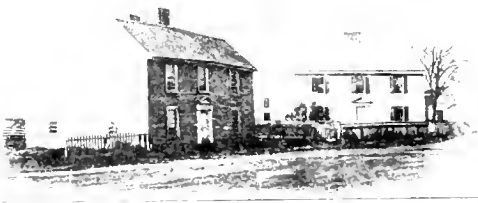




John Adams  
Library.



IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY



SHELF NO.

11.11







DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

FRANÇOIS ET LATIN,

*VULGAIREMENT APPELÉ*

DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX.

TOME SECOND.

BOU=CRA





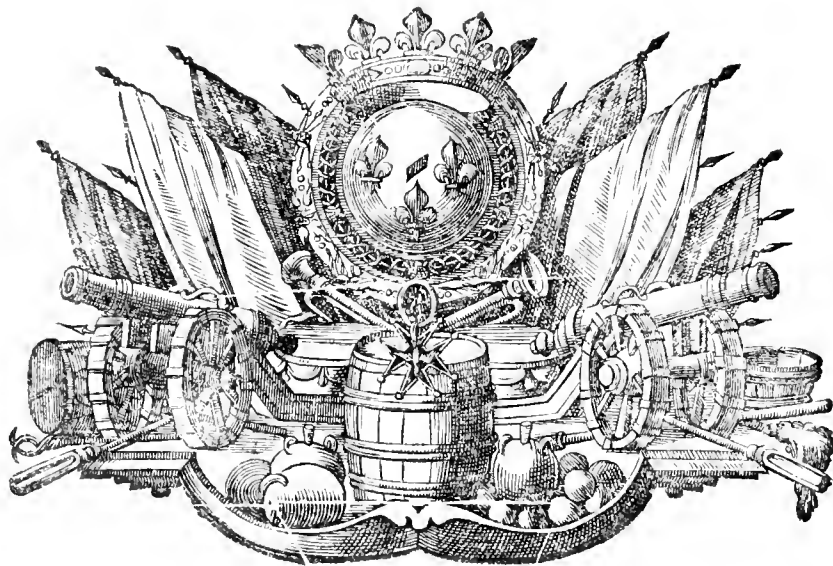
# UNIVERSEL

VULGAIREMENT APPELÉ

CONTENANT la Signification & la Définition des mots de l'une & de l'autre Langue ; avec leurs différens usages ; les termes propres de chaque Etat & de chaque Profession : La Description de toutes les choses naturelles & artificielles ; leurs figures , leurs espèces , leurs propriétés : L'Explication de tout ce que renferment les Sciences & les Arts , soit Libéraux , soit Mécaniques , &c.

*LE TOUT tiré des plus excellens Auteurs , des meilleurs Lexicographes , Etymologistes & Glossaires , qui ont paru jusqu'ici en différentes Langues.*

CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.



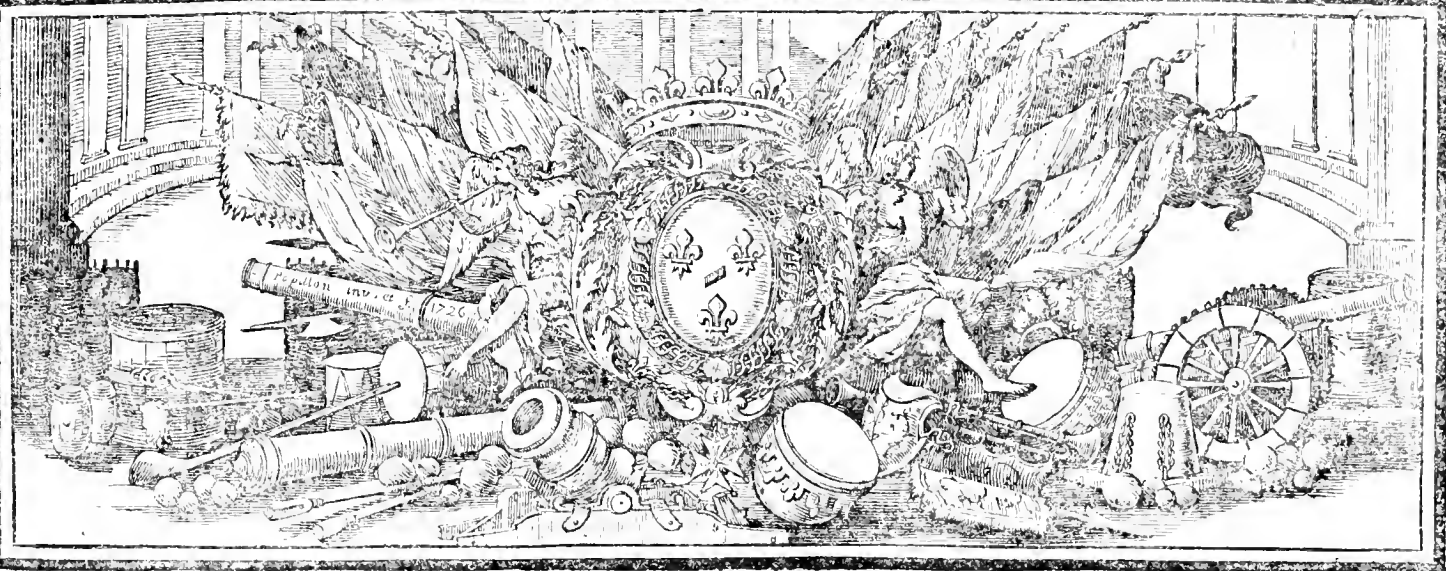
PAR LA COMPAGNIE DES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

---

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI

ADAMS 41.4

v.2



# DICTIONNAIRE

UNIVERSEL,

CONTENANT TOUS LES MOTS

DE LA

# LANGUE FRANÇOISE,

DES SCIENCES ET DES ARTS,

*Avec les Termes Latins qui peuvent y convenir.*

Suite de la Lettre B.

BOU

BOU

**B**OULEVART. f. m. (Quelques-uns écrivent Boulevard) terme d'ancienne fortification, synonyme avec bastion, qui est seul en usage aujourd'hui dans l'art militaire. Voyez BASTION.

A Paris on appelle *Boulevard*, le terrain du grand Bastion de la Porte saint Antoine; & cette partie a donné le nom à tout le rempart, c'est-à-dire à cette promenade plantée d'arbres autour de la Ville. Se promener sur le *Boulevard*. C'est-là que les Bâteleurs, les Farceurs, les Histrions de toute espèce, amusent ce qu'on appelle *la bonne compagnie*, & *la populace*.

Nicot dérive ce mot de *boule*, & *waer* mot flamand, ou du picard *ward*, qui signifie *garder*, comme qui dirait *defensé contre les boulets*. Turnébe croit qu'il vient de *boules vertes*. D'autres le dérivent de l'Italien *balaordo*, ou de l'Espagnol *balvartè*, qu'on a dit aussi dans la basse latinité. Mais Ménage croit qu'il vient de l'allemand *bolwerk*, qui signifie *ouvrage de poutre*; *bol* signifiant *poutre*, & *werk*, *ouvrage*: ce qu'il a dit après Hornman. Du Cange le dérive de *burgwart*, *quod burgum servat & tuetur*. Les Grecs modernes ont fait de ce mot leur *Βολιπος*.

Ne pourroit-on pas dire tout simplement que *Boulevard* vient des mots *boule*, corps sphérique avec lequel on joue, & *vert*, verdure, gazon. *Boulevard*,

Tome II,

gazon où l'on joue à la boule. On a dit dans la suite *Boulevard*; mais le peuple a conservé l'ancien mot, & prononce encore *Boulevert*. Je crois avoir vu cette étymologie quelque part.

**BOULEVART**, se dit figurément des places fortes qui couvrent tout un pays, & qui en défendent l'entrée aux ennemis. *Propugnacula*. Rhodes étoit autrefois le *boulevard* de la Chrétienté. Le Tygre & l'Euphrate sont les deux puissans *boulevarts* de ce Royaume. VAUG.

**BOULEVERSEMENT**. f. m. Grand changement qui met toutes choses en désordre, renversement. *Everfio*, *disturbatio*. Une mine qui joue, cause le *bouleversement* d'un rempart. Au figuré, Les nouvelles hérésies causent un grand *bouleversement* dans l'ordre, dans la discipline de l'Eglise.

**BOULEVERSER**. v. a. Renverser entièrement, ruiner, *evertere*. La tempête a tout *bouleversé*. Le tremblement de terre a *bouleversé* la ville & les environs.

**BOULEVERSER**, signifie quelquefois causer un dérangement général, mettre sens dessus dessous. *Disjicere*, *permiscere omnia*. Ils ont tout *bouleversé* dans mon cabinet pendant mon absence. *Bouleverser* les meubles d'une maison.

Au figuré, *bouleverser* signifie mettre en désordre. *Turbare*, *evertere*, *pertundare*. Cette banqueroute a *bouleversé* ses affaires. Ce factieux a *bouleversé*

A

l'Etat, a causé de grands défordres dans l'Etat. Cette nouvelle lui a *bouleversé* l'esprit, a causé une grande altération dans son esprit.

BOULEVERSE, ÉE. part.

**BOULEUX.** f. m. C'est ainsi qu'on appelle un cheval trapu & propre à des services de fatigue. Ce cheval est un bon *bouleux*. On dit aussi au figuré, en parlant d'un homme d'un génie borné, mais qui fait bien son devoir dans l'occasion, que c'est un bon *bouleux*. Il est familier.

**BOULI.** f. m. Sorte de pot où les Siamois préparent leur thé.

**BOULJANUS.** f. m. Terme de Mythologie. C'est, selon le P. de Longueval, dans son Hist. de l'Eglise Gall. t. 1, p. 193, le nom d'une fausse Divinité honorée à Nantes, en Bretagne, où elle avoit un temple fameux, qui fut abattu, comme on le croit, vers l'an 319, sous le règne & par l'autorité du grand Constantin. Il y a quelque temps, dit ce Pere, que l'on trouva à Nantes une inscription en l'honneur de cette Divinité, conçue en ces termes : *Numiri Augustor. Deo Bouljano M. Gemel. secundus & C. sedat. florus aëtor. Vicarior. portens. tribunal. C. M. locis ex stipe conlata posuerunt.* Cette inscription a beaucoup tourmenté nos Savans. Nous croyons, ajoute le P. de Longueval, que ce Dieu *Bouljanus* est le même que le Dieu *Janus* des Latins, au nom duquel on ajouta le nom celtique *boul*, qui signifie *orbis*. Ainsi *Bouljanus* sera le *Janus* du monde. On assure en effet qu'une ancienne figure de ce Dieu le représentoit à trois faces, pour signifier sans doute les trois parties du monde qui étoient alors connues. *Boul*, signifie encore chez les Bretons un globe. Rien de mieux imaginé; rien de plus plausible que cette explication; mais malheureusement *Bouljanus* est un Dieu imaginaire, & l'inscription n'est pas absolument telle que le P. de Longueval la rapporte. Au lieu de *Numini*, il faut lire *Numinibus*: *Vol. Jano*, au lieu de *Bouljano*: *Secudus*, au lieu de *secundus*: *Vicanor*, au lieu de *Vicarior*: *C. M.* au lieu de *C. M.* Ainsi il faut interpréter *Deo vol. Jano*, par ces mots, *Deo volente Jano*, sous le bon plaisir de *Janus*: voici en deux mots tout le mystère de cette inscription; elle fut faite pour apprendre à la postérité que les habitans de Nantes consacrerent leur tribunal aux Dieux des Empereurs, c'est-à-dire, à Jupiter & à Apollon; mais après avoir invoqué *Janus*, selon la coutume Payenne, afin que leur offrande passât par lui aux Dieux de l'Empire. Voyez une explication de cette inscription par M. Travers, Prêtre, Docteur de Nantes, dans les Mém. de littér. & d'hist. recueillis par le P. Desmolets de l'Oratoire. L'inscription y est ainsi traduite: Aux Dieux des Empereurs: de l'agrément du Dieu *Janus*. M. Gemelius *Secudus* & C. *Sedatius Florus*, de l'argent contribué, ont bâti dans la place du commerce le tribunal des affaires des habitans du Port.

**BOULICHE.** f. f. Grand vase de terre dont on se sert sur les vaisseaux. *Amphora, metreta*. On enduit les *bouliches* de goudron, & on y met du vin: cela lui donne le même goût que s'il y avoit du quinquina infusé. *Lettre écrite de Panama.*

**BOULIER.** f. m. Terme de Pêche. C'est un filet fait comme une seine, dont les pêcheurs se servent sur les côtes de la Méditerranée, & qu'ils tendent aux embouchures des étangs salés. *Reze.*

**BOULIEU.** Petite ville de France, dans le haut Vivarais, proche d'Annonay.

**BOULIMIE.** f. f. Terme de Médecine. C'est une maladie qui cause une faim déordonnée. Plusieurs furent travaillés de la *boulimie*. ABLANC. Les Transactions Philosophiques, N. 264. p. 598. & Tom. III. p. 111. parlent d'un paysan malade d'une *boulimie* furieuse dont il guérit en rendant plusieurs vers de la longueur & la grosseur d'une pipe à fumer; après quoi sa faim diminua peu à peu, & revint à un appétit ordinaire.

Ce mot vient, selon Furetière, du grec βούλιος, & de βούλιος, qui signifient *bœuf* & *faim*: c'est-à-dire,

avoir faim, être affamé jusqu'à manger un bœuf; mais ce n'est pas le sentiment de Jof. Scaliger, &c, dit-il, *apud Græcos intendit, ut βούλιος, & βούλιος, ingens fames à refrigeratione ventriculi contracta, sic apud Latinos particula ve, ut in vehementis, & aliis. Remarq. sur la Sat. Ménippée.* Cette maladie dépend de l'abondance ou de l'acreté des sucs digestifs qui irritent les intestins.

**BOULIN.** f. m. Petit trou qu'on dispose tout autour d'un colombier pour y nicher des pigeons; c'est l'endroit où ils font leurs œufs. Un colombier à pied a quelquefois jusqu'à douze cens *boulines*.

On appelle aussi *Boulines*, des pots de terre faits exprès pour servir de retraite à des pigeons.

**BOULIN,** en termes de Maçonnerie, est le trou qu'on fait à un mur pour recevoir les pièces de bois qui portent les échafaudages. On appelle aussi *Boulines*, les pièces de bois qu'on met dans ces trous pour soutenir l'échafaudage.

**BOULINE.** f. f. Terme de Marine. C'est une corde amarée vers le milieu de chaque côté d'une voile, qui sert à la porter de biais pour prendre le vent de côté, quand on ne l'a pas en poupe ou de quartier. *Velum obliquè obtentum.* La *bouline de revers*, est celle qui est larguée & sous le vent. Le vent de *bouline*, est celui qui est éloigné de cinq pointes, ou aires de vent de celui de la route. La *bouline grasse*, est le vent qui s'en éloigne davantage de six à sept pointes. On dit, aller à la *bouline*, ou tenir le lit du vent, quand on est porté d'un vent de biais, qui semble contraire à la route, en se servant de *boulines* hâlées & roidies. *Obliquo vento navigare; pedem facere.* On le dit aussi figurément, pour signifier, Biaiser, n'aller pas droit dans une affaire: mais cela n'est que du style familier.

*Courre la bouline.* C'est un châtiment qui se pratique sur mer. L'équipage se range en deux haies de l'avant à l'arrière du vaisseau. Chaque matelot tient une corde, ou gacette à la main. On fait passer le criminel deux ou trois fois entre ces deux haies de matelots, qui lui donnent chacun un coup.

**HÂLE-BOULINE.** f. m. Ce mot se trouve dans Pomey. C'est un nom de raillerie que l'on donne à un matelot qui n'est point encore expérimenté. Tu n'es qu'un *hâle-bouline*.

**BOULINER.** v. n. Aller à la bouline, prendre le vent de côté. *Obliquo vento navigare.* On appelle aussi cette manière de naviguer, *louvoyer*.

On commence à dire figurément, *Bouliner*; pour dire, biaiser dans les affaires, n'aller pas droit, trouver quelque détour, ou échappatoire. Cela est bas & du style familier.

**BOULINER.** v. a. Terme de gens d'armée, qui signifie, voler dans le camp. *Furari.* Il a perdu au jeu tout ce qu'il avoit *bouliné*. Ce soldat se fera pendre, il s'amuse à *bouliner*. Il est populaire.

BOULINÉ, ÉE. part.

**BOULINEUR.** On prononce *Boulineux*. f. m. Ce mot se dit des soldats qui volent dans le camp. *Fur, latro.* C'est un *boulineur*. On pend tous les *boulineurs*, quand on les attrape.

**BOULINGRIN.** f. m. Terme de Jardinage. C'est un mot purement Anglois, qui signifie un gazon sur lequel on joue à la boule. *Area cespitiata.* On l'a dit en France d'un jardin vert, & orné de palissades. On a nommé ainsi le *Boulingrin* de S. Germain. On l'a dit aussi d'un parterre de pièces de gazon découpées, avec une bordure en glacié, qu'on prend soin de tondre souvent, afin d'entretenir l'herbe toujours courte & verte. On fait des *boulingrins* de plusieurs manières. Cette espèce d'ornement de jardin vient d'Italie. LIGER.

Les *boulingrins* simples sont de gazon, sans aucun ornement.

Les *boulingrins* composés sont coupés en compartimens de gazon, mêlés de broderies, avec des plates-bandes & des arbrisseaux.

**BOULINGUE,** ou *bouringe*, f. f. Terme de Marine.



*Velum ad ipsa carthesia intentum.* Petite voile au haut du mât.

**BOULINIER.** f. m. On dit d'un vaisseau, qu'il est bon, ou mauvais *boulinier*, lorsqu'il va bien, ou mal à boulines hâchées. *Navis excipiendo oblique vento apta.*

**BOULINIS, ou BOULIGNIS.** f. m. Monnoie de cuivre qui se fabrique à Boulogne en Italie. Elle y tient lieu de sous, & dans les achats & ventes on y marchande par *boulinis*, comme l'on fait en France par sous. Les *boulinis* valent 4 quadrans, c'est-à-dire, la bajoque de Rome, qui a cours en concurrence avec eux, à cause que Boulogne est terre Papale. Leur nom vient de la ville où ils sont frappés.

**BOULOGNE.** Ville archiépiscopale de l'Etat de l'Eglise, en Italie, sur le Reno. *Bononia.* La situation de cette ville est charmante, & son terroir si abondant en toutes sortes de biens, qu'elle en a pris le nom de *Boulogne la Grassé.* Il y a à *Boulogne* une Académie très-fameuse pour les études de Droit. Honoré II, Luce III, Grégoire XIII, Innocent IX & Grégoire XV étoient de *Boulogne.* La même ville a donné la naissance aux Carraches, au Guide, au Dominicain & au Guerchin. T. CORN. *Boulogne* est la seconde ville de l'Etat Ecclésiastique. Le Légat de *Boulogne* est un Prélat que le Pape y envoie pour la gouverner. *Boulogne* a le privilège d'envoyer au Pape un Ambassadeur pour se maintenir dans sa liberté & dans ses droits. IDEM.

Il y a une Histoire de *Boulogne* écrite en Italien par Gaspat Bonbaci, qui remarque plusieurs circonstances qui ne se trouvent pas dans les autres histoires de *Boulogne.* Agnechius, Archevêque d'Amasie, a fait aussi un Traité de la fondation de la ville de *Boulogne.* Cette ville a été long-temps connue sous le nom de *Felsine*, soit qu'elle ait reçu ce nom d'un Roi d'Etrurie nommé *Felsinus*, qui, comme l'écrivit Dempsterus, la rétablit long-temps après la première fondation que le Roi *Celsinus* en fit, dit-on, mille ans avant la fondation de Rome; soit qu'on l'ait ainsi nommée, parce qu'elle a été autrefois la forteresse de tout le pays, qui en langue vulgaire & ancienne, étoit exprimée par le terme de *Felsina.* C'est le sentiment d'Agnechius, qui ne reconnoît parmi les Rois d'Etrurie, ni de *Felsinus*, ni de *Bonus*, à qui quelques-uns ont cru qu'elle devoit le nom de *Boulogne.* Quoi qu'il en soit, c'est pour cela que le Comte Carlo Malvasia a intitulé son Traité des Peintres de *Boulogne, Felsine Pittrice*, car cette ville s'est fort distinguée par cet art; & l'Ecole de *Boulogne* passé sans contredit pour une des plus célèbres; plusieurs disent pour la meilleure de toute l'Italie.

Quelques-uns écrivent *Bologne*; & c'est l'usage le plus général pour la ville d'Italie, & la pierre qui en porte le nom. *Boulogne* est à 29°. 8' 33". de longitude, & 44°. 29' 35". de latitude. *Manfredi & Stancarl.* Selon le P. Riccioli, elle n'a de latitude que 44°. 29' 30". Sa longitude est, selon Hoffmann, 33°. 35'. & sa longitude 43°. 52'. Falconi, Chanoine Régulier, a donné en Italien des Mémoires historiques de l'Eglise de *Boulogne* & de ses Pasteurs, à *Boulogne* 1649. in-4°. & nous avons deux ouvrages de Sigonius sur *Boulogne*; l'un, *De Rebus Bononiensibus*; & l'autre, *De Episcopis Bononiensibus.* Il y a aussi *Historie Bolognese de Vizani*, & deux volumes d'Alidosi, qui traitent de tous les hommes célèbres de *Boulogne.*

**PIERRE DE BOULOGNE, & mieux, PIERRE DE BOLOGNE.** *Lapis lucifer Casciarolanus vel Bononiensis.* C'est une pierre petite, grise, pesante, tendre & sulfureuse, de l'épaisseur à peu près d'une noix, & dans laquelle on trouve une espèce de cristal, ou de talc, quand on la rompt. Elle se trouve aux environs de *Boulogne* en Italie, & c'est de-là qu'elle a pris son nom. Il y en a cependant encore en d'autres lieux, comme au pied du mont de Palerne. C'est-là qu'un Cordonnier, nommé *Vincenzo Casciarolo*, ayant ramassé de ces pierres, & les ayant portées chez

lui, & mises au feu dans l'espérance d'en tirer de l'argent; au lieu de ce qu'il attendoit, il découvrit ce phénomène admirable, & la propriété qu'elles ont, qui consiste en ce que quand on les a exposées à la lumière, elles la retiennent, & luisent ensuite dans les ténèbres. On fait calciner cette pierre au feu, après la calcination on l'expose à l'air, afin qu'elle s'imbibe de lumière. Cette espèce de phosphore transporté dans un lieu obscur, doit être lumineux. Malpighius dit qu'un certain Zagonius avoit trouvé l'art de faire avec la pierre de *Boulogne* des statues & des peintures, qui brilloient dans l'obscurité; mais il ajoute qu'il étoit mort sans avoir découvert son secret à personne. *Transact. Philos. n. 21. p. 375 n. 134. p. 842. & Tom. III. p. 346.*

**BOULOGNE,** Ville épiscopale de France, en Picardie, capitale du Boulonois. *Bolonia.* On trouve *Bolonia* dans des siècles postérieurs. On croit que *Boulogne* est le *Gessoriacum Morinorum.* D'autres l'appellent aussi *Morinorum Navale.* M. Bately, Archidiacre de Cantorberi, après avoir montré que le port appelé *Rutupia*, ou César débarqua, est le terrain qui s'étend entre Richborough & Recuver, en infère que l'*Accius Portus*, où il s'embarqua pour passer dans la grande Bretagne, est *Boulogne*, parce que le bras de mer qui étoit entre deux, n'avoit que 40 milles de largeur selon César. Dans la carte de France faite par M. de Lisle, la longitude de *Boulogne* est environ de 15°. & sa latitude de 50°. environ 40'. & selon M. Cassini, cette ville est à 20°. 5'. 26". de longitude, & 49°. 26', 41", de latitude.

**BOULOGNE,** *Bolonia.* Petite ville de France, en Gascogne; selon Baudrand dans l'Armagnac, & selon de Lisle à l'extrémité occidentale du bas Comminge, sur la Gimone.

**BOULOIR.** f. m. Terme de Maçonnerie. Instrument de bois dont les Maçons se servent pour remuer continuellement la chaux quand ils l'éteignent, c'est-à-dire, quand ils l'ont mise dans l'eau, & pour la mêler ensuite avec le sable & faire le mortier. M. Duhamel l'appelle en latin *Tudiculus*, ou *contus.* Le *bouloir* est composé de deux parties, une tête & son manche. La tête du *bouloir* est un morceau de bois de six, sept, ou huit pouces de long, sur trois ou quatre de large, plat d'un côté & en talus, ou talus rond de l'autre. Du côté qu'il est plat, il est emmanché d'un bâton d'environ six pieds de long. C'est avec le côté qui est en talus, que l'on broie la chaux qui s'éteint, & que l'on remue la chaux & le sable pour les mêler & faire le mortier. Il faut remuer long-temps la chaux avec le *bouloir*, pour qu'elle soit bonne.

**BOULOIR.** Chez les Orfèvres en grosserie, est un vase de cuivre oblong, avec une queue, dans laquelle on déroche les pièces. Il est aussi à l'usage des Monnoyeurs.

**BOULON.** f. m. Terme de Charpenterie & de Charonnage. Grosse cheville de fer qui a une tête ronde, & qui est percée & arrêtée par l'autre bout avec une clavette. *Clavus trabalis.* Il sert à attacher des poutres, des tirans de charpente à un poinçon, à soutenir le fléau d'une porte cochère, sur lequel il est mobile. Il y a aussi des *boulons* qui ont des têtes rondes à leurs deux extrémités, comme ceux qui attachent les arc-boutans d'un carrosse aux mourons; On appelle aussi *boulon*, la masse, poids, ou peson de la balance Romaine.

**BOULON,** est aussi une pièce ronde de fer ou de cuivre, qui sert de noyau pour faire les tuyaux de plomb sans soudure. Elle est un peu plus longue que le moule, & de la grosseur que doit être le diamètre du dedans du tuyau.

**BOULONS,** en termes d'Artillerie, sont des branches de fer, c'est-à-dire, les deux plus longues & plus grosses pièces où pose le canon.

**BOULONNER,** v. a. Arrêter une pièce de charpenterie avec des boulons. Il faut *boulonner* cette poutre.

**BOULONNÉ**, EÉ. part.

**BOULONOIS**. Voyez **BOULENOIS**.

**BOULONOIS**, oise. f. m. & f. *Bononiensis*. Qui est de *Boulogne* en Italie, ou du pays dont *Boulogne* est la capitale.

**BOULONOIS**, f. m. *Bononiensis ager*. Petite province des Etats de l'Eglise en Iralie, qui a le Ferrarois au nord, la Romagne propre à l'orient, la Toscane au midi, & le duché de Modène à l'occident. Il a pris son nom de *Boulogne* sa capitale. Les Italiens l'appellent *Bolognese*. Davity & le grand Atlas le nomment *Boulognois*; Maty *Boulognois*, ou *Boulonois*; M. Corneille *Boulonois* seulement.

**BOULONOISE**. f. f. Terme de Fleuriste. Anémone dont les grandes feuilles sont blanches à fond incarnat, sa peluche entremêlée de blanc, d'incarnat, & de citron: elle demeure long-temps en fleur. Sa peluche est fort bien rangée. *Anemone Bononiensis*. C'est aussi le nom d'une tulipe rouge, pâle & blanc. MORIN *Cult. des fleurs*.

**BOULOUBACHI**. f. m. Terme de Relation. Capitaine des Janissaires. *Janissariorum Centurio*. Alloient deux à deux les *Bouloubachis*, ou les Capitaines des Janissaires, avec leurs grandes plumes sur le turban. P. DAN. *Hist. de Barb.*

**BOULU**, UE, adj. Ce mot est du petit peuple de Paris, qui dit *châtaigne boulué*, pour *châtaigne bouillie*. *Elixus*.

**BOUNE**. f. f. Vieux mot. Borne. Du grec *βύος*, Coline, éminence. On a dit aussi *Bourne*.

**BOUQUE**. f. f. terme de navigateur des isles de l'Amérique, qui signifie proprement une *passé*, ou entrée passage étroit, d'où est venu embarquer & débouquer. Voy. ces mots.

**BOUQUER**. v. n. Baïser par force ce qu'on présente. Ce verbe ne se dit proprement qu'en parlant d'un singe, lorsqu'on le contraint de baïser quelque chose. Ce singe a eu bien de la peine à *bouquer*. Faire *bouquer* un singe. On dit aussi à un singe; *Bouquez* cela; & dans cette phrase, *Bouquer* est employé activement. On le dit au figuré, mais dans le style familier ou populaire, pour dire faire malgré soi quelque acte de soumission. *Invite, agrè facere*. Il a résisté long-temps, mais à la fin il a fallu *bouquer*, céder à la force.

Ménage dérive ce mot de *buccare*, qu'on a fait de *bucca*, qui signifie *joue*.

**BOUQUERAN**. f. m. Vieux mot, qui signifie une sorte d'étoffe, qu'on croit avoir été faite de poil de chèvre, comme le camelot est fait de poil de chameau.

**BOUQUET**. f. m. Assemblage de fleurs arrangées & liées ensemble. *Florum fasciculus*. Un *Bouquet* de fleurs d'orange, de roses.

**BOUQUET**. On dit qu'une Dame a le *bouquet*; pour dire, qu'elle est la Dame du Bal, qu'elle en reçoit les honneurs. ACAD. FRANÇ.

Ce mot vient de *boſceum*. Guichard dit de *אבאק*, *abak*, qui signifie lier, d'où en lisant par transposition *אבאק*, s'est fait *bouquet*.

**BOUQUET**, se dit aussi des fruits, & d'autres choses liées ensemble. Voilà un beau *bouquet* de poires, un beau *bouquet* de plumes. On dit aussi, *Bouquet* de diamans, *bouquet* de pierreries, *bouquet* de perles. En cuisine, *bouquet* de fines herbes. On emploie ce terme en Botanique dans le même sens. On dit que les fleurs de telle plante sont rassemblées par *bouquets*. On s'en sert aussi à l'égard des feuilles, & l'on dit qu'elles naissent par *bouquets*, *fasciatim*; pour dire, qu'il y en a plusieurs rassemblées.

**BOUQUET** de cheveux, petite touffe de cheveux. Cette femme n'a qu'un *bouquet* de cheveux. On dit de même qu'un homme a la barbe par *bouquets*, quand il n'en a que de petites touffes, par-ci par là.

On appelle aussi *Bouquets*, les représentations de fleurs liées ensemble, qu'on fait dans des tapisseries, dans des peintures de panneaux de menuiseries, &c.

**BOUQUET D'ÉMAIL**, Ce sont des fleurs artificielles,

que les Emailleurs font avec des émaux de diverses couleurs.

On appelle aussi *Bouquet*, un petit bois qui est dans un jardin de plaisance. *Nemus, silvula*.

**BOUQUET**. Terme de Rivière & de Charpenterie. *Tigillum*. Les deux *bouquets* d'un bateau sont deux pièces de bois, faisant ensemble cinq pieds de long, servant à lier la matière-feuillie, c'est-à-dire les côtés, avec les deux courbes de devant. CARON.

**BOUQUET**, est aussi un fer dont se servent les Docteurs ou Relieurs pour appliquer le *bouquet* dont ils ornent le dos d'un livre relié en veau.

**BOUQUET**, se dit aussi parmi les Maquignons, de la paille qu'ils mettent à la queue & aux crins des chevaux qu'ils veulent vendre.

**BOUQUET**, se dit figurément. Le *bouquet* sacré. *Bouquet* spirituel, se dit de quelque pensée ou affection, quelque mot court & vif qui renferme ce qui a le plus touché dans l'raison mentale, & qui sert à nous élever à Dieu pendant la journée, & à nous rappeler le fruit de l'raison & les saintes vues que Dieu nous y a données. Les Spirituels disent qu'il faut toujours à la fin de l'raison se faire un *bouquet* spirituel; qu'il faut de temps en temps pendant le jour flâter le *bouquet* spirituel, c'est-à-dire, se rappeler ce mot, cette pensée. *Sertum spirituale*. Il faut abandonner ce mot aux mystiques.

On dit proverbialement d'une maison, qu'elle a le *bouquet* sur l'oreille; pour dire, qu'elle est à vendre: & d'une fille; pour dire, qu'elle est à marier. On dit aussi, donner le *bouquet* à quelqu'un, quand on l'engage à donner un bal ou un repas à une compagnie: & rendre le *bouquet*, régaler à son tour, ceux qui ont régale. On dit aussi, qu'une femme fait porter le *bouquet* à son mari, quand elle lui est infidelle.

**BOUQUETIER**. f. m. Terme de Faïencier. Vase de faïence, où l'on met des fleurs.

**BOUQUETIER**. Ouvrier qui fait & vend des fleurs artificielles. Les Maîtres Plumassiers de Paris prennent la qualité de *Bouquetiers*.

**BOUQUETIÈRE**. f. f. Celle qui fait des bouquets. *Coronaria*.

**BOUQUETIÈRE**, signifie aussi celle qui a le droit d'exposer & de vendre toutes sortes de *bouquets* de fleurs naturelles. Elles sont appelées maîtresses *Bouquetières*, *Chapeliers en fleurs*. Il leur est défendu de se servir de fleurs d'Acacia, & les autres fleurs qu'elles emploient, doivent être nouvellement cueillies.

**BOUQUETAIN**. f. m. Bouc-etain, Steinbok. *Ibex*. Voy. **BOUCTEIN**.

**BOUQUIN**. f. m. Vieux bouc. *Hircus*. On appelle aussi *Bouquins*, les mâles des lièvres & des lapins.

On appelle figurément un vieux *bouquin*, Un vieux débauché, fort adonné aux femmes.

Dans la fable on donne le nom de *Bouquins* aux satyres, parcequ'on les représente avec la figure de bouc depuis la ceinture jusqu'en bas.

**CORNET A BOUQUIN**. C'étoit autrefois une grande flûte de paysan. *Cornu musicum*. Elle sert maintenant dans les chœurs de musique des Eglises. Voy. au mot **CORNET**.

Ménage dérive ce mot de *buccinum*, qu'on a dit pour *buccina*.

On appelle aussi de vieux livres dont on fait peu de cas, de vieux *bouquins*. *Vilis & obſoletus codex*.

Ce mot vient de l'allemand *buck*, ou *bouc*, qui signifie un livre, & parce que les premiers livres imprimés nous sont venus de ce pays-là, on a appelé *bouquins* les vieux livres. Voyez Naudé dans le *Mascurat*, p. 172. Lipſe croit que l'Allemand vient du Latin *buxus*, parce que le buis seroit à leur reliure. Le P. Kirker, *Œd. Æg. T. 2. p. 6*, en rapporte une étymologie plus vraisemblable. Il dit qu'on écrivoit autrefois dans le Septentrion sur des tablettes de hêtre, qui dans les langues septentrionales s'appelle *Buech*, *buechamub*; que c'est de-là qu'ils ont aussi appelé un livre *buech*, & *bücher* au pluriel.

Car pour l'étymologie de Guichard, qui se tire de l'hébreu כַּתָּב, *Catab*, *Ferire*, d'où en transposant les lettres s'est fait בַּכָּה, *bacath*, & de-là en grec *παχτός* & *παχτός*, *libellus*, *tabula*, *epistola*, duquel *παχτός* a été retenu en latin *picladium*; & dont s'est formé en allemand *buch*, *book* en anglois, *boeck* en flamand, *liber*, *quasi scriptum*: pour cette étymologie, dis-je, elle ne paroît pas recevable quant à l'hébreu; & quant au reste, celle du P. Kirker est plus vraisemblable.

Reprenons un style nouveau,  
Laissons la langue marotique,  
Bouquins, rentrez dans le tombeau.

**BOUQUIN**, en latin *Hirculus*. Espèce de nard bâtard. Voyez *SPICA-NARDI*.

On dit proverbialement, sentir le *bouquin*; pour dire, sentir mauvais. Ce mot se dit particulièrement des aisselles, lorsqu'il en sort une odeur forte, comme celle d'un bouc. *Oler hircum*.

**BOUQUINER**. v. n. Chercher de vieux livres chez les Libraires, ou s'amuser à les lire. *Veteres & ob solutos libros ac codices scrutari, vel evolvere*. Il y a force curieux qui ne font toute leur vie que *bouquiner*. Ce mot est familier.

**BOUQUINER**. Se dit aussi du lièvre, lorsqu'il est en amour, & qu'il tient sa hase. *SALNOVE*.

**BOUQUINERIE**. f. f. Terme méprisant qui se dit d'un grand ramas de citations & de passages de vieux livres, ou de bouquins. Au nom de Dieu trêves de passages; & puis-que tu m'as promis la lecture de ces nouveaux titres que je suis plus envieux de voir que toute ta *bouquinerie*, obliges-moi de m'en faire lecture. *MASC.*

**BOUQUINEUR**. f. m. celui qui cherche de vieux livres.

**BOUQUINISTE**. f. m. Celui qui les vend ou qui les achète.

**BOURA**. f. f. Sorte d'étoffe soie & laine.

**BOURACAN**. f. m. On disoit autrefois *Baracan*. Gros camelot, ou étoffe tissue de poil de chèvre. *Pannus à caprinis pilis contextus*. Le *Bouracan* ne se soule point; on le fait seulement bouillir dans l'eau claire à deux ou trois reprises, ensuite on le calendre.

Ce mot vient de l'Italien *baracane*. *MÉNAGE*. D'autres le dérivent de *varocino*, ou *varonico*, parce que c'étoit une étoffe qui étoit particulièrement propre à vêtir les hommes, que les Espagnols nomment *varones*. Du Cange le dérive de *barres*, parce que leurs fils ou leurs listes représentent des barres.

**BOURACANIER**, ou *Baracancier*, f. m. Ouvrier qui fabrique les Bouracans.

**BOURACHE**. Voy. *BOURRACHE*.

**BOURACHER**. f. m. C'est le nom que l'on donne à Amiens aux ouvriers qui travaillent à certaines étoffes, comme raz de Gènes, &c.

**BOURASQUE**. Voyez *BOURRASQUE*.

**BOURBE**. f. f. Terre imbibée d'eau. *Cenum*. On le dit particulièrement de la fange de la campagne, du fond des eaux croupissantes, des étangs & des marais. Le poisson qu'on pêche dans les étangs, sent ordinairement la *bourbe*.

Nicot dérive ce mot du grec *βουβόρος*, signifiant la même chose. Etienne Guichard allant plus loin à son ordinaire, prétend que de *בִּירָה בִּירָה*, *abarboura*, qui vient de *בִּירָה*, *conjunctus*, & signifie, *macula sic appellata quod sit livori similis*, & selon les Grammairiens hébreux, *macula livoris*, une tache livide, *color ex pallido nigrescens*, couleur d'un pâle noirâtre, que de-là, dis-je, a été formé en grec *βουβόρος*, & *bourbe* en françois, & *borra* en espagnol.

**BOURBELIER**. f. m. Terme de Chasse. C'est la partie du sanglier, qu'aux autres animaux on nomme *poitrine*, & aux cerfs la *hampe*. *Pectus*.

**BOURBEUX**, *EUSE*, adj. Qui est plein de *bourbe*. *Cænosus*. Un ruisseau *bourbeux*, un gué *bourbeux*.

Il se dit aussi de ce qui vit dans la *bourbe*. On lit

dans la fable des grenouilles traduite du latin du P. Commire :

Déjà ces insectes bourbeux  
Osoient sortir du marécage,  
Et paroissant sur le rivage,  
Faisoient fuir les troupeaux qui passoient auprès d'eux.

**BOURBIER**, f. m. Lieu plein de *bourbe* où l'on enfoncé, & dont on a peine à se retirer. *Cænosus lacuna*. Les chariots pesans demeuoient la plupart enfoncés dans des *bourbiers*. *VAUG.*

**BOURBIER**, se dit figurément des embarras où l'on se trouve, des affaires fâcheuses dont on a peine à sortir. *Res, locus difficilis, periculosus*. Il aura bien de la peine à se tirer de ce *bourbier*. Expr. du style familier.

**BOURBILLON**. Terme de chirurgie & de maréchallerie. Pus épais qui sort d'une plaie, d'un apostème, d'un javar. *Pus, sanies*. Un clou, un javar est bientôt guéri, quand le *Bourbillon* est sorti.

**BOURBON**. Nom de plusieurs lieux. *Borbonium*.

**BOURBON L'ARCHAMBAUD** *Borbonium Archambaldi*. Ville de France, dans le Bourbonnois, ainsi appelée d'Archambaud son Seigneur. *Bourbon* n'étoit d'abord qu'une Baronnie qui fut partagée entre deux freres, Archambaud & Anseume; ils eurent chacun dans leur partage une ville nommée *Bourbon*, ce qui fit que tous deux prirent le titre de Barons de *Bourbon*. *Bourbon l'Archambaud* passa dans la Maison de France par le mariage de Béatrix, héritière de *Bourbon* avec Robert, Comte de Clermont, fils de S. Louis en 1327. *Bourbon l'Archambaud* fut érigé en Duché par Charles le Bel en faveur de Louis de Clermont, surnommé le *Grand*, fils de Robert & de Béatrix.

*Bourbon l'Archambaud* est fameux par ses bains chauds, qui sont les plus fréquentés qui soient en France. Dans l'usage ordinaire on dit *Bourbon* tout court, sans ajouter l'Archambaud, quand on parle de cette Ville. les eaux de *Bourbon*, les bains de *Bourbon*, le voyage de *Bourbon*. Les Médecins m'ordonnent d'aller à *Bourbon*; on conseille à ce malade de prendre les eaux de *Bourbon*.

**BOURBON LANCY**, *Borbonium Anselmi*, ou *antiqui, primogeniti*. Petite ville de Bourgogne dans l'Autunois, ainsi appelée par corruption du nom du Seigneur à qui elle fut donnée, comme nous avons dit, & qui s'appelloit *Anseume*, desorte que *Bourbon Lancy* est originairement *Bourbon l'Anseume*. D'autres disent que c'est *Bourbon l'ancien*, parce que c'étoit la portion de l'ancien, ou de l'aîné de la famille. Mais puisqu'on a dit *Bourbon l'Archambaud* du nom du Seigneur, il est plus vraisemblable que l'on a dit aussi *Bourbon l'Anseume* du frere d'Archambaud, à qui ce *Bourbon-là* échut. On dit qu'on trouve beaucoup d'antiquités en fouillant aux environs de *Bourbon Lancy*.

**BOURBON**. f. m. Nom de l'Auguste famille qui regne en France. Robert, fils de S. Louis, & Comte de Clermont, épousa Béatrix Dame de *Bourbon l'Archambaud*. De ce mariage sortit Louis de Clermont, surnommé le *Grand*, en faveur duquel Charles le Bel érigea *Bourbon l'Archambaud* en Duché l'an 1327, & qui porta le premier le nom de Duc de *Bourbon*. De ce Louis sont descendus de pere en fils Jacques de *Bourbon*, Jean de *Bourbon*, Louis II de *Bourbon*, Jean II de *Bourbon*, François de *Bourbon*, Charles de *Bourbon*, Antoine de *Bourbon*, Roi de Navarre; Henri de *Bourbon*, Roi de France & de Navarre; Louis XIII & Louis le Grand, XIV du nom.

Manes des grands Bourbons, brillans foudres de guerre,  
Qui fûtes & l'exemple & l'effroi de la terre. *CORN.*

Tel le grand Saint Louis, la tige des Bourbons,  
Lui-même du Soldat forçoit les Bataillons. *ID.*

Dans les Héros que pour regner fit naître  
Des grands Bourbons la Royale Maison,  
Le sang inspire & prévient la raison;

Le noble instinct, qui dans le cœur domine  
Rappelle en eux leur auguste origine,  
Et de ce sang reçu de tant de Rois  
La Majesté réclame tous les droits. P. DU CERC.

ASTRES DE BOURBON. *Astra Borbonia*, ou *Etoiles de Bourbon*. *Stellæ Borboniæ*. Ce sont trente Satellites que l'on a découverts près du Soleil, & qui font leur révolution autour de cet astre en quinze jours.

ÎLE BOURBON, ou DE BOURBON, Île d'Afrique à l'Orient de la grande Île de Madagascar. *Insula Borbonia*. Elle est aux François, qui lui ont donné ce nom. Les Portugais, qui l'ont découverte les premiers, la nommèrent *Mascaregne*. Il croît à l'Île de Bourbon une espèce de Café, ou Cafier, qui produit le Café long, qui est très-bon. Il y vient aussi une espèce de poivre. On nous envoie encore de-là un excellent extrait d'Aloès, une résine odorante que la colonie appelle *Benjoin*, & qui peut être de vrai Benjoin; une gomme que la colonie appelle *Tacamaca*, & qui paroît semblable à l'*Assotte de Maria* des Espagnols; de la Curcuma ou Terre Mérite; de la Schénante; de la Squine; des Tamarins; une sorte de Scabieuse, & quantité de bois singuliers par leurs odeurs & leurs couleurs, qui peuvent les rendre également utiles aux Ebénistes & aux Teinturiers. DE JUSSIEU, *Mem. Mss.* Voyez les drogues ci-dessus mentionnées, chacune en leur place.

BOURBONNE-LES-BAINS. Bourg de France célèbre par ses eaux minérales. Ce lieu est en Champagne, dans le Bassigny, élection de Langres, à six lieues de cette ville, dans le fond d'un vallon, dont la pente du ruisseau de Borne, qui le parcourt, va de l'est à l'ouest. Les eaux minérales de Bourbonne sont dispersées en plusieurs sources, & on s'en sert pour la guérison de différentes maladies. On les appelle eaux de Bourbonne, à ce que l'on prétend, à cause de la bonté de leur bourbe, ou boue; en sorte que Bourbonne est dérivé de Bourbe bonne. Ces eaux sont chaudes & remplies d'un sel qui a beaucoup de rapport au sel marin. Il y a une Dissertation de M. Gauthier, Architecte Ingénieur, & Inspecteur des grands chemins, des Ponts & Chaussées de France, sur les eaux minérales de Bourbonne-les-bains, imprimée à Troyes en 1716. L'ancien château de Bourbonne ayant été brûlé en 1717 dans l'incendie presque générale du Bourg, on bâtit une maison basse dans la cour de ce château, où l'on plaça une pierre qui avoit été mise dans la face du donjon de l'ancien château, sur laquelle on lit une inscription votive & adressée à la Nymphé ou Génie de la Fontaine de Bourbonne; en voici les termes: *Borvoni thermonæ Caius Jatinius Romanus in Gallia pro salute Cociliae ex voto*. Gruter. p. x. n. 4, & M. Dunaud, tom. 2, pag. 515 de son histoire de l'Eglise de Besançon, font mention de cette inscription. Les eaux de Bourbonne sont bonnes pour la paralysie, les rhumatismes, les humeurs froides, le scorbut, disposent à la guérison de la vérole, préviennent la goutte & la gravelle. Elles doivent leurs vertus à un sel neutre qu'elles renferment, à des parties sulfureuses, bitumineuses, volatiles, absorbantes & ferrugineuses. M. Juret, Médecin de ce lieu pour le Roi, prétend qu'elles guérissent de la fièvre quatre mieux que le quinquina. Voyez sa Dissert. imprimée à ce sujet en 1750. Les boues de Bourbonne qui se trouvent dans les bains, servent à guérir plusieurs incommodités, surtout celles qui attaquent les nerfs. Voyez Dom Calmet, Traité historiq. des eaux & bains de Plombières, Bourbonne, &c. p. 152. L'Hôpital militaire de Bourbonne-les-bains, est rempli de soldats depuis le premier de Mai jusqu'au premier d'Octobre. Ils y viennent de toutes parts.

BOURBONNISTE. s. m. attaché à la Maison de Bourbon. Voyez VALESIEU.

BOURBONNOIS. *Borboniensis Provincia*, ou *Ducatus*. Le Bourbonnois est un ancien Duché de France, situé entre l'Auvergne, le Foret, la Bourgogne, le Nivernois, le Berry, & la Marche. Le Bourbon-

nois fit anciennement le pays des Boies, ou Boïens. Le haut Bourbonnois est proprement le pays de Combrailles. Le reste s'appelle le bas Bourbonnois. Le Bourbonnois est arrosé de l'Allier, & divisé en 17 petites Châtellenies. Moulins est la capitale du Bourbonnois.

BOURBONNOIS, OISE, s. m. & f. *Borboniensis, Boius*. Qui est de Bourbonnois. Il ne se dit point pour signifier celui ou celle qui est de Bourbon, soit de Bourbon l'Archambault, soit de Bourbon Lanoy, mais seulement qui est de la province de Bourbonnois. Je connoissois le P. Lingendes; il étoit Bourbonnois. Qui sont ces Provinciaux-là? Ce sont des Bourbonnois.

BOURBONS. s. m. pl. terme usité dans les Salines de Lorraine. Grosses & longues pièces de bois de sapin servant à soutenir les poêles par le moyen des happes & des crocs.

BOURBOURG. Ville de France, dans la Flandre maritime, cédée aux François par la paix des Pyrénées. *Burburgus*. Bourbourg étoit autrefois assez bien fortifié. Maintenant il est démantelé.

Il étoit autrefois du Diocèse de Térouanne, aujourd'hui de celui de S. Omer; il est célèbre par une ancienne Abbaye de Bénédictins.

L'Abbaye de Bourbourg fut fondée en 1102 par le Comte Robert dit le *Jérusolymitain* & la Comtesse Clémence sa femme, sous la dépendance immédiate du Saint Siège, pour des filles de la première noblesse du pays. L'Evêque de Térouanne approuva cette fondation, & le Pape Pascal II la confirma en 1106, Calixte II en 1119, & Innocent II en 1138. Cette Abbaye est composée d'une Abbessé, d'une Prieure & des Demeiselles: car on les appelle *Demeiselles* plutôt que *Religieuses*. Les Novices s'appellent *Ecolières*, c'est le Gouverneur de la ville qui les présente.

BOURBOURG. s. m. Terme de Fleuriste. C'est une tulipe de quatre couleurs, gris lavandé, colombin obscur, colombin clair & blanc. CULT. DES FL.

BOURCER. v. n. Terme de Marine, qui se dit lorsqu'on ne met au vent qu'une partie d'une voile, & qu'on la troussé à mi-mât, ou au tiers de mât, par le moyen des cargues ou cordes destinées à cet effet; ce qui fait qu'on dit aussi *carguer* dans le même sens. Cela se fait quand on veut prendre moins de vent, afin de retarder le cours du vaisseau. Voyez encore CARGUER.

BOURCET. s. m. Terme de Marine. C'est un nom qu'on donne dans la Manche au mât de misaine & à sa voile. *Dolo, exiguum velum ad corbitam*.

BOURCETTE. s. f. Plante que l'on mange en salade, qu'on appelle communément *Mâches* à Paris. Suivant les analyses de l'Académie des Sciences, ce que l'on tire de la *bourcette* est presque tout alcalin, & il y a peu de plantes qui donnent plus de sel volatil concret, plus de fixe lixiviel & plus de terre. Sa saveur est d'un goût d'herbe salée, & comme détersif, & le suc de ses feuilles rougit un peu le papier bleu; ce qui fait conjecturer que dans cette plante le sel ammoniac est dissous dans une portion considérable de Hégme modéré par beaucoup de terre & un peu de soufre. Elle est très-utile dans les pertes de sang, les hémorragies, la dysenterie, &c.

BOURDAIGNE. s. f. Espèce de pastel bâtard, qu'on nomme autrement *Pastel-bourg*.

BOURDAINE. s. f. Arbrisseau fort commun dans les bois. Les feuilles qui sont d'un beau vert, ressemblent presque à celles de l'Aune. Il porte de petites baies noires quand elles sont mûres: son bois, qui est extrêmement léger, sert à faire du charbon qui entre dans la composition de la poudre à canon. Son écorce intérieure est de quelque usage en Médecine.

Le genre de cet Arbrisseau n'est point douteux. Les Vocabulistes auroient pu s'épargner la peine de relever la faute d'impression qui s'étoit glissée dans la dernière édition de ce Dictionnaire.

SE BOURDALISER. Prendre les manières du Pere Bourdaloue, son style, son caractère. Ho le beau ser-



mon que vient de faire le P. le Comte! Il se *bourdalise* beaucoup. En voilà deux de suite de la même force. ABBÉ DE CHOISY.

**BOURDALOUE.** f. f. Mot qui signifie une étoffe modeste dont les femmes s'habillèrent pendant quelque temps, depuis que le P. Bourdaloue eut prêché fortement contre le luxe, & la magnificence des habits.

Ce mot signifie aussi une sorte de tresse, ou d'or, ou d'argent, ou de soie, large d'environ un doigt, qui sert de cordon au chapeau, & qui s'attache avec une petite boucle de métal.

On a aussi donné ce nom à une sorte de pot-de-chambre oblong; dans ce sens il est masculin.

**BOURDE.** f. f. Mensonge dont on se sert pour s'excuser, ou pour se divertir de la crédulité des autres. *Commentum, nuga.* Cet homme m'a fait accroire qu'il avoit sollicité pour moi, mais il m'a donné une *bourde*. C'est un homme qui se plaît à donner des *bourdes*, des baies. Tu n'es pas homme à te repaître de *bourdes* & de coccigrues. MASC. Il est populaire.

Voltaire dans ses remarques sur le menteur de Corneille observe que cette expression, grand donneur de *bourdes*, qui y est employée, est aujourd'hui un peu baïlé: elle vient de l'ancien mot *bourdelier*, *bordeler*, qui ne signifioit que se réjouir.

Les Vocabulistes, qui se piquent d'une si grande exactitude, disent que le mot de *bourde* signifie mensonge, défaite. Ils n'en ont pas trouvé davantage dans le Dictionnaire de l'Académie. Ce qu'on appelle *bourde* est une chose controuvée pour s'excuser ou pour rire de la crédulité des autres.

Ce mot vient de l'Italien *burla*. MÉNAGE. Autrefois il signifioit aussi un bâton gros par le bout sur lequel on s'appuie; une sorte de potence dont se servent les infirmes.

**BOURDE**, est aussi un terme de Marine, qui signifie la voile que l'on met quand le temps est temperé.

**BOURDE.** Sorte de soude qui est très-mauvaise.

**BOURDEAUX.** Nos peres écrivoient plus communément *Bordeaux*. Mezeray l'écrivit ainsi, & quelques-uns le font encore; mais *Bordeaux* est mieux aujourd'hui, & il faut toujours le prononcer ainsi, quoique communément ceux du pays prononcent *Bordeaux*. *Burdigala*, *Burdegala*. Ville de France, capitale de la Guyenne. *Lourdeaux*, situé sur la Garonne, est une des plus grandes, des plus riches, & des plus belles villes de France.

Isidore de Séville écrit que *Bordeaux* prend son nom de ceux qui l'ont peuplé, & qu'ils nomment *Burgos Gallos*, c'est-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *Ville Gauloise*. J'aurois mieux le dériver à *Burgo Galatico*, c'est-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *Ville Gauloise*, le nom de *Bourg* étant assez ancien, & dérivé de la langue grecque, & par conséquent à l'usage des Gaulois, pour signifier une forteresse, comme l'on peut voir dans Végèce, Orose, & le Glossaire de Philoxène, *Burgus, Turris, πύργος*. DE MARCA, *Hist. de Béarn*, L. I. p. 5. Favyn, en son *Hist. de Navarre*, L. II. p. 63, croit que *Bordeaux* est ainsi appelé à cause de l'assemblage des eaux tant du reflux de la mer qui remonte jusqu'à sept lieues au-dessus, que de la Garonne, Gironde, Dordogne, & autres qui s'assemblent près de-là pour se jeter dans la mer; & que c'est *Burgum aquarum*.

Les Berruyers, c'est-à-dire, ceux de Berry, étant trop serrés prirent le large, & laissant la rive de la Loire & leur ville capitale de Bourges aux plus vieux, vinrent s'établir sur la Garonne, où ils bâtirent *Bordeaux*, laquelle ils appelerent Bourges, *Bituriges*, comme la ville capitale de leur pays qu'ils avoient laissée. J'ai vu une ancienne inscription dans le château Trompette qui portoit, *Augusto sacrum & Genio Civitatis Biturigum vivifcorum*. FAVYN, *Hist. de Nav.* p. 63. 64.

L'Archevêque de *Bordeaux* dispute à celui de Bourges le titre de *Primat d'Aquitaine*. *Bordeaux* a Parlement, Sénéchaussée, Amirauté, Bureau des Finances, Généralité, Cour des Aydes, Hôtel des Monnoies, & Université. Les vins de *Bordeaux*

sont estimés: on fait cas sur-tout de ceux de Grave.

De la Broussé, dans son livre sur la Primatie d'Aquitaine, a ramassé les érymologies du nom de *Bordeaux*. Selon lui *Bordeaux* n'est point une colonie des Bituriges, mais des Phéniciens. Ainsi il ne peut souffrir Isidore, qui dit que *Burdegalis* vient de *Burgi & Galli*. *Burdegalem appellatam ferunt, quod Burgos Gallos primum colonos habuerit; quibus antea cultoribus impleta est.* Cependant il conjecture qu'on pourroit changer *Burgos* en *Brigos*, ou *Briges*, qui sont des mots phéniciens. Car, dit-il; pourquoi plutôt *Burdegala*, que *Brigigala*? Ensuite; parce que *Riges* en phénicien, selon lui, signifie Hommes braves, gens de cœur; il soupçonne que l'Hercule Gaulois, sur-nommé *Ogmios*, auroit bien pu venir à *Bordeaux* en allant en Espagne; & donner son nom de *brave* & de *courageux* à cette ville; mais, continue-t-il, les Phéniciens donnoient aux lieux les noms des fruits qui y naissoient: il se pourroit bien faire que *Bordeaux* vint de *Ibura*; (il vouloit dire *יבורא ibburah*, chaldéen) qui signifie abondance, fertilité & de *dagan*, *דגן* qui signifie blé; car encore aujourd'hui le pays de Médoc & celui d'entre les deux mers portent beaucoup de blé. Mais, ajoute-t-il, ne seroit-il point mieux de dire que, comme les habitans de Saintonge portoient un habit nommé *bardus*, les Bourdelois le prirent aussi à cause du voisinage, & de-là furent appelés *Burdigalli*, comme une partie de la Gaule fut appelée *Gallia Braccata*, à cause des braies qu'elle portoit? Il croit encore qu'il faut tirer ce mot *Bardus* de l'hébreu *bardes*, ou de l'arabe *bord*. Peut-être aussi furent-ils appelés *bord*, à cause de leur habileté dans la Poësie & la Musique Gauloise, ainsi que les fameux Bardes. Vinet a dit que *Burdigala* étoit un mot celtique. S. Jérôme, deuxième Préf. sur l'Ép. aux Galates, dit que l'Aquitaine tiroit de Grèce l'origine du nom *Burdigala*. Enfin, il conclut que les Romains pourtant pourroient bien être les auteurs de ce nom; car c'étoit leur coutume de donner des mots de leur façon à tous les lieux qu'ils conquéroient, ou dans lesquels ils établissoient des colonies. Tout cela ne nous avance guère; mais au moins c'est tout ce qu'on dit de l'étymologie de *Bordeaux*.

Le même Auteur prétend que c'est *Bordeaux*, & non pas Bourges, qui a eu la Primatie d'Aquitaine. Voici quelques-unes de ses raisons. Le droit de visite qu'a prétendu l'Archevêque de Bourges, n'est point un droit de Primat, mais de Métropolitain. Hincmar égale l'Archevêque de Bourges & celui de *Bordeaux*, les appelant tous deux *Primum Sedium Regni Aquitanici*. L'Evêque de Reims a eu le titre de Primat de sa Province avant Bourges. Le changement de Frotaire ne prouve rien: on peut passer d'un Siège à un autre qui est égal. Le Concile de Tulle a donné le nom de *Primat* à l'Archevêque de *Bordeaux*; cette ville étoit la capitale de la Novempopulanie; des Evêques de *Bordeaux* ont présidé à des Conciles où étoit l'Archevêque de Bourges; savoir, au Concile d'Agde, au premier d'Orléans; & au second de Mâcon, qui se tint en 588. Il s'en suit que Bourges n'avoit point encore de Primatie. Voyez BOURGES. Mrs de Sainte-Marthe ne sont point du sentiment de M. de la Broussé. Nous avons des antiquités de *Bordeaux* par un Anonyme à Poitiers 1565. Selon MM. de l'Acad. des Sciences la longitude de *Bordeaux* est 17°. 8'. & sa latitude de 44°. 50'. Selon Picard & de la Hire, *Bordeaux* est à 16°. 46'. 33". de longitude, & à 44°. 5'. 3". de latitude. Voyez sur *Bordeaux*, *Notitia utriusque Vasconiae, aut. Arn. Oihenarto*, De Hauteferre, *Res. Apui M. Valois*, *Notitia Gall.* De Sainte-Marthe, *Gall. Chr. T. I.* p. 195.

**BOURDEAUX.** Bourg en France ou Dauphiné, au pied des Monts, à sept lieues de Valence.

**BOURDELACE**, ou BORDELAGE. f. m. Terme de Coutume, est une redevance qu'on doit au Seigneur en argent, blé, plume ou volaille, ou de deux de ces trois choses, selon la Coutume de Nivernois. *Jus exi-*

*gendi prædicatorii vestigalis.* Le droit de *bourdelage* en Bourbonnois est de pereille condition & qualité que le droit de taille réelle : & le mot de *bourdelier* se dit non-seulement du détenteur, mais aussi de l'héritage, de la redevance & du contrat, & même du Seigneur auquel ce droit est dû. Seigneur *bourdelier*.

Ce mot, selon Coquille, dans son *Hist. du Nivernois*, vient de *bord*, qui en ancien langage tudesque signifie un domaine, métairie, ou ferme à la campagne ; & de-là est tiré l'ancien mot françois *borde*, qui signifie la même chose. Quand un homme riche avoit un ou plusieurs domaines à la campagne, il les bailloit à un ou plusieurs laboureurs à perpétuité, pour les faire valoir, & en payer une redevance, en grain & en volaille ; & le *bourdelage* consiste en ces trois choses, ou pour le moins en deux des trois.

**BOURDELAGE**, est aussi un vieux mot qui signifioit, paillardise. *Impudicitia*.

**BOURDELIER**, f. m. Ce mot se dit non-seulement du Seigneur à qui le droit de *bourdelage* est dû, mais encore de l'héritage & du contrat. On dit, un Seigneur *bourdelier*. Un héritier *bourdelier*. Un contrat *bourdelier*. Les Chartreux du Val - saint - Georges sont les plus grands *bourdeliers* du Nivernois.

**BOURDELOIS**, OISE, f. m. & f. *Biturix Vivifcus*, *Burdigalensis*. Qui est de Bourdeaux. On écrivoit autrefois *Bordelois* ; mais aujourd'hui il faut écrire & prononcer *Bourdelois*, & M. de Marca lui-même n'écrir jamais autrement dans son *Hist. de Béarn*. Les *Bourdelois* sont les anciens *Bituriges Vivifci* ; & quelques-uns prétendent que ce nom s'est corrompu de celui de *Bituriges*. Isidore le tire de *Burgos Gallos*, étymologie qui ne plaît point à M. de Marca, qui aimeroit mieux le dériver à *Burgo Galatico*, c'est-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *Ville Gauloise*. César ne fait aucune mention des *Bourdelois*, ou *Vivifques*, dans la conquête de l'Aquitaine. Turbe a cru qu'ils étoient compris sous les termes généraux des peuples éloignés, qui conserverent leur liberté par le moyen de la rigueur de l'hiver. M. de Marca en conclut qu'ils ne sont point une nation d'Aquitaine, mais un peuple gaulois, ou bien qu'ils sont compris sous le nom de Cités Armoriques. Notre Poète *Bourdelois*, Aufone, après avoir long-temps gouverné les écoles de son pays, se rendit capable d'exercer le Consulat à Rome. MASC.

**BOURDELOIS**, f. m. Petit pays de Guyenne, qui est autour de Bourdeaux, & qui porte aussi le nom de *Guyenne propre*. *Burdigalensis ager*. L'an 778 le *Bourdelois* fut érigé en Comté en faveur de Seguin.

**BOURDELOIS**, ou **BOURDELAIS**, f. m. Gros raisin de treille, blanc ou rouge. Le *Bourdelais* n'est pas un bon raisin. La Quintinie écrit *Bourdelais*. Le *Bourdelais* est une espèce de gros raisin blanc, longuet, qui fait de très-grandes & grosses grappes, ne mûrit presque jamais, & par-conséquent est propre à faire des confitures, ou du verjus. Il sert encore pour fournir des feuilles à garnir les plats au mois d'Octobre. La QUINT. *Part. III. Ch. 14.* Le *Bourdelais*, autrement verjus, tant le blanc que le rouge, est une espèce de pied de vigne qui se taille au printemps, & se provigne, se grêse, & se plante comme l'autre vigne pendant les mois de Janvier, Février & Mars ; il faut l'ébourgeonner au printemps pour lui ôter les branches folles & inutiles. ID. *Part. VI. p. 174.*

**BOURDER**, v. n. Vieux mot, dont on se peut servir encore dans le style burlesque. Il signifie, se moquer, dire des sottises, des bourdes, *Mendacis fallere*, *imponere*. Ce coquin ne fait que *bourder*.

**BOURDEUR**, f. m. Donneur de bourdes. *Mendax*, *illusor*, *derisor*. De ce mot corrompu on a fait le proverbe. Autant pour le *Brodeur*, au lieu de dire pour le *Bourdeur*. On dit *Bourdeuse* au féminin.

**BOURDILLON**, f. m. Bois de Chêne refendu, propre à faire des tonneaux & futailles,

**BOURDIN**, f. f. & non pas masculin, comme le disent les Vocabulistes, pêche ronde, de bon goût, très-colorée, qui mûrit à la fin du mois d'Août ; ou au commencement de Septembre, la bourdin est un peu moins grosse que la mignone ; mais elle est excellente quand l'arbre est un peu vieux ; son fruit en est plus beau, & il charge beaucoup.

**BOURDON**, f. m. Bâton fait au tour, qui a une pomme en haut & au milieu, & un fer pointu par en bas, que portent les Pèlerins. *Baculus longior qualem gestare solent qui perigrinationes obcunt*. On peint S. Jacques avec son *bourdon*.

Menage dérive ce mot du latin *burdo*, qui signifie un âne, ou un mulet, parce qu'il aide à marcher comme les mules : de même qu'on appelle un bâton la *haquenée des Cordeliers*, & que des *bourdes* signifioient autrefois des potences. Selon Guichard דרבן *darab*, fait *dourban*, דרבן (il falloit dire *dorban*) qui est exposé, *Stimulus quo rustici arantes boves pungunt*, *fustis*, *baculus* ; c'est-à-dire, l'aiguillon dont on pique les bœufs à la charrue, *fustis*, *baculus*, bâton. De sorte que par transposition de ces radicales בורדן, *bourdan*, *bourdon* s'en trouvera dérivé en françois en même signification. M. Le Moine prétend que ce mot est arabe, & qu'il signifie un bâton fait du bois qui fournissoit la matière du papier.

Dans la vie du B. Simon, Hermite de S. Augustin, il est fait mention d'un *bourdon* de fer, *cum uno bordonno ferreo in manu* ; sur quoi le P. Papebrock remarque que c'est un mot françois & italien, *Act. SS. April. T. II. p. 828*, & dans les Actes de S. Canion, qui semblent avoir été faits sur la fin du troisième siècle, mais qui sont faux, & ne peuvent être même du commencement du cinquième siècle, on trouve *burdilli* pour des bâtons, des instrumens, dont ce Saint fut battu pendant une heure. C'est apparemment un diminutif de *burdo*, qui seroit fort ancien si ces Actes étoient vrais.

**BOURDON**, se prend aussi quelquefois pour le Pèlerin qui le porte. *Peregrinus*.

*Hé quoi ! Madame à son chevet  
Pourroit voir un Bourdon.* LA FONT.

Planter le *bourdon* en quelque lieu. *Sedem in aliquo loco figere*. C'est une façon de parler proverbiale & figurée, qui veut dire, s'établir en quelque lieu.

Quelques-uns appellent les trois *bourdons* ces trois étoiles que le vulgaire nomme les trois Rois, & qui sont dans le boudrier d'Orion, toutes trois de la seconde grandeur, sur une même ligne & à peu près en égale distance. Celle du pied gauche d'Orion est de la première grandeur, & s'appelle *Rigel* ; & des deux brillantes de ses deux épaules, qui sont toutes deux de la seconde grandeur, celle de l'épaule droite qui est fort rouge, s'appelle *Beldergensis*, & celle de l'épaule gauche s'appelle *Bellatrix*, & toutes ces étoiles n'ont jamais fait partie de celles qui composent les trois Rois.

**BOURDON**, en termes d'Imprimerie, est une faute que commet l'ouvrier, lorsqu'il omet un ou plusieurs mots, ou même plusieurs lignes de la copie. Faire un *bourdon*.

**BOURDON**, est aussi une grosse mouche guêpe qui fait beaucoup de bruit en volant. *Fucus*. Ce mot est fait par onomatopée du bruit que font les mouches en volant. *Bumbus*. Swammerdam en décrit huit espèces. Il y a des *bourdons* dans les ruches d'abeilles. Les *bourdons* sont d'une couleur plus obscure, d'un tiers plus grands & un peu plus gros que les abeilles. Il y a des ruches où il ne se trouve qu'un petit nombre de *bourdons*, & d'autres où il s'en trouve une plus grande quantité, & il y a des saisons de l'année où l'on n'en remarque point. Il y a des *bourdons* qui ne sont pas plus grands que les abeilles. Tous les *bourdons* mâles n'ont point d'aiguillon. MARALDI, *Mém. de l'Acad. des Scienc.* 1712. p. 302,

En ce sens Guichard dérive ce mot de *דבורה*, *de-bora*, mot qui signifie une abeille ; faisant une transposition *בורדה*, *boreda*, d'où *bourdon*, *vejsa*, *fucus*, a été formé en François, si on l'en veut croire. Mais apparemment c'est le bruit que font ces insectes qui leur a fait donner ce nom.

**BOURDON**, est aussi le jeu de l'orgue qui fait la basse, qui a le son le plus creux, & qui a les plus gros tuyaux. *Ordo tuborum soni gravioris*. Le *Lourdon* est un des principaux jeux de l'orgue. Il est de bois & bouché. Il est accordé à l'unisson avec la montre. Il y a un second *bourdon* qui est de quatre pieds quand il est bouché, ou de huit pieds quand il est ouvert, fait en forme de flûte, qui est à l'octave de la montre ou du premier *bourdon*; il peut être d'étain ou de bois. Matthieu Paris témoigne que ces tuyaux ont été appelés *burdones*, à cause qu'ils ressembloient aux *bourdons* des Pèlerins. On le dit aussi des basses de quelques autres instrumens, comme des deux flûtes ou chalumeaux des cornemuses & des musettes, dont le vent ne sort que par la pate. Notre *bourdon* ou basse répond à la note que les Grecs appeloient *πρωταυτοβόμος*. Les Anciens avoient de grosses flûtes, faites en forme de bâton, qu'ils appelloient *bourdon*, d'où sont venus ces termes de Musique, parce que ces sons creux & bas imitent le bourdonnement des mouches.

**FAUX-BOURDON**, est une Musique simple qui se chante note contre note, & qu'on appelle aussi *simple contrepunt*, à la différence du contrepunt figuré, qui subdivise les notes en croches & en doubles croches. *Rudior musicorum concentus*. Les Italiens nomment encore *faux-bourdon* une certaine harmonie produite par l'accompagnement de plusieurs fixtes de suite, qui fait entendre plusieurs quartes entre deux parties supérieures, parce que la troisième de ces parties est obligée de faire plusieurs tierces avec la basse. **BROSSARD**.

On appelle aussi *bourdon*, la grosse cloche de Notre-Dame de Paris.

**BOURDON**, *f. m.* Espèce de poire de la fin de Juillet, qui pour la grosseur, la qualité de sa chair, de son goût, de son parfum & de son eau, aussi-bien que par le tems de sa maturité, ressemble à-peu-près au Muscat Robert, & n'en est guère différente que par la queue, qu'elle a plus longue. **LA QUINT**.

**BOURDONASSE**, *f. f.* Espèce de lance dont on se servoit à la guerre. *Mém. de Comines, L. 8. c. 6. p. 518.*

**BOURDONNANT**. L'oiseau *bourdonnant* est un oiseau de l'Amérique qui a le plumage fort joli, & qui n'est que de la grosseur d'une des plus grosses guêpes. Il a le bec noir, & aussi délié que la pointe d'une aiguille fine, avec des jambes & des pieds proportionnés au reste du corps. ¶ Quand il vole, il ne bat point des ailes comme les autres oiseaux, mais il les tient étendues, dans un mouvement égal & continu, comme les abeilles & les autres mouches, dont il a le bourdonnement continu quand il vole. Il se meut avec beaucoup de vitesse, & cherche les fleurs & les fruits. Il y en a de deux ou trois sortes, mais tous fort petits. Ils n'ont pas tous le même plumage. Les plus gros sont noirs.

**BOURDONNÉ**. *ÉE*, *adj.* Terme de Blâson, qui se dit des croix garnies aux extrémités de pommes ou bâtons semblables à ceux des Pèlerins, ou dont les branches sont tournées, & arrondies en bourdons de Pèlerins. On les appelle plus ordinairement *pommetées*. *Globatus*. Les Prieurs mettent aussi des bourdons ou bâtons derrière l'Ecu de leurs armes, pour marque de commandement, comme les Abbés des croix.

**BOURDONNEMENT**. *f. m.* Bruit que font les bourdons & autres insectes de cette nature, *bumbus*, *bumbitatio*. Le *bourdonnement* des abeilles, des grosses mouches, des hannetons.

Dans le figuré, on le dit du bruit confus que les hommes font sans prononcer de voix articulées ; ce qui pour l'ordinaire, n'est pas un signe d'appro-

batton. *Bumbus*, *murmur cœcum*. A-peine eut-il cessé de parler, qu'on entendit un *bourdonnement* universel dans l'assemblée.

**BOURDONNEMENT** se dit encore d'un bruit qui se fait entendre dans les oreilles, tel que celui que fait une mouche en volant, & quelquefois tel que seroit le tintement d'une chose. *Voy. TINTEMENT. Bumbus*. On entend quelquefois ce bourdonnement à la suite d'une longue maladie. Il peut être cause ou par une grande chaleur, ou par une trop grande abondance du sang & des humeurs. Ce n'est pour l'ordinaire qu'une indisposition passagère. S'il est habituel, il annonce quelque embarras.

**BOURDONNER**. *v. n.* Faire un bruit sourd tel que font les bourdons. *Bombum edere*, *bombilare*. Il n'y a rien de plus importun qu'une mouche qui *bourdonne* aux oreilles.

*Le moindre bruit éveille un mari soupçonneux, Qu'à l'entour de sa femme une mouche bourdonne, C'est cocuage qu'en personne, &c. LA FONT.*

**BOURDONNER**, se dit figurément d'un murmure ou d'un bruit confus. *Streperè*, *murmurare*, *sufurrare*. J'ai entendu *bourdonner* quelque chose de cette nouvelle, mais je n'en sais pas le détail. Il est vieux. ¶ Il se dit plus particulièrement du bruit sourd & confus de plusieurs personnes qui désapprouvent ce qui a été dit ou fait. Sa harangue finie, on entendit *bourdonner* l'assemblée.

**BOURDONNET**. *f. m.* Terme de Chirurgie. Les *Bourdonnets* sont de petits rouleaux de charpie, en forme d'un noyau d'olive. On s'en sert pour arrêter le sang qui coule d'une plaie, pour tenir une plaie dilatée, pour y porter des médicamens, & pour en absorber le pus. *Voyez M. DIONIS.*

**BOURDONNIER**. *f. m.* qui porte un bourdon, un long bâton fait au tour. De l'usage observé par les Pèlerins, & ceux qui entreprennent les voyages d'outre-mer, de porter des bourdons, les hérétiques Albigeois prirent sujet de se railler des Croisés qui avoient entrepris de les combattre, en les appelant *bourdonniers*, ainsi que nous apprenons du Moine de Vaux de Cernai, ch. 62. *Bourdonarios autem vocabant peregrinos, eò quòd baculos deferre solerent, quos lingua communi Burdones vocamus...* Du Cange, *Dissert. XV. sur Joinville, p. 237.*

**BOUREAU**. *Voyez* **BOURREAU**.

**BOURG**. *f. m.* Gros Village qui a une Paroisse, une Foire & un Marché. *Vicus*, *Pagus*. Quelques uns le restreignent aux lieux qui ne sont fermés ni de murs, ni de fossés. D'autres au contraire, comme Messieurs de l'Académie veulent que ce soit un gros village fermé de petites murailles ; ¶ Mais ce ne sont point les murs qui distinguent le *bourg* d'avec la ville ; puisqu'il y a des *bourgs* murés & des villes sans murailles. Ce n'est point non plus la quantité plus ou moins grande de maisons ; car il y a de très-grands bourgs & de très-petites villes. La distinction de la ville & du bourg est fondée sur les droits de bourgeoisie & sur les privilèges dont jouissent les habitans d'une ville, & dont ne jouissent pas ceux du *bourg*. Le *bourg* relève presque toujours d'une ville, & jamais la ville d'un *bourg*. Ces observations peuvent servir à rendre plus claires, ou à rectifier les idées que nous attachons aux mots de *bourg*, village, hameau.

Le *hameau* est un assemblage de quelques maisons seulement, sans église paroissiale, ni juridiction locale.

Le *village*, plus grand que le *hameau*, a une église desservie par un Curé, souvent une espèce de juridiction subalterne, comme d'un Bailli, souvent une foire tous les ans, le jour de la dédicace de l'église ou de la fête du patron. Les habitans du *village* sont paysans, laboureurs.

Le *bourg*, plus grand que le village, a une paroisse & quelquefois une espèce de magistrature, & outre la foire annuelle, un marché à certains

jours de la semaine. Les habitans du bourg sont en partie laboureurs, artisans ou marchands en détail. Quelques *bourgs* sont accompagnés d'un château où demeure le Seigneur. Quelques *bourgs* ont été fortifiés, soit durant les guerres civiles, soit à cause du voisinage de la frontière; mais comme en les fortifiant, on n'a rien changé à l'état des habitans, ils ont conservé le nom de *bourg*, au lieu que les villes demeurées sont demeurées *villes*, parce que les habitans ont été maintenus dans leurs droits.

La *ville* est un gros bourg, qui, outre la paroisse, une ou plusieurs foires annuelles, un marché toutes les semaines, a un Magistrat nommé le corps de ville, qui administre la justice de la *ville*, & a son ressort. Les habitans de la *ville* sont bourgeois, & jouissent, en vertu de leur naissance, des franchises & privilèges accordés par l'usage ou par la concession du Souverain à la ville dont ils sont bourgeois.

Le mot de *Bourgade* est moins distinct dans la signification, & on donne ce nom aux lieux dont on ne sauroit dire s'ils sont *villages* ou *bourgs*, & qui sont dans un état douteux entre ces deux qualifications. Il y a peu de fiefs considérables où les Moines n'aient bâti de nouveaux *bourgs*, du consentement des Seigneurs; & la fondation des Prieurés a produit cet avantage d'augmenter le nombre des habitans, & de mettre à profit beaucoup de terres incultes; parce que ces nouveaux *bourgs* étoient peuplés de nouveaux habitans, & c'étoit une des premières conditions du traité que les Moines faisoient avec les Seigneurs. Du reste, les Seigneurs leur laissoient tout l'exercice de la Justice sur ces étrangers, & n'en exigeoient aucun service, ni aucune corvée, si ce n'étoit celle de travailler à la réparation des ouvrages publics, dont ils avoient l'usage, aussi-bien que les anciens habitans, comme les ponts & les chaussées. **LOBINEAU.**

Nicot & Cujas dérivent ce mot du latin *pyrgus*, venu du grec *πύργος*, ou du latin *burgus*. Cambden est à-peu-près de même opinion, *Britan. p. 625 & 852.* car il prétend que ce nom ne s'est formé que sous les derniers Empereurs, après la translation de l'Empire à Constantinople, du nom *πύργος* qui signifie un petit château, un fort; & que c'est de-la que vient le nom des Bourguignons, parce qu'ils habitoient dans ces sortes de châteaux. Mais ce mot vient de l'Allemand *burg*, qui est très-ancien dans cette langue, comme on voit par la terminaison de la plupart de leurs villes. Luitprand, *Liv. III. chap. 12.* en parlant des Bourguignons, dit, que dans leur langue *burgum* signifie un amas, ou assemblage de maisons, qui n'est point renfermé de murailles. Les Allemans appeloient *burger*, ou *Burgar*, les habitans de ces sortes de lieux. Isidore, *Liv. IX. ch. 4.* dit *Burgarii à burgis dicti.* Dans Végèce le mot de *burgus* signifie seulement *tour*, ou *petit château.* Le sentiment le plus vraisemblable, c'est que *burgus* vient du mot *pyrgus*, *πύργος*; le *π* se change aisément en *b*, & l'*o* grec se change en *u* dans plusieurs mots qui ont passé de la langue grecque dans la latine, &c. Ou plutôt *πύργος*, & *burg*, sont le même nom. Voyez **CLUVIER**, *Germ. Ant. Liv. I. p. 110.*

**BOURG.** Ville de France, capitale de la Bresse. On dit souvent *Bourg-en-Bresse.* *Forum Segusianum. Tannum, Burgus.* Messieurs de Mèziriac & Vaugelas, souvent cités dans ce Dictionnaire, étoient de *Bourg-en-Bresse.*

*Bourg-sur-mer*, est une autre ville de France en Guyenne, à l'embouchure de la Dordogne dans la Garonne.

**FAUX-BOURG.** Assemblage considérable de maisons attenant les portes d'une ville. *Suburbium.* Les villes de guerre ne doivent point avoir de *faux-bourgs*; car ils favorisent les approches des ennemis.

Ce mot vient de *fors* & *bourg*, comme qui diroit. *hors le bourg.*

On dit figurément de ceux qui approchent de

quelque chose, mais qui ne sont pas dedans, qu'ils sont dans les *faux-bourgs.*

**BOURGACHARD.** Bourg de Normandie, province de France: il est dans le Roumois, pays du Diocèse de Rouen. Ce bourg a donné son nom à une réforme de Chanoines Réguliers qui y a été établie en 1285, & qu'on appelle les Chanoines Réguliers de la réforme de *Bourgachard.* L'Auteur de cette réforme est le P. Moulin. L'origine & l'histoire de cette réforme sont fort obscures, parce que ces Chanoines gardent sur cela & sur tout ce qui les concerne un très-grand silence. On sait seulement qu'elle a commencé au Prieuré de S. Cyr de Friardel, Diocèse de Lisieux, fondé vers l'an 1142. que quelque temps après elle passa dans l'Abbaye d'Yvernaux, proche de Briec-Comte-Robert, Diocèse de Paris. Ensuite elle passa au Prieuré de S. Lo de *Bourgachard* qui leur fut donné. Elle s'est fort étendue en Normandie, & a passé en quelques autres provinces. Leur habillement consistoit en une soutane noire avec un grand collet, comme celui des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France; sur la soutane ils ont un rochet, & lorsqu'ils sortent un manteau noir. Ils vont au chœur l'été avec le même rochet sans surplis, ayant sur le bras une aumusse grise. L'hiver ils ont la chape noire avec le grand camail, comme la plupart des autres Chanoines Réguliers, avec cette différence que sous le camail d'étoffe ils ont une capuce de peau, comme leur aumusse, & que le capuchon du camail est toujours abaissé. ils sont deux ans de noviciat: la première année s'appelle l'année de postulance, pendant laquelle les postulans sont vêtus de noir, comme les Ecclésiastiques; la seconde est véritablement celle du Noviciat; les Novices ont une soutane blanche à boutons noirs & le rochet. Dans quelques Abbayes où ils ont succédé à des Chanoines Réguliers non réformés, ils ont pris la soutane blanche, comme leurs Prédecesseurs la portoient. Ils ne sont guère établis qu'à la campagne.

Le nom de *Bourgachard* est devenu le leur, & dans le discours ordinaire on dit un *Bourgachard*, les *Bourgachards*, & plus ordinairement on adoucit ce mot, & l'on dit un *Boucachard*, les *Boucachards.*

**BOURGANEUF.** Ville de France dans la Marche, sur la rivière de Taurion, à six lieues de Limoges. *Burgus novus.*

**BOURG-ARGENTAL.** (le) Petite ville de France en Forez, aux confins du haut Vivarais.

**BOURG-D'AULT,** ou d'eau, gros bourg de France, en Picardie, Diocèse d'Amiens.

**BOURG-D'OYSANS.** Petite ville de France dans le Dauphiné, sur la Romance, capitale de la vallée d'Oysans.

**BOURG-LA-REINE,** à deux lieues de Paris, sur le chemin d'Orléans.

**BOURG-LE-ROI.** Ville dans le Maine, Diocèse & Election du Mans.

**BOURG-SUR-MER.** Ville de France, en Guyenne, dans le Bourdelois, sur la Dordogne, près du bec d'Ambez.

**BOURG DE THYSI,** ou **BOURG-LE-COMTE.** Petite ville de France, en Beaujolois, sur la Loire, six lieues au dessus de Roanne.

**BOURG-THEROUDE,** (on prononce assez communément *Bou-Troule*) Bourg ou village, chef-lieu d'un Doyenné rural du diocèse de Rouen, & Collégiale fondée ou rétablie en 1693. *Descrip. Géogr. & Hist. de la Haute-Norm. Tom. II. p. 342.*

**BOURGADE.** s. f. Diminutif de *Bourg, Pagus.* Cette Comté a dix villes, trente *bourgades*, & quatre à cinq cents villages. **PATRU.** Voyez **BOURG.**

**BOURGAGE.** s. m. Terme de Coutume. Ce qui est situé dans l'étendue des villes, & de la banlieue. Ce sont proprement les masure, manoirs & héritages qui sont des bourgs, & qui sont tenus sans fief du Roi, ou d'autres Seigneurs du bourg, & qui gardent les coutumes des bourgs, & payent les rentes aux ter-



mes accoutumés, sans qu'ils doivent autre censive ni redevance.

Quand il s'agit de l'Angleterre, le *Bourgage* est la manière dont les Cités, les Villes, les Bourgs, &c. tiennent leurs terres du Roi, ou de quelque autre Seigneur, moyennant une certaine rente ou redevance annuelle. HARRIS. M. Boyer ajoute que c'est aussi cette rente, ou redevance; mais Harris ne le dit point.

On dit *franc-bourgage*, comme on dit *franche-bourgeoisie*. Par une Déclaration du 4 Décembre 1641. le Roi ordonna que toutes personnes, nobles & roturiers, propriétaires & possesseurs d'héritages allodiaux en *franc-bourgage* & *franche-bourgeoisie*, qui n'ont justice, fussent & demeurassent confirmés, & leurs successeurs à perpétuité, à leur allodialité, &c. Les villes de Gisors & de Neaufle, dont tout le territoire est de temps immémorial en *franc-bourgage*, ne font qu'une seule & même Seigneurie. *Descript. Géog. & Hist. de la Haute-Norm. T. II p. 298.*

BOURG-DIEU. *Burgum Dei*. C'est un bourg du Berri en France, dans le territoire de Deols, qui a pris ce nom à cause d'un Monastère de Bénédictins qui y fut bâti en 917 par Abbon, Seigneur de Deols.

BOURGEOIS, BOURGEOISE. i. m. & f. prononcez BOURJOIS. *Urbis incola*. Dans la basse latinité on trouve *Burgensis*. Voyez ACT. SANCT. MART. T. III p. 417. A 536. A. 551. A. &c. Celui qui fait sa résidence ordinaire dans la ville, & qui a un degré de condition qui tient le milieu entre la Noblesse & le Payfan. M. l'Abbé GIRARD. La vraie politesse ne se trouve guère que chez les courtisans & les principaux *Bourgeois* des villes capitales. Voyez CITOYEN, HABITANT, leurs différences. M. de Voltaire dans ses remarques sur le Nicomede de Corneille observe que cette expression est bannie du style noble. Elle étoit admise à Rome, & l'est encore dans les Républiques. *Le droit de Bourgeoisie*, le titre de *Bourgeois*. Elle a perdu de sa dignité, peut-être parce que nous ne jouissons pas des droits qu'elle exprime. Un *Bourgeois* dans une République est en général un homme capable de parvenir aux emplois: dans un Etat monarchique, c'est un homme du commun. Aussi ce mot est-il ironique dans la bouche de Nicomede, & n'ôte rien à la noble fermeté de son discours.

Ce mot vient de l'allemand *burger*, qui signifie la même chose, ou plutôt, selon Paquier, il vient du vieux mot *bourg* qui signifioit une ville.

BOURGEOIS, se prend aussi comme non collectif, & signifie l'assemblage, le corps de ceux qu'on nomme *bourgeois* dans le vrai sens du mot. La police des marchés veut que le *Bourgeois* soit fourni avant les Marchands & Regrattiers.

BOURGEOIS désigne aussi quelquefois tous les gens du tiers Etat, à la distinction des Ecclésiastiques & des Gentilshommes qui jouissent de plusieurs privilèges dont le Peuple ne jouit pas. Les charges de l'Etat sont portées par le *Bourgeois*.

*Laissez les bons Bourgeois se plaire en leur ménage: C'est pour eux seuls qu'Hymen fit les plaisirs permis.*

LA FONT.

BOURGEOIS, se dit aussi par mépris pour signifier un homme qui n'est pas Gentilhomme; ou qui n'a nul usage du monde. Ce n'est qu'un *Bourgeois*. Cela sent bien son *Bourgeois*.

On appelle en plusieurs Coutumes *Bourgeois du Roi*, des habitans qui ont quelque privilège pour plaider seulement en la Jurisdiction Royale, & décliner la Jurisdiction des Seigneurs: ce qui a lieu dans les Coutumes de Troyes, de Champagne, de Chaumont, de Sens & d'Auxerre: ce qu'on appelloit aussi *droit de Juré*, parce que ceux qui se rendoient justiciables du Roi, faisoient un serment par devant le Juge Royal; & pour cela on payoit un droit de six deniers pour livre des meubles, & deux deniers des immeubles; ce qui s'appelloit *droit de Bourgeoisie*.

BOURGEOIS FIEFFÉ, C'est l'habitant d'une ville dont la Bourgeoisie, la Mairie, l'Echevinage & la Commune sont tenues en fief du Roi, ou d'un autre Seigneur. RAGUEAU.

On appelle *Bourgeois du Roi* ceux qui quoique demeurans dans des terres seigneuriales, dont tous les habitans sont serfs du Seigneur, communément appellés gens de pot & de main-morte, sont exempts de cette servitude au moyen de leur privilège qui les en excepte, & qui même en quelques endroits les soustrait à la Justice seigneuriale, & les rend justiciables du Juge-Royal en premiere instance.

Ce privilège de *Bourgeoisie* royale n'a été introduit que pour quelques endroits de la Champagne, où tout le Peuple est de condition servile, en sorte que, si quelque forain venoit habiter la terre d'un Seigneur, il deviendroit son serf: ainsi ceux qui viennent s'établir dans quelque lieu de cette Province, pour se soustraire à la servitude du Seigneur du lieu, ont recours au Roi ou à ses Officiers qui leur donnent des lettres de *Bourgeoisie* & protection royale.

BOURGEOIS, en termes de Marine, est le propriétaire d'un vaisseau, soit par achat, soit qu'il en ait fait faire la construction. *Navis dominus*. C'est celui qui l'équipe de tous ses apparaux & agrès, & qui le fite ensuite; c'est-à-dire, le loue à un Marchand pour faire voyage, suivant les conditions d'un traité qu'on appelle *charte-partie*. Si plusieurs Marchands s'unissent pour faire l'acquisition d'un Navire, on les appelle *Co-Bourgeois*.

Quelques Auteurs prétendent que le mot *Bourgeois* est venu du style de la Hanse Teutonique, à cause qu'il n'est permis en Allemagne qu'aux *Bourgeois* des villes Hanseatiques d'avoir & de faire construire des navires, & qu'en effet tous les Seigneurs & propriétaires d'un navire sont nommés *Bourgeois*. Les Patrices ou Senateurs de Rome ne pouvoient posséder ou tenir en propre des navires; mais seulement des barques: cela n'étoit permis qu'aux *bourgeois*.

Les ouvriers appellent *Bourgeois*, celui pour lequel ils travaillent. Il faut servir le *Bourgeois*. Le maçon, l'artisan, tâchent toujours de tromper le *Bourgeois*. C'est en ce sens & en opposant les *Bourgeois* aux artisans, que le Roi dit dans l'Ordonnance de 1667. art. XI. Les Juges & les parties pourront nommer pour experts des *Bourgeois*; & en cas qu'un artisan soit intéressé en son nom contre un *Bourgeois*, ne pourra être pris pour tiers expert qu'un *Bourgeois*.

BOURGEOIS, OISE, est aussi adj. dans les mêmes sens qu'il est substantif. Une maison *bourgeoise*, c'est une maison bâtie simplement & sans magnificence, mais commode & logeable; & elle est également opposée à palais, hôtel, & à cabane, ou maison de payfan & d'artisan. On appelle dans les bourgs & villages, Maisons *bourgeoises*, celles que les *Bourgeois* des villes voisines y ont, par opposition à celles des habitans du lieu. Dans les villages des environs de Paris tout est plein de maisons *bourgeoises* très-propres. Une maison ou famille *bourgeoise*, est une famille qui n'est pas noble, mais au-dessus de l'artisan, par ses biens & ses emplois. On le dit aussi adjectivement dans l'autre sens. Cela est du dernier *bourgeois*. MOL. Corrigez-vous de vos façons de parler *bourgeoises*, c'est-à-dire, basses & populaires. Il a des manières d'agir tout-à-fait *bourgeoises*. Vous allez voir entrer dans cette famille un air *bourgeois* qui n'en sortira de dix générations. Je ne vis jamais un corps composé d'atomes plus *bourgeois*. MOL. dans le *Bourg. Gent.*

FRANC-BOURGEOIS. Voyez FRANC.

On appelle *garde-bourgeoise*, un droit établi dans la Coutume de Paris à l'imitation de la garde-noble, par lequel les pere & mere, ayeul ou ayeule, ont droit de jouir des biens de leurs enfans mineurs sans leur en rendre compte, en les entretenant selon leur état, & en payant leurs dettes mobili-

liaires. *Pupillorum tutela, & hereditatis procuratio.*

On appelle aussi *garde-bourgeoise*, la milice des *bourgeois* qui font garde en quelque partie de leur ville. *Civium excubia.* On appelle *caution bourgeoise*, une bonne caution, & facile à discuter.

On appelle vin *bourgeois*, le vin que les *Bourgeois* de la ville de Paris recueillent de leur cru, & qu'ils ont droit de vendre à pot chez eux. On le dit aussi du vin non frelaté qu'on a dans la cave par opposition au vin de cabaret. On dit dans le même sens ordinaire, soupe *bourgeoise*, bonne soupe.

**BOURGOIS**, f. m. Sorte de petite monnoye de billon, qui avoit cours sous le règne de Philippe le Bel. Il y avoit des *bourgeois* simples, & des *bourgeois* doubles. Les *bourgeois* simples étoient les deniers parisis, & les *bourgeois* doubles, les doubles parisis. LE BLANC. *Traité des monnoyes.*

**BOURGOIS** ne se dit jamais pour Habitant de Bourges. Il faut dire Habitant de Bourges, un homme, une femme de Bourges.

**BOURGOISE**, f. f. Terme de Fleuriste. Tulipe d'un rouge vif tirant sur l'orangé, & blanc. MORIN, *Cult. des Fleurs.*

**BOURGOISEMENT**, adv. D'une manière *bourgeoise*. *Agrestius, simplicius, rudius.* Il vit, il parle, il raisonne *bourgeoisement*. Sur le midi il dine *bourgeoisement*, & en famille; mais bien & avec appétit. VIGN. MARV.

**BOURGOISIE**, f. f. *Jus civitatis.* La qualité de Citoyen. Ce mot suppose une ville & une société dont chaque particulier connoît les affaires, & aime le bien, & peut se promettre de parvenir aux premières dignités. Il faut une demeure de dix ans dans les villes franches pour acquérir le droit de *Bourgeoisie* & l'exemption de la taille. Le droit de *Bourgeoisie* à Rome, ou de Citoyen Romain, donnoit de grands avantages: on l'accordoit même à des étrangers. Lacédémone étoit si jaloux de son droit de *Bourgeoisie*, qu'Hérodote a observé qu'elle ne l'a accordé qu'à deux personnes. LA GUIL. Les François perdent le droit de *Bourgeoisie* françoise, en s'établissant dans les pays étrangers; mais ils le recouvrent s'ils reviennent en France. PIMONT dans le *Nouveau Praticien François*. Voyez dans l'*Hist. de Lyon* du P. Menestrier, pag. 448, la manière dont on doit demander la *Bourgeoisie* & y être reçu.

**BOURGOISIE**, se dit aussi en termes collectifs, de tout le corps des *Bourgeois*. *Cives.* La *Bourgeoisie* est en armes, &c. La *Bourgeoisie* est toujours la copie de la Cour. SCAR.

**BOURGEON**. Prononcez **BOURJON**. f. m. Le bouton qui pousse aux arbres & aux plantes au printemps. Œil animé qui produit dans la suite une jeune branche, dans lequel les feuilles sont arrangées & repliées les unes sur les autres. Voyez **BOURTON**. *Gemma, oculus.* La gelée n'est dangereuse que lorsque les *Bourgeons* commencent à pousser.

Ce mot vient de *burrio*, qui a été fait de *burra, bourra*. MÉNAGE. Les *bourgeons* ont la même peau, le même parenchyme, les mêmes corps ligneux, les mêmes insertions, & les mêmes moëles que la tige, c'est-à-dire, les mêmes parties, qui, par le moyen d'un nouveau suc qui y entre continuellement, reçoivent une extension pareille à celle de l'or qui passe par la filière, & qui se déploient à peu près comme les tuyaux d'une lunette d'approche. Les *bourgeons* sont toujours placés entre la tige ou branche dont ils sortent, & la base des pédicules, ou queue des feuilles.

**BOURGEON**, se dit aussi de tout le nouveau jet des arbres & des vignes. *Germen, surculus.* Les *bourgeons* s'allongent dans toutes les parties tant qu'ils sont tendres & herbacés. L'allongement diminue à mesure que le bois s'endurcit. Il cesse, quand le bois est tout-à-fait dur. Voyez **ARBRE**. **AUBIER**, **BRANCHE**.

Dans ce sens on le dit particulièrement des nouveaux scions de la vigne. On défend l'entrée des bêtes dans les bois nouvellement coupés, à cause qu'elles mangent les *bourgeons*, les jets tendres & nouveaux.

**BOURGEON** se dit par extension, dans une espèce de sens figuré, des boutons, bubes, elevures qui viennent au visage. *Papula.* Il a le visage tout couvert de *bourgeons*. *Papulofus.* Elle peint de *bourgeons* son visage guerrier. BOU.

**BOURGEON**, dans le commerce de lainage. Les *bourgeons* ou *escouilles* sont des laines plus fines que le reste, & qui s'échappent ou s'allongent par brins en différens endroits. On les arrache de dessus la bête avant que de la tondre. On donne ce dernier nom dans le Berry à la laine levée sur les cuisses.

**BOURGEONNEMENT**. f. m. action de pousser des bourgeons. *Gemmatio.* Voyez **BOURGEON**. Je ne trouve ce mot dans aucun Dictionnaire. Pourquoi cela? L'usage l'a adopté; & s'il n'étoit pas reçu, il faudroit le recevoir, parce qu'il est nécessaire. On dit bien ébourgeonnement.

**BOURGEONNER** v. n. Pousser des bourgeons. *Gemmare, gemmas agere.* Les arbres *bourgeonnent* au printemps. On dit figurément de ceux qui ont des elevures, des bubes au front, au nez, au visage, que leur front, leur nez, leur visage commence à *bourgeonner*.

**BOURGEONNÉ**, EE, part. & adj. *Gemmatus.* Qui a des bourgeons au visage. On dit ordinairement que les ivrognes ont des nez *bourgeonnés*.

**BOURG-ÉPINE**. C'est un arbrisseau, qu'on appelle autrement *Nerprun*, ou *Noirprun*. *Rhamnus.* Voyez ces mots.

**BOURGES**. Ancienne & grande ville de France, capitale du Berry, avec un Archevêché. *Bituriges, avaricum Biturigum.* Elle est située au confluent de l'euve & de l'auron; c'est l'ancien *Avaricum Biturigum*, qui, dès le temps de Tarquin l'ancien, étoit le siège de l'Empire des Gaules.

**BOURGES**, fut dans la suite la capitale du Royaume d'Aquitaine, & son Archevêque eut le titre de Patriarche & la primatie sur les Provinces de Narbonne, d'Auch & de Bourdeaux. Voyez les Antiquités de Bourges par Chenu, l'histoire du Berry par la Thaumassiere, & les différentes dissertations de M. Cathérinot, sur la ville de Bourges. Voyez aussi le Dictionnaire de la Martinière.

On ignore l'origine du mot *Bourges*. Cette ville est à 20°. 3' 26" de longitude, & à 47° 4' 58" de latitude. CASSINI & MARALDI. La tour de S. Erienne de *Bourges* est à 19° 55' 13" de long. & à 45° 4' 54" de lat. CASSINI.

Louis XI n'acquies à *Bourges* en 1423; Charles VII y fit son séjour le plus ordinaire pendant les premières années de son règne. François I qui aimoit les Sciences & les Savans, alla un jour entendre Alciat dans les Ecoles de *Bourges*.

Mr. Cathérinot, dans son Patriarchat de *Bourges*, prouve que *Bourges* est non-seulement une Primatie, mais aussi un Patriarchat; ses principales raisons sont que Didier, *Desiderius*, Evêque de Cahors, écrivant à saint Sulpice le Débonnaire, Archevêque de *Bourges*, qui mourut en 640, le traite de Patriarche; Cette lettre est dans Du Chesne, *Hist. Gall. Script. p. 88*; Que Théodulphe, Evêque d'Orléans, écrivant à S. Aoust, ou Aigulphe, qui mourut en 842, dit qu'il a par-dessus les autres l'honneur Patriarchal du premier siège, & qu'il a sous lui une troupe de Peres; que le Pape Nicolas I. écrivant à S. Raoul, aussi Archevêque de *Bourges*, qui mourut en 869, le nomme Patriarche. Il devoit dire que dans cette lettre à Raoul, le Pape Nicolas déclare que l'Archevêque de *Bourges*, en vertu de son Patriarchat, n'avoit de juridiction sur l'Eglise de Narbonne qu'en cas d'appel, & qu'il ajoute, qu'en vertu du même Patriarchat, il devoit gouverner l'Eglise de Narbonne pendant la vacance du Siège; ce qui est non-seulement appeler l'Archevêque de *Bourges* Patriarche; mais reconnoître qu'il étoit en possession de ce titre, & qu'il en exerçoit les fonctions. On n'a donc pas raison de dire que Nicolas fut le premier qui donna ce titre à l'Archevêque de *Bourges*. Cathérinot ajoute, Jean VIII nomme l'Eglise de *Bourges* Cardinale,

qui est un nom fort approchant du Patriarchat ; que le B. Robert d'Arbrissel, écrivant à Léger, Archevêque de *Bourges*, le nomme aussi Patriarche ; que *Gosfredus, Prior Vosiensis* [Geofroi, Prieur de Vigeois en bas Limoulin] qualifie Patriarche de *Bourges* ; Albert, Archevêque de la même ville ; que la Glose du Decret reconnoît un Patriarchat à *Bourges* : c'est sous la Distinct. 22, Canon 7. S. Antonin, Archevêque de Florence, mort en 1459, observe qu'il y a trois choses dans l'Eglise de *Bourges*, Métropole, Primatie & Patriarchat. Le Cardinal Alexandre passé plus avant sur le Canon *Definimus*, dist. 22 & dit que l'Archevêque de *Bourges* est le premier Patriarche après les quatre premiers. En 1210, ou environ, Philippe Auguste écrivit à Innocent III, pour faire confirmer la Primatie de *Bourges*, parce que c'étoit, dit-il, le seul Patriarchat de son Royaume. Enfin, Coquille, le plus judicieux de nos Jurisconsultes françois, & Chasseneux, disent la même chose. Il prétend même que les Archevêques de *Bourges* ont exercé les fonctions Patriarchales ; que c'est en cette qualité que Vaugrin, Archevêque de *Bourges*, bénit en 1122, Suger, Abbé de saint Denys dans l'Eglise de saint Denys même, en présence de Louis le Gros ; que Guillaume de Boistatier, qui mourut en 1421, Henri d'Avangout mort en 1446, & le Cardinal de Tournon, ont aussi fait les mêmes fonctions, aussi-bien que M. de Beaune, qui donna l'absolution à Henri IV, & il cite les preuves des libertés Gallicanes, p. 406. M. Cathérinot conjecture que le Patriarchat de *Bourges* fut institué sous Louis le Débonnaire, Roi des Aquitaines, & depuis Empereur. Ses principales raisons sont, que la ville de *Bourges* étoit devenue alors capitale des trois Aquitaines, & que vers ce temps-là Raoul, Archevêque de *Bourges*, est traité de Patriarche. Voilà ce que sa Dissertation contient de plus particulier. Cette conjecture est détruite par le fait de S. Didier, rapporté ci-dessus par M. Cathérinot lui-même. S. Didier ayant vécu sous Dagobert, ( Clovis II, ) & sous Sigebert fils de Dagobert, Sigebert étoit Roi d'Austrasie, ainsi *Bourges* avoit un Patriarche dès le VII<sup>e</sup> siècle. Raoul, élu Archevêque en 840 dans des lettres de fondation d'un Monastère, rapportées par le P. Mabillon, *Act. SS. Eaned. Sac. IV. P. II. p. 1158*, prend le titre d'Evêque du premier Siège, *primæ sedis Episcopos*. *Bourges* a une Université fameuse autrefois pour le Droit, & où il vient encore beaucoup d'étrangers. M. l'Abbé Fleury, qui, dans son *Hist. Eccl. L. LV. p. 180, Tom. XI, & Liv. LXXXIV. p. 519, T. XVII*, reconnoît le Patriarchat de Raoul, croit aussi qu'il fut érigé, parce que *Bourges* étoit la capitale du Royaume d'Aquitaine, que Charlemagne avoit donné à Louis le Débonnaire, & il ne croit pas qu'on ait parlé de ce Patriarchat avant ce temps-là. Cependant Théodulphe d'Orléans vivoit & écrivoit plus de vingt-ans, & Didier, cité par M. Cathérinot, plus de 200 ans avant le Pape Nicolas.

Quant à la Primatie, elle s'étendoit d'abord sur les Provinces de Narbonne, d'Auch & de Bourdeaux. La Province de Narbonne est la première qui s'en est soustraite, ensuite celle d'Auch ; mais Bourdeaux y demeura soumis, & en 1146, Eugène III. confirma par une Bulle la Primatie de *Bourges* sur cette Province ; & les Archevêques de *Bourges* ont joui incontestablement de ce droit pendant plusieurs siècles, comme il paroît par la Translation de Frotaire, qui en 876, demanda en grâce de passer du Siège de Bourdeaux à celui de *Bourges*, & par la lettre de Philippe Auguste à Innocent III. en faveur de Gerard de Cros, Archevêque de *Bourges*, rapportée dans le *Gallia Christiana*, Tom. I. p. 174. Les Rois d'Angleterre, devenus Ducs de Guyenne, voulurent soustraire Bourdeaux à la Primatie de *Bourges* ; Philippe Auguste s'en plaignit à Innocent III. en 1211, & le pria de conserver les

droits de cette Eglise, qui étoit la seule Primatiale de son Royaume. Ce Pape confirma ce droit à S. Guillaume l'an 1200, & le supposant incontestable ; l'année 1212, il confirma la suspension prononcée par l'Archevêque de *Bourges* contre l'Archevêque de Bourdeaux, pour n'être pas venu à son Concile ; & ne la leva qu'après que l'Archevêque de Bourdeaux eut promis d'aller au Concile de *Bourges* quand il y seroit appelé. Alexandre III, Luce III, Urbain III, Clément III, Célestin III, & enfin Grégoire IX, prononcèrent en faveur de *Bourges*, & les Archevêques de Bourdeaux reconnurent sans difficulté l'Archevêque de *Bourges* pour leur Primat, comme il paroît par une lettre d'Etienne de Noyon à Honorius III, par l'Auteur de la vie de S. Guillaume dans Surius, par la lettre que Gerard de Malmort, Archevêque de Bourdeaux, écrivit le 28 Octobre de l'année 1247, à Philippe Berruyer, Archevêque de *Bourges*, qui lui avoit mandé qu'il alloit faire sa visite dans sa Province, qu'il se préparât, & qu'il en avertît ses suffragans, à quoi Gerard répond qu'il est prêt à la recevoir avec honneur, aussi-bien qu'à exécuter ses ordres. Enfin, en 1255, le Cardinal Octavien, par commission du Pape, fit un règlement pour la visite de l'Archevêque de *Bourges* dans la Province de Bourdeaux, & le Pape Alexandre IV le confirma. Ce ne fut qu'en 1305, que Clément V, qui avoit été Archevêque de Bourdeaux, transporta, si on en croit Matthieu de Westminster & Wallingham, deux Auteurs Anglois, la Primatie d'Aquitaine de *Bourges* à Bourdeaux.

Quelques-uns confondent le Patriarchat de cette Eglise avec sa Primatie, comme si c'étoit la même chose. Messieurs de Sainte-Marthe, dans leur *Gallia Christiana*, Tome I. p. 140, conviennent que Sulpice, Archevêque de *Bourges*, est appelé Patriarche par Didier de Cahors, mais ils disent qu'en ces temps Patriarche ne signifioit autre chose que Métropolitain. Tout ceci est tiré de Messieurs de Sainte-Marthe, Cathérinot & de Hauteserre, *Res. Aquit. L. IV. c. 4*. De la Broussé a écrit contre. Voyez BOURDEAUX.

*Bourges* porte d'azur à trois moutons d'argent, accolés de gueules ; clarinés d'or, 1, 2, à la bordure dentelée de gueules.

BOURGMESTRE, ou BOURGUEMESTRE, f. m. PS se prononce. Premier Magistrat des villes de Flandres, de Hollande & d'Allemagne. Il est comme le Maire & le Gouverneur ; il donne des ordres pour le gouvernement, l'administration des finances, la justice & la police de la ville. Le pouvoir & les droits des *Bourguemestres* ne sont pas égaux partout : chaque ville a ses loix & ses statuts particuliers. En allemand on l'appelle *Burgermeister*. On ne fait pas bien comment on pouvoit exprimer cette dignité en latin. Les uns l'expriment par *Senator*, & les autres par *Consul*. Quelques-uns de ces François Religionnaires réfugiés dans les pays étrangers, qui se mêlent d'écrire en françois, écrivent *Bourguemaitres* ; mais très-mal, il faut dire & écrire *Bourguemestre*, & prononcer Ps.

Ce mot s'est formé de deux termes flamans ; *Bourger*, bourgeois, & *Meejter*, maître, c'est-à-dire, le maître & le protecteur des bourgeois. M. Bruneau, dans son *Traité des Crûes*, dit que *Bourguemestre* en Hollande répond à ce qu'on appelle *Alderman*, & *Shérif* en Angleterre, *Attourné* à Compiègne, *Capitou* à Toulouse, *Consul* en Auvergne & Languedoc, *Jurat* à Bourdeaux, *Pair de Ville* à Beauvais, *Echevin* à Paris, Lyon, Rouen, Tours, Angers, &c.

BOURGUEMESTRES, se dit aussi figurément & en badinant des plus considérables bourgeois d'une ville. Tous les honorables *Bourguemestres* jetterent les yeux sur nos inconnus. SCAR.

BOURGO. Voyez BURGAU.

BOURGOGNE. Grand pays de France, qui a pour bornes à l'orient les Suisses, & une partie de l'Alsace ; à l'occident le Gâtinois, le Nivernois & le

Boubonnois ; au midi le Lyonnais & la Bresse ; au nord la Champagne & la Lorraine. *Burgundia*. Ce nom de *Bourgogne* vient de celui de Bourguignons, peuples qui l'ont conquise & possédée. Celui de *Burgundia* ne se trouve point avant Cassiodore. Nous donnons la terminaison *ogne* à plusieurs noms de lieux terminés en latin en *ia*, comme Cologne, Boulogne, Pologne, Catalogne, Sologne. La *Bourgogne* est le pays des anciens Eduens, Sénonois & Séquaniens. La *Bourgogne* se divise en deux parties, dont l'une est le Comté de *Bourgogne*, ou la Franche-Comté, que quelques-uns appellent la haute *Bourgogne*, l'autre est le Duché de *Bourgogne*, que quelques-uns nomment la basse *Bourgogne*. Les Eduens & les Sénonois occupoient celle-ci, & les Séquaniens habitoient l'autre. La *Bourgogne* a été appelée la Mere des eaux, parce que plusieurs grandes rivières des Gaules y ont leur source, ou l'arrosent.

Le Duché de *Bourgogne* est la partie occidentale de la *Bourgogne*, *Burgundia Ducatus*, qui a le Comté de *Bourgogne* à l'orient, au midi la Bresse & le Beaujolois, le Nivernois au couchant, la Champagne au nord. La capitale du Duché de *Bourgogne* est Dijon. Les vins de *Bourgogne* sont les meilleurs vins de l'Europe pour l'usage ordinaire.

Le Comté de *Bourgogne* est la partie occidentale de la *Bourgogne*, qui a pour bornes au couchant le Duché de *Bourgogne* ; & une petite partie de la Champagne ; au nord la Lorraine, au levant le Comté de Mont-Belliard & la Suisse, au midi la Bresse & le pays de Gex. Dole étoit autrefois la capitale du Comté de *Bourgogne*, aujourd'hui c'est Besançon. Le Comté de *Bourgogne* fut cédé à la France par les Espagnols à la paix de Nimègue en 1678.

*Bourgogne* propre. Quelques-uns appellent ainsi les Dijonois, l'un des sept Bailliages du Duché de *Bourgogne*, duquel Bailliage Dijon est la capitale.

Royaume de *Bourgogne*. C'est un puissant Etat que les Bourguignons établirent autrefois dans les Gaules, & qui comprenoit, outre les deux *Bourgognes*, le Nivernois, la Bresse, le Bugey, & la Suisse ; & qui s'étendit ensuite dans le Valais, la Savoye & le Dauphiné. Le Royaume de *Bourgogne* s'étendoit du côté du Rhône & de la Saône, comprenoit une partie de la Provence, & ce que nous appelons aujourd'hui le Dauphiné, la Savoye, la Franche-Comté, presque tout le Duché de *Bourgogne*, le Nivernois & une partie de la Champagne. P. DAN. Il étoit divisé en sept Provinces, dont les Métropoles étoient Arles, Vienne, Lyon, Besançon, Moustier en Tarentaise, Embrun, Aix en Provence. Voyez le Maire, L. III. de ses *Illustrations des Gaules*, & Pierre de S. Julien, *Antiq. des Bourg.* pag. 672. Ensuite il fut divisé en deux Royaumes, dont l'un s'appela la *Bourgogne Transjurane*, & l'autre la *Bourgogne Cisjurane*. L'un & l'autre furent réunis sous Raoul II. Roi de la *Bourgogne Transjurane*, à qui Hugues Roi de la *Cisjurane* céda ses Etats & ses droits l'an 926. L'an 1032, le Roi Rodolphe III. étant mort sans enfans, tout cet Etat échut à l'Empereur Conrad le Salique, & ses successeurs en jouirent près de deux siècles. Après quoi étant trop éloignés pour le maintenir, ils y laissèrent établir plusieurs petits Souverains, les Comtes de *Bourgogne*, de Morienne, ou de Savoye, de Forcalquier & de Provence, les Dauphins de Viennois, & les Ducs de Zéringhen. Enfin, ces petits Etats, excepté la Savoye & le Duché de Zéringhen, ont été réunis à la Couronne de France en différens temps, & par différentes voies.

La *Bourgogne Transjurane*. Ce pays comprenoit la Suisse, & ses dépendances avec la Savoye. *Burgundia Transjurana*, ou *Transjurenfis*. On l'appelle ainsi, parce qu'elle étoit au-delà du Mont-Jura, ou Mont-Jou, *Frans-Montem Juram*, grande chaîne de montagnes qui s'étend depuis le Rhin près de Bâle jusqu'au Rhone, à quatre lieues au-dessous de Genève. Le Royaume de la *Bourgogne Transjurane* commença par Raoul, ou Rodolphe I. l'an 888.

La *Bourgogne Cisjurane*, en latin *Burgundia Cisjurana* ou *Cisjurenfis*, ainsi appelée parce qu'elle renfermoit tout ce qui étoit en-deçà du Mont-Jura, *cis Montem-Juram*, se divisoit en *Cisjurane inférieure*, *Cisjurana inferior*, qui comprenoit le Duché de Bourgogne, le Nivernois, la Bresse & le Bugey, & en *Cisjurane supérieure*, qui étoit la Franche-Comté, *Cisjurana superior*. La *Bourgogne Cisjurane* a eu titre de Royaume, que l'on a autrement nommé le Royaume d'Arles. Il commença l'an 879 par Bozon d'Ardenne ; & finit l'an 929. Voyez ARLES. On doute si la *Cisjurane supérieure* faisoit partie de ce Royaume, ou si elle appartenoit à celui d'Arles. Voyez la Notice de M. de Valois au mot *Burgundia*.

La *Bourgogne Royale*, *Burgundia Regia* ; la *Bourgogne Impériale*, *Burgundia Imperatoria*. On a donné encore ces noms, le premier au Duché, & le second au Comté de *Bourgogne*, vers l'an 1032. ou 1034. lorsque cet Etat tomba entre les mains de l'Empereur Conrad. Petite *Bourgogne*. On a ainsi appelé les quartiers du Mont-Jura qu'occupèrent les Nuetlandois alliés des Bourguignons, & qui sont aujourd'hui le territoire de Fribourg & autres en Suisse. Voyez Gollut, *Mém. des Bourg.* L. III. chap. 2.

Aujourd'hui, ce que dans l'usage ordinaire on appelle simplement la *Bourgogne*, c'est le Duché de *Bourgogne*. Pour le Comté de *Bourgogne* on l'appelle la Franche-Comté, ou simplement la Comté.

Le Cercle de *Bourgogne* comprend le Comté de *Bourgogne* & les Pays-Bas. *Circulus Burgundius*. Au commencement de la dernière guerre les troupes du Cercle de *Bourgogne* furent reçues dans les places du Roi d'Espagne en Flandres, & dans les Etats des Electeurs de Cologne & de Bavière.

Autrefois on écrivoit *Burgoine* & *Bourgoine*. Depuis, quelques-uns, comme Mézerai, ont écrit *Bourgogne*, mais on n'écrit plus que *Bourgogne*, & il faut prononcer le *gn* comme une *n* mouillée à l'ordinaire. Pour l'Histoire de *Bourgogne*, il y a *Pontus Heuterus Rerum Burgundicarum*, L. VI. fol. à Anvers 1584. De S. Julien l'*Origine des Bourguignons*, fol. à Paris 1581. Guil. Paradin, *Annales de Bourgogne*, L. III. E. Perard, *Recueil de plusieurs pièces servant à l'Histoire de Bourgogne* ; Nicol. Vignierius, Du Chesne, E. Delbene, Schurz, Fleischius, Philb. de La Mare, ont aussi écrit l'Histoire de *Bourgogne*.

BOURGOGNE. s. m. On donne ce nom au vin de *Bourgogne* dans le style familier.

*En quel état est votre cave ?*

*Comment se porte le bossu,*

*Qui très-souvent la dent se lave :*

*Tout votre Bourgogne est-il bû ?*

DIVERT. DE SEAUX.

*Enfin c'est bien pauvre besogne,*

*Que de belle eau claire entre nous,*

*A tout hasard garnissez-vous*

*De quelque baril de Bourgogne.*

BOURGOGNE. s. f. Dans quelques endroits, on donne le nom de *Bourgogne* au sainfoin.

LA BOURGOGNE. Espèce de danse française qui fut faite pour M. le Duc de Bourgogne.

BOURGOIN. *Bergusia*, ou *Bergusium*. Petite ville de France en Dauphiné, dans le Viennois, sur la petite rivière du Pin, nommée autrement, *la Bourbe*.

BOURGUEIL, *Burgolium*. Petite ville de France, dans l'Anjou, avec une célèbre Abbaye, Ordre de S. Benoît, à quatre lieues de Saumur.

BOURGUIGNON, ONE, s. m. & f. Nom de peuple que quelques-uns écrivoient autrefois *Bourguignon*, & que les Anciens ont appelé *Burgundio*, & quelquefois, comme Ammien Marcellin, *Burgundius*, mais plus rarement. Les Modernes disent souvent *Burgundus*, mais mal à mon sens, puisque l'antiquité a dit autrement. En parlant des anciens *Bourguignons* M. de Tillemont a dit en français *Burgundes*. Voyez ce mot. Les *Bourguignons*, se-



Ion quelques Auteurs, étoient une partie des Vandales, dont la première demeure fut la Castubie en Poméranie, avec les contrées de Pologne qui en sont voisines. Sous Tibère ils sortirent de leur pays, & conquièrent une partie de la basse Allemagne. Tibère & Drusus les dispersèrent en différens camps le long du Rhin, où ils multiplièrent de sorte, qu'au rapport d'Orose, *L. VII. C. 32.* ils parurent au nombre de 80. mille sur le bord du Rhin. Sous l'Empire de Théodose le jeune, fils d'Arcadius, les Allemans les ayant chassés du pays dont ils s'étoient emparés, & que nous nommons aujourd'hui le Palatinat du Rhin, ils passèrent ce fleuve, & étant entrés dans les Gaules, ils vainquirent les Eduens, les Séronois & les Séquaniens, les chassèrent & demeurèrent maîtres de leur pays, qui depuis fut appelé de leur nom de Bourgogne, où ils formèrent le Royaume dont nous avons parlé au mot de **BOURGOGNE**. Selon M. de Valois, les *Bourguignons* ne sont point Vandales, mais une nation Germanique, voisine des Allemans. Sidonius dit qu'ils parloient le langage Germanique. Tibère ayant tiré de la Suabe les Sicambres, leur ayant fait passer le Rhin, & les ayant logés dans la Gaule sur le rivage de ce fleuve. Isidore, & après lui plusieurs autres, se sont imaginé que les *Lourguignons* sont venus de cette Colonie de Sicambres, & confondent inconsidérément les uns avec les autres.

Selon d'autres, les *Bourguignons* sont de ces anciens Gaulois, qui sous la conduite de Ségovèse, du temps du vi ux Tarquin, s'étoient établis en Germanie, & qui plusieurs siècles après revinrent dans leur ancienne patrie. Voyez Chorier, *Hist. de Daup. Liv. III. §. 1. p. 124, 125.* Ammien dit comme une chose constante que les *Bourguignons* descendoient des Romains; & Orose prétend que ce sont ceux que Drusus & Tibère, fils adoptifs d'Auguste, avoient établis dans les châteaux & dans les bourgades de l'Allemagne, & que même ils ont pris leur nom de ces bouts; ce mot signifiant à-peu-près la même chose en leur langue qu'en la nôtre. Néanmoins Plin, *Liv. IV. C. 14.* en fait une nation purement Germanique, une partie des Vindiles, qu'on prétend être les Vandales; & quelques-uns prétendent qu'ils n'ont été appelés Romains, que parce qu'ils croyoient descendre des Gaulois, qui avoient été faits Citoyens Romains.

Marcellin dit qu'au paravant que les *Bourguignons* se fussent investis d'une partie des Gaules, ils ne s'appelloient qu'aux armes & au labour, & lorsque, contre leur espérance, la terre leur faisoit faillite, ils entroient en une fureur si étrange, qu'ils chassoient leur Roi de leur Royaume, & en installoient un autre. PASQ. Les *Bourguignons* ne commencèrent à paroître & à se jeter sur les terres de l'Empire Romain que sous Maximien vers la fin du troisième siècle. Les *Bourguignons* passèrent le Rhin, & entreprirent en Gaule avec les Alains & les Vandales sous Honorius & Arcadius, au quatrième siècle. Les *Bourguignons*, que l'on croit n'avoir été différens des Vandales que par le nom, ne marchèrent au commencement que sous les mêmes enseignes & sous les mêmes chefs. Mais ayant traversé le Rhin ensemble, ils se séparèrent par le conseil de leurs Prêtres, parce qu'ils avoient embrassé le Christianisme, que ces autres nations avoient en horreur. CHORIER.

On ne convient guère plus de l'origine du nom, que de celle du peuple. La plus vraisemblable est que *Bourguignon*, *Burgundio*, ou *Burgundius*, n'est point leur premier nom, ni un nom qu'ils aient apporté en Allemagne ou en France, ou qu'ils se soient donné eux-mêmes, mais un nom que les Allemans ou les François leur donnerent, parce qu'ils bâtirent autour du pays qu'ils avoient conquis un grand nombre de châteaux, ou camps, *Castra*, pour leur sûreté; que c'étoit-là une de leurs coutumes, & que château ou camp se dit en allemand & en ancien franc, *burg*, ou *bourg*, d'où l'on

fit *Bourguignons*, comme qui diroit *Chastelains*. C'est l'étymologie d'Orose, d'Isidore, & de plusieurs autres. Luitprand, *L. III. c. 12.* parlant des *Bourguignons*, dit, *Ipsi domorum congregationem, quæ muro non clauditur, burgum vocant.* Et dans les fragmens de Frédégaire on lit *Burgundionum 80 ferè millia.... ad Rhenum descenderunt, & cæci castra posuerunt, quasi Burgum vocitaverunt, ob hoc nomen acceperunt Burgundiones.* Voyez encore Orosius, *L. VII. Hist. 6. 4.*

D'autres, qui approuvent cette étymologie, disent que les *Bourguignons* ne furent point ainsi nommés des bourgs fortifiés qu'ils construisoient, mais des bourgs non fortifiés & tout ouverts que Drusus & Tibère les obligèrent de former, pour diviser en plusieurs petites habitations séparées & sans défenses, cette nation qui commençoit à leur devenir suspecte par ses forces & sa multitude. C'est le sentiment de Paradin dans ses *Annal. de Bourg. L. I.* Chorier, *Hist. de Daup. p. 458, 459.* dit que c'est parcequ'ils joignoient leurs tentes pour être plus prêts à leur défense commune, & nommoient *bourgs* ces assemblées qui avoient du rapport avec les villes, qui néanmoins n'étoient point fermées de murailles.

Quelques Modernes, après M. de Valois, traitent de ridicule cette étymologie tirée du mot *bourg*, estimant que de *Burg* on auroit fait *Burgiones*, & non pas *Burgundiones*, c'est-à-dire *Burgion*, & non pas *Bourguignons*; mais il faut de meilleures raisons, dit M. de Tillemont, pour se moquer des anciens Auteurs. D'autres, comme Rhénaanus, qui tiennent cette étymologie pour vraie, remontent à la langue grecque, & tirent *burg* de *πυργός*, une *tour*; & si l'on croit Picard, dans sa *Celtopédie*, il n'y a aucun bon Auteur qui n'en convienne. Quoi qu'il en dise néanmoins, & quelque vraisemblable que puisse être cette opinion, ce mot peut n'être point grec; & Pierre de S. Julien, dans ses *Antiq. des Bourg. ch. 11.* réfute cette opinion, parce que, 1<sup>o</sup>. les *Bourguignons*; ni les Allemans, dont ils faisoient partie, ne savoient point le grec, & n'en ont eu connoissance que fort tard, quoique, selon Rhénaanus, ils aient été nommés *Bourguignons* plutôt qu'on ne pense; c'est-à-dire, avant Tibère. 2<sup>o</sup>. Les Germains, ni par conséquent les *Bourguignons*, ne demouroient point dans des villes, & ne renfermoient point leurs habitations de murailles, ainsi que Tacite nous l'apprend. 3<sup>o</sup>. Que *πυργός* est une *tour*, & non point un *bourg*. D'autres ont dit que *Burgundio* s'étoit dit pour *Gurgundio*, à *Gurgitibus*, parce que la Bourgogne a été nommée la Mere des eaux, à cause que les plus grandes rivières des Gaules y ont leur cours, ou leurs sources; mais ces peuples portoient le nom de *Bourguignons* avant que la Bourgogne eût été nommée la Mere des eaux, & qu'ils y fussent placés; & il faut dans ce sentiment soutenir que les *Bourguignons* sont Indigènes, ce qui est faux.

D'autres prétendent que c'étoit un peuple sorti de la Scythie, & qu'ils campoient sous des tentes, qu'ils nommoient *Burgs*, d'où ils furent appelés *Bourguignons*. Mais M. de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, prétend que les *Bourguignons* qui s'établirent en Gaule sont fort différens des *Bourguignons* venus de Scythie. Ceux qui disent que ce sont de ces Gaulois de Ségovèse ajoutent qu'ils prirent le nom de *Bourguignons* en l'honneur d'Hercule qu'ils adoroient sous celui d'*Ognius*.

Enfin, quelques-uns disent qu'ils ont été ainsi nommés du nom d'un lieu situé dans le diocèse de Langres, & qui s'appelloit *Bourg Ongne*, ou *Ogne*, & dont le nom est resté à la vallée d'Ogne. C'est le sentiment de S. Julien, *Antiq. des Bourgognons, C. 2, 3, 4, 5*; c'est pour cela qu'il écrit *Bourgogne & Bourgognons*. Il prétend que *Ogne* en ancien langage celtique signifioit Dieu & Dieux, parce que Bourgogne est la même chose que *Burgus Deorum*, Bourg des Dieux, qui étoit au même lieu; que

c'est de-là aussi qu'a été fait *Burgundia*, de *burgum*, & *dia* ; mais tout cela n'a pas grande apparence. Les *Bourguignons* étoient ainsi nommés avant qu'ils passassent le Rhin, & qu'ils habitassent le *bourg d'Ogne*. *Ogne* est une terminaison que nous donnons à bien d'autres lieux, comme je l'ai déjà remarqué au mot *BOURGOGNE*, après de saint Julien lui-même. *Dia* est de même une pure terminaison latine.

M. de Marca, dans son *Hist. de Bearn*, Liv. I. p. 129 en parlant de *Burgundio*, Comte de Fézensac vers le commencement du neuvième siècle, dit que le nom de *Burgund*, ou *Bergung*, exprimé en latin par *Burgundio*, est un ancien nom gascon, mais il n'en apporte point de preuves, & ne dit point ce qu'il signifioit.

Voyez le mot de *BOURG*, & sur la *Bourgogne* & les *Bourguignons*, l'*Antiquité & l'Origine des Bourguignons* par P. de S. Julien; les *Annales de Bourgogne*, par G. Paradin de Cuyseaux. La *Notice des Gaules* de M. de Valois. *Beatus Rhenanus, Rerum Germanicarum Nov. Antiq.* sur-tout, Liv. I. & II. & les Notes qu'Otton a faites sur cet ouvrage; Cluvier, *Germ. Ant. L. III. p. 145.* & suiv. Cambden, p. 625. *Britann.* de Hauteferre, *Not. in Greg. Tur.* p. 46 & 73, 74. Chorier, *Hist. de Dauphiné.*

**BOURGUIGNON.** Ce mot est venu en usage dans la langue par ce proverbe, *Bourguignon salé*, qu'on dit par reproche à ceux qui aiment à saler trop leurs viandes : ce qui s'est dit depuis l'an 1422. auquel temps, y ayant dans Aiguemortes une compagnie de *Bourguignons*, les bourgeois se ruèrent sur cette garnison, & jeterent leurs corps dans une grande cuve de pierre, qu'on y montre encore à présent, & ils les salerent pour les conserver plus long-temps, comme un glorieux triplé de leur fidélité envers leur Roi légitime; ou simplement, comme dit Andoque dans son *Hist. de Languedoc*, p. 444. de peur que ce qui s'exhaloit des corps morts de ces *Bourguignons* n'infectât l'air, ils firent un grand trou, dans lequel ils les jeterent, & les couvrirent de sel. C'est de-là, selon Monstrelet & Juvénal des Ursins, qu'est venu ce proverbe. La Faille, dans ses *Annales de Toulouse*, p. 173, dit précisément la même chose qu'Andoque. D'autres tirent ce proverbe du sel qui se fait à Salins, à cause que les *Bourguignons* ont eu plusieurs disputes pour leurs salines.

**BOURGUIGNON.** f. m. Ce mot se dit dans le style familier, pour signifier du vin de Bourgogne. Avalons de ce bon *Bourguignon*. On emploie ce mot en ce sens dans les chansons à boire.

**BOURGUIGNON.** f. m. Terme de met. Les Mariniers appellent ainsi les glaces séparées que l'on rencontre en met.

**BOURGUIGNONISME.** f. m. Expression Bourguignone, patois de Bourgogne. C'est un terme dont s'est servi Mr. de la Monnoye dans son Glossaire, au mot *Dezar*. Cet Auteur a fait de même le verbe *Bourguignoniser*, rendre Bourguignon, au mot *Pitainche*.

**BOURGUIGNONNES** (Loix), sont celles qui étoient en usage chez les Bourguignons avant Gondébaud, l'un de leurs derniers rois, qui les réforma & en fit une espèce de code, qu'on appela de son nom, loix Gombertes.

**BOURGUIGNOTE.** f. f. Arme défensive pour couvrir la tête d'un homme de guerre : c'est une espèce de casque, ou de salade. *Galea*. Son nom vient de ce que les Bourguignons s'en sont servis les premiers. Cette armure de tête dont se servoient les piquiers n'est plus en usage.

On appelle maintenant *Bourguignote*, une forte de bonnet, garni en dedans de plusieurs tours de mèches & revêtu d'étoffe que l'on porte dans les occasions à l'armée pour parer le coup de sabre. *ACAD. FR.*

**À LA BOURGUIGNOTE.** Phrase adverbiale. À la manière des Bourguignons. *Burgundionum more, instar.* Des François croisés à la *Bourguignote*. *GOLLUT, Mém. des Bourg. L. XC. 19.* C'est-à-dire, comme

il l'explique, portans croix & écharpes de Bourgogne-BOURI. f. m. On nomme ainsi en Egypte le *Muge*, des œufs de la femelle duquel on fait la boutargue. **BOURIAGE.** f. m. Vieux mot qui se disoit autrefois pour métairie. *Prædium rusticum*. Il est encore en usage dans quelques Provinces.

**BOURJASSOTTE.** f. f. Espèce de figue. Il y a la petite *bourjassotte*, qui est noirâtre, ou plutôt d'un violet obscur, tel qu'est celui de certaines prunes : elle est fort délicate, mais elle ne rapporte guère au printemps, & mûrit rarement à l'automne. *LA QUINT. P. III. c. 5 p. 415.*

**BOURIER.** f. m. Mot usité dans quelques provinces & qui n'est pas François. Il ne se prend pas seulement pour les ordures qui sont dans le blé, mais pour toutes sortes d'ordures. *Purgamenta*. Cette chambre est pleine de *bouriers*, il faut la balayer. J'ai un *bourier* dans l'œil qui m'incommode.

Ce mot semble venir de *bourre*, comme si les *bouriers* étoient les poils de bourre.

**BOURIGNONISTE.** f. m. & f. Nom de Secte. Les *Bourignonistes* sont dans les Pays-Bas Protestans, ceux qui suivent la doctrine d'Antoinette Bourignon, native de Lille, apostate de la religion Catholique, & qui étoit une espèce de Quérisme, ou Fanatique, qui se conduisoit par de prétendues révélations, & avoit beaucoup d'attraits pour la tolérance en matière de religion, comme il paroît par les *Nouvelles de la Rép. des Lett.* 1685, Avril, pag. 420. Voyez au même endroit, pag. 418 & suivantes. Il y a beaucoup de particularités touchant la Bourignon & les *Bourignonistes* ses disciples. Voyez aussi la vie de M<sup>me</sup> Bourignon.

**BOURIQUET** Voy. **BOURRIQUET**.

**BOURLET.** Voyez **BOURRELET**.

**BOURME**, ou **BOURMIO.** f. m. Ce sont les foies *Legis* de Perse, qui ne sont pas de la meilleure qualité, elles ne sont que de la seconde espèce. Voyez **LEGIS**.

**BOURMONT.** *Burnonis mons*. Bourg de France, dans le Barrois, au Bassin sur une montagne.

**BOURNAL.** f. m. Vieux mot, qui signifie un *rayon de miel*. *Favus mellis*. Il est encore en usage dans la campagne.

**BOURNEUF**, Village de France en Bourgogne, bailliage & recette de Chalon-sur-Sône, près de Mercrey. Ses vins sont de bonne qualité.

**BOURNIQUET.** *Burnichildis castrum*, petite ville de France, en Guienne, dans le Quercy, sur l'Aveitoux, aux confins du haut Languedoc.

**BOURNOYEUR.** f. m. Voyez **ARDENT**.

**BOURON.** f. m. Vieux mot, qui signifie Cabane.

**BOURON**, ville de la Turquie, en Europe, dans la partie méridionale de la Romanie, avec un Evêché des Grecs; *Bifonia*, sur un lac de même nom, *Bistonis Lacus* & *Bistonium stagnum*.

**BOUROU-IERDÉ**, ville de Perse, à 74°. 30' de long. & 34°. 20' de lat.

**BOURRACHE**, ou **BOURROCHE.** f. f. Terme de Botanique. Le premier est le plus en usage. *Borrago*. Plante fort commune dans les jardins. Sa racine est blanchâtre, grosse comme le doigt, visqueuse au goût; elle pousse des feuilles larges, arrondies, succulentes, ridées, âpres dans toute leur surface, à cause d'un poil court & dur dont elles sont couvertes. Ses tiges sont assez foibles, hérissées de petits poils piquans, branchues, hautes d'un pied & demi, garnies de quelques feuilles semblables à celles du bas, mais un peu plus petites. Ses tiges & les branches se terminent par des bouquets, composés de trois ou quatre fleurs bleues le plus souvent, quelquefois blanches ou couleur de chair, & semblables à une molette d'éperon. Leur calice est vert, velu, découpé en cinq parties jusqu'à la baie; il devient assez grand lorsque la fleur est passée, & il contient quatre semences qui ressemblent à la tête d'une vipère. La fleur de *bourrache* est du nombre de celles qu'on nomme cordiales. On met les feuilles de *bourrache* dans les bouillons rafraîchissans;

chiffons, & son suc poussé par les sueurs & la transpiration. Parce que la *bourrache* est cordiale, on l'appelle en latin *borrago*, qui vient de *corago*, n'y ayant que le *C* qui a été changé en *B*.

La *bourrache* ne se multiplie que de graine, qui est noire, d'un rond un peu alongé en ovale bossée, ayant d'ordinaire un petit bout blanc du côté de la base, & ce bout séparé du reste; la longueur est toute comme entaillée de rayons noirs, qui vont d'une extrémité à l'autre. LA QUINT. P. VI. pag. 279. La *bourrache* & la buglose viennent & se gouvernent comme la bonne-dame. On en sème plusieurs fois pendant l'été, parce que leurs feuilles dans lesquelles consiste tout le mérite de la plante ne sont bonnes que pendant qu'elles sont tendres & jeunes; leur petite fleur violette fait un ornement sur les salades. Leur graine tombe aussi-tôt qu'elle est mûre. ID. P. VI. p. 374.

BOURRACAN. Voyez BOURACAN.

BOURRADE. f. f. Arêteinte que les chiens donnent au lièvre, quand au lieu de le prendre, ils n'attrapent qu'un peu de sa bourre. Petitio.

BOURRADE, se dit aussi d'une attaque, d'un coup qu'on porte à quelqu'un avec le bout d'un fusil. Donner des *bourrades* à quelqu'un, le faire sortir à coups de *bourrades*.

On le dit figurément dans le style familier, des attaques ou reparties vives que l'on fait à quelqu'un, en disputant ou en écrivant contre lui. V. BOURRER.

BOURRAS. f. m. Sorte de grosse étoffe, comme qui diroit, faite de bourre. *Ledivensa*. Il n'étoit vêtu que d'un *bourras*. Ce mot est vieux. Voy. BURE.

BOURRASQUE. f. m. Tempête soudaine & violente qui s'éleve, soit sur la mer, soit sur la terre, & qui dure peu. *Tempestus*, *turbo*, *procella*. Nous fîmes voile au matin par un doux vent, qui se changea sur le midi en une violente *bourrasque*. ABLANC. La mer avec ses tempêtes & ses *bourrasques*, est plus agréable qu'une eau tranquille. M. SCUD.

Ce mot vient de l'italien *burrasca*, signifiant la même chose. MÉNAGE.

BOURRASQUE, se dit figurément d'une émotion populaire qui fait beaucoup de bruit, & qui dure peu. Il ne faut qu'avoir patience, & laisser passer ces *bourrasques*. On le dit aussi des caprices & de la colère de quelqu'un qui menace, qui fulmine. Il a quelquefois des *bourrasques* insupportables. Je ne veux point esbayer ses *bourrasques*; c'est-à-dire, ses humeurs bourruës & emportées.

Il se dit aussi d'un malheur, d'un accident fâcheux, d'un redoublement subit de quelque mal, & de peu de durée. Il ne se peut qu'il n'arrive dans notre vie des *bourrasques* & des tempêtes, puis que nous faisons tous notre navigation sur une mer orageuse. AB. D. I. TR.

BOURRASQUE, se dit encore d'une révolution d'humeur ou façon de penser, qui rend maussade. *Morositatis*. J'ai beaucoup à souffrir de ses *bourrasques*.

BOURRASQUE, se dit encore du désordre qui arrive dans le corps d'une personne, par quelque mal, ou quelque remède violent. L'émétique cause quelquefois d'étranges *bourrasques*. Il se trouve très-foible & très-abbattu par cette *bourrasque*. DOM QUICHOTE.

BOURRE. f. f. Poil de plusieurs animaux, comme bœufs, vaches, chèvres, cerfs, &c. qu'on enlève de dessus leur peau quand on les prépare dans les tanneries. *Tomentum*. La *bourre* sert à garnir des chaises, des selles, &c.

Ce mot vient du latin *burra*, selon Ménage, d'où il dérive aussi le mot de *bourrée* & de *bourgeon*.

BOURRE-LANICE, est la laine qui se tire des draps, quand on les prépare avec le chardon de Bonnetier. *Tomentum lanicum*. C'est aussi la grosse laine qui reste aux moulins, où l'on foule des draps fins. Celle qui sert à la foulure des gros draps, s'appelle *Laveton*.

BOURRE-TONTICE, est celle qui se tire des draps, quand ils passent par les mains du Tondeur. Celle-là est la moindre, & il est défendu aux Tapissiers d'en mettre dans les matelas entre les deux

Tome II,

matelas. On la laisse aux Potiers d'étain pour faire des bourrelets. Il y a aussi de la *bourre de soie*, qui est de la soie de rebut ou imparfaite, qu'on tire avec le peigne après que le cocon est dévidé.

BOURRE, en termes de Teinturier, se dit aussi d'une certaine nuance, qui est la même que celle du rouge cramoisi.

BOURRE de Marseille, étoffe moirée, dont la chaîne est de soie, & la trame de *bourre de soie*. Il s'en fabrique présentement dans plusieurs villes. Acad. Fr.

BOURRE, se dit aussi de ce qui sert à mettre sur la poudre en chargeant les armes à feu, papier, soie, &c. La *bourre* de ce pistolet lui a donné au visage. En ce sens on appelle un *tire-bourre*, un serf pointu, & fait en forme de vis, attaché au bout de la baguette, avec lequel on décharge une arme à feu sans la tirer.

BOURRE. C'est aussi un terme de Corroyeur, qui signifie la tannée, ou vieux tan qui est resté des peaux de moutons au sortir de la tannerie.

BOURRE, signifie aussi le commencement d'un bourgeon de vigne. *Muscus vitianus*, *sarmentarius*.

C'est un amas de poils rassemblés en peloton sur l'œil de la vigne, un duvet qui couronne le bourgeon. On dit que la vigne est en *bourre*, quand ses boutons commencent à s'ouvrir, parce qu'il se montre d'abord un duvet qui ressemble à la *bourre*. On dit, geler en *bourre*, c'est-à-dire, avant que la feuille de la vigne ait paru. Liger l'étend aussi aux boutons des arbres fruitiers. Ainsi, selon lui, on dit, les arbres ont gelé en *bourre*. Cependant il y a lieu de douter si l'usage est qu'on le dise, au moins aussi communément des arbres que de la vigne. Voyez BOURRÉ.

BOURRE, se dit figurément & familièrement de tout ce qui est grossier, inutile dans quelque ouvrage de prose, ou de vers; & cela par une métaphore tirée des garnitures des chaises qui sont mal conditionnées, quand on y met de la *bourre* au lieu de crin. Il y a de beaux endroits dans ce livre, mais il faut avouer qu'il y a aussi de la *bourre*.

BOURRÉ, LE, adj. Terme d'Agriculture & de Jardinage. On dit, voilà des arbres bien *bourrés*; c'est-à-dire, bien préparés à donner du fruit, bien remplis de *bourre*. LIGER. Bien des jardiniers appellent *bourres* & *bourées* à fruit ce qu'on appelle communément boutons; mais Il n'y a que Liger qui ait dit *bourré* pour boutoné.

BOURREAU. f. m. Le dernier des Officiers de Justice, qui exécute les criminels. *Carnifex*, *tortor*. Quand on scelle les lettres du *bourreau*, on les jete sous la table, pour marquer l'infamie du métier. Le *bourreau* ne se saisit de la personne condamnée, qu'après avoir oui la prononciation de la sentence, ou de l'arrêt qui la condamne. Aristhène disoit, que les *bourreaux* étoient plus honnêtes gens que les Tyrans, parce qu'ils ne font mourir que des criminels, au lieu que les Tyrans ôtent la vie à des innocens. On a comparé ceux qui font un trafic du métier de la guerre, & qui se louent pour aller tuer des hommes, à des *bourreaux*, qui sont d'autant plus détestables, qu'ils tuent des innocens sans raison: au lieu que les *bourreaux* tuent avec raison, & par ordre de la Justice. COUR. On dit qu'en quelques endroits d'Allemagne les *bourreaux* acquièrent le titre & les droits de noblesse, quand ils ont coupé un certain nombre de têtes porté par la coutume de ces pays. Les *bourreaux* sont les diables du corps, comme les diables sont les *bourreaux* des âmes. La loi des censeurs les privoit de domicile. ROCHEF. Scalliger dit que de son temps un Gentilhomme Savoyard, irrité contre ses frères, s'alla faire *bourreau* à Genève.

Chorier remarque que dans le Jugement de l'empoisonneur de Remond, Baron de Menillon, en 1323. les deux exécuteurs, car il y en eut autant, sont appelés simplement Commisaires & Spiculateurs: ce qui apprend, ajoute-t-il, que le mot de

*bourreau* n'étoit pas encore en usage & que l'exécution des jugemens de mort n'attachoit pas de l'infamie à la personne qui la faisoit; les noms de Commissaires & de Spiculateurs ne pouvant facilement devenir susceptibles de sens honteux & injurieux. Chez les Israélites Dieu avoit ordonné que ce fût ou tout le peuple, ou les parens d'un homme tué, ou quelques autres personnes semblables, selon les différens cas, qui exécutoient les sentences de mort; & on se faisoit un honneur & un mérite de cette exécution, loin qu'elle eût rien d'infamant. Dans la seconde cour du Serrail de Constantinople il y a une fontaine où l'on fait couper la tête à tous les Bachas que le Grand-Seigneur fait mourir publiquement, & où le *bourreau* crioit autrefois au Grand-Seigneur, qui voyoit l'exécution d'une fenêtre grillée: *Mon Roi, le repentir d'une chose faite ne sert de rien*; mais Sultan Mourat a aboli cette coutume. Du LOIR, pag. 44. 45.

Borel dérive ce mot de *bourrée*, qui signifie une poignée de verges de saule, comme témoigne Monnet, parce que les verges sont les premiers instrumens dont se sert le *bourreau*. Il peut venir aussi de *burrus*, qui signifie roux, parce qu'en plusieurs lieux les *bourreaux* doivent être habillés de rouge & de jaune. Ailleurs il le dérive du grec *βουρς*, qui signifie *carnassier*. Mais il est vrai que c'est un mot celtique & ancien gaulois; car les bas-Bretons se servent encore de ce mot sans y rien changer. M. Huet le dérive de *boyereau*, qui est un diminutif de *boye*. Autrefois on appeloit un *bourreau boye*, & les Italiens l'appellent *boya*. Selon Guichard, de כבד, *cabar*, en omettant la première radicale, se fait כר, *bar*, qui en chaldéen signifiait *facultas, licentia*, a fait *birro* en italien, pour signifier *licitor*; & de *birro*, *bourreau* en françois pour signifier à-peu-près la même chose. *Bourreau* pourroit venir de *birro*; mais que *birro* vienne de *cabar*, il n'y a pas d'apparence.

On dit figurément que le remords de la conscience est un cruel *bourreau*, parce que les remords tourmentent sans cesse le coupable. Le criminel porte toujours avec lui son *bourreau*.

Chaque sens a son *bourreau* :  
En vain dans sa soif brûlante,  
Le damné qui se tourmente,  
Implore un goutte d'eau.

DUCHÉ, Ode sur l'Enfer.

On appelle aussi un *bourreau*, celui qui est sanguinaire, cruel, sans pitié. Ce maître bat tous ses gens, c'est un vrai *bourreau*. Les Chirurgiens ignorans sont de vrais *bourreaux*. Le Démon artificieux procute quelquefois aux hommes d'heureux succès pour les entretenir dans l'illusion: ainsi l'ame se livre elle-même à son *bourreau*. NIC. Il est lui-même son impitoyable *bourreau*. PAT. Les envieux sont eux-mêmes leurs *bourreaux*. VAUG. en quelque lieu que se trouve un parricide, il rencontre un accusateur, un juge, & un *bourreau*. LE MAIT. Vous ne savez pas en quel embarras je me trouve réduit, par les conseils de ce malheureux, qui est devenu mon *bourreau*. PORT. R. Le vice est lui-même son cruel *bourreau*. ABLANC.

On dit proverbialement, qu'un homme est un vrai *bourreau* d'argent, *prodigus aris*; pour dire qu'il le prodigue sans nécessité. On dit aussi, qu'un homme se fait payer en *bourreau*, pour dire, qu'il se fait payer d'avance. On dit aussi, qu'un homme est brave comme un *bourreau* qui fait ses pâques, quand il n'a pas coutume d'être bien vêtu. BOURRÉE. f. f. Petit fagot fait de fort menu bois, qui fait un feu prompt & de peu de durée. *Fascis virgens*. On le dit aussi de l'ame d'un fagot. BOURRÉE, est aussi une espèce de danse composée de trois pas joints ensemble avec deux mouvemens, & commencée par une noire en levant. Le premier couplet contient deux fois quatre mesures, & le

second deux fois huit. Elle est composée d'un balancement & d'un coupé. On croit que cette danse vient d'Auvergne. Le pas de *bourrée* est composé de deux mouvemens, savoir, un demi-coupé, un pas marché sur la pointe du pied, & un demi-jeté, parce qu'il n'est sauté qu'à demi; & comme ce n'est pas un pas coulant, son dernier pas ne doit pas être marqué si fort. Il faut avoir beaucoup de coup du pied pour faire ce pas. RAMEAU.

Pas de *bourrée* ouvert, ou espèce de fleur. Il se fait ainsi. Si on le prend du pied droit, l'ayant en l'air à la première position, vous pliez sur le gauche, & vous portez le droit à côté à la deuxième position, & vous élevez dessus, en vous élevant sur le droit, la jambe gauche suit la droite en s'approchant à la première position, dans le même temps le pied droit se pose entièrement, & de suite vous posez le pied gauche à côté de la seconde position, en posant le talon le premier; & lorsque le corps se pose sur ce pied, vous vous élevez sur la pointe, ce qui attire la droite dont le pied se glisse derrière le gauche jusqu'à la troisième position, ce qui termine ce pas; mais si vous en voulez faire un autre du pied gauche, il faut poser le talon droit à terre & plier dessus, & porter le pied gauche à côté, en observant la même manière. Id.

Ce même pas se fait d'une autre manière. Faisant votre premier pas qui est un demi-coupé, ayant le corps posé sur le pied gauche, vous pliez dessus, & en prenant ce mouvement, la jambe droite qui est en l'air, marche faisant un battement sur le coup du pied, & de même temps se porte à côté à la deuxième position, en vous élevant dessus, & continuant votre pas, comme ci-devant. Id.

Pas de *bourrée* emboûté. On le nomme ainsi, parce qu'il s'arrête au second pas à l'emboûture, & se fait ainsi. Il faut faire le demi-coupé en arrière en portant le pied à la quatrième position; le second pas se pose vite à la troisième, & vous restez un peu dans cette position sur la pointe des pieds, les jambes étendues, puis vous laissez glisser le pied qui est devant jusqu'à la quatrième position; ce mouvement se fait en laissant plier le genou du pied de derrière, qui renvoie par son pli le corps sur le pied de devant, ce qui fait l'étendue de ce pas. Id.

BOURRELER. v. a. Faire souffrir du mal, tourmenter. *Excarnificare, cruciare, disercuare*. Un Chirurgien ignorant *bourrelle* les gens qu'il pansé. Ce mot s'emploie rarement au propre, & jamais hors de la conversation.

On le dit au figuré plus ordinairement des remords de la conscience. Les méchans sont toujours *bourrelés* par leurs propres crimes. Une conscience est *bourrelée* de mille remords, quand elle a fait quelque action noire & indigne. Le remords de son crime le *bourrelle*. ABLANC.

BOURRELÉ, ée, part. & adj. *Exercuatus, cruciatus*. Etre *bourrelé* par l'image de son crime. Etre *bourrelé* en sa conscience. ABLANC. Les méchans ont l'ame *bourrelée*, & ne sauroient reposer. VAUG.

BOURRELERIE. f. f. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier le tourment que l'on souffre, ou que l'on fait souffrir aux autres. *Carnificina, cruciatus*.

BOURRELET, ou BOURLET. f. m. C'étoit autrefois une partie de l'habillement de tête, qui servoit à la coëffure des hommes & des femmes, ou une espèce de cordon qui servoit d'arrêt au chaperon, & qui le serroit sur la tête. *Pulvinata spira honorarii capitii*. Les Magistrats & les Docteurs dans les Universités portent encore le chaperon sur l'épaule avec un petit tour rond qui représente l'ancien *bourrelet*. Les femmes se servent encore de *bourrelet* pour se coëffer, & pour soutenir & arranger leurs cheveux. Les femmes ont aussi porté des *bourrelets* au lieu de vertugadins, pour se garnir le bas du dos, & élever un peu leurs



juvés. On met aussi des *bourellets* sur la tête des enfans, pour empêcher qu'ils ne se blessent en tombant. Le *Bourellet* est une espèce de bandeau remboarré & épais qui leur ceint le front, arrêté par des cordons ou des rubans. *Circulus tementis fatuus.*

**BOURRELET**, se dit encore d'un couffin rempli de bourse, arrondi, & vide par le milieu, qu'on applique sur un bassin, pour l'usage des malades, qui y sont assis plus mollement. Les femmes qui portent des fardeaux sur leur tête, donnent encore ce nom à un cercle ou espèce de couronne d'étoffe ou de linge qu'elles mettent sur leur tête, & sur lequel elles appuient ce qu'elles portent.

**BOURRELET**, en termes de Blason, est un tour de livrée, rempli de bourse, & tourné comme une corde, que les anciens Chevaliers portoient dans les tournois. Il étoit de la couleur des émaux de l'écu, ou des couleurs ordinaires des Chevaliers. *Spiral furt.* Les Dames prenoient elles-mêmes le soin d'attacher ces livrées ou tortils sur les casques, & on les appelloit les *saveurs des Dames*. On les représente encore aujourd'hui dans les ornemens de l'écu. On appelle autrement ce *bourrellet* que les simples Gentilshommes mettent sur leurs casques, *trejque, torque, tortil.*

**BOURRELET**, signifie aussi en termes de Marine, de grosses cordes qu'on entrelace autour du mât de misaine, du mât d'artimon, & du grand mât, pour tenir la vergue dans un combat, quand on craint que les manœuvres qui la tiennent ne soient coupées.

**BOURRELET**, en termes d'Artillerie, se dit de l'extrémité d'une pièce de canon vers la bouche, & par où on la charge; en cet endroit elle est renforcée de métal, & a la figure d'un *bourrellet*.

**BOURRELET**, terme de Jardinage. Selon la Quintinie, *bourrellet* se dit de l'endroit où au bout de quelques années la greffe devient plus grosse que le pied sur lequel elle a été faite, & d'ordinaire c'est une marque que le sauvageon n'est pas trop bon; la poire de petit blanc est sujette à faire le *bourrellet*. Selon Liger, le *bourrellet* est une espèce de gros nœud qui se vient directement au bas des greffes quelques années après qu'elles ont été faites; ce qui est une marque que la sève en montant du sauvageon, n'a point trouvé de dispositions à pénétrer dans la greffe qui lui est appliquée; & les Jardiniers disent. Cet arbre fait le *bourrellet*; c'est-à-dire, que le nœud c'est la greffe qui grossit plus que le sauvageon, & tout le sauvageon qui grossit plus que la greffe, & que l'un & l'autre s'appellent également *bourrellet*. On entend par *bourrellet* une saillie arrondie en boudin, qui se forme au bas des greffes, au bas des boutures & au bas des plaies des arbres. Voyez aux mots GREFFE & BOUTURE la raison physique de ces sortes de *bourrellets*.

**BOURRELET**, ou **BOURRET**. Faux pli qui se fait aux pièces de drap lorsqu'on les soule.

**BOURRELET**, ou **BOURRET**, se dit aussi de l'endure qui survient autour des reins à un hydroïque. Il est hydroïque, il a le *bourlet*. Le *bourlet* est déjà formé.

**BOURRELET**, signifie quelquefois le collier des chevaux de charrettes, que fait un Bourrelier. *Helcium.*

**BOURRELIER**, ière, f. m. & f. Ouvrier qui fait les harnois des chevaux de carrosse & de charrette. *Helcium opifex.* On appelloit autrefois *bourrellet* la partie du harnois des chevaux qu'on appelle à présent collier. De-là le nom de *Bourrelier*. On l'appelle aussi *Sellier-Lorrier*.

**BOURRELLE**, f. f. La femme du bourreau. Figurement, une mere qui traite ses enfans avec une extrême dureté. Cette mere est une vraie *bourrelle*. Il est populaire.

**BOURRER**, v. a. Mettre de la bourse, ou autre chose, sur la charge dans le canon de l'arme à feu. *Farcire.* Ainsi on dit, *bourrer* un fusil. On dit aussi en général, *bourrer* une chose, pour dire, la garnir de bourse.

**BOURRER** se dit, en parlant d'un chien qui poursuit

un lièvre, & lui attrache le poil d'un coup de dent. *Le lièvre, peure.* On dit aussi en termes de jeu de cartes, que l'onseau *bourre* la perdrix. *Insolent.*

**BOURRER**, se dit au figuré pour donner des bourrades, des coups avec le bout d'un fusil. *Farcire.*

On le dit dans le même sens des atteintes, des coups que l'on porte à quelqu'un. Ces deux expressions se font portées plusieurs fois franches, ils se font bien *bourres*. On le dit aussi des combats de langue & de plume: ces deux padans se font bien *bourres* dans cette dispute, dans leurs écrits; ils se font bien attaqués & bien déviés.

**BOURRICHE**, f. f. Espèce de panier, de forme ovale, qui est plus soible, & qui a le tissu plus clair que les paniers ordinaires. On se sert de *bourriches* principalement, pour transporter du gibier & de la volaille des provinces à Paris. L'usage des *bourriches* est ancien. Voiture écrivant à M. de la Marquise de Sable, dit: J'envoie une *bourriche* de galans, que je vous supplie très-humblement de faire mettre entre les mains de la Confidente de \*\*\*. C'est dans la lettre 103.

**BOURRIERS**, f. m. Voyez **BOURRER**.

**BOURRIQUE**, f. f. Méchante bête de voiture. *Asellus, asinus.* Il se dit particulièrement des ânes, ou aneilles, & ensuite des méchants chevaux. Ceux à qui on donne le fouet en Espagne, sont montés sur des *bourriques*.

Ce mot vient de *Burichus, burricus*, ou *buricus*, qui signifie cheval. MÉNAGE. Saumaise derive ce nom du grec *μύριος* diminutif de *μύριος, μυριος*, à cause que les Auteurs de la basse latinité ont ainsi appelé tous les bidets ou petits chevaux, quoiqu'ils fussent d'un autre poil. Guichard dit que de *רובים, Rebis*, qui signifie *dromedaris*, dromadaire, *mulus*, mulet, s'est fait en grec *βουρις*, qui signifie un âne, en préposant un *ε*; & de *βουρις, burricus* en espagnol, qui a la même signification.

**BOURRIQUE**, est aussi une machine composée d'ais, qui sert aux Couvres quand ils travaillent sur les couvertures. Ils l'actochent aux Trés, & elle leur sert à porter l'ardoise dont ils ont besoin.

**BOURRIQUET**, f. m. est parmi le peuple un diminutif de *bourrique*. Petit âne. Un petit *bourriquet*, un méchant *bourriquet*.

Ces deux noms, *bourrique* & *bourriquet* se disent métaphoriquement au si par le peuple des enfans paresseux, méchants, ignorans, &c. & quelquefois même des hommes.

**BOURRIQUET**, Terme de Maçonnerie. C'est une petite civière qu'on charge de moellons, ou de mortier dans des baquets, & qu'on cleve avec des grues, quand la hauteur du bâtiment est fort grande.

**BOURRIR**, v. n. Terme de chasse, qui se dit en parlant du bruit que font les ailes des perdrix, & surtout des rouges, quand elles partent.

**BOURROCHE**, f. f. Plante. Voyez **BOURRACHE**.

**BOURROCHER**, f. m. Terme de payfans & de brancards de pluviers; c'est un panier de la forme d'un œuf, dans lequel on met les oiseaux de marécage, pour les transporter vivans. C'est apparemment la même chose que *Bourriche*.

**BOURRON**, Nom de lieu. Ces Camaldules firent l'an 1600. un établissement à Grosbois, que l'on appelloit pour lors le *Bourron*, à quatre lieues de Paris & ils eurent pour fondateur de cette maison Charles de Valois, Duc d'Angoulême, Pair de France, Comte d'Auvergne & de Ponthieu. P. HÉLYOT, T. V. p. 2-6.

**BOURRU**, UE, adj. Celui qui s'écarte du goût des autres par une liberté de mœurs & par défaut d'éducation. Le *bourru* dit proprement quelque chose de maussade. *Morofus.* Voyez **BIZARRE**.

Demandez aux Vocabulistes ce que c'est qu'un homme *bourru*, ils vous répondront avec leur justesse ordinaire que c'est un homme bizarre, fantasme, difficile, fâcheux, comme si tous ces prétendus savans n'avoient pas leur manière particulière. Celui du *bourru*, *morofus*, est de s'écartez

du goût des autres par grossièreté de mœurs & par défaut d'éducation. Le *bourru*, dit proprement quelque chose de maussade. Il a l'esprit *bourru*, l'humeur *bourru*.

*On sçait que c'est un vieux bourru, (Juvénal.)  
Dont l'âpre & bouillante colere,  
Quand une fois il est serué,  
Ne seroit pas grace à son pere.* P. DU CERC.

☞ Voyez aux articles particuliers les nuances qui distinguent les autres mots.

☞ On appelle vin *bourru*, du vin blanc nouveau, qu'on n'a point laissé bouillir, & qui se conserve doux dans le tonneau pendant quelque tems.

☞ Le mot de *bourru* s'applique aussi à tout fil inégal, ou chargé de différentes bourres de la même espèce, qu'on n'a pas eu soin d'ôter lors de sa fabrication. Fil *bourru*, soie *bourru*.

**BOURRU**, en termes de botanique, se dit des plantes, ou de leurs parties, qui sont garnies de bourre. *Pilosus*. L'arrichaut a une tige cannelée & *bourru*.

Les Naturalistes appellent plantes *bourru*, celles dont la graine étant trop mûre, devient en petites parties si menues, que le moindre vent ou souffle les dissipe, comme celles de plusieurs chardons qui croissent dans les bles.

LE MOINE **BOURRU**, est un fantôme imaginaire, dont on fait peur aux petits enfans; un lutin, qui dans la croyance du peuple court les rues aux Avents de Noël, & qui fait des cris effroyables. *Larva*.

☞ **BOURRY**. Bœuf de l'Isle de Madagascar. Voyez **BŒUF**.

**BOURSAULT**. f. f. Espèce de saule. *Salix fatua*.

**BOURSAUT**, ou **BOURSLAU**. Voyez **BOURSEAU**.

**BOURSE**. f. f. Espèce de petit sac de cuir, ou de veours, ou de quelque étoffe d'or, d'argent, ou de soie, qui se ferme avec des cordons ou avec un ressort, & dans lequel on met l'argent qu'on veut porter sur soi. *Sacculus*, *marfupium*, *crumena*, *loculus*. Les voleurs demandent la *bourse* le pistolet à la main.

Ce mot vient de *bursa*, dont les Auteurs de la basse latinité se sont servis dans le même sens, & qui vient du grec *βύρα*, qui signifie cuir. MENAG. Henri Etienne, *De latinitate falso suspecta*, c. 8. le tire de *βύρα*, d'où les Italiens ont aussi fait *bursa*; mais il y a plus d'apparence que du grec *βύρα* on a formé en latin barbare *bursa*, & de *bursa* les François ont fait *bourse*. Le P. Pezton prétend qu'il est pris du celtique *bours* & *purs*. On trouve souvent *byrsa* & *lyrsus*, dans la basse latinité, pour signifier un sac, ordinairement de cuir de cerf, de bœuf, &c.

**BOURSE DE JETONS**, est une *bourse* pleine de cent jetons d'or, ou d'argent, que certains corps d'Officiers font battre avec quelques devises pour en faire présent aux Princes, aux Ministres, aux Magistrats de la protection desquels ils ont besoin. *Calculatorum sacculus*. Le garde du trésor royal porte tous les premiers jours de l'an une bourse de jetons d'or au Roi.

**BOURSE**. Dans les Eglises & les sacristies, est aussi une espèce de boîte plate & cartée, faite de deux cartons, joints par un bout, & ouverts par l'autre, entre lesquels on met le corporal. Ils sont revêtus en dedans de toile, & en dehors couverts d'étoffe, & souvent ornés de broderie. Les deux côtés sont garnis de toile, qui donne du jeu aux cartons, afin qu'on puisse les ouvrir & les fermer. *Corporalis theca*. La *bourse* se met sur le calice; & quand le Prêtre est à l'autel, & qu'il a tiré le corporal de la *bourse*, il dresse la *bourse* contre les gradins du côté de l'Evangile.

**BOURSE**, est aussi dans le Levant une manière de compter. Le Grand-Seigneur a tant de *bourses* de revenu. L'Egypte doit tant de *bourses* au Baeha qui la gouverne. Ces *bourses* sont de cinq cens écus, ou de vingt-cinq mille médins. Il est très-probable que cet usage de compter par *bourse* ne vient point des Turcs, mais qu'ils l'ont pris des Grecs, & ceux-ci des Romains, dont les Empereurs l'avoient porté

de Rome à Constantinople. Une lettre de Constantin à Cécilien, Evêque de Carthage, rapportée par Eusèbe, *Hyst. Eccl. T. LX. chap. 6.* & par Nicéphore, *Liv. VII. ch. 42.* le prouve. Ce Prince dit: Ayant résolu de donner quelque chose pour l'entretien des Ministres de la Religion Catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, j'ai écrit à Vésus, Trésorier général d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille *bourses*. On peut appeler *bourse*, dit sur cela M. l'Abbé Fleury, ce que les Romains nommoient alors *folles*; c'étoit une somme de deux cens cinquante deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres trois sols quatre deniers de notre monnoie. Ainsi les trois mille *bourses* faisoient plus de 300000 livres.

Mais il faut remarquer que *folles* se prenoit en plusieurs significations très-différentes. Car premièrement il signifie une *bourse*, un petit sac dans lequel on met son argent. Plante, *Aulul. Aët. II. sc. 4. v. 23.* & Juvénal, *Sat. XIII. v. 61. Sat. XIV. v. 281.* Apul. *Liv. IV. Metam. Vegetius II. 20.* le prennent en ce sens.

Ensuite *folles* se prit pour l'argent qui étoit dans la *bourse*, de même qu'en françois, & il se dit tant du cuivre, que de l'argent & de l'or, & eut différentes significations. Car, 1<sup>o</sup>. on appela *folles* le *dupondius*, ou la pièce de deux sols, qui étoit une monnoie de cuivre, & qui changea de poids & de prix selon les changemens du *dupondius*, mais ceci n'est point de notre sujet. Dans l'or il ne se dit jamais d'une pièce de monnoie particulière; mais dans l'argent, peut-être l'usage avoit-il introduit que les pièces d'argent qui faisoient la *bourse* s'appelaient aussi chacune *folles*, *bourse*.

Quelquefois *folles* se prenoit pour un poids, & c'est en ce sens que le *folles* comprenoit 312 livres six onces, lesquelles sont 250 deniers, si cependant ce sont des deniers; car un vieux Glossaire des Basiliques qu'avoit le P. Sirmond, & dont le P. Petau rapporte le morceau qui regarde le *folles*, sembloit porter *δωράριον*, au lieu de *δυνάριον*, & Alciat traduit *donos*; on ne comprend pas trop ce que c'est. M. l'Abbé Fleury dit sans hésiter que ce sont des deniers, & les prend pour la somme signifiée par le mot *folles*, *bourse*, quoique ce ne soit encore que le *folles*, poids, & non point le *folles*, somme, comme il paroît par le texte de ce Lexicon Nomique rapporté par le P. Petau.

Enfin, il se prend pour une somme composée de 225 petites monnoies d'argent, dont chacune pesoit deux *κεράτια* moins un quart. Le *κεράτιον* étoit la douzième partie d'une once; ainsi la *bourse* composée de 225 de ces monnoies étoit de 32 onces, neuf *κεράτια* ou 9 douzièmes d'once, plus les trois quarts d'un *κεράτιον*; & 3000 *bourses* faisoient 98250 onces, ou 12281 mares plus deux onces. Or en mettant le marc d'argent à 27 livres, les 3000 *bourses* font 331587 livres, & chaque *bourse* 100 livres 17 sous & un peu plus, mais ce plus ne va pas à un denier. Voilà ce que c'étoit que la *bourse* chez les anciens. Voyez le P. Petau sur S. Epiphane, *Tom. II. pag. 431. & suiv.* Jean Frid. Gronovius, *De Pecuniâ Vet. Lib. IV. cap. 16.* Vossius, *Lex Etymol. Stewech, in Veget. Thesaur. Antiq. Rom. Grævi, Tom. X. p. 1179.*

S. Epiphane, dans son Traité des poids & des mesures, parlant du *folles*, dit qu'il est de deux sortes, l'un qui est composé de deux pièces d'argent, *ἐκ δύο ἀγέλας συγκείμενον*, lesquelles valent 208 deniers, *οἱ γίνονται οὗ δυνάριον*; l'autre est une pièce de monnoie, & ne fait rien ici. Scaliger, au lieu de lire comme le P. Petau *οὗ δυνάριον*, 208 deniers, corrige *σπλ*, 288 deniers. Un manuscrit de la bibliothèque du Roi cité par le P. Petau, *Epiph. T. II. p. 443.* porte, *οἱ γίνονται σοι δυνάριον*, lesquelles (deux pièces d'argent) vous font vingt deniers. Mais Gronovius, à l'endroit que j'ai cité, lit, *οὗ δυνάριον*, 250 deniers; & l'on ne peut douter que ce ne soit

là la véritable leçon, quand on compare cet endroit du Pere avec celui du Dictionnaire des Bafiliques, où il est écrit tout au long que *follis* pèse *ἔλασι δηνάρια διακοστία πενήκοντα*, deux cens cinquante deniers. Quand on a vu plusieurs manuscrits grecs, on convient aisément qu'il a été très-facile de prendre un H. pour un N. Mais de cette correction il s'ensuit que S. Epiphane ne parle que du *follis* pris pour un poids; & en second lieu que le P. Petau a eu raison d'imprimer *δηνάρια* dans le fragment du Lexicon Nomiqne qu'il a cite, comme, dans S. Epiphane, & non pas *δονάρια*, comme le manuscrit sembloit avoir, & que cet *ο* apparent étoit un véritable *ο*, peut-être un peu trop fermé; qu'ainsi il n'y a plus à douter de ce que valent ces *δηνάρια*, & qu'Alciat l'a mal traduit par *donos*. Concluons donc qu'il n'y a que le Lexicon Nomiqne du P. Sirmond cite par le P. Petau, qui nous apprenne ce que c'étoit chez les Romains & les Grecs postérieurs, que le *follis* pris pour une somme, ou la *bourse*, & qu'elle étoit de 100 liv. 17 sols, un peu plus, de notre monnoie, en mettant le marc d'argent à 27 livres.

**BOURSE COMMUNE**, est une société qui se fait entre deux, ou plusieurs personnes de même profession, pour partager les profits de leurs charges, ou de leur trafic, afin qu'ils n'en viennent point la pratique les uns des autres, & qu'ils ne courent point sur leur marché. *Societas*. Les Secrétaires du Roi, les Commissaires du Châtelet, les Huissiers du Parlement, sont *bourse commune*. Les Marchands en société sont *bourse commune*.

✚ Avoir, manier, tenir la *bourse*, c'est avoir le maniment de l'argent. On dit figurément d'un homme qui prête volontiers de l'argent à ses amis, dans le besoin, que la *bourse* est ouverte à ses amis: & que toutes les *bourses* sont fermées, pour dire qu'on ne trouve point d'argent à emprunter. On dit encore figurément d'un homme qui relâche de ses droits pour l'amour de la paix, ou pour accommoder une affaire, qu'il s'est laissé couper la *bourse*; & de celui qui l'a disposé à cet arrangement, qu'il lui a coupé la *bourse*. Et de ceux qui font la quête pour les pauvres, pour le prédicateur, &c; on dit qu'ils viennent couper charitablement la *bourse*. On dit aussi, faire une affaire sans *bourse* délier, quand on fait un troc, faire un accommodement but-à-but, & sans qu'il en coûte de l'argent. On dit aussi, qu'il faut faire de la dépense selon la *bourse*; pour dire, qu'il la faut faire selon son revenu. Vivre sur la *bourse* d'autrui, c'est vivre aux dépens d'autrui. Avoir la *bourse* bien ferrée, c'est l'avoir bien garnie. Avoir la *bourse* plate, c'est être gueux, n'avoir point d'argent.

*La mort en lui coupant la vie,  
Coupa la bourse à bien des gens.*

C'est-à-dire, appauvrit bien des gens. Quand on plaide sur un retrait lignager, on est obligé d'offrir à chaque acte de la cause, *bourse* & deniers à découvrir, & à parfaire.

On dit proverbialement, au plus lardon la *bourse*, quand on confie son argent à une personne infidèle; ou quand on donne la dépense à faire à une personne dont on doit se méfier. On dit qu'un homme fait bon marché à sa *bourse*, lorsqu'il dit qu'une chose lui coûte moins qu'il ne l'a achetée.

**BOURSE**, en termes de Collège, est une fondation faite pour entretenir de pauvres écoliers dans les études *Jus gratuita ac stata attributionis*. Les *bourses* sont à la nomination des Patrons & Fondateurs. Les *bourses* des Collèges ne sont point des bénéfices, mais de simples places affectées à certains pays, & à certaines personnes. Il n'y a que les écoliers étudiants qui puissent prétendre droit aux *bourses* des Collèges de l'Université de Paris. Il y a au Collège du Cardinal le Moine à Paris de grandes & de petites *bourses*; les petites sont pour de jeunes éco-

liers qui n'en peuvent jouir que six années, c'est-à-dire, autant de tems à-peu-près qu'il en faut pour parvenir au degré de Maître-ès-Arts, & quand ils l'ont obtenu, ils cessent de jouir de leurs *bourses*: Les grandes *bourses* ne peuvent être tenues que neuf ans par des Maîtres-ès-Arts, & finissent quand ils ont obtenu le degré de Docteurs. En quelques Collèges il y a des *bourses* qui se donnent à vie. Il y en a quelques-unes qui ne peuvent être possédées que par des Ecclésiastiques Docteurs, ou autres; mais les *bourses*, de quelque nature qu'elles soient, ne sont point des bénéfices.

**BOURSE**, se dit encore des sommes d'argent que l'on amasse, & que l'on destine à certains usages particuliers: ainsi au commencement du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet à Paris, on appela *bourse* cléricale, l'argent que l'on amassoit pour envoyer dans des Provinces les Prêtres qu'on y avoit formés, servir de Cures & de Vicaires. Ce Séminaire a fait dans la suite de si grandes acquisitions, que l'an 1693, les Assemblées de la *bourse* cléricale cessèrent. L'Abbé DE CHOISY, *Vie de Madame de Miramion*. P. HÉLYOT, T. III. p. 142, 143.

**BOURSE**, en termes de Négocians, est en plusieurs villes, ce qu'on appelle à Paris & à Lyon, le *Change*, c'est-à-dire, le lieu où les Marchands se trouvent pour négocier leurs billets. *Forum argentarium*. La *bourse* de Londres, d'Anvers, d'Amsterdam.

Guichardin rapporte que l'origine de ce mot vient de ce que la première place des Marchands qui s'est appelée *bourse*, a été celle de la ville de Bruges, au bout de laquelle il y avoit un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de *Wander-Bourse*, dont on voit encore les armoiries qui sont trois *bourses* gravées sur le couronnement du portail. Cet Hôtel donna le nom à la place où s'assembloient les Marchands, les Courtiers, les Commissionnaires, les Interprètes, & autres suppôts de négociation, pour faire leurs affaires & leur commerce. Catel, *Hist. de Languedoc*, p. 199, dit que ces Marchands d'Anvers achetèrent pour s'assembler un logis où pendoit l'enseigne de la *bourse*. Quoi qu'il en soit, de cette ville, qui étoit autrefois la plus fameuse pour le trafic, les Marchands ont transporté ce nom aux places d'Amsterdam, d'Anvers, de Berghen en Norwège, & de Londres, qu'ils ont nommé *bourse commune des Marchands*. La Reine Elisabeth fit appeler *Change Royal*, la *bourse* de Londres, & depuis elle a retenu ce nom.

La *bourse* à Toulouse est le lieu où les Marchands rendent leur justice, suivant le pouvoir qui leur en a été donné par Edit de Henri II. à Paris au mois de Juillet 1548, par lequel il leur octroya d'établir dans Toulouse une *bourse* commune semblable au *Change* de Lyon, avec pouvoir d'élire tous les ans un Prieur & deux Consuls, qui jugeroient en première instance tous les procès entre les Marchands. D'autres disent que l'Edit de Henri II. n'est que de 1549; mais de la Fave, dans ses *Annales de Toulouse*, le rapporte à l'an 1548. L'établissement de ces sortes de Jurisdictions est dû au Chancelier Olivier, & non au Chancelier de l'Hôpital, comme l'a écrit Charles Loiseau, *Des Seigneuries*, chap. 16. Ce qui l'a trompé, c'est qu'il a cru que la *bourse* de la ville de Paris, qui ne fut établie qu'à la fin de l'année 1563 sous Charles IX étoit la première en institution, ce qui n'est pas. La première est Lyon; la deuxième Toulouse; la troisième Rouen, & Paris la quatrième. L'Edit d'érection de celle de Paris, porte expressément que c'est tout ainsi que les places appelées le *Change* à Lyon, & *bourses* à Toulouse & à Rouen. DE LA FAYE. On dit aussi la *bourse* à Nantes.

**BOURSE**, signifie aussi la poche ou l'extrémité d'un filet dans lequel le poisson ou le gibier se trouve embarassé sans pouvoir sortir.

En termes de Fauconnerie la *bourse* de l'oiseau, c'est la gorge.

**BOURSE NOIRE.** C'est une partie qui se trouve dans les yeux des oiseaux, & ne se rencontre point dans les yeux des autres animaux. C'est M. Perrault qui lui a donné ce nom. Elle est placée en dedans de l'humour vitrée, & tient par sa base au fond de l'œil, à l'endroit où le nerf optique entre dans l'œil. Elle est fort noire. M. Perrault dit dans la première partie de la Mécanique des animaux, que les oiseaux ayant besoin d'une meilleure vue que les autres animaux, à cause que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître, ont dans l'œil cette partie qui semble leur avoir été donnée pour rendre plus parfaite la fonction de la membrane uvée, en ce qui regarde la séparation & la réception des parties opaques du sang. M. de la Hire trouve cette raison mauvaise. Car, dit-il, les poules, les oies, qui sont toujours proche de la terre, ont la *bourse noire* comme les autres oiseaux; il trouve encore que le nom de *bourse* ne convient point à cette partie; selon lui c'est un muscle composé de plusieurs feuillets triangulaires, dont le plus petit côté est attaché sur une membrane ronde & fort dure, qui occupe toute la base du nerf optique à l'endroit où il entre dans l'œil; & ces feuillets sont attachés comme sur des rayons, qui partent du centre de cette membrane. Ils tiennent aussi par un autre côté à un cordon, ou tendon, qui sortant du centre de la base, va s'attacher au cristallin par le côté vers le grand angle de l'œil. Le troisième côté de ces feuillets, qui est le plus grand, est flottant dans l'humour vitrée. Ce muscle est donné aux oiseaux pour tirer le cristallin vers le fond de l'œil par le côté qui répond au grand angle avec le cordon ou tendon commun des feuillets de ce muscle, & par là donner à l'œil une position plus perpendiculaire aux rayons des objets qui sont au devant de la tête, sans quoi les oiseaux, de la manière que leurs yeux sont placés, ne pourroient distinguer les alimens qu'ils doivent prendre par le bec, ainsi que l'expérience d'une lentille de verre opposée obliquement à la lumière d'une chandelle, & les règles de l'optique le démontrent.

**BOURSE, ou BOUTON,** en termes de Botanique, est un bouquet de feuilles, ou une fleur qui n'est pas encore épanouie. *Folliculus.* Voyez **BOUTON.** On appelle aussi *bourse* généralement tout ce qui sert à renfermer les graines des plantes, lorsqu'elles sont encore sur pied.

**BOURSE, volva,** se dit particulièrement en Botanique d'une espèce de calyce ou enveloppe épaisse qui d'abord renferme certaines plantes de la famille des champignons, suivant Liundus. Elle s'ouvre ensuite pour laisser sortir le corps de la plante.

On appelle aussi *bourses*, de longues poches de réseaux, qu'on met à l'entrée d'un terrier, pour prendre les lapins qu'on chasse au furet. Prendre les lapins dans les *bourses*.

On appelle encore *bourses*, deux sacs de cuir, qui se mettent des deux côtés au-devant de la selle du cheval. Ac. Fr.

**BOURSE,** se dit aussi d'un petit sac de taffetas noir, où les hommes renferment leurs cheveux par derrière, qui se ferme & se ferme par des rubans, comme une bourse, & s'attache par devant avec un ruban. Les *bourses* sont fort à la mode depuis quelques années. On en met aussi au derrière de certaines perruques. Perruque à *bourse*.

**BOURSE,** veut dire aussi en termes d'Anatomie, petite vessie. *Vesicula.* La *bourse* du fœtus.

**BOURSES,** f. f. pl. Enveloppe extérieure des testicules. *Scrotum.* Les hernies ou descentes se font dans les *bourses*.

**BOURSE A PASTEUR, ou TABOURET.** Ce dernier mot est masculin. *Bursa Pastoris.* Plante très-commune; sa racine est un pivot menu, blanc, fibreux, douceâtre d'abord, mais peu de tems après désagréable. Elle jette plusieurs feuilles disposées en

ronde, couchées sur la terre, oblongues, quelquefois entières, le plus souvent découpées sur les bords plus ou moins profondément comme celles de la dent de lion. La tige qui s'élève d'entre ces feuilles, est haute plus ou moins: assez souvent elle n'excède pas la hauteur d'un pied. Elle est branchue, garnie de quelques feuilles, beaucoup plus petites que celles du bas. Cette tige & ses branches se terminent par des épis de fleurs blanches, composées chacune de quatre pétales, soutenues par un calice à quatre petites feuilles verdâtres. Les fruits qui succèdent aux fleurs sont des capsules divisées perpendiculairement en deux loges en manière de gougnot, & renferment dans chacune de leurs loges quelques semences menues, arrondies & rouillâtres. Ce fruit a quelque rapport à la *bourse* que portent à la campagne les bergers; & c'est d'où vient le nom de toute la plante. Le *tabouret* est astringent; on se sert de son eau distillée dans les potions astringentes pour arrêter des pertes, calmer des hémorrhagies, & guérir des dysenteries. Sa decoction a à-peu-près les mêmes usages, aussi bien que son suc.

**BOURSEAU, ou BOURSAUT,** f. m. est un enfâtement de maisons couvertes d'ardoise, qui est de plomb, & qui regne le long du haut du toit. On n'en met plus guère sur les faites. Ainsi *Bourseaut* est une meulure ronde sur la panne de brisis d'un comble d'ardoise coupé, qui est recouverte de plomb blanchi.

On appelle *bourseau rond*, un outil dont les Plombiers se servent pour battre les tables de plomb dont ils font des tuyaux.

**BOURSET, f. m.** Terme de Marine. Voyez **BOURSET.**

**BOURSETTE, f. f.** Petite bourie. *Locellus, marjupium.*

Ce mot n'est pas fort en usage.

Recevez en gré la bourslette

Ouv. de le même couleur. MAROT.

**BOURSETTES, f. f. pl.** Corque. Ce sont de petites parties du sommier fort ingénieusement imaginées, pour pouvoir faire entrer un fil de fer dans la loge, sans que le vent dont elle est renflée, puisse sortir par le trou par où le fil de fer passe. ENCYC.

**BOURSIER, IRE, f. m. & f.** Ouvrier qui fait des bouries. *Loculorum opifex.* On donne aussi le nom à celui qui les vend.

**BOURSIER** dans les Collèges, est un écolier qui jouit d'une bourse. *Jus nactus stata attributionis.* Les actions qui s'intendent pour les biens d'un Collège, se font au nom du Principal & des *Boursiers.* Voyez les réglemens pour les *Boursiers*, & leur réception dans les *Mémoires du Clergé*, tom. II.

On appelle aussi *boursiers*, les Notaires & Secrétaires du Roi qui sont à la suite de la grande Chancellerie, & qui ont part à la distribution des bourses ordinaires, qui sont distinguées des gages.

**BOURSIER,** se dit quelquefois pour Trésorier. *Quæstor.* Il y a dans *Berne* quatre Banderets, qui sont les chefs de la milice de tout le Canton, & deux *boursiers*, qui sont les Trésoriers généraux, l'un pour le pays Allemand, & l'autre pour le Roman, ou François. MATY. CORN. On trouve dans les états de la Maison des Ducs de Bretagne, un Officier qu'ils appeloient *Boursier* d'épargne. Voy. les Preuves de l'*Hist. de Bret.* p. 1111. 1186. 1191. 1196. 1207. Le *Boursier* & haut Commandeur du pays de VAUX. GAZ. 1723, p. 201.

C'est aussi dans ce sens qu'on le dit en France dans plusieurs Communautés où l'on fait *bourse* commune, comme les *Boursiers* des Mesureurs de sel, Mouleurs de bois, &c.

**BOURSILLER, v. n.** Fournir sa quote part d'une somme nécessaire pour faire quelque chose qu'on a entrepris, & qui coûte plus qu'on ne s'étoit imaginé. *Pecunias in commune conferre.* On croyoit qu'il ne falloit que tant d'avance pour cette festin, mais il a fallu encore que chacun *boursillât.* Les

Paroissiens ont *boursillé* pour achever le bâtiment de leur Eglise. Il est du style familier.

On le dit aussi de la première contribution que l'on fait avec d'autres pour faire quelque chose à frais communs, quand la contribution de chacun n'est pas grosse. Tous les écoliers de ce Collège ont *boursillé* pour plaider contre leur Principal. Tous les métiers *boursillèrent* entr'eux pour faire chanter le *Te Deum* à la convalescence de Monseigneur, fils du Roi.

**BOURSIN.** f. m. Terme de Maçonnerie. C'est une espèce de croûte de terre attachée à la pierre de taille, qui n'est pas encore bien pétrifiée, & qu'il faut retrancher en la taillant, de même que l'aubier à l'égard du bois. *Saxi recrementum, pars lapidis mollior.* On dit aussi Boufin, qui est même plus usité.

**BOURSON, ou BOURSERON.** f. m. Petite poche attachée à la ceinture du haut-de-chaussé, où on met son argent, ou sa bourse. *Locellus.*

**BOURSOUFLER.** v. a. Enfler de vent ou d'humidité. *Tumescere.* On peint les vents avec des visages qui sont *boursoufflés*, qui ont les joues pleines & enflées. Les hydropiques paroissent gros, parce qu'ils sont *boursoufflés* de mauvaises humeurs.

**BOURSOUFLER,** se dit proprement de l'enflure qui survient à la peau, par quelque cause qu'elle soit produite.

**BOURSOUFLER,** se dit aussi en parlant des Bouchers qui enflent les viandes en les soufflant, pour les faire paroître plus belles. *Inflare.*

**BOURSOUFLÉ, ÉE, part.** Ce mot s'employe aussi quelquefois dans le style bas & conique, pour marquer du mépris. C'est un gros *boursoufflé*. C'est une grosse *boursoufflée*. Ce qui se dit d'un homme gros & replet, qui a de grosses joues; alors il est employé substantivement.

On le dit figurément du style & du discours. *Inflatus.* Un style enflé & *boursoufflé* déplaît infiniment aux gens de bon goût. S. ÉVR. Voyez ENFLÉ, ENFLURE.

**BOUSARD, ou BOUZARD.** Terme de Chasse. *Bou-zard*, ce sont fientes du cerf qui sont molles, en forme de bouzées de vaches, dont elles ont pris ce nom, & qu'on nomme autrement fumées. SALNOVE.

**BOUSE, ou BOUZE, f. f.** Fiente des bœufs & des vaches. *Stercus.* On s'en sert contre les piqûres de mouches à miel, & pour résoudre les apôtèmes.

Le P. Thomassin dérive le mot *bouse* de l'hébreu *bouts*, qui veut dire *cænum, lutum, limus, boue, limon*; mais le mot *bouts*, avant que de s'établir en France sous le nom de *bouse*, a passé en Saxe, en Angleterre, & dans les Pays-Bas; & c'est de ces quartiers-là qu'il nous vient immédiatement; car le même P. Thomassin dit que *cænum, lutum, boue*, s'appelle en saxon *Wase*, en anglois *oose*, & *Woose*, en flamand *Wase*, d'où, sans doute, est venu le mot françois, *vase*, quand il signifie la boue qui est au fond d'un étang, d'un fossé. M. Huet dit que ce mot vient de *βυσζοια* qui veut dire la même chose selon Eustathius. *Fimus, bubulus.*

Dans l'Inde on se sert de *bouzes* de vaches, comme on se sert en plusieurs endroits de tourbes au lieu de bois pour faire du feu. Cette coutume est fort ancienne dans l'Asie. Tite-Live, *Liv. XLVIII. chap. 18.* dit que dans un pays d'Asie appelé Azyla, parce qu'il n'y avoit point de bois, on brûloit des *bouzes*, ou de la fiente de bœuf.

En Anjou on dit, *bouse* & *boufer*, pour marquer *excrementa hominum, & cacare.*

Salnove, dans le Dictionnaire des Chasseurs, qu'il a mis à la fin de sa *Venerie Royale*, dit *Bouzées* de vaches, comme on peut le voir ici au mot *Bou-zard*, mais l'usage est de dire *bouze*.

**BOUSE,** en termes de Blâson, se dit d'une espèce de chancreplute qui sert à puiser l'eau en Angleterre,

dont quelques Seigneurs Anglois ont chargé l'écu de leurs armes.

**BOUSILLAGE.** f. m. Construction faite avec de la terre & de la boue. *Constructio lutea.* Les cloisons des cabanes des payfans ne sont faites que de *bousillage*.

On dit figurément de tout ouvrage mal fait, que c'est du *bousillage*, que ce n'est que du *bousillage*. Il n'est pas noble.

Le mot *bousillage*, & le mot *bousiller, bousilleux*, selon le Pere Thomassin, ont la même origine que *boufe*.

**BOUSILLER.** v. a. Faire un mur, une maison avec de la terre détrempee, ou avec de la boue. *Luto construere.*

Au figuré, *bousiller* un ouvrage, c'est le faire mal. Il a *bouffille* ce conte. C'est un ouvrage qu'on a *bouffillé*. Il n'est que du style familier.

On dit aussi métaphoriquement, *bousiller*, pour gâter; mais dans le style burlesque.

*Sire Apollon dépité contre moi,  
De ce qu'avois fait écorne à sa gloire  
En le quittant pour suivre une autre loi,  
M'en joua d'une, & par malice noire  
Durant la nuit de l'un à l'autre bout,  
Gâta l'ouvrage, & le bouffilla tout.*

**BOUSILLÉ, ÉE, part.**

**BOUSILLEUR.** f. m. Maçon de campagne qui bâtit de terre & de boue. *Structor luteus.* On le dit figurément des mauvais ouvriers qui gâtent tout en toutes sortes d'ouvrages. *Imperitus opifex.* Cet ouvrier ne fait rien qui vaille, ce n'est qu'un *bousilleur*. Tout cela est familier.

**BOUSIN.** f. m. Terme de Maçonnerie. C'est la même chose que Boufin. Voyez ce mot.

**BOUSQUIER.** v. n. C'est un terme de Marine, dont on prononce fortement l's. C'est la même chose que ce qu'on appelle sur terre *Butiner*, & il se dit de tout ce que le soldat gagne au pillage d'un vaisseau. On appelle même ainsi le plus souvent ce qu'on y vole, qu'on appelle *bouliner* dans les armées de terre.

**BOUSSAC.** Petite ville de France, en Berri, vers les frontières du Bourbonnois & de la Marche.

**BOUSSOIR.** f. m. Terme de Marine & de Charpenterie. Les *boussoirs* sont deux pièces de bois, dont une partie est posée & attachée au-dessus du château d'avant vers la proue, tant à tribord qu'à basbord, & le reste saillant hors du navire, sert à lever les aneres. *Tignum tollendis anchoris aptum.* CARON.

**BOUSSOLE.** f. f. Autrement *Compas*, ou *Cadran de mer*. C'est une boîte où il y a une aiguille aimantée qui se tourne ordinairement vers les poles, à la réserve de quelque déclinaison qu'elle fait en divers endroits. *Pixis nautica.* Le cercle de cette que la *boussole* soutient est divisé d'abord en 360 degrés, & au-dessous en 32 parties, qui marquent les 32 aires ou traits de vent, qu'on appelle aussi *pointes*. La *boussole* qui est en usage à terre a l'aiguille aimantée portée sur le pivot, & la rose des vents est tracée au fond de la boîte. Jean Gira, ou Goya, que quelques-uns nomment *Flavio de Melphe*, ou *Flavio Gioia*, Napolitain, l'inventa, dit-on, vers l'an 1302, & de-là vient que la terre de Principato, qui fait partie du Royaume de Naples, dont il étoit originaire, a pris pour ses armes une *boussole*. Quelques-uns croient que Marc Paul Vénitien, ayant voyagé à la Chine, en rapporta l'invention vers l'an 1260; & ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'on s'en servoit au commencement de la même façon que font encore les Chinois qui la font flotter sur un petit morceau de liège. Ils disent que leur Empereur Chiningus, qui étoit un grand astrologue, en avoit la connoissance 1120 ans avant Jésus-Christ. Mais Faucher rapporte des vers de Guyot de Provins qui vivoit en France vers l'an 1200, lesquels



en fait mention sous le nom de la *marinette*, ou *Pierre maritime*: ce qui fait voir qu'on la connoissoit en France avant le Vénitien & le Melphitain. La fleur-de-lis que toutes les nations mettent sur la rose au point du nord, montre que les François l'ont inventée, ou l'ont mise dans sa perfection. Un Suédois, qui fit en 1699 une dissertation sur la *bouffole*, de *Pixide Magnetica, seu, ut vocant, Compasso Nautico*, imprimée à Upsal, prétend que les anciens Suédois en ont eu quelque connoissance.

L'aiguille de la *bouffole* doit être faite d'une platine fort mince de bon acier en forme de losange, & vidée, en sorte qu'il n'en reste que les extrémités, & un diamètre au milieu, sur lequel la chapelle doit être appuyée. Pour l'animer, il la faut faire toucher par une pierre d'aimant fort généreuse; & la partie qu'on veut faire tourner au nord, doit être touchée par le pôle sud de la pierre: & au contraire, celle qu'on veut faire tourner au sud, doit être touchée du côté de l'aimant, qu'on appelle le nord. Voyez au mot AIMANT. On peut faire aussi une *bouffole* sans aimant, par le moyen d'une petite aiguille de fer délicatement posée sur l'eau, ou suspendue en l'air; car elle se tournera au midi. De même une aiguille chauffée au feu, & qu'on laisse refroidir sur une ligne du midi, acquiert la vertu de la *bouffole*, & se tourne vers les pôles. On fait aussi des cadrans, des graphomètres avec des *bouffoles*, ou des aiguilles aimantées. L'aiguille de la *bouffole* a beaucoup de variation vers le cap de Bonne Espérance. Elle nordoueste de 18 degrés à la vue de Zocotora. Sur le grand Banc sa variation est de 22 degrés 30 minutes. Il faut remarquer que l'aiguille, laquelle est en équilibre avant qu'elle soit aimantée, perd cette équilibre lorsqu'elle est touchée de l'aimant. Au deçà de la ligne, la pointe qui regarde le pôle septentrional est inclinée vers la terre, & le contraire arrive dès qu'on passe la ligne. Mais sous la ligne, l'aiguille demeure en équilibre. DAL. Guillaume Denys, Professeur d'Hydrographie à Dieppe, a fait un Traité exprès de la variation de l'aiguille aimantée, ou *bouffole*. Les Chinois divisent la *bouffole* en vingt-quatre parties seulement, au lieu que nous y en marquons trente-deux. P. LE COMTE. Voy. Aimant & déclinaison.

Ce mot vient du latin *buxula*, parce qu'elle ressemble à une boîte. MÉNAGE. Paquier dit qu'on l'appelle *cadran*, à cause qu'elle est mise dans une boîte carrée. On appelle *bouffole affolée*, celle dont l'aiguille est défectueuse, à cause qu'elle a été frottée d'un aimant qui ne lui a point donné sa véritable direction. La *bouffole* nous donne la connoissance du nouveau monde, & elle lie les peuples de la terre par le commerce. NICOL.

On appelle *bouffole de cadran*, une boîte avec une aiguille au centre du cadran, pour montrer l'heure & les parties du monde.

Il se dit aussi au figuré, pour Guide, Conducteur. Vous êtes ma *bouffole*.

BOUSTANGI, BOUSTANGI-RACHI. Voyez BOSTANGI, BOSTANGI-BACHI.

BOUSTARIN. f. m. C'est le nom que l'on donne à un gros homme dans quelques Provinces de France. C'est un gros *boustarin*. Journ. des Sav. 1717.

BOUSTROPHEDON. f. m. Mot emprunté du grec par les antiquaires, pour exprimer une manière d'écrire, particulière aux grecs, surtout dans les inscriptions. C'est la manière d'écrire alternativement de droite à gauche, & de gauche à droite, sans discontinuer la ligne, à l'imitation des sillons d'un champ que le bœuf forme, de façon qu'à la fin de l'un il passe à l'autre par un demi-cercle. Les plus anciennes inscriptions grecques sont en *Boustrophedon*. P. 63, bœuf, εβοδῆ, article, ligne. Voyez BUSTROPHE.

BOU. f. m. *Extrema pars*. La dernière des parties qui constituent un corps étendu en longueur.

Le mot de *bout* représente cette dernière partie comme celle jusqu'à la chose s'étend. Le *bout* répond à un autre *bout*. Ainsi on parcourt une chose d'un *bout* à l'autre. On dit le *bout* de l'allée. Le mot *extrémité* répond au centre. L'*extrémité* du Royaume. Le mot *fin* répond au commencement. La *fin* de la vie. M. l'abbé Girard. Syn. Voyez EXTRÉMITÉ & FIN.

Ménage dérive ce mot de *bod*, qui est un mot celtique, signifiant le fond, l'*extrémité*. Du Cange tient que *bout* & *bouton* sont venus de *botones* & *botonnes*: c'est ainsi que les Anciens appeloient ces *mottes*, & élévations de terre, dont les Arpentiers se servoient pour marquer les bornes & les extrémités des héritages. Chorier prétend qu'il nous vient de *bod*, ancien mot allobrogique, c'est-à-dire, celtique. *Bodincum*, dit-il, signifie ce qui est sans fond, & le mot de *bout* en est venu; *inc* signifioit sans, & *bod*, *bout*, ce qui étoit appliqué autant à ce qui n'avoit point de fond, qu'à ce qui n'avoit point de *bout*.

BOU, signifie aussi la fin, l'*extrémité* d'une chose. *Finis*. La chicane a tant de longueurs, qu'on ne voit jamais le *bout*, la fin d'un procès. Le sermon a été si long, que je n'en croyois jamais voir le *bout*. Je veux voir jusqu'au *bout*, si vous aurez la hardiesse de me trahir. MOR. Un esprit pénétrant voit d'abord le *bout* de toutes choses. S. EVR. Au *bout* de soixante jours, ils se rendirent. VAUG. Je vous prie de croire que je pour suivrai mon droit jusqu'au *bout*. PORT-R. Cet homme avoit-il un million d'or, il en trouveroit le *bout*. Je vous prie d'écouter mes raisons jusqu'au *bout*.

BOU, signifie encore un sens, un côté. Ce Juge en interrogeant ce criminel l'a pris par tous les *bouts*, par tous les côtés, il n'en a pu tirer aucun éclaircissement. *Undique*.

BOU, se dit aussi d'une petite partie, ou d'un reste de quelque chose, & qui approche de ses extrémités. *Particula*. J'ai besoin d'un *bout* de corde, d'un *bout* de fil. Un *bout* de chandelle. ¶ On le dit aussi d'une partie, d'une chose qui ne doit pas être divisée. Il n'a pu entendre qu'un *bout* de messe.

On appelle par dérision, *bout* d'homme, un petit *bout* d'homme, un homme extrêmement petit.

On appelle le haut *bout*, *princeps*, *summus locus*; le bas *bout*, *postremus*, *imus locus*, dans les séances & cérémonies, où les rangs sont distingués, les plus ou les moins honorables. Faire le bas *bout* à une table, c'est, selon Mézerai, y être assis le dernier. Les ambitieux veulent toujours tenir le haut *bout* par-tout. L'Évangile apprend aux humbles à prendre toujours le bas *bout*. Ronsard introduit dans sa Franciade le géant Phovère faisant cette promesse à Kisse sa cavalle.

Je doublerai pour telle récompense  
En tes vieux ans ton soin & ta dépense;  
Seul au haut bout je te ferai loger  
De mon étable. ....

Sarrafin, dans la Préface de son Ode sur la bataille de Lens, a blâmé avec raison Ronsard d'avoir imité en cela les Anciens. Nos mœurs & notre goût ne souffrent plus ces sortes de discours dans des pièces sérieuses.

On nomme figurément le *bout* du monde, un endroit-éloigné. *Extrema pars*. Il s'est allé loger au *bout* du monde, à l'autre *bout* de la ville. Il est au *bout* du monde; pour dire, il est allé faire un voyage de long cours en un pays fort éloigné.

¶ On dit aussi, en parlant du plus haut où l'on puisse porter une chose dont on fait une espèce d'estimation, c'est tout le *bout du monde* si elle peut valoir tant. *Ad summum*.

En termes de Marine, on dit, Avoir vent de *bout*; pour dire, Avoir vent contraire, ou le vent par proue; *adversum ventum experiri*, & Aller de *bout* au vent; pour dire, Aller contre le vent, *Adverso*



*Adverso vento navigare.* On dit aussi, aborder un vaisseau de *bout* au corps; pour dire, lui mettre l'éperon dans le flanc. On dit aussi, filer le cable *bout* pour *bout*; pour dire, le lâcher entièrement, & l'abandonner avec son ancre. On appelle aussi, en termes de Marine, *bout de vergue*, la partie de la vergue qui excède la longueur de la voile, & qui sert quand on prend les ris. On appelle aussi, *Bout de los*, ou *Bout-los*, une pièce de bois ronde ou à pans, qu'on met au-devant des vaisseaux de charge qui n'ont point d'éperon. Elle sert à tenir les armures de misaine.

**BOU**, se joint encore à plusieurs mots où il change de signification.

**BOU D'AILES**, sont les plumes qui sont au *bout* des ailes des oiseaux. *Penna.* On se sert des *bouts d'ailes* pour écrire. Il y en a même qui les aiment mieux que les autres plumes, parce qu'elles sont plus fermes.

**BOU DE L'AN**, est un service qu'on fait faire solennellement pour un défunt au *bout de l'année* de sa mort. *Anniversaria demortui parentalia.*

**BOU D'ARGENT**, **BOU D'IVOIRE**, ou d'autre matière, est une garniture qu'on met au *bout* d'une canne pour s'appuyer, ou d'un bâton de commandement. *Caput.*

On appelle aussi *bout* chez les Tireurs d'or, un morceau d'argent doré qu'ils passent par la filière, pour faire des filets d'or & d'argent.

**BOU**, est aussi un terme de Ceinturier. Il signifie une petite plaque d'argent que l'on met au *bout* des boucles d'un baudrier, afin de leur donner plus de grace.

On appelle aussi un bâton à deux *bouts*, un bâton garni de deux fers par les *bouts*. *Utrinque præfixus baculus.* C'est une bonne arme défensive & offensive.

**BOU DE FLEURET**, est un bouton de cuir rembourré dont on garnit l'extrémité des fleurets; afin qu'en escrimer on ne se blesse pas. *Globulus.*

**BOU DE LA MAMMELLE**, du tétou. C'est le bouton, le mammelon qui est au milieu de la mammelle, par où sort le lait. *Papula.* Voy. TÉTON, MAMMELLE. On dit qu'un enfant n'a pas encore pris le *bout* du tétou.

On dit aussi, le *bout* de l'oreille, le *bout* du nez. On dit encore, toucher quelque chose du *bout* du doigt. *Extremis digitis.* Goûter quelque chose du *bout* des lèvres. *Primoribus labris.*

On dit, tire du *bout* des dents; pour dire, s'efforcer de rire quoiqu'on n'en ait nulle envie.

On dit aussi, qu'une garnison est sortie la *mèche allumée* par les deux *bouts*: ce qui est une des conditions d'une capitulation honorable.

**BOU-PORTANT**, se dit en termes de Guerre, des coups qu'on tire à brûle pourpoint, qui ne manquent point, comme si le *bout* de l'arme à feu portoit sur le pourpoint. *Admotâ proximè catapultâ.*

**BOU-TOUCHANT**. C'est la même chose que *bout-portant*, qui se dit quand on tire de si près, que le *bout* de l'arme à feu touche, pour ainsi dire, le but.

**BOUTS-RIMÉS**, en termes de Poésie, sont des rimes disposées par ordre, qu'on donne à un Poète avec un sujet, sur lequel il est obligé de faire des vers en se servant des mêmes mots & dans le même ordre. *Extrema Rythmica.* L'extravagance d'un Poète, nommé Du Lot, donna lieu à cette invention, vers l'année 1649. On choisissoit des rimes bizarres, & qui ont le moins de rapport ensemble, & chacun se piquoit de les remplir heureusement. Au jugement des plus fins, ces rimes bizarres sont bien souvent celles qui embarrassent le moins, & qui fournissent le plus de choses nouvelles & surprenantes, pour ce style folâtre & burlesque. Sarrafin a fait un Poème qu'il a intitulé: *La défaite des bouts-rimés.*

Tome II.

Les Lanternistes de Toulouse ont trouvé le secret de relever les *bouts-rimés*; car ils en proposent toutes les années pour être remplis à la gloire du Roi; & le sonnet victorieux est récompensé par une médaille d'argent. P. MOURGUES. Il faut observer trois choses dans les *bouts-rimés*. 1<sup>o</sup>. Que les rimes soient toutes bizarres. 2<sup>o</sup>. Qu'il ne soit pas permis de les altérer en leur substituant des termes ordinaires. 3<sup>o</sup>. Qu'on en détermine le sujet. Id. Voici un exemple de *bouts-rimés* qui furent proposés par l'Académie de Toulouse, pour être remplis à la louange du Roi, & que le P. Comnire remplit ainsi.

*Tout est grand dans le Roi, l'aspect seul de son... buste  
Rend nos fiers ennemis plus froids que des ... glaçons.  
Et Guillaume n'attend que le temps des ... moissons,  
Pour se voir succomber sous un bras si ..... robuste.*

*Qu'on ne nous vante plus les miracles d'... Auguste  
Louis de bien régner lui feroit des ..... leçons.  
Horace en vain l'égalé aux Dieux dans ses .. chansons!  
Moins que n'est mon Heros, il étoit sage & .... juste.*

*Modeste sans foiblesse, & ferme sans ..... orgueil,  
Tandis qu'aux gens de bien il fait un doux ... accueil,  
Contre l'impieété ses loix servent de ..... digue.*

*Et seul de tout l'Etat conduisant les ..... ressorts,  
Par le charme secret des graces qu'il .... prodigue,  
Du Prince & des sujets il forme les ..... accords.*

**BOU-RIMEUR**. f. m. Celui qui fait des *bouts-rimés*, qui en fait faire.

*De favoris de Mars, de nourrisson des Muses;  
De Bou-rimeur charmant plein de graces infuses.*

**BOU-SAIGNEUX**, est l'extrémité d'un quartier de veau; ou de mouton, du côté de la gorge, où il demeure toujours du sang de ces animaux quand on les tue. *Jugulum.*

On dit aussi, *bout-saigneux* de bœuf. Le *bout-saigneux* de bœuf mis au pot fait un très-bon potage. Le *bout-saigneux* de bœuf se mange aussi en haricots avec des navers, & se fait en le coupant par morceaux, & le faisant cuire avec de l'eau, du sel, du poivre, des oignons, & des clous de girofle, puis lôtant de ce bouillon, on le passe au roux avec du lard, après quoi on le met égoutter; puis on le sert avec un coulis de navets.

On appelle, en termes de Couvreur, un remanié à *bout*, la recherche d'un toit, d'une couverture, pour y mettre les tuiles ou les lattes aux endroits où il en manque. Voy. REMANIER.

**BOU-DEHORS**, Voy. BOUTE-HORS.

**BOU-RABATTU**. f. m. Terme de Charpenterie. C'est un *bout* de Charpente que l'on met au *bout* d'un pignon. Au lieu de prolonger & pousser le pignon jusqu'à la hauteur du faite, on le laisse à la hauteur des murs du bâtiment, & le faite, au lieu de venir jusqu'au niveau du pignon ordinaire, est rabattu en croupe, & forme ce qu'on appelle vulgairement *bout-rabattu*. Tous les pavillons sont en *bout-rabattu*.

On dit adverbiallement, à *tout bout de champ*, à *chaque bout de champ*, pour dire, à tout propos, à chaque instant. Il m'interrompt à *tout bout de champ*. Bon pour le style familier.

Mettre des choses *bout à bout*, c'est en joindre les extrémités. On coud deux morceaux de toile *bout à bout*.

En botanique, on dit que deux pièces sont assemblées *bout à bout*, lorsqu'elles se tiennent seulement par leur extrémité. On les dit *articulées*, quand il y a un peu de mouvement dans leur jonction.

On le dit encore en parlant de l'assemblage de certaines choses qui ne sont presque rien quand

On les prend séparément, mais qui prises ensemble font un objet considérable. Si l'on mettoit *bout* à *bout* le chemin qu'il fait tous les jours dans son jardin, on trouveroit au bout de l'année qu'il a fait bien des lieux.

☞ De *bout en bout*, d'un *bout* à l'autre, d'une extrémité à l'autre. Parcourir la ville d'un *bout* à l'autre.

☞ Au *bout* du compte, après tout, tout considéré. Je vous avois promis de faire telle chose; mais au *bout* du compte je n'en ferai rien. *Perpensis omnibus*. Expression familière.

☞ A *bout*, locution adverbiale, il a différentes significations, suivant les différens mots qui l'accompagnent.

☞ Venir à *bout* d'un projet, c'est arriver au but qu'on s'étoit proposé, réussir. *Perficere, assequi propositum*.

☞ Venir à *bout* d'une chose, signifie encore parvenir à la faire, en trouver la fin; il est venu à *bout* de l'éprouver après bien des difficultés.

☞ Je n'ai pu venir à *bout* de lire ce livre. Il est venu à *bout* de son argent, il n'en a plus.

☞ Venir à *bout* de quelqu'un, le réduire à la raison, à faire ce qu'on veut, ce qu'on en exige.

☞ Être à *bout*, ne savoir plus que devenir. Mettre à *bout* la patience de quelqu'un, c'est l'obliger à se mettre en colère, à force d'abuser de sa patience; pousser quelqu'un à *bout*, c'est le réduire à ne savoir plus que faire ni que dire. *Ad incitatas redigere*.

☞ Voltaire remarque que cette expression, me poussé trop à *bout*, dont s'est servi Corneille dans *Nicomede*, est comique, du moins familière. Racine s'en est pourtant servi dans *Bajazet*.... *Poussons à bout l'ingrat*. Mais le mot ingrat qui finit la phrase, la relève. Ce sont de petites nuances qui distinguent souvent le bon du mauvais.

☞ On dit, en termes de manège, qu'un cheval est à *bout*, quand il est outré par le travail.

**BOUT**, se dit proverbialement en ces phrases. Au *bout* de l'aune faut le drap; pour dire, il faut prendre d'une chose tout ce qu'on en peut tirer. On dit qu'un homme s'est mis sur le bon *bout*; pour dire, qu'il est bien vêtu, bien équipé. On dit aussi, le *bout* de la rue fait le coin. On dit qu'un homme est au *bout* de son rollet, quand il ne fait plus que dire, ni que faire. On dit en ce sens, au *bout* de ses ruës, de ses finesës. On dit qu'un homme manque à chaque *bout* de champ; pour dire à toute heure. On dit aussi, quand un homme hésite, ou demeure en parlant, apportez un *bout* de chandelle pour trouver ce qu'il veut dire. On dit aussi en ce sens, qu'il a une chose sur le *bout* de la langue, lorsqu'il la fait bien; mais qu'il ne peut s'en souvenir à point nommé. On dit au contraire, qu'un écolier fait sa leçon sur le *bout* du doigt, quand il la fait fort bien pour la dire par cœur. On dit qu'une chose est demeurée au *bout* de la plume; pour dire, qu'on a oublié de l'écrire. On dit, tenir le bon *bout* de son côté, pour dire, conserver toujours l'avantage de la possession de quelque chose; & qu'un autre ne l'aura que par le bon *bout*; pour dire, après avoir bien plaidé & contesté. On dit qu'un homme brûle sa chandelle par les deux *bouts*, lorsqu'il est mauvais ménager, qu'il fait des dépenses de plusieurs natures, qu'il joue de son côté, & sa femme de l'autre. On dit encore, qu'il faut finir par un *bout*; pour dire, qu'il faut mourir d'une façon ou d'une autre. Il faut écouter jusqu'au *bout*, & puis dire, *Amen*; pour dire, qu'il ne faut pas interrompre mal-à-propos, ni répondre à une personne, qu'on n'ait su tout ce qu'elle veut dire. On dit aussi d'une chose qui est proche, soit à l'égard du temps, ou du lieu, qu'on y touche du *bout* du doigt. Ainsi on dit à la Septuagésime, que le Carême est proche, qu'on y touche du *bout* du doigt. On dit aussi, c'est tout le *bout* du monde; pour dire, le plus haut point où on puisse parvenir. Si vous trouvez dix mille écus de votre

maison, c'est tout le *bout* du monde. On dit aussi, du profit ou revenant bon de quelque affaire; il y a cent écus à gagner, & haie au *bout*. Au *bout* le *bout*; pour dire, qu'il faut toujours se servir de ce qu'on a. Il n'importe quel *bout* en aille devant, d'un homme au désespoir qui n'a plus rien à ménager.

☞ BOUTA. Petite ville de la Prusse Royale, en Pologne, au territoire de Mirchaw, environ à six lieues de Dantzic.

☞ BOUTADE. f. f. Caprice, faillie d'esprit & d'humeur; changement subit provenant d'une révolution d'humeur ou de façon de penser. On le dit presque toujours en mauvaise part. *Præceps animi impetus*. Avoit des *boutades*. Il lui prit une *boutade*. Cet homme est dangereux dans ses *boutades*. La plupart des bons ouvriers ne travaillent que par caprice & par *boutade*. Toute sa fidélité se réduit à quelque *boutade* de tendresse, & à deux ou trois accès de désespoir. Dieu ne voulut pas que sa conversion se fit légèrement & par *boutade*. **BOUTOURS**. Ce mot signifioit autrefois, effort, impulsion, ou, selon le vieux style, une *boutée*, l'un & l'autre viennent de *bouter*; qui vouloit dire *pousser*.

☞ On donnoit aussi autrefois le nom de *boutade* à de petits ballets qu'on paroïsoit exécuter à l'impromptu. La *boutade* étoit le grand ballet en raccourci.

**BOUTADE**. Terme de Coutume. Droit que quelques Seigneurs ont en Berry, de prendre cinq pintes de vin de la mesure des lieux où ce droit est établi, ou la somme pour chacune pinte, pour chaque tonneau ou poinçon de vin, que les habitans de ces lieux vendent en gros ou en détail, ou qu'ils achètent pour le revendre. **GALLAND**.

**BOUTADEUX**, f. m. **BOUTADEUSE**, f. f. Celui, ou celle qui n'agit que par *boutade*. *Ingenio præceps*. Il est vieux, & ne se peut dire qu'en mauvaise part. Il est absolument hors d'usage.

☞ **BOUTAN**. Grand royaume de la terre ferme de l'Inde, selon quelques-uns, de la grande Tartarie, vers l'Empire du grand Mogol.

**BOUTANE**. f. f. Etoffe qui se fait à Montpellier. L'on fait de fort belles futaines & *boutanes* blanches à Montpellier, dont les filles & les femmes vont quasi toutes vêtues, principalement en été. **CATEL**. *Hist. de Lang.* p. 47.

**BOUTANT**. adj. Terme d'Architecture, qui se joint toujours avec un autre mot comme, arc-*boutans*, pilier *boutant*; & se dit par corruption pour *tutant*. Un arc-*boutant*, c'est une arcade qui appuie une voûte élevée, & qui est elle-même appuyée sur une forte muraille de maçonnerie. *Anteris. Erisma*. Pilier *boutant*, est une grosse chaîne de pierre, qui est faite pour appuyer une muraille, une terrasse, une voûte. On fait aussi des arc-*boutans* avec des pièces de bois qui poussent, & qui arc-boutent.

On appelle aussi arc-*boutant* d'un carrosse, le morceau de fer qui soutient les moutons tant en dedans qu'en dehors.

On le dit aussi au figuré de ceux qui soutiennent, qui protègent une affaire, un parti. *Propugnacula, praesidia, columina*. Ce Ministre est un des principaux arc-*boutans* de l'Etat.

☞ **BOUT-A-PORT**, ou **BOUTE-A-PORT**, Officier sur les ports, chargé de faire mettre à port les vaisseaux qui arrivent & de les ranger. **VOYEZ DÉBACLEUR**.

**BOUTARGUE**. f. f. Mets qu'on prépare pour exciter à boire. Ce sont des œufs de poisson salé. *Salsamenta piscium*. Les Provençaux appellent *boutargues*, des œufs de muge, ou de mulot, confits avec de l'huile & du vinaigre, ou des œufs de poisson salé & séché, dont on fait une espèce de saucisse. Il s'en fait beaucoup à Tunis en Barbarie, & à Mortegue en Provence, où ce mets est fort en usage, ainsi qu'en Italie. De-là nous cheminâmes sur le bord du Méandre une demi-lieue jusqu'à son embouchure, où nous nous arrêtâmes à voir une cabane de ces pêcheurs qui prennent les poissons, dont les œufs

servent à faire la *boutargue*, qui est une espèce de cervelas d'un goût fort bizarre, & néanmoins que quelques-uns trouvent fort délicieux. DU LOIR, pag. 32.

Ménage dérive ce mot du grec *ὄλις ταρῖχα*.

**BOUT-AVANT**, f. m. Officier de Saline, dont la fonction est de veiller à ce que l'emplissage du vaxel se fasse selon l'usage. Voyez VAXEL.

**BOUTE**, f. f. Terme de Marine. C'est la moitié d'un tonneau en manière de baquet. *Cupa minor, cupula*. sert à mettre la boisson qui est destinée chaque jour à l'équipage. On l'appelle aussi *baille*.

**BOUTES**, font aussi de grandes futailles où l'on met l'eau douce que l'on embarque pour faire voyage. *Dolia*.

On donne aussi le nom de *boutes* aux tonneaux dans lesquels on enferme en Guyenne les feuilles de tabac après qu'elles ont sué, & aux barriques dans lesquelles on met le caviac, ou œufs d'esturgeon & de mouronne qui viennent de la Mer noire.

**BOUTÉ**, ÉE. adj. Terme de Manège, qui se dit d'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne; ce qui arrive souvent aux chevaux-cour-jointés

**BOUTEAUX**, ou **BOUT DE QUEVRE**. Terme de Marine. C'est un petit filet attaché à un bâton fourchu, que les Pêcheurs poussent devant eux sur les sables. On s'en sert sur les côtes de l'Océan, pour perndre une espèce d'écrevisse, appelée *crevette*, ou *salicot*.

**BOUTE-DEHORS**. Voyez BOUTE-HORS.

**BOUÉE**, f. f. Terme d'Architecture, qui se dit des ouvrages qu'on fait pour soutenir la poussée d'une voûte, d'une terrasse. *Anteris*. Il faut de fortes *bouées* pour résister à la poussée des voûtes des grandes Eglises.

**BOUTE-EN-TRAIN**. f. m. Qui pousse, qui excite, qui donne l'exemple. *Dux, exemplum, incitator*. On appelle ainsi un petit oiseau qui sert à faire chanter les autres, & qu'on nomme autrement *tarin*.

En termes de haras, c'est un cheval entier dont on se sert pour mettre les jumens en chaleur. Un *boute-entrain* se dit figurément d'un homme qui anime les autres, soit au plaisir, soit au travail. Ce mot en françois, lorsqu'on en use en riant, se doit écrire *boute-en-train*, & non pas *bout-en-train*, *Gloss. Bourg. au mot Bôtré*. Pour se divertir il faut un *boute-en-train*, qui lie la partie, qui excite & qui entraîne les autres.

Chaque ville a son Boute-en-train,  
Qui veut rire quoi qu'il en coûte;  
Nous l'avons vu par le chemin  
Dans les villes de notre route;  
Boute-en-train de Château-Thierry,  
C'est la Dame de Vassigny.

M. de la Monnoye, & l'Auteur du Dictionnaire Comique, en étendent la signification à tout ce qui peut exciter à l'amour, comme une belle gorge, &c.

**BOUTE-FEU**. f. m. Officier d'Artillerie qui met le feu au canon & aux mortiers. *Qui ignem tormento subjicit*. On appelle aussi du même nom la hampe, ou le bâton garni d'un serpent, dans lequel on passe la mèche, & avec lequel on y met le feu.

**BOUTE-FEU**, est aussi un incendiaire, qui par malice, ou par vengeance, met le feu à quelque maison. *Incendarius*. Il commanda de tuer tous les *boute-feux*. ABLANC.

**BOUTE-FEU**, se dit figurément de ceux qui suscitent des séditions, des guerres civiles, qui mettent des dissensions entre les Princes, ou les particuliers, & qui donnent occasion aux guerres & aux procès. *Seditionis auctor, fax*.

**BOUTE-HORS**, ou **BOUTE-DEHORS**. f. m. Espèce de Jeu qui n'est plus en usage: mais au figuré, on dit que deux hommes qui tâchent de se débusquer l'un l'autre de quelque emploi, de quelque

charge, de se détruire, jouent au *boute-hors*.

**BOUTE-HORS**, se dit aussi de la facilité d'exprimer ses pensées, de faire connoître son mérite & son savoir dans les compagnies. *Expedita & profuens in dicendo celeritas*. Il y a bien des Savans qu'on n'estime pas, parce qu'ils n'ont point de *boute-hors*. Ce mot en ce sens est trivial.

**BOUTE-HORS**, ou **BOUTE-DEHORS**. f. m. Terme de Marine. Ce sont des pièces de bois ou petites vergues qu'on ajoute par des anneaux de fer aux grandes vergues, pour porter des bonnettes ou couvelas lorsqu'on veut faire diligence. On appelle aussi *boute-hors*, ou *défenses*, de longues pièces de bois qu'on met en faille en dehors du vaisseau, pour empêcher l'abordage d'un brûlot, ou que les vaisseaux ne s'endommagent en se heurtant les uns contre les autres. *Boute-hors* se dit encore d'un petit mâât qui sert à la machine à mâter, pour mettre les chouquets & les hunes en leur place.

**BOUTE-DE-LOF**, ou **BOUTE-LOF**. f. m. C'est une pièce de bois ronde à huit pans, qu'on met au-devant des vaisseaux de charge qui n'ont point d'éperon. Elle sert à tendre les armures de misaine.

**BOUTERAME**. f. f. On appelle ainsi en Flandres une tranche de pain, sur laquelle on étend du beurre, des pommes cuites, du fromage, & de la viande. MÈN.

**BOUTE-SELLE**. f. m. Terme de guerre, signal qu'on donne aux cavaliers pour les avertir de monter à cheval. *Signum buccina equitibus datum ut equos inscendant*. On dit aussi, la levée du *boute-selle*, qui est le second signal.

**BOUTE-TOUT-CUIRE**. f. m. Terme populaire qui se dit d'un dissipateur, qui s'accommode de tout, mange tout. C'est un franc *boute-tout cuire*. *Helluo. Barathrum*.

**BOUTEILLAGE**. f. m. Ancien droit que les Bretons payoient à leurs Seigneurs sur le vin, & sur tous les autres breuvages. *Vedligal vinarium*. Le droit de *bouteillage* étoit un des plus considérables. Les Seigneurs levoient de grands droits sur la vente du vin & de tous les autres breuvages, comme la cervoise, le medon ou hydromel, le piment & le cidre. LOBINEAU. Outre les vins étrangers, la Province avoit les siens: il y avoit des vignes en plusieurs lieux plus propres à fournir du bois, du gland, & du charbon, que du vin; cependant les Seigneurs de ces lieux n'étoient pas ceux qui fissent le moins valoir leur droit de *bouteillage*. ID. Les anciens titres appellent ce droit en latin *Potagium, Buticulatio, Boutelagium, & Botelagium*. Les plus anciens de ces titres sont du XII<sup>e</sup> siècle. Le P. Lobineau, *Hist. de Bret. T. II. p. 133*, remarque que le *bouteillage* de Dole étoit de douze sous par barrique de vin.

Le *Bouteillage* est aujourd'hui un droit sur la vente des vins étrangers, que le Bouteiller du Roi d'Angleterre prend, en vertu de sa charge, sur chaque vaisseau. Cette dernière manière de parler vient du bouchon de la *bouteille* qui est comme sa coëffe, qu'il faut ôter pour boire la liqueur.

Ce mot vient de *buticula*, diminutif de *butta*, d'où les Italiens ont fait *botte*, & qui signifie la même chose. MÉNAGE Les Bollandistes, *Mart. T. I. p. 191*, le tirent du latin *buto* ou *butonius*, qui se trouve dans Anastase le Bibliothécaire. *April. T. II. p. 828*. Dans le procès des miracles du B Simon, Religieux Augustin de Todi en Italie, on trouve *bottaglia* au même sens. Le P. Papebrok, sur les Loix Palatines de Jacques II. Roi de Majorque, *Acta SS. Junii, T. III. P. XVI. E.* dit que l'on a dit *botella*, ou *buticula*, diminutif de *boto*, qui signifie vase, coupe; que les Allemands en ont fait *pot*, auquel ils donnent néanmoins une signification plus étendue, le prenant pour *olla*, marmite, vaie où l'on fait cuire la viande. Nous en usons de même, comme on le verra au mot *POT*. On trouve encore *buttis*, *Acta SS. Jun. T. III, p. 457. B.*

On trouve aussi en grec moderne βύβλος, βύβλος, βύβλος, & βύβλος, dans le Mathématicien Héron, qui dit que βύβλος est un vase qui a par en haut 6 pieds de diamètre, & huit par en bas. On dit que les Provençaux disent aussi *boute*, & les Italiens *botte*, comme l'a remarqué le P. Poussine dans ses *Observ. sur Pachym. L. I.* au mot βύβλος, que Pachymère, selon lui, a fait de ce mot Italien, qui approche de *Butzi* dans sa prononciation. Pachymère prend βύβλος pour une barrique, à ce qu'il paroît très-vraisemblablement au même Père Poussine.

**BOUTEILLE**, se dit par extension du vin qui est contenu dans la *bouteille*. Bacchus est appelé le Dieu de la *bouteille*. On a bu à ce repas trente *bouteilles*. Boire *bouteille*, ou vider *bouteille*, boire *bouteille* ensemble, expression populaire, mais fort en usage.

**BOUTEILLE**, se dit aussi de ces espèces d'ampoules, ou balles remplies d'air qui se forment sur la surface d'un fluide, par l'addition d'un fluide semblable, comme quand il pleut; ou dans la substance, par une commotion de ses parties, comme quand le pot bout. Il se forme de ces *bouteilles* quand on savonne. Les enfans en font quand ils soufflent de l'eau de savon, ou quelque liqueur onctueuse par un chalumeau. Il s'en forme sur la surface d'une liqueur sous le récipient de la machine pneumatique, quand on pompe l'air, semblables à celles qui sont produites par la pluie. Dans tous ces cas, ces *bouteilles* ou balles sont formées par l'air qui se dégage d'entre les particules du fluide où il étoit comprimé, & en se dilatant, étend les particules du fluide. Elles sont rondes, parce que l'air, en se dégageant, agit également en-dedans d'elles en tout sens, & comme elles ne font que très-peu de résistance, elles crevent bientôt, pour peu que l'air se dilate.

**BOUTEILLE**, en termes de Marine, se dit des saillies qui sont au côté du vaisseau au lieu de galeries, qui sont défendues par la nouvelle Ordonnance. Elles ont deux pieds & demi au plus de large: elles sont conduites depuis les sabords de sainte Barbe jusqu'au couronnement, & sont ouvertes en-dedans des chambres. Ce coup de vent ne nous fit autre mal que d'enfoncer notre *bouteille* de bas bord. FREZ. p. 6.

On dit proverbialement, quand un homme ivre a fait quelque crime; qu'on pardonne au vin, mais que l'on pend la *bouteille*. On dit aussi, quand il a quelque bouton ou rougeur au visage, que c'est un coup de *bouteille*. On dit aussi d'un niais, d'un ignorant, qu'il n'a jamais rien vu que par le trou d'une *bouteille*. On dit aussi, quand on mange un morceau après avoir bu, que c'est pour boucher la *bouteille*. On dit proverbialement, être dans la *bouteille*, pour dire, être dans le secret d'une affaire.

**BOUTEILLER**. Voyez BOUTILLIER.

**BOUTEILLETTE**. f. f. Diminutif de bouteille. *Buttula*. Il est vieux. Il signifioit aussi petite tumeur. CH. EST. DICT.

**BOUTER**, v. a. Synonyme avec mettre. Il est vieux, & n'est plus en usage que parmi les Paysans. *Boutez* cela là, mettez, *boutez*-vous là.

Dans le discours ordinaire il est d'usage dans quelques mots composés, comme on l'a vu ci-dessus en *Boute-en-train*, *Boute-feu*, *Boute-hors*, *Boute-felle*. Ablancour s'est servi de *boute*, *boute*, pour dire, fais, fais. Comme si on disoit en latin, *age*, *age*.

En terme de Marine, *bouter* signifie mettre & pousser. *bouter* le cable au cabestan, *bouter* de lof, pour dire, aller à la bouline. Voyez BOULINE. On dit aussi *Bouter* à l'eau, quand on fait sortir un bateau du port, & quand on met le canot à la mer; & *bouter* au large, le pousser au large.

En termes de Vénèrie, on dit, *bouter* la bête; pour dire, la lancer.

**BOUTER** le cuir, terme de Corroyeur. C'est enlever avec le bouter (Voyez BOUTOIR) la chair qui est demeurée attachée à la peau de l'animal au sortir de la tannerie.

Du Cange dérive ce mot de *butare*, qui s'est dit dans la basse latinité. Seroit-ce de-là que s'est fait dans le grec moderne βυτίζειν, plonger, mettre dans l'eau, & βυτίζης, nom d'un Officier de l'Eglise grecque, dont l'office étoit dans la cérémonie du baptême de plonger, ou de mettre dans l'eau le baptisé. Ces mots ont bien tourmenté le P. Goar. Ne sont-ce pas plutôt des corruptions de Βυτίζω, & Βυτίζης, Βυτίζω, Βυτίζω, Βυτίζω, & *bouter* viendroit-il de-la?

**BOUTERIL**. f. m. Vieux mot. Nombriil.

**BOUTEROLLE**. f. f. C'est la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée, pour empêcher qu'elle ne perce. *Extrema acinacis vagina munimentum*. Une *bouterolle* de fer, d'argent.

Ce mot vient de *bouts* à *réoles*, emprunté des Espagnols, qui nomment ainsi les bouts des fourreaux & des gardes d'épée arrondis. C'est une pièce quelquefois dans les Armoiries.

**BOUTEROLLE**, est aussi une fente de clef par où passe le touet, ou les gardes d'une serrure.

**BOUTEROLLE**, est aussi un outil ou poinçon rond, qui sert à graver sur les pierres dures.

**BOUTEROUE**, terme de rivière. On appelle ainsi les bornes qui empêchent que les effieux des voitures n'endommagent les garde-fous des ponts.

**BOUTEUX**. f. m. Petit filet attaché à un bâton fourchu, dont on se sert sur les côtes de l'Océan, & que les Pecheurs poussent devant eux sur les sables, pour prendre une espèce d'écrevisse appelée crevette ou falicot. On l'appelle autrement *Bout de quivre*.

**BOUTICLAR**. f. m. Terme de rivière. Voyez Boutique à poisson.

**BOUTIERES**. (les). Petit pays de France, dans le Vivarais, vers Privas, couvert de montagnes stériles.

**BOUTILLIER**, ou **BOUTEILLER**, f. m. Grand Echançon chez le Roi. *Supremus vini dispensandi minister*, anciennement *buticularius*. Le Grand *Boutillier* de France. Ce mot ne se dit que dans cette phrase. M. le Gendre & d'autres encore écrivent *Bouteiller*. Le *Bouteiller* étoit chargé de tout ce qui regarde la bouche. LE GENDRE.

*Bouteiller*, vient de *Buticularius*, formé, selon les Bollandistes, *Mart. T. I. p. 191 E.* de *butto*, ou *butonus*, qui se trouve dans Anastase le Bibliothécaire, pour signifier un vase, une bouteille; & d'où l'on a formé *butica*, & *buticula*, aussi bien que *Butellarius*, & *Buticularius*, dont Hincmar & d'autres se sont servis. Dans un acte du XII<sup>e</sup> siècle, où est le cachet du *Bouteiller* du Roi Louis VII, il y a *Signum Guidonis Buticularii*. Voyez *Act. SS. Maii, T. VI. p. 822. C.* Voyez aussi les loix Palatines de Jacques II, Roi de Majorque, au titre de *Botellario majori*, à la tête du troisième Tome des *Acta SS. Junii*. Les Flamands disent *Butelger*, & les Bollandistes prétendent que le nom *Butelgio*, qui se trouve dans la vie de Charles le Bon, Comte de Flandres, est la même chose que *Buticularius*.

Le *Bouteiller* étoit un des cinq grands Officiers de France qui signoit dans toutes les Patentes des Rois, ou du moins étoit présent à leur expédition. Il avoit séance entre les Princes, & disputoit le pas au Connétable. Du Tillet, *Recueil des Rois de France*, p. 397, cite un Arrêt daté de 1224 qui donne au *Bouteiller* assistance & opinion en la Cour des Pairs de France, pour jugement des Pairs. Le grand *bouteiller* prétendoit avoir le droit de présider à la Chambre des Comptes. On trouve en effet sur les Registres de cette Chambre de l'an 1397. que Jean de Bourbon, Grand *Bouteiller* de France, y fut reçu comme premier Président.



Depuis, cette charge fut annexée par Edit du Roi à celle de Grand *Bouteiller*. Mais ce droit s'éteignit, soit par la négligence du Grand *Bouteiller*, soit par l'autorité du Roi. Du Tillet cité, p. 408, fait mention d'une Ordonnance, que le *Bouteiller* de France soit (à cause de son Office) l'un des deux Présidents en la Chambre des Comptes; mais il ne dit pas Président. Le titre de grand *Bouteiller* s'est aboli aussi, & l'on y a substitué la charge de Grand Echanion; mais ils ont été contemporains, & l'on voit quantité d'actes avant S. Louis où le grand Echanion & le grand *bouteiller* sont tous deux nommés, & quelques fois signés, mais depuis, les fonctions de ces deux emplois ont été réunies. Voyez FAUCHET & FAVYN.

**BOUQUIN**, s. f. Lieu où les Marchands exposent leurs marchandises en vente, qui est ouvert sur la rue, & au rez de chaussée; & où les artisans travaillent. *Taberna, officina*. On dit, lever, ouvrir *boutique*. *Tabernam instruatam mercibus aperire*. Tenir *boutique*, garder, conduire la *boutique*. Se mettre en *boutique*. Garçon de *boutique*. Fille de *boutique*. Ce Marchand a ouvert sa *boutique*. La Police fait fermer les *boutiques* les Dimanches & Fêtes, & pendant les réjouissances publiques, ou quand il y a une maladie contagieuse. Il y a aussi des *boutiques* dans les Foires, dans la galerie du Palais, &c.

On appeloit autrefois *boutiques*, les études des Notaires; & on les appelle encore ainsi en plusieurs lieux de Province.

Henri Etienne, de *Latinit. susp.* p. 317, a remarqué que ce mot vient originairement du grec *ἀποθήκη*, *Apotheca*, dont même Cicéron s'est servi en latin; que dans les commencemens on a dit *pothèque* & ensuite *botheque*, puis *bouthèque*, & enfin *boutique*. Les Italiens disent *bottega*, & les Espagnols *botica*: *butica* se trouve souvent pour signifier *cista*, une boîte; peut-être que d'abord il ne se disoit que des boîtes ou balles de ces petits Merciers qui vont par la campagne, & qu'ensuite on l'a étendu aux lieux où les gros Marchands mettent & étalent leurs marchandises. Les Bollandistes, *Mart. T. III. p. 847*, tirent *butica* de *butis*, qui s'est dit pour un vase à mettre des choses liquides, comme du vin, une bouteille.

On appelle aussi *boutiques*, certains états portatifs, à l'abri desquels se mettent quelques artisans, ou petits Merciers, comme les Savetiers, les Ravandeurs, les Vendeurs de pain d'épice, de poupees, &c.

On appelle encore *boutiques*, des boîtes ou layettes que quelques petits Merciers ambulans portent au cou ou sur le dos. *Capsa*.

On appelle aussi *boutiques*, les bateaux où l'on met & où l'on nourrit du poisson, en attendant qu'on en ait le débit. Ces bateaux sont tous percés au-dessous du niveau de la rivière, & ne sont élevés sur l'eau qu'à cause du vide qui est à l'avant & à l'arrière.

**BOUQUIN**, se dit aussi du fonds du Marchand. Il a vendu, il a laissé sa *boutique* à son associé; pour dire, son fonds & ses marchandises, ou les outils de son métier, s'il est artisan, & les instrumens ou vaisseaux propres pour ses manufactures.

M. Bossuet, dans son histoire des Variations, L. XI. p. 182, a pris ce mot métaphoriquement, comme font les Latins, pour l'auteur, l'origine d'une chose. On peut voir par-là, dit-il, de quelle *boutique* est sortie la méthode de soutenir la perpétuité de l'Eglise par une suite cachée, &c. *Boutique* en ce sens n'est pas du bel usage.

En style populaire, ce mot signifie encore une maison où les Domestiques sont mal, pour le payement, la nourriture, ou le travail. Tu ne resteras guère dans cette maison, c'est une *boutique*. Pierrot dit dans la *Fille savante*: j'ai demeuré trois ans dans une de ces *boutiques*.

On dit proverbialement: adieu la *boutique*, de quelque chose qui tombe, qui se renverse, qu'on entraîne. On dit, qu'un homme fait de son corps une *boutique* d'Apothicaire, quand il prend souvent, ou

par précaution, des lavemens & des médecines. On dit, il fait de sa tête une *boutique* de grec & de latin; pour dire, qu'il s'adonne entièrement à l'étude de ces deux langues. On dit aussi, d'une calomnie, d'une imposture, qu'elle vient de la *boutique* d'un tel Saryrique, ou scélérat, de la *boutique* de Sathan. On appelle aussi un Courtain de *boutique*, un artisan qui est compagnon & occupé à un travail sédentaire. Cela ne se dit que quand on veut marquer du mépris.

**GARDE-BOUQUIN**, est une marchandise de mauvais débit, qui n'est plus de mode, que le Marchand garde depuis long-temps. On le dit dans le même sens des ouvrages d'esprit qui n'ont point de débit.

**ARRIÈRE-BOUQUIN**, est un magasin qui est sur le derrière de la maison, où se mettent les marchandises qu'on veut conserver. *Interior officina, taberna*.

On dit figurément d'une ruse, d'une chicane qu'on garde pour la fin d'une affaire, d'un procès, que cela vient de l'*arrière-boutique*.

**BOUQUINIER**, s. m. On appelle ainsi un petit Marchand qui vend en boutique. Si ce mot se dit, il n'est certainement pas de l'usage ordinaire.

**BOUQUIN**, s. m. Terme de Chasse. Endroit où les bêtes noires ont fouillé avec leur boudoir; lieux où les sangliers font des creux pour chercher des racines. *Impressum solo aprugni rostri vestigium*.

**BOUQUIN**, s. f. Terme de Maçonnerie. C'est un nom qu'on donne à des pierres quand elles sont mises en œuvre, en sorte que leur plus grande longueur traverse & entre dans le mur, & que le parement n'en soit que la largeur. La *bouquin* diffère du carreau en ce qu'elle présente moins de parement, & qu'elle a plus de queue. Pour bien bâtir, il faut mettre des pierres en parement, & d'autres en *bouquin* alternativement.

**BOUQUIN**, Terme de chasse. Voyez BOUTOIR qui est plus usité.

**BOUQUIN**, s. m. Outil de Maréchal, tranchant d'acier qui sert à parer le pied d'un cheval, & à en couper la corne superflue. Il est large de quatre doigts, & recourbé vers le manche.

**BOUQUIN**, s. m. Terme de chasse. C'est ainsi qu'on appelle le groin du sanglier. *Apri ou aprugnum rostri m.* Le sanglier lui donna un coup de *bouquin*. Salvove dans sa *Venerie Royale* écrit *boutoir*. L'autre est plus usité. On s'en sert aussi dans le Blason.

**BOUQUIN**, Terme de Corroyeur. Instrument avec lequel les Corroyeurs boutent les peaux de veaux qu'ils veulent corroyer. Le *bouquin* est une espèce de couteau emmanché des deux bouts. Voyez BOUTER. Il y a deux sortes de *bouquins*, l'un dont le tranchant est émoussé, & s'appelle, à cause de cela, couteau sourd; & l'autre dont le tranchant est fort affilé. Voyez CORROYER.

**BOUQUIN**, s. m. Petite boule, ou attache ronde, qui sert à joindre les deux côtés d'un habit, ou de quelque autre chose qu'on veut attacher ou détacher selon les besoins. *Globulus*. Les *bouquins* d'un pourpoint, des manches, des botines, qui se ferment à *bouquins*. Les *bouquins* des pentes d'un lit sont en forme d'olive. En vieux françois on l'appeloit *fermail*. Du CANGE. On s'en sert quelquefois pour orner & passermenter les habits. Des *bouquins* de diamans. Des *bouquins* d'Orfèverie. Des *bouquins* d'étain, de laiton, de jai. Des *bouquins* d'or, d'argent, de fil de soie, de crin. Des *bouquins* à queue. On trouve dans la mauvaise latinité du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, *bottones* pour la même chose, & *manica aliquantiter botonata*; mais je ne trouve nulle part l'origine de ce mot.

**BOUQUIN**, en terme d'escrime, signifie le bout du fleuret, qui forme une espèce de *bouquin* couvert de cuir, pour ne point faire de contusion quand on s'exerce. *Globulus ferreus rudis corio testus*.

En termes de Fauconnerie, on dit, qu'un oiseau branche & prend le *bouquin*, pour dire, la cime des arbres.

On appelle, en termes de Manège, le *bouquin*, la

boucle du cuir qui coule le long des rênes, & qui les resserre. *Duclilis habenarum nodus*. Et on appelle, mettre un cheval sous le *Bouton*, lorsque le Cavalier en descendant abaisse ce *bouton* sur le cou, jusqu'à ce que la bride ramène la tête du cheval en bon état.

On dit figurément en ce sens, serrer le *bouton* à quelqu'un, quand on le tient en bride, & quand on le presse fortement de faire quelque chose.

**BOUTON**, signifie aussi un bouquet de feuilles, ou une fleur qui n'est pas encore épanouie. Ainsi l'on dit un *bouton* à feuilles, & un *bouton* à fleurs. Ces *boutons* sont comme autant de petits œufs, d'où sortent les feuilles seules, ou les fleurs entremêlées le plus souvent de quelques feuilles. Les *boutons* des feuilles sont plus pointus & plus minces que les *boutons* à fleurs, qui sont plus gros & plus arrondis. Parmi les arbres à pépin, chaque *bouton* a plusieurs fleurs, & parmi les arbres à noyau, chaque *bouton* n'en a qu'une. Il y a des Jardiniers qui appellent ces *boutons*, des bourres, ou des bourfes à fruit. Le *bouton* s'appelle autrement *œil*, ou *bourse*. *Oculus*, *gemma*. *Maître bouton*, c'est celui qui fleurit le premier, & qui est au plus haut du dard.

Dans le cours de l'été il se forme peu-à-peu dans l'aisselle des feuilles ou dans l'angle que forment les queues des feuilles avec les branches, de petits corps ordinairement conoïdes : c'est ce qu'on nomme les *boutons*. On les aperçoit en hiver sur les jeunes branches, quelquefois sur les grosses, mais rarement sur le tronc. Les *boutons* se montrent alors sous des formes différentes, suivant les différens arbres qui les portent. Ils sont attachés par un pédicule fort court sur un boursoufflement de la branche, assez semblable à une console, & qui l'été précédent fournissoit une attache à la feuille, dans l'aisselle de laquelle s'est formé le *bouton*. Voyez FEUILLE. Non-seulement les *boutons* de chaque genre d'arbres ont des formes particulières, mais souvent les *boutons* de chaque espèce en affectent une, qui, bien observée, est très-utile pour distinguer ces espèces entr'elles ; & ces différentes formes de *boutons* suffisent ordinairement aux Jardiniers pour connoître la plus grande partie des arbres dans les pépinières, même dans le temps où ils sont dépourvus de fleurs & de fruits, & même dépouillés de leurs feuilles. Nous n'entrerons point dans tous ces détails. Mais il est important de remarquer avec M. Duhamel que sur un même arbre on voit plusieurs sortes de *boutons* ; des uns qui, sont ordinairement pointus, il sort des branches ; & des autres, qui sont communément plus gros & plus arrondis, sortent les fleurs. Les premiers sont nommés par les Jardiniers *boutons* à bois, & les autres *boutons* à fruit.

On peut encore dans plusieurs espèces d'arbres, tels que sont les poiriers, les pommiers, les neliens, &c. distinguer deux espèces de *boutons* à bois, on en voit de très-petits d'où il ne sort qu'un bouquet de feuilles ; mais ces *boutons* donnent ordinairement dans la suite des *boutons* à fruit. Les autres qui sont plus gros donnent des branches.

Ce qu'on vient de dire sur les *boutons* à fruit regarde les arbres qui portent des fleurs complètes, c'est-à-dire, dont chaque fleur renferme tous les organes de la fructification, comme le poirier, le pêcher, le cerisier, &c. Car entre les arbres qui produisent des fleurs à étamines & des fleurs à pistil, sur différens individus, ou sur un même individu, mais à des parties séparées, il faut distinguer deux espèces de *boutons* à fleurs ; puisque dans nombre d'espèces les *boutons* d'où sortent les chatons, sont très-différens de ceux d'où sortent les fruits. Par exemple il sort du gros *bouton* placé au bout des branches du noyer, une nouvelle branche ; les feuilles sortent des *boutons* plus petits, qui sont le long des branches, & les chatons sortent d'autres très-petits *boutons*, à peine perceptibles, qui sont placés à côté de ceux qui fournissent les fruits.

Les *boutons* à bois & les *boutons* à fleur sont formés par des écailles creusées en forme de cuilleron, lesquelles, en se recouvrant les unes sur les autres, forment des enveloppes capables de protéger, pendant la saison de l'hiver, les parties intérieures qui sont extrêmement tendres & délicates. Les écailles extérieures sont ordinairement assez dures & garnies de poils intérieurement & sur les bords. Leur extérieur ressemble assez souvent à l'écorce des jeunes branches. Les écailles intérieures sont plus minces, plus tendres, plus succulentes. Leur couleur tire sur le vert, leurs poils sont noirs & blanchâtres, & ces écailles herbacées sont presque toujours enduites d'une humeur visqueuse qui les unit très-intimement les unes aux autres.

Quand on pénètre plus avant dans l'intérieur des *boutons*, on découvre d'autres feuillettes très-minces de différentes figures, & qui quelquefois ne sont que de simples filers. Toutes ces parties rangées avec beaucoup d'art enveloppent les radimens d'une jeune branche ou d'une fleur. Voyez ces mots.

Il faut remarquer ici avec M. Duhamel que les écailles extérieures, celles qui sont intérieures, & même les feuillettes s'implantent sur les lames intérieures de l'écorce, dont elles semblent n'être qu'un prolongement, & que les jeunes branches, ou les fleurs, paroissent partir d'entre les fibres ligneuses & les corticales, ou aboutir aux fibres ligneuses & à la moëlle des petites branches qui les portent.

Les radimens des branches & des fleurs contenues dans les *boutons*, continue le même Physicien, peuvent être aperçus dès l'automne, & ces différentes parties croissent même pendant l'hiver. C'est dans cette saison, où le mouvement de la sève paroît suspendu, que les différentes parties des fleurs se forment, pour ainsi-dire, clandestinement, & qu'elles se disposent à paroître au printemps. Alors dès que le mouvement de la sève devient plus sensible, les *boutons* s'ouvrent, les écailles extérieures tombent, les intérieures acquièrent de l'étendue ; on les voit pendant quelque-tems accompagner les nouvelles productions qui font des progrès : mais peu-à-peu ces écailles intérieures se détachent comme les écailles extérieures, ou bien elles se dessèchent, & enfin elles tombent.

Les plantes annuelles n'ont point de *boutons*. Les plantes qui ne sont vivaces que par leurs racines, ne portent point aussi de *boutons* sur leurs tiges, mais seulement sur leurs racines ; il n'y a que les plantes dont les branches & les tiges sont vivaces qui en sont pourvues sur ces parties.

Dans quantité d'espèces d'arbres, comme aux poiriers, les *boutons* qui fournissent les fleurs, & que les Jardiniers appellent *boutons* à fruit, sont situés à l'extrémité des petites branches particulières qui ne s'étendent jamais beaucoup, qui sont fort garnies de feuilles, & qui contiennent plus de tissu cellulaire que les branches à bois.

Aux pêchers & à quantité d'arbres de la même famille, les *boutons* à fleurs sont posés sur les mêmes branches que ceux à bois, de sorte qu'on voit quelquefois un *bouton* à fleurs à côté d'un *bouton* à bois ; souvent deux *boutons* à fleurs sont aux deux côtés d'un *bouton* à bois : de sorte que les *boutons* à fleurs qui ne sont point accompagnés de *boutons* à bois, tombent ordinairement sans produire de fruit. Voyez BRANCHE, FRUIT.

Ménage dérive ce mot de *pulsare*, parce que les *boutons* viennent aux arbres quand ils poussent : d'où vient qu'on appelle aussi *bouture*, leurs branches coupées & plantées en terre.

Les *boutons* des habits n'ont été ainsi appelés que par ressemblance à ceux des arbres.

On appelle figurément & poëtiqement une bouche petite & vermeille, un *bouton* de rose.

**BOUTON**, se dit aussi d'une bube, ou tubercule rouge, qui vient au visage, souvent pour avoir fait excès de vin. *Papula*. Son pourpoint n'a plus qu'un *bouton*, & son nez en a plus de trente. *Comb. Aristote*



rapporte dans sa Rhétorique que l'on avoit dit d'un homme qui avoit le visage plein de boutons & tout bourgeonné, vous eussiez dit, à voit son visage, que c'étoit un panier plein de mûres.

Les serins deviennent malades quelquefois d'une espèce de bouton, qui se forme sur leur croupion. Il faut, autant qu'on le peut, le leur laisser percer eux-mêmes. S'ils ne peuvent le percer, il faut le couper par la moitié avec une pointe de ciseaux bien fins. HERVIEUX.

On dit aussi, Des boutons de petite vérole, de farcin.

**BOUTON**, en termes de Chirurgie, est un instrument de fer rond par le bout, & qu'on fait rougir pour guérir certaines plaies, comme les fistules lacrymales, où l'on met un bouton de feu. *Cauterium*. Les Maréchaux disent aussi qu'il faut mettre un bouton de feu à chaque bouton de farcin pour le guérir.

**BOUTON de feu** est encore un nom qu'on donne au cautère actuel propre à brûler les os, pour consumer les exostoses & les caries. Voyez le *Dict. de M. Col de Villars*.

**BOUTON** est encore le nom d'un instrument de Chirurgie dont on se sert pour l'opération de la taille. L'usage de cet instrument est de pénétrer dans la vessie, pour retourner les pierres qui sont mal chargées dans les tenettes, & pour savoir, après la sortie d'une pierre, s'il n'y en a point d'autres.

**BOUTON**, en termes d'Artillerie, est un long bâton tourné sur lequel on attache une peau de mouton, la peau tournée en dehors, qui sert à nettoyer le dedans du canon après qu'il a tiré.

On appelle *Bouton de cuiller de canon*, un bois sur lequel une cuiller de cuivre est clouée. On s'en sert à retirer les gargouilles de l'âme du canon.

**BOUTON**, en termes de Guerre, est le petit corps rond qu'on met au bout d'une arme à feu pour servir de mire, & titer plus droit. Le bouton d'un canon, d'une arquebuse. Il y a encore le bouton de la cuilasse du canon, qui est à son extrémité. On appelle aussi bouton la tête de la lanterne, du refouloir, & de l'écouvillon.

**BOUTON**, en termes de Serrurier, est ce morceau de fer attaché au pêne d'une serrure pour l'ouvrir sans clef. On le dit aussi des verroux, des targettes.

Les essayeurs d'or appellent aussi boutons, les petites parties d'or ou d'argent qu'on leur fournit pour essayer à quel titre sont ces métaux. Il pèse ordinairement dix-huit grains, & est de la grosseur d'un bouton.

Pour faire l'essai de l'or, ou de l'argent, on fait fondre & chauffer dans une coupelle une certaine quantité de plomb proportionnée à la quantité d'or, ou d'argent, qu'on veut essayer; & on fait chauffer ce plomb jusqu'à ce qu'il soit bien clair, ce qu'on appelle bien découvert: on prend alors la matière de l'essai avec de petites pincettes, on la porte dans la coupelle, on ferme les registres, & on la laisse bouillir jusqu'à ce qu'elle ait paru de couleur éopale, & qu'elle ait été fixée en forme de bouton au fond de la coupelle. C'est ce qu'on appelle bouton d'essai, ou simplement bouton. Voyez BOZARD, *Trait. des Monn. Part. I. ch. 19.*

**BOUTON**, se dit aussi des poignées de fer ou de laiton, qui sont au-devant des portes, & qui servent à les tirer & fermer. Il y en a de simples, il y en a de ciselées.

**BOUTON**, Terme de Luthier. C'est ainsi que les Luthiers appellent aussi un morceau de bois tourné en forme de gros bouton, où la queue du violon est attachée.

On appelle aussi dans les Académies de jeu, des boutons, les faux dés, les dés chargés.

**BOUTON**, Terme d'Artificier. C'est l'extrémité de la tétine du culot arrondie en forme de zone sphérique, du milieu de laquelle s'élève la broche qui forme l'âme de la fusée.

**BOUTON**, Terme de Conchyliologie. C'est la même chose que bosses & que tubercules. On entend ce-

pendant par bouton, l'élevation ronde qui se trouve dans le centre d'une spirale, & qui s'élève par-dessus. En latin *Umbo*.

**BOUTON DE MER**. Voyez OURSIN, coquillage, *Alabastrus marinus, concha*.

On dit proverbialement qu'une chose ne tient qu'à un bouton; pour dire, qu'elle tient à peu de chose. La soutraie de ce Gentilhomme ne tient qu'à un bouton; pour dire, qu'il la quittera aisément pour se battre. On dit d'une chose qu'on méprise, qu'on n'en donneroit pas un bouton. On dit aussi, d'un jeune homme qui, à son entrée dans le monde, a commencé d'une manière à faire attendre beaucoup de lui, qu'il s'est mis le bouton bien haut.

**BOUTONNE** (la) rivière de France, dans le Poitou, où elle a sa source à Chef-Boutonne. Elle est navigable à Saint Jean d'Angé, & tombe dans la Charente au Port de Carillon.

**BOUTONNEMENT**. s. m. Action de pousser des boutons. Le boutonnement des Plantes. Ce mot se trouve dans le Boudot au mot *Gemmatio*.

**BOUTONNER**, v. a. Passer des boutons aux lieux destinés pour les recevoir, soit gances, soit boutonnières. *Globulis astringere, constringere*. Boutonner son habit. Se boutonner.

**BOUTONNER la bonnette**. Terme de Marine. C'est un reme dont quelques-uns se servent pour dire lacer la bonnette maillée. Ils disent aussi déboutonner.

**BOUTONNER**, v. n. Terme de Jardinage & de Botanique. Pousser des boutons. *Gemmarc, Gemmascere*. Nos arbres, nos rosiers commencent à boutonner.

**BOUTONNÉ**, ée. part. & adj. On appelle un pourpoint boutonné, celui dont les boutons sont passés dans les boutonnières; & non pas celui-là qui est garni seulement de boutons. *Globulis astrictus*. Un visage boutonné, celui qui est chargé de boutons. *Vultus papulis rubens*.

**BOUTONNÉ**, en termes de Blâson, se dit des roses, & autres fleurs, lorsque les feuilles sont d'un émail, & le milieu ou le bouton d'un autre. *Globatus*. On le dit aussi d'un rosier qui a des boutons épanouis.

On dit figurément d'un homme mystérieux & caché dans ses discours, que c'est un homme toujours boutonné. *Boutonné* jusqu'au nœud de la gorge. ACAD. FR.

**BOUTONNERIE**. s. f. Marchandise de Boutonnier, *Globulorum officina*.

**BOUTONNIER**. s. m. Ouvrier qui fait des boutons, *Globulorum opifex*. On le dit de même de celui qui les vend.

**BOUTONNIÈRE**. s. f. Petite fente sujettée ou garnie de gance ou de galon, dans laquelle on passe des boutons pour fermer les ouvertures d'un habit, ou pour l'attacher. *Fissura cui globulus inseritur*.

**BOUTONNIÈRE**, se dit en Chirurgie, pour une incision faite au pécinée, afin de procurer, par le moyen d'une canule, le cours des urines, des graviers & du pus, dans certaines rétentions d'urine, causées par des fongus de la vessie.

**BOUTOU**. s. m. Espèce d'arme dont se servent les Caraïbes. C'est une sorte de massé d'environ trois pieds & demi de long, plate, épaisse dans toute sa longueur de deux pouces, excepté à la poignée, où son épaisseur est un peu moindre. Le Boutou va un peu en élargissant depuis sa poignée jusqu'au bout. Il est fait d'un bois très-dur, très-pesant, & coupé à vives arêtes, en sorte qu'il n'y a point de coup de Boutou qui ne casse un bras ou une jambe, ou qui ne fende la tête en deux parties; car ils se servent de cette arme avec beaucoup d'adresse & de force. Ils gravent plusieurs compartimens sur leurs Boutous, & remplissent les haclures de plusieurs couleurs. LE P. LABAT, *Voyage, T. II.*

**BOUTS-RIMÉS, BOUT-SAIGNEUX**. Voyez BOUT.

**BOUTRIOT**. s. m. Espèce de burin dont se servent les cloutiers d'épingles, pour faire la petite cavité du poinçon. ENCYC.

**BOUTTE**. Voyez BOTTE.

**BOUTURE**, s. f. Terme d'Agriculture. Une branche

de plante ligneuse que l'on coupe des deux côtés, & que l'on plante par un bout tout droit, ou en la pliant dans une terre assez humide, afin de lui faire pousser des racines. *Talva, clavola, clavula.*

Plusieurs espèces de plantes reprennent de *bouture*. On ne sauroit trop multiplier les expériences sur les *boutures*. Cette façon de se procurer des plantes sans le secours des graines renferme trop d'avantages pour être négligée.

Il ne faut pas confondre la *bouture* avec la *marcotte*. La *bouture* est une branche séparée du tronc, coupée par le bas en forme de coin, que l'on plante pour prendre racine. La *marcotte* est une branche tenant à l'arbre qui lui donne la vie, couchée en terre, & qu'on sévre quand elle a pris racine.

Mariotte, en parlant des *boutures*, dit que la branche que l'on coupe par le bas en forme de coin, étant mise en terre, la moëlle qui est fort grosse dans les arbres qui reprennent de *bouture*, s'imbibe comme une éponge de l'humidité de la terre, & qu'elle la transmet aux petites fibres qui sont entre l'écorce & le bois; d'où ensuite elle est poussée en partie vers le bas pour produire des racines, & en partie vers les nœuds qui sont exposés à l'air, pour enfler les boutons & produire les branches.

M. Duhamel qui trouve cette explication bien vague, observe qu'il n'est pas certain qu'il soit important à la reprise des *boutures* que les arbres aient beaucoup de moëlle. Le saule, dit-il, l'if, le buis, l'oranger, &c. reprennent aisément de *bouture*, & cependant ces arbres ont peu de moëlle.

On appelle improprement *boutures*, certains rejettons enracinés qui naissent au pied de quelques arbres, comme autour des pruniers, pommiers, &c.

**BOUTURE**, chez les Orfèvres, est une eau préparée pour blanchir l'ouvrage, ou une lessive faite avec du sel de tartre pour blanchir l'argent. On l'appelle aussi *boulure*; mais elle n'est plus guère en usage, à cause qu'on le blanchit au feu.

Dans les Monnoies on appelle *bouture*, une drogue composée de lie de vin sèche émiée, de sel, &c. qui sert au blanchiment des espèces.

**BOUVAR**, f. m. Nom que quelques Angevins donnent à une espèce de poire, appelée par d'autres Rondette d'Anjou; par d'autres Amadonte; par d'autres la Merveille d'hiver, & communément Petit-oin. LA QUINT. Voyez PETIT-OIN.

**BOUVART**, f. m. C'est le nom d'un jeune bœuf. Il y a des cantons où on l'appelle *Bouveau*, dans d'autres on dit *Bouvillon*. Ce dernier est le plus usité.

**BOUVART**, Ancien terme de monnoie. On appelle *Bouvar* un gros marteau dont on frappe les médailles, & monnoies lorsqu'elles ne sont point faites au moule ni au moulin. On se servoit de ce marteau avant l'invention du balancier.

**BOUVEAU**. Voyez BOUVILLON.

**BOUVEMENT**, f. m. Outil de Menuisier qui sert à pousser une doucine, différent du bouvet en ce que son profil est une cimaise.

**BOUVERIE**, f. f. Etable à mettre les bœufs. *Boum stabulum*. Les Marchands Bouchers ont des *bouveries* où ils mettent des bœufs, en attendant qu'ils les tuent. Les Marchands Forains se plaignent que les Bouchers de Paris mettoient les bœufs qu'ils avoient achetés dans des étables, ou *bouveries* découvertes, sales & mal saines, & que cela causoit la mort précipitée de plusieurs bœufs. DE LA MARE.

**BOUVET**, f. m. Espèce de rabot dont se servent les Menuisiers. Il y a des *bouvets* à rainures & à languettes, & d'autres à fourchement. Le *bouvet* qui fait les rainures se nomme *bouvet mâle*, & celui qui forme les languettes, *bouvet femelle*. Il y a d'autres *bouvets* qui prennent différents noms suivant leurs différents usages.

**BOUVIER**, IÈRE, f. m. & f. Qui conduit ou qui

garde les bœufs. *Bubulus*. On le dit figurément des gens grossiers, mal appris, qui sont sans civilité.

**BOUVIER**, est aussi une constellation céleste. *Bootes, Arctophylax*. Voyez BOOTES.

**BOUVIER**, est aussi le nom d'un petit oiseau qui aime beaucoup les mouches. Il a le corps allongé, ainsi que le bec, qui est d'un brun roussâtre. Sa tête & son dos sont de couleur plombée, mêlée de couleur de cendre, & jaunâtre; sa gorge & tout son ventre sont blanchâtres; sa poitrine est semée de tâches noires; ses ailes sont d'un noir jaunâtre diversifié de blanc; sa queue est longue & noire; par les côtés elle est blanche. Ses jambes & ses pieds sont noirâtres. Ces oiseaux suivent les bœufs & les vaches à cause des mouches qu'ils trouvent à leur suite, & de-là on leur a donné de nom de *Bouviers*. *Muscicapus bovirius dictus*.

Il y en a encore une autre espèce, nommée en quelques endroits Borin. Il est un peu plus grand que le Roitelet. Son bec est grêle & aigu, & très-propre à attraper des mouches. Le haut de sa tête, ainsi que son cou & son dos, sont d'un cendré lavé. Le dessus de sa tête, son gosier, sa poitrine & son ventre, sont d'une couleur blanche tirant sur le jaune. Le haut de ses ailes est d'un gros gris cendré; le bas de même, mais plus blanchâtre. Son croupion est blanc; sa queue, qui est composée de douze plumes, est longue de trois doigts, & de la même couleur que ses ailes; ses jambes & ses pieds sont d'un rouge éclatant; ses ongles sont assez longs & très-menus.

**BOUVIER**, f. m. *Bubula*. Petit poisson de rivière, qu'on appelle autrement *Peteuse*. Il est long de trois ou quatre doigts, plat, & large de près d'un ponce. Il est couvert de grandes écailles de couleur argentine; il se tient toujours dans la boue, en sorte qu'il est fort sale quand on le pêche. Sa gueule est petite & sans dents, & sa queue est fourchée. Les Médecins disent qu'il est apéritif. LEMERY.

**BOUVILLON**, f. m. Diminutif d'un jeune bœuf. *Juvenus. Buculus*.

**BOUVINES**. Voyez BOUVINES.

**BOUVREUIL**, f. m. *Rubicilla*. Espèce d'oiseau de la grosseur d'une allouette, qui a le bec noir, & de la forme à-peu-près de celui d'un perroquet, la tête, les ailes, & la queue noires, le dos gris d'ardoise, & le ventre d'un beau rouge. La femelle en est différente en ce qu'elle a le ventre gris. Le chant de cet oiseau est agréable.

**BOUXENG**, ville d'Asie, dans la province de Korassan.

**BOUVIÈRES**. Nom de lieu. Il est à une lieue de Nancy, & est renommé par ses Chanoinesses. Les Chanoinesses de *Bouvières* étoient autrefois des Religieuses Bénédictines, fondées au commencement du XII<sup>e</sup> siècle par Gocelin, Evêque de Toul. Elles se sont sécularisées sous le titre de Chanoinesses. *Bouvières* signifie un lieu planté de buis.

**BOUZANNE** (la) ou *BOUZINE*. Rivière de France au Berry, qui a sa source aux confins de la Marche, près d'Aggurande, & se perd dans la Creuse au-dessous d'Argentou.

**BOUZE DE VACHE**. Voyez BOUZE.

**BOUZIN**, f. m. Terme de Carrier & de Maçon. Voyez BOURSIN.

## B O X.

**BOXBERT**. Petite ville avec un château, chef-lieu d'un petit bailliage du Palatinat du Rhin, en Franconie, quoiqu'elle appartienne à l'Electeur Palatin avec son territoire.

**BOXMEER**. Ville du Comté de Zupthen, sur les frontières du Duché de Clèves.

**BOXTEHUDE**. Petite ville d'Allemagne, au Cercle de Bassé-Saxe dans le Duché de Brême, sur la rivière d'Est. *Buxtehude*.

**BOXTEL**. Petite ville du Brabant Hollandois, à quatre lieues de Breda, à deux de Bois-le-Duc.

**BOY.** f. m. Nom d'homme. *Baudelius*. Voyez BAUDILLE.

**BOYAR.** *Senator. Boyarus.* f. m. Terme de relation. C'est ainsi qu'on appelle les grands Seigneurs en Moscovie, *Magnates*, selon l'opinion de Beeman: il dit que les *Boyars* sont ce qu'on appelle ailleurs grande noblesse: il ajoute que le Czar dans ses Diplomes, nomme les *Boyars* avant les Vaïvodes. Quelques-uns écrivent BOJAR, ou BOJARE.

**BOYAR,** ou **BOYARE,** est aussi le nom qu'on donne aux Nobles de Transylvanie, qui sont parens ou alliés des anciens Vaïvodes. Ce nom signifie *Seigneur*.

**BOYARD.** f. m. Espèce de civière à bras, dont le fond est un grillage, dans laquelle, dans la fonte du lard de baleine, on place le lardet, les crotons, afin que le suc des uns & l'huile des autres puissent s'égoutter dans les bacs. ENCYC.

**BOYAU.** f. m. Les conduits ou tuyaux par où passe tout ce qui sort de l'estomac, auquel ils sont continus. *Interaneum, Intestinum.* Les boyaux ou intestins sont des corps longs, ronds, creux, & continus depuis le pilote jusqu'au fondement. Ils sont situés sous l'épiploon dans le ventre inférieur, dont ils remplissent presque toute la capacité, qui est depuis le ventricule jusqu'à l'os pubis. Ils sont attachés au dos par le moyen du mésentère qui les lie ensemble, de manière que les grêles sont au milieu du ventre à la région ombilicale, & les gros à la circonférence. DIONIS. Quoique les *boyaux* ne fassent qu'un seul conduit qui va depuis l'estomac jusqu'au fondement, néanmoins on les divise en grêles, ou menus, & en gros. Les grêles sont au nombre de trois; le *duodenum*, le *jejunum* & l'*ilcon*. Le *duodenum*, ainsi nommé parce qu'il a environ douze travers de doigt de longueur. Le *jejunum*, ainsi appelé, parce qu'on le trouve presque toujours vide; & l'*ilcon* qui tire son nom des tours & retours dont il s'entortille.

Les intestins gros sont aussi au nombre de trois, le *cæcum*, le *colon*, & le *rectum*. Le premier n'a qu'une ouverture. Les douleurs que l'on sent dans le second, se nomment *coliques*. Enfin le troisième qui nous représente une ligne droite, a environ un pied de longueur & trois doigts de largeur.

Les Anatomistes disent qu'ils ont ordinairement sept fois la longueur du corps dont on les a tirés. TAUVRI. DIONIS. Cette étendue & les différentes circonvolutions qu'ils font dans le petit espace qu'ils occupent étoient nécessaires tant pour y retenir, plus long-tems le chyle, & le faire fermenter par le mélange de la bile & du suc pancréatique, que pour le séparer d'avec ses excréments, & le rendre par le moyen de ces deux liqueurs, plus coulant & plus subtil. D'ailleurs si l'homme n'avoit qu'un *boyau*, il seroit obligé de manger sans cesse, comme font les loups cerviers & les cormotans, à cause qu'ils ont les *boyaux* fort courts; & comme il arrivoit en effet à un homme dont parle M. Dionis, pag. 170. qui n'avoit qu'autant de *boyaux*, qu'il en falloit pour aller du ventricule à l'anus. Les Médecins les appellent *intestins*. Les *Transactions Philos.* n. 107. p. 146. ou Tom. II. p. 111. parlent d'un homme dont les *boyaux* étoient tout renversés. On dit qu'il y avoit dans la bibliothèque de Constantinople un Homère écrit sur un *boyau* de dragon, long de six vingts pieds.

Ménage dérive ce mot de *botellum*, diminutif de *buoto*, ou *vuoto*, qui signifie *vide*. Borel le dérive de *voye*, d'où est venu, dit-il, le nom de long *boyau*, qui est une voie longue & étroite. Il prétend qu'on disoit autrefois *voyeau*; pour dire, les *boyaux* des animaux, à cause qu'ils servent de *voye* aux viandes & excréments. Du Cange témoigne qu'on disoit autrefois *boël* & *bouël*, & croit qu'il vient de *botulus*, qui signifie aussi *boulin*.

**BOYAU-GRAS:** C'est le troisième & le dernier des gros *boyaux*, qu'on appelle autrement le *droit*, ou le *rectum*. *Omasum*, il est ainsi nommé, parce que sa partie extérieure est environnée de beaucoup de graisse.

En termes de Fauconnerie, on dit, appérit de boire & faire *boyau*. Elargir le *boyau* de Poiseau. Pour élargir le *boyau* de Poiseau, donnez-lui léger pât trempé une nuit en vinaigre, & sur le pât mettez du sucre ou du miel écumé; ou lui donnez de l'eau sucrée.

**FRANC-BOYAU,** en termes de Venerie, c'est le gros *boyau*, ou pâtient les viandes du cerf que l'on met avec les menus droits. SALNOVE.

**DESCENTE DE BOYAU,** est un *boyau* qui tombe dans les bourses, quand on a fait quelque effort, ou par quelqu'autre cause. *Hernia, ramex*.

**CORDE A BOYAU,** se dit des cordes faites de *boyaux* d'animaux, coupés & tors, dont on fait les cordes de raquettes, & de plusieurs instrumens de Musique; comme violons, violes, luths, théorbes, guitares. *Nervus*. Les Anciens se servoient de cordes de lin avant qu'on eût songé à mettre en usage les *cordes à boyau*.

On dit, en termes de manège, qu'un cheval a beaucoup de *boyau*, lorsqu'il a beaucoup de flanc, beaucoup de corps; qu'il a les côtes longues, & qu'elles ne sont ni plates ni ferrées. On dit aussi qu'un cheval est étroit de *boyau*, pour dire, qu'il n'a point de corps.

**BOYAU,** en termes de Guerre, est un fossé couvert de son parapet qui sert de communication à deux tranchées, quand on fait deux attaques. *Fossa*.

C'est aussi, en parlant d'une tranchée faite pour assiéger une place, chaque partie de la tranchée qui va en ligne droite. On fait un *boyau* de communication d'une tranchée à l'autre.

On dit proverbialement, je l'aime comme mes petits *boyaux*.

On dit d'une chose longue & étroite, c'est le chemin de Ville Juif, long *boyau*; ou même absolument, c'est un *boyau*; ce qui se dit ordinairement des appartemens trop étroits. On dit encore d'une chose dégoutante, qu'elle seroit vomir tripes & *boyaux*.

On dit, pour se moquer de ceux qui se plaignent de quelque petite plaie ou coupure, si tes *boyaux* sortent par-là, tu en mourras. On dit aussi d'un homme de bon appétit, qu'il a toujours dix aunes de *boyaux* vides pour festoyer ses bons amis. Toutes ces expressions sont basses.

**BOYAUDIER.** f. m. Artisan qui fait & prépare les cordes à boyaux, tant pour les raquettes, que pour les instrumens à corde. *Nervorum opifex*. Le rôle du Conseil de 1691, se sert du mot *Boyaudier*, & non pas de *Boyaulier*; & c'est le nom que ces ouvriers ont par leurs statuts, & qu'ils se donnent eux-mêmes.

**BOYGININGÁ.** f. m. Sorte de serpent du Brésil. Voyez BOICININGA.

**BOYE.** Terme de Marine. C'est la même chose que *Boue* ou *Bafle*.

**BOYER.** Terme de Marine, est une chaloupe flamande, mâtée en fourche, qui a deux femelles pour mieux aller à la bouliue sans dériver.

**BOYEZ.** f. m. pl. Prêtres idolâtres des Sauvages de la Floride. Chaque Prêtre a son idole particulière; & le Sauvage s'adresse au Prêtre de l'idole à laquelle il a dévotion. L'idole est invoquée par des chants, & la fumée de tabac est son offrande. ENCYC.

**BOYLE.** Petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au Comté de Roscommon.

**BOYLE.** f. m. Nom propre d'homme. Voyez BAUDILLE.

**BOZÁ.** Espèce de boisson qu'on fait en Turquie

- avec de l'orge & du millet qu'on cuit ensemble, & qu'on laisse ensuite fermenter.
- BOZEL. f. m. Terme d'Architecture. Membre rond, & qui a la figure d'un anneau. *Torus*. C'est la même chose que le Tore.
- BOZINE. f. f. Vieux mot. Trompette.
- BOZYCHISTRAN. Ville de Grèce, dans la Lavadie propre. Voyez PLEVON.

## B R A.

BRABANÇON, ONE. f. m. & f. Qui est du Brabant. *Brabantius, Menapius, Ambivaritus*. On trouve ce nom dans quelques Auteurs, pour dire un homme de Brabant; mais aujourd'hui il ne se dit plus guère. On use de périphrase, & l'on dit plus communément les habitans, les peuples du Brabant, &c. On appelle Campine *Brabançonne*, une petite contrée du Brabant Hollandois, dans la Mairie de *Bolduc*.

On appeloit autrefois *Brabançons* des troupes d'aventuriers, ou de bandits, qui faisoient le métier de la guerre, & se donnoient à qui les payoit le mieux; & on les appeloit ainsi, parce que la plupart étoient de Brabant. On les nommoit autrement *Routiers*, à cause qu'ils étoient toujours en route pour aller par-tout où ils étoient commandés. Le P. Daniel dit qu'on les nommoit aussi *Cotereaux*. Il y envoya ses Capitaines & ses *Brabançons* qui les taillèrent en pièces. G. DU MOULIN. Le Roi d'Angleterre, irrité du soulèvement de la Bretagne, envoya les *Brabançons* ravager les terres de Raoul de Fougères; mais les gens de Raoul ayant taillé en pièces ceux qui portoient des vivres aux *Brabançons*, le reste fut obligé de se retirer.

LOBINEAU. Le Roi Philippe Auguste les renvoya aussitôt (les Bretons) du côté de Pontorion & de Mortain avec le Comte de Boulogne, Guillaume de Barres, une grande quantité de Gendarmes François, & les *Routiers* ou *Brabançons* qui s'étoient rendus à lui à Falaise, & qui avoient mieux aimé prendre parti dans ses troupes, que de ne plus faire la guerre. Id. Philippe Auguste étant sorti de Mante pour aller à Gisors, accompagné seulement de deux cens chevaux, trouva en chemin, fort près de Gisors, le Roi d'Angleterre, suivi de plus de quinze cens hommes de troupes réglées, & outre cela, d'une très-grande multitude de ces bandits appellés *Brabançons*, ou *Cotereaux*. P. DAN.

BRABANÇONE. Terme de Fleuriste. Tulipe qui est blanc de lait, pourpre, & qui a un peu de rouge.

CULT. DES FL.

BRABANT. Province des Pays-Bas, bornée au nord par la Hollande & par la Gueldre; au couchant par la Zélande & la Flandre; au midi par les Comtés de Hainaut & de Namur; au levant par le pays de Liège, qu'on y comprenoit autrefois, de même que le Duché de Limbourg. MATY. *Brabantia*.

Quelques Auteurs dérivent ce nom de Brennus, nom propre du fils de je ne sais quel Roi de la Bretagne, c'est-à-dire, d'Angleterre. D'autres disent qu'il vient de *Bratuspantium*, Ville ancienne des Gaules dont parle César, *L. II. Comm. C. 13*. Mais *Bratuspantium* n'étoit point du pays que nous appelons aujourd'hui *Brabant*, puisqu'il étoit entre Beauvais & Amiens. D'autres le dérivent de Salvius Brabon, parent de C. César. D'autres de *Gotofridus Barbatius*, Godefroy le Barbu, Comte de Louvain. D'autres enfin d'une contrée de ce pays, nommée le *Brachbant*, ou le *Burbant*. Le *Brabant* a titre de Duché, & a eu long-temps ses Ducs particuliers.

Le *Brabant* se divise en quatre quartiers, sçavoir, de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers & de Bolduc. On le distingue plus ordinairement aujourd'hui en *Brabant Espagnol*, *Brabant Hollandois*, & *Brabant Walon*. Le *Brabant Espagnol*, *Brabantia Hispanica*, c'est la partie méridionale du Duché de *Brabant*, où sont Louvain, autrefois capitale de tout

le Duché, Bruxelles, qui l'est maintenant, Anvers & Malines. Le *Brabant Hollandois*, *Brabantia Hollandica*, ou *Batavica*, c'est la partie septentrionale du *Brabant*, qui comprend la Mairie de Bolduc, la Baronie de Bréda, & le Marquisat de Berg-op-Zoom. Le *Brabant Walon*, c'est-à-dire, Gaulois, est une petite contrée du *Brabant Espagnol*, entre les villes de Nivelles & de Gembours, ainsi appelé, parce que le langage qu'on y parle est un vieux François. MATY.

On trouve *Breibant* dans les Diplomes de l'Empereur Othon le Grand, rapportés par Mirceus; & par le P. Mabillon, *Acta SS. Ben. T. V. p. 300*. Il y a sur l'histoire du *Brabant*, *Adriani Barlandi Chronica Ducum Brabantia*; *Melchior Barlandi Brabantias*; *Topographia Historica Gallo-Brabantia*, par Jacq. Le Roi, imprimée à Amsterdam en 1692. *in-fol. Castella & Prætoria Nobilium Brabantia in-fol.* à la Haye en 1699. *Antonii Sanderi Chorographia Brabantia*, à Bruxelles, *fol. 1659. Antiquitates Belgicæ Brabantia*, par Jean-Bapt. Gramaye à Louvain 1708. *in-fol.*

BRABANTES. f. m. pl. *Prexillas-crudos*. Sortes de toiles d'étoupes de lin, qui se fabriquent aux environs de Gand, Bruges, Courtrai & Ypres.

BRABÉ. f. m. dans Oribase, est une plante haute d'une coudée, qui pousse de chaque côté des rameaux garnis de feuilles semblables à celles de la passerage, mais plus souples & plus blanches. Ses fleurs sont blanches & disposées en parasol, comme celles du sureau. DICT. DE JAMES.

BRABEUTE. f. m. ce mot, purement grec signifie *arbitre du prix*.

C'étoit parmi les Grecs le nom d'un Officier qui présidoit aux jeux publics & solennels, & qui étoit le juge & l'arbitre des prix. Cette charge, qui étoit une espèce de magistrature pour juger ceux qui remportoient le prix à la course & autres exercices, étoit fort considérable, non seulement chez les Grecs, mais aussi parmi les Perses. Dans la Grèce, au moins tant qu'elle fut libre, on choisissoit les *Brabeutes* entre les plus illustres personnages de toutes les villes de la Grèce. Quand ils exercoient leur charge, ils avoient une couronne sur la tête, un habit de pourpre, & une baguette à la main, pour marque de leur pouvoir. Ils étoient assis dans un endroit séparé de la foule, qui s'appeloit *plethrum*, πλεθρον. C'étoit un asile inviolable, d'où ils prononçoient leurs jugemens avec un pouvoir absolu. Les prix que l'on distribuoit s'appeloient *Brabeia*, βραβεία, & les couronnes, *Thomiplektes*, θεμιπλέκτες, pour marquer que c'étoit Themis elle-même qui les avoit faites & pliées de ses propres mains. Le nombre de ces juges, ou *Brabeutes*, n'étoit point fixe. Tantôt il n'y en avoit qu'un, quelquefois neuf, souvent sept. *Βραβείδης*, qui distribue les prix. Voyez ATHLETES ET ATHLOTHETES.

BRAC. Voyez BRACQUE.

BRACCIANO. *Braccianum, Bracennum, Brygianum*. Petite ville d'Italie, dans la province du patrimoine, avec titre de Duché, sur un lac de même nom.

BRACELET. f. m. Ornement que les femmes portent au bras. *Armilla, brachiale. Bracelets* de ruban, de perles, de pierres. Les Amans regardent comme une faveur d'avoir des *bracelets* des cheveux de leur Maîtresse. Anciennement à Rome les hommes portoient des *bracelets* aussi-bien que les femmes, & en ornoient leurs bras. DAC. On mettoit les *bracelets* sur divers endroits des habits, & on les plaçoit le plus ordinairement depuis le haut du bras jusques sur les doigts. Capitolin dit que Maximin avoit le pouce si gros, qu'il se servoit du *bracelet* de sa femme comme d'un anneau, qu'il portoit au doigt. La matière des *bracelets* étoit différente, comme elle l'est encore. La plus ordinaire étoit l'or. Les hommes & les femmes en portoient indifféremment, mais les filles



n'en portoient jamais, qu'elles ne fussent accordées. Elles se seroient fait tort d'en porter auparavant. Thomas Bartholin a fait un Traité des *bracelets* des Anciens; *De armillis Veterum*.

Ménage dérive ce mot de *bracileum*, diminutif de *bracile*, qu'il trouve écrit dès le temps de Justinien. *Bracile*, dans la vie de S. Germain qui est à la fin du VII<sup>e</sup> siècle signifie *Cingulum*; & quoique Bollandus, *Act. Sanct. Febr. T. III. p. 266.* croie que *bracile* ait signifié le lien dont on attachoit les braies, & qu'il soit formé de *bracra*, ou bien qu'il fut pris pour la courroie dont on attachoit la chaussure; il peut cependant, aussi bien que le diminutif, avoir été ensuite appliqué à d'autres choses. Voy. encore sur ce mot Hafrenus, *Disquisit. Monastic. L. V. Tract. IV. disq. 4.*

Du Cange dérive ce mot de *brachialia*, qui étoit un ornement que les hommes, aussi bien que les femmes, portoient au bout de leurs manches; & dit que c'est, ce qu'en termes de Blâson, on a appelé *dextrochères*. Tout ces mots viennent de *brachium*, le bras; parce que c'est un ornement du bras. Les Grecs ont fait aussi *βραχιόλιον*, pour dire la même chose de *βραχίον*, le bras.

**BRACELET.** Terme d'Anatomie. *Ligament du poignet. Armilla.* C'est ce ligament circulaire, qui embrasse, en formant un cercle dans la région du carpe, toute la multitude des tendons qui servent à la main. Comme il est assez facile de le diviser en plusieurs autres, il y a des Auteurs qui le distribuent en deux, l'un qui environne le dedans du carpe, qui est fort large, & qui rapproche tous les tendons des muscles fléchisseurs; l'autre qui est placé sur la partie supérieure du carpe, & qu'on divise en six autres plus petits, attachés les uns aux autres, & entortillés autour des muscles extenseurs, sur lesquels ils sont arrangés, comme autant de bagues. **DICTIONNAIRE DE JAMES.**

**BRACELET.** C'est aussi un instrument de cuir rembourré d'étoffe, dont se servent les Doreurs sur métal, pour se couvrir le bras gauche au-dessus du poignet, pour éviter de se blesser, lorsque pour polir leurs ouvrages, ils s'appuient fortement sur l'étau. Cet instrument sert encore à plusieurs autres ouvriers.

**BRACELET,** se dit aussi d'un instrument de fer maillé & hérissé de pointes, que des personnes mortifiées se mettent autour du bras.

On dit que les passemens sont mis en *bracelet* quand ils sont disposés en rond sur les manches. Les Pages de la grande Ecurie du Roi ont leurs passemens en *bracelet*; ceux de la petite Ecurie les ont en quille, ou en large.

**BRACHER.** s. m. *Braconarius.* Voyez **BRACONIER.**

**BRACHER,** ou **BRASSEYER,** v. n. en termes de Marine, est faite la manœuvre des cordages pour tendre ou détendre les branles.

**BRACHET.** s. m. Vieux mot, sorte de chien de chasse. *Indagator canis.* Borel dit qu'on l'a appelé ainsi à cause qu'il a les pieds courts. C'est apparemment la même chose que Braque.

On a dit aussi autrefois *brachet* pour *bracelet*.

**BRACHIAL,** **ALE.** adj. m. & f. Terme d'Anatomie, qui se dit en général des différentes parties qui composent le bras. Mais on donne particulièrement ce nom à l'artère placée le long de l'humerus, & aux deux muscles de l'os du coude. *Brachialis.* Il y a le *brachial* externe, & le *brachial* interne. Le *brachial* interne est ainsi nommé, parce qu'il occupe la partie interne du bras; il est caché sous le biceps, & prend son origine de la partie antérieure & supérieure de l'humerus, & va s'insérer à la partie supérieure & interne du cubitus, pour fléchir l'avant-bras conjointement avec le biceps. Le *brachial* externe, ainsi nommé, parce qu'il occupe la partie extérieure du bras, est une masse de chair qui prend son origine de la partie postérieure de l'humerus, & va s'insérer à l'olécrane par une forte aponeurose qui lui est commune avec deux autres. **DIONIS.** Voy. aussi **TAUVRY, P. II, C, 18.** L'artère axillaire passe immédiatement au-de-

vant du tendon du grand pectoral. Là on en change le nom, & on lui donne celui d'artère *brachiale*. Elle descend le long de la partie interne du bras sous le muscle coracobrachial, & l'ancone interne, le long du bord interne du biceps, derrière la veine basilique, donnant de petits rameaux de côté & d'autre aux muscles voisins, au périoste & à l'os. **WINSLOW.**

Les nerfs *brachiaux* en général sont au nombre de six cordons à chaque côté. L'an 1697. M. Duvernei en caractérisa cinq par ces noms, le *musculo-cutané*, ou *cutané externe*, le *median*, le *cubital*, le *cutané interne* & le *radial*, prenant pour une branche du radial celui que je regarde comme un cordon principal, & que j'appelle *axillaire* ou *articulaire*. **WINSLOW.**

**BRACHIO.** On a ainsi appelé le petit d'un Ours.

**BRACHITE.** s. m. & f. *Brachites.* Nom de Secte. Les *Brachites* étoient Sectateurs de Manès, & une branche des Gnostiques. Ils troublèrent toute l'Eglise dans le troisième siècle.

**BRACHMANES.** s. m. Ce sont les Philosophes ou Sages des Indiens. Ils se sont rendus célèbres dans l'antiquité par leur genre de vie tout-à-fait austère. Il y en a encore aujourd'hui dans les Indes qui portent le même nom, & qui vivent de la même manière que ces anciens. Les Portugais les nomment *Brames*, qui est le nom ancien des Prêtres Indiens. D'autres les appellent *Bramines*; c'est ainsi que l'écrivit toujours l'Auteur de l'*Ambass. de Hollan. Japon.* Plusieurs croient qu'ils ont pris ce nom du Patriarche Abraham, qu'ils appelloient en leur langage *Brachma*, ou plutôt ils l'ont pris de leur Dieu Brahma, que quelques-uns croient être Abraham. C'est pourquoy Postel leur donne le nom d'*Abrachmanes*.

Le P. Thomassin, qui rappelle l'origine de tous les mots à la langue hébraïque, croit que le nom *Brachmanes* vient de l'hébreu *barach*, *fugit*, *ausugit*, *fuir*, *s'ensuir*, parce que les *Brachmanes* se retirent à la campagne, & vivent dans les déserts. On peut aussi, suivant le même Auteur, dériver le nom des *Brachmanes* d'un autre mot hébreu; c'est *barac*, *benedicere*, *orare*, *prier*, *benir*; parce que c'étoit là l'occupation des *Brachmanes*, qu'ils avoient apprise de Noé, de qui ils descendoient.

Les *Brachmanes* vivent d'herbes, de légumes & de fruits, s'abstenant de toutes sortes d'animaux; ils n'en peuvent même toucher aucun sans se rendre immondes, & ils regardent cela comme une grande impiété. Ils passent la plus grande partie du jour & de la nuit à chanter des Hymnes en l'honneur de la Divinité, ils prient & jeûnent continuellement. La plupart d'entr'eux vivent seuls & dans la solitude, n'étant point mariés, & ne possédant aucuns biens: Il n'y a rien qu'ils souhaitent tant que la mort, & ils considèrent cette vie comme une chose onéreuse, attendant avec impatience que leur ame se sépare de leur corps. C'est la description que Porphyre fait des anciens *Brachmanes* dans son livre *De abstinentia animalium.* Les *Brachmanes* tiennent les opinions de Pythagore, dit le P. Kirker, & mènent la vie qu'il menoit, comme il paroît par Maffée & par les autres histoires des Indes; ou plutôt Pythagore avoit pris des *Brachmanes* ses opinions & sa manière de vivre. Les Grecs leur donnerent le nom de *Gymnosophistes*. Les Indiens disent que les *Brachmanes* tirent leur origine du fameux Philosophe Xaca. Voyez leurs mœurs, leurs sectes, leurs opinions, &c. dans le P. Kirker, *China ill. P. III, c. 4, 5, 6, 7,* où sont les figures de leurs lettres. Voyez aussi le même Auteur, *Œd. Æg. T. III, p. 21, & suiv.*

Les *Brachmanes* sont parmi les Indiens des gens considérables & pour leur naissance & pour leur emploi. Selon les anciennes fables des Indes, leur origine est céleste, & c'est un sentiment commun qu'ils ont encore dans les veines le sang des Dieux dont on les croit descendus. **BOUH. Vie de Xav. L, II,** le Dieu Brama, disent-ils, pour avoir

des enfans, se rendit visible, & engendra les *Brachmanes*, dont la race s'est multipliée à l'infini. Id. On dit aussi *Bramin* & *Bramine* & *Brâme*, en parlant de ceux d'aujourd'hui, Voy. ces mots; mais en parlant des anciens, il faut toujours dire *Brachmanes*.

**BRACHYCATALÉPTIQUE**, adj. m. & f. Terme de Poésie grecque & latine. Ce mot signifie proprement qui est court, & qui manque de quelque partie. Il ne se dit que des vers. *Brachycatalepticus*, a, um. Un vers iambique *brachycataleptique* est un vers iambique qui manque d'un pied. Les Latins appellent ce vers *mutilus*; & la Croix, dans son art de Poésie latine, rapporte pour exemple ce vers de trois pieds au lieu de quatre :

*Musa Jovis gnata.*

Ce mot est grec, composé de *βραχυς*, *bref*, & *καταλεπτικός*, *déficiens*, de la proposition *κατά*, & *λεπτό*, *linguo*.

**BRACHYGRAPHIE**. f. f. mot formé du grec *βραχυς*, *brevis*, & *γραφο*, *scribo*. L'art d'écrire en abrégé. Ces abréviations étoient appelées *notæ*, & ceux qui faisoient profession d'écrire ainsi, *notarii*, *Scribes*.

**BRACHYPNÉE**. f. f. *Brachypnæa*. Terme de médecine. C'est une respiration courte & lente, symptôme ordinaire de la léthargie, selon Galien, l. 3, de *différ. respir. c. 8*. Cependant Hippocrate, l. II, *Epid. s. 3*, &c. entend par *Brachypnæe* une respiration courte sans lenteur, telle qu'on la remarque dans les fièvres & les inflammations. Ce mot est grec, *βραχυπνοία*, composé de *βραχυς*, *bref*, *court*, & de *πνοή*, *haleine*, *respiration*. COL DE VILLARS.

**BRACHYSCIEN**, ENNE. adj. Qui est d'un climat où l'ombre des corps est courte, a peu d'étendue. *Brachyscius*, a, um. Les *brachysciens* sont les habitans de la Zone torride, des pays compris entre les deux tropiques; & on les nomme ainsi, parce que l'ombre des corps est très-courte dans leur pays. Ils reçoivent les rayons du Soleil plus verticalement que les autres peuples.

Ce mot est grec, & vient de *βραχυς*, *bref*, & *βραχυς*, *ombre*.

**BRACKEL**. Voyez **BRACKEL**.

**BRACKENHEIM**, petite ville, à deux lieues de Haillebron, sur la rivière de Zaber. Elle appartient au Duc de Wurtemberg.

**BRACKLAU**, ou **BRACLAW**. *Braclavia*, ville de Pologne, dans la Podolie, sur la rivière du Bog, capitale du Palatinat auquel elle donne son nom. Cette petite province est entre le Palatinat de Kiovie, la Valachie, & le haut de la Podolie.

**BRACLEY**. Ville d'Angleterre, en Northamptonshire, *Brackletum*.

**BRACON**. f. m. Vieux mot, qui se dit encore aujourd'hui en hydrolique; *bracon* d'une porte d'écluse, console, potence, appui qui soutient cette porte. *Telamo*.

**BRACONNER**. v. n. Chasser furtivement sur les terres d'autrui. Les Ordonnances défendent de *braconner*.

**BRACONNIER**. f. m. Borel croit que ce mot signifioit un coupeur de bois, à cause de ce que dit Froissard, que chacun devoit trousser derrière soi un *braconnier*. *Lignator*.

**BRACONIER**, est aussi, selon d'autres, la même chose que *Bracher*, c'est-à-dire, un homme qui a soin des chiens de chasse, appelés en François & en allemand *Bracs*, & en latin *braccones*. Le mot *Bracconarius* se trouve en ce sens dans une Charte, d'Henri II, Roi d'Angleterre rapportée dans le *Monasticum Anglican. T. II, p. 283*.

Aujourd'hui on appelle *Braconnier*, celui qui chasse furtivement, sans droit & sans permission sur les terres d'autrui, de quelque manière qu'il prenne le gibier.

Quelquefois même on donne ce nom à ceux qui ayant une personne de chasse, tuent sans aucun ménagement le plus de gibier qu'ils peuvent, & dépeuplent une terre.

**BRACQUE**. Voyez **BRAGUE**.

**BRACTEA**. Terme de Botanique par lequel on désigne une feuille singulière qui accompagne certaines fleurs, & qu'on nomme *feuille florale*, comme au Tilleul.

**BRADYPEPSIE**, ou **BRADUPEPSIE**. f. f. *Bradypepsia*. Terme de Médecine. C'est une digestion lente, foible, imparfaite, & par conséquent un symptôme de l'action diminuée du ventricule qui ne cuit les alimens que fort lentement. Ce mot est composé de *βραδύς*, *lent*, *tardif*, & de *πίψις*, *coction*. COL DE VILLARS.

**BRAGANCE**. Ville de Portugal dans la province de Tralofimontes, sur la rivière de Sabor aux confins de la Galice & du Royaume de Léon. *Bragantia*, *Bragantium* à 14°. 50' de longitude, & à 41°. 32', de latitude, dit M. Corneille Ferrarius, qui avec d'autres Auteurs l'appelle *Cæliobriga*, ne la met qu'à 13°. 5'; de long. & à 42°. de latitude. *Bragance* est divisée en ancienne & nouvelle ville. L'ancienne, qui est sur une hauteur, fut bâtie par Bigo, Roi d'Espagne, l'an du monde 2015, d'où l'on prétend apparemment que lui vient son nom. La nouvelle ville, ou la cité, est au pied de la montagne. *Bragance*, que les Portugais nomment *Braganza*, a titre de Duché. Les Ducs de *Bragance* tirent leur origine des Rois de Portugal, par Alphonse de Portugal premier du nom, Duc de *Bragance*, Comte de Barcellos & de Guimaraens, fils naturel de Jean I, Roi de Portugal, & d'Agnès Pérez. Jean II, Duc de *Bragance* fut mis sur le trône de Portugal en 1640, & c'est son petit-fils qui règne aujourd'hui en Portugal. Voyez la *Révolution de Portugal* & l'*Hist. de Portugal*, par M. le Quien de la Neuville, T. I, p. 29.

**BRAGARD**. f. m. Vieux mot, & hors d'usage, qui signifioit autrefois *brave*, *ajusté*, *mignon*. *Comptus*, *concinus*, *elegans*. CH. EST. DICT.

**BRAGUE**. Ville Archépiscopale de Portugal, capitale de la province d'entre Douro & Minho, & située sur la rivière de Cavado, *Bragua*, *Bracara*, ou *Bracara Augusta*, *Augusta Braccarum*. *Brague* est une des plus anciennes villes d'Espagne. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Bragara*. L'Archevêque de *Brague*, qui est Seigneur spirituel & temporel de la ville, prétend être Primat d'Espagne, parce qu'Alphonse I, ayant délivré *Brague* de la puissance des Maures en 1240, tous les Evêques d'Espagne se soumettent à l'Archevêque de cette ville. L'Archevêque de Tolède lui dispute cette dignité. Voyez M. de la Neuville, *Hist. de Portugal*, T. I. p. 24, 25, 26. Rodrigue d'Acunha, Archevêque de *Brague*, a donné une histoire ecclésiastique des Archevêques de cette ville. Elle est en Portugais en 2 vol. in-fol. à *Brague* 1634.

**BRAGUE**. f. f. Terme de Marine. C'est le cordage qui arrête le recul du canon. On l'appelle aussi *bracque*, ou *drague*. Ce cordage passé sur les affuts, est amarré à deux boucles de fer, placées de chaque côté des sabords.

**BRAGUE**, est aussi un terme de Luthier. C'est un morceau de bois autour du corps du luth pour cacher les éclisses.

**BRAGUER**. Terme burlesque, pour dire, mener une vie joyeuse; faire le fanfaron. *Gloss. sur Marot*.

**BRAGUES**. f. f. pl. Divertissement en amour, ou tout ce qui peut servir à la vie joyeuse *Gloss. sur Marot*.

**BRAGUES**, **BRAGES**, **BRAIE**, en latin *Bracca*, *femoralia*. Vieux mots de notre langue, venus du celtique: ils signifient haut de chausses, culottes. Ces mots sont encore en usage en quelques provinces. Le Limousin qui retient beaucoup de mots du langage celtique, dit *Bragas*. Les *Bragues* sont des culottes fort amples à la façon de celles des Suisses de la Garde; on les arrête sur le genou, où elles bouffent extrêmement. Tout le monde sait que la partie des Gaules où ces hauts-de-chausses étoient en usage, s'appeloit *Gallia braccata*. De *brages*, ou plutôt *bragues*, est venu *Grègues*.



**BRAGUETTE.** Voyez **BRAIE**, ou **BRAYETTE**.

**BRAHILOW.** *Brahulovia, Brakovi.* Petite ville de Pologne, en Valachie, aux confins de la Moldavie.

**BRAHIN**, ad. Vieux mot. Stérile. Il est dans le royaume de la Russie.

**BRAHMA.** Voyez **BRAMA**.

**BRAI**, ou **BRAY.** Voyez **BRAY**.

**BRAID-ALBAIN.** *Albania.* Province d'Ecosse, dans la partie septentrionale, au Sud-est de Lochaber.

**BRAIE.** f. f. Linge qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux, comme caleçons, haut-de-chaussé. *Femoralia.* C'est ce qu'on appelle autrement *bragues*, *brages*, ou *brais*, mots celtiques qui avoient donné le nom à la Gaule Narbonnoise de *Gallia braccata*; c'étoit une espèce de haut-de-chaussé, ou, selon d'autres, une espèce de saye court. Du Cange croit que c'étoit la partie de l'habit qui couvroit les cuisses, comme font nos hauts-de-chaussés, que le mot venoit du latin *bracæ*, ou *braccæ*, parce qu'elles étoient courtes.

Le peuple de la campagne, qui en a retenu l'usage, en a aussi gardé le nom; & les Suisses, qui sont ceux des Gaulois qui ont été le moins sujets aux invasions des peuples étrangers, & par conséquent aux changemens qui ont désolé si souvent le reste de la Gaule, n'ont pas encore quitté cette coutume, dit Chorier, pag. 86. Saumaise, après Isidote, L. XIX. C. 22, veut qu'il vienne du grec *βραχιόν*. D'autres croient qu'il vient de l'hébreu *betec*, qui signifie *genou*, à cause que cet habit va jusqu'aux genoux. Mais Henri Etienne, dans son livre *De Latinitate falso suspecta*, ch. 8, p. 360, ne doute nullement que le mot de *Braies* ne vienne des Gaulois; & il s'appuie sur l'autorité de Diodore de Sicile qui le leur attribue. Selon le P. Pezron, le mot celtique est *brag*. Henry Etienne ajoute que ces anciens Gaulois ne prononçoient pas *braie*, comme nous prononçons aujourd'hui; mais qu'ils prononçoient ce mot d'une manière plus rude, & qui approchoit davantage du latin *bracca*, & du grec *βραχων*, qui est dans Diodore. Cela s'accorde avec la vieille prononciation *bragues*. Covarruvias, dans son trésor de la langue Castillane, a remarqué, parlant de *Brague*, ville capitale du Royaume de Portugal, qu'elle tire son nom des Gaulois celtiques appelés *braccati*. Enfin, tous les peuples qui descendent des Celtes, qui ont eu la même langue, retiennent encore ce mot; les François, *brague*, & *broye*; les Allemands, selon les différens dialectes, *bruch*, *broock*, *bruuk*, *broek*. On a dit en latin *bracca*, *braccha*, & *bruccha*. Les Hibernois disent *broges* au pluriel, ou *broages*. Les Anglois *britches*. Voyez CLUVIER, *Germ. Ant. L. I p. 70 & 140*. Cambden dit, p. 14 que les Anglois appellent encore à présent *brati* des habits mauvais & déchirés, sales; ce qui revient, selon lui, à ce que Diodore de Sicile dit, que les *brayers* des Gaulois étoient des habits à long poil & de différentes couleurs. Cambden prouve encore, p. 12 que c'étoit aussi un vêtement des anciens Bretons. Quoique l'usage des *braies* fut dans Rome dès le temps d'Auguste, Tacite l'appelle un vêtement barbare, *Barbarum tegmen*, parce qu'il venoit des Gètes, des Sarmates, des Allemands & des Gaulois. Les Perses, qui tirent leur origine des anciens Scythes, se servoient aussi de *braies*, *Persicam braccam*, dit Ovide. On dit figurément & populairement d'un homme qui s'est tiré heureusement d'une mauvaise affaire, qu'il en est sorti les *braies* nettes.

**BRAIE**, se dit aussi des linges dont on enveloppe le derrière des petits enfans qui ne sont pas nets, pour les changer plus aisément. La nourrice est allée laver les *braies* de son enfant.

On dit en Architecture, une *fausse braie*, ou basse enceinte, expliquée ailleurs à FAUSSE-BRAIE.

**BRAIE**, en termes de Marine, se dit des morceaux de cuir, ou de toile citée, dont on entoure le pied du mât, ou l'ouverture par où passe la barre du gouvernail, afin d'empêcher que la pluie, ou les vagues n'en-

trent dedans, ou ne tombent à fond de cale.

**BRAIE**, en termes de Charpenterie, sont des pièces de bois qu'on met sur le paillier d'un moulin à vent, pour soulager les meules. *Tigillum.* Cette pièce de bois a environ six pieds de long, & six pouces de grosseur. **CARON.**

**BRAIE**, se dit aussi, en termes d'Imprimerie, pour signifier un morceau de parchemin qu'on colle au grand timpan, quand il est usé. On appelle aussi *braie* une feuille de papier gris ou une maculature coupée en frisure, qui sert à faire des épreuves.

**BRAIE**, chez les Ciriers, est un instrument avec lequel on écache la cire.

**BRAIES**, terme de fortification. Les *braies* paroissent avoir été une fortification comme les Bailles & la Barbacane. Quelques Auteurs les appellent en latin *Brachiale*. Le P. DANIEL. Les *braies* étoient une espèce d'avant-mur élevé devant la porte de la ville, ou peut-être une saillie de la tour *Idem.*

**BRAIES** de cocu, plus communément *primevère*. Voyez ce mot.

**BRAIEMENT.** f. m. Qui se dit du cri des ânes, comme le hennissement de celui des chevaux. On dit aussi *braire*. *Rudentis asini sonus, ruditus.* Ces deux mots ne sont pas reçus; ou du moins on ne les trouve point dans nos Dictionnaires. Il faut pourtant choisir entre *braiement* ou le *braire* de l'âne, pour exprimer son cri.

**BRAILLARD.** Voyez **BRAILLEUR**.

**BRAILLE.** f. f. Voyez **BRAILLER**. terme de pêche.

**BRAILLER.** v. n. Parler beaucoup & fort haut, sans dire rien de bon, ni de solide. *Clamare, vociferari, obtrundere.*

**BRAILLER**, en termes de pêche, se dit du hareng, lorsqu'on le saupoudre de sel, & qu'on le remue avec des pelles, qu'on appelle *brailles*, afin qu'il prenne mieux la salure.

**BRAILLEUR, EUSE.** On dit aussi, **BRAILLARD, ARDE.** adj. Qui parle beaucoup, fort haut, & mal à propos. *Clamator, clamoribus rabula.* Il ne se faut point brouiller avec ces grands *brailleurs*. **MOL.** On dit qu'il n'y a point de terme en François qui explique *rabula*, qui veut dire en général un méchant Avocat. Pour moi je l'exprimerois par celui de *brailleur*, qui est assez le caractère des méchants Avocats. **VIGN. MAR.**

**BRAILLEUR**, se dit aussi, en termes de manège, d'un cheval qui hennit très-souvent.

**BRAINE.** Petite ville de l'Isle de France, dans le Soissonnois, à trois lieues de Fismes, avec une abbaye considérable de l'ordre de Prémontré. *Brama.*

**BRAINE L'ALLEU** ou **L'ALLEUD.** *Brennia Allodiensis.* Petite ville libre, avec une petite juridiction dans les Pays-Bas Autrichiens, entre Bruxelles, Mons & Nivelles.

**BRAINT-LE-COMTE.** *Brennia comitis*, ou *Bronium*, Petite ville des Pays-Bas Autrichiens, dans le Hainaut, entre Bruxelles & Mons.

**BRAIRE.** v. n. Terme dont on se sert pour exprimer le cri des ânes. *Rudere.* Un âne chargé d'or ne laisse pas de *braire*. **COSTE.** Ce verbe ne s'emploie ordinairement qu'à l'infinitif, à la troisième personne du présent de l'indicatif, il *braie*, ils *braient*, à la troisième personne du futur, & à la troisième du subjonctif, il *brairoit*.

Ménage dérive ce mot du latin *barrire*, ou plutôt de *rudere* qui se dit des ânes proprement. Borel le dérive de *bram*, qui signifie *grand cri* en langue gothique.

**BRAIRE**, se dit figurément & populairement des cris importuns & excessifs des hommes & surtout de ceux qui ont la voix fort rude & désagréable. *Vociferari.* Il y a long-tems que cet homme ne fait que *braire*. Ce méchant Avocat ne fait que *braire*, & ne dit rien qui serve à sa cause.

**BRAISE.** f. f. Bois ou charbon allumé, & dont l'humidité est consumée, en sorte qu'il ne rende point de fumée; charbon ardent, *Pruna.* Des

martrons cuits à la *braïse*, ou sous la *braïse*. On dit par hyperbole en étant le pouls de celui qui a une grosse fièvre, que tout son corps est tout *braïse*. Un amoureux se plaint populairement qu'il a le cœur tout en *braïse*. M. Boile a fait la comparaison de la *braïse*, ou charbon allumé, & du bois luisant, où il montre leur ressemblance & leur différence. Elle se trouve dans les *Transact. Philos.* n. 32, p. 605. & T. III, p. 646.

Ce mot vient du grec βράζω, *bullio, efferveo*.

On dit proverbialement, qu'on est tombé de la poêle dans la *braïse*; pour dire, qu'on est tombé d'un grand mal dans un pire. En parlant d'un homme qui s'est vengé promptement d'un tort qu'on lui a fait, ou qui a fait une repartie prompte & vive à quelque chose de piquant, on dit, qu'il l'a rendu chaud comme *braïse*. On dit aussi, quand quelqu'un vient annoncer sans aucune préparation une mauvaise nouvelle, qu'il l'a donné chaud comme *braïse*. On dit encore, d'un homme qui dans un discours ou dans un écrit, passe légèrement sur quelque article, qu'il ne veut pas trop approfondir, il a passé là-dessus comme chat sur *braïse*.

**BRAISE**, se dit aussi des charbons que les Boulangers tirent de leur four, & qu'ils éteignent pour les vendre. Acheter de la *braïse* chez un Boulanger.

**BRAISIER**. Terme de Boulanger. Voyez **BRASIER**.

**BRAKEL**, *Brachelia*. Petite ville d'Allemagne, sur la Netze, ou sur un ruisseau qui s'y jette, en Westphalie, Evêché de Paderborn.

**BRAMA**, ou plutôt **BRAMMA**, ou **BRUMA** f. m. Nom d'un Dieu du Tonquin, adoré par les sectateurs de Confucius. Quelques-uns croient que c'est Pythagore qu'ils ont divinisé, fondés sur la métempsychose, & les autres sentimens de ce Philosophe que les adorateurs de *Brama* tiennent aussi. D'autres, à cause de la ressemblance du nom, s'imaginent que c'est Abraham. Ils seignent que *Brama* s'est fait homme, & qu'il est médiateur entre Dieu & les hommes, dit M. Huet, *Dem. Ev. Prop. IV c. 6*, d'où ce Prélat infère que les Indiens ont tiré cela du Christianisme, & de ce que S. Thomas, S. Barthelemi, Pantenus, & d'autres, leur en avoient appris. M. Huet écrit toujours *Bramma*. Mais on écrit communément *Brama*, ou *Brahma*.

M. d'Herbelot dit que, selon la doctrine des Indiens, *Brahma* est le premier des trois êtres que Dieu a créés, & par le moyen duquel il a fait ensuite le monde. Ce *Brahma* donna aux Indiens quatre livres, qu'ils appellent *Bethou*, ou *Bed*, dans lesquels toutes les sciences & toutes les cérémonies de la religion des Brachmanes sont comprises. C'est pourquoi on le représente ordinairement avec quatre têtes. Selon les Indiens, Parabaravastou, c'est-à-dire, le Dieu suprême, a créé trois Dieux inférieurs; savoir, *Bruma*, *Vichnou* & *Routren*. Il a donné au premier la puissance de créer; au second le pouvoir de conserver, & au troisième le droit de détruire. Ces trois Dieux sont les enfans d'une même femme, qu'ils appellent *Parachatti*, c'est-à-dire, la puissance suprême. Les premiers Indiens ne vouloient dire autre chose, sinon que tout ce qui se fait dans le monde, soit par la création qu'ils attribuent à *Brama*, soit par la conservation, qui est le partage de *Vichnou*; soit enfin par les différens changemens, qui sont l'ouvrage de *Routren*, vient uniquement de la puissance absolue du Parabaravastou, ou du Dieu suprême. LET. ED. T. IX, p. - & suiv. T. X, p. 18 & suiv. Elles ajoutent que, suivant la doctrine des Indiens; *Bruma* tient le premier rang parmi les divinités subalternes; que c'est lui qui a créé toutes choses, & qui les conserve par un pouvoir spécial que la divinité lui a communiqué; qu'il a l'intendance générale sur toutes les Divinités inférieures; mais que son gouvernement doit finir; qu'il a un premier Ministre, nommé *Divendiren*, qui commande immédiatement aux Dieux inférieurs.

Le mot *Brahme*, en langue Indienne, signifie *Pénétrant toutes choses*. D'HERE.

**BRAMAIN**. f. m. *Brachmanus*. M. de Tillemont s'est servi de ce nom. *Hist. des Emp. T. II, p. 127*, pour Brachmane. Apollone de Tyanes n'avoit encore que sept disciples, qui même le quitterent dès qu'il leur parla d'aller dans les Indes chercher les Philosophes, qui dès ce temps-là portoient le nom de *Bramains*, ou Brachmanes. Mais ce nom n'est point en usage. On dit toujours Brachmanes & *Bramains*, seulement des successeurs des anciens Brachmanes; encore écrit-on *Bramin*. Voyez ce mot.

**BRAMONT**. Petite ville de Savoie, dans la province de Maurienne, sur la rivière d'Arc.

**BRAMAS**. (les) Peuple ainsi nommé entre les villes d'Ava & du Pegu, aux extrémités des Royaumes d'Ava & de Pegu.

**BRAME**. f. m. On appelle ainsi ceux des Indiens que les anciens appeloient *Brachmanes*. Les *Lettres Edifiantes des Missionn. Jes. T. IX, p. 288* disent *Brame*, au masculin, & *Bramine* au féminin. Il étoit *Brame*, & venoit d'épouser une *Bramine*. La *Bramine* avoit été mariée dès son bas-âge à un autre *Brame*. Il n'y a guère de nation plus orgueilleuse, plus rebelle à la vérité, ni plus entêtée de ses superstitions que les *Brames*. LETTR. ED. T. X, p. 51. Voyez **BRAMIN**, c'est la même chose. De la Boulaye écrit *Bramen*; & dit que c'est le nom des Sacrificateurs des Ramistes, ou Indou; & au pluriel il dit *Bramens*.

**BRAMENATI**. f. f. Femme de secte & de famille brame. Il y avoit trois *Brames* & une *Bramenati*. LETTR. ED. Rec. XI. On dit aussi *Bramine*. Voyez **BRAME**.

**BRAMER**. v. n. Terme de chasse, qui se dit pour exprimer le cri des cerfs. *Clamorem edere cervino similem*. Le cerf qui *brame* au bruit de l'eau. THEOPHILE. On s'en servoit aussi autrefois pour exprimer le cri des éléphans. CH. EST. DICT.

Il a signifié aussi, crier fortement.

Ce mot vient de *bram*, qui signifie *grand cri* en langue gothique. Chorier le tire de βραμίζω: qui chez les Grecs a le même sens; crier violemment & importunément.

**BRAMIN**, ou **BRAMINE**. f. m. C'est un Prêtre de la religion des Indiens idolâtres, successeurs des anciens Brachmanes. Les *Bramins* sont la première race des Banians, & sont si versés en Astronomie, qu'ils ne manquent pas d'une minute à prédire les éclipses. Ils ont un si grand respect pour les vaches, que pourvu qu'ils en aient une queue à la main quand ils meurent, ils croient être bienheureux. Ils font quelquefois des processions de 400 lieues, où ils menent des villes & des villages entiers; & ils nourrissent les peuples, quand ils sont arrêtés aux passages des rivières débordées, d'une manière qu'ils font croire miraculeuse, leur donnant tout ce qu'ils demandent sans avoir fait aucune provision. Un Protestant, nommé Abraham Roger, qui a écrit de la vie & des mœurs des *Bramines*, en distingue de six sortes; les *Weistnouwa*, les *Seivia*, les *Smaerta*, les *Schaerwaeeka*, les *Pafenda*, & les *Tichectea*. Il traite assez au long de chacune de ces sectes en particulier dans son Chap. III. Tout son Livre, intitulé *La Porte ouverte à la connoissance du Paganisme*, contient beaucoup de particularités sur les *Bramines*.

**BRAMPOUR**, ou **BARAMPOUR**. *Barampura*. Ville, d'Asie, dans l'Indoustan, dans les états du Mogol, capitale du Royaume de Conditch.

**BRAN**, ou **BREN**. f. m. Excrément de l'homme, matière fécale. *Stercus, alvi purgamentum*.

Ménage derive ce mot de *Branee*, qui est un vieux mot gaulois, dont il est fait mention dans Pline, en parlant du son, qui est encore à présent appelé *brann* par les Anglois; & il pense que le *bran*, qui signifie excrément de l'homme, n'a été dit que par méchaphore de l'excrément du blé. Du Cange le derive aussi de l'Anglois, & témoigne qu'on disoit autrefois, manger du *bran* de quelqu'un; pour dire, manger de son pain; & qu'on appelle *Brenage*, un droit qui se levoit sur le son; & *Bre-*

*nier*, celui qui en étoit Receveur. Mais *bren* est un mot ancien gaulois, ou celtique, dont les bas-Bretons & les Languedociens se servent encore pour signifier du son.

**BRAN DE JUDAS**, se dit populairement des rouffeurs qui viennent aux mains & au visage. *Lenticule*.

**BRAN-DE-SON**. C'est le plus gros son des grains qu'on a fait moudre, qu'on en tire par le bluteau.

**BRAN-DE-SCIE**, c'est la poudre du bois qu'on scie.

**BRAN**, est encore un terme trivial dont on se sert pour marquer du mépris pour une personne, ou pour une chose. *Bran* du prédicateur. *Bran* de vos promesses. *Vah, malé fit*.

**BRANCADES**. *f. f. pl.* sont les chaînes des forçats.

**BRANCARD**. *f. m.* Lit portatif pour transporter des malades. *Valetudinarium ferulum*. C'est une espèce de grande civière avec des cerceaux en berceau, qu'on garnit de matelas & de couvertures, & qui est portée par des mulets ou par des chevaux, l'un devant, l'autre derrière, & quelquefois par des hommes.

**BRANCARD**, Terme de charbon. Pièce de bois pliant, qui joint le train de derrière d'une chaise roulante au train de devant, qui aboutit ordinairement à un arc. *Leclitarium ferulum*. Ils font l'office de la flèche d'un carrosse, & quelquefois la chaise est posée dessus; quelquefois elle est suspendue sur des cousoles. Il y en a aussi aux berlines.

**BRANCARD**, est aussi une machine faite par l'assemblage de plusieurs fortes pièces de charpente, & qui sert à transporter des pierres, ou autres fardeaux d'une pesanteur extraordinaire, afin d'empêcher qu'elles ne se cassent, ou ne s'écornent, ainsi qu'on a fait pour les deux pierres qui couvrent le fronton du frontispice du Louvre. *Carrucarium ferulum*.

On trouve dans la basse latinité *branchada* dans le même sens que nous disons *brancard*. C'est apparemment de-là qu'il s'est formé, & *branchata* vient de *brachium*, parce qu'il se porte à bras.

**BRANCARDIER**. *f. m.* Qui conduit un brancard. En deux ou trois interrogations que les Comédiens firent au *Brancardier*, ils surent que la femme du Seigneur du village où Mademoiselle de l'Étoile s'étoit blessée, lui avoit rendu visite, & l'avoit fait conduire au Mans avec grand soin. Scarron, *Roman com.* *to. 1, ch. 7, p. 38.*

**BRANCE**. *f. f.* Espèce de grain, ou de légume. Vieux mot françois: c'est celui dont parle Pline sous le nom de *sandalis* & *sandalum*; & *brance* en gaulois ou celtique. Voyez *Liv. VIII, ch. 7.* Borel dit qu'il signifie une sorte de froment très-pur. C'est Plin qui le dit, & qui ajoute qu'il fait beaucoup plus de pain que l'autre froment. Chorier, *Hist de Dauphiné*, prétend que c'est le blé blanc. Voyez ce mot.

Borel ajoute que c'est aussi une sorte d'épée, & qu'en cette signification on a dit aussi *branc* & *brans*.

**BRANCHAGE**. *f. m.* Nom collectif qui se dit en général de tout le bois qu'un arbre pousse en rameaux. *Rami, ramalia*. On fait du tronc des arbres, du bois de charpente; & du *branchage*, des cotrets & des fagots.

**BRANCHE**. *f. m.* Jeune bois qu'un arbre pousse en rameau au-delà de son tronc. Les tiges se divisent par le haut en plusieurs grosses *branches*, *brachia*, qui se subdivisent en plusieurs petits *rameaux*, *rami*, & *bourgeons*, *sirculi*. Les jeunes *branches* sont, ou opposées, *oppositi*, ou alternes, *conjugati*, rassemblées, *compressi*, ou qui s'évalent, *patentes*. Celles qui sont garnies de feuilles sont *foliati*; celles qui en sont dégarnies, *nudi*. Enfin il y en a de garnies de support, & d'autres qu'on nomme *proliferes*. Les *branches* sont composées des mêmes parties de la tige.

Dans les arbres fruitiers, les Jardiniers appellent *branche à bois*, celle qui étant venue sur la taille de l'année précédente, & cela dans l'ordre de la nature, est raisonnablement grosse. *Branche à fruit*, se dit de celle qui est venue de médiocre longueur & grosseur sur cette même taille. Les *branches à*

*fruit* ont les yeux gros & assez près les uns des autres. *Branche à demi bois*, est celle qui étant trop menue pour *branche à bois*, & trop grosse pour *branche à fruit*, est coupée deux ou trois pouces de long pour en faire sortir un meilleur jet, soit à fruit, soit à bois, pour contribuer à la beauté de la figure, & amuser la vigueur de l'arbre. *Branche de faux bois*, ce sont les mauvaises qui sont venues contre l'ordre de la nature, & d'ailleurs que des tailles de l'année précédente, ou qui étant venues sur ces tailles, se trouvent grosses à l'endroit où elles devroient être menues. Elles ont les yeux plats & fort éloignés. **LA QUINT.** Pour entendre cet ordre de la nature, il faut savoir, 1<sup>o</sup>. Que les *branches* ne doivent venir que sur celles qui ont été racourcies à la dernière taille, & ainsi toutes celles qui viennent en d'autres endroits sont *branches de faux bois*. 2<sup>o</sup>. Que l'ordre des *branches* nouvelles est, que s'il y en a plus d'une, celle de l'extrémité soit plus grosse & plus longue que celle qui est immédiatement au-dessous, & celle-ci plus longue & plus grosse que la troisième, & ainsi des autres; & par conséquent, si quelqu'une se trouve grosse à l'endroit où elle devroit être menue, elle est *branche de faux bois*. Il y a cependant quelques exceptions. **IDEM.**

Dans les arbres qui sont vigoureux, & en même tems d'une belle figure, il n'y sauroit guère avoir trop de *branches à fruit*, pourvu qu'elles n'y fassent point de confusion; mais à l'égard des *branches à bois*, il n'en faut d'ordinaire laisser en toutes fortes d'arbres qu'une de toutes celles qui sont sorties de chaque taille de l'année précédente. **LA QUINT.**

**BRANCHE MERE**, ou **MERE BRANCHE**, se dit de celle qui ayant été racourcie à la dernière taille, a produit d'autres *branches* nouvelles. *Branche aotée*, se dit des *branches* qui sur la fin de l'été cessent de pousser & s'endurcissent, en prenant une couleur noirâtre: si elle demeure verte, elle n'est pas bien aotée. **LA QUINT.** *Branches veules*, ou *branches elancées*, se dit de certaines *branches* longues & menues, qui ne sont propres ni à fruit, ni à bois, & qu'il faut retrancher. Les *branches veules* sur un arbre fruitier ne sont propres à rien. **LIGER.** *Branches chifonnées*, sont des *branches* courtes & menues qui ne font que de la confusion dans l'arbre, & qu'on doit couper. *Branche furieuse*, c'est celle qui est très-grande, qui a beaucoup poussé, & fait un beau & grand jet. Il est à propos de conserver toutes les belles *branches* que les pêcheurs poussent l'été, à moins qu'il n'en soit sorti une si grande abondance, qu'elles fassent de la confusion. Mais en tout cas, si la nécessité y oblige, il faut avec beaucoup d'intelligence arracher ou couper tout prêt quelques-unes des plus furieuses. **LA QUINT.** Voyez encore **GOURMAND.**

On dit figurément, qu'une affaire a plusieurs *branches*; pour dire, qu'il y a plusieurs affaires connexes, & jointes ensemble; qu'il y a plusieurs chefs à discuter.

On dit proverbialement qu'un homme est comme l'oiseau sur la *branche*, quand il n'a point d'état assuré, de fortune certaine. On dit de ceux qui passent sans raison d'un propos à un autre, qu'ils sautent de *branches* en *branches*, & de celui dont la fortune se renverse, qu'il s'est attaché aux *branches*, quand il ne s'est attaché qu'à des gens qui ne peuvent le soutenir, au lieu de s'attacher au tronc, à celui qui a une autorité supérieure. Ce mot vient du latin, *brancha*. Menage, après Sautmaise. D'autres le dérivent de *brachium*, parce que la *branche* est comme le bras d'un arbre. D'autres enfin de *branchia*, parce que les *branches* sont attachées aux arbres, comme les nageoires aux poissons.

Ce mot a été transporté par métaphore, à plusieurs choses qui sont regardées comme des parties analogues à la *branche* dans l'arbre.

Ainsi l'on dit une *branche* de corail. Un chande-

lier à plusieurs *branches* ; pour exprimer , un chandelier à plusieurs rameaux qui servent aussi de chandeliers. Un ruban noué à plusieurs *branches*. *Branche* d'un bouquet de plume. *Branche* d'une garde d'épée. Les deux parties d'un bois de cerf sont appelées *branches*. *Branche* de commerce , objet particulier de commerce , &c.

**BRANCHE**, en Architecture, signifie les arcs des voûtes des ogives, lesquels arcs traversant diagonalement d'un angle à un autre, forment une croix entre les autres arcs qui sont les côtés du carré, dont les arcs sont les diagonales. Quelques-unes de ces *branches* détachées des pendentifs de la douille, en rattachent d'autres suspendues, d'où pend quelque cul de lampe.

**BRANCHE**. Terme de Manufacture d'étoffes de laine, en usage dans quelques endroits de Picardie, parmi les Sergers & Bouracaniens, particulièrement à Abbeville. La *branche* est une portée de fils dont sont composées les portées qui font la largeur de la chaîne d'une étoffe.

**BRANCHES DE TRANCHÉE**, est la même chose que *bois de tranchée*. Voyez **BOIS**.

**BRANCHE DE LA BRIDE**, en termes de Manège, sont deux pièces de fer courbées qui portent l'embouchure, les chaînettes & la gourmette, & qui sont attachées d'un côté à la tête, & de l'autre aux rênes, qui tiennent la tête du cheval sujette. On dit *branche hardie*, en parlant de celle qui ramène. On forgeoit autrefois une *branche* pour relever, qu'on appeloit *branche fluque*. Elle n'est plus en usage.

Les meilleures *branches* de mors sont de l'invention du Connétable de Montmorenci, qu'on appelle à cause de cela, à la Connétable. **NEWCASTLE**. De quelque côté que les *branches* du mors aillent, la bouche du cheval va toujours au contraire. Vous tirez la bride, & cela tire les *branches* en haut, & la bouche va en bas. **Id.** Voyez sur les *branches* du mors le même Auteur, pag. 419 & suiv. où il explique ce qui les rend foibles & fortes, & quelle est leur action semblable à celle du levier.

Les Potiers d'étain appellent *branche de flambeau*, toute la partie du flambeau qui s'élève au-dessus du pied, jusqu'à l'endroit où l'on met la chandelle.

Les deux grands bâtons de devant des crochets d'un Crocheteur, & qui posent sur son dos, sont appelés *branches de crochet*.

On appelle les *branches* d'un carrosse, les deux pièces de bois qui sont au derrière du train d'un carrosse, vis-à-vis les moutons, & qui en soutiennent les arcs-boutans.

On appelle aussi *branches de la trompette*, ses deux premiers canaux qui portent le vent au pavillon.

**BRANCHE**, se dit en Anatomie, des rameaux qui sortent d'une grosse veine, & particulièrement de la veine cave.

**BRANCHE**, se dit aussi figurément des rameaux qui sortent de la souche ou de la tige de l'arbre généalogique, où se voient les descendants en ligne collatérale. La *branche* masculine. La *branche* féminine. La *branche* d'Alençon, de Dreux. La *branche* de Valois.

**BRANCHE**, signifie aussi la verge, ou la pièce de bois, ou de fer, qui tient lieu de fléau dans la balance romaine, le long de laquelle le contrepoids est mobile.

**BRANCHES DE BIVEAU**, ou de *Sauterelles*, sont les côtes de ces instrumens. Le P. Déran les appelle *doigts*. Daviler les appelle *bras*.

**BRANCHE DE VOUSOIR**. Voyez **ENFOURCHEMENT**.

**BRANCHE**, en termes de Verrerie. C'est un instrument de fer, long d'un pied & demi, ou environ, avec lequel on élargit la bourse du côté qu'elle a été séparée de la felle qui a servi à la souffler.

**BRANCHE DE VIGNE**. C'étoit chez les Romains la marque des Centuriens.

**BRANCHI DE CYPRÈS**. C'est une espèce de droit de balise qui se paye au Bureau des Fermes du Roi, établi à Blaye. Ce droit est de 4 s. 6 d. par chaque vaisseau venant de Bourdeaux, Libourne & Bourg.

Le tiers de ce droit montant à 1 sol 6 d. appartient au Fermier, les deux autres tiers sont au Duc de Duras, par concession de Sa Majesté.

**BRANCHE-URSINE**. Quelques-uns disent **BRANQUE-URSINE**. f. f. Herbe que les Grecs & les Latins appellent *Acanthe*, *Acanthus*. C'est de la représentation de ses feuilles qu'on fait les ornemens du chapiteau Corinthien. Voyez **ACANTHE**.

**BRANCHEUR**. v. a. Pendre un soldat, voleur ou déserteur, à une branche d'arbre. *Reum de arbore suspendere*. Cela n'a d'usage qu'à la guerre. Certains paysans du tems de Charlemagne confessoient avoir semé des poudres dans les campagnes afin de faire mourir les bestiaux, ensuite de quoi on les *branchoit* de tous côtés, jusqu'à ce que S. Agobard, pour-lors Evêque de Lyon, ayant reconnu leur innocence, entreprit leur défense dans son livre *Contra injuliam vulgi opinionem de grandine & tonitruis* **MASCUR**. Ce terme est familier.

**BRANCHIER**, en termes de Chasse, se dit des oiseaux qui se posent sur une branche d'arbre, qu'on appelle de-là *oiseaux branchiers*. *Sedere in ramo, ramo infidere*. Ce sont de jeunes oiseaux de proie qui commencent à sortir du nid, & qui n'ayant pas encore assez de force, volent seulement de branche en branche. En ce sens il est neutre.

On dit aussi, *Brancher*, & prendre le bouton de l'arbre; c'est-à-dire, se percher sur la cime.

**BRANCHER** la bourse. Terme de verrerie. C'est tourner en rond l'instrument que les Verriers appellent *Brancher*, au-dedans de l'ouverture qu'on a faite à la bourse, en l'incisant avec de l'eau, pour la séparer du col de la felle.

**BRANCHÉ**, ÉE, part.

**BRANCHE**, adj. Vieux mot. Perché. Se dit des oiseaux. *Gloss. sur Marot*.

**BRANCHIDES**. f. m. pl. Prêtres d'Apollon Didyméen. *Branchides*. Apollon avoit un temple à Didyme, ville d'Ionie dans la Natolie. Les Prêtres de ce temple s'appeloient *Branchides*, & le Dieu s'appeloit l'Oracle des *Branchides*, parce qu'il y rendoit des oracles. *Branchidarum Oraculum*. Prononcez *Branchides*.

Les habitans de Didyme s'appeloient aussi *Branchides*. Ce furent eux qui ouvrirent à Xercés ce temple d'Apollon, d'où il enleva toutes les richesses. Ne se trouvant pas en sûreté dans la Grèce, après cette trahison, ils obtinrent de Xercés une retraite dans la Sogdiane, au-delà de la mer Caspienne, sur les frontières de la Perse, où ils bâtirent une ville qu'ils nommèrent *Branchides*. Mais ils n'évitèrent pas la punition de leur crime; car Alexandre, ayant vaincu Darius, Roi de Perse; & ayant été instruit de cette perfidie, punit dans les enfans l'impiété des peres, en faisant passer au fil de l'épée tous les habitans, & raser entièrement la ville. *Quint. Curt.* cité par **MOR**.

**BRANCHIER**. adj. m. C'est ainsi qu'on appelle en fauconnerie les jeunes oiseaux de proie qui sortent du nid, & qui n'ont encore la force que de voler de branche en branche. *Accipiter arborarius*.

**BRANCHIES**. f. f. pl. C'est le nom que les Médecins grecs ont donné aux ossements des poissons, qui sont des parties composées de cartilages & de membranes, en forme de feuillet, qui leur servent comme de poumons.

Ce mot est grec, & vient de *βράχια*, qui signifie la même chose. Et selon le P. Pezron *βραχια* vient du mot celtique *brenc*.

**BRANCHU**, UE, adj. Qui a des branches. *Ramosus*. Il ne se dit que des arbres & des plantes, & est fort usité en Botanique.

**BRANCHUS**. f. m. *Βραχυσ*, τὸ, fluxion d'humeur sur la gorge, ou espèce de catarthe. **DIET. DE JAMES**.

**BRANCHUS**, Devin, étoit fils de Smicrus, que son pere Democles de Delphes, avoit laissé à Milet. Ce fils y épousa une fille riche, laquelle étant prête d'accoucher, songea que le soleil entroit par sa bouche & sortoit de ses entrailles. Les Devins dirent que



que c'étoit un bon présage, & elle accoucha d'un fils qu'elle appela *Branchus*, à cause qu'elle avoit vu en songe que le soleil étoit entré par sa gorge. Ce fils étant devenu beau & bienfait, fut aimé d'Apollon, qui le gratifia de l'art de deviner. Après sa mort, il rendit encore des Oracles, qui étoient les plus célèbres, après ceux de Delphes. MOR.

**BRAND.** f. m. Vieux mot, qui signifie une grosse épée d'acier, qu'on manioit à deux mains, & que les anciens Chevaliers portoient autrefois. *Acinaces.*

Du Cange prétend que ce mot vient de *branca*, qui a signifié une *griffe de lion*, ou un *ongle d'oiseau*; & qu'on l'a transporté au coutelas, parce qu'il sert au soldat comme de griffe & de défense.

**BRANDAM.** Ville des Indes, dans l'Île de Java, sur la côte septentrionale.

**BRANDE.** f. f. Petit arbruste qui croît dans les terres incultes. On appelle aussi de ce nom une *Campagne pleine de ces arbrustes*. Entrer dans une *brande*.

**BRANDEBOURG.** Ville d'Allemagne, dans la moyenne Marche de *Brandebourg* sur le Havel, qui la sépare en deux parties, dont l'une est le vieux *Brandebourg*, & l'autre le neuf *Brandebourg*. On prétend que cette ville a été bâtie par Brennus, chef des Gaulois, & que c'est de-là qu'elle a pris son nom *Brandeburgum*, *Brandebourg*, qui est la même chose que *Brennburgum*, Brennebourg, ou ville de Brennus. D'autres dérivent ce mot de Brandon, Prince des François, & fils de Marcomir, qui selon eux en est le fondateur. Hofman lui donne de longitude 35°. & de latitude 52°. 39'. Cette ville, selon M. de la Hire, a de longitude 31°. 21', 33", & de lat. 52°. 16', 0" *Tab. Astr.*

**BRANDEBOURG.** La Marche, ou le Marquisat de *Brandebourg*, en latin *Marchia Brandeburgensis*. Province du Cercle de la haute Saxe, en Allemagne, bornée au couchant par le Duché de Lunebourg, au nord par celui de Mecklenbourg, & par la Poméranie; au levant par la grande Pologne; & au midi par la Silésie, la Lusace, les Duchés de Saxe & de Magdebourg. C'est Henri l'Oiseleur qui a érigé le *Brandebourg* en Marquisat, dont les Marquis n'étoient d'abord que des Gouverneurs, qui devinrent ensuite héréditaires. Et c'est l'Empereur Sigismond qui en 1411 ayant vendu le Marquisat de *Brandebourg* à Frédéric IV, Butgrave de Nuremberg, l'érigea en Electorat en 1415, & lui en donna l'investiture en 1417. L'Electeur de *Brandebourg* est Archichambellan ou grand Chambellan de l'Empire. La Marche de *Brandebourg* se divise en trois parties, dont nous allons parler.

La *vieille Marche de Brandebourg*; c'est la partie occidentale du Marquisat de *Brandebourg*, appelée autrefois *Marche de Soltwedel*, parce que Soltwedel en étoit la capitale. La *moyenne Marche de Brandebourg*, qui est à l'orient de la vieille Marche, & à l'occident de la nouvelle, a pour capitale Berlin, qui l'est aujourd'hui de tout l'Electorat. La *nouvelle Marche de Brandebourg* en est la partie orientale, & a Cultrín pour capitale. Il y a encore la *Marche Uckerane de Brandebourg*, qui est au nord de la moyenne Marche: *Marchia Uckerana Brandeburgica*. Elle a été ainsi nommée à cause du grand lac, & de la rivière d'Ucker qui sont au milieu. L'histoire des Marquis de *Brandebourg* a été écrite en latin par Gaspar Sagittarius, imprimée in-4°. à Iéne en 1684. Imhoff, *Notit. Imp. L. II, cap. 8*, en traite aussi.

**BRANDEBOURG.** est aussi une ville bâtie depuis peu par l'Electeur de *Brandebourg* dans la Prusse Royale. Il y en a encore une autre dans le Cercle de la basse Saxe, qui se nomme le nouveau *Brandebourg*, ou la nouvelle *Brandebourg*.

**BRANDEBOURG.** f. f. Terme de Fleuriste. Tulipe d'un rouge pâle tirant sur le colombin, & d'un blanc terni. MOR. *Cult. des fleurs.*

**BRANDEBOURG.** f. f. Grosse casaque dont la mode nous est venue de *Brandebourg*. *Penula chlamis*. Elle va jusqu'à mi-jambe, & a des manches bien plus lon-

gues que les bras; & quand on y veut mettre quelque ornement, elle est chargée de boutons à queue d'espace en espace. Ce nom passa en France en 1674, lorsque l'Electeur de *Brandebourg* entra en Alsace. Les gens de l'Electeur portoient cette espèce de casaque. Richelet avoit reproché à M. du Périer qu'il étoit fait comme un crieur d'arrêts: cela l'ayant piqué, il se fit faire une *Brandebourg*. Il trouva le soir un Grivois qui s'approcha fort modestement de lui, & s'insinua tellement sous sa *Brandebourg*, qu'il s'en trouva revêtu, & le pauvre du Périer resta en juste-au-corps. MÉNAGE.

**BRANDEBOURG.** en fait de modes. f. m. C'est le nom qu'on donne aux agrémens de galons d'or ou d'argent, & même de soie, qu'on applique en forme de boutonnières sur les habits. Les *Brandebourgs* sont quelquefois d'un galon simple, mais plus souvent d'un galon doublé qui forme la boutonnière. On en a fait aussi à queue & sans queue.

**BRANDEBOURGEOIS, OISE,** f. m. & f. Qui est du Marquisat de *Brandebourg*. *Brandeburgensis.*

**BRANDEIS.** *Brandistum*, petite ville de la Bohême propre, avec une Citadelle, sur l'Elbe.

**BRANDERIE.** f. f. On nomme ainsi en Hollande, & particulièrement à Amsterdam, les lieux où l'on fait les eaux-de-vie de grain.

**BRANDEVIN.** f. m. C'est le nom que le peuple donne à l'eau-de-vie. *Vinum igne vaporatum & stillatum*. Les artisans & journaliers commencent ordinairement leur journée par boire du *brandevin*. Quand les maîtres, principalement les Officiers militaires, font quelques petites libéralités de peu de conséquence à des soldats ou domestiques, ils disent que c'est pour boire le *brandevin*.

Ce mot vient du Flamand *Brandewyn*, qui signifie *vin brûlé*.

**BRANDEVINIER, NIÈRE.** f. m. & f. Celui ou celle qui vend & qui crie du *brandevin* en détail dans un camp ou dans une garnison. Ce terme est plus usité à l'armée qu'ailleurs; car ces sortes de gens n'y ont point d'autre nom.

Ce mot se dit & pour celui qui fait le *brandevin*, & pour celui qui le vend, soit dans la boutique, soit par les rues. Cabaret de *brandevintier*.

**BRANDEUM.** f. m. Ce nom est purement latin. M. l'Abbé Fleury s'en est servi dans son *Hist. Eccl. Liv. XXXV, pag. 93*. C'est ainsi qu'on nommoit dans la basse latinité les linges qui avoient été mis auprès des sépulchres des Apôtres Saint Pierre & S. Paul, & qui y étoient restés quelque tems. L'ignorance des derniers siècles les a fait prendre pour des corporaux. On les regardoit & on les honoroit comme des reliques, & on leur donnoit ce nom.

**BRANDILLEMENT.** f. m. Ce mot se trouve dans Pomey pour agitation. Mouvement que se donne celui qui se brandille. *Agitatio, jactatio*.

**BRANDILLER.** v. a. Mouvoir deçà & de-là *Movere, jactare*. *Brandiller* les jambes. Se *brandiller*, s'agiter en l'air sur une planche, sur une corde, &c. *Agitare se; jactare se fune ex arbore suspensa*. Les enfans prennent plaisir à se *brandiller*. Les Danseurs de corde se *brandillent* quelque temps, avant que de se donner l'estrapade, & de faire leurs autres tours de souplesse.

**BRANDILLOIRE.** f. f. Quelques-uns disent mal

**BRANDILLOIR.** f. m. Planche, cordes ou branches entrelacées, ou autre chose semblable, qui sert à se brandiller. *Funis aut ramus arboris quo se quis jactat*. La *brandilloire* est un jeu usité au Tunquin. Le P. Marini en a fait la description dans sa *Relation du Tunquin*. Son Traducteur a dit quelque part *brandillon* pour *brandilloire*, mais on n'a trouvé ce mot que dans cet Auteur.

**BRANDIR.** vieux v. a. Branler, secouer une arme à la main qui a quelque longueur, comme hallebarde, pique, épieu, comme si on se préparoit à frapper de la pointe. *Quassare, succutere, vibrare*. Il *brandit* un long bâton. S. AMAND. *Brandissant* une grosse hallebarde. Celui-ci tenoit une épée de la main



droite, qu'il *brandissoit* presque toujours SPECTAT. BRANDIR, se dit aussi en Charpenterie, comme synonyme avec arrêter, assujettir. *Brandir* un chevron, c'est, percer un chevron & la panne, & les attacher ensemble par le moyen d'une forte cheville.

BRANDI, IÉ. part. & adj. On dit proverbialement, enlever quelqu'un tout *brandi*, pour dire, à vive force, l'enlever tout d'un coup, dans l'état où il se trouve.

BRANDON. f. m. Flambeau de paille tortillée qui sert aux paysans à s'éclairer la nuit. *Fax*.

Ce mot est ancien dans la langue, & vient de l'allemand *brandt*, qui signifie, *tison*, *incendie*. MÉNAGE. Il falloit dire, avec le P. Henschenius. *Act. SS. April. Tom. III, p. 398*, de l'allemand *Branden*, qui signifie *ardere*, brûler. On a dit *brandos*, *brandz*, dans la basse latinité, pour signifier un *flambeau*, un *tison*. Ou plutôt *brando*, qui se trouve dans les loix Palatines de Jacques II, Roi de Majorque, *tit. de illuminatione*, & en beaucoup d'autres anciens monumens.

Le Dimanche des *brandons*, est le premier Dimanche de Carême. Il y a des Commissions de S. Louis & de Rodolphe Légit du S. Siège, pour terminer le différent entre l'Eglise & les habitans de Lyon, qui sont datées du Vendredi devant les *brandons*. Ce nom vient de ce que, par un reste d'Idolâtrie, quelques paysans mal instruits vont la nuit de ce jour-là avec des torches de paille, ou de bois de sapin allumées, parcourir les arbres de leurs jardins, & de leurs vergers, & les apostrophant les uns après les autres, ils les menacent, s'ils ne portent du fruit cette année, de les couper par le pied & de les brûler. C'est un reste de paganisme que les Idolâtres pratiquoient au mois de Février, qui en fut nommé *Februarius* à *Februando*, parce que, comme dit un ancien Auteur, les Payens, pendant douze jours de ce mois, qui étoit le dernier de leur année solaire, couroient les nuits avec des flambeaux allumés pour se purifier, & pour procurer le repos aux manes de leurs parens & de leurs amis; ce que quelques paysans ont retenu pour les arbres; peut-être parce qu'on le faisoit avant le commencement du Printems pour purger les arbres de chenilles, dont les œufs commencent à éclore aux premières chaleurs sans cette précaution, qui insensiblement a dégénéré en superstition. MENESTR. *Hist. de Lyon, p. 379*. En plusieurs endroits il n'y a que les enfans qui portent des *brandons*, mais le fait seulement dans les rues, & sans aucune marque de superstition.

On donne aussi à Lyon le nom de *brandons* à des rameaux verts, que le peuple va querir tous les ans au fauxbourg de la Guillotiere, le premier Dimanche de Carême, & auxquels il attache des fruits, des gâteaux, des oublies, &c. & avec ces *brandons* il rentre dans la ville. C'est ce qui a fait donner à ce Dimanche le nom de Dimanche des *brandons*. MENESTR. C'est probablement un reste de la cérémonie que nous avons expliquée au mot A GUI LAN NEUF.

DANSE DES BRANDONS. Qui s'exécutoit dans plusieurs villes de France, le premier Dimanche de Carême, autour des feux qu'on allumoit dans les places publiques: d'où lui vient son nom. Ces danses ont été abolies par les Ordonnances des Rois, ainsi que les Balladoires, les Nocturnes & autres danses que l'on nommoit sacrées.

Ce jour-là le peuple allumoit des feux, dançoit autour, & en portoit dans les rues & dans les Campagnes.

BRANDON, signifie aussi, feu errant. C'est un feu passager pareil à ces *brandons*, qui errent à la faveur d'un vent qui les conduit. VOIT. Il est vieux en ce sens.

On appelle, en termes de Palais, *brandons* & *panonceaux*, de la paille tortillée qu'on attache à la porte des héritages saisis avec les armes du Seigneur, pour montrer que les choses sont à vendre en Justice. *Paleatus baculus symbolum tutelæ Principis*. Les procès-verbaux des saisies réelles portent,

que le Sergent a attaché aux portes des lieux, des *brandons* & *panonceaux*.

On le dit aussi de ces piques ou bâtons garnis de paille qu'on plante dans un champ, pour montrer que les fruits pendans par les racines sont saisis & arrêtés. Dans l'ancienne pratique on disoit aussi, *brandonner*; pour dire, saisir. On met encore de la paille à la queue des chevaux qui sont à vendre, ou sur des meubles qu'on expose dans la rue.

On appelle encore *brandons* en quelques endroits, les épines, branches, ou bouchons de paille que l'on met dans les champs, pour avertir que le chaume est réservé & retenu par celui qui jouit de la terre, sans quoi ce chaume seroit censé abandonné & pris par le premier venu.

BRANDON, se dit encore des corps enflammés qui s'élèvent d'une incendie. Le vent pouffoit des *brandons* qui portoient partout l'incendie.

BRANDONS, se dit figurément en poésie des feux célestes, & du flambeau que porte l'amour. *Faces*.

*Ainsi les célestes brandons  
Versent sur son chef mille dons  
En lignes perpendiculaires.*

DESMARETS, en ses *Visionn.*

*Qu'est ceci, mon cher Cupidon?  
Quelque cœur de glace  
Résiste-t-il à ton Brandon.*

Il est vieux, & hors d'usage.

BRANDON D'AMOUR. Voyez ARROSOIR, COQUILLAGE, BRANDONNER. v. a. C'est mettre des brandons.

*Brandonner* un héritage, *pradium tortâ paleâ insignire*, ou *sub tutelâ Principis esse, tortâ paleâ indicare*. Il y a des coutumes qui veulent qu'on mette des brandons aux quatre coins & au milieu des héritages saisis, & mis sous la main & autorité de Justice. BRUNEAU.

BRANLANT, ANTE, part. act. & adj. v. Qui branle, qui panche de côté & d'autre. *Nutans, labans*. Tête *branlante*.

On dit proverbialement d'une chose qui n'est pas ferme, ni assurée, que c'est un château *branlant*.

BRANLANTE, en termes de mettre en œuvre. C'est une croix qui se porte sans coulant, d'un simple chaton, qui se termine par une pendeloque qui lui donne ce nom. ENCYC.

BRANLE. f. m. Agitation de ce qui est remué tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Motus*. On sonne les cloches en *branle*. Les estomacs foibles ne sauroient souffrir le *branle* du navire.

BRANLE, se dit figurément du commencement d'une affaire, lorsqu'on la met en train d'aller, qu'on lui donne le premier mouvement. Ce Ministre est celui qui donne le *branle* aux affaires, & à tout l'Etat. *Auctor, impulsor ad rem faciendam*. C'est cet homme de bonne humeur qui mène le *branle*, qui met les autres en train pour se divertir. Ce sont eux qui donnent le *branle* à la réputation. MOL. Dieu, après avoir créé les causes secondes, & avoir donné le *branle* à toute la machine du monde, les laisse agir selon le mouvement & le *branle* qu'il leur a imprimé. JU.

BRANLE, signifie aussi, incertitude, délibération. *Fluctuatio, jactatio*. Cet homme est en *branle* s'il s'engage dans une telle entreprise. Sa fortune est en *branle*, & fort incertaine.

BRANLE, en termes de Musique & de danse, est un air ou une danse par où on commence tous les bals, où plusieurs personnes dansent en rond, & non pas en avant, en se tenant par la main, & se donnant un *branle* continuel & concerté avec des pas convenables, selon la différence des airs qu'on joue alors. *Saltatorius orbis*. Ses *branles* consistent en trois pas & un pied joint, qui se font en quatre mesures, ou coups d'archet, qu'on disoit autrefois *battement de tabourin*. Quand ils sont répétés deux fois, ce sont des *branles doubles*, ou *communs*. On danse d'abord le *branle simple* & puis le *branle qui*, par deux mesures ternaires: & il est ainsi appelé, parce qu'on a toujours un pied en l'air. Voyez THOINOT

**ARBEAU** dans son *Orchèsographie*, où il donne les noms, les mesures, & la tablature d'un grand nombre de *branles* qu'on dançoit il n'y a pas long-tems, comme les *branles* de Bourgogne, qui se dancent à droit & à gauche par une mesure binaire, prompte & légère, les *branles* du haut Barrois, du Montier en Der; de Hainault, d'Avignon, &c. Les *branles* du Poitou, qui se dancent par mesure ternaire en allant toujours à gauche. Les *branles* d'Ecosse & de Bretagne. On appelle ceux-ci le *Tryori*. Il parle aussi du *branle des Lavandieres*, où les danseurs font du bruit par le tapement de leurs mains: du *branle des Sabots*, où on bat du pied, qu'on a appelé aussi le *branle des chevaux*, à cause de ce tapement de pieds; du *branle des pois & des Hermites*; du *branle de la torche*, dans lequel le danseur tient un chandelier, une torche, ou un flambeau allumé. Il y a eu aussi des *branles morgués & gesticulés*, qu'on a appelé de la *moutarde*, que les Dames appellent *branles de la haine*, qui ont dégénéré enfin en ceux qu'on appelle *branle à mener*, qui sont ceux par qui se terminent maintenant tous les *branles*. En ceux-ci chacun mène le *branle* à son tour, & puis se met à la queue. Les danses aux chansons sont des espèces de *branles*. Le *branle* de sortie est ce qu'on danse à la fin du bal.

Il y a aussi une espèce de petit jeu qu'on appelle *Branlemoine*.

**BRANLE DE S. ELME.** (le) Réjouissance ou Fête qui se donnoit autrefois à Marseille, la veille de S. Lazare, pour divertir les étrangers qui venoient en foule à cette fête: on faisoit un *branle* de tous les plus beaux garçons & des filles les mieux faites qu'on pouvoit trouver: on les habilloit le plus superbement qu'il étoit possible; les uns représentoient les Dieux de la fable, & les autres toutes les nations du monde. En cet état ils passoient par la ville au son des violons & des tambours. Ce *branle*, qu'on appelloit communément le *branle de S. Elme*, a été interrompu depuis long tems. DE RUFFEL. *Hist. de Mirseil*, c. II. p. 400.

On dit proverbialement, qu'on va danser un *branle* de sortie, lorsqu'on est prêt de s'en aller, ou qu'on est chassé de quelque lieu.

On dit aussi d'un homme ou d'une femme de gaieté excessive, qu'il est fou, ou qu'elle est folle comme le *branle gai*.

**BRANLE**, en termes de Marine, ou hamac, est un lit dont on se sert sur les vaisseaux, qui est suspendu sous le pont par des cordes qui tiennent aux quatre côtés. Il est fait de grosse toile, & renforcé d'un cordage qui lui sert d'ourlet nommé *lingue*. Il sert à coucher le soldat. On appelle *branle matelassé*, une sorte de matelats qui est fait en *branle*. Quand on veut faire détendre tous les *branles* d'entre les ponts, afin de se préparer au combat, ou pour faire quelque autre chose, on dit *Branlebas*, ou *For-branle*.

**BRANLE**, en Fauconnerie, Voyez BRANLER.

**BRANLE**, en Horlogerie, s'entend de l'espace parcouru par le régulateur dans une vibration.

**BRANLEBAS.** f. m. Terme de Marine. *Preparatio ad pugnam*. Faire *branlebas*, c'est ôter tous les cadres, hamacs, coffres, & malles qui sont tant sur le gaillard que dans l'entrepont, pour se disposer à un combat. On jette tous les coffres & malles au fond de calle; les hamacs & matelats servent à faire des retranchemens sur le pont, sur le gaillard & sur la dunette.

**BRANLEMENT.** f. m. Mouvement de ce qui est agité, de ce qui va de côté & d'autre. *Nutatio, jactatio*. Il a approuvé son discours par un *branlement* de tête. *Nutatio capitis*. *Branlement* d'un carrosse.

**BRANLER.** v. a. Agiter, faire aller de côté & d'autre. *Branler* les jambes, les pieds, la tête. *Movere*: dans ce sens on dit basilement *branler* le menton, la mâchoire, pour dire manger.

**BRANLER** est aussi neutre, être agité, chanceler, panacher de côté & d'autre: *moveri, nutare, titubare*. Le plancher *branle*: cette femme est si vieille, que la tête lui *branle*.

Dans ce sens on dit proverbialement que tout ce qui *branle* ne tombe pas, & figurément, & familièrement qu'un homme *branle* au manche, pour dire est irrésolu, qu'il n'est pas ferme dans son avis, assuré dans son emploi, dans son poste qu'il est prêt de perdre. On dit de même d'un homme foible qu'il tourne, qu'il *branle* à tout vent.

**BRANLER**, signifie aussi, n'être pas ferme dans une opinion, dans un parti. *Fluctuare animo, vacillare*. Il y a plusieurs villes rebelles qui *branlent*, & qui se veulent remettre dans le devoir. Le calme dans l'orage procède de la force de l'ame, qui ne *branle* point de quelque impétuosité que la fortune la choque. BAL. La renommée de cette victoire arrivée si à propos, affermit l'Alle qui *branloit* de toutes parts. VAUG.

**BRANLER**, signifie aussi, simplement remuer, faire quelque mouvement. *Moveri*. Si tu *branles*, je te tue, dit un brigand à celui qu'il vole. Toute la sédition est apaisée, rien ne *branle*. Il ne faut pas qu'une sentinelle *branle* de son poste. Huit heures étant venues sans qu'on vit rien *branler* du côté des ennemis. BUSSY.

Dans ce sens, *branler* se dit du mouvement que font des troupes intimidées, qui par leur contenance font voir qu'elles sont prêtes à fuir. L'armée Romaine commençoit à *branler*. LATERA. Quand il vit les ennemis *branler*, il se mit à les charger. VAUG.

On dit proverbialement, quand je remue, tout *branle*; pour dire, je fais trembler tous mes gens. On dit aussi d'un homme puissant, que tout le monde *branle* sous lui; pour dire, que tout le monde est prêt de se remuer pour obéir à ses commandemens.

**BRANLER**, en termes de commerce, se dit d'un marchand ou d'un banquier qui donne à connoître que ses affaires sont en mauvais état, & qu'il est prêt à faire faillite.

**BRANLER**, en fauconnerie, se dit lorsque le faucon se tient haut au premier degré sur la tête du fauconnier; & qu'il tourne en battant les ailes & remuant la queue.

Outre cette idée principale, le libertinage en a attaché une accessoire au mot *branler* qui n'est que trop familière aux jeunes gens. Heureux si des réflexions sérieuses sur leur propre intérêt les dégoûtoient d'un exercice aussi contraire à la religion, que préjudiciable à leur santé. Ce dernier motif au moins devoit les toucher.

**BRANLE, EE.** part.

**BRANLEUR, EUSE,** adj. Qui branle. Il n'est guère en usage qu'en un sens odieux & obscène.

**BRANLOIRE, E. F.** On appelle ainsi un ais posé en travers & en équilibre sur quelque chose d'élevé, & aux deux bouts duquel deux enfans sont tout à tour le contre-poids.

**BRANLOIRE**, se dit aussi de la chaîne qui sert à faire mouvoir les soufflets des forgerons, ferrutiers, Tailandiers, &c.

On dit en Fauconnerie, qu'un héron est à la *branloire*, lorsqu'il est haut, & qu'il tourne en branlant.

**BRANQUE - URSINE, ou BRANCHE - URSINE.** Voy. ACANTHE.

**BRANSKO ou BRANSKI.** Ville de l'Empire de Russie, dans le Duché de Séverie sur la Dniepr.

**BRANSLE (la).** Rivière de France qui a sa source dans le Vendomois, arrose quelques villes en Touraine, & se jette dans la Cisse, un peu au dessus de sa jonction avec la Loire.

**BRANTA, ou BERNACLE.** f. f. C'est une espèce d'oie que l'on trouve en Angleterre & en Ecosse, & qui a donné lieu à plusieurs fables. On a prétendu qu'elle naissoit sur les arbres, & demieuoit suspendue à leurs branches. D'autres ont avancé qu'elle s'enorendre du bois vermoulu. Sa chair est moins savoureuse & d'une odeur plus forte que celle de l'oie ordinaire, mais les Montagnards d'Ecosse l'estiment un mets tres-délicat. DICTION. DE JAMES.

**BRANTION.** f. f. Terme de fleuriste. Nom de tulipe. Elle est incarnat & blanc. La *Brantion* M. 1717

rouge, colombin & blanc. Elle est printanière. MÉRIN. Il y a encore la *Brantion* de Boh. & la *Brantion* de l'Aubépine. *Id.*

**BRANTOME**, ville de France en Périgord, sur la Drome.

**BRAQUE**, mieux que *Brac*. *f. m.* Terme de chasse. Espèce de chien de chasse, ras de poil, bien coupé, bon quêteur, & fin du nez. *Indagator canis.*

Il vient de *braccus*, ou de *bracco*, qui a été fait de l'allemand *brachen*, signifiant la même chose, ou du grec *Βραχὺς*, *brevis*. MÉNAGE

**BRAQUE**, *f. m.* Nom d'homme. *Brachio*. C'est ainsi que l'on nomme à Menat celui qu'ils prennent pour successeur de S. Ménéle, leur premier Abbé, mais qui paroît plutôt être ce célèbre *Brachio*, dont Grégoire de Tours parle dans son livre de la gloire des Confesseurs. CHASTEL.

**BRAQUEMARDER**, *v. n.* Vieux terme obscène, qu'on trouve souvent dans Rabelais. Faire l'acte conjugal.

**BRAQUEMART**, *f. f.* Epée courte & large qu'on portoit anciennement. Fauchet le dérive de *Βραχυμαρτία*, mot grec, qui signifie la même chose. Il a quelquefois une signification joyeuse dans le figuré. *Gloss. sur Mârot.*

**BRAQUEMENT**, *f. m.* Disposition d'une pièce d'artillerie à tirer vers un certain lieu. *Libramentum.*

**BRAQUER**, *v. a.* Tourner le canon selon certaine ligne, & selon certain angle ou élévation, pour le faire tirer à un point désiré. *Bellicum tormentum librare, dirigere.* Il vaut mieux dire pointer le canon.

On dit aussi, *Braquer* le timon d'un carrosse, pour le pousser d'un certain côté : *braquer* une lunette.

**BRAQUÉ**, *ÉE*, part.

**BRAQUES**, *f. m.* Qui se dit des pinces d'une écrivain.

**BRAS**, *f. m.* La partie du corps de l'homme qui aboutit d'un côté à l'épaule, & de l'autre à la main. *Brachium*. En terme d'Anatomie, c'est seulement la partie qui prend de l'épaule jusqu'au coude ; car celle qui est depuis le coude jusqu'au poignet s'appelle *avant-bras*. Le *bras*, pris au second sens, n'a qu'un os grand & très-fort appelé *humerus*, qui a une grosse tête à son extrémité supérieure, laquelle s'embouche dans la cavité de l'épaule. Il a trois éminences & deux cavités à son extrémité inférieure, qui forment comme une poulie, par laquelle le pli, & le mouvement de l'*avant-bras* qui lui est joint, sont facilités. L'*avant-bras* est composé de deux os : le plus long, qui est l'inférieur, s'appelle le grand *fole*, ou l'os du coude, parce que c'est lui qui forme le coude. On l'appelle en latin *Cubitus, lacertus*. D'autres lui ont donné le nom d'*ulna*, parce qu'anciennement il servoit d'aune & de mesure. Le second os qui est plus court, & le supérieur, s'appelle le petit *fole*, & en latin *radius*, rayon. Dieu a donné deux *bras* à l'homme, afin qu'il pût vivre de son travail. Moyse avoit les *bras* levés au ciel, tandis que le peuple combattoit contre Amalec. Les saignées du *bras* sont les plus ordinaires. Il est estropié d'un *bras*. Il a le *bras* en écharpe. Il s'en va les *bras* balans, ou les *bras* pendans. Autrefois un cri militaire des François étoit, aux *bras*, aux *bras*. Voyez Guillard de Nangis, dans l'*Histoire de S. Louis*, p. 381.

On dit, en termes de Danse, avoir des *bras*, c'est les porter, les disposer, les remuer avec grace, les élever, les abaisser à propos. Il faut les faire porter plus haut, si le sujet a la taille courte, & s'il a la taille longue, ils doivent être à la hauteur de la hanche ; mais s'il est proportionné, il les tiendra à la hauteur du creux de l'estomac. Beauchamp est le premier qui en ait donné des règles. Conduire ses *bras*, c'est les bien manier, les bien mouvoir, les bien poser & avec grace. Si un danseur n'a point les *bras* doux & gracieux, sa danse ne paroîtra pas animée. L'élévation des *bras*, les

mouvements des *bras*, l'opposition des *bras* aux pieds ; la manière de faire les *bras* dans les différentes danses & avec les différents pas. Voyez sur cela RAMEAU. Faire des *bras* en terme de danse, c'est donner du mouvement à ses *bras*, leur faire prendre différentes situations. Les Demoiselles ne doivent point faire de *bras* dans le menuet, lorsqu'elles présentent les mains. RAMEAU.

Ce mot *bras* vient du latin *brachium*, qui s'est fait du grec *βραχίον*. Et le P. Pezron prétend que le mot grec vient du mot celtique *brech*. Et le *bras*, dit-il, est ainsi appelé des Gaulois, parce qu'il est rompu au milieu ; au lieu que la jambe est toute d'une pièce. Or toute rupture se nomme *brèche*, mot que les François ont tiré des Celtes ; car il n'est ni grec, ni latin.

**BRAS**, en termes de manège, c'est la partie de la jambe de devant, qui s'étend depuis le bas de l'épaule jusqu'au genou ; & on dit qu'un cheval plie bien le *bras* ; quand il plie bien la jambe, quelque la partie appelée *bras* ne plie pas.

**BRAS**, se dit encore des choses qui ont quelque ressemblance avec les *bras*, qui ont par leur longueur & leurs fonctions, des rapports quelquefois bien éloignés, avec la forme & les fonctions du *bras*, dans le corps humain. Les *bras* d'un fauteuil, ce sont les bâtons, qui sont aux côtés, sur lesquels on appuie ses *bras*. On le dit aussi de l'étoffe ou de la tapisserie qui les couvre. On appelle *bras*, les chandeliers qu'on applique contre les murailles, qui ont la figure d'un *bras*. Le même se dit des enseignes d'un Maître en fait d'armes. Au *bras* d'Hercule, &c. Les Tourneurs disent aussi, les *bras* des poupées de leur tour, les Charpentiers les *bras* d'une chèvre, en parlant des deux pièces qui sont à côté du poinçon, & qui lui servent d'arc-boutans. On dit aussi les *bras* d'une Croix.

On dit, en Architecture, les *bras* d'un bâtiment, en parlant des corps de logis qui sont à côté du grand : on les appelle aussi *ails*, ou *potences*.

**BRAS**, se dit aussi en parlant des choses qui se portent à *bras*, ou qui se remuent à force de *bras*. Un bar, une civière à *bras*. Un moulin à *bras*. Il a fallu monter le canon à *bras*, à force de *bras*. On appelle aussi des tours de *bras*, des dentelles qui se mettent au bout des manches.

**BRAS**, se dit au figuré pour la manche qui le couvre. Elle avoit les mains crasseuses & les *bras* retroussés. ABLANC.

**BRAS**, se dit aussi de la mer, *fretum*, & des rivières ; *ramus, alveus*, quand les eaux se séparent, & font un petit canal entre deux terres. L'Italie & la Sicile ne sont divisées que par un *bras* de mer. Le *bras* de mer est une partie de mer qui s'avance dans les terres, ou qui est entre deux terres : petit golfe étroit. *Sinus*, détroit.

**BRAS** d'une rivière, se dit des différens canaux qu'elle forme. Une rivière, un fleuve se partage en plusieurs *bras*.

On appelle dans la Méditerranée le *bras* S. George, le détroit du Bosphore, à cause d'une Eglise construite sur les bords, dédiée à S. George, hors de la ville de Constantinople. Quelques-uns ont donné aussi ce nom à la Propontide & à l'Helléspont. *Hellepontus*. DU CANGE.

**BRAS**, terme d'Horlogerie, pièce qui se met sur le principe du levier, & d'une Bascule. On appelle *bras* toutes les parties d'une pièce qui a un centre. *Bras* de levier sont les deux côtés d'une bascule : l'un est ordinairement plus grand que l'autre. Les deux côtés d'un fléau de balance sont appelés *bras* ; celui d'une équerre s'appelle *branche*.

On appelle les *bras* d'une scie, les deux pièces de bois auxquelles la feuille de la scie est attachée.

**BRAS**, en termes de Marine, sont des cordages qui sont amarrés au bout de la vergue pour la tourner, ou gouverner selon le vent. On appelle *bracher*, ou *brasseyer*, faire la manœuvre de ces cordages.

On dit *tenir un bras* ; pour dire, haïer & amarrer un des cordages. On appelle *bras d'ancre*, la moitié de la croisée de l'ancre. On appelle *bon bras*, quand on brassé au vent, en sorte que le vent ne soit pas au plus près.

**BRAS**, en termes de Jardinage. Les Jardiniers appliquent principalement ce nom aux branches des cucurbitacées, melons, concombres, citrouilles. *Ramus, brachium*. On dit qu'un pied de melon poussé des *bras* ; qu'il fait des *bras*. Les *bras* de nos melons sont déjà fort grands, fort longs. Les bons melons viennent sur les bons *bras*, & il n'en vient point sur les méchants *bras* ; par exemple, sur ceux qui sont trop veules ; ou sur ceux qui venant des oreilles sont trop matériels, larges & épais. Il faut entièrement les ôter. LA QUINT. LIG.

On appelle aussi *bras*, les nageoies d'une baleine.

**BRAS**, signifie figurément, Puissance : & se dit premièrement de Dieu. Le *bras* du Tout-puissant. Le *bras* qui lance le tonnerre. Le *bras* de Dieu s'est appesanti sur ce criminel. On le dit aussi de sa miséricorde. Le recours des affligés, c'est de se jeter entre les *bras* de Dieu.

**BRAS**, se dit aussi des autres Puissances, & signifie, pouvoir, autorité, bravoure, exploits militaires, &c. Les Rois ont les *bras* bien longs. Ce Ministre est le *bras* droit de ce Prince. Il ne faut point prêter son *bras* pour soutenir l'injustice. Tout plie sous les efforts de son *bras*.

*Si ces fiens ennemis refusent cette grace,  
Qu'ils doivent regarder comme un suprême bien,  
Le Ciel, pour mieux punir leur criminelle audace,  
Ne se servira pas d'autre bras que du sien.* SCUDERI.

**BRAS**, se dit figurément en ces phrases. Son Médecin l'a retiré d'entre les *bras* de la mort ; pour dire, l'a tiré d'une très-dangereuse maladie. Il l'a reçu entre ses *bras* ; pour dire, il lui a donné sa protection. Il l'a reçu à *bras* ouverts ; pour dire, il lui a fait un grand accueil. Il lui a tendu les *bras* ; pour dire, il lui a facilité les moyens de faire ce qu'il désiroit. Il étoit le *bras* droit du Cardinal ; c'est-à-dire, le Cardinal se servoit de lui en toutes choses. Prêter son *bras* à quelqu'un, c'est le servir dans quelque entreprise. On dit aussi d'un Rapporteur qui a fait tout ce qu'il a pu contre une partie, qu'il lui a rompu *bras* & jambes. On dit, qu'un Ministre a toutes les affaires d'un Etat sur ses *bras* ; pour dire, que c'est lui qui a la charge de toutes les affaires. On dit qu'un Capitaine avoit toute l'armée ennemie sur les *bras* ; pour dire, qu'il avoit à résister à toute une armée. On dit qu'un homme a six enfans sur les *bras* ; pour dire, qu'il a le soin de les faire subsister. On se console aisément quand on n'a sur les *bras* que ceux qui se sont déclarés contre le bien. **ABB. D. L. TR.** On dit aussi, qu'un homme n'a que ses *bras* ; pour dire, qu'il ne vit que de son travail, qu'il n'a ni bien, ni revenu. Faire quelque chose haut les *bras* ; pour dire, faire quelque chose d'autorité.

**BRAS RACCOURCI.** Terme d'Escrime. Pousser à *bras raccourci*, c'est rapprocher son poignet du corps avant que d'allonger la botte. *Motu reciproco petere, icu reciproco ferire.*

**BRAS SÉCULIER.** Terme de droit, se dit de la puissance temporelle & laïque, de l'autorité du Juge séculier, à laquelle on est obligé d'avoir recours pour l'exécution des sentences du Juge d'Eglise. *Profana jurisdictionis potestas, robur, auxilium.* L'Eglise ne verse point de sang ; & quand un Prêtre est criminel, on l'abandonne au *bras séculier*. On implore le *bras séculier*. Le Concile d'Antioche, tenu en 341, ordonne d'avoir recours au *bras séculier*, pour réprimer ceux qui ne veulent point obéir à l'Eglise ; & il appelle puissance du dehors, ou puissance extérieure, ce que nous appelons *bras séculier*. On trouve dans le Pontifical Romain, & dans les Rituels Pontificaux de plusieurs Eglises

particulières, la manière de livrer un Clerc au *bras séculier* : où il faut remarquer que l'Eglise ne pouvant retenir un Clerc que les Juges Laïcs répètent pour le punir de ses crimes, elle prie qu'on use de douceur à l'égard de ce malheureux, & qu'on épargne sa vie. Cette cérémonie de livrer un Clerc au *bras séculier* ne se pratique guère en France, où les Juges Laïcs sont en possession de faire le procès à tous les criminels, Ecclesiastiques ou Laïcs.

On dit figurément en ce sens, qu'on a abandonné quelque chose au *bras séculier* ; pour dire, qu'on l'a abandonnée aux valets, ou à des gens qui la consomment, qui la détruisent.

**BRAS.** On dit figurément d'un Juge, d'un arbitre, ou de toute autre personne qui retranche à quelqu'un beaucoup de ses droits, de ses prétentions, qu'il coupe *bras* & jambes. **ACAD. FR.**

**BRAS**, se dit proverbialement en ces phrases. Il l'a reçu *bras* dessus, *bras* dessous ; pour dire, il lui a fait bien des caresses. Il l'a traité de Monsieur gros comme le *bras* ; pour dire, il lui a fait le plus d'honneur qu'il a pu. On dit aussi, si on lui en donne un doigt, il en prend long comme le *bras* ; pour dire, il étend la liberté, la permission qu'on lui donne. On dit aussi à celui qui craint d'en attaquer un autre, il n'a que deux *bras* non plus que vous. On dit, qu'un homme demeure les *bras* croisés, quand il est oisif, quand il voit travailler les autres sans rien faire ; & qu'il a les *bras* rompus, quand il ne veut point travailler. L'Espagnol a dit agréablement en ce sens, *Adineros pagados brazos que brantados*. Il faut baisser le *bras* dont on voudroit que la main fût coupée ; pour dire, qu'il faut faire bonne mine & des complimens à gens qu'on hait & qu'on voudroit qui fussent morts.

**A TOUR DE BRAS**, adv. De toute sa force. Il lui a donné un coup de poing à *tour de bras*. Un soufflet à *tour de bras*.

**L'ORDRE DU BRAS ARME.** C'est un Ordre militaire des Rois de Dannemark. Il florissait sous Christien IV, dans la suite il fut uni à celui de l'Eléphant, & Pon en attache l'écu au côté de l'Eléphant dans les armoiries de ce dernier Ordre.

**BRASER**, v. a. Souder le fer, en jointe deux pièces ensemble avec de la poudre d'épingle, de laiton, & du borax, de la roche & du verre pilé, & faire fondre le tout dans un brasier ardent. *Ferruminare.* C'est par cette manière de soudure qu'on met des pièces à des canons de pistolet qui sont crevés, qu'on fait des cadénats, & qu'on raccommode d'autres ouvrages. Elle est différente de la manière ordinaire des Maréchaux, de souder le fer en appliquant les deux bouts ensemble bien chauffés & bien battus.

**BRASIDAS**, s. m. Un des plus fameux & des plus braves Chefs des Lacédémoniens. Les habitans d'Amphipolis lui éleverent au milieu de leur ville un superbe tombeau, & établirent en son honneur des fêtes appelées *Brasidiées*.

**BRASIDÉES**, s. f. pl. Fêtes établies en l'honneur de Brasidas, Général des Lacédémoniens, dont les belles actions dans les batailles données à Mérope, à Pyle, & à Amphipolis, étoient célébrées à Sparte par des sacrifices & par des jeux, auxquels personne ne pouvoit disputer le prix, à moins qu'il ne fût citoyen. *Pausanias, in Lacon, Thucydide, L, V.*

**BRASIER**, s. m. Feu de charbons ardens. *Ardentes prunæ.*

**BRASIER**, est aussi un vaisseau de métal large & plat, où l'on met de la braisè pour échauffer une chambre. Chez les Grands il y a d'amples *brasiers* d'argent. *Focus*. Elle eut le plus gros lot, qui étoit un *brasier* d'argent. **BUSST.**

**BRASIER**, se dit figurément de ce qui est fort chaud. Cet homme a une violente fièvre, son corps est un *brasier* ardent. *Ardens focus*. Nos cœurs doivent être des *brasiers* ardens de l'amour divin. Il se dit aussi d'une flamme amoureuse,

*Il porte dans le sein  
Un brasier qui n'a point de fin.* VOIT.

**BRASIER**, en termes de Boulangers, c'est une manière de petite huche où les Boulangers mettent de la braïse, quand elle est étouffée. Les Boulangers ne sont pas d'accord sur ce mot; il y en a plusieurs qui disent *brasier*.

**BRASIL** *Voyez BRÉSIL.*

**BRASILIEN**, ENNE. f. m. & f. *Brasilus, a.* Quoiqu'on dise Brésil, ainsi que nous le marquerons en son lieu; il y en a qui disent *Brasiliens*, & non pas *Bresilien*, pour signifier un homme du Brésil, habitant du Brésil, sauvage du Brésil. Les *Brasiliens* ont une tradition obscure du déluge. Les *Brasiliens* croient l'immortalité de nos âmes; qu'elles vivent encore après leur séparation des corps; que les unes sont alors changées en démons, & que les autres sont transportées dans des campagnes agréables, où elles jouissent de plaisirs continuels. Jean de Lery, dans l'*Histoire de son voyage du Brésil*, dit *Brasiliens*.

**BRASILLER**. v. a. Faire griller un peu de temps sur de la braïse. Faire *brasiller* des pêches. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase, où il est neutre.

**BRASILÉ**, ÉE, part. Des pêches *brasillées*.

☞ En parlant de la lumière que l'on voit sortir de la mer pendant la nuit, on dit neutralement que la mer *brasille* le long des flancs d'un navire.

☞ **BRASLAW**, *Braslawca*. Ville de Pologne, dans la Lithuanie, au Palatinat de Wilna, capitale du Palatinat.

☞ **BRASQUE**. f. f. Mélange d'argille & de charbon pilé, dont on enduit l'intérieur des fourneaux des Fonderies.

**BRASSAGE**. f. f. Terme de Monnoyeur, qui se dit de la manufacture des Monnoies. Le *brassage* est la peine de l'ouvrier, dont la plus grande est celle de bien remuer avec les bras l'or & l'argent en grenaille, qui est dans des sacs, quand il y en a de différente valeur, pour en faire un mélange fort égal, & avoir la monnoie au titre qu'on desire. *Brachiorum labor*. Dans le droit de *brassage* est compris le droit du Maître, du monnoyeur & du Tailleur de la monnoie, qui s'appellent particulièrement *ouvrage*, *monnoyage* & *ferrage*. Ainsi Boizard, *Tr. des Mon. P. I, C. 9*, le définit: Le pouvoir accordé par le Roi au Maître des monnoies de prendre sur chaque marc d'or, d'argent, ou de billon, ouvré en espèces, une certaine somme modique, de laquelle somme le Maître de chaque monnoie retient environ la moitié pour le déchet de la fonte, pour le charbon, & pour les autres frais ordinaires. L'autre moitié est distribuée aux Officiers des monnoies, & aux Ouvriers qui ont contribué de leur ministère à la fabrication des espèces. Les vieux titres appellent le droit de *Brassage*, en latin *Braceagium*. Le droit de *brassage* pour l'or est de trois livres par marc, & celui de l'argent de dix-huit sols. Bouteroue dit, *pag. 7*, que les frais de la fabrication sont ce que l'on nomme *Brassage*.

☞ **BRASSARD**, BRASSART ou BRASSAR. Le premier est le plus usité. Les Vocabulistes copiant fidèlement l'Académie, disent que c'est la partie de l'*armure* d'un homme de guerre, servant à lui couvrir le bras. Cela est vrai; mais mal dit. On ne dit point l'*armure*, mais les *armes* d'un homme de guerre, en parlant en général de ce qui lui sert dans le combat: *armure* ne se dit qu'en détail. *Armure* de tête, *armure* de cuisse, *armure* de bras. *Voyez ARMURE*. Ainsi il faut dire que le *Brassard* est non pas une partie de l'*armure*, mais simplement est l'*armure* du bras d'un Gendarme, d'un homme de guerre. *Brachiale*. L'ancienne Gendarmerie portoit des *brassards*. L'infanterie suïsse porte encore des *brassards*; ce sont seulement les piquiers. Pour armes défensives, au lieu de jacques de maille, dont on s'étoit servi long-temps, les cava-

liers prirent vers l'an 1300 une cuirasse, des *brassards*, des cuiassards, des jambières & des gantelets. LE GENDRE.

**BRASSARD**, est aussi un instrument de cuir, long environ d'un pied: Il est rond & creux, afin qu'on puisse y passer le bras: on s'en sert en jouant au balon pour le pousser avec plus de force, & pour ne se point blesser, ce qui arriveroit, si en poussant on rencontroit l'ouverture du balon, où il y a un morceau de bois avec une sottape. *Brachiale lusorium, coriaceum*.

☞ On se sert aussi dans les Verreries de *brassards* faits de vieux chapeaux, dont on se couvre le bras droit jusqu'au coude, afin de pouvoir soutenir le manche des pelles, quand il est trop chaud.

☞ **BRASSAW**, ou BRASSOW. Chez les Allemands Cronstadt. *Patrovissa*. Ville de Transilvanie, avec Evêché, sur la frontière de la Valachie, dans le Burchland.

**BRASSE**. f. f. Mesure qui contient la longueur des deux bras étendus, avec le travers du corps; ce qui fait à-peu-près la longueur de six pieds de Roi. *Senorum pedum mensura, orgyia*. En plusieurs lieux, comme à Florence, à Bergame, à Lucques, la *brasse* est une mesure de longueur, dont on se sert pour les étoffes. Il ne se dit guère sur terre que d'une *brasse* de corde. ☞ Elle est différente dans les différentes villes d'Italie où cette mesure est en usage.

☞ On se sert encore de la *brasse* pour mesurer la profondeur des mers & des rivières, quand on jette la sonde. La *brasse* des vaisseaux de guerre est de six pieds; celle des vaisseaux marchands, de cinq pieds & demi; celle des barques & bâtimens destinés à la pêche, de cinq pieds. Grande, moyenne & petite *brasse*. Il y avoit en ce port douze *brasses* d'eau. Ce vaisseau tire deux *brasses* d'eau. On dit aussi, du pain de *brasse*; pour dire, un pain très-gros, pesant vingt ou trente livres.

On dit aussi au figuré. Il est cent *brasses* au-dessus de lui. *Longo illum intervallo superat*: c'est-à-dire, il est bien supérieur à lui, soit pour le savoir, soit pour le crédit, &c. Il est cent *brasses* au-dessous de lui; pour dire, il est beaucoup inférieur. Cela n'est bon que dans le style familier.

**BRASSÉE**. f. f. Charge de quelque chose qu'on peut porter entre ses bras. *Quantum ferri potest ambatus unis*. *Brassée* de fagots, de foin, de paille, &c. Emporter à *brassée*.

**BRASSELET**. *Voyez BRACELET.*

☞ **BRASSER**. v. a. Remuer avec les bras, à force de bras, plusieurs choses, afin qu'elles s'incorporent les unes avec les autres. *Subigere subigendo, agitando permiscere*. *Brassez* bien toutes ces matières.

☞ **BRASSER** la bière, c'est la faire. Il faut pour cela remuer, agiter fortement la liqueur pour la mêler avec l'orge, le houblon & les autres ingrédients dont elle est composée.

☞ **BRASSER** à la monnoie, c'est remuer le métal quand il est en fusion dans le creuset, quand il a acquis le degré de fluidité. L'or ne se *brasse* pas de même que l'argent. *Voyez BRASSOIR.*

☞ On dit aussi *brasser* dans les Papeteries. *Voyez PAPIER, PAPIETERIE.*

☞ **BRASSER**. Terme de Tanneur. C'est remuer les cuirs & les retourner dans une cuve remplie d'eau & de tan pour les tannir.

Ménage dérive ce mot de *braxare*, qu'on a dit pour *brasure*, qui signifie proprement *brasser de la bière*, qu'il dit avoir été formé de *braxum*, signifiant *bière*. Du Cange dit que *brace*, *braxum*, & *bracium*, signifioient une espèce de blé dont on faisoit la bière, d'où sont venus les mots de *brasse*, *brassin* & *brasserie*, qu'il dit avoir été appelée *bracina*, *brascina*, *brachinum*, *braxatorium* & *braxferia*, dans la basse latinité. Mais il y a plus d'apparence que ce mot vient simplement de *bras*; parce qu'encore en plusieurs lieux on nomme *Brasser*, un manœuvre, un homme qui vit du travail de ses bras. Le Pere Thomassin aime mieux remonter jus-



qu'à la langue grecque, & chercher *brasser* dans *βρασσα, servo, ebullio*, parce qu'on se sert de feu pour faire la bière.

En Normandie on appelle *brasser*, la manière d'exprimer le jus des pommes & des poires. Pour *brasser* ces sortes de fruits destinés à faire du cidre ou du poiré, on les fait écraser dans le tour du pressoir avec une meule qu'un cheval fait tourner autour. Quand ces fruits sont bien écrasés, on en prend le marc, on le met sur un tablier en le stratifiant avec du glu ou du glui, jusqu'à une élévation d'environ trois pieds; puis par le moyen de l'arbre du pressoir & de sa vis, on presse ce marc de façon qu'on en exprime tout le jus, qui tombe du tablier où est le marc, dans le cuvier nommé *Belton*; d'où on le prend pour le mettre dans les tonneaux. C'est-là que la liqueur bout, fermente & devient potable.

**BRASSER**, se dit aussi particulièrement en matière de pêche, de ceux qui agitent & troublent l'eau avec des bouilles, ou bouloirs, pour faire donner le poisson dans les trubles, étiquettes, ou autres filets que le Pêcheur a tendus.

En termes de Marine, *Brasser*, c'est se servir de bras, ou manœuvres, avec lesquelles on gouverne les vergues. On dit, *Brasser à faire servir*; c'est *brasser* les vergues, en sorte que le vent donne dans les voiles. *Brasser à contre*; c'est *brasser* le bras du vent, afin que le vent donne dans les voiles. *Brasser au vent*; c'est *brasser* les vergues du côté du vent. *Brasser sous le vent*; c'est *brasser* les vergues du côté opposé à celui du vent. *Brasser les vergues*; c'est en maniant les bras, mettre les vergues horizontalement de l'avant à l'arrière. *Brasser les voiles sur le mat*, c'est hâler les bras du vent, en sorte que le vent se mette sur les voiles, au lieu d'être dedans; c'est-à-dire, manœuvrer les voiles, de manière que le vent fasse le contraire de ce qu'il faudroit pour faire siller le vaisseau. On dit en commandement: *brasse* tribord devant, *brasse* bas-bord, &c.

On trouve dans Montaigne, *brasser* un lit de plumes; pour dire, le remuer. On le dit encore dans les Provinces, & *brasser* les cartes, pour les mêler.

**BRASSER**, signifie figurément, faire quelque conspiration. Pratiquer secrètement quelque complot pour prendre ou trahir quelqu'un. *Machinari, moliri*. Il y a long-temps qu'ils *brassoient* cette trahison. *Brasser* quelque chose contre l'Etat. Il se dit toujours odieusement. Il n'est pas noble.

Il signifioit autrefois, procurer, fournir. Il ne se dit plus qu'en mauvaise part. *Gloss. sur Marot*.

**BRASSÉ**, ÉE, part.

**BRASSERIE**. f. m. Lieu où l'on fait de la bière. *Cervisia officina*. Dans un placet des Moines de Fulde à Charlemagne, on trouve *braciarium* en ce sens, *Act. SS. Ben. Sac. IV. P. I. p. 262*. Il est défendu aux Brasseurs de nourrir, ou de tenir en leurs maisons, où sont les *brasseries*, aucuns bœufs, vaches, porcs, oisons, ni canards, à cause de l'infection que causeroient ces animaux dans les *brasseries*, qui ne peuvent être tenues trop nettes. DE LA MARE.

**BRASSET**. f. f. On appelle à Meaux le *Brasset*; un canal d'eau qui environne les faubourgs de la ville. C'est l'ancien lit de la rivière de Marne. *Hist. de l'Egl. de Meaux, Tom. I. p. 3*.

**BRASSEUR**. f. m. Celui qui fait & qui vend de la bière en gros. *Cervisarius*. Les Brasseurs s'appelloient autrefois *Cervoifiers*. L'histoire des Evêques de Verdun, qu'on trouve dans le Spicilege de Dom Luc d'Achery, appelle les *Brasseurs, bracentes*.

**BRASSEUSE**. f. f. Femme de Brasseur.

**BRASSEYAGE**. f. m. Terme de Marine. C'est la partie qui avoisine le milieu des vergues. On entend par *brasseyage* ce qui est compris entre les haubans. Le *brasseyage* est facile quand la vergue ne touche pas les haubans sous le vent, sans être orientée au plus près.

**BRASSICOURT, BRACHICOUR** substantivement.

Terme de Manège, qui se dit d'un cheval qui a naturellement les jambes courbées en arc, à la différence des chevaux arqués, qui les ont courbées par la force du travail.

**BRASSIÈRES**. f. f. pl. Chemisette, espèce de petite camisole de femme qui sert à couvrir les bras & le haut du corps. *Brachialia*.

On dit proverbialement, qu'un personne est en *brassières*; pour dire, qu'elle est contrainte, qu'elle n'a pas la libre disposition d'agir, de faire ce qu'elle voudroit.

**BRASSIEUX**. Gros Bourg de France, dans la Sologne, au bord du Beuvron.

**BRASSIN**. f. m. Est un vaisseau où les Brasseurs font leurs bières. C'est aussi la quantité de bière contenue dans la cuve. Ce mot signifioit autrefois, *Affaire*.

*Soit Philosophe ou Médecin,  
Il n'entend rien en tel brassin.*

**BRASSOIR**. f. m. Terme de Monnoie. Espèce de canne de terre cuite avec laquelle on brasse l'or en bain. *Rudicula*. A l'égard de l'argent & du billon, on se sert d'un *brassoir* de fer, à cause qu'il n'y a pas le même inconvénient qu'à l'or, qui s'aigriroit avec un *brassoir* de fer: & de plus, le fer, par son hétérogénéité, feroit pétiller l'or, ce qui caueroit des déchets.

**BRATHITE**, ou **SABINITE**. f. f. Pierre figurée. C'est une espèce de la *Dendrite*. Elle imite les feuilles de la Sabine. *Brathites*.

**BRAVA**. Ville d'Afrique, en Ethiopie, au Zanguebar, sur la côte d'Anjou, dans un petit Etat indépendant. C'est aussi le nom de la plus méridionale des Îles du Cap Vert, connue par ses bons vins.

**BRAVACHE**. f. m. Fanfaron sur le fait de la valeur, faux brave. *Trafo*. Ce mot est un peu vieux, & ne peut entrer que dans le discours comique & burlesque.

**BRAVACHERIE**. f. f. Bravade, menace fière & insolente, fanfaronade. *Cotgrave seul. Frivola jactantia*. Il n'y a ni rodomontade d'Espagne, ni *bravacherie* Napolitaine, ni mutinerie Wallonne, ni Fort d'Antonia, ni du Temple ou Citadelle dont on nous menace, qui nous puisse empêcher de desirer & demander la paix. *Sat. Men. t. 1, p. 176*.

**BRAVADE**. f. m. Menace d'un fanfaron, action de braver quelqu'un par ses actions, par ses paroles ou par ses manières. *Ferocior insultatio*. Ceux qui font le plus de *bravades*, sont bien souvent les plus poltrons. Voilà où se sont terminées toutes les *bravades*. Voit. Fabius étoit trop prudent pour prendre les *bravades* d'Annibal pour autant d'affronts. S. EVR.

*Les bravades ensin font des discours frivoles,  
Et qui songe aux effets, néglige les paroles.* CORN.

**BRAVADE**, f. f. est aussi le nom d'une fête instituée en 1256, par Charles d'Anjou, à son retour de la Terre-Sainte, & qui se fait à Aix en Provence. Celui qui a abattu Poiseau est déclaré Roi par les Magistrats, il se choisit un Lieutenant & un Enseigne, qui lèvent chacun une compagnie; & la veille de la fête de S. Jean-Baptiste, ils se rendent dans la place de la ville, où le Parlement & les autres Corps se trouvent aussi pour allumer le feu, & cela s'appelle la *Bravade*; peut-être parce qu'ils sont braves, c'est-à-dire, vêtus magnifiquement, ou plutôt parce que cette fête fut établie pour entretenir les habitants dans l'exercice de la guerre, & les rendre braves.

**BRAUBACH, Brocubachium, ou brubachium**, petite ville d'Allemagne, sur le Rhin, dans la Wétavie.

**BRAVE**. adj. m. & f. & f. Excellent en sa profession. *Eximius, insignis, egregius*. On dit un brave homme, un brave soldat, brave cavalier, qui fait toutes choses d'une manière noble & honnête. Il l'a fait en brave homme, & le doit soutenir. CORN. Cette qualité ne doit être attribuée qu'à un homme

d'épée, & Balzac s'est moqué d'un Prédicateur qui avoit appelé sainte Paule, cette *brave* veuve. On ne laisse pas de dire dans le discours familier, vous êtes une *brave* femme.

**BRAVE**, en termes de guerre; signifie celui qui a de la bravoure, c'est-à-dire, cette fermeté d'ame qui ne connoit pas la peur; qui court au danger de bonne grace, & préfère l'honneur au soin de la vie. *Præstantis animi vir, bellicæ laude clarus*. On dit absolument, c'est un *brave*: les vrais beaux esprits sont de l'humeur des vrais *braves*, qui ne parlent jamais de ce qu'ils font. BOUCH. Si les *Braves* n'avoient pas la passion de la gloire, ils demeureroient paisiblement confondus avec les lâches. M. SCUD. Faisons rant que nous voudrions les *braves*, la mort est la fin qui attend la plus belle vie du monde. PASC. Un faux *brave* tourne les yeux de tous côtés pour voir si on le regarde. S. EVR. On est *brave* par férocité, aussi bien que par la vertu. FLECH. Un homme *brave* par tempérament seul, ne fera autre chose que de n'être pas poltron; & ce n'est que par ambition qu'il cherche à se signaler. M. SCUD.

*Il est de faux dévots, comme il est de faux braves.* MOL.

Ce mot vient de *bravium* qui signifie le *prix de la victoire*.

**BRAVE**, se prend en mauvaise part, & se dit d'un breteur, d'un assassin, d'un homme qu'on emploie à toutes sortes de méchantes actions. *Sicarius*. Cette courtisane a plusieurs *braves* qui la protègent.

**BRAVE**, signifie aussi une personne bien parée, bien vêtue. *Insigni ornatu comptus, cultus*. Les bourgeois ne sont *braves* que les fêtes & Dimanches. Ce mot est un peu bas en ce sens. MÉN.

On dit ironiquement d'un fanfaron, qu'il est *brave* jusqu'au dégainet. ACAD. FR.

On dit proverbialement, qu'un homme est *brave* comme César; qu'il est *brave* comme l'épée qu'il porte; pour dire, qu'il est fort vaillant: qu'il est *brave* comme un bourreau qui fait ses Pâques; pour dire, qu'il n'a pas coutume d'être si bien vêtu. Ce proverbe vient de ce que les bourreaux étoient autrefois obligés de porter des habits chargés de quelque marque de leur infamie, comme d'une échelle & d'une potence, pour les distinguer des autres personnes; & il leur étoit permis de les quitter quand ils faisoient leurs Pâques, pour la révérence de la fête, auquel jour ils s'habilloient des plus beaux habits qu'ils vouloient. On dit aussi, *brave* comme un lapin. On dit aussi, mon *brave*, absolument, comme on dit, mon chet, &c. A *brave*, *brave* & demi; pour dire que si un homme est *brave*, on lui en opposera un autre encore plus *brave* que lui, ou lorsque quelque bravache s'est fait battre.

**BRAVEMENT**, adj. D'une manière brave, courageusement, honnêtement. *Fortiter, egregiè*. Il lui a répondu *bravement* & sans crainte.

**BRAVER**, v. a. Traiter quelqu'un avec hauteur, le regarder avec mépris, l'insulter. *Insultare*. Un homme de cœur souffre difficilement qu'on le *brave*.

*Tu me brave, Cinna, tu fais le magnanime,* COM.

Il se prend très-souvent au figuré. *braver* la mort, les périls, la fortune, les mépriser, ne les point craindre. *Lacessere, despicere, contemnere*. La satire *brave* l'orgueil & fait pâlir le vice. BOIL. La raison ne *brave* pas toujours la puissance suprême de l'amour. VILL. Il est bien plus aisé de se guinder sur de grands sentimens, & de *braver* la fortune en vers, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes. MOL.

*Fui, traître, & ne viens point braver ici ma haine, Et tenter un courroux que je retiens à peine.* RAC.

*Vous triomphez, cruelle, & bravez ma douleur.* ID.

La Princesse ne *bravoit* point la mort avec fierté, contente de l'envisager sans émotion, de la recevoir sans trouble. BOSS.

On trouve ce mot dans Montagne, pour signifier action de valeur.

**BRAVÉ**, ÉE, part. & adj. *Lacessitus, contemptus*.

**BRAVERIE**, f. f. Dépense en habits; inclination, penchant à se vêtir richement & proprement. Manière affectée de se vêtir ainsi. *Cultus, ornatus*. Cet homme a dépensé tout son bien en *braveries* inutiles. Il est familier. On trouve ce mot dans Montagne pour signifier action de valeur.

**BRAULS**, s. m. pl. Toiles des Indes rayées de bleu & de blanc. On les nomme autrement Turbans, parce qu'elles servent à couvrir cette sorte d'habillement de tête, particulièrement sur les côtes d'Afrique.

**BRAVOURE** f. f. *magnanimitas, animi magnitudo, fortitudo*. C'est une fermeté d'ame qui ne connoit pas la peur, elle court au danger de bonne grace & préfère l'honneur au soin de la vie. La *bravoure* fait qu'on s'expose. Il ne faut pas que la *bravoure* se pique de paroître mal-à-propos. M. l'Abbé GIRARD. Ce qui distingue la véritable *bravoure* de la brutalité, c'est qu'elle a la gloire pour objet. LOG.

Le *courage*, est cette vigueur nécessaire à l'ame pour exécuter des actions vertueuses qui, par les obstacles qu'il faut braver, seroient impraticables à des cœurs pusillanimes.

La *force*, est la noblesse des sentimens qui élève l'ame au dessus des craintes vulgaires, & lui fait braver, quand il est besoin, le danger, la douleur & l'adversité.

La *grandeur* d'ame, est ce sentiment noble qui nous montrant le vrai beau, nous y fait tendre avec empressement.

La *fermeté*, est la résolution constante d'un homme sensé qui persiste dans un dessein qu'il seait être juste & utile, malgré les oppositions qu'il rencontre, ou les travaux qu'il lui en coûte. L'honneur, la vertu, l'amour du bien public, inspirent la fermeté. L'*Intrépidité* est une sorte de fermeté, mais éprouvée par la présence du danger, des peines & des souffrances, elle caractérise plus particulièrement le héros.

Le cœur soutient dans l'action; le *courage* fait avancer; la *valeur* fait exécuter; la *bravoure* fait qu'on s'expose; l'*intrépidité* fait qu'on se sacrifie.

Il signifie quelquefois, les actions de valeur. En ce sens il n'a d'usage qu'au pluriel. On attribue aux héros de roman des *bravours* merveilleuses. Fatiguer le monde du récit de ses *bravours*.

**BRAURON**, s. m. Bourgade de l'Attique, où la statue de Diane, apportée de la Tauride par Iphigénie, fut transportée & déposée dans un Temple qui y fut bâti par Oreste. On y célébroit tous les ans la fête de la délivrance d'Oreste & d'Iphigénie. On appliquoit légèrement une épée nue sur la tête d'une victime humaine; quelques gouttes de sang répandues en l'honneur de Diane, y tenoient lieu de sacrifice. Iphigénie fut Prêtresse de ce Temple, & après sa mort y reçut les honneurs divins.

**BRAURONIES**, f. f. pl. Fêtes de Diane, surnommée *Brauronie*, de Brauron, Bourgade de l'Attique, où se voyoit cette célèbre statue de la Déesse apportée de la Scythie-Taurique par Iphigénie, & qui y demeura jusqu'au temps de la seconde guerre Persique, durant laquelle Xercès la fit enlever *Brauronia*. (Pausan. in *Attic. & Arcad.* Pollux, l. 8 c. 9.) Ces fêtes étoient données une fois tous les cinq ans par des Décemvirs surnommés *ἑροπαῖοι*, c'est-à-dire, Intendants des choses sacrées. Hétychius dit qu'on y immoloit une chèvre, & que l'on y chantoit l'Iliade d'Homère. L'Ornement de la solemnité étoient plusieurs vierges depuis l'âge de cinq ans jusqu'à dix, habillées de robes de couleur de safran. (Κροσαντῶν) Voici, selon Suidas, l'origine de cet usage. Dans un bourg de l'Attique étoit un ours si apprivoisé, qu'il mangeoit familièrement

avec tout le monde, & badinoit sans faire le moindre mal à personne; mais une jeune fille ayant un jour voulu badiner avec lui d'une manière un peu trop familière, & contraire aux loix de la nature, pource qu'elle se jeta sur elle & la mit en pièces. Ses freres vengèrent sa mort sur le meurtrier. Cette vengeance fut suivie d'une peste horrible qui désola toute l'Attique. Pour en faire cesser les tristes effets, on abandonna à Diane, suivant la réponse d'un Oracle, plusieurs jeunes filles, pour appaiser la colere que lui avoit causé la mort de son ours, & l'on fit une loi qui défendoit à aucune fille de se marier, sans avoir servi de Prêtresse à la Déesse. Harpocracion & Hétychius nous apprennent que ces jeunes filles étoient appelées *Αρξτοι, ursæ*; & l'initiation *Αρξτεία*, qu'Aristophane nomme *Δερέτης*, à cause qu'il ne falloit pas avoir plus de dix ans, pour être mise au nombre des filles consacrées à Diane.

**BRAY.** f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois, fange, boue. *Lutum*; & dans la basse latinité, *Braium*. C'est de-là que le nom de *Bray* a été donné à tant de lieux en France. Le pays de *Bray*, *Braïum*, petit pays en Normandie, très-mauvais & très-fangeux dans le temps de pluie. Il est situé entre le pays de Caux, le Comté d'Eu, le Vexin Normand, le Vexin François, & les Diocèses d'Amiens & de Beauvais. Voyez la *Descript. Géogr. & Hist. de la Haute-Norm.* Tom. I. pag. 52. Le Livre des miracles de S. Bernard parle du château de *Bray*, ce qui signifie, dit-il, boue, fange. *Castrum Braïum, quod lutum interpretatur.* C'est *Bray* sur Seine dans le Sénonois. Dans la Chronique du Monastère de S. Pierre le Vif dans le Sénonois, il est appelé *Braicus*, & il est dit qu'il est dans des lieux marécageux; *Munitiunculum in pago Senonico, super Secanam fluvium, quæ Braicus dicitur, in locis palustribus.* C'est de-là encore que l'on dit *Bray*, sur Somme, *Braïum ad Summam*; la forêt de *Bray*, *silva Braïensis*; la Ferté en *Bray*, *Firmitas in Braïo*; Houdanc en *Bray*, *Hojdencum*; Ville en *Bray*, *villa in Braïo*; la tour de *Bray*, *turris in Braïo*; Piteux en *Bray*, *Puteoli in Braïo*; Onsenbray, *Ontium in Braïo*; *Bray* Comte-Robert; *Braïum Comitum Roberti*, que l'on prononce communément *Bri-Comte-Robert*.

On a dit aussi *Brahic*, ou *Braic*, *Braicum*, *Braïacum*, *Braïcum*, *Brahicum*, & quelquefois *Brajotum*. De-là viennent encore *Vibraye*, *Follenbray*, *Savigni* sur *Braye*, & cent autres lieux. *Strada* dit que quelques Auteurs croient que Bruxelles a été ainsi nommée, parce que cette ville est dans un lieu boueux & marécageux. Enfin, M. de Valois prétend que c'est de-là que viennent les noms de *brouet*, *bouage* & *boue*. Voyez cet Auteur dans sa *Notice des Gaulles*, p. 94 & 95, d'où tout ceci est pris. Voyez **BRAYEUX**. Peut-être que *bray* est un mot celtique, qui vient de ברא, gras; les terres grasses sont plus brayeuses, ou fangeuses que les autres.

**BRAY**, ou **BRÉ**, selon Ménage, f. m. on dit mieux *Bray* ou *Braï*. Terme de Marine, est une composition de gomme, de résine & d'autres matières gluantes, qui font un corps dur, sec & noirâtre, qui sert à calfater & remplir les jointures des planches du bordage d'un vaisseau. *Navalis unctura cera.* On en fait aussi avec de la poix liquide mêlée avec de l'huile de poisson. Il y a du *bray* sec & du *bray* gras: le *bray* gras a plus d'humour, & est plus visqueux. Le *bray* liquide est une liqueur grasse & claire qui découle du tronc des vieux pins. Les Suédois & les Norvégiens les incisent, & ensuite coupent l'écorce de l'arbre, d'où il découle du galipot noir, qu'on appelle aussi *taré*, & c'est le *bray*: quand ce *taré*, qui est comme la graisse de l'arbre, est tout découlé, l'arbre meurt. Le *bray* sec, qu'on appelle aussi *arcançon*, est du galipot ou suc de pin, qu'on a fait cuire jusqu'à ce qu'il soit presque brûlé. **POMET.** On entend encore par ce mot *bray*, l'escourgeon & l'orge broyés pour la bière.

**BRAYE.** Voyez **BRAIE**.

**BRAYE**, (la) rivière de France, qui a sa source dans

la petite Perche, près de S. Bomert, reçoit plusieurs ruisseaux, passe à *Vibraye* dans le Maine, & se perd dans le Loir.

**BRAYEMENT.** Voyez **BRAIEMENT**.

**BRAYER.** f. m. Bandage fait d'acier, ou d'autre matière semblable, pour contenir les parties auxquelles il y a des hernies, ou ruptures. *Subligar, subligaculum, hernia vinculum, ou fascia inguinalis.* Il y a aux Grands Augustins une fondation pour distribuer charitablement des *brayers* aux pauvres qui en ont besoin. Il y a des *brayers* pour les hémorroïdes, pour la chute du fondement de la matrice, pour la hernie du nombril.

Quelques-uns dérivent *brayer* de *brak*, mot de Lombardie, qui signifie rupture. Mais du Cange le dérive à *brachis*, ou *braccis*, parce qu'il se met sous les *braies*. Il l'appelle *bracheriolum* en latin. Dans la vie de S. Justine, *Act. SS. Mart. T. II. p. 244.* on trouve ce mot que les Bollandistes dérivent de *brak*, nom Lombard, qui signifie rupture. De-là s'est fait *braker*, bandage, d'où l'on a fait *bracheriolum* diminutif. Dans le même ouvrage, *April. T. II. p. 828.* cet instrument est appelé *brachiroilus*, du même mot *braccha*, ainsi qu'il s'écrit quelquefois. Et *Maii, T. V. p. 190.* on trouve *bracrium*, fait apparemment de *bracerium*, ou *bracherium*; & *bracale*, *Junii, T. III. p. 661.*

**BRAYER**, est aussi un terme de Balancier; & il se dit du petit morceau de fer qui passe dans les trous qui sont au bas de la chaise du trébuchet & des balances, & qui sert à la tenir en état.

**BRAYER**, est aussi un morceau de cuir, large de deux à trois doigts, au bout duquel il y a une espèce de sachet de cuir, où l'on met le bâton de la bannière quand on la porte.

On appelle aussi *brayer* un bandage fait de gros cuir garni d'une boucle & de son ardillon qui sert à soutenir le battant d'une cloche.

**BRAYERS**, en termes de Maçonnerie, se dit des cordages qui servent à élever le boutriquet, ou petit bai, avec lequel on porte le moilon, & le mortier au haut des plus grands édifices.

**BRAYER**, en termes de Fauconnerie, signifie le cul de l'oiseau. *Anus.* Une marque de la bonté d'un oiseau de proie, c'est quand il a le *brayer* net, & lorsqu'il lui tombe bien bas le long de la queue, & qu'il retourne il est bien émaillé de taches noires ou rouffes.

**BRAYER.** v. a. Terme de Marine. Etpalmer, ou calfater un vaisseau, y appliquer du *bray* bouillant, du gaudron & du suif pour remplir les jointures de son bordage. *Navem incerare.*

**BRAYETTE.** f. f. Ce mot n'est guère en usage que dans les Provinces. C'est la fente de devant d'un haut de chausse. *Subligaris anterior lingula, Braccarum pars anterior.* Il y a peu de temps qu'on disoit *braguette*. On les voit encore peintes dans les tableaux du siècle passé. Comment Panurge désista de porter sa magnifique *braguette*. **RAB.** On dit figurement qu'un homme est chaud de la *brayette*; pour dire, qu'il est ardent après les femmes.

**BRAYEUX**, **EUSE.** adj. Vieux mot, qui signifioit autrefois boueux, fangeux, plein de *bray* ou de boue. *Lutosus, canosus.* Il passa parmi la ville, où y avoit caves & sources moult *brayeuses*. **MONS-TRELET, C. 221.**

**BRAYMAL.** Pays de France en Normandie.

**BRAYOIRE.** f. f. On appelle ainsi dans quelques Provinces, l'instrument qui sert à donner au chanvre la première façon, & à commencer à séparer la filasse de la chenevotte. En Normandie, on dit *brie*, en Bretagne, *brave* & *braver*.

**BRAYON.** f. m. Terme de Chasse, qui se dit de ce qui sert à prendre les bêtes puantes qui ruinent les garennes.

**BRAYON**, se dit aussi chez les Imprimeurs, de ce qui sert à brover l'encre avec le noir.

**BRAZER.** Voyez **BRASER**.

B R E.

**BRÉANT.** f. m. Petit oiseau qu'on nourrit en cage à

causé de son chant. *Anthus*: Il a le bec court & assez gros. Il est d'un vert brun avec quelques marques jaunes sur l'extrémité des gros tuyaux de ses ailes; ses jambes & ses pieds sont d'un rouge presque couleur de chair.

**BREAUNE**, f. f. C'est une sorte de toile de lin, blanche & assez claire, qui se fabrique en Normandie, particulièrement à Baumont & à Bernai. Il y en a de différentes qualités: les unes fines, les autres moyennes, & les autres plus grossières qui s'emploient ordinairement à faire des rideaux de fenêtre. On ne laisse pas cependant de s'en servir quelquefois à faire des chemises & autre sorte de lingerie.

**BRÉBIAGE**, f. m. Dans la basse latinité. *Bebriagium*, *tributum ex herbicibus*. C'est un tribut qu'on devoit sur les brebis. Il en est parlé dans une charte de Philippe le Long. *Item*, il a euidées fermes *brebiage* de tiers en tiers an.

**BREBIETTE**, f. f. Vieux diminutif. Petite brebis. *Ovicula*.

**BREBIS**, f. f. Animal à quatre pieds, couvert de laine; la femelle du bélier, & qui porte les agneaux. *Ovis*. Mener un troupeau de *brebis*. Elle vit neuf ou dix ans. Il y a dans le Pérou une sorte de *brebis*, tant sauvages que domestiques, qui approchent de la forme d'un chameau, à la réserve qu'elles sont sans bosse. Elles sont plus grandes que les *brebis* de l'Europe, & hautes le plus souvent d'une aune d'Espagne. Elles ont le cou long & rond, & la lèvre d'en haut fendue. Les privées sont d'ordinaire blanches, ou noires, & quelquefois de couleur cendrée. Les sauvages sont rougeâtres ou fauves, & couvertes d'une laine longue, légère, luisante, & qui est beaucoup plus chère que celle des autres. On en fait un certain drap dont le lustre approche fort de celui du camelot. Leur chair est plus sèche que celle de nos *brebis*. Elles courent d'une grande vitesse; sur-tout les sauvages. En Ethiopie les *brebis* n'ont point de toison. Celles de Turquie ont une queue longue & épaisse. Les *brebis* du Pérou & celles de S. Laurent portent à chaque fois trois ou quatre petits. **HIST. DES INCAS, & PYRARD**. L'on trouve dans toute la Chine des troupeaux de *brebis* par milliers, qui portent, comme en Tartarie & en Perse, de longues queues; dont quelques-unes pèsent 40 livres & plus. *Ambass. des Holl. à la Chine, P. II, p. 92*. Au Royaume d'Assiny en Guinée, les *brebis* portent régulièrement deux agneaux de cinq mois en cinq mois. Ce qui plaît dans la vie champêtre, c'est l'idée de tranquillité attachée à la vie de ceux qui prennent soin des *brebis* & des chèvres. **FONTEN**. On voit Ajax essayer sa fureur sur une innocente *brebis*, qui semble jeter un accent plaintif pour implorer l'assistance des spectateurs **VILL**.

*Alors pour se couvrir durant l'âpre saison,  
Il fallut aux brebis dérober leur toison.* **BOIL**.

*Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,  
Et qui de leur toison voit filer ses habits.* **RACAN**.

Ces animaux étoient en vénération à Saïs en Egypte, apparemment à cause de leur utilité.

Ménage dérive ce mot de *berbix*, dont les Latins se sont servis en même signification, qu'il dit venir de *vervex*. Il allègue aussi qu'on a dit *berbix*, *berbigale* & *berbicarius*, d'où sont venus *bercail* & *berger*. Dans la vie de S. Gudwal, Evêque en Angleterre, on lit *berbix*, & non *berbix*, surquoi le P. Henschenius remarque, *Act. SS. Junii, T. I, p. 46*, que c'est la seule fois qu'il a trouvé ce mot, qui méritoit bien d'être dans Du Cange; que cependant il faut qu'il ait été autrefois en usage, puisqu'il est resté dans la langue françoise. On le voit aussi dans les Loix Saliques, *tit. 4*, & Chifflet l'interprète *vervex*. En françois, il a changé de genre, & ne signifie proprement que les femelles. On dit cependant quelquefois *brebis* en général, & pour l'espèce; & un troupeau de *brebis*, quoiqu'il y ait

des mâles, comme on dit mouton en général, & un troupeau de moutons, quoiqu'il y ait des femelles, & même en plus grand nombre.

**BREBIS**, se dit figurément des Chrétiens qui sont sous un même Pasteur, ou sous le Chef de l'Eglise. Jésus-Christ dit à S. Pierre, *païssez mes brebis*. On le dit aussi de ceux qui sont sous le gouvernement spirituel d'un Curé, d'un Prélat. Combien de *brebis* errantes & dispersées, qu'un Pasteur soigneux & vigilant auroit ramenées dans le bercail, ont été malheureusement dévorées par le loup! **FL**. Dieu vous traite comme ses *brebis* favorites, à qui le souverain Pasteur a réservé ses plus fertiles pâturages. **LD**.

**BREBIS**, se dit proverbialement en ces phrases. *Brebis* comptées, le loup les mange; pour dire, que ce n'est pas assez d'avoir compté son bien, son argent; il faut encore avoir le soin de le bien garder. On dit aussi, quand on se fait *brebis*, le loup vous mange; pour dire, que ceux qui sont trop endurans, qui ne savent pas se défendre, sont sujets à essuyer beaucoup d'oppressions & de violences, & qu'il ne faut point avoir trop de douceur & de condescendance. A *brebis* condue Dieu lui mesure le vent; pour dire, que Dieu ne nous envoie pas plus de mal que nous n'en pouvons porter. Faire un repas de *brebis*, quand on mange beaucoup sans boire. On appelle aussi, une *brebis* galeuse qu'il faut séparer du troupeau, une personne dont la compagnie est dangereuse. On a dit autrefois, *brebis* rogneuse fait souvent les autres teigneuses.

*Morbida sola pecus inficit omne pecus.*

Cela signifie que les défauts se communiquent aisément. On dit encore, *brebis* qui bêle, perd la goulée; pour dire, que quand on parle beaucoup, on perd le temps d'agir. Et cela se dit particulièrement de ceux qui parlent tant à table, qu'ils perdent le temps de manger. Quand *brebis* enragent, elles sont pires que loups; pour dire, que les gens doux sont les plus terribles quand ils sont en colère.

**BRÈCHE**, f. f. Ouverture faite à quelque partie d'une clôture, soit qu'elle se fasse par violence, soit par caducité. *Muri ruina, pars dejecta*. Il faut réparer les *brèches* de ce parc pour conserver le gibier.

Ce mot vient de l'allemand *brechen*, qui signifie rompre, dont on a fait ébrécher. Le tout est venu de *brix*, ancien mot gaulois qui s'est dit dans le même sens.

**BRÈCHE**, en termes de guerre, se dit de cette ouverture qu'on fait aux murailles d'une ville assiégée, par mine, sappe, ou coups de canon, pour ensuite monter à l'assaut. On dit qu'une batterie voit en *brèche*, quand elle la découvre de telle sorte qu'on puisse tirer dessus pour la défendre ou l'attaquer; que le canon bar en *brèche*.

**B** Battre en *brèche*; monter à la *brèche*. Voyez **BATTRE**, **BATTERIE**, & **MONTER**.

**BRÈCHE**, s'est dit poétiquement des larges blessures.

*Il mourut tout couvert & de sang & de flèches,  
Et son ame sortit par plus de mille brèches.*

**SCUDER**.

**BRÈCHE**, se dit des diminutions ou ruptures qui se font à plusieurs choses. Ce goinfre a fait une grande *brèche* à ce pâté. Dans une traduction de la *Batachomyomachie*, le rat dit qu'il fait

*Faire brèche au fromage, & d'une adresse extrême,  
Sans tomber dans le lait, en enlever la crème.*

Il a fait deux ou trois *brèches* à mon couteau. **BRÈCHE**, se dit figurément, du tort, du dommage qui est fait à quelque chose, de la diminution d'un bien qui doit être conservé tout entier. *Lutes, macula, detrimentum*. Il n'y a rien de si délicat que la réputation, il est aisé d'y faire *brèche*. Cette déclaration a fait *brèche*, a donné atteinte

aux privilèges de cette Compagnie. Les plus belles passions s'affoiblissent avec le temps ; chaque jour y fait une brèche. S. EVR. La crainte est la brèche par laquelle Dieu entre par une heureuse violence dans les cœurs les plus endurcis. FLECH. Les passions sont les brèches de l'ame : c'est par-là que tous les vices y peuvent entrer. S. EVR. Par le renouvellement de vos vœux, vous réparerez avec avantage jusques aux moindres brèches que l'ennemi peut avoir faites dans vos cœurs. BOURDAL. Exhort. T. I, p. 248. Le relâchement s'introduit, les fautes demeurent impunies, chaque jour ce sont de nouvelles brèches qu'on fait à la règle. Id. II, p. 337.

☞ Voltaire dans ses remarques sur le Nicomède de Corneille, à propos de cette expression *faire brèche* au pouvoir souverain, observe que *faire brèche* n'est plus d'usage. Ce n'est pas que l'idée ne soit noble, mais en françois toutes les fois que le mot *faire* n'est pas suivi d'un article, il forme une façon de parler proverbiale, trop familière. *Faire alluit, faire force de voiles, faire de nécessité vertu, faire ferme, faire alte, &c.* toutes expressions bannies du vers héroïque.

BRÈCHE. f. f. Sorte de marbre fort dur qu'on tire particulièrement des Pyrénées. Le fond en est noir avec des tâches & des veines blanches. Il est aussi mêlé de veines jaunes, & ressemble à différens cailloux congelés, & joints ensemble. Ce marbre, dont on a tiré des pièces de plus de vingt pieds de long, prend un poli merveilleux. De la brèche violette.

☞ BRÈCHE (la), ou la *Bresche*, rivière de France qui a son cours dans le Beauvoisis, & tombe dans l'Oise.

BRÈCHE-DENT. adj. m. & f. A qui il manque des dents, particulièrement sur le devant. *Dente caput, dentium parte minutus, mutilus.* C'est dommage qu'elle soit *brèche-dent*.

BRÈCHET. Par corruption, BRICHET. f. m. Le devant de la poitrine où aboutissent les sept vraies côtes. *Peçus.* En termes d'Anatomie, on l'appelle *sternum.* Voy. ce mot.

On appelle aussi la poitrine de mouton, le *brèchet*, quand elle tient avec le bout saigneux.

☞ BRECHIN, *Brechinium.* Ville de l'Ecosse septentrionale dans la Province d'Angus, sur la rivière d'Eick.

BRECIN. f. m. Croc de fer. *Uncus ferreus.*

☞ BRECKNOKC, *Brechinia.* Ville d'Angleterre au pays de Galles, dans la Province de Brecknockshire.

☞ BRECKNOCKSHIRE. Province du royaume d'Angleterre dans la principauté de Galles, diocèse de Landaff au couchant d'Hérefordshire.

BREDA. Ville des Pays-Bas. *Breda.* Elle est dans le Brabant Hollandois, & est capitale d'une Baronie qui entra par le mariage dans la Maison de Nassau Orange l'an 1404, ou 1405. Ce nom, *Breda*, vient de *breed*, qui en Hollandois signifie *large*, & d'*Aa*, qui est le nom d'une petite rivière sur laquelle est *Breda*; apparemment qu'elle est à l'endroit le plus large de cette rivière. La Baronie de *Breda* est une Seigneurie fort ancienne, qui a pour bornes la Hollande, la Mairie de Bolduc, le Marquisat de Hoëstred, le pays de Rye, & la terre du Prince.

BREDALER. v. n. Terme de fileuse au rouet. Il se dit d'un fuseau perce trop gros à proportion de la broche, & qui fait du bruit. Les fuseaux *bredalent* lorsque la broche est trop petite, ou que les fuseaux sont percés trop gros. C'est un terme Provincial.

☞ BREDENBERG, *Bredenberga.* Petite Ville d'Allemagne, au Duché de Holstein, sur la rivière de Stoer, dans le Stormar. Quoique le vrai nom soit *Breitenberg*, l'usage est pour *Bredenberga*.

BREDI-BRÉDA. Expression burlesque pour marquer

un grand flux de bouche, ou beaucoup d'activité dans l'exécution.

*Il dit bredi-breda, mais on ne le croit grère,  
Qu'il préfait de l'argent a desunt son grand-pere.*

*Com. des Fabl. d'Esopé, Aët. 5, Sc. 3, p. 88.*

Je lui ai dit tout cela *bredi-breda*, choses & autres les plus belles du monde. *Com. des Prov. Aët. 2, Sc. 3, p. 43.* Le velà *bredi-breda*, qui commence à griller tout avaux les branches. *Com. du Pedant joué, Aët. 2, Sc. 3, p. 296.*

BREDINDIN. f. m. Terme de Marine, est une manœuvre ou palan amarré à l'écai pour enlever de médiocres fardeaux.

*Bredindin* est aussi un terme enfantin, dont on se sert pour exprimer le mouvement & le bruit que fait un carrosse, une carriole, ou une semblable voiture. Les nourrices, en faisant sauter les enfans assis sur leurs genoux, comme s'ils étoient dans une de ces voitures, disent *bredindin, bredindin, bredindin.*

☞ BREDIR. v. n. Terme de boutrelieurs par lequel ils expriment la manière de joindre ensemble, par le moyen des lanières de cuir & d'un outil qu'ils appellent *alène à bredir*, les différens cuirs dont ils cousent les souppentes ou autres grosses pièces.

BREDOUILLE. f. f. On appelle au Triètrac être en *bredouille*, quand vous avez gagné des points, sans que celui avec qui vous jouez ait gagné de puis, & si vous en gagnez douze sans être interrompu, ils vous valent deux trous, que l'on appelle partie *bredouille*, ou partie double. Cependant souvent l'on prend douze points sans être interrompu, & même davantage, & néanmoins l'on ne gagne pas la partie *bredouille*. Par exemple, d'un coup de dé vous gagnez quatre points. Je jette le dé ensuite, & fais un sonnet ou un quine, qui me vaut six sur une dame que je vous bats par passage ouvert. Du même coup vous gagnez douze points sur deux dames que je vous bats par impuissance ou par jan qui ne peut. Vous gagnez ces douze points tout de suite & sans interruption ; mais parce que vous aviez quatre points, vous ne marquez qu'un trou sans bouget. Ces quatre points que vous aviez, & que j'ai interrompus par les six que j'ai gagnés, étant comptés les premiers sur les douze que vous gagnez sans interruption, de sorte que les quatre qui vous restent, la partie simple marquée, sont censés être restés des douze derniers que vous avez gagnés.

Mais si vous aviez huit points simples, & moi autant en *bredouille*, & que d'un coup de dé vous gagnassiez dix-huit points, alors comme dix-huit & huit font vingt-six, vous marqueriez partie une, deux & trois, & deux points sur l'autre, c'est-à-dire, que la première partie seroit simple, parce qu'elle seroit composée des huit points que vous aviez, & que j'avois interrompus, & l'autre seroit double, l'interruption que j'avois faite étant cessée, au moyen de ce que vous avez cessé en marquant votre premier trou, les huit points que j'avois en *bredouille*.

Partie *bredouille*. Quand un Joueur fait 12 points, & qu'il n'y a qu'un jeton sur le jeu, c'est marque qu'il gagne *bredouille*, il doit passer un trou, & mettre son fichet dans le suivant, en disant, partie une & deux. Quand les trois jetons sont sur le jeu, & que celui qui en a deux, acheve douze points, il gagne *bredouille* ; parce que si l'autre eût interrompu ses points, il lui auroit ôté un de ses jetons. C'est ce qu'on appelle ôter la *bredouille* ; il faut donc également passer un trou, & mettre son fichet dans le suivant, en disant, partie une & deux.

Rentrer en *bredouille*. On se sert de ce terme quand celui qui avoit été *debr. douille*, vient à



faire un grand coup, par lequel il a de quoi marquer trois trous à la fois.

Gagner une partie grande *bredouille* c'est marquer 12 trous de suite, tandis que l'autre joueur n'en marque aucun. Le premier qui commence à marquer un ou plusieurs trous, n'exclut pas l'autre du droit de gagner grande *bredouille*, pourvu que ce dernier fasse douze trous de suite sans interruption. La grande *bredouille* ne se paye qu'autant qu'on en est convenu au commencement du jeu; alors celui qui fait douze trous de suite, gagne double en jeu, c'est-à-dire, autant que s'il gagnoit deux parties. Le premier qui commence à marquer, n'a pas besoin de distinguer son fichtet; mais lorsqu'il est interrompu, le second met une marque à son fichtet, qu'on appelle *cravatte*; c'est un jeton percé, ou un morceau de papier qui sert à connoître la suite non interrompue de ses trous. Cela s'appelle entrer en *bredouille*. Et quand le premier peut à son tour interrompre le second, il lui ôte sa cravatte, & alors ni l'un ni l'autre n'ont rien à prétendre sur la grande *bredouille*.

*Traité du Triètrac.* Un tour *bredouille*, c'est quand on gagne 12 trous, ou partie de suite; & alors on gagne le double de ce qu'on a mis au jeu, si l'on en est convenu. On appelle aussi *bredouille*, le jeton d'ivoire qui sert à marquer la *bredouille*.

**BREDOUILLE.** Quelquefois & en quelques endroits on se sert du mot *bredouille* au jeu de piquet, & celui qui fait cent points avant que sa partie en ait cinquante, gagne la partie *bredouille*, c'est-à-dire, le double de ce qu'on joue.

On dit figurément, qu'un homme est en *bredouille*, lorsque ses affaires sont en désordre, & que cela lui a altéré l'esprit, ou ôté la liberté de la parole; qu'il ne fait ce qu'il fait ou ce qu'il dit. On dit qu'une femme est sortie *bredouille* du bal, quand elle n'a point été prise pour danser.

On dit d'un homme qui est allé à des thèses pour y disputer, qu'il est sorti *bredouille* d'un acte, d'une dispute; pour dire, qu'il en est sorti sans avoir pu y disputer.

**BREDOUILLEMENT.** s. m. Vice de langue qui empêche qu'on ne prononce bien; ou action de celui qui bredouille & qui prononce mal. *Oratio linguæ vitio mutilata, præpedita.*

**BREDOUILLER.** v. n. Parler avec difficulté, ou trop vite; articuler mal, ne prononcer pas les mots assez distinctement pour se bien faire entendre. *Verba frangere, sermones interseindere.* Il ne faut pas s'accoutumer à bredouiller. Ce verbe, qui est neutre ordinairement, est aussi quelquefois actif, dans le discours familier.

*En bredouillant maint terme saugrenu,  
Il te sagote un compliment cornu.* S. AMANT.

**BREDOUILLEUR,** EUSE, adj. & s. Celui qui bredouille, qu'on ne peut entendre, parce qu'il parle mal ou trop vite. *Qui verba frangit.*

**BREF,** Brève, adj. Qui est de peu de durée. *Brevis.* *Bref* est relatif à la durée du temps.

Le temps est *bref*. On prolonge le *bref*. On allonge le *court*. On étend le *succint*. M. l'Abbé GIRARD. Syn.

**BREF,** signifie quelquefois, qui est de petite étendue. Ce commentaire est trop *bref*; cela le rend obscur. C'est faire un mauvais usage de ce mot.

On a dit autrefois *bref* pour petit, de petite taille, mais ce mot n'est plus d'usage dans cette signification, qu'en parlant du Roi Pépin, qu'on appelle encore *Pépin le bref*.

Le féminin *brève* n'est guère usité qu'en parlant d'une syllable, pour dire qu'on la prononce vite à la différence de celle qu'on prononce lentement. Par exemple, la première syllable de *race* est *brève*, & la première syllable de *grâce* est longue. Pour prononcer une *brève*, il ne faut que la moitié du temps qu'on emploie à prononcer une longue, ce que les Grammairiens expriment en ces termes; une *brève* n'a qu'un temps, & une longue en a

deux. Le mot *brève* dans ce sens, s'emploie très-souvent comme substantif. Dans les livres de Prosodie latine, les *brèves*, ou syllables *brèves* se marquent par une espèce d'v consonne que l'on met sur la voyelle *breve*.

On dit proverbialement & figurément qu'un homme fait les longues & les *brèves* de quelque chose, pour dire qu'il en fait toutes les particularités; & qu'on lui a fait observer les longues & les *brèves*; pour dire, qu'on lui a fait exécuter ponctuellement tout ce qu'on lui avoit prescrit. On dit aussi; de son juge, *brève* sentence, parce qu'un mauvais juge prononce bien vite & sans être suffisamment instruit. C'est le dire d'Aristote, *qui advertit ad pauca, facile judicat.*

**BREF** adv. Enfin: pour le dire en peu de mots. *Breviter.* Après quelques propos, on dit *bref* il n'en sera rien. On dit aussi *en bref*, pour dans peu de temps. Ce mot est du style familier. On dit aussi familièrement; parler *bref*, pour dire avoir une prononciation trop prompte, trop précipitée.

**BREF,** état de compte: terme de commerce: compte abrégé, qui n'est pas dressé & rendu en forme.

**BREF.** s. m. est une lettre que le Pape écrit aux Rois, Princes ou Magistrats, sur quelques affaires publiques. *Summi Pontificis diploma, epistola, brève.* On peut appeler comme d'abus des *brefs* du Pape, lorsqu'ils sont contre les libertés de l'Eglise Gallicane. Il y a à Rome des Officiers qui sont les Secrétaires des *brefs*. On définit un *bref* Apostolique, un rescript émané du Pape, ou du grand Penitencier, sur des affaires brèves, légères & succinctes, expédié ordinairement en papier, sans préface, & sans préambule. Le Pape ne le soucrit point. Les *brefs* qui s'expédient par la Daterie & Secrétairerie sont aussi quelquefois sur du parchemin, & scellés de cire rouge du sceau du Pêcheur, qui est un cachet sur une bague où S. Pierre est représenté dans une barque en état de Pêcheur: il ne s'applique qu'en la présence du Pape. Il y a cette différence entre le *bref* & la Bulle, c'est que la Bulle est plus ample, qu'elle s'expédie toujours en parchemin, & qu'elle est scellée de plomb, ou de cire verte. Le *bref* est soucrit du nom du Secrétaire, & non pas du nom du Pape; son adresse est sur l'envers. Il contient en tête le nom du Pape, séparé, & après *Dilecto filio salutem & apostolicam benedictionem, &c.* A notre cher fils salut & bénédiction apostolique; & ensuite sans préambule, Il explique simplement ce que le Pape dit, ou accorde. *Voy. BULLE.*

Le Pape Alexandre VI, a beaucoup amplifié la matière des *brefs*, & c'est lui qui a institué le Collège des Secrétaires. Autrefois les *brefs* ne regardoient que les affaires de Justice; aujourd'hui on les accorde pour des grâces, pour des dispenses. *Voyez M. Aubou dans la Véritable Pratique Civile & Criminelle pour les Cours Ecclésiastiques, &c.*

Ce mot vient de *brevis*, ou *brève*, qui se trouve dans les Anciens pour signifier écrit, ou lettre, comme on le peut voir dans les *Acta SS. April. T. I, p. 413.* Nos ancêtres disoient *brief*; & en allemand on appelle encore à présent *brief* une lettre missive. De-là est aussi venu le mot de *brevet.* MÉNAGE.

**BREF,** en plusieurs coutumes, se dit des lettres de Chancellerie qu'on obtient pour intenter action contre quelqu'un; ou pour être maintenu, ou pour rentrer en possession d'un héritage, ou pour quelque autre raison. On se servoit autrefois du mot *bref*, pour toutes les actions qu'on intentoit en Justice. Cet usage s'est conservé en Angleterre.

**BREF,** est aussi un petit Calendrier ecclésiastique, qui contient l'ordre de réciter l'Office divin chaque jour de l'année, & selon le Rit de chaque Diocèse ou ordre Monastique. *Ordo recitandi Officii divini.* Le *bref* de Rome. Le *bref* de Paris. Le *bref* des Bénédictins. Dans plusieurs endroits on

dit un *directoire*. On dit aussi par ironie & dans le style burlesque un *guide-âne*.

**BREF**, en termes de Marine, se dit en Bretagne d'un congé qu'on est obligé de prendre pour naviger, qui est de trois sortes. *Rescriptum*. Le *bref de sauve-té*, qui se donne pour être exempt du droit de bris. *Voyez* d'Argentré, *Hist. de Bret. L. I, p. 101*, qui ajoute que s'il arrive qu'on se brise, & que dans les deux prochaines marées après être brisés, on prenne ces *brefs* des Fermiers des ports & havres, on est en sûreté de droit de bris, mais non pas des larrons, à qui, pour le droit de sauve-té, on adjuge le dixième de ce qu'ils sauvent. Les Ducs de Bretagne donnoient autrefois des *brefs* pour la mer, & ceux qui les prenoient, étoient à couvert du droit de lagan, ou de bris. *LOBINEAU, Hist. de Bret. T. I, p. 848.*

Le second étoit un *bref* de conduit, pour être conduit hors des dangers de la côte. Les anciens Vicomtes de Leon donnoient aussi des sceaux, que l'on appelloit de conduit, parce qu'ils étoient obligés de faire conduire les vaisseaux de différentes nations qui passaient au Raz de S. Mahé. Et ceux qui ne prenoient pas ces sceaux, les Vicomtes étoient en droit de les poursuivre comme ennemis. *Id. au même endroit.*

Le troisième, *bref de victuailles*, pour avoir liberté d'acheter des vivres. On les appelle aussi *brieux*; & on dit, parler aux *hébrieux*; pour dire, obtenir ces *brefs*. Marie de Bretagne prétendoit de grands droits sur les *brefs* de Bourdeaux & de la Rochelle, contre son neveu Jean III, Duc de Bretagne. Le Duc de Bretagne avoit à Bourdeaux un Clerc qui tenoit son sceau pour délivrer des *brefs* aux Marchands de Gascogne, & autres qui trafiquoient sur les côtes de Bretagne. *D'ARGENTRI.*

**BREVE**, en termes de musique, est une note blanche figurée comme un carré sans queue, qui vaut deux mesures.

**BREVE**. f. f. Terme de monnaie, qui se dit de chaque fonte des monnoies, & des flans, carreaux, ou espèces, qu'on donne aux ouvriers pour les tailler, peser, ajuster, & y mettre toutes leurs façons. On les donne au poids & par compte, pour les rendre ensuite au Maître de la monnaie toutes façonnées. On les appelle ainsi, à cause que le Prévôt des ouvriers & des monnoyers en fait un petit registre ou bordereau, ou *brève* écriture.

**BREGENTZ**. f. m. Nom d'une ancienne ville, voisine d'Arben, bourg situé sur le lac de Constance. *Bregentium*. *Bregentz* étoit placé dans un lieu fertile & agréable, environné de montagnes.

**BREGIN**. f. m. Espèce de filet en usage sur la Méditerranée, dont les mailles sont fort étroites. Il est attaché à un petit bateau, & on le traîne sur les sables.

**BREHAIGNE**. adj. f. Femelle qui ne conçoit point, qui est stérile. *Sterilis*. Il y a des brebis *bréhaignes*, & d'autres qui sont portières. *Nicot*. On appelle proprement une carpe *bréhaigne*, celle qui n'a ni œuf, ni laitte. On dit aussi, une biche *bréhaigne*; & quelques-uns disent *bréhaigne* qui n'engendre point. Le peuple le dit quelquefois au substantif des femmes stériles, c'est une *bréhaigne*.

Ménage dérive ce mot de l'anglois *barren*, qui signifie aussi *stérile*. D'autres le dérivent de *perania*, *quasi senio à partu exacta*. Du Cange de *brana*, qui signifie une *jument stérile*. Il vient plutôt du bas-breton, où l'on dit *bréhaing* dans le même sens.

**BREHIS**. f. m. Animal qui n'a qu'une corne sur le front, & qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il est fort sauvage, aussi gros qu'une chèvre, & se tient particulièrement dans la Province d'Asianacte.

**BREISICH**. Petite ville d'Allemagne, au Duché de Juliers, sur le Rhin, vis-à-vis d'Huningen.

**BRELAN**. f. m. *Ludus aleatorius quo ternis lusoriiis foliis luditur*. Jeu de cartes qu'on joue à trois, quatre & cinq personnes. On y donne trois cartes à chacun, après en avoir ôté les plus petites jusqu'à sept inclusivement. On y fait plusieurs enchères à l'envi

les uns des autres. Avoit *brelan*, c'est avoir trois cartes de même figure ou de même point, trois as, trois rois, trois dix, &c.

On appelle *brelan favori*, le *brelan* qu'on a déclaré au commencement du jeu, qui se payeroit double; & *brelan quatrième*, lorsque la carte qui retourne est de même sorte que les trois qu'un des joueurs a dans la main. *ACAD. FR.*

On écrivoit autrefois *berlan*; plusieurs prononcent encore ainsi. Il faut écrire & prononcer *brelan*.

*D'écoliers libertins une troupe indocile*

*Va tenir quelquefois un brelan défendu.* *BOIL.*

**BRELAN**, se dit aussi d'une académie ou maison où l'on donne publiquement à jouer aux dés ou aux cartes. *Ludus aleatorius, forum aleatorium*. Les *brelans* sont défendus par la Police.

**BRELAN**, se dit aussi fort souvent par mépris, des maisons des particuliers où l'on joue trop souvent. *Domus aleatoribus referta*. Sa maison est un vrai *brelan*.

**BRELANDER**. v. n. Jouer aux dés ou aux cartes avec assiduité; ne bouger des académies de *brelan*. *Aleam exercere, perpetua in alea versari*.

**BRELANDIER**. f. m. Joueur de profession qui fréquente les *brelans*. *Aleator*. Ce mot emporte aussi quelque sorte de mépris; & on ne l'emploie guère que lorsque l'on veut blâmer quelqu'un de ce qu'il est trop adonné au jeu. Cet homme n'est qu'un *brelandier*. On le dit de même d'une femme *brelandière*.

**BRELANDINIER**, ÈRE, f. m. & f. C'est le nom qu'on donne aux marchands & ouvriers qui n'ont point de boutique; mais qui étalent au coin des rues, sur des planches, ou dans une boutique portative, que l'on construit tous les matins, & que l'on détruit tous les soirs.

**BREËLE**. f. f. Petite rivière qui sépare la Normandie d'avec la Picardie. En latin *Brifela*, mot dérivé du celtique *Breiz*, qui signifie un maquereau & une truite. Cette rivière en effet abonde en truites, sur-tout du côté d'Aumale. Les Francs lui avoient donné le nom d'*Ou*, *Au*, ou *Eu*. Mais l'ancien nom de *Brèle* a prévalu. *Descript Géogr. & Hist. de la Haute-Norm. T. I. p. 1, 41, 45.*

**BRELIN**. f. m. Nom d'une sorte de coquillage. *Voyez COQUILLAGE.*

**BRELINÉ**. *Voyez BERLINÉ.*

**BRELIQUE-BRELOQUE**. Adv. dont on ne se peut servir que dans le style bas & populaire, & qui signifie, inconsidérément, & sans y regarder de près. *Temerè, inconsultè, inconsideratè*. Il fait cela *brélique-breloque*.

**BRELLE**. f. f. C'est le nom que les Marchands de bois carré donnent à une certaine quantité de pièces de bois liées ensemble, en forme de petit radeau. Il faut quatre *brèles* pour faire un rrain complet.

**BRELOQUE**. Quelques gens disent **BRELUQUE**. f. f. Bagatelle, ou curiosité de peu de valeur. *Frivola*. Les curieux qui vont voir des cabinets où il n'y a point de pièces rares, disent, pour les mépriser, qu'il n'y a que des *breloques*. Du Cange dérive ce mot de *bulluga*, qui est une espèce d'atome, ou de petite pomme, dont il est parlé dans la vie de S. Colomban, qui sert de comparaison à toutes les choses dont on veut marquer la petitesse, ou le peu d'importance.

On appelle petite *breloque*, l'espèce de boutique, que les petits merciers portent avec eux, ou devant eux dans les rues.

**BRELUCHE**. f. f. espèce de droguet, étoffe mêlée de fil & de laine. Les *breluches* ont la trame de laine & la chaîne de fil; elles ont demi-aune de large, sur vingt-cinq aunes, & jusqu'à 67 aunes de longueur. Les *breluches* approchent fort, pour la qualité & le prix, de certains droguets qui se font à Verneuil au Perche.

**BRÈME**. f. f. Poisson d'eau douce ressemblant à une carpe, mais qui est plus plat, & qui a de plus grandes écailles. *Cyprinus latus, Bremia*. Sa tete est petite, & a deux nageoires auprès des ouïes, & deux autres au milieu du ventre. Ce poisson se

se plaît dans les eaux dormantes, & se nourrit d'herbe, de boue, & d'ordure. Sa chair est molle, grasse & excrementueuse. Quelques-uns disent *brame*.

**BRÉMI**, ou **BRAMI DE MER**, Poisson de mer qui ne s'écarte guère du bord, qui est environ de la longueur d'une coudée. Il a le corps fort large. Il est de plusieurs couleurs, selon ses différentes parties. Le dos est d'un bleu tirant sur le noir; les côtes argentées; & le ventre est d'une couleur de lait. Il a le tour des yeux doré: ce qui a fait appeler ce poisson *Aurata* parmi les Latins.

**BRÈME**, ou **BREMEN**. Nom de ville. *Brema*. *Brème* est une ville d'Allemagne dans le Cercle de la Bassè-Saxe; elle est capitale d'un Duché de même nom, & sur le Weser, qui la sépare en deux. *Brème* est une ville antique. Elle a eu un Archevêché fondé en 787, par S. Boniface: il fut réduit en Evêché suffragant de Cologne en 895. Il a été supprimé par la paix de Westphalie. *Brème* a prétendu être ville Impériale, & Ferdinand III, lui confirma ce titre l'an 1646; mais les rois de Suède s'y sont opposés, & ont soutenu qu'elle devoit dépendre d'eux, comme Ducs de *Brème*. Il y a en latin une Histoire Eccl. de *Brème* par Adam, Chanoine de *Brème*, in-4<sup>o</sup>. à Copenhague en 1579.

Le Duché de *Brème*; *Bremenfis Ducatus*, Province de la Bassè-Saxe, entre le Weser & l'Elbe, dont l'Archevêque de *Brème* étoit Seigneur, mais qui à la paix de Westphalie, fut sécularisée & cédée à la Suède. L'Electeur d'Hanover est à présent en possession de ce Duché.

**BREMÉRFERDE**, **BREMÉRFERDE**, **BREMÉRVERDE**, ou **BREMÉRVERDE**. Petite ville d'Allemagne, au Duché de *Brème*, sur la rivière de l'Oost, autrefois résidence de l'Archevêque.

**BREMIGART**, ou **BREMIGARTEN**. *Bremogartum*. Petite ville de Suisse, sur la rivière de Ruis, entre Baden, Soleure, Zurich & Lucerne, autrefois libre, appartenant aujourd'hui aux huit anciens Cantons.

**BREN**. f. m. Vieux mot. Ordure. *Stercus*. C'est de-là que vient *breneux*.

**BRENÈCHE**. f. f. C'est le nom qu'on donne en Normandie au poiré nouveau dans le temps qu'il est encore doux. La *breneche* est assez agréable à boire; les femmes l'aiment beaucoup; ceux du pays du vin en boivent même avec délices, & on leur persuade aisément que c'est du vin doux.

**BRENEUX**, **EUSE**. adj. Ce mot se dit par le menu peuple; pour dire, sali de matière fécale. *Stercore oblitus*, *illitus*.

**BRENNE**. Pays de France, partie en Tourraine, partie en Berry, & partie en Poitou. *Brenensis*, ou *Brionenfis ager*.

**BRENNE**. Ville de Picardie. Voyez **BRAINE**.

**BRENNKIRCHEN**. Petite ville de la bassè Autriche, sur les frontières de la Hongrie.

**BRENSKI**. Ville de Russie, dans la principauté de Severie, sur la *Dezna*.

**BRENTE**. f. f. en italien *Brenta*. Mesure des liquides dont on se sert à Rome. Elle est de 96 bocales.

**BRENTFORD**. Ville d'Angleterre, dans le Comté de Middlesex, sur la Tamise.

**BREOULS**, ou **BREOULX**. *Breulia*. Petite ville de Provence, vers les confins du Dauphiné, à quatre lieues d'Embrun.

**BREQUIN**. f. m. Outil d'artisan qui sert à percer. C'est la même chose que *vilbrequin*, ou *virebrequin*. *Tevebra arcuato manubrio instructa*. Le *brequin* est proprement la partie du *vire brequin*, qu'on appelle la *mèche*.

**BRESCAR**. Ville d'Afrique, au Royaume de Tremecen, dans la Province de Tenez.

**BRESCIA**. Ville épiscopale d'Italie, capitale du Brescian, dans l'Etat de Venise. *Brixia*, *Brescia*. Les historiens fabuleux font Hercule fondateur de *Brescia*; d'autres un nommé *Brinom*, d'où elle fut appelée la *Brinemie*. Il la bâtit premièrement, disent-ils, sur le bord du lac de Garde, puis la transporta où elle est

maintenant, au pied d'une montagne, & changea son nom en celui de *Brixia*. Les autres l'attribuent aux Troyens qui vinrent en Italie avec Enée, qui, selon eux, l'appelerent Altilie, comme s'ils avoient dit *Alterum Ilium*, une autre Troye. Mais Tite-Live, *Liv. V*, dit plus historiquement que les Cénomans en furent les premiers Fondateurs; mais peut-être, dit Vigenère, qu'ils ne firent que l'agrandir. Voyez cet Auteur, *Annot. sur Tite-Live*, T. I. p. 1757, 6, qui dit toujours *Bresse*, aussi-bien que beaucoup d'autres. Ainsi l'usage est aillant pour *Bresse*, que pour *Brescia*. Eliat Cartolo a écrit l'histoire de *Bresse* en douze livres, & Octavio Rossi les Mémoires de *Bresse*, le *Memorie Bressane*, in-4<sup>o</sup>, à Bresse en 1616, & réimprimés au même endroit in-4<sup>o</sup> en 1693, avec les additions de Fortunato Vinacesi. Cette édition est la plus ample & la meilleure.

**BRESCOU**, (le) *Brescovia*. Château sur un rocher, dans une petite Île de la Méditerranée, à une lieue d'Arde, au bas Languedoc.

**BRESICATE**. f. f. Espèce de revêche dont il se fait quelque commerce avec les Nègres, qui sont aude-là de la rivière de Gambie, jusqu'à celle de Serre-Lionne. Les meilleurs pour ce négoce sont les bleues & les rouges.

**BRESIL**. Grande contrée de l'Amérique méridionale, le long de sa côte orientale. *Brasilia*. Alvarez Cabral, Portugais, appelle le *Bresil*, la terre de sainte Croix, parce que ce fut le jour de cette fête qu'il la découvrit en 1500, ou 1501. Les Hollandois se saisirent d'une partie de ce pays l'année 1629 & les suivantes. Leur Commandant le rendit aux Portugais par un traité l'an 1654. Ce traité fut ratifié en 1661. Quelques-uns divisent le *Bresil* en méditerranéen & en maritime. Les Portugais sont maîtres du *Bresil* maritime, qui contient douze cens lieues de côtes, que les Portugais partagent en quatorze Capitainies ou Gouvernements. Les Sauvages occupent le *Bresil* méditerranéen, & l'on y distingue jusqu'à soixante & seize Nations. Le *Bresil* s'étend depuis le deuxième degré de latitude australe, jusqu'au quarante-cinquième; ce qui fait 1075 lieues, en donnant 25 lieues au degré.

On a écrit quelquefois *Brazil*; le P. Bouhours prétend même que *Brazil* se dit plus communément en parlant du pays. L'usage a changé, & l'on dir aujourd'hui, pour le moins aussi communément, *Bresil*, que *Brazil*. M. de la Neuville, dans son *Hist. du Portugal*, écrit toujours *Bresil*; mais on dit *Brazilien*, comme nous l'avons mis en sa place, & non pas *Bresilien*. Ce nom a été donné à cette contrée, parce qu'elle produit une très-grande quantité de bois nommé *Bresil*. Car ce n'est point ce pays qui a donné ce nom au bois, puisqu'il est certain que long-temps avant la première découverte, non-seulement du *Bresil*, mais de l'Amérique, ce bois s'appeloit *Bresil*, comme il paroît par le Dictionnaire hébreu de Rabbi David Kimhhi, appelé *Sepher Schoraschim*, *Liv. des Racines*. Car cet Auteur, qui vivoit sur la fin du XII<sup>e</sup> siècle, & au commencement du XIII<sup>e</sup>, dit à la racine *אשף*, & la racine *לבג*, que quelques-uns prétendent que le bois, que l'écriture appelle *אלגשם*, *algunin*, & une fois *אלמגים*, *almughim*, est le bois de teinture que les Arabes appellent *אלבק*, *albakam*, & qu'on nomme en langue vulgaire *Bresil*. Et le Géographe Persien, cité par M. d'Herbelot au mot *Bacam*, qui est celui que les Arabes donnent à ce bois, aussi-bien qu'Edressi dans le troisième climat, écrivent que l'on trouve cet arbre dans les Îles de Rami, de Lameti, & de Kaulan. Perceval a dit:

*Chemises & braves de chancel  
Et chausses teintes en brésil.*

Linschot a donné la description de la terre du *Bresil*. Jartie, *Liv. III*. Herrera, c. 25, Barlé & M. de la Neuville, *Hist. de Port. Liv. V*. p. 69. Orosius, *Liv. II*. Maffé dans l'*Hist. des Indes*, en ont aussi parlé. Emmanuel Morais a écrit de *Reb. Brasil*.

& Edouard d'Albuquerque, *Guerra del Bresil*. Nous avons en François Philtoire d'un voyage fait en la terre du *Bresil*, autrement dite Amérique, recueillie sur les lieux, par Jean de Léry.

**BRESIL**. f. m. Bois rouge & pesant, qui est fort sec, & qui pétille beaucoup dans le feu, où il ne fait presque point de fumée, à cause de sa grande sécheresse. *Brasilicum lignum*. On peut voir au mot BRÉSIL, nom de Contrée, que ce bois n'a point été ainsi nommé, parce qu'il a été d'abord apporté du Brésil, & qu'il se nommoit ainsi avant la découverte de l'Amérique, & l'on ne sait d'où il a pris son nom. Les Arabes l'appellent *Bacam*, & le Géographe Persien, aussi-bien qu'Edressi, cités par d'Herbelot, disent que ses feuilles sont semblables à celles du jujubier; que son bois est extrêmement rouge; que ses racines sont un excellent remède contre la morsure des vipères; & que la ville de Caulem, à la côte de Malabar, est située dans une plaine qui en est toute couverte, aussi-bien que l'île Ramy. Voyez d'HERBELOT à ces mots.

Quelques Teinturiers s'en servent pour les teintures: néanmoins il est défendu par les Réglemens; & on l'appelle une fautive couleur, parce que son rouge s'évapore facilement. Néanmoins le rouge incarnat, la rose sèche, & les canelas, sont teints avec du *bresil* & bois d'Inde; & les violets sont montés de *bresil* & d'orseille, puis passés sur la cuve d'Inde. Les acides changent le *bresil* en jaune; mais si on y met quelque alcali, il deviendra de couleur de pourpre: de forte que si on met du citron, ou du vinaigre distillé dans la décoction du *bresil*, il deviendra jaune; si on y met ensuite de l'huile de tartre, il se changera en violet, de même si on y met du bois d'Inde. L'arbre du bois de *bresil* qui s'appelle, dit M. de la Neuville, *Arabouten*, dans l'Amérique, est fort gros & fort grand, garni de longues branches, qui sont chargées d'une quantité prodigieuse de petites feuilles à demi rondes, d'un très-beau vert luisant, après lesquelles naissent les fleurs, qui sont d'un très-beau rouge, & d'une odeur très-agréable, du reste semblables à celles du muguet; de ces fleurs il sort des fruits plats, dans chacun desquels il y a deux amandes plates, semblables aux graines de citrouilles. Cet arbre a une grande quantité d'aubourg qu'on ôte, aussi-bien que les branches, avant que de l'envoyer en Europe.

On dit proverbialement d'une chose très-sèche, & qui brûle aisément, qu'elle est sèche comme du *bresil*, qu'elle brûle comme *bresil*; qu'elle prend feu comme *bresil*. On le dit aussi d'une personne fort sèche & fort maigre, ou qui se met aisément en colère, qui prend feu pour peu de chose, ou qui a des manières sèches; & même du style d'un Auteur sec & sans aménité; mais tout cela, comme on la dit, est proverbial, & par conséquent du style simple & familier.

**BRESILIEN**, ENNE. f. m. & f. Qui est du Brésil. Voy. BRASILIEN.

**BRÉSILIER**. v. a. Terme de Teinturier. Teindre avec du Brésil. *Brasilico ligno tingere, inficere*. On ne doit *bresiller* aucunes toiles, ni fils à marquer, qu'ils ne soient teints en bonne cuve.

**BRÉSILLER**, signifie aussi, rompre par petits morceaux. Voilà qui est tout *bresillé*.

**BRÉSILLE**, LE. part. & adj. Qui est si sec, qu'il se brise & se réduit en poudre. Il se dit des choses qui étoient vertes, dociles & pliantes, & qui deviennent friables, en les faisant sécher au feu ou au soleil.

**BRÉSILLET**. f. m. Espèce de bois de Brésil. Le *bresillet* des Îles Antilles: c'est de toutes les espèces de bois de *bresil* la moins bonne. POMET.

**BRÉSIMI**, ou BRÉSINI, petite ville de la grande Pologne, au Palatinat de Lencieza.

**BRESLAW**, ville d'Allemagne, capitale de la Silésie & d'un Duché particulier, avec un Evêché suffragant de Gnesne & une Université, sur l'Oder. *Vratislavia, Budorgis & Budorgium*. Cette ville

est à 30. 39', 3'', de longitude, & 510. 3', 0'', de latitude. DE LA HIRE, *Tabl. Astr.* LE P. HEINRICI. **BRESLE** (la), *Bresla*, petite ville de France, dans le Lyonnais, sur la Turdine, à trois lieues de Lyon. On l'appeloit autrefois *Arbreste*.

**BRESLE**, ou BRESELLE, rivière de France, qui a sa source en Normandie, au dessus d'Aumale, sépare la Picardie de la Normandie, arrose Gamache, Eu, & se jette peu après dans l'Océan.

**BRESSAN**. Pays d'Italie, auquel Brésica, ou Bresse qui en est la capitale, a donné son nom. *Brixianus ager*. Le *Bressan* a pour bornes du côté du nord une partie du Tirol & de la Walteline, au couchant le Bergamasque, & la Walteline encore, au midi le Crémonois & le Mantouan, au levant le Trentin, le Véronois, & le lac de Garde.

**BRESSAN**, ANE, f. m. & f. Qui est de Brescia en Italie, ou du *Bressan*. *Brixianus*. L'an 1427, les *Bressans* ne pouvant plus souffrir les excessives tyrannies des Ducs de Milan, se donnerent aux Vénitiens. VIGEN.

**BRESSAN**, signifie aussi, qui est de Bresse, province de France. *Bressianus*. La rivière d'Yone séparoit les Allobroges, c'est-à-dire, les Dauphinois, & les Savoyards, des *Bressans* & des Lyonnais, que César appelle *Segusiani*. THIROUX. Le peuple *Bressan*. ID.

César appelle les *Bressans* alliés & Confédérés des Autimnois. ID.

D'autres disent *Bressande* au féminin. J'ai vu le *Guemen dou poure Labory de Breiffy su la pauche la de la garra*, en rime *Bressande*, par Bernardin Uchard, avec l'explication françoise des mots *Bressans* ce qui fait que ledit livret n'est pas moins nécessaire que plaisant. MASC.

**BRESSE**. Voyez BRESCIA. C'est la même ville.

**BRESSE**. Province de France, qui a la Franche-Comté au septentrion, le Bugey à l'orient, une partie du Duché de Bourgogne, & une partie du Lyonnais au couchant, & le Dauphiné au midi. *Bressia*, ou *Brevia*. On comprend souvent le Bugey dans la *Bresse*. La Principauté de Dombes, dont Trévoux est la capitale, est enclavée dans la *Bresse*. Bourg est capitale de la *Bresse*. Il y a une contrée de cette province qu'on appelle la *Bresse Châlonoise*; parce qu'elle approche de Châlons sur Saone. La *Bresse* fut cédée à la France par le Duc de Savoye au commencement du dernier siècle. Voyez la *Notice des Gaules* de M. de Valois au mot *Brevia*. SAM. Guichenon, Avocat au Prêsid. de Bourg en *Bresse*, a donné l'Histoire de *Bresse* & de Bugey, in-fol. à Lyon 1650.

**BRESSELLE**, rivière. Voyez BRESLE.

**BRESSIN**. f. m. Terme de Marine. C'est une corde qui sert à hisser & à amener une vergue, ou une voile *Funis antennæ adducendæ destinatus*. On l'appelle autrement *guindereffe*. *Bressins* signifie aussi sur mer, des crocs de fer. *Uncus ferreus*.

**BREST**. Ville & port de mer de France en Bretagne, dans le Diocèse de Léon. *Bivates portus, Brestia, Brestum*. *Brest* est le plus excellent port de mer de toute la Bretagne, & duquel peut-être toute la province a pris l'origine de son nom. DU CHESNE, dans ses *Antiq. & Recherches des villes de France*. Au reste, c'est un erreur de croire que *Brest* ait donné le nom à la Bretagne. L'entrée de la baie de *Brest*, qu'on nomme le *Goulet*, est très-difficile. *Brest* a été choisi pour y faire le principal arsenal de mer de la France. C'est un magasin de mer pour l'Océan. *Brest* a 120. 57', 33'', de longitude, & 480. 23', 0'', de latitude. PICARD & DE LA HIRE.

La fondante de *Brest* est une espèce de poite. Voyez FONDANTE.

**BRESTÉ**. f. m. Chasse aux petits oiseaux, qu'on prend à la glu avec un appas.

**BRESTER**. v. n. Vieux mot. Crier, clabauder.

**BRETAGNE**. Nom de lieu. *Britannia*.

LA GRANDE BRETAGNE. *Magna Britannia*. Grande Île de l'Océan, qui comprend l'Angleterre & l'Ecosse. C'est une espèce de triangle dont la base est



la côte méridionale qui regarde la France. Tite-Live & Fabius Rusticus lui donnent la figure d'une hache. Quelques Anciens ont cru que cette Ile avoit été autrefois jointe à notre continent. Ils prétendent que c'est le sens de ce vers de Virgile,

*Et penitus toto divisos orbe Britannos.* Ecl. 1, v. 67.

Et Servius l'assure positivement, en expliquant ce vers de Claudien. *In Consul. Manlii.* v. 51.

*Et nostro diducta Britannia mundo.*

Et peut-être pourroit-on trouver dans le nom de cette Ile de quoi appuyer ce sentiment, comme on le verra ci-après. Quoi qu'il en soit les premiers habitans de la *Grande Bretagne* furent des Gaulois qui y passèrent, ou qui y furent jetés des côtes de Picardie & de Flandres. On ne peut en douter, quand on fait réflexion. 1<sup>o</sup>. Qu'ils sont appelés *Cumeri*, & *Kimbri*, & leur langue *Humry*, de même que les Gaulois ont été appelés *Cimbri*, selon la remarque de Cambden. 2<sup>o</sup>. Que la religion étoit la même dans la Gaule & dans la *Grande Bretagne*, comme l'a remarqué Tacite; que l'une & l'autre nation avoit ses Druïdes & ses Baraes, &c. 3<sup>o</sup>. Que l'ancienne langue des Bretons étoit la même que la langue des Gaulois, comme on peut s'en convaincre dans l'Archéologie Britannique de Lhuyd, & dans Cambden, *britan.* p. 12, & *Juiv.* Ce sont apparemment ces premiers habitans de l'Ile qui lui donnerent son nom. On dit qu'ils la nommoient *Pridain*, ou *Phridain*, & que c'est de-là que s'est fait le mot de *Bretagne* & de Breton.

Au reste, ce n'est pas à la seule Ile que nous appelons aujourd'hui *Grande Bretagne* que l'antiquité a donné ce nom; toutes les Iles de la mer, qui sont aux environs de la *Grande Bretagne*, furent appelées Iles Britanniques, comme il paroît par Denys le Géographe, l'Auteur du livre du monde attribué à Aristote, &c. Celle-ci fut cependant appelée par excellence Britannique, Βριτανικῆς; *Britannica*, ou *Bretannia*, Βρετανία, Βρετανία. Elle se nomma aussi Albion. Quelques anciens Auteurs fabuleux prétendent qu'elle fut nommée d'abord Samothée, puis Albion, & enfin *Bretagne*. Elle avoit ce nom du temps de César, & elle l'a porté jusqu'à l'invasion des Saxons, ou Anglois-Saxons, qui donnerent le leur à la partie qu'ils occupèrent, & la firent nommer Engelland, c'est-à-dire, Angleterre, tandis que la partie septentrionale s'appeloit Ecosse, du nom d'un peuple Irlandois qui s'y étoit établi. On a repris ce nom de *Bretagne* dans ces derniers siècles. Jacques I, qui avoit réuni les deux couronnes d'Angleterre & d'Ecosse en sa personne, projettoit aussi la réunion des deux Royaumes, & fit même battre des médailles à ce sujet, dont les Légendes étoient: *Quæ Deus conjunxit, nemo separet*: Et, *Faciám eos in Gentem unam*: &, *Tueatur unita Deus*; &, *Henricus rojas, regna Jacobus*, par allusion à Henri VII, qui avoit réuni les deux factions de la rose blanche & de la rose rouge, en réunissant par son mariage avec Elizabeth fille d'Edouard IV, les droits des maisons de Lancastre & d'York. Cependant Jacques ne put venir à bout de son dessein, auquel les Parlemens d'Angleterre & d'Ecosse s'opposèrent également. Enfin, la Reine Anne l'a exécuté, en ne faisant qu'un Royaume des deux, & ordonnant qu'on l'appelât *Grande Bretagne*. Ainsi l'on a rappelé l'ancien nom, de l'étymologie & de la signification duquel on ne convient pas.

Un certain Galfredus Aturius, qui sous Henri II, donna une Histoire Britannique qu'il avoit tirée, disoit-il, des anciens Auteurs Bretons, prétendit que Brutus Troien, fils de Sylvius, petit-fils d'Ascanius, & arrière petit-fils d'Enée, après bien des aventures romanesques, étoit passé dans l'Ile

dont nous parlons, habitée pour-lors par des géars, & lui avoit donné son nom. Le Chevalier Thomas Eliot le titre du nom grec πριδαινα, qui signiéroit chez les Atheniens, les revenus publics de la République. Humtroy Lhuyd veut que ce mot soit formé de *Pridcain*, qui signifie fort blanche. Cela reviendroit au nom Albion que les Grecs lui donnerent. Ainsi ce n'auroit été qu'une interprétation du nom propre; & ce qui pourroit appuyer ce sentiment, c'est qu'on en a usé de même en d'autres noms semblables, comme en celui d'Aquitaine, appelée par les Gaulois Armorique, ainsi qu'on le peut voir au mot Aquitaine. Mais Cambden prétend que cette étymologie est dure, & que *cain*, blanc, a passé, du latin *candidus*, dans l'Anglois, & qu'il ne vient pas de plus loin. Pomponius Gallus dit que ce sont les Bretons de Gaule, ou les Armoriques, qui ont porté ce nom en Angleterre; Goropius Becanus, que les Danois qui s'y établirent lui donnerent le nom *Bridanum*, qui signifie *Libera Dania*, & que de-là s'est fait *Britania*. D'autres tirent ce nom de *Prutenia*, la Prusse; Bodin de *Bretta*, espagnol, qui signifie terre; d'autres de *Britin*; qui dans Athènes s'est dit pour signifier un port; d'autre des Brutiens, peuples d'Italie, & quelques-uns du mot latin *brutus*, brutal, à cause des mœurs sauvages & barbares des habitans de cette Ile. Cambden réfute toutes ces opinions. Bochart, qui rapporte tout aux Phéniciens, prétend que ce nom est phénicien, formé de ברה, terre, & אנה, etain, dont les mines qui sont en Angleterre donnerent le nom à toute l'Ile; que les Bretons sont des colonies de Phéniciens, ou de Chananéens, que Josué chassa de leur pays, & qui se répandirent en Espagne, en Gaule, & en Angleterre plus de 300 ans avant le temps où l'on place le Brutus dont nous avons parlé. On pourroit dire que ce nom, *pridun*, venoit de קרד, *separavit*, *disjunctit*, pour marquer que cette terre a été séparée de notre continent. Cambden croit que *Britannia* vient de *Brit*, qui signifie *peins*, parce que ces peuples avoient coutume de se peindre le corps, pour se rendre, disoit quelques-uns, plus effroyables dans les combats.

On ne sut que l'Angleterre étoit une Ile que sous Domitien, & sur la fin du gouvernement d'Agri-cola, par une aventure que Tacite & Dion racontent. M. Lhuyd a fait un recueil de toutes les Grammaires & Dictionnaires de l'ancien breton, ou du bas-breton, qui ont rapport à l'ancien-breton, qu'il a intitulé *Archæologia Britannica*. On trouve beaucoup de choses curieuses & savantes sur l'ancienne Bretagne dans la *Britannia* de Cambden; cet ouvrage a été traduit en Anglois, & augmenté par Edmond Gibson, & cette traduction fut imprimée à Londres en 1695. Les *Reliquiæ Cambdenianæ* est aussi un bon livre, imprimé à Londres en 1637, dans lequel il y a des remarques curieuses touchant le langage des anciens Bretons. Pitæus, Balæus, Wood, & en dernier lieu Nicholson, ont donné des listes & bibliothèques des Ecrivains de leur nation, tant anciens que modernes. M. Blair, Médecin Ecossois, a fait un ouvrage intitulé, *Pharmaco Botanologia*, ou Histoire complète des plantes médicinales de la *Grande Bretagne*.

Les Iles de la *Grande Bretagne*. *Insulæ Britannicæ*. Ce sont des Iles d'Europe, situées entre le 50, & le 61, ou 62<sup>o</sup> degré de latitude septentrionale, & entre le 9<sup>o</sup> & le 23<sup>o</sup> degré de longitude. On les divise en cinq parties. 1<sup>o</sup>. La *Grande Bretagne*, dont nous avons parlé. 2<sup>o</sup>. L'Irlande. 3<sup>o</sup>. Les Sorlingues. 4<sup>o</sup>. Les Hébrides, ou Inch Galles, ou Westernes. 5<sup>o</sup>. Les Orcades, auxquelles on joint les Schetlandiques. Toutes ces Iles dépendent aujourd'hui du Roi de la *Grande Bretagne*. MATY.

La nouvelle *Bretagne*. Grand pays de l'Amérique septentrionale au nord du Canada. *Nova Britannia*.



*tannia*. On l'appelle aussi *Estovlande*, ou terre de *Labrador*, ou de *Corta-real*.

**BRETAGNE.** *Armorica, Britannia minor*. Petite *Bretagne*. Province de France qui a titre de Duché. C'est une grande presqu'île baignée au nord par la mer de *Bretagne*, au couchant par l'Océan, au midi par la mer de Gascogne, & du côté de la terre elle est bornée par le Poitou, l'Anjou, le Maine, & une petite partie de la Normandie. C'est une des plus grandes Provinces de France, qui s'étend depuis environ le 12<sup>e</sup> degré 50 minutes de longitude jusqu'au 16<sup>d</sup> 30', selon les cartes de M. de l'Isle, faites sur les observations de l'Académie des Sciences, & qui est entre le 47<sup>e</sup> & le 49<sup>e</sup> de latitude septentrionale. La capitale de *Bretagne* est Rennes. Cette province se divise en Haute-*Bretagne*, & en Basse-*Bretagne*. La Haute-*Bretagne* comprend les Evêchés de Rennes, de S. Brieux, de S. Malo, de Dol & de Nantes. On trouve dans la Basse-*Bretagne* les Diocèses de Vannes, de Cornouailles, de Léon & de Tréguier. Ces neuf Evêchés sont suffragans de Tours. On ne dit guère la Haute-*Bretagne*, mais on dit souvent Basse-*Bretagne*.

*Le Phéizon d'une voiture à soix*

*Vit son char embourbé. Le pauvre homme étoit loin  
De tout humain secours : c'étoit à la campagne,  
Près d'un certain canton de la Basse-Bretagne*

*Appelle Quimper-Corentin :*

*On sait assez que le destin*

*Adresse-là les gens, quand il veut qu'on enrage :  
Dieu nous préserve du voyage.*

La *Bretagne* s'appeloit Armorique du temps des Romains. On convient assez qu'elle a reçu le nom de *Bretagne* des habitans de la *Grande-Bretagne* qui s'y sont établis, mais on ne convient pas du temps où cela s'est fait. Il y a des Auteurs, qui fondés sur quelques endroits de Plin & de Bède, prétendent que dès les premiers siècles de l'Eglise, des Bretons avoient passé la mer, & conduit des colonies dans l'Armorique. Ils ne disent pas cependant que dès-lors elle prit le nom de ces nouveaux hôtes. D'autres soutiennent qu'au quatrième siècle l'Empereur Maxime s'étant rendu maître de cette province, il la donna aux Bretons qui l'avoient suivi dans ses expéditions ; d'autres que Vortiger, ou Vortigem, que les Bretons avoient appelé à leur secours contre les Ecois, peuple d'Irlande ou d'Irlande, qui vouloit envahir la *Grande-Bretagne* ; que ce Vortiger, dis-je, après avoir repoussé les Ecois, se rendit maître de la *Bretagne* ; qu'un grand nombre de Bretons, pour éviter sa tyrannie, passèrent en Armorique, & s'y étant établis, donnerent leur nom à cette partie de la Gaule. D'autres écrivent que ceux qui s'y retirèrent, & lui donnerent ce nom, sont les Bretons chassés de leur Île par les Anglois-Saxons, qui y entrèrent sous la conduite de Hengist en 446. La Chronique Bretonne, ou Britannique de l'Eglise de Nantes, que le P. Lobineau a imprimée dans le II<sup>e</sup> Tome de l'*Hist. de Bret.* p. 3, dit p. 31, que ce fut en 513, sous le règne de Clotaire fils de Clovis, que ces Bretons passèrent dans l'Armorique. Clotaire II vaincu par Théodoric & Théodoric, fils de Childebert, céda à Théodoric tous les pays renfermés entre la Seine, la Loire & l'Océan, jusqu'à la frontière des Bretons, mots, dit le P. Lobineau, qui font voir que nos premiers Rois n'avoient aucun droit de souveraineté sur la *Bretagne*. Le même Auteur dit que son gouvernement étoit aristocratique, T. I, p. 73.

Quelques-uns prétendent que la *Bretagne* a eu titre de Royaume ; que Conan, le chef des Bretons, que Maxime mit dans l'Armorique, la reçut de cet Empereur à titre de Royaume ; que ce Royaume, après avoir duré jusqu'à Charlemagne, fut rendu feudataire par cet Empereur, & changé en Comté. D'autres disent qu'il ne dura que jusqu'à Clovis & Chilperic, qui obligèrent ces petits Rois de se con-

Tome II.

tenter de la qualité de Comte ; qu'ensuite cependant, s'étant remis en liberté, ils furent rendus tributaires par Dagobert II jusqu'à Charlemagne, qui les subjuga & les réduisit à la qualité de Comtes ; depuis, la *Bretagne* fut érigée en Duché, & a eu long-temps ses Ducs particuliers. C'est Philippe le Bel, qui étant à Courtray en 1247, au mois de Septembre, en considération des grands services que le Duc de Bretagne Jean II lui avoit rendus, le créa Pair de France, avec les mêmes prérogatives dont jouissoit le Duc de Bourgogne, déclarant que la Pairie seroit attachée au Duché de *Bretagne*, & que le Duc qui n'avoit été jusques-là nommé que Comte dans les Lettres Royaux, seroit désormais appelé Duc. LOBINEAU. Le dernier Duc de *Bretagne* fut François II, qui n'eut qu'une fille, Anne de *Bretagne*, qui apporta la *Bretagne* à la France par son mariage avec Charles VIII, & puis avec Louis XII.

La *Bretagne* relevoit de Richard troisième Duc de Normandie, & dès le temps du premier Duc (Rollo, Fondateur de ce Duché) elle étoit devenue comme un arrière fief de la Coutume, par le consentement de Charles le Simple. Au commencement de la troisième race on vit les Bretons se relever, & donner de l'inquiétude aux Ducs de Normandie. P. DAN. Il fut réglé par le traité de Guérande, conclu le 12 d'Avril de l'an 1365, que désormais les femmes ne pourroient prétendre au Duché de *Bretagne* qu'au défaut de tous les mâles légitimes de la Maison de *Bretagne*. Id. Tom. II, pag. 628. La *Bretagne* est un pays d'Etats. Les Etats de *Bretagne* se tiennent de deux ans en deux ans dans le lieu de la Province que le Roi désigne. Voyez encore le mot ARMORIQUE. Il y a des *Chroniques Annales de Bretagne*, par M<sup>e</sup> Alain Bouchard, Avocat au Parlement ; l'*Histoire de Bretagne* par Bertrand d'Argentré ; une autre par d'Hosier, avec les *Chroniques des Maisons de Vitre & de Lara* ; & enfin la dernière en deux tomes, dont le second contient les preuves données par D. Alexis Lobineau, Bénédictin. Il y a des Dissertations sur la mouvance de la *Bretagne*, de M. l'Abbé de Vertot & d'un Anonyme. Voyez encore de Hauteffette, *Note in Greg. Tur. L. IV, p. 114.*

La mer de *Bretagne*, autrement la Manche, ou le Canal. C'est un grand détroit de l'Océan Atlantique, qui s'étend entre les côtes de France au midi, & celles d'Angleterre au nord.

Il y a une contrée en Canada, à la pointe du golfe de Saint Laurent, à laquelle on a donné le nom de *Nouvelle-Bretagne*. On écrivoit autrefois *Bretaigne*.

**BRETAILLER.** v. n. Titer souvent l'épée & fréquenter les salles d'armes. Ce terme est méprisant, & ne convient qu'à de jeunes étourdis qui veulent faire les bravaches. Les honnêtes gens ne s'amuse point à *bretailer*. Ce mot vient de *brette*, qui signifie une longue épée. Il n'est que du style familier.

**BRETAILLEUR.** s. m. Jeune fanfaron qui met l'épée à la main pour la moindre bagatelle. *Thraso*. Les *bretailleurs* sont bannis de la société des honnêtes gens. Il se dit aussi de ceux qui fréquentent souvent les salles d'armes.

**BRETANNION.** s. m. Nom d'homme. *Bretannio*, ou *Vetrannio*. D'autres disent *Vetrannion*. L'un peut s'être formé de l'autre. S. *Bretannion*, Evêque de Tomes, dans la petite Scythie, près du Pont-Euxin, parla hautement à Valens pour la défense de la foi de Nicée, & ne voulut point communiquer avec lui.

**BRETAUDER.** Vieux verbe qui signifioit autrefois tondre inégalement. *Inæqualiter tondere*.

Il a conservé cette signification chez les tondeurs de drap : il s'emploie aussi activement en maréchal-lerie *Bretauder* un cheval, c'est lui couper les oreilles. *Aures refecare, truncare*.

Quelques-uns s'en servent aussi pour châtrer. En style comique & burlesque, *bretauder quelqu'un*, c'est lui couper les cheveux plus courts qu'il n'a coutume de les porter.

**BRETECHE.** s. f. Vieux mot, qui signifie une forteresse

à créneaux, & le lieu public où l'on fait les cris & proclamations de Justice. *Turris pinnis instructa*. Il vient de l'italien *Bretesca*, qui se dit de cette barrière qu'on met d'ordinaire devant la porte des palais. MÉNAGE. Les portaux des villes s'appeloient aussi *bretèches*, parce qu'il y avoit quelques petits forts ou défenses de bois, comme on appelle *barbacane*, ce qui sert à défendre le foillé. Il a aussi signifié, marche-pied, corridor.

*Mainte pucelle illec avoit  
Dessus la bretèche montée.*

En quelques coutumes on dit *bretèque*, ou *bretèques*.

**BRETÈLLE.** f. f. Ce qui sert à attacher; sur les épaules, des hottes, des crochets, des bars, des brouettes, ou autres choses propres à porter des fardeaux. *Funales habenæ dossuarii corbis*. Ce sont deux fangles, ou deux bandes de cuir ou de grosse étoffe, chacune large de deux pouces, & longue d'environ une demi-aune: on les attache par un bout vers le milieu de la partie plate de la hotte, afin que chacune faisant le tour d'une des épaules, & passant par dessous les aisselles, elles viennent s'accrocher par leur autre bout, qui a une boucle, à deux bouts de bâton qui sortent exprès du bas de la hotte, & qu'ainsi la hotte tienne ferme sur les épaules. Il en est de même à proportion aux crochets. Prenez garde que les *bretelles* de votre hotte soient assez fortes pour ce fardeau. Ces *bretelles* sont trop petites, trop courtes.

Borel le dérive de *βρίσω*, c'est-à-dire, *je charge*.

**BRETÈLLE**, est aussi un terme de Rubanier; & il signifie un tissu pour soutenir le corps du Rubanier lorsqu'il travaille, de peur qu'il ne tombe en devant.

**BRETÈLLES**, au pl. signifie encore un tissu de fil ou de soie, qui sert à soutenir les culottes des enfans, ou des hommes un peu gros.

On dit proverbialement, *Il en a par-dessus les bretelles*, ou jusqu'aux *bretelles*; pour dire, il en a par-dessus ses forces, au-delà de ce qu'il peut porter. Ce qui se dit de toutes sortes de méchantes affaires, mais plus ordinairement lorsque quelqu'un a bû trop de vin.

**BRETÈLLES.** f. f. pl. signifie encore dans le tarif de la Douane de Lyon, ce qu'on nomme à Paris, des charges ou paniers de verre.

**BRETÈSSES**, ou **BRETÈCHES**. Terme de Blâson, qui se dit d'une rangée de créneaux sur une fasce, bande, ou pal, ou sur les côtés d'un blâson de plate figure. *Pinnarum muralium ordo geminus*. Et on appelle Ecu *bretessé* simplement, quand les créneaux d'une fasce, d'un pal, d'une bande se rapportent, & sont vis-à-vis l'un de l'autre. Les Martinozzi portent quatre fasces *bretessées* à double. MASC.

**BRETEUIL.** Gros bourg de France en Normandie, avec titre de Comté, sur la rivière d'Iton, à six lieues d'Evreux. *Bretolium*.

**BRETEUIL**, *Bretolium*. Petite ville de France, en Picardie, au Diocèse de Beauvais, avec une Abbaye de l'Ordre de St Benoît.

**BRETIGNY**, *Breiniaca*. Village de France, au-dessus de Montlhery, à une lieue de Châtres, à cinq de Paris. C'est là que fut conclu en 1360, le traité de paix entre la France & l'Angleterre.

**BRETON, ONNE**, f. m. & f. *Britannus. Brito*. C'est le nom des anciens habitans de l'île que nous appelons aujourd'hui *Grande-Bretagne*. Ils avoient ce nom au temps de César, & l'ont gardé jusqu'à l'invasion des Saxons. Voyez ce qu'on dit de son étymologie au mot *GRANDE-BRETAGNE*. Aujourd'hui on n'appelle point en françois *Bretons* les habitans de cette île, mais *Anglois*, ceux qui habitent la partie méridionale; & *Écossais*, ceux qui occupent la partie septentrionale. Cependant, en parlant des anciens peuples de ce pays, sur-tout de la partie méridionale, il faudroit dire *Bretons*, jusqu'à l'invasion des Saxons,

**BRETON, ONNE**, f. & adj. *Armoricus, a*. Nom du peuple qui habite la petite Bretagne, province de France, qu'on appelloit autrefois *Armorique*. Ce sont les seuls qui portent aujourd'hui en notre langue le nom de *Bretons*, qu'ils ont depuis plusieurs siècles. Voyez *BRETAGNE*. Les *Bretons* de France, & les Gallois d'Angleterre, ou Montagnards de la Principauté de Galles, ont une même langue, & s'entendent les uns les autres. La noblesse *Bretonne*. Grégoire de Tours dit expressément, *Liv. IV, C. 4* que depuis Clovis les *Bretons* furent sous la domination des François; que les *Bretons* dès-lors n'eurent plus de Rois, & que leurs Princes se contentèrent de porter le titre de *Comte*. P. DAN. Les charges *bretannes* sont au Parlement de Bretagne les charges de Conseillers, qui ne peuvent être possédées que par des *Bretons*, comme les charges françoises ne peuvent l'être que par d'autres que des *Bretons*. Un cheval *bretton*.

On dit *bas-Breton* & *basse-Bretonne*, pour dire un homme ou une femme qui est de Basse-Bretagne. Un gentilhomme *bas-Breton*. Au lieu de *basse-Bretonne*, on dit souvent dans le discours familier une *basse-Brette*. Les *basses-Brettes* ont de l'esprit, c'est-à-dire, les *basses-Bretannes*, les femmes de Basse-Bretagne. Ce Capitaine de vaisseau a épousé une *basse-Brette* qui lui a donné du bien.

**BRETON-BRETONNANT.** Si l'on en croit d'Hosier, dans son *Hist. de Bretagne*, pag. 43, 44, les *Bretons* qui habitoient les côtes de l'Océan du côté de l'occident, prirent des femmes de la Grande-Bretagne, & c'est le langage de ces femmes qui continue encore aujourd'hui, & que nous nommons *bas-Breton*; car c'est le langage des meres que les enfans apprennent; & c'est pour cela, dit-il, qu'on appelle ceux-ci *Bretons-bretonnans*. Pour les autres situés vers l'orient, ils prirent des femmes Gauloises, & c'est à raison de leurs meres & de leur langue, qu'on les appelle *Bretons-Gaulois*. Dans le pays on les appelle *Gal-tots*.

Il est vrai qu'on appelle *Bretons-bretonnans* ceux qui parlent bas-breton; mais la raison qu'il en rapporte n'est pas bien sûre: il y a plus d'apparence que c'est leur peu de commerce avec la France, & leur langue qui leur fit donner ce nom, qui du reste est bas & populaire.

Du Tillet, *Rec. des Rois de Fr.*, p. 3, dit *Bretonnont*, & non pas *bretonnant*. Ce n'est qu'un retranchement de la première syllabe, & cette expression n'a rien de différent de l'autre; mais elle ne se dit plus. Cet Auteur n'appelle point ainsi le peuple de Bretagne, mais le langage de ce peuple que nous appelons *bas-Breton*. Du reste, il dit plus vraisemblablement que d'Hosier, que c'est le langage apporté & conservé jusqu'à présent par les *Bretons* qui s'y retirèrent chassés par les Anglois-Saxons. Mais après tout, il est difficile de se persuader que quelques réfugiés fissent changer le langage aux Armoriques naturels du pays. Ils s'accoutumèrent bien plutôt au leur, qui n'étoit pas fort différent de celui des *Bretons*, parce qu'il est certain, que les *Bretons* de l'île Britannique étoient originairement Gaulois.

*Breton* & *Britto*, *Brittus*, au plur. *Brittones* & *Britti*, selon le P. Pezron, sont des noms pris de la langue des Gaulois, qui disent *Brittes*, *Brith*, pour signifier un homme peint & marqué de diverses couleurs, & chez eux *Britho* étoit un verbe, qui signifioit *pingere*, *variegare*, c'est-à-dire, peindre & marquer de diverses couleurs. *Brittones* & *Britti* n'étoient donc autre chose que des hommes peints. En effet, continue-t-il, ces peuples *Bretons* anciennement se peignoient le corps, & même le visage principalement d'une couleur qui tiroit sur le bleu; delà vient que Martial les appelle *Picti Britannii*, en parlant de ceux d'Angleterre. Sur quoi il est bon de remarquer, dit encore le P. Pezron, que *Britannia* vient du Celte *Britt*, c'est-à-dire, *peint*; & de *tan*, ou *stan*, qui signifie *pays*, ou *région*. Ainsi *Britannia*, selon lui, veut proprement dire *région des*

*hommes peints.* Desorte que les Grecs qui ont écrit *Βρεττανία* & *Βρεττανία* par un *e* & deux *tt*, ont mieux marqué le véritable nom de ces peuples que les Latins, qui disent *Britannia*.

*Le Cap-Breton.* Cap de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'Île du *Cap-Breton*, à laquelle il donne son nom, & qui est située dans la mer de Canada, entre l'Île de Terre-Neuve & l'Acadie. *Caput Britonum.*

*Le Pertuis-Breton.* Petit détroit de la mer de Gascogne, entre la côte septentrionale de l'Île de Rhé, & celle de Poitou. *Fretum Britannicum.* МАТУ. *L'Île des Bretons,* Île de l'Amérique, *Britonum Insula*, autrement l'Île du *Cap-Breton*.

L'Île du *Cap Breton*, aujourd'hui *île Royale*. Elle est distante de dix lieues du cap de Campseaux en Acadie; elle a 80 lieues de tour, y compris l'Île de Sainte Marie, qui y est adjacente, & située en sorte qu'elle forme deux passages, l'un entr'elle & la terre ferme, appelé l'entrée du petit passage de Campseaux; & l'autre est un intervalle de six lieues qui est entr'elle & l'Île du *Cap Breton*, par où l'on va du petit passage de Campseaux au fort St Pierre. Le trajet ne s'en peut faire que par des barques, encore faut-il bien prendre garde au chenal ou canal de l'entrée du petit passage. Allant le long de l'Île de Ste Marie de hors, l'on trouve une petite Île toute ronde à trois lieues de-là, nommée l'Île Verte. Pour y aller, il faut tenir le large; la côte y est fermée de rochers qui avancent une bonne lieue en mer, trois lieues durant. Cela passé, venant trouver l'Île Verte, il la faut laisser à droite, pour entrer dans la baie de Saint Pierre. L'on y mouille devant une pointe de sable un peu au large. Les vaisseaux ne peuvent approcher plus près de S. Pierre que de trois lieues: les barques y peuvent venir, mais il faut bien savoir le canal.

Sortant du port S. Pierre par le côté de Campseaux pour faire le tour de l'Île, tirant vers la partie orientale, l'on trouve l'Île Verte. De-là l'on va aux Îles Michaur, qui en sont à trois lieues. Ce sont des rochers que l'on nomme ainsi. La pêche de la morue y est bonne, & de-là au Havre l'Anglois on compte dix lieues: toute la côte n'est que rochers, & à l'entrée de ce Havre l'on trouve une Île qu'il faut laisser à gauche. Les navires étant dedans, sont en sûreté. L'ancrage y est bon; toutes les terres du dedans ne sont que côtes de rochers assez hautes; au bas il y a un petit étang où l'on prend grand nombre d'anguilles: la pêche de la morue y est très-bonne.

A trois lieues de-là l'on trouve le port de la Baleine, qui est encore un bon havre, mais de difficile entrée, à cause de quantité de rochers qui s'y rencontrent. De-là on va au Fourillon qui est derrière le *Cap-Breton*. Le *Cap-Breton* n'est qu'une île, & la partie de l'Île qui porte ce nom & qui regarde le sud-est, ce sont tous rochers, entre lesquels on ne laisse pas de mettre des navires à l'abri pour la pêche, qui y est très-bonne. Toutes les terres de ce pays-là ne valent guère, quoiqu'il y ait de beaux bois dans le haut des montagnes, comme bouleaux, hêtres & principalement sapins & quelques pins.

Passant plus avant, l'on trouve la rivière aux Espagnols, à l'entrée de laquelle les navires peuvent être en sûreté. Il y a une montagne d'excellent charbon de terre à quatre lieues de la rivière. La terre y est assez bonne. De l'autre côté elle est couverte de bouleaux, érables, frênes, & quelque peu de chênes. Il s'y trouve aussi des pins & des sapins. Du haut de la rivière on traverse à Labrador, à travers de deux ou trois lieues de bois.

Sortant de la rivière aux Espagnols pour aller à l'entrée de Labrador, l'on fait trois lieues parai des rochers, au bout desquels est l'entrée du petit Chibou ou de Labrador. En cette contrée il y a encore du charbon de terre. Là commence une grande baie qui va proche de Niganiche; elle a huit ou dix lieues de large. Dans cette baie il y a force niches où les

cormorans font leurs nids: en terre de toutes ces roches, à la droite, est le grand Chibou, qui est l'entrée du havre de Sainte Anne.

Entrant dans la baie, il y a de plus grandes îles; où les sapins sont plus beaux, & en tout cet espace de dix-huit lieues, ce ne sont qu'îles dont on ne fait point le nombre, & le gibier y abonde de toutes parts. Il y a un passage de l'une des pointes à l'autre de la baie, entre ces îles, pour une chaloupe & pour une barque; mais il faut bien savoir le chemin pour y passer. Cette baie a bien près de quatre lieues de profondeur, & plusieurs rivières qui descendent dedans; elles sont petites; ce ne sont presque que de gros ruisseaux par où les Sauvages vont & viennent; ils y sont en grand nombre, à cause de la chasse qui est bonne dans le haut des terres, y ayant des montagnes toutes remplies d'otignaux. Il ne laisse pas d'y avoir de beaux bois, de bonne terre, & des endroits beaux & agréables. DENIS: P. 1, C. 4.

Sortant de-là, allant à Niganiche, l'on passe huit lieues de côtes de roches extrêmement hautes & escarpées, comme une muraille; & Niganiche qui est à deux lieues de la pointe ne vaut guère non plus. Du Fourillon au *Cap Breton* il peut y avoir vingt à vingt-deux lieues jusqu'à Niganiche, & de-là au cap de Nord cinq à six lieues, toutes côtes de rochers. Il y a place au cap du nord pour un navire, qui peut y faire sa pêche. Du Chadye au cap du nord il y a environ quinze à seize lieues: toute cette côte là n'est que rochers couverts de sapins, mêlés de quelques petits bouleaux: il s'y trouve quelques anses de sable, où à peine se peut retirer une chaloupe. Cette côte est dangereuse.

De Chadye continuant sa route le long de la côte qui sont montagnes de roches jusqu'à quatre lieues de-là, l'on trouve une petite Île vis-à-vis d'une anse de sable, propre à mettre des chaloupes à couvert. Dans cette anse il y a une montagne de pierres noires, dont les Charpentiers se servent à marquer leurs ouvrages: elle n'est pas des meilleures, étant un peu dure. Après avoir fait encore huit lieues de côtes, l'on trouve des terres basses & plates, couvertes de bois de toutes sortes, comme frênes, bouleaux, hêtres, érables, pins & sapins; mais tous ces bois-là ne sont pas des plus beaux. De-là on entre dans une petite rivière à chaloupe, où l'on pêche force saumons. Il y a une mine de charbon de terre; on dit qu'il y a aussi du plâtre. Le bois est assez beau en cette rivière, & le terrain n'en est pas montagneux. De l'embouchure de cette petite rivière jusqu'à l'entrée du petit passage de Campseaux, du côté du nord, il n'y a que trois lieues, & de-là à l'autre entrée du côté du sud environ dix lieues, où j'ai commencé pour faire le tour, & c'est où finit le circuit de cette Île du *Cap Breton*, à laquelle on donne communément quatre-vingt lieues de tour, dont la circonférence & le dedans ne contiennent presque que des montagnes de roches; mais ce qui la fait estimer, sont les ports & rades où les navires se mettent pour faire leur pêche. Le maquereau & le hareng donnent fort autour de l'Île. Cette Île a encore été estimée pour la chasse de l'orignac. Il s'y en trouvoit autrefois grand nombre, mais à présent il n'y en a plus: les Sauvages ont tout détruit, & l'ont abandonnée, n'y trouvant plus de quoi vivre. Ce n'est pas que la chasse du gibier n'y soit bonne & abondante; mais cela n'est pas suffisant pour leur nourriture, outre qu'il leur en coûte trop de poudre & de plomb; car d'un coup de fusil dont ils abattent un orignac, ils ne tuent qu'une outarde ou deux, quelquefois trois; & cela ne suffit pas pour les nourrir avec leur famille.

BRETON. f. m. Coquille blanche & inégale, qui s'emploie aux ouvrages de rocaïlles.

BRETONNE. f. f. On a donné ce nom particulier à ce qu'on appelle en général *Cypote*, qui, suivant l'explication qu'en a donné l'Académie-Françoise dans la troisième édition de son Dictionnaire, est

une espèce de mante que les femmes mettent par-dessus leurs habits, quand elles sortent, & qui les couvre depuis la tête jusqu'aux pieds. *Capote* de camelot. *Capote* de taffetas.

Le mot *bretonne* ne désigne point tout seul l'espèce d'habillement dont on parle ici. On dit une cape *bretonne*, pour la distinguer de celles qu'on porte dans les provinces voisines, en Normandie, en Anjou, & qui ne sont pas faites de la même façon.

**BRETTE**. f. f. Epée qui est plus longue que celle qu'on porte ordinairement. *Rudis gladiatoria*. C'est un terme de plaisanterie. Il ne quitte jamais la *brette*. Quelques-uns dérivent ce mot de *britto*, qui signifie une espèce d'arme tranchante, inventée en Bretagne.

**BRETTE**, est proprement une sorte d'épée longue & étroite. M. Huet croit qu'elles sont ainsi nommées pour être venues de Bretagne. Dans le grand testament de Villou le mot *Brettes* est employé pour *bretonnes*, & *brettes targes*, pour *targes bretonnes*.

On appelle aussi une femme de Bretagne *Brette*, de *Britta*, & *basse-brette* une femme de basse-Bretagne.

**BRETTÉ, ÉE**, adj. Truelle *brettée*, marteau *bretté*, ou *brettelé*, sont des outils qui ont plusieurs dents ou petites pointes qui servent à bretteler leurs ouvrages. Voyez **BRETTER**.

**BRETTEN**. Ville d'Allemagne dans la Suabe, appartenante avec son territoire à l'Électeur Palatin.

**BRETTEN**. Petite ville de Suède, dans la Dalie, sur le lac Waner.

**BRETTER**, ou **BRETTELLER**. v. a. C'est parmi les Sculpteurs une manière de travailler sur la cire ou sur la terre. Ils ont un ébauchoir ou instrument de bois qui a des dents par un bout, & qui en ôtant la cire ou la terre, ne fait que dégrossir & laisser les traits sur l'ouvrage qu'on nomme *brasures*. Les Maçons ont des truelles qu'ils nomment *brettées* & *brettellées*, parce qu'elles ont des dents; elles leur servent pour dresser leurs enduits de plâtre. Les Tailleurs de pierre ont aussi des marteaux *brettés*, qui leur servent à dresser les paremens des pierres. *Bretteller* signifie aussi regratter un mur avec un outil à dents, comme la laie, le rislard, la rippe, &c.

**BRETTER**, v. n. Chercher querelle, férailler, avoir toujours l'épée au vent, attaquer insolemment tous les passans, chercher noise à un chacun. C'est un métier qui envoie bientôt son maître en l'autre monde. *Dist. Com.*

**BRETTÉ, ÉE**; & **BRESSELÉ, ÉE**. part. & adj.

**BRETTEUR**. f. m. Celui qui porte une brette, qui aime à se battre & à férailler. *Rixarum amans*.

**BRETTURE**. f. f. Dentelure qui est aux extrémités de plusieurs outils d'artisans, comme truelles, rippes, marteaux, &c. *Denticuli*.

**BRETTURES**, se dit aussi des traits que le Sculpteur laisse sur un ouvrage qu'il dégrossit avec l'ébauchoir bretté.

**BREUBERG**. ( Seigneurie de ) Petit pays de Franconie, le long du Mein, entre le Comté d'Erpach & l'Archevêché de Mayence, avec un château qui lui donne ce nom.

**BRÈVE**,  
**BREVEMENT**, } Voyez { **BREF**.  
**BREVETE**, } } **BRIÈVEMENT**.  
 } } **BRIÈVETÉ**.

**BREVET**. f. m. Acte expédié par un Secrétaire d'Etat, qui porte la concession d'une grace, ou d'un don que le Roi a fait à quelqu'un. *Breve Regis diploma*. Il a eu le *brevet* de nomination à un tel Evêché; un *brevet* pour jouir d'une telle charge. On appelle de même *brevet*, une expédition par laquelle un Prince, un grand Seigneur accorde une grace à quelqu'un.

**BREVET d'affaire**. Privilège que le Roi accorde à quelques courtisans, de le voir dans sa garde-robe. *Acad. Fr.*

**BREVET de retenue**. Brevet par lequel le Roi assure une certaine somme sur le prix d'une charge,

laquelle doit être payée aux héritiers ou aux créanciers du titulaire par celui qui le remplacera.

**DUC A BREVET**, celui qui n'a qu'un brevet de Duc.

**Juste-au-corps à brevet**. Sorte de juste-au-corps bleu que quelques courtisans ont droit de porter par *brevet* du Roi.

**BREVET de joyeux avènement**. Grace expectative dont le Roi, à son avènement à la couronne, a droit d'user sur une prébende de chaque église cathédrale, & sur les dignités & prébendes des collégiales, en présentant un sujet à chaque Prélat & à chaque Chapitre pour être par eux pourvu du premier bénéfice qui viendra à vaquet.

**BREVET de serment de fidélité**. Autre mandement, par lequel le Roi enjoint à chaque Evêque dont il reçoit le serment de fidélité, de conférer la première prébende vacante à celui qui est désigné par le *brevet*.

Obligation par *brevet*, en termes de pratique. C'est celle dont il n'est point resté de minute chez le Notaire, qui a été délivrée en original à l'une des parties.

On dit aussi *brevet d'apprentissage*. Voyez **APPRENTISSAGE**, & *brevet de MAÎTRISE*; mais plus communément lettres de maîtrise. Du Cange témoigne qu'on disoit autrefois *Brevis Notariorum*; ou *breve sacramenti*; pour dire, *Les actes & minutes de Notaires*; & rapporte une autorité de Lampridius pour le prouver.

**BREVET**, en termes de Marine, est un écrit sous seing privé, par lequel le maître d'un vaisseau reconnoît avoir chargé telle marchandise sur son bord, qu'il s'oblige de porter à sa destination pour le prix convenu, sauf les risques de la mer. Les matelots l'appellent *connoissement* sur l'Océan, & *police de chargement* sur la Méditerranée. Voyez **BREF**.

**BREVET**. f. m. Terme de Teinturier. Décocction de garence & de son, que les Teinturiers ajoutent dans l'eau commune, & passée par un tamis dans le bain de l'indigo, qui est verte sous l'écume. Ils y mettent la garence, pour assurer, disent-ils, la couleur de l'indigo, parce que cette racine en fournit un si solide sur les sujets préparés, qu'elle résiste à presque toutes les épreuves. Ils y ajoutent le son, pour adoucir l'eau qu'ils supposent contenir presque toujours des parties d'un sel acide, qu'il est bon, selon eux, d'amortir. *Mem. de l'Acad. des Sc.* 1740, p. 135.

Manier le *brevet*, c'est examiner avec la main si le bain ou le *brevet* de la cuve est bon ou assez chaud. Ouvrir le *brevet*, prendre de la liqueur pour connoître la couleur du bain.

On appelle encore *brevet* la croix du Saint-Esprit, qui est brodée sur les manteaux & les habits des Chevaliers de cet Ordre; mais plus communément ces croix en broderie, détachées, qu'on côut seulement sur l'habit, & qu'on peut transporter, quand on veut, d'un habit sur un autre. On acheta douze *brevets* pour M. de ... On donne même quelquefois le nom de *brevets* aux Seigneurs qui sont de cet Ordre, & qui portent le cordon bleu. On les nomme souvent *Cordons bleus*, mais quelquefois *Brevets*. On laisse entrer les *Brevets* au lever du Roi. *Etat de la France*.

**BREVET de tailles**, est une commission du Conseil, scellée du grand sceau de cire jaune, qui contient la somme qu'il plaît au Roi d'imposer pour la taille dans l'étendue de chaque Généralité & de chaque Election.

**BREVET de contrôle**, est une reconnoissance que les Commis des Bureaux des Traités délivrent à la sortie du Royaume, à la place de l'acquit de payement que les conducteurs & voituriers leur remettent entre les mains.

**BREVET**, se dit aussi de certains billets, caractères, ou oraisons que donnent des charlatans, & des empiriques pour guérir de plusieurs maladies, ou pour



faire des choses extraordinaires. Ainsi Corneille a dit dans l'illusion comique ,

*Et pour gagner Paris il vendit par la plaine  
Des brevets à chasser la fièvre & la migraine.*

On les appelle en grec *φουλακτῆρια*, en latin *servatorium*, *amuletum*.

**BREVETAIRE**, f. m. Tétme de palais. Celui qui a obtenu un brevet du Roi, en matière bénéficiale, pour être pourvu du premier bénéfice qui viendra à vaquer. *Regis diplomate munitus, instructus*. Dans le concours d'un Indultaire & d'un Brevetaire de joyeux avènement, le grand Conseil donne la préférence à l'Indultaire, quoique sa réquisition soit postérieure à celle du Brevetaire. C'est ce qui a été jugé par plusieurs arrêts, dont il y en a un du 4 Mars 1717.

**BREVETER**, Vieux v. a. dont Montaigne s'est servi pour abrégé. *Breviare*. Aujourd'hui *breveter* signifie accorder un brevet, donner le brevet d'un office, d'un emploi, d'une pension. Le Roi la *breveté* d'une pension.

**BREVIAIRE**, f. m. Office divin qu'on fait tous les jours à l'Eglise, & que les Ecclésiastiques doivent dire chez eux, quand ils ne peuvent pas y assister. *Breviarium*. Le bréviaire de Rome se peut dire pat-tout. Il y a des bréviaires particuliers pour chaque Diocèse, & pour chaque Ordre de Religieux. Comme avant le Concile de Trente le bréviaire n'étoit pas uniforme pour tous les Diocèses; le Pape Pie V fit dresser un bréviaire pour l'usage universel de l'Eglise, intitulé *Breviarium Romanum ex decreto sacro-sancti Concilii Tridentini restitutum*.

Le bréviaire est composé de Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres & Complies; c'est-à-dire, de sept différentes heures, à cause de ce mot de David, *Psaume CXVIII. Septies in die laudem dixi tibi*. L'obligation de réciter l'Office que les Latins appellent bréviaire, & les Grecs l'horloge, peu-à-peu s'est réduite aux seuls Clercs & aux Bénéficiers, qui y sont obligés sous peine de péché mortel, & de restitution des fruits, à proportion de ce qu'ils en auront omis. God. Au XIV<sup>e</sup> siècle c'étoit un cas réservé aux Evêques que d'avoir été trois jours sans dire le bréviaire. Il y avoit des Evêques qui exigeoient des Prêtres qu'ils eussent dit non-seulement Matines, mais encore Prime, avant que de célébrer la Messe. *LOBINEAU. Hist. de Bret. T. I, p. 847.*

L'institution du bréviaire n'étant point ancienne, on y a inféré les vies des Saints telles qu'elles étoient alors, c'est-à-dire, pleines de faits qui ne sont point assez avérés. C'est pourquoi il a été nécessaire que les Papes & les Evêques les réformassent selon le décret du Concile de Trente. Les Papes Pie V, Clément VIII & Urbain VIII ont fait réformer le bréviaire Romain. Plusieurs Evêques de France ont aussi fait travailler à la réformation des bréviaires de leurs diocèses.

M. Joli, grand Chantre de Notre-Dame de Paris, dans une consultation touchant la réformation des *Heures Canoniales*, imprimée en 1644, prétend que l'obligation de réciter le bréviaire en particulier n'est appuyée que sur une coutume qui sert de loi, & qu'avant le Concile de Basle on n'avoit fait là-dessus aucune constitution. Il ajoute même que ce Concile n'enjoit pas expressément aux Ecclésiastiques de le réciter, mais qu'il enseigne seulement la manière de le réciter: *Quæ constitutio non disertis verbis opus istud Ecclesiasticis injungit; sed quomodo tractandum sit, exponit.*

Il se fit dans le Concile de Latran tenu sous les Papes Jules II, & Léon X une constitution plus expresse, qui oblige les Ecclésiastiques jouissans de bénéfices, à réciter le bréviaire sous peine d'être privés des fruits de leurs bénéfices, & même d'être dépouillés de leurs bénéfices, si après avoir été avertis, ils ne se corrigent point. Mais quoique ce Concile de Latran porte le nom de Général, plusieurs doutent qu'il le soit, comme Bellarmine même l'a

remarqué. On observera de plus, que ce Concile n'oblige point les Bénéficiers à réciter leur bréviaire, lorsqu'ils ont des occupations légitimes qui les empêchent, *Legitimo impedimento cessante*. M. Joly met au nombre de ces empêchemens légitimes l'étude de l'Écriture-Sainte, ou de ce qui la regarde, par exemple, la prédication de la parole de Dieu, & plusieurs œuvres de charité qui sont commandées dans l'Évangile. Mais ce que dit M. Joly ne doit pas faire croire qu'on puisse aisément se dispenser de dire le bréviaire, quand on y est obligé. Une coutume légitimement établie a force de loi, passe en loi; ainsi, excepté dans les maladies, qui mettent dans l'impossibilité de réciter le bréviaire, ou qui en rendent la récitation très-difficile, l'obligation de le dire subsiste toujours, à moins qu'elle ne fût incompatible avec les devoirs d'une autre vertu d'un ordre supérieur. Par exemple, s'il s'agissoit d'assister une personne mourante, de lui administrer les Sacremens, de baptiser des enfans, ou des catéchumènes qui sont en danger de mort, &c. on doit préférer ces devoirs de charité à la récitation du Bréviaire. Mais de croire que pour étudier simplement l'Écriture Sainte, ou les choses qui y ont rapport, on puisse sans autre raison se dispenser de réciter le Bréviaire, c'est se tromper; & si c'étoit là le sentiment de M. Joly, il faudroit le rejeter comme faux. On doit ajouter que l'obligation de réciter le Bréviaire est encore plus grande pour les Bénéficiers que pour les autres.

Dans un Concile tenu à Cologne en 1536, on parla fortement pour la réformation du Bréviaire; & l'on y représenta que les anciens Peres ne permettoient pas qu'on lût dans les Eglises autre chose que l'Écriture Sainte: *Hic multo jam ex tempore pio animo desideravimus repurgari Breviaria.*

Le Cardinal Quignon, du titre de Sainte-Croix, avoit publié dès ce temps-là un nouveau Bréviaire Romain, d'où il avoit été presque tout ce qui lui paroïssoit fabuleux, par l'ordre des Papes Clément VII & Paul III. Son dessein étoit, comme il le déclare lui-même dans une belle préface qui est à la tête de ce livre, qu'on lût principalement l'Écriture Sainte pendant toute l'année, & le Pisautier entier chaque semaine. Il en tetrancha le petit Office de la Vierge, les traits ou versets, les répons & plusieurs autres choses semblables que le chant a introduites dans l'Eglise. Il avoit eu égard en cela à l'instruction & à l'utilité de ceux qui récitent le Bréviaire en particulier. Il assure que les Histoires des Saints qu'il a laissées dans son Bréviaire y sont rapportées d'une telle manière, qu'elles ne contiennent rien qui puisse choquer les personnes graves & savantes: *Historia Sanctorum sic conscripta sunt, ut nihil habeant quod graves & doctas aures offendat.* Les Papes Jules III & Paul IV, autoriserent ce Bréviaire, dont il y a eu assez grand nombre d'éditions, principalement en France.

Il est vrai que cette réformation du Bréviaire Romain parut trop libre aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris. Ils en firent l'an 1535, une critique en forme de censure, sous le titre de *Notæ Censurariæ in Sacrum Quignonis Breviarium*. Ils ne pouvoient souffrir une si grande nouveauté, parce que ce Bréviaire du Cardinal Quignon est très-différent de tous ceux qui avoient été publiés jusqu'alors. Mais nonobstant cette censure, il fut imprimé dans la suite plusieurs fois avec l'approbation des Docteurs de Sorbonne, & avec le privilège du Roi. Les Docteurs mêmes se servirent de l'autorité de ce Bréviaire en 1574, pour établir la Conception Immaculée de la Sainte Vierge contre Maldonat. Ce qui fait voir manifestement que ce Bréviaire, qui fut ensuite supprimé, étoit alors en usage, au moins parmi les Ecclésiastiques de France, qui le récitoient comme un véritable Bréviaire Romain. Il y en a au moins quatre éditions de Lyon.

Dans le Bréviaire Romain on récite le Dimanche à Matines, dix-huit Psaumes en trois nocturnes



douze au premier, & trois à chacun des deux autres. Les autres jours de la semaine, qu'on appelle sèries, & aux fêtes simples, on en recite douze en un seul nocturne. Pour les fêtes, excepté celles qui sont simples, on en recite neuf; mais aux fêtes de Paque & de la Pentecôte, on n'en recite que trois. Après les Pseaumes de chaque nocturne, on lit trois leçons, qui sont précédées de quelques versets, d'un *Pater noster* & d'une prière pour demander la bénédiction, & terminées par des répons, hors la dernière, après laquelle on dit le *Te Deum* les jours de fêtes & les Dimanches, qui ne tombent pas dans l'Avent ou dans le Carême. A Laudes, on dit toujours sept Pseaumes & un Cantique sous cinq antiennes, ou trois antiennes seulement dans le temps Paschal: dans ce même temps-là, on ne dit qu'une antienne pour chaque nocturne, quelque nombre de Pseaumes qu'il renferme. A Prime, les jours de fête & le Samedi, on ne recite que trois Pseaumes; les Dimanches & les sèries on en recite quatre, hormis dans le temps Paschal, où l'on n'en recite que trois. A Prime, on recite les Dimanches le symbole de S. Athanaïe après les Pseaumes. A Tierce, Sexte & None, on recite toujours trois Pseaumes, qui sont des parties du grand Pseaume 118, *Beati immaculati*. A Vêpres, on recite tous les jours cinq Pseaumes, & quatre à Complies. De plus, on recite un *Pater*, un *Ave*, un *Credo*, au commencement de Matines & de Prime & à la fin des Complies; au commencement des autres heures, on recite seulement un *Pater* & un *Ave*, excepté au commencement de Complies que l'on dit une courte leçon, un *Pater*, le *Confiteor*, les versets *Converte nos*, &c. & *Deus, in adiutorium*, &c. A la fin des Laudes, des petites heures & des Vêpres, on dit toujours l'oraison propre de l'office que l'on fait; on en ajoute quelques autres aux jours moins solennels, comme lorsque l'office n'est pas double, &c. A la fin des Laudes, on dit après les Pseaumes une leçon brève, une hymne, un verset, une antienne & le Cantique *Benedictus*; on fait la même chose à Vêpres après les Pseaumes, excepté qu'au lieu du Cantique *Benedictus*, on dit le Cantique *Magnificat*. Après les Pseaumes de Complies, on dit une leçon brève, une hymne, quelques versets, une antienne, le Cantique *Nunc dimittis* & une oraison, devant laquelle on recite quelques prières les jours moins solennels, puis l'antienne de la Sainte Vierge avec son oraison. Au commencement des Matines après le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* & l'Invocation ordinaire, on dit le Pseaume *Venite, exultemus* alternativement par versets avec des antiennes. Enfin, l'on dit toujours à la fin des Pseaumes, le verset *Gloria Patri*, &c. excepté les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, où l'office est un peu différent. On ne dit en ce temps-là que le *Pater* & l'*Ave* au commencement des heures, & de plus le *Credo* à Matines & à Prime, puis les Pseaumes sans antiennes, & sans le verset *Gloria Patri*, &c. on lit les leçons à Matines à l'ordinaire, sans demander la bénédiction: à la fin des heures, on dit un verset, une fois le *Pater*, le Pseaume 50<sup>e</sup> *Miserere*, & une oraison conforme aux mystères que l'Eglise célèbre. Le Samedi-Saint à Vêpres, on ne dit qu'un Pseaume, qui fait la communion de la Messe, puis l'oraison qui en fait la postcommunion. Ceux qui disent un particulier l'office, commencent les Vêpres par un *Pater* & un *Ave* à l'ordinaire. Le jour de l'Epiphanie, on ne dit point au commencement de Matines le Pseaume *Venite, exultemus*, ni l'hymne, le Pseaume est rejeté au commencement du troisième nocturne. Le jour de la Toussaints, outre les Vêpres de la fête, on dit les Vêpres des Morts; & le lendemain, outre les Matines & les Laudes du jour, on dit Matines & les Laudes de l'office des Morts. Telle est la disposition générale du *Bréviaire* Romain, qui servira à connoître la disposition des autres *Bréviaires*.

Ceux qui cherchent des raisons allégoriques de la disposition du *bréviaire* les trouveront dans Ama-

larus Fortunatus, Honorius, Durand, &c. Ceux qui veulent savoir quels pseaumes l'on dit à chaque partie du *bréviaire* les trouveront marqués à la fin de la version en François, que le P. Lallemant a faite des pseaumes. Voyez le *bréviaire* Romain, & les rubriques qui le concernent. Voyez aussi le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* des Bénédictins a été formé d'abord par S. Benoît: on y a ajouté dans la suite l'office de quelques Saints, ce qui ne change pas la disposition & la forme de ce *bréviaire*. S. Benoît avoit tellement divisé le pseauteur, que ses Religieux le récitoient tout en une semaine, & afin que la distribution fût plus égale, il avoit divisé par parties les plus grands pseaumes. Dans le *bréviaire* de S. Benoît il y a toujours douze pseaumes à Matines, & douze leçons les Dimanches, & les Fêtes; il y a de plus trois cantiques tirés de l'ancien Testament. A Laudes on dit huit pseaumes, ou cantiques, dont le premier se dit sans antienne: les jours de Fêtes les pseaumes sont les mêmes que dans le *bréviaire* Romain: les Dimanches & les jours de fèrie quelques-uns sont différents. A Prime, à Tierce, à Sexte & à None, on recite trois pseaumes: à Vêpres quatre, & trois à Complies. Au commencement de toutes les heures on dit le *Pater*, l'*Ave*, & le *Credo*, la prière *Deus, in adiutorium*, &c. & à la fin de l'office l'antienne de la sainte Vierge, comme dans le Romain. Les Dimanches & les Fêtes à Matines après les prières ordinaires du commencement on dit une fois *Deus, in adiutorium*, &c. trois fois *Domine, labia mea*, &c. puis le troisième pseaume *Domine, quid multiplicasti*, &c. sans antienne, ensuite l'invitoire & l'hymne, six pseaumes avec antiennes, & quatre leçons avec leurs répons, & cela forme le premier nocturne: le second est composé de même de six pseaumes & de quatre leçons; & le troisième de trois cantiques, qui se disent sous une seule antienne, & de quatre leçons, après on dit le *Te Deum* & quelques prières qui terminent les Matines. Les jours de fèrie à Matines on dit les mêmes choses que les Dimanches jusqu'à l'hymne, puis six pseaumes & trois leçons, avec les bénédictions qui les précèdent, & les répons qui les suivent, excepté que depuis Paque jusqu'à la Toussaints, à cause que les nuits sont plus courtes, on ne lit qu'une leçon fort courte avec un répons, & c'est ce qui fait le premier nocturne. Le second est composé de six pseaumes, après lesquels on dit quelques prières, qui changent selon les temps; ainsi finissent les Matines de la fèrie qui n'a pas trois leçons. Les Laudes du *bréviaire* Bénédictin sont presque en tout semblables à celles du *bréviaire* Romain: elles diffèrent en ce que dans l'office simple, & dans l'office de la fèrie, au commencement, après un *Pater* & un *Ave*, on dit le pseaume *Deus miseretur*, & à la fin, après le cantique *Benedictus*, on recite à haute voix un *Pater*, qui est suivi de l'oraison, & des commémorations ordinaires. On dit à Prime, à Tierce, à Sexte & à None, les mêmes pseaumes que dans le Romain, après le chapitre il n'y a point de répons; le reste comme à Laudes, excepté les commémorations que l'on ne fait point. Les Vêpres n'ont que quatre pseaumes, elles finissent comme les Laudes excepté qu'au lieu du cantique *Benedictus* on dit le cantique *Magnificat*. A Complies il n'y a point de répons après le chapitre. Du reste on dit après les trois pseaumes un chapitre, un verset, quelques prières, comme aux autres heures & l'oraison, puis la bénédiction. Ces prières qu'on dit à la fin des heures sont appelées litanies dans la règle de S. Benoît. Les déclarations de la Congrégation du Mont-Cassin nous apprennent que par ce mot de litanies on entend les prières suivantes, savoir, *Kyrie, eleison, Christe, eleison. Kyrie, eleison*, une fois le *Pater, Dominus vobiscum*, &c. & l'oraison du jour. Les mêmes déclarations remarquent que le

trois derniers jours de la Semaine-Sainte on fait l'office selon l'usage de la Cour de Rome, *secundum Romanam Curiam*. Voyez la règle de S. Benoît, les déclarations de la Congrégation de Sainte Justine, ou du Mont-Cassin, le Cardinal Bona, qui marque quels sont les psaumes que l'on dit à chaque partie du *bréviaire* Bénédictin. On trouve des explications allégoriques de la disposition du *bréviaire* de l'Ordre de S. Benoît dans Honorius, Jean Beleth, Rupert & Pierre Damien.

Le *bréviaire* de Cîteaux ou des Bernardins, est différent de celui des Bénédictins; mais les Bernardins prétendent, en ce qu'ils ont de différent dans le *bréviaire*, observer à la lettre la règle de S. Benoît, comme le montre le Cardinal Bona. Voici à peu près en quoi consistent ces différences. Avant les leçons on ne dit point le *Pater*, ni l'absolution, ni le *Confiteor* à Prime & à Complies, ni le verset *Gloria Patri* aux répons qui suivent les leçons. En été il n'y a qu'une leçon aux Matines des fêtes. A Tierce & à Complies les hymnes se changent suivant les fêtes & les temps de l'année. Les psaumes des Vêpres des fêtes sont toujours les mêmes. A chaque heure du *bréviaire* il a une *antienne* différente de celles des autres heures. Jamais on ne double les antiennes, & il n'y en a qu'une à Laudes. Toutes les heures finissent par une commémoration de la sainte Vierge; enfin, tous les jours on chante le *Salve, Regina* après Complies. Voyez le *bréviaire de Cîteaux*, & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* des Chartreux approche fort de celui des Bénédictins, & de celui des Bernardins, il en diffère dans les choses suivantes. Au commencement de Matines on dit trois fois le *Pater* & l'*Ave*, après la dernière antienne d'un nocturne on dit un *Pater* & un *Ave*, puis on donne l'absolution: après le cantique *Benedictus*, on dit neuf fois *Kyrie, eleison. Christe, eleison*, & beaucoup de prières, auxquelles on ajoute un *Miserere* les jours moins solennels; & ces prières se disent à toutes les heures. A la fin des leçons qui sont tirées des Prophètes, on ajoute ces paroles, *Hæc dicit Dominus: Convertimini ad me & salvi eritis; le Seigneur a dit ceci: Retournez à moi, & vous serez sauvés*. Les psaumes des Vêpres changent selon que les fêtes sont différentes. Tous les jours à Prime l'on dit le Symbole de S. Athanase. Après l'oraison, qui se dit à la fin des heures, on dit *Benedicamus Domino*, &c. sans rien ajouter. Voyez le *bréviaire* des Chartreux, & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* des Prémontrés est fort semblable au *bréviaire* Romain, & les Prémontrés croient qu'ils ont conservé l'ancien *bréviaire* Romain. Voici ce qu'il y a de particulier dans ce *bréviaire*. Avant Matines ils récitent trois psaumes, & quelques prières avec quelques oraisons. Avant les leçons de Matines ils disent un verset, & un *Pater*, mais il n'y a point d'absolution. Après le neuvième répons ils chantent le *Te Deum*. Avant Laudes ils récitent un verset, qu'ils appellent sacerdotal, *versus sacerdotalis*. Aux premières Vêpres des Fêtes solennelles ils chantent un grand répons après le chapitre. Les hymnes changent à toutes les heures du *bréviaire*, suivant les fêtes & les temps de l'année. Ils ne disent l'antienne de la sainte Vierge qu'après Complies; depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque ils récitent le psaume 117, *Confitemini*, les Dimanches, non pas à Prime, mais à Laudes, à la place du psaume *Dominus regnavit, decorem*, &c. qu'ils récitent dans ce même temps-là à Prime. Enfin, depuis Pâque jusqu'à l'Ascension ils ne disent les Dimanches à Matines que trois psaumes & trois leçons. Voyez le *bréviaire* des Prémontrés & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* des Dominicains a conservé beaucoup de choses de sa première origine; car S. Dominique, qui avoit été Chanoine régulier de S.

Augustin, porta dans l'Ordre qu'il institua la forme du *bréviaire* qu'il avoit trouvée établie chez les Chanoines réguliers de S. Augustin. Cependant les Dominicains y ont fait quelques changemens. A Prime ils récitent trois psaumes, mais les Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque, ils en récitent neuf, & à Laudes dans ce même temps-là ils récitent le psaume 117, *Confitemini*, à la place du psaume *Jubilate*; le reste de l'année ils ne disent point à Prime les psaumes propres de chaque fête, qui sont marqués dans le *bréviaire* Romain. Ils lisent le martyrologe après Laudes, & quand ils disent les Matines le soir, ils ne le lisent qu'après Prime. L'hymne de Complies change selon les temps. A la fin des heures du *bréviaire*, ils disent toujours l'antienne de la sainte Vierge *Salve, Regina*, & une autre de S. Dominique avec quelques prières. Hors le temps de l'Avent & du Carême ils n'ont presque point d'office de fête, car chaque semaine ils disent l'office de saint Dominique, du S. Sacrement, de la sainte Vierge & du S. titulaire de la Province. Depuis Pâque jusqu'à la Trinité ils ne récitent à Matines que trois psaumes & trois leçons. Voyez le *bréviaire* des Dominicains, & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* des Carmes, que quelques Auteurs prétendent être conforme au rit ancien de l'Eglise de Jérusalem, est peu différent de celui des Dominicains. Les Carmes disent à Prime le Dimanche durant l'année le psaume 117, *Confitemini*, &c. & les Dimanches de l'Avent, avant les psaumes ordinaires de Prime, ils en disent cinq autres. Les Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque ils récitent à Laudes & à Prime les mêmes psaumes que les Dominicains. Ils ne disent que trois psaumes durant les octaves de Pâque & de la Pentecôte, comme ceux qui disent le *bréviaire* Romain; mais ils récitent des prières plus longues après certains offices. A la fin de chaque heure du *bréviaire* ils disent toujours l'antienne *Salve, Regina* au lieu de laquelle ils disent dans le temps Pascal l'antienne *Regina cæli*. A Pâque, au commencement de Vêpres, au lieu de dire le verset *Deus, in adjutorium*, il chantent neuf fois *Kyrie, eleison*, comme à la Messe, ce qui est conforme à l'ancien usage de l'Eglise Romaine. Voyez le *bréviaire* des Carmes, & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* des Franciscains & celui des Jésuites n'est pas différent du Romain, hors quelques fêtes particulières de ces deux Ordres, dont ils font l'office suivant le rit Romain. Voyez le *bréviaire* Romain, & le propre du *bréviaire* de ces deux Ordres.

Le *bréviaire* de Cluni, tel qu'il est aujourd'hui, a été réformé par ordre de deux Chapitres Généraux de l'Ordre. Jacques d'Arbouze, Abbé de Cluni, & le Cardinal de Richelieu avoient travaillé à cette réformation, mais elle fut souvent interrompue, & ne put être achevée qu'environ l'an 1680, par les soins de Dom Paul Rabuffon Sous-Camérier, & de Dom Claude de Vert Trésorier de Cluni. Alors Monsieur le Cardinal de Bouillon, Abbé de Cluni, donna un décret daté de Cluni du 18 Novembre (jour auquel on fait la fête de saint Odon Abbé de Cluni) l'an 1685, par lequel il ordonne à tous les Religieux & à toutes les Religieuses de la Congrégation de réciter le nouveau *bréviaire* réformé. Ceux qui ont travaillé à la réformation de ce *bréviaire* ont tâché de lui rendre la forme que S. Benoît lui avoit donnée. Quand les choses ont été douteuses, ils ont suivi le *bréviaire* Romain, ou l'esprit du *bréviaire* Romain, les coutumes de l'Eglise Romaine, & les anciens usages de Cluni. En général il y a peu d'offices de douze leçons, pour laisser plus de temps pour le travail des mains, il n'y a point de fêtes avec octave durant le Carême; tous les samedis, ou l'on dit l'office, ou l'on fait commémoration de la sainte Vierge, voyez le *bréviaire* de Cluni.

Le *bréviaire* de l'Eglise de Lyon, si l'on en croit la tradition, est presque le même que S. Irénée y établit autrefois. A Prime durant la semaine on ne dit que trois psaumes, & neuf les Dimanches, avec le symbole de S. Athanase. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque les deux premiers psaumes des Laudes sont le 50<sup>e</sup>. *Miserere*, & le 117<sup>e</sup>. *Confitemini*, le reste de l'année on dit ceux qui sont marqués dans le *bréviaire* Romain. Avant Matines on dit seulement un *Pater*, puis une courte prière au Saint-Esprit, les versets *Domine, labia*, &c. & *Deus in adiutorium*, &c. l'invitatoire, puis les psaumes, sans hymnes, car on n'en dit qu'à Complies. Le nombre des leçons & la forme de les lire sont conformes au Romain. Après le *Te Deum* on dit *Gloria Patri*, &c. comme après les psaumes. Au commencement de chaque heure du *bréviaire* on ne dit que le *Pater*, & à la fin le psaume *De profundis*, avec l'oraison pour les morts. Il y a certains jours où l'on répète sept fois l'antienne du cantique de Vêpres, & on la mêle aux versets de ce cantique. Complies se disent sans leçon brève, mais après le *Pater* & les versets *Converte nos*, & *Deus in adiutorium*, on dit les quatre psaumes des Complies du *bréviaire* Romain, puis l'hymne qui change à toutes les fêtes & à toutes les fêtes; le reste comme dans le Romain, hormis le chapitre qu'on ne dit point. Voyez le *bréviaire* de l'Eglise de Lyon, & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* de l'Eglise de Milan est selon le rit qu'on appelle Ambrosien, non pas, dit le Cardinal Bona, parce que S. Ambroise l'a institué, car cela n'est pas; mais parce qu'il s'en est servi quand il étoit Archevêque de Milan. Selon le rit Ambrosien le psautier est divisé en deux parties; la première comprend les psaumes, depuis le premier jusqu'au cent neuvième, & ce sont ceux qu'on récite aux Matines en les divisant en deux semaines qui ont dix parties, qu'ils appellent dixaines, ou *decuries*, *decuria*, par un usage arbitraire, car il y a de ces parties qui contiennent plus de dix psaumes, d'autres qui en contiennent moins, d'autres enfin qui en contiennent dix précisément. La seconde partie comprend les psaumes depuis le cent neuvième jusqu'au dernier, qui sont ceux qu'on récite aux heures du jour. A Matines, après le *Pater*, l'*Ave*, le verset *Deus, in adiutorium*, on dit l'hymne *Aeternae rerum conditor*, &c. qui se dit toujours à Matines, puis un répons, ensuite le cantique *Benedicite, omnia opera*, &c. avec antienne, trois fois *Kyrie, eleison*, les psaumes du jour avec leurs antiennes, les trois leçons avec leurs bénédictions & leurs réponses, qui sont presque toujours propres. Les Dimanches les leçons sont des homélies sur l'Evangile; les jours de fête, elles sont prises de la sainte Ecriture, & les jours de fêtes, elles sont tirées de la vie des Saints, ou d'un sermon sur la fête. Le jour de Pâque & le jour de l'Epiphanie il y a trois nocturnes & neuf leçons, & le Vendredi-Saint aussi, & les trois dernières leçons, de ce jour ne sont autre chose que l'histoire de la Passion rapportée par S. Marc, par S. Luc, & par S. Jean; on lit à la Messe la Passion prise de S. Matthieu. Après les deux premières leçons, il y a des réponses, on dit le *Te Deum* après la troisième. A Laudes on dit le verset *Deus, in adiutorium*, puis le cantique *Benedictus*, à la place duquel les Dimanches de l'Avent, & les jours de Noël, de la Circoncision & de l'Epiphanie, on dit le cantique *Audite caeli*, ensuite trois fois *Kyrie, eleison*, & les Dimanches & les jours des fêtes des Saints, cinq ou sept fois une antienne à la Croix, avec l'oraison, puis le cantique *Cantemus Domino* avec antienne, trois fois *Kyrie, eleison* & une oraison, ensuite le cantique des trois enfans, *Benedicite*, ou le Samedi le psaume 117, *Confitemini*, ou enfin le psaume 50 *Miserere* les jours de fête, puis une antienne, trois fois *Kyrie, eleison*,

une oraison à haute voix, quatre psaumes sous un seul *Gloria Patri*, après les psaumes le chapitre, une antienne, trois fois *Kyrie eleison, Dominus vobiscum*, &c. un psaume qu'ils appellent direct, *psalmus directus*, une hymne qui change selon la différence des offices, douze fois *Kyrie, eleison*, une antienne simple ou double appelée *psallenda*, quelques versets & l'oraison du jour; on ajoute quelquefois des commémorations; & quand l'office n'est pas solennel, on en fait toujours trois, savoir, de la sainte Vierge, de saint Ambroise & du Patron de l'Eglise. A Prime, après un *Pater* & un *Ave*, le verset *Deus, in adiutorium*, &c. l'hymne *Jam lucis orto sidere*, on dit sans antienne les trois psaumes ordinaires de Prime marqués dans le *Bréviaire* Romain, après quoi l'on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi, Domine*, en Carême, puis une petite épître, *Epistolella*, avec un court répons, le symbole de S. Athanase, un chapitre avec des prières, qui ne se disent point les jours solennels. Ensuite on dit trois oraisons, qui sont toujours les mêmes; puis on lit le martyrologe, que l'on termine par le verset *Exultabunt sancti*, &c. & une oraison. A Tierce, Sexte & None, on dit les hymnes & les psaumes qui sont marqués dans le Romain pour ces heures, mais on ne dit point d'antienne; après les psaumes on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi, Domine*, puis une petite épître, un court répons, les prières si l'office n'est pas solennel, enfin l'oraison. Les Dimanches & les fêtes solennelles on chante à Tierce l'hymne *Jam surgit hora tertia*, &c. A Vêpres on dit le *Pater* & l'*Ave*, puis *Dominus vobiscum*, ensuite un *lucernaire*, *lucernarium* (c'est un répons qui se dit trois fois, & qui change selon les fêtes) on répète *Dominus vobiscum*, après quoi l'on dit une antienne, & *Dominus vobiscum*, pour la troisième fois, puis l'hymne du jour ou de la fête, *Dominus vobiscum* une quatrième fois; cinq psaumes avec leurs antiennes: après les psaumes, on dit trois fois *Kyrie, eleison*, puis *Dominus vobiscum*, une antienne, le cantique *Magnificat*; après l'avoir dit, on en répète le premier verset & l'antienne; on dit ensuite trois fois *Kyrie, eleison*, & une oraison, une autre antienne appelée *psallenda*, & le reste comme à Laudes. Les jours de fête en Carême, on dit neuf fois *Kyrie eleison*, au lieu de *Magnificat*. Les Vêpres des saints Patrons & Titulaires des Eglises ont ceci de particulier: après la première oraison, on dit le premier psaume, & on lit une leçon de la vie du Saint avec son répons, & après une seconde oraison & le second psaume, on lit une seconde leçon avec son répons; enfin, après *Magnificat*, on chante des antiennes (*psallenda*) des prières & quelques oraisons. Il y a encore quelques petits changemens qui se font aux fêtes de notte Seigneur & à celles des Saints à Vêpres. A Complies, après le *Pater* & l'*Ave*, les versets *Converte nos*, & *Deus, in adiutorium*, on dit l'hymne, *Te lucis ante terminum*, &c. durant l'année; & en Carême, *Christe, qui lux es*, &c. puis six psaumes sans antiennes, & deux fois *Gloria Patri*, chaque fois après trois psaumes; après les psaumes, on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi, Domine*, puis en Carême l'hymne *Te lucis*, &c. & dans un autre temps une petite épître avec son répons; après quoi l'on dit le cantique *Nunc dimittis* avec des prières, ou sans ces prières, suivant l'office du jour, puis l'antienne de la sainte Vierge; & on finit par faite la confession à l'ordinaire. Voy. le *Bréviaire* de l'Eglise de Milan & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* Mozarabe est celui dont se servoient les Ecclesiastiques en Espagne, depuis que les Mures s'en furent rendus maîtres. Le quatrième Concile de Tolède ordonne à toutes les églises de s'en servir. Dans la suite il s'y glissa des fautes & des erreurs. Le Cardinal Ximénez l'a réformé, & il est encore en usage dans cinq Paroisses de Tolède, & dans la chapelle du Cardinal Ximénez, & à Salamague

manque dans celle du Docteur de Salabrica. Toutes les heures de l'office Mozarabe commencent par *Kyrie, eleison*, &c, un *Pater* & un *Ave*: à Matines l'on ajoute l'antienne *Ave, Regina caelorum*, &c, avec le verset & l'oraison, & une courte prière à Jésus-Christ. A la fin des heures on dit le *Pater* à haute voix, & à chaque demande ou verset on répond *Amen*, excepté au verset, *Panem nostrum*, &c, où l'on répond, *Quia Deus es*: après le *Pater*, on dit une prière, laquelle à Laudes & à Vêpres est différente de celle qu'on dit aux autres heures, après quoi le Diacre dit à haute voix, *Humiliez-vous pour recevoir la bénédiction, Humiliate vos benedictioni*, & le Prêtre prononce & donne la bénédiction. Les Matines de l'office Mozarabe sont fort courtes. Après le commencement ordinaire marqué ci-dessus, on dit le psaume 50 *Miserere* avec antienne; puis trois antiennes & un répons, & trois oraisons, une après chaque antienne; ensuite trois psaumes avec leurs antiennes, & trois autres antiennes & un répons, avec leurs oraisons. Les Dimanches, depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, & les fêtes solennelles, au lieu du psaume *Miserere*, on dit le psaume *Domine, quid multiplicati sunt*. A Laudes, après le commencement ordinaire, & ces paroles *Dominus sit semper vobiscum*, on dit une antienne & un cantique tiré de l'ancien ou du nouveau Testament. (Ce cantique les jours des fêtes de notre Seigneur & de la sainte Vierge est toujours *Magnificat*; & *Benedictus* le jour de S. Jean-Baptiste.) Après le cantique on répète l'antienne, on dit *Dominus vobiscum*, &c, & une autre antienne devant le cantique des trois enfans *Benedicite*, &c, puis un *son* (*sonus* en latin, & *sono* en espagnol), c'est quelque chose de semblable aux répons) ensuite une antienne, le psaume *Laudate Dominum de caelis*, &c, une prophétie, une hymne, une courte invitation au peuple pour l'exhorter à demander à Dieu ce qui est nécessaire pour le salut, & la réponse du peuple encore plus courte; puis *Kyrie, eleison*, &c, un chapitre en forme d'oraison, un *Pater*, une *Laude*, ou louange (*laus* en latin, & *lauda* en espagnol; elle consiste en plusieurs versets répétés plusieurs fois.) Enfin, l'on finit par la bénédiction. Souvent on ajoute aux antiennes & aux laudes, ou louanges, un verset qui répond au *Gloria Patri*, &c. Entre Laudes & Prime, les Mozarabes récitent une heure qu'ils appellent *Aurore, Aurora*, apparemment parce qu'elle se récite au lever de l'aurore. L'aurore consiste en quatre psaumes, une antienne, une laude, une hymne, un verset, un *Pater noster*, & quelques prières: l'aurore ne se dit que les jours qu'on fait l'office de la fête; mais il y a tant de fêtes de Saints dans l'office Mozarabe, qu'excepté la veille de Noël, la veille des Rois, & le jour des Cendres, on ne dit guère l'aurore durant l'année. Au commencement de Prime on dit une courte prière ou antienne; puis on récite sept psaumes; après on répète l'antienne, on dit un répons, une prophétie, une épître, une *laude*, une hymne, un verset, puis le *Te Deum*, excepté en Avent & en Carême, ensuite le symbole des Apôtres, la supplication ou invitation au peuple, un *Pater noster*, & la bénédiction. Tierce, Sexte & None, commencent comme Prime, ensuite on dit quatre psaumes, plusieurs répons, une prophétie, une épître, une *laude*, une hymne, des cris, (*clamores* en latin & en espagnol; ce sont des prières par lesquelles on demande à Dieu de ne nous point punir selon que le méritent nos péchés) après cela on dit la supplication, le chapitre, le *Pater noster*, &c, & la bénédiction. A Vêpres on ne récite point de psaumes, mais après la prière ordinaire du commencement on chante une *laude*, un *son*, une antienne, une autre *laude*, une hymne, la supplication, le chapitre, un *Pater noster*, la bénédiction, puis encore une *laude*, pendant laquelle on fait les encensemens, enfin, l'oraison ou la collecte du jour. Complies commencent par le psaume *Signatum*

*est super nos*: c'est le septième verset du quatrième psaume, puis on dit trois fois *Alleluia*, ou *Laus tibi, Domine*, &c, en Carême, puis un psaume & trois *Alleluia*, un autre psaume, une hymne, un verset, deux autres psaumes, une autre hymne, un verset, la supplication, le *Pater* & la bénédiction; on finit par l'antienne *Salve, Regina*, &c, le verset & l'oraison. Voyez la vie du Cardinal Ximénez, écrite en espagnol par Eugène de Robles, Curé de S. Marc, & Chapelain de la chapelle des Mozarabes de l'église de Tolède. Voyez aussi le Cardinal Bona.

Il n'y a presque point d'église dans l'Occident, en France, en Allemagne, en Flandres, en Espagne, qui n'ait quelque chose de particulier dans son *bréviaire*, mais ces différences sont légères. A Besançon on ne dit point aux secondes Vêpres des fêtes solennelles de chapitre, ni d'hymne; au lieu de chapitre on dit un *Alleluia* avec un verset, & au lieu d'hymne on chante une prose. Les jours de grandes fêtes on dit deux fois le cantique *Magnificat*, en mêlant aux versets différentes antiennes. A Tolède devant Matines, on dit à genoux l'antienne, *Ave, Regina caelorum* avec l'oraison. On dit aussi quelquefois les psaumes graduels, & l'office de la sainte Vierge. Voyez le *bréviaire* de l'église de Besançon, & ceux des autres églises particulières.

Le *bréviaire* des Grecs est le même, à peu de choses près, dans toutes les églises & dans tous les monastères qui suivent le rit grec. Les Grecs divisent le psautier en vingt parties, *καθίσματα*; ce sont comme des répons, des pauses ou stations; quelque nombre de psaumes que contiennent ces pauses, on les sousdivise en trois parties, même la dix-septième qui ne contient que le psaume 118; le verset *Gloria Patri* sert à marquer ces trois parties. Le *bréviaire* se divise en deux parties; l'une contient les prières qu'on dit la nuit, qu'ils appellent *μεσονύκτιον*, l'autre les prières du jour, qui sont Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres & Complies. Le *μεσονύκτιον*, ou office de la nuit, commence par une prière à Dieu, après on dit le *Trisagion*, ou *Sandus Deus*, &c. trois fois *Gloria Patri*, une prière à la sainte Trinité, douze fois *Kyrie, eleison, Gloria Patri*, une autre prière qui répond au psaume *Venite, exultemus*, dont elle renferme le sens, & presque les paroles. Ce commencement est commun à toutes les heures. Ce qui suit est propre de l'office de la nuit; savoir, le psaume 50<sup>e</sup> *Miserere*, & le 118<sup>e</sup> *Beati immaculati*, le Symbole de Nicée, le *Trisagion*, des tropaires, *τροπάρια*, (ce sont des cantiques que l'on chante comme nos antiennes) quarante fois *Kyrie, eleison*. Tout cela fait la première partie du *μεσονύκτιον*, *mesonyction*; à la seconde on dit *Venite, adoremus*, comme à la première, puis le psaume 120<sup>e</sup> *Levavi oculos*, & le 133<sup>e</sup> *Ecce nunc*, le *Trisagion*, des tropaires pour les défunts, douze fois *Kyrie, eleison*, une oraison pour les morts, des prières pour les vivans; ensuite l'Archimandrite, ou celui qui préside au chœur, donne l'absolution. Le samedi les psaumes sont différens. Le Dimanche tout le nocturne, ou office de la nuit est différent. Après les prières du commencement qui se disent à l'ordinaire, on recite le psaume 50<sup>e</sup> *Miserere*, puis un Odaire de la sainte Trinité, l'Odaire, *Olarium*, est une espèce d'hymne qui contient neuf odes, le *Trisagion*, les Tropaires, des Litanies ou prières; ensuite l'on donne l'absolution, & l'on finit par des prières pour les vivans, où l'on demande ce qui leur est nécessaire. A Matines après les prières ordinaires du commencement on dit deux psaumes, le *Trisagion*, des Tropaires, une litanie appelée *Litania sacerdotis*, une antienne qui change selon les temps, ensuite six psaumes, puis la grande litanie, une antienne qui est différente des Tropaires selon les temps, la partie du psautier marquée pour ce jour-là, le psaume 50<sup>e</sup> *Miserere*, quelques Odaires, le cantique *Magnificat*, aux versets duquel on mêle un verset à l'honneur de la sainte Vierge. Aux fêtes solennelles,



au lieu du cantique *Magnificat* ; on dit quelques autres prières ; & aux autres fêtes on dit l'ode neuvième , qui est toujours sur la sainte Vierge. Les Grecs disent toujours Laudes immédiatement après Matines, sans réciter auparavant les prières ordinaires du commencement des heures. Ainsi d'abord on dit le verset *Omnis spiritus laudet Dominum*, puis trois *psaumes*, en mêlant aux versets du dernier différens *stichères*, *στιχῆρα* (ce sont des versets composés par ceux qui ont fait les hymnes des Grecs) ensuite le *Gloria in excelsis*, avec des oraisons, des litanies, ou *Kyrie*, *eleison*, des *stichères*, & des versets, le verset *Gloria Patri*, un *stichère*, *στιχῆρον*; le verset *Bonum est confiteri Domino*, le *Trisagion*, un *Tropaire*, des litanies, & les prières de la fin, ou le dimissoire, *dimissorium*, *ἀπολυτικίον*, ou *ἐξηποσειδάριον*. A Prime après les prières ordinaires on dit trois *psaumes*, des *Tropaires* selon le temps & les fêtes, quelques prières qui ne changent jamais, le *Trisagion*, un *contacion*, *κοιτάκιον*, (c'est une espèce d'hymne plus courte & plus simple que les autres) puis quarante fois *Kyrie*, *eleison*, des oraisons, & le dimissoire. Tierce, Sexte & None se disent de même, il n'y a de différence que dans les *psaumes*. Après chacune des petites heures, les Grecs en récitent une qui leur est particulière, & qu'ils appellent *μεσώριο*, pour faire entendre qu'on la récite entre les autres heures. Ces *Mesores* *μεσώρια*, commencent par le *Trisagion*, puis on récite trois *psaumes*, on répète le *Trisagion*; on dit des *Tropaires*, trente fois *Kyrie*, *eleison*, des oraisons & le dimissoire; les *psaumes* & les oraisons changent à chaque *mesore*. A Vêpres après les prières ordinaires on dit le *psaume* 103<sup>e</sup>, puis une grande *litanie*, quatre *psaumes* en mêlant des *stichères* aux versets des deux derniers, ensuite des versets, des prophéties, une *litanie*, des oraisons, le *psaume* 122<sup>e</sup> avec les *stichères*, le cantique *Nunc dimittis*, le *Trisagion*, un *Tropaire*, une *litanie*, & le dimissoire. Les Samedis, & aux premières Vêpres des fêtes solennelles, au lieu du *psaume* 122<sup>e</sup> on dit plusieurs versets. Les Grecs appellent Complies *ἀπὸδειπνον*, ce qui veut dire après le repas, ou l'après-souper. Il y a trois sortes de Complies, les petites, les moyennes & les grandes, qui se disent en Carême, & les autres le reste de l'année. Aux petites Complies après les prières ordinaires on dit trois *psaumes*, puis le *Gloria in excelsis* avec des oraisons, un *Odaire*, le *Trisagion*, des *Tropaires*, quarante fois *Kyrie*, *eleison*, trois oraisons, dont la seconde s'adresse à la sainte Vierge, le dimissoire, l'absolution, & des prières pour les vivans & pour les morts. Aux Complies moyennes après les prières du commencement on dit le *psaume* *Qui habitat*, &c, puis le cantique d'Isaïe *Nobiscum Deus*, &c, des *Tropaires*, le symbole de Nicée, des invocations à la sainte Vierge, aux Anges & aux Saints, le *Trisagion*, des *Tropaires*, quarante fois *Kyrie*, *eleison*, & une oraison. La seconde partie commence par le verset *Venite*, *adoremus*, qu'on dit trois fois; après on récite deux *psaumes* & l'oraison du Roi Manassés, le *Trisagion*, des *Tropaires*, le *Kyrie*, *eleison*, & l'oraison. La troisième partie commence comme la seconde, puis on dit deux *psaumes*, la doxologie ou le *Gloria in excelsis*, le reste comme aux petites Complies. Il faut remarquer qu'il y a quelquefois, à certaines fêtes & en certains temps, de petits changemens qui ne font rien à la forme générale du *bréviaire* que nous avons expliquée; par exemple, dans le temps Paschal, l'office est beaucoup plus court, &

durant le Carême beaucoup plus long que dans un autre temps. Voyez le P. Goar, Gossinus, le P. Morin, M. Habert, Evêque de Vabres, le Cardinal Bona, Du Cange, les Typiques des Grecs, le second tome du mois de Juin des *Acta Sanctorum* par les Jésuites, où l'on trouve un traité de l'ordre & de l'économie de l'office des Grecs.

L'église Arménienne a deux *bréviaires*; le plus long se dit dans les monastères, & le plus court dans les autres églises. Le premier renferme tout le *psautier* dans l'office de chaque jour; & dans le second on ne dit le *psautier* qu'une fois chaque semaine. Il y a huit parties dans l'office du *bréviaire* Arménien, qui sont l'office de la nuit, le point du jour, ou Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres, & la pacification ou le repas, qui répond à nos Complies. On ajoute une petite heure qu'on dit en particulier avant la nuit, un peu devant que de se coucher. L'office de la nuit commence par le *Pater noster*, puis on dit le verset *Domine*, *labia*, &c. avec une prière à la sainte Trinité, quatre *psaumes*, dont chacun est terminé par le verset *Gloria Patri*, une oraison, après laquelle on lit un sermon, ou une *parénèse*; puis on dit *Domine*, *miserere* cinquante fois, ou cent, si c'est un jour de jeûne, ou trois fois seulement, si c'est un jour de fête, une oraison, des cantiques; puis si c'est le Dimanche, on lit l'Evangile, ensuite on dit une oraison, puis les *psaumes* du jour ou de la fête; après quoi on lit quatre sermons, ou exhortations, qui changent selon les temps; après chaque sermon on dit une oraison, ce qui répond à nos leçons & à leurs répons, ensuite on dit une hymne, qui est toujours la même, & une autre qui change chaque jour de la semaine: on fait une prière: on lit le Ménologe, & l'on dit le *Pater noster*. A Laudes, après le *Pater noster*, on dit les quatre derniers versets du *psaume* 89<sup>e</sup>, puis le cantique des trois enfans, *Benedicite*, &c, une oraison, un ode sur les Saints, une invitation à la prière, une oraison à la sainte Vierge, le cantique *Benedictus*, &c. après quoi les Dimanches on dit différentes prières, trois versets des *psaumes*, on lit l'Evangile de la résurrection, un sermon qui est suivi d'une oraison: les autres jours, après le cantique *Benedictus*, on dit l'oraison. Ensuite les Dimanches & les autres jours on dit le *psaume* 50 *Miserere*, une exhortation à la prière, une ode à la louange des Saints, une oraison, trois *psaumes*, trois versets, le *Gloria in excelsis*, des oraisons, le *Trisagion*, un *psaume*, après lequel on lit le Dimanche seulement l'Evangile du jour: puis on dit une ode, quatre *psaumes*, deux versets, des prières, une hymne, un sermon, une oraison & le *Pater noster*, &c. A Prime, après le *Pater noster*, on dit une partie du *psaume* soixante-quinzième, avec le verset *Gloria Patri*, &c. une oraison, le *psaume* *Bonum est confiteri*, &c. une oraison, deux *psaumes*, une hymne, les jours de jeûne seulement, puis un *psaume*, & une partie d'un autre, deux autres *psaumes*, deux versets, le *Gloria Patri*, &c. un sermon, une oraison, le *Pater noster*, &c. A Tierce, après le *Pater noster*, & une oraison au saint Esprit, on dit le *psaume* cinquantième *Miserere*, une autre oraison au saint Esprit, un *psaume* & partie d'un autre, le verset *Gloria Patri*, un sermon, une oraison, & le *Pater noster*. A Sexte, après le *Pater noster* & une oraison au Pere Eternel, on dit le *psaume* *Miserere*, un sermon, une oraison, les *psaumes* marqués pour Sexte, quatre versets du *psaume* 40<sup>e</sup>, un sermon, une oraison, le *Pater noster*. A None, après le *Pater noster*, une oraison au fils de Dieu & le *psaume* *Miserere*, on dit un sermon, une oraison, plusieurs *psaumes*, un cantique, un sermon & le *Pater noster*; après quoi dans l'église on dit la messe. Ceux qui récitent l'office en particulier, après ce dernier *Pater noster*, disent un *psaume* qui change à chaque fête; puis on récite un discours à la louange de quelque Saint, dont on



fait la fête ce jour-là : ensuite on dit le *Trisagion*, une oraison, un sermon, quelques versets, des psaumes, une leçon fort longue tirée des Prophètes, ou de l'Apôtre, deux fois *Alleluia*, trois versets des psaumes, une fois *Alleluia*; puis on lit l'Évangile, on dit le *Credo*, un sermon, une oraison, & le *Pater noster*. A Vêpres après le *Pater noster*, quelques versets, le *Gloria Patri*, on dit un psaume, puis *Gloria tibi, Domine*, ensuite trois psaumes, des prières comme à Laudes, & vingt-trois oraisons, à chacune desquelles on dit *Dominum oremus*, *Priens le Seigneur*; ces prières & ces oraisons ne se disent que le Dimanche; puis on dit une oraison, le *Trisagion*, un psaume, un cantique, un sermon, trois psaumes, un sermon, une oraison & le *Pater noster*. Nous avons déjà remarqué qu'il y a dans le *bréviaire* Arménien deux offices de Complies, l'un se dit dans l'église immédiatement après Vêpres, & l'autre en particulier après le souper; & après l'avoir dit, il est expressément défendu de boire & de manger, ou de parler à qui que ce soit. Aux premières Complies après le *Pater noster*, &c, on dit un verset, le *Gloria Patri*, &c, sept psaumes, deux versets, le *Gloria Patri*, un long cantique, un sermon, une oraison, un psaume, une hymne; les jours de jeûne seulement un sermon, une oraison, & le *Pater noster*. Aux secondes Complies après le *Pater noster*, on dit quatre versets du psaume 42<sup>e</sup>, le *Gloria Patri*, plusieurs versets de différens psaumes & du cantique d'Habacuc, le commencement du cantique des trois enfans; le dernier des psaumes, le cantique *Nunc dimittis*, des versets des psaumes 137, 141, 87; une oraison, le psaume *Cum invocarem*, une hymne, puis on lit l'Évangile; on dit une longue oraison & le *Pater noster*, &c. Voyez le *bréviaire* du rit Arménien, qui est en langue Arménienne, & le Cardinal Bona.

Le *bréviaire* des Maronites contient sept heures canoniques, qui sont l'office de la nuit, Matines, Tierce, Sexte, None, Vêpres & Complies. Les Maronites disent toujours les mêmes psaumes à chaque heure sans y rien changer; ainsi ils ne récitent point tout le psautier même en une année. Au commencement & à la fin des heures ils disent toujours le *Trisagion*, le *Pater* & l'*Ave*, le Symbole de Nicée & une oraison, puis des hymnes ou des cantiques & des prières, en mêlant ces prières aux strophes de l'hymne, & aux versets du cantique. L'office de la nuit contient seize oraisons, onze cantiques, six hymnes, deux psaumes, un répons & des prières. D'abord on dit une oraison, & un cantique suivi d'une oraison, puis une hymne, un psaume, deux oraisons, une hymne, quelques prières, une oraison, deux cantiques, deux oraisons, une hymne, des prières, une oraison, deux cantiques, trois oraisons, une hymne, des invocations, une oraison, deux cantiques, une oraison, une hymne, un cantique, un répons, deux oraisons, une hymne, un psaume, une oraison, & le reste des cantiques. A Matines il y a onze oraisons, sept hymnes, six cantiques, quatre psaumes, & un répons, qui se disent ainsi. On commence par une oraison, puis on dit un cantique, une oraison, un cantique, une oraison, une hymne, un psaume, une oraison, une hymne, un psaume, une oraison, une hymne, un cantique, une oraison, une hymne, des invocations, une oraison, une hymne, un psaume, un répons, deux oraisons, un cantique, une oraison, un cantique. Tierce, Sexte & None, ont chacune cinq oraisons, deux ou trois cantiques; Tierce & None, deux seulement & un psaume. Ces heures se disent ainsi: on dit d'abord une oraison, puis un psaume, ou un cantique, trois oraisons, un cantique, une oraison, & un cantique. Les Vêpres ont sept oraisons, deux hymnes, quatre cantiques, quatre psaumes, & un répons. Ces prières se disent de cette manière. On chante une oraison & un cantique, puis une oraison, un cantique & une orai-

son, une hymne, un psaume, une oraison, une hymne, trois psaumes, un répons, deux oraisons, un cantique, une oraison & un cantique. A Complies, il y a cinq oraisons, trois psaumes, deux hymnes, deux cantiques, qu'on dit ainsi. On commence par une oraison, puis on dit un psaume, une oraison; une hymne, un psaume, deux oraisons, un cantique, une hymne, un psaume, une oraison & un cantique.

Chez les peuples qui parlent la langue Esclavone, ou quelqu'un de ses dialectes, ceux qui disent le *bréviaire*, excepté les Polonois, & quelques autres, le récitent en langue vulgaire, comme les Maronites en Syriac, & les Arméniens en langue Arménienne. Ceux qui récitent le *bréviaire* en esclavon sont partagés pour le rit, les uns suivent le rit latin ou romain, & ce sont ceux qui habitent la Dalmatie & les côtes voisines; ceux qui habitent plus avant dans les terres, en Hongrie, en Bosnie, en Esclavonie, &c. en Pologne, en Lithuanie, en Moscovie, & le long de la mer Noire du côté du nord, suivent le rit grec. On a imprimé à Rome en 1648 le *bréviaire* Romain en langue Esclavone & en caractères Esclavons.

Le *bréviaire* des Coptes est semblable à celui des Abissins, qui disent les heures de l'office en cette manière. Toutes les heures commencent par le *Pater noster* & l'*Ave, Maria*. Au commencement de l'office de la nuit, ils récitent le psaume *Venite exultemus*: ils lisent beaucoup de leçons de la Sainte Ecriture, & ils n'en lisent qui soient tirées des S. Peres que durant la semaine sainte. Toutes les heures de leur *bréviaire* renferment douze psaumes, & dans les Monastères où il y a beaucoup de Moines, on récite tout le psautier avant dîner, ce qui se fait en fort peu de tems, parce que l'on donne à chaque Moine quelques psaumes, ou seulement quelque partie des plus grands psaumes que l'on divise. Le psaume 50<sup>e</sup> *Miserere*, est toujours un des douze de chaque heure du *bréviaire*. Voyez les *bréviaires* Coptes, & les *bréviaires* Abissins, & le Cardinal Bona.

D. Joseph Mége conjecture que le mot *bréviaire* vient de ce qu'on donnoit aux Moines qui faisoient voyage, de petits livres, dans lesquels on ramassoit les psaumes, les leçons & les oraisons qu'on lisoit au chœur dans de grands volumes. Le P. Mabillon dit qu'il a vu dans le trésor de Cîteaux deux de ces petits livres, & il en donne cette description. Ces livres n'ont que trois doigts de large, mais ils sont plus longs. Ils paroissent fort petits quand ils sont fermés, mais quand on les ouvre ils paroissent trois fois plus grands, parce que les feuillets en sont pliés à trois plis; ils ne sont écrits que d'un côté, & la lettre en est si menue & si abrégée, qu'en fort peu de syllabes on exprime toute une période. Les feuillets en sont attachés par un filer, & on enferme ces petits livres dans un sac de cuir.

BRÉVIAIRE, chez les Anciens, signifioit seulement le lieu où on gardoit les brefs, ou ce qui étoit écrit en abrégé: d'où vient qu'on a appelé *Bréviaire* l'abrégé de l'Office divin. Quelques-uns croient que ce livre ne contenoit autrefois que les rubriques, & qu'on l'a étendu depuis à tout l'office.

BRÉVIAIRE, se dit aussi du livre qui contient cet office, & tous les changemens qui s'y doivent faire suivant les divers jours & fêtes de l'année. Le mot de *Bréviaire* est employé pour signifier un livre d'Eglise, dans la lettre de l'Archevêque de Lyon à Robert, Evêque de Langres, au sujet de l'Abbé Robert, retiré à Molême en 1099. C'est peut-être la première fois qu'il se trouve en ce sens.

BRÉVIAIRE, selon Chauvet & le P. Papebrock, *Art. SS. Jan. Tom. II, pag. 498*, s'est dit aussi quelquefois pour Missel.

BRÉVIAIREUR, s. m. Nom d'Office. *Breviator*. Les *Bréviateurs* étoient dans l'Empire de Constantinople, les Secrétaires des brefs, ou les Ecrivains des brefs. *Scriptores Brevium*. On appelle encore *Bréviateurs*, ou plutôt *Abréviateurs* ceux qui écrivent

& délivrent à Rome les rescrits & les brefs du Pape. Voyez le *DICT. DE DROIT DE CALVIN.*

**BREUIL.** f. m. En termes d'Eaux & Forêts, se dit d'un bois taillis, ou buisson fermé de murs, ou de haies, dans lequel les bêtes ont accoutumé de se retirer. *Lustrum.* Dans la Coutume d'Anjou, est réputé *breuil* de forêt, un grand bois marmenteau, ou taillis, ou buisson, où les grosses bêtes se peuvent retirer. Ce mot a formé plusieurs noms de lieux.

Le mot de *breuil*, pour dire bois, forêt, est fort commun en Poitou. Il vient apparemment de *Broilum*, qui se trouve en ce sens-là dans les Capitulaires de Charlemagne & de Charles le Chauve, & dans l'histoire de Luitprand. L'un des quartiers de la place de Venise s'appelle *Broglio*, parce qu'il y avoit autrefois un bois en cet endroit-là. Voyez le *DICT. ETYMOLOG. de MÉNAGE.*

Ce mot vient de *broilum*, ou *briolium*, ou *broilum*, ou *brogilum*, selon Luitprand. On a dit aussi *breil*, & *broillot* & *bruillet*, *bruillot*, des petits bois ou broissilles qu'on avoit accoutumé de brûler afin de les défricher.

**BREUILS.** Terme de Marine. Ce sont des cordes qui servent à trousser ou à bourcer les voiles, qu'on appelle autrement *Carguesfond*. Pomey dit qu'on les appelle aussi *Brouils*, *Martinets*, *Garcettes*. On dit aussi, *breuiller* les voiles, ou les *brouiller*, pour dire les *carguer*, ou les *trousser*. Voyez *CARGUER.*

**BREUILLES.** f. f. pl. Entrailles, boyaux, intestins d'un poisson. *Viscera*, *intestina*. Avant que de caquer le hareng, on lui arrache les *breuilles*, ou entrailles.

**BREVOGNE.** Petite rivière de France en Normandie, dans le Cotentin où elle a ses sources, & tombe dans la Vire, au-dessus d'Etouri.

**BREVOORT.** Petite ville des Provinces-Unies, dans le Comté de Zuphten, sur les confins du pays de Munster.

**BREUVAGE.** f. m. Liqueur qui sert de boisson. *Potio*. Le Condrieux est un excellent *breuvage*. Le nectar est le *breuvage* des Dieux. *ABLANC.* De-là vient qu'en parlant d'une liqueur agréable à boire, on dit que c'est du nectar.

Ce mot a été dit pour *biberage*, qui se trouve dans les anciens livres, qui vient de *biberagium*, qui signifioit *vin du marché*, qui a été fait de *bibere*, comme *abreuver*, de *adhibere*. *MÉNAGE.* M. Huet croit que ce mot vient de *brou*, *broue*, & *brouet*; & que ces derniers viennent de *braia*, ancien mot gaulois, qui signifie de la boue, & qu'on a transporté à toute sorte de liqueur épaisse.

**BREUVAGE,** se dit aussi des potions médicinales qu'on donne aux animaux, donner un *breuvage* à un cheval, à une vache, &c.

On appelle aussi *breuvage*, le mélange égal de vin & d'eau que l'on fait sur mer pour la boisson de l'équipage.

Les anciens parlent de certains *breuvages* préparés pour donner de l'amour, ou de la haine. Les *breuvages* de haine (*μισογόρα*) étoient composés du suc de l'herbe appelée *Promethea*, & du fiel de quatre animaux. Circé changea les compagnons d'Ulysse en pourceaux par un *breuvage* magique. *DAC.*

**BREZÉ.** Bourg de France en Anjou, avec titre de Marquisat, au midi de Saumur.

**BREZOLLE.** Bourg dans le Perche, près de Verneuil.

**BREZOLLES.** Bourg dans le Quercy, près de Montauban.

## B R I.

**BRIANÇON.** Ville de France dans le Dauphiné. Cette ville est fort ancienne. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Brigantion*, aussi-bien qu'*Æthicus*, Ptolomée *Βρυγάντιον*; mais de nouveaux Critiques soupçonnent qu'il faut lire *βρυγάντιον*. Julien, dans son épître aux Athéniens, l'appelle *Brigantia*. Dans Ammien Marcellin on trouve *Virgantia*, au lieu de *Virgantia*, qui est la même chose que *Brigantia*.

La Manne de *Briançon* est une gomme blanche fort douce & sucrée qui découle des frênes.

**BRIANÇONNOIS,** OISE. f. m. & f. Qui est de Briançon. *Brigantionensis*.

**BRIANÇONNOIS.** f. m. Petit pays de Dauphiné, dont Briançon est la capitale, qui lui a donné son nom. *Brigantionensis ager*. Quelques Dauphins de Viennois ont pris le nom de Princes du *Briançonnois*.

**BRIANGE.** f. & adj. m. & f. Qui est de Brie, qui appartient à la Brie. *Brigenfis*, e. La Fère *Briange*. *VALOIS. Not. Gall. p. 192.*

**BRIARE.** *Brivodurus*, *Brivodurum*, *Briviodurus*, *Bridoborum*. Petite ville de France dans le Gâtinois, qui n'est connue que par son canal, appelé le Canal de *Briare*, fait sous Louis XIII, pour passer les bateaux de la Loire dans la Seine, par le moyen du Loing.

**BRIAS.** Lieu de Flandre, suivant la méridienne de Paris du côté du nord, se trouve à 19°. 54', 8", de longitude, & à 50°. 24', 36 de latitude. *CASSINI.*

**BRIATESTE.** *Briatesta*. Petite ville de France, dans le Languedoc, sur le Dadou, à cinq lieues d'Albi.

**BRIBE.** f. f. Morceau de pain ou de viande qui reste d'un repas; tout ce que l'on dessert de quelque table. *Frustum*. *VAUG. Rem.* Il y avoit toujours quelques *bribes* dans la besace de Diogène. *ABLANC.*

On le dit aussi d'un gros quartier de pain. Ce berger ne veut point sortir, qu'il n'ait sa *bribe* de pain dans sa panetière. Il est du style familier.

**BRIBES,** au pluriel, se dit figurément de quelques morceaux qu'on attrape de quelque chose. Ce neveu n'a pas eu toute la succession de son oncle; mais il en a eu de bonnes *bribes*. On dit encore des *bribes* de latin; pour dire, des passages & des phrases de latin, que l'on prend çà & là. On dit aussi, mettons nos *bribes* ensemble; pour dire, joignons ensemble nos morceaux, ou contribuons chacun de notre part à la dépense du dîner. Ils se régalaient quelquefois entr'eux, en mettant toutes leurs *bribes* ensemble. *ABLANC.* Tout cela ne se peut dire que dans le style bas & familier.

On dit proverbialement en ce sens, qu'il n'y a tel festin que de gueux, quand toutes leurs *bribes* sont ramassées.

**BRIC.** f. m. Vieux mot. Cage à prendre les oiseaux. *Gloss. sur MAROT.*

**BRIC.** adv. au *bric*, c'est-à-dire, à l'improviste. *In ipso articulo opprimere.* Il est vieux. *CH. EST. DICT.*

**BRICE.** f. m. Nom d'homme. *Briçio*, *Briçius*, S. *Brice* étoit de la ville de Tours. *BAIL. & vécut* au IV<sup>e</sup> & V<sup>e</sup> siècle.

**BRICHET.** Voyez *BRECHET.*

**BRICIEN.** f. m. L'Ordre des *Briciens*. *Bricianorum Ordo*. Ordre militaire établi par sainte Brigide, Reine de Suède, l'an 1366, sous le Pontificat d'Urbain V qui l'approuva, & lui donna la règle de S. Augustin. Leurs armes étoient une Croix d'azur semblable à celle de Malte, sous laquelle étoit une langue de feu, symbole de l'ardeur de la foi & de la charité envers le prochain. Leurs devoirs étoient de combattre contre les Hérétiques, la sépulture des morts, l'assistance des veuves, des orphelins & des hôpitaux. La sainte Institutrice le dota de riches Commanderies. Voyez *Ant. Bosius, des Hermites de S. Augustin*, Marc - Ant. Viano, Polonois, *Description de Pologne*, Justiniani, *Hist. di tutti gl'Ord. mil. T. II, c. 59, p. 685*, outre ceux qui parlent en général de tous les Ordres militaires.

**BRICOLE.** f. f. Réflexion d'un corps solide qui se fait à la rencontre de quelque autre corps dur. *Obliqua corporis alicujus solidi in aliud corpus durum impactio.* C'est, à parler exactement, la ligne que décrit un corps que l'on pousse obliquement pour le faire aller en quelque endroit par réflexion. On le dit des balles dans un jeu de Paume, quand on les fait frapper contre un des murs de la longueur du jeu de Paume. On le dit au jeu de Billard,

lorsqu'une bille, au lieu d'être poussée directement contre une autre, ne la rencontre qu'après avoir frappé la bande du billard & avoir été renvoyée par cette bande; & des boulets de canon qui battent obliquement, comme il arrive dans les batteries qu'on appelle *en écharpe*.

Ce mot vient de l'Espagnol *brincar*, qui signifie *faire des cabrioles, sauter*.

**BRICOLE**, a. signifie chez les Anciens une machine à jeter des pierres. *Du Cange*. C'étoit une espèce de fronde faite de cuir. *Funda coriacea*

**BRICOLE**. Terme de Marine. Il se dit de la puissance qu'ont les poids qui sont placés au-dessus du centre de gravité, pour mettre le vaisseau sur le côté; le lest contre-balance la *bricole* qui est occasionnée par les poids des mâts, des manœuvres hautes, &c.

**BRICOLE**, dans le sens figuré, signifie aussi une tromperie qu'on fait à quelqu'un, quand on agit avec lui par des voies obliques & indirectes. Je m'attendois à recevoir de cet homme le secours qu'il m'avoit promis; mais je vois bien qu'il m'a donné une *bricole*. Ce valet est un grand menteur, il me donne toujours quelque *bricole*.

Dans cette acception, de *bricole*, par *bricole*, pour dire, indirectement, sont des expressions adverbiales.

*Petit écrit donné sous le manteau*

*Qu'on se dérobe, & qui vient par bricole,  
Ou bien moulé chez Pierre du Marteau,  
Fût-il mauvais, nous paroît toujours beau,  
Et pour l'avoir, on ne plaint la pistole. P. D.*

*On ne voit point ici ces tours & ces bricoles  
Qui du sort imposteur déterminent les coups,  
Ni la dupe exposée à la gueule des loups  
Plaindre l'affreux revers de ses espoirs frivoles.*

L'AB. GENEST.

Dans ce sens, il ne peut passer que dans le style familier & badin.

**BRICOLE**, en termes de Chasse, c'est un filet de petites cordes, & qui est en forme de bouts pour prendre les grandes bêtes. *SALNOVE*, qui écrit *bricolles*. Une Ordonnance d'Henri IV, du mois de Juin 1601, défend dans l'*Art. IX* à toutes personnes indifféremment de faire ouvrir, & exposer en vente, avoir & eux aider de tirasses, tonnelles, traîneaux, *bricoles* de corde, & de fil d'archal, &c. Et une Ordonnance du Roi du mois d'Août 1669, porte, *Art. XII*. Tous tendeurs de lacs, tirasses, tonnelles, traîneaux, *bricoles* de corde & de fil d'archal, pièces & pans de rêts, colliers, halliers de fil, ou de soie, seront condamnés au fouet pour la première fois, & en 30 liv. d'amende, &c.

On appelle aussi *bricole*, ce dont on se sert pour empêcher les chiens d'aller trop vite devant les autres.

**BRICOLE**, terme de Bourrelier, est la partie du harnois d'un cheval de carrosse, qui passe sous les coutinets, & qui s'attache de côté & d'autre aux boucles du poitrail.

On le dit aussi des pièces de cuir, attachées ensemble, qui servent aux porteurs à porter des chaises.

**BRICOLER**. v. n. Pousser une balle, une bille, un boulet, obliquement, pour le faire aller en un certain endroit par réflexion. *Obliquè impingere*. Toucher une bille en *bricolant*.

On dit aussi au figuré, de ceux qui ne vont point droit dans les affaires, qu'ils ne font que fuir & *bricoler*; c'est-à-dire, amuser & tromper. Il est bas en ce sens.

**BRICOLER**, v. n. se dit des choses qui dans leur situation ont des tours & des détours qui vont en zigzag. *Mæandros agere*. Les vaisseaux lymphatiques des doigts tant du pied que de la main se réunissant en deux ou trois troncs, accompagnent en remontant les veines céphaliques & saphènes, tantôt en ligne droite, tantôt en *bricolant* à l'entour. *JOURNAL DES Sçs*. 1714. p. 412.

**BRICOLER**, se dit aussi, mais dans le style bas, de ceux qui mangent trop chaud. Il signifie, faire aller le morceau de côte & d'autre dans sa bouche avant que de l'avaler, afin de n'en être point brûlé. Mais j'ai été obligé de *bricoler*.

**BRICOLIER**, s. m. en terme de manège, est le cheval que l'on met à une chaise de poste à côté du cheval de brancard; & sur lequel le postillon est monté. Il est ainsi nommé du harnois qu'on lui met, qui s'appelle une *bricole*.

**BRICON**. s. m. Vieux mot. Coquin, misérable, malotru, trompeur. *Poës. du Roi de Nav.*

**BRICOTEAUX**. s. m. pl. Pièces de bois longues & étroites, en façon de tringles, qui sont placées sur le devant du métier des Ouvriers qui travaillent avec la navette.

**BRIDE**. s. f. Assortiment de bandes de cuir & de pièces de fer, propre à tenir la tête d'un cheval sujette & à le conduire. *Frenum, habena*. La *bride* est composée de deux rênes, d'une têtière, & d'un mors. On dit, en termes de manège, tenir, rendre, lâcher, donner la *bride*, & plus élégamment, tenir, rendre, donner la main.

**BRIDE**, se prend quelquefois pour les rênes seules, & dans ce sens on dit, qu'un cheval a rompu sa *bride*, lorsqu'il a rompu ses rênes.

Ménage dérive ce mot du latin *brida*, qui a été fait du grec *βίω*, qui signifie *traho, je tire*. Il est bien plus naturel de le dériver avec Icquez de la langue saxone, & de celle des Francs, où l'on trouve les mots *bridel, brydel*, dans le même sens. Le P. Pezron dérive le grec *βρυτήρ*, & le françois *bride*, qui signifient la même chose, du celtique *brid*.

Boite la *bride* ou le mors, se dit quand le mors remonte trop haut, & se déplace de dessus les barres où se fait l'appui. Se tenir à la *bride*, c'est s'y attacher comme on fait aux crins. La main de la *bride*, c'est la main gauche du Cavalier. On appelle *coup de bride*, l'espèce de châtiment que le Cavalier donne à son cheval en secouant une rêne, lorsque le cheval ne veut point tourner. On appelle effet de la *bride*, le degré de sensibilité que le mors cause aux barres du cheval, par la main du Cavalier, & l'on dit que le cheval commence à goûter la *bride*, quand il commence à s'accoutumer aux impressions du mors.

On dit courir à *bride* abattue, ou à toute *bride*, pour dire, courir de toute la vitesse du cheval. *Immissis, laxatis habenis accurrere*. *ABLANC*. Il gagna la ville, où il se retira à toute *bride*. Dans le figuré, courir à *bride* abattue après les plaisirs, c'est les rechercher ardemment, s'y livrer aveuglément & sans retenue. Courir à *bride* abattue à sa perte, s'y porter ardemment & inconsidérément. On dit aussi, pousser un cheval à toute *bride*. *VAUG.* Voyez sur les Opérations de la *bride* au Manège; la *Méthode de dresser les chevaux* par le Comte de Newcastle, pag. 182 & suiv. de la traduction françoise, & pag. 190 & suiv. p. 322 & suiv. pag. 378 & suiv.

**BRIDE** à abrèver ou abteuver. Vous pouvez mettre au poulain pour quelques jours la *bride* à abrèver, sans rênes, après quoi vous lui mettrez le mors. *NEWC.* Il n'y a rien de si utile à la santé des chevaux que de les tenir avec la *bride* à abrèver trois ou quatre heures avant que de les monter, & autant de tems après, jusqu'à ce qu'ils soient bien refroidis. *Id.*

**BRIDE**, se dit figurément de tout ce qui arrête, ou qui borne la puissance de quelqu'un; qui le retient dans son devoir. *Freni*. Les Ephores de Sparte étoient établis pour tenir en *bride* la puissance royale. Les loix tiennent en *bride* les peuples. Il faut tenir la *bride* haute aux jeunes gens qui sont trop fougueux, pour dire les traiter avec sévérité, de peur qu'ils ne s'échappent. Notre esprit assez souvent n'a pas moins besoin de *bride* que d'éperon. *BOIL.* On dit aussi, qu'un homme a lâché la *bride*

à ses passions, lorsqu'il s'y abandonne entièrement. Il faut user de toutes choses avec modération, & ne lâcher jamais la bride à nos sens; quelque innocens qu'en soient les objets. NICOL. Lâcher la bride à quelqu'un, l'abandonner à lui-même, à sa propre volonté, ne le plus retenir. On dit aussi, qu'une citadelle, une place forte, tient en bride toute une ville, toute une Province; pour dire, qu'elle la tient dans la sujétion, dans l'obéissance.

On appelle proverbialement des *brides à veaux*, les raisons qui persuadent les sots, & dont se moquent les gens éclairés. Je ne saurois souffrir qu'on se moque de vous, & je vois que tout ce qu'il vous dit là, sont des *brides à veaux*. R.

*Huit cens petits livres nouveaux*  
Qu'on appelle brides à veaux. MASC.

On dit aussi qu'il faut aller *bride en main* en quelque affaire; pour dire, qu'il faut agir lentement, & après une mûre délibération. On dit aussi, mettre la *bride* sur le cou à quelqu'un, lorsqu'on l'abandonne à lui-même. On dit aussi, qu'on a haché la *bride* à quelqu'un; pour dire, qu'on a fondé ses intentions, pour savoir s'il voudroit faire quelque chose qu'on ne lui a pas demandée ouvertement.

BRIDE, se dit aussi de ce qui serre, qui arrête & qui attache une chose à une autre. *Retinaculum*. Il faut refaire des *brides* à cette dentelle. Les boutonnières ont besoin de *brides* pour les arrêter. On met des *brides* aux beguins des enfans pour les attacher.

BRIDE, chez les Arquebustiers, est un morceau de fer plat, assujetti en dedans par des vis au corps de platine, servant pour soutenir la noix, & empêcher que le chien n'approche trop près du corps de platine en dehors.

BRIDE, chez les Charrons, est une bande de fer, plate, pliée en trois, carrément, dont les deux branches sont percées de plusieurs trous vis-à-vis les uns des autres pour y placer une cheville de fer qui va répondre d'un trou dans un autre. Elle sert aux charrons pour assujettir plusieurs pièces de leurs ouvrages ensemble. ENCYC. Les charrons se servent encore d'un autre outil assez semblable, qu'ils appellent *Bride* de brancard, dont l'usage est de maintenir le brancard, quand ils le montent & l'assemblent.

Chez les fondeurs de cloches, on appelle *brides*, de grands anneaux de fer, servant à suspendre la cloche au mouton par le moyen des barreaux de fer qui traversent les anses de la cloche & les barreaux de bois & de fer posés en travers sur le mouton.

BRIDER. v. a. Mettre la bride à un cheval, ou à une autre bête de voiture. *Frenare*. c'est faire entrer le mors dans la bouche, passer le haut de la têtière par dessus les oreilles, & accrocher la gourmette. *Brider* les chevaux, & absolument *bridez*, nous allons partir.

On dit qu'un cheval se *bride* bien; pour dire, qu'il a la tête bien placée.

On dit familièrement que chacun *bridera* sa bête; pour dire, que chacun se conduira à sa fantaisie.

En termes de Marine, on dit *brider* l'ancre; pour dire, empêcher qu'elle n'enfoncé dans le sable: ce qui se fait en enveloppant ses pattes de planches.

On dit en Fauconnerie, *brider* les ferres d'un oiseau, quand on en lie une de chaque main: ce qui l'empêche de charrier, ou d'emporter sa proie.

BRIDER une pierre. Terme de Carrier. C'est l'attacher avec le bout du cable de la grande roue, où tient le crochet, pour la tirer en haut.

BRIDER, en termes d'Histoire naturelle, se dit pour Arrêter, retenir, empêcher l'action ou la vertu d'un agent naturel. *Cohibere*. Le sucre dans cette préparation est chargé d'une huile essentielle, qui *bride* l'action de ses parties salines. DEMOURS.

BRIDLR, signifie figurément, tenir en sujétion. *Fre-*

*nare, frenos injicere*. Cette forteresse, *bride* toute la Province. Les peuples sont *bridés* par les loix, par l'autorité des Magistrats. *Brider* le cours impétueux de l'ambition & de la fortune. *Brider* ses passions. TITÉOPH. Ils sont *brides* par mer, ils ne peuvent plus sortir.

*La raison trop farouche au milieu des plaisirs,*  
*D'un remors importun vient brider nos desirs.* BOIL.

On le dit aussi des conventions particulières. Cet homme est bien *bridé* par cette transaction, il ne peut plus faire de chicane. Il est du style familier.

On dit figurément & proverbialement, *brider* la bécaste; pour dire, engager adroitement quelqu'un, de telle sorte qu'il ne puisse plus s'en dédire; l'attraper, le tromper. La bécaste est *bridée*. On appelle aussi un oison *bridé*, un sot, un homme qui n'a point vu le monde.

BRIDER, signifie aussi, étendre, serrer, cacher. *Stringere, astringere*. Ce juste-au-corps est mal taillé, il vous *bride* trop sur les épaules. Il s'est *bridé* le nez de son manteau pour n'être point aperçu.

BRIDER le nez, se dit aussi, pour donner un coup de fouet, de verge, ou de baguette par le nez. Il lui a *bridé* le nez d'un coup du fouet qu'il avoit en main. Quand on marche dans un bois épais les petites branches que l'on fait plier, vont *brider* le nez de ceux qui suivent de trop près. On dit même de tous ceux à qui on jette quelque chose au visage, qu'on leur en a *bridé* le nez. Tout cela est familier.

BRIDER, est aussi un terme d'Académiste, qui se dit en parlant de la courbe de la bague. *Impingere*. C'est toucher la potence avec sa lance, passer par dessous la potence, ou frapper le canon de la potence. Cet homme est bien mal adroit, il *bride* toujours la potence.

BRIDER les cloches, c'est en lier les battans avec des cordes pour carillonner.

BRIDE, EE, part.

On dit proverbialement, qu'une affaire est *sellée & bridée*; pour dire, qu'elle est achevée, qu'elle est conclue, par une méchante allusion de la selle du cheval, au sceau des arrêts qui terminent les affaires.

BRIDGENARTH. Petite ville d'Allemagne, en Shropshire, sur la Severne.

BRIDGETOWN. Ville de l'Amérique Angloise, dans l'île de la Barbade; on l'appelle autrement ville de Saint Michel.

BRIDGEWATER. Ville d'Angleterre en Somersetshire, sur le Parret.

BRIDOIR. f. m. Prononcez *Bridoi*. C'est un morceau de linge, large d'environ trois doigts, que les Dames mettent à leur bonnet, quand elles se coiffent. Il sert à bander le menton, & c'est pour cela qu'on l'appelle aussi une *mentonnière*.

BRIDON. f. m. Terme de Manège & d'Eperonnier. C'est un filet à l'Angloise, qui a une embouchure fort menue, & qui n'a aucunes branches; *bride* légère & sans branches. Les chevaux Anglois se mènent avec des *bridons*, & n'ont des brides qu'à l'armée. Il n'y a point de cheval, ni sûr, ni utile, ni qui puisse aller avec un *bridon*, s'il n'est premièrement monté avec le mors. NEWC. Les *bridons* à la royale, ne sont presque pas différens des *bridons* à l'angloise.

BRIDON, est aussi un terme de quelques Religieuses. Il signifie un morceau de linge large d'environ deux doigts, qui est cousu & attaché au voile. Ce *bridon* fait voir que les Religieuses doivent se priver de tous les plaisirs du monde.

BRIDURE. f. f. Terme de tivière: perche qui tient avec une longue touette. VOY. ROUETTE.

BRIE. f. f. On nomme *brie* en Normandie, ce qu'on nomme ailleurs *bravoire*; c'est-à-dire, cet instrument qui sert à donner au chanvre la première façon, & à commencer à en séparer la filasse de la chenevotte.



**BRIE.** Pays de France entre la Champagne particulière, le Sénonois, le Gâtinois, le Hurepoix, le Paris & le Soissonnois, en latin *Saltus Brigenfis*, ou *Brigia silva*, ou *Pagus Briegius*. Quelques-uns disent que ce mot vient du mot françois *Abri*, qui signifie lieu couvert, où il y a de l'ombre, & ils prétendent que ce pays fut ainsi nommé, parce qu'il est tout planté d'arbres fruitiers, qui font par-tout des ombrages, ou des abris. Dom Du Plessis, dans son *Histoire de l'Eglise de Meaux*, Tom. I, pag. 16 & 638, prouve que l'Abbaye de Faremoutier dans son origine a été appelée *Brige*, c'est-à-dire, *Pont*; que ce nom s'étant ensuite communiqué à tout le territoire voisin, on l'appela *Saltus Brigenfis*; & que de-là s'est formé celui de *Brie*. La *Brie* a eu autrefois les Comtes. Cette Province se divise en *Brie supérieure*, ou haute *Brie*, dont Meaux est la capitale, & *Brie inférieure*, ou basse *Brie*, qui a Provins pour capitale, & *Brie Pouilleuse* ou *Galleuse*, autrement dite *Galevesse*, dont le lieu principal est Château-Thierry. Celle-ci tire son nom de celui de *Vadicassès*. La plus grande partie de la *Brie* est annexée au Gouvernement de Champagne, le reste, qui l'est au Gouvernement de l'Île de France, s'appelle à cause de cela *Brie Française*. La première s'appelle *Brie Champenoise*. Voyez BAUGIER, *Mem. sur la Prov. de Champ.* La seconde s'appelle *Brie Française* ou *Brie Parisienne*. *Braia Parisiensis*. *Brie Comte-Robert*, est dans la *Brie Parisienne*. LONGUERUE. Ce nom est corrompu de *braie* qu'on trouve dans tous les anciens Actes, même en françois & en latin. Le mot *braie* signifie en vieux françois une terre grasse & bourbeuse, comme est le terroir de cette ville. (*Brie-Comte-Robert.*) **Id.**

**BRIE-COMTE-ROBERT.** Ville de France, capitale de la *Brie Française*, avec bailliage, châtellenie & grenier à sel, à cinq lieues de Paris.

**BRIEF, EVE.** adj. synonyme avec bref, court, qui est de peu de durée. *Brevis*. C'est un terme de pratique. Assigner à trois *briefs* jours. Faire bonne & *briefe* justice aux parties.

**BRIEFS.** f. m. pl. Terme de Commerce de met, en usage dans toute la Bretagne. Il signifie la même chose que *Brieux*. Voyez ce mot.

**BRIEG.** (On ne prononce point l'E.) *Bregi*. Ville d'Allemagne, dans la Silésie, capitale d'un Duché du même nom, sur l'Oder.

**BRIENNE.** Petite ville de France en Champagne, près de la rivière d'Aube. *Breonna*.

**BRIENNOIS.** (le) Petit pays de France, différent du Comté de Brienne, le long de la Loire, aux confins du Bourbonnois, dont Semur en *Briennois* est le lieu principal. Il tire son nom de Brienne lieu ruiné depuis long-temps.

**BRIENON.** Ville de France en Champagne, dans le Sénonois, entre Joigny & St Florentin.

**BRIEU.** f. m. Nom d'homme. *Briocus*, *Briomachus*, *Briomacles*, ou *Uriomachus*. S. *Brieu*, que quelques-uns font originaire de la Grande-Bretagne, vivoit au VII<sup>e</sup> siècle. Chassé, dit-on, par les Saxons, il se refugia sur les côtes de l'Armorique.

**ST BRIEU.** f. m. Ville épiscopale de Bretagne en France, qui a pris le nom de *St Brieu* son Patron, & en quelque sorte son fondateur; car ce Saint étant mort dans un Monastère qu'il avoit bâti en cet endroit, entre Lexobie & Aleth, la réputation de sa sainteté & l'éclat de ses miracles y attirèrent tant de monde, qu'il s'y forma bientôt une ville. *Briocum*, *fanum S. Brioci*, *Briocopolis*. Voy. BAILLET au premier de Mai.

Ce mot vient du latin *Briocus*, dont d'abord retranchant l'u, comme en beaucoup d'autres, on a dit *Brioes* ou *Briox*, car *x* ou *cs*, sont la même chose. Ensuite on a dit *Brieus* comme on écrit encore souvent, puis pour adoucir la prononciation l'usage a changé l'*x* en *s*, *Brieus*: enfin il a retranché l'*s*, & l'on dit *Brieu*. Ceci montre que *Briocus* est le véritable nom latin, plutôt que

*Briomachus* ou *Briomacles*. D'Argentré, M. Fleury & le P. Lobineau écrivent toujours *Brieuc*, comme font aussi tous les anciens titres.

**BRIÈVEMENT,** adv. D'une manière courte, succinctement. *Breviter*. Cet Auteur a écrit trop *brèvement*; cela fait qu'il est obscur.

**BRIÈVETÉ.** f. f. Le peu de durée d'une chose. Voy. Bref. *Brevitas*. La *brévété* d'un discours. La *brévété* de la vie. La *brévété* d'un délai. Nos meilleurs Ecrivains disent toujours *brévété*, à la réserve de Messieurs de Port-Royal, qui écrivent la *breveté* & l'instabilité de la vie. Ce discours n'a point cette *brévété* vive & animée si nécessaire. Je ne suis pas de leur avis: mais à cause de leur autorité, je n'ose dire que *brévété* & *brèvement*, soit une faute. MÉNAGE. M. l'Abbé Fleury imite les Ecrivains de Port-Royal. La *brévété* du Canon, dit-il, en parlant de la Liturgie Gallicane, *Hist. Eccl. L. XXXVI, p. 214*; mais ce n'est pas l'usage. La langue françoise a trouvé le secret de joindre la *brévété*, non-seulement avec la clarté, mais encore avec la pureté & la politesse. Il n'y a peut-être rien qui soit moins à son goût que le style asiatique: & rien ne lui est plus naturel qu'une *brévété* raisonnable. Ceux qui écrivent le mieux, ont un style également serré & poli. Ils joignent la pureté de César, & la fermeté de Tacite. Leurs paroles tiennent quelque chose de celles des oracles; sans en avoir l'obscurité, ni l'embaras, elles en ont la *brévété* & la force. BOUT. Il y a une *brévété* qui vient de la sécheresse de l'esprit, ou du peu d'étendue du génie: on ne loue point celle-là. Il faut une *brévété* qui vienne de la réflexion & du jugement. VAL. La *brévété* contribue à l'obscurité, selon le mot d'Horace; je veux être court, je deviens obscur. BOUT. La *brévété* est bien voisine de l'obscurité. DAC. Il y a pourtant une *brévété* louable, qui consiste à employer toutes les paroles qu'il faut, & à n'employer que celles qu'il faut, ou même à se servir quelquefois d'un mot qui vaille plusieurs autres. C'est la *brévété* que Quintilien trouve si belle dans Saluste; mais, comme remarque Quintilien au même endroit, dès qu'on imite mal ses manières de penser & de parler, on devient obscur. BOUT. Si nous l'emportons sur nos ancêtres par le choix des mots, par la clarté, & par la *brévété* du discours, c'est une question encore indécidée. LA BRUY. La *brévété* est l'ame d'un conte, puisque sans cela, il faut nécessairement qu'il languisse. LA FONT.

Dans le grand art on dit par manière de proverbe, l'œuvre ne veut point de *brévété*; pour dire, qu'on ne doit point donner le feu trop violent, qu'il ne faut rien précipiter, qu'il faut seulement aider la nature par un feu ménagé à propos.

**BRIEUX.** Ce mot signifie sur les côtes de Bretagne, le congé ou passeport, la permission de naviger, que tous les vaisseaux doivent prendre des Gouverneurs ou des Juges de l'Amitauté, pour sortir d'un port. *Facultas navigandi*; *Diploma navigandi potestatem faciens*. On dit, parler aux Hébreux; pour dire, demander ce congé. C'est peut-être une mauvaise allusion au mot Hébreu, que l'on disoit autrefois pour Hébreu, que nous disons aujourd'hui.

**BRIFABLE,** adj. Qui est mangeable. *Eduilis, esculentus*. Ce fromage est *brifable*. S. AMAND. Ce mot n'est d'usage que dans le style familier & comique. Il vaut encore mieux le bannir de tout style. Il est trop bas.

**BRIFAUT.** f. Nom d'un chien de chasse.

*Il s'enfuit dans son fort, met les chiens en défaut, Sans même en excepter Brifaut.* LA FONT.

*L'autre fit cent tours inutiles, Entra dans cent terriers, mit cent fois en défaut Tous les confreres de Brifaut.* **Id.**

**BRIFER.** v. a. Manger avidement. *Vorare*, *avidè comedere*. Les écoliers *brifent* tout ce qu'on leur donne. Il est populaire & trivial.



Quelques-uns dérivent ce mot à *bis faucibus*, comme si l'on mangeoit avec deux bouches.

BRIFE, ÉE, part.

BRIFEUR, EUSE, f. Celui ou celle qui brife. *Vorax, belluo*. Ce mot est populaire.

BRIFIER, f. m. Terme de Plomberie. C'est une bande de plomb qui fait partie des enfâtemens des bâtimens couverts d'ardoise.

BRIGADE, f. m. Troupe de gens de guerre d'une même compagnie, sous un bas Officier qu'on nomme *Brigadier*.

BRIGADE, se dit aussi de plusieurs bataillons ou escadrons d'une armée, commandés par un Officier-Général qu'on nomme *Brigadier*. Une armée est ordinairement divisée en *brigades* de cavalerie, dont chacune est de dix ou douze escadrons, plus ou moins; & d'infanterie, dont chacune est de cinq ou six bataillons. Ce régiment est de telle *brigade*, de la première, de la seconde, *Trigade. Amen, caterva*.

BRIGADE, dans l'artillerie, est une certaine division de l'équipage & du train d'artillerie, composée ordinairement de dix pièces de canon & de toutes les munitions nécessaires à leur service. Chaque *brigade* a un Commissaire provincial, & plusieurs Commissaires ordinaires & extraordinaires, &c.

On dit aussi, *brigade* d'archers. *Brigade* des Gardes. *Brigade* du Guer à cheval.

Il se dit aussi par extension, de tous ceux qui vont par bandes soumis à un chef. *Brigade* de voleurs. *Brigade* de faussauniers.

On dérive ce mot de *brigand*, ou de *brigue*, menée secrète. Du Cange le dérive de *brigands*, qui étoient une espèce de soldats. Voyez BRIGAND. Ainsi *latro* en latin ne signifioit d'abord qu'un soldat. Chorier, *Hist. de Dauph. p. 93*, prétend que *brigade* est un mot emprunté de la langue des Celtes, dans laquelle *brig*, ou *briga*, signifioit non-seulement une ville, mais encore une assemblée, une troupe d'hommes. On trouve dans la basse latinité *brigata* à peu près dans le même sens que *brigade*. Dans les Statuts de la ville de Nanci pour la course de bague, *Act. Sanct. Maii, T. I, p. 396, E*. Il est pris pour la Compagnie ou *brigade* que chaque quartier de la ville envoyoit à cette course.

Ce mot se dit aussi quelquefois dans le style badin & enjoué, & signifie plusieurs personnes assemblées pour quelque honnête plaisir. *Turba, cohors*.

Soit que sur le bord de la Seine  
Notre brigade se promène,  
Ou que nous demeurions chez nous,  
A toute heure on parle de vous. VOÏT.

BRIGADIER, f. m. Officier qui commande une brigade de gens de guerre. *Caterva, agminis ductor*. *Brigadier* d'armée, est celui qui commande une brigade de Cavalerie ou d'Infanterie dans l'armée. Cet Officier est considérable, & marche immédiatement après le Maréchal de Camp.

BRIGADIER des armées du Roi, d'Infanterie, de Cavalerie, de Dragons.

BRIGAND, f. m. Voleur de grand chemin. *Latro, grassator*. Une troupe de *brigands* désole tout le pays.

BRIGAND, se dit aussi des Soldats mal disciplinés, qui ne font que piller & désoler les pays où ils font des courses. Les armées des Arabes, des Tartares, ne font que des armées de *brigands*. Ce mot s'est dit originairement d'une compagnie de Soldats que la ville de Paris arma & soudoya en 1356, pendant la détention du Roi Jean, prisonnier en Angleterre. Ils furent ainsi nommés, parce qu'ils étoient armés de *brigandines*, armes fort usitées alors; ou parce qu'ils commirent beaucoup de désordres; ensuite on appela de leur nom tous les voleurs de grand chemin. C'est ainsi qu'en la-

tin *latro*, qui signifioit *Soldat*, signifia dans la suite un voleur, parce que les Soldats voloient & pilloient. D'autres croient que le mot *brigand* est venu de certains peuples d'Allemagne appelés *brigantins*, ou *brigans*, qui habitoient sur les rives du lac de Constance, & voloient publiquement amis & ennemis. Ménage croit que ce mot vient de *brigans*, peuples d'Irlande, qui sous l'Empire Romain passèrent en Angleterre & la ravagèrent, dont il est parlé dans Tacite. D'autres croient que ce mot vient de *Burgand*, infigne voleur qui ravagea la Guienne du temps du Pape Nicolas I. Faucher le dérive de *brig*, ou *brug*, vieux mot gaulois, qui signifie un pont, à cause qu'on y détroussé facilement les passans. Lipsé le dérive du latin *Brigantes*, qui étoient des Soldats à pied. Bord le dérive de *brugne*, qui étoit une armure ancienne faite de lames de fer jointes, servant de cuirasse, dont les *brigands* étoient armés. Pasquier croit que *brigand* a été dit de brigade, qui signifie troupe, & que c'étoient des voleurs qui alloient en troupe. Le P. Daniel, dans son *Hist. de Barbarie, L. III, C. 4*, croit que les Pirates de Barbarie n'ont eu pendant long-temps que des galères & des brigantins, & que c'est de-là qu'est venu le nom de *brigand*.

On le dit aussi par extension, de ceux qui font des exactions & des concussions. Ces petits Juges font de vrais *brigands*.

BRIGANDEAU, f. m. Ce mot se trouve dans Pomey pour signifier un petit brigand. *Latroculus*. Il n'est bon que dans le style familier. On devroit pendre tous ces *brigandeaux*.

BRIGANDAGE, f. m. Vol fait à main armée, à force ouverte. Il est opposé à filouterie & larcin. *Latrocinium, grassatio*. Les bandits d'Italie ne vivent que de *brigandage*.

BRIGANDAGE, se dit aussi dans un sens figuré des concussions & extorsions des particuliers; comme quand on exige des droits qui ne sont pas dûs, quand on fait une injustice manifeste dans le jugement d'un procès; quand un Marchand trompe ou rançonne quelqu'un, en lui vendant trop cher une marchandise dont il a besoin. Il y a bien des gens qui vivent de *brigandages*. Je voudrois qu'on établît un nouveau tribunal, où les usurpateurs des droits matrimoniaux fussent punis de leurs *brigandages*. VIII.

BRIGANDER, v. n. Voler sur les grands chemins. *Latrocinari, grassari*. Il n'est pas usité.

BRIGANDINE, ou BRIGANTINE, f. m. Haubergeon, ou cotte de mailles, dont les Soldats & voleurs se servoient autrefois. *Lorica, ferreus thorax*.

BRIGANDINE, f. f. Vieux mot. Il signifioit un bouclier à double écaille ou double chaîne d'annelets. *Bilix, icis*. CH. EST. DICT.

BRIGANTIN, f. m. Autrement *Armatomene*, est un vaisseau de bas bord, qui va à voiles & rames, & qui est sans couverre. *Mycoparo*. Il a jusqu'à dix ou douze rames de chaque côté, & un rameur à chaque rame. Les Corsaires s'en servent ordinairement pour aller en course, parce qu'il est léger, & que chaque matelot y est soldat. On l'a appelé dans la basse latinité *brigantinus*. Le *Brigantin*, appelé par les Latins *Catacoepium*, est une invention des habitans des Iles de Diomèdes, aujourd'hui de Trémiti. GÉOG. BERNARD. TAFURI.

BRIGIDE, f. f. Nom de femme. *Brigitta*. Sainte *Brigide* est célèbre par ses révélations. On trouve aussi *Brigitte* & *Birgite* dans quelques Ecrivains, parce qu'en latin on dit *Birgita* & *Brigitta*; mais quel que soit le vrai mot latin, l'usage en françois est pour *Brigide*, comme en italien *Brigida*. En quelques lieux on dit *Britte*, par corruption & par abréviation.

SAINTE BRIGIDE, Ordre militaire institué en Suède par sainte *Brigide* en 1266. *Briciani Equites, Bricianorum Equitum Ordo*. Voyez BRICIEN.

BRIGITTE, f. f. Voyez BRIGIDE.

BRIGITTIN, f. m. Nom de Religieux. *Brigittinus*. Cet

Cet Ordre fut fondé par sainte Brigide l'an 1344. Il a été appelé l'Ordre du Sauveur, parce que l'on prétend que J. C. a révélé la règle de cet Ordre. Communément on appelle ces Religieux *Brigittins* ou *Birgittins*. En françois comme on dit ordinairement *Brigide*, & non pas *Birgitte*; il faut dire *Brigittins* plutôt que *Birgittins*, comme disent le P. Helyot & d'autres, ou même *Birgittains*. Cet Ordre commença par le Monastère de Wallein dans le Diocèse de Lincopen. La Sainte le bâtit, à ce que l'on croit, l'an 1344. Les *Brigittins* ont la règle de S. Augustin, & les Constitutions que sainte Brigide leur a données, & qui ont été approuvées par Urbain V, Urbain VI, Jean XXII, & Grégoire XV. Chaque Monastère doit être double, l'un de Religieux & l'autre de Religieuses, qu'on appelle *Brigittines*, ou *Birgittines*. Il y en a cependant en Flandres six d'hommes seuls, & six de seules filles. Clément VIII, fit quelques changemens à leurs Constitutions en 1603. Grégoire XV, y changea aussi en 1622, quelques articles qui ne convenoient qu'aux Monastères doubles. Il paroît par le titre de ces nouvelles Constitutions imprimées à Douay en 1635, que ces *Brigittins* qui demeurent dans des Monastères simples, ont pris le nom de *Birgittins* Novissimes de l'Ordre du Sauveur, vulgairement dit de sainte Brigide, apparemment pour se distinguer de ceux qui demeurent dans des Couvens doubles. Voyez le P. HÉL. T. IV, Chap. 4.

Les *Brigittines* ont été introduites en Espagne par M. Marine d'Écobar, qui fit des Constitutions nouvelles, pour mitiger celles de sainte Brigide. Ces Religieuses s'appellent en Espagne, Religieuses de sainte Birgitte de la Récollecion. Elisabeth de France, femme de Philippe IV, Roi d'Espagne, leur bâtit & leur fonda leur premier Monastère à Valladolid.

M. Hermaest & Schoonebeck prétendent qu'il y a aussi des *Brigittins* militaires, ou un Ordre de Chevaliers de sainte Brigide; mais le P. Helyot soutient que cet Ordre est supposé. Voyez T. IV, Chap. 6.

**BRIGITTINE.** f. f. Nom de Religieuse. *Monialis Birgittina*. Il y a eu en Irlande des Religieuses *Birgittines*, ou Religieuses de sainte Birgitte, ou Brigitte, instituées par cette sainte Vierge Irlandoise, qui vivoit au cinquième siècle. P. HÉLYOT. T. II, C. 21.

**BRIGNAIS**, ou **BRINIAIS**. Petite ville de France, dans le Lyonnais, sur le Garon. *Prisciniacum*.

**BRIGNOLE.** f. f. Espèce de prune excellente qu'on sèche, & qu'on envoie à Paris de la ville de Brignole en Provence. *Brinolum*. On ôte la peau & le noyau, & après les avoir fait sécher, on les met dans de petites caisses, qu'on envoie par toute l'Europe. Elles ont une chair assez ferme, & sont de couleur un peu rouge tirant sur le jaune, & d'un goût fort agréable. M. Ménage soutient qu'il faut dire *brugnole*, & qu'on le dit à Paris. La Quintinie le dit toujours; mais la Quintinie dit mal. On dit *brignoles* du nom de la ville d'où on les tire.

**BRIGNOLE**, ou **BRIGNOLES**. Ville de France en Provence, dans une plaine fertile, & qui produit ces excellentes prunes, qui en ont emprunté le nom de *brignoles*, que l'on transporte jusque dans le levant. *Brinonia* & *Brinnona*.

**BRIGNON**. Ville de France, en Champagne, dans le Senonois, entre Joigny & S. Florentin, sur l'Armançon.

**BRIGNON.** Voyez BRUGNON.

**BRIGUE.** f. f. Désir ambitieux pour obtenir quelque charge ou dignité, où l'on tâche de parvenir plus par adresse que par mérite. Pour suite vive, par le moyen de quelques personnes qu'on engage dans ses intérêts. Faire une *brigue*. Obtenir quelque chose par *brigue*, à force de *brigues*. *Ambitus*. Les *brigues* commencent à s'échauffer. VAUG. Les *brigues* qu'on faisoit n'éclatoient pas encore.

Tome II.

LA RÔLE. Les *brigues* des Ecclésiastiques sont sévèrement défendues par les Canons. Il ne s'emploie guère que dans un sens odieux.

Les *brigues* chez les Romains étoient les démarches que faisoient, pour se faire élire, ceux qui aspiraient aux charges de la République. On les nommoit *Candidats* à cause de la robe blanche qu'ils étoient obligés de porter pendant les deux années qu'ils postuloient ces charges. Ils alloient par toute la ville, cherchant du crédit, des amis & de l'autorité parmi les grands, & quêtant les suffrages du peuple dans les places & dans les assemblées publiques. De-là le mot *ambitus*, composé de l'ancienne proposition *am*, qui signifioit *autour*, & de *ire*, *aller*, & qui signifie proprement l'action par laquelle on environne une personne, pour avoir son suffrage dans les élections, étant toujours autour de lui, le caressant, le flattant pour cela. Voyez CANDIDATS.

Les Romains faisoient un crime à ceux qui briguoient les charges par des voies illicites, par des largesses extraordinaires, par des menaces, ou à force ouverte. On fit plusieurs loix pour empêcher ces abus, ou pour punir ceux qu'on en pouvoit convaincre. Mais les choses allerent si loin dans la corruption de la République, qu'on avertissoit publiquement les tribus des sommes d'argent qu'on leur promettoit pour avoir leurs suffrages; & cela, dit Cicéron, s'appelloit *pronunciare in tribus*. Ils se setvoient pour cela de trois sortes de personnes qu'ils appelloient *interprètes*, des entremetteurs qui aidoient à faire le marché, *per quos pactio inducebatur*; *sequestres*, les dépositaires, entre les mains desquels on confinoit l'argent dont on étoit convenu; & enfin *Divisores*, les distributeurs qui avoient soin de partager l'argent dans la tribu à chaque particulier.

La *brigue* a coûté pour une seule tribu jusqu'à 80729 liv. Or il y en avoit 35, qu'on juge par-là des sommes énormes que coutoient les charges à Rome, où elles n'étoient pas vénales.

Du Cange dérive ce mot de *briga*, qu'on a dit dans la basse latinité pour signifier, *nois*, *querelle*, *contestation*, qui arrive souvent où il y a de la *brigue*: d'où on fait aussi le vieux mot de *bricon*, qui signifioit *querelleur* & *impudent*. Quelques-uns le dérivent de *preccari*, parce qu'en effet la *brigue* se fait par des prières.

**BRIGUE**, se dit aussi de la cabale qui est intéressée à soutenir plutôt un parti que l'autre. La *brigue* d'un tel a prévalu sur l'autre. Combien y a-t-il de Prédicateurs qui ne doivent leur réputation qu'à la *brigue* & à la cabale? S. EVR.

Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,  
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans *brigue*.  
CORN.

N'allons point à l'honneur par de honteuses brigues.  
BOIL.

Un Prélat par la *brigue* aux honneurs parvenu,  
Ne fait plus qu'abuser d'un ample revenu. ID.

**BRIGUEIL.** Petite ville de France, dans la Bassé-Marche, aux confins du Poitou & de l'Angoumois, à sept lieues de Limoges.

**BRIGUER.** v. a. Tâcher d'obtenir quelque chose par *brigue*, par cabale. *Ambire*, *prensare*. Quand on peut prouver qu'on a *brigué* les voix, les suffrages d'une compagnie, l'élection est nulle. A Rome dans les derniers temps on *briguoit* les charges assez ouvertement: on gaignoit les suffrages par des présents, qui étoient plutôt des corruptions que des libéralités. On rapporte là-dessus un mot célèbre de Crassus, *briguant* le Consulat, & n'osant flater, ni caresser le peuple devant Scévola, avec lequel il marchoit dans les rues de Rome, il le quitta brusquement: vous m'empêchez, lui dit-il, d'ob-

K

tenir le Consulat, car je n'ose faire des sottises en votre présence. Voyez BRIGUE & CANDIDAT.

BRIGUER, signifie quelquefois rechercher une chose avec ardeur, avec empressement; & alors il se prend en bonne part pour désigner les voies légitimes d'obtenir quelque chose. Il *brigue* les bonnes grâces de son Prince.

BRIGUER, avec un infinitif ensuite, est mal. Il lui faut un nom pour régime.

*Quoi donc tant de Romains, Tibérinus son frere  
Briguent de me venger, sans espoir de me plaire?*  
VOLTAIRE.

Il falloit dire *briguent* la gloire, ou l'honneur de me venger.

BRIGUÉ, ÉE, part. Cette charge est bien *briguée*.

BRIGUEUR. s. m. Ce mot ne se dit guère seul. C'est celui qui *brigue*. *Ambitiosus, peccator ambitiosus*. C'est un *brigueur* à gages. Rien ne me choque ni ne m'afflige tant que ces *brigueurs* d'éloges. BALZ.

BRIHUEGA. Petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, entre Guadalaxara & Siguença.

BRILLANT, ANTE, adj. dans le sens propre & physique, terme relatif aux couleurs, se dit de tout ce qui jette de la lumière, ou qui en réfléchit: ce qui, par des couleurs claires, affecte vivement nos yeux. *Fulgens, splendens*. En ce mot & dans les suivans mouillez les deux ll. Le Soleil & les Astres sont *brillans*. Les pierres vraies ou fausses sont *brillantes*, Des yeux vifs & *brillans*.

Ce mot pris dans le sens figuré, & transporté par Métaphore aux pensées, au style, aux ouvrages d'esprit, paroît signifier ce qui par le tour & la délicatesse de l'expression affecte notre esprit avec une certaine vivacité. *Vividus*. Un esprit *brillant*. Une imagination *brillante*. Je ne voudrois pas commencer mon discours par une pensée *brillante*, il faut aller par degrés. CH. DE MER. Par extension on a appliqué ce mot aux personnes & aux actions des grands hommes qui ont beaucoup d'éclat. Un Héros tout *brillant* de gloire. *Splendidus, nobilis, illustris*. Une action *brillante*, une valeur *brillante*. C'est un parti sage à la guerre, que de se tenir quelquefois sur la défensive, mais ce n'est pas le plus *brillant*. Il n'y a jamais eu de retraite plus *brillante* que celle du Prince de Condé devant Arras. La vie la plus *brillante* d'un homme du monde aboutit à la mort. ABB. DE LA TRAP.

*Si son cœur quelquefois à la gloire sensible,  
Court du brillant honneur la carrière pénible.* VILL.

L'Auteur de la Traduction de Bion & de Moschus a employé ce mot dans un sens assez singulier; mais qui est reçu aujourd'hui:

*Corydon a la voix plus nette & plus brillante;  
Philinte l'a plus douce, ainsi que plus touchante.*

BRILLANT est aussi un substantif, & dans le sens propre il se prend comme synonyme avec éclat, lustre, au moins dans l'usage ordinaire. Alors il paroît signifier les couleurs claires par lesquelles les objets affectent nos yeux. Les perles orientales ont un certain *brillant* qui ne se trouve point dans les autres. Ce diamant a plus de *brillant* que l'autre. Dans cette acception, pris au figuré, il paroît exprimer dans les ouvrages d'esprit, la finesse du tour & la délicatesse de l'expression. Il y a du *brillant* dans ce Poëme, dans cette pièce d'éloquence. *Lumen, fulgor*. Il s'applique de même à la gloire, à la fortune. Les hommes vivent dans une sollicitude continuelle, courant avec empressement après les faux *brillans* d'une fortune imaginaire. FLECH. Les Italiens courent après

les *brillans*, & ce qu'ils appellent *vivezze d'ingegno*. BOUH.

*Laissons à l'Italie*

*De tous les faux brillans l'éclatante folie.* BOIL.

L'éclat, dit m. l'Abbé Girard, enchérit sur le *brillant*, & celui-ci sur le *lustre*. Mais ces mots ne sont pas faits pour être le régime l'un de l'autre. On ne dit pas l'éclat du *brillant*, ni le *brillant* du *lustre*. Encore moins le *lustre* du *brillant*, & le *brillant* de l'éclat. Il faut opter pour l'un des trois, selon le goût ou la force de ce qu'on veut exprimer: ou si l'on veut les appliquer tous au même sujet, il faut que ce soit sans régime & par forme de gradation. Cette étoffe a du *lustre*, du *brillant*, & même de l'éclat.

Les couleurs vives ont plus d'éclat que les couleurs pâles. Les couleurs claires ont plus de *brillant* que les couleurs brunes. Les couleurs récentes ont plus de *lustre* que les couleurs usées.

Il semble que l'éclat tienne du feu, le *brillant* de la lumière, & le *lustre* du poli.

On ne se sert guère du mot de *lustre* que dans le sens littéral, pour ce qui tombe sous la vue. On emploie quelquefois celui d'éclat, & plus souvent encore celui de *brillant* dans le sens figuré pour le discours & les ouvrages d'esprit. Dans ce sens il paroît que c'est par la vérité, la force, & la nouveauté des pensées qu'un discours a de l'éclat; qu'il a du *brillant* par le tour & la délicatesse de l'expression; & que c'est par le choix des mots, la convenance des termes, & l'arrangement de la phrase qu'on donne du *lustre* à ce qu'on dit.

BRILLANT, signifie encore un diamant taillé à facettes par-dessus & par-dessous. Vous avez un fort beau *brillant*. On dit aussi dans le même sens à l'adjectif, un diamant *brillant*.

BRILLANT, en termes de manège, est une épithète qu'on donne au cheval, lorsqu'il a belle apparence, qu'il a l'encolure relevée, qu'il a un beau mouvement, & qu'il mâche son mors de bonne grace. *Egregius, eximius*.

BRILLANTER. v. act. Terme en usage, pour signifier, tailler des diamans à facettes, par-dessous comme par-dessus. Quelques néologues ont dit *brillanter* une pensée; un esprit *brillanté*.

BRILLANTE, ÉE, part.

BRILLE (la) ville Maritime des Provinces-Unies des Pays-bas, capitale de l'Isle de Voorn, à l'embouchure de la Meuse.

BRILLER. v. n. Jeter une lumière vive, étincelante. *Fulgere*. Le soleil, les étoiles *brillent*. Les cristaux bien taillés *brillent* fort aux flambeaux.

BRILLER, se dit aussi de ce qui a des couleurs claires & vives. L'écarlate *brille* plus que le gris. Les fleurs *brillent* dans cette prairie. La jeunesse en sa fleur *brille* sur son visage. BOIL.

BRILLER, se dit figurément en choses spirituelles & morales. Cet homme *brille* dans les compagnies par son esprit. La première scène de cette tragédie, est celle qui *brille* le plus. La libéralité est la vertu qui fait *briller* davantage. C'est à mon gré un plus grand défaut de *briller* trop, que de *briller* trop peu. BOUH. Il y a certains défauts qui étant bien mis en œuvre *brillent* plus que la vertu même. ROCHEF. On voit des hommes qui *brillent* dans le mouvement & dans l'action, & que le repos obscurcit & anéantit. P. BOURD. Ceux qui veulent toujours *briller*, & se faire admirer des autres, s'en font rarement aimer. Balzac a dit d'un Conquérant; La gloire qui lui en revient pèse pour le moins autant qu'elle *brille*.

*Faut-il que sur le front d'un perfide adultère  
Brille de la vertu le sacré caractère.*

*Par-tout de l'amitié brillent les avantages,  
On en trouve par-tout d'éloquentes images,* VILL.

BRILLER, terme de chasse, se dit des chiens qui què-

tent dans une plaine, & qui battent beaucoup de Pays. Ce chien *brille* fort dans la plaine. *Vestigare, indugare.*

On a dit aussi *briller*, chasser aux oiseaux la nuit aux flambeaux, & l'on appeloit *brilleux* celui qui chassoit ainsi.

**BRIMBALE.** f. f. Quelques-uns disent *brinque bale*. Terme de Méchanique & de Matine. C'est le bâton, la barre, ou l'espèce de levier qui fait jouer la pompe.

**BRIMBALER.** v. a. Branler en deçà & en delà. Il se dit particulièrement des cloches qu'on sonne mal, en désordre. Ils ne font que *brimbaler* ces cloches jusqu'à l'importunité. *Æs, campanum vehementius agere.*

Ce mot est bas, & vient du bas-breton *brimbalat*, qui signifie *Sonner*.

**BRIMBALÉ, ÉE,** part.

**BRIMBORION.** f. m. Terme de mépris, qui sert à exprimer des curiosités légères ou de peu de valeur. *Frivola*. Il sert aussi de nom collectif, pour exprimer tous les petits meubles qui n'ont point de nom. Je ne vois que lait virginal, blancs d'œufs, & autres *brimborions*. *MOL.*

**BRIMBORION,** se dit aussi fort communément des papiers, des écrits, des ouvrages manuscrits, des Mémoires d'un Auteur de peu de conséquence. Il n'est que du discours familier.

*Paquier* dérive ce mot de *breviarium*, dont on a fait *brebriarium*, pour lequel on a dit ensuite *brimborion*.

**BRIMBOTER.** v. a. & n. Parler entre ses dents, remuer les lèvres sans se faire entendre distinctement. Ne pas bien articuler. *Apolog. pour Herod. Chap. 39. art. 6.* Ce mot est vieux & hors d'usage.

**BRIMO.** f. f. C'est un des noms de Proserpine, formé de *βρομος, j'épouvante*. *Properce* l'appelle ainsi. *L. II, Eleg. 2, v. 11,* les Anciens croyoient que les terreurs nocturnes venoient d'elle.

**BRIN.** f. m. se dit proprement des menus jets des herbes, des joncs & de tout ce que les racines poussent. *Brin* d'herbe, *brin* de froment. *Coliculus, surculus*. On le dit aussi des petits jets que les arbres & les arbrustes poussent. *Ramusculus, ramulus*. *Brin* de romarin, de fagot. Il se dit encore de toute petite portion d'un corps foible & long, de ce qui est long & même de ce qui étant tortillé fait des cordons & des cordes. *Stamen*. *Brin* de paille, *brin* de soie, *brin* de cheveux. Les *brins* de vergettes sont faits de petits joncs. Les tressés de cheveux se font *brin à brin*. *Philyra*.

On appelle, en termes d'eaux & forêts, *brin* un jet de bois plus considérable. Quand on coupe les taillis, on est obligé de laisser les *brins* les plus hauts & les plus droits, qui sont les souches au nombre de seize par chaque arpent, pour venir en haute futaie. Les meilleures planches se font de *brin*, c'est-à-dire, de troncs d'arbres qui ne sont point sciés; mais seulement équarris. En ce sens on dit, qu'une pique est faite d'un beau *brin* de bois. Le plus haut du buisson où se tient l'oiseau s'appelle le *brin* en termes de chasse. *M. Huet* dit que ce mot vient de *virga*, d'où on a fait *virge, vrige, vringe, bringe, bring,* & enfin *brin*.

On appelle, en termes de Charpenterie, *pan de bois à brin de fougère*, une disposition de petits potelets assemblés diagonalement à tenons & à mortaises dans les intervalles de plusieurs poutres à plomb; & ce nom lui est donné à cause de la ressemblance qu'elle a avec des branches de fougère dont le *brin* fait cet effet. On dit encore bois de *brin*, solive de *brin* quand la pièce est prise dans le montant de l'arbre & non dans ses branches.

**BRIN,** est aussi un terme de jardinier. Quand les Jardiniers parlent d'arbres fruitiers, ils disent, il faut choisir un arbre d'un beau *brin*, c'est-à-dire, droit & assez gros, d'une belle venue.

On appelle *brin* de plume, en termes de Plu-

macier, une plume d'Autuche. Il a un beau *brin* de plume à son chapeau.

**BRIN D'ESTOC.** Grand bâton en forme de petite pique ferrée par les deux bouts, qui sert à sauter les canaux en Flandre. *Baculus ferro utrinque præfixus.*

Ce mot vient du flandand *springstok*, qui veut dire la même chose, composé de *stok, baton,* & de *springen, sauter.* *MEN.*

On appelle aussi *brin d'estoc*, un long bâton ferré par les deux bouts, dont on se sert pour se battre ou se défendre.

**BRIN.** On nomme ainsi dans le commerce de chanvre, & en termes de fabrique de toile, le chanvre le plus long & le meilleur; c'est-à-dire, celui qu'on tire de la principale tige de la plante.

On appelle ainsi les filamens du chanvre, sur-tout quand ils ont été affinés & peignés; les filamens les plus longs qui restent dans les mains des Peigneurs, s'appellent le *premier brin*. On retire du chanvre qui est resté dans le peigne, des filamens plus courts, qu'on appelle le *second brin*; le reste est l'étaupe. *Art de la Corderie perfectionnée.*

**BRIN.** Espèce de toiles de chanvre qui se fabriquent en Champagne. C'est à Troies & aux environs que se fabriquent quantité de toiles mi-blanches, qu'on appelle aussi toiles boulevardées.

**BRIN de bois.** Terme de Marchand de bois carré, & de Charpentier, dont ils se servent pour distinguer le bois de *brin* d'avec le bois de sciage. Ils appellent bois de *brin*, les pièces dont on a seulement ôté l'aubier pour les équarrir, & dans lesquelles se trouve en entier le cœur du bois, en quoi consiste sa principale force.

**BRIN,** chez les Eventailistes. C'est une de ces petites fleches qui soutiennent le papier d'un éventail, & qui se réunissent par leur extrémité à un centre où elles sont attachées avec un clou. Maître *brin* sont les deux montans auxquels sont collées les deux extrémités du papier, & entre lesquels les fleches sont serrées.

**BRIN,** sert quelquefois à faire une négation. Il n'y a pas éans un *brin* de fagot, un *brin* de paille. Il n'y a pas un *brin* de provisions dans cette maison.

*Etant certain que si bien tu limites  
De ton Sauveur la vraie intention,  
Tu n'y auras brin de présomption.* *MAROT.*

On dit figurément & dans le discours familier, en parlant d'un jeune homme grand & bien-fait, que c'est un beau *brin* d'homme; & d'une fille ou d'une femme grande & bien-faite, que c'est un beau *brin* de fille, ou un beau *brin* de femme.

Enfin, le peuple le dit en toutes sortes de matières, pour signifier une petite quantité de quelque chose que ce soit. Un petit *brin* de temps; pour un peu de temps. Donnez-moi un petit *brin* d'eau, un petit *brin* de pain, &c. ou donnez-moi de l'eau un petit *brin*, du pain un petit *brin*; c'est-à-dire, un peu d'eau, un peu de pain. Viens ici un petit *brin*. Chaussons-nous un petit *brin*. Il n'est resté ici qu'un petit *brin*. Je ne l'ai vû, ne lui ai parlé qu'un petit *brin*. Tout cela signifie un peu de temps; très-peu de temps, un moment. Si nous mettons ceci, c'est afin qu'on sache ce que cela signifie, & non afin qu'on l'imite; car ces manières de parler sont très-mauvaises. Voici pourtant deux exemples tirés des Lettres de Madame de Sévigné. Il y a dans tout ce qui vient de vous autres, un petit *brin* d'impétuosité qui est la vraie marque de Pouvière. Mandez-moi des nouvelles de votre santé, un demi-*brin* de vos sentimens, pour voir seulement si vous êtes contente. *M<sup>rs</sup> DE SÉV.* On passe cela dans le discours familier.

**BRIN-A-BRIN,** adv. Un *brin* après l'autre. Attacher *brin à brin*.

**BRINDE.** f. f. Terme de Baveurs, qui se dit de l'invitation qu'on fait à un autre de faire raison d'une santé qu'on lui porte. *Propino.* Les Allemands font

des *brindes* continuelles. Ce mot est venu des Flamands, qui disent *ik breng' tu*, quand ils portent une santé, qui veut dire, *je vous la porte*. MÉNAGE. Ce mot est vieux & se dit rarement.

BRINDE, se dit dans le langage populaire, d'une petite jument, au moins en quelques Provinces. *Equa. Manna, mannula. Mem. manufè.*

BRINDES. Ville du Royaume de Naples dans la terre d'Otrante. *Brundisium*, ou *Brundisium*. Les Italiens l'appellent *Brindisi*. *Brindes* est sur le golfe de Venise, & son port est un des plus grands, des plus beaux & des plus assurés de l'Italie. M. d'Ablancourt, dans sa traduction de la guerre civile de César, dit toujours *Brunduze*. Comme Pompée eut appris ce qui s'étoit passé à Continium, il alla de Nocère à Canoufe, & de-là à *Brunduze*, où il donna rendez-vous à toutes ses troupes. D'ABLANC. Magius fut pris comme il alloit à *Brunduze*. ID. On ne fait au juste quand l'Evêché ni l'Archevêché de *Brindes* ont été érigés. Les actes de S. Leucius disent qu'il convertit la ville de *Brindes* sous Commode, & qu'il en fut le premier Evêque; mais il y a tant de faux dans ces actes, qu'on n'y peut ajouter foi. Il n'y a point eu d'Archevêché avant le XI<sup>e</sup> siècle.

Justin, L. X, dit que *Brindes* fut bâti par les Etoliens, qui suivirent Diomède; Strabon, par les Candiots venus avec Thésée & Gnosus, auquel Phalaïte chef des Tatentins l'ôta depuis.

Quelques-uns l'appellent en grec, *Βρετιόριον*, & d'autres *Βρετιόριον*. Ces mots viennent de *βριον*, qui en langue de Crète signifioit *Cerf*, & veulent dire tête de Cerf. Festus dit que quelques Poètes l'ont appelée *Brendam brevitatis causâ*; & Vigenère remarque que cette ville représente le col & la tête qui s'étend d'un détroit. Probablement que cette langue de terre fut d'abord nommée *Βρετιόριον*, tête de cerf, & que la ville qu'on y bâtit prit ce nom. Voyez Vigenère sur *Tite-Live*, T. I, p. 1758, & le P. Cantel. *Urb. Hist. III, Diss. IV, C, 5.*

Quoique *Brindes* soit le véritable mot françois, & *Brindisi* l'italien, cependant on dit aussi *Brindisi* en françois. Nos gazettes s'en servent, aussi bien que Du Moulin, dans ses *Conquêtes des Normands*, & Du Ryer, qui dit *Brindes, Brindisi & Brundisi*. Il ne se sert pas de ce dernier, qui ne se trouve que dans cet Auteur.

BRINDONES, *Garcia*. C'est un fruit des Indes Orientales, rougeâtre en dehors, & rouge comme du sang en dedans, d'un goût fort aigre. Il prend une couleur fort noire en mûrissant, & demeure rouge en dedans. Les Indiens en mangent, & les Teinturiers s'en servent. Ce fruit est astringent.

BRINGE. f. f. BRINGER. v. act. En Normandie on dit des *Bringes*, pour dire, des vergettes; & *bringer*, pour dire, nettoyer avec des vergettes. On dit aussi *Bringes*, pour dire, des verges, & *bringer*, pour dire, fouetter avec des verges. M. HUET.

BRINGUE. f. f. Terme de Manège. Petit cheval d'une vilaine figure.

BRINN, ou BRIN. Ville du Royaume de Bohême, capitale de la Moravie, sur la Swarte, nommée *Bruno* par les habitans.

BRINQUE-BALE. Voyez BRIMBALE.

BRIOCHE. f. f. Pâtisserie délicate qu'on fait avec de la farine très-déliée, du beurre & des œufs. *Libum*. On envoie des *brioches* à ses amis, quand on a rendu le pain béni, au lieu des parts du chateau, ou du cousin qu'on envoyoit autrefois.

BRIOINE. f. f. Plante qu'on appelle autrement *couleuvre*. Voyez COULEUVRÉE.

BRIOIS. f. m. Qui est de la province de Brie. Quelques-uns disent *Briard*. Davity, p. 60. des *Etats & Empire du Monde*, in-fol. Paris, 1627, parle ainsi des Champenois & des *Briois*. Bien que leurs voisins, dit-il, les blâment d'être trop arrêtés en leur opinion, & qu'on les appelle *tétus*, toutefois cette imperfection est couverte par un nombre infini de vertus qui les rendent louables, pour ce que la raison leur fait domter cette chaleur naturelle, d'où

procède ce vice qu'on leur impose. Ils sont accoutumés, prompts à faire plaisir, craignans Dieu, & point sujets à se coiffer aisément de nouvelles opinions.

BRIOLETS. f. m. Mot gascon; pour dire; *Amans*. *Merc. Juin 1731.*

BRION. f. m. Mouffe qui croît sur l'écorce des arbres, & particulièrement sur celle des chênes. ACAD. FR.

BRION. f. m. Terme de Marine. C'est l'alonge, ou la dernière partie de l'étrave, qui vient jusqu'à la hauteur de Pépéron. On l'appelle autrement *ringeau*.

BRION, en Anjou, est à 17° 6' 33" de longitude, & à 47° 26' 25" de latitude. PICARD.

BRION. (L'île de) Petite île de l'Amérique septentrionale, près de celle du Cap-Breton & de la Magdeleine. DENIS. L. I, C. 8.

BRIONNE. Bourg de France, en Normandie, dans le Roumois, sur la Risle, avec titre de Comté *Brionium*. Voyez la *Descript. Géog. & Hist. de la Haute-Norm.* T. II, p. 275.

BRIONES. Petite ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille, sur l'Ebre.

BRIOTTE. f. f. Terme de Fleuriste. Anémone à peluche, dont les grandes feuilles sont blanches, mêlées d'incarnadin, sa peluche est toute incarnadine.

BRIOUDE. Ville de France dans la Bassé-Auvergne. *Bivias, Brivatium*, ou *Brivatenfis pagus*. Guillaume I, Duc de Guienne & Comte de Provence, surnommé le *Pieux*, institua à *Brioude* 20 Chevaliers pour faire la guerre aux Normands, & ces Chevaliers furent depuis changés en Chanoines. C'est le premier lieu où l'on remarque qu'on ait ordonné une compagnie de Chevaliers pour la défense & l'exaltation de la religion chrétienne. CORN.

Les Comtes de *Brioude* sont les Chanoines de cette ville qui portent le titre de *Comtes*, comme ceux de Lyon. Les Chanoines de *Brioude* font preuve de Noblesse. M. N. *Manusc.*

BRIQUE. f. f. Terre argilleuse & rougeâtre, pétrie, & moulée, puis séchée au soleil, ou cuite au four, qui sert à bâtir. *Later*. La *brique* entière sert à faire des paremens aux murs de cloison. La *demi-brique* qu'on appelle de *chantignole*, ou d'*échantillon*, n'a qu'un pouce d'épaisseur sur la même grandeur que la *brique* entière. Elle sert à paver & à élever des tuyaux de cheminée. On appelle *briques de saison*, celles qui sont posées sur le plat, enlées de leur moitié les unes avec les autres, & maçonnées avec du plâtre, ou du mortier. *Briques de champ*, celles qui sont posées sur le côté pour servir de pavé. *Briques en épi*, celles qui sont posées diagonalement sur le côté en manière de point de Venise. On bâtit de *brique* aux lieux où il n'y a point de carrières de pierre.

La *brique* est d'un usage fort ancien. La tour de Babel en fut bâtie, quelque temps après le déluge; & comme l'Auteur sacré qui le raconte, *Gen. C. XI*, n'en parle point comme d'une invention nouvelle, mais déjà connue; on peut croire qu'elle l'avoit été avant même le déluge. Les restes qui se voient de la Tour de Babel sont de *briques*. Sous les Rois de Rome l'on se servoit de pierres carrées & massives. Les Toscans avoient appris aux Romains cette manière de construire. Dans les derniers temps de la République on commença à employer la *brique*. Cet usage venoit des Grecs. Les édifices les plus considérables que les Empereurs firent élever sont de *briques*, & ont été les plus durables; comme le Pantheon. Du temps de Galien les bâtimens étoient composés d'un ordre de tuf, & d'un ordre de *brique*, alternativement. Après lui on négligea l'usage de la *brique*, & on reprit le caillou. En Orient on cuit les *briques* au soleil. Les Romains se servoient de *briques* crues qu'ils faisoient sécher pendant un long espace de temps, jusqu'à quatre ou cinq ans, & que l'on ne mettoit point au four. PERRAULT sur *Vitrave*. Les



Grècs faisoient principalement de trois sortes de briques ; l'une qu'ils appeloient *didapo* ; c'est-à-dire, de deux palmes ; l'autre *τετραδραπο* ; de quatre palmes ; & la troisième *πενταδραπον* ; de cinq palmes. Ils en faisoient encore d'autres qui n'avoient de grandeur que la moitié de chacune de ces trois sortes, & les joignoient ensemble pour rendre leurs ouvrages plus solides & plus agréables à la vue, par la diversité des grandeurs & des figures de ces différentes briques. FÉLIBIEN.

Ménage dérive ce mot de *brica*, dont les Auteurs de la basse latinité se sont servis dans le même sens, qui a été fait de *imbricare* ; pour dire, *couvrir de tuiles* : D'autres le dérivent de *fabrica*, parce que c'est une pièce qu'on taille & qu'on fabrique.

L'huile de *brique* est une huile d'olive dont on empreint des briques ; & qu'on fait ensuite distiller. On fait rougir des morceaux de *brique* entre les charbons ardens, & on les éteint en les jetant dans une terrine remplie à demi d'huile d'olive. On les sépare ensuite, & ayant pulvérisé grossièrement la *brique* imbuë d'huile ; on la met dans une cornue, qu'on place dans le fourneau de réverbère ; & par le moyen du feu, on en tire une huile que les Apothicaires appellent *oleum de lateribus*, & les Chymistes, *huile des Philosophes*. On s'en fait pour résoudre les tumeurs de la rate, pour la paralysie & pour l'asthme.

On appelle de l'étain en *brique*, une sorte d'étain qui vient d'Allemagne, en petits morceaux, ou lingots de huit à dix livres, qui ont la figure d'une *brique*.

**BRIQUE**, se dit encore de certains pains, ou morceaux de savon sec & jaspé.

**BRICQUEBEC**. Petite ville de France en Normandie, à trois ou quatre lieues de Cherbourg.

**BRIQUET**, f. m. Espèce de couplet où la charnière ne paroît pas, comme aux autres couplets, où elle forme un demi-cylindre des deux côtés.

**BRIQUET**, f. m. Fusil ou instrument, petite pièce d'acier dont on frappe un caillou, pour en tirer du feu : ce qui s'appelle battre le *briquet*.

**BRIQUET**. Terme de manufacture de tabac. Sorte de petit tabac dont le filage n'a guère plus de cinq lignes de diamètre.

**BRIQUETAGE**, f. m. Amas de briques, ouvrage de brique. *Opus lateritium*. Dans Marsal en Lorraine & aux environs, en fouillant à une certaine profondeur de terre, on trouve ce que l'on appelle communément *Briquetage*. D'ARTEZÉ. Ce qui forme ce *briquetage* est un assemblage de briques ou morceaux de terre cuite, rougeâtre ; comme sont les briques cuites au four. Tous ces morceaux de terre cuite n'ont pas été moulés, on leur a donné avec les mains telle figure qu'on a voulu ; les uns sont en cylindre, d'autres en espèce de cône, ou de parallélepipède, ou de quelque figure informe. On en voit plusieurs où l'empreinte de la main est parfaitement marquée ; on en remarque aussi quelques-uns dont la terre a été entortillée & pressée d'un brin de bois. Les plus gros morceaux de ce *briquetage* ont environ dix ou onze pouces de pourtour. Les autres morceaux d'une moindre grosseur, sont de toutes sortes de dimensions, & il y en a qui sont très-petits. Tous ces morceaux, avec la cendre & les autres parcelles qui se trouvent dans les fours à briques, & jetés confusément sur les marais, sans mortier ni chaux, & sans aucune matière, forment un corps ou massif de briques que l'on a appelé *briquetage*, sur lequel est bâtie la ville de Marsal. Id. Ce *briquetage* est un ouvrage des Romains, mais on ne sauroit dire en quel temps il a été fait. Il s'étend au-delà de Marsal, dans la campagne. Voyez M. D'ARTEZÉ, *Recherches sur le briquetage de Marsal*.

**BRIQUETAGE**. Imitation de la brique, qui se fait avec du plâtre & de l'ocre rouge. Brique contrefaite. Tous les devans des maisons de Versailles sont de *briquetage*.

**BRIQUETER**, v. a. C'est contrefaire la brique sur le plâtre, avec une impression de couleur d'ocre rouge & y marquer les joints avec un crochet. *Lateres imitari*. Devant de maison *briqueté*.

**BRIQUETÉ** ; EE, part. & adj. Qui est fait de brique ; ou disposé en façon de brique. *Lateritius*.

**BRIQUETÉ** ; EE. Terme de Médecine, qui se dit de l'urine qui prend une couleur de brique, de rouge sale. *Rubens, rubescens ; lateritio colore, lateritius, a, um*. Son urine étoit claire, & couloit en abondance durant tout l'accès, & elle devenoit trouble & *briquetée* après qu'il étoit cessé. DEMOURS, *Acad. d'Ed. I. p. 333*. Les hydriopiques à qui les urines restent rouges ; *briquetées*, & en petite quantité après la ponction, laissent peu d'espérance. DUVERNEY ; fils ; *Acad. des Sc. 1703. Mém. p. 170*.

**BRIQUETERIE**, f. f. Lieu où l'on fait la brique. *Figlina, Lateraria* ; & l'art de la fabriquer, *ars lateraria*.

**BRIQUETIER**, f. m. Ouvrier qui fait ; ou qui vend de la brique. *Figulus*.

**BRIS**, f. m. Terme de Palais. Rupture faite avec violence d'une chose fermée ; ou de ce qui en fait la clôture. *Bris de scellé, bris de prison. Fractura*. Le *bris* des prisons rend un accusé coupable, & sert de conviction. Par la disposition du Droit, ceux qui avoient brisé leur prison, étoient punis comme criminels. Mais en France la peine du *bris* de prison est arbitraire, & se règle par la qualité de l'évasion. DE LANGR. En ce cas on fait le procès à l'accusé par défaut & contumace. Voyez l'Ordonnance de 1670. Le *bris* de prison est un crime dans la personne même de celui qui se trouveroit avoir été emprisonné sans cause légitime, parce que la violence n'est point permise, & qu'il faut tenir la liberté de la Justice. Les complices du *bris* de prison sont punis encore plus sévèrement que le prisonnier qui cherche à s'évader. La peine de ce crime est arbitraire, parce qu'il est toujours accompagné de circonstances qui le rendent plus ou moins grave. Il y a un article dans la dépense du compte des menus plaisirs du Roi, pour le *bris* qui se fait dans les voyages de la Cour.

Le *bris* de scelle se poursuit extraordinairement. Ce mot vient du grec *βριζω, impetum facio*, ou du vieux mot *brisure*, qui se trouve dans quelques loix en la même signification.

**BRIS** ; se dit aussi des vaisseaux qui viennent échouer sur le royaume sur les rochers ou les bancs qui sont sur les côtes. *Quassatarum navium labefactatio, laceratio*. C'étoit le droit de s'emparer des effets des malheureux que la tempête faisoit échouer sur les côtes. LOBIN. *Hist. de Brét. T. I, p. 203*. Tous les effets d'un vaisseau brisé ou échoué sur les côtes, & le vaisseau même, étoient au Duc de Bretagne ; & ceux qui faisoient ces effets devoient se contenter d'un salaire convenable, à moins qu'ils ne se fussent mis en mer pour cela ; car alors il leur étoit dû le tiers de ce que l'on sauvoit. Id. p. 848.

Le droit de *bris* des vaisseaux, qu'un titre de l'an 1235 appelle en latin *lagannin*, appartient au Seigneur du lieu où se fait le *bris* : c'est le droit le plus injuste & le plus universel qui soit au monde. D'Argentré, *Hist. de Brét. L. I, p. 102*, dit qu'il y a lettres parmi les chartres, par lesquelles les Princes de Bretagne avoient droit de prendre ce droit jusqu'à la Rochelle & à Boudeaux, & déclaration des Rois de France & d'Angleterre au profit des Ducs. Au Royaume d'Achem, & par toutes les Indes, le *bris* appartient au Roi. Les anciens Gaulois usôient de ce droit, parce qu'ils répuoient tous les étrangers pour leurs ennemis, & en faisoient même de sanglans sacrifices à leurs Dieux. Les Romains abrogèrent cet usage : mais sur le déclin de l'Empire il fut rétabli à cause de l'incursion des nations, & sur-tout des Normands qui ravageoient les rivages de la Gaule. Enfin les Ducs de Bretagne, du temps de S. Louis, &

à sa sollicitation, changeront cette barbarie, & donneront, moyennant quelque taxe, des brevets ou congés, qu'ils obligeroient de prendre à tous ceux qui vouloient naviguer sur leurs côtes : & pour cela les Ducs tenoient des Bureaux, des Secrétaires, & des Receveurs à Bourdeaux, à la Rochelle & aux autres ports, comme témoignent d'Argentre, les Benedictins dans la nouvelle *Hist. de Bretagne*, & Garcie de Ferrande en son *Grand Routier*. Voyez aussi ci-dessus au mot BREF.

Au Concile de Nantes tenu en 1127, le Duc de Bretagne, Conan III, surnommé le Gros, se dépouilla généreusement du droit de *bris*, priant les Peres de prononcer anathème contre ceux qui voudroient en user dans la suite. Les Evêques prononcèrent avec joie cet anathème. Mais ce Concile travailla en vain à abroger cette barbare coutume. Les Seigneurs de Léon & de Penthièvre écoutèrent plus leurs intérêts que les loix du Concile. Ils se firent un droit de cette barbarie, & l'appellèrent droit de *bris* ou de *lagum*. Guimar de Léon ditoit à ce propos qu'il avoit dans ses Etats une pierre plus précieuse, que toutes les pierres précieuses du monde, qui lui valoit tous les ans dix mille sous. Il entendoit parler d'un écueil fameux par les naufrages. LOBINEAU. *Tom. I, p. 202, 204*. On appelloit aussi ce droit, *Peçoi de mer*. *Id. pag. 308*. En 1430, le Duc de Bretagne se plaignit au Pape que l'Evêque de S. Malo prétendoit le droit de *bris* en sa ville. LOBIN. *T. I, p. 583*. Il y a eu des Chapitres d'Eglises Cathédrales qui ont prétendu avoir le droit de *bris*. Il y a eu aussi des Abbayes qui ont prétendu ce droit de *bris*, & qui en jouissoient par la concession des princes. *Id. p. 846*.

En France, en Italie, en Espagne, en Angleterre & en Allemagne, le *bris* n'a plus lieu, si ce n'est à l'égard des pirates & des ennemis de l'Etat & de la Foi. L'Empereur Andronic fut le premier qui fit exécuter un Edit portant défenses de piller les vaisseaux échoués ou brisés : ce qu'on faisoit auparavant avec grande rigueur sur toutes les côtes de l'Empire, nonobstant les défenses des Princes précédens, comme témoigne Mireta Sénateur de Constantinople en son histoire. Chez les Auteurs ce droit s'appelle *lagum*, que Spelmannus dit être un mot saxon qui signifie *jacere, ejectus*, & qui est fort différent du droit de *varach*.

**BRIS**, en termes de Blason, se dit de ces longues hampes de fer à queue patée, dont on se sert pour soutenir les portes sur leurs pivots, & pour les faire rouler sur leurs gonds. Quand on représente sur un ecu ces pivots sur lesquels se meuvent les portes ou fenêtres brisées, on les appelle *bris d'huis*.

**BRIS de marché**, est le vol des marchandises que l'on porte au marché, ou le monopole, afin d'empêcher la bonne vente au marché, ou quand quelqu'un avec port d'armes empêche les Marchands d'aller au marché ou à la foire, ou bien quand on empêche le paiement du péage.

**BRISACH**, Ville d'Allemagne dans le Brisgaw, *Brisacum*. Elle est sur le bord oriental du Rhin. Le neuf-*Brisach* est une ville très-forte, bâtie par le Roi de l'autre côté du Rhin. *Brisach*, qui avoit été cédé à la France par la paix de Munster en 1649, fut rendu à l'Empereur par celle de Riswich en 1697, & ensuite par celle d'Utrecht & de Rastadt.

**BRISANS**, s. m. pl. Terme de Marine. Rocher à fleur d'eau où se brisent les vaisseaux, ou sur lequel se viennent briser les flots de la mer. *Scopulus*. Ils sont représentés sur les cartes marines par de petites croisettes. On appelle aussi *brisans*, le rejaillement des vagues que la violence des vents pousse avec impétuosité contre les rochers ou les côtes.

**BRISCA**, **BRISCHA** ou **BREXAR**. Petite ville du Royaume d'Alger dans la Province de Tenez.

**BRISE**, s. f. ou vent d'à bas. *Favonius, ventus flans*

*ab æquinoctiali occasu*. Terme de Marine : c'est un vent d'aval qu'il faut attendre pour revenir des Îles de l'Amérique en Europe ; parce qu'on ne peut faire le trajet de la mer Atlantique vers l'Afrique en revenant, comme on fait en y allant, à cause du flux trop violent de la mer, qui va d'Orient en Occident par un mouvement contraire à celui de la terre ; & il faut quelquefois remonter avec ces *brises* jusqu'au 40° ou 50° degré.

On appelle *brise carabinée*, une *brise* forcée, ou un vent qui souffle avec grande violence.

On appelle aussi *brises*, de petits vents alisés qui viennent de terre sur le soir, & qui ne sont guère sensibles qu'aux bâtimens qui rangent la côte. Sur la rivière des Amazones, il se leve tous les jours certains vents Orientaux qu'on nomme *brises*, qui durent trois ou quatre heures, & qui repoussent les eaux contre mont.

**BRISE**, terme de Charpenterie. Poutre posée en bafcule sur la tête d'un gros pieu, sur lequel elle tourne, & qui sert à appuyer par le haut les aiguilles des pertuis.

**BRISE-COU**, s. m. Pas difficile, marche dans un escalier qui est plus haute ou plus étroite que les autres, qui donne occasion de tomber & se blesser, de se briser le cou. *Locus lubricus, difficilis*.

On appelle aussi un escalier étroit & obscur, un *brise-cou*. par la même raison. Les Baladins Italiens appellent aussi un saut dangereux, un *rompicollo*, aussi-bien que tels escaliers. Ce mot est du style familier.

**BRISE-COU**. On appelle ainsi, en termes de Manège, un jeune homme hardi & de bonne volonté, à qui on fait monter les jeunes chevaux, pour les accoutumer à souffrir l'homme.

**BRISE-GLACE**, s. m. Rang de pieux posés devant une palée de pont du côté d'amont, pour briser les glaces & conserver la palée. Ces pieux sont de grandeur inégale, & recouverts d'un chapeau.

**BRISE-IMAGE**, s. m. & f. Nom de secte. C'est la même chose qu'Iconoclaste, & Iconomaque. *Voyez ces mots en leur place*.

**BRISE-VENT**, s. m. Nom que les Jardiniers donnent à une clôture en forme de petit mur, faite de paille, & soutenue par des pieux fichés en terre. *Foricula straminea*. Les *brises-vents* sont hauts de six ou sept pieds, & la longue paille ou les échelas dont ils sont composés, sont liés ensemble avec de l'osier, ou avec du fil de fer. Ces *brises-vents* servent à mettre les couches de melons à l'abri des vents froids. *Voyez LA QUINT*. Les Jardiniers qui n'ont pas de véritables murailles qui les défendent du nord, se servent avec succès de ces *brises-vents*.

**BRISÉES**, s. f. Terme de Chasse. Marques que laisse un Chasseur dans un chemin où a passé le gibier, qui sont ordinairement des branches d'arbres qu'il brise ou qu'il coupe, & qu'il seme dans son chemin pour reconnoître l'endroit où est la bête, & où on l'a détournée. *Rami à venatore feram indugante sparfi*. On dit, fraper aux *brisées*, quand le Veneur qui a fait son rapport va laisser courre.

**BRISÉE**, se dit aussi des branches qu'on coupe dans un taillis, ou à de grands arbres, pour marquer les bornes des coupes.

**BRISÉES**, s. f. pl. Route, chemin. *Via*.

*Que des enfers sortiras les brisées,  
Pour t'en aller aux beaux champs Elisées.* MAROT.

On dit figurément, marcher sur les *brisées* de quelqu'un ; pour dire, suivre ses traces, imiter son exemple. *Vestigia*. On le dit aussi de ceux qui entreprennent le même dessein, qui écrivent sur le même sujet, quoiqu'ils le traitent diversément.

*De quel front aujourd'hui vient-il sur nos brisées,  
Se revêtir encor de nos phrases usées ?* BOIL.

On dit aussi, reprendre ses premières *brisées*,

pour dire, recommencer à vivre suivant ses premières manières, recommencer à écrire sur le même sujet à l'endroit où on l'avoit quitté, & dans le même style. *Ad id unde facta digressio est reverti.*

**BRISEIS.** f. f. Captive d'Achille, avoit été enlevée à la prise de Lyneffe, ville alliée de Troye. Agamemnon, Roi de Mycènes, la fit enlever. Achille, outré de l' affront qu'on lui faisoit, jura de ne plus combattre pour la cause commune. En effet, il se tint dans sa tente près d'un an, quelque progrès qu'il vît faire aux Troyens, & quelques satisfactions que lui offrit Agamemnon; & lorsque ce Prince lui renvoya sa captive, accompagnée de riches présents, il ne voulut point la reprendre.

**BRISEMENT.** f. m. Il se dit des flots qui se brisent contre un rocher, une digue, une côte. *Fluctuum collisus, quassatio.* Le brisement des flots fait beaucoup de bruit en cet endroit.

**BRISEMENT,** se dit figurément, en matière de piété, & signifie pénitence, douleur, componction, contrition du cœur. *Dolor vehemens.*

L'humilité parfaite ne consiste pas seulement dans un abaissement de cœur, mais dans un entier brisement de cœur. **PORT-R.** La Dame pénitente qui a fait les réflexions sur la miséricorde de Dieu, a dit aussi: Apprenez-moi par le trouble de mon esprit & le brisement de mon cœur, quelle doit être ma douleur d'avoit tant de fois offensé un Dieu si puissant & si bon.

**BRISER.** v. a. Mettre en pièces, rompre avec violence. *Frangere, perfringere.* Il n'y a rien que le canon ne brise. La meule du moulin brise le grain pour le moudre.

Ménage dérive ce mot de *brix*, mot celtique, qui signifie rupture, ou brèche; ou du latin *brisare*, qu'on a dit pour presser & épreindre; ou de *brisa*, qui signifie une grappe de raisin foulée.

**BRISER,** signifie quelquefois, par extension, fatiguer, incommoder par une agitation trop rude. *Brisé* de fatigue & de lassitude. Ce cheval a un train rude qui m'a tout brisé.

**BRISER,** est quelquefois neutre, en termes de marine, & signifie heurter avec violence. Le vaisseau alla briser contre un écueil; la tempête le porta contre un écueil où il se brisa. On dit aussi que la mer brise, lorsque les flots viennent se rompre avec impétuosité sur des côtes, sur des rochers, sur des bancs de sable.

Il est aussi réciproque, & signifie être mis en pièces. Ces vaisseaux se sont brisés sur nos côtes. Le verre se brise facilement.

Se briser, se dit aussi des portes, des volets & de plusieurs autres ouvrages de fer ou de bois, qui sont composés de plusieurs pièces qui peuvent se plier, s'allonger ou se raccourcir. Une table brisée, qui se brise. Un bois de lit qui se brise. Des portes, des volets qui se brisent. Une équerre brisée, une règle brisée, qu'on plie par le moyen d'une charnière. Une aune brisée, qui se brise. Une forme brisée, dont on se sert pour élargir les souliers trop étroits. On le dit aussi d'un canon de fusil coupé en deux, & qu'on assemble par le moyen d'une vis dans l'occasion. On l'appelle autrement *couplet*. il est défendu de porter les armes à feu brisées par la crosse, ou par le canon, à cause de la chassé

**BRISER,** en termes de chasse, signifie rompre du bois pour marquer le lieu qu'on veut retrouver. *Ramos spargere.* Briser bas, c'est rompre des branches, & les jeter par où a passé la bête, que nous appelons sur les voies. *Briser haut,* c'est rompre les branches à demi à la hauteur de l'homme, & les laisser pendre au tronc de l'arbre. **SALNOVE.** La pointe des branches fait voir d'où vient la bête, & le gros bout indique où elle va.

**BRISER,** se dit figurément en choses morales. *Rumpere.* Cet homme a brisé les fers, pour dire, non-seulement qu'il s'est mis en liberté, qu'il s'est délivré d'une domination tyrannique; mais encore qu'il s'est dégagé d'une passion amoureuse. Heureux celui qui

brise les liens & les attaches qui l'engagent dans le monde, pour se donner tout à Dieu. Il doit briser toute la puissance des enfers. **PAT.** Les changemens sont toujours difficiles, quand les hommes ont pris de certains plis. Ce seroit les briser, que de vouloir les redresser sans prendre ses mesures de loin. **ABB. DE LA TR.** La contrition, la douleur de ses péchés, lui a brisé le cœur.

*Soupirs qui dans mon sein retenus par la crainte,  
Souffrez depuis long-temps une injuste contrainte,  
Brisez ce cœur perfide.*

**BRISER;** se dit absolument, quand on veut interrompre, ou faire taire quelqu'un qui dit des choses désagréables. *Finem imponere, dicendi finem facere.* *Brisons-là,* Monsieur, s'il vous plaît. Il est du style familier.

**BRISER,** en termes de Blâson, signifie charger un écu de brisures, comme lambel, bordure, &c. pour distinguer les branches; & les cadets de leur aîné, auquel appartiennent les armes pleines. *Frangere, segmento afficere, distinguere.* On le dit encore des chevrons dont la pointe est déjointe.

On dit proverbialement, tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se brise; pour dire, qu'enfin, on périt dans les dangers où l'on s'expose souvent: ce qui se dit aussi des débauches qui usent les corps des hommes.

**BRISÉ,** ÉE, part. & adj.

**BRISEUR.** f. m. Qui brise. *Ruptor.* On ne le dit guère que des Iconoclastes. *Briseurs* d'images. Il y a des Officiers de gabelle qu'on appelle *Briseurs de sel*, tant sur le port que dans les greniers, pour briser le sel qui est trop sec, & le rendre propre à être chargé & mesuré, & pour faire le chemin aux Jurés Mesureurs & Porteurs. Ils sont obligés de fournir les pelles pour mettre le sel dans la trémie.

**BRISEUS,** terme de mythologie, Surnom de Bacchus. *Voyez BRISIS.*

**BRISGAW.** f. m. Contrée du Cercle de Suabe en Allemagne. *Brisgavia, Brisgoia, Brisgavi,* ou *Brisgavi.*

**BRISIGUELA.** Petite ville d'Italie, dans la Romagne, dans l'Etat de l'Eglise, sur la rivière de Lamone.

**BRISIS.** f. m. Terme d'Architecture. C'est ainsi qu'on nomme dans les mansardes, ou combles coupés, l'endroit où le toit est coupé & brisé, & où se fait la jonction du vrai comble avec le faux. La partie supérieure du toit, qui prend depuis cet endroit jusqu'au faite, s'appelle aussi *brisis.*

**BRISIS.** f. f. Nymphé qui fut la nourrice de Bacchus, appelé de-là, *Brisisus.*

**BRISOIR.** f. m. Terme de chanvrier. C'est un instrument de bois quarré avec des dents, qui sert à briser le chanvre.

**BRISQUE.** f. f. Sorte de jeu de cartes qui se joue entre deux personnes, comme le piquet. Chaque joueur prend six cartes, & à toutes les cartes qu'on joue, chacun en prend une du restant. Les as valent onze, les dix dix, les rois quatre, les dames trois, les valets deux, & le reste ne se compte point. On peut renoncer à ce jeu tant que l'on veut, excepté à la fin, que toutes les cartes sont entre les mains des joueurs, à chacun six. Le dernier levé compte pour dix. Celui qui a le sept de triomphe, peut prendre la tourne. Le roi & la dame de triomphe valent quarante, & le roi & la dame des autres deux vingt, & c'est ce qui s'appelle mariage. Quand on a les quatre rois ou les quatre dames, on a gagné.

**BRISSAC-SUR-LAUBANCE.** Petite ville de France, en Anjou, à quatre lieues d'Angers, avec titre de Duché, érigé par Louis XIII, en faveur de Charles de Coë, Maréchal de France.

**BRISSUS.** f. m. Terme de Conchyliologie. Espèce du genre des ourfins, qui n'a point d'ouverture sur le dos, & qui est toujours de figure ovale, avec des sillons crénelés & ponctués au sommet. On prétend

que le *spatagus* & le *briffus* n'ont point de dents : ils ont une mâchoire pour prendre l'eau & le sable, & en dedans un seul intestin rempli d'eau qui leur tient lieu de chair & d'œufs.

**BRISTOL**, ou **BRISTOW**. Ville d'Angleterre, située sur la rivière d'Avon & sur celle de Frome. *Bristolium*. C'est une ville Episcopale, & le meilleur port d'Angleterre après Londres. L'Abbaye de S. Augustin de *Bristol* fut convertie en Evêché par Henri VIII en 1543. LARREY. Cette ville est à 14° 48' 48" de longitude, & à 51° 23' 0" de latitude. STREET. ASTRON.

Les Anglois ont aussi donné le nom de *Bristol* à une ville de l'Amérique, dans la Barbade, une des Antilles. Ils l'appellent le petit *Bristol*.

Pierres de **BRISTOL**. Ce sont des pierres transparentes comme du crystal de roche. DE BUFFON. Cependant un Auteur Anglois dit : donner des pierres de *Bristol* pour des émeraudes. Ces pierres se tirent d'un roc près de la ville de Bristol, en Angleterre.

**BRISURE**. f. f. Terme de Blâson. C'est une altération de la simplicité & intégrité du blâson de l'écu, en y mettant quelques pièces, ou figures, pour les distinguer des armes pleines d'un aîné. *Scuti gentilitii adjectitia sectio. Symbolicarum imaginum infractio, fractura jentaria*. Le lambel est une *brisure*, une marque de puînés, & des descendants, aussi-bien que le bâton, la corice, la bordure, & les pièces dont on les charge pour les varier. Il y a des doubles & triples *brisures*, expliquées par Favon, Geliot, Châlencu & autres.

La *brisure* est introduite pour distinguer & pour rabaisser en quelque sorte les armes, tant des cadets que des bâtards, au regard de celles des aînés & des légitimes. Cette *brisure* se pratique pour des causes justes & nécessaires à l'état des familles ; elle se pratique, dis-je, par de menues pièces de blâson qui intéressent peu l'entière, pure & pleine figure, & la nature des armes. La *brisure* passé à toute la postérité, & ne cesse point, que le droit ouvert de succession n'ait rendu le plus proche & plus habile de la race capable du titre d'aîné & des pleines armes. C'est ainsi que les familles d'Anjou, d'Orléans, de Bourbon, ont porté la *brisure* jusqu'à ce que leur rang de succession aux pleines armes & à la couronne les en ait déchargées. MONET. C'est ainsi que les maisons d'Orléans, de Condé & de Conti, portent aujourd'hui la *brisure*. La *brisure* & la chargeure n'ont aucune différence en leur figure ; la seule intention de l'Auteur du blâson nous sert à les distinguer. MONET.

**BRISURE**, terme de fortification. Ligne de 4 à 5 toises qu'on donne à la courtine, & à l'orillon pour faire la tour creuse, ou pour couvrir le flanc.

**BRISURE**, se dit aussi en plusieurs arts mécaniques, d'une forme que l'on donne à une ou plusieurs parties d'un tout, pour les séparer, les réunir, les raccourcir, les étendre, les plier. Voyez BRISER. Règle brisée, fusil brisé.

**BRITANNICUS**. f. m. *Britannicus*. Il ne faut jamais faire *Britannique* nom propre, il faut toujours dire alors *Britannicus*. *Britannicus* étoit fils de Claude & de Messaline. L'âge de *Britannicus* étoit si connu, qu'il ne m'a pas été permis de le représenter autrement que comme un jeune Prince qui avoit beaucoup de cœur, beaucoup d'amour & beaucoup de franchise ; qualités ordinaires d'un jeune homme. RACINE. Dès que *Britannicus* eut commencé à boire, le poison saisit tellement tous ses membres, qu'il tomba par terre. TILLEM.

*Je sai que j'ai moi seule avancé leur ruine,  
Que du trône, où le sang l'a dû faire monter,  
Britannicus par moi s'est vu précipiter.* RAC.

*Non, non, Britannicus est mort empoisonné,  
Narcisse a fait le coup, vous l'avez ordonné.* ID.

La pièce de Racine, d'où ces exemples sont tirés,

s'appelle aussi *Britannicus*. Si j'ai fait quelque chose de solide, & qui mérite quelque louange, la plupart des connoisseurs demeurent d'accord que c'est ce même *Britannicus*. RAC.

**BRITANNIQUE**. adj. qui est de la Grande-Bretagne, ou qui appartient. *Britannicus*. L'Océan *Britannique*, c'est la Manche ou le Pas de Calais. Les Iles *Britanniques* sont la Grande-Bretagne, l'Irlande, les Sorlingues, les Orcades, & les autres qui sont autour de celle de la Grande-Bretagne.

**BRITANNIQUE**, a été aussi dans l'antiquité un surnom de Minerve, parce qu'elle présidoit aux fontaines de la Bretagne, dit Solin, *ch. 24*. Ça été aussi le surnom de quelques Empereurs, qui avoient fait des expéditions dans la grande-Bretagne. Les Antiquaires avoient cru que Sévère n'avoit eu le surnom de *Britannique* que la dernière année de son empire ; mais M. Bately, Archidiacre de Cantorberi, a produit une médaille de cet Empereur, où ce surnom est joint à sa seconde puissance Tribunicienne. Voyez ses *Antiquitates Rutupinæ*. Caracalla a porté le surnom de *Britannique*. Une belle médaille de grand bronze du cabinet de M. de Boze a pour légende du côté de la tête M. AVR. ANTONINUS PIVS AUG. P. B. G. MAX. C'est-à-dire, *Perficus, Britannicus, Germanicus, Maximus*, au revers AETERNUM BENEFICIUM..... Un boisseau d'où il sort quelques épis de bled. C'est peut-être une médaille unique.

**BRITANNIQUE**, ou HERBE BRITANNIQUE. Sorte de plante qui avoit été fort célèbre jusque vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, que les Goths & les Normands inondant la Frise, les sciences & les arts ayant été abolis, la connoissance de l'herbe *Britannique* se perdit aussi. Dioscoride, Pline, Galien, & d'autres, la font semblable au *lupas* sauvage, appelé par les Latins *Rumex*. Un Médecin de Groningue, nommé Munring, a fait un traité *De vera antiquorum herba Britannicâ*, où après avoir distingué vingt-sept sortes de *lupas*, il conclut que le *lupas* sauvage à longues feuilles noires qui naît dans les marécages, ou *Phydrolapas* noir, est la véritable herbe *Britannique* des Anciens, & qu'ainsi on a mis mal-à-propos à sa place la Bistorte, la Tormentille, la Bétouine, la Cochlearia, le Plantin aquatique, &c.

Il prétend que ce nom vient des mots Frisons *Brit*, qui signifie consolider, affermir ; & *Tan*, qui veut dire dent, & de *ica*, ou *hica*, c'est-à-dire éjection ; de sorte que c'est à cause des effets qu'elle produit qu'elle a été appelée *Britannica*, c'est-à-dire, herbe des parties solides, principalement des dents, qu'elle a la vertu de consolider & affermir, aussi-bien que de remédier à la maigreur & flux de ventre, qui sont des symptômes assez ordinaires au scorbut, qu'elle guérit aussi.

**BRITOMARTIS**. f. f. Nom d'une fausse Divinité de l'Île de Crète. *Britomartis, Britona, Britomartis* étoit une Nymphé de Crète, fille de Jupiter & de Carmé. On lui attribue l'invention des rets, ou filets, dont les chasseurs se servoient autrefois pour prendre des bêtes ; & cette invention lui fit donner le nom de Dictynne, du mot grec *δίκτυον* & non pas *δελτος*, que les Auteurs du Moréri ont forgé. D'autres confondent *Britomartis* avec Diane, comme Hésychius, qui dit que *Britomartis* est la Diane de Crète, ou le nom de Diane dans l'Île de Crète. Solin est de même sentiment, *ch. 17* ; mais le Scholiaste de Callimaque, sur l'Hyxne 3<sup>e</sup>, qui est à la louange de Diane, dit que *Britomartis* est une Nymphé, à cause de laquelle on honore Diane en Crète, sous le nom de *Britomartis*. Le Scholiaste d'Aristophane, dans les grenouilles, *act. V, Sc. 2*, l'appelle *Bretimartis*, & dit que s'étant un jour embarrassée dans les filets à la chasse, Diane l'en délivra, en mémoire de quoi *Britomartis* lui bâtit un temple sous le titre de *Diane Dictyne*. On dit qu'elle se précipita dans la mer pour éviter les poursuites du vieux Minos qui l'aimoit. Voyez VOSSIUS, *De Idol.*



*Idol. Liv. I, ch. 17*, où il réfute Diodore qui nie ce fait, & *Liv. II, ch. 25*.

Ce mot est de l'ancien langage de Crète, dans lequel *Brito* signifioit doux, & *Murtis* Vierge; *Britomartis*, douce Vierge, comme nous l'apprend SOLIN, *ch. 17*.

**BRITTINIEN.** f. m. Nom d'une Congrégation de Religieux Hermites en Italie, & sur-tout dans la Marche d'Ancone. *Brittinianus*. Ils sont ainsi appelés dans une Bulle d'Alexandre IV, du 22 Février 1256. Cette Congrégation avoit commencé sous le Pontificat de Grégoire IX, qui leur avoit donné la règle de saint Augustin. Ils avoient établi leur première demeure dans un lieu solitaire, appelé *Brittini*, dans la Marche d'Ancone, d'où on les appela *Brittiniens*. Ils étoient très-austères, ne mangeoient jamais de viande, jeûnoient depuis la fête de l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques, & dans les autres temps, tous les mercredis, vendredis & samedis, outre les jeûnes ordonnés par l'Eglise. Ils ne mangeoient du fromage & des œufs que trois fois la semaine, & s'en absteinoient pendant l'Avent, qu'ils commençoient à la S. Martin, & pendant le Carême, auquel temps il n'étoit pas même permis d'en manger dans les lieux où la coutume étoit d'en manger. Herrera & quelques autres Ecrivains croient qu'ils n'étoient pas d'abord différens des Jean Bonites. Ils furent de ceux qui réunis par l'autorité du Pape Alexandre IV, formerent l'Ordre des Ermites de saint Augustin.

**BRIVAUD.** f. m. Nom d'homme. *Berechvaldus*, ou *Brithvaldus*. Bède, en son *Hist. d'Angl. Liv. V, ch. 9*, dit que S. *Brivaud* étant Abbé de Raculf succéda à Théodore en l'Archevêché de Cantorbrie, qu'il fut élu le 1 Juillet 692, sacré l'année d'après, le Dimanche 29<sup>e</sup> Juin, & installé le Dimanche 31 Août, & qu'après 37 ans 6 mois & 14 jours d'épiscopat, il mourut le 9 Janvier. CHAST.

**BRIVE.** Ville de France dans le Bas-Limousin. *Brivas*, *Brivatensis vicus*, ou *pagus*, *Briva Curretia*. Parce qu'elle est sur la Coureze. On la surnomme *Brive la Gaillarde*, à cause de la beauté de sa situation. *Brive la Gaillarde* est ancienne, & Grégoire de Touts en fait mention.

*Brive*; *Briva*, est un ancien nom celtique, qui s'est dit aussi-bien que *briga*, pour signifier une ville. Les Thraces disoient *bria*, au rapport de Strabon, *Liv. VII*. On a dit aussi *brica*. On fait que le *g* & l'*y* se changent souvent l'un dans l'autre, *Galli*, *Walli*, &c. *Briva* en celtique a aussi signifié *Pont*; c'est de-là que tant de villes situées sur des rivières ont été appelées *briva*, ou *briga*. *Langobriga* sur le Douro, *Samboriga* dans César, & *Sambriava* dans l'Itinéraire d'Antonin; *Augusto-briga* sur le Tage; *Briva Isara*, Pontoise; de même *Briva Curretia*, ou *Curretii*, *Brive* sur Coureze, &c. Voyez Cluvier, *Germ. Ant. L, I, cap. 7, p. 62*, & *suiv.* Ce mot a eu la même signification chez les anciens Bretons; Camden en conjecture, *p. 296*, du nom *Durobriva*, qu'il croit signifier *aqua trajectus*.

BRIVIO Petite ville d'Italie dans le Duché de Milan sur l'Adda, entre Como & Bergame.

BRIXEN & BRESSENON. *Briximo*, *Brixina*, & *Brixinum*. Ville d'Allemagne, dans le Tirol, avec un Evêché suffragant de Saltz-Bourg.

BRIXENSTADT. Petite ville d'Allemagne, en Franconie, à neuf milles d'Anspach.

BRIZO. f. f. Déesse des songes, ou plutôt des prédictions qui se faisoient par les songes. Elle étoit honorée par les Déliens. On lui offroit des Nacelles pleines de toutes sortes d'offrandes, excepté de poissons. Ce nom vient du grec *βριζην*, dormir. Les songes qu'elle envoyoit étoient regardés comme des oracles.

BRIZOMANCIE, ou BRIZOMANCE. f. f. Art de deviner les choses futures ou cachées par le moyen des songes. *Brizomantia*. Aux songes près que Dieu

envoie, comme il fit autrefois dans l'ancien Testament, la *brizomancie* est une grande superstition, ou une grande extravagance. Les Grecs l'appellent encore Enhypniomancie & Onirocritique. Ce mot est grec, & vient de *βριζην*, dormir, proprement dormir après le repas, faire la meridienne, & de *μαντις*, divination.

BRIZOMANCIEN, ENNE. f. m. & f. Celui & celle qui devinent les choses cachées ou futures par les songes. *Brizomantis*.

## B R O.

BROC. f. m. Gros vaisseau, ordinairement de bois, lié de cercles de fer, qui a une anse & dont on se sert pour tirer une grande quantité de vin à la fois. Il est principalement en usage chez les Marchands de vin, pour aller tirer du vin qu'ils distribuent au comptoir en petites mesures. *Ænophorum*, *amphora*.

*Broch*, selon le P. Pezron, est un mot celtique, d'où le mot françois *broc*, & le mot grec *βροχος*, sont venus.

*Broc*, en quelques endroits de France, est une mesure de deux pintes; ce qu'on appelle à Paris la *quarte*, & ailleurs le *pot*. Vigenète, dans ses *Annotations sur Tite-Live*, dit que le *broc* est de divers calibres, c'est-à-dire, de diverses grandeurs; mais que le vrai est de douze pintes. Cela paroît plus exact; car on distingue communément le *broc* du *pot*, & le *pot* contient deux pintes.

*Broc*, signifioit autrefois une broche, *Veru*; mais il n'est plus en usage qu'en cette phrase proverbiale, manger un rôti de *broc* en bouche; pour dire, tout chaud, au sortir de la broche.

*Broc*, se prend (en Dauphiné) pour une difficulté qui se présente à celui qui fait quelque chose, & qui l'arrête. *Olex*, *impedimentum*, *difficultas*. On dit d'un homme qui parlant en public hésite long-temps, qu'il a trouvé un *broc*. Cette manière de parler est du bas peuple. GUORIER, qui ajoute avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle est grecque, que c'est celle dont S. Paul se sert, *I, Cor. VII, 35*, *Οὐκ ἔστιν ἔλεος οὐδὲν ἐπιπέδον*, où P. R. a traduit, non pour vous faire tomber dans un piège. M. Simon se sert aussi du mot *piège*. Il seroit mieux de dire, non pour vous faire de la difficulté, vous causer de l'embarras. Quoi qu'il en soit, Chotier dérive *broc* en ce sens avec beaucoup de raison de *βροχος*, un *lacet*, un *lac*, en latin *Liquens*.

BROCALO. Petit Royaume d'Afrique dans la Nigritie, vers les embouchures du Niger.

BROCANTER. v. n. Faire métier d'acheter & de revendre, ou troquer des tableaux ou autres curiosités, bronzes, médailles, bijoux. Cet homme s'est enrichi à *brocanter*.

BROCANTEUR. f. m. Terme en usage parmi les Peintres & les curieux de Paris. C'est celui qui achète & revend, ou troque des tableaux, des médailles & autres curiosités. C'est un des plus habiles & des plus fins *brocanteurs* de Paris.

BROCARD. f. m. Raillerie piquante. *Diſterium*. Lorsque la *raillerie* sort des bornes que lui prescrit la politesse, elle dégénère en *brocard*. La *raillerie* n'offense point. Le *brocard* est une injure. Les diseurs de *brocards* sont sujets à plusieurs aventures fâcheuses. Quelques-uns dérivent ce mot du latin *brocus*, qui signifie celui qui a la bouche ou les dents qui avancent en dehors. On s'est servi de ce mot pour marquer un homme mordant & satyrique.

On appelle *brocard de droit*, des principes, ou premières maximes de droit, tels que ceux d'Azo, qu'il appelle *Brocardia Juris*. Voisius dérive ce mot du grec *πρωτοκριντα*, c'est-à-dire, *premiers éléments*. Doujat conjecture avec assez de vraisemblance, que *brocard* a été formé du nom de Brocard, Evêque de Wormes, qui a fait une collection de canons, qu'on appelloit *Brocardica*; &



comme son ouvrage étoit plein de sentences qu'on citoit souvent, on appela *brocards* les bons mots, ou maximes sententiveuses, & ensuite les traits de raillerie.

**BROCARD.** D'autres disent **BROQUART.** Jeune eccl<sup>e</sup> d'un an. Voyez **BROCARD.**

**BROCARD,** étoffe. Voyez **BROCARD.**

**BROCARDER.** v. a. Donner des brocards. Offenser par des traits plaisans & satyriques, par des railleries piquantes & malignes. *Disleria dicere, dictis mordacibus aliquem petere, mordere.* Un homme sage s'abstient le plus qu'il peut de *brocarder.* On ne me *brocardera* point de m'être voulu commenter moi-même. S. AMAND. Il ne fait que *brocarder* les tiers & le quart.

Mais ces leçons t'ont-elles engagé  
A brocarder un Auteur affligé ? R.

**BROCARDÉ,** ÉE part.

**BROCARDEUR,** EUSE, f. m. & f. Ce mot se trouve dans Pomey & dans le Dict. de l'Acad. pour diseur & diseuse de brocards, de railleries piquantes. *Acerbus, mordax irrisor.*

**BROCARD.** f. m. D'autres écrivent *brocard.* Originellement en sa propre signification c'est une étoffe tissée toute d'or, tant en chaîne qu'en trame, ou d'argent, ou des deux ensemble. *Vestis Attalica, Attalicum textile.* Après on l'a étendu aux étoffes où il y avoit quelques porfilures de soie pour relever & donner de l'ombrage aux fleurs d'or dont elles étoient enrichies; & enfin, on a donné ce nom aux étoffes de soie, soit de satin, soit de gros de Naples, ou de Tours, ou de taffetas ouvragés de fleurs & d'Arabesques, qui les ont rendues riches & précieuses, comme le vrai *brocart.*

**BROCARD** de soie, f. m. Coquillage. Une des espèces du rouleau. Il imite le *brocart* de soie par sa bigarrure brune, sur un fond blanc.

**BROCATELLE.** f. f. Petite étoffe faite de coton ou de grosse soie à l'imitation du brocart. Il y en a aussi de toute soie & de toute laine.

On a écrit *brocatel*, & il étoit masculin. Ils étoient superbement habillés de *brocatel*, & couleur de rose, tout couverts de broderie d'or & de perles. LA COLOMB.

**BROCATELLE,** est aussi une espèce de marbre, dont le fond est jaune & violet, ou rougeâtre: il vient d'Espagne.

On appelle aussi marbre de *Brocatelle* une autre sorte de marbre de plusieurs couleurs.

**BROCCOLI.** f. m. Petit rejeton que pousse le tronc d'un vieux chou après l'hiver. On mange les *broccolis* en salade. Ce mot vient d'Italie, & s'exprime en quelques Provinces de France par le mot de *Broutons* ou *Broutone* de choux. Voyez **BROQUE.**

L'Académie écrit *Brocoli*, & en fait une espèce de chou qui nous vient d'Italie, dont nous avons conservé le nom italien. Les vocabulistes copient à leur ordinaire. Il est vrai qu'il y a un chou nommé *brocoli*, dont la feuille est d'un gros vert, frisée & bouclée comme celle du gros milan, mais allongée comme celle du chou-fleur. Des aiselles de chaque feuille il sort un drageon, qu'on nomme *broque* en quelques provinces; & c'est ce dragon qu'on mange à l'huile, ou au beurre, ou cuit avec de la viande.

On donne aussi le nom de *brocoli* à tous les rejetons des choux pommés ou frisés dont les pieds sont restés en terre pendant l'hiver, après avoir coupé les pommes, & qui repoussent au printemps. Enfin il y a le vrai *brocoli* qui nous vient d'Italie, qui fait une pomme comme le chou-fleur, avec cette différence qu'elle est violette, & que le grain n'est pas si fin, ni si serré.

**BROCCUS.** f. m. Nom d'une sorte de coquillage. Voyez **COQUILLAGE.**

**BROCEREUX.** adj. Vieux mot. On a dit, lieu *brocereux*; pour dire un lieu plein de bois & de

brossailles: & bois *brocereux*; pour dire, un bois plein de nœuds.

**BROCHANT.** adj. Terme de Blâson. Voyez **BROCHER.**

**BROCHE.** f. f. Pièce de fer longue & menue, aplatie par le milieu, qui a une roue ou une manivelle au bout, & qui sert à rotir de la viande. *Veru.* Il faut mettre ce rôt à la *broche.* Il ne lui faut que deux tours de *broche.* Il est temps de mettre en *broche.*

Dans les arts & métiers on donne généralement le nom de *broche* à tout outil, instrument ou machine, d'une figure longue & menue, servant à traverser ou à soutenir d'autres choses.

**BROCHE,** se dit de certaines aiguilles longues de fil de fer, qui servent à tricoter des bas, à faire du ruban, du brocart & autres étoffes. *Veruculum.* Ce ruban est à double *broche.*

**BROCHE,** est aussi une pointe de fer qui est dans la serrure, qui doit entrer dans le trou d'une clef forcée. On appelle *broches* rondes, des morceaux de fer rond, dont les Serruriers se servent pour faire des couplets & des fiches, & pour tourner plusieurs pièces à chaud & à froid. Il y a aussi des *broches carrées*, sur lesquelles on tourne des pièces.

**BROCHE,** est aussi la pointe de fer qui est au milieu d'un blanc, où l'on vise pour tirer de l'arc, ou de l'arquebuse. En ce sens on dit, faire un coup de *broche*; pour dire, enfoncer la *broche.*

**BROCHE,** est aussi un terme de Cordonnier, qui signifie l'instrument avec lequel ils brochent les talons.

**BROCHE.** Terme de Balancier. Ce sont de petits morceaux de fer ronds, qui passent au travers de la vitole du peson.

**BROCHE.** Terme d'Imprimerie. C'est une barre de fer, à laquelle est attachée la manivelle qui sert à faire rouler le train de la presse sur les bancs.

On appelle *broche* de rouet à filer, la verge de fer qui passe au travers de la noix, & qui lui sert d'aisieu. La *broche* du rouet passe aussi au travers des fuseaux & des aisettes. Les fileuses ne sauroient plus filer quand on a forcé la *broche* de leur rouet, & qu'elle est crochue.

**BROCHE,** se dit aussi d'une petite verge de bois, ou baguette, où l'on suspend des harengs pour les faire égoutter, ou des chandelles & des cierges dans les boutiques.

**BROCHE.** Terme d'Artificier. C'est une petite verge ronde, conique, de fer ou de bois fort, tenant au culot du moule d'une fusée volante, pour ménager un trou de même figure dans la matière combustible dont on la charge, &c.

**BROCHES.** Ce sont de petits morceaux de bois poli, en forme de cône très-pointu, avec lesquels les Marchands ciriers percent les gros bouts de leurs cierges, afin qu'ils puissent entrer dans les fiches des chandeliers.

**BROCHE,** en termes de marchand de vin, se dit de la cheville qu'on met à un muid pour boucher le trou qu'on a percé. Du vin vendu à la *broche* ou en détail.

En ce sens on dit proverbialement, couper *broche* à quelque chose; pour dire, empêcher qu'elle ne continue, comme on interrompt le cours du vin, quand on a coupé la *broche* du tonneau. Cette femme s'est mise dans la retraite pour couper *broche* à toutes les médisances. Je lui ai refusé de l'argent tout plat, pour couper *broche* à toutes ses importunités.

Ce mot, selon Du Cange, vient de *brocca*, ou *brochia*, qu'on a dit dans la basse latinité, pour dire, des *pieux*, ou *bâtons pointus* ou *aiguilles*. L'Abbé Gaultier, dans la vie de S. Pierre, Archevêque de Tarentaise, dit que l'on appeloit vulgairement *broca*, *broches*, des bâtons pointus. Il écrivoit au XII<sup>e</sup> siècle.

**BROCHES,** en termes de chasse, est un nom qu'on donne aux défenses du Sanglier. *Aprugni dentes falcati.*

**BROCHES**, est un vieux mot qui signifie *hémorroïdes*. Elle cheut en une dangereuse & déplaisante maladie, que communément on appelle *broches*. *Cent nouvelles nouvelles*.

On dit proverbialement d'un homme, qu'il ne met pas tout son rôt à une même *broche*; pour dire, qu'il se mêle de plus d'une affaire & de plus d'un négoce.

**BROCHÉE**, f. f. La quantité de viande qui peut tenir à une broche. *Instructum veru carnibus*. Il a fallu trois *brochées* pour faire cuire le rôt de ce festin. Les Rotisseurs font cuire plusieurs *brochées* de viande en même-temps.

**BROCHÉE**, est aussi un terme de Chandelier. Il signifie plusieurs méches de chandelle sur une broche.

**BROCHER**, v. a. Piquer un cheval avec des éperons pour le faire courir plus vite. *Equi latera calcariibus fodere*. On disoit, *brocher* des éperons. En ce sens il est vieux & hors d'usage. Le Duc de Beaufort appelloit *brocher Bayard*, courir à toute bride après les chiens. S. EVREM.

Ce mot vient de *broffer* & *broffailles*, d'autant qu'il faut piquer pour avancer chemin dans les broûtes.

**BROCHER**, se dit dans le figuré, pour signifier, écrire, composer à la hâte. *Deproperare*. Ce Clerc a *broché* cette copie: cet Auteur a *broché* ce Roman; pour dire, ils n'y ont point apporté tout le soin, ni toute l'application qu'ils pouvoient.

**BROCHER**, en termes de Manège, signifie faire entrer un clou avec le brochoir au travers de la corne, & du fer du cheval pour le ferrer. *Equo soleas induere*. Il faut tantôt *brocher* haut, tantôt *brocher* bas, pour bien ferrer un cheval, selon que la corne est plus épaisse ou plus mince.

**BROCHER**, signifie, passer de l'or, de l'argent, de la soie, de côté & d'autre dans l'étoffe. *Brocher* une étoffe. *Aurum serico intexere*. Cette étoffe est *brochée* d'or & d'argent. On *broche* des bas à l'aiguille, quand on tricote.

**BROCHER**, Terme de Cordonnier. C'est attacher avec des cloux. *Brocher* un talon, *brocher* une semelle.

**BROCHER**, Terme de Couvreur. C'est mettre de la tuile en pile sur les lates, entre les chevrons.

**BROCHER**, Terme de Cordier. C'est mettre le boulon au travers du touret. *Brocher* le touret.

**BROCHER**, Terme de Relieur. *Brocher* un livre, c'est en assembler les feuilles ou cahiers, les coudre avec de la ficelle, & les couvrir de papier ou de carton. *Librum compactum papyro cooperire*.

**BROCHER**, v. n. Terme de Jardinier. Il se dit des arbres nouvellement plantés, & qui commencent à pousser de petites pointes. Tout le monde n'approuve pas ce mot; mais les Jardiniers s'en servent, & disent, l'arbre *broche*, l'arbre ne *broche* pas encore.

**BROCHER** & **BROCHANT**, en termes de Blâson, se dit des bandes, cotices ou bâtons & autres pièces, même des lions & des aigles, qu'on fait passer d'un bout de l'écu à l'autre, ou qui traversent sur d'autres pièces. *Supergredi, superferri*. Il porte d'azur au lion d'or, à la fasce de gueules, *brochant* sur le tout. On dit que des chevrons *brochent* sur des burelles; pour dire, qu'ils passent dans l'écu sur des burelles.

On dit figurément, *brochant sur le tout*, en parlant d'un homme qui se fait remarquer plus que les autres dans une compagnie, soit en bien, soit en mal. J'y ai trouvé six personnes & un tel *brochant sur le tout*. Il est du style familier.

**BROCHER**, se dit quelquefois au substantif. Pour lors, il s'entend des façons qui ont été *brochées* sur une étoffe. L'on dit en ce sens que le *simblot* sert au *brocher* d'une gaze, & que le *brocher* d'un brocard est bien fait.

**BROCHÉ**, ÉE, part. Un livre *broché*. Ce livre *broché* coûte un fol plus qu'en blanc.

**BROCHET**, f. m. Poisson d'eau douce, blanc, long & fort vorace, qui mange les autres. La dent du *Brochet* est fort venimeuse, & fait partie de l'os de la mâchoire. *Lucius*.

On trouve dans quelques *Brochets* des œufs & une laite en même-temps. D'où l'on conclut qu'ils sont hermaphrodites.

On le prépare dans les cuisines de plusieurs manières. Les œufs de *brochet* excitent des nausées & purgent violemment. Sa chair est blanche, ferme, assez nourrissante, indigeste pour bien des gens; quoique les Vocabulistes assurent qu'elle est facile à digérer.

Les Mancini prirent deux *brochets* pour leurs armes, à l'exemple des Colonnes & des Ursini, qui passent de leur nom, pour faire allusion au nom Lucius, lequel étoit commun dans leur maison. MASCUR. Car encore que le R. P. Silvestro Pietrasanta in *tefferis Gentilitiis* ne leur donne point de nom, néanmoins Ganze & Gozze disent que ce sont deux *brochets*. Id. On tient que c'est Aulone qui le premier lui a donné ce nom *Lucius*, qui semble dérivé du grec *λύκος*, qui signifie loup, parce qu'il dévore les poissons des rivières, comme le loup marin fait ceux de la mer.

On appelle *brochet carreau*, un gros *brochet*, & qui a plus de dix-huit pouces entre œil & bar.

**BROCHET DE MER**. Les habitans des Îles Antilles appellent ainsi une espèce de petit Lézard amphibie qui se nomme en Egypte *Stinc marin*. On fait entrer la chair de cet animal dans la composition du mithridate. Voyez STINC MARIN.

**BROCHET DE TERRE**. Reptile qui se trouve dans les Îles de l'Amérique. Il a toute la figure, la peau & la hure de nos *brochets* de rivière; mais au lieu de nageoires, il a quatre pieds, qui sont si foibles, qu'il se traîne sur la terre en rampant & en serpentant comme les couleuvres, plutôt qu'il ne marche. Les plus grands n'ont que quinze pouces de long sur une grosseur proportionnée. Leur peau est couverte de petites écailles qui sont extrêmement luisantes & de couleur de gris argenté. Quelques curieux en ont dans leurs cabinets, qu'on leur fait passer pour des Salamandres. Pendant la nuit ils font un bruit effroyable de dessous les rochers, & du fond des cavernes où ils se tiennent; & ce bruit est beaucoup plus désagréable que celui des grenouilles & des crapaux. Ils ne se montrent presque point qu'à l'entrée de la nuit. LONVILL. *Liv. I, Ch. 13, Art. 7 de l'Hist. nat. des Antilles*.

**BROCHETON**, f. m. Brochet de petite ou de moyenne taille. *Lucius*.

**BROCHETTE**. C'est en général un petit morceau de bois ou de fer long & pointu, qui, passé dans quelque corps, sert à unir, soutenir ou rapprocher ses parties. On le dit, en termes de cuisine, d'un petit morceau de bois pointu qui sert à faire tenir ferme la viande à la broche. *Veruculum*.

**BROCHETTE**, est aussi un nom que les Fondeurs donnent à leur échelle campanaire, qui leur sert à connoître la grandeur, l'épaisseur & le poids des cloches. Ils l'appellent aussi *bâton*, *régle* & *diapason*.

**BROCHETTES**, en termes d'Imprimerie, se dit de ce qui tient la frisure sur le grand tympan. Ce sont deux petites tringles de fer de quatre à cinq pouces de long sur huit à dix lignes de circonférence, qui vont en diminuant d'une extrémité à l'autre, afin qu'on puisse les ôter quand on veut détacher la frisure du tympan.

**BROCHETTE**, se dit aussi du petit morceau de bois au bout duquel on donne à manger, ou, comme l'on dit, on donne la becquée aux jeunes oiseaux qu'on élève. Nourrir des oiseaux à la *brochette*, c'est les nourrir ainsi soi-même, sans les laisser nourrir à leurs peres & meres. A dix ou douze jours vous ôterez à la femelle ses petits serins, pour les nourrir à la *brochette*, afin qu'elle ne se fatigue pas tant. HERVIEUX. Des oiseaux nourris à la *brochette* sont plus privés que d'autres.

On dit au figuré: Un enfant élevé à la *brochette*; pour dire, élevé avec beaucoup d'application & de soin.

On appelle *brochettes*, des morceaux de foie

gras, & de riz de veau passés & rôtis dans de petites *brochettes* de bois ou d'argent. Servir une pièce de bœuf avec des *brochettes*.

**BROCHETTER** un cuir. Terme en usage parmi les Boucaniers de l'Île de S. Domingue. C'est étendre un cuir sur la terre avec plusieurs chevilles, ou brochettes de bois, pour le sécher, & le mettre en état d'être embarqué sans se gâter.

**BROCHETTER**, terme de Marine. C'est mesurer les membres & les bordages d'un vaisseau.

**BROCHETTÉ**, ÉE. p. & adj. Il se dit des artifices percés d'un trou plus petit ou plus court que l'ame des fusées volantes, soit en les chargeant avec des baguettes percées, soit après coup, en les chargeant massifs, & les perçant ensuite suivant leur axe, pour leur donner un mouvement plus vif, comme à quelques serpenteaux qu'on appelle fougues, lardons ou serpenteaux *brochettés*. Voyez FOUQUES, LARDONS.

**BROCHEUR**, EUSE. f. m. & f. Ouvrier & ouvrière qui fait des bas avec des aiguilles à tricoter. On le dit aussi de l'ouvrier & de l'ouvrière qui broche des livres.

**BROCHOIR**. f. m. Marteau de Maréchal qui lui sert à ferrer les chevaux.

**BROCOLI**. Voyez BROCCOLI.

**BROCHURE**. f. f. Petit ouvrage de peu de feuilles, qui n'est pas relié comme un livre, mais simplement couvert de papier. L'usage a particulièrement consacré ce nom aux petits ouvrages nouveaux, ordinairement mauvais, dont le public est inondé.

**BROCHURE**, se dit en termes de Manufacture d'étoffe de soie. Ce sont toutes les façons, figures & ornemens que l'on ajoute au fond d'une étoffe de soie, d'or ou d'argent, ou pour l'enrichir, ou pour l'embellir, & en relever le prix & la beauté. Ce fond est quelquefois de peu de valeur, quelquefois précieux par soi-même.

**BRODE**. f. f. En termes de point Royal ou point de France, on ne se sert point du terme *broderie*, on dit de la *brode*. Ce point est composé de la trace du fond, de la *brode*, du rézeau ou du dentelon de la bride.

**BRODE**. adj. Ce mot est du style bas, & signifie une femme dont le teint est un peu noir. *Fuscus*. Une femme *brode*. On appeloit autrefois du pain bis, du pain *brode*, comme il paroît par un Règlement de Police pour Paris du 30 Mars 1635.

**BRODEQUIN**. f. m. ou BOTTINE. f. f. *Caliga*. Chaussure d'un simple soldat Romain en guerre, d'où vient que le mot *caligatus* signifie un simple soldat. C'est ainsi qu'il faut entendre le passage de Suétone dans la vie d'Auguste. *Coronas murales sapè etiam caligatis tribuit*; qu'il accorda souvent des couronnes murales aux simples soldats qui montoient les premiers sur les murailles des villes ennemies. C'est ainsi qu'il faut entendre ce que dit Seneque de Marius qui de simple soldat, étoit parvenu au consulat. *A caliga ad consulatum pervenisse*. Aussi Agrippine fit-elle appeler *Caligula* son fils Caius, à cause qu'étant né à l'armée, elle lui faisoit porter de ces bottines, comme les simples soldats, pour les gagner par cette complaisance. Cette chaussure venoit jusqu'au milieu de la jambe: la partie inférieure, ou le *calceus*, étoit une semelle de bois fort épaisse, quelquefois de cuir; la partie supérieure, qui étoit proprement le *caliga*, étoit de cuir, quelquefois d'étoffe très-précieuse, lorsque cette chaussure devint à la mode, & passa des soldats jusqu'aux Princes. Elle étoit garnie de petits cloux de fer, & même d'or & d'argent. Il y avoit un fonds destiné pour fournir ces cloux aux soldats, qu'on appeloit *clavarium*, & les Officiers qui en étoient les distributeurs, se nommoient *clavarii*: tel fut le pere de Suétone. Justin nous apprend que tous les soldats de l'armée d'Antiochus firent orner leurs *bottines* de cloux d'or. *Argenti certè, aurique tantum, ut etiam gregarii milites caligas auro suffigerent*.

Cette chaussure étoit carrée par en bas, & comme le *calceus* étoit fort épais, elle donnoit une taille de héros aux hommes ordinaires. Etchyle introduisit l'usage du *brodequin*, *cothurnus*, sur le théâtre, & le fit chauffer à ses acteurs, pour leur donner une taille plus avantageuse: il étoit distingué du *soc*, espèce de soulier beaucoup plus bas, affecté à la Comédie. De-là, chez les Poètes, le mot de *brodequin* ou *cothurne* désigne spécialement la tragédie, & encore aujourd'hui on dit d'un Poète qui compose des tragédies qu'il chauffe le *cothurne*. Les Acteurs tragiques n'étoient pas les seuls qui se servissent de *brodequins*. Cette chaussure devint à la mode: les filles s'en servoient pour paroître plus grandes, les voyageurs pour se garantir des boues. Aujourd'hui il n'y a que les Comédiens qui s'en servent lorsqu'ils représentent quelque pièce tragique, ainsi que le pratiquoient les anciens.

**BRODEQUIN**, selon Guichard, vient du grec *Βρονχίς*, qui est le nom d'une espèce de chaussure; comme si l'on disoit *beronequin*. Cette espèce de chaussure est encore en usage chez nous dans certaines grandes cérémonies. Chauffer les sandales & les *brodequins* à un Evêque à son intronisation. On chauffe des *brodequins* aux Rois à leur sacre. ACAD. FR.

**BRODEQUIN**, est aussi un terme d'Académiste, qui signifie une sorte de petits bas à étriet, qui sont de laine, & que les jeunes Académistes mettent avant que de se botter. *Caliga*. Ces *brodequins* ne viennent qu'à mi-jambe: ils servent à bien remplir la botte. Les bottes vont bien mieux avec des *brodequins* qu'avec des coullinets.

**BRODEQUINS**, au pluriel, se dit d'une espèce de torture qu'on donne aux criminels par le moyen d'une chaussure de parchemin que l'on mouille & que l'on applique ainsi à la jambe du patient: cette jambe étant ensuite approchée du feu, le parchemin se retire, & en se rétrécissant, il serre extraordinairement la jambe, & cause par là une très-grande douleur. On la donne aussi avec une sorte de *brodequins* qui sont quatre petits ais forts & épais, dont un se met d'un côté d'une des jambes, un autre entre les deux jambes, & les deux autres de l'autre côté de la seconde jambe, l'un à côté de l'autre. On lie tout cela ensemble avec de bonnes cordes, puis on prend des coins de fer ou de bois que l'on fait entrer à coups de maillet entre les deux planches qui sont à côté l'une de l'autre. A mesure que l'on frappe, cela serre d'une manière si terrible, que l'on en a vu éclater les os & sortir la moëlle. On donne les *brodequins* à un criminel qui n'avoue pas de certaines choses qu'on voudroit savoir avant que de le juger.

**BRODER**. v. a. Enrichir une étoffe, une mousseline, &c. par plusieurs ouvrages de diverses figures qu'on fait dessus à l'aiguille. *Acu pingere*. On brode avec de l'or, l'argent, la soie, le fil, &c. On brode aussi les points, les dentelles, avec du fil & du cordonnet.

Le P. Thomassin dérive *broder* de l'hébreu *barad*, *gréler*, marquer de points, comme fait la grêle, parce qu'il y a quelque chose de semblable dans la broderie. Cela n'est point du tout vraisemblable. *Broder* vient de *border* Voyez au mot BRODEUR.

**BRODER**, se dit figurément des embellissemens qu'on ajoute à quelque sujet, à quelque matière, & particulièrement à un conte, quand on en altère la vérité pour le rendre plus agréable: ce qui se dit tant en bien qu'en mal. *Adornare*. Voilà l'histoire de N. je vous avoue que je l'ai brodée. Mlle L'HÉRITIER.

**BRODER**, se dit à peu-près dans le même sens en musique, de plusieurs notes que le musicien ajoute à sa partie dans l'exécution, pour varier un chant souvent répété, pour orner des passages trop simples, ou pour montrer la légereté de ses doigts ou de son gozier.

BRODÉ, ÉE, part.

**BRODERIE.** f. f. Ouvrage en or, argent, soie ou fil formé à l'aiguille, sur une étoffe ou sur de la mousseline, pour l'orner davantage. *Acu pictum opus.* Le Roi a donné des ornemens à l'Eglise tout couverts de broderie d'or & de perles. On fait des lits, des habits, des housses de chevaux en broderie.

**BRODERIE appliquée,** est celle dont les figures sont relevées, & arrondies par le coton ou velin qu'on met dessous pour l'arrondir.

**BRODERIE en couchure,** est celle dont l'or & l'argent est couché sur le dessin & cousu avec de la soie de même couleur. *ENCYC.*

**BRODERIE en guipure,** lorsque dans cette broderie on met de l'or ou de l'argent frisé, du clinquant, des paillettes.

**BRODERIE passée,** est celle qui paroît des deux côtés de l'étoffe.

**BRODERIE plate,** est celle dont les figures sont plates & unies, sans frisures, paillettes, &c.

**BRODERIE,** se dit aussi figurément des embellissemens qu'on donne à des contes, & à des histoires, & le plus souvent aux dépens de la vérité. *Ornatus.* Il y a dans ce conte quelque chose de vrai, mais le reste est de la broderie. On tomba sur les contes naïfs, & il falut en dire un à mon tour. Je contai celui de Marmosân, avec quelque broderie qui me vint sur le champ dans l'esprit. *Mlle L'HÉRITIER.*

**BRODERIE,** se dit aussi des parterres qui sont faits seulement de buis nain, composés de feuillages, & de fleurons ornés & tracés à la manière des Brodeurs, à la différence de ceux qui sont faits par planches, carreaux & carrimons, où l'on met des fleurs. Le fond des parterres de broderie doit être labouré, & de terre noire; & le dedans des feuilles sablé. Ils sont entourés de parebandes de fleurs & d'arbrisseaux verts. Il faut que les ornemens de broderie soient sans confusion, & marqués distinctement. Leur beauté consiste à n'être jamais répétés. Il y a aux Tuileries de beaux parterres de broderie.

**BRODERIE en musique.** Voyez **BRODER**, terme de musique.

**BRODEUR.** f. m. Artisan qui fait de la broderie. *Phrygio, Phrygii operis artifex.* Ces bandes de tapisserie ont été appliquées par le Brodeur sur cette étoffe. L'on ne comprend sous le nom de Brodeurs que les ouvriers qui ornent les étoffes d'ouvrages de broderies. Les femmes qui brodent le linge ne sont point de la communauté des brodeurs.

Ce mot est venu par transposition de *Bordeur*, parce qu'on ne brodoit autrefois que le bord des étoffes. On ne mettoit des embellissemens que sur les bords; d'où vient que les Latins les ont aussi appelés *Limbularii*. Du Cange dit qu'autrefois on disoit *aurobrustus*; pour dire, *bordé d'or*, ou *brufus*, *brudatus* & *brodatus*. C'est la remarque du P. Papebrok sur ces mots des actes de S. François de Paule, *Quidam homo, quem Brodatorem Regis vulgò nuncupabant. Acta SS. April. T. I, p. 159.* Voyez aussi Pasquier, *Rech. de la Fr. Liv. VIII, Chap. 62.*

On dit proverbialement; autant pour le Brodeur, pour se moquer d'un homme qui fait un conte à plaisir; comme si on disoit, pour le *bourdeur*, qui nous donne des bourdes, des menteries, qui brode des contes.

L'invention de la broderie est attribuée aux Phrygiens. Les Latins même ont appelé les brodeurs, *Phrygiones*.

**BRODEUSE.** f. f. Ouvrière qui brode. *Phrygii operis artifex femina.* Il y a en particulier de certaines Brodeuses qu'on appelle Brodeuses de gaze: ce sont des ouvrières qui embellissent de divers petits agrémens la gaze dont on fait des coëffes.

**BROD-NEMEKI,** ou **DEUTSHEN-BROD.** Petite ville du cercle du Czaflaw, sur la rivière de Sozawa.

**BRODRA,** **BRODERA** ou **BROUDRA,** Ville

d'Asie, dans l'Indoustan, au Royaume de Guzurate, vers le Golphe de Cambaye.

**BRODT.** Petite ville fortifiée, du Royaume de Hongrie dans l'Esclavonie, sur la Save.

**BRODY.** Ville de Pologne, aux confins de la Volhinie & de la Russie.

**BRODZIECK.** Petite ville, ou gros bourg de Pologne dans la Lithuanie, au Palatinat de Minski.

**BROGARDER.** Vieux v. a. Contes des fables; *Apologare.* *CH. EST. DICT.*

**BROIE,** ou **BROYOIRE.** f. f. C'est un instrument dont on se sert pour rompre le chanvre après qu'il est roui, & le filer ensuite plus aisément. Voyez-en la description dans le Dictionnaire Economique. On dit dans quelques Provinces *Brai* & *Braye*, & *Brayoire*.

**BROIER.** Voyez **BROYER**.

**BROIEUR.** Voyez **BROYEUR**.

**BROIL.** f. m. Vieux mot. En bas latin, *broilum*; Broussaïles, bois, branche d'arbre. *Gloss. des Poëtes du Roi de Nav.*

**BROILLIS,** pour **BROUILLERIES.** *Gloss. sur Marot.*

**BROILLOT.** f. m. Vieux mot. Petit bois ou broussaïlle, appelé ainsi, parce qu'on avoit accoutumé de le brûler, afin de le défricher. On a dit aussi *Bruillot* & *Bruillet*.

**BROITSCHIA.** Ville d'Asie dans l'Indoustan à douze lieues de Surate; sur une rivière qui sépare le Royaume de Decan de celui de Balagate.

**BROMALES.** f. m. & pl. *Bromalia.* Ce nom se trouve dans Balsamon au 62<sup>e</sup> Canon du IV<sup>e</sup> Concile de Constantinople appelé *in Trullo*, comme si ce nom venoit de *Bromius*, Bromien; surnom de Bacchus; mais on prétend qu'il faut dire *Brumales*, & non pas *Bromales*. Voyez **BRUMALES**.

**BROMIEN.** f. m. Epithète qui se donne à Bacchus, *Bromius*.

*Le blond Phœbus à tasse pleine  
Se coëffe au bord de l'Hippocrène,  
Aussi rondement, aussi-bien  
Que fait le bon Pere Silène  
Du jus du Pere Bromien.*

Ce nom vient du grec *βροίμω*, je frémiss, je fais du bruit, & fut donné à Bacchus, parce qu'il naquît au bruit d'un coup de tonnerre qui fit accoucher Semelé sa mere, ou parce que les bûveurs font beaucoup de tumulte & de bruit.

**BROMOS.** f. m. Plante dont les feuilles ressemblent à celles de l'avoine sauvage. Elle pousse plusieurs tuyaux bas, menus & noués; ses sommités, au lieu d'épi, portent des barbes longues & rudes au toucher. Cette plante qui croît au bord des chemins, est détersive, dessiccative, vulnérable, propre pour les ulcères, principalement du nez. Ses racines sont menues & nombreuses.

**BOMSBERG.** Voyez **BYDGOST**.

**BRONCHADE.** Faux pas que fait un cheval. *Lapsio, lapsus, offensus.*

**BRONCHES.** Voyez **BRONCHIES**.

**BRONCHEMENT.** f. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier l'action de celui qui bronche.

**BRONCHER.** v. n. Mettre le pied à faux, faire un faux pas. *Pedem offendere ad aliquid.* Il se dit proprement des chevaux qui choppent.

*Il n'est cheval si superbe  
Qui ne bronche, dit le proverbe.* *VOIT.*

On le dit aussi quelquefois des hommes qui font des faux pas.

*Sa canne s'accrocha*

*Dans l'un de ses canons, & mon homme broncha.* *SCAR,*

**BRONCHER,** signifie figurément, faire une légère faute, faillir. *Offendere, labi, errare.* Ce pete est si fêvère, qu'il ne faut pas que ses enfans bronchent le moins du monde devant lui. A chaque pas qu'il faisoit, il croyoit broncher & offenser Dieu. *BOUÏ.*



On dit proverbialement, qu'il n'y a si bon cheval qui ne *bronche*, ni si bon Charretier qui ne verse; pour dire, qu'il n'y a personne qui ne soit sujet à faire des fautes. On le dit aussi d'un Orateur, quand la mémoire lui manque.

**BRONCHIAL, ALE.** adj. Terme d'Anatomie qui a rapport au poumon. Artère *bronchiale*. Veine *bronchiale*. Glandes *bronchiales*. L'artère *bronchiale* vient du tronc descendant de l'aorte, & se distribue sur toutes les divisions de la trachée-artère. Il y a aussi une veine *bronchiale* qui accompagne l'artère, & qui se divise en autant de rameaux qu'elle. L'artère porte le sang aux bronches, & la veine le rapporte à la veine cave, où elle va se rendre immédiatement.

**BRONCHIES, ou BRONCHES.** f. m. C'est le nom que les Anatomistes ont donné aux tuyaux de la trachée-artère, qui sont répandus dans tout le poumon, & dans lesquels l'air entre par la respiration.

Les glandes *bronchiales* qu'on trouve à chaque division des bronches, sont destinées, à ce qu'on croit, à humecter & lubrifier les *bronches*, afin que l'air dessèche moins les poumons.

**BRONCHIQUE.** adj. Terme d'anatomie, qui se dit de la première paire des muscles communs du larynx, qu'on appelle autrement *sternothyroïdiens*: ils montent le long des cartilages de la trachée-artère, & tirent le larynx en bas.

**BRONCHOCÈLE.** f. m. On prononce *broncocele*. Terme de médecine. C'est une tumeur du cou, grande & ronde, & attachée à la trachée-artère. On l'appelle aussi *goitre* ou *goitre*, & en latin *Hernia gutturis*. Le *bronchocèle* est fort commun dans les Alpes. Il y en a quatre sortes. Le premier est appelé en latin *botium* ou *natta*. C'est une tumeur charnue qui a pris son nom de *nates*, fesses. Le second est une espèce d'athérome; le troisième, une espèce de méliceris; le quatrième, une espèce de stéatome. *Bronchocèle* est un mot grec, *βρογχουκίλη*, composé de *βρόγχος*, gorge, trachée-artère, bronches, & de *κίλη*, *tamex*, hernie: mais c'est une fautive hernie. COL DE VILLARS.

**BRONCHOTOMIE, ou LARINGOTOMIE.** f. f. On prononce *broncotomie*. Terme de chirurgie. C'est une ouverture qu'on fait à la trachée-artère, lorsque l'inflammation qui arrive au larynx empêche la respiration, afin de donner à l'air la liberté d'entrer dans les poumons & d'en sortir; & quelquefois afin de tirer les corps étrangers qui se seroient insinués dans le larynx ou dans la trachée-artère.

Ce mot est dérivé de *βρόγχος*, *bronches*, gozier, & de *τέμνω*, *je coupe*, *je tranche*.

**BRONTÉE.** f. m. Tonnant, qui tonne, qui lance la foudre. *Brontæus*. C'est un des surnoms que les Anciens donnoient à Jupiter. Blondus Flavius, *Rom. Triump. L. I*, prétend qu'on a aussi donné à Bacchus le nom de Brontin, à cause des troubles & des désordres semblables au tonnerre qu'excite l'ivrognerie.

Les anciens se servoient dans leurs jeux publics d'une machine qu'ils nommoient *brontée*, parce qu'elle imitoit le bruit du tonnerre, par le moyen d'un grand vaisseau d'airain, que l'on cachoit sous le théâtre, & dans lequel on faisoit rouler des pierres. Festus appelle cette machine le *Tonnerre Claudius*, du nom de Claudius Pulcher, qui en fut l'inventeur.

**BRONTÈS.** f. m. Un des cyclopes qui forgerent la foudre dont fut armé Jupiter. Il étoit fils du ciel & de la terre, selon Hésiode. Ce mot vient du grec, *βροντή*, *Tonnerre*.

**BRONTON.** f. m. Surnom de Jupiter, qui se trouve dans cette ancienne inscription. Jovi sancto Brontonti. Ecataeque aur. Poplius. *Grut. XVII. 12*. On trouve encore dans une autre un Prêtre du Dieu Brontontes. SACERDOS DEI BRONTONTIS. *Grut. p. 5. XXXIV*. Quelques-uns disent *Brontontes*,

au lieu de *Brontion*; mais ils se trompent. Brontontes seroit en grec *βροντωντις*, qui auroit au génitif *Βροντωντις*, & au datif *βροντωντι*, & par conséquent en latin *Brontontæ*, à l'un & à l'autre cas, & non pas *Brontontes*, *Brontonti*, comme il y a dans les deux inscriptions que l'on vient de rapporter. Il vient donc de *βροντάω*, *βροντῶ*, *je tonne*, *βροντάω*, & par contraction *βροντῶν*, *Tonnant*, duquel il faut dire *βρονταωντος*, *βροντῶντος*, *βροντῶντι*, *βροντῶντι*.

Ce mot signifie la même chose que le précédent, & ils viennent l'un & l'autre du grec *βροντή*, *tonnerre*.

**BRONZE.** f. m. Autrefois on faisoit ce mot féminin. Voiture disoit encore comparer la *bronze* à l'or. Aujourd'hui, l'usage général le fait masculin. Le *bronze* est un alliage de métaux, dont le principal est le cuivre fondu avec quelque partie d'étain ou de laiton. Quelques-uns, par épargne, y mettent du plomb, parce qu'on ne sauroit fondre du cuivre fin dans un fourneau de réverbère, qu'on ne le trouve percé & plein de trous comme une éponge. Il y a encore un autre cuivre composé qu'on appelle *metal*, qui n'est pourtant en effet que du *bronze*; & on lui donne ce nom selon la plus grande ou plus petite quantité qu'on y mêle d'étain, qui est de 12 jusqu'à 25 pour cent. La lie ou le marc de *bronze* s'appelle *diphrygies*, & est en usage en médecine. La fleur de *bronze* se fait quand on jette de l'eau pure sur du bronze fondu, lorsqu'il s'écoule par les canaux. On met une platine de fer au-dessus de la fumée, & il s'y forme de petits grains en forme de millet, qui sont luisans & rougeâtres; c'est ce qu'on appelle *fleur de bronze*. Ecaille de *bronze*, est ce qui tombe de l'airain, lorsqu'on le bat, & qu'on le met en œuvre. On dit, jetter des figures en *bronze*, animer le *bronze*, graver sur le *bronze*, &c. Le cheval de *bronze* qu'on voit dans la place Royale à Paris est un ouvrage de Daniel Voltaire, fameux Sculpteur.

**BRONZE, f. m.** se dit en général des ouvrages, des figures en *bronze*, soit que ces pièces soient des antiques, des copies de l'antique, ou des sujets nouvellement inventés. Voilà un beau *bronze*.

Les Médailleurs distinguent le grand, le moyen, & le petit *bronze*, pour dire les grandes, les moyennes & les petites médailles de *bronze*. Tout le cuivre, dans la distinction des suites de médailles, a l'honneur de porter le nom de *bronze*. Le P. Job,

Quelques-uns dérivent ce mot à *Brontibus*, quasi *brontium à Vulcani famulis fabricatum*. D'autres croient qu'il vient de l'italien *abbronzare*, qui signifie *enduire d'une couleur brune*. Le mot *bronze* vient de l'italien *bronzò*, qui signifie la même chose, & *bronzò* vient de *abbronzare*. Le P. Thomassin remonte plus haut, & il fait venir le nom de *bronze* du mot saxon *bræsens*, *æneus*, qui est de cuivre ou d'airain. Jequez le dérive de *brunt*, mot saxon, & de la langue des Francs.

**BRONZE.** C'est aussi une couleur préparée par les marchands épiciers, vendeurs de couleurs, pour imiter le *bronze*.

On se sert de ce mot au figuré, en l'appliquant au cœur, à l'ame, pour désigner un cœur insensible, extrêmement dur. Cet homme a le cœur de *bronze*. Horace donne un cœur de *bronze* à cet homme audacieux qui s'abandonna le premier à la merci des flots. BOUÏ. Le cœur de l'homme, qui est de cire pour toutes les choses qui vont à le pervettir & à le corrompre, est de *bronze* pour celles qui peuvent contribuer à son salut. AB. DE LA TR. Il faut Pavouer, on trouve partout, mais spécialement dans les conditions riches & opulentes du siècle, de ces ames de *bronze* que rien n'amollit. BOURDAL. *Exh. T. I, p. 49*.

On appelle proverbialement, les courtisans du cheval de *bronze*, plusieurs fainéans, filous & gens de mauvaise vie, qui sont ordinairement sur le Pont-neuf à Paris.

Quand on dit absolument le cheval de *bronze*, on entend celui du Pont-neuf à Paris, c'est-à-dire, la statue équestre d'Henri IV, placée au milieu du



Pont-neuf, vis-à-vis la place Dauphine. C'est un présent que la République de Venise fit à Henri IV.

**BRONZER.** v. a. Peindre en couleur de bronze avec de la limaille de bronze. *Aeris colore injicere, imbuere.*

**BRONZER**, chez les Arquebustiers & autres ouvriers en fer, c'est faire prendre au canon d'un fusil, par exemple, une couleur d'eau, en le frotant, lorsqu'ils l'ont fait chauffer à un certain point, avec la pierre sanguine, jusqu'à ce qu'il ait pris la couleur.

**BRONZER**, chez les Parfumeurs, c'est teindre en noir des gants & des souliers pour un deuil.

**BRONZE, EE,** part. & adj. On appelle du marroquin *bronzé*, celui qui n'est point grenu, qui est passé en noir, & qu'on emploie pour faire des souliers de deuil. *Aeris colore infectus.* Souliers *bronzés*, gants *bronzés*.

**BROQUART.** s. m. Terme de Venerie, qui se dit d'un jeune cerf, & généralement des bêtes fauves d'un an. *Cervulus bimulus.* On écrit aussi **BROCARD.**

**BROQUE.** s. m. Terme de Jardinage. Tête d'un rejeton d'un chou frisé. *Surculi caput.* Si l'on étête des choux, ils repoussent non-seulement du couronnement, comme les arbres, mais encore de leur tige, de haut en bas, à l'endroit de l'aisselle de toutes leurs feuilles caduques, autant de têtes qu'ils ont perdu de feuilles dans tout cet intervalle. Si la première pousse se casse au collet, alors les repouces foisonnent sur-tout au couronnement, & chaque rejeton forme à part sa tête, grosse comme le poing ou plus. On appelle ces têtes dans les choux frisés, des *broques*, de l'italien *broccoli.* *DOB. Acad. des Sc. 1700, p. 149, 150.* Le vingt-quatrième Janvier j'ai compté vingt-sept fleurs dans une *broque* qui n'avoit que dix-sept feuilles. *Id. p. 151.* La *broque* grainée portoit tant en cinq tiges principales que latérales, 136, tant gousses que fleurs. Toutes les huit *broques* ensemble estimées sur le pied de la plus avancée, 1088. *Id. p. 152.* Un chou frisé étété avoit poussé trente-six rejetons en *broques.* Voyez encore **BROCCOLI.**

**BROQUETTE.** s. f. Petit clou à tête dont on se sert pour attacher des garnitures de lit, de chaises, & autres petits ouvrages. *Clavulus.* Ce mot doit venir de *broche.*

**BROSSAILLES**, plus ordinairement **BROUSSAILLES.** s. f. *Fruteta, frutecla, fruticeta, dumeta.* Méchant bois qui ne profite point, touffes de buissons, genêts, épines, bruyères, &c. Un pays de *brossailles* est difficile à passer. Le lion voulant chasser avec l'âne le cacha dans les *brossailles.* **PORT-R.** Ce n'étoit que de petits sentiers pleins de *brossailles.* **VAUG.** Ignace perça les *brossailles* qui fermoient les avenues de la caverne. **BOUHOURS.**

On dit dans la basse latinité *bruscia* & *brozia*, d'où Du Cange dérive ce mot.

On appelle aussi *brossailles*, ces menus bois de fagots rompus & déliés qui restent dans un grenier où l'on a entassé beaucoup de menus bois. *Virgulta.* Il n'y a plus que des *brossailles* dans ce bucher. On le dit aussi de ce qui reste du menu bois qu'on abandonne dans les forêts après qu'on y a fait des fagots. Ils amassèrent des *brossailles* pour faire du feu. **ABLANC.**

On dit de quelqu'un, qu'il est dans les *brossailles*; pour dire, qu'il est gris ou ivre. **DICT. COM.**

**BROSSE** s. f. se dit en général de tout instrument à poil, à laiton, ou à fil d'archal, servant à nettoyer, ou autres usages semblables.

**BROSSE** à tête, assemblage de petites verges de jonc délié qui sert à dégraisser la tête. *Scopula.*

C'est aussi un assemblage de plusieurs soies de pourceau ou de sanglier, liées & engagées dans plusieurs trous d'un ais percé à ce dessein, qui sert à nettoyer les habits, à frotter les planchers, & à panser les chevaux, &c. On en fait aussi de petites qui servent aux Peintres, aux Doreurs, aux Vitriers,

aux ouvriers en suie, &c. La *brosse* des Peintres, est un pinceau dont tous les poils sont égaux, & ne se terminent pas en pointe, comme les pinceaux ordinaires, servant pour couvrir ou pour étendre des couleurs. Il y a des *brosses* de toutes sortes de grosseur, mais en général les plus petites *brosses* sont plus grosses que les gros pinceaux. Elles se font de poil de porc. C'est une très-bonne pratique de peindre avec la *brosse*: on peint avec plus de fermeté. Les premières couleurs s'appliquent avec la *brosse*, parce que la pratique en est plus expéditive. *Dict. de Peint. & d'Arch.* Les Imprimeurs se servent aussi de grandes *brosses* faites de poil de sanglier pour laver les formes avec de la lessive, quand elles sont tirées.

Il y a encore plusieurs sortes de *brosses*: *brosses* de carrosses pour nettoyer le dehors & le dedans du carrosse. *Brosses* à cheval; pour étriller les chevaux & leur polir le poil. *Brosses* à dent, pour nettoyer les dents. *Brosses* à lustrer, chez les garniers, pour lustrer leurs ouvrages en noir, ou en d'autres couleurs: chez les Chapeliers, pour lustrer les chapeaux. *Brosses* à peigne, pour nettoyer les peignes. *Brosses* de Tisserand, pour mouiller leur *brin* sur le métier. *Brosses* à Chirurgiens pour frotter le corps de ceux qui ont des rhumatismes, pour faire transpirer l'humeur qui cause la douleur.

**BROSSES**, au pl. se dit des bruyères ou broussailles des terres incultes où il vient des plantes sauvages, du menu bois ou arbrustes peu élevés, ou de méchantes tailles qui sont au bord de la forêt. *Densum virgetum.*

**BROSSE.** La seconde & la troisième paire de jambe de l'abeille ont une partie que l'on appelle la *brosse*. Cette partie est carrée, sa surface extérieure est rase & lisse; sa face intérieure est plus chargée de poils que nos *brosses*: ils y sont rangés de même.

**BROSSER.** v. a. Frotter avec des *brosses* la tête, les habits, les meubles, &c. *Tergere, detergere.*

**BROSSER LES LETTRES.** Terme d'Imprimeur, c'est en ôter l'encre avec de l'eau & de la lessive.

**BROSSER** un cheval, le frotter avec la brosse, pour ôter la poussière de dessus son corps.

**BROSSER**, signifie aussi, courir à travers les bois & les pays de bruyères & de broussailles. *Sylvas pererrare, pervagari.* *Brosser* à travers les buissons. **VAUG. QUINT. L. 6.** Il travaille sans cesse à *brosser* les forêts. **THÉOPH.** Voyez aussi **SALNOVE.**

**BROSSE, EE.** part.

**BROSSIER.** s. m. Ouvrier qui fait des brosses.

**BROSSIER (Murthe)** Fille de Jacques *Brossier*, Tisserand de Romorantin, étant âgée de 20 ans en 1598, fut tourmentée d'un mal qui lui causoit des contorsions étranges & lui faisoit faire des mouvements extraordinaires: de sorte que le peuple s'imagina qu'elle étoit possédée. Son pere courut le pays avec elle, sous prétexte de la mener à des pèlerinages & de chercher des exorcistes qui la pussent délivrer. L'Official d'Orléans la chassa de ce diocèse: l'Evêque d'Angers en fit autant. *Brossier* amena sa fille à Paris; & les Capucins commencèrent à l'exorciser dans l'Eglise de Sainte Geneviève. Le Cardinal de Gondî, Evêque de Paris, convoqua une assemblée d'Ecclesiastiques dans cette Abbaye, & par leur avis, il choisit cinq fameux Médecins pour examiner ce qui en étoit. Après plusieurs épreuves, trois jugèrent qu'il n'y avoit point de possession, & comme dit M. de Thou, qu'il n'y avoit rien de diabolique dans son fait, mais beaucoup de fraude & un peu de maladie. *Unanimi ab iis Medicis consensu, Episcopo rogante, responsum est, nihil a spiritu, multa sicut, pauca à morbo esse.* Un quatrième dit qu'il falloit attendre trois mois pour connoître ce mal. Duret fut le seul qui soutint qu'elle étoit possédée. D'autres Médecins furent appelés, qui furent du même avis. Le peuple courroit en foule, comme pour entendre quel'Oracle sur les affaires du temps.

Le Parlement mit la prétendue possédée entre les mains du Lieutenant criminel & du Procureur du Roi au Châtelet, & nomma onze Médecins des plus fameux pour examiner son mal. Ceux-ci déclarèrent qu'ils n'y trouvoient rien au-dessus des forces de la nature. Les Prédicateurs cependant publioient dans les chaires qu'on entreprenoit sur la juridiction de l'Eglise & qu'on étoit d'une voix miraculeuse dont Dieu vouloit se servir pour convaincre les Hérétiques. Le Parlement se servit de son autorité pour leur imposer silence. *Marthe Brossier* fut ramenée à Romorantin, & mise sous la garde de son Pere, avec défenses de la laisser sortir de la Ville, sous peine de punition corporelle à l'un & à l'autre. Malgré cela Alexandre de la Rochefoucaud, Abbé de saint Martin, enleva cette fille, la mena à Avignon, puis à Rome. Mais les Agens de France aiant prévenu le Pape, cet Abbé ne réussit pas dans le dessein qu'il avoit de faire valoir les oracles de cette prétendue Démoniaque, qui ne parut plus. MEZERAU, *Hist. de Fr.* sous Henri IV. BAYLE DICT. CRIT.

**BROSSURE.** f. f. On appelle simple *Brossure*, en termes de Peaufiers-Teinturiers en cuir, la couleur que ces artisans donnent aux peaux, en les imprimant simplement avec la brosse.

**BROTHÉE.** *Brotheus*, fils de Vulcain & de Minerve, se voyant la risée des autres à cause de sa difformité, se jeta dans le feu, préférant la mort au mépris. Ovide en parle *in ibin. V. 517.*

**BROTTE.** f. f. pl. On nomme ainsi à Lyon, & aux environs, les cuillères de buis, & de simple bois, qui servent à table.

**BROU.** f. m. ou plutôt **BROUT.** Ecorce verte qui couvre les noix. Les Teinturiers l'emploient dans quelques couleurs. Les Distillateurs en font un assez bon ratafiat. *Gulioea, viride nucis putamen.* On appelle encore ainsi l'écorce qui est sur le coco & qui l'enveloppe. Elle a trois doigts d'épaisseur, & on peut mettre ses fibres en corde. Cela est causé que les Siamois n'ayant point de chanvre, font leur cordage de *brou* de coco.

**BROU.** L'Eglise de *Brou*, Notre-Dame de *Brou*. C'est le nom d'une Eglise qui est tout près de Bourgen-Bresse. Elle est desservie par des Augustins Déchaussés. Nous n'avons point en France de plus beau morceau d'architecture que cette Eglise de *Brou*. Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert II. Duc de Savoye, la fit bâtir. Elle est grande, riante, éclairée. Le chœur, les chapelles, les vitres, tout est exquis & fini. Les mausolées qui sont dans le chœur, sont des pièces achevées. On y voit celui de Philibert II, & celui de Marguerite son épouse. Rien n'est plus délicatement travaillé que les formes du chœur. *Vie du F. Fiacre, L. III, p. 213 & suiv.*

**Brou.** Petite ville de France, sur la rivière de Douxaine, dans le Perche, au-dessus de Dangeau, Diocèse de Chartres, Election de Château-Dun.

**BROUAGE.** Ville de France en Saintonge sur l'Océan, *Broagium.* *Brouage* est au milieu des marais, dont on tire une très-grande quantité de sel.

**BROUAGEAIS.** Petit pays maritime de France, en Saintonge, connu par ses marais salans, où se fait le meilleur sel du Royaume.

**BROUAILES.** f. f. pl. Intestins de poissons ou de volailles qu'on vuide, lorsqu'on les habille, qu'on les apprête pour manger. *Intestina.* En Normandie on dit *breuilles*.

Ménage dérive ce mot de *burbalia*, qu'on trouve en ce sens dans quelques Auteurs.

**BROUAS.** f. m. Vieux mot que le peuple dit encore. Brouillard. *Nebula.*

**BROUCK.** Petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, sur le Roer, au Duché de Berg, Chef-lieu d'un Comté de même nom.

**BROUCK** ou **BROUG.** Ville de Suisse, dans l'Argaw, au bord de l'Arc.

**BROUCCOLAS**, ou faux ressuscités. Voyez **BROUCOLAGUES.**

**BROUDRA.** Voyez **BRODRA.**

**BROUÉE.** f. f. Plume menue, qui approche beaucoup du bronillard. J'ai essayé une petite *brouée*, qui n'a pas laissé de me bien mouiller. *Nebula.* Il y a des *brouées* dangereuses aux vignes & aux blés. On dit aussi, prendre une *brouée* de feu; pour dire, se chauffer légèrement & en passant, brûler une ame de fagot. Cela est du style populaire.

**BROUET.** f. m. Bouillon qu'on portoit autrefois aux nouvelles mariées le lendemain de leurs noces avec solennité & réjouissance. *Jus conditum, jusculum.* Il étoit fait d'œufs, de lait & de sucre. Cela n'a plus d'usage que parmi le petit peuple.

Ce mot vient de *brodetium*, diminutif de *brodum*, qu'on a dit pour *brodium*, qui se trouve en cette signification dans quelques Auteurs Latins. MÉNAGE.

**BROUET**, se dit aussi d'un méchant potage, mais dans le style comique & burlesque. *Jus insulsum.* le galant pour toute besogne avoit un *brouet* clair. LA FONT.

En parlant des anciens Grecs, on appelle *Brouet de Lacédémone*, un certain potage noir, dont les Lacédémoniens avoient accoutumé de se nourrir.

On dit proverbialement, qu'une chose s'en est allée en *brouet* d'andouilles, lorsqu'elle n'a abouti à rien.

**BROUETTE.** f. f. Petite charrette ou petit tombereau qui n'a qu'une roue, & qu'un homme poussé devant lui. *Vehiculum trusatile.* Les Vinaigriers se servent de *brouettes* pour porter leur vinaigre par les rues. On se sert de *brouettes* pour porter des terres, du fumier, des ordures à la campagne. Dans les mines on se sert de *brouettes* dont la roue est au centre.

Ménage dérive ce mot de *birotetta*, diminutif de *birota*, qui se trouve dans le Code Théodosien, & signifie une petite voiture à deux roues. D'autres le dérivent de *bisrota*.

On appelle aussi *brouettes*, ces petites chaises à deux roues qui sont traînées par des hommes, & aussi les carrosses mal propres & mal attelés.

**BROUETTER.** v. a. Transporter quelque chose dans une *brouette*. On *brouette* des terres, des pierres, du fumier. C'est encore mener quelqu'un dans une petite chaise à deux roues. Je me suis fait *brouetter* toute la journée. *Vehiculo trahere.*

Ici les Vocabulistes triomphent. Ils ont vu dans l'ancienne édition, *brouetter* v. n. Et ils ne manquent pas de faire remarquer que ce verbe n'est pas neutre, comme le dit le dict. de Trévoux. Le dict. de Trévoux ne dit pas cela. Il est évident que v. n. est une faute d'impression, pour v. a. l'exemple qui suivoit, devoit leur faire voir qu'on donnoit à ce verbe une signification active. Il y a dans la remarque un peu de malignité. Ils auront beau supposer des fautes dans les autres Dictionnaires, le grand Vocabulaire n'en vaudra pas mieux.

**BROUETTE,** ÉE. part.

**BROUETTEUR.** f. m. Celui qui traîne des hommes dans les chaises qu'on appelle *brouettes* ou *vinaigrettes*.

**BROUETTIER.** f. m. Celui qui mène une *brouette*. *Agens trusatile vehiculum.* Celui qui transporte quelque fardeau dans une *brouette* à une roue.

**BROUHHA.** f. m. Acclamation, bruit sourd & confus, qu'on entend dans les Assemblées où l'on fait des discours publics, & où l'on donne des spectacles, lequel témoigne l'admiration, ou l'applaudissement des assistants. *Plausus, clamor.* Ce terme est sur-tout en usage parmi les Comédiens, lorsqu'on se récrie sur les beaux endroits de la pièce. Le Comédien s'arrête aux beaux endroits de la pièce, & avertit par-là qu'il faut faire le *brouhaha*. MOL. Ce mot est du style familier.

**BROUI.** f. m. Terme de gens qui travaillent en émail.

émail. C'est une sorte de tuyau dont ils se servent pour souffler la flamme de la lampe sur l'émail qu'ils veulent faire fondre. *Calamus*. On l'appelle autrement *Chalumeau*.

**BROUILLAMINI**, f. m. C'est une terre rouge & visqueuse, naturellement sèche avec peu d'odeur & de saveur. On la trouve dans les minières de fer. Biringuccio assure que l'on s'en sert préférablement à la terre sigillée contre toutes sortes de venins. Quelques-uns la confondent avec le bol d'Arménie, & disent que ce mot s'est fait par corruption de *boli armenici*. Les Médecins s'en servent souvent. Les Peintres s'en servent aussi pour attacher l'or aux ornemens de leurs peintures; & les Potiers pour teindre leurs pots en couleur rouge.

Les Maréchaux appellent *brouillamini*, par corruption, une emplâtre pour les chevaux, faite de bol d'Arménie.

**BROUILLAMINI**, se dit encore d'un bol tiré des carrières, dont on fait une pâte, de laquelle on forme des bâtons plats, de la grosseur & de la longueur du doigt; ces bâtons s'appellent *brouillamini*, ou bol en bille.

**BROUILLAMINI**, est aussi un mot burlesque, pour signifier désordre, brouillerie, confusion, obscurité. *Tenebræ, caligo, obscuritas*. Il y a là dedans trop de *brouillamini*. **MOLIERE**.

**BROUILLARD**, f. m., autrefois brouillas. *Nebula*. Amas de vapeurs & d'exhalaisons grossières qui s'élevent de la terre, que le froid condense, & que leur propre pesanteur retient proche la surface de la terre. Voyez VAPEURS & EXHALAISONS. Les *brouillards* sont de vrais nuages, que leur propre poids retient dans la plus basse région de l'air. Les nuages sont des *brouillards* plus élevés. Voyez NUAGE.

Les particules d'eau dont le *brouillard* est composé, se joignant les unes aux autres, interrompent l'action de la lumière, empêchent le passage des rayons du Soleil, & nous dérobent le jour. Les *brouillards* sont plus fréquens dans les lieux humides & marécageux, parce qu'il en sort plus de parties aqueuses ou de vapeurs.

Ils sont aussi plus fréquens en hiver qu'en été; parce que le froid de l'atmosphère condense promptement les vapeurs & les exhalaisons qui s'élevent de la terre.

Lorsque le *brouillard* n'est composé que de parties aqueuses, il n'est point nuisible: lorsqu'il est formé d'exhalaisons, il est mal-sain & puant, plus ou moins, selon la nature de ces exhalaisons.

Quelquefois les *brouillards* sont chargés de sels nitreux & sulfureux qui tombent en petites gouttes de pluie: c'est ce que les Jardiniers & les Laboureurs appellent *niele*, qui détruit tout d'un coup les plus belles espérances du Moissonneur. Les particules tranchantes de ces corpuscules déchirent les fibres des plantes & des fruits encore tendres: le mouvement des sucs est arrêté: tout se dessèche, tout languit & dépérit faute de nourriture. Voyez NIELE.

Les objets que l'on voit à travers un *brouillard* paroissent plus grands & plus éloignés. Voyez au mot *apparent*, *grandeur apparente*, & *vision*.

La pêche du hareng ne se fait que pendant les *brouillards*. Voyez HARENG.

On dit proverbialement d'un *brouillard*, qu'il est si épais, qu'on le couperoit avec un couteau.

**BROUILLARD**, se dit aussi adjectivement du papier sans colle, tel que le papier gris, qui sert à filtrer. *Charta fibula*. On se sert de ce papier pour boire l'encre des écritures fraîches qu'on fait dans un registre. On le dit aussi de tout autre grand méchant papier, ou inutile, qui sert à envelopper quelque chose, ou à d'autres usages.

**BROUILLARD**, se dit encore d'un livre sur lequel les Maîtres, & autres qui sont employés dans le commerce, écrivent à fur & à mesure ce que l'on reçoit & ce que l'on prête, pour être ensuite porté & mis en ordre sur un autre registre, qui est pro-

ptement le journal. *Codex accepti & mutui rationem continens*. Quelques-uns appellent le journal du nom de *brouillard*, mais improprement. **BORNIER**.

**BROUILLARD**, pris figurément, signifie obscurité. *Obscuritas*. Il y a un grand *brouillard* sur toutes les expressions. **MADAME DE SÈV**.

**BROUILLAS**, s'est dit pour *brouillard*, f. m. *Nebula*. On ne le dit plus.

**BROUILLE**, f. f. Brouillerie. Dans l'Ecole des Amours grivois, Scène 7, un Flamand dit, en parlant de sa maîtresse:

*En brouille avec ma Bergère,  
Je nous chamailons exprès.*

C'est une expression populaire, qui ne peut passer que dans la bouche d'un payfan, ou d'une personne de la lie du peuple.

**BROUILLEMENT**, f. m. Mélange, confusion. Ce mot n'est pas reçu. *Permixtio, admixtio, mixtura*. Le *brouillement* des couleurs.

**BROUILLER**, v. a. Mettre les choses pêle-mêle, en désordre, en confusion. *Miscere, turbare*. J'ai *brouillé* tous mes papiers. Mes livres sont *brouillés*. Ménage dérive ce mot de *brogliare*, qui a été fait de *broglio* qui signifie bois, d'où est venu *imbrogliare*, qui a fait embrouiller.

**BROUILLER**, signifie aussi mêler plusieurs choses ensemble, *miscere, confundere*. Mettez toutes ces drogues ensemble & les *brouillez* bien. *Brouiller* plusieurs vins ensemble, & *brouiller* du vin, remuer un tonneau, une bouteille, en sorte que la lie & le sédiment se mêlent avec la liqueur. *Brouiller* des œufs, mêler le blanc & le jaune.

**BROUILLER**, se dit au figuré, pour mettre de la confusion, du désordre. *Brouiller* les affaires. Ce Ministre a *brouillé* l'Etat.

On le dit aussi des personnes pour signifier mettre la dissension, semer la discorde. J'aurois pu jusqu'ici *brouiller* tous les Chapitres. **BON**.

On dit figurément & proverbialement que l'amour a *brouillé* la cervelle à quelqu'un, pour dire qu'il lui a troublé l'esprit.

On dit de même *brouiller* les cartes, *embrouiller* les affaires, y mettre du trouble, en parlant des personnes, les mettre en mauvaise intelligence.

**BROUILLER**, signifie aussi embarrasser. Ce mot n'a été inventé que pour *brouiller*. **PASC**.

On le dit absolument, pour dire faire les choses avec confusion, soit par ignorance, soit par malice. Il n'a ni règle ni ordre dans l'esprit, il ne fait que *brouiller*. **ACAD. FR.**

**BROUILLER**, est aussi réciproque, & signifie s'embarrasser, se troubler en parlant. Il se *brouilla* tellement, qu'il ne savoit plus ce qu'il disoit.

Se **BROUILLER**, se mêler, se confondre. Ils ne se *brouillent* point avec le reste des troupes dans les défilés. **ABLANC**.

On dit aussi que le ciel se *brouille*, quand il se forme des nuages qui annoncent la pluie ou l'orage.

On le dit aussi au figuré, en parlant du refroidissement qui arrive dans l'amitié. *Abalienari, semulatus suscipere*. Les amis se *brouillent* aisément, mais ils se raccommoient avec la même facilité. Ils ne se *brouillent* ni avec la foi, ni avec la raison. **PASC**.

**BROUILLER**, signifie encore, gâter du papier en faisant des écritures inutiles, ou de méchants livres. *Chartam perdere*. Ce mauvais Poète a bien *brouillé* du papier. Les faiseurs d'anagrammes *brouillent* bien du papier inutilement.

**BROUILLER**, se dit aussi, en termes de Manège; pour dire, mettre un cheval hors d'état de se bien manier, par la faute du cavalier qui le monte. *Vitiare*. On dit qu'un cheval se *brouille*, lorsqu'à force de vouloir précipiter son exercice, il le confond, de façon qu'il ne fait plus ce qu'il fait.

**BROUILLÉ**, ÉE, part. Les Fleuristes disent qu'une fleur est *brouillée*, quand elle n'a point panaché net

*Permissus, confusus, turbatus, perturbatus.* Cette ru-  
 lipe est *brouillée* QUINT. Cet oillet est *brouille*, LIG.

On appelle, en termes de manège, un cheval  
*brouille*, ou qui se *brouille*, celui qu'on recherche  
 pour lui faire faire quelque exercice, & qui au-  
 lieu d'obéit, se précipite, se traverse & se dé-  
 sinit, étant incertain & inquiet, parce qu'il a les  
 aides trop fines: ce qui l'empêche de manier, pour  
 peu qu'on serre trop les cuissés, ou qu'on laisse  
 échapper les jambes.

☞ BROUILLERIE. f. f. L'Acad. dit simplement,  
 querelle, dissension: les Vocabulistes ajoutent ziza-  
 nie, discorde. Pourquoi tous ces prétendus syno-  
 nymes? Le mot de *brouillerie* ne dit autre chose que  
 méintelligence entre personnes qui ont été bien en-  
 semble. *Diffensio, dissidium*. Il y a quelques *brouil-  
 leries* à la Cour qui n'éclatent pas encore. Il y a  
 de la *brouillerie* dans ce ménage, entre ces amis.  
 Les *brouilleries* d'un Etat aboutissent souvent à des  
 guerres civiles. Dans toutes les *brouilleries* du  
 Royaume, il s'est toujours montré bon François.  
 VOIT.

BROUILLERIE, se dit aussi pour disputes. *Contentiones*.  
 Voulez-vous recommencer nos *brouilleries*? PASC.

BROUILLERIE, pour bétise d'un Auteur qui confond  
 les choses, qui les brouille, est un mot de la façon  
 de Bayle. Ce sont des *brouilleries* d'autant plus  
 grandes, qu'il est sûr que les Sarrazins étoient maî-  
 tres du Languedoc avant qu'Abdérane eût passé les  
 Pyrénées. BAYLE, Les *brouilleries* d'Augustin Cu-  
 rion sont encore plus confuses. ID. *Brouillerie* n'a  
 qu'un sens moral: il signifie les disputes, les méin-  
 telligences, les différens qui sont entre les person-  
 nes; & les *brouilleries* de Curion ne peuvent signi-  
 fier que les inimitiés, les discordes qu'il a excités,  
 ou qu'il a eues. *Brouillerie* ne se dit jamais pour  
 une confusion de choses mises pêle-mêle, contre  
 l'ordre qu'elles devoient avoir.

☞ BROUILLON, ONNE. adj. remuant, qui cher-  
 che, ou qui aime à brouiller. *Turbidus, turbulentus*.  
 Esprit *brouillon*. Humeur *brouillonne*. N'ayez  
 aucun commerce avec les esprits *brouillons*.

☞ On dit substantivement, c'est un *brouillon*. *Tur-  
 bator, novarum rerum molitor*. C'est une *brouil-  
 lonne*.

☞ BROUILLON, se dit aussi de ce qu'on écrit d'abord,  
 des premières idées qu'on jette sur le papier, pour  
 être ensuite mises au net. Je travaille à cet ouvrage;  
 mais je n'en ai fait encore qu'un *brouillon*. Il m'a  
 fait lite son *brouillon*.

☞ BROUILLON, chez les marchands, se dit d'un es-  
 pièce de journal, qui n'est pas tout-à-fait au net,  
 sur lequel les Marchands & Banquiers écrivent  
 les choses qui ont rapport à leur commerce. *Ad-  
 versaria*. Porter, effacer un article sur le *brouillon*.

☞ Quelques Provinciaux disent *brouillard*. C'est pro-  
 prement un mémorial. *Memorialis liber*.

BRUINE. f. f. Voyez BRUINE. C'est la même chose  
 que *Brouée*. Une pluie menue. Ce mot vient du  
 latin *Pruina*, comme on l'a dit. *Bruine* est mieux  
 que *brouïne*.

☞ BROUIR. v. a. Terme d'Agriculture qui se dit  
 des boutons des arbres, des nouvelles pousses, des  
 fruits & des blés brûlés & grillés par l'action du  
 Soleil, après avoir été attendris par une gelée blan-  
 che. *Urere, arefacere*. Le Soleil a *broui* nos fruits,  
 nos arbres à fruits. Tous les blés sont *brouis*. *Car-  
 bunculantur semina*.

On le dit aussi de quelque mauvais vent qui fait  
 retirer les feuilles des arbres; en sorte qu'elles n'ont  
 plus leur étendue, ni leur verdure ordinaire. Ces  
 feuilles tombent, & font place à d'autres qui leur  
 succèdent. La bize a *broui* nos arbres. Au prin-  
 temps les vents de nord-est, c'est-à-dire, les vents de  
 bize, fort secs & fort froids, *brouissent* les feuilles  
 & les jets nouveaux. LA QUINT.

☞ On disoit anciennement *brouïre*, brûler, sécher.  
 L'ardeur du Soleil qui survient après la bruine,  
 brouit les arbres. *Carbunculare*. CIT. EST. DICT.

BROUI, IE, part. Des abricotiers *brouis*, des pê-  
 chers *brouis*. Des feuilles *brouies*. LA QUINT.

BROUISSEMENT. Voyez BRUISSEMENT.

BROUISSURE. f. f. Terme de Jardinage. C'est le dé-  
 gât & le mauvais effet du vent, ou de la gelée qui a  
 broui les arbres. *Arentia folia, aridi folliculi. Car-  
 bunculatio*. La *brouissure* tombe, & fait place aux  
 nouvelles feuilles qui doivent succéder. Cette *brouis-  
 sure* tombera aux premières pluies douces. LA  
 QUINT.

BROUNISME. f. m. Secte, doctrine des Brounistes.  
*Brounistarum secta, doctrina*. Il est vrai de dire que  
 le *Brounisme* n'a point proprement d'autres Auteurs  
 que les Episcopaux. PELISSON.

BROUNISTES. Nom de certains sectaires qui se sont  
 élevés à la fin du seizième siècle, en Angleterre. Leur  
 chef s'appeloit *Robert Broun*, originaire de Nort-  
 hampton. M. Stoupp qui les a connus en Hollande,  
 en fait cette description, dans sa deuxième lettre tou-  
 chant la *Religion des Hollandois*. Les *Brounistes*  
 se sont séparés de l'Eglise Anglicane, & de toutes  
 les autres Eglises Réformées, qu'ils croient cor-  
 rompues, non pour les dogmes de la foi, mais  
 pour la forme du gouvernement. Ils condam-  
 nent également le gouvernement épiscopal & celui  
 des Presbytériens par des Consistoires, par des  
 Classes & par des Synodes. Ils ne veulent pas se  
 joindre à nos Eglises, parce qu'ils disent qu'ils ne  
 sont pas assurés de la conversion & de la probité  
 des membres qui les composent, à cause qu'on y  
 tolère des pécheurs avec qui il ne faudroit point  
 communier, & que dans la participation des Sa-  
 cremens, les bons contractent de l'impureté par la  
 communion des méchants. Ils condamnent la béné-  
 diction des mariages, qui se fait dans les Eglises  
 par les Ministres, soutenant qu'étant un contrat  
 politique, sa confirmation dépend du Magistrat ci-  
 vil. Ils ne veulent point qu'on baptise les enfans  
 de ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise, ou  
 qui n'ont pas assez de soin des enfans qu'on a bap-  
 tisés. Ils rejettent tous les formulaires des prières,  
 & ils disent même que l'oraison que le Seigneur  
 nous a enseignée ne doit pas être récitée comme  
 une prière; mais qu'elle nous a été donnée pour  
 être la règle & le modèle sur lequel nous devons  
 former toutes celles que nous présentons à Dieu.

BROUSSAILLER. v. a. Terme de Jardinage. Garnir  
 de *broussailles*. *Broussailler* par des lizières de bois,  
 des palissades un peu garnies, le pourtour des murs.  
*Jard. de propriété*.

BROUSSAILLÉ, ÉE, part. Garni de broussailles. Pa-  
 lissade *broussaillée*. *Jard. de propriété*.

BROUSSAILLES. Voyez BROSSAILLES.

BROUSSE. Nom d'une ville de l'Anatolie. C'est la  
 capitale de la Bithynie.

☞ BROUSSEAU. Rivière de France en Gascogne,  
 dans l'Evêché d'Aire, qui se perd dans l'Adour.

BROUSSIN D'ÉRABLE. f. m. C'est une excroissance  
 qui vient à un arbre qu'on appelle *érable*: elle est  
 oncée & madrée d'une manière fort agréable: elle  
 étoit d'un si grand prix parmi les Romains, que  
 Plin<sup>e</sup> assure qu'ils l'eussent préférée au citronnier,  
 s'ils en eussent pu faire des tables. On en fait des  
 caissettes, des tablettes, & autres ouvrages, qu'on  
 estime beaucoup. *Molluscum*.

☞ BROUT. f. m. Nouvelles pousses, nouveaux jets  
 que les jeunes taillis poussent au printemps, & que  
 les bêtes vont manger. De-là vient qu'en termes  
 de Vénérerie, on entend par *bêtes de brout*, toutes  
 sortes de bêtes fauves; comme le cerf, le chevreuil,  
 le daim, le bouquetin, le chamois, le rangier, &c.  
 On les appelle aussi *bêtes brouantes*. *Fera pascens*.

Du Cange dérive ce mot de *brustus*, qu'on a dit  
 dans la basse latinité au même sens, *quod ex brus-  
 cis seu dumetis fiat pastio animalium*. Mais il vient  
 plutôt de *broust*, qui est un vieux mot celtique, ou  
 bas-breton, qui signifie *bourgeon*, ou *hallier*, ou  
 du grec *βρόσσα, manduco*.



- BRout**, se dit aussi des écales de noix vertes qui servent à divers usages. *Galoca*. On prépare le *brout* pour servir aux teintures. On fait du ratafia de *brout* de noix. On connaît les noix avec leur *brout*. Il faut écrire *brout* & non pas *brou*.
- BROUTANT**, ANTE, adj. On appelle en Vénérie les bêtes *broutantes*, le cerf, le sangier, le daim, le chevreuil, le chamois, le bouquetin ou bouc sauvage. *Pascens*.
- BROUTER**, v. a. Paître l'herbe dans les prés, manger le brout dans les forêts. *Pasci, morju capere, depascere*. Les moutons *broutent* l'herbe des prés. Les chèvres *broutent* les feuilles, les bourgeons des arbres. On ne le dit que de l'herbe qui tient à la terre, & des feuilles & des bourgeons qui tiennent aux branches.
- Ménage, après Bochatt, dérive ce mot du grec *βρωτης*, signifiant la même chose. Borel le dérive du grec *βρωγδισειν*, qui signifie *depascere*.
- On dit proverbialement, là où la vache est attachée, il faut qu'elle *broute*; pour dire, qu'il faut demeurer attaché à sa profession. On dit aussi d'un homme qui a de l'industrie, que l'herbe sera bien courte, s'il ne trouve de quoi *brouter*; pour dire, qu'il trouvera bien le moyen de gagner sa vie.
- BROUTÉ**, ÉE part.
- BROUTILLES**, f. f. pl. Menues branches qui restent dans les forêts après qu'on a retranché le bois de corde: elles servent à faire des fagots. *Virgulta*. En plusieurs endroits on dit *brutilles*.
- BROUTILLES**, se dit aussi dans le style familier, de plusieurs petites choses inutiles & de nulle valeur. Voilà bien des *broutilles*.
- BROWERS-HAVEN**, Ville de Zélande, dans les Pays-Bas, dans l'Île de Schowen.
- BROYE**, f. f. Dans le propre, c'est un instrument dont on se sert à la campagne pour rompre le chanvre, & tiller plus aisément. On dit dans quelques provinces, *brie, brayoire, braye & mac-que. Instrumentum macerandæ cannabi comparatum*. On le dit en termes de Blâson, d'une espèce de festons qu'on trouve dans quelques Armoiries posés en diverses situations. La maison de *Broye* en a porté, par allusion à son nom. Celle de Joinville, porte d'azur à trois *broyes* d'or, liées d'argent, &c. Quelques-uns les prennent aussi pour des morailles, d'autres pour toutes sortes d'instruments propres à broyer. Les Anglois les nomment *baracles*, ou *bernicles*, du nom d'un instrument dont les Sarrasins se servoient pour donner une géhenne cruelle.
- BROYEMENT**, f. m. Réduction d'un corps en petites parties. *Tritura*. Il y a des Médecins qui pensent que la digestion se fait par le *broyement* des alimens. Il en est même qui soutiennent que tout est vaisseau dans le corps humain; que tous ces vaisseaux ont un mouvement de systole & de diastole, & que tout s'y fait par le *broyement* des humeurs qui y coulent. M. Lister, Médecin de la Reine d'Angleterre, a réfuté dans son livre des humeurs, l'opinion qui fait consister la digestion dans le *broyement*. Voyez au mot DIGESTION.
- BROYER**, v. a. Réduire un corps en particules plus menues de quelque manière & avec quelque instrument que ce soit. *Terere*. Il faut *broyer* ces drogues dans le mortier. Suivant une opinion nouvelle, les membranes de l'estomac *broyent* les alimens que l'on prend, comme une meule, & c'est ainsi que se fait la digestion. Voyez DIGESTION.
- On le dit particulièrement des couleurs qu'on écrase long-temps sur le marbre ou le porphyre avec une pierre dure qu'on nomme *molette*, en les mêlant avec de l'huile pour les en imbiber, après qu'on les a pulvérisées. On *broye* les couleurs à l'eau ou à l'huile, suivant l'usage qu'on en veut faire.
- On les *broye* sur la pierre avec la *molette*: on les mêle sur la palette avec le pinceau
- BROYER**, en termes de Philosophie hermétique, signifie quelquefois cuire la nature jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

**BROYER**. Terme de Cordier. Façon de détacher la che-nevotte de la filasse, au moyen d'une machine qui a brisé, qu'on appelle *broye*.

**BROYÉ**, ÉE, part. & adj. *Tritus*.

On appelle pain *broyé*, un certain petit pain de fine farine, que les Boulangers étoient autrefois obligés de faire pour leur chef-d'œuvre, quand on les recevoit maîtres. Voyez PAIN.

**BROYEUR**, f. m. Qui se dit en cette phrase. C'est un *Broyeur* d'ocre; pour dire, c'est un fort mauvais Peintre. *Tritor*. On le dit aussi de celui qui *broye* les couleurs dont les Peintres se servent.

**BROYON**, f. m. Terme de Chasse. Piège pour prendre des bêtes puantes. On fait la chasse avec des traîneaux, alliers, panneaux, rets faillans, bricoles, tentes, éraingues, collets, pièges, amorces, *broyons*, &c.

**BROYON**, terme d'Imprimerie. C'est une espèce de molette, avec laquelle les Imprimeurs broient le vernis & le noir, dont ils composent leur encre.

## B R U.

**BRÛ**, f. f. Belle-fille. C'est un terme d'alliance relatif au pere & à la mere d'un fils, à l'égard desquels la femme qu'il a épousée s'appelle leur *bru*, ou leur *belle-fille*. Ce dernier terme est plus du bel usage. *Nurus*.

Ménage dérive ce mot de *nurus* latin, ou de l'allemand *bruyt*, ou plutôt *braut*; qui signifie *épousée*. Du Cange cite les Gloses d'Isô Magister, où il est dit que *brut* signifie *une femme accordée*, ou *fiancée*.

**BRUANT**, ou **BRUAND**, f. m. plus communément *breant*. C'est un petit oiseau gros comme un moineau, & dont le chant est assez agréable. *Cirulus, Florus*, & en grec, *Anthus*. Le *Bruant*, ou Verdon, que les Italiens appellent *Verdone*, est un peu plus gros que le Pinçon. Les mâles sont presque tous jaunes; ils ont néanmoins quelques parties des aîles & de la queue qui tirent sur le cendré: les plus grandes penes sont d'un plus beau jaune; les plumes de la queue à leur extrémité sont tout-à-fait jaunes; en dedans elles sont d'une autre couleur. Son bec est gros & aigu, de couleur pâle; ses jambes & ses pieds sont d'un rouge tirant sur la couleur de chair. L'on en nourrit en cage à cause de la beauté de leur chant. Le *Bruant* fait sa demeure ordinaire dans les prés humides & pleins d'eau, sur les hauts arbres. Il semble hennir comme le cheval, pour lequel il a de l'antipathie. Son temps est depuis le commencement d'automne jusqu'au mois d'Avril, & pendant ce temps on en prend une grande quantité. Pour en prendre au printemps il faut mettre entre deux rets plusieurs sortes d'herbes, comme lacrons sauvages, & autres dont ils mangent; l'on y mettra aussi deux ou trois pieds de chardons, avec des rameaux d'arbres, si l'on peut avoir des herbes avec leurs semences, ce sera le mieux. Il faut dresser les plantes de ces herbes comme si elles avoient naturellement crû en ce lieu. Cet oiseau mange de la navette & du chenevis, & fait son nid dans les vallées & lieux bas. Il fait quatre ou cinq petits. Le mâle est d'un vert jaunâtre. La femelle tire davantage sur le gris.

Il y a aussi un Faisan *bruand*, appelé autrement *Coq de bois*, ou de *bruyère*. *Urogallus*. Il y en a de deux espèces. Voyez FAISAN.

**BRUCELLES**, f. f. pl. Petite pincette dont se servent les horlogers pour tenir des pièces délicates, comme des roues très-fines, &c. Plusieurs autres ouvriers, les Argenteurs, Lapidaires, ont aussi leurs *brucelles*.

**BRUCHAUSEN**. Comté d'Allemagne, en Westphalie, sur les bords du Weser.

**BRUSCHAL**. Ville d'Allemagne, dans l'Evêché de Spire, sur la rivière de Saltz.

**BRUCK**. Il y a trois villes de ce nom en Alle-



magne. La première dans la Basse-Autriche ; la seconde en Stirie ; la troisième dans l'Electorat de Saxe.

BRUCKEN. Petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe.

BRUCOLAQUES, ou BRUCOLACAS. f. m. pl. Les Grecs appellent ainsi les cadavres des perionnes excommuniées, qu'ils disent être animés par le démon : ce qui leur fait donner ce nom de *Brucolacas*, qui veut dire faux ressuscités. Le démon se servant de leurs organes, les fait parler, marcher, boire & manger. Ils ont quelque rapport avec les *utopi*, les *striges*. Les Grecs disent que pour ôter le pouvoir du démon sur ces excommuniés, il faut prendre le cœur du *Brucolaque*, le mettre en pièces & l'enterrer une seconde fois, ou, comme le dit François Richard dans sa relation de l'Île de Saint Itène, chap. 15, brûler son corps, & jeter ses cendres au vent. Il y a un article des *Brucolacas* dans les *Huesiana*, où le savant Evêque leur donne une autre étymologie. Adrien Baillet dit que ces imposteurs qui publient sous leur nom les ouvrages des sçavans, qu'ils ont recouverts, sont semblables aux *Brucolacas* ou faux ressuscités.

BRUËL. Ville d'Allemagne, au diocèse de Cologne. Voyez BRUYLL.

BRÛG. f. m. Vieux mot. Pont. Il a aussi signifié un donjon, une tour. On trouve *Brig* dans le même sens.

BRUGELETTE. Nom de lieu. *Brugeletta*. Il est à trois lieues de Mons en Haynaut. P. HÉLYOT, T. VII, pag. 304.

BRUGES. Ville de Flandre, Province des Pays-Bas. *Brugæ*. On dit qu'il y avoit autrefois près de *Bruges* une ville nommée *Outtembourg*, *Aldenburgum* ; qu'elle fut ruinée par Attila, & ensuite au IX<sup>e</sup> siècle par les Normands, & que ce fut en ce siècle que de ses ruines Baudouin le Chauve, Comte de Flandre, entoura *Bruges* de murailles, & la fortifia. *Bruges* a été autrefois capitale de tous les Pays-Bas. C'étoit la plus riche & la plus florissante de toutes les villes de la Flandre, dans le temps où elle n'étoit pas encore sous la domination de la maison d'Autriche. Philippe, fils de l'Empereur Maximilien, & pere de Charles V, étoit né à *Bruges*. C'est une des plus belles villes des Pays-Bas. Hoffman lui donne de longitude 24<sup>d</sup>. 25' & de latitude 51<sup>d</sup>. 36'. Cette ville, selon M. de Cassini, est 20<sup>d</sup>. 38', 33", de long & à 51<sup>d</sup>. 11', 30". de latitude.

Ce mot semble venir de *Bruzzia*, nom que lui donne l'Auteur de l'histoire de la translation de S. Vendtil, *Act. SS. Bened. Sac. V. p. 210*, & dans la *Notice des Gaules* de M. de Valois au mot *Bruzzia*. L'Abbé Sugér, dans la vie de Louis le Gros, l'appelle *Brugæ* ; d'autres *Brugia*, & d'autres *Brugia*. Nous disons *Bruges* ; & les Flamands *Brugge* ; ainsi le *z* s'est changé en *g*, comme dans *Blauziacum*, *Blaugiacum*, *Blaugi*, *Virzeium*, *Verziacum*, *Virgeium*, *Vergiacum*, *Vergy*. Ce mot vient apparemment de *Brud*, qui en flamand signifie la même chose que *bray* en ancien françois, c'est-à-dire de la fange, de la boue, parce que cette ville étoit dans un lieu marécageux & boueux : on aura dit apparemment *Eriudria*, *Bruderia*, *Bruzzia* ; le changement de *d* en *z*, n'est pas extraordinaire, sur-tout devant un *z*, ou une *s*.

Il y a aussi en Béarn une petite ville du même nom.

BRUGELIN, INE. f. m. & f. qu'on trouve en quelques vieux Auteurs, pour signifier qui est de *Bruges* en Flandre, mais il n'est point en usage. *Brugensis*.

BRÛGEOIS, OISE, f. m. & f. Qui est de *Bruges*. *Brugensis*. L'insolence des *Brûgeois*, qui se faisoient de sa personne ( d'Engelbert II, Comte de Nassau ) dans la chambre même de l'Archiduc, triompha de sa constance. D. L. PISE. J'aurois mieux dire ceux de *Bruges*, les habitans, les bourgeois de *Bruges*.

BRUGGEN. Petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, au pays de Juliers, sur la Swalin.

BRUGSEN. Autre petite ville d'Allemagne, dans

le cercle de la basse-Saxe, Evêché de Hildesheim sur la Leine.

BRUGNE. f. m. Vieux mot. Baudrier.

BRUGNETO. Petite ville d'Italie, dans l'Etat de Gènes, sur la rivière de Voira, Siège d'un Evêché suffragant de Gènes.

BRUGNOLES. Voyez BRIGNOLES.

BRUGNON, f. m. Quelques-uns disent *brignon* ; mais le bel usage est pour *brugnon*. *Brinolum*. Fruit à noyau, qui a une peau rouge & délicate, qui a la chair pleine d'eau, & qui est d'un goût exquis. Il mûrit au mois de Septembre. Le *brugnon* violet est le plus estimé de tous, il y a aussi des *brignons* indiqués. Quelques-uns croient que le *brugnon* est une espèce de prune : ce qui a donné lieu à cette diversité de sentimens sur la nature du *brugnon*, c'est qu'il approche fort de la prune & de la pêche. Nous appelons *brugnon* tout ce qui étant lisse, c'est-à-dire, sans poil, ne quitte pas le noyau. LA QUINT. *Part. III, ch. 5, p. 418*. Cela s'entend parmi les pêches. Tous les *brignons* ne sauroient presque avoir trop de maturité.

La Quintinie met le *brugnon* entre les espèces de Pavies. Il y a un *brugnon* violet tardif, que la Quintinie au même endroit, p. 418, compte parmi les dernières pêches du mois d'octobre, & les moins bonnes de l'année ; & un *brugnon* jaune lisse qu'il met au même rang : de sorte qu'il y a, dit-il, trois *brignons* bien différens. Le *brugnon* violet tardif & le *brugnon* jaune ne mûrissent guère à Paris, & sont sujets à se crevasser & à pourrir sur l'arbre. pag. 440.

BRUGUÈRE, ou BROUGUÈRE. Petite ville de France, dans le Rouergue, sur le Tarn.

BRUGUIÈRE (la) Ville de France dans le Haut-Languedoc, au Diocèse de Lavaur.

BRUIANT. Voyez BRUYANT.

BRUIÈRE. Voyez BRUYÈRE.

BRUINE. f. f. Petite pluie froide & dangereuse pour les grains. *Pruina*. La *bruine* se forme, quand la vapeur destinée à faire de la neige ne se gèle que lorsqu'elle est en bas. On dit aussi *brouine*, à *peruendo*, parce qu'elle brûle les tendres boutons des vignes & des arbres. Voyez PLUYE.

*Bruine* vient de *pruina*, en changeant le *p* en *b*. Le P. Thomassin remonte plus haut, & il dérive *pruina* de *πῦρ* & *πρῶνός*, qu'il dérive de l'hébreu *bahar*, *accendere*, *brûler*, en changeant le *b* en *p* ; & il remarque que la *bruine* brûle les blés & les autres plantes auxquelles elle s'attache, *penetrabile frigus adurit*.

BRUINER. v. n. & impersonnel, qui se dit de la bruine qui tombe. Il *bruine*. *Cadit pruina*.

BRUINÉ, ÉE, part. & adj. Qui est gâté de la bruine. *Uredine affectus*, *perustus*. Il ne se dit que des blés. Les blés *bruinés* sont de difficile garde.

BRUIR une petite étoffe, comme il se pratique à Amiens, à Reims & au Mans, c'est en amortir tous les ressorts en la pénétrant de la vapeur de l'eau chaude dans une chaudière carrée, où on la couche sur son rouleau avec d'autres, ce qui la dispose à se bien apprêter.

BRUIRE. v. n. Je *bruis*, tu *bruis*, il *bruit*, nous *bruissons*, vous *bruissez*, ils *bruisent*. J'ai *brui*. Je *bruirai*. Que je *bruisse*. *Strepere*. Ce mot n'est en usage qu'à l'infinitif, & à la troisième personne de l'imparfait de l'indicatif, où l'on dit, il *bruyoit*. On entendoit *bruire* le vent, le tonnerre ; pour dire, souffler, gronder. Les flots *bruyoiens*. Il signifie aussi, faire un bruit sourd & confus. Les Soldats firent *bruire* leurs armes en forme d'applaudissement. ABLANC. Les douleurs des femmes grosses sont causées par des vents qui vont & qui viennent en *bruisant* par tout le ventre. MAURICEAU.

Le Scholiaste de Théocrite dit sur la seconde Idylle ; Les Anciens faisoient *bruire* de l'airain aux éclipses de lune. Il ajoute qu'à Athènes le Prêtre de Proserpine faisoit *bruire* un vaisseau d'airain. DE MÉZIEU.

dans son Commentaire sur la lettre de Hypsipyle à Jason p. 604.

Il se dit, figurément de la réputation; on entend *bruire* son nom, ses louanges de toutes parts. Il est vieux.

Ce mot vient de *rugire*, comme *bruit* de *rugitus*, qui a été dit non-seulement du lion, mais aussi de l'homme, & de quelques autres animaux. MÉNAGE. J'aimerois mieux le faire venir du latin *bruitus*, qui vient du grec *βρῦτος*, qui signifie *verser de l'eau en abondance*, comme les sources, les fontaines.

☞ Ce verbe n'a point de participe du prétérit. On dit à l'actif, *bruyant*, qui n'est qu'un adjectif. Voyez ce mot.

☞ BRUISINER. Terme de Bâilleur. C'est moudre le grain germé, en gros. ENCYC.

BRUISSEMENT, ou BROUISSEMENT. f. m. Le dernier n'est plus en usage. Bruit confus. *Fremitus*. Une femme de ville entend-elle le *bruissement* d'un carrosse qui s'arrête à sa porte, elle pétille de goût & de complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître. LA BR. Le *bruissement* des vents, des vagues.

☞ On dit un *bruissement* d'oreilles, dans le même sens que bourdonnement. Voyez ce mot.

☞ BRUIT. f. m. On entend par ce mot un son, ou plutôt un assemblage de sons considérés simplement comme des sons, abstraction faite de l'articulation & de l'harmonie, & qui, pour l'ordinaire, offensent l'oreille. *Murmur*, *fremitus*, *tumultus*. Ainsi le *bruit* est différent du *son*, comme l'a remarqué M. Perrault, dans sa dissertation sur l'ouïe : car personne ne s'avise d'appeler *son* le *bruit* d'un canon, d'un carrosse, d'un moulin, ou d'une populace assemblée. Le *bruit simple* a trois espèces, qui sont le *bruit clair*, le *bruit cassé*, le *bruit sourd*. Le *bruit composé*, le *bruit successif*, le *bruit rompu*, le *bruit continu*, le *bruit de choc*, le *bruit de verbération*, &c, sont plusieurs autres espèces de *bruit*. On entend un grand *bruit* dans les Volcans avant qu'ils vomissent leurs flammes. Le *bruit* des cartasses empêche de dormir. Dans les nombreuses assemblées la conversation est plutôt un *bruit* confus qu'une véritable société. M. SCUD. Le moindre *bruit* éveille un mari soupçonneux. LA FONT. Ce n'est pas la raison qui frappe les esprits grossiers : c'est l'émotion, & l'ardeur avec laquelle on parle ; c'est le *bruit* qu'on fait. LE P. R.

☞ BRUIT, se dit aussi d'un assemblage de sons agréables. On s'endort au *bruit* d'un ruisseau, d'une fontaine. *Susurrus*, *sonitus aquæ*. De ces ruisseaux le *bruit* délicieux frappe mes sens. VOIT.

☞ Et de même de certains sons qui témoignent la joie, l'applaudissement. *Fremitus secundus*. *Fragor*. Ce Prince a été reçu au *bruit* des tambours, des timballes, des trompettes.

☞ BRUIT qui se fait entendre dans les oreilles. Voyez BOURDONNEMENT, qui est le vrai mot.

☞ BRUIT que font les abeilles, les mouches, &c, en volant. *Bombus*. Voyez BOURDONNEMENT.

☞ BRUIT, dans la signification de démêlé, contestation. *Rixa*. Si vous continuez, nous aurons du *bruit* ensemble. Il y a souvent du *bruit* dans le ménage. Ils avoient déjà eu du *bruit* ensemble. *Turba inter eos incoperat*.

☞ BRUIT, dans la signification de trouble, émeute, mouvement populaire, remuement séditieux. *Turba*, *turbamentum*, *turbatum*. Il y a du *bruit* dans telle Province. Le Gouverneur a eu bien de la peine à étouffer le *bruit*.

☞ BRUIT, se prend quelquefois pour nouvelle qui court, qu'on répand. Le *bruit* court, il court un *bruit*. *Rumor est*, *rumor ait*, *rumor venit*. On sème, on fait courir de faux *bruits*.

☞ BRUIT, dans la signification de renom, réputation. *Fama*. Cette femme a mauvais *bruit*. *Malo rumore flagrat*. Il vaut mieux se servir du terme propre.

☞ BRUIT, se dit encore de l'éclat que certaines choses font dans le monde. Alors il se construit toujours avec le verbe *faire*, ce procès, cette affaire fait beaucoup de *bruit* dans le monde. On ne fait point

précisément ce qu'on est obligé de faire, & l'on veut pourtant se distinguer par tout ce qui fait du *bruit*. Quand on ne cherche qu'à faire du *bruit*, ce ne sont pas les caractères les plus raisonnables qui y sont les plus propres.

Tous les jours il m'éveille au bruit des exploits. BOIT.

On dit encore ; faire du *bruit*, dans un sens autant moral que physique ; pour dire, se plaindre de quelque chose, marquer son mécontentement, son ressentiment, sa colère. Comme j'en faisois du *bruit* le lendemain dans mon domestique. BUSSY. Expression familière.

☞ En terme de vénerie, on dit chasser à grand *bruit*, pour dire, chasser à cor & à cri, avec grand équipage, avec meute & piqueurs. Voyez cor & cri. Au figuré à grand *bruit* signifie avec faste, avec ostentation. Cet homme marche toujours à grand *bruit*. S'il fait du bien, c'est toujours à grand *bruit*. Dans un sens opposé, on dit à petit *bruit*, secrettement, sans éclat. *Tacitè*, *sine strepitu*. Il se sauva à petit *bruit*. Il fait ses affaires à petit *bruit*. On dit aussi sans *bruit*, clandestinement, sans être apperçu. Introduire quelqu'un sans *bruit* dans sa chambre. Loin du *bruit*, loin du tumulte, du commerce du monde.

On dit aussi, point de *bruit*, pour imposer silence à quelqu'un qui menace. *Sile*, *obmutescere*. Ainsi on dit à un Capitaine dans l'illusion comique.

..... Point de bruit,  
J'ai déjà massacré dix hommes cette nuit ;  
Et si vous me fâchez, vous en croirez le nombre.

On dit proverbialement, je n'aime point le *bruit* si je ne le fais, quand quelqu'un veut être le maître en sa maison, ou prend des libertés qu'il ne veut pas permettre aux autres. On dit, qu'un homme est un bon cheval de trompette, qu'il ne s'étonne point pour le *bruit*, ou du *bruit* ; pour dire, qu'il laisse crier les gens, & qu'il ne s'épouvante pas aisément. On dit aussi, qu'un homme fait plus de *bruit* que d'effet ; ou bien, qu'il ressemble aux Bahutiers ; il fait plus de *bruit* que de besogne ; pour dire, qu'il promet, qu'il parle beaucoup, & qu'il ne travaille guère. ☞ On dit, a beau se lever tard, qui a *bruit* de se lever matin. ACAD. FR. Pour dire que quand on s'est fait une bonne réputation, on ne la perd pas aisément.

En bas-breton *brut* signifie *bruit*, & dans la langue de Galles *brut* signifie *histoire*. HUET.

ARBRE A GRAND BRUIT. C'est un arbre qui se trouve dans les Indes, dont les feuilles sont semblables à celles de nos mûriers & que les Indiens appellent *Arbre à grand bruit*, parce que son fruit, qui est tout rond, étant mûr, sort de son écorce avec un *bruit* semblable à celui d'un coup de mousquet, & va tomber bien loin de l'arbre. JOURN. DES SAV. 1678. pag. 174. d'après les Journ. d'Allem. BRULABLE, adj. Qui mérite d'être brûlé. *Urendus*, *dignus igne*, ou *flammis* ; *ignem meritis*. Rabelais a dit ; c'est un hérétique brûlable. Il ne se trouve que dans cette phrase.

BRULANT, ANTE, part. act. Qui brûle. *Urens*, *comburens*. Un fer brûlant ; un soleil brûlant. Ce potage est tout brûlant.

BRULANT, Participle neutre. Qui brûle, qui est en feu, ou qui est extrêmement chaud. *Ardens*, *flagrans*. Un palais brûlant. Une ville brûlante ; les climats brûlants sont les pays échauffés du Soleil. Les déserts brûlants de l'Afrique. VOIT. Ce malade est tout brûlant, il a une forte fièvre. La chaleur étoit si violente par la réverbération des montagnes, & par la nature du terrain tout couvert d'un sable aride & brûlant, que l'on ne respiroit qu'un air embrasé. PORT-R.

On le dit figurément de ce qui est possédé d'une passion violente, ardemment épris. On peint les Chérubins, avec un visage enluminé, pour nous apprendre qu'ils sont tout brûlants de l'amour divin.

Le cœur de l'homme est *brûlant* d'ambition, de desirs, &c.

*De son zèle brûlant l'ardeur se ralentit.* BOIL.

☞ Chaud, *brûlant*, ardent, enflammé, embrasé, considérés dans une signification Synonyme. Une chose est *brûlante*, quand on ne peut plus la toucher sans ressentir de la douleur. Voyez les autres mots.

BRULÉE. f. f. Nom d'une espèce de coquillage de mer, ainsi nommée à raison de sa couleur, ou plutôt de ses couleurs. *Concha marina ambusta.*

BRULEMENT. f. m. Action par laquelle on brûle. *Ughio, crematio.* Le brûlement, le viol, ont été défendus dans ces dernières guerres. Le brûlement des vaisseaux.

☞ BRULER. v. a. *Urere, comburere.* Verbe qui sert à exprimer l'action du feu, par laquelle les plus petites parties des matières sur lesquelles il agit, sont détachées les unes des autres, & mises dans un mouvement très-violent, en sorte que quelques-unes deviennent elles-mêmes de la nature du feu, ou sont au moins pénétrées par la matière du feu, pendant que les plus subtiles s'évaporent, ou sont réduites en cendres. Les corps sont enflammés, embrasés, consumés par le feu. *Enflammés*, lorsque le feu qui les pénètre se rend sensible aux yeux au-delà de leur surface. *Embrasés*, lorsque le feu a cessé de s'élaner, & qu'il en paroît seulement dans toute leur substance. *Consumés*, lorsqu'il n'en reste plus que la cendre. *Brûler* un homme tout vif, le brûler à petit feu. *Brûler* du bois, brûler de la paille, brûler des pastilles. La plupart des païens brûloient les corps morts, au lieu que les Chrétiens les entretrent. De temps immémorial les Indiennes se brûlent dans le bucher de leurs maris. Les premiers Romains ne brûloient point les corps morts; ils les enterroient, comme Pline l'a remarqué, liv. 7, ch. 54. où il dit, que la coutume de les brûler ne fut introduite chez eux, que lorsqu'ils apprirent qu'on déterroit les corps de leurs gens qui étoient morts à la guerre dans les pays éloignés. Plutarque néanmoins, dans la vie de Numa, dit que Numa fut inhumé, parce qu'il avoit défendu expressément par son Testament de brûler son corps. Ce qui prouve que les Romains, dès ce temps-là, avoient accoutumé de brûler les corps. Cette coutume de brûler les corps, pratiquée par les Grecs & par les Romains, a été en horreur à quelques Nations. Hérodote rapporte que les Perses la détestoient, parce qu'ils croyoient que le feu étoit un Dieu. Les Egyptiens ne brûloient point aussi les corps morts, parce que, selon eux, le feu étoit une bête inanimée; ils estimoient qu'il n'étoit pas permis de donner les corps morts à dévorer à des bêtes. Macrobe, qui vivoit sur la fin du quatrième siècle, assure, Liv. VII de ses Saturnales, que de son temps la coutume n'étoit plus à Rome de brûler les corps des morts. Cette coutume cessa chez les Romains sous l'Empire des Antonins.

Ce mot, selon Ménage & Guyet, vient de *brusulare*, selon d'autres de *præustulare*; selon du Cange de *bruscare*, mot de la basse latinité, ou de l'italien *brusciare*.

☞ BRULER signifie aussi employer quelque matière combustible pour faire du feu. On brûle tous les ans tant de voies de bois dans cette maison. Il y a des pays où l'on ne brûle que du charbon de terre, de la tourbe.

☞ On le dit de même des matières qu'on allume pour éclairer. Dans bien des maisons on ne brûle que de la cire. Le peuple ne brûle que de la chandelle, de l'huile. C'est faire usage de bougie, de chandelles, de lampes à huile pour éclairer.

☞ BRULER se dit aussi de l'action des corps pénétrés par le feu, dont l'atouchement produit un sentiment de douleur. Cela me brûle: Voy. BRULANT.

BRULER, se dit hyperboliquement pour signifier, échauffer ☞ excessivement, dessécher par une chaleur excessive. Le Soleil brûle les campagnes d'Afrique. Cela brûle le sang. Il a une fièvre qui brûle.

BRULER, se dit aussi ☞ par extension de l'effet que fait un froid excessif à-peu-près le même que celui qui est produit par une très-grande chaleur. *Penetrabile frigus adurit.* Voyez FROID. Quand la vigne est en bourgeon, il vient une gelée, un vent froid qui la brûle. Il y a certain brouillard ou rouille qui brûle les bles. La neige brûle les souliers, à cause d'un certain acide ou salpêtre qui y est contenu. L'eau forte brûle le drap & la peau.

BRULER dans un sens actif & figuré, signifie aussi, donner de l'amour; *Incendere, inflammare, ad amorem incitare.* Il faut qu'après avoir brûlé tant de Castillanes, il fasse fondre quelques Portugaises. VOIT.

On dit encore, *Brûler* de l'encens devant quelqu'un; pour dire, L'idolâtrer, l'adorer, le flater démesurément.

On dit adverbiallement, tirer un homme à brûle pourpoint; pour dire, le tirer de si près, qu'on ne le puisse manquer. *Proximè catapultam admove.* Brûler la cervelle à quelqu'un. Il lui brûla la cervelle d'un coup de mousquet. Un coup de fusil lui a brûlé la cervelle. Tout cela se dit d'un homme qu'on tue d'un coup d'arme à feu. Dans l'origine on ne le disoit que quand on tiroit quelqu'un presque à bout portant, tellement que le feu du fusil ou du pistolet brûloit la personne: & c'est de-là aussi que vient cette expression, tirer à brûle pourpoint.

On dit aussi dans un sens figuré, qu'un argument est à brûle pourpoint, quand il est si convaincant, qu'on n'y peut répondre. *Argumentum evidens, clarum, firmissimum.*

BRULER un endroit se dit aussi figurément & dans le style familier, pour passer par un lieu, ou auprès d'un lieu, sans s'y arrêter: brûler un cabaret en voyage, c'est le passer sans s'y arrêter. Quelques-uns le disent des soldats, lorsque passant par quelque endroit, au lieu de s'y arrêter, comme il leur est marqué, ils se font donner en argent ce qu'on leur devoit fournir en vivres, & en fourrages. La discipline que le Roi a mise dans ses troupes ne permet plus ce désordre. On dit aussi brûler une poste, quand sur les mêmes chevaux on passe le lieu de la poste ordinaire marqué sur la route, pour ne les changer qu'à un autre lieu de poste.

BRULER, en termes de science hermétique, veut dire cuire la matière, la calciner, sublimer.

☞ BRULER du vin, c'est mettre du vin sur le feu, pour le distiller & en faire de l'eau-de-vie.

☞ BRULER le fer, l'acier, &c. Chez les Ouvriers qui emploient les métaux, c'est leur ôter leur qualité en les laissant trop chauffer. Les métaux brûlés ne font plus qu'une matière fragile qui n'est bonne à rien.

BRULER, v. n. Être en feu, être embrasé. *Ardere, Flagrare.* Voilà une maison qui brûle. On voyoit de loin la flamme des vaisseaux qui brûloient. Le temple de Diane brûla la même nuit qu'Alexandre vint au monde. Les damnés brûleront éternellement dans l'Enfer, mais ils ne feront point consumés.

☞ Il signifie aussi simplement être très chaud. Ses mains brûlent. Les mains lui brûlent.

BRULER, figurément signifie, être agité d'une violente passion d'amour, d'ambition, de desir d'impudence. On peut brûler d'un chaste amour. S. Paul dit qu'il vaut mieux se marier que brûler. On a dit du Baron de Feneste, qu'il brûloit d'ambition. De la même ardeur que je brûle pour elle, elle brûle pour moi. MALH. J'aime à brûler d'une si belle flamme. VOIT. Vous brûlez d'une soif qu'on ne peut assouvir. BOIL. La plupart des gens brû-

lent ardemment pour ce qu'ils souhaitent, & se lassent bientôt de ce qu'ils possèdent. Il y a des personnes louables qui semblent nées pour le bien général du monde, & qui ne brûlent que du désir de rendre les autres heureux. VILL. On est bientôt las de brûler pour ceux qui ne sont pas en état de brûler pour nous.

*Je ne veux pas brûler pour une abandonnée.* MOL.

*Or vous donc, qui brûlant d'une ardeur périlleuse, Courez du bel esprit la carrière épineuse.* BOIL.

BRULER est aussi réciproque, & signifie comme dans le neutre, être brûlé. On ne peut toucher cela sans se brûler.

*Quand on se brûle au feu que soi-même on attise, Ce n'est point accident, mais c'est une sottise.* REG.

BRULER, se dit proverbialement en plusieurs phrases. Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle; pour dire, qu'il y a des gens qui ne connoissent pas les bons offices qu'on leur rend. On dit aussi, qu'un homme brûle sa chandelle par les deux bouts; pour dire, qu'il fait des dépenses de plusieurs sortes qui le ruineront bientôt. On dit aussi, qu'il s'est venu brûler à la chandelle, quand il est sorti d'un lieu où il étoit en sûreté, pour se faire prendre en un autre: ou lorsque voulant simplement s'amuser auprès d'une jolie personne, il en devient amoureux. On dit que la chandelle se brûle, quand on avertit un homme de doubler le pas pour arriver de jour au gîte. On dit aussi, que le rôl se brûle, pour avertir quelqu'un d'achever vite une affaire, pour songer à une autre plus importante qui cependant dépérit. On dit aussi entre joueurs, que le tapis brûle, pour exciter quelqu'un à l'arroser; c'est-à-dire, à mettre au jeu. On dit, je viendrai à bout de cette affaire, où j'y brûlerai mes livres; pour dire, je la veux poursuivre avec la dernière opiniâtreté. On dit, qu'un homme brûle à petit feu, quand il languit après quelque chose importante qu'on lui a fait espérer, & qui ne vient point. On dit en badinant, qu'un homme brûle le jour, lorsqu'il fait amende honorable, la torche au poing. On dit d'un homme inquiet & impatient de faire quelque chose, d'aller quelque part, que les pieds lui brûlent. ACAD. FR.

BRÛLÉ, ÉE. part. & adj. *Ustus, exustus, adustus, combustus.* On dit de l'eau-de-vie brûlée, du vin brûlé, quand on y a mis le feu avec un papier allumé. Du pain brûlé, de la viande brûlée, quand ils sont trop cuits.

BRÛLÉ. Terme d'Astrologie judiciaire: Qui n'est pas plus éloigné du Soleil que de la moitié de l'orbe de sa lumière; en sorte que Mars, par exemple, sera brûlé toutes les fois qu'il ne sera pas éloigné du soleil de plus de six degrés.

On appelle figurément Cerveau brûlé, cervelle brûlée, un fanatique, un homme qui porte tout à l'excès. ACAD. FR.

BRÛLÉ se prend aussi substantivement, & signifie alors l'odeur d'une chose qui brûle ou qu'on a brûlée. Ce pain sent le brûlé, a un goût de brûlé.

BRÛLEUR. s. m. Celui qui brûle. On appeloit *Ustor* celui qui brûloit les corps des morts. Ce mot ne va jamais seul, & ne se dit que dans cette phrase, brûleur de maison, incendiaire. *Incendiaris, incensor.* On dit proverbialement & figurément d'un homme mal vêtu, qu'il est fait comme un brûleur de maisons.

BRULLOIS. petit pays de France en Gascogne, entre le Condomois & la Garonne.

BRULLON. petite ville de France, dans le Maine, au-dessus de Sablé.

BRULOT. s. m. Terme de Marine. C'est un vaisseau qu'on emplit de feux d'artifice, de matières com-

buustibles, & qu'on attache à de grands vaisseaux ennemis pour les brûler. *Navis incendiaria.* On l'appelle en quelques lieux *navire forcier.* Un Capitaine de *brulot* est pendu quand il se laisse prendre. On peut comparer certains Aventuriers de parti, aux *brûlots* qu'on ne se met guère en peine de perdre, pourvu qu'on fasse sauter un gros vaisseau ennemi. P. DAN.

BRULOT, est aussi une certaine machine dont les Anciens se servoient pour lancer des dards, à laquelle étoit attachée une matière combustible, qu'on leur vouloit darder. *Catapulta incendiaria.* PERRAULT. VIT.

BRULOT, se dit figurément & butesquement d'un morceau de pain, de viande, ou d'autre chose, chargé de sel & de poivre, qui brûle le gosier de celui à qui on le donne à manger. *Bucca incendiaria.*

En parlant d'un homme ardent, inquiet, & qui est une espèce de boue-feu, qu'un parti détache contre un parti opposé on dit figurément, que C'est un brûlot. ACAD. FRANÇ. Expression du style familier.

BRÛLURE. s. f. Solution de la continuité des parties causée par l'impression du feu: marque qui reste sur une chose brûlée. *Adustio.* Il lui est resté sur la joue des marques de sa brûlure. Les Charlatans vendent de l'onguent pour la brûlure. La brûlure est légère lorsqu'il s'élève seulement sur la peau quelques pustules, avec rougeur & séparation de l'épiderme d'avec la véritable peau. Le second degré de brûlure est lorsque la peau est brûlée, desséchée & retirée, sans qu'il y ait pourtant de croûte ou d'esquarre. Le troisième degré est lorsque la chair, les veines, les nerfs, &c. se retirent, & font une esquarre. DECORI. Amatus Lufitanus dit qu'un bon remède pour la brûlure, est un onguent fait de cendre de feuilles de laurier brûlées avec de la graisse de porc qu'on fait dégorger dessus. Le même Médecin dit encore que c'est un bon remède que de frotter la partie brûlée avec de l'onguent *populeum*, & de mettre des feuilles de vigne dessus. Panarole dit que la boue étant mise sur la brûlure aussitôt qu'elle est faite, adoucit fort la douleur. On dit qu'en Hollande les Brassiers de bière se servent de décoction de lierre, pour se guérir de la brûlure.

BRUMA. Voyez BRAMA. C'est le même.

BRUMAL, ALE. adj. *Brumalis.* Qui vient l'hiver, ou qui appartient à l'hiver. Ce mot est peu usité. Les Jardiniers appellent plantes *brumales*, celles qui viennent pendant l'hiver. On appelle solstice *brumal*, le solstice d'hiver. Voyez SOLSTICE. Fêtes *brumales*, que les Romains célébroient l'hiver en l'honneur de Bacchus. Voyez l'article suivant.

BRUMALES. s. f. pl. ou adj. Fêtes *Brumales*. *brumalia.* Ce mot se trouve dans le Calendrier Romain, traduit par M. Blondel; c'est le nom que l'on donnoit chez les Romains à une fête de Bacchus. Les *Brumales* duroient trente jours. Les *Brumales* commençoient le vingt-quatrième jour de Novembre, & finissoient le vingt-cinquième jour de Décembre. Les *Brumales* furent instituées par Romulus, qui avoit coutume durant ce temps-là de donner à manger au Sénat. L'Empereur Constantin Copronyme célébroit la fête païenne des *Brumales* en l'honneur de Bacchus, & assis dans une galerie avec ses courtisans il jouoit de la lyre, & faisoit des libations profanes. FLEURY.

Le nom de *Brumales* vient de *bruma*, qui veut dire hiver, parce que cette fête tomboit au commencement de l'hiver: d'autres dérivent le nom de *Brumales* de *brumus*, ou *bromius*, qui sont des noms qu'on donnoit à Bacchus, en l'honneur de qui on célébroit les *Brumales*. Voyez le Calendrier des anciens Romains, Cælius Rhodiginus, Rosinus, Lilius Giralduus, &c. La fête des *Bru-*



*males* fut abolie par le VI<sup>e</sup> Concile, appelé *in Trullo*.

**BRUME.** f. f. Terme de Marine. C'est ainsi qu'on nomme un brouillard épais : & on appelle un temps *embrume*, quand l'air est couvert de brouillars. *Nebula*. On dit sur la mer que dans le temps de *brume* tout le monde est matelot ; parce que dans le temps d'un *brouillard* épais, chacun dit son sentiment pour la route.

**BRUME.** On donne encore le nom de *brume* à une certaine vapeur, à un certain brouillard qui s'élève sur les cascades ou cataractes des eaux. La *brume* que forme la cataracte du fleuve Niagara, est si élevée, qu'on l'apperçoit de cinq lieues ; & lorsque le Soleil paroît, on voit toujours un bel arc-en-ciel dans cette *brume*. M. l'Abbé de Chaulieu, en parlant des avantages dont jouit l'Île de Cythère, p. 39 du 2<sup>e</sup> tom. de ses Œuvres de l'édit. de 1733 dit que

*Là jamais ni brouillard, ni brume,  
N'obscurcit la clarté du jour,  
Et jamais dans ce beau séjour  
N'enfanta catharre, ni rhume.* CHAULIEU.

Ce mot vient du grec βραχμία ἡμέρα. Jos. Scaliger dit que ce mot vient de *Bromius Bacchus*, dont les sacrifices se faisoient environ le solstice d'hiver.

Le mot *bruma* signifioit le plus court jour de l'année.

**BRUN, UNE.** adj. Qui est de couleur sombre & obscure, tirant sur le noir *Fuscus, subniger*. Du drap *brun, gris-brun, rouge-brun, vert-brun*.

**BRUN.** f. m. Signifie couleur brune. Cette étoffe est d'un beau *brun*, tire sur le *brun*, sur le *gris-brun*.

Ce mot vient du flamand *bruin*, ou de l'allemand *braun*, qui signifient la même chose. MÉN. Octavius Petraricus dit qu'on a donné ce nom à cette couleur, à cause qu'elle approche de celle des prunes, ou de la couleur des armes brunes, dont on croit qu'on a fait aussi *bronze* & *bronzer*, à cause que les Italiens disent *abronzare* ; pour dire, *enduire d'une couleur brune*. Quelques-uns croient que c'est un vieux mot françois, à cause de *Brunchaut*, qui signifioit une *Dame brune*.

**BRUN**, se dit aussi des personnes qui ont le poil noir, ou qui n'ont point la peau extrêmement blanche. Un beau *brun*, une belle *brune*. Les goûts sont différens ; l'un aime la blonde, & l'autre la *brune* : & l'on dit des inconstans, que tout leur est bon, qu'ils content après la blonde & la *brune*.

**BRUN, BRUNE,** adj. se dit aussi figurément, mais dans le style comique, pour sombre, mélancolique. *Obscurus, tetricus*. Cet homme est d'une humeur bien *brune*.

On dit aussi, que le temps est *brun* : qu'il fait *brun* : ou absolument on dit la *brune*, quand la nuit approche. Il est familier.

On appelle un *clair-brun*, celui qui a les cheveux entre le blond & le noir foncé.

**BAI-BRUN**, se dit des chevaux qui sont de couleur de châtaigne, mais fort obscure. *Badius*. Le Soudiacre Bonitus, dans la vie de S. Théodote, qu'il écrivoit, ou qu'il augmentoit il y a plus de 600 ans, dit qu'en latin on appelle *Brunus*, une espèce de cheval que les Grecs appellent *Dardanus*, c'est-à-dire, un cheval *brun*, ou, comme il parle, d'un blanc obscur. *Equum quem albus ac perobscurus color exornat* ; où Bollandus remarque que *brunus* s'est dit en effet pour *fuscus*, dans les Auteurs du moyen âge ; mais que ce mot n'est point latin, non plus que *Dardanus* n'est point grec dans ce sens. *Act. Sanct. Febr. T. II. p. 33.*

**BRUN-ROUGE.** Quelques-uns appellent ainsi un ocre rouge d'une couleur foncée, dont on se sert dans la peinture.

En termes de peinture, on dit les *bruns* d'un tableau, pour dire les ombres. Voy. ce mot. Mais quand on dit qu'un tableau est *brun*, on entend

alors que le peintre a forcé les ombres, a donné, comme on dit, dans le noir.

**BRUN,** f. m. Nom d'homme. *Brunus*. S. Brun, Archevêque & Apôtre de Prusse, où il fut décollé avec 18 autres Missionnaires, est nommé *Brunus*, & non *Bruno*, en tous les manuscrits de sa vie écrite par Dymar, Evêque de Mersebourg, qui avoit étudié avec lui. CHAST. Cependant on dit aussi quelquefois *Brun* en françois pour Bruno, ou Brunon.

**BRUNE.** f. m. On appelle ainsi le temps du soir, lorsque la nuit approche ; le temps qui est entre le coucher du soleil & la nuit. *Vesper, vesperus, vespera, vespertinum tempus*. Sur la *brune* ; c'est-à-dire, au temps, ou vers le temps qu'on appelle *brune*. Cet homme craint les Sergens, il n'ose sortir que sur la *brune*. Cette façon de parler vieillit. Il fait *brun*, la nuit approche. Sur la mer on dit, *Le brun* de la nuit ; pour dire, l'obscurité.

**BRUNE.** f. f. Fille de l'Hôpital Général les *Brunes*.

**BRUNE.** f. f. Toile qui se fabrique à Rouen.

**BRUNDUZE, ou BRUNDUSE.** Voyez BRINDE.

**BRUNECHILDE.** f. f. Voyez BRUNEHAUD.

**BRUNEHAUD.** f. f. Nom de femme. *Brunchildis*.

Ce mot s'est formé du latin. *Brunchildis* est la même chose que *Brunchildis* ; car c'a été la coutume d'écrire *ch*, au lieu de *h* simplement ; *michi*, pour *mihî*, *nichil*, pour *nihil*. Outre cela un *l* avec la voyelle qui le précède, comme *al, el, &c.* se change communément en *au*, ainsi *childis* a dû se changer naturellement en *haud*, la terminaison latine *is* étant retranchée. *Brunchaut*, fille d'Athanagil, Roi des Visigoths, établis en Espagne, épousa Sigebert I. Roi d'Austrasie. Frédegonde fut avec *Brunehaud* la furie de la Maison Royale de France. GOD.

Je trouve aussi *Bruncheul* dans quelques vieux Auteurs. Mérovée, fils de Chilperic, étant allé à Rouen pour la délivrance de ladite Reine *Brunchel*, se trouva tellement épris de sa beauté, qu'il ne cessa qu'elle ne lui eût accordé mariage. PARAD. *Ann. de Bourg. p. 58.* Il dit *Bruncheul* & *Brunchaud* dans son *Hist. de Lyon, Liv. II. c. 14.* *Bruncheul* fonda l'Abbaye d'Aishay. L'on écrit qu'elle donna tant de biens à cette Abbaye, qu'il s'y nourrissoit ordinairement 300 Religieux, de manière qu'on l'appelloit l'Ordre de *Brunchaud*. D'ailleurs elle fit des levées pour la réparation des chemins en Bourgogne, dont on trouve encore en quelques lieux des vestiges, qu'on nomme les levées de *Brunchaud*. Ces deux noms donnés aux Religieux d'Aishay & à ces levées, montrent que l'usage est depuis très-long-temps de dire *Brunehaud*. *Brunchaud* signifie Dame Brune. Voyez BRUN.

**BRUNELLE.** f. f. Terme de Botanique. *Brunella*. Plante vulnéraire. Sa racine est menue, fibreuse, & s'étend obliquement en terre ; elle donne quelques tiges de neuf à dix pouces de long, cartées, velues, en partie appliquées contre terre, droites en parties, branchues, noueuses, & garnies à chacun de ses nœuds de feuilles opposées, semblables à celles de l'Origan, mais d'un vert plus brun, un peu plus velues, & dentelées sur leurs bords. Ses fleurs terminent les tiges & les branches, & sont ramassées en une tête allongée, écailleuse, cylindrique, disposée en manière d'épi. Chaque fleur est un tuyau lavé de pourpre, découpée par le haut en deux lèvres, dont la supérieure est en casque, & l'inférieure est divisée en trois parties, la moyenne desquelles est creusée en cuilleron. Le calice de la fleur, qui est un cornet verdâtre, long de quatre lignes, est divisé en deux lèvres, dont la supérieure est à trois pointes, & l'inférieure à deux. Il renferme dans son fond quatre semences petites, ovales. Il y a plusieurs autres espèces de *Brunelle* qui diffèrent de celle-ci, qui est la plus commune, soit par leurs feuilles, soit par leur grandeur,



grandeur, ou couleur de leurs fleurs. La *Brunelle* est vulnérable, fort vantée pour l'esquinancie & les autres maladies de la gorge, & pour celles du poulmon.

*Brunella* vient du mot allemand *Die braune*, qui signifie certaines maladies de la gorge pour la guérison desquelles on se sert avec succès de la *brunelle* commune.

**BRUNET, ETTE.** f. Diminutif de brun. Qui est un peu brun. *Subniger, subaquilus*. C'est un beau brunet. Il aime une petite brunette. Il est aussi adj. On trouve dans un vieux Poëte :

*Bergères brunettes font rage,  
Et laissent aller de courage,  
Bien jouvent le chat au fromage.*

**BRUNETTE**, étoit aussi autrefois une étoffe fine, de couleur presque noire, dont les gens de qualité s'habilloient. *Pannus subniger*, & dont on a conservé la mémoire dans ce vieux proverbe :

*Aussi bien sont amourettes  
Sous bureau, que sous brunettes.*

Cette étoffe étoit belle & précieuse. Le bon Roi, (saint Louis, depuis qu'il eut pris la croix,) ne voulut plus dès-lors vêtir d'écarlate, ni de brunette, ni de vert, (i. vair) ni couleur qui fût de grande apparence, & vétoit robes de camelin, de brun, ou de pets. ANONYME, *Vie de S. Louis*.

**BRUNETTE.** f. f. Terme de Musique. Petit air champêtre, naturel, joli, d'un goût délicat. *Agræstis cantuncula*. Il y a des recueils de *Brunettes*. Et toutes ces brunettes, tous ces jolis airs champêtres qu'on appelle des brunettes, combien sont-ils naturels? ANON. *Hist. de la Musiq.* Ces branles, ces brunettes sont doublement à estimer dans notre Musique, parce que cela n'est ni de la connoissance, ni du goût des Italiens, & que les tons aimables & gracieux, si finement proportionnés aux paroles, en sont d'un extrême prix. Car sur des paroles champêtres, comme sur des paroles héroïques, en petit, tout comme en grand, la justesse d'expression a son mérite. ID. M. Dandrieu, dans ses principes de l'accompagnement du clavier, a donné des brunettes bien choisies, & gravées sur dix-huit planches. Il a préféré les brunettes à toute autre sorte de Musique, parce qu'elles conviennent parfaitement à son dessein. Ce sont de petits airs auxquels la naïveté & la délicatesse tiennent lieu des graces de la nouveauté.

La brunette est une petite chanson amoureuse, qui est ordinairement à plusieurs couplets, dont l'air est familier, & qui a souvent un refrain. Les brunettes ont beaucoup de rapport aux vaudevilles, mais elles sont plus sages. On voit des brunettes dans les Opéra. L'Auteur d'une lettre sur la Musique de Lully, dit que les paroles d'une brunette sont pleines de sentiment; que ce sentiment est soutenu par l'expression du chant, que ce chant a un caractère d'ingénuité, de naturel, qui charme encore quelques personnes, bien plus que tout l'art & tous les apprêts des chants nouveaux.

**BRUNETTE.** Terme de Conchyliologie. C'est le terme vulgaire dont se servent les Hollandois, pour désigner un cylindre ou rouleau, imitant le drap d'or. C'est un fort beau rouleau marqué de taches brunes. *Traité de Lithologie & Conchyliologie*.

**BRUNIR.** v. a. Rendre brun. *Obscurare, fuscare*. Il faut brunir davantage le fond de ce tableau. On mêle les couleurs vives avec les sombres pour les brunir. Brunir est aussi neutre, & signifie devenir brun. Ce garçon étoit fort blond autrefois, mais avec l'âge il a bien brun.

Ce verbe est quelquefois réciproque. Les cheveux de cet enfant étoient blonds; mais ils commencent à se brunir. ACAD. FR.

**BRUNIR**, se dit aussi, en termes de Chasse, lorsque

les cerfs, après avoir frayé, vont teindre leurs bois aux charbonnières, ou aux terres rougeâtres, afin de leur donner de la couleur. *Tingere*. Salvoe dit la même chose des daims & des chevreuils. Et selon lui, brunir, c'est quand le cerf, le daim ou le chevreuil, fait changer de couleur à sa tête, qui de blanche qu'elle étoit, après avoir ôté la peau velue qui la couvroit, la fait venir rouge, grise, ou de couleur brune, selon les terres où il la frotte.

**BRUNIR**, est aussi un terme de Relieur. Il signifie, éclaircir, polir la tête, la queue & la tranche d'un livre, à force de frotter dessus avec la dent de loup. *Polire, expolire, levigare, lavare*. Brunir un livre sur tranche.

**BRUNIR**, signifie aussi polir un corps, non pas en luisant, mais en abattant les petites éminences qui sont sur sa surface par le moyen du brunissoir. On le dit de l'or & de l'argent; cela se fait avec la dent de loup, la dent de chien, ou la pierre sanguine, le tripoli, le bâton de bois blanc, & la potée d'émeril. On dit de l'or *bruni*, de l'argent *bruni*, pour l'opposer à l'or & à l'argent *mat*: c'est celui qu'on a extrêmement poli pour lui donner de l'éclat. *Aurum, argentum politum, levatum, levigatum*. Les bordures d'or *bruni* paroissent plus que les autres. Les Serturiers disent aussi brunir le fer, quand ils le polissent avec leurs brunissoirs.

**BRUNI, IE**, part. & adj. *Politus, lavatus, levigatus, levatus*, ou *levigatus*.

**BRUNICHILDE.** Voyez BRUNHAUT.

**BRUNISSAGE.** f. m. Ouvrage de Brunisseur. *Politura*. Il faut tant pour le brunissage de la vaisselle.

**BRUNISSEUR.** f. m. Artisan qui brunit la vaisselle d'argent. *Politor*.

**BRUNISSOIR.** f. m. Outil dont se servent presque tous les ouvriers qui emploient le fer, l'or, l'argent, l'acier, l'étain, pour donner de l'éclat à leurs ouvrages. Il y en a de différentes façons & de différentes matières suivant les ouvrages. Pour les métaux, ils sont ordinairement d'acier. *Ferrum metallis poliendis comparatum*. On passe le brunissoir tant pour fonder l'argent, que pour le brunir. Bois. Il sert aux Graveurs d'un côté à brunir & polir, de l'autre à racler. Il y a aussi des brunissoirs qui ont un bout garni de sanguine. Les Serturiers ont aussi des brunissoirs pour polir le fer. Les uns sont droits, les autres crochus, pour polir les anneaux des clefs; il y en a d'autres qui sont demi-tonds, pour étamer l'étain.

Le brunissoir passe fortement sur les endroits de la surface de l'ouvrage qu'on veut rendre plus brillant que les autres, produit cet effet en achevant d'enlever les petites inégalités qui s'y trouvent. Ainsi de quelque matière que l'on fasse le brunissoir, cet outil n'emporte rien de la pièce, & doit être plus dur qu'elle.

**BRUNISSURE.** f. f. Terme de Chasse, qui se dit de la polissure des têtes de cerfs, de daims, de chevreuils. *Cerviæ cornu nitor, lavor*.

**BRUNITURE.** f. f. Se dit, en Teinture, de la manière d'éteindre l'éclat d'une couleur, afin de la réduire à la nuance qu'on veut, sans toutefois la faire changer d'espèce. ENCYC.

**BRUNO, BRUNON.** f. m. Nom d'homme. *Bruno*. Ce mot peut passer pour irrégulier dans notre langue; car l'usage est que les noms qui en latin se terminent en *o*, se terminent en françois en *on*, comme Caton, Varron, Cicéron, Corbulon, Strabon, Labéon, Orthon, Parménion, Didon. C'est la remarque de M. de Vaugelas, p. 72 de l'Édit. in-4°. Néanmoins dans ce nom-ci on dit plus souvent Bruno que Brunon. Bruno ou Brunon, frere de Witikind, Roi des Saxons. Bruno ou Brunon, Bénédictin du onzième siècle, Auteur de l'histoire de la guerre que l'Empereur Henri IV fit à Magnus & Herman, Ducs de Saxe. S. Bruno ou S. Brunon, Evêque de Segni. Brunon, Evêque d'Angers, on dit aussi quelquefois Brun pour Brunon. Bruno

& non pas *Brunon*, surnommé le Grand, Archevêque de Cologne, & Duc de Lorraine, fils d'Henri Poiteleur. *S. Bruno* ou *Brunon*, Evêque & Apôtre de la Prusse. *Bruno* ou *Brunon* de Wirtzbouurg, *Herbipolensis*; mais il faut toujours dire *S. Bruno* fondateur de l'Ordre des Chartreux, & non pas *S. Brunon*. Il y a dans les *Mélanges d'Histoire & de Littérature* du prétendu Sr de Vigneul-Marville, *T. II. p. 175*, & *suiv.* une espèce de dissertation pour montrer que l'histoire du Chanoine que l'on prétend avoir été l'occasion de la conversion de *S. Bruno* est apocryphe, parce que tous les Auteurs contemporains de *S. Bruno*, ou les plus anciens & les plus voisins de son temps n'en disent mot. Le *S. Bruno* gravé par Melan, est le véritable portrait de Christophle Du Puy. VIGN. MAR.

BRUNSBURG. Ville de Pologne. Voy. BRAUNSBURG.

BRUNSBUTEL. Petite ville fortifiée d'Allemagne dans le Holstein, sur l'Elbe.

BRUNSWICK ou BRUNSWIG. Ville d'Allemagne, l'une des plus considérables de la Basse Saxe, capitale du Duché de *Brunswick*. *Brunsviga*, *Brunsvicum*, *Brunopolis*, *Brunonis vicus*. On croit que *Brunswick* a pris son nom de Bruno, fils d'Adolphe Duc de Saxe, qui la répara vers l'an 868. MATY. Quelques Auteurs croient que c'est le *Tubisurgium* de Ptolomée. Elle est divisée en cinq quartiers, qui l'ont fait appeler par quelques Auteurs *Pentapolis*, cinq villes. Elle est, selon Hoffman, au 32° 40' de longitude, & au 52° 40' de latitude. *Brunswick* a été ville antéaïque. MATY. C'est une des premières villes d'Allemagne qui ait reçu l'hérésie de Luther. Bugenhag l'y porta en 1522, & Chemnitius l'y prêcha 30 ans durant & y mourut en 1586. M. Leibnitz imprima en 1707 à Hanover, en trois volumes *in-fol.* un recueil des Historiens de *Brunswick*. Voyez aussi Imhoff. *Not. Imp. Proc. Lib. IV, C. 4.* Le Duché de *Brunswick*, *Brunswicensis Ducatus*, est une Province du Cercle de la Basse-Saxe en Allemagne, bornée au nord par le Duché de Lunebourg, au couchant par le Cercle de Westphalie, au midi par la Hesse, & le petit pays d'Eichfeld, au levant par la Thuringe, les Principautés d'Anhalt & d'Halberstat, & le Duché de Magdebourg. Le Duché de *Brunswick* se divise en trois Principautés; Wolfenbutel, qui a ses Ducs particuliers; Grubenhagen, & Calenberg, qui appartiennent au Duc d'Hanover.

La Maison de *Brunswick* vient d'Azo d'Est, Marquis de Toscane, qui passa en Allemagne dans le onzième siècle avec l'Empereur Conrad II, & épousa Conegonde, fille unique de Guelphe III.

BRUSC. f. m. Terme de Botanique. C'est une espèce de Houx-frelon. Voyez ce mot.

BRUSCH. Rivière de France, qui a sa source dans les montagnes de Lorraine, sur les frontières d'Alsace; & son embouchure dans l'île de Strasbourg.

BRUSLABLE.  
BRUSLANT.  
BRUSLEMENT.  
BRUSLER.  
BRUSLEUR.  
BRUSLOT.  
BRUSLURE.

} Voyez }

BRULABLE.  
BRULANT.  
BRULEMENT  
BRULER.  
BRULEUR.  
BRULOT.  
BRULURE.

BRUSQUE, adj. m. & f. Qui est d'un tempérament vif & rude, qui parle & qui agit avec promptitude, mêlée d'un peu de rudesse. *Acer & præceps*. Il ne fait pas bon attaquer cet homme-là, il a la répartie prompte & brusque. Le génie françois brusque & impétueux, aime le changement. La conduite de la nature n'est pas brusque, & sa méthode est d'amener tout par degrés presque insensibles. FONTEN. L'air galant penche plus vers la douceur & l'enjouement, que vers le brusque & le sérieux. M. SCUD. Il y a des gens naturellement brusques; le ton de leur voix a je ne sais quoi de sauvage, & il semble qu'ils

vont toujours dire des injures aux gens. BELL. Dans vos brusques chagrins je ne puis vous comprendre. MOL. On dit aussi du vin brusque, qui est âpre & piquant. Ce mot ne se prend qu'en mauvaise part.

Il vient de l'italien ou de l'espagnol *brusco*, qui signifie âcre, prompt, colère. MÉNAGE.

BRUSQUEMBILLE. f. m. Espèce de jeu de cartes, fort différent de tous les autres. Il se joue avec le jeu de piquet de trente-deux cartes. On en donne à chacun cinq, puis on en tourne une qui est la triomphe, qu'on met de travers sous le jeu, afin qu'on la puisse voir, & qu'elle n'empêche pas les joueurs à chaque carte qu'ils jouent, de la remplacer par une autre du talon, qu'ils prennent à tous les coups, jusqu'à ce qu'ils aient tout pris. Les quatre as sont les premiers brusquemilles, & les quatre dix les seconds. Celui qui a le sept de triomphe, peut le changer contre celle de la retourne pendant le courant du jeu, & attendre même jusqu'à la dernière carte à prendre du talon. Les as & les dix sont les principales cartes; les autres suivent leur ordre ordinaire. On renonce tant qu'on veut à ce jeu, excepté lorsqu'on a levé toutes les cartes du talon, & que l'on n'en a plus que chacun cinq à jouer. On joue en cent deux, cent trois, ou cinq cens, comme l'on veut. La retourne vaut dix à celui qui fait, lorsque c'est un brusquemille ou une peinte. Celui qui a les cartes & fait plus de mains, marque aussi dix. Lorsque tout est joué, chacun compte les points qu'il a dans les mains qu'il a levées, en observant que les as valent onze, les dix valent dix, les rois quatre, les dames trois, les valets deux, & le reste ne se compte point. On ajoute à ce jeu des mariages & autres pretintailles.

Ce mot est ordinairement féminin. Jeu de la brusquemille. Jouer à la brusquemille.

BRUSQUEMENT, adv. D'une manière brusque. *Præcipiti impetu*. Il est parti brusquement & sans dire adieu. Ce Général a donné brusquement sur les ennemis. Ce combat donné brusquement, & à la hâte, seroit plus long à raconter, qu'il n'a été à terminer. BOU.

BRUSQUER. v. a. Offenser quelqu'un par des paroles brusques, rudes, inciviles. *Verbis asperioribus, dure, acerbè aliquem excipere, habere, tractare*. Cet homme est si violent, qu'il brusque ceux qui ont affaire à lui. Le mot est vif, & marque bien quelque chose de précipité & de rude. Savoir le monde, c'est être toujours égal; c'est ne brusquer, & ne chagriner jamais personne. Ce Critique inflexible est si peu maître de son dépit, qu'il pousse son chagrin jusqu'à brusquer ceux qui rendent justice au mérite des autres.

BRUSQUER, se dit aussi pour faire quelque chose vite, brusquement, avant qu'on puisse s'apercevoir qu'on en a le dessein. *Deproperare, præproperè aliquid agere*. En parlant d'une petite place de guerre qui ne mérite pas un siège dans les formes, mais qu'on peut emporter d'emblée; on dit que c'est une place qu'il faut brusquer. ACAD. FR. Brusquer une affaire. Brusquer un ouvrage d'esprit. Brusquons à nous deux l'épithalame du bon Vulcain. FUSELIER.

BRUSQUE, ÉE, part.

BRUSQUERIE. f. f. Action de brusquer quelqu'un. *Præceps natura, animi impetus*. Il faut excuser les paroles offensantes, quand on ne les dit que par brusquerie & par promptitude.

BRUSQUET. On dit proverbialement, à brusquin brusquet; pour dire, puisque vous me parlez déobliquement, je vous réponds sur le même ton. Expression triviale.

BRÛT, UTE. adj. On prononce le T au singulier. Ce qui n'est pas poli, qui est âpre & raboteux. Il est opposé à travaillé. Il se dit particulièrement d'une pierre qui vient de la mine ou de la carrière, qui n'est ni polie, ni taillée, ni dégrossie; du diamant, &c. en un mot, de toutes les choses dans l'état où la nature nous les présente, lorsqu'elles doivent être perfectionnées par l'art: & par extension on donne

le nom de *brut* à des productions artificielles que la main de l'ouvrier doit dégrossir ou perfectionner ; de sorte que cette épithète ne peut être appliquée qu'aux productions naturelles ou artificielles qui peuvent être perfectionnées par la main d'œuvre. Ainsi, on ne peut pas dire une plante *brute*. Un Naturaliste ne peut dire une plume *brute*, parce qu'il ne la considère pas comme pouvant être perfectionnée par l'art. Mais un Plumassier le dit. *Asper, scaber, impolitus*. Les diamans *bruts* se trouvent dans des sables, ou dans des fentes des rochers de Golconde, TAVERNIER. Une émeraude *brute* est peu estimée, à cause du risque qu'il y a de la casser en la taillant. On dit aussi une maçonnerie de pierres *brutes* ; pour dire qui ne sont point taillées. On appelle aussi du sucre *brut*, celui qui n'est pas affiné.

On dit d'un jardin qui n'est pas encore achevé d'être planté, d'être accommodé, qu'il est encore tout *brut*.

**BRUT**, se dit aussi figurément d'un ouvrage qui n'est qu'ébauché, qu'on n'a pas eu le loisir de limer & de polir.

**BRUT**, ou **ORT**, se doit entendre du poids de la marchandise, quand elle est pesée avec son emballage. On dit en ce sens : cette balle de poivre pèse *brut* ou *ort* six cens livres ; pour marquer que l'emballage & le poivre qui est dedans, pèsent ensemble six cens livres. Il y a des marchandises qui paient les droits d'entrée & de sortie du Royaume *net*, & d'autres *brut* ou *ort*.

**BRUTAL**, **ALE**, adj. On désigne par cette épithète, un caractère féroce & emporté, un homme qui tient de la bête *brute*. *Ferox, belluinus, ferinus*. Homme *brutal*. Valeur, passion *brutale* ; employé substantivement, il désigne un homme féroce & grossier. C'est un *brutal*, un franc *brutal*. Ce repos *brutal* contre la crainte de l'enfer, sensible si beau, que ceux qui sont dans ce doute malheureux s'en glorifient. PASC. Un débauché n'a que des appétits *brutaux*. Un franc *brutal* contestant comme un diable. SCAR. Il n'y a point d'homme si *brutal*, ou si sauvage, qui ne voie avec plaisir son nom immortalisé. PAT. Je ne suis pas surpris de la vaillance d'un *brutal*, qui ne fait ce que c'est d'être vivant ou mort. LE CH. DE MER. Ces esprits *brutaux* étoient rendus plus farouches par la guerre, & par le désespoir du pardon VAUG. Il va aussi à la dissolution & à la corruption des mœurs. La licence effrénée de ces *brutaux* avoit rendu le nom des Macedoniens odieux. VAUG.

*L'homme seul, l'homme seul en sa fureur extrême,  
Mei un brutal honneur à s'égorger soi-même.* BOIL.

**BRUTAL**, se dit aussi d'un homme qui ne fait pas vivre, qui ne ménage personne, & qui brusque tout le monde. La fortune avec toute sa puissance, ne pourra jamais apprivoiser un *brutal* & polir la rudesse de ses mœurs. BALZ. On dit, il m'a fait une réponse fort *brutale* ; c'est-à-dire, fort incivile, fort mal-honnête. *Brutal* emporte plus que *grossier*, & y ajoute quelque chose de dur & de choquant. BOUILL. La valeur naturelle est *brutale*. M. SCUD.

**BRUTALEMENT**, adv. D'une manière brutale. *Ferino more, ferociter*. Un luxurieux vit *brutalement*. Un Corsaire traite *brutalement* ses esclaves. On croit l'enfer & cependant on va *brutalement* à la mort, comme s'il n'y avoit plus rien après elle. NICE.

**BRUTALISER**, v. n. C'est un mot qui a été inventé pour le mettre dans la bouche d'une précieuse. Il signifie prendre des plaisirs sensuels, des plaisirs qu'une précieuse voudroit qu'on laissât prendre aux seules bêtes. *Belluinas sectari delicias*. Le moyen de penser au mariage, puisqu'on y passe toute sa vie à *brutaliser* avec un homme. Il n'est pas d'usage.

**BRUTALISER**, v. a. Traiter quelqu'un durement, brutalement. *Durè, acerbè, ferociter aliquem excipere*. L'usage du monde poli apprend à ne *brutaliser* personne. Il n'est que de la conversation.

**BRUTALISÉ**, LE, part.

**BRUTALITÉ**, f. f. Action d'un brutal. Les soldats commettent de grandes *brutalités*, quand on leur abandonne une ville au village. *Actio digna pecude*.

*Pour pouvoir d'un oeil sec voir mourir ce qu'on aime ;  
Ah ! c'est brutalité, plus que vertu supreme.* GUI.

Il se dit aussi du vice du brutal, de la passion brutale. Sa *brutalité* lui a fait beaucoup d'ennemis.

Cet homme s'est reconnu après avoir assouvi sa *brutalité*. Et d'une parole dure & brutale, il m'a dit cent *brutalités*.

**BRUTALITÉ**, signifie encore grossièreté mêlée de dureté. *Stupiditas, stupor*. La rusticité, la grossièreté & la *brutalité* peuvent être les vices d'un homme d'esprit. LA BRUY.

**BRUTAMARMA**, f. f. Sorte de poire nommée autrement, *Tibivilliers*. LA QUINT. T. I, p. 385. C'est une poire de Mars & d'Avril. ID.

**BRUTE**, f. f. Animal considéré comme privé de la raison, & par opposition à l'homme. *Brutum animal*. L'homme n'est distingué des *brutes* que par la raison. La bête considérée dans son dernier degré de stupidité, comme affranchie des lois de la raison & de l'honnêteté, selon lesquelles nous devons régler notre conduite, est appelée *brute*. Ainsi c'est toujours un terme de mépris qu'on n'applique aux bêtes & à l'homme qu'en mauvaise part. L'instinct tient lieu de raison aux *brutes*. Il n'a pas plus de raison qu'une *brute*. Il s'abandonne à toute la fureur de son penchant comme la *brute*.

On dit aussi une bête *brute*, & figurément d'un homme sans esprit, sans jugement, que c'est une bête *brute*, une vraie *brute*.

**BRUTE - BONNÉ**, f. f. Sorte de poire que la Quintinie nomme aussi, *P. III. Tom. I, pag. 350*. C'est une poire de la mi-Août, qui s'appelle autrement *poire du Pape*. ID.

**BRUTIEN**, **ENNE**, f. m. & f. Nom d'un ancien peuple d'Italie. *Brutius*. Les *Brutiens* occupoient la partie de l'Italie qui étoit entre la Lucanie & le détroit de Sicile, ayant à l'orient la mer de Tarente, & celle de Toscane à l'occident. C'est la pointe de l'Italie où est aujourd'hui la Calabre citérieure & l'ultérieure.

On prétend que ce furent originiairement des pasteurs ou bergers des Lucaniens, qui secouèrent le joug, & se délivrant de la servitude établirent ce peuple, & qu'on les appela *Brutii* à cause de leur grossièreté, de *brutus*, brute, stupide. Aulu-Gelle, L. X, C. 3, dit que les *Brutiens* ayant été les premiers de l'Italie à se révolter pour Annibal, les Romains dans la suite ne les voulaient plus enrôler pour soldats, ni les tenir pour allies, mais qu'ils en firent les Ministres des Magistrats qui alloient dans les provinces, les appelant *Brutianiens*, comme on le voit dans CATON. Voyez VIGENERE sur TIT-LIVE, p. 1758.

**BRUTIER**, f. m. Oiseau de proie. *Alis predator*. On dit proverbialement, que d'un *brutier* on ne sauroit faire un épervier ; pour dire qu'on ne sauroit rendre honnête homme ni habile celui qui est sot & butor : parce que le *brutier* est un oiseau de proie qui vit aux champs, qu'on ne peut chasser ni au poing, ni au leurre. Cet oiseau est le même que la *luse* & le *butor* ; quoique quelques-uns les distinguent.

**BRUTIFICATION**, f. f. C'est un mot que Cyrano a forgé pour marquer l'état des bêtes, au nombre desquelles on vouloit le ranger dans l'empire de la lune. On excécuta, dit-il, de point en point la volonté du Prince, de quoi je fus très-aise pour le plaisir que je recevois d'avoir quelqu'un qui m'entreteint pendant la solitude de ma *brutification*.

**BRUTIFIÉ**, v. a. Rendre bête. J'ai remarqué que presque toutes les visions d'esprits ne se sont présentées qu'à des femmes, ou à des reclus qui avoient le cerveau un peu altéré, à force de ne voir personne & de s'être comme *brutifiés* parmi les bêtes au milieu.

des bois qu'ils habitoient. VALESIANA. Il peut aller avec brutification.

BRUVAGE. *Voyez* BREUVAGE.

BRUXANELLI. f. m. C'est un grand arbre de la hauteur d'un pommier, qui croît dans les bois & sur les montagnes du Malabar. On prépare avec le suc de ses feuilles & du beurre frais un liniment dont on se sert dans la cure du charbon. La decoction de son écorce est estimée diurétique. *DICT. DE JAMES.*

BRUXELLE. f. f. On prononce *Brusselle*: il y en a même qui l'écrivent. Tapissierie faite à *Bruxelles*. Par une pierre antiphilosophale, Hortensia trouva le secret de convertir sa vaisselle d'argent en vaisselle d'étain, ses diamans en crysiaux, & sa *Bruxelle* en Bergame. *ECOLE DU MONDE.*

BRUXELLES, Prononcez *Brucelles*. On écrit aussi *brusselles*. Ville des Pays-Bas, dans le Brabant, capitale du Brabant Autrichien. *Bruxella, Bruxelles*. Le Gouverneur des Pays-Bas réside à *Bruxelles*. La longitude de *Bruxelles* est 25° 46', & sa latitude 50° 57'. Cette ville, selon M. Cassini, a 29° 53' 23" de longitude & 50° 50' 30" de latitude. *CASSINI.* Le quartier de *Bruxelles* est une des quatre parties du Dauché de Brabant. Il est borné au nord par celui d'Anvers, au levant par celui de Louvain; il a la Flandre au couchant, & le Hainaut au midi.

BRUXELLES. Terme de Fleuriste. Taille d'un rouge obscur, colombin clair & blanc. *MORIN.*

BRUXELLOIS, OISE, f. m. & f. Qui est de Bruxelles. *Bruxellensis*. Ceux de Bruxelles seroit cependant mieux que les *Bruxellois*.

BRUYAN. f. m. Oiseau. *Voyez* VERDIER.

BRUYANT, ANTE, adj. Qui fait grand bruit. *Strepens, obstrepsens*. Les flots *bruyans*. Trompette *bruyante*. Voix *bruyante*.

Quand Flore dans les plaines  
Faisoit taire des vents les bruyantes haleines.

BOIL.

☞ Ce mot sert encore à exprimer l'éclat que certaines choses ont dans le monde. Le véritable zèle n'est pas *bruyant*, & ne cherche point à se donner de la réputation par ses emportemens & par ses ferveurs indifférentes. *DE VILL.*

☞ On dit qu'une rue est *bruyante*, pour dire qu'on y fait, ou qu'on y entend beaucoup de bruit.

On appelle un homme *bruyant*, un homme qui fait beaucoup de bruit. Il est du style familier. *ACAD. FR.*

Le P. Du Corceau a dit de Juvénal.

Avec son ton aigre & mordant,  
Ses bruyants éclats de paroles,  
Son air majestueux & pedant,  
Ses emphases, ses hyperboles.

En termes de Fauconnerie, qu'on appelle vol *bruyant* & âpre, celui de la colombe.

BRUYERE. f. f. Terme de Botanique. *Erica*. La *bruyere* ordinaire est un petit arbrisseau qui n'excède guère la hauteur d'un pied & demi. Ses racines sont longues, ligneuses, fort souples, & ne se cassent pas aisément; elles jettent plusieurs tiges ligneuses, dures, branchues, couvertes d'une écorce d'un rouge très-brun, garnies de feuilles assez pressées, rangées sous quatre ordres, menues, vertes, & couchées les unes sur les autres en manière d'écaillés. Ses fleurs sont disposées en épi aux extrémités des tiges & des branches, & soutenues par des pédicules assez courts. Cette fleur est un petit cornet découpé en cinq lobes jusqu'à la base, couleur de pourpre, blanc quelquefois, & soutenu par un calice pareillement découpé, du fond duquel s'éleve le pistil, qui perce la fleur, & devient un fruit presque ovale, de la même longueur que la fleur, divisé en quatre ou cinq loges remplies de semences fort menues. Il y a plusieurs espèces de *bruyeres* différentes de celle-ci par leur grandeur, par

la disposition & figure de leurs feuilles & de leurs fleurs. Clusius décrit plusieurs espèces de *bruyeres* qu'il a observées en Espagne; le Languedoc & les environs de Paris nous les fournissent en partie. L'Afrique est encore abondante en *bruyeres* différentes de celles de l'Europe. La *bruyere* bien fleurie, insusée dans de l'huile est bonne pour faire passer les dartres & les taches de la peau; son eau distillée est recommandée pour les rougeurs & douleurs des yeux.

BRUYERE, est aussi en France un nom général qu'on donne à plusieurs petits arbres sauvages qui croissent sans culture dans des terres abandonnées, & qu'on ne laboure point; ce sont des genêts, ou autres semblables arbrustes. C'est une espèce de sablon mort qui ne peut tout au plus produire que des genêts & des *bruyeres*. *LA QUINT.*

BRUYERE, se dit aussi des terres incultes, où croissent ces sortes d'arbrustes. On trouve bien du gibier dans les *bruyeres*. Ce champ ne rapporte rien, c'est n'est qu'une *bruyere*.

BRUYERES à vergettes. C'est un arbre qui jette force branches, & qui produit des grains rouges comme le genièvre. Ses rameaux sont petits & très-souples, c'est pour cela qu'on l'appelle *scopa-baller*. Les vergettiers en tirent d'Italie où il est fort commun.

Ce mot vient du vieux gaulois *bruir*, ou *bruir*, qui signifie brûler, qui est dérivé du latin *uro*; parce qu'on brûle les *bruyeres* pour les défricher, & en faire des terres à blé. On l'a appelée dans la basse latinité *bruarium*, & *bruera*.

BRUYERE. C'est aussi une sorte de laine d'Allemagne.

☞ BRUYERES, petite ville de France, en Picardie, à une lieue de Laon: il y en a une autre de même nom en Lorraine, à l'entrée des Vosges, à douze lieues de Nancy.

☞ Il y a aussi dans le Languedoc, près de Toulouse, un bourg de ce nom.

## B R Y.

BRYON. f. m. Ce mot se trouve dans l'*Histoire générale des drogues* de Pomet. Le *bryon* est la même chose que la coraline. *Voyez* CORALINE.

BRYON. f. m. est une mouffe qui croît sur l'écorce des arbres, & qui est, pour me servir de l'expression de Pline, *Lib. XII, cap. 23*, comme leur poil grisou. Elle est beaucoup plus abondante sur les chênes. Hippocrate emploie le *bryon* dans les suffumigations pour l'uterus. Ce même Médecin appliqua l'algue ou mouffe marine en forme de cataplasme, à une femme qui avoit une inflammation de matrice. *Bryon. DICT. DE JAMES.*

BRYONNE d'Amérique. *Voyez* MÉCHOACAN, c'est la même chose.

BRYONNE, appelée vigne blanche, ou couleuvrée. *Voy. COULEUVRÉE.* *Bryonne*, appelée vigne noire, est une autre espèce couleuvrée. On écrit *brimoine* & non pas *bryone*.

☞ BRZESCIE, ville de Pologne, en Lithuanie, capitale du Palatinat de *Brzescie*, au confluent des rivières de Bourg & de Muchawecz. On la nomme *Brzescie* de Lithuanie pour la distinguer de celle de Pologne.

☞ BRZESCIE. Ville de la Grande-Pologne, au Palatinat de *Brzescie*, dans la Cujavie. Le Palatinat est entre la Vistule & les Palatinats d'Inowladislaw, de Rava, de Lancieza & de Kalisch.

## B S I.

BSIDERI. Nom de poire qu'on dit par corruption pour *Besi de Heri*. Ce mot en Bretagne, Anjou & Poitou, signifie *poire sauvage*; & *Héry* est une forêt de Bretagne entre Rennes & Nantes, où ces poires ont été trouvées. *Voyez* BESI-D'HÉRI.

## B U.

BU, BUE. patt. *Voyez* BOIRE.

**BUABIN.** f. m. Idole des peuples du Tunquin. Ce dieu préside aux maisons dans l'idée des Tunquinois, & ils l'invoquent, quand ils en veulent bâtir quelqu'une. Ils font dresser un autel, & appellent des Bonzes pour sacrifier à ce dieu. Après le sacrifice on prépare un festin de viandes qui ont été sacrifiées, puis on présente au dieu plusieurs papiers dorés, où l'on a écrit quelques paroles magiques; ensuite on les brûle avec des parfums devant l'Idole pour l'engager par cette cérémonie à empêcher qu'il arrive jamais aucun malheur dans la maison qu'on va bâtir. *TAV. Voyage des Indes, cité par MAR.*

**BUADE.** f. f. Terme de Manège. Bride à longues branches droites & non coudées.

**BUANDERIE.** f. f. Espèce de salle au rez de chaussée, où il y a un fourneau & des cuiviers pour faire la lessive. *Officina lavandis, purgandis linteis comparata.* Il s'en trouve dans toutes les Communautés, & dans la plupart des maisons de campagne.

**BUANDIER.** f. m. **BUANDIÈRE.** f. f. Celui ou celle qui fait le premier blanchiment des toiles nennes. Blanchisseur est celui qui les blanchit, à mesure qu'on s'en sert. On le dit encore dans quelques provinces en Bretagne & dans les provinces voisines, pour Blanchisseur & Blanchisseuse faisant la lessive que l'on appelle *buc.* *Lixivia administrat, vel administrat.*

L'observation critique des vocabulistes qui relèvent ceci comme une erreur capitale, n'est que risible.

**BUARCOS,** ville de Portugal, dans la province de Beira, à l'embouchure de la rivière de Mondogo.

B U B.

**BUBALE.** f. m. Animal qui tient un peu du cerf & de la vache. Aristote, en parlant du *Bubale*, dit qu'il ressemble au cerf. Plinè dit qu'il ressemble à un cerf & à un veau. Oppien dit qu'il a des cornes recourbées en arrière. Toutes ces particularités se trouvent dans l'animal que nous appelons aujourd'hui *vache de Barbarie*: ce qui a donné occasion à Aldrovandus de dire que c'est le *Bulale* des Anciens.

**BUBASTE.** Ancienne ville d'Egypte, capitale d'une province ou canton qu'ils appelloient *Nonius, Bubastus.* Le P. Kirker, *Ed. Eg. Tom. I, pag. 31*, dit que *Βουβάστος* signifie, le pas d'un bœuf. Il faut en ce sens qu'il vienne de *βού*, bœuf, & *βάστω*, je vais, je marche. Il ajoute que d'autres le dérivent de *βού*, bœuf, & *άστυ*, ville; la ville du bœuf, en Cophre *Baub ast*, signifie deux bœufs, parce que c'est là que les deux fameux bœufs de l'Egypte, l'un appelé *Apis* par les habitans de Memphis, & l'autre *Mévis* par ceux d'Héliopolis, apparurent d'abord, & qu'ils apprirent aux hommes l'agriculture. On honoroit Diane à *Bubaste*. D'où lui vient le nom de Diane *bubaste*, qui signifie Diane la chatte, parce qu'elle se transforma en chatte, lorsque les dieux se réfugièrent en Egypte.

**BUBE.** f. f. Petite éleveure ou bouton qui se forme sur la peau. *Tumor, pustula.* Il vient des *bubes* sur les lèvres, quand on boit dans un verre qui n'est pas net.

Ce mot, aussi-bien que celui de *Bubon*, vient du grec *βυβών*, espèce de tumeur.

**BUBERON.** f. m. Le peuple dit *huberon*, pour *bi-beron*.

**BUBON.** Terme de Médecine & de Chirurgie. C'est une tumeur qui vient aux glandes des aines & des aisselles, avec inflammation & douleur. Il provient d'un sang épanché dans les glandes joint à quelque humeur dépravée. *Bubo.* Il y a deux sortes de *bubons*. On appelle les uns bénins; & les autres malins. Les malins se divisent en pestilentiels, & vénériens. Les pestilentiels surviennent dans les fièvres & maladies pestilentielles: les vénériens sont une suite d'un commerce impur, & bien souvent des avant-coureurs de la vérole. On appelle ordinairement

ces derniers, poulains. Quand un *bubon* est entouré d'un cercle de différentes couleurs, comme l'arc-en-ciel, c'est une marque qu'il est pestilentiel, & le plus souvent mortel.

**BUBONE.** f. f. Nom d'une fausse divinité. *Bubona.* S. Augustin, *Liv. II, de la Cité de Dieu, ch. 34*, dit que *Bubone* étoit chez les Romains une Déesse que l'on croyoit être chargée du soin des bœufs. Les Juifs, leur dit-il, en se moquant de tant de divinités, ont eu des blés sans la Déesse Ségétie, des bœufs sans *bubone*, du miel sans Mellone, & des fruits sans Pomone. Quelques éditions disent *Bolona.*

**BUBONOCÈLE.** f. m. Terme de Chirurgie. Tumeur qui arrive à l'aîne, & qui est causée par la chute de l'épiploon ou de l'intestin. *Bubonocèle* C'est une espèce d'hernie, qu'on appelle incomplète. Les femmes sont moins sujettes au *bubonocèle*, que les hommes.

B U C.

**BUCCAL,** ALE. adj. Qui appartient à la bouche *Buccalis, e.* En Anatomie les glandes *buccales* sont des glandes qui parsement toute la face interne des joues du côté de la bouche. Ce sont des grains glanduleux, qui s'ouvrent par de petits trous ou orifices à travers la membrane interne de la bouche & qui séparent du sang, la salive qui sert à la mastication & à la digestion. *Winstow.*

Il y a aussi un nerf *buccal* interne & un externe: & une artère *buccale*, qui se distribue au muscle buccinateur.

**BUCCANE,** ou **BOUCHARIE,** grand pays d'Asie dans la Tartarie, qu'on divise en grande & en petite Boucharie, ou Buccarie. La grande comprend précisément la Sogdiane & la Bactriane des anciens avec leurs dépendances. Elle se divise en trois autres provinces, le Maouvenner, qui a pour capitale Samarkand. La grande *Boucharie* proprement dite, qui a pour capitale Bouchara, (Bouchar & celle de Balck, qui a pour capitale, une ville de même nom.

La petite *Boucharie*, est le même pays que le royaume de Gafelgar. *Voyez ce mot.*

Les sujets du grand Mogol & les Persans, appellent communément Uibecks, les Tatars qui habitent ce pays.

**BUCELLAIRE.** Nom d'une espèce de Soldats que les Empereurs Grecs entretenoient dans les provinces & dans les campagnes. *Bucellarii, Βουκελλάριοι.* Le nom de *Bucellaire* vient de *bucca*, bouche, & *bucella*, bouchée, d'où l'on a fait *Bucellarius* à Rome, & *Βουκελλάριος*, à Constantinople. Les *Bucellaires* furent ainsi appelés parce qu'ils étoient entretenus par l'Empereur: C'étoit l'Empereur qui faisoit leur dépense de bouche: ils étoient dans les provinces ce que sont à la Cour ceux qui ont bouche à la Cour, qui sont commensaux. Les *Bucellaires*, dans la marche d'une armée où étoit l'Empereur, marchent devant & après l'Empereur pour le garder. *Voyez MAURICE, CUJAS, TOURNEBOUR.* Il y avoit encoie une autre sorte de *Bucellaires* sous les Empereurs Grecs; c'étoient des Grecs de Galatie, *Ελλην οργάλατοι* qui fournissoient du pain aux soldats. *Voyez CONSTANTIN PORPHYR.* Les *Bucellaires* pris dans le premier sens étoient, selon quelques-uns, des gens dont l'Empereur se servoit pour faire mourir en secret certaines personnes.

Les *Glossæ Nomica* l'interprètent, Envoyé, qui porte quelque chose; & encore, Soldat stationnaire, ou qui demeure chez quelqu'un, & qui est à son service. La même explication se trouve au *Livre 60* des Basiliques, où il est dit que ce mot vient de *βύκα*, c'est-à-dire, *bucca*, qui, dit-on, signifie pain, *αίσιος*; & les *Bucellaires*, continue-t-on, étoient ainsi appelés, parce qu'ils mangeoient le pain d'une personne, à la charge de demeurer chez lui.

Chez les Visigoths on appelloit *Bucellaire* en



général tout elient, tout vassal, parce qu'ils vivoient aux frais de leur Seigneur. C'est en ce sens que le prennent les loix des Visigoths dans Papias, *Liv. V, l. 3, §. 1*, & Anastase le Bibliothécaire dans la vie du Pape Zacharie. Voyez sur ce mot M. Du Cange, les Macti, Hoffinan, & le Glossaire de Cedrenus, *Constant. de Th. orient. 15, 6*, & de *admir. Imp. c. 51, Curopal. p. 839*.

Au reste, les Empereurs d'Orient ne sont pas les seuls qui ont eu des *Buccellaires*; & d'autres que les Empereurs en avoient. En effet, on trouve au milieu du V<sup>e</sup> siècle un *Buccellaire* du fameux Aétrius dans Grégoire de Tours, *Hist. Franc. Lib. II, cap. 8*, à moins qu'on ne voulut dire que c'est une prolepse ou anticipation de cet Historien; ce qui ne paroît pas. D'ailleurs l'origine & la forme latine de ce nom persuadent aisément qu'il a passé de Rome à Constantinople plutôt que d'être venu de Grèce en Italie.

**BUCCELLATION.** f. f. Quelques Chimistes se servent de ce mot pour signifier une division en gros morceaux. HARRIS. *Buccellatio, divisio in buccellas, id est, in partes majores*. Division de différentes substances, comme par bouchées, pour les travailler.

**BUCCHANTE.** f. f. c'est ainsi qu'on appelle une plante fort commune aux environs de Montpellier. C'est une espèce de Conyze. Voyez ce mot.

**BUCGIN.** f. m. Terme de Conchyliologie. Voyez TROMPE.

**BUCGINATEUR.** adj. m. Pris substantivement. Terme d'Anatomie. C'est une épithète qu'on donne au second des muscles communs des lèvres, qui est ainsi nommé, parce que c'est lui qui s'enfle & fait la joue grosse en soufflant ou en sonnant de la trompette. *Buccinator*. On l'appelle aussi *trompetteur*.

Le *Buccinateur* occupe latéralement l'espace qui est entre les deux mâchoires. Il sert dans la mastication à remuer les alimens, & à les faire entrer dans la bouche en aplatissant les joues.

**BUCGINATEUR**, pourroit se dire aussi des Joueurs de buccines, qu'on appelloit autrefois *Buccinatores*. Les Tritons, selon les Poètes & les Peintres, sont des *Buccinateurs* marins, ou les *Buccinateurs* de Neptune. Il y avoit chez les Romains un Esclave public qu'ils appelloient *Buccinateur* des noms, *Buccinator nominum*, qui accompagnoit toujours le crieur public, appelé *Præco*. Il est parlé de ce *Buccinateur* des noms, *Leg. ult. ff. De jure immunit.* & dans une ancienne Inscription.

Ce mot vient du latin *buccina*, trompette.

**BUCGINE.** f. f. *Buccina*. Ce mot se trouve dans Nicot. C'étoit un instrument de guerre, ou plutôt, un instrument de musique martiale & guerrière; un instrument de musique servant à la guerre. Nous le prenons communément pour une espèce de trompette. Festus confirme ce sentiment en définissant la *Buccine* une corne recourbée, dont on joue comme d'une trompette. Végétius, au *Liv. III, De re militari, c. 5*, dit aussi que la *buccine* se recourboit en cercle, & différoit par-là de la trompette, *tuba*. Varron dit qu'on les nommoit cornes, *cornua*, parce que dans les commencemens étoient des cornes de bœuf, dont on se servoit, comme font encore nos Pastres en bien des endroits de la campagne. Servius, sur le *VII<sup>e</sup> Liv. de l'Enéide, v. 518*, semble dire qu'on en faisoit aussi d'abord de cornes de boues; & l'écriture appelle les instrumens dont les Hébreux se servoient dans le temple & à la guerre, קרובל, *Keren Jobel*: c'est-à-dire, corne de bélier, Josué *VI, 3*, & שפרות הרבליים, *Sopheroth hajobelim*, qui signifie *buccines* de béliers, Jos. *VI, 4* & le son de ces instrumens. Voyez encore *I, Paralip. XXV, 5*, & Bochart, *Hieroz. Part. I, Liv. II, c. 32*. Les instrumens de musique servant à la marche guerrière sont les *buccines*, les trompettes, les litues, les clairons, les cors & cornets, les fifres, les arigots, les tambours, les attabales, les nacaires, les tymbales, &c. Les *buccines* marines que les Poètes & les Pein-

trés donnent aux Tritons sont des coquillages en forme de limaçon.

*Les cloches sont, tambourins & doucine, Harpes & luths, instrumens gracieux, Hautbois, flageolz, trompettes & buccine, Rendans un son si très-solacieux.* MAROT.

Ce nom vient de *Bucca*, bouche, parce qu'il faut emboucher ces instrumens pour en jouer, que c'est de la bouche qu'on en joue. Ainsi *buccine* proprement, & selon son origine, devoit être un nom générique de tous les instrumens qui s'embouchent; mais l'usage l'avoit déterminé en particulier à celui que nous avons dit.

**BUCULA.** f. f. Terme latin, qui signifie petite bouche, ou selon M. Dionis, petite gorge. Les Anatomistes donnent ce nom à la partie inférieure du visage, qui comprend le dessous de la lèvre inférieure, le menton, & la partie charnue sous le menton.

**BUCENTAURE.** f. m. Espèce de *Centaure* qui avoit le corps d'un bœuf ou d'un taureau, au lieu que les *Centaures* ont communément le corps d'un cheval. Il y en a aussi qui ont le corps d'un âne. Nous avons des monumens qui représentent Hércule combattant un *Bucentaure*. Le Héros n'a ni massue, ni aucune sorte d'arme. Il embrasse le *Bucentaure* par le milieu du corps, & semble l'étreindre pour l'étouffer.

**BUCENTAURE**, est aussi le nom d'un grand & magnifique vaisseau dont se servent les Vénitiens tous les ans, lorsque le Doge fait la singulière cérémonie d'épouser la mer le jour de l'Ascension. Pierre Justiniani, dans son *Histoire de Venise, Liv. XIV*, donne une description très-détaillée du *Bucentaure*, & il ajoute que l'on en rapporte l'origine à l'an 1311, de Jésus-Christ; que d'autres néanmoins remontant plus haut disent qu'il la faut rapporter à l'arrivée de l'Empereur Frédéric Barbetoussé à Venise en 1177; lorsqu'il y vint pour faire la paix avec le Pape Alexandre VII, & la République. Cet Empereur avoit obligé le Pape de sortir de Rome, & de se retirer à Venise. Choqué de ce que les Vénitiens donnoient un asile à Alexandre, il envoya contre eux sa flotte sous la conduite de son fils Othon, qui fut défait, pris & renvoyé à son pere, auquel il persuada d'aller à Venise pour faire la paix, qui y fut en effet heureusement conclue. Le Pape, en reconnaissance du secours qu'il avoit reçu des Vénitiens, leur accorda plusieurs privilèges, & fit présent au Doge d'un anneau d'or; c'est l'origine de l'anneau que le Doge jette dans la mer.

Ce mot vient du grec βουκενταῦρος, composé de βῦ, particule d'augmentation, dont on se sert pour marquer une grandeur énorme; & de κένταυρος, *Centaureus*, *Centaure*. Justiniani ajoute encore deux étymologies à celle-ci. La première tire ce nom de *bis*, & de *Taurus*, ou plutôt *Centaureus*, nom d'un des vaisseaux d'Enée dans Virgile. D'autres veulent qu'on ait dit *Bucentaureus*, pour *Ducentaureus*, mot forgé pour signifier un vaisseau, qui peut tenir deux cents hommes, *ducentorum hominum capax*. La première étymologie que l'on a rapportée ici, paroît être la véritable.

**BUCÉPHALE.** f. m. qui signifie tête de bœuf, du grec βῦς, *bœuf* & κεφαλή, tête. C'étoit la coutume autrefois d'imprimer quelques marques aux chevaux. Les plus communes étoient un σ, *sigma*, un κ, *Kappa*, & une tête de bœuf. Ceux qui étoient marqués du σ s'appelloient *συνδοροι*; ceux qui avoient le κ, *κοππαδοι*; & l'on donnoit le nom de *Bucéphales*, *βουκεφαλοι* à ceux auxquels on imprimoit une tête de bœuf. Cette tête de bœuf se mettoit sur la croupe du cheval, & sur ses armes ou son harnois. C'est le Scholiaste d'Aristophane dans les Nuées, *Act. I. Sc. 1*, & Hétychius au mot βουκεφαλος, qui nous apprennent ceci. Voy. SAUMAISE sur *Solin, par. 893* & suiv.

**BUCÉPHALE**, fut en particulier le nom du cheval d'Alexandre, ainsi nommé, si l'on en croit le Scho-

haste d'Aristophane, parce qu'il étoit marqué de la tête d'un bœuf. D'autres disent parce qu'il avoit le front large, ou un regard farouche; mais le Scholiaste d'Aristophane, à l'endroit que j'ai cité, dit qu'on n'appeloit point ainsi les chevaux à cause de leur forme ou figure, mais seulement à cause de la marque qu'on leur imprimoit.

Freinshemius dit que Philippe ayant fait consulter l'Oracle de Delphes, pour favoir qui seroit son successeur, l'Oracle répondit que ce seroit celui qui monteroit *Bucéphale*; que ce *Bucéphale* étoit un très-beau cheval, bien tourné, mais très-farouche, qu'un certain Philonicus de Thessalie avoit vendu à Philippe 13 talens; c'est-à-dire 13000 livres selon la supputation de Budé, qui met le petit talent à 1000 livres; ou 17329 livres si c'étoit de grands talens, que Budé évalue à 1333 livres de notre monnoie. Aulu-Gelle dit qu'il fut vendu 13 talens, & donné à Philippe, ce qui revient selon lui à 312 sesterces monnoie Romaine, & selon le P. Proust, dans le Commentaire d'Aulu-Gelle, *ad usum Delphini*, à 13650 livres de notre monnoie. Quoi qu'il en soit, Philippe l'ayant fait enfermer long-temps, & enfin ayant ordonné qu'on le laissât aller à l'abandon, parce que personne ne le pouvoit monter; Alexandre s'écria, Quel cheval leur ignorance ou leur délicatesse leur fait perdre! Et l'ayant flaté quelque temps, il eut l'adresse de le monter, & enfin de le dompter. Quand il en descendit, Philippe l'embrassant, cherchez, lui dit-il, mon fils, un Royaume digne de vous. La Macédoine ne vous suffit pas. Depuis ce temps-là Alexandre monta *Bucéphale*; & s'en servit dans tous ses combats. Onésicrite & Arrien, *Liv. V, chap. 3*, disent qu'il mourut de vieillesse, après avoir vécu 30 ans, selon le premier de ces Auteurs. Plutarque assure qu'il mourut quelque temps après la bataille de Porus des blessures qu'il y reçut. C'est dit Hoffman, le sentiment commun. Voyez BUCÉPHALIE. Quand *Bucéphale* étoit sellé & armé pour le combat, il ne souffroit point que personne le montât qu'Alexandre.

On emploie quelquefois ce nom pour signifier dans le discours familier, ou burlesque, un beau cheval, grand, vigoureux, un cheval de parade. Il parut monté sur un *Bucéphale*.

On dit aussi quelquefois en badinant des chevaux ordinaires, ou mêmes des rosses, ou mauvais chevaux: J'étois sur mon *Bucéphale*, qui alloit allèz bon train; pour dire, sur mon cheval. Ah quel *Bucéphale* vous avez là! pour dire, quel mauvais cheval! par ironie.

**BUCÉPHALIE.** f. f. Ville bâtie dans les Indes par Alexandre quelque temps après la victoire remportée sur Porus, & nommée ainsi en mémoire du cheval *Bucéphale*, que ce Prince avoit perdu. Quint-Curce la nomme *Bucephalon*, ou *Bucephalum*, aussi-bien qu'Aulu-Gelle; Ptolomée, *Bucephala*; le Scholiaste d'Aristophane, sur la 1<sup>e</sup> Scène du premier Acte de la Comédie des Nuées, la nomme Alexandrie. Aulu-Gelle, *Liv. V, ch. 2*, dit que pendant la guerre des Indes, Alexandre dans un combat s'étant jeté trop imprudemment au milieu d'un gros d'ennemis, on lança sur lui une grêle de flèches, dont *Bucéphale*, sur lequel il étoit, fut blessé à la tête, & au flanc; que malgré ses blessures, n'en pouvant plus, & ayant perdu presque tout son sang, il tira cependant son Maître de la mêlée, & l'emporta avec une extrême vigueur jusque dans un lieu où il fut hors de danger, & que là il tomba mort. Ce fut en ce même endroit, ajoute cet Auteur, qu'Alexandre fit bâtir la ville de *Bucéphalie*. Samson & d'autres après lui la prennent pour Lahor, ville de la Province de Pengab sur l'Hydaspe.

**BUCH.** Pays de France, dans les landes de Bourdeaux, près de Medoc.

**BUCHAN** ou **BUGAN.** Province d'Ecosse qui a pour bornes à l'orient & au septentrion, la mer

d'Allemagne, à l'occident & au midi, les Provinces de Murray & de Marr.

**BUCHAW, BUCKAU.** Nom d'une ville de Suabe en Allemagne. *Buckovia*. Elle est sur le lac de Feder. C'est une ville Impériale. L'Abbaye de *Buchaw*. Les Chanoines de *Buchaw*. Cette Abbaye fut fondée sur la fin du IX<sup>e</sup> siècle par Adelinde, fille d'Hildebrand Duc de Suabe. L'Abbesse de *Buchaw* est Princesse de l'Empire, & les Chanoines doivent être non-seulement nobles, mais Comtes ou Barons, c'est-à-dire, filles de Comtes ou de Barons.

**BUCHÉ.** f. f. Morceau de bois de chauffage, de grosseur & longueur déterminée. Plusieurs de ces morceaux forment la corde. Voy. Bois, *stipes, truncus, caudex*. Mettre une *buche* au feu.

Du Cange dérive ce mot de *busca*, qu'on a dit dans le même sens en la basse latinité.

On appelle figurément un homme stupide, une grosse *buche*. *Stipes*. Et on dit d'un homme pesant, qu'il ne se remue non plus qu'une *buche*; qu'il vaudroit autant parler à une *buche*.

**BUCHÉ.** Il y a une ferme du Roi qu'on appelle le gros de la *buche*. L'imposition de la *buche*, ou le droit de *buche* est un droit qui s'est levé à Paris sur les *buches*. Par Arrêt du Grand-Conféil du 13<sup>e</sup> Juin 1546, il est déclaré que les Secrétaires du Roi sont exemts du droit de *buche*. Et par un Jugement des Requêtes de l'Hôtel, du 9<sup>e</sup> Mars 1546, ils sont déclarés exemts du droit de *buche*, & le Fermier est appelé le Fermier de l'imposition de la *buche* en la ville de Paris. Voyez l'Histoire de la Chancel. *Liv. II. p. 101 & 102.*

On appelle réparation à la *buche*, en termes d'eaux & forêts, les jugemens portant condamnation d'amende contre ceux qui ont commis des délits dans les bois du Roi en abattant & enlevant des arbres. L'Ordonnance a fait un tarif de la réparation civile, suivant la grosseur & la nature des arbres furtivement coupés, & l'on a coutume d'appeler ces sortes de jugemens des réparations à la *buche*. *Journal du Palais*. On en juge de même pour la réparation civile entre particuliers; mais cette réparation n'est pas estimée à la *buche* sur le tarif de l'Ordonnance. On Parbitte par l'affectation & par la destination du maître, *Idem T. II.*

On appelle Contrôleurs de la *buche*, en termes de Police, de petits Officiers établis sur les ports de la ville de Paris, pour veiller à ce que les bois soient de la longueur & grosseur réglées par les Ordonnances, selon leur sorte & qualité.

**BUCHÉ,** en termes de marine, est une espèce de fibot dont les Hollandois & les Anglois se servent pour la Pêche du harang.

**BUCHÉ,** en jardinage: on appelle ainsi la tige des orangers étêtés qui nous viennent de Provence & de Genes.

**BUCHEN.** Petite ville d'Allemagne, au Cercle Electoral du Rhin, Evêché de Mayence.

**BUCHER.** v. a. absolu. Abatte du bois dans les forêts; & en faire des buches. *Ligna cadere*. Il n'est plus en usage.

**BUCHER.** f. m. Pyramide faite de bois, sur laquelle on mettoit autrefois les corps morts pour les brûler. *Bustum, pyra, rogas*. Didon pria sa sœur de lui faire dresser un *bucher*, sur lequel ensuite elle se tua. Cræsus étoit sur le *bucher*, quand il prononça les paroles de Solon qui le sauvèrent.

Les Romains avoient pris des Grecs la coutume de brûler les corps: cela se faisoit avec beaucoup de cérémonie. Le mort couronné de fleurs, & revêtu de ses habits les plus magnifiques, étoit posé sur le *bucher*: les plus proches parens l'allumoient avec des torches, en détournant le visage, pour témoigner qu'ils ne lui rendoient qu'avec répugnance ce triste & dernier devoir. Dès que le *bucher* étoit consumé, des femmes préposées pour recueillir les cendres, les renfermoient dans une urne, que l'on portoit dans les tombeaux. C'étoit la mere, les sœurs ou les parentes du défunt qui ramassoient

ses cendres & les os. Elles étoient vêtues de noir. Les fils recueilloient les restes de leurs peres ; au défaut d'enfans, ce devoir étoit rendu par les autres parents, ou par les heritiers. Les Consuls ou les premiers Officiers des Empereurs ramassoient leurs cendres. La cérémonie finie, l'assistance crioit au défunt, *Vale, vale, vale ; nos te ordine quo natura permisit cuncti sequemur.* Adieu, adieu, adieu. Nous te suivrons tous quand la nature l'ordonnera. On brûloit les pauvres sans tant de cérémonies dans de grands lieux enfermés, nommés *ustrina*. Voyez *Ustrinum*.

**BUCHER**, est aussi un lieu à rez de chaussée, où l'on fere le bois dans les maisons des particuliers. *Cella lignaria*. Chez les Princes on l'appelle *fourrière*.

**BUCHEREST**, **BUCHOREST**, ou **BUCKEREST**. Ville de la Turquie en Asie, dans la Valachie, résidence ordinaire du Hofpodar de Valachie.

**BUCHERI**. Ville d'Italie, en Sicile, dans la Province de Noto, avec titre de Principauté.

**BUCHERON**, **ONNE**. f. m. & f. Quelques-uns disent mal *Boscheron*. *Lignator*. Homme de journée qui abat du bois dans les forêts & fabrique le bois de chauffage.

**BUCHETTE**. f. f. Menu bois que les pauvres gens vont ramasser dans les forêts, & qui reste après qu'on a mis le bois en ouvrage, ou en fagots. *Surculus aridus, cremium*.

**BUCHORN**. Petite ville d'Allemagne, au Cercle de Suabe, dans l'Algow, sur le lac de Constance.

**BUCIOCHE**. f. m. Sorte de draps de Provence & de Languedoc, que les vaisseaux François portent à Alexandrie & au Caire.

**BUCK** ou **BUJK**. Ville de la petite Pologne, sur la rivière de Boug, au Palatinat de Belz.

**BUCKINGHAM**, **BUKINGAM**, **BOUKINGHAM**, **BOUQUINGHAM**. Ville d'Angleterre, sur la rivière d'Ouse, capitale d'une Province ou Comté à laquelle elle donne son nom.

**BUCKINGHAMSHIRE**. Province d'Angleterre, dans l'intérieur de l'Île, au Diocèse de Lincoln.

**BUCKOR**. Ville d'Asie, dans l'Indoustan, à l'extrémité de la Province du même nom, dont elle est capitale. Cette Province est sur le grand Fleuve de l'Inde qui la coupe en deux parties, l'une au levant, l'autre au couchant.

**BUCOLE**. f. m. Nom de certains lieux en Egypte, & de ceux qui les habitoient. *Bucolium, Bucolus, Bucolicus*. Les *Bucoles* étoient certains quartiers de l'Egypte, nommés apparemment ainsi parce qu'on y nourrissoit beaucoup de bœufs. Les habitans à qui on donne le nom de *Bucoles*, ou *Bucoliques*, étoient tous barbares & sauvages. **TILLEM.** Voyez S. Jérôme dans la vie de S. Hilarion. **Julius Capitolinus**, dans Marc Aurèle, les appelle soldats, *Bucolini milites*, à ce que quelques-uns ont cru ; mais il n'entend par-là que les soldats de ces contrées-là.

Ce mot vient de βός, *bos*, & κόλον, *cibus*. On dit βουκόλιον, *boves pascio* ; & βόσκωμος, qui pâit les bœufs, bouvier, *bubulus*.

**BUCOLIASME**. f. m. Chançon en usage parmi les bergers ou pasteurs de l'ancienne Grèce, qu'ils chantoient en conduisant le bétail aux champs.

On donnoit encore ce nom à un air à danser qu'on jouoit sur la flûte. **ENCYC.**

**BUCOLIQUE**. adj. Ce mot veut dire Pastoral, & se dit des Poésies qui regardent les bergers & les troupeaux. *Bucolicus*. Poème *bucolique*. Poètes *bucoliques*. Moïse & Bion sont les plus agréables Poètes *bucoliques* de l'antiquité. Théocrite a quelquefois le style un peu trop *bucolique*. **FONTEN.** La Poésie *bucolique* est la plus ancienne de toutes les poésies. **ID.** Quelques-uns croient que ce genre de Poésie a pris naissance dans la Sicile, parmi les divertissemens des bergers. Elle fut inspirée par l'amour & l'oisiveté. On ajouta ensuite des règles à ces divertissemens champêtres, & l'on en fit un art. Le soin

des troupeaux, les beautés de la nature, & les plaisirs de la vie rustique, en faisoient les plus nobles sujets. **ID.**

Il est des Auteurs qui attribuent l'invention de la Poésie *bucolique* à un Pasteur nommé Daphnis, d'autres à Bucolius fils aîné de Laomedon. Tout cela paroît fabuleux.

**BUCOLIQUE**. Soldat *bucolique*. Voyez **BUCOLE**.

**BUCOLIQUE**. Ce mot est aussi quelquefois f. f. auquel sens il ne se dit qu'au pluriel. Il signifie, Poème pastoral. *Bucolica*. Les *bucoliques* de Virgile sont de certains Poèmes le plus souvent en forme de dialogue, où des bergers s'entretiennent ensemble.

**BUCOLIQUES**. f. f. plur. Plusieurs hardes, menues choses, ou papiers, qu'une personne a apportées pour faire voir à quelqu'un. Je ne veux point acheter tout ce fatras, remportez toutes vos *bucoliques*. Dans ce sens il est du style très-familier.

Ce mot vient du grec βουκόλος, qui pâit les bœufs. **BUCORNE**. f. m. Terme de mythologie. Nom qu'on donne à Bacchus, parce qu'on lui met quelquefois à la main une corne de taureau, comme le symbole d'un vaisseau à boire.

**BUDAIS**. Plaine de la Tartarie en Eutope, entre la bouche du Nieper & celle du Danube, l'une de celles qui sont comprises entre le Budziack & l'Ukraine, ce qui fait que ceux qui l'habitent sont appelés tartares Budziacks. Ces tartares sont libres & ne reconnoissent ni le Kan ni le Turc.

## B U D.

**BUDE**. Ville capitale de la Basse-Hongrie, & de tout le Royaume. Il y a des sources d'eau chaude, où l'on cuit des œufs en très-peu de temps, quoiqu'on y voie nager des poissons vivans. Elle est sur le Danube à 42 lieues de Vienne. *Buda, Aquincum*.

**BUDELICH**. Petite ville d'Allemagne au Cercle Electoral du Rhin, Archevêché de Treves, sur la petite rivière de Traen.

## B U E.

**BUDINGEN**. Ville d'Allemagne dans la Wetteravie, au Comté d'Isembourg, sur le Nidder.

**BUDOJA**. Ville épiscopale de Dalmatie, à dix milles d'Antivari. Elle appartient à la République de Venise.

**BUDZIAC**. La même chose que Bessarabie. Voyez ce mot.

**BUECH**. Nom d'une rivière de France, qui a sa source en Dauphiné, & se jette dans la Durance à Sisteron.

**BUEE**. f. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois la lessive, & dont on se sert encore dans les Provinces, où l'on appelle *Buandière*, la blanchisseuse ; & *Buanderie*, les lieux où l'on blanchit les toiles neuves. *Lixivia*. Faire la *buée*, la lessive.

*Buée*, *bui*, ou *Buie*, est un mot dont se sont formés dans la suite ceux de *Buandier* & de *Boue*, & qui s'applique à tout ce qui est mouillé, humecté, détrempé. *Descript. Géogr. & Hist. de la Haute-Norm.* T. I, p. 159.

**BUENOS-AYRES**, Ville de l'Amérique méridionale, appelée aussi quelquefois *Nuestra Señora de Buenos ayres* ; c'est-à-dire, *Notre-Dame des bons airs*, ou *du bon air*. Pedro de Mendoza la fit bâtir en 1535 sur la rive méridionale de la rivière de la Plata, vis-à-vis des Îles de S. Gabriel, dans la Province des Sauvages, nommés vulgairement *Morocotes*. **CORN.** Ces noms sont espagnols, mais notre langue les a adoptés dans ce nom propre. Nous ne disons que *Buenos ayres*, sans mettre *Nuestra Señora de*. **Maty** écrit *Bonayres*, mais on doute qu'il soit en usage. Cette ville est à 34° 34' 38" de latitude méridionale. *Le P. Feuillée*.

**BUENS**. adj. m. pl. Vieux mot. Qui est accommodé à son aise.

**BUER**. Vieux mot. Laver, lessiver. Faire la lessive

*Lixiviam facere.* Elles filent & buent, & ont la cure de tout l'Hôtel. Villon s'est servi du verbe *buer*. La pluie nous a bués & lavés. C'est dans la Ballade de lui & de ses compagnons pendus. MÉNAGE, *Dict. Etym. au mot Buee, lessive.* Ce vieux mot est encore en usage dans quelques Provinces. A Dijon, un homme *maubué*, est un homme en linge sale, dont on ne blanchit le linge que rarement. La langue françoise n'a point d'adjectifs qui puissent représenter celui-là. *Glossaire bourguignon au mot MAUBUÉ*, où l'on dit que *buer* est un vieux mot qui signifie mettre à la lessive. Il y a à Paris dans le Quartier de Saint Martin une rue qui s'appelle *Maubué*. Ce mot est aussi dans Nicod.

B U F.

**BUFFE.** f. f. Vieux mot, qui signifie, Soufflet. *Alépa.* On le trouve dans les Pseaumes de Marot.

*Qui de buffes renverses  
Mes ennemis mordans.*

**BUFFET.** f. m. Meuble qui sert pour mettre les pots & les verres, la vaisselle & autres choses nécessaires pour le service de la table. *Armarium.* Autrefois c'étoit un meuble de bois orné de menues colonnes, & séparé par un plancher, au-dessous duquel se mettoient les brocs & les bouteilles, & au-dessus les verres & la vaisselle. Depuis on a mis au milieu une petite armoire pour y serrer le linge, ou le couvert d'un bourgeois; & enfin on en a fait une grande armoire avec plusieurs tiroirs & volets, ou l'on enferme ce qu'on a de plus précieux, & qu'on appelle aussi *cabinet*. Un *buffet* ou cabinet d'ébène, de bois de cedre, d'écaille de tortue, &c.

On a appelé autrefois un *buffet*, dressoir. En la Salle où il mangeroit (le Duc Philippe de Bourgogne) étoit un *buffet*, ou *dressoir*, à quatre degrés ou pans, tout meublé de vaisselle d'or ou d'argent doré, riche sur riche, au deux coins duquel étoient deux précieuses licornes de prix indicible. *PARAD. p. 853.*

**BUFFET**, maintenant se dit seulement d'une table longue où l'on met la vaisselle d'argent, les verres & les bouteilles, pour le service de la table. *Supellex argentaria.* Il faut aller boire au *buffet*; se rincer la bouche au *buffet*. On étale sur les *buffets* non-seulement les choses nécessaires pour la table; mais aussi tout ce qui peut servir à faire paroître la magnificence de ceux qui les ont. Pourquoi faut-il que vos *buffets* gémissent sous le poids de tant de vases précieux que vous étalez, & qui ne servent qu'à étaler votre vanité, & à irriter celle des autres. **FLECH.** Les Italiens le nomment *crédence*; il est placé chez eux dans le grand salon, & enfermé d'une balustrade à hauteur d'appui. Les *buffets* des Princes & des Cardinaux sont sous un dais d'étoffe.

**BUFFET**, se dit aussi des Officiers ou Valets qui servent au *buffet*. *Supellectili argentaria prappositi.* Quand on croit avoir bu trente bouteilles, le *buffet* en a bu la moitié.

**BUFFET**, se dit aussi de la vaisselle d'argent qu'on met sur le *buffet* pour le service de la table, ou seulement par parade & par ostentation. *Argentum expositum.* Cet Ambassadeur a un *buffet* de vermeil doré qui vaut cinquante mille écus.

**BUFFET**, se dit aussi de la menuiserie d'un jeu d'orgues, & de celle qui contient chaque jeu en particulier. Le *buffet* du grand jeu, qu'on appelle le *grand corps*. Le *buffet* du positif ou du petit jeu. On le dit aussi de l'orgue entière; c'est-à-dire, le *buffet* & tout ce qu'il contient, tuyaux, soufflet, clavier. Quand elle est dans des maisons particulières, on l'appelle *cabinet*. Je viens d'acheter un joli *buffet* d'orgues.

**BUFFET** d'eau. C'est une demi-pyramide d'eau adossée contre un mur, ou placée dans le fond d'une niche, avec plusieurs coupes & bassins qui forment des nappes.

**BUFFETER.** v. a. Terme de fauconnerie, qui exprime l'action de l'oiseau, quand il donne de la tête en

passant contre la tête du plus fort, par exemple contre le duc ou contre l'aigle, ou contre la tête du lièvre, quand on le fait battre aux oiseaux. Le faucon a *buffeté* la proie.

**BUFFETER.** Signifie encore boire au tonneau. *Apposito ad dolium ore vinum sugere.* Ce qui se dit des Voituriers qui percent les tonneaux avec un forêt, & appliquent la bouche contre le tonneau pour y boire.

**BUFFETER**, est aussi un vieux mot qui signifioit, exciter quelqu'un, le tourmenter. *Vexare, exagitare, colaphis impingere, incutere.* De-là vient que l'on trouve encore dans les vieilles Traductions du nouveau Testament ces paroles de S. Paul: j'avois un Ange de Satan qui me *buffetoit*. Ce mot est venu de ce qu'autrefois on disoit *buffe* pour soufflet. On disoit aussi *buffier* & *buffoier*.

**BUFFETEUR.** f. m. Voiturier qui boit au tonneau sur les grands chemins. L'Ordonnance enjoint aux Juges de punir ces Voituriers *buffeteurs*, & de les condamner aux Galères;

Tous ces mots, selon du Cange, viennent de *buffetarium*, qui signifioit un impôt mis sur le vin bu en taverne, par corruption de *buvetage*.

**BUFFETIN.** f. m. Juste-au-corps fait de cuir d'un jeune *buffle*. *Thorax à bubulo corio.*

**BUFFLE.** f. m. Animal sauvage ressemblant au bœuf, mais plus long & plus haut. *Bubalus* Il a la corne fort noire, & devient furieux en voyant de l'écarlate. Son corps est fort gros, & sa peau dure. Il est du reste fort maigre. Il a le poil fort court & très-noir. Il n'en a presque point à la queue, mais il en a beaucoup sur le devant de la tête, laquelle est fort petite en comparaison du corps. Ses cornes sont fort larges, son cou fort gros, & long à proportion, sa queue fort petite, & ses cuisses grosses & courtes. Le *buffle* aime l'eau jusques à y demeurer long-temps couché, de manière qu'il ne fait paroître que la tête hors de l'eau; c'est de-là que les Turcs lui ont donné le nom de *bœuf*, ou *vaché d'eau*, *souffigir* en leur langue.

Il se trouve force *buffles* dans le Royaume de Congo. Ils ont la peau rouge, & les cornes noires comme de la poix. C'est une bête fort dangereuse, quand quelque blessure l'a mis en furie; sa chair est grossière; les Portugais la coupent en tranches, la font sécher, & en nourrissent leurs esclaves. **DARRI.**

Le *buffle* n'est point le *bubalus* des Anciens, puisque le *bubalus* est un animal d'Afrique, & fort petit en comparaison de celui-ci. Ce qui a donné occasion à l'erreur de quelques-uns est la ressemblance des noms. Martial néanmoins, ou quiconque est l'Auteur du livre de l'Amphithéâtre, ou des spectacles, se sert de ce mot, pour signifier celui de *buffle*. Les Allemands l'appellent *buffel*, d'où est venu notre mot françois & Espagnol *bufano*. Il y a beaucoup de *buffles* en Italie & en Allemagne; ils y servent à l'agriculture; l'on en mange la chair; mais elle est dure & mauvaise. **DE LA MARE.**

En termes de Plâton, on appelle les *buffles bouclés*, parce qu'on les représente avec une boucle. En vieux gaulois *bugle* signifioit un bœuf.

**BUFFLE**, se dit aussi d'un juste-au-corps fait de la peau d'un *buffle*, qui est fort épaisse, & qui étant bien préparée, sert d'une arme défensive. *Thorax à bubulo corio.* Tous ces Gendarmes avoient de beaux *buffles*, des colletins de *buffle*. On donne le nom de *buffle* à la peau de cet animal quand elle a été passée à l'huile comme le Chamoi. Les peaux d'Elans, de bœufs & autres animaux de la même espèce, préparées comme celles du *buffle*, prennent le même nom.

On dit figurément, qu'un homme est un vrai *buffle*; pour dire, qu'il est un stupide; & qu'il se laisse mener par le nez comme un *buffle*; pour dire, qu'il est aisé à tromper, qu'on le mène comme on veut; parce qu'on a coutume de passer un cercle de fer, ou d'autre matière, au travers des narines de cet animal, pour le mener où l'on veut.



**BUFFLETIN.** f. m. On le dit également, & du *Buffle*, quand il est encore jeune, & de la peau des jeunes *buffles* apprêtée & passée à l'huile.

**BUFFOI.** f. m. Vieux mot. Vanité, orgueil. On a dit aussi, sans *buffoi*; pour dire, sans moquerie.

**BUFFOIER,** vieux verbe act. qui se trouve dans le petit Glossaire du P. Labbe, pour souffleter, *alapare*.

## B U G.

**BUGA.** Ville de l'Anatolie, dans la haute Caramanie, près de la source du Madre.

**BUGANACH.** Nom d'une montagne de Languedoc. La hauteur du *Buganach*, au-dessus du niveau de la mer a été déterminée, par trois différentes manières, de 648 toises. Le Baromètre sur le haut du *Buganach* se tenoit suspendu à 23 pouces 8 lig. & un tiets, en même temps qu'il se tenoit à l'Observatoire à 27 pouces 3 lignes. MARALDI, *Acad. des Sc.* 1703. *Mém.* p. 231.

**BUGARAC.** Nom d'une montagne de France. Le sommet du *Bugarac* est à 19° 53' 35" de longitude & 42° 41' 17" de latitude. CASSINI.

**BUGEN**, petite ville du Japon, capitale du Royaume de ce nom, dans l'île de Ximo.

**BUGEN**, (Pays ou Royaume de) ou partie du Japon, dans l'île de Ximo, ainsi nommé de sa Capitale.

**BUGEY.** *Bugua*, *Bugefia*. Pays de France, que l'on renferme souvent dans la Bresse propre & le Rhône, qui le sépare du Dauphiné & de la Savoie. Il confine vers le nord avec la Franche-Comté & le pays de Gex. Belley est la capitale du *Bugey*. Le *Bugey* fut cédé au Roi par le Duc de Savoie dans le Traité de Lyon, à la réserve de la partie qui est au-delà du Rhône. Samuel Guichenon, Avocat au présidial de Bourg en Bresse, a fait l'*Histoire de Bresse & de Bugey*, imprimée à Lyon en 1650. in-fol.

**BUGIE.** Ville maritime d'Afrique, sur la côte de la Méditerranée, au royaume d'Alger, entre Gigeri & Alger, capitale de la Province qui porte son nom. Cette Province est une contrée de la Barbarie, au royaume d'Alger, presque toute entourée de montagnes.

**BUGIENS.** Peuple d'Afrique, au royaume de Sennar ou de Nubie, entre le Nil & la Mer rouge; Nation errante & sans Villes.

**BUGLE.** f. m. Vieux mot. Bœuf. C'est de-là que vient *bugler*, ou *beugler*; pour dire, mugir.

**BUGIE.** f. f. *Bugula*, ou *consolida media*. Plante vulnérable. Sa racine est fibreuse, chevelue, astringente au goût, & donne des feuilles semblables à la paquerette, ou *bellis*, mais plus larges, plus courtes, d'un vert luisant en dessus, dentelées sur ses bords, & comme crenelées. Du milieu de ses feuilles naissent deux sortes de tiges; les unes sont droites & portent les fleurs, les autres sont couchées, & ne donnent que des feuilles vertes, semblables aux premières par leur figure, plus petites, & disposées par paire d'espace en espace, velues; ces dernières tiges donnent des filamens fibreux, qui portent des nœuds d'où naissent les feuilles, & servent à multiplier l'espèce: les tiges à fleurs sont aussi garnies de quelques paires de feuilles, & terminées par un épi de fleurs en gueule, bleues, quelquefois de couleur de chair, d'autres fois cendrées, ou cannelées & verticillées. Chaque fleur est un tuyau long de trois lignes environ, évasé par un bout, & prolongé en une lèvre découpée en trois parties, la moyenne desquelles est échancrée. La place de la lèvre supérieure est ordinairement occupée par deux petites pointes. Le calice, qui est un godet de deux lignes de long, bleuâtre, velu & coupé en cinq parties, renferme dans son fond quatre petites semences presque rondes. Les fleurs de *bugle* sont douces au goût, & remplies dans leur fond d'une liqueur mielleuse. Le *bugle* vient communément dans les endroits humides, dans les prés & dans les bois. Elle s'emploie dans les décoctions vulnérables, pour les ulcères, les chûtes, les duretés du foie, & pour les rétentions d'urine.

On dit vulgairement, qui connoît la *bugle* & la fanielle, fait aux Chirurgiens la nicque; pour dire, qu'en ayant la connoissance de quelques plantes vulnérables, on pourra se passer des Chirurgiens pour la guérison des blessures.

**BUGLOSE.** f. f. Terme de Botanique. *Buglossum*. Plante qui vient ordinairement dans les jardins & dans les bonnes terres. On l'a ainsi appelée de βύσς, *bœuf*, & γλωττα, *langue*, à cause de la figure de ses feuilles, ou parce qu'elles sont rudes comme la langue du bœuf. Sa racine est vivace, longue, branchue, noitâtre en dehors, blanche en dedans, & visqueuse au goût. Elle pousse plusieurs feuilles longues, étroites, terminées en pointe, charnues, d'une couleur de verd cendré également, & hérissées de poils qui la rendent rude. De leur milieu, s'élève une ou plusieurs tiges hautes d'un pied & demi environ, rondes, épaisses de trois lignes; couvertes dans toute leur longueur d'un poil court & rude, branchues à leurs extrémités, & garnies de feuilles semblables à celles du bas, mais plus courtes, de la même desquelles partent les branches. Ses fleurs naissent aux extrémités des tiges & des branches; elles sont le plus souvent bleues, plus rarement blanches, ou de couleur incarnat. Chaque fleur est un entonnoir à pavillon, découpé le plus souvent en cinq parties obtuses. Cette fleur est soutenue par un calice vert fendu en cinq pièces, qui renferment dans leur fond quatre semences semblables à la tête d'une vipère.

La *buglose* a à-peu-près les mêmes usages que la boutrache. Ses fleurs sont du nombre des fleurs cordiales. Il y a plusieurs espèces de *buglose* qui diffèrent de celle-ci, qui est l'ordinaire, par leurs fleurs, ou par leurs feuilles. Dans ce nombre on y renferme une espèce d'orcanette qui a ses fleurs bleues, ou de couleur de pourpre, ses tiges couchées sur terre, ses feuilles petites & un peu âpres, & qui a ses racines couvertes d'une écorce fort rouge. Elles sont employées pour donner une belle couleur rouge aux teintures de pharmacie & aux pommades. La *buglose* ne se multiplie que de graine, qui est si semblable à celle de la boutrache, qu'on ne la sautoit distinguer. LA QUINT. *P. VI*, p. 279. Voyez au mot *BOURRACHE*.

**BUGNE.** f. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois tumeur, élévation de chair, contusion. *Tumor*. On le dit encore en quelques Provinces.

**BUGRANE,** ou **BUGRATE.** f. f. Terme de Botanique. Plante qu'on appelle autrement *arrête-bœuf*. VOYEZ *ARRÊTE-BŒUF*.

**BUGY.** Voyez *BUGEY*.

**BUGY.** f. m. Nom d'une espèce de poire qui se conserve jusqu'au mois de Février & de Mars. Le *bugy*, à qui on donne régulièrement le surnom de bergamotte, & de bergamotte de Pâque, à cause que dans sa couleur verte & dans sa grosseur il a quelque air de la bonne bergamotte d'Automme, étant pourtant beaucoup moins plat du côté de l'œil, & un peu plus long du côté de la queue; le *bugy*, dis-je, est une poire tiquetée de petits points gris, qui jaunît un peu dans sa maturité, & dont la chair participe en même temps du ferme & du tendre, & est presque cassante, quelquefois pâteuse & farineuse, ce qui arrive quand on la laisse trop mûrir, ou qu'elle est venue dans un fond trop humide; son eau, qui est assez abondante, a un je ne fais quoi d'agréable, dont un peu de sucre est le remède. Elle ne mûrit que dans le Carême. LA QUINT.

## B U H.

**BUHOR.** f. m. M. Du Cange croit que ce mot vient de *behours*, qui veut dire joûtes, parce que ceux qui payoient le droit de *buhor*, avoient permission de faire des behours ou joûtes.

**BUHOT.** f. m. Nom qu'on donne en Picardie, surtout dans les manufactures d'Amiens, à ce qu'on appelle communément *Esfeuille*, qui est un petit canon, ou tuyau fait de roseau, en manière de petite



bobine sans bords, qui se met dans la poche de la navette, & sur lequel *buhot* on devide une portion du fil destiné à former la trame d'une étoffe.

Ce terme est aussi en usage à Abbeville, pour signifier une partie de la chaîne dont les étoffes sont composées.

**BUHOTS.** f. m. pl. Terme de Plumassier. Ce sont des plumes d'oie peintes, qui servent d'étalage & de montre sur les boutiques des Plumassiers.

## B U I.

**BUJALEUF.** f. m. C'est le nom qu'on donne en Angoumois à la poire de *virgoule*. LA QUINT. Voyez VIRGOULÉ.

**BUIES.** f. m. & pl. *Boii*. C'est, selon M. de Valois, le nom qu'on donne aujourd'hui aux peuples qui habitent en Gascogne le pays des anciens Boiens. Voyez BOIEN.

**BUÏRE,** ou **BUYE.** f. f. Espèce de broc d'argent, ou d'étain, pour mettre des liqueurs. *Hydria, urceus*.

**BUIS.** f. m. On disoit autrefois *bouis*; & ce mot s'est conservé dans quelques phrases proverbiales. On s'en sert encore pour exprimer un instrument de Cordonnier. Voyez BOUIS.

**B U I S,** (le) *Buxum* ou *buxus*, est un arbre de moyenne grandeur, & qui est toujours couvert de feuilles. Sa racine est ligneuse, noueuse, fort dure & bien veinée; c'est pourquoi on la recherche pour les ouvrages du tour. Elle donne quelques jets de différentes grosseur & hauteur suivant leur âge, branchus & couverts d'une écorce raboteuse, blanchâtre & très-amère. Le bois en est très-dur, sans moëlle, d'une couleur tirant sur le jaune & fort pesant. Ses branches sont garnies de feuilles opposées près-à-près, portées par des queues assez courtes; elles sont vertes, oblongues, sèches, fermes, d'une odeur & d'un goût assez désagréables. De leurs aisselles naissent des bouquets de fleurs, dont les unes sont stériles & les autres fertiles; les stériles sont composées de trois à quatre étamines à sommets jaunes qui naissent des échancures d'une rosette coupée en quatre quartiers, & soutenues par un calice à trois ou quatre petites feuilles d'un jaune tirant sur le vert. Les fleurs fertiles n'ont point d'étamines & poussent de leur centre un fruit qui ressemble en quelque manière à une marmite renversée, verdâtre, gros comme une petite noisette, & divisé en trois loges, dans chacune desquelles il y a une capsule cartilagineuse, qui par sa contraction pousse ordinairement avec violence ses semences noires & luisantes. Les feuilles du *buis* sont quelquefois panachées de jaune ou de blanc.

Il y a une espèce de *buis* qui ne s'élève jamais plus haut d'un pied ou deux: les feuilles sont plus arrondies que celles du grand *buis*: comme on se sert de cette espèce pour les bordures des parterres, on l'a nommé *buis à parterre*. Le *buis* ordinaire s'élève dans les jardins, & on le taille en pyramide ou en boule. On en fait aussi des palissades, des allées, des labyrinthes. Le *buis* se trouve communément aux environs de Lyon, du côté de Genève, de Nantua, de S. Claude, & au pied des montagnes du Dauphiné. On a cru que le bois de *buis* & sa rapure étoient aussi bons que le gayac pour les tisanes dessiccatives. Fernel assure que ses feuilles sont purgatives. On recommande l'huile de *buis* pour les maux de dents. On dit couleur de *buis*, d'une couleur jaune qui approche de celle du bois de *buis*.

Ce mot *buis* vient du latin *buxus*, d'où s'est fait d'abord *bux*, ensuite *buix*, & enfin *buis*, ou *touis*, en prononçant l'u en ou. De *touis*, ou *buis*, se sont formés les noms de Boucey, Bullÿ, Pouilly, Poissy, Poussÿ, Possÿ, la Buissière, Buissérole, Bouquesolle, Boulligny. *Buxetum. Buxiacum, Buxaria, Buxariola, Buxaliola, Buxiviacum*. HUET. Le P. Pezron prétend que *buis* vient de *beus* & *box* mots celtiques. Voyez BUIS.

Chez les Anciens, le *buis* étoit consacré à Cibèle,

parce qu'on en faisoit des flûtes, comme on en fait encore. Stace, *L. IX. de la Thebaïde*, p. 479, semble aussi à Pictéus marquer qu'il étoit consacré à Bacchus; mais il se trompe. *Cum Bacchica mugit Buxus*, signifie seulement les flûtes, dont on jouoit aux fêtes de Bacchus, & *buxus* est pris là pour flûtes, comme la matière ordinaire dont on les faisoit, & non pour un arbre consacré à Bacchus. Voisius, *De Idol. L. V. C. 48*, dit que le *buis* étoit aussi consacré à Cérès chez les Romains.

Le jour des Rameaux, on porte à l'Eglise, en guise de palmes, des branches de *buis* bénis.

**BUIS.** f. m. Contrée de France dans le Dauphiné, appelée communément le Bailliage de *Buis*, ou les *Baironnies. Bruziensis, tractus*, ou *ager, Baronia*. Voyez BARONNIES.

Le *Buis*, *Buxium*, petite ville qui est un des principaux lieux du *Buis*, & lui donne son nom.

**BUISART,** ou **BUSART.** f. m. Oiseau de proie. *Buteo*. Voyez BUSE.

**BUISSINE.** f. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois un instrument de musique. *Buccina pastoritia*. Quelques uns prétendent que c'est un sistré, comme on le trouve en quelques Dictionnaires: d'autres que c'est une trompette, & le dérivent de *buccina*, de *bucca* & de *cano*: d'autres que c'est un hautbois, & le dérivent de *buis*, dont il est fait. Quoi qu'il en soit, c'étoit un instrument qui faisoit beaucoup de bruit, & dont les anciens croyoient que se feroit l'Ange de l'Apocalypse qui annonçeroit le jugement.

**BUISSÉ.** f. f. Petite branche d'arbre que le peuple nomme *buchette*.

**BUISSÉ.** f. f. Terme de cordonnier. Billot de bois dans lequel est un creux qui sert à donner la forme aux semelles de souliers qu'on bat sur ce billot avec un marteau.

**BUISSERIE.** f. f. Espèce de mairrain, propre à faire des muids, & autres ouvrages de tonnellerie.

**BUISSON.** f. m. Ce mot signifie proprement une touffe d'arbrisseaux sauvages épineux. *Dumus, dumetum*. Buisson d'épines, de houx, de genêts. Dieu apparut à Moïse dans un *buisson* ardent.

**Buisson**, se dit encore, par opposition à forêt, d'un bois qui n'a pas assez d'étendue pour être appelé forêt: & l'on appelle *boqueteau* celui qui est moindre que le *buisson*. *Silvula*. Les Vocabulistes observent que le *buisson* ne doit pas avoir au-delà de quinze cens arpens. Il faut avouer qu'un bois de cette étendue fait un assez joli *buisson*.

**BUISSON ARDENT,** ou **PYRACANTHE.** f. m. Arbrisseau épineux qui porte de petites baies ou fruits d'un belle couleur de feu, d'où lui vient son nom. On le cultive par cette raison dans les jardins, & l'on en fait des palissades, ou on les laisse en boule. Plusieurs Botanistes l'appellent *aubépin*, & en latin *axycantha Dioscoridis*. Les Rabbin disent que le *buisson* en feu que Moïse vit, étoit d'aubépin, d'où cet arbrisseau a pris son nom.

**BUISSON.** Terme de Jardinier. Arbre que l'on tient bas & petit, & que les Jardiniers, par le moyen de la taille, obligent à prendre la figure qu'ils veulent. *Arbor coacta brevitatis*. Voilà des *buissons* bien conduits. Ces *buissons* sont tout estropiés. Des *buissons* de romarin, de chèvrefeuille, &c.

On le dit sur-tout des arbres fruitiers, que l'on nomme autrement *arbres nains*, arbres en *buisson* & que quelques Provinciaux appellent *arbres en bouquet*. Les *buissons* ont cinq ou six pouces de tige, & on leur donne de l'ouverture au milieu, de l'étendue sur les côtés, pour en faire des arbres d'une agréable figure. C'est ce qui les distingue des grands arbres fruitiers, qu'on appelle à *plein vent*. Un *buisson*, pour être d'une belle figure, doit être bas de tige, ouvert dans le milieu, rond dans sa circonférence, & également garni sur les côtés: de ces quatre conditions la plus importante est celle qui prescrit l'ouverture du milieu; comme le plus grand défaut est celui de la confusion de trop de bois dans ce milieu. LA QUINT. Ressertret un *buisson* qui s'évalé trop. Id.

À la chasse, on appelle *buisson* un amas de broussailles & d'arbres qui ne s'élevent point ; & l'on dit que les cerfs prennent *buisson*, quand ils vont choisir un lieu secret pour faire leurs tetes après qu'ils ont mis bas. On dit aussi que les cerfs & les sangliers prennent *buisson*, quand ils quittent la compagnie des autres ; ce qui se fait au tiers an. Battre les *buissous* pour faire lever le gibier.

On dit proverbiallement, qu'un homme a battu les *buissous*, & qu'un autre a pris les oiseaux ; pour dire qu'un homme recueille le profit du travail d'un autre. On dit aussi qu'on a trouvé *buisson* creux, lorsqu'on n'a pas trouvé dans une affaire, ou dans un lieu, ce qu'on espéroit d'y rencontrer. Ce proverbe est figuré, & tiré de la chasse, où l'on dit qu'on a trouvé *buisson* creux, quand on n'a rien trouvé, ou qu'un cerf s'en est allé de l'enceinte. On dit, il n'y a si petit *buisson* qui ne porte ombre, pour dire que le plus pauvre peut nuire.

**BUISSONNET.** f. m. Diminutif. Petit *buisson*. *Dumus*,

*Où pas-à-pas le long des buissonnets  
Alloit cherchant les nids des Chardonnets.* MAROT.

On pourroit encore le dire en style badin.

**BUISSONNIER, ILRE.** adj. Paresseux, qui va se cacher ou se reposer derrière un *buisson*, au lieu de faire sa besogne. *Segnis, ignavus, iners.* Cela n'est guère en usage.

Dans l'usage ordinaire, & en style de rôtisseurs, on appelle lapins *buissonniers*, ceux qui ont leur terrier dans quelques *buissous*, qui sont nourris dans quelque clos parmi les haies & les *buissous*, par opposition aux lapins de Garenne.

Faire l'école *buissonnière*, en style de collège, c'est aller se divertir au lieu d'aller en classe.

**BUISSONNIER**, est aussi un Officier de ville, ou Garde de la navigation, qui doit donner avis aux Echevins des contraventions qui se font aux réglemens ; qui doit dresser des procès-verbaux de l'état des ponts, moulins & pertuis, & de l'état des rivières, s'il y a aucuns orbillons, ou coursons en fond d'eau qui puissent blesser les bateaux.

**BUISSURES.** f. f. pl. Terme de Doreur. On appelle ainsi les ordures que le feu a rassemblées sur une pièce que l'on a fait cuire, & qu'on ôte avec la gratte-boësse.

## B U L.

**BUL.** f. m. Sceau. *Sigillum.* On donna le *bul*, c'est-à-dire, le sceau de l'Empire à Numan Couprougly. VOLT. C'est-à-dire, qu'on le fit grand Visir.

**BULACH.** Ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, au Duché de Wurtemberg.

Il a aussi un bourg de ce nom au canton de Zurich, en Suisse.

**BULAGUEN.** Ville d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la province de Duquela, sur le fleuve d'Ommirabi.

**BULBE.** f. f. Terme de botanique. C'est une racine oblongue ou presque ronde, composée de plusieurs peaux, ou tuniques appliquées les unes sur les autres, & emboîtées, pour ainsi dire, les unes dans les autres. *Bulbus.* Elle jette par sa partie inférieure quantité de fibres. Les racines de l'oignon commun, du narcisse, de la jacinte, &c. sont appelées des *bulbes*. On donne quelquefois ce même nom à des racines tubéreuses, composées d'une substance solide & continue, quoiqu'elles n'aient point de peaux appliquées les unes sur les autres. Ainsi les racines du safran & du colchique sont appelées *bulbeuses*. Voyez OIGNON, RACINE.

**BULBE**, se dit aussi de plusieurs plantes, dont quelques-unes sont des espèces d'*ornithogalum*. Celle qu'on appelle *bulbus eriophoris orientalis* a beaucoup de feuilles longues, presque semblables à celles de la jacinte ; mais moins succulentes, plus dures, vertes & de mauvais goût. Ses fleurs sont composées de six petites feuilles disposées en rond, sans odeur, de couleur bleue. Sa racine est grosse, bulbeuse, blanche & cotonnée. Il y a une espèce de *bulbe*, qu'on

nomme *bulbe sauvage*, qui a les feuilles comme les porreaux, mais en petit nombre, car elle n'en a qu'une ou deux. Ses fleurs sont jaunes, composées de six petites feuilles, & disposées aussi en rond. Il y a plusieurs autres sortes de *bulbes*.

**BULBE.** M. Winslow, dans son anatomie, fait ce nom masculin. Le *bulbe* de l'urètre, tissu spongieux qui n'entoure pas d'abord le canal de l'urètre. Il forme auparavant un corps oblong en manière de poire ou d'oignon ; qui ne s'attache qu'à la face intérieure de la convexité du canal, & un peu après se fend de côté & d'autre, & l'embrasse tout autour. On appelle ce corps particulier le *bulbe* ou l'oignon de l'urètre. WINSLOW. Près du *bulbe*. Id. La cloison du *bulbe*. Id.

**BULBEUX, EUSE.** adj. Qui participe de la nature d'une *bulbe*, ou qui en vient. *Bulbosus.* Une racine est appelée *bulbeuse*, lorsqu'elle participe de la nature d'une *bulbe*. Une plante est aussi appelée *bulbeuse*, lorsqu'elle vient d'une racine *bulbeuse*.

**BULBOCASTANUM.** f. m. La racine de cette plante est un tubercule gros comme une grosse noix, charnu, dur, & de couleur blanchâtre, jetant plusieurs fibres de sa base & de ses côtés. Les feuilles inférieures sont aîlées, partagées en plusieurs segments, plus minces & plus petites que celles du saxifrage des prés. Ses tiges ont plus d'un pied de haut, & poussent de leur milieu une feuille ; elles soutiennent à leurs sommets des ombelles ou parasols garnis de petites fleurs blanches auxquelles succèdent deux graines menues, un peu longues & lisses. Cette plante croît aux lieux sablonneux. Voyez le DICT. DE JAMES.

**BULBO-CAVERNEUX.** adj. Terme d'Anatomie. *Bulbo-cavernosus.* Les muscles *bulbo-caverneux*, communément dits accélérateurs, forment d'abord un muscle penniforme par un tendon moyen attaché au bas du ligament inter-osseux des os pubis, & à l'union des muscles transverses avec les sphincters cutanés de l'anus. De-là ils passent largement sous le bulbe de l'urètre, & couvrent ce bulbe & l'urètre même avec une espèce d'adhérence jusque vis-à-vis la naissance du ligament suspensoire, de manière que le tendon moyen répond à la cloison du bulbe. Ensuite les deux plans charnus se séparent & vont obliquement l'un à droite & l'autre à gauche, de derrière en devant, & de bas en haut, en embrassantes deux corps caverneux, & s'attachent l'un au côté de l'un des corps caverneux, & l'autre au côté de l'autre. WINS.

**BULBONAC.** f. m. Terme de botanique. *Lunaria*, ou *viola lunaria*. Plante ainsi nommée à cause que la racine de l'espèce ordinaire est noueuse & grumelee ; d'où s'éleve une tige haute de deux à trois pieds, grosse comme le petit doigt au plus, d'un vert blanchâtre, rougeâtre, quelquefois velue, branchue dès son milieu, & garnie de feuilles semblables à celles de la violette, mais plus grandes, d'un vert plus clair & plus gai, velues, & plus dentelées sur leurs bords. Ses fleurs naissent aux extrémités des tiges & des branches, & sont en croix, pareilles à celles de la Juliane & purpurines. Leur calice est de même lavé de pourpre ; elles n'ont pas beaucoup d'odeur : il leur succède à chacune un fruit plat, arrondi quelquefois, & quelquefois alongé, formé par le pistil qui occupe le centre de la fleur, & composé de trois peaux appliquées les unes sur les autres parallèlement ; les deux extérieures couvrent la moyenne, à laquelle sont attachées de part & d'autre ses semences qui sont plates, lenticulaires & taillées en pin. C'est de cette membrane, qui est d'un blanc si luisant, ou argenté, que sont venus les noms d'herbe aux médailles, de passésatins & de lunaire, que l'on donne à cette plante. On peut manger ses racines comme celles de la raiponce ; elles ont le même goût. Toutes les plantes qui portent le nom de *lunaria* sont recherchées par les Chimistes. Ils ne parviendront cependant jamais à leur grand œuvre prétendu par le mélange du règne végétal avec le minéral, puisqu'il n'y a aucune plante qui puisse changer la texture des parties essentielles des métaux. On range

parmi les *lunaria* quelques plantes qu'on nommoit anciennement *Alvifon*.

**BULGAR**, ou **BOLGAR**. Royaume de la Tartarie Moscovite. *Bulgaria*. Il est le long du bord oriental du Volga, ayant au nord le Royaume de Casan, au sud celui d'Altracan, au levant le Pascarir, & les Tartares Kalmoucks. **MATY**. On croit que les Tartares de *Bulgar* sont les restes des Orgates, peuples de la Scythie, qui se jetèrent avec les Alains sur les terres de l'Empire. Les Tartares de *Bulgar* sont soumis aux Moscovites, depuis le Czar Jean Basile qui les assujettit. Ils logent sous des tentes de peaux, dont ils forment des hordes, ou villages qu'ils transportent d'un lieu en un autre selon le besoin. *Voyez* Audiffret, Davity, Corneille, Maty, Baudrand.

**BULGARE**. *f. m. & f. Bulgarus, a.* Nom d'un peuple d'Europe qui habitoit dans la Mæsie inférieure, sur le bord du Danube; mais bien des gens prétendent qu'ils étoient venus de plus loin, qu'ils étoient originellement Scythes; que leur nom, ainsi que Volaterran l'a cru, vient de celui du Volga, des rives duquel ces peuples partirent l'an 499, & vinrent s'établir dans l'ancienne Mæsie, qu'ils enlevèrent aux Empereurs Romains, & à laquelle ils donnèrent le nom de *Bulgarie*, qu'elle a toujours gardé depuis. D'autres disent que c'étoit une branche des Gètes & des Gépides. Il est néanmoins plus probable que les *Bulgares* sont Scythes; qu'eux & les Turcs ont tiré leur origine du Royaume de *Bulgar*, ou *Bolgal*, dont nous avons parlé; & la preuve est, outre la ressemblance parfaite du nom, qu'ils ont la même langue, les mêmes mœurs, & la même manière de combattre. Cela confirme l'étymologie de Volaterran. Quoi qu'il en soit, l'an 500 ils étoient établis dans la Mæsie, & ils firent cette année-là un traité de paix avec l'Empereur Anastase. Quoique Telerich leur Roi eut embrassé la foi dès 779 & Boger en 845 les *Bulgares* ne se firent Chrétiens qu'en 970.

Les *Bulgares* donnèrent dans la suite dans les erreurs monstrueuses, & dans toutes les abominations des Manichéens, qu'ils répandirent même dans bien des endroits de l'Europe & jusqu'en France, où on les appela communément *Albigois*, ainsi que nous l'avons dit sur ce mot. De-là vient que dans bien des Auteurs depuis le XII<sup>e</sup> siècle. *Bulgare*, ou *Bugare*, est un nom de secte, qui signifie la même chose que Manichéen; & que le manichéisme s'appelle l'hérésie des *Bulgares*. On voit en effet dans Matthieu Paris à l'an 1223 que les *Bulgares* avoient un Pontife qui demouroit en *Bulgarie*, aux environs de la Croatie & de la Dalmatie, proche de Hongrie, & que les *Albigois* vrais Manichéens alloient le consulter, & recevoir ses décisions. Ce fut au IX<sup>e</sup> siècle, vers l'an 871, que les Manichéens ou Pauliciens d'Arménie envoyèrent de Tibrique ou Téfrique leur capitale, des prédicateurs en *Bulgarie*, pour séduire ces peuples nouvellement convertis. Ils y réussirent, l'hérésie des Manichéens s'insinua & s'établit en *Bulgarie*, y jeta de profondes racines, & de-là s'étendit dans le reste de l'Europe.

Leurs crimes détestables firent encore que leur nom devint un nom odieux, un nom de débauche, de sorte que *Bulgare*, ou, comme on trouve dans quelques Auteurs, *Bugare* signifie un Sodomite, un Ctenobatte, & un usurier, parce qu'ils se livroient à tous ces vices. Malgré tout cela les Protestans reconnoissent les *Bulgares* pour leurs peres, & n'ont point de honte de prouver par eux la succession prétendue de leur église. Quelques relations disent *Bulgariens*, mais mal; l'usage est pour *Bulgare*.

**BULGARIE**. Pays qu'ont occupé les *Bulgares*, & auquel ils ont donné leur nom. *Bulgaria*. Ce pays étoit une partie de la Mæsie inférieure, comme nous avons dit. Aujourd'hui la *Bulgarie*, est une province de Turquie en Europe, qui a pour bornes au nord la Valachie, à l'occident la Serbie, au midi la Ma-

cédoine, & la Thrace en partie; & à l'orient le Pont-Euxin & la même Thrace. Sophie est la capitale de *Bulgarie*. La *Bulgarie* a eu ses Rois, & titre de Royaume, qui fut subjugué par les Rois de Hongrie, auxquels les Turcs l'ont enlevé.

**BULGOLDA**, pierre qu'on trouve dans la tête d'un animal de même nom, à laquelle les Indiens attribuent les mêmes propriétés qu'au Bezoar. On la dit fort rare. *Ferdin. Lopez, Hist. des Indes.*

**BULIMIE**. *Voyez* BOULIMIE.

**BULITHE**. *f. m.* Pierre que l'on trouve souvent non-seulement dans la vésicule du fiel, mais encore dans les reins & dans la vessie du bœuf. Aristote paroît donc s'être trompé, lorsqu'il a avancé, *Secl. 10 Prov. 42*, que l'homme est le seul animal sujet à la pierre. *ἰβλίθος*, de *βίς*, *bœuf*, & *λίθος* *pierre*. **DICT. DE JAMES,**

**BULLAIRE**, *f. m.* est un recueil de plusieurs bulles des Papes, ramassées d'abord en trois volumes par Chérubin: il compose aujourd'hui dix volumes.

**BULLE**. *f. f. Bulla*. C'étoit autrefois un ornement des habits que l'on donnoit aux enfans de qualité: Tarquin l'ancien, suivant Pline, fut le premier qui donna une *bulle d'Or* à son fils, qui n'ayant encore que 14 ans, tua un ennemi dans un combat contre les Sabins. Il remarque pourtant que quelques-uns prétendent qu'avant ce tems-là Romulus en avoit donné au fils d'Hostus, le premier né des filles Sabines, après leur enlèvement, qui fut depuis appelé *Tullus Hostilius*. Cet ornement étoit ou rond, ou en forme de cœur, & on le portoit sur la poitrine. Il avoit été en usage chez les Egyptiens, & il n'y avoit chez les Romains que les fils des Magistrats Curules qui le portassent. Ils le prenoient à 14 ans, & le quittoient à 15. Quoiqu'il n'y eût que les enfans des Magistrats Curules qui eussent droit de porter la *bulle d'Or*, ceux qui recevoient les honneurs du triomphe prenoient aussi cet ornement. *Bulla gestamen erat triumphantium, quam in triumpho præ se gerebant*, dit Macrobe. Mais cette *bulle* étoit plus grande que celle des enfans. La grande vestale en portoit par distinction, & les Dames Romaines comme parure.

On étendoit ce nom de *bulle* à plusieurs autres ornemens de la même figure, que l'on mettoit, ou sur les habits, ou sur les armes, ou sur les portiques: on le donnoit encore aux tables exposées en public, sur lesquelles on marquoit les jours de fête.

Dans les siècles suivans on a donné le nom de *bulles* aux actes des Princes, qui étoient scellés d'un sceau d'or, d'argent, ou de plomb, soit à cause que ce sceau étoit semblable aux *bulles* anciennes que portoient les enfans, soit par allusion à ces tables exposées en public, dont nous venons de parler. Il convenoit particulièrement aux ordonnances des Princes qui concernoient le bien public, parce qu'elles étoient patentes & seulement scellées, au-lieu que les lettres qui regardoient les particuliers étoient fermées & signées.

Ce nom de *bulle* a été long tems propre aux édits des Princes, & a depuis passé aux concordats faits entre les Souverains, autorisés par leur sceau. C'est ainsi qu'on appelle encore l'édit donné par l'Empereur Charles IV, pour régler les droits de l'Empire, la *bulle d'Or*: mais dans les derniers tems ce nom est devenu particulier aux décrets solennels des Papes, que l'on nomme communément *bulles*, parce qu'elles ont un sceau de plomb (il étoit quelquefois anciennement d'or.)

**BULLE**. Expédition de lettres en Chancellerie Romaine, scellée en plomb, qui répondent aux édits, lettres-patentes, & provisions des Princes séculiers. *Pontificia Littera, Pontificium Diploma, vulgò Bulla*. Si les *bulles* sont lettres gracieuses, le plomb est pendante en laes de soie; & si ce sont lettres de justice, & exécutoires, le plomb est pendante à une cordelle de chanvre. Les Jubilés s'octroient par *bulles*. On ne sacre point les Evêques qu'ils n'aient leurs *bulles*. En Espagne on expédie des *bulles* pour toutes

fortes de bénéfices. Mais en France on n'a que de simples signatures en papier, à la réserve des Evêchés, Abbayes, Dignités & Prieurés conventuels. La *bulle* est la troisième sorte de rescrit Apostolique, qui est le plus en usage, tant pour les affaires de justice, que pour les affaires de grace: elle est écrite sur parchemin, à la différence de la signature qui est écrite en papier. La *bulle* est proprement une signature étendue, & ce qu'elle contient en peu de paroles la *Bulle* étend; néanmoins elle ne doit pas être, quoiqu'étendue, plus ample que la signature, si ce n'est pour les clauses qu'on a coutume d'étendre selon le style. La *bulle*, en la forme qu'elle doit être expédiée, se divise en quatre parties, qui sont la narration du fait, la conception, les clauses & la date. Dans la salutation le Pape prend la qualité d'Evêque serviteur des serviteurs de Dieu. *N. Episcopus servus servorum Dei.* AUBOUX.

La *bulle* n'est proprement que le sceau & le plomb pendant qui donne son nom au titre, parce qu'il lui donne son autorité; & généralement tout rescrit où il y a un plomb pendant s'appelle *bulle*. Ce plomb représente d'un côté les têtes de S. Pierre à droite, & de S. Paul à gauche; de l'autre côté est écrit le nom du Pape régnant, & l'an de son Pontificat. AUBOUX. Jean Ciampini, Référendaire des deux signatures, remarque, dans son *Traité du Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine*, que les *bulles* sont écrites d'un caractère qui ressemble aux caractères François, c'est-à-dire, d'un caractère rond ou gothique, & que cet usage s'établit lorsque les Papes tenoient leur siége à Avignon; que les brefs au contraire, dont l'origine est bien après celle des *bulles*, sont écrits d'un caractère italique.

La différence essentielle qu'il y a entre les *bulles* & les brefs ou autres rescrits apostoliques, est que ces derniers ne sont scellés qu'en cire, avec ce qu'on appelle l'*anneau du pêcheur*, ou simplement signés par un Cardinal dataire, ou par un Secrétaire des brefs.

Les bénéfices dont le revenu excède vingt-quatre ducats ne sont possédés que sur des provisions qui s'expédient par *bulles*, & non pas par simples signatures, suivant une règle de la Chancellerie. La France n'a point voulu se soumettre à cette règle, & à l'exception des bénéfices qui sont taxés dans les livres de la Chambre Apostolique, elle s'est conservée dans le droit de n'exprimer le revenu du bénéfice qu'on impêtre, qu'en général, en cette manière. *Cujus & illi sui sui annexorum fructus 24 ducatorum auri de camera, secundum communem estimationem, valorem, annum non excedunt.* Les bénéfices à l'égard desquels on est obligé de lever à Rome des *bulles* sont. 1<sup>o</sup>. Tous les bénéfices qui se trouvent taxés aux livres de la Chambre Apostolique, comme Evêchés, Abbayes, quelques Prieurés conventuels. 2<sup>o</sup>. Les premières dignités des Eglises Cathédrales, qui s'expriment ainsi, *Dignitas post pontificalem major.* 3<sup>o</sup>. Les principales dignités des Eglises Collégiales. 2<sup>o</sup>. Enfin les monastères de filles. Ce n'est pas que dans le cas où l'on demande des *Bulles* à Rome, les suppliques ou signatures simples ne fussent reçues en France; mais les Officiers de la Cour de Rome sont si attentifs, qu'ils ne relâchent jamais les suppliques, que les *Bulles* n'aient été expédiées. CASTEL.

Quand le Pape est mort on n'expédie plus de *Bulles*, durant la vacance du siége jusqu'à l'élection du successeur; ainsi, pour prévenir les abus qui pourroient se glisser aussi-tôt que le Pape est mort, le Vice-Chancelier de la sainte Eglise Romaine va prendre le sceau des *Bulles*, puis il fait rompre en présence de plusieurs personnes le nom du Pape qui vient de mourir; il couvre d'un linge le côté où sont les têtes de S. Pierre & de S. Paul, il y met son sceau, & donne ce sceau des *Bulles* ainsi enveloppé au Camérier pour le garder, afin qu'on n'en puisse sceller aucunes lettres. ORDRE DES RITS ECCLES.

On dérive ce mot *Bulle* de *bullare*, qui signifie *cacheter des lettres*; ou de *bulga*, qui signifie

aussi *ampouille*, ou vessie qui se forme sur l'eau quand l'air en veut sortir. Un vieux glossaire manuscrit cité par le P. Rosweid, p. 1019, dit *Bulle cera sigillata. Bulles*, c'est-à-dire, cires marquées d'un sceau, & *bullare, sigillare*, buller, c'est sceller. Les Grecs recens ont aussi dit *βύλλα*, & *βουλλώνιον*, & *βουλλώνιον*. Voyez le Glossaire qui est à la tête de Nicetas de l'édition du Louvre. D'autres le dérivent du grec *βουλή*, qui signifie, *conseil*, parce qu'il faut délibérer avant que d'en donner les expéditions. Le P. Pezron prétend qu'il est tiré du Celte *buill*, & *bul*, qui signifie une *boule*, une *houeille* ronde qui se forme sur l'eau; mais ou a-t-il trouvé que *buil*, ou *bul*, fut un mot celtique qui eut ce sens?

La *Bulle in Cœna Domini*, est une *Bulle* qu'on lit tous les ans le Jeudi-Saint à Rome en présence du Pape, & qui contient plusieurs excommunications contre les Hérétiques, les défobéissants au S. Siége, ceux qui troublent, ou qui veulent restreindre la Juridiction Ecclésiastique, & plusieurs cas réservés. On la trouve dans la Pratique Bénéficiaire de Rebuffe. Elle n'est pas reçue en France. Le Concile de Tours, en 1510 déclara cette *Bulle* inouïtenable, en ce qui concerne les droits du Roi & les libertés de l'Eglise Gallicane. En 1580 quelques Evêques, pendant le temps des vacances, tâcherent de faire recevoir dans leurs Diocèses la *Bulle in Cœna Domini*, laquelle excommunique entre-autres les Magistrats, les Conseillers & Procureurs-Généraux, qui maintiennent la juridiction des Princes, contre celle des Ecclésiastiques. Le Procureur-Général s'en étant plaint, le Parlement ordonna que tous les Archevêques & Evêques qui auroient reçu cette *Bulle*, & ne l'auroient pas publiée, eussent à envoyer à la Cour; que ceux qui l'auroient fait publier fussent ajournés, & cependant leur revenu saisi; & que quiconque s'opposeroit à cet arrêt, fut réputé rebelle & criminel de lèse-majesté.

Fulminer des *Bulles*, c'est en faire la publication ou vérification par l'un des trois Commissaires auxquels elles sont adressées, soit qu'il soit Evêque, soit qu'il soit Officiel. On s'oppose quelquefois à la publication des *Bulles*, ou des Rescrits du Pape. Mais quand il s'y trouve de l'abus, l'on a pour lui le respect de n'appeler pas directement de la concession de la *Bulle*; on interjette simplement appel comme d'abus de l'exécution ou fulmination de la *Bulle*. C'est un expédient pour ne point choquer le Pape, en ne se plaignant que de la procédure, & de la partie qui a obtenu la *Bulle*. Cependant il y a des cas importants, dans lesquels on appelleroit sans détour comme d'abus de la *Bulle* du Pape; par exemple s'il prononçoit l'excommunication contre la personne du Roi; s'il entreprenoit sur le temporel du Royaume; s'il disposoit des bénéfices dont la nomination appartient au Roi par le Concordat, &c. Voyez le *Traité de l'abus* par FEVRET.

Les *Bulles* qui viennent de Rome en France sont limitées & modérées selon les usages du Royaume, avant que de les enregistrer. On n'y en reçoit aucunes, qu'après avoir bien examiné si elles ne contiennent rien qui soit contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane. Il suffit en France que ces mots, *proprio motu*, c'est-à-dire, *de notre propre mouvement*, se trouvent dans une *Bulle*, pour la rejeter toute entière. Les Espagnols ne reçoivent point non plus aveuglément les *Bulles* des Papes. Elles sont examinées dans le Conseil du Roi; & si l'on trouve qu'il y ait des raisons pour ne les pas mettre en exécution, l'on en donne avis au S. Pere par une Supplique; & par ce moyen ces *Bulles* demeurent sans effet. Cette manière d'agir avec Rome est établie dans la plupart des Etats & des Royaumes. On en trouve plusieurs exemples dans un livre imprimé à Liège, qui a pour titre, *Jus Belgarum circa Bullarum Pontificalium receptionem*, c'est-à-dire, *le droit des Flamans à l'égard de la réception des Bulles du Pape.*

Les Bollandistes ont fait plusieurs remarques cu-



riales sur les *Bulles* des Papes dans leur *Propylaeum* du mois de Mai, & dans des *Paralipomena*, ou additions qui se trouvent communément à la fin du *VII<sup>e</sup> Tome des Actes SS.* du même mois. 1<sup>o</sup>. Innocent V, dans une *Bulle*, qu'il donna aussi-tôt qu'il fut élu, & avant sa consécration, ne met point son nom, mais seulement *Electus Episcopus, servus servorum Dei*, & il dit que c'est la coutume, & que tous ses prédécesseurs en ont ainsi usé. 2<sup>o</sup>. Dans une *Bulle* que Martin V<sup>e</sup> donna le jour même de son élection, quoiqu'il ne fût encore ni Evêque, ni même Prêtre, il prend le titre d'Evêque, mais seul, & sans mettre *electus*, comme Innocent V, & il met son nom. *Martinus Episcopus, servus servorum Dei*. 3<sup>o</sup>. Depuis 800 ans le sceau des *Bulles* est de plomb, & représente S. Pierre & S. Paul, & ils montrent qu'on n'en peut tirer aucun avantage pour l'opinion des deux chefs *ex aequo*. Ce n'est point Adrien IV, qui en 1155 a commencé d'y mettre les images de ces deux Apôtres. Victorellus a cru que Jean premier étoit celui qui avoit commencé à apposer aux *Bulles* un sceau de plomb, sur lequel fut son nom. Le P. Mabillon n'a osé remonter plus haut que Jean IV. Les Bollandistes soutiennent que si on compare les deux sceaux, sur lesquels Victorellus se fonde avec les *Bulles* indubitables d'Adrien I, de Paschal I, de Nicolas I, on trouvera que ces sceaux sont du même siècle, c'est-à-dire, du IX<sup>e</sup>, & par conséquent de Jean VIII<sup>e</sup>. 4<sup>o</sup>. Au VIII<sup>e</sup> siècle le sceau fut carré, & son caractère barbare. 5<sup>o</sup>. Le P. Mabillon, *De Re diplom. L. II, C. 14*, dit qu'il a vu des privilèges de Jean IV, & de Segius I, avec chacun une *Bulle*, ou sceau de plomb, ce qui montre, selon lui, que Polydore Virgile s'est trompé, de rapporter le commencement de cet usage à Etienne III<sup>e</sup> & Adrien I<sup>e</sup>. Domitius Raynaldus prétend qu'il est bien plus ancien, & cite une *Bulle* de plomb de S. Silvestre, & d'autres de Léon I, & de S. Grégoire le Grand; mais quand cela seroit vrai de S. Grégoire, il ne peut l'être de S. Silvestre, ni même de S. Léon. 6<sup>o</sup>. Jusqu'à Jean XIII<sup>e</sup>, il n'y a sur la *Bulle*, ou sur le sceau, que le nom du Pape. 7<sup>o</sup>. Dans le XI<sup>e</sup> siècle on y innova bien des choses. On commença à y marquer l'année de l'Incarnation; & selon le P. Mabillon, ce fut Léon IX<sup>e</sup> qui introduisit cet usage, parce qu'il étoit de la famille des Empereurs de Germanie qui l'observoient; qu'il avoit été Evêque de Toulon où cet usage se gardoit, & qu'il avoit pour Secrétaire le Doyen de Toul qui y étoit accoutumé; Ciaconius a cru qu'on n'avoit commencé que sous Eugene IV. Au reste, par *année de l'Incarnation*, il faut entendre de la Nativité de Jésus-Christ. On changea aussi le commencement de l'indiction & du mois de septembre, on le recula jusqu'à Noël. 8<sup>o</sup>. Au même siècle, ou sous le même Léon IX<sup>e</sup>, commença l'usage de faire souscrire des témoins aux *Bulles* des Papes; ce qui ne se faisoit auparavant que lorsque ces sortes de lettres se signoient dans un Concile, & qui commença alors à l'occasion d'un Concile tenu à Metz, où quelques Evêques du Concile étoient encore, quand Léon donna le privilège où cela s'est fait la première fois. 9<sup>o</sup>. Le même Pape est celui qui exprima le premier par un monogramme la formule *Bene valete*, par laquelle on finissoit les *Bulles*, au moins depuis Charlemagne. 10<sup>o</sup>. Enfin, ce fut au même temps que les Papes commencèrent à prendre des sentences, à les mettre sur leur sceau, à y graver des croix, & plusieurs autres choses emblématiques. Voyez Ciaconius, le P. Mabillon aux endroits cités, & les *Acta Sanctor. Propylaeum Maii*, p. 99 & 190 & *Parapolim. pag. 33, 48, 59, 87, 105, 112*. De Hauteferte, *De Duc. & Comit. Prov. L. III, c. 4*, dit que les Papes se servent d'une *Bulle* ou sceau de plomb pour marquer leur mépris pour l'or & l'argent.

**BULLE D'OR**, est une ordonnance ou règlement fait par Charles IV, Empereur en l'an 1356. On dit que ce fut le célèbre Jurisconsulte Bartole qui la

dressa. C'est une loi fondamentale dans l'Empire. Avant ce temps-là les cérémonies, & la forme de l'élection des Empereurs étoient douteuses & incertaines; & le nombre des Electeurs n'étoit point fixé. Cet Edit solennel règle les fonctions, les droits, les privilèges, & les prééminences des Electeurs. L'original, qui est latin, & écrit sur du velin, est gardé à Francfort, relié in-40. en parchemin rouge. Au dos du livre sont passés plusieurs lacs de soie noire & jaune, au bout desquels pend un sceau d'or. On l'appelle par excellence *Bulle d'or*, parce que les Empereurs d'Orient faisoient autrefois sceller leurs Edits d'un sceau d'or, qu'on appelloit *bulle*. Cette ordonnance, qui contient 30 articles, fut approuvée par tous les Princes de l'Empire, & s'observe encore aujourd'hui. L'élection se faisoit par sept Electeurs; trois Ecclésiastiques, les Archevêques de Mayence, Trèves & Cologne; & quatre Séculars, le Roi de Bohême, le Comte Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg; & par la *Bulle d'or*, le Comte Palatin marchoit après le Roi de Bohême; mais il fut dépouillé de son Electorat en 1623. Le Duc de Bavière fut mis en sa place. Le Comte Palatin a été rétabli en 1648; par la paix de Munster: ainsi il est le huitième Electeur; & en 1692, l'on a érigé un neuvième Electorat en faveur de la Maison de Lunebourg. Henri Gunther Thulemarius a fait des traités, *De Bullis; De Bulla Aurea Caroli IV, Bulla Andronici Imper.* &c. C'est un in-fol. imprimé à Francfort en 1670.

Les *Bulles d'or* ont été en usage chez les Empereurs d'Orient dès le temps de Louis le Débonnaire: on s'en servoit dans les actes de grande conséquence, comme en la concession des privilèges des Eglises. Aux autres occasions ils se servoient de plomb, ou de cire. Voyez sur les *Bulles d'or* des Empereurs, Zonaras in *Theophilo*, Cédrenus in *Constantino Monomach. Nicetas in Mannel, Comn. L. I, Phrances, L. III, C. 4*, Leo Ostiensis *Chron. Caff. C. 22 & C. 67*. Caroplates de *Offic. magni Logoth. & de Hauteferre, Duc. & Com. Prov. L. 3, C. 4* & dans ses notes sur Anastase, p. 100, Spelmanus fait mention d'une *Bulle d'or* dans un traité d'alliance fait entre le Roi François I, & Henri VIII, Roi d'Angleterre. Il y en a plusieurs autres exemples dans Du Cange & dans de Hauteferre, *De Duc. & Comit. Prov. L. III, C. 4*, où il montre que les Rois se donnerent aussi ce droit.

**BULLE**. Terme de physique. Les Physiciens se servent de ce nom pour exprimer ces petits globules, ces petites bouteilles pleines d'air qui se forment sur l'eau. *Bulla*. Voyez au mot BOUTEILLES D'EAU la formation de ces *Bulles*. On attribue la conformation de la pierre ponce spumeuse, qui paroît composée de brins de verre qui la rend transparente & friable, aux *bulles* de l'écume de la mer, dont la superficie composée de particules salines se coagule, se cristallise dans les cavernes où ces *bulles* sont poussées par les vents. Dans le niveau d'air il y a une *bulle* qui détermine le niveau. Ce niveau est un tube de verre rempli d'eau, à la réserve d'une petite portion qui produit la *bulle*. Cette *bulle* est extraordinairement mobile: & lorsque le niveau est attaché horizontalement, & qu'elle s'arrête justement au milieu, on peut dire que cet instrument donne un niveau dans sa juste précision. Les enfans s'amusent à faire des *bulles* de savon.

**BULLE**, a aussi signifié des *cloux à tête dorée*, & des *bossuetes* qu'on mettoit aux brides & harnois des chevaux; mais sur-tout il signifioit les sceaux attachés aux patentes & lettres des Princes, & les matrices dont on se servoit pour les former, à cause qu'ils ressembloient en quelque façon à ces bouteilles, ou à ces têtes de cloux.

**BULLE**, Vieux mot. Arbre naissant dans les lieux humides. *Arbor palustris, in locis palustribus succrescens*. Des *bulles*, qui sont des arbres naissans dans des lieux humides, s'est fait le nom de lieu *Bully*. Voyez *Antiq. de Crèn*,



**BULLÉ, ÉE, adj.** Qui est en forme authentique. *Bullæ instructus*. J'ai eu ma commission bien signée & bien bullée. On dit aussi quelquefois, un bénéfice *bullé*, une Abbaye *bullée*; pour dire, un bénéfice confistorial, pour lequel il faut des Bulles du Pape. On dit aussi, Abbé *bullé*, pour un Abbé qui a un bénéfice de cette espèce. On dit, M. l'Abbé tel n'est point encore *bullé*; pour dire, n'a point encore reçu ses bulles. On ne le dit que dans la conversation & dans le discours familier.

**BULLES**, petite ville de France, en Beauvoisis, sur la Bresse, à trois lieues de Beauvais.

**BULLETTE, ou BULETTE.** f. f. Terme de coutumes. Le droit de *bullette*, ou *burlette*, dans le pays Messin, pour les biens en fonds, est le quarantième denier des acquisitions, & pareillement le quarantième denier des obligations. DE LAURIÈRE.

**BULLETIN.** f. m. Ordre que donnent des Echevins ou Magistrats d'une ville pour loger des soldats, pour faire des corvées, ou les obliger à quelque autre charge publique. *Schedula Magistratus reclusionum continens*.

**BULLETIN**, se dit aussi des certificats de santé qu'on va prendre des Magistrats en temps de peste, pour avoir libre entrée dans les lieux où l'on a à passer.

**BULLETIN**, se dit encore du suffrage donné par écrit. Il n'a guère d'usage qu'en parlant des suffrages donnés de la sorte pour l'élection d'un Pape. Les Cardinaux portent les *bulletins* dans le calice.

On appelle encore *bulletin*, un billet par lequel on rend compte chaque jour de l'état actuel d'une affaire intéressante, d'une maladie, &c. Le *bulletin* de l'armée.

**BULLETIN**, dans le commerce, est aussi un nom qu'on a donné aux billets que ceux qui avoient des comptes ouverts dans les livres de la banque royale de France, devoient envoyer ou porter aux teneurs de livres pour s'y faire ou créditer, ou débiter. ENCYCL.

**BULLETIN.** C'est, en termes de Finances, le billet que l'on donne pour servir de preuve qu'on a payé les droits d'entrée & de sortie. DICTIONNAIRE DES FINANCES.

**BULLETINS.** C'est le nom qu'on donne aux Cordeliers réformés dans le temps de leur réforme en 1492. Les Cordeliers *bulletins* ou de la Bulle, dit M. Huet, sous prétexte d'une plus grande réforme, ayant voulu se rendre maîtres du Couvent de la ville de Caën, les Religieux qui l'habitoient, les en empêchèrent.

On appelle, en termes de Marine, *bulletin*, un petit livret qu'on donne aux gens de mer, lorsqu'ils sont enregistrés au Bureau des Classes de la Marine, lequel contient leurs qualités, leurs signalements, leurs âges, & le lieu de leur naissance.

**BULLIARDE.** f. m. C'est le nom que les Astronomes donnent à une des taches de la lune, qui est la 14<sup>e</sup> du catalogue qu'en a fait le P. Riccioli. *Bulliardus*. C'est le nom du célèbre Imaël Bouillard qu'on a donné à cette tache.

**BULLINBROOK.** Ville & Comté d'Angleterre, dans la province de Lincoln.

**BULLISTE.** Nom d'une Congrégation de Religieux de l'Ordre de saint François, appelés plus communément *Observans*. *Bullista*. Les *Bullistes*, c'est-à-dire, les Observans, car on les appeloit ainsi en quelques lieux. P. HELYOT, T. VII, p. 103. Sans doute qu'on leur donna ce nom à l'occasion de la Bulle de Léon X, du 1 Juin 1517, qui fit cesser les troubles dans l'Ordre de S. François, & remit la paix & la tranquillité entre les Observans & les Conventuels.

**BULLOITES**, (les) peuples d'Asie, dans les Etats du Mogol, probablement les mêmes que les Bulloques.

**BULLOQUES, ou BALLUCHES** (les) peuples d'Asie, partie dans la Perse, partie dans l'Indoustan, dans les provinces de Méeran, de Ségestan, de Buckor & de Moultan. Comme ils sont peu connus, quelques Auteurs les ont fait passer pour des Géans & des Antropophages.

**BULLOS, ou BOL.** Petit: ville de Suisse, au Canton de Fribourg, dans le Bailliage du même nom.

**BULTEAU.** f. m. Termes d'Eaux & Forêts. Arbre en boule. Mettre des arbres en *bulteau*, ou têtars, c'est-à-dire, couper la tête des arbres. Conf. de l'Ord. des Eaux & Forêts.

**BULUK BACHII.** f. m. Terme de relation, qui signifie chef de troupe. *Præfectus turmæ, tricentarius*. Les Azamoglans sont ordinairement 25 ou 30 dans une chambre, commandés par un *Buluk Bachii*, c'est-à-dire, chef de troupe. DU LOIR, p. 100. Voyez BOSTANGI, car les *Buluk Bachis* sont aussi Commandans des Bostangis, sous le Bostangi Bachii. Le *Buluk Bachii* accompagne ordinairement partout les Azamoglans. Son bonnet est blanc & pointu comme ceux des Adgiamis Oglans qui en ont de jaunes, & la principale marque de sa charge est la canne qu'il porte toujours à la main, pour châtier sur le champ ceux qui feroient quelque insolence. DU LOIR, p. 101.

## B U M.

**BUMICILL.** f. m. Nom d'une secte Mahométane en Afrique. Les *Bumicillis* sont grands forciers. Ils combattent contre les Diables, à ce qu'ils disent & vont tout meurtris & couverts de coups, dans un grand effroi; souvent en plein midi ils contrefont un combat en présence de tout le monde l'espace de deux ou trois heures, avec des javelots, ou zagaies, jusqu'à ce qu'ils tombent tous moulus de coups. Mais après s'être reposés un moment, ils reprennent leurs esprits, & se promènent. Je n'ai encore pu savoir quelle est leur règle; mais on les tient pour Religieux. MARM. D'AZLANC. Ce sont des fous dignes des petites maisons.

## B U N.

**BUNETTE.** f. f. Petit oiseau. C'est une espèce de moineau de haie, d'un plumage gris, moins gros que la fauvette, mais plus gros que le roitelet. Il fait son nid dans les haies, soit vives, soit mortes, avec un peu d'herbe sèche, de la mousse verte, & du crin en dedans. à la hauteur de la ceinture, ou tout au plus des épaules d'un homme d'une taille ordinaire. *Observ. sur les Ecr. mod.*

**BUNGO.** Royaume du Japon, un des plus considérables de l'Île de Ximo. Il a celui de Bugen ou Buygen au nord; celui de Fingo au sud; le Figen à l'ouest; & à l'est, le bras de mer qui sépare l'Île de Ximo d'avec celle de Xicoco. Capitale Fucheo ou Funay & non *Bungo*.

**BUNIAS.** f. m. Ce mot est en usage chez les Botanistes & les Droguistes. Le *bunias* est le navet sauvage, qui croît ordinairement dans les blés. Il a quantité de feuilles, des fleurs jaunes; quelquefois il y en a quelques-unes de blanches. Les gouffes qui renferment la semence sont de la longueur d'un pouce, ou d'un pouce & demi, rondes en longueur: la semence est ronde, de couleur purpurine, âcre & mordicante au goût, & en tout fort approchante de la semence du navet domestique. La graine de *bunias* entre dans la composition de la thériaque, ce qui lui est propre, & ne convient point à la graine du navet domestique. POMET.

**BUNTZEL.** Ville de Silésie, dans la Principauté de Javer.

**BUNTZEL, ou PUNTZEL, ou BUNZLAU.** Nom de deux Villes voisines en Bohême, l'ancienne près de Brandeis sur l'Elbe, & la nouvelle sur la Gizen.

**BUONDENO.** Nom d'un bourg d'Italie, au Duché de Ferrare, à l'embouchure du Panaro.

**BUPHAGE.** Surnom donné à Hercule, pour avoir dévoré un bœuf tout entier dans un seul repas, lorsque les Argonautes le firent sortir de leur vaisseau, dans la crainte qu'il n'épuisât toutes leurs provisions. Ce mot vient du grec βύς, bœuf, & φάγειν, manger.

**BUPHONIES** f. f. pl. Fêtes que l'on célébroit à Athènes en l'honneur de Jupiter Polien, dans lesquelles on lui immoloit un bœuf, d'où elles ont pris leur nom.

**BUPHTHALMUM**. f. m. ou **ŒIL DE BŒUF**. Plante que quelques-uns appellent Cachla, dont les rejetons sont grêles & tendres, & les feuilles semblables au fenouil. Sa fleur est jaune, & plus grande que celle de la camomille. Elle est faite en manière d'œil de bœuf; ce qui a donné le nom à cette plante, du mot grec βῆς, bœuf, & de ὀφθαλμῶν, œil.

**BUPLEURUM**. f. m. ou **ŒIL DE LIEVRE**. Petite plante que Plin dit avoir sa tige d'une coudée, & plusieurs feuilles fort longues. Il ajoute que sa semence est bonne contre les plaies que font les serpens. M. de Neuve qui l'appelle *Bupleurus*, ou *auricula leporis*, dit qu'elle est toute semblable à l'oreille d'un lièvre, d'où elle a pris son nom; qu'elle est chaude, sèche, & lithontriptique, & qu'on ne se sert que de ses feuilles en médecine.

**BUPRESTE**, f. f. Insecte ailé, assez semblable aux Cantharides. On prétend qu'elle fait enfler le bétail qui l'avale en passant l'herbe sous laquelle elle est cachée. *Buprestis*: c'est pourquoi on lui donne ordinairement le nom d'*enfler le bœuf*. Si un homme en mange, il aura les mêmes accidens que s'il avoit pris des cantharides. Ceux qui en ont avalé, ont un goût puant & semblable à celui du nitre; le ventre & l'estomac leur titent étrangement comme aux hydropiques. M. de Saumaise prétend que la *bupreste* étoit aussi une herbe dont les Grecs se faisoient un ragoût dans leurs repas. On se sert de la *bupreste* en médecine, de même que des chenilles qui viennent sur les pins, excepté qu'il est besoin, pour conserver ces dernières, de les faire rôtir un peu sur la cendre chaude dans une poêle. βῆς, & de πρῆσις, un incendiaire, de πρῆω, brûler, à cause que cet insecte possède une qualité extrêmement inflammatoire. DIET. DE JAMES. D'autres croient que ce mot vient de βῆς, & de πρῆω, inflo.

## BUR

**BURABOURG**. Ville d'Allemagne, vers les frontières de la Hesse & de la Westphalie, autrefois épiscopale, aujourd'hui ruinée.

**BURAIL**. f. m. Espèce de serge, ou de ratine. Il y a du *burail* lisse, du *burail* creisé, & du *burail* d'étoüpes.

**BURAIL A CONTRE-POIL**. f. m. Cette étoffe se fait par les hautes-lisses de la Sayeterie d'Amiens.

**BURALISTE**, Commis préposé pour recevoir dans son bureau le paiement de certains droits.

**BURAMOS** (les) ou les **PAPAI**S. Peuple d'Afrique, dans la Nigritie, voisin des Cafangas, au tour de la rivière de San-Domingo.

**BURAT**. f. m. Grosse étoffe de laine qui tient quelque chose du drap, & dont les Capucins & d'autres Religieux sont habillés. *Pannus lanâ rudior contextus*.

**BURATÉ**, ÉE. adj. Qui participe à la nature de la bure. *Eramine buratée*.

**BURATINE**, ou **BURATIN**. Espèce de papeline dont la chaîne est de soie fort délicate, & la trame de grosse laine. On la passe sous la calandre.

**BURBAS**. f. m. Petite monnoie qui se fabrique à Alger, & qui porte des deux côtés les armes ou enseignes du Dey. Six *burbas* ne valent guère que la moitié d'un aspre.

**BURCHAIM**. Petite ville d'Allemagne en Bavière entre Neubourg & Ingolstadt.

**BURCHAUSEN**. Ville d'Allemagne dans la basse Bavière, sur la rivière de Saltz.

**BURCZLAND**. Petit pays de la Transilvanie,

aux environs de Biassau, aux confins de la Valachie & de la Moldavie.

**BURD**. Petite rivière qui a sa source au dessus de Pont-Brocard, en basse Normandie, traverse le Cotentin, & se jette dans la mer au dessous de Coutance.

**BURDUGON**. Petite ville de la Morée, sur le Vasilipotame.

**BURDIN**. Voyez **BURIDAN**.

**BURDINAIRE**, f. m. *Burdinarius*. C'est le nom que Raimond, Comte de Toulouse, donna aux Croisés qui marcherent contre lui après qu'il eut été excommunié comme hérétique Albigeois. Ils se nommoient Pèlerins, d'où le Toulousain les appeloit par railleie *Burdinaires*. MÉZ. du nom latin *burdo*, le bourdon d'un Pèlerin.

**BURE**. f. f. Etoffe grossière & de peu de prix - faite de laine, dont se vêtent les pauvres gens. Les chagrins & les douleurs se trouvent plus souvent sous la soye que sous la *bure*, *Burrus*, *burra*. D'autres le dérivent de *bourre*, & du grec βύρρος, & du latin *birrus* ou *burrus*, qui signifient *roux*, comme il est écrit dans le Code Théodosien, parce que la *bure* est ordinairement de cette couleur. Les Anciens se sont servis de ce mot pour signifier plusieurs sortes d'habits. Quelquefois ils s'en servoient pour dire un habit riche & magnifique. Ainsi Baronius dit que *burrus* étoit l'ancien habit des Evêques, que quelques-uns croient être la même chose que le *rochet*. Quelquefois il a signifié un habit vil & grossier, fait de ce que nous appelons *bureau*, & les Bretons *burell*. On trouve *burellum* en ce sens dans la vie de S. Yves, qui est tirée des Actes faits au XIII<sup>e</sup> siècle. Peut-être aussi que ce mot est venu de la couleur de l'étoffe; car Festus témoigne que les Anciens appeloient *burrus*, ce que l'on appela depuis *rufus*, roux, brun, & Valere-Maxime dit que c'est dans cette signification que tant de femmes ont porté le surnom de *burra*.

**BURE**. *Bura*. Ville d'Achaïe, où, dans un antre étoit une petite statue d'Hercule, & où ce Dieu rendoit des Oracles, non pas de vive voix, ni par le ministère des prêtres, comme cela se pratiquoit ailleurs, mais par le moyen des osselets ou des que les consultants jetoient sur une table. On faisoit d'abord des prières à Hercule, puis on jetoit sur une table quatre osselets ou dés, sur lesquels étoient graves plusieurs caractères. On cherchoit dans le livre des prédictions le point qui répondoit à celui qu'on avoit amené, & la prédiction qui y étoit jointe étoit prise pour celle du Dieu. (Pausan. *Achaïc.* c. 25.)

**BURE**. f. f. On appelle ainsi le puits des mines, qui descend de la surface de la terre dans son intérieur. ACAD. FR. On en fait ordinairement deux à la fois: l'un pour l'établissement des pompes à épuisement; l'autre pour remonter les matières & donner de l'air.

Les Encyclopédistes font ce mot masculin & féminin.

**BUREAU**. f. m. Grosse étoffe faite de laine: c'est la même chose que la *bure*, sinon que c'est un drap plus fort.

*Et qui n'étant vêtu que de simple bureau, Passe l'été sans linge, & l'hiver sans manteau.* BOIL.

**BUREAU**, est aussi une espèce de petit pupitre couvert de bure verte, que les Présidens ont devant eux pour y écrire ce qu'ils veulent remarquer d'un procès qu'on leur rapporte. *Stragulus, mensæ tapes*.

C'est aussi la table sur laquelle le Rapporteur met les pièces d'un procès qu'il rapporte. *Mensa*. Et c'est en ce sens qu'on dit qu'il est au *bureau*, qu'il a mis un procès sur le *bureau*; qu'il lui a fait baisser le *bureau*; pour dire, qu'il en a entraîné le rapport. **BUREAU**, signifie aussi quelquefois Jurisdiction. Le Doyen du Conseil a droit d'avoir un *bureau* chez lui.

*Jus cogendi concilii.* On y rapporte les affaires qui y sont renvoyées par le Conseil.

**BUREAU** ECCLÉSIASTIQUE, ou DIOCÉSAIN, est une assemblée de personnes Ecclésiastiques, qui sont chargées de faire dans chaque Diocèse la répartition sur chaque bénéfice du Diocèse, de ce que l'Assemblée du Clergé a réglé qu'on leveroit pour les décimes & dons gratuits : cette assemblée termine les différens qu'il y a au sujet des décimes & autres impositions du Clergé. Il y a appel aux chambres Ecclésiastiques, quand la somme dont il s'agit est au dessus de vingt livres. *Ecclesiastica subsidiorum Curia, Rerum ad decimas & Ecclesiastica subsidia pertinentium primi cognitores.* Les Bureaux diocésains sont ordinairement composés de l'Archevêque, ou Evêque, d'un député du Chapitre de la Métropolitaine, ou de la Cathédrale, d'un ou de deux députés des autres Chapitres, d'un ou de deux députés pour les Réguliers, d'un ou de deux députés pour les Curés, & quelquefois d'un député pour les Abbés & Prieurs commendataires. En quelques Diocèses le Doyen du Chapitre Cathédral est député né de son Chapitre, comme à Paris. Il y en a où la députation pour les Réguliers est attachée à certain Ordre, ou bénéfice, comme dans le Diocèse d'Aire, le Prieur de l'Abbaye de S. Sever est député né pour les Réguliers du Diocèse. Il y a des Diocèses où ils sont nommés par leur corps ou leur communauté ; il y en a où ils sont nommés par les Synodes, & en quelques-uns l'Evêque seul s'est attribué le droit de les nommer. L'ABBÉ DAN-GEAU. Les Bureaux Diocésains furent accordés & établis par le contrat fait avec le Roi le 8 Août 1615. Ils ont depuis été autorisés par plusieurs Arrêts tant du Conseil, que des Parlemens, sur ce que leur Jurisdiction a été souvent troublée par les Baillifs & Lieutenans Généraux. Les lettres patentes du Roi en forme d'Edit du mois de Juillet 1616 les établissent encore, & leur Jurisdiction est confirmée par la Déclaration du mois de Mai 1626. LE GENTIL.

**BUREAU**, se dit aussi de la Jurisdiction non contentieuse des Trésoriers de France, qu'on appelle *Bureau des Finances. Quæstorii Jurisdictionis exercendus locus.* Il y a vingt-quatre de ces Bureaux, qui sont les sièges des Trésoriers de France dans les vingt-quatre Généralités.

Le *Bureau de la Ville*, c'est la Jurisdiction du Prévôt des Marchands & Echevins. *Consessus urbanæ Collegii.*

**BUREAU**, se dit aussi des assemblées des Juges qui travaillent à juger des procès, ou à régler des affaires. *Consessus judicum ad causas disceptandas.* On rapporte à la Chambre des Comptes les grandes affaires au grand Bureau, & tous les comptes au second Bureau. La grand'Chambre du Parlement fait deux Bureaux. Les procès partis se vont rapporter au second Bureau. On dit qu'un Conseiller, ou Rapporteur a le Bureau ; pour dire, qu'il a commencé à rapporter un procès, ou qu'il est le premier qui doit rapporter. En ce sens on dit aussi qu'un Président a donné le Bureau à un Conseiller. ACAD. FRANÇ.

**BUREAU**, se dit aussi des lieux où l'on traite les affaires des Communautés. *Consessus ad controversias societatum communitatumque disceptandas.* Le Bureau de l'Hôtel-Dieu. Le grand Bureau des pauvres, est un lieu où s'assemblent le Lundi & le Samedi, à trois heures après midi, plusieurs des plus considérables Bourgeois de Paris, qui ont été choisis de chaque Paroisse pour avoir soin des intérêts spirituels & temporels des pauvres, dont chaque Paroisse est chargée. Ces Messieurs ont pour chef le Procureur Général du Parlement, qui préside toujours à cette Compagnie, ou par lui-même, ou par quelqu'un de ses Substituts. C'est de cette Compagnie qu'on tire les Administrateurs des Hôpitaux de Paris & des environs. C'est de là qu'à Rouen l'Hôpital général s'appelle le Bureau.

**BUREAU**, se dit aussi des lieux où l'on fait les recettes des impôts. Le Bureau du Domaine. *Consessus judicum res portorii decidentium.* Le Bureau des Aides. *Summi Tributariæ controversiæ cognitores.* Le Bureau des Gabelles, c'est le lieu où les intéressés en ces Femmes discutent leurs affaires. *Tributi salarii cognitores.* Il y a des Bureaux des entrées à toutes les portes. *Impositi rebus investitiis vecligalis judices.* Des Bureaux des Traités foraines au passage des frontières. *Mercis exportandæ custodes.* Des Bureaux du papier marqué, &c. *Impressæ sigillo regio chartæ custodes.* Les Bureaux des Postes, des Messageries.

**BUREAU**, se dit aussi des lieux où l'on fait quelques payemens publics. *Erogationum annuarum exhedra.* Il y a à l'Hôtel de Ville plusieurs Bureaux pour les payeurs des rentes. Les Bourgeois sont assurés de recevoir leur quartier de rentes à Bureau ouvert.

On appelle aussi le Bureau, le lieu où se délivrent les expéditions de Messieurs les Secrétaires d'Etat. *Virorum Regi à sanctoribus commentariis conclave.* Ce Capitaine est allé prendre sa route au Bureau.

**BUREAU**, se dit encore de certains lieux établis pour y expédier des actes publics de Justice. Le Roi par son Edit de 1669, pour le contrôle des exploits, ordonne que des Bureaux soient établis dans tous les Bailliages, Sénéchaussées, &c. où tous exploits seront registrés, à l'exception de ceux qui concernent la procédure & instruction des procès.

**BUREAU**, est aussi une table garnie de quelques tiroirs ou tablettes, où les gens d'affaires ou d'étude écrivent & mettent leurs papiers. *Abacus.* J'ai enfermé ces papiers dans mon Bureau.

On dit figurément, savoir le vent du Bureau, connoître l'air du bureau ; pour dire, connoître ou pressentir le sentiment des Juges qui ont commencé de travailler à une affaire. *Judicum sententiam odorari.*

**BUREAU**, se dit aussi d'un lieu établi pour vendre de certaines marchandises. *Officina.* Le Bureau des flambeaux.

**BUREAU D'ADRESSE**, est un lieu où l'on va donner & prendre des avis pour les choses dont on a besoin. Le premier dessein du Bureau d'adresse est dans les *Essais de Montagne.* Son premier établissement a été fait par Thécophraste Renaudot, Médecin, par lettres patentes. Voyez ADRESSE.

On appelle Bureau d'adresse, une femme qui fait beaucoup de nouvelles, & qui les va débiter par-tout. Cette femme est un vrai Bureau d'adresse, une Gazette. Cela est familier.

Ce mot, Bureau, vient de bure, & s'est dit d'abord du lieu où s'assembloient les Juges pour délibérer, parce qu'ils étoient anciennement séparés du peuple & des cliens, par de grands rideaux de bure. Sidonius Apollinaris a remarqué ces usages dans une de ses lettres, où il fait le portrait de Theodoric, & décrit la manière dont il rendoit la justice. MENEST. *Hist. de Lyon, p. 345.*

**BURELE**. f. f. C'est, en termes d'Armoiries une fasces de huit pieces ou plus. POMEY.

**BURELLES**, sont des fasces diminuées en nombre par.

*Fasciæ minutæ pari numero octonæ aut etiam plures.*

**BURELÉ**, ÉE, adj. Terme de Blâson, qui se dit d'un Ecu composé de diverses fasces d'émail différent en nombre égal, & particulièrement de dix. *Scutum fasciis minutis numero pari distinctum, duplici metallo seu colore alternatum.* Quand il y en a davantage, il en faut faire l'expression en blasonnant. Quand il y en a moins, on dit seulement fasces. Il faut que ces fasces diminuées soient en nombre pair ; autrement on les appelle triangles. La Rochefoucault porte Burelé d'argent & d'azur à trois chevrons de gueules brochant sur le tout. On a fait en armoiries le terme de burelé d'une espèce de cloison à bandes, ou liteaux couchés, qui laissent des espaces vuides d'égale largeur à ces triangles ou liteaux. MENESTR. *Hist. de Lyon, p. 345.*

**BURELLA** ou CITTÀ BURELLA. Petite ville

d'Italie au Royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure.

**BUREN.** Ville des Provinces-Unies, dans la Gueldre, avec titre de Comté au quartier de Betuwe.

**BUREN.** Petite ville de Suisse, au canton de Berne, sur l'Aar.

**BUREN.** Petite ville d'Allemagne, au Cercle de Westphalie, Evêché de Paderborn.

**BURET.** f. m. Espèce de poisson, d'où l'on tiroit autrefois la pourpre. *Murex*.

**BURETTE.** f. f. Petit vaisseau pour mettre du vin & de l'eau dont on se sert particulièrement à porter le vin & l'eau nécessaires pour le sacrifice de la Messe. *Urceolus*. Les *burette* font une partie de la chapelle d'argent d'un Prêlat.

**BURETTIER.** f. m. C'est un nom qu'on donne à un certain nombre de Prêtres qui vont dire leurs messes à Notre-Dame, dont le principal devoir est de porter & rapporter les burettes des Chapelles.

**BUREVA.** Petit pays d'Espagne, qui fait partie de la Castille. *Bureva*. Le Royaume de Navarre étoit composé de la Cantabrie, de la Rioja, de la *Bureva*, que le Roi Dom Sanche avoit détachée de la Castille. P. d'ORL.

**BURG.** Petite ville des Provinces-Unies, dans le Comté de Zuphten, sur le vieux IJsel.

**BURGALÈSE.** f. f. Laine qui se tire de Burgos.

**BURGAN** de teinture. On nomme ainsi dans les Îles Antilles Françoises, un poisson testacé qui produit une espèce d'écarlatte ou de pourpre.

**BURGANDINE.** adj. f. C'est le nom que les ouvriers en nacre donnent à celle qui vient du Burgau, qui est un limaçon des mers des Antilles. La nacre *burgandine* est la plus belle de toutes.

**BURGAU.** f. m. Limaçon qui se trouve dans les mers des Îles Antilles. Quelques-uns écrivent **BURGAULT**, & d'autres **BOURGO**, comme Denys dans sa *Descript. de l'Amérique septentrionale*, P. I. C. 3, où il dit que vers la baie de Sable en Acadie, on pêche force coquillages, & entr'autres des *Burgos*. Les *Burgos* sont aussi communs dans les mers de nos Îles, qui sont bordées de rochers, que les limaçons le sont en France. P. DU TERT. Voyez aussi LONVILLERS, *Hist. nat. des Ant. Liv. I, ch. 19, art. 4*. Il y en a de deux sortes : les premiers & les plus communs croissent quelquefois jusqu'à la grosseur du poing; mais ordinairement ils n'en excèdent pas la moitié. C'est de leur coquille que les ouvriers en nacre tirent cette belle nacre, qu'ils appellent la *burgandine*, & qui est plus estimée que celle des perles. Le dehors de cette coquille est gris, brun, noir & blanc; & quand on l'a bien décaissée, elle devient argentée, & d'une grisaille si lustrée, que tout l'art d'un Emailleur n'en sauroit approcher. Pour cela on la fait passer sur la meule douce, par l'esprit de vinaigre, de sel, ou l'eau seconde, qui lui ôte toute sa crasse, & la fait devenir comme une grande opale marbrée de blanc, de vert & de noir. Le poisson qu'elle renferme a une écaille ronde, noire, & mince comme une feuille de papier, attachée à sa tête, mais qui est plus dure & plus forte que de la corne. C'est un muscle avec lequel ce poisson bouche & ferme si fortement le trou de sa coquille, qu'il est impossible de l'en tirer, sans la rompre; mais quand ils sont cuits, on les en tire aisément. C'est la nourriture ordinaire des gens peu à leur aise. Ce poisson a un certain boudin amer, que l'on dit être fiévreux, & qu'il faut tirer par l'extrémité du limaçon. On ne mange guère que ce qui est tourné en limaçon, & rempli d'une certaine masse verte, que quelques-uns disent être ses excréments; d'autres veulent que ce soit les herbes qu'il a mangées, mais qu'il n'a point encore digérées. C'est le sentiment du P. Du Tertre, qui dit aussi que c'est une mauvaise nourriture.

L'autre *Burgau*, qui est plus petit, n'est estimé que parce qu'il est plus délicatement ouvragé que le premier. Il est plat par dessous, & a un petit trou rond, dentelé, qui va depuis le milieu jusqu'au haut

de la coquille, tout en tournoyant comme un limaçon; cette coquille est de la largeur d'un écu, & de la longueur d'un pouce. P. DU TERT. *Hist. des Antiq. T. IV, C. § 5*. Voyez COQUILLAGE.

**BURGAU.** Ville & Château d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, capitale du Margraviat du même nom, situé dans la Suabe, entre l'Evêché d'Augsbourg & le Danube, appartenant à la maison d'Autriche.

**BURGDORF.** Petite ville, avec un château, en Suisse, dans le canton de Berne, chef-lieu d'un Bailliage du même nom.

**BURGEL.** Petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la Haute-Saxe, en Misnie, chef-lieu d'un Bailliage de même nom, sur la Sala.

**BURGHELLI.** f. m., ou *Petits Bucentaures*. Nom qu'on donne à Venise à de petites barques dont on se sert pour se promener sur les bords de la mer.

**BURGLEN.** Petite ville de Suisse, dans le Thurgou. Il y a un village de même nom au canton d'Uri.

**BURGLEHN.** On nommoit ainsi autrefois en Allemagne une ligue défensive entre deux familles, qui devoit avoir lieu non-seulement entre les parties existantes, mais aussi entre leurs héritiers & descendants à perpétuité, & en vertu de laquelle l'une des deux familles venant à s'éteindre, l'autre devoit lui succéder dans tous ses biens, droits & prérogatives. ENCYC.

**BURGIAN.** Ville d'Asie, dans la Khorassane, sur un lac de même nom.

**BURGMANN.** C'est ainsi qu'on appelle, dans les deux villes de Fridberg & de Gelnhausen en Allemagne, les Conseillers de ville qui élisent le Burgrave.

**BURGOS.** f. m. *Bravium, Misburgum, Burgi*. Ville archiépiscopale d'Espagne, capitale de la Vieille-Castille. Quelques Rois de Castille ont fait leur résidence à *Burgos*. L'Evêché d'Auca fut transféré à *Burgos* en 1075, & érigé en Archevêché en 1571 par Grégoire XIII<sup>e</sup>, à la prière de Philippe II. La cathédrale de *Burgos* est renommée par sa grandeur & sa beauté. L'Abbaye-Royale de Sancta-Maria de *las Huelgas Bernardas*, fondée par Alphonse VIII<sup>e</sup>, vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle ne l'est pas moins. L'Abbesse de ce Monastère, qui est sous les murs de *Burgos*, est Supérieure de vingt-six autres couvens. Elle a le titre de Sennora. Ce Monastère n'a point d'égal en richesses & en grandeur, dit Gilles Gonzalès d'Avilla, dans le *Théâtre Ecclesiast. des Eglises d'Espagne*. Voyez cet Auteur sur *Burgos*, T. III, p. 1 & suiv. On ajoute que l'Abbesse de *las Huelgas* est Dame de quatorze villes & de cinquante bourgs ou villages, dont elle nomme les Gouverneurs & les Magistrats, qu'elle dispose aussi de douze Commanderies. L'Historien que j'ai cité ne dit rien de ce détail.

**BURGRAVE.** f. m. *Burgravius*. Titre & dignité en Allemagne. Les Burgraves, dans leur origine, étoient les Gouverneurs des forteresses de leur district. On les nommoit *Comites Castellanes*. Le Burgraviat de Nuremberg appartenoit à la maison de Brandebourg. Celui de Magdebourg à celle de Saxe. En Bohême, le principal Officier qui fait les fonctions de Viceroi, est nommé *Burgrave*. L'on rapporte l'origine de celui de Nuremberg à l'Empereur Henri IV, lequel donna le droit de bourgeoisie à cette ville, en 1160, après avoir fait bâtir une église à Dieu, sous l'invocation & le nom de St Gilles. D'autres rappoient ce Burgraviat à Conrad II, en 911, temps auquel Nuremberg fit partie de l'Empire Romain. Dans la Prusse, le *Burgrave* est une des quatre principales charges de la province. En Gueldres, le *Burgrave* de Nimègue est Président des états de cette province. Il y a d'autres pays où cette dignité est avilie, sur tout dans le Palatinat. De quinze familles qui jouissoient autrefois dans l'Empire du titre de *Burgrave*, il n'en reste plus que deux, celle de Daun & celle de Coihberg.

Ce mot vient de *burg*, qui signifie *Ville* ou *Bourg*, & de *Grave*, qui signifie *Comte*, ou *Juge*.

**BURGRAVIAT** f. m. *Burgraviatus Praefectura*. C'est



la charge & la dignité de Burgrave. *Burgraviat* est aussi le territoire dépendant d'un *Burgrave*.

**BURGUNDE** ou **BURGONDE**. Nom de peuple. *Burgundus*. Voyez **BOURGUIGNON** : c'est le même peuple, & communément on se sert du mot de *Bourguignon*, même en parlant des premiers *Burgondes*. Je n'ai vu jusqu'ici que M. de Tillemont, qui emploie le mot *Burgonde*. Zozime prétend que les Gots, les Carpes, les *Burgundes* & les Borans, tous peuples qui habitoient le long du Danube, ravagerent toute l'Illyrie & toute l'Italie. TILLEM., au IV<sup>e</sup> Tom. de son *Hist. des Emp.* p. 17 & 18. Il distingue les *Burgundes* des Bourguignons. Les Gots, dit-il, après avoir vaincu les *Burgondes*, travailloient à les exterminer entièrement ; mais les *Burgondes* étoient soutenus par les Alains & les Tervinges. Une autre partie des Gots, jointe aux Taifales, faisoit la guerre aux Vandales & aux Gépides. Les Bourguignons avoient occupé divers pays sur les Allemands. Il a retenu le nom de *Burgondes*, pour ceux qui restèrent sur les bords du Danube, & il appelle *Bourguignons* ceux qui passèrent le Rhin, & s'établirent en Gaule.

**BURGUNDIONS**. f. m. pl. M. Corneille, dans son *Dictionnaire-Géographique*, a fait ce nom du latin *Burgundiones*, mais mal. Quoiqu'en parlant des anciens peuples on se serve souvent de leurs noms latins ou grecs, en y donnant une forme françoise, comme nous l'avons dit bien des fois, on n'en use pas néanmoins ainsi, par rapport à celui-ci, & l'on dit toujours *Bourguignons*, même en parlant des anciens peuples qui passèrent le Rhin, & vinrent s'établir dans la Séquanoise, à laquelle ils donnent le nom de *Bourgogne*. C'est ainsi entr'autres que parle toujours M. de Cordemoy, ne disant jamais *Burgundions*, lui qui par-tout ailleurs emploie les anciens noms des peuples & des pays.

**BURIA**. Les habitans de la Carinthie appellent ainsi un vent d'Est qui regne quelquefois chez eux avec tant de violence, qu'il est capable d'emporter les voyageurs avec leurs montures, & de renverser tout ce qu'il rencontre.

**BURICK**. Petite ville d'Allemagne, sur le Rhin, au Duché de Clèves.

**BURIDAN**. Nom d'homme. *Buridan* étoit un Docteur & Recteur de l'Université de Paris dans le XIV<sup>e</sup> siècle, & il passa pour un des plus habiles Philosophes de son temps. C'est de lui qu'est venu le proverbe que l'on dit à un homme irrésolu, qui ne sait à quoi se déterminer, qu'il ressemble à l'âne de *Buridan*. Ce proverbe est fondé sur ce que disent les Philosophes, & que disoit apparemment *Buridan*, qu'un agent qui n'est pas libre entre deux objets, qui ont une égale force pour le déterminer, ne se déterminera jamais à l'un plutôt qu'à l'autre. Par exemple, un âne au milieu de deux picotins d'avoine tout semblables, également distans, agissant sur lui avec une égale force, ne se déterminera jamais à l'un plutôt qu'à l'autre, & mourra de faim entre les deux. Cela me fait appréhender qu'il ne t'arrive comme à l'âne de *Buridan*, qui mourut de faim entre deux picotins d'avoine, faute de se résoudre auquel il devoit allonger le cou, parce qu'ils étoient également distans de lui. MASCUR, p. 25. Il paroît par les *Annales de Bourgogne* de Paradin, L. II, p. 172, qu'en Bourgogne on dit l'âne *Burdin*, au-lieu de l'âne de *Buridan*, & il rapporte une autre origine de ce proverbe. Calixte II, dit-il, prit prisonnier un Espagnol nommé *Burdin*, qui avoit été fait Antipape contre Gelase II, par l'Empereur Henri. C'est celui qui prit le nom de Grégoire VIII<sup>e</sup>, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. Il n'étoit pas Espagnol, mais Limousin mené en Espagne par Bernard, Archevêque de Tolède, & élevé ensuite à l'Évêché de Brague. Ayant été pris à Sutri par le Cardinal de Crème, on le revêtit d'une peau de chèvre sanglante, les cornes élevées sur son front ; on le fit monter sur un chameau, le visage tourné du côté de la queue de la bête, qu'il tenoit de la main

en forme de bride, & en cet état on le promena dans Rome. Quelques-uns disent, ajoute Paradin, que le proverbe de l'âne *Burdin*, fréquent en Bourgogne, prit de-là son origine.

**BURIN**. f. m. Pointe d'acier qu'on pousse avec la main pour graver sur les métaux, soit argent, cuivre ou étain. *Calum*. On appelle une planche gravée au *burin*, celle dont on tire les images en taille douce, à la différence de celles qui sont gravées en eau forte, qui sont plus rudes.

Les Serruriers ont aussi des *burins*. Ils en ont de plats, de coulans, de carrés, & d'autres propres à piquer les rapes. Ils se servent de *burins* plats pour fendre les panetons des clefs, & c'est encore avec ces sortes de *burins* qu'ils coupent & emportent le fer à froid, lorsqu'il s'y trouve des grains.

On dit figurément d'un Graveur, que c'est un bon *burin* ; pour dire qu'il manie bien le *burin*. *Cæli tractandi peritus artifex*.

On dit encore mieux qu'il a le *burin* délicat, élégant. En parlant des estampes gravées au *burin*, on dit c'est le *burin* d'un tel. On dit aussi qu'un *burin* a du mérite, du gout, &c. pour dire les estampes.

**BURINS**, ou **TAPPES**, en marine, sont les outils dont on se sert pour calfater les vaisseaux.

**BURIN**, est aussi un terme d'arracheur de dents ; c'est un instrument d'acier avec lequel ils nettoient les dents en les raclant fortement. *Dentiscalpium*.

**BURINER**. v. a. absolu. Graver avec le burin sur les métaux. *Calare*. *Buriner* une planche. Faire *buriner* des armes. *Buriner* les dents, c'est les nettoyer avec le burin, comme font les arracheurs de dents. *Purgare, radere, scalpere dentes*.

**BURINE**, ÉE, part.

**BURKEN**. Ville d'Asie, dans la Perse, au Turquestan.

**BURLATZ**. Petite ville de France, dans le Languedoc, sur la rivière d'Agoût.

**BURLESQUE**. adj. m. & f. & f. m. Plaissant, gaillard, tirant sur le ridicule. Style bouffon, rempli d'expressions propres à faire rire ; poésie triviale & plaisante, propre à jeter du ridicule sur les choses ou sur les personnes. *Jocularis, ludicra dictio*. Ce mot est assez moderne, ainsi que le genre singulier de poésie qu'il exprime. Sarrasin se vançoit d'en avoir usé le premier. Il nous est venu d'Italie, où il y a quantité de Poètes *burlesques*, dont le premier a été Bernica, & ensuite Lalli, Caporali, &c. La fureur *burlesque* se déborda en France, & y fit d'étranges ravages ; mais on s'en guérit bientôt, & elle n'y regna pas longtemps, à cause qu'on introduisit trop de licence, tant dans les sujets que dans les vers, & trop de ridicules plaisanteries. Le burlesque y étoit devenu tellement à la mode, qu'en 1649 il parut un livre avec ce titre, *La passion de notre Seigneur en vers burlesques*. Scaron y excella, & fut agréablement ridicule. On appelle en prose, style *burlesque*, celui où l'on emploie des mots qui se disent par pure plaisanterie, & qu'on ne souffre point dans le sérieux. Ce style souffre tout. Le P. Vavaiseur a soutenu, dans son livre *De ludicra dictione*, que le *burlesque* a été absolument inconnu aux Anciens, quoique quelques-uns disent que du temps de Ptolomée, fils de Lagus, un nommé Raintou avoit traité en ridicule des sujets sérieux de Tragédie.

*En dépit du bon sens le burlesque effronté  
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.* BOIL.  
*Mais laissons le burlesque aux plaisans du Pont-Neuf.*  
IDEM.

*J'aime assez Bergerac, & sa burlesque audace.* ID.

On voit par plusieurs exemples que l'on vient de citer que l'on dit aussi le *burlesque* substantif masculin, pour signifier le style *burlesque*, comme on dit le françois, l'italien, l'espagnol, l'allemand, &c. pour la langue françoise, italienne, espagnolle, &c. Naudé traite du *burlesque* dans son *Mascurat*, p. 210 & suiv. où il y a plusieurs choses singulières, tant sur le style *burlesque* des François, que sur celui



des Italiens; & à la p. 220 & suiv. il examine si la poésie burlesque étoit en vogue chez les Latins, comme elle étoit de son temps chez les François & Italiens, & il distingue quatre espèces de poésie latine burlesque, tant ancienne que moderne.

**BURLESQUE**, adj. Il se dit par extension, de ce qui est plaisant ou extravagant. Cet homme a une mine burlesque. Posture burlesque. Cette action fut burlesque. ACAD. FR.

**BURLESQUEMENT**, adv. D'une manière burlesque & ridicule. Ludicrè. Cet homme parle toujours burlesquement. Il est vêtu burlesquement; c'est-à-dire, plaisamment & ridiculement.

**BURLETTE**. Voyez BULLETTE.

**BURON**, f. m. Vieux mot françois, qui signifioit autrefois un lieu où l'on se retiroit pour boire & manger. *Casula, gurgustium*, Il n'est plus d'usage qu'en cette phrase proverbiale. Il n'a ni maison ni buron; pour dire, qu'il n'a point de lieu certain pour y coucher ou y manger.

Ce mot vient de *vibur*, ou *viture*, qui signifie en quelques lieux une carrière de pierre dure qui n'est point sujette à la gelée, dont il y en a beaucoup en Bassigni; de sorte que le proverbe veut dire qu'un homme n'a point de maison, ni de pierre de quoi en faire. Ménage le dérive du grec *βύριος*, qu'il dit avoir la même signification. En Auvergne, on appelle *buron*, un petit toit de betger ou de chévrier bâti sur le haut de la montagne, où il se retire, quand le temps permet d'y mener paître ses troupeaux.

**BURQUET**, f. m. Sorte de poire appelée autrement *Ruffette* d'Angleterre. C'est une poire de Septembre & d'Octobre, qui n'est pas bonne. LA QUINT. T. I, p. 385.

**BURSAL**, ALE, adj. qui s'emploie ordinairement avec le mot *édit*. L'*édit burstal* est une punition pécuniaire. *Pecuniarius*. Qui concerne la bourse.

**BURSE**, BOURSE, BROUSSE & PRUSE. Ville de la Turquie en Asie, dans la Natolie, vers le mont Olympe.

**BURY**, f. f. Terme de Fleuriste. Nom d'une anémone à peluche. La *Bury* est d'un blanc sale, mêlé d'incarnat. Sa peluche est fort étroite.

B U S.

**BUS**, en termes de blâson, se dit de la représentation des figures humaines, quand il n'y a que la tête, le col & une partie de la poitrine finissant en pointe. *Signum pectore tenus efformatum*. Ainsi on dit, un *bus* de Religieux, un *bus* de femme, des *buses* de Reines. Dans la langue ordinaire on dit *bus* ou *busle*, en prononçant l's.

**BUSART**. Voyez BUSE.

**BUSC**, f. m. Morceau de bois, d'ivoire ou de baleine, que les femmes mettent dans les corps de jupe pour se tenir droites. *Assula, regula pectoralis*. On fait des *buses* de baleine, d'ivoire, de bois verni. On en fait aussi d'acier.

On appelle aussi *buses*, un treillis dur & piqué que les Tailleurs mettent au bas du pourpoint des hommes par devant, pour leur donner plus de fermeté. *Virilis thoracis anterior pulvillus*.

On appelle aussi *buse*, en Architecture, un assemblage de charpente, composé d'un seuil, d'un heurtoir contre lesquels s'appuient les bas des portes d'une éluse, avec un poinçon qui joint ensemble le seuil & les heurtoirs, & quelques liens de bord pour entretenir le tout. Une porte buquée est celle qui est revêtue de cet assemblage. ENCYC.

**BUSCHE**. }  
**BUSCHER**. }  
**BUSCHERON**. } Voyez }  
**BUSCHETTE**. } **BUCHER**. }  
**BUSCHERON**. } **BUCHERON**. }  
**BUCHETTE**. } **BUCHETTE**. }

**BUSDASCAN**. Voyez BADASCHIAN.

**BUSE**, f. f. D'autres disent *busard*, & quelques autres *buifard*; mais ce dernier est le moins bon & le premier est le meilleur. Oiseau de proie qu'il est im-

possible de dresser, qui est une espèce d'aigle poltronne. *Percnos, Percnopteros*. La *buse* est toujours affamée, crie toujours, & ne se jette que sur la proie morte. C'est de toutes les aigles celle qui a le moins de cœur. Elle est plus grande que le gerfaut, mais son vol est plus court. Sa queue est longue. Elle a quelque rapport avec le vautour. Elle est appelée par Aristote seconde espèce d'aigle ou cigogne de montagne, à cause de sa grandeur. Aldrovandus lui donne le nom d'*aigle-vautour*, & la décrit ainsi: elle est de la grandeur de l'aigle royale, appelée *Chrysaetos*; mais d'une figure ridicule; elle a le bec presque tout droit jusqu'au milieu; il est à l'extrémité très-crochu à la manière des vautours. Il est blanc à la partie d'enhaut jusqu'à l'endroit auquel il commence à se courber; le reste en est noir. Le dessous est blanc, & son ouverture de couleur châtain; ses yeux sont blanchâtres, leurs prunelles sont noires; sa tête est pareillement blanchâtre, tirant un peu sur le brun; son cou jusqu'à la moitié, savoir, la partie d'enhaut, est chauve & couvert de quelques petites plumes très-menues, qui blanchissent à l'extrémité de cet endroit chauve qui fait comme le milieu du cou, ainsi que de poils hérissés & crépus, ou comme de grands crins, qui tombent sur les autres plumes. A la poitrine & au dos paroissent de semblables poils; sur-tout le derrière jusqu'au bas du croupion elle a une espèce de cuculle qui s'étend jusqu'au milieu, finissant en pointe comme un triangle. Le champ de son pennage est d'un châtain obscur tirant sur le noir. Sa queue est longue, ses pieds sont blancs. Ses jambes sont obscures. On lui voit une tache blanche très-remarquable sur la tête.

Il y a encore une *buse*, ou *busart* de Bellon. *Percnopteros, Oripelargus*. On en voit grande abondance en Egypte, en Syrie & en France. Le champ de son pennage est noirâtre. Son vol est court & sa queue longue. Il a peu de cœur. Il fréquente ordinairement les environs des villages, & se perche bas. On en voit l'hiver dans les marécages. Il se nourrit d'insectes & de volailles, qu'il surprend autour des villages. Il a très-peu de cœur, & on ne le tient pas pour véritable espèce d'aigle. Voyez BONDRIE.

Il y a encore une autre espèce d'oiseau qu'on appelle *buse* en françois, & en latin *buteo*, & *Triorchis* en grec. C'est le plus couard de tous les oiseaux. Bien qu'elle soit aussi grande que le milan, elle ne laisse pas d'être poursuivie & mise en fuite par les autres petits oiseaux. Elle a le bec fort gros, d'un noir tirant sur le bleu, la membrane qui le couvre à l'endroit & proche de ses nazeaux est jaune, l'ouverture en est jaunâtre. Sa tête est plate comme celle du faucon, & d'une figure triangulaire. Sa langue est large & épaisse sans pointe. Ses yeux sont brillans, faits en ovale & éveillés. Leur prunelle est fort noire. L'iris qui l'environne est d'un gris cendré; son cou est court & gros, & bien garni de plumes. Tout son dos, jusqu'à sa queue, est de couleur de rouille tirant sur le brun; son ventre est entièrement blanchâtre, & semé de taches de couleur de rouille. Sa queue est large & traversée de plusieurs taches. On l'appelle *Triorchis* en grec, parce qu'on dit qu'elle a trois testicules.

On dit proverbialement d'un sot, d'un stupide, que c'est une *buse*. On dit aussi, qu'on ne sauroit faire d'une *buse* un épervier; pour dire, qu'il y a des gens incapables de science & de discipline. Ce proverbe est dans le Roman de la Rose, v. 3786.

J'ai ouy, ce n'est d'huy ne d'hier,  
 Dire qu'on ne peut espervier  
 En nul temps faire d'ung buysart.

Ces deux mots, selon Ménage, viennent de *Buteo*. *Buteo*, *buseo*, *busea*, *buse*. *Buseardus*;

*busard*. M. Huet dit que *busard* est un augmentatif de *busé*, & qu'il vient de l'arabe *bazon*, faucon, épervier. *T. 2, des Differt. rec. par M. de Tilladet, p. 181.*

**BUSE**, f. f. Terme de Mineur. Tuyau de bois ou de plomb, qui sert de communication entre les puits dans les mines, & qui y conduit l'air. *Canalis.*

**BUSIRIS**. f. m. Roi d'Égypte, fils de Neptune & de Lybie fille d'Epaphus. Il étoit si cruel, qu'il sacrifioit tous les étrangers à Jupiter. Hérostrate a fait le Panégyrique de *Busiris*. Maximin fut appelé un autre *Busiris*.

**BUSIRIS**, *Busiris*, est le nom d'une ancienne ville d'Égypte, capitale d'une Province, ou *Nomus*, à qui elle donnoit son nom. Quelques-uns dérivent ce nom de celui du Tyran dont nous venons de parler, d'autres de celui d'Osiris; d'autres de Basir, fils de Cham. C'est le sentiment des Arabes. le P. Kirker, *Ædip. Æg. T. I, p. 24*, croit qu'elle fut ainsi nommée, parce qu'Osiris y étoit honoré, & que *Busiris* est la même chose que seroit en Copte *Bous Nesrist*, c'est-à-dire, Bœuf du Roi, ou *Bous Osirin*, Bœuf Osiris.

**BUSQUE**. Voyez **BUSC**.

**BUSQUER**. v. a. Chercher. *Foris quærere quod non invenias domi. Fortunam tentare.* Il ne se dit proprement qu'en cette phrase, *busquer* fortune, en parlant de ces gens sans bien, qui vont par le monde chercher à vivre, & à faire fortune.

Il signifie aussi, mettre un busc dans un corps de jupe. Cette femme ne sort jamais qu'elle ne soit *busquée*.

**BUSQUÉ, ÉE**, part. Porte *Busquée*. Voyez **BUSE**, ou *Architecture Hydraulique*.

Ce mot vient tout pur de l'Espagnol, où le mot de *buscar* signifie proprement *chercher*.

**BUSQUIÈRE**, f. f. est le trou ménagé dans un corps de jupe, dans lequel les femmes fourrent leur busc. *Foramen per quod regula pectoralis inseritur.* On le dit aussi de l'extrémité ronde de leurs corps de jupe par où elles commencent à frotter leurs buscs.

**BUSQUIÈRE**, se dit aussi d'une petite pièce d'étoffe brodée, que les Dames qui sont en manteau mettent devant leur estomac sur le corps de jupe, & qu'elles laissent un peu entrevoir. *Tenia pectoralis.*

**BUSQUIÈRE**, se dit encore d'une manière de petit crocher, que les femmes portent à la ceinture, & qui à l'un des bouts est assez souvent en forme de petite rose ornée de diamans, de perles, ou d'autres pierres précieuses. *Fibula.* Il y a des *busquières* d'argent, ou d'acier poli, pour les simples bourgeois.

**BUSSARD**. f. m. Vieux mot françois, qui signifioit un vaisseau à mettre du vin, qui vient selon du Cange, de *buza* qu'on a dit pour *buta*, bouteille. *Vas vinarium, œnophorum.*

**BUSSE**. f. f. ou **BUSSARD**. f. m. Espèce de futaille dont on se sert particulièrement en Anjou. Le *busard* est la moitié d'une pipe. Il est égal à la demi-queue d'Orléans, de Blois, de Nuis, de Dijon & de Mâcon, ce qui revient aux trois quarts du muid de Paris; en sorte que *Busard* est composé de 216, pintes de Paris.

**BUSSERETH**. Ville d'Asie, dans l'Arabie Pétrée. Voyez **BOSTRA**.

**BUSSETO**, *Buxetium*. Petite ville d'Italie, en Lombardie, au duché de Plaisance, chef-lieu d'un petit pays ou état entre le duché de Parme, le Territoire de Plaisance, & le Pô qui le sépare du Crémontois.

**BUSSIÈRE-POITEVINE**. Petite ville de France dans la Marche.

**BUST** ou **BOST**, ville de Perse, capitale du Sablestan.

**BUSTE**. f. m. Ouvrage de sculpture, représentant une figure humaine qui n'a que la tête, l'estomac & les épaules sans les bras. *Statua dimidiâ sui*

*parte infernè trunca.* On le met d'ordinaire sur un piédestal ou une console. Quoiqu'en Peinture l'on puisse dire d'une figure, qu'il n'en paroît que le *busle*, comme d'un portrait à demi-corps, on ne l'appelle pourtant point un *busle*; ce mot est réservé, & déterminé à ce qui est de relief. **FEL.**

Les Vocabulistes décident pourtant qu'en termes de peinture, on appelle *Busle* un portrait à demi-corps, où la personne ne paroît que jusqu'à la ceinture. On ne les en croira pas sur leur parole.

**BUSTE**, se dit aussi du tronc du corps d'un homme, depuis le cou jusqu'aux cuisses. Quelques-uns croient que ce mot vient de l'allemand *brust*, qui signifie *l'estomac*.

Ménage le dérive de *busque*, à cause que les femmes mettent leurs busques en cet endroit du corps, que les Italiens appellent *busfo*.

En termes de Blâson on appelle *busle*, une tête d'homme ou de femme, nue ou coiffée, peinte de front jusqu'à la poitrine, & qui est sans bras. Quand il est de profil, il en faut faire mention. Dans le commerce, on appelle *busle*, les boîtes de sapin dans lesquelles on apporte les raisins de Damas.

**BUSTROPHE**. f. f. Terme dogmatique. On appelle *Busrophe* la manière d'écrire de la gauche à la droite, & ensuite de la droite à la gauche, sans discontinuer sa ligne, parce que quand l'écrivain est arrivé au bout de sa ligne, au lieu d'en venir commencer une autre, comme nous le pratiquons, il courbe la première ligne en demi-cercle, & revient par une seconde ligne, qui n'est que la même continuée, au côté du papier dont il étoit parti. Les vers s'écrivoient autrefois de cette manière; c'est pourquoi, selon Marius Victorinus, on les appeloit *versus a versuris*, c'est-à-dire, à *repetita scriptura ex parte in quam desinit*, comme les sillons du labourage, ce qui s'appelle en grec *ὑποστροφὴν boum versatio*, &c. d'où a été formé le mot françois *Busrophe*. M. Funccius, dans son Traité de l'enfance de la langue latine, semble être du sentiment que l'on écrivoit non-seulement les vers de cette manière, mais encore tout le reste, parce que, dit-il, le mot *versus* signifie une ligne. Voyez **BOUSTROPHEDON**.

**BUSTUAIRE**. f. m. Gladiateur, qui se battoit autrefois chez les Romains auprès du bûcher d'un mort à la cérémonie de ses obsèques. *Bustuarius*. La coutume fut d'abord de sacrifier des captifs sur le tombeau, ou près du bûcher des guerriers. On en voit des exemples dans Homère aux obsèques de Patrocle, *Iliad. Liv. XXIII.* & dans les Tragiques Grecs. On croyoit que leur sang appaisoit les Dieux infernaux, & les rendoit propices aux manes du mort. Dans la suite cette coutume parut trop barbare, & au lieu de ces victimes on fit combattre des Gladiateurs, dont on crut que le sang auroit le même effet. Au rapport de Valère-Maxime, *Liv. II, Ch. 4.* & de Flotus dans son Epitome, Marcus, & Decius, fils de Brutus, furent les premiers qui honorèrent à Rome les funérailles de leur pere par ces sortes de spectacles, sous le Consulat d'Appius Claudius, & de M. Fulvius l'année 489 de Rome, & la première de la première guerre Punique. On croit que les Romains prirent cet usage cruel des Etruriens, qui peut-être l'avoient pris des Grecs.

Ce mot vient de *bustum*, qui signifie le bûcher sur lequel on brûloit le corps d'un mort, & auprès duquel les *bustuaires* se battoient, ce qui leur fit donner ce nom.

## BUT.

**BUT**. f. m. Point où l'on vise & auquel on veut atteindre. *Signum destinatum, meta, Scopus.* Ce joueur de boule met tous les coups sur le *but*. Cet Arquebuzier a remporté le prix, il a donné

dans le *but*. Le cœur de l'homme est comme un *but* où chacun vise. ABLANC.

**BUT**, relativement à la conduite d'un être pensant, ou considéré comme pensant, se dit dans un sens figuré, pour signifier un objet déterminé & fixe auquel les actions de cet être sont dirigées. *Finis*. C'est le *but* que je me propose. Voilà mon *but*.

Il ne faut pas confondre *but*, vues & dessein. Le *but*, dit M. l'Abbé Girard, est plus fixe; c'est où l'on veut aller; on suit les routes qu'on croit y aboutir, & l'on fait ses efforts pour y arriver. Les vues sont plus vagues; c'est ce qu'on veut procurer; on prend les mesures qu'on juge y être utiles; & l'on tâche de réussir. Le *dessein* est plus ferme; c'est ce qu'on veut exécuter; on met en œuvre les moyens qui paroissent y être plus propres; & on travaille à en venir à bout.

Le *dessein* & les *vues* sont en nous; le *but* est hors de nous. On se propose un *but*. On a des *vues*. On forme un *dessein*. Le véritable Chrétien n'a d'autre *but* que le Ciel, d'autre *vue* que de plaire à Dieu, ni d'autre *dessein* que de faire son salut. La raison défend de se proposer un *but*, où il n'est pas possible d'atteindre, d'avoir des *vues* chimériques, & de former des *desseins* qu'on ne sauroit exécuter. Si mes *vues* sont justes, j'ai un *dessein* dans la tête qui me fera arriver à mon *but*.

Aller au *but*, c'est aller directement à la fin qu'on se propose. Et l'on dit toucher au *but*, frapper au *but*, pour dire, démêler un point controverté, trouver le nœud d'une affaire, d'une difficulté. *Summa, cardo, nodus*.

On dit adverbiallement, *But à but*; pour dire, d'une manière égale. *Ex æquo, paribus momentis*. Il joue contre un tel *but à but*; il ne donne & ne reçoit aucun avantage. Ils ont fait un *troc but à but*; c'est-à-dire, sans retour, *troc de Gentilhomme*. Se marier *but à but*, sans que l'un fasse aucun avantage à l'autre.

*Je ne veux rien, dit-il, en se jettant par terre, Point de souhaits, point de tonnerre, Seigneur, demeurons but à but.* PERR.

C'est-à-dire, demeurons quittes, n'ayons rien à démêler ensemble.

De *but en blanc*, c'est aussi une façon de parler adverbiale, qui dans le propre se dit en parlant d'armes à feu & de gens qui tirent. Cela signifie depuis le lieu où l'on est posté pour tirer, jusqu'à celui où l'on doit tirer, & où est attaché le blanc auquel on vise. C'est la portée d'un mousquet ou fusil tiré horizontalement, dont la bouche ne hausse ni ne baisse. Quand on tire de *but en blanc*, on suppose que le boulet ne s'écarte point de la ligne droite avant que d'arriver au *but*. *Resili à lineis ad metam*. Le canon des arquebuses buttières peut porter de *but en blanc* mille pas ou environ. GAYA, *Tr. des armes*.

On le dit aussi au figuré; pour dire, tout droit, brusquement, sans réflexion, sans garder de mesure. En venir de *but en blanc* à l'union conjugale, il n'y a rien de si marchand que ce procédé. MOL.

**BUTAGE**. f. m. Droit de corvée.

**BUTE**. f. f. instrument de maréchal qui sert à couper la corne des chevaux. *Scalprum*. C'est aussi un terme de blason. On voit cet instrument sur plusieurs écus.

**BUTEAU**. f. m. Grossier, lourdaut, butor. Ce dernier mot est plus en usage aujourd'hui. P. de S. Julien prétend que *Buteau* vient de *Bœu-ted*, bœuf-Dieu, qui s'est dit d'Apis, ou Sérapis, que les Gaulois adoroient aussi-bien que les Egyptiens, & que ce mot qui de soi n'est point une injure, s'est dit par ceux qui ne l'entendoient pas pour une injure, & un reproche du naturel du bœuf, qui

est d'être lourd & grossier. *Antiquité de Bourg.* p. 225.

**BUTÉE**. f. f. Terme de Maçonnerie. Voyez BUTTE.

**BUTELEK**, vieux verbe. Vnier à un *but*. Il v a d'autres sujets qui ont *butele* qui à gauche, qui à dextre. MONT. *Edit. de Rouen*. 1642. p. 480.

**BUTER**. v. n. Frapper au *but*, Toucher le *but*. *Collimare, Collincare*. On le dit au jeu de paume & de billard, & à d'autres jeux où l'on *bute*, ou l'on frappe au *but*.

**BUTER**. (se) v. récip. Prendre une résolution ferme, se déterminer, s'arrêter à quelque chose. Je me *bute* à cela. Il se *bute* à l'exécution de cet acte.

**BUTER**, (se) se dit aussi de deux personnes qui sont toujours opposées, contraires l'une à l'autre. Ces deux sœurs se *budent*, sont toujours *butés* l'un contre l'autre. *Adversari*.

**BUTER**, se dit encore dans le figuré, pour rendre à un *but*, à une fin. C'est à quoi je *bute*. Ce Prédicateur *bute* à l'Évêché. Tout cela est du style familier.

**BUTER**, en Maréchallerie, se dit d'un cheval qui a les jambes si foibles, que la moindre inégalité du terrain le fait broncher. Ce cheval *bute* à chaque pas dans le plus beau chemin. Voyez BRONCHER, CHOPPER.

**BUTER**, terme d'Architecture, d'Agriculture & de jardinage. Voyez BUTTE.

**BUTÉ, ÉE**, part. Gens *butés* l'un contre l'autre, opposés l'un à l'autre.

**BUTÉ**, signifie aussi, fixé à un certain point où l'on se tient opiniâtement. *Fixus, firmus, pertinax*. Il a offert une telle somme de cette charge, il est *buté* là; il n'en donnera pas davantage.

En terme de chasse, on dit qu'un chien est *buté*, lorsque la jointure des jambes de devant lui grossit. *Tumens, tumidus, inflatus*. Voyez BUTURE.

**BUTÉS**. f. m. Un des Argonautes qui fut honoré après sa mort par les Athéniens comme un Héros, il eut même un autel dans le temple d'Érechthée.

**BUTHUS**, fameux Athlète, mangeoit, dit-on, un bœuf entier dans un jour. Depuis on donna le nom de *Buthus* aux grands mangeurs qu'on ne peut rassasier. BUTIÈRE. Voyez BUTTIÈRE.

**BUTILIER**. f. m. Nom d'un Office. Dans le Chapitre de Laon, on donne ce nom au Syndic du Chapitre.

**BUTIN**. f. m. Ce mot n'a point de pluriel. Argent, habits, bestiaux, tout ce qu'on prend sur les ennemis pendant la guerre. *Præda*. Chez les Grecs le *butin* se partageoit en commun; le Général en prenoit seulement une plus grosse portion. Par la discipline militaire des Romains, le *butin* fait sur les ennemis, appartenoit à la République. Les particuliers n'y avoient point de part; les Généraux qui se piquoient de probité, faisoient porter au trésor public tout ce qui provenoit du pillage. Quelquefois on distribuoit le *butin* aux soldats pour les animer, & pour leur tenir lieu de récompense. Cette distribution dépendoit des Généraux, qui en usoient avec prudence. Autrement c'étoit un crime de péculation, que de distraire, ou de s'emparer du *butin*, qui régulièrement appartenoit au Sénat, & devoit être transporté dans le trésor. Les Consuls Romulus & Veturius furent condamnés pour avoir vendu le *butin* fait sur les Eques. TITE-LIVE, Liv. VIII.

Selon Grégoire de Tours le *butin* se partageoit anciennement au sort entre les François, & le Roi lui-même n'avoit que le lot qui lui échéoit. GROTIUS.

Aujourd'hui par le mot de *butin*, on n'entend que ce que les soldats pillent sur les ennemis.

En termes de Marine quelques-uns distinguent le *butin* du pillage, & disent que le *butin* est le gros de la prise, & le pillage la dépouille des habits, hardes & coffres de l'ennemi, & de l'argent qu'il a sur sa personne jusqu'à 30 livres.

**BUTIN**, se dit figurément de tout ce qui est enlevé

en quelque manière & par quelque chose que ce soit.

☞ *Comme on voit au printemps la diligente abeille, Qui du butin des fleurs, va composer son miel.*

BOIL.

C'est un diminutif du bas allemand *bute*, qui signifie la même chose.

**BUTIN**, se dit aussi des voleurs. On a attrapé ces Bohémiens, & on s'est fait de tout leur *butin*.

**BUTINER**, v. a. absol. Faire du butin. *Prædari, prædam facere*. Ce pays est gras, il y aura bien à *butiner*. Ces troupes ont bien *butiné* en ce pays là, mais elles n'ont pu profiter de leur *butin*.

On dit figurement & poétiquement, que les abeilles vont *butiner* sur les fleurs.

☞ **BUTIREUX**, EUSE. adj. Qui est de la nature du beurre. *Quod ad butyri naturam accedit*. On distingue dans le lait trois sortes de parties : la *butireuse*, qui est la crème dont se fait le beurre ; c'est la crème, & ce qu'il y a d'onctueux qui s'élève au dessus du lait ; la *serieuse*, qui est le lait clair ; & la *caseuse*, qui est la plus crasse & la plus sèche, dont on fait le fromage. Voyez ces mots & LAIT.

**BUTOR**, f. m. Gros oiseau, espèce de Héron faignant & poltron, marqué de taches rousses en forme d'étoiles, d'où vient qu'on l'appelle *Ardeola asterias*. On l'appelle aussi *taurus*, ou *bos-taurus*, à cause que quand il crie le bec plongé dans la boue, il fait un bruit qui imite le meuglement du taureau. C'est de-là qu'est dérivé le nom de *Butor*. Lorsque le *butor* approche de quelqu'un, il essaye de lui crever les yeux. BLON. Il y a deux espèces de *butor*. Le grand *butor* rougeâtre, & le *butor* hupé.

**GRAND BUTOR ROUGEÂTRE**. *Ardea stellaris major*. Est un oiseau qui approche fort du naturel du Héron ; mais il n'est ni si bon ni si estimé. Il est toujours sur les bords des étangs, & se cache dans les roseaux & les joncs, ne vivant que de poisson, de grenouilles, & des insectes qu'il y rencontre. Cet oiseau a quantité d'amers aussi-bien que le Héron. Quelques-uns font cas de sa chair ; mais elle sent trop la sauvagine. Son bec est très-dangereux ; il s'en défend parfaitement bien. Pour sa figure, il est de la grandeur d'un Héron ; mais ses jambes sont plus courtes. Il a les plumes rousses, marquées de taches brunes par le travers : son cou est long d'un pied & demi, bien environné de plumes pâles, marquées de taches noires ; il en est mieux garni dessus que dessous. Les plumes qui couvrent le dessus de sa tête sont noires. Il a les trous des ouïes larges, & environnés de petites plumes fauves. Son bec est droit, plus petit de beaucoup que celui du Héron, n'étant que de cinq ou six doigts de longueur, d'une couleur entre le cendré & le plombé, & tranchant par les bords, gros comme le doigt & pointu par le bout, creux par dedans avec de petites entailles. Sa partie d'enbas s'emboîte dans celle de dessus, tellement qu'il semble quasi carré avec des canules par dessus. Il est garni de plumes noirâtres, celles de dessus son bec sont blanchâtres ; ses ailes sont grandes, & contiennent vingt-quatre grosses plumes, & quatre en chaque petit aileron. Sa queue est courte, & composée de huit plumes à gros tuyaux ; il a les yeux rouges & ovales ; ses paupières sont sans poil ; ses jambes ont environ un pied de long ; elles sont d'une couleur entre le jaune & le plombé ; ses doigts sont grands aussi-bien que ses ongles, qui servent de cure-dents ; les curieux les font quelquefois enchâsser richement, principalement celui de l'ergot. On l'appelle *Galerneau* en Bretagne. Il fait son nid sur le haut des branches des hauts arbres, & le construit de bûchettes. Il fait trois ou quatre œufs. Quand il veut faire son cri il fourre son bec dans la boue, & fait un bruit que l'on entend d'une demi-lieue, comme si c'étoit le mugissement d'un bœuf. C'est à cause de cela que quelques-uns l'ont appelé *Taurus*, c'est-à-dire, *Tau-*

*reau* ; ou *Bos-Taurus* ; Bœuf-Taureau ; & c'est de ce dernier nom latin qu'est formé le françois *butor*. **BUTOR HUPÉ**. *Ardea stellaris cirrata*. Cet oiseau est de tous côtés d'une même couleur ; favoit rousâtre, moins par le devant, & plus par-dessous. Ses jambes & ses pieds sont bruns ; son bec jaunâtre. Aldrovand dit qu'on en prit un dans les marais de Boulogne en Italie ; il avoit le bec long d'une palme, de couleur de corne, droit & pointu : la mandibule de dessus étoit un peu courbée vers la fin, & plus longue que celle d'en-bas, avec quelque noirceur. Il avoit le sommet de la tête noir. Son cou étoit de couleur de rouille, long de deux palmes. Il étoit noirâtre sur le dos. Il paroïsoit encore tout jeune. Sa queue étoit pareillement noire ; le bas de son croupion étoit blanc ; sa queue étoit fort courte ; ses ailes étoient en partie de couleur de rouille, & en partie blanches ; ses jambes étoient longues de neuf pouces. Le cercle qui environne la prunelle de ses yeux étoit jaunâtre.

On dit figurement d'un homme stupide & mal-adroit, que c'est un gros *butor* ; parce que cet oiseau est sot & paresseux. *Stupidus, stolidus, plumbeus, stipes*. Peste soit du gros *butor*. ☞ On dit de même d'une femme, que c'est une *butorde*. Voyez cette mal-adroite, cette bouvière, cette *butorde*. MOL. L'expression n'est pas noble.

**BUTTE**, f. f. Petite terre, lieu un peu élevé par nature ou par art. *Tumulus*. On a rasé la *butte* saint Roch pour y bâtir. Ils apperçurent une *butte* occupée par les ennemis. ABLANC.

**BUTTE**, est aussi le jeu des Chevaliers de l'Arquebuse, la maison où tirent les Chevaliers de l'Arquebuse. Et l'on a dit la *butte* des Arches, la *butte* des Albalétriers, la *butte* des Arquebusiers. Les Rois des *buttes*, qui croient la même chose que les Rois des Arbalétriers ou des Arquebusiers, c'est-à-dire, ceux qui avoient remporté le prix. Les Chefs des *buttes*. Voyez LE MAIRE, *Hist. d'Orléans*, pag. 315.

☞ **BUTTE**, se dit particulièrement d'une petite élévation de terre ou de maçonnerie au milieu de laquelle on place le but où l'on tire.

Dans ce sens on appelle poudre de *butte*, de la poudre à canon fort fine, pour charger les arquebuses de ceux qui tirent au blanc pour les prix. *Pulvis nitratus tenuissimus, subtilissimus*. Leur lice s'appelle aussi la *butte*.

Ménage dérive ce mot de *botta*, & *botontinus*, qui se trouvent chez les Latins en cette signification.

On dit figurement, être en *butte* à l'envie, à la médisance ; pour dire, être exposé aux traits de l'envie, de la médisance. *Expositus ad invidiam, maledicentiam*. Dès que l'on est trop sensible, on ne peut plus composer sur son repos, & l'on est en *butte* à tous ceux qui nous veulent chagriner. BELL. Le bien est en *butte* à ceux qui ne le font pas. ABB. D. L. TR.

*Cet illustre affligé ne veut pas dans sa chute, Laisser à tant de maux tant de peuples en butte.* BREG.

**BUTTE**, en Architecture. Voy. BUTÉE.

**BUTTE**. Terme de Jardinier. Motte de terre qu'on élève au pied d'un arbre nouvellement planté pour l'affermir, ou dans laquelle on plante l'arbre. *Tumulus, tuberculum*. Planter des arbres en *butte*, c'est les planter non pas dans un trou creusé au-dessous de la superficie, mais dans une motte ou élévation de terre que l'on fait exprès au-dessus de la superficie, afin de les y planter. *In tumulis consere, plantare*. Cela se pratique à l'égard des petits arbres que l'on plante dans une terre trop humide, ou qui n'est pas encore égalée & mise de niveau avec le reste du terrain. LA QUINT. Il se dit aussi d'un amas de terre, ou de fumier, dont on couvre une plante, ou une herbe pendant l'hiver, pour la garantir de la gelée. Voyez BUTTER, JARDINAGE.

**BUTÉE**, f. f. Terme de Maçonnerie. Massif de pierres dures,

durés, qui aux deux extrémités d'un pont, soutient la chaussée & résiste à la poussée des arcades. *Moles fixæ.* On l'appelle aussi *butte* & *culce*.

✂ BUTTER. v. a. Terme d'Architecture & de maçonnerie. *Butter* un mur, une voûte, c'est soutenir un mur ou une voûte par le moyen d'un pilier boutant, d'un arc boutant, pour les empêcher de s'écarter; empêcher la poussée d'un mur, ou l'écartement d'une voûte par le moyen d'un arc ou pilier boutant; appuyer les reins d'une voûte par quelque contrefort. *Fulcire.* Il faut *butter* ce mur.

✂ BUTTER un arbre en termes de Jardinage, c'est le garnir de moût s de terres autour du pied pour le soutenir: ce qui se pratique surtout à l'égard des arbres de tige nouvellement plantés, que le vent pourroit renverser sans cette précaution.

✂ On *butte* encore les arbres, c'est à-dire qu'on les contient avec de la terre amassée autour du pied, pour les garantir d'une trop grande humidité dans les terres fraîches, ou dans une terre qui n'est pas encore mise de niveau avec le reste du terrain.

✂ BUTTER une Plante, c'est la couvrir de terre ou de fumier pour la garantir de la gelée pendant l'hiver.

✂ On *butte* aussi le céleri, les Cardes d'Artichauts &c, c'est-à-dire qu'on les entoure de terre, pour les faire blanchir.

✂ BUTTER des terres, c'est les mettre en petites buttes, pour faire plus facilement écouler les eaux.

✂ BUTTER un jalon, chez les Arpenteurs, c'est le mettre à la hauteur du nivellement par le moyen de la terre qu'on rapporte au pied.

✂ BUTIÈRE, adj. f. qui se joint avec le mot arquebusé. Arquebusé *butière*, espèce d'arquebusé dont on se sert pour tirer au blanc, au but. Elle ne diffère des autres qu'en ce qu'elle est plus grande & plus pesante. Les Chevaliers de Parquebusé se servent de *butières* pour tirer l'oiseau & le prix.

✂ BUTTIMAN. f. m. Poids d'usage en Perse, d'environ vingt-cinq livres.

BUTU. adj. m. Les chèvres de la Thébàide sont grandes comme les nôtres, avec les oreilles de la grandeur d'un chien couchant bien coëffé, le visage très-agréable, avec un nez *butu*, très-*butu* comme... je voudrais bien vous donner une comparaison, mais vous savez que nous ne connoissons point de nez de perroquet. Abbé de Chaulieu, p. 241 du 2 tom. de ses œuvres in-8°. *Amst.* 1733.

BUTURE. f. f. Terme de Chasse. Grosseur qui survient à la jointure au-dessus du pied du chien de chasse, de sorte qu'il lui tombe des glaires qui le rendent boiteux: ce qui arrive souvent par quelque piquure d'épine. *Tumor.* On appelle un chien attaqué de ce mal un chien *bute*.

✂ BUTYREUX, EUSE. Voyez BUTIREUX.

✂ BUTZAW. Ville d'Allemagne, dans la basse Saxe, au Duché de Meckelbourg, dans l'ancien état de l'évêché de Schwerin.

✂ BUTZBACH. Petite ville d'Allemagne, dans la W. ravaie, dans le Comté de Solins, entre Francfort & Giefen.

B U V.

BUVABLE. adj. m. & f. Qui se peut boire. Ce vin là sera bon, mais il n'est pas encore *buvable*. Il est familier.

BUVANDE. f. f. A la Campagne on appelle ainsi la liqueur qu'on exprime du raisin, quand on en a tiré le vin. On verse sur le marc de Peau, on fait agir le pressoir, & la liqueur qu'on en exprime s'appelle *buvande*, parce que les gens de la campagne en font leur boisson. Les Villageois font aussi de la *buvande*, en mettant dans une barrique des raisins, cormes, pruneaux, pommes ou poires, sur lesquels ils mettent de Peau. On l'appelle autrement *piquette* ou de la *boisson*.

BUVANT, ANTE. part. Qui boit, ou qui est en état de boire. *bibens.* Cet homme a sept enfans,

tous bien *buvars* & bien mangeans, qui se portent bien.

BUVEAU. f. m. Voyez BEVEAU.

✂ BUVERIE. f. f. Vieux mot, c'est la même chose que BEUVERIE.

BUVETIER. f. m. Celui qui tient la buvette en plusieurs Juridictions. *Qui potum prabet.*

*Elle eut du Buvetier emporté les serviettes,  
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.* RACIN;

BUVETTE. f. f. Lieu établi dans toutes les Cours & Juridictions, où les Conseillers vont se rafraîchir, déjeuner & faire la collation. *Locus potioni destinatus.*

*Thémis inspire à la Buvette  
Aux Magistrats la plus droite équité;  
A l'audience on vous répète  
Plus d'un arrêt que Bacchus a dicté.*

Ce mot signifie aussi un régal qu'on fait dans les cabarets, ou autres lieux, entre amis qui se veulent réjouir. *Compotatio.* Mais en ce sens il n'est presque usité qu'au pluriel, & seulement dans le style simple & familier. Il est défendu par les statuts des Métiers de Paris, de faire des *buvettes* pour la réception d'un apprenti.

BUVEUR. f. m. Dans un sens général, celui qui boit. On dit en ce sens, vin qui rappelle son *buveur*, en parlant d'un vin agréable, qui invite celui qui en a bu à en boire plus d'une fois. *Potator.*

✂ BUVEUR se dit plus souvent dans un sens odieux, de celui qui aime le vin, qui est accoutumé à en boire beaucoup. *Vinipotator*, ou *vinipotator*, *vinosus*. Tous les peuples du Septentrion sont de grands *buveurs*. Bacchus étoit le Dieu des *buveurs* chez les Païens. Horace a dit que les *buveurs* d'eau ne font jamais que de méchans vers. S. EVR. On appelle un *buveur* d'eau, celui qui ne boit que de l'eau ou du vin fort trempé. *Hydropotes.*

Les Anatomistes appellent aussi *Buveur*, le troisième muscle de l'œil qui sert à le faire mouvoir du côté du nez, parce que c'est un mouvement qui se fait d'ordinaire quand on boit. M. Dionis le nomme aussi *adducteur*, & *liseur*.

BUVOTTER. v. n. Boire à petits coups réitérés. *Sorbillare*, *pitiffare*. Ils passent ensemble des journées entières à *buvoetter*. Il est familier.

B U Y.

BUYE. f. f. Vieux mot qui signifie une cruche, ou vaisseau à mettre de l'eau. On dit aujourd'hui *Buire*. *Hydria*, *urceus*.

✂ BUYGEN, ou BUGEN. Royaume le plus septentrional de l'île de Ximo au Japon, dont la Capitale est Kokura

BUYO. f. m. Terme de Botanique. Nard. Antoine Reche parle de trois plantes dans son Livre IV<sup>e</sup>, c. 37, qu'il nomme *Buyo*. Ce sont sans doute les mêmes que la queue de Renard. *Saururus*. Il leur donne presque les mêmes qualités & effets. *PLUMIER.*

✂ BUYTRAGO, ou BUTRAGO. Petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, aux confins de la vicille.

B U Z.

BUZANÇAIS ou BUZENÇOIS. *Buzencaum*. Ville de France en Berry. Ce mot est écrit dans Moreti, *Buzençais*: cela est mal; car on prononce *Buzencès*.

✂ BUZARD. f. m. Voyez BUÏSE.

BUZE. f. f. C'est le nom qu'on donne aux tuyaux des soufflets. On les fait de fer, de cuivre, d'argent, & quelquefois de bois. Les *buzes* de ces soufflets grossiers furent faites avec des canons de pistolets. L'ABBÉ DESFONTAINES;



**BUZE**, Terme de Marine, flibot, petit bâtiment. Voyez **BUCHE**.

**BUZE**, terme de mineur. Voyez **BUSE**.

**BUZET**. Petite ville de France, dans le Languedoc, sur le Tarn, Diocèse de Toulouse.

Il y a encore un bourg de ce nom dans le Bazadois, auprès de l'embouchure de la Blaise, dans la Garonne.

## B Y A.

**BYARIS**. f. m. Espèce de baleine, ainsi nommée par les Basques, & Cachelot par ceux de S. Jean de Luz. Quelques-uns croient que c'est le mâle de la baleine. *Cetus mas*. C'est de la cervelle de *byaris*, que se fait le blanc de baleine.

**BYCHOW**. Petite ville de Lithuanie, au Palatinat de Mscislaw, sur le Nieper, entre Mohilow & Rohaczow.

**BYDGOST**. Petite ville de Pologne, dans la Prusse Royale, la même que Bromsberg.

## B Y G.

**BYGOIS**. f. f. Nymphes d'Etrurie, qui avoit écrit des foudres, & dont les livres Etruriens des Aruspices, les livres fulgureux & leurs Rituels parloient. Servius & Cicéron en font aussi mention.

## B Y S.

**BYZANTIN**. Voyez **BYZANTIN**.

**BYSSE**. Terme de blason. Voyez **BISSE**.

**BYSSE**. f. m. C'est le nom de la soie dont les Anciens s'habilloient, *Byssus*. Elle étoit si différente de celle dont on se sert aujourd'hui, qu'on ne doit pas confondre deux choses si différentes sous un même nom. En Egypte & en Syrie on portoit du fin lin, du coton, & du *byssé*. **FLEURI**.

Le mot de *byssé* n'est guère en usage. Les Interprètes de l'Écriture expliquent communément le mot *byssus*, qui vient du grec *βύσσιος*, par *fin lin*, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament au *ch. 16* de S. Luc *19*, où il est dit dans notre édition latine conformément au texte grec, du mauvais riche *induebatur purpura & bysso*: Mts de Port-Royal ont traduit, *qui étoit vêtu de pourpre & de lin*; ce qui n'exprime pas assez la propriété du mot *byssus* qui signifie quelque chose qui est plus que de simple lin. Les Pères Jésuites ont traduit, *qui s'habilloit d'écarlate & de toile fine*. Le P. Ame'ore, qui a voulu s'accommoder à nos usages, a mis dans sa version, *qu'il étoit vêtu de pourpre & de soie*. On lit de la même manière dans la traduction de Calvin, & dans l'espagnole imprimée à Venise en 1556: mais *byssus* étoit autre chose que notre soie, comme on le peut prouver évidemment par un grand nombre d'anciens Ecrivains, & entre autres par Pollux, *Liv. VII* de son *Onomast. ch. 17*. M. Simon a traduit plus à la lettre, *qui se vêtoit de pourpre & de fin lin*, avec cette note: *Il y avoit une espèce de fin lin qui étoit fort cher, & dont les plus grands Seigneurs se vêtoient en ce pays là & dans Egypte. Ce Riche en avoit un habit de couleur de pourpre*. Cela s'accorde parfaitement avec le Lexicon de Hesychius. Bochart a aussi remarqué dans son *Plaleg*, *Liv. III, ch. 4* que ce qu'on appelle *byssus* étoit un lin fort delié, qui étoit souvent teint en pourpre. Pline assure que le *byssé* étoit une espèce de lin très-fin. Pausanias dit la même chose; il remarque que dans toute la Grèce il ne croissoit de *byssé* qu'en Elide. Il faut qu'il y eût deux sortes de *byssé*, l'un beaucoup plus fin que l'autre; car Bonfréus remarque que de deux mots hébreux qui signifient *byssé*, il y en a un qui est toujours employé dans l'Écriture quand il est parlé des vêtements des Prêtres, & l'autre quand il est parlé des vêtements des Lévites: cette conjecture paroît fort vraisemblable. Lei-

dekker croit que le *byssé* étoit un lin fort fin & fort blanc.

M. de Fleuri prétend que le *byssé*, ou *byssus*, étoit une soie d'un jaune doré qui provenoit de certains coquillages de mer.

Aristote parle d'un *byssus*, tiré des pines-marines, & nomme ainsi la soie de ces coquilles.

Le *byssus* des anciens, n'étoit peut-être qu'un terme générique, qui s'appliquoit à toutes les matières qui se filotent, & qui étoient plus précieuses que la laine.

## B Y Z.

**BYZACÈNE**, que quelques-uns écrivent **BISACÈNE**, ou **BIZACÈNE**. f. f. *Byzantium*, *Byzacenus ager*, *Byzacena Provincia*. Ancienne province de l'Afrique propre, dont la capitale étoit Adrumète. C'est maintenant la partie méridionale du Royaume de Tunis. La *Byzacene* étoit un pays très-fertile, comme on le peut voir dans Pline, *Liv. XVII, ch. 5*, *Liv. XVIII, ch. 10*; dans Varron, *De Re Rustica, Lib. I, C. 44* & dans Silius Italic. *L. IX, v. 204*, où on lit communément *Buxencia*, au lieu de *Byzacia*. Cette fertilité peu commune a fait croire à Bochart dans son *Phaleg*, *L. I, C. 25* que ce mot venoit du Phénicien מַמְלֵה, *mammelle*. Il confirme la conjecture par l'usage des autres langues, qui se servent du terme qui signifie *mammelle*, pour marquer la fertilité; témoin Homère, *Iliad. I, 141*, & Virgile *2 Georg. v. 185*, Procope parle d'une ville de la *Byzacene* nommée *Mamma*. La *Byzacene* fut aussi dans la suite une province Ecclésiastique.

**BYZANCE**. Ville très-ancienne, capitale de la Thrace. *Byzantium*. On ne fait pas au juste quel est le fondateur, ou l'origine & le commencement de cette ville. Plusieurs Historiens disent que ce sont les Lacédémoniens qui l'ont bâtie. Justin, *Liv. IX, ch. 1* en fait honneur à Pausanias, Roi de Sparte. Hésiodore a copié Justin; mais le P. Cantel, dans ses notes sur Justin, prétend que c'est là une erreur grossière de cet Historien, & que le fondateur de *Byzance* est Byzes ou Byzas, Général des Mégariens. C'est aussi le sentiment d'Eustathius dans ses notes sur le Géographe Denys, *v. 800 & 801*, où l'on pourra remarquer qu'en corrigeant Justin, le P. Cantel, s'est aussi trompé; car il ne fait qu'un seul homme de Byzes ou Byzas, Général des Mégariens, au lieu qu'Eustathius distingue Byzes de Byzas; & selon lui Byzas étoit fils de Cétoësis, fille d'Io, & Byfes étoit un Mégarien, qui conduisit-là une Colonie de ses Compatriotes, qui y bâtirent une ville, qu'ils nommèrent *Byzance*, du nom de leur Chef. Au reste, il semble qu'il faut plutôt appeler ce fondateur Byzas que Byzes; car les médailles de *Byzance* ont quelquefois d'un côté une tête d'homme avec ce mot pour légende, **ΒΥΖΑΣ**. Au revers une proue de vaisseau **ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ**. Cette inscription du revers montre que ceux-là se trompent, qui, au rapport d'Eustathius au même endroit, disent que le nom grec de cette ville doit s'écrire par un **υ**, **ΒΥΣΑΝΤΕΙΟΝ**, & que Denys contre l'usage, & pour faire son vers avoit retranché l'**υ** en disant **βυζάντιον**. Au temps de Pline c'étoit une ville libre, & cet Auteur ajoute, *Liv. IV, ch. 11*, qu'avant de s'appeler *Byzance*, son nom étoit *Lygos*. Eustathius dit que Sévère la nomma *Antonia*. Ensuite Constantin y ayant transporté le siège de l'Empire au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, il lui donna son nom, & ce fut désormais Constantinople, ou la nouvelle Rome. Enfin, les Turcs qui la prirent l'an 1453, ont fait de Constantinople *Stamboul*. Elle est située sur le bosphore de Thrace, ou canal de la mer noire, sur une langue de terre qui s'avance vers l'Anatolie, dont elle n'est séparée que par un canal large d'un mille. Ce promontoire s'appeloit autrefois *Chrysocheras*, corne d'or. Dion dans Sévère, & Zonaras dans son histoire, ont donné la description de *Byzance*. Voyez encore les deux

Tomes d'anciens morceaux de l'histoire de Constantinople que le P. Banduri a fait imprimer, & Petrus Gillius, *De Topographia Constantinopolitana*. Plin dit que le premier nom de *Byzance* fut *Ligos*; Hérodore & les autres anciens ne lui en donnent point d'autre que celui de *Byzance*, & quelques-uns croient que les Mégariens la bâtirent dix-sept ans après Calcédoine. Quant à moi, je serois plus volontiers de cette opinion que de celle de Justin, qui veut que Pausanias, Roi de Sparte, en soit le fondateur; car il est constant, selon Thucydide, que lorsque ce Général Lacédémonien la prit sur les Perses, il y avoit déjà 30 ans qu'ils s'en étoient rendus maîtres, après que Darius eut passé le Bosphore pour aller contre les Scythes. Du Loir, p. 40.

Il y a eu deux autres Villes de ce nom, l'une que Ptolémée place dans l'Inde en deça du Gange; & l'autre qu'Eustathius, à l'endroit que j'ai cité, place en Libye.

BYZANTIN, INE. adj. Qui est de Byzance, c'est-à-dire, de Constantinople. *Byzantinus*; *Byzantius*. Plusieurs personnages célèbres dans l'antiquité ont porté le surnom de *Byzantin*. Etienne *Byzantin*, Auteur d'un Dictionnaire Géographique en grec.

Léon *Byzantin*, Théodore *Byzantin*, disciples de Platon l'un & l'autre; Théodore *Byzantin*, Hérétique du II<sup>e</sup> siècle, qui après avoir apostasié par la crainte de la persécution, se fit Hérétique, & nia la divinité de J. C. Cependant en ces occasions on dir plutôt de Byzance que *Byzantin*. Etienne de Byzance, Théodote de Byzance, &c. Philippe ayant assiégé les *Byzantins*, fut obligé de lever le siège pour aller faire la guerre aux Scythes. Il ne faut pas toujours dire *Byzantin*, l'usage veut que l'on dise quelquefois de *Byzance*; par exemple: on ne dit point, Etienne *Byzantin*, mais Etienne de *Byzance*, Auteur du livre *περί πολιων*, *De Urbibus*. On dit l'histoire *Byzantine*, & non pas de *Byzance*.

☞ *Histoire Byzantine*. Corps d'histoire de Constantinople, imprimé à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle.

BYZANTIN, ou Turc. f. m. Terme de Fleuriste. Sorte d'Anémone. *Anemone Byzantina*, ou *Turcica*. Le Turc, ou *Byzantin* est couleur de rose. *Anemone rosea colore*. CHOM.

☞ BZO. Ville d'Afrique, au Royaume de Maroc dans la Province de Hascère. Marmot Pappelle *Bizu*.

C



Troisième lettre de l'Alphabet, se prononce ordinairement comme un *k*, devant les voyelles *a* & *o*, & devant les diphthongues *au*, & *ou*, comme *cabinet*, *copie*, *cause*, *couleur*. Devant la voyelle *u*, & devant les diphthongues & les triphthongues qui commencent par un *u*, le son

du *c* n'est pas si dur que devant *pa* & *po*, il est un peu adouci, comme *cueillir*, *cuirasse*, *curieux*. Mais quand le *c* se trouve devant les voyelles *a*, *o* & *u*, & qu'il a une petite virgule dessus, que les Espagnols appellent *Cedille*, & les Imprimeurs *ç* à queue, on le prononce comme une *s*; & devant les voyelles *i* & *e*, toujours comme une *s*, c'est-à-dire, qu'il a un son sifflant qui se forme en avançant la langue vers les dents, entre celles d'en haut & celles d'en bas. Le *c* suivi d'une *h*, a un son sifflant, mais grossier, & bien différent du son de *ps*; celui du *ch* de la langue Française est un son qu'on peut appeler *palatal*, ou son du palais; il se forme en approchant la langue du palais, & ressemble au son des lettres *sh* dans les mots Anglois, ou *c* devant *e* & *i* dans les mots Italiens, excepté qu'en Italien, le *c* prend quelque chose du son du *t*, ce qui n'arrive pas en François quand on prononce les lettres *ch*.

Le *c* se prononce fortement à la fin de presque tous les monosyllabes, comme en *bec*, *choc*, *croc*, *froc*, *hoc*, *pic*, *roc*, *sec*, *soc*. Il y a aussi quelques mots de plusieurs syllabes, à la fin desquels le *c* se prononce aussi fortement: comme en *bissac*, *Enoc*, *Lamec*. Il en faut excepter *almanac*. Dans *respect* & *suspect* le *c* se prononce sans le *t*, *suspec*, *respec*. P. BUFFIER. On peut, malgré cette règle, prononcer le *t* en *suspect*. Dans *paît*, *exact*, *correct*, *direct*, le *c* & le *t* se prononcent. Dans *almanac*, *arsenac*, *arsenic*, *cotignac*, *clerc*, *marc*, *porc*, *épïc*, & dans les mots où le *c* est précédé d'une voyelle nazale, comme *banc*, *donc*, *jonc*, le *c* final ne se prononce point, si ce n'est devant une voyelle en récitant des vers.

P. BUFF. , & dans une prononciation soutenue & énergique. Quand *porc-épic* sont joints ensemble, il faut prononcer le *c* de *porc*. Dans *estomac*, *tabac* & *broc*, il ne se prononce point. Id.

Tous les Grammairiens ont remarqué que les anciens Romains prononçoient le *q* comme le *c*, & qu'ils prononçoient le *c* comme nous prononçons le *k*. MÉNAGE. Le P. Mabillon a observé que Charles-Magne a toujours écrit son nom avec la lettre *c*, au lieu que les autres Rois de la seconde race qui porteroient le nom de *Charles*, l'écrivent avec un *k*. On remarque la même différence sur les monnoies.

Scaliger prétend que cette lettre s'est formée du *K* des Grecs, & qu'en retranchant la colonne ou la ligne droite, ç'en est l'autre moitié. D'autres veulent que ce soit le *Ɔ* *Caph* des Hébreux. Le *Caph*, en effet, a toute la même figure, à cela près, que les Hébreux lisant de la droite à la gauche, il est tourné en ce sens, au lieu que les Latins l'ont tourné de gauche à droite, parce qu'ils lisoient ainsi, aussi-bien que nous. Cependant le *c* n'étant point la même lettre que le *caph* quant au son, & les Romains n'ayant point reçu leurs lettres immédiatement des Hébreux ni des autres Orientaux, mais des Grecs, il paroît plus probable que cette lettre a été prise d'après le *K* Grec. Le P. Montfaucon, dans sa *Paléographie*, a marqué des formes de *K* Grec qui approchent de celle-ci *Ɔ*. Suidas appelle le *C* le *Kappa* Romain.

C chez les Romains, étoit une lettre numérale qui signifioit *cent*, suivant ce vers:

*Non plus quam centum C littera fertur habere.*

Quelques-uns tiennent que si on mettoit un titre ou une barre au-dessus du *C*, elle signifioit *cent mille*: on auroit de la peine à en trouver des exemples chez les Anciens. Il signifie *Caius* dans les noms d'homme, comme *C. Sempronius*, *C. César*, c'est-à-dire, *Caius Sempronius*, *Caius Cesar*. Les Romains en usoient ainsi, & nous les imitons. ☞ Le *Cren-*

verfé, ou écrit de droite à gauche, fignifie *Caia*, nom de femme. Cette meme lettre mife toute feule marque chez les Jurifconfultes, *Codice*, ou *Confule*; & quand elle eft double, *Confulibus*. C'étoit aufli une lettre funefte: elle fignifioit *Condemno*, je condamne. ¶ De même que la lettre A étoit une lettre falutaire, parce que les Juges jetoient dans l'urne une tablette, fur laquelle étoit écrite la lettre A ou la lettre C, fuivant qu'ils vouloient abfoudre ou condamner un accufé.

Cette lettre eft le caractère diftinctif d'une des monnoies de France, qui étoit à S. Lo, & qui eft préfentement à Caën; lorsque le C eft double, c'eft la marque de la monnoie de Befançon.

Le C dans l'Alphabet chiniqne fignifie le falpêtre. **DICT. DE JAMES.**

Parmi les marchands, cette lettre fignifie *compte*. C. O. compte ouvert. C. C. compte courant.

¶ Dans la mufique c'eft le figne de la mefure à quatre temps, & fi le C eft barre, c'eft le figne de la mefure à quatre temps vites, ou à deux temps poses; con-fervant pourtant toujours le caractère de la mefure à quatre temps, qui eft l'égalité des croches. **ROUS.**

Dans la Mufique le C majufcule marque le deflus chantant dans les baffes continues.

## Ç A.

¶ CA. Première partie d'un Tchag, ou Cycle de dix années, que les Cataïens faifoient rouler avec un autre Cycle de douze, pour compofer une période de foixante ans, qui fert à marquer les caractères de leurs années & de leurs époques. **D'HERB. Bibliot. Orient.**

ÇA, adv. tantôt de mouvement, & tantôt de repos; il fignifie *ici*; mais avec cette différence, que *çà*, quand il eft feul, ne fe joint qu'avec le verbe *venir*, & dans ces phrafes, *vien-çà*, *venez-la*; & qu'*ici*, qui eft de même adverbe de repos & de mouvement tout enfemble, fe joint avec toutes fortes d'autres verbes. **ACAD. FR.** Venez *çà*, c'eft-à-dire, venez *ici*. *Ehodum, adefdum, huc concede.*

¶ ÇA, joint avec là ne fe met qu'avec les verbes de mouvement, & fignifie de côté & d'autre. Ils erroient *çà & là*, *hic, illuc*. Il s'arrête *çà & là*.

¶ EN ÇA. adv. de temps. On dit en ftyle de palais, depuis deux mois, deux ans *en çà*. *Duobus abhinc annis.*

*Depuis cinq ou fix ans, en çà,  
Au travers de mon pré, certain anon passa.* **RAC.**

¶ Qui *çà*, qui *là*, pour dire les uns d'un côté, les autres de l'autre. Ils vont qui *çà*, qui *là*. *Alii aliud abeunt.* Expression du ftyle très-familier.

¶ *Deçà*, *de-là*, *par-deçà*, *par-de-là*, *en deçà*, *en de-là*. Voyez ces mots.

¶ ÇA, eft quelquefois une interjection dont on fe fert pour encourager, exciter, commander. *Ça*, commençons. *Ça*, dites-moi. *Ça*, qu'on mette la main à l'œuvre. *Age, agefs.* *Ça* la main droite, la gauche. *Cedo dextram, finiftram.* *Ça*, *ça*, qu'on monte à cheval.

¶ ÇA, fe dit encore tout feul, en répondant à quelque queftion, ou pour exprimer le confentement qu'on donne, comme fi quelqu'un demandoit des étoffes à un Marchand, il répondroit, *ça*, pour dire qu'il va les montrer. **ACAD. FR.**

¶ Or *ça*, fe dit encore pour encourager, mais en commençant feulement, & fans prononcer l'*r*. Or, *ça*, mes enfans, travaillons.

## C A A.

CAA-APIA. Voyez ci-après CAPIA.

CAA-ATAJA. f. m. Plante du Bréfil, qui refemble par fes feuilles oppofées, dentelées, fes fleurs en calque, & fa femence renfermée dans une gouffe, à l'Eufraife, au genre de laquelle on pourroit la rapporter. Broyée & bouillie dans l'eau, fa décoction prise

en boiffon, purge fortement par haut & par bas. **DICT. DE JAMES.**

¶ CAABAH, ou CAABEH. Nom arabe, étoit celui qu'on donnoit au temple de la Mecque, & proprement à la tour catree; que l'on nommoit autrement le *kyblah*. **D'HERB. Bibliot. Orient.**

CAABLES. f. m. Je voudrois bien favoir pourquoi les Vocabuliftes en font un adj. fynonyme avec *chablis*. Terme de Jurifprudence. Ce mot, dans les Ordonnances des forets veut dire, *bois verfés & abattus par les vents*. Voyez **CHABLIS**.

CAACHIRA ou COACHIRA. C'eft la plante de l'Indigo, autrement *Anil*. Voyez ces mots.

¶ CAACICA. f. m. Plante umbellifere, qui croît au Bréfil, dont la racine eft petite, filamenteufe, les tiges nombrcufes, genouillées, d'un vert rougeâtre, les feuilles un peu velues, font vertes d'un côté, blanchâtres de l'autre, & refsemblent allez à celles de la Véronique - mâle. Toute la plante eft remplie d'un fuc laiteux. Broyée & appliquée, c'eft un remède excellent contre la morfure des ferpens. On s'en fert aufli dans les autres bleffures.

¶ CAA-ETIMAY. Plante du Bréfil, dont la tige verte, remplie d'une fubftance médullaire, s'éleve à la hauteur de trois pieds. Ses feuilles refsemblent à celles de l'hyfope, & fes fleurs à celles du fenecôn. Les feuilles de cette plante font chaudes & actimoniéufes au goût. Bouillies, broyées, elles guériffent la gratelle en quelque endroit du corps que ce foit, en en frotant la partie affectée.

CAAGHIYNYO. f. m. Petit arbriffeau du Bréfil, de la groffeur du framboisier. Voyez-en la description dans le *Dict. de James*. Ses feuilles pulvérisées font un excellent remède pour les ulcères qui proviennent d'un principe chaud.

CAAGUACUBA. f. m. Petit arbre du Bréfil. Voyez-en la description dans le **DICT. DE JAMES**.

¶ CAAIGUE. f. m. & f. Nom d'un peuple fawage de l'Amérique méridionale. Ils habitent féparément dans les forets entre le Parana & l'Urtaic. C'eft de là que leur vient le nom de *Caaigue*, *Caaigua*, qui, fi l'on en croit quelques voyageurs, fignifie dans la langue de ce peuple *homme des bois, foreftier*. Voyez *Hift. Parag. L. IX, C. 24.*

¶ CAAIO. f. m. Plante du Bréfil, dont Ray diftingue deux efpèces. Il les appelle *fenfuitives*, & n'en dit rien de plus.

¶ CAANA. Ville d'Egypte, fur le Nil, au-deffous des cataractes. Paul Lucas dit que les anciens monumens qu'on y trouve, font croite qu'elle étoit autrefois confidérable.

CAAOBETINGA. f. m. Petite herbe qui fe trouve au Bréfil. Il fort des feuilles de fa racine même qui font blanchâtres par-deffous, & vertes par-deffus. Sa racine & fes feuilles pilées enfemble font bonnes à confolider les plaies.

CAAPEBA. f. m. Plante du Bréfil qui a beaucoup de rapport avec la Clématite. Elle pousse, comme elle & comme la vigne, de longs farnens qui rampent fur terre, lorsqu'ils ne trouvent pas à s'accrocher à quelques arbres ou arbriffeaux voifins.

¶ Ses feuilles font très-déliées, les unes rondes, les autres en forme de cœur, toutes d'un beau vert en-deffus. Ses fleurs font d'un jaune pâle en-deffus, & il leur fuccède un grain de figure ovale, gros comme un poids, vert en-dedans, & rouge à l'extérieur. Sa racine, qui la rend recommandable, n'eft d'abord que de la groffeur du doigt, & de couleur grife; mais elle devient noire en vieilliffant, & de la groffeur du bras; ce qui a fait croire qu'il y en avoit de deux efpèces. Cette racine eft tortueufe, compacte, & d'un gout titant fur l'amert. On la croit bonne pour atténuer la pierre tant des reins que de la vefie, pour réfifter au venin & à la morfure des ferpens. On la coupe par tranches, & on la fait infufer quelques jours dans de l'eau ou autre liqueur appropriée à la maladie, & le malade en fait fa boiffon ordinaire. On tire aufli le fuc de la feuille & de la

racine pilées ensemble, & on les mêle avec le vin dont on fait sa boisson. Voyez LÉMLRY qui en parle d'après Guillaume Pison.

**CAAPIA** ou **CAA-APIA**. f. m. Nom d'une plante du Brésil. *Caapia*, *Caa-apia Pisonis*. Le *Caapia* de Pison est une petite plante basse, dont la racine est longue d'un ou de deux travers de doigt, de la grosseur d'une plume de cigrie, & quelquefois du petit doigt, noueuse, garnie à ses côtés & à son extrémité de filamens longs de trois ou quatre travers de doigt, d'un gris noirâtre au dehors, blanche au dedans, presque insipide dans les premiers momens qu'on la tient dans la bouche, d'un goût par la suite un peu âcre & piquant.

De cette racine s'élèvent trois ou quatre tiges ou pédicules, ronds, de la longueur de trois ou quatre travers de doigt, portant chacun une feuille large d'un travers de doigt, & longue de trois ou quatre; d'un vert luisant par-dessus, un peu blanchâtre par-dessous, chargée d'une nervure dans toute sa longueur, & traversée de quelques veines relevées au-dessus.

La fleur a son pédicule particulier; elle est ronde, radiée, approchant de la fleur du Bellis, composée de plusieurs étamines, portant des semences rondes, plus petites que la graine de moutarde.

Cette racine a presque les mêmes qualités que l'Ipécacuanha, ce qui lui a fait donner par quelques-uns le nom d'Ipécacuanita; mais mal-à-propos, comme l'a remarqué Pison lui-même. Elle arrête le flux de ventre, & fait vomir, aussi bien que l'Ipécacuanha, mais non pas si fortement, ce qui fait qu'on en peut donner une dose plus forte. La dose est depuis une demi-drachme jusqu'à une drachme en poudre dans du vin, du bouillon, ou autre liqueur convenable. Les Brésiliens pilent toute la plante; en expriment le suc & lavalent. Ils se servent aussi avec succès de ce suc pour guérir les plaies de flèches empoisonnées & les morsures des serpents, en le versant dans les plaies.

Pison ajoute qu'on trouve encore une autre espèce de *Caa-apia* toute semblable à celle que nous venons de décrire, à la réserve que ses feuilles sont un peu dentelées à leurs bords, & velues, aussi bien que les tiges.

**CAAPONGA**. f. f. Nom que les habitans du Brésil donnent à une espèce de crête marine & de pourpier. Ils font bouillir & confire les feuilles & les jeunes tiges dans le vinaigre, & s'en servent, comme nous des capres & des cornichons, pour exciter l'appétit.

**CAAROBA**. f. m. Arbre très-commun au Brésil. Voyez-en la description dans le *Diç. de James*. Ses feuilles sont amères au goût, elles passent pour un ingrédient excellent dans les fomentations, & les bains, lorsqu'elles sont séchées & broyées. Prises intérieurement, elles passent pour détersives, dessicatives, & bonnes contre les maladies chroniques. La conserve préparée avec ses fleurs, a les mêmes propriétés.

## C A B.

**CAB** ou **CABE**. f. m. Nom d'une mesure de blé, selon Pollux & Hétychius. *Cabus*. Tirin, dans son *Traité des mesures & des vases*, dit que le *Cabe* étoit la même chose que le *Chenix* des Grecs; que c'étoit la mesure de ce qu'un manœuvre mange par jour, telle que Caton la marque aux paysans dans son 56<sup>e</sup> chapitre, *De Re Rustica*; qu'on l'appeloit autrement *Palme cubique*: que c'étoit la sixième partie du *Satum*, ou du boisseau; qu'il contenoit quatre loges ou setiers hébreux, & qu'il revenoit à peu près à ce que les Italiens appellent *éoccale*, & les Espagnols *açumbre*. R. Alphen, cité par Buxtorf, dit que le *Cabe*, contenoit autant que 24 œufs. Un Auteur Anglois, qui a écrit sur ces matières, lui donne un peu plus de 90 pouces cubiques de capacité. Tout cela revient à

peu près au même, & il s'ensuit que le *Cabe* étoit la 10<sup>e</sup> partie de *Péphi*, & le tiers du *lin*; que le quart du *Cabe* étoit un setier hébreu, qui étoit égal au setier attique, & qu'ainsi dans la sainte de Samarie dont il est parlé, 2<sup>e</sup> Livre des Rois VI, 25, un quart de *Cabe*, ou un setier de fumier de pigeon, valoit cinq pièces d'argent, c'est-à-dire cinq sicles, qui font de notre monnoie sept livres quelques sous.

**CABACET**. Voyez **CABASSET**.

**CABACK**. C'est ainsi qu'on appelle en Russie les Cabarets & les maisons où l'on boit du vin & des liqueurs fortes. Tous ces Cabacks appartiennent au Souverain. Il est le seul cabaretier de son Empire. Il afferme en argent ces sortes de maisons. Moyennant très-sur d'augmenter ses revenus, dans des Etats d'une aussi grande étendue où les Peuples aiment à boire & à s'enivrer, principalement d'eau-de-vie.

**CABAIE**. f. f. Habillement des Gardes du Roi & des Mandarins de Loy. Ils ont, au lieu de robe, une *Cabaie* blanche avec le turban. Les Officiers la portent un peu plus longue que les Soldats. *Routier des côtes des Indes Orientales*.

**CABAIGNAC**. Petit lieu du haut Languedoc, entre Toulouse & Carcassonne, vers la source du Girou.

**CABAL**, & **CABAU**. f. m. Terme de Coutumes. Le Feron l'explique par *peculium*. On appelle *cabal* les marchandises qu'on prend de quelqu'un à moitié, au tiers, au quart de profit. *Cabal*; en langage Toulousain, veut dire, le fonds d'un Marchand.

**CABAL**. f. m. Livre Historique; mêlé de plusieurs narrations fabuleuses touchant le Musulmanisme. On trouve dans ce Livre; dont l'Auteur est inconnu, plusieurs traditions anciennes du Christianisme, & entr'autres, celle des Anges Gardiens, D'HERB.

**CABALE**. f. f. Quelques-uns écrivent **KABALE**. Ce nom a plusieurs significations, qu'il faut distinguer plus exactement qu'on ne fait dans tous nos Dictionnaires. *Cabale* est un mot Hébreu, קבלה *Kabbalach*, qui signifie proprement & précisément *Tradition*, & קבלת, *Kibbel*, qui signifie, recevoir par tradition, recevoir de pere en fils, d'âge en âge surtout en Chaldéen & hébreu Rabbinique; mais non pas comme on le dit mal-à-propos dans le Moréri; *Tradidit, il a enseigné*. De-là il se dit premièrement d'un sentiment, d'une opinion, d'une explication de l'Écriture, d'une coutume ou pratique qui s'est transmise de pere en fils. Les Juifs, comme on le peut voir dans la préface de Maïmon sur la *Mischna*, croient que Dieu donna à Moïse non-seulement la Loi, mais encore l'explication de la Loi sur la montagne de Sinai. Quand il étoit descendu, & qu'il s'étoit retiré dans sa tente, Aaron l'alloit trouver, & Moïse lui apprenoit les Loix qu'il avoit reçues de Dieu, & lui en donnoit l'explication, que lui-même avoit aussi apprise de Dieu. Quand il avoit fini, Aaron se mettoit à la droite de Moïse, Eléazar & Ithamar fils d'Aaron entroient, & Moïse leur disoit ce qu'il avoit déjà dit à Aaron. Après quoi s'étant placés l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche, venoient les 70 vieillards qui composoient le Sanhédrin, & Moïse leur répétoit encore tout ce qu'il avoit dit à Aaron & à ses enfans. Enfin, on faisoit entrer tous ceux du peuple qui vouloient, & Moïse les instruisoit encore comme il avoit fait les autres. De sorte qu'Aaron entendoit quatre fois ce que Moïse avoit appris de Dieu sur la montagne, Eléazar & Ithamar l'entendoient trois fois; les 70 vieillards, deux; & le peuple une fois. Or des deux choses que leur apprenoit Moïse, les Loix que Dieu imposoit, & l'explication de ces Loix, on n'en écrivoit que la première, c'est-à-dire, les Loix, & c'est là ce que nous avons dans l'Exode, le Lévitique & les Nombres. Pour ce qui regarde l'intelligence & l'explication de ces Loix; on se

contentoit de se Pimprner bien dans la mémoire, & ensuite les Peres l'apprentent à leurs enfans, & ceux-ci aux leurs, & ainsi de siècle en siècle jusqu'aux derniers âges. C'est pour cela que la première partie de ce que Dieu avoit donné à Moïse s'appella simplement *Loi*, ou *Loi écrite*; & la seconde *Loi orale*, ou *Cabale*; car voilà originaiement ce que c'est que *Cabale* & le sens propre & primitif de ce nom. Quelques Rabbins prétendent que leurs Peres l'avoient reçue des Prophètes, qui l'avoient reçue des Anges. Rabbi Abraham-Ben Dior, dit dans la Préface de son Livre de la création (*Jesira*) que l'Ange Raziel fut le maître d'Adam, & qu'il lui apprit la *Cabale*; que Japhiel fut le maître de Sem, que Tsédékiel le fut d'Abraham, Raphaël d'Isaac, Péliel de Jacob, Gabriel de Joseph, Mératron de Moïse, & Malathiel d'Elie. Les Rabbins apportèrent de Chaldée les rêveries de la *Cabale*, & y ajoutèrent une infinité de fables.

Parmi ces explications de la *Loi*, qui ne font la plupart autre chose que des interprétations de différens Rabbins sur les Loix de Dieu, & leurs décisions sur les obligations qu'elles imposent, & sur la manière de les pratiquer, il y en a qui sont mystérieuses & cachées, qui consistent dans des significations abstruses & singulières que l'on donne ou à un mot, ou même à chacune des lettres qui le composent; d'où par différentes combinaisons, l'on tire de l'écriture des explications fort différentes de ce qu'elles semblent naturellement signifier. L'art d'interpréter ainsi l'écriture s'appelle plus particulièrement *Cabale*, & c'est le sens le plus ordinaire de ce mot dans notre langue. Cette *Cabale*, que l'on nomme *Cabale artificielle*, pour la distinguer de la première dont nous avons parlé, & qui n'est qu'une simple tradition, cette *Cabale*, dis-je, se divise en trois espèces. La première s'appelle *Gématrie*: elle consiste à prendre les lettres pour des chiffres ou nombres arithmétiques, & à expliquer chaque mot par la valeur arithmétique des lettres dont il est composé; ce qui se fait en plusieurs manières, comme nous le dirons au mot GÉMATRIE.

La seconde espèce s'appelle *Notaricon*, & consiste, ou bien à prendre chaque lettre d'un mot pour une diction entière; par exemple, ובראשית premier mot de la Genèse, pour ראשית ארץ עמים; ou bien à faire des premières lettres de plusieurs mots une seule diction, comme de ceux-ci, ואלה שמות האלהים אשר יקראו בשםיהוה: Vous êtes fort dans l'éternité, Seigneur, en ne prenant que les premières lettres, on forme ce nom Cabalistique de Dieu אגלא, *Agla*, dont parle Galatin, *Liv. II, ch 15*.

La troisième espèce s'appelle תמורה, *Thémura*, qui signifie *changement*, & consiste à changer un mot, & les lettres dont il est composé, ce qui se fait en plusieurs manières; car 1<sup>o</sup>, On les sépare, & de בראשית, *bréshit*, par exemple, qui veut dire, *In principio*, on fait בראשית, *posuit fundamentum*. C'est ainsi que dans certains jeux de mots, on a quelquefois séparé des mots Latins. *Sum-mus*, *Ter-minus*, *Suf-tinea-mus*. 2<sup>o</sup>. On transpose les lettres d'un mot, on les place, on les arrange différemment; par exemple, du même mot בראשית on fait אבתשר, ce qui signifie 1<sup>o</sup> *in Thifri*; & parce que cela se tire du premier mot de l'histoire de la création du monde, on en conclut que le monde a été créé le premier jour du mois *Thifri*. 3<sup>o</sup>. On prend une lettre pour une autre, à cause des différens rapports qu'on leur donne en prenant l'alphabet en différens sens. Ainsi en partageant l'alphabet hébreu de 22 lettres, en deux parties, la première de chacune de ces parties se prend pour la première de l'autre: la seconde pour la seconde: la troisième pour la troisième, & ainsi des onze lettres, dont chacune de ces parties est compo-

sée, qui se prennent mutuellement pour celle qui leur répond dans l'autre partie, c'est-à-dire, א pour ט, ou ט pour א: ב pour מ, ou מ pour ב: ג pour ד, ou ד pour ג, &c. Par-là de טבאל, *Tabéal* nom inconnu, qui se trouve en *Isaïe VII, 6*, on en fait טמל, *Remla*, nom d'un Roi d'Israël. Une autre façon de changer les lettres est de prendre l'alphabet en deux manières: premièrement à l'ordinaire, puis à rebours, en commençant par la dernière lettre, & de changer encore les deux premières lettres, l'une & l'autre mutuellement, & de même les deux secondes, les deux troisièmes &c. c'est-à-dire, א en ט, ou ט en א; ב en מ, ou מ en ב; ד en ג, ou ג en ד, &c. Par-là de טבאל, *Le cœur de ceux qui s'élèvent contre moi*, dans *Jérem. Liv. I, 1*, on fait בטמל, *les Chaldéens*, & l'on conclut que ceux dont Dieu parle sont les Chaldéens. Ces deux dernières espèces de *Themure* s'appellent plus particulièrement encore תמורה, c'est-à-dire, *association, combinaison*. Voyez Reuchlin, *Pic de la Mirandole*, le P. Kirker dans son *Oedip. Egypt.* Séarius & Bonfrerius dans leurs *Prolegomènes*. La *Cabale* dont nous venons de parler, peut s'appeler la *Cabale spéculative*. Il y en a une autre qu'on peut nommer la *Cabale pratique*; c'est celle dont nous allons parler.

CABALE se prend encore pour les usages, ou plutôt les abus que font les Magiciens des passages de l'Écriture, ainsi qu'on le peut voir dans un petit ouvrage de cette sorte, intitulé שמוש והוליה *L'usage des Pseaumes*, & imprimé à Sabionette en 1588; à la fin d'une édition des Pseaumes in-24. & dans plusieurs autres livres de même sorte. Tous les noms, toutes les figures magiques, tous les nombres, les lettres, &c. dont on se sert pour cela, & encore la science hermétique, ou la recherche de la Pierre Philosophale, tout cela est compris dans cette espèce de *Cabale*. Mais il n'y a que les Chrétiens qui l'appellent ainsi, & ce mot a ce sens, sur-tout en notre langue, à cause de la ressemblance que cet art a avec les explications de la *Cabale* dont nous avons parlé; car les Juifs ne donnent point à cet art, ou diabolique, ou vain & ridicule, le nom de *Cabale*, qui est toujours un nom saint & respectable parmi eux. Au reste, ce n'est point la magie seule des Juifs que nous nommons *Cabale*; nous avons transporté ce nom à toute sorte de magie, & c'est dans ce sens que l'Abbé de Villars l'a pris dans son Livre intitulé *Le Comte de Gabalis*; où il a exposé les ridicules secrets de la *Cabale*, que les Cabalistes appellent la *sacrée Cabale*. *Cabala*, *cabalistica doctrina*, *occulta*, *arcana Hebræorum disciplina*, *sapientia*. Ils supposent qu'il y a des peuples élémentaires, sous les noms de Sylphes, de Gnomes de Salamandres, &c. & que cette science introduit les hommes dans le sanctuaire de la nature. Ils prétendent que les Hébreux connoissoient ces substances aériennes, qu'ils avoient puisé ces connoissances cabalistiques chez les Egyptiens; & qu'ils n'avoient pas ignoré l'art particulier d'entretenir ces nations élémentaires, & de converser avec ces habitants de l'air. On leur fait dire qu'ils ont déferé à Paracelse le sceptre de la Monarchie Cabalistique. Voyez LE COMTE DE GABALIS. La *Cabale* est une science sérieuse, & il n'y a que les mélancoliques qui s'y adonnent. ABB. DE VILLARS. La *Cabale* est une de ces chimères qu'on autorise quand on les combat gravement, & qu'on ne doit entreprendre de détruire qu'en se jouant. ID. Robert Flud Anglois en a fait d'amples Traités & Apologies dans ses neuf grands Volumes.

CABALE, se dit aussi de la Secte des Juifs, qui suivent & pratiquent la *cabale*, qui interprètent l'Écriture selon l'art de la *cabale*, prise au second sens que nous avons expliqué; car les Juifs sont divisés en deux sectes générales, les Karaites, qui ne veulent point recevoir les Traditions, ni le Thalmud, mais le seul texte de l'Écriture; & les Rabbanistes,



ou Thalmudistes, qui outre cela reçoivent encore les Traditions & suivent le Thalmud. Ceux-ci sont encore divisés en deux : en Rabbanistes simples, qui expliquent l'Ecriture selon le sens naturel par la Grammaire, l'Histoire, ou la Tradition ; & en Cabalistes, qui pour y découvrir les sens cachés & mystérieux que Dieu y a mis, se servent de la *cabale* & des manières mystérieuses que nous avons expliquées. Si l'on en croit les Juifs, la *cabale*, comme la Loi, vient de Dieu & du mont Sinai, & y fut donnée à Moïse, & par lui à tout le peuple de la manière que nous le disons ci-dessus. C'est une fable ; mais plusieurs Savans croient qu'elle étoit déjà trouvée du temps de J. C. & il s'est trouvé des visionnaires parmi les Juifs, qui ont dit que ce n'étoit que par les mystères de la *cabale* que J. C. avoit opéré ses miracles. Quelques Savans ont cru que Pythagore & Platon avoient appris des Juifs en Egypte l'art cabalistique, & ils ont cru en trouver des vestiges bien marqués dans leur philosophie. D'autres croient au contraire, que c'est la philosophie de Pythagore, & de Platon, qui a produit la *cabale*. Quoi qu'il en soit, il est certain que dans les premiers siècles de l'Eglise la plupart des hérétiques donnerent dans les vaines idées de la *cabale*. Les Gnostiques, les Valentiniens, les Basilidiens, y furent sur-tout plus attachés, comme on le peut voir dans S. Epiphane. C'est ce qui produisit l'ΑΒΡΑΞΑΣ, & tant de Talismans, dont il nous reste encore une grande quantité dans les cabinets des Antiquaires. On donne aussi le nom de *cabale* non-seulement à l'art, mais encore à chaque opération de cet art ; c'est-à-dire, à chaque interprétation particulière, faite selon les règles de cet art. C'est-là une *cabale*, ce n'est point une interprétation naturelle & littérale. R. Jacob-Ben Ascher, surnommé Baal Haaturim ; est un compilateur de presque toutes les *cabales* inventées avant lui sur les cinq livres de Moïse.

**CABALE**, signifie aussi dans quelques Auteurs la connoissance des choses qui sont au-dessus de la lune ; des corps célestes, de leurs influences. La *cabale*, en ce sens, est la même chose que l'Astrologie judiciaire, ou elle en fait partie.

**CABALE**, signifie figurément une société de personnes qui sont dans la même confiance, & dans les mêmes intérêts ; mais il se prend ordinairement en mauvaise part. *Coitio, factio*. Tous ces gens-là sont d'une même *cabale*. On le dit aussi des complots & des entreprises secrètes, des desseins qui se forment dans cette société de l'Etat, ou contre les particuliers. *Clandestina coitio, conjuratio*. On a fait une *cabale* pour décrier cette Tragédie. Formez des *cabales* contre quelqu'un. BOUHOURS. Comme il étoit habile & homme de *cabale*, il ne manqua pas d'artifice pour se justifier. BOUCH. A Rome, comme aujourd'hui, la *cabale* l'emportoit sur le mérite, & décidoit du sort des Ouvrages. DAC. Elle formoit incessamment des *cabales* qui divisoient toute la Cour. MILLE L'HERITIER.

**CABALE**. Il veut dire encore, la troupe même de ceux qui sont de la *cabale* ; comme, c'est sa *cabale*. On a exilé toute la *cabale*. ACAD. FR.

**CABALE**, se dit aussi de quelques sociétés d'amis qui ont entr'eux une liaison plus étroite qu'avec d'autres sans avoir aucun mauvais dessein ; comme pour se divertir, pour étudier. *Societas*. Je crois qu'il vaudroit mieux donner un autre nom à une pareille société. Il me semble que le mot *cabale* se prend nécessairement en mauvaise part.

**CABALER**, v. n. Faire une *cabale*. *Clandestinam societatem coire, facere, conjurare*. Cette ville est remplie de gens qui *cabalent* contre l'Etat. Il se prend toujours en mauvaise part.

**CABALEUR**, f. m. Celui qui *cabale*, qui est du nombre de ceux qui *cabalent*, ou le promoteur de la *cabale*. *Factiosus*. Franc *cabaleur*, adroit, rusé, ardent, dangereux.

**CABALEZET** ou **KABALEZET**, f. m. C'est le nom

d'une étoile fixe qui s'appelle autrement *cœur de lion*, *Basilic*, & *Regulus*. Voyez ces mots.

**CABALIG**, Ville d'Asie, dans le Turquestan. long. 103, lat. 44.

**CABALISTE**, f. m. Celui qui fait la science de la *cabale*. Savant dans la *cabale* des Juifs. *Occultæ Hebræorum disciplina peritus. Artis cabalisticæ studiosus, peritus, Cabalista, Cabalisticus*. Les Rabbins sont grands *Cabalistes*. Vouloit guérir les *Cabalistes* par raison, c'est entreprendre l'impossible. Ce sont des visionnaires fétieux qu'on ne ramène guère. Savant, habile, docte ; profond *Cabaliste*.

On ne dit point *cabaliste*, mais *cabaleur*, en parlant de ceux qui font des *cabales*.

**CABALISTE**, Terme de commerce, qui est en usage à Toulouse, & dans toute la Province de Languedoc. C'est un marchand qui ne fait pas le commerce sous son nom, mais qui est intéressé dans le négoce d'un marchand en chef.

**CABALISTIQUE**, adj. Qui appartient à la *cabale*. *Cabalisticus* : Part *cabalistique* : une interprétation *cabalistique* : les subtilités *cabalistiques* sont de pures visions & superstitions. Tâchez de vous rendre digne de recevoir les lumières *cabalistiques*. ABB. DE VILLARS. Les puérilités de Part *cabalistique*. P. SOUC.

**CABALLIN**, INE, adj. Qui appartient à la fontaine des Muses, sur le mont Helicon ; dans la Béotie ; appelée en latin *fons caballinus*, du mot latin *caballus*. On fait que le cheval Pégase d'un coup de pied fit paroître cette fontaine : c'est pourquoi les Grecs la nommoient *hipocrène*, *fons equi*, la fontaine du cheval.

**CABAN**, f. m. Vieux mot. Manteau pour se garantir de la pluie, avec des manches, qu'on porte à cheval. *Penula*. Ménage le fait venir de *cappa*, cappe. C'est aussi parmi les Matelots de Provence un habillement en temps de pluie avec des manches, & un capuchon. Il a la même signification que Capot. *Cucullus nauticus*. *Caban* est fait de *Cappanum* ; formé de *cappa*. Les Espagnols & les Italiens chez qui le *gabán*, ou *gabbano*, est encore en usage, entendent par ces mots, une sorte de casaque fort longue qu'ils portent ouverte. *Remarques sur la Satyre Ménippée*.

**CABANE**, f. f. Maisonnnette, bâtie ordinairement de bauge & couverte de chaume. *Casula*. Les Solitaires méprisoient le séjour des villes, pour aller dans les déserts habiter des *cabanes*. DU PIN. Malhebe a dit en parlant de la mort :

*Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre,  
Est sujet à ses loix ;  
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,  
N'en défend pas nos Rois.*

On appelle *cabane* de Berger, une manière de petite chambre faite de planches, que l'on fait aller d'un lieu à l'autre, par le moyen de quatre roulettes qui la soutiennent.

**CABANE**, Terme d'Oiselier. Espèce de petite loge où l'on ne voit le jour que par un endroit, & où l'on fait nicher des oiseaux. Il y en a aussi de très-éclairées, où l'on fait couvrir des oiseaux.

Ce mot vient de l'Italien *capanna*, qui signifie *petite maison de chaume*, qui a été fait du grec *καπανν*, signifiant *crèche*. MÉNAGE. Isidote dit que le mot de *capanna* vient *ex eo quod unum tantum hominem capit*. Les Espagnols disent aussi *cabana*.

**CABANES**, en termes de Marine, sont de petits logements de planches pour coucher les Pilotes, & autres Officiers de Marine, qui sont fort étroits & en forme d'armoires, pratiqués en divers endroits du château de poupe, ou le long des côtés du vaisseau.

Les Bareliers appellent aussi *cabane*, un bateau couvert d'une voile que l'on nomme *banne*, soutenue sur des cerceaux pliés en forme d'arc, pour garantir les passagers du soleil ou de la pluie.

**CABANE**, est aussi un batteau à fond plat, & couv

vert de planches de sapin dont on se sert sur la rivière de Loire. *Cymba*.

**CABANER**, v. n. Ce mot est particulièrement en usage parmi les gens qui voyagent aux Indes Occidentales. Il signifie, être, se mettre sous des cabanes. *Ci as construere, aedificare*. Quand le mauvais temps vient, on est contraint de *cabaner*. Les Sauvages *cabanent* autour de leur Capitaine. *DINYS, p. 1, c. 7*. Il signifie aussi être en cabane, en parlant des oiseaux. Faire *cabaner* des serins.

**CABANUARIA**, f. f. C'est une ferme ou métairie, comme dit Salvin en son Traité des droits des fiefs, *chap. 97*.

**CABARER**, v. n. Terme de brasserie, qui signifie jeter les *metiers*, ou l'eau d'un vaisseau dans un autre, soit avec le jet, ou le chapelot. *ENCYC.*

**CABARET**, f. m. Lieu où l'on vend du vin en détail. *Caupona, popina, taberna*. On confond aujourd'hui ce mot avec celui de *taverne*. Autrefois dans les *tavernes* on ne vendoit que du vin, sans y donner à manger; au lieu qu'on donnoit à manger dans les *cabarets*. De-là les mots *taberna* & *popina* chez les Romains. Maintenant les professions d'Hôteliers, de Cabaretiers & de Taverniers sont confondues.

Il semble que dans l'usage ordinaire, le mot de *taverne* dit quelque chose de plus odieux que celui de *cabaret*.

Ménage croit que ce mot vient de *caparetum*, qui a été fait du grec *καπαριον*, qui signifie lieu où l'on mange. Adrien Serick dérive le mot de *cabaret* de l'hébreu *cabar*, *קבר*, assembler, réunir, parce qu'on s'assemble dans les *cabarets*, sur-tout lorsqu'on est en voyage.

On appelle *cabaret* borgne, un méchant *cabaret* qui n'est fréquenté que par de pauvres gens, qui est obscur, mal propre, & mal servi.

On dit proverbialement & populairement qu'il y a du vin au *cabaret* à tout prix; pour dire, qu'il faut faire différence entre les choses, & qu'il y en a de diverse valeur. On dit aussi qu'un homme fait de sa maison un *cabaret*; pour dire que tout le monde est bien venu à boire & à manger chez lui.

**CABARET**, Espèce de petite table, ou plutôt placard, dont les bords sont relevés, ordinairement couvert de vernis, sur lequel on met des tasses & des soucoupes, pour prendre du rhé, du café, &c. Un *cabaret* de la Chine, du Japon.

**CABARET**, Terme de Botanique. *Asarum*, f. n. Plante dont la racine est menue, traçante & fibreuse. Son odeur est très-forte, aromatique, tenant de la grande Valériane & du Nard Indien; c'est ce qui empêche de la joindre aux fleurs dont on forme des bouquets; & c'est par cette raison qu'on la nomme *Asarum*, de l'a privatif, & de *ασαρον*, *orno, araros*, non ornatus. Ses feuilles naissent des nœuds de la racine; leur contour est pareil à celui de l'oreille extérieure, d'où vient le nom d'oreille d'homme, que quelques Botanistes ont donné à l'*Asarum*. Elles sont d'un vert foncé en dessus, plus pales en dessous, & sont portées par des queues qui ont deux à trois pouces de longueur. Ses fleurs naissent du même endroit que les feuilles, mais leur pédicule n'a guère qu'un pouce de longueur. Ces fleurs sont d'une seule pièce à six pans, d'un vert brun, tirant sur le rouge, longues de six lignes environ jusque vers son évasement, où elle se décharge en trois quartiers pointus, longs de quatre lignes; teintes en dedans d'un rouge brun foncé. Cette fleur renferme plusieurs étamines, & un pistil qui devient, conjointement avec la fleur qui s'y colle, un fruit contenant six ordres de semences, semblables en quelque façon à des pépins de raisins.

Les racines de *Cabaret* entrent dans la Thériaque: données en substance, ou infusées dans du vin, elles font vomir; au lieu qu'écrant mises en décoction dans de l'eau, elles deviennent diurétiqes. Ses

feuilles purgent encore plus violemment que ses racines.

Il y a une espèce de *Cabaret* qui croît en Canada, & qui n'est guère différent de celui d'Europe que par ses feuilles, qui quoiqu'arrondies se terminent en pointe. Ses racines ne sont pas vomitives, & son odeur n'est pas si désagréable. Le *cabaret* croît en plusieurs endroits du Royaume.

**CABARETIER**, IERE, f. m. & f. Qui tient un *cabaret*. *Caupo, Tabernarius*. Le Maître, la Maîtresse d'un *cabaret*. Les *Cabaretiers* n'ont point d'action pour le vin vendu chez eux en détail & par assiette, suivant l'article 128 de la coutume de Paris, & le 535<sup>e</sup> de la coutume de Normandie. Plutarque témoigne que les Lydiens furent les premiers *Cabaretiers*. Horace les appelle perfides & trompeurs, à cause du mélange de leurs vins. *Perfidus hic caupo*. On ne prononce point Pr finale dans le *Cabaretier*. On dit mal *Cabartier* & *Cabartière*.

**CABARETIQUE**, adj. de *cabaret*. L'hôte dit cela d'un ton si gravement *cabaretiq*, que la rancune jugea qu'elle avoit raison. *ROM. COM.* Je ne fais s'il y en a des exemples ailleurs.

**CABARNE**, f. m. *Cabarnus*. Prêtre de Cérès dans l'Île de Paros. Le Géographe Etienne au mot *παρος*, dit que cette Île fut aussi nommée *Καβαρνις, Cabarnis*, & que ces noms venoient de *Καβαρνος*, qui fut celui qui apprit à Cérès l'enlèvement de sa fille Proserpine; mais d'autres traitent cette étymologie de fable, & disent que *Cabarne* est un mot phénicien, que *קרב* *Kareb*, s'est dit dans cette langue aussi bien qu'en hébreu, pour, offrir en sacrifice, & *קרבן*, *Korban*, pour, oblation; que de-là par la transposition du *resh*, *r*, & du *beth*, *b*, s'est fait *קברן*, *Kabarnin*, pour, *Karabnin*, qui signifie, ceux qui offrent, qui font des oblations, des Prêtres; & que c'est de-là que les *Cabarnes* ont pris leur nom.

**CABARRE**, f. m. On donne ce nom à toutes sortes de petits bâtimens à fonds plats qui servent à secourir & alléger les gros vaisseaux en mer. Les Suédois & les Danois les appellent *Clinicar*. *ENCYC.*

**CABAS**, f. m. Panier de jonc où l'on met des figues. *Fiscina*. Il signifie aussi les figues qui y sont contenues. *Ficorum fiscina*. Ce Marchand a fait venir deux cens *cabas* de figues.

*Leur Avocat disoit qu'il falloit bel & bien  
Recourir aux arrêts: en vain ils les chercherent,  
Car en certain cabas, où leurs gens les cacherent,  
Les Souris enfin les mangerent.* LA FONT.

Ménage dérive ce mot de l'italien *cabaco*, qu'il dit avoir été fait de *cobacus* latin. D'autres disent que c'est un mot hébreu retourné, *sabac*, qui signifie *implexum esse*. Il peut venir aussi de *cabasset*, parce qu'il a la même figure, & ressemble à une coiffe. Ces deux mots viennent de *caput*.

**CABAS**, se dit aussi d'un grand coche de messagerie, dont le corps est d'osier cliffé.

**CABASSER**, v. n. Vieux mot. Machiner quelque tromperie. *Machinari*.

*Journellement chacun son cas pourchasse:  
Nois y sont: on y trompe & cabasse.*

**CABASSET**, f. m. Vieux mot qui signifioit autrefois une arme défensive qui couvroit la tête, une armure de tête. *Cassis, galea*.

Ce mot, selon Nicot, vient de l'hébreu *coba*, qui signifie un *casque* ou *heaume*, ou de l'espagnol *cabega*, tête. L'Espagnol dit aussi *basinet*, parce qu'il approchoit de la figure d'un bassin.

On dit proverbialement qu'un homme a bien du bon sens, ou de la malice, sous son *cabasset*; pour dire, dans sa tête.

**CABASSON**, f. m. Poisson, le même que Lavaret. *Lavaronus*. Voyez ce mot.

**CABAT**.

**CÁBAT.** f. m. Vieux mot, qui veut dire une certaine mesure de blé. Il vient du grec *κάβας*, qui veut dire la même chose; & qu'Hefychius explique aussi pour une mesure de vin.

**CABAY.** f. m. Nom que les Indiens & les habitants de l'Île de Ceylan & d'Arracan donnent à des habits faits de soie ou de coton, ornés d'or, que les principaux du pays ont coutume de porter. *ENCYC.*

**CABEÇA** ou **CABESSE.** f. f. Les Portugais qui font le commerce des soies dans les Indes Orientales, les distinguent par les mots de *Cabeça*, & de *Bavillo*, c'est-à-dire, tête & ventre. Les soies *Cabeça* sont les plus fines.

**CABEER.** f. m. Monnoie de compte dont on se sert à Mocha.

**CABELA.** Nom d'un fruit des Indes Occidentales, ressemblant beaucoup à nos prunes.

**CABELIAU.** f. m. *Voyez CABILLAUD.*

**CABESAS.** f. m. Espèce de laines qui viennent d'Esttramadure.

**CABESTAN.** f. m. L's se prononce. Quelques-uns écrivent *Capestan*. Terme de marine. C'est un cylindre, ou un essieu, posé perpendiculairement, lequel se tourne, par le moyen de quatre leviers, ou baires qui le traversent: & par le moyen d'un cable, qui est tourné sur ce cylindre, il sert à enlever ou à tirer les plus gros fardeaux qui sont attachés au bout de ce cable. *Ergata*. C'est en virant les *cabestans* qu'on remonte les bateaux, qu'on tire sur terre les vaisseaux pour les calfater, qu'on les décharge des plus grosses marchandises, qu'on leve les ancres & les voiles, &c. Il y a deux *cabestans* sur les vaisseaux. Le grand *cabestan* est posé sur le premier pont, & s'éleve jusqu'à quatre ou cinq pieds de hauteur au-dessus du deuxième. On le nomme *cabestan double*, à cause qu'il sert à deux étages pour lever les ancres, & qu'on peut en doubler les forces, en mettant du monde sur les deux ponts pour le virer, étant garni de barres & d'autres pièces, comme taquets, entremises & languettes, pour le tourner & arrêter.

Le petit *cabestan*, ou *cabestan simple*, est posé sur le second pont entre le grand mât & le mât de misaine. Il sert à faire hisser les mâts de hune & les grandes voiles, où il faut moins de force que pour élever les ancres. On appelle *cabestan à l'angloise*, celui où l'on n'emploie que des demi-barres, & qui à cause de cela n'est percé qu'à moitié. Il est plus renflé que les *cabestans* ordinaires. Il y a aussi un *cabestan volant*. C'est celui qu'on peut transporter d'un lieu à un autre. On dit, virer le *cabestan*, pousser au *cabestan*; pour dire, faire tourner le *cabestan*. On dit aussi, envoyer les Pages au *cabestan*; pour dire, ordonner que les garçons du vaisseau, qui ont commis quelque faute, aillent au lieu où ils doivent être châtiés. Sur la mer du Levant on l'appelle *girel*.

**CABESTERRE.** f. f. Terme de relation. On appelle *Cabesterre* dans les Antilles, la partie de l'Île qui regarde le levant, & qui est toujours rafraîchie par les vents alisés. La *cabesterre* est opposée à la basse-terre. La mer de la *cabesterre* est bien plus rude que celle de la basse terre, & est ordinairement remplie de roches & de falaises. Le P. LABAT. Peut-être qu'il faut prononcer *Cap-est-terre*; mais si l'usage est pour *cabesterre*, c'est toujours une corruption de *Cap-est-terre*, c'est-à-dire, terre qui forme un cap à l'Est.

**CABIGIAK & CAPIHAK.** Tribu des Turcs orientaux, à laquelle Oghuz-Kan donna ce nom. Ce Prince qui faisoit la guerre à un Prince de la nation des Tartares, fut obligé de reculer. Une femme de son armée pressée d'accoucher se retira dans le creux d'un arbre où elle accoucha d'un fils. Oghuz prit soin de l'enfant, le fit élever comme son fils, & pour marquer la singularité de sa naissance, lui donna le nom de *Cabigiak*, qui signifie *écorce de bois*. *Cabigiak* eut une postérité fort nombreuse, qui se répandit jusqu'au bord de la mer Caspienne. Ces peuples sont encore aujourd'hui connus sous le nom de *Deschikitchak*. C'est d'eux que sortirent les armées

Tome II.

qui ravagèrent les états que les Mogols possédoient dans la Perse. Ce fut chez eux, que Bajazet, premier Sultan des Turcs, leva des troupes pour les opposer à Tamerlan. D'HERF. *Bibliot. Orient.* cité par MOR.

**CABIDOS.** *Voyez CAVIDOS.*

**CABILLAUD** ou **CABLIAU.** *Ajellus*. Grand poisson de mer ainsi nommé par les Hollandois. On le pêche dans tous les ports de mer où il se trouve en abondance. C'est une espèce de morue fraîche. *Voyez MORUE.*

**CABILLAUX.** f. m. pl. C'est le nom d'une faction qui s'éleva en Hollande en 1350, dont parle Jean de Leiden, L. 29, ch. 16 *Cabelgenfes*. *Cabeliau*, ou *Cabillaud*, signifie un poisson de mer, appelé en latin *Ajellus*. Cette faction avoit pris ce nom pour faire entendre qu'elle terrasseroit ses ennemis, avec autant de facilité, que ce poisson dévore les autres poissons. Ceux de la faction opposée s'appeloient *Hoekensfes*, d'un mot qui signifie *hameçon*, parce qu'ils espéroient surprendre leurs ennemis comme on attrape le poisson.

**CABILLE** ou **CABILAH.** f. f. Terme de relation. C'est chez les Arabes une Tribu qui vit sous un Chef qu'ils se choisissent. Ces Tribus ou *Cabilles* sont indépendantes, & ne reconnoissent aucun Souverain. Ce sont des troupes de vagabonds qui marchent sous un chef qu'ils appellent *Cacique*. On compte quatre-vingt de ces Tribus parmi les Arabes. D'HERF. OZANAM.

**CABILLOTS.** f. m. pl. Terme de marine. Petits bouts de bois qu'on met au bout de plusieurs herfes qui tiennent aux grands haubans. Leur usage est de tenir certaines poulies du vaisseau. On appelle aussi *Cabillots*, de petites chevilles de bois qui tienaient aux chouquets avec une ligne, & qui servent à tenir la balancine de vergue de hune, quand les perroquets sont serrés.

**CABIN.** Petite rivière de France, en Gascogne, dans le Tursan.

**CABINET.** f. m. Le lieu le plus retiré dans le plus bel appartement des palais, des grandes maisons. *Conclave*, *secretius cubiculum*. Les Officiers du *Cabinet* du Roi. Le Secrétaire, l'Huissier du *Cabinet*. C'est un favori, il a entrée dans le *Cabinet*.

Ménage dérive ce mot de *Cavinettum*.

**CABINET**, signifie aussi une pièce d'appartement & un lieu retiré dans les maisons ordinaires, où l'on étudie, où l'on se séquestre du reste du monde, & où l'on serre ce qu'on a de plus précieux. *Musæum*. La place qui contient une bibliothèque, s'appelle aussi un *cabinet*. Ce Savant est toujours enfermé dans son *cabinet*. Il y a des gens qui écrivent bien, & qui parlent mal; la raison est qu'ils ont besoin de tout le calme du *cabinet* pour bien arranger leurs pensées. S. EVR. On ne perd que dans le commerce du monde cette concenance embarrassée, & cet air fombre qu'on acquiert dans le *cabinet* & dans la solitude. *IDEM*.

**CABINET de Glaces.** *Cabinet* dont le principal ornement consiste en un lambris de revêtement fait de miroirs, pour donner plus d'apparence de grandeur au lieu, & pour réfléchir & multiplier les objets. *Conclave laminis cristallinis laqueatum*.

**CABINET de Tableaux, de Livres, &c.** est un *cabinet* où l'on garde des tableaux, des livres, &c. On dit plus particulièrement *cabinet* de livres, quand on n'a qu'une petite quantité de livres, qui ne suffit pas pour une bibliothèque: je n'ai point de Bibliothèque, je n'ai qu'un *cabinet* de livres.

**CABINET de Toilette.** Pièce où les Dames se retirent pour faire leur toilette. *Voyez TOILETTE.*

**CABINET d'aisance.** Lieu où sont placées les commodités connues aujourd'hui sous le nom de lieux à *souper*. Molière a dit dans le *Misanthrope*, en parlant d'un méchant sonnet:

*Franchement il n'est bon qu'à mettre au cabinet.*

**CABINET**, se dit aussi de ce qui est contenu dans un

*cabinet*, curiosités, pièces antiques, médailles, tableaux, coquilles, & autres raretés de la nature & de l'art. Le *Cabinet* d'un tel curieux vaut cent mille francs.

On dit chez le Roi, & chez quelques Grands Seigneurs, le *cabinet* des livres, des armes, des médailles, pour signifier les lieux où ces choses sont rangées, & les choses mêmes qui y sont conservées. *Armarium, cimelium*. J'ai en main une médaille du *cabinet* du Roi, &c. P. Sorel. On dit aussi des *cabinets* des Particuliers, le *cabinet* de Sainte Geneviève, des Jésuites du Collège de Paris, de M. Foucault, de M. de Wilde, du Comte de Pembroke, &c. IDEM.

**CABINET**, est aussi un buffet où il y a plusieurs volets & tiroirs pour y enfermer les choses les plus précieuses, ou pour servir simplement d'ornement dans une chambre, dans une galerie. Un *cabinet* d'Allemagne, *Armarium Germanicum*; d'ébène, *ex ebano*. Il y a de magnifiques *cabinets* dans la Galerie du Roi. *Cabinet* de marqueterie, est un *cabinet* dont les ornemens sont de bois de diverses couleurs, ou de pièces de rapport.

**CABINET D'ORGUES**, est une petite orgue portative, qui est une espèce de positif composé d'un plus grand ou d'un plus petit nombre de jeux, selon la volonté du maître. *Organ' musici Armarium*. Dans des *cabinets* d'orgues on ajoute quelquefois un jeu d'épinette, où le même clavier fait parler en même tems les tuyaux & les cordes qui sont accordées à l'unisson, ou à l'octave.

**CABINET d'Histoire - Naturelle**, appartement d'une ou de plusieurs pièces propres à contenir des collections en tout genre, des différentes productions de la nature dans le règne animal, végétal & minéral, rangées par ordre méthodique, & distribuées de la façon la plus convenable à l'étude de l'histoire-naturelle.

Celui du jardin du Roi est un des plus riches de l'Europe.

**CABINETS Secrets**, en physique, sont des *cabinets* dont la construction est telle, que la voix de celui qui parle à un bout de la voute, est entendue à l'autre bout.

**CABINET**, signifie figurément ce qui se passe, ce qui se dit dans un *cabinet*, soit à l'égard des Princes pour le Conseil qui s'y tient, soit pour l'étude qu'y font les Particuliers. Ainsi quand il s'agit de la Cour & du Roi, le mot de *cabinet* signifie le Conseil particulier du Roi, & les secrets les plus cachés. *Secreta, arcana consilia*. Régenter le *Cabinet*. LA ROCHEFF. Justinien fut un Empereur de *cabinet*, & propre seulement à faire la guerre de loin; mais qui en récompense prétendoit exceller dans les combats de doctrine, & entendre mieux que personne les controverses de ce temps-là. P. DOUCIN. Charles V, Empereur n'étoit pas grand Capitaine, mais c'étoit un grand homme de *cabinet*. Ce courtisan fait tous les secrets du *cabinet*. Ce Jurisconsulte ne fait pas plaider; mais il est très-habile dans le *cabinet*, c'est-à-dire, pour la consultation.

On dit aussi qu'un homme tient *cabinet*; pour dire, qu'il reçoit chez lui les honnêtes gens qui s'y veulent assembler, pour faire une conversation savante & agréable. Messieurs du Puy ont long-tems tenu *cabinet* dans la bibliothèque de M. de Thou. M. Ménage tenoit souvent *cabinet* chez lui.

**CABINET de Treillage**, est un lieu couvert au bout des allées d'un jardin, où l'on se repose, composé seulement de verdure soutenue par des barreaux de fer ou des perches. *Pergula, trichila*. Un *cabinet* de chèvrefeuille, de filaria, &c. *Cabinet* de verdure, est aussi une espèce de berceau, fait par l'entrelacement de branches d'arbres.

**CABINET de Jardin**, Petit bâtiment isolé en manière de pavillon, ouvert de tous côtés, qui sert de retraite contre les ardeurs du Soleil pour y prendre le frais. *Umbraculum, curta pergula, trichila, nubilarium, suffugium imbris & solis*. Le nom de sa-

lons convient mieux à ces espèces de *cabinets*. Lorsqu'ils sont accompagnés de quelques autres pièces, on les nomme *belvédères*.

**CABIRES**. Terme de l'ancienne Théologie des Païens, qui signifie, selon son étymologie qui est Phénicienne, *puissans Dieux*. C'étoit le nom qu'on donnoit aux Dieux des Samothraciens. Ils étoient aussi adorés en quelques lieux de la Grèce, comme à Lemnos & à Thebes, où l'on célébroit les Cabiries en leur honneur. Sanchoniaton dit que les Phéniciens les honoroient aussi. *Euseb. Prap. Lib. I*. Diodore de Sicile dit, *Liv. V*, qu'ils passèrent pour avoir trouvé l'usage du feu, & l'art de faire des ouvrages de fer. C'est pour cela que sur une médaille de Gordien III, & sur une de Furia Sabinia Tranquillina, toutes deux de la ville de Carrhes, où les *Cabires* étoient adorés, il y a un *Cabire* sur une colonne, tenant de la main droite un marteau. VAILLANT, *Num. Imper. p. 205 & 223*, & Hérodote remarque dans son *III<sup>e</sup> Liv.*, que les *Cabires* étoient représentés semblables à Vulcain. Une inscription grecque qui est à Venise les appelle *grands Dieux & Dioscours*, qui est un nom affecté à Castor & à Pollux, comme si ces Dieux avoient été du nombre des *Cabires*. Elle porte,

ΓΑΙΟΣ ΓΑΙΟΥ  
ΑΧΑΡΝΕΥΣ ΙΕ  
ΡΕΥΣ ΓΕΝΟΜΕ  
ΝΟΣ ΘΕΩΝ ΜΕ  
ΓΑΛΩΝ ΔΙΟΣ  
ΚΟΡΩΝ ΚΑΒΕΙΡΩΝ.

Vossius a parlé des *Cabires* dans son *Liv. II des Idol.*, c. 31, p. 235, 236. C. 53, p. 302, & C. 57, p. 311.

De Méziriac, dans son *Commentaire sur l'Épître de Didon à Enee*, après avoir rapporté sur ce sujet un long passage de Varron, pris de Servius, ajoute ces paroles: on peut tirer de ce passage avec Scaliger, que ces Dieux Samothraciens, qui étoient surnommés *puissans*, sont les mêmes qu'on appelloit *Cabires*, d'autant que *Caber*, en langue Phénicienne ou Syriacque, signifie *puissant*. Nonnus, *Liv. XIV, des Dionysiaques*, fait mention de deux *Cabires*, nommés Alcon & Eurymédon, & dit qu'ils étoient fils de Vulcain & d'une Nymphé Thracienne, appelée *Cabire* ou *Cabere*. Il fait néanmoins dans ses *Livres XXVII, XXIX & XXX*, cette Nymphé mère des *Cabires*.

De Méziriac rapporte encore au même endroit cette remarque du Scholiaste d'Apollonius, sur le premier livre des Argonautes, touchant les *Cabires*. En l'île de Samothrace on s'inicie aux *Cabires*, & Mnaseas rapporte même leurs noms. Ils sont au nombre de quatre, savoir, Axierus, Axiocersa, Axiocersus: Axierus, c'est Cérés; Axiocersa, c'est Proserpine; Axiocersus, c'est Pluton. Le quatrième qu'on ajoute, nommé Casinilus, c'est Mercure, au rapport de Dionysiodorus. Athenée dit que Jason & Dardanus furent engendrés de Jupiter & d'Electra, & qu'il lui semble qu'ils furent appelés *Cabires*, dont le plus ancien, c'est Jupiter, le plus jeune, c'est Bacchus. Voilà ce que le Scholiaste d'Apollonius a remarqué touchant les *Cabires*, dont il est aussi parlé dans Strabon. Hélychius dit que ces *Cabires*, qui sont fils de Vulcain, étoient fort honorés dans l'île de Lemnos. Hérodote, *Liv. III*, les fait aussi fils de Vulcain. Voyez de Méziriac, qui s'étend fort au long sur les *Cabires*. Bochart en parle presque de la même manière dans la seconde partie de sa *Géographie sacrée*, *Liv. I, ch. 12*, & selon sa méthode ordinaire, il remonte jusqu'à la langue Phénicienne, d'où les Grecs ont formé les noms des Dieux *Cabires*, en les accommodant au génie de leur langue.

Le mot de *Cabires* a un autre sens dans Origène contre Celse, où il se prend pour les anciens Persans. M. Hyde, qui a donné depuis peu une histoire de la Religion des anciens Persans, tirée de leurs écrits en leur langue, a remarqué que le mot de



*Cabires* est Persan. *Cabiri*, dit-il, au *ch.* 29 de son ouvrage, *sunt Gabri voce Persica aliquantulum detorta*. En effet, ceux qui ont donné des relations de la Perse nous apprennent qu'il reste encore aujourd'hui chez les Persans des descendans de ces anciens *Gabres*, ou *Giavres*, adorateurs du feu; quelques-uns les appellent *Gaures*, ou plutôt *Gavres*. M. Hyde, qui en traite fort au long dans son histoire, prétend qu'ils ne rendent point au feu & au Soleil un véritable culte, mais seulement un culte civil, & qu'ainsi ils ne sont point idolâtres.

**CABIRIDES.** f. f. pl. Nymphes, filles de Vulcain & de Cabira.

**CABIRIES.** f. m. pl. *Cabiria*. C'est une fête des Grecs dont parle Héychius, dans lequel on l'appelle *Cabires*, καβίρια; mais Meursius, dans son *Liv. II des Feries*, ou *Fetes Grecques*, conjecture avec bien de la raison, qu'il faut lire καβίρια, *Cabiries*. C'étoit la fête des *Cabires*, que l'on honoroit dans l'île de Lemnos. Les Thebains la célébroient aussi, de même que les Samothracés, parce qu'ils honoroient aussi ces Dieux. Cette fête passoit pour être très-ancienne, & antérieure au temps même de Jupiter, qui, dit-on, la renouvella. Les *Cabiries* se célébroient de nuit; & l'on y consacroit les enfans depuis un certain âge. Cette consécration étoit, selon l'opinion Païenne, un préservatif contre les dangers de la mer, & les autres périls. La cérémonie de la consécration consistoit à mettre l'initié sur un trône, autour duquel les Prêtres faisoient des danses. La marque des initiés étoit de porter une ceinture ou écharpe d'un ruban de pourpre. Quand on avoit fait quelque meurtre, c'étoit un azyle d'aller aux sacrifices des *Cabires*. Meursius, à l'endroit cité, produit les preuves de tout ceci.

**CABLAN.** Ville de l'Inde, au-de-là du Gange, en Asie, capitale d'un Royaume de même nom, présentement soumise au Roi d'Avā, avec le Royaume qui dépendoit autrefois du Roi de Pégu.

**CABLE.** f. m. C'est en général un gros cordage, dont on se sert pour traîner ou enlever des fardeaux. En marine, c'est un très-gros cordage qui sert dans les navires pour les tenir à l'ancre. *Funis*. Il est composé de trois auilières, dont chacune a trois torons: le *cable* est donc de neuf torons. On le dit aussi des cordes qui servent à tenir les mâts, comme les haubans, à remonter les bateaux, à élever de gros fardeaux dans les bâtimens par le moyen des grues & des poulies. Les *cables* qu'on appelle *bruyers*, servent à lier les pierres, les baquets à mortier, &c. Les haubans servent à retenir & haubaner les engins, les vintaines, qui sont les moindres cordages, servent à conduire les fardeaux en les montant, pour les détourner des faillies. Un navire bien équipé doit avoir quatre *cables*. Le plus gros s'appelle *maître cable*, & le plus petit, *grelin*.

Ce mot vient de l'Hébreu *chebel*, ou de son pluriel *chebalin*, qui signifie *corde*. Nicot. Du Cange croit qu'il vient de l'Arabique *hahl*, qui signifie *corde*, ou de *habala*, *vincire*. Ménage après Isidore le derive de *capalum*, ou *cabulum*, qu'il fait venir du Grec καβύλα; ou du Latin *camelus*. On a dit aussi dans la basse Latinité, *caplum* que Papias derive à *capiendo*, & qui signifie une *corde de navire*.

On dit, donner le *cable* à un vaisseau, lorsqu'étrant incommodé, on le remorque avec un *cable* qu'on lui donne: ce qu'on appelle autrement *touer* ou *tirer en oraiche*. On dit filer le *cable* bout pour bout, lorsqu'on lâche & abandonne le *cable* avec l'ancre, quand on n'a pas le temps de défaner, *bitter le cable*, c'est le rouler & l'arrêter autour des bittes. On dit, les *cables* ont un tour, ou un demitour, lorsque le vaisseau qui est à l'ancre obéissant au vent, ou au courant de la mer, a croisé, ou cordonné près des écubiers les *cables* qui le tiennent. Allonger le *cable*, c'est l'étendre sur le pont, ou pour le débiter, ou pour mouiller l'ancre. Débiter le *cable*, c'est dépasser un tour que le *cable* fait sur

la bitte. Déboffer le *cable*, c'est démarrer la bosse qui le tient. Talinguer le *cable*, c'est amarrer, & lier le *cable* à l'arganeau de l'ancre. Fourrer un *cable*, c'est le garnir de tressés, ou de toile, pour le conserver.

**CABLE** se prend aussi, en termes de Marine, pour une mesure de 120 brasses, à cause que c'est la mesure ordinaire de toutes sortes de *cables*; ainsi lorsqu'on dit, qu'on est mouillé à deux ou trois *cables* de terre, on doit entendre qu'on en est à deux cents quarante, ou à trois cents-soixante brasses.

☞ On appelle aussi *cables*, les cordes qui servent à remonter les grands bateaux dans les rivières, & à élever de gros fardeaux dans les bâtimens, par le moyen des poulies.

☞ Dans l'Artillerie c'est aussi un gros cordage qui sert particulièrement aux Chèvres. Voyez CHEVRE. Ce mot vient de l'Hébreu.

**CABLÉ**, ÉE. adj. Terme de Blason, se dit d'une croix faite, ou couverte de corde, ou de cables tortillés. *Crux à funibus intortis contexta*.

☞ C'est aussi un terme d'Architecture, qui se dit des cannelures qui sont relevées & contournées en forme de Cables.

**CABLEAU.** Diminutif de *cable*: c'est le petit *cable*, qui sert ordinairement d'amarre à la chaloupe du navire. *Funis minor*. On dit aussi CABLOT.

☞ On donne aussi ce nom à cette longue corde que les Mariniers appellent ordinairement Cincenelle. Voyez ce mot.

**CABLER.** v. a. C'est un terme de Cordier, qui signifie, assembler plusieurs fils, & les tortiller pour n'en faire qu'une corde. *Funes intorquere*. *Cabler* de la ficelle.

☞ CABLIAU. Voyez CABILLAUD.

**CABLOT.** f. m. Voyez CABLEAU.

**CABO.** f. m. Cap, Promontoire, *Caput*, *Promontorium*. Ce nom est purement Espagnol, & signifie la même chose que *Cap* en François. Nous le retenons quelquefois dans notre langue aux noms des lieux auxquels les Espagnols le donnent, & quelquefois on le trouve sur des Cartes de Géographie. *Cabo-ceira*, *Cabo-cargo*, *Cabo-roxo*, *Cabo-diftria*, &c.

☞ CABO. CAPUT. Royaume d'Afrique, au pays des Nègres, sur le Riogrande, vers le Sud.

**CABOCHÉ.** f. f. La tête de l'homme. *Caput*. Il y a bien de la malice dans cette petite *caboche*. Ce mot est vieux & populaire; on s'en sert dans le style comique, & quelquefois dans le style familier. Ménage le fait venir de *caput*, la tête.

☞ CABOCHÉ, en termes de blason, se dit d'une tête d'animal, coupée derrière les oreilles par une section perpendiculaire. ENCYC.

**CABOCHES**, en termes de Quincellerie, sont en général ☞ des cloux qui sont courts avec une tête large. On les appelle aussi Cloux à fouliers, parce que les gens de la campagne, en garnissent la semelle & le talon de leurs fouliers, afin qu'ils durent plus long-temps. *Clavorum capita*.

**CABOCHÉ.** Dans la satire Ménippée, on donne ce nom aux séditieux, à l'imitation de la sédition des bouchers, tripiers, & autres mauvais garnemens qui se soulevèrent contre le Roi Charles VI en 1412, & qui furent nommés *Cabochiens*, à cause du nommé *Caboche*, écorcheur de bêtes, l'un de leurs chefs.

**CABOCHIEN.** f. m. Voyez l'Article précédent.

**CABOCHON.** f. m. Terme de Jouaillier. Pierre précieuse, & particulièrement un rubis, qui est seulement poli sans avoir aucune figure régulière, mais telle que s'est trouvée la pierre, après en avoir ôté ce qu'elle avoit de brut: de sorte qu'il y en a de rondes, d'ovales, de bossues, & de plusieurs autres sortes. *Lapillus pretiosus*.

**CABOCHON.** Terme de Cloutier. Clou qui a la tête large & presque en forme de diamant, & qui est fort court, & plus petit que les CABOCHÉS.

**CABOCHON.** Ornement qui faisoit partie de la coëffure des Dames. C'étoit une espèce de bonnet piqué,



fort pointu vers le front. Il étoit fait de taffetas de diverses couleurs, de gaze rayée, ou unie & peinte, où l'on mettoit de la chenille, du clinquant d'or ou d'argent, ou d'autres agrémens. *Merc. Mai. 1726.*

**CABOLETTO.** f. m. Monnoye qui a cours dans les Etats de la république de Genes, valant environ quatre sols de France.

**CABOSSE.** f. f. C'est la gouffe qui renferme les amandes du cacao. On connoit que le cacao est mûr, lorsque les *cabosses* commencent à jaunir.

**CABOT.** Voyez MALET.

**CABOTAGE.** f. m. Terme de Marine. Le *cabotage* est la première partie du pilotage. Le *calotage*, est la navigation de terre à terre, ou le long des côtes. *Boua.* Le *cabotage* est aussi la connoissance de la boussole, des côtes, des mouillages, des ancrages, des courans & marées, des profondeurs des banes, & autres dangers, & le pointage des cartes plates. *Id.*

**CABOTER.** v. n. Terme de Marine. Naviger le long des côtes; & faire de petits voyages sur mer; aller de cap en cap, de port en port. *Littora radere.* Les Corsaires, ou les navires qui croisent les mers, ne font que *caboter*, aller de cap en cap.

**CABOTIER.** f. m. bâtiment dont on se sert pour *caboter*. ACADEMIE FRANÇOISE.

**CABOTTIERE.** f. f. Bateau plat, long & étroit, d'environ trois pieds de profondeur, avec un gouvernail très-long, fait en forme de rames. Cette sorte de bateaux ne sert guère qu'au commerce qui se fait par la rivière d'Iure, qui vient du côté de Chartres, passe à Dreux, & se jette dans la Seine à un quart de lieue au-dessus du pont de l'Arche.

**CABOUCHAN.** Ville d'Asie, dans le Korassin. Elle dépend de Nichabour.

**CABRA.** Ville d'Afrique, dans la Nigritie, au Royaume de Tombut, sur le Sénégal.

**CABRE.** f. f. On appelle *cabres*, en termes de Marine, de gros boutons ronds joints par le haut, & posés proche des Apollis aux extrémités du côté d'une Galère. C'est aussi une espèce de chèvre composée de deux ou trois pieux joints ensemble par le haut, qui s'étendent beaucoup par le bas, au haut desquels on met une poulie de calorne avec une étague, pour tirer de gros fardeaux. C'est avec une *cabre* qu'on enlève de dessus le bord des rivieres les grosses pièces de bois de construction. Cette machine s'appelle *chèvre* en quelques endroits. Le mot *cabre* semble venir du Latin *capra*, aussi-bien que le mot *chèvre*. *Machinamentum.*

**CABRÉ,** en termes de Blason, se dit d'un Cheval acculé. *Equus arreclus, arrelo pectore.*

**CABRER.** (se) v. récip. On le dit au propre des chevaux qui se dressent sur les pieds de derrière. *Pedus arrigere.* Ce Cheval est vicieux, il se *cabre* quand on lui tire trop la bride.

Se *cabrer*, dans le sens figuré, se dit, des hommes qui se mettent en colère, qui s'emportent de dépit. C'est un fantaisie, qui se *cabre* aisément & sans sujet. *Pronum, facilem esse ad offensionem.* Il y a des tempéramens ennemis de toute résistance, que la vérité fait *cabrer*, & qui se roidissent toujours contre la raison. *MOL.*

Monsieur de la Châtre s'est servi de ce terme activement, quand il a dit: Le discours de la Princesse fut rempli de beaucoup d'attaques contre M. de Beaufort, auxquelles je répartis du mieux que je pus sans la *cabrer*.

Ce mot vient de *chèvre*, parce qu'elle a accoutumé de se dresser & de sauter.

**CABRE,** ÉE. part. & adj. Voyez CABRER.

**CABRI,** f. m. Voyez CABRIEL & CABRIT.

**CABRIL,** f. m. Mot populaire, Chevreau, le petit d'une chèvre. *Capreolus.* Sauter comme un *cabril*. On dit aussi *Cabrit*, plus communément *cabri*.

**CABRIOLE.** Mieux que CAPRIOLE. f. f. Elévation du corps, saut léger & agile, que font les Danseurs ordinairement à la fin des cadences. *Levis, agilis in sublime saltus.* Friër la *cabriole*, c'est, remuer les

pieds prestement, tandis qu'ils sont en l'air. En matrice de Danse la *cabriole* est la même chose que le *saut*. La *demie-cabriole* est lorsqu'on ne retombe que sur l'un des pieds. L'Auteur des *Réflexions sur l'usage de la Langue Françoisse* se déclare pour *capriole*, & quelques autres avec lui. L'usage le plus general est pour *cabriole*. *MÉN.*

**CABRIOLE,** en termes de Manège, se dit, lorsque le cheval étant en l'air, avant que de tomber à terre, épare entièrement du derrière, c'est-à-dire, rue en écartant les jambes avec violence. C'est un saut que fait le cheval, sans aller en avant, en sorte qu'étant en l'air, il montre les fers, & dérange les ruades. Ce qu'on appelle éparer & nouer l'aiguillette, on l'appelle autrement saut de ferme à ferme. Quand il n'épare qu'à demi, on donne à la *cabriole* le nom de *halotade*: & on lui donne celui de *croupade*, quand, au lieu d'écarter les jambes en arrière, il les trouse sous lui, comme s'il les vouloit retirer dans le ventre, & retombe presque les quatre pieds ensemble.

La *Cabriole* est un manège par haut, & le plus difficile de tous les airs relevés. On dit qu'un cheval se présente de lui-même à *cabrioles*, qu'il se met de lui-même à *cabrioles*, lorsqu'il fait des sauts égaux & dans la main, c'est-à-dire, sans forcer la main & sans peser sur la bride.

Il y a plusieurs sortes de *cabrioles*; *cabriole* droite, *cabriole* en arrière, *cabriole* de côté, *cabriole* bartue ou frisée, *cabriole* ouverte.

Ce mot vient de *capreolare*, qui a été fait de *capreolus*.

**CABRIOLE,** se dit aussi des sauts dangereux, des chutes. *Periculosus saltus.* Cet homme est tombé, il a sauté dix marches sur l'escalier, il a fait une jolie *cabriole*. Cela ne se dit qu'en riant.

**CABRIOLER.** v. n. Faire la *cabriole*, ou des *cabrioles*. *Agili, levi saltu se in sublime tollere.* Ce Danseur, ce Baladin, *cabriole* bien.

**CABRIOLET.** f. m. Sorte de voiture légère, montée sur deux roues, fort à la mode depuis quelques années.

**CABRIOLEUR.** f. m. Faiseur de *cabrioles* *Agilis in sublime saltator.* C'est un excellent *Cabrieleur*.

**CABRIONS.** f. m. Terme de Marine. Ce sont des pièces de bois, qu'on met derrière les affûts des canons pendant le gros temps, de peur qu'ils ne rompent leurs bragues & leurs palans.

**CABRIT.** f. m. Jeune chevreau. On le nomme ainsi en plusieurs endroits de la France. *Hædillus, hædulus, capreolus.* Sauter comme un *cabrit*.

**CABROLLE.** Poisson de mer. Voyez *BIENE.*

**CABRON.** f. m. Peau de jeune chèvre ou *cabrit*. *Pellis hædina.*

**CABROUET.** f. m. C'est ainsi qu'on nomme les charrettes dans les Îles. Je ne manquai pas de lui en témoigner ma joie, & de lui offrir nos *cabrouets* & nos bœufs pour aller chercher. P. LABAT. Il embarque ses marchandises à la porte de sa maison, sans avoir besoin de *cabrouets* ou charrettes pour les transporter. *Id.*

Les *Cabrouets* sont ordinairement tirés par des bœufs.

**CABROUETTIER.** f. m. Celui qui conduit un *Cabrouet*.

**CABRUS.** f. m. Terme de Mythologie. *Cabrus.* C'est le nom d'un Dieu des Phalétytes citoyens d'une ville de Pamphilie. Ils lui offroient du poisson salé. De-là vient qu'on appelloit proverbialement du poisson salé, un sacrifice de Phalétytes. Suidas appelle ce Dieu *Calabrus*, au lieu de *Cabrus*. Erasme prétend qu'il faut dire *Caprus*. Peut-être que *Cabrus* s'est dit plutôt pour *Cabirus*, Cabire. Il est ordinaire de changer *vi* en un *e* muet.

**CABUIA.** f. m. Herbe qui croît aux Indes Occidentales. Ses feuilles ressemblent à celles de Paris ou du chardon. Les Sauvages en font des cordes & des filers.

**CABUL.** f. m. Petit pays de Galilée, que Salomon donna à Hiram Roi de Tyr, à cause de ce qu'il lui

avoit fourni pour bâtir le temple de Jérusalem. *III<sup>e</sup> Livre des Rois, IX, 13. Terra Chabul.* C'est Hiram qui lui donna ce nom en langue Phénicienne, dit Joseph *Liv. VIII, ch. 5*, & il paroît qu'il le lui donna par mépris; car il fut peu content que Salomon lui donnât si peu de chose. Joseph l'interprète *deplaisant, malplaisant*; d'autres *sable*, & disent qu'Hiram l'appela ainsi, parce que ce n'étoient que des sables stériles. Quelques Rabbins au contraire prétendent qu'il signifie, de la boue; que c'étoit un pays marécageux & stérile. Fullerus est de même sentiment; mais la fertilité de la Tribu d'Asér où il étoit, & le voisinage du Liban, lui persuadent que la terre *Chabul* étoit une terre fertile & grasse, mais forte & difficile à labourer, & que c'est pour cela qu'Hiram en fut mécontent. Au reste, les uns & les autres tirent ce mot de כבול *impeditus confriustus*, parce que l'un & l'autre, c'est-à-dire, le sable, aussi-bien que la boue, & la terre grasse, arrête & retient les pieds.

**CABUL**, est aussi une ville de la Tribu d'Asér, dont parle Josué, *XLV, 27. Cabul.*

**CABUL**, est encore aujourd'hui une grande ville d'Asie dans l'empire du Mogol, & qui est capitale d'un Royaume, auquel elle donne le nom. *Cabulum.* *Cabul* est sur la rivière de Béhar, vers les montagnes & le pays de Zagataye. Le Royaume de *Cabul* est une grande Province du Mogolistan, au midi du Caucase, qui le sépare de la Tartarie. *Cabuli*, ou *Cabulense regnum.*

**CABULISTAN**. La même chose que **CABUL**, Royaume.

**CABURLANT**. Poisson de mer. *Voyez CHABOT.*

**CABUS**. Il y en a qui disent **CAPUS**. adj. m. Epithète des choux qu'on appelle autrement *pommés*. *Caulis capitatus*. On le dit aussi des laitues, quand elles sont transplantées & pommées. Rabelais feint que ce fut d'une sueur de Jupiter que naquirent les choux *cabus*.

Ce mot vient de *capitatus*, ou bien de *caputus*, selon Ménage. Les Allemands les appellent *Kabuskraut*, c'est-à-dire, *herbe à tête*.

## C A C.

**CACA**. f. m. Ordure. *Stercus*. On le dit aux petits enfans. Il faut aller faire *caca*. Ne mangez pas de cela, c'est du *caca*. Il vient du Latin *cacare*. C'est un terme de Nourrice.

**CACA**. f. f. nom de femme. *Caca*. C'est la sœur de *Cacus*, dont parle Virgile au *VIII<sup>e</sup> Liv.* de l'Énéide. Elle fut honorée à Rome comme une Déesse. *Voyez Lactance Liv. I, ch. 20.* Servius sur l'endroit de Virgile cité v. 190. Elle avoit un temple dans lequel on lui entretenoit, comme à Vesta, un feu perpétuel.

**CAÇAÇA**. Ville de la province de Garel, dans le royaume de Fez en Afrique, sur la côte de la mer Méditerranée, proche Melile.

**CACABER**. v. n. C'est le terme dont on se sert pour exprimer la manière de crier de la Perdrix. La Perdrix *cacabe*. On prend plaisir à entendre *cacaber* les Perdrix. Ce mot est tout latin. *Cacabare*.

**CACADE**. f. f. Décharge de ventre. *Alvi dejectio*. Terme populaire.

**CACADE**, se dit figurément & familièrement du mauvais succès de quelque folle entreprise, où un homme s'étoit vanté de réussir. Il a fait une vilaine *cadade*. *Cajus*.

Ce mot est du style bas, au propre & au figuré. Il vient de l'Italien *cagar*, *cagada*, qui signifie la même chose.

**CACAGOGUES**. f. m. pl. & adj. Onguens qui appliqués au fondement provoquent les selles. *Cacagogu*. James, dans son Dictionnaire, rapporte la manière dont Paul Eginete faisoit cet onguent.

**CACALIA**. f. f. Plante dont il y a deux espèces. Je ne décrirai que la première, parce que la seconde lui est toute semblable, excepté que sa tige & ses feuilles sont sans poil, & que sa fleur est d'un purpurin plus pâle ou jaune. La *Cacalia* croît sur les mon-

agnes, & est propre pour amolir, adoucir, & cicatrifer. On s'en sert aussi en décoction pour épaissir la serosité qui tombe du cerveau. Ses feuilles sont presque rondes, épaisses, dentelées par les bords, anguleuses, cotoneuses, & blanches en dessous comme celles du *Petasites*. Il s'éleve d'entre elles une tige d'environ deux pieds, velue, moëlleuse, se divisant vers sa sommité en quelques rameaux qui soutiennent des fleurs disposées en bouquets, de couleur purpurine dans un calice cylindrique. Quand ces fleurs sont tombées, il naît en leur place des graines oblongues, garnies chacune d'une aigrette. Sa racine est grosse comme le petit doigt, entourée de fibres menues. LÉMERY. Dioscoride en parle. Galien l'appelle *cancanum*.

**CACAO**. f. m. *Cacao*. C'est l'amande d'un arbre appelé *Cacaoyer*. Elle est la base du Chocolat. *Voyez CHOCOLAT*. On distingue le *Cacao* en quelques espèces qui paroissent des variétés dépendantes de leurs différentes grosseurs, ou du lieu dont elles sont apportées; telles sont les distinctions en *Cacao grand* & petit *Caracque*, & en *Cacao gros* & petit des Îles.

**CACAOETEL**. f. m. Pierre Indienne, autrement appelée *Lapis-corvinus*, qui quand elle est échauffée, produit, à ce qu'on dit, un bruit comme un coup de tonnerre.

**CACAOYER** ou **CACAO TIER**. f. m. *Cacao*. C'est un arbre d'une moyenne grandeur, qui croît dans le Brésil, & qu'on cultive à présent dans nos Îles d'Amérique. Son tronc est de la grosseur de la jambe, haut de quatre à cinq pieds, couvert d'une écorce brune, gercée, & divisée en plusieurs branches qui se subdivisent en plusieurs rameaux, chargés de feuilles alternes, lisses, glabres, inclinées en bas, assez semblables à celles du citronnier, longues de neuf à dix pouces, sur quatre pouces de largeur. Ses fleurs naissent par bouquets, attachés aux branches, quelquefois au tronc, & sont composées de cinq pétales d'un jaune pâle, soutenus par un calice à cinq découpures, pâles en dehors, & rouges en dedans. Le pistil, qui est environné d'un nombre d'étamines courbées & chargées de sommets pâles, devient un fruit d'un demi-pied de long, sur trois pouces d'épaisseur, relevé de dix crêtes, raboteux extérieurement, d'abord verdâtre, ensuite jaunâtre, & enfin d'un brun rouge pointillé de taches jaunâtres. Le pédicule de ce fruit est oblong, & de la grosseur d'une plume à écrire. Ce fruit est blanc en dedans, & renferme une trentaine de semences ou amandes, de la grosseur d'une olive, taillées en forme de cœur allongé, luisantes, polies, d'un beau violet, clair en dehors, & blanches en dedans, & d'un goût d'amandes lorsqu'elles sont seches. Cet arbre donne deux à trois fois l'année des fleurs. Plumier, Hermand, Du Tertre, Rochefort, Piton, Laet, Acofta, Clufius.

Cet arbre, dans les Indes Occidentales, se nomme la *cucuhucaguhuil*. Il est fort foible & tendre; c'est pourquoi il a besoin d'un autre grand arbre qui soit tout proche de lui pour lui faire ombre, & qui s'appelle *altynan*, par les Espagnols, *la madre del cacao*. On en trouve beaucoup dans le pays de Guatimala. On tire du beurre de son fruit, de l'huile, qui ont plusieurs propriétés en médecine. Le *cacao* sert aussi de menue monnoie dans le pays.

**CACAOYERE**, f. f. Lieu planté d'arbres de *Cacao*, ou de *Cacaoyers*. *Locus arboribus Cacao confitus*. Quoiqu'on écrive *Cacao*, *Cacaoyer*, *Cacaoyère*, néanmoins dans les Îles de l'Amérique, on prononce *Caco*, *Cacover*, *Cacovère*, & l'arbre, ou le *Cacaoyer*, s'appelle le plus souvent *Caco*, comme son fruit. Le P. Labat écrit *Cacovère*, par contraction. *Voyez l'Hist. Naturelle du Cacao, impr. à Paris en 1710.*

**CAÇAR**. Nom Arabe, & originairement Hébreu, qui entre dans plusieurs noms de villes bâties, ou possédées par des Arabes. Ce mot vient de l'Hébreu *חציר*, *Hhatsar*, ou *Chatsar*, qui en cette lan-

gue signifie *palais, demeure, habitation*; & en Arabe encore *fortification, lieu fortifié, fort, château, ville*. Ainsi *Caçar-Pharaon*, signifie *château de Pharaon*. C'est une ville d'Afrique, dans la Province de Fez, & située sur l'une des cimes de la montagne de Zarhon. Les habitans croient qu'elle a été bâtie par un des Pharaons, Roi d'Égypte. On croit que ce sont les Goths qui l'ont fondée. *Caçar Hamet*, ville ruinée sur la côte de Tripoli en Afrique, signifie *forteresse, ou Château de Hamet*. *Caçar Huseen*, autre ville ruinée à l'Orient de Tripoli, signifie *forteresse de Huseen*.

CACAVI. Voyez CASSAVE.

CACCIONDE, s. m. Nom d'une pilule, qui a pour base la terre du Japon, ou le Cachou, & que Baglivi recommande dans la dysenterie. CASSELLI, cité par James.

CACERES. Petite ville d'Espagne, dans l'Estramadure, sur la rivière de Falor.

CACERES, ou CAURES de *camarinha*. Ville de l'île de Luçon, l'une des Philipines, avec un évêché suffragant de Manille. long. 142. d. 15'. lat. 14. d. 15'.

CACHALOT. s. m. Grand Poisson cétacée, qu'on dit être fort ennemi de la Baleine. D'autres disent qu'il est lui-même le mâle de la Baleine; d'après ce qu'en disent Cluvius, Willughby & Anderson; c'est une espèce particulière des Cétacées. Ils en distinguent plusieurs espèces. Le sperme de Baleine que l'on vend chez les Droguistes, n'est rien autre chose que la cervelle du *Cachalot* préparée.

CACHAN. *Cachantum*. Ville de la Province d'Yerak en Perse, à 20 lieux d'Espahan en tirant vers Kom. *Cachan* est une grande ville, & de toute la Perse, celle où l'on fait les plus beaux brocards d'or & d'argent. Elle est surnommée *Dorolmoumenin*, c'est-à-dire, *sejour des Fideles*, parce que les descendants d'Hali s'y retirèrent durant les persécutions des Califes. Les Persans disent qu'elle a été bâtie par Zebd-le-Caton petite-fille de Kachan, petit-fils d'Hali, qui étoit enterré là, & qu'elle lui donna le nom de son aïeul. Oléarius écrit *Caschan*, & quelques autres Voyageurs *Cakem*. *Caschan* est mieux, parce que c'est un *Schin*, qui en Persan, comme en Arabe & en Hébreu, a le même son que notre *ch* dans *char, charrette, cheval, &c.*

CACHAN. Aller à *Cachan*. Voyez plus bas CACHE.

CACHATIN. s. m. Gomme laque, *cachatin*; c'est une des sortes de gomme laque que les marchands Chrétiens portent à Smyrne.

CACHE. s. f. Lieu secret, où l'on met ce qu'on veut dérober à la vue des hommes. *Latchra*. Il y a plusieurs *catches* dans cette maison, dans ce bois. L'avare met son argent dans des *catches* où l'on ne peut le trouver. Ce mot ne peut s'employer que dans le style familier.

On dit proverbialement qu'un homme a trouvé la *cache*, quand il a trouvé quelque bonne invention, le secret d'une affaire, ou le lieu où il y avoit quelque chose de bien caché. On dit aussi, mais basèment, qu'un homme est allé à *Cachan*, quand il est obligé de se cacher pour quelque méchante affaire, par allusion au village de *Cachan* auprès d'Arcueil, à une lieue de Paris.

CACHE-CACHE MITOULAS. Terme populaire. C'est un jeu de jeunes gens, qui consiste à mettre quelque chose secrètement entre les mains, ou dans les habits de quelqu'un de la compagnie: ce qu'on propose à deviner à une tierce personne.

Ce mot vient par contraction & transposition de *mie tu ne l'as, au lieu de tu ne l'as mie*. Peut-être aussi pour *où l'as-tu mis?*

CACHE-ENTRÉE. s. m. C'est ainsi que les Serruriers appellent une petite piece de fer qui couvre l'entrée d'une serrure.

CACHE-NEZ. s. m. Vieux mot qui signifioit autrefois un *masque*. *Oris, vultus tegmen*.

CACHE-PLATINE. Terme de guerre. Morceau de cuir,

qui couvre la platine d'un fusil. Faire ôter les *cache-platines* & les tampons. BOMBELLES.

CACHE, s. f. qu'on nomme à la Chine, *cayas*, & en plusieurs endroits des Indes, *cas, casse, casie, & cassie*. Menue monnoie de cuivre, qui vaut un peu plus qu'un denier de France... Les *catches* sont comme les doubles de France: elles sont trouées, & six cents valent trois livres dix sols. *Abbé de Choisi*.

CACHECTIQUE. s. m. Terme de Médecine. *Cachecticus*. Qui a une constitution mauvaise, & un sang noyé de sérosités, & dont les parties branchues s'accrochent en s'unissant, & ont bien de la peine à circuler. *Mem. de Trév. 1714. Déc. p. 2170.*

On le dit particulièrement des remèdes bons pour prévenir la cachexie, ou pour la guérir quand on en est attaqué. Remèdes *Cachectiques*. Faire usage des *cachectiques*. Ainsi il est adjectif & substantif. Voyez CACHEXIE.

CACHEMENT. adv. Il n'est en usage que dans le style bas, ou familier, ou burlesque & comique: D'une manière cachée. *Latenter, clam, secretò*. Il est absolument hors d'usage.

CACHEMENT. s. m. *Occultatio*. Manière dont une personne est cachée. Il n'est pas en usage, & je crois qu'on ne devoit pas imiter ceux qui s'en servent. RICHELET, dans ses augmentations.

C'est un vieux mot que Nicot a mis à la fin du verbe *catcher*. Moliere s'en est servi dans la troisième scene de sa critique de l'Ecole des Femmes. Il y avoit l'autre jour, dit-il, des femmes à cette Comédie, qui par les mines qu'elles affectèrent durant toute la Piece, leurs détournemens de tête, & leurs *cache-mens* de visage, firent dire de tous côtés cent sottises de leur conduite. Au reste, je ne vois pas pourquoy Richelet a eu plus d'indulgence pour *détournement*, qui a paru dès la première édition de son Dictionnaire, que pour *cachement*. L'un ne vaut pas mieux que l'autre; ou plutôt, ils sont tous deux bons dans l'exemple que je viens de citer.

CACHEMIRE. Province d'Asie, dans les États du Mogol, qui a pour capitale une Ville de même nom. Long. 93°, lat. 34°, 35'. Cette Ville est grande, & bien bâtie sur le bord d'un Lac rempli de petites Îles qui forment autant de jardins de plaisance.

CACHER. v. a. Mettre quelque chose en un lieu secret, où l'on ne puisse pas la voir, la découvrir qu'avec beaucoup de difficulté. *Abdere, Occultare, Occulere, Abscondere*. Les paysans cachent leur argent dans la terre, afin que les Soldats ne le puissent trouver.

Ménage, après Guyet, dérive ce mot de *Caciare*, qui signifie *chasser, pousser*. On dit en ce sens, que la nature nous a caché ses trésors, ses plus merveilleuses opérations.

CACHER, signifie aussi voiler, couvrir, ne pas faire paroître à la vue. *Cacher* un tableau, *Cacher* son visage. Ce bois nous *cache* la vue de ce château.

On dit *catcher* son jeu, & cette expression a trois divers sens. *Tegere, dissimulare*. Elle signifie. 1°. empêcher que son jeu ne soit vu; 2°. dissimuler son adresse, en faisant semblant de ne savoir pas bien jouer. 3°. *catcher* ses desseins, en sorte que personne ne puisse les découvrir. Il est tout-à-fait figuré en ce dernier sens.

CACHER au figuré, dans la signification de dissimuler, déguiser, signifie, user d'un profond secret, pour dérober à la connoissance d'autrui, ce qu'on ne veut pas manifester. Voyez les deux autres Synonymes. Il y a du soin & de l'attention à *catcher*; de l'art & de l'habileté à *dissimuler*; du travail & de la ruse à *deguiser*. Il semble qu'on *cache* par le silence; qu'on *dissimule* par les démarches; & qu'on *deguise* par les propos. SYN. FR. quand on veut réussir dans les affaires d'intérêt & de politique, il faut toujours *catcher* ses desseins, les *dissimuler* soavent, & les *deguiser* quelquefois. Quand on n'a pas la force de se corriger de ses vices, on doit du moins avoir la sagesse de les *catcher*.

☞ On dit absolument se *cache*, pour dire, vivre en retraite, ou bien se mettre en lieu de sûreté pour n'être pas pris ni découvert. *Abdere se, occultare, latere*. Les Saints se *cachent* aux yeux des hommes pour se donner tout à Dieu. Cet homme craint la prison, il se *cache*.

☞ On dit se *cache* à quelqu'un, pour dire, ne se pas laisser voir à lui. Il s'est *caché* à tous ses amis. On dit qu'on ne peut se *cache* à soi-même; pour dire, qu'on ne peut se dissimuler ses sentimens & les dispositions de son cœur. Ac. Fr.

☞ On dit se *cache* de quelqu'un, c'est-à-dire, lui *cache* ce qu'on fait, ses dessein, sa conduite. Ac. Fr.

☞ On dit proverbialement *cache* ta vie; pour dire, qu'il ne faut pas faire connoître à tous les hommes ce que l'on fait. C'est un des préceptes d'Épicure, dont Plutarque a fait un beau Traité.

☞ CACHÉ, ÉE. part. Qui est dans un lieu secret, qui n'est pas facile à trouver. *Latens, abditus, occultus*.

☞ On appelle un homme *caché*, celui qui ne veut pas se faire connoître dans le monde.

☞ On dit figurément, d'un homme qui a beaucoup de talens, & qui ne les produit pas, que c'est un trésor *caché*. Ac. Fr. On appelle une vie *cachée*, une vie solitaire & retirée.

*Heureux, qui satisfait de son humble fortune;  
Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché.* RAC.

☞ Ce participe a en général toutes les significations de son verbe.

☞ CACHÉ, *dissimulé, déguisé*, considérés dans une signification synonyme. L'homme *cache* veille sur lui-même pour ne se point trahir par indiscretion: sa conduite est impénétrable par les ténèbres dont elle est couverte. Le *dissimulé* veille sur les autres pour ne les pas mettre à portée de le connoître. Sa conduite est toujours réservée, pour ne pas se laisser appercevoir. Le *deguisé* se montre autre qu'il n'est, pour donner le change. Sa conduite est toujours masquée par des apparences contraires, pour se dérober à la pénétration d'autrui. Il suffit d'être *cache* pour les gens qui ne voient que lorsqu'on les éclaire: il faut être *dissimulé*, pour ceux qui voient sans le secours d'un flambeau; mais il est nécessaire d'être parfaitement *deguisé*, pour ceux qui, non contents de percer les ténèbres qu'on leur oppose, discernent la lumière dont on voudroit les éblouir.

☞ CACHERE. f. f. Terme de Verrerie. C'est ainsi qu'on appelle dans les verreries en bouteilles, une petite muraille contigue aux fils des ouvraux, sur laquelle le maître sépare la bouteille de la canne.

☞ CACHEREAU. Vieux mot qui signifioit autrefois papier-terrier.

CACHEREAU. f. m. Nom d'Office. C'est la même chose que *Cartulaire*. *Cacherellus*. Le *Cachereau* chez les Anglois, est un Bailli d'un ordre inférieur, Bailli de village.

CACHERON. f. m. Espèce de ficelle grossière qui se tire d'Abbeville.

CACHET. f. m. Petit sceau qui porte une gravure particulière de quelques armes ou chiffres qu'on imprime sur de la cire, ou du pain à chanter, pour empêcher qu'on n'ouvre un paquet fermé & marqué de cette empreinte. *Signum, sigillum*. Les Anciens n'avoient point d'autres *cachets* que leurs anneaux, qui portoient des pierres gravées. *Annulus signatorius*.

Les *cachets* diffèrent des sceaux, en ce que les sceaux sont pour les affaires publiques, ou qui regardent le public, & les *cachets* ne sont que pour les affaires des Particuliers entre eux, comme lettres. Les *cachets* des Anciens étoient des figures gravées sur leurs anneaux, qui étoient d'or, d'argent, ou de quelque autre métal, ou une pierre gravée enchassée dans leur anneau; aujourd'hui la plupart des *cachets* sont différens des anneaux. Autrefois les *cachets* représentoient quelque Divinité, quelque grand personnage, comme un Empereur, un Philosophe chef d'une secte, ou célèbre dans sa secte, le portrait de quelqu'un des Ancêtres, le symbole de

la patrie, des animaux véritables, ou feints, &c. Aujourd'hui les *cachets* représentent les armes de celui à qui est le *cachet*, ou un chiffre, soit qu'il signifie quelque chose, soit qu'il soit arbitraire, & qu'il ne signifie rien: quelquefois, mais rarement, on y met quelque emblème, une tête, ou quelque autre figure. Il y en a où on lit quelques paroles; elles doivent être courtes & pleines d'un grand sens, comme une Sentence, un Axiome, un cri de guerre, &c. un sentiment du cœur, une passion vivement exprimée, &c. Ainsi, par exemple, on a exprimé la constance & la fidélité dans l'amitié par ces lettres Grecques gravées sur un *cachet*, ΟΝΤΦΑΦΝΡΜΒ, lesquelles étant prononcées forment ces mots Italiens. *Finita fedeltis, finirò mi vita*. Je cesserai de vivre, lorsque je cesserai d'être fidèle. Les *Cachets* des Princes qui se mettent sur les actes, & s'appellent Sceaux, s'appeloient autrefois bulles. Heineccius a fait un savant Traité, *De veteribus Germanorum aliarumque nationum sigillis*, imprimé à Francfort en 1705. in-folio. Voyez SCÉL, ou SCEAU. Voyez aussi ANNEAU & BULLE. Heineccius prétend que les *cachets* sont originairement des contresceaux, *contrafigilla*; qu'on a commencé à les mettre au lieu de seing, & que l'usage en est moderne. Voyez le *ch. XI<sup>e</sup> de sa première partie, n. III.*

Ce mot vient de *cache*, à cause qu'il sert à *cache* l'écriture. MÉNAGE.

CACHET. Se dit aussi de la figure, de la marque imprimée sur la cire. *Figura sigillo impressa*. Le *cachet* est entier, il n'a point été rompu.

☞ On dit qu'une lettre est à *cachet* volant, lorsque le *cachet* mis sur l'enveloppe ne la ferme pas.

LETTRE DE CACHET est une lettre cachetée au *cachet* du Roi, & signée d'un Secrétaire d'Etat, qui contient quelque ordre, commandement, avis, ou autre chose qu'on envoie de la part du Roi. *Litteræ sigillo Principis obsegnata*.

CACHETER. v. a. Appliquer un *cachet* sur quelque chose qu'on veut envoyer fermée. *Epistolam signare, obsegnare, Epistolæ sigillum imprimere*. *Cacheter* un paquet, une boîte, une bouteille.

☞ Ce verbe se conjugue d'une manière irrégulière au temps présent seulement de l'indicatif, impératif, optatif & subjonctif, aux personnes du singulier & à la troisième personne du pluriel, tant au simple que pour les composés *decacheter, recacheter*. Ainsi l'on dit je *cache*, tu *cache*, il *cache*, ils *cachent*: de même à l'impératif, optatif & subjonctif. Ainsi toute l'irrégularité de ce verbe consiste en ce que l'on ajoute un second *t* à toutes les personnes du présent au singulier, & à la troisième du pluriel. Il en est de même des verbes *decacheter* & *recacheter*. Cet usage s'est introduit sans doute pour rendre la prononciation plus douce. Voyez le *Dict. des rimes*, tirées de DU BARTAS.

CACHETE, ÉE. part. & adj. *Signatus, obsegnatus*. Il m'a rendu vos lettres *cachetées*.

CACHETTE. f. f. Petite cache. *Latebra*. Il y a bien des *cachettes* dans ce bois. Il est du style familier, ainsi que *cache*.

EN CACHETTE, adv. D'une manière cachée, secrète, *Clam, occultè, latenter*. Les livres défendus ne se vendent qu'en *cache*, & sous le manteau.

☞ En *cache* de quelqu'un, est une expression, tout à fait populaire & basse. Il a fait cela en *cache* de moi.

☞ CACHEUR. f. m. Nom que les raffineurs de sucre donnent à un morceau de bois dont ils se servent pour sonder les formes.

CACHEXIE. f. f. *Cachexia*. Terme de Médecine.

☞ (prononcez *cachexie*.) Mauvaise disposition du corps humain dans toute son habitude, causée par la dépravation des lumeurs, du chyle & du sang. La *cachexie* négligée dégénère très-facilement en hydropisie. De la dépravation du chyle & du sang suivent nécessairement la pâleur de toutes les parties charnues, & sur-tout du visage, la diminution des forces en général, les lassitudes dans les bras & dans les jambes, la difficulté de respirer & la dé-



pravation du suc nourricier produit l'amaigrissement & l'affaiblissement total de la machine.

La *cachexie* vient ordinairement de la débilité, ou de l'impureté du ventricule & des viscères, quelquefois de l'ulcère des reins dans ceux qui ont la pierre. Les causes extérieures de la *cachexie* sont les alimens impurs & corrompus, les ivrogneries fréquentes, la bonne chère, les études excessives, les longues veilles, la suppression des mois ou des hémorroïdes, les grandes évacuations de sang, une longue dysenterie, les prisons, les poisons, les morsures des animaux venimeux, les fièvres longues & chroniques, les obstructions opiniâtres. On trouve des remèdes pour la *cachexie* dans Platerus, *Observ. L. III, p. 603*, & dans la pratique du même Auteur, *T. III, L. J, c. 2, p. 119*; dans Fernel, *Conf. 33*; dans Jean Herman, *Prax. Chym.* dans Jean Heurnius sur l'aphorisme 9, *sect. 2*.

Le mot *cachexie* vient du grec *κακία*, formé de *κακον*, mauvais, & d'*εξ*, disposition. Voyez CACHYMIE.

CACHIER. Vieux mot qui veut dire chasser.

CACHLECE. f. f. Un petit caillou, ou une petite pierre, telle que celles qu'on trouve au fond des eaux, sur le bord de la mer. *καχλης*. Galien dit que les *Cachleces* rongies dans le feu & éteintes dans du petit lait, lui donnent une qualité astringente qui le rend salutaire dans la dysenterie. *Dict. de JAMES.*

CACHOMAS. Pays de l'Inde, de-là le Gange, avec une ville de même nom, sur les frontières du Royaume de Bengale; ce Royaume, autrefois soumis au Roi de Pegu, obéit aujourd'hui à son propre Roi qui est tributaire de celui de Pegu.

CACHOS. f. m. Plante que l'on ne trouve que sur les montagnes du Pérou. Elle croît comme un arbrisseau, & est d'un fort beau vert. Sa feuille est ronde & mince. Son fruit est plat d'un côté, rond de l'autre, finissant en pointe, de couleur cendrée, d'un goût agréable & sans acrimonie, contenant une semence fort menue. Les Indiens font beaucoup de cas de cette plante, à cause de ses rares qualités; car elle fait uriner, & chasse le sable & la pierre hors des reins, & ce qui est plus admirable, c'est qu'on tient que par son usage elle brise la pierre dans la vessie, si elle est encore tendre. En latin, *cachos*, ou *solanum pomiferum folio rotundo tenui*.

CACHOT. f. m. Prison noire & obscure, qui est au-dessous du rés-de-chaussée, où l'on renferme les malfaiteurs. *Locus in carcere angustus; interior in carcere, arduiorque custodia*. On met dans les *cachots* les criminels condamnés, ou accusés de grands crimes, ou qui sont des rébellions dans la Prison. Vous décrirai-je ces *cachots*, ou plutôt ces sépulcres funestes, où l'on enterre des hommes vivans, pour qui il semble que le soleil ait cessé de luire, & que la nuit ait pris la place du jour. *FLECH.* Il y a des prisons où l'on distingue les *cachots* noirs d'avec les autres: les noirs sont de petites caves sous terre où l'on n'enferme qu'un seul prisonnier; les autres sont au rés-de-chaussée, ou peu profonds: on y enferme pendant la nuit plusieurs prisonniers ensemble.

CACHOT, se dit aussi d'une sorte de petite loge qui est fermée à clef, & qui n'a qu'une petite ouverture à la porte par laquelle on donne à boire & à manger au fou qui est dedans.

CACHOTTERIE. f. f. Terme du discours familier pour exprimer une manière mystérieuse dans le discours ou dans les actions qu'on emploie pour cacher des choses importantes.

CACHOU. f. m. Petit grain ou dragée qui se fait d'une composition de musc & d'ambre, qui sert à parfumer l'haleine. Sa base est une gomme qui se tire d'une décoction épaisse d'un certain arbre qui croît aux Indes. Cet arbre, que les Auteurs appellent *kais*, & qu'au Brésil on nomme *cajous*, est de la grandeur d'un grenadier. Il a la feuille d'un vert

clair. Sa fleur est blanche, & presque semblable à celle de l'oranger. Il porte un fruit de même nom qui est fort estimé, comme étant de bon goût & fort bon pour l'estomac. Il est fait comme une grosse pomme fort jaune & de bonne odeur, spongieux au dedans, & plein d'un suc douceâtre & astringent. Il croît deux fois en un an, mais ce n'est que dans les jardins cultivés dans le Royaume de Cochin. On coupe le bois de cet arbre en petits morceaux que l'on fait bouillir; & l'eau dans laquelle bout ce bois s'étant épaissie, forme une espèce de gomme qu'on fait sécher, & qu'on envoie en Europe, où on la met en petits grains, après y avoir mêlé du musc & de l'ambre, ou tels autres aromates que l'on juge à propos. On prétend que le *cachou* est salutaire à l'estomac, propre à adoucir la salive & l'haleine, & bon pour arrêter le vomissement, la diarrhée & la dysenterie.

CACHRYS. f. m. Terme de Botanique. C'est une plante qu'on appelle autrement *Armarinte*. Voyez ARMARINTE.

CACHRYS, se dit aussi de la semence de cette même plante.

CACHRYS, se dit encore des boutons que le chêne, le sapin, & quelques autres arbres poussent au printemps & dans l'automne.

CACHUNDE, CACCIONDE & CACHONDE. f. m. Composition dont le cachou est la base, mêlé avec plusieurs drogues aromatiques. Il y entre aussi des pierres précieuses: ce qui rend cette préparation si chère, qu'il n'y a que les Princes & les grands des Indes qui en fassent usage. On lui attribue des propriétés merveilleuses, comme de prolonger la vie & d'éloigner la mort.

CACHYMIE. f. f. *Cachymia*. C'est un terme par lequel Paracelse entend un corps métallique, imparfait, ou une veine métallique qui n'est pas parfaite, qui n'est ni métal, ni substance saline, mais qui tient beaucoup du métal, puisqu'elle a les premiers principes, & la matière première des métaux, & qu'elle tire son origine des trois premiers métaux. Voyez le *Dict. de JAMES.*

CACIQUE. f. m. Nom que les peuples du Mexique & de quelques régions de l'Amérique, donnoient aux Gouverneurs des Provinces & aux Généraux des troupes sous les anciens Incas. Les Princes de l'Île de Cuba portoient le nom de Caciques, quand les Espagnols s'en rendirent maîtres. Les Sauvages donnent encore ce nom aux plus nobles d'entr'eux. Mais depuis la conquête du Mexique, le titre est éteint quant à l'autorité.

Ce nom se donne aussi aux chefs des Arabes & des Tartares vagabonds.

CACIS. f. m. Plante qui approche beaucoup du groseiller. Son fruit est en grappe & les grains deviennent noirs dans leur maturité. Le fruit sert à composer du ratafiat, qu'on regarde propre à fortifier l'estomac.

CACIZ. f. m. Terme de relation. Docteur de la loi Mahométane. *Myfta Mahometanus, Docteur*. Lorsqu'ils disputoient ensemble, un *Caciz* ou Docteur de la loi survint. *BOUR.*

CACOCYLLIE. f. f. Terme de Médecine. *Cacochylia*. Chylification, ou digestion dépravée, action de l'estomac qui convertit les alimens en chyle mal conditionné, propre à engendrer la *cachymie*. Ce mot vient du grec *κακος*, mauvais, & *χυλος* chyle.

CACOCYME. adj. m. & f. plein de mauvaises humeurs. *Vitiosus humoribus redundans*. Cela se dit proprement du corps humain quand il est plein de mauvaises humeurs, & toujours sujet à quelque infirmité. C'est un corps *cacochyme*.

On dit figurément, un esprit *cacochyme*, une humeur *cacochyme*; pour dire, un fantasme, un bourru. *Morofus, ingenio varius*. Desmarêts a dit dans ses visionnaires,



*Aussi ton esprit cacochyme  
Fait que l'on te nomme en tout temps, &c.*

Ce mot vient du grec κακός, *malus, pravus*, & χυμός, *succus*.

**CACOCHYMIE.** f. f. Terme de Médecine. Etat dépravé des humeurs. *Vitiosorum humorum redundantia*. Quand la réplétion est simplement de sang, on l'appelle *pléthore*. Corrhæus, Médecin de Paris, appelle *cacochymie* l'abondance & l'excès de quelque mauvaise humeur que ce soit, bile, pituite, &c. pourvu qu'il n'y en ait qu'une qui pèche en quantité; & il appelle *pléthore* l'abondance & l'excès de toutes les humeurs ensemble.

**CACOËTHE.** adj. Terme de Médecine. C'est une épithète que les Médecins donnent aux ulcères malins & invétérés. *Voyez* ULCÈRE.

Ce mot vient de κακός, & de νόμος, *consuetudo mala, mauvaise coutume*. Il se prend pour une mauvaise disposition du corps tellement enracinée, qu'on ne sauroit la guérir que difficilement.

**CACONGO.** Royaume d'Afrique dans le Congo, sur la rivière de Zair. Malemba en est la capitale.

**CACOPHONIE.** f. f. Terme de Grammaire. C'est la rencontre de deux lettres, ou de deux syllabes, qui font un son désagréable à l'oreille. *Soni asperitas, cacophonia*. Il y a dans ce vers de Marot une *cacophonie*.

*Cy gist qui assez mal prêchoit.*

La *cacophonie* qui vient de la rencontre de deux voyelles s'appelle *hiatus*, ou bâillement.

Les Poètes se donnent de grandes gênes pour éviter la *cacophonie*: ils ne veulent pas que deux voyelles se rencontrent.

*Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,  
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.*  
BOIL.

*Et les moindres défauts de ce grossier génie;  
Sont, ou le pleonisme, ou la cacophonie.* MOL.

On dit aussi *cacophonie*, en parlant des voix & des instrumens qui chantent & qui jouent sans être d'accord. Bruit désagréable qui résulte du mélange de plusieurs sons, discordans, ou dissonans.

**CACOPHONIE.** Terme de Médecine. *Cacophonia*. C'est en général une voix viciée, dont les espèces sont l'*aphonie*; ou privation de voix, & la *diphonie*, ou difficulté de voix.

Ce mot vient du grec κακός, *pravus*, φωνή, *vox*.

**CACORLA** *Voyez* SÉCURA.

**CACOTROPHIE.** f. f. Ce mot signifie en général une nutrition dépravée, comme celle qui se fait dans la cacochymie & la cachexie. *Cacotrophia* vient de κακός, *mauvais*, & τροφή, *nourriture*.

**CACOUCHAS.** Peuple sauvage de l'Amérique Septentrionale, dans le Saguenai, conécree de la Nouvelle-France.

**CACOZELE.** f. m. Vieux mot qui signifioit autrefois un zèle indiscret & trop ardent. *Studium inconsultum, inconsideratum*. Balzac raille dans ses lettres quelques Auteurs de l'avoir employé.

Ce mot est dérivé de κακός, & ζήλος, *zèle*; autrement, *jalouse*.

**CACREL blanc.** Poisson que l'on trouve dans la Méditerranée. On dit que sa tête réprime les bords gonflés des ulcères, lorsqu'elle est salée & calcinée. Sa chair salée passe pour bien faisante dans la piquure du scorpion, ou la morsure d'un chien enragé. Pour cet effet, on l'applique sur la partie affectée.

**CACTONITE.** *Cactonites*. Pierre que quelques-uns prennent pour la Sarde, ou pour la Cornaline, à laquelle quelques visionnaires ont attribué des propriétés merveilleuses. On en a fait un ta-

bliman qui assuroit la victoire à ceux qui le portoient.

**CACUMINE.** f. f. *Cacumen*. Vieux mot qui signifie *sommet*; il est formé de *cacumen*.

*Cantharides faulce vermine,*

*Habitent en la cacumine,*

*Des Frènes, dessus la prairie.* DESPLIGNY.

## C A D.

**CADAFALQUE** *Voyez* CATAFALQUE.

**CADAHALSO.** Petite ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille.

**CADALENS** ou CADELENS. Ville de France, dans l'Albigeois, au Languedoc.

**CADAMOMY.** f. f. ou graine de perroquet. Drogue dont il est fait mention dans le tarif de la Douane de Lyon.

**CADAN.** Petite ville de Bohême, au cercle de Zatz, sur la rivière de l'Egre.

**CADARIEN, ENNE.** f. m. & fem. & adj. Nom de secte Mahométane. *Cadarianus*. Les *Cadariens* sont une secte de Musulmans qui attribue les actions de l'homme à l'homme même, & non à un decret divin déterminant sa volonté. L'Auteur de cette secte fut Maabed ben Kalid-Ad Giohni. Ben Aun disoit que les *Cadariens* étoient les Mages, ou les Manichéens du Musulmanisme. On les appeloit aussi *Metazales*. D'HERB.

Ce mot vient de l'Arabe كادرا, *Kadara*, qui signifie pouvoir. On le donne à ces Musulmans, parce qu'en cela, plus sages que les autres, ils veulent que ce ne soit pas Dieu qui fasse tout en l'homme, mais que l'homme puisse & fasse aussi quelque chose; car ils ne lui attribuent pas tout. Ils veulent seulement qu'il coopere; & ils admettent deux principes, disoit Ben-Aun lui-même, Dieu & l'homme. Les Musulmans appellent en arabe le decret divin & la prédestination *Kadr*, c'est-à-dire, puissance. Puisque les *Cadariens* passent parmi les Mahométans pour ennemis du decret divin, il n'y a pas d'apparence que leur nom soit pris de *Kadr*, decret; mais de *kadr*, puissance, comme on vient de dire.

**CADASTRE.** f. m. Registre public qui sert à l'assiette des tailles dans les lieux où elles sont réelles, comme en Provence, en Dauphiné & en Languedoc. *Vegetigalium, tributorum codex; capitularium; tributorum liber censualis*. Ce registre contient la qualité, l'estimation de toutes les terres, qui sont dans le territoire de la Communauté, & le nom des propriétaires des fonds de chaque Communauté ou Patois. Les Romains faisoient la même chose pour leurs cens.

Ménage dérivoit ce mot de l'Italien *catastro*, & de *accitare*, qui a été fait de *ad* & *quotus*, parce qu'il sert à cotiser. Régulièrement on devoit écrire, *capdastre*; & quelquefois on trouve écrit *catastro*. Borel le dérive de *cadon*, qui signifie *chaque* en Languedoc, où principalement le *cadastre* est en usage. Ragueau le dérive de *capitularium* qui est le nom qu'on a donné au registre qui contenoit les *cadastres*. Borel fait remarquer qu'anciennement la taille & les *cadastres* ne s'écrivoient que sur des verges ou pièces de bois marquées avec un couteau, comme les tailles que l'on fait aujourd'hui avec les Boulangers & les Cabaretiers, qui sont deux morceaux de bois divisés également. L'acheteur & le vendeur gardent chacun une de ces pièces, & ils les rassemblent quand ils veulent faire de nouvelles matques. Comme cela est entaillé avec un couteau, on l'appelle *taille*. Il ajoute qu'en certains villages du Languedoc il y a encore de grosses pièces de bois appelées *fougs*, c'est-à-dire, *fouches* qui servent de *cadastres*, & qu'il a fallu une charrette pour les porter à Montpellier, à cause de quelques proces intentés à la chambre des Comptes.

Dans quelques endroits *cadastre* signifie la même chose que papier-terrier. FERRIÈRE.

En Provence & en Dauphiné, les Marchands donnent quelquefois ce nom au journal sur lequel ils écrivent chaque jour ce qui concerne leur commerce & la dépense de leur maison.

**CADAVÉREUX**, EUSE. adj. Qui a les qualités d'un cadavre, l'odeur, la couleur, &c. *Cadaver referens odore, colore.* Le pouls est lent, & la face *cadavereuse* dans la syncope. **DEGORI.** Ce malade a une odeur *cadavéreuse*.

**CADAVRE**, s. m. Corps mort. On ne le dit que du corps humain. *Cadaver.* Il faut appeler les Officiers de Justice pour lever le *cadavre* d'un homme tué, ou noyé, afin qu'ils fassent un procès verbal de l'état où ils l'ont trouvé. On ne peut faire le procès à un *cadavre* que pour crime de Lèse-Majesté divine & humaine. Les cas ordinaires sont le duel, l'homicide de soi-même, & la mort arrivée dans une rébellion à force ouverte contre l'autorité de la Justice, au cas que quelqu'un ait été tué. Alors on nomme un curateur au *cadavre*, & si le mort est trouvé avoir commis quelqu'un de ces crimes, on condamne non pas le curateur, mais le *cadavre*, à être traîné sur la claie, pendu par les pieds & jeté à la voirie.

Ce mot est tiré du latin *cadaver*, qui vient du verbe *cadere*, *cheoir*, *tomber*. En grec de  $\pi\alpha\delta\omega$ , *cado*, on a fait  $\pi\alpha\delta\omega\sigma$ , qui signifie aussi *cadavre*.

**CADDOR.** Nom qu'on donne en Turquie à une épée dont la lame est droite, que les Spahis font dans l'usage d'attacher à la selle de leurs chevaux, & dont ils se servent dans une bataille au défaut de leurs sabres. **ENCYC.**

**CADDOR.** Ville d'Asie, dans l'Inde au Royaume de Brampour, dépendante du Grand Mogol.

**CADE.** s. m. *Voyez CAQUE.*

**CADEAU.** s. m. Grand trait de plume & fort hardi, que font les Maîtres Ecrivains sans lever la main, pour orner leur écriture, pour remplir les marges, & le haut & le bas des pages. *Linearum decorè inter se implexarum circumductio.* Les écoliers s'enhardissent la main à faire des *cadeaux*. On le dit aussi des figures qu'on trace sur les cendres, ou sur le sable, quand on rêve, ou quand on badine.

Ce mot vient de *catellum*, qui a été fait de *catena*. **MÉNAGE.** D'autres le dérivent de *caducée*, parce qu'avec une baguette, ou *caducée*, on trace des *cadeaux* sur le sable, sur la poussière.

**CADIAU** se dit aussi des repas qu'on donne hors de chez soi, & particulièrement à des dames. *Epulum.* Donner un grand *cadeau*. Le mari, dans les *cadeaux* qu'on donne à sa femme, est toujours celui à qui il en coûte le plus. **MOL.** en ce sens il vieillit. On dit donner un repas, une fête.

On dit figurément & familièrement dans le même sens, je m'en fais un grand *cadeau*; pour dire, je m'en promets un grand plaisir.

**CADÉE**, ligue de la *cadée*. C'est le nom que l'on donne à l'une des trois ligues qui composent la République des Grisons. On l'appelle autrement la ligue de la Maison de Dieu, *Fœdus Casæ Dei*, *Fœdus cathédrale*. La *Cadée* est la plus étendue & la plus puissante de ces trois ligues. Elle renferme l'Evêché de Coire, la Vallée Engadine & celle de Brégaille, ou de Prégel. Cette ligue est alliée avec les sept premiers Cantons Suisses depuis l'an 1498. La Religion Protestante y domine. Des onze grandes Communautés & vingt & une petites dont la *Cadée* est composée, il y en a deux qui parlent Allemand: le langage des autres, qu'on appelle Rhétique, est un dialecte Italien.

**CADEL AVANACU** s. m. Espèce de ricin qui croît au Brésil, fleurit & porte fruit deux fois l'an, en Janvier & en Juillet. Ses feuilles broyées & prises dans l'eau, sont purgatives. *Voyez-en les autres propriétés dans le Dict. de James.*

**CADELER.** Vieux v. a. Faire des cadeaux. Nos nouveaux Lexicographes ayant omis ce verbe, j'en emprunte l'explication de Nicot, qui, pour une plus

parfaite intelligence, avoit dit sous *Cadeler*, que c'est une grande lettre capitale, tirée par maîtrise de l'art des écrivains ou maîtres d'écritures à gros traits de plume; & que si toute l'écriture est de tels cadeaux, on l'appelle écriture *cadeler*. Lettre *cadelée*. Quand quatre des seize de la ligue eurent fait pendre le Président Brisson & messieurs Larcher & Tardif, ils firent conduire leurs corps en grève, où ils furent attachés à une potence fourchée. Le lendemain de leur supplice on mit à chacun deux sur le dos un écriteau en lettres *cadelées*, en ces termes: *Barnabé Brisson, chef des Héretiques & Politiques; Claude Larcher, fauteur des Héretiques; Jean Tardif, ennemi de la sainte Ligue & des Princes Catholiques.* Le nommé du Sur, dit Jambé-de-bois, épicier, convaincu d'avoir fait ces écriteaux, fut pendu pour ce fait vers le mois de Mars 1595. *M. le Duchat sur la Sat. Ménippée, tome 2, pag. 92.*

On s'est aussi servi de ce verbe dans la signification de conduire. Il s'est dit des Baillis & Sénéchaux qui conduisoient les troupes de leurs Sénéchaussées. On a dit aussi *Chadeler*. La vertu de Dieu les *Chadèle*. **DICT. DES ARTS.**

**CADELUBCE.** s. m. Nom d'homme. *Cadilvecius. S. Cadlubee* fut moine de Cîteaux, puis Evêque de Cracovie. On l'honore comme bienheureux en divers lieux de Pologne, sur-tout à Andricovie où il mourut le 8 Février. **CHASTELAIN.**

**CADÉMOTH.** Ville dans la Tribu de Ruben, à l'Orient du Jourdain; elle fut donnée aux Lévites, & assignée pour Ville d'asile. On la nomme aussi Jethson, *Jos. XXI, 36.* Hoffenius prétend que c'est la Cormos dont parle R. Benjamin de Tudela dans son Itinéraire, p. 32, & qu'il dit être la ville capitale des Assassins, dans le pays où regnoit autrefois Schon. Quelquefois elle est appelée *Cédimoth* dans l'Écriture. Ces mots sont Hébreux, & signifient quelque chose d'oriental. La campagne, ou, comme parle l'Écriture, la solitude qui étoit aux environs de cette ville, s'appeloit aussi *Cadémoth*, ou *Cédimoth*, de  $\text{קדם}$  *Kedem*, Orient.

**CADENAC.** Ville de France en Quercy, sur la rivière de Lot, à huit ou neuf lieues de Cahors, à deux de Figeac.

**CADENAS.** On disoit autrefois **CADENAT.** s. m. Serrure mobile & portative, enfermée dans des boules ou plaques de fer, qui a un anneau par lequel on l'accroche quand on veut dans d'autres anneaux ou chaînes de fer. *Sera catenaria.* Les petits bateaux ne se ferment qu'avec des chaînes & des *cadenas*. On a de petits *cadenas* pour fermer les valises. Il y a des *cadenas* ronds, en cœur, en triangle, en écusson, en ovale, en glan, en balustré: il y en a de carrés, de plats. Il y a des *cadenas* faits de plusieurs cercles mobiles marqués tout au tour de plusieurs lettres, qu'on ne peut ouvrir sans savoir un certain mot, suivant lequel les lettres étant arrangées, le ressort du *cadenas* se trouve disposé à se laisser ouvrir, l'invention en est décrite dans Cardan en sa Subtilité. On dérive ce mot de *cadenacium*, ou de *catenatum*, ou de l'Italien *catenaccio*.

**CADENAS** est aussi une espèce d'assiette carrée où l'on serre la cuillère, la fourchette & le couteau. Un des côtés est retroussé & élevé de deux doigts, avec un petit couvercle où l'on met du sel, du sucre & du poivre. On s'en servoit autrefois chez les Rois & les Princes. C'est maintenant une espèce de coffret d'or ou de vermeil doré, où l'on met le couteau, la cuillère, la fourchette, &c. qu'on sert à la table des Rois & des Princes.

**CADENASSER.** Quelques-uns écrivent **CADENACER.** v. a. Mettre, appliquer un *cadenas*. *Ser. à catenaria claudere, astringere.* Il n'y a personne dans cette chambre, elle est *cadenassée*. La jalousie de quelques Italiens les porte à *cadenasser* leurs femmes.

**CADENASSÉ**, ÉE. Part.

La chambre bien cadenaflée

Permettoit de laiffer l'argent fur le comptoir.

LA FONT.

CADENCE. f. f. Suivant les anciens Muficiens qui ont écrit de la théorie, c'est une fuite d'un certain nombre de notes de Musique dans un certain intervalle, qui frappe agréablement l'oreille, & sur-tout à la fin d'un couplet. *Numerus, modus.* Elle est ordinairement composée d'une quarte & d'une quinte, pour faire une octave, qui est la plus excellente des consonances. On fait aussi des doubles cadences. Quand la cadence est imparfaite on la peut terminer par la quinte, ou par l'une des tierces ou des sixtes. La cadence doit être composée ordinairement de trois notes. On appelle *clausule*, ou *conclusion*, ou *cadence finale*, la cadence principale par laquelle on termine le chant. L'autre est appelée *entrée*, ou *médiation*, & quelquefois *attendante*, parce qu'on attend toujours la parfaite cadence qui finit. On l'appelle aussi *cadence médiane* ou *médiate*. La cadence dominante est celle qui tient le plus haut entre les deux autres, & c'est pour cela qu'on l'a appelée *dominante*, comme la médiane a eu son nom, parce qu'elle tient le milieu entre la dominante & la finale. Voyez le P. Parran dans son *Traité de Musique*. Mais les Muficiens modernes appellent simplement *cadence*, la relation de deux notes qu'on chante ensemble, comme *ut, re*, & ils disent qu'ils y a double cadence, quand la dernière de ces notes est suivie de deux doubles croches. En général la cadence est une certaine conclusion de chant, qui se fait de toutes les parties ensemble en divers endroits de chaque pièce, & qui la divise comme en ses membres & périodes; c'est la terminaison d'une phrase harmonique par un repos. Cela se fait lorsque les parties viennent tomber & terminer sur une corde, que l'oreille, ce semble, attend naturellement.

La cadence parfaite est celle qui consiste en deux notes chantées tout de suite, ou par degrés conjoints en chacune des deux parties. Elle s'appelle *parfaite*, parce qu'elle contente mieux l'oreille que les autres. La cadence est imparfaite, quand son dernier temps n'est pas à l'octave ni à l'unisson, mais à la sixte, ou à la tierce. Cela se fait quand la basse au lieu de descendre par la quinte, ne le fait que par la tierce: ou quand en descendant par la quinte, ou en montant par la quarte, ce qui fait le même effet, elle fait avec le dessus au premier temps une octave, & au second une tierce majeure. On l'appelle *imparfaite*, parce que l'oreille, au lieu d'acquiescer à cette conclusion, attend encore la continuation du chant. La cadence est rompue, quand la basse, au lieu de descendre à la quinte où l'oreille l'attend, monte d'une seconde mineure ou majeure. Toute cadence se fait en deux temps. Quelquefois elle est suspendue, & alors elle s'appelle *repos*, & n'a qu'un temps. Cela se fait quand les deux parties demeurent à la quinte, sans achever la cadence. Les cadences sont au chant, ce que les points & les virgules sont au discours. NIVERS.

Selon M. Rameau, on appelle *cadence parfaite*, toutes les conclusions de chant, qui se font sur une note tonique précédée de sa dominante. Cette note tonique doit être toujours entendue dans le premier temps de la mesure, pour que la conclusion puisse se faire sentir; & sa dominante qui la précède en ce cas, doit toujours porter l'accord de la septième, ou au moins le parfait, parce que la septième peut y être sous-entendue. Il y a aussi des cadences imparfaites, qui se font par renversement. Id. *Cadence rompue*. Si nous changeons la progression de l'un des sons compris dans le premier accord d'une cadence parfaite, il est certain que nous en interrompons la conclusion: aussi

est-ce de cette interruption causée par ce changement de progression que la cadence rompue tire son origine. Cette cadence ne diffère pas beaucoup de la parfaite, puisque l'une & l'autre sont également composées, ou des mêmes accords, ou de la même base fondamentale, qui dans la cadence parfaite devant descendre de quinte, montera diatoniquement dans celle-ci, & si la base fondamentale est la même dans l'une & l'autre cadence, l'accord parfait qui termine la cadence parfaite, sera changé ici en un accord de sixte. Id. *Cadence irrégulière*. Au lieu que la cadence parfaite se termine de la dominante à la note tonique, celle-ci au contraire se termine de la note tonique à sa dominante, d'où nous lui donnons le nom d'irrégulière. Id. Il y a une imitation des cadences par renversement. Lorsque nous voulons imiter une cadence par renversement, il faut en retrancher ordinairement la basse fondamentale, & prendre pour basse, telle autre partie que l'on juge à propos, en diversifiant même la progression des sons qui ne font point dissonance ensemble, comme le son fondamental & sa quinte. Id. *Eviter les cadences*. C'est éviter les cadences que de ne les imiter qu'en partie, mais nous nous servons plus précisément du terme d'*éviter* (dans les accords où il est permis d'altérer ceux dont se forment les cadences. L'accord consonant peut être altéré par l'addition d'une tierce, qui y introduit la dissonance de la septième, & le dissonant peut l'être en rendant mineure la tierce, qui se trouve naturellement majeure dans les dominantes, pouvant ainsi conduire une assez longue suite de chant & d'harmonie sans y introduire aucune conclusion. Id. On évite aussi les cadences avec des accords par supposition & par emprunt. Id.

CADENCE, se dit aussi de la voix & des instrumens, & signifie un tremblement soutenu, qui se fait ordinairement à la fin d'une mesure.

Les Maîtres à chanter disent que la cadence est un don de nature. Il faut battre du gosier les deux notes dont la cadence est composée, & l'une après l'autre; de même que sur le clavecin, en battant des deux doigts les deux touches qui font le tremblement.

M. Rousseau, dans son *Traité de la viole*, distingue par rapport à cet instrument deux sortes de cadences; la cadence avec appui, & la cadence sans appui. La cadence avec appui se fait lorsque le doigt qui doit trembler la cadence appuie un peu, avant que de trembler, sur la note qui est immédiatement au-dessus de celle qui demande une cadence. La cadence sans appui se fait comme l'autre, en retranchant l'appui. Il y a des cadences simples; des cadences doubles de plusieurs manières: les plus doubles cadences sont celles qui se font sur une note longue, les moins doubles se font sur une note brève. Il y a une double cadence, qu'on appelle *renversée*: on la pratique au lieu de la double cadence, lorsque la disposition de la main ne permet pas de faire autrement. La cadence finale doit être précédée de la double cadence. La cadence avec appui ou sans appui, est propre pour tous les jeux de la viole. Il faut varier les cadences suivant les divers caractères des airs. La double cadence fait un bel effet quand elle est bien ménagée.

Ce mot vient de *cadentia*, qui veut dire chute, parce que la cadence est la chute, ou la conclusion de chant ou d'harmonie, propre à terminer, ou tout-à-fait, ou en partie, une pièce.

On dit *cadence double*, étrangère, feinte, évitée, hors du mode, imparfaite, ou attendante, irrégulière, parfaite, régulière, simple, trompeuse, fleurie, &c.

CADENCE est aussi l'observation des mêmes mesures, qui se fait en dansant, lorsque les pas & le mouvement du corps suivent les notes & les mesures des instrumens; ainsi la cadence est la fin d'un temps ou d'une mesure. On dit entrer en cadence,

sortir de *cadence*, n'être point en *cadence*; pour dire, suivre ou ne suivre pas les mouvemens du violon, du hautbois, du chant, &c. *Intra aut extra numerum movere se, saltare, &c. In numerum canere, ad numerum saltare.*

☞ **CADENCE**, dans le discours oratoire & la poésie, se dit de la marche harmonieuse de la prose & des vers, qu'on appelle autrement nombre; mesure que doit garder l'Orateur, pour former des sons qui contentent l'oreille. Le style périodique & soutenu, gardant un juste milieu entre le style rapide & haché, & le style traînant & languissant, est le plus propre à flater agréablement l'oreille, & conséquemment le plus convenable aux Orateurs. Isocrate fut le premier qui reconnut qu'on devoit garder quelque *cadence* dans la prose même. C'est un vice dans le discours que de faire trop sentir la *cadence* mesurée des périodes. S. EVR. Une *cadence* trop harmonieuse, & trop régulière, ennuie enfin l'Auditeur. P. RAP.

☞ La *cadence* des vers dans la poésie grecque & latine, dépend du nombre & de l'entrelacement des pieds qui entrent dans la composition des vers, des césures. Elle varie suivant les différentes espèces de vers. La *cadence* des vers saphiques est bien différente de celle des vers héroïques ou iambiques.

☞ Dans la poésie Française, la *cadence* résulte du nombre de syllabes qu'admet chaque vers, de la richesse, de la variété & de la disposition des rimes.

*Ayez pour la cadence une oreille sévère.* BOIL.

*Enfin Malherbe vint, & le premier en France  
Fit sentir dans les vers une juste cadence.* ID.

**CADENCE**, en termes de Manège, est la mesure égale que le cheval doit garder dans tous ses mouvemens, soit qu'il manie au galop, ou terre à terre, ou dans les airs, en telle sorte qu'un de ses temps n'embrasse pas plus de terrain que l'autre, & qu'il y ait de la justesse dans tous ses mouvemens. Ainsi on dit qu'un cheval manie toujours la même *cadence*, qu'il suit sa *cadence*, entretient sa *cadence*, n'interrompt point sa *cadence*, ne change point sa *cadence*; pour dire, qu'il observe régulièrement son terrain, & que ses mouvemens se soutiennent toujours également.

**CADENCE**, se dit aussi de tous les mouvemens égaux qui se font dans les autres professions. ☞ Les Matéchaux battent le fer en *cadence* sur l'enclume. Ce que Virgile exprime heureusement dans ces vers, où il parle des Cyclopes :

*Illi inter se se magnâ vi brachia tollunt  
In numerum, versantque tenaci forcipe ferrum.*

**CADENCER**. v. a. Donner de la cadence, de l'harmonie. *Cadencer* ses périodes; pour dire, les rendre nombreuses & agréables à l'oreille. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase.

**CADENCÉ**, ÉE. part. & adj. Qui a de la cadence. *Numerosus*. Tout cela est bien *cadencé*. Cette période est bien *cadencée*.

*Un art pour soutenir l'esprit bientôt lassé  
Des uniformes sons d'un discours cadencé.*

On le dit aussi, en parlant de ce qu'on appelle dans certaines Messes, *Sequence, sequentia*, qui n'est autre chose qu'une prose rimée & *cadencée*.

**CADÈNE**. f. f. Chaîne à laquelle est attaché un galérien. *Catena*. Les Espagnols en ont fait aussi *cadena*. MÉNAGE. Il est vieux & synonyme à chaîne.

On appelle aussi *cadène* des haubans, la chaîne de fer, au bout de laquelle il y a un cap de mouton; qui sert à amarrer & à rider les haubans contre le bordage.

**CADÈNE** se dit figurément en choses morales, pour marquer de grandes incommodités. J'aimerois autant être à la *cadène*, que d'avoir à souffrir ces con-

tinuelles réprimandes. Ce mot est vieux, on ne s'en sert point.

**CADÈNE**. f. f. C'est une des sortes de tapis que les Européens tirent du levant, par la voie de Smyrne.

**CADENET**. Ville de France en Provence, près de la Durance, à cinq lieues d'Aix.

**CADENETTE**. f. f. Poignée de cheveux qu'on laissoit croître autrefois du côté gauche, tandis qu'on tenoit les autres courts. *Coma*. Ménage dit que c'étoit du côté droit; que cette mode fut introduite par H. d'Albert, Seigneur de Cadenet, Maréchal de France. La mode des *cadennettes* a été fort long tems en vogue.

On appelle encore *cadennettes* les cheveux, lorsqu'ils sont séparés en deux derrière la tête, & chaque partie entortillée d'un ruban, ce qui fait deux queues, ou *cadennettes*, qui tombent ou descendent sur les épaules.

☞ **CADEROUSSE**. Petite ville du Comté Venaissin, à une lieue d'Orange.

**CADES**. Ville de la terre de Chanaan, située au midi, & sur les confins de l'Idumée. Il y avoit assez près une fontaine qui s'appeloit *En Cadès*, c'est-à-dire, fontaine de *Cades*, & auparavant *En Misphat*, fontaine de Jugement. *Gen. XIV, 7*. Le désert voisin se nommoit le désert de *Cadès*. *Pf. XXVIII, 8*. C'étoit le même que celui qu'on appeloit désert de *Pharan*, ou celui-ci étoit une partie de celui-là. *Nombr. XIII, 27*. On l'appeloit désert de *Sin*. *Nombr. XIV, 36*. Ce désert de *Cadès* fut une des stations du peuple d'Israël dans les déserts; c'est la trente-troisième. *Jos. V, 13*, elle est appelée *Cadès*, au lieu de *Cadès*; mais c'est la même chose.

**CADÈS** étoit aussi le nom d'une ville de la Galilée, dans la Tribu de Nephthali. C'étoit une ville forte, située dans les montagnes, *Jos. XIX, 37, XX, 7*. Elle avoit été capitale du Royaume des Chananéens, auquel elle donnoit son nom. *Jos. XII, 22*. Après l'établissement des Israélites dans la terre de Chanaan, elle fut ville de refuge. Elle est aussi appelée *Cadès*. Elle fut encore ville Lévitique, donnée aux enfans de Gerson. *Jos. XXI, 32, 1*.

Ce mot  $\text{כַּדֵּשׁ}$ , *Cades* ou *Cedes*, & plus proprement *Cadesch*, ou *Cedesch*, est hébreu, & signifie *Sainteté, lieu saint*.

**CADES BARNÉ**. Autre ville de la Terre Sainte, au midi, de la Tribu de Juda, sur les confins de l'Idumée. Il paroît par le livre des Juges *XI, 16*, qu'elle est différente de *Cadès*: c'est le sentiment de Bonfrerins. C'est de-là que Moïse envoya des espions pour reconnoître la terre de Chanaan. *Deut. I, 22*.

☞ **CADESSIA**. *Cadissa*. Ville de Perse, dans la province d'Irach Babylonienne, à 30 lieues de Cufa. BAUD.

☞ **CADET, ETTE**, adj. souvent employé substantivement. C'est la même chose que *puiné, puinée*. Voyez ce mot. Quelquefois il signifie seulement le puiné, qui ne laisse pas d'avoir d'autres freres après lui, mais qui est *cadet* à l'égard de son aîné. *Natu minor, junior*.

☞ **CADET** se dit aussi, par rapport aux puînés des autres freres qui sont moins âgés que lui. Ainsi le second dit du troisième que c'est son *cadet*, le troisième du quatrième, &c.

☞ **CADET** se dit absolument du dernier de tous les enfans. *Minimus*. Benjamin étoit le *cadet* de tous les enfans de Jacob, & le plus chéri.

☞ Mais, par rapport au droit d'aînesse, tous les puînés sont appelés *cadets*, relativement à leur frere, qui est né avant eux, & à qui seul appartient le droit d'aînesse.

☞ Comme le droit d'aînesse appartient à celui qui se trouve l'aîné lors de la mort de l'ascendant: quelquefois un *cadet* devient aîné. A Paris, chez les Bourgeois, les *cadets* ont autant que l'aîné en partage. Les aînés n'ont le préciput que pour les biens nobles. La coutume de Caux, en Normandie, & bien d'autres, donnent tout à l'aîné, & laisse une petite légitime aux *cadets*. Coutume révoltante,

qui choque également le bon sens & la nature. Suivant la coutume d'Espagne, l'un des *cadets* des grandes maisons prend d'ordinaire le nom de la mere, quand il est illustre. P. VERJUS.

On dit branche *cadette* d'une maison, par opposition à branche *ainée*, & il signifie une branche de cette maison, sortie d'un *cadet*. Branche *cadette* de Bourbon. Branche *cadette* de Lorraine. ACAD. FR.

Ce mot vient de *capitetum*, comme qui diroit *petit chef de famille*. On écrivoit autrefois *capdet*, & on le prononce ainsi en Gascogne. MÉNAGE. Borel confirme cette pensée, & dit qu'en Gascogne on appeloit les aînés *capmas*, comme qui diroit, *chefs de maison*, & *capdets*, *quasi minora capita*. Dominicus dit que ce mot vient *quasi à majori natu cadant*, & *sint veluti catheti, aut normales lineæ ab ipso dependentes*.

CADET se dit aussi, par extension, en parlant de deux hommes, dont l'un est moins âgé que l'autre, sans qu'il soit question de fraternité. Cet homme dit qu'il est de mon âge, mais je lui montrerai qu'il est mon *cadet* de plus de dix ans.

CADET se dit dans le même sens à l'égard de la réception des Officiers dans une profession, soit de guerre, soit de justice, sans considération de l'âge. Un Officier se plaint avec raison, quand on a fait monter son *cadet* devant lui.

CADET, en terme de guerre, se dit d'un jeune homme qui se met volontaire dans les troupes, sans prendre de paye, pour apprendre le métier de la guerre, & se rendre capable de quelque emploi. *Miles voluntarius*. *Cadet* aux Gardes, est un jeune homme volontaire dans le Régiment des Gardes. Il ne doit y avoir que deux *Cadets* dans chaque compagnie, âgés au plus de dix-huit ans, par l'Ordonnance de 1670. Les *Cadets* d'Artillerie sont de jeunes gens de famille, que le Grand Maître reçoit pour les faire instruire dans les écoles d'artillerie, & les rendre capables de devenir Officiers. En 1632, le Roi établit en son Royaume des compagnies de jeunes gens, à qui l'on donna le nom de *cadets*. Les enfans des Gentilshommes, ou de ceux qui vivoient noblement, y étoient instruits dans tous les exercices militaires, & lorsqu'on les trouvoit capables de commander, on les faisoit Sous-Lieutenans, Enseignes, ou Cornettes. MÉDAILLES DU ROI 191. La médaille qui fut faite à ce sujet représentoit au revers une troupe de jeunes hommes, avec un Officier qui leur met l'épée au côté, & pour légende MILITÆ TYROCINIUM : & dans l'exergue, NOBILES EDUCATI MUNIFICENT. PRINC. M. DC. LXXXII. On fit aussi une devise sur cet établissement. Le corps de la devise étoit un charaigner, dont les fruits jeunes & tendres paroissent armés de pointes ; ces paroles faisoient l'ame. *Teneros armat fœtus*. Cet établissement s'est renouvelé sous le règne de Louis XV. On a frappé à cette occasion une médaille du Roi, gravée dans le Mercure de Janvier 1728, & dont le revers représente Pallas debout, tenant sa pique d'une main, & montrant de l'autre de jeunes gens qui traçent des plans de fortifications, & qui font d'autres exercices, avec cette devise,

*Nobilium Epheborum institutio militaris renovata.*

Mais on a depuis licencié, par ordre du Roi, la Compagnie des 600 *Cadets*, que S. M. entretenoit à Metz, dont la plupart ont été faits Lieutenans ou Sous-Lieutenans dans les Régimens de Milice. *Merc. Janv. 1734*. C'est en parlant de ces jeunes gens que Boileau a dit :

*Eprise d'un Cadet, yvre d'un Mousquetaire.*

On dit proverbialement d'un jeune homme qui aime à faire bonne chère, à faire de la dépense, c'est un *cadet* de haut appétit.

CADÈTES. f. m. pl. Nom d'un ancien peuple des Gaules, Voyez plus bas dans l'art. de CAEN.

CADETTE. f. f. Pierre de taille pour paver. *Lapis quadratus*.

CADETTER. Paver avec des pierres appelées *cadettes*. *Lapidibus pavementum sternere*. Ces deux mots se trouvent dans Pomey & dans Richolet. Le premier se trouve aussi dans le DICTIONNAIRE DE L'ACAD.

CADI. f. m. Terme de relation. C'est le nom qu'on donne aux Juges des causes civiles chez les Sarasins & les Turcs. d'Herbelot écrit *Cadhi*, & les *Cadhis*. Ce n'est pas l'usage en françois. Voyez ce que cet Auteur rapporte au mot CADHI, pour montrer ce que c'est que les *Cadis*, & quelles sont leurs rapines.

Ce mot est arabe, كادي, ou كادي, *Kadi*, Juge de كادي, *Kadai*, qui signifie *jager*. Il se prend ordinairement pour les Juges d'une ville ou d'un village : ceux des provinces s'appellent *Mollas*, *Moula-Cadis*, ou *Grand-Cadis*. Les *Cadis* connoissent aussi des affaires de Religion dans le Biledulgerid en Afrique.

CADIASCHER. f. m. Voyez CADILESKER. C'est la même chose ; il n'y a de différence que l'article *al* qui est à *Cadilesker*, n'est pas dans *Cadiascher*. Il faut prononcer *Cadi-asker*.

CADILESKER, ou CADILESQUER, ou CADILESQUIER. Chef de la Justice chez les Turcs. Chaque *Cadilesquier* a son district particulier. M. Ricaut les réduit à trois pour tout l'Empire. Le *Cadilesquier* d'Europe, d'Anatolie & du grand Caire.

Le *Cadilesquier*, dit Vigenère, dans sa *Traduction de Chalcondyle*, est comme Grand Prévôt de l'Hôtel. Voyez encore cet Auteur sur les droits des *Cadileskers*, dans ses *Illustrations sur l'Histoire de Chalcondyle*, pag. 332, 333.

*Cadhil-asker*, ou comme les Turcs l'appellent *Cadhilesker*, est le Juge de l'armée, que nous appellerions *Intendant*. Aujourd'hui c'est le nom d'une grande dignité dans l'Empire-Ottoman, où il n'y a que deux personnes qui en soient revêtues, dont l'un est le *Cadhilesker* de Romélie, c'est-à-dire d'Europe, & celui d'Anatolie, c'est-à-dire, de l'Asie. d'HERB. Ricaut en ajoute un troisième, qu'il appelle *Cadilesker* du Caire.

Le mot *Cadilescher* est arabe, composé de كادي, *Kadi*, qui signifie Juge, & اشعار, *Ashchar*, & avec l'article اشعار, *Alashchar*, c'est-à-dire, *armée*, d'où s'est formé *Kadilashcher*, Juge d'armée, parce que d'abord il étoit Juge des Soldats. Selon cette étymologie, il faudroit écrire *Cadilescher*, parce qu'en Arabe & en Turc c'est un *Kef*, c'est-à-dire, un son semblable à celui du *κ* des Grecs, & en notre langue tel que le *Ch* dans *Charon*, *Chorévêque*, *Chelidoine* : mais l'usage est d'écrire *Cadilesker*, ou *Cadilesquier*.

CADILLAC. Ville de France en Guienne, dans le Bazadois, près de la Garonne, *Catelliacum*.

CADIS, CADIZ, ou CADIX. Petite Île sur la côte d'Andalousie, province d'Espagne. *Gades*, *Gadira*. Solin dit que les Tyriens s'étant embarqués sur le golfe Arabique, ou mer Rouge, firent le tour de l'Afrique, & vintent surgir à cette Île, qu'ils nommerent *Erythré*, c'est-à-dire, Rouge, du nom de la mer de laquelle ils étoient partis. Ensuite les Carthaginois la nommerent *Gadir*, qui en leur langue signifie *Septum*, c'est-à-dire, un lieu clos, palissadé. C'est-là, que selon la fable, Hercule vainquit Géryon. L'Île de *Cadix* a environ quatre ou cinq lieues de long, & depuis une jusqu'à trois de large. Elle n'est séparée de la terre ferme que par un canal que l'on passe sur le pont de Suaco. La différence du méridien de *Cadis* à celui de Paris, est, selon l'Académie des Sciences de 90 45' occid. par conséquent *Cadis* est au 10° degré 15' de longitude.

Ce mot vient du latin *Gades*, qui s'est formé du Punique *Gadir*, qui, comme nous l'avons dit, signifie *Septum*, & vient de l'hébreu גדר, *sepire*.

CADIS. Ville dans l'Île de même nom, dont nous venons de parler. Cette ville n'est pas bien grande, mais elle est bien bâtie & forte ; elle a un très-bon



port. *Cadis* est encore très-considérable par le commerce de l'Amérique. C'est-là où aboutissent toutes les marchandises que les Espagnols portent aux Indes, & toutes les richesses qu'ils en rapportent en Europe. *Cadis* est une ville Episcopale. Nous ne disons jamais *Calis*. En Angleterre & dans les Pays-Bas on dit *Calis Malis*.

Cette ville est au 36° 33' 30" de latitude, & sa différence de la longitude de Paris est 8° 27' 0". CASSINI. C'est-à-dire, qu'elle est au 11° 24' 20" de longitude.

Le Golfe de *Cadis*, *Sinus Gaditanus*, *Oceanus Gaditanus*. Il comprend toute la partie de l'Océan Atlantique, qui est renfermée entre les côtes de l'Algarve, & de l'Andalousie, vers le nord, & celles du Royaume de Fez & de Maroc au midi, jusqu'à une ligne tirée du Cap de S. Vincent en Europe, à celui de Camin en Afrique. Il prend son nom de *Cadis*, parce que c'est le port le plus considérable qui soit sur ces côtes. MATY.

La Baie de *Cadis*. *Sinus Gaditanus*; c'est une petite partie du Golfe de *Cadis*, renfermée entre l'Île de *Cadis* au midi, & les côtes d'Andalousie au nord & au levant. La Baie de *Cadis* a environ douze lieues de circuit, & deux de large.

CADIS. *f. m.* Sorte de petite étoffe de laine de bas prix. Un lit de *Cadis*. Une tapisserie de *Cadis*.

CADISÉ. *f. m.* ou plutôt adj. employé substantivement. Espèce de droguet croisé & drapé, dont il se fabrique plusieurs sortes en divers lieux du Poitou.

CADIZADELITE. *f. m.* Nom d'une secte Musulmane. *Cadizadelita*. Les *Cadizadelites* sont une espèce de Stoïciens Mahométans, qui fuient les festins & les divertissemens, & qui affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions. Ceux des *Cadizadelites* qui habitent vers les frontières de Hongrie & de Bosnie, ont pris beaucoup du Christianisme, qu'ils mêlent avec le Mahométisme. Ils lisent la traduction Esclavone de l'Evangile, aussi-bien que l'Alcoran. Ils boivent du vin, même pendant le jeûne du mois de Ramazan; mais ils n'y mêlent point de cannelle, ni de liqueurs. Ils aiment & protègent les Chrétiens. Mahomet est, selon eux, le S Esprit qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte. Ricaud parle de cette secte dans son livre de l'Empire Ottoman.

CADMIE. *f. f.* Terme de pharmacie. *Cadmia*. C'est une espèce de minéral qui est de deux sortes. Il y a de la *cadmie* naturelle & de l'artificielle. La *cadmie* naturelle est encore de deux sortes: l'une contient des parties métalliques, & l'autre n'en contient point. La première, qu'on appelle *cobaltum*, est un minéral terrestre, de couleur presque noire, & qui contient quelques parties de cuivre ou d'argent. On en tire beaucoup d'Allemagne: elle est fort caustique & corrosive, de sorte qu'on la met au rang des poisons. La *cadmie* naturelle, qui est privée des parties métalliques, est autrement appelée *calamine*, ou *ierre calaminaire*. Voyez CALAMINE. La *cadmie* artificielle se fait dans les fournaïses de cuivre, dont il y a de cinq sortes. La première est appelée *botrytis*, parce qu'elle a la forme d'une grappe de raisin; la seconde *ostracitis*, qui est faite comme un test ou coquille: la troisième *placitis*, parce qu'elle ressemble à de la crouste; la quatrième *capnitis*: la cinquième *calamitis*; celle-ci s'attache autout des perches de fer, avec lesquelles on remue la matière de cuivre dans la fournaïse, laquelle étant secouée, a la figure d'une plume, qu'on nomme en latin *calamus*. La *cadmie botrytis* se trouve à la partie moyenne de la fournaïse; l'*ostracitis* dans la partie basse; la *placitis* dans la partie la plus brute, & la *capnitis* à la bouche de la fournaïse. La *cadmie* est dessicative & détensive: on s'en sert dans les ulcères humides & puants, qui se cicatrisent par son moyen. La *botrytis* & la *placitis* sont aussi très-bonnes dans les maladies des yeux.

La *cadmie*, disent les Encyclopédistes, est une

substance semi-métallique, arsénicale, sulfureuse & alcaline, qui s'attache comme une croûte au parois des fourneaux où l'on fait la première fonte des minéraux. On la nomme *cadmia fornacum*. *Cadmie des fourneaux*, pour la distinguer de la pierre calaminaire qu'on appelle quelquefois *cadmia fossilis*, *cadmie fossile*, parce qu'elle a toutes les propriétés de la *cadmie*, avec cette différence que la pierre calaminaire est une production de la nature, au lieu que la *cadmie* des fourneaux est une production de l'art.

La différence des *cadmies* vient de la diversité des minéraux dont les vapeurs les produisent.

Il semble que les Auteurs qui ont écrit sur la *cadmie* aient cherché à la défigurer par les différens noms grecs que nous avons rapportés dans le premier article, qui ne marquent dans leur étymologie que la figure différente qu'elle prend, & la place qu'elle occupe dans le fourneau. C'est un plus grand mal encore de la confondre avec d'autres substances avec lesquelles elle n'a que quelques points de conformité, comme la Tutie, le Pompholic, &c. La Tutie est un bon remède pour les maux d'yeux; la Pompholie pour dessécher les plaies. Où en seroit-on si on employoit pour ces usages la *cadmie*, qui est presque toujours mêlée de parties arsénicales?

CADMUS. *f. m.* Nom d'homme. *Cadmus*. C'est un Dieu des habitans de Gortyne, ville de Crète, où Europe sa sœur fut aussi honorée comme une Divinité. Ce *Cadmus*, est ce Phénicien fils d'Agénor, Roi de Tyr, selon quelques-uns, & selon d'autres, Roi de Sidon. Les Sidoniens disent encore dans Euhémère de Cos, cité par Athénée, que *Cadmus* n'étoit pas fils du Roi, mais cuisinier du Roi de Sidon, c'est-à-dire, chef, Prince des Cuisiniers, שר הטבוחים, tels qu'étoient dans l'écriture Putiphar, Arioch & Nabuzardan. C'étoit un de ces Cedmonéens, dont parle Moïse, *Gén. XV*, 19, c'est-à-dire un de ces Phéniciens Orientaux, ou de ceux qui habitoient la partie orientale de la terre de Chanaan, apparemment proche du mont Hermon: car on dit que sa femme s'appeloit *Hermione*, ou *Harmonie*, probablement du Phénicien, הרמוני, habitant du mont Hermon. Tout le reste de l'histoire de *Cadmus* s'explique de même par le moyen du Phénicien. Car 1°. il fit, il produisit des soldats: c'est une expression Phénicienne, pour dire, il leva, il assembla. 2°. Ces soldats devinrent serpens: c'est qu'ils étoient Hévéens, הויים, & qu'en Phénicien, aussi-bien qu'en Chaldéen, ce mot signifie un serpent. 3°. Ils furent produits des dents d'un serpent; c'est, dit Bochart, qu'en Phénicien שני נבש, *dents de serpens*, signifie aussi lances d'airain; c'étoient les armes dont *Cadmus* arma ses gens, car il passe pour être l'inventeur de l'airain, dit Hygin, *ch. 2-4*; vraisemblablement parce qu'il en apporta en Grèce de Phénicie, ou peut-être de Chypre, & l'y fit connoître. 4°. Enfin, on dit que ces soldats s'entretuerent, de sorte qu'ils furent réduits à cinq; c'est une mauvaise explication du mot חמש, qui signifie cinq, & encore *expeditus*, *accinctus*, &c. prêt au combat, déterminé, alerte. Ainsi, au-lieu de dire qu'il avoit une troupe de cinq hommes seulement, il falloit dire une troupe de gens fort aguerris, déterminés, alertes au combat, comme Exode XIII, 18. C'est ce *Cadmus* qui apporta les lettres en Grèce, au moins seize, א, ב, ג, ד, ה, ו, ז, ח, ט, י, כ, ל, מ, נ, ס, פ, ע, פ, צ, ק, ר.

CADO, Voyez CAZOU.

CADOLE, *f. f.* C'est le nom que les Serruriers donnent au loquet d'une porte, & à une espèce de pêne qui s'ouvre & se ferme en se haussant, ou se baissant avec un bouton, ou une coquille. *Pessulus*.

CADORE, *f. f.* Petite ville de l'Etat des Vénitiens en Italie. *Parochia Cadorini*, ou *Cadorina*. Elle est située sur la rivière de Piève, dont on lui donne quelquefois le nom; la Piève, ou la Piève de

*Cadore. Plebs*, ou *Castrum plebis*. *Cadore* a été la partie du célèbre Titien. CORN.

**CADORIN**, f. m. ou **CADORINE**, f. f. Maty dit le premier, & M. Corneille le second. *Cadorinus ager*, *Cadubrium*. Petite Province de l'Etat de Venise en Italie, qui prend son nom de *Cadore* qui en est la capitale. Le *Cadorin* est borné au Levant par le Frioul propre, au Midi & au Couchant par le Bellunois, & au Nord par l'Evêché de Brixen. Ce pays est fort montagneux.

**CADOVIN**. La Congrégation de *Cadovin* est une Congrégation de Religieux, qui eut pour fondateur le P. Giraud de Sales, vers l'an 1115. Il lui donna les Coutumes de Cîteaux.

**CADRAN**, f. m. Terme de Joaillier. Espèce d'étau, ou de main de fer qui sert à tenir les diamans, quand on les taille, pour changer leur situation suivant les diverses faces qu'on leur veut donner. Pour les autres pierreries les *cadrans* sont de bois. *Quadrans vel scalper sculptoris gemmarum*. Cet Instrument porte la pierre horizontalement & verticalement sur la route, on la tourne suivant le sens de sa facette. Les pierreries taillées au *cadran* sont plus estimées que les autres. La couleur des pierres taillées au *cadran* est satinée : celle des pierres qui sont en table ronde, ou en cabochon, est velourée.

**CADRAN**. Instrument de Mathématique, qui est un quart de cercle divisé en 90°, qui a un plomb au centre, une alidade & des pinnules, qui sert à observer les hauteurs tant sur mer que sur terre. *Quadrans circuli Mathematicus*. On l'appelle ordinairement *quart de cercle*, ou *quart de navante*. L'Étymologie demanderoit qu'on écrivit **QUADRANT**; Cependant communément on écrit *Cadran*.

**CADRAN** solaire, ou au soleil, est une délinéation sur un plan ou une mutaille de certaines lignes qui marquent l'heure par le moyen de l'ombre d'un style qui est élevé au milieu. Surface sur laquelle on trace certaines lignes qui servent à mesurer le temps par le moyen de l'ombre de l'aiguille ou style sur ces lignes.

On définit plus exactement le *Cadran*, disent les Encyclopédistes, la description de certaines lignes sur un plan, ou sur la surface d'un corps donné, faite de telle manière que l'ombre d'un style, où les rayons du Soleil passant à travers un trou pratiqué au style, tombent sur de certains points à certaines heures. *Solarium horologium*, vel *sciatheicon*. Le *cadran horizontal*, est celui qui est sur un plan parallèle à l'horizon; *l'équinoctial*, celui qui regarde l'équateur, & qui est élevé selon le pôle du lieu vertical; *Mériàional*, *Septentrional*, *Oriental* & *Occidental*, sont ceux qui regardent directement les quatre points cardinaux. Le *Cadran polaire*, est celui qui se fait sur un plan parallèle à l'axe du monde, ou, ce qui est la même chose, à quelque horizon de la sphère droite. Le *Cadran vertical*, est celui qui se fait sur un plan vertical. Le *Cadran régulier*, est celui qui se fait sur la surface d'un plan qui regarde droit l'une des quatre parties du monde. *Cadran vertical déclinaans* & *réclinans*, celui qui n'est pas tout-à-fait à plomb, ou qui ne regarde point précisément l'un des quatre points de l'horizon. On appelle *Cadran Astronomique*, celui qui montre les heures Astronomiques, c'est-à-dire, depuis minuit, ou midi. *Cadran Babylonique*, celui qui montre les heures Babyloniques, ou depuis le lever du Soleil. *Cadran Italique*, celui qui montre les heures Italiques, ou depuis le coucher du Soleil. *Cadran Antique*, ou Judaïque, celui qui montre les heures Judaïques. *Cadran fédéral* ou *aux Etoiles*, celui qui montre de nuit les heures par le moyen des Etoiles qui ne se couchent point. On se sert ordinairement des Etoiles de la grande Ourse. *Cadran lunaire*, ou à la lune, celui qui indique l'heure de la nuit

par le moyen de la lumière de la lune. *Cadran portatif*, celui que l'on porte avec soi pour voir les heures aux rayons du Soleil quand on veut. *Cadran particulier*, celui qui est fait pour une latitude particulière. *Cadran universel*, celui par le moyen duquel on peut connoître les heures par toute la terre. Le plus commode est celui qu'on appelle *panneau universel*. Voyez **ANNEAU**. On appelle aussi tous ces *Cadrans*, *sciatériques*, parce que l'ombre sert à marquer les heures : du mot Grec *oxia*, qui signifie ombre. M. De la Hire a donné une manière universelle pour faire des *Cadrans* solaires.

Anaximène, Milésien, disciple de Thalès, fut, au rapport de Pline, le premier qui fit un *Cadran solaire* à Lacédémone, qu'il appela *sciatheicon*. L'Écriture fait mention de l'horloge solaire du Roi Achaz, dans le temps que Romulus jetoit les fondemens de la ville de Rome. Vitruve est le premier qui en a laissé par écrit la construction; Hérodote assure que les Grecs ont reçu des Babyloniens les *Cadrans solaires* & l'aiguille : c'est Anaximandre, mort vers la fin de la captivité de Babylone, qui leur en enseigna l'usage, qu'il avoit appris des Chaldéens. Pline dit que ce fut Anaximène disciple d'Anaximandre, mort le jour que Cyrus prit Sardes. Les Hébreux, plus voisins de Babylone, ont connu plutôt une invention si utile, comme il paroît par l'horloge d'Achaz.

**CADRAN**, dans un Horloge, une Montre, est une plaque sur laquelle sont peintes ou gravées les heures, les minutes, les secondes, & tout ce que la disposition du mouvement lui permet d'indiquer. Le *Cadran* des Montres est fait d'une plaque de cuivre recouverte d'une couche d'émail. Ces *Cadrans* doivent être bien divisés, & toutes les parties bien distinguées.

**CADRAN**, Anémonique instrument qui indique la direction du vent, comme une girouette.

**CADRAN**. Terme de Conchyliologie. Nom d'une espèce de coquillage de mer, qu'on appelle autrement *Escalier*. *Scala concha*.

**CADRATURE**. f. f. En termes d'horlogerie, on donne ce nom en général à l'ouvrage qui est entre le *Cadran* & la platine d'une Montre, c'est-à-dire, entre les deux plaques qui sont sous le *Cadran*. Le mouvement de la *Cadrature* est conduit par un pignon de rapport qui est sur l'axe de la roue qui fait sa révolution en une heure. Dom Jacques Alexandre dans son *Traité des horloges*, au *pag. 4*, du *ch. -*, *pag. 247*, explique la *Cadrature* des Montres simples; & au *ch. 8<sup>e</sup> parag. 3*, *page 263*, il explique la *Cadrature* des pendules à répétition.

**CADRATURIER**. f. m. Nom que les Horlogers donnent à celui qui fait des *Cadratures* des Montres à répétition. Pour les *Cadratures* des Pendules, il n'y a point d'Ouvrier particulier, c'est-à-dire, qui ne fasse que cela. ENCYC.

**CADRE**. f. m. Bordure, chassis d'un tableau. *Quadratus margo*. Un *Cadre* de cheminée. On le dit du rond, aussi-bien que du carré. On le dit aussi des bordures de menuiserie, qui sont sur les panneaux des cabinets, & qui renferment les panneaux des portes. Un *Cadre* est toute bordure carrée, qui renferme un bas relief, un panneau, un tableau, &c. DAVIER.

**CADRE** se dit aussi d'un assemblage en carré, fait de quatre grosses pièces de bois au milieu d'un plancher, d'un dôme, ou au haut d'un escalier, pour y faire des plafonds, ou y mettre d'autres ornemens. *Quadrata figura*, vel *res figura quadrata*.

On le dit aussi d'un morceau de cuir ou de carton enjolivé & doré, au milieu duquel il y a une ouverture ronde ou carrée, où l'on enchâsse une image en vélin, un reliquaire, &c. *Quadratum tabella*.

**CADRE** se dit en architecture d'une bordure de

Pierre ou de plâtre traîné au calibre, laquelle dans les compartimens des murs de face, & les plafonds renferme des ornemens de sculpture.

En marine, c'est un chassis forme par quatre pièces de bois mises en carré & des cordes entrelacées, sur lequel on met un matelas pour se coucher.

CADRES, terme de manufacture de papier, sont des chassis composés de quatre tringles de bois jointes par les extrémités à angles droits, & ayant un drageoir, comme les cadres des miroirs & tableaux. L'ouvrier fabricant les applique sur la forme pour lui servir de rebord & empêcher que la pâte ne tombe, quand il égoute la forme. ENCYC.

CADRER, v. a. Faire un carré qui contienne précisément autant d'espace qu'un cercle, un triangle, ou autre figure. *Quadrare*. On n'a fût encore trouver le moyen de *cadrer* un cercle, une parabole, une ellipse, ou autre figure curviligne. Dans ce sens, il faut dire *carrer*.

CADRER, v. n. signifie convenir, se rapporter justement à quelque chose. L'Acad. écrit *quadrer*. *Ad, vel in aliquid quadrare, vel convenire ad*. Il faut que nos actions *cadrent* avec nos paroles. Ces deux passages se contrarient, ils ne *cadrent* pas ensemble. Cette garniture ne *cadre* pas bien avec cet habit, n'est pas bien assortie. Sa vie ne *cadre* pas avec sa doctrine. Les livres ne *cadrent* pas bien avec le mariage. MOL. Ne *cadrer* ni avec Dieu, ni avec le monde. LOMBERT.

CADRILLE. Voyez QUADRILLE.

CADRITES. f. m. Sorte de Religieux Mahométans. Les *Cadrites* ont eu pour Fondateurs un habile Philosophe & Jurisconsulte, nommé Abdul Cadri, de qui ils ont pris le nom de *Cadrites*. Les *Cadrites* vivent en Communauté, & dans des espèces de monastères, qu'on leur permet néanmoins de quitter s'ils veulent, pour se marier, à condition de porter des boutons noirs à leur veste pour se distinguer du peuple. Dans leurs monastères ils passent tous les Vendredis une bonne partie de la nuit à tourner, en se tenant tous par la main, & répétant sans cesse *Allah*, c'est-à-dire, *Vivant*, qui est un des noms de Dieu. Pendant ce temps-là un d'eux joue de la flûte, pour les animer à cette danse extravagante. Rigaud parle des *Cadrites* dans son *Empire Ottoman*.

CADROUSE ou CADOROUSSE, Voyez CADOROUSSE.

CADRUPLE. Voyez QUADRUPLE.

CADUC, UQUE, adj. Il y en a qui écrivent *caduque*, aussi-bien pour le masculin, que pour le féminin : ce qui est mal. Qui a perdu ses forces, soit par l'âge, soit par les maladies, & qui en perd tous les jours davantage. Age *caduc*. Santé *caduque*. Quand on a passé 60 ans, on est dans un âge *caduc*.

Ce mot vient du Latin *caducus*, sujet à cheoir, de *cadere*.

CADUC, se dit par extension, des bâtimens qui menacent ruine. Il faut étayer une maison *caduque*, de peur qu'elle ne tombe.

CADUC se dit figurément. La faveur de ce Courtisan est bien diminuée; sa fortune est fort *caduque*. On appelle biens *caduques* les biens de la terre, les biens de ce monde, par opposition aux biens du Ciel, qui durent toujours : *caduc* en ce sens veut dire une chose qui se détruit, qui passe, qui n'est pas de longue durée.

CADUC, en termes de Jurisprudence, se dit d'un legs, d'une institution d'héritier qui n'ont point d'effet. Ce legs est devenu *caduc* par la mort du légataire avant le testateur. Cette succession est devenue *caduque*, parce que personne ne s'est porté héritier. Il y a un titre dans le Droit, de *caducis tollendis*.

On appelle voix *caduque*, celle qui par quel-

que raison particulière n'est point comptée dans un suffrage.

En termes de Médecine, on appelle le mal *caduc*, le haut mal, le mal de Saint Jean, ou l'épilepsie, *morbus comitialis, sacer, major, fonticus*. Voyez EPILEPSIE. Alexandre II. dans sa XXXVI<sup>e</sup> Epître, décide qu'un Prêtre attaqué de mal *caduc* ne doit point dire la Messe, jusqu'à ce qu'il soit guéri, à moins que les accès ne soient pas fréquens.

CADUAD. Voyez CAZOU.

CADUCEATEUR. f. m. *Caduceator*. Ancien Officier de la République Romaine. Servius dit que c'étoient les *Caduceateurs* qui traitoient de la paix, & les Fécialiens qui dénonçoient la guerre. VIGENERE sur Tite Liv. l. 1, p. 1335. On les appelloit ainsi, parce qu'ils portoient en main un caducée. Nous les nommons Hérauts : mais parce que ce nom est générique, & qu'il est quelquefois besoin de distinguer les espèces, le *Caduceateur*, & le Fécial ou Fécialien; on ne doit point faire difficulté de se servir de ces mots, sur-tout dans des ouvrages d'érudition.

CADUCÉE, f. m. Verge de Mercure : c'est un bâton entortillé de deux serpens. *Ciduceus*. Les Poètes attribuent plusieurs vertus au *Caducée* de Mercure, d'endormir les hommes, de ressusciter les morts, &c. C'étoit aussi le symbole de la paix, & de la concorde. Les Romains envoyèrent aux Carthaginois une javeline & un *caducée*, pour choisir lequel des deux ils voudroient, ou la guerre, ou la paix. VIGENERE. Apollon le donna à Mercure, qui lui avoit fait présent de la lyre.

Ce mot vient du Latin *caduceum*, ainsi appelé à *cadendo, quia contentiones, & bella cadere faciebat*. Chez les Romains ceux qui dénonçoient la guerre s'appelloient *Feciales*; & ceux qui alloient demander la paix s'appelloient *Caduceatores*. Il seroit plus à propos de faire venir ce mot du Grec *καρποειος*, qui signifie la même chose, & qui vient de *καρπος*, un *Héraut*. Le *caducée* qui se marque sur diverses médailles, est un symbole commun : il signifie la bonne conduite, la paix & la félicité. Le bâton, marque le pouvoir; les deux serpens, la prudence; & les deux aîles, la diligence; toutes qualités nécessaires pour être heureux dans les entreprises où l'on s'engage.

CADUCÉE, se dit aussi d'un bâton couvert de velours fleurdelisé, que portent les *Hérauts* d'armes dans les cérémonies. Celui du Roi d'armes a une fleur de lis d'or au bout, que quelques-uns nomment *scépre*.

CADUCÉE. EN Physique. Voyez BAGUETTE divinatoire.

CADUCITÉ. f. f. État de ce qui menace ruine. Il se dit tant des hommes que des bâtimens. *Res caduca, Aetas caduca, viribus defecta, infirmitas*. La mort qui prévient la *caducité* arrive plus à propos, que celle qui la termine. LA BRUY.

Les Encyclopédistes font une observation sur le mot *caducité* que je crois fautive. *Caducité*, disent-ils, état d'une personne *caduque*. On dit *cette personne approche de la caducité*; d'où l'on voit que la *caducité* se prend pour l'extrême vieillesse; mais il n'en est pas de même de *caduc* : on dit d'un jeune homme qu'il est *caduc*, & d'un vieillard qu'il ne l'est pas.

Il n'est pas vrai que le mot de *caducité*, même dans l'exemple cité, signifie extrême vieillesse. Là, comme ailleurs, il désigne l'état d'un homme *caduc*, qui menace ruine, qui a perdu de ses forces, & qui en perd tous les jours davantage. Or on est *caduc* à tout âge. On dit d'un jeune homme qu'il est *caduc*; & l'on dit d'un vieillard qu'il ne l'est pas. Ainsi le mot de *caducité* ne signifie jamais essentiellement une extrême vieillesse. Si le mot de *caducité* convient ordinairement à l'extrême vieillesse, qu'il ne renferme pourtant pas dans son idée, c'est qu'en général, c'est le temps où l'on est plus

plus *caduc*, où l'on a perdu, & où l'on perd plus de ses forces, quoique cela ne soit pas vrai dans tous les cas.

On le dit aussi en style de Palais. *Caducité* d'un legs, c'est lorsqu'un legs devient *caduc*.

**CADURCIEN**, ENNE. f. Nom d'un Ancien peuple de l'Aquitaine. *Cadurcus*. Les *Cadurciens* occupoient le pays que nous nommons aujourd'hui le Quercy, & étoient, selon Strabon, un des quatorze peuples qui habitoient entre la Loire & la Garonne. Les *Cadurciens* furent les inventeurs des lits, ou matelas, *culcita*. Liv. XIX, c. 1. De *Cadurci*, on a fait dans la suite *Caturfi*, *Catorfi* & *Cadorfi*, qui se trouve, dans des Auteurs de la basse Latinité, & de-là *Cahorsin* & *Caorsin*, qui s'est dit autrefois, & ensuite *Caurfin*, & puis enfin *Querci*. Voyez VALOIS. *Not. Gall.*

## C A E.

**CÆADE**. f. m. Gouffre ou abyme où les Lacédémoniens jetoient les criminels. *Καῖαδα*. On en attribue l'ouverture immenso à un tremblement de terre. Pausanias rapporte, Liv. IV, ch. 18 que le Messénien Aristomène, y ayant été précipité, apperçut un renard qui rongeoit un cadavre, & que l'ayant saisi, (apparemment par la queue) il le suivit par toutes les routes obscures de ce gouffre, que quand cet animal vouloit se jeter sur lui, il lui présentoit sa robe à mordre, qu'il arriva enfin à une ouverture par où cet animal avoit passé, & l'ayant élargie, il se sauva de la sorte.

**CÆCALE**. adj. Epithète qu'on donne à une veine qui reporte le sang dans l'intestin *cæcum* dans le tronc mésentérique.

**CÆCILIA**. f. f. Petit serpent dont parle Jonston, qui tire son nom de ce qu'il paroît aveugle. Sa peau brune, parsemée de tâches noirâtres & purpurines, est noire sous le ventre. A peine peut-on discernar ses dents, tant elles sont menues. Il a la langue fourchue, & rampe d'une grande vitesse. Sa morsure est dangeueuse, si on n'y applique les mêmes remèdes qu'à la piquure de vipère. Dale fait mention d'après Gesnet d'une thériaque préparée avec ce Serpent, & d'une eau thériacale qu'il donne pour un sudorifique dans la peste. *Dict. de James*.

**CÆCILIUS**. f. m. Nom d'homme. Ce mot est purement Latin, mais on le retient en françois, & il faut l'écrire ainsi, & non pas *Cécilius*. Les *Cæcilius* étoient une des plus illustres familles de Rome. La famille des *Cæcilia*. Voyez CÉCILE.

**CÆLESTIEN**, ENNE. f. Nom d'hérétiques. *Cælestianus*, a. Les *Cælestiens* sont les mêmes que les Pélagiens. Voyez l'Épître de S. Jérôme à Alypius & à S. Augustin, où il appelle cette hérésie, *Hæresis Cælestina*, par où il semble qu'il faudroit dire Cælestin, & non pas *Cælestien*, mais ce pourroit être une faute de copiste, & le nom de Cælestius, l'un des principaux chefs du parti Pélagien, duquel ils ont pris ce nom, demande que l'on dise *Cælestien*, & non pas *Cælestin*. Aussi S. Augustin, de *hæres.* c. 41, & c. 88, les appelle-t-il *Cælestiani*, *Cælestiens*.

**CAEN**. Ville de Basse-Normandie, dont elle est capitale. Ce mot est monosyllable, prononcez *Can*, *Cadomum*. *Caen* est sur l'Orne, à trois lieues de la mer. *Caen* n'est pas une ville ancienne; mais elle est belle, grande, & bien peuplée. M. Huet a fait les Antiquités de *Caen*, où il montre que *Caen* n'est point l'Orlinga ou Autlinga, dont il est fait mention dans les Capitulaires de Charles le Chauve, & dans la vie d'Aldric, Evêque du Mans, parce que l'*Orlinga Saxonica* est appelée *pagus* & *pagellus*, c'est à-dire, un pays, un petit pays, & que *Caen* n'étoit guères alors qu'un village. Quelques Poètes ont donné à *Caen* des Fondateurs illustres, comme Cadmus, Caius César, qui, à ce que l'on a prétendu, l'appeloit en raillant *Caii domum*, d'où s'est fait *Cadomum*; ou bien un autre Caius, Maître d'Hôtel du Roi Artus. C'est le sentiment de Guill. le Breton. Paul Emille & quelques autres Historiens ont dé-

bité ces fables comme des vérités. Le Président Fauchet a cru que *Cæntonicum* où Charles le Chauve permit la fabrique de la monnoie dans les Capitulaires, est *Caen*; il ne sçavoit pas que c'étoit une ville de l'Artois à l'embouchure de la Quanche. M. de Bras veut que *Caen* soit le *Corocotinum* de Ptolomée; mais c'étoit un port de mer, & immédiatement après avoir marqué *Corocotinum*, il met l'embouchure de l'Orne. M. Huet dit que *Caen* paroît avoir été ville sous les premiers Normands qui s'établirent en Normandie vers le commencement du X<sup>e</sup> siècle; mais que l'on ignore quand elle a commencé de l'être, & qu'elle semble avoir été l'ouvrage du hazard, comme beaucoup d'autres villes, dont la situation & d'autres avantages ont obligé des hommes à s'y établir. Il croit au reste qu'il faut remonter au temps des Saxons, qui vers le VI<sup>e</sup> siècle occupèrent presque toute la côte Septentrionale des Gaules, peut-être jusqu'aux Romains ou même jusqu'aux Gaulois. Car qui peut sçavoir, dit-il, quand la première maison, la première hutte a été bâtie à *Caen*? Quoi qu'il en soit, *Caen* n'a eu aucune réputation avant les premiers Ducs de Normandie; mais dès-lors ce fut une ville importante, & selon Guillaume le Breton, qui a vécu vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, *Caen* étoit alors une ville si peuplée & si bien bâtie, qu'elle pouvoit presque aller de pair avec Paris.

*Caen* a une Université. Elle fut fondée d'abord par Henri VI, Roi d'Angleterre, en 1431, confirmée par Eugène IV en 1437, & érigée en second lieu par Charles VII, Roi de France, en 1450, quand il eut chassé les Anglois de Normandie. Il y a aussi une Académie de belles-lettres & de Physique commencée en 1632, par M. Bricux, continuée par M. Segrais, & après sa mort, érigée par lettres-patentes du Roi en compagnie réglée Pan 1703 par les soins de M. Foucault, alors Intendant de *Caen*. Il y a aussi à *Caen* une Vicomté, un Bailliage, un Présidial, un Bureau des Finances, une Election, un Grenier à sel, une Amirauté, & une Chambre des Monnoies.

Selon Messieurs de l'Académie des Sciences, *Caen* est au 17<sup>o</sup> 15' de longitude, & au 49<sup>o</sup> 11' de latitude septentrionale. Selon les astronomiques de M. Cassini, la latitude de cette ville est 49<sup>o</sup> 10' 50", sa longitude 17<sup>o</sup> 6' 20", ayant pour différence de la longitude de Paris 20 45' 0" occidentale. *Caen* portoit autrefois de gueules au château donjonné d'or, & j'ai vu des sceaux portant ces armes. C'est visiblement une peinture de *Caen*, lorsque Charles VII reprit cette ville sur les Anglois, pour reconnoître sa fidélité, il changea ses armes, & lui fit porter coupé d'azur & de gueules aux trois fleurs de lys d'or; apparemment pour être le symbole de la fortune de *Caen*, qui avoit été long-temps sujette aux Anglois; car le rouge est la couleur de leur écu; mais la ville retournant sous la domination françoise, l'azur & les fleurs de lys avoient repris le dessus. Huet. Voyez les recherches & antiquités de *Caen* par De Bras in-4<sup>o</sup>, à *Caen* 1688, ou plutôt celles de l'illustre M. Huet, qui sont beaucoup plus exactes & plus savantes. Du Chesne parle aussi de *Caen* dans ses *antiquités des villes de France*, Liv. VII, ch. 10.

Le nom ancien de *Caen* étoit *Cathim*. Il est ainsi nommé dans la charte de donation de Richard III, Duc de Normandie, datée de Pan 1026. M. Valois a cru qu'il falloit lire *Cathem*; mais *Cathim*, *Catheim*, *Cathem* & *Cathom*, sont différentes prononciations d'un même mot. *Cathim* & *Cathem* étant donc la même chose, de *Cathem* s'est formé *Cahem*; le *t* & le *th* souffrant souvent élision dans le milieu des mots, comme dans ceux de *pere*, *mere*, *frere*, qui sont formés de *patre*, *matre*, *fratre*, & comme du mot *εσθλας*, les Doriens faisoient *εσλας*; de *Cahem* s'est fait celui de *Caen*, le mot *Cahem*, se trouvant écrit dans les augmentations faites à Simebert par Robert de Torigni, Abbé du Mont S. Michel, &



imprimées par D. Luc d'Achery. Cela se prouve encore par l'ancienne prononciation du mot de *Caen*, qui n'étoit pas monosyllable, comme maintenant, mais qui étoit un mot de deux syllables, où les deux voyelles *a* & *e* étoient marquées par une prononciation distincte, comme les vers du Poète Waice, qui vivoit vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, & les vigiles de Charles VI en font foi.

De *Cathom*, on a fait *Cadom*, le *t* s'étant changé en *d*, comme de *Θεός*, on a fait *Deus*. Je crois même que dans le temps qu'on a dit *Cathom*, d'autres, & peut-être le plus grand nombre, prononçoient *Cadum*; car il se trouve dans la chartre de fondation de l'Abbaye de la Trinité, dans la vie de S. Lanfranc, & dans la chronique du Bec. De *Cadom*, le mot *Caen* a pu se former dans la suite, aussi bien que de *Cathem*, par une analogie fort ordinaire dans notre langue, comme de *Laudunum*, s'est fait *Laon*, de *Lugdunum*, *Lyon*, d'*Audomarus*, *Omet*, & d'*Audoenus*, *Ouen*.

M. Bochart croit que *Cadom*, en vieux gaulois, signifie *demeure de guerre*. Il est vrai que *ca* en bas breton signifie *guerre*; mais *hom*, qui signifie *demeure*, est un mot d'origine allemande, comme il le reconnoît lui-même: ce mot, selon les divers dialectes de cette langue, se prononce *hom*, comme en Allemagne, ou *hem*, comme en Hollande, ou *ham*, comme en Angleterre, ou *homme*, comme en plusieurs lieux de Normandie. Car les villages nommés le *homme*, *subomme*, *robihomme*, le *hommet*, le *hommel*, viennent du Saxon *hom*; comme *hameau*, & *hamel*, viennent de *ham*. De sorte que M. Bochart fait ce mot hybride, moitié gaulois, moitié Saxon. Pour moi, j'estime qu'il faut rapporter ce nom à celui de *Cadetes*, peuples célébrés par César, & situés apparemment vers le lieu où *Caen* est situé, & que *Cadom*, signifie *demeure des Cadetes*; de même que *Cabourg*, petit bourg assez voisin de *Caen*, appelé dans les vieux titres *Cateburgum*, & *Cadburgum*, signifie *bourg des Cadetes*. Du reste, ces *Cadetes*, peuples Gaulois, peuvent bien avoir pris leur nom, de *Cad*, mot gaulois, qui signifie *guerre*. Ainsi *Cadetes* signifie *Belligueux*. HUET.

D'autres ont formé le nom *Cadomum*, *Caen*, de *Cadmus*, comme si ce Prince Phénicien, en cherchant sa sœur par le monde, eût jeté les fondemens de *Caen*. Les autres de *Caui domus*; comme nous avons dit ci-dessus. D'autres de *Campodomus*, comme ayant pris ce nom de sa situation entre deux campagnes. Quelques-uns de *Quentovicum*, comme si ce nom, qui appartient à une ville d'Artois, étoit celui de *Caen*. Les autres du grec *Καὶνὸς δῶμος*, *nouvelle demeure*; & quelques-uns de *Cademoth*, ville de la Terre-Sainte. M. de Bras de *Crociatonum*, ou *Cassiatonum*, ou *Caradinan*, ou *Castia domus*. D'autres à *capitit*. Toutes ces étymologies sont fausses.

**CÆNÉE**, f. m. Nom d'un ancien promontoire de la mer Égée, sur la côte de Grèce, au nord du canal de Négrepont. *Cænium promontorium*. De-là (du bourg de Talanda) malgré une grosse bourasque de vent, ayant doublé le promontoire *Cænée*, dit à présent Cap Martel, où se trouvoit certe pierre *Amiantus* dont les anciens faisoient de la toile, qui se blanchissoit au feu, nous entrâmes dans le canal que fait la longueur du Négrepont. DULOIR, p. 249.

**CAENOIS**, OISE, f. m. & f. Qui est de *Caen*, habitant de *Caen*. *Cadomensis*. Prononcez *Canois* dissyllable, ou même *Canais*, comme on fait dans le pays. M. Huet, dans ses *antiquités de Caen*, ch. 24<sup>e</sup>, fait un dénombrement de 137 *Caenois*, qui ont été hommes illustres dans l'Eglise & dans les Lettres. Il faut y ajouter M. Huet lui-même. M. de Cahaignes a donné les éloges des *Caenois*, ses contemporains.

Ce mot aujourd'hui n'est que du discours familier. M. Huet dit toujours habitans de *Caen*, homme de *Caen*, &c. Les habitans de *Caen* sont gens d'esprit, studieux, polis. HUET. Des hommes de *Caen*, illustres dans l'Eglise & dans les Lettres.

**Id.** Je n'entreprends pas dans ce chapitre, de donner la liste de tous les Citoyens de *Caen* qui ont acquis du nom dans le monde. **Id.** Roger, natif de *Caen*. **IDEM.** Guillaume Acarin étoit Citoyen de *Caen*. **Id.**

CAERDIGAN. Voyez **CARDIGAN**.

CAERDIGANSHIRE. Voyez **CADIGANSHIRE**.

CAERLEON. Anciennement *Isca*, Ville d'Angleterre, en Monmouthshire, sur l'Usk: c'est une Ville très-ancienne, & une des trois premières Métropoles que les Chrétiens établirent en Bretagne.

CAERMARTHENSHIRE ou CARMARTENSHIRE. Province d'Angleterre, dans le diocèse de Saint David. C'est une des plus fertiles du pays de Galles.

CAERNARVAN. Ville d'Angleterre, au pays de Galles, sur le Menay, capitale de Carnarvanshire, Province du diocèse de Bangor.

**CÆSALPINE**, f. f. C'est le nom que le P. Plumier a donné à une plante qu'il découvrit dans l'Amérique, en mémoire d'André Cæsalpin, célèbre Botaniste. Sa fleur est monopétale, irrégulière, en forme de masque, divisée en quatre parties inégales; du fond de la fleur, s'élève un pistil environné d'étamines recourbées. Ce pistil devient dans la suite une silique remplie de semences oblongues. On ne lui connoît point de propriétés médicales.

**ET CÆTERA**, Terme emprunté du latin, qu'on abrège dans l'écriture, & qu'on met avec un *é*, un *c* & un point, &c. Il signifie le reste d'un discours qu'on ne dit point, qui est sous-entendu, & que le Lecteur peut suppléer facilement de lui-même.

On dit proverbialement, Dieu nous garde d'un *et cætera* de Noire; parce que, sous prétexte de ces mots qu'ils mettent au bout des Obligations, promettant, &c, obligeant, &c, renonçant, &c, ils erendent si loin ces clauses, en grossoyant les actes, que cela va souvent au de-là de ce que les parties ont cru consentir. Ce mot vient du grec *καὶ ἕτερα* & alia.

**CÆSAR**. Voyez **CESAR**.

## C A F

**CAFARD**, ARDE. adj. Souvent employé substantivement. Bigor, hypocrite. Il se dit particulièrement des gens qui font leurs affaires sous prétexte de religion, en abusant de la simplicité & de la confiance des autres. *Religionis, probitatis simulator. Vanæ pietatis affectator, hypocrita*. Il a l'air *cafard*, l'humeur *cafarde*. C'est un vrai *cafard*.

Ménage dérive ce mot de l'Arabe *capfar*, qui se dit par les Arabes proprement d'un homme, qui de Chrétien s'est fait Turc, ou de Turc Chrétien. Il a été fait de l'Hébreu *capfar*, qui signifie *renier*. *בפר*. *Capfar* en Arabe, signifie aussi un infidèle, un impie. Les Turcs & les Arabes, d'après l'Alcoran, donnent ce nom aux Chrétiens. Les Anciens ont eu une espèce de couverture de tête qu'ils appeloient *caphardum*. **DU CANGE**.

Ce mot vient apparemment des Arabes. *Casara*, signifie en leur langue *nier*, d'où les Rabbins ont sans doute pris leur verbe *casar* pour dire *renier*; Le Targum de Jérusalem s'en sert souvent en ce sens-là. Ces mêmes Rabbins appellent un Renégat *Casferan*. Consultez le **DICTIONNAIRE RABBINIQUE** de David de Pomis, & le grand **DICTIONNAIRE** de Buxtorf. Quelques-uns croient qu'on a aussi donné le nom de *Casfer* aux peuples d'Afrique, qui habitent vers le Cap de Bonne-Espérance; parce qu'ils n'ont aucune religion.

**CAFARD**, se dit d'une espèce de damas ou de satin. *Damasceeni operis bombycinus pannus*. Le véritable damas *cafard* est tout de fil; mais le damas *cafard* ordinaire est celui dont la trame est seulement de fil, & les chaînes de soie, & qui se manufacture en Flandres.

**CAFARDERIE**, f. f. Hypocrisie, fausse dévotion. *Hypocrisis*. Ce mot n'est pas d'usage.



**C A F É**. *f. m. Cafeum*. Semence qui nous est apportée de l'Arabie-Heureuse. On estime davantage celui qui nous vient par le levant; il est plus vert, plus pesant, & paroît plus mûr que celui de Moka, lequel est plus gros, plus léger & plus blanchâtre. On appelle *café* en coque, cette même semence renfermée dans ses enveloppes propres & communes; & *café mondé*, celle qui en est dépouillée. L'épargne fait quelquefois substituer à cette semence celle de pois, de fèves, de seigle, d'orge, espèces de semences qui étant roties ne fournissent pas une matière huileuse aussi agréable, & en aussi grande quantité que le *café*. L'arbre qui donne cette semence se peut nommer *Casier*. Voyez ce mot.

**C A F É**, se prend aussi pour une sorte de boisson qui est devenue familière en Europe depuis quelque temps, & qui est en usage en Turquie depuis plus d'un siècle. *Cafeum*, *cafæa*, *cafæus liquor*. On ne sait pas au vrai son origine. Le *café* fut découvert, au rapport de Maronite Fausto Nayronne, par le Prieur de quelques Moines, après qu'il eut été averti par un homme qui gardoit des chèvres ou des chameaux, que quelquefois son bétail veilloit & sautoit toute la nuit après avoir mangé du *café*. Ce Supérieur en fit boire l'infusion à ses Moines pour les tirer de l'assoupissement où ils étoient aux offices du chœur pendant la nuit. Cette origine de l'usage du *café* approche tort de la fable. D'autres disent qu'il en faut attribuer la découverte à la piété d'un Mufti, qui, pour faire de plus longues prières, & pousser les veilles plus loin que les Dervis les plus dévots, en fit le premier l'expérience.

Abdalcader, dont le manuscrit est à la bibliothèque du Roi, & M. Galand, d'après lui, en rapportent une autre plus croyable, prise de Sehabeddin, Auteur plus ancien & plus proche de l'origine de l'usage du *café*. Il dit qu'au milieu du IX<sup>e</sup> siècle de l'Egire, c'est-à-dire, du XV<sup>e</sup> de l'ère Chrétienne, un certain Gemaleddin, qui étoit de Bhabhan, petite ville de l'Arabie-Heureuse, & qui demouroit à Aden, ville & port fameux à l'orient de l'embouchure de la mer Rouge, faisant un voyage en Perse, y trouva des gens de son pays qui prenoient du *café*, & qui vantoient cette boisson. De retour à Aden, il eut quelque indisposition, dont il se persuada qu'il seroit soulagé, s'il prenoit du *café*. Il en prit, & s'en trouva bien. Il reconnut, par expérience, qu'il dissipoit les fumées qui appesantissent la tête, qu'il inspiroit de la joie; qu'il rendoit les entrailles libres; qu'il empêchoit de dormir sans qu'on en fût incommodé. Gemaleddin étoit Mufti d'Aden, & avoir accoutumé de passer les nuits en prières avec les Dervis. Pour y vaquer avec plus de liberté d'esprit, il leur proposa de prendre du *café*. Leur exemple mit le *café* en vogue à Aden. Les gens de loi, pour étudier; les artisans, pour travailler; les voyageurs, pour marcher la nuit; enfin tous les habitants d'Aden en prirent. De-là il passa à la Mecque, où les dévots d'abord, puis tout le monde en prit. De l'Arabie-Heureuse, il fut porté en Egypte & au Caire. L'an 917 de l'Egire, 1511 de l'ère Chrétienne, Khaïe Beg le défendit, parce qu'il crut qu'il enivroit, & qu'on lui persuada qu'il portoit à des choses défendues. Sultan Cansou leva presque aussitôt la défense. Le *café* passa d'Egypte en Syrie, & de-là à Constantinople. Les Dervis déclamerent contre, parce que l'Alcoran dit que le charbon ne peut être mis au nombre des choses que Dieu a créées pour la nourriture de l'homme. Le Mufti ordonna que les maisons à *café* seroient fermées. Un autre Mufti déclara que le *café* n'étoit point du charbon. Les assemblées des Nouvellistes, qui parloient trop librement des affaires d'Etat dans les cabarets à *café*, obligèrent le Grand-Visir Cuproli, pendant la guerre de Candie, de supprimer ces maisons de *café* à Constantinople seulement. Cette suppression, qui dure encore, n'empêche pas qu'on n'en prenne publiquement dans cette capitale. Quant à la France, c'est Thevenot le Voyageur qui a le premier apporté le *café* à Paris.

Le nom de *Café* que nous donnons à cette liqueur & à la semence avec laquelle on la fait, est originellement Arabe. Les Turcs, dit M. Galland, se prononcent *Cahuch*, & les Arabes *Cahouah*, ou *Cahoué*. C'est de ce dernier que nous avons fait le mot *Café*, en changeant l'*ou* en *u*, ou l'*u* Arabe, en *f*. Pour ce qui est de l'origine, ou plutôt de la signification primitive de ce mot, on varie jusqu'à dire les deux contraires. *Cahouah*, ou *cahoué*, n'est pas un nom propre, c'est un nom générique, ou appellatif, selon M. Galland, dans le petit Traité que nous avons cité. *Cahouah*, vient d'un verbe, qui signifie *avoir du dégoût*, *n'avoir point d'appétit*; & c'est un des noms que les Arabes donnent au vin, à cause qu'il ôte l'appétit quand il est pris avec excès. Ainsi il faut que *Cahouah* vienne de *קח*, ou *קח*, ou *קח*, qui est la même chose, & qui en Arabe & en Turc signifie avoir de l'aversion, du dégoût pour quelque chose; & qui se dit des viandes, & de tout ce qui se prend par la bouche. Au contraire Golius, Meninski & Castell disent que *Cahouah* signifie ce qui donne de l'appétit, *quod appetentiam cibi adducit*. Si après de telles autorités il étoit permis de proposer un autre sentiment, on diroit qu'il ne signifie ni ce qui donne de l'appétit, ni ce qui ôte, & qu'il ne vient point de *קח*, ou *קח*, ou *קח*, qui signifie, avoir ou donner du dégoût, mais de *קח*, ou *קח*, qui signifie donner de la vigueur & de la force, fortifier, *corroborare*, *roborare*, *confirmare*; & que *Cahouah* en Arabe & en Turc n'est autre chose que ce qui fortifie, ce qui donne de la vigueur; signification qui convient très-bien au vin & au *café*; & c'est un mot ordinaire chez les Turcs aux gens de guerre qui boivent tous du vin sans scrupule, de dire qu'ils le font, parce qu'il fortifie. Quoi qu'il en soit, de ce mot *Cahoué* s'est formé en Europe le nom de *café*, en changeant, comme il arrive très-souvent, le *ח*, c'est-à-dire, l'*u* en *f*. Au reste, les Mahométans distinguent trois sortes de *Cahoué*, ou *Cahouah*. La première est le vin & toute autre boisson qui enivre, dit M. Galland; Golius, Castell & Meninski n'y mettent que le vin. La seconde se fait avec les gousses ou les enveloppes qui renferment le fruit du *café*, ou le *hunn*. La troisième se fait avec ce fruit-là même. C'est celle qui est en usage en Europe, parce que les gousses ou enveloppes ne sont pas propres à être transportées, ou ne se transportent point ici; car on dit qu'on en porte en Turquie, Voyez ci-dessous *café* à la Sultane. La couleur brune & foncée de cette boisson l'a fait appeler d'abord syrop de Mûre des Indes, & c'est sous ce nom spécieux qu'on commença à débiter à Paris cette boisson.

La préparation du *café* consiste dans le juste degré de sa torrification & de son infusion. On brûle, ou plutôt l'on rôtit cette semence, ou dans une poêle de fer, ou dans un plat de terre, jusqu'à ce qu'elle ait acquis également de tous côtés, une couleur tirant sur le brun; on en mout ensuite dans un moulin à *café* jusqu'à la quantité dont on doit se servir sur le champ. On fait bouillir dans une cafetière de l'eau à proportion du nombre & de la grandeur des tasses que l'on doit en remplir, dans laquelle on jette le *café* moulu. Certaines maisons ont des mesures à *café* pour la juste quantité des tasses d'eau dans laquelle on doit l'infuser. Lorsqu'il a bouilli suffisamment, on retire la cafetière du feu, & on laisse pendant quelque temps reposer l'infusion pour la verser à clair dans les tasses; la coutume est de l'avaler le plus chaud que l'on peut; les uns le boivent sans sucre, & les autres y en mettent plus ou moins. Les Turcs ne se mettent pas en peine d'en adoucir l'amertume avec du sucre. Les grands Seigneurs mettent dans chaque tasse une goutte d'essence d'ambre. D'autres le font bouillir avec deux cloux de girofle; d'autres avec un peu d'anis des Indes, & d'autres avec du cacouleh, qui est la graine du *Cardamomum minus*. Le *café*

est une des choses nécessaires que les Turcs sont obligés de fournir à leurs femmes.

Beaucoup de gens déjeunent avec une tasse de *café* & un morceau de pain. Dans la plupart des maisons on sert le *café* immédiatement après le repas. Le *café* se prend pour différentes intentions : les uns en usent par amusement, par coutume ; les autres pour roûler au sommeil ; beaucoup de gens pour faciliter la digestion ; souvent différentes personnes d'une même compagnie le prennent pour se procurer des effets tout opposés. Il sert d'amusement & d'entretien dans une longue conversation, ou de prétexte pour se taire avec bienfaisance. Mais les qualités les plus réelles que les Médecins lui reconnoissent, sont de mettre le sang en mouvement, moyen par lequel il vient éveillé ; de dissiper les migraines, & d'absorber les aigreurs de l'estomac. Le bon *café* contient des sels, des soufres & des huiles capables de produire ces effets, & de rétablir un estomac dérangé. L'expérience a appris qu'il convient aux personnes qui ont de l'embonpoint ; & qu'il nuit à celles qui sont sèches, maigres, & d'un tempérament bilieux, à ceux qui digèrent trop vite, à ceux dont le sang circule trop vite, à ceux qui ont un crachement de sang provenant de quelques extrémités de veines, ou d'artères trop ouvertes, ou d'un sang trop subtil & trop acré. Simon Pauli, Médecin Danois, a prétendu qu'il énerve les hommes & les rend inhabiles à la génération. Une personne qui a demeuré quinze ans en Turquie m'a dit que les Turcs attribuent au *café* le même effet, & qu'ils pensent que le grand usage qu'ils en font est la cause pour laquelle les provinces qu'ils occupent, autrefois si peuplées, le sont aujourd'hui si peu. Dufour réfute cette opinion dans son *Traité du Café*, du Thé & du Chocolat.

Les personnes qui ne sont pas accoutumées à cette boisson, la trouvent amère, & sont obligées d'y mettre beaucoup de sucre.

On n'a pas toujours roté le *café* pour faire cette boisson : il y a toute apparence qu'on s'est servi d'abord de cette semence bouillie dans de l'eau sans autre préparation, & qu'on n'a pas eu de peine à abandonner cette première, puisque le *café* roté est beaucoup plus efficace & plus agréable.

Le premier qui a écrit du *café* vers le IX<sup>e</sup> siècle, a été Zacharie Mahomet Rasés ou Rasîs, célèbre Médecin Arabe, puis Ebensina, dit *Avicenne*, Prosper Alpinus, au Livre des *Plantes d'Egypte*, qui est le premier qui en a donné des nouvelles aux Européens il y a plus d'un siècle. *Avicenne* en parle dans le second Livre de son *Canon*, & en explique les qualités. Vésingius dans ses *Observations*, Bauhin dans son *Pinax*. Oläus Wormius, Oléarius, & Leonard Rauwolf dans leurs *Itinéraires* ; Mollembrok, Piétro della Valle, Thévenot dans leurs *Relations*. Simon Pauli en a condamné l'usage dans un Commentaire contre le Thé & le Tabac, & il objecte qu'il énerve les hommes, comme témoigne Oléarius, & comme on l'a dit ci-dessus.

Les instrumens & les vaisseaux propres à préparer le *café*, sont une poêle, ou un moulinet pour le rotir, un moulin à moudre, une boîte à conserver celui qui est moulu, une cafetière, un petit fourneau, & un cabaret à *café*, composé de tasses avec leurs soucoupes, d'un sucrier, de petites cuillières & des serviettes à *café*. Quelques gens font cuire le *café* à un feu de lampe, & quelques autres à un feu d'esprit de vin. Le plus ordinairement c'est au feu, ou bien sur un petit fourneau de fer dans lequel on allume du charbon.

Philippe Sylvestre du Four, dans son *Traité du Café*, Thé, Chocolat, se sert du terme de torréfier le *café*. Dans l'usage ordinaire, on dit brûler le *café*. Votre *café* n'est pas bien brûlé ; il est trop brûlé ; vous brûlez mal le *café*. Vous ne savez pas brûler le *café*. On dit aussi rotir le *café*, du *café* bien roté. On dit que le *café* est trop grillé, lorsqu'on l'a réduit en charbon, & qu'il sent l'eau froide, lorsqu'on

l'a versé dans l'eau sans qu'elle ait bouillie suffisamment. On appelle un *café* fort, lorsqu'on a mis dans l'eau une quantité de *café* moulu plus grande qu'à l'ordinaire : & lorsqu'on n'en a pas mis assez, ou qu'il est éventé, ce qui en rend l'infusion moins chargée, on l'appelle *café* foible.

**CAFÉ au lait** est ou l'infusion que font quelques-uns du *café* moulu dans du lait, ou le mélange d'une certaine quantité de lait chaud sur une partie d'infusion du *café* à l'eau, en y joignant si l'on veut du sucre. On appelle *café* chocolaté, une infusion de *café* dans laquelle on a fait fondre & cuire un morceau de chocolat. Quelques Casuistes soutiennent que le *café* ne rompt pas le jeûne.

**CAFÉ à la Sultane** est l'infusion des coques qui servent d'enveloppe au *café*, laquelle est en usage en Turquie, où les Sultanes en ont introduit la mode, par l'expérience qu'elles ont qu'il échauffe moins que l'infusion de la semence même, & qu'il tient le ventre libre. Les coques ont été appelées improprement fleurs de *café* par nos François qui les ont apporté de Mocha. Voyez la *Bibliothèque Orientale* d'Herbelot au mot CAHUA.

On mêle quelquefois avec le *Café* de la pellicule fine qui couvre immédiatement la fève, en sorte que quand le tout est bien préparé, on estime que nulle boisson n'est comparable à celle-là. Nos François qui, à la cour du Roi d'Yemen, chez les Gouverneurs & les gens de considération, n'ont point pris d'autre *café*, avouent que c'est quelque chose de bon & de délicat. Ils ajoutent qu'il n'est pas nécessaire d'y mettre du sucre, parce qu'il n'y a aucune amertume à corriger, & qu'au contraire on sent une douceur modérée qui fait plaisir. Il y a beaucoup d'apparence qu'on ne peut guère la faire avec succès que sur les lieux ; car pour peu que les écorces de *café* qui déjà n'ont pas beaucoup de substance, quand elles sont trop sèches, soient transportées ou gardées, elles perdent beaucoup de leur qualité, qui consiste principalement dans la fraîcheur. Pour préparer le *café* à la Sultane, on prend l'écorce du *Café* parfaitement mûre, on la brise & on la met dans une petite poêle ou terrine, sur un feu de charbon, en retournant toujours en sorte qu'elle ne se brûle pas comme le *café*, mais seulement qu'elle prenne un peu de couleur. En même temps on fait bouillir de l'eau dans une cafetière ; & quand l'écorce est prête, on la jette dedans avec un quart au moins de la pellicule, en laissant bouillir le tout comme le *café* ordinaire. La couleur de cette boisson est semblable à celle de la meilleure bière d'Angleterre. On garde ces écorces dans des lieux fort secs & bien enfermés ; car l'humidité leur donne un mauvais goût. *Voyage de l'Arabie Heureuse*, p. 287 & suiv.

Les Orientaux prennent le *café* sans sucre & dans de fort petites tasses. Il y en a parmi eux qui font envelopper la cafetière d'un linge mouillé en la retirant du feu ; ce qui fait précipiter le marc incontinent, & rend la boisson plus claire ; il se fait aussi par ce moyen-là une petite crème au-dessus, & lorsqu'on le verse dans la tasse, il s'en exhale beaucoup davantage, & forme une espèce de vapeur grasse, qu'ils se font un plaisir de recevoir, à cause des bonnes qualités qu'ils lui attribuent.

Voici une nouvelle manière de préparer le *café*, inventée par M. Andry, docteur de la faculté de Paris, & expliquée dans son *Traité des alimens de Carême*. Jusqu'ici on n'a reconnu qu'un moyen de se servir du *café*, qui est de le brûler. Il y en a un autre néanmoins auquel il est étonnant qu'on n'ait pas encore pensé, c'est de tirer la teinture du *café*, comme celle du thé, & d'en faire, par cette méthode toute simple, une boisson d'autant plus salutaire, qu'on n'y peut rien soupçonner d'adulte ; & que de plus elle doit contenir un extrait naturel de ce qu'il y a dans le *café* de moins fixe & de plus éthéré, c'est-à-dire, la partie la plus mercurielle,

la plus légère, & en même temps la plus douce de ce mixte; au lieu qu'en le brûlant, on est causé qu'il se dissipe beaucoup de cet esprit doux & subtil. Toujours est-il certain que par la préparation ordinaire le *café* perd considérablement de son poids; & si l'on veut l'éprouver, on verra que le déchet est de 120 grains sur une once, c'est-à-dire, de près de deux gros; diminution trop grande pour que la dissipation des esprits volatils, qui sont les premiers à s'évaporer, n'y ait beaucoup de part. Quoi qu'il en soit, voici comment on doit préparer cette boisson.

Il faut prendre un gros de *café* en fève, bien mondé de son écorce, le faire bouillir l'espace d'un demi-quart d'heure au plus, dans un demi-fétier d'eau, ensuite retirer du feu la liqueur, qui sera d'une belle couleur citrine, & après l'avoir laissée reposer quelque temps, bien bouchée, la boire chaude avec du sucre. Cette boisson exhale une odeur douce qui se dissipe aisément, elle a un goût agréable: elle fortifie l'estomac, elle corrige les crudités, & débarrasse sensiblement la tête. Mais une qualité particulière qu'on y trouve, c'est qu'elle adoucit l'acreté des urines, & soulage la toux la plus opiniâtre. Nous en avons fait l'expérience sur plusieurs malades.

Le même *café* qu'on a employé la première fois, retient encore assez de qualité pour pouvoir s'en servir une seconde, & même une troisième; ce qui vient de ce que ce fruit qui ne se ramollit presque point en bouillant, est d'une texture extrêmement compacte, qui empêche que ce qu'il contient de plus subtil, ne s'évapore tout d'un coup.

Si on laisse bouillir long-temps le *café*, sa couleur se charge, & la liqueur devient verte comme du jus d'herbe: elle est moins bonne alors, parce qu'elle est trop remplie de parties terrestres; elle laisse même au fond du vaisseau, un peu de limon vert, ce qui marque assez la grossièreté de ces mêmes parties. Il faut donc prendre garde de la faire trop bouillir. Avec cette précaution on peut s'assurer d'avoir une boisson merveilleuse, pour produire les effets salutaires que nous venons de marquer. Il y a même lieu de croire que, si l'usage s'en introduit, ce ne soient pas-là les seuls avantages qu'on en pourra retirer. ANDRY.

Nous remarquerons qu'ayant fait usage de cette boisson, nous avons découvert qu'outre les qualités qu'on vient de rapporter, elle a celle de soutenir les forces contre l' inanition: en sorte qu'étant prise à jeun, on peut se passer plus long-temps de nourriture, sans en être incommodé. C'est de quoi se convaincent aisément ceux qui en voudroient faire l'expérience. JOURNAL DES SAV. 1716, p. 283.

Pour qu'on ne soit pas obligé de peser chaque fois le *café*, nous ajoutons que 28 grains de *café*, mondé font un gros. Observons encore qu'il y a 128 gros dans une livre, & que comme le *café* peut servir trois fois, il y aura 384 prises de *café* dans une livre. Une personne qui n'en prendra qu'une fois le jour, n'en dépensera pas une livre en un an. Il s'en faut beaucoup qu'il en soit de même en le brûlant. Un homme tombé en apoplexie en fut tiré par plusieurs lavemens de *café*. ACAD. 1720, Hist. p. 29.

**CAFÉ mariné.** C'est du *café*, qui a été mouillé de l'eau marine, & puis séché. On estime peu cette sorte de *café*, à cause de l'acreté que lui donne l'eau marine, & que ne lui ôte pas même la torréfaction.

On appelle aussi *café*, un lieu destiné à prendre du *café*, une maison où l'on va prendre le *café*, pour de l'argent. Il demeure près d'un *café*. Nouvelle de *café*. On dit qu'il y a trois mille *cafés* à Londres. Il y a en Turquie des cabarets exprès pour vendre du *café*, comme on fait le vin en France.

**CAFÉ.** Couleur de *café*. C'est la couleur, non pas de la fève, ou rotie ou non rotie, mais celle de cette

fève rotie & réduite en poudre, ou de l'eau dans laquelle elle a bouilli: c'est-à-dire, un châtain foncé. *Caféi color. Rufus.* J'ai levé un habit couleur de *café*. On dit quelquefois, en abrégé, un drap *café*; son habit est *café*; ou de *café*; C'est cet homme vêtu de *café*. On s'entend la couleur.

**CAFETAN** ou **CAFFTAN**. f. m. Robe longue de camelot, agrafée & bordée par-devant avec des courtes manches, que portent ordinairement les principaux Officiers Militaires Turcs. On accorda par une distinction particulière aux Officiers des Vaisseaux du Roi, douze *Kerckes*, outre dix *Cafetans*. MIRC. Déc. 1724. Le mot de *Kercke* est Grec, & a différentes significations, exposées dans le Jardin des Racines Grecques, art. 91, nos 11 & 12; mais je n'y vois rien qui puisse convenir ici. Sa Majesté Czarienne voulant marquer sa considération à Donduk Ombro; lui a envoyé le *cafetan* & le Sabre, suivant l'usage établi parmi les Princes Mahométans. MERC. Juill. 1736.

**CAFETIER**. f. m. Prononcez *Cafitèr*. Richelet dit qu'on appelle ainsi un homme qui ne vend que du *café* en semence; ou, comme on dit, en fève. ¶ Nous entendons aujourd'hui, par *Cafetier*, celui qui vend du *café*, du chocolat, des liqueurs froides & chaudes. Voyez LIMONADIER, qui se dit plus ordinairement.

**CAFETIÈRE**. f. f. Petit vaisseau fait en forme de coquemar, dans lequel on prépare le *café*. *Vasculum coquendo Cafæ idoneum.* *Cafetière* de terre, *cafetière* de faïence, *cafetière* de fer blanc, ou de cuivre, *cafetière* d'argent. Prononcez comme s'il étoit écrit *cafitière*, ou presque de la même manière.

**CAFIER**. f. m. Espèce de Jasmin d'Arabie dont la semence nous est connue sous le nom de *café*. *Jasminum Arabicum, Lauri folio, cujus semen apud nos café dicitur, Ad. Ac. R. Pan.* Cet arbre a été apporté en Europe en 1707 par les Hollandois, & en 1709 il donna des fruits au jardin d'Amsterdam; avant ce temps-là on ne connoissoit point son caractère; & les différens sentimens des Auteurs qui avoient traité du *café*, faisoient naître des doutes qu'on ne pouvoit résoudre que par la vue & la culture de cette plante. Celui qui en a le mieux parlé, est M. Galland, dans une lettre qu'il imprima en 1699 à Caen, & qui contient une Traduction d'un Traité sur le *café*, composé par Abdalcader Ben Mohammed, qui vivoit l'an 996 de l'Égire, c'est-à-dire, 1587 de J. C. Cet Auteur, à la fin de cet ouvrage, témoigne qu'il a vû à Constantinople les rejetons d'un arbre de *café*. Un Turc qui avoit pris soin de le cultiver, voyant qu'il avoit gélé, le coupa par le pied; mais il poussa des rejetons. Il ajoute que ses feuilles sont vertes toute l'année; qu'elles ressemblent à celles du Laurier, excepté qu'elles ne sont pas si pointues, mais plus épaisses, & d'un vert plus foncé. M. Nointel, Ambassadeur du Roi, le fit peindre. Le *Cafier*, qui est garni en tout temps de feuilles, donne beaucoup de branches un peu horizontales, toujours opposées, & chargées d'espace en espace de feuilles opposées deux à deux, à queue fort courte. La figure de ces feuilles est pareille à celle du Laurier, avec cette différence, qu'elles sont plus larges, plus pointues, d'un vert gai & luisant en dessus, plus pâle en dessous, & qu'elles n'ont qu'un goût douceâtre & d'herbe, sans odeur particulière. De l'aisselle de la plupart de ces feuilles naissent des fleurs jusqu'au nombre de cinq, soutenues par un pédicule fort court. Ces fleurs sont à peu près de la figure & du diamètre des fleurs du Jasmin d'Espagne; mais elles sont toutes blanches; leur tuyau est plus court, & leurs découpures plus étroites; les étamines, outre cela, se trouvent en nombre pareil à celui des découpures de la fleur, ce qui n'est pas ordinaire aux Jasmins. L'odeur de ces fleurs est légère, douce & agréable. Le calice qui soutient la fleur est à quatre pointes, & environne un embryon ou jeune fruit surmonté d'un style

fourchu qui enfle la fleur. Ce jeune fruit est terminé par un petit nombril, & devient de la grosseur d'un Bigarreau moyen, vert clair d'abord, puis rougeâtre, ensuite d'un beau rouge, & enfin rouge obscur dans sa parfaite maturité. La chair de ce fruit est mince, blanchâtre, glaireuse, & d'un goût assez fade. Ce goût se change en celui de nos petits pruneaux, lorsque cette chair est desséchée. Cette chair sert d'enveloppe commune à deux coques minces, dures cependant, étroitement unies, & qui gardent la figure de la semence qu'elles contiennent, qui est ovale, plate d'un côté, & creusée de ce même côté, & dans son milieu par un sillon assez profond, arrondie & voûtée du côté opposé. Si une de ces deux semences vient à avorter, celle qui restera, occupera tout le fruit, qui pour lors n'aura qu'une loge. Cette semence, quoique dure & de substance comme de corne, veut être mise en terre aussitôt qu'elle est mûre, autrement elle a peine à germer, & ne sauroit profiter. Cette observation, qui est très-certaine, dispense les habitans du Royaume d'Émen, où cet arbre se cultive, de la malice qu'on leur imputoit, de tremper dans l'eau bouillante, ou de passer au four tout le café qu'ils vendent aux étrangers, dans la crainte de perdre un revenu très-considérable que leur produit la culture. On assure qu'ils en débitent pour plus de cinq millions d'argent chaque année, ce qu'on n'a pas peine à croire, lorsqu'on fait attention à la grande consommation qui s'en fait en Turquie & en Europe. Comme il n'y a point d'hiver dans le Royaume d'Émen, on est obligé en Europe de conserver le *Casier* dans des terres où l'on fait du feu pour y entretenir une chaleur douce. Cet arbre porte beaucoup de fruits, lorsqu'il est jeune. Les Hollandois ont à Batavia des *Casiers* qui ont près de 40 pieds de haut, & à Amsterdam ils en ont qui ont déjà 13 à 14 pieds. M. Pancras, Bourguemestre, Régent de la ville d'Amsterdam, envoya au Roi en 1714. un *Casier* haut de cinq pieds, qui donna dans la même année des fleurs & des fruits. Prosp. Alp. Commelin, Dufour, Gallant, & *Transactions Philos. d'Angleterre*. Bagni, Malp.

M. De Jussieu a fait le mot de *Casier* pour signifier cet arbre; mais communément on dit *café*. Arbre de *café*, ou à *café*. Les Malouins ont fait au commencement de ce siècle deux voyages à Moka, pour en apporter du *café*. Au second voyage, quelques-uns furent députés à la Cour du Roi d'Émen, à Mouab. On a donné une Relation de ces deux voyages en 1616. à la fin de laquelle on a joint un mémoire concernant l'arbre & le fruit du *Café*, dressé sur les Observations de ceux qui ont fait le dernier voyage. Voici un précis de ce qu'ils en disent. L'arbre qui produit le *café* s'éleve depuis 6, jusqu'à 12 pieds de hauteur; sa grosseur est de dix, douze, jusqu'à quinze pouces de circonférence. Quand il a atteint son état de perfection, il ressemble fort pour la figure à un de nos pommiers de 8 à 10 années. Les branches inférieures se courbent ordinairement, quand cet arbre est un peu âgé, & en même-temps s'étendent en rond, formant une manière de parasol. Le bois en est fort tendre, & si pliant, que le bout de sa plus longue branche peut être amené jusqu'à deux à trois pieds de terre. Son écorce est blanchâtre, & un peu raboteuse. Sa feuille approche fort de celle du Citronier, quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait si pointue, ni si épaisse; la couleur en est aussi d'un vert un peu plus foncé. L'arbre du *café* est toujours vert, & ne se dépouille jamais de toutes ses feuilles à la fois; elles sont rangées des deux côtés des rameaux, à une médiocre distance, & presque à l'opposite l'une de l'autre.

Presque dans toutes les saisons de l'année, on voit un même arbre porter des fleurs & des fruits, dont les uns sont encore verts, & les autres mûrs ou près de leur maturité. Ses fleurs sont blanches, & ressemblent beaucoup à celles du Jasmin, ayant

de même cinq petites feuilles assez courtes; l'odeur en est agréable, & a quelque chose de balsamique, quoique le goût en soit amer. Elles naissent dans la jonction des queues des feuilles avec les branches.

Quand la fleur est tombée, il reste en sa place, ou plutôt il naît de chaque fleur, un petit fruit fort vert d'abord, qui devient rouge en mûrissant, & est fait à peu près comme une grosse cerise. Il est fort bon à manger, nourrit & rafraîchit beaucoup. Sous la chair de cette cerise, on trouve au lieu de noyau, la fève ou la graine que nous appelons *café*, envelopée d'une pellicule très-fine. Cette fève est alors extrêmement tendre, & son goût est assez désagréable; mais à mesure que cette cerise mûrit, la fève qui est dedans, acquiert peu à peu de la dureté, & enfin le soleil ayant tout-à-fait desséché ce fruit rouge, sa chair que l'on mangeoit auparavant, devient une baie, où gousse de couleur fort brune, qui fait la première écorce, ou l'écorce extérieure du *café*, & la fève est alors solide, & d'un vert fort clair: elle nage dans une espèce de liqueur épaisse, de couleur brune, & extrêmement amère. La gousse qui est attachée à l'arbre par une petite queue courte, est un peu plus grosse qu'une graine de laurier, & chaque gousse ne contient qu'une seule fève, laquelle se divise ordinairement en deux moitiés.

Cette fève est entourée immédiatement, comme nous l'avons dit, d'une pellicule fort fine, qui en est comme la seconde écorce, ou l'écorce intérieure. Les Arabes font beaucoup de cas de l'une & de l'autre, pour composer ce qu'ils appellent leur *café* à la Sultane.

Les arbres de *Café* viennent de semence & non pas de hergne, ou de bouture, comme quelques-uns l'ont dit, par les gousses, c'est-à-dire, le fruit entier, & dans sa parfaite maturité, mis en terre, dont on élève ensuite les plans en pépinière, pour les replanter où l'on veut.

Le pied des montagnes, & les petites collines, dans les cantons les plus ombragés, & les plus humides, sont les lieux destinés aux plantations des *cafés*. Leur plus grande culture consiste à détourner les eaux de sources, & les petits ruisseaux, qui sont dans les montagnes, & à conduire ces eaux par petites rigoles, jusqu'au tour du pied des arbres; car il faut nécessairement qu'ils soient arrosés & bien humectés pour fructifier, & pour porter leur fruit à maturité. C'est pour cela qu'en replantant le *café*, les Arabes font une fosse de trois pieds de large & de cinq pieds de profondeur, qu'ils revêtissent de cailloux, afin que l'eau ait plus de facilité à entrer bien avant dans la terre, dont cette fosse est remplie, & y entretienne la fraîcheur convenable. Cependant quand ils voient sur l'arbre beaucoup de *café* mûr, ils détournent l'eau de son pied, afin que le fruit sèche un peu sur les branches, ce que la trop grande humidité pourroit empêcher. Dans les lieux exposés au midi, ou qui sont trop découverts, ces arbres se trouvent plantés sous d'autres grands arbres, qui sont une espèce de peupliers, qui leur servent d'abri, & les mettent à couvert de l'ardeur excessive du soleil. Sans cet ombrage qui entretient la fraîcheur dessous, la fleur du *café* seroit bientôt brûlée, & ne produiroit jamais aucun fruit. Dans les lieux moins chauds, ils sont à découvert, viennent & rapportent à merveille sans le secours de ces grands arbres qu'on n'y voit point. En quelques endroits, comme sur la route de Moka à Mouab, & dans le canton de Redia, les *cafés* sont plantés par ordre & en alignement à une même distance l'un de l'autre.

À l'égard de la récolte du *café*, comme l'arbre qui le porte, est chargé tout à la fois de fleurs, de fruits imparfaits & de fruits mûrs, c'est une nécessité qu'elle soit faite en trois tems différens; & à cet égard on peut dire qu'il y a trois saisons dans l'année propres à la cueillette du *café*; mais



ces temps ne sont pas bien fixes & réguliers, de sorte que les Arabes ne reconnoissent de récolte proprement dite, que celle du mois de Mai, parce que c'est la plus grande de toute l'année. Quand ils veulent cueillir le *café*, ils étendent des pièces de toile sous les arbres, que l'on secoue ensuite; tout le *café* qui se trouve mûr, tombe avec facilité: on le met dans des sacs pour le transporter ailleurs, & le mettre en monceau sur des nattes, afin qu'il sèche au soleil pendant quelque temps, & que les gouffes qui contiennent la fève, puissent ensuite s'ouvrir par le moyen de gros rouleaux de pierre ou de bois fort pesans, que l'on passe par-dessus. Lorsque par ce travail le *café* est sorti de ses écorces, & séparé en deux petites fèves, ou plutôt en deux moitiés, qui ne faisoient auparavant qu'une fève, on le met de nouveau sécher au soleil, parce qu'il est encore assez vert, & que le *café* trop frais, & qui n'est pas bien sec, court risque de se gâter sur la mer. On le vanne ensuite dans de grands vans pour le nettoyer, afin que le débit en soit meilleur; car ceux qui ne prennent pas le soin de rendre leur *café* bien net & séché, à propos, le vendent beaucoup moins.

Le seul royaume d'Émen, à l'exclusion de toutes les autres régions de l'Arabie, produit l'arbre du *café*. Encore cet arbre ne se trouve-t-il en grande abondance que dans trois cantons principaux, qui sont ceux de Detefagni, Senan ou Saana, & Galbany, du nom de trois villes qui sont dans les montagnes. *Voyages de l'Arabie heureuse*, 1, 124.

Les Arabes croient que le *café* ne croît nulle part ailleurs que dans l'Émen. On a cru cependant qu'il venoit originellement d'Éthiopie, d'où il a été transporté dans l'Arabie Heureuse. Cette opinion est en quelque sorte confirmée par la Relation d'un voyage qu'a fait Charles-Jacques Poncet en Éthiopie, dans les années 1698, 1699 & 1700; & insérée dans le IV<sup>e</sup> Recueil des Lettres écrites par les Missionnaires Jésuites, imprimé en 1704 à Paris. Ce Voyageur dit qu'on voit des *Cafés* en ce pays-là, mais qu'on ne les cultive que par curiosité. S'il est vrai que les Abissins soient venus d'Arabie en Éthiopie dès les premiers temps, comme l'écrivit Ludolfe, ils auront pu y porter d'Arabie l'arbre du *café*, qui apparemment n'aura pas beaucoup réussi; puisqu'il est même fort incertain qu'on en trouve aujourd'hui en Éthiopie. Du Poncet ne paroît pas en avoir vu, tant la description qu'il en fait, est peu ressemblante. D'ailleurs, ni le P. Tellez, Jésuite, dans sa Relation d'Éthiopie, la plus estimée que nous ayons, ni Ludolfe, dans son histoire d'Éthiopie si curieuse & si exacte, ne parlent en aucune manière du *café*. *Voyage de l'Arabie Heureuse*, p. 289, 290.

Outre l'Éthiopie, le *café* croît aussi dans l'Île Bourbon. La fève est un peu plus longue & plus pointue par les deux bouts que celle du *café* de l'Arabie. Un Jésuite qui partit le 7 Mars 1721, sur la Danaé pour la Chine, & qui passa par l'Île Bourbon, y remarqua cet arbre: & voici ce qu'il en a mandé de l'Île même le 7 Juillet 1721. J'ai remarqué avec soin le *café* venu de Moka, qu'on y cultive (à l'Île Bourbon), & le sauvage, qui y a été de tout temps, & qui y est très-bon. Ce *café* sauvage est de vrai *café*, d'une espèce, à la vérité, un peu différente du *café* d'Arabie, mais qui n'est ni moins bon, ni moins salutaire, & qui même a des qualités que l'autre n'a pas, ainsi que l'a éprouvé M. de Jussieu, à qui la Compagnie des Indes en envoya pour l'examiner. Voici à peu près le compte que cet habile Botaniste en rendit. Le *café* de l'Île de Bourbon est un arbre aussi-bien que celui de l'Arabie. Les branches de l'un & de l'autre croissent le long de la partie supérieure du tronc, opposées l'une à l'autre, & rangées de manière qu'elles se croissent entre elles. Leurs feuilles suivent la même disposition, & approchent de la figure de celles du Laurier, ou du

Citronier, avec cette différence, que celles du *Cafier* de l'Île Bourbon sont plus courtes & plus ventreuses que celles du *café* de Moka. La fleur qui dans tous les deux est de même structure, c'est-à-dire, semblable à celle du Jasinin, sort également dans l'un & dans l'autre de ces *cafiers*, de l'aisselle des feuilles, & ne diffère que très-peu en grandeur. Le fruit de l'un & de l'autre est une baie charnue de la grosseur d'une cerise, qui renferme deux semences enveloppées chacune dans une coque très-mince: & ces semences ont en tout la même figure, excepté que celle du *cafier* de l'Île Bourbon est beaucoup plus longue, d'une consistance plus compacte que celui d'Arabie, & que sa couleur tire plus sur le vert-brun ou sur le jaune, au lieu que celle de l'autre tire sur le gris.

Toutes ces différences n'établissent pas un nouveau genre d'arbre, mais seulement une espèce différente: ce qui fait voir qu'il pourroit encore se trouver d'autres espèces en différens pays, comme depuis peu nous en avons vu apporter de Bengale, dont l'espèce est plus petite que ces deux-ci: ce qui ne les rend les unes & les autres pas moins d'usage, que le sont chez nous les amandes, les cerises & les pêches, quoique les différences entre leurs espèces soient encore plus considérables.

Mais comme l'expérience & l'usage en doivent décider plus que les yeux, M. de Jussieu fit rotir en même temps parties égales de *café* de Moka & de celui de l'Île Bourbon, & il observa que l'odeur de celui-ci étoit pour le moins aussi agréable, & aussi pénétrante que celle du premier. Il vit sortir de l'un & de l'autre de ces *cafés* cette huile dont l'exhalaison produit cette odeur, avec cette différence à l'avantage du *café* de l'Île Bourbon, qu'il fournit une quantité plus abondante de cette huile, & qu'il conserve plus long-temps ses esprits, parce qu'il est d'une texture plus ferme. Aussi M. Jussieu remarqua-t-il par la comparaison qu'il fit de quelques-unes de ces semences qu'il avoit fait rotir plus de cinq ans auparavant avec celles que les Directeurs de la Compagnie des Indes lui avoient envoyées tout récemment, que ces premières avoient peu perdu de leur goût dans cet espace de temps, au lieu que celui de Moka ne put soutenir cette épreuve, & qu'après une année de garde, depuis la torréfaction, il se trouve ou éventé ou rance. C'est encore à cette même cause qu'il faut attribuer la vertu qu'a le *café* de Bourbon par-dessus celui de Moka, de conserver plus long-temps ses esprits, même étant moulu, & d'être moins sujet à se réduire en charbon, quand on le laisse un peu de temps sur le feu.

Le goût de l'infusion de ces semences roties & grossièrement moulues, qui est la dernière marque qui peut mieux faire juger de leur bonté, n'a pas été moins favorable à celui de l'Île Bourbon, que les autres épreuves que l'on en fit; car ayant pris un poids égal de la poudre des semences de l'une & de l'autre, roties & pulvérisées en même temps, on les fit cuire dans deux cafetières différentes contenant égale quantité d'eau proportionnée à celle du *café*; l'un & l'autre parurent avoir un goût à peu près semblable; & si l'on y remarqua quelque différence, elle ne fut que de quelques degrés de vivacité que la boisson du *café* de l'Île Bourbon parut avoir plus que l'autre. Ce que M. De Jussieu n'a pourtant pas voulu absolument assurer, parce que cela pourroit dépendre de la manière différente dont on pourroit le rotir ou le cuire.

Une dernière épreuve, fut de mêler une partie du *café* de l'Île Bourbon avec deux parties de celui de Moka en poudre; & la boisson que donna ce mélange ne fut point différente de celle qui se fait ordinairement avec le *café* d'Arabie tout seul. Quand on mêla deux parties égales de l'un & de l'autre, la différence se fit un peu sentir à



ceux qui savoient le mélange, mais ceux qui ne furent point prevenus, ne s'en apperçurent point. Quelques perionnes même ayant pris du *café* de l'île Bourbon, tout seul, sans le savoir, & sans être averties, ne s'apperçurent d'aucune différence.

Il est néanmoins certain que le *café* de l'île Bourbon a une légère amertume. & une petite pointe un peu plus vive que celui d'Arabie. Ce qui ne peut être qu'une bonne qualité plutôt qu'un défaut: puisqu'avec une moindre quantité de ce *café* long, on fait une infusion aussi colorée & aussi forte qu'avec une plus grande quantité de *café* ordinaire; & si l'on veut en mettre infuser une pareille quantité, on la rend avec une dose de sucre proportionnée, tout-à-fait semblable à l'autre. M. De Justieu a même observé que par le mélange du lait, l'infusion de cette nouvelle espèce de *café* est aussi agréable que celle du *café* de Moka. Toutes ces observations montrent que cette nouvelle espèce peut être aussi agréable & aussi utile à la santé que l'ancienne.

Il croit aussi du *café* à l'île de Java. *Garz.* 1725, p. 47. On en a aussi porté à la Martinique, & en d'autres îles de l'Amérique méridionale, où il vient fort bien.

☞ CAFETAN. *s. m.* Robe de distinction en usage chez les Turcs. Le Grand Seigneur envoie des *Cafetans* aux personnes qu'il veut honorer, surtout aux Ambassadeurs & à ceux qui paroissent à son audience. *ACAD. FR.*

CAFFA. *s. f.* Toiles de coton qui se fabriquent aux Indes Orientales, & qu'on achette au Bengale, l'Aunage en est inégal. Ces toiles sont peintes de diverses couleurs, & elles sont remarquables, & curieuses par une grande variété de dessins.

☞ CAFFA, ville de la petite Tartarie, sur le bord de la mer Noire, du côté de l'ancien Bosphore Cimmérien, aujourd'hui appelé le Détroit de *Cassa*, du nom de la ville. C'est la capitale de la Tartarie Crimée.

CAFFILA. *s. f.* La *Caffila* est proprement dans l'Empire du Roi de Perse, ce que le mot de caravane signifie dans l'Empire du Grand Seigneur, C'est une troupe de Marchands ou de Voyageurs, ou plutôt c'est une troupe composée de Voyageurs & de Marchands qui s'assemblent pour traverser avec plus de sûreté les Etats du Mogol, & autres endroits de la Terre-ferme des Indes. Il y a aussi de semblables caravanes ou *Caffilas* qui se forment & s'assemblent pour traverser les déserts d'Afrique, particulièrement ce qu'on appelle la mer de Sable, qui est entre Maroc & Tambouctou, capitale du Royaume de Gago. Ce voyage est de 400 lieues, & dure deux mois pour aller, & autant pour le retour, la *Caffila* ne marchant que la nuit à cause des chaleurs excessives du pays.

CAFFILA se dit aussi des petites flottes marchandes qui partent des différens ports que les Portugais occupent encore sur les côtes du Royaume de Guzarate, & vont à Surate, ou qui reviennent de Surate aux mêmes ports; ce qui se fait sous l'escorte d'un vaisseau de guerre que le Roi de Portugal y entretient à cet effet.

CAFFIS. *s. m.* Mesure dont on se sert pour les grains à Alicante. Le *caffis* revient à une charge & demie de Marseille, & contient six guillots de Constantinople; ce qui revient à 364 liv. poids de marc.

CAFRE. *Cafir, a.* Nom de peuple qui habite une grande région de la basse Ethiopie, ou la côte Orientale & Occidentale de la pointe Méridionale de l'Afrique. Les *Cafres* sont les peuples de la terre que l'on connoît les plus grossiers, & les moins hommes. Ils habitent dans des cavernes, ou sous des cabanes faites de branches d'arbres, & couvertes de nattes de jong. Ils vont nus, sont noirs, mal-faits, sales, bruteaux, sauvages presque comme des betes, & même quelques-uns, à ce que l'on dit, antropophages. Pour la religion,

ils ont quelque vénération pour la Lune. Ils ont l'idée d'un être Souverain, qu'ils appellent Humma; mais ils se mettent peu en peine de lui rendre aucun culte. Les *Cafres* sont divisés en un très-grand nombre de peuples, qui ont chacun leur Capitaine. Ils ont aussi quelques Royaumes. Leur langage n'est presque point articulé, & plus semblable aux voix des bêtes, qu'à celle des hommes.

CAFRIERIE. Pays des *Cafres*. Grande contrée d'Afrique, qui s'étend en forme de demi-cercle autour du Royaume de Monomotapa, dont elle est séparée par une chaîne de montagnes qui sont une partie de celles de la Lune. Selon Sanut, la *Cafrierie* commence sous le Tropique du Capricorne au 23<sup>e</sup> degré & demi de latitude Méridionale, & descend jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, d'où remontant vers le Nord jusqu'à la côte de Zanguebar, elle a pour bornes l'Océan Indien au levant, l'Ethiopie au couchant, le Méridional au sud, & au Nord les montagnes de la Lune qui la séparent du reste de la terre ferme. Selon Magin, & la plus commune opinion, elle s'étend seulement depuis le Couchant de Cabo-negro, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, & de-là jusqu'à la rivière de Magnice, ou du S. Esprit. Dans cette opinion la *Cafrierie* comprend environ mille lieues de côtes en longueur & depuis cinquante jusqu'à cent de largeur.

Tout ce pays est fort inculte, & particulièrement vers le Couchant & le Midi, où il est tout hérissé de montagnes. Il est plein de lions, de tigres, de rhinocéros, d'éléphants, d'ours, de cerfs, de sangliers, & d'autres bêtes sauvages. Il n'y a presque que des parurages où les habitants nourrissent une grande quantité de bétail, dont ils tirent la principale partie de leur entretien: la pêche & la chasse leur fournissent le reste, avec quelques racines & du riz qu'ils cultivent en certains endroits. L'air y est fort tempéré; & quoiqu'un peu froid vers le Cap de Bonne-Espérance à cause des neiges qui s'amassent sur les montagnes. Il est pourtant si sain par-tout, que les *Cafres* vivent ordinairement jusqu'à cent & cent vingt ans. On trouve sur-tout dans le Royaume de Sofola une grande quantité d'or dans les mines & le long des rivières.

☞ CAFSA. Ville d'Afrique, dans la partie du Bilagerid qui en porte particulièrement le nom, elle est ancienne & fondée par les Romains, à 40<sup>e</sup> de longitude, & à 27<sup>e</sup> 10' de latitude.

☞ CAFTAN. *s. m.* Nom qu'on donne chez les Turcs & les Persans à une espèce de manteau.

## C A G.

☞ CAGAYAN. Province de Luçon, l'une des Philippines, dans sa partie Septentrionale. La ville n'est point nommée *Cagayan*, comme quelques-uns l'ont écrit, mais la nouvelle Seville. Voyez au mot SEVILLE.

☞ Il y a aussi dans cette province une rivière qui porte le nom de CAGAYAN.

CAGE. *s. f.* Petite loge fermée de petits bâtons d'osier ou de fils d'archal pour mettre des oiseaux. *Cavea*. Le perroquet est sorti de sa *cage*. Cet oiseau a rompu un des bâtons de sa *cage*.

Ce mot vient de *cavia*, qu'on a dit pour *cavea*. *MEN. A caveis theatralibus quibus includebantur fera*: on l'a transporté aux *cages* des oiseaux.

On dit figurément & burlesquement d'un homme qu'on a mis en prison, qu'on l'a mis en *cage*. On dit par menace à des insolens, qu'on les fera mettre en *cage*, pour leur apprendre à parler. En effet, il y a des prisons où il y a des *cages* de fer, comme dans le chateau d'Amboise. Bajazet, Empereur des Turcs, fut, dit-on, promené par Tamerlan, enfermé dans une *cage*. Ce Prince ne pouvant supporter cette ignominie, se brisa la tête contre les barreaux de sa *cage*.

☞ En parlant d'une grande maison où loge une personne peu considérable, on dit: voilà une grande cage pour un petit oiseau.

☞ On dit encore proverbialement qu'il vaut mieux être oiseau de campagne, qu'oiseau de cage; pour dire, que la liberté est préférable à toutes choses. La belle cage ne nourrit pas l'oiseau, pour dire, qu'il ne suffit pas d'être bien logé, mais qu'il faut d'autres biens à proportion pour vivre.

CAGE, est aussi un treillis d'osier qu'on met devant les fenêtres en forme de jaloufie, pour voir au dehors sans être vu au dedans. *Transenna, fenestra cancellata*. On le dit aussi des vaisseaux d'osier, ou garnis de toile, qui servent de garde-manger. *Cavea penuaria*. ☞ On a transporté ce mot dans plusieurs arts mécaniques, aux parties antérieures qui servent de base à d'autres.

CAGE se dit, en termes d'architecture, des quatre pans ou gros murs qui enferment un bâtiment, ou qui en font l'enceinte.

On appelle aussi cage, l'espace contenu entre les quatre murailles, ou entouré d'une muraille, ou de pans de bois en rond ou en ovale. La cage d'un escalier. La cage d'un moulin est le corps d'un moulin à vent, qui est fait de charpente & revêtu d'ais. On le fait tourner sur un pivot de charpente où il est posé, pour exposer les volans du moulin du côté du vent, par le moyen d'une grande pièce de bois qu'on appelle la queue.

CAGE de croisée est le bâti de menuiserie qui porte en avance au dehors la fermeture d'une croisée. Et ce qu'on appelle cage de clocher, est une assemblage de charpente qu'on revêt ordinairement de plomb, & qui est compris depuis la chaise sur laquelle il pose, jusqu'au rouet ou la base de la flèche d'un clocher. Les Orfèvres donnent aussi le nom de cage aux fils d'archal qui sont travaillés presque en forme de grande cage & où ils renferment leurs marchandises.

CAGE ou CAGEROTTE, se dit encore des formes où on fait de petits fromages, dont le fond est d'osier, pour en laisser écouler le lait clair. *Crates viminea*.

CAGE, en termes de mer, est une espèce d'échauguette faite en cage à la cime du mât d'un vaisseau, qu'on appelle gabie sur la Méditerranée, & hune sur l'Océan. *Mali specula, ou cortina*.

En termes d'Horloger, on appelle cage de montre, les deux platines de la montre jointes par les quatre piliers, qui enferment un espace disposé à recevoir les roues & les ressorts.

CAGÉE. f. f. Une pleine cage, tant qu'une cage contient, ou peut contenir d'oiseaux. Une cagée d'oiseaux. J'ai acheté toute la cagee. C'est un terme d'oiseleur.

CAGEOIS, OISE. adj. Vieux mot qui signifie Villageois, Paysan. *Paganus*. Nicot dit que *Cageois* s'est dit pour *Casois*, du mot Latin *casa*, qui signifie une chaumine, à *casarum incolatu*.

CAGEOLER. }  
CAGEOLERIE. } Voyez }  
CAGEOLEUR. } CAJOLER.  
CAJOLERIE.  
CAJOLEUR.

CAGIER. f. m. Terme de Fauconnerie, qui se dit de ceux qui portent des faucons, des sacres, des laniers & autres oiseaux à vendre.

☞ CAGLI ou CAGLIO, CALE, CALLE ou CALLIUM. Ville d'Italie, dans le Duché d'Urbain dans l'État Ecclésiastique, avec un Evêché suffragant d'Urbain.

CAGLIARI. Ville Capitale de l'Île de Sardaigne. *Calaris*. Prononcez *gli* comme deux *ll* mouillées, ou prononcez *cagli*, comme dans le mot *caille*. Cette ville est sur une petite montagne, d'où elle s'étend jusqu'à un grand golfe, auquel elle donne son nom. Elle a une Université, Archevêché, Citadelle & un fort bon port. Elle donne aussi son nom à la principale Province de l'Île qui en occupe toute la partie méridionale. On l'appelle Cabo ou Indicado de *Cagliari*. Lucifer de *Cagliari* est

Tome II.

fameux dans l'Histoire Ecclésiastique du IV<sup>e</sup> siècle.  
CAGNARD. f. m. Vieux mot qui signifioit autrefois un lieu mal propre, tel que celui où logent les chiens. *Sordidum tugurium*, ou *canile*. Cette maison est un vrai *cagnard*.

CAGNARD, ARDE, adj. Fainéant, paresseux, qui ne veut point quitter le coin du feu. *Dejes, ignavus, casarius*. Mener une vie *cagnarde*. Il se dit aussi substantivement. C'est un vrai *cagnard*. Ce mot n'est pas du style noble. Les Vocabulistes, d'après l'Académie, le disent du style familier; ils auroient pu dire populaire.

Pasquier dit que le *cagnard* étoit un lieu sous les ponts de Paris, où s'assembloient plusieurs gueux & fainéants, tant hommes que femmes; & que ce lieu fut appelé *cagnard*, à cause qu'il étoit près de l'eau, la demeure ordinaire des *cagnards*. La Police défendit ces assemblées, & il y en eut plusieurs de fustigés, pour avoir contrevenu à ces défenses.

☞ CAGNARD. f. m. Terme de Cirier. C'est une sorte de fourneau sur lequel les Ciriers mettent la cuve où est la cire fondue, qui sert à faire des bougies & des cierges.

☞ CAGNARDER. v. n. Vivre dans la paresse, mener une vie obscure & fainéante. *Otiari, cessare, desilerc*. Cet homme ne fut plus que *cagnarder*. Il auroit *cagnardé*. Il est populaire.

CAGNARDERIE. f. f. Paresse, fainéantise, gueuserie. *Inertia, segnitias*.

CAGNARDIER, IÈRE, signifie la même chose que *cagnard*. S'il s'est dit, il ne se dit plus.

CAGNARDISE. f. f. C'est la même chose que *cagnarderie*. Ce dernier est plus usité. Ils sont l'un & l'autre du style populaire.

CAGNE. f. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois *chienne*. *Canis*. Il ne se dit plus que par injure, à des femmes qu'on veut taxer d'infame prostitution. Il ne se dit que par la populace.

CAGNEUX, EUSE, adj. Qui a les jambes & les genoux tournés en dedans. *Varus*. Homme *cagneux*. Femme *cagneuse*.

On le dit aussi des jambes même ou des pieds. Il a les jambes *cagneuses*. Il a les pieds *cagneux*. Ac. Fr. Sa ringrave étoit courte & ses genoux *cagneux*.

Ce mot vient apparemment de *chien*, parce qu'il n'a pas les jambes droites; & ainsi il a été fait de *cagnoso*, ou de *cagna*, qui sont des mots Italiens.

CAGNOU. f. m. Nom d'homme. *Chagnoaldus, Hagnaldus, Chainoaldus, Agnoaldus, Chagnulphus, Chagnoald, ou Chainoald*, que nous appelons vulgairement *S. Cagnou*, étoit fils d'un Gentilhomme des plus qualifiés du pays de Brie, nommé Chagneric, ou Agnery, & frère aîné de S. Faton, Evêque de Meaux, & de sainte Fare, Abbessé de Faremoutier. BAILLET. 6<sup>e</sup> de Sept. Il fut Evêque de Laon au VII<sup>e</sup> siècle.

CAGOSANGA. C'est la plante si souveraine pour la dysenterie, qu'on nomme autrement *Ipecacuanha*. Voyez ce mot.

CAGOT, OTE. adj. Souvent employé substantivement. Faux dévot, hypocrite, qui affecte de montrer des apparences de dévotion pour tromper, & pour parvenir à ses fins. *Simulator, pietatis simulatae falsaque religionis affectator, hypocrita*.

Quoi! je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique Vienne usurper ceans un pouvoir tyrannique? MOL.

Ce mot est injurieux, & vient de certaines personnes habituées en Bearn, & en quelque partie de la Gascogne, qu'on croit descendues des Visigots, qui sont tenus pour ladses. Voyez CAGOT. Ce nom leur a été donné, comme qui diroit *caas Goths*, ou *chiens Goths*, en haine de l'Arianisme, dont les Goths avoient fait profession, selon Ménage, M. de Marca, & plusieurs autres. Pasquier dit qu'il vient de *Got*, qui en langue Germanique signifioit

Dieu; d'où sont venus ces juremens déguifés *morguoi*, *vertuguoi*, *sanguoi*, &c. On les a auffi appellés *Géziatins*, comme descendans de Gézi, ferviteur d'Elifée, qui fut frapé de la lèpre. Borel le dérive avec peu de vraifemblance de *καγαθός*, qui veut dire, & *bonus*, & *bon*, & *homme de bien*. On n'a jamais dit, *καγαθός*, mais *καλοκαγαθός*.

**CAGOT & Bigot**, fynonymes. Dans l'ufage ordinaire on confond ces mots, & nos Dictionnaires ne les diftinguent pas affez. Ils prennent l'un & l'autre le mafque de la vertu, & fe montrent autres qu'ils ne font; mais la *bigoterie* paroît plus minutieufe: elle eft fcrupuleufement attachée aux petites pratiques de dévotion: elle convient particulièrement aux femmes. La *cagoterie* paroît dire quelque chofe de plus; elle s'étend aux actions, aux difcours, à la conduite, à la manière de s'habiller; fcrupuleufement attachée, comme la *bigoterie*, aux pratiques extérieures de la religion; elle ne fe fait aucun fcrupule d'en violer fecretément les devoirs les plus effentiels. Le *cagot* eft un homme déteftable.

**CACOTERIE.** f. f. Fausfe dévotion, hypocrifie. *Pietatis vanæ affectatio*, ou *affectata pietas*, *hypocrifis*. Voyez **CAGOT**. Il y a bien des gens qui font leur fortune par la *cagoterie*.

*Oui, l'insolent orgueil de fa cagoterie  
N'a triomphé que trop de mon jufté courroux.* MOL.

**CAGOTERIE**, feûte, cabale de cagots. *Hypocritarum turba*, *feûta*. Toute la *cagoterie* eft pour lui, brigue pour lui.

**CAGOTISME.** f. m. Manière d'agir d'un cagot, caractère du cagot. *Simulata religionis ambitiofior affectatio*, *pietatis fimulatio*. La profeflion du *cagotisme* efface la mémoire de tous les péchés qu'on a faits. S. EVR.

*Dès que du cagotisme on fait profeflion,  
De tout ce qu'on a fait la mémoire s'efface,  
C'eft fur la reputation  
Un excellent vernis qu'on paffe.* DESMOUL.

**CAGOU.** f. m. Mot du ftyle bas, pour fignifier un homme qui vit d'une manière obfcure & mefquine, & qui fuit la bonne compagnie. Cet homme eit un vrai *cagou*, il mene une vie de *cagou*.

**CAGUILLE.** f. f. Revers d'éperon. *Voluta helix*. Quelques-uns appellent ainfi, en termes de Marine, une volute qui fert d'ornement au haut de l'éperon du vaiffeau.

**CAGUE.** f. f. Terme de Marine. Sorte de bâtiment hollandois. *Navis Batavica*. La *cague* a quarante-fept pieds de long de l'étrave à l'étambord, douze pieds six pouces de dedans en dedans, & quatre pieds deux pouces de creux. L'étrave a neuf pieds de haut, un pied de large par le haut, & cinq pieds & demi de quète. L'étambord a fept pieds huit pouces de haut, & trois pieds de quète: il a fept pouces d'épais en dedans, & cinq pouces en dehors, & un pied de large par le haut. La fole a huit pieds cinq pouces & demi de large, & quatre pouces d'épais. Les varangues ont trois pouces & demi d'épais, & font à un pied de diftance l'une de l'autre; les genoux font à même diftance, ayant quatre pouces d'épaiffeur vers le haut, & cinq pouces de largeur. Le bordage a un pouce & demi d'épais, & la ceinte en a quatre & demi, & autant de largeur. Le bordage au-deffus de la ceinte a un pied de large. La ferre-gouttière qui eft au-deffus a un pied fept pouces de large, & deux pouces d'épais, & cinq pouces de large en dedans. La couverture de l'avant a quinze pieds de long. La callingue a un pied deux pouces de large, & trois pouces d'épais. Le cornet du mâc s'élève d'un pied fept pouces au-deffus du tillac, & a quatre pouces d'épais: fon étendue en dedans eft de treize pouces d'épais & de quinze de large. L'écoutille qui eft au devant a fept pieds fept pouces de long. La lifle a un pouce & demi d'épais. La couverture de l'arrière a quatre pieds huit pouces de

long, & deux écoutilles. Le traversin d'écoutille a deux pouces d'épais, & quatre pouces de large. Le courbaton ont quatre pouces d'épais & cinq de large. La ferre-gouttière a un pied neuf pouces de large. Derrière le mâc il y a un banc où les femelles font attachées, & un autre au bout de la couverture de l'arrière. Les femelles ont onze pieds & demi de long, deux pieds de large par devant, quatre pieds & demi par derrière, & deux pouces & demi d'épaiffeur. Le gouvernail a deux pieds & demi de large par le haut, quatre pieds cinq pouces & demi par le bas, & d'épaiffeur par-devant autant que l'étambord; mais il eft un peu plus mince par derrière. La barre du gouvernail a huit pieds de long, quatre pouces d'épais, & cinq de large. Le mâc a quarante-cinq pieds de long, & neuf palmes de circonférence. Le balefton a cinquante pieds de long. Il y a dans les courcives un taquet au-deffus de chaque courbaton. Les branches fupérieures des genoux aboutiffent fur la préceinte. On peut augmenter ou diminuer ces mefures de quelque chofe, en gardant la même proportion entre les pièces ou les parties du bâtiment, pour faire une *cague* plus ou moins grande.

**CAGUESANGUE.** f. f. Terme populaire, flux de fang. *Dysenteria*. On ne le dit guère que par imprécation. La *caguesangue* lui puiffé venir.

Ce mot vient du latin *caco*, & de *sanguis*. Voyez **DYSSENTERIE**

## C A H.

**CAHAUCON.** f. m. Drogue médecinale que les Chinois portent à Siam.

**CAHIELLE.** Voyez **CAHIÈRE**.

**CAHIER.** Quelques-uns écrivent **CAIER**. f. m. Plufieurs feuillets attachés légèrement, qui ne font point reliés enfemble, en forte qu'on les peut ôter ou tranfporter comme on veut. *Charta fœpius in fe replicata*, *codex*. Ce Marchand vend le *cahier* tant, le *cahier* de parchemin tant. Il faut prononcer *caïé*.

Ce mot vient de *quaternus*, qu'on a dit pour *quaternio*. **MÉNAGE**.

**CAHIER** fe dit auffi des feuilles pliées ou détachées qui composent un livre relié. *Folium*. Ce volume eft de tant de *cahiers*. Ils font marqués par des lettres de l'alphabet, qu'on appelle *figures*, & en italien *registre*. Cette relation eft comprife en un *cahier*; pour dire, n'a qu'une feuille pliée.

On appelle auffi *cahiers*, les délibérations de certaines afemblées, comme celles du Clergé de France, des Etats & autres, qui contiennent ou des remontrances, ou des propofitions qu'elles font au Roi, & qui font écrites fur du papier: le papier qui contient ces délibérations, s'appelle *cahier*. *Azi*. Les Etats de Bretagne, de Languedoc ont fait préfenter leurs *cahiers* par leurs Députés.

**CAHIER**, fignifie encore des mémoires qu'on donne féparément. *Libelli memoriales*. Ces articles font dans un *cahier* à part.

**CAHIER de frais**, ou mémoire de frais. Ce terme eft en ufage parmi les comptables, & fe dit d'un état qui contient en détail toutes les dépenses qu'un comptable a faites pendant l'année de fon exercice. Le *cahier de frais* doit être figné du comptable qui le préfente avec fon compte pour le faire arrêter. Les comptables qui ont droit de *cahier de frais* payent ordinairement la dépense commune de leurs comptes. On lui a donné un *cahier de frais*.

**CAHIERS**, font auffi les écrits que les écoliers écrivent fous leurs Maîtres en Philofophie, Théologie, & en toute autre fcience qu'on enseigne dans les Ecoles. *Codices*. Un écolier doit représenter fes *cahiers* à fon Maître, pour en obtenir une attestation de fon temps d'étude.

On appelle *Feffé-cahier*, un écrivain qui écrit à la hâte des *cahiers*. *Scriptor codicum fœstinus*. Ce

pauvre homme est obligé de feñler le *cahier*, pour vivre.

En termes de Libraire, on dit aussi *feñler le cahier*, pour signifier, assembler des feuilles imprimées pour les plier en *cahiers*.

CAHIEU. Voyez CAIEU.

CAHIÈRE. f. f. Grande chaise à bras. *Sella amplior*. Ce mot est vieux & populaire. Aulieu de *Cahière*, le peuple dit quelquefois *cahielle*.

CAHIMITIER. f. m. Arbre fruitier de l'Amérique, qui est de la grosseur & grandeur des pommiers de Normandie. Il est beau, bien uni, & rempli de beaucoup de sève. Les feuilles en sont admirables; le dessus est un vert vif & comme vernissé, le dessous est un composé de jaune doré de feuille morte de citron mêlé avec quelques petites taches de couleur de feu; & lorsqu'on les rompt, elles rendent un peu de lait. Ses fleurs viennent par bouquets. Elles sont composées de plusieurs bourons attachés à de petites queues aurore. Chaque bouton, qui est le fruit de l'arbre, poussé à son sommet une fleur double; chacune desquelles est composée de cinq feuilles. Les extérieures sont rouges avec des points dorés, & les cinq qu'elles renferment sont orangées, & forment une espèce de calice, plein de petites étamines dorées. Le bouton, en grossissant, forme le fruit, & cette double fleur qui y demeure attachée, lui sert de couronne. Le fruit est rond, environ de trois pouces de diamètre; son écorce est lisse, & d'un beau vert mêlé de taches rouges & aurore. Sa chair est blanche, spongieuse, & pleine d'un suc doux & mielle, qui ne plaît pas d'abord aux Européens; mais qu'ils trouvent excellent dès qu'ils y sont accoutumés. Ce fruit est très-raffraîchissant; on en donne sans crainte aux malades, & le P. Labat assure qu'il est inoui qu'il ait jamais fait de mal, quelque quantité qu'on en mange.

CAHIN-CAHA. adv. Terme familier qui se dit des choses qu'on fait avec peine, de mauvaise grace, & à plusieurs reprises, ou tant bien que mal. *Ægre, frigide, indiligenter; levi, molli brachio*. Cet homme a fait pour moi quelques sollicitations; mais il les a faites *cahin-caha*. Ce pauvre homme gagnoit sa vie *cahin-caha*. RABELAIS.

CAHOANNE. f. f. Sorte de tortue, qu'on appelle aussi *Kiouanne*.

CAHORS. Ville de France, capitale du Quercy, au 15° de longitude, & au 44° environ 25' de latitude septentrionale. *Divona Cadurcorum, Cadurcum*. *Cahors* est sur le Lot, *ad Lotium*, qui en fait une péninsule. C'est une grande ville bien peuplée & fort ancienne. Ptolomée, *L. II. Plin. L. IX, c. 19. L. II, c. 12, & L. IX, c. 20 de son histoire*, en parlent. Jean XXII qui étoit de *Cahors*, y fonda une Université l'an 1331, ou 1332. *Cahors* a un Evêque suffragant, autrefois de Bourges, & maintenant d'Albi. On y voit un amphithéâtre, & quelques autres monuments de l'antiquité. Guillaume de la Croix a donné l'Hist. des Evêques de *Cahors. Series & acta Episcoporum Cadurcensium*, à *Cahors*, in-4° 1617. Voyez encore Du Chesne, *Antiquités des villes de France, Liv. II, c. 12*.

Il y a dans le *Journ. des Sav.* de 1698, p. 134 & suiv. Une dissertation de M. de la Moirre, dans laquelle il montre que *Cahors* n'est point l'ancien *Uxellodunum* de César, principalement pour deux raisons. 1°. Parce que *Uxellodunum* étoit escarpé de tous côtés, au lieu que *Cahors* ne l'est que de deux côtés au plus. 2°. L'isthme de *Cahors* est de 900 pieds de Roi, & l'isthme de *Uxellodunum* n'étoit que de 30 pieds romains. De Serres dit, dans ses *Annotations sur César*, que, selon Marlian, & la plus commune opinion, c'est Cadenac en Quercy. Vigenère est du même sentiment. De Serres ajoute que toutefois on l'a averti qu'assez près de Martel sur la Dordogne il y a un lieu qui s'appelle encore aujourd'hui en langage du pays *Lou peuch d'Euxollou*, comme qui diroit, le puy ou terre d'*Uxollou*, que l'on y voit encore la fontaine que

les Romains couperent aux habitans d'*Uxellodunum* aliégés, & les autres marques que décrit Oppian.

CAHORSIN, INE. f. m. & f. Qui est de Cahors, natif, ou habitant de Cahors. *Cadurcinus, Cadurcensis*. Valois, *Not. Gall. p. 111*, prétend que l'on appeloit autrefois *Cahorsins* tous les habitans du Quercy, qu'il faut maintenant appeler *Quercinois*.

CAHORSIN. *Cadurcinus pagus*, ou *ager*. Le *Cahorsin*, étoit autrefois dit Valois, ce que nous nommons aujourd'hui *Quercy*.

CAHOS. Voyez CHAOS.

CAHOT. f. m. Saut que fait un carrosse ou une autre voiture en roulant dans un chemin taboreux & inégal. *Rhedæ subsultantis succussus*. On le dit de même de la secoussé que recevoient ceux qui sont dans la voiture. Il y a dans ce chemin des creux, des ornières qui font faire bien des *cahots*. Nous avons eu un grand *cahot*. On dit aussi, nous avons trouvé bien des *cahots* en ce pays-là; c'est à-dire, nous avons trouvé des chemins qui font faire bien des *cahots*.

CAHOTAGE. f. m. Secousses fréquentes, mouvement fréquent causé par les cahors. *Succussus durior*. Ce *cahotage* me tue. Je ne puis souffrir le *cahotage* de ce coche.

CAHOTER. v. a. Donner des cahors. *Agitare, succutere duriter*. Il nous a *cahoté* durant tout le chemin. Les estomacs foibles souffrent beaucoup, quand ils sont *cahotés*.

CAHOTER est aussi neutre, & signifie souffrir des cahors: être secoué par des cahors. Nous n'avons fait que *cahoter* pendant plus de deux heures. Nous avons bien *cahoté* dans ce maudir chemin. *Subsultare duriter, duriore succussu ferri*.

CAHOTER se peut dire figurément d'un discours, d'un chant rompu, souvent ininterrompu, qui sautille. *Subsultare*. C'est un chant (celui des Italiens dans leur trio) c'est un chant rompu, estropié, & qui *cahote* incessamment, si je puis parler de cette manière. *Entret. sur la Mus.*

CAHOTE, ÉE, part.

CAHUÉ. f. m. Voyez CAFÉ. Il y a plus de cent ans qu'on disoit en France *cahué*. Après le délicieux breuvage (le cherbet) on apporte dans une tasse plus petite le *cahué*, qui est une eau roussée, qui prend son nom avec la teinture d'une graine d'Égypte qu'on fait bouillir dedans, & qui est grosse comme un grain de froment. Cette liqueur n'est bonne que toute chaude, tellement qu'à-peine peut-on la sucer du bord des lèvres, & on ne la prend qu'en soufflant, & à plusieurs reprises. Elle est d'un gout qui sent un peu la fumée, mais d'un effet merveilleux pour l'estomac, & pour empêcher que les vapeurs ne montent au cerveau. Du Loir, p. 169 & 170, en 1634. Il nous fit boire du *cahué* & du cherbet. *Dul. p. 315*.

CAHUETTE. f. f. Petite maison ou cabane de payfan, de berger, de pauvre homme. *Casī, tugurium, gurgustium*. Ce mot ne se dit guère qu'en taillant & par mépris.

CAHUSAC. Voyez CAIEUSAC.

CAHUTE. f. f. C'est la même chose que *cahutte*; mais il est plus usité. Quelques-uns écrivent ce mot avec deux *u*, parce qu'il vient de l'allemand *Hutzen*, qui signifie une petite maison.

CAHYS. f. m. Mesure de grains dont on se sert en quelques endroits d'Espagne, particulièrement à Seville & à Cadix. 4 *cahys* font le fanega, & 50 fanegas font le last d'Amsterdam.

## C A I.

CAI. Royaume. *Cajanum regnum*. Province du Japon, dans l'île de Nippon, & dans le pays de Quanto, avec une ville nommée *Cai*, ou *Cria*, ou *Caav*.

CAJABO. Province de l'Amérique septentrionale,



dans l'île Espagnole, entre Cubao & la rivière de Jacqua.

**CAJAHARA.** f. f. Plante des Indes qui s'attache aux arbres comme le lierre. Les Indiens la broient & l'appliquent sur les fractures. **DICT. DE JAMES.**

**CAJAM** ou **CAJAON.** Ville de l'île de Java, à cinq lieues de Tubaon. Elle a son Roi particulier.

**CAJAN.** f. m. Arbre des Indes, d'une grandeur médiocre, dont les feuilles sont rondes, attachées trois à trois, comme les feuilles du tréfle : il est vert en tout temps : ses fleurs répandent une odeur agréable. Il porte des gouffes qui contiennent quatre pois rougeâtres, qui sont bons à manger. Ses feuilles en apôfème arrêtent le flux immodéré des hémorroïdes. Broyées avec le poivre, elles nettoient les gencives & calment le mal de dents. Sa graine bouillie dans de l'eau de riz, & convertie en liniment avec du beurre, est un bon remède pour les lassitudes douloureuses aux jointures ; on en fait aussi une liqueur convenable dans la petite vérole. **DICT. DE JAMES.**

**CAJAN** ou **CAIAN.** Voyez **CAIANIEN.**

**CAJANEBOURG.** Ville forte de Suède, en Bothnie, dans la Cajanie, sur les frontières de la Laponie.

**CAIANIDES.** f. m. C'est le nom de la seconde Dynastie des Rois de Perse. **D'HERB.** Les *Caianides* sont proprement ceux que les Grecs ont reconnu pour Rois de Perse. **ID.** Le même Auteur dit *Caianien*, ou *Caianides*. Dara, le dernier des *Caianiens* ou *Caianides*, fut défait par Etkander Rourni, c'est-à-dire, Alexandre le Grand. **ID.**

**CAJANIE.** Partie de la Bothnie, dans la Finlande, c'est, à proprement parler, la partie orientale de la Bothnie.

**CAIANIEN**, ou **CAIANITE.** *Caianus.* Quelques-uns disent aussi **CAIAN** & **CAIEN.** Noms d'anciens Hérétiques, qui ont été ainsi appelés de Caïn, qu'ils regardoient comme leur père. C'étoit une branche de Gnostiques, qui soutenoient des erreurs monstrueuses. Ils prétendoient que Caïn, & même Esau, Lot, & ceux de Sodome, étoient nés d'une vertu céleste très-puissante, & qu'Abel au contraire étoit né d'une vertu bien moins puissante. Ils associoient à Caïn, & aux autres du même ordre, Judas qui avoit eu, selon eux, une grande connoissance de toutes choses ; & ils avoient une si grande vénération pour lui, qu'ils avoient un ouvrage sous son nom, intitulé *l'Évangile de Judas*. Ils avoient plusieurs autres livres abominables, & qui leur servoient de prétexte pour se jeter dans toutes sortes de débauches & d'impuretés. Saint Epiphane a rapporté & réfuté en même temps leurs erreurs, *hæc.* 38.

**CAJANTE**, qu'on nomme aussi *Plumette.* f. f. Sorte d'étoffe qui se fabrique à Lille & dans quelques autres endroits des Pays-bas.

**CAJAZZO**, **CAJATA** ou **CALATIA.** Ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la province de Labour, avec un Evêché suffragant de Capoue.

**CAIC**, **CAIQ**, **CAIQUE**, & **KAIC.** f. m. Terme de Marine. Esquif destiné au service d'une Galère. *Scapha, cymba.* *Caic* est aussi une petite barque, dont les Cosaques se servent pour naviger sur la mer Noire. *Cosacorum cymba.* Ils mettent sur les *caïcs* quarante ou cinquante hommes d'équipage, & ils vont ainsi en course : ces petits bâtimens sont tout couverts de peaux de bêtes.

**CAIEN.** Voyez **CAIANIEN.**

**CAIENNE** ou **CAYINNE**, & non pas **CAJENE**, & moins encore **CAJANE**, ni même **CAYANE.** *Caïanus.* Fleuve de l'Amérique qui prend sa source dans les montagnes de la Guaiane, traverse toute la Caribane du midi au septentrion, & se décharge dans la mer du Nord.

**CAIENNE.** *Caïena.* Île qui est à l'embouchure du fleuve dont on vient de parler, & qui pour cela

porte le même nom. La *Caïenne* a dix-huit lieues à peu près de circuit. Elle est aux François, qui s'y établirent en 1635, & y bâtirent le Fort Louis. En 1654, les François l'abandonnerent, & les Anglois s'y logerent. En 1664, de la Barre y rétablit les François, que les Hollandois obligerent encore d'en sortir en 1676, mais au commencement de l'année suivante M. d'Estrées la reprit. Voyez Biet, *Voyage de la Terre Equinoxiale*, Liv. 1, ch. 17. & Liv. III, ch. 5, 13 & 14, & de la Barre, *Descript. de la Guiane.* La *Caïenne* est au 4° d. 45' de latitude septentrionale.

**CAJEPUT.** f. m. *Cajeputi oleum.* Huile aromatique qu'on apporte des Indes Orientales dans quelques contrées de l'Europe. *Hoffman* en a fait mention dans ses Observations Physico-Chymiques, *Lib. I, Obs. IV.* mais il n'a point dit de quelle plante on la tiroit.

**CAIER.** Voyez **CAHIER.**

**CAIETE.** f. f. Nourrice d'Énée, suivit ce Prince dans ses voyages, & mourut en arrivant en Italie. Énée lui éleva un tombeau sur la côte de la grande Hespérie, dans l'endroit où est aujourd'hui *Gaeta*, en Latin *Caïeta*, qui a pris son nom de la nourrice.

**CAIETE.** *Caïeta.* Ancien nom d'une ville du Royaume de Naples, qu'on nomme aujourd'hui *Gaeta.* Voyez ce nom. *Caïete* n'est bon qu'en traduisant Virgile, qui en parle, ou quelque autre Ancien.

**CAIES.** Voyez **CAYES.**

**CAIEU**, f. m. Terme de Botanique & de Fleuriste.

On appelle *Caïeu*, ou *Caïeux*, les petits oignons qui naissent aux côtés des vieux oignons de la tulipe, de la jacinte, du narcisse, & autres oignons qui portent fleur. Ils sont comme les boutons des plantes bulbeuses. *Bulbus minor adjacens majori, bulbulus, adnata, adnascens.* Chaque *caïeu* est comme un petit œuf que l'on détache de la maîtresse racine, & que l'on plante séparément, lorsqu'il a acquis une certaine grosseur. J'ai beaucoup de *caïeux* de tulipes. Les *caïeux* de tubéreuses ne réussissent point dans les pays tempérés. Ce mot *Caïeu* ne s'emploie que parmi les Fleuristes. **LIGER.** Ce qu'on appelle une gouffe d'ail, est proprement un *caïeu* de la racine de l'ail.

Les *Caïeux* d'Anémones s'appellent pattes, & ceux de Renoncules, griffes. Les *Caïeux* ne dégènerent point.

**CAIEU** se dit aussi de la fleur qui vient d'un *Caïeu.* Cette tulipe est un *caïeu* de deux ans.

**CAJEUSAC.** Petite ville de France dans l'Albigeois, à trois lieues d'Albi.

**CAIFUNG.** Ville d'Asie dans la Chine & dans la province de Honang dont elle est la capitale.

**CAILLE**, f. f. Oiseau de plumage grivelé, qui se tient dans les bleds. *Coturnix.* M. Huet prétend que cet oiseau a pris son nom de ce que les couleurs de son plumage représentent des écailles. C'est un oiseau de passage assez petit, & bon à manger. Il est de chaude complexion, d'où l'on a fait le proverbe, chaud comme une *caille.* On dit que les *cailles* mangent de l'ellébore, & de la ciguë, sans en être empoisonnées. S. Basile en rapporte la raison, & dit que ces oiseaux ayant les conduits de la gotte fort étroits, les alimens qu'ils prennent ne peuvent descendre que lentement, & qu'ainsi ils se trouvent notablement altérés, avant qu'ils soient dans l'estomac. Willoughby dit que la chair des *cailles*, est bonne contre la jaunisse, & leur sang souverain contre la dysenterie. Servius, *III. Æneid.* dit qu'Astérie fut changée en *caille.* **DE ROCHEF.** Les *cailles* d'Italie mangent une sorte de graine qui ôte la délicatesse du goût, & rend leur chair tillieuse. **ID.**

Ménage, après Scaliger, croit que ce nom lui a été donné à cause de son chant, qui semble en prononcer la première syllabe. Ce mot vient apparemment de l'Italien *Quaglia*, qui s'est formé, aussi-bien que celui-ci, de *Quaquila* ou *Quif-*



*quila*, qui se trouvent dans la basse Latinité pour exprimer cet oiseau, & qui sont des mots faits sur le chant des *cailles*.

Quoiqu'il soit étonnant, comme Pline l'a remarqué *Liv. X, ch. 23*, qu'un oiseau si pesant, & qui s'élève à peine de terre, dans les lieux de séjour, puisse passer la mer, & que quelques-uns aient mieux aimé croire que les *cailles* ne changeroient point de pays, mais se retiroient en des lieux écartés, & à l'abri pendant l'hiver, & qu'elles y vivoient de leurs plumes, ou de leur propre graisse, & de leur propre substance, le fait est cependant certain. Belon, *de la Nature des Ois. Liv. 5, ch. 20*, assure qu'il s'est trouvé deux fois sur mer au temps que les *cailles* passent, une fois en Automne lorsqu'elles s'en retournent, & une fois au Printemps, quand elles reviennent; & que toutes les deux fois il avoit vu plusieurs *cailles* se reposer sur le vaisseau. Pline dit *Liv. X, ch. 23*, qu'elles s'abaissent quelquefois en si grand nombre sur les voiles, que par leur poids, elles ont fait couler à fond des barques & d'autres petits bâtimens. On remarque aussi qu'elles se reposent dans les Îles qu'elles rencontrent en mer, sur leur route. *Aldrov. Ornithol. Liv. XIII, ch. 22*. Voyez de la Mare, *Traité de la Police, Liv. V, Tom. XXIII, ch. 2*.

Les *cailles* arrivent à la fin d'Avril & au commencement de Mai, & s'en retournent à la fin de l'Été. Lorsqu'elles ont le vent contraire, on dit qu'elles se chargent de sable qu'elles avalent, & qu'elles prennent de petits cailloux à leurs pieds, afin de se rendre plus pesantes, de crainte que le vent ne les emporte. Elles sont volontiers leur passage quand le vent de Nord souffle, & elles appréhendent le vent de Midi, qui est chargeant, & les fait périr en mer quand il les surprend, à cause de sa moiteur, qui mouille & appesantit leurs ailes. Belon dit qu'elles ne vont point en troupe quand elles font leur passage, mais qu'elles partent la nuit deux à deux, bien qu'en même temps. La mangeaille des *cailles* est le millet & le blé.

La *caille* se plaît dans les blés verts: elle y fait aussi sa demeure lorsqu'ils sont murs; & dans leurs chaumes, quand ils sont coupés. Elles deviennent quelquefois si grasses, qu'elles ne peuvent s'en retourner, & servent de pâture pour l'ordinaire aux oiseaux de proie.

Il n'y a point d'oiseau qui multiplie davantage. Elles font jusques à seize œufs au mois de mai. Les femelles qui viennent à éclore en ce temps, s'apparient au mois d'Août, & font jusques à dix œufs. Dans les pays où elles retournent, elles font aussi deux pontes; tellement qu'elles couvent quatre fois par an. Elles conduisent leurs caillereaux par la campagne, & les retirent sous leurs ailes à la manière des poules.

Les Arabes disent que l'Émèn, ou Arabie-heureuse, a une espèce de *cailles* que l'on ne voit point ailleurs; ils les appellent *salova*, & ils croient que celles que Dieu envoya aux Israélites pour les nourrir dans le désert, furent poussées par un vent du Midi de l'Émèn jusques à leur camp. Ils écrivent que ces *cailles* n'ont point d'os, & qu'elles se mangent toutes entières. D'HERB. Le nom *salova*, est le même que l'Hébreu שלו, *selav*, & au pluriel שלוים, *salvim*, qui est celui que l'Écriture donne aux oiseaux que Dieu envoya aux Israélites. M. d'Herbelot, au mot *Salva*, dit que Houssain Vaez, Comm. de l'Alcoran, remarque la même chose: il ajoute que c'est un oiseau particulier de l'Émèn, qui est plus gros qu'un moineau, & plus petit qu'un pigeon, qui n'a ni nerfs, ni os, ni veines, & dont le chant est fort agréable. Cela ressemble fort à nos becfigues. Quant à ce que disent les Arabes, qu'il n'a ni os, ni nerfs, ni veines, c'est une de ces expressions & hyperboles qui leur sont si communes, aussi-bien qu'à

tous les Orientaux, & qui signifie seulement que cet oiseau est fort gras, que ses os, nerfs, &c. sont petits & tendres, & qu'on mange l'oiseau tout entier, comme en effet le becfigue, Portolan, &c. se peuvent manger tout entiers. Voyez ce que l'Antiquité a dit des *cailles* dans Voisius, *De Idolol. L. III, c. 86, 88, 93*.

Les Phéniciens offroient à Hercule des *Cailles* en sacrifice, & disoient que cette coutume venoit de ce que ce héros ayant été tué par Typhon, Jolais lui rendit la vie avec l'odeur d'une *Caille*. Fable fondée sur ce que dit Bochart, qu'Hercule étoit sujet au mal caduc, & qu'on le faisoit revenir en lui faisant sentir une *Caille*, dont l'odeur, au rapport de Galien, est un remède utile à ce mal.

☞ On appelle roi des *cailles*, un oiseau que l'on prétend servir de guide aux *cailles*, quand elles passent d'une région dans une autre. Sa chair est très-délicate, & l'on dit proverbialement que c'est un morceau de roi. Son plumage est grivelé comme celui de la *Caille*.

☞ CAILLEBOT, pour CAILLOT, ne se dit qu'à la place Maubert. Voyez CAILLOT.

CAILLEBOTTE. f. f. C'est une masse de lait caillé, qui est ferme & épais. *Concreti lactis grumus, massa*. Nous n'avons mangé que des *caillebottes*.

CAILLEBOTTE, ÉE. adj. Réduit en caillots, coagulé. *Coagulatus, a, um*. L'oreille droite du cœur étoit remplie d'un sang noir, épais & *caillebotté*. DUVERNÉ. *Acad. des Sc. 1703. Mem. p. 158*.

CAILLEBOTTIS. f. m. Terme de Marine. Espèce de treillis, ou tillac à jour, fait de menu bois, & placé entre deux hiloites, ou bordures pour servir à évaporer la fumée du canon quand on le décharge, & pour donner du jour entre les ponts, quand les sabords sont fermés durant l'agitation de la mer. *Tabulatum pervium*, ou *cancellatum*. L'espace qui reste des ponts est couvert de bordages de pareil échantillon que celui qui est attaché sur les membres, ou côtes du navire.

GAILLELAI. f. m. Terme de Botanique. *Gallium*. Plante dont les fleurs ou tiges nouvellement fleuries font cailler le lait; d'où lui vient son nom. Sa racine est menue, noueuse, rampante & traçante, d'un jaune tirant sur le rouge, chargée de quantité de filamens. Ses racines portent plusieurs tiges cadrées, menues, hautes d'un pied & demi au plus, noueuses, & un peu velues; chaque nœud est entouré de six, huit, & jusques à neuf feuilles, longues de trois quarts de pouce sur moins d'une ligne de largeur, d'un vert foncé. De la plupart de ces nœuds sort de chaque côté une branche noueuse, garnie de feuilles, & terminée aussi-bien que les tiges par des bouquets de petites fleurs jaunes d'une seule pièce fendue en quatre quartiers, soutenus par un embryon qui devient, après que la fleur est passée, un fruit menu, brun, sec, composé de deux semences arrondies & aplaties par l'endroit où elles se touchent.

Il y a une espèce de *caillelait* aussi commun que celui-ci; mais qui en diffère 1<sup>o</sup>, par ses fleurs, qui sont tout-à-fait blanches, 2<sup>o</sup>, Par ses feuilles qui sont un peu plus larges, & plus courtes, d'un vert gai, & par ses branches qu'elle répand çà & là; enfin, par l'odeur de ses fleurs, qui est foible.

Ces deux plantes sont à présent recommandées pour l'épilepsie. On prend l'une & l'autre indifféremment; on en tire le suc en ajoutant du vin blanc, lorsqu'on les pile, ou bien l'on en fait une décoction, ou on les prend infusées à froid. On joint à l'usage de cette plante des purgatifs plus ou moins forts, & qu'on réitère suivant l'état de la maladie & les forces du malade. La poudre de ses feuilles est astringente, & elle suspend les hémorragies. La première de ces espèces se nomme *Gallium luteum*, & la seconde *Gallium vulgare*. *Abum. Infl. R. herb.*

CAILLEMENT. f. m. ☞ Etat du lait, du sang

ou d'une autre liqueur qui se *caille*. *Coagulatio, concretio*. *Caillement* de lait dans les nouvelles accouchées, est une maladie qui leur vient, parce que leur lait s'est *caillé*, & s'est mis en petits grumeaux dans leurs mammelles. Le *caillement* cause de grandes douleurs, & un frisson au milieu du dos. Le *caillement* de lait vient de ce que la nouvelle accouchée n'a pas été assez tétée. Pour remédier au *caillement* de lait & pour l'empêcher, il faut se faire teter, & vider les mammelles. MAURICEAU.

**CAILLER**. v. a. Coaguler, figer. *Cogere, coagulare, conspissare*. La morsure des serpens tue, parce qu'elle *caille* le sang, & empêche la circulation. A Florence on *caille* le lait pour faire des fromages avec des fleurs d'artichauts, au lieu de présure. Pausanias raconte qu'Aristée fils d'Apollon & de Cytène, fille du fleuve Pénée, fut le premier qui trouva le secret de faire *cailler* le lait. DE ROCHEF.

**CAILLER**, avec le pronom personnel. Se *cailler*, v. récip. *Cogi, concrefcere*. Le sang se *caille* si-tôt qu'il est hors des veines, ou privé de chaleur. Le lait se *caille* avec de la présure. L'huile de tarte, & l'esprit de vitriol mêlés ensemble, se *caillent* après quelque légère effervescence. On a trouvé en Irlande une sorte d'ardoise noire, excellente contre le flux de sang, & qui empêche qu'après les grandes chûtes le sang ne se *caille* dans le corps. HIST. NAT. D'IRL.

**CAILLER**, est aussi un vieux mot qui signifie *chasser aux cailles*. Il signifie aussi se servir de l'appeau qui contrefait le chant de la *caille*.

*Houfeaux fromis & larges bottes,  
Qui ressemblent bourse à cailler. Rom. de la Rose.*

Ce passage de Jean de Meun, expliqué en peu de mots, signifie que les Moines hypocrites dont parle Faulx-semblant, ont leurs bas qui sont autant de plis qu'un appeau de *cailles*, que ce Poète appelle *bourse à cailler*. *Suppl. de Gloss. du Rom. de la Rose.*

**CAILLÉ**, ÉE. Part. Lait *caillé*, sang *caillé*, *Coactus, concretus*.

On dit absolument du *caillé*; pour dire, du lait figé & coagulé, dont la partie sereuse est sortie, qu'on appelle le *lait clair*, ou le *petit lait*. *Coagulatum, lac pressum*. Plusieurs Médecins appellent la présure, du *caillé*. Voyez PRÉSURE. Les Bisaltes, peuple de Macédoine, ne mangent presque que du *caillé*. Dans le haut pays d'Auvergne le peuple vit de *caillé*, & leur boisson n'est que du petit lait. DE ROCHEF.

**CAILLETEAU**. f. m. diminutif. Jeune *caille*. On sert les *cailleteaux* sur les tables comme un mets friand. *Pullus coturnicis*.

**CAILLETOT**. f. m. Espèce de petit turbot fort délicat, ainsi nommé dans la basse Normandie.

**CAILLETTE**. f. f. Le quatrième ventricule du veau, du chevreau, de l'agneau, &c. *Abomasum*. C'est le lieu où se fait le chyle, & d'où tous les alimens tombent dans les intestins. *Omasum*. La *caillette* se vend avec les tripes. C'est dans la *caillette* des veaux ou agneaux que se forme la présure qui *caille* le lait: ce qui lui a fait donner le nom de *caillette*. Ce quatrième ventricule est rempli de feuillettes comme le troisième: mais ces feuillettes ont cela de particulier, qu'ils enferment, outre les membranes dont ils sont composés, plusieurs glandes qui ne se trouvent point dans les trois autres ventricules.

**CAILLETTE** se dit figurément, dans le style familier & badin, d'une femme frivole & babillarde. C'est la *Caillette* du quartier.

*Il n'est Caillette en honnête maison  
Qui ne se pîme à sa douce faconde.  
En vérité Caillettes ont raison;  
C'est le pedant le plus joli du monde.*

☞ On le dit aussi d'un homme de même caractère. C'est une franche *Caillette*. *Gerro, loquaculus, garrulosus*.

☞ Pris dans un sens obicène, pour désigner les parties naturelles de l'homme, ce terme n'est connu qu'aux halles.

**CAILLETTE** s'est dit anciennement pour *Cauchois*. Voyez ce mot.

**CAILLEUR**. f. m. Vieux mot, qui veut dire celui qui *chasse aux cailles*.

☞ **CAILLIQUE**. Poisson de mer. Voyez HARENGADE.

**CAILLOT**, f. m. On le dit du sang. C'est un grumeau de sang, ou une petite masse de sang *caillé*. Un *caillot* de sang. *Grumus sanguinis*.

**CAILLOT** s'est dit anciennement pour *Cauchois*. Voyez ce mot.

**CAILLOT ROSAT** est une espèce de poire aujourd'hui peu estimée. *Pirum callionium*. On l'appelle ainsi à cause qu'elle est pierreuse, & qu'elle a le goût de rose. Quelques-uns l'appellent *poire d'eau rose*. Ménage écrit *caillorofar*.

**CAILLOTIS**. f. m. Sorte de Soude, dont les pierres sont de médiocre grosseur, & fort semblables à des cailloux, d'où elle a pris son nom.

**CAILLOU**, f. m. Petite pierre dure, & quelquefois polie & luisante. *Silex, scrupus*. On l'emploie avec le ciment à paver les aqueducs, les grottes & les bassins de fontaine. On s'en sert aussi pour les ouvrages de mosaïque; & pour cela on la scie, & on la polit.

☞ On peut diviser les *cailloux* en quatre articles, les cristallisés, les transparents, les opaques & les communs. Les *cailloux* cristallisés, formés d'une matière vitrée, sont fusibles, & forment avec la soude la matière des glaces. Il y en a de deux espèces. La première est des *Cailloux* cristallisés, incorporés l'un dans l'autre; dont l'un qui sert de noyau à l'autre, paroît d'une nature bien différente, étant seul cristallisé. La seconde espèce est creuse en dedans, & n'offre qu'une cavité congelée & brillante par la cristallisation. C'est ce qu'on appelle cristal de *cailloux*. Cette cavité est d'une matière plus fine & plus ferrée que la croute de dessus. On en tire de differens endroits.

☞ Les *cailloux* transparents sont pleins partout de la même matière. Ils imitent le diamant, & surpassent souvent le cristal de roche en blancheur, en netteté & par le feu qu'ils jettent comme ceux du Rhin & quantité d'autres.

☞ Les *cailloux* opaques sont formés d'une matière sablonneuse. Il y en a qui peuvent se polir & d'autres qui ne le peuvent pas. Les *cailloux* d'Orient, quoique pleins & opaques, sont d'une nature très-fine; leurs couleurs, leurs veines & leurs marbrures les font rechercher: on les polit parfaitement, ainsi que ceux d'Angleterre & autres.

☞ Les *cailloux* opaques de la seconde espèce sont ceux dont le grain trop gros ne permet pas qu'on les polisse facilement, quoiqu'ils soient composés d'une matière très-dure. Ces *cailloux* sont pleins en dedans & unis en dehors, sans aucuns pans ni angles, le plus souvent ronds.

☞ Les *cailloux* communs se divisent en ceux qui, frappés les uns contre les autres, ou contre le fer, font du feu, & ceux qui n'en font point. Les premiers sont les galets, les pierres à fusil & les cailloux des vignes.

☞ Les galets sont des *cailloux* ronds qu'on trouve au fond des rivières, sur la greve des mers & des fleuves. On les casse pour en titer du feu.

☞ Les pierres à fusil, ou *silex*, sont aussi dures que les autres *cailloux*. Elles sont de couleur blanche,

grité ou rouille, avec une croute raboteuse par-dessus. Il y en a qui étant caillés, représentent des figures informes, des têtes & des parties d'animaux.

☞ Le *Silex* qui est blanc & transparent, & de la nature de la corne, se nomme *pyrimachus*. S'il n'est propre qu'à faire du feu, c'est un *pyrite*. Quand il noircit en formant des veines argentées, il prend le nom d'*argiromelanos*.

☞ Les *cailloux* des vignes, ainsi que ceux qui fiottés les uns contre les autres, ne font point de feu, ne sont presque d'aucune usage.

Il est rapporté dans les nouvelles Littéraires de la mer Baltique qu'il y avoit à Helmsfad un homme qui avoit le secret d'amollir les *cailloux* les plus durs, & d'y imprimer comme sur la cire les figures qu'il vouloit; qu'il s'étoit souvent servi de son secret en temps de guerre, pour enfermer son argent dans des pierres, auxquelles il rendoit ensuite leur première dureté.

Eau de *Caillon*. On appelle eau de *Caillon*, une certaine eau forte préparée, dont il est parlé dans le Journal des Savans de 1677, & sur laquelle on voit végéter les métaux, comme un arbre qui croît à vîte d'œil, & s'étend en plusieurs branches dans toute la hauteur de l'eau. Rhodes Canassé, Chymiste Grec, est l'inventeur de ce secret.

CAILLOUTAGE. f. m. *Scruporum acervus*. Ouvrage de cailloux ramassés. Faire une grotte de *cailloutage*.

CAIMACAM ou CAINACAN. f. m. Nom de dignité dans l'Empire Ottoman. Il y a deux *Caimacans*; l'un qui est toujours proche la personne du grand Visir, & l'autre qui réside toujours à Constantinople, & qui en est comme le Gouverneur. Il n'y a d'ordinaire que trois *Caimacans* dans l'Empire; il y en a quelquefois moins. Celui qui n'abandonne jamais Constantinople, examine toutes les affaires de Police, & les règle en partie. Il y en a un autre qui ne quitte jamais le Grand Seigneur, & si le Visir est éloigné, il y en a aussi un auprès de lui; mais la fonction du dernier demeure suspendue quand le Visir est auprès du Sultan. Le *Caimacam* du Visir est comme son Secrétaire d'Etat, & le premier Ministre de son Conseil. LA GUILL.

Le *Caimacam* fait la charge de premier Visir à Constantinople, durant l'absence du Grand Seigneur. DU LOIR, p. 201. Il écrit *Caymacan*. Il faudroit écrire *Caimmacam*, selon l'étymologie; car ce mot est composé de deux mots Arabes, qui sont *Caim-macam*; celui qui tient la place d'un autre, qui s'acquitte de la fonction d'un autre.

CAIMACANIS. f. m. Sorte de toiles fines, dont il se fait un grand commerce à Smyrne; elles sont du nombre des Cambraïnes de Bengale.

CAIMAN espèce de Crocodile. C'est aussi le nom d'une pierre qui se trouve dans l'estomac de ces animaux, que les Indiens & les Espagnols regardent comme un remède assuré contre la fièvre quarte, en l'appliquant à chaque temps.

CAIMAND, ANDE. f. m. & f. Mendiant qui gueuse par fainéantise. *Mendicus*. Il est peu usité, si ce n'est parmi le peuple.

CAIMANDER. v. n. Gueuser, mendier. *Mendicare*. Cet homme n'a d'autre métier que de *caimander*.

MENAGE. Il se dit aussi en parlant de toutes les choses qu'on va demander de porte en porte, comme des sollicitations, des emplois, des repas, &c. Et alors il est actif. *Caimander* des recommandations, les suffrages; dans cette acception il est figure. Quelques-uns dérivent ce mot par mé-tathèse de *mendicare*, signifiant la même chose. Il est du style familier, même bas.

CAIMANDEUR, EUSE. f. m. & f. signifie la même chose, que *Caim m.*, & n'est pas plus noble.

CAIN-CAHA. Voyez CAHIN-CAHA.

CAINITE. f. m. & f. Nom de Secte. *Cainita*. Prononcez *Cainite* en quatre syllabes. Voyez CAIANIENS.

CAJOLER. Vieux v. n. qui signi-foit proprement babiller, causer. *Garrere*. Il s'est dit originai-ement au propre des enfans qui apprennent à parler. Les peres prennent plaisir à entendre leurs enfans quand ils *cajotent*.

Ce mot vient apparemment de *cage*, qui est le lieu où on apprend à parler aux oiseaux.

CAJOLER, v. a. Signifie maintenant, dire des douceurs, des paroles honnêtes & obligantes, flater, louer, entretenir quelqu'un de choses qui lui plaisent & qui le touchent. *Blandiri alicui*, *flando sermone delinere*, *lenociniis aliquem permulcere*. *Cajoler* quelqu'un sur la science, sur le bel esprit, sur sa bravoure, sur ses belles actions. Elle aime qu'on la *cajole* sur sa beauté, sur ses aumônes, sur sa bonne grace en tout ce qu'elle fait. Aimer à être *cajole* par les louanges. ABLANC. Les hommes se *cajotent* mutuellement pour se faire rendre leurs éloges avec usure. Id.

CAJOLER signifie aussi, caresser quelqu'un, afin d'attraper de lui quelque chose à force de flateries. *Pulpare* ou *pulpari*. Il a si bien *cajole* ce vicillard, qu'il est devenu son héritier. On a beau *cajoler* un avare, on n'en peut rien arracher. Il faut beaucoup d'art & d'adresse d'esprit pour *cajoler* un riche, & pour gagner ses bonnes grâces. ABLANC. Ah! que celui-là avoit d'esprit, qui a comparé le flatteur à un Renard, qui *cajole* le corbeau, pour avoir son fromage! ROYAUMONT.

CAJOLER se dit plus particulièrement à l'égard des femmes & des filles, qu'on tâche de séduire par de belles paroles, & a force de leur dire des douceurs & des flateries. *Procari*. Le foible des femmes, c'est d'aimer qu'on les *cajole*.

Voir *cajoler sa femme*, & n'en témoigner rien,

Se pratique aujourd'hui par force gens de bien. MOR.

Ce verbe dans toutes ces acceptions n'est que du style de conversation.

CAJOLER un vaisseau, c'est, en termes de Marine, le mener contre le vent dans le courant d'une rivière. *Adverso vento profluentem decurrere*. On se sert aussi de ce terme pour dire faire de petites bordées, ou attendre sans voile, en faisant peu de route.

CAJOLER. v. n. Terme de Fauconnerie, qui se dit du cri des geais. FAULTRIER. Quelques-uns écrivent *Cageoler*, mais *cajoler* vaut mieux.

CAJOLÉ, ÉE. part.

CAJOLERIE. f. f. Flateries pour gagner l'amitié de quelqu'un, & en obtenir ce qu'on désire. *Blanditiæ*. Il se dit particulièrement du langage flatteur dont on se sert pour tâcher de séduire une femme ou une fille. Une fille doit craindre toutes les *cajoleries* des hommes.

☞ CAJOLEUR, EUSE. f. m. & f. Celui ou celle qui *cajole*; celui qui donne des louanges où il y a quelque affectation, & qui sentent la flatérie, ou qui cherche à séduire une femme ou une fille par de belles paroles. *Blanditiæ*, *blandiloquus*, *blandulus*. Vous n'êtes qu'un *cajoleur*.

☞ *Cajoler*, *Cajolerie*. *Cajoleur* ne peuvent entrer que dans la conversation familière.

CAIOU. f. m. Espèce de noix qui vient du Brésil. On dit *Acjou*, & non pas *cajou*. Voyez ACJOU.

☞ CAIPHE, ou CAIPHAS, surnommé *Joséph*, grand sacrificateur des Juifs qui condamna le Sauveur à mort. Lorsque les Juifs tintent conseil pour faire mourir Jésus-Christ, Caïphe prophétisa qu'il étoit expédient qu'un homme mourût pour conserver la nation. Quelque temps après, sous l'empire de Tibère, Vitellius lui ôta sa dignité qu'il avoit conservée près de neuf ans. On prétend qu'il en mourut de chagrin.

CAIQUE, f. m. Terme de relation & de Machine. Équif, petit bâtiment chez les Turcs. *Cymba*. C'est le Bostangi-Bachi qui gouverne le timon du *Caïque* du Grand Seigneur, quand il va sur mer. DU LOIR, p. 96. 57. Voyez CAIC.

CAIRE, f. f. Vieux mot, qui signi-foit Vuage. Qu. n.d

un homme est mince de *caire*. Borel le fait venir du Latin *caro*, chair. Les Espagnols disent *cara*, pour dire, visage.

**CAIRE.** *Cairus*. Le *Caire*, ou le Grand *Caire*, est la Ville capitale d'Egypte, située sur le bord oriental du Nil, trois lieues environ au-dessus de l'endroit où ce fleuve commence à se diviser, & à former ce qu'on appelloit autrefois le *Delta*, & qu'on nomme aujourd'hui l'*Etrif*. Le *Caire* est une des plus grandes Villes du monde. Il est divisé en trois, le *Bulac*, le vieux *Caire* & le nouveau *Caire*. Vis-à-vis du *Caire*, au couchant du Nil, on voit les restes de l'ancienne *Memphis* : c'est pour cela que nos Poètes appellent souvent le *Caire*, *Memphis*.

On voit aussi du côté même du *Caire*, & assez proche, les ruines de l'ancienne Babylone d'Egypte. On prétend que le *Caire* étoit autrefois trois fois aussi grand que Paris ; mais il a beaucoup diminué depuis qu'on s'est ouvert une route aux Indes par le Cap de Bonne-Espérance. Aujourd'hui on dit que le nouveau *Caire* est encore aussi grand que Paris : le vieux & le *Bulac*, font deux gros bourgs que l'on compare à Rennes en Bretagne, ou à la Haye en Hollande. On dit que cette ville a été bâtie l'an 908 des ruines de la Babylone d'Egypte par Elmendinnalla, petit-fils d'Abdalla Calife d'Afrique, qui se rendit maître de l'Egypte.

Le *Caire* a de latitude  $30^{\circ} 2' 30''$ , & son méridien diffère de celui de Paris de  $29^{\circ} 35' 0''$  c'est-à-dire, que sa longitude est de  $49^{\circ} 26' 30''$ .

**CASSINI.**

Le *Caire* fut bâti auprès de l'ancienne Capitale d'Egypte que l'on nommoit pour lors *Mesr*, ou *Forjthath*. Saladin fit enfermer ces deux Villes d'une muraille. *Mesr* s'appelle aujourd'hui le vieux *Caire*. On a bâti une troisième ville entre le vieux & le nouveau *Caire*. Macrisi a fait une exacte description de cette Ville, dans laquelle on peut voir tout ce qui y a été ajouté depuis sa fondation. **D'HERBIOT.**

Le nom de *Caire*, que nous donnons à cette Ville, vient du nom arabe *Cahera*, *كاهرة*, qui lui fut donné, parce que son fondateur Giavar, Général de l'armée de Moez Ledinillah premier Calife de la race des Fatimites, voulut qu'on jetât les fondemens de cette Ville sous l'Astroscope ou l'Ascendant de Mars, à qui les Astronomes Arabes donnent l'épithète de *Caher*, qui signifie vainqueur, conquérant, du verbe arabe *كاهر*, *Kahara*, vaincre ; de sorte que cette ville fut nommée *Alcahera*, c'est-à-dire, la victorieuse. **D'HERB.**

**CAISSE.** f. f. Coffre, boîte, vaisseau fait de menues planches de sapin, ou d'autre bois léger, pour transporter des marchandises. *Capsa*. On appelle des raisins de *caisse*, les raisins secs & un peu gras qui viennent dans des *caisses*. Ce mot se prononce comme s'il étoit écrit *Kesse*, il faut dire la même chose de ses dérivés.

**CAISSE**, terme de Jardinier. C'est un coffre carré de bois soutenu de quatre petits pilliers carrés, ou tournés, qui servent aussi à en tenir les quatre côtés assemblés ; il est ouvert par le haut, & ordinairement peint par dehors pour le conserver & pour l'orner : on remplit les *caisses* de terre préparée, & l'on y plante des orangers, des grenadiers, &c. **CAISSE** est aussi un renforcement carré qui est dans chaque intervalle des modillons du plafond de la corniche Corinthienne, & qui renferme une rose. *Lacunaria*. On appelle aussi *panneaux*, ces mêmes renforcements, & ils sont de différentes figures dans les compartimens des voûtes & des plafonds.

On appelle aussi *caisse de poulie* dans un navire, un moufle de poulie. *Rechamus*.

**CAISSE**, chez les Tourneurs, est ce qui sert à contenir le registre ou clavier. La *caisse* est de fer ou de laiton. *Capsula*.

**CAISSE** signifie aussi un coffre fort de Banquier, de Marchand. *Capsu*. Cette *caisse* a de bonnes ban-

des de fer, & une serrure à trois pènes. C'est un tel Commis qui tient la *caisse* chez ce Trésorier. Argent de *caisse*, ou monnaie de *caisse*, c'est l'argent que les Négocians ou Marchands ont pour faire des payemens de la main à la main.

**CAISSE**, se dit aussi de tout l'argent qu'un Financier a chez lui & qu'il négocie. La *caisse* de cet homme-là est de cent mille écus.

On nomme aussi *caisse*, le lieu où est le coffre fort, & où le Caissier fait ses payemens. On dit je vais à la *caisse*. Livre de *caisse*, c'est un registre dont les Caissiers se servent pour y coucher toutes les parties de recette & de dépense qu'ils font en deniers comptans.

**CAISSE de crédit.** C'est une *caisse* établie en faveur des Marchands forains qui amènent à Paris des vins ou autres boissons. Ces Marchands peuvent aller à cette *caisse* prendre le crédit dont ils ont besoin, pourvu qu'il n'excede pas la valeur de moitié de leur marchandise.

**CAISSE des Emprunts**, étoit une *caisse* Royale, qui fut établie sous le regne précédent à l'Hôtel des Fermes, pour y recevoir les deniers des particuliers qui vouloient prêter leur argent à intérêt. Les Fermiers donnoient des promesses qui étoient des billets au porteur, pour valeur reçue comptant, & qui avoient cours sur la place, sous le nom de promesses des Gabelles. A la mort de Louis XIV, ces promesses ont été converties en billets de l'Etat, & acquittées en entier sous Louis XV.

**CAISSE**, signifie aussi un gros tambour qui sert à la guerre. *Tympanum*. Et on dit, battre la *caisse* ; pour dire, assembler des Soldats. *Tympanum pulsare*. On le dit aussi pour signifier, lever des Soldats.

On dit proverbialement, bander la *caisse* ; pour dire, s'en aller, parce qu'il faut en effet bander les peaux de la *caisse* pour battre la retraite ou le décampement.

**CAISSE du Tambour.** Terme d'Anatomie. C'est ainsi qu'on appelle la cavité demi-sphérique qui se remarque au fond du trou auditif-externe de l'oreille. *Voyez OREILLE & TAMBOUR.*

**CAISSE de Fusées.** C'est un coffre de planches, long & étroit en carré sur sa longueur, posé verticalement, où l'on enferme une grande quantité de fusées volantes, lorsqu'on veut faire partir en même temps & former en l'air une figure de feu comparable à une gerbe de blé d'une vaste étendue, qu'on appelle aussi par cette raison *gerbe* de feu.

**CAISSE Aérienne**, est une sorte de ballon qui renferme beaucoup d'artifices & de petites fusées.

**CAISSETIN.** f. m. Petite *caisse* de sapin, plus longue que large, dans laquelle on envoie de Provence cette sorte de raisins en grappes, séchés au soleil, qu'on appelle *raisins aux jubis*.

On appelle aussi *caissetin* dans les manufactures d'ouvrages en soie, une petite armoire à plusieurs étages, dans lesquels l'ouvrier range les dorures & les soies qu'il emploie.

**CAISSIER.** f. m. Celui qui tient la *caisse* d'un Trésorier, d'un Banquier, qui est chargé de recevoir & de payer. *Capsis præfectus*, *capsarum custos*, *administer*. Le *Caissier* des gabelles. Il faut qu'un Marchand ait un *Caissier* fort fidèle.

**CAISSON.** f. m. Grande *caisse* couverte en dos d'âne, qu'on porte sur un charriot pour y mettre le pain de munition, & autres choses dont on a besoin à l'armée. *Annonarius currus*. Il y a aussi des *caissons* de l'artillerie.

**CAISSON de bombes**, est un fourneau superficiel fait de bombes enfermées dans une *caisse* de bois. On en fait quelquefois qui ne sont pleines que de poudre. On le couvre d'un peu de terre, & on y met le feu, par le moyen d'un faucillon qui répond au fond du *caisson*, lorsque l'ennemi fait ses approches, & vient se loger dessus. *Ollis ignariis referta capsu*. Les *saugaces* font plus d'effet que les *caissons*.

**CAISSONS,**

**CAISSONS**, c'est ainsi qu'on appelle sur mer les coffres qui sont attachés sur le revers de l'arrière du vaisseau.

*Capsæ nauticæ.*

**CAISTRE.** Voyez **CAYSTRE.**

**CAITHNESS** ou **CATHNESS.** Province la plus méridionale de l'Ecosse. Elle est fertile en blés & en pâturages. Weik en est la capitale.

**CAIUS.** f. m. Prénom latin que nous conservons en son entier dans notre langue. Les Romains ne l'ex-primoient souvent que par un *C*, & nous en usons de même. *C.* César, surnommé *Caligula*, fils de *Germanicus*, fut le quatrième Empereur de Rome. *Caia* étoit le prénom pour les femmes. Les Romains le marquoient par un *Q* renversé. Quelquefois *Caius* n'est pas prénom, mais nom. *Caius*, disciple de *S. Paul*, dont il est parlé aux actes des Apôtres *XIX*, 29, *XX*, 4. *S. Caius*, Pape étoit originaire de Dalmatie, & à ce que l'on croit, parent de *Dioclétien*. Ce nom n'a point de pluriel. Ainsi l'on dit, il y a deux *Caius* Patriarches de Jérusalem. Quelquefois on trouve *Gaius* pour *Caius*, parce qu'en grec on dit ΓΑΙΟΣ.

**CAJUTES.** f. f. Terme de Marine. Ce sont les lits des vaisseaux, qui sont la plupart emboîtés autour du navire. On les appelle aussi *camagnes* & *capites*. *Leçtuli nautici.*

**CAIWANI.** Sauvages de l'Amérique, qui habitent les îles qu'on trouve dans l'embouchure de la grande rivière de l'Orenoque.

**CAIXE.** f. m. Sorte de monnaie qui a cours au Japon. *Caixa*, *Caixus*. Pour lui ménager ces audiences, on lui demandoit cent mille *caixes*, qui font six cents écus de notre monnaie. *Bouhours*, *Xav. L*, 7. Par conséquent chaque *caixe* vaut 4 den.

**CAIZUNU.** L'une des cinq Provinces qui font la division de l'île Espagnole, en Amérique. Ce mot dans le langage du pays signifie, *front* ou *gouvernement*.

**CAKERLAC.** f. m. Nom d'un insecte qui se trouve dans l'Amérique méridionale. *Cakerlacus*. Les fourmis sont ennemies des *Cakerlacs*, & les détruisent.

**CAKET.** Ville & petit Royaume, dans le *Gurgistan*. Ce Royaume, qui est l'*Ibérie* des anciens, obéit au Roi de Perse.

## C A L

**CAL** ou **CALUS.** f. m. Durillon qui vient aux pieds, aux mains & aux genoux. *Callus*, *callum*. Il vient des *calus* aux mains à force de travailler, & des *calus* aux pieds à force de marcher.

Le *cal* est aussi le nœud qui joint un os fracturé. *Dionis*. La formation du *cal*. *Id*. Le *cal* se fait en cette manière. Le suc qui nourrit les os coulant le long des fibres osseuses, suinte par l'endroit où ces fibres se trouvent rompues, & venant à s'arrêter, & à s'amasser autour des extrémités de l'os fracturé, il s'y dessèche, & les unit comme si c'étoit de la colle forte, de manière qu'il n'y reste plus qu'une petite inégalité à l'endroit où le *cal* s'est formé. *Id*.

Dans les essais & observations de l'Académie d'Edimbourg, *Tom. I*, p. 184, il est parlé d'un *cal* extraordinaire, qui répare la perte d'une grande partie du ribia.

**CALA** ou **KALA.** Ancien palais des Rois de France, dans le territoire de la ville de Paris, auprès du lieu où a été fondée l'abbaye de Chelles. Ce fut à *Calu*, selon Grégoire de Tours, que le Roi *Chilpéric* fit emprisonner son fils *Clovis*, & qu'il permit à la Reine *Frédégonde*, sa belle-mère, de le faire mourir. Le crime fut cependant commis à *Noisy* sur la *Marne*. C'est encore à *Calu* que fut tué *Chilpéric*. Le Roi *Robert* assembla un Concile à *Calu* l'an 1008. Le bourg de Chelles a été bâti des ruines de cette Maison-Royale.

**CALABA.** f. m. Arbre gommifère de l'Inde. Il a la fleur en rose, composée de plusieurs pétales placés dans un ordre circulaire. Il se leve de son trou un

pistil qui devient ensuite un fruit sphérique, charnu & qui contient un noyau de la même forme. Il sort du tronc de cet arbre & de ses branches une gomme claire, à peu près semblable au mastie, dont elle porte le nom, & aux usages duquel on le substitue dans quelques endroits.

**CALABERNO.** Voyez **CARABOURON.**

**CALABOURNO.** Nom d'un Cap situé à dix milles au sud-est de *Salonique*. *P. Feuillée*.

**CALABRA-CURIA.** La cour *Calabre*, bâtie par *Romulus*, sur le mont *Palatin*, selon *Varron*, ou selon d'autres, près du *Capitole*. Elle fut appelée *calabra*, du mot *calare*, qui signifie *convoquer*, parce que *Romulus* destina ce lieu pour les assemblées du peuple. Depuis ce temps-là le Roi des sacrifices y convoquoit le Sénat & le peuple pour leur annoncer les jours des jeux & des sacrifices. Voyez *MACROBE*, *Ch. 15*, & *FESTUS*.

**CALABRE.** Nom d'une Province du Royaume de Naples, laquelle a titre de Duché. *Calabria*. La *Calabra* a été nommée anciennement *Messapie*, *Messapia*, de *Messapus*; & *Pencétie*, *Pencetia*, de *Pencetius* frère d'*Oënotrus*. Ensuite elle a pris le nom de *Calabre*, qui est très-ancien, & que quelques-uns tirent du grec κάλος, *beau*, *bon*, & βρία je suis chargé, parce qu'elle est chargée, c'est-à-dire, pleine de toutes sortes de biens. Mais *Bochart* veut qu'il vienne de l'hébreu קלב. Car, dit-il, *Chanaan*, *Livre II*, chapitre 33, & קלב, *Kalab* & *Kalba*, signifient de la poix; or la *Calabre* est pleine de *picca*, & d'autres arbres d'où coule la poix; & c'est même pour cela que les Grecs l'ont nommée *Pencetie*, *πανητια*, car *πανός*, signifie *picca*. Ainsi selon lui *Pencetie* & *Calabre* ne sont que la même chose.

Le *P. Briet* montre que la *Calabre* n'étoit autrefois qu'une partie de l'ancienne *Messapie* qui comprenoit les *Salentins* & les *Calabrois*. Aujourd'hui la *Calabre* est une grande contrée que l'on prend quelquefois pour une des quatre parties générales du Royaume de Naples; mais qui dans sa signification propre & commune est une presqu'île baignée au couchant par la mer *Thirrene*, ou de *Naples*; au midi par celle de *Sicile*, au levant par la mer *Ionienne*, ou de *Grèce*; & qui a au nord la *Basilicate*. Elle se divise en deux parties; la *Calabre* citérieure ou supérieure, & la *Calabre* ultérieure ou inférieure. La *Calabre* citérieure, *Calabria citerior* ou *superior*, est la partie qui est au nord, & touche à la *Basilicate*, & s'étend de là environ vingt lieues au midi. Sa capitale est *Cosenza*. La *Calabre* ultérieure est le reste, *Calabria ulterior* ou *inferior*, ou la partie méridionale de la *Calabre* générale. La capitale de la *Calabre* ultérieure est *San-Severino*. La *Calabre* d'aujourd'hui n'est point la *Calabre* de *Ptolomée*, de *Tite-Live*, ni de *Plin*. Elle en est même assez éloignée; car celle-ci étoit une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la terre d'*Otrante*.

La mer de *Calabre* est la partie de la mer *Ionienne* qui baigne les côtes de *Calabre* & de *Sicile*, qui s'étend jusqu'à *Santa-Maria* de *Leuca*. Voyez sur la *Calabre* *Cluvier*, *Liv. III*, & *Leand. Desc. Italie*.

On dit, battre la *Calabre*; pour dire, battre la campagne. *Ho*, pour cette fois-ci, il faut battre la *Calabre*! *Abbé de Choisy*.

**CALABROIS**, *OISE.* f. m. & f. Qui est de *Calabre*. *Calaber*. *S. François de Paule* étoit *Calabrois*.

**CALAC.** Ville d'*Afrique*, dans la province de *Béni-Arax*, Royaume de *Trémecen*.

**CALACIA.** Ville de la *Tartarie*, au Royaume de *Tanguth*, capitale de la province d'*Egrigaia*.

**CALCAOROLY.** Royaume d'*Afrique* dans la *Nigritie*, au haut de la rivière de *Saint Domingue*.

**CALADARIS.** Voyez **CALLADARIS.**

**CALADE.** f. f. Terme de Manège. C'est la pente d'une éminence, d'un terrain élevé, par où l'on fait passer plusieurs fois un cheval au petit galop pour lui apprendre à plier les hanches, &



à former son arrêt, avec les aides du gras des jambes, du soutien de la bride, & du caveçon employés à propos. *Clivius*. On l'appelle aussi *basse Pavimentum declive, declivitas*.

Ce mot vient de *calada*, qui signifioit autrefois pavé, & se dit encore à Montauban; & est dérivé de l'Hebreu *kala*, qui signifie une pierre. On appelle encore *calade* en plusieurs Villes, & sur-tout dans le Lyonnais, le parvis qui est au-devant de l'Eglise, où se promènent les fainéants.

**CALAF.** f. m. Espèce de saule qui croit en plusieurs endroits de l'Égypte, sur-tout dans les lieux humides. *Salix Ægyptiaca*. Voyez *COLLAFE*, car c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *calaf*.

**CALAHORRA.** Ville épiscopale d'Espagne. *Calaguris*. Elle est dans la vieille Castille, aux confins de la Navarre, sur le bord de l'Èbre, à l'endroit où ce fleuve reçoit la rivière nommée *Cicados di Castilla*, entre Lagrono & Tudela. L'Evêque de *Calahorra* étoit autrefois suffragant de Tarragone. Il l'est aujourd'hui de Burgos.

**CALAJATE.** Ville de l'Arabie-Heureuse, vers le Golfe-Perlique, dans la contrée d'Osman, détruite par les Portugais.

**CALAIS.** *Calæum*. Ville & port de mer en Picardie, province de France. *Calais* est capitale du pays reconquis, petite contrée de Picardie au septentrion, & le long de la mer. Cette ville n'est pas grande, mais elle est bien bâtie & fort peuplée, à cause du commerce qu'y attire la bonté de son port. *Calais* est une des plus fortes villes de France, étant presque toute environnée ou par la mer, ou par des marais, à quoi l'art a ajouté un grand nombre de bastions, une bonne citadelle, & un fort appelé le *Risband*, qui défend l'entrée de son port. Les Anglois prirent *Calais* l'an 1347, & l'ont gardé jusqu'en 1558, que le Duc de Guise la reprit. **MATY.** Quelques savans croient que *Calais* est l'*Iccius portus* de César. Les *Caletes* des anciens ne sont pas *Calais*, c'est le pays de Caux; mais ces *Caletes*, ou une partie de ces *Caletes* s'étant établis à *Calais*, lui ont donné leur nom. Baudouin IV, Comte de Flandre, sur la fin du dixième siècle, est celui qui a commencé à faire travailler au port de *Calais*. Philippe, Comte de Boulogne, au treizième siècle, fit fortifier la ville. Edouard III, Roi d'Angleterre, la prit en 1347. Le Duc de Guise la reprit en 1558. En 1596, l'Archiduc Albert la prit. Deux ans après elle fut rendue à Henri IV, par la paix de Vervins. Voyez Du Chesne, *Ant. des villes de France*, L. I, c. 110. Valois. *Notit. Gall.* p. 114 & 115, où il montre que *Caletum* n'est point *Calais*. Le nom de *Calais* vient, à ce que quelques personnes croient, de *Caletes*, nom latin d'un peuple, dont parle César, & qui habitoient dans le pays de Caux, & sur cette côte. Vigenère & quelques autres, ont cru que *Calais* étoit le *Portus Iccius* de Ptolémée & de César; mais aujourd'hui ce sentiment est abandonné.

Le pas de *Calais*, *fretum Gallicum*, ou *Calatanum*. C'est un détroit qui sépare la mer de Bretagne de celle d'Allemagne, & qui est entre les côtes du pays reconquis en France, & du Comté de Kent en Angleterre. Il peut avoir ~ à 8 lieues de long & autant de large; si bien qu'avec des lunettes d'approche, on peut de *Calais* voir les Anglois qui marchent sur les côtes. **MATY.**

*Calais* est au 50° degré 57 minutes de latitude nord, & au 19° degré 28 minutes de longitude, selon Mrs de l'Académie des Sciences.

*Calais* diffère du méridien de Paris de 00 32' 30". **CASSINI**: & conséquemment il a 200 24' 0" de longitude. L'élevation du pôle y est de 500 57' 0".

**CASSINI.**

**CALAIS.** f. m. Nom d'homme. *Carilefus*. *S. Calais* ou *Carilef*, fut Moine du monastère de Micy, à deux lieues d'Orléans, fondé par Clovis. *S. Calais* ou *Carilef*, étoit natif d'Auvergne, & ayant été élevé dans le monastère de Menat, il en sortit

avec *S. Avit*, pour se mettre sous la conduite de *S. Maximin* près d'Orléans. Ensuite ils se retirèrent dans une solitude du Perche, où, par la libéralité du Roi Childébert, ils bâtirent un monastère, qui porte encore le nom de *S. Avit*; mais il est à présent habité par des Religieuses. *S. Calais* passa dans le Maine, & des bienfaits du même Roi, fonda un monastère près de la rivière d'Anisole, aujourd'hui Anille, dont il prit le nom; mais dans la suite on lui a donné celui de *S. Calais*, qui mourut vers l'an 540. **FLEURY.** Baillet écrit *Calais* ou *Calès*. Il ne faut point dire *Carilef* en François, comme fait *M. Fleury*; mais toujours *Calais*; c'est l'usage.

**CALAIS.** f. m. Terme de Mythologie. Fils de Boree & d'Orithye. Il étoit ailé, aussi-bien que son frère Zéthès. Ils partirent tous deux pour la conquête de la Toison d'or. Ayant été bien reçus du Roi Phinée, ils chassèrent les Harpies qui infestoient la table de ce Prince malheureux. Ils furent tués par Hercule, & changés en vents, qui commencent à souffler environ huit jours avant le lever de la canicule. Leurs noms signifient, *qui souffle fort, & qui souffle doucement*.

**CALAISSON.** f. f. On nomme ainsi dans les ports de la province de Guyenne, particulièrement à Bourdeaux, la profondeur d'un vaisseau depuis le premier pont jusqu'au fond de cale. Jauger la *calaisson*, c'est-à-dire, en jauger la profondeur.

**CALALOU.** Ragoût que préparent les Dames Créoles en Amérique, avec les herbes potagères du pays, beaucoup de pimant, & de la volaille, du bœuf, ou du jambon, les jours où l'on fait gras, & avec des crabes & des poissons, en maigre. **ENCYC.**

**CALAMANDRE.** f. f. Nom de femme. *Calamandis*. Sainte *Calamandre* est honorée à Calasse en Catalogne. **CHASTELAIN.** *Martyrol.* 5<sup>e</sup> Févr.

**CALAMBA.** f. m. C'est la plus excellente sorte de bois d'aloës, qui n'est destiné que pour les Rois des Indes, & qui rend une odeur admirable, lorsqu'on le remue seulement entre les mains. *Xyloaloë*. On l'appelle aussi *calampart*. Voyez Bois d'ALLOES.

**CALAMBOUR.** f. m. C'est une espèce de bois des Indes que l'on vend chez les Droguistes en bûche, & dont les Ébénistes se servent dans leurs ouvrages de marqueterie. Il est verdâtre, & d'une odeur si agréable, que l'on s'en sert dans les bains de propreté. On en fait aussi des chapelets & d'autres ouvrages.

**CALAMÉDON**, sous-entendu fracture. Terme de Chirurgie, emprunté du grec. Espèce de fracture transversale qui s'étend jusqu'au bord de l'os, dont l'un des bouts est éclaté en manière d'ongle ou de bec de flûte. Ce mot est un adjectif grec *καλαμηδόν*, *in modum calami*, en manière de roseau taillé en bec de flûte: de *καλά*, roseau, flûte. On appelle aussi cette fracture en grec *εἰς ὄνυχα*, de *ὄνυξ*, ongle.

**CALAMENT**, f. m. ou **CALAMENTE.** f. f. Terme de Botanique. *Nepeta*. C'est une plante dont les feuilles, qui naissent de tiges & de branches carrées, sont de la longueur d'un pouce, ou d'un pouce & demi, légèrement découpées tout autour, velues, & d'une odeur assez bonne. Ses fleurs viennent en bouquets dans les aisselles des feuilles: elles sont en gueule, de couleur de pourpre & d'une odeur agréable. En latin *calamentha vulgaris*, du grec *καλίς*, beau, *μεντή*, mente, comme qui diroit *belle mente*. Cette plante est chaude & âcre: elle est propre pour l'estomac, pour provoquer les mois des femmes, l'urine, & contre la toux. Il y a plusieurs autres espèces de *calamente*. Il y en a une qui a l'odeur du pouliot; il y en a une autre dont les feuilles ressemblent à celles du basilic, & qui est nommée par cette raison *Calamintha ocimi foliis*.

**CALAMINAIRE.** adj. m. & f. Qui appartient à la calamine. *Calaminarius*, *a, um*. *Cadmiæus*. Je préfère les matières minérales, telles que la pierre *calaminaire*, le minium ou le vermillon, pour les injections rouges. **DEMOURS**, *Acad. d'Edimb.* T. I,

p. 122. Aux environs d'Aix il y a beaucoup de mines de pierres *calaminaires*. ACAD. 1700. *Hist.* p. 59. Voyez l'article suivant.

**CALAMINE**, f. f. Espèce de cadmie naturelle, qui est privée de parties métalliques. Terre fossile & bitumineuse, qui affine le cuivre avec lequel on la jette dans la fonte, & l'augmente de plus d'un tiers en l'affinant. *Calmia*. C'est une terre fossile de couleur jaunâtre, qui n'est pas fort dure, & qui jette, lorsqu'on la brûle, une fumée jaune : elle est desiccative, détensive & astringente. On la mêle aussi avec le cuivre pour le rendre jaune, & pour augmenter son poids. Avec tout autre métal elle s'évapore; & si on la met toute seule dans le feu, elle devient cendre. Sa trop grande quantité mêlée dans l'airain, le rend fragile : il redevient rouge, si on le fond cinq ou six fois. Il y en a une espèce nommée *calamine* blanche, qu'on trouve au haut du creuset, quand on fond le cuivre avec la pierre calaminaire. On l'appelle *pampolix* ou *capnites*. Ce n'est, à proprement parler, qu'une suie métallique.

En 1561, sous le règne d'Elisabeth, on fit en Angleterre la découverte des mines de cette terre. LARR. On trouve aussi de la *calamine*, en Allemagne & dans plusieurs provinces de France, où il y a des mines de plomb & de cuivre, au milieu desquelles elle existe. Voyez Galien, Pline, Dioscoride, Agricola, Goussier, Savot, &c. Voyez CADMIE.

**CALAMISTRER**, v. a. Friser, mettre les cheveux en boucles. Il est du style familier. *Crispare comam*.

**CALAMISTRÉ**, ÉE. part. Frisé, mis en boucles. Horace oppose *incomptos capillos*, les cheveux négligés de Curius aux cheveux frisés & *calamistrés* qu'on vit dans les siècles suivans, & qui furent après regardés comme des marques de mollesse. DACIER sur Hor.

Les Vocabulistes, d'après l'Académie, disent que *calamistrer*, c'est friser, poudrer. *Poudrer*, non : ce mot est formé du latin, & *calamistrare* signifie seulement friser des cheveux, les mettre en boucles. *Calamistrum*, fer à friser.

**CALAMITE**, f. f. C'est un des noms que l'on a donné à la pierre d'aimant, & ensuite à la boussole. *Magnes, lapis magnesijs*. Ce mot a signifié proprement en françois une *grenouille verte*, à cause qu'elle vit volontiers parmi les roseaux; & il a été donné à l'aiguille aimantée, parce qu'avant qu'on eût trouvé l'invention de la suspendre sur un pivot, on l'enfermoit dans une phiole de verre demi-pleine d'eau, sur laquelle on la faisoit flotter par le moyen de deux fétus comme une petite grenouille, *Calamita, Rana calamita, Diophyta*. D'autres dérivent ce mot à *chalybe amata*. Il vient de *καλάμιν*, *stipula*, paille, parce que cette pierre attire la paille.

**CALAMITE**, adj. Epithète que l'on donne quelquefois au styrax, à cause qu'on le mettoit autrefois dans des roseaux appelés *calami* pour le conserver.

On donne aussi le nom de *calamite* à une pierre qui imite un roseau.

**CALAMITÉ**, f. f. Événement fâcheux, grand malheur qui accable quelqu'un & ruine entièrement ses affaires. *Calamitas*. Il est tombé dans une affreuse *calamité*. D'ABLAN. Il semble pourtant que ce mot, suivant sa propre signification, & même celle qu'on lui attache dans l'usage ordinaire, désigne un malheur public qui afflige un Etat, une Province. Toutes les *calamités* publiques passent dans l'esprit des superstitieux pour des vengeances du Ciel irrité. FLECH. Les Païens accusoient les Chrétiens d'être la cause de toutes les *calamités* qui affligoient l'Empire. MENAGE. Quelle est la cause, demande un Rabbïn, de notre *calamité* présente, qui dure depuis plus de mille ans, vu que Dieu n'a puni les horribles idâtries, le massacre des Prophetes & les autres crimes affreux de nos peres, que par une captivité de soixante & dix ans à Babylone ?

Ce mot vient du Latin *calamitas*, qui vient de *calamus*, le tuyau du bled. On appelloit du nom

de *calamité*, la grêle qui brisoit & coupoit les bleds. *Calamum terere*.

**CALAMITEUX**, EUSE. Adj. Infortuné, misérable. *calamitosus*. Il ne se dit guère que des tems de trouble & de guerre, qu'on appelle tems *calamiteux*. Regne *calamiteux*. MAUCROIX. Dans ce sens-là même il vieillit, & ne pourroit être employé qu'en poésie.

**CALAMUS**, en termes d'Anatomic, est la pointe ou l'extrémité du quatrième ventricule de la tête du côté de l'épine du dos. On l'appelle ainsi, parce que cette extrémité de ce ventricule se termine en façon de plume à écrire, en Latin, *calamus*. *Calamus scriptorius*.

**CALAMUS AROMATICUS**, f. m. Plante qui est de deux sortes. Il y a le vrai *calamus aromaticus* des Anciens, qui vient dans les Indes Orientales, & qui est une espèce de roseau; & celui des boutiques.

Le *Calamus Aromaticus Verus* nous vient des Indes Orientales en petites bottes. Il s'élève à la hauteur d'environ trois pieds. Sa tige est de la grosseur d'une plume médiocre, & contient une moëlle blanche, d'un goût un peu amer & d'une assez bonne odeur. Ses feuilles sont longues & pointues. Ses fleurs de couleur jaune, naissent aux sommités, disposées en ombelles.

Le *Calamus Aromaticus* des boutiques est bien différent du premier. Il a une racine qui rampe presque à fleur de terre, & qui jette beaucoup de filamens; elle est fort nouée, de la grosseur du doigt, blanche, tirant sur la couleur de chair, d'une substance rare & légère, d'un goût mordicant & un peu amer, & d'une odeur forte, mais assez agréable. Ses feuilles sont semblables à celles de la flambe, mais plus longues, d'un goût acre & aromatique. Il n'y a que la racine qui soit en usage; elle est bonne pour l'estomac, contre la colique, & contre les obstructions du foie & de la rate.

**CALANDA**. Petite ville du Royaume d'Arragon en Espagne, sur la rivière de Guadaloupe.

**CALANDES**. Voyez CALENDES.

**CALANDRE**, f. f. Terme de Manufacture. Machine dont on se sert pour presser & lustrer les draps, les robes & autres étoffes. *Machina poliendis lavigandisque telis & holosericis comparata*. Elle sert aussi pour y faire ces ondes qui sont sur le tabis & les moires. Elle est composée de deux gros rouleaux de bois, autour desquels on roule les pièces d'étoffe. On les met entre deux gros madriers de bois dur, large, épais & fort poli. Celui de dessous sert de base. Celui de dessus est mobile par le moyen d'une roue telle que celle des grues. Un cable est attaché à un tour qui compose son axe. Cette partie du dessus est d'un poids prodigieux, quelquefois de 50 ou 60 milliers. C'est cette pesanteur qui fait les ondes sur les étoffes qui sont autour des rouleaux, par le moyen d'une légère gravure qu'ils contiennent. On met & on ôte ces rouleaux, en inclinant un peu la machine.

Ce mot vient du Latin *cylindrus*, parce que tout l'effet de la machine vient du cylindre. Borel dit que ce nom lui vient d'un petit oiseau de même nom, parce que les marques qu'elle imprime sont semblables à ses plumes. Les Auteurs de la basse latinité l'ont appelée *celendra*.

**CALANDRE**. Petit oiseau du genre des alouettes, qui n'a point de crête. *Alauda non cristata*, ou *corydalis minima*. Conrad de Montpellier, de *Montepuellarum*, Chanoine de Ratisbonne, qui florissoit vers l'an 1390, dans la vie de S. Erard qu'il a écrite, ch. I. appelle *calandre* un petit oiseau qui chante agréablement dans les bruyeres. *Calandrus dulcifonans in mirica*. On l'appelle aussi *calandre* de bocage. La *calandre* a la voix très-haute; si elle l'a voit moins, il y auroit peu d'oiseaux qui égalassent la beauté de son chant. Ceux qui en veulent nourrir, doivent les avoir du mois d'Août

& jeunes, afin qu'elles fassent leur première mue en cage ; & elles deviendront aussi privées, que si elles avoient été prises au nid. Elles auront leur chant naturel, & imiteront celui des autres oiseaux que l'on mettra auprès d'elles. Les vieilles sont farouches ; il faut leur lier les ailes pour les apprivoiser plus facilement. On leur donne du froment, ou de la composition de l'alouette ; quelquefois de la chicorée pilée, parce que quand cet oiseau est en liberté, il s'en sert pour se purger. Pour élever une *calandre* naïve, on lui donne du cœur & de la pâte ; & soit la naïve, soit la bocagère, on l'éleve comme l'alouette commune. Elle est sujette à se dépiter lorsqu'on la change de lieu ; & elle cesse de chanter jusqu'à ce qu'on l'ait remise au lieu où elle étoit.

Le mâle a la tête & le bec plus gros que la femelle. Son collier va ordinairement tout autour du cou. La *calandre* fait son nid pour l'ordinaire dans des lieux secs par terre, & dans des champs ensemencés, sous quelque motte bien couverte d'herbes. Elle fait quatre ou cinq petits, & jusqu'à trois nids par an ; savoir au commencement de Mai, au mois de Juin, & à la mi-Juillet comme l'alouette & le cochevis.

Belon dit que la *calandre* est une espèce d'alouette sans huppe, qui approche de la grandeur de l'étourneau ; & quelques-uns l'appellent grande alouette. Elle approche de l'alouette par son chant & par son plumage. Les ailes & la queue sont de même ; elle a les mêmes mœurs & les mêmes façons. Les *calandres* volent en troupe, & sont oiseaux de passage.

**CALANDRE.** Petit ver qui se fourre dans le blé, & le mange ; on l'appelle aussi *charençon* ou *patépelue*. *Circulio, calandrus*. Les Allemands l'appellent *kalender*. Voyez CHARENÇON.

**CALANDRER.** v. a. Mettre une étoffe sous la calandre pour la presser ou tabiser. *Telas, holoserica expolire, savigare*.

**CALANDRÉ,** EE. part.

**CALANDREUR.** f. m. Nom de l'ouvrier qui conduit la calandre, qui met les étoffes & les toiles sous la calandre.

**CALANE** ou **CATANE.** f. f. Le Roi de Siam avoit envoyé deux *Catanes* ou sabres du Japon, garnis de tambague, pour le présent du Roi. **ABBÉ DE CHOISY,** *Jour. du Voyage de Siam, in 12, p. 193.* Deux *Catanes* du Japon, garnies de tambague, qui sont deux lames de sabre très-larges, au bout d'un bois bien long. **CHEVAL. DE CHAUM. p. 14, Présens du Roi de Siam à Monseigneur.**

**CALANDRIER.** Voyez **CALENDRIER.**

**CALANGUÉ.** Voyez **CALÉ.**

**CALANTIQUÉ.** f. f. Ornement de tête dont se servoient les femmes Romaines. Cicéron n'en dit rien de plus. Vous ajoutez, dit-il, à Clodius, la *Calantique* à sa tête. *Calantica.*

**CALAPATE.** Ville de la presqu'île de l'Inde en deçà le Gange, dans le Royaume de Bijnagar, sur la côte de Coromandel.

**CALATAYUD.** Ville du Royaume d'Aragon en Espagne. *Bilbilis, Calatayada.* Elle est située sur une montagne sur le Xalon, au Nord de Saragosse. *Calatayud* est assez grande ; c'est une belle ville. *Calatayud* n'est point l'ancienne *Bilbilis* ; mais on en voit les ruines à un mille de *Calatayud*, sur une montagne près d'un lieu nommé Baubula. *Bilbilis* étoit la patrie du Poète Martial.

**CALATAR-BELLOTA.** Ville de Sicile, sur la rivière de ce nom, dans la vallée de Mazare, près de la côte de la mer d'Afrique.

**CALATA-FIMI.** Ville de Sicile, dans la vallée de Mazare, entre Mazare & Castel.

**CALATA-GIRONE.** *Calata hieronum.* Ville de Sicile, dans la vallée de Noto, près de la rivière de Drille.

**CALATA-NISSETA.** Ville de Sicile, dans la vallée de Noto, sur les confins de celle de Mazare.

**CALATA-XIBETA.** Petite ville de Sicile, pres-

que au milieu de l'île, dans la vallée de Noto, sur les confins de celle de Démone, & de Mazare.

**CALATISME.** f. m. Dans des anciens dont il ne nous est resté que le nom. **ENCYC.**

**CALATRAVA.** Ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille ; elle est sur la Guadiane, à trois lieues de Ciudad Real. *Calatrava.* Il y a à *Calatrava*, non-seulement des Chevaliers, mais aussi des Religieuses de *Calatrava. Moniales de Calatrava.* Elles furent instituées en 1219, par D. Martin Fernandès, Grand Maître de l'Ordre de *Calatrava.* Ces Religieuses ont le titre de Commendatrices, & doivent faire les mêmes preuves que les Chevaliers de *Calatrava.* Elles sont habillées comme les Religieuses de Cîteaux, & ne sont distinguées que par la Croix de l'Ordre de *Calatrava*, qu'elles portent sur le scapulaire. Elles furent d'abord établies au couvent de S. Felix, proche d'Amaya, dans un lieu appelé Barrios, où elles ont demeuré pendant près de 350 ans. Philippe II, Roi d'Espagne, & administrateur de cet Ordre, les transféra dans la ville de Burgos, l'an 1538. **P. HELYOT, Tome VI, c. 4.**

**CALATRAVA.** ( la nouvelle ) Nom d'un lieu de la nouvelle Castille en Espagne, à huit lieues de *Calatrava* la vieille. Ce lieu fut ainsi nommé par D. Martin Fernandès, Grand Maître de l'Ordre de *Calatrava*, parce qu'il y transporta le principal couvent de son Ordre, vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

**CALATRAVA.** Ordre Militaire, institué sous le règne de Sanche III, Roi de Castille en 1158. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une armée puissante, la petite ville de *Calatrava*, en Castille, les Templiers, à qui on avoit confié la garde de la forteresse, craignant de ne la pouvoir défendre, la remirent au Roi Dom Sanche. Diégo Vélasquez, Moine de Cîteaux, homme de qualité, qui avoit été élevé à la Cour, & qui avoit servi long-temps dans les armées avec beaucoup de valeur & de gloire, persuada à Raimond, Abbé de Fitère, Monastère de Cîteaux, de demander *Calatrava* au Roi. Malgré la répugnance qu'il y eut d'abord, & contre l'opinion de bien des gens, il le fit & l'obtint. L'Archevêque de Tolède, nommé Jean, contribua à cet établissement, & fit exciter les peuples dans les prédications à aller défendre *Calatrava.* Raimond & Diégo s'y rendirent, & bien des gens vinrent à leur secours. Les Arabes, ou perdant l'espérance de forcer *Calatrava*, ou occupés ailleurs, abandonnèrent leur entreprise & ne parurent point. Plusieurs de ceux qui étoient venus au secours de la ville entrèrent dans l'Ordre de Cîteaux, sous un habit plus propre aux exercices militaires que celui des Moines, & ils commencèrent à faire des courses sur les Arabes, & à leur livrer des combats, que Dieu bénit. C'est ainsi que s'établit l'Ordre de *Calatrava*, qui, comme l'on voit, fut une branche de celui de Cîteaux, sous Morimond, dont Fitère étoit venu. Le premier Grand Maître fut Garcias, sous le gouvernement duquel Alexandre III confirma l'Ordre en 1164, six ans après son établissement, & Innocent III en 1199, le 28<sup>e</sup> d'Avril. Ferdinand & Isabelle en 1489, du consentement du Pape Innocent VIII, réunirent à la Couronne la grande Maîtrise de l'Ordre de *Calatrava*, dont les Rois d'Espagne se qualifient Administrateurs perpétuels. Les Chevaliers portent sur l'estomac une croix de gueule fleurdelisée de sinople, acostée en pointe de deux entraves ou menotes d'azur.

La règle qui leur fut donnée par l'Abbé de Cîteaux, étoit celle de Cîteaux, quand ils n'étoient point en campagne, le vivre, le silence, les jeûnes, les macérations du corps, les veilles, l'oraison, la psalmodie, &c. Leur habit fut aussi le même que celui des Moines de Cîteaux, mais accommodé aux exercices & à la vie militaire. Ils avoient le scapulaire, & un capuce ; mais qu'ils ne mettoient point en tête. Ils prétendirent dans la suite que ce capuce

ne les distinguoit point assez, & Benoît XIII, Panti-Pape, la troisième année de son prétendu Pontificat, leur permit de le quitter, & de porter à la place une croix. Manrique, qui rapporte ceci, *Ciferc. Ann. T. II*, à l'an 1158, c. 2, n<sup>o</sup> 7, ajoute qu'on ne peut douter qu'à raison de leurs exercices, on n'eût accourci leur habit, & qu'après même qu'on leur eût permis dans la suite de prendre l'habit séculier, on leur ordonna de le porter de même croisé & de même couleur qu'auparavant. L'Abbé Justiniani, dans son *Tome I*, c. 27, p. 390, traite fort au long de cet Ordre, & indique à son ordinaire les Auteurs qui en ont écrit. François de Rades, Chevalier de *Calatrava*, a fait l'Histoire des Ordres de S. Jacques, de *Calatrava* & d'Alcantara, aussi-bien que François Charles de Torrès; & Jérôme Mascategnas a écrit une apologie pour cet Ordre.

On juge aisément par ce qui vient d'être dit, que cet Ordre a tiré son nom de la ville, pour la défense de laquelle il s'établit, & dans laquelle il commença. Voyez Mariana, *Hist. d'Esp. Liv. XI*, c. 6, & Manrique, *Hist. de Cîteaux, Tome II*, à l'an 1158, c. 1, 2, &c.

☞ CALAVON ou CALAON. Petite rivière de France dans la Provence. Elle a sa source au diocèse de Sisteron, passe à Apt, coupe le diocèse de Cavailon, & se jette dans la Durance.

☞ CALAZZOPHILACES. f. m. Certains Prêtres parmi les Grecs, dont les fonctions étoient de prendre garde aux grêles & aux tempêtes, pour les détourner par le sacrifice d'un agneau ou d'un poulet. Si ces animaux leur manquoient, ou s'ils n'en tiroient qu'un mauvais augure, ils se découpoient le doigt avec un canif ou une espèce de poinçon, croyant ou voulant faire croire qu'ils apaiseroient les Dieux par l'effusion de leur propre sang. Ils avoient été institués par Cléon, comme le remarque Gerald au *Liv. des Dieux des Payens*. Ce mot vient du grec *καλαζα*, grêle, & de *φιλανθρωπία*, j'observe. On trouve dans l'Histoire bien des exemples de semblables charlatans. Voyez BAAI & BELLONAIRES.

☞ CALB. Ville d'Allemagne, dans la vieille Marche de Brandebourg, entre Domitz & Magdebourg.

☞ CALBA. Ville d'Asie, dans le Turquestan, vers l'embouchure de la rivière de Tachofca.

☞ CALBOTIN. f. m. Terme de Cordonnier. Voyez CALÉBOTIN.

☞ CALCAIRE. adj. de t. g. qui concerne la chaux. *Calcarius*. On appelle pierres & terres *calcaires*, celles que l'action du feu peut changer en chaux-vive, & qui se dissolvent par les acides. Telles sont la craie, le marbre, la pierre à chaux, les coquilles, les stalactites calcinables, &c.

CALCAMAR. f. m. Oiseau du Brésil. *Calcamarus*. Il est de la grosseur d'un pigeon. Il nage sur la mer, & ne vole point. Ces sortes d'oiseaux vont en troupes.

CALCANEUM. f. m. Terme d'Anatomie. C'est le second os du tarse, & le plus grand de tous. Il empêche que le corps ne tombe en arrière, étant situé à la partie postérieure du pied. Quelques-uns l'appellent *Pos de Péperon*. Il vient du Latin *calcaneum*. C'est à lui que s'insère le tendon d'Achille.

CALCANTHUM. f. m. C'est le vittiol tubifié, selon le fameux Droguiste Pomet.

☞ CALCAR. Ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, au Duché de Cleves, sur le ruisseau de Men.

☞ CALCEDOINE. Ville. On prononce ainsi, & l'on écrit CHALCEDOINE. Voyez ce mot.

☞ CALCEDOINE. f. f. Pierre. L'Académie écrit ainsi. Voyez aussi CHALCÉDOINE.

CALCET. f. m. Terme de Marine. Assemblage de planches élevées & clouées sur le haut des arbres d'une galère, & qui sert à renfermer les poulies de bronze qui sont destinées au mouvement des antennes. *Carchesium*.

CALCHAQUIN, INE. f. Nom d'un peuple de l'A-

mérique méridionale. *Calchaquins*, a. Il y a dans l'Amerique méridionale deux vallées qui portent le nom des *Calchaquins*, & habitées toutes deux par un peuple de ce nom, soit que ce soit le même, divisé en deux parties, soit que ce soient deux peuples différens du même nom. La première vallée *Calchaquine* est située dans les Andes, montagnes qui bornent le Pérou & le Chili du côté du levant, & elle en est bornée presque des deux côtés. Elle s'étend 30 lieues du nord au septentrion, & n'a que fort peu de largeur. Elle aboutit d'un côté vers Saltée, & de l'autre vers Londres (*Londinum*) petites villes du Tucuman. On a cru avoir bien des raisons de dire que les *Calchaquins*, habitans de cette vallée, étoient originairement Juifs. Les principales sont que, lorsque les Espagnols arrivèrent chez ce peuple, ils trouvèrent bien des *Calchaquins* qui portoient les noms de David & de Salomon. Que les vieillards disoient qu'autrefois leurs ancêtres avoient la circoncision. Que quand un frere étoit mort sans enfans, son frere lui en donnoit en prenant sa veuve, comme chez les Juifs. Qu'ils portent une robe traînante jusqu'à terre, & liée d'une ceinture comme les Juifs. Que Joseph Acosta rapporte que bien des gens croyoient que les Américains étoient sortis des Juifs. Que toute la nation des *Calchaquins*, aussi-bien que la nation Juive, est très-superstitieuse, qu'ils adorent les arbres ornés de plumes; de sorte que l'on peut dire d'eux, ce que l'on disoit de la Synagogue: *Vous vous prosterniez sous tous les arbres feuillus*. Qu'ils font des monumens à leurs ancêtres de morceaux de pierres qu'ils honorent. Quoi qu'il en soit, si ces peuples ont été Juifs, ils avoient beaucoup changé. Ils adoroient le soleil pour première divinité, & le tonnerre & l'éclair pour divinités secondaires. Ils avoient des Magiciens pour Médecins & pour Prêtres. Ces Magiciens vivoient dans des espèces de chapelles séparées des cabanes des autres: là ils consultoient le démon, ou faisoient semblant de le consulter. Toutes leurs cérémonies ou assemblées sont pleines des plus grandes fureurs, telles qu'on en peut attendre de gens toujours ivres; jamais ils n'en sont plus transportés que dans les funérailles de leurs morts. Tous les parens & amis d'un malade courent à sa cabane, & y boivent tant que la maladie dure. Ils entourent le lit du malade d'une infinité de flèches, qu'ils fichent en terre, afin que la mort n'ose pas s'approcher. Quand le malade est mort, ils se lamentent en criant de toutes leurs forces. Ils placent le cadavre sur un siège, & mettent devant lui toutes sortes de mets & du vin, comme s'il devoit manger & boire; ils allument des feux & jettent dedans, au lieu d'encens, je ne sais quels morceaux de bois ou branches d'arbres. Pour exciter la pitié des assistans; les hommes & les femmes montrent toutes les choses qui ont été à l'usage du mort. Pendant ce temps-là, d'autres en dansant & en sautillant, portent des viandes à la bouche du mort, comme s'il devoit les prendre, & les mangent eux-mêmes. Ces cérémonies insensées durent huit jours; après quoi ils mettent le corps en terre, & avec lui, ses chiens, ses chevaux, tous ses meubles, & des habits que ses amis lui offrent. Ensuite ils brûlent la cabane du défunt, pour que la mort n'y revienne plus. Après un an de deuil, ils célèbrent l'anniversaire de la même manière; & pour ne point faire de faute contre cet extravagant cérémonial, ils ont un maître des cérémonies. Ils croient que personne ne meurt de mort naturelle, mais toujours de mort violente: de-là soupçons, inimitiés, combats perpétuels entre eux. Ils croient que les ames des morts se changent en astres, & en astres d'autant plus brillans, qu'ils ont été plus illustres pendant leur vie, ou par leur rang, ou par leurs actions. Ils ont des fêtes, & ces jours-là ils se couvrent de plumes de différentes couleurs. Ils ont des cheveux qui leur pendent jusqu'à la ceinture, qu'ils tressent, & qu'ils nouent comme des



femmes. Ils portent des brassards d'argent ou de cuivre, qui leur couvrent les bras jusqu'au coude, qui leur servent à tirer l'arc, & sont aussi pour eux un ornement. Les principaux de la nation ont un cercle d'argent ou de cuivre, ils y passent un diadème & s'en ceignent le front. Ils se détruisent eux-mêmes par de continuelles dissensions. Ce sont les femmes qui font la paix. Ces barbares accordent tout à un sexe qui les a allaités & nourris. *Histoire Parag. Liv. 5, c. 23.*

L'autre vallée des *Calchaquins* commence vers la ville de Sainte Foi, du côté qu'elle regarde le Paraguay; elle s'étend jusqu'au fleuve de la Plata, & a en ce sens 100 lieues de long. Elle est habitée par les plus cruels de tous les hommes. *Ibid. Liv. 3, c. 2.*

**CALCHAS.** s. m. Surnommé Thestorides, c'est-à-dire, fils de Thestor, qui fut un des Argonautes, passoit pour le plus éclairé des devins de son temps. Il sçavoit, dit Homère, le présent, le passé & l'avenir; & à cause des grandes connoissances dont Apollon l'avoit favorisé, il avoit été choisi pour conduire à Troie les vaisseaux grecs. *Calchas* étoit dans l'armée des Grecs, en qualité de grand Prêtre & de Devin: comme grand Prêtre, il offroit les sacrifices, & on le consultoit comme Devin.

Le Destin avoit réglé que *Calchas* mourroit quand il trouveroit un Devin plus habile que lui; ce qui s'accomplit dans la ville de Colophon, où il trouva le Devin Mopsus.

**CALCINABLE.** adj. de t. g. Qui peut être calciné, réduit dans l'état de chaux par la violence du feu. Les matières terreuses ou lapidifiques, que les esprits acides dissolvent sur le champ avec chaleur & ébullition, sont ordinairement *calcinales*: celles sur lesquelles ces esprits ne font aucune impression, sont vitrifiables.

**CALCINATION.** s. f. Action par laquelle on réduit en chaux & en poudre très-subtile les métaux, les minéraux, avec un feu violent. Résolution d'un mixte en poudre par le moyen du feu, ou de quelque autre chose de corrosif, comme le mercure, l'eau forte, &c. *Calcination, exustio rei metallica.* La *calcination* actuelle se fait seulement par le feu. La *potentielle* se fait par le moyen des esprits corrosifs, qui les pénètrent & les dissolvent, comme l'argent & l'or, par les eaux fortes & l'eau régale; & cette *calcination* est appelée *immersive*.

Quand on a pendu des cornes, des os, de la corne du pied des chevaux, & autres choses semblables au-dessus d'une eau bouillante, ou de quelqu'autre liqueur, & que ces corps ont perdu leur mucilage, c'est-à-dire, toute la matière grasse & onctueuse qu'ils avoient, & qu'ils peuvent être aisément pulvérisés, quelques Chimistes appellent cela *calcination* philosophique. HARRIS.

Ce mot vient du Latin *calx*, qui vient du Grec *καλιξ*, qui, selon le Glossaire grec-latin, signifie pierre, ciment.

La calcination des métaux imparfaits, exposée au feu, est de la seconde espèce. Ils sont décomposés, ils perdent leur forme métallique, parce que le feu les dépouille de leur phlogistique. La première calcination se fait donc par l'évaporation des parties volatiles; & la seconde par la destruction du principe inflammable.

**CALCINER.** v. a. Terme de Chimie. Réduire les métaux ou les minéraux en chaux, ou poudre très-subtile, par le moyen du feu. *Torrere, exurere, in calcem redigere.* L'or se calcine au feu du réverbère avec le mercure & le sel ammoniac; l'argent avec le sel commun & le sel alkali, le cuivre avec le sel & le soufre; le fer avec le sel ammoniac & le vinaigre; l'étain avec l'antimoine; le plomb avec le soufre; le mercure avec l'eau forte; il se calcine aussi tout seul par le feu. Tous les autres minéraux se calcinent au feu sans addition d'aucune drogue. On calcine les pierres à fusil, le cristal & le caillou, en les faisant rougir au feu, & les jetant alors dans l'eau froide, ou

dans du vinaigre. Car après qu'on a fait cela quatre ou cinq fois, ces corps deviennent friables, & se réduisent aisément en poudre. HARRIS. Le vitriol se calcine aussi en le mettant sur le feu dans un vase de terre: il s'y dissout d'abord en une espèce d'eau; puis quand il a bouilli jusqu'à ce que toute l'humidité soit consumée, ou qu'il soit réduit en une masse griffâtre, alors on l'appelle vitriol calciné jusqu'à la blancheur. Ensuite si on le laisse longtemps sur un feu violent, il rougit: on le nomme *Colcothar.* Idem.

On calcine les corps, ou pour leur enlever quelques substances volatiles, ou pour détruire leur principe inflammable. La calcination des pierres & terres calcaires exposées au feu pour les convertir en chaux, est de la première espèce. Ces terres ne se calcinent que parce que le feu les dépouille du principe aqueux qu'elles contiennent. Il en est de même du gypse, de l'alun, du borax & de plusieurs autres sels. Les minéraux sont aussi dépouillés, par l'action du feu, des parties sulfureuses, arsénicales & autres matières volatiles qu'ils contiennent.

**CALCINÉ,** ÉE. part. pass. & adj. *Tostus, exustus.*

**CALCIS.** s. m. Faucon de nuit. Belon, après Aristote, rapporte que cet oiseau ne vole que de nuit, ayant la vue trop foible le jour. Il a guerre perpétuelle avec l'Aigle, & on les trouve quelquefois attachés par leurs serres. Il fait son nid dans des lieux remplis de rochers, où il y a des cavernes, & ne pond que deux œufs. Il ne quitte guère les montagnes & les lieux déserts où il fait son nid. Il a le champ de son pennage noir, & est de la taille d'un faucon. Les Ioniens l'appeloient *Cymindis* ou *Cybendis*; on le nommoit aussi *Ptinx.* Homère en fait mention dans son Iliade. Il porte un collier de plumes sous la gorge, de même que le hibou. Dans les hautes montagnes du Dauphiné, il se trouve un oiseau de nuit que les habitans du Pays appellent *Arpens*, qui fait son nid dans des pays de montagnes escarpées, dans les ouvertures des rochers. Il pourroit bien être de cette espèce.

**CALCON.** Voyez **CALEÇON.**

**CALCUL.** s. m. Supputation de plusieurs sommes ajoutées, soustraites, multipliées, ou divisées. *Computatio.* L'erreur de *calcul* ne se couvre jamais ni par arrêts, ni par transactions; c'est-à-dire qu'on est toujours en droit de revenir contre l'erreur de *calcul.* Quand on arrête un compte, on s'entend toujours sauf erreur de *calcul.*

**CALCUL** se dit aussi des supputations qui se font en Astronomie & en Géométrie. *Supputatio.* Il faut un long *calcul* pour faire des Tables Astronomiques, des Ephémérides, des Logarithmes, des Sinus & Tangentes.

Dans la nouvelle Géométrie, il y a le *calcul* différentiel, & le *calcul* intégral. *Calculus differentialis, calculus integralis.* Le *calcul* différentiel, est la méthode de différentier les quantités ou grandeurs; c'est-à-dire, la méthode de trouver une quantité infiniment petite, qui prise une infinité de fois, égale une quantité ou grandeur donnée. Ce que nous appelons différences, les Anglois l'appellent fluxions. Le *calcul* intégral, est la manière de former les différences, c'est-à-dire, la somme ou la grandeur égale à une infinité petite donnée, prise une infinité de fois. Les Anglois l'appellent la méthode inverse des fluxions. Dans la nouvelle Géométrie, on conçoit que toutes les grandeurs finies se résolvent en grandeurs infiniment petites, qui en sont les éléments, ou les différences. On appelle *calcul différentiel*, l'art de trouver ces grandeurs infiniment petites, d'opérer sur elles, & de découvrir par leur moyen d'autres grandeurs finies; car ce qui rend la connoissance des infiniments petits si utile & si féconde, c'est qu'ils ont entr'eux des rapports, que n'ont pas les grandeurs finies, dont ils sont les infiniment petits, & que par ces mêmes rapports ils condui-



sent à découvrir d'autres finis. Par exemple, dans une courbe quelle qu'elle soit, les différences infiniment petites de l'ordonnée & de l'abscisse, ont entre-elles le rapport, non de l'ordonnée & de l'abscisse, mais de l'ordonnée & de la soutangente; & par conséquent l'abscisse & l'ordonnée seules connues, donnent la soutangente inconnue, ou ce qui revient au même, la tangente, pourvu qu'on passe par les infiniment petits.

En rebroussant chemin, il faudroit que la tangente ou soutangente menue d'une courbe inconnue donnât les infiniment petits de l'abscisse & de l'ordonnée, qui l'ont produite, & par conséquent l'abscisse & l'ordonnée, qui sont des grandeurs finies dont le rapport fait toute l'essence de la courbe. Cet art de retrouver par les grandeurs infiniment petites les grandeurs finies, à qui elles appartiennent, est ce qui s'appelle le *Calcul intégral*.

Le *calcul différentiel* descend du fini à l'infiniment petit, & le *calcul intégral* remonte de l'infiniment petit au fini. L'un, pour ainsi dire, décompose une grandeur, & l'autre la rétablit; mais ce que l'un a décomposé, l'autre ne le rétablit pas toujours, & par conséquent l'intégral est imparfait & borné, du moins jusqu'à présent. S'il cessoit de l'être, la Géométrie seroit arrivée à sa dernière perfection.

Dès qu'il s'agit de mesurer une surface, c'est au *calcul intégral* à le faire. La base d'un parallélogramme multipliée par l'élément infiniment petit de sa hauteur, fait un parallélogramme infiniment petit, qui est l'élément du parallélogramme fini, & qui est répété une infinité de fois, c'est-à-dire, autant de fois qu'il y a de points dans la hauteur du parallélogramme fini. Pour avoir ce parallélogramme fini par le moyen de son élément, il le faut donc multiplier par cette hauteur, & c'est-là le *calcul intégral*, qui remonte de l'infiniment petit au fini; & quand il s'agit de surfaces terminées ou entièrement ou en partie par des courbes, cette méthode devient nécessaire, ou du moins préférable à toute autre.

Que l'on compare dans une parabole, par exemple, l'espace renfermé entre deux ordonnées infiniment proches, une portion infiniment petite de l'axe, & un arc infiniment petit de la courbe, il est certain que cette surface infiniment petite, n'est pas un parallélogramme, car les deux ordonnées parallèles qui la terminent chacune de son côté, ne sont pas égales, & l'arc de la courbe opposé à la petite portion de l'axe ne lui est le plus souvent ni égal ni parallèle. Cependant par les principes de la nouvelle Géométrie cette surface qui n'est pas un parallélogramme, peut en toute rigueur géométrique, être traitée comme si elle en étoit un, parce qu'elle est infiniment petite, & par conséquent pour la mesurer, il n'y a qu'à multiplier une ordonnée de la parabole, par la portion de l'axe infiniment petite qui lui répond. Voilà l'élément de la surface de cette parabole. Cet élément devenu infiniment grand par le *calcul intégral*, ou ce qui est la même chose, changé en une grandeur finie, est la surface entière parabolique.

La Géométrie nouvelle emploie la même chose pour les solides. Une surface à laquelle on donne une hauteur infiniment petite, est l'élément d'un solide, & cet élément se transforme en ce solide même par le *calcul intégral*.

Les centres de pesanteur, de percussion & d'oscillation, qui sont une partie des plus difficiles questions de la Géométrie, se peuvent rapporter à cette même méthode, & y deviennent des questions plus aisées.

M. le Marquis de l'Hôpital a traité du *calcul différentiel* dans son *Analyse des infiniment petits*, & M. Carré, du *Calcul intégral* dans sa *Méthode pour la mesure des surfaces*.

On dit proverbialement, qu'un homme se trompe en son *calcul*, quand il se trompe sur l'objet dont

il est question, quand il raisonne sur des principes ou des suppositions faussés.

Le mot *calcul* vient du latin *calculus*, une pierre, parce que les anciens se servoient de petits cailloux; au lieu de jetons, pour faire leurs supputations en Astronomie & en Géométrie. Les Rois de Lacédémone donnoient leurs suffrages avec deux petites pierres: & les Romains marquoient les jours heureux d'une pierre blanche, & les malheureux d'une pierre noire. D'où vient l'expression d'Horace, *dies albo notanda lapillo*, & l'expression si ordinaire aux latins, *calculo comprobare*; donner son suffrage. *Antiq. Grecq. & Rom.*

**CALCUL**, en termes de Médecine, c'est la maladie de la pierre dans la vessie, ou dans les reins. *Calculus*. Le *calcul* est une maladie qui vient de ce que nous avons des carrières dans nos corps, dont les matériaux sont bien plus propres à détruire le bâtiment naturel qu'à l'entretenir. **TRESOR DE LA PRAT. DE MÉDEC.**

**CALCUL**, se prend aussi pour la pierre qui se forme dans nos corps. Le *calcul* est un corps solide & dur, coagulé en forme de pierre, d'une humeur terrestre & saline, causant de la stupeur, des obstructions & des distentions. Il n'y a point de partie dans notre corps où il ne se puisse engendrer: car la tête, la langue, le poulmon, le cœur, l'estomac, le foie, la vésicule du fiel, les intestins, le mésentère & la matrice, n'en sont pas exemts; néanmoins quand on parle du *calcul*, on entend par antonomase, celui de la vessie ou des reins, à cause qu'il s'engendre plus souvent en ces parties-là qu'ailleurs. Les causes du *calcul* sont la crapule, les crudités, les agitations du corps à contre-temps, surtout après le repas, & celles où l'on a le dos courbé, les alimens grossiers, le vin vert, noir, grossier, le vin nouveau, la bière nouvelle & mal dépurée, aller à cheval, la danse, la débauche avec les femmes, enfin, une disposition naturelle qu'on apporte en naissant, & qui est comme héréditaire.

Les signes du *calcul* des reins sont une douleur fixe dans les lombes, l'urine crue, retenue & aqueuse, & quelquefois teinte de sang, l'engourdissement de la jambe qui est du côté du rein où est le *calcul*, la nausée & le dégoût pour tous les alimens, &c. Les signes du *calcul* dans la vessie sont l'éjection fréquente, ou la suppression de l'urine, le ténésme, la douleur tout le long de l'uretère, le sédiment fabuleux dans l'urine, &c.

Il y a une infinité de remèdes pour le *calcul*. Le plus efficace est la lithotomie, ou extraction du *calcul* par incision: cette opération se pratique aujourd'hui avec beaucoup de succès par les Chirurgiens François. Voyez Degori dans le *Tresor de la pratique de Médecine*, & les Auteurs qu'il cite, Jean-B. Montanus, Felix Platerus, Horatius Augennius, Pierre Forestus, Jean Crato, Martin Acacia, Hierôme Donzelius, Domin. Panarolle, Hippocrate, Reiner Solimander, Jean Zecchius, Cardan, Jule Scaliger, Avenzoar, Zacutus, Jean Hollet, Jean Helmont, Lazare Rivière, Jean Hartman, Volfang Hoefler, Paul Barbette, Frédéric Deckers, Barthelemi Montagnana, Guillaume Fabrice Hildanus, Jean Prevôt Médecin de Padoue, Robert Boyle, Daniel Sennert, Pierre Borel, le *Journal des Savans* de 1670, Observ. 107, p. 245, & Obs. 115, p. 277, & de l'an 1672. Bernard Stieberg, Greg. Horstius, Thomas Erastus, Jean Wierus, Othon Heurnius, &c. Voyez aussi M. Dionis dans son *Anatomie*, & dans son *Traité des Opérations*, &c.

Si le *calcul* est dans la vessie, on l'appelle lithiasis; s'il est dans les reins, on l'appelle néphrétique.

Le mot *calcul* vient du latin *calculus*.

Ce qu'on appelle *calcul* en Médecine, s'appelle pierre dans l'usage ordinaire.

**CALCULABLE**. adj. Terme d'Arithmétique. Qui se

peut calculer. Le frottement de toutes les parties d'une machine composée est *calculable*. BREMOND. 1732, p. 88.

**CALCULATEUR**. *f. m.* Celui qui calcule. *Ratiocinator, calculator, computator*. Adrien Vlaq étoit un grand *calculateur*. Origan, Képler, Argolus, ont été de grands *calculateurs*. Robert de Suifet a été surnommé le *calculateur*, & a été mis par Cardan au nombre des douze Auteurs les plus subtils qui aient jamais été.

☞ On donnoit chez les Romains le nom de *calculateur* aux maîtres de condition libre qui apprennoient aux enfans à compter avec des jetons, *calculi*, & ils appelloient *calculones* les esclaves ou les nouveaux affranchis qui exercoient la même profession.

**CALCULER**. *v. a.* Supputer. ☞ Appliquer les règles de l'arithmétique ou de l'algèbre, ou les unes & les autres, à la détermination de quelque quantité. *Computare, supputare*. Il a *calculé* toutes les sommes qui lui sont dues sur son registre. Les Astronomes *calculent* les Eclipses, & prédisent au juste celles qui arriveront.

**CALCULÉ**, *EE.* part.

☞ On le dit absolument. Cet homme *calcule* beaucoup, Il *calcule* juste, il fait *calculer*.

**CALCULEUX**. *f. m.* *Calculosus*. Qui a le calcul, qui est tourmenté de la gravelle, de la pierre. Les *Calculoux*, dit Pline, doivent s'abstenir des eaux métalliques. Pline s'est trompé là aussi-bien qu'auteurs, quand il s'est mêlé du métier d'autrui. GUI PATIN. Ce mot n'est pas d'usage.

**CALCULEUX**, *EUSE.* *adj.* Pierreux, graveleux. Rien n'est si commun chez les Médecins, tant anciens que modernes, qui ont écrit de la pierre du rein ou de la vessie, que le mot de *concretion calculuse*. *Concretio calculosa, concretiones calculosa*, lit-on en cent endroits de leurs ouvrages. JOURN. DES SAV. Août 1731.

**CALDERINO**. Montagne d'Espagne. *Mons Calderinus*. Le Comte Julien ayant résolu d'introduire les Maures en Espagne pour venger l'affront que Rodrigue, dernier Roi des Goths, avoit fait à sa fille Caba, il assembla ses amis sur une montagne appelée depuis d'un mot Arabe, la montagne de *Calderino*, c'est-à-dire, la montagne de la Trahison, parce que ce fut là, en effet, que fut trahie la plus honteuse trahison qui fût jamais. P. D'ORLÉANS.

Ce mot vient de l'Arabe *نقاد ngadar*, qui signifie trahir. *Ngaddar*, trahison. De là changeant le premier *d*, en *l* pour adoucir la prononciation, on a fait *ngaldar, caldar*.

☞ **CALDERON**. *f. m.* Poisson presque aussi gros que la Baleine, dont il a la peau, la graisse, la chair & les dents. C'est une espèce de Souffleur.

**CALE**. *f. f.* Terme de Marine. C'est le lieu le plus bas du vaisseau, la partie qui entre dans l'eau sous le franc tillac, & qui est dans un bâtiment de mer, ce qu'est la cave dans un bâtiment de terre. Elle s'étend de poupe en proue. *Infinum navis tabulatum*. ☞ Cette partie du vaisseau est divisée en plusieurs autres parties, où l'on renferme les poudres, le biscuit, les voiles, les cables, les futailles, &c. Ces différentes *cales* s'appellent joutes ou fosses, & prennent leur dénomination des choses qu'elles renferment. *Joute* au pain, *joute* aux poudres, *cale* à l'eau, *fosse* aux cables, &c. Quand on combat, on enferme les Esclaves, les gens suspects, sous le tillac, à fond de *cale*.

**CALE** est aussi l'action par laquelle on plonge quelqu'un dans l'eau. *Immersio*. Ce fut autrefois un passe-temps dont usoient les Goths par forme d'exercice, comme le dit Olaus Magnus; mais c'a été un supplice chez les Celtes & les François. Les Allemands l'ont pratiqué contre les infâmes & les faibles, au rapport de Tacite. A Marseille & à Bourdeaux les hommes & les femmes de mauvaise vie sont condamnés à la *cale*, ou à être baignés:

& pour cela on les enferme nus en chemise dans une cage de fer amarrée à la vergue ou au palan d'une chaloupe, & calée plusieurs fois dans la rivière. On en fait autant à Toulouse aux blasphémateurs: & à Marseille, c'est aussi un supplice, ou plutôt un châtiment de gens de mer. On les attache à une corde, & on les jette dans la mer d'un haut de la vergue du grand mât: ce qui se fait une ou plusieurs fois suivant la qualité de la faute. Quelquefois on leur attache un boulet de canon aux pieds, pour rendre la chute plus rapide, & le supplice plus rude. On appelle la *cale sèche*, lorsque le patient est suspendu à une corde raccourcie qui ne descend qu'à cinq ou six pieds de la surface de la mer ou de la terre: c'est une espèce d'estrapade. Ce châtiment est rendu public par un coup de canon qu'on tire, pour avertir ceux de l'escadre ou de la flotte d'en être spectateurs.

La *grande cale*, ou la *cale par-dessous la quille*, est une sorte de supplice en usage parmi les Hollandois. On attache le coupable à une corde par le milieu du corps, puis on le jette à la mer; alors quelques matelots des plus forts, qui sont de l'autre côté du vaisseau, tirent promptement la corde qui est passée par-dessous la quille, & font ainsi passer sous le vaisseau le coupable qui est attaché à la même corde. La *grande cale* est un supplice rude & dangereux.

Du Cange dit qu'on a appelé cela dans la basse Latinité *accabuffare*, & qu'il vient du mot gascon *cabuffa*, signifiant *faire la culbute, se jeter la tête la première*.

**CALE** est aussi un abri ou rade qu'on trouve sur la côte derrière quelque terrain éminent, qui peut mettre de petits bâtimens à couvert des vents & des flots. *Aprica fauces, promontorium*. On l'appelle autrement *calangue*. Ce mot n'est en usage que sur la Méditerranée.

**CALE** est aussi une espèce de talus sur le bord de la mer, en sorte qu'on y monte facilement, pour tirer les vaisseaux à terre quand il est question de les radoubet. *Acclivitas, declivitas*.

**CALE** se dit encore d'un plomb qui sert à la pêche de la morue, pour faire enfoncer l'hameçon au fond de l'eau. *Bolis*.

**CALE** est aussi une espèce de coiffure de femme, un bonnet plat par en haut, qui vient couvrir les oreilles, & est échancré par-devant avec une petite bordure de velours. Toutes les Servantes de Brie portent des *cales*. *Calantica*.

**CALE** est aussi un bonnet d'homme fait en rond & plat, qui couvre seulement le haut de la tête. *Pileus*. Tous les Clercs portoient autrefois la *cale*, & ils le font encore aujourd'hui à la chambre des Comptes. Les Bédoux, les Pâtissiers, les petits Laquais, quelques garçons de métiers portent des *cales*. Voiture avoit aimé depuis le sceptre jusqu'à la houlette, & depuis la couronne jusqu'à la *cale*. SARAS.

Bor. I dérive ce mot d'*écaille*, aussi-bien que celui de *calotte*.

**CALE**, chez les Artisans, est une pièce de bois ou d'autre matière, en forme de petit coin, qu'on met entre deux pierres, ou deux pièces de bois, pour les serrer & presser. *Affula*.

☞ On appelle plus communément *cale*, un morceau de bois plat, ou d'autre matière, qu'on met sous une table ou sous quelqu'autre chose, pour la mettre de niveau.

☞ Les Vocabulistes disent élégamment, morceau de bois plat qu'on place dessous une pierre, une poutre, &c.

☞ **CALEB**. Contrée de la Palestine, dans la Tribu de Juda.

**CALEBAS** ou **CALBAS**, **CARGUEBAS** ou **CARQUEBAS**. *f. m.* Terme de Marine. C'est un cordage qu'on amare par un bout au racage de l'un des pacfis, & par l'autre bout à un arganeau qui est au pied du mât; ce cordage sert à guinder, & à amener les

les vergues de pacis. *Funis antennarum erectivus*. C'est aussi un petit palan dont on se sert pour tider le grand étau.

CALECHAUBON. Cordage qui appuie les mâts des hunes & des perroquets sur lesquels il est capelé. Il est fixé par un bout sur les capmoutons par des rides ou cordes.

CALEBASSE. f. f. Terme de Botanique. *Cucurbita lagenaria*. Prononcez *Calbace*, plante cucurbitacée, dont la racine est blanche, branchue, & péricite toutes les années. Elle jette plusieurs tiges tendres, grosses comme le petit doigt, anguleuses, longues de plusieurs brasses, couchées par terre lorsqu'elles ne trouvent point de corps voisins auxquels elles puissent s'entortiller & s'attacher par le moyen de leurs vrilles. Les feuilles sont alternes, arrondies, d'un demi-pied environ de diamètre, velues, mollasses, d'une odeur puante & tenant du musc, & soutenues par deux queues longues de cinq à six pouces. Ses fleurs sont blanches, grandes, d'une seule pièce, découpées profondément sur leurs branches en cinq parties. Ces fleurs sont ou stériles, ou fertiles : celles-ci ont à leur partie postérieure un embryon, qui leur sert de calice : il devient par la suite un fruit chaînu fait en forme de bouteille ancienne, c'est-à-dire, formée par deux espèces de panse, dont l'inférieure est plus grosse que la supérieure, l'une grande, l'autre petite. La chair de ces fruits est blanchâtre, & contient six ordres de semences, oblongues, étroites, obtuses par un de leurs bouts. Ces semences sont du nombre de celles qu'on nomme semences froides. Il y a quelques Provinces où on appelle ces fruits des *courles bouteilles* ; mais ce mot n'est pas François. On appelle la *calebasse* une gourde.

De la *calebasse* des Îles d'Amérique, quand elle est dans sa maturité, on extrait une liqueur qu'on regarde comme spécifique contre les maux de poitrine. C'est ce qu'on appelle syrop de *calebasse*. On s'en sert aussi, comme de limonade, pour se rafraîchir. Voyez *CALEBASSIER*.

CALEBASSE se prend le plus souvent pour le fruit qui est de différente grosseur, & qui étant bien desséché & vidé de ses semences, peut contenir du vin ou d'autres liqueurs, & servir aux voyageurs. Les Pèlerins sont dépeints avec une *calebasse* attachée à leur bourdon, ou à leur côté. Il marchoit le bourdon à la main & la *calebasse* au côté. BOUTOURS. Les Pèlerins, les soldats, se servent de *calebasses* pour porter du vin. Les *calebasses* servent pour apprendre à nager. Ce mot, selon quelques-uns est Arabe.

On dit proverbialement, frauder la *calebasse*, *illudere*, *fallere*, pour dire, tromper son compagnon, boire ce qui est dans la *calebasse* en son absence.

CALEBASSE, en termes de jardinage, est une prune qui au lieu de grossir, & de conserver son vert, devient large & blanchâtre, & enfin tombe sans venir à maturité. LA QUINT. & LIGER. Les Jardiniers disent, voilà des prunes qui viennent toutes en *calebasse* ; & on se sert de ce terme, à cause que pour lors elles en ont la figure. LIGER.

CALEBASSIER. f. m. *Cucurbiti fera arbor Americana*. Arbre qui croît à la hauteur de nos pommiers, & à-peu-près de la même grosseur ; son tronc est tortueux, couvert d'une écorce grise & raboteuse, divisé en plusieurs branches composées d'autres plus petites, chargées de feuilles pointues, longues d'un demi-pied sur un pouce de largeur, plus larges dans le milieu que par l'une ou l'autre de leurs extrémités, lisses, glabres, d'un vert clair en dessous, & plus obscur en dessus, & qui naissent comme par bouquets. Ses fleurs, qui sortent du tronc ou des branches, sont d'une seule pièce, blanchâtres, en forme de cloche, irrégulières, longues d'un pouce & demi sur un pouce de largeur, pointillées sur leur surface, & d'une odeur

détachable. Ses étamines sont blanches, & le calice de la fleur est verdâtre, à deux feuilles arrondies, du milieu desquelles s'élève un pistil qui devient un fruit semblable aux calebasses & au potiron, de différente figure & grosseur, composé d'une écorce dure & épaisse, d'une couleur blanchâtre, & de semences pareilles à celles du concombre, mais brunes. On nomme communément ce fruit *couit* ou *calebasse*. C'est de ce fruit qu'on extrait le syrop de *calebasse*. Il y a plusieurs espèces de *calebassiers* dans nos Îles d'Amérique. MAÏOR. DU TERTRE, ROCHEFORT, PLUMIER.

Cet Arbre fournit la plus grande partie des petits meubles du ménage des Indiens, & des habitans étrangers, qui font leur demeure en ces Îles. Les Chasseurs des Îles se servent de son fruit pour étancher leur soif, au besoin, & ils disent qu'il a le goût du vin cuit ; mais qu'il resserre trop le ventre. Les Indiens polissent l'écorce & l'émaillent si agréablement avec du roucou, de l'indigo & plusieurs autres belles couleurs, que les délicats peuvent manger & boire sans dégoût dans les vaisseaux qu'ils en forment. Il y a aussi des curieux qui ne les estiment pas indignes de tenir place entre les raretés de leurs cabinets.

CALEBOTIN ou CALBOTIN. f. m. Espèce de petit panier sans anse, en forme de picotin ; ou un cul de chapeau où les Cordonniers mettent le fil & les alènes. *Quasillus futorius*.

CALECHE. f. f. Petit carrosse coupé, qui a d'ordinaire plusieurs ornemens. *Rhedam minor*, *pilentum*. Il sert aux jeunes hommes qui veulent marcher en parade. Ainsi Molière a dit dans les Fâcheux :

Marquis, allons au cours faire voir ma calèche,  
Elle est bien entendue, &c.

On appelle aussi *calèche*, une sorte de carrosse léger, entouré de mantelets, & dont on se sert pour se promener dans les jardins.

CALEÇON. Quelques-uns disent *Calçon*, d'autres *Cançon*, mais ces derniers parlent mal. C'est un vêtement qui couvre les cuisses, qu'on attache à la ceinture, & qu'on met sur la chair nue, enfermant néanmoins dedans le bas de la chemise. *Interiora feminalia*, *interius subligar*, *subligaculum*. Il est ordinairement de toile ; mais on en fait aussi de chamois, de taffetas, &c. Il se faut garder des femmes qui portent le *caleçon* ; c'est à-dire, qui dominant leurs maris.

On dit aussi des *caleçons* au pluriel, quoiqu'il n'y ait qu'un simple *caleçon*.

Ce mot est tiré du Latin *calceare*.

CALECONIER, f. m. Ouvrier qui fait des caleçons. On le dit plus particulièrement de celui qui fait des caleçons de chamois. Les maîtres Bourriers prennent cette qualité dans leurs Statuts.

CALÉDONIEN, ENNE. f. *Calédonius*, a. Les Historiens Romains Dion-Cassius & Hérodien, divisent les Écossais en deux nations principales, à la première desquelles ils donnent le nom de Méates, & à la seconde celui de *Calédoniens*. Quelques Modernes croient que ce sont les mêmes que les Historiens du pays nomment Pictes. Les *Calédoniens* habitoient la partie Septentrionale de l'Écosse. Il y avoit une vaste forêt appelée *Calédonia silva*, fameuse par la grandeur des ours qu'elle nourrissoit.

Cambden dérive ce mot de *Kaled*, ancien nom Breton, qui signifie *dur*, & qui vient de קלד, קלד, qui signifie s'endurcir, en Hébreu, en Syriaque, & en Arabe. Lloyd approuve cette étymologie. Les *Calédoniens* étoient des gens durs, grossiers, barbares ; & leur pays, qu'on appelloit *Calédonia*, est tout hérissé de montagnes. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui les Provinces de Brai, d'Albain, d'Athol & de Perth. Ils s'étendirent ensuite au-delà du Tay, & donnerent aussi le nom de Calédonie à ces nouvelles terres qu'ils occupèrent.

**CALÉDONIEN**, ENNE. adj. Qui appartient aux Calédoniens, ou au pays des Calédoniens. *Caledonius*, *a.* La forêt *Caledonienne*. *Sylva Caledonia*. Elle s'étendait dans les Provinces de Menheit, & de Sterling, & coupoit la montagne Grampe, aujourd'hui Grandzbaine, par la moitié, tirant de l'Est à l'Orient. LARREY. L'Océan *Calédonien*, *Oceanus Caledonius*, ou *Deucalédonius*, c'est la partie de l'Océan septentrional, qui s'étend depuis les côtes septentrionales de l'île de la Grande Bretagne, jusqu'aux côtes méridionales de l'Islande.

**CALEFACTION**. f. f. Terme didactique. Chaleur causée par l'action du feu. *Calefactus*, *us*. On l'emploie particulièrement en Philosophie, & en termes de Pharmacie, où l'on fait différence de la *calefaction* d'avec la *coction*. Celle-là se dit des choses qu'on chauffe seulement sans les cuire.

**CALEMAR**. Voyez CALMAR.

**CALEMAR**. Poisson. Voyez CALMAR.

**CALEMENT**. f. m. *Caluminta*. Cette plante est aromatique. Ses racines sont vivaces, branchues, chevelues, & n'ont presque point d'odeur; elles donnent des tiges carrées, hautes de deux pieds, branchues, un peu velues & garnies de feuilles opposées, longues d'un pouce ou un pouce & demi sur un peu moins de largeur, légèrement velues, dentelées sur leurs bords, d'une odeur forte & aromatique, & soutenues par des queues assez courtes. De leurs aisselles sortent des pédicules branchus, terminés par des fleurs purpurines en guécules divisées en deux lèvres, dont la supérieure est arrondie & fendue en deux, & l'inférieure est partagée en trois. Chaque fleur a son calice, qui est un tuyau long d'environ quatre à cinq lignes, vert & dentelé à son extrémité. Il contient quatre semences dans son fond. Ce genre renferme plusieurs espèces; celle-ci est nommée par Gaspar Bauhin, *Calaminta vulgaris*, vel *Officinarum Germaniæ*. On peut à son défaut employer celles des autres espèces qui ont une odeur aromatique. Le *Calement* entre dans la Thériaque.

**CALENCAS**. f. m. Toile peinte qui vient des Indes & de Perse. C'est la plus estimée de toutes les Indiennes; aussi son nom signifie-t-il faite avec la plume, pour la distinguer de celles qui ne sont que simplement imprimées. Il s'en fait un grand négoce à Smyrne.

**CALENDA**. f. m. C'est le nom d'une danse qui est en usage parmi les Espagnols de l'Amérique. Les postures & les mouvemens de cette danse sont si lascifs, qu'ils choquent toutes les personnes qui ont de la pudeur. Elle se fait au son du tambour. Une file d'hommes d'un côté & une file de femmes de l'autre viennent à la rencontre les uns des autres, puis reculent & se rapprochent plusieurs fois, jusqu'à ce qu'un certain son de tambour les avertisse de se joindre, ce qu'ils font en se frapant les cuisses les uns contre les autres, c'est-à-dire, les hommes contre les femmes, avec une posture indécente. Il semble que ce soit des coups de ventre qu'ils se donnent: cependant il n'y a que les cuisses qui supportent ces coups, mais les mouvemens n'en sont pas moins luxurieux. Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette danse, c'est qu'elle entre jusque dans leurs dévotions. Le P. Labat qui en fait la description, dit qu'ils la dansent dans leurs églises & à leurs processions, & que les Religieuses ne manquent guère de la danser la nuit de Noël sur un théâtre élevé dans leur chœur, vis-à-vis de leur grille, qui est ouverte, afin que le peuple ait sa part de la joie qu'elles témoignent pour la naissance du Sauveur. Il est vrai qu'elles la dansent entre elles, & sans y admettre des hommes; mais les postures & les mouvemens sont toujours les mêmes, & ne peuvent manquer de réveiller l'idée du plaisir, & de faire impression sur les Spectateurs.

**CALENDARE**. f. m. Espèce de ver qui ronge le froment.

**CALENDARE**. f. m. C'est le nom d'un registre que

l'on conservoit dans les Eglises, où l'on inscrivoit le nom des bienfaiteurs & le jour de leur mort. On y enregistroit aussi la mort des Abbés, Prieurs & Religieux. C'est la même chose que le Nécrologe. **CALENDER**. f. m. Nom d'une espèce de Derviches, ou Religieux de Perse & de Turquie. *Calenderus*. Les *Calenders* tirent leur nom de Santon Calendri leur fondateur. C'est une secte d'Epicuriens, plutôt qu'une société de Religieux. Ils ne s'adonnent qu'aux plaisirs, ne croyant pas qu'un cabaret soit un lieu moins saint qu'une mosquée. Comme ils ne sont pas moins voleurs que débauchés & charlatans, pour ne les point recevoir dans les maisons, on a bâti de petites chapelles proche des mosquées, où on les oblige de se retirer. Malgré tous leurs vices, outre le nom de *Calenders*, on leur donne encore celui d'*Abdallas*, c'est-à-dire, serviteurs de Dieu. Castel dit que ce n'est qu'en Perse qu'on leur donne ce beau nom. Voyez d'Herbelot à ce mot, & Vigenère dans ses *Descript. des Magistrats & Officiers Turcs*, p. 23, où il les représente comme très-austères, au moins en apparence.

Ce nom *קלנדר*, *Calender*, selon Meninski, signifie un solitaire, un Moine Mahométan, ou bien un vagabond, qui se rase la barbe & les cheveux. Castel dit qu'il signifie un homme qui renonce au mariage, à sa famille, à tout; Meninski admet encore cette signification. Ainsi, selon Castel, il vient de *קל*, mis apparemment pour *כל*, tout, & *אנדר*, quatrième conjugaison arabe de *נדר*, dans laquelle il signifie ôter, retrancher. *Calender* est celui qui se retranche tout, & je ne vois pas où les Auteurs du Moréri ont pris que les *Calenders* ont été appelés *Kalanderans*, parce qu'ils mangent tout ce que leurs Auditeurs leur donnent, & prennent tout l'argent qu'on leur présente. Je ne trouve rien dans les langues orientales qui conduise à cette interprétation ou à cette étymologie.

**CALENDES**. f. f. C'est ainsi que les Romains nommoient le premier jour de chaque mois. *Calendæ*. On se sert encore aujourd'hui dans la Chancellerie Romaine de cette façon de compter, & on y date toutes les provisions des Bénéfices, des *Calendes* de Janvier, de Février, quand on les accorde les premiers jours de ces mois-là. C'étoit aux *Calendes* de Mars que les Romains avoient coutume de faire leurs contrats, parce que l'année avoit commencé par ce jour-là, lorsque les Romains ne donnoient que dix mois à leur année.

Ce mot est venu du latin *calare*, parce que le jour des *Calendes*, qui étoit le premier jour du mois, le Pontife publioit à haute voix quel jour seroient les Nones, ou le cinq ou le sept du mois; ou plutôt, parce que dans les commencemens le petit Pontife avoit la charge d'observer quand le croissant de la lune commençoit à paroître, pour l'annoncer au peuple, ce qu'ils appeloient *calare*. MACROB. L. I, ch. 15 & 16. *Calare* venoit apparemment du grec *καλέω*, *voco*, qui vient de l'hébreu *קול*, *voix*, d'où s'est fait en arabe *كَلَا*, *Cala*, c'est-à-dire, parler. Les *Calendes* étoient dédiées à Junon, selon Varro. C'étoit un jour fatal pour les débiteurs, parce que le terme des contrats expiroit ce jour-là; c'est pourquoi Horace les appelle *tristes & incommodes*. On les comptoit en rétrogradant, en sorte que le 14 de Décembre étoit marqué le 19 avant les *Calendes* de Janvier. Voyez Mois. Pour trouver le quantième que nous avons des *Calendes*, il faut voir quel nombre de jours il reste au mois dans lequel on est, & ajouter deux à ce nombre. Par exemple, si l'on est au 22<sup>e</sup> d'Avril, on est au 1<sup>e</sup> des *Calendes* de Mai, car Avril a 30 jours; de 30, otez 22, reste 8; ajoutez 2, reste 10.

Quelques Grecs ignotans ne voyant pas d'où venoit ce mot, imaginèrent que sous un des Antonins, ils ne dirent pas lequel, il y eut une grande famine à Rome; que trois hommes, nommés *Calendus*, *Nonus* & *Idus*, nourrirent la ville, l'un pendant dix-huit jours, & l'autre pendant huit, & le troisième



pendant quinze ; qu'en mémoire de ce bienfait , ils obtinrent qu'on donneroit leur nom à autant de jours du mois , qu'il y en avoit pendant lesquels chacun d'eux avoit nourri le peuple. Cette fable se trouve dans Tzetzes , *Chil. II* , *Hist. VI* , *VII* & *VIII* , & dans Balsamon , sur le 62<sup>e</sup> canon du VI<sup>e</sup> Concile. Il est étonnant que des Grecs ayent donné dans cette opinion ridicule ; car long-tems avant tous les Antonins le mot *Calenda* étoit en usage , & ils auroient pu le voir dans Cicéron , dans Horace , dans Ovide , dans Tite-Live.

On dit proverbialement , renvoyer un homme aux *Calendes* grecques , pour dire , le remettre à un temps qui ne viendra point , parce que les *Calendes* n'étoient point en usage chez les Grecs.

**CALENDES** se dit quelquefois dans l'Histoire-Ecclésiastique pour les conférences que les Curés & les Prêtres faisoient au commencement de chaque mois sur leurs devoirs. *Collationes Calendis fieri solita a Clericis*. Atton de Verceil fit un Capitulaire ou instruction générale à son Clergé & à son peuple , distribuée en cent articles , & tirée principalement du Capitulaire de Théodulphe , & des Conciles. Il y recommande les *Calendes* , c'est-à-dire , les conférences des Curés & des Cleres au commencement de chaque mois , pour s'instruire de leurs devoirs : ce qui semble n'avoir commencé qu'au siècle précédent , comme on voit par les Statuts Synodaux de Riculphe de Soissons. FL. C'est-à-dire , au IX<sup>e</sup> siècle.

Il y a eu aussi autrefois , principalement en Allemagne , des confréries , dont les membres s'appeloient frères des *Calendes* , parce qu'ils s'assembloient le premier jour de chaque mois , pour régler les différens actes de piété dont ils devoient s'occuper pendant le mois.

**CALENDRE**. f. f. Voyez CALANDRE. Petit oiseau du genre des alouettes.

**CALENDRIER**. f. m. Distribution du temps que les hommes ont ajustée à leurs usages ; table ou almanac qui contient l'ordre des jours , des semaines , des mois & des fêtes qui arrivent pendant l'année. *Fasti* , *Calendarium*. On se sert dans le Bréviaire du *Calendrier* Romain ou Grégorien. Le Pape Grégoire XIII a réformé le *Calendrier* la nuit du 4 d'Octobre ; & le lendemain , au lieu du 5 , on compta le 15 du même mois de l'année 1582 , en retranchant 10 jours qui s'étoient glissés de trop dans la supputation ordinaire , depuis le Concile de Nicée , tenu en 325. L'erreur venoit de ce que l'année solaire , ou Julienne , n'est pas de six heures entières au-delà des 365 jours. Il y a 11 minutes ; & ce qu'il y a de moins avoit produit un excès de 10 jours : en sorte que l'équinoxe de Mars , qui doit être au 21 , étoit remonté jusqu'au onzième. Le *Calendrier* Romain doit sa première origine à Romulus. Il distribua le temps en certaines portions , pour l'usage du peuple qui s'étoit rassemblé sous sa conduite. Comme il connoissoit beaucoup mieux les affaires de la guerre , que les mouvemens astronomiques , il divisa l'année en dix mois , & la fit commencer au printemps , & au premier de Mars. Il s'imagina que le soleil parcouroit toutes les différentes saisons de l'année en 304 jours. Son *Calendrier* fut réformé sous le règne de Numa , lequel y ajouta deux autres mois , celui de Janvier & de Février , qu'il plaça avant le mois de Mars , ainsi son année étoit de 355 jours : & il la fit commencer au premier de Janvier. Cependant , à la manière des Grecs , il voulut encore faire une intercalation de 45 jours , qu'il partagea en deux , intercalant au bout de deux années un mois de 22 jours , & après deux autres années , un autre mois de 23 jours. On appela ce mois interposé , *Mercedonius* , ou Février intercalaire. Mais ces intercalations mal observées par les Pontifes , à qui Numa en avoit commis le soin , causèrent tant de désordre dans la constitution de l'année , que César , comme Souverain Pontife , travailla à y remédier. Il choisit Sosigènes , célèbre Astronome de son temps , lequel trouva que la dispensation des

temps dans le *Calendrier* ne pouvoit jamais recevoir d'établissement certain & immuable , si l'on n'avoit égard au cours annuel du soleil. Ainsi comme la durée annuelle du cours du soleil est de 365 jours & 6 heures : il régla l'année à un pareil nombre de jours. Cette année de la correction du *Calendrier* fut une année de confusion , parce que pour absorber & consumer le grand nombre de jours ( 67 ) que l'on avoit ajoutés mal-à-propos , & qui apportoient de la confusion dans la supputation des temps , il fallut ajouter deux mois , outre le *Mercedonius* , qui se trouva par hasard dans la même année. Elle fut donc de 15 mois ou de 445 jours : cette réformation fut faite l'an de Rome 708 & 42 ou 43 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Le *Calendrier* Romain , ou Julien , parce qu'il fut réformé par Jules César , est disposé par périodes quadriennales , dont les trois premières années , qu'il appelloit communes , sont de trois cens soixante-cinq jours ; & la quatrième bissextile de 366 , à cause de 6 heures qui font un jour en 4 ans , ou un peu moins : car en 134 ans , il faut retrancher un jour intercalaire. C'est pourquoi le Pape Grégoire XIII<sup>e</sup> ordonna que la 100<sup>e</sup> année de chaque siècle , seroit sans bissextile , excepté la 100<sup>e</sup> du IV<sup>e</sup> siècle , c'est-à-dire , qu'on fait un retranchement de trois jours bissextes dans l'espace de quatre siècles , à cause des onze minutes qui manquent aux six heures dont on compose la bissextile. M. Cassini démontre qu'au bout de 400 ans il y aura encore plus de deux jours de variation dans l'équinoxe. Les Grecs & les Protestans , excepté la Hollande , gardent encore l'ancien usage.

Outre le défaut du *Calendrier* Julien dont on a parlé , il y en avoit un autre dans le cycle-lunaire , en ce qu'il supposoit qu'au bout de dix-neuf ans , les lunaisons revenoient au même lieu , ce qui est faux : elles précèdent d'une heure 27' 31" 55". Voyez CLARIUS.

M. Blondel a écrit l'Histoire du *Calendrier* Romain , son origine & ses changemens , & Clavius lui-même en a fait aussi un traité. Cassendi en a fait aussi un beau traité. On ne parle que de Clavius pour la réformation du *Calendrier* Romain. Cependant Ciaconius y travailla avec lui par l'ordre de Grégoire XIII. On a ouï dire à M. Huer que Scaliger ne se fit Huguenot que par chagrin de ce qu'on ne l'avoit pas employé à la réformation du *Calendrier* ; car il se trouva en ce temps-là à Rome , à la suite des jeunes Gentilshommes François , dont il avoit été Précepteur , & qui voyageoient pour lors. Tychobrahé a observé que si la réformation Grégorienne n'a pas été portée jusqu'à la dernière précision , c'est qu'il est impossible d'y arriver. On a donné le nom de *Calendrier* aux tables dressées pour marquer les jours de l'année , parce que le nom de *Calendes* se voyoit écrit en gros caractères à la tête de chaque mois. Le *Calendrier* Géraléen , c'est la correction du *Calendrier* Persien , faite par ordre du Sultan Géraléddin-Malekitchah le Selgiucide , & ensuite par le Sultan Géraléddin Mankbemi le Kovarefmien. D'HERBELLOT. Cette réforme fut faite l'an 467 de l'Egire 188 de Jésus-Christ. Voyez le même Auteur au mot MOCTADI.

**CALENDRIER**. Catalogue , fastes où les Eglises écrivoient autrefois les noms des Saints qui étoient honorés par-tout , & les Saints particuliers qu'elles honoroient , c'est-à-dire , leurs saints Evêques , leurs saints Martyrs , &c. On trouve encore aujourd'hui un très-ancien *Calendrier* de l'Eglise de Rome. C'est le plus ancien de ces *Calendriers* que nous ayons. Il fut dressé vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle sous le Pape Libère , selon Baillet , & selon M. Chastelain , sous le Pape Jules en 336. Le P. Gilles Boucher , Jésuite d'Arras , le publia l'an 1634 à Anvers , dans ses Commentaires sur le cycle paschal. Il venoit de M. de Peirefc. Polémus Sylvius en fit un à Rome en 1648 , qu'il adressa à S. Eucher , Evêque de Lyon. Il comprenoit les fêtes des Gentils & des Chrétiens.



tiens, qui étoient encore en très-petit nombre. Bolandus en a donné le commencement, & a promis le reste en sa préface, adressée à l'Abbé de Lieslies. Le *Calendrier* de l'Eglise de Carthage, dressé vers l'an 483, a été découvert par le P. Mabillon, qui en trouva à Cluni une copie rongée des vers, collée autour de la couverture de bois d'un Commentaire de S. Jérôme sur Isaïe, écrite en caractères romains du VII<sup>e</sup> siècle; elle a été depuis envoyée à Paris, où elle se conserve dans l'Abbaye de S. Germain des Prés. Ce *Calendrier* commence au 19<sup>e</sup> d'Avril, & finit au 16<sup>e</sup> de Février. Le P. Mabillon l'a fait imprimer dans ses *Analectes* avec des notes, & Dom Thierry sans notes dans ses *Acta Martyrum sincera*.

Le *Calendrier* de l'Eglise d'Ethiopie, & celui des Cophites, a été dressé après l'an 760. Il commence au 29<sup>e</sup> jour d'Août, selon notre manière de compter; c'est le premier jour de leur mois Thoth, & de leur année. Il marque à chaque jour ce qu'il y a de commun à chacune de ces églises, & ce qu'il y a de particulier à l'une & à l'autre. Job Ludolph l'a publié. Le *Calendrier* des Syriens, imprimé par Génébrard, est si imparfait, qu'on n'en peut presque rien tirer de sûr. Le *Calendrier* des Moscovites, donné par le Père Papebrock dans son *Propyleum* du mois de Mai, est presque entièrement semblable à celui des Grecs, donné par Génébrard, par plusieurs autres, & par le P. Papebrock lui-même dans le même *Propyleum* en vers hexamètres Grecs.

Le *Calendrier* qui se trouve au X<sup>e</sup> Tome du Spicilège de Dom d'Achery, sous le nom d'année so-laire, n'est qu'un ancien *Calendrier* de l'Eglise d'Aras. Le *Calendrier* publié en 1687 à Augsbourg par Beckius, sous le nom de Martyrologe de l'Eglise Germanique, n'est apparemment que l'ancien *Calendrier* d'Augsbourg, ou plutôt de Stralbourg, qui n'a été dressé, ou pour le moins écrit, que tout à la fin du X<sup>e</sup> siècle, ou plutôt, puisque S. Ulrich mort en 973, & canonisé en 993, y est de la première main. Le *Calendrier* Mozarabique, dont on se sert encore dans cinq Eglises à Tolède, & dans une chapelle de l'Eglise métropolitaine de la même ville; l'Ambrosien de Milan, ceux des Eglises d'Angleterre, avant le schisme, n'ont que ce qui se voit dans ceux des autres Eglises d'Occident; savoir, les Saints honorés par-tout, & ceux qui sont particuliers aux lieux pour lesquels ont été dressés ces *Calendriers*. Il y en a aussi de Cluny, de Sens & de Lisieux, & un du Breviaire d'Aquilée, dit le Patriarchin. Celui-ci a été en usage à Côme jusqu'à S. Charles. Ce que Leo Allarius & le P. Fronteau de Sainte Geneviève ont donné sous le nom de *Calendrier*, n'est qu'un ancien recueil d'Evangelies de la Messe. M. Chastelain parle de ces *Calendriers* dans l'avertissement de son Martyrologe plus en détail, & beaucoup plus exactement que M. Baillet dans le discours préliminaire de ses *Vies des Saints*.

Il ne faut pas confondre ces anciens *Calendriers* avec les Martyrologes. Car chaque église avoit son *Calendrier* particulier, au lieu que les Martyrologes regardent toute l'Eglise en général, & qu'ils renferment les Martyrs & les Confesseurs de toutes les églises; en sorte que de tous les *Calendriers* on en a formé un Martyrologe, & ainsi les Martyrologes sont postérieurs aux *Calendriers*. C'est pourquoi l'Eglise de Rome n'a pas eu, non plus que les autres églises, un Martyrologe particulier. Aussi Usuard n'en a-t-il fait aucune mention, quoiqu'il ait parlé de tous ceux qui avoient composé des Martyrologes avant lui. Consultez la Dissertation de Henri de Valois touchant le Martyrologe Romain; elle a été imprimée à la fin de ses notes sur l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe. Voyez aussi le P. Petau dans son savant ouvrage *De Doctrina temporum*, le *Calendrier* Romain par M. Blondel, &c.

On dit proverbialement, réformer le *Calendrier*,

pour se moquer de ceux qui veulent trouver à redire à ce qui est bien fait.

**CALENDULE.** f. f. Terme de Botanique. Plante qu'on appelle autrement *soucy*, en latin *calendula* ou *caltha*. Voyez *Soucy*.

**CALENGE.** f. m. Vieux mot, & hors d'usage, qui est pourtant fort fréquent dans les Coutumes, qui signifie débat, contestation, & plainte criminelle en Justice, même la prise de corps qui se fait par un Sergent. *Altercatio*. Il s'est dit premièrement de la prise & accusation des bêtes trouvées en dommage. On a dit *calenger* ou *calengier*, *chalenger* & *chalonger*; pour dire, faire dommage en l'héritage d'autrui, d'où on l'a étendu à l'accusation & dénonciation en Justice; on l'a aussi dit pour *blâmer*, *débatre*, *contredire*. On a même dit *calenger* par un gage de bataille; pour dire, faire un défi corps à corps entre deux champions. On a aussi appelé *Calengé*, un prisonnier. Il a signifié aussi quelquefois *louer*, & en Normandie on s'en sert encore pour dire *barguigner*.

**CALENTER.** f. m. Terme de relation. Olearius dit, dans son *Voyage de Perse*, que les Peres appellent ainsi les Trésoriers & Receveurs des Finances d'une Province. *Quæstor*. Le *Calenter* a la direction du Domaine du Sophi ou roi de Perse, & fait la recette des deniers dont il rend compte au Conseil, ou, si le Sophi l'ordonne, au Gouverneur de la Province, qu'ils appellent Cham.

**CALENTURE.** f. f. Espèce de fièvre accompagnée d'un délire subit, commune à ceux qui font des voyages de long cours dans des climats chauds; & sur-tout à ceux qui passent la ligne. Voyez le *Diç. de James*.

**CALEPIN.** f. m. Antoine *Calepin*, Religieux Augustin, ainsi nommé de *Calepio*, Bourg du Bergamasque, où il étoit né, a fait un Dictionnaire qu'il imprima en 1503, qu'on appelle de son nom, *Calepin*, un *Calepin*; & qui fait qu'on dit quelquefois en général *Calepin* pour Dictionnaire. *Lexicon*, *Dictionarium*. Consultez votre *Calepin*. Il ne compose rien qu'il n'ait un *Calepin* devant les yeux.

Plusieurs Savans ont travaillé sur le *Calepin*, qui dans son origine étoit très-défectueux. Les plus considérables sont Jean Passerat, & Jean-Louis de la Cerda, Jésuite, qui l'ont mis en réputation, & l'ont rendu d'usage par leurs lumières. *Danet*, *Préf. de son Diç. Latin & François*. Quand le Cardinal de Pellevé eut fini sa Harangue, & qu'on eut crié VIVAT par plusieurs fois, si fort que toute la Sale en retentissoit, le Prieur des Carmes se leva de sa place, & monta sur son banc, où il prononça tout haut de fort bonne grace ce petit Quatrain, comme s'il l'eût composé sur le champ.

*Son Eloquence il n'a pu faire voir,  
Faute d'un Livre où est tout son savoir:  
Seigneurs Etats, excusez ce bon homme;  
Il a laissé son Calepin à Rome.*

SAT. Men. t. I, p. 64, & 201.

**CALER.** v. a. Terme de Marine. Baisser les voiles. *Vela dimittere*, *contrahere*. On dit plus ordinairement, amener les voiles, que *caler* les voiles.

Ménage dérive ce mot de *chalare*, qui a été fait du Grec *χαλᾶν*, qui signifie la même chose. Isidore le dérive aussi de *calare*; Du Cange de l'Italien *calare*.

*Cale tout*, est un commandement de laisser tomber tout d'un coup ce que l'on tient suspendu. *Dimittere*.

**CALER**, en termes d'Architecture, c'est pour arrêter la pose d'une pierre, mettre une cale de bois mince qui détermine la largeur du joint, pour la ficher avec facilité. *Hypomochlion subijcere*, *summittere assulam*. Les Menuisiers, & les autres arti-

sans qui se servent de *cale* dans leurs ouvrages, disent aussi *caler*. Voyez CALF.

On dit figurément, il faut *caler* la voile; pour dire, céder, se soumettre. *Cedere alicui*, se *submittere*. Il est familier. On le dit même absolument, il faut *caler*.

CALER, signifie aussi, ôter la première peau des noix vertes. *Decorticare, corticem avellere*.

On ne fait où Furetiere a pris le mot de *caler* en ce sens. On dit bien *écaler* des noix; mais pour *caler*, on ne le trouve nulle part.

CALER (se), s'est dit autrefois pour *se taire*.

Moi cependant de me caler;  
Car que sert prêcher & parler  
A ventre qui n'a point d'oreilles.

CALERE. Ville de l'Indoustan, à quarante mille pas de Mansura, selon le Géographe de Nabic.

CALESIAM. f. m. Grand arbre du Malabar. Son bois est d'une couleur purpurine, obscure, unie & flexible. Ses fleurs croissent en grappes à l'extrémité de ses branches, & elles sont assez semblables aux fleurs de la vigne: à ces fleurs succèdent des baies en grappes. Ces baies sont d'une figure oblongue, ronde, plate; vertes, couvertes d'une écorce mince, pleines d'une pulpe succulente, & insipide, contenant un noyau verd, oblong, plat, au-dedans duquel il y a une amande blanche & presque insipide. Les habitans font de son bois des manches de couteau, & des poignées de sabre. Son écorce pulvérisée, & réduite en onguent avec le beurre, guérit le spasme cynique, & les convulsions causées par les grandes douleurs. Le suc de son écorce dissipe les aphtes, & pris intérieurement, il arrête la dysenterie. Voyez-en les autres propriétés dans le Dict. de JAMES.

CALFAS ou plutôt CALFAT. f. m. Terme de Marine. Radoub d'un navire dont on bouche les trous, & qu'on enduit de suif & de poix, ou de goudron, pour empêcher qu'il ne fasse eau. *Navalis stipatio*. On le dit aussi de l'étoupe faite de vieux cordages, & enduite de brai, qui est de la poix mêlée avec de l'huile de poisson, qu'on enfonce dans les joints du vaisseau.

CALFAT. f. m. Calfateur; celui qui calfat le vaisseau. *Navalis munitio, stipator*. Le maître *Calfat* est l'Officier marinier qui veille au Calfatage du vaisseau. Il est aussi chargé du détail & de l'entretien des pompes.

CALFAT, c'est aussi l'instrument qui sert à calfater. *Instrumentum stipandæ navi comparatum*. Le *calfat simple* est un peu coupant, & tant soit peu large, pour pousser l'étoupe dans le fond de la couture. Le *calfat double* est rayé, & paroît double par le bout; il sert à rabattre les coutures. Le *calfat à fret* est moins large que le premier. Le bout est à demi rond. On s'en sert pour sonder autour des têtes de cloux & des chevilles, & chercher s'il y a quelque ouverture, afin d'y pousser de l'étoupe.

CALFATAGE. f. m. se dit de l'étoupe qu'on a fourrée dans la couture du vaisseau. *Navis stipatio*. Voyez CALFAT.

CALFATER. v. a. Radoubet un navire. *Munire, communire, juncturas navigii stipare*. On radoube & on *calfate* un vaisseau, en rebouchant les voies d'eau avec des plaques de plomb ou de bois, & des étoupes que l'on force à coups de maillet & un fer à calfat. *Calfater* les sabords, c'est remplir d'étoupe le vide du tout des sabords, comme les coutures du vaisseau.

Du Cange dérive ce mot de *calafutare*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. Il est dérivé de l'hébreu *capbar*, qui signifie *enduire de bitume*, d'où on a fait *cafater*, puis *calfater*.

CALFATEUR. f. m. Celui qui donne le calfat à un vaisseau. *Navalis munitio, stipator*. Le *Calfateur*

doit examiner soir & matin le vaisseau, pour voir s'il ne s'y fait point quelque voie d'eau, & l'arrêter.

CALFATIN. f. m. C'est le valet du Calfateur. *Stipatoris nautici administer*.

CALFEUTRAGE. f. m. L'action de calfeutrer, ou l'ouvrage de celui qui calfeutre. Travailler au *calfeutrage* d'une fenêtre.

CALFEUTRER. v. a. Boucher bien les fentes, les ouvertures d'une chambre, pour empêcher qu'il n'y vienne du vent, & principalement par les portes & les fenêtres; ce qu'on fait souvent avec du feutre ou du drap. *Stupâ rimas sarcire, opplere*.

On se garantit de la bize & des froids de l'hiver en se *calfeutant*, & se munissant de châffis & de rideaux. HUET.

Ce mot, aussi bien que *Calfater*, vient de l'Allemand *calefaten*, qui signifie *hiantia committere & solidare*.

CALFEUTRÉ, ÉE, patt.

CALFORDE. Voyez CALVORDE.

CALL. Lieu de la Palestine. D. Calmet dit CALL ou CHALI. Ville de la tribu d'Asér. On n'en fait pas la situation.

CALI. Ville de l'Amérique Méridionale, dans le Royaume de Popayan, sur la rivière de Sainte-Marthe.

CALIBITE. Voyez CALYBITE.

CALIBRE. f. m. Ouverture d'une pièce d'artillerie, & de toute autre arme à feu, par où entre & sort la balle: c'est le diamètre de la bouche d'un canon, & de toutes sortes d'armes à feu. *Oris ænei tormenti amplitudo, modus*. Ces pièces de canon sont de même *calibre*. La règle du *calibre* est un instrument dont se servent tous les Ingénieurs à feu, qu'on appelle autrement *verge sphérométrique*, qui leur sert à trouver & à prendre la mesure du diamètre, ou de l'ouverture du canon ou mortier proportionnée aux boulets dont ils les veulent charger. Voyez Casimir Polonois, qui en enseigne plusieurs méthodes curieuses, tant géométriques que mécaniques.

CALIBRE, se dit aussi de la grosseur du boulet, ou de la balle, *Amplitudo, modus*; & on les appelle de *calibre*, quand ils sont de même grosseur que le *calibre* de la pièce à laquelle ils sont destinés.

Ménage dérive ce mot de *æquilibrium*. On a dit autrefois *qualibre*. D'Herbelot le fait venir de l'Arabe *calib*, qui signifie *mouls*.

CALIBRE, se dit figurément des choses, qui étant comparées les unes aux autres, se trouvent de même ou de différente valeur & proportion. *Convenientia*. Ces deux personnes sont de même profession, mais elles ne sont pas de même *calibre*.

Catulle, Tibulle & Propertius,  
Et gens de ce calibre là,  
Sont tous d'un assez bon commerce;  
Comme quelquefois je les prends,  
Quelquesfois aussi je m'en passe;  
Mais en tous lieux, comme en tout temps,  
Je veux toujours avoir Horace. P. DU CERC.

CALIBRE, en Architecture, signifie volume, grosseur. *Amplitudo, modus*. Ces deux colonnes sont de même *calibre*; pour dire, elles ont un même diamètre.

CALIBRE, en Architecture, est aussi un profil de bois, ou de cuivre chantourné en dedans, pour traîner les corniches, & les cadres de plâtre ou de stuc.

CALIERE, chez les Artisans, est un ais qui a une entaille d'un angle rentrant, & qui est droit. Il sert aux Charpentiers, Menuisiers, Serruriers & autres, pour prendre des mesures. *Afferculus in triangulum incisus*.

Les Serruriers ont aussi un certain instrument de

fer qu'ils nomment *calibre*. Ils s'en servent pour voir si les forêts vont droit quand ils forent les riges des clefs, & pour les arrondir. Ils ont pareillement des *calibres* pour prendre la grosseur des verroux & des targerres.

**CALIBRE**, en termes de Marine, se dit du modèle qu'on fait pour la construction d'un vaisseau, sur lequel on prend sa longueur, sa largeur & ses proportions : c'est la même chose que *gabarit*. *Exemplar*.

**CALIBRE**, en termes d'Horloger, c'est l'espace qu'on ménage entre les deux platines d'une montre, qui en font la cage, afin d'y mettre les roues & les pièces en telle disposition, qu'elles ne se nuisent point, & qu'elles tiennent le moindre espace qu'il est possible.

**CALIBRE**. Ce mot dans la coupe des bois, signifie un modèle fait de planche contournée suivant une ligne courbe, qui doit déterminer le contour d'une surface qu'on se propose de faire. *FREZIER*.

**CALIBRE**. C'est encore une sorte de grosse filiere, dont on se sert pour tirer à l'argue.

**CALIBRER**. v. a. Terme d'Artillerie. C'est prendre la mesure du calibre, marquer le calibre d'un canon. *Glororum aeorum modum, amplitudinem designare*.

Non-seulement on dit *calibrer* le canon, mais encore *calibrer* les balles, leur donner le calibre, la grosseur nécessaire. Avant que de commencer à battre la place, un Commandant, doit visiter toutes les munitions, de quelque sorte que ce soit, faire *calibrer* toutes les balles, voir si la poudre est bonne & fine. **DE LA FONT**. On *calibre* un boulet, ou l'on en détermine la grosseur par le moyen d'un compas recourbé ; on trouve aussi le diamètre par le moyen du poids. Un boulet d'une livre a 10 lignes 8 points de diamètre, & par conséquent un boulet de 20 lignes 16 points, c'est-à-dire, d'un diamètre double, savoir d'un pouce neuf lignes & un tiers, pèse huit livres ou huit fois autant que le premier, étant double en tout sens. **HANZELET** enseigne le moyen de *calibrer* les canons, les balles, les cuillers, canades, & tampons propres pour chaque pièce.

**CALIBRER**, terme d'Horlogerie, c'est mesurer avec un petit compas fait exprès les dents des roues & les ailes des pignons, pour voir si elles sont égales entr'elles.

**CALICA**. Petite ville de Turquie, dans la Bulgarie, avec un port, sur la côte de la mer Noire.

**CALICE**. s. m. Vaisseau sacré qui a une petite coupe posée sur un pied assez haut, & assez large par le bas. *Sacer calix*. Il sert au sacrifice de la Messe ; c'est dans ce vase que se fait la consécration du vin. Les *Calices* doivent être d'or ou d'argent dans toutes les Eglises. On en trouve cependant quelques-uns d'étain, mais dont la coupe est dorée, au moins en dedans. Je doute qu'on le souffrit aujourd'hui. Les anciens *calices* avoient deux anses. **Pede** assure que le *calice* dont notre Seigneur se servit à la Cène avoit deux anses ; qu'il étoit d'argent, & de la capacité d'une chopine. Les *calices* des Apôtres & de leurs premiers successeurs étoient de bois. Le Pape Zéphyrin ordonna qu'on se servit de *calices* d'or & d'argent. D'autres disent que c'est Urbain I. au troisième siècle. **Leon IV.** a défendu ceux d'étain & de verre. On demanda à S. Boniface Martyr, s'il étoit permis de consacrer dans des *calices* de bois : il répondit qu'autrefois les Prêtres étoient d'or, & les *calices* de bois ; mais que depuis, les Prêtres étoient de bois, & consacroient dans des *calices* d'or. **WALAFRI-DUS STRABO**. Il a été jugé qu'un Religieux peut donner, engager, ou vendre son *calice*, sans que l'Abbé qui succède à sa dépouille le puisse réclamer comme un bien sacré. **PAPON**. Si celui qui brise le *calice* est impie, celui-là l'est bien davantage qui profane le sang de JESUS-CHRIST, disent les Peres du Concile d'Alexandrie en 340. En 787 le

Concile de Calcuth en Angleterre défendit d'offrir le saint Sacrifice dans des *calices*, ou des patènes de corne. Du riche butin que l'armée Française fit dans le Languedoc, le Roi Childebart se réserva les dépouilles des Eglises Ariennes, qui consistoient en soixante *calices*, quinze patènes de pur or, & vingt Missels ou livres d'Evangile couverts de lames d'or, & ornés de pierres précieuses. **P. DAN**.

Les anciens *calices* étoient beaucoup plus grands que ceux d'aujourd'hui, parce que le peuple communioit alors sous les deux espèces, au lieu que le *calice* ne sert présentement qu'au Prêtre. **Lindanus**, qui en avoit vu quelques-uns dans des Eglises d'Allemagne, en fait la description au *Liv. IV<sup>e</sup>* de sa Panoplie, ch. 56. Ils avoient deux anses, que le Diacre tenoit lorsqu'il présentoit le *calice* au peuple pour le communier sous l'espèce du vin. De plus chaque *calice* avoit un chalumeau, ou tuyau qui y étoit attaché fort proprement, & ce tuyau étoit d'argent, ou de quelqu'autre métal, en sorte qu'on suçoit plutôt qu'on ne buvoit. C'est ce que nous apprenons de **Lindanus** & de **Beatus Rhenanus** sur Tertullien, qui avoient vu de ces anciens *calices* en plusieurs villes d'Allemagne.

**CALICE DE SOUPÇON**. *Calix suspicionis, poculum suspicionis*. **Vanleb**, dans son histoire de l'Eglise d'Alexandrie, rapporte qu'autrefois dans l'Egypte, quand les maris (il parle des Chrétiens) soupçonnoient leurs femmes d'infidélité, ils leur faisoient avaler de l'eau soufrée, dans laquelle ils mettoient de la poussière & de l'huile de la lampe de l'Eglise, prétendant que si elles étoient coupables, ce breuvage leur feroit souffrir des douleurs insupportables, c'est ce qu'on appelloit le *Calice de soupçon*. Voyez cet Auteur. Ces Chrétiens d'Egypte avoient pris cette épreuve de l'Ecriture, *Nomb. V. 14*, où Dieu prescrit ce qu'un mari jaloux devoit faire pour connoître si sa femme étoit coupable ou non. Il l'amenoit au Prêtre, offroit pour elle la dixième partie d'un boisseau de farine d'orge. Il ne mettoit dessus ni huile ni encens, comme dans les autres sacrifices. Cette offrande s'appelloit le sacrifice de la zélotypie ou de la jalousie. Ensuite il prenoit de l'eau sainte dans un vase de terre, & jetoit dedans un peu de poussière qu'il prenoit sur le pavé du tabernacle ; & après quelques autres cérémonies & des exécutions, il lui faisoit boire des eaux très-amères, en lui disant que si elle étoit innocente, ces eaux ne lui nuisoient point ; mais que si elle ne l'étoit pas, son corps enfleroit & pourriroit, & l'effet suivoit infailliblement. Telle étoit, dit **Moyse**, la loi de la Zélotypie ou de la jalousie. Les Egyptiens crurent que ce seroit la même chose dans le Christianisme ; mais cette loi, comme toutes les autres loix cérémoniales, n'avoit été instituée que pour les Israélites.

Ce mot vient du Grec *ζέλιξ*, qui signifie la même chose.

**CALICE**, en termes de l'Ecriture & de spiritualité, signifie *tristesse, affliction, douleur accablante*. Cette signification est tirée de l'Ecriture, où **JESUS-CHRIST** demande à son Pere de ne pas boire le *calice* de sa passion, & de plusieurs autres endroits. Le *calice* des Saints se boit avec amertume, il afflige, il révolte la nature. **L. D'ABELARD**. On lui a fait boire le *calice* jusqu'à la lie. C'est-à-dire, on l'a mortifié jusqu'à l'excès. Et cela se dit même en matière profane.

On dit proverbialement, qu'il faudra boire, avaler le *calice* ; pour dire, qu'il faudra souffrir constamment, ou faire quelque chose pour laquelle on a grande répugnance.

On dit aussi des gens dont les habits sont chargés de galons d'or, qu'ils sont dorés comme des *calices*.

**CALICE** se prend en Botanique pour cette partie extérieure qui enveloppe la fleur lorsqu'elle est en bouton, & qui est différente du pédicule. *Calix*. On emploie encore le mot de *Calice* pour exprimer la

partie qui soutient & enveloppe tout à la fois quelques autres fleurs, comme dans la rose : ainsi l'on dit qu'un *calice* devient fruit, *abit in fructum*, lorsque ce fruit naît de cette partie extérieure qui couvre ou qui soutient simplement la fleur, ou la couvre & la soutient tout à la fois. La couleur verte n'est pas essentielle au *calice*, puisqu'il y a certaines fleurs dont les *calices* sont colorés, & quelquefois plus vivement que les pétales mêmes des fleurs qu'elles soutiennent, comme dans l'élébore. On observe que le *calice* de plusieurs fleurs tombe presque aussi-tôt qu'elles s'épanouissent, *calix deciduus*, pendant que d'autres *calices* subsistent long-temps après la chute des parties de leurs fleurs, *calix subsistens*. Dans d'autres fleurs le *calice* est uni si étroitement aux parties de la fleur, qu'elle ne sauroit s'en séparer; & enfin il y a des fruits auxquels la fleur sert de *calice*, comme dans le blé noir, & auxquels la fleur est étroitement collée, comme dans la plante appelée cabaret. Certaines espèces de mauves ont double *calice*, les plantes ombellifères n'ont que quelques dentelures pour *calice*, & la partie postérieure de ce *calice* est le jeune fruit. Dans la plupart des plantes bulbeuses, le *calice* est une membrane très-fine qui enveloppe toute la fleur, & qui se déchire & se détache lorsque la fleur grossit, comme dans les Narcisses. On dit un *calice* commun à plusieurs fleurs : un *calice* propre à chaque fleur, lorsqu'un *calice* renferme plusieurs fleurs qui ont chacune leur *calice* particulier; tels sont les *calices* de toutes les plantes à fleurons, comme le chardon, l'ambrette, &c. Les enveloppes de fruits ne sont pas appelées *calices*, il n'y en a que certaines qui aient pris ce nom en François, à cause de leur figure : tel est le fruit du chêne, qui est composé d'une calotte qu'on nomme communément *calice*, en Latin *cupula*, & d'un gland qui n'y est renfermé qu'en partie dans sa maturité, au lieu qu'il y est entièrement contenu dans le temps qu'il n'est qu'embryon. L'usage du *calice* est de garantir des injures de l'air les parties les plus délicates de toute la plante, & la plus nécessaire pour la multiplication de l'espèce. La nature est industrieuse dans les divers moyens dont elle se sert pour n'exposer de jeunes embryons, que lorsqu'ils sont en partie en état de résister aux impressions fâcheuses des saisons. Rien n'est plus beau que l'examen de toutes ces précautions, & rien ne prouve davantage que tout cet appareil de pièces d'écaillés & de feuillages dont sont garnies les fleurs & les fruits, n'est pas inutile, & que le nombre de tant de parties n'est pas multiplié sans nécessité. Le safran n'a point de *calice*, & sa fleur sort même de la terre avant les feuilles.

La forme des *calices* varie beaucoup : les uns sont orbiculaires, d'autres cylindriques, & pour en donner une expression abrégée, on les compare à une calotte, à un godet, à une soucoupe, & il y en a de lisses, de velus, de raboteux, d'écaillés, dont les échancrures sont cannelées ou dentelées, ou laciniées; ce qu'on exprime par ces termes, *orbiculatus*, *globosus*, *cylindricus*, *squammosus*, *striatus*, *simbriatus*, *crenatus*, *dentatus*, *laciniatus* &c.

Linnaeus en distingue sept espèces.

10. *Perianthium*, le *calice* proprement dit, ou l'espèce la plus commune de *calice*. Il est souvent composé de plusieurs pièces; ou s'il est d'une seule pièce, il se divise en plusieurs découpures, & il n'enveloppe pas toujours la fleur toute entière.

20. *Involucrum*, l'enveloppe qui est un *calice* commun à plusieurs fleurs, lesquelles ont quelquefois de plus leur *calice* ou *perianthium* particulier. Cette enveloppe est composée de plusieurs pièces disposées en rayons, & quelquefois colorées: ceci convient aux fleurs à fleurons, demi-fleurons & radiées.

Linnaeus en distingue deux sortes; *involucrum universale*, c'est-à-dire, le *calice* commun qui se

trouve à la base des premiers rayons ombellifères; & *involucrum parziale*, qui se trouve au bas des ombels particuliers.

30. *Spata*. Le voile. Il enveloppe une ou plusieurs fleurs qui sont ordinairement dépourvus de *calice* ou *perianthium* propre. Le *voile* qui s'observe principalement sur plusieurs liliacées, consiste en une ou deux membranes attachées à la tige. Il y en a de différente figure & consistance.

40. *Gluma*. La balle. Ce terme est consacré à la famille des graminées, & cette espèce de *calice* est composée de deux ou trois écailles qui sont créées en cuilleron, & membrancuses, de sorte qu'elles sont transparentes, sur-tout à leurs bords.

50. *Amentum* ou *julus*, le chaton qui est ordinairement formé d'écaillés attachées à un fil commun; & ces écailles servent de *calice* à des fleurs mâles & à des fleurs femelles.

60. *Calyptra*, la coiffe. C'est une enveloppe membraneuse, souvent conique, qui couvre les parties de fructification. Elle se trouve ordinairement aux sommités de plusieurs mousses. Tournefort emploie ce terme dans une signification plus étendue que Linnæus.

70. *Volva*, la bourse. C'est une enveloppe épaisse, qui d'abord renferme certaines plantes de la famille des champignons. Elle s'ouvre ensuite par le haut pour laisser sortir le corps de la plante.

Les Jardiniers appliquent quelquefois aux pétales le nom de *calice*, comme quand ils disent qu'une tulipe a un beau *calice*, c'est-à-dire, que les pétales forment comme la coupe d'un *calice*.

Linnaeus nomme *calix auclus*, celui que Vaillant a nommé *caliculatus*; c'est-à-dire, celui où la partie extérieure du *calice* est entourée de feuilles, comme au Bidens. DU HAMEL.

CALICUT ou CALECUT. Ville & Royaume sur la côte de Malabar, dans la presqu'île de l'Inde, au deçà du Golfe de Bengale. Cette ville étoit autrefois le séjour du Zamorin, ou Roi de *Calicut*; mais il n'y demeure plus, & il y a mis un Rajador ou Gouverneur, qui loge dans le palais.

CALIDUCS. s. m. pl. Canaux dont se servoient les anciens pour porter de la chaleur aux parties de leurs maisons les plus éloignées. Ils étoient disposés le long des murailles, & partoient d'un foyer ou fourneau commun qui leur fournissoit de la chaleur. *Calidus*, chaud; *duco*, je conduis.

CALIETTE. s. f. Champignon jaune qui vient au pied du genièvre. *Calieta*, PARACELSE cité par James.

CALIFAT. s. m. Dignité de Calife chez les Sarrasins. Il n'y avoit d'abord qu'un seul Calife successeur de Mahomet; mais le *Califat* fut bientôt divisé. Il s'éleva des Califes en Perse, en Egypte & en Asie, qui s'emparèrent de l'autorité souveraine. D'HERBELOT.

CALIFE, CALIPHE & KALIFE. s. m. La première dignité Ecclésiastique chez les Sarrasins. C'est le nom d'une dignité souveraine parmi les Mahométans, qui comprend un pouvoir absolu, & une autorité indépendante sur tout ce qui regarde la Religion & le gouvernement politique. D'HERBELOT. *Calipha*, *Caliphas*, *Cairi Princeps*. Ce mot est Arabe, & signifie *successeur* & *héritier*; car, en effet, Abubeker étoit successeur de Mahomet, & cette dignité étoit héréditaire. Ainsi le nom de *Calife* étoit affecté aux successeurs de Mahomet qui s'appeloient *Califes* de Syrie. Mais depuis il s'éleva divers *Califes* qui usurpèrent l'autorité souveraine en Perse, en Egypte & en Asie. Pisafire, qui regnoit en 958, fut le dernier *Calife* de Syrie. Les Turcs s'en rendirent les maîtres, en sorte que le *Calife* n'étoit plus que souverain Pontife. La même chose est arrivée en Egypte, où l'on n'a laissé aux *Califes* que le titre de Grands Prêtres de Mahomet. Vatrier dit qu'ils s'appeloient *Vicaires de Dieu*, & que les Soudans & les Rois Mahométans se prosternoient à leurs pieds pour les baiser; d'où vient que Vincent de Beauvais les



appelle leurs *Papes*. Quoique le *Calife* de Bagdet ne le soit plus que de nom, il retient néanmoins le droit ancien d'adopter & de confirmer les Rois d'Arabie, d'Assyrie & autres: ce qui fut cause que Soima n même, en passant par Babylone, voulut pour la forme prendre les marques de l'Empire de sa main. Selon Nicot les Seigneurs & les Dominateurs du Grand Caire portoient autrefois le nom de *Califes*.

Il y a eu aussi des *Califes* à Carvan dans le Royaume de Tunis, & à Fez. Le *Calife* d'Espagne prit aussi le titre de Roi. Les *Califes* de Syrie se divisent en trois branches. La première ne contient que les trois premiers *Califes*, successeurs de Mahomet qui ont régné depuis l'an 632 de JESUS-CHRIST jusqu'en 655. La seconde sont les Omniades, qui ont gouverné depuis 655 jusqu'en 749. Les troisièmes s'appellent les Abbassides, dont le gouvernement a duré depuis 749, jusqu'en 942. Après quoi l'Empire des Musulmans se divisa en plusieurs Royaumes qui s'établirent en Perse, en Syrie, en Arabie, en Afrique, &c. & qui firent tomber toute l'autorité du *Calife*, qui n'eut plus que l'honneur de porter ce titre.

Le mot *Calife* est Arabe, il vient de *كاهن*, *Hhalapha*, c'est-à-dire, succéder, être à la place d'un autre; & il signifie non-seulement successeur, héritier, comme on l'a dit ci-dessus, mais encore Vicaire, qui tient la place d'un autre, & Mahomet s'en sert dans l'Alcoran en ce sens, pour dire que JESUS-CHRIST est Vicaire de Dieu. C'est dans ce sens, selon quelques-uns, comme Erpénus, que ce nom a été donné aux *Califes*; c'est-à-dire, aux Empereurs, & souverains Pontifes des Mahométans, comme étant les Vicaires & les Lieutenans de Dieu; d'autres disent que c'est dans le sens d'héritiers, & comme successeurs de Mahomet, qu'on les appelle *Califes*. Au reste, il faut écrire *Califes*, & non point *Calyphes*. On ne voit point ce que fait là cet *y*, si ce n'est pour exprimer que le mot Arabe n'a pas un *Kesra* simple, mais un *Kesra* sous un *je*, chose peu nécessaire à marquer dans le mot François. D'Herbelot écrit *Khalie*, que quelques-uns écrivent *Caliphe*, & d'autres *Chaliphe*. Aujourd'hui tout le monde écrit *Calife*.

L'origine de ce nom vient de ce qu'Abubeker, après la mort de Mahomet, ayant été élu par les Musulmans pour remplir sa place, il ne voulut pas prendre d'autre titre que celui de *Khalifah Resoul Allah*; c'est-à-dire, Vicaire du Prophète ou de l'Envoyé de Dieu. Mais Omar ayant succédé à Abubeker, il représenta aux principaux Chefs du Musulmanisme que s'il prenoit la qualité de successeur d'Abubeker successeur du Prophète, la chose par la suite des temps iroit à l'infini: il fut résolu qu'il prendroit le titre d'*Emir Almoumenin*, c'est-à-dire, Commandant des Fidèles. Les successeurs de Mahomet n'ont pas laissé de prendre aussi celui de *Khalifes* sans rien ajouter. D'HERBELOT. Voyez cet Auteur au mot *Kalifach*.

**CALIFORNIE.** Nom de lieu. *California*. Jusqu'en 1705, on avoit cru que la *Californie* étoit une Île, ou pour le moins on avoit douté si c'étoit une Île ou une presqu'Île comme l'Italie: la chose n'est plus douteuse. Le cinquième Recueil des Lettres édifiantes & curieuses écrites par les Missionnaires Jésuites, imprimé en 1705, nous apprend que c'est une presqu'Île, qui tient à la terre ferme de l'Amérique; & que le P. Kino, Jésuite Allemand, y passa en 1701, du Royaume du Sumatra sans traverser la mer, & n'ayant rencontré en son chemin que la rivière bleue, ou d'azur, appelée par les Espagnols *Rio azul*, & le *Colorado*, dans lequel le *Rio azul*, se jette. Il est étonnant qu'après la Relation de ce voyage, imprimée dans le Recueil que j'ai cité, Maty & M. Corneille disent encore que la *Californie* est une Île. La *Californie* fut découverte en 1535, par Ferdinand Cortez.

**CALIFOURCHON** (à) façon de parler adverbiale

dont on se sert dans le discours familier pour exprimer la façon dont on est assis sur quelque chose jambe deçà, jambe delà, comme quand on est à cheval. Être, aller, se mettre à *Califourchon*. Les enfans vont à *califourchon* sur un bâton, *Equitant in arundine longa*.

On met un soldat qui a fait quelque faute à *califourchon* sur un cheval de bois, dont le dos est fort aigu, & on lui attache des boulets aux pieds pour lui en faire sentir davantage l'incommodité.

**CALIGINEUX, EUSE.** adj. Ce mot se trouve dans Pomey & Danet, pour signifier obscur: mais il est vieux & hors d'usage, à moins qu'on ne s'en serve en riant. *Caliginosus*.

**CALIGULA.** f. m. Nom d'homme. *Caligula*. C'est le surnom de Caius César, fils de Germanicus & d'Agrippine, & IV<sup>e</sup> Empereur Romain. Ce nom est latin & féminin dans sa première signification: c'est un diminutif de *caliga*, qui étoit le nom de la chaussure que portoient les soldats Romains, les laboureurs & le bas peuple. Elle différoit de la chaussure ordinaire en ce que par-dessous elle étoit garnie de cloux tout autour. Caius avoit été élevé dans l'armée Romaine d'Allemagne que son pere commandoit, & dès son enfance il portoit l'habit des soldats, & de petites chaussures semblables aux leurs. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Caligula*, ainsi que Dion le dit dans son LVII<sup>e</sup> Livre, & Suétone, ch. 9. C'est celui que nous lui donnons communément en François.

**CALIN.** C'est une espèce de métal, alliage de plomb & d'étain, que les Chinois préparent, & dont ils font plusieurs ustensiles au Japon & à Siam. Ils en couvrent même leurs maisons. On en apporte aussi des cafetières.

**CALIN, INE.** f. m. & f. Mot bas & populaire, niais, indolent, fainéant. *Deses, desidiosus*.

**CALINER, SE CALINER.** v. récip. Prendre ses aises, demeurer dans l'inaction, dans l'indolence. Un petit maître qui se *caline* dans un fauteuil. Il est familier.

**CALINGUE** ou **CONTREQUILLE.** f. f. La pièce de bois qui s'étend sur toute la longueur de la quille, sur laquelle sont assemblées toutes les côtes du navire, & qui sert à les serrer & presser contre elle. *Trabes* ou *trabs*. Le pied du mât s'enchaîsse dans un trou carré de la *calingue*, qui lui sert comme de base. On l'appelle aussi *carlingue* ou *es-carlingue*.

**CALIORNE** ou **CAYORNE.** f. f. Terme de Marine. C'est un gros cordage passé dans deux mouffles à trois poulies, qui sert à guinder & lever les fardeaux qu'on attache à différens endroits du vaisseau. Il est ordinairement amarré sous les hunes du grand mât de bourcet, où il y a une grande poulie par où il passe. *Funis nauticus tractilis*.

**CALIPO** ou **GARYPO.** Petite ville de Turquie en Asie, dans la Natolie, à l'embouchure de la rivière de Lali dans la mer Noire.

**CALIPPIQUE.** adj. fem. Terme de Chronologie, qui se dit d'une période de soixante & seize ans, inventée par Calippe, célèbre Mathématicien de Cyzique. *Calippicus, a, um*. La période *Calippique* est composée de quatre périodes de Méthon, qui étoient de dix-neuf ans chacune; après lesquelles les nouvelles & pleines lunes moyennes revenoient au même jour de l'année Solaire. La période *Calippique* commence l'an 4384, de la période Julienne, 330, avant JESUS-CHRIST. La première période *Calippique* est l'espace de temps qui s'est écoulé depuis l'an 4384, de la période Julienne, 330 avant J. C. jusqu'à l'an 4309 de la période Julienne, 255 avant J. C. inclusivement. La seconde période *Calippique* sont les soixante & seize suivantes, & ainsi des autres.

Cette période n'étoit pas exacte, parceque *Calippe* donnant à l'année Solaire 365 jours, 6 heures,



heures, qui contient 11 minutes de moins, les nouvelles & pleines lunes devoient retarder sensiblement au bout d'un certain temps.

**CALISBURANO.** Lieu du Diocèse de Crémone en Lombardie. *Calisturnum*. En 1458, la Congrégation de Lombardie du tiers Ordre de saint François, tint un Chapitre général à *Calisburano*. P. HÉLYOT, T. VII, p. 337.

**CALISTE, CALIXTE, ou CALLISTE.** s. m. Nom d'homme. *Calistus, Calixtus, Calliste*, ou *Calixte*, est le nom de trois Papes, l'un du troisième siècle, & l'autre du douzième. Celui-ci étoit François, Archevêque de Vienne en Dauphiné, & l'un des plus grands Papes que l'Eglise ait eus. *Calixte III* fut Pape au milieu du quinzième siècle. Il y a aussi deux *Callistes*, Patriarches de Constantinople.

*Caliste* est aussi féminin, & on donne ce nom à des femmes. *Calixta*.

Ce mot est Grec; il vient de *καλλιστος*, superlatif de *καλλος*, qui signifie *très-beau* ou *très-bon*.

Ainsi il semble qu'il faudroit dire *Calliste*; mais on écrit indifféremment *Caliste* ou *Calixte*. Cependant on voit bien que *Calliste* vaut mieux.

**CALIXTIN.** C'est le nom qu'on donne à ceux d'entre les Luthériens qui suivent les sentimens de George Calixte, célèbre Professeur en Théologie parmi eux. *Calixtini*. Il a publié un grand nombre de Livres, tant sur l'Ecriture, que sur des matières qui regardent la Théologie. Dans la plupart il se montre fort contraire aux opinions de S. Augustin sur la prédestination, sur la grace, & sur le libre-arbitre; ensorte que les *Calixtins* passent pour demi-Pélagiens: & c'est ce qui a fait dire à M. Bossuet Evêque de Meaux, dans son *Histoire des Variations*, que les Luthériens sont devenus véritablement demi-Pélagiens. Il rapporte là-dessus une Epître de Calixte, où ce fameux Sectaire dit, qu'il reste dans tous les hommes quelques forces de l'entendement, de la volonté & des connoissances naturelles; & que s'ils en font un bon usage en travaillant autant qu'ils peuvent à leur salut, Dieu leur donnera tous les moyens nécessaires pour arriver à la perfection où la révélation nous conduit. Il ne faut pas néanmoins confondre tout le parti Luthérien avec les *Calixtins*, qui ont formé une Secte particulière dans ce parti.

La doctrine des *Calixtins* consistoit d'abord en quatre articles. Le premier concernoit la coupe. Les trois autres regardoient la correction des péchés, tant publics que particuliers, qu'ils portoient à certains excès; la libre prédication de la parole de Dieu, qu'ils ne vouloient pas qu'on pût défendre à personne; & les biens de l'Eglise. BOSSUET. Il y avoit là quelque mélange des erreurs des Vaudois. Ces quatre articles furent réglés dans le Concile de Bâle, d'une manière que les *Calixtins* furent d'accord, & la coupe leur fut accordée à certaines conditions, dont ils convinrent. Cet accord s'appela *Compactatum*, nom célèbre dans l'histoire de Bohême. Id.

On appelle aussi *Calixtins* les peuples de Bohême, qui vouloient communier sous les deux espèces, & qui croyoient que le calice étoit nécessaire à tous les fidèles. Cette Secte s'éleva au XV<sup>e</sup> siècle. Elle eut pour Auteur un nommé Jacobel, auquel succéda Roquesane son disciple, homme ambitieux, qui n'ayant point obtenu l'Archevêché de Prague qu'il demandoit, empêcha la réunion des *Calixtins* à l'Eglise Catholique. Selon Raynald *Hist. Eccl. Pan* 1524, ils n'étoient point hérétiques, mais seulement Schismatiques.

On dit qu'il y a encore des *Calixtins* en Pologne.

Ce mot vient du latin *calix*, calice; & je ne sais pourquoi quelques Auteurs François écrivent *Calistins*; *Calixtins* paroît mieux. En latin je ne trouve point autrement que *Calixtini*, dans Sponde à l'an 1422, & dans Raynaldus que j'ai cité. Tout au plus si l'on adoucit la prononciation de l'*x*, il faut dire

*Calistins*, & non point *Callistins*. Voyez M. Bossuet, *Hist. des Variat. L. XI*.

**CALKA.** Royaume d'Asie dans la Tartarie, qui fait partie du Mongul, qui est l'ancienne patrie des Tartares Mogols, qui ont fondé dans l'Indoustan l'Empire qui porte leur nom.

**CALLADARIS.** s. m. Toile de coton rayée ou de rouge ou de noir, qu'on apporte des Indes Orientales, particulièrement de Bengale, dont la pièce ordinaire a huit aunes de long, sur sept ou huit de large.

**CALLAF.** s. m. Espèce d'arbrisseau tort bas, dont le bois est uni, & les feuilles à peu près semblables à celles du cerisier, dentelées par les bords, & croissant à l'extrémité des branches, qui sont droites sans jointure, flexibles & de couleur jaunâtre. Les fleurs sont des espèces de petites balles oblongues & cotonneuses, d'un jaune blanchâtre ou d'un vrai jaune, & d'une odeur agréable. On prépare avec ces fleurs une eau excellente, sur-tout à Damas. Je ne connois aucune eau qu'on puisse lui comparer, pour la vertu de fortifier. Les Maures s'en servent tant intérieurement qu'extérieurement, dans les fièvres ardentes & pestilentielles; elle humecte & rafraîchit. On tire aussi des fleurs une huile qu'on emploie à beaucoup d'usages. **DICT. DE JAMES.**

**CALLAIS.** s. m. C'est une pierre adhérente aux rochers inaccessibles & glacés, laquelle ressemble à un œil. Elle imite le saphir, mais sa couleur est plus claire.

**CALLAO ou CATTAG DE LIMA.** *Callaum*. Ville de l'Amérique méridionale, sur la côte du Pérou, vis-à-vis la ville de Lima.

**CALLA-SUSUNG ou CALASUSUNG,** ville d'Asie, dans l'île de Bouton, dont elle est capitale.

**CALLEBRANCHE.** s. f. Terme de Fleuriste. C'est une péronne, dont la peluche est incarnat.

**CALLEE.** (Cuir de *Callee*) sont des cuirs de Barbarie, qui s'achètent à Bonne.

**CALLEMANDRE.** Voyez CALMANDE.

**CALLEN.** Ville d'Irlande dans le Leinster, au Comté de Kilkenni. Elle envoie des Députés au Parlement.

**CALLEVILLE ou CALEVILLE.** s. m. Sorte de pomme assez grosse. *Malum calvirium*. Il y en a de rouges & de blanches. Les plus estimés sont ceux dont la chair est racherée de rouge en dedans. De beau *calleville*.

**CALLEUX, EUSE.** ad. Où il y a des cals, ou qui est dur comme un cal. *Callosus*. L'ACHARD.

Ce mot s'applique en général à toutes sortes de duretés de la peau, de la chair & des os; mais on le dit en particulier des bords durs d'une plaie & d'un ulcère.

En anatomie on appelle corps *calieux* la partie qui couvre les deux ventricules du cerveau.

**CALLIANS.** Petite ville de France, en Provence, à quatre lieues de Braguignan.

**CALLIAR.** Petite ville des Indes, au Royaume de Visapour, à sept lieues d'Isselampour.

**CALLIBLEPHARON.** s. m. Remède pour les paupières. Marcellus, l'interprète de Dioscoride, dit que les Grecs comprenoient sous le nom commun de *calliblepharon* tous les remèdes préparés, tant pour les maladies que pour la beauté des paupières. Les *calliblepharons* de Pline sont composés de feuilles de roses brûlées, de cendres de noyaux, de dattes brûlées, mêlées avec le spicnard, la moëlle de l'os de la jambe du bœuf broyée avec de la suite & de la terre ampélite. Ce mot vient de *καλλος*, beauté, & de *βλεφαρον*, paupière. **DICT. DE JAMES.**

**CALLIEHORE.** C'étoit un lieu peu éloigné d'Eleusine dans l'Attique, ainsi nommé à cause des danses sacrées qu'y faisoient les femmes en l'honneur de Cérès.

**CALLIG.** s. m. Terme de Relation. C'est un canal artificiel qui porte l'eau du Nil depuis le vieux Caire jusqu'à Damiette. *Canalis arte factus, canaliulus*. Il a 90 milles ou 50 lieues de long, & quatre cannes de large. Les Bassas le font garder par des Soldats, de peur que l'eau n'en soit diver

tie. Ils sont obligés de l'entretenir & de le nettoyer. Il y a au Caire une grande colonne de marbre, où l'on va observer la croissance des eaux du Nil ; & quand elles montent à 23 pieds, c'est une grande réjouissance, car alors toutes les terres sont inondées. Mais elles ne montent pour l'ordinaire qu'à 19 : c'est cinq ou six toises de France. L'ouverture s'en fait tous les ans par le Bassà, avec grande cérémonie & magnificence.

Ce mot est arabe, *حاليق*, *Halig*, que Raphélangé traduit *amnis*, une rivière, & d'autres un bras de mer, & le bras d'un fleuve, & un canal, un ruisseau. Il vient de *حالا*, *Hhalaga*, qui signifie, *movit*, *agitavit*, *traxit*, *abstraxit*, *arripuit*.

**CALLIGRAPHE**. f. m. Ecrivain, Copiste, qui mettoit autrefois au net ce qui avoit été écrit en notes par les Notaires. Ce qui revient à peu près à ce que nous exprimerions maintenant ainsi, celui qui fait la grosse d'une minute. *Calligraphus*. Autrefois on écrivoit la minute d'un acte, le brouillon ou le premier exemplaire d'un ouvrage, en notes ; c'est-à-dire, en abréviations, qui étoient une espèce de chiffre ; telles sont les notes de Tiron, qui sont dans le second Tome de Gruter. Cela se faisoit pour écrire plus vite, & pouvoir suivre celui qui dictoit. Ceux qui écrivoient ainsi en notes s'appeloient en latin Notaires, & en grec *Σημειογραφοί* & *Ταχύγραφοί* ; c'est-à-dire, Ecrivains en notes, & gens qui écrivent vite. Mais parce que peu de gens connoissoient ces notes, ou ces abréviations, que d'ailleurs ces premiers exemplaires ne pouvoient être assez nets ni assez propres ; d'autres Ecrivains qui avoient la main bonne, & qui écrivoient bien & proprement, les copioient pour ceux qui en avoient besoin, ou pour les vendre ; & ceux-ci s'appeloient *Calligraphes*, nom qui est ancien, puisqu'Eusebe, au *Ch.* 17, du VI<sup>e</sup> livre de l'*Histoire Ecclésiastique*, & S. Grégoire de Nazianze le leur donnent. Il est aussi parlé dans quelques Conciles de ces Notaires & de ces *Calligraphes*, comme dans le II<sup>e</sup>. de Nicée. Néophyte & Théopemptre sont d'anciens *Calligraphes* du X<sup>e</sup> & XI<sup>e</sup> siècles. Le P. Montfaucon a donné une Catalogue alphabétique de tous les *Calligraphes* connus. C'est dans sa *Paléographie*, *L. I*, c. 8.

Ce mot *Calligraphe*, est grec, composé de *καλός*, *beauté*, & de *γραφω* j'écris ; & signifie *εἰς κάλλος γράφων*, *Qui écrit pour la beauté, pour l'ornement*, selon que l'interprète Théophraste Simocatta, *Historiar. L. VIII*, c. 13, ainsi que l'a remarqué Fabrot, & après lui le P. Montfaucon. Voyez sur les *Calligraphes* les Glossaires de Fabrot sur Théophraste Simocatta, & sur Cedrenus, & le P. Montfaucon, *Paléogr. L. I*, c. 5, 6, 7, 8.

**CALLIMAQUE**. f. m. Nom d'homme. *Callimachus*. *Callimaque* commandoit l'Armée des Athéniens à la bataille de Marathon, après laquelle on dit qu'il fut trouvé debout, quoique tout percé de flèches. *Callimaque*, Poète Grec. Madame Dacier a fait une édition des épigrammes & des hymnes de *Callimaque*, auxquelles elle a joint de savantes notes.

Ce mot vient du grec, qui signifie *beau combattant*, ou *bon combattant*, *καλός*, *beau*, *bon*, & *μακρομαχίαι*, *je combats*.

**CALLINIQUE**, f. m. Nom propre d'homme. *Callinicus*. C'est aussi le surnom de Seleucus II, Roi de Syrie.

Ce nom est grec & signifie *beau*, ou *bon vainqueur*, de *καλός*, & *νικῶν*.

**CALLIONYME**. f. m. Poisson que l'on appelle encore *Uranoscopus*, c'est-à-dire *Astronomie*. On le trouve fréquemment dans la mer Méditerranée. On dit qu'on en peut tirer un fort bon remède pour la cataracte. Hippocrate en fait mention, & il le met au nombre des poissons les plus desséchés : c'est pourquoi il la recommande comme un aliment convenable dans la leucophlegmatie, dans les indispositions de la rate ; & dans une certaine maladie causée par un amas de phlegmes blancs dans

le ventre, après une longue fièvre, *Καλλιωνύμος*. Ce mot vient de *καλός*, *beau*, & de *ὄνομα*, *nom*. **DICTIONNAIRE DE JAMES.**

**CALLIOPE**. f. f. Nom d'une Muse qui préside à l'éloquence, ou à la Rhétorique & à la Poésie héroïque. *Calliope*, *Calliopea*. *Calliope* est un nom grec, qui signifie *belle voix*, ou *bonne voix*, qui a une belle ou une bonne voix, de *καλός*, *bon*, ou *beau*, & *φωνή*, *voix*. Les Poètes disent que *Calliope* étoit mere d'Orphée.

**CALLIPÉDIE**. f. f. *Callipedia*. C'est le titre que Claude Quillet, natif de Chinon en Touraine, a donné à son poème latin, *des moyens d'avoir de beaux-enfants*. Ce titre est formé des deux mots grecs, *καλός*, *beau*, & *παις*, *enfant*. Il est bon de remarquer, après M. de la Monnoye, dans ses notes sur les jugemens des Savans de Baillet, *T. V*, p. 285, que Quillet n'étoit ni bénéficiaire, ni engagé dans aucun ordre sacré, lorsqu'il fit sa *Callipédie*. Il s'y déguisa sous le nom de *Calvidii Leti*, qui est l'anagramme de *Claudii Quileti*, en supprimant le Q. Le Cardinal Mazarin, contre qui il avoit lancé plusieurs traits satyriques, lui donna une Abbaye, qui lui fit retrancher tout ce qui étoit contre cette Eminence, à qui la seconde édition fut dédiée. Cela ne servit qu'à rendre la première plus rare.

**CALLIRHOÉ**. f. f. Terme de Mythologie. C'est un nom propre de femme & de fontaine. *Callirhoe*. *Callirhoé*, fille de Scamandre, & femme de Tros, troisième Roi de Dardanie, fut mere d'Ilus, de Ganymède & d'Asiaraque. *Callirhoé* de Calydon, qui se tua pour avoir causé la mort à son amant Corefus, a fourni à nos Poètes un sujet de Tragédie. La fontaine de l'Attique proche de laquelle elle se tua, porta son nom. Il y en avoit aussi une de ce nom, à l'Orient du Jourdain, où Hérodes I, alla prendre les eaux peu de temps avant sa mort. Dans ce mot l'é est fermé, & ne peut terminer qu'un vers masculin.

**CALLIRHOÉ**, fille d'Achéloüs, que l'on nomme quelquefois Artinoé, fut épousée par Alciméon à la place d'Alphésibée, qu'il venoit de répudier ; ce qui fut cause de la mort d'Alciméon. Les enfans de *Callirhoé* vengèrent cette mort dès leur plus tendre enfance.

**CALLIRHOÉ**, fille de l'Océan, selon Hésiode, épousa Chrysaor, & en eut Géryon, ce fameux Géant à trois têtes, & un autre monstre nommé Echidna.

**CALLISTAGORAS**, f. m. fut honoré comme un Dieu à Teno. Clem. Alexand. *Admon. ad Gent.* Vossius de *Idolol. L. I*, C. 13.

**CALLISTE**. Voyez CALISTE, ou CALIXTE.

**CALLISTES**. f. f. pl. Fêtes en l'honneur de Vénus, qui étoient particulières à l'île de Lesbos, & dans lesquelles les femmes se disputoient le prix de la beauté.

**CALLISTHÈNE**, f. m. Nom d'homme. *Callisthenes*, *καλός*, & *δένω*, *valeo*, *possum* ; *δενός*, *vis*, *robur*.

**CALLISTIN**. Voyez CALIXTIN.

**CALLISTRATE**. f. m. Nom d'homme. *Callistratus*. Il signifie proprement, bon homme de guerre, de *καλός*, *bon*, & *στρατός*, *armée*.

**CALLIXÈNE**. f. m. Nom d'homme, *Callixenus*, qui vient de *καλός*, *bon*, & *ξένος*, *étranger*, *hôte*.

**CALLOSITÉ**. f. f. *Callus*, *callum*. Chair blanche, solide, sèche, & sans douleur, qui est engendrée par congestion d'un excrément pituiteux desséché ; ou mélancolie aduste, qui couvre la circonférence de l'ulcère, & occupe le lieu sur lequel se devoit engendrer la bonne chair. Le Chirurgien doit tâcher que les ulcères se referment sans *callosités*.

**CALLOSITÉ**, en termes de Jardinage, se dit d'une matière calleuse qui se forme à la jointure ou à la reprise des pousses d'une jeune branche chaque année, ou aux insertions des racines. **ENCYC.**

**CALLOT**. f. m. On nomme ainsi une masse de pierre que l'on tire brute des ardoisières, pour la fendre & tailler en ardoises.

**CALMANDE.** f. f. Etoffe de laine lustrée d'un côté, comme le Satin. Il y a des *Calmandes* rayées ou unies, & des *Calmandes* à fleurs. On fait entrer dans ces dernières, de la soie ou du poil de chèvre.

**CALMANT.** f. & adj. Terme de Médecine. *Mitigans, sedans.* On appelle *calmans* en Médecine les remèdes narcotiques ou soporatifs, tels que le laudanum.

On le dit en général de tous les remèdes qui adouciſſent les douleurs cauſées par des humeurs âcres, ou par diſtention trop violente des parties, &c. Il faut donner des *calmans* à ce malade : il eſt ſubſtantif dans cette phraſe. La juſquiame eſt un remède *calmant* ; le voici adjectif. M. Hocquer a fait un Livre intitulé : *Réflexions ſur l'usage de l'opium, des calmans, &c. des narcotiques pour la guerison des maladies.* Les *calmans* ſont les ſyrops de pavot blanc, de pavot rouge, le laudanum ſec ou liquide, le philonium magnum, &c. BOUILLET.

**CALMAR.** Ville de Suede, dans la Province de Smaland, avec un Port de mer, ſur la côte de la mer Baltique. Elle fut brûlée en 1647. On l'a depuis conſidérablement augmentée. Elle donne ſon nom au détroit de Calmarſund, qui eſt entre cette Ville & l'Île de Gotland.

**CALMAR.** (Quelques-uns écrivent CALEMAR.) f. m. Étui, canon d'une écritoire portative, qui ſert d'étui pour y mettre des plumes & un canif. *Calamorum theca.* Ce mot n'eſt guère en uſage qu'au Collège. Il vient de *calamus*, plume, ou de *calamarium*, qui ſignifioit écritoire.

Les Encyclopédiſtes définiſſent le *Calmar*, un vaſe de plomb ou de verre plein d'encre qu'on a placé au milieu d'une éponge mouillée, dans un plateau de fayance ou de bois. On donne encore, diſent-ils, le nom de *Calmar* à un vaiſſeau de criſtal, à peu près de la forme d'un alambic, excepté que le bec de celui-ci tend en bas, & celui-là en haut. On l'appelle communément *cornet* à lampe. Il ſembloit pourtant que *Calmar* eſt un vieux mot qui a toujours ſignifié un étui où l'on met des plumes à écrire, & non un vaſe où l'on met l'encre.

**CALMARE** ou **CORNET.** f. m. *Loligo.* Poifſon qui reſſemble à la Sèche, ou qui en eſt une eſpèce, mais dont la chair eſt plus molle. Il a dans le ventre deux réſervoirs ou canaux remplis d'une liqueur fort noire, dont on pourroit ſe ſervir au lieu d'encre. Ce Poifſon ſe trouve ordinairement en pleine mer. Il vit de petits poifſons, d'écreviſſes, de langouſtes de mer. Il eſt bon à manger. Il eſt ſtomacal, & propre à chaſſer les vents. Il répand autour de lui une liqueur ſi noire, qu'elle trouble toute l'eau, & qu'il ſe dérobe aux pêcheurs, ce qui lui a fait donner le nom Latin de *Loligo*, du Grec *λολος*, noir. On nomme encore ce poifſon *Tante*.

On diſtingue deux fortes de *Calmars*, le grand & le petit, qui eſt appelé *Cafferon*. Il diſſère de l'autre, en ce qu'il eſt plus petit, & que l'extrémité de ſon corps eſt plus pointue.

**CALME.** f. m. Ceſſation entière du vent, bonace. *Tranquillitas maris.* Ce que les Mariniers craignent le plus en pleine mer, c'eſt d'être pris du *calme*. Ils appellent *calme*, quand il n'y a point du tout de vent; quand on ne ſent pas la moindre haleine de vent; en ſorte que le vaiſſeau ne va plus qu'au gré de la mer. *Malacia.* Le *calme* eſt avantageux aux galères, & dangereux aux vaiſſeaux voiliers. Être pris du *calme*, c'eſt demeurer ſans aucun vent, en ſorte qu'en ne va plus qu'au gré du courant de la mer. Tomber dans le *calme*, c'eſt la même choſe. Le *calme* ſuccède à l'orage.

Ce mot, ſelon Covarruvias, vient du grec, *καλός calor*, chaleur. Quand il ne ſouffle point de vent, la chaleur eſt beaucoup plus grande.

**CALME**, pris dans un ſens figuré & appliqué à l'ame, à l'État ou à quelque Société particulière, exprime une ſituation exempte de trouble & d'agitation, qui ſuccède à une ſituation agitée, ou qui la précède.

Le mot *tranquillité*, dit M. l'Abbé GIRARD, ne

regarde précifément que la ſituation en elle-même, & dans le temps préſent, indépendamment de toute relation : celui de *paix* regarde cette ſituation, par rapport aux dehors & aux ennemis qui pourroient y cauſer de l'altération : celui de *calme* la regarde, par rapport à l'événement, ſoit paſſé, ſoit futur.

On a la *tranquillité* en ſoi-même, la *paix* avec les autres ; & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur Domefique. Les Querelleurs ne ſont guère en *paix* avec leurs voiſins. Plus la paſſion a été orageuſe, plus on goûte le *calme*. Le *calme* règne dans un eſprit qui a une fois dompté ſes paſſions. La modération des perſonnes heureuſes vient du *calme* que la bonne fortune a donné à leur humeur. ROCHEF. Un Solitaire qui ne connoît d'autres vicifſitudes que le changement des ſaiſons, jouit d'un *calme* profond que rien ne ſauroit troubler. M. SCUD. La vigueur de l'eſprit ſe relâche, & la vertu ſ'endort dans le *calme*. FLECH.

*Peut-on ſ'accoutumer à ne ſentir plus rien ?*

*Et pour les cœurs enfin le calme eſt-il un bien ?*

DES HOUL.

*La diſcorde à l'aſpect d'un calme qui l'offenſe,*  
*Fait ſiffler les ſerpens.* BOIL.

*Sous un calme trompeur le monde a mille éveils.*

TIMOR.

**CALME**, eſt auſſi adjectif, & a les mêmes ſignifications au propre & au figuré. La mer eſt *calme*, quand il ne ſouffle aucun vent. L'été eſt une ſaiſon plus *calme* que l'automne. L'eſprit eſt *calme*, quand il eſt dans une ſituation exempte de trouble & d'agitation, qu'aucun événement n'altère. La ſédition eſt apaiſée, tout eſt *calme* dans l'État. On dit dans le même ſens, qu'un malade eſt *calme* ; pour dire, qu'il eſt ſans agitation, ſans douleur, après une guéſe, un accès de fièvre.

**CALMER.** v. a. Rendre calme, apaiſer, modérer. *Sedare, placare, tranquillare.* Il ſe dit tant au propre qu'au figuré. Neptune *calma* les flots. Le Prince a *calmé* ſon État, il en a apaiſé tous les troubles, il a trouvé le moyen de *calmer* les eſprits. Ce Prince étoit en colère, mais il ſ'eſt *calmé* à la fin.

*La haine entre les grands ſe calme rarement.* CORN.

On dit neutralement ſur la mer, il *calme*, pour exprimer que le vent ſ'abbaiſſe. *Tranquillari, ſedari, placari.*

**CALMÉ,** ÉE. part.

**CALMI.** f. m. Sorte de toiſe peinte, qui ſe fabrique dans les États du Grand Mogol ; le négoce en eſt interdit en France.

**CALMOUCKS** ou **CALMOUCS.** Nom de peuple. Les *Calmoucs* ſont des Tartares qui occupent le pays qui eſt entre le Mongol & le Volga juſqu'à Aſtracan. Les *Calmoucs* n'ont point de villes ni d'habitations fixes, ils ont des tentes de feutre fort propres & ſont commodes, & ſont toujours en courſe. Ils ſont diviſés en une infinité de hordes, qui ont chacune leur Kam particulier. Le P. Avril Jéſuite en parle au B. Liv. de ſon Voyage de la Chine. On joint ſouvent le mot Tartare à celui de *Calmour*, & l'on dit les Tartares *Calmoucs*, au lieu de dire les *Calmoucs* tout court. Les *Calmoucs* ſont des monſtres de nature. Quand on les regarde en face, on ne fait de quelle couleur eſt leur viſage, ni où ſont leurs yeux & leur nez. M. M. DES MISS. DU LEV. où l'on écrit une fois *Kalmoucs*, & pluſieurs fois *Kalmoucs*. Les *Calmoucs* ſont robuſtes, bons ſoldats, mais les hommes ſont plus laids & les plus difformes qui ſoient ſous le ciel : ils ont le viſage plat & large, les yeux fort éloignés l'un de l'autre ; le peu qu'ils ont de nez

est si écarté, qu'on n'y voit que deux petits trous au lieu de narines. TAVERNIER, *Tome premier.*

**CALNIDE.** Petite ville de France, sur la Dordogne, en Périgord, à cinq ou six lieues de Périgueux.

**CALOBRE.** s. f. Espèce de vêtement long, & qu'on mettoit ordinairement par-dessus un habit pour le conserver.

**CALOCER.** s. m. Nom d'homme. *Calocerus.* S. *Calocer* est un des onze premiers Evêques de Ravenne, que l'on y nomme de la Colombe. Il y a encore un saint *Calocer* de Rome, dont Bède parle. *Voyez Chastelain, Martyrol.* 11<sup>e</sup> Fev. p. 616, 617.

Ce nom vient du Latin *Calocerus*, qui s'est dit pour *Calogerus*, qui signifie Caloyer.

**CALOCHIERNI.** s. m. Il paroît que ce n'est autre chose qu'une grande espèce d'*Atractylis* commune en Grèce & en Crète. On l'a appelée *atractylis*, de *ἀτρακτός*, *fuseau*, parce que les femmes s'en servoient jadis en fuseau. Nous lisons même dans Lovell que les femmes Grecques l'emploient encore aujourd'hui au même usage aux environs de Constantinople; car dans cette contrée cette plante s'élève à la hauteur d'un homme; & lorsqu'elle est parvenue à sa maturité, ses feuilles tombent, & sa tige demeure sèche & roide. DICTION. DE JAMES.

**CALOGER.** *Voyez CALOYER.*

**CALOMNIATEUR, IATRICE,** s. m. & f. Qui accuse faussement quelqu'un, qui lui impute des défauts ou des vices qu'il n'a pas. *Calumniator, Calumniatrix.* On peut avancer une calomnie sans être *calomniateur*; la bonne foi exténue le mal. ARN. Anciennement les *calomniateurs* subissoient la peine du talion; c'est-à-dire, la même peine que l'accusé eût soufferte, s'il eût été convaincu du crime qu'on lui imposoit. Dans la suite, on leur imprima sur le front la lettre K avec un fer chaud: usage qui subsista jusqu'à Constantin. Aujourd'hui cette exacte justice n'est pas observée. On modère la peine par rapport aux personnes, & à la nature de la calomnie. C. B. Le nom que les Grecs ont donné au Diable, est celui de *Calomniateur*.

**CALOMNIE,** s. f. Fausse accusation d'un crime, imputation atroce & mal fondée, contre l'honneur & la réputation d'autrui. *Calumnia, falsa criminatio.* Il n'y a rien de plus ordinaire & qu'on punisse moins que la *calomnie*. La *calomnie* est un crime d'autant plus détestable, qu'on ne peut jamais réparer le mal qu'elle fait. On ne doit point hasarder légèrement une *calomnie* capitale. ARN. Il n'y a point d'excuse pour un *calomniateur* qui produit sa *calomnie* avec méditation & avec réflexion. Toute la puissance de la *calomnie* qui avoit triomphé de Socrate, ne fut que foiblesse contre la pureté des mœurs de Caton. LE MAIT. Les plus gens de bien se laissent quelquefois tromper par l'artifice de la *calomnie*. MAIMB. La *calomnie* se glisse où n'entreroit pas le *calomniateur*: la louange marche en tortue, & la *calomnie* a des ailes: elle peut en un moment voler du grenier d'un Ecrivain envieux, jusqu'aux palais des Princes. FUSLIER. Dans les Coutumes & vieux Titres on appeloit *calomnie*, l'action ou demande par laquelle on mettoit quelqu'un en Justice, soit au civil, soit au criminel; & il se disoit même d'une légitime accusation. On l'a dit aussi de la peine, ou amende imposée pour une action mal intentée & sans fondement.

Ce mot est tiré du verbe *calvo*, qui signifie *tromper, frustrer quelqu'un.*

Les Athéniens avoient fait une Divinité de la *calomnie*. Apelles en fit un tableau. Sur la droite du tableau paroissoit la crédulité, qui avoit de longues oreilles. Elle tendoit de loin la main à la *calomnie* qui s'avançoit. Elle avoit près d'elle l'ignorance, sous la figure d'une femme aveugle, & de l'autre côté le soupçon représenté par un homme

agité d'une inquiétude secrète. Vis-à-vis étoit la *calomnie*, représentée sous la figure d'une belle femme, & ornée de beaux atours, mais dont le visage étoit enflammé & sembloit respirer la colère & la rage. Elle tenoit un flambeau allumé de la main gauche, & de la droite elle traînoit par les cheveux un jeune homme, qui levoit les mains au ciel; & sembloit prendre le ciel à témoin. Elle étoit précédée d'un homme pâle, maigre, d'un visage hâve, d'un regard fixe, & semblable à un homme qui sort d'une longue maladie. Il représentoit l'envie. Derrière étoient deux femmes qui conduisoient la *calomnie*, & qui ajustoient ses ornemens. L'une étoit l'Embusche, & l'autre la Trompette. Derrière suivoit le repentir vêtu d'habits noirs & déchirés, & qui tournant la tête en arrière, avec des yeux tout baignés de larmes, & un visage couvert de honte, sembloit recevoir la Vérité qui s'avançoit. Apelles fit présent de ce tableau à Ptolémée, Capitaine d'Alexandre, pour se venger de la calomnie d'un autre Peintre qui l'avoit accusé d'avoir eu part à la conspiration faite contre ce prince.

**CALOMNIER.** v. a. Accuser faussement, imputer à quelqu'un des vices ou des défauts qu'il n'a pas. Attaquer, blesser l'honneur & la réputation de quelqu'un par des imputations fausses. *Calumniari aliquem.* Les plus grands Saints ont été sujets à être *calomniés*. *Calomnier* une alliance: c'est, selon Patru, la blâmer faussement, & mal-à-propos.

**CALOMNIE,** ÉE. part.

**CALOMNIEUSEMENT.** adv. D'une manière calomnieuse. *Per, calumniam, calumniosè.* Il a obtenu un Arrêt qui l'a déclaré faussement & *calomnieusement* accusé.

**CALOMNIEUX, EUSE.** adj. Qui contient des calomnies. *Calumniosus.* Ces écritures sont pleines de faits injurieux & *calomnieux*.

**CALONE,** rivière de France en Normandie, qui a sa source à Dures-en-fontaines, passe à Bailleur, à Ainières & à Conneilles, & se perd dans la rivière de Touques à Pont-l'Evêque.

**CALONNIERE.** s. f. Terme populaire. On dit canonnière.

**CALOT.** s. m. nom d'un Graveur fameux, qui ne gravoit que dans le grotesque: d'où l'on a dit, figure à *Calot*; pour dire, figure extraordinaire & risible. *Voyez GROTESQUE.*

**CALOT.** s. m. Morceau de bois pour caler une pièce de charpente, & la mettre droit sur son chantier. *Diët. des Arts* 1731. C'est ce que Richelet & d'autres appellent *cale*.

**CALOT,** chez les faiseurs de dragées au moule, est une calotte de chapeau dans laquelle ils mettent les dragées après qu'elles sont séparées des branches.

**CALOT,** s. m. C'est le nom d'une espèce de poire qui est bonne à cuire, qui se conserve jusqu'au mois de Mai, & qui se nomme encore *Donville*.

**CALOTTE.** s. f. Petite coiffe, espèce de petit bonnet de cuir, de satin, ou d'autre étoffe, qui couvre le haut de la tête. *Pileolus, galericulus.* La *calotte* rouge est une marque de dignité, car il n'y a que les Cardinaux qui la portent.

On dit que le Pape a donné la *calotte* à quelqu'un, pour dire, qu'il l'a élevé à la dignité de Cardinal. ACAD. FR.

On appelle *calotte à oreilles*, une grande *calotte* qui couvre les oreilles. Les vieillards en portent.

La *calotte*, qui a été introduite d'abord par nécessité, est devenue depuis un ornement pour les Ecclésiastiques; & comme les nouveautés trouvent de l'opposition, par un statut de la faculté de Théologie de Paris du premier Juillet 1561, il fut défendu aux Bacheliers de soutenir ou de disputer en *calotte*. M. le Cardinal de Richelieu est le premier Ecclésiastique qui ait porté la *calotte*



en France. M. Thiers, *Hist. des perruques.*

**CALOTTE.** Terme d'Armurier. C'est ainsi que les Armuriers ou Arquebusiers nomment une petite plaque convexe de fer poli, qu'ils mettent au bout de la poignée du pistolet. *Galerus ferreus.*

**CALOTTE.** Terme de boutonnet. C'est ainsi qu'on appelle la pièce de Métal qui forme la couverture d'un bouton. Chez les fourbilleurs, c'est la partie de la garde d'une épée sur laquelle on applique le bouton au dessus du pommeau.

**CALOTTE.** Ce terme est employé par quelques Botanistes dans la description des parties de certains fruits, & dans celle des calices de certaines fleurs, parce que la figure de ces parties ou de ces calices approche de celle d'une calotte. *Galericulus.*

**CALOTTE,** en termes d'Architecture, est une portion de voute sphérique ou sphéroïde, qu'on fait au milieu des voutes & plafonds pour les élever en cet endroit. **FREZIER.**

**CALOTTE.** Terme d'horlogerie. C'est une espèce de boîte qui renferme le mouvement d'une montre, pour le garantir de la poussière.

**CALOTTE Céphalique.** Espèce de sachet rempli de médicamens propres à guérir les maux de tête, dont on faisoit autrefois usage. Dans les maux de tête, on l'appliquoit sur cette partie.

**CALOTTE.** C'est le nom de la Confrérie des Fous, qu'on appelle le *Régiment de la Calotte*; & *Calotin* est un Soldat ou un Officier de ce Régiment. Un transport Calotin, est un transport de folie. M. de Boissy, Scène 3 de sa Comédie de la Critique, s'est servi de cette expression. Le cinquième tome du théâtre de la Foire commence par une pièce d'un Acte, intitulée *Le Régiment de la Calotte*, à la tête de laquelle est un Avertissement, où l'on dit que pour mettre au fait du Régiment de la *Calotte* ceux qui n'y sont pas, ils sauront que c'est un Régiment métaphysique, inventé par quelques esprits badins, qui s'en sont fait eux-mêmes les principaux Officiers. Ils y enrôlent tous les particuliers, nobles & roturiers qui se distinguent par quelque folie marquée, ou quelque trait ridicule. Cet enrôlement se fait par des brevets en prose ou en vers, qu'on a soin de distribuer dans le monde. De *Calotin*, est venu *Calotiner*, enrôler dans le Régiment de la *Calotte*. C'est un verbe employé dans la troisième scène, où Momus dit à un Avocat; mais qu'avez-vous fait pour mériter l'honneur d'être *calotiné*?

Il a paru en 1725 un livre in-8°, intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte*. On y a inséré un grand nombre de satyres calomnieuses contre des personnes respectables par leur naissance & par leur mérite. Les Chefs du Régiment n'ayant jamais eu en vue qu'une critique badine des ridicules, qui ne porte ni sur les conditions, ni sur les mœurs, ont cru pour l'honneur du corps devoir s'élever contre un pareil attentat, & ont rendu un arrêt contre cette fautive édition des brevets & autres réglemens supposés. Cet arrêt, qui est en vers, a, de même que ce qui vient d'être dit, été imprimé dans le mercure d'Octobre 1726.

**CALOTTIER.** s. m. Marchand de calottes. Celui qui a le droit de faire & de vendre des calottes *Galericulus opifex, propulo.*

**CALOTTIER,** se prend aussi pour un homme qui porte calotte. Tels ont été dépeints trois des principaux tigueurs dans l'exemple suivant: « Il se trouva aux » Etats, de notables & signalés Officiers, qui ne » cédoient rien en grandeur de barbe & de cor- » sage aux anciens Pairs de France: & y en avoit » trois pour le moins de bonne connoissance qui » portoient calotte à la catholique, & un qui por- » toit grand chapeau, & rarement se défibloit: » ce que les politiques détortoient en mauvais » sens, & disoient que les trois *calottiers* étoient » tigneux & le grand chapeau avoit la tête comme

» le Poète Æschylus: tellement que leur commun » dire étoit qu'auxdits Etats n'y avoit que trois » tigneux & un pelé. » *Satyre Ménippée*, in-8°, pages 1 & 2.

**CALOTTIER.** s. m. Noyer, arbre qui porte les noix. *Nux.* Ce mot ne se dit que dans les campagnes.

**CALOYER** ou **CALOGER**, ERE. s. m. & f. Moine, Religieux (ou Religieuse) Grec, qui suit la règle de Saint Basile. Les *Caloyers* habitent particulièrement le mont Athos; mais ils desservent presque toutes les Eglises d'Orient, dont ils sont la gloire & l'ornement. Ils font des vœux comme les Moines en Occident. Il n'a jamais été fait de réforme chez eux; car ils gardent exactement leur premier institut, & ont conservé leur ancien vêtement. Ils mènent un genre de vie fort austère & fort retirée; ils ne mangent jamais de viande, & outre cela ils ont quatre Carêmes, & observent plusieurs autres jeûnes de l'Eglise Grecque, avec une extrême régularité. Ils ne mangent du pain qu'après l'avoir gagné par le travail de leurs mains. Dans la dernière nécessité ils n'obtiennent pas même dispense de manger du beurre, du poisson, des œufs & de l'huile. Il y en a qui ne mangent qu'une fois en trois jours, & d'autres deux fois en sept, pendant leur sept semaines de Carême. Ils passent la plus grande partie de la nuit à pleurer, & à gémir pour leurs péchés, & pour ceux des autres: on ne peut pas porter plus loin les obligations de la vie Monastique. **TAVERNIER.** Le nom se donne particulièrement aux Religieux qui sont vénérables par leur âge, par leur retraite, & par l'austérité de leur vie. Il y a à Athènes trois Monastères de *Calogeres*. **LA GUILL.** Il est bon de remarquer ici que quoiqu'en France on comprenne tous les Moines Grecs sous le nom de *Caloyers*, il n'en est pas de même en Grèce. Il n'y a que les frères qui s'appellent ainsi; car pour ceux qui sont Prêtres ils se nomment Jérémonaches. **LETTRE. EDIF. ET CUR.** Tom. X, p. 346, 347. Les Turcs donnent aussi quelquefois le nom de *Caloyers* à leurs Dervis, ou Religieux Turcs. Ce mot *Caloger* (car c'est ainsi qu'il le faut écrire, mais il faut prononcer *Caloyer*, les Grecs eux-mêmes le prononcent ainsi, ayant adouci le son du  $\gamma$  Grec, ou du G, non-seulement dans ce nom, mais généralement dans toutes les dic-tions où il se trouve;) ce mot, dis-je, *Caloger*, ou *Caloyer*, vient du mot grec *καλόγερος*, & il tire son origine de *καλος*, & *γέρον*; c'est-à-dire, *bon vieillard*. Les Moines Grecs, dit le P. Goar, s'appellent les uns les autres *Caloger*, qui est la même chose que *καλὸς γέρων*, *bons vieillards*, comme vieillissans dans la vertu, *in virtute confescentes*. Voyez sur les *Caloyers* le P. Helyot, T. I, c. 19, 20.

On appelle aussi *Calogeres* chez les Grecs de certaines Religieuses qui vivent en communauté. Elles suivent la règle de S. Basile, & sont renfermées dans des Monastères, ayant à la tête de leur Communauté une des plus sages Religieuses qui leur tient lieu d'Abbesse. Cependant ces Monastères de femmes dépendent toujours de quelque Abbé. Ces Religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, & un manteau de même couleur; ce habit est de laine simple. Elles ont les bras & les mains couvertes jusqu'au bout des doigts. Elles ont de plus la tête rasée; & chacune a une cel-lule séparée, où il y a de quoi se loger. Celles qui sont les plus riches ont des servantes, & elles nourrissent même quelquefois de jeunes filles pour les élever à la piété. Après qu'elles se sont acquittées de leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à paiguille. Les Turcs qui ont quelque respect pour ces Religieuses viennent jusque dans leurs Monastères pour acheter des ceintures de leur façon. Les Abesses ouvrent volontiers les portes de leur Couvent aux Turcs qui viennent acheter le travail de ces bonnes filles, & retournent à leur appartement aussi-tôt qu'elles ont vendu leur



marchandise. Le sieur de Moni, qui a fait cette description des *Calogeres*, ou Religieuses Grecques, après Allatius, ajoute en même temps qu'il a lu une relation manuscrite de Constantinople, où il n'est pas parlé si avantageusement d'elles. Les *Calogeres* de Constantinople, dit l'Auteur de cette relation manuscrite, sont des veuves, dont quelques-unes ont eu plusieurs maris, & elles n'em brassent cette profession, que lorsqu'elles sont avancées en âge. Elles ne font point de vœux : toute leur sainteté consiste à prendre un voile noir sur leur tête, & à dire qu'elles ne veulent plus se marier. La plupart demeurent en leurs maisons, où elles prennent le soin de leur ménage, & même de leurs parens. Cet Auteur avoue néanmoins qu'il y en a quelques-unes qui vivent en communauté ; mais que celles-ci sont plus misérables que les premières ; que les unes & les autres vont par-tout où il leur plaît, & qu'enfin elles ont plus de liberté sous cet habit de Religieuses, qu'elles n'en avoient auparavant ; on pourroit ajouter encore à cela, que les Evêques défendent à leurs Prêtres, sous peine d'interdit, d'entrer dans les Monastères des *Calogeres*.

**CALPÉ.** f. f. Une des montagnes appelées les *colonnes d'Hercule*.

**CALPURNIA.** Nom de loix romaines. La première avoit été faite contre le pécuniaire. *Calpurnia repetundarum* ; la seconde de *ambitu* ; une troisième *Calpurnia militaris*. Elles tiroient leur nom de leurs Auteurs.

La famille *Calpurnia* étoit plébéienne ; mais consulaire. Elle a produit plusieurs grands personnages.

**CALQUABLE.** adj. Vieux mot, qui signifie *difficile à passer* ; on l'a dit en parlant des rivières.

**CALQUAS.** f. m. *Pharetra*. Vieux mot, qui veut dire *carquois*.

**CALQUE.** f. m. Poids de la dixième partie d'une obole.

**CALQUER.** v. a. Contre-tirer un dessin, le copier trait pour trait. Terme de Peintres & de Graveurs, qui se dit lorsqu'ils ont un dessin dont le revers est marqué de couleur rouge ou noire, & qu'ils en marquent & tracent les traits sur une planche vernissée, sur une muraille ou autre matière ; ce qui se fait en passant légèrement avec une pointe sur chaque trait du dessin qui laisse l'impression de la couleur qui est au dos sur la planche, ou le mur, &c. *Lineamenta graphio describere*.

**CALQUÉ,** ÉE, part. Dessin *calqué*. Estampe *calquée*, c'est-à-dire, contre-tirée, en passant une pointe sur les traits, afin qu'ils s'impriment sur un papier ou sur autre chose.

**CALQUERON.** f. m. Partie du métier des étoffes de soie. C'est un linteau de quatre pieds de long, sur un pouce de large & autant d'épaisseur. Il sert à attacher les cordes qui repondent aux aleyrons pour faire jouer les lisses suivant le besoin, pour la fabrication de l'étoffe : on attache encore au *calqueron* les cordes ou estrivères, qui le sont aussi aux machines, pour donner le mouvement aux lisses. ENCYC.

**CALQUIER.** adj. masculin ou substantif. Les Atlas *calquiers* sont des satins des Indes. Il y a aussi des rasetas des Indes qui portent ce nom. *Calquier des Indes*.

**CALSERY.** Ville d'Asie, dans l'Indoustan, au Royaume de Jamba, auprès de la source de la rivière de Gemené.

**CATRY.** f. m. Nom d'homme. *Caltricus, Calatetricus, S. Caltry* naquit l'an 529 de famille noble ; à 27 ans il fut choisi par les suffrages communs du clergé & du peuple de Chartres, pour succéder à S. Lubin leur Evêque. Il assista au III<sup>e</sup> concile de Paris, en 557, & en 566 au II<sup>e</sup> de Tours, & mourut l'année suivante 567.

**CALVAGI.** f. m. Terme de relation. Officier du Grand-Seigneur, tels que sont les Fruitières dans la Mai-

son du Roi, qui font les compotes, confitures & autres semblables mets de dessert. VIGENERE. Il y a dans le Serrail dix *Calvags*.

**CALVAIRE.** f. m. Petite montagne de la Terre-Sainte. *Calvaria mons* ou *locus*. Le *Calvaire* étoit une petite montagne près des murs de Jérusalem, au nord, ou selon d'autres, au nord-est de cette ville. C'étoit le lieu où l'on exécutoit les criminels, & où Jésus-Christ voulut souffrir la mort pour nous sur une croix. Constantin le Grand fit enfermer ce lieu, & le sépulcre de J. C. de murailles, & y fit bâtir une église magnifique, appelée le *Saint Sepulcre*, qui subsiste encore. Et ils arriverent ainsi au lieu qu'on appelle *Golgotha* ; c'est-à-dire, *Calvaire*. BOURN. Il y en a qui croient certaine tradition qui porte qu'Adam fut enterré sur le *Calvaire*, & qu'Abraham y conduisit son fils pour l'immoler.

Ce mot *calvaire* s'est formé du latin *calvaria*, qui signifie un *crâne*. Elle s'appeloit en hébreu nouveau, ou en Chaldéen & en Syriaque גולגולת, *Gulgulta*, d'où se fit *Golgotha*, qui signifie la même chose que *Calvaire*. Ce nom lui fut donné, selon quelques Auteurs, parce qu'elle avoit la forme de la tête ou du crâne de l'homme ; & selon d'autres, parce qu'on y voioit les crânes de ceux qui avoient été mis à mort pour leurs crimes.

Quelques-uns dérivent ce nom de *calvus*, chauve, parce que, dit-on, cette éminence à Jérusalem étoit nue & sans verdure : & c'est en effet ce que signifie le mot hébreu *Golgotha*, que les Interprètes Latins ont rendu par *calvaria locus*.

En termes de spiritualité, on dit, aller au *calvaire*, monter au *calvaire*, pour dire, embrasser des pénitences, des mortifications, des afflictions, les chercher ; demeurer au *calvaire*, les supporter patiemment, les continuer ; être dans l'état d'affliction, de mortification, de souffrance.

L'Ordre de Notre-Dame du *calvaire*. Voyez CALVAIRIENNE.

**CALVAIRE,** f. m. En termes d'architecture, c'est une chapelle élevée sur un tertre, en mémoire du lieu où Jésus-Christ fut crucifié proche de Jérusalem. *Calvaria*.

**CALVAIRIENNE.** f. f. Religieuse de l'Ordre de Notre-Dame du Calvaire. *Calvariana, Monialis à monte Calvaria dicta*. Les Religieuses de Notre-Dame du Calvaire se vantent d'avoir eu pour fondatrice Antoinette d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans, Duc de Longueville & de Marie de Bourbon, Comtesse de Saint Paul. Antoinette d'Orléans fut d'abord Religieuse Feuillantine, & ensuite de Fontevault, & coadjutrice de l'Abbesse Eleonore de Bourbon sa tante, mais au vrai leur fondateur, fut le P. Joseph le Clerc de Tremblay, Capucin, si célèbre dans l'histoire du Cardinal de Richelieu. Ce Pere, dans le cours de ses missions & de ses prédications, eut occasion de connoître la mere Antoinette d'Orléans, à laquelle il servit beaucoup pour la réforme de l'Ordre de Fontevault ; mais voyant que toutes les Religieuses de Fontevault n'étoient pas dans la disposition d'embrasser une réforme aussi austère que celle que la mere d'Orléans & lui vouloient introduire, il obtint du Pape une Bulle, qui permit à la mere Antoinette d'Orléans & à toutes les Religieuses zelées qui voudroient la suivre, de sortir de l'Ordre de Fontevault, & d'établir un nouveau Monastère. Il le bâtit à Poitiers en 1614. Le Pape leur permit d'y pratiquer la règle de S. Benoit dans toute sa pureté. La Reine-Mere se déclara Protectrice du nouveau Monastère ; ce qui leva toutes les difficultés, on en y faisoit, & la mere Antoinette d'Orléans y arriva le 25 Avril 1618. Le P. Joseph dressa des constitutions. Il obtint de Grégoire XIII une bulle qui érigeoit les Monastères de Paris, de Poitiers, d'Angers, & tous les autres fondés & à fonder par les Religieuses de la mere Antoinette d'Orléans, en congrégation de l'Ordre de S. Benoit, sous le titre de Notre-Dame du Calvaire. Ce qui fut confirmé

pat une seconde Bulle du 10 Juillet 1721. Voyez le P. Héliot, T. VII, c. 46. On appelle ces filles Religieuses du Calvaire, ou *Calvairiennes*.

**CALVANIÈRE**. f. m. Terme d'agriculture. C'est un homme de journée qu'on prend pendant la moisson pour entasser les gerbes dans la grange. *Messorius bajulus, messorii operis vectarius, administrator*. Un bourgeois qui donne sa terre à moitié fruits, est obligé de fournir des *Calvanières* à son métayer.

**CALVARDINE**. f. f. Vieux mot, qui signifie *perruque*. *Ascititia casaries*. Borel croit que ce mot vient de *calvus*, *chauve*, parce qu'autrefois on ne prenoit la perruque que lorsqu'on étoit chauve.

**CALVILLE**. Voyez CALLEVILLE.

**CALVINIEN**, **ENNE**, adj. Qui appartient à Calvin, ou à sa secte. *Calvinianus*. Un sentiment *calvinien*. Une doctrine, une proposition *calvinienne*. Les principes de Jansénius sont purement *calviniens*. Genève est une ville toute *calvinienne*.

**CALVINISME**. f. m. Secte, parti, doctrine, sentimens de Calvin & de ses sectateurs en matière de religion. *Calvinismus, Calvini secta, hæresis*. Le Jésuite Mainbourg a composé une histoire du *Calvinisme*.

Le plus pur *Calvinisme* est dans la ville de Genève, d'où il s'est répandu en France, en Angleterre & dans les Pays-Bas. Le *Calvinisme* a été entièrement détruit en France par la revocation de l'Édit de Nantes l'an 1685. Il est la religion dominante dans les Provinces-Unies depuis l'année 1572. Ce fut en cette année-la qu'il fut reçu dans ces provinces tel qu'il s'enseignoit à Genève, pour être la seule religion publique. Des treize Cantons Suisses, il y en a six qui font profession du *Calvinisme*; de ces six néanmoins, il y en a deux qui sont partagés en Catholiques & en Calvinistes. Le *Calvinisme* est aussi répandu dans le Palatinat, mais l'Électeur Palatin est présentement Catholique. Il seroit trop long de rapporter toutes les erreurs que Calvin a enseignées: on peut juger du mérite de sa religion par celles que voici. 1°. La prédestination & la réprobation sont antérieures à la prévision de quelque œuvre que ce soit, bonne ou mauvaise. 2°. La prédestination & la réprobation ne dépendent que de la seule volonté de Dieu, sans aucun rapport aux mérites ou aux péchés des hommes. 3°. Dieu donne à ceux qu'il a prédestinés la foi, qu'ils ne peuvent perdre; il leur donne une grâce nécessaire qui ôte la liberté, il ne leur impute point leurs péchés, quelque énormes qu'ils soient, mais il les couvre de la justice de J. C. 4°. Les justes ne sauroient faire aucune bonne œuvre, à cause du péché originel qui est en eux. 5°. Ils ne sont pas obligés de faire de bonnes œuvres, parce qu'ils sont exempts de l'obligation d'observer la loi qui les commande. 6°. Les œuvres de justice ne méritent que l'enfer, &c. Ces points de religion, & plusieurs autres qu'on pourroit rapporter, ont paru si horribles & si contraires à la raison & au bon sens, que les Sectateurs de Calvin en ont rejeté plusieurs; mais ils ont toujours soutenu des erreurs fondamentales qui les séparent de l'Eglise Catholique.

**CALVINISTE**. f. m. & f. Hérétique qui suit la doctrine de Calvin. *Calvini sectator*. En France, on appelle les gens de cette secte *Huguenots*, & *Parpailiaux* parmi le peuple. En Allemagne, on les confond avec les Luthériens & autres sous le nom de *Protestans*. Le P. Gaultier leur attribue cent hérésies dans sa chronologie; & le P. François Feu-Ar-dent, Docteur de Paris, en parlant des erreurs des *Calvinistes*, leur en donne mille quatre cents, dans un ouvrage intitulé *Theomachia Calvinistica*.

Les *Calvinistes* prennent le nom de *Réformés*, qualité qu'ils n'ont osé s'attribuer en France sans être repris, pendant qu'ils y ont été. Les déclarations du Roi leur ordonnèrent de prendre seulement le nom de *prétendus-Réformés*. Les Luthériens haïssent mortellement les *Calvinistes*; ils ont été toujours très-éloignés d'eux, quelques efforts que ceux-ci aient faits pour s'approcher des Luthériens, qui

regardent les sentimens des *Calvinistes* sur la prédestination & sur la réprobation, comme des opinions Mahométanes, lesquelles renversent la Religion Chrétienne. L'Électeur de Brandebourg est *Calviniste*, mais la plupart de ses sujets sont Luthériens: il y en a aussi quelques-uns qui sont Catholiques. Les *Calvinistes* sont en très-petit nombre dans ses Etats. En Angleterre la religion dominante est celle des Episcopaux, & quoique ceux-ci différen-tent peu des *Calvinistes* pour ce qui est de la doctrine, ils ne sauroient cependant les souffrir; le nom de *Calviniste* leur étant tout-à-fait odieux. Le parti des *Calvinistes* au contraire domine dans toute l'Ecosse, sous le nom de *Puritains*. Les Episcopaux en ont été bannis depuis peu, sous le Prince d'Orange, appelé le Roi Guillaume.

*Calviniste* se fait aussi quelquefois adjectif, & se dit pour *calvinien*. Vous avancez-là des propositions *calvinistes*. A la *calviniste*. Phrase adverbiale: à la manière des *Calvinistes*.

**CALVITIE**. f. f. Terme de Médecine. Chute de cheveux, surtout du devant de la tête, qui ne peut plus revenir. *Calvitium*. La *calvitie* arrive en conséquence du dessèchement de l'humidité qui nourrissoit les cheveux, causé par le grand âge, par la maladie, ou par l'usage excessif de la poudre.

**CALUMET**. f. m. Terme de relation. C'est un instrument des Sauvages de l'Amérique. *Tabacaria Canadensium, Syrinx, fistula*. C'est une espèce de grande pipe à fumer, faite de marbre rouge, noir ou blanc. La tête en est bien polie, & a la figure d'un marteau d'armes. Le *calumet* a un tuyau orné de poils de porc-épic & de petits fils de peaux de plusieurs couleurs. Le *calumet* a quelque chose de mystérieux parmi les Sauvages du nord. C'est le symbole de la paix.

**CALUNTER**. f. m. Terme de relation. C'est dans les villes de Perse un Magistrat, qui est à-peu-près comme le Maire dans les nôtres.

**CALUS** ou **CAL**, f. m. Le premier est le plus usité. Dureté qui se forme en quelque partie du corps humain, par un travail continu qui durcit & épaissit la peau. *Callus, callum*. Les artisans ont des *calus* au fond des mains. Les Tailleurs ont du *cal* aux doigts où ils mettent les ciseaux.

**CALUS** se dit aussi d'une dureté qui se forme sur l'endroit où il y a eu fraction d'un os; la nature y envoie assez de matière pour le consolider, & empêcher qu'il ne se rompe de rechef.

**CALUS** se dit figurément, en parlant de la dureté que l'ame a contractée contre toute sorte de tendresse.

☞ C'est un endurecissement d'esprit & de cœur qui se forme par la longue habitude. Il se prend en bonne & en mauvaise part. Ce Juge est incorruptible, il s'est fait un *calus* contre les sollicitations. L'impie se fait un *calus* contre les remors de sa conscience.

☞ **CALUS**, en Jardinage, est une reprise de la matière de la sève qui se fait en forme de nœud à la jointure d'une branche ou d'une racine.

**CALUS** ou **ACALUS**. f. m. Nom d'homme dans la Mythologie. *Calus, Acalus*. *Calus* étoit neveu & apprenti de Dédale, qui le précipita du haut d'une maison en bas par jalousie, & parce qu'il étoit devenu trop habile sous lui, & qu'il avoit inventé la scie, à l'imitation d'une mâchoire de serpent, la règle & la roue à potier. Minerve touchée de son malheur, le métamorphosa en perdrix, ce qui lui fit donner le nom de cet oiseau. *Perdix*.

*Calus* est Grec, il vient de κάλλος, qui signifie *beau*, *bon*.

**CALYBÉ**. f. f. Terme de Mythologie. Vieille Prêtresse du Temple de Junon, dont la furie Alec-tro prit la figure pour parler à Turnus.

**CALYBITE**. f. m. & f. Qui loge dans une cabane, dans une mesure. *Calybita, qui sub tuguriolo habitant*. Ce mot n'est en usage dans notre langue que comme surnom de quelques Saints. S. Jean *Calybite*, que l'Eglise honore le 15 Janvier, étoit d'une

des meilleures maisons de Constantinople. Il fut Moine Acémète sous Théodose le jeune. Voyez les notes de M. Chastelain au 15 de Janvier. Il y a encore eu d'autres *Calybites*, comme remarque Bollandus. *Januar. t. I, p. 1031*, qui vivoient sous des cabanes, des chaumines.

Ce mot vient de *καλυπτει*, *tego*, *operio*. BOLLANDUS. *Ib. p. 1029*. De-là s'est fait le nom Grec *καλυβη*, qui signifie une *petite loge* ou *hute*. Voyez le Glossaire de Du Cange.

**CALYCOPIIS.** f. f. Terme de Mythologie. Fille d'Ortréus, Roi de Phrygie, est la Venus mere d'Enée. Elle épousa Thoüs, Roi de Lemnos, qui érigea à sa femme des temples, à Paphos, à Amathonte, dans l'Île de Chypre & à Byblos en Syrie, institua en son honneur des Prêtres, un culte sacré & des fêtes.

**CALYPHE.** Voyez CALIFE.

**CALYPSO.** f. f. Terme de Mythologie. C'est le nom d'une Nymphe célèbre par ses amours avec Ulysse, qui passa sept ans avec elle dans l'Île d'Ogygie où elle regnoit, & où elle reçut favorablement cet étranger qui y avoit été jeté par la tempête. Cette Nymphe étoit fille de l'Océan & de Thétis, si l'on en croit la fable. Elle avoit promis l'immortalité à Ulysse, s'il vouloit l'épouser; mais celui-ci l'ayant quittée pour retourner dans sa patrie auprès de sa femme Pénélope, elle s'en tua de désespoir. Homere rapporte pourtant autrement la chose; & Lucien dit qu'Ulysse lui écrivit qu'il étoit fâché de l'avoir quittée, parce qu'il avoit trouvé sa femme au milieu de plusieurs galans qui lui faisoient la cour & mangeoient son bien, qu'il les avoit tués, & s'étoit enfui, & qu'il ne désespéroit pas de retourner la voir quelque jour.

**CALYPTER.** f. m. Excroissance charnue, qui couvre la veine hémorrhoidale. *καλυπτέρ*, de *καλύπτω*, cacher. *Hippocrate*, cité par JAMES.

**CALZA** (l'ordre de la). Voyez BOTTE (ordre de la).

**CALZADA** ou SAN-DOMINGO DE LA CALZADA. *Calcida* ou *Calciara*. Ville d'Espagne dans la Vieille-Castille, dans la contrée de Rioja. Son Evêché a été uni à celui de la Calahorra.

## C A M.

**CAMÆNA.** f. f. Déesse du chant chez les Romains.

**CAMAGNE.** Terme de Marine. Lit de vaisseau. Voyez CAJUTES.

**CAMAGUELA.** Province de l'Île de Cuba, dans l'Amérique septentrionale. Elle étoit très-peuplée avant l'arrivée des Espagnols.

**CAMAIEU.** f. m. Pierre fine, ordinairement de deux couleurs, sur laquelle on voit différentes figures que la nature y a tracées. *Lapis in quo figura videtur, non impressa, sed ingenerata*. On le dit aussi de ces pierres précieuses, comme onyx, sardoines & agathes, sur lesquelles les Lapidaires emploient leur art pour aider la nature à perfectionner ces représentations.

Ce mot vient de *camehuia*, qui est un nom que les Orientaux donnent à l'onix, lorsqu'en l'usant, on trouve une autre couleur, comme qui diroit une *seconde pierre*. Les Latins ont dit aussi *camahutus* & *camahelus*. DU CANGE.

**CAMAIEU** se dit aussi d'un dessin fait par un Peintre, où il n'emploie qu'une seule couleur, & où il observe les jours & les ombres, sur un fond de couleur différente, d'or ou d'azur, qui représente d'ordinaire les bas-reliefs. *Imago monochromatos, monochroma*. Les plus riches *cameieux* sont rehaussés d'or ou de bronze, par hachures.

On dit peindre en *cameieu*, un plafond orné de *cameieux*, de beaux *cameieux*. Les Grecs les appeloient *μινωσιώματα*.

**CAMAÏL.** f. m. Petit manteau que les Evêques portent par-dessus leur rochet, qui ne s'étend que depuis le cou jusqu'à la ceinture. *Epomis*, *humeralis*.

Il est noir ou violet. Il a un capuce, mais si petit, qu'il ne peut couvrir la tête, & qu'on le laisse abatta par derrière, de sorte que c'est plutôt un ornement de cérémonie, qu'un habit propre à garantir du froid. Les Cardinaux portent ordinairement le *Camail* rouge. Pendant l'avent & le carême, & quand ils sont en deuil, ils le portent violet. Les Evêques dans leur Diocèse portent le *camail* violet. Hors de leur Diocèse, & quand ils sont en deuil, ils le portent noir. Les Cardinaux & Evêques assistent aux actes & aux cérémonies en *camail* & en rochet. Les Abbés séculiers ont tous le *camail* noir, les réguliers de la couleur de leur ordre. Les Abbés Prémontrés l'ont blanc.

**CAMAÏL** se dit aussi d'un habit d'Eglise, des Chanoines, Prêtres, & autres Ecclésiastiques séculiers & des Chanoines réguliers. Il a un capuce dont on couvre la tête. C'est un habit d'hiver, pour se garantir du froid. On le prend à la Toussaint, & on le quitte à Pâque. Le *camail* des Chanoines descend par-devant jusqu'au dessous de l'estomac & par derrière jusqu'aux talons, & se termine en pointe. Celui des Chanoines réguliers de la Congrégation de France, est à-peu-près de même forme. Quelques autres Ecclésiastiques le portent de la même manière, & c'est ce qu'on appelle le *grand camail*. Le *petit camail* qui est ordinairement celui des simples Ecclésiastiques ne se termine point en pointe par derrière, & descend seulement jusqu'aux reins. C'est ainsi qu'on le porte à Paris.

Quelques-uns disent, comme Théophile Raynaud, que ce mot vient de *camelaucius*, qui étoit une couverture de tête faite de camelot. Ce qu'on lit dans le savant *Onomasticon* du P. Rosweid, Jésuite, sur *camelauchium*, confirme ce sentiment, quoiqu'il n'y parle point du mot François, *camail*. On y lit que dans des vies anciennes des Saints on trouve que *camelauchium* étoit un vêtement dont on se couvroit la tête; que dans un ancien Glossaire manuscrit de Camberon, il est dit que c'est un vêtement du Pape, un ornement de tête semblable à la tiare; que dans Bède, *de Tabern. Liv. III, chap. 8*, il est décrit comme un *casque*, qui s'étend jusque sur le haut de la tête, ce qui représente en effet la forme de *camail*; que ce mot est Grec *καμελαυκιον*, & *καμελαυχιον*; qu'il se trouve dans Suidas, dans Hésychius, dans le Scholiaste d'Aristophane; que l'Etymologiste le dérive de *καρὰ τὸ ἐλάνειν τὸ κωμα*; ce qui montre que l'usage de cet habillement vient des pays chauds, où on le portoit pour se garantir du soleil & de la chaleur, au lieu qu'on l'a pris dans ce pays-ci pour se garantir du froid; qu'au reste on trouve dans Isidore, & d'autres anciens, *calemanchus* & *calemancus*, mais que c'est une faute; que dans Bède à l'endroit cité, il y a *Calamacus*, mais que ce sont des transpositions & des changemens très-ordinaires dans les Auteurs ou les Copistes de la basse Latinité, dans lesquels on trouve de même très-souvent *corcodrillus* pour *crocodilus*. D'autres prétendent qu'il y a plus d'apparence qu'il vient de *cap de maille*: il est certain qu'il y avoit autrefois des couvertures de tête faites de mailles. Ainsi on voit dans l'*Histoire de Bertrand du Guesclin*, des Chevaliers bien armés de *camails*, qui répondoient à peu près aux haussécols des derniers temps; & la ressemblance a fait ainsi nommer les *camails* des Evêques. DU CANGE.

En termes de Blason on a aussi appelé *camail* ou *mantelet*, une espèce de lambrequin, dont les anciens Chevaliers couvroient leurs casques & leurs écus.

**CAMAÏL.** Ordre du **CAMAÏL**. C'est l'Ordre militaire du Porc-épic, institué en 1394, par Louis de France, Duc d'Orléans, au baptême de son fils Charles, cet Ordre fut appelé *Ordre du Camail*, parce que le Duc d'Orléans donnoit avec le collier une bague d'or, garni d'un *cameieu*, ou pierre d'agate,

d'agate, sur laquelle étoit gravée la figure d'un Forc-epic. *Voyez* ce mot.

**CAMAIL** s'est dit autrefois pour *Camaiieu*. *Voyez* l'article précédent de l'Ordre du *Camail*.

**CAMALDOLI**. Village du Florentin dans la Toscane, qui a donné son nom à l'Ordre Religieux dont on va parler.

**CAMALDOLI**. *s. m. Ordo Camaldulanus*. Cet Ordre de Religieux fut fondé par S. Romuald en 1012, dans la plaine de *Camaldoli*, située dans l'Etat de Florence sur le mont Apennin, arrosée de sept fontaines. Quelques-uns ont prétendu que ce lieu s'appelloit *Aqua Bella*, & qu'il ne prit le nom de *Camaldoli*, ou *Campo Maldoli*, que parce qu'un Maldoli, bourgeois d'Arezzo, à qui il appartenoit, le donna à S. Romuald. Il y a un privilège de l'Empereur Henri II, où ce lieu est appelé *Campus amabilis*. Le P. Gui Grandis, Religieux de cet Ordre, Mathématicien du Grand Duc, & Professeur de Philosophie dans l'Université de Pise, qui donna en 1707, deux dissertations sur les Antiquités de son Ordre, imprimées à Lucques, en fait remonter l'origine jusqu'à l'an 978, que S. Romuald prit sous la conduite le Duc de Venise, Pierre Urscole, & qu'il alla en Catalogne avec lui & quelques autres compagnons. Il prétend aussi que si le nom de *Camaldoli* a été donné à cet Ordre, ce n'est point que la première institution de ce saint & de ses compagnons ait été à *Camaldoli*; mais parce que la régularité s'y est toujours conservée plus exactement qu'ailleurs. On les appelle les Ermites de *Camaldoli*, les Ermites *Camaldules*. Fortunius & Actius ont aussi écrit l'Histoire des *Camaldules*. Luc d'Espagne, l'a faite aussi sous le nom d'*Histoire Romaldine*. Dom Grandis en parle avec éloge. S. Romuald donna à ses Moines la règle de S. Benoît. Ils portent un habit blanc. Par leurs statuts, leurs maisons doivent être éloignées de cinq lieues des grandes villes. Le B. Rodolphe, IV<sup>e</sup> général, dressa les premières Constitutions de cet Ordre en 1102; en 1105, il fit de nouvelles Constitutions plus faciles à observer que les premières. Il obtint de Paschal II, la confirmation des biens & des Monastères donnés à ses prédécesseurs. Les Généraux ont encore fait depuis d'autres constitutions. L'Oratoire de *Camaldoli*, ou des *Camaldules*, ne fut approuvé qu'en 1072, par une Bulle d'Alexandre II, dans laquelle *Camaldoli* est appelée *Campus amabilis*. Le Prieur de ce Monastère étoit Général de l'Ordre, & cet office étoit perpétuel. Cet Ordre est divisé en cinq Congrégations. La première est celle de *Camaldoli* ou du Saint Ermitage: la seconde, celle de S. Michel de Murano, qui n'est que de Cénobites: la troisième des Ermites de S. Romuald, ou du mont de la Couronne: la quatrième, celle de Turin, & la cinquième, celle de France, qui ont chacune présentement leur Général ou Maître. La Congrégation de *Camaldoli*, depuis sa séparation d'avec celle du Mont de la Couronne, a des Constitutions particulières, approuvées par Clément X, l'an 1671. Le Général ou Maître de cette Congrégation est élu tous les deux ans, & se sert d'habits pontificaux. *Voyez* le P. Hélyot, *Liv. V, ch. 21* & suivans. Les *Camaldules* de France sont une Congrégation particulière, sous le nom de Notre-Dame de Consolation. Ils ne sont entrés dans le Royaume qu'en 1626. *Id. chap. 24.*

**CAMALDULE**. On appelle *Camaldules* les Religieux de l'Ordre de *Camaldoli*. *Camaldulanus*, *Camaldolita*, *Camaldulensis*. Il y en a qui appellent *Camaldolites* ceux qu'on appelle communément *Camaldules*. La vie d'un *Camaldule* est bien solitaire & bien austère.

**CAMALDULE** se dit aussi des Religieuses du même Ordre. Les *Camaldules* furent fondées par le B. Rodolphe, IV<sup>e</sup> Général de l'Ordre, vers l'an 1086. Leur habillement consiste en une robe & un scapulaire de serge blanche, & une ceinture de laine de la même couleur, qui se lie sur le scapulaire: au chœur

elles portent une grande coule. Les *Convertes Camaldules* n'ont point de coule, mais un manteau, & un voile blanc. Les *Camaldules* du chœur ont aussi un voile blanc, mais elles en ajoutent un noir par-dessus. Ces Religieuses *Camaldules* ont les mêmes observances que les Moines *Camaldules*. P. HÉLYOT, tome V, *chap. 21.*

**CAMALDUL**. *s. f.* Maison de l'Ordre des *Camaldules*. *Domus Camaldulensis*, *monasterium Camaldulense*. Le plus ancien des monastères de *Camaldules* en France est celui du Val-Jésus en Forêt, où l'on bâtit en 1633, une *Camaldule* qui a retenu le nom de Val-Jésus. P. HÉLYOT, tome V, *ch. 25.* Il y a une *Camaldule* à Grosbois, près de Paris. L'an 1648, Cachetine le Voyer, dame d'Arour de la Reine Régente, mere de Louis XIV, & veuve de René du Bellay, Baron de la Flotte, fonda une autre *Camaldule* dans sa terre de la Flotte, dans le bas Vendomois. En 1674, Henri de Guénégaud, Comte de Plancy, Secrétaire d'État, & la femme Elisabeth de Choiseul du Pleffis-Praslin, fondèrent une autre *Camaldule* dans leur terre de Brioux en Bretagne. *Id.*

**CAMALDULE** est encore le nom d'un Rosaire ou Chapelet, qu'on appelle le *Rosaire de la Couronne de Notre-Seigneur*, & plus communément le *Camaldule*. Il fut institué par le B. Michel de Florence, Ermite de *Camaldoli*. Le *Camaldule* a été approuvé par les Souverains Pontifes, qui ont accordé beaucoup d'indulgences à ceux qui le réciteroient. P. HÉLYOT, tome I, *ch. 23.*

**CAMANHAYA**. *s. f.* Plante capillaire du Brésil qui croît sur les arbres les plus hauts, & qui les couvre entièrement. Elle est d'une couleur grise, semblable à une espèce de daver, & elle produit à certaine distance, jusqu'à six feuilles; quelquefois une seule, comme celle du romarin. Il semble que ce soit une espèce d'Epithyme. RAY,  *cité par James.*

**CAMANIOC**. *s. m.* C'est une espèce de *Munio*, plus grand que l'ordinaire, tant par le bois que par les feuilles & les racines. C'est pourquoi on le nomme *Camanioc*, comme qui diroit le chef & principal *Munio*. Le *Camanioc* n'a aucune des mauvaises qualités du *Munio* ordinaire; on peut le manger sans aucune précaution; mais comme il est beaucoup plus long temps à croître & à mûrir; & que ses racines, plus légères & plus spongieuses, rendent moins de farine, on en néglige la culture. LE P. LABAT.

**CAMARA**. *s. f.* C'est en Anatomie la calotte du crâne ou la partie voûtée de l'oreille qui conduit à son orifice extérieur. *Keuzer. DICTIONNAIRE DE JAMES.*

**CAMARA**. *s. m.* Plante du Brésil, dont il y a plusieurs espèces.

**CAMARA-CUBA**. *s. m.* Plante qui a ses feuilles apes & herissées comme le chardon, & ses fleurs semblables à celles de l'ail de bœuf, l'odeur comme celle de la menthe, & les semences comme celles de la chicorce.

**CAMARA-JAPO**. Espèce de *mentastrum* ou de menthe, dont la tige ronde, velue, rougeâtre, s'élève à la hauteur de deux pieds. Ses feuilles sont légèrement découpées, opposées deux à deux. Ses fleurs sont disposées en ombelle, & il leur succède de petites semences noires.

**CAMARA-MIRA**. Plante du Brésil. C'est, dit Pison, une plante qui s'élève à la hauteur d'une coudée, dont la tige est foible & ligneuse, qui porte une petite fleur jaune, & ce qu'il y a de merveilleux, cette fleur s'ouvre en tout temps de l'année à onze heures du matin, demeure ouverte jusqu'à deux heures après midi, & paroît fermée pendant le reste du jour. RAY,  *cité par James.*

**CAMARA-TINGA**. *s. m.* Espèce de Chevre-feuil nain, qui croît au Brésil. Ses feuilles rouges & jaunes sont très-odoriférantes. Il leur succède des baies vertes de la grosseur de celles du Sureau.

**CAMARADE**. *s. m.* Compagnon de profession, qui fait le même métier, les mêmes exercices, qui est



avec quelqu'un. *Socius*, *commilito*. Il se dit des gens de basse condition, ou de bas age, particulièrement des soldats, des laquais, des artisans; des écoliers qui vont ensemble à l'école. Rigaud, dans son Glossaire, dérive le mot *camarade* de *καμαρα*, qu'on trouve dans les Constitutions des Empereurs Maurice & Leon: ce mot veut dire une tente, & l'on a appelé *camarades*, les soldats d'une même tente. D'autres prétendent qu'il vient du Latin *camera*, *voûte*, *chambre voûtée*. On appelle *camarades*, ceux qui font d'une même chambre, ou qui sont compagnons.

On dit aussi familièrement *camarades* de fortune, d'aventure, de malheur, pour signifier qu'on a été dans la même fortune, dans la même aventure, dans les mêmes malheurs. Si nous sommes maltraités en cette occasion, nous avons bien des *camarades*.

**CAMARADE** se dit quelquefois des supérieurs aux inférieurs, particulièrement à la guerre, pour exciter les soldats à obéir, & à suivre. *Camarades*, suivez-moi. A moi *camarades*, à moi.

**CAMARADE** se dit aussi figurément des choses qui s'accompagnent mutuellement. Que le bon soit toujours *camarade* du beau. LA FONT. Cela n'est pas du style élevé.

En termes de Guerre, on appelle une batterie par *camarades*, lorsque plusieurs pièces de canon, soit de la même, soit de diverses batteries, sont pointées en même temps contre un même corps, & tirent ensemble.

**CAMARD, ARDE**. f. m. & f. Qui a le nez écrasé. *Simus*, *resimus*. C'est un *camard*, une *camarde*.

On dit adjectivement nez *camard*. *Resimo nares*.

Un poète personnifiant la mort, l'appelle la *camarde*, parce qu'on l'a représentée avec un crâne décharné, au lieu de tête, & qu'ainsi elle n'a point de nez.

**CAMARE**. f. m. C'est, en termes de manège, le nom d'une espèce de caveçon garni de petites dents, ou pointes de fer très-aigues. On ne se sert pas aujourd'hui du *camare* dans les Académies, parce que ses pointes déchiroient le cheval, & le déferoient.

**CAMARGUE**. La *camargue* est un petit pays de France dans la Provence, entre deux bras du Rhône. Quelques-uns prétendent qu'il a été nommé de *Caius Marius*, qui s'y campa contre les Cimbres, qu'il défit peu de temps après dans ces quartiers. MÉRERY, édition de 1712. Si ce fait étoit vrai, ce nom viendrait plutôt de *Castra Marii*, Camp de Marius, que de *Caius Marius*. Mais il vient de l'Espagnol *comarca*, qui signifie une terre qui produit abondamment, que les Espagnols donnèrent à ce pays du temps que les Comtes de Barcelonne en étoient les maîtres. TOURNEFORT. *Caius Marius*, n'a jamais campé-là. Ce camp, selon Plutarque, étoit entre le Rhône & Marseille. On en découvre encore quelques restes du côté de Fos, village près de Martigues, qui a retenu le nom de Foïse de Marius.

**CAMARIGUE**. f. f. Plante qui croît en Portugal, qu'on fait tremper dans l'eau, pour en faire un collyre, dont on lave les yeux, afin de fortifier la vue affoiblie.

**CAMARIN-BAS, ou UMARI**. Arbre du Brésil qui s'éleve à une hauteur moyenne, & qui porte de petites fleurs jaunes, qui sont suivies d'un fruit ovale, semblable à la prune, qui a le goût de la pêche, & qui est d'un vert tirant sur le jaune pâle. La pulpe est en petite quantité, douce, jaunâtre, & contenant un noyau large, ovale, blanchâtre, & qui renferme une amande bonne à manger. Le fruit mangé crû, dérange l'estomac, & est capable d'exciter le vomissement: c'est pourquoi on le fait bouillir en entier, on le broie avec l'amande, & on le mange avec la chair, ou le poisson, au lieu de pain.

**CAMARINHA**. Voyez CACÈRES.

**CAMAROSIS**. f. f. Espèce de fracture du crâne, dans laquelle les pièces de l'os fracturé s'enfoncent & forment en dedans une voute qui presse la dure-mère & le cerveau. *Καμάροσις*, *cameratio*, vouture, de *καμαρα*, voute.

**CAMBA**. Petite ville de la Tartarie Crimée, sur la côte meridionale.

**CAMAYEU**. Voyez CAMAIEU.

**CAMBAGE**. f. m. Terme de Coutume. Droit qui se lève sur la bière. *Vedigal ex cervisia*. Voyez Du Cange au mot **CAMBA**.

**CAMPAGE** est aussi le lieu où l'on fait la bière. *Cervisia officina*, *cambagium*. On a dit aussi *cambe* & *cambier*, *brassar*.

**CAMBALU**. Ville d'Asie, Capitale du Catay, dans la grande Tartarie. On fait maintenant que *Cambalu* est la même ville que Peking, & que Catoy est la partie septentrionale de la Chine.

**CAMBAMBA**. Capitaine d'Afrique, au Royaume d'Ampla, elle appartient aux Portugais.

**CAMBAYE**. Nom d'une ville d'Asie dans l'Empire du Mogol, *Cambaia*. Elle est située au fond d'un Golfe qui porte le même nom. *Cambaye* est grande, son port est bon, & elle fait un si grand commerce, qu'on l'appelle le Caire des Indes.

Le Royaume de *Cambaye*, *Cambaia Regnum*, est un grand pays d'Asie, situé dans l'Inde deçà le Gange, entre les Royaumes de Soret, de Jessé-mère, de Chitor, de Candis & de Decan, & la mer des Indes. Le Royaume de *Cambaye* a eu autrefois ses Rois particuliers, il est maintenant soumis au Mogol. On l'appelle aussi Royaume de Guzarate. *Guzarata Regnum*.

**CAMBAYES**. f. f. pl. Toiles de coton qui se font à Bengale, à Madras & ailleurs.

**CAMBIO**. Terme Italien, usité en quelques endroits. Il signifie *change*.

**CAMBISTE**. f. m. Terme de Banque & de Négocce, qui se dit des gens qui fournissent des lettres de change, ou qui en acceptent. *Argentarius*, *mensarius*. Dans le change au pair il n'y a rien à gagner entre les *Cambistes*.

Ce mot vient du Latin *Cambium*, ou de l'Italien *Cambio*, *Change*.

**CAMBOIA ou CAMBODIA**. *Camboia*. Ville de l'Inde au-delà du Gange, située sur la rivière de Mécon. *Camboia* est la capitale d'un Royaume de même nom.

Le Royaume de *Camboia*, ou *Combodia*, & *Camboge*, *Camboia Regnum*, est un grand pays de l'Inde de-là le Gange, entre les Royaumes de Chiampa, de la Cochinchine & de Siam, & l'Océan Indien ou Golfe de Siam. Le Roi de *Camboia* est tributaire de celui de Siam. Ce Royaume prend son nom de sa capitale.

**CAMBIOUS**. f. m. Matière gluante qui se forme du vieux oing par le mouvement des roues qui en ont été enduites. Le vieux oing ne s'appelle *Cambouis*, que quand il est changé par le frottement des parties de fer de l'essieu & de la garniture des roues. *Axungia curulis*. Les taches du *cambouis* sont difficiles à ôter.

On appelle aussi *cambouis*, une composition faite avec les écorces des racines d'ormeau battues avec de la graisse de bouc, & du vieux oing. On s'en sert pour étancher les tonneaux qui suintent, pour graisser les vis des presses, & à d'autres usages.

Ce mot vient de *anubium*, qui est une espèce de colle, ou de glu.

**CAMBRAI**. Nom d'une ville des Pays-Bas, capitale d'un petit pays nommé Cambresis. *Cameracum*. La ville de *Cambrai*, selon quelques Auteurs, a été fondée par Camber, Roi des Sicambres; & c'est de lui qu'elle a pris son nom. Clodion la prit en 445. Elle a été ville Impériale. Le Roi Louis XIV, la reprit en 1677, & par la paix de Nimègue, elle est demeurée à la France. L'Archevêque de *Cambrai* se dit Duc & Prince de l'Empire. Il a pour suffragans les Evêques d'Arras, de Tournay,



de S. Omer & de Namur. *Cambrai* est une grande ville, belle & bien fortifiée, célèbre par les belles toiles qui s'y font. *Cambrai* est au cinquantième degré, dix min. de latitude, & au 20° d. 15' de long. selon MM. de l'Académie des Sciences.

Cependant selon M. Cassini, la longitude de *Cambrai* est différente de celle de Paris en temps, 0 h. 3' 36", en degr. 0° 54' 0", & conséquemment il a 20° 45' 20" de long. sa latitude est 50° 10' 0", CASSINI.

L'Evêché de *Cambrai* fut soustrait à la Jurisdiction de l'Archevêché de Reims, & érigé en Archevêché par Paul IV<sup>e</sup> en 1559, le 12<sup>e</sup> Mai, sur les instances de Philippe II Roi d'Espagne; & alors Souverain de *Cambrai*, sans avoir écouté l'Ambassadeur du Roi de France, ni le Cardinal de Lorraine Archevêque de Reims. Paul IV étant mort peu de temps après cette érection, sa Bulle fut confirmée par son successeur Pie IV, par un Bref du 7<sup>e</sup> Août 1561. Charles Maurice le Tellier, Archevêque de Reims, a souvent protesté contre cette érection faite au préjudice de son Eglise, qu'on n'avoit point indemnisée. 1<sup>o</sup> En 1677, lorsque la ville de *Cambrai* fut prise par le Roi, ayant eu soin qu'il n'y eût rien dans la capitulation qui autorisât cette érection. 2<sup>o</sup> Par une protestation particulière du 14 Février 1678, signifiée à M. l'Archevêque de *Cambrai*, Jacques Théodore de Brias. 3<sup>o</sup> Par une nouvelle protestation faite par la Province de Reims, assemblée à Senlis: elle est du 20 Juillet 1681, & fut signifiée à l'Assemblée générale du Clergé de France, convoquée à Paris au premier Octobre 1681. 4<sup>o</sup> Par une procuration du 12 Février 1695, donnée à pour qu'il s'opposât à ce que l'Eglise de *Cambrai* vacante par la mort de M. de Brias, fût pourvue d'un Pasteur sous le titre d'Archevêque Métropolitain. Nonobstant toutes ces oppositions, M. l'Abbé de Fénelon fut, à la nomination du Roi, pourvu par le Pape de l'Archevêché de *Cambrai*. *Cambrai* étoit Evêché depuis le temps de saint Geri (*Gangericus*) successeur de saint Wast au siège d'Arras, qui transféra son siège à *Cambrai*. Le Roi nomme à l'Archevêché de *Cambrai*, en vertu d'un concordat fait par les Commissaires de Sa Majesté, & le Chapitre de l'Eglise de *Cambrai* en 1682, par lequel le Chapitre céda au Roi le droit qu'il avoit d'élire son Archevêque, & le Roi renonça en faveur du Chapitre à son droit de Régale. Voyez le XV<sup>e</sup> tome des Conciles par le P. Labbe, les Mémoires de M. l'Archevêque de Reims, M. l'Abbé de Dangeau.

**CAMBRASINE.** f. f. Toile fine d'Egypte, dont il se fait un assez grand commerce au Caire, à Alexandrie & à Rosette. Elle est nommée *Cambrafine* par sa ressemblance avec les toiles de Cambrai.

**CAMBRELAGE.** f. m. Ce mot s'est dit pour Chambellage.

**CAMBRE.** f. m. En Architecture, synonyme à cambrure. Voyez ce mot.

**CAMERE,** est aussi un terme de Botanique emprunté des arts, pour donner l'idée de certains contours que prennent quelques parties des plantes.

**CAMBRER.** v. a. Couber en arc, quand il n'est question que d'une courbure peu considérable. Couber a une signification plus étendue, & se dit de toute courbure grande ou petite. *Curvare, incurvare.* Il faut chauffer ce bois pour le *cambrer*, il est aussi réciproque. *Curvari, incurvari.* Cette règle s'est *cambrée* par la sécheresse. La menuiserie de ces volers, de ces portes, ne joint pas bien, parce que le bois s'est *cambré*.

**CAMBRER,** se dit aussi de la taille qui se fait par l'art sur le bois, ou la pierre, quand l'ouvrage ne doit pas être dressé uniment & en droite ligne, mais avec quelques inégalités. *Camerare, fornicare.*

**CAMBRER** un livre, terme de Relieur. Dernière façon qu'on donne à un livre relié, en le prenant à moitié avec les deux mains & courbant un peu les cartons en dedans pour lui donner une meilleure forme.

**CAMBRÉ,** ÉE. part.

**CAMBRÉ,** chez les Artisans, signifie aussi, ce qui est creux ou concave, ce qu'on a creusé par art, qui n'est plus uni. *Fornicatus, cameratus.*

Ménage dérive ce mot de *camuratus*, qui a été fait de *camurus*, qui signifie *curvus*, comme a remarqué Servius. D'autres le dérivent de *camera*, qui signifioit *voute*, dont on a fait aussi *chambre*, parce qu'elles étoient autrefois faites en voute. Du Cange dérive ce mot de *camberta*, qui est une espèce d'arbrisseau, qui vient courbe, que les Allemands appellent *Cambrek*.

**CAMBRESIS.** *Ager* ou *Pagus Cameracensis.* Petit pays renfermé entre la Picardie, l'Artois & le Hainaut; il n'a qu'environ sept lieues de long, sur quatre ou cinq de large. Il prend son nom de Cambrai, qui en est la capitale. Le *Cambresis* a été tref de l'Empire. Charles V l'incorpora au Hainaut. Il est à la France depuis la prise de Cambrai, & la paix de Nimègue. Câteau *Cambresis*, est une place forte du *Cambresis*. Dans les Pays-Bas on dit Câteau pour Château, comme *cat* pour *chat*, & *quien* pour *chien*; & nous les imitons en France dans le nom de cette place, disant *Câteau-Cambresis*, & non pas *Château-Cambresis*.

**CAMBRIDGE.** Ville d'Angleterre, capitale d'un Comté qui porte son nom. *Cantabrigia, Cambridge* est située sur le Cam. C'est l'ancien *Camboritum*, selon quelques Auteurs; mais, selon d'autres, le vrai *Camboritum*, cité des Iceniens, est un petit bourg voisin de *Cambridge*, nommé Granceaster. On dit que cette ville fut nommée Granteride par les Saxons. Elle a une Université fameuse. *Cambridge* est au 20<sup>d</sup>, 50' de longitude, & au 52<sup>d</sup> 20' de latitude. Il y a près de *Cambridge* sur le sommet des montagnes qu'on nomme en Anglois *Gogmagohils*, des restes de remparts & de fortifications faites autrefois par les Romains, ou par les Danois.

Le Comté de *Cambridge* qu'on appelle en Anglois, *Cambridge-Shire, Cantabrigiensis Comitatus*, est une Province d'Angleterre, bornée au Nord par le Comté de Lincoln, & par celui de Northfolck, qui le confine aussi vers l'Orient, de même que le Suffolck; elle a ceux d'Essex & de Hertford au Midi; & ceux de Bedford, de Huntington, & de Northampton au Couchant. Le Comté de *Cambridge* peut avoir treize lieues de long, & six de large. La rivière d'Ouse le sépare en deux parties, l'une Méridionale, & l'autre Septentrionale. La première est assez bien cultivée, mais la dernière est pleine de marais. L'air y est malsain. MATY.

**CAMBRIQUE.** f. m. & adj. C'est le nom qu'on donne à la langue qu'on parle dans le pays de Galles en Angleterre, & qui est presque conforme à celle qu'on parle en Basse Bretagne en France, & que nous appelons *Bas-Breton*, en sorte que ces deux peuples n'ont pas de peine à s'entendre. Le *Cambrique* est, selon Scaliger, une des dix langues mères mineures de l'Europe. Ce mot de *Cambrique* vient de ce que le pays de Galles s'appelle Cambrie, en Latin *Cambria*.

**CAMBRURE.** f. f. L'état de la chose cambrée. On le dit en architecture de la courbure du cintre d'une voûte, ou d'une pièce de bois. *Incurvare, flexus, concameratio.* La *cambrure* des planches est nécessaire quand on en fait des bateaux. Cette *cambrure* se fait en présentant au feu ces planches, qu'on a ébauchées en dedans, & en les laissant quelque temps entretenuës par les outils que les Menuisiers appellent *sergens*.

**CAMBRURE,** est aussi un terme de Formier & de Cordonnier. Ils disent, *cambrure* de forme de foulie, *cambrure* d'un foulie: pour signifier la manière dont une forme ou un foulie sont courbés. *Flexura.*

**CAMBUL.** f. m. C'est le Myrthe sauvage Américain de Pison & de Mareg. Voyez LE DICT. DE JAMES.

**CAME** ou **CHAME.** f. f. *Chama.* Terme de Conchyliologie. C'est la seconde famille des bivalves,

La coquille des *Cames* est plus élevée dans son milieu, & elle est convexe dans ses deux parties presque égales. On distingue les *Cames* des huitres, en ce qu'elles sont plus unies dans leur superficie, & souvent peu exactes dans la fermeture des deux écailles, ce que les Naturalistes appellent *ore patulo*, & *hianti*.

**CAMEADE.** f. f. Espèce de Poivre sauvage, dont le grain est d'abord vert, puis rouge, & enfin noir, quand il est sec. On l'appelle quelquefois *Boisgentil*, & *Poivre des montagnes*.

**CAMÉE.** f. m. Pierre composée de différentes couches, & sculptée en relief. Un beau *camée* est plus rare qu'une belle pierre taillée en creux. **ACAD. FR.**

**CAMELÉE.** f. f. Terme de Botanique. Arbrisseau ligneux, de la hauteur d'une ou deux coudées, qui jette beaucoup de sarments, & qui se divise en plusieurs branches. *Chamelea*. Ses feuilles sont longues, semblables à celles de l'olivier, mais plus petites & plus brunes. Ses fleurs sont petites, jaunes, d'une seule feuille coupée en trois parties. Son fruit est à trois noyaux, vert d'abord, ensuite rouge, lorsqu'il est mûr : il est couvert d'une peau qui est d'un goût amer & fort brûlant ; de même que toute la plante. On en tire un suc qu'on mêle avec quelques purgatifs, & qu'on donnoit autrefois dans les hydropisies. On ne s'en sert plus intérieurement.

**CAMELÉON.** f. m. Quelques-uns écrivent **CHAMELÉON**. C'est un petit animal fait comme un lézard, excepté qu'il a la tête plus grosse & plus large. *Chamaleon*. Cet animal habite dans les rochers. Il a quatre pieds, trois doigts à chacun, la queue longue, avec laquelle il s'attache aux branches des arbres, aussi bien qu'avec les pieds. Il a le mouvement lent comme la tortue, mais fort grave. Il y en a en Egypte qui ont jusqu'à onze & douze pouces de long, y compris la queue. Ceux d'Arabie & du Mexique ont six pouces seulement. Sa queue est plate, le museau long. Il a le dos aigu, la peau plissée & hérissée comme une scie depuis le cou jusqu'au dernier nœud de la queue, & une forme de crête sur la tête. Il a la tête sans cou comme les poissons. Il fait des œufs comme les lézards. Son museau est fait en pointe obtuse. Il a deux petites ouvertures dans la tête qui lui servent de narines. Ses deux mâchoires sont jointes par une ligne presque imperceptible. Ses yeux sont gros, & ont plus de cinq lignes de diamètre, dont l'iris est isabelle bordé d'un cercle d'or, quoique Jonston dise qu'elle lui manque. Il n'a point d'oreilles, & ne reçoit ni ne produit aucun son. Sa langue est longue de dix lignes, & large de trois, faite de chair blanche, ronde & aplatie par le bout, où elle est creusée & ouverte, semblable en quelque façon à la trompe d'un éléphant : aussi quelques-uns l'appellent-ils trompe. Il la darde promptement sur les mouches, qui s'y trouvent attrapées comme sur la glu. Elle s'allonge & se retire comme un bas de soie sur la jambe. L'expérience n'a pas confirmé ce que plusieurs Auteurs veulent faire croire, que le *Caméléon* vit d'air. On a souvent vu celui qui a été apporté à Paris avaler des mouches ; on en a remarqué quantité dans ses excréments ; & son ventre & ses intestins ont été trouvés remplis quand on l'a disséqué. Il a 18 côtes, & son épine a 74 vertèbres, y compris les 50 de sa queue. On trouve dans son ventre des pierres qu'il vide avec les excréments. Il devient quelquefois si maigre, qu'on lui compte les côtes, de sorte que Terrullien l'appelle une *peau vivante*. Elien, Gesner & Aldrovandus disent qu'il se défend du serpent par un fétu qu'il tient dans sa gueule.

Sa couleur ordinaire, quand il est en repos & à l'ombre, est d'un gris bleuâtre. Aristote dit que sa couleur naturelle est le noir. Il y en a aussi de jaunes, & d'autres verts, qui sont plus petits. Quand

il est exposé au soleil, ce gris se change en un gris plus brun tirant sur le mirame, & ses parties moins éclairées prennent diverses couleurs qui forment des taches de la grandeur de la moitié du doigt, dont il y en a quelques-unes de couleur isabelle. Les grains de sa peau non-éclairés ressemblent aux draps mêlés de plusieurs couleurs. Quelquefois quand on le manie, il paroît marqueté de taches brunes qui tirent sur le vert. Si on l'enveloppe dans du linge, après y avoir été deux ou trois minutes, on l'en retire blanchâtre ; mais cela ne lui arrive pas toujours : il ne prend point la couleur des autres étoffes dans lesquelles on l'enveloppe ; & sa couleur ne change seulement qu'en quelques parties de son corps. Ainsi ce que Théophraste & Plutarque ont dit, qu'il prend toutes les couleurs dont on l'approche, hormis le blanc, ne s'accorde pas avec l'expérience. Monconys dit avoir observé que le *Caméléon* étant au soleil, paroît vert, quoiqu'il soit en un lieu où il n'y a point d'herbe ; qu'à la chandelle il paroît noir, quoiqu'on le mette sur du papier blanc ; & qu'étant enfermé dans une boîte, il devient jaune & vert : & il soutient qu'il ne prend jamais que ces quatre couleurs. Les uns disent que ce changement de couleur se fait par suffusion, comme Sénèque, d'autres par réflexion, comme Solin ; d'autres par la disposition des particules qui composent sa peau, comme les Cartésiens. Ce que l'on vient de dire est tiré presque entièrement des *Mémoires de M. Perrault*, qui en a fait des dissections.

Mlle Scudery, dans une Relation qu'elle a publiée de deux *Caméléons* qui lui furent apportés d'Afrique, assure qu'elle les conserva dix mois, & que pendant tout ce temps-là ils ne prirent rien du tout. On les mettoit au soleil, & à l'air, qui paroît être leur unique aliment : ils changeoient souvent de couleur, sans prendre celle des choses sur lesquelles on les mettoit. On remarquoit seulement quand ils étoient variés, que la couleur sur laquelle ils étoient se mêloit avec les autres, qui par leurs fréquens changemens faisoient un effet agréable. Elle ajoute que c'est un petit animal paresseux, triste & muet, & qui de ses yeux en tient l'un immobile, ou vers le ciel, & l'autre vers la terre.

Ce que la plupart des Auteurs ont dit du *Caméléon* n'est pas véritable. Pline le fait de la grandeur d'un Crocodile : Panarolus lui arme le dos de pointes pour se défendre de ses ennemis ; & Solin, comme pour le rendre plus effroyable & plus terrible, dit qu'il a toujours la gueule ouverte. Cependant un *Caméléon* qu'on a disséqué à Paris n'étoit pas en tout plus long d'un pied, quoiqu'il fût des plus grands ; il n'avoit sur le dos aucune apparence de pointes, les apophyses épineuses de ses vertèbres étant même cartées ; & bien loin d'avoir incessamment la gueule ouverte, il l'avoit toujours si bien fermée, pendant qu'il a été vivant, qu'on avoit de la peine à remarquer la séparation de ses lèvres. Marmol, qui dit qu'il en a vu plusieurs, assure que leur queue ressemble à celle d'une taupe ; mais elle n'est pas moins grande que celle d'un rat ou d'une vipère, & elle égale en grandeur presque tout le reste du corps.

Pour ce qui est des parties intérieures de cet animal, Gesner dit qu'il n'y a que les poumons qui soient visibles ; mais il faut qu'il les ait considérées avec bien peu de soin ; car dans le *Caméléon* qui fut disséqué à Paris, on remarqua distinctement le foie, le cœur, le ventricule, les intestins, qui avoient plus de sept pouces de longueur. Aristote, qui a pris plaisir à décrire le *Caméléon*, assure qu'il n'a de la chair qu'aux mâchoires & au commencement de la queue ; néanmoins on en remarque encore sur l'épine du dos, sur les jambes de devant, & sur celles de derrière. Il prétend aussi qu'il n'a de sang qu'autour du cœur & des yeux, & cependant on en trouva

beaucoup dans la langue, & dans tout le reste du corps. La description Anatomique de celui qui fut disséqué à Paris à la Bibliothèque du Roi, dit que ce *Caméléon* ne changeoit pas moins de figure, que de couleur; que quelquefois il paroïsoit fort gras, & une heure après si décharné, qu'il sembloit n'avoir que la peau; que ses poumons n'étoient qu'un amas de membranes déliées, & qui ayant été enflées en soufflant dans l'apre artère, jeterent de côté & d'autre plusieurs productions d'inégales grandeurs, & presque de la figure de branches de corail; qu'une des pierres qui s'engendrent dans ses intestins ayant été cassée, on trouva dedans la tête d'une mouche; que ses yeux ont le mouvement singulier, dont parle Mademoiselle de Scudery.

On dit figurément qu'un homme est un *caméléon*, quand il change d'avis ou de résolution, ou de parti; à cause qu'on a cru fausement jusqu'ici que le *caméléon* changeoit de couleur à tout moment. Un Ministre d'Etat est un *caméléon*, un Prothée, qui feint toutes sortes de caractères selon ses vûes, & ses intérêts. LA BRUY. La Fontaine dit des gens de Cour, Peuple *caméléon*, peuple singe du maître. On dit aussi de celui qui n'a pas de quoi vivre, que c'est un *caméléon*; qu'il vit de vent, à cause de la vicille erreur où l'on étoit que le *caméléon* en vivoit.

Le *caméléon* est la matière d'une sérieuse méditation que fait Tertullien sur la fausse apparence, & il le propose comme le symbole des trompeurs & des fanfaron.

Ce mot signifie *petit lion*, ou *chameau-lion*, chez les Grecs, selon l'étymologie d'Isidore. Licetus croit que ce nom lui a été donné, à cause que comme le lion chasse aux autres bêtes, de même le *caméléon* chasse aux mouches: par la même raison qu'un certain ver qui chasse, & prend les fourmis, qu'Albert le grand a décrit, est appelé *formica-leo*; & qu'une petite écrevisse de mer est nommée *lion*, parce qu'elle est de la couleur du lion, à ce que disent Pline & Athénée. A cause de son extrême maigreur les Italiens appellent cet animal *une peau vivante*. On voit sur quelques tapisseries des Gobelins des *caméléons* représentés fort au naturel.

Marthiole rapporte plusieurs superstitions des Anciens touchant le *caméléon*. Ils ont dit que sa langue qu'on lui avoit arrachée étant en vie, servoit à faire gagner le procès de celui qui la portoit; qu'on faisoit tonner & pleuvoir, si on brûloit sa tête & son gosier avec du bois de chêne, ou si on rotissoit son foie sur une tuile rouge; que si on lui arrachoit l'œil droit étant en vie, cet œil mis dans du lait de chèvre ôtoit les taies; que sa langue liée sur une femme enceinte, la faisoit accoucher sans danger; que sa mâchoire droite ôtoit toute peur & frayeur, étant portée sur soi, & que sa queue arrêtoit des rivières: ce qui montre que les Naturalistes ont dit des choses aussi fabuleuses que les Poètes. Pline dit que Démocrite avoit fait un livre entier de ces superstitions. Et Solin dit, qu'il y a une telle antipathie entre le corbeau & le *caméléon*, que celui-ci meurt incontinent après qu'il a mangé de sa chair: ce qui est faux, quoique quelques Modernes assurent que le *caméléon*, pour éviter les serpens, monte sur les arbres, & que de-là il les épie pour les faire mourir par la have qu'il laisse tomber sur eux. Pline s'est aussi fort trompé, quand il a dit qu'il y avoit des *caméléons* qui étoient aussi grands que des crocodiles.

**CAMÉLÉON**, en Astronomie, est l'une des douze constellations Australes, qui ont été observées par les modernes depuis les grandes navigations. Elle n'est pas visible sur notre horizon.

**CAMÉLÉOPARD**. f. m. Animal qui se trouve dans l'Abissinie. *Camelopardus*. Il n'est pas si gros que l'éléphant, mais beaucoup plus haut. On l'appelle

ainsi à cause qu'il a la tête & le cou comme les chameaux, & qu'il est tacheté comme les léopards; mais il l'est de taches blanches sur un fond rouillâtre. Il a la queue fort petite; ce qui le fait appeler par les Ethiopiens *seratakacim*; c'est-à-dire, queue menue. Les Italiens le nomment *giraffa*, de l'Arabe *Zurafa*. Quelques-uns veulent que le *Caméléopard* soit le même animal que la Girafe. Voyez ce mot.

**CAMELFORD**. Petite ville d'Angleterre, dans la province de Cornouailles.

**CAMELINE**. Terme de Botanique. *Chamolina*, ou *Myagrum sativum*. Plante annuelle qui donne une tige droite, haute de trois pieds au plus, ronde, moëlleuse, un peu velue, branchue à son extrémité, & chargée de quelques feuilles alternes, semblables à celles de la garance, mais plus douces au touchet, dentelées sur leurs bords, & embrassant une partie de la tige par leur base; elles ont un goût un peu piquant. Ses fleurs naissent aux extrémités des branches & sont jaunes; à quatre pétales, disposées en croix, soutenues par un calice à quatre pièces. Le Pistil devient un fruit fait en forme de Poire renversée, séparée en deux cellules par une cloison mitoyenne qui est parallèle aux deux bassins dont ce fruit est composé. Les semences qui y sont renfermées sont petites, triangulaires, jaunâtres & d'un goût d'ail. On nomme cette plante, à cause de la conformité de son fruit avec celle de cette plante, *Alysson segelum*, *foliis auriculatis*, *acutis*. *Instit. R. Herb.* L'huile qu'on tire de ses semences sert à brûler, & les pauvres gens s'en servent comme de l'huile de navette pour apprêter leurs alimens. On cultive cette plante dans plusieurs endroits du Royaume, & en Flandre on en sème des champs entiers. Ruel donne la manière de la semer, d'en tirer l'huile, & rapporte ses usages. Voyez **MYAGRUM**.

**CAMELINE**. f. Robe de camelot. On disoit aussi *camelin*. Robert de Sorbon reprochant à Joinville devant Saint Louis, qu'il étoit plus richement vêtu que le Roi, il lui répondit: Maître Robert, je ne suis mie à blâmer, sauf l'honneur du Roi & de vous; car l'abit que je porte, tel que vous le voyez, m'ont laissé mes pere & mere, & ne l'ai point fait faire de mon auctorité. Mais au contraire est de vous, dont vous êtes bien fort à blâmer & reprendre; car vous qui êtes fils de Vilain & de Villaine, avez laissé l'abit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu du plus fin *camelin* que le Roi n'est. *Hist. de S. Louis par Joinville.*

**CAMELINE**, au vers 14186 du Roman de la Rose, est pris pour une couleur brune. Sauce *cameline*, de la couleur du camelot. *Sup. au Gloss. du Rom. de la Rose.*

**CAMELIONE**. (mont) *Cema* ou *Cemenus mons*: Partie des Alpes maritimes entre le vicariat de Barcelonette & le marquisat de Saluces; mais elle communique son nom à toutes celles qui ferment la vallée de Barcelonette, & s'étendent jusqu'aux sources du Var & du Verdon, & aux confins de la Provence.

**CAMELOT**. f. m. Etoffe faite ordinairement de poil de chèvre, avec laine ou soie. *Pannus à villo caprino contextus*. *Camelot* de Hollande, de Lille, *Camelot* ondé, ou calandré, ou non ondé, sans onde. *Pannus à villis hircinis undulatus*. *Camelot* à eau, ou avec apprêt, sans eau, ou sans apprêt.

Ménage tient que ce mot vient de *Zamelot*, qui est un mot Levantin, qui se dit des étoffes faites d'un poil fort délié, qui se tire de certaines chèvres qu'on trouve en quelques endroits de Turquie, dont Scaliger fait mention, & Busbec en ses Voyages, d'où vient qu'on a dit du *Camelot* de Turquie, *Pannus cilicius Turcici operis*. D'autres le dérivent de l'Italien *ciambellotto*. Bouchart dit que le mot de *zamelot* est corrompu de l'Arabe *giamal*, qui signifie un *chameau*. Aussi

a-t-on appelé proprement *camelot*, l'étoffe qui se fait de poil de Chameau. Le *camelot* est appelé par quelques Auteurs modernes *Capellotum* de *capella*, chèvre, parce qu'il se fait de poil de chèvre. De-là s'est fait *Camelot*, en changeant le *p* en *m*, *Camelot*, pour *Capellot*. Ce changement a fait croire que ce mot venoit de *camelus*, chameau, parce qu'il se faisoit de poil de chameau, ce que les Bollandistes taxent d'ignorance. *Art. SS. Maii*, Tom. II, p. 88.

On dit proverbiallement d'un homme qui a pris de mauvaises habitudes qu'on ne lui peut faire quitter, qu'il est comme le vieux *camelot*, qu'il a pris son pli.

**CAMELOTE**, ÉE. adj. Travaillé à la manière du *camelot*. Etoffe tissue ou ondée en forme de *camelot*. *Pannus cilicii operis more contextus*.

**CAMELOTIER**. f. m. C'est ainsi qu'on appelle une sorte de papier très-commun.

**CAMELOTINE**. f. f. Petite étoffe faite à la manière du *camelot*. *Pannus tenui filo cilicii operis more contextus*. On dit aussi du *camelin* d'Amiens.

**CAMELOTTE**. f. f. On appelle reliures à la *Camelotte*, celles qui sont d'usage pour les livres de bas prix, dans lesquelles il y a moins de façons & d'appât.

**CAMERERA**. f. f. Mot Espagnol, qui signifie Dame de la chambre de la Reine, & que nous retenirons dans notre langue, celui de *Camerière* n'étant point en usage. *Cameraria*, *Camera Præfæta*. La Comtesse d'Altamira est *Camerera Mayor* de la Reine.

**CAMERIER**. f. m. Premier Officier de la Chambre d'un Pape, ou d'un Cardinal, d'un Prélat Italien, qu'on appelle autrement *Maître de Chambre*. *Camerarius*. On dit à Rome le *Camérier* du Pape, & parmi les Moines & les Chanoines, le *Chambrier*. Ces mots sont bornés à cet usage. DANET. Il y a des Communautés Religieuses où l'on dit *Camérier*, & non *Chambrier*, comme dans l'Abbaye de S. Claude au Comté de Bourgogne. Le Pape a des *Cameriers extra muros*. Des *Camériers* secrets de cape & d'épée, & d'autres *Camériers* secrets; des *Camériers* d'honneur. Cet Office de la Maison du Pape, se donne à des personnes de distinction. GAZ. 1722, p. 44.

**CAMERIERE**. f. f. Il y a en Espagne dans la Maison de la Reine une *Camerera Major*, que nous pourrions appeler Grande *Cameriere*: mais l'usage n'autorise point ce mot, & l'on retient le mot Espagnol. *Camerera*.

**CAMERINO**. Ville d'Italie, autrefois dans l'Ombrie, & aujourd'hui dans la marche d'Ancone, entre Macerata & Spolète, avec un Evêché suffragant du Saint Siège. *Camerinum*, *Camerina*.

**CAMERISTE**. f. f. *Camerière*, Dame de la Chambre d'une Princesse. *Cameraria*. Dona Louise Guerra, *Camériste* de la Reine de Portugal. GAZ. 1741, p. 129. On trouve aussi ce mot dans le Dict. de l'Acad. FR.

**CAMERLINGAT**. f. m. Dignité ou charge de *Camerlingue*. *Camerarii dignitas*.

**CAMERLINGUE**. f. m. Cardinal qui régit l'Etat de l'Eglise, & administre la Justice. *Camerarius Ecclesiæ*. C'est l'Officier le plus éminent de la Cour Romaine, parce que tout le bien du Saint Siège est administré par la Chambre dont il est le Président. Le Siège vacant, il fait battre monnaie, & marche en cavalcade accompagné de la garde des Suisses & autres Officiers, & il publie des Edits. Il a sous lui un Trésorier, & un auditeur appelés *Generaux*, qui ont une juridiction séparée, & douze Prélats appelés *Cleres de chambre*. Du Cange dit qu'on a aussi appelé *Camerlingues*, les Trésoriers du Pape, & des Empereurs.

C'est aussi un Officier de l'Ordre de la Chauffe. Il y avoit dans cet Ordre deux Conseillers & un *Camerlingue*, qui ne pouvoient refuser ces emplois, sous peine de vingt-cinq ducats d'amende. P. HÉLYOT, Tom. VIII, p. 159. L'Intendant des

Finances du Royaume de Bohême s'appelle *Camerlingue*.

**CAMERONIENS**. f. m. pl. *Cameroniani*. Les *Cameroniens* ainsi nommés d'Archibale Cameron, étoient un parti de Presbytériens d'Ecosse qui ainsi que leur chef *Cameron*, se séparèrent des autres Presbytériens, qui avoient accepté la liberté de conscience accordée par Charles II. Les *Cameroniens* regarderent même ce roi comme déchu de la Couronne & se révoltèrent. Mais on les réduisit en peu de temps, & enfin en 1690, sous le règne de Guillaume III, ils se réunirent aux autres Presbytériens. Dict. ANG.

**CAMESTRES**. Terme de Logique. Nom que l'on donne au second mode de la seconde figure du syllogisme. Un syllogisme en *camestres*, est un syllogisme dont la première proposition est universelle affirmative, la seconde universelle négative, & la conclusion universelle négative, selon cette règle: *Afferit a, negat e; verum generaliter ambæ*. Tout homme sage est modéré dans ses plaisirs; nul débauché n'est modéré dans ses plaisirs. Donc nul débauché n'est homme sage.

**CAMILLE**. f. m. Nom d'homme. *Camillus*. Le Prince *Camille*, troisième fils de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, & Grand Maréchal de Lorraine. Quand on parle des anciens Romains, on dit *Camille*, si l'on met ce nom seul: *Camille* s'exila lui-même pour prévenir sa condamnation. Mais si l'on y joint leurs noms, ou leurs prénoms, il faut retenir le nom Latin *Camillus*: Marcus *Camillus* défit les Falisques & les Veies. C'est ce *Camille*, qui retournant d'exil dans le temps qu'on pesoit aux Gaulois les deux cents livres d'or qu'on leur avoit promises pour les obliger à lever le siège de Rome, les prit au dépourvu, les chargea, & les obligea de se retirer avec perte. Ce même M. Furius *Camillus* triompha quatre fois, & fut cinq fois Dictateur.

**CAMILLE**, f. f. est aussi un nom propre de femme. *Camilla*. La *Camille* de Virgile est une femme extraordinaire. Quand nous parlons des Italiennes qui portent ce nom, nous retenirons le plus souvent la terminaison Latine & Italienne en *a*. La *Signora Camilla* étoit sœur de Sixte V.

**CAMILLE**, f. m. & f. est aussi le nom des jeunes garçons ou des jeunes filles qui servoient dans les choies secrètes, comme les noces & les sacrifices, & en particulier du jeune enfant qui servoit le *Flamen Dialis*, ou Prêtre de Jupiter.

Ce mot venoit de l'ancienne langue des Etruriens, à ce qu'il paroît, & se disoit pour *Casmillus*, comme on le peut conjecturer par le 543<sup>e</sup> vers du onzième Livre de l'Énéide de Virgile.

*Matrifque vocavit*

*Nomine Casmilla, mutatâ parte, Camillam.*

Ce nom dans cette ancienne langue signifioit Ministre. C'est pour cela que les Etruriens appelloient Mercure en leur langue *Camille*; c'est-à-dire, Ministre des Dieux. Bochart, dans son *Hierozoicon*, L. II, c. 36, croit que ce mot étoit composé de deux mots Hébreux, ou Phéniciens, קסמי, *Kosmé el*, devins, ou Prêtres de Dieu. Car קסם signifie deviner. De *Kosmé el*, on fit *Kosmel*, & *Casmil*, & en ajoutant la terminaison Latine *Casmillus*. Le même Bochart, dans son *Chanaan*, L. I, c. 12, tire *Casmillus* de חדמ *hadam*, qui signifie ministrare, comme il paroît par l'Arabe *hadama*, & de חם, *El*, Dieu. Vossius croit qu'on pourroit dériver *Camillus*, de *Chemarim*, qui se trouve au IV<sup>e</sup> L. des Rois, ch. XXIII, v. 5, & que l'on traduit *Aruispices*, *Sacerdotes*, *Sacrificuli*. Il doute cependant de la bonté de cette étymologie, parce que le mot Latin étoit originairement *Casmillus*; & non pas *Camillus*. Voyez Varron, Lib. IV. De Ling. Lat. où il dit que les Samothraces ufoient du même mot



dans la même signification. Denys d'Halycarnasse dit aussi, *L. II*, que les Étruriens & les Pelagiens appelloient *Cudoles* ceux que les Romains de son temps nommoient *Camilles*. Macrobius, *Liv. III*, Saturn. c. 8. Festus, au mot *Flaminius*, Servius sur le 557<sup>e</sup> vers du *Livre XI*, de l'*Énéide*, Vossius Etymol. & *De Idol. Lib. II*, ch. 57, p. 312, Wigenere sur *Tur-Live*, p. 973, Dans une médaille de Caligula en grand bronze, qui d'un côté représente la piéte assise, qui tient de la main droite une patere, dont elle semble verser quelque chose, avec l'inscription C. CAESAR AUG. GERMANICUS PM. TR. POT. & au revers un sacrifice devant un Temple. DIVO AUG. la petite figure qui est à gauche derrière le Prêtre semble être le *Camille* du sacrifice.

**CAMIN** ou **CAMMIN**. Ville du cercle de la haute Saxe, en Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur l'embouchure orientale de l'Oder.

**CAMINHA**. Ville de Portugal, dans la province d'entre Duero & Minho, à l'embouchure de cette dernière.

**CAMINI**. f. m. En Espagnol, *Kerva-Cumini*. C'est une herbe qui se recueille dans le Paraguay, Province de l'Amérique meridionale. Elle n'est différente de l'herbe qu'on appelle *Paraguay*, que parce qu'elle est mieux choisie. Voyez *PARAGAY*.

**CAMINIEK**. Voyez *KAMINIEK*.

**CAMION**. f. m. Terme d'Épinglier. C'est ainsi qu'on appelle une très-petite épinale, telle que celles dont on se sert pour attacher des toiles fines, des dentelles. *Brevis ac tenuis acicula*.

**CAMION**, se dit aussi d'une espèce de petite charrrette ou voiture qui est traînée par un cheval, ou par deux hommes, & qui sert à transporter des balots & marchandises. On s'en sert aussi pour trainer du vin & de la lie. *Acetarii propolæ cisolium*. Le mot de *camion* n'est guère connu à Paris, où on se sert plutôt du mot de *haquet*.

**CAMION**. f. m. ou **RONDELLE**. Nom que l'on donne à la plus petite bosse ou tête de ces chardons dont on se sert dans les Manufactures de lainerie.

**CAMIRI**. f. m. Fruit des Indes qui pèse environ une once, & diffère peu de la noixette, lorsqu'elle est dépouillée de sa coque verte extérieure : il est rude, plus large dans sa partie supérieure, & se terminant par en bas en une pointe émoussée. Sa coque est épaisse, & presque aussi dure qu'une pierre ; elle contient une amande blanche, qui a à peu près le goût d'une amande douce. RAY, cité par James.

**CAMIS**. f. f. Idoles qu'adoroient les Japonais & principalement les Bonzes ou Ministres de la secte de Xenus. Ces Idoles représentent les plus illustres Seigneurs du Japon, à qui les Bonzes font bâtir de magnifiques Temples, comme à des Dieux qu'ils invoquent, pour obtenir la santé du corps & la victoire sur leurs ennemis. MOR. qui cite Kirker.

**CAMISA**. f. m. C'est le nom qu'on donne à un morceau de toile de huit à dix pouces de large, sur quatre à cinq pouces de haut, dont les femmes Caraïbes cachent leur nudité, & qui est le seul vêtement qu'elles aient sur leur corps, supposé même qu'on puisse donner ce nom au *camisa*. Les femmes brodent ordinairement leur *camisa* avec de petits grains de rassade de toutes couleurs, & elles ajoutent au bas une frange aussi de rassade d'environ trois pouces de hauteur : ce qui rend le *camisa* carré. Les filles ne prennent le *camisa* qu'à l'âge de douze ans ou environ. Elles quittent pour lors une ceinture de grosse rassade qu'elles avoient portée jusques-là sur leurs reins, & y substituent le *camisa* : & dans ce temps-là on leur met au bas des jambes deux petits brodequins de coton ; qui y restent pendant toute leur vie. Quand les filles ont le *camisa* & les brodequins, on les sépare d'avec les garçons. Voyez le *Pere Labat*, Tom. II de ses Voyages.

**CAMISADE**. f. f. Terme de guerre. Attaque qu'on fait la nuit, ou vers la pointe du jour, pour surprendre l'ennemi. *Nocturna, antelucana oppugnatio*.

*io, irruptio*. Ce mot de *camisade* n'est presque plus usité. Le Marquis de Pescaire, bien informé du nombre des troupes que Bayard avoit avec lui, résolut de lui donner une *Camisade*. Il sortit la nuit de Milan avec six à sept mille hommes de pied, & cinq cens gens-d'armes, à qui il fit mettre une chemise par-dessus leurs armes, afin que dans les ténèbres ils se reconnoissent. C'est de cette manière de faire prendre aux soldats des chemises par-dessus leurs habits en de telles occasions, & qui étoit en ce temps assez à la mode, qu'est venu le nom de *camisade*. P. DANIEL, dans *François I. T. III*, p. 147. On trouve dans des Auteurs anciens, dresser une *camisade*, une *camisade* heureuse, qui réussit bien.

**CAMISARD**, ARDE. f. m. & f. Calviniste rebelle des Cévennes ; Huguenot fanatique des Cévennes. *Calvinianus e Cebennis, fanaticus ac rebellis*. Les Calvinistes des Cévennes, qui trompés par les prétendus prophètes, ou plutôt par les impostures de jurieu, & à ce que l'on a dit, par les artifices & les promesses du Prince d'Orange, s'imaginèrent sottement, ou seignirent d'être Prophètes, & soulèverent les Huguenots des Cévennes, formerent pendant la guerre de 1688, & des années suivantes une espèce de faction que l'on appela les *Camisards*. M. de Brays & d'autres ont écrit la ridicule Histoire de ces Prophètes fanatiques, & de ces brigands, & les affreuses cruautés que les *Camisards* exercèrent sur quelques Catholiques, principalement Prêtres & Religieux.

Un de nos Poètes modernes comparé avec Pindare, est comme une *seur Camisarde* comparée avec la Sibylle de Virgile : les convulsions, les grimaces & l'extérieur s'y trouvent ; mais il n'y a rien de cette impulsion divine, qui élève l'esprit au-dessus de lui-même, & lui fournit une éloquence plus qu'humaine. SPECT.

Ce mot vient, ou de *Camisade*, attaque brusque & imprévue, parce que ces rebelles n'en faisoient que de cette sorte, en sortant subitement de leurs montagnes ; ou de *camise*, qui se dit dans ces Pays-là pour *chemise* ; & ils auroient été ainsi nommés, parce qu'ils manquoient de linge, & que c'étoit la chose qu'ils voloient plus volontiers ; ou bien parce qu'ils portoient des vestes de toile assez semblables à des chemises. Mais il paroît plus probable que ce nom vient de *camis*, qui signifie grands chemins, routes battues, que ces brigands infestoient. Ainsi *Camisard* signifie brigand, voleur de grand chemin.

**CAMISOLE**. f. f. C'est la même chose qu'une *chemise*. Petit vêtement qu'on met la nuit, ou pendant le jour, entre la chemise & la veste, pour être plus chaudement. Il ne va d'ordinaire que jusqu'à la ceinture. *Thorax interior*. Il s'en fait de toile, de futaine, de coton, de ratine, de chamois, de soie, d'ouare, &c.

**CAMMANAH**. Petite province de Guinée, sur la côte d'or.

**CAMMART**. Ancienne ville d'Afrique, au Royaume de Tunis, à trois lieues de Tunis, & assez près des ruines de l'ancienne Carthage.

**CAMMARUM**, *Cammorum*, ou *Camarum*. f. m. C'est une espèce de chevrette du genre des crabes. Dans l'*Exegesis* de Galien *καμμορον* signifie un animal semblable à la chevrette, & un aconit qui a sa racine semblable à cet animal. Voyez LE DICTIONNAIRE DE JAMES.

**CAMME**. f. f. C'est ainsi qu'on appelle dans les grosses forges & dans plusieurs autres usines, des éminences pratiquées à la surface d'un arbre, qui tournant sur lui-même, par le moyen d'une grande roue & d'une chute d'eau, fait lever, ou des pilons ou des soufflers auxquels on a pratiqué d'autres éminences que les *Cammes* rencontrent. ENCYC.

**CAMOIARD**. f. m. Espèce d'ecosse faite de poil de chevre sauvage. MÉN. *Pannus à villo textus*.

**CAMOMILLE**. f. f. Terme de Botanique. *Chamaemelum*. Plante ainsi appelée à cause que quelques-unes de ses espèces ont une odeur qui approche



de celle de la pomme. *Chamamelum* est une *humile malum*. On distingue la *camomille* en celle qui a une odeur aromatique agréable, & qu'on nomme *camomille Romaine* ou véritable *camomille*, & en celle qui n'est point d'une bonne odeur, & qu'on appelle *marouthe* ou *camomille puante*. La *camomille Romaine*, *chamamelum Romanum*, *nobile*, *odoratum*, & *leucanthemum odoratum*, a ses racines fibreuses & chevelues, d'où partent quelques tiges, menues, cannelées, velues, & plus souvent couchées sur terre, longues environ d'un pied, & qui donnent dans une partie de leurs longueurs plusieurs fibres ou racines qui se plongent en terre & servent à multiplier ou à étendre cette plante. Ses feuilles sont comme ailées & composées de plusieurs pinnules ou segmens fort courts, fort découpées & finement, & elles sont vertes, quelquefois blanchâtres, d'une odeur de drogue qui n'est point si désagréable, & sont attachées assez près les unes des autres, aux tiges, dont l'extrémité est terminée par une fleur radiée, composée de fleurs jaunepâle dans son centre, & de demi-fleurons blancs dans sa circonférence. Le *calice* qui soutient cet amas de fleurons & de demi-fleurons, est cailleux. Ses semences sont menues, oblongues, nées, & sans aigrettes. Cette espèce de *camomille* se trouve quelquefois à fleurs doubles; c'est-à-dire, que ses fleurons s'allongent & changent de couleur. On la cultive dans les jardins. La *camomille Romaine* est commune à la campagne, où elle change un peu de figure, suivant que le terrain dans lequel elle naît, est plus ou moins humide, ou exposé aux rayons du soleil. Mais son odeur & la découpe de ses feuilles la font assez reconnoître. On fait en Médecine un grand usage de ses fleurs qui sont résolatives, catminatives, apéritives & febrifuges. On l'emploie en fomentation, en cataplasme, pour dissiper les tumeurs aqueuses & venteuses, en décoction dans les lavemens, pour la colique; & la poudre est un febrifuge usité dans plusieurs endroits. La *camomille puante*, ou la *marouthe*, a des racines fibreuses, blanchâtres, & chevelues: elle donne une tige, quelquefois plusieurs, hautes d'un pied, menues, tant soit peu velues, garnies de feuilles alternes, découpées en plusieurs segmens, déchiquetés fort menu, lisses, épaisses, pleines de suc d'une odeur fétide, & d'un vert pâle. Des aiselles sortent des branches chargées de pareilles feuilles, & terminées par une fleur radiée comme la précédente, & qui n'en diffère que par ses demi-fleurons qui sont plus amples, & par son odeur désagréable. On se sert de la *marouthe* pour appaiser les douleurs des hémorroïdes.

**CAMON.** Il y avoit deux Villes de ce nom dans la Palestine, l'une en deçà du Jourdain, dans le grand champ, l'autre au delà du Jourdain, dans le pays de Galaad.

**CAMONICA**, ou val **CAMONICA**. Petit pays de l'État de Venise en Italie, dans le Bressan, aux confins de la Valteline. C'est un passage fort fréquenté de Suisse en Italie.

**CAMOUFLET**, f. m. Fumée qu'on souffle au nez d'un homme qui sommeille, par le moyen d'un cornet de papier allumé par un bout. *Fumi in os inspiratio*, *insufflatio*. Donner un *camouflet*. On disoit autrefois *chaumouflet*.

Borel dérive ce mot de *musle*, parce que c'est une fumée épaisse qu'on souffle dans les narines, pour éveiller les gens endormis.

**CAMOUFLET**, terme de guerre; donner un *Camouflet*, c'est chercher à étouffer le mineur ennemi dans sa galeite.

Le *Camouflet* se donne de différentes façons en voici une assez usitée. Le mineur ou contre-mineur (car l'un & l'autre le pratique pour se défaire de son ennemi) perce la terre avec sa tarière, fait couler dans le trou une sarbacane ou canon de fusil ouvert par les deux bouts, dans l'intérieur duquel il a eu soin de mettre une composition de

souffre, de poudre, &c. y ayant mis le feu, il souffle la fumée contre son adversaire, pour l'étouffer.

**CAMOUFLET** se dit figurément d'un affront, d'une mortification que l'on reçoit. Il a reçu un vilain *camouflet*. **ACAD. FR.** Donner un *camouflet* à quelqu'un, se dit pour, lui faire quelques tous, lui jouer une pièce, lui faire une repartie vive & piquante. Il ne se dit que dans le discours familier. Richesource a intitulé un de ses livres: le *Camouflet* des auteurs.

**CAMP**, f. m. Terrain où une armée s'arrête, se retranche, ou plante le piquet pour se loger en ordre. *Cajra*. Il est quelquefois couvert d'un retranchement, quelquefois il se défend par le seul avantage du poste. On a fait aussi des fermetures de *camp* avec des chevaux de frise adécouchés ensemble, comme faisoit le vieux Prince d'Orange, ainsi que témoigne Jean Errard. La tête du *camp* est le terrain qui fait face vers la campagne, où l'on monte le bivouac. Rhoë, en décrivant le *camp* du Mogol, dit qu'il a bien vingt milles d'Angleterre de circuit, & enferme plus d'espace que la plus grande ville de l'Europe; qu'il est composé de huit cents mille hommes, & de quarante mille éléphants; que toutes les tentes sont dressées en quatre heures.

On dit figurément, l'alarme est au *camp*, quand on craint quelque malheur ou quelque disgrâce.

**AIDE DE CAMP.** Voyez **AIDE**. **MARÉCHAL DE CAMP.** Voyez **MARÉCHAL**.

**CAMP VOLANT**, est une petite armée composée de Cavalerie ou de Dragons; on y joint quelquefois de l'Infanterie. Cette petite armée tient la campagne, & fait de continuel mouvemens pour surprendre quelques places de l'ennemi, ou le tenir en haleine, & l'empêcher de s'attacher à quelque entreprise. *Expedita manus*.

**CAMP**, se prend quelquefois pour l'armée campée. *Exercitus*. Le *camp* est tranquille: tout le *camp* fut alarmé.

On dit aisément son *camp*, se poster. *castra constitinere*, *facere*, *locare*, *imponere*, *metari*, *ponere*. Poser son *camp* en face d'un autre. *Castra castris conferre*, *convertere*. Faire des lignes autour de son *camp*. *Castra vallo cingere*. Faire la ronde autour du *camp*. *Adequitare castra*. Demeurer ferme dans son *camp*. *Insistere castris*. Lever le *camp*, changer de poste. *Movere castra*.

**CAMP**, se dit aussi d'un lieu fermé de barrières, où combattoient les anciens Chevaliers dans les joutes & tournois. *Arena*. Il fut mis hors du *camp*. Il entra dans le *camp*. Juge du *camp*. Demander le *camp*.

**CAMP Prétorien**, étoit chez les Romains une grande enceinte de bâtimens pour loger des soldats de la garde. *Castra Pratoriana*.

Les Siamois, & quelques autres peuples des Indes Orientales, appellent des *camps*, les quartiers qu'ils assignent aux nations étrangères qui viennent faire commerce chez eux.

**CAMPAGNARD**, ARDE. adj. & f. Celui qui vit ordinairement à la campagne. *Ruri habitans*, *ruris cela*.

On le dit aussi avec une espèce de mépris, d'un homme qui n'a pas les manières & la politesse qu'on acquiert dans le grand monde. C'est un *campagnard*. Rien de plus ennuyeux qu'un *campagnard*. On connoît bientôt à Paris les Gentilshommes *campagnards*. On y raille fort les Dames *campagnardes*. Boileau donne une idée des *campagnards*, lorsqu'il dit:

*Là je trouvai d'abord pour toute connoissance,  
Deux nobles campagnards, grands lecteurs de Romans,  
Qui m'ont dit tout Cyrus dans leurs longs complimens.*

Dans cette acception, on dit qu'un homme a fait *campagnard*, qu'il a les manières *campagnardes*;

des ; & dans ces phrases ce mot est adjectif. ACAD. FRAN.

**CAMPAGNE.** f. f. Grande étendue de pays plat & découvert, où il n'y a ni villes, ni montagnes ni forêts qui bornent la vue. En ce sens, on dit une *campagne* de deux & de trois lieues. Mais comme le mot *plaine* est moins équivoque, je crois qu'il vaudroit mieux s'en servir dans cette signification. On dit aussi en rase *campagne*. *Campus, Camporum patentium aquor.*

**CAMPAGNE** se dit aussi d'une terre qui est propre à être labourée & cultivée, quoique le terrain ne soit pas toujours uni & découvert; dans ce sens on dit les *campagnes* de Beauce, du pays de Caux, sont fertiles en blé. *Campus, ager.*

On dit que la *campagne* est belle, pour dire, que la terre est bien couverte, que l'on a espérance d'une grande récolte.

**CAMPAGNE** se dit aussi de tout ce qui est hors des villes. *Rus.* Ce bourgeois est allé à sa maison de *campagne*. On lui a ordonné de prendre l'air de la *campagne*. On ne peut placer ailleurs qu'à la *campagne* la scène d'une vie tranquille. FONTEN. Si l'idée qu'on se fait de la vie pastorale est agréable, c'est qu'elle ne tombe pas précisément sur le ménage de la *campagne*; mais sur le peu de soin dont on y est chargé, sur l'oisiveté dont on y jouit, & sur le peu qu'il en coûte pour y être heureux. ID. Ce grand homme n'a point forcé la nature & les éléments pour embellir sa solitude; il n'a cherché dans sa retraite que les pures délices de la *campagne*. FLECH. Un noble de *campagne* est un Gentilhomme qui demeure hors des villes. Un habit de *campagne* est un gros habit de fatigue qu'on porte aux champs.

On appelle Comédiens de *campagne*, des Comédiens qui ne jouent, qui ne représentent que dans les Provinces. ACAD. FR.

**CAMPAGNE**, se dit aussi de quelques lieux particuliers. *Campagne, Campani*, est un petit pays du Duché de Milan. C'est la partie orientale du territoire de Pavie. *Campagne*, est encore le nom d'une ville du Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, à quatre lieues au Midi de Conza, dont son Evêque est suzerain. La *Campagne* de Rome, *Latium*, est une Province de l'Etat Ecclésiastique, bornée au Levant par le Royaume de Naples; le Teveronne au Nord, & le Tibre au Couchant la séparent, l'un de la terre Sabine, & l'autre de la province appelée le patrimoine de S. Pierre: Rome en est la Capitale. L'air y est fort grossier, & le territoire peu cultivé, faute d'habitans. Le Pape établit, il y a quelques années, une Congrégation pour chercher les moyens de rendre ce pays plus habitable & de le cultiver; mais ces soins n'ont point eu d'effet. Le nom de la Province de Champagne en France, est aussi la même chose, & il a été donné à tous ces lieux, parce que ce sont des plaines & des *Campagnes*. *Campanie*, Province du Royaume de Naples, est encore la même chose; & tous ces mots sont formés du Latin *Campania* qui a le même sens.

**CAMPAGNE**, en termes de Guerre, est le temps de chaque année où l'on peut tenir les troupes en corps d'armée. *Castra aestiva.* Les Allemands commencent leur *campagne* fort tard, & attendent la récolte. Les Français la commencent de bonne heure & la finissent tard. En ce sens, on le dit aussi pour désigner une certaine année où l'on a fait quelque notable exploit de guerre. La *campagne* de Lille. La *campagne* de Cambrai. On a fait une heureuse *campagne*. On le dit aussi dans la Marine. Faire une *campagne* sur mer.

**CAMPAGNE**, signifie aussi les années qu'un Officier, ou qu'un soldat a servi. *Stipendium.* Cet Officier a fait quinze *campagnes*; c'est-à-dire, est dans le service depuis quinze ans. Ce soldat est à sa première *campagne*, il commence à porter les armes.

Tome II.

On dit aussi, mettre en *campagne*; pour dire, faire sortir les troupes des garnisons pour les mettre en corps d'armée. *Copias educere.* Tenir la *campagne*, être maître de la *campagne*; pour dire, être maître du pays, faire retirer les ennemis dans leurs garnisons. *Vagari, vias obsidere.*

Battre la *campagne* se dit des chasseurs qui tiennent un grand espace d'une plaine pour en faire lever le gibier. On le dit aussi des batteurs d'estrade, qui vont aux nouvelles pour découvrir les ennemis.

On dit figurément qu'un Auteur bat la *campagne*, quand il dit beaucoup de choses inutiles, qui ne viennent point à son sujet. *Extra rem vagari, à proposito deflectere.*

On appelle une pièce de *campagne*, un canon de médiocre grosseur, qui peut aisément suivre l'armée dans sa marche, qui sert dans les batailles, à la tête d'un camp. *Tormentum campestre.*

On dit encore qu'on a mis tous ses amis en *campagne* pour faire une telle affaire; pour dire, qu'on a employé tous ses amis, qu'on les a envoyés deçà & delà pour la faire réussir. *Uti omnium amicorum operâ atque diligentia ad rem aliquam:* qu'on a mis des Sergens en *campagne* pour prendre un criminel, &c. qu'on a mis bien des gens en *campagne*, des espions en *campagne*, pour découvrir des nouvelles de quelque chose.

On dit aussi d'un homme prompt & colère, que, quand on lui dit quelque chose qui ne lui plaît pas, aussitôt il se met en *campagne*; pour dire qu'il s'échappe, qu'il s'emporte.

On appelle à la Bassette & au Pharaon, paroli de *campagne*, un paroli que quelqu'un marque en fraude, sans que sa carte soit venue en gain. Les Joueuses de profession sont sujettes à faire des parolis de *campagne*.

**CAMPANAIRE** ou **CAMPANALLE.** adj. Terme de Fondeur de cloche, qui n'est en usage que lorsqu'on parle de l'échelle *campanaire* ou *campanalie*, qui est une règle pour les dimensions des cloches, pour régler leur hauteur, diamètre, épaisseur, & afin qu'elles aient un certain son.

**CAMPANE.** f. f. Crépine de fil d'or, ou d'argent, ou de soie, qui se termine en petites houppes façonnées, & qui représentent une cloche. *Campanula ex auro vel argento textili.* On en met aux pentes du lit, aux impériales de carrosse, & autres endroits où l'on veut mettre de riches crépines.

On se sert de ce terme en Botanique, pour décrire certaines découpures des feuilles & des fleurs qui approchent de la figure de ces ornemens.

Ce mot vient du Latin *campana*, qui veut dire cloche.

**CAMPANE** est aussi un ornement de Sculpture, d'où pendent des houppes en forme de petites cloches. *Campanula operis sculpsilis.* On met ces sortes d'ornemens à un dais d'autel, de trône, ou de chaire de Prédicateur.

**CAMPANE**, en termes d'Architecture, signifie aussi le chapiteau corinthien, ou composé, qui représente un panier ou une corbeille entourée de feuilles. *Capitulum corinthiacum, vel compositum, abacus.* Les ouvriers l'appellent tambour, ou vase, au-dessus duquel il y a un abaque, ou tailloir. On l'a nommé *campane*, parce qu'il ressemble à une cloche renversée. Il se dit aussi de certains petits ornemens ronds, qui sont comme de petits cones, & qu'on appelle autrement *larmes* ou *gouttes*. *Campane de comble*, est encore un ornement de plomb chantourné & évidé, qu'on met au bas du faite & du brisis de comble.

**CAMPANE** ou **CAMPANULE** jaune. *Bulbocodium vulgatum.* La *campane* jaune est une espèce de narcisse sauvage, ou une plante haute d'environ demipied. Ses feuilles sont longues, étroites: sa tige porte en son sommet une belle fleur à une seule feuille évasée en *campane*, pâle, soutenue par un calice jaune, doré, luisant, enveloppé d'une gaine

membraneuse, & entouré de six feuilles pointues, pâles. Quand cette fleur est passée, le calice devient un fruit rond & relevé de trois coins, lequel est divisé intérieurement en trois loges contenant des semences presque rondes & noires. Sa racine est bulbeuse, visqueuse au toucher & au goût, avec quelque douceur mêlée d'un peu d'acrimonie. Cette plante croît aux bords des champs, dans les prés, aux lieux humides, dans les bois, dans les jardins. Elle contient beaucoup d'huile & de l'essentiel. *Voyez* LE DICTIONNAIRE DE JAMES.

**CAMPANELLE.** f. f. Petite cloche, clochette. *Campanula*. Ce mot n'est pas usité.

**CAMPANETTE.** Nom de fleur, ainsi appelée, parce qu'elle a la figure d'une campane. C'est la fleur du narcisse. *Voyez* NARCISSE.

**CAMPANIE,** Nom ancien d'une Province d'Italie, qu'on appelle aujourd'hui *terre de labour*. C'est le pays d'Italie le plus beau, le plus fertile & le plus délicieux; & si l'on en croit Cicéron dans sa première Oraison, de *lege agraria*, n. 75, le plus agréable pays du monde. Denis d'Halicarnasse, Plin, L. III, C. 5, Flotus, L. I, C. 16, Tacite, *Hist.* L. I, C. 2, Mela, L. II, C. 4, Solin, C. 8, & généralement tous les Anciens qui parlent de la *Campanie*, en louent la beauté & la fertilité. Sa capitale étoit Capoue. Quelques-uns prétendent qu'elle ne prit point son nom de la beauté de ses campagnes, mais du nom des habitans de Capoue, qui s'appeloient *Campani*. Pour la distinguer de la Campagne de Rome, on la nomma l'ancienne, ou l'heureuse *Campanie*. Leander lui donne pour bornes au couchant le Gattigliano, *Liris*, à l'orient le Selo, *Silarus*, & une partie du territoire des Samnites, au Septentrion les montagnes des Samnites, qui font une partie de l'Apennin; au midi la mer de Toscane. *Voyez* cet Auteur dans sa *Description de l'Italie*, & Cluvier, L. IV, Vigenere, sur César & sur Tite-Live au mot *Campania*, ou *Campanie*, lui donne les mêmes limites; ou autrement il dit qu'elle s'étendoit le long de la mer depuis Gaïete jusqu'à Salerne, & que du côté de la terre elle étoit bornée du Latium, des Samnites qui est à l'Abruzze, & d'un des coins de la Pouille. Le même Auteur sur Tite-Live, t. I, p. 1759, montre qu'on est obligé de se servir de ce mot en notre langue, quand on parle de l'antiquité, de peur d'équivoque, parce qu'aujourd'hui ce qu'on appelle en Italie *Campagne*, est fort différent de ce que les Romains appeloient *Campania*. On l'a aussi appelée l'ancienne *Campanie*, à la différence de la Campagne de Rome. Ce furent les délices de la *Campanie*, qui amollirent Annibal & son armée, & qui lui firent perdre tout le fruit de ses victoires.

**CAMPANIEN, ENNE, ou CAMPANOIS, OISE.** f. m. & f. *Campanus, a*. Habitant de la Campanie. On trouve ces deux noms dans nos Auteurs un peu anciens: on trouve même *Campanois* adjectif. Le terroir *Campanois*, pour dire, le terroir de la Campanie. Aujourd'hui on éviteroit ces mots.

**CAMPANIERs** f. m. Vieux mot. Sonneur. Du Latin *Campanarius*, comme de *Campana*, cloche, on a fait *Campane*, qui se trouve en ce sens-là dans Monet, mais qui est aujourd'hui hors d'usage. Il y en a dans Rabelais un bel exemple, rapporté sous le mot REMOTIS. Pour *Campanier*, répété plusieurs fois dans le XIV<sup>e</sup> chap. de la troisième partie du *Roman comique*, c'est apparemment un mot de Province. A le prendre à la lettre, ce nom conviendroit mieux à celui qui fait ou qui vend les cloches, qu'à celui qui les sonne.

**CAMPANIFORME.** adj. Terme de Botanique, qui se dit des fleurs & des fruits qui approchent de la figure d'une cloche. *Campaniformis*. *Voyez* CLOCHE en Botanique.

**CAMPANILE.** f. m. Terme d'Architecture. *Campanile*. On appelle ainsi une tour d'Eglise. Jean de Pise

bâtit le *Campanile* de l'Eglise Cathédrale de Pistoie. FÉLIB. Taddeo Gaddi bâtit à Florence une grande partie du *Campanile* de Sainte Marie del Fiore sur le modèle que Giotto en avoit laissé. Id.

**CAMPANILE.** f. m. Dans le Dictionnaire de l'Académie françoise, c'est en termes d'Architecture, la partie supérieure d'un dôme.

**CAMPANINI.** f. m. Sorte de marbre qui se trouve dans les montagnes de Carrare, où il y en a de noirs, d'autres tirant sur le gris, d'autres mêlés de rouge, & d'autres qui ont des veines grises. Celui que les Italiens appellent *Campanini* a reçu ce nom à cause qu'il raisonne quand on le travaille, & rend un son fort aigu, en quoi il ressemble à une cloche. Il est naturellement dur, & s'éclate plus aisément que les autres.

**CAMPANULE.** f. f. Terme de Botanique. *Campanula*. Nom qu'on a donné à un genre de plante qui a ses fleurs d'une seule pièce, taillée en campane ou en clochette découpée sur les bords, tantôt purpurine, le plus souvent bleuâtre, quelquefois toute blanche, d'autrefois cendrée. Le calice de ces fleurs devient un fruit membraneux, divisé en trois ou plusieurs cellules remplies d'une semence le plus souvent menue, & qui s'échappe par des ouvertures qui sont au haut du fruit, & qui répondent à chaque cellule. Il y a plusieurs espèces de *Campanule*, comme on le peut voir dans les Instituts de M. de Tournefort, parmi lesquelles il y en a certaines qui ont leurs feuilles semblables à celles d'ortie, & on les nommoit autrefois les gantelées ou gants de Notre-Dame, *Campanula foliis urticae*, & les autres s'appeloient des herbes aux clochettes. L'espèce qu'on nomme *Campanula radice esculentâ*, étoit appelée Raiponce, *Rapunculum*. On mange les racines en salade. Elles ont un goût agréable, & qui tient du Raifort. On cultive dans les jardins plusieurs espèces de *Campanules*, par rapport à la figure & à la couleur de leurs fleurs, ou parce qu'elles sont doubles. Toute la plante a ordinairement un goût piquant, & donne du lait lorsqu'on la coupe.

**CAMPANULE jaune.** *Voyez* CAMPANE jaune.

**CAMPATOIS** f. m. Secte d'Hétéétiques, qui s'élevèrent contre l'Eglise dans le IV<sup>e</sup> siècle. Leur doctrine étoit la même que celle des Donatistes & des Circconciliens. Ils sont appelés *Montois* par Saint Jérôme, dans ce qu'il a écrit contre les Lucifériens.

**CAMPÉ** f. m. Hésiode dit que le Tartare étoit gardé par *Campé*, que Jupiter tua de sa propre main, lorsqu'il en retira ses oncles, les Titans. On ne fait qu'elle espèce d'être étoit ce *Campé*.

**CAMPE.** f. m. Sorte de droguet croisé & drapé, qui se fabrique à la Chateigneraye, S. Pierre du Chemin, & autres lieux de Poitou.

**CAMPÊCHE.** Petite ville de l'Amérique méridionale, dans la Province d'Ucatan, & de l'Audience du Mexique. *Campecum*. On l'appelle aussi San Francisco de *Campêche*, parce que son Eglise est dédiée à S. François. *Campêche* étoit autrefois l'échelle de toute l'Amérique, pour le trafic du bois de teinture. Les Espagnols le coupoient alors auprès d'une rivière qu'on appelle Champeton, à dix ou douze lieues de la ville de *Campêche*, au sud de cette place dans un terrain haut & pierreux. C'est de-là que le bois de teinture fut appelé bois de *Campêche*.

Le bois de *Campêche* est un arbre d'Amérique, qui ne croît pas fort haut; les feuilles en sont petites, & ressemblent assez à celles du trefle. *Lettres éditantes & curieuses*, tome XI, p. 128. D'autres disent qu'il est assez semblable à nos aubépins, mais plus gros; que l'écorce des jeunes branches est blanche & polie; qu'elle a quelques pointes qui en sortent; que le corps & les vieilles branches sont noirâtres; que l'écorce en est plus raboteuse, & qu'il y a peu de piquans. Le cœur de l'arbre est rouge, & c'est ce qui sert pour la teinture. Quel-

que temps après qu'il a été coupé, il devient noir, & si on le met dans l'eau, il la teint en noir, & on peut s'en servir pour écrire. Ce bois est extrêmement pesant; il brûle très-bien, & fait un feu clair & de longue durée.

**CAMPEMENT.** f. m. L'action de camper, & le camp même. *Castrorum metatio.* La grande science d'un Général, c'est de bien savoir les *campemens*. Les bons *campemens* doivent avoir la commodité des eaux & des fontages, & les facilités de se couvrir & de se retrancher.

✂ **CAMPEN.** Ville des Pays-Bas, dans la Province d'Over-Issel, près de l'embouchure de l'Issel, à cinq lieues de Deventer. *Campi & campena.*

**CAMPENSES.** f. m. pl. Qui s'est dit dans le IV<sup>e</sup> siècle des Catholiques d'Antioche de la communion de S. Méléce. *Campenses.* Ce nom est Latin & signifie qui est dans la campagne, *Campagnard*; mais il convient peu, & l'on ne fait comment traduire autrement en François *Campenses*; de sorte que nos Auteurs conservent le mot Latin. On les appelle aussi *Campites*. Les Catholiques de la communion de S. Méléce avoient été chassés de leurs Eglises; ils s'assembloient donc auprès de la montagne voisine d'Antioche. Toutefois on envoya des soldats pour les en chasser, & ils s'assemblèrent au bord de l'Oronte, d'où étant chassés, ils allèrent au champ des exercices & de-là leur vint le nom de *Campenses*, que leur donnèrent ceux de la communion de Paulin. FLEURI.

Ce mot vient de *Campus*, champ.

✂ **CAMPER.** Ville des Indes, dans l'Île de Sumatra près de la ligne, à l'entrée du détroit de Malaca, capitale d'un Royaume qui porte son nom.

✂ **CAMPER.** v. a. Se dit d'un Général qui distribue son armée en quelque endroit, pour y rester un ou plusieurs jours. Ce Général a *Campé* son armée devant une telle ville; s'est *Campé* avantageusement.

✂ **CAMPER.** Est aussi neutre, & se dit de l'armée qui s'arrête en quelque lieu pour y rester un ou plusieurs jours. *Castra ponere, collocare, metari.* Les Romains *campoient* toute l'année. Du temps de Papius, les Romains ne favoient encore ni se poster, ni *camper* dans aucun ordre: ils apprirent à former leur camp sur celui de Pyrrhus; auparavant ils avoient toujours *campé* en confusion. S. EVR. Les deux armées *campoient* vis-à-vis l'une de l'autre. César alla *camper* un peu plus loin de-là. Voyez **CAMP.**

**CAMPER** se dit encore de ceux qui n'ont point de logis certain, & qui vont coucher aujourd'hui dans une maison & demain dans une autre. Expression familière. Cet homme ne fait que *camper*.

✂ Se *camper*, en style de conversation, signifie la même chose que se placer. Se *camper* dans un fauteuil.

✂ Se *camper*, signifie aussi se placer d'une certaine manière sur ses pieds. Ce danseur se *campe* bien.

✂ On le dit aussi chez les maréchaux. Se *camper* pour uriner, en parlant d'un cheval guéri d'une maladie, où il n'avoit pas la force de se mettre dans la situation ordinaire aux chevaux qui urinent. ENCYC.

Se *camper* bien, se dit au figuré d'une personne qui prend bien ses mesures, qui prévoit tout, qui pourvoit à tout: & dans un sens contraire, on dit qu'elle est mal *campée*. Bon pour le style familier.

**CAMPÉ,** ÉE. part. Il a les significations de son verbe.

On dit qu'un homme est bien *campé* sur ses jambes, quand il est dans une posture ferme & assurée, convenable aux exercices qu'il veut faire, comme de sauter, lutter, de faire des armes. *Eximio habitu & statu recto esse.* Ce mot & son verbe *camper*, sont fort en usage chez les maîtres d'armes.

**CAMPERCHE.** f. f. Les Bassé-liffiers, ou ouvriers en tapisseries de basse-liffes, appellent *Camperche*, une barre de bois qui traverse leur métier & qui sou-

tient les sautoires, où sont attachées les cordes des lames.

**CAMPESTRE.** f. m. Habillement des soldats Romains. *Campestre.* C'étoit, dit Vigenere sur *Tit-Live*, tom. p. 955, certain brayer, ou tablier ceint auprès du nombril, & pendant jusqu'aux genoux, comme des maritiques amples & courtes, tel à peu près que celui que portent les Arméniens, ou quelques artisans, & aujourd'hui les Brasseurs, au moins à Paris. Les soldats s'en servoient pour se couvrir les parties honteuses dans leurs exercices. Voyez **ACRON** sur l'onzième Epitre du premier Liv. d'Horace. Il dit aussi, qu'il étoit mince, delié, tenue.

Ce mot vient de *campus*, champ, parce que les soldats prenoient le *campestre* pour faire leurs exercices, & que le lieu où ils le faisoient, s'appeloit *campus*, champ. Quelques-uns disent *campestre*, ou *campeste*; & proprement ni l'un ni l'autre n'est François, quoiqu'on s'en serve. Le mot François est *Tonnelet*, & il semble qu'il seroit mieux de s'en servir, & de ne donner une forme François aux mots Latins, que lorsqu'il n'y en a point de François qui leur réponde. Voyez encore **TONNELET.**

✂ **CAMPHORATA.** f. f. Plante. Voyez **CAMPHRÉE.**

**CAMPHIRE.** f. m. d'Herbelot fait *camphre* féminin. Tous les Auteurs le font masculin. *Camphora.* Les Arabes appellent *casur* le *camphre*, qui est une gomme blanche & odoriférante, que l'on tire d'un arbre assez semblable au Saule, si ce n'est qu'il est plus noir. D'HERB. L'arbre qui produit le *camphre* se trouve en grande quantité dans le pays des Nègres. IDEM. Le *camphre* est la gomme d'un arbre qui croît aux Indes dans les montagnes maritimes, & dans l'Île de Borneo, lequel est de telle hauteur & largeur, qu'un escadron de cent hommes pourroit demeurer dessous à l'ombre, & on en fait de grands coffres qui viennent du Japon. *Camphora.* On dit qu'il fort en plus grande abondance durant la tempête, & les tremblemens de terre. Il découle de cet arbre comme une gomme. Il y en a de plusieurs sortes: car on en trouve un entre les veines du bois, & un autre qui fort par l'écorce rompue, en forme de résine, & demeure attaché à l'arbre. Il est rouge d'abord, & devient blanc, ou par la chaleur du Soleil, ou à force de feu. Il y en a un de couleur brune & obscure, qui est moins estimé. Il y a aussi un *camphre* en rose, qui n'a point passé par le feu, & un autre qui a été purifié & blanchi, & fait par sublimation. Le *camphre* est si subtil, que souvent de soi-même il se résout en fumée. Il est si odorant, que sur les lieux on s'en sert au lieu d'encens. Les Princes de l'Orient se servent de cette précieuse gomme mêlée avec de la cire pour éclairer leurs Palais pendant la nuit. Saadi, pour marquer le caractère d'un prodigue, dit que celui qui allume des chandelles de *camphre* pendant le jour, se met en danger de n'en avoir pas de suif pour s'éclairer pendant la nuit. D'HERB. Pour être bon, il doit être blanc, pur, reluisant, transparent, de forte odeur; & il faut qu'il devienne mouillé, quand on le met sur un pain chaud: il est amer.

On a trouvé depuis peu en Ceylan, que la racine de l'arbre de cannelle produit d'aussi bon *camphre* qu'aucun du Japon, ou de la Chine, comme témoigne l'*Histoire de la Société d'Angleterre*. Quelques-uns, comme Fuchsius, croient que c'est un bitume des Indes.

Ce mot vient de l'hébreu *capchor*.

On fait du *camphre* artificiel avec de la sandaque & du vinaigre blanc distillé, qu'on met durant 20 jours dans le fumier de cheval, & qu'on laisse après au Soleil pendant un mois pour sécher; & on trouve le *camphre* fait comme une croûte de pain blanc, qu'on appelle autrement *gomme de genèvre*, *verniss blanc*, ou *maslic bien pulvérisé*. La Chimie ne travaille point sur le *camphre*, puisqu'il surmonte en pureté, en subtilité, en volati-



lité & en pénétration, tout ce qu'on en pouvoit tirer par la distillation; & on ne peut en chérir sur sa perfection. Il est très-diaphane, & sa blancheur égale celle de la neige. Son goût âcre, & son odeur forte prouvent sa volatilité. Son inflammabilité dans l'eau, & sa totale consommation, sans laisser aucune trace au vaisseau dans lequel on l'allume, montrent sa pureté & la subtilité de ses parties.

Le *camphre* est une gomme blanche, transparente comme du sel, grassè & huileuse, inflammable, âcre, amère & aromatique au goût, & d'une odeur forte & très-pénétrante. On peut faire quatre sortes de *camphre*, par rapport aux manières différentes dont on le tire, & par rapport aux plantes particulières qui le donnent. La première sorte est celle qui se tire dans le Japon d'un arbre que nous pouvons appeler *Camphrier*, *camphorifera arbor*. Cet arbre a ses feuilles alternes assez semblables à celles du laurier, roides, vertes, & d'une odeur de *camphre*. Ses fleurs qui naissent des aisselles des feuilles sur de petites branches, sont blanches, à cinq pétales, quelquefois à six. Ses fruits sont des baies composées comme le fruit du cannellier & du chêne, d'une calote ou calice & d'un petit gland qui renferme une semence huileuse, grosse comme un grain de poivre. Ce fruit dans sa parfaite maturité est d'un pourpre foncé, & est d'un goût de *camphre* & de girofle. On prend les racines, le bois, les branches & les feuilles de cet arbre froissés, & on les met dans une cucurbitte, que l'on bouche, afin qu'étant exposés au feu, la matière du *camphre* puisse se sublimer & se ramasser en masse. La seconde sorte se prépare avec l'écorce de la racine du cannellier, qu'on fait distiller avec suffisante quantité d'eau. Le *camphre* surnage par-dessus l'huile qui est portée avec l'eau dans la distillation. La troisième est celle qu'on retire du zedoaria, de deux espèces, de menthe de Ceylan, appelées *ghonakola*, & *Kapatawelli*, & de quelques autres, en les distillant de même que l'écorce de la racine du cannellier. La quatrième enfin qui est la plus pure, & qui n'est point factice comme les précédentes, nous vient de l'île de Borneo. Elle découle d'un grand arbre qui a la feuille, les fleurs & les fruits semblables à ceux du *camphrier* qui vient au Japon dans sa partie australe appelée *Sarruma*. On trouve aussi entre les veines du bois de son tronc de petites veines de *camphre*. *Kampferus*, *Boccone* dans ses recherches & observations, *Brecherus*, *Herman*, & tous les voyageurs regardent le *camphre* de Borneo, comme le plus pur. On appelle *camphre* brut, ou *camphre* rosé, celui qui nous vient en morceaux, grêlés, sales, rongés, & moins purs, & qu'on est obligé de faire fondre & sublimer pour le rendre transparent, blanc & tel que nous le voyons ordinairement chez nos droguistes, qui ont soin d'envoyer en Hollande tout le *camphre* brut pour le purifier. On a toujours fait un mystère de sa purification; *Pomet* cependant assure que rien n'est plus aisé, & qu'il n'y a qu'à le faire fondre dans un vaisseau sublimatoire ou matras, ce qui paroît assez vraisemblable. Il se peut faire cependant que ceux qui travaillent à sa purification en Hollande, y réussissent mieux, parce qu'ils y travaillent continuellement. Le *camphre* est un bon remède qui anime le sang, résout les ferocités épanchées ou arrêtées dans les parties & qui y causent des tumeurs & des douleurs. L'eau de vie dans laquelle on a dissous du *camphre*, se nomme eau de vie *camphrée*, & est employée pour raffiner des tumeurs éréthésiales, pour dissiper des douleurs rhumatismales. Le *camphre* entre dans plusieurs compositions pharmaceutiques. Le proverbe Latin *camphora per nares castrat odore mares*, a fait croire pendant long temps que l'odeur du *camphre* privoit les mâles de la faculté d'engendrer, ce qui est contraire aux observations de *Scaliger*, de *Vul-*

pius, & de plusieurs autres médecins. Le *camphre* entroit dans la composition des feux grégeois des Anciens, & nos Artificiers l'emploient aujourd'hui dans la composition des feux de joie destinés à brûler sur l'eau. On tire une huile du *camphre* par le moyen de l'esprit de nitre: cette huile est d'usage dans les caries des os. Au reste le *camphre* est très-volatil, & on n'empêche la dissipation de ses parties qu'en le tenant dans une bouteille bien bouchée, ou en le mettant dans du poivre.

La principale qualité du *camphre* est de retenir & de conserver un feu inextinguible qui brûle dans l'eau, sur la glace & dans la neige, à cause qu'il est d'une nature fort tenue & grassè, jusquelà que si on en jette dans un bassin sur de l'eau-de-vie, & qu'on les fasse bouillir jusqu'à leur entière évaporation dans quelque lieu étroit & bien fermé, & que par après on y entre avec un flambeau allumé, tout cet air renfermé conçoit en un moment le feu qui paroît comme un éclair, sans incommoder le bâtiment, ni les spectateurs.

**CAMPHRÉ**, É.É. adj. Il n'a guère d'usage que dans ces phrases. De l'esprit de vin *camphré*. De l'eau-de-vie *camphrée*. Qui se disent de l'esprit de vin, de l'eau-de-vie où l'on a mis du *camphre*.

**CAMPHRÉE**, f. f. Terme de Botanique. *Camphorata*. Nom d'une plante ainsi nommée à cause de quelque petite odeur de *camphre* qu'elle a. Cette plante vient le long des chemins dans le Languedoc, & sur-tout aux environs de Montpellier. C'est un remède spécifique pour l'hydropisie, & sur-tout pour l'asthme, étant prise en decoction ou en poudre. Il n'y a point de manière plus sûre de donner la *camphrée*, qu'en tisane. On en met depuis une once jusqu'à deux sur une pinte d'eau, & quelquefois du vin blanc. Les brins les plus tendres, les plus déliés & les plus garnis de feuilles sont les meilleurs. On les coupe menu comme on fait le chiendent. Les grosses tiges & les racines doivent être rejetées. On prend aussi cette plante en guise de thé. Elle est d'autant meilleure, qu'elle est plus verte & plus nouvelle; elle se conserve cependant d'une année à l'autre. La *camphrée* échauffe & altere beaucoup.

Cette plante pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pied ou d'un pied & demi, assez grosses, dures, ligneuses, ramuscées, velues, blanchâtres, relevées alternativement par des nœuds, de chacun desquels il sort quantité de petites feuilles entaillées, languettes, menues, velues, médiocrement dures, sentant le *camphre* quand on les écrase, d'où la plante a pris son nom. Sa fleur, qui paroît aux mois d'août & de septembre, est un petit vase herbeux. Elle vient dans les pays chauds & sablonneux. Elle est très-commune aux environs de Frontignan. Elle est un peu âcre au goût; mais elle est céphalique, apétitive, résolutive, & détersive; elle résiste au venin; elle excite les mois aux femmes; elle abat les vapeurs, & est propre pour les vers; elle provoque la sueur.

**CAMPHRIER**, (le) Voyez **CAMPHRE**.

**CAMPHUR**, f. m. Espèce d'âne sauvage qui se trouve dans les déserts de l'Arabie, qui, suivant le rapport de quelques voyageurs, a une corne au milieu du front, dont il se sert pour se défendre des taureaux sauvages. **ENCYC.**

**CAMPIANO**. Petite ville d'Italie, dans le val de Taro, près la rivière de Taro.

**CAMPIGNE** ou **KEMPEN-LAND**. Contrée des pays-bas, divisée en *Campigne* Hollandoise & *Campigne* Liégeoise. La première est une partie de la Mairie de Bois-le-Duc, & l'autre une partie du diocèse de Liège.

**CAMPINE**, f. f. C'est un nom qui se donne à différentes petites contrées. *Campini*. Il y a la *Campine* dans l'Andalousie, qui est une partie du territoire de Séville. La *Campine*, contrée du Liégeois, qui s'étend depuis la Meuse jusqu'à la Mairie de Bolduc. La *Campine* Brabançonne, petite con-



trée du Brabant Hollandois, dans la Mairie de Bolduc.

Ce mot vient d'Espagne, où *campina* signifie une campagne découverte, où il n'y a aucun arbre. C'est la même chose que campagne en notre langue; ainsi il seroit mieux de dire en Latin *Campania*. Ce sont les Espagnols qui ont porté ce mot dans les Pays-Bas.

CAMPINE se dit aussi d'une espèce de petite poularde fine.

CAMPION. Ville d'Asie, dans la Tartarie, sur les frontières de la Chine.

CAMPITES. f. m. pl. Nom que l'on donna au V<sup>e</sup> siècle aux Donatistes. *Campita*. Ils furent ainsi appelés du mot latin *campus*, champ, campagne, parce qu'ils faisoient leurs assemblées dans les campagnes.

CAMPO. f. m. Laine d'Espagne qui vient de Séville & de Malaga.

CAMPO di San-Pietro. Petite ville du Domaine des Vénitiens en Italie, dans le Padouan, entre Trévigny & Vicenze.

CAMPOIS. f. m. Hérétiques qui parurent dans le même siècle que les Comparois, & qui s'attachoient aux erreurs des Ariens. Quoiqu'ils fissent profession de demeurer dans la Communion de l'Eglise, ils ne laissoient pas de croire trois substances dans la Trinité selon la doctrine de certains Errans, qui au lieu de croire une même substance ou essence en trois personnes divines, y soutenoient trois hypostases ou substances.

CAMPOLI. Petite ville épiscopale dans l'Abrusse ultérieure, aux confins de la marche d'Ancone.

CAMPOS. f. m. Terme de Collège. Congé qu'on donne aux écoliers pour sortir, pour aller aux champs se divertir. *Vacatio*. On le dit aussi familièrement de ceux qui sont sujets & attachés à quelque travail. Les Clercs n'ont *campos* que les Dimanches & Fêtes. Cela vient du Latin *habemus campos*.

CAMPOTE. f. m. *Pannus à gossypio*, *Xylinus pannus*. On appelle, en termes de négoce & de relations, *Campotes*, des draps de coton qui sont fort estimés aux Indes, & qui se font dans les Philippines.

CAMPREDON. Petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, aux confins du Roussillon, entre Gironne & Puicerda.

CAMPSEAUX. Le cap de *Campseaux* est la pointe de l'Acadie qui s'avance le plus à l'ouest, & touche presque à l'Île du Cap Breton. *Promontorium Campseale*. Le passage de *Campseaux*. *Fretum Campseale*. C'est un petit détroit entre le Cap de *Campseaux* & l'Île du Cap Breton, & formé par l'une & l'autre de ces terres. Denys l'appelle le petit passage de *Campseaux*, parce que celui qui est entre l'Île du Cap Breton & celle de Terre-Neuve, est beaucoup plus grand. Le Cap de *Campseaux* est éloigné du Cap de S. Louis de plus de 25 lieues. DENYS. Le Cap de *Campseaux* est vis-à-vis de l'Île du Cap Breton, & forme avec cette Île le passage de *Campseaux*, qui est un petit détroit entre ce Cap & cette Île. La Baie de *Campseaux* est au midi de ce passage. Dans le petit passage de *Campseaux* le courant est extrêmement fort. Dans l'endroit le plus étroit, il ne peut y avoir que la portée d'un bon canon de la Terre-ferme à l'Île. DEN.

CAMPTER. f. m. Signifie en général toute sorte de courbure, mais particulièrement la passe d'un jeu de mail; & c'est dans ce sens que Galien s'en sert par métaphore, *Us. part. Lib. VII, cap. 14*, où il décrit les nerfs récurtens de la sixième paire, qui après être parvenus à *καμπτήριον*, à la *passe*, qui est une partie dure & lisse de la clavicule ou de la première côte, tournent autour, & forment une espèce de *διανυλος*, *diavulus*. *καμπτήριον*, de *κάμπω*, courber.

CAMPUS PIORUM. Lieu célèbre en Sicile, près de Catane où les deux frères Aphinomus &

Anapus saurerent sur leurs épaules leur père & leur mère des flâmes du mont Étna.

CAMQUIT. f. m. Fruit du royaume de Tonquin, semblable à une orange. Sa couleur est d'un rouge foncé, la peau mince, d'un très-bon goût, mais mal sain.

CAMSIN, (le) est le temps de pâque, selon le langage des Cophites.

CAMUL. Capitale d'un royaume de même nom, qui relève de celui de Casgar, sur la frontière du Tangut. Les femmes de ce pays là sont fort belles, & les maris sont assez fous pour croire qu'il y a de l'honneur à les prostituer aux voyageurs. Lorsqu'un voyageur veut s'arrêter dans quelque maison, le maître du logis le reçoit avec de grandes marques de joie, commande à sa femme & à sa famille de lui obéir en tout, & s'en va, pour ne plus reparoître que quand l'étranger aura jugé à propos de se retirer: pendant tout ce temps, la femme en use avec son hôte comme elle seroit avec son mari. Moguth ou Mongu, souverain de tous les Tartares, leur ordonna d'abolir cette honteuse coutume, & d'avoir plutôt des auberges publiques où les étrangers seroient reçus, que d'abandonner ainsi leurs femmes au premier venu. Cet ordre les affligea; ils représentèrent au Kan qu'ils avoient reçu cette coutume de leurs ancêtres, & qu'en l'observant ils s'attivoient la protection de leurs dieux. Enfin ils sollicitèrent tant, que l'ordre fut révoqué.

Marco Paolo, place cette province dans le royaume de Tangut; cela a changé depuis. Les relations les plus récentes placent la ville de *Camul* à l'extrémité d'un royaume, nommé *Cialis*, qui relève de celui de Casgar, sur la frontière du Tangut.

CAMULE. f. m. Nom d'un Dieu du Paganisme. *Cumulus*. Ce sont les inscriptions de Gruter, qui nous font connoître ce Dieu. La première, p. XL, n<sup>o</sup> 9. est ARDOINE CAMULO IOVI MERCURIO HERCULI. Sous chacun de ces noms est le Dieu qui le porte. Sous CAMULO c'est un Mars avec un bouclier & une pique. Une autre, p. LVI, n<sup>o</sup> 11. CAMULO. SANC. FORTISS. SAC. &c. Cette seconde inscription a été trouvée dans le pays des Sabins. Une 3<sup>e</sup> trouvée proche de Cleves, porte, MARTI CAMULO OB SALUTEM TIBERI CLAUDI CAES CIVES REMI TEMPLUM CONSTITUERUNT. *Grut. LVI, n<sup>o</sup> 12*. De tout cela on conclut 1<sup>o</sup>. Que *Camule* est le Dieu Mars. 2<sup>o</sup> Qu'il est le même que *Sangus*. 3<sup>o</sup>. Que *Camule* étoit le nom que les Sabins donnoient à Mars. *Struvius*, dans son *Antiquarium Roman. Syntagma*, cap. I, p. 95, croit que ce nom vient de *camus*, qui, selon *Isidor*, *Orig. Liv. XX, c. 16*, signifie une frein fort & rude, que l'on donne aux chevaux fougueux pour les dompter. Or de pareils chevaux sont propres à la guerre & à Mars, & lui étoient consacrés.

CAMUS, USE. adj. Quelques-uns disent *Camard*, *arde*. Qui a le nez court & plat. *Sinus*. Les Tartares aiment les beautés *canuses*, & les trouvent d'autant plus belles, qu'elles ont moins de nez. La femme du Grand Ginghis Kan n'avoit presque que deux trous au lieu de nez, comme témoigne *Rubruquis*. On le dit aussi de quelques animaux, comme des chiens, dont la beauté est d'être *camus*. On le dit encore de quelques poissons, surtout des dauphins. Un cheval *camus* est celui qui a le chamfrain enfoncé. Quelques-uns ont dérivé ce mot de *sinus* Latin, ou de *camurus*, qui est interprété de *curvus*, ou *courbé*, par *Servius*. Ménage dit qu'il vient du Grec.

On dit proverbialement qu'un homme est bien *camus*, qu'on l'a rendu bien *camus*; pour dire, qu'il a été bien trompé, qu'il est déchu de ses prétentions, qu'il est bien honteux. On dit aussi par un proverbe contraire, qu'il a eu un pied de nez.

CAMUSON. f. f. Petite camuse. Diminutif de *camus*. On ne le dit qu'en badinant.

**CANA.** f. f. Il y avoit deux villes de ce nom. *Cana* de Galilee, ville de la Tribu de Zabulon, où J. C. fit son premier miracle, en changeant l'eau en vin, à des noces où il avoit été invité avec sa sainte Mere & ses Disciples, ainsi que S. Jean l'écrivit au II<sup>e</sup> chapitre de son Evangile. Il y a encore une autre *Cana*, qu'on nomme la grande, pour la distinguer de la première. Celle-ci étoit dans la Tribu d'Aser. Il en est parlé au *ch. XIX de Josué*, 7, v. 28. Quelques Interprètes croient que c'est dans cette ville qu'étoit la Chananéenne dont parle S. Matthieu, *chap. XV*. Enfin, S. Jérôme, *De locis Hebraicis*, met une troisième *Cana* dans la Tribu d'Ephraïm; mais l'Écriture ne parle point de celle-ci.

Les uns interprètent ce nom *Zelus*, *amulatio*, & par conséquent le tirent de זלזל, *amulatus est*, *Zelotypus fuit*; les autres, *possessio*, le dérivant de קנה, *acquérir, posséder*; d'autres *lamentatio*, de נקב, *lamer*; mais on diroit *Kinah*, & non pas *Canah*. D'autres *nid*, de קנין, *Kin, nidus*, qui vient de יקן, *Kinnen*, faire son nid; mais on diroit *Kinnah*; puisque Josué l'écrivit en hébreu קנה, *Kanah*. La seconde étymologie paroît la meilleure.

On appelle les noces de *Cana*, un tableau, ou une estampe qui représente le banquet où J. C. fit son premier miracle. Les noces de *Cana* de Paul Véronèse est un des plus beaux tableaux de cet excellent Peintre: l'on y voit plus de six vingt figures d'une beauté admirable.

**CANABASSETE.** f. f. Etoffe dont il est fait mention dans le tarif de la douane de Lyon de 1632. Il y en a de deux sortes: les unes sans soie, & les autres rayées de soie.

**CANABIL.** f. m. Espèce de terre médicinale. *Voyez LE DICT. DE JAMES.*

**CANACHE.** f. f. Fille d'Eole, qui ayant été séduite par Neptune, ou par quelque Dieu marin, en eut plusieurs enfans, entr'autres Iphimédie, mere des Aloïdes.

**CANACOPOLE.** f. m. Terme de relation. C'est le nom qu'on donne dans les Indes aux Catéchistes qui travaillent sous les Missionnaires au salut des ames. *Catechista*. Il commettoit à ces *Catéchistes*, qui s'appeloient en leur langue *Canacopoles*, le soin des Eglises qu'il faisoit bâtir dans les lieux peuplés. *BOUH. Vie de saint Xav.* Vous ferez en sorte que les *Canacopoles* & les maîtres du catéchisme fassent leur devoir. *BOUH. Xav. liv. 4, p. 260.*

**CANADA.** f. m. Vaste région de l'Amérique septentrionale, qui a le nouveau Mexique & les Acanibas ou Aconibas au couchant, la Floride au midi, au levant la mer du nord, qui jointe avec le détroit de Hudson & la mer Chrétienne la sépare vers le nord des terres Arctiques. Il s'étend, selon nos cartes, depuis le 39<sup>d</sup> de latitude septentrionale jusqu'au 65<sup>e</sup> ou environ, & depuis le 284<sup>e</sup> de longitude jusqu'au 33<sup>e</sup>, ou à-peu-près. Ce pays fut découvert par les François, il y a plus de 200 ans; c'est pour cela qu'on l'appelle aussi la *Nouvelle-France*. Jean Veraslan fut le premier qui se hasarda d'y entrer en 1504. Les Sauvages le mangerent. En 1525 & en 1534 on y alla encore. Jean Quartier y alla ensuite, & après avoir remonté le fleuve S. Laurent plus haut que Quebec, il s'en revint en France sans avoir fait aucun établissement, & fort dégoûté d'en faire. Enfin, en 1604, cent ans après la découverte du pays, il partit de Rouen une colonie qui s'y établit, avec de grandes difficultés, à cause de la férocité des Sauvages qui l'habitoient. Les principaux sont les Illinois, les Hurons, les Algonquins, les Iroquois, les Abnaquis, les Etechemins, &c. Plusieurs de ces Sauvages sont convertis. Ils n'ont point de villes. Ils logent dans des cabanes faites d'écorces d'arbres. Malgré le froid ils vont nus: ils ne se couvrent que vers la ceinture par devant & par derrière: l'hiver ils marchent sur les neiges avec des raquettes. Ils vivent de blé

d'Inde, que les femmes cultivent, & qu'elles broient avec des pierres: elles le cuisent dans de l'eau, y mêlant, quand elles en ont, de la chair, ou du poisson. Cela s'appelle *de la jagamité*. Les hommes ne sont occupés que de la guerre, de la chasse ou de la pêche. Ils sont avec des écorces d'arbres, qu'ils courent fort proprement, des canots, ou bateaux assez grands pour porter toute leur famille, & assez légers pour s'en charger quand il y a des sauts dans les rivières, & les porter quelquefois assez loin. Chaque village a un Chef ou Capitaine. Ils reconnoissent un Dieu qu'ils appellent *Manitou*, le grand esprit, maître du monde; la vue seule de l'Univers le leur persuade. Ils reconnoissent aussi un mauvais esprit, qu'ils craignent beaucoup. Leurs armes sont des flèches; mais à présent ils ont des armes à feu que les Européens leur portent, & ils s'en servent très-bien. Ils sont grands, bienfaits, robustes, adroits, braves; mais barbairement cruels. Quand ils ont pris un ennemi en guerre, à moins que quelqu'un du village ne l'adopte, ils le brûlent vif, à petit feu & lentement, & lui coupent des morceaux de chair à mesure qu'ils sont rotis pour les manger à ses yeux. Ils ont traité avec cette inhumanité brutale quelques Missionnaires.

Le mot *Canada* est apparemment un mot sauvage, mais dont on ne sait point la signification. On ignore aussi la raison qui le fait donner à ce pays. Quelques-uns croient que ce fut, parce que les Sauvages répétoient souvent ce mot *Canada* quand les François y aborderent. D'autres, parce que c'étoit le nom du fleuve de S. Laurent qui fut donné à tout le pays; & d'autres parce que le petit pays de *Canada* fut le premier que l'on trouva. Il y a une Histoire latine du *Canada*, par le P. François du Creux, Jésuite, dans laquelle on trouve une bonne carte du *Canada*.

**CANADA** est aussi le nom d'un pays particulier compris dans la grande contrée dont nous venons de parler. C'est celui qui est à la droite du fleuve de S. Laurent, vers son embouchure. Il a ce fleuve au nord, au levant le golfe du fleuve S. Laurent, la baie de Chaleurs au midi; au couchant il touche au pays des Etechemins. Cette presque Île est le *Canada* propre, qui, à ce que l'on prétend, a donné son nom à tout le pays qui est derrière, & au fleuve de S. Laurent.

**CANADA.** On donne encore ce nom à la grande rivière de *Canada*; mais il est peu en usage aujourd'hui, & l'on dit toujours le fleuve de S. Laurent. *Voyez ce mot au mot LAURENT.*

**CANADE.** f. f. Nom que les Portugais donnent sur la mer à la mesure du vin ou d'eau, qu'on donne par jour à chacun de ceux qui composent l'équipage. Il y a trois cens *canades* à chaque pipe.

**CANADE.** f. m. Quelques-uns le font féminin. C'est un oiseau gros comme un faisan, qui se trouve dans l'Amérique, & principalement dans l'Île d'Antego. Le *Canada* passe pour le plus bel oiseau du monde. Il a le ventre & les ailes de couleur d'aurore, le dos & la moitié des ailes de bleu céleste, la queue & les grosses plumes des ailes mêlées d'incarnat étincelant, diversifiée de bleu avec un noir luisant sur le dos. Sa tête est admirable; elle est couverte d'un duvet brun marqueté de vert, de jaune & de bleu pâle, avec des taches ondoyantes au bec. Ses yeux sont couverts de blanc, & la prunelle, qui est jaune & rouge, ressemble à un rubis enchaîné dans de l'or. Cet oiseau est couronné d'une houpe d'un vermillon éclatant, environné d'autres petites plumes couleur de perles.

**CANADELLE.** f. f. La même chose que *CHAANNE*, poisson. *Voyez ce mot.*

**CANADIEN, ENNE.** f. m & f. & adj. François établi ou né en Canada. *Canadiensis*, *Francus homo in Canadiensi plaga Franciscis parentibus natus*. *Canadien* n'est pas la même chose que *Canadois*. Nos François qui sont en Canada, ou qui y ont été, distinguent fort ces deux mots. Un *Canadien* est un hom-

me né en Canada, mais de patens François établis en Canada, ou qui y ont demeuré, & qui pendant leur séjour y est venu au monde: au lieu que Canadois est un Sauvage, un naturel de Canada. Des enfans de M. tel, qui a été Intendant de Quebec, ces deux-ci sont *Canadiens*, c'est-à-dire, nés en Canada.

**CANADOIS**, OISE. f. m. & f. Homme originaire de Canada, Sauvage, Barbare de Canada. *Canadensis*. *Canadensis Indigena*. Les *Canadois* en général sont sanguins, de couleur olivâtre, de belle taille, & ont le visage assez beau. Ils ont les yeux gros & noirs, de même que les cheveux, & les dents de la couleur de l'ivoire. Les *Canadoises* sont aussi d'une taille au-dessus de la médiocre.

*Canadois* est aussi adjectif. Un peuple *Canadois*. Une troupe de guerriers *Canadois*. Les langues *Canadoises* sont fort différentes les unes des autres.

**CANADOR**. f. m. Mesure des liquides de Portugal, qui revient au minge, ou bouteille d'Amsterdam.

**CANAILLE**. f. f. Terme injurieux qui s'applique à la plus vile populace. *Populi sax infima, plebe-cula*. Fréquenter la *canaille*. La *canaille* est à craindre. **ABLANC**. Il étoit appuyé de la *canaille*. La *canaille* soutenoit son parti. Il n'y a que la *canaille* qui profite dans les émoions publiques. Un hâtelier est suivi de la *canaille*.

On le dit figurément des gens pour lesquels on veut témoigner du mépris. Ce ne sont que des *canailles*.

On appelle quelquefois, *canaille*, par jeu, & par badinerie, de petits enfans qui font du bruit; chaisez-moi cette *canaille*; faites taire cette petite *canaille*.

Ce mot vient, selon Ménage, de *canalia*, comme qui diroit une bande de chiens. D'autres le dérivent de *canicola*, ou *canalis*, qui étoit un lieu à Rome où les gens de basse condition s'assembloient. D'autres le dérivent de l'italien *canaglia*, qui signifie la même chose. Lipsé dit qu'il vient du mot de *chien*, à cause d'une vieille coutume qui vouloit que ceux qui étoient condamnés au supplice portaient un chien pour marque d'infamie.

Autefois on disoit & on écrivoit *chiennaille*, ce qui confirme le sentiment de ceux qui dérivent le mot de *canaille*, de *chien*.

**CANAL**. f. m. C'est en général un conduit par où passe l'eau. *Canalis*. Les *canaux* d'une fontaine. *Canal* d'un moulin. Les *canaux* se font de bois, de plomb, de pierre.

**CANAL** se dit aussi du lit d'une rivière. *Alveus*. Le *canal* de la Seine est fort large. Creuser, vider, nettoyer le *canal* de la rivière.

Comme d'une course fidèle,

Les fleuves par divers canaux,

Apportent à la mer le tribut de leurs eaux, &c.

L'ABB. TÊTU.

**CANAL** se dit des conduits artificiels qu'on creuse dans les terres, soit pour faire communiquer des rivières les unes aux autres, soit pour les affoiblir quand elles sont trop grosses, soit pour recevoir les eaux superflues, ou pour dessécher des marais. *Canalis*. La Hollande, la Flandre, sont toutes coupées par des *canaux*. Il y a en France plusieurs *canaux* considérables pour la facilité du commerce. Le *canal* de Briare qui joint la Seine à la Loire par 42 écluses. Il fut commencé sous Henri IV, & achevé sous Louis XIII; le *canal* d'Orléans, achevé par Philippe d'Orléans, Régent, pendant la minorité de Louis XV; & le *canal* de communication des deux mers, en Languedoc.

Ce *canal* un des plus beaux, des plus utiles & des plus magnifiques ouvrages du Royaume, qui fait l'admiration de l'Europe, a été fait & construit en 1666, par Pierre-Paul Riquet, Baron de Bonrepos, homme d'un génie aussi rare qu'étendu. Louis XIV, par son édit du mois d'Octobre 1666, & ses lettres-patentes du 7 du même mois, & duement enrégistrées, créa & érigea avec ses rigoles de dérivation un fief relevant immédiatement de la couronne, avec droit de haute, moyenne & basse

justice dans toute son étendue, & plusieurs autres beaux droits; & particulièrement que le propriétaire, ses héritiers, & ayans cause, en jouiroient en toute propriété incontestablement & à perpétuité. Il s'étend depuis la Garonne à Toulouze jusqu'à Agde, à l'Étang de Thau & au port de Cette; & de cette façon communique de l'Océan à la Méditerranée, en passant par Toulouze, Castelnaudary, Trèbes, Carcassone, Béziers, & Agde: les rigoles de dérivation de la montagne Noire & de la plaine qui conduisent les eaux dans plusieurs réservoirs, & entr'autres dans le grand réservoir de S. Fériol, contenant douze cens mille toises cubes d'eau qu'il conduit à Narouze, où est le point de partage, & où les eaux se divisent, partie du côté de l'Océan & en partie du côté de la Méditerranée, en passant à travers la montagne du Malpas, sont le chef-d'œuvre du génie & de l'art, ainsi que ses écluses & aqueducs, comme de Foncevanne, près Béziers, & l'écluse ronde près Agde, les aqueducs de Répudre, de Cesse, argent double, de l'Aiguille, Orbicel & Lets. Pierre-Paul Riquet, propriétaire incommutable de ce *canal* l'a laissé à Jean-Mathias & Pierre-Paul ses enfans. Il appartient présentement à Victor-Maurice Riquet, Comte de Caraman, Maréchal des camps & armées du Roi, Inspecteur Général de Cavalerie & des Dragons: Marie-Jean-Louis Riquet, Brigadier des armées du Roi Maître-de-camp, commandant le Régiment Colonel-Général des Dragons, arrières-petits fils de Paul-Pierre I du nom, & à Jean Gabriël-Alexandre-Aimable Riquet, Baron de Bonrepos son petit fils.

Le *canal* Eugénie, ou de sainte Marie, est un *canal* qui joint le Rhin & la Meuse en s'étendant depuis Rhinberg jusqu'à Venlo: cet ouvrage est digne des anciens Romains, & comparable au *canal* de Drusus. C'est l'Archiduchesse Isabelle qui le fit faire. On commença à y travailler l'an 1626 & l'année suivante il fut mis dans sa perfection, malgré les vains efforts du Prince d'Orange. Spinola & le Comte de Berg qui en avoient la conduite, prirent si bien leurs mesures que de 24 redoutes qu'ils avoient placées de distance en distance pour couvrir les travailleurs, le Prince d'Orange n'en put forcer qu'une, dont il ne tira aucun avantage. LARREY, T. IV, p. 85. Voyez le GRAND-ATLAS, tome des Pays-Bas, p. 183.

Hérodote, Strabon, Plin & Diodore de Sicile, parlent d'un ancien *canal* qui faisoit en Egypte la communication des deux mers, c'est-à-dire de la mer Rouge & de la Méditerranée; ce *canal* commencé & interrompu diverses fois, fut fini par les Ptolomées. Il commençoit assez près du Delta, vers la ville de Bubaste: il avoit 25 toises de largeur, en sorte que deux bâtimens pouvoient y passer à l'aise, & environ 50 lieues de longueur. Aujourd'hui ce *canal* est presque entièrement comblé. L'ancien *canal* de Babylone étoit aussi fort célèbre. **DICTIONNAIRE DE PEINT. & D'ARCH.**

**CANAL**, se dit aussi des pièces d'eau qu'on fait pour l'embellissement des jardins, qui sont le plus souvent revêtues de pierre. *Canalis*. Le *canal* de Versailles, de Fontainebleau. Ce Seigneur a bien du poisson dans les *canaux* de son jardin.

**CANAL** se dit aussi de quelques bras de mer, ou des eaux qu'elle pousse dans les terres, ou d'un espace de mer resserré entre deux côtés de terre ferme, ou entre une Île & la terre ferme. Le *canal* de Constantinople commence aux Dardanelles. Le grand *canal* de Venise. Le *canal* de la mer Noire. L'espace de mer qui est entre la France & l'Angleterre depuis le Pas de Calais à l'Orient jusqu'aux caps de S. Mahé en France, & de Cornouaille en Angleterre, à l'occident, s'appelle simplement & absolument le *Canal* ou la *Manche*.

**CANAL**, en parlant de l'antiquité, se dit quelquefois pour grand chemin. M. Fleury fait parler ainsi Gaudence, Evêque de Naisse en Mésie. Il faut que chacun de nous, qui sommes sur le *canal*, quand il

verra passer un Evêque s'enquiere où il va, & des causes de son voyage : & il ajoute fut le mot *canal* ; ainsi on nommoit les grands chemins.

On dit, en termes de Marine, que les galères font *canal*, lorsqu'elles s'éloignent de la terre, qu'elles étoient ordinairement, pour aller en pleine mer, comme de Marseille droit à Malte.

Ces galères, après avoir fait *canal* à force de rames au golfe de Londrin, se retirèrent sous la forteresse de la Vallonne. DULOIR, p. 199.

On le dit aussi de tous les bâtimens de bas-bord, quand ils passent quelques nuits au large en mer sans approcher de la terre.

**CANAL**, se dit aussi d'un aqueduc de pierre ou de brique pour conduire des eaux, & les tenir dans une pente suffisante pour les faire couler. *Aqueductus*. Le *canal* d'Arcueil amène les eaux de Rongis à Paris. Les Romains faisoient venir des fontaines de 40 lieues par de semblables *canaux*.

On fait aussi des *canaux* de plomb. *Tubus, fistula plumbea* ; de poterie, *Lateritia* ; de bois d'aune, *Ligna* ; de fer fondu, *ærea*, pour conduire les eaux par dessous la terre.

**CANAL**, en termes d'Horloger. On appelle de ce nom tout ce qui est creusé pour y loger quelque chose.

**CANAL**, dans la Chirurgie, signifie une longue caisse de bois dans laquelle on enferme la jambe ou la cuisse luxée ou fracturée. Ce *canal* doit être garni d'étoupes : il y a un trou vers l'extrémité pour placer le talon, & tout au bout un morceau de bois droit & immobile pour appuyer la plante du pied.

**CANAL**, se dit quelquefois pour canule. L'Auteur de la version en françois de l'*Arceval de Chirurgie* prend le mot de *canal* pour celui de canule, quoiqu'il se serve aussi souvent du mot de canule.

**CANAL**, se dit aussi des petits conduits qui se font naturellement dans la terre, par où coulent les eaux qui sont les sources ; par où s'élèvent les vapeurs qui forment les minéraux & les métaux.

**CANAL**, se dit aussi du creux que l'on fait dans les terres labourées, pour en faire écouler les eaux. *Aquarius sulcus, elices*. POMEY.

On appelle aussi *canaux*, en anatomie, les conduits qui sont dans le corps des animaux par où le sang circule, ou par où passent les autres humeurs, comme les veines, les artères. *Canaliculi*. On dit particulièrement, le *canal* de la verge ; pour dire le conduit de l'urine.

On dit *canaux déferens*, deux conduits membraneux destinés à porter la liqueur séminale des testicules aux vésicules. Chaque testicule à son *canal* déferent.

Le *canal* artériel, est un trou qui est dans le fœtus à l'embouchure de la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, au-dessus de l'oreille droite. C'est par son moyen que cette veine s'ouvre, & s'abouche avec la veine des poumons, du côté de laquelle il y a une valvule, qui permet l'écoulement d'une bonne partie du sang de la veine cave dans celle des poumons, & qui empêche qu'il ne retourne de la veine des poumons dans la cave. C'est par le moyen de ce *canal* artériel & du trou botal que se fait la circulation du sang dans les fœtus. Après la naissance l'un & l'autre se dessèchent, & se bouchent de sorte qu'on n'en voit plus aucun vestige dans les adultes.

Le *canal* commun de la bile. Il est formé par la jonction du cholodoque, & du pore biliaire ; il va se terminer obliquement à la fin du duodenum, ou quelquefois au commencement du jejunum, & rarement au ventricule. Il se coule entre les deux tuniques de l'intestin, & en perce l'extérieur deux travers de doigt plus haut que l'intérieur. Cette manière d'entrer dans l'intestin, fait qu'il n'a pas besoin de valvule, qui permette l'entrée de la bile & qui empêche son retour, étant impossible par cette disposition que la bile & même

le chile puissent monter par ce conduit. *IDEM*.

Le *canal* pancréatique fut découvert l'année 1621 par Virsungus, célèbre Anatomiste de Padoue. Ce *canal* est membraneux. Il a une cavité qui donne entrée dans le duodenum, assez proche de l'ouverture du conduit de la bile, qui est quelquefois la même pour ces deux canaux. Son véritable chemin est d'aller à l'intestin, où il porte une liqueur jaune, autant qu'on le peut remarquer par la couleur de la sonde, quand on l'en retire. Ce *canal* ne vient pas de la ratte, à laquelle il ne touche point mais des rameaux des petites glandes qui composent le pancréas, de manière qu'il grossit à mesure que ces rameaux s'unissent. Ce *canal* a son entrée dans le duodenum, a une valvule qui permet la sortie de la liqueur qu'il contient, & empêche que le chile, & les autres matières, ne passent des intestins dans sa petite ouverture. Il est unique & rarement double ; sa grosseur est comme celle d'une petite plume, quand il est dans son état naturel ; il grossit quelquefois par excès. *IDEM*.

Le *canal* thorachique a été découvert de nos jours. On l'appelle thorachique, parce qu'il monte tout le long du thorax. Il est aussi nommé *canal* de Pecquet, ou *canal* Pecquet, du nom du Médecin qui l'a découvert le premier. C'est un petit conduit qui commence aux réservoirs du chile, qui sont entre les deux racines du diaphragme. Il monte le long des vertèbres du dos, entre les côtes & la plèvre, & étant parvenu à la septième ou huitième vertèbre, il s'incline vers le côté gauche de la poitrine, & va aboutir par deux ou trois rameaux à la veine souclavière gauche. Ce *canal* n'est composé que d'une membrane assez mince, qui est fortifiée par la plèvre, qui le couvre pendant tout le chemin qu'il fait par la poitrine ; il n'est pas plus gros qu'une petite plume d'oie ; il a des valvules d'espace en espace ; ils servent d'échelons au chile pour monter, & ils empêchent qu'il ne puisse retourner sur ses pas. Il reçoit de toutes parts des vaisseaux lymphatiques, qui lui apportent sans cesse la lymphe, qu'il dégorge avec le chile dans la souclavière. Au côté gauche de l'ouverture que le *canal* thorachique fait dans la veine souclavière pour y entrer, il y a une valvule qui empêche que le chile ne soit porté vers le bras, & qui le détermine à prendre le chemin de la veine cave ; peut-être aussi qu'elle empêche que le sang passant dans la souclavière ne tombe dans ce *canal*. L'usage du *canal* thorachique est de servir de conduit au chile & à la lymphe, & de les porter dans les réservoirs de la veine souclavière, pour détremper le sang, le rendre plus liquide, & réparer ce qu'il a laissé dans toutes les parties du corps pour leur nourriture. *Voyez Dionis, VI<sup>e</sup> Demonstr.*

Les *canaux* excrétoires du nez sont des *canaux* qui versent dans les narines une liqueur blanche & glaireuse, qu'on nomme la morve. Il y en a cinq. Le *canal* nasal, qui est fait par la réunion des deux points lacrymaux qui passent par le trou de l'os unguis. Le second sont les deux trous des sinus frontaux ; le troisième les deux sinus du sphénoïde ; le quatrième sont les deux ouvertures des sinus maxillaires ; le cinquième est l'aqueduc qui est en partie revêtu de la membrane glanduleuse des narines.

**CANAL** de communication. *Canalis communicans*. C'est un canal qui se remarque dans le fœtus, & que l'artère pulmonaire, peu après qu'elle est sortie du cœur, jette dans l'aorte descendante. Quand le fœtus est né, le *canal* de communication se dessèche, & devient un simple ligament. Tandis que le fœtus est en fermé dans le sein de sa mère, il ne reçoit que le peu d'air qu'elle lui fournit par la veine ombilicale. Ses poumons ne peuvent s'enfler & se déinfler, comme ils feroient après sa naissance, & après l'entrée libre de l'air. Ils demeurent presque affaîsés & sans mouvement. Leurs vaisseaux sont comme repliés en eux-mêmes & ne permettent pas que leur sang y circule, ni en abondance,



dance, ni avec facilité. La nature a donc dû épargner aux poumons le passage de la plus grande partie de la masse du sang. Pour cela elle a percé le trou ovale, afin que du sang de la veine cave reçu dans l'oreillette droite, une partie s'écoulât par ce trou dans l'oreillette gauche à l'embouchure des veines du poumon, & par-là se trouvât, pour ainsi dire, aussi avancée que si elle avoit traversé le poumon. Ce n'est pas tout: le sang de la veine cave qui de l'oreillette droite tombe dans le ventricule droit, étant encore en trop grande quantité pour aller dans le poumon, où il est poussé par l'artère pulmonaire, le canal de communication, en intercepte une partie en chemin, & le verse immédiatement dans l'aorte descendante, où il se trouve encore comme s'il avoit traversé le poumon. *ACAD. DES Sc. 1699, p. 26, hist.* C'est-là le sentiment de Harvée & de Lawes, que M. Taury & M. Duverney ont aussi défendu contre M. Mery.

En termes de Marine, canal de l'étrave est le bout creusé ou cannelé de l'étrave, sur quoi repose le beaupré quand on n'y met point de coussin.

CANAL, en termes de Ménage, se dit de la concavité qui est au milieu de la mâchoire inférieure de la bouche du cheval, qui est destiné à placer la langue, & qui se termine aux dents mâchoirières. C'est dans ce canal que croissent les barbillons.

CANAL, en termes d'Architecture, se dit d'une partie du chapiteau Ionique, qui est un petit creux en forme de canal, qui règne au-dessous du tailloir tout le long des circonvolutions de la volute, renfermées par un listel. *Canaliculus.* Canal de larmier, c'est le plafond d'une corniche, qui fait la mouchette pendante. Canal de volute, c'est dans la volute Ionique la face des circonvolutions renfermées par un listel.

CANAUX, sont aussi des cannelures sur une face, ou sous un larmier, qu'on nomme aussi portiques, & qui sont quelquefois remplies de roseaux, ou de fleurs. *Striatura.* On appelle aussi canaux, les cavités droites, ou tortes, dont on orne les tiges des caulicoles d'un chapiteau.

CANAL, Terme de Mécanique, ou creux autour d'une poulie. C'est la cannelure qui règne autour du rouet d'une poulie.

CANAUX de l'y.ouli, à Amsterdam, sont des canaux fort profonds, qui ont été faits proche des quais. C'est-là que sont les gros vaisseaux marchands: ils y sont à couvert des voleurs, des orages, des glaces.

Les Maçons appellent aussi canal, le tuyau de plomb qui sert à conduire les eaux pluviales depuis le toit jusqu'en bas. *Aquæ pluviae emissarium, vomitorium.* Ils appellent canal de cheminée, le tuyau par où sort la fumée. *Tubus camini.* POMEY.

CANAL, est aussi, en termes d'Arquebusier, le creux qui est sous le fût d'un fusil, d'un pistolet, &c. où se met la baguette. *Tubus catapultæ.*

CANAUX, en termes de Conchyliologie, ce sont des espaces étroits & longs, que l'on voit sur les coquilles.

☞ CANAL de l'ensuple. C'est, dans les Manufactures de soie, une cannelure où se place la verge attachée à la queue de la chaîne.

☞ C'est aussi un morceau de bois, en forme de tuile creusée, qui s'applique sur l'ensuple même, pour garantir l'ouvrier des points d'aiguille qui arrêtent l'étoffe dans le velours ciselé.

CANAMELLE ou CANAMELLA. f. f. C'est le nom que les François ont donné aux cannes à sucre. *Voyez CANNE à sucre.* La *Canamella* n'est pas la seule plante qui produit du sucre; on en tire à Québec une grande quantité des cotonniers. On en tire en Canada de l'érable du pays. Plusieurs autres arbres en rendent encore, comme le sicomore, & l'orange sauvage. LEMERY. La *Canamelle* est un nom

Tome II.

françois, qui est composé du latin *Canna*, & de *mel*, comme qui diroit canne miellée. IDEM.

CANAN. f. m. Mesure des liquides, dont on se sert dans le Royaume de Siam. Les Portugais l'appellent *choup*. Le *canan* tient environ deux pintes de Paris.

CANANÉEN, ENNE. f. m. & f. Qui est de quelque une des villes appelées *Cana*. *Cananaus*, a. Matth. X, 4. Simon le *Cananéen*. BOUCH. Si c'est là un nom de lieu, il ne faut point le confondre avec Chananéen, ni l'écrire par une *h*, comme a fait le Port-Royal; car quand il est ainsi écrit, il signifie un descendant de *Chanaan*; au lieu que sans *h*, il veut dire un homme de la ville de *Cana*. Il est vrai que S. Luc en fait un nom appellatif, & le traduit *ζηλωτής*, zélé; mais en ce sens il vient de *ζηλο*, & il n'y faut pas plus d'*h* qu'au premier. Il est vrai encore que quelques bibles latines écrivent en S. Matthieu, X, 4. *Chananæus*; mais c'est manifestement une faute, puisqu'en S. Marc où le même nom, *Simon le Chananéen*, se trouve, ces bibles-là même écrivent *Cananaus* sans *h*, en saint Marc III, 28, & les exemplaires Grecs ont tous ou *Κανανιτης*, ou *Καναναιος*; & dans l'édition Romaine de 1592, qui est de la correction de Clément VIII, on a mis *Cananaus* sans *h*, en S. Matthieu, comme en saint Marc. Quelques Interprètes, si l'on en croit Malvenda, ont prétendu que la femme dont parle S. Matth. XV, 22, étoit *Cananéenne*, & non pas Chananéenne: ce sentiment n'est point suivi, & ne doit point l'être. L'Evangile écrit *Chananæa*, le grec *χαναναία*, & S. Marc, VII 25, l'appelle *Gentile*, & Syrophénicienne d'origine; la réponse que lui fit JESUS-CHRIST montre qu'elle n'étoit point Israélite, ni d'une ville qui dépendoit des Juifs.

CANANGE. f. f. *Cananga oleum.* Hoffman, *Observ. Physico-Chym.* parle de cette huile qu'on nous apporte des Indes, comme d'une liqueur fort rare. Il nous apprend, *Medic. Rat. syst. vol. 1, sect. 2, cap. 6*, que les Indiens la tirent par la distillation des fleurs du tilleul. Je ne crois pas qu'il soit parlé ailleurs de cette huile.

☞ CANANOR. Petit Royaume de la presqu'île de l'Inde d'en deçà le Gange, avec ville de même nom sur la côte de Malabar, aux frontières du Malabar & du Canara.

CANAPÉ. f. m. Espèce de chaise, ou de lit de repos à dossier fort large, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble.

☞ CANAPÉ, terme de raffineur de sucre, est une espèce de chaise de bois sur laquelle on met le bassin, lorsqu'il est question de transporter la cuite du rafraîchissoir dans les formes.

CANAPSA. f. m. Sac que portent les pauvres Soldats ou voyageurs sur le dos, attaché avec des bretelles, où toutes leurs hardes sont contenues. *Mentula, capsula.* On dit, il a porté le *canapsa*; pour dire, il a été goujat.

Ce mot, selon Ménage, vient de l'allemand *knabsak*, qui est composé de *sac* & de *knab*, qui signifie toutes sortes de choses sèches, bonnes pour manger.

CANARA. Grand pays ou Royaume d'Asie, dans l'Inde, en deçà du Gange, sur la côte de Malabar. Ce Royaume en comprend quatre autres, savoir Onor, Batecala, Bandel & Cananor.

☞ CANARD. f. m. Oiseau aquatique, dont la cane est la femelle. *Anas.* Les *canards*, selon Belon, sont de deux espèces, les grands & les petits. On doit les distinguer ainsi en grands & en petits, & non pas en sauvages & en domestiques, puisque les *canards* domestiques sont venus originairement des œufs de *canards* sauvages.

Les *canards* sauvages gardent toujours la même couleur; mais les privés sont de plusieurs façons. Les mâles sont plus gros que les femelles. Ils ont toujours quelques plumes au-dessus du croupion, qui est retroussé en rond, La femelle est grise,

Cc



n'a pas les couleurs si vives, ni si belles que le mâle. Ils se nourrissent de racines de plantes aquatiques, de vers, & autres insectes qu'ils rencontrent dans les eaux, ou auprès des eaux. Scaliger écrit qu'ils mangent des animaux venimeux, comme les couleuvres, les crapauds, &c. Il y en a plusieurs espèces dont nous parlerons en leur place. Voyez au mot CANE.

Le canard domestique qu'on nourrit près des moulins est peu estimé, & on l'appelle *barboteur*; parce qu'il trempe toujours son bec dans la bourbe. Les canards sauvages volent en troupe l'hiver sur les étangs, & sentent la poudre de fort loin. On les appelle autrement *oiseaux de rivière*. La chair des uns & des autres est humide, visqueuse, phlegmatique, excrémenteuse, & on ne la digère pas aisément. La graisse de canard ne laisse pas d'être bonne dans la Médecine. Elle amollit, digère & résout. On s'en sert particulièrement pour les douleurs, tant internes qu'externes de côté, des jointures, & dans une intempérie froide de nerfs.

Willoughby dit, dans son *Ornithologie*, que le sang des canards pris tout chaud, combat toute sorte de venin; peut-être est-ce pour cette raison que Mithridate en faisoit son ragoût, & qu'il le faisoit mêler avec tous les alimens qu'il prenoit. Archigenes, *De Comp. Medic. Secund. loc. Lib. 5, cap. 4* compte les canards domestiques entre les viandes qui conviennent le mieux à l'estomac. Caton étoit de même sentiment; &, si l'on en croit Plutarque, il en faisoit manger à ceux de sa famille qui étoient malades, & il se vançoit que par ce seul régime, il avoit toujours maintenu sa famille, ses domestiques & lui-même en santé.

Les canards sauvages sont beaucoup meilleurs au goût, & plus sains que les domestiques. Il n'y a cependant que l'estomac qui en est bon. On le coupe en petites tranches longues, que quelques-uns appellent des aiguillertes. Les Anciens, par un goût fort différent du nôtre, y ajoutoient aussi la tête, comme il paroît dans Martial, *Lib. XIII, epigr. 52*.

Gesner dit qu'en Allemagne on ne voit aucun canard sauvage qu'en hiver, non plus qu'en France, & qu'au contraire il s'en trouve en Italie pendant toute l'année, principalement dans les Etats de Ferrare, de Venise, de Ravenne & de Mantoue, où il y a beaucoup d'eau. Gesner s'est trompé pour ce qui est de la France. Les rivières, les étangs en sont couverts dans cette saison. Le fait est constant pour plusieurs provinces, comme le Nivernois, le Gâtinois, le Berry, le Maine, &c.

On dit qu'il y en a une prodigieuse quantité à la Chine, & que les habitans ne les tuent & ne les chassent point, parce qu'ils mangent toutes les mauvaises herbes des blés & du riz, sans toucher au bon grain. Voyez sur cet oiseau Pline, *Liv. XXV, c. 2*, Gesner, *De Avibus, Lib. III*. Aldrov. *Ornithol. Liv. XIX, c. 19, & 24*, Nonius de *re Cibaria, Lib. II, c. 33*. Voyez CANE.

Les plumes des canards servent à remplir les lits & les coussins, & sont plus fines & plus douces que celles d'oie.

Il y a une espèce de canard appelé Petit plongeon ou Colrée. Voyez PETIT PLONGEON.

CANARD se dit aussi d'un chien qui a le poil épais & frisé, qui va à l'eau, & qu'on dresse à aller après les canes. *Canis villi spissioris ac crispi*. On les appelle aussi *barbets*.

On dit proverbialement, donner des canards à quelqu'un, pour dire, lui en faire accroire, ne lui pas tenir ce qu'on lui avoit promis, tromper son attente. *Decipere, illudere aliquem*.

On se sert des canards privés qu'on appelle en Normandie traîtres, pour prendre des canards sauvages; & on appelle figurément, canard privé, un homme aposté pour en attirer, pour en attraper d'autres. ACAD. FR.

BOIS CANARD se dit des pièces de bois floté qui, au lieu de flotter comme les autres, tombent au fond des ruisseaux. *Tignum aquis immersum*. Les Marchands ont quarante jours pour faire pêcher leurs bois canards.

CANARDER. v. a. Tirer sur quelqu'un un coup d'arme à feu avec avantage d'un lieu où l'on est à couvert, comme par une guérite, derrière une haie, &c. *Fætam glande fistulam in aliquem displodere*. Les ennemis nous canardoient à travers ces palissades.

CANARDE ÉE. part.

CANARDIERE. s. f. Petit lieu couvert préparé dans un étang, ou marais, où le Chasseur se cache pour tuer beaucoup de canards, par le moyen d'un canard privé & des rets saillans. *Tuguriolum ex ramis arboris*.

CANARDIERE signifie aussi une guérite ou une autre pièce que l'on construisoit autrefois dans les châteaux, & d'où l'on pouvoit tirer en sûreté.

CANARIE. *Canaria*. Île d'Afrique dans la mer Atlantique, vis-à-vis le Royaume de Maroc. C'est la principale des Îles qu'on nomme Canaries; elle est entre celle qu'on nomme Forteventura, & celle de Ténériffe. Elle est ronde, & peut avoir 40 lieues de circuit. MATY.

CANARIE. *Canaria*. La Capitale de l'Île Canarie, s'appelle aussi Canarie, & a donné apparemment son nom à toute l'Île. Elle s'appelle encore par les Espagnols Ciudad de las Palmas, c'est-à-dire, la ville des Palmes. Canarie est située sur la côte orientale de l'Île de Canarie. Elle a un Parlement, ou Audience de toutes les Canaries, & un Evêché fondé en 1485, & suffragant de Séville. MATY.

CANARIES. *Canaria, Fortunata insula*. Ce sont des Îles fameuses dans l'Antiquité sous le nom d'Îles fortunées. Elles sont dans l'Océan Atlantique, vis-à-vis la côte du Bilédulgerid, entre les 26<sup>e</sup> & 28<sup>e</sup> degrés 30 min. de latitude Nord; & entre les premier & 7<sup>e</sup> de longitude. Les Anciens n'étoient point d'accord sur le nombre de ces Îles, comme l'a remarqué Vossius dans sa 3<sup>e</sup> note sur le ch. 10<sup>e</sup> du III<sup>e</sup> Livre de Mela. Il y en a sept principales, dont cinq se suivent en cet ordre du Levant au Couchant; Forteventura, Canarie, Ténériffe, l'Île de Gomer, & celle de Fer, au nord de laquelle est celle de Palme. L'Île Lancelotte est au nord de la Forteventura. Les Canaries furent découvertes environ l'an 1342. L'air des Canaries, quoique très-chaud, est fort sain, & le terroir très-fertile, sur-tout en sucre & en vins que nous nommons vins de Canarie.

Il semble que nous faisons aussi ce nom adjectif: car nous disons les Canaries, & les Îles Canaries; nous dirions des Canaries s'il étoit substantif, comme nous disons l'Île de Sicile, de Malte, de la Grande Bretagne, de Sardaigne, &c. non pas l'Île Sicile, l'Île Malte, &c. Les Îles Canaries sont très-peuplées, tant de naturels du pays que d'Espagnols qui en sont les maîtres. Les richesses de l'Île de Ténériffe la rendent la plus considérable de toutes les Îles Canaries. LETTR. EDIF. Rec. XI. p. 94.

On met encore au nombre des Canaries quelques petites Îles désertes qui sont au nord de la Lancelotte, & les Salvajes, qu'on peut appeler les Petites Canaries.

M. Corneille écrit que l'on dit que ces Îles ont été nommées Canaries par les Espagnols, à cause de l'Île de Canarie, la plus considérable de toutes, dans laquelle ils trouvèrent quantité de chiens, lorsqu'ils en firent la première découverte, Can, en Espagnol, voulant dire un chien. Mais ajoutet-il, cela n'est pas vrai, puisque le nom de Canarie étoit connu fort long tems auparavant. En effet, Pline, *Liv. ch. 32*, d'après Juba, dit que l'une des Îles fortunées s'appelle Canarie, *Canaria*, à cause de la quantité de chiens d'une grandeur extraordinaire que l'on y trouve, & dont deux avoient été amenés à Juba; ce qui ne laisse pas d'avoir sa dif-

fiéauté. Car si ce que Plinè dit est vrai, *Canaria* est un mot Latin dérivé de *Canis*; mais comment cette Île, si peu connue des Romains, qu'ils n'en parlent que sur le témoignage de Juba, avoit-elle un nom Latin? Quoi qu'il en soit, le nom de *Canarie* est très-ancien, & par conséquent n'est point Espagnol.

**CANARIE.** f. f. Espèce d'ancienne danse que quelques-uns croient venir des Îles *Canaries*, & qui, selon d'autres, vient d'un balet ou mascarade, dont les Danseurs étoient habillés en Rois de Mauritanie ou Sauvages. *Saltatio Canariensis*. En cette danse on s'approche, & on s'éloigne les uns des autres, en faisant plusieurs passages gaillards, & bizarres, à la manière des Sauvages.

**CANARIE.** f. m. Sorte de petit oiseau qui chante bien, qui nous est venu des Îles *Canaries*. *Siren Canariensis*. On l'appelle autrement *serin*. Un *canarie* mâle, un *canarie* femelle. Voyez *SERIN*.

**CANARIN.** f. m. Passereau de Canarie. *Passer Canariensis*.

**CANAS.** Sauvages de l'Amérique méridionale, au Pérou, entre Guisno & le Lac Titicaca.

**CANASSE.** f. m. C'est une sorte de tabac filé fort menu & propre à fumer.

C'est aussi le nom qu'on donne à Amsterdam à de grandes caisses dans lesquelles les vaisseaux de la Compagnie apportent les différens Thés de la Chine & des Indes Orientales.

**CANASTRE.** f. m. Sorte de coffre de cuir semblable à nos mannequins, fait de peaux de bœuf qui sont sèches, dont les Espagnols se servent aux Indes. *Capra coriacea*, ou *corio hubulo*.

**CANATHE.** f. f. Fontaine de Nauplia, *Kavalos*. On disoit que Junon en se baignant tous les ans dans cette fontaine, recouvroit sa divinité; fable fondée sur les mystères secrets qu'on y célébroit en l'honneur de cette Déesse.

**CANATIS.** f. m. C'est un nom générique qu'on donne dans les Îles à toutes sortes de pots de terre, de quelque grandeur qu'ils puissent être: comme nous leur donnons le nom de pot en France. Il est des *canatis* qui contiennent depuis une pinte jusqu'à 60 & 80 pintes.

**CANAVEZ** ou **CANAVOIS.** *Canapicium*. Pays de Piémont en Italie, entre la Ville d'Ivrée & la rivière du Pô.

**CANCALE.** Ville de France, dans la haute Bretagne, au bord de la Mer, à l'orient de S. Malo, fort connue par ses huîtres.

**CANCAMUM.** f. m. Larme d'un arbre qui croît en Arabie, selon Dioscoride, laquelle ressemble en quelque sorte à la mirthe, dont le goût est fâcheux. On s'en servoit autrefois à parfumer les robes & les vêtements. Cette larme nous est aujourd'hui inconnue. Les uns croient que c'est la lacque: les autres, la gomme anime; & d'autres le benjoin.

**CANCAN.** f. m. Mot populaire, qui signifie un grand discours, une grande plainte, faite avec beaucoup de bruit, d'aigreur & de reproches. *Longa obfurgatio*, *querimonia*. Il m'a fait un grand *cancan*.

Ce mot s'est formé de la préposition Latine *Quamquam*; parce que les longs discours ou une longue période commencent souvent par *Quamquam*; on a appelé un long discours un *Quamquam*, & de-là on a fait un *cancan*. Voyez *QUAMQUAM*.

**CANCANIAS.** f. m. Atlas, ou Satin que l'on tite des Indes Orientales.

**CANCE** ou **CANSSOR.** Rivière de France dans le Vivarais. Qui se perd dans le Rhône, au dessus d'Andame.

**CANCEL** ou **CHANCEL.** f. m. L'endroit du chœur d'une Eglise qui est le plus proche du grand Autel, & qui est ordinairement fermé d'une balustrade. *Cancel m*. C'est un droit honorifique d'avoir droit de banc & de sépulture dans le *Cancel* d'une église.

Ce mot vient de *cancellum* qui se trouve dans les capitulaires de Charlemagne en cette signification. **MÉNAGE.** Ce mot a signifié toutes barres croisées, soit de bois, soit de fer, & même des traits de plumes.

On appelle aussi *Cancel* le lieu dans lequel on tient le sceau, & qui est aussi entouré d'une balustrade.

**CANCELLARIUS.** f. m. Nom d'un Officier subalterne chez les Romains. Voyez *CHANCELLER*. C'est ainsi que quelques-uns ont rendu ce mot en François.

**CANCELLATION.** f. f. Terme de Jurisprudence. C'est un acte par lequel on consent qu'un autre acte soit cassé, anéanti, & demeure nul. *Annulatio*, *rescriptio*. La *cancellation* s'appelle autrement *résiliment* ou *résiliation*.

A Bourdeaux, dans les bureaux du courtage & de la Foraine, on appelle *cancellation*, la décharge que le commis donne aux Marchands de la soumission par eux faite de produire dans un temps limité le certificat de l'arrivée de leurs Marchandises aux endroits spécifiés, ou de payer le quadruple des droits.

**CANCELLE.** f. m. Sorte de petit Cancre, dont la couleur est rouille, & qui se prend avec les petits poissons. Il ressemble à l'araignée. *Canceri genus exile*, *exilis cancer*.

**CANCELLER.** v. a. Barrer une obligation, un acte, pour les rendre nuls, en passant la plume de haut en bas, ou de travers, sur les signatures: ce qui fait une espèce de châtis que les Latins nomment *cancelli*. *Annulare*, *rescindere*. *Scriptum ductis cancellatim lituris*, ou *deussatis lituris delere*. Ce mot ne se dit qu'en style de Palais.

Ce mot vient du Grec *καταλιζω*; qui signifie proprement environner une chose de quelque treillis, afin qu'on n'en puisse pas approcher.

**CANCELLE, ÉE.** part.

**CANCELLI.** f. m. pl. Petites Chapelles erigées par les anciens Gaulois aux déesses mères qui présidoient à la campagne & aux fruits de la terre. Ces peuples y portoient leurs offrandes avec de petites bougies, & après avoir prononcé quelques paroles mystérieuses sur du pain ou sur quelques herbes, ils les cachoit dans un chemin creux ou dans le tronc d'un arbre, & croyoient par la garantir leurs troupeaux de la contagion, & de la mort même. Cette pratique, ainsi que plusieurs superstitions dont elle étoit accompagnée, fut défendue par les Capitulaires de nos Rois & par les Evêques. *Excyc*.

**CANCER.** f. m. Terme de Médecine. C'est une tumeur dure, inégale, raboteuse, ronde & immobile, de couleur cendrée, livide ou plombée, environnée de plusieurs veines apparentes & tortues, pleines d'un sang mélancolique & limoneux, qui ressemble au poisson appelé *cancer* ou écrevissé. *Cancer*. Elle commence sans douleur, & paroît d'abord comme un pois chiche, ou une petite noisette; mais elle croît assez vite, & devient fort douloureuse. Les *Cancers* viennent aux parties glanduleuses & lâches, comme aux mammelles & aux émonctoires. En Grec *καρκίνος*, qui signifie aussi *écrevissé*. On appelle ainsi cette tumeur, parcequ'elle est à peu-près de la figure d'une *écrevissé*.

Ce mal vient principalement aux femmes, & surtout, dit Stollerfoth, à celles qui sont stériles, ou qui vivent dans le célibat. Les hommes en sont aussi attaqués, continue-t-il, & il y en a bien des exemples. La raison pour laquelle il s'attache plutôt aux mammelles, qu'aux autres parties du corps, vient de ce qu'étant pleines de glandes entre lesquelles il y a beaucoup de vaisseaux lymphatiques ou sanguineux, la moindre contusion, compression ou piqure, peut faire extravaser ces liqueurs, qui s'aggrèssent ensuite & forment le *cancer*. C'est de-là que les Maîtres de l'art disent que le *cancer* est aux glandes, ce que la carie est aux os, & la gangrène

aux parties charnues. Le *cancer* vient cependant aussi en d'autres parties du corps molles & baveuses, & l'on a vu des *cancers* aux dents, au ventre, dans la partie intérieure du cou de la matrice, dans l'urètre, aux lèvres, aux narines, aux joues, à l'abdomen, aux cuisses, & même à l'épaule, comme Stollterfoth le prouve par différentes observations tirées des médecins. Le *cancer* se divise en *cancer* caché, *occultus*, & *cancer* ulcéré, *ulceratus*. Le premier vient, comme on l'a décrit ci-dessus. Voyez sur cela & sur toutes les circonstances, Etmuller, *Chirurg. Medic. art.* 4. & Carol. *Musitanus Trucina Chirurgio-Physica*, L. XI, c. 23. Le *cancer* ulcéré se connoit en ce qu'il est inégal, raboteux, plein de trous; qu'il en sort une matière fétide, puante, glauque, & quelquefois jaune; par la douleur insupportable qu'il cause au malade, en ce qu'il est noirâtre, horrible à voir, dur au toucher, quelquefois cependant mou; en ce que les lèvres de l'ulcère sont grosses, enflées, rongées, rabattues en dehors; que les veines voisines sont gonflées, variqueuses, noisâtres, & représentant en quelque sorte les pieds du *cancer*; quelquefois les extrémités des veines & des petites artères sont rongées, & il en sort beaucoup de sang. Au *cancer* des mammelles les chairs voisines se consomment tellement quelquefois, qu'on peut voir dans la cavité du thorax. Il cause une fièvre lente, un grand dégoût, & souvent des foiblesses; quelquefois Hydrophilie suit, & enfin la mort. La cause prochaine de ce mal est un acide volatil trop cortosif, qui approche de la nature de l'arsenic, & qui se forme par le croupissement des humeurs, &c. Stollterfoth rapporte que lui & d'autres ont guéri ce mal avec du mercure, & par le moyen de la salivation. On trouve comment il s'y faut prendre dans Georg. Tromp, *Disput. de Salivatione Mercuriali habita*, lenæ, Georg. Cour. Albin. *Disp. habita Francof.* 1689, Mich. Pantelius, *De Mercurio & ejus usu medico*, &c. *Regiom.* 1693. Etmul. *Oper. tom. I. fol.* 387 & seqq. & fol. 467. M. Alliot Médecin du Roi, a fait un fort bon Traité du *cancer*, imprimé à Paris en 1698.

Le *cancer*, quand il vient aux jambes s'appelle *loup*; & quand il vient au visage, on l'appelle, *nois me tangere*. Le *cancer* ulcéré cause de très-grandes douleurs. Il y en a qui croient que le *cancer* ulcéré n'est autre chose qu'une multitude prodigieuse de petits vers qui dévorent, & qui consomment peu à peu toute la chair de la partie. DIONIS. Le *cancer* est d'un consentement unanime le plus horrible de tous les maux qui attaquent l'homme. On guérit le *cancer* par extirpation, quand il n'est point ouvert, & qu'il n'est encore qu'une tumeur de la grosseur d'une noix, ou tout au plus d'un petit œuf. L'amputation se fait quand le *cancer* occupe toute la mamelle, ou qu'il est ulcéré. IDEM. Voyez Degori, dans le *Trésor de la pratique de Médecine*, où il rapporte, d'après différents Auteurs, quantité de remèdes pour le *cancer*.

CANCER de Galien. C'est un bandage à huit chefs, que Galien, *Livre des Bandages*, ch. 10. décrit pour bander la tête; mais ceux qui s'en servent, ne le font qu'à six chefs. Voyez LE DICTIONNAIRE DE M. COL DE VILLIARS.

CANCER, est aussi un des signes du Zodiaque, où quand le soleil est parvenu vers le 21 Juin, il est au Solstice d'Été. C'est une constellation qui a 13 étoiles, selon Ptolomée, selon Kepler 17, & selon Bayer 35, qui sont de la nature de Mars & de la Lune: aussi le *cancer* est-il la maison de la Lune. Il a été ainsi nommé, à cause qu'il représente un cancre, ou écrevissé, ou que le soleil commence à reculer ou à retourner vers l'Équateur quand il y est arrivé, à la manière des écrevissés. On l'appelle aussi *écrevissé*, signe de l'*écrevissé*. Les Poètes ont feint que c'est l'*écrevissé* que Junon envoya contre Hercule, lorsqu'il combattoit l'Hydre de Lerne. Hercule tua l'*écrevissé*, & Junon la transporta au

ciel, & la mit au nombre des constellations. Le symbole du *cancer* est une figure composée de deux traits presque semblables au chiffre soixante neuf

☞ TROPIQUE du Cancer. Voyez TROPIQUE.

☞ CANCEREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du *cancer*. Tumeur *cancereuse*.

CANCHE. Terme de Coutume. C'est ainsi qu'en quelques endroits on appelle un ban à vin, c'est-à-dire, le droit de vendre du vin en quelque lieu, à l'exclusion de toute autre personne.

☞ CANCHE. Rivière de France, en Picardie. Elle a sa source en Artois, passe au vieux Hédin à Beaurainville & à Montreuil, puis à Etaples où elle forme un port.

☞ CANCHES. Sauvages de l'Amérique Méridionale, dans une contrée voisine de Cusco dans le Pérou.

☞ CANCHEU. Voyez CANTCHEOU.

CANCIONAIRE. f. m. Vieux mot. Livre des cantiques ou des chansons. *Canticorum, cantilenarum Liber*. Ce mot est formé du latin *canticum*, chanson. Il a bien l'air d'être de l'invention de Matot, qui l'a forgé, à l'imitation d'Antiphonaire, *Lectioinaire*, &c.

CANÇON. f. f. Vieux mot, formé de deux mots latins, *cantus, sonus*. Chanson. *Gloss. de poës. du Roi de Nav.*

CANCRE. f. m. Ecrevissé de mer, d'étang ou de rivière, couverte d'une coque dure, & qui va à reculons. *Cancer*. Le *cancrer* a le corps rond. Il y en a de terrestres & de marins. Ceux-ci s'appellent *granci* à l'égard des mâles; & les femelles *macinettes*. Il y en a que Rondelet appelle *mages*, qu'on nomme en Italie *grancevoles*; d'autres *squaranchon* ou *granciporto*, qui sont divers animaux aquatiques de même espèce, aussi-bien que les langoustes, les squilles & les écrevissés, qui ont pourtant quelque différence. La cendre des *cancres* de rivière, prise en breuvage avec de la racine de gentiane, & autres semblables, est un singulier remède pour les morsures des chiens enragés. Les *cancres* marins n'ont pas le même efficace. Le *cancrer*, quoiqu'il vive dans l'eau, ne nage point, non plus que l'hippopotame.

Dans la guerre des rats & des grenouilles, Homère feint que Jupiter envoya des *cancres* au secours des grenouilles, & voici la description qu'il en fait, traduite en vieux François, par le Traducteur de sa *Batrachomyomachie*.

*Soudain vient un renfort d'épouvantables bêtes ;  
D'animaux contrefaits, de monstres à deux têtes ;  
Leur échine reluit, leur dur & large dos,  
Leur corps est revêtu de solides écailles ;  
Leurs dents sont des ciseaux, & leurs pieds des tenailles.*

*Ils ont deux bras nerveux, ils ont huit pieds fourchus,*

*Leurs bras, leurs mains, leurs doigts & leurs pieds  
sont crochus.*

*Ils marchent de travers, & souvent en arrière,  
Leur œil voit & dessous, & devant & derrière.*

Voyez sur les *cancres*. Voss, de *Idolol.* L. IV, Ch. 3, 12, 17, 18, 19, 33, 37.

Il y a une espèce de petit *cancrer* qu'on appelle *Bernard l'hermite*, qui est roux de couleur, qui se prend en menuisaille avec les autres poissons, & qui ressemble aux araignées. Il a deux petites cornes délicies, & deux gros yeux au-dessous, & plus bas un os environné de petits poils qui lui servent de moustaches. Il a par-devant deux pieds fourchés qui lui servent de mains, & deux derrière de chaque côté, & un tiers au milieu. Aristote & Elien disent qu'il naît tout nu; mais qu'il se loge dans l'écaille d'un autre poisson qu'il trouve vide, & quand il grossit, il en cherche une plus grande.

Quelques-uns disent le signe du *cancrer*, le tropi-

que du *cancre*, au-lieu de dire, le signe du Cancer, le tropique du Cancer. *ACAD. FR.*

**CANCRE** se dit proverbiallement d'un homme pauvre, qui n'est capable de faire ni bien ni mal. Cet homme est un gueux, un *cancre*, un pauvre *cancre*. Il se dit aussi d'un homme méprisable par son avarice. C'est un vilain *cancre*.

**CANCERIFORMIS**. Espèce de pierre argilleuse, cendrée, de la forme d'un *crabe*. Elle a de plus les parties brillantes du plomb.

**CANCrites** ou *Lapides cancri*. Petites pierres blanches, tendres, creusées, qu'on appelle *yeux d'écrevisses de rivière*.

**CANDAHAR**. Ville d'Asie, capitale de la province du même nom dans les Indes. *Ortojpana*.

**CANDÉ**. f. m. C'est en plusieurs endroits la même chose que *confluent*. *Confluens*. On dit *cande* en d'autres endroits, & *coignac* en d'autres.

**CANDE**. Gros bourg de France, en Touraine, au confluent de la Loire, & de la Vienne. S. Martin y mourut le 11 Novembre 398. Il y a une Collégiale. *Candute*.

**CANDEA** ou **CANDE**. Baudrand nomme ainsi en François la ville & le Royaume de Candy. *Voyez* ce mot.

**CANDELABRE**. f. m. C'est un grand chandelier de fable ayant plusieurs branches, fait à l'antique. *Candelabrum*.

**CANDELABRE**, se dit aussi d'un grand chandelier à plusieurs branches, tel qu'on en voit en plusieurs églises.

**CANDELABRE**, terme d'architecture, est une espèce de vase fort élevé en forme de grand balustre qu'on met pour amortir le vent à l'entour d'un dôme. On voit de ces sortes de *candelabres* aux dômes de Sorbonne & du Val-de-Grace à Paris.

**CANDELETTE**. f. f. Terme de marine. C'est une corde garnie d'un crampon de fer pour accrocher l'anneau de l'ancre quand on la veut meter sur les bords, lorsqu'elle est sortie de Port. *Canius hancus*.

**CANDELOR** ou **CANDALOR**. Ville de la Turquie en Asie, près de la côte méridionale de la Natolie.

**CANDEUR**. f. f. Pureté d'âme. *Animi candor*. C'est une des nuances de la vérité de caractère. La simplicité, qui prend sa source dans cette pureté de mœurs, qui n'a rien à dissimuler ni à feindre, est ce qu'on appelle *can. leur*. *Voyez* FRANCHISE, SIMPLICITÉ, INGÉNUITÉ. *Candeur* de l'âme. La *candeur* de ses mœurs. Procédés pleins de *candeur*. Il faut ôter au cœur humain le masque de vertu & de *candeur*, dont il se sert pour les raffinemens de sa dissimulation. *PORT-R.* Les âmes pleines de *candeur*, sont d'ordinaire plus simples dans le bien, que précautionnées contre le mal. *FENEL.* Ne s'oprez plus de franchise, ni de *candeur* d'un homme qui s'est livré à la Cour, & qui secrètement veut faire fortune. *LA BRUY.*

*Je veux dans la satire un esprit de candeur.* P. 1.

**CANDE**. f. m. Sorte de grand bateau qu'on voit en Normandie, sur la Seine, & qui a environ 27 toises entre chef & quille. On ne voit pas sur les rivières de France de plus grand bateau que le *candé*.

**CANDI** (sucré) *Voyez* CANDIR.

**CANDICHI**. Nom d'une province d'Asie, dans l'Empire du Mogol, entre la province d'Agra, celles de Béhar & de Malva, & le Royaume de Guzarate. Brampout en est la capitale.

**CANDIDAT**. f. m. Celui qui brigue quelque charge, qui aspire à entrer dans quelque corps. *Candidatus*.

Les *Candidats* ou *aspirans* aux charges de la République Romaine étoient ainsi nommés de la Robe-Blanche qu'ils étoient obligés de porter pendant les deux années qu'ils postuloient. Cette robe, dit Plutarque, devoit être simple, sans aucun autre vêtement, afin qu'on ne les soupçonnât pas d'avoir de l'argent caché pour acheter les suffrages; & afin qu'ils pussent plus aisément faire voir au peuple les

caricatures des plaies qu'ils avoient reçues pour la défense de la République.

La première année, ils demandoient au Magistrat la permission de haranguer le peuple ou de le faire haranguer par quelqu'un de leurs amis. Ils déclaroient à la fin de ces harangues qu'ils desiroient obtenir telle charge, sous son bon plaisir, le priant d'avoir égard au mérite de leurs ancêtres & à leurs services personnels. Cela s'appeloit *profiteri nomen suum apud populum*, & cette année *annus professionis*, qui étoit toute employée à se faire des amis parmi les grands & parmi les peuples.

Au commencement de la seconde année les *Candidats* se présentoient au Magistrat, avec la recommandation du peuple, conçue en ces termes: *Rationem illius habeo*, & le prioient d'écrire leurs noms sur la liste des prétendans: ce qui s'app. loit *edere nomen apud Prætozem aut Consulem*, ou *profiteri apud Magistratum*.

Le Magistrat, après avoir vu la requête du *Candidat*, avec la recommandation du peuple, assembloit le Conseil ordinaire des Sénateurs, qui examinoient les raisons qu'avoit le *Candidat* de demander telle charge, & s'informoient de sa vie & de ses mœurs. Après cet examen, le Magistrat lui permettoit la poursuite en ces termes: *Rationem habebō, renuntiabo*, ou s'il le rejettoit, il répondoit *rationem non habebō, non renuntiabo*.

Les Tribuns s'opposoient quelquefois à cette permission que donnoit le Magistrat de poursuivre la brigue, lorsque celui-ci ne paroissoit pas assez instruit des défauts ou des raisons d'exclusion du postulant.

Le tems de l'élection arrivé, le Magistrat indiquoit l'assemblée par trois jours de marché consécutifs que ceux de la campagne, comme des villes municipales & des colonies qui avoient droit de suffrage pussent descendre à la ville. Le jour venu, les *Candidats* vêtus de blanc, se rendoient de grand matin, assistés de leurs amis, au mont Quirinal ou sur la colline des jardins, qui avoient vue sur le champ de Mars, pour être plus facilement apperçus par le peuple. Le Président de l'assemblée, après avoir dit haut le nom des prétendans, & exposé les motifs des uns & des autres, appeloit les Tribuns aux suffrages, & celui qui en avoit le plus, étoit déclaré Magistrat.

Le nouveau Magistrat remercioit l'assemblée sur le champ, & montoit au Capitole, pour y faire sa prière aux Dieux. Cet ordre changea un peu sous les Empereurs. César ne laissa au peuple que le droit de nommer les Magistrats inférieurs, & se réserva celui de nommer au *Consulat*. Encore gêna-t-il beaucoup le peuple, dans l'élection des charges qu'il lui avoit accordées. Tibère, successeur d'Auguste, ôta le droit d'élection au peuple pour le donner au Sénat. Néron le rendit au peuple; le Sénat s'en délista pour toujours, & se contenta de proclamer dans le champ de Mars ceux que le peuple avoit élus pour conserver par-là quelque chose de l'antiquité des Elections. *Voyez* au mot BRIGUE les autres particularités.

On a appelé aussi du tems de l'Empereur Gordien, & longtems après, *Candidati*, les soldats de la Garde de l'Empereur qui étoient choisis de toutes les Légions, & qui étoient fort considérés à la Cour. S. Augustin, Antoine & Claudien, en parlent. Dans la vie de S. Hilarion, ch. 17, il est parlé d'un *Candidat* de l'Empereur Constance qui étoit possédé du démon, & que le S. délivra de la possession. Ammien, L. XXV, & Victor Tununenensis, dans sa *Chronica*, font aussi mention des *Candidats*. *Voyez* encore les listes de Sicile, Cedrenus, *Rosweid. Onom.* Cedrenus dit que ce fut Gordien le jeune qui les institua, aussi-bien que les Protecteurs & les Scholares. Les Scholares étoient choisis dans les troupes: c'étoient ceux qui savoient le mieux le métier de la guerre: les *Candidats* étoient tirés des Scholares; c'étoient ceux qui étoient les plus vigoureux,

& qui avoient l'air le plus martial & le plus propre à inspirer de la terreur, dit la Chronique d'Alexandrie. Les Protecteurs étoient un ordre mitoyen ; c'étoient proprement les Gardes-du Corps. *Henschenius, Act. SS. Febr. tom. II, p. 18.*

M. Fleury, *Hist. Eccl. L. II, n. 17*, prétend que les Gardes qui portoient ce nom, étoient ainsi nommés, à cause de l'habit blanc dont ils étoient vêtus. D'autres disent seulement, parce qu'ils portoient quelque chose de blanc sur eux, ou dans leur habit. C'est l'Empereur Gordien qui institua les *Candidats*, choisissant les plus grands & les mieux faits de ses Gardes, pour en faire une compagnie, qu'il appela les *Candidats*. Voyez Capitolin dans la vie de cet Empereur, *ch. I & II*, & les notes de Saumaïse sur cet Historien.

Tertullien appelle ceux qui demandoient le baptême, *Candidati Dei*. On appeloit aussi *Candidati de l'éternité*, ceux dont les âmes n'étoient point encore dans le ciel. ¶ Dans le tems de la vacance de la couronne de Pologne, on appelle *Candidats*, les prétendans à la couronne.

On appelle aussi *Candidats* dans les Facultés de l'Université, ceux qui sont sur les bancs pour parvenir au Doctotat. *ACAD. FR.*

Ce nom se donne en Sorbonne à ceux qui aspirent au Baccalaureat ; même pendant le tems qu'ils soutiennent leur tentative, on ne les traite que de *Candidats*.

*Quelle honte, bon Dieu ! Quel scandale au Parnasse,  
De voir l'un de ses Candidats  
Employer la plume d'Horace  
A liquider un compte, & dresser des états !* ROYAUM.

**CANDIDE**, adj. m. & f. Qui a de la candeur. *Candidus*. Un honnête homme doit être *candide*, avoir l'âme *candide*. Il est bon d'y ajouter quelque autre mot, qui en explique & en détermine la signification. Il est moins usité que le substantif candeur. Le P. d'Orléans a dit : ses mœurs innocentes, douces, *candides* & pacifiques.

**CANDIDE**, s. m. Nom d'homme. *Candidus*. *Candide* étoit un Auteur Ecclésiastique du II<sup>e</sup> siècle, qui avoit écrit sur l'ouvrage des six jours.

**CANDIE**, Nom moderne d'une Île de la mer Méditerranée, qui dans l'antiquité s'est nommée Crète. *Creta*, *Candia*. Cette Île ne s'appelle *Candie* que depuis la fondation de la ville de *Candie* sa capitale, dont elle a pris le nom ; c'est-à-dire, depuis le IX<sup>e</sup> siècle. Elle est située à l'entrée de l'Archipel, sous le 34<sup>e</sup> de lat. & peut avoir 75 lieues d'orient en occident, & 20 dans sa plus grande largeur. Elle fut soumise aux Sarrasins au IX<sup>e</sup> siècle ; Nicéphore Phocas la reprit au X<sup>e</sup> en 362. En 1204. Boniface, Marquis de Montferrat, la vendit aux Vénitiens, qui n'y ont plus que les forteresses de Suba, & Spina-Longa. Les Turcs sont maîtres de tout le reste. L'Île de *Candie* est célèbre par le vin de Malvoisie qu'elle produit. L'air y est chaud, mais sain, & le terroir abondant en pâturages, en grains & en fruits. Pour ce qui concerne l'antiquité, voyez CRETE. Quand il s'agit de l'antiquité je ne voudrois point dire *Candie*, mais Crète. Quelques-uns cependant le disent, comme Vigenère.

La mer de *Candie*, *Creticum mare*, est une partie de l'Archipel. Elle s'étend le long de la côte septentrionale de l'Île de *Candie*.

**CANDIE**, *Matium*, *Candia*. Ville bâtie au commencement du IX<sup>e</sup> siècle par les Musulmans, dans l'Île de Crète, dont ils s'emparèrent dans ce temps. Cette ville a pris son nom de celui du lieu où ils la bâtirent, qui se nommoit *Candax*, & qui leur fut montré par un Moine. Elle a depuis donné son nom à toute l'Île. C'est le siège d'un Archevêque, & la capitale de l'Île de même nom. Après une guerre de 24 ans & un siège de trois ans, *Candie* fut rendue aux Infidèles en 1669, n'étant plus qu'un tas de ruines.

La différence des méridiens dont la ville de *Candie* est plus orientale que Paris, est de 1 h 31' 5", en dégr. 22° 46' 15". P. FEUILLÉE. *Acad. 1702. Mem. p. 11*. La hauteur du pôle de la ville de *Candie* est de 35° 18' 45". *IDEM*.

La Nouvelle-*Candie*, *Candia-Nova*, est une forteresse que les Turcs avoient bâtie à une lieue de la ville de *Candie*, pour la resserrer ; mais depuis qu'ils sont maîtres de cette ville, cette forteresse leur est inutile, & ils la laissent tomber en ruine.

Le territoire de *Candie* est le plus considérable des quatre parties de l'Île de *Candie* ; il occupe le milieu de l'Île, & renferme la ville de *Candie*, capitale de l'Île.

**CANDIL** ou **CANDILE**, s. m. Mesure dont on se sert aux Indes, à Cambaye & à Bengale, pour vendre le riz & les autres grains : elle contient quatorze boisseaux.

**CANDIL**, s. m. C'est aussi un poids dont on se sert à la Chine & à Galanga.

**CANDIOT**, **OTE**, s. m. & f. *Cres*, *Creticus*, *Cretensis*. Habitant ou Habitante de l'Île de *Candie*. Les *Candiots* sont voluptueux & excessivement paresseux. Il ne faut point se servir de ce mot quand on parle des anciens habitans de cette Île ; il faut dire *Crétois*. Voyez ce mot. Les *Candiots* naturels sont presque tous Chrétiens du rit grec ; il y en a quelques-uns qui sont Mahométans.

**CANDIOTE**, s. f. Terme de Fleuriste. Anémone à peluche, qui a les grandes feuilles d'un gris blanchâtre, sur le fond incarnat, sa peluche incarnat, bordée de feuilles mortes, verdâtres. *MORIN*.

¶ **CANDIR**, se **CANDIR**, v. récip. se dit du sucre, qui après avoir été rendu liquide, prend une consistance de glace. On fait *candir* le sucre ; on le rend dur & transparent, en le clarifiant & le cristallisant à plusieurs reprises, jusqu'à six ou sept fois. Se **CANDIR**. Terme de Confiseur, qui se dit des confitures dont le sucre s'épaissit & se glace sur la surface des vaisseaux. *Albicare*. Les confitures qui sont trop cuites, se *candissent*.

¶ **CANDIR**, chez les apothicaires, est presque synonyme à *confire*, & se dit de certains médicamens qu'ils font bouillir dans le sucre pour les conserver par ce moyen en nature.

**CANDI**, **IE**, part. & adj. *Albicans*. Sucre *candi*, confitures *candies*. On appelle sucre *candi*, une préparation du sucre qui se cristallise : ce qui se fait en le fondant jusqu'à six ou sept fois. On ordonne pour le rhume du sucre *candi*.

Ce mot vient de *canitum*, qui a été fait de *candidus*, à cause que c'est du sucre blanchi & épuré. D'autres disent que ce nom vient de l'Île de *Candie*. D'autres tiennent qu'il vient de *elkenlit*, mot arabe, qui signifie du sucre en général. *MÉNAGE*.

**CANDIS**, s. m. Espèce de confitures sèches, couvertes de sucre candi & brillant. Il en vient beaucoup de Gènes & d'Italie.

¶ **CANDISCH**. Voyez **CANDICH**.

**CANDO**, **CANDI** ou **CONDI**, s. m. Mesure ou aune, dont on sert dans plusieurs Cantons des Indes, & particulièrement à Goa.

**CANDOU**, s. m. Arbre qui croît aux Maldives, qui a cette propriété, qu'en frottant deux morceaux l'un contre l'autre, il en sort du feu, quoiqu'il soit extrêmement mou, léger, & plus que le liège. On s'en sert comme d'un fusil. Il est gros comme un noyer, approchant de la feuille du tremble, & aussi blanc. Il ne porte aucun fruit, & n'est pas bon à brûler. *PYRARD*.

¶ **CANDY**. Royaume d'Asie, dans l'Île de Ceylan, de laquelle il occupe le milieu & la plus grande partie. La capitale porte le même nom. Quelques-uns l'appellent *eande*.

¶ **CANE**, s. f. Espèce d'oiseau aquatique, qui est la femelle du canard. *Anas*. La coutume d'Estampes, art. 185, défend de nourrir des *canes* dans la ville. *L'A'MARE. Traité de la Police, T. I, p. 539.*

Ce mot, selon Ménage, vient de *ano* ou *anas*,



dont les Italiens ont fait aussi *anitra*, & les François *canard* & *canarder*.

On dit proverbialement, il n'y a que le bec à outler, c'est une *cane*, à ceux qui trouvent de la facilité à faire toutes choses, quoiqu'elles soient difficiles & longues à faire. On dit aussi qu'un homme fait la *cane*, pour dire, qu'il recule par lâcheté dans les entreprises où il doit montrer du courage. On dit aussi, quand les *canes* vont au champ, les premières vont devant, à ceux qui demandent trop souvent, quand sera-ce.

**CANE D'INDE**, *Anas Indica*. Il y en a de plusieurs espèces différentes. Elles sont plus grosses de moitié que nos *canes* communes, mais quant à la figure, elles sont presque semblables. Quelques-unes ont la tête rouge comme du sang, & sans plumes, aussi-bien qu'une partie du cou; excepté que sur le sommet de la tête il y a une crête composée de plumes blanches, qui s'étend tout le long de sa tête, & que la *cane* élève lorsqu'elle s'irrite. Son œil est jaune, & environné d'un cercle noir. Son bec est tout bleu, à l'exception d'une tache noire, qui est à l'extrémité. Elle a tout le devant du cou blanc; mais l'endroit où le cou se joint au corps, est couvert d'un cercle noir, avec quelques plumes blanches. Ce cercle est étroit à la poitrine, & large du côté du dos. Tout le dessous du ventre est couvert de plumes blanches, & le dessus du corps est brun; mais le cercle dont nous avons parlé est divisé par une plume blanche par en haut. Les extrémités des ailes & de la queue sont d'un vert luisant, comme celui des mouches cantharides. La peau des jambes est brune, & coupée de petites lignes noires. Ces *canes* marchent très-lentement, & ont la voix enrouée. Le mâle est plus grand, & ses couleurs sont plus vives & plus diversifiées que celles de la femelle.

D'autres ont la tête blanche & le bec, les cuisses, la queue, & les plus grandes plumes des ailes noires; tout le reste du corps est roux. Il y a néanmoins dans les ailes des parties blanchâtres, & dans celles du mâle, un peu de rouge & de vert. Le haut du cou est environné d'une ligne noire fort étroite.

D'autres ont le corps couvert de toutes parts de plumes noires, excepté quelques plumes blanches qui descendent en long sur les plumes de la tête, du cou, & de la poitrine, sans qu'il en paroisse sur le reste du corps; mais leurs jambes, le haut du bec, & le tubercule qui est dessus, sont d'un rouge très-éclatant.

**CANE DU LEVANT**, appelée en Latin *Anas Circia*. Cette espèce de *Cane* est très-petite, & approchant de la taille d'un plongeon. Tout son corps est beau. Son bec, comme aux *canes* ordinaires, est brun, aussi-bien que ses pieds. Son cou est long d'une paume. Le reste de son corps n'est que de la longueur de six doigts. Aldrovand fait la description d'une femelle qui avoit des taches sur le ventre. Le mâle a de très-belles couleurs, & beaucoup plus éclatantes que celles de la femelle.

**CANE DE MER**, *Anas marina*. Oiseau de couleur tannée, avec un collier blanc autour du cou. La *cane de mer* est de taille moyenne entre l'oie & la *cane* commune. Son bec est noir, longuet, approchant de celui du pélican, & n'est pas large comme celui de l'oie, de la *cane* & du morillon, mais pointu comme celui de la piette. Sa tête & son cou, jusqu'au dessous de l'estomac, sont beaucoup plus noirs que son dos & ses ailes. Les deux côtés de ses cuisses sont madrés; sa queue est blanche par-dessous, & ses jambes noires. Toutes ses façons de faire sont fort semblables à celles de l'oie; mais elle ne se plaît aucunement dans l'eau douce, & c'est pour cette raison qu'on la nomme *cane de mer*.

**CANE A TÊTE ROUSSE**, *Anas rufa*. C'est une petite *cane* semblable à un morillon. Elle a la tête rousse; mais sa poitrine & le dessous de sa gorge sont noirs; tout le reste de son corps est de couleur plombée. Son bec, ses jambes & ses pieds sont noirs, & bien ressemblans à ceux d'une *cane*. Ses yeux sont

rouges: sa taille est de même que celle de la *cane* commune.

**CANE nommée Pénélope**: le mâle est de la grandeur du canard ou environ; mais il n'est pas si gros. Son bec est gros & large; le dessous en est noir, & le dessus de couleur plombée obscure. Il est courbé par l'extrémité, & a une tache noire. L'on voit depuis le bec jusque sur le haut de sa tête, une couleur rouge, qui tire sur le jaune. Tout le reste de la tête, & la plus grande partie du cou, sont de couleur de dattes mêlé d'un peu de noir sous la gorge. Ce qui est entre le cou & le dos est diversifié de lignes noires, & blanches. La poitrine & le ventre sont blanchâtres, les ailes sont diversifiées de couleurs différentes, car les petites plumes dont elles sont revêtues sont brunes. Il y a une tache blanche qui occupe la moitié des ailes, & qui s'étend bien loin. Les grandes plumes sont noirâtres, & très-longues. Proche de la tache l'on voit une ligne verte assez large. Sa queue est très-courte, & composée de plumes en partie noires, & en partie brunes & verdâtres. Ses cuisses sont blanchâtres & traversées de lignes cendrées fort menues. Ses jambes & ses pieds sont de couleur plombée, & les membranes qui joignent les doigts sont brunes.

La femelle est entièrement semblable au mâle, sinon que la tache blanche des ailes est moins remarquable en la femelle, & paroît comme d'un gris brun.

Il y a une *cane* sauvage brune, *Anas ferasusca*, qui n'est pas si grande que la précédente, mais qui approche beaucoup de son espèce. Elle est moins colorée, particulièrement aux ailes & aux pieds, dont la membrane est noire. Ses ailes sont composées de noir & de blanc. Son bec est d'un noir cendré; ses yeux jaunâtres; sa tête & la plus grande partie de son cou d'une couleur de châtain, qui tire sur le brun; le bas du cou par-devant noir, par-derrière comme la tête; les côtés en sont cendrés. La poitrine & le ventre sont noirs en partie, tirant aussi sur le cendré; le reste brun. Le dos & la queue noirâtres; les jambes & les doigts des pieds de couleur d'eau un peu blanchâtre; les membranes dont ils sont joints, noires.

**CANE MOUCHE**, *Anas muscaria*. Espèce de *canes*, ainsi nommées, parce qu'elles prennent les mouches qui voltigent sur les eaux. Elles sont plus petites que les communes, & ont le bec large & pointu; le dessus est presque tout jaune, & de la longueur de deux travers de doigt. Il est dentelé de part & d'autre comme une scie. Les dents de la *cane mouche* sont flexibles & membraneuses: celles d'en-bas sont plus petites que celles d'en-haut. La couleur du pennage approche de celle de la perdrix. Ses pieds sont jaunâtres, & les doigts en sont joints par des membranes noires. Son cou est diversifié dessus & dessous de la même manière que le pennage. Le sommet de la tête est plus noir que les autres parties: la même couleur regne sur les ailes. Sa queue est très-courte.

**CANE DE GUINÉE**, (GROSSE) Cette *cane* est court-jointée. Le mâle a la tête plus grande que la femelle. Leurs couleurs sont très-différentes, & elles n'ont point de pennage constant: communément elles sont noires, & mêlées d'autres couleurs diverses. Leur bec est crochu par le bout, court & large. Elles ont une crête ou tubérosité rouge entre les deux yeux sur la tête, qui est grosse comme une cerise; & autour de leurs yeux elles ont du même rouge, qui paroît comme si c'étoit du cuir.

**CANE HAUTE SUR SES JAMBES**, *Anas altis* ou *longis cruribus*. Son bec est aigu, partie noir, & partie rouge: son cou environné d'un cercle blanc. Le derrière est d'un cendré blanchâtre. Son ventre est blanc, ses ailes très-larges. Les quatre dernières grandes plumes sont noires de part & d'autre, celles du milieu blanches, les autres noires, & ont les extrémités blanches; hormis un peu de noir

qu'elle a par en-haut. Ses jambes sont menues & plus hautes que celles des autres; ses pieds & leurs membranes sont blancs.

**CANE DU CAIRE.** *Anas Cairina*. L'on voit au Caite des canes qui sont beaucoup plus grosses que les nôtres. Le mâle, plus gros encore que la femelle, a son bec fort gros, proche de la tête, & un tubercule; il finit en pointe insensiblement, & est courbé par le bout, comme celui d'un coq. Il est tout noir, excepté à l'extrémité où il a une tache rouge assez grande, & une petite par en-haut qui est d'un rouge plus pâle. Sa tête est noire & huppée. Le commencement de sa gorge est taché de petites marques blanchâtres. Ses yeux sont jaunes & traversés de quantité de petites veines très-rouges. La plus grande partie de son pennage est noir. Les plumes de son dos sont noires au commencement & au milieu, & vertes à la fin. L'on aperçoit aussi dans ses aîles & dans sa queue quelques plumes verdâtres & une ou deux blanches, qui composent une tache. Ses jambes & ses pieds, qui sont robustes, sont châtains.

La femelle est plus petite que le mâle, & a le bec moins élevé. Il y a sur le haut une ligne blanche & rouge, qui est assez large, & la tache qui est rouge au mâle, est cendrée à la femelle, & mêlée toutefois d'un peu de rouge. Le reste de son bec est d'un noir cendré, hormis deux taches blanches faites comme un C. Sa tête est noire & sans huppe. Sa poitrine l'est pareillement; elle est aussi semée de taches blanches. Ses taches sont plus verdâtres que celles du mâle, & elle en a deux blanches. Le reste est entièrement semblable aux mâles.

Il y a encore plusieurs espèces de canes, surtout en Allemagne, qui diffèrent principalement par la grandeur, la grosseur & la figure de leur bec, & la diversité de leurs couleurs: qui n'ont point de noms particuliers, au moins en notre langue.

**CANE-Petière.** *s. f.* Ce n'est point un oiseau aquatique, comme le disent les Vocabulistes; & il n'a aucune ressemblance avec la cane. C'est un oiseau de campagne, une espèce particulière de poule, de la grandeur d'un faisan. On l'appelle aussi *cane terrestre*. Elle a encore d'autres noms en différens pays. On la nomme en Latin *Anas campestris*, ou *pratensis*. Elle court avec tant de vitesse qu'un homme ne la peut suivre. Elle est délicieuse à manger, comme le faisan. Elle se nourrit de toutes sortes de grains, de fourmis, de sauterelles, de mouches, & de froment, lorsqu'il est en herbe. Sa tête est semblable à celle d'une caille, son bec à celui d'une volaille, le tout à proportion de sa grosseur. Elle se plaît dans les plaines, & n'a que trois doigts aux pieds, non plus que l'outarde & le pluvier. La racine de son pennage est rouge comme du sang, ce qui pourroit la faire prendre pour une espèce d'outarde.

On l'appelle *cane-petière*, parce qu'elle se tapit comme la cane. On dit proverbialement d'un homme soupçonneux, qu'il fait la *cane-petière*.

**CANÉE.** (LA) Ville de l'Île de Candie sur la mer. La différence des méridiens de Paris & de la Canée est de 1<sup>h</sup> 27' 30", c'est-à-dire, que la Canée est plus orientale que Paris de 21° 52' 30". P. FEUILLÉE. *Acad.* 1702: p. 10. *Mém.* La hauteur du pôle est à la Canée de 31° 28' 45". *Id.*

**CANEFICIER.** Voyez **CASSIER**.

CANE, roseau.	} Voyez	}	CANNE.
CANELADE.			CANNELADE.
CANELER.			CANNELER.
CANELLE.			CANNELLE.

**CANELURE.** Voyez **CANNELURE**.

**CANENTE.** *s. f.* C'est le nom d'une Nymphé que la Mythologie nous apprend avoir été l'épouse de Picus, Roi de Laurentum en Italie, que l'enchan-

teresse Circé changea en Pivert. Elle étoit fille de Janus & de Venus. *Canente*, qui l'aimoit tendrement, en mourut de douleur, & laissa son nom, dit Ovide, au lieu où elle expira. Elle avoit tiré son nom de la douceur de sa voix.

**CANÉPHORE.** *s. f.* Terme de Mythologie. Jeune fille qui dans les sacrifices portoit une corbeille, dans laquelle étoit tout ce qui étoit nécessaire aux sacrifices. *Canephora*. Ces corbeilles étoient ordinairement couronnées de fleurs, ou de myrte, &c. Cela s'observoit sur-tout dans les sacrifices de Cérès. Un des beaux ouvrages du Sculpteur Scopas étoit une *Canephore*. **PLINE**, *L. XXXV*, c. 5. Dans ces sortes de cérémonies la *Canéphore* marchoit la première; le Phallophore ensuite, & le chœur de Musique les suivoit. Dans l'incomparable Cornaline du Cabinet du Roi, qu'on appelle le Cachet de Michel-Ange, il y a trois *Canéphores*, qui portent leur corbeille sur leur tête. Les *Canéphores* étoient toujours des filles de condition, comme a remarqué Biset sur Aristophane. *Lyfist.* Après la *Canéphore*, suivoit une femme qui lui portoit un parasol & un siège. C'est Aristophane & son Scholiaste qui nous l'apprennent, *o' évil. v.* 1550.

**CANÉPHORIES.** *s. f. pl. ou adj.* pris substantivement Offrande d'une corbeille. Ce n'est point une fête, comme un de nos Auteurs l'a dit; c'étoit une cérémonie qui faisoit partie de la fête que les jeunes filles célébroient la veille de leurs noces. Cette fête s'appeloit *Protélies*, *προτελίες*. Les cérémonies de cette fête étoient de plus d'une sorte, comme on le dira au mot **PROTELIÉS**. Celle dont nous parlons ne se pratiquoit qu'à Athènes, & consistoit en ce que la fille conduite par son pere & sa mere alloit à la citadelle où étoit le temple de Minerve, & lui portoit une corbeille pleine de présents, pour l'engager à rendre son mariage heureux; ou plutôt, comme disent le Scholiaste de Théocrite sur *l'Idylle II* & Lutatius sur le *II<sup>e</sup> Livre de la Thébaïde de Stace*, c'étoit une espèce d'amende honorable qu'elles alloient faire à la Déesse protectrice de la virginité de ce qu'elles abandonnoient son parti, & une cérémonie pour l'appaiser, & détourner sa colère, de crainte qu'elle ne versât des malédictions sur leur mariage. Meursius a ramassé une partie de ce qui regarde les *Canéphories* dans son *V<sup>e</sup> Liv.* des Fêtes des Grecs au mot **PROTEΛΕΙΑ**. Voyez encore sur les *Canéphores* & les *Canéphories* Aristophane dans les *Oiseaux*, v. 1550. Dans les *Εκκλησιάζουσαι*, v. 717, & dans *Lyfistrate*, v. 647, son Scholiaste, & les Notes de Biset sur ces endroits.

**CANEPIN.** *s. m.* Pellicule très-mince qu'on lève de dessus la peau de mouton après qu'elle a été quelque peu dans la chaux. *Summa ovis cuticula*. C'est ce qui répond à ce que l'Anatomie appelle dans l'homme *épiderme*. Les Chirurgiens s'en servent pour essuyer leurs lancettes, si la lancette par son propre poids perce le canepin tendu sur les doigts, sans faire aucun bruit, c'est une preuve qu'elle est assez pointue & tranchante. Le *Canepin* le plus mince, le plus blanc & le plus doux au toucher est le meilleur. C'est de cette peau qu'on fait des éventails, & des gants de femmes qu'on appelle autrement *gants de cuir de poule*. On appelle aussi *canepin*, une petite pelure bien déliée qu'on prend au dedans de l'écorce du tilleul, ou du dehors de l'écorce du bouleau, dont les Anciens se servoient pour écrire.

**CANES**, port de France, en Provence, avec une petite ville & un Château sur la côte de la mer méditerranée près de l'Île de Sainte Marguerite. **CANESSE de More.** *s. f.* Sorte de soie que les Hollandois apportent des Indes Orientales.

**CANET.** *s. m.* Le petit d'une cane. Quand le Curé vit qu'on le vouloit bouter en la boîte aux cailoux, il fut plus elbahi que un *canet*. *Cent nouvelles nouvelles*. Le mot est caneton.

**CANET**, petite ville de France, au Comté de Rouffillon

Rouffillon, près de la côte de la mer Méditerranée. Il y a aussi un bourg de ce nom en Provence.

CANETTE. f. f. Voyez CANETHIEL.

CANETO, petite ville d'Italie, au duché de Mantoue, sur l'Oglio, entre Mantoue & Cremona.

CANETON. f. m. Diminutif, signifie la même chose que *canet*, & est plus en usage.

*La barbottoit maint petit caneton. P. du CREC.*

CANETTE. f. f. Petite cane, Océanette. *Anatula*. Voyez OCEANETTE.

CANETTI. f. f. Terme de Blason, qui se dit des petites canes qui se représentent comme les merlettes, avec les ailes serrées, le bec & les jambes mutilés: c'est-à-dire qu'elles n'ont que la moitié de leur bec & la moitié de leurs jambes. *Anatula pedibus ac rostro mutila*.

CANETTI OU CAVETTE. f. f. Petit pot, qui sert à mettre des liqueurs. Ceux qu'on fabrique en Hollande sont de terre, & ceux de France, sont d'étain.

CANETTI. f. f. Nom d'un jeu, & d'un globule ou d'une petite boule avec laquelle on joue ce jeu. La *Canette* est un jeu fort en usage en Bretagne & en Anjou. Ce jeu consiste à prendre une *canette* ou petite boule entre le pouce & l'index, & à la pousser avec l'index ou contre la *canette* d'un autre, ou contre une pièce de monnaie fichée en terre. Quand on attrape cette autre *canette*, ou cette pièce de monnaie, on gagne. Il y a plusieurs termes particuliers à ce jeu. Alpha, est le lieu d'où l'on commence à jouer. Pont, c'est la pièce de monnaie fichée en terre. Tuer, c'est toucher avec sa *canette* celle de l'adversaire. Grogner, c'est en poussant sa *canette* avec le doigt, avancer le poignet: cela s'appelle aussi poigneter. Kotrou, mot que les joueurs disent avant que de jouer. Quand celui qui joue le dit le premier, il a droit d'ôter tout ce qui pourroit l'empêcher de jouer, comme les pailles, les pierres, la terre, &c. mais quand c'est les autres, il ne peut plus le faire. La *canette* s'appelle à Paris Gobille.

CANEVAS. f. m. Grossé toile & ferrée dont on se sert pour doubler les pourpoints & les corps-de-jupe, pour les tenir en état. *Tela cannabina*.

Ce mot vient de *cannabaceus*, qui a été fait de *cannabis*. MÉNAGE. A Lyon on appelle encore *Marchands Canabassiers*, les Marchands de grossé toile. On a dit autrefois *Canivatq*. Il se trouve dans les Actes de Saint François de Paule, *Acta SS. April. Tom. I, p. 151, E.*

CANEVAS. Grossé toile qui sert à couvrir des ballots. Cette toile s'appelle communément serpillière, & non *canevas*.

CANEVAS, est une toile grossé, mais fort claire, & tissée fort régulièrement en petits carreaux, dont on se sert ordinairement pour faire des ouvrages de tapisserie.

*Quoi qu'il en soit, sans autre apprentissage  
L'aiguille en main, je me mets à l'ouvrage;  
Du canevas que j'avois en partage  
En quatre coups je couvris un quartier;  
Clere de Notaire, ou même de Greffier,  
En moins de temps n'auroit rempli sa page.*

On appelle figurément *canevas* les paroles qu'on fait d'abord sur un air, sans avoir égard au sens, & pour représenter seulement la mesure & le nombre des syllabes que l'air demande, &c. qui sert de modèle pour faire d'autres paroles suivies. Faire un *canevas* sur un air. On le dit aussi des paroles suivies qui se font sur un air, d'après un modèle ou sans modèle.

CANEVAS se dit encore figurément du premier projet de quelque ouvrage d'esprit, d'un poëme, d'un Roman, &c. *Argumentum, materia scribendi*. J'ai du *Canevas* pour dix Sonnets contre les Muses, disoit du Lot. Mezeray a fait le *Canevas* du Dict. de l'Acad.

*Tom. II.*

CANEVASSIERE. f. & adj. f. C'est une des justices, ou titres, que l'on donne aux Marchands Lingiers de Paris, par leurs Statuts, & Lettres de Mandé.

CANGA. Un des Royaumes de la grande Ile Nippon, au Japon, dont la Capitale est Kanabaya, assez près de la mer de Coree.

CANGETTE. f. f. Sorte de petite serge qui se fabrique dans quelques endroits de la Basle Normandie, particulièrement à Cién, d'où cette étoffe a pris son nom.

CANGIANO. Petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté azerie ne.

CANGIER. v. a. Vieux mot, changer. *Cangieur* Changeur.

CANGIE. f. m. Eau de riz épaisse. Le déjeuné des prisonniers noirs qui sont dans l'inquisition de Goa, est ordinairement du *cangie*. *Voyages de Dellon, tome 2, chap. 71, pag. 48.*

CANGIVOURAN. Ville de la presqu'île de l'Inde, d'en deca le Gang; au Royaume de Carnate, aux confins de celui de Giron.

CANGOXIMA. Nom d'une Ville maritime du Japon dans le Royaume de Saguna. *Cangoxima, &c.*

CANGOXIMAIN, ANIE. f. m. & f. Qui est de Cangoxima. *Cangoximains, a.* Quelque bonne disposition qu'il y eut dans l'esprit des *Cangoximains* au regard de l'Evangile, les nouveaux Fidèles entrechercer les idolâtres d'avoir commerce avec les Missionnaires. BOURBOIS.

CANGRENE. Voyez GANGRENE.

CANGRI. Petite ville de la Turquie en Asie, dans la Natolie.

CANGRI (le pays de) contrée de la Naolie au commencement de la côte Méridionale de la Mer Noire. Cangria en est la Capitale.

CANGRIA. Ville de la Turquie en Asie dans la Natolie, dans la Province de Bolhis, avec un Archevêché Grec.

CANGUE. f. f. Instrument de supplice en usage à la Chine. Il est composé de deux planches larges & épaisses, pesant jusqu'à 200 livres, & échancrées au milieu. On les joint ensemble après qu'on y a inséré le cou du coupable. Ce supplice est insistant comme l'écureuil en France. La P. DOMINIS.

CANI. f. m. Mesure des Malibares aux Indes. Le Raja de Ginty a accordé quatre *canis* de terre aux Missionnaires François. Je ne sais ce que c'est précisément que cette mesure, mais il paroît qu'elle n'est pas grande.

CANIARD. f. m. Autrement Colin, ou Giron. C'est un oiseau de mer, médi qui selon B. Linn. n'est que le pas la mer Méditerranée comme l'Écureuil. Il n'est pas plus grand qu'une moyenne oie, quoiqu'il paroisse plus gros, à cause qu'il est chargé de plumes. Le champ de son pennage est gris, & c'est pour cette raison qu'il a été appelé grisart. Ses pieds sont semblables à ceux d'une cane, mais il ne peut pas le plongeon. Sa tête est grosse comme celle d'un aigle royal; & son bec comme celui d'un plongeon de mer. Il a l'entrée du gosier fort large, & aussi avale-t-il de gros poissons. Sa queue est ronde, & ne passe pas les ailes. Il vole longtemps, & fuit les Dauphins, pour recueillir les morceaux de poissons qu'ils laissent sur mer en les dévorant. Lorsque le *caniard* est sur terre, il court aussi vite que s'il n'avoit pas les pieds plats. Sa chair n'est pas délicate, ni de fort bon goût. Il ne fut pour l'ordinaire que deux petits.

CANICA. f. f. Sorte d'épicerie qui croît dans l'île de Cuba. C'est une espèce de cannelle *baiveris*, mais dont le goût approche plus du cloa de girofle que de la vraie cannelle. On s'en sert aussi dans la Médecine, ou on la substitue à la casse.

CANICHE. f. f. On appelle ainsi la chienne femelle du barbet, parce qu'elle va à l'eau après les canards.

CANICHA. Province ou contrée d'Afrique en Barbarie, entre Alger & Tunis.

CANICIDE. f. m. se dit d'une dissection anatomique.

que des chiens vivans. Dr. Linecourt s'est servi de ce terme dans ses *Dix-sept Experiences Anatomiques*, dans lesquelles il décrit ses *canicides* avec tous les phénomènes qui les ont accompagnés. ENCYC.

☞ CANICLU. Province de la grande Tartarie, à l'Occident de la province de Tebeth. Son roi est tributaire du grand Kan.

CANICULAIRE. adj. Qui se dit des jours pendant lesquels la Canicule domine, parce qu'elle se lève & se couche avec le soleil, depuis le 24 Juillet jusqu'au 23 Août. *Canicularis*. On disoit autrefois les jours *caniculiers*. Camerarius a composé un bel Ouvrage qu'il a intitulé *les jours caniculaires*.

La grande année *caniculaire*, ou la période *sotiacale*, a pour commencement le premier jour du mois *Thoth*, ou bien le premier jour de l'année auquel l'étoile du grand Chien paroît à son lever héliaque. Le mot *sotiac*, en langue égyptienne, signifie chien; ce qui répond au mot grec *Ἀστρούριον* ou *Σίριος*, qui est un mot éthiopien, c'est-à-dire, *Sirius*, selon les Astronomes. La grande année *caniculaire*, ou la période *sotiacale*, est l'intervalle de 1460 ans, au bout de laquelle période l'année de Perse recommence au même point de l'année solaire. Dans la Perse on a retenu l'ancienne forme de l'année égyptienne, d'où il arrive que les Equinoxes ne se trouvent bientôt plus dans le même mois de l'année, mais se répètent successivement dans les autres. *Instit. Astronom. p. 601.*

CANICULAIRE (porte) ou porte du Chien, c'étoit (selon Festus) une des portes de Rome, où l'on immoloit des Chiens de poil roux à l'étoile *caniculaire*, pour faire mûrir les blés.

CANICULE. f. f. Constellation qui a deux étoiles. *Canicula*, *canicula fida*. L'une est à la tête, de la quatrième grandeur. L'autre est à la ceinture, de la première grandeur. D'autres appellent *Canicule*, l'étoile seule qui est à la tête du chien. Elle se lève le 16 de Juillet. Quand le Soleil ou Mars se lèvent avec la *Canicule*, il arrive une chaleur excessive, & les jours caniculaires commencent. On imprima en 1688, un Traité de la *Canicule*, & des jours caniculaires, où l'on dit, après Hippocrate & Plinie, que le 17 de Juillet, que la *Canicule* se lève, la mer bouillonne, le vin tourne, les chiens entrent en rage, la bile s'augmente & s'irrite, & tous les animaux tombent dans la langueur & dans l'abattement; que les maladies qu'elle cause le plus ordinairement sont les fièvres ardentes & continues, les dysenteries, le flux de ventre, la phrénésie, la rage; que les sains doivent manger moins pendant ce temps-là, & ne rien manger que de bon; que les malades doivent tempérer par des bouillons rafraîchissans, par la saignée, & par la purgation, la bile qui cause leurs maladies. ☞ Combien de rêveries, de chimères qui ne sont encore aujourd'hui que trop accréditées. La *canicule* & les autres étoiles sont trop éloignées de nous pour produire sur nos corps, ni sur notre système planétaire aucun effet sensible; nous sommes assez fous pour nous imaginer que la *canicule* est chaude & les méridionaux la trouvent très-froide. Si la *canicule* avoit la propriété d'apporter le chaud, ce devroit être plutôt aux habitans de l'Hémisphère méridional, qu'à nous puisque cette étoile est dans l'Hémisphère méridional, de l'autre côté de l'équateur. Il est pourtant certain que les peuples de cet Hémisphère sont alors en hyver. Les Romains étoient si persuadés de la malignité de ses influences, que pour l'appaiser ils lui sacrifioient tous les ans un chien roux. Ce sacrifice s'appeloit *canarium*. Ils ne préféroient un chien à toute autre victime, qu'à cause de la conformité des noms, ils s'imaginoient que cette étoile choisiroit un chien plutôt qu'un autre animal: superstition ridicule. *Id.* Voyez Cassendi.

Les Grecs l'appellent *πρωύριον*, les Latins *antecanis*, parce qu'elle est proche du grand Chien, mais un

peu plus Septentrionale, ou plutôt, parce qu'elle se lève un jour plutôt que le chien. Voyez CHIEN. Quelques-uns confondent mal-à-propos cet astre avec une étoile fort brillante du grand chien, qu'on appelle *Sirius*, & que les Grecs appellent, comme celle-ci, *πρωύριον*. Elles sont très-différentes.

Les Egyptiens commençoient leur année au lever de la *canicule*, & la continuoient jusqu'au lever suivant de la même étoile, ce qui s'appelle *annus canarius*, l'année de la *canicule*. Ils disoient que les chèvres appelées *Oryges* jetoient un cri, ou selon d'autres étetuoient au moment que la *canicule* se levoit. Les Ethiopiens faisoient le même conte.

Hygin rapporte que la fable disoit que la *canicule* étoit le chien d'Icare, qui avoit été placé dans le Ciel. On lui faisoit des sacrifices dans l'île de Cos où s'étoient retirés les paysans qui ruèrent Icare; & dans les Cyclades pour détourner la peste. CANICULE signifie aussi le temps dans lequel on suppose communément que domine cette constellation. Durant la *canicule*, être à la *canicule*. ACAD. FR.

Le mot *canicule* vient du Latin *canicula*, diminutif de *canis*, qui signifie un petit chien. Plinie l'appelle *minor canis*, & Vitruve *canis minusculus*. On peut voir sur la *canicule* le *Calum Astronomico-poeticum* de Cassius. Solin, ch. 32. Plinie, Liv, XXIII, ch. 28. Vitruve, Liv, IX, ch. 7. Saumaïse sur Solin, p. 144, 429, 721.

CANIDE ou CANIVET. f. m. Sorte de perroquet qui se trouve dans les Antilles. Son plumage est très-beau. Il est de la grosseur d'un faisán. Il a sur la tête une toque de plumes d'un rouge vermeil bordée de plumes de couleur de gris de perles.

CANIF. f. m. Petite lame d'acier fort tranchante, garnie d'un petit manche, dont on se sert pour tailler des plumes. *Cultellus*, *scalpellus*, *scalpellum*.

☞ CANIF ou KNIF. Outil de Graveur en bois servant à creuser différentes parties de leurs planches, par exemple, à étrécir des filers que les burins ont laissés trop gros. ENCYC.

CANIFICE. f. f. Quelques Droguistes de Province appellent *canifice*, ce qu'on nomme plus ordinairement, cassé en bâton, c'est-à-dire, qui n'est pas mondée.

CANIFICIER ou CASSIER. f. m. Arbre qui porte des filiques, d'où on tire une moëlle purgative. Voyez CASSIER, c'est la même chose.

CANIGOU. (le) Montagne de France, dans les Pyrénées. Le *Canigou* est la montagne la plus méridionale des Pyrénées, où se terminent les triangles de la méridienne de Paris. Elle est plus haute que les montagnes d'Auvergne, du Languedoc & des Pyrénées que nous avons observées; elle est aussi plus proche du bord de la mer, d'où elle se voit, n'en étant éloignée que de dix lieues: la hauteur du *Canigou* au-dessus de la surface de la mer mesurée en deux manières différentes, a été trouvée de 1440 toises, qui sont un peu moins de trois quarts de lieues de hauteur perpendiculaire. MARALDI. *Aca. des Sc.* 1753. *Mém.* p. 236.

CANIN, INE. adj. Qui tient du chien, qui a rapport au Chien. *Caninus*. On appelle un ris *canin*, celui qui fait retiter beaucoup les lèvres. Une faim *canine*, une faim extrême, qu'on ne peut rassasier.

Dent *canine*, c'est une dent pointue, telle que celle des chiens. *Dens caninus*. On appelle aussi les dents *canines*, deux dents pointues qui sont entre les dents tranchantes & les molaires, qu'on appelle aussi dents *aillères*. Les dents *canines* sont ainsi appelées, parce qu'elles servent à rompre & à briser les corps durs, ce qui fait que l'on porte ordinairement sous ces dents les os qu'on veut ronger, à peu près comme font les chiens. Il y en a quatre, deux à chaque mâchoire; elles sont situées auprès des incisives, une de chaque côté. Elles sont épaisses, fortes, solides, & emboîtées dans leurs alvéoles comme les incisives, mais plus pro-

fondément & plus fortement ; car elles surpassent les autres en longueur. Les dents *canines* d'en haut sont nommées *ailleres*.

Le quatrième muscle des lèvres s'appelle *canin*, parce qu'il prend son origine de l'os de la mâchoire supérieure au-dessus de la dent *canine*, & va s'insérer à la lèvre inférieure proche l'angle de la bouche, pour tirer cette lèvre en haut. **DIOMIS.** Cet adjectif n'a d'usage que dans ces phrases.

**CANINANA.** f. m. Serpent de l'Amérique, long d'un pied & demi, ou de deux pieds ; son dos est vert, son ventre est jaune. Il suit les hommes sans leur faire de mal, & se laisse prendre aisément comme les chiens ; & c'est de-là qu'on l'appelle *Caninana*, de *canis*, chien. Sa chair est en usage dans le pays, comme celle de la vipère en Europe.

**CANINGA.** f. m. Arbre qui croît dans les montagnes de l'Île de Cuba. Son tronc est gros & noirâtre auprès des racines. Son écorce a le goût de cannelle & de girofle ; on l'ôte comme celle de la cannelle, & elle est plus épaisse. Les habitans de l'Île de Cuba s'en servent pour assaisonner leurs viandes, & même ils l'emploient en remèdes.

**CANIRAM.** f. m. Grand arbre branchu, qui croît au Malabar. Son tronc, que deux hommes peuvent à peine embrasser, est couvert, de même que les plus grosses branches, d'une écorce cendrée, blanchâtre ou rougeâtre. Les petites branches sont d'un vert sale, pleines de nœuds, & couvertes d'une écorce amère. Ses feuilles sortent de deux en deux de chaque nœud : elles sont d'une figure ronde, oblongue, & extrêmement amères. Des nœuds des petites branches sortent des fleurs disposées en parasol, composées de quatre, cinq, ou six pétales, d'un vert d'eau, pointues, d'une odeur foible, mais assez agréable. Son fruit est une pomme ronde, lisse, de couleur d'or, dont la chair, quand elle est mûre, est blanche, mucilagineuse, & couverte d'une écorce épaisse & friable : cette chair, aussi bien que la semence qu'elle contient, ont un goût très-amer, de même que toutes les parties de l'arbre.

**CANISCHA** ou **CANISE.** Ville forte de la basse Hongrie, dans le comté de Salavar, sur la rivière de Sala. *Canischa* est le vrai nom.

**CANISTRO.** Petite ville de Turquie en Europe, dans la Macédoine, sur la côte de l'Archipel, près du cap de ce nom.

Sa racine prise en décoction, ou en infusion, est cathartique, bonne pour les fièvres pituiteuses, pour la colique, les tranchées, & les cours de ventre, &c. Son écorce pilée & païtrie avec de l'eau dans laquelle on a fait tremper du riz, arrête les dysenteries bilieuses. Le suc exprimé de ses feuilles, pris dans une décoction, apaise les maux de tête : mais il produit l'effet du poison & cause la mort, lorsqu'on en boit en trop grande quantité. **DICTIONNAIRE DE JAMES.**

**CANIVEAUX.** f. m. pl. Ce sont les gros pavés, qui étant assis alternativement avec les contre-jumelles, traversent le milieu d'un ruisseau, d'une cour, ou d'une rue. Une pierre taillée en *Caniveaux* est celle qui est creusée dans le milieu, pour faire écouler l'eau.

**CANIVET.** f. m. Diminutif de *Canif*. Les Espagnols, pour dire un canif, disent *gannivette*, du diminutif *cannivet*, qu'on dit dans le Boulonnois & dans la Touraine, au lieu de *canif*. **DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE MÉNAGE,** au mot *canif*. Chapelain, quoique Parisien, s'est servi du mot de *canivet*, en écrivant à M. Huygens sur la cabale qui se forma à l'Académie Française, pour empêcher l'élection de Gilles Boileau. Il y a apparence, dit-il, que cet orage se dissipera bientôt, & que les Muses retourneront à leurs Muses, & gagneront leurs filets & leurs *cannivets*. *Mélanges de Littérature, tirés des Lettres manuscrites de M. Chapelain.*

Ces mots viennent, selon quelques-uns, de *canna*, qui est un bout de plume, parce que les *canifs*

servent à la tailler. Ménage dit qu'il vient de l'Allemand, ou de l'Anglois *knife*, qui signifie un *petit couteau*.

**CANNAGE.** f. m. Mesurage des étoffes, toiles, rubans, &c. qui se fait avec la mesure des longueurs, qu'on appelle *canne*.

**CANNAIE.** f. f. Lieu planté de cannes & de roseaux. *Arundinetum, cannetum.*

**CANNARES.** Province & peuples de l'Amérique méridionale, dans l'audience de Quito, au Pérou. Ces peuples adorent le soleil. Quand les Espagnols arrivèrent dans ce pays, ils trouvèrent un palais magnifique appelé Thomebanba ou Thumi pampa. Rien ne pouroit égaler la magnificence du Temple qu'on y voyoit. Il étoit dédié au soleil. Les portes, ornées de peintures, étoient enrichies d'émeraudes enchâssées dans l'or. Les murailles du Temple, ainsi que celles du palais du Roi, étoient revêtues de lames d'or. Il ne reste de tout cela qu'une fort grande mesure.

**CANNE.** f. f. Terme de Botanique, qui convient à quelques genres de plantes bien différens les uns des autres. *Canna, arundo.* Il y a la *canne* ou le roseau ; la *canne* d'Inde, & la *canne* odorante. La *canne*, ou le roseau, est un genre de plante si semblable au chien-dent, qu'il n'y a que la seule grandeur des tiges & des feuilles, qui en établit la différence. Il y en a plusieurs espèces : celle qu'on appelle *canne commune, arundo vulgaris*, ou *val-latoria*, a sa racine noueuse, qui s'étend ça & là. La tige croît à la hauteur de douze ou quinze pieds : elle est de la grosseur du doigt, creusée & pleine de nœuds. De chacun de ces nœuds sortent les feuilles qui enveloppent presque la tige, & qui sont roides, un peu âpres, larges de deux doigts, & longues d'un pied & demi, & veineuses. Au bout des tiges naissent les fleurs par paquets, composées de plusieurs filets, qui forment une chevelure molle, de couleur de pourpre, qui devient ensuite cendrée, & que le vent emporte. Elle croît dans les eaux dormantes, & aux bords des rivières. On s'en sert en divers endroits pour couvrir les maisons, pour faire des cloisons, des échelas, & à plusieurs autres usages. Il y a une espèce de *canne*, qu'on appelle *arundo scriptoria*, dont les Anciens se servoient pour écrire, & dont se servent encore aujourd'hui les Arabes, les Persans, les Arméniens, les Grecs & les Turcs. Il y en a une autre espèce qui est appelée *arundo sagittalis*. Les Tartares & les Asiatiques s'en servent pour faire des flèches & des dards. On en porte des Indes d'une sorte qui est souple & flexible, dont on fait des corbeilles, & d'autres beaux ouvrages. On en porte aussi qui sont fermes & plus grosses, qui servent à faire des bâtons pour s'appuyer. Le *bambou* est une espèce de *canne*. Voyez **BAMBOU**.

La *canne* qui porte le sucre croît ordinairement de la hauteur de cinq, six, ou sept pieds, & de la grosseur de deux pouces en circonférence : elle est divisée par plusieurs nœuds, qui sont éloignés de quatre ou cinq pouces les uns des autres. La tige poussée de longues feuilles vertes, rouffies, du milieu desquelles s'éleve la *canne*, qui est aussi chargée en son sommet de plusieurs feuilles pointues, & d'un pennache dans lequel se forme la semence. Elle est remplie d'une moëlle blanche, & succulente, de laquelle on exprime cette douce liqueur, dont se forme le sucre. *Arundo saccharifera.*

LA **CANNE D'INDE** ou **CANNACORUS**, est une autre sorte de plante, dont il y a aussi plusieurs espèces. Celle que les Botanistes appellent *arundo Indica latifolia*, ou *cannacorus latifolius vulgaris*, a une tige noueuse, de la hauteur de deux, de trois, & quelquefois de quatre pieds. Ses feuilles sont grandes, roulées comme des cornets de papier, lorsqu'elles commencent à sortir : elles se développent ensuite, paroissent fort amples, membraneuses, un peu pointues, ayant beaucoup de veines qui les traversent obliquement. Au sommet de la tige sont



les fleurs semblables à celles de glayeur, d'une foit belle couleur rouge-brun, attachées à un bouton velu, lequel, après que les fleurs sont tombées, s'augmente, & devient triangulaire, & comme épineux. La semence est contenue dans ce bouton: elle est ronde & de couleur brune, ou noire. Ses racines sont pleines de nœuds & fort chevelues.

**CANNE** (la) *odorante*, est la même plante que le *calamus aromaticus*. Voyez CALAMUS AROMATICUS.

**CANNE**, signifie aussi, un bâton qu'on porte à la main, fait de ces sortes de bois. Il sert à se soutenir en marchant, & quelquefois pour marquer le commandement. On les enrichit par des bouts d'argent, d'ivoire, d'agate, de cristal, &c. Ce vieillard est réduit à porter la *canne*. Cet Officier a donné cent coups de *canne* à un soldat insolent.

**CANNE**, signifie encore une mesure Romaine qui revient à six pieds onze pouces de Roi. C'est une mesure de longueur dont on se sert en plusieurs villes de commerce, comme on fait ici de l'aune. Vigenere dit sur Tite-Live page 1513, qu'à Rome la *canne* contient huit palmes, & que les neuf palmes sont deux aunes de Paris; & l'aune de Paris étant, selon lui, c'est-à-dire, de son temps, de 3 pieds huit pouces, la *canne* étoit de 53 pouces  $\frac{2}{3}$  de pouce; c'est-à-dire, de 4 pieds 5 pouces  $\frac{1}{4}$  de pouce; ou les deux tiers d'un pouce, qui font 8 lignes. Les *cannes* de Provence & du bas Languedoc sont de huit pans, ou emfans qui font 6 pieds 2 lignes du pied de France. Les *cannes* d'Avignon & de Nîmes sont d'un pouce environ plus courtes que celles de Provence & du bas Languedoc. La *canne* de Toulouse contient une aune & demie de Paris. Il en est à peu près de même des *cannes* des villes du haut Languedoc & de la haute Guienne. Les *cannes* de Gênes pour les toiles sont de dix palmes, ou dix fois neuf pouces & deux lignes; celles pour les draperies sont de neuf palmes. La *canne* de Sicile est de huit pans & demi. A Naples les mesures s'appellent aussi *cannes*. Les Hébreux l'appellent *keneh*, & elle contient chez eux six coudées. Le P. Mersenne soutient que cette mesure comprend huit pieds & un doigt & demi. On l'appelle en plusieurs lieux le *roseau*.

**CANNE** se dit aussi de la chose mesurée avec la *canne*. Une *canne* de draps, une *canne* de toile.

Ce mot est de plusieurs langues, & vient de la première. Nous l'avons pris du Latin *canna*, qui vient du Grec *κάννα* ou *κάννιν*, qui avoit été fait de l'Hébreu קנה, *kaneh*; & dans toutes ces langues il signifie la même chose, *calamus*, *arundo*, un roseau, une *canne*.

**CANNE**, en termes de Verrerie, est une verge de fer percée d'un bout à l'autre comme un tuyau, dont on se sert pour souffler les bouteilles & autres ouvrages. On appelle le *mors de la canne*, une épaisseur de fer qui est au bout d'une des extrémités de la *canne* en forme de mors de cheval. Et *bauquin de la canne*, le bout opposé au mors, que l'on met sur le bord des lèvres pour souffler le verre.

En Poésie on appelle *canne* de fer, ou d'acier, le canon d'un fusil ou d'un mousquet.

Quel bruit ! la forêt embrasée  
S'offre à mes regards alarmés :  
D'une canne d'acier creusée  
Cent nouveaux Chasseurs sont armés.  
Du souffre bruyant qu'elle cache,  
Au gré du doigt, le feu détache  
Un plomb qui part avec l'éclair :  
On diroit que l'art téméraire  
A fait l'homme dépositaire  
De la foudre de Jupiter.

**CANNE** à vent. Terme de Physique. Espèce de *canne* creusée intérieurement, par le moyen de laquelle on peut, sans le secours de la poudre, chasser une balle avec violence. Elle n'a point de crosse

ni de détente, comme l'Arquebuse à vent. Voyez ce mot.

**CANNE**. Terme de Monnoyage & de fondeur. C'est une longue tringle de fer, en manière de canne, dont on brasse les métaux, quand ils sont en fusion, à la réserve de l'or.

**CANNE-PETOIRE**, f. f. Voyez CLIFOIRE ou CANONIERE.

**CANNEBERGE**, f. f. *Oxycoccus*, ou *Vacernia palustris*. Plante qui croît dans des endroits marécageux. Ses racines sont vivaces, menues, fibreuses, rougeâtres, ligneuses & rampantes, d'où partent plusieurs tiges menues comme des fils, inclinées contre terre, chargées de feuilles alternes, assez semblables par leur figure à celles du serpolet, vertes en dessus, blanchâtres ou cendrées en dessous, & soutenues par des queues tres-courtes. Ses fleurs naissent au nombre de deux ou de trois à l'extrémité des branches. Elles sont purpurines, composées de quatre pétales, longues de trois lignes, sur deux de largeur, réfléchies sur leurs parties postérieures. Les étamines & le pistil qui occupent le centre de chaque fleur, forment une espèce de petite pyramide jaune. La baie du pistil joint au calice devient une baie succulente, grosse comme un pois, blanche & teinte de rouge, pointillée & divisée en quatre loges qui renferment plusieurs semences arrondies & menues. Ce fruit est aigret & bon à manger. Il est mûr en Août *Oxycoccus coccus acidus*, comme qui diroit une baie acide.

**CANNELADE** ou **CANELADE**, f. f. Terme de Fauconnerie. C'est une sorte de Curée que préparent les Fauconniers pour le vol du héron, avec du sucre de la cannelle & de la moëlle de héron, qu'ils donnent à leurs oiseaux pour les rendre héronniers, & les échauffer à ce vol.

**CANNELAS** ou **CANNELAT**, f. f. Morceau de cannelle entouré de sucre, qui forme une espèce de dragée. *Casta saccharo condita*. Le meilleur *cannelas* est celui de Milan.

**CANNELIER** ou **CANELER**. Terme d'Architecture. Creuser, tailler de petits canaux, au fût des colonnes, des pilastres, des consoles, des gaines, des termes, &c. *Striare*. Il faut *canneler* les colonnes pour les faire paroître grosses.

On le dit aussi des petites cavités en rond qu'on fait dans des triglyphes, & dans tous les autres ornemens d'Architecture. *Stria*, *canaliculus*.

**CANNELÉ**, ÉE. Part. Qui a des cannelures, *Canaliculatus*, *striatus*. Une colonne *cannelée* & embâtonnée est bien plus belle que toute unie.

**CANNELÉ**, dans les arts mécaniques, se dit de tout corps auquel on remarque des cavités longitudinales & semicirculaires, ou à peu près, soit que ces cavités aient été pratiquées par la nature, soit qu'elles aient été faites par art. Un fusil *cannelé*; une tige de plante *cannelée*.

En teinture, on nomme *cannelé*, ce qui est de couleur de *cannelle*. *Color castam referens*.

**CANNELÉ**, en anatomie, corps *cannelés*. Voyez STRIÉS & CERVEAU.

**CANNELÉ**, f. m. étoffe de soie. C'est un tissu de soie comme le gros-de-tours & le taffetas, à l'exception qu'on laisse oisive une des deux chaînes nécessaires pour former le corps de l'étoffe, du côté de l'endroit, pendant deux, trois, ou quatre coups. ENCYC.

Il se fait des *cannelés* unis & des *cannelés* brodés soie & dorure.

**CANNELÉ**, en termes de Blason, se dit des pièces honorables de l'écu, quand les bords n'en sont pas unis, & quand quelque partie avance en dehors, & puis se tire en dedans. Le *cannelé* diffère de l'engrêlé, en ce que l'engrêlé a ses pointes en dehors, & le *cannelé* en dedans.

**CANNELIER** ou **CANELIER**, f. m. *Canellifera arbor*. Arbre dont l'écorce nous est connue sous le nom de *Cannelle*. Sa racine est branchue, assez considérable; & d'une odeur de Camphre. Son tronc

est plus ou moins gros suivant son âge, & se divise en plusieurs branches, qui donnent plusieurs rameaux longs, droits, sans nœuds; & qui sont chargés de feuilles alternes le plus souvent, opposées quelquefois; semblables à celles du laurier, mais plus grandes, plus arrondies à leur base, terminées en pointe à leur extrémité, relevées de trois nervures parallèles, qui parcourent toute leur longueur: leur goût est piquant, & approche un peu de celui de son écorce. Ses branches sont terminées par des bouquets de petites fleurs à cinq ou six pétales chacune, blanchâtres; & d'une odeur agréable. Leurs fruits qui sont renfermés en partie dans une calote à cinq ou six pointes obtuses, charnue, verdâtre & picotée de point blanchâtres, leurs fruits, dis-je, sont ovales, de la figure d'un gland de chêne, verdâtres d'abord, puis noirâtres dans leur parfaite maturité, & le bois de cet arbre n'a pas beaucoup de goût; il n'y a que l'écorce du milieu, ou la seconde écorce, que l'on détache des troncs des arbres, qui n'ont que six ans; & que l'on sépare de la première écorce extérieure, qui est grisâtre. Cette écorce du milieu, qui est proprement la cannelle, n'est pas haute en couleur, ni si piquante au goût, ni même roulée lorsqu'elle est fraîche; elle est au contraire blanchâtre, d'un goût piquant & est plate. Ce n'est qu'en se desséchant qu'elle se roule, & qu'elle devient plus rouge. Tavernier décrit fort au long la manière dont les Hollandois tirent la cannelle dans l'Île de Ceylan, d'où vient la meilleure. Il parle encore du camphre, que donne la racine du *cannelier*, par le moyen de la distillation, & d'une huile qu'on tire de ces fruits, qui se fige, & devient ferme comme de la cire. Pison en fait aussi mention dans son *Mantissa Aromatica*. Outre le *cannelier* de Ceylan, on en trouve dans le Malabar deux autres espèces qui diffèrent de celui-ci par leurs écorces bien moins piquantes. On croit qu'une de ces deux espèces est l'arbre du *Folium Indicum*, ou *Malabarrum* des Anciens: feuille qui entre dans la Thériaque. HORT. Malab. Tome I, & Tome V.

**CANNELLE** ou CANELE, f. f. seconde Ecorce d'un arbre qui croît dans les Îles de Ceylan & de Java, & en Malabar. *Cassa, cinnamum, cinnamomum*. Il vient naturellement & sans culture dans les bois, comme les autres arbres. Les Indiens n'en font pas plus de cas: ils l'appellent *corunda gauhah*. Cette écorce est la même chose que le cinnamome des Anciens. Le bois de cet arbre n'a ni odeur ni goût. Sa principale vertu est dans son écorce, laquelle étant récente semble être double: elle est à sa superficie grisâtre, & le dedans de couleur ordinaire de la *cannelle*. On la pourroit alors diviser en deux écorces de différente couleur, mais étant séchées ensemble, elles sont inséparables, & passent pour la même écorce, la couleur grisâtre de la superficie, se changeant en la couleur ordinaire, à mesure qu'elle sèche. La *cannelle* séparée fraîchement de l'arbre est plate, peu colorée, presque sans goût & sans odeur; mais elle se roule en séchant & prend la figure d'une canne, dont elle porte en partie le nom, & par l'exaltation de son humidité superflue, elle acquiert une odeur douce & pénétrante, un goût aigu & piquant. Plusieurs rapportent que cet arbre dépourvu de son écorce demeure trois ans à en reformer une nouvelle, qui se trouve aussi bonne que la précédente; mais cela paroît fort suspect. La *cannelle*, pour être bonne, doit être d'un goût fort piquant & fort agréable, & avoir une couleur rouille & assez vive. Ses qualités sont d'échauffer, de dessécher, de hâter les menstrues & les accouchemens; de fortifier les esprits, & d'aider à la digestion. Ce mot peut venir du Latin *canna*, parce qu'on nous apporte la *cannelle* en forme de *canne*. Mais le plus sûr est de tirer ce mot de l'Hébreu, *cane*, qui signifie la même chose que *calamus aromaticus* parmi les Latins. Voyez CEYLAN. Voici une description plus détaillée de la *Cannelle*.

La *cannelle* est l'écorce d'un arbre qu'on peut appeler *Cannelier*. Elle est longue, mince, roulée, d'une couleur rouge brun, d'un goût piquant aromatique & fort agréable. La *cannelle* fine nous vient de l'Île de Ceylan; & elle est mince, peu haute en couleur, & comme brûlante au goût. Le grabot de *cannelle*, qui a peu de goût, se nomme *escavillon* chez les Epicieris. La *cannelle* est du nombre des drogues qu'on appelle épices. Les cuisiniers la font entrer dans plusieurs de leurs ragoûts, & dans quelques-unes de leurs sauces. Les Confiseurs en lardent les fruits qu'ils mettent en compote. Les Parfumeurs l'emploient dans leurs pâtes; dans leurs pastilles, & dans leurs poudres de senteurs. Les Médecins l'ordonnent dans les dévoiements; dans les foiblettes d'estomac. L'eau de *cannelle* se tire par la distillation que l'on fait de cette écorce infusée dans l'eau d'orge; dans l'eau-de-vie ou dans le vin blanc. On appelle eau de *cannelle* orgée, celle qui est tirée avec l'eau d'orge. L'huile de *cannelle* nous est apportée de Ceylan; & c'est une espèce très-précieuse, quand elle n'est point falsifiée. Quelques gouttes de cette essence peuvent aromatiser des liqueurs & des compositions, auxquelles la *cannelle* en substance, ou en teinture, ne donneroit pas une odeur, un goût aussi agréables.

Outre la *cannelle* de Ceylan, nous avons deux écorces qu'on tire de deux autres espèces de *Canneliers*. La première de ces écorces a conservé son nom latin de *Cassia lignea*, & n'est guère employée que dans certaine composition de Pharmacie. Elle est fort semblable à la *cannelle* fine, & on ne la distingue sur-tout, que parce qu'elle est fort visqueuse dans la bouche, & qu'elle n'a point ce sec & ce piquant de la *cannelle*; d'ailleurs elle est ordinairement un peu plus grossière, & d'une couleur un peu plus brune. A juger du *Cinnamomum*, & du *Cassia lignea*, que Galien & Dioscoride ont décrit, on n'y voit point un rapport entier avec notre *cannelle*, ni avec notre *Cassia lignea*. La plupart des nouveaux Naturalistes nient que la *Cassia lignea*, soit la seconde écorce du vrai *Cannelier*. La seconde écorce qui approche de la *cannelle* par sa couleur & par son goût, mais qui est cependant plus foible, est appelée *Cannella de Matte*, en latin *Cannella minus aromatica*. Elle nous vient en morceaux plats, beaucoup plus épais que la *cannelle* ordinaire. L'arbre d'où elle est tirée, se nomme *Katoukarva* par les Malabarais. Cette dernière écorce n'est guère d'usage en Europe, où l'on ne fait cas que de la *cannelle* fine.

Il y a encore quelques autres écorces auxquelles nous donnons improprement le nom de *cannelle*; telles sont la *cannelle* giroflée, & la *cannelle* blanche; écorces de deux arbres qui n'ont point le caractère de *Cannelier*. La première, qu'on nomme communément *cannelle* giroflée, ou *cassia caryophyllata*, (non pas qu'elle vienne de l'arbre du girofle; mais plutôt parce qu'elle a le goût du clou) est fort mince, fort cassante, d'un rouge tirant sur le violet, roulée l'une sur l'autre, & d'un goût piquant & aromatique. Flacourt dit que l'arbre qui donne cette écorce se nomme *Ravendâra* dans l'Île de Madagascar, où il est commun, & qu'il ressemble au laurier franc. Ses fruits sont gros comme de petites noix vertes; ils sont arrondis, terminés par un petit pombril, divisés en plusieurs cellules, & ont un goût & une odeur agréable, aromatique, & qui participe du clou. Cet arbre croît aussi dans le Brésil, & les Portugais nomment son écorce, *Cravo de Marenhan*, d'où vient le nom françois, *bois de Crabe* ou *Caplet*. Cette écorce s'emploie au défaut du girofle, elle en a la force, lorsqu'elle est nouvelle, & qu'elle n'est point moisie. A l'égard de la *cannelle* blanche, c'est l'écorce d'un arbre qui croît en Amérique, à la Jamaïque & à S. Domingue. Du Tertre fait mention de cet arbre sous le nom de bois d'Inde, ou de laurier aromatique. Il ressemble en quelque

manière au laurier franc, par ses feuilles qui sont plus souples, plus longues, moins pointues par leur extrémité, toujours opposées deux à deux, & d'un goût piquant, aromatique, tenant de la *cannelle* & du girofle, accompagné d'une attraction & d'une amertume qui n'est pas désagréable. Ses fleurs naissent par bouquets à l'extrémité des branches; elles sont blanches, petites, composées de cinq pétales arrondies. Ses étamines sont blanches, & entourent un pistil. A ces fleurs succèdent des baies groilles comme des pois, divisées en deux cellules qui renferment chacune une ou deux semences taillées en forme de rein. Cette baie a un goût piquant comme le girofle, & on la nomme par cette raison tête de clou, ou poire de la Jamaïque, en latin *Pimenta*, *Piper Jamaicense*. L'usage que l'on fait à présent de ce fruit est assez considérable, parce qu'il est d'un goût agréable dans les sauces, & les Epiciers en composent leur poivre assorti. La première écorce de cet arbre est mince, fort lisse & jaunâtre; la seconde est plus épaisse, blanchâtre, & d'un goût de *cannelle*, de muscade & de girofle mêlés ensemble. C'est cette seconde écorce qu'on nous envoie en bâtons plus courts que ceux de la *cannelle* fine, roulés cependant tout de même, ce qui arrive à cette écorce lorsqu'elle sèche. Elle est assez lisse, & les taches qui paroissent sur sa surface extérieure sont des vestiges des queues des feuilles. Elle est épaisse ordinairement d'une demi-ligne, ou d'une ligne au plus, jaunâtre en dedans, & d'un goût aromatique. On la nomme *cannelle* blanche, *costus* en écorce, *Canella alba*, *costus corticosus*, & on l'a toujours fait passer pour le *Corte Wicelteranus*. L'aubier du tronc de cet arbre est couleur de chair, & le cœur, ou la partie ligneuse, est violet, & devient noir d'ébène en vieillissant; il est très-dur, & prend un beau poli. Cet arbre vient quelquefois aussi gros que nos noyers. Voyez PLUMIER, DU TERTRE, PISON, POMET, DALE, HERMAN.

Il y a une autre sorte de *cannelle* dans les Indes Occidentales, qui vient dans une province qu'on appelle *Sumaca*, située sous l'Equateur. C'est un arbre de moyenne grandeur, toujours chargé de feuilles, comme les autres arbres des Indes. Ces feuilles sont semblables à celles du laurier. Son fruit est de la forme & de la figure d'un chapeau, & de la largeur d'une pièce de huit réales d'Espagne. Il est au-dedans & au-dehors d'une couleur de pourpre tirant sur le noir, uni & poli par-dedans, rude par-dehors, d'un goût & d'une odeur aussi agréables que la *cannelle* de Ceylan. Son écorce est fort épaisse; elle n'a aucune saveur ni odeur de *cannelle*. Sa principale force est dans le fruit, ce qui est le contraire de la *cannelle* d'Orient. Ce fruit est fort utile à plusieurs choses; étant mis en poudre il fortifie l'estomac, dissipe les vents, corrige la puanteur de la bouche: il est aussi cardiaque, & donne bonne couleur. On en met dans les sauces & dans les ragoûts comme la *cannelle*.

☞ CANNELLE, se dit aussi d'un robinet qu'on met à un tonneau pour en tirer le vin, en tournant la clef qui y tient, & qui sert à ouvrir ou à boucher le passage. *Fistula*.

☞ C'est encore un morceau de bois creusé qu'on met à une cuve de vendange, pour en faire sortir le vin, après qu'on a foulé les raisins. *Emissarium*.

☞ CANNELLE OU CANELLÉ, se dit encore de cette petite cavité, ou cannelure, qui se voit de chaque côté du plat de la tête des aiguilles à coudre ou à travailler en tapisserie. On l'appelle aussi la *railette de l'aiguille*.

☞ CANNELLE, se dit aussi d'un petit couteau dont la lame est dentelée comme une scie, servant à faire une petite rainure sur un morceau de bois, dans laquelle on tient l'aiguille avec des tenailles pour l'y ébaucher.

CANNELURE ou CANELURE. f. f. Cavité ronde qu'on fait dans une colonne, le long d'un pilastre ou d'une autre pièce d'architecture, pour lui servir d'ornement. *Striatura*. On les appelle autrement *striures* du latin *striges*, les plis d'une robe. Il y a des *cannelures à côtes*; ce sont celles qui sont séparées par des listels de certaine largeur, qui ont quelquefois des altragales, ou baguettes aux côtés, ou dessous. Des *cannelures avec rudentures*: ce sont celles qui sont remplies de bâtons, de roseaux, ou de cables, jusqu'au tiers du fût. Des *cannelures ornées*: ce sont celles qui ont dans la longueur du fût, ou par intervalles, ou depuis le tiers d'enbas, de petites branches ou bouquets de laurier, de lierre, de chêne, ou de fleurons, & autres ornemens qui sortent le plus souvent des roseaux. Des *cannelures à vive arrête*: ce sont celles qui ne sont point séparées par des côtes: elles sont propres au Dorique. Des *cannelures plates*: ce sont celles qui sont en manière de pans coupés au nombre de seize, comme l'ébauche d'une colonne Dorique. On peut aussi appeler *cannelures plates*, celles qui sont creusées carrément en manière de petites fascés, ou demi-bâtons dans les tiers du bas d'un fût. Des *cannelures torsées*: ce sont celles qui tournent en vis, ou en ligne spirale autour du fût d'une colonne. *Cannelures* de gaine, de terme, de console, sont des *cannelures* plus étroites par le bas que par le haut.

CANNELURE & CANELURES, sont aussi des termes qui s'emploient communément en Botanique dans les descriptions des tiges & des fruits de quelques plantes. *Cannelures à côtes*, sont celles qui sont séparées entr'elles par des côtes ou plates en dessus, ou arrondies en côte de melon. *Cannelures à vive arrête*, sont celles dont les séparations sont en feuillet vif & tranchant.

CANNELURE. f. f. Terme de Conchyliologie. C'est un canal régulier gravé en creux sur la superficie d'une coquille.

Ce mot vient de *canal*, *canalis*, parce que la *cannelure* est en effet un petit canal. De-là vient qu'on trouve dans la basse latinité *canalutus*, pour dire canelé. Il s'en suit de-là, si l'étymologie n'est point fautive, qu'il ne faudroit point l'écrire par deux *nn*, comme fait l'Académie. Du reste, on n'en prononce qu'une en parlant.

CANNEQUIN. f. m. Toile de coton blanche. On l'apporte des Indes.

CANNER. v. a. Dans les lieux où la *canne* est en usage pour une mesure des longueurs, on dit *canner* dans toutes les mêmes significations qu'*auner* dans les lieux où l'on se sert de l'aune.

CANNES. *Canna*, *arum*. Petit bourg ou village de la Pouille, célèbre par la grande victoire qu'Annibal y remporta sur les Romains la troisième année de la seconde guerre Punique, l'an de Rome 538. Il ne reste plus que les ruines de ce bourg, que quelques-uns appellent *ville*. Peut-être qu'il le devint dans la suite. Tire-Live n'en fait qu'un bourg. *Vicus*. Florus dit qu'il n'étoit pas connu avant la défaite des Romains. *Canna & palia ignobilis vicus, sed magnitudine cladis emerfit*. Après la bataille de *Cannes*, Annibal envoya trois boisseaux d'anneaux de Chevaliers Romains à Carthage. On appelle aujourd'hui ce lieu *Cana destructa*. Voyez Vigenère sur Tite-Live, page 1755, au mot APULIE.

☞ CANNETILLE. f. m. Terme de Broderie. C'est ainsi qu'on appelle de petites lames d'or ou d'argent tortillées. Il y a beaucoup de *cannetille* dans cette broderie. Il s'en fait de ronde & de plate. Quand la *cannetille* est plate & luisante, pour avoir été ferrée entre deux roues d'acier, on l'appelle *houillon*.

CANNETTE. f. f. On appelle ainsi, chez les fabricans Gaziers, & dans les Manufactures en soie, un petit morceau de roteau, sur lequel est devinée la soie de la trame dont on fait la gaze,

**CANNETTES.** f. f. pl. Terme de Blason. *Voyez* CANETTE.

**CANETTE.** Petite ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans la vallée de Guarco, à vingt-cinq lieues de Lima.

**CANNEVETTE.** f. f. C'est une espèce de mesure dont on se sert en Hollande pour mettre de la liqueur. La *cannevette* est de toutes sortes de continences, comme le sont nos barils en France; mais les plus grandes sont ordinairement de 12 ou 15 flacons.

**CANNI.** f. m. Espèce de poisson que l'on fait frire ordinairement. Oribasé, *Med. Call. Lib. II, cap. 58*, en condamne l'usage, parce qu'il est ennemi de l'estomac & sujet à se corrompre.

**CANNIBALES.** C'est le nom des peuples qui habitoient les Îles Antilles, mais qui n'en possèdent plus que quelques-unes. On les appelle encore autrement *Caraïbes*. On leur donne encore ce nom, parce que ces peuples étoient si carnassiers, qu'ils dévoreroient les ennemis morts sur le champ de bataille. Ils mangeoient aussi les prisonniers qu'ils faisoient à la guerre, après les avoir fait jeûner quelque temps. Ces peuples sont aujourd'hui plus doux & plus civilisés par la fréquentation des François, des Anglois & des Hollandois, qui possèdent la plus grande partie des Îles Antilles. On donne encore le nom de *Cannibale* figurément à ces grands mangeurs de viande qui avaleroient seuls ce qui suffiroit à vingt autres.

**CANNULE.** Instrument de Chirurgie. *Voyez* CANULE.

**CANO, CANUM ou ALKANUM.** Royaume d'Afrique, dans la Nigritie, à la source d'une rivière qui vient tomber dans le Niger. La capitale qui est au milieu des terres porte le même nom. Ce pays est peu connu.

**CANOBIN.** f. m. Nom du principal monastère des Moines Maronites. *Canobinum.* *Canobin* est situé dans un affreux désert. Il y a environ 25 ou 30 Religieux. Le Monastère de *Canobin* est la demeure du Patriarche des Maronites, qui est religieux lui-même.

*Canobin* est un mot arabe, qui signifie Monastère. Les Maronites l'ont donné à celui-ci par excellence, parce que c'est le principal & le plus considérable des monastères du Mont-Liban. Tous les Voyageurs le nomment ainsi.

**CANOPIO.** Bourg avec château (dont les Vocabulistes font une petite ville) au Duché de Milan, sur le lac Majeur, aux frontières de la Suisse.

**CANOBUS.** Terme d'Astronomie. C'est le nom d'une étoile qui est dans le navire Argo.

**CANOE.** *Voyez* CANOT.

**CANOI.** f. m. Panier que portent les Pêcheurs de l'Amérique, lorsqu'ils vont à cinq ou six lieues du rivage pêcher des huîtres & des coquillages.

**CANOËLE,** se dit à Limoges d'un petit pain qui se fait avec la plus pure farine, & des jaunes d'œuf. *Panis ex simila & ovorum vitellis.* Les *canoëles* se mangent au déjeuner.

**CANOËLES.** *Voyez* MARCOTTES. C'est la même chose, selon La Quintinie.

**CANON.** f. m. Ce mot se dit en François de plusieurs choses qui n'ont presque aucun rapport les unes avec les autres. Il signifie non-seulement une loi, une règle, mais encore un catalogue, une table, &c. comme on le verra par les articles suivans.

**CANON,** se dit par excellence des paroles secrètes de la Messe depuis la préface jusqu'au *Pater*, (ou jusqu'à la prière qu'accompagne la dernière ablution, selon quelques-uns) au milieu desquelles le prêtre fait la consécration. *Arcana divini sacrificii, Canon Missæ.* Le sentiment commun est que le *Canon* commence à ces paroles, *Te igitur*, &c. Le peuple doit se mettre à genoux pendant le *Canon* de la Messe. Du Cange dit qu'il a été ainsi nommé, *quia in eo est legitima sacramenti confectio.* C'est la raison qu'en apporte Strabus, parce qu'il contient les règles qu'il faut ob-

server pour offrir le sacrifice. Le *Canon* de la Messe est très-ancien. Saint Ambroise en parle, & Pappelle *Canon* comme nous: il est presque tout entier, comme on le dit aujourd'hui, dans la liturgie de saint Ambroise; & du temps de saint Grégoire le Grand, il étoit tel que nous l'avons: le vénérable Bède en parle; Aleuin l'a expliqué. Quelques-uns disent, que saint Jérôme, par l'ordre du Pape S. Damasé, l'a mis dans la forme où nous l'avons: d'autres l'attribuent au Pape Sirice, qui vivoit sur la fin du IV<sup>e</sup> siècle: il est sûr qu'il est très-ancien, ce qui se prouve parce que de tous les Saints qui y sont nommés, il n'y en a aucun qui ne soit martyr, & qui n'ait souffert avant que l'Eglise ait été en paix sous le règne de Constantin. Le Concile de Trente dit que le *Canon* de la Messe a été dressé par l'Eglise, & qu'il est composé des paroles de JÉSUS-CHRIST, de celles des Apôtres & des premiers Pontifes qui ont gouverné l'Eglise. Tous ceux qui ont traité de la Liturgie ont parlé du *Canon.* On appelle quelquefois le *Canon, action*, quelquefois on l'appelle *Secrete*, parce qu'on doit le réciter à voix baïssée, sans se faire entendre des assistans.

Quelques-uns croient que le *Canon* ne finit qu'à ces paroles: *Corpus tuum, Domine*, &c. Il ne finiroit donc qu'à la seconde ablution. Cependant Gavantus, *part. I, tit. XIII*, dit: *Expleto Canone, ex aliis omnibus usque ad communionem, eâ peractâ dicitur Communio.* Ce qui montre qu'entre la prière appelée *communio*, qui se dit immédiatement après la seconde ablution, pendant laquelle se dit *Corpus tuum, Domine*, entre la communion, dis je, & le *Canon*, il y a plusieurs choses, & par conséquent il finit long-temps avant la seconde ablution & au *Pater*, comme on l'a dit. Une remarque bien meilleure est, qu'il est expressément défendu, même par le Concile de Trente, de réciter le *Canon* à voix haute. *Voyez* sur cela les Ouvrages de M. Languet, Archevêque de Sens, contre le nouveau Missel de Troyes.

**CANON.** Se dit aussi d'un tableau, ou carton qui se met au milieu de l'autel devant le Prêtre, & qui contient le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, les Oblations du pain & du vin, les paroles de la consécration & autres prières que le Prêtre récite en célébrant. Un *Canon* en brodetie, ou enluminé, un *Canon* de cuivre, d'argent.

**CANON.** Se dit généralement des Loix & des règles de la discipline Ecclésiastique, & des Décrets des Conciles. *Sacri Conciliorum Canones, sacrorum Conciliorum Decreta.* C'est une décision sur les matières de la Religion, ou un règlement de Police & de Discipline Ecclésiastique, fait par un Concile général, ou national, ou provincial. *Canon.* Les *Carons* des Conciles de Nicée, de Latran, de Trente, &c. Quelques-uns doutent de la vérité des *Canons* des Apôtres, que l'on attribue d'ordinaire à saint Clément. Baronius, Bellarmin, Turrien, & quelques Auteurs, étoient véritablement qu'ils sont des Apôtres. Hinemar & M. de Marca, croient qu'ils sont du II<sup>e</sup> & III<sup>e</sup> siècle, dressés par des Evêques Disciples des Apôtres. Beveregius est aussi de ce sentiment. Daillé a soutenu qu'ils avoient été fabriqués par quelque Hérétique dans le V<sup>e</sup> siècle. Il est certain qu'il y en a eu des Recueils faits en différens siècles. Denys le Petit, au V<sup>e</sup> siècle en fit une plus ample Collection, & après lui Ferrandus, Cresconius, Isidorus Mercator. L'Eglise Grecque compte 85 *Canons* Apostoliques, & l'Eglise Latine en recoit 50 seulement. Selon Ulférius, la première collection des *Canons* de l'Eglise Grecque, contenoit seulement ceux du I<sup>er</sup> Concile de Constantinople, qui ne s'y trouve point. Il n'y avoit en tout que 164 *Canons.* C'est Denys le Petit, qui y ajouta les *Canons* des autres Conciles Généraux. Il mit à la tête 50 *Canons* des Apôtres, qu'il traduisit en Latin. Il finit les *Canons* Grecs par le Concile de Chalcedoine. Il y joignit encore ceux



du Concile de Sardique; & ceux des Conciles d'Afrique qui n'avoient point encore été inférés dans le corps des *Canons*. Les Protestans soupçonnent que ces *Canons* du Concile de Sardique ont été fabriqués pour augmenter l'autorité du Pape. D'autres tiennent que cette première Collection des *Canons* a été faite en 585, & que le Concile de Constantinople, assésé sous le Grand Theodoire en 551, en fait partie, & n'y a point été ajouté depuis. On compte quatre principales compilations des *Canons* de l'Eglise d'Orient, la dernière étant toujours plus ample que celle qui la précède. La quatrième contient quelques *Canons* du II Concile général de Nicee, & c'est sur celle-là que Balsamon & Zonaras ont fait des Commentaires.

**CANON.** (*Droit.*) *Jus Canonicum. Jus Pontificium.* Dans les Gaules, & sous la première race des Rois, on faisoit le Code des *Canons* de l'Eglise Universelle, qui étoient ceux de l'Eglise Grecque. On y ajouta ceux des Conciles d'Ephese, & de Chalcedoine, &c. mais ce Code ne se trouve plus. Depuis, l'Eglise Romaine se servit d'un Code des *Canons*, composé en 520, & traduit par Denys le Petit. Les Décrétales des Papes depuis Sirice jusqu'à Anastase, grossissoient ce recueil. C'est en quoi consistoit l'ancien Droit Canonique jusqu'au onzième siècle. On l'observoit par-tout l'Occident, avec les Capitulaires de Charlemagne; & l'on n'avoit aucun égard à ce qui n'y étoit pas compris. C'est sur ce fondement qu'on soutient en France, que les libertés de l'Eglise Gallicane consistent à ne pas recevoir tout ce qui s'est introduit dans la Jurisprudence Canonique depuis cette ancienne compilation, & à rejeter les Décrétales des Papes, avant le Pape Sirice, comme fausses & supposées. Mais le *Droit Canonique* fut beaucoup altéré depuis la fin du VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. On y confondit les Décrétales, depuis S. Clément jusqu'à Sirice, qui jusques-là avoient été inconnues. Enfin, la confusion qu'apportoient les différentes collections fit penser à rédiger & à ramasser un nouveau corps de *Droit Canon.* C'est donc aujourd'hui un recueil intitulé: *La Concordance des Canons discordans*, qui a été fait en 1151, par Gratien, Moine Benoîtin, des textes de la Bible, des Conciles & des sentimens des SS. Peres, sur chaque matière; & non point par l'ordre des temps & des Conciles, comme la plupart avoient fait avant lui. Cette compilation fit que les anciennes demeurent tout d'un coup abolies. Elle est divisée en trois parties. La première en 103 distinctions: la seconde en 36 causes, & la troisième en cinq distinctions. La seconde partie du *Droit Canonique* est composée des Décrétales des Papes depuis 1150, jusqu'à Grégoire IX en 1229. En 1297, le Pape Boniface VIII continua les Décrétales des Papes jusqu'à son temps. Mais cette dernière partie n'a pas beaucoup d'autorité en France, à cause des différens de Boniface VIII, avec le Roi Philippe le Bel. Le Pape Jean XXII y joignit les Clémentines en cinq Livres: ce sont les Constitutions de Clément V, son prédécesseur: on y a joint 20 Constitutions faites par le même Jean XXII, qui sont appelées *Extravagantes*, & quelques autres Constitutions de ses successeurs. Toutes ces choses composent le Corps, ou le Cours du *Droit Canon*, que nous avons en trois Volumes, en y comprenant les Commentaires. C'est aujourd'hui la Jurisprudence autorisée par le S. Siège, & de laquelle seule on se sert dans le for extérieur & contentieux.

La compilation des Décrétales faite par Boniface VIII, s'appelle le Sixte. Anciennement les Constitutions Ecclésiastiques ne portoient pas le nom de *Droit*, parce qu'il sembloit aux SS. PP. que ce nom avoit quelque chose qui ressent trop la contrainte, qui ne convient point à l'Eglise. *Jus*, selon Festus, vient de *jussum*, commandement: & comme c'est le propre de l'Eglise de persuader plutôt par la douceur que de contraindre, ces

Loix ont été appelées plutôt des *Canons*, c'est-à-dire des *regles*, que des Commandemens. Cependant comme elle a son autorité, laquelle pour être pleine de douceur n'en est pas moins puissante; dans la suite on n'a pas fait difficulté d'employer le mot de *Droit*, pour caractériser les Loix. Denys le Petit a commencé, & il a été suivi.

MM. de Port-Royal se sont avisés de dire *Droit Canonique*, à cause du Latin *Jus Canonicum*: & en cela ils ont été suivis par leurs Sectateurs, & même par leurs adversaires; mais je soutiens qu'il faut dire *Droit Canon*. Si leur raison étoit reçue, il faudroit aussi dire un *Canonique*, & non pas un *Chanoine*. Si l'on vouloit reformer notre langue sur le Latin du siècle d'Auguste, il faudroit la refaire toute entière, & dire par exemple, avec l'écolier Linouin, *Palme, inelyte, & celebre Academie, que l'on vocite Lutèce*. MÉNAGE. Mais contre l'autorité de M. MÉNAGE, on trouve souvent *Droit Canonique* dans les meilleurs Auteurs. M. Du Bois a fait deux Volumes qu'il a intitulés: *Maximes du Droit Canonique*.

*Canon* de la paix & de la trêve. C'est dans l'histoire Ecclésiastique un *Canon* fait & renouvelé par plusieurs Conciles, depuis le X<sup>e</sup> siècle, pour abolir les désordres que causoient les guerres, que les Seigneurs avoient coutume de se faire entr'eux pour leurs querelles particulières.

**CANONS ARABIQVES.** Terme d'histoire Ecclésiastique. *Canons* que l'on a attribués au premier Concile de Nicee. *Canones Arabici*. Le respect qu'on a eu pour ce grand Concile a fait passer sous son nom, plusieurs règles qu'il n'avoit pas faites, & les Chrétiens des derniers siècles lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'Eglise. C'est ce qu'on appelle les *Canons Arabiques* du Concile de Nicee. FLEURY. Les *Canons Arabiques* se trouvent dans les Collections des Conciles.

**CANONS des Apôtres.** Collection des *Canons*, ou Loix Ecclésiastiques, qui paroît avoir été faite en Orient dans le troisième siècle. Les Grecs, comme nous l'avons déjà dit, ont quatre-vingt cinq *Canons* sous ce titre: les Latins n'en ont que cinquante; les trente-cinq derniers des Grecs ne sont pas conformes à la Discipline de l'Eglise Latine. Comme tout le monde ne convient pas de l'authenticité de ces *Canons*, quoiqu'en général ils soient fort anciens, nous joindrons ici les remarques & les observations rapportées par Moréry, d'après lesquelles on verra quelle autorité doivent avoir ces *Canons*. L'antiquité de ces *Canons* les rend respectables. Ils sont cités dans les Conciles de Nicee, d'Antioche & de Constantinople. Jean d'Antioche, qui vivoit du temps de Justinien, les a inférés dans sa Collection des *Canons*: Justinien lui-même les a cités dans sa sixième Nouvelle, & ils furent approuvés dans le Concile in *Trullo*. On n'eut pas moins de respect en Occident pour les cinquante premiers *Canons*. Denys le Petit, les mit à la tête de sa Collection, vers l'année 500. Le Pape Jean II, les mit au nombre de ceux qu'il envoya en 532 ou 533, aux Evêques de la province d'Arles, pour terminer l'affaire de Contumeliosus, Evêque de Riez. En 577, les Evêques de France s'en servirent dans l'affaire de Prætextat, & à la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Cresconius les mit dans sa Collection.

Il y a eu quelque difficulté, tant sur le nombre, que sur l'autorité de ces *Canons*. Les Grecs en comptent communément 85: les Latins n'en ont reçu que 50, dont même plusieurs ne sont pas observés. Les Grecs comptent les 50 premiers à peu près comme nous: mais ils en ajoutent d'autres dans la plupart desquels il y a des articles qui ne sont pas conformes à la discipline, ni même à la croyance de l'Eglise Latine: & c'est pour cette raison qu'elle rejette les 35 derniers *Canons*, comme ayant été la plupart inférés ou falsifiés par les Hérétiques, ou Schismatiques. A l'égard de l'autorité,



torité, le Pape Gelase, dans un Concile tenu à Rome l'an 494, met le livre de ces *Canons* des Apôtres entre les apocryphes, & cela après le Pape Damase. Par cette raison, Isidore les condamne aussi dans le passage que Gratien rapporte de lui dans la XVI<sup>e</sup> distinction. Le Pape Léon IX, au contraire, excepte 50 *Canons* du nombre des apocryphes. Avant lui, Denys le Petit avoit commencé son Code des *Canons* Ecclésiastiques, par ces 50 *Canons*. Gratien dans la même distinction XVI, rapporte qu'Isidore ayant changé de sentiment, en se contredisant soi-même, met au-dessus des Conciles ces *Canons* des Apôtres, comme approuvés par la plupart des Peres, & reçus entre les constitutions Canoniques; & ajoute que le pape Adrien I, a approuvé les *Canons*, en recevant le VI<sup>e</sup> Concile ou ils sont insérés: mais on peut dire que Gratien se trompe, & qu'il prend le II<sup>e</sup> Concile *in Trullo*, que les Grecs appellent souvent le VI<sup>e</sup> Concile, pour le I<sup>e</sup> Concile *in Trullo*, qui est véritablement le VI<sup>e</sup> Concile Œcuménique ou général.

Quant à Isidore, le premier passage est d'Isidore de Seville, & le second est d'Isidore Mercator ou *Peccator*, selon la remarque d'Antoine Augustin, Archevêque de Tarragone, qui dit que pour concilier ces différentes opinions, il faut suivre le sentiment de Léon IX, qui est qu'il y a 50 *Canons* de ces Apôtres, qui ont été reçus, & que les autres n'ont aucune autorité dans l'Eglise Occidentale. Il est certain que ces *Canons* ne sont point des Apôtres; mais ils paroissent fort anciens, & ont été cités par les anciens, sous le nom de *Canons* anciens, *Canons* des Peres, *Canons* Ecclésiastiques. S'ils sont quelquefois appelés & intitulés *Canons Apostoliques*, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils soient des Apôtres: mais il suffit qu'il y en ait quelques-uns qui aient été faits par des Evêques qui vivoient peu de temps après les Apôtres, & que l'on appeloit hommes apostoliques. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, est le premier qui attribue ces *Canons* aux Apôtres. Ils contiennent des réglemens qui conviennent à la discipline du second & du troisième siècle de l'Eglise. On ne fait pas en quel temps cette collection a été faite. Il se peut faire que ce soit en différens temps: non-seulement les 50 premiers, mais les 35 derniers sont fort anciens. On a vu le fort qu'ils ont éprouvé dans les différens temps. Depuis Isidore, qui mit les 50 premiers dans sa Collection, ils ont toujours fait partie du Droit Canon.

**CANONS PÉNITENCIAUX.** En terme d'Histoire & d'antiquité ecclésiastique, ce sont d'anciens réglemens, faits dans le Concile de Carthage, où Félicissime fut condamné. *Canones penitentiales*. Ces *Canons* règlent la conduite des Evêques, à l'égard des pécheurs pénitens, suivant les différens degrés des péchés. Le Décret du premier Concile de S. Cyprien fut rédigé en plusieurs articles ou *Canons*, que l'on a appelés depuis les *Canons pénitenciaux*. FLEURY.

**CANON** est aussi un Catalogue des Livres Sacrés. *Sacrorum Librorum Index*. Un tel livre est apocryphe, il n'est pas dans le Canon. Le Canon, ou le Catalogue des Livres du vieux Testament a été fait par les Juifs. On l'attribue à Esdras; l'ancienne Eglise a suivi le Canon des Juifs, qui, selon S. Jérôme, ne contenoit que 22 livres. DU PIN. Le dernier Canon des Livres saints, est celui qu'a fait le Concile de Trente; il comprend tous les livres qui se trouvent dans les Bibles imprimées dans les Royaumes Catholiques depuis ce Concile. On doit, sous peine d'anathème, recevoir comme livres sacrés, comme écriture divine, tous les livres que contient ce Canon; & c'est être hérétique que de rejeter quelque chose de ce que contient ce Canon. Ce Canon du Concile de Trente est tout semblable à celui du Concile d'Hyppone, tenu en 393, & à celui du Concile III<sup>e</sup> de Carthage, qui étoit

de quarante-sept Evêques, du nombre desquels étoit Saint Augustin, & qui disent qu'ils ont reçu ce Canon de leurs Peres. Il est aussi semblable à celui d'Innocent I, dans sa Lettre à Exupere.

Les *Canons* des Evangiles sont une espèce de concordance faite par Eusèbe de Césarée, dont parle S. Jérôme, & que l'on voit souvent à la tête des manuscrits du Nouveau Testament & en quelques éditions.

Quelques Religieux appellent Canon le livre qui contient leurs règles, leurs constitutions, &c.

On appelle encore Canon, le catalogue des Saints reconnus, & canonisés dans l'Eglise. *Album SS. quos agnoscit Ecclesia*.

**CANON Paschal.** Table des Fêtes mobiles, table où l'on marquoit pour une ou plusieurs années le jour auquel tomboit la fête de Pâque, & les autres fêtes qui dépendent du jour de Pâque. *Canon Paschalis*. Le Concile de Nicée ayant fixé la Pâque au Dimanche qui suivroit immédiatement la pleine lune la plus proche de l'Equinoxe du printemps, pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, & ensuite le 14<sup>e</sup>, le Concile ordonna que l'on se serviroit de l'ennéadécatéride ou cycle de 19 ans, parce qu'au bout de ce terme les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes points de l'année solaire. On croit que le Concile chargea de ce calcul Eusèbe de Césarée, & il est certain qu'il a composé un *canon paschal* de dix-neuf ans.

En termes de Palais, on appelle *Canon emphytéotique*, le revenu annuel que doit celui qui a pris un héritage à bail emphytéotique, c'est-à-dire, pour cent ans. *Vestigal annuum ex fundo emphyteutico*. Les emphytéotes, qui doivent le *Canon* emphytéotique, ont seulement la propriété emphytéotique du fief, & de la chose donnée à cens ou à emphytéose... *Institution au Droit Fr.* La rente ou redevance que l'emphytéote paye au bailleur en reconnaissance de la Seigneurie directe qu'il s'est réservée, s'appelle pension ou *Canon* emphytéotique; *Ibid.*

**CANON**, en termes de Guerre, est une pièce d'Artillerie, ou arme à feu, faite de fer, ou de fonte. *Tormentum bellicum aeneum*. Elle est de figure cylindrique, & creusée par le milieu. On la charge de poudre & de boulets, ou de cartouches. Un gros Canon ordinaire, est long d'environ dix pieds. Son noyau est de neuf pieds. Son affût est long de quatorze, & son essieu de sept. Le diamètre de sa bouche est de six pouces & deux lignes; l'évent de la balle de deux lignes. Le diamètre de la balle est de six pouces, & son poids de trente-trois livres un tiers. Le métal est épais au collet de deux pouces, & à la culasse de six. Son métal pèse environ 5600 livres. La charge est de 18 à 20 livres. Il tire de point en blanc 600 pas, & tire dix coups par heure, & quelquefois quinze, & par jour 120. Son lit doit avoir quinze pieds de large, & vingt de long pour son recul. Il faut vingt chevaux pour le mener. Et pour servir un canon qui bat en ruine, dont le boulet est de 36 livres, il faut deux Canonniers, trois Chargeurs, & 30 Pionniers. Mais comme il est pesant & difficile à traîner, on l'emploie le plus souvent pour un assaut, en le chargeant à cartouche, afin de battre & de découvrir de loin, soit pour attaquer quand on fait les premières approches, soit pour se défendre en le plaçant sur un Cavalier. On ne fait guère à présent de canon que de 24 livres, qui ont cinq pouces & demi de calibre, & dix pieds de long. Les canons des vaisseaux portent depuis quatre jusqu'à 36 livres de balle. L'Amiral & le Vice-Amiral, sont tous montés sur quatre petites roues comme les affûts des mortiers. On dit que le canon est aux sabords, quand il est mis aux sabords, & qu'il est prêt à tirer. On dit qu'il est démarré, quand il a rompu les cordages dont il étoit amarré. On dit que le canon est dérapé, quand il est débouché, & que la tape est hors du canon. On appelle *canon de*

*courfier*, un *canon* de 33 à 34 livres de balle, qui est logé sur l'avant de la galère, pour tirer par-dessus l'éperon. La charge de poudre d'un *canon*, est environ la moitié du poids de son boulet. Il faut rafraîchir le *canon* après une trentaine de décharges, avec deux pintes de vinaigre qu'on mêle avec quatre pintes d'eau, & qu'on met dans l'ame du *canon*, après avoir bien bouché la lumière. Sans cette précaution, le *canon* seroit en danger de se crever, ou de s'éventer. Les pièces qu'on appelle de la nouvelle invention, ou à l'Espagnole, ont une concavité, ou chambre au fond de l'ame, qui fait qu'elles poussent plus loin le boulet, & avec moins de poudre que les autres; elles sont aussi plus courtes. Il y a des pièces de *canons* qu'on appelle *folles*, parce qu'elles n'ont pas l'ame bien droite, ce qui est causé que le boulet ne va jamais droit où l'on vise. C'est la faute du Fondeur. Il y a des pièces absolument tortues. Tous les Politiques de l'une & de l'autre Religion, conseilloyent à Henri le Grand de ne plus différer à se faire Catholique. Ils lui disoient que de tous les *canons*, le *canon* de la Messe étoit le meilleur pour réduire les villes de son Royaume: ils le supplioient de s'en vouloir servir; & à leurs prières ils ajoutoient des menaces de l'abandonner, & de se retirer chez eux, parce qu'ils étoient ennuyés de se consumer à son service. PÉRÉFIX. Un brave homme qui a de l'expérience, dit que le *canon* est la plus épouvantable machine que la rage des hommes ait pu inventer pour s'entre-détruire, & n'en va pas moins droit où il doit aller. Bussy.

Les *canons* des vaisseaux sont montés sur des affûts semblables aux affûts des mortiers; ils sont aussi plus pesans de métal que les *canons* dont on se sert sur terre parce qu'on les charge quelquefois de boulets à deux têtes. Il y a sept différens calibres pour les *canons* des vaisseaux de France, savoir, 36 livres de balle, ou 24, ou 18, ou 12, ou 8, ou 6, ou 4, quand les *canons* sont de fonte; mais quand ils sont de fer, le calibre n'est que depuis 18 livres de boulet jusqu'à quatre. Suivant l'Ordonnance de 1689, il n'y a que le vaisseau Amiral, & le Vice-Amiral, ceux du premier rang, & ceux du second & du troisième, quand ils sont commandés par l'Amiral, & le Vice-Amiral, ou un Lieutenant Général, qui aient tous les *canons* de fonte sans aucun mélange de *canons* de fer. Toutes les pièces de *canons* dont on se sert en France sur mer, sont ou renforcées, ou légitimes, ou moindres: les renforcées sont celles qui ont à la culasse plus d'un calibre d'épaisseur; les légitimes sont celles qui ont trois parties égales de diamètre; les moindres sont celles qui n'ont pas le diamètre de l'ame, ou bien le calibre proportionné à l'épaisseur du métal.

Il y a dans l'Artillerie trois genres de *canons*, savoir, le *canon* entier, que l'on nomme *canon royal* & *canon de batterie*. Il est fort bon de 1000 à 1200 pieds de distance. Les *canons* du second genre se peuvent mêler avec les batteries; mais leur vraie fin est pour ruiner de loin les défenses, battant de 12 à 1500 pieds les Cavaliers & parapets; & avec le  $\frac{1}{4}$  & le  $\frac{1}{5}$  de canon, on défend la fortification, battant de loin les approches, les batteries, plates-formes & redoutes de l'ennemi. Le troisième genre est le plus propre pour les batailles rangées, c'est pourquoi on les appelle pièces de campagne. Elles sont très-propres pour défendre la fortification, & particulièrement contre les approches des ennemis. A ce troisième genre l'on peut aussi rapporter les pièces de Cavalot. Voyez CAVALOT.

Le premier genre de *canon* tiré de 800 à 1200 pieds, perce en terre nouvellement remuée ou sable reposé, entre 18 & 22 pieds; en terre ferme, grasse & raffie, de 10 à 14 pieds; en argile battue & ferrée, entre 9 & 12 pieds; en terre à potier ou courroy affermie & sèche, entre 7 & 10 pieds; dans les

murailles créteuses ou de brique nouvellement cuite, murailles de tuffe, de tirasse de plâtre, de pierre de ponce, la balle y entre de 4 à 6 pieds, & le plus souvent elle ressort toute entière 80 ou 100 pieds en arrière. Dans les murailles de pierre de marbre bâtre ou de chaux, comme pierres de Namur & autres plus dures, comme carreaux de grais ou pierres fermes tenant du caillou, ou bien jaspe, la balle perce entre 3 à 4 pieds seulement, mais elle poudroie & concasse la muraille environ la longueur de trois de ses diamètres tout à l'entour du coup; & en telles pierres dures la balle s'éclate, si ce n'est que le fer fut extrêmement bon, alors la balle s'aplatit d'un côté comme un pain. DE LA FONTAINE.

De toutes les différentes espèces de *canons*, le *canon royal* est celui qui tient le premier lieu. Il porte un boulet de 48 livres pesant, avec 24 livres de poudre commune. Le *canon* de batterie porte 33 livres de balle, au plus. Le demi-*canon* ou coulevrine porte 24 livres de balle; la batarde porte 36 livres, la moyenne 24; le faucon 10 livres; le fauconneau 5 liv. Il y a encore d'autres pièces qui ne sont pas en usage, comme le dragon, le basilic, la sirène, &c. IDEM. Le même Auteur varie ensuite sur ces noms, & dit: le gros *canon* entier, 48 livres de balle; le *canon* de batterie, dit *canon royal*, 33 livres de balle; le demi-*canon* 24 liv. de balle, la coulevrine de France 18 à 20 livres de balle; un quart de *canon* de 12 liv. de balle;  $\frac{1}{5}$  de *canon* 6 livres de balle;  $\frac{1}{8}$  de *canon* ou fouconneau de France 3 liv.  $\frac{1}{2}$  de *canon* ou robin de France 1 livre  $\frac{1}{2}$ . Un *canon* ordinaire revient à deux mille écus, sans affût, & à 6600 liv. avec l'affût. M. PELLISSON, *Lett. Histor.*

L'Abbé de Choisy dit avoir vu à Siam un *canon* long de 52 pieds & de 180 de bale, qui porte de but en blanc jusqu'à sept lieues.

Les premiers *canons* étoient une tole de fer, pilée, cerclée & reliée de fer, dont la forme conique s'évaloit depuis la culasse jusqu'à la bouche. A la Chine les *canons* étoient autrefois de bois, & même de deux pièces, qu'on unissoit avec des liens de fer.

Ce mot vient de *Canone*, Italien, augmentatif de *canna*, à cause que le *canon* est long, droit & creux comme une *canne*. MÉNAGE.

CANON, se dit aussi de l'artillerie en général. On a pris le *canon* & le bagage des ennemis. On dit qu'une place ne s'est rendue qu'à la vue du *canon*, qu'elle a attendu le *canon*, qu'elle a souffert le *canon*, selon la résistance qu'elle a faite: & on dit figurément, quand une chose est difficile à obtenir, qu'on ne l'aura qu'avec le *canon*. On dit une lumière de *canon*. *Foramen per quod ignis à tergo immittitur. Canon.* L'ame du *canon*. *Tormenti cavum, canalis.* Un *canon* renforcé sur la culasse. *Postica & extrema tormenti pars.* L'embrasure du *canon*. *Aperta tormenti displodendis fenestra.* Un affût de *canon*. *Lignea compages tormentum sustinens.* Pointer le *canon*. *Tormentum aliquod dirigere.* Plonger le *canon*, le tirer en bas. *Tormentum à superiori parte in inferiorem displodere.* Enclouer, démonter le *canon*. *Tormentum aereum clavo obsruere.* Une volée de *canon*. *Tormenti emissio.* Le *canon* de cette batterie étoit bien servi.

Isaac Vossius dit que la longueur d'un *canon* ne doit pas être de plus de 13 pieds, & qu'une plus grande longueur empêche l'effet du *canon*, non pas à cause que le boulet est poussé hors du *canon*, avant que toute la poudre soit enflammée, comme quelques-uns croient, mais parce que le boulet est repoussé en dedans du *canon* par l'air qui y rentre avec impétuosité, lorsque la flamme est éteinte. Pendant les sièges de Rosé & de Gironne en 1694, on entendoit très-distinctement de Rieux le *canon* qui se tiroit contre ces places; en sorte que le jour & l'heure qu'on cessa de l'entendre, fut, comme on l'apprit ensuite, celui qu'elles se rendirent l'une & l'autre. D'où il s'ensuit qu'on entend le *canon* de 40 lieues loin, au travers même des montagnes: car il y a 40 lieues de Rieux à Gironne, & les Pyr-

nées sont entre deux. Les ouvertures de ces montagnes par où les rivières coulent, conservent la force de l'air. La plus grande portée du *canon* est, lorsqu'il est élevé de vingt-cinq degrés. Voyez HANZELET, qui en a décrit toutes les portées de degré en degré, & la manière d'en calculer l'augmentation ou la diminution, à proportion de son élévation. Le *canon* doit être posé sur son affût, & arrêté avec des surbandes qui le serrent sur ses tourillons. Cet affût a la culasse dentelée de trois ou quatre degrés nommés *coches*, sur lesquelles le canonier pose le point de mire pour tirer. Darcous dit avoir inventé une manière de suspendre le *canon* dans un vaisseau, qui le fait demeurer dans son point de mire, nonobstant l'agitation de la mer.

**CANON** (la) **POUDRE A**, est une composition faite de salpêtre, de soufre & de charbon, qui s'enflamme & se raréfie aisément, & qui est causée de tout l'effet du *canon*. *Pulvis pyrius*. Polydore Virgile dit qu'elle fut inventée par hasard; qu'un Chimiste ayant de cette composition dans un mortier qu'il avoit couvert d'une pierre, le feu s'y prit, & fit sauter en l'air la pierre avec une grande violence. Thevet dit que c'étoit un Moine de Fribourg, nommé Constantin Anelitzen. Mais Belleforest & d'autres meilleurs Auteurs, disent que ce fut un nommé *Bertolde Schwartz* ou le *Noir*, qui l'inventa. Il en enseigna premièrement l'usage aux Vénitiens l'an 1380, en la guerre qu'ils avoient contre les Génois en un lieu nommé autrefois *Fosse-Claudienne*, & à présent *Chioggia*; & néanmoins Pierre Messie dit en divers leçons, que les Motes qui étoient assiégés en l'an 1343, par Alphonse XI, Roi de Castille, tiroient certains mortiers de fer qui faisoient un bruit semblable au tonnerre. Et Dom Pèdre, Evêque de Léon, en la Chronique du Roi Alphonse, qui conquit Tolède, dit qu'en une bataille navale qui fut donnée entre le Roi de Thunis, & le Roi More de Séville, il y a plus de 400 ans, ceux de Thunis avoient certains tonneaux de fer avec quoi ils tiroient forces tonnerres de feu. Du Cange dit qu'on voit dans les Registres de la Chambre des Comptes, que l'usage en étoit en France dès l'année 1338.

Larrey, dans son *Hist. d'Angl.*, Henri VIII, p. 343, prétend que c'est en Angleterre qu'on vit en 1535 les premiers *canons* de cuivre, & dit qu'on en attribue l'invention à Jean Owen. Il avoue néanmoins qu'il en avoit paru quelques-uns auparavant de même métal, mais bien au-dessous de la perfection de ceux-ci. Le même Auteur, dans sa seconde partie, p. 686, dit qu'en 1346, à la bataille de Crécy, il y avoit cinq pièces de *canon* dans l'armée angloise; que ce fut la première fois qu'on s'en servit dans les batailles. Mezeray rapporte que le Roi Edouard jeta l'épouvante dans l'armée françoise par cinq ou six pièces de *canon*, parce que c'étoit la première fois que l'on eût vu de ces foudroyantes machines. Larrey ajoute que quelques-uns cependant en font l'usage de quelques années plus ancien, & disent que l'année 1338 les François s'en étoient servis au siège de Puy-Guillaume en Auvergne.

Les premiers *canons* ont été appelés *bombardes*, du mot latin *bombus*, à cause de leur bruit éclatant. Les *canons* ont eu divers noms, diverses longueurs & divers calibres. Les premiers *canons* ont été appelés *cardinales*, *mulets*, *basiliques*, *ribadoquins*, *émérillons*, *serpentes*, *passévolans*, *verteuils* ou *sautereaux*, *suères*, *coulevrines*, *barces*, *fauconneaux*, *baslardes*, &c. qui seront expliqués à leur ordre. Les plus ordinaires & réguliers de fonte verte sont les *canons* ou coursiets de 9 à 10 pieds de long, calibre de Roi de six pouces de diamètre, & portent une balle de 33 livres un tiers. Le *canon* de fer coulé ou de fer battu n'a point de règle, & ne porte que douze livres de balle pour le plus.

**CANON**, se dit aussi de la partie des mousquets, fusils, carabines, pistolets, & autres armes à feu où

se met la charge de poudre & de plomb. *Tubus arcus*, *sifflula area*. Il est posé sur un petit fût pour le tirer à la main. Suivant l'ordonnance de 1689 pour la marine, le *canon* des mousquets doit être de trois pieds neuf pouces de long, d'un fer doux bien lié, & bien soudé, point pailleux, ni cassant, ni brisé, ni éventé, bien foré au dedans, & limé au dehors: le derrière du *canon* doit être à pans, renforcé jusqu'au tiers; & le de vant doit être rond & déchargé de fer.

On appelle *canon brisé*, un *canon* coupé en deux parties qui se joignent ensemble. Voyez BRISÉ.

**CANON RAYÉ** ou **CARABINÉ**, est celui en dedans duquel on a tracé des lignes creuses, des moulures longitudinales ou circulaires. Ils en tirent plus juste & portent plus loin. *Intus striatum*.

**CANON**. Terme de Serrurier. C'est la partie d'une clef qui est forée, & qui joint l'anneau. *Tubulus clavris*. C'est aussi la partie de la serrure, dans laquelle entre le bout de la tige de la clef, quand elle n'est pas forée.

**CANON**. On appelle *canon* de soufite, celui qui est en bâton & rouleau tel qu'on le vend.

On appelle *canons de gouttière*, en termes d'Architecture, des bouts de tuyau de cuivre ou de plomb, qui servent à jeter les eaux de pluie au-delà d'un cheneau & d'une cimaise par les gargouilles, pour les empêcher de tomber au pied du mur dont elles pourroient endommager les fondemens. *Stillicidii tubus*.

**CANON**, se dit, en termes d'Horloger, de tout ce qui est creux intérieurement. On adapte des *canons* ou petits cylindres, percés de part en part à différentes pièces ou roues, pour qu'elles tournent sur des arbres ou tiges sans aucun bercement.

**CANON**, est aussi le tuyau d'une plume, & la partie qui sert à écrire. *Pennæ caulis*.

**CANON**, se dit aussi par les chaudronniers, pour signifier une sorte de tuyau qui entre dans le corps de l'arrosoir, & au bout duquel est la pomme de l'arrosoir, qui est pleine de petits trous par où sort l'eau qui arrose. *Tubulus*. C'est encore chez les chaudronniers un morceau de fer à tête large & forée, que l'on appuie sur la pièce, à l'endroit où on la perce.

**CANON**. Les tourneurs appellent aussi les *canons* d'un arbre à tournet en ovale, ou en d'autres figures irrégulières, deux cylindres creux, qui sont traversés par la verge de fer quarrée qui joint la buelte au mandrin.

**CANON A DEVIDER**, est une manière de petit bâton tourné avec des rebords, qui presque à son extrémité a un trou pour mettre la broche du rochet.

**CANON**, se dit aussi d'un pot de faïence un peu long & rond, où les Apothicaires de Paris mettent les électuaires & les confectons.

**CANON**, signifie aussi un petit tuyau qu'on met au bout des seringues pour donner des clystères.

**CANON**, signifie, en termes d'Imprimerie, les plus gros caractères avec lesquels on imprime. *Crassiores characteres*. Il y a le *gros double canon*, le *gros canon*, le *trismegiste* ou *canon approché* & *petit canon*, le tout avant le *gros parangon*, & le *gros roman*.

**CANON**. Chez les anciens, les *canons* sont comme des sections ou des titres dans un ouvrage. C'est ainsi que S. Hilaire a divisé son Commentaire sur S. Matthieu en 33 *canons*. Ce mot, pour marquer les titres ou sommaires des livres de la Bible, se trouve dans les plus anciens exemplaires latins. C'est ce que les Grecs appellent *κεφάλαια*, chapitres.

On appelle *canon*, en Géométrie & en Algèbre, signifie une règle générale pour la solution de plusieurs questions d'un même genre. On dit plus communément aujourd'hui *Méthode* & *formule*.

**CANON**, en termes de manège, est la partie de la jambe du train de devant du cheval, comprise entre le genou & le boulet. *Tibia*. Il y a une fusée au *canon* de ce cheval.

**CANON**, est aussi une partie d'un mors, ou d'une embouchure de cheval. *Tubulus*. C'est une pièce de

fer arrondi qui entre dans la bouche du cheval, & qui la tient sujette. On les fait de plusieurs figures. Elle est ordinairement de deux pièces, & quelquefois d'une seule, comme le *canon* à trompe. C'est un terme d'éperonier.

**CANON**, en termes du Musique, est un nom qu'on donne à une espèce de fugue, qu'on appelle *fugue perpétuelle*, dans laquelle les parties commençant l'une après l'autre, répètent sans cesse le même chant. Voyez FUGUE. On appelle aussi *canon musical*, le sonnet soutenant les conduits qui portent le vent d'un tuyau à l'autre, en un jeu d'orgues. *Canon musicus*. Ce mot vieillit en ce sens, & il a été employé par Vitruve & ses Traducteurs.

☞ Dans l'ancienne musique, ce mot désignoit la méthode de déterminer les intervalles des notes.

**CANON**, dans l'histoire des Modes, signifie un demi-bas, qui s'étend depuis la moitié des cuisses jusqu'à la moitié des jambes. *Tibialia longiora quæ femoribus asfringuntur*. On en portoit autrefois avec des bottes. *Canons* de soie. *Canons* de laine. Les tailleurs appellent aussi *canon*, les deux tuyaux des chausses, où l'on met les cuisses, & le haut des bas de laine, ou de soie, qui s'élargit en sorte qu'on y peut mettre les cuisses. Ainsi on dit, des bas à *canon*, des *canons* qu'on attache au bas du haut-de-chaussé.

**CANON**, est aussi un ornement de toile, rond, fort large, & souvent orné de dentelle, qu'on attache au-dessous du genou, qui pendoit jusqu'à la moitié de la jambe pour la couvrir, ce qui étoit, il y a quelque temps, fort à la mode. *Linea tibialata parmarum in morem aptata*. C'est dont Molière se raille.

*De ces larges canons, où comme en des entraves,  
On met tous les matins ses deux jambes esclaves.*

**CANONADE** ou **CANONNADE**. f. f. Un coup de canon. *Tormenti emissio*. Cet Officier a bien essuyé des *canonades* en sa vie.

**CANONADE**, se dit aussi de la batterie continuelle d'une place. Ce pan de bastion a souffert une *canonade* de trois jours avant que d'être ruiné. ☞ Il paroît que le mot de *canonade* ne peut se dire que de plusieurs coups de canon tirés à la fois, ou de suite, & non d'un coup de canon seul. Essuyer une *canonade*, c'est essuyer plusieurs coups de canon.

**CANONAGE**, f. m. Science du canon. Le *canonage* a ses difficultés, comme les autres sciences. Hanzelet a fait un traité de toutes les proportions des canons, pour les longueurs, les embouchures, les charges, les métaux & alliages, les élévations, &c. Toute la science du *canonage* est expliquée fort au long dans les Mémoires d'Artillerie de Surirey de S. Remy. Voyez **CANONIER**.

**CANONARQUE**. f. m. Officier de l'Eglise de Constantinople. *Canonarcha*. Codin en parle *De Offic. Const. L. I, 6, n. 2, & c. 7, n. 24, 25*. Il paroît, par ce qu'il en dit, que c'étoit un bas Officier, qui étoit au-dessous des Lecteurs.

**CANONARQUE**, étoit aussi un Officier dans les anciens Monastères. *Canonarchus*. C'étoit celui qui sonnoit aux heures de la collecte ou des assemblées, pour faire lever les Moines & les assembler. C'est de Jean Moschus. *Vitæ Patrum, L. X, c. 11 & 50*, que nous l'apprenons. Voyez **ROSWEID** *Onomast.*

**CANONER** ou **CANONNER**. v. a. Battre à coups de canon. *Glandes ferreas tormentis emittere, jaculari*. Ces deux Amiraux se sont seulement *canonés* & n'ont rien fait. On a *canoné* cette place trois jours durant.

**CANONÉ**, ÉE, part.

**CANONERIE**, f. f. canonade. Rabelais.

**CANONIAL**, ALE, adj. Qui appartient au Chanoine, qui regarde le Chanoine. *Canonicus*. C'est une maison *canoniale* qui est vacante. ☞ Maison *canoniale*, qui est affectée à une place de Chanoine. Office *canonial*, office que les Chanoines chantent dans l'Eglise.

On appelle *Heures Canoniales* les petites heures

du Bréviaire, qui sont Prime, Tierce, Sexte & None. *Preces Canonice, preces statim horis pro officio Sacerdotibus recitanda*. Ce qui vient de ce qu'on a appelé autrefois *canon* l'Office Ecclésiastique. Un Chanoine de S. Quentin a fait un traité des *Heures Canoniales*.

**CANONICAT**. f. m. Prébende, titre d'un bénéfice de Chanoine. *Canonicus munus*. Il a obtenu de l'Evêque un tel *canonicat* en vertu des lettres du Roi pour son joyeux avènement à la couronne. C'est un droit qui appartient au Roi, de nommer aux premiers *canonicats* vacans par la mort dans les Eglises Cathédrales & Collégiales.

☞ Quoique les Canonistes confondent souvent les noms de *canonicat* & de *prébende*, il faut pourtant remarquer qu'ils ne sont pas absolument synonymes. Le mot *canonicat* ne signifiant que le titre ou la qualité spirituelle, indépendante du revenu temporel: au lieu que le mot de *prébende* est le revenu temporel même. Avant le Concile de Trente, il y avoit des *canonicats* sans *prébende*, avec l'expectative de la première qui viendroit à vaquer. Encore aujourd'hui le Pape crée quelquefois un Chanoine sans *prébende*. Quand il veut conférer une dignité dans une église, pour l'obtention de laquelle il faut être Chanoine. Ces *canonicats* s'appellent *canonicats ad effectum*, titre stérile, *jus ventosum*. Voyez **CHANOINIE**, **CHANOINE**, **PRÉBENDE**.

**CANONICITÉ**. f. f. La qualité de la doctrine d'une personne dont les sentimens sont conformes à l'esprit de l'Eglise, ou la qualité d'un Livre qui est authentique, & compris dans le Canon de l'Eglise, au nombre de ceux qui composent ce qu'on appelle l'Ecriture Sainte. τὸ κανονικόν, ou bien *Canonicité*, est la qualité de ce qui est Canonique, ou, selon les Canons, conformité aux Canons, *Canonicitas*, *Canonicum*. Ils n'examineront point la *canonicité* de ces motifs d'union. GUEAU. Les Protestans sont partagés sur la *Canonicité* de l'Épître aux Hébreux, de celle de S. Jacques, de la seconde de Saint Pierre, de la seconde & troisième de S. Jean, de celle de saint Jude & de l'Apocalypse. CALMET, *Diç.* au mot *Apocalypse*. Bèze a fortement soutenu contre Luther l'authenticité & la *canonicité* de l'Apocalypse.

**CANONIER**, plus ordinairement *Canonier*. f. m. Officier d'Artillerie qui a soin de pointer, de charger, de tirer le canon, qui doit savoir le calibre, & les charges de chaque pièce, avec la perfection des gabions, & des plates-formes de batteries. *Tormentorum librator*. Sainte Barbe est la patronne des *Canoniers*. La chambre des *Canoniers* est sur la poupe du vaisseau, & s'appelle *Sainte Barbe*.

☞ Il y a eu autrefois des compagnies particulières de *Canoniers*. Elles ont été incorporées dans Royal-*Artillerie*.

☞ Le *Canonier* doit connoître la force & l'effet de la poudre, les dimensions des pièces d'Artillerie, les proportions de la poudre & du boulet dont on les charge, la loi des projectiles, la manière de manier, charger, pointer, nettoyer & rafraichir le Canon.

**CANONIERE** ou plutôt *Canonnière*. f. f. Se dit d'une sorte de tente de toile pour reposer les Canoniers. *Tentorium libratoribus tormentorum assignatum*. C'est encore une petite tente qui est faite en forme de toit, & qui n'a point de murailles, comme les autres tentes ordinaires. Elles servent pour les soldats & pour tous les Officiers de la maison du Roi. Il y a deux Officiers dans chaque *canoniere*, ou sept soldats.

☞ **CANONIERE** & mieux *Canonnière*, Petite embrasure, ouverture dans une muraille par laquelle on tire à couvert des coups de mousquet, d'arquebuse. Voyez **EMBRASURE**.

☞ Les enfans appellent aussi *canonnière* un bâton de sureau dont on a ôté la moëlle, où ils mettent des tampons de filasse ou de papier mâché, qu'ils chassent avec bruit par le moyen d'un bâton ou



pisson qu'ils font entret dans la *Canonière*. Ils s'appellent aussi quelquefois canon. *Tubulus sambuceus mittendis globulis innoxiiis*, ou *tubulus sambuceus*.

**CANONIERES.** En termes de Maçonnerie, sont les ouvertures qu'on laisse dans les gros murs & terrasses, pour évacuer les eaux. *Fenestella aquis emittendis comparata*.

**CANONIQUE.** adj. m. & f. Livre sacré & authentique, qui a autorité dans l'Eglise, comme faisant une partie de la Bible. *Legitimus, canonicus*. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont dans le Canon, ou dans le Catalogue des Livres sacrés. Quelques Peres distinguent les Livres de la Bible en trois classes: les *Protocanoniques*, les *Deutercanoniques*, & les Apocryphes. Du PIN. Le Livre de Judith est un Livre *canonique* dans l'Eglise Catholique; les Calvinistes le rejettent mal-à-propos. Les Epîtres de saint Pierre sont reçues par l'Eglise pour *canoniques*, quoique saint Jérôme dise que plusieurs de son temps tenoient la seconde pour apocryphe, à cause de la différence du style. Il n'appartient qu'à l'Eglise de déclarer un Auteur, ou un Livre *Canonique*.

Le Canon des Livres du nouveau Testament n'a point été dressé par aucune assemblée de Chrétiens, ni par aucun particulier. Il s'est formé sur un consentement unanime de toutes les Eglises, qui avoient reçu par tradition, & reconnu de tout temps certains livres comme écrits par certains auteurs inspirés du Saint Esprit, Prophètes, Apôtres, &c. Quoique quelques Livres du nouveau Testament n'aient pas été reçus au commencement dans toutes les Eglises, ils se trouvent tous dans les catalogues anciens des Livres sacrés, si on en excepte l'Apocalypse, qui n'est point dans le Canon du Concile de Laodicée, mais que le consentement unanime des Eglises a depuis autorisé.

**CANONIQUE**, se dit aussi de ce qui est fait selon les Canons & les Règles de l'Eglise. Mariage *canonique*. Doctrine *canonique*. Ce Prêtre a toujours mené une vie *canonique*; ses écrits ne contiennent rien que de *canonique*. La Commende d'une Abbaye est un titre *canonique* en France. On appelle *Peines canoniques*, les peines que l'Eglise peut imposer: telle est la déposition, l'excommunication, des aumônes, des jeûnes, ou quelque autre pénitence corporelle. Le Juge d'Eglise peut même condamner à l'amende honorable, pourvu qu'elle se fasse dans son Prétoire seulement.

On appelle aussi la Jurisprudence *Canonique*, le corps & la science du Droit Canon. Un cours *canonique*. Voyez DROIT CANON.

**CANONIQUE.** s. m. Droit des prémices qui se payoit autrefois à l'Evêque dans l'Eglise Grecque, estimation des prémices que les Laïques devoient à l'Evêque chaque année. *Primitiæ, jus primitiarum Episcopo solvendum*. L'empereur Isaac Comnene fit une Constitution pour régler le *Canonique* des Evêques. Alexis Comnene son neveu la confirma par une autre Constitution du mois de Septembre 1086, indiction 9<sup>e</sup>. Un village de trente feux payoit pour le *Canonique* une pièce d'or, deux d'argent, un mouton, six boisseaux d'orge, six de farine, six mesures de vin, & trente poules. Les autres payoient de même à proportion du nombre de leurs habitans.

**CANONIQUEMENT.** adv. D'une manière canonique, selon les Canons. *Legitimè, canonicè*. Ce mariage a été célébré *canoniquement*. Il a été pourvu *canoniquement* de ce Bénéfice.

**CANONISATION.** s. f. Déclaration du Pape, par laquelle après plusieurs enquêtes & solennités, il met au Catalogue des Saints un homme qui a mené une vie sainte & exemplaire, & qui a fait quelques miracles. *Alicujus in numerum Sanctorum relatio, abscriptio, canonisatio*. Du Cange dit que d'abord la *canonisation* n'étoit autre chose qu'un ordre du Pape par lequel il commandoit que le nom de ceux qui s'étoient fait remarquer par leur sainteté fussent insérés dans le Canon de la Messe. Pour honorer quelqu'un d'un culte public comme

Saint, les miracles qu'il fait ne fussent pas, il faut un décret de *canonisation*.

Pour être pleinement instruit de la manière dont on procède à Rome à la béatification & à la *canonisation* des Saints, de la sagesse avec laquelle on s'y conduit, & des précautions infinies que l'on y prend, il faut lire sur cette matière l'excellent ouvrage du Cardinal Lambertini, mort souverain Pontife, sous le nom de Benoît XIV. Il est en quatre volumes in-fol. intitulé *De Beatificatione Servorum Dei, & Canonizatione Beatorum*.

Le P. Mabillon, dans la Préface du V<sup>e</sup> siècle des *Acta SS. Bened. n. 83*, remarque très-bien que le terme de *canonisation* n'est pas si ancien que la chose même, puisque ce mot ne se trouve point avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Le premier qui s'en soit servi est Udalric, ou Oudry, Evêque de Constance, dans sa Lettre à Calixte II, pour la *canonisation* de l'Evêque Conrad. Ensuite Alexandre III, dans la Bulle de *canonisation* de S. Edouard, Roi d'Angleterre en 1161, & 11 ans après, dans celle de la *canonisation* de S. Thomas de Cantorberi; puis Pierre de Celles & plusieurs autres s'en sont aussi servis.

Le P. Mabillon distingue une *canonisation* générale, & une particulière. La première est celle qui se faisoit par un Concile général, ou par le Pape; la seconde celle qui se faisoit par un Evêque, par une Eglise particulière, ou par un Concile particulier. Il y a quelques exemples de *canonisations*, ou d'une espèce de *canonisation*, qui semblent faites par un Abbé. Ainsi Ste Viborade tuée par les Barbares le 2<sup>e</sup> jour de Mai 925, ayant fait beaucoup de miracles à son tombeau, le jour de l'anniversaire étant venu, l'Abbé Engilbert, après en avoir délibéré avec ses Moines, ordonna d'en faire l'Office, & d'en dire la Messe comme d'une Vierge. Voyez le P. Mabillon, *præf. 5. sæc. 1, n. 91*. M. l'Abbé Fleury ajoute que c'étoit avec l'autorité de l'Evêque.

Les premiers Saints que l'Eglise à canonisés sont les Martyrs: elle a commencé plus tard à canoniser les Confesseurs.

Le premier exemple d'un Acte de *canonisation* faite par le Pape, & qui s'est sur, est, non pas celui de la *canonisation* de S. Hugues faite par Innocent II, dans le XII<sup>e</sup> siècle; mais celui de la *canonisation* de S. Ulric, ou Udalric, Evêque d'Aufbourg, faite par le Pape Jean XV le 11 Juin, l'an 983 de J. C. & le 8<sup>e</sup> de son pontificat. Cette *canonisation* fut faite vingt ans après la mort du saint: elle est signée du Pape, de cinq Evêques des environs de Rome, & de neuf Prêtres & trois Diacres Cardinaux. Le terme de *canonisation* n'étoit pas cependant encore en usage. Cet Acte est dans Baronius, dans la Collection des Conciles du P. Labbe, *Tome IX, p. 741*, & dans le *Propylæum ad Acta SS. Maii*. Voyez aussi *Acta SS. Ben. sæc. V, Præf. n. XCLIX, & p. 471*.

La *canonisation* consistoit autrefois à mettre le nom du Saint dans les sacrés Diptyques, ou dans le Canon, c'est-à-dire, le Catalogue des Saints; à ériger sous leur invocation des Eglises, ou des Oratoires, avec des Autels pour y offrir le saint sacrifice; à tirer leur corps de leur premier sépulture, & autres choses semblables: & ces manières de canoniser sont très-anciennes. Le Pape n'étoit pas le seul qui eût le droit de faire des *canonisations*; les Ordinaires, sur-tout les Métropolitains, & les Primats l'avoient aussi en faisant leurs visites, ou bien dans un Concile de leur Province. On ne fait point quand le droit de canoniser a commencé à être réservé au Pape. Quelques-uns croient qu'Alexandre III est l'Auteur de cette réserve. Ils se fondent sur ce que dans le III<sup>e</sup> Liv. des Décrétales, ramassé par Boniface VIII. *Tit. 45. de Reliquiis & Venerat. Sanct. Cap. Audivimus*, on lit ces paroles, *Ne liceat alicquem pro Sancto alijque auctoritate Romanæ Ecclesiæ venerari*. Mais ces paroles ne sont pas



exactement citées, & Alexandre ne fait point mention de ce réglemeut; il le suppose fait, car il y condamne un abas énorme de quelques gens qui honoroient comme un Saint, un homme qui avoit été tué dans l'ivresse, & il leur defend de lui rendre aucun culte; vû que quand même, ajoutait-il, il seroit des miracles, il ne seroit pas permis, de l'honorer comme Saint sans l'autorité de l'Eglise Romaine. *Cùm etiam si per eum miracula fierent, non licet ipsum pro Sancto, absque auctoritate Romanæ Ecclesiæ, venerari.* Paroles qui montrent évidemment que la réserve dont nous parlons étoit déjà en usage, & qu'Alexandre la suppose & ne la fait point. Les Jésuites d'Anvers, dans leur savant *Propylæum ad Acta Sanctorum Maii* p. 173. B, C, conjecturent qu'elle s'étoit établie depuis deux ou trois siècles, par une coutume qui avoit passé en loi, mais qui dans les X<sup>e</sup> & XI<sup>e</sup> siècles n'étoit point encore généralement reçue. Le P. Mabillon, *Acta Sanctorum Ben. sæc. V. Præf. § VI*, la rapporte aussi au X<sup>e</sup> siècle. Il est constant qu'elle étoit reçue absolument & généralement avant Alexandre III; car l'Archevêque de Vienne en France, & ses suffragans, le reconnoissent authentiquement l'an 1231 dans la lettre qu'ils écrivent à Grégoire IX, pour lui demander la *canonisation* d'Etienne Evêque de Die, mort en 1208. *Quia nemo, disent-ils, quantalibet meritorum prærogativâ polleat, ab Ecclesiâ Dei pro Sancto habendus aut venerandus est, nisi prius per Sedem Apostolicam ejus sanctitas fuerit approbata.*

Les cérémonies de la *canonisation* n'ont point été instituées toutes ensemble, & en même temps: elles ont été ajoutées peu-à-peu, & les unes après les autres à l'acte juridique que faisoit l'Eglise. La première & la plus ancienne est la sentence par laquelle le Pape déclaroit qu'il vouloit qu'on mit un tel au nombre des Saints, & qu'on célébrât sa fête le jour de sa mort. Cette sentence se prononçoit ordinairement dans un Concile. Quelquefois cependant le Pape la prononçoit seul, comme celle de la *canonisation* de S. Edouard, Roi d'Angleterre, faite en 1161, par Alexandre III. Quelquefois dans une grande assemblée de peuple, comme celle de S. François d'Assise. D'abord cette sentence se lisoit dans la salle du Concile; ensuite on établit qu'elle seroit lue dans une Eglise, ou dans la place qui seroit devant l'Eglise. Pour rendre encore la cérémonie plus célèbre, Honorius III, y ajouta quelques jours d'indulgences en 1225, Grégoire IX, & d'autres ensuite en augmentèrent le nombre, & enfin Adrien VI, accorda une indulgence plénière l'an 1523, à la *canonisation* de S. Bennon. Un ancien cérémonial, qui avoit succédé à l'Ordre Romain, & qui a été en usage jusqu'à Léon X, sous le Pontificat duquel Marcel, élu à l'Archevêché de Corcyre, imprima le *Nouveau Cérémonial*, est le premier livre où l'on trouve les cérémonies de la *canonisation*. Ce Cérémonial est du Pontificat de Clement VI. vers l'an 1348. Elles n'avoient point été mises dans l'Ordre Romain, parce qu'elles ne se faisoient pas alors dans l'Eglise pendant la célébration des saints mystères, mais dans la salle du Concile. C'est, à ce que l'on croit, Alexandre III, qui fit le premier la *canonisation* de S. Thomas de Cantorberi en célébrant la Messe. Baronius dans ses Notes sur le Martyrologe, & après lui Phæbaus, remarque qu'à la *canonisation* de S. Roch, faite au Concile de Constance en 1414, on porta pour la première fois l'image du Saint en procession par toute la ville; & Phæbaus croit que c'est là l'origine des Bannières du Saint canonisé, & de la procession qui se fait à la *canonisation*. Voyez les Bollandistes, *Propyl. ad Act. SS. Maii Dissert. XX*, p. 171 & seq. & la Préface des *Acta Sanct. Bened. sæc. V*, § VI.

Une manière de canoniser les Saints en usage dans les X<sup>e</sup> & XI<sup>e</sup> siècles étoit d'élever, avec la permission du S. Siège, un autel sur leurs corps. Ainsi

S. Romuald, mort en 1027 le 19 Juin, faisant beaucoup de miracles à son tombeau, cinq ans après les Camaldules obtinrent du S. Siège la permission d'élever un autel sur son corps, comme il est remarqué dans la Préface des *Acta SS. Ben. Sæc. V*, n. XCVIII.

**CANONISATION**, se dit aussi de la Fête qui se fait en plusieurs Eglises, ou le nouveau Saint est honoré, en témoignage de réjouissance de cette déclaration. *Festivitas ob relatum recens aliquem Sanctorum in numerum, canonisationis festivitas.*

**CANONISER**, v. act. Mettre au nombre des Saints un homme qui a vécu exemplairement, & qui a fait des miracles; assigner certain jour pour en faire la fête, & ordonner un Office convenable pour l'invoquer. *Aliquem Sanctorum in album, in numerum referre, adscribere.* Ce mot vient de ce qu'autrefois on inséroit le nom des Saints dans le Canon de la Messe, avant qu'on eût fait des Martyrologes; & l'on en faisoit commémoration, afin qu'ils priaient pour le peuple.

**CANONISER**, signifie insérer une loi dans les Registres publics, lui donner force de loi, la mettre au nombre des loix. Dans l'ancien Code Romain on a *canonisé* plusieurs Loix Impériales. *Histoire du Droit Canon.*

**CANONISER**. Marot s'est servi de ce mot pour, faire Chanoine, ou Chanoinesse. *Canonicum*, ou *Canonicam facere.* *Inter Canonicos*, ou *Canonicas adlegere.*

*Avant la mort les fix canonisées,  
Ou pour le moins les fix chanoinesées.*

**CANONISER** se dit figurément, pour louer comme une chose sainte & digne d'un Saint. *Laudare, celebrare.* Ne seroit-ce pas une contradiction insoutenable de louer, par exemple, & de *canoniser* dans Thérèse ce renoncement parfait où elle a vécu à tout ce qui peut flater les sens, tandis qu'on cherche à les satisfaire? *BOURDAL. Entr. T. I, p. 324.*

**CANONISÉ**, ÉE. part.

**CANONISTE**. s. m. Docteur en Droit Canon, ou Auteur qui a beaucoup écrit sur le Droit Canon, ou qui est versé dans le droit Canon. *Juris Canonici, Pontificii peritus, Canonista.* Panorme, Hostiensis, Durand, &c. ont été de grands *Canonistes*. Les opinions des *Canonistes* Ultramontains sont bien différentes de celles des *Canonistes* François.

☞ **CANOPE** Ville. Voyez plus bas CANOPUS.

**CANOPIEN**. adj. masc. Surnom d'Hercule l'Egyptien, près de la ville de Canope, dans la basse Egypte, où il étoit honoré.

**CANOPITE**. s. m. C'est le nom d'un collyre, dont on trouve la description dans Celse, *Lib. VI, cap. 6.*

**CANOPUS**. s. m. Faux Dieu des Egyptiens. *Canopus*. *Canopus* étoit le pilote d'Osiris, si l'on en croit Plutarque: selon d'autres, le pilote de Ménélas, qui ayant fait naufrage sur la côte d'Egypte, y fut honoré comme Dieu. On lui bâtit un temple: il passa pour être un Dieu des eaux, & fut même appelé *Neptune Canope*. Aristide néanmoins dit avoir appris d'un Prêtre considérable de la ville de Canope, que long-tems avant Ménélas, ce lieu portoit ce nom, ou du moins un mot fort approchant en égyptien, & qui signifioit *Terre d'or*, Voyez sur ce Dieu Vossius *De Idolol.*, L. I, cap. 31, & L. II, cap. 74. Cet auteur prétend qu'on n'entendoit par-là autre chose que l'eau. Ruffin rapporte, *Hist. Eccl.*, liv. II, ch. 26, comment un Prêtre Egyptien lui fit remporter la victoire sur le Feu, qui étoit le Dieu des Chaldéens. Les Egyptiens le mirent au nombre des Dieux. Suidas rapporte la même chose. Les Chaldéens se vantoient que le Dieu qu'ils adoroient, c'est-à-dire, le Feu, étoit le plus puissant & le vainqueur de tous les Dieux. Un Prêtre de *Canopus*, pour leur montrer que son Dieu l'emportoit sur le Feu, prit une grosse cruche telle qu'on en faisoit en Egypte pour purifier l'eau, c'est-à-dire, toute percée de petits trous comme un crible; il la peignit

de différentes couleurs ; mit sur le cou la tête d'une statue qu'on disoit être de Menélas , boucha tous les petits trous avec de la cire , & dit aux Chaldéens que c'étoient là le Dieu *Canopus* , & qu'il auroit la victoire sur le Feu. Ils acceptèrent le défi. Il mit ce prétendu Dieu sur le Feu , qui venant à fondre la cire qui bouchoit les trous , toute l'eau tomba & éteignit le feu. Ainsi *Canopus* remporta la victoire , & de-là vint la mode de le représenter avec de forts petits pieds , & le corps tout semblable au ventre d'une cruche avec une tête d'homme. Voilà ce que dit Suidas , & qui se confirme par les figures de *Canopus* , qui se voient dans les cabinets des curieux. Le P. Kirker en a fait graver une dans son *Oedip. Ægypt.* , Tom. I , p. 209. Le même auteur remarque qu'on le représentoit aussi quelquefois sous la forme d'un enfant avec une robe de réseau , & quelquefois sous celle d'Hermès ou de Mercure ; mais toujours le corps arrondi comme le ventre d'une cruche. On le représentoit aussi quelquefois par un vase comme une urne , sur laquelle étoit empreinte sa figure. Voyez KIRKER , cité p. 210 ; quelquefois avec plusieurs mammelles au lieu de trous , comme une Isis. Id. p. 211. *Canopus* étoit chez les Egyptiens , ce qu'étoit Neptune chez les Grecs & les Romains , c'est-à-dire , qu'il présidoit aux fleuves & à tout l'élément humide. Voyez le même auteur , p. 211. On croit que la figure qui se voit au revers d'une médaille de Néron , & qui n'est autre chose qu'une bouteille qui à la place du cou a une tête humaine voilée , & sur cette tête une fleur de lotus ; on croit , dis-je , que c'est la figure de *Canopus*.

**CANOPUS** ou **CANOPE**. Ville d'Egypte à 120 stades d'Alexandrie. *Canopus*. Il y avoit dans *Canope* un fameux temple de Sérapis. *Canope* passoit dans l'antiquité pour une ville très-débauchée. C'est le sentiment qu'en avoit Strabon , livre dernier , Juvénal , Sat. VI , v. 82 & xv , v. 44. Stace , Lib. III , Sylv. 2 , v. 111 , &c. On dit que le Poète Claudien étoit de *Canope*. On prétend que cette ville fut bâtie par les Lacédémoniens ou par Ménélas , qui revenant de Troie avec Hélène , fut accueilli d'une furieuse tempête , & jeté sur les côtes d'Egypte. Tacite , *Annal.* L. I , c. 65 , dit que son pilote , nommé *Canope* y mourut. Il bâtit une ville en sa mémoire , & à laquelle il donna son nom , y laissant tout ce qu'il avoit de gens inutiles pour la navigation. Les Grecs l'appellent *Κανόπος* , *Canobus* , *Canobe*. On peut voir ce qu'en disent Méla , L. II , c. 7. Solin , c. 34. Ammien Marc. L. XXII , & Strabon , Liv. XVII. Théophile d'Alexandrie s'opposa fortement aux débordemens des habitans de cette ville , & détruisit les lieux qu'ils regardoient comme les plus sacrés. Zozime s'en plaint dans le Liv. III de son *Hist.* Il y avoit à *Canopus* une école célèbre , où étoit la source de toute la Théologie Egyptienne , & où l'on enseignoit les lettres sacrées , ou les hiéroglyphes. Voyez KIRKER , *Oed. Æg.* tom. I , p. 208 & p. 16 , où il dit , après Abulfeda , que *Canopus* est Rosette. Voyez aussi Strabon. *Canope* avoit donné son nom au bras du Nil le plus occidental. Souvent aussi *Canope* en Poésie signifie l'Egypte. On croit que *Canope* étoit la ville qui fut depuis appelée *Bochir* , *Bouquir* ou *Bicchieri* , entre Rosette & Alexandrie. M. Tillemont prétend , dans sa note 42<sup>e</sup> de son premier tome de l'*Hist. des Empereurs* , que *Canope* ou *Canobe* étoit sous l'Évêché de Squedie. Voyez VIGENERE dans son César.

**CANOPUS** , est aussi le nom d'une étoile de l'hémisphère méridional. *Canopus*. Vitruve , Liv. IX , c. 7. dit que le *Canopus* est l'étoile qui est au bout du gouvernail dans la constellation du navire Argo. Le *Canopus* ne se voit ni en Grèce ni en Italie. Ceux qui de Grèce font route au sud , commencent à l'apercevoir à l'île de Rhodes , dit encore Vitruve au même endroit ; c'est-à-dire , qu'on ne le voit que vers le 36<sup>e</sup> degré de latitude nord. Plin , Liv. VI , ch. 22 , l'appelle un astre grand & brillant. *Sidus ingens & clarum* ; & Proclus , *λαμπρὸς ἄστὴρ*. C'est en

effet une étoile de la première grandeur , qui dans les tables de Boyer , est à l'endroit où le gouvernail entre dans l'eau. Hygin l'appelle *αὐτοῦ ἄστρου ἡ πρῶτος* , la dernière étoile du fleuve. On l'appelle aussi *Ptolemaus* , *Ptolemaon* , *Terrestris* , *Ponderosa* , *Sihel* & *Sihel*. Boyer. *Uranomet. Tab.*

**CANOSA** ou **CANOSE**. Ville du Royaume de Naples , dans la province de Bari. Elle fut renversée par un tremblement de terre en 1694.

**CANOT**. s. m. Petit bateau dont se servent les Indiens , fait tout d'une pièce d'un tronc d'arbre creusé. *Cymbula*. En l'île de Cuba ils les font de cèdre , & il y en a de si longs , qu'ils tiennent 50 ou 60 personnes. Ils sont faits comme des navettes de tissèrand. Il y en avoit plus de cent mille sur le lac de Mexique , à ce que dit Hertera. Il y a aussi des *canots* de Sauvages & des *canots* d'écorce. Ce sont de petits bateaux faits seulement d'écorce d'arbre , dont se servent les Sauvages de l'Amérique septentrionale. Ceux de Canada les font d'écorce de bouleau , & assez grands quelquefois pour contenir quatre ou cinq personnes. On dit *canot jaloux* ; pour dire un *canot* qui a le côté foible.

**CANOT** , est aussi un petit bateau pour le service d'un grand bâtiment ; on s'en sert pour aller d'un vaisseau à l'autre , ou d'un vaisseau à terre. Il va à rames & à voiles.

On se sert de *canots* dans les sucreries & raffineries , pour achever de faire refroidir le sucre avant que de le mettre dans les barriques. Ils sont de bois & tout d'une pièce : on les appelle aussi des auges.

**CANOT**. Oiseau. Voyez CHAT-HUANT.

**CANOVIA**. Petit pays de la Haute-Albanie , entre le golfe de Drin & la ville de Scutari.

**CANOURGUE**. Petite ville de France , dans le Gévaudan , aux confins du Rouergue.

**CANQUE**. s. f. Espèce de toile de coton , qui se fabrique à la Chine. C'est de cette toile dont les Chinois font leur premier habillement , qui est proprement la chemise chinoise.

**CANQUETER**. v. n. C'est le terme dont on se sert pour exprimer la manière de crier des canes qui sont les femelles des canards. Rien n'est plus désagréable que d'entendre *canqueter* les canes , principalement quand elles sont en troupes. Leur ton nazard est affommant. Les Latins exprimoient notre *canqueter* par *letriniere*.

**CANSCHY**. s. m. Nom d'un arbre fort gros , dont l'écorce sert au Japon à faire une espèce de papier. ACAD. FR.

**CANSTAT** , Petite ville d'Allemagne , dans le Cercle de Suabe , sur le Neckar , au Duché de Wurtemberg.

**CANSTRISE** ou **CANSTRINSE**. s. m. *Canstrisus* , ou *Canstrensius*. Nom d'office dans l'Église de Constantinople. C'étoit le *Canstrise* , qui avoit soin des habits pontificaux du Patriarche , qui l'aideroit quand il s'habilloit , & qui pendant la messe tenoit la boîte à l'encens. Il tenoit aussi le voile du calice , & aspergeoit le peuple d'eau benite pendant qu'on chantoit l'hymne de la Sainte Trinité. Il avoit aussi place dans les jugemens.

Ce nom vient de *Canistrum* , nom que l'on donnoit ou à la boîte à l'encens , que nous nommons aujourd'hui *navette* ; ou à la corbeille où étoient les habits du Patriarche. Voyez CODIN , pag. 1 , 6 , p. 5 , 6 , p. 13 & 164 , les *Notes de Grestier* 6 , & du P. Goar 6. Les Macri en parlent aussi.

**CANTABRE**. Ancien peuple d'Espagne. *Cantaber*. Les *Cantabres* occupoient la plus grande partie de ce que nous appelons aujourd'hui *Biscaye* , & une partie des Asturies. Ils avoient au levant les Autrigons , & au couchant les Astures. Leur capitale étoit *Cantabria* ou *Cantabriga* , dont les ruines qui portent encore le nom de *Cantabria* , se voient sur une montagne de même nom , sur l'Ebre , vers les frontières de la Navarre. M. de Marca dit que l'espace de pays qu'occupoient les *Cantabres* doit être pri

depuis Fuentibro qui est la source de l'Ebre, tirant une ligne vers l'Océan, jusqu'au port de Laredo; & ensuite vers celui de la victoire des Juliobrigiens, qui est Sautander, & de-là continuant le long de la mer jusqu'à la rivière de Sella sur les confins des Asturies d'Oviedo, en montant jusqu'à l'origine du mont Idubeda. De sorte que les Asturies de Santillane sont comprises dans l'ancienne Cantabrie. Les *Cantabres* étoient fort belliqueux. Quelques-uns, comme M. de Marca, disent aussi *Cantabrien*. *Cantabre* est mieux. Voyez M. de Marca, Liv. I, de l'Hist. de Béarn, où il traite fort au long des *Cantabres* ou *Cantabriens*.

Selon ce savant Auteur, *Cantabre* étoit aussi le nom d'une ligue de confédération des peuples voisins, fortifiés dans l'appreté des rochers, dont les *Cantabres* étoient les chefs, suivis des Asturiens & des peuples Callaïques ou de Galice; comme ils l'avoient été autrefois des Varduliens & des Gascons. C'est en ce sens que César dit que les Aquitains furent assistés par les *Cantabres* contre Crassus, c'est-à-dire, par les Varduliens & les Gascons, surnommés *Cantabres*, à cause de la ligue avec les *Cantabres*, qui donnoient leur nom à tous les alliés.

**CANTABRIE.** Pays des Cantabres, habité, occupé par les Cantabres. *Cantabria*. La *Cantabrie* étoit une partie de l'Espagne Tarragonoise, qui comprenoit la partie occidentale de la Biscaye, & l'Asturie Santillane. M. de Marca se sert souvent de ce mot. Voyez l'HIST. DE BÉARN, L. I, ch. 19.

Le Royaume de Navarre étoit composé de la *Cantabrie*, de la Rioja & de la Bureva, que le Roi D. Sanche avoit détaché de la Castille, pour améliorer le partage de son fils, & de quelques places dans l'Arragon. P. D'ORLÉANS. Le régiment de *Cantabrie*. On appelle encote la côte des quatre villes de Biscaye, côte de *Cantabrie*.

**CANTABRIE**, est aussi le nom d'une ville épiscopale d'Espagne, située sur l'Ebre, mais dont il ne reste plus que des ruines sur une montagne, entre la ville de Logrone & celle de Viana. Le nom de cette ville fait juger à quelques Auteurs que les Cantabres, resserrés d'abord dans des limites assez étroites, avoient poussé dans la suite leurs conquêtes jusques-là. Cette ville étoit la capitale des Cantabres.

**CANTABRIEN.** Voyez CANTABRE.

**CANTAL.** Montagne d'Auvergne. Le *Cantal* est élevé de 984 toises sur la surface de la Méditerranée. MARALDI. Acad. des Sc. 1703. Mém. p. 237.

**CANTAL.** C'est une espèce de gros fromage qui prend son nom d'une montagne de la haute Auvergne, où il s'en fait beaucoup. On l'appelle quelquefois *tête de Moine*.

**CANTALARRE.** f. m. Les Ouvriers appellent ainsi le chambranle ou bordure simple d'une porte ou d'une croisée. *Antepagmentum*. Ce mot peut être être formé de *κατά*, autour, & *labrum*, lèvres ou bord.

**CANTANETTES.** f. f. pl. Terme de Marine. Petites ouvertures rondes, entre lesquelles est le gouvernail, & qui donnent la lumière au gavon. *Fenestella*.

**CANTAR.** Espèce de mesure. Voyez ALQUIER.

**CANTABELLI.** f. m. Espèce de vers qu'on appelle aussi *vers de Mai*, qui étant macérés dans l'huile, passent pour avoir les mêmes propriétés que l'huile de scorpion. Voyez le DICT. DE JAMES.

**CANTARO.** f. m. Poids dont on se sert en Italie, particulièrement à Livourne. Il y a trois sortes de Cantaros: l'un pèse 150 livres, l'autre 151, & l'autre 160.

**CANTARO**, est aussi une mesure de contenance, dont on se sert à Cochin.

**CANTATE.** f. f. Terme de Musique. Petit poème fait pour être mis en musique, contenant le récit d'une action galante ou héroïque. Il est composé d'un récit qui expose le sujet, d'un air en rondeau,

d'un second récit & d'un dernier air, contenant le point moral de l'ouvrage. Voyez les *Cantates* de ROUSSEAU.

On appelle aussi *Cantate*, la pièce de musique vocale accompagnée d'instrumens, composée sur le petit poème de même nom, & variée de deux ou trois récitatifs, & d'autant d'ariettes. Il y a des *cantates* spirituelles ou de piété; il y en a de galantes; il y a des *cantates* françoises, des *cantates* italiennes. Les *cantates* françoises de M. Bernier, sont gravées. La *cantate* a passé depuis peu d'Italie en France. C'est une étrangère fantasque & capricieuse qui aura de la peine à se faire naturaliser, à obtenir un long séjour parmi nous, & qui n'y plaira qu'autant de temps qu'une nouveauté bizarre peut y plaire.

Le nom de *cantate* vient de l'Italien *cantata*.

**CANTATÉ.** Terme de Breviaire. Il est latin. Le quatrième Dimanche d'après Pâques, est marqué du mot *cantate* dans les almanachs & éphémérides, à cause que l'introit de la Messé de ce jour, commence par ce mot. M. Bayle dit qu'il est certain que Luther fut ordonné Prêtre le Dimanche *Cantaté* de l'année 1507.

**CANTATILLE.** f. f. Petite cantate, dont la musique est ordinairement dans le goût Italien.

**CANTAZARO.** Ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultrérieure.

**CANTCHEOU, CANCHEU & CHANGCHEU.** Ville de la Chine, dans la Province de Kianfi, sur la rivière de Can.

**CANTECROIX.** Petite Contrée des Pays-Bas, au Brabant, ou quartier d'Anvers, avec titre de Principauté. La petite ville de Lire en est le principal lieu.

**CANTERME.** f. m. Sorte de maléfice ancien. Maximien, Evêque de Syracuse, ayant trouvé chez lui des gens infectés d'un maléfice, nommé *Canterme*, les fit emprisonner. FLEURY.

**CANTHARE.** f. m. Sorte de tasse dont on dit que Bacchus se servit dans son triomphe de l'Asie. *Cantharus*.

**CANTHARIDE.** f. f. Sorte d'insecte venimeux qui a des pieds & des ailes comme les mouches, & dont il y a diverses espèces. *Cantharis*. On l'appelle aussi *mouche d'Espagne*. Les *cantharides* se forment d'une espèce de vermineux qui naissent sur les blés & sur les feuilles du frêne & du peuplier. Les meilleures sont celles qui sont de différentes couleurs, qui ont sur les ailes des lignes jaunes transversales, & qui sont épaisses & récentes. On les fait mourir en les mettant au-dessus d'un vinaigre très-fort que l'on fait bouillir exprès, après quoi on les fait sécher. Elles peuvent se garder environ deux ans. Les *cantharides* sont très-âcres, & très-corrosives, de sorte qu'on ne s'en doit jamais servir intérieurement: elles sont ennemies de la vessie, qui en est même ulcérée, si on les applique par dehors, & qu'on les laisse un peu trop long-temps. On s'en sert fort souvent dans les vésicatoires, pour exciter des vessies sur la peau, & pour détourner par ce moyen quelque fluxion. Les *cantharides* ont pris le nom de *cantharus*, qui signifie cet animal qu'on appelle en françois *fouille-merde*, & en latin *scarabæus venenosus*. On applique des *cantharides* à la tempe de ceux qui ont mal aux dents. Vossius a ramassé tout ce que l'on a dit des *cantharides* dans les chapitres 85, 86, 87, 88, 89, 96 & 98 de son IV<sup>e</sup> liv. de *Idololatria*.

**CANTHEROU.** f. m. Voyez SCARABÉE. C'est la même chose.

**CANTHUS.** f. m. Terme d'Anatomie. Le coin de l'œil, ou l'angle de l'œil. Celui d'auprès du nez s'appelle le *grand canthus*, l'*interne* & le *domestique*, & par quelques-uns, *arrosoir* ou *fontaine*. L'autre qui est vers les tempes, s'appelle le *petit canthus*, l'*externe*, ou le *sauvage*. Ce mot est grec, & est dérivé par du Laurens du verbe *καθαι*, qui signifie *démanger*,

*démanger*, parce qu'on sent d'ordinaire de la demangeaison en ces endroits-là.

**CANTHUS**, en termes de Chimie, est cette partie de l'ouverture d'une cruche, d'une aiguère, ou d'un autre vaisseau, qui a un peu de creux ou de pente, par où se verse doucement la liqueur : d'où vient qu'on dit, verser par *décantation*, quand on verse doucement par cet endroit-là.

**CANTIBAY**. f. m. Nom que les Charpentiers & Menuisiers donnent aux pièces de bois qui sont pleines de fentes & de peu de valeur. *Materies rimosa*.

**CANTIEN**. f. m. Nom & surnom d'homme. S. Cant, S. *Cantien*, son frere, Sainte *Cantienne* ou *Cantianille* leur sœur, & S. Prot leur Gouverneur, Saints que l'on nomme vulgairement d'un nom commun les Martyrs *Cantiens*, furent martyrisés à Aquilée, selon l'opinion de quelques Auteurs, vers l'an 290; mais il est plus vraisemblable qu'ils ne moururent qu'en 304, auquel on fait que la grande persécution comença à Aquilée. *Baillés, 30 Mai*. M. Tillemont écrit *Cantien*, parce que l'on prononce ainsi.

**CANTIMARONS** ou **CATIMARONS**. f. m. Terme de relation. Ce sont deux ou trois canots liés ensemble avec des cordes de coco. Ils ont des voiles de natte en forme de triangle. Les Nègres de la côte de Coromandel se servent de *cantimaron* pour aller pêcher. Les *cantimaron* vont fort vite, pour peu qu'il y ait du vent.

**CANTINE**. f. f. Petit coffre divisé en plusieurs compartimens, pour y mettre des bouteilles qu'on a dessein de transporter. *Arcula divisa in cellulis capiendis lagenis comparata, arcula vinaria*. On l'appelle autrement *cave*. Les *cantines* sont d'un grand secours à l'armée.

On appelle aussi *cantine*, dans les places de guerre, le lieu où l'on vend du vin & de la bière aux Soldats, sans payer aucun droit. La *cantine* vaut tant au Gouverneur de cette place tous les ans.

**CANTINE du Tabac**. Par une Ordonnance du 30 Juillet 1720, le Roi a fait établir un nombre suffisant de *cantines*, pour y fournir à ses troupes le tabac nécessaire pour leur consommation.

Ce mot est dérivé de *cantina*, qui en italien & en espagnol veut dire la même chose.

**CANTINIER**. f. m. Celui qui tient une cantine.

ACAD. FR.

**CANTIQUÉ**. f. m. Chant spirituel qui témoigne quelque joie, ou allégresse, & qui est à l'honneur de Dieu, particulièrement pour lui rendre grâces de quelque bienfait, de quelque victoire solennelle. *Canticum*. Il y a dans l'*Ancien Testament* plusieurs *cantiques*, celui de Moïse, celui d'Ezéchias, celui des trois Enfants dans la fournaise, le *cantique* d'Anne, d'Habacuc, &c. Dans le *Nouveau Testament*, il y a celui de la Vierge, celui de Siméon & celui de Zacharie, qui sont le *Magnificat*, le *Nunc dimittis* & le *Benedictus*. On chante ou on recite aux Matines de l'Office divin, les sept *cantiques* qui sont tirés du *Vieux Testament* un chaque jour : ainsi on ne les recite qu'une fois par semaine ; mais on recite tous les jours les trois *cantiques* qui sont pris du *Nouveau Testament* ; savoir, à Laudes le *cantique* de Zacharie, *Benedictus* ; à Vespres, le *cantique* de la sainte Vierge *Magnificat* ; à Complies le *cantique* de Siméon, *Nunc dimittis*. On a appelé aussi *cantiques*, les quinze psaumes Graduels, depuis le 119<sup>e</sup> jusqu'au 133, parce qu'on les chantoit en montant les 15 degrés par où l'on montoit au Temple.

Les Auteurs Ecclésiastiques, S. Hilaire, S. Basile, S. Jean Chrysostôme, Euthymius, distinguent les *cantiques* des psaumes par rapport au chant ; ils disent que pour les *cantiques* on n'emploie que les voix, & qu'on emploie les voix & les instrumens (*organa*) pour les psaumes : ils ajoutent que quand les voix & les instrumens se répondent alternativement, si les instrumens commencent, cela s'appelle *cantique de psaume*, *canticum psalmi*,

& si les voix commencent, cela s'appelle *psaume de cantique*. Voyez, outre les Auteurs cités, Cavanus, le Cardinal Bona, Amalarius, Fortunatus, Richard de S. Victor, Rupert.

Les anciens appeloient aussi *cantiques*, certains monologues passionnés & touchans de leurs Tragedies, qu'on chantoit.

Le *Cantique des Cantiques* est un des livres canoniques de Salomon. *Cantica Canticorum*. C'est un épithalame en forme d'idylle ou de bucolique, dans lequel on fait parler un époux & une épouse, les amis de l'époux & les compagnons de l'épouse.

Grotius soupçonne que ce livre étoit un transport amoureux de Salomon pour la fille du Roi d'Egypte. C'est pourquoi les Juifs ne permettoient la lecture du *Cantique des Cantiques* qu'à l'âge de 30 ans, de peur que les sens d'une jeunesse bouillante ne fussent trop émus par les images & les allégories si touchantes dont il est rempli. Les Théologiens conviennent que si le sens littéral peut être appliqué aux amours de Salomon, le sens mystique & spirituel doit être appliqué à l'union de JESUS-CHRIST avec son Eglise : il est ainsi nommé, parce que c'est un *cantique* par excellence.

**CANTIQUÉ**, se dit aussi de tout chant qui traite de matière pieuse. La France affligée & triomphante tout ensemble, mêla aux chants de douleur & de funérailles, des *cantiques* de louanges & d'actions de grâces. LECHEUR. Dans les Couvens on chante des *cantiques* spirituels.

On appelle *cantiques* spirituels, des chansons faites sur des matières de dévotion.

**CANTON**. f. m. Quartier, certaine partie d'un pays ou d'une ville, considérée comme séparée & détachée des autres. *Part, regio*. Dans certaines villes, il y a des *cantons* destinés pour les Juifs. On recueille d'excellent vin dans tel *canton* de la Bourgogne.

On connoît moins dans leur canton  
Le latin que le bas-breton. BOISROB.

Peut-être *canton* vient-il de l'italien *cantone*, qui, comme l'ont remarqué les Bollandistes, *Act. SS. April. T. I, p. 188. D*, signifie un grand quartier de pierre angulaire, & toute sorte de grosse pierre carrée.

**CANTON**, se dit aussi d'un petit pays qui a un gouvernement particulier. Il y a treize *Cantons* des Suisses qui forment chacun une République, & qui sont liés ensemble. *Pagi Helvetiorum*. Ces *Cantons* sont Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schafouse & Appenzel. Il y a les *Cantons* Catholiques & les *Cantons* Protestans, & les *Cantons* partie Catholiques & partie Protestans. Il y a sept *Cantons* Catholiques : Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Fribourg & Soleure. Les Protestans sont Zurich, Berne, Bâle & Schafouse. Les mixtes sont Glaris & Appenzel. Tous ces *Cantons* sont confédérés, & composent ce qu'on appelle le Corps Helvétique, ou la République des Suisses.

**CANTON**, se dit aussi des lieux éloignés les uns des autres. *Regio*. Ce voyageur a voyagé en plusieurs *Cantons* de la terre, il n'y a aucun *Canton* des Indes qu'il n'ait vu.

**CANTON**, en termes de Blâson, se dit d'une portion carrée de l'écu sans aucune proportion fixée. *Quadratum in scuto quartâ parte minus*. Régulièrement elle doit être moindre que le quartier ; souvent ce n'en est que la neuvième partie qui sert de brisure : il a été souvent pris pour marque de bâtardise. Il se met tantôt à l'angle droit, & tantôt à l'angle gauche. On le dit aussi des parties dans lesquelles un écu est partagé par les pièces dont il est chargé. Ainsi les espaces que laissent les croix & les sautoirs entre leurs branches, sont



aussi appelés *Cantons*. *Spatia a crucibus seu decussibus relicta.*

Martinius dérive le mot de *canton* du grec , qui signifie le *coin de l'œil*.

**CANTON** ou **QUANTON**. Province de la Chine. Le P. Gouye sur les observations des Jésuites , mettoit *canton* à 23° 7' 46" de latitude nord , & à 133° 13' 15" de longitude , en supposant Paris à 20° 3' de longitude. On ne lui donne plus que 20°  
*Voyez QUANTON.*

**CANTONADE**. *f. f.* Terme de Théâtre. C'est le nom que l'on donne à l'aile, au coin du Théâtre. Un Acteur s'adresse quelquefois à la *cantonade*. Parler à la *cantonade*, c'est parler à un personnage qui n'est pas va des spectateurs. Ce terme se trouve très-souvent dans les pièces de Théâtre , principalement les Italiennes.

**CANTONNEMENT**. *f. m.* Terme de l'Art Militaire. C'est un repos qu'on procure aux troupes en différens villages contigus , & autant qu'on peut sur une même ligne , faisant face à l'ennemi , où elles sont logées & bartaquées. Il y a cette différence entre *cantonnement* & quartier , que le premier ne se fait que pour procurer un rafraîchissement passager à une armée fatiguée , & que le service continue de s'y faire comme en campagne ; & que dans le second , le service s'y fait comme dans les places.

**CANTONNER**. *v. n.* Terme de Guerre , qui se dit des troupes distribuées dans plusieurs villages pour la commodité de leur subsistance , avant l'ouverture de la campagne , ou l'entrée en quartier d'hiver. Les troupes commencent à *cantonner*. Faire *cantonner* des troupes. Les troupes ont *cantonné* en tel endroit.

**CANTONNER** (*se*). *v. récip.* Se retrancher , se fortifier dans quelque canton , dans un lieu ferré & de défense. *Aliquem in locum se conjicere , tutari , munire.* Pendant les guerres civiles tous les Seigneurs se *cantonnoient* dans leurs Provinces , dans leurs Gouvernemens.

*Cantonner* un écu de son véritable blâson. En ce sens il est actif. *Singulos scuti angulos suis partibus adornare.*

**CANTONNÉ**, *ÉE*, *part.* *Conjectus aliquem in locum , munitus aliquo in loco.*

**CANTONNÉ**, *adj.* En termes de Blâson , se dit lorsque dans les quatre cantons ou vides qui sont autour d'une croix ou d'un sautoir , il y a quelques pièces qui remplissent ces espaces. *Angulatus , habens quatuor scuti angulos vel unum aliquem aliquâ figurâ affectum.* On le dit aussi , lorsqu'après d'une pièce ou figure principale de l'écu , il y a d'autres figures dans les quatre cantons qui l'accompagnent. Le Jay porte d'azur à un aigle d'or , *cantonnée* au premier canton d'un soleil aussi d'or , & aux trois autres , de trois aiglettes de même.

**CANTONNÉ**, est aussi un terme d'Architecture. Lorsque l'encoignure d'un bâtiment est ornée d'un pilastre ou d'une colonne angulaire , ou de chaîne en liaison de pierre de refend , ou de bossages , ou enfin de quelqu'autre corps qui excède le nud du mur ; on dit que le *bâtiment est cantonné*. *Angulatus.*

**CANTONNIÈRE**. *f. f.* Pièce de la tenture d'un lit qui couvre les colonnes du pied du lit & qui passe par dessus les rideaux. *Conopaeum brevius.* Elle sert pour défendre l'entrée du vent qui pourroit venir par l'ouverture que laissent les grands rideaux.

**CANTOR**. *f. m.* Poids dont on se sert en Sardaigne. Un *cantor* fait 145 liv. de Venise.

**CANTORBERY** ou **CANTORBIE**. Ville d'Angleterre , capitale du Comté de Kent. *Cantuarina* , autrefois *Duvernium* , ou *Dorobernum* , ou *Danovernum*. *Cantorbery* est sur la rivière de Stour , à deux lieues de la mer , ville agréablement située , mais qui n'est pas grande. Sous les Rois Saxons , *Cantorbery* fut le séjour des Rois jusqu'à Ethelbert qui la donna à S. Augustin , qui l'avoit con-

verti , & qui en fut le premier Archevêque. L'Archevêque de *Cantorbery* est Primat d'Angleterre & premier Pair du Royaume. C'est à lui à couronner les Rois : il a 21 suffragans , auxquels il a droit de donner des Coadjuteurs , quand ils sont hors d'état d'agir : & quand leurs sièges vagent , il jouit des droits épiscopaux. **MATR.** Depuis le schisme même on l'a privé du droit de se marier qu'ont tous les autres Evêques , ou Prêtres de l'Eglise Anglicane.

**CANTRE**. *f. f.* Dans les Manufactures de soie , c'est une partie de l'ourdissoir dans laquelle on passe les rochers pour ourdir. **ENCYC.**

**CANTUAIRE**. *f. m.* Mot usité dans l'Eglise de Meaux , pour signifier le titre de celui qui baptisoit autrefois dans l'Eglise Cathédrale. Ce titre fut annexé à l'Abbaye de Chage dès sa fondation. *Hist. de l'Eglise de Meaux , T. 1 , page 630.*

**CANTYR**. Province d'Ecosse , qui n'est attachée au continent que par un Isthme long de mille pas qui la joint au Comté d'Argill , dont elle faisoit partie.

**CANULE** ou **CANULLE**. *f. f.* Terme de Chirurgie. Petit tuyau qu'on introduit dans les plaies , pour les empêcher de se fermer , pendant la suppuration , & pour donner issue aux matières qui y croupissent. *Fistula , Canaliculus.* Elle est faite d'or & d'argent , ou de plomb , & est trouée , afin que la sanie puisse entrer & tomber sur une éponge trempée en vin & eau-de-vie qu'on met à l'orifice pour tenir chaudement l'ulcère & empêcher que l'air extérieur n'entre au-dedans. Il y a des *canules* à anneaux qui servent à les attacher , & les tenir sujettes dans la plaie. Les *canules* à platine sont celles qui ont à la tête une petite plaque ronde percée de deux trous , où l'on passe un tuban pour les arrêter. Il y a des *canules* rondes ; il y en a d'ovales , de courbes. Il y en a pour appliquer des cautères actuels ; elles sont pour l'ordinaire fort courtes & fort larges : ce ne sont presque que des anneaux qui ont quelque hauteur , & un manche. On applique le cautère qui est plus menu que l'ouverture de la *canule* , en le faisant entrer dans la *canule* , laquelle empêche que les parties voisines ne soient offensées par le cautère. Il y a de ces *canules* à platine qui sont longues : elles servent lorsqu'il faut introduire un cautère dans le corps pour consumer quelque callosité ; on les appelle fenestrées , ou à fenêtre , à cause d'une ouverture qu'elles ont , non pas au fond , mais à côté sur leur longueur pour appliquer le cautère. On se sert de ces *canules* fenestrées & fermées par un bout , pour les hémorrhoides internes , pour les fistules , &c. Quelques-uns appellent les *canules* à platine , *canules ailées* , parce que la platine est étendue en quelque façon comme les aîles d'un oiseau qui vole.

En plusieurs endroits on appelle *canule* le petit tuyau que l'on met au bout des seringues pour donner des lavemens. *Tubulus.*

**CANULE**, se dit aussi de ce qui sert à boucher un muid , & à en tirer le vin en l'ouvrant. *Fistula.* On l'appelle plus ordinairement *canelle*.

**CANZULA**. Ville maritime de Nippon au Japon , au nord du Royaume d'Ava & au midi de celui de Ximola. Quelques-uns la font capitale d'une province ou Royaume de même nom.

## CAO.

**CAOPOIBA**. On dit aussi *Coapoiba*. *f. m.* Arbre des Indes , de la hauteur du hêtre , dont il a la figure. Son écorce est cendrée avec des ondes brunes. Ses feuilles sont fermes , de figure oblongue , & il sort de leurs queues , lorsqu'on les rompt , une liqueur laiteuse. Ses fleurs sont chacune portées sur un pédicule. Elles sont de la grosseur d'une rose , composées comme elle de feuilles blanches avec de petits onglets rouges , & ont au lieu d'un nombril , un petit globule rouge , résineux , de la gros-

feut d'un pois, qui donne une résine aussi claire que la térébenthine, gluante & jaunâtre, mais d'une odeur désagréable. Le fruit est placé dans une capsule, de même que le gland, & renferme plusieurs rangs de semences de la grosseur & figure des pepins de pommes. La pulpe du fruit est jaune & donne un suc jaune. L'écorce du bois, qui est épaisse, se sépare aisément du bois, qui est fragile, & qui contient une moëlle que l'on en tire facilement. Il y en a une autre espèce à écorce grise & à feuilles oblongues.

**CAORCIN** ou **CAORSIN** & **CORSIN**. f. m. *Caorcinus, corsinus*. Les *Caorcins* ou *Corsins* furent des Marchands d'Italie fameux au XIII<sup>e</sup> siècle par leurs usures, en France & en Angleterre, dans les Pays-Bas, & en Sicile. S. Louis fit un édit contre les *Caorcins* en 1268. Henri III les chassa d'Angleterre en 1240. Le Pape ayant intercédé pour eux, dix ans après ils revinrent, & furent chassés une seconde fois en 1251, l'année d'après leur rétablissement. En 1260, Henri III, Duc de Brabant, ordonna par son testament qu'on les chassât aussi de ses Etats. Quelques-uns croient qu'ils prirent leur nom de Cahors, capitale du Quercy, où ils faisoient un gros commerce. D'autres croient qu'ils viennent d'une famille de gros Négocians de Florence nommés les *Corsins*. Quoi qu'il en soit, comme on enlevoit souvent ces Marchands comme des usuriers pour les mettre en prison, quelques-uns croient que c'est de-là qu'est venue cette manière de parler proverbiale : *Enlever comme un Corsin*, & qu'il faut dire ainsi, & non pas *comme un corps Saint*, qu'ils croient être une corruption que la ressemblance des mots a produite. *Matthieu de Westminster*, à *Pan* 1232. **DU CANGE**. D'autres disent que ce proverbe vient de ce que les *Caorcins* eux-mêmes étoient si cruels, qu'ils enlevoient leurs débiteurs & les faisoient mettre en prison. La première raison paroît convenir à l'usage du proverbe & au sens qu'on lui donne. *Voyez* encore au mot **BANQUIER**.

**CAOTANG**. Petite ville de guerre de la Chine, dans la province de Chanton, sous le même méridien que Pekin, à 3<sup>d</sup> 13' de lat.

**CAOUANNE**. f. f. C'est une des trois espèces de tortues, & la plus grande des trois. Son écaille n'est bonne à rien; car outre qu'elle est très-mince & de vilaine couleur, elle est toujours chargée de galle & d'autres marques qui la gâtent absolument. Sa chair n'est pas meilleure; elle est toujours maigre, filasseuse, coriace & de mauvaise odeur. On ne laisse pas de la manger pour les Nègres, à qui tout est bon. **Le P. LABAT**.

**CAOUP**. f. m. Arbre qui croît dans l'Île de Maragnan dans l'Amérique. Ses feuilles ressemblent à celles du pommier, mais elles sont plus larges. Ses fleurs sont rouges & jaunes. Son fruit est semblable à l'orange par sa figure & par son goût, & plein d'amandes. **RAY**, cité par **JAMES**.

## CAP.

**CAP**, f. m. La tête de l'homme. *Caput*. Il n'est en usage qu'en ces phrases. De pied en *cap*. *A capite ad calcem*. Armé de pied en *cap*. *Cataphractus*. Ce Capitaine à habillé & armé tous ses cavaliers de pied en *cap*, à ses dépens. Parler *cap à cap*. Les Gascons disent aussi *cap* de Diou, quand ils veulent jurer.

Le P. Pezron dit que le mot *cap* vient de *capp*, mot celtique, qui signifie la même chose.

**CAP**, en termes de Marine, est la tête de l'éperon, la pointe, ou l'avant du navire, la proue d'un vaisseau. Nous avons le *cap* au nord. Il a fallu virer le *cap* à l'ouest. Nous avons le *cap* au vent. Ils portèrent le *cap* sur une telle ville, c'est-à-dire, ils y dressèrent leur route. Où as-tu le *cap*? C'est une question qu'on fait au Timonnier; pour savoir quel rumb de vent on tient. Avoir le *cap* à marée, c'est présenter l'avant au courant de la mer. Mettre le *cap* sur une tour, c'est diriger la proue du vaisseau

du côté de la tour, afin qu'il aille vers la tour. **P. HOSTE** Jésuite.

**Virer cap** pour *cap*, c'est-à-dire, changer les amures, en virant vent arrière & courir sur la route directement opposée à celle que l'on tenoit avant de virer. On dit que deux vaisseaux sont *cap à cap*, lorsqu'ils courent sur des routes directement opposées.

**CAP de More**, en termes de Marine, ou *Tête de More*, est un gros billot qui embrasse le tenon des mâts, ou le baton du pavillon. *Voyez* **CHOUQUET**, c'est la même chose.

**CAP de Mouton**, est un autre billot de bois taillé en façon de poulie, qui est percé en trois endroits pour y passer des cordes ou rides, servant à différens usages. On met d'ordinaire treize douzaines de *caps de mouton* pour l'équipement d'un vaisseau. Il sert particulièrement à rider l'étai du mât. Le *cap de mouton* qu'on appelle *martinet*, est une espèce de *cap de mouton*, où passent les lignes des trelingages des étais des vaisseaux françois. *Cap de mouton sur l'étai*, est celui qui a la figure ovale, & d'où partent plusieurs lignes qui vont s'élargissant en patte d'oie sur le bord de la hune, pour empêcher les huniers de se couper contre la hune. On l'appelle aussi *Motte de trelingage*.

Ce qu'on appelle *caps de mouton à croc*, sont de petits *caps de mouton*, où il y a un croc de fer pour accrocher au côté d'une chaloupe. C'est-là qu'on a coutume de les faire servir pour retenir les haubans.

**CAP de More**, en terme de Manège, est un cheval de poil rouan, qui a la tête & les extrémités des pieds noires. *Equus capite atrisque pedibus*.

On dit chez les Marchands, qu'une étoffe a *cap* & queue, quand elle n'est point entamée, quand il y a deux chefs aux deux bouts.

**CAP Deulh**, Terme de Coutumes, qui veut dire *l'hôtel noble, le château, la maison principale* qui appartient à l'aîné par préciput.

**CAP d'Homi**. Terme de Coutumes. C'est l'état & la condition des personnes. *Cujusque status & conditio*. *Voyez* le *For général de Bearn*.

**CAP**, signifie encore un promontoire, une pointe de terre qui avance dans la mer. *Promontorium*. La Sicile fut appelée *Trinaerie* dans l'antiquité, à cause de ses trois *caps*, ou promontoires, qui sont marqués sur les médailles par trois jambes d'homme jointes ensemble par le haut de la cuisse, & repliées au genou; ce qui fait à peu près la figure triangulaire de cette île. Le *cap* de Finis terre en Espagne. Les Îles du *cap Vert*, qui sont vis-à-vis le *cap Vert*. L'Académie des Sciences met le *cap Vert* au 14<sup>e</sup> deg. 43 min. de latitude nord, & un deg. 30 min. de longitude. Le *cap Vert* fut ainsi nommé par les Portugais, parce qu'ils y trouvèrent de la verdure. Le *cap Blanc* fut découvert par les Portugais en 1454, & fut ainsi nommé à cause que le territoire est stérile, & sans verdure. Le *cap* de Bonne-Espérance est la pointe la plus méridionale de l'Afrique. Elle fut découverte par Vasco de Gama Portugais, en 1500, sous Jean II, Roi de Portugal. Les Capitaines des vaisseaux l'avoient d'abord nommé *Capo Tormentoso*, à cause d'une grande tourmente qu'ils y essuyèrent; mais le Roi voulut qu'on changeât ce nom en celui de *Bonne-Espérance*, à cause de l'espérance qu'il conçut dès-lors de découvrir les Indes, dont en effet il a ouvert le chemin. Le *cap* de Bonne-Espérance est au 34<sup>e</sup> degré 15 min. de latitude méridionale, & au 38<sup>e</sup> degré 30 min. de longitude, selon la table de l'Académie des Sciences. Doubler le *cap*, c'est passer au de-là du *cap*, de l'autre côté du *cap*. *Promontorium prætergredi*. Parer le *cap*, c'est la même chose.

**CAP des deux Bayes**. Il est en Acadie.

**CAP Blanc**. Il est sur la côte de Phénicie, au midi de Tyr, sur le chemin de Tyr à S. Jean d'Acre. Il tire son nom de la blancheur du rocher qui forme ce promontoire. *Promontorium album*, ou *candidum*. On y voit ce célèbre chemin qu'on appelle le chemin d'Alexandre. Il est taillé sur

une montagne toute de pierre, & creusé comme un canal dont les bords forment un parapet du côté de la mer, dont les vagues battent continuellement le pied de la montagne. Ce chemin a plus d'une lieue de longueur, & six à sept pieds de largeur. Alexandre le fit faire pour donner passage à son armée qui alloit assiéger Tyr. *Mem. des Missions du Levant, T. V. p. 17, 18.*

**CAP Doré.** Cap à l'entrée du havre de la Haive à droite, sur la côte de l'Acadie. *Auratum Promontorium.* C'est un gros cap de roche, ainsi nommé, parce que quand le Soleil donne dessus, il paroît tout doré. DENYS, *Descript. de l'Am. Sept. p. 1 c. 3.*

**CAP de Bonne-Espérance** (le) diffère du méridien de Paris de 1 h. 10' 58" orient. ou 17 d. 44' 30", c'est-à-dire qu'il est au 37 d. 35' 50" de longitude : il a 34 d. 15' de latitude méridionale. Le tout selon M. CASSINI.

**CAP Fourchu.** (le) C'est un cap de la côte de l'Acadie. Le *Cap Fourchu* se nomme ainsi, parce qu'il est fait comme une fourche. Les vaisseaux s'y peuvent mettre à couvert. La pêche de la morue y est abondante, n'est pas loin de terre, & s'y fait plutôt qu'en aucun lieu de l'Acadie. Le pays est bon & fort beau. DENYS.

**CAP de sable.** Cap sur la côte de l'Acadie.

**CAP Vert** (le) est plus occidental que Paris de 1 h. 18' 0" ou de 19 d. 30' 0", sa longit. est 0 d. 21' 30", sa latitude 14 d. 43' 0" nord. CASSINI.

**CAPABLE.** adj. m. & f. *Capax.* Ce mot dans un sens général marque une aptitude, une disposition, & les qualités requises pour une chose.

On le dit des choses & des lieux étendus en toutes dimensions. Dans cette acception on le joint avec les verbes *tenir* & *contenir*. Ainsi on dit que le cirque étoit *capable* de contenir tout le peuple, pour dire qu'il avoit assez d'étendue, l'étendue nécessaire pour contenir tout le peuple. On dit de même qu'un vaisseau est *capable* de tenir tant de pintes de vin. Ce port est *capable* de contenir tant de galères.

Dans Rabelais, ce mot signifie, qui peut contenir beaucoup. Une écuelle *capable* & profonde.

**CAPABLE** se dit figurément des fonctions de l'ame, en tant qu'elle peut contenir ou embrasser plusieurs connoissances. *Idoneus, aptus, capax.* L'esprit de l'homme n'est pas *capable* de concevoir l'infini, ni même la vaste étendue de l'Univers. La raison humaine n'est pas *capable* de comprendre les mystères de la foi. La mémoire n'est pas *capable* de conserver l'idée de tant de choses différentes. Il n'y a que les grandes ames qui soient *capables* de grands desseins. P. RAP.

On le dit aussi des dispositions qui se trouvent dans l'esprit, ou dans les choses, pour être propres à recevoir, ou à produire au dehors divers effets, soit par leur nature, soit par une impression étrangère. Un ami en mourant légua à son ami le soin de nourrir sa mere. Il falloit être *capable* de le faire pour l'ordonner. MONT. L'antiquité a eu des vertus dont notre siècle n'est pas *capable*. BALZ. Une ame ambitieuse n'est pas d'ordinaire *capable* de modération. S. EVR. *Capable* d'amitié, de reconnoissance ; c'est-à-dire, susceptible des sentimens d'amitié, reconnoissance. Le prédicateur ne doit rien laisser échapper qui ne soit *capable* d'imprimer du respect pour les vérités de la Religion. Tout l'or de Philippe ne fut pas *capable* d'éblouir Démosthène. P. RAP. Thucydide est admirable pour raconter les choses avec dignité, & pour donner à la raison tout le poids dont elle est *capable*. IDEM.

**CAPABLE, en Jurisprudence,** se dit de celui qui a l'âge compétent & les autres qualités requises par la loi pour posséder une charge, un bénéfice, pour exercer certaines fonctions.

Par le Droit Romain, un eunuque, un impu-

bère, ne sont pas *capables* de faire testament. Les étrangers non naturalisés ne sont pas *capables* de posséder des Bénéfices, ni de tester. Il faut avoir 14 ans, pour être *capable* de posséder un Canoniat dans une Eglise Cathédrale. Un Parron Ecclésiastique qui confère un Bénéfice à celui qui n'en est pas *capable*, perd son droit pour cette fois-là : il ne peut point varier.

**CAPABLE,** dans la signification d'habile ; entendu dans ce sens on l'emploie absolument sans régime. Il a confié son affaire à un homme *capable*, fort *capable*, il a mis cette charge entre les mains d'un homme *capable*.

On dit aussi qu'un homme est *capable* d'affaires, pour dire qu'il les entend bien.

On dit en bonne part, qu'il est *capable* de tout, pour dire qu'il peut s'acquitter très-bien de tous les emplois qu'on lui confie, de tout ce qu'il entreprend. Horace avoit un génie *capable* de tout, mais la pente de son enjouement le tourna du côté de la satire. P. RAP.

En mauvaise part, on dit d'un téméraire, d'un scélérat, qu'il est *capable* de tout, pour dire qu'il peut se porter à tous les excès, aux actions les plus noires.

On dit d'un ton un peu ironique que quelqu'un a l'air *capable*, pour dire qu'il a l'air d'un homme qui présume trop de son habileté, de ses talents. *Confidens.* Il est bon que les jeunes gens qui entrent dans le monde soient honteux ; un air *capable* se tourne d'ordinaire en impertinence. LA ROCHEF.

On dit substantivement qu'un homme fait le *capable*, pour dire qu'il fait l'habile homme. Il y a beaucoup plus de honte à faire le *capable* mal-à-propos, qu'à se taire judicieusement, & à avouer qu'on ne fait rien des choses dont on parle. M. SCUD. **CAPABLE** se dit aussi en Physique, des choses qui ont de la force pour résister au poids, aux efforts & aux violences des corps étrangers. On se sert en ce sens des verbes *Possum* & *Valco*. Cette colonne n'est pas *capable* de soutenir de si grands fardeaux. *Columna ista non potest, non valet sustinere tam grave pondus.* Cet habit est *capable* de vous défendre du froid.

En approchant de ce sens, il signifie aussi, suffisant, qui peut faire, qui est en état de faire, qui est assez puissant pour faire, & se dit des personnes & des choses. Cet homme n'est point à négliger, il est *capable* de vous rendre de bons offices. Ce précepte est *capable* de ruiner l'amitié. Il n'est pas *capable* d'une si haute résolution. Cette médecine étoit *capable* de vous empoisonner. Une parole dite mal-à-propos est *capable* de ruiner la fortune d'un Courtisan.

**CAPABLEMENT,** adv. D'une manière capable. *Doctè, eruditè.* Cet Officier a parlé fort *capablement* à sa réception & à son examen. Il parle de tout *capablement*. VOLT. Cet adverbe n'est plus en usage.

**CAPACCIO** ou **CAPACCIO-NUEVO.** *Caput aqueum.* Ville d'Italie dans la Principauté cirénaire, au Royaume de Naples, avec un Evêché suffragant de Salerne. Il y en avoit une autre sur une montagne, dont les ruines portent encore le nom de Capaccio-Vecchio.

**CAPACITÉ.** f. f. Ce mot se prend dans le même sens que capable.

En parlant des choses, *capacité* signifie leur étendue en toutes dimensions ; la profondeur & la largeur d'une chose, considérée comme contenant ou pouvant contenir. *Capacitas, amplitudo.* Ce vaisseau n'a pas assez de *capacité* pour contenir toute votre liqueur. C'est dans ce sens qu'on dit la *capacité* du cerveau, de l'estomac, de la vessie, des ventricules.

En Géométrie on dit mesurer l'aite ou la *capacité* intérieure d'un cercle, d'un triangle, d'un carré, d'une figure.

**CAPACITÉ,** en Jurisprudence, se dit des dispositions

d'une personne, qui sont réglées par la coutume, ou par les Loix Civiles & Ecclésiastiques, *Facultas*. Une donation est nulle, faute de *capacité* dans la personne du donataire ou du donateur. Le vice de la naissance ôte la *capacité* de tester, à un aubain, par exemple: Les dispositions qui foment la *capacité*, ne sont pas les mêmes partout: ainsi la majorité qui donne la *capacité* d'agir, commence en Normandie à 20 ans, & à 25 seulement dans les autres Provinces. Un enfant dans le sein de sa mere a la *capacité* de succéder à son pere, quand sa succession est ouverte.

On appelle titres & *capacités* d'un Ecclésiastique, l'extrait baptismal, les lettres de tonsure, la provision du bénéfice, la prise de possession, &c. & quelquefois les grades, indults, ou autres privilèges: ces choses étant ce qui donne la *capacité* pour les bénéfices.

**CAPACITÉ**, se dit figurément de l'étendue, de la portée de l'esprit. *Capitius, facultas*. L'esprit de cet Auteur est d'une vaste étendue, il est d'une grande *capacité*. La *capacité* de l'esprit s'étend & se resserre par l'accoutumance, & c'est à quoi servent les Mathématiques, & les autres sciences difficiles, qui donnent une certaine étendue à l'esprit, & l'exercent à s'appliquer davantage. PORT-R. Il n'y a pas de plus notable folie au monde que de vouloir ramener les autres à la mesure de notre *capacité* & suffisance. MONT.

Il signifie aussi, *habileté. Intelligentia*. C'est un Avocat qui a toute la *capacité* qu'on peut avoir. Démotène n'avoit pas un génie si heureux, ni une si vaste *capacité* que Cicéron. P. RAP. Les entreprises d'Alexandre ont quelque chose de plus étonnant que celles de César; mais la conduite & la *capacité* ne paioient y pas avoir eu la même part. S. EVR. Tant qu'on ne voit pas le fond & les bornes de la *capacité* d'un Ministre, sa profondeur inconnue le fait respecter. AMEL. Il y a bien des gens à qui une mine froide a tenu lieu de prudence & de *capacité*. MONT.

Le mot de *capacité*, dit M. l'Abbé Girard, a plus de rapport à la connoissance des préceptes; l'*habileté* en a davantage à leur application; l'une s'acquiert par l'étude, & l'autre par la pratique. Qui a de la *capacité* est propre à entreprendre. Qui a de l'*habileté* est propre à réussir. Il faut de la *capacité* pour commander en chef, & de l'*habileté* pour commander à propos.

**CAPADE**, f. f. Terme de Chapelier. Est une certaine quantité de laine ou de poil qu'on a forné par le moyen de l'arçon. Faire une *capade*.

**CAPADE**, f. m. Nom qu'on donne chez les Maures & ailleurs aux Eunuques noirs, auxquels l'on confie la garde des femmes.

**CAPAGÉ**, f. m. Terme de Coutume. C'est la même chose que *capitation*; c'est-à-dire, tribut imposé sur les personnes & par têtes. *Tributum viritum exigendum*. *Capage* en Provence est un tribut imposé sur chaque maison, ou sur chaque famille. Voyez les Statuts de Provence. Ce mot est en usage au même sens que *Capitation* en plusieurs endroits du Dauphiné. CHORIER, *Hist. du Dauph. L. IV. p. 206.*

**CAPALANIER**, f. m. Voyez CAPLANIER.

**CAPALITA**. Ville de l'Amérique septentrionale, dans la Province de Guaxaca.

**CAPANÉE**, f. m. C'étoit un des sept Chefs de l'armée des Argiens dans la guerre de Thèbes. Lorsque Thèée fit faire de magnifiques funérailles à ceux qui étoient morts au siège de cette ville, on ne voulut pas brûler le corps de *Capanée* avec les autres, parce qu'il avoit été frappé de la foudre, & qu'il étoit regardé comme un impie, qui par ses blasphèmes s'étoit attiré le courroux du ciel; & on lui fit un bucher séparé.

**CAPARAÇON**. f. m. Couverture qu'on met sur les chevaux. *Circumfusum equo ac pendens stragulum* ou *stragulum* seul, *stratum*. Les *caparaçons* ordi-

naires sont d'une simple toile, ou treillis. Ceux des chevaux de main sont de drap, ornés & chargés des armes ou des chiffres du Maître. Les *caparaçons* des anciens Gendarmes étoient de riches housses brodées, dont ils faisoient parade dans les montres, les tournois, & dans les pompes & cérémonies. Les *caparaçons* étoient autrefois une armure de fer, dont on couvroit le cheval de bataille. Les *caparaçons* de l'armée sont quelquefois d'une grande peau d'ours ou de quelque autre animal, de même que ceux des chevaux de carrosse en hiver.

Ce mot est un mot espagnol augmentatif de *cape*, comme qui diroit *grande cape*.

Quelques-uns ont écrit *Caparaffon*.

**CAPARAÇONNER**. v. a. Couvrir un cheval d'un *caparaçon*. *Equum amplo ac demisso undique stragulo cooperire, equum sternere, stragulo cooperire, instruere.*

**CAPARAÇONNÉ**, éf. part.

**CAPAX**. f. m. Mot latin qui signifie *capable*. On le donne dans l'Ordre de Malte aux Chevaliers qui sont capables d'avoir une Commanderie, c'est-à-dire, qui ont fait cinq années de résidence à Malte, & quatre caravannes.

**CAPDALAT**, f. m. Terme de Coutumes. Titre sous lequel on possède une terre, un bien. Ceux à qui le Bourg de Buchs appartenoit à titre de *capdallat*, ou de Sirauté, sont appelés dans les anciens titres *Capitales de Bogio*, d'où l'on a fait *capitals*, ou *captaux* de Buchs. DE LAUR. *sur Ragucan*.

**CAPDENAC**. Petite ville de France, dans la Querci, sur un grand rocher escarpé de tous côtés. Quelques-uns la prennent pour l'Uxellodunum de César.

**CAPE**. f. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois un gros manteau de campagne, dont la partie supérieure étoit taillée en sorte qu'on y pouvoit fourrer la tête, *Bardocucullus, penula cucullum habens*. C'est ce qu'on appelle encore *cape de Béarn*, dont usent les matelots. La *cape* se portoit autrefois tant par les Moines, que par les Laïques, tant hommes que femmes indifféremment. On l'appeloit en latin *carnealla, vestis cilicina*, & elle étoit faite de poil de chèvre. C'étoit aussi une espèce de sur-tout, ou de manteau long, qu'on portoit sur les autres habits; & Isidore dit qu'on l'a appelée *capa, quod totum capiat hominem*.

**CAPE**, se dit aussi d'une couverture de tête que les femmes portent pour se garantir de la pluie ou du mauvais temps. *Muliebre capitis tegumentum adversus pluviam; capitium, capidulum*. *Cape* de taffetas, à dentelles. Cette femme va toujours à la Messé en *cape*, & ne s'habille que le soir. En Bretagne on appelle *cape*, non une couverture de tête simplement, mais une mante, un habillement qui couvre les femmes depuis la tête jusqu'aux pieds: c'est ce qu'on appelle ailleurs *capote*. Ménage après Voisius dérive ce mot de *cape*, Allemand, qu'il fait venir ensuite de *caput*. Il cite aussi le Pere Sirmond, qui le dérive de *capis à capiendo*, qui étoit une espèce de vase, d'où on a fait ensuite *chapeau* & *capeline*. D'autres plus simplement le dérivent du Latin *cappa*, aussi-bien que *chappe*. Adrien Schiek le dérive de *capa, קפא*, qui veut dire en hébreu *couvrir*, & qui se dit des habits, aussi-bien que les autres choses.

**CAPE**, en termes de Marine, est la grande voile qu'on met au grand mât, qu'on appelle autrement *Pacsi. Velum summi mali maximum*, ou *velum maximum*. On dit, mettre à la *cape*, pour dire, mettre la voile au lit du vent, en orientant les voiles, & en plaçant le gouvernail de façon que le vaisseau ne fasse que des élans & aille peu de l'avant.

Etre à la *cape*, c'est ne porter que la grande voile bordée, & amarrée tout arrière. On se tient à la *cape* par un gros vent contraire. On met aussi la *cape* avec la misaine & l'artimon.

**CAPE**, se dit proverbialement en ces phrases; rira-



sous *cape* ; pour dire, rire sourdement, & sans que personne s'en apperçoive ; vendre une chose sous *cape* ; pour dire, sous le manteau, en cachette. On dit aussi, qu'un homme n'a que l'épée & la *cape* ; pour dire, qu'il n'a point de bien, qu'il n'a aucune fortune établie. On le dit figurément de toutes les choses qui n'ont ni valeur, ni mérite, mais seulement un peu d'apparence. C'est une Noblesse qui n'a que l'épée & la *cape*. Ce traité n'a que la *cape* & l'épée.

**CAPE.** Terme en usage dans les sucreries. Il signifie plusieurs morceaux de bois légers, minces, arrêtés ensemble par le bout d'en haut, dont on couvre les formes cassées pour les mettre en état de pouvoir encore servir.

**CAPE & queue**, ou *cap & queue*. Terme de Manufactures de lainage. Ce sont les extrémités des étoffes.

**CAPE.** (1a) Terme de Fortification. C'est la partie supérieure du bâtardeau.

**CAPE.** f. f. Quelques-uns appellent ainsi le fruit du caprier. Il faut dire *capre*.

**CAPEER, CAPIER** ou **CAPEYER.** v. n. Terme de Marine. C'est faire servir la grande voile seule après avoir ferlé toutes les autres. *Uno uti velo summi mali, contractis reliquis.* Ainsi on dit ; aller à *cape*, mettre le vaisseau à *cape*, pour aller plus lentement, & demeurer plus longtemps dans un parage, soit de gros temps, soit de nuit, quand on n'est pas éloigné des côtes.

**CAPELAGE.** Terme de Marine. C'est la partie des cordages qui se voit à la tête des mâts. Un *capelage* est bien fait quand il est bien ferré, bien dégagé, & qu'il paroît peu.

**CAPELAN.** f. m. Pauvre Prêtre qui cherche l'occasion de desservir quelque Chapelle, d'aller dire la Messe pour quelqu'un & pour qui l'on n'a pas le respect qui est dû à son caractère. *Sacerdos ex quotidiano altaris ministerio victitans.* Cet homme se dit Abbé, & ce n'est qu'un pauvre *Capelan*. On le dit aussi d'un Prêtre cagot, l'un & l'autre par mépris. Les Espagnols se servent aussi du mot de *Capelan*, & c'est le nom général des Prêtres & des Ecclésiastiques. Les Languedociens & Provençaux appellent aussi généralement de ce nom tous les Ecclésiastiques séculiers.

**CAPELAN.** est aussi le nom d'un petit poisson de mer, dont la chair est tendre, douce & de bon goût. Le *Capelan* est connu dans la Méditerranée. *Asellus mollis minor.*

**CAPELER.** v. a. Terme de Marine. C'est mettre quelque chose que ce soit par-dessus la tête des mâts. Ainsi quand on met les haubans, cale-haubans, étais, &c. sur les mâts, on dit *capeler* tel mât ; *capeler* les hunes, &c.

**CAPELET.** f. m. Terme de Manège. Enflure qui vient au train de derrière du cheval à l'extrémité du jarret, qui est grosse comme une balle de paume. Cette maladie est causée par une matière flegmatique & froide qui s'endurcit par sa viscosité, & qui ne fait pas grande douleur. *Tumor extremo equi in poplite excresecens.* **SOLEISEL.**

**CAPELET.** f. m. Nom que l'on donne aux Soldats Albanois. *Miles Albanus.* Les *Capellets* sont endurcis à la peine & au travail.

**CAPELINE.** f. f. Espèce de chapeau que les femmes portent pour se garantir du soleil. Elle est faite d'ordinaire de paille, à grands bords, doublés de taffetats ou de satin, & couverte de plumes, quelquefois ce n'est qu'un bonnet de velours bien garni de plumes. *Causa muliebris.*

**CAPELINES,** chez les Plumassiers, sont des panaches ou bouquets de plumes dont se servent quelquefois les Actrices sur le théâtre.

Le mot *capeline* est un diminutif de *capal*, d'où il a été formé, & qui est la même chose que *chapeau*, & *chapeau*, seul en usage depuis long-temps.

On appelle aussi proprement *capeline*, le petit

chapeau qu'on peint sur la tête de Mercure. *Petajunculus, galericulum.* C'étoit aussi autrefois un chapeau de forme basse & à petit bord, que portoient les bergers, les messagers & laquais. Les Soldats en portoient de fer, & c'étoit une arme défensive. Les armes pour ceux qui savoient tirer de l'arc étoient une troussé, une *capeline*, une coustille, une hache, ou un mail de plomb, de bons jouques garnis de bandes de fer, & des mailles de fer pour couvrir les bras ; & pour ceux qui ne savoient pas tirer de l'arc, des jouques avec la *capeline*, la coustille & la hache, & de grands paniers de tremble, ou autre bois convenable, en forme de pavois, pour couvrir le corps tout entier. **LOBINEAU, T. I, p. 565.** Il parle du commencement du XV<sup>e</sup> siècle.

**CAPELINE,** en termes de Chirurgie, signifie un bandage, dont on use très-souvent pour contenir l'appareil qu'on applique sur le moignon d'un membre amputé. Il est fait d'une bande roulée à deux chefs égaux.

En terme de Blâson, on a appelé *capeline*, une espèce de lambrequin que les anciens Chevaliers portoient sur leurs têtes. *Alata cassis.* Ce mot a donné lieu à cette façon de parler militaire. Homme de *capeline* ; pour dire homme résolu & déterminé au combat. *Animi presentis & manu promptus homo, alacer, audax.*

**CAPELLE.** f. f. Nom d'une forteresse de France, en Picardie. *Capella.* La *Capelle* fut bâtie dans le XVI<sup>e</sup> siècle, pour arrêter les courses de ceux des Pays-Bas, en Picardie. *Capelle* est la même chose que *Chapelle* en françois ; mais dans le nom de cette ville, & en quelques autres, nous avons conservé la prononciation picarde.

**CAPELLETTI.** f. m. pl. Nom qu'on donne à Venise à des Soldats que la République tire d'Esclavonie, de Dalmatie, & d'Albanie. Cette milice est regardée comme l'élite de ses troupes.

**CAPELLEN.** f. m. Vieux mot. Pauvre Prêtre, ou Prêtreisse. **GLOSS. SUR MAROT.**

**CAPELUCHE.** f. f. Chaperon. Le Recteur Roze quitte sa *capeluche* rectorale, prit sa robe de Maître-ès-Arts, avec le camail & le roquet, & un hausse-col dessus, la barbe & la tête rasée tout de frais, l'épée au côté, & une pertuisane sur l'épaule. *Sat. Mem. in-8o. p. 12.*

**CAPELUCHE,** Bouteau de Paris, se mit en 1418 à la tête d'une foule de séditieux, & prit parti pour le Duc de Bourgogne, pendant les factions des Armagnacs & des Bourguignons. Cette émotion ayant été apaisée, quelques jours après *Capeluche* eut la tête tranchée, par ordre du Duc de Bourgogne, parce qu'il s'étoit trop familiarisé avec lui, jusques-là que le Duc ne le connoissant pas, avoit souffert qu'il lui eût touché dans la main.

**CAPENDU** ou **COURT-PENDU.** f. m. La Quinzime dit *court-pendu.* Espèce de pomme dont la pelure est rouge. Elle est à peu près de la même figure que les pommes de rainette ; mais elle est plus douceâtre, & n'a pas le goût si aigrelet. Quelques-uns croient que son nom vient de ce qu'on le pend par le cap ou la tête pour le conserver. D'autres, parce qu'il a la queue fort courte, prétendent qu'il faut dire *court-pendu.* En latin *malum curtipentulum*, ou *celtitanum malum.*

**CAPENE,** (porte) *porta Capena.* Les anciens ont ainsi nommé une des portes de la ville de Rome, du nom d'une ville voisine, selon Festus. On la nommoit aussi la porte *Appienne*, parce qu'elle conduisoit au chemin d'Appius ; & Triomphale, parce que c'étoit par cette porte que les Triomphateurs faisoient leur entrée dans la ville. On l'appelle aujourd'hui la porte de S. Sébastien.

**CAPER** une forme. C'est y mettre une *cape.* Voyez **CAPE**, dans les sucreries.

**CAPEROLAN.** f. m. Nom d'un Religieux Franciscain d'une Congrégation particulière. *Caperolanus.* La guerre qui s'éleva entre les Vénitiens & les Mi-

lanois dans le XV<sup>e</sup> siècle, donna occasion à l'établissement de cette Congrégation. Les Supérieurs de la province de Milan, qui s'étendoit sur les terres de la République de Venise, traitoient avec beaucoup de hauteur & de dureté les Vénitiens, qui étoient dans leur province; de sorte que ceux-ci pensèrent à secouer un joug qui leur devenoit insupportable. Les Supérieurs en eurent avis; ils firent sortir de la province les principaux Auteurs de ce complot. Pierre Caperole, Matthieu de Tarville, Gabriel Maluzzi & Bonaventure de Brescia. On les rapela, mais on n'en eut pas mieux à leur égard. Caperole trouva moyen de faire réparer les Couvens de Brescia, de Bergame, de Crémone, & d'autres de la province de Milan, pour les mettre sous l'obéissance des Conventuels. On en fit une Vicairie, & Caperole obtint du Pape qu'elle fût érigée en Congrégation, qui fut appelée des *Caperolans*, & soumise aux Conventuels. *P. Heliot, T. VII, c. 14.*

☞ **CAPES.** Ville d'Afrique, au Royaume de Tripoli, sur la Méditerranée.

☞ **CAPES.** Peuples d'Afrique, sur la côte de l'Océan, près de la montagne de Sierra-Léone.

☞ **CAPESTAN.** Petite ville de France, au bas Languedoc, diocèse de Narbonne, à deux lieues de cette ville, sur le canal royal.

**CAPET.** s. m. Surnom de Hugues, Comte de Patis, & Duc de France, fils de Hugues le Grand. *Capetus.* Hugues *Capet* fut le XXXV<sup>e</sup> Roi de France, & le premier de la troisième race, dont l'auguste postérité règne encore aujourd'hui en France, en Espagne, à Naples & à Parme.

On le trouve appelé en latin *Capetus*, & *capucius*, & l'on prétend que ce nom vient de *capucium*, un capuce, ou capuchon; & qu'il lui fut donné parce qu'étant jeune son plaisir étoit d'ôter aux autres le capuchon que l'on portoit alors, & que l'on appelloit *cappe* & *capet*. On ajoute qu'encore aujourd'hui on appelle en Auvergne *chapets* ceux qui tourmentent les autres par jeu & en badinant. *PASQUIER, Rech. L. VIII, c. 45. DU CANGE.*

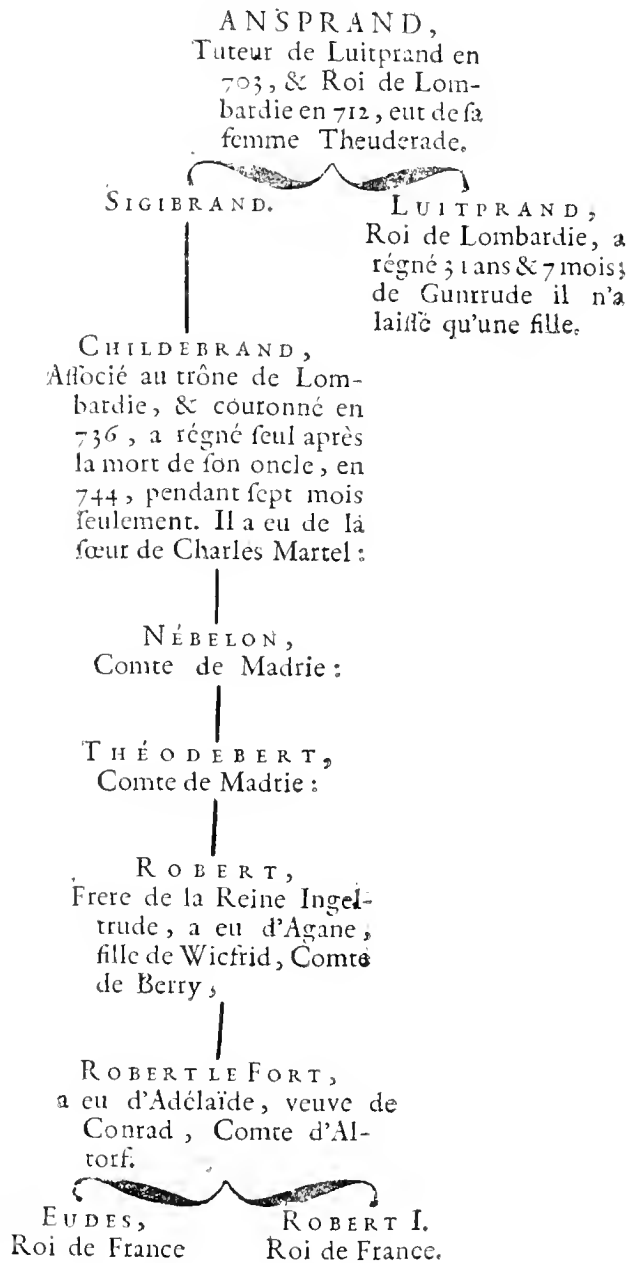
Quelques-uns prétendent que ce nom fut donné à Hugues *Capet*, simplement parce qu'il portoit un capuchon, ou une cape, *capam*; que c'est pour cela que dans une ancienne charte de l'Eglise de S. Médard de Soissons, il est appelé *capatus*: & ils traitent la raison de Pasquier & de Du Cange de puérile. Mais ne leur en déplaise, quelle raison y auroit-il en de donner ce nom en particulier à Hugues, puisque tout le monde alors portoit des capes? c'est ce que ces critiques ignorent. D'autres, ajoutent-ils, disent que ce nom vient de *caput*, tête, & qu'il fut donné à Hugues, parce qu'il avoit la tête grosse, ou parce qu'il pavoit bonne, c'est-à-dire, le sens & le jugement bon.

**CAPÈTES.** s. m. pl. C'est le nom des Bourriers du Collège de Montaigu: ils furent fondés en 1480 par Jean Standonck, de la ville de Malines, Docteur de Sorbonne, & Seigneur de la Villette. On les nomma ainsi, parce qu'outre une espèce de froc, ils portoient de petits manteaux, que l'on nommoit anciennement des *capes* ou des *capètes*. *Remarq. sur la Satv. Menipée.*

**CAPÉTIEN.** s. m. Qui est descendant de Hugues Caper, Prince de la postérité de Hugues Capet, qui fait la troisième race de nos Rois. *Capetingus.* Ce mot ne se dit que des Rois & non des branches des familles royales qui n'ont point monté sur le trône, quoiqu'ils soient aussi *Capétiens*, c'est-à-dire, descendants de Hugues Capet. Il y a plus de sept siècles que les *Capétiens* regnent en France, car aujourd'hui (en 1769) il y a 782 ans. Les *Carétiens* sont incontestablement la famille la plus ancienne & la plus noble qui soit au monde. Nulle généalogie ne remonte si haut que celle de JESUS-CHRIST, dit un Auteur Allemand, pas même celle des *Capétiens*, la plus longue & la mieux prouvée que l'on connoisse au monde.

Ce nom vient de Hugues Capet, premier Roi de cette race, dont Louis XV<sup>e</sup> du nom, qui règne à présent est le XXX<sup>e</sup> Roi. Hugues Caper étoit fils de Hugues surnommé l'Abbé, le Grand & le Blanc, & petit-fils de Robert le Fort, fait Comte d'Anjou, Marquis de France & Duc des François. Du Tillet, dans sa *Chronique des Rois de France*, dit que Hugues Capet est le premier Gaulois Roi des Gaulois. Les deux autres races étoient des Francs. Quelques Auteurs font descendre Hugues Capet de Pepin par le Comte Childebrand; & même de Clovis par les femmes. Robert, selon quelques-uns, descendoit de Charlemagne, & selon l'opinion la plus probable, étoit Saxon, fils d'un Vitikind Saxon. Il épousa une fille de Hugues, Duc de Bourgogne, fils de Charlemagne. Ainsi les *Capétiens* viennent de Charlemagne par les femmes. *Voyez MEZBRAY, T. I, p. 350 & suiv.*

**CAPÉTIEN, IENNE.** adj. M. Gilbert, Charles le Gendre, M. de Saint-Aubin, ci-devant Maître des Requêtes, dans un excellent ouvrage des *Antiquités de la Maison de France*, ouvrage plein de sagacité & de critique, s'efforce de prouver que la race *Capétienne*, actuellement regnante en France, tire son origine des Rois de Lombardie, & remonte jusqu'à l'an 712, & même 703, par les ancêtres de Robert le Fort, que voici:



Ensorte que la Maison aujourd'hui regnante en France, comptoit en l'année 1739 mille trente-six, ou, à ne prendre que du commencement du règne d'Ansprand, mille 27 ans de la plus haute & la plus illustre noblesse; & huit cents cinquante-deux ans depuis qu'elle a commencé de régir la première & la plus puissante Monarchie de l'univers, & pat

conséquent dans la possession incontestable d'une noblesse, qui n'a point eu d'égale dans aucune nation, ni dans aucun siècle. Le même Auteur montre que la couronne des Lombards étoit héréditaire & successive dès le temps de Justinien.

☞ CAPEYER. Terme de Marine. C'est mettre un vaisseau à la cape, en attendant que le vent contraire devienne favorable.

CAPAIAR. *s. m.* Droit que les Turcs font payer aux Marchands Chrétiens, qui conduisent ou envoient des marchandises d'Alep à Jérusalem, & autres lieux de la Syrie.

CAPHARNAUM. Nom d'une ville de la Terre-Sainte. *Capharnaum*. *Capharnaum* étoit une ville de la tribu de Nephtali, dans la Décapole, dont elle étoit capitale. Elle étoit située sur la mer de Tibériade, ou de Galilée, à l'endroit où elle reçoit le Jourdain. JESUS-CHRIST après son baptême fit son séjour ordinaire à *Capharnaum*. Et quittant le séjour de la ville de Nazareth, il vint demeurer à *Capharnaum*, qui est proche de la mer sur les confins de Zabulon & de Nephtali. PORT-R. en saint Matth. IV, 13. Il descendit ensuite à *Capharnaum*, ville de Galilée, & il y enseignoit le peuple les jours de Sabbat. BOUR.

☞ CAPHENG. Ville de l'Inde au de-là du Gange, au Royaume de Siam, avec une province de même nom.

CAPHTORIM. *s. m. & plut.* *Caphtorim*, *Caphtorai*. Peuples anciens dont il est parlé dans l'Écriture, *Gen. X*, 14. Mitsaïm fut père des Ludim, des Ananim, des Laabim, des Nephtim, des Phétrusim, & des Chastuim, desquels sortirent les Philistins, & les *Caphtorim*. Quelques Auteurs disent que les *Caphtorim* & les Philistins sont les mêmes peuples; mais on voit par les paroles que je viens de rapporter que Moïse les distingue. Zieglerus, dans son *Arabie*, au mot *HAUVIM*, réfute ceux qui prétendent que ce sont les peuples de Cappadoce; & il les place dans l'Arabie heureuse, entre le détroit arabique & le détroit persique. Bochart les met dans la partie de la Cappadoce qui confinoit la Colchide, & leur donne les *Castuim* pour voisins. Sa raison est que tous les anciens ont dit que les *Caphtorim* sont les peuples de Cappadoce. Pour le confirmer, il ajoute que *caphtor* en hébreu signifie *malum punicum*, une grenade, & que *oidn sîde*, signifie la même chose en grec; & qu'il y avoit en ces quartiers-là une ville de ce nom d'où toute la contrée étoit appelée Sidene. C'est au c. 32 du IV. Livre de son *Phaleg* que Bochart traite de ces peuples.

D'autres Savans ne jugent pas que ce sentiment soit soutenable, parce que la Cappadoce, comme les autres Provinces septentrionales de l'Asie, fut d'abord occupée par les enfans de Japhet, & nullement par ceux de Cham, qui habitoient les pays méridionaux; & que d'ailleurs l'Écriture appelle leur pays une Île. *Amos IX*, 6, *Jer. XLVII*, 47, ce qui a fait dire à quelques Interprètes qu'ils habitoient l'Île de Chypre, & à d'autres, celle de Crète. Mais quelle apparence que du temps d'Abraham, *Deut II*, 23, que les Provinces voisines de la Mésopotamie commençoient à peine à se peupler, il y eût déjà dans l'Île de Crète, ou même dans celle de Chypre, des Colonies nombreuses d'Égyptiens. Quelques autres donc disent que les *Caphtorim*, peuple originairement Égyptien, descendant de Mitsaïm, comme il paroît par la Genèse X, 14, habitoient premierement la côte occidentale de la mer Rouge; qu'ils quitterent ensuite ce lieu pour aller se loger ailleurs; que, selon les plus doctes Commentateurs, le mot hébreu *caphtor*, qu'on a traduit en grec par *Νῆσος*, & en latin par *Insula*, signifie non seulement une Île, mais toute sorte de pays situé le long de la mer, soit qu'il fut tout environné d'eau, soit qu'il ne fût arrosé de la mer que d'un côté; qu'ainsi la côte de la mer Méditerranée, qu'habitoient les Philistins, est ap-

pelee *caphtor*, *He, Isaïe XX*, 6, & qu'il a encore le même sens. *Gen. X*, 5 *Ij. XLII*, 1 & *XLIX*, 1.

CAPÉ-AGA ou CAPÉ-AGASSI. *s. m.* Nom d'un Officier Turc. *Præfectus palatii apud Turcas*. Quatre principaux Eunuques, qui portent tous la qualité d'Agâ, sont toujours auprès du Grand Seigneur. Le premier d'entr'eux est nommé *Capé-AGA*, qui a l'intendance générale du Serrail, & il faut qu'il ait vieilli dedans, pour avoir toute la confiance & la pratique nécessaire à sa charge. Le Grand Seigneur n'a point d'affaires importantes, qu'il ne lui communique, & nous dirions en France proprement qu'il a le secret du cabinet. Il commande les cinq chambres des Pages qui sont dans le Serrail. Il a soin de leur faire apprendre l'exercice des Lettres & des armes. Tous les Eunuques du Serrail, soit les Blancs, soit les Nègres, sont sous sa charge. Ceux même de la Sultane favorite, qu'ils appellent *Hha Seki Sultân*, c'est-à-dire, Sultane privée, ne sont rien sans son ordre; & quand cette femme Reine & Esclave tout ensemble desire quelque chose d'eux, ils en donent avis au *Capé-AGâ*, & elle ne le peut avoir que par son moyen. Du LOIR, p. 89, & 90. Le *Capé-AGA* est le Gouverneur des portes du Serrail, ou le Grand Maître du Serrail. C'est la première dignité des Eunuques blancs. Le *Capé-AGâ* est toujours auprès du Grand Seigneur. Il introduit les Ambassadeurs à l'audience. Personne n'entre ou ne sort de l'appartement du Grand Seigneur sans son ministère. Le Grand Visir lui-même, doit être présenté par le *Capé-AGâ*, quand il veut parler au Prince. Sa charge lui donne le privilège de porter le Turban dans le Serrail, & d'aller par-tout à cheval. Il accompagne le Grand Seigneur jusqu'au quartier des Sultanes, mais il demeure à la porte, & n'y entre point: ses appointemens sont fort modiques; le Grand Seigneur fait les frais de sa table, & lui donne dix sultanins par jour. Chaque sultanin vaut six francs de notre monnoie, ce qui ne fait que 60 livres par jour, & 21900 livres par an; mais sa charge lui attire un très-grand nombre de présens, parce que tout le monde a besoin de lui, & qu'aucune affaire de conséquence ne vient à la connaissance de l'Empereur, qu'elle n'ait passé par ses mains. Le *Capé-AGâssi* ne peut être Bacha quand il quitte sa charge. On peut voir sur cet Officier la *Relation du Serrail* de M. Tavernier, & l'*Etat de l'Empire Ottoman* par M. de la Croix. Voyez aussi ci-dessus AGA.

CAPIBARA. *s. m.* Poisson qui se trouve dans le Patana, rivière de l'Amérique méridionale. *Capibara* Le *Capibara* ressemble assez à un porc. *Hist. Parag. V.* 3.

☞ CAPÉ-CAG-TINGA. Espèce d'Acorus qui croît aux Indes orientales, assez semblable au nôtre, mais plus petit.

CAPIER. *s. m.* Plante qui s'étend en rond, qui a des épines crochues, & des feuilles rondes: son fruit s'appelle *cape*. *Capparis*, *cappar folio minore rotundo*. On l'appelle autrement *caprier*, & c'en est le véritable nom.

☞ CAPIER. *v. a.* Dans les manufactures en soie, fil, laine, &c. c'est arrêter le bout par lequel un echeveau a commencé, & celui par lequel il a fini, de façon qu'au dévidage on puisse toujours trouver & prendre le dernier. Ce qui facilite le dévidage & empêche l'écheveau de se mêler. ENCYC.

CAPIGI. *s. m.* Du Loir écrit *Capidgi*. Terme de relation, Pottier du Serrail. *Janitor palatii Turcici*. Il y a dans le Serrail, ou Maison du Grand Seigneur, quatre à cinq cents *Capigis*, ou Portiers partagés en deux troupes; l'une de trois cents sous un Chef appelé *Capigibassi*, qui a de provision deux à trois ducats par jour; & l'autre de deux cents appelés *Cucciapigi*, & leur Chef *Cucciapigibassi*, qui en a deux. Les *Capigis* ont depuis sept jusqu'à quinze aspres, l'un plus, l'autre moins.

VIGENERE, *Illust. sur l'Hist. de Chalcondyle*, p. 329. Les *Capigis* assistent avec les janissaires à la garde de la première & de la seconde porte du Serrail; quelquefois tous ensemble, comme quand le Turc tient conseil général, qu'il reçoit un Ambassadeur, ou qu'il va à la Mosquée; & quelquefois une partie seulement. Ils se rangent des deux côtés pour empêcher que personne n'entre avec des armes, ou ne fasse du tumulte. *Id.*

La grande porte du Serrail est du côté du septentrion; elle n'est gardée que par des *Capigis*, c'est-à-dire, Portiers, qui n'ont point d'autres armes qu'une petite canne à la main. *Du Loir*, p. 44. Ce mot turc vient de *capig*, *fores*, porte.

CAPIGI-BASSI, ou CAPIDGI-BACHI. *f. m.* Terme de relation. Capitaine, Chef, Commandant des Portiers du Grand Seigneur. *Voyez* CAPIGI. Le *Capigibassi* est un des trois Eunuques de plus grande autorité à la Cour du Grand Seigneur. Il veille la nuit avec ses Eunuques en l'une des salles ou antichambres. *VIGENERE.*

Quand on est au Divan, les deux Capitaines de la porte appelés *Capigi-Bachi*, & le *Tchiaoufch-Bachi* en gardent l'entrée. *Du Loir*, p. 79. C'est le *Capigi-Bachi* & le *Tchiaoufch-Bachi* qui, avec un bâton doré de la hauteur d'une canne, & vêtus d'un brocart d'or, conduisent les Officiers du Divan au Serrail toutes les fois qu'il se tient. *Id.* p. 79 & 90. *Voyez* CAP-AGA.

Le *Capigi-Bachi* est pris de l'un des trois premiers Pages du Kha Oda, ou de la Chambre privée. *Id.* Il y a quatre Capitaines de la porte du Grand-Seigneur, qu'on appelle *Capidgis-Bachis*, qui sont de garde les uns après les autres chaque jour de Divan, à la porte de l'appartement du Grand Seigneur avec un *Tchiaoufch-Bachi*, qui fait la fonction d'un Maître de cérémonies. Les *Capidgis-Bachis* ont 400 *Capidgis* sous leur charge. *Id.* p. 95. Cinquante de ces Portiers commandés par un de leurs Capitaines sont tous les jours de garde à la première & à la seconde porte du Serrail, ayant une petite canne à la main, & l'habit pareil à celui des Janissaires, excepté que leur bonnet n'a point d'*Ujuf*, qui est une corne droite mise par-devant. *Du Loir*, p. 95. Les *Capidgis* ont 15 aïpres de paye par jour, qui valent environ dix sols de notre monnaie. *Id.*

CAPILLAIRE. *f. m.* *Capillus veneris*, ou *Adiantum*. Plante qui a pris son nom, ou par rapport à la couleur noire & lisse de ses tiges, ou parce qu'on se servoit autrefois du *Capillaire* pour empêcher la chute des cheveux. Le *Capillaire* qu'on nomme *Capillaire* de Montpellier, à cause qu'on en trouve beaucoup dans les environs de cette ville, a ses racines rampantes comme celles du polypode, chargées de quelques fibres noirâtres, couvertes de plusieurs membranes fines & roussâtres. Ses tiges sont droites, menues, arrondies, hautes de six à sept pouces, brunes, noirâtres, luisantes, & branchues à leurs extrémités. Chaque branche est chargée de petites feuilles ou pinnules alternes, comme triangulaires, sèches, vertes, soutenues par une petite queue du côté de la pointe de son angle, & garnies sous les replis de leurs marges d'un sillon, qui dans sa maturité donne une poussière fort fine. Le *Capillaire* de Canada se distingue de celui de Montpellier par la grandeur de toutes ses parties. Ses tiges sont brunes, & longues de plus d'un pied. On apporte de Canada une grande quantité d'un *Capillaire* commun. On se sert du *Capillaire* de Canada au défaut de celui de Montpellier; & dans les Provinces qui ont des ports sur l'Océan, on n'emploie pas d'autre *Capillaire* que celui de Canada. Le *Capillaire* s'appeloit anciennement les cheveux de Vénus. On en fait un syrop pectoral, & Montpellier autrefois fournissoit presque toute l'Europe de syrop de *Capillaire*. On prend le *Capillaire* en guise de thé, pour plusieurs maladies du foie & du poulmon. On

met le *Capillaire* dans les bouillons & les tisanes rafraîchissantes, apéritives & pectorales.

CAPILLAIRE se prend encore pour toutes les plantes qui ont quelque affinité avec l'*Adiantum*. On en a fait un ordre particulier. *Plantæ capillares*. On appelle plantes *capillaires* la fougère, le polypode, la langue de cerf, l'osmonde, le politric, &c. Le politric, le cétérac, le saueveie, ou *ruta muraria*, le *Capillaire* ordinaire, ou *Adiantum nigrum*, & le *Capillaire* de Montpellier, sont les cinq plantes *capillaires* usitées dans les boutiques. Il y a deux espèces de *filicula* qu'on nomme l'une *Adiantum album*, l'autre *Adiantum nigrum*, ou *Capillaire* ordinaire. *Voyez* Fougère. L'Amérique est féconde en plantes *capillaires*. Le P. Plumier Minime, en a fait une Histoire, qu'il a intitulée *Traité des Fougères*. On appelle aussi *Capillaris pappus*, aigrette *capillaire*, celles qui sont longues & déliées. *Voyez* CHEVELU. RACINE.

CAPILLAIRE. *adj.* Qui est fait de *capillaire*. Syrop *capillaire*.

CAPILLAIRE. *adj.* *Vaisseaux capillaires*; en Anatomie, ce sont les dernières & les plus petites ramifications des veines & des artères, qu'on appelle quelquefois pour cette raison *vaisseaux évanouissans*, & qui rendent peu de sang, quand on les coupe ou qu'on les rompt. *Capillaris*. On les doit concevoir d'une finesse plus grande vingt fois que les cheveux.

On appelle aussi en Chirurgie, fracture *capillaire*, une fracture qui est si petite qu'on n'a pas moins de peine à l'apercevoir, qu'on en a à voir un cheveu.

CAPILLAIRE. Terme de Physique. On appelle tubes ou tuyaux *capillaires*, ceux dont le cou ou le canal est le plus étroit qu'il est possible, & non pas ceux dont le canal n'a de diamètre que la grosseur d'un cheveu, car on n'en peut pas faire de si petits. Le diamètre des tubes *capillaires* est de la moitié, du tiers, du quart d'une ligne, ou environ. Si un tube *capillaire* communique avec un autre, dont le diamètre est beaucoup plus grand, & qu'on verse de l'eau ou du vis-argent dans le grand tube; ni l'eau, ni le vis-argent ne seront au niveau dans ces deux tubes; mais l'eau montera plus haut dans le tube *capillaire* que dans l'autre, & le vis-argent sera moins élevé dans le tuyau *capillaire* que dans l'autre. La raison de cette expérience est que les parties de l'air qui sont embarrassées & entrelacées les unes dans les autres s'arrêtent à l'ouverture du tuyau *capillaire*, & ne pressent pas la surface de l'eau qui y est contenue, aussi librement qu'elles pressent la surface de l'eau du grand tuyau; ainsi par la pesanteur de l'air, l'eau doit s'élever plus haut dans le tuyau *capillaire* que dans l'autre: à quoi contribue aussi la disposition des parties de l'eau, & la facilité qu'elle a à s'insinuer. Au contraire, les parties du vis-argent ayant une disposition, & une figure différente de celles de l'eau, ne s'insinuent pas aisément, & ne s'élèvent que peu dans le tuyau *capillaire*. Au reste, on ne doit point être surpris que le vis-argent, qui paroît plus fluide que l'eau, coule moins librement que l'eau dans un si petit tuyau, puisque l'expérience fait voir tous les jours que l'huile, qui paroît plus grossière en ses parties, & moins fluide que l'eau, s'insinue cependant plus aisément que l'eau, car une goutte d'huile s'étend plus qu'une goutte d'eau sur un linge, ou sur une étoffe, & l'huile enfermée dans des tonneaux pénètre même l'enduit de plâtre dont on couvre les fonds; & le vin & l'eau se conservent dans les tonneaux sans couler, quoiqu'il n'y ait point d'enduit de plâtre.

La branche *capillaire* d'un tuyau recourbé. Un siphon qui a une branche *capillaire*.

CAPILLAMENT. *f. m.* *Voyez* CAPILLATURE. CAPILLATURE, *f. f.* Terme dont les Anatomistes & les Botanistes se servent en parlant des plantes qui ont des feuilles, ou des racines déliées, &



qui sont comme des espèces de cheveux. *Capillamentum*. Ils se servent aussi du mot *Capillament*, qui est même le plus usité.

**CAPILLUS VENERIS.** f. m. C'est l'*Adiantum nigrum*. Ses feuilles ressemblent à celles de la coriandre. Il ne jette ni tige, ni fleur, ni graine.

**CAPILOTADE**, f. f. Ragoût qu'on fait des restes de volailles, & de pièces de rôti dépecées. *Minutum miscellaneum*. Il faut faire une *capilotade* de ces têtes, cuisses & carcasses de chapons, perdrix, levrauts, &c.

On dit figurément & proverbialement, qu'on a mis quelqu'un en *capilotade*, quand on l'a déchiré & mis en pièces sans aucun ménagement.

**CAPILOTADE** signifie aussi un recueil de chansons qu'on appelle autrement *Alphabet de chansons*. Ce recueil contient autant de différentes chansons qu'il y a de lettres dans l'Alphabet : ces chansons sont courtes & galantes, ou bachiques ; la première commence par un mot dont la première lettre est un *A*, la seconde commence par un mot dont la première lettre est un *B*, & ainsi des autres.

**CAPIOGLAN.** f. f. Terme de relation. Espèce de valet qui a soin dans le Serrail des jeunes Azamoglans, ou enfans de tribut que le Grand Seigneur y appelle pour servir auprès de sa personne. **VIGENERE.**

**CAPION.** f. m. Terme de Marine. On appelle sur la Méditerranée l'étrave, le *capion* de proue ; & l'étambord, le *capion* de poupe. On dit *capion* à *capion*, pour signifier la distance de l'extrémité de la poupe à celle de la proue.

**CAPISCOL.** f. m. Dignité de Chef, ou de Doyen, en plusieurs Chapitres & Eglises Cathédrales ou Collégiales, particulièrement en Provence & en Languedoc. La dignité de *Capiscol* est comme celle de Chantre dans d'autres Eglises. Il n'est le premier que dans le chœur.

Le P. Hélyot dans son Histoire des Ordres Religieux, T. VIII. C. 13, dit que dans l'Abbaye de S. Victor de Marseille c'est la même chose que Préchantre, *Præcantor* : car parlant de M. d'Authier de Sigau, Evêque de Bethléem, & Fondateur de la Congrégation des Missionnaires du Clergé, & qui étoit *Capiscol* de cette Abbaye, il dit : il se démit de l'Office de *Capiscol* ou Préchantre, qu'il permuta contre un bénéfice à simple tonsure. Le *Capiscol* de l'Abbaye de S. Victor à Paris, avoit quatre Prieurés. P. HÉLIOT, T. V, p. 165. Ce mot, selon Ménage, vient de *caput Scholæ*. D'autres, mais sans vraisemblance, veulent que de *caput Chori*, on ait fait *Capiscol*, & disent que ce nom marque ce que nous disons ci-dessus, qu'il est le premier dans le chœur.

Le *Capiscol* a été aussi une charge militaire, selon Du Cange.

**CAPITAINAGE.** f. m. Dans le pays de Forêts est un droit qu'on appelle taille baptisée ; c'est un droit porté par les terriers du Roi, au par-dessus du cens. Pour la perception de ce droit, on fait des rôles.

**CAPITAINE.** f. m. Chef, Général d'armée. *Dux*, *Imperator*. Homme de guerre, qui entend la guerre, & qui fait bien la guerre, grand guerrier. Pompée étoit un sage & vaillant *Capitaine*. Philippe fut déclaré le *Capitaine* des Macédoniens & des Grecs, Ferdinand Gonzalve de Cordoue, a été surnommé le *Grand Capitaine*. M. de Rohan a écrit un livre intitulé, *Le parfait Capitaine*. Il y a de grands *Capitaines*, qui hors de-là sont de fort petits génies. P. BOURD.

**CAPITAINE** se dit encore par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement. Ce Roi étoit un grand *Capitaine*. Ce Général étoit plus soldat que *Capitaine*. **ACAD. FR.**

**CAPITAINE** se dit aussi d'un moindre Officier d'armée, qui commande une Compagnie de soldats, soit à pied, soit à cheval. *Ordinis ductor*, *Centurio*. Un *Capitaine* de Dragons. Un *Capitaine* dans un vieux corps, &c. Ce mot & tous les suivans

viennent de *caput*. On a dit autrefois *Chevetaine*, comme il paroît dans l'Histoire de Joinville, qui parle d'un *Secedum Chevetaine* des Soudans. On a dit aussi *Capet* pour Chef : ce qui a donné lieu au surnom de Hugues *Capet*, suivant l'opinion de Cénalis.

**CAPITAINE-Lieutenant**, est celui qui commande une Compagnie d'ordonnance de Gendarmes, de Chevaux-légers, de Mousquetaires, tant du Roi que de Monseigneur le Dauphin, de la Reine, de Monsieur, lesquels par honneur portent eux-mêmes le nom de *Capitains* de ces Compagnies. *Expeditæ leviter armatorum equitum turma Præfectus*.

On donne aussi le nom de *Capitaine-Lieutenant* à tous les Lieutenans de la Compagnie colonelle d'un Régiment d'Infanterie.

**CAPITAINE des Gardes** est l'Officier qui commande une des quatre Compagnies des Gardes à cheval, qui servent auprès de la personne du Roi. *Custodum corporis cohortis Præfectus*, ou *Prætorii Præfectus*.

**CAPITAINE aux Gardes** est un Officier qui commande une des trente Compagnies d'Infanterie qui composent le Régiment des Gardes Françaises. *Prætorianus Centurio*.

**CAPITAINE en second** est l'Officier qui commande une partie d'une Compagnie, quand elle est trop forte d'hommes. *Centurionis vel Præfecti in eadem turma vel cohorte adjutor*. C'est une place qu'on a donnée à plusieurs *Capitaines* réformés, pour avoir quelque espèce de commandement.

**CAPITAINE en Pied** est un Officier dont la charge ou la Compagnie ont été conservées, lorsqu'on a réformé les troupes. *Ductor ordinis servati, cæteris exauctoratis ac dimissis*.

**CAPITAINE Réformé** est l'Officier dont la place & la charge ont été supprimées, & qui est quelquefois conservé dans le même corps sous le nom de *Capitaine en second* ou de *Lieutenant*. *Ductor ordinis exauctorati, Ductor exauctoratus*.

**CAPITAINE Réformé en pied**. C'est un Mestre de Camp dont le Régiment a été cassé & réduit en une compagnie franche, qu'il commande encore en qualité de *Capitaine réformé en pied*. *Tribunus exauctorata legione suâ cohortis Præfectus*.

**CAPITAINE d'Armes**, est un Officier établi dans les compagnies de Suisses & dans les vaisseaux, pour veiller sur les armes de la compagnie, & avoir soin qu'elles soient toujours en bon ordre. *Armorum custos ac præfectus*. On le dit aussi des *Capitaines du charroi*; *Commeatum Præfectus*; des *Capitaines des guides*. *Dux viarum*.

**CAPITAINE**, est aussi un Officier de mer qui commande dans un vaisseau, dans une galère, un brulot, ou autre bâtiment. *Navis præfectus*. Le Pilote commande aux matelots, & le *Capitaine* aux soldats. Les vaisseaux-pavillons ont deux *Capitaines* qui ont soin de faire le détail du service. Il y a aussi des *Capitaines en second*, aussi-bien que des Lieutenans, qui servent à soulager les *Capitaines en pied*.

**CAPITAINE de Port**, est un Officier de Marine établi dans les ports où il y a un arsenal, qui a soin de garder le port & les vaisseaux qui y sont ancrés, comme sont ceux de Brest, Toulon, Rochefort, &c. *Præfectus, custos portuum*. Il y a aussi des *Capitaines Gardécôtes*, dont il est fait mention dans l'Ordonnance de la Marine, qui commandent la Milice établie pour garder les côtes, & empêcher les descentes. *Orarum maritimarum Præfectus*.

**CAPITAINE**, se dit aussi de celui qui commande dans quelques Maisons Royales. *Regiarum Ædium Præfectus*. Le *Capitaine* de S. Germain, de Versailles, du Château du Louvre.

**CAPITAINE** se dit encore de ceux qui commandent les Gardes des Chasses, dans une certaine étendue de pays qu'on appelle Capitainerie. *Venationis Præfectus*.

Les *Capitaines* des Chasses sont des Juges qui ne connoissent point des Eaux & Forêts, mais seulement des faits de Chasse. Quand il y a appel des

Jugemens des Capitaines, les appellations se relèvent aux sièges des tables de marbre, & de là au Parlement.

**CAPITAINE**, se dit aussi de ceux qui commandent les Milices des bourgeois dans les villes, qui sont distribuées par compagnies. *Dux copiarum urbanarum*. Les Capitaines de la ville ont eu ordre de mener leurs compagnies au-devant du Roi à son entrée.

**CAPITAINE** se dit aussi en mauvaise part, de ceux qui se mettent à la tête d'une troupe de vagabonds pour piller & pour voler. *Latronum Dux*. Un Capitaine de bandits, de voleurs, de Bohémiens, de filous, de coupeurs de bourse.

☞ Dans les Fermes du Roi, on appelle *Capitaine Général*, celui qui commande un certain nombre de gardes pour veiller aux intérêts des Fermiers, empêcher la fraude, saisir les marchandises prohibées, &c.

☞ Dans l'Artillerie, le *Capitaine conducteur Général* est un Officier qui a sous lui des Capitaines conducteurs pour faire exécuter les ordres du général relativement aux équipages de l'Artillerie.

☞ Le *Capitaine Général des charrois*, est un homme préposé pour le transport de l'Artillerie.

☞ Dans les vivres, le *Capitaine Général* est celui qui est placé à la tête des Equipages pour les entretenir en bon état & veiller au bon ordre dans une partie. Il a sous ses ordres les Capitaines particuliers, chargés chacun de 50 chevaux; & qui ont sous eux un Lieutenant & un Conducteur.

☞ *Capitaine des Guides*. Celui qui est chargé du détail des chemins de l'armée.

☞ Dans les Villes de Guerre, le *Capitaine des portes* est celui qui est chargé d'aller prendre le matin les clefs chez le Gouverneur pour les ouvrir, & de les lui porter le soir quand elles sont fermées.

**CAPITAINE**. Sorte de poisson qui se pêche le long des côtes de l'Amérique. On l'appelle ainsi, parce qu'il a autour du cou cinq rangs d'écaillés dorées, disposées à peu-près comme un hausse-col. Il est armé de grandes pointes piquantes comme des aiguilles, & il a deux ailerons, ou nageoires de même forme dont il se sert pour se battre contre les autres poissons. Il a du rapport avec la carpe; mais il est plus grand, & plus gros. Sa chair est de bon goût.

**CAPITAINERIE**. f. f. Gouvernement d'une Maison Royale, & des terres qui en dépendent. *Præfectura*.

On le dit aussi des charges des Capitaines de Chasses, & de l'étendue de leur ressort. La *Capitainerie* de Fontainebleau, du Bois de Boulogne. La *Capitainerie* de Livri s'étend jusqu'à la Varenne du Louvre. On a aussi retenu le même nom pour la Jurisdiction des Chasses Royales, qui ont leurs *Capitaineries* assez souvent jointes aux Maisons Royales voisines. Ce qui fait voir que ces anciennes *Capitaineries* étoient des Gardes Royales, auxquelles ce n'est qu'improprement qu'on donne le nom de gouvernement. *MÉNESTRIER, Hist. de Lyon, p. 525.*

**CAPITAINERIE** se dit aussi en particulier de la Jurisdiction pour les enrôlés de la Comté de Roussillon. *PATRU.*

**CAPITAINERIE**, en quelques Maisons Royales, se dit du lieu affecté au logement des Capitaines du Châteaueu & des Chasses. Loger à la *capitainerie*.

**CAPITAINERIE**. Garde côte marine. On donne ce nom à une étendue de pays le long des côtes de la mer, qui renferme un certain nombre de paroisses sujettes à la garde des côtes. Chaque *capitainerie* est commandée par un Capitaine général, un Major général & un Lieutenant général, qui en forment l'Etat Major.

**CAPITAINESSSE**. adj. f. On appelle Galere *capitainesse*, celle que monte le Commandant. *Voyez CAPITANATE.*

☞ **CAPITAINIES** ou **CAPITAINERIES**. Nom des quatorze petits gouvernemens dans le Brésil, selon la division que les Portugais ont faite de ce pays,

dont ils sont les maîtres. La *Capitainerie* ou *Capitainerie* de Para, de Maragnan, &c.

**CAPITAL**. f. m. Le fonds d'une rente, indépendamment des intérêts; le fort principal, qui engendre & qui produit des intérêts. *Caput, fors*. En matière d'arrérages, il les faut payer avant que de rien imputer sur le *capital*. On en use au contraire pour les intérêts d'une obligation.

**CAPITAL** se dit aussi du fonds d'un Marchand qu'il apporte en société; & en ce cas il est opposé à *gain*, & au profit qui y survient.

On appelle aussi *capital*, le fonds du cheptel; & en ce cas il est opposé à *croît*; qui est le profit du bétail qu'on a donné à nourrir.

**CAPITAL**, dans le sens figuré, signifie ce qu'il y a de principal dans une chose, dans une affaire; ce qu'il y a de plus important, d'essentiel. On dit en ce sens, faire son *capital* d'une chose; pour dire, en faire sa principale affaire, sa principale occupation, son principal objet. *In rem aliquam potissimum incumbere. Præcipuam alicui rei operam dare*. C'est le *capital*, ou le point principal du procès. La plupart des femmes font leur *capital* de plaire, d'aimer, & d'être aimées. *COMBER*. On laisse là le *capital* du Christianisme pour les apparences, dont les hommes se laissent trop aisément éblouir. *DE VILL.* Comme S. Athanase s'opposa seul à l'hérésie d'Arius, les Ariens se firent un *capital* de sa ruine. *HERMAN.* Socrate faisoit son *capital* de la Morale.

**CAPITAL**, *ALE.* adj. C'est un épithète par laquelle on désigne ce qui a quelque prééminence, qui est comme le chef & la source de quelque chose, & il signifie grand, considérable, principal, essentiel. L'abondance des preuves n'est supportable que quand il s'agit d'un dogme *capital*, qui peut trouver de la résistance dans les esprits. Le point *capital* de l'affaire, c'est, &c. *LE MAIT.* Dessin *capital*. *PASC.* Défaut *capital*. *Id.* Les vérités *capitalles* de la foi. *ARN.*

☞ *Crime capital* est un crime qui mérite la mort. *Crimen capitale*. L'assassinat est un crime *capital*. *Peine capitale*, le dernier supplice. *Ennemi capital, capitalis adversarius*, ennemi juré, mortel, irréconciliable.

☞ Les sept péchés *capitaux*, les sept péchés mortels.

**CAPITALE du Bastion**, en termes de Fortification, est la ligne tirée depuis le centre du bastion, jusqu'à la pointe, ou depuis l'angle du polygone, qui est l'angle de la figure, jusqu'à l'angle flanqué, qui est la pointe du bastion. Les *capitales* ont 35 à 40 toises, c'est-à-dire, depuis la pointe du bastion jusqu'à l'endroit où se rencontrent les deux demi-gorges. Ici ce mot est pris substantivement.

**CAPITAL**. Terme de Peinture, est aussi un terme qui se dit en parlant d'un dessin, ou d'un tableau, ou de quelque autre ouvrage d'un grand maître. Un dessin *capital* est un dessin qui renferme une composition de quelque importance, & qui mérite une attention particulière, & par l'excellence de l'exécution, & par la beauté de la pensée. C'est aussi ce qu'un Artiste a fait de plus parfait dans le genre de travail auquel il s'étoit consacré; mais il est vrai que ce terme est en quelque façon consacré aux Dessins. L'étude d'un pied, d'un bras, d'une tête, d'une figure même, ne peut être appelé un dessin *capital*. Les curieux font grand cas des dessins *capitaux*.

☞ On appelle aussi couleurs *capitales*, en peinture, les couleurs naturelles dont on forme les autres en les rompant.

☞ *Médecines capitales*, en Pharmacie, sont certaines préparations remarquables par leurs propriétés, telles que le Mitridate, la Thériaque &c.

☞ *Ville capitale*, en Géographie, ou simplement *Capitale*, f. f. On appelle ainsi la principale ville d'une Province, d'un Royaume, d'un Etat. *Urbs Provincia, Regni caput; urbs princeps Provincia, Regni, Orbis*. Paris est la *capitale* ou la *Ville capitale* de la France. Londres est la *capitale* d'Angleterre

Rouen la *capitale* de la Normandie. Moscou la *capitale* de Moscovie. Constantinople la *capitale* de l'Empire Ottoman. Rome est la *capitale* du Christianisme. MAIMB. Genève est la *capitale* du Calvinisme.

Les Grecs se servoient du mot Métropole pour exprimer la même chose. Quelquefois la Capitale est la résidence du Prince; quelquefois aussi le Prince réside ailleurs. En France la *capitale* est Paris, la résidence du Souverain est Versailles. Cologne est la *capitale* de l'Electorat de même nom; Bonne est la résidence de l'Electeur. Vienne est *capitale* & résidence en même temps.

Lettres *capitales*, en terme d'Imprimerie, sont les grandes lettres qu'on met ordinairement au commencement des livres, des chapitres, au commencement de chaque période, ou de chaque vers. *Litteræ majores, majusculæ*. Tous les noms d'hommes, d'arts, de sciences, de dignités, de Provinces, de Royaume, &c. doivent commencer par une lettre *capitale*. Elles ne sont pas seulement différentes par la grosseur; mais la plupart le sont aussi par leur figure. On les appelle aussi *majusculæ*.

CAPITAN. *s. m.* Fantaron qui se vante d'actions de bravoure incroyables, d'une bravoure qu'il n'a pas. *Thrafo, miles gloriosus*. Les *Capitans* sont des personnages ridicules, qu'on introduit souvent dans la Comédie, particulièrement dans l'Italienne.

Ce mot est purement espagnol, un *Capitan*, Capitaine.

CAPITANATE, une des douze Provinces du Royaume de Naples. C'est l'*Apulia Daunia* des Anciens. Les Italiens l'appellent aujourd'hui *Puglia plana*, c'est-à-dire, la *Pouille plaine*, parce qu'en effet cette Province n'a presque que des plaines. Elle est bornée au nord par le golfe de Venise, au levant par la terre de Barri, au midi par la Basilicate, & la Principauté citérieure, au couchant enfin par le Comté de Molise, & une partie de l'Abruzze citérieure. Elle a environ 21 lieues de longueur, & autant dans sa plus grande largeur.

Elle a le nom de *Capitanate*, depuis l'Empereur Basile qui y envoya un Gouverneur, auquel il donna le titre de *Capitan*, ou *Capitaine*. Ceux qui en parlent sont Léandre, *Descript. Ital. p. 249*. Scipion Mazella, *Reg. Neap.* Merula dans sa *Cosmog.* &c.

CAPITAN-BACHA. *s. m.* Amiral Turc, Bacha de la mer. *Thalassiarchus Turcarum*. Quelques Dictionnaires mettent aussi *Capoutan-Bacha*: on dit toujours *Capitan-Bacha*, de l'Italien *Capitano*, qui a beaucoup de cours depuis long-temps dans la Grece & les Etats qu'occupe le Grand-Seigneur, & qui en avoit avant même qu'il en fût maître. Voyez d'Herbelot au mot *Capudan*. Pour les Empereurs Grecs de Constantinople, ce nom se donnoit aux Gouverneurs de Provinces qu'ils envoyoit en Italie, de l'Italien *Capitano*, Capitaine. Les Turcs disent *Capudan Bacha*. Ce mot ne vient point de *capu* ou *capu*, qui en turc signifie porte; mais de l'Italien, comme on l'a dit.

Les Turcs appellent aussi *Capudan Reis*, ou *Reis Bachi*, celui que nous appelons Pilote Royal.

CAPITANE. *s. f.* Terme de Marine. La galère *Capitane* est la galère principale que monte le Commandant. *Navis prætoria, navis princeps*. En France, depuis la suppression de la charge de Capitaine Général des galères, faite en 1669, il n'y a plus de galère *Capitane*. La première s'appelle *Réale*, & la seconde *Patrone*. On disoit autrefois *Capitainesse*.

CAPITANES. Nom des Gouverneurs de Province sous les Empereurs Grecs, en Italie. C'est de là qu'à pris son nom la Province du Royaume de Naples appelée *Capitanate*.

CAPITANIE. *s. f.* C'est la même chose que *Capitainie* & *Capitainerie*.

CAPITATION. *s. f.* Imposition, droit qui se leve sur chaque personne à raison de son travail, de son industrie, de sa charge, de son rang, &c. *Tributum uniuscujusque capiti impositum, census capitum,*

*census in capita, capitatio*. Cette espèce de tribut est ancienne. Théophylacte, sur l'Épître de S. Paul aux Romains, c. 13, & Écuménius sur la même Épître, c. 18, en parlent, & l'appellent en grec κεφαλῆται, *capitation*. Les tailles s'imposent par *capitation* sur chaque personne. Elles répondent au *tributum* des Latins; au lieu que l'imposition sur les marchandises, s'appeloit *vectigal*, *quia vehentur*. Les premières *capitations* en France s'appelèrent *fouages*, & ne duroient qu'un an. Depuis, on les appela *tailles*, lorsque sous Charles VII, elles furent rendues perpétuelles. En Dauphiné, la *capitation* s'appelle *capage*. On appelle encore *capitation*, une certaine taxe qu'on impose par tête dans les besoins de l'État. La *capitation* a été établie en France par une Déclaration du Roi du 18 Janvier 1695. On lève sur les habitans de la campagne, un droit à peu-près semblable qu'on appelle *taille*. Personne en France n'est exempt de la *capitation*, pas même les Princes. Les Ecclésiastiques ne payent point de *capitation*; mais ils donnent l'équivalent sous d'autres noms. La connoissance des affaires qui regardent la *capitation*, est attribuée aux Intendants des Provinces; & à l'égard de la ville de Paris, aux Prévôt des Marchands & Echevins, à la charge de l'appel au Conseil du Roi.

CAPITAUX. *s. m. pl.* Terme de Coutume. On appelle *capitaux* en quelques Provinces, ceux qui relèvent immédiatement du Chef ou du Roi. *Qui à regem tenent in capite*.

CAPITE. Terme de Marine. Lit de vaisseaux. Voyez *CAJUTES*.

CAPITEL. *s. m.* On appelle ainsi l'extrait d'une lessive composée de cendre, d'eau & de chaux vive. *Lixivia pars liquidior*. Le *Capitel* entre dans la composition du savon, tant blanc que noir.

CAPITEUX, EUSE. *adj.* Qui fait mal à la tête, ou qui porte à la tête. Il ne se dit que du vin & autres liqueurs. Les grands défauts des vins secs, sont d'être verts, ou liquoreux, ou terrestres ou *capiteux*. *Spéc. de la Nat.* C'est la fleur du houblon qui rend la bière *capiteuse*, & capable d'enivrer.

CAPITOLE. *s. m.* Forteresse fameuse de Rome sur le mont Tarpéien, où il y avoit un temple de Jupiter, qui, à cause de cela, s'appeloit *Capitolin*. *Capitolium*. C'étoit là que s'assembloit le Sénat; c'étoit là que l'on contraignoit les Chrétiens de sacrifier aux faux Dieux. Les premiers fondemens du *Capitole*, furent jetés l'an 139 de Rome par Tarquin l'Ancien. Servius son successeur éleva l'édifice, & ce fut Tarquin le Superbe qui le fit achever l'an 221; mais il ne fut consacré que trois ans après que les Rois eurent été chassés, & le Consulat établi. Ce fut le Consul Horace qui fit la cérémonie de la dédicace l'an de Rome 246. On appela cette forteresse *Capitole* du mot latin *caput*, à cause d'une tête qu'on y trouva en creusant les fondemens de ce bâtiment. Le plus fameux temple du *Capitole* étoit celui de Jupiter Capitolin. On dit qu'il avoit 800 pieds de tour. Ce temple consistoit en trois parties: en une nef dédiée à Jupiter; & en deux ailes, dont l'une étoit consacrée à Junon, & l'autre à Minerve. On y montoit par degrés. Lipse en compte jusqu'à cent, parce que Tacite en donne autant au rocher sur lequel le *Capitole* étoit bâti; mais il y en avoit, ou il pouvoit du moins y en avoir un plus grand nombre au rocher qu'au temple. Le portail & les côtés étoient entourés de galeries, dans lesquelles ceux qui avoient eu l'honneur du triomphe, donnoient un magnifique repas au Sénat, après avoir offert des sacrifices aux Dieux. Les dedans & les dehors brilloient d'une infinité d'ornemens. La statue de Jupiter, son foudre d'or, son sceptre & sa couronne étoient les principaux. Il y avoit encore dans le *Capitole* un temple de Jupiter Gardien, un de Junon, l'Hôtel de la Monnoie, & sur la pente le temple de la Concorde. Voyez la *Roma Vetus* du P. Alexandre Donat Jésuite, de l'édit. d'Amsterdam de 1695. Il y décrit le *Capitole* très-exactement. Le *Capitole* fut brûlé sous

Vitellius, & Vespasien le fit rebâtir dans le temps de la destruction du Temple de Jérusalem. Le feu du Ciel Payant encore brûlé sous l'Empire de Tite, Domitien le fit rebâtir avec plus de pompe, & ordonna des jeux que l'on célébroit tous les cinq ans. Les Chrétiens ont bâti dans le même endroit une Eglise appelée *Ara Cali* en l'honneur de la sainte Vierge. Vigenere traite du *Capitole* dans ses *Annot. sur Tite-Live, T. I. p. 674 & suiv.*

On appelle de même *Capitoles*, les principaux temples des Colonies des Romains. Il y en avoit à Constantinople, à Jérusalem, à Carthage, à Ravenne, à Milan, à Capoue, à Vérone, à Cologne, à Treves, à Narbonne, à Aurun, à Pamiers, à Nîmes, à Besançon, à Saintes, à Clermont, à Reims, à Rhodès & à Toulouse, où on le voit encore, & dont Grégoire de Tours a parlé, *Hist. Franc. L. I. C. 28 & De Glor. Mart. L. I. c. 48.*

C'est du *Capitole* qui étoit à Toulouse que les Echevins de cette Ville ont pris le nom de *Capitouls*.

On a aussi donné ce nom à des forteresses, à des lieux où l'on rendoit la Justice, & à quelques Chapitres de Religieux.

**CAPITOLIN.** adj. Qui n'est en usage qu'au masculin, en latin *Capitolinus*, d'où le mot de *Capitolin* a été formé. Il signifie, qui a rapport au Capitole, qui appartient au Capitole; c'est une épithète & un surnom qui a été donné à diverses choses.

Le Mont *Capitolin*, *Mons Capitolinus*, étoit une des sept montagnes de Rome, à laquelle on donna ce nom, parce qu'en y fouillant pour jeter les fondemens d'un temple de Jupiter, on y trouva un crâne, ou une tête d'homme, *caput*, d'où se fit *Capitolinus*; ou, selon d'autres, à *Capite Toli*, de la tête de Tulus, qui y fut trouvée. Cette montagne avoit été nommée jusques-là montagne de Saturne, *Mons Saturnius*, parce que c'étoit le lieu du Latium où Saturne avoit demeuré. Elle porta aussi le nom de montagne de Tarpeia, parce que Tarpeia Vestale y fut assassinée sous les boucliers des Sabins, auxquels elle avoit livré la citadelle de Rome, & à qui elle demandoit pour récompense les bracelets d'or ornés de pierreries qu'ils portoient au bras gauche. Il y avoit jusqu'à trente temples sur le mont *Capitolin*. Le plus magnifique & le plus célèbre étoit celui de Jupiter. Voyez Rosin, *Antiq. L. I. c. 5.* & Dempsterus dans ses *Antiq. Rom.*

Jupiter *Capitolin*, surnom qui fut donné à Jupiter, à cause du temple qu'il avoit sur le mont *Capitolin*. Tarquin, fils de Demaratus, & surnommé le Vieux, fit vœu de bâtir ce temple, & le commença; Tarquin le Superbe le bâtit, & Horatius Pulvillus le dédia. Ce temple fut brûlé dans la guerre civile de Marius & de Sylla, & réparé ensuite par Q. Catulus, & dédié une seconde fois. Pline, *L. III, c. 5, L. VII, c. 28, L. X, c. 22, L. XXXIII, c. 13 & 12, L. XXXIV, c. 7.* Suetone, *in Jul. Caf. c. 15.* Il fut encore brûlé sous Vitellius, & réparé sous Vespasien. Dion, *L. LXV.* Suet. *in Vesp. ch. 8.* C'étoit dans ce temple de Jupiter *Capitolin* qu'on prêtoit le serment de fidélité aux Empereurs. Pline, *L. II, c. 7,* & qu'on faisoit les vœux publics. C'étoit là que ceux à qui l'honneur du triomphe étoit décerné, étoient portés dans un char, & avec tout l'appareil du triomphe & de leurs victoires; après quoi ils faisoient un festin dans le temple de Jupiter *Capitolin*, ou, selon d'autres, sous les portiques du Capitole.

Les Jeux *Capitolins* étoient des combats institués par Camille à l'honneur de Jupiter *Capitolin*, en mémoire de ce que le Capitole n'avoit point été pris par les Gaulois, *Tite-Live, L. V, c. 30.* Plutarque, dans ses *Questions Romaines*, quest. 53, dit qu'une partie de la cérémonie étoit que le Crieur public mît les Sardois, c'est-à-dire, les Etruriens à l'enclère. On prenoit aussi un vieillard, à qui l'on pendoit au cou une bulle, telle qu'en portoient les enfans, & on l'exposoit à la risée publique. Festus dit qu'on l'habilloit d'une robe *prétexée*, & qu'on lui pendoit au cou une bulle d'or, non pas comme à

un enfant, mais parce que c'étoit l'ornement des Rois d'Etrurie.

L'Empereur Domitien institua aussi des Jeux *Capitolins* qui se célébroient à Rome, non pas tous les ans comme ceux de Camille, mais tous les cinq ans, dans lesquels on distribuoit aux Poètes des prix & des couronnes que l'Empereur lui-même leur mettoit sur la tête. Ces Jeux *Capitolins* de Domitien furent si célèbres, que l'on changea dans l'Empire la coutume de compter par lustres; & l'on compta par les Jeux *Capitolins*, comme en Grèce par les Olympiades. Cet usage duroit encore au temps qu'écrivoit Censorinus, c'est-à-dire, vers 230, sous Gordien. La fête n'étoit pas pour les seuls Poètes; il y avoit aussi des combats, & des récompenses pour les Orateurs, les Comédiens, les Histrions, & les Joueurs de toutes sortes d'instrumens. On peut voir sur ces Jeux & les précédens, Rosinus, *Antiq. Rom. L. V. c. 18,* & Godwin, *Antholog. Rom. L. II. sect. 3. c. 7.*

**CAPITOLIN.** s. m. est aussi un surnom d'homme. *Capitolinus.* M. Manlius fut surnommé *Capitolin*, parce que pour avoir voulu se rendre maître de Rome, il fut précipité du haut du Capitole. Julius *Capitolin* ou *Capitolinus*, est un Historien qui vivoit sous Dioclétien, & qui a écrit les vies d'Antonin Pie, de Luce Vere, d'Albin, de Macrin, des deux Maximes, des trois Gordiens, de Maxime & de Balbin.

**CAPITON.** s. m. Ce qui reste quand on a dévidé toute la soie de la coque d'un ver, ce qu'on en peut encore tirer avec le peigne pour le filer. *Bombycinum infectum, vellus bombycinum tortilis fusi expers.* C'est la bourre, la partie la plus grossière, qu'on sépare avec des cardasses. On s'en sert à faire des lacis, les étoffes les plus communes & de bas prix.

**CAPITOU.** s. m. est le nom des premiers Magistrats de Police de Toulouse, qui ont la même fonction qu'ailleurs les Consuls ou Echevins. *Consul.* On dit à Toulouse.

*Cil de noblesse à grand titoul,  
Qui de Toulouse est Capitoul.*

Ce nom a été donné à ces Officiers à cause du lieu où ils s'assembloient, qui s'appeloit le Capitole, & qui avoit le même nom & le même usage que celui de Rome.

Autrefois les *Capitouls* étoient pris en nombre égal du Bourg & de la Cité de Toulouse, six de l'un & six de l'autre. En 1336, la ville se trouvant plus peuplée que le Bourg, des douze *Capitouls* on en choisit huit de la ville, & quatre seulement du Bourg. En 1389 ou 1390, Charles VI les réduisit à quatre. En 1392, il augmenta le nombre de deux, & ils furent six; & la même année il les augmenta encore de deux, de sorte qu'ils étoient huit. En 1400 ou 1401, il ordonna qu'ils seroient douze. Enfin en 1438, (la Faille dit en 1401) ils furent réduits à huit, comme ils sont encore à présent. Cette Charge ne dure qu'un an, & elle anoblit; & dans plusieurs anciens Actes ils sont appelés *Capitulum Nobilium Tolosa.* Ceux qui l'ont été, se qualifient aussi de Bourgeois, sont appelés à tous les conseils généraux, & ont droit d'image, c'est-à-dire, que l'année de leur administration étant faite, ils sont peints dans la Maison de Ville; coutume qu'ils ont retenue des anciens Romains, comme on le peut voir dans Sigonius, *de Antiquo Jure Civium Romanorum, L. II.*

Les *Capitouls* sont si jaloux de ce nom, que les Consuls de Muret l'ayant pris, ils leur firent faire défense de le porter, par Sentence du Sénéchal de Toulouse, du 15<sup>e</sup> Juin 1518. Ils sont appelés dans les anciens Actes *Consules Capitularii*, ou *Capitolini*, & leur compagnie *Capitulum.* C'est de-là que vient le nom de *Capitularii*, & de *Capitoul.* Celui de *Capitolini* vient de ce qu'ils ont la garde de la Maison de Ville, qui s'appelle Capitole, *Capitolium.* Voyez Catel dans son *II<sup>e</sup> L. de l'Hist. de Languedoc*, & la Faille dans ses *Annales de la ville de Toulouse*



où il donne des listes des *Capitoulz*, dont les plus anciens ne sont que de 1271.

Ménage dérive aussi ce mot de *Capitolini*. On les appelle *Capitulaires*, & en quelques autres lieux de France *Capitoliers*.

**CAPITOULAT**. s. m. On appelle ainsi les différens quartiers ou régions de la ville de Toulouse, dont chacun est régi par un Capitoul. Toulouse est aujourd'hui divisée en huit *Capitoulats*; & ces *Capitoulats* ou régions, sont divisées en Moulans, qui ont chacun un Dixainier, lequel a charge d'avertir le Capitoul de ce qui se passe en sa dixaine, & de faire savoir aux habitans de sa dixaine ce que le Capitoul du quartier lui commande de faire savoir. Le *Capitoulat* de la Daurade est le premier *Capitoulat* de Toulouse. *CATEL, Hist. de Lang. L. II, p. 145.* Les autres sont le *Capitoulat* de Saint Etienne, qui prend son nom de l'Eglise Cathédrale qui y est renfermée; le *Capitoulat* du Pont vieil; le *Capitoulat* de la Pierre; le *Capitoulat* de la Dalbade; le *Capitoulat* de Saint Pierre de Cuismes; le *Capitoulat* de Saint Barthélemi; le *Capitoulat* de Saint Sernin en Toulouse. *Id. p. 144.* *Catel* écrit *Capitoulat* & *Capitoulat*.

**CAPITOULAT**. se dit aussi de la charge des Capitoulz, & du temps qu'ils l'exercent. Le *Capitoulat* est une charge honorable; il est défendu aux *Capitoulz* de Toulouse de quitter pendant l'année de leur *Capitoulat*, & il leur est enjoint d'y faire une résidence continuelle.

**CAPITULAIRE**, adj. de t. g. Qui s'applique à ce qui concerne une assemblée de Chanoines ou de Religieux. Acte qui se passe dans un Chapitre, soit de Chevaliers, soit de Chanoines, soit de Religieux. *Equitum, Canoniorum, Monachorum simul congregatorum decretum.* Il a été fait plusieurs délibérations & actes *capitulaires* pour régler la discipline de cette Maison, de cet Ordre.

**CAPITULAIRE**. s. m. Ordonnance, Règlement, Constitution de nos Rois des deux premières races. On a appelé les *Capitulaires* de Charlemagne, *Capitularia Caroli Magni*, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, les Ordonnances & les Loix, tant Ecclésiastiques que Civiles, qui ont été faites par ces Empereurs. *Caroli Magni aliorumque Francie Regum leges ad res tum Ecclesiasticas, tum Civiles pertinentes.* Elles étoient faites dans les Etats Généraux & dans l'assemblée de la Nation, ou dans des Conciles, par l'autorité des Princes, & du consentement des peuples. C'étoit dans cette assemblée que nos Rois faisoient pour l'ordinaire leurs Constitutions. On en faisoit ensuite la lecture tout haut, & après que toute l'assemblée y avoit donné son consentement, chacun y souscrivoit en particulier. On obligeoit chaque Evêque & chaque Comte d'en prendre copie des mains du Chancelier, pour les envoyer ensuite aux Officiers qui dépendoient d'eux, afin que par ce moyen elles pussent venir à la connoissance des peuples. Quelques-uns les distinguent des Loix, & disent que ce n'étoit que leurs supplémens. On leur a donné ce nom, parce qu'ils étoient distingués par Sections, ou par Chapitres. L'ancien Droit François consistoit en ces *Capitulaires*, & c'étoit un nom général qui s'étendoit à toutes sortes de Constitutions, soit Civiles, soit Ecclésiastiques; & on a appelé ainsi celles qui ont été faites par nos Rois pendant 500 ans. La principale charge des Intendants des Provinces, qu'on appelloit *Missi Domini*, étoit de faire exécuter ces *Capitulaires*, qui ont été en vigueur en France & en Allemagne jusqu'au règne de Philippe Le Bel. L'Abbé Anselme en ramassa quatre livres l'an 827. Benoît, Diacre de Mayence, en compila trois autres livres; puis on en retrouva quatre autres de l'Empereur Louis, qui y ont été joints par addition. M. Baluze en a ramassé plusieurs autres des Rois précédens, & les a donnés au Public avec une curieuse Préface: il faut voir l'édition de 1677. Il y a ajouté les Formules de Marculf, celle du P. Sirmond, & de M. Bignon,

& plusieurs autres tirées d'anciens Manuscrits. Jean Lydius, dans ses Gloses du Latin barbare, dit que *Capitulare*, *Capitulaire*, est la même chose que ce que les Anciens appelloient *Decret*, *Senatusconsulte*, *Loi*, & qu'on appelle aujourd'hui *Ordonnance*; & *Recès*, *Recessus*: en effet le Droit François, qui consistoit sous les Rois de la première race dans les Loix Saliques, outre ces Loix, comprenoit sous les Rois de la seconde race, les Ordonnances des Rois de cette race; auxquelles on donna le nom de *Capitulaires*. Sous les Rois de la troisième race on a appelé Ordonnance, ce que l'on appelloit autrefois *Capitulaire*. Les *Capitulaires* ont été faits avec la même autorité, mais non pas de la même manière que les Loix se font aujourd'hui.

On peut distinguer trois sortes de *Capitulaires* suivant les matières. Ceux qui traitent des matières Ecclésiastiques sont de véritables Canons tirés, selon la remarque d'Antoine Augustin, Archevêque de Tarragone, des Conciles légitimement assemblés. Ceux qui traitent des matières séculières, mais générales, sont de véritables loix; ceux qui ne regardent que de certaines personnes, ou de certaines occasions, ne doivent être considérés que comme des réglemens particuliers.

M. l'Abbé Fleury appelle *Capitulaires d'interrogations*, deux Mémoires qui contiennent des questions que Charlemagne proposa aux Evêques, aux Abbés & aux Comtes de son Royaume, en 811.

**CAPITULAIREMENT**. adv. En Chapitre, *Canoniorum, &c. in confessu*. Ils ont été assemblés *capitulièrement* au son de la cloche.

**CAPITULANT**. adj. Qui a voix délibérative dans un Chapitre. *Cui jus est suffragii*. Chanoine, Religieux *Capitulant*.

Il est aussi employé substantivement. Presque tous les *Capitulans* arrêterent que, &c.

**CAPITULATION**. s. f. Traité fait pour la reddition d'une place, d'une Ville. *Compositio; dedendæ urbis, arcis conditiones, leges.* Les articles de la *Capitulation*, portés par la *Capitulation*. Envoyer les articles de la *Capitulation*. *Deditionem mittere*. Recevoir à *Capitulation*. *In deditionem accipere*. Signer la *Capitulation*. Tenir, violer la *Capitulation*.

On appelle particulièrement *Capitulation*, *Capitulation* Germanique, une loi fondamentale imposée à l'Empereur par le Corps Germanique; des *pacta conventa*, une espèce de contrat ou de concordat que les Electeurs font avant l'Élection de l'Empereur, & que celui qui est élu ratifie, signe & promet d'observer avant que d'être reconnu. Les points principaux auxquels le nouvel Empereur s'oblige par cette *Capitulation* sont la défense de l'Eglise & de l'Empire, le maintien des loix fondamentales, la conservation des droits, prérogatives & privilèges des Electeurs, des Princes, des Villes & de tous les Etats qui composent le Corps Germanique. Les *Capitulations* de l'Empire ne sont en usage que depuis Charles V. La crainte que les Princes & les villes d'Allemagne eurent de la trop grande puissance de cet Empereur, les introduisit. Avant cet Empereur, il n'y a aucun exemple de *Capitulation*. Si l'on en produit quelqu'une, elle est supposée. Quand l'Empereur est élu, s'il est présent, les Electeurs le conduisent à l'Eglise, & l'ayant fait asseoir sur le grand Autel, l'Archevêque de Mayence, comme Archichancelier de l'Empire en Allemagne, lui présente la *Capitulation* pour la signer. Il le fait, & promet en même temps de confirmer immédiatement après son couronnement les privilèges dont jouissent les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire. A cet effet l'Empereur fait expédier à chaque Electeur des lettres patentes. Ce sont les Electeurs qui dressent & présentent les *Capitulations*, les autres Membres de l'Empire n'y ont point part, malgré les plaintes qu'ils en font quelquefois. Lors de la paix de Westphalie on proposa de délibérer dans la prochaine Diète sur la manière de dresser une *Capitulation* perpétuelle, c'est-à-dire, suivant la Coutume d'Allemagne, de déli-

béter sur une chose que l'on ne conclura jamais. Dès le commencement de la *Capitulation* l'Empereur reconnoît qu'il a reçu l'Empire à ces conditions, & qu'il en est convenu avec les Electeurs, tant pour eux que pour les autres Etats de l'Empire. MONTAMB. Plusieurs Auteurs Allemands en parlant de la *Capitulation*, tombent dans une honteuse flaterie, & font voir une extrême ignorance dans la Politique. Il y en a qui ont osé soutenir que la *Capitulation* ne donnoit point de bornes à la puissance de l'Empereur, mais qu'elle empêchoit seulement les aliénations & les engagements, qui auroient pu affoiblir les forces de l'Empire. IDEM. La *Capitulation* Léopoldine contient quarante-sept articles. Voyez Séverin de Montambano, *Etat présent de l'Empire*, c. 5. Heiss. *Hist. de l'Empire*.

Frederic Duc de Saxe, surnommé le Sage, passé pour être l'Auteur des *Capitulations* Impériales, parce qu'après la mort de Maximilien I l'Empire lui ayant été offert, il le refusa, & conseilla aux Electeurs de choisir Charles V; mais à certaines conditions, pour mettre la liberté de l'Allemagne en sûreté. Voyez Schurtkeisch, *Dissert. de El. Frid. III*, § 10; & Imhorff. *Not. Imp. Lib. IV cap. 2, 2, § 5*.

**CAPITULE**. f. m. Terme de Bréviaire. *Capitulum*. M. Nivers s'est servi de ce mot. Voyez CHAPITRE. Les *Capitules* se doivent plutôt lire, ou prononcer, que chanter. NIVERS. C'est une espèce de petite leçon qui se dit à la fin de certains Offices.

**CAPITULER**. v. n. Composer, traiter de la reddition d'une place sous certaines conditions. *De arce, urbe delectanda transigere, pacisci*.

**CAPITULER** se dit aussi des propositions d'accommodement qu'on fait pour sortir de quelque affaire, ou de quelque embarras. *Pacisci, convenire de re aliqua*. Il y a apparence que le procès de cet homme-là ne vaut rien, puisqu'il veut *capituler*. On peut bien *capituler* avec la vertu; & pourvu qu'on soit exact dans le solide, il n'est pas nécessaire de se gêner si fort à l'égard des bien-séances. S. EVR. Il ne faut, ni *capituler* avec son Roi, ni s'approcher de lui, quand il est en colère.

On dit proverbialement, Ville qui *capitule* est à demi rendue; pour dire, que quand on écoute des propositions on est prêt de les accepter.

**CAPITZIKHEIA**. f. m. Grand Chambellan du Grand Seigneur. *Magnus Imperatoris Turcici Camerarius*. ARTUS THOMAS, *Contin. de l'Hist. des Turcs*, Liv. VI. Le *Capitzi Kheia* arriva, comme nous dirions le Grand Chambellan, avec quinze Capituchilar, &c. ID.

**CAPIVARD**. f. m. Cochon d'eau. C'est un animal quadrupède amphibie, qui a le corps d'un cochon & la tête d'un lièvre, sans queue. Il se tient presque toujours sur son derrière, comme un singe. Il naît dans le Brésil: il se tient tout le jour dans la mer, mais il vient à terre la nuit, où il ravage les jardins & déracine les arbres. Il est bon à manger. *Diçl. de James*.

**CAPLAN**. f. m. Sorte de petit poisson qui se trouve en grande quantité vers les endroits où se pêche la morue: il y en a sur-tout un grand nombre sur les côtes de Plaisance. Il sert à amorcer les hameçons des lignes à prendre la morue.

**CAPLANIER**. f. m. On nomme ainsi sur les vaisseaux bretons ceux qui vont à la pêche de la morue sèche, & les matelots qui aident à cette pêche. Ils ont rang entre les décolours & les saleurs, & ont le même pot de vin. On dit aussi *Capalanier*.

**CAPNOMANCIE**. f. f. Terme de divination. Ce mot signifie divination par la fumée. Les Anciens tiroient un bon augure quand la fumée qui s'élevoit de l'autel où l'on faisoit un sacrifice, étoit légère, peu épaisse, quand elle s'élevoit droit en haut sans se répandre tout au tour de l'autel; si le contraire arrivoit, ils le prenoient pour un mauvais présage. *Capnomantia*.

Ce mot vient du Grec. Il est formé de *καπνός*, & de *μαντήα*, *divination*. Il y a un autre sorte de

*δαιμονανεία*, qui consiste à observer la fumée qui s'éleve lorsqu'on a jeté la graine de pavot ou de sésame sur des charbons allumés. Voyez Peucer dans son *Traité des Divinations*.

**CAPO**. f. m. Mot purement italien, qui signifie *cap*, de *capo*, tête. Nos Géographes s'en servent quelquefois, & le retiennent dans les noms de lieu, qui sont sur les côtes d'Italie; en un mot, dans les noms que les Italiens ont donnés à différens lieux où la langue italienne a cours. *Capo coco*, cap de Sicile le plus occidental de cette Ile. *Capo della Greca* dans l'Ile de Chypre. *Capo delle Colonne* dans la Calabre. *Capo d'Istria*, ville d'Istrie sur un rocher. Le *Capo Greco*, est à la pointe de la presqu'île de Romanie. *Capo Ferrato*, en françois *Cap de Fer*, sur la côte d'Alger, &c.

**CAPOC**, ou **CAPUK**. f. m. Espèce d'ouate qu'on tire d'un arbre qu'on appelle *capoquier*. Elle est fort fine, & si courte qu'on ne sauroit la filer. Les Siamois s'en servent au lieu de duvet.

**CAPOLIN**. f. m. Arbre de moyenne grandeur qui croît dans le Mexique. Ses feuilles sont semblables à celles de nos amandiers, ou de nos cerisiers. Ses fleurs pendent par grappes; & il en naît des fruits qui ressemblent à nos cerises, tant par la figure, la grosseur, la couleur, que par les noyaux. Ces fruits avant leur maturité sont aigres & astringens; mais quand ils sont mûrs, ils deviennent doux & fort agréables. Cet arbre fleurit au printemps, & donne du fruit pendant tout l'été.

**CAPON**. f. m. Terme populaire, usité parmi les écoliers pour désigner un joueur rusé, attentif à prendre toutes sortes d'avantage au jeu.

**CAPON** est aussi un terme de Marine, & signifie une machine composée d'une corde & d'une grosse poulie, à quoi l'on joint un gros croc de fer qui sert à lever l'ancre, quand on a coupé le cable; parce qu'il saisit l'orin, ou le cable qui est attaché à une bouée ou tonneau vuide, qui marque le lieu où l'ancre a été laissée.

**CAPONNE**. Terme de Marine. Commandement qu'on fait à l'équipage pour le faire hâler sur le capon.

**CAPONNER**. Terme de Collège, qui se dit d'un écolier rusé qui attrape les autres, & qui les escroque. *subripere, fraudare, decipere*.

**CAPONNER l'ancre**. Terme de Marine. C'est accrocher l'arganneau de l'ancre avec le croc du capon, pour le hisser ou tirer au bossoir. Dans cette acception, ce verbe est actif.

**CAPONNIERE**, ou **CAPONNIERE**. f. f. Terme de Fortification. Logement, petit corps-de-garde avancé & creusé quatre ou cinq pieds en terre, pour y mettre quinze ou vingt mousquetaires. *Insidia*. Il est couvert de planches à demi enfoncées dans le rez-de-chaussée, & couvertes de terre. Il ne s'éleve qu'environ deux pieds sur le rez-de-chaussée. On les fait dans les fossés secs, ou sur le glacis de la contrescarpe. On fait de petites embrasures dans le parapet de la *caponnière* qu'on appelle *meurtrières*, par où l'on tire jusqu'à rez-de-chaussée, sans être vu.

**CAPOQUIER**. Voyez **CAPUK**, c'est la même chose.

**CAPORAL**. f. m. Terme de guerre. C'est un bas Officier dans une Compagnie d'Infanterie, qui commande une escouade. *Optio, onis*. Il y a trois *Caporaux* en chaque Compagnie. Le *Caporal* pose & leve les sentinelles, reçoit le mot du guet, & fait observer la discipline dans le Corps-de-garde. Ces Officiers sont qualifiés *Hautes-payes*.

**CAPORAL DE CONSIGNE**. C'est le *Caporal* qui reçoit la consigne de la garde qui descend, & la donne à celle qui monte. Le *Caporal* de consigne est toujours celui du plus ancien Régiment, ou de la plus ancienne Compagnie. Il doit s'informer de celui de la garde descendante de ce qu'il y aura à faire dans le poste. **BOMBELLES**. Les *Caporaux* doivent partager entre eux le temps de leur garde, en sorte qu'ils soient en faction autant d'heures

de jour & de nuit les uns que les autres. Pendant le temps que chaque *Caporal* est en faction, on le nomme *Caporal de poste*. Celui de consigne a droit de choisir, & prend ordinairement la première poste. Quoiqu'il en soit, celui qui en sera chargé, doit prendre la consigne de celui qui aura fait la dernière poste. BOMBILLES. Le *Caporal* de consigne doit avoir soin d'envoyer chercher le bois, ou la tourbe, la chandelle & les autres choses que l'on donne pour le Corps-de-garde. IDEM. chaque *Caporal* de consigne des Postes en dedans du corps de la Place, doit aller à l'ordre au grand cercle avec le Sergent du plus ancien Régiment de son poste. Le *Caporal de poste* ne sauroit être trop attentif à écouter les appels des sentinelles, pour y répondre. *Id. Caporal d'ordonnance. Voy. SERGENT D'ORDONNANCE.*

Ce mot vient de l'italien *Caporale*, qui signifie la même chose. *Caporal* vient de *caput*, tête, chef. Le *Caporal* est le chef, celui qui est à la tête d'une bande, qui est le premier. On dit aussi en italien *caporale*. On trouve *Caporalis* dans la basse latinité, pour un berger. *Opilio. Añs SS. Maii, T. VII. p. 375. A.*

CAPORIONS. s. m. pl. Mot corrompu qui se dit pour quatorze Rions, c'est-à-dire, quatorze quartiers de la ville de Rome. Car *Rione* en italien se dit pour *Regio. Quatuordecim urbis regiones*. Le Prieur des *Caporions*, ou pour mieux dire, Chef ou Colonel des quatorze rions ou quartiers de la ville de Rome, charge considérable qui est exercée bien souvent par la principale noblesse de Rome, qui tire tous les ans de la Chambre Apostolique cinq cens-cinquante écus pour ses appointemens ordinaires, & qui tient le quatrième lieu d'honneur dans les cérémonies principales. Celui qui l'exerce, marche immédiatement après le Sénateur, les Conservateurs & le Gonfalonnier ou Enseigne du Peuple Romain, comme il est expressément remarqué dans l'état qui fut imprimé à Rome l'an 1604, de la recette & dépense que fait annuellement le Peuple Romain. MASCUR, p. 134, 135.

CAPOSER. Terme de Marine, peu usité, qui signifie, mettre le navire à la cape; c'est-à-dire, amarrer le gouvernail bien ferme pour suivre l'abandon du vent. *Gubernaculum fune nautico alligare.*

CAPOSWAR. Voyez KAPOSWAR.

CAPOT. s. m. Habillement que mettent les Chevaliers, lorsqu'ils sont reçus dans l'Ordre du Saint-Esprit. C'est une espèce de cape ancienne, & qui aboutit par-devant en forme d'un scapulaire arrondi. *Chlamys brevior cucullata*. On l'appelle communément CAPOTE.

CAPOT est aussi une espèce de capuchon que les gens de mer mettent par-dessus leur habit ordinaire. *Brevior cucullus*. Quand les soldats sont en sentinelle ils ont ordinairement des *Capots* pour se garantir du froid.

CAPOT. Selon Du Chesne, dans ses *Antiq. & Recherches des villes de France, L. II. c. 24*. Les *Capots* ou *Gahets*, sont en Bigorre, en Béarn, & en plusieurs endroits de Gascogne, une sorte d'hommes que chacun fuit & déteste comme ladres, qui ont l'haleine fort puante, que quelques-uns tiennent être une race des Hérétiques Albigeois, tous Charpentiers ou Tonneliers, séparés du commun & de domicile pendant leur vie, & de cimetière après leur mort. M. de Marca en traite fort exactement dans son *Histoire de Béarn, Liv. I. c. 16*. Il dit qu'on les appelle *Capots* ou *Cagots*; que l'opinion vulgaire, qui a prévalu dans les esprits de plusieurs & qui même a été publiée par Belleforest, est qu'ils sont descendus des Visigoths; qu'ils sont censés personnes ladres & infectées, auxquelles, par articles exprès de la Coutume de Béarn, & par l'usage des Provinces voisines, la conversation familière avec le reste du peuple est sévèrement interdite, de manière que dans les Eglises ils ont une porte séparée pour y entrer, & leur siège pour

toute la famille; qu'ils sont logés à l'écart des villes & villages; qu'ils sont d'ordinaire le métier de Charpentiers, & ne peuvent porter d'autres armes, ni ferremens que ceux qui sont propres à leur travail. Aujourd'hui ils sont ouïs en témoignage; mais suivant le For ancien de Béarn le nombre de sept *Capots* étoit nécessaire pour valoir la déposition d'un autre homme ordinaire.

On croit que le nom de *Cagots* leur a été donné de *cais Goths*; c'est-à-dire, *Chiens Goths*, en haine de l'arianisme, & des cruautés qu'ils avoient exercées dans le Pays, où l'on se persuade qu'en suite, pour une peine de leur servitude, on leur imposa la nécessité de couper les bois, comme l'on fit aux Gabaonites. M. de Marca ne sauroit goûter cette pensée, qu'il ne croit fondée que sur la ressemblance du nom *Cagot* avec l'origine qu'on lui donne; & parce que ce nom n'est pas si propre à ces pauvres gens que quelques autres qu'on leur donne, & ne se trouve écrit que dans la nouvelle Coutume de Béarn, reformée l'an 1551. Au lieu que les anciens Fors écrits à la main, d'où cet article a été transféré, portent formellement le nom *Chrestians*, ou de Chrétiens; & le quartier des Paroisses où ils habitent se nomme par le vulgaire le quartier des Chrétiens. On leur donne plus ordinairement dans le discours familier le nom de Chrétiens, que celui de *Cagots*. Dans le Cahier des Etats tenus à Pau l'an 1560, ils sont nommés Chrétiens & Gezitains. En Basle-Navarre, Bigorre, Armagnac, Marián & Chalosse, ils sont appelés *Capots*, *Gahets*, *Gezitains* & Chrétiens. Ces Etats entre autres choses demandèrent à Gaston de Béarn, Prince de Navarre, que ces *Capots* portassent sur leurs habits l'ancienne marque de pied d'oie, ou de canard, qu'ils avoient quittée depuis quelque temps.

Tout cela ne pouvant s'accorder à l'origine des Goths, qui étoient illustres d'extraction, éloignés d'infection, & Chrétiens, quoiqu'Ariens. M. de Marca croit que les *Capots* sont descendus des Sarrasins qui restèrent en Gascogne après que Charles Martel eut défait Abdirama. On leur donna la vie en considération de leur conversion à la Religion Chrétienne, d'où ils tiraient le nom de Chrétiens; mais on conserva pour eux toute la haine de la nation Sarrasine, d'où vient, si l'on en croit cet Auteur, le nom de *Gezitains*, la persuasion qu'ils sont ladres, & la marque du pied d'oie. Voyez GEZITAIN. Quant au mot de *Capot*, M. de Marca conjecture qu'il s'est dit pour *Cagot*, & que *Cagot* vient à la vérité de *Caas goth*, comme on a dit ci-dessus; qu'il leur fut donné parce qu'ils se vantoient d'avoir chassé les Goths, que *Cagots* signifie chiens de Goths, c'est-à-dire, Chasseurs Goths; ou bien que ce nom vient de *Coucagatus*, terme de mépris & d'injure, dont il est fait mention dans la Loi Salique. En la haute Navarre au lieu de *Capots* ou *Cagots*, on dit *Agotes* ou *Cagotes*.

De Bosquet dans ses Notes sur les Epîtres d'Innocent III soupçonne que ces *Capots* sont de race Juive, & qu'ils ont pris leur nom du mot Latin *Capus*, qui signifie dans les Auteurs du moyen âge, comme dans Théodulphe d'Orléans, un épervier, à *capiendo*; d'où il estime que les Capitulaires de Charles le Chauve ont donné le nom de *Capis* aux Juifs, à cause de leurs ufures & rapines; que le nom de *Gahets* que l'on donne en Gascogne aux *Capots*, se rapporte à cette signification. Cette pensée est ingénieuse; mais M. de Marca dit que bien loin que les *Capis* puissent être pris dans les Capitulaires pour les Juifs, il croit au contraire que toutes les paroles du textemontrent que c'étoit, non pas des personnes d'une secte particulière, mais plutôt un espèce de Marchands de certaines denrées, quels qu'ils fussent, Chrétiens ou Juifs. Il y a une sorte de gens en Bretagne tous semblables

aux Cagots, mais que l'on nomme Caqueux. Voyez ce mot.

**CAPOT.** Terme du jeu de Piquet. Faire *capot* quelqu'un, c'est faire toutes les levées. Alors on gagne quarante points. Etre *capot*, c'est ne faire aucune main.

En Termes de Marine. On appelle faire *capot*, lorsque les navires, barques, pyrogues & canots se renversent sens dessus dessous. Tous ceux qui sont dans les petites nacelles, périssent ordinairement quand elles font *capot*. Je voulus gouverner, on m'en empêcha, & nous fîmes *capot* dans le moment. CHEV. DE BEAUCOURT. Il donnoit un repas à plusieurs Messieurs & Dames sur sa frégate; le bâtiment fit *capot* à la vue de toute la ville, & tous les convives périrent. IDEM. On voit par ces deux exemples qu'on dit faire *capot*, tant du navire que de ceux qui sont dedans.

On dit familièrement & figurément, faire *capot*, rendre confus & interdit, déconcerter quelqu'un. Etre *capot*, Etre fait pic & *capot*.

*Dame ignorance a fait enfin capot  
Le bel esprit.* DES H.

*Philis, contre la mort vainement on chicane,  
Tôt outard qui s'y joue, est fait pic & capot.* BENS.

On le dit de même d'une personne qui se voit frustrée de son espérance. Cette Dame a été bien *capot*, quand elle a vu que personne ne la faisoit danser.

**CAPOTAGE.** s. m. Terme de Marine. On donne ce nom à cette partie de la science du Pilote qui consiste à connoître le chemin que le vaisseau fait sur la surface de la mer: connoissance nécessaire pour conduire sûrement un Vaisseau.

**CAPOTE.** s. f. C'est une mante que les femmes mettent par dessus leurs habits, quand elles sortent, & qui les couvre depuis la tête jusqu'aux pieds. Il y a des *capotes* de camelot, il y en a de taffetas.

On donne aussi ce nom à la petite cape qui fait partie de l'habit de cérémonie des Chevaliers du St Esprit. Voyez **CAPOT**.

**CAPOUAN, ANÉ.** s. m. & f. Qui est de Capoue, Citoyen de Capoue. *Capuanus, a.* L'an de Rome 432, sous le Consulat de C. Junius Bubulcus, & de Q. Emilius Barbula, les *Capouans* prirent les loix Romaines. Nos Auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle & du commencement du XVII<sup>e</sup>, se servent de ce mot. Aujourd'hui habitant de Capoue, naif de Capoue, seroit mieux.

**CAPOUDAN BACHA.** s. m. Terme de Relation. Bacha de mer. Officier Turc, qui est pris de l'un des trois premiers Pages du Kgas Oda ou de la Chambre privée. *Mari Præfectus, Archithalassius.*

**CAPOUE.** Ville archiépiscopeale du Royaume de Naples. *Capua, Capoue* est ancienne. Diodore dit qu'elle fut bâtie sous le Consulat de M. Genucius, & de Curtius Chilo, que les fastes de Pighius mettent à l'an de Rome 308; ceux d'Onuphrius à l'an 309, & la Chronologie imprimée à la fin de Diodore, l'an 310. On ne convient pas de son fondateur. Sempronius, en la division d'Italie, l'attribue aux Hétrusques, par qui elle fut appelée d'abord *Oisque*, & puis *Capoue*. Caton dit la même chose. Diodore dit que ce furent les Oisques qui la bâtirent. Virgile, *Enéide*, L. V, v. 145. Suétone, *in Jul. Cæs.* c. 81. Pline, L. III, c. 5, & Silius Italicus, *Lib. XI*, disent qu'elle fut bâtie par Capys, compagnon d'Enée. Festus nous apprend que quelques-uns rapportoient ce nom à l'aigreur d'un faucon, dit en Grec *Cipys*, parce qu'il a les pieds recourbés; & d'autres aux plaines dont ce pays est rempli. Tite-Live écrit, *Liv. IV*, c. 37, qu'elle s'appeloit d'abord *Vulturne*, *Vulturinus*, du nom du fleuve sur lequel elle est située; qu'ayant été prise par les Sannites sous le Consulat de C. Sempronius Aratinius, & de Q. Fabius Vibulanus, Capys,

Tome II.

chef des Vainqueurs, la nomma *Capoue* de son nom; ou, ce qui paroît plus probable à Tite-Live, parce qu'elle étoit dans une plaine. Strabon croit que ce nom lui fut donné parce qu'elle étoit Capitale des douze Villes de la Campanie, *Caput Campaniæ*. *Capoue* fut toujours une ville très-débauchée; *Tite-Live*, L. XXIII, c. 4. Cicéron l'appelle le domicile de l'orgueil, & le siège de la débauche, *Orat.* 15, n. 96. Ce furent les délices de *Capoue* qui corrompirent Annibal & son armée, & qui fauverent les Romains. Jules César envoya une Colonie à *Capoue* quelque temps avant sa mort. Suétone le dit, C. 81. Vigenere traite exactement de cette Ville, dans son César & dans son Tite-Live. *Capoue* étoit une ville très-considérable, digne d'être comparée à Rome & à Carthage. Cicéron dit qu'autrefois elle passoit pour une seconde Rome. Aujourd'hui cette ancienne *Capoue* n'est plus qu'un village que les Italiens nomment *S. Maria Maggiore*, ou *delle Grazie*, Sainte Marie Majeure, ou Sainte Marie des Graces. On y voit de très-beaux restes de son ancienne splendeur.

La Nouvelle *Capoue* est encore la capitale de la Campanie, ou, comme on l'appelle maintenant, de la terre de Labour. Elle a un Archevêché qui fut érigé par Jean XIII en 968. *Capoue* a eu titre de Principauté, & l'on trouve des Princes de *Capoue* parmi les fils des Rois de Sicile. *Capoue* n'est pas aujourd'hui au lieu où étoit l'ancienne *Capoue*, mais à deux milles plus au Nord, à l'endroit où étoit autrefois *Casilium*. C'est le Comte Laudon, & l'Evêque Dandulphe qui l'y transportèrent. On peut consulter sur cette ville Cluvier, *Ital. Ant. Lib. II*, p. 1174, & Leand. *Descript. Ital. p.* 164. Vigenere sur César & sur Tite-Live.

**CAPPA.** Peuple de l'Amérique Septentrionale, dans la Louisiane, sur le bord occidental du fleuve Mississippi. On écrit aussi **KAPPA**.

**CAPPADOCE.** Ancienne Province de l'Asie Mineure, qui a eu autrefois titre de Royaume. *Cappadocia.* La *Cappadoce* étoit bornée au nord par le Pont-Euxin, au levant par l'Arménie Mineure, & à l'Occident par la Galatie; au midi le Mont Taurus la séparoit de la Cilicie. Pline, L. VI, c. 8. Strabon, L. XII. La *Cappadoce* avoit pris la Religion des Perses, auxquels elle avoit été soumise comme tout le reste de l'Asie Mineure. Tout y étoit plein de Mages, qu'on nommoit *Pyrethes*, c'est-à-dire, adorateurs du feu, des *Pyraethes*, qui étoient de grands espaces enfermés, au milieu desquels il y avoit un Autel, sur lequel les Mages conservoient le feu perpétuel, & le temple des Dieux de Perse, Strabon *Liv. XV*, & Voisius, *De Idol. L. II*, c. 9. Ils reçurent aussi des Perses le culte d'Anaitis ou Zaretis, qui étoit, selon quelques-uns, la Lune, & selon d'autres, Minerve ou Bellone. La *Cappadoce* nourrissoit beaucoup de chevaux, selon Solin, *ch.* 47, & de mulets, selon Homère; & au rapport de Pline, Théophraste disoit que les mules étoient fécondes en *Cappadoce*. Strabon dit *Livre XI*, que les Cappadociens payoient tous les ans un tribut de quinze cens chevaux, & de deux mille mulets. Après la mort d'Alexandre, l'Asie Mineure & le Pont, obéirent à Antigonus. Ce Royaume périt avec Démétrius, fils d'Antigonus: quelques Provinces furent jointes aux États des Séleucides, les autres se firent des Rois. La *Cappadoce* fut de ces dernières, & ce Royaume subsista jusqu'au temps d'Auguste, que la *Cappadoce* fut réduite en Province Romaine. En 1204, Isaac Comnène, chassé de Constantinople par les François, établit là l'Empire de Trébizonde, qui a duré jusqu'en 1461, que David Calo-Jean, fut pris par Mahomet II.

Quelques Auteurs comprennent la petite Arménie dans la *Cappadoce*, & divisent tout ce pays en deux parties générales, l'Arménie Mineure & la *Cappadoce* propre. Celle-ci étoit encore divisée en deux grandes Provinces, la grande *Cappadoce*, qui étoit dans les

H h



terres; & le Pont, qui comprenoit tout ce qui étoit le long du Pont Euxin.

Aujourd'hui tout ce pays est compris sous les noms d'Amalie, d'Anadole & de Bozoch. Les Turcs y ont quatre Beglierbeglies, qui sont ceux de Sivas, de Trebizonde, de Marasch & de Congi, ou de Caramanie. Cependant une partie de celui de Trebizonde, du côté de l'orient, & de Cogni, du côté du couchant, sont hors des bornes de l'ancienne Cappadoce. MATY.

CAPPADOCIEN, ENNE, f. m. & f. *Cappadox*. Qui est de Cappadoce. Les *Cappadociens* ne pouvoient se gouverner eux-mêmes. Il leur falloit des maîtres, & les Romains leur ayant permis de se gouverner selon leurs Loix, ils les prièrent de ne leur point laisser cette liberté, disant qu'ils ne la pouvoient souffrir. C'est ce que Strabon, qui étoit *Cappadocien*, rapporte lui-même de ses compatriotes, L. XVI. S. S. Seleuque *Cappadocien*. CHASTELAIN.

CAPRAIS, f. m. *Caprasius*. Nom d'homme. S. *Caprais*, que quelques-uns veulent appeler *Caprais*, pour le distinguer d'un autre Saint de même nom qui fut martyr à Agen, étoit Abbe de Lérins au V siècle.

☞ CAPRANICA. Petite ville de l'Etat Ecclésiastique en Italie, dans le patrimoine de S. Pierre.

CAPRAROLA, f. m. Célèbre château d'Italie appartenant au Duc de Parme. Ce magnifique château fut bâti par le célèbre Vignole pour le Cardinal Alexandre Farnèse, & passé pour le chef-d'œuvre de ce grand Architecte. Il est bâti en pentagone avec cinq faces très-élevées & semblables, qui renferment une cour parfaitement ronde, ainsi que les corridors & les galeries; & cependant les salles sont carrées & bien proportionnées. La principale est peinte de la main de Pietro Orbita, qui étoit en réputation sous Paul III. Il y a une des chambres où quatre personnes placées chacune dans un coin, s'entendent parler fort distinctement, quoiqu'elles parlent bas, & que ceux qui sont au milieu de la chambre n'en entendent rien. Tous les autres appartemens ont chacun leur beauté particulière. Les jardins, les fontaines, & tous les autres accompagnemens sont dignes de ce superbe Palais, que tous les voyageurs ne manquent pas d'aller voir, & d'admirer. Il est à vingt-cinq milles de Rome, dans le Patrimoine de Saint Pierre, au Comté de Boncigliani, près de Viterbe.

CÂPRE, f. f. C'est la baie ou le bouton à fleurs d'un arbrisseau appelé *caprier*, qu'on cueille avant qu'il soit épanoui. *Capparis*, *cappari*, *cappar*. Ces boutons sont petits & vetts. Après les avoir cueillis, on les fait sécher dans un lieu sombre jusqu'à ce qu'ils se flétrissent: on les confit ensuite au vinaigre, & on les garde dans des barrils. Les *capres* se mangent ordinairement en salade: on en met aussi dans plusieurs ragoûts. On emploie ordinairement ce mot au pluriel. On dit, les *capres* seront chères cette année. La récolte des *capres* n'a pas été bonne. Ces *capres* sont grosses, elles sont vieilles &c. *Flos non expansus Capparis*.

☞ On appelle *capres* capucines, celles qui sont moins grosses que les autres.

CAPRE, f. m. en termes de Marine, est le nom qu'on donne aux Armateurs & aux vaisseaux armés en guerre, qui vont en course. *Pirata*. ☞ On le dit ordinairement des vaisseaux que des Particuliers arment en course. Nous fûmes pris par un *Capre* Hollandois.

CAPRÉES. *Capreae*. Île de la Méditerranée sur les côtes du Royaume de Naples, à l'entrée du Golfe de Naples, vis-à-vis de Pouzzole, fameuse par la retraite & les débauches de Tibère. *Caprées* est une Île éloignée seulement d'une lieue du cap Sorrento dans la Campanie qu'Auguste avoit achetée des Napolitains. L'air y est doux en hiver, & frais en été. On y a la vue d'un golfe & d'une côte qui étoit alors parfaitement belle. L'abord en étoit difficile, & on croit que c'est ce que Tibère en aimoit le plus. Il y passa les dix dernières années de sa vie. TILLEM.

CAPRICE, f. m. Qualité opposée à la bonne société, qui fait qu'on s'écarte du goût des autres par inconstance ou changement subit de goût. *Levitas, animi repentinus impetus*. On le dit, quand au lieu de se conduire par la raison, on se laisse emporter à sa fantaisie, & à l'humeur dominante où l'on se trouve. Il faut laisser passer son *caprice*, sa fantaisie, sa mauvaise humeur. Je n'ai que faire d'esliyer tous les *caprices*, les feugues, les boutades. Pour avoir toujours de l'espérance, il ne faut qu'avoir observé l'instabilité de la fortune, & le *caprice* des évènements, qui changent lorsqu'on y pense le moins. M. SCUD. On me falloit redouter les *caprices* de la multitude & de la légereté du public. LA BRUY. Le *caprice* de notre humeur est encore plus bizarre que celui de la Fortune. ROCHER. La prudence ne doit rien abandonner au *caprice* de la Fortune. FLECH.

*Je fais rendre aux Sultans de fideles services;  
Mais je laisse au vulgaire adorer leurs caprices.*

RACINE.

*Je veux bien que le sort, par un heureux caprice,  
Fasse de vos écrits prospérer la malice.* BOIL.

*Que le peuple à son gré nous craigne, ou nous chérisse;  
Le Jang nous met au trône, & non pas son caprice.*

CORN.

Le mot de *caprice* étoit nouveau au temps d'Henri Estienne, & lui sembloit fort étrange.

☞ Corneille a abusé de ce mot dans la *Suite de son menteur* quand il a dit, *je mis dans mon caprice*. Cela ne peut signifier, dit Voltaire, je mis dans ma tête, dans ma fantaisie, dans mon imagination, dans mon esprit. On n'a point le *caprice*, comme on a une faculté de l'ame. On peut bien avoir un *caprice* dans son idée, mais on n'a point une idée dans son *caprice*.

CAPRICE se transpote élégamment par métaphore aux choses inanimées, & signifie irrégularité, variété, diversité dans les actions & les effets. *Varietas, diversitas, abnormis ratio*. En fait d'expériences, il ne faut pas se décourager aisément. Elles ont, pour ainsi dire, leurs *caprices*, que l'on surmonte avec le temps. ACAD. DES SC. 1700. *Hist.* p. 136.

CAPRICE, fantaisie, se dit aussi par métaphore, des pièces de Poésie, de Musique, d'Architecture & de Peinture, qui réussissent plutôt par la force du génie, que par l'observation des règles de l'art; c'est pourquoi elles n'ont aucun nom certain. *Subitus, fortuitus animi impetus*. Ces sortes de compositions qui sortent des règles ordinaires, doivent être d'un goût singulier & nouveau. On les appelle *fantaisies*, *caprices*, parce que ceux qui les composent, se laissent aller à leur imagination. Saint Amant a intitulé quelques pièces *Caprice*. Les *Caprices*, ou postures de Carlot Graveur. *Caprices* de Musique.

☞ CAPRICE signifie quelquefois faillie d'esprit & d'imagination, & alors il se peut prendre en bonne part. Ce peintre, ce musicien a d'heureux *caprices*. Il y a des *caprices* si heureux, qu'ils valent mieux que le bon sens. S. EVR.

☞ Mais en général on entend par *caprice*, une composition bizarre, quoiqu'ingénieuse, qui est éloignée des préceptes de l'art.

CAPRICIEUSEMENT, adv. D'une manière capricieuse, par caprice. Se gouverner, se conduire *capricieusement*. *Morosè, leviter*.

CAPRICIEUX, EUSE, adj. Sujet à des caprices. Il se dit des hommes & des animaux. *Morosus, inconstans, levis*. Cet homme est *capricieux*. Cette mule est fantasque & *capricieuse*. Les personnes d'une humeur inégale, & un peu *capricieuse*, ont pour l'ordinaire beaucoup d'esprit. M. SCUD. La Fortune est une aveugle, & personne ne doit être honteux de céder à tant de têtes communes, que cette ca-

*priciense* Divinité choisit pour les objets de ses vœux. CHARP.

☞ Ce mot que l'on fait souvent synonyme à *bizarre*, *fantasque*, *quinteux* & *bourru*, a pourtant son idée particulière qui le distingue, & signifie celui qui s'écarte du goût des autres, par inconstance ou changement subit de goût. Le *capricieux* dit proprement quelque chose d'arbitraire. Voyez aux autres mots leurs différences propres.

CAPRICORNE. *f. m.* C'est un des signes du Zodiaque, où quand le soleil est arrivé, il est au Solstice d'hiver. *Capricornus*. Cette constellation est composée de 28 étoiles. Macrobe a cru que ce signe avoit été nommé *Capricorne*, parce qu'il imite en quelque sorte la nature des chèvres, qui en passant grimpent toujours de bas en haut. De même le Soleil en entrant dans ce signe, commence à monter de bas en haut. C'étoit chez les Anciens le 10<sup>e</sup> signe du Zodiaque, & quand le soleil y arrivoit, il faisoit le solstice d'hiver, par rapport à notre hémisphère, & commençoit à retourner au tropique Méridional vers la ligne. Quelques-uns en parlent encore de même; mais les Astres ayant avancé vers l'Orient d'un signe entier, le Capricorne n'est plus que l'onzième, & c'est à l'entrée du soleil dans le Sagittaire, & non plus dans le *Capricorne*, que se fait le solstice. Cependant on parle toujours de la même manière que les Anciens, quoique les choses aient changé; & l'on appelle le Tropique du *Capricorne*, comme si ce signe touchoit encore au point du solstice. Ce signe est représenté ayant la partie supérieure d'un bouc, & la partie inférieure d'un poisson; c'est-à-dire, en queue de poisson le plus souvent entortillée, & quelquefois droite: ces figures se trouvent sur plusieurs monumens antiques, sur des cachets, comme on le peut voir dans Gorlaeus, *n. LXXXV* & *LXXXVII*, sur plusieurs médailles, entr'autres sur quelques-unes d'Auguste. M. Patin en a fait graver quelques-unes dans son *Suétone*, pages 80 & 139. C'est la forme d'un Égipan. Voyez ce mot ci-dessus. On peint aussi le Capricorne simplement sous la forme d'un bouc.

Suétone dit *in Octavio*, *ch. 94*, qu'Auguste fit graver la figure du *Capricorne* sur ses médailles, parce qu'il étoit né sous ce signe, & en conséquence d'un horoscope avantageux que Théogène lui en avoit tiré, lorsqu'il étoit à Apollonie, quelque temps avant la mort de Jules. On n'accorde pas trop cela avec ce que dit le même Suétone, *ibid. cap. 5*, que ce Prince nâquit le 9<sup>e</sup> jour avant les Kalendes d'Octobre, c'est-à-dire, comme Dion le témoigne aussi dans son 56<sup>e</sup> Livre, le 23<sup>e</sup> de Septembre, un peu avant le lever du soleil, dit encore Suétone. De plus, Auguste mourut le 14<sup>e</sup> des Kalendes de Septembre, ou le 19 d'Août. Suétone, *ibid. cap. 100*. Dion, *Liv. LVI*; ayant, selon Suétone, 76 ans moins 35 jours, ou selon Dion, 75 ans, dix mois, 26 jours. Il faut donc qu'il fut né le 23<sup>e</sup> de Septembre. Cependant le 23<sup>e</sup> de Septembre, un peu avant le lever du soleil, le *Capricorne* étoit au méridien des Antipodes; comment donc Auguste étoit-il né sous ce signe? Scaliger, *De emend. Temp. Lib. II*, *cap. 2*, & le P. Pétau, *De Doct. Temp. Lib. X*, *cap. 64*, & *Lib. XI*, *cap. 6*, disent que Suétone s'est trompé. M. Babelon, Auteur du Commentaire à la Dauphine sur Suétone, a trouvé un moyen très-naturel de concilier Suétone avec lui-même. Il dit que Théogène ne prit point le thème de la naissance, mais celui de la conception d'Auguste. Or ce Prince étant né le 23<sup>e</sup> de Septembre, jour auquel le Soleil entroit dans le *Capricorne*, moment, dit Julius Firmicus, *VIII Mathet.* très-heureux dans un horoscope & qui ne promet pas moins que des Sceptres & des Empires.

La Fable dit que ce *Capricorne* est Pan, qui, à l'arrivée du Géant Typhon dans l'Égypte, fut saisi d'une telle crainte, qu'il se changea le haut en bouc, & le bas en poisson, & que Jupiter, surpris

d'une pareille métamorphose, le transporta dans le Ciel. On peut voir sur cet Astre le *Ciel Astro-nomique* de Cassius, *pag. 89*, & Saumaïse sur Solin, *page 1237*.

CAPRIER. *f. m.* *Capparis*. Arbrisseau dont les racines tracent & s'étendent beaucoup, d'où partent plusieurs jets ligneux, inclinés contre terre, armés d'épines crochues, & garnis de feuilles alternes, arrondies, d'un pouce de diamètre, vertes, charnues, d'un goût amer, & soutenues par des queues longues de demi-pouce. De leurs aisselles naissent des fleurs composées de quatre pétales, d'un pouce de diamètre environ, purpurines ou blanchâtres, soutenues par un calice à quatre feuilles vertes. Le milieu de ces fleurs est garni d'un nombre considérable d'étamines. Le pistil qui occupe leur centre, est terminé par un embryon qui devient un fruit long d'un pouce & demi, un peu ovale, rougeâtre, charnu, & qui renferme plusieurs petites semences taillées en forme de rein, brunes & dures. Chaque fleur est portée par un pédicule long d'un pouce. Le bouton de cette fleur est ce qu'on nomme capre. On confit les capres en Provence, où les *capriers* sont fort communs. On laisse ordinairement sécher les capres auparavant que de les jeter dans du vinaigre, & même on les change deux fois de vinaigre, afin qu'elles en soient plus pénétrées; à la troisième fois qu'on les met dans de nouveau vinaigre, on ajoute du sel pour les mieux conserver, & amortir l'acreté du vinaigre. On assaisonne le poisson, les légumes avec les capres, pour en relever le goût. L'écorce des racines du *caprier* est très-apétitive; on s'en sert pour cet usage en Médecine, & elle entre dans plusieurs compositions de Pharmacie. L'on provigne le *caprier* comme la vigne. Il y a quelques autres espèces de *capriers* qui diffèrent de celui-ci, ou par leurs feuilles, ou par leurs fruits.

CAPRIFICATION. *f. f.* Manière de rendre les figes sauvages bonnes à manger. *Caprificatio*. Les anciens avoient une manière d'appréter les figes sauvages & de les rendre bonnes à manger, qu'on n'a pu attraper en Provence ni en Languedoc. ☞ Dans le levant on y réussit, mais ce n'est qu'après qu'elles ont été piquées d'une certaine mouche qu'on ne voit voltiger qu'autour des figuiers. Ceux qui cultivent ces arbres ne manquent pas de porter ces insectes sur leurs figuiers dans la saison convenable. Voyez les Mémoires de l'Académie sur la *caprification* des anciens, & le mot *figuier*. Ce mot vient de *caprificus*, qui signifie un figuier sauvage; & celui de *caprificus* vient lui-même de ce que les chèvres broutent les feuilles & les fruits de ces sortes de figuiers.

CAPRIFICIEL. *adj. m.* Nom que l'on donnoit chez les anciens au jour auquel les peuples de l'Asie commençoient la récolte du miel. Ce jour étoit consacré à Vulcain, selon ce que dit Pline, *Liv. XI*, *ch. 15*.

☞ CAPRI-MONS ou CAPROMONS. Nom d'une ancienne maison royale de Lothaire, sur la Meuse, vers les confins du diocèse de Liège. Adrien Valois dit que le nom vulgaire est Chievremont ou Kevetmont.

CAPRIOLE. Voyez CABRIOLE.

CAPRIOLER. *v. n.* Faire des caprioles. *Agili, levi saltu se in sublime tollere*. Voyez CABRIOLER.

CAPRIPÈDE. *f. m.* Du latin *capripes, capripedis*. Qui a des pieds de chèvre, Chèvrepied, Satyre. Je fis signe au Comte de Fiesque de s'éloigner brusquement avec ses *capripèdes*.... Vénus fut scandalisée de la grossièreté de ces *capripèdes*. AB. DE CHAUL.

CAPRISANT ou CAPRIZANT. *adj. m.* Un poulx *caprisant* est un poulx toujours ému comme celui d'une chèvre, ou dont les pulsations en imitent le saut. ☞ C'est un poulx irrégulier & sautillant, dans lequel l'artère interrompt son mouvement; en sorte que le battement qui vient après cette interruption, est plus prompt & plus fort que le

premier : de même qu'il arrive aux chèvres qui bondissent & semblent faire un double mouvement en marchant. Il n'y a point d'état plus terrible que lorsque le pouls est formicant ou *caprifant*. M. LE BRETHON. Thomas Diafoirus trouve le pouls du malade imaginaire, duruscule, pour ne pas dire dur, repoussant & même un peu *caprifant*. MOI.

**CAPRON.** f. m. Les Jardiniers appellent les grosses fraises, des *caprons*. *Fraga crassiora*. Si elles sont plus belles que les autres, elles sont inférieures en bonté.

**CAPRON,** est aussi un terme de Capucin, qui signifie un morceau de drap fait en ovale que les Novices Capucins portent, & qui pend par derrière leur dos, & par devant leur estomac, environ un pied de long. *Pannus antè retròque vesti adjectus*.

**CAPROTINE.** adj. f. & épithète que les anciens Romains donnoient à Junon & aux Nones du mois de Juillet. *Caprotina*. Après l'invasion des Gaulois, les peuples voisins de Rome croyant que la République étant épuisée, ils pourroient aisément se rendre maîtres de la ville, vinrent l'attaquer sous la conduite de Lucius Dictateur des Fidénates. Il fit demander aux Romains leurs femmes & leurs filles. Les esclaves par le conseil d'une d'entr'elles, nommée *Philotis*, prirent les habits & les ornemens de leurs maîtresses, & allèrent se présenter à l'ennemi, le Général les prenant pour les Romaines qu'il avoit demandées, les distribua aux Capitaines & aux Soldats. Elles feignirent de célébrer ce jour-là une fête, & les excitèrent à y prendre part, à se réjouir & à bien boire. Puis quand ils furent ensevelis dans le sommeil, elles donnèrent le signal à la ville de dessus un figuier sauvage, nommé en latin *caprificus*. Les Romains aussi-tôt fondirent sur leurs ennemis, remplirent le camp de carnage, récompensèrent le service de leurs esclaves en leur accordant la liberté, & une somme d'argent pour se marier, instituèrent une fête à Junon, qui, en mémoire du figuier sauvage du haut duquel le signal avoit été donné, fut surnommée *Caprotine*, & le jour que Rome fut ainsi délivrée, qui étoit les Nones de Juillet, fut appelé Nones *caprotines*, ou du figuier.

**CAPSCHAC.** Pays de la Tartarie. Voyez **KAPSIAC**.

**CAPSAIRE.** f. m. *Capsarius*. On appeloit ainsi chez les Romains & chez les Grecs ceux qui gardoient dans les bains publics les habits de ceux qui prenoient le bain. On appeloit aussi *capsaires* certains domestiques qui accompagnoient les enfans lorsqu'ils alloient aux écoles publiques, & qui portoient leurs livres dans une boîte appelée *capsa*. Renji, Evêque d'Auxerre, appelle les Juifs les *capsaires* des Chrétiens, parce qu'ils nous ont conservé les Livres Saints.

**CAPSE.** f. f. Terme usité en Sorbone. C'est une petite boîte de cuivre ou de fer blanc, où les Docteurs mettent leurs suffrages, afin de recevoir ou de refuser celui qui est examiné pour l'acte de tentative, ou pour la licence. *Capsa, capsula*. On se sert aussi de cette boîte dans la Faculté de Droit.

On donne aussi le nom de *capsè* à une espèce de chaussé de velours dans laquelle on met les billets le jour de l'élection des Prévôt des Marchands & Echevins.

**CAPSULAIRE.** adj. Terme d'Anatomie, qu'on donne à l'artère qui porte le sang aux capsules atrabillaires. *Capsarius*. On le donne aussi à la veine qui rapporte le sang des mêmes capsules. C'est en général l'épithète des ligamens & des membranes qui forment avec les os auxquelles elles sont attachées, des espèces de capsules.

**CAPSULE.** f. f. Etui, fourreau, petite caisse. *Capsula*.

**CAPSULE atrabillaire.** f. f. Terme d'Anatomie, qui se dit de deux glandes qui sont situées proche les reins, ainsi appelées, parce que l'on trouve dans leur ca-

vitè une liqueur noire. On les appelle aussi *reins succentoriaux*, ou *glandes renales* : elles sont de la grosseur d'une noix aplatie, ayant une cavité assez ample pour leur grosseur. On ne fait pas bien quel est leur usage. Il y a apparence qu'elles servent à séparer cette humeur noire qu'on trouve dans leur cavité, & qui est ensuite versée par leur veine dans l'émulgente, où elle est mêlée avec le sang, à qui elle sert de ferment.

La *capsule* de la veine-porte, est une membrane qui enveloppe le tronc de la veine-porte, lorsqu'elle entre dans le foie, & qui lui sert de gaine, se divisant en autant de ramaux qu'elle, & l'accompagnant jusque dans ses moindres ramifications. Cette *capsule* enferme aussi le conduit biliaire d'où vient qu'on l'appelle la *capsule commune*.

**CAPSULI,** se dit aussi chez les Botanistes, du lieu où la graine est enfermée, comme on voit dans les poires & les pommes, qui ont une petite enveloppe qui ressemble à une petite bourse où sont enfermés les pepins. On se dit aussi de l'enveloppe de certains fruits. Voyez **FRUIT**.

**CAPSULE.** Terme de Chimie. C'est un vaisseau de terre fait en forme de terrine échancrée, où l'on met des matières sur lesquelles on fait des opérations violentes par le feu.

**CAPTAL.** f. m. Mot gascon qui signifie *Chef & Seigneur*, qui n'est en usage qu'en cette phrase, *Captal de Buch*, qui est un titre de M. le Duc d'Epéron, qui possédoit cette Seigneurie. *Caput*. Borel dit que *Captal de Buch*, ou de *Buts*, s'est dit pour *caput bugii*; c'est à-dire, Chef des habitans. On trouve quelquefois *captau* dans le sens de *captal*. *Captau de Buch*. Voyez **ALAIN CHARTIER**, *Chronique de Charles VII*.

**CAPTATEUR.** f. m. Terme de Jurisprudence Romaine, se dit de celui qui par flaterie, & par artifice, cherche à surprendre des testamens, des donations. *Captor*. Il n'est en usage qu'au Palais.

**CAPTATION.** f. f. Il se dit au Palais des ruses & des artifices dont quelqu'un s'est servi pour se faire mettre dans un Testament. *Captatio Testamenti*.

**CAPTATCIRE.** Terme de Jurisprudence qui s'applique à toutes sortes de dispositions de dernière volonté provoquées, soit institution d'héritiers, soit legs.

Ces sortes de dispositions sont réprochées, parcequ'elles ne se font pas, tant pour exercer la libéralité envers celui que l'on institue son héritier, ou à qui on laisse quelque chose à titre de legs, que pour captiver & gagner ses bonnes grâces, à l'effet de l'exercer & le provoquer à faire en notre faveur, ou en faveur de quelqu'autre personne, les mêmes dispositions que nous déclarons avoir été faites par nous en sa faveur.

**CAPTEIN.** f. m. Terme de Coutumes. *Capteinium; captenium*. C'est la protection, la défense que le Seigneur accorde à ses vassaux. *Captein* est aussi le droit que les vassaux payent au Seigneur pour la protection qu'ils en reçoivent.

**CAPTER.** v. a. C'est, en général, employer adroitement tous les moyens de parvenir à quelque chose; chercher à obtenir, par voie d'insinuation. *Captare*. *Capter* les suffrages, la bienveillance de quelqu'un. Ce mot, qui est tout latin, n'est que du discours familier. Les Vocabulistes l'ont pourtant pris sous leur protection : « la vérité est, disent-ils, que ce verbe est un mot aussi françois que tout autre. » Je désire fort qu'il fasse fortune avec de tels protecteurs.

**CAPTIEUSEMENT.** adv. D'une manière captieuse. *Captiosè*. Cet argument conclut *captieusement*. Cet homme agit toujours *captieusement*.

**CAPTIEUX, EUSE.** adj. Qui tend à induire en erreur, & à surprendre par une belle apparence. *Captiosus, fallax*, Il se dit particulièrement des raisonnemens, qui en apparence sont véritables, & qui se trouvent faux, étant bien examinés. Les Héretiques se servent de raisonnemens

*captieux*, & sophistiques. Clause captieuse dans un contrat. Tour *captieux*.

On qualifie souvent une proposition de *captieuse*, on la condamne comme *captieuse*. Or une proposition *captieuse* est une proposition qui sous un bon sens qu'elle pourroit avoir, en cache un mauvais, qu'elle a effectivement, & auquel elle conduit. On le dit quelquefois des personnes. Il faut se défier de ce chicaneur, c'est un homme *captieux*, & sujet à surprendre les gens.

☞ **CAPTIF**, IVE, adj. souvent employé substantivement. Esclave fait à la guerre. *Captivus*. On ne le dit guère qu'en parlant des guerres anciennes. Les Grecs ayant pris la ville, passèrent les hommes au fil de l'épée, & emmenèrent les femmes *captives*. Echanger les *captifs*. Les *captifs* étoient amenés en triomphe à Rome, & suivoient le char du vainqueur.

☞ On le dit en particulier des esclaves faits par un Pirate ou Corsaire; & plus particulièrement des esclaves Chrétiens que les Corsaires de Barbarie font dans leurs courses. Les Religieux Mathurins & ceux de la Merci sont établis pour la rédemption des *captifs*.

☞ Dans le style soutenu, on le dit de toutes sortes de prisonniers, tant des héros captifs, que figurément de ceux qui se sont laissés asservir sous le joug de quelque dangereuse passion. Ame *captif*. Cœur *captif*. La longue vie est le supplice d'une femme qui a mis tout son bonheur à traîner après elle une foule de *captifs*. VOIT. Cette beauté a fait bien des *captifs*. Un *captif* mal gardé est pour nous une honte. MOL.

☞ Tenir quelqu'un *captif*, c'est le tenir dans une extrême sujétion. Ce mari tient sa femme *captif*.

☞ **CAPTIVER**, v. a. Rendre captif, ne se dit point au propre, mais il est employé dans le sens figuré, pour marquer le pouvoit qu'a sur le cœur la beauté & tout ce qui plaît. Ses apas, ses charmes *captivent* tous les cœurs, pour dire, qu'il n'y a personne qui puisse s'en défendre, y résister.

*Loin ce bizarre amour, dont l'ardeur violente,  
D'un plaisir criminel inspirant le poison,  
En captivant le cœur, aveugle la raison.* VILL.

On dit, *captiver* la bienveillance de quelqu'un, pour dire, la gagner, s'en rendre maître, en être assuré. Il est du style familier. ACAD. FR. 1740.

☞ **CAPTIVER**, dans la signification d'assujettir. *Captiver* l'esprit, l'humeur d'un jeune homme. Il y a des hommes qu'on ne fautoit *captiver*.

☞ Dans le style de l'écriture, *captiver* son esprit, son entendement sous le joug de la foi. *Animum submittere ad ea quæ divinitus credenda proponuntur; captivare intellectum in obsequium fidei.* Style de bible.

☞ **CAPTIVER** (Se). v. récip. Se contraindre, s'assujettir. *Adstringere se*. Ce Marchand ne fera jamais fortune; il ne sauroit se *captiver*. Il faut se *captiver* auprès des grands.

**CAPTIVÉ**, IÉ, part.

**CAPTIVERIE**, f. f. On nomme ainsi dans le Commerce des Nègres, qui se fait par les François au Sénégal, de grands lieux destinés à renfermer les captifs que l'on traite, & dans lesquels on les tient jusqu'à ce qu'ils soient en assez grand nombre pour être transportés aux vaisseaux, & envoyés aux îles.

**CAPTIVITÉ**, f. f. Esclavage, privation de la liberté. *Captivitas*. Il y a bien des pauvres Chrétiens qui languissent en *captivité* chez les Infidèles. Il a été plusieurs années prisonnier, & sa *captivité* ne lui a point abattu le courage. Les Israélites furent longtemps en *captivité*. La *captivité* de Babylone.

*Ton Dieu n'est plus irrité :  
Réjouis-toi, Sion, & fors de la poussière;  
Quitte les vêtements de ta captivité,  
Et reprends ta splendeur première.* RACINE.

On appelle *captivité* des Juifs, le temps que les Juifs passèrent à Babylone, où Nabuchodonosor, après avoir pris la ville de Jérusalem, les fit conduire avec Joachim ou Joakin leur Roi, le souverain Pontife, les Prophètes Ezéchiel & Daniel, &c. Ils y restèrent jusqu'à ce qu'ils furent délivrés par Cyrus. La durée de cette *captivité* n'est pas douteuse, puisque l'écriture la fixe à soixante-dix ans; mais les Auteurs ne conviennent pas du temps qu'elle commença. Le P. Pétau prétend que ce fut la première année du règne de Nabuchodonosor, & la quatrième de Joakin. Ussérius la fait commencer une année plus tard. Tirin & quelques autres la font commencer vers l'an 13 de Josias. Cajetan, Générard & autres, mettent son commencement en la neuvième année du règne de Nabuchodonosor; & le P. Labbe prétend prouver qu'elle commença la dernière année du règne de Sédécias, lorsque le Temple fut brûlé; mais son sentiment n'a pas prévalu sur ceux de Pétau & d'Ussérius, qu'on regarde comme les plus vraisemblables. Quoi qu'il en soit, ce fut le grand Cyrus qui mit fin à cette *captivité* prédite par Jérémie, en permettant aux Juifs dispersés de retourner à Jérusalem, & d'y rétablir le Temple de Dieu sous la conduite de Zorobabel.

**CAPTIVITÉ**, signifie figurément grande sujétion, empire tyrannique, ou ruse. *Servitus*. Les Princes d'Orient tiennent leurs sujets en *captivité*. Ce maître tient ses valets en *captivité*.

**CAPTIVITÉ**, se dit aussi figurément des attachemens volontaires qu'on se fait pour contenter ses passions, & particulièrement son ambition & son amour. Un bon courtisan est dans une perpétuelle *captivité* auprès de son Prince. Un Amant languit dans une agréable *captivité* auprès de sa Maîtresse. On le dit aussi dans les matières de piété, pour marquer un dévouement entier au service de Dieu.

*Un cœur qui vous possède, a tout ce qu'il desire,  
Il règne, il est heureux dans sa captivité.*

L'AB. TETU.

☞ **CAPTUNACUM** ou **CAPTUNACUM**, & **OPATINACUM**. Nom d'une ancienne Maison Royale de France, dans la Neustrie. C'est presque tout ce qu'on en fait.

**CAPTURE**, f. f. Prise au corps de quelque débiteur, ou criminel, par des Archers ou Sergens, pour le mener en prison. *Comprehensio*. Ce Prévôt a pris un chef de bandits, c'est une belle *capture*. On a envoyé des Exemts & des Officiers pour faire la *capture* de ce rebelle, de ce banqueroutier. Par l'Ordonnance de 1670, les Prévôts des Maréchaux sont tenus, lors de la *capture*, de laisser copie de l'inventaire des meubles, hardes & autres choses dont les accusés sont saisis.

**CAPTURE**, se dit aussi du butin que l'on prend sur l'ennemi. *Præda*. Ils ont fait là une bonne *capture*. Dans cette acception, il est familier.

On appelle encore *capture*, la saisie des marchandises prohibées, faites par les Gardes des Fermes du Roi.

**CAPUANUS**, f. m. C'est le nom d'une des taches de la lune. C'est la treizième du catalogue du P. Riccioli, qu'il a plu aux Astronomes de nommer *Capuanus*.

**CAPUCE**, f. m. Morceau d'étoffe qui couvre la tête des Augustins déchaussés, & de la plupart des Religieux de S. François, & qui d'ordinaire est fait en pointe. *Cucullus*. C'est la même chose que *capuchon*.



**CAPUCE.** (Freres du) Nom d'une Réforme de l'Ordre de S. François, établie en Espagne par le B. Jean de Guadalupe, sous le Pontificat d'Alexandre VI. Outre beaucoup d'austérités qu'il ordonna, il fit quelque changement dans l'habit, car outre qu'il en prit un fort étroit & rapiécé, il accommoda le *capuce* à la façon de celui que S. François avoit porté, lui donnant une forme carrée, & le rendant pointu; ce qui fit donner aux Religieux de sa Réforme, le nom de Freres du *Capuce*, ou du S. Evangile. On les nomma ensuite Déchauffés, parce qu'ils quitterent les toques ou sandales, pour marcher pieds nus. Alexandre VI, sous lequel cette Réforme s'établit, l'approuva. Voyez le P. Hélyot, *T. VII, c. 17.* Léon X, ayant convoqué à Rome un Chapitre généralissime, ordonna la réunion de toutes les Réformes, qu'elles quitteroient toutes leurs noms particuliers, pour prendre celui de Freres Mineurs de l'Observance régulière: les Freres du *Capuce* furent par ce moyen incorporés dans l'Observance, & prirent le nom de Réformés. *Id.*

**CAPUCHON.** *f. m.* Pièce d'étoffe taillée pour couvrir la tête, dont se servent les Moines. Les uns le portent en pointe, les autres arrondi. Quelques-uns l'appellent *capuce*. *Cucullus.* Il y eut autrefois une fameuse dispute entre les Cordeliers, au sujet du *capuchon*. Il étoit question de savoir si on le porteroit étroit ou large. Il fallut près d'un siècle, & l'autorité de quatre Papes, pour terminer une dispute de cette importance. En général *capuchon* est la partie de l'habit d'un Moine ou d'un Religieux qui lui couvre la tête; mais cet habillement n'est pas tellement propre aux Moines, qu'il ne soit aussi celui de tous les Ecclésiastiques en général: le camail des Evêques, & celui que portent en hiver les Ecclésiastiques séculiers & les Chanoines, sont de véritables *capuchons*. Par le second Chapitre d'un Concile de Paris tenu en 1346, il est réglé que les aumôniers des Clercs ne feront point doublés d'étoffes de soie ou de velours; qu'ils n'afficheront point de porter ni des *capuchons* courts & terminés en pointe sur le front, ni des manches longues, &c. L'assemblée d'Aix-la-Chapelle de l'an 817, 10 de Juillet, ordonna que le *capuchon* ou la cuculle de chaque Moine, seroit de la longueur du moins de deux coudées. *CHOR. Hist. de Dauph. L. X, p. 662.*

**CAPUCHON.** Terme d'Anatomie. C'est un muscle qui sert au mouvement de l'épaule. On lui donne ce nom à cause qu'il ressemble à cette partie de l'habillement d'un Moine. On le nomme autrement trapèze.

**CAPUCHONNÉ.** *adj.* Qui porte un capuchon. M. Des Forges Maillart, sous le nom de Mlle de Malcras de la Vigne, dans son Epitaphe du Frere Hilarion, Capucin, dit de ce fameux Quêteur:

*Sans impudence, il fut badin ;  
Sans être casard, il fut sage :  
Mérite assurément divin  
Chez le capuchonné lignage.*

**CAPUCIAT, ATE.** *f. m. & f.* Nom de Secte. *Capuciatius.* Ce nom signifie, enveloppé dans un capuchon, enfroqué, encapuchonné. On le donna dans le XIV<sup>e</sup> siècle en Angleterre à des disciples de Wicléf, qui en 1387, commencèrent à paroître, & furent ainsi nommés, parce qu'ils ne se découvroient point devant le S. Sacrement, & en approchoient sans quitter, comme les Catholiques, le chaperon, ou capuce, que l'on portoit alors. Sponde parle de ces *Capuciates* à l'an 1487.

**CAPUCIN.** *f. m.* Religieux de l'ordre de S. François de la plus étroite observance. *Capucinus.* Ils portent des capuchons pointus, & sont vêtus de brun ou de gris. Ils vont toujours nus pieds, & ne rasent jamais leur barbe. C'est une réforme de l'Ordre des Mineurs, dit communément Cordeliers. Elle

fut faite au XVI<sup>e</sup> siècle, par Matthieu Baschi, Religieux Observantin du Couvent de Montefalconi, qui, averti plusieurs fois d'une manière miraculeuse de pratiquer la Règle de S. François à la lettre, & une pauvreté plus étroite, alla en 1525 à Rome; c'étoit l'année du Jubilé. Clément VII l'y reçut bien, lui donna la permission de se retirer dans des solitudes, & non-seulement à lui, mais à tous ceux qui voudroient embrasser l'étroite Observance. Quelques-uns l'embrassèrent en effet. En 1528, ils obtinrent du Pape une Bulle: ils s'établirent d'abord à Camerino, où le Duc, & sur-tout la Duchesse Catherine Cibo les favorisoient; & c'est cette année 1528, qu'ils regardent comme la première de leur Ordre. Louis de Fossombrone, qui s'étoit joint à Matthieu, fut celui qui contribua le plus à la réforme: il fallut le chasser ensuite à cause de son ambition. En 1529, l'Ordre prit une forme parfaite; Matthieu fut élu Général, & le Chapitre fit des Constitutions. En 1536, Paul III confirma cette Congrégation nouvelle, & tous les privilèges des *Capucins* par une Bulle du 25 d'Août. Les *Capucins* furent reçus en France sous Charles IX, qui écrivit à Gregoire XIII, pour avoir des *Capucins*. C'est pourquoi ce Pape par une Bulle du 3<sup>e</sup> de Juin 1575, leva la défense que Paul III leur avoit faite de s'étendre hors d'Italie, & leur permit de s'établir par-tout. Ainsi c'est à la France qu'ils doivent en quelque sorte toutes les maisons qu'ils ont hors d'Italie. Le Cardinal de Lorraine les plaça à Meudon, où il leur bâtit un Couvent; Henri III, leur fit construire celui de la rue S. Honoré à Paris. Ils ont dans le Royaume neuf Provinces, sans compter celles de Lorraine. Le P. Zacharie de Boverio, a écrit en Latin les Annales des *Capucins* en trois volumes *in-fol.* depuis 1524, jusqu'en 1634.

Ce nom leur a été donné à cause de leur grand capuchon ou capuce. Matthieu Baschi, Religieux de l'Ordre de S. François, d'une vertu fort austère, établit dans cet Ordre une réforme, & assembla des compagnons qui l'embrassèrent: on les appela *Capucins*, à cause du grand capuce ou capuchon qu'ils portent. Cette réforme fut approuvée par Clément VII en 1528. Matthieu Baschi, qui étoit auteur de la réforme des *Capucins*, mourut dans un Couvent des Observantins. Le premier Couvent que les *Capucins* aient eu, fut établi dans une petite Chapelle dédiée à S. Christophe. Le Pape ôta la prédication aux *Capucins* en 1543; mais elle leur fut rendue avec éloge en 1545. En 1578, il y avoit déjà en dix-sept Chapitres généraux dans l'Ordre des *Capucins*. Voyez les Annales des *Capucins*. La vie de Henri, Comte du Bouchage, Duc de Joyeuse, *Capucin*, est renfermée en abrégé dans ces deux vers du quatrième chant de la Hentiade.

*Vicieux, Pénitent, Courtisan, Solitaire,  
Il prit, quitta, reprit la cuirasse & la hair.*

On ne peut pas exprimer plus de choses en moins de paroles.

**CAPUCIN.** Terme d'Anatomie. Muscle des yeux appelé autrement Humble, ou Abaisseur. Voyez ces mots.

**CAPUCINADE.** *f. f.* Sermon de Capucin. Pièce peu éloquente. L'Homélie de l'Archevêque de Grenade étoit un discours diffus, une rhétorique de Régent usé, une *capucinade*. *Hist. de Gil-Blas.* La règle n'est pas si générale, qu'elle n'ait ses exceptions. Témoin ce Capucin, dont parle Balzac, qui ayant prêché un jour à Rome, de l'obligation de la Résidence, fit tant de peur à trente ou quarante Evêques qui l'écoutoient, qu'ils s'enfuirent tous dès le lendemain en leurs Diocèses: une autre fois la conversion de toute une ville fut le succès d'un de ses Carêmes; on crioit *miséricorde* par les rues à la sortie de l'Eglise; & il fut compté

la Semaine Sainte, qu'il s'étoit vendu pour deux mille écus de cordes à faire des disciplines.

**CAPUCINE.** f. f. Nom de Religieuse. *Capucina Monialis.* Les *Capucines* s'appellent Filles de la Passion. Les *Capucines* sont des Religieuses du second Ordre de S. François, qui suivent encore aujourd'hui à la lettre la Règle de Ste Claire, bien plus austère que celle des Capucins. Ce fut à Naples que se fit le premier établissement des *Capucines*, l'an 1538, par la vénérable mere Marie Laurence Longa, d'une famille noble de Catalogne, & veuve d'un Seigneur Napolitain, Conseiller du Conseil collatéral. Cette Dame embrassa d'abord la troisième règle de S. François, avec dix-neuf filles qu'elle assembla. Les Théatins eurent d'abord la direction de ces Religieuses; mais en 1538, le Pape la donna aux Capucins par un Bref. Ce fut alors que ces Religieuses, à la persuasion de leur Fondatrice, quittèrent la troisième Règle de S. François, pour embrasser la première & la plus rigoureuse Règle de Ste Claire, dont l'austérité leur fit donner le nom de Filles de la Passion, & celui de *Capucines*, par rapport à l'habit qu'elles portent, qui étoit celui des Capucins. En France on ne les connoît que sous le nom de *Capucines*. Elles y furent établies en 1606, par la Duchesse de Mercœur, qui en cela ne fit qu'exécuter la volonté du Prince Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, que la mort empêcha de l'exécuter lui-même, ou plutôt la volonté de la Reine Louise de Lorraine, veuve d'Henri III, qui en avoit eu le dessein, qui en avoit écrit à Clément VIII, & qui mourant en 1601, ordonna au Duc de Mercœur son frère, d'achever cet établissement. Il fut conformé en 1606, par le Provincial des Capucins, & le P. Ange de Joyeuse alors Gardien. P. HÉLYOT, T. VII, c. 27.

**CAPUCINE :** (A la) phrase adv. à la manière des Capucins. Cette expression entre souvent dans le discours familier. On dit, il prêche à la *Capucine*, il chante à la *Capucine*. On dit aussi d'une chambre mal meublée, qui n'a qu'un mauvais lit, une table & deux chaises de paille, qu'elle est meublée à la *Capucine*.

**CAPUCINE.** f. f. *Cardaminum, Nasturtium Indicum.* Plante qui nous a été apportée des Indes, & qu'on a nommée en François *capucine*, à cause que le calice de sa fleur est terminé à sa partie postérieure par un éperon creux, qui a la figure d'un capuchon. Sa racine est fibreuse, chevelue, rampante, oblique, épaisse de quelques lignes; d'où partent plusieurs tiges minces qui grimpent & s'entortillent aux arbres & aux plantes qui les environnent. On leur met pour cela des échelas pour les soutenir. Elles sont garnies de feuilles alternes, arrondies d'un vert clair en dessus, & lisses, plus pâles en dessous, un peu velues, & chargées de quelques nervures qui naissent de la queue, placées presque au centre de cette feuille, & forment autant de rayons, qui vont se terminer jusqu'à leur marge; les queues sont longues de plusieurs pouces, entortillées de même que les tiges. Des mêmes nœuds que partent les feuilles, sortent aussi des pédicules qui soutiennent des fleurs composées de cinq pétales arrondies, jaunes & rouges à leur naissance en dedans, étroites d'abord, & barbues en cet endroit, & disposées dans les échancures d'un calice d'un jaune verdâtre, découpé en cinq parties oblongues, étroites, & terminées à leur partie postérieure d'un éperon creux, long de deux tiers d'un pouce, jaune & rayé de quelques lignes de pourpre. Quelques étamines rougeâtres, & chargées de sommets de même couleur, naissent du centre de la fleur, & environnent un pistil dont la base devient un fruit à trois semences, couvertes d'une écorce verte & ridée; on confit les boutons des fleurs de la *capucine* dans du vinaigre, & on les mange en salade. La *capucine* est piquante au goût comme le cresson; aussi ses feuilles & ses fleurs

sont recommandées pour le scorbut. On cultive encore dans les jardins une espèce de *capucine* qui est plus grande que celle-ci, dans toutes les parties, & on la nomme grande *Capucine*; *Cardaminum majus*.

*Capucine* se prend quelquefois pour le bouton de la fleur. On dit, confite des *capucines*.

**CAPUDANREIS.** f. m. Terme de Relation. Pilote Royal chez les Turcs. *Regius navis gubernator.*

**CAPUK** ou **CAPAS-PUSSAR.** Arbre des Indes Orientales, espèce de Cocotier. Le fruit est une gousse fort épaisse, de la longueur de la main, de laquelle les Indiens tirent le *Capuk* ou *capoc*, ce qui est une espèce de coton, dont on garnit les oreillers & les matelats des lits, au lieu de plumes.

**CAPULE.** f. m. *Capulus.* C'étoit chez les Romains une bière à porter en terre les corps des defunts: c'est delà qu'on appelle les vieillards qui sont sur le bord de leur fosse, *capulares fines*, & *capulares rei*, des criminels condamnés à mort. ANTIQ. ROM.

**CAPUT MORTUUM.** Terme de Chimie. Voyez TETE MORTE, RÉSIDU.

**CAPUPEBA.** f. m. C'est une sorte de gazon qui vient dans le Brésil, à la hauteur de deux ou trois pieds, qui consiste en une tige ronde & polie, qui a des nœuds de place en place, à chacun desquels s'éleve une feuille de plus d'un demi pied de long. La tige à sa sommité se partage en vingt ou vingt-quatre, & quelquefois trente branches plus petites, dont chacune à sa sommité est terminée en ombelle couleur d'argent, large de trois ou quatre doigts, contenant la semence. Les tiges sont d'une belle couleur rougeâtre. Les naturels du pays en boivent la racine dans quelque liqueur convenable, comme un préservatif ou remède contre le poison. RAY, cité par James.

## CAQ

**CAQUAGE,** mieux que **CACAGE.** f. m. Façon que l'on donne au hareng en vracq, lorsqu'on veut le saler. Le *caquage* se fait ordinairement la nuit.

**CAQUE.** f. f. Petit baril qui tient le quart d'un muid, où particulièrement l'on enferme du hareng lorsqu'il a été apreté & salé. *Doliolum, calus.* On dit aussi à la guerre des *caques* de poudre; pour dire de petits barils où l'on enferme la poudre à canon. Quelques-uns disent que *caque* est masculin, & que ceux qui parlent bien le sont toujours de ce genre: ainsi selon eux on doit dire un *caque* qui n'est pas bien lié. Dans l'usage il est féminin.

Les Anglois disent *cade* pour *caque*, du Latin *cadus*. Et c'est chez eux une mesure de certaines espèces de poisson sec ou salé, qui en comprend une certaine quantité déterminée. Le *cade*, ou la *caque* de hareng, en contient 500, & le *cade* ou la *caque* de sardines, en contient 1000. HARRIS.

On dit proverbialement, la *caque* sent toujours le hareng; pour dire, qu'on se sent toujours de la bassesse de sa naissance, quelque fortune qu'on ait faite. On le dit aussi pour exprimer, qu'on ne sauroit se défaire des mauvaises impressions qu'on nous a données dans la jeunesse par une mauvaise éducation. On dit des gens qui sont placés en quelque lieu fort étroit, ou qui sont incommodes par la foule, qu'ils sont pressés comme des harengs dans une *caque*.

On nomme aussi *caque*, en termes de Cirier, le fourneau sur lequel on place la bassine ou poêle lorsqu'on veut travailler à la cuiller. Ce fourneau est de tôle fortifié de bandes de fer.

**CAQUER.** v. act. Terme de Commerce de saline. Mettre le hareng en *caque*. *Haleces evisceratas doliolo ingerere.*

**CAQUEROLE,** ou **CAQUEROLLIER.** f. f. Petit pot de cuivre à trois pieds, qui a une longue queue pour l'approcher du feu, & pour secouer

les fricassées, ou autres mets qu'on y fait cuire ordinairement. *Cacabus ex are Cyprio depressior & manubriolo instructus*. On dit aussi *cafferolle*.

CAQUEROLLE. Écaille. *Caquerolle* de limaçon. RABFLAIS.

CAQUESANGUE. f. f. Terme bas, Voyez GAGUES-SANGUE, qui signifie la même chose.

CAQUET. f. m. Abondance de paroles inutiles, qui n'ont point de solidité. *Loquacitas, garrulitas*. Les femmes n'ont que du *caquet*; elles ne parlent que de bagatelles. Cet Avocat n'a que du *caquet*. Cela n'est bon que dans le comique & le familier.

*A tous les fols caquets n'ayons jamais d'égard.* MOL.

Le grand *caquet* vient nécessairement, ou de la prétention à l'esprit, ou du prix qu'on donne à des bagatelles, dont on croit forttement que les autres font autant de cas que nous. Celui qui connoît assez de choses, pour donner à toutes leur véritable prix, ne parle jamais trop; car il fait attention aussi l'attention qu'on lui donne, & l'intérêt qu'on peut prendre à ses discours. Généralement les gens qui savent peu, parlent beaucoup; & les gens qui savent beaucoup, parlent peu. Il est simple qu'un ignorant trouve important tout ce qu'il sait, & le dise à tout le monde. Mais un homme instruit n'ouvre pas aisément son répertoire; il auroit trop à dire, & il voit encore plus à dire après lui, il se tait. R.

CAQUET, se dit aussi des oisieux qui parlent. Ce perroquet, cette pie, nous étourdissent avec leur *caquet*.

*P'éveillerai la pie en son caquet.* MAROT.

On dit proverbialement & figurément, rabattre le *caquet* de quelqu'un; pour dire, rabattre son orgueil, lui fermer la bouche, & le confondre par ses raisons, ou faire taire par autorité celui qui parle mal-à-propos, ou insolemment. On appelle le *caquet* de l'accouchée, cet entretien de bagatelles qu'ont plusieurs femmes assemblées, comme il s'en rencontre chez les femmes en couche. On dit aussi, qu'une femme est dans le *caquet*, quand par sa mauvaise conduite elle donne occasion aux autres de médire d'elle.

CAQUETER. v. n. Babiller, parler beaucoup sans dire rien de solide. *Garrere, nugari*. On le dit aussi des petits enfans quand ils commencent à parler, & des pies & des perroquets. A quelque prix que ce fût, il falloit que du matin au soir elle écoutât, ou *caquetât*. Mlle L'HERIT.

*Du moment qu'elle crut pouvoir être entendue  
Elle se mit à caqueter  
Pour lui donner lieu d'écouter.* Mlle L'HERITIER.

On dit aussi à la chasse, qu'un chien *caquette*, quand il crie & abboie mal-à-propos & hors des voies, ou sans sujet.

Ce verbe se conjugue comme le verbe *cacheter*, en ajoutant un *t* à toutes les personnes du présent au singulier, & à la troisième personne du pluriel de l'indicatif, impératif, optatif & subjonctif. *Caqueter*, je caquette, tu caquettes, il caquette: nous caqueterons, vous caquetez, ils caquettent, de même dans les autres modes ou mœurs. Voyez LE DICTIONNAIRE DES RIMES, tirées de DUBARTAS.

CAQUETEUR, EUSE. adj. Qui caquette, qui babille beaucoup. C'est un grand *Caqueteur*. Une *Caqueteuse*. *Loquax, garrulus*.

CAQUETOIRE. f. f. Chaise basse qui a le dos fort haut & qui n'a point de bras, où l'on babille à l'aise auprès du feu. *Cathedra ad confabulandum apta, commoda*.

CAQUETOIRE. Terme de Laboureur. Bâton qui est au milieu des mancherons de la charrue, sur lequel

le Laboureur s'assied lorsqu'il cause avec quelqu'un.

Cette *caquetoire* s'appelle aussi *babillatoire*.

CAQUETTE. f. f. Manière de petit baquet où l'on met du poisson, sur-tout des carpes. Petite Caque. C'est un diminutif de ce nom.

CAQUETTERIE ou CAQUETERIE. f. f. Action de caqueter, babiler. Ah! finissons cette *caquetterie*, interrompit-elle, ou ne me parlez plus sur ce ton, ou foyez du moins d'accord avec vous-même. CREBILLON, fils.

CAQUEUR. f. m. Terme de pêche. On appelle *Caqueurs* les Matelots qui caquent le hareng. Quelques-uns disent *Eccaqueur* au lieu de *caqueur*.

CAQUEUX. f. m. plur. Il y a en Bretagne une certaine espèce de gens que le reste du peuple a toujours regardés avec une extrême aversion, prétendant que c'est un reste des Juifs, & qu'ils sont tous infectés de lèpre de père en fils. On les nomme *Caqueux, Cacofus*, & ils exercent ordinairement le métier de Cordier. Hevin, savant Jurisconsulte, a fait voir de nos jours, que cette aversion étoit mal fondée, & a obtenu un Arrêt du Parlement en leur faveur; mais il est difficile d'ôter cette prévention de l'esprit de la plupart des Bretons. Il y a même plus de 250 ans que les Evêques, dans la même prévention, ont ordonné que les *Caqueux* se tiendroient au bas des Eglises; qu'ils ne baiseroient la paix qu'après tous les autres; & leur ont défendu, sous peine de cent sols d'amende, de toucher aux vases de l'autel. LOBINEAU. Voyez CAPOT, & CAGOT, & comparez ce que nous y avons dit avec ce que nous venons de rapporter des *Caqueux*. Voyez l'Hist. de Bret. tome I, p. 847. & tome II, p. 1610. Dans les Registres de la Chancellerie de Bretagne de 1475, il y a un mandement contre hommes & femmes nommés *Caqueux*, auxquels il est fait défense de voyager dans le Duché sans avoir une pièce de drap rouge sur leur robe, pour éviter le danger que pourroient encourir ceux qui auroient communication avec eux, pour ne les pas connoître. De plus, il leur est fait défense de se mêler d'aucun commerce que de fil & de chanvre, & d'exercer aucun métier que celui de cordier, & aucun labourage que de leurs jardins seulement, à peine de confiscation; défense à tous sujets de leur vendre autre marchandise que fil & chanvre, & de leur affermer aucun de leurs héritages, à peine de confiscation & autres rigueurs. LOBINEAU. Tome II, p. 1350. Cette dernière défense est modérée pour les *Caqueux* de l'Evêché de Saint Malo, par une Ordonnance de 1477.

## C A R.

CAR. Conjonction causative qui rend raison de ce qui a été avancé dans la proposition précédente. *Nam, enim, etenim*. Ne faites pas cela, *car* Dieu le défend. Ses synonymes sont *parce que, pour ce que, d'autant que, vû que, &c.* Toutes les Lettres de Chancellerie se terminent ainsi; *Car* tel est notre plaisir. Le mot de *car* ne se doit employer que de loin à loin. VOIT. Quelle persécution le *car* n'a-t-il pas essuyée! & s'il n'eut trouvé de la protection parmi les gens polis, il étoit banni honteusement d'une langue à qui il a rendu de si longs services, sans qu'on sût quel mot lui substituer. LA BRUY.

CAR se prend substantivement en ces phrases familières. Ce Predicateur fait retentir les voûtes des *car* & des *mais*. Ne me parlez jamais d'un *si*, d'un *car*, ni d'un *mais*. Cet homme barguigne trop; il met trop de *si* & de *car*, trop de conditions en ce contrat.

Ce mot vient du Grec *γάρ* signifiant la même chose, comme disent Nicot & Henri Estienne. Mais Ménage le dérive avec plus d'apparence de *quare*, parce qu'on a écrit autrefois *quar*, & on dit encore *cancan*, au lieu de *quamquam*.

CARABÉ ou KARABÉ. Voyez AMBRE jaune. C'est la même chose. Ce mot vient de *Caraban*, nom que les Arabes donnent à l'ambre, *Caraban* vient du persien

peñien *Cah Rubah*, qui signifie ce qui dérobe ou enleve la paille. D'HÉRIB.

**CARABIN.** f. m. Cavalier armé d'une carabine. *Equus sclopetarius*. Ces cavaliers, qui faisoient autrefois des compagnies séparées, & quelquefois des régimens, servoient à la garde des Officiers Généraux, à se saisir des passages, à charger les premières troupes que l'ennemi faisoit avancer, & à les harceler dans leurs postes: souvent aussi ils ne faisoient que lâcher leur coup, & ils se retiroient. Lorsque l'on donnoit quelque bataille, ils combattoient sur les aïles de la première ligne, sur le front des Dragons & des Cravates. Il n'y a plus aujourd'hui de *Carabin*, si ce n'est dans les compagnies de Chevaux-Légers, où il y en a seulement deux, qui sont des cavaliers armés chacun d'une carabine, & qui suivent les Brigadiers de la compagnie. Gaja, dans son *Traité des Armes*, croit que le mot *Carabins* vient du mot espagnol *cara*, & du mot latin *binus*, qui signifie double, comme qui diroit gens à deux visages, à cause de leur manière de combattre tantôt en fuyant, & tantôt en faisant volte face. Ces *Carabins* servoient du temps de Henti IV, & de Louis XIII. Ils portoient une cuirasse échancrée à l'épaule, afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue épée, & une carabine à l'arçon de la selle.

On appelle figurément un *Carabin*, celui qui se contente de hasarder quelque chose au jeu, sans s'y arrêter long-temps, qui ne fait que risquer un coup, & s'en va. C'est un vrai *Carabin* au jeu. On le dit de même d'un homme qui dans une conversation, dans une dispute, ne fait que jeter quelques mots vifs, se tait & s'en va.

**CARABIN DE S. CÔME.** Terme populaire, qui signifie un *frater*, un *serviteur Chirurgicalien*.

**CARABIN.** On donne en quelques endroits ce nom au blé noir, ou blé Sarazin. Les *carabins* n'ont pas réussi cette année. Le *carabin* est fort bon pour nourrir les volailles.

**CARABINADE.** f. f. Action, tour de Carabin, qu'un homme fait en quelque compagnie d'où il se retire aussi-tôt. Il a fait une *carabinale*, & s'en est allé. Il est ramblé.

**CARABINE.** f. f. Arme à feu, petite arquebuse à rouet que portoient les Carabins. *Sclopeti genus quod Carabinam vocant*. Cette arme n'est plus en usage à l'armée, à cause du temps qu'on perd à bander le ressort. On se sert pourtant encore de *carabines* rayées par le dedans de l'ame, qui portent la balle très-loin, parce que la balle étant arrêtée par les rayures du canon, la poudre a le temps de s'enflâmer entièrement avant que de pouvoir la faire sortir, & la chasse ainsi avec bien plus de force.

**CARABINER.** v. n. Se battre à la manière des Carabins, décharger son coup, & se retirer. *Sclopetariorum equitum more pugnare*. Ces cavaliers sortirent de leurs rangs pour *carabiner*.

**CARABINER** se dit figurément, en parlant de ceux qui entrent en quelque compagnie, & qui s'en retirent aussi tôt: ce qui se dit sur-tout des joueurs de dez, de la bassette, de lansquenet, qui viennent jouer deux ou trois coups, & qui s'en vont aussi-tôt sans vouloir tenir jeu aux autres; ou bien, c'est mettre à la réjouissance, & prendre des cartes entre les joueurs sans être coupeur, ni tenir la carte. *Sistere se præsentem ad breve tempus & statim aufugere*.

**CARABINER.** v. a. C'est tracer en dedans d'un Canon des rayures circulairement ou en spirale, depuis la culasse jusqu'à l'autre bout, telles qu'il y en a dans les Carabines. *Striare*. *Carabiner* un fusil.

**CARABINÉ,** ÉE. Part.

**CARABINIER.** f. m. Cavalier armé de carabine. Espèce de Chevaux-Légers qui portent des carabines plus longues que les autres & qui servent quelquefois à pied. Une Compagnie de *Carabiniers*, Capitaine de *Carabiniers*.

**CARABOURON.** f. m. Qui veut dire pointe noire.

C'est un cap de l'Archipel. Le cap *Carabouron*, que les Anciens appelloient Argenon. Du LOIR, p. 9. *Argennum promontorium*; quelques-uns disent *Arcegnum*. Il étoit entre Clazomène & Erythrée. Je ne sais si du Loir ne se trompe point; mais Berthelot, Michelot & Thérin l'appellent *Calaberno* dans leurs *Cartes Marines de la Méditerranée*.

**CARACA.** Ville de l'Amérique méridionale, au pays des Caracas, vers la côte du Nord.

**CARACALLE,** plus ordinairement **CARACALLA.** f. m. Surnom de Marc-Aurèle Antonin Basien, Empereur Romain. *Caracalla*. *Caracalle* naquit à Lyon; & y fut proclamé Empereur près de Vimi l'an 213, selon Baronius, mais plutôt 211, selon le P. Petau: son Empire dura six ans, & en 217, il fut tué par ordre de Macrin, qui lui succéda. *Caracalle* fut un monstre couvert de toutes sortes de crimes. Voyez Spartien, Aurélius Victor, Dion, Hérodien, qui ont écrit sa vie. Le P. Pagi ne fait pas commencer l'Empire de *Caracalle*, comme les autres, à la mort de Sévère, l'an 211, mais l'an 198, après l'entière défaite de la faction d'Albin. Antonin *Caracalla* aima Appollone de Tyanes, l'honora, & lui bâtit même un temple. TILLEM.

**CARACALLE.** f. f. *Caracalla*. Espèce de vêtement que portoient également & les hommes & les femmes Romaines, & autres. Les hommes, comme il paroît par Bède, *De Gest. Angl. L. I, c. 7*. Les femmes, Palladius, c. 117. La *caracalle* avoit un capuchon, *Eucherius de Vest.* & elle alloit jusqu'aux talons; Spartian, dans *Caracalle*, c. 9. Spartien & Xiphilin disent que l'Empereur *Caracalle* en fut l'inventeur, la donna au peuple, ordonna que les soldats en portassent, & que ce fut pour cela qu'on lui donna le nom de *Caracalle*. D'autres entendent seulement qu'il l'appotta des Gaules. Voyez Rosweid, *Onomast.* Saumaise sur Spartien, Scaliger, Batadin, *Hist. de Lyon, L. I, c. 34*, & après eux Du Cange, croient que c'est de-là qu'est venu le mot caïque, qui s'est dit pour *Caraque*. Quoi qu'il en soit, cet habit devint un vêtement des Ecclésiastiques en retranchant le capuchon, comme il paroît par S. Jérôme de *Vest. Sacerdot.* par Eucherius cité ci-dessus, & par les *Acta Sanct. Jun. tome IV, p. 148*. Le peuple appelloit cet habit une antonienne, à cause que le Prince qui l'avoit donné, avoit pris le nom d'Antonin. On marque qu'il étoit fait de plusieurs pièces coupées, & cousues ensemble, & alloit jusqu'aux talons; de sorte qu'il avoit quelque rapport à nos soutanes. On prétend néanmoins qu'il y en avoit aussi de plus courts, & sur-tout hors de Rome; & je ne sais comment des soldats, en auroient porté de longs. TILLEM. Chorier prétend que nous conservons encore dans nos caïques le nom & l'usage des *caracalles*; mais que la politesse des derniers siècles leur a ôté ce qui les pouvoit rendre autrefois moins propres & moins commodes.

**CARACAS.** Pays de l'Amérique méridionale; qui comprend les trois Provinces de Paria, de la nouvelle Andalousie & de Venezuela. Il porte le nom de la principale nation qui l'habite. Les François l'appellent les *Caragues*.

**CARACATAY,** grand pays de l'Asie septentrionale qui s'étend du midi au septentrion depuis la muraille de la Chine jusqu'à l'ancien Mogolistan. **CARACHE,** ou **CARAG.** f. m. Tribut que les Chrétiens & les Juifs payent au Grand Seigneur. *Tributum à Christianis Turcarum Imperatori pendit solitum*.

**CARACOL.** f. m. En termes d'Architecture, est un escalier fait en hélice, ou en rond, dont toutes les marches sont gironnées. *Helix*. Escalier en *caracol*, pour dire en limaçon.

**CARACOLE.** f. f. Terme de Manège. Mouvement que fait le Cavalier en demi-rond ou demi-tour, à gauche ou à droite, en changeant quelques fois de main. *Equi in gyrum circumactio, circumactus*. Il fit plusieurs *caracoles*. *Equum in gyros circum agere*.



On le dit aussi, en termes de guerre, du mouvement de tous les Cavaliers d'un escadron qui tournent en même temps sur la droite ou sur la gauche.

*Equestris in gyrum procuratio.*

Ce mouvement diffère de la *conversion*, en ce que celle-ci se fait par rang, & que la *caracole* se fait par file.

C'est aussi le demi-tour que fait le Cavalier quand il a fait sa décharge pour passer de la tête de l'escadron à la queue.

Quelques-uns disent aussi *Caracol* au masculin, comme Vaugelas dans l'exemple suivant : Les Thébains faisant promptement le *caracol*, revinrent à la charge. VAUG. Il n'a pas été suivi en cela ; tout le monde fait *Caracole* féminin.

On le dit aussi des mouvemens qu'on fait dans les montres, quand on fait le demi-tour pour défilier, ou pour se faire voir plusieurs fois aux Princes, ou aux Officiers.

Ce mot est pris de l'arabe, & l'arabe de l'hébreu *carac*, qui signifie *involvere*. MÉN. Mais il nous vient immédiatement de l'espagnol, où il signifie au propre un *limacon* ; & au figuré, les mouvemens militaires qui viennent d'être expliqués.

CARACOLER, v. n. Faire des caracoles, ou des demi-tours en marchant. *Equos in gyrum, in orbem agere*. Dans un combat singulier à cheval, on a un grand avantage de se battre en *caracolant*. Les Cavaliers *caracoloient* autour des carottes des Dames.

CARACOLI. s. m. Métal qui vient de la terre-ferme, & dont les Indiens se font de certains ornemens qui portent le même nom. On prétend que ce métal est un composé d'or, d'argent & de cuivre, & que les Indiens ayant ces métaux très-purs, le mélange qui en résulte, est si parfait, que quelque long temps qu'il demeure dans la mer ou dans la terre, la couleur ne s'en ternit jamais. Le P. Labat n'est pas de ce sentiment : il croit que c'est un métal simple. Il dit qu'il est aigre, gréneux & cassant, & que ceux qui veulent l'employer, sont obligés de le mélanger avec un peu d'or, pour le rendre plus doux & plus traitable. Les Orfèvres François & Anglois qui sont aux Îles, ont fait un grand nombre d'expériences pour imiter ce métal ; mais ils n'ont jamais pu atteindre à ce degré de beauté & de perfection. C'est presque la même chose que le tombac. Voyez *TOMBAC*.

CARACOLI. s. m. Ornement que portent les Insulaires, principalement les Caraïbes. Il est fait comme un croissant qui a les pointes en haut, & porte le nom du métal dont il est composé. Les *caracolis* sont de différentes grandeurs, selon le lieu où ils doivent servir ; car ils en portent aux oreilles, au nez & à la lèvre inférieure ; mais le plus grand de tous, qui a six à sept pouces d'ouverture, leur pend sur l'estomac. Voyez le second tome des *Voyages du P. Labat*.

CARACOLLE. s. f. Plante légumineuse, étrangère, qui a pris son nom des entortillemens de sa tige & de ses branches, ou de sa fleur, qui est tournée en spirale comme un limacon. On la met au nombre des phaséoles : elle est vivace, & on la nomme *Phaseolus Indicus, Cochleato flore*. Sa racine est charnue, assez grosse, en navet, & qui donne plusieurs tubercules charnus. Elle est blanchâtre au dedans, d'un goût d'herbe, & pousse plusieurs tiges ou farnens souples, verdâtres, de la grosseur du doigt lorsqu'elle est vieille, & qui grimpent & s'attachent aux corps voisins. Ces tiges donnent plusieurs branches qui s'entortillent patteillement, & poussent d'espace en espace des feuilles qui sont au nombre de trois, portées à l'extrémité d'une queue verdâtre. Elles sont d'un vert foncé, plus petites que celles de nos haricots, mais à peu-près de la même figure & dans le même ordre. Ses fleurs sont légumineuses, en grappe, & beaucoup plus grandes que celles de nos phaséoles ; elles sont blanches d'abord, purpurines dans leur centre, & d'une odeur douce & fort agréable. Leur pistil devient, après que les

fleurs sont passées, une gouffe longue de deux pouces, arrondie, & qui renferme des semences taillées en rein. Cette plante craint l'hiver, & ne fleurit en France que sur la fin de l'été. Elle est vivace, & se peut multiplier par ses farnens.

CARACORAM. Ville d'Asie, bâtie dans le Catay par Octay-Kan, fils de Gengis Kan, après qu'il s'en fût rendu maître. Quelques-uns la prennent pour la Combala de Marco paulo, qui est Peking.

CARACORE. s. f. Galère qui est en usage dans les Îles des Moluques : elle est fort étroite par rapport à sa longueur ; & vogue avec beaucoup de vitesse. *Triremis angustior*. Les *caracores* baissent à l'avant & à l'arrière : lorsqu'il y a du vent, on y met des voiles de cuir : il y a autour du bâtiment un pont de roseaux, par le moyen duquel il flotte & vogue sur l'eau. C'est sur l'éclancement de ce pont que les rameurs sont placés, comme sur une galerie ; sans ce pont, un vaisseau qui est fort étroit & aigu ne manqueroit pas de se renverser. Le navire qui portoit le Pere Xavier, étoit un de ces vaisseaux qu'on appelle dans le pays *Caracores*, longs & étroits comme des galères, & qui se conduisent à voiles & à rames. BOURN. *Xav. L. III*. La *Caracore* de Xavier, après avoir été sur le point d'être submergée plusieurs fois, se sauva enfin, & gagna le port de Ternate par une espèce de miracle. Id.

CARACOULER, v. n. Terme d'oïellerie, dont on se sert pour exprimer la manière de crier du pigeon. La colombe roucoule, & le mâle *caracoule*. FAULTRIER.

CARACTÈRE. s. m. Certaine figure qu'on trace sur le papier, sur l'airain, sur le marbre, ou sur d'autres matières avec la plume, le burin, le ciseau, ou autres instrumens, pour signifier ou marquer quelque chose. *Caractèr, nota, signum*.

CARACTÈRE. Lettre de l'alphabet. *Littera*. Les lettres sont des *caractères* qui servent à marquer nos pensées. Les Egyptiens avoient des *caractères* hiéroglyphiques. Les Chinois ont quatre-vingt mille *caractères* différens. Le *caractère* hébreu n'a subsisté dans l'usage ordinaire, que jusqu'à la captivité de Babylone. Après le retour de la captivité, le peuple n'écrivit plus que le *caractère* assyrien, dont l'usage s'étoit introduit pendant la captivité. C'est l'hébreu carré, dont on se sert encore aujourd'hui. L'ancien *caractère* hébreu est celui qui se voit sur les médailles hébraïques, appelées communément médailles samaritaines. Plusieurs Protestans ne sauroient souffrir ce changement de *caractère* dans l'écriture, malgré le témoignage de toute l'antiquité ; mais ils ne disent rien de solide pour le réfuter. Voyez la *Dissertation* du P. E. Soucier, J. sur les *médailles hébraïques*, &c. Le *caractère* dont on se sert aujourd'hui communément en Europe, est le *caractère* latin des Anciens. Le *caractère* latin venoit du grec ; le grec s'étoit formé du phénicien, que Cadmus apporta en Grèce. Le phénicien étoit le même que l'ancien & le vrai *caractère* hébreu. Le *caractère* chaldéen, le syriaque & l'arabe, ont aussi été formés de l'hébreu, comme plusieurs Savans l'ont démontré, & entr'autres Postel dans son *Alphabet de douze langues*, & Bibliander, *De Ratione Communi Ling.* &c. mais on peut le prouver encore mieux qu'ils n'ont fait. Grégoire de Tours, *Hist. Franc. L. V. c. 44*. écrit que Chilperic Roi de Soissons ajouta quatre *caractères* à l'alphabet François, o, v, z & n. Les François furent les premiers qui, avec le chant Romain & l'Office Latin de S. Grégoire, reçurent la forme des *caractères* latins. FAVYN. L'an 1091 dans un Concile provincial tenu en la ville de Léon, où présida Regnier, Moine de Cluni, Prêtre Cardinal, & Légat du Pape Urbain II en Espagne, l'usage des *caractères* gothiques inventés par Ulfilas fut aboli, avec défenses aux Notaires d'en user à l'avenir dans leurs écritures & actes publics ; & il fut ordonné qu'on écrivit en *caractères* François. Voyez Rodrigue Xi-

menés, *L. VI. c. 30*, & après lui Matiana. FAVYN, *Hist. de Nav. p. 159*.

Ce mot vient du grec *καταρτις*, qui vient du verbe *καταρτιναι*, *insculper*, *imprimer*, *graver*.

Les Médailles ont observé que le caractère grec composé de lettres majuscules, s'est conservé uniforme sur toutes les Médailles, sans aucune altération, & sans aucun changement dans la conformation des caractères, quoiqu'il y en ait eu dans l'usage & dans la prononciation. Ce caractère s'est conservé jusqu'à Galien, depuis lequel temps il paroit moins rond & plus aisé. Depuis le règne du Grand Constantin jusqu'à Michel; c'est-à-dire, pendant 500 ans, on ne trouve que des caractères latins. Après Michel on retrouve des caractères grecs, qui commencèrent à s'altérer aussi-bien que la langue, qui n'étoit plus qu'un mélange de grec & de latin. Les Médailles latines ont mieux conservé leur langue & leur caractère jusqu'à la barbarie de Constantinople. Vers le temps de Décius, le caractère commença à s'altérer, & à perdre de sa rondeur & de sa netteté; mais quelque temps après il se rétablit, & demeura assez beau jusqu'à Justin; & alors il tomba dans la dernière barbarie, où on le voit sous Michel dont on vient de parler. Ce fut encore pis dans la suite. Le caractère latin dégénéra en gothique. Ainsi, quand le caractère est rond & bien formé, c'est une marque d'antiquité. P. JOU.

Les Imprimeurs appellent caractères, les lettres qui leur servent à imprimer. *Litterarum typi*. En voici les degrés. Gros double Canon, gros Canon, Trismegiste ou Canon approche, petit Canon, gros Parangon, petit Parangon, gros Romain, S. Augustin, Cicero, Philosophie, petit Romain, petit Texte, Mignone, Nompaille, Sedanoise ou Parisienne. Presque toutes ces lettres ont leurs italiques, & leurs grandes & petites capitales.

On fait un usage particulier de plusieurs caractères différens dans les mathématiques, en algèbre, en géométrie; en trigonométrie, en astronomie, de même qu'en médecine, en chimie, en musique, &c.

CARACTÈRE en Chimie, sont les signes dont les Chimistes se servent pour désigner en abrégé les substances sur lesquelles ils opèrent, &c. On connoît assez les caractères dont on se sert dans les Sciences dont on vient de parler.

CARACTÈRE se dit aussi de la manière d'écrire. *Caractèr*. Ce Scribe a un fort bon caractère, fort lisible. Je connois son caractère, son écriture. J'ai été content en voyant seulement votre caractère. VOIT.

CARACTÈRE se dit aussi de certaines marques & empreintes que les anciens mettoient sur le front de leurs esclaves ou des criminels pour les reconnoître, ou pour les noter. *Signum, nota*. Peut-être qu'on doit ainsi expliquer le signe que Dieu mit sur le front de Caïn, pour empêcher qu'il ne fût tué dans son exil volontaire; & les marques de ceux des Tribus d'Israël dont il est fait mention dans l'*Apocalypse*.

Ce mot, dans un sens figuré & métaphorique, a plusieurs significations, qui ont toutes un rapport plus ou moins éloigné, un sens propre, qui désigne une empreinte, une marque,

CARACTÈRE, en morale, est la disposition habituelle de l'âme, par laquelle on est plus porté à faire & l'on fait en effet plus souvent des actions d'un certain genre, que des actions du genre opposé. Un homme d'un caractère vindicatif ne pardonne jamais, ou pardonne rarement. Un homme sans caractère est alternativement honnête homme ou fripon, sans qu'on puisse jamais le deviner.

CARACTÈRE général des nations. Il consiste dans une certaine disposition de l'âme plus commune chez un peuple que chez un autre. Les peuples qui subsistent depuis long-temps conservent un certain fonds de caractère qui ne change point. La forme du gouvernement, & plus encore le climat, peuvent

influier sur le caractère général des nations.

Mais à mesure que les races se mêlent & que les peuples se confondent, on voit peu-à-peu disparaître ces différences nationales qui frapotent jadis au premier coup d'œil. Autrefois chaque nation restoit plus renfermée en elle-même; il y avoit moins de communication, moins de voyages, moins d'intérêts communs ou contraires, moins de liaisons politiques & civiles de peuple à peuple, point tant de tracaseries royales appelées négociations, point d'Ambassadeurs ordinaires ou résidens continuellement, moins de grandes navigations, peu de commerce éloigné; encore étoit-il fait par des gens qui ne donnoient le ton à personne.

Le mot caractère, pris dans cette acception pour un assemblage des qualités qui résulte de plusieurs marques particulières, & qui distingue tellement une chose d'une autre, qu'on la puisse reconnoître aisément, *forma alicujus & naturalis nota, indoles*, se dit de l'esprit, des mœurs, du discours, du style, & des actions. Il n'y a point d'âme qui ne se sente élevée par l'impression que fait sur elle le caractère d'Achille. S. EVR. La grandeur d'âme est le caractère des Romains. P. RAP. Le Prince avoit un air noble, & toutes ses actions avoient un caractère touchant. VILL. Cicéron avoit un caractère de politesse qui manquoit à Démosthène. P. RAP. Celui qui s'accoutume à dire des plaisanteries a un mauvais caractère d'esprit. PASC. Il n'y a point de passion qui n'ait son caractère particulier. Les caractères violens donnent plus d'éclat aux actions qu'ils animent; au contraire, les caractères doux sont souvent sans gloire, quoiqu'ils aient le solide de la vertu. LA BRUY. Quand on sort de son caractère, on est toujours ridicule. BELL. Pour bien écrire l'histoire, il faut non-seulement former le caractère général du héros, mais encore former le caractère, particulier de ses vertus & de ses vices. S. EVR. La simplicité & l'unité de caractère dans les personnages est l'essence du Poëme Epique. P. LE BOSS. L'égalité de caractère consiste à ne point donner au héros des sentimens incompatibles, & à le représenter tellement animé du même esprit, qu'on le reconnoisse toujours par son caractère principal & dominant. Le caractère du héros doit être uniforme & supérieur; en sorte que le caractère des autres personnages soit toujours soumis à celui du premier personnage. Id. C'est le défaut de Claudien; vous y voyez tant de caractères dominans, qu'on ne reconnoît plus le principal.

CARACTÈRE d'un ouvrage, c'est la différence spécifique qui le distingue d'un autre ouvrage de même genre. Les différens Poëmes ont leurs principes, leurs règles, leur ton; & c'est ce qu'on appelle caractère.

CARACTÈRE d'un Auteur, est la manière de traiter un sujet qui lui est propre, & qui le distingue de ceux qui l'ont traité avant lui.

CARACTÈRE se dit aussi figurément d'une certaine qualité qui imprime du respect à ceux qui la connoissent. *Species, nota, caractèr*. Dieu a empreint sur le front de l'homme un caractère, une image de la Divinité. La majesté des Rois leur donne un caractère qui leur attire le respect des peuples.

*Faut-il que sur le front d'un profane adulateur,  
Brille de la vertu le sacré caractère?* RAC.

CARACTÈRE se dit encore des qualités visibles qu'on respecte en ceux qui sont revêtus de charges & de dignités. *Dignitas muneris vel personæ cui redditur honor debitus*, ou seulement *Dignitas*. Il faut qu'un Evêque soutienne son caractère par son savoir & par sa vertu, plutôt que par l'éclat & par la vanité mondaine. Les Prêtres, en perdant eux-mêmes le respect qu'ils doivent à la sainteté de leur caractère, sont les premiers coupables du mépris que l'on a pour eux. FLICH. Le droit des gens met le caractère des Ambassadeurs à couvert de toute insulte, WICQ. Ce qui rend les Savans moins propres

en conversation, c'est qu'ils croient mal soutenir le caractère de Savans, s'ils s'abaissoient à parler de bagatelles. BELL. On ne conçoit que de l'horreur pour un Ecclesiastique qui abuse de la dignité de son caractère. VILL. En se moquant des Prêtres, on cherche aux dépens de leur caractère le ridicule de leur personne. FLECH. On dit, cet homme soutient bien son caractère; c'est-à-dire, il est constant à faire la même chose; il ne se dément point.

On dit d'un homme qui n'a point de million, d'autorité, ni de pouvoir pour faire quelque chose, que c'est un homme qui n'a point de caractère, qui parle sans caractère. ACAD. FR.

CARACTÈRE en Théologie, se dit d'une marque qui ne s'efface point, & que quelques Sacremens laissent dans l'âme de ceux qui les reçoivent. Caractère. Il n'y a presque point de Théologiens qui ne disent que le caractère des Sacremens est quelque chose de physique. Les Sacremens qui impriment un caractère sont le Baptême, la Confirmation & l'Ordre. Les Sacremens qui impriment un caractère, ne se réitèrent point. Le caractère est un effet que les Sacremens produisent toujours dès qu'ils sont valides, lors même qu'ils ne produisent pas la grâce à cause des mauvaises dispositions du sujet. Ainsi par exemple, lorsqu'un adulte reçoit en péché mortel la Confirmation ou l'Ordre, il ne reçoit pas la grâce, mais il reçoit le caractère.

CARACTÈRE se dit aussi de certains billets que donnent des Chatlatans ou Sorciers, qui sont marqués de quelques figures talismaniques, ou de simples cachets. Caractère magique. Ils font accroire au fort peuple qu'ils ont la vertu de faire des choses merveilleuses & incroyables, comme de faire cent lieues en trois heures, d'être invulnérables à l'armée, &c. Quand on raconte quelque un de ces prétendus effets, on dit qu'il faut que cet homme ait un caractère, qu'il ait fait un pacte avec le Diable.

CARACTÈRE se dit aussi des plantes. C'est ce qui les distingue si bien les unes d'avec les autres, qu'on ne sauroit les confondre, quand on fait attention à leurs marques essentielles.

On appelle caractère générique, celui qui convient à tout un genre, & spécifique, celui qui ne convient qu'à une espèce. Linnæus distingue quatre espèces de caractère. Caractère essentialis, facultatis, habitualis & naturalis.

CARACTÈRE, en Peinture, se dit des qualités qui constituent l'essence d'une chose & qui la distinguent des autres. Caractère des objets, caractère des passions. La pierre, les eaux, les arbres, le poil, la plume & enfin tous les animaux, demandent des touches différentes pour conserver l'esprit de leur caractère. DE PILES.

CARACTÈRE se dit aussi des talents & du génie que le Peintre fait paroître, dans ses ouvrages, & de la manière dont il les traite. Le caractère de l'esprit s'annonce par la noblesse & l'élevation dans les idées, par la beauté & la magnificence dans l'invention, par le bon sens & l'intelligence dans la disposition. Le caractère de la main s'annonce par l'exécution & le coloris. Ce dernier caractère est ce qu'on appelle manière.

CARACTÉRISER, v. a. Décrire si bien le caractère de quelque chose, qu'on la reconnoisse, & qu'on la distingue de tout autre. Adumbrare, exhibere, describere, ad vivum exprimere. Ce Peintre, ce Poète, caractérisent bien les passions qu'ils veulent représenter. Le Prédicateur en censurant, ne doit point se donner la liberté de désigner ni de caractériser les personnes. DE VILL.

CARACTÉRISÉ, ÉE. part.

CARACTÉRISME, f. m. Terme de Botanique, dont on se sert pour expliquer certaines ressemblances & conformités que les plantes ont avec quelque partie du corps humain. C'est ce caractèreisme qui fait croire à quelques-uns que ces sortes de plantes sont spécifiques pour guérir les parties du corps qui leur ressemblent lorsqu'elles sont affligées. Emmanuel Ko-

nig, dans son Royaume des Végétaux, a adopté le système des caractérismes: ce qui a fait dire à M. Bernard que cet Auteur n'étoit nullement Caractéristien à l'égard des caractérismes des plantes.

CARACTÉRISTIQUE, adj. de t. g. Qui se dit de ce qui sert à caractériser quelque chose, ce qui marque son caractère, ce qui la distingue de toutes les autres choses. Voyez CARACTÈRE. Signe caractéristique.

On le dit en Littérature de ce qui sert à caractériser les Auteurs. L'élevation & la véhémence sont les traits caractéristiques de Corneille.

En Grammaire on appelle lettre caractéristique, celle qui dénote la formation d'un temps, & qui se trouve la même dans les mêmes temps. Littera designans. C'est ainsi que la Lettre R est la caractéristique de tous nos futurs françois. Les caractéristiques sont de grand usage dans la Grammaire grecque pour la formation des temps; elles sont les mêmes dans les mêmes temps de tous les verbes d'une même conjugaison: il n'y a que le présent qui a différentes caractéristiques, & le futur, l'aoriste premier, les préterits parfaits & plus que parfaits de la quatrième conjugaison, qui ont deux caractéristiques.

On le dit encore en Grammaire, des lettres qui se conservent dans les dérivés d'un mot; Comme le P dans nos mots dérivés de corps, de temps, corporel, temporel; le G dans long, sang, rang, à cause de longueur, sanguin, ranger, &c.

CARADH. f. m. Feuilles d'un arbre que les Arabes appellent Selem, lesquelles servent à préparer ces beaux cuirs que nous appelons maroquins du Levant. L'Yemen, ou l'Arabie heureuse, est fertile en cette espèce d'arbres. Quelques-uns veulent que l'écorce de cet arbre, qui ressemble au tamarik, serve à tanner les maroquins, & que les feuilles s'emploient seulement à leur donner la dernière perfection. D'HERR.

CARAFE. f. f. Petite bouteille de verre de forme ronde, plus large par le bas que par le haut, propre pour verser à boire, & qu'on sert sur une soucoupe. Ampulla. On s'en sert aussi pour faire rafraîchir du vin.

On dit une carafe de vin, d'orgeat, de limonade, pour dire pleine de vin, d'orgeat, &c.

CARAFON. f. m. Vaisseau dans lequel on met un flacon, plein de quelque liqueur avec de la glace, pour le faire rafraîchir.

On donne aussi ce nom au flacon qui contient la liqueur qu'on met rafraîchir dans le vaisseau où est la glace.

CARAGACH. f. m. Sorte de coton qui vient de Smyrne par la voie de Marseille.

CARAG. Voyez CARACHE.

CARAGI. f. m. se dit des Commis Turcs des bureaux où se perçoivent certains droits du Grand-Seigneur. Le Douanier général ou Directeur de la Douane se nomme Caragi-Bachi. Ce mot caragi signifie aussi dans les mêmes Etats du Grand Seigneur, les droits d'entrée & de sortie qui se payent pour les marchandises.

CARAGNE. f. f. Espèce de résine qui nous est apportée de Cartagène dans l'Amérique méridionale. Elle est un peu dure, tenace, sans beaucoup de viscosité & sans se fondre, semblable à la tacamahaca, mais plus brillante, plus liquide, plus compacte, plus épaisse, & d'une odeur plus forte. Elle est très-bonne pour les tumeurs & pour toutes sortes de douleurs. En latin caragna, ou caranna.

On apporte du même endroit une espèce de caragne plus pure, & claire comme le crystal, beaucoup plus excellente, & de meilleure odeur que la précédente.

CARAGROUCH. f. m. Monnoie d'argent de l'Empire, qui ne revient pas tout-à-fait à l'écu de France de 3 livres.

CARAGUATA. f. m. Sorte d'aloës qui vient du Brésil. Ses feuilles sont semblables à celles de l'aloës

commun. Sa fleur est jaune & sans odeur. Il y a une espèce de *carahuata guacu*, qui croît en peu de temps à une très-grande hauteur. Ses feuilles étant broyées & bien frotees fournissent un lin très-fort & très-délié. Ses fleurs sont renfermées dans de petits corps coniques, dont on tire, avant qu'elles soient épanouies, des filets blancs qui ressemblent à du coton. Son bois séché brûle comme de la corde soufflée.

**CARAGUE.** f. m. Animal du Brésil semblable à un renard. Les *caragues* sont bruns, & font la guerre aux poules aussi-bien que les renards

**CARAÏBE.** f. m. Nom de peuple. Les *Caraïbes* sont des sauvages de l'Amérique méridionale, qui ont possédé autrefois toutes les Antilles, & qui occupent encore les Îles de S. Vincent, de Bekia & la Dominique. C'est ce qui fait qu'on appelle aussi du nom de *Caraïbes* les Îles des Antilles, qu'on appelle encore *Cannibales* d'un autre nom que portent aussi ces peuples. Au reste nous disons *Caraïbes* en quatre syllables, & rarement *Caribes*. De la Borde a écrit une relation des mœurs, des coutumes & de la religion des *Caraïbes*. Le P. du Tertre en parle aussi dans son *Histoire naturelle des Antilles*. Tom. II, Traité VIIe & Lonvillers de Poincy dans son *Histoire naturelle & morale des Îles des Antilles*. Liv. II, chap. 9 & suiv. Le P. Du Tertre & Lonvillers, disent que les mots de Galibi & *Caraïbe* sont des noms que les Européens leur ont donnés, & que leur véritable nom étoit Callinago pour les hommes, & Callipona pour les femmes; que les Insulaires *Caraïbes* étoient des Galibis de terre ferme, qui étoient venus conquérir ces Îles; qu'ils avoient eu des Rois, & qu'il y avoit encore des *Caraïbes* descendus de ces Rois. Eux-mêmes ne s'appellent *Caraïbes* que quand ils sont ivres, ou quand ils sont parmi les Européens; ceux des Îles se nomment encore *Oubaobonon*, c'est-à-dire, habitans des Îles; & ceux de terre ferme *Baloue-bonon*, c'est-à-dire, habitans du continent. Lonvillers croit néanmoins qu'il est plus probable que ce nom ne leur a point été donné par les Espagnols, parce que 10. Avant que les Espagnols & les Européens eussent mis le pied au Brésil, les Brésiliens nommoient *Caraïbes* les gens plus subtils & plus ingénieux que les autres, ainsi que Jean de Lery l'a remarqué dans son Histoire. 20. Il est constant qu'il y a des Sauvages qui portent le nom de *Caraïbes* dans des quartiers du continent où les Espagnols n'ont jamais été; car ceux qui demeurent dans ce continent méridional au-dessus du fait des plus célèbres rivières, s'appellent *Caraïbes*. Outre cela, il y a au continent septentrional une nation puissante, dit cet Auteur, composée de certaines familles qui se glorifient encore à présent d'être *Caraïbes*, & d'en avoir reçu le nom long-temps avant que l'Amérique fût découverte. Les *Caraïbes* des Îles s'en glorifient aussi. Les *Caraïbes* sont d'une grande ignorance & d'une grande simplicité. Quoiqu'ils n'aient point de temples, ni d'autels, ni presque de culte extérieur de religion, ils ont cependant un sentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puissance supérieure & bienfaisante, qui réside aux cieux; mais ils disent qu'elle se contente de jouir en repos des douceurs de sa propre félicité, sans s'offenser des mauvaises actions des hommes, & qu'elle est douée d'une si grande bonté, qu'elle ne tire aucune vengeance de ses ennemis; d'où vient qu'ils ne lui rendent ni honneur ni adoration. Ils reconnoissent aussi de bons & de mauvais esprits. Les bons esprits, dont ils font aussi des Dieux, sont en grand nombre; & ils croient que chacun a le sien. Quoiqu'ils semblent n'avoir point de culte extérieur, comme on l'a dit, ils offrent cependant à leurs Dieux de la cassave & du ouïcou. Ils évoquent leurs faux Dieux, lorsqu'ils souhaitent leur présence; mais cela se doit faire par le ministère de leurs Boyés, c'est-à-dire, de leurs Prêtres, ou plutôt de leurs Magiciens; & chaque Boyé a

son Dieu particulier qu'il évoque. Ils appellent l'esprit malin *Maboya*. Ils croient l'immortalité de l'ame, & qu'après la mort elle s'en va au ciel avec son *icheini*, ou son *chemin*, c'est-à-dire, avec son Dieu, qui l'y conduit pour y vivre en la compagnie des autres Dieux: & quand un d'entr'eux meurt, on tue ses esclaves, pour qu'ils aillent le servir dans l'autre vie. Voyez les Auteurs que l'on a cités ci-dessus.

**CARAÏSME.** f. m. Secte des Caraites, doctrine des Caraites. *Caraismus*, *Secta Caraitarum*.

**CARAÏTE.** f. m. & f. Nom de Sectaires parmi les Juifs. Il y en a encore aujourd'hui dans le Levant & dans la Pologne. Quelques-uns, comme le P. Nau, les appellent *Carains*, mais ce n'est pas l'usage en françois. Postel les appelle en latin *Carani*, d'autres *Carrei* & *Caraites*. Léon de Modène, Rabbín de Venise, dans son petit livre des cérémonies & coutumes de ceux de sa nation Liv. V, ch. 1 dit, que de toutes les hérésies qui étoient chez eux avant la destruction du Temple, il n'est resté que celle de *Caraim*, nom dérivé de *Micra*, qui signifie le pur texte de la Bible, parce qu'ils veulent qu'on s'en tienne au Pentateuque, & qu'on le garde à la lettre, rejetant toute interprétation, paraphrase & constitution des Rabbins. Ce Juif se trompe quand il veut que les *Caraites* ne reçoivent 24 livres de la Bible.

Aben Esra & quelques autres Rabbins les traitent de *Sadducéens*; mais Léon de Modène parle plus exactement, quand il dit au même endroit que ce sont des *Sadducéens réformés*, parce qu'ils croient l'immortalité de l'ame, le paradis, l'enfer, le purgatoire, la résurrection, & plusieurs autres choses que les anciens *Sadducéens* ne reconnoissoient point. Il prétend cependant qu'on ne doute point que dans leur origine ils n'aient été de véritables *Sadducéens*, & qu'ils ne viennent d'eux: mais il est bien plus vraisemblable, comme le remarque M. Simon, dans son *Supplément touchant les Caraites*, que cette secte n'est venue que de ce que les plus habiles s'opposent aux rêveries des Talmudistes; & que se servant du texte de l'Écriture pour réfuter les traditions qui n'avoient aucun fondement, on leur donna le nom de *Caraim*, qui est la même chose qu'en latin barbare, *Scriptuarii*, c'est-à-dire, gens attachés au texte de l'Écriture. Les autres Juifs les traitèrent de *Sadducéens*, non qu'ils le fussent en effet, mais parce qu'ils les imitoient dans ce qui regardoit les traditions. Le P. Nau, qui dit avoir souvent traité avec eux assure qu'ils ont quelque chose des erreurs des *Sadducéens*.

Scaliger, Vossius & M. Spanheim, Bibliothécaire de l'Université de Leyde, mettent les *Caraites* au même rang que les Sabéens, les Mages, les Manichéens & les Musulmans; c'est une erreur. Quelques autres les considèrent comme une branche ou comme la postérité des *Sadducéens*; c'est le sentiment des Juifs Rabbanistes qui les regardent comme des Hérétiques. Volfgangus, Fabricius, Capito Henaem, pag. 9, croient que les *Sadducéens* & les *Esséniens* furent appelés *Caraites* par opposition aux Phariséens. D'autres croient que ce sont les Docteurs de la loi dont il est parlé si souvent dans l'Évangile; mais toutes ces conjectures sont peu solides. Joseph ni Philon ne parlent point des *Caraites*; ainsi cette secte est plus récente que ces deux Auteurs. Il y a assez d'apparence qu'elle ne s'est formée que depuis la collection de la seconde partie du Talmud, c'est-à-dire, de la Gémara. Peut-être commença-t-elle dès le temps que R. Juda Hakadosch compila la Mischna, vers le milieu du troisième siècle.

Le *Caraites* Mardochée prétend que les *Caraites* sont plus anciens que les *Sadducéens*; car s'ils étoient une branche de ces Hérétiques, ils n'auroient point en horreur Sadoc & Baïtos. Les *Caraites* prétendent être les restes des dix Tribus emmenées en captivité par Salmanazar. Schupart croit qu'on ne



peut savoir précisément le temps où cette secte commença ; qu'elle se forma secrètement lorsque la vénération pour les traditions des Rabbins s'introduisit ; qu'elle se fomenta & s'accrut insensiblement ; & qu'elle n'éclata & ne fut publique qu'après la collection du Talmud.

Volfius décrit ainsi l'origine, les progrès & la décadence des *Caraites*, sur les Mémoires du *Caraites* Mardochee. Alexandre Jannée, Roi des Juifs, qui regnoit cent ans avant JESUS-CHRIST, fit massacrer tous les Docteurs de la loi, & presque tous les Savans de la nation. Ce massacre, selon les *Caraites*, fut la cause du schisme qui divisa les Juifs. Siméon fils de Schétach, & frère de la Reine, homme savant, mais ambitieux & sans religion, ayant été soustrait par sa sœur à la colère du Roi, s'enfuit en Egypte, où il imagina le système des prétendues traditions. Etant de retour à Jérusalem, il débita ses visions, & interpréta la loi comme il lui plut ; & appuyant ses nouveautés sur des connoissances que Dieu, disoit-il, avoit communiquées de bouche à Moïse, & dont il se vantoit d'être le dépositaire, il s'attira un grand nombre de disciples. Plusieurs aussi lui résistèrent, & soutinrent que tout ce que Dieu avoit révélé à Moïse étoit écrit. De là les deux sectes. Parmi les *Caraites*, Juda fils de Tabbaï, se distingua. Hillel brilla parmi les Traditionnaires ; Schamaï parmi les Textuaires. Volfius met au nombre de ceux-ci, non seulement les Sadducéens, mais aussi les Scribes, dont il est parlé dans l'Evangile. L'adresse & le crédit des Phariséens prévalurent ; le nombre des *Caraites* diminua de jour en jour : & ils seroient tombés dans le dernier mépris dès le VIII<sup>e</sup> siècle, si Anan n'avoit alors relevé leur parti. Au IX<sup>e</sup> siècle, le Rabbín Schalomon, fils de Jérucham, imita le zèle d'Anan, & attaqua le fameux Chadias Haggæon. Les siècles suivans ne furent pas moins heureux pour les *Caraites*, & fournirent plusieurs Ecrivains fameux, entr'autres Abu Alphorag au XII<sup>e</sup> siècle ; mais depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, leur secte a paru tomber dans le découragement.

Les *Caraites* sont demeurés presque inconnus, parce que leurs livres l'ont été même aux plus habiles & aux plus curieux Hébraïens. Buxtorf n'en a vu aucun, Selden en a vu deux, & le P. Morin un. M. Trigland, qui a fait un traité sur les *Caraites*, imprimé en 1703 à Delft avec les Oppuscules de Serarius, de Drusus, & de Scaliger, *Trium Illustrum Scriptorum de Tribus Judæorum scèlis Syntagma* ; M. Trigland, dis-je, assure qu'il en a recouvré un nombre suffisant pour pouvoir parler avec certitude de cette secte judaïque. Voici ce qu'il en dit de particulier. Peu après que les Prophètes eurent cessé, les Juifs se partagèrent touchant les œuvres de supérogation, les uns soutenant qu'elles étoient nécessaires selon la tradition, & les autres s'en tenant à ce qui est prescrit par la loi. Ceux-ci donnèrent naissance à la secte des *Caraites* ; & c'est ce qu'il entreprend de prouver par le témoignage des *Caraites*, qui se vantent de venir des Prophètes Aggée, Zacharie, Malachie, Esdras. Un de leurs principaux Auteurs, Moïse Reischitzi, assure qu'après bien des recherches il a trouvé que du temps de Jean Hircan & d'Alexandre son fils, R. Jehuda, fils de Thaddaï, s'opposa à R. Siméon fils de Schétach, qui s'efforçoit d'introduire une loi nouvelle ; & que de-là viennent les *Caraites*. Les plus renommés de leurs adversaires Maïmonides, Abraham fils de Dior, l'Auteur de Sépher Cozri, & celui du Taanith Abraham Zachur, conviennent qu'en ce temps s'éleva la secte des Sadducéens & des *Caraites*. La Mischné fait mention des *Caraites* en parlant de Thephillim. M. Trigland dit que R. Eliézer le grand étoit *Caraites*. Une preuve encore de l'ancienneté des *Caraites* est, selon lui, que les mêmes points de doctrine ou de discipline, qui sont controversés entr'eux & les Juifs Rabbanistes, sont éré avant le Talmud. Par exemple, les Néménies, la cé-

lébration de Pâques, celle de la Pentecôte, le jour de la fête de l'Expiation, & d'autres que l'on peut voir au ch. IV<sup>e</sup> du Traité dont nous parlons. Dans le V<sup>e</sup> il monte qu'ils ne sont point Sadducéens ; qu'ils leur disent anathème & à Sadoc leur Chef ; que l'Auteur du Cozri, Maïmonides & d'autres, le distinguent des Sadducéens ; que Sadoc, disciple d'Antigone, vivoit environ l'an du monde 3460 & qu'Alexandre Jannée, sous lequel se forma la secte des *Caraites*, ne commença à regner qu'en 3670 que Jean Hircan fut *Caraites*, & non pas Sadducéen, & qu'il y a une erreur dans Josephé ; que les Juifs Rabbanistes pour rendre les *Caraites* odieux, se plaissent à les confondre avec les Sadducéens. Enfin, il croit que les Scribes & Docteurs de la loi du Nouveau-Testament, sont les *Caraites*, & que ces noms sont synonymes de *Caraites*, ou *Scripturaire*.

Ainsi, selon M. Trigland, après le retour de Babylone, on rétablit l'observation de la loi. On crut différentes pratiques utiles à cet effet : elles furent introduites, & regardées comme nécessaires & ordonnées par Moïse. Ce fut là l'origine du Pharisisme. Un parti opposé continua néanmoins à n'écouter que ce qui étoit prescrit par la loi selon la lettre ; c'étoient les *Caraites*. La dissension éclata sur Jean Hircan, à l'occasion que raconte Josephé, Liv. XIII de ses Ant. Jud. ch. 21. R. Anan, qui vivoit vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, n'est donc point l'Auteur, mais tout tout au plus le restaurateur de la secte des *Caraites*.

Il y a des *Caraites*, dit Léon de Modène, à Constantinople, au Caire, & en d'autres endroits du Levant ; il y en a aussi en Russie. Ils vivent à leur manière, ayant leurs Synagogues, leurs cérémonies & coutumes, se disant Juifs, & prétendant être les seuls vrais observateurs de la loi de Moïse : ils nomment les Juifs qui ne sont point de leur opinion *Rabbanim*, ou *Sectateurs des Rabbins*. Nous les nommons en françois *Rabbanistes*. Ceux-ci haïssent mortellement les *Caraim*, & ne veulent point s'allier, ni même converser avec eux. Ils les traitent de *mumzerim*, ou *bâtards* parce qu'ils n'observent point les constitutions des Rabbins dans les mariages, dans leurs répudiations & dans leurs purifications des femmes. Cette aversion est si grande, que si un *Caraites* vouloit se faire Rabbaniste, les autres Juifs ne le recevraient point.

Il n'est pas vrai que les *Caraites* rejettent absolument toutes sortes de traditions. Ils reçoivent celles qui leur paroissent bien fondées. Selden, qui s'étend assez au long sur leurs sentimens dans son livre intitulé *Uxor Hebraica*, demeure d'accord qu'outre le texte de l'Écriture, ils reçoivent de certaines interprétations qu'ils appellent *héréditaires* : or ces interprétations héréditaires sont de véritables traditions. Ils ne rejettent donc que celles qui n'ont aucun fondement, & qui sont de pures rêveries des Rabbins. C'est ce que M. Simôn prouve par un célèbre Auteur *Caraites*, nommé Aaron, dont le commentaire se trouve en manuscrit dans la Bibliothèque des Pères de l'Oratoire de Paris.

Il monte par ce même Auteur, que toutes les erreurs dont les Juifs Rabbanistes accusent les *Caraites* sont des calomnies : loin d'être Sadducéens, ils croient l'ame immortelle & spirituelle ; ils disent que le monde futur a été fait pour l'ame de l'homme. En un mot, leur Théologie ne diffère point de celle des autres Juifs, si ce n'est qu'elle est plus pure & plus éloignée de la superstition : car ils n'ajoutent aucune foi aux explications des Cabalistes, ni aux allégories qui n'ont aucun fondement. Ils rejettent toutes les constitutions du Talmud, si elles ne sont conformes à l'Écriture, ou si on ne les en peut tirer par des conséquences manifestes & nécessaires. En voici trois exemples qui méritent qu'on y fasse réflexion.

Le premier regarde les *Mezouzoï*, ou parchemins que les Juifs attachent à toutes les portes où

Ils ont accoutumé de passer. Le second regarde les *Thephillim*, ou *Phylactères*, dont il est même parlé dans le *Nouveau-Testament*. Le troisième regarde la défense de ne point manger de lait avec de la viande. Les deux premiers semblent être marqués formellement dans le Deutéronome, où il est dit de l'un & de l'autre : *Tu les lieras pour signe sur tes mains, & ils serviront de frontaux entre tes yeux ; tu les écriras sur les poteaux de ta maison.* Aaron Caraites, dans son commentaire sur ces paroles, prétend qu'on ne doit point les prendre à la lettre, mais que c'est une façon de parler figurée ; & que, quand Dieu a dit : *Vous les écrirez sur vos portes*, il a seulement voulu faire connoître aux Israélites, que soit en entrant, soit en sortant, ils devoient les avoir toujours présentes à l'esprit.

Les Caraites, par ce moyen, s'exemptent d'un grand nombre de cérémonies, pour ne pas dire de superstitions, que les Juifs Rabbanistes ont inventées touchant ces *Mezourot* & ces *Thephillim* : quand ils voient les Rabbanistes faire leurs prières avec ces *Thephillim* attachées à leur tête avec des courroies de cuir, ils ne peuvent s'empêcher de les railler & de les comparer à des ânes bridés. S. Jérôme est du même sentiment que les Caraites sur ces *Thephillim*, ou *Phylactères*. Voici ce qu'il en dit sur ces mots : *Dilatant enim Phylacteria sua*, ch. 23 de S. Matthieu, v. 5. *Les Pharisiens, expliquant mal ce passage, écrivoient le Décalogue de Moïse sur du parchemin qu'ils rouloient & attachoient sur leur front avec des courroies dont ils se ceignoient la tête, afin de l'avoir toujours devant les yeux.* Si Joseph Scaliger avoit su que les Caraites conviennent là-dessus avec S. Jérôme, il n'auroit pas rejeté l'interprétation de ce S. Docteur, comme si JÉSUS CHRIST avoit lui-même approuvé l'usage des *Phylactères*. Il est vrai que JÉSUS-CHRIST s'est conformé aux usages reçus de son temps ; mais il ne les a pas pour cela approuvés d'une manière qu'en ne pût donner un autre sens aux paroles de Moïse dans ce qui regarde les *Mezourot* & les *Thephillim*.

Au reste, Schupart, dans la IV<sup>e</sup> Dissertation de son livre *De secta Karaworum*, dans laquelle il traite de leurs dogmes, montre qu'ils ont tous les mêmes scrupules, superstitions ou vetilles sur l'observation du Sabbat, de Pâque, de la fête de l'Expiation ; qu'ils croient que tout péché est effacé par la pénitence, au lieu que les Rabbanistes disent qu'il y en a qui ne s'effacent que par la mort. La prière & le jeûne sont en usage parmi eux. Ils célèbrent avec soin la fête des Tabernacles. Ils portent les zitzit, ou morceaux de franges, au coin de leur habit. Dans la Circoncision, ils ne croient pas comme les Traditionnaires, qu'il soit nécessaire qu'il y ait du sang répandu. Quand un enfant est mort avant le 8<sup>e</sup> jour, les Rabbanistes le circoncisent après sa mort avant le 8<sup>e</sup> jour, afin qu'il ne soit point incirconcis à la résurrection. Quand les Caraites voient un enfant en danger, ils le circoncisent même avant le huitième jour. L'acte de divorce ne diffère qu'en ce que celui des Caraites est un peu plus long, & composé de paroles de l'Écriture. Ils observent dans la manière de tuer & de préparer les animaux à manger, les mêmes choses que les Traditionnaires. Les Caraites ne se croient pollués que par le corps mort de quelque oiseau immonde. Ils diffèrent aussi souvent des Rabbanistes dans les autres espèces d'impuretés légales. Ils ajoutent aux marques de la lèpre, sa profondeur. L'attouchement d'un corps mort, soit Juif, ou d'une autre nation, les rend immondes. Ils n'approuvent les purifications que sur le soir, &c. Schupart cite souvent un Traité manuscrit d'un Caraites nommé R. Aaron Ben Eliahu, où tous leurs dogmes sont très-bien expliqués. Aaron Caraites, dans son *Kelib Jophi*, fait mention de la *Massore*, & de la plupart des minuties qu'elle contient, des corrections des Scribes, des lettres grandes, petites, suspendues, des variantes de Ben Acher & de Ben

Nephtali, de celles des Orientaux & des Occidentaux, des Keri Ketib, & de tout ce qu'on attribue ordinairement aux Juifs Massorètes. Ainsi les Caraites écrivent tout le Texte hébreu tel que les Rabbanistes.

Les Caraites expliquent aussi d'une autre manière que les Juifs Rabbanistes ce passage de l'Exode : *Tu ne cuiras point le chevreau dans le lait de sa mère.* Ils ne croient pas qu'il soit défendu en ce lieu-là de manger en un même repas de la viande & aucune chose faite de lait. Ils disent que ce passage doit s'expliquer par cet autre : *Tu ne prendras point la mère avec ses petits.* Cette interprétation est naturelle ; & en effet, lorsqu'on demande aux Juifs la raison de leur explication, qui paroît si éloignée ; ils répondent qu'ils n'ont point d'autre raison à donner que l'explication de leurs Docteurs. Les Caraites, au contraire, ne reçoivent aucune interprétation qui ne s'accorde parfaitement avec les paroles du texte de l'Écriture & avec la raison. En un mot, ils rejettent tout ce que l'Écriture, la raison & une tradition constante ne leur enseignent pas. Sur ce pied-là, ils ont un grand mépris pour les traditions des Juifs Rabbanistes, qu'ils regardent comme des rêveries qui n'ont d'autre fondement que l'imagination des Rabbins.

Peringer, dans une Lettre rendant compte à Ludolf des Caraites de Lithuanie, lui dit, qu'il y en a à Birze, à Pozcole, à Newstad, à Korom, à Troco, & en d'autres lieux ; qu'ils sont très-différens de mœurs, de langue, de religion, & même de visage des Juifs Rabbanistes, dont ce pays est plein ; que leur langue maternelle est le tartare ou plutôt le ture ; que c'est en cette langue qu'ils expliquent les Livres saints dans leurs Écoles & dans leurs Synagogues ; qu'ils sont fort semblables de visage aux Tartares Mahométans qui habitent à Vilna & aux environs, & qu'il croit qu'ils sont sortis des mêmes lieux ; que leurs Synagogues sont tournées du septentrion au midi ; que la raison qu'ils en apportent, est que Salmanazar les transporta du côté du nord ; & qu'ainsi quand ils prioient, pour être tournés du côté de Jérusalem, ils regardoient le midi. Peringer le dit aussi dans sa lettre à Ludolf ; & il ajoute, qu'il n'est pas vrai qu'ils ne reçoivent que le Pentateuque, comme quelques Savans l'ont cru, qu'ils ont tous les Livres de l'Ancien-Testament, & les tiennent pour canoniques. Postel assure la même chose dans son Livre de *Lit. Phœnic*. Peringer ajoute qu'ils sont fort peu curieux des anciens exemplaires ; qu'ils achètent des Rabbanistes des exemplaires déchirés & en mauvais ordre pour s'en servir dans leurs synagogues ; qu'ils se mettent peu en peine des dictions pleines ou défectives, & qu'ils croient que les points voyelles viennent de Moïse.

R. Caleb, Caraites, réduit à trois les points en quoi les Caraites diffèrent des Rabbanistes, 1<sup>o</sup>. Ils nient que la Loi orale vienne de Moïse, & rejettent la cabale. 2<sup>o</sup>. Ils abhorrent le Talmud. 3<sup>o</sup>. Ils observent les Fêtes comme le Sabbat ; & le Sabbat beaucoup plus rigoureusement en plusieurs choses que les Rabbanistes. 4<sup>o</sup>. Outre cela ; ils étendent presque à l'infini les degrés défendus pour les mariages. Quant à leurs exemplaires de la Bible, ils sont conformes à ceux des Rabbanistes. Ils suivent les Variantes de R. Nephtali plutôt que celles de R. Acher ; & rejettent les Keri Ketib. Voyez le Supplément touchant les Caraites, qui a été ajouté au c. 1 de la 5<sup>e</sup> Partie des *Cérémonies des Juifs*. Consultez aussi Selden dans son Livre *De Uxore Hebraica*, & le P. Morin dans ses *Exercitations de la Bible*. M. Simon, dans son *Suppl. aux Cérémonies des Juifs*. M. Bafnage dans son *Histoire des Juifs*, Jover, *Hist. des Relig.* & les Auteurs que nous avons indiqués ; le *Secta Karaworum* de Schupart en quatre dissertations ; & le *Notitia Karaworum* de Volsius à Hambourg & à Leipzig, 1714. Selden

de Anno Civ. & Calend. Joan Méyer, De Feft. Hebr. De Uxore Chrift. Annot. ad Seder. otam.

**CARAMAN, ANE.** f. m. & f. *Caramanus*, a. Qui est de Caramanie. Les *Caramans* font groffiers, rudes, fort addonnés au vol & aux affâlinats. Les *Caramans* font robustes, & ont pour armes le cimcterre, Parc & la masse. CORN.

**CARAMANGUE.** f. f. Drogue qui vient de la Chine, qui est propre pour la Médecine. Les Tunquinois en font grand cas.

**CARAMANICO.** Ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure.

**CARAMANIE.** f. f. Grande contée, & l'une des quatre parties générales de l'Asie mineure. *Caramania*. Selon Cluvier, elle comprend la Pamphlie avec une partie de la Cilicie. Selon d'autres, elle est bornée au midi par la mer Méditerranée, au levant par l'Aladulie, au nord par l'Amatie, & au couchant, par l'Anatolie propre. On la divise en deux grandes parties, qui sont séparées par le mont Taurus. Celle qui est au septentrion porte le nom de grande *Caramanie*, & celle qui est au midi celui de petite *Caramanie* ou *Caramanie* propre.

Leunclavius croit que le nom de cette Province lui est venu d'un Général Turc, nommé Caraman, qui en chassa les Arméniens.

La mer de *Caramanie* est la partie de la mer Méditerranée, qui baigne les côtes de l'Asie mineure, & renferme ce que les Anciens appelloient la mer Carpathienne, la mer de Lyeie, la mer de Pamphlie, & celle de Cilicie.

**CARAMANTA,** contrée de l'Amérique méridionale dans l'audience de Santar, aux deux côtés de la rivière de Canca.

**CARAMANTA,** chef-lieu de cette contrée, sur la rive occidentale de la Canca.

**CARAMBOLAS.** C'est un fruit des Indes, gros comme un œuf de poule un peu long, jaunâtre, rayé, & divisé en quatre parties: il contient des semences tendres, d'un goût aigre & agréable. L'arbre est grand comme un coignassier, ayant ses feuilles un peu plus longues que le pommier; ses fleurs sont petites, de cinq feuilles, de couleur blanche, rougeâtre, sans odeur, d'un goût aigrelet. Les habitants de Goa se servent de ce fruit en Médecine & en alimens.

**CARAMEIS,** & *Ambela Acofta*. C'est un arbre des Indes dont il y a deux espèces. L'un est grand comme le néflier, & ses feuilles sont semblables à celles du poirier, d'un vert clair: son fruit est en grappes. Il ressemble aux avelines, se terminant en plusieurs angles, de couleur fort jaune, d'un goût aigret & astringent; on le mange mûr, & on le confit au sel, & au vinaigre. Il donne de l'appétit, & on le met dans les sauces. L'autre espèce est de la même grandeur; mais son fruit est plus gros. Ses feuilles sont plus petites que celles du pommier. Sa racine jette du lait. Son fruit est bon à manger. Ces arbres croissent dans les forêts éloignées de la mer, en Canara & en Decan. On se sert de la décoction pour la fièvre, & quatre doigts d'écorce de la racine de la première espèce, broyée avec une dragme de moutarde, pour purger les asthmatiques par haut & par bas.

**CARAMEL.** f. m. Drogue que les Apothicaires préparent pour le rhume, qui consiste particulièrement en du sucre fort cuit. *Coctum saccharum*.

On appelle du sucre au *caramel*, celui qui est cuit au sixième & dernier degré. On l'appelle ainsi de la pâte de *caramel* où il entre, ou bien cette pâte ou tablette emprunte son nom de cette sorte de sucre. Le sucre au *caramel* se nomme encore brûlé, parce qu'il est à son dernier période de cuisson. On le reconnoît tel, lorsqu'en le mettant sous la dent, il ne s'y attache point comme une gomme, mais se casse net. Lorsqu'on fait du sucre au *caramel*, il faut être bien exact à le prendre juste au degré de cuisson nécessaire, parce que, pour le peu

qu'on tarde, il brûle tout-à-fait, devient âcre, & ne peut plus servir à rien.

**CARAMOUSSAL.** f. m. C'est un vaisseau de Turquie, qui a une poupe fort élevée. Il porte seulement un beaupré, un petit artimon, & un grand mât avec son hunier, qui est extrêmement haut: il n'a ni misaine, ni perroquet, sinon un petit tourmentin. On trouve aussi *Caramoussal* pour *Caramoussal*.

**CARANDAS** *Garcia*, est un arbrisseau des Indes, dont les feuilles ressemblent à l'arboüfier. Il porte un grand nombre de fleurs d'odeur de chevrefeuille; son fruit ressemble à une petite pomme verte au commencement: il est plein d'un suc visqueux & laiteux. En mûrissant, il devient noirâtre, & d'un goût de raisin fort agréable: on le confit avec le sel & le vinaigre. Il excite l'appétit. Cet arbre croît au Royaume de Bengale.

**CARANGUE.** f. f. Poisson blanc & plat. Il est long de 2 ou 3 pieds, & large de 18 à 20 pouces. Sa queue est fourchue, & il a deux nageoires pointues, assez proche de la tête. On trouve une prodigieuse quantité de *carangues* vers les Antilles. Elles valent mieux que le turbot.

**CARANGUER.** v. n. Terme de rivière dont les Matelots du pays d'Aunis se servent, pour dire, *Agir*.

**CARANGUES,** peuple de l'Amérique méridionale au Pérou.

**CARANGUEUR.** f. m. Terme de rivière; il veut dire *Agissant*. Les Matelots du pays d'Aunis s'en servent. Ce mot n'est point d'usage ailleurs.

**CARAUNA.** Arbre qui rend la résine ou gomme, qui porte son nom. Voyez *CARAGUE*.

**CARAPACE.** f. f. C'est le nom que l'on donne à l'écaille qui couvre le dos de la tortue, principalement du carret, qui est la seule espèce de tortue dont l'écaille soit utile. La *Carapace* est en ovale & convexe, en forme de bouclier. Elle est composée de treize feuilles d'écaille que l'on appelle communément écaille de tortue, & dont on fait plusieurs ouvrages. La convexité de la *carapace* du carret lui donne la facilité qu'il a à se retourner quand on l'a mis sur le dos: ce que ne peuvent faire les autres espèces de tortues, parce qu'elles ont la *carapace* trop plate. Le P. LABAT.

**CARAPAT.** Voyez *PALMA CHRISTI*. Nom qu'on a donné aux vaisseaux que les Portugais envoyoit au Brésil & aux Indes orientales.

**CARAQUE.** f. f. Nom que les Portugais donnent aux vaisseaux qu'ils envoyoit au Brésil & aux Indes orientales. *Navis amplissima quam caracam vocant*. Les Portugais les appellent *naos*, navire par excellence. Ce sont de grands vaisseaux ronds de combat, plus étroits par en haut que par en bas, qui avoient quelquefois sept ou huit planchers, & sur lesquels on pouvoit loger quelquefois deux mille hommes. Les Portugais avoient une ordonnance ou coutume, que les *naos* ou *caragues* qui venoient des Indes Orientales ne pouvoient mener de chaloupe, ni autre barque de service, en deça de l'île de Sainte-Hélène, auquel lieu ils les couloient à fond, afin d'ôter toute espérance à l'équipage de se sauver. Ils s'en servoient autrefois, tant en guerre qu'en marchandise. La *caraque* étoit du port de deux mille tonneaux, c'est-à-dire, de quatre millions de livres. Les Chevaliers de Rhodes s'en sont aussi servis.

Les *caragues* sont aussi de grands vaisseaux de charge.

**CARAQUE.** adj. f. Les Hollandais appellent porcelaine *caraque* leur plus fine porcelaine; parce que les premières porcelaines orientales qui sont venues en Europe, y furent apportées par les *caragues* portugaises.

**CARAQUE.** Nom d'une côte de l'Amérique méridionale, d'où il vient un Cacao que l'on prétend plus onctueux & moins amer que celui des îles.

**CARAQUE.** f. m. Cacao qui vient de la côte de Caraque. *Caracatum Cacao*. Nos Epiciers distinguent le gros & le petit *Caraque*, comme le gros & le petit Cacao

Cacao des Îles, mais ces distinctions sont absolument inconnues sur les lieux, & ne doivent point établir différentes espèces de Cacao, n'étant fondées que sur le triage que font les Marchands, en séparant les plus grosses amandes d'avec les plus petites.

**CARAQUET.** Passage de *Caraquet* sur la côte occidentale de l'Acadie.

**CARAQUON.** f. m. Petite caraque ou vaisseau renforcé. Quelques-uns écrivent *caracon*.

**CARARA.** f. m. Poids dont on se sert en quelques endroits d'Italie particulièrement à Livourne, pour la vente des laines & des morues. Il revient à 136 livres de Marseille.

**CARARA,** petite Ville d'Italie en Toscane, dans la Lunegiane, avec titre de Principauté.

**CARA-SCHULLI.** f. m. Arbrisseau des Indes semblable au Câprier. On s'en sert en Médecine pour dissoudre les tumeurs, en baignant la partie après l'avoir pulvérisé au feu & mêlé avec du vinaigre. Mis en poudre par le broiement, & mêlé avec la liqueur qu'on appelle *surie* faite avec la noix de cacao, il est bon pour mûrir & faire percer les abcès. La décoction de sa racine est bonne dans la suppression d'urine. Pris avec un peu de riz, il est très-bon pour les tumeurs du ventre. La décoction de ses feuilles prise intérieurement avec une petite quantité de riz, est bonne pour les tumeurs œdémateuses de l'habitude du corps. **DICTIONNAIRE DE JAMES.**

**CARAT.** f. m. C'est proprement le nom du poids qui exprime la bonté ou le titre de la perfection ou imperfection de l'or. *Nativa auri costio.* Il ne se dit point des autres métaux. Les Monnoyeurs ont fixé à 24 *carats* le plus haut titre, ou la plus grande perfection de l'or. Cependant quelque soin qu'on prenne pour l'épurer & pour en ôter l'alliage, ils ne peuvent jamais l'y faire arriver; il manque toujours un quart de *carat*. Ces degrés servent à marquer l'alliage. Les Monnoyeurs appellent un quart de *carat* un seizième; ils subdivisent ce seizième en deux huitièmes, & chacun de ces deux huitièmes en deux seizièmes. Sur ce calcul-là, ils disent qu'on peut purifier l'or jusqu'au premier seizième du second huitième, mais point au-delà: on ne peut l'affiner à un plus haut degré de pureté. Le plus fin or est d'ordinaire celui des monnoies. L'or à 22 *carats* est celui où il y a deux parts d'argent ou d'autre métal sur 22 parts de fin or. Les Orfèvres emploient d'ordinaire l'or à 22 *carats*.

Les Orfèvres par l'Ordonnance ne peuvent travailler d'or fin qu'à 23 *carats* & trois quarts, sans remède & sans soudure; & en cas de soudure, à un quart de *carat* de remède, & en ouvrage creux chargé de filets & de rapports, à demi *carat* de remède: mais si on leur délivre l'or, ils pourront travailler à tous titres, pourvu qu'ils en tiennent registre.

Le *carat de fin*, est un vingt-quatrième degré de bonté de quelque portion d'or que ce soit; & un *carat de prix*, est une vingt-quatrième partie de la valeur d'un marc fin: comme, si le marc d'or vaut 384 livres, le *carat de prix* vaudra 16 livres. On a aussi appelé le *carat de poids*, un poids de la vingt-quatrième partie du marc, qui est de 192 grains. Il a servi autrefois dans la fabrication des monnoies. Le mot de *carat*, selon Ménage, après Alciat, vient du Grec *κεράτιον*, qui étoit une espèce de petit poids. Mais Savot le dérive avec plus d'apparence de *καράτιον*, qui signifioit un denier de tribut, ou une espèce de monnoie qu'on battoit à cette fin, disant qu'il est vraisemblable que comme la division du fin de l'argent a été faite par une espèce de monnoie qu'on appelloit *denier*; aussi le titre de l'or a été marqué par une monnoie d'or qu'on appelloit en ce temps-là *carat*. Meursius & Bulenger le prennent aussi pour une espèce de monnoie. D'autres le dérivent simplement du Latin *caracter*.

**CARAT,** est aussi le poids dont on use pour peser

les diamans, qui est de quatre grains. Le diamant du Grand Mogol pèse 279 *carats*. Ces grains sont un peu moins peians que ceux du marc. Ce mot en ce sens est venu du Grec *κεράτιον*, qui signifie un fruit que les Latins nomment *siliqua*, & les François *carouge* ou *caroube*. Il est contenu en des gouffes courbes, de la longueur d'un doigt. Chaque grain de ce légume peut peser quatre grains, soit de blé ou d'orge; d'où il est arrivé que le nom de *siliqua* a toujours été pris pour un poids de quatre grains, comme prouvent Poulain en son *Glossaire*, & Depois Médecin, en son *Traité des Médailles*. Galien appelle l'arbre qui porte ce fruit *Keratonia*. Saladin, dans son Livre *De Ponderibus*, au rapport de Du Cange, dit que ce poids a été appelé *chira* ou *chirast*.

**CARAT** se dit aussi des petits diamans qui se vendent au poids. Sa girandole paroît beaucoup de loin, cependant elle n'est que de *carat*.

**CARAT** se dit aussi au figuré en parlant des choses morales, comme amitié, estime, &c. il ne se dit que dans le style familier, & signifie *dégré*, *augmentation*. J'espère que pour mon droit d'avis vous augmenterez de quelques *carats* la précieuse amitié dont vous m'honorez. **COSTAR.**

On dit proverbialement, qu'un homme est sot à 24 *carats*; pour dire, qu'il est parvenu au plus haut point de sottise.

**CARATURE.** f. f. C'est ainsi qu'on appelle le mélange des parties d'or avec des parties ou d'argent seul, ou d'argent & de cuivre, selon une certaine proportion. Ce mélange est destiné à faire les aiguilles d'essai pour l'or. **ENCYC.**

Si l'on n'entre dans le mélange destiné à faire les aiguilles d'essai, que de l'or & de l'argent, il s'appellera *carature* blanche. Si l'on y entre de l'or, de l'argent & du cuivre, *carature* mixte.

Le mélange destiné à faire les aiguilles d'essai pour l'argent, s'appelle *ligature*.

**CARAVACCA.** Village ou petite ville d'Espagne, dans le Royaume de Murcie, sur les confins de la nouvelle Castille près du Rio Sigura. On l'appelle aussi en Espagnol *Cruce de Caravacca*, c'est-à-dire, *Croix de Caravacca*, parce qu'on y conserve une Croix miraculeuse que l'on dit avoir été apportée par un Ange, à un Prêtre qui devoit dire la Messe en présence d'un Roi Maure.

On appelle aussi *Croix de Caravacca*, de petites croix que l'on fait toucher à celle dont nous venons de parler, & que l'on porte sur soi, ou que l'on pend à son chapelet par dévotion, comme les médailles.

**CARAVALLE.** Voyez **CARAVELLE**.

**CARAVANE.** f. f. Troupe, assemblée que font dans l'Orient les Marchands, Pèlerins ou Voyageurs, pour marcher de compagnie, & traverser les déserts & les mers avec guide & escorte, plus sûrement & plus commodément. *Mercatorum aliorumve peregrè euntium securitatis causâ congregata manus*, ou seulement *mercatorum aut peregrinantium manus*. Il va tous les ans plus de 50 mille Pèlerins à la Mecque, pour visiter le tombeau de Mahomet; le Grand Seigneur donne la quatrième partie des revenus de l'Égypte pour les frais de la *Caravane*. Cette prodigieuse troupe de dévots est accompagnée de soldats, pour les mettre à couvert du pillage des Arabes, & suivie de 8 ou 9 mille chameaux chargés de toutes les provisions nécessaires pour faire un si long trajet à travers les déserts. Un chameau porte l'étendard d'or, que l'on offre en cérémonie à Mahomet. **LA CROIX.** On distingue les journées, en journées de *Caravanes* de chevaux, & de *Caravanes* de chameaux. Il part plusieurs *Caravanes* d'Alep, du Caire, & d'autres lieux, tous les ans pour aller en Perse, à la Mecque, au Thibet, &c. On appelle aussi *Caravane*, plusieurs Vaisseaux marchands qui vont de conserve. *Caravane* d'Alep, d'Alexandrie, &c.

Ce mot vient de *Cuiraran* ou *Cuiroan*, qui si-



gnific la même chose en arabe; & en ce sens le mot arabe tire son origine du pethien *Kerran*. D'HÉR. Les Turcs le prononcent aussi comme les Peres.

On appelle aussi *Caravane*, les campagnes de mer que les Chevaliers de Malte sont obligés de faire contre les Pirates & les ennemis de la Religion, afin de parvenir aux Commanderies & aux dignités de l'Ordre. *Navalis Melitenfium equitum expeditio*.

Les Chevaliers de Malte sont obligés de faire en personne quatre *caravanes* sur les Galeres de la Religion, pour pouvoir obtenir des Commanderies. Un ancien statut des Commanderies portoit art. VIII, qu'ils les feroient par eux ou par autrui; mais depuis il a été ordonné qu'on ôteroit de cet article les mots *par autrui*, & que chacun les feroit en personne; que les *caravanes* se reparti- ront dans toutes les Langues, par ordre d'ancien- neté; enforte que l'on ne puiffé se remettre l'un sur l'autre, & que celui dont le rang viendra, la fassé lui-même, à peine de nullité, si quel- qu'autre la fait pour lui, & qu'elle ne serve ni à l'un ni à l'autre; mais le Grand Maître peut en dispenser en cas de maladie; que le Frere Che- valier ou Servant qui n'aura pas fait ses quatre *caravanes* avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans, de- meurera incapable de plus obtenir aucune Comman- derie, bénéfice ou Office de la Religion, quand il les feroit après cet âge.

Aller en *caravane*, c'est croiser sur les Turcs. Ce mot *caravane* a ce sens en parlant des courtes des Chevaliers de Malte sur les Turcs, & sur les Corsai- res de Barbarie, parce que les Chevaliers ont souvent enlevé la *caravane* qui va tous les ans d'Alexandrie à Constantinople.

CARAVANE se prend quelquefois abusivement pour toutes sortes de voyages.

CARAVANE se prend aussi dans Scarron pour une trou- pe de gens qui courent la campagne.

CARAVANE se dit aussi en parlant des voleurs novices. C'est sa première *caravane*. Après l'avoir bien in- struit dans l'art de la volerie, ils l'envoyent faire ses *caravanes*: par allusion aux *caravanes* des Chevaliers de Malte.

CARAVANIER. f. m. Voiturier qui conduit les cha- meaux & autres bêtes de somme dont on se sert dans les caravanes du Levant.

CARAVANISTES. f. m. Qui est d'une caravane. Voyez au mot SOBRVESTI.

CARAVANSERA. f. m. Terme de relation. C'est un grand bâtiment destiné à loger les Caravanes. *Hospitium excipiendis peregrinis destinatum*. Il y en a un grand nombre en plusieurs endroits d'Orient, qui ont été bâtis par la charité & la magnificence des Seigneurs du pays, qui est si grande, qu'il s'en trouve quelques-uns, comme ceux de Schiras, & de Calbin en Perse, qui ont coûté plus de 60000 écus. Les Turcs les appellent *imarets*, & les Indiens *serais*. Le mot de *serai* signifie *palais* ou *hôtel*. Ces logemens sont faits en forme de halles avec des galeries divisées en plusieurs arcades; où tant les hommes que les bêtes de voiture, passent commodément les grandes chaleurs, & se reposent. Ils sont ouverts à tous venans, de quelque Religion qu'on soit, sans que l'on s'informe ni de leur pays, ni de leurs affaires; & chacun y est reçu, sans qu'il lui en coûte aucune chose. Au reste, le Chevalier Chardin les appelle *Caravanserai*, ce qui en effet semble plus conforme à l'étymologie alléguée ici. Tavernier les appelle *Caravanseras*. Il remarque qu'on ne trouve des *Caravanseras* fondés que de- puis Bude jusqu'à Constantinople; mais qu'en Asie, il faut acheter des vivres si on n'en a pas avec soi. En Turquie il n'est permis qu'à la mere & aux sœurs du Grand Seigneur, ou aux Vifirs & Bachas qui se sont trouvés trois fois en bataille contre les Chrétiens, de fonder des *caravanseras*. Les *Caravanseras* de Perse sont plus commodes & mieux

bâtis que ceux de Turquie; ils sont aussi bâtis dans une distance raisonnable les uns des autres, de sorte qu'on en trouve presque par tout où il est nécessaire. TAVERNIER.

Meninski écrit *Karwan* ou *Kerwanserai*, & quelques-uns en François *Carven-seras*. Mais l'usage est pour *caravanseras* dans notre langue.

Ce mot vient du mot turc קרوان, *karwan*, ou *kerwan*, qui signifie caravane, & צרש, *serai*, c'est-à-dire, maison, palais, hôtel. *Caravanseras*, maison, hospice de caravane; auberge, hôtellerie, maison publique pour loger les caravanes, & pour y décharger les marchandises. MENINSKI.

CARAVANSERAKIER. f. m. L'Intendant ou Gardien d'un caravansera.

CARAUDER. v. n. Vieux mot. Se réjouir. On a dit aussi *caraude*, pour dire, joie.

CARAVELLE ou CARAVALLE. f. f. Vaisseau rond équipé en forme de galère, ayant poupe carrée. Olorius, dans l'*Histoire de Portugal*, le décrit ainsi. C'est un vaisseau qui n'a point de hune, mais le bois traversant le mât est seulement attaché près de son sommet. Les voiles sont faites en triangle ou à oreille de lièvre, ce qu'on appelle *voiles latines*; & leur bout d'en bas n'est guère plus élevé que les autres fournitures du vaisseau. Au plus bas, il y a de grosses pièces de bois comme un mât, lesquelles sont vis-à-vis l'une de l'autre aux côtés de la *caravelle*, & s'amenuisent peu-à-peu en haut. La *caravelle* porte jusqu'à quatre voiles latines, outre les bourfets & les bonnetes en étai; & ce sont les meilleurs voiliers qui soient sur la mer: ils sont ordinairement du port de six à sept vingts tonneaux. Les Portugais se servent de ces vaisseaux en guerre, pour aller & venir en plus grande diligence: car ils les font tourner facilement, levent & serrent les voiles, & reçoivent le vent comme il leur plaît. Le premier qui s'en servit pour les Indes & l'Éthiopie fut Vasco de Gama.

Ce mot vient des termes de la basse latinité, & du Grec *ναυάριον*, *navigium*, *vaisseau*, espèce de vaisseau.

CARBASES. f. f. pl. Vieux mot. Voiles, du latin *carbafus*, lin.

CARBATINE. f. f. Peaux de bêtes nouvellement écorchées. *Pelles recens avulsæ*. Ils eurent les jambes écorchées, parce qu'ils portoient des *carbatines* faite de fouliers.

CARBEQUI ou *aspre de cuivre*. f. m. Monnoie qui a cours dans la Géorgie, particulièrement à Teflis qui en est la capitale. 40 *carbequis* font l'abagi, & 10 *carbequis* le chaouti.

CARBET. f. m. Grande case commune que font les Sauvages des Antilles au milieu de toutes leurs cases. *Casa amplior*. Le *carbet* est composé de fourches fichées en terre, & de chevrons posés en talus, & couverts de feuilles de latanier. Il est d'ordinaire de 60 & 80 pieds de longueur.

CARBON. Petite ville d'Afrique, sur la côte du Royaume d'Alger, entre la ville de ce nom & celle de Bugie.

CARBONADE. f. f. ou plutôt CARBONNADE. Viande grillée sur les charbons, & servie soit avec une sauce, soit sans sauce. Pigeon à la *carbonnade*. Tranche de bœuf à la *carbonnade*. *Caro in prunâ rosta*.

CARBONCLE. f. m. Terme de Lithologie. *Carbunculus*. C'est la même chose que le Rubis. Lémery dit que le Morion est une espèce d'Onyx mêlé de la couleur du *carboncle*. Voyez RUBIS.

CARBONCLE. f. m. Terme de Médecine. C'est une espèce de gros phlegmon ou bubon qui est fort enflammé, & d'ordinaire pestilentiel. Le peuple l'appelle *charbon*, & les Médecins *carbunculus* & *anthrax*.

CARBONILLA. f. f. Terme usité au Potosi, pour désigner un mélange de deux parties de charbon & d'une partie de terre grasse, dont on fait

les vaisseaux, nommés Catins, qui servent dans les essais des mines.

**CARBOUILLON.** f. m. Terme de Finance, est un droit de Salines en Normandie, qui est le quatrième du prix du sel blanc fabriqué dans les salines. *Quarta pars ex salinarum pretio.* Il en est fait mention dans l'Ordonnance des Gabelles.

L'Auteur du Dictionnaire de Commerce prétend qu'il faut dire *Quart-bouillon*: il est fondé en raison, si on s'en rapporte à l'étymologie.

**CARBRE** ou **CARBURY.** Ville d'Irlande, dans la province de Leinster, ou comté de Kildare. *Carbrena.*

**CARCAILLER.** v. n. Terme de Fauconnerie, qui exprime le cri des cailles. On dit des cailles, *carcailler.* FAU.

**CARCAJOU** ou **CARCAJOUX.** f. m. Prononcez *Carcajou.* C'est un animal carnassier de l'Amérique septentrionale, qui pèse ordinairement 25, 30 & 35 livres. L'un de ceux que M. Sarasin, Chirurgien à Québec, a disséqués, pesoit 32 livres. Il avoit 2 pieds, depuis le bout du museau, jusqu'à la queue qui avoit 8 pouces de long. La tête, qui est fort courte & fort grosse, eu égard à la grandeur de tout l'animal, avoit 6 pouces depuis le bout du museau, jusqu'à la première vertèbre du cou, ou 5 pouces de diamètre à l'endroit des oreilles, qui sont droites, courtes, & arrondies par le bout. Sa poitrine & son ventre, qui sont d'un égal volume, avoient un pied deux pouces de diamètre. Il avoit les jambes fort courtes, elles n'avoient qu'environ 9 pouces de long, y compris les pattes, qui en avoient quatre, & qui sont composées de cinq doigts, qui avoient plus d'un pouce de long, qui sont armés d'ongles crochus, très forts & très-pointus, & qui avoient environ trois lignes de large dans leur base.

La couleur du *Carcajou* est plus ou moins noire selon les endroits qu'il habite. Ordinairement elle est noire depuis le bout du museau jusqu'environ un travers de doigt au dessus des yeux. Le poil en est fort court. De-là jusqu'au derrière de la tête elle est d'un roux tirant sur le gris; depuis là elle est noire sur le dos jusqu'à un travers de doigt de la queue; ensuite elle est rousse jusqu'à 3 pouces avant dans la queue, dont le reste est noir, & roussi comme celle d'un renard. Il a deux bandes rousses qui prennent aux épaules, & qui regnent le long des côtes jusqu'à la queue; & depuis les deux oreilles, dont le poil est court & qui sont noires, il y a deux autres bandes de poil blanc & roux, qui descendent jusqu'entre les deux jambes en forme de cravate, & qui forment un angle en se réunissant. Tout ce qui couvre le ventre est noir, depuis le cou jusqu'à l'anus, excepté quelques endroits dans le milieu, qui forment quelquefois une ligne blanche. Le poil du museau, des oreilles, des cuisses, des jambes & des pattes, est fort court; celui du reste du corps a 14 ou 15 lignes de long.

Il a les yeux très-petits à proportion de sa grandeur. Ils n'ont qu'environ quatre lignes d'un angle à l'autre, & trois lignes entre les paupières lorsqu'elles sont écartées. Il n'a rien de particulier dans le cerveau: ses mâchoires sont très-fortes, & garnies de trente-deux dents, dont treize sont molaires, quatre canines qui sont très-longues, & douze incisives, qui sont courtes, étroites, épaisses & fort tranchantes. Quand ils sont vieux, leurs dents sont fort usées.

Les intestins ont 15 pieds de long. Le foie est composé de huit lobes, quatre grands & quatre petits. Le conduit cholodique répond au duodenum; la rate a très-peu d'épaisseur, & un pouce de large sur six de long. Le pancréas en a douze ou treize, & s'ouvre comme le cholodique dans le duodenum. Les reins ont un pouce & demi de long sur un de large, & un peu moins d'épaisseur; les vertèbres sont à l'ordinaire. La vessie est mince & délicate. Les parties naturelles des *Carcajoux*

mâles & femelles sont semblables à celles des chiens & des chiennes. Les balons ou bourses qui sont communes aux animaux carnassiers, & qui sont situés proche de l'anus, s'y ouvrent, & répandent une liqueur extrêmement puante. Tous ses muscles sont extrêmement forts.

Cet animal habite les endroits les plus froids de l'Amérique Septentrionale. Il est fort rare, & l'on en tue peu. Quand il est pris ou blessé, il rugit; & souffle comme un chat. On dit que la femelle ne fait qu'un petit; cela n'est pas sûr. Comme ses pieds sont fort courts, il rampe plutôt sur la neige qu'il ne marche. D'ailleurs comme il est le plus pesant & le plus lent de tous les animaux carnassiers, il est étonnant comment il peut attraper sa proie, si ce n'est le castor, aussi lent que lui. En effet, pendant l'été il le surprend hors de sa cabane, & l'égorge; en hiver, il l'attaque dans sa cabane, la brise & la démolit; mais il en prend peu de cette manière. Le castor se glisse sous la glace, & l'évite aisément; mais quand il retourne aux provisions qu'il a faites pour son hiver, le *Carcajou* qui l'attend comme un chasseur, le prend & s'en nourrit. Dans les pays chauds le castor n'a rien à craindre, parce qu'il ne s'abandonne point; mais se loge fort avant en terre sur le bord des lacs & des rivières.

Il chasse autrement à Potiguac. Cet animal choisit un canton de bois puant, qui est l'*Panagyris fetida*, dont il se nourrit pendant l'hiver, de sorte que quand il y a cinq ou six pieds de neige, il se fait dans ces cantons des routes que les chasseurs appellent ravages, qui n'ont souvent pour plusieurs origines, qu'une demi-lieue d'étendue & qu'ils ne quittent point, s'ils ne sont poursuivis par quelques chasseurs. Quand le *Carcajou* a découvert une de ces places, il se met à l'affût sur un des arbres contre lesquels l'origine a coutume de se froter, & quand il y vient, il se jette sur lui, le saisit à la gorge, & la lui coupe en un moment, quelques efforts, quelques bonds que fasse l'origine, & quoiqu'en se frottant contre les arbres il déchire quelquefois la peau de son ennemi qui ne quitte jamais prise. Il chasse à peu près de même le caribou dans les Savannes, ou forêts épaisses, l'attendant sur la route qu'il s'y fait; car dans les Savannes claires, comme il ne s'y fait point de route, il l'attendrait en vain.

Le *Carcajou* est l'animal le plus acharné sur sa proie, le plus furieux à l'égorger. Il traîne aisément & assez vite sur la neige un quartier d'origine. Il a beaucoup de ruses. Il rompt les attaches qu'on lui tend, il détend les pièges, il coupe la corde des fusils qu'on prépare pour le tuer, après quoi il mange sans péril l'appas dont on vouloit se servir pour l'attirer.

**CARCAISE.** f. f. Terme de manufacture de verreries. Espèce de four de verreries, qui est le premier où se fait la fritte des matières qui servent à faire le verre & le cristal.

**CARCAN.** f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois un collier, ou une chaîne de pierreries que les femmes portoient au cou, qu'on appeloit aussi *jaceran*, *Torques*, *torquis*. Ce mot vient de *carchesius laqueus*. Ce mot rentre dans l'usage depuis quelques années; les femmes portent un *carcan* comme elles faisoient autrefois.

**CARCAN** est aussi un cercle ou collier de fer avec lequel on attache par le cou à une potence, dans une place publique, des malfaiteurs qu'on ne juge pas dignes de mort, pour les punir, par la confusion d'un délit qui marque la bassesse de l'ame. Cette peine emporte infamie. *Collare ferreum*. Condamner au *carcan*, mettre au *carcan*; On appelle cela en Espagnol, *poner à la verguença*; On l'a aussi appelé *carcanum* dans la basse Latinité, ou *collistrigium*.

**CARCANOSSI** ou **ANDROBEIZACHA.** Nom

d'une Province de l'Île de Madagascar, sous le Tropic du Capricorne.

**CARCAPULI.** f. m. Fruit de l'Île de Java, qui est gros comme une cerise. Il en a le goût, & l'arbre qui le produit ressemble à nos cerisiers. Il y en a de plusieurs espèces, les uns blancs, les autres rouges bruns, & d'autres qui sont d'un fort bel incarnat.

Il y a un autre *Carcapuli*, dont parle Lémery après Acofta. C'est un très-grand arbre de l'Amérique qui porte un fruit semblable à une orange, dont la peau est fort mince, unie & luisante, de couleur dorée quand il est mur. Ce fruit est tout rempli de petits grumeaux joints ensemble, & qu'on a beaucoup de peine à séparer. Il est d'un goût âcre, mais agréable, & les Indiens l'emploient dans leurs sauces. On le pulvérisé après l'avoir fait sécher, & l'on en souffle la poudre dans les yeux pour éclaircir la vue. Ce fruit arrête le cours de ventre, excite l'appétit, hâte l'accouchement, & augmente le lait des nourrices.

**CARCAS.** f. m. *Pharetra*. Ce mot en vieux langage veut dire *carquois*.

*Quant amours ot ouy mon cas,  
Et vy qu'à bonne fin tendy,*

*Il remit sa flèche au carcas.* ALAIN CHARTIER.

**CARCASSE.** f. f. Corps d'un animal mort, dont les chairs ont été la plupart retranchées, consumées ou desséchées, ou qu'il n'en reste plus guère. *Larva nudis ossibus coherens, crates osses.*

On voit encore les *carcasses* des soldats & des chevaux demeurés sur le champ de bataille. *Carresse* de chapon, de perdrix, de levraut, c'est ce qui reste après en avoir ôté les quatre membres, les cuisses, les ailes ou les épaules.

☞ On dit figurément & par mépris d'une personne extrêmement maigre, que c'est une *carcasse*, qu'elle n'a plus que la *carcasse*.

*Tu n'es qu'une ombre, une carcasse,*

*Je ne vois rien, quand je te vois.* GOMBAUT.

**CARCASSE.** f. f. Terme de Guerre. C'est une espèce de bombe de figure oblongue, qu'on tire avec un mortier. *Olla igniaria ferramentis omnis generis referta.* Elle est composée de plusieurs grenades, & bouts de canons de pistolets chargés; on enveloppe le tout d'une masse d'étroupes trempées dans des matières huileuses, & on le couvre d'une toile goudronnée, garnie par les deux bords de deux plaques de fer, qui sont attachées ensemble par des cercles de fer qui représentent les côtes d'une *carcasse*, & qui passent en croix l'un sur l'autre. Il y a un petit trou à l'une des plaques pour communiquer le feu à la *carcasse*.

**CARCASSE** est aussi l'ouvrage de charpenterie d'un bateau, ou ponton de cuivre, qui n'a point encore sa couverture. *Prima navis fabrica.* On appelle encore la *carcasse* d'un vaisseau, le corps d'un vaisseau qui n'est point bordé.

☞ La *carcasse* d'un bâtiment comprend les solives, les poutres, les cloisons, les planchers, &c. C'est proprement l'assemblage considéré indépendamment des murs qui l'environnent & de la couverture.

☞ On appelle aussi *carcasse* chez les marchandes de modes, des branches de fil de fer couvertes d'un cordonnet, soutenues toutes par une traverse commune à laquelle elles aboutissent. Ces *carcasses* servent à monter les bonnets, à en tenir les papillons étendus, & à empêcher qu'ils ne se chiffonnent.

**CARCASSOIS** ou **CARCASSEZ.** *Carcaasianus ager*, ou *pagus*; *Carcassi Comitatus*. Mary appelle ainsi le Comté de Carcassonne. Valois, *Not. Gall.* dit que *Carcasez* est en usage dans le Pays Carcaissonnois & ailleurs.

**CARCASSONNE.** Ville Episcopale de France. *Carcajum*, *Carcafo*, *Carcaffio*. *Carcaffonne* est dans le Languedoc, entre Narbonne & Toulouse, sur la rivière d'Ande qui la traverse. La ville de *Car-*

*caffonne*, selon l'Histoire fabuleuse, a été bâtie 559 ans avant Rome par Carcas, l'un des sept Eunuques du Roi Assuérus, dont il est parlé dans le Livre d'Esther, ch. 1. L'opinion de ceux qui tirent son nom d'une certaine Dame appelée Carcas qui fit lever le siège à Charlemaigne, qui assiégeoit cette Place, n'est pas plus recevable, puisque longtemps avant, Pline, *Liv. III, ch. 4*, l'appelloit *Carcaffum*, Ptolomée *Carcaffo*, & Procope *Carcaffio*. On ne fait au vrai d'où vient ce nom.

La plupart des Historiens disent que le nom de *Carcaffonne* vient de *carcan*; mais il y a plus d'apparence qu'il vient du mot *carquois*, parce que la ville de *Carcaffonne* étoit le magasin de la Gaule Narbonnoise, où ses peuples se servoient de flèches avec une adresse toute particulière. P. BENOIT.

*Carcaffonne* & son territoire a eu titre de Comté. Il fut vendu à Louis VIII, en 1222, & depuis ce temps-là, il a toujours été uni à la Coutoune. Cette ville est renommée par les beaux draps qu'on y fait. Belle a publié l'histoire des Antiquités de *Carcaffonne*. Voyez Valois, *Not. Gall. p. 226*. Ce sont les Goths, qui ayant perdu Toulouse, érigèrent *Carcaffonne* en Cité, afin que le nombre de leurs Cités ne diminuât point; & peu de temps après *Carcaffonne* eut aussi des Evêques. ANDOQUE. *Hist. de Lang. L. VI, p. 150*. Voyez aussi sur cette ville Catel, *Hist. de Languedoc, Liv. II, c. 9, Liv. 408, 409, &c. Carcaffonne*, a, selon la table de M. Cassini, 19°, 51', 45" de long. & 43°, 12', 20" de latitude.

**CARCASSONNOIS.** *Carcaffonensis*, ou *Carcaffensis pagus*. Quelques-uns disent *Carcaffesum*, Comté de Carcaffonne, autrement Carcaffois. Valois, *Not. Gall.* dit que les gens du pays l'appellent *Carcaffez*, & les autres François *Carcaffonnois*.

**CARCHESIEN.** adj. On donne ce nom à une espèce de lacs dont on se sert pour faire les extenctions dans les luxations & les fractures. *Laqueus Carcaffesius*. Il se fait comme le nœud qui attache la voile au-dessus de la hune d'un vaisseau, d'où il a pris son nom, c'est-à-dire, du mot Latin *Carcaffesum*. Qui signifie le haut du mât d'un navire, ou la hune. COL DE VILLARS.

**CARCINOMATEUX, EUSE.** adj. Terme de Médecine. Qui tient du cancer, qui a rapport au cancer. *Cancro infectus, similis*. La partie de la vessie squirreuse, au travers de laquelle s'écouloit l'urine, étoit *carcinomateuse*. DEMOURS, *Acad. d'Ed. I, 371*.

**CARCINOME.** f. m. Terme de Médecine. C'est une tumeur qu'on appelle autrement cancer. Voyez CANCER.

**CARCISTE.** f. m. & f. Nom de faction. *Carcista*. Le Comte de Carces ayant été fait Grand Sénéchal de Provence, & Lieutenant de Roi de la même Province sous Henri III, fit de si grandes impositions de deniers au pays, & donna tant de liberté aux gens de guerre qu'il employoit tant pour l'exaction des deniers, que pour la garde de la Province contre les Religioneux, qu'ils faisoient de grandes concussions: ils furent appelés *Carcistes* du nom du Comte. Voyez BOUCHE, *Hist. de Prov. L. X, c. 8, §. 1*. Les *Carcistes*, parti séditieux dans le XVI<sup>e</sup> siècle, s'étant joints avec les Razats, autres mutins, & soutenus les uns par la Noblesse, & les autres par le Peuple & par le Parlement, entretenoient le trouble & la révolte en Provence vers l'an 1578.

☞ **CARCUB.** Petite ville d'Asie, dans la province d'Ahuaz en Chaldée, à vingt lieues de Sus, capitale du Cusistan.

☞ **CARCUNAH.** Ville d'Afrique dans la Province que les Arabes nomment Barbera, qui est la Barbarie Fthiopienne.

**CARCUON.** f. m. C'est une petite caraque, ou vaisseau renforcé.

**CARDA,** ou peut-être **CARDIA.** f. m. *Cardea*, Macrobe, *Saturnal. L. I, c. 12*, fait mention d'une Divinité qu'il appelle *Carna*, laquelle, dit cet Au-

teur, présidoit aux parties nobles & aux parties vitales de l'homme, au cœur, au foie, & à tous les intestins, dont elle procuroit la santé; & parce que Brutus, ajoute-t-il, par le moyen du cœur, par le secret du cœur, & la dissimulation, passoit pour un homme utile au changement, & à la réformation de l'Etat, il bâtit un temple à cette Déesse. Il avoit dit auparavant que le même Brutus, le premier jour de Juin, revenant victorieux, après avoir chassé Tarquin, fit un sacrifice à la Déesse *Carna* sur le mont *Cælius*. Vivès sur *S. Aug. De Civit. Dei*, L. IV, c. 8. Vigenere sur Tite-Live, T. I, p. 660 & 1166. Rosinus dans ses *Antiq. Rom. Liv. II, ch. 19*, & tous les autres que j'ai pu voir, la confondent avec la *Carna* dont parle Ovide, ou la *Cardea*, comme l'appelle S. Augustin, *De Civit. Dei*, L. IV, c. 8, c'est-à-dire, avec la Déesse des gonds. Cependant Macrobe, qui marque avec soin toutes les fonctions de la Déesse, dont il parle, ne dit pas un mot de celle de présider aux gonds. D'ailleurs le soin de conserver les entrailles de l'homme, & celui de veiller aux gonds des portes, sont si différens, qu'ils ne conviennent nullement à la même Divinité. On avoit tant de soin de ne point trop accabler les Dieux de travaux & de soins, & de les multiplier, à chaque occupation différente que l'on concevoit dans le détail du gouvernement du monde, que je ne puis croire qu'on ait chargé la même Déesse de ces deux emplois. J'aime donc mieux en faire deux Divinités, dire qu'il y a une faute dans Macrobe, qu'il faut lire *Carda*, ou *Cardis*, au lieu de *Carna*; que ce nom venoit du grec *καρδια*, le cœur, & qu'il lui fut donné parce qu'elle avoit le soin du cœur, & des entrailles, dont il est la plus noble partie; & qu'enfin, outre la fonction de cette Déesse, Pallusion que fait Macrobe, ou qu'il rapporte qu'on fit au cœur de Brutus, exige cette correction. Voyez les Auteurs cités.

✠ **CARDAILLAC.** Voyez **CARDILLAC.**

✠ **CARDAIRE.** f. f. Poisson de mer, espèce de raie. *Raia spinosa*. Il est hérissé d'aiguillons, à peu près comme les cardes dont on se sert pour carder la laine. C'est pourquoi on lui a donné le nom de *Cardaire*.

**CARDAMINE.** f. f. *Cardamine*. Plante qui vient ordinairement dans les prés humides, & dont les fleurs sont en croix. Sa racine est vivace, épaisse de quelques lignes à son corps, blanche, fibreuse, chevelue, & qui donne des feuilles ailées, couchées par terre; c'est-à-dire, découpées, en plusieurs globes, arrondies ordinairement, disposées par paires: elles sont vertes, & un peu velues en dessus, plus glabres en dessous, d'un goût piquant & âcre. Les tiges qui partent de leur centre sont droites, menues, minces, rondes, hautes d'un pied environ, quelquefois plus, d'autres fois moins; chargées alternativement & par intervalles de quelques feuilles ailées comme celles du bas, mais plus étroites, plus découpées sur leurs bords & plus inégales. Ces tiges sont rarement branchues; elles portent à leurs sommets plusieurs fleurs composées de quatre pétales blanchâtres ou purpurines, à peu près patelles à celles de la jussiane. A ces fleurs succèdent des siliques formées par le pistil, & qui sont longues de deux pouces environ, fort étroites, un peu aplaties, d'un pourpre foncé en dehors, divisées en deux loges par une cloison mitoyenne, & renfermant deux rangs de petites semences languettes, & d'un vert jaunâtre. Les deux panneaux qui forment la silique se roulent en volute par une espèce de ressort, ce qui fait répandre & écarter la semence avec impétuosité. Il y a plusieurs espèces de *Cardamine*; celle-ci est la plus commune, & se nomme *Cardipraterisis*, *magna flore*, *Inst. R. herb.* Son goût, qui approche de celui du cresson, lui a fait donner le nom de *Cardamine*, qui signifie la même chose que *Nasturtium*. Comme cette plante est âcre

& piquante au goût, de même que le cresson, elle peut lui être substituée.

Ce mot vient du grec *καρδαμιν*, qui signifie la même chose.

**CARDAMOME.** f. m. Graine médicinale & fort aromatique, contenue dans des gouffes qui nous viennent des Indes orientales & de l'Arabie. *Cardamomum*. On en fait ordinairement de trois sortes, le grand, le moyen & le petit. Le grand *cardamome* a une gouffe faite en forme de figue, & qui est plus grande que celle des autres espèces; mais il est semblable tant pour le goût, l'odeur, la couleur, la forme de ses grains, que pour la couleur & la substance de sa gouffe. Le *cardamome* moyen a sa gouffe moindre que celle du précédent. Elle est triangulaire, assez longue, & pleine de semence de couleur de pourpre, âcre & mordante. La gouffe du petit *cardamome* est encore beaucoup plus petite que celle du moyen: elle a aussi la forme triangulaire, & ses grains sont aussi de couleur de pourpre, anguleux, d'un goût âcre & mordicant, & d'une odeur forte & pénétrante. On appelle la première sorte de *cardamome*, *malequete* ou *malegete*, parce qu'il ressemble au millet d'Inde, qu'on appelle en Italie *malegua*. On la nomme aussi graine de Paradis, parce qu'elle est fort odorante, & d'un goût âcre & amer. Le petit *cardamome* surpasse les autres en goût, en odeur, & en propriétés. C'est celui qui entre dans le thériaque. Les *cardamomes* échauffent & dessèchent: ils fortifient les parties nobles, dissipent les vents, & aident à la coction. On s'en sert dans les maladies du cerveau, de l'estomac & de la matrice.

**CARDAMOÛRI.** f. m. Drogue dont il est parlé dans le Tarif de Lyon de 1699.

**CARDASSE.** f. f. *Opuntia, ficus indica*. Figuier d'Inde, ou Raquette, plante grasse, qui a pris son nom d'une ville de la Grèce; si l'on en croit Théophraste & Plin, qui avertissent que ses feuilles prennent racines étant mises en terre; ses racines sont fibreuses, blanchâtres & naissent du corps même de la tige, qui a la figure d'une feuille aplatie; longue d'un pied plus ou moins, suivant son âge, & large de quatre à cinq pouces, garnie de quelques rouspets d'épines également distans les uns des autres. Elle est verte, charnue, pleine de suc & ligneuse dans son centre: lorsqu'elle est vieille, elle se ramifie, donne des branches pareilles qui naissent toutes ordinairement de leur marge, en sorte que c'est une tige branchue, articulée & aplatie. La cochenille se nourrit sur cette plante. La grandeur, la hauteur & la multitude de ses branches, appelées improprement feuilles, varie suivant l'âge de la plante, la bonté du terrain & la nature du pays; car cette plante craint fort le froid. Les extrémités de ses branches dans les pays chauds poussent plusieurs fleurs à plusieurs pétales purpurines ou jaunâtres, disposées en rose, garnies dans leur centre de beaucoup d'étamines: ces fleurs sont portées sur des embryons qui ont en quelque manière la figure d'une figue, & qui en mûrissant deviennent des fruits allongés, d'un pouce environ de diamètre, sur deux pouces & demi de longueur, rouges en dehors, succulens, mucilagineux, rougeâtres en dedans, & renferment des semences noires, enveloppées d'une coiffe charnue, rougeâtre. Les Espagnols lui ont donné le nom de figuier d'enfer, parce qu'ayant mangé de ses fruits, & voyant leurs urines rouges, ils crurent d'abord qu'ils pissaient le sang. Cette plante se trouve en Sicile & en Italie: ses feuilles servent à défaltrer les animaux qui ne trouvent pas de l'eau dans les déserts d'Amérique, où ces sortes de plantes grasses naissent. On appelle cette plante *Opuntia vulgò herbariorum*; parce c'est l'espèce la plus connue & la plus commune en Europe. Aujourd'hui on en cultive plusieurs autres espèces, qui diffèrent de celle-ci par leur petitesse, ou par la longueur & la force de leurs épines. *Opuntia major, validis aculeis munita, Opuntia*



*folio oblongo media.* Cette troisième espèce est assez commune dans les jardins des curieux : ses branches sont arrondies, & n'ont pas plus de deux pouces de diamètre ; inclinées, & presque toujours couchées sur terre, à moins qu'on ne les relève, & qu'on ne les oblige à se tenir droites : ses fleurs jaunes, construites de même que celles de la grande *cardasse*, cependant plus petites, aussi-bien que ses fruits.

**CARDASSE.** f. f. Espèce de peigne propre à faire du capiton, à rirer la bourre, de la soie. *Peñen.*

**CARDE.** f. f. Côte qui est au milieu des feuilles de quelques plantes, & qui est bonne à manger. *Tener cinara caulis.* Des *cardes* d'artichauts. *Cardes* poirées, de la poirée. Les plus épaisses & les plus blanches sont les meilleures.

Les *cardes* d'artichauts sont les côtes ou feuilles de l'artichaut que l'on fait blanchir en les enveloppant de paille ou de vieux fumier dans toute leur longueur, excepté le bout d'en haut, ou en les buttant comme le céleri. Quand elles sont blanchies, elles perdent leur amertume.

Les *cardes* poirées sont les pieds de poirées replantés en planche qui poussent de grandes fanes, ayant dans le milieu un coton blanc & épais. Cette côte est la véritable *carde* qui sert aux potages, aux ragouts & aux entre-mets.

**CARDE.** Instrument fait d'un morceau de bois plat, long environ d'un pied, & large d'un demi, garni d'un côté de plusieurs petits crocs, qui sont de petits fils d'archal courbés, rangés de suite. On s'en sert pour carder la laine, pour démêler la soie, la bourre. *Ferrens peñen quo lana carminat.*

**CARDE de Perruquier** ou *carte.* Instrument dont se servent les Perruquiers, espèce de peigne composé de dix rangées de petites pointes de fer enfoncées dans une planche, pour passer les paquets de cheveux, pour les mélanger.

**CARDEA.** f. f. *Cardea.* S. Augustin, au *Liv. IV. de la Cité de Dieu, c. 8,* appelle *Cardea* la Déesse qui préside aux gonds, & qu'Ovide & d'autres appellent *Carna* ou *Cardinea*. Vivès voudroit qu'on corrigéât dans S. Augustin *Carna* ; mais les manuscrits & Pallusion qu'il fait, demandent que l'on conserve *Cardea*. *Tres Deos isti posuerunt, Formulæ foribus, Cardeam cardini, Limentinum limini.* Vivès & Vigenère remarquent qu'elle s'appeloit autrefois *Crana* ; qu'ayant été forcée par Janus, il lui donna la sur-intendance, ou, pour me servir de son terme, le droit des gonds. Rosin dit mal-à-propos *Carnea* au lieu de *Cardea*, *Ant. Rom., L. XI, c. 19.*

**CARDEE.** f. f. La quantité de laine *cardée* qu'on levé de dessus les deux *cardes* ; ce que l'on *carde* de laine à la fois avec les deux *cardes*. *Lana carminata.* Combien y a-t-il là de *cardes*.

**CARDER.** v. a. Démêler les poils de la laine, de la bourre, de la ouate, peigner avec des charçons à Bonnetier ou avec des instrumens qui sont couverts d'un côté de petites pointes de fer, qu'on nomme *cardes*. *Lanam carminare, peñere* ou *carduo peñere.* Quelques Auteurs ont forgé *cardare*.

**CARDI,** ée. part.

**CARDEUR,** EUSE. f. m. & f. Ouvrier qui *carde* la laine, le coton, ou autres choses semblables. *Qui lanam carminat.*

**CARDEUR,** se dit aussi du Fabriquant qui fait travailler les *Cardeurs*. Marchand *Cardeur*.

Tous ces mots viennent du latin *carduus*, *char-don*, dont on se sert pour carder.

**CARDEUSES.** adj. f. pl. Sorte d'Abeilles. Elles tiennent un milieu assez singulier entre les Abeilles solitaires, & celles qui vivent en société. Elles passent successivement par ces deux états, & font leurs nids dans les prairies & dans les champs de sainfoin & de luzerne. Il y a trois espèces d'Abeilles *cardeuses*, dont deux sont distinguées par la différence des sexes, & la troisième par un refus absolu de tout sexe. Leur cire n'est point pro-

pre à nos usages. Elle a bien l'odeur de la véritable cire, mais elle n'a point les autres conditions que les mouches à miel savent donner à la leur. La cire des bourdons *cardeurs* est plus tenace ; elle se laisse à la vérité pañtir comme une pâte, mais la chaleur ne la rend point liquide, & ne l'amollit point. *Abrégé de l'Histoire des Insectes.*

**CARDIAGRAPHIE.** f. f. Terme d'Anatomie, qui signifie description du cœur.

**CARDIAIRE.** adj. m. & f. Terme de Médecine, qui se dit des vers qui naissent dans le cœur de l'homme. *Cardiarius, a, um.* Voyez sur ces vers le Traité de M. Andry sur la génération des vers dans le corps de l'homme. Ce mot est formé du mot grec *καρδία*, cœur.

**CARDIALGIE.** f. f. Terme de Médecine. Douleur violente, qu'on sent vers l'orifice supérieur de l'estomac, accompagnée de palpitation de cœur, de défaillance, d'envie de vomir, &c. *Cardialgia.* Elle est causée par des humeurs âcres qui picotent cet orifice & les parties voisines. Ce mot vient de deux mots grecs, *καρδία*, cœur, & *άλγος*, douleur.

Les anciens ont appelé & le peuple appelle encore, cœur ce que l'on doit appeler *estomac*. De-là l'expression aussi impropre que commune, *avoir mal au cœur*, lorsqu'on a envie de vomir. Ce mouvement contre nature est absolument indépendant du cœur.

**CARDIALOGIE.** f. f. Terme d'Anatomie. Traité sur le cœur, sur les usages des différentes parties qui le composent.

**CARDIAQUE.** adj. Quelquefois employé substantivement. Terme de Médecine, qui signifie la même chose que *cordial*. Remède qui sert à conforter le cœur, à réveiller & ranimer les forces languissantes & abattues. *Cordi utilis.* Le vin est un grand *cardiaque*. Voyez **CORDIAL**.

Ce mot vient du grec *καρδία*, cœur.

**CARDIAQUE,** se dit aussi, en termes d'Anatomie, de deux artères qu'on appelle communément coronaires, & qu'on peut aussi, dit M. Winslow, appeler *cardiaques*. Voyez **CORONAIRE**. On le dit aussi des veines & autres vaisseaux.

**Passion cardiaque.** Maladie plus connue aujourd'hui sous le nom de *syncope*, parmi le peuple, *défaillance*.

**CARDIAQUE.** Terme de Botanique. Plante qui est ainsi appelée, parce qu'on la croit bonne dans les *Cardialgies* des enfans. C'est la même que *l'agripaume*. *Cardiaca.*

**CARDIATOMIE.** f. f. Terme d'Anatomie, formé du grec. Dissection du cœur, manière d'en disséquer les différentes parties.

**CARDIER.** f. m. Ouvrier qui fait & qui vend des *cardes* pour carder. *Peñinum ferreorum artifex.* Voyez dans l'arrêt du 30 Décembre 1727 les règles auxquelles les *cardiers* sont assujettis dans la fabrique des *cardes* destinées à mélanger & à carder les laines.

**CARDIFF.** Ville de la Grande-Bretagne, dans la Principauté de Galles, capitale du Glamorganshire.

**CARDIGAN,** *Ceretica.* Ville d'Angleterre dans la Principauté de Galles, capitale du Comté de Gardiganshire auquel elle donne son nom.

**CARDILLAC** ou **CARDAILLAC.** Petite ville de France, dans le Querci, élection de Figeac, avec titre de Marquisat.

**CARDINAL,** ALE, adj. Ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement de quelque chose. On dit ainsi, les quatre vertus *cardinales*, la prudence, la justice, la force, la tempérance, qui servent de fondement à toutes les autres. *Quatuor præcipuæ virtutes morales, virtutes cardinales.* On dit aussi les quatre points *cardinaux* de l'horizon ; pour dire, l'orient, l'occident, le midi, le septentrion. Les quatre points *cardinaux* du ciel, ou d'une nativité ; pour dire, le lever & le coucher du soleil, & le milieu du ciel, soit dans le zénith, soit dans le nadir. On dit aussi, les vents *cardinaux* qui soufflent des quatre points *cardinaux*. *Venti quatuor præcipui.*

Ce mot vient de *cardo*, latin, qui signifie un *gond*; parce qu'en effet il semble que sur ces points principaux roulent toutes les autres choses de même nature.

On appelle en grammaire les nombres *cardinaux*, un, deux, trois, quatre, &c. qui sont indéclinables, qui désignent une quantité sans marquer l'ordre par oppositions aux nombres *ordinaux*, deuxième, troisième, &c. *Numeri cardinales*.

**CARDINAL.** s. m. Prince de l'Eglise, qui a voix active & passive dans le Conclave, lors de l'élection des Papes. *Cardinalis, purpuratus Ecclesie Princeps*. Les *Cardinaux* composent le Conseil & le Sénat du Pape. Un chapeau de *Cardinal* est un chapeau rouge; & on dit absolument, qu'un homme prétend au chapeau, ou qu'il a eu un chapeau; pour dire, qu'il aspire au *Cardinalat*, qu'il est devenu *Cardinal*. *Cardinal Neveu*, est celui qui est neveu du Pape vivant. Dans le livre premier du cérémonial Romain est écrite la cérémonie d'ouvrir & de fermer la bouche aux *Cardinaux*. Quand le Pape veut créer des *Cardinaux*, après avoir écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette dignité, il assemble le Consistoire, & dit aux *Cardinaux*, *habetis fratres*, puis il fait lire les noms qu'il a écrits. S. Bernard dit que les *Cardinaux* doivent être pris de tout le monde, puisqu'ils doivent le juger; & les plus parfaits qu'il est possible, parce qu'il est plus aisé de venir bon à la Cour, que d'y devenir bon. FLURY. Il se trouve dans la Bibliothèque Vaticane une constitution émanée d'un Pape Jean, qui règle le droit & les titres des *Cardinaux*, & qui dit que comme le Pape représente Moïse, ainsi les *Cardinaux* représentent les soixante-dix anciens, qui sous l'autorité Pontificale jugent & terminent les différens particuliers. GODEAU.

Les *Cardinaux* sont divisés en trois ordres, 6 Evêques, 50 Prêtres & 14 Diacres, faisant en tout 70, qu'on appelle le *Sacre College*. *Sacrum purpuratorum patrum Collegium. Collegium Cardinalium. Sacrum Collegium*. Le nombre des *Cardinaux* Prêtres, & des *Cardinaux* Diacres n'a pas toujours été égal. Le *Cardinal* Evêque d'Ostie précède tous les *Cardinaux*; il consacre le Pape. Les six *Cardinaux* Evêques qui sont comme les Vicaires du Pape, portent le titre des Evêchés qui leur sont attribués. Pour les *Cardinaux* Prêtres & Diacres, ils ont tous des titres tels qu'ils leur sont assignés. Jusqu'au temps du Pape Honorius II, en 1125 le Collège des *Cardinaux* étoit de 52 ou 53. Depuis, & sous le Pape Nicolas III, ils se trouvèrent réduits à trois *Cardinaux* Prêtres. Le Concile de Constance fixa le nombre des *Cardinaux* à vingt-quatre. Sixte IV, sans avoir égard au Concile, grossit le nombre, & le porta jusqu'à cinquante-trois. Léon alla jusqu'à soixante-cinq. Ainsi comme le nombre des *Cardinaux* Prêtres étoit anciennement réglé à 28, il fallut établir de nouveaux titres à mesure que l'on créa de nouveaux *Cardinaux*. Les Papes ont ajouté 17 titres nouveaux aux anciens, qui tous ensemble font 40. Le plus ancien des *Cardinaux* Prêtres s'appelle *Cardinal Archiprêtre du Saint Siege*. A l'égard des Diacres ils n'étoient originellement que sept, pour les 14 quartiers de la ville de Rome. Le premier étoit qualifié *Diacre Cardinal*. Depuis on assigna un Diacre pour chaque quartier; & l'on ajouta encore 4 Diacres. Ce nombre de 18 n'a été augmenté que par Paul III. En 1545 il en créa un, en sorte qu'on en comptoit 19 de son temps. Voyez BOUCHÉL. Le Pape doit être pris du sacré Collège, & choisi d'entre les *Cardinaux*. Un *Cardinal* Abbé Commendataire, à cause de l'éminence de sa dignité, exerce la discipline sur les Religieux. Il peut même destituer un Prieur Claustral. FIVRET. ☞ Cette maxime est contraire à nos usages. Aucun Abbé Commendataire n'a juridiction sur les Religieux en France; & ce droit ne pourroit appartenir à un *Cardinal*

Abbé Commendataire qu'en vertu de bulles revêtues de lettres patentes dûment vérifiées. Les *Cardinaux* en France ne sont point sujets au droit d'indult, ils en ont été déchargés par la bulle de Clément IX, du mois de Mars 1667, par arrêt du Conseil d'Etat du 11 Janvier 1672 & par lettres patentes du Roi du vingt-neuvième du même mois. LANGE. Un Auteur de droit dit que les *Cardinaux* ont été ainsi nommés du latin *incardinatio*, qui signifie l'adoption que faisoit une Eglise d'un Prêtre d'une Eglise étrangère, d'où il avoit été chassé par quelque malheur; que l'usage de ce mot a commencé à Rome & à Ravenne, parce que les Eglises de ces deux villes étant les plus riches, les Prêtres malheureux s'y retiroient ordinairement. Selon Onuphrius en 1562, le Pape Pie IV, établit que le Pape seroit seulement élu par le Sénat des *Cardinaux*, au lieu qu'il l'étoit auparavant par le Clergé de Rome. On prétend cependant que dès le temps d'Alexandre III, en 1160, les *Cardinaux* étoient déjà en possession d'élire le Pape à l'exclusion du Clergé. On remonte encore même plus haut, & l'on croit que Nicolas II ayant été élu à Sienne en 1058, par les seuls *Cardinaux*, c'est à cette occasion qu'on ôta le droit d'élire le Pape au Clergé & au Peuple Romain, qui n'eurent plus que celui de le consacrer en donnant leur consentement; ce qui leur fut encore ôté dans la suite. Alexandre III ne fit donc que confirmer ce que la coutume avoit établi, comme firent aussi depuis Grégoire X & Clément V. Voyez le P. Papebroch dans le *Propylæum ad Act. SS. Maii, Conatus Chronico-Hist. p. 196. D. E.* dans le *Propylæum Act. SS. Maii*, où il conjecture que c'est Honorius IV qui a mis le premier des Evêques dans le Sacré Collège, en y faisant entrer les Evêques Suffragans du Pape, à qui de droit il appartient de le nommer, & en faisant la première classe des *Cardinaux*. Ils ont commencé à porter le chapeau rouge au Concile de Lyon en 1443, sous Innocent IV. Le décret du Pape Urbain VIII, par lequel il est ordonné que les *Cardinaux* seroient traités d'*Eminence*, est de l'année 1630. Avant cela on les traitoit d'*Illustriſſimes*.

Les *Cardinaux* dans leur première institution n'étoient autre chose que les Prêtres principaux ou les Curés des Paroisses de Rome. Dans la primitive Eglise le Prêtre principal d'une Paroisse, qui suivoit immédiatement l'Evêque, fut appelé *Presbyter Cardinalis*. Ce mot leur a été appliqué environ l'an 150. D'autres tiennent que ce fut sous le Pape Sylvestre l'an 380. Ces Prêtres *Cardinaux* étoient les seuls qui pouvoient baptiser & administrer les Sacramens. Autrefois les Prêtres *Cardinaux* étant faits Evêques, leur *Cardinalat* vaquoit, parce qu'ils croyoient être élevés à une plus grande dignité. Saint Grégoire se sert souvent de ce mot pour exprimer une première dignité. Il appelle l'Archevêque de Naples, *Evêque Cardinal*, parce qu'à cause de sa dignité, il étoit un des premiers entre les Evêques de la Pouille. Sous ce Pape les *Cardinaux* Prêtres & les *Cardinaux* Diacres, n'étoient autre chose que les Prêtres, ou les Diacres qui avoient une Eglise, ou une Chapelle à desservir. C'est-là ce que le mot signifioit selon l'ancienne & véritable interprétation. Léon IV les nomme dans le Concile de Rome tenu en 853. *Presbyteros sui cardinis*; & leurs Eglises étoient appelées Paroisses *Cardinales*, ou titres *Cardinaux*, *Parochia Cardinales, Tituli Cardinales*.

Le titre de *Cardinal* demeura sur le même pied jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle; par conséquent les *Cardinaux* ne tenoient pas un rang fort distingué auprès des Papes: mais la grandeur du Pape s'étant depuis extrêmement accrue; il voulut avoir un Conseil de *Cardinaux*, bien différens de ceux qui avoient composé autrefois la plus noble partie du Clergé de Rome. L'ancien nom est demeuré; mais ce qu'il exprimoit n'est plus. Le titre de *Cardinal* n'appar-

tient plus qu'aux seuls *Cardinaux* de l'Eglise Romaine; cependant ils ne prirent pas d'abord le pas au-dessus des Evêques, & ne furent pas les maîtres de l'élection du Pape. Mais depuis ils s'emparèrent de ces privilèges. Innocent IV leur donna le chapeau rouge, & Boniface VIII la pourpre, en sorte que croissant toujours en grandeur, ils se font enfin élevés au-dessus des Evêques par la seule dignité de *Cardinal*, quoiqu'elle ne soit que d'institution Ecclésiastique. MAIMB. M. Félibien dit que ce fut Paul II, qui leur donna la robe rouge, avec cette espèce de cape qu'ils mettent par dessous leurs chapeaux dans les cavalcades. D'autres disent que le premier qui ait porté la pourpre est Prélage, qu'Innocent III envoya à Constantinople en 1213, qu'elle ne fut cependant commune à tous que sous Innocent IV, & que Paul II, en 1464 régla que dans les cérémonies où ils paroissent à cheval, ils en auroient un blanc, dont la bride seroit dorée. Platina dit que l'élevation & la grandeur des *Cardinaux* a commencé sous Boniface IX.

Le titre de *Cardinal* s'introduisit par la corruption de la langue latine. On usa de ce mot pour signifier, *premier*, ou *grand*. On l'appliqua ensuite en particulier à ceux qui étoient préposés pour le gouvernement d'une Paroisse, ou d'une Eglise: & cela pour les distinguer des autres Prêtres volans, qui n'avoient ni titre, ni Eglise. En France, où le nom de *Cardinal* n'étoit pas si commun, on appeloit les Prêtres titulaires, des *Curés*, *Presbyteros Parochiales*. Les Evêques étoient toujours au-dessus d'eux. PASQ. A Rome les Prêtres qui régissoient les Eglises Paroissiales conservèrent plus spécialement le nom de *Cardinaux*, & il passa aussi aux sept Diacres de l'Eglise de Rome, qui se l'attribuèrent par distinction. Du Cange dit qu'originellement il y avoit trois sortes d'Eglises; que les vraies Eglises s'appeloient proprement *Paroisses*, les secondes *Diaconies*, qui étoient des Chapelles jointes à des Hopitaux desservis par des Diacres. Les troisièmes étoient de simples Oratoires, où l'on disoit des Messes particulières, qui étoient desservies par des Chapelains locaux & résidens; & que pour distinguer les Eglises principales ou les Paroisses, des Chapelles ou des Oratoires, on leur donna le nom de *Cardinales*. Les Eglises Paroissiales servoient de titres aux Diacres, qui s'appelèrent aussi *Cardinaux*, ou principaux. Il y a eu en plusieurs lieux des Curés à qui on a donné le titre de *Prêtres Cardinaux*, ou principaux. Voyez Du Cange, qui a fait un dénombrement des titres des *Cardinaux* & des Eglises Patriarcales qui en dépendoient. On a donné aussi ce titre à quelques Evêques, comme à celui de Maïence & de Milan. L'Abbé de Vendôme s'appelle aussi *Cardinal né*, & porte le chapeau rouge dans ses armes. Ceux qui en ont écrit sont Onuphrius, Duaren, Ciaconius, Durandus & François Frison dans son livre de *Galliâ purpuratâ*. Bellarmin, *Contr. T. II, de Memor. Eccl. L. I, de Cleric. c. 16, de Cardinal*. Le Traité de l'origine des *Cardinaux*; Du Cange, *Gloss.* Aubery a fait l'Histoire générale des *Cardinaux* en 5 vol. in-4°.

On appeloit *Cardinaux* non seulement les Prêtres, mais les Evêques, les Prêtres & les Diacres titulaires & attachés à une certaine Eglise; à la différence de ceux qui ne les servoient qu'en passant & par commission. Les Eglises titulaires, ou les titres, étoient des espèces de paroisses, c'est-à-dire, des Eglises attribués chacune à un Prêtre *Cardinal*, avec un quartier fixe & déterminé qui en dépendoit, & des fonts pour administrer le Baptême dans le cas où il ne pouvoit pas être administré par l'Evêque. Ces Prêtres & ces Diacres *Cardinaux* n'avoient le pas dans ces temps-là qu'après les Evêques. C'est pour cela que dans les Conciles, par exemple, dans celui de Rome tenu l'an 868, ils ne sousscrivirent qu'après les Evêques.

Ce n'étoit pas seulement à Rome qu'ils portoient ce nom. On trouve des Prêtres *Cardinaux* en France.

Le titre par lequel Thibaud, Evêque de Soissons, confirme la fondation de l'Abbaye de S. Jean des Vignes, appelle le Curé de la Paroisse, le Prêtre *Cardinal* du lieu, & le Roi Philippe I, confirmant la même fondation, lui donne le même titre *Presbyter Cardinalis ipsius loci*. Adrien II appelle l'Archevêque de Bourges, *Cardinal*, & Jean VIII appelle l'Eglise de Bourges, Eglise *Cardinale*, comme l'a remarqué M. Catherinot dans son *Patriarchat de Bourges*. Enfin dans quelques Epîtres de S. Grégoire, & d'Adrien II. *Cardinalis Sacerdos* se prend pour *Episcopus*, Evêque.

CARDINAL, s'est dit aussi des dignités & offices séculiers. Les principaux Officiers de la Cour de Théodose sont aussi appelés *Cardinaux*. Et Cassiodore, *L. VII. Form. 31*, fait mention du Prince *Cardinal* de la ville de Rome. On trouve parmi les Officiers du Duc de Bretagne en 1447, un Raoul de Thorel *Cardinal* de Quillart Chancelier, & serviteur du Vicomte de Rohan, ce qui montre que c'étoit un office assez bas. Voyez Lobineau, *T. II, p. 1115*.

On a aussi appelé Messe *Cardinale*, & Autel *Cardinal*, la Messe solennelle, & l'Autel principal, ou le grand Autel d'une Eglise.

CARDINAL. s. m. Oiseau d'Amérique, ainsi nommé à cause de la couleur de son plumage, & d'un petit capuchon qu'il a derrière la tête. Il est de la grosseur d'un petit Perroquet. Il a le bec fort & noir.

On a appelé autrefois *Cardinales*, de grosses pièces d'artillerie qui ne sont plus en usage; & des pommes à la *Cardinale*, des pommes d'api, parce qu'elles sont rouges.

CARDINAL. s. m. Les Tondeurs de draps appellent ainsi une carder à carder la laine, garnie ou remplie de bourre tontisée jusqu'à l'extrémité des pointes, dont ils se servent pour coucher le poil ou la laine, sur la superficie des étoffes, après qu'ils les ont tondues à la fin, c'est-à-dire, en dernier, ou pour la dernière fois.

CARDINALAT. s. m. La dignité de Cardinal. *Cardinalitia dignitas, Cardinalatus*. Promotion au *Cardinalat*.

Vous savez ce que signifioit autrefois *Presbyter Cardinalis*, ou *Presbyter Principalis*; & comment le *Cardinalat* s'est enflé peu à peu. Misson, *lettre 22*.

CARDINALE. s. f. *Rapuncium coccineum. Flos Cardinalis Barberini*. Plante qui a pris son nom de la couleur de ses fleurs, qui est d'un rouge couleur de feu approchant de la pourpre, dont sont couverts les Cardinaux. Sa racine est vivace, longue, rampante par ses côtés & vers son collet, blanche, fibreuse, & douceâtre au goût avec un peu d'âcreté. De son collet naissent plusieurs feuilles couchées sur terre, longues comme le doigt, de demi-pouce de largeur au plus, dentelées sur leurs bords, lisses, d'un vert brun en-dessus. Du milieu de ces feuilles partent une ou plusieurs tiges suivant l'âge & la force de la plante; elles viennent hautes d'un pied & demi environ en France, grosses comme une plume à écrire, quelquefois branchues, anguleuses, d'un vert pâle, & chargées de feuilles un peu plus petites & plus étroites que celles du bas, & courbées en bas. Depuis le milieu, celles qui approchent le plus l'extrémité des tiges sont plus courtes & moins fréquentes. Ses fleurs occupent le haut des tiges & des branches; elles y sont disposées en forme d'épi. Chaque fleur est un tuyau alongé, rouge, évasé, & découpé sur le haut en cinq parties oblongues, d'une couleur de feu très-vive, & disposées en main ouverte. Le milieu de ce tuyau est occupé par une graine rouge, étroite, courbée, terminée par de petits sommets bleuâtres ou violets, & enflée par le pistil qui s'éleve du milieu d'un calice vert découpé en cinq parties longues, étroites; ce calice devient ensuite un fruit verdâtre, relevé de trois côtés, & divisé en trois loges, qui renferment des semences fort menues & jaunâtres. Toute la plante donne

donne du lait. Elle fleurit en Juillet & Août, & elle croît dans les marécages en Canada. La *cardinale* couleur de feu a quelquefois ses fleurs panachées de quelques lignes blanches. La *cardinale* bleue est décrite dans les Mémoires de M. Dodart, & celle-ci devient quelquefois blanche. Il y a une espèce de *cardinale* auprès de Blois, & qui est fort commune en Normandie. Elle est extrêmement âcre. On la trouve aussi près de Fontainebleau. C'est le *Rapuntium Soloniense urens*.

**CARDINALISER.** v. a. Faire quelqu'un Cardinal, le créer Cardinal, lui donner le titre de Cardinal. *Cardinalem facere, creare.* Godeau s'est servi de ce mot dans son *Histoire Ecclesi.* L. IV. *Cardinaliser* quelqu'un, veut dire lui donner un titre, soit d'Évêque ou de Curé; & de-là vient, continue-t-il, qu'encore aujourd'hui les Cardinaux ont des titres, c'est-à-dire, des Eglises dans Rome, & qu'il y a même des Evêchés dans la Métropole de Rome, qui leur sont affectés. Aujourd'hui ce mot ne pourroit paroître que dans le style burlesque. Il est entièrement hors d'usage.

☞ Rabelais s'est servi de ce mot pour dire, faire devenir rouge.

**CARDINALISME.** f. m. *Cardinalismus.* Dignité de Cardinal. C'est la même chose que *Cardinalat*.

Ce mot vient de l'italien *Cardinalismo*. Il n'est point en usage chez nous.

☞ **CARDINAUX.** f. m. pl. Chez les Drapiers & les Tondeurs, espèce de petites cardes de fer, remplies par le pied, & dont il n'y a que l'extrémité des pointes qui paroissent. On s'en sert pour ranger le poil & le coucher dans la tonte. ENCYC.

**CARDINÉE.** f. f. Terme de Mythologie. *Cardinea.* La Déesse *Cardinée* étoit fille de Janus. Elle présidoit chez les Romains aux gonds des portes, *cardinibus*; & c'est de-là que son nom avoit été pris. Elle s'appeloit aussi *Carne*. Voyez ce mot.

**CARDIOGME.** f. m. Picotement ou sensation mordicante à l'orifice de l'estomac, occasionnée par une humeur acrimonieuse qui incommode cette partie, *καρδιωγμος*; du verbe *καρδιωστω*, sentir une douleur rougeante à l'orifice de l'estomac. DICT. DE JAMES.

**CARDON,** f. m. Espèce d'artichaut, qui ne porte point de pomme, & dont la tige est bonne à manger. *Tener cynara caulis.* Des cardons d'Espagne. Les tiges des cardons sont bonnes à manger.

☞ On sème les cardons à la fin d'Avril, ou en Mai, sur couche, ou en plaine terre. On les transplante dans des trous terrotés à trois pieds l'un de l'autre. On les arrose souvent, & on leur donne deux ou trois labours par an. Quand ils sont hauts, on les lie avec de la paille, & on les butte à un pied de terre, pour les soutenir. On les fait ensuite blanchir. On peut les transporter en motte dans la terre, en les replantant dans une terre rapportée. Il y a des cardons de Tours & des cardons d'Espagne.

**CARDON** est aussi une espèce de crevette ou chrevette qui ne rougit point à la cuisson comme la crevette franche.

☞ **CARDOUE.** Ville d'Espagne dans la principauté de Catalogne, avec titre de Duché.

**CARDONETTE.** f. f. est le nom qu'on donne en Languedoc à la fleur d'une espèce d'artichaut qui croît à la campagne, & qui sert de presure pour cailler le lait. Voyez ARTICHAUT.

**CARDOUZILLE.** f. f. Petite étoffe de laine sans soie.

**CARDUEL.** Pays de l'Asie. C'est une partie de la Géorgie propre: il confine avec les Tartares du Daghestan. Ce pays a eu titre de Royaume. MATY.

**CARE** ou **CARRE.** f. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois *visage*, car on disoit, il a la *care* vieill: il venoit du vieux mot espagnol *cara*, qui signifioit la même chose. *Vultus.* On dit même encore *acarar* & *acaration*, pour dire, confronter, & confrontation, en plusieurs Provinces, & sur-tout en celles au-delà de la Loire.

**CARE** s'est dit aussi de la taille ou de la mesure qui est

entre les deux épaules. *Humeri.* Cette femme a la *care* belle.

**CARE** se dit en ce sens, en parlant des habits qui couvrent cette partie du corps, d'un corps-de-jupe, d'un pour-point; & signifie la coupe & la taille derrière le dos. Il faut retailler la *care* de ce corps-de-jupe. Tout cela est vieux.

**CARE** ou **CARUS.** f. m. Terme de Médecine. C'est une espèce d'affection soporeuse, qui n'est pas si forte que l'apoplexie, mais qui l'est plus que la léthargie. Le *care* dégénère souvent en apoplexie.

**CARÉLIE.** Province de Suède dans la Finlande. *Carèlia.* La *Carélie* est entre le golfe de Finlande, & les Provinces de Nynlande, de Tavasthie, de Savolanie, & de Kexholmie. La capitale de *Carélie* est Wiborg. MATY.

☞ **CARELL, CAREILL, CRAOL** ou **CRAIL.** Petite ville d'Ecosse, dans la province de Fife, sur la côte, fameuse par la bataille qui s'y donna en 874 entre les Ecossois & les Danois.

☞ **CARELSCROON** ou **CARLSCROON.** Ville de Suède, dans la Blekingie, sur la côte de la mer Baltique.

☞ **CAREMBOULE.** Contrée de l'Afrique, dans l'île de Madagascar, dont elle est la Province la plus méridionale.

**CARÈME.** f. m. Quadragesime; temps de pénitence pendant lequel on jeûne quarante jours pour se préparer à célébrer la Fête de Pâque. *Quadragesima, quadragesima dierum jejunium.* Anciennement dans l'Eglise Latine le *Carême* n'étoit que de trente-six jours, & ne commençoit qu'au Dimanche de la sixième semaine avant Pâque, qu'on appelle *Quadragesime*. Dans le IX<sup>e</sup> siècle, pour imiter plus précisément le jeûne de quarante jours que JESUS-CHRIST souffrit au désert, quelques-uns ajoutèrent quatre jours avant la Quadragesime, & cet usage a été suivi dans l'Occident; car en ôtant les six Dimanches où l'on ne jeûne point, il reste précisément quarante jours de jeûne, à l'imitation de JESUS-CHRIST. Il en faut excepter l'Eglise de Milan, qui ne commence le *Carême* que le Dimanche de la Quadragesime.

Le *Carême* a été institué par les Apôtres. S. Jérôme, dans son Epître à Marcella, & S. Léon, au Sermon sixième de *Quadragesima*, le disent expressément; & la Règle de S. Augustin, *Ep.* 118, *ad Januarium*, & *Lib.* 4 de *Bapt. cap.* 24, a lieu en cette matière. Tout ce que l'on trouve établi généralement dans toute l'Eglise, sans en avoir l'institution dans aucun Concile, doit passer pour un établissement fait par les Apôtres. Or tel est le jeûne du *Carême*. On n'en trouve l'institution dans aucun Concile. Au contraire, le I Concile de Nicée, *can.* 5; celui de Laodicée, *can.* 49, & suivant; le VI<sup>e</sup> Concile, *can.* 29, & en Occident le I d'Orléans, *can.* 11; le IV<sup>e</sup> de la même ville, *can.* 2; celui d'Agde, *can.* 8; celui d'Auxerre, *can.* 3, le VIII<sup>e</sup> de Tolède, *can.* 9; le II<sup>e</sup> de Brague, *can.* 9, parlent du *Carême* comme d'une chose générale & très-ancienne, aussi bien que tous les Peres Grecs & Latins. Tertullien, qui vivoit sur la fin du II<sup>e</sup> siècle & au commencement du III<sup>e</sup>, dans son Livre *De Jejuniiis*, *cap.* 2 & 13, semble indiquer non-seulement qu'il y avoit une loi pour le jeûne d'avant Pâque, mais encore qu'elle étoit regardée par ceux même qu'il fait passer pour ennemis du jeûne, comme une institution Apostolique; & qui plus est, comme une institution Apostolique fondée sur l'Evangile & sur le parole de JESUS-CHRIST en S. Matthieu IX, 15; en S. Marc II, 19; & en S. Luc V, 34. Calvin, Chénobite & les Protestans prétendent que le jeûne du *Carême* s'est institué d'abord par une espèce de superstition, par des gens simples qui voulurent imiter le jeûne de JESUS-CHRIST. Ils prouvent ce fait par un mot de S. Irénée, cité par Eusebe *Liv.* V, *ch.* 24; mais Belarmin a très-bien montré qu'il ne s'agit point du jeûne même, mais de quelques circonstances de



jeûne. D'autres disent que ce fut le Pape Téléphote qui l'institua vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle ; mais Bellarmin répond que S. Ignace, qui vivoit avant ce Pape parle clairement du *Carême*, dans son Epître *ad Philippenses* ; que ce qui a donné occasion à cette opinion, c'est que Téléphote ordonna l'abstinence de chair pendant sept semaines entières, au lieu que les Laïques ne la gardoient pas pendant sept semaines toutes entières. D'autres conviennent que l'on observoit à la vérité le *Carême* dans l'Eglise, c'est-à-dire, un jeûne de quarante jours avant Pâque dès le temps des Apôtres ; mais que c'étoit volontairement, & qu'il n'y eut de loi que vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle. Ce que nous avons dit de Tertullien paroît détruire ce sentiment. Enfin, il paroît par les Constitutions Apostoliques *V*, c. 18, que les Chrétiens dès le commencement de l'Eglise ont jeûné par obligation pendant le temps qui précédoit la Pâque. Ce jeûne duroit jusqu'à l'heure de vêpres, c'est-à-dire, jusqu'au soir. Tertullien en parle aussi dans son Traité du jeûne, & S. Irenée dans Eusebe *Liv. V*, c. 24. Saint Basile, *Orat. 2, de Jejun.* Saint Ambroïse *Serm. 34.* Socrate, *L. V*, c. 21. Cassien, *Collat. 21*, c. 27. Saint Léon, *Serm. 4, de Quadragesimâ*, &c. Voyez Bellarm. *de bonis Operib. in partic. L. II*, c. 41, 15, 16.

Socrate & Sozomene disent, le premier, *L. V*, c. 22 ; l'autre, *L. VII*, c. 19, que le jeûne du *Carême* étoit de six semaines avant Pâque, en Illyrie, en Grèce, à Alexandrie, dans toute l'Egypte, dans l'Afrique & la Palestine ; mais qu'à Constantinople & dans toutes les Provinces d'alentour, jusqu'en Phénicie, on commençoit le *Carême* sept semaines avant Pâque. que de ces six ou sept semaines quelques-uns n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours seulement chaque semaine. Quelques-uns, ajoutent ils, jeûnoient trois semaines de suite comme à Rome, excepté le Samedi & le Dimanche. Socrate se trompe en ceci ; car on jeûnoit à Rome le Samedi toute l'année : mais un Grec a pu ignorer, & prendre l'usage de quelque autre Eglise pour celui de Rome. Par-tout on nommoit également ce temps *Carême*, ou Quarantaine.

Les Grecs commencent l'abstinence après le Dimanche que nous nommons de la Sexagésime, & qu'ils appellent *Ἀπόκρισις*, c'est-à-dire, selon M. l'Abbé Fleury, Dimanche gras, ou plutôt, *Carême prenant* ; car *ἡ ἀπόκρισις* signifie proprement, sévèrement de chair, privation de chair, *carniprivium*, comme quelques-uns traduisent. Du reste, les Grecs commencent le Lundi qui suit ce Dimanche à ne point manger de chair, & toute cette semaine-là ils ne mangent que du laitage & des œufs, mais sans jeûne encore ; de-là vient qu'ils appellent le Dimanche suivant, qui est celui de la Quinquagésime, *τῆς Τρισημέρας*. Le Lundi suivant ils entrent en *Carême*, & commencent le jeûne & l'entière abstinence, non-seulement d'œufs & de laitage, mais de poisson & d'huile. Néanmoins s'ils commencent plutôt que nous, ils ne jeûnent point les Samedis comme nous. L'Abbé Théonas étant venu voir Cassien & Germain, celui-ci demanda pourquoi le *Carême* n'étoit que de six semaines, ou de sept, en quelque pays, puis-que ni l'un ni l'autre nombre ne font quarante jours, en ôtant le Samedi & le Dimanche, où l'on ne jeûnoit point, mais seulement trente-six jours ? Théonas répondit : ces trente-six jours font la dixme de toute l'année, qui est de 365 jours ; & ce qui fait la diversité, c'est que ceux qui ne jeûnent que six semaines, jeûnent le Samedi. On n'a pas laissé de nommer tout ce temps *Carême*, ou quarantaine, peut-être à cause des quarante jours de jeûne de Moïse, d'Elie & de JESUS-CHRIST. Les parfaits ne s'astreignent pas à des bornes si étroites, & cette loi du *Carême* n'a été introduite qu'en faveur des foibles ; afin qu'ils donnaissent à Dieu au moins la dixme de l'année. On voit ici combien Cassien, & ceux dont il rapporte les dis-

cours, étoient persuadés de l'antiquité & de l'utilité du *Carême*. FLEURY.

Les anciens Moines Latins faisoient trois *Carêmes* ; le grand avant Pâque, l'autre, avant Noël, qu'on appelloit de la *Saint Martin* ; & l'autre de *Saint Jean-Baptiste*, après la Pentecôte, tous trois de quarante jours. Les Grecs en observoient quatre autres outre celui de Pâques ; savoir ceux des *Apôtres*, de l'*Assomption*, de Noël, & de la *Transfiguration* ; mais ils les réduisoient à sept jours chacun. Les Jacobites en font un cinquième, qu'ils appellent de la *pénitence de Ninive*. Les Chaldéens & les Nestoriens de même. Les Maronites en font six, y ajoutant celui de l'*Exaltation de la Sainte Croix*. Une Relation imprimée en 1688, dit cependant que les Chrétiens du mont Liban, qui sont les Maronites, n'en font que quatre ; que durant le grand, qui est celui qui précède la Fête de Pâques, ils ne mangent qu'une fois le jour ; que la plupart font scrupule d'y manger du poisson, ni autre chose qui ait eu vie ; que les femmes grosses, ni les enfans qui ont l'usage de la raison, n'en font que rarement dispensés. Les Jacobites anticoient le *Carême* de deux semaines, & en jeûnoient huit avant la Semaine-Sainte. Voyez le P. le Quien dans une Préface sur une Lettre de saint Jean Damascène. Les Arméniens en font huit de différente durée.

Le *Carême* est bas, quand il commence les premiers jours de Février ; & il est haut, quand il commence en Mars. La *Mi-Carême* est le Jeudi qui est au milieu du *Carême*. Faire le *Carême*, c'est observer les régles du jeûne ; ne faire usage que des alimens que l'Eglise permet pendant le *Carême*. Rompre le *Carême*, c'est y contrevénir, manger gras. On appelle fruits de *Carême*, les fruits secs & réservés pour le *Carême*, comme raisins, figues, pruneaux, brugnoles, &c. Viandes de *Carême*, le poisson & tous les autres mets, à la réserve de la chair.

Le VIII<sup>e</sup> Concile de Tolède, canon 9, dit : Ceux qui sans une évidente nécessité auront mangé de la chair pendant le *Carême*, n'en mangeront point pendant toute l'année, & ne communieront point à Pâque. Ceux que le grand âge ou une maladie oblige d'en manger ne le feront que par permission de l'Evêque. Aujourd'hui on s'adresse plus communément en France au Curé, qui ne la donne que sur une attestation d'un Médecin.

Le Pape Nicolas, dans sa *Réponse aux Consultations des Bulgares*, ch. 4, dit qu'on doit s'abstenir de chair tous les jours de jeûne, qui sont le *Carême* avant Pâque, le jeûne d'après la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption de la sainte Vierge, & celui d'avant Noël. Tous ces jeûnes étoient de quarante jours, au moins les trois d'avant Pâques, d'après la Pentecôte & d'avant Noël, comme portent expressément les Capitulaires *Liv. VI*, ch. 187 ; mais les autres n'étoient pas de la même obligation que notre *Carême*. FLEURY. Voyez au mot AVENT ce que nous avons dit du *Carême*, ou jeûne d'avant Noël. L'article 187 du *Livre VI* des Capitulaires ne prouve rien ; il dit seulement que les Prêtres doivent annoncer le jour de Pâque, celui de la Pentecôte, le jeûne, la Messe, le Baptême. Est-ce là porter, je ne dis pas expressément, mais en aucune manière, que tous ces jeûnes étoient de quarante jours.

S. Rathier, Evêque de Vérone au X<sup>e</sup> siècle, dans un Sermon sur le *Carême*, blâme ceux qui passent alternativement un jour sans manger, & un sans jeûner ; & ceux qui jeûnant tous les jours jusqu'au soir, se donnoient la liberté de manger la nuit avec excès ; aussi-bien que ceux qui mangeant avant None, qui étoit l'heure prescrite, croyoient jeûner, pourvu qu'ils ne fissent qu'un repas. FLEURY.

Ce mot vient de *quadragesima*. NICOT. Et il est très-ancien. On le trouve dans le Concile de Nicée ; car *τεσσαράκονθον* en grec est la même chose que *Carême*, ou quadragesime.

On appelle aussi *Carême*, le Recueil des Sermons qu'a fait un Prédicateur pendant le *Carême*. *Colledanea Conciones sacrae per Quadragesimam habitae vel habendae*. Parmi les Sermonnaires, il y en a quantité qui ont fait des *Carêmes* & des *Avents*. Le *Carême* du P. Bourdaloue est admirable.

On dit proverbialement, qu'un homme nous a prêché sept ans pour un *Carême*; pour dire, qu'il nous a souvent enseigné, rebattu la même chose. On dit, que pour trouver le *Carême* court, il faut faire une dette payable à Pâque. On dit aussi, qu'on nous donne le *Carême* bien haut, quand on nous promet quelque chose qui ne viendra de long-temps.

On dit aussi figurément qu'on met le *Carême* bien haut, pour dire qu'on exige des choses trop difficiles. *Acad. Fr.* On dit aussi, que cela vient comme Mars en *Carême*; fort à propos, ou bien qu'une chose revient au même temps tous les ans. On dit aussi, qu'un homme a jeûné le *Carême*, quand on lui veut reprocher qu'il est bien maigre, ou bien pâle.

*Plus défait & plus blême,*

*Que n'est un pénitent à la fin du Carême.* *Boil.*

Les Turcs ont aussi leur *Carême*, qu'ils appellent Ramazan ou Ramadan. *Voyez* ce mot.

**CARÊME-PRENANT.** *f. m.* On appelle ainsi le jour du Mardi qui précède le *Carême*, & quelquefois tous les trois jours gras qui précèdent le Mercredi des Cendres. *Geniales ante quadragesimum jejunium dies*. On disoit autrefois *carême-entrant*. Les Gascons disent *Carmentran*; & dans la basse latinité on a dit *Carmentranus*. *Du Cange*. On a aussi appelé *carniprivium*, le *Carême*; & *carnivora* le Mardi gras, à cause que ce jour-là on consomme tout ce qui reste de chair; & *carnicipium*, en espagnol *carnes tollendas*. *Carême-prenant* est du style familier.

On appelle aussi des *Carêmes-prenans*, des gens du peuple qui se masquent de cent façons ridicules, & qui courent les rues. *Plebecula larvata*.

On dit aussi des personnes mal mises qui mettent des habits extraordinaires, qu'ils sont habillés en vrais *Carêmes-prenans*. On dit que vous voulez donner votre fille à un *Carême-prenant*. *Mol.* Vous voilà fait comme un *Carême-prenant*.

On dit proverbialement, qu'il faut faire son *Carême-prenant* avec sa femme, & Pâque avec son Curé. On dit aussi populairement, tout est de *Carême-prenant*; pour excuser certaines libertés que l'on croit plus permises ce jour-là.

**CARENAGE.** *f. m.* & par corruption, **CRAN**, & **CRANAGE**. C'est un endroit sur le bord de la mer, commode pour donner carène aux vaisseaux. *Locus carinandis navibus, reficiendae navi, idoneus*. *Carenage* se dit aussi de l'action de caréner un vaisseau, ou de l'effet de cette action.

**CARENCE.** *f. f.* Défaut, terme de pratique, qui se trouve dans l'Ordonnance des Eaux & Forêts, qui veut que les exploits de *carence* de biens ou d'insolvabilité, ne soient valables, s'ils ne sont fortifiés de bonnes preuves. Faire un procès-verbal de *carence* de biens. Un procès-verbal de *carence* de biens équipolle à un inventaire, lequel on ne peut pas faire quand il n'y a rien à inventorier. On fait un procès-verbal de *carence* de biens, pour n'être point soupçonné de recelé. *Exploit*, procès-verbal de *carence*, par lesquels on constate qu'on n'a trouvé aucun effet à inventorier.

Ce mot vient du latin *carentiis*.

**CARENE.** *f. f.* Terme de Marine. C'est la quille d'un vaisseau, qui est une longue & grosse pièce de bois, ou plusieurs mises bout à bout l'une de l'autre, de proue en poupe, pour servir de fondement au navire, & sur laquelle se fait l'assemblage. *Trabs*.

Ce mot vient du latin *carina*,

**CARÈNE**, se prend encore, en termes de Marine, pour la partie du vaisseau qui est depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau. *Carina, imus alvens*. C'est le creux du vaisseau, ou le fond de cale, & toute la partie du vaisseau qui est sous l'eau quand il est en état de faire voile; on la nomme aussi *œuvres vives*.

**CARÈNE** signifie aussi le radoub d'un vaisseau ou des parties basses d'un vaisseau. On dit en ce sens, donner la *carène* à un vaisseau, mettre un vaisseau en *carène*. On dit donner *carène*, quand on met le navire sur le côté pour le calfater, pour fermer les voies d'eau, pour lui donner le suif, pour le radouber dans ses œuvres vives. Les vaisseaux de guerre reçoivent la *carène*, ou les œuvres de marine, de trois ans en trois ans.

**CARÈNE (DEMI-)** se dit, lorsqu'en voulant caréner un vaisseau, on ne travaille que sur la moitié de son fond par dehors, sans aller jusqu'à la quille. *Carène* entière, se dit lorsqu'on travaille sur tout le fond jusqu'à la quille.

**CARÈNE**, on fait de coquillage, est le fond d'une coquille, tel que celui de l'Arche de Noé, ou du Nautille.

**CARÈNER.** *v. a.* Donner carène au vaisseau, le mettre sur le côté; l'appuyer sur le ponton, afin qu'il présente aux Calfateurs la partie qui a besoin d'être carénée, en lui donnant le radoub, ou le suif. *Carinare, navem reficere*. On dit autrement, le mettre à *cran*, par corruption de *carène*.

**CARÈNÉ,** *é. part.* Vieux vaisseau caréné.

**CARENTAN.** *Carentonium*. Ville de France dans la basse Normandie, au confluent de la Douvre & du Carenton, ou *Carentan*, qui lui a donné son nom.

**CARESSANT,** *ANTE.* *adj.* Qui a coutume de caresser, qui aime à caresser. *Blandus*. Vous n'êtes ni trop *caressante*, ni trop flateuse. *Le Ch. de M.* Remarquez dans Tétence un vieillard avare & rébarbatif, qui s'avise tout d'un coup de devenir *caressant* & libéral. *P. Le Boss.* Les petits chiens sont des animaux fort *caressans*.

**CARESSER.** *f. f.* Démonstration d'amitié, ou de bienveillance, qu'on fait à quelqu'un par un accueil gracieux, par quelque parole obligeante, par ses actions ou par ses discours. *Blanditiis, amoris significatio*. Il se dit des hommes, & de quelques animaux. Ce Prince a fait bien des *caresses* à cet Envoyé. Les *caresses* des femmes sont trompeuses. Les chiens font des *caresses* à leurs maîtres. Remarquez le rire forcé, & les *caresses* contrefaites d'un Courtisan. *La Bruy.*

*Je vous vois accabler un homme de caresses.* *Mol.*

On dit figurément qu'il ne faut pas se fier aux *caresses* de la fortune.

**CARESSER.** *v. a.* Faire des caresses. *Blanditiis lenire, permulcere*. La faiblesse de l'homme, c'est d'aimer qu'on le *caresse*. On dit aussi *caresser* un cheval, un chien.

*Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse, lorsqu'au premier saquin il court en faire autant?*  
*MOLIERE.*

Le P. Bouhours remarque, que *faire des caresses*, ne se dit guère que sérieusement, & ne signifie que traiter les gens d'un air qui marque qu'on les aime, ou qu'on les estime, & que *caresser* se dit plus en badinant & en parlant des enfans à qui on fait de petites amitiés. Il faut nous flater & nous *caresser* comme des enfans, pour nous tenir en bonne humeur. *Essais de Mor.* Le Roi lui fit beaucoup de caresses, (*Artabaze*) à cause de l'amitié qu'il avoit eue avec le Roi Philippe son frere. *Vaug.* *Voyez* le II Tome des *Remarques du P. Bouhours sur la Langue françoise*, p. 423. in-12.

**CARESSER** le nu, chez les Peintres, c'est travailler, jeter les draperies de manière à faire ap-

percevoir le nu , de manière qu'elles indiquent le nu aux principaux attachemens. *Voyez* NU & DRAPERIE.

CARESSÉ, ÉE. PART. *Blanditiis lenitus, devinctus.*

Tous ces mots viennent du latin *carus*.

CAREFOUR. *Voyez* CARREFOUR.

CARET. *Voyez* CARRET.

CARFOU. f. m. *Receptus*. Vieux mot qui signifie , selon Païquier, la retraite qu'on sonnoit le soir : il croit qu'on disoit *carfou* pour *couvre-feu*. Borel estime que *carfou* a été forme de *garde-fou*, & que le *carfou* étoit le signal qui avertissoit les voleurs & les bandits de se retirer, de crainte d'être pris par le Guet, qui commençoit à marcher lorsqu'on sonnoit le *carfou*. En Languedoc on appelle ce signal le *Chasse-lébaud*, ce qui veut dire à peu près la même chose.

CARGADOR. f. m. On nomme ainsi à Amsterdam des espèces de Courtiers, qui ne se mêlent que de chercher du fret pour les navires qui sont en chargement, ou d'avertir les Marchands qui ont des marchandises à voiturier par mer, des vaisseaux qui sont prêts à partir, & pour quels lieux ils sont destinés.

CARGAISON. f. f. Terme de Marine. C'est la charge d'un vaisseau, qu'on appelle aussi chargement; & le temps propre pour charger les navires. *Navis onus*. C'est aussi la facture des marchandises chargées dans le vaisseau. La *cargaïson* de ce vaisseau est de telle & telle marchandise. Ce mois-ci est le temps de la *cargaïson* des vins, des morues. *Cargaïson* se prend encore pour l'action de charger. Pendant toute cette *cargaïson*, il a toujours été sur notre bord.

CARGAMON. f. m. Sorte d'épicerie très-tare, & très-précieuse, qui ne croit que dans les terres de Visapour, Royaume des Indes orientales.

CARGIE. Vieux mot. *Chatgé. Poës. du Roi de Nav.*

CARGUE. f. f. Terme de Marine. C'est toute sorte de manœuvre qui sert à approcher les voiles près des vergues pour les trousser, les relever. *Funes colligendis velis apri*. Comme on appelle ainsi en général toutes les manœuvres courantes, elles prennent un nom particulier de la partie des voiles à laquelle elles sont appliquées pour les relever contre les vergues ou pour les catquer. Ainsi on dit *cargues-point*, *cargues-boulines*, &c.

Les *cargues-point*, ou *taïlles-point*, sont des cordes amarées aux points, ou aux angles d'enbas de la voile pour la retrousser. Les *cargues-fond*, ou *taïlles de fond*, sont des cordes qui sont amarées au milieu du bas de la voile, pour la retrousser par le milieu.

Il y a aussi les *cargues d'artimon*; & quand on parle de ces sortes de *cargues*, on dit les *cargues du vent*, & les *cargues d'effons le vent*. Les unes sont du côté que le vent vient, & les autres du côté opposé.

CARGUES A VUE sont une petite manœuvre passée dans une poulie sous la grande hune, & qui est frappée à la relingue de sa voile, pour la lever lorsqu'on veut voir par-dessous. Cette manœuvre n'est d'usage que dans de certains vaisseaux.

CARGUES-BOULINES sont les cordes amarées au milieu des côtés de la voile, pour trousser ou carguer la voile par les côtés. On les appelle autrement *contre-fanons*. Lorsqu'on troussé, ou qu'on raccourcir les voiles par en haut, cela s'appelle *rider*.

CARGUE-BAS. f. m. *Voyez* CALE-BAS.

CARGUER. v. a. Terme de Marine. C'est trousser la voile, & l'accourcir par le moyen des cordes appelées *cargues*, qui la lèvent en haut jusqu'à la moitié & au tiers du mât. *Colligere velum*. On dit autrement, bourcer la voile.

CARGUER signifie aussi pencher d'un côté en navigant. *Carguer* à tribord, *carguer* de l'arrière, *carguer* de l'avant.

CARGUERAS, ou CALE-BAS, est un cordage qui sert à élever les pacis, ou grandes voiles.

CARGUEUR. Terme de Marine. C'est une poulie qui sert à amener & à guinder le perroquet. On le met tantôt au tenon du perroquet, & tantôt à son choquer, ou à ses patés.

CARHAIX. Ville de France en Bretagne, sur

une petite rivière, à dix lieues de Quimper.

CARIA. Bourg de Portugal. *Caria*. Il est dans le Diocèse de Lamego.

CARIAGE. f. m. Terme populaire, qui ne se dit qu'en cette phrase proverbiale, tout le *cariage*; pour dire, toute une famille, tout un ménage de pauvres gens, comme si tout pouvoit tenir dans une charrette, ou cariole. *Impedimenta, sarcina*.

Ce mot vient de *carragium*, qu'on a dit pour *carrago*, & qui se trouve dans Trébellius Pollio, pour signifier le *charroi d'une armée*. MENAGE. Du Cange témoigne qu'on a dit *caragium* dans le même sens en la basse latinité.

CARIATE. *Voyez* CARYATE.

CARIATHAIM. Ville de la Terre-Sainte, située à l'orient du Jourdain dans la Tribu de Ruben. Ce nom hebreu vient de קריא, *Kariath*, qui signifie *Ville*. Il est au nombre duel, peut-être parce que la ville étoit double, ou divisée en deux.

Il y a encore une autre *Cariathaim* dans la Tribu de Nephthali, vers l'occident, qui étoit une ville Lévitique & de refuge. Il en est parlé *I. Paral. VI, -6*. Josué l'appelle Carthan, *C. XXI, 32*.

CARIATHARBÉ. Nom de ville qui signifie la *Ville des Quatre*, selon quelques-uns, qui veulent qu'elle ait été ainsi nommée, parce que quatre grands Patriarches, Adam, Abraham, Isaac & Jacob, y avoient été enterrés; c'est une erreur. Adam ne vécut point dans la Palestine, quoi qu'en disent les Rabbins, & ceux qui y placent le Paradis terrestre. Il est bien plus probable que ארבע, *Arbe*, ou *Arbrea*, est le nom du fondateur de la ville, קריא, ארבע, c'est la ville d'Arbé. Du reste, voyez Hébron, c'est la même ville, qui avoit aussi ce nom.

CARIATH-BAAL, c'est-à-dire, ville de Baal, plus connue sous le nom de Cariathiarim, qui va suivre.

CARIATHIARIM. קריית ירימ, qui se prononce en hébreu *Kariath Jeirim*, & qui signifie *Ville des Bois*, ou *des Forêts*, est le nom d'une ville de la Terre-Sainte, nommée autrement *Baala*, ou *Cariath-Baal*. Elle avoit été possédée d'abord par les Gabaonites: elle fut donnée ensuite à la Tribu de Juda; & je ne sais pourquoi le P. Lubin dit qu'elle tomba en partage à celle de Dan. Elle étoit sur les confins des Tribus de Benjamin, de Dan & de Juda.

CARIATHSENNÀ. *Voyez* DABIR.

CARIATHSEPHER. Ville des lettres, ou des livres de קריא, *Kariath*, ספר, *Sepher*. *Voyez* DABIR.

CARIATI. Ville d'Italie au Royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec un Evêché suffragant de Sainte-Severine.

A deux milles de cette ville il y en a une autre sur le bord de la mer, peu considérable, qu'on appelle *Cariati-Vechia*, pour la distinguer de la première, qu'on appelle *Cariati-Nuova*.

CARIATIDE. *Voyez* CARYATIDE.

CARIBE. *Voyez* CARAIBE. Il est plus usité.

CARIBOU. f. m. Animal sauvage de Canada. *Cervus Canadensis*. C'est une espèce de cerf qui habite le nord de l'Amérique. Le *Caribou* est extrêmement léger. Il a des ongles plats, fort larges, & garnis d'un poil rude entre-deux, qui l'empêchent d'enfoncer dans la neige, sur laquelle il court presque aussi vite que sur la terre. Il habite les savannes ou forêts; & quand elles sont épaisses, il s'y fait des routes comme la plupart des animaux, qui habitent le fort des bois, & il les suit ordinairement. Le *Caribou* des savannes épaisses a les cornes fort petites; celui des savannes claires les a fort grandes.

Il y a des *Cariboux* à l'Île S. Jean. C'est une espèce d'orignac; ils n'ont pas le bois si fort, le poil en est plus fourni & plus long, & presque tout blanc. Ils sont excellens à manger, la chair en est plus blanche que celle d'orignac. Cette bête a la cervelle partagée en deux par une toïle, qui fait comme deux cervelles. DENYS, *P. I, c. 8*.

**CARICATURE.** f. f. Terme de Peinture, emprunté de l'italien *caricatura*. Il est synonyme au mot charge en Peinture. Voyez ce mot. Le burlesque en Peinture, comme en Poésie, est une espèce de libertinage d'imagination, qu'il ne faut se permettre tout au plus que par délassément.

**CARICUM.** f. m. Remède cathérétique qui déterge les ulcères fœdés, & consume les chairs superflues. *Καρκινον*. Il est préparé avec l'hellébore noir, la sanderaque, la batiture de cuivre, le plomb lavé, le soufre, l'orpim & les cantharides, que l'on mêle ensemble, & qu'on réduit en forme liquide avec de l'huile de cèdre. On y ajoute quelquefois du pied de veau en décoction, en sac ou en poudre, avec du miel. Ce même remède en poudre, est composé des mêmes ingrédients : mais on en retranche l'huile de cèdre & le miel. On n'y emploie souvent que l'hellébore noir & la sanderaque. Hippocrate est l'inventeur de cette composition médicinale, & il en donne la préparation dans son livre, *Des Ulcères*.

**CARIE.** f. f. Maladie des os & des dents, qui les corrompt & qui les corrode. C'est une solution de continuité dans les os, provenant d'érosion. *Caries*. La carie produit dans les parties dures & osseuses du corps le même effet que la gangrene, ou la mortification sur les parties molles ou charnues. Cette pourriture, causée par une matière âcre & corrosive qui attaque l'os, est très-difficile à guérir. Il faut souvent en détruire la cause, avant que d'employer les remèdes locaux pour procurer l'exfoliation des os cariés, quand elle est produite, par exemple, par un virus vénérien, scorbutique, écrouelleux, &c.

Ce mot vient du latin *caries*.

**CARIE.** Ancien pays de l'Asie mineure. *Caria*. La Carie étoit entre la Lycie & l'Ionie. Elle étoit bornée au nord par le Méandre, à l'occident par la mer Icarienne & l'on l'appelle anciennement *Myrtoium mare*, aujourd'hui mer de Mandria : ce sont deux parties de l'Archipel : elle avoit au midi la mer de Rhodes, & au levant la Licie & quelques autres nations. Ce sont les bornes que Strabon lui donne. Elle comprenoit la Dorie, & selon le même Auteur, une grande partie du mont Taurus. La métropole ou la capitale de Carie étoit Halicarnasse.

Quelques-uns disent que ce nom vient de *Cares*, Roi de ce pays, qui fut l'inventeur des augures. Mais Bochart, *L. I. Chanaan*, c. 7, prétend qu'il vient de l'hébreu *קר*, *car*, qui signifie un *belier*, un *agneau*, & qu'il fut donné à ce pays, parce qu'il étoit fertile en moutons & en pâturages pour les brebis. *קר*, signifie aussi pâturage dans *Isaïe XXXV* 25, *XXXIV*, 6. Ce pays s'appelle aujourd'hui *Aidinelli*.

**CARIE.** Ville. Voyez **CARIE**.

**CARIEN, ENNÉ**, qui est de la Carie, natif de Carie, habitant de Carie. Les *Cariens*, en latin, *Cares*, étoient des gens de guerre ; de sorte que les armes des *Cariens*, *arma Carica*, une cuirasse de *Carien*, *lorica Carica*, avoient passé en proverbe. Cependant parce qu'ils se loioient pour faire la guerre, on n'en faisoit pas cas, on les exposoit au premier choc, comme gens qu'on ne se mettoit pas en peine de ménager. Et de-là, beaucoup de proverbes, qui marquoient le mépris qu'on faisoit d'eux. Faire épreuve sur un *Carien*, vin *carien*, boue de Carie, sacrilège *carium*, &c. qui se trouvent dans les anciens, & qu'Érasmus & d'autres ont expliqués au mot *καριον*. Toutefois les *Cariens* ne manquèrent pas de gens d'esprit & de mérite : Hérodote & Thalès, l'un père de l'Histoire, & l'autre de l'Astronomie, étoient *Cariens*. La fameuse Artémise étoit femme de Mausole, Roi des *Cariens*. Ces peuples sont aussi appelés *Carbes*, *Carba*, *Καροβα*.

**CARIER.** v. a. Corrompre, pourrir. On le dit particulièrement des os & des blés. *Cariam inducere*,

*cariosum efficere*. Cet ulcère lui a *carié* l'os de la jambe. Les pluies ont *carié* les blés. On appelle aussi du bois *carié*, du bois qui est piqué de vers, & qui se pourrit. On dit aussi se *carier*, en parlant des os, des dents, des blés, du bois, qui se pourrissent. *Cariam contrahere*.

**CARIÉ,** ÉE. part. & adj. *Cariosus*.

Ces mots se tirent du latin *caries*, qui signifie *vermoulure*, *pourriture*.

**CARIGNAN.** Petite ville de Piémont, avec titre de Principauté. Elle est sur le Pô, à trois lieues de Turin. *Cariniacum*.

**CARIGOURIQUAS.** (La Martinière retranche les deux premières syllabes, & lit : GOURIQUAS.) Peuple d'Afrique, dans la Caferie, aux environs du cap de Bonne-Espérance.

**CARILLON** ou **CARRILLON.** f. m. Son de cloche avec une espèce de cadence & de mesure qui se fait en témoignage de réjouissance aux jours des fêtes de l'Eglise, ou de quelque joie publique. *Numerosus & modulatus avis campani sonitus*.

*Le jour que naquit Chastillon,*

*On sonna double carillon*

*Par tous les clochers de Cythère.*

VOIT.

On appelle aussi *carillon*, un bon nombre de petits timbres de différentes grosseurs, ou de petits cloches qu'on fait sonner avec un bouton de fer, ou avec un clavier, soit qu'on le touche à la main, soit qu'il se meuve par machine avec un tambour. Le *carillon* de la Samaritaine. Les *carillons* de Flandres sont composés de trente ou quarante timbres qui font les mêmes tons, degrés & intervalles de musique, que les tuyaux des orgues ; aussi les fait-on sonner en frappant sur les touches d'un gros clavier, & on en fait d'agréables concerts. Autrefois le *carillon* étoit la même chose que le *tocfin* ; car on sonnoit dans les réjouissances, de même que dans les alarmes : d'où vient que quelques Auteurs appellent le *carillon*, *pulsatio terroris*.

**CARILION,** se dit aussi de l'horloge qui sonne différents airs.

**CARILLON,** se dit aussi figurément & familièrement, pour crierie, grand bruit, tapage. *Clamor immodicus, vociferatio*. Quand ce mari va au cabaret, sa femme fait un beau *carillon*.

**CARILLON des verres,** se dit par métaphore dans la débauche, en style familier, bachique, en parlant du bruit que font les verres, lorsqu'on les choque.

On dit proverbialement, qu'un homme a été battu, fouetté, étrillé à double *carillon* ; pour dire, fortement & outrageusement.

On appelle *fer de carillon*, un petit fer qui n'a que 8 à 9 lignes en carré.

**CARILLONNEMENT.** f. m. L'action de carillonner. Il ne se dit point.

**CARILLONNER** ou **CARRILLONNER.** v. n. & non pas actif, comme le disent les Vocabulistes. *Campanam argutè & numerosè pulsare*. Il y a des Eglises où l'on *carillonne* souvent ; on a *carillonné* toute la journée à la paroisse.

Ce mot vient de *quadrillonar*, qui a été fait de *quadrilla*, mot espagnol, qui signifie un *petit escadron*, diminutif de *quadra*, à cause que les *carillons* se font d'ordinaire avec quatre cloches. MÉN.

**CARILLONNEUR** ou **CARRILLONNEUR.** f. m. Celui qui carillonne. *Qui as campanum argutè ac numerosè pulsat*.

**CARILLONNEUR,** qui fait tapage, qui fait carillon. De toutes les Universités Protestantes, je n'en connois point où les Etudiants soient moins débauchés & moins *carillonneurs* qu'à Leyde. Le B. de POLLNITZ.

**CARIN, KARIN,** ou **CORI.** Petite ville de la Dalmatie, sur le canal de Novogrod.

**CARIN** ou **QUARS.** Petite ville d'Asie, en Syrie, sur la rivière qui coule à Alep, entre Alep & Samosate.

**CARIN-CURINI.** f. m. C'est un arbrisseau des Indes qui porte des fleurs en casque, d'un bleu verdâtre,



en épics, & dont le fruit est partagé en deux cellules dans chacune desquelles est une semence plate, arrondie, & terminée en pointe comme un cœur. Lorsque cette semence est mûre, elle est jaunâtre ou d'un rouge pâle, taboteuse, sur-tout quand elle est sèche, & tout-à-fait insipide. La décoction de ses feuilles & de sa racine brisée le calcul; leur décoction guérit la dysurie, & leur infusion dans l'eau chaude, apaise la toux & les douleurs du calcul. **DICT. DE JAMES.**

**CARINE.** f. f. Terme d'Histoire ancienne. *Carina.* Pleureuse, femme qu'on louoit autrefois chez les Romains pour pleurer dans les funérailles. On les nommoit ainsi du nom de la Carie leur pays, d'où on les faisoit venir la plupart. *Cæli. Rhodig. L. XVI, c. 3.*

**CARINE.** f. f. Terme de l'ancienne Architecture romaine. *Carina.* Les Romains appelloient *carines* les édifices bâtis en forme de navire, comme nous appelons nef, de *navis*, navire, le milieu des Eglises Gothiques, ou leur grande voûte, parce qu'elle en a la figure. Nous pourrions encore appeler *carine*, ou nef, toutes celles qui n'ont point de croisée. Et ce nom reste en effet encore à présent à quelques-unes, comme à celle de S. Sulpice de Bourges.

**CARINE.** Terme de Botanique. Les anciens Botanistes donnoient ce nom aux écorces dures & osseuses qui recouvrent les fruits, comme celles des noix. *Carinæ putaminum bifida.* Les deux moitiés d'une coquille de noix. Les modernes donnent maintenant ce nom à une cavité terminée à ses deux extrémités par des angles aigus, représentant à peu près celle d'un navire. Ainsi le pétale inférieur des fleurs légumineuses porte le nom de *carine*. On désigne par ce nom dans quelques plantes de l'espèce des *gramen*, ce sillon creusé en angle aigu qui se trouve dans la longueur de leurs feuilles, & ces feuilles ainsi creusées, s'appellent en Botanique *carinées*, *carinata.* **DICT. DE JAMES.**

**CARINOLA.** Ville du Royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec un Evêché suffragant de Capoue.

**CARINTHIE.** En allemand *Karnten.* Province du cercle d'Autriche en Allemagne, qui fait partie de ce qu'on appelloit autrefois la Pannonie, ou selon d'autres de l'ancien Norique. *Carinthia* ou *Carnithia.* Elle est bornée au midi par la Carniole & par le Frioul, au couchant par le Tirol, & par l'Archevêché de Saltzbourg; elle a au nord & au levant la Stirie avec le comté de Cilley. La *Carinthie* est un pays montagneux, marécageux, & couvert de bois; il ne laisse pas d'être assez fertile, particulièrement en pâturages. On la divise en haute & basse *Carinthie*, qui prennent leur nom de leur situation le long de la Drave. La capitale de *Carinthie* est Clagenfurt. La *Carinthie* a titre de duché; elle est sous la domination de la maison d'Autriche depuis 1331. La manière dont on *installoit* autrefois le Duc de *Carinthie* est singulière. C'étoit les paysans qui faisoient cette cérémonie, & qui s'étoient acquis cet honneur en mémoire de ce qu'ils avoient été les premiers du pays à recevoir l'Evangile. *Voyez* le mot suivant.

**CARINTHIEN, ENNE.** adj. Qui est de *Carinthie.* *Carinthius.* Les *Carinthiens*, disent les *Voyages Historiques de l'Europe*, T. VI, rendoient autrefois hommage à l'Archiduc d'Autriche en cette manière: le peuple s'assemble dans une vallée proche de la ville de Saint Veit; un paysan monte sur un marbre couché dans une prairie. Il a une vache noire au côté droit, & une cavalle à gauche. L'Archiduc, habillé en paysan, & tenant une houlette à la main, mais précédé de Gentilshommes richement vêtus, s'avance à pied vers cette pierre. Quand il est proche, le paysan demande qui il est: Le peuple répond, que c'est son nouveau Prince. Le paysan demande, s'il est Juge équitable, s'il cherche le bien du pays, s'il aime la Religion, s'il pro-

tège la foi? Après quoi il dit aux Officiers du Prince: qui pourra me chasser de-là? Le Maître d'hôtel lui ayant promis soixante deniers, les deux bêtes qui sont à ses côtés, les habits que porte le Prince, & exemption de toutes sortes d'impôts pour toute sa vie, il descend de dessus la pierre, touche doucement la joue du Prince & lui recommande la justice. Cela fait, le Prince monte sur la pierre, change sa houlette en une épée nue, promet bonne justice au peuple, va à la grande Eglise, où ayant pris ses plus riches habits, il retourne au même endroit de la prairie, & y reçoit le serment de fidélité des *Carinthiens.*

**CARIOLE**, ou plutôt, **CARRIOLE.** f. f. Petite voiture à deux roues, & néanmoins suspendue sur des moutons, & couverte ordinairement de cuir. *Minor rheda.* La *cariole* de Poissi. Cet homme a fait faire une *cariole* pour aller seul à la campagne.

**CARIOLE** se dit encore d'une grande charrette de voiture, où il y a plusieurs bancs, pour asséoir ceux qui veulent venir par cette voiture. Telle est la *cariole* de Châteauroux. Je suis venu dans la *cariole* ou par la *cariole* de Châteauroux. Ailleurs on l'appelle simplement charrette. Ainsi l'on dit la charrette de Cosne.

Ce mot vient du latin *carrus*, dont il est diminutif. **CARIPI.** f. m. Espèce de cavalerie chez les Turcs. Les *Caripi*, au nombre de mille, n'ont pas été nourris dans les ferrals, & ne sont point esclaves comme les autres; mais la plupart sont Maures ou Chrétiens renégats, qui ont fait le métier d'aventuriers, qui sont pauvres, qui cherchent fortune, & qui par leur adresse & leur courage sont parvenus au rang des gens de cheval de la garde du Prince. Ils marchent avec les *Ulufagi* à main gauche derrière lui, & ont dix à douze âpres par jour, sans être obligés d'entretenir plus d'un cheval, s'il ne leur plaît. **VIGENERE.**

*Caripi* signifie pauvre & étranger, & ils sont ainsi appelés, dit Chalcondyle, *L. V*, parce qu'on les prend de l'Asie, de l'Egypte & de l'Afrique.

**CARIPOUS.** Peuples de l'Amérique méridionale, au nord du Brésil & de la rivière des Amazones.

**CARIQUEUSE.** (tumeur) Epithète qu'on donne en Chirurgie à une tumeur qui par sa figure ressemble à une figue sauvage, nommée en latin *carica*, parce qu'elle croissoit en Catie.

**CARIS.** f. m. Ragoût que font les Indiens avec du riz, du beurre, des herbes, & quelquefois du poisson ou de la viande, & force poivre.

**CARISEL** ou **CRESEAU.** f. m. Grosse toile claire qui sert pour travailler en tapisserie, de même que le canevas. *Tela cannabina.* On en vend de blancs & de teints.

**CARISSET.** f. m. ou **RARESE.** Etoffe de laine croisée, qui se fabrique en Angleterre.

**CARISIF.** f. f. Nom de poire. La *carise* est mise au rang des mauvaises poires par la Quintinie.

**CARISTADE.** f. f. *Caritas, eleemosina.* Ce mot vient de l'espagnol *caridad*, qui signifie *aumône*; mais il ne se dit qu'en riant. Demander la *caristade*. Donner la *caristade*. Il paroît que ce nom vient des provinces méridionales de France.

**CARISTIEN.** f. pl. *Caristia.* C'étoit une espèce de fête chez les Romains qu'on célébroit au mois de Février à l'honneur de la Déesse Concorde. On institua les *Caristies* pour rétablir la paix entre les familles qui étoient brouillées. On faisoit un grand repas où l'on n'invitoit point les étrangers, mais seulement les parens & les alliés; la joie qu'inspire le repas étoit regardée comme un moyen propre à réunir des esprits divisés. On appelloit aussi cette fête *dies charæ cognationis.* Le jour de la chère patente. Ovide parle des *Caristies* dans ses Fastes. *Voyez* aussi Valère Maxime, *L. II, c. 1.*, Rosinus, &c.

Le nom de *Caristies* vient du grec *χαρις*, qui est le nom de cette espèce de fête, de *χαρις*, *grace*, *union*, *paix*. M. Blondel écrit *Caristies* sans *h*, suivant l'usage, qui a retranché l'*h* de quelques mots qui s'écrivent en grec par un

23, comme *caractère*. Mais d'autres retiennent cette lettre, & écrivent CHARISTIÉS.

**CARISTO.** Nom d'une ville de Grèce, dans la partie orientale de l'île de Négrepont. Les François l'appellent Château-Roux. C'est le siège d'un Evêché Grec; sous l'Archevêque de Négrepont dont il est suffragant.

**CARITATIF.** Voyez CHARITATIF.

**CARIVE.** f. m. C'est un des treize noms que l'on donne au poivre de Guinée, ou corail des Jardins, vulgairement connu en France sous celui de Piment.

**CARIUS.** f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un Dieu de l'antiquité, fils de Jupiter & de Thorrébie. *Carius, Carius* se promenant sur les bords du lac Thorrébie entendit le chant des Nymphes, & apprit d'elles la musique, qu'il enseigna ensuite aux Lydiens. En récompense de ce bienfait ils lui décernèrent les honneurs divins, & lui bâtirent un Temple magnifique sur une montagne, qui prit, dit-on, le nom de ce nouveau Dieu.

*Carius* étoit aussi une épithète de Jupiter chez les Mylasiens. HÉRODOTE.

**CARLA.** f. m. Toile des Indes orientales, ainsi nommée du village où elle se fabrique.

**CARLADEZ.** (le) Petit pays de France, dans la haute Auvergne, sur les confins du Rouergue. Il prend son nom de la petite ville de Carlat. C'est ce que dit Longue Rue. Mais Piganiol de la Force ne connoît point cette ville de Carlat, & met Vie sur la Cère, pour chef-lieu du *Carladez*.

**CARLAT** ou **CARLAT.** Petite ville de France, au Comté de Foix. Baudrand dit *Carlat*, entre Pammiers & Rieux. C'est la partie de Bayle qui y naquit en 1648, & mourut à Rotterdam le 28 Décembre 1706.

**CARLET.** Voyez CARRELET.

**CARLETTE.** f. f. C'est une des sortes d'ardoises qui se taillent sur les ardoisières d'Anjou & du pays du Maine.

**CARLIEN, ENNE, pour CARLOVINGIEN, ENNE,** adj. & f. Maison *Carlienne*. Les *Carliens*. Traité des Maisons Mérovingienne & *Carlienne*. M. DE S. AUBIN. Plusieurs Auteurs célèbres ont soutenu que les Maisons *Carlienne* & Capétienne avoient une tige commune dans S. Arnoul, Evêque de Mets. Id. p. 253. La femme de Childebrand étoit sortie du sang *Carlien*, puisqu'elle étoit fille de Pépin de Herstal. Id. p. 408. Il est certainement établi que le sang *Carlien* a été transmis à la Maison régnante (la Capétienne) par des alliances continuëles, & de génération en génération pendant neuf cens ans. Id. p. 409.

Le P. Le Cointe est d'avis que les récits fabuleux de la naissance de Mérovée ont été insérés dans les Exemplaires de Frédégaire, sous les premiers règnes des *Carliens*, & qu'ils firent partie des artifices dont on se servit alors pour décrier la Maison Mérovingienne. Mais on conserve à la Bibliothèque du Collège de Louis le Grand un exemplaire de Frédégaire, écrit avant la fin de la première race, où ces mêmes passages se lisent en entier. DE S. AUBIN, *Antiq. de la Nat. & de la Mon.* Franç. p. 502.

**CARLILE.** *Carleolum*, autrefois *Luguvallum*, ville des Brigantes. C'est une petite ville d'Angleterre, capitale du Comté de Cumberland, située sur la rivière d'Eden, vers les frontières d'Ecosse. L'Evêque de *Carlile* est suffragant de l'Archevêque d'York. On voit à *Carlile* les restes de la fameuse muraille d'Adrien.

**CARLINGFORD,** petite ville maritime d'Irlande dans la province d'Ulster, au Comté de Louth.

**CARLIN** ou **CAROLIN.** f. m. *Carlinus, Carolinus minimus*. Monnoie de Naples qui y avoit cours au XV<sup>e</sup> siècle, comme il paroît par les actes de S. François de Paule, *Act. SS. April. T. I, p. 183, c.* C'étoit apparemment la monnoie qu'y fit battre Charles d'Anjou Roi de Naples, frère de S. Louis,

Il y a aussi le *carlin* de Sicile, qui vaut quatre sols deux deniers; & celui de Malte, qui vaut quatre deniers de notre monnoie.

**CARLINE** ou **CAROLINE.** f. f. *Carlina*. Plante qu'on dit avoir été indiquée par un Ange à Charlemagne, pour guérir son armée de la peste: on croit aussi que par cette raison elle porte le nom de cet Empereur. *Carlina, quasi Carolina*. Elle est vivace, & a des racines longues, très-profondes en terre, grosses comme le pouce, quelquefois plus, d'autres fois moins, roussâtres en dehors, blanches en dedans, & d'une odeur aromatique. Son collet est divisé en plusieurs couches, d'où sortent des feuilles disposées en rond, couchées par terre, longues de demi-pied ordinairement, sur deux pouces de largeur, & découpées jusques vers la côte qui parcourt toute leur longueur, ondées sur leurs bords qui sont armés de piquans assez aigus, & cotonneuses d'abord, un peu plus verdâtres dans la suite. De leur milieu naît une tête pareille à peu près à celle d'un artichaut, presque aussi grosse, mais un peu plus aplatie, & composée d'écaillés plus minces & en plus grand nombre que dans le côté d'en-haut; ces écaillés sont pointues, piquantes, & un peu languettes. Cette tête renferme un amas considérable de fleurons d'un pourpre pâle, & environnés de pétales blancs ou argentins, longs d'un pouce & demi sur deux lignes de largeur, & qui tiennent lieu de demi-fleurons ou de couronne. Les embryons, sur lesquels portent les fleurons, deviennent autant de semences oblongues, velues & chargées d'une brosse de poil en manière d'aigrette. Cette *Carlina* se nomme la grande *Carlina*. *Carlina acaulos magno flore, C. B.* Il y en a une autre espèce différente de celle-ci, non seulement parce qu'elle a des tiges branchues, mais encore par ses feuilles, qui sont plus étroites & beaucoup plus vertes, & par ses têtes, qui sont presque d'une moitié plus petites. *Carlina polycephalos, &c.* La racine de la *Carlina* est recommandée dans les maladies pestilentielles; elle est sudorifique & diurétique.

**CARLINGUE** ou **ESCARLINGUE.** f. f. Terme de Marine. C'est une pièce de bois qui règne presque le long du vaisseau, directement au-dessus de la quille, pour faire liaison ensemble; c'est pourquoi plusieurs l'appellent *contrequille*. Ces deux pièces servent de fondement à tout le corps du vaisseau, parce que les varangues & les autres membres de charpenterie y sont assemblés. C'est aussi sur la *carlingue*, que l'on pose le grand mâ. C'est pourquoi on appelle encore *carlingue*, une pièce de mâ qu'on met au pied de chaque mâ. La grande *carlingue* est la *carlingue* du grand mâ. On dit *carlingue* de cabestan, *carlingue* de bittes.

**CARLINGUE.** f. m. Quelques anciens Auteurs disent *Carlingue* pour Carlovingien, postérité de Charles Martel, II<sup>e</sup> race des Rois de France. *Carlovingus*. Les *Carlingues*, ainsi nomme-t-on la postérité de Charles Martel, n'étoient pas François naturels, nâ de la Germanie de-là le Rhin; ainsi étoient Barbares. COQUILLE.

**CARLOEK.** f. m. Espèce de colle de poisson qu'on tire d'Archangel. Elle est faite avec la vessie de l'esturgeon. Son principal usage est pour éclaircir le vin. On s'en sert aussi pour la teinture: la meilleure vient d'Astracan, ville Moscovite à l'embouchure du Volga, où il se pêche quantité d'esturgeons.

**CARLOSTAD** ou **CARLSTAD.** Nom de plusieurs villes différentes. *Carlostadium, Carlstad*, ville de Suède, est dans la Westrogothie, c'est-à-dire, dans la Gothie occidentale. *Carlstad* ou Carlowitz, ville du Royaume de Hongrie & Capitale de la Croatie, *Carlstad*, ville du Cercle de Franconie, est située sur le Mein dans l'Evêché de Wirtzbourg. Le nom de *Carlstad* ou *Carlstat*, est aussi la même chose que *Carelstat*; & ils viennent tous du nom *Carolus*, Charles, & du mot Allemand *stat*, qui signifie Etat, ville, *Status, civitas*. Toutes ces villes ont reçu ce nom de quelque Prince nommé Charles.

**CARLOVINGIEN. ENNE, f. m. & f. & adj.** C'est le nom qu'on donne aux Rois de France de la seconde race. *Carlovingus*, ou, selon quelques-uns, *Carolingus*. Les *Carlovingiens* ont pris le nom de Charles Martel, pere de Pepin le Bref, premier Roi de la race ou famille *Carlovingienne*, qui monta sur le trône en 751, & finit en 988. Il n'y a que quatorze Rois de France *Carlovingiens*. Le dernier Roi *Carlovingien* fut Louis V. Le Baron de Leibnitz a écrit les Annales des Empereurs *Carlovingiens*, depuis Charlemagne jusqu'à Henri l'Oiseleur. D'autres disent que ce nom lui a été donné de Charlemagne fils de Pepin, & second Roi de cette race, & qu'elle a pris son nom plutôt que celui du premier Roi Pepin, à cause de la gloire & des actions éclatantes de Charlemagne, le plus grand Prince de tous les Rois de cette race. Dans la décadence de la race *Carlovingienne*, les fiefs devinrent héréditaires. LE GENDRE.

Rocheport dit *Carlén* pour *Carlovingien*, la race *Carlénne*, la maison *Carlénne*. Mezeray & Corde-moy disent *Carlén* ou *Carlovingien*, & d'autres *Carlingue*. Quelques-autres, comme Bardin, disent *Carlén*. *Carlovingien* est plus en usage. Heineccius remarque dans son ouvrage *De Sigillis*, P. I, c. VIII, n. VI, que les Sceaux des *Carlovingiens* sont bien travaillés; ce qui vient de ce que Charlemagne fit revivre les Arts. Il décrit quelques-uns de leurs Sceaux au même endroit.

**CARMAGNOLE. Carmaniola.** Ville des Etats du Duc de Savoie en Italie. Elle est des dépendances du Marquisat de Saluces, quoiqu'elle soit dans le Piémont propre.

**CARMAÏN.** Petite ville de France, de la haute Gascogne, mais enclavée dans le haut Languedoc, à quatre lieues de Toulouse.

**CARMANCHA.** Ville de Perse, & la dernière de ce Royaume, sur la route d'Amadar à Bagdat.

**CARMARDEN & CARMARTHE.** Voyez CAERMARTHIN.

**CARMATHE. f.** Nom d'une faction Mahométane. Les *Carmathes* sont des rebelles de l'Arabie Heureuse, qui vers l'an de l'Hégire 300, ou dans le X<sup>e</sup> siècle, se révoltèrent contre les Califes. L'an 319 de l'Hégire, 930 de J. C. le pèlerinage de la Mecque cessa, par la crainte des *Carmathes*, qui, en une seule fois, tuèrent plus de 20000 pèlerins. D'HERBELOT.

**CARMATIEN, ENNE. f. f.** C'est la même chose que Carmathe, dont on vient de parler. *Carmatianus*, a. Les *Carmatiens* étoient une Secte musulmane en Arabie, qui s'éleva au X<sup>e</sup> siècle, sous le Calife Almonetadir-Billa. Aboutaher, *Carmatien*, défit en 312 de l'Hégire, 924 de J. C. la caravane de la Mecque; en sorte que le pèlerinage cessa pendant douze ans. FLEURY.

**CARME.** Ordre religieux, l'un des quatre Mendians, qui tire son nom & son origine du Carmel, montagne de Syrie, autrefois habitée par les Prophètes Elie & Elizée, & par les enfans des Prophètes, dont cet Ordre prétend descendre par une succession non interrompue. Voyez au mot CARMEL. Ce que l'on peut dire de plus sur de son origine, c'est ce qu'en écrit Jean Phocas, Moine Grec de l'Île de Pathmos, qui visitoit les saints lieux en 1185. Il rapporte que sur le Mont Carmel, est la caverne d'Elie, qu'il paroit par des ruines des bâtimens qu'on y voyoit, qu'il y avoit eu là autrefois un grand Monastère; que, depuis quelques années un Moine, Prêtre, & âgé, comme le témoignent ses cheveux blancs, étoit venu de Calabre, & s'étoit établi en ce lieu par révélation du Prophète Elie; qu'il y avoit assemblé dix freres, avec lesquels il y vivoit, dans le temps que lui, Phocas, écrivoit ceci. Gunther, Moine Latin, qui a fait la relation du voyage de Martin, Abbé de Paris, près de Bâle, dit la même chose. Voyez LEO ALLATIUS, *Opusc.* c. 3. Le B. Albert, natif du Parnésan, Chanoine régulier d'abord, puis Evêque de Verceil, & en-

suite Patriarche de Jérusalem, donna à ces Solitaires vers l'an 1229, une règle contenant 16 articles, que le P. Papebroch a fait imprimer dans la vie de ce Saint, *ch. 5. Acta SS. April. T. I, ad VIII, April. p. 778*, en 1217, ou, selon d'autres, en 1226, le 3 Janvier. Honorius III approuva cette règle, & ordonna aux Hermites du Mont-Carmel de la garder, vu qu'ils l'avoient reçue avant le Concile de Latran, qui défendoit les nouvelles religions.

Après la paix désavantageuse que Frédéric II fit avec les Sarrazins en 1229, le Roi S. Louis en revenant de la Terre-Sainte amena des *Carmes* en France en 1254 & les établit à Paris, ainsi qu'en fait foi une lettre de Charles-le-Bel son arrière-petit-fils, de l'an 1322. Ils demeurèrent d'abord où sont à présent les Céléstins. Leur règle avoit été confirmée par Honorius III dès 1217, & Innocent IV en mitigea la sévérité en 1245. Plusieurs Papes leur ont donné le titre de Freres de la bienheureuse Vierge Marie. Cet ordre est célèbre par la dévotion du Scapulaire, & par le grand nombre de Docteurs, de Prélats & de Saints qu'il a donné à l'Eglise. Il y eut dans le dernier siècle quatre Saints canonisés; savoir, sainte Thérèse, S. André Corsin, sainte Magdelene de Pazzi, & le B. Jean de la Croix. Il a des Missions en Grèce, en Syrie, en Perse, au Mexique, au Pérou, au Brésil, aux Îles Antilles, en Angleterre & autres lieux. Ces Missions sont partagées entre les *Carmes* de l'ancienne observance, que l'on appelle *Mitigés*, & les *Carmes* de la plus étroite observance, dits *Déchauffés*. L'ancienne observance n'a qu'un Général, auquel obéissent quarante Provinces, & la Congrégation de Mantoue qui a un Vicaire-Général. L'étrange observance a deux Généraux; l'un en Espagne, qui a huit Provinces de son obéissance; l'autre en Italie, qui a douze Provinces en diverses parties de l'Europe.

Il faut donc remarquer qu'il y a plusieurs réformes de l'ordre des *Carmes*, qui sont la Congrégation de Mantoue, établie dans un Monastère de l'ordre, situé dans les Alpes, en un lieu nommé Gironne, dans le Diocèse de Sion, vers l'an 1432, par le P. Thomas Concète de Rennes en Bretagne. P. HELYOT, *T. I, c. 45*.

Les *Carmes* de la Congrégation d'Alby, établie sous le Généralat du P. Baptiste, Mantouan, sous Léon X, & qui ne dura pas.

Les *Carmes* de l'étrange observance. Cette Congrégation fut établie à Rennes par le P. Pierre Bouhourt. Elle a environ 25 Couvens d'hommes, deux hospices & quatre Monastères de filles, qui forment une Province, qu'on appelle la Province de Touraine. On les nomme souvent *Carmes* de Bretagne. Les *Carmes* Billettes de Paris sont de cette Congrégation. Les Réformés de Flandre & d'Allemagne, s'appellent aussi de l'étrange observance, & ceux qui ne sont pas réformés, s'appellent l'ancienne observance. P. HELYOT, *Ibid. ch. 45 & 46*.

Le P. Hardouin dans ses *Opera varia*, soutient que les Religieux *Carmes* s'appeloient primordialement en France *Barrés*, *Barrati*, & qu'ils furent appelés *Carmes* vers l'an 1290 à cause de l'Eglise ou Chapelle de Ste Marie de *Carpino*, du *Carme* ou charme, dont ils furent mis en possession au mont Ste Genevieve. Ainsi, selon ce savant homme, ils furent alors appelés Freres du *Carme* du mont Ste Genevieve: & par le laps de temps, il se fit une légère transposition dans leur nom; en sorte qu'au lieu de dire comme auparavant, les Religieux du *Carme*, ou du Carmel du Mont, de *Carpineto-Montis*, on vint insensiblement à dire les Religieux du Mont-Carmel, de *Monte-Carmelo*.

Le Tiers Ordre des CARMES est différent de la Confrérie du Scapulaire. Selon Didace Martinez Coria, dans un Traité qu'il a fait sur ces Tierciaries, imprimé à Séville en 1592. Ces Tierciaries *Carmes* descendent

descendent immédiatement d'Elie, aussi bien que les *Carmes* mêmes; & le prophète Abdias parmi les hommes, & Ste Emérentienne bisaincule de JÉSUS-CHRIST, parmi les femmes étoient de ce tiers-Ordre. Il s'appuie sur les Bulles de Léon IV d'Etienne V, d'Adrien II, & d'autres Papes, que le P. Hélyot a réfutées dans son *T. I, c. 41*. D'ailleurs, Coria se contredit, & écrit que ce ne fut qu'après avoir reçu le baptême de la main des Apôtres que les *Carmes* se divisèrent en Religieux, en Religieuses & en Tiers-carmes. De plus, il convient que c'est le Pape Sixte IV, qui a donné permission aux *Carmes* l'an 1476, d'établir ce Tiers-Ordre. Silvera, fameux Ecrivain des *Carmes*, & Lezane en conviennent. Ce n'est donc qu'en 1477, que le Tiers-Ordre des *Carmes* a commencé en vertu de la Bulle de Sixte IV, de l'an 1476. Leur règle fut d'abord la même que celle que le B. Albert donna aux *Carmes*. Vers l'an 1635, Théodore Stratus, Général des *Carmes* leur en donna une autre, qui fut réformée l'an 1678, par le P. Emile Jacomelli, Vicaire général de cet Ordre. Ces Tiers-carmes font un an de Noviciat, après lequel ils font profession & promettent obéissance & chasteté. L'habit des Freres est une robe ou tunique, qui descend jusqu'aux talons, de couleur tirant sur le noir ou rouille sans teinture; par-dessus une ceinture de cuir noir, large de deux doigts, sous la tunique un Scapulaire de six pouces de large, descendant plus bas que les genoux, enfin une chappe blanche, longue jusqu'à mi-jambe. Les Sœurs ont un voile blanc, sans guimpe ni linge au front & à la gorge. Dans les pays où ces habits ne sont pas en usage, ils peuvent être habillés comme séculiers en gardant seulement la couleur tannée. P. HÉLYOT, *Tome I, c. 52*.

Si quelques *Carmes* ont dit qu'ils étoient les oncles de JÉSUS-CHRIST, &c. si l'on a avancé dans des thèses de Béziers qu'il est probable que Pythagore étoit *Carme*, & que les Druides des Gaulois avoient aussi les observances régulières des *Carmes*, ce sont des rêveries de particuliers, qu'il ne faut point attribuer à tout l'Ordre; non plus qu'il ne faut point blâmer ceux qui renvoient en doute cette grande antiquité que quelques-uns attribuent à cet Ordre, sur-tout s'ils proposent leur doute avec la même modération & la même modestie que le P. Papebroch dans les *Act. SS.* fut le huitième d'Avril, p. 777, &c. Voyez aussi BARRÉS.

**CARMES DÉCHAUX OU DÉCHAUSSÉS.** Religieux *Carmes* de la réforme de Ste Thérèse. Les *Carmes Déchaussés*, ou comme on dit plus communément, les *Carmes Déchaux*, sont ainsi appelés, parce qu'ils vont nus pieds. Sainte Thérèse entreprit de remettre les *Carmes* dans leur première austérité, & commença l'an 1540, par les couvens de filles.

Ensuite aidée du P. Antoine de Jésus, & du P. Jean de la Croix, elle établit la même réforme dans ceux des hommes. La réforme des filles commença par le couvent d'Avila, dont elle étoit Religieuse, & celle des hommes dans un Couvent que les deux Pères que nous venons de nommer établirent près d'Avila. Pie V approuva le dessein de Ste Thérèse, & Grégoire XIII confirma sa réforme en 1580. Il y a deux Congrégations de *Carmes Déchaussés* qui ont chacun leur Général particulier, & leurs constitutions. L'une est la Congrégation d'Espagne divisée en six provinces; l'autre s'appelle la Congrégation d'Italie, & comprend tout ce qui ne dépend point d'Espagne. Elle comprend 44 ou 45 Couvens en France. Les Carmélites réformées furent appelées en France en 1603, & les *Carmes Déchaussés* en 1605. Le P. Isidore de S. Joseph a fait l'histoire des *Carmes Déchaussés*, & le P. Jérôme de S. Joseph l'histoire de la Réforme des *Carmes*, qui se trouve aussi en partie dans la vie & les lettres de Sainte Thérèse.

Le différent qu'ont eu les *Carmes* avec les Bollandistes, c'est-à-dire, les Jésuites d'Anvers qui travailloient au grand ouvrage des *Acta Sanctorum*, *Tome II.*

a trop fait de bruit dans le monde savant, pour n'en pas dire un mot.

On fait que les *Carmes* prétendent descendre du Prophète Elie, & que depuis son temps jusqu'à nos jours il y a toujours eu des Religieux du Mont-Carmel descendant de ce Prophète, & faisant les trois vœux essentiels de religion. Les Bollandistes dans leurs Actes des Saints donnèrent en 1668 au sixième de Mars la vie de S. Cyrille, & au 29 celle du B. Berthold. Ils donnèrent à celui-ci le titre de premier Général de l'Ordre des *Carmes* & appelèrent S. Cyrille troisième Général du même Ordre. Ils ne disoient en cela rien de nouveau, rien qui n'eût été dit par Jean le Gras, l'un des Généraux de l'Ordre des *Carmes*, & par Jean Palconydor, Religieux du même Ordre. Ils avoient même cité un Traité de l'origine & du progrès de cet Ordre, que l'on attribue à ce S. Cyrille leur Général, dont nous venons de parler, & dont il y a un exemplaire de l'an 1446, dans la Bibliothèque du collège de Navarre à Paris, Traité que le Pere Daniel de la Vierge Marie a inséré dans sa Vigne du Carmel. Malgré tout cela, & quoique les Bollandistes se fussent autorisés du sentiment des savans Cardinaux Baronius & Bellarmin qui ne mettent l'origine des *Carmes* que sous le Pontificat d'Alexandre III, en l'an 1180, ou 1181, les *Carmes* furent fort scandalisés qu'on diminuât ainsi leur antiquité.

Le P. François de Bonne-Espérance, Exprovincial de Flandre, répondit aux Bollandistes par un livre qui a pour titre, *Historico-Theologicum Armentarium, proferens omnis generis scripta, sive Sacra Scriptura, summorum Pontificum, Sanctorum Patrum, Geographorum & Doctorum tam antiquorum quam recentiorum auctoritates, traditiones & rationes quibus amicorum dissidentium tela sive argumenta in Ordinis Carmelitarum antiquitatem, originem, & ab Elia sub tribus essentialibus votis in monte Carmelo hereditariam successionem & huc usque legitime non interruptem, vibrata enervantur*. Mais comme les *Carmes* virent bien qu'on leur répondroit, & que dans les tomes suivans des *Actes des Saints* on continueroit à établir le même sentiment, le P. Matthieu Orlandi, pour lors Général des *Carmes*, écrivit aux Bollandistes pour les prier que lorsqu'ils parleroient du bienheureux Albert, Patriarche de Jérusalem, & de la règle qu'il avoit donnée aux *Carmes*, ils consultassent le P. Daniel de la Vierge-Marie, historiographe de leur Ordre; & que quand ils citeroient l'autorité du Cardinal Baronius, ils ne le fissent pas si hautement qu'ils l'avoient fait dans le mois de Mars, mais qu'ils modifiasent un peu les paroles de cet Annaliste par quelque commentaire. Les Bollandistes avoient consulté ce P. Daniel sur ce qu'ils avoient dit de S. Berthold, & il l'avoit approuvé.

En 1675, parurent trois tomes du mois d'Avril. Le P. Papebroch y soutient que le sentiment sur l'origine des *Carmes* venant du Prophète Elie, étoit plein de contradictions; que leur Ordre n'étoit que du XII<sup>e</sup> siècle; & l'Auteur rapporte à cette occasion ce que nous avons dit de Jean Phocas au commencement de cet article. Les *Carmes* opposèrent un autre voyage fait en Terre-Sainte par un S. Antonin, martyr; mais les Bollandistes prétendent que ce voyage rempli de fables n'a été donné que par un écrivain du XII<sup>e</sup> siècle. Les Bollandistes ont fait imprimer ces deux voyages au commencement du II<sup>e</sup> tome de Mai. Outre cela le P. Papebroch au II<sup>e</sup> tome d'Avril, disputoit aux *Carmes* d'anciens Monastères qu'ils prétendoient leur avoir appartenus avant le XII<sup>e</sup> siècle, & regardoit comme supposés les titres sur lesquels on appuyoit cette prétention.

Cela engagea le P. François de Bonne-Espérance de donner un tome II de son *Arsenal Historico-Chronologique*; & le P. Daniel de la Vierge-Marie, un *Proprium vultum Carmelitana historia*. Après quoi ces deux Défenseurs des *Carmes* étant morts, ceux-



ci demeurèrent dans le silence jusqu'en 1680.

Cette année-là parurent les trois premiers tomes du mois de Mai. Durant le courant de l'impression, les *Carmes* sachant qu'on y devoit mettre la vie de S. Ange, Martyr de leur Ordre, en demandèrent communication. Le P. Papebroch fit d'abord quelque difficulté, mais enfin il l'envoya à Rome à son Général, pour être montée au Général des *Carmes*. Ceux-ci firent traîner l'examen si long-temps, que le Libraire se lassant de ne point débiter ses Livres, & de ne point voir rentrer ses fonds dont il avoit besoin, obtint enfin la permission du P. Papebroch de les mettre en vente. L'ordre vint ensuite de ne point imprimer cette vie, mais il y avoit déjà plusieurs exemplaires de débités, & ceux qui en vouloient, même les *Carmes*, déclaroient qu'ils n'en prendroient point, si la vie du B. Ange étoit retranchée. Outre cela, au commencement de la vie du bienheureux Rabata, il avoit donné une espèce d'Apologie de sa conduite à l'égard des *Carmes*, & il réfutoit l'Arfenal Historico-chronologique. Et au commencement du III<sup>e</sup> tome dans l'histoire des Patriarches de Jérusalem, il réfutoit encore les prétentions des *Carmes*. Ils y opposèrent un Ouvrage du P. Daniel de la Vierge-Marie, qui étoit sous la presse depuis 9 ans, & qui étoit intitulé, *Speculum Carmelitanum, sive Historia Eliani ordinis*, &c. en 4 vol. in-folio. Les Editeurs de cet ouvrage posthume y avoient ajouté beaucoup de choses pleines d'aigreur contre le P. Papebroch. On vit encore alors beaucoup de libelles contre ce Pere, lettres anonymes, palquinades, vers satyriques. Messieurs d'Herouval, & du Cange furent aussi attaqués, parce qu'ils avoient approuvé le sentiment & la conduite du P. Papebroch. M. de Launoy qui avoit écrit contre la Bulle Sabbathine de Jean XXII, le Scapulaire & la vision du Bienheureux Simon Stock, ne fut pas plus épargné.

Le P. Papebroch & ses collègues méprisèrent ces écrits, & n'y répondirent point. Ils continuèrent leur grand ouvrage, & donnèrent en 1685, deux nouveaux tomes de Mai, & en 1688, les trois derniers; mais le Pere Sébastien de S. Paul, qui avoit écrit en faveur de son Ordre, ayant mis à la tête de son Ouvrage une supplique au Pape Innocent XI par laquelle il le supplioit de terminer leur différent avec les Jésuites: le P. Papebroch & ses associés crurent être obligés de détruire les préventions qu'on auroit pu inspiquer aux Prélats de la Cour de Rome; & le P. Janning, l'un des associés du P. Papebroch, répondit aux faits allégués dans la supplique, & justifia la conduite des Bollandistes. La supplique imprimée d'abord à Francfort ne fut point présentée au Pape; elle fut quelque temps après réimprimée à Venise, & supprimée par la République.

Les *Carmes* ne perdirent point courage pour cela; au contraire de défenseurs qu'ils étoient, ils devinrent agresseurs, & déferèrent à Innocent XII, les 14 volumes des *Acta Sanctorum*, comme pleins d'erreurs. Le Pape renvoya l'affaire à la Congrégation de l'Index. Les *Carmes* n'espérant pas bien du succès de leur affaire à Rome & croyant qu'ils auroient plus de crédit en Espagne, dénoncèrent le même ouvrage à l'Inquisition de ce Royaume, qui le 4 Novembre 1689, donna un décret portant condamnation des *Acta Sanctorum*. Ce décret révolta tous les Savans de l'Europe; qui s'intéressèrent à la défense de l'ouvrage supprimé. L'empereur Léopold écrivit en faveur des Jésuites à Innocent XII, & au Roi d'Espagne. Les Jésuites présentèrent une Requête au grand Inquisiteur d'Espagne, & demandèrent à être ouïs dans leurs défenses. L'Inquisition par un décret du 3 Août 1696, leur permit de répondre. Ils le firent par trois volumes in-4<sup>o</sup>. imprimés en 1696, 1698, & 1699. Les *Carmes* écrivirent de leur côté, & dénoncèrent même à l'Inquisition la lettre de l'Empereur au Roi d'Espagne, comme hérétique & schismatique. Le 1<sup>er</sup> Juin 1697 l'Inquisition d'Espagne défendit tous

les Livres concernant ce différent. Dès l'année précédente Innocent XII, avoit défendu aux deux partis d'écrire l'un contre l'autre. Le Général des *Carmes* présenta une supplique à ce Souverain Pontife, pour le prier d'ordonner qu'on ne parlât plus de ces questions, & qu'on laissât les *Carmes* dans leurs prétentions. L'affaire fut renvoyée à la Congrégation du Concile, qui jugea que le Pape devoit imposer silence sur la question de la primitive origine de l'Ordre des *Carmes*, ce qui fut fait par un décret du 8 Mars 1698, & un Bref du 20 Novembre de la même année. Dans la suite, c'est-à-dire, au commencement de ce siècle, l'Inquisition d'Espagne a permis l'entrée & la distribution des *Acta Sanctorum* en Espagne, où ils sont reçus maintenant, comme par-tout ailleurs. Voyez le P. HELYOT. *Hist. des Ord. Relig. Tome 1, c. 40.*

Il y a un livre de l'institution des Moines, que les *Carmes* attribuent à Jean II, quarante-quatrième Patriarche de Jérusalem, & selon d'autres quarante-deuxième Evêque de cette ville, & premier Patriarche, qui vivoit à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Ils prétendent que ce livre contient la règle qu'ils ont suivie jusqu'à ce que le Patriarche Albert leur en eût donné une autre au commencement XIII<sup>e</sup> siècle. Mais outre qu'ils ne sont point d'accord entr'eux sur cela, le livre de l'institution des Moines parle du Scapulaire, qui ne fut donné au B. Simon Stock, qu'en 1283. Il y est encore parlé du manteau blanc & du capuce, qu'ils n'ont portés qu'en 1287 ou 1288, sans parler des fables dont ce livre est rempli, & qui l'ont fait regarder par tous les Savans, comme un ouvrage faux & supposé. Ils n'ont point suivi non plus la règle de saint Basile, ni aucune autre que celle du Patriarche Albert. Voyez sur tout cela, le P. HELYOT, T. I, c. 41.

CARME, est aussi une espèce d'acier. Voyez ACIER.

CARME, est aussi un vieux mot, qui signifioit un vers. *Carmen*; mais en ce sens, il est hors d'usage. *Carmes* circulaires; *Carmes* & formules d'expiation. VIGEN. sur *Tite-Live*. Les disciples des Druides apprennent à leur école grand nombre de *carmes* par cœur; & pourtant quelques-uns demeurent bien vingt ans entiers en cette étude; car ils ne pensent pas être licite de les mettre par écrit. VIGNERE, *Trad. de Cef.* Le même Auteur prétend que ce nom vient de *carmenta*, parce que cette Prophétesse débitoit ses prédictions en vers.

*Tous les vents se taisoient pour entendre ses charmes,  
Les vagues après lui disoient tout bas ses charmes.*

PARRAN.

*Carmen*, *carme* ou vers. Ce mot est proprement tiré de *carm* ou *Garm*, qui, chez les Celtes, étoient les cris de joie, & les vers que les Bardes chantoient avant le combat, pour encourager les soldats. Cela est si vrai, que même en grec, *χαρμ* signifie tout-à-la-fois *pugna*, *conflictus*, combat & joie, *latitia*, *gaudium*. PEZRON. Oui, mais il vient de *χαρμ*, *gaudeo*, & non pas du celtique *carm*, que les Grecs ignoroient très-certainement.

CARMES, tetme du jeu de triétraç, qui signifie deux 4, que les deux dés amènent à la fois. *Jactus tessarum referens bis quatuor*. On appelle aussi *quardernes*.

CARMÉ, s. f. Nom d'une fausse Divinité. *Carme*. *Carmé* est une Nymphé, qui eut Britomatis de Jupiter. Elle étoit amie intime de Diane, parce qu'elle avoit des inclinations conformes aux siennes, aimant passionnément la course & la chasse. Minos, épris d'amour pour elle, & la poursuivant un jour, elle donna dans des filets de pêcheurs, & se précipita. HOFFMAN, d'après *Rhodigin*, L. XVIII, ch. 26.

CARMEL, s. m. Nom de montagne. *Carmelus*. Il y en a eu deux qui ont porté ce nom dans la Terre-Sainte. La plus fameuse étoit dans la tribu d'Issachar, sur la côte, avançant dans la mer, en forme

de promontoire ou de cap, que nos cartes maritimes appellent encore *Cap Carmel*. C'est-là que demeura long-temps le Prophète Elie, & qu'il assembla le peuple d'Israël la troisième année de sécheresse, & qu'il fit mettre à mort les prophètes de Baal. Cette montagne s'étendoit de la tribu d'Issachar, le long de celle de Zabulon, jusqu'aux confins de celle d'Aser. Voyez JOSUÉ XII, 22. Pour distinguer ce mot *Carmel* de l'autre, dont nous allons parler, l'écriture appelle celle-ci le *Carmel* de la mer. C'est de celui-ci que les Carmes ont pris leur nom.

On prétend que l'autel miraculeux d'Elie fut changé dans la suite en un autel profane, sur lequel on offroit des victimes à Jupiter. Cependant Tacite ne dit point que Jupiter y fût adoré. Au contraire, il assure que le Dieu qu'on y honoroit, s'appeloit *Carmel*, *Carmelus*, comme la montagne, ou que c'étoit la montagne même; qu'il n'y avoit point de statue, mais seulement un autel, & que ce lieu étoit en grande vénération. C'est-là ce prétendu dieu *Carmel*, dont, au rapport de Suétone, c. 5. Vespasien alla consulter l'oracle, & qui prédit à ce Prince qu'il seroit Empereur.

Il y avoit donc un oracle sur le mont *Carmel*, & l'on y adoroit un Dieu de même nom que la montagne, selon Tacite, qui s'est trompé en ce qu'il a cru que le mot entier de *Carmel* étoit le nom de ce Dieu, au lieu qu'il n'y a que la syllabe *el*, qui signifie Dieu. Le mot entier signifie vigne de Dieu, c'est-à-dire, vigne excellente, selon la façon de parler des Hébreux, qui ajoutent le nom de Dieu à ce qu'ils regardent comme excellent dans son genre. Quoi qu'il en soit, Vespasien, qui étoit idolâtre, consulta l'oracle du *Carmel*, lui fit immoler une victime; & ce fut par l'inspection des entrailles de la victime immolée que le Prêtre Basilide lui prédit un heureux succès. N'est-ce pas là le paganisme tout pur? cependant ce lieu avoit été habité par le Prophète Elie, & d'après une tradition assez ridiculement imaginée, & entretenue par un grand fond de crédulité, il y avoit laissé des héritiers de ses vertus, en fondant l'ordre des Carmes qui a subsisté sans interruption depuis ce saint Prophète jusqu'à présent.

On ne s'arrêtera point à combattre de pareilles chimères.

Jamblique dit que Pythagore alloit souvent sur le mont *Carmel*, & se tenoit seul dans le temple qui y étoit. Si l'ordre des Carmes subsistoit alors, quelle dévotion pouvoit attirer ce Philosophe chez eux? Il étoit certainement païen, & le temple où il alloit, étoit consacré au culte des faux Dieux. Depuis Elie jusqu'à J. C. nul sacrifice qu'à Jérusalem: si des Rois impies en ont établi ailleurs, ce furent des attentats sacrilèges, dont les Disciples d'Elie étoient incapables: cependant on y sacrifioit, & on y prédisoit l'avenir par l'examen des entrailles des victimes. Dire que c'étoit l'ordre fondé par Elie qui rendoit ces oracles, c'est le comble de la folie. Le temple que fréquenoit Pythagore, l'oracle que consulta Vespasien, étoient des ouvrages du paganisme. Ce fut plus de deux mille ans après Elie que S. Louis trouva sur cette montagne des Religieux de cet Ordre, & qu'il en amena en France. Mais depuis quand y étoient-ils? Voilà la question. Ce fut sans doute dans ces temps de ferveur que les persécutions d'une part, & de l'autre les charmes d'une vie solitaire consacrée à Dieu, peuplèrent les déserts d'Anachorètes. Le *Carmel* eut aussi les siens; & voilà l'origine des Carmes.

L'autre montagne nommée *Carmel*, étoit au midi de la Tribu de Juda sur les confins de l'Idumée, dans les terres. C'est à celle-ci, selon quelques Auteurs, qu'il faut rapporter tout ce que l'écriture dit des pâturages du *Carmel*. Jerem. L. 19. Amos, I, 2. Mich. VIII, 14. Il peut néanmoins aussi convenir à l'autre Mont-*Carmel*.

Ce mot est hébreu composé de *Car*, qui signifie agneau, & pâturage; & de *mel*, qui

veut dire, couper; circonscire. Delà - vient que quelques-uns le traduisent *Agneau circonscis*, & d'autres *champ* ou *pre* que l'on coupe, qui se moissonne, ou qui se fauche. Cette dernière explication paroît convenir mieux à cette montagne, qui étoit en effet très-fertile, ou qui avoit au pied une vallée très-abondante.

**MONT-CARMEI.** Ordre militaire de Chevaliers Hospitaliers, fondé par le Roi Henri IV, sous le titre, l'habit & la règle de Notre-Dame du *Mont-Carmel*; & en conséquence des Bulles de Paul V du 16 Février 1607. Il a été uni à l'Ordre des Chevaliers de S. Lazare de Jérusalem, par acte du dernier Octobre 1608, avec toutes ses Commanderies, Prieures & autres biens, pour sa dotation. *Carmelus*. Henri le Grand voulut que l'Ordre du *Mont Carmel* ne fut composé que de François, & qu'il le fût de cent Gentilshommes, qui seroient obligés de marcher en temps de guerre auprès de la personne de nos Rois, & pour leur garde. Le Collier qu'il leur donna fut un ruban tanné auquel pendoit une croix d'or, sur laquelle étoit gravée une image de la Sainte Vierge environnée de rayons d'or. Le manreau de l'ordre étoit chargé de la même croix. C'est Paul V qui approuva cet Ordre, dont le premier Grand Maître que le Roi choisit, fut Philibert de Nérestang. Voyez Sponde à l'an 1608, num. 3 & à l'an 1565, n. 16. Cet Auteur prétend que c'est moins une institution nouvelle, qu'un renouvellement de l'Ordre de S. Lazare. MATT. FAVYN. L'Abbé Justiniani, qui en traite, tome II, c. 82, prétend qu'en 1607 cet Ordre n'étoit point encore uni à celui de Saint Lazare, & que cela paroît par l'Edit du Roi de 1672. Ainsi cet Ordre a été établi comme un Ordre distingué de celui de Saint Lazare, & n'y a été uni qu'après quelque temps. Par un Décret de la Congrégation touchant les Conciles, les Chevaliers du *Mont-Carmel* sont déclarés capables de posséder des pensions sur les Bénéfices, & même des Bénéfices. Voyez au mot LAZARE. Le P. Toussaint de S. Luc, Carme, imprima en 1681 à Paris, des *Mémoires ou Extraits des titres de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem*.

**CARMELINE.** adj. f. Laine, *carmeline* de vigogne, qu'on nomme aussi laine bâtarde.

**CARMELITE.** f. f. Quelques-uns ont écrit *Carmeline*, mais mal. C'est une Religieuse qui vit sous la règle des Carmes. *Carmelitana monialis*. Le Cardinal de Bérulle les avoit attirées en France, deux ans avant que les Carmes déchaussés s'y fussent venus établir.

Lezana & plusieurs Ecrivains de l'Ordre des Carmes prétendent qu'il y a eu des *Carmelites* aussi bien que des Carmes depuis le temps d'Elie; mais le P. Louis de Sainte Thérèse, dans son livre de la succession d'Elie, convient que ce fut le bienheureux Jean Soreth XXVI<sup>e</sup> Général, & premier réformateur de l'Ordre des Carmes, qui sous Nicolas V au XV<sup>e</sup> siècle les institua. Il étoit Normand, & naquit l'an 1420. Après avoir passé par toutes les autres charges de l'Ordre, il fut élu Général au Chapitre tenu à Avignon l'an 1451. Ce fut dans cette charge qu'il institua les *Carmelites*, & qu'il obtint pour elles de Nicolas V les mêmes privilèges que ceux des Dominicaines & des Augustines. Les *Carmelites* sont habillées comme les Carmes. Elles ont une robe & un Scapulaire de drap couleur de Minime ou tanné, & au chœur elles mettent un manreau blanc avec un voile noir. Voyez le P. HELYOT, tome I, c. 44.

**CARMELITE DÉCHAUSSÉE.** C'est le nom de celles qui furent établies par Sainte Thérèse au XVI<sup>e</sup> siècle, & dont les Constitutions faites par cette Sainte furent approuvées par Pie IV le 11 Juillet 1562. P. HELYOT, tome I, c. 46 & 47.

Les *Carmelites déchaussées* passèrent en France en 1604, par les soins & le zèle de Mlle Acarie, fille de Nicolas Avrillot, Seigneur de Champlâtreux, & Maître des Comptes, & femme de M. Acarie, aussi Maître des Comptes. La princesse Catherine d'Or-

léans de Longueville obtint l'agrément du Roi pour cet établissement & une Bulle de Clément VIII, de l'an 1603. Ce Pape en confirmant cet établissement fit des Règlemens pour les filles qui embrasseroient cet institut en France. Six Religieuses d'Espagne vinrent en 1604, pour le commencer, & on leur donna le Prieuré de Notre-Dame des Champs au Faubourg Saint Jacques, qui dépendoit de Marmontier, & que l'on supprima.

**CARMÉLITE.** f. f. Nom d'une espèce de poire. C'est une assez grosse poire, plate, grisée d'un côté, un peu teinte de l'autre, & chargée en certains endroits de quelques taches assez grandes, qui paroissent comme des pièces qu'on y a appliquées après coup. **LA QUINT.** Il la nomme autrement Mazuet, ou Gilogile, & la met au rang des mauvaises poires. Elle mûrit en Novembre. Elle est bonne à cuire.

**CARMELUS.** f. m. Divinité des Syriens, qui habitoient aux environs du Mont-Carmel. *Voyez CARMEL.*

**CARMENTALES.** f. m. & pl. *Carmentalia.* C'est le nom que les Romains donnoient à la Fête qu'ils célébroient tous les ans le 15 de Janvier à l'honneur de Carmente, dont on va parler. Cette Fête fut établie au sujet d'une grande fécondité des Dames Romaines après leur réconciliation avec leurs maris, avec qui elles s'étoient brouillées, parce qu'ils leur avoient défendu l'usage des chars par un Edit du Sénat. C'étoient les Dames qui célébroient cette fête. Celui qui offroit les sacrifices s'appeloit *Prêtre Carmentale*, ou de la Déesse Carmente. *Flamen carmentalis.* La Porte *carmentale* à Rome étoit proche du temple de Janus, on l'appeloit aussi la porte scélérate. Elle ne subsiste plus. *Plutarque, Quæst. Rom. q. 56. Alex. ab Alex. Genial. dier. Lib. XVI, cap. 8. Vigenere, sur Tite-Live, tome I, p. 918, & 1116.*

**CARMENTE** ou **CARMENTIS.** f. f. *Carmenta, Carmentis.* C'est le nom d'une Prophétesse d'Arcadie, mere d'Evandre, avec lequel elle vint en Italie, où ils furent favorablement reçus du Roi Faunus 60 ans avant la guerre de Troye. Elle fut ainsi nommée en Italie à *carminibus*: c'est-à-dire, des vers ou prophéties qu'elle faisoit, car son nom propre étoit Nicostrate. Il y avoit à Rome une porte de son nom & une fête à son honneur. Son Histoire est décrite par Denys d'Halicarnasse, par Aurélius Victor, & par Plutarque dans Romulus, par Vigenere sur *Tite-Live, T. I, p. 709 & 918*, & par Vossius, *De Idol. L. I, c. 12.* On la représentoit jeune & vigoureuse, & les cheveux épars & en désordre. *Id. L. IX, c. 38. Carmente*, autrement Nicostrate & Thémis, ou la fatalité & Thémis, que les Grecs appellent *Εκατομένη*, fut fille d'Ionius, Roi des Arcadiens. Elle eut Evandre de Mercure, comme dit Virgile, environ 60 ans avant la guerre de Troye: elle s'en vint en Italie avec son fils.

*Carmente* fut ainsi appelée, dit Vigenere, de *carens mente*, c'est-à-dire, hors de sens, hors de soi-même, à cause de l'enthousiasme où elle entroit souvent. D'autres prétendent que son nom vient de *carmen*, parce qu'elle faisoit ses prophéties en vers: mais Vigenere soutient au contraire que *carmen*, vient de *Carmenta*.

**CARMIN.** f. m. Est une couleur rouge, fort vive, qui est employée par les Enlumineurs & les Peintres en miniature. *Minium.* Il est composé de bois de Brésil, de Fernambouc, de couleur d'or, bartu dans un mortier, & trempé dans du vinaigre blanc: l'écume qui en sort après avoir bouilli, est le *carmin*, qu'on fait sécher. On en fait aussi avec de la graine de chouan dont se servent les panachers, avec de la cochenille, du roucou, & de l'alun de Rome, qui est rougeâtre. Il y a de beau *carmin*, & du *carmin* commun: la couleur du *carmin* est un beau rouge tirant sur le pourpre.

**CARMINACH.** Ville d'Asie dans la grande Tartarie, dans la contrée de Bochara. La même Ville est appelée *Carminiyah*.

**CARMINATIF, IVE.** adj. Terme de Médecine, qui se dit des remèdes dont on se sert pour expulser les vens retenus dans l'estomac & dans les intestins. *Carminendi vim habens.*

Les remèdes *carminatifs* ont la propriété de râcler, de grater les endroits par où ils passent. On met de l'anis dans les lavemens pour les rendre *carminatifs*. On appelle les quatre fleurs *carminatives*, celles de camomille, de mélilot, de matricaire & d'anet. Les plantes *carminatives* sont celles qui dissipent les vens. Leur nature chaude les rend très-propres à raréfier l'air & à faire sur la membrane des intestins une petite irritation capable de broyer les humeurs visqueuses.

Ce mot vient du Latin *carminare*, qui signifie *carder*, *tirer ce qu'il y a de grossier*, purger.

**CARMONS** ou **CORMONS.** Petite ville d'Italie au Frioul, dans le comté de Goritz.

**CARNA.** *Voyez CARNE.*

**CARNACIER, IÈRE.** adj. *Voyez CARNASSIER.*

**CARNACIÈRE.** *Voyez CARNASSIÈRE.*

**CARNAGE.** f. m. Tuerie de plusieurs personnes. Charles Martel fit un horrible *carnage* des Sarrazins dans les plaines de Tours. *Cædes, strages, internecio.* Les passions de l'homme ont fait de la terre un théâtre de *carnage* & d'horreur. S. EVR. La colère n'a point de plus doux objets que la vengeance & le *carnage*. **FÉLIB.** Faire un grand *carnage*, un horrible *carnage*. Remplit tout de sang & de *carnage*.

On le dit aussi en termes de chasse. A la fête de Saint Hubert, il se fait un grand *carnage* de gibier, pour dire qu'on en tue beaucoup.

On dit encore que certains animaux, comme les loups, les tigres, & tous les animaux qu'on appelle *carnassiers*, vivent de *carnage*, pour dire qu'ils se nourrissent de la chair des animaux qu'ils tuent.

*Et mon esprit enfin n'est pas plus offensé  
De voir un homme fourbe, injuste, intéressé,  
Que de voir des vautours affames de carnage. MOL.*

On dit aussi, qu'on fait *carnage* aux chiens de chair de mulet, ou d'autres animaux, quand on leur en donne à manger.

**CARNAL.** f. m. *Caro.* Ce mot s'est dit autrefois pour *chair*. Si qu'il lui trancha pleine paume du *carnal* de la cuisinè. **MERLIN.**

**CARNALAGE.** f. m. Terme de coutumes. Droit ou tribut qui est dû en chair à un Seigneur par les Bouchers de sa Seigneurie.

**CARNALER.** v. a. Terme de coutumes. Celle d'Acqs définit ainsi ce mot au tit. XI, art. 42. 43. *Carnaler*, est tuer le bestial, & le convertir en ses usages.

Ainsi c'est tuer du bétail pour sa consommation, sans en vendre. Mais tuer est l'occire sans en faire son profit. En quelques lieux il est permis de *carnaler* le bétail du moins jusqu'à un certain nombre de bêtes, lorsqu'on les trouve en dommage en son domaine.

**CARNARVAUSHIRE.** *Voyez CAERNARVANSHIRE.*

**CARNASSIER, ÈRE.** adj. Epithète qui s'applique aux animaux qui sont avides de chair crue, & qui s'en nourrissent naturellement. *Carnivorus.* Les corbeaux, les loups, les vautours sont des animaux *carnassiers*.

On le dit aussi des hommes qui mangent beaucoup de chair. Ainsi l'on dit que les peuples méridionaux sont moins *carnassiers* que les Septentrionaux.

Ce mot vient du latin *caro, carnis.* Chair.

**CARNASSIÈRE.** f. f. Poche, petit sac fait d'un gros rézeau, dans lequel un chasseur met le gibier qu'il tue. Il ne revient point de la chasse, qu'il n'ait sa *carnassière* bien garnie. Quelques-uns écrivent *carnacière*.

**CARNATION.** f. f. Terme de Peinture, qui se dit au simple de la couleur des chairs, & au figuré de l'art de les rendre. C'est la représentation de la chair

d'une figure humaine d'un tableau par le coloris. Il s'étend à toutes les parties d'un tableau en général qui représentent de la chair, qui sont nues & sans draperie. *Nuda corporis cutis nativis coloribus expressa*. Le Titien & le Corrège en Italie, & Rubens & Van Dyk en Flandres, ont excellé dans les *carnations*. Il faut remarquer sur ce mot de *carnation*, qu'il ne se dit point de chaque partie d'une figure considérée en particulier. Ce seroit mal parler, par exemple, que de dire, *ce bras, cette cuisse est d'une belle carnation*; mais l'on diroit cette figure est d'une belle *carnation*; ce peintre excelle dans les *carnations*: & quand il s'agit d'une partie seulement, quelques-uns disent: *ce bras, cette cuisse est bien de chair*; mais comme cette façon de parler, *bien de chair*, exprime le tendre & la mollesse des chairs en général, & se dit également des molleses de chair exprimées dans un dessin, c'est-à-dire, de toutes les parties nues d'une figure simplement dessinée, quoi qu'il n'y soit pas question de la beauté des *carnations*, on lui a substituée celle de *belle chair*. Ainsi l'on dit aujourd'hui, ce bras est de *belle chair*, d'une belle chair, & non pas, *bien de chair*.

Mais en parlant des parties plus délicates & plus colorées, comme les joues & la bouche, il faut dire: ces joues, cette bouche, sont d'une belle *carnation*, & non pas de *belle chair*. DICT. DE PEINT. ET D'ARCH.

On le dit aussi en termes de Blason, des parties nues du corps peintes au naturel: & particulièrement du visage, des mains & des pieds. D'argent, à la tête de *carnation*.

CARNAU. f. m. Nom que donnent les Matelots à l'angle de la voile latine qui est vers la proue.

CARNAVAL. f. m. Temps de réjouissance qui se compte depuis les Rois jusqu'au Carême. *Bacchanalia, geniales ante quadragenarium jejunium dies*. Les bals, les festins, les mariages, se font principalement dans le *Carnaval*. On va de tous côtés à Venise pour y passer le *Carnaval*.

Ce mot vient de l'italien *carnavale*. MENAGE. Mais Du Cange dit qu'il vient de *car-à-val*, parce que la chair s'en va; ou plutôt de *Carn-aval*, parce qu'on mange alors beaucoup de viande, pour se dédommager de l'abstinence où l'on doit vivre ensuite. Il dit en conséquence que dans la basse latinité on l'a appelé *carnelevamen, carnisprivium*; & les Espagnols, *carnes tollendas*.

CARNE. f. f. Angle ou pointe solide, composée de plusieurs superficies inclinées l'une vers l'autre. *Angulus*. Il s'est blessé contre la *carne* de cette table, de cette cheminée, de cette pierre.

CARNE ou CARNA ou CARDINEA. f. f. Terme de Mythologie. Nom d'une Déesse révérée chez les Romains. *Carna*. Elle présidoit aux gonds des portes, *cardinibus*, comme il paroît par le VI<sup>e</sup> Livre des *Fastes d'Ovide*, V. 101, & c'étoit la même qui se nommoit aussi *Cardinea*, Voyez ce mot. Elle est aussi nommée *Cardea* par S. Augustin; mais il ne faut pas la confondre, comme on fait communément, avec *Carda*, ou *Cardea*, autre Déesse. Voyez ces mots. Plusieurs néanmoins les confondent, & appellent aussi *Carna*, ou *Carne*, la Déesse qui présidoit à la chair & aux parties nobles de l'homme. C'est ainsi que l'appelle Esossius, de *Idol. Lib. IV, cap. p. 47*. On ne lui sacrifioit point de poisson; on ne lui offroit que de la bouillie faite de farine de fèves, & du lard. Voyez *CARDAN*, & Vigénère sur *Tite-Live*, Tome I, p. 1166, où il dit qu'elle fut d'abord appelée *crane*, ce que je ne trouve point ailleurs; que ce fut une Nymphé qui hantoit les forêts & les chasses; corrompant tous les jeunes gens qui s'adressoient à elle; que Janus pour récompense lui donna le privilège d'ouvrir & fermer, aussi-bien que lui, la commertant sur les gonds des portes, qui s'appellent en Latin *cardines*, dont elle avoit pris sa seconde dénomination.

CARNÉ. f. f. Fille d'Ebulus, fut une des maîtresses de Jupiter, dont elle eut Britomartis.

CARNÉ, ÉE. adj. Terme de Fleuriste. Qui est de couleur de chair vive. *Color ad nativam corporis eutem accedens*. Anemone *carnée*. Fleur nuée de *carné*. La plupart de mes œillets sont *carnés*. LIGER.

CARNEA GROSSA. f. f. Terme de Fleuriste. Anémone à peluche, toute de couleur de chair en incarnat; sa peluche est assez large. Elle a été élevée en Italie. MORIN.

CARNEAU. Voyez CRENEAU.

CARNÉEN ou CARNIEN. f. m. *Carnius, Carnius*, *Κάρνιος*, en grec. Epithète que les Grecs donnoient à Apollon, sans qu'on sache trop pourquoi; Hélicius dit que c'est peut-être à cause de *Carnus*, fils de Jupiter & d'Europe, (voyez plus bas *CARNIENNES* & *CARNUS*) ou selon le Scholiaste de Pindare, *ἀπὸ τῶν Κάρνιων, ἕνεκ προβάτων*, du mot grec *κάρνος*, qui signifie brebis, peut-être parce qu'Apollon, pendant son exil du Ciel, eut soin des troupeaux d'Admète. Mais après tout ce n'est qu'une fable, & peut-être *Καρνείος, Carnien*, ne signifie-t-il dans son origine autre chose que rayonnant, de l'hébreu ou du phénicien *קרן, Keren*, corne, qui se dit aussi des rayons, comme il est clair par ceux qui sortoient du front de Moïse. Cependant le sentiment commun & le plus probable est que ce fut à cause de *Carnus*, ou des fêtes *Carniennes*. Voyez ces mots.

CARNEES. f. f. pl. Voyez *CARNIENNES*.

CARNEL. f. m. Vieux mot, qui veut dire *créneau*. De *carnel*, on a fait *carneau*, puis *creneau*.

CARNELE. f. f. Bordure d'espèce de monnoie paroissant autour du cordon qui ferme la légende. *Conspicuus nummi limbus, emittens nummi margo*.

CARNELER. v. a. Faire la *catnèle*. *Nummum suo limbo circumcingere*.

CARNELE. Terme de Blason. *Linnatus*.

CARNER. v. n. Terme de Fleuriste. Prendre une couleur de chair. Tirer sur la couleur de chair. *Subrubrum colorem induere*. Voilà un blanc qui *carne* trop. LIGER. C'est un défaut dans l'œillet.

Ce terme vient de *caro, carnis*, chair.

CARNES. Terme de jeu de Triétraque. C'est la même chose que *Carnes*, qui est plus usité. Voyez ce mot. On écrit aussi *Quarnes*.

CARNET. f. m. Terme de Négoce. C'est un petit livre que tient un marchand de toutes ses dettes passives, & du jour qu'elles doivent être payées, qui est un extrait de son livre d'achat, afin de ne pas manquer d'argent dans les payemens, & au temps de la morte-vente. *Commentariolum exigendi suis temporibus debiti, ou codex*.

CARNIEN. Voyez *CARNEEN*.

CARNIENNES. adj. f. Terme de Mythologie Les fêtes *Carniennes*. *Carnia, carnea*, en grec *Καρνία*. Sous le regne de Codrus les Héraclides marchant dans l'Étolie contre les Athéniens d'Acarnanie, un devin nommé *Carnus* leur apparut, & leur prédit ce qui leur arriveroit. Ils le prirent pour un Magicien; & Hipparès l'un d'eux, fils d'Alès, le perça d'une flèche & le tua. La peste se mit aussitôt dans leur armée; on attribua ce malheur à la mort du devin Acarnanien. Hipparès s'exila: on résolut d'appaier *Carnus*, & à ce dessein on institua les fêtes *carniennes* à l'honneur d'Apollon, lesquelles se célébroient chez les Lacédémoniens avec quelques cérémonies militaires, parce qu'elles furent instituées dans un camp. Ensuite pendant la XXVI<sup>e</sup> Olympiade, on y ajouta un prix de Musique. Pausanias, L. III. Apollodore, L. II. Eusèbe, de la Prépar. Liv. V, ch. 20.

CARNIES. f. pl. *Carnia*. Jeux institués en l'honneur d'Apollon. Athénée en parle. C'est la même chose que *carniennes* dont on vient de parler.

CARNIFICATION. f. f. Terme de Médecine. Changement des os en chair. La *carnification*, est plus rare que l'ossification: c'est-à-dire, qu'on voit bien plus souvent la chair se convertir en os, que les os



se changer en chair. M. Petit a pourtant fait plusieurs observations sur cette dernière conversion, à laquelle il a donné le nom de *carnification*, qui a été adopté par tous les Médecins & Chirurgiens. On voit dans l'histoire de l'Académie des Sciences de 1700 un exemple d'une *carnification* si générale, qu'il n'y manquoit que les dents. Le ramollissement des os & leur ressemblance à de la chair a été judicieusement appelé la *carnification* des os. *Mem. de Trev. Juin 1726. p. 1146.*

**CARNIFIER.** (se) v. récip. Se changer & se convertir en chair. On voit quelquefois les os se convertir en chair : c'est ce que les Médecins appellent *se carnifier*. Que la chair se change en os, cela n'est pas extraordinaire, mais qu'au contraire des os deviennent chair & se *carnifient*, le cas doit être plus rare. *OBSERV. PHYSIQ. tom. III, p. 338.* M. Petit a remarqué que souvent les cartilages qui touchent les os *carnifiés*, ne le sont pas eux-mêmes, quoiqu'ils semblent plus propres à cette altération.

**CARNIOIDES.** Espèce de pierre graveleuse & argilleuse, de couleur jaunâtre, avec une fisure dans le milieu. Elle représente le crâne humain. On la trouve aux environs de Basse.

**CARNIOLE.** Province du Cercle d'Autriche, & la partie de l'Allemagne la plus méridionale. *Carniola.* C'est la partie de l'ancienne Norique. Elle est bornée au midi par la Morlaquie, l'Istrie, le Comté de Gorice & le Frioul; au couchant par la Carinthie, qui avec le Comté de Cilley la confine aussi du côté du Nord. Elle a au levant la Croatie. La Save traverse cette Province presque dans toute sa longueur. La *Carniole* est dans les Alpes Carniques ou Carniennes. Elle ne laisse pas d'être assez fertile en grains, en vin & en huile. La *Carniole* a dépendu des Ducs de Bavière, elle passa ensuite aux Marquis de Ctaimbourg; leur famille s'étant éteinte, les états du pays se donnèrent dans le XV<sup>e</sup> siècle à Frédéric le belliqueux, Duc d'Autriche, & elle fut érigée en Duché par Frédéric II. La Capitale de la *Carniole* est Laubach.

La *Carniole* se divise en haute, basse & moyenne. La haute *Carniole* est la partie occidentale; la basse est la partie méridionale vers les confins de l'Italie & de la Dalmatie; la moyenne, qui s'appelle autrement Windisch-Marc; c'est-à-dire, la Marche ou Marquisat de Vindes; *Carniola media*, ou *Vindorum Marchia*, est la partie orientale de la *Carniole*. On appelle aussi *Carniole sèche*, ou l'Istrie, *Carniola sicca*, ou *Istria*, la partie de l'Istrie qui est proche des montagnes de la Vena & du Golphe de Carnero. On la joint à la *Carniole*, parce qu'elle appartient à la Maison d'Autriche, & on lui donne le surnom de sèche, à cause de sa fertilité. *MATY HOFFMAN.* Nous avons une histoire de la *Carniole*, depuis le commencement du monde, par Jean-Louis Shoenleben. *Carniolia antiqua & nova, &c.*

**CARNIVORE.** adj. *Carnivorus.* Epithète que l'on donne aux animaux qui vivent de chair. Mot composé de *caro*, *carnis*, chair, & *vorare*, manger, dévorer.

**CARNOK** ou **COMB.** f. m. Mesure qui sert en Angleterre à mesurer les grains, graines, légumes.

**CARNON.** C'est le nom d'une sorte d'arme ancienne des François.

**CARNOSITE.** f. f. Terme de Chirurgie. Petite excroissance de chair, tubercule, ou verrue qui se forme dans l'uretère au col de la vessie, dans la verge, & qui bouche le conduit de l'urine. *Excrecens in veretro tumor.* Les *carnosités* sont difficiles à guérir. On ne les connoît guère que par la sonde qui est introduite dans ce passage, & qui trouve de la résistance. elle vient ordinairement de quelque maladie vénérienne négligée ou mal guérie.

Les succès étonnans des bougies inventées par M. Daran, & perfectionnées par M. Goulan, Chirur-

giën de Montpellier qui a écrit sur les maladies de l'uretère doivent encourager les Chirurgiens à ne se point reburrer par les difficultés qui se présentent dans le traitement d'une maladie aussi dangereuse.

**CARNUS.** f. m. Fameux Poète & Musicien, fils de Jupiter & d'Europe, favori & prêtre d'Apollon, fut tué par les Héraclides pour leur avoir prédit que la guerre qu'ils faisoient aux Athéniens leur seroit funeste. Pour venger la mort de son favori, Apollon les affligea de la peste qui emporta une partie de leur armée. Pour appaiser ce Dieu on institua les fêtes carniennes en son honneur, & il acquit par là le surnom de Carnien.

**CARNUTES.** f. m. & pl. *Carnutes.* Anciens peuples de la Gaule qui habitoient le pays Chartrain. César parle des *Carnutes* dans le Livre VI de ses *Commentaires de la guerre des Gaules*, ch. 4, & il dit qu'ils étoient sous la protection de ceux de Reims. Les *Carnutes* passoient pour occuper le milieu des Gaules. Ils s'étendoient jusqu'au pays des Andegaves, & à celui des Turonois. C'étoit une nation fort étendue entre la Seine & la Loire. On fit plusieurs assemblées secrètes, où les *Carnutes* protestèrent de s'exposer à tout pour remettre leur patrie en liberté.

**CAROBÉ.** f. f. Poids qui pèse 24 minutes. *Carobus.* On l'appelle autrement *prime*.

**CAROBÉ.** C'est un arbre qui s'appelle autrement *carouche*. *Siliqua edulis.* Voyez *CAROUGE*.

**CAROBERT.** f. m. Nom d'homme, composé par abréviation de Charles, ou *Carolus*, & de Robert. *Carobertus*, *Carolus Robertus.* *Carobert*, Roi de Hongrie, que les Hongrois appellent simplement Charles II, est celui en faveur de qui les plus célèbres Jurisconsultes de son temps décidèrent que le fils représentoit son pere dans la succession de son ayeul à la couronne, & devoit être préféré à l'oncle.

**CAROBES.** f. f. pl. Sorte de fèves qui viennent en abondance dans l'île de Chypre; la plupart des habitans s'en nourrissent.

**CAROCHE** ou **CAROCHEA.** f. f. C'est le nom que les Espagnols & les Portugais donnent à un certain bonnet fait en forme de mitre, qui n'est que de carton & de papier, où l'on voit dépeints des démons au milieu des flammes. Ils font porter ce bonnet à ceux que le Tribunal de l'Inquisition a condamnés à la mort. On voit une figure de *caroche* dans l'histoire de l'Inquisition de Philippe de Limborch.

**CAROGNE.** f. f. Terme populaire, proscriit parmi les honnêtes gens, qu'on applique par injure à une femme méchante ou débauchée. C'est une *carogne*, une méchante *carogne*. C'est la prononciation picarde de *charogne*.

**CAROLE.** *Chorea*, *saltatio.* Autrefois ce mot étoit en usage, il signifie *danse*.

**CAROLER.** v. n. *Danser.* *Poës. de Froissart.*

**CAROLIN, INE.** adj. C'est l'épithète que l'on donne aux quatre livres qui furent composés par l'ordre de Charlemagne, pour réfuter le II Concile de Nicée. *Libri Carolini.* Ces livres *Carolins* contiennent 120 chefs d'accusation contre le Concile de Nicée; & ces accusations y sont proposées en termes très-attoques, & très-injurieux.

L'Eglise Gallicane craignant que le culte qu'on rendoit aux images, ne dégénérât en superstition, dans un temps où le paganisme subsistoit encore en quelques endroits, tenoit le milieu entre les Iconoclastes, qui brisoient les Images, & les Catholiques d'Orient, adversaires des Iconoclastes, qui leur rendoient un culte solennel.

Le II Concile de Nicée avoit fait plusieurs décrets contre les Iconoclastes, qui furent envoyés mal traduits aux Evêques assemblés à Francfort pour le même sujet, par ordre de Charlemagne: ces décrets mal entendus parurent contenir une doctrine qui tendoit à faire rendre aux images un culte

approchant de celui qu'on rend à Dieu même ; de là les livres *Carolins*.

Quelques Auteurs ont douté de la vérité & de l'antiquité de ces livres ; il y en a qui les attribuent à Angilbert, Evêque de Metz ; d'autres à Alcuin ; & d'autres disent que ce furent les Evêques de France qui les composèrent , & qui y mirent la longue préface que nous y voyons vers l'an 790. Car le Pape Adrien ayant envoyé à Charlemagne les Actes du II Concile de Nicée, il les fit examiner par les Evêques, & ce fut la réponse qu'ils y firent. Les Livres *Carolins* furent envoyés au Pape Adrien environ le temps du Concile de Francfort, par Angilbert Abbé de Centule, & le Pape y répondit par une grande lettre adressée à Charlemagne, dans laquelle on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement & de mauvais raisonnemens. ¶ Malgré cela on persista en France à rejeter les décrets qu'on n'entendoit pas ; & cette opposition ne cessa que quand on eut demêlé la véritable pensée des Grecs, & réduit à leur juste sens des expressions qui avoient paru outrées. Les Livres *Carolins* ont été imprimés premierement par M. du Tillet, Evêque de Meaux, sous le nom d'Eriphile en 1549 avec un Concile de Paris, sur un ancien manuscrit. Hincmar les cite.

La Bulle d'or s'appelle aussi la Bulle *Caroline*, parce qu'elle fut faite par l'Empereur Charles V en 1656. Georges Bejer a imprimé la Constitution *Caroline* avec des scholies, & un abrégé du droit criminel selon la Constitution *Caroline*. JOUR. DES SAV. C'est une Ordonnance qui renouvelle les anciennes loix pour l'instruction & la décision des matières criminelles, & qui est suivie dans tous les Tribunaux de l'Empire. Elle a été imprimée à Paris en 1734. On dit substantivement la *Caroline*.

CAROLIN. Voyez CARLIN.

CAROLIN. f. m. Monnoie de Suède. *Carolinus*. Les Sénateurs ont tenu une assemblée dans laquelle on proposa la diminution des espèces de cuivre & des *Carolins*. GAZ. 1721. p. 63.

CAROLINE. Plante. Voyez CARLINE.

CAROLINE. Contrée de l'Amérique Septentrionale. *Carolina*. C'est une partie de la Floride, qui se trouve le long de la mer du Nord entre la Virginie & la presqu'île de Tegasta. Elle est comprise entre le 29<sup>e</sup> & le 36<sup>e</sup> degré de latitude. Les François s'y établirent en 1562, & y bâtirent le fort de la *Caroline*. C'est pour cela qu'on l'appelle aussi Floride française. Les Anglois en font les maîtres depuis 1660.

CAROLINE. f. f. Monnoie d'argent de Suède, qui vaut 7 marcs & demi, chaque marc valant huit roubles ou six doubles au soleil, ce qui fait vingt sols de Suède, & revient environ à 19 de France, ou à 15 d'Hollande.

CAROLUS. f. m. Monnoie hors d'usage qui valoit il y a quelques temps dix deniers. *Caroleus*. Elle étoit marquée d'un K, parce qu'elle fut fabriquée du temps de Charles VIII Roi de France, & que le K étoit la première lettre de son nom. Cette monnoie ne passa pas le regne de Charles VIII. Louis XII la décria. Cependant elle se convertit, pour ainsi dire, en monnoie de compte ; car quoique nous n'ayons point d'espèce qui vaille 10 deniers, on se sert encore parmi le peuple du terme de *Karolus*, pour marquer cette somme. LE BLANC. Henri III refusa de donner bataille à Charles Duc de Maïenne pendant la Ligue, parce qu'il ne falloit pas hasarder un double Henri contre un *Carolus* ; car il avoit alors avec lui le Roi de Navarre qui depuis a été le Roi Henri IV. Il y a eu aussi des pièces d'or d'Angleterre valant 13 livres 15 sols, qu'on appeloit *Carolus*.

On dit proverbialement, quand on veut bien mépriser une chose, qu'elle ne vaut pas un *carolus*. On dit d'un homme riche, qu'il a bien des *carolus*.

CARON. f. m. Terme de Charcutier. *Lardi*, *egmen*. Bande de lard d'où le maigre est ôté.

CARONCULE. f. f. Terme d'Anatomie, qui proprement signifie petite portion de chair. *Caruncula*, diminutif de *caro*. Il est fait du latin, qui est un diminutif de *caro*, chair. On donne ce nom à différentes parties du corps humain. La *caroncule* du coin de l'œil est une petite éminence qui est au grand coin de l'œil. Bartholin & quelques Anatomistes la prennent pour une glande lacrymale, & disent qu'elle est placée sur le point lacrymal pour empêcher que nous ne pleurons continuellement. Dionis prétend qu'ils se trompent ; que ce n'est point une glande lacrymale, mais seulement la réunion de la membrane intérieure des paupières. ¶ C'est une petite masse rougeâtre, grenue & oblongue, située entre l'angle interne des paupières & le globe de l'œil.

Les *caroncules* mammillaires ou papillaires, *caruncula papillares* ou *mammillares*, sont de petits corps ou parties des reins, ainsi appelées parce qu'elles ressemblent au mamelon. Rondelet prétend les avoir trouvées le premier ; mais c'est Cappi. Elles ont la forme des glandes & sont plus dures, & moins rouges que la chair. Elles ont la grosseur d'un pois, mais elles sont un peu plus larges par en haut, & plus étroites par en bas, avançant un peu en pointe à l'endroit où elles sont percées, pour laisser tomber l'urine dans le bassin.

Quelques-uns appellent *caroncules* cuticulaires, *caruncula cuticulaires*, ce qu'on appelle communément *nymphe*. Voyez ce mot.

Les *caroncules* myrtiformes, *caruncula myrtiformes*, sont quatre petites éminences charnues, qui sont dans la fosse naviculaire, situées de manière que chacune occupe un angle, & qu'elles forment toutes ensemble un carré. On les appelle myrtiformes, parce qu'elles ressemblent à des baies de myrte. *Caruncula myrtea* ou *myrtiformes*. Elles sont situées dans les parties naturelles des femmes, assez près de l'entrée ; elles sont rougeâtres, fermes & relevées dans les vierges, & elles sont jointes l'une à l'autre par leurs parties latérales, par le moyen de quelques petites membranes. Dans les femmes & sur-tout dans celles qui ont eu des enfans, elles sont séparées les unes des autres. Ces *caroncules* ne sont que des rides & des inégalités du *vagin* ; ce qui en rend l'entrée plus étroite.

¶ Quelques-uns prétendent avec plus de vraisemblance que c'est le coït qui leur donne naissance, & qu'elles ne sont autre chose que des portions de la membrane même de l'hymen déchirée, qui se sont retirées. Ces *caroncules* seroient donc une preuve de la défloration. Mais l'existence de l'hymen est-elle bien constatée ? Voyez HYMEN.

CAROPHYLOIDE. f. f. Pierre figurée qui représente le clou de girofle. Elle est de la nature du Tale & a la forme d'une cloche ; on y voit au-dessus une étoile à plusieurs rayons.

CAROS. Voyez CARUS.

CAROSSIER. f. m. Arbre qui croît en Afrique, en Guinée, au royaume d'Assiny. C'est une espèce de Palmier. Il porte un fruit qu'on nomme *carosse*, qui est gros comme une prune, & qui n'est presque qu'une peau collée sur un noyau. Ces peuples le concassent, le brassent, & en font leur toro. Voyez TORO.

CAROTER. Voyez CAROTTER.

CAROTIDAL, ALE. adj. Terme d'Anatomie. Qui a rapport aux carotides. *Carotidalis*, e. Le conduit *carotidal*. WINSLOW. Le canal *carotidal* de Pos pierreux. IDEM.

CAROTIDE f. f. Terme d'Anatomie. C'est le nom qu'on donne à deux artères du cou, qui portent le sang au cerveau, & qui montent le long des côtés de la trachée artère, avec la veine jugulaire interne. Il y en a une de chaque côté. *Carotides venæ*. La droite vient du rameau droit sous-clavier, & la gauche de l'artère aorte immédiatement. Les

Anciens mettoient le siège de l'assoupissement dans ces artères, d'où vient qu'ils leur ont donné ce nom; *caros*, étant un mot grec qui signifie assoupissement. Par la même raison on les a appelées *lithargiques* & *apoplectiques*.

**CAROTIQUE.** f. m. Terme d'Anatomie. Trou de l'os temporal qui donne passage à l'artère carotide. ACAD. FR.

**CAROTIQUE.** f. & adj. *Caroticus*, *caro affectus*. Terme de Chirurgie. Dégorgi s'est servi de ce mot pour signifier ceux qui ont le carus, quand il dit, on a beau piquer les *carotiques*, ils ne s'éveillent point, & ils ne répondent point. De la manière que ce mot est formé, il paroît qu'on pourroit le dire de tout ce qui a rapport au carus; par exemple, affection *carotique*, symptôme *carotique*, &c. Mais ce mot n'est point usité.

**CAROTTE.** f. f. *Daucus sativus*, *Pastinaca sativa*, *tenui folio*. *Carota*. Plante ombellifère, dont la racine est un pivot long d'un pied, rarement branchu, qui donne peu de fibres; cassant, charnu, succulent, doux & aromatique au goût; tantôt rouge, tantôt d'une couleur de pourpre foncé, tantôt jaune, & tantôt blanc; épais à son collet d'environ un pouce & demi, d'où sortent plusieurs feuilles disposées en rond, longues de huit à neuf pouces, découpées en plusieurs segmens qui sont encore subdivisées en une infinité d'autres étroits & longs. Elles sont vertes, velues, & d'une odeur aromatique. La tige, qui s'élève du milieu de ses feuilles, est haute de quatre à cinq pieds, branchue, & garnie de feuilles alternes, pareilles à celles du bas, mais plus petites. Elle est creusée, cannelée, velue, & terminée, aussi-bien que ses branches, par des ombelles, garnies à leurs naissances de plusieurs brins de feuilles découpées en lanières longues & étroites. Ces ombelles sont composées de fleurs à cinq pétales, blanches, inégales, échanerées, & disposées en fleur-de-lis de France. Le calice qui soutient la fleur, devient un fruit gros comme le grain d'anis, fermé par deux semences aplaties par l'endroit qu'elles se touchent, presque ovales, arrondies sur leurs dos, cannelées, & garnies de poils courts & blanchâtres, rangés en manière de fils. On mange les racines de *carotte*. On les fait cuire dans l'eau, & ensuite on les apprête avec le beurre, le poivre, le sel & un peu de vinaigre. On les met aussi dans la soupe. Ses semences sont diurétiques. On appelle dans quelques provinces du Royaume *carotte* la beterrave; & pour la *carotte* on la nomme Pastenade.

**CAROTTE** se prend souvent pour la racine de la plante de *carotte*.

On sème les graines de *carottes* au mois d'Avril ou de Mai sur planches. On les éclaircit s'il est nécessaire. Pour les avancer, on coupe les montans à la mi-août, à un demi-pied de terre.

On dit proverbialement de ceux qui sont mauvaise chère, qu'ils ne mangent que des *carottes*.

On appelle une *carotte* de tabac ou du tabac en *carotte*, celui qui est configuré comme la racine de la plante qui porte ce nom. Pour faire du tabac en *carotte*, on assemble 50, 60, 80, ou cent feuilles de tabac, selon que l'on veut les *carottes* grosses ou menues, dont on fait une botte que l'on presse avec une corde, depuis un bout jusqu'à l'autre, mais en commençant par le milieu. Comme les feuilles sont beaucoup plus larges par le milieu que par les deux bouts, le milieu de cette botte se tient toujours plus gros, & va toujours en diminuant du côté des bouts. Quand cela a séjourné quelque temps, on en ôte la corde, & l'on couvre cette figure de navette de papier ordinairement marbré, que l'on colle dessus, de peur que le tabac ne s'éfeuille à la poche; & en coupant ce tabac par le milieu, chaque bout produit une *carotte* de tabac, parce qu'il est fait comme la racine de la *carotte*.

**CAROTTER.** v. n. Terme de jeu. Jouer mesquine-

ment, ne hasarder que peu. C'est à-peu-près la même chose que **CARABINER**.

**CAROTTIER, IERE.** f. m. & f. C'est ainsi qu'on appelle au jeu un homme ou une femme qui joue timidement, & qui risque peu à la fois.

**CAROU.** Province d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Folgia. Les *Carous* se sont ensuite emparés du royaume de Quoja.

**CAROUBE.** f. m. Fruit du Caroubier. Voyez l'article suivant.

**CAROUBIER.** f. m. *Siliqua*, *Ceratia*, *Ceratonia*. Arbre d'une moyenne grandeur, branchu, & garni de feuilles arrondies, d'un pouce ou deux de diamètre, épaisses, fermes, lisses, glabres, d'un vert foncé en-dessus, plus pâle en-dessous; portées sur des queues très-courtes, & rangées sur une côte. Ses fleurs sont de petites grappes rouges, chargées d'étamines jaunâtres. Ses fruits sont des gouffes plates, longues depuis demi-pied jusqu'à quatorze pouces sur un pouce & demi de largeur. Elles sont brunes en-dessous, courbées quelquefois, composées de deux côtes, qui sont séparées par des membranes en plusieurs loges, où sont contenues des semences plates, approchantes de celles de la casse. Ces côtes sont remplies dans leur substance d'un suc mielleux, douxâtre, qui ne s'éloigne pas beaucoup de celui de la moëlle de casse. Cette moëlle lâche le ventre de même que la casse. On les mange en Provence, où on les apporte des environs de Nice. Le *Caroubier* est commun en Italie, sur-tout près de Naples.

**CAROUGE.** f. m. *Siliqua*. Il se prend ordinairement pour le fruit du caroubier. On disoit autrefois *carrote*; on dit encore caroube en Languedoc.

**CARPA.** Ville de l'Inde de de-là le Gange, au royaume de Brama, sur la rivière de Pegu.

**CARPASE.** Le mont *Carpase*. Montagne des Alpes, à quatre lieues environ de Suze. *Carpasus mons*. Il est voisin du mont Epicate.

**CARPASUM.** f. m. Plante dont le jus endort, & étouffe incontinent celui qui en boit. *Carpasus*. Les remèdes contre cette sorte de poison sont semblables à ceux dont on se sert contre la ciguë. Dioscoride n'en dit pas autre chose, de sorte qu'on ne fait aujourd'hui de quelle plante il a voulu parler.

**CARPE.** f. f. Poisson d'eau douce fort commun, qui a des écailles assez larges & jaunes, le ventre blanchâtre, & le dos brun; qui vit d'herbe ou de limon. La *carpe* aime les eaux bourbeuses, & en trois ans devient grande d'un pied entre œil & fourche, ou entre œil & bat. Willoughbi dans son *Histoire des Poissons*, fait mention d'une carpe qui a vécu cent ans. La *carpe* laitée est le mâle, & l'auvée la femelle. Les œufs de *carpe* forment deux paquets, un de chaque côté de l'abdomen. Ils sont adhérens les uns aux autres, revêtus d'une membrane très-fine & transparente. M. Petit a trouvé qu'une *carpe* de 18 pouces de longueur, compris la tête & la queue, avoit 342144 œufs.

La laite, qu'on nomme aussi laitance, est une partie, dans les *carpes* mâles, composée de deux corps blancs très-irréguliers. Ce sont les testicules dans lesquels se filtre la semence.

M. Morand fit voir à l'académie des sciences en 1737 les parties intérieures d'une grosse *carpe* où l'on voyoit distinctement d'un côté les œufs, & de l'autre la laite. Elle étoit donc hermaphrodite. On observe quelquefois la même chose dans le brochet, & souvent dans le merlan.

La vésicule que l'on trouve dans la *carpe* & dans la plupart des autres poissons, *vesicula pneumatica* ou *utriculus natatorius*, selon qu'elle est plus ou moins remplie d'air, rend le poisson plus ou moins pesant, & plus propre à s'élever plus ou moins facilement vers la superficie de l'eau, ou à s'enfoncer plus ou moins dans l'eau. La langue de *carpe* est la chair qui forme son palais, qu'on nomme

ainsi improprement, car en effet elle n'a point de langue.

Ménage dérive ce mot de *carpa*, latin, qui se trouve en cette signification dans Castiodore. On croit peut-être à cause de la ressemblance des noms, que ce mot vient du latin *carpio*, qui est un poisson qu'on pêche dans un lac d'Italie; mais il est tout différent. Les Grecs appellent la *carpe*, *καρπύριος*, les Latins *cyprinus*.

On appelle le faut de la *carpe*, le faut que font les Baladins, après avoir plié tout le corps, & joint la tête à leurs pieds. La *carpe* en fait un pareil pour se sauver des filets quand on la tire de l'eau. *Cyprini saltus*.

On dit d'une personne qu'elle fait la *carpe* pâmée, pour dire qu'elle feint de se trouver mal. Il est familier.

On dit en termes de Jardinage, mettre de la terre en dos de *carpe*, ce qu'on observe ordinairement dans les plate-bandes des parterres, ou dans les découps, à dessein d'y planter des fleurs. LIGER. C'est l'élever en sorte qu'elle ressemble à un dos de *carpe*. *In dorsum acutum erigere, in dorso crepidinem subrigere*.

**CARPE**, f. m. Terme d'Anatomie, qui signifie le poignet ou la partie qui est entre le bras & la paume de la main. *Carpus*. Il est composé de huit os, distribués en deux rangs, dont celui de derrière est joint aux deux autres par des cartilages & ligaments, & celui de devant aux quatre os du métacarpe. Les Médecins Arabes l'appellent *rafette*. Les Grecs *καρπός*.

**CARPEAU**, f. m. Petite carpe. *Cyprinus minor*.

*Un carpeau, qui n'étoit encore que fretin,  
Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière.*

LA FONT.

**CARPEE**, f. f. *Carpaea*, du grec *καρπαίζω*. C'étoit une espèce de danse, ou d'exercice militaire, en usage chez les Æniens & les Magnétiens. J'ai dit, & d'exercice militaire, car la *carpée* consistoit en ce que deux hommes armés contrefaisoient l'un un laboureur, & l'autre un voleur. Le laboureur mettant bas ses armes semoit, ou faisoit semblant de semer, puis prenoit les bœufs de sa charrue, & labouroit son champ, regardant sans cesse de tous côtés en homme inquiet, & qui craint d'être surpris. Le voleur en effet paroissoit; le laboureur alors quittoit sa charrue, prenoit ses armes, & combattoit pour défendre ses bœufs, tout cela se faisoit au son de la flûte & en cadence. Tantôt le laboureur, & tantôt le voleur étoit vaincu. Quand le voleur vainquoit, il emmenoit les bœufs du laboureur. Xénophon parle de la *carpée* dans le *Festin de Sutas le Thrace*. Voyez aussi Scaliger le pere, *Poet. L. I, c. 18*. C'étoit apparemment un exercice institué pour apprendre & pour accoutumer les payans à se défendre contre les incursions des brigands, ou de l'ennemi, comme on tire l'oiseau en France, pour accoutumer le peuple aux exercices de guerre.

**CARPENTERIE** ou **CARPENTER-LAND**. Grand pays d'Asie, au midi de la nouvelle Guinée & dans la nouvelle Hollande, découvert par Carpenter, Hollandois, qui lui a donné son nom. Les relations hollandoises ne disent rien de particulier de ce pays.

**CARPENTRAS**. *Carpentoraacte Meminorum* ou *Miminorum*. Ville de Provence, capitale du comté Vénaisin, située sur la rivière de Ruffe. Elle appartient au Saint Siège. L'Evêque de *Carpentras* est suffragant d'Avignon. Quelques-uns croient que c'est l'ancien *Forum Neronis*. Pline l'appelle *Carpentoraacte*, *L. III, C. 4*. Deux anciennes Notices l'appellent *Civitas Carpentoraactensium*. Voyez VALOIS, *Not. Gall.*

**CARPENTUM**. Espèce de char à deux roues, rarement à quatre, traîné par des mules, servant à plusieurs usages chez les Romains, Voyez CHAR.

Tome II.

**CARPESIMUM**, f. m. Plante dont Gallien fait mention, mais d'une telle manière qu'on ne fait à présent ce qu'elle est. Quelques Botanistes croient que le *carpesium* de Gallien est le poivre d'Ethiopie, & d'autres les cubèbes; mais ni les uns ni les autres ne sont suivis.

**CARPETTE**, f. f. *Carpita*. C'est le nom que les Carthes donnoient autrefois à leur chappe, comme il paroît par une Ordonnance d'un Chapitre tenu à Londres l'an 1281. *Frater professus habeat unam carpitam, non de petiis consutam, sed contextam; & habeat septem radios tantum, ut simus uniformes*. Il s'en suit de-là que ces *carpettes* étoient barrées en pal, dit le P. Hélyot. Qu'elles fussent barrées en pal ou autrement, cela ne se voit point par ces paroles; mais seulement qu'elles étoient barrées ou rayées, ainsi que tous les habits des premiers Carthes, qui pour cela furent appelés en France les Freres Bartés.

**CARPETTES**, f. f. Ce sont de gros draps rayés, qu'on appelle autrement *tapis à emballer*. *Pannus crassior & virgatus*.

**CARPI**, Ville d'Italie en Lombardie, à quatre milles de Corrégio. Elle appartient au Duc de Modène.

Il y a une autre ville de même nom en Italie, sur l'Adige, au-dessous de Porto. Celle-ci appartient aux Vénitiens.

**CARPIÈRE**, f. f. Vieux mot. Réservoir où l'on met des carpes.

**CARPILLON**, f. m. Diminutif. Très-petite carpe. C'est encore moins que carpeau.

*Le pauvre carpillon lui dit en sa manière :*

*Que ferez-vous de moi ?*

LA FONTAINE.

**CARPIN**, f. m. Plante que Matthiolo dit être fort connue en Italie, & qui a des feuilles presque semblables à l'orme, mais plus minces. Elle croît dans les forêts entre les chênes, & d'autres arbres sauvages. Son tronc est haut, couvert d'une écorce blanchâtre, & un peu rude & âpre. Elle jette quantité de branches. Ses fleurs sont de forme triangulaire; & du milieu sortent de petites têtes comme de pois chiches, où la graine est contenue. Les racines de cette plante sont fermes & grosses, & son bois est blanc, solide & visqueux.

**CARPIO**. Petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le Guadalquivir, entre Cordoue & Anduxar.

**CARPOBALSAMUM**, f. m. Mot emprunté du latin, pour exprimer le fruit de l'arbre qui produit le baume de Judée. Ce fruit est fort semblable en grosseur, en figure & en couleur, à celui du térébinthe. Il est attaché à la plante par un petit calice, & couvert d'une petite membrane de couleur rougeâtre, ayant au-dedans d'autres tuniques plus épaisses, sous lesquelles est contenue sa semence pleine d'un suc jaune & mielleux, dont le goût est un peu amer & âpre, & l'odeur agréable, approchant de celle du baume. Il est fort rare; & comme on doute si ce qu'on vend dans les boutiques sous le nom de *carpobalsamum*, est le même que celui des Anciens, n'ayant pas les mêmes matques, on a accoutumé de lui substituer les cubèbes, qui ont les mêmes qualités.

Ce mot vient de deux mots grecs, *καρπος*, fruit, & *βάλσαμον*, baume.

**CARPOCRATIENS**. Anciens hérétiques qui tirent leur nom de Carpocrate, Auteur d'une branche de Gnostiques, sous l'Empereur Adrien, c'est-à-dire, au second siècle de l'Eglise. Carpocrate, dit S. Epiphane, *Her. 27*, Chef d'une nouvelle secte, & dont les mœurs étoient fort corrompues, a fait comme revivre les erreurs de Simon le Magicien, de Ménandre, de Saturnin & des autres Gnostiques. Il reconnoissoit avec eux un seul principe & père de toutes choses, dont le nom étoit inconnu aussi-bien que la nature. Le monde, selon lui, avoit été fait par les Anges, fort inférieurs en di-

N n



gnité à ce premier principe. Il étoit entièrement opposé à la Divinité de J. C. voulant qu'il fût né à la manière des autres hommes, & qu'il n'eût aucun avantage sur eux par sa naissance, si ce n'est qu'il avoit eu une ame plus parfaite, qui avoit reçu du premier principe de très-grands dons, qui l'avoient élevé au-dessus des autres créatures. Eusebe, *Liv. IV* de son *Hist. ch. 7*, le fait contemporain de Basilde, après S. Irénée. Il enseignoit la communauté des femmes, & prétendoit que les ames ne pouvoient être purifiées, qu'elles n'eussent auparavant commis toutes sortes d'abominations. C'étoit, selon lui, une condition nécessaire pour la perfection. Aussi la vie des *Carpocratians* étoit si infâme, que les Païens, qui ne distinguoient pas assez les anciens Hérétiques d'avec les véritables Chrétiens, prirent de-là occasion de parler des Chrétiens comme de gens abandonnés à toutes sortes d'impuretés. Carpocrate eut un fils nommé Epiphane, héritier de ses extravagances; & Cérinthe pour disciple. Voyez S. Irénée, *Liv. I, ch. 24*. Tertull. *De Præscript. c. 48*. Clem. d'Alex. *Strom. Liv. III*. Eusebe, *Liv. IV, ch. 8*; & principalement S. Epiphane, *Hier. 27*, où il parle fort au long des *Carpocratians*. Voyez encore Danaus, & Christ. Lupus, sur Tertullien.

**CARPOT.** s. m. Vieux terme de Coutume. *Jus carpenti partem*. Nom d'un impôt qui se levoit autrefois sur le vin. *Carpot* est aussi la part de vendange du propriétaire d'une vigne, qui en partage les fruits avec son vigneron. *Portio* ou *pars capienda*.

**CARQUEBAS.** Voyez CALE-BAS.

**CARQUESE.** s. m. Terme de Verrerie. Four de frite. C'est un four séparé du four de la Verrerie, dans lequel on fait cuire les pots avant que de les mettre dans le four de la Verrerie.

**CARQUOIS.** s. m. Etui à flèches, qu'on porte sur l'épaule. *Pharetra*. On peint Cupidon avec un arc & un *carquois*, & Diane pateillement.

*Tout est mystère dans l'amour,  
Ses fleches, son carquois, son flambeau, son enfance;  
Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour,  
Que d'épuiser cette science.* LA FONT.

Ménage, après Lipsé, tient que ce mot vient de l'allemand *kæcher*, signifiant la même chose. Du Cange le dérive de *carcaissum*, mot de la basse latinité, qu'on a dit dans le même sens.

CARRAQUON. } Voyez { CARAQUON.  
CARRAQUE. } CARAQUE.

**CARRARA.** Lieu près de Gènes où se tire le plus beau marbre. *VIE DE S. FIACRE, Liv. III, p. 222*.

**CARRARE.** s. m. C'est le nom qu'on donne au beau marbre qu'on tire du lieu dont on vient de parler.

**CARRAS.** s. m. pl. On nomme ainsi en Languedoc les bois de sapin qui sont débités comme nos bois carrés.

**CARRAVERIA** ou **BOOR CASTORO**, anciennement **BERRHOCA**. Ville archiépiscopale de Turquie en Europe, dans la Macédoine. C'est le Beroée des actes des Apôtres.

**CARRE.** Voyez CARE.

**CARRE.** s. f. Ce mot n'est guère en usage que dans ces façons de parler. La *carre* d'un chapeau; pour dire, le haut de la forme d'un chapeau. La *carre* d'un habit; pour dire le haut de la taille d'un habit; la *carre* d'un soulier; pour dire, le bour d'un soulier.

On dit populairement, qu'une personne a une bonne *carre*, pour dire, qu'elle a les épaules bien larges & bien fournies, & que cela lui donne de la prestance. *ACAD. FR.*

**CARRE.** Terme de Chaudronnier. Les Chaudronniers appellent la *carre* d'un chaudron, d'un poëlon, ou d'une marmite, l'endroit où le fond de ces ouvrages se joint au bord.

**CARRE,** qu'on nomme aussi **CARSE.** Terme de commerce. Mesure de contenance dont on se sert à Briare, pour mesurer les grains.

**CARRE.** (B) Terme de Musique. C'est une marque qui fait chanter demi-ton plus haut que quand il y a un *B* mol.

**CARRÉ.** s. m. Plusieurs écrivent **QUARRÉ.** En termes de Géométrie, c'est une figure quadrangulaire qui a les quatre angles droits, & les quatre côtés égaux. *Quadratum, vel figura quadrangularis*. La diagonale du *carré* est incommensurable avec un de ses côtés. *Euclide, Liv. X*.

**CARRÉ long,** est une figure quadrangulaire qui a quatre angles droits, mais qui a plus de longueur que de largeur. On l'appelle autrement *bar-long*. *Quadratum longius*.

**CARRÉ parfait.** C'est une figure régulière, dont les quatre côtés & les quatre angles sont égaux. *DAVILER*.

**CARRÉ long,** ouvrage de Fortification. Il a à chacun de ses angles un bastion. Au milieu de ses deux grands côtés on place, ou de simples bastions, ou des bastions plats, ou des demi-redoutes formées d'un angle saillant.

**CARRÉ géométrique,** c'est un instrument qui est de grand usage pour observer tant sur terre que sur mer. *Quadratum geometricum*. Il a un centre à l'un de ses angles. Les deux côtés éloignés du centre sont divisés en plusieurs parties égales. L'un de ceux qui est vers le centre est chargé de deux pinnules, & il y a une alidade mobile qui part du centre, qui sert aux Géomètres & aux Astronomes à observer. Toutes les observations de la Géométrie & de la Trigonométrie se peuvent faire avec le *carré*. Il y a aussi un quart de cercle tracé du même centre, divisé en 90 degrés.

**CARRÉ de carré.** Terme d'Algèbre, est la troisième puissance ou multiplication d'un nombre, quand on multiplie encore un cube par sa racine. *Quadratum quadrati*.

Ce mot s'applique dans les arts mécaniques à plusieurs choses qui ont la forme du *carré*, ou approchant du *carré*.

**CARRÉ de parterre** ou **CARREAU**, est une division qu'on fait dans les compartimens d'un parterre, avec du buis nain, ou autres petites herbes, pour y mettre des fleurs. *Area*. On le dit encore en jardinage d'une espèce de terrain *carré* dans lequel on plante des légumes, des racines, des salades. Comme les parties d'un jardin, renfermées par des allées, forment souvent des surfaces *carrées*, les Jardiniers disent, j'ai planté un *carré* de choux, d'artichauts, de semidoubles, &c. lors même que les lieux qu'ils plantent ont d'autres figures. On dit aussi les *carrés* d'un échiquier.

**CARRÉ de Mars** ou **de Saturne.** *Quadratum*. Voyez **QUADRAT**. C'est la même chose.

**CARRÉ de mouton,** est la partie du mouton qui est sous l'épaule, & qui contient toutes ses côtes. *Quadrans vervecis*.

**CARRÉ,** se dit aussi chez les Monnoyeurs, duorceau d'acier fait en forme de dé qu'on met sous le balancier, où est gravée en creux la figure qu'on veut faire venir en relief sur le métal qu'on presse dessus. *Pixis monetaria quadrata*.

Les Orfèvres appellent *carré* le pied d'un flambeau, d'une aiguëte, & de tous autres ouvrages, ce qui leur sert de pied, de quelque figure qu'ils soient; *carrés* ronds, ou a plusieurs pans ou angles. *Basis quadrata*.

On appelle aussi *carré* de bâtiment, une maison bâtie de quatre côtés, qui environne la cour qui est au milieu. *Domus quadrata*.

On dit en termes de Manège, travailler en *carré*, quand, au lieu de conduire le cheval en rond au-

tour du pilier, on le mène par quatre ligne droites, qui forment un *carre*, tournant la main à chacun des angles. *Equum per quadrum agere.*

**CARRÉ au piquet**, se dit quand on marque soixante-six avec quatre jetons, en sorte que cela fasse un *carre*. *Calculus, numerus in quadrum dispositus.* Le pere de Voiture avoit été fort grand joueur de piquet : il avoit accoutumé de dire qu'il tenoit la partie gagnée, quand il pouvoit attraper le *carre*, c'est-à-dire, soixante-six, qu'on marque avec quatre jetons en *carre*, d'où vient qu'on appelle encore aujourd'hui ce point-là parmi les Joueurs, le *carré de Voiture*. *Peliffon, Hist. de l'Acad. Fr. in-8o. p. 469 & p. 280 de l'edit. in-12 1730.*

**CARRÉ de toilette**, est un petit coffret *carré*, où les Dames mettent leurs essences, fards & pommades, qui servent à leur toilette. *Capsula mundi muliebris.*

**CARRÉ magique**. *Quadrans magicum*, est une disposition de certains nombres en *carre*, de manière que ceux d'une même file, & ceux d'un même rang, & ceux qui composent les deux diagonales étant ajoutés ensemble, fassent toujours une même somme, comme si on met au premier rang deux-cens soixante-seize, au second neuf-cens cinquante-un, au troisième quatre-cens trente-huit, de quelque côté qu'on assemble ces nombres, ils feront quinze. On l'appelle *magique*, parce que c'est un problème très-difficile. Bertinus en rapporte quantité d'exemples en de plus grands nombres. Dans les divers Ouvrages de Messieurs de l'Académie des Sciences, il y a un traité des *Carres Magiques*, par M. Frénicle; une table des *Carres Magiques* par le même.

**CARRÉ**, en termes d'Anatomie, se dit de trois muscles. Le second des quatre muscles du rayon s'appelle le *carré*, à cause de sa figure quadrangulaire; il prend son origine de la partie inférieure, & quasi externe du cubitus, & s'insère à la partie inférieure & quasi externe du radius. Ce muscle est placé proche le poignet sous les autres; il finit par un tendon aussi large que son principe, & conjointement avec le rond, il fait faire un mouvement demi-circulaire au radius. **DIONIS.** Le second muscle des abducteurs de la cuisse s'appelle aussi le *carré*, parce qu'il a quatre angles: il prend son origine de la partie latérale & externe de l'éminence de l'ischion, & va s'insérer à la partie postérieure & externe du grand trochantet. **ID.** Le muscle des lèvres appelé *montanus*, est aussi nommé *carré*. Voyez **MONTANUS.**

**CARRÉ**, *traîne* ou *traîneau*. Terme de Cordier. Bâti de charpente en forme de traîneau, sur le devant duquel s'élèvent deux foits montans pour supporter une traverse dans laquelle passent les manivelles qui servent à tordre les tortons ou à commettre la corde; on charge le *carre* de poids, pour que les tortons soient bien tendus quand on les commet.

**CARRÉ de cuir**, chez les Tanneurs & les Cordonniers; morceaux de cuir coupés par *carrés*. Un *carré* contient juste ce qu'il faut de cuir pour faire une paire de souliers. On l'appelle aussi *tableau*, & l'on dit des Cordonniers qui se pourvoient de cette manière, parce qu'ils ne sont pas en état d'acheter des cuirs entiers, qu'ils *vont au tableau*.

**CARRÉ**, ÉE adj. Qui est d'une figure à quatre côtés perpendiculaires l'un à l'autre & égaux entr'eux. Cette cour n'est pas bien *carrée*. Ce jardin est parfaitement *carré*.

**CARRÉ**, (*bonnet*) est un bonnet de Prêtre, d'Avocat, ou d'autre homme de robe, qui a quatre petites éminences sur la tête qu'on appelle *cornes*, par où on le prend. *Biretum quadratum.* Voyez **BONNET.**

**CARRÉ** (*nombre*). Terme de Géométrie. C'est le produit d'un nombre multiplié par lui-même. Quatre est un nombre *carré*; il est formé de deux multiplié par deux: neuf est un nombre *carré*, formé du nombre trois multiplié par lui-même: seize est un nombre *carré* formé de la multiplication de

quatre par quatre, &c. Ain. le nombre *carre* est un nombre qui résulte d'un autre nombre multiplié par lui-même.

Racine *carrée*, un nombre, qui étant multiplié par lui-même, fait un nombre *carré*, ou il y a autant d'unités en largeur, qu'en hauteur. *Radix quadrata.* Dix est la racine *carrée* de cent, parce que dix multiplié par dix, fait cent.

Homme *carre*, se dit de celui qui est gros & trapu, qui est large des épaules. *Hom. corpore crasso, r-pleto.* On dit aussi un visage *carre*, quand sa largeur égale presque sa hauteur.

Jeu de paume *carre*, est un jeu ordinaire, dont les murailles sont parallèles, & font un *carré-long*. On l'appelle un jeu *carré*, par opposition au jeu de dedans, où il y a un tambour. *Ludus quadratus Sphærisferii.*

La monnoie *carrée*, dont il est parlé dans les Nouvelles de Justinien, étoit une des quatre plus petites espèces qui eurent cours alors. Elle étoit ainsi nommée, parce qu'elle étoit *carrée*. Voyez la dissertation de M. Du Cange, *De inferioris avi Numismatibus.*

On appelle en termes de rhétorique une période *carrée*, une période de quatre membres, *quadrata periodus*: & par extension, on le dit de toute période nombreuse & bien soutenue, quoiqu'elle ne soit pas de quatre membres.

On appelle prose *carrée*, un style qui tient le milieu entre la prose ordinaire & les vers, & qui n'est ni l'un ni l'autre. On se sert ordinairement de la prose *carrée* dans les inscriptions & les épitaphes; c'est pourquoi on lui a aussi donné le nom de *style lapidaire*, parce que ces sortes d'ouvrages sont souvent gravés sur la pierre: mais comme ces monumens sont encore plus souvent gravés sur le cuivre, qui résiste davantage aux insultes du temps, le terme de prose *carrée* est aujourd'hui le plus commun.

Bataillon *carré*, est celui qui a autant de files que de rangs. *Agmen quadratum.* On l'appelle aussi *carré de terrain*, quand il occupe autant de terre en longueur qu'en hauteur. Voyez **BATAILLON.**

On appeloit à Rome une légion *carrée*, *legio quadrata*, celle qui étoit de quatre-cens hommes.

Bois *carré*, est le bois de charpente & de sciage, dont on fait des poutres & des solives. *Lignum quadratum.*

On appelle itoniquement un vendeur d'allumettes, un marchand de bois *carré*. *Sulfuratum propola.*

On dit proverbialement, juste & *carré* comme une flûte. On appelle aussi partie *carrée*, une partie de plaisir où il n'y a que deux hommes & deux femmes. *Societas quadrata.* On le dit de toute compagnie où l'on n'est que quatre hommes ou femmes, sans qu'il soit besoin qu'il y ait deux hommes & deux femmes.

**CARREAU**. s. m. Diminutif de carré, qui se dit d'une figure qui a quatre côtés, quoiqu'ils ne soient pas égaux, ni à angles droits, comme un *carreau* de vitres qui est quelquefois en losange. *Quadratum.* On dit une étoffe à petits *carreaux*, où il y a plusieurs petits carrés. Plier du linge par petits *carreaux*. Les Jardiniers divisent leurs parterres, ou jardins en *carreaux*. *Area.* Il y a un beau *carreau* de tulippes, c'est-à-dire une planche. *Carreau* de parterre, est une espace carré ou figuré avec une bordure de buis nain, rempli de fleurs ou de gazon, dans le compartiment d'un parterre de pièces coupées. Ce mot a été fait de *quadrellum*. **MÉNAGE.**

**CARREAU**, signifie aussi le pavé des chambres, des salles, des Eglises, de quelque matière & figure qu'il puisse être. *Quadratus later, laterculus.* Il y a des *carreaux* de marbre, de poterie, de fayence ou d'ais; il y en a de carrés, d'hexagones, &c.

En ce sens on dit au jeu de paume, une chassé à trois *carreaux*, à dix *carreaux*, lorsqu'une balle

est tombée sur le troisième ou le dixième *carreau*, & qu'elle fait chute.

**CARREAU**, se dit plus particulièrement du *carreau* de plancher, qui est de terre moalee & cuite, de différente grandeur & épaisseur suivant les lieux. Il y a de grand, de moyen & de petit *carreau*; le grand a huit ou dix pouces de largeur; le moyen en a six à sept, & le petit environ quatre. Il y a du *carreau* de figure carree: il y en a à pans; & celui-ci quelquefois est à six pans, quelquefois à huit.

☞ Jouer au *franc-carreau*, espèce de jeu où chaque joueur jette en l'air une pièce de monnaie, & où celui dont la pièce tombe le plus loin des bords du *carreau*, gagne le coup.

☞ On dit, coucher sur le *carreau*, pour dire hors du lit, sur le plancher.

☞ Mettre, jeter les meubles de quelqu'un sur le *carreau*, c'est-à-dire, dans la rue.

☞ Jeter, coucher quelqu'un sur le *carreau*, l'enrêner sur la place, mort ou blessé.

☞ Tant de Soldats sont restés sur le *carreau*, ont été tués sur la place.

**CARREAU vernissé**, est un grand *carreau* plombé, qu'on met dans les écuries, au-dessus des mangeoires des chevaux, ce qui les empêche de lécher le mur. *Quadratum Juniperi gummi illitum*. On fait aussi du petit *carreau vernissé* pour les compartimens.

**CARREAU de parquet**, est un petit ais carré. Il en faut plusieurs pour remplir la carcasse d'une feuille de parquet. *Quadratum tessellatum*.

On appelle *carreau de verre*, une pièce de verre carré, ☞ ou d'une autre figure, mise en plomb, ou retenue avec des pointes ou du papier, ou du mastic, dans les châssis d'une fenêtre. *Vitrum quadratum*.

**CARREAU de saïance**, ou de Hollande. Il sert à faire des foyers, & à revêtir les jambages de cheminée, & a ordinairement quatre pouces en carré. On l'emploie aussi à paver & à revêtir des grottes, des salles, des bains, &c.

**CARREAU**, signifie aussi un grand oreiller ou coussin carré que les personnes d'un certain rang font porter à l'Eglise pour se mettre à genoux plus commodément. *Pulvinus*. C'est une Dame à *carreau*, on lui porte le *carreau*. Un Auteur qui a fait les *Observations Eugénologiques*, c'est-à-dire, des observations sur la noblesse, imprimées à Cologne en 1678, trouve chez les Romains l'origine des *carreaux*, dont les Dames se servent dans les Eglises. Les Romains mettoient dans les temples des *carreaux* en forme de petits lits, ou plutôt de petits chars sur lesquels on plaçoit les statues des faux Dieux; & il prétend que l'ambition & la commodité ont fait usurper ce droit ou cette coutume au sexe.

On a aussi des *carreaux* dans les chambres pour s'asseoir ou s'accouder. Les Cavaliers étoient à ce bal aux pieds des Dames sur des *carreaux*.

Un *porte-carreau*, est un petit meuble de bois qui n'a d'autres piés que des pommes tournées, sur lequel on met des piles de *carreaux*.

**CARREAUX**, en termes de Marine, sont des rebords ou bandes de bois qui règnent par dehors sur le bordage du vaisseau en guise d'un cordon, qui lie & distingue les tillacs, & particulièrement ceux qui sont au-dessus de l'eau. On les appelle autrement *lices cintes*, ou *précintés*, ou *chaintes*. On donne le même nom de *carreaux* à certaines pièces de bois qui sont le haut des cotés d'une chaloupe.

**CARREAU**, en termes de Maçon, est une pierre de taille de médiocre grosseur, & qui a plus de largeur au parement, que de queue dans le mur. *Lapis sola superficie extima quadratus*. Il en faut deux ou trois pour faire une voie. Quand il n'y en a qu'un, on l'appelle *quartier*. Quand il y en a plus de deux ou trois, on dit *libes* ou *libage*.

**CARREAU**, est aussi un arme de trait, ou flèche carree, qu'on tiroit autrefois avec une arbalète. De-la sont venues, les expressions figurées, *carreaux* vengeurs de Jupiter *carreau* de la foudre, le trait ou la pierre qu'on croit être dans la foudre, qui blesse & qui tue. *Fulmen*. Voyez **TONNERRE**.

*Deja ces Tyrans inferfés  
Du haut de leurs monts entassés,  
Voyotent le Ciel comme leur proie;  
Quand d'un effort impetueux,  
Le carreau s'elance... & foudroie  
Ces colosses prejompueux.* ANONY.

**CARREAU**, chez les Tailleurs, se dit d'un fer plat & pointu par un bout, qu'on fait chauffer, & qu'on passe sur les coutures pour aplatir les rentrures.

☞ Il y a aussi des *carreaux* de Blanchisseuses, différens des *carreaux* des Tailleurs, en ce qu'ils sont arrondis par la partie antérieure, & que la platine est fort unie.

**CARREAU**, chez les Marchands de poisson, se dit des brochets qui sont les plus gros, qu'ils appellent un brochet *carreau*. *Lucius crassior & amplior*.

**CARREAUX** se dit aussi chez les ouvriers qui emploient le fer, des grosses limes ☞ carrées, triangulaires, ou méplates, dont on se sert pour enlever au fer les inégalités de la forge; ce qui s'appelle dégrossir. *Lima crassior & quadrata*. Les gros *carreaux* & gros *demi-carreaux* servent à ebaucher le fer. Les *carreaux* doux & *demi-carreaux* sont des limes dont la taille est moins rude, & qui servent pour les ouvrages dont le dégrossissage est moins considérable.

**CARREAU** se dit aussi au jeu de cartes, des figures rouges, marquées en losange. *Folium lusorium rhombo coloris rubri pictum*. Le Roi, la Dame de *carreau*. Il a une queue majeure en *carreau*.

On dit proverbialement & basement d'un homme qui a vomé, qu'il a jeté du cœur sur du *carreau*. On dit aussi pour mépriser quelqu'un, que c'est un valet de *carreau*.

**CARREAU**, terme d'ancien monnoyage, lorsqu'on fabriquoit les espèces au marteau. Il se dit des pièces d'or ou d'argent qu'on taille pour fabriquer les espèces. *Nummaria massula, monetaria tessella*. La première façon qu'on donne en la fabrique des monnoies au marteau, est de tailler les *carreaux*, c'est-à-dire, couper les lingots, ou limes d'or ou d'argent, en petits morceaux carrés avec de grandes cisôires. La seconde façon, est de battre ou frapper les *carreaux*; ce qui se fait par un habile ouvrier sur une enclume oblongue qui est sur son banc dans sa fournaise. Sa troisième façon est de recuire les *carreaux*; & la quatrième de les ajuster, approcher ou rebâtir, pour les rendre de leur juste poids, & enlever les rehauts & flatir, eslaizer & boicer, qui sont les cinq, six, sept & huitième façon qu'on leur donne, après lesquelles les *carreaux* s'appellent *flins* ou *espèces*.

**CARREAU**. Terme de Commerce. Mesure comme une aune. C'est peut-être aussi un drap plié en carré. **BOREL**, **Pathelin**.

*Or ça, montrez ces carreaux,*

**CARREAU**. On donnoit encore autrefois ce nom aux grosses pierres qu'on jetoit dans les villes avec les mangoneaux; de *carrus*, parce que chacune chargeoit un char; ou de leur forme carrée. **Caitou**, en Languedoc, est la même chose que *carreau* & pierre; qui vient de quaire, c'est-à-dire angle, ou de *quadratum*. **BOREL**. **Ovide MS**.

**CARREAU**. Terme de Médecine. Sorte d'opilation qui presse l'estomac, la poitrine, & qui rend le ventre dur & tendu. Les enfans sont plus sujets au *carreau* que les grandes personnes.

**CARREE FINE**, **CARREE FORTE**. Ce sont deux

diverses espèces d'ardoises qui se taillent dans les ardoisières d'Anjou.

**CARREFOUR.** f. m. Lieu où aboutissent & se croissent plusieurs rues & chemins. *Computum, trivium*. On fustige les criminels dans les places publiques, & dans les *carrefours*. Les publications à son de trompe se font dans les *carrefours*.

Ce mot vient de *quatre fourc*, parce que *fourc* signifioit autrefois un *angle aigu*, comme celui que font les doigts l'un à l'égard de l'autre; d'où a été fait aussi le mot de *fourche*. Les Latins l'ont appelé *quadrivium, ubi quatuor viae conveniunt*; & *trivium*, l'endroit où aboutissent trois rues, trois chemins. *Compita frequentia*. *Carrefours* remplis de peuple. Perse appelle *compita ramosa* des *carrefours* d'où sortent plusieurs rues; & *compita pertusa*, l'endroit dans un bois d'où l'on voit plusieurs avenues.

On appelle aussi *carrefour*, en jardinage, la rencontre de quatre allées dans un bois; ce qui imite l'issue de quatre rues dans une ville. On peut les faire circulaires ou carrées, en retranchant les encoignures, pour les agrandir, & leur donner plus de grâce.

**CARRÉGER.** v. n. Terme de Marine. C'est sur la Méditerranée ce que *louvier* ou *louvoyer* signifie sur l'Océan; c'est-à-dire, prendre & courir plusieurs bordées, en voguant tantôt à droite & tantôt à gauche. On est obligé de *carreger*, quand on a le vent contraire, afin d'avancer un peu; ou du moins de se conserver dans le même parage.

**CARRELAGE.** f. m. Action d'appliquer des carreaux, de terre cuite, de marbre, ou d'autre matière; ouvrage de celui qui les pose. *Stratura*. La toiture de *carrelage* coûte tant.

On le dit aussi du carreau, & de ce qu'il en coûte pour le faire poser. *Pavimentum*. Il m'en a tant coûté pour le *carrelage* de ma chambre.

**CARRELER.** v. a. Paver une chambre, ou autre lieu de carreaux de terre, de faïence, de marbre. *Cubiculum sternere à lateribus, faventiâ, marmore; pavimentare*. *Carreler* une chambre de grands, de petits carreaux, de pierre de liais, &c.

On disoit autrefois *carreler* des fouliers, les remonter.

**CARRELÉ,** ÉE. part. & adj. *Stratus*. Un plancher, une chambre *carrelée*.

**CARRELÉ.** adj. Pris substantivement, espèce d'étoffe composée comme le cannelé, de quarante portées de chaînes un peu plus ou un peu moins, & d'un pareil nombre de portées de poil.

**CARRELET.** f. m. Grande aiguille à quatre carnes ou côtés, dont se servent les Savetiers, Selliers, & autres qui travaillent en cuir. *Acus quadrata*.

**CARRELET.** Poisson de mer fort plat, taillé en losange, comme le turbot. Il est blanc d'un côté, & grisâtre de l'autre, avec de petites taches rouges. Ce poisson est appelé par quelques-uns *plie*, quand il est grand, & *carrelet*, quand il est petit. En latin *quadratulus*.

Rondelet prétend avec raison que le *carrelet* & la *plie* sont deux espèces du même genre, qui se ressemblent beaucoup, mais qui diffèrent cependant en ce que la figure du *carrelet* approche plus du carré que la *plie*, d'où lui vient son nom, & que sa face supérieure est parsemée de taches rousses.

**CARRELET.** Terme de Pharmacie. C'est un instrument de bois fait en carré, ayant aux quatre coins des pointes de clous pour y attacher un blanchet, par lequel on passe quelque liqueur.

**CARRELET.** Terme de Chapelier. Espèce de petite carde sans manche, dont les pointes sont de fil très-fin, qui sert aux Chapeliers à tirer le poil des chapeaux: ce qu'ils appellent, tirer le chapeau à poil.

**CARRELET.** Outil d'acier, taillé en triangle, dont les Tabletiers-Peigniers se servent pour amorcer les dents de leurs peignes, c'est-à-dire, pour les ouvrir.

**CARRELET.** Terme de Chirurgie. *Acus quadrata*. C'est une aiguille droite, longue de deux ou trois pou-

ces, ronde dans son corps, carrée du côté de la pointe, dont les angles sont adoucis & ne coupent point. On s'en sert pour percer l'épiploon, & faire la ligature du cordon des vaisseaux spermatiques.

Les Selliers, Cordonniers, &c. se servent aussi d'une grande aiguille à quatre angles, nommée *carrelet*, pour coudre les cuirs foibles & minces.

Les Cordonniers se servent encore d'un *carrelet* à renverser, qui est une aiguille un peu courbée, pour faire la trépointe du derrière du soulier.

**CARRELET.** Terme de pêche. Sorte de filet dont on se sert pour prendre le poisson. Prendre du poisson au *carrelet*, avec un *carrelet*.

**CARRELETTE.** f. m. Lime qui sert à limer & polir le fer. Grandes *carrelettes*. Les petites *carrelettes* sont des limes douces.

**CARRELEUR.** f. m. Ouvrier qui pave avec des carreaux, ainsi que le maître qui entreprend les ouvrages de carrelage. *Artifex sternendi pavimenti à lateribus*.

**CARRELURE.** f. f. Application des carreaux sur le plancher d'une chambre. *Stratura*. Il a tant coûté pour la *carrelure* de cette maison. On dit *carrelage*.

**CARRELURE** ne se dit plus que des semelles neuves qu'on met à de vieux fouliers, à de vieilles bottes. *Veterum calceamentorum instauratio, calceorum sartura*. Il faut une *carrelure* à ces bottes.

On dit figurément & basèment, une *carrelure* de ventre, pour dire un bon repas. Le temps qui se passa jusqu'au souper me parut un siècle, tant j'avois besoin d'une bonne *carrelure* de ventre. ABL.

**CARRÈMENT.** adv. En carré, à angle droit. On ne le dit guère que dans ces phrases. Couper quelque chose *carrement*. Tracer un plan *carrement*. Planter *carrement*.

**CARRER.** v. a. Réduire en carré, donner une figure carrée à quelque chose que ce soit. *Quadrare*. *Carrer* un bloc de marbre.

En Charpenterie, *carrer* une poutre, c'est l'équarrir.

En Arithmétique & en Algèbre, *carrer* un nombre, c'est le multiplier par lui-même. *Carrer* le nombre quatre, c'est multiplier quatre par quatre, pour avoir le produit 16, carré de quatre.

En Géométrie, *carrer* une figure, c'est trouver un carré dont la surface soit égale à l'aire du plan proposé, réduire en carré une autre figure. *Quadrare*. On peut aisément *carrer* un triangle, & toute autre figure rectiligne. Le grand problème de la Géométrie, est de *carrer* un cercle, une ellipse, une parabole, & toute autre figure curviligne, c'est-à-dire, faire un carré qui leur soit parfaitement égal. Voyez QUADRATURE.

On dit avec le pronom personnel, se *carrer*; pour dire, marcher avec affectation, d'une manière qui marque l'arrogance. Voyez comme il se *carre*. *Subnixis alis se inferre, ansatum ambulare, efferre se magnificè*. On ne le dit que dans le style familier.

**CARRET.** f. m. Chez les Cordiers, fil de *carret* gros fil qui sert à faire les cordages.

**CARRET.** Terme de Marine, qui se dit d'un fil tiré d'un des cordons de quelque vieux cable coupé par pièces, qui est de grand usage pour raccommoder les manœuvres. *Funiculus*.

**CARRET,** est aussi un nom que donnent les Marchands à l'écaille de tortue. *Testudinis putamina*.

On donne encore ce nom à une des trois espèces de tortues, qui est la seule dont l'écaille soit utile. Sa chair est un purgatif très-violent. Les deux autres espèces de tortues, sont la tortue franche ou verte, dont la chair est délicate à manger, & la coanne, qui est la plus grande de toutes, mais dont la chair ni l'écaille ne valent rien. Le *carret* est la plus petite des espèces de tortues; & c'est de son nom que les Marchands ont appelé l'écaille de tortue *carret*.



**CARRHES.** Nom ancien de plusieurs villes en Orient. *Carrhae, Carrhes*, ville de l'Arabie proche de la mer, est, à ce que l'on croit, celle qui se nomme aujourd'hui Héren. *Carrhes*, ville de Mésopotamie, aujourd'hui du Diarbeck, est l'ancienne 777, *Haran* ou *Charan*, séjour de Tharé & d'Abraham, dont il est parlé, *Gen. XII, 31*, & *Act. VIII, 2*. Ptolomée la place à quarante milles d'Édessa: d'autres sur le fleuve Chaboras; & d'autres sur le Charra. C'est à *Carrhes* que Crassus fut défait par les Parthes, & que Caracalle fut tué. *Carrhes* eut depuis un Evêché suffragant d'Édessa. Voy. Bochart *Phaleg Liv. I, c. 14, p. 107*.

**CARRICK.** Province de l'Ecosse méridionale, entre celle de Kyle au nord & celle de Galloway au midi.

**CARRIER.** f. m. Ouvrier qui tire & qui coupe la pierre des carrières. *Latomus, lapicida*. On le dit aussi des Marchands de pierre, & ou de l'Entrepreneur qui fait ouvrir une carrière pour en tirer de la pierre.

**CARRIÈRE.** f. f. Lieu creusé en terre pour en tirer la pierre. *Lapidicina*. On ne peut pas bâtir sur ce terrain, il est creux, on y a fouillé des carrières. Une carrière de marbre, de jaspe, de pierre de Saint Louis, de Tonnerre, &c. On les distingue par la matière que l'on en tire. Les carrières d'où on tire le marbre, s'appellent *marbrières*: & celles d'où on tire la pierre, *pierrrières*, & celles d'où l'on tire l'ardoise, *ardoisères*, quelquefois *pierrrières*, comme en Anjou. Il y a des carrières où on trouve deux cioux, ou bancs de ciel, à 12 ou 15 pieds au dessus l'un de l'autre, comme a remarqué Blondel.

Ce mot vient de *carreaux*, ou grosses pierres qu'on tire des carrières, qu'on a appelé en latin *Quadraria*, ou *carreraria*.

On dit figurément & proverbialement, qu'un homme a une carrière dans la vieillesse, quand après en avoir tiré quelques pierres, il s'y en engendre de nouvelles.

Les Botanistes appellent aussi dans une poire, la carrière, cette partie où s'amassent plusieurs petits nœuds pierreux, qui vers le centre du fruit semblent ne former qu'une pierre. Cette carrière, ces nœuds se forment, non-seulement dans le centre, mais encore dans la chair de la poire, principalement de celles qu'on appelle poires d'estrangeillon. M. Grew, dans son *Anatomie des Plantes*, dit que ces nœuds ne sont autre chose que plusieurs parties du suc endurcies & coagulées de la même manière que celles qu'on voit souvent dans les urines, dans les tonneaux de vin & dans plusieurs autres liqueurs, par la précipitation que cause quelquefois le mélange & la force des sucs qui se trouvent dans les corps ligneux & dans le parenchyme, qui agissent les uns sur les autres.

**CARRIERE.** Terme de Coutumes. Chemin large de huit pieds, où l'on peut mener charrette l'une après l'autre, & bétail en cordel & non autrement.

**CARRIÈRE**, en termes de Manège, signifie un lieu fermé de barrières où l'on entre pour courir la bague & la course même du cheval. On le dit généralement d'un parc destiné aux exercices d'un homme de cheval. *Stadium curvatum, Hippodromus*. Il a fourni sa carrière. Il a bronché au milieu de la carrière, sitôt qu'il est entré dans la carrière. Ce cheval a une certaine carrière tride, c'est-à-dire, il galope fort vite.

On dit qu'un cheval a bien fourni sa carrière, pour dire, qu'il a bien fait la course qu'on vouloit qu'il fit.

En Fauconnerie on appelle carrière, la montée de l'oiseau d'environ 60 toises. S'il monte plus ou moins, on dit *double carrière* ou *semi-carrière*.

Dans les cirques anciens on appeloit carrière, le chemin que devoient faire les biges, ou quadriges, c'est-à-dire, les chariots à deux ou à quatre chevaux, qu'on faisoit courir à toute bride jus-

qu'aux bornes du stade, pour remporter les prix. On dit figurément ouvrir à quelqu'un une carrière, une belle carrière, lui donner occasion de faire briller ses talens. Cet événement lui a ouvert une belle carrière.

Donner carrière à son esprit, se laisser emporter à son génie, se laisser aller à l'envie qu'on a de dire certaines choses. Cicéron pouvoit donner une libre carrière à son esprit, & employer l'art de persuader dans toute son étendue. P. RAP.

Courir la carrière, s'exercer à quelque chose. Ils courent tous deux la même carrière.

O vous donc, qui brûlant d'une ardeur périlleuse,  
Couvrez du bel esprit la carrière épineuse. BOIL.

Se donner carrière, signifie aussi se livrer à la joie, se laisser emporter à l'envie, au plaisir que l'on a de faire ou de dire quelque chose. On dit dans le même sens se, donner carrière aux dépens de quelqu'un, s'en divertir par des railleries.

**CARRIÈRE**, se dit encore figurément du cours de la vie, & du temps qu'on passe dans quelque fonction, dans l'exercice de quelque charge, *Curriculum, cursus, stadium*. Ce saint homme a fourni sa carrière, a passé sa vie dans les exercices de piété. Le prix nous attend au bout de la carrière. Cet Ambassadeur a fourni sa carrière, a achevé sa négociation avec succès. Sa carrière, qui pouvoit être plus longue, ne pouvoit être ni plus belle, ni plus glorieuse. PATRU.

On dit proverbialement, qu'on a fait passer carrière à quelqu'un; pour dire, qu'on lui a fait faire quelque chose haut la main & malgré lui.

On le dit poétiquement, du mouvement périodique des astres. Les astres commencent leur carrière quand ils se lèvent. Ils finissent leur carrière quand ils se couchent.

Avant que le soleil commence sa carrière,  
Et que l'aurore au monde annonce son retour.

Ce mot vient de *carrera*, de la basse latinité, qui est aussi espagnol, & qui a été fait de *carra*, comme qui diroit chemin de charrette. MEN. Ou bien il vient de *quadraria* ou *quadrataria*, à *quadris vel quadratis lapidibus*. BOREL le derive de charrière, vieux mot François, rue par où peut passer une charrette.

CARRILLON. }  
CARRILLONNER. } Voyez  
CARRILLONEUR. } CARILLON.  
CARILLONNER.  
CARILLONNEUR.

**CARRIOTTE.** f. f. Fruit du Palmier qu'on appelle communément *datté*. *Palma, palmula, palma pomum*.

**CARROSSE.** f. m. Voiture commode pour aller par la ville & à la campagne. *Rheda, currus, petoritum, carpentum, essedum*. C'est un vaisseau propre à tenir plusieurs personnes, suspendu avec de grosses courroies sur quatre moutons, posé sur un train à quatre roues. Ses parties sont le train, le bateau, l'impériale, les quenouilles, les fonds, les portières, les mantelets, les gouttières. Teissier, dans ses *Eloges des Hommes illustres*, remarque que du temps de François I, il n'y avoit à Paris que deux carrosses, celui de la Reine, & celui de Diane, fille naturelle d'Henri II, & que le premier des Seigneurs de la Cour qui en eut un, fut Jean de Laval de Bois-Dauphin, qui, ne pouvant se tenir à cheval à cause de son excessive grosseur, fut contraint de se servir de cette voiture. Les Ducs & Pairs ont le privilège d'entrer en carrosse dans le Louvre; & les Duchesses, de mettre des houlles sur leurs carrosses.

Ménage derive ce mot de *carruca*, ou *carrucha*, qui se trouve ainsi écrit dans les Pandectes de Florence. On trouve *carroccium*, pour un char de guerre, *Acta SS. Maii, Tome VII, p. 39. D.* Le mot

*carrosse* vient de *carrus, carrum*. Schrieck fait venir le nom François *carrosse*, & le mot latin *carrum*, de l'hébreu *כרי*, *carots, plaustrum, chariot*.

Un *carrosse coupé*, est un *carrosse* qui n'a qu'un fond sur le derrière, & qui n'a tout au plus sur le devant qu'un strapontin. *Currus accifus*. Un *carrosse à glaces*, c'est celui qui est garni de glaces. *Laminis cristallinis instructus, ornatus*. Un *carrosse drapé*, est un *carrosse* de deuil, garni de drap dehors & dedans. *Pullatis intra extraque pannis opertus*. L'attelage d'un *carrosse*, s'entend de six chevaux avec un volontaire, pour servir à la place de quelqu'un des autres à qui il arriveroit quelque accident. Ce Prince a trois attelages de *carrosse*. L'attelage ordinaire n'est que de deux chevaux.

*D'où vient cet embarras, ces carrosses de file ? Quel spectacle nouveau fait accourir la ville ?* VILL.

On appelle un homme à *carrosse*, une Dame à *carrosse*, ceux qui se distinguent du peuple par l'équipage d'un *carrosse* qu'ils entretiennent, qui font rouler *carrosse*. La sottise de l'esprit humain est telle, qu'il n'y a rien qui ne lui serve à aggrandir l'idée qu'il a de lui-même ; & si l'on y prend garde, il s'estime davantage à cheval, ou en *carrosse*, qu'à pied. P. ROYAL.

Les *carrosses* de louage sont de deux sortes. Les *carrosses* de remise & les *carrosses* de places, appelés communément Fiactes. Ces derniers à Paris ne sont pas si propres que les *carrosses* de remise. On les appelle *carrosses* de places, parce qu'on les trouve sur les places publiques à Paris, où ils attendent qu'on les loue ; & les autres, *carrosses* de remise, parce qu'ils ne sont point sur les places. Pour le nom de Fiacre, il vient du nom de celui qui a établi ces *carrosses*, & les a le premier fournis au public à Paris, & qui se nommoit Fiacre.

Il y a aussi des *carrosses* publics pour aller d'une ville à une autre. Voyez VOITURE PUBLIQUE.

Les Historiens, & sur-tout ceux d'Italie, ont appelé *carrosse*, le principal étendard d'une armée, qui étoit attaché à un arbre gros comme un grand mât, avec des cables, sur un chariot couvert d'écarlate, & tiré par quatre paires de bœufs caparaçonnés & couverts de satin blanc avec une croix rouge sur le milieu. Il avoit au haut une croix d'or fort brillante, & l'étendard étoit blanc chargé d'une croix rouge. Personne n'osoit prendre la fuite, tant qu'ils subsistoit debout. Il étoit à la garde d'un Capitaine, avec huit Trompettes & huit soldats d'élite, & il y avoit un Aumônier qui disoit tous les jours la Messe auprès. Les Auteurs en attribuent l'invention à Héribert, Archevêque de Milan vers l'an 1124. L'Empereur Othon IV, avoit un semblable *carrosse*. Plusieurs autres Princes en ont eu aussi, comme les Rois de Hongrie, & même les Sarrazins.

On appelle proverbialement un cheval de *carrosse*, un homme sans esprit, grossier & brutal.

CARROSSIER. f. m. Ouvrier qui fait & qui vend des *carrosses*. *Rhedarum opifex*. Ceux de ce métier sont plus connus sous le nom de Selliers. Dans leurs statuts ils ont la qualité de *Selliers, Lormiers, Carrossiers* ; & ils font à Paris un corps séparé d'avec les Bourreliers.

On appelle encore *carrossier*, un cheval propre pour le *carrosse*, principalement quand il n'est bon qu'à cet usage. Ce cheval est trop haut & trop matériel pour faire un cheval de maître, il n'est bon qu'à faire un *carrossier*. Il étoit monté sur un grand *carrossier* qui le secouoit d'une étrange manière.

CARROUBE ou CARROBE. Voyez CAROUGE.

CARROUBLE. f. m. Baudelot dans son histoire de Ptolémée Aulète, p. 102, donne ce nom pour un nom de poisson. Je ne l'ai point trouvé ailleurs, & je ne fais quel poisson ce peut-être.

CARROUS. Voyez CARROUSSE. C'est la même chose, si ce n'est que *carrous* n'est plus en usage.

CARROUSEL. f. m. Course de chariots & de chevaux,

fête magnifique que font des Princes, ou des grands Seigneurs pour quelque réjouissance publique ; comme aux mariages, aux entrées des Rois, &c. *Ludus equestris*. Elle consiste en une cavalcade de plusieurs Seigneurs superbement vêtus, & équipés à la manière des anciens Chevaliers, qui sont divisés en quadrilles. Ils se rendent à quelque place publique, où ils font des courses de bagues, des joutes, tournois & autres exercices convenables à la Noblesse. On y ajoute quelquefois des charriots de triomphe, des machines, des danses, des courses de chevaux, &c. & c'est de-là que ces fêtes ont pris leur nom. Les Maures y introduisirent les chiffres & les livrées, dont il ornèrent leurs armes & les houffes de leurs chevaux, avec plusieurs applications mystérieuses. Les Goths & les Allemands y ajoutèrent l'usage des cimiers, des massés de héron & des aigrettes. La plupart des machines sont des inventions des Italiens.

Ces combats, qui tenoient de l'ancienne Chevalerie, prirent la place des Joutes & des Tournois sous le regne de Henri IV. Depuis Louis XIV, ils ont cessé d'être de mode.

On appelle aussi *carrousel*, le lieu, la place où l'on a fait un *carrousel*.

Ce mot vient de l'italien *carrofello*, diminutif de *carro*. MEN. Le P. François Ménétrier Jésuite, a écrit des *carroufels*, des joutes & des tournois. Il y décrit la pompe ou la marche des *carroufels*, le lieu ou la carrière des *carroufels*, les sujets des *carroufels*, les machines des *carroufels*, les récits & l'harmonie des *carroufels*, les personnes qui entrent dans la pompe des *carroufels*, les comparés, & toutes les actions ordinaires des *carroufels*.

Tertullien en son livre des *Speâcles*, attribue à Circé l'invention des *carroufels*, & veut qu'elle ait été la première à dresser le cirque & des courses en l'honneur du Soleil son pere. De sorte que quelques-uns croient que ce mot vient de *carrus solis*, ou de *caro del sole*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient des chars & *carrosses* qu'on y menoit.

CARROUSSE. f. f. Bonne chère qu'on fait en buvant ; & en se réjouissant. *Larga & hilaris compositio*. Ils ont été trois jours chez un tel à faire *carrousse*. Ce mot est populaire & vient de l'allemand *garhaus*, qui veut dire, *tout vuide* ; on sous-entend le verre ; d'où on a fait depuis *carrous*, & puis *carrousse*. MEN. BOREL le dérivent de *καρζ*, *gaudium*.

CARROY. f. m. Vieux mot, qui se trouve dans Marot. Place publique, grande & spacieuse où peuvent aller & venir les cars ou les carres, c'est-à-dire, les chars ou chariots. *Forum*.

Quand fut en plein carroy  
Sur un haut lieu se mit en bel arroy. MAROT.

CARRUCHEN. f. m. Espèce de petite carpe qu'on a apportée depuis peu de Hambourg en Angleterre. *Hist. de l'Acad. des Sc. 1742, 31.*

CARRURE. f. f. La largeur du dos par les épaules & un peu au-dessus. Voila un homme d'une belle carrure Les Tailleurs se servent de ce mot en parlant de la taille d'un pourpoint, ou d'un corps de jupe, qui se dit particulièrement de l'espace qui est entre les deux épaules. *Spatium inter humeros interjectum*. On dit *carrure* de devant, *carrure* de derrière.

CARS. Ville d'Asie dans l'Arménie, vers les sources de l'Euphrate & les frontières de la Géorgie.

CARSAYE. f. f. ou CRESEAU. f. m. Etoffe qui se fabrique en Angleterre.

CARSE. f. f. Mesure. Voyez CARRE.

CARSISTE. Voyez CARCISTE.

CARTAGE. Voyez CARTIAGE.

CARTAGER. v. n. Mot qui n'est en usage que dans l'Orléannois, pour signifier, donner à la vigne un quatrième labour. Cette quatrième façon devient nécessaire, quand la vigne a été fumée depuis la dernière recolte, principalement si l'année a été pluvieuse, à cause des herbes que le fumier & les pluies fréquentes font pousser.

CARTAHU. f. m. Terme de Marine. C'est une Ma-

navre passée dans une poulie au haut des mâts, pour hisser les autres manœuvres, ou autre chose.

**CARTAMA**, Ville d'Espagne, au Royaume de Grenade, environ à trois lieues de Malaga, sur la rivière de Guadaljose.

**CARTAME** ou **CARTHAME**. f. m. *Carthamum officinarum*, sive *tenicus sativus*. Plante annuelle à fleurons; ainsi nommée à cause de sa qualité purgative. Sa racine est menue, & quelquefois se divise en plusieurs menus bras. Elle ne pousse qu'une seule tige, haute de deux pieds environ, arrondie, branchue à son extrémité, & chargée de feuilles alternes, lisses, nerveuses, longues de deux pouces sur demi pouce de largeur, pointue à leur extrémité, plus larges à leur base, & un peu épineuses sur leurs bords. Ses branches sont terminées par des têtes grosses comme des noix, composées de plusieurs écailles assez larges, pointues, & de couleur pareille à celle des feuilles. Les fleurons qu'enferment ces têtes sont d'un beau jaune qui rougit en se desséchant. Chaque fleuron est porté par un embryon qui devient une semence blanche, faite en forme de coin, plus grosse qu'un grain d'orge, & qui n'est point chargée d'aigrettes. Cette semence dépouillée de sa peau extérieure est purgative, & sert de base aux tablettes diacarthami. Cette même semence se donne aux perroquets; d'où lui vient le nom de *semence de perroquet*. Sa fleur est employée comme le vrai safran, d'où vient le titre de *saffranum*, ou safran bâtard. On l'emploie dans les teintures de laine & de soie. Voyez SAFFRAN BÂTARD.

Ce mot vient de *caten*, qui, chez les Mores, signifie la même plante, ou du grec *καθαίρειν*, purger; car cette plante est purgative.

**CARTAMY**. f. m. Drogue ou semence employée dans les tarifs.

**CARTAUT**. Voyez QUARTAUT.

**CARTAUX**. f. m. pl. Sur mer on appelle *cartaux* les cartes marines. *Tabulae nauticae*, ou *maritima*.

**CARTAYER**. v. n. Terme de Cocher & de Charretier. Conduire une voiture de manière que les roues soient entre les ornières & les ruisseaux, & non dedans, ce qui soulage les chevaux. Il y a de l'adresse & quelquefois du danger à *cartayer*. On prononce *carteyer*. On dit aussi *quarter* & *quarteroyer*.

**CARTE**. f. f. Papier. *Charta*. Il n'est plus en usage que dans cette phrase, donner la *carte* blanche à quelqu'un, ou donner *carte* blanche; pour dire, lui donner un papier blanc signé pour le remplir de ce qu'il lui plaira.

On le dit aussi au figuré, pour dire; se soumettre à toutes les conditions qu'un autre nous voudra imposer; lui laisser la liberté entière de faire ce qu'il lui plaira, dans une affaire qu'on lui propose, ou dont on le charge. On dit, avoir *carte* blanche, de celui à qui on la donne. Dans l'art militaire, dire qu'un Général a *carte* blanche, c'est dire qu'il peut attaquer l'ennemi sans avoir besoin d'ordres particuliers, sans en avertir la Cour auparavant.

**CARTE**, se dit aussi du mémoire de la dépense d'un repas, chez un Traiteur. Apportez la *carte*.

**CARTE**, signifie en général le *carton* dont se servent les Artificiers. Ils en désignent l'épaisseur par le nombre des feuilles de gros papier gris dont il est composé: ainsi l'on dit de la *carte* en deux, trois, quatre ou cinq, sans y ajouter le mot de feuilles, qui est sous-entendu chez eux & chez les Marchands qui les vendent. On désigne les petites *cartes*, en les appelant *cartes* à jouer, & le gros carton plus roide & moins propre au moulage, qui doit être flexible, s'appelle *carte-lisse*.

**CARTE**, est aussi une grande feuille de papier ou plusieurs feuilles collées ensemble, sur lesquelles on a tracé, dépeint ou gravé la représentation du monde, ou de ses parties. *Tabula*. Les *cartes*

géographiques, contiennent la description des terres; les hydrographiques, celle de la mer; les chorographiques, celle d'une région; les topographiques, celle de quelques lieux particuliers.

Hévélius a fait le premier des *cartes* géographiques, qui contiennent la description des figures qui apparoissent dans la lune. La *carte* universelle, qui représente toute la surface de la terre ou les deux hémisphères, s'appelle *mappemonde*. *Totius orbis in tabula descriptio*. On dit aussi des *cartes* cosmographiques; pour dire, la description du monde. La *carte* particulière est celle qui représente quelques pays particuliers, ou quelques portions de pays. On a trouvé l'invention de faire des *cartes* topographiques fort exactes, en faisant des observations avec des instrumens garnis d'alidades en deux stations. Le premier qui en a écrit, a été Philippe d'Amfrie, Tailleur général des monnoies de France en 1597 & les PP. Jean-François Schot & Pardies, Jésuites, comme a rapporté le sieur Comiers en son *Traité des Lunettes*. On prétend que Sésostris, premier Roi d'Egypte, qui se rendit redoutable par les armes, fut aussi le premier des hommes qui inventa les *cartes* géographiques, pour faire connoître l'étendue de ses conquêtes.

**CARTE Marine** ou *Hydrographique*, est la projection de quelques parties de la mer sur un plan, pour l'usage des Navigateurs: c'est une *carte* où l'on prend peu de soin de marquer les villes qui sont en terre ferme; mais on y décrit exactement la mer, les côtes, les ports, les rochers, les îles, les bancs de sable, les sèches & les golfes. *Marina*, *nautica tabula*. On y décrit aussi, outre les longitudes & latitudes, les lignes des rhumbs des vents. On y marque les méridiens en lignes parallèles; ce qui est sujet à beaucoup d'erreurs. On se sert sur la méditerranée de *cartes* par routes & distances. Elles n'ont point d'autres lignes que celles des rhumbs des vents; & une seule échelle, qui se mesure par milles. Les matelots ont des *cartes* au point plat, au point commun, qui sont les ordinaires; d'autres au point réduit, quand les degrés de latitude, c'est-à-dire, les degrés qui courent nord & sud, sont tous inégaux entr'eux, plus petits auprès de l'équateur, & plus grands à mesure qu'ils s'approchent des poles; ce qui arrive, lorsque la projection de la *carte* est telle, que le pole y sert de centre, & que les rayons en marquent les méridiens.

**CARTE plate**, est une *carte* qui représente une moyenne étendue, comme sont les côtes; qui ont une échelle de lieues, & de plus les degrés de latitude marqués sur leurs côtés parallèles au méridien. Plus les *cartes* sont à grands points, c'est-à-dire, plus elles sont grandes à proportion du terrain qu'elles représentent, plus elles sont parfaites.

On appelle *cartes réduites*, celles où les degrés de latitude vont en augmentant de l'équateur vers les poles, en raison des sécantes. Ainsi, prenant pour un degré de l'équateur, & pour le premier degré de latitude, ou le rayon entier, ou une partie aliquote quelconque de ce rayon, on prend pour le second degré de latitude la sécante d'un degré, ou la partie aliquote semblable de cette sécante. Pour le 3<sup>e</sup> degré, on prend la sécante de deux degrés, ou la partie aliquote semblable, & ainsi de suite.

Lorsque l'on veut avoir une *carte* à plus grand point, on prend pour 30 minutes de latitude, ou pour 30 minutes de l'équateur, un rayon de cercle, ou une partie aliquote quelconque de ce rayon: pour un degré de latitude, on ajoute de suite la sécante de 30 minutes. Pour le second degré de latitude, on ajoute la sécante de 30' ou les parties aliquotes semblables de ces sécantes, & ainsi de suite. C'est absolument la même construction pour les échelles de latitude. Dans les *cartes* au plus grand point, comme celles du *Neptune François*,

au lieu de prendre les sécantes de degré en degré, ou de demi-degré en demi-degré, on les prend de 10 minutes en 10 minutes, & même plus près à près; & tous les Auteurs conviennent que les *cartes* réduites & les échelles de latitude, sont d'autant meilleures, que l'on prend de suite de plus petits arcs. DE LAGNY, *Acad. des Sciences*, 1703, p. 96, 97. On dit que les *cartes* sont réduites en grand ou en petit point, suivant que la division des degrés est faite en un plus grand ou en un plus petit nombre de parties. Snellius est le premier Auteur des *cartes* réduites.

**CARTE de Mercator**, ainsi nommée de Mercator, qui l'a proposée le premier, est celle dans laquelle les méridiens & les parallèles sont représentés par des droites parallèles, mais où les degrés des méridiens sont inégaux, & croissent toujours à mesure qu'ils s'approchent du pôle, dans la même raison que ceux des parallèles décroissent sur le globe; au moyen de quoi, ils conservent entr'eux la même proportion que sur le globe.

Pointer la *carte*, c'est marquer le lieu sur la *carte* où on croit être en pleine mer, suivant l'observation & l'estime d'un Pilote. *Altum mare in tabula nautica designare.*

On fait aussi sur terre des *cartes* de routes pour les logemens de gens de guerre, & pour les campemens: & on dit, ôter quelqu'un de dessus la *carte*, pour dire l'exempter du logement des gens de guerre, faire détourner un peu la route.

Savoir la *carte*, se dit au propre de ceux qui savent la Géographie. *Peritum esse Geographia, in Geographia esse versatum.* Il se dit mieux encore, au figuré, de ceux qui connoissent les intrigues d'une Cour, le train des affaires d'un Etat, les détours d'une maison, les connoissances, les habitudes, les secrets d'une famille, d'un quartier. *Ocultas aulicorum artes, initas rerum rationes, secreta domus, arcana familiarum nosse, callere.* Balzac a dit qu'il est aisé de trafiquer sur la *carte*, c'est-à-dire, qu'il est facile de donner des conseils, loin des événemens & du danger.

**CARTE Astronomique**, est une *carte* qui représente les constellations, dans la situation qu'elles ont les unes à l'égard des autres. *Tabula astronomica.*

**CARTE Généalogique**, est une *carte* qui contient toute la généalogie d'une Maison. *Tabula genealogica.*

**CARTE** signifie aussi, un corps fait de plusieurs feuilles de papier collées ensemble, ou de papier haché, mouillé, réduit en bouillie, rassemblé & séché dans une presse. *Charta spissior.* On met de la *carte* dans les collets de pourpoint, & dans plusieurs autres choses qu'on veut rendre dures & fermes. On fait des images de *carte* dans des moules, des plaques; des ornemens de plafond avec de la *carte* dorée.

**CARTE**, en termes de Cartier, est une feuille de carton, où il y a plusieurs *cartes* sans être coupées. *Tabula pictis foliis lusoriis distincta.*

**CARTES**, se dit plus ordinairement au pluriel, quoiqu'on dise aussi fort bien au singulier, une *carte*.

**CARTE** Petits feuilliers de carton fin coupé en carré long, blancs d'un côté, marqués de l'autre de quelque figure & de quelque couleur, dont on se sert à plusieurs jeux, qu'on appelle pour cette raison jeux de *cartes*. *Folia lusoria.* Il y a plusieurs jeux de *cartes*, le piquet, le brelan, l'ombre, le quadrille, la bassette, le lansquenot, la triomphe, le hère, l'impériale, le hoc, le reversis, la grande & petite prime, la menille, &c.

On appelle fausses *cartes* ou *cartes préparées*, des *cartes* qui ont des marques auxquelles on les connoît, & par le moyen desquelles on voit si elles sont dans le jeu de l'adversaire, ou qui servent à les faire tomber à qui l'on veut. *Adulterium folium.* Les filoux se servent de *cartes préparées*, pour tromper ceux contre lesquels ils jouent. Cléon étoit d'un quarr à la bassette avec une jeune dupe, pour

laquelle il tailloit avec des *cartes préparées*. CURE, DE RIOR.

On dit aussi qu'il est entré une fausse *carte* dans un jeu, quand c'est une *carte* toute seule d'un point. *Folium lusorium nota inferioris.* Elle est désavantageuse, parce qu'on est obligé d'obéir à une haute de même point qu'on jette, & qui fait perdre la main. Les Lydiens, pour charmer la faim pendant une extrême disette, inventèrent les *cartes* & la paume; ils jouoient un jour, & mangeoient l'autre. LE GENDRE.

On dit aussi, battre, mêler, brouiller, couper les *cartes*; lorsqu'on les manie long-temps pour en changer l'ordre & la disposition, & qu'ensuite on en sépare le jeu en deux, & qu'on met dedans celles qui étoient dessous, après quoi on les distribue. *Miscere, perturbare.*

On dit figurément en ce sens, que les *cartes* sont bien brouillées, quand dans un Etat, ou dans une Cour, il y a des troubles, des guerres, des dissensions, des intérêts & affaires fort difficiles à accommoder.

On dit figurément, le dessous des *cartes*, pour dire, une chose secrète. Je trahis son secret pour vous, par le plaisir que j'ai de vous faire voir le dessous des *cartes*, qu'il a dessein de vous cacher à vous-même. Madame DE SEVIG.

On dit proverbialement à un homme qui se plaint, & qui est difficile à satisfaire. Si vous n'êtes pas content, prenez des *cartes*.

On appelle jouer bien les *cartes*, faire des *cartes*, gagner les *cartes*, quand on fait un plus grand nombre de levées des *cartes* qu'on joue sur la table, que celui contre qui l'on joue. *Scienter foliis pictis ludere, folia versare, dimittere.*

On appelle *cartes*, ce que les joueurs laissent pour la dépense des *cartes*. Les domestiques ont les *cartes*.

On dit figurément d'une maison bien enjolivée, mais bâtie peu solidement, que c'est un château de *cartes*.

**CARTE**. Dans l'Ordre des Chartreux on donne le nom de *carte* aux décisions du chapitre général de l'Ordre.

**CARTE de Charité**. Nom en usage dans l'Ordre de Cîteaux. *Charta charitatis.* S. Etienne, Abbé de Cîteaux, ayant fondé plusieurs monastères en France & en Allemagne, & voulant les unir par les liens de charité & d'uniformité d'observances, dressa avec les Abbés & quelques Religieux de ces monastères le premier statut de l'Ordre, qu'il appella la *Carte de charité*, qui contient en cinq chapitres tous les réglemens nécessaires pour l'établissement & la conduite de cet Ordre, & pour maintenir l'union, la régularité, la dépendance & la charité. P. HEL. T. V, p. 351. La *carte* de charité fut modifiée en 1265, par la Clémentine ou Bulle de Clément V.

**CARTE de Perruquier**. Voyez CARDE.

**CARTEL**. s. m. Lettre de défi, écrit qu'on envoie à quelqu'un pour le défier à un combat singulier, soit pour des tournois, soit pour un duel formé. *Scriptum quo quis provocat ad certamen.* Cet écrit contient ordinairement le lieu, la manière, le sujet, le jour & l'heure du combat. Les *cartels* ne sont plus en usage depuis que le Roi a si sévèrement défendu les duels, si ce n'est figurément & en raillerie, quand on veut défier quelqu'un à la dispute, & faire un assaut de réputation & d'esprit. L'usage des *cartels* & des défis est fort ancien, & on en voit divers exemples dans Homère, Virgile & autres Poëtes Grecs & Latins.

*L'ami pour son ami, présentant le cartel,  
Se fit d'être assassin un devoir criminel.* VILL.

**CARTEL**, signifie aussi un accord qui se fait entre les Etats, pour la rançon des prisonniers pendant la guerre. *Paçtio de captivis inita belli tempore.*

**CARTEL**. Mesure de continence pour les grains, qui



est en usage à Rocroy, à Mezières & autres lieux. Cette mesure est différente selon les différens lieux. Voyez LE DICT. DE COMMERCE.

**CARTELADE.** f. f. Mesure en longueur dont on se sert pour l'arpentage des terres dans quelques endroits de la Guienne, particulièrement à Aiguillon & à Colleigne. Il faut 36 picotins pour faire la *cartelade*; chaque picotin de 12 escairs, & chaque escair de douze pieds, mesure d'Agen, qui est environ de trois lignes plus grande que le pied du Roi.

**CARTELET** f. m. Petite étoffe ordinairement toute de laine.

**CARTELETTE.** adj. f. Terme de couvreur. On appelle la plus petite ardoise, ardoise *cartelette*.

**CARTELLE.** f. f. Terme de Charpenterie, qui se dit des grosses planches ou dosses qui servent aux moulins à porter les meules, ou à faire des planchers qui sont à côté, & à d'autres usages. *Materies.*

**CARTELLE**, est aussi une façon de débiter les bois qui sont recherchés; comme les frênes & érables loupeux & nouailleux, lorsqu'on les met par petites planches de trois, quatre & cinq pouces d'épaisseur pour servir aux Ebénistes. *Tessella.*

**CARTENIER.** Voyez QUARTENIER.

**CARTARO.** f. m. De l'italien *Cartario*. Porte-lettre. Sorte d'étui ou de porte-feuille, dans lequel on met des lettres & des papiers, & que l'on porte dans sa poche. Le Comte de Tournon sortit, Madame (Marguerite de Valois) lui ayant donné un *cartero* de peau d'Espagne en broderie de perles pour Monsieur (le Duc d'Anjou), à dessein de redoubler l'inquiétude du Duc de Guise... Madame de Ville-Dieu, *Journal amoureux*, Tom. 10, p. 306. Le Comte, en portant le *cartero* à Monsieur d'Anjou, l'ouvrit, & trouva dedans un billet cacheté, sur lequel il y avoit écrit: *Pour vous, Tournon*, ... p. 308.

**CARTERON.** Voyez QUARTERON.

**CARTÉSIANISME.** f. m. Prononcez la seconde f. La philosophie de Descartes. Sentimens, opinions du philosophe Descartes. *Cartesianismus*. Secte de Philosophes modernes dont Descartes est le chef, & qui prend son nom du mot latin de son chef, *Cartesius*.

Le *Cartésianisme* a ses principes de Méthaphysique & de Physique. Le principe de Méthaphysique est, qu'il faut douter de tout d'un doute méthodique, c'est-à-dire, qu'il faut d'abord se comporter comme si tout étoit douteux. Descartes débute ensuite par ce principe; je pense, donc je suis: & conclut qu'il n'y a de vérités philosophiques que celles qu'on apperçoit par l'idée claire ou par le sentiment intérieur. Ce principe a été attaqué & soutenu avec beaucoup de vivacité, & avec trop de partialité de part & d'autre: car, quoiqu'il soit vrai que nous sommes assurés en même temps par le sentiment intérieur de la conscience, que nous existons, comme nous le sommes que nous pensons, il est vrai de dire que la conclusion de ce raisonnement, *je suis*, se tire bien de l'antécédent, *je pense*, puisque *penser*, suppose nécessairement *être* ou *exister*, & que l'esprit voit clairement la liaison nécessaire qu'il y a entre *penser* & *être*. Cependant Descartes n'a pas dû proposer son principe comme une nouvelle découverte. Avant lui on savoit que, pour penser, il faut être, & que celui qui pense actuellement, existe actuellement. Pour la Physique le principe du *Cartésianisme* est qu'il n'y a que des substances: ce principe a paru dangereux, & on le combat tous les jours dans les écoles Catholiques, en prouvant, ou en voulant prouver, qu'il y a des accidens absolus. Ces substances sont de deux sortes. L'une est la substance qui pense, & l'autre la substance étendue; la pensée actuelle; l'étendue actuelle, sont de l'essence de la substance, tellement que la substance pensante ne peut être sans quelque pensée actuelle, & qu'on ne peut rien

retrancher de l'étendue d'une chose, sans retrancher de sa substance. A l'égard de la substance pensante, on ne conçoit pas comment Dieu ne pourroit pas l'empêcher de penser, en lui refusant son concours pour quelque action que ce soit, tandis qu'il lui conservera l'existence. A l'égard de la substance étendue, la foi nous apprend que le corps de Jésus-Christ ne perd rien de sa substance dans le Sacrement de l'Eucharistie, quoiqu'il y perde beaucoup de son étendue; ainsi l'on ne peut pas dire que l'étendue est l'essence de la matière. Un autre principe du *Cartésianisme*, est qu'il n'y a point de vide, & qu'il n'y en peut avoir dans la nature, parce que ce vide pourroit être mesuré, il seroit étendu. Ce seroit donc de la matière, car tout ce qui est étendu est matière.

Ces principes de Physique une fois supposés, Descartes explique par les principes de la Mécanique, & par les règles du mouvement, comment le monde a été formé tel qu'il est.

#### MONDE DE DESCARTES.

Descartes suppose une multitude de parcelles de matière, dures, cubiques ou seulement anguleuses, étroitement appliquées l'une contre l'autre, face contre face, & si bien entassées, qu'il ne se trouve pas le moindre vide entr'elles. Ensuite Dieu met toutes ces parcelles en mouvement; il les fait tourner la plupart autour de leur propre centre, & de plus, il les pousse en ligne droite: enfin, il en fait tourner un certain nombre autour d'un centre commun. Cela suppose, vous allez voir sortir de ce chaos un monde semblable au nôtre, par l'impression seule du mouvement. D'abord de ces parcelles primordiales, inégalement nues, l'on voit sortir trois élémens, & de ces trois élémens toutes les pièces qui se perpétuent dans le monde.

Premièrement les angles, les extrémités des parcelles sont inégalement rompues. La plus fine poussière qui vient de la raclure des ongles, est la matière subtile, qu'il nomme le premier élément; les corps usés & arrondis par le frottement, sont le second élément, les globules ou la lumière; la poussière la plus grossière, les éclats les plus massifs & les plus anguleux sont le troisième élément, ou la matière terrestre & planétaire.

Tous ces élémens mis, & se faisant obstacle les uns aux autres, se contraignent réciproquement à avancer, non en ligne droite, mais en ligne circulaire, & à marcher par tourbillons, les uns autour d'un centre commun, les autres autour d'un autre. Voilà la formation des tourbillons. Tous ces élémens, en tourbillonnant ainsi, font effort pour s'éloigner du centre de leur mouvement; ce que Descartes appelle *force centrifuge*.

Tous ces élémens tâchant de s'éloigner du centre, les plus massifs d'entr'eux sont ceux qui s'en éloignèrent le plus. Pulvériser un morceau de cire à cacheter; secouez le papier sur lequel est la poussière, les morceaux qui ont plus de solidité s'approchent plus des extrémités des papiers. La poussière la plus fine reste au milieu. Ainsi l'élément globuleux sera plus éloigné du centre que la matière subtile; & comme tout est plein, cette matière subtile se rangera en partie dans les interstices des globules, & en partie vers le centre du tourbillon. Cet amas de la plus fine poussière, qui s'est rangée au centre, est ce que Descartes appelle *un soleil*. Il y a de pareils amas dans d'autres tourbillons, comme dans celui-ci. Ce sont des étoiles qui brillent moins à notre égard à cause de leur éloignement prodigieux.

Les globules qui ont plus de force centrifuge que la matière subtile à cause de leur solidité, s'écartent le plus vers les extrémités du tourbillon. La poussière qui compose le Soleil, qui est dans une agitation étonnante, communique son mouvement

aux globules voisines, ces globules le communiquent à d'autres jusqu'à nous. C'est en cela que consiste la lumière. *Voyez* LUMIÈRE.

Enfin cette poussière, que nous avons nommée *troisième élément*, étant irrégulière, anguleuse, peut former des pelotons épais. Plusieurs parties s'attachent par leurs angles, s'emboîtent les unes dans les autres, encroûtent peu à-peu le tourbillon; & de ces croûtes épaillies, surtout le dehors, il se forme un corps opaque, une planète, une terre habitable.

Cette grosse poussière, ces parties massives du troisième élément, dont la terre, les planètes & les comètes sont formées, s'arrangent en d'autres formes, en vertu du mouvement, & nous donne l'eau, l'air, les métaux, les pierres, les animaux, les plantes, en un mot, tout ce que nous voyons dans notre monde.

Cet édifice de Descartes ne paroît à M. Pluche, ainsi qu'à bien d'autres, qu'un assortiment de pièces qui croulent. Il attaque le fabricateur du monde dans ses principes & dans les conséquences qu'il en tire. Il lui paroît singulier d'entendre dire que Dieu ne puisse pas créer & rapprocher quelques corps anguleux, à moins qu'il n'ait de quoi remplir exactement tous les interstices des angles. De quel droit, dit-il, ose-t-on borner ainsi la souveraine puissance? Le vide même, ajoute-t-il, est nécessaire dans la supposition de Descartes. Car les poussières de toutes tailles qui viennent se glisser entre les globules pour remplir les petits vides qu'ils laissent entr'eux, ne se forment qu'à la longue. Les globules ne s'arrondissent pas en un instant. Cette pulvérisation est successive. Voilà les angles prêts à se briser: mais avant que la chose soit faite, voilà entre ces angles des vides sans fin, & nulle provision pour les remplir.

De plus, dit M. Pluche, tout ce que nous découvrons dans la lumière & dans la structure de la terre, est entièrement incompatible avec l'architecture cartésienne.

Selon Descartes, la lumière est une masse de petits globules qui se touchent immédiatement, en sorte qu'une file de ces globules ne sauroit être poussée par un bout, que l'impulsion ne se fasse en même temps sentir à l'autre, comme il arrive dans un bâton. Cependant la lumière du Soleil met 7 à 8 minutes à franchir les 33,000,000 de lieues qu'il y a du Soleil à la terre; & il est certain par quantité d'observations que la communication ne s'en fait pas en un instant, mais qu'elle parvient plus vite sur les corps plus voisins, & plus tard sur les corps plus éloignés. La lumière de Descartes n'est donc pas la lumière du monde.

M. Pluche fait ensuite la visite de la terre cartésienne, après s'être bien assuré qu'on y peut marcher en sûreté, & la compare avec la nôtre. Dans la croûte de la première, il ne voit qu'une écume grossière, un amas de particules inutiles, sans destination, sans distinction, qu'aucune prudence n'a pris soin de rendre bonnes à quelque chose; au lieu que dans la nôtre, il voit par-tout des matières excellentes, des naves d'une simplicité inaltérable & d'un service merveilleux. Dans son tour de promenade sur le globe de Descartes, il ne trouve pas que sa surface ait assez de beauté pour se dédommager de la crasse & de la pauvreté des dedans. *Voyez* dans l'Auteur même toutes les raisons qu'il apporte, quelquefois avec trop de vivacité, & même un peu d'humeur contre le système de Descartes.

Quant au reproche que fait M. Pluche, que l'athéisme paroît érayé par le *Cartésianisme*, il est plus mal fondé que les autres. Il faut être bien prévenu contre ce système pour y voir jusqu'aux principes de l'athéisme. Les Athées admettent une matière incréée, éternelle. Descartes la suppose créée & mise en mouvement par Dieu. On peut voir dans Descartes même avec quelle force il réfute une aussi ridicule calomnie. Jamais Philosophe n'a paru plus respectueux pour la divinité, dont il s'est occupé à prouver l'existence. Se proposer les argumens des

Athées pour les réfuter, ce n'est pas être Athée.

Le *Cartésianisme* a charmé les esprits, comme tous les systèmes nouveaux; mais on en est bien revenu, & l'on ne trouve aujourd'hui guère plus de solidité dans les éléments du *Cartésianisme*, que dans les qualités occultes de la vieille philosophie. Malgré tout cela, il faut avouer que l'Auteur & le père du *Cartésianisme* étoit un génie sublime & un Philosophe conséquent; la connoissance qu'il avoit des Mathématiques lui a servi à purger la Philosophie de beaucoup de choses inutiles, & à expliquer d'une manière physique les effets de la nature. Le *Cartésianisme* a été prêt d'être interdit par arrêt du Parlement, & il l'auroit été sans la requête burlesque qui fut présentée au Premier-Président.

Le pur *Cartésianisme* est le système de Physique, tel qu'il a été proposé par Descartes, aujourd'hui abandonné par tous les Physiciens. *Voyez* TOURBILLONS SIMPLES.

Le *cartésianisme* mitigé & rectifié, est encore soutenu par plusieurs Physiciens de réputation. *Voyez* TOURBILLONS SIMPLES.

CARTÉSIEN. s. m. Philosophe qui est dans les sentimens de Descartes. *Cartesianus*, *Cartesii sectator*.

M. de Ville a fait un Traité sur le sentiment des *Cartésiens*, touchant l'essence & les propriétés du corps, dans lequel, pour faire mieux rentrer les *Cartésiens* en eux-mêmes par la vue du péril où ils s'engagent, il fait voir que Calvin & les Calvinistes soutiennent les mêmes principes que Descartes & les *Cartésiens* touchant l'essence & les propriétés du corps. JOURN. DES SAV.

CARTÉSIEN, ENNI. adj. Qui appartient, qui a rapport à Descartes, ou à sa secte. *Cartesianus*. La doctrine *Cartésienne* est suspecte à bien des gens. Un Protestant de Gripswaldt, qui fit, il y a quelque temps, une dissertation sur la religion de Descartes, *De Religione Cartesii*, dit que bien des Savans l'ont accusé d'athéisme: il tâche cependant de l'en purger; mais il dit qu'il faut bien mettre de la différence entre Descartes & ses sectateurs. Que l'essence des choses dépende du libre arbitre de Dieu, c'est une chimère *cartésienne*, dont les pétes sont fort éloignés. MÉM. DE TRÉV.

CARTÉSIENNE à la Boulonnoise. Sorte de foie qui vient de Milan.

CARTEYER. *Voyez* CARTAYER.

CARTHAGE ou CARTAGE. *Carthago*. Ville d'Afrique très-fameuse dans l'antiquité, & qui disputa l'Empire du monde à Rome. Les sentimens des Anciens sont partagés sur le fondateur de *Carthage*, & sur le temps qu'elle fut bâtie. Appien, *Liv. I, de Bello Punico*, dit qu'elle fut bâtie 50 ans avant la prise de Troye. Philiste, Auteur de *Syracus*, que Cicéron appelle un petit Thucydide, & dont il est souvent parlé chez les Anciens, disoit, au rapport d'Eusebe, qu'elle fut bâtie l'an 32<sup>e</sup> avant la prise de Troye, du temps du Juge Jair. Justin, *L. XVIII, c. 5 & 6*, dit qu'elle fut bâtie 72 ans avant Rome. Orosius a suivi Justin. Paterculus, *L. I, c. 6*, dit que ce ne fut que 65 ans avant Rome. Denys d'Halycarnasse, *L. I*, rapporte de Timée Sicilien que ce fut 38 ans avant la première Olympiade; ce qui revient à peu-près au sentiment de Paterculus. Joseph, dans son ouvrage contre Appien, cite Ephésius, qui avoit appris des Archives des Tyriens, qu'elle fut bâtie 143 ans 8 mois après le Temple de Salomon. Outre ce qu'Eusebe rapporte de Philiste, il en parle encore à l'année 31<sup>e</sup> de David, p. 121, de l'édition de Scaliger, & dit que le sentiment de quelques Auteurs est qu'elle fut bâtie 133 ans après la guerre de Troye. Virgile suppose qu'elle fut bâtie peu après la prise de cette ville, car 7 ans après, lorsqu'Enée y arriva, elle étoit fort avancée, & la guerre de Troye se voyoit peinte dans le Palais de la Reine.

Quant au Fondateur de *Carthage*, Philiste disoit que ce furent Exore ou Xore, & Carchedon, tous deux Tyriens; d'autres que ce fut Carchedon Tyrien, père de Didon: d'autres que ce fut Didon sa fille.

Justin & Paterculus disent que ce fut Elifé, fille du Roi de Tyr, & sœur de Pygmalion. Paterculus ajoute que quelques-uns croient qu'Elifé est la même que Didon. Virgile a suivi ce sentiment. Appien dit que l'opinion des Romains étoit que Didon avoit bâti Carthage.

Carthage a eu différens noms. Le Géographe Etienne de Byzance en rapporte quatre, sans parler de celui de Carthage, Carnepolis, *Καὶνὴ πόλις*, Cadmée, *Cadmea*; *Καδμεια*, Oenuffé, *Oenuffa*, *Οὐνεσσα*; & *Κακκαβη*, Caccabe. Le premier & le troisième sont Grecs: Celui-là signifie *Ville neuve*, & celui-ci *vineuse*, comme si elle avoit produit beaucoup de vin. Les autres sont phéniciens. Cadmée vient de *כדמ*, *Kedem*, qui en phénicien, comme en hébreu, signifie *Orient* & veut dire *Orientale*, parce qu'elle fut bâtie par des Orientaux. *Κακκαβη*, Caccabe, signifie en phénicien *tête de cheval*. La raison pour laquelle on l'appela Caccabe, ou *tête de cheval*, c'est qu'on trouva à l'endroit où on l'a bâti, une tête de cheval, qui parut d'un bon augure, & que l'on prit pour le pronostic d'un peuple guerrier & victorieux. Bochart, *Chanaan*, Liv. I, c. 24, pag. 514 & 515, croit que *Κακκαβη*, a été dit en grec par corruption pour *Κακκαβη*, *Carcabe*; qu'il vient de *כר*, *car*, & de *רעבא*, *recaba*; que *כר*, qui signifie en hébreu Chef, Commandant, aura été dit en phénicien par analogie pour la tête; que *רעבא*, aura signifié un cheval, parce que *רעב*, *racab*, signifie en hébreu un cavalier.

La Citadelle de Carthage, s'appela *Byrsa* par les Grecs, qui, selon le même Auteur, au même endroit, p. 513, pour éviter la cacophonie, l'avoient fait de *botrsa*, *בוצרה*, qui en hébreu, & par conséquent en phénicien, signifie une fortification, *munimentum*.

Pour ce qui est du nom de Carthage, il est évident qu'il vient de *קריא*, *Kiriath*, ou *Kariath* en hébreu, & *Cartha* en phénicien. Bochart, à l'endroit que j'ai déjà cité, p. 512, croit très-probablement que ce nom est en phénicien le même que celui qu'Etienne de Byzance lui donna en grec, *Καὶνὴ πόλις*, *ville neuve*; que les phéniciens la nommèrent *קרתא חדתא*, *Kartha hadtha*; car les Chaldéens ont dit *רדד*, pour l'hébreu *רודד*, *renouveler*, que de *Kartha*, ou *Cartada*, comme l'on prononçoit, les Grecs firent *Καρταδων*, & de-là les Latins ont dit *Carthago*. Tous ces noms, & les restes de la langue carthaginoise, que S. Augustin & d'autres nous ont conservés, prouvent ce que toute l'Antiquité a reconnu, c'est-à-dire, que Carthage étoit une colonie des Phéniciens.

Carthage devint si puissante, qu'elle fut la maîtresse non seulement de la Lybie, mais encore de toutes les Îles de la méditerranée qui étoient à sa bienveillance, & d'une bonne partie de l'Espagne. Devenue rivale de Rome, elle soutint trois guerres contre cette fameuse République. Dans la seconde, qui dura 18 ans, la haine, le courage, l'habileté, l'expérience d'Annibal, l'en fit presque triompher; mais la fortune changea: elle fut obligée de faire la paix à des conditions peu avantageuses; & ayant voulu recommencer la guerre une troisième fois, Caton opina à la ruine entière de cette ennemie; le Sénat suivit son avis: Scipion l'Emilien prit Carthage, & la rasa l'an de Rome 608. Dans la suite Auguste y envoya une Colonie de 3000 hommes. Adrien la rétablit, & la nomma *Adrianopolis*. Après l'établissement du Christianisme Carthage devint le siège d'un Archevêque. En 432, Genséric l'enleva aux Romains, & pendant cent ans elle fut le siège de l'Empire des Vandales en Afrique. Il nous reste beaucoup de médailles de Carthage. Toutes celles sur lesquelles on voit ces lettres, CAR. KAR. KART. KA. KE. KPTC. K. R. T. S. PK. SMK. SMKA. SMKE. SMNKAB, au jugement des Antiquaires, ont été frappées à Carthage.

Les Arabes ont entièrement ruiné Carthage. A trois lieues de Tunis, on en voit les ruines que les Africains nomment encore *Bersack*, de son ancien nom *Byrsa*.

S. Cyprien étoit Evêque de Carthage. Justinien établit à Carthage le siège d'un Préteur pour l'Afrique. Les guerres de Carthage contre Rome s'appellent communément les guerres Punique. On dit la première, la seconde, la troisième guerre Punique. Voyez PUNIQUE. Le gouvernement de Carthage étoit oligarchique; mais durant la guerre, le Conseil donnoit aux Chefs une autorité absolue; on croyoit cela nécessaire pour le succès des grandes entreprises. Carthage avoit 360 stades de tour.

Tant d'Auteurs ont parlé de Carthage, qu'il est difficile d'en faire le choix. Voici les principaux: Josephé, *Antiq. Jud.* Liv. VIII, c. 13, contre Appion, Liv. I. Solin, c. 27 ou 30. Justin. Liv. XVIII, c. 3 & suiv. Strabon, Liv. XVII. Plin, Liv. V, c. 4. Pontac, p. 305, 325, &c. de ses notes sur Eusèbe, Salien & Torniel à l'an du monde 2842; le P. Petau, *De doct. Temp. Lib. IX, cap. 63*; & *Rat. Temp. P. II, L. II, c. 13*. Bochart, *Chanaan*, Liv. I, c. 23. Marmol, L. VI, c. 15, Vossius, *De Idolol. Lib. I, c. 32*.

Il y avoit aussi en Espagne deux villes de ce nom, fondées par les Carthaginois, qui y dominoient. L'une s'appeloit Carthage la vieille, *Carthago vetus*. Elle fut fondée par Hamilcar dans l'Espagne Tarraconoise, & dans les pays des Ilerciens. Quelques Auteurs veulent que ce soit Villefranche, & d'autres Cantaveja dans l'Arragon, sur les confins de la Catalogne & du Royaume de Valence. D'autres la placent au confluent de la Sègre & de l'Ebre. L'autre étoit Carthage la nouvelle, *Carthago nova*, qui porte encore le nom de Carthagène, formé de ce mot latin. Voyez CARTHAGÈNE. On dit encore qu'Annibal en bâtit une en Arménie à laquelle il donna le même nom; Etienne de Byzance en parle. Le Scholiaste d'Aristophane en place encore une en Thrace.

CARTHAGE, est aussi un terme de Mythologie. *Carthago*. Cicéron, dans son 3<sup>e</sup> Livre de la Nature des Dieux, n. 42, dit que Carthage passoit pour être fille d'Hercule Tyrien, qui étoit fils de Jupiter & d'Astérie sœur de Latone, & qu'il est le quatrième de six Hercules qu'il distingue: Justin, L. XVIII, ch. 6, dit que la ville même de Carthage fut honorée comme une Déesse, tant qu'elle n'a pas été vaincue.

CARTHAGÈNE. Ville d'Espagne dans le Royaume de Murcie. *Carthago nova*. Cette ville fut bâtie par Asdrubal dans la Bétique sur la côte de la Méditerranée. Appien l'a confondue avec Sagunte. Polybe, Liv. X, p. 583, de l'édition de Casaubon, en fait une description fort détaillée. Tite-Live la décrit aussi Liv. XVI, ch. 43, & Silius Italicus, Liv. XV, v. 220. Carthagène a un Evêché suffragant de Tolède.

CARTHAGÈNE est aussi une ville de l'Amérique méridionale, dans le Royaume de Grenade, & capitale d'un Gouvernement qui porte son nom. Elle a un Evêché suffragant de Saint Fe de Bogota. Elle est située sur une presqu'île qui ne tient à la terre que par une chaussée de deux cens pas de long. Carthagène fut bâtie en 1532, par Pedro Heredia. Il s'y fait un fort gros commerce. C'est là qu'on perce, & que l'on travaille les perles de la Marguerite. Quelques-uns l'appellent Carthagène nouvelle. Maty, Hoffinan, Linschot, c. 8. Amer. Herrera, ch. 16.

Carthagène diffère du méridien de 5 h. 11' 5" occid. ou 77° 46' 15", c'est-à-dire, que sa latitude est de 30° 5' 15", sa latitude est de 10° 26' 35" CASSINI.

CARTHAGINOIS, OISE. f. m. & f. *Carthaginensis*. Qui est de la ville ou de l'Etat de Carthage. Tertullien & Térrence étoient Carthaginois. Dans la troisième guerre Punique, les femmes & les filles Carthaginoises donnèrent leurs cheveux pour faire des cordages aux navires. Cicéron dit dans sa 16<sup>e</sup> Oraison, qui est la 2<sup>e</sup>, *pro Lege Agraria*, n. 94, que les Carthaginois étoient trompeurs & menteurs. *Fides punica*. Mauvaise foi, perfidie, parole de fourbe. On leur attribue l'invention de

la machine de guerre appelée *Béliv*, & celle des galères à quatre rangs.

Ils avoient appris des Phéniciens, leurs pères, le culte de Saturne, auquel ils sacrifioient leurs propres enfans. Pour empêcher d'entendre les cris de l'enfant immolé, on faisoit un grand bruit de flûtes & de tambours. Les mères y assistoient sans gémir : s'il leur échappoit quelques plaintes, elles étoient condamnées à l'amende, & l'enfant ne laissoit pas d'être immolé.

**CARTHAGO.** Ce nom qui est latin, & qui signifie Carthage, se donne à deux villes de l'Amérique méridionale, dont l'une est dans le Gouvernement du Popayan, & l'autre dans l'audience de Guatimala, & dans la Province de Gostarica, sur les confins de celle de Véragua. C'est un Evêché. **MATY.**

**CARTHAME.** Voyez **CARTAME.**

**CARTIER.** f. m. Ouvrier qui fait des cartes à jouer, ou qui en fait trafic. *Luforium foliorum opifex.*

**CARTIER.** C'est aussi le nom d'une sorte de papier, destiné à couvrir les jeux, ou les sixains de cartes à jouer.

**CARTILAGE.** f. m. Terme d'Anatomie. C'est la partie la plus dure de l'animal après les os. *Cartilago.* Il tient le milieu entre les os & la chair. Il est plus dur que la chair, & moins dur que les os. Les oreilles & le nez sont de vrais cartilages. *Cartilago.* Il y en a qui sont durs & qui deviennent osseux avec le temps comme ceux qui sont le sternum. Les autres sont plus mous, & composent même des parties, comme ceux du nez & des oreilles, &c. Il y en a d'autres qui sont très-mous, & qui tiennent de la nature du ligament, ce qui les fait appeler *cartilages ligamenteux.* Il y a des *cartilages* de plusieurs figures, à qui on a donné le nom des choses auxquelles ils ressemblent : l'un est appelé *annulaire*, parce qu'il ressemble à un anneau; un autre *xyphoïde*, à cause qu'il a la figure de la pointe d'un poignard; un autre *scutiforme*, qui est fait comme un bouclier, & ainsi de plusieurs autres. Les *cartilages* n'ont ni membranes ni nerfs, & par conséquent point de sentiment. Les usages du *cartilage* sont d'empêcher que les os ne soient blessés par un froissement continu; de les joindre en plusieurs endroits par syncondrose, & de contribuer beaucoup à bien former plusieurs parties, comme le nez, les oreilles, la trachée-artère, les paupières & quelques autres.

Les *cartilages* d'une coquille, sont des ligamens qui attachent ensemble les deux pièces.

**CARTILAGINEUX, EUSE.** adj. Qui est formé de cartilage, qui est de la nature du cartilage. *Cartilagineus.* Les animaux ont plusieurs parties *cartilagineuses.*

**CARTISANE.** Terme de Broderie. C'est de la soie ou du fil délié, ou de l'or ou de l'argent dont on couvre un petit morceau de carte ou de parchemin qu'on met dans les dentelles & guipures.

**CARTO.** Petite ville de Barbarie, sur la côte du Royaume de Barca, entre Salona & Alberton.

**CARTON.** f. m. Grossé carte. On en peut faire de papier collé & de papier haché & séché dans la presse. *Charta spissior.* Les livres en veau se relient avec de gros *cartons.* On fait des images & plusieurs sortes d'ouvrages avec du *carton* dans des moules.

**CARTON,** en termes de Peinture, se dit des desseins qu'on fait sur de fort papier, pour les calquer ensuite sur l'enduit frais d'une muraille où on veut peindre à fresque. *Charta crassior figuris pictis adumbrata.* C'est aussi le dessin coloré pour travailler à la mosaïque, pour faire des tapisseries, &c.

**CARTON,** en Architecture, est un contour chantourné sur une feuille de *carton*, ou de fer blanc, pour tracer les profils des corniches, & pour lever les panneaux de dessus l'épure. *Operis Architectonici exemplar incisâ chartâ vel laminâ ferreâ adumbratum.*

**CARTON.** C'est sur la mer, le volume des cartes marines. *Tabularum nauticarum volumen.*

**CARTON,** en termes d'Imprimerie, se dit d'un feuillet d'impression qu'on refait, à cause de quelques fautes qui s'y sont glissées, ou de quelques changemens qu'on y veut faire. Dans ce cas on déchire la partie de la feuille sur laquelle se trouve ce qu'on veut supprimer; & l'on y substitue d'autres feuillets purgés de ces fautes, & ces feuillets se nomment *cartons.* *Folium impressum nudò, vitiosè folii loco substituendum.* On a refait plusieurs *cartons* de ce livre, pour en empêcher la censure. On a mis plusieurs *cartons* à ce livre.

Les Marchandes Lingères du Palais, appellent aussi des *cartons*, ces espèces de boîtes de cartes, avec un couvercle de même, dans lesquelles elles mettent les garnitures de tête, les engageantes, & autre linge fin & dentelles des Dames. On se sert aussi de ces mêmes *cartons* pour mettre des papiers & autres choses.

**CARTONNER,** chez les Tondeurs, c'est couvrir chaque pli d'une pièce d'étoffe, d'un *carton* ou d'un velin, avant que de la presser & de la catir.

**CARTONNIER.** f. m. Ouvrier qui fait ou qui vend du carton. *Spissiorum chartarum opifex.*

**CARTONNIÈRES.** f. f. Espèce de guêpes. Nous devons la connoissance de ces industrieux animaux à des Voyageurs intelligens, qui nous ont apporté de l'Île de Cayenne des guépets avec les guêpes qui les avoient faits, bien conservées dans de l'eau-de-vie sucrée. Ces guêpes sont de l'espèce de celles que l'on appelle *aériennes*, parce qu'elles établissent leurs demeures en plein air. Leur guépier est à la lettre une boîte de carton, faite en forme de cloche allongée, dont l'ouverture seroit fermée, & qui n'auroit pour toute entrée qu'un trou d'environ cinq lignes de diamètre à son fond. Cette boîte pend à la branche d'un arbre par une espèce d'anneau, qui n'est qu'une prolongation de la matière dont elle est composée. *Abr. de l'Hist. des Insectes.*

**CARTOPHYLAX.** Voyez **CHARTOPHYLAX.**

**CARTOUCHE.** f. m. En Sculpture, c'est un rouleau de carte ou sa représentation, dont la sculpture & la gravure font divers ornemens, au milieu duquel on met quelque inscription ou devise, ou quelque ornement, des armoiries, des chiffres, &c. *Voluta helix.* Les titres des cartes géographiques sont écrits dans des *cartouches* fort historiques.

On appelle aussi *cartouche* en architecture, ces mêmes représentations qui se font de pierre, de plâtre ou de bois, & qui laissent au milieu un vide capable de recevoir quelque inscription. *Clypeus, scutum.*

**CARTOUCHE,** se dit aussi, en jardinage, d'un ornement en forme de tableau avec des enroulemens, qui se répètent aux deux côtés ou aux quatre coins d'un parterre.

**CARTOUCHE,** en termes d'Artillerie, gargouces, gargouces ou gargouilles, est une charge d'arme à feu, enveloppée de gros papier ou de carton, pour charger plus promptement. *Chartei ex arte globuli, selaporum glandibus, catenis, aliisque ferramentis inserti.* Celles du canon sont ordinairement dans des *cartouches* de carton ou de fer blanc, qui sont des boîtes hautes d'un demi pied, & qui occupent la place du boulet dans la pièce, au calibre de laquelle son diamètre est proportionné. On remplit ces *cartouches* de petites balles, de clous, de mitraille de fer, afin que le coup écarte davantage. Le canon qu'on cache dans les flancs retirés se charge d'ordinaire à *cartouches*, pour faire plus de fracas sur les assiégés. Celles des mousquets & des pistolets contiennent seulement de la poudre & du plomb enveloppé dans de gros papier; alors ce mot est féminin.

**CARTOUCHE** est aussi une espèce de grenade ou boulet creux, qui est une boîte ronde remplie de bal-



les de mousquet, qui s'ouvre à propos quand il est besoin. *Granati bellici genus.*

**CARTOUCHE.** Terme d'Artificier. On appelle ainsi toutes sortes de boîtes de carton, cubiques, sphériques, cylindriques, ou mixtes, dans lesquelles on renferme les matières combustibles des artifices pour en déterminer & varier les effets; en général les cylindriques sont les plus ordinaires. Ce mot est masculin chez les Artificiers, & féminin pour les charges des armes à feu: on dit dans l'exercice, déchirez la *cartouche* avec les dents.

Ce mot vient de l'italien *cartoccio*.

**CARTOURCHE.** f. m. C'est le nom d'un fameux voleur qui fut exécuté à Paris en 1721. De-là est venu que pour dire qu'un homme est un scélérat, on dit par un proverbe populaire, que c'est un vrai *Cartouche*.

**CARTOUCHIEN.** f. m. Voleur de la bande de *Cartouche*.

**CARTOUCHIER.** f. m. Terme de guerre. Espèce de petit coffre de bois couvert de cuir, que le soldat porte du côté droit, & où il met ses cartouches, ou charges de fusil, préparées au nombre de dix-huit ou vingt.

**CARTULAIRE.** f. m. Les *cartulaires* sont des papiers terriers des Eglises ou des Monastères, des Registres où sont écrits les contrats d'achat, de vente, d'échange, les privilèges, immunités, exemptions & autres chartes. Ces recueils sont ordinairement postérieurs à la plupart des actes qui y sont contenus, & ils n'ont été faits que pour conserver ces actes dans leur entier. Les Compilateurs des *cartulaires* n'ont pas toujours été fidèles; on y trouve quelques pièces manifestement faussées, ou corrompues, comme on le prouve en comparant les originaux avec les copies qui ont été enregistrées dans les *cartulaires*, ou en comparant d'anciens *cartulaires* avec d'autres plus nouveaux, où les mêmes actes se trouvent, & où quelques-uns de ces actes ont plus d'étendue que dans les anciens. Les ennemis des Moines ont remarqué de plus que les Monastères ont fait quelquefois confirmer leurs titres par les Princes & par les autres Puissances, en leur représentant que leurs anciens titres étoient si vieux qu'on avoit de la peine à les lire; & alors, disent-ils, il est arrivé souvent que sous ce prétexte on en substituoit d'autres en la place des anciens. Il ne faut donc pas recevoir facilement & sans examen les actes qui ne se trouvent enregistrés que dans les *cartulaires*. Consultez là-dessus Aosta, *Histoire des revenus Ecclésiastiques*; le P. Germon, dans son ouvrage sur la Diplomatie du Pere Mabillon, & ceux qui ont répondu à ces Ecrivains, tels que Dom Mabillon même dans son supplément, Dom Coustant, Dom Ruimart, Fontanini, &c. Voyez **CHARTULAIRE**.

**CARTULAIRE.** f. m. Officier de l'Eglise Romaine. Gardien des chartes ou papiers de l'Eglise. Saint Grégoire le Grand envoya Hilaire, son *Cartulaire* en Afrique, pour tenir un Concile, & remédier aux désordres que causoient les restes des Manichéens & des Donatistes. Sur quoi M. l'Abbé Fleury, *Histoire Eccl.* Liv. XXXV, p. 33, remarque que le *Cartulaire* n'étoit originairement qu'un Secrétaire Gardien des chartes; mais qu'alors, c'est-à-dire au temps de saint Grégoire, il avoit juridiction dans les Provinces où il étoit envoyé; & il cite le Glossaire de Du Cange.

**CARVANSERAS.** f. m. Maison publique ou hôtellerie que l'on trouve sur les chemins en Orient. Voyez **CARAVANSERA**.

**CARVELE.** f. f. En termes de Marine on dit qu'un navire est mâté en *carvele*, lorsqu'il a quatre mâts sans mât de hune.

**CARVI.** f. m. C'est une plante qui a tiré son nom de la Carie, pays de l'Asie mineure, où les Anciens l'avoient remarquée. Sa racine est grosse, longue, blanche, d'un goût aromatique & un peu âcre. Ses feuilles naissent comme par paires, découpées menu le long d'une côte; elles sont sembla-

bles aux feuilles de carotte sauvage. Ses fleurs sont en parasol, composées de cinq petites feuilles, rondes, blanches ou rouges, disposées en fleur-de-lis de France. Sa graine est étroite, un peu longue, canelée sur le dos, d'un goût âcre & aromatique. C'est la partie de cette plante qui est le plus en usage: elle est stomachique & diurétique: elle dissipe les vents, aide la digestion, & fortifie le cerveau. Les Allemands & les Anglois s'en servent beaucoup: ils en mettent dans les biscuits, dans les fromages, & dans d'autres sortes d'alimens. En latin *carvi officinarum*, ou *cuminum pratense*.

**CARUS** ou **CAROS.** f. m. *Carus*. Terme de Médecine. Affection soporeuse, profond assoupissement. Il y a différence entre le coma & le *carus*, en ce que dans la première de ces affections, les malades répondent quand on les interroge, ce qu'ils ne font pas dans la dernière. Il diffère de la léthargie, en ce que la fièvre accompagne la léthargie, & que le sentiment revient aux léthargiques quand on les pique, quand on les agite; il est distingué de l'apoplexie par la liberté de la respiration, qui est toujours blesée dans l'apoplexie; de l'épilepsie, en ce qu'il n'y a aucun mouvement, & qu'il n'y a point d'écume à la bouche dans le *carus*; de la syncope, par le pouls qui est grand, par le teint du visage, qui est vermeil, au lieu que le pouls est lent, & la face cadavéreuse dans la syncope; de la suffocation hystérique, en ce que les femmes en cet état entendent & se ressouviennent de tout; ce qui n'arrive point dans le *carus*. **DÉGORI.** Le *carus* est un long & profond assoupissement insurmontable, joint à la perte du sentiment, du mouvement & de l'imagination, mais avec liberté de respirer. La cause du *carus* est l'interruption des esprits animaux, causée par l'affaiblissement quand ils sont épuisés, ou par l'obstruction qui provient d'une humeur pituiteuse, froide & grossière, ou par compulsion à cause de quelque coup.

Le *Caros*, la cataphore, ou subeta d'Avicenne, le coma ou typhomania de Galien; la paralysie; la paraplégie, hémiplégie, &c. ne sont que des espèces différentes d'apoplexie dans un degré moins fort. **DEMOUIS**, *Acad. d'Ed. T. I, p. 317*.

Le nom de *carus* vient du Grec *καρος*, qui veut dire, *assoupissement avec pesanteur de tête*.

**CARYATE, ATIDE.** f. m. & f. *Caryates, atis*. Habitant de la ville de Carye dans la Laconie. Les *Caryates* s'étant alliés aux Perses ennemis de la Grèce, les Grecs assiégèrent leur ville, la prirent & la détruisirent, passèrent tous les *Caryates* au fil de l'épée, emmenèrent les *Caryatides* captives, & après les avoir traînées en triomphe, ils ne permirent point aux femmes de qualité de quitter leurs habits longs, & leurs autres ornemens dans leur servitude. Et pour perpétuer leur honte & leur punition, les Architectes firent de leurs statues des pilastres, qu'ils nommèrent *Caryatides*, & dont nous allons parler. Cet ornement, qui n'est rien moins que naturel, & par conséquent déraisonnable, fut goûté, par la douceur que les âmes foibles trouvent toujours dans la vengeance; & l'imitation l'a perpétué en dépit du bon sens, & à la faveur de quelques grands maîtres qui ont travaillé dans ce goût là. Dans la salle des Gardes-Suisses au Louvre, il y a quatre *Caryatides* qui soutiennent une Tribune. On en voyoit il y a quelques années à Bourdeaux dans le célèbre édifice qu'on appeloit les *Piliers de tutelle*. Voyez **VITRUBE**, Liv. I, ch. 1.

**CARYATIDES.** f. f. pl. Terme d'Architecture. C'est une espèce de pilastre, ou de colonne, représentant des figures de femmes, vêtues de longues robes, dont les anciens se sont servis pour faire le fût de la colonne Ionique. *Caryatides*. L'origine de cet ornement est connue & rapportée par Vitruve, comme nous venons de le dire. Autrefois les *Caryatides* étoient représentées soutenant d'une main le fardeau dont elles étoient chargées, &

laissant aller l'autre main en bas. Celles qui portoient des paniers ou corbeilles se nommoient *Caryifera*, *Cistifera*. Il y a des *Caryatides* qui finissent en gaines.

**CARYATIS.** f. f. Surnom de Diane, en l'honneur de laquelle les jeunes filles de la Laconie s'assembloient dans le temps de la récolte des noix, & célébroient une fête appelée *Caryes*.

**CARYBDES & CARYBDIS**, ou **CHARYBDE & CHARYBDIS.** Nom d'un gouffre du détroit de Messine, vis-à-vis du rocher appelé *Scylla*. Cluvier le décrit, *Sicil. Ant. p. 64 & suiv.* Ce lieu s'appelle aujourd'hui *Capi di faro*, ou *Capo faro*, à cause d'un phare qu'on a placé là. Les Poètes feignent que *Carybde* étoit une femme, grande larionesse, qui déroba les bœufs d'Hercule, & que Jupiter en punition de ce larcin frapa de la foudre, & changea en ce gouffre, qui attire encore & qui engloutit tout. Les eaux de ce gouffre tantôt bouillent comme les eaux sur le feu; tantôt elles sont agitées violemment en tourbillon, & alors elles absorbent infailliblement les vaisseaux qui y passent. On s'en tire plus aisément quand elles ne sont que bouillonnent. Une longue expérience a appris que jamais les bouillonnemens ne sont plus violens que lorsque le nord-est souffle. Alors le gouffre pousse les eaux avec violence en l'air, & en forme de colonne. Frédéric, Roi de Sicile, fit descendre dans ce gouffre un fameux plongeur, que l'on nommoit Nicolas Pescicola ou poisson à cause de son habileté à nager & à plonger. Il rapporta 1<sup>o</sup> Qu'il avoit senti l'eau sortir du fond avec tant d'impétuosité, qu'il n'étoit pas possible à un homme d'y résister; qu'ainsi il avoit été obligé de prendre des détours pour y arriver. 2<sup>o</sup> Qu'il y avoit trouvé un grand nombre de rochers. 3<sup>o</sup> Des Euripes ou des courans très-violens contraites les uns aux autres, & très-dangereux. 4<sup>o</sup> De très-grands troupeaux de poissons appelés *Polipes*, plus grands que des hommes, & qui avoient de longs cheveux ou filamens dont ils auroient infailliblement tué un homme qu'ils en eussent entouré. 5<sup>o</sup> Une infinité de grands chiens marins, *carcharia*, qui avoient trois rangs de dents très-aiguës qui les rendoient terribles. Ce Plongeur étant retourné une seconde fois dans ce gouffre, par l'espérance de la récompense que le Roi lui promit, il y périt, & ne reparut plus. Voyez le P. Kirker, *Mundus sub. L. II, c. 15 & 16.*

Les Poètes ont beaucoup parlé de *Scylla* & de *Carybdis*; & on dit en latin qu'un homme est tombé de *Carybde* en *Scylla*; pour dire, qu'en voulant éviter un danger, il est tombé dans un plus grand.

*Incidit in Scyllam cupiens vitare Carybdim.*

*C'est ainsi que le plus souvent,  
Quand on pense sortir d'une mauvaise affaire,  
On s'enfoncé plus avant:  
Temoin ce couple, & son sulaire.  
La Vielle au lieu du coq les fit tomber par là,  
de Carybde en Scylla.*

LA FONT. *Fab. 6, liv. 5.*

Bochart, dans son *Chanaan*, ou *Liv. II* de la Géographie sacrée, tire son origine de l'hébreu, ou phénicien, *חור אובדן*, *hor obdan*; c'est-à-dire, *foramen perditionis*, Trou ou gouffre de perdition, & veut par conséquent que ce soient les Phéniciens qui aient donné ce nom à cet endroit du détroit de Messine.

**CARYE.** f. f. *Caria*. Ville de la Laconie dans le Péloponèse, qui fut détruite par les Grecs, pour avoir pris le parti des Perses contre la Grèce. Etienne le Géog. Vitruve, *Liv. I, c. 1.*

**CARYES.** f. m. pl. Fêtes en l'honneur de Diane Caryatis.

**CARYOCOSTINUM.** f. m. Terme de Pharmacie.

C'est un électuaire purgatif qui prend son nom des girofles, appelés en latin *caryophylli*, & du costus, lesquels entrent dans sa composition. Il est bon pour les gouttes bilieuses.

**CARYOPHYLLATA.** f. f. Plante. Voyez BENOÎTE.

## C A S.

**CAS.** f. m. Accident, événement fortuit. *Casus.* Personne n'est responsable des *cas* fortuits. Les orages, les tremblemens de terre, sont des *cas* fortuits que la prudence humaine ne peut prévoir, & auxquels on ne peut résister.

Ce mot vient du latin *casus*, de *cado*.

Le Dict. de l'Acad. Fr. dit *cas*, accident, aventure, conjoncture, occasion. Ces mots ne doivent point être confondus, ni pris indifféremment l'un pour l'autre.

*Occasion*, selon M. l'Abbé Girard, se dit pour l'arrivée de quelque chose de nouveau, soit que cela se présente, ou qu'on le cherche, & dans un sens indéterminé, pour le temps comme pour l'objet. *Occurrence* se dit uniquement pour ce qui arrive sans qu'on le cherche, & avec un rapport fixé au temps présent. *Conjoncture* sert à marquer la situation qui provient d'un concours d'événemens, d'affaires ou d'intérêts. *Cas* s'emploie pour indiquer le fond de l'affaire, avec un rapport singulier à l'espèce & à la particularité de la chose. *Circonstance* ne porte que l'idée d'un accompagnement, ou d'une chose accessoire à une autre qui est la principale.

On connoît les gens dans l'*occasion*. Il faut se comporter selon l'*occurrence* des temps. Ce sont ordinairement les *conjonctures* qui déterminent au parti qu'on prend. Est-il des *cas* où la raison défend de consulter la vettu? La diversité des *circonstances* fait que le même homme pense différemment sur la même chose.

Quoique tous ces mots s'unissent assez indifféremment avec les mêmes épithètes, il semble pourtant qu'ils en affectent quelques-unes en propre. On dit quelquefois avec choix, une belle *occasion*, une *occurrence* favorable, une *conjoncture* avantageuse, un *cas* pressant, une *circonstance* délicate; & l'on ne diroit pas une *occasion* heureuse, une *occurrence* délicate, une belle *conjoncture*, un *cas* avantageux, une *circonstance* pressante.

**CAS** signifie aussi matière, fait, condition stipulée qui s'exécute, lorsqu'il arrive une chose qu'on prévoit qui peut arriver. Dans les contrats on se précautionne selon les divers *cas*, comme en *cas* de guerre, de peste, de stérilité: en *cas* de mort, en *cas* de récidive, le *cas* avenant qu'on soit dépossédé. Le dépôt volontaire ne se prouve par témoins qu'en trois *cas*, incendie, ruine, naufrage. On met indifféremment *en cas*, ou *au cas*, lorsqu'il est suivi d'un *que*: *en cas*, ou *au cas* qu'il meure. Mais quand il est suivi d'un substantif, l'on se sert toujours d'*en cas*, *en cas* de mort. BOUT.

*Je fais des vers assez passablement:  
Mais après tout je suis un pauvre Prêtre,  
En cas d'amour.*

**CAS**, signifie encore une chose qui convient à quelqu'un. N'allez pas chetcher plus loin, c'est là votre *cas*, votre fait. Il est populaire.

**CAS**, en termes de Jurisprudence, c'est l'espèce d'une loi. Les loix sont bonnes en un *cas*, & ne le sont pas en l'autre. Ce n'est pas là le *cas*; l'espèce de la loi que vous citez.

**CAS** se dit encore en style du Palais en plusieurs formules. On a observé les formes en tel *cas* requises & accoutumées. Il a été condamné pour les *cas* résultans du procès; c'est-à-dire, pour plusieurs choses dont il y avoit preuve au procès. On met dans les lettres de Chancellerie, si le *cas* y échet,

c'est-à-dire, s'il y a lieu. Selon l'exigence des cas ; selon le mérite des affaires.

CAS se dit aussi au Palais d'une certaine nature d'affaires de délits, de crimes. Les cas Royaux & Prévotaux, sont de certains crimes dont connoissent les Juges Royaux & Prévotaux, à l'exclusion des Juges subalternes, ou Juges non Royaux, comme faulx monnoie, rapt, port d'armes, infraction de sauve-garde, &c. En matière civile, comme le possessoire des bénéfices, le délit fait dans les forêts du Roi, les causes de son Domaine, les Eglises de sa fondation, &c. sont des cas Royaux. Les cas Prévotaux doivent être jugés prévotalement, c'est-à-dire, en dernier ressort, & sans appel ; mais les cas Royaux qui ne sont que Prévotaux, doivent être jugés par les Baillifs & Sénéchaux, à la charge de l'appel. Les cas Royaux ont beaucoup plus d'étendue que les cas Prévotaux : car tous les cas Prévotaux sont des cas Royaux ; mais tous les cas Royaux ne sont pas des cas Prévotaux. Voyez l'explication des cas Royaux & des cas Prévotaux, dans les Art. 11 & 12, T. I de l'Ordonnance de 1670.

On dit aussi à l'égard des Ecclésiastiques, le cas privilégié, pour opposer au *delict commun*. *Casus juris præcipuus, singularis*. L'Official juge le Prêtre pour le délit commun ; mais le Juge Royal connoît des cas privilégiés, c'est-à-dire, lorsqu'il y a quelque crime qui mérite peine corporelle (attendu que l'Eglise ne condamne point à peine afflictive.) Quelques-uns prétendent que l'adultère est un cas privilégié, & dont la connoissance est aussi attribuée au Juge séculier, privativement au Juge ecclésiastique. Si un Ecclésiastique est surpris portant les armes, il ne peut point non plus demander son renvoi devant le Juge d'Eglise. On dit aussi des affaires qui se font extraordinairement en considération du mérite de quelque personne, ou de quelque circonstance importante, que c'est un cas privilégié, qu'il ne tire point à conséquence.

CAS, ou CAS de conscience, en termes de Théologie, se dit des actions des hommes considérées par rapport à la conscience. ¶ Le cas de conscience est une difficulté sur ce que la Religion permet ou défend en certains cas. C'est une question relative aux devoirs de l'homme & du chrétien, dont il appartient au Théologien, nommé *Casuite*, de peser la nature & les circonstances, & de décider selon la lumière de la raison, les loix de la société, les canons de l'Eglise & les maximes de l'Evangile. *Casus conscientia*, ou simplement *casus*. *Res ad conscientiam, ad mores pertinens*. Ce Docteur est sçavant dans les cas de conscience. Il enseigne les cas.

CAS réservés, sont certains péchés considérables dont les Supérieurs Ecclésiastiques se réservent l'absolution, à eux-mêmes ou à leurs Vicaires. Dans les Communautés Religieuses il y a des cas réservés par les Chapitres, ou par les Supérieurs. Parmi les cas réservés, il y a des cas réservés au Pape, des cas réservés à l'Evêque, ou à ses Vicaires Généraux ; c'est-à-dire, qu'il n'y a que le Pape, ou ceux qu'il commet, ou bien qu'il n'y a que l'Evêque & ses Vicaires qui puissent en absoudre, excepté à l'article de la mort. Voyez sur les cas réservés le Concile de Trente, *Sess. XIV, c. 7 de Ref. & Can. 11*.

¶ Les réservations sont différentes suivant l'usage des Diocèses. Le Pénitencier est établi principalement pour absoudre des cas réservés. Mais à l'article de la mort, tout Prêtre peut absoudre celui qui se trouve en cet état, de tous les cas, pourvu qu'il ait donné quelque signe de pénitence.

CAS signifie aussi, estimer. *Præcium estimatio*. Faire cas de quelqu'un, c'est l'estimer, en penser favorablement. En faisant trop de cas de soi-même, on pèche contre la vraie modestie. On fait cas de cet Avocat, il a de beaux talens. On fait cas

des gens heureux qui peuvent servir, & on méprise les misérables. LE CH. DE M.

¶ CAS se dit populairement, pour excréments. Faire son cas en quelque endroit.

CAS se prend aussi quelquefois pour chose. *Res. Cas* étrange, mais vrai pourtant. VOIT.

*L'ame est d'enhaut, & le corps inutile  
N'est autre cas qu'une basse prison,  
En qui languit l'ame noble & gentille.* MAROT.

CAS, en termes de Grammaire, se dit des différentes inflexions ou terminaisons des noms. L'on a regardé ces terminaisons comme autant de chûtes d'un même mot : Ainsi le mot *cas* se prend ici dans un sens figuré & métaphorique. *Casus*. Il y a six cas, le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif & l'ablatif. En françois, ils ne diffèrent que par l'apposition des articles ; en latin, par la terminaison. ¶ Le nominatif, c'est-à-dire, la première dénomination tombant, pour ainsi dire, en d'autres terminaisons, fait les autres cas, qu'on appelle obliques. Ces terminaisons sont aussi appelées déclinances : mais *cas* est l'espèce qui ne se dit que des noms ; car les verbes ont aussi des terminaisons différentes. On dit communément que les Grecs n'ont que cinq cas. Ceux qui ont écrit sur les langues dans ces derniers siècles, ont presque toujours donné six cas aux noms de toutes les langues, parce qu'ils ont suivi les idées auxquelles ils étoient accoutumés. Le P. Galanus dit que la langue arménienne a dix cas, & qu'outre les six cas ordinaires, elle en a un pour marquer l'instrument dont on se sert pour quelque chose ; un qui sert aux narrations, & qui désigne le sujet dont on parle ; un qui marque qu'une chose est dans l'autre ; un enfin qui marque la relation qu'une chose a avec quelque autre. Il y a quelques Auteurs qui n'en donnent que trois à la langue arabe, parce qu'il n'y a que trois terminaisons différentes, qui sont *on, in & an*. Pour accorder les sentimens différens des Auteurs, il faut distinguer ; car si par le mot *cas* on entend seulement un changement qui arrive à un nom, il y aura autant de cas qu'il arrive de changemens aux noms dans le même nombre ; & il semble que c'est-là proprement ce qu'on entend par le mot *cas*, puisque ce mot dans son origine grecque ou latine, signifie *chûte, ou terminaison, πρῶτος, casus* : ce sera la même chose si le changement se fait au commencement du mot. Suivant ce principe, on voit qu'il n'y aura pas le même nombre de cas dans toutes les langues. Mais si par le mot *cas* on entend toutes les modifications différentes, & tous les rapports de la chose exprimée par un nom, il y aura autant de cas qu'on pourra imaginer de modifications & de rapports dans une chose : ce qui va à l'infini.

Il ne paroît pas que ce soit-là la notion que les Grammairiens ont donnée du mot *cas* ; mais ils n'en ont pas donné une notion claire qui en formât une idée juste ; ou ils se sont écartés de la notion qu'ils en avoient donnée : car ils ne laissent pas de compter cinq cas dans tous les nombres des noms de la langue grecque, & six dans tous les nombres de la langue latine, quoique plusieurs de ces cas soient semblables, comme le génitif & le datif singulier de la première déclinaison des latins, le datif & l'ablatif de la seconde, &c. le génitif & le datif du duel des noms grecs, &c. Il est plus conforme aux principes de la Grammaire, qui ne considère les mots que matériellement, de marquer autant de cas différens qu'il arrive de changemens à la fin d'un nom dans le même nombre. En effet, c'est s'exprimer mal que de dire, par exemple, que *du pere* est le génitif du nom *pere*, & qu'*au pere* en est le datif ; car *du & au* ne font point partie du nom *pere* : ce ne sont point des chûtes, des terminaisons ; ce sont des articles

ou des modificatifs qui marquent les différentes relations du mot *pere*. Il faut dire la même chose des *cas* des noms dans les langues italienne, espagnole, portugaise, angloise, &c. Il n'en est pas de même du mot grec *πατρός*, ou du mot latin *Patris*, qui sont de véritables *cas* des mots *πατήρ*, & *pater*, desquels ils sont différens: il en est de même des noms des langues hébraïque, arabe, arménienne, polonoise, allemande, &c. lesquels dans le même nombre reçoivent des changemens à la fin d'un mot. Tous les changemens qui se font au commencement sont des prépositions, ou quelques particules équivalentes ajoutées au mot, pour marquer quelque rapport.

CAS est aussi une espèce d'interjection ou d'adverbe admiratif. *Mirum est*. C'est grand *cas* que les hommes ne se corrigent point par les fautes d'autrui. Expression qui n'est pas d'usage.

CAS se dit encore adverbiallement en ces phrases, *Au cas*, pour dire, *si*. *Au cas* que cela arrive, *si id contigerit*. *Au cas* que vous eussiez cette idée, quand même vous n'adhérez pas intérieurement à cette doctrine, vous êtes trop éclairé, pour croire que vous puissiez, sans un très-grand scandale, vous faire un honneur de la soutenir. *En tout cas*; pour dire quelque chose qui arrive, de quelque manière que les choses tournent, au moins si la chose ne réussit pas, on fera telle & telle chose. *Saltem, ad minimum*. *Posez le cas que*, on met un subjonctif après; pour dire, supposez que telle chose arrive. *Fac*. *En ce cas*; pour dire, *alors*; les choses étant ainsi, en cette occasion, à cette condition, en cette supposition. *Tum*.

On dit aussi, *en cas*, pour désigner quelque chose particulière. *En cas* de fruits; pour dire, quant aux fruits, je n'en mange point de crus, &c. *En cas* de chevaux, en fait, en matière, on trompe sans scrupule. Il est du style familier.

CAS se dit proverbialement en ces phrases. Au *cas* que Lucas n'eut qu'un œil, sa femme auroit épousé un borgne, pour se moquer de ceux qui prévoient trop d'accidens, qui demandent trop de conditions. On dit aussi, vous mettez trop de *si* & de *cas* en cette affaire; pour dire, vous demandez trop de précautions, vous entrez en trop de particularités. On dit aussi d'un homme que son *cas* est sale, vilain ou véreux; pour dire, qu'il est en danger pour quelque crime ou quelque mauvaise affaire. On dit aussi, tous vilains *cas* sont reniables. *Cas* sur *cas* n'a point de lieu; pour dire, que quand une chose est saisie pour une cause, on ne peut la saisir pour une autre cause, jusques à ce qu'il ait été jugé & décidé de la première saisie.

CAS. f. m. C'est ainsi qu'en langue malaye, on appelle une petite monnoie des Indes, partie de plomb & partie d'écume de cuivre, qui se fabrique dans la Chine. Son nom chinois, qui est le véritable, est *Caxa*.

CAS, CASSE. adj. Cassé, mal articulé, enroué. Une voix *casse*. *Vox fusca*.

*As-tu pris garde, il parloit d'un ton cas,  
Comme je crois que parle  
La famille de Lucifer.....* LA FONT.

C'est ainsi qu'il faut lire, & non pas, *il parloit d'un ton bas*.

*L'un vous traînoit sa voix de Pédagogue,  
L'autre brailloit d'un ton cas, d'un air rogue.*  
COM. DE L'ENF. PROD.

Malgré ces exemples, il est vieux au masculin.

CASAL. *Casa*, *domus*. Villehardouin se sert de ce mot, pour dire une maison. En quelques Provinces, *casal* signifie le lieu où il y a une maison.

CASAL. f. m. Vieux mot, qui signifioit village, hameau. *Certus casarum numerus, vicus.*  
Tome II.

*A quinze lieues entour aus  
Ne rem est villes ne casaux.* PHIL. MOUSKES.

Ce mot est encore en usage dans l'Ordre de Malte. Il y a à Malte sept Capitaines des *casaults* ou villages de la campagne, qui sont à la nomination du grand Maître. DE VERTOT. L'usage que l'on fait à Malte de la langue italienne y a conservé ce mot.

CASAL. Ville épiscopale d'Italie, capitale de la partie du Montferrat, qui appartenoit au Duc de Mantoue; & qu'on appelle en Italie, *Casale di S. Faso*, *Casal* de Saint-Vas. *Casale*. *Casale Sancti-Evasii*, *Casal*, qui a été une des plus fortes places d'Italie, est située sur le Pô. Le Duc de Mantoue vendit au Roi le Château & la Citadelle de *Casal* l'an 1681, nos troupes s'emparèrent ensuite de la ville. L'an 1675, les Alliés l'assiégèrent; mais avant que la place fût dans aucun péril, le Roi, par l'entremise des Princes voisins, consentit à la remettre démantelée au Duc de Mantoue. *Casal* n'a titre & droit de ville que depuis 1474, que Sixte IV le lui donna, à la prière de Guillaume Paléologue, Marquis de Montferrat. Hoffinan, Corneille, Maty, Léand. *Descript. de l'Italie*.

Il y a encore plusieurs lieux moins importans qui portent le même nom, qui est italien, *Casale*, & signifie village, hameau, amas de plusieurs maisons, de l'italien *casa*, qui veut dire maison, aussi bien qu'en latin, d'où les italiens l'ont conservé.

CASALASQUE. Territoire de *Casal*. *Casalensis ager*. C'est la partie septentrionale du Montferrat, près du Pô.

CASAL-MAGGIORE. Petite ville d'Italie, au Duché de Milan, dans le Crémonois, proche du Pô, sur les confins du Duché de Parme & du Mantouan.

Les François disent *Casal-Major*.

CASAL-PUSTARLENGO. Petite ville ou bourg d'Italie, au Duché de Milan, dans le Lodésan, entre Lodi & Plaisance.

CASAN ou CAZAN, royaume d'Asie, dans l'Empire Russe, aux environs du Wolga. Il a pour capitale une ville de même nom, située sur la rivière de Casanka, au 69<sup>d</sup> de longit. & au 55<sup>d</sup> 38' de latitude.

CASANGAS. Nation d'Afrique, dans la Nigritie, auprès de la rivière de Casamansa.

CASANIER, ÈRE. adj. Qui aime à demeurer chez lui, à garder la maison, par esprit de sainéantise, & non pas par esprit d'indolence, comme le disent les Vocabulistes. On ne s'étoit pas encore avisé de dire que l'indolence consistoit à rester dans sa maison. *Iners*, *otiosus*. Ce mot vient du latin *casa*, maison. C'est l'homme du monde le plus *casanier*. On dit dans le même sens, mener une vie *casanière*, être d'humeur *casanière*. Il est aussi substantif. C'est un *casanier*, un vrai *casanier*.

Ce mot peut se prendre en bonne part, & se dire d'une homme qui n'aime point à courir, qui garde volontiers la maison.

*Non, non, suis plutôt l'exemple  
De tes amis casaniers,  
Et reviens chercher au Temple  
L'ombre de tes maroniers.* R.

M. de Voltaire appelle *Casaniers* de café, des gens qui fréquentent les cafés, & qui y passent leur temps à conter des nouvelles, à réciter des vers.

*D'un vil café superbes Casaniers.*

CASAQUE. f. f. Sorte d'habillement dont on se sert comme d'un manteau qu'on met par dessus son habit, & qui a des manches fort larges. *Sagum*.  
P p



*chlamys*. Les *casques* sont commodes pour les gens de cheval.

Ce mot vient de Caracalla Empereur, lequel étant à Lyon fit habiller tous ses gens de cette manière de vêtement. On disoit autrefois *caracquin* au lieu de *casquin*, & on le dit encore à présent en Bassigni. D'autres croient que ce mot vient d'un habillement de Cosaques, & qu'on a dit *casaque* par corruption, comme *hongrelaine* de Hongrois. Covarruvias le fait venir de l'hébreu *casah*, qui signifie *couvrir*, d'où a été tiré le latin *casca*, *cabine*, comme on dit *tugurium*, à *regendo*: Adrien Scheick est aussi de ce sentiment. Chorier, *Hist. de Dauph. L. II, p. 86*, prétend que nous conservons encore dans nos *casques* le nom & l'usage des anciennes caracales. Voyez ce mot.

On appelle *casiques* de Mousquetaires, de Gardes du Corps, de Gendarmes, les manteaux de cette sorte portés par les Cavaliers de ces compagnies, qui ont des marques & des broderies particulières pour les distinguer les uns des autres. Il a pris la *casique*, ou il a rendu la *casaque* de Mousquetaire; c'est-à-dire, il est entré au service, ou, il a quitté le service de Mousquetaire.

On dit figurément & familièrement qu'un homme a tourné *casaque*; pour dire, qu'il a changé de parti. *Ab altero ad alterum desciscere*. Ce Prince étranger s'étoit mis du côté du Roi, mais depuis il a tourné *casaque*. Les troupes auxiliaires sont sujettes à tourner *casaque*. Cette expression vient de ce que les soldats qui désertent & se vont rendre aux ennemis, tournent souvent leurs *casques*, & la mettent à l'envers, pour n'être point reconnus dans leur passage.

**CASAQUIN.** f. m. Petite casaque. *Sagulum, chlamyda*. Espèce d'habillement court qu'on porte pour sa commodité. On dit proverbialement & populairement, donner sur le *casquin*. On lui a donné sur le *casquin*; pour dire, on l'a battu.

**CASAQUIN.** C'est une partie élevée & distincte du dos, laquelle se remarque dans quelques animaux. *Traité de Lithologie & de Conchyliologie*.

**CASARCABIR**, ou **ALCASAR-QUIVIR**. Ville du Royaume de Dez, à trois lieues d'Argile.

**CASAU.** f. m. En quelques Provinces de France voisines de l'Espagne, on appelle un jardin *Casau*, *Hortus*.

**CASAUBON**, Petite ville de France dans la Province d'Armagnac, sur la rivière de Douze

**CASBA.** Ville d'Afrique, au Royaume de Tunis, à cinq milles de la capitale.

**CASBEQUE**, qu'on nomme plus ordinairement **KABESQUI**. f. m. Petite monnoie de cuivre qui se fabrique en Perse.

**CASBIN** ou **CASWIN**. *Casbinum*. Ville de Perse dans l'Iraque, au nord d'Espahan.

**CASCADE.** f. f. Chûte naturelle ou artificielle d'eau, qui tombe d'un lieu plus élevé dans un lieu bas. *Præcepta aquæ lapsus*. Dans les montagnes on voit mille petits ruisseaux qui font des *casques* naturelles.

Les *casques* naturelles s'appellent *cataraïtes*. Les *casques* artificielles, qui sont l'ouvrage de la main des hommes, tombent par nappes comme la rivière de Marly; en goulettes, comme les bosquets de Saint Cloud; en rampe douce, comme celle de Sceaux; en buffets, comme à Trianon & Versailles; ou par chûte de perrons, comme la grande *casque* de Saint Cloud.

Ce mot est venu de l'italien *casca*, qui a été fait de *cascare*, & de *cado*. MÉNAGE.

**CASCADES.** Terme d'Algèbre. Méthode des *casques* qui résout les équations déterminées de tous les degrés. On approche toujours de la valeur d'une inconnue par des équations différentes & successives, ou en baissant d'un degré: & de là est venu le nom de *casque*. FONTENELLE.

**CASCADE de feu.** Terme d'Artificier. C'est une

chûte de feu qui imite la chûte d'eau appelée *casque*.

On dit figurément d'un homme qui est tombé d'une grande fortune dans une grande disgrâce, qu'il a fait une grande, une rude, une étrange *casque*.

**CASCADE** se dit aussi figurément des fautes de jugement, des inégalités qui se trouvent dans un Ouvrage. *Lapsus, errores, menda*. Jugement de l'Auteur, où etiez-vous, quand vous fites cette magnifique *casque*? dit Balfac. On dit encore d'une nouvelle qu'on ne fait point de la première main, & qui a passé auparavant par plusieurs bouches, qu'on ne la fait que par *casque*, qu'elle n'est venue à celui qui la dit que par *casques*.

**CASCAES** ou **CASCAIS**. Petite ville de Portugal, dans l'Estremadure, à cinq lieues de Lisbonne.

**CASCANE.** f. f. Terme de Fortification. Ce sont certains enfoncemens en forme de puits qu'on fait dans le terre-plain proche du rempart, & d'où sort une galerie qui est aussi conduite sous terre, pour éventer les mines de l'ennemi. *Subterraneus recessus ad vallum*.

Ce mot est vieux, On dit aujourd'hui *puits & écoutes*. Voyez ces mots.

**CASCARILLE** ou **CHACRIL.** f. f. *Cascarilla*, diminutif de *casca*, qui en espagnol signifie écorce ou coquille. On nous apporte cette écorce des Indes orientales, d'une des Îles de Bahama dans l'Amérique, appelée *Elatheria*. Elle est roulée en petits tuyaux & en petits morceaux, de l'épaisseur de la canelle, de couleur de rouille de fer en dedans, d'un goût âcre, aromatique & amer, & d'une odeur fort agréable. Lorsqu'on la brûle, elle est ordinairement dépouillée de sa première écorce, qui est rude & de couleur cendrée. On l'emploie dans les fumigations à cause de son odeur agréable, & pour remédier aux contractions spasmodiques de l'utérus.

Sa ressemblance avec le quinquina, dont on distingue six espèces, l'a fait compter pour la septième: cependant la cascarille est plus amère & plus brûlante; mais l'amertume du quinquina est plus désagréable & plus styptique.

M. Boulduc avec plusieurs autres font indifféremment ce mot masculin ou féminin. Il est plus ordinairement féminin.

**CASCATE.** M. Félibien dit **CASCADE** ou **CASCATE**, Voyez **CASCADE**.

**CASCABEL.** Voyez **BOICININGA**.

**CASCHGAR.** (le Royaume de) Pays dans la Tartarie, du côté du Royaume de Thibet. Il tire son nom de la ville de *Caschgar* qui en étoit autrefois la capitale; mais depuis que les Tatars en sont en possession, elle est bien déchûe de sa première grandeur.

**CASCIA.** *Cascia*. Petite ville d'Italie, dans l'Etat de l'Eglise, en Ombrie, entre Rieti & Nursie.

**CASE.** f. f. Maison. *Casa*. En ce sens ce mot est emprunté de l'italien *casca*, & n'est en usage qu'en peu de phrases. Dans le style familier, c'est le patron de la *case*. Il rentre dans ma *case*. Il ne sort point de sa *case*. Isidore & Papias disent que c'est une petite maison de payfan fermée seulement de haies, ou de palis.

**CASE.** Terme d'Imprimeur. *Casa Typorum, loculi, capsula, locumenta*. C'est la table, ou boîte plate divisée en plusieurs compartimens, ou petites loges carrées, qu'on nomme *casetins*, dans chacun desquels se mettent les caractères de même espèce; & d'où le Compositeur les tire à mesure qu'il en a besoin pour composer & faire une forme. Une *case* de grec, une *case* d'hébreu, une *case* de S. Augustin, une *case* de petit Romain, une *case* d'Italique, &c. Mes *cases* sont pleines. Je n'ai plus rien dans mes *cases*. Des *cases* bien ou mal fournies. Quelques-uns écrivent *casé*. Cependant on prononce *case*, c'est-à-dire, *case*.

**CASE**, se dit ordinairement de chacun des carrés qui sont dans un échiquier, ou damier, au jeu des échecs & des dames. Le roi n'a plus que deux *cases* pour se sauver. Le pion avance de deux *cases* le premier coup.

Ménage après Saumaïse tient que ce mot vient de *casta*, ou *casta*, qui vient du grec *καστα*, qui signifie la même chose.

**CASE**, se dit au jeu du trictrac, de deux dames qui sont posées sur une même ligne, flèche ou languette, marquée sur le tablier où on joue le trictrac, & qui empêchent les dames du parti contraire de passer outre. Quand on fait le petit-jeu, il sert à abattre du bois pour faire des *cases*.

**CASE**, se dit aussi de chacune des places désignées par cette flèche ou languette.

La *case* du diable, c'est celle qui est immédiatement avant le coin, ou bien c'est la onzième *case* de chaque jeu. On l'appelle *case* du diable, parce que par plusieurs expériences on a reconnu que quand le plein s'achève par cette *case*, il est très-difficile. *Case* de l'écolier. C'est la même que la *case* du diable, selon ce qu'en dit l'Auteur du traité de ce jeu; & on l'appelle *case* de l'écolier, parce que les habiles joueurs diffèrent ordinairement de la prendre tant qu'ils peuvent, & la gardent pour finir le plein; ils sont par-là moins exposés à passer les dames qui deviennent inutiles dès qu'elles sont passées.

On appelle aussi *case* du diable, celle de la seconde flèche du grand-jeu, quand c'est la seule qui soit à faire, parce que, comme il ne reste plus que cinq dames dans le petit-jeu, & que tous les coups qu'on joue sans remplir, avancent ces dames, on risque de ne point faire son plein, ou de ne pas tenir long-temps.

Fausse *case*, c'est une *case* à laquelle les nombres de vos dés ne vous conduisent point. Celui qui fait une fausse *case* par mégarde ou de propos délibéré, est obligé de remettre les deux dames à leur première place, & l'adversaire est maître de les lui faire jouer à sa volonté. Il peut aussi, s'il veut, laisser la fausse *case* en l'état où elle est, en cas qu'elle convienne mieux à son jeu, quand même celui qui l'a faite, voudroit en revenir. Pousser plusieurs *cases*. Quand deux ou plusieurs *cases* se touchent mutuellement, & qu'on fait un coup qui transporte la dernière de ces *cases* immédiatement après la première, en sorte qu'elles se touchent encore après avoir joué, comme elles se touchoient auparavant, au lieu d'enlever avec la main les deux dames de cette dernière *case* pour la porter après les autres, il est permis de pousser toutes les *cases* à la fois de l'espace d'une flèche; & quoiqu'elles changent toutes de place, elles produisent le même effet que si l'on eût transporté les deux seules dames de la dernière *case*. On ne pousse ordinairement que pour jouer un doublet. On peut pousser les demi-*cases* comme les *cases*. Les *cases* basses sont celles qui sont le plus près de votre adversaire. On appelle *case* toute flèche couverte de deux dames. On appelle demi-*case* toute flèche qui n'est couverte que d'une dame seulement. L. S.

**CASE**. Petite monnaie de cuivre du Japon, qu'on nomme aussi cache, casie & cassie.

**CASE** d'Orfèvre. Voyez CASSE.

**CASELOUTRE**. Nom françois de la ville de Keyfers-Lautern. Voyez ce mot.

**CASEMATE** ou **CAZEMATE**. f. f. Terme de Fortification : ce qu'on appelle autrement *place basse*, ou *flanc bas*. C'est une place pratiquée dans le flanc proche de la courtine, où l'on met une batterie de canon, pour défendre le fossé. *Ima crypta ad latera propugnaculorum*. Ce nom vient d'une voûte qu'on faisoit autrefois pour séparer les plate-formes où se faisoient les batteries hautes & basses, dont chacune se nommoit en italien *casta armata*, ou en espagnol *casamata*. Quelques-uns le font venir de *casa à matti*, maison aux fous. Covarruvias dit qu'il a été fait de *casta*, maison, & *mata*, basse.

Maintenant on se contente de retirer la place haute en dedans du bastion. Quelquefois on fait trois plate-formes, dont la plus haute est sur le rempart. La *casemate* est aussi appelée *flanc retiré*, parce que c'est la partie du flanc qui est la plus proche de la courtine & du centre du bastion. On la couvroit d'un orillon ou épaulement, qui étoit un corps massif de pierre, rond ou carré, qui empêchoit qu'on ne vît de dehors dans les batteries. L'usage en est assez rare présentement, & on a cessé de s'en servir, à cause que les batteries des assaillans enterroient l'artillerie de ces *casemates* dans la ruine des voûtes.

**CASEMATE**, se prend aussi pour les puits & les rampeaux que l'on fait dans le rempart d'un bastion, jusqu'à ce que l'on entende travailler le mineur, & qu'on évente les mines. *Difflandæ, averiendæ cuniculariæ machinationis crypta*.

**CASEMATE**, se dit encore en termes de guerre de certains souterrains bien voûtés, à l'épreuve du canon, pratiqués ordinairement dans les bastions, sur-tout dans les citadelles, où le Soldat qui n'est pas en faction, & de jour, va se reposer à l'abri des coups. On y place aussi les blessés.

**CASEMATE**, se dit en style badin pour prison. Il a été mis dans la *casemate*, en *casemate*.

**CASEMATÉ**. adj. Voûté, où il y a des casemates. Un bastion *casematé*.

**CASEMENT**. f. m. Vieux mot. Voyez CASER. **CASENTIN**. *Casentinus, ager*. Petit pays de Toscane en Italie, renfermé dans le Florentin. Le *Casentin* est à l'orient de Florence, entre cette ville & le bourg du Saint Sépulcre, aux environs des sources de l'Arno. Camaldoli est dans le *Casentin*.

**CASER**. v. n. Qui ne se dit qu'au jeu de trictrac; pour signifier, faire des *cases*, accoupler des dames, en mettre deux sur la même flèche. *Scrupos alios aliis supponere*, ou *uni laminæ duas imponere rotulas*. La plus grande science du trictrac est de bien *caser*.

Ce verbe, suivant le premier sens qui se présente, signifie, faire des *cases*; mais il se prend aussi pour *caser* à propos, & l'on dit ordinairement d'un joueur qui place bien ses dames : cet homme-là *casé* bien. C'est un grand avantage au trictrac que de savoir bien *caser*; c'est-à-dire, que les habiles joueurs, par la parfaite connoissance qu'ils ont des hazards, que l'on court plutôt à une place qu'à une autre, savent choisir en jouant celles qui vraisemblablement leur seront plus avantageuses. L. S. Regardez toujours le jeu de votre homme, plutôt que le vôtre; examinez quand il fait des *cases*, s'il *casé* juste. Celui-là ne jouera jamais bien, qui ne considère point l'essence du jeu avant que de *caser*. Il faut donc, pour *caser*, examiner les coups qui sont pour ou contre vous. Pour bien *caser* à propos, & ne vous pas donner des obstacles, il faut, quand votre homme est fermé par en haut, ne pas vous presser de faire les *cases* basses. ID.

Dans les vieilles coutumes, on disoit *caser* & *acaser*; pour dire, donner quelque terre en fief; d'où on a dit *casement*, *châsement* & *chas*; pour dire, maison : & en latin on appelle *casatus*, un domestique, un vassal.

**CASERETE**. f. f. C'est un moule de bois, une forme dans laquelle on fait des fromages. On appelle dans quelques endroits ces sortes de formes ou de moules, des cagerotes; mais dans tout le pays d'Auge d'où viennent ces excellents fromages, que l'on appelle de Livarot, on ne les nomme point autrement que *Caseretes*.

**CASERIÈS**. f. f. pl. Les Arabes de la Terre-Sainte nomment de la sorte ce qu'on appelle ailleurs des Kans & des Caravanseras.

**CASERNE**. f. f. Logemens qu'on fait dans une ville, ou sur le rempart même pour loger les Soldats de la garnison, & pour soulager les Bourgeois. *Casula*. On loge ordinairement dans chaque chambre douze soldats, qui montent la garde alternative.

ment. Le Roi a fait bâtir dans ses villes de guerre des *casernes* magnifiques, qui sont de grands hôtels pour loger les garnisons.

☞ On a aussi donné le nom de *casernes* à des bâtimens magnifiques, de grands hôtels que le Roi vient de faire bâtir dans plusieurs endroits aux environs de Paris, pour loger les Gardes Suisses.

**CASERNER.** v. n. Loger dans des casernes. On fit *caserner* la garnison.

☞ On dit activement, *caserner* des Troupes, les renfermer dans des *casernes*.

**CASERNÉ,** part. Sa Majesté ordonne que dans les routes ses troupes seront *casernées*, comme il se pratique dans les lieux où elles tiennent garnison. ORDONN. de 1718.

☞ **CASERTE.** *Caserta.* Petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec un Evêché suffragant de Capoue.

☞ Cette ville donne son nom à une montagne voisine.

**CASETIN.** s. m. Terme d'Imprimeur, diminutif de case. *Typorum casula, loculus, locumentum, capsula.* Les *casetins* sont les différens compartimens, ou petites loges carrées de la case, chacun desquels est destiné à un caractère. Le *casetin* de l'*A*, du *B*, &c. On dit aussi **CASSETIN.**

**CASEUX, EUSE.** adj. Qui est de la nature du fromage. Epithète qu'on donne aux parties les plus grasses du lait, dont on fait des fromages. *Casarius.* On les appelle aussi *fromageuses*. Le lait d'ânesse ne contient que peu de parties *caseuses*; mais celui de vache en contient beaucoup.

Ce mot vient du latin *caseus*, qui signifie *fromage*. Voyez LAIT.

☞ **CASHÉL** ou **CASSEL.** Ville d'Irlande, dans la Province de Munster, au Comté de Tipperary. C'étoit autrefois la capitale de la Province. C'est encore le siège d'un des quatre Archevêchés d'Irlande.

☞ **CASI.** s. m. Terme de relation. Juge des causes civiles en Perse. *Judex rerum ou causarum civilium cognitor.* C'est un homme de loi, car en Perse les causes civiles sont réservées au Clergé.

**CASIER.** s. m. Vieux mot, qui est encore en usage en Picardie, & dont une des cent Nouvelles Nouvelles donne l'explication en ces termes: Pour vous donner entendre quelle chose est un *casier*, c'est un *garde mangier* en la façon d'une huche, long & étroit pour raison & assez profond, où l'on met les œufs & le beurre, le fromage & autres telles vitailles. *Casier* vient de *casarius*, sous entendant *locus*, le lieu où l'on serre le fromage, & que les Latins nomment d'un seul mot, *caseale*. Monet l'appelle *Chasier* qui est aussi dans Nicot.

☞ **CASIGLIANG.** Autrefois ville épiscopale, présentement Bourg de l'Etat de l'Eglise, dans le Duché de Spolète.

**CASILLEUX.** adj. Nom que les Vitriers donnent au verre, lorsqu'il se casse en plusieurs morceaux, quand ils y appliquent le diamant pour le couper. *Fragilis.* Cela arrive à celui qu'on a retiré trop tôt du fourneau, où il n'a pas eu assez de recuite. Celui qui est bien cuit se coupe facilement.

☞ **CASIMAMBOUS.** (les) Nation particulière d'Afrique, dans l'île de Madagascar dans la Province de Mantane. Ils sont tous Ombrassés ou Ecrivains, & enseignent à lire & à écrire l'arabe dans les villages où ils tiennent leurs écoles.

☞ **CASIUS.** Terme de Mythologie. Surnom donné à Jupiter à cause d'une montagne d'Arabie, à l'entrée de l'Egypte, où il étoit particulièrement honoré sous la forme d'un rocher escarpé, ayant un aigle à côté de lui.

**CASLEU** ou **CISLEU.** s. m. C'est le nom du neuvième mois des Hébreux. HOFMAN. Les Auteurs du Moréri disent du dixième mois: Zacharie VII. 1, l'appelle le neuvième. בארבעה, ב'הרש' חתש'ו בכסל', c'est-à-dire; le quatrième jour du neuvième mois, qui est *Casleu*. Les Hébreux ne donnèrent point d'a-

bord de noms à leurs mois. Ils disoient seulement le premier, le second, le troisième mois, comme on le voit dans le Pentateuque. Ils ne leur imposèrent des noms particuliers, qu'après qu'ils eurent eu du commerce avec les Chaldéens, & sur-tout au retour de la captivité, pendant laquelle ils prirent une partie de la langue & des usages de leurs Maîtres. Le nom de *Casleu* ne se trouve aussi que dans les livres écrits depuis la captivité, Zacharie, Esdras & les Machabées. Il commençoit à la nouvelle lune de Novembre.

Quelques Auteurs conjecturent que le nom *Casleu* vient de כסל, *Cesil*, qui dans Job, IX, 9, Amos, V, 8, est pris par S. Jérôme pour la constellation d'Orion; qu'il fut donné à ce mois, parce que cette constellation se couchant avec le soleil pendant ce mois-là, elle excite des tempêtes.

☞ **CASMINAR.** Voyez **CASSUMMINAR.**

☞ **CASOAR.** Voyez **CASUEL.**

**CASPIE.** Nom que quelques Auteurs & M. Corneille lui-même, de l'Académie Françoisé, donnent à la mer d'Hircanie. Je ne sais pourquoi ils disent *Caspie*, communément on dit *Caspienne*, & c'est l'usage. *Caspie* est latin plutôt que François. Voyez **CASPIEN**, adj.

**CASPIENS.** Nom de peuple. *Caspus, a.* Les *Caspiens* étoient des Scythes, qui habitoient la côte meridionale de la mer qu'on appelle de leur nom, mer *Caspienne*, & qui étoient voisins des Hircaniens. Les *Caspiens* avoient la coutume barbare d'enfermer leurs parens quand ils avoient atteint l'âge de 70 ans, & de les laisser mourir de faim. Strab. Liv. XI. Valerius Flaccus, Liv. VI, v. 106, dit encore une chose singulière de ces peuples. C'est qu'ils avoient des chiens aguerris, & qui combattoient avec leurs maîtres. Aussi leur rendoit-on après leur mort les mêmes honneurs qu'à leurs maîtres, les enterrant avec eux. Alex. ab Alexandr. L. III, c. 38. Juste Lipse, *Centur. I, ad Belgas ep. 44.* Elie Reusner, *Art. Stratag. L. I, c. 15.* Gasp. Fascius, *Axiom. Bell. c. 94,* parlent des *Caspiens*.

**CASPIEN, ENNE.** adj. Nom que l'on donne à différentes choses, ou lieux, qui appartenoient aux *Caspiens*, qui en étoient voisins.

Les montagnes *Caspiennes*, en latin *montes Caspii*, sont une longue chaîne de montagnes, qui s'étend fort loin du septentrion au midi, entre l'Arménie majeure & la mineure depuis la mer *Caspienne* jusqu'au mont Taurus. C'est des monts *Caspiens*, ou des montagnes *Caspiennes*, que les Turcs fortirent au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, & qu'ils inondèrent l'Arménie en 755.

Les portes *Caspiennes.* *Porta Caspia.* Le mont Taurus s'ouvre en trois endroits, où il laisse des chemins qui donnent entrée, l'un dans l'Arménie, l'autre dans la Cilicie, & le troisième dans la Médie. Outre cela il y avoit un passage de la Médie dans l'Albanie, à l'occident de la mer *Caspienne*, entre les hautes montagnes & cette mer. Quelques-uns ont pris ce col de montagnes pour les portes *Caspiennes*; Maty est de ce nombre, & M. Corneille l'a copié. On s'y étoit trompé dès le temps de Pline. Il en avertit au C. II, de son VI<sup>e</sup> Livre, & dit que ce sont là les portes Caucasiennes, & non pas *Caspiennes*. Il est étonnant qu'après cela on s'y trompe encore aujourd'hui. Les portes *Caspiennes* ne sont point dans le mont Caucase, ni le passage qui conduit du pays des *Caspiens* dans l'Albanie; c'est-à-dire, de la côte meridionale de la mer *Caspienne* à la septentrionale, en passant le long de la côte occidentale de la même mer. Les portes *Caspiennes* ne sont pas même dans les monts *Caspiens*; elles sont dans le mont Taurus, & font la communication de l'Assyrie avec la Médie: c'étoit un passage fort étroit, long de huit mille pas; il avoit été taillé dans le roc, & il n'y pouvoit passer qu'un chariot à la fois.

Ces portes *Caspiennes* étoient, selon Pline, sous le même parallèle que la Cappadoce, le mont Tau-

rus, le mont Amanus, l'Assus, les portes de Cilicie, Tarté, l'île de Chypre, l'île de Rhodes, &c. & par conséquent ce pourroit être le passage qui donne entrée dans l'Albanie. Ptolémée les place aussi beaucoup plus au midi que ce passage. Voyez la cinquième planche ou table de l'Asie; & Plin. *Liv. VI, c. 11, 14 & 34.* On les appelle quelquefois les *portes de Testis*.

La mer *Caspienne*; que quelques-uns appellent mer *Caspie*; mais *Caspienne* est plus en usage, ou plutôt seul en usage. On la nomme aussi dans l'antiquité, la mer d'Hircanie ou Hircanienne. Plin. dit, *L. VI, c. 13*, qu'elle s'appelloit *Caspienne* depuis Cyrus. On l'appelle aujourd'hui communément de ce nom, & on lui donne encore ceux de mer de Sala, de Bacha, de Kilan, de Tabaristan, &c. *Mare Caspium* ou *Hircanum*. Il semble cependant que c'étoit la partie orientale que l'on appeloit proprement mer d'Hircanie, & la partie occidentale *Caspienne*; mais on ne garde point exactement cette distinction, & l'on a donné indifféremment ces deux noms à toute cette mer, à cause que les Hircaniens & les *Caspiens* habitoient les côtes méridionales & les pays voisins de cette mer; les premiers du côté de l'orient, & les seconds à l'occident. D'autres disent qu'elle prit ces noms des montagnes *Caspiennes*, qui la resserroient du côté du couchant, & des montagnes Hircaniennes qui la bornoient au levant.

Quoi qu'il en soit, c'est un grand lac qui n'a de communication sensible avec aucune mer, quoique Plin. & les Anciens ne l'aient regardé que comme un golfe de l'Océan Scythique, ou qu'ils aient cru que cette mer avoit communication avec le Palus-Mæotide. Cependant toute l'Antiquité n'a pas pensé ainsi. Hérodote & Diodore de Sicile conviennent que la mer *Caspienne* n'est jointe à aucune mer. C'est sa vaste étendue qui lui a fait donner le nom de mer. Clitarque dit dans Plin. qu'elle est aussi grande que le Pont-Euxin. Eratosthène lui donnoit cinq mille quatre cents stades du nord au midi; c'est-à-dire, environ 225 lieues; quatre mille huit cents stades, c'est-à-dire, 226 lieues dans un autre sens, & encore 1400 stades qui font environ 60 lieues. Nous ne savons pas au juste l'étendue de cette mer. On croit que l'opinion la plus probable est celle qui lui donne 260 lieues du levant au couchant, & environ 200 du nord au midi. Cela revient à ce que dit Eratosthène. Oléarius écrit que sa longueur depuis l'embouchure du Volga jusqu'à Férahath dans la Province du Mesanderan; est de huit degrés, qui font six vingts lieues d'Allemagne; & sa largeur du levant au couchant, de six degrés, qui font 90 lieues. Tout cela paroît copié d'après Plin.

Quinte-Curce a écrit, *Liv. IV, c. 4*, que les eaux de la mer *Caspienne* sont plus douces que celles des autres mers. Cela n'est pas vrai, excepté du côté de l'Hircanie, qu'elles ne sont en effet ni douces, ni salées. Hoffinan a donc eu tort d'affluer absolument & généralement que les eaux de la mer *Caspienne* sont douces. Cette mer est extrêmement poissonneuse, & Quinte-Curce dit qu'elle nourrit des serpens d'une longueur prodigieuse. Il ne sort aucune rivière de cette mer; & il y en entre un grand nombre & de très-grandes, comme le Volga, le Jaik, le Chefel, le Jehun & l'Araxe. On ne sait ce que deviennent toutes ces eaux. On conjecture qu'elles s'écoulent par des conduits souterrains, ou dans la mer Noire, ou dans le golfe Persique, ou au travers de la terre dans l'Océan de l'hémisphère opposé; ou qu'elles vont sourdre en différens endroits de la terre pour faire des fleuves comme par exemple l'Euphrate, le Tigre, &c.

**CASQUE**, f. m. Arme défensive pour couvrir la tête & le cou d'un Cavalier, qu'on appelle autrement *heaume*. Galea, *casvis*. Boileau, en parlant de l'inconstance de l'homme, conclut,

*Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,  
Aujourd'hui dans un casque, & demain dans un froc.*

Autrefois en France les Gendarmes avoient tous le *casque*. Le Roi le portoit doré; les Ducs & Comtes argenté; les Gentilshommes d'ancienne race le portoit d'un acier poli, & les autres simplement de fer. LE GENDRE.

Ce mot vient de *casicum* ou *casicus*, diminutif de *casvis*. MÉNAGE. Sa racine a signifié une chose vide & creusée. On dit en espagnol *casco*, pour signifier la tête, ou un morceau d'un pot de terre cassé. On dit aussi *casquer*, comme le montre Nicot, en rapportant ces mots d'une Ordonnance de François I, touchant les services que sont obligés de rendre ceux qui tiennent des fiefs du Roi. *Et celui qui tiendra fiefs ou trois cens livres de revenu par an, fera un homme de pied avec le corps de halberet, le casquet & la pique.*

On trouve aussi des *casques* sur les médailles; & l'on y reconnoit les différentes façons de *casques* à la grecque, à la romaine. C'est la plus ancienne armure de tête qui paroisse sur les médailles, & la plus universelle. Les Rois, les Empereurs & les Dieux-mêmes s'en sont servis. Celui qui couvre la tête de la figure de Rome a d'ordinaire deux ailes; comme le Pétafe de Mercure; celui de quelques Rois est paré de cornes de Jupiter Ammon, ou simplement de taureau, ou de bélier, pour marquer une force extraordinaire. P. Jo.

**CASQUE**, signifie aussi figurément la tête. *Caput*. Il en a dans le *casque*; pour dire, il a un peu la cervelle brouillée, soit de vin, soit de folie. En ce sens, il est bas. Il manque un clou à son *casque*; pour dire, il est un peu fou.

**CASQUE** de Pluton. Les Cyclopes, selon la fable, en fabriquant la foudre de Jupiter, firent aussi un *casque* pour Pluton. Ce *casque* avoit la propriété de laisser voir tous les objets, sans que celui qui le portoit pût être vu lui-même. Persée emprunta ce *casque* admirable, au Hygin, pour aller combattre Méduse.

**CASQUE**, qu'en termes de Blâson on appelle aussi *timbre*, se met sur l'écu pour son principal ornement. C'est la vraie marque de Chevalerie & de Noblesse. Les Allemans mettent plusieurs *casques* sur leurs armes, quand ils ont plusieurs fiefs ou titres qui leur donnent des voix différentes dans les Cercles de l'Empire. Les Ecclésiastiques mettent aussi le *casque* sur leurs armoiries, quand ils sont Seigneurs temporels; & quelques Evêques le pratiquent en France, comme les Evêques de Cahors & de Gap. En Allemagne, les Electeurs Ecclésiastiques mettent autant de *casques* qu'ils ont de fiefs qui leur donnent séance dans les Cercles. Il y a eu un Archevêque de Cologne qui en a porté jusqu'à six. Les auteurs donnent divers noms à ces *timbres* ou *casques*. L'Impérial est celui sur lequel s'élève une aigle; le Royal, celui qui est couronné; le *timbre d'exclamation*, celui qu'on portoit dans les tournois, lorsque les Hérauts crioient pour faire connoître ceux qui entroient dans la lice; le *timbre éloigné*, celui qu'on portoit quand on alloit chercher les aventures; le *timbre de hurte*, celui qui étoit affilé en pointe par le devant pour faire glisser le coup; le *timbre de vol*, celui qui avoit un vol au-dessus; le *timbre de défense*, qui étoit entièrement fermé; le *timbre de tourbe*, celui qui étoit tout uni pour les courtes, qu'on appeloit la *tourbe* ou la *foule*, lorsqu'on courroit plusieurs ensemble, & que l'on combattoit comme dans une mêlée, &c.

En Blâson, on distingue les *casques* ou *timbres* par la forme & la situation. Ceux des Rois sont d'or; ceux des Princes & des grands Seigneurs, d'argent; & ceux des simples Gentilshommes, d'acier poli. A l'égard de la forme, ceux des Souverains sont ouverts, & tarés de front, & ont la visière levée; les autres sont à demi-fermés & à divers nombres



de grilles, qu'on compte pour marquer les divers degres de qualité. Les moindres sont tout-à-fait fermés. Et à l'égard de la situation, elle est ou de front ou entière, & en profil. Le *casque* fermé & en profil, est la marque d'un simple Gentilhomme, ou d'un soldat qui s'est signalé. Le *casque* fermé & placé de front, marque une noblesse nouvelle, mais acquise par quelque action héroïque. Le grillé & en profil est la marque d'un Gentilhomme qui n'a vue que sur ses sujets. Le grille & de front, est celle d'un Capitaine qui a commandement sur les troupes. Le *casque* ouvert & de profil est la marque d'un grand Seigneur qui a un grand fief dépendant du Roi. Et enfin le *casque* ouvert & de front est celle d'un pouvoir absolu & souverain. Mais toutes ces distinctions sont du dernier siècle, & on ne les observe plus; car autrefois tous les *casques* étoient fermés. Voyez HEAUME.

☞ Ce terme est quelquefois employé en Botanique. Tourneort appelle fleurs en *casque*, celles qui par leur forme ressemblent à cette armure de tête. Telle est la fleur de Paconit. *Flos galeatus*.

CASQUE, en termes de Conchyliologie, se dit d'une grosse coquille que tournit la mer des Indes, & que les Rocailliers emploient à faire des grottes parmi les autres coquilles. *Galea concha* On les appelle *casques*, à cause de leur figure. Ce coquillage paroît doublé par dedans, & sur les bords, qui sont épais, plats & dentelés. Par le dehors il est dentelé d'une agréable rustique, relevé de plusieurs petites toiles qui sont entrelacées de petits compartimens, sur lesquels on voit ondoyer un panache de diverses couleurs.

J'en ai vu un si gros, & si ressemblant, qu'on l'eût pris pour un véritable *casque*. *Casques pavés*. GER-SAINTE.

CASQUÉ, ÉE. adj. Terme de Médailleur. Qui a un casque en tête. *Galeatus*, *Galea tectus*, *a*, *um*. Une Pallas *casquée*, ayant son bouclier au bras gauche, & lançant un javelot de la main droite. Constantinople est représentée sur les médailles par une tête *casquée*. Dioclétien, Constantin, Probus & quelques autres Empereurs sont représentés quelquefois *casqués* sur leurs médailles; les premiers Empereurs ne se sont point *casqués*, & même parmi ceux du troisième & quatrième siècles cela est plus rare que la tête nue, ou couronnée de laurier. Tête *casquée*. Avant la décadence de la République Romaine, les médailles consulaires sont marquées simplement de la tête de Rome *casquée*, ou de quelque Déesse; & le revers, d'une Victoire traînée à deux ou à quatre chevaux. *Science des Médailles*. La splendeur des villes se reconnoît sur les médailles par des ailes. Ainsi voit-on fréquemment Rome *casquée* & ailée. *Mém. de Trév. Nov. 1754*.

☞ CARS. Palais ou Château, dans lequel un Roi ou un Prince fait son séjour ordinaire dans les pays orientaux, sur-tout en Perse & dans les pays voisins. L'HERB. BIBLIOT. ORIENT.

☞ CARS-AHMED. Petite ville de la Province d'Afrique, proprement dite, qui est comme le magasin des bleds de tout ce pays.

☞ CASSADE. f. f. Mensonge pour plaisanter, ou pour servir d'excuse ou de défaite. On appelle *donneurs de cassades*, des gens qui promettent beaucoup, & tiennent peu.

À certains jeux de renvi, comme le bréland, on dit faire une *cassade*; pour dire, faire un renvi avec un vilain jeu, afin d'obliger les autres Joueurs à quitter. C'est un grand faiseur de *cassades*.

Ce mot vient de ce qu'un Manceau, pour s'exempter de prêter son cheval à ses amis, leur disoit toujours qu'il avoit une *cassade*, qui est un vieux mot qui signifioit alors une *blessure de cheval*. Il est familier.

☞ CASSAIGNE. Petite ville de France dans la Gascogne, au Diocèse de Condom, à trois lieux de Condom.

CASSAILLE. f. f. Terme de labourage, qui se dit de

la levée des guérets, quand il faut casser & ouvrir la terre pour lui donner son premier labour, la première façon. *Obtritus*. La *cassaille* se fait entre Pâques & la S. Jean.

CASSA-LIGNEA ou CASSIA-LIGNEA. f. f. Quelques Auteurs l'entendent de la casse en bâton; mais la véritable *cassa-lignea* est un bois aromatique, qui est une espèce de cinnamome. Dioscoride l'appelle de la *casse dure*.

CASSANDRE. f. f. Fille de Priam & d'Hécube. *Cassandra*. Elle obtint d'Apollon le don de prophétie; mais ayant refusé à ce Dieu ce qu'elle lui avoit promis, il fit que ses prédictions ne furent jamais crues. Elle devint captive d'Agamemnon, qui l'emmena à Argos. Elle mourut à Amyclée, ville de Laconie, & y fut reconnue pour une divinité. Les Amycléens lui bâtirent même un temple.

CASSANDRE. f. f. Sorte de danse du temps de Ronfard. C'étoit le nom de sa maîtresse.

CASSANDRE. Golfe de Mégaris & de *Cassandra*. C'est un golfe qui est entre la Troade & l'île de Ténédos, jusqu'à celle de Mételin, & qui a cent mille de long. *Cassandra sinus*, *Megaridis sinus*. Ce golfe est dangereux. Du LOIR, p. 185.

☞ CASSANO. Ville du Royaume de Naples dans la Calabre citérieure, avec un Evêché suffragant de Cosenza.

☞ Il y a aussi un gros bourg de ce nom dans le Duché de Milan, entre Crème & Bergame.

CASSANT, ANTE. adj. Qui se casse aisément, corps dont la dureté est accompagnée de fragilité. *Fragilis*. L'albâtre est une pierre fort *cassante*. Les métaux aigres sont fort *cassans*. On dit aussi qu'une mine est *cassante*, quand le métal qu'on en tire est *cassant*.

☞ CASSANT, est opposé à ductile, malléable.

☞ On le dit aussi de la chair & de la substance de certains fruits. On appelle poires *cassantes*, & poires qui ont la chair *cassante*, celles qui se cassent, qui font légère résistance sous la dent; par opposition à poires fondantes, qui fondent dans la bouche. Le meilire-jean, le martin-sec, &c. sont des poires *cassantes*; le bon-chrétien, les amadotes ont la chair *cassante*.

CASSATION. f. f. Terme de Palais. Jugement par lequel on casse un acte ou une procédure pour cause de nullité. *Abrogatio*. Il poursuit la *cassation* de son mariage, du testament de son père. On se pourvoit contre les arrêts au Conseil par *cassation*. Un demandeur en *cassation*. Aux Requêtes du Palais, de l'Hotel & au Conseil, on prononce par *cassation* de tout ce qui a été fait au préjudice du renvoi fait devant eux. Les défenses portées par les arrêts prononcent toujours, à-peine de nullité, de *cassation* de procédures, &c. Une requête en *cassation* n'empêche pas l'exécution du jugement. Ceux qui se pourvoient au Conseil en *cassation* d'arrêts & de jugemens contradictoires, tant du Grand-Conseil que des Cours & Juges en dernier ressort, sont obligés, en présentant leur requête, de consigner l'amende de 450 livres; savoir 300 livres pour le Roi, & 150 livres pour la partie, qu'il ne retire point, s'il succombe en sa demande. Si les jugemens sont par défaut ou congé, l'amende envers le Roi n'est que de 150 livres, & de 75 livres envers la partie.

Les moyens de *cassation* sont 1<sup>o</sup>. Quand un arrêt se trouve directement contraire à un autre arrêt, & que tous les deux ont été rendus contre la même partie. 2<sup>o</sup> Quand les formalités sont contre la disposition expresse des ordonnances ou des coutumes. 3<sup>o</sup> Quand les formalités prescrites par les Ordonnances n'ont pas été suivies.

Larrey dit aussi *cassation* du Parlement, en parlant de celui d'Angleterre.

Ces mots viennent du latin *quassare*. Secouer avec force.

CASSAVE. f. f. *Cassavi*. C'est proprement une farine grossière de la racine du manyoque. On fait dans

les Îles de l'Amérique des gâteaux avec cette farine, & on les appelle des pains de *caffave*. Le jus de la *caffave* est un poison fort dangereux ; mais son marc sert à faire le pain. Les Indiens occidentaux ne mangent que du pain de *caffave*, à cause que notre blé ne vient point en Amérique : il leve trop tôt, & ne jette que de la paille. Voyez *MANYOQUE*.

**CASSE.** f. f. Voyez *CAS*, adj.

**CASSE.** f. f. Terme de Droguiste. *Casia*, *Cassia* ; *Siliqua Cassia*. C'est la moëlle du fruit ou des siliques du cañier. Elle est fort employée en médecine. Autrefois on tiroit du Levant toute la *caffè* qu'on employoit en France : à présent elle vient des Îles d'Amérique, où elle est devenue si abondante, qu'elle en fourniroit une partie de l'Europe. La *caffè* du Levant est ordinairement plus pleine de moëlle que celle d'Amérique. La moëlle de *caffè* est un purgatif plus doux & des moins malfaisans. Elle sert de base à la plupart des électuaires purgatifs. La teinture de *caffè* est une infusion légère de sa moëlle séparée des gousses & des semences, à laquelle on ajoute une certaine quantité de sucre en poudre pour la conserver & empêcher qu'elle ne s'aigrisse. On confit en Amérique les jeunes gousses ou siliques de *caffè* ; on fait aussi une confiture de ses fleurs, & on se sert de toutes les deux pour purger les enfans & les personnes qui craignent l'odeur de la *caffè*.

Il y a une autre espèce de *caffè* qui vient au Brésil, elle n'est pas d'usage. Voyez *CASSIER*.

**CASSE ODORANTE OU AROMATIQUE.** Voyez *CASSIALIGNEA*. C'est la même chose.

**CASSE** signifie encore la partie d'une écriture portative où l'on met les plumes.

**CASSE** ou *QUAÏSSE*, en termes d'Architecture, se dit de l'espace qui est entre les modillons des corniches, dans lequel il y a d'ordinaire des roses taillées. *Modioli*. Ces *caffes* doivent être carrées dans tous les ordres.

**CASSE.** Terme d'Imprimerie. Longue caïsse, partagée en plusieurs petits carrés, dans chacun desquels sont tous les caractères d'une même lettre. On dit aussi *caïse*, mais *caffè* vaut mieux.

**CASSE**, en termes de Charpenterie, est la partie du gouvernail d'un bateau foncet, qui sort en dehors du vaisseau, & qui en soutient toutes les planches jusqu'au safran.

**CASSE d'affinage**, en terme de Monnoie, est une coupelle où l'on affine les matières d'argent. *Catinus excoquendo argento*. La *caffè* est faite de recoupes de pierres de taille les plus dures, de charbon & de grès bien pilés, & de cendres lessivées. Il y a un couvercle de grès sur cette *caffè*, afin d'entretenir la chaleur des matières fondues, & ce couvercle a une couverture par où l'on jette du charbon sur les matières fondues.

**CASSE**, chez les Orfèvres, est une jatte ou vaisseau de terre qui sert à affiner, & séparer l'or & l'argent. *Catinus excoquendo auro & argento*. Ce vaisseau est ordinairement fait de cendres de lessive d'os pilés.

**CASSE**, en termes de Verterie, est une cuiller de fer fort grande, avec un long manche, dont on se sert pour tirer le massicot. *Cochlear ferreum longiori instructum manubrio*.

**CASSE** est aussi un terme dont on se sert en parlant des métaux qui sont cassans. Du fer clair à la *caffè*, est du fer qui paroît clair, blanc & brillant, dans les endroits où il est rompu.

Les gens de guerre se servent aussi de ce mot, mais dans très-peu d'occasions. Il craint la *caffè* ; pour dire, d'être cassé. Cela mérite la *caffè*. Compagnie vacante par la *caffè*. *ACAD. FR.*

On appelle lettres de *caffè*, l'ordre du Roi pour casser un Officier. On dit aussi proverbialement & basilement dans le même sens, donner la *caffè* à quelqu'un, le destituer, casser aux gages : *exauctorare aliquem*.

**CASSE.** Terme de Commerce. C'est une espèce de mouffeline, ou toile de coton, blanche, très-fine, qui vient des Indes orientales, particulièrement de Bengale.

On appelle *caffè* en quelques Provinces, une chaudière de fer ou de potin ; & ce nom distingue ces sortes de vaisseaux de ceux qui sont de même figure, & qui sont de cuivre, qu'on appelle *chaudières* dans le même lieu. En ce sens l'a de ce nom est bref.

Ce mot vient de *caffis*, casque de métal, pot de fer dont les soldats armoient leur tête.

Il y a encore des Provinces, comme l'Anjou, la Normandie, le Maine & le Beauvoisis, où le mot *caffè*, avec l'a bref, signifie la même chose que *lecheffrite* ; d'autres, comme la Champagne, où il signifie un baïlin de cuivre à longue queue recourbée par le bout, afin de le suspendre. Il sert à puiser dans le sceau & à boire, & dans ce sens on dit une *caffette* ; pour dire, plein la *caffè*.

On appelle encore *caffè*, le trou ou le pertuis d'une aiguille. Il est des aiguilles à *caffè* ronde, à *caffè* longue & à deux *caffes*. Les aiguilles à tapisserie sont à *caffè* longue. La première syllabe de ce mot est longue.

**CASSE.** Les Confiseurs appellent du sucre à *caffè*, celui qu'on a poulé jusqu'au cinquième degré de cuisson. On reconnoît qu'il est à ce degré, lorsqu'on trempe le doigt ou un petit bâton dans l'eau fraîche, & qu'on le retire pour le plonger dans le sucre bouillant, & qu'après l'avoir reporté une seconde fois dans l'eau fraîche, le sucre attaché au doigt ou au bâton, devient sec dans cette eau, & est facile à casser ; car s'il est encore un peu mou, & qu'on le puisse manier & pétrir, il n'est pas encore assez cuit. Les pâtes d'abricots, de prunes, de poires, de cerises, &c. se font avec du sucre à *caffè*, les conferves de pistaches, & quelques autres demandent aussi du suc à *caffè*.

**CASSEAU.** f. m. Terme d'Imprimerie. C'est la moitié de la caïse où les Imprimeurs placent les lettres ou caractères, en supposant la caïse partagée horizontalement dans sa longueur.

**CASSE-COU.** f. m. On appelle ainsi un endroit où on court grand risque de tomber. Cet escalier est un vrai *caffè-cou*.

**CASSE-CUL.** f. m. Terme populaire, pour signifier une chute qu'on fait en tombant sur le derrière. Il s'est donné un *caffè-cul* sur la glace.

**CASSEL**, ou *MONT-CASSEL*. Ville de Flandre. *Castellum*, *Castellum Morinorum*. *Cassel* est situé sur une montagne. Philippe de Valois la prit par assaut en 1328, après avoir vaincu les Flamans révoltés contre leur Comte, & y mit tout à feu & à sang. La bataille de *Cassel*, est une bataille donnée en 1677 proche de *Cassel*, où feu Monsieur, frere unique du Roi, sortant de ses retranchemens devant Saint Omer qu'il assiégeoit, défit entièrement l'armée d'Espagne & de Hollande, commandée par le Prince d'Orange qui venoit au secours de la place.

*Cassel* diffère du méridien de l'Observatoire de Paris de 0<sup>h</sup>. 28'. 0". orient, ou 7<sup>d</sup>. 0'. 0"; & a par conséquent 26<sup>d</sup>. 51'. 30". de longitude, & 51<sup>d</sup>. 19' 20". de latitude septentrionale. *CASSINI*.

*Cassel* est encore une ville d'Allemagne, capitale du Landgraviat de Hesse-Cassel, *Casselia*, ou *Cassilia*, *Castellum Cattorum*. Quelques-uns prétendent que c'est le *Stereontium* des Anciens.

**CASSE-MOTTE.** Massue de bois, cerclée de fer, avec un manche d'environ quatre pieds, dont on se sert dans les terres fortes, pour casser les mottes.

**CASSE-MUSEAU.** f. m. Terme populaire. Coup qui offense le visage. On appelle aussi par antiphrase, *caffè-museaux*, de petits choux, ou une espèce de pâtisserie molle, tendre, creuse & fort délicate. *Pistorius globulus*.

**CASSENEUL.** Ville de France en Guienne, dans l'Agénois, sur la rivière de Lot.

**CASSE-NOIX** ou **CASSE-NOISËTTE.** Petite instrument de bois en forme de tenaille, qui sert à casser des noix, ou des noisettes, qu'on seroit autrefois sur table. Il y a un autre instrument différent de celui-ci, & qui sert au même usage.

Il est fait en forme de vis descendante qui entre dans une boîte ouverte par le côté, pour faire entrer la noisette.

**CASSE-NOIX.** f. m. C'est un oiseau que l'on appelle autrement *Merle de pierre*, & en latin, *Merula faxatilis*. Il est plus grand que le merle, tacheté comme l'étourneau, & noisette par dessus. Il est pourtant moins couvert de taches sur la tête & sur le dos, que sur les ailes. Il est diversifié de taches blanches en forme de croissant par tout le corps, qui sont plus grandes sur les ailes & sur le derrière que sur la tête. Tout le devant, depuis le bec jusqu'à l'extrémité du ventre, est jaunâtre, & tacheté de marques de couleur de rouille & blanches. Elles sont de différentes grandeurs. Les grandes plumes des ailes sont noires & blanches à l'extrémité des bords. Le dessus de sa queue est noir, & le dessous de couleur de rouille; ses pieds bruns. Enfin, cet oiseau est très-beau, & très-agréable à voir, à cause de la diversité de ses taches.

On appelle aussi *casse-noix*, une espèce de geai. En latin, *graculus alpinus*.

**CASSENOLLE.** f. f. Drogue servant aux Teinturiers. *Galla.* C'est la même chose que la noix de galle qui vient sur quelques chênes.

**CASSER.** v. a. Rompre, briser. *Frangere, infringere.* Un peu de plomb peut *casser* la plus importante tête du monde. VOIT. On *casse* la tête aux déserteurs en les passant par les armes. *Casser* des noix, *casser* un verre.

Ce mot vient de *caffare*, de la basse latinité, qui a été fait de l'ancien *quassare*, signifiant la même chose. MÉNAGE.

**CASSER**, est aussi réciproque. En élevant cette machine, la corde *caffa*. Une poire *caffé* sous la dent. Certains corps dont la dureté, est accompagnée de fragilité, espèce de dureté, qu'on suppose produire par l'engrenement mutuel des parties, facile à détruite, *caffent* ou se *caffent* facilement.

**CASSER**, signifie aussi, *égruger*, réduite en menues parties, comme, *casser* du grès, du sucre. *Obterere, constringere.*

On dit aussi en termes d'Agriculture, *casser* la terre, en parlant de la première façon, du premier labour qu'on lui donne, quand on leve les guérets d'une terre qui s'est reposée quelque temps. Il fait très-bon *casser* les terres, lorsqu'elles ne sont ni trop dures, ni trop molles. LIGER.

**CASSER**, en terme de Palais, signifie, annuler un écrit, une convention, un contrat; le rendre nul & comme non fait. *Abrogare, rescindere.* Ce mariage, ce testament ont été *caffés* par arrêt. Le Conseil du Roi *caffé* les arrêts des Parlements. Les Requêtes du Palais, & de l'Hôtel, *caffent* tout ce qui a été fait au préjudice du renvoi fait en leur juridiction, comme un attentat.

**CASSER** une charge, c'est la supprimer. Un Officier qui en est pourvu, c'est le destituer, l'en dépouiller. *Exautorare.* On a *caffé* ce Capitaine à la tête des troupes, pour avoir commis une lâcheté. Il *caffa* quelques Enseignes pour n'avoir pas bien fait leur devoir. C'est à peu-près en ce sens qu'on le dit du Parlement d'Angleterre. Le Roi d'Angleterre peut *casser* le Parlement quand il lui plaît, c'est-à-dire, destituer tous les Membres qui le composent du pouvoir qu'ils ont en vertu de leur élection. Dissout le Parlement.

En général on dit, *casser* des troupes; pour dire simplement, les licencier, les réformer. *Missum exercitum facere, copias militiae solvere.* Voyez LICENCIER.

**CASSER** signifie quelquefois simplement, affaiblir, débilité. Dans ce sens, il ne se dit que des choses qui ruinent la santé. Les fatigues de la guerre, les débauches l'ont fort *caffé*. Dans cette acception il est aussi réciproque.

On dit d'un homme vieux & misérable, que les années, que les chagrins l'ont bien *caffé*; qu'il se *caffé* beaucoup; pour dire, qu'il s'affaiblit beaucoup, qu'il devient caduc. *Ætate, senectute confectus.*

On dit familièrement & figurément, se *casser* la tête; pour dire, s'appliquer à quelque chose avec une grande contention d'esprit. Se *casser* le cou, & *casser* le cou à quelqu'un; pour dire, gâter ses affaires & ruiner sa fortune, ou la fortune de quelqu'un; & se *casser* le nez, pour dire, ne point réussir dans ses projets, ne point venir à bout de ce que l'on a entrepris. ACAD. FR. 1740.

On dit proverbialement & ironiquement, *casser* du grès à quelqu'un; pour dire, qu'on ne veut rien faire de ce qu'il souhaite: & qu'un homme est *caffé* aux gages; pour dire qu'on ne veut plus avoir de commerce avec lui, ou qu'il n'est plus dans la même faveur, ni dans le même crédit qu'auparavant. On dit aussi au cabaret, qui *caffé* les verres les paye: ce qui veut dire, qu'il faut que chacun porte la peine de la faute qu'il a commise. On dit aussi, qu'une femme a *caffé* ses œufs, quand elle a accouché avant terme par quelque chute ou accident. Tout cela est familier ou bas.

**CASSE**, ÉE. part. pass. & adj. *Fraclus, ruptus, abrogatus, &c.* Outre les significations de son verbe, il se dit aussi quelquefois de la voix, & signifie foible, & qui n'est plus en état de chanter. Chanter d'un ton triste & *caffé*. VOIT. On le dit encore des personnes. Un homme *caffé*, est un homme vieux, infirme, valétudinaire. *Senio, ætate confectus.* Un homme *caffé* des fatigues de la guerre, c'est-à-dire, à cause des fatigues de la guerre.

**CASSEROLE.** f. f. Manière de plat de cuivre étamé, de fort petit bord, & bien plus creux que les plats ordinaires. *Catinus ex ære cyprio altior, orisque angustioribus & plumbo albo illitus.* On s'en sert à faire des fritassées, & des ragoûts.

**CASSIROLE.** Terme de Verrerie. C'est une cuiller de fer, dont on se sert pour ôter la crasse, & l'ordure de dessus le verre. Voyez CASSE.

**CASSERON.** f. m. Petite casserole. Cuire en *cafferon*. RABELAIS.

**CASSERON.** f. m. Sorte de poisson. Voyez CALMAR. **CASSETÉE.** f. f. Terme usité dans quelques Provinces. Ce que peut contenir une casse, ou une casse pleine. Il étoit si altéré, qu'il a bu une grande *caffetée* d'eau. Voyez CASSÉ.

**CASSE-TÊTE.** f. m. Terme du discours familier. C'est le nom qu'on donne à des vins fumeux & malfaisants, qui sont grossiers, qui enivrent, & donnent des maux de tête. Les auvergnats, & gros vins d'Orléans, sont des *caffé-têtes*. On le dit aussi des sciences, des connoissances difficiles à acquérir; de tout ce qui demande une grande application, une grande contention d'esprit & de ce qui donne de l'embaras, qui tourmente l'esprit. L'Algèbre est un vrai *caffé-tête*. Une classe nombreuse est un grand *caffé-tête*.

C'est encore le nom d'une arme dont se servent les Sauvages de l'Amérique. C'est une espèce de massue faite d'un bois fort dur.

**CASSETIN.** f. m. Terme d'Imprimerie. Voyez CASSETIN.

**CASSETTE.** f. f. Petit coffre portatif où l'on enferme ce qu'on a de plus précieux, & les choses qui ont peu de volume. *Capsula, arcula.* Une *caffette* de nuit. Une *caffette* de la Chine, d'écaille de tortue. On lui a volé ses pierreries dans sa *caffette*.

**CASSETTE du Roi.** C'est ainsi qu'on appelle la somme que le Garde du Trésor royal porte au Roi le premier jour de chaque mois. Le Roi accorde quelquefois des pensions sur sa *caffette*.

On appelle *castette* chez les Tailleurs, une petite boîte divisée en quatre cases, où ils mettent leur fil & leur poil de chèvre devidés sur des pelotes.

Ce mot vient de *capsita*. MÉNAGE & SAUMAISE. C'est un diminutif de *capsa*, où le *p* devant l'*f* s'est changé en *s*. On trouve de même dans la vie de sainte Françoisse *casta* pour *capsa*, *Acta SS. Mart. Tom. II, p. 111. C. & T. III, p. 162.* & indifféremment *capsa* & *casta*. On trouve aussi le diminutif *Casteta*. Voyez *Acta SS. Jun. Tom. V, p. 16 & 64.* *F. Castè* & *castette* sont tirés du celtique *K.iff.* PEZR.

CASSEUR. *f. m.* Qui est en usage dans cette phrase proverbiale, C'est un grand *casseur* de raquettes, pour dire, un homme vert & vigoureux; ou dans un sens ironique, c'est un habileur, un fanfaron, qui se vante faussement d'avoir fait plusieurs choses dont il n'est pas capable. *Thraso.*

Ce mot vient de *quassator*.

CASSI. *f. m.* Nom propre d'homme. *Cassius*, *S. Cassius*, que nous appelons vulgairement *S. Cassi*, étoit, selon la tradition, un Prêtre de l'ordination de *S. Austremon*, l'Apôtre d'Auvergne. Il fut couronné du martyre vers l'année 266. Il ne faut dire *Cassi* qu'en parlant de ce Saint; hors de là il faut retenir le mot latin dans son entier. *Brutus & Cassius* après avoir tué César, se retirèrent en Grèce où ils levèrent une armée, & où ils furent vaincus dans les champs de Philippe en Macédoine.

CASSI-ASCHER. *f. m.* Officier de l'armée du Turc. Grand Prévôt. *Capitalis Turcarum Tribunus*. Après la bataille que Selim remporta sur les Perses, il fit appeler le *Cassi-Ascher*, ou Grand Prévôt, pour lui demander ce qu'on devoit faire des femmes des Perses qu'ils tenoient captives. ART. THOMAS, *Contin. de l'Hist. des Perses, Liv. III.*

CASSIA-LICNEA. *f. f.* C'est l'écorce d'un arbre fort semblable à celui qui porte la cannelle: ils croissent l'un parmi l'autre dans l'Île de Ceylan. Ces deux écorces sont cueillies & séchées de même manière: leur odeur & leur goût sont presque semblables; elles sont également douces, piquantes & agréables: leur couleur, leur figure leur épaisseur ne diffèrent presque en rien. Mais la *castia-lignea* est d'une substance grasse, mucilagineuse, & telle, qu'en la mâchant elle se dissout toute dans la bouche, sans y laisser aucune partie ligneuse; au lieu que la partie ligneuse de la cannelle reste toujours dans la bouche, quoiqu'on l'ait bien mâchée. Il y a des Auteurs qui croient que l'arbre qui porte la cannelle est le même que celui qui porte la *castia lignea*, & qu'ils ne diffèrent qu'en ce que le premier vient dans l'Île de Ceylan, & l'autre sur la côte de Coromandel.

CASSIDAIRE. *f. m.* *Cassidarius*. Celui qui avoit le soin & l'intendance des casques & des armures de tête dans les arsenaux à Rome. *Antiq. Grecq. & Rom.*

CASSIDOINE. *f. f.* Pierre précieuse qui a des veines de plusieurs couleurs, dont on fait des vases qui ont été fort estimés dans l'antiquité, & qu'on a appelés *Murrha*. Cette pierre a un jour fort trouble, & semble polie & lissée plutôt que luisante. On fait cas de celles qui sont comme purpurines, tirant sur le blanc. On estime fort aussi celles qui ont une nuée approchant de l'arc-en-ciel, avec des veines grasses. Les blafardes sont les moindres de toutes, & celles qui ont quelque glace ou des porreaux & grains de mailles plates.

CASSIE. *f. f.* *Accacia Indica* Arbre qui a été apporté des Indes, & qui ressemble par ses feuilles à l'*Accacia* du Levant, qu'on nomme *Accacia vera*, *sive Egyptiaca*. On cultive la *castie* en Italie, & en Provence, à cause de l'odeur de ses fleurs, avec lesquelles on fait une pommade qui se tiroit autrefois de Grace en Provence. On en faisoit aussi une essence; mais aujourd'hui on prépare bien moins d'essences & de pommades de *Castie*. L'arbre de *Castie* vient en Europe d'une moyenne grandeur

& grosseur; son tronc est tout au plus de quatre à cinq pouces de diamètre, haut comme nos otangers, branchu & garni de feuilles rangées sur une côte branchue, & dont les branches sont comme par paires, aussi-bien que ses feuilles, dont deux terminent chaque côté. Elles sont plus petites que celles de la lentille, mais un peu plus fermes, glabres & lissées, d'un vert gai qui brunit quelquefois. Elles s'approchent les unes des autres sur le soir; c'est ce qu'on appelle se fermer. A la naissance de chacune de ces feuilles sortent à côté un ou deux piquans fort aigus, purpurins d'abord, mais ensuite blancs, longs d'un pouce environ. Ces piquans restent long-temps sur ces branches, & ne tombent guère. Il fleurit environ le mois de Juin en Italie, en Août en France & dans les Provinces un peu froides. Sa fleur est une petite boule ronde, velue, jaune, soutenue par un pedicule long d'un pouce, vert, & qui part des endroits où les vieilles feuilles des précédentes années avoient été placées. Elles naissent aussi des jeunes pousses de l'année; mais ce n'est qu'au mois de Septembre qu'elles fleurissent. Elles ont une odeur fort douce. A l'aide de la coupe on découvre que cette fleur est un amas de petits cornets qui n'ont pas une ligne de longueur, évases, remplis d'une quantité prodigieuse de petites étamines fort déliées, qui environnent un pistil. Elles sont ramassées en une boule qui est composée quelquefois de plus de cent de ces cornets qui sont autant de fleurs, dont la plus grande partie avorte, & il n'y en aura qu'une, deux ou trois qui noueront ce fruit. Il est formé par le pistil qui devient une gousse brune, longue & grosse comme le doigt, courbée, composée de deux écorces, entre lesquelles il se rencontre une matière mucilagineuse & gluante. Cette gousse est divisée intérieurement par des cloisons spongieuses en plusieurs cellules qui renferment chacune une semence arrondie, dure, pâle, & qui étant mâchée, laisse un goût d'ail à la bouche. Cet arbre donne dans les Îles d'Amérique une gomme semblable à celle qu'on nomme *arabique*. Elle en a les mêmes usages, & se fond pareillement dans l'eau. L'écorce de ses gousses sert en place de noix de galle, pour faire de l'encre.

L'*Accacia* du Levant, comme espèce du même genre de la *castie*, n'en diffère aussi que par ses gousses principalement, qui sont d'une structure différente. Chaque silique est longue de quatre à cinq pouces environ, & composée de plusieurs phalanges, rondes, lenticulaires, de demi-pouce au plus de diamètre, qui ne renferment dans leur cavité qu'une semence arrondie, & qui sont séparées les unes des autres par un étranglement fort considérable.

Ces gousses encore vertes sont exprimées pour en préparer un extrait qu'on nomme *accacia vera*, qui est fort astringent. La décoction des feuilles & des fleurs est estimée aussi astringente. La gomme arabique découle de l'*accacia* du Levant. La plus belle est blanche & vermiculée; elle est fort adoucissante, & entre dans plusieurs compositions galéniques: on l'emploie encore pour former des trochisques. On employoit beaucoup de cette gomme autrefois, mais depuis que la gomme du Sénégal est devenue commune & à meilleur marché, il n'en tre que très-peu de gomme arabique dans le Royaume. Il est vrai que la gomme du Sénégal n'est différente de l'*arabique* que parce qu'elle est moins blanche. Il y a lieu de croire que la gomme du Sénégal coule d'une espèce d'*accacia*; on a donné ce nom à cette gomme, parce que la compagnie du Sénégal a été la première qui en ait apporté.

Il y a plusieurs autres espèces d'*accacia*, qui sont communes dans les Îles d'Amérique. Le P. Plumier en a trouvé plusieurs espèces qui sont rapportées dans les *Instituts Botaniques* de M. de Tournefort.

CASSIEN. *f. m.* *Cassianus*. Nom d'une secte de Juris-



consultes Romains qui défendoient les sentimens de Capiton , & dont le chef fut C. Cassius-Longinus, Jurisconsulte sous Tibère , & qui fut Consul l'an 30<sup>e</sup> de Jésus-Christ , avec Vinucius , l'ami de l'Historien Paterculus. Voyez PROCULIEN , & *Historia Juris Civilis Romani* de Fortter , L. II.

**CASSIER** ou **CANÉFICIER**. *Cassia purgatrix*. Arbre qui porte la casse. Il croît de la hauteur de nos noyers : son écorce est plus fine & plus lissée. Le bois de son tronc est d'un rouge brun , ferme ; couvert d'un aubier pâle : ses feuilles sont arrondies à leur base , pointues à leur extrémité , larges de deux pouces sur quatre environ de longueur , d'un vert brun , rangées par paire sur une côte terminée par deux feuilles. Du même endroit que naît la côte qui soutient les feuilles , part aussi une branche chargée de fleurs jaunes portées sur des pédicules assez longs. Elles sont à cinq pétales , d'un beau jaune , arrondies , creusées en manière de cuilleron , inégales ; deux sont plus amples que les autres , & ont près d'un pouce de diamètre. Elles sont toutes soutenues par un calice à cinq découpures ovales , longues de trois lignes sur deux & demi environ de largeur , creusées en cuilleron , d'un vert jaunâtre. De leur milieu s'élèvent dix étamines d'un jaune pâle , inégales : c'est-à-dire , dont les unes sont plus longues que les autres , & dont trois sont crochues , pendant que les sept autres sont droites. Elles sont chargées de sommets jaunes , & entourent un pistil qui est mince d'abord , crochu & verdâtre , & qui devient ensuite une goussè d'un pied & demi de long , d'un pouce environ d'épaisseur , composée de deux costes minces , ligneuses , fort voûtées , & si fort unies ensemble qu'elles ne peuvent se séparer : il n'y reste pour trace de leur union qu'une raie & un rebord qui subsistent des deux côtés de la goussè. Elle est ligneuse , couverte d'une écorce fine , qui devient basanée ou couleur châtain , & est divisée en dedans en plusieurs cellules par des cloisons transversales & parallèles. Chaque cellule contient une semence arrondie , aplatie , dure & d'un châtain clair ; les parois de ces cellules sont revêtues d'une moëlle ou pulpe noire , douceâtre & sucrée. Le *caneficier* fleurit dans nos Îles Antilles aux mois d'Avril & de Mai ; pour lors il est dépouillé de ses feuilles. La goussè du *cassier* se nomme communément la *casse* , *Siliqua cassia*. Voyez ce mot.

Il y a un *cassier* ou *caneficier* du Brésil , qui est beaucoup plus gros que le précédent ; son écorce bien plus épaisse , se gerse , & est relevée de plusieurs veines qui parcourent toute sa surface ; les rebords qui marquent la jonction des deux costes , forment un cordon considérable des deux côtés de la goussè. Elle est partagée de même en plusieurs cellules dans son intérieur. On croit cette *casse* moins purgative. Marcgrave la nomme *Tapyracoyana* ; & Bauhin , *cassia fistula Brasiliensis*.

Il y a des *cassiers* dans les Îles de l'Amérique. Ce sont de beaux & grands arbres , qui ont les feuilles presque semblables à celles de l'accacia , que nous avons en France ; mais deux fois plus grandes , plus pointues , plus fortes & plus écartées. Cet arbre fleurit gris-de-lin , ou couleur de fleur de pêcher , & non pas jaune comme celui du Levant. Ses tuyaux sont longs de deux pieds , & deux ou trois fois aussi gros que les autres. Quand il est dépouillé de ses feuilles ( ce qui lui arrive tous les ans une fois , ) il se couvre entièrement de grands bouquets de fleurs , longs d'un bon pied , en forme de panache , de couleur de fleurs de pêcher. Sur chaque bouquet il croît tout au plus un ou deux bâtons de *casse*. Ces bâtons ont la forme de ceux du Levant , mais ils sont longs de deux pieds , & presque gros comme le bras : l'écorce en est basanée , rude , & fort difficile à rompre. Les petites séparations qui sont dedans , sont aussi extrêmement dures ; de sorte qu'on a bien de la peine à les monder , & à en tirer la moëlle. Quand elle est récente , elle ressemble fort à celle du Levant , soit par sa

couleur , qui est pourtant moins noire , soit par le goût , qui est un peu gras & douceâtre , à peu près comme les pruneaux ; soit par l'effet purgatif : si ce n'est que causant des tranchées , elle ne purge pas si aisément. P. DU TERT.

On a aussi planté des grains de *cassiers* du Levant dans les Îles , qui y sont fort bien venus. Ils ne sont pas si hauts que les autres ; mais ils ont les feuilles plus longues & plus polies : ils fleurissent & se dépouillent comme eux ; ils portent un grand panache revêtu de plusieurs fleurs jaunes , assez ressemblantes à celle du pied d'alouette ; mais un peu plus grandes , d'une couleur qui a quelque rapport à celle de la giroflée jaune. Le bois de *cassier* est si cassant , qu'une branche grosse comme la jambe ne pourroit porter un homme sans risque de rompre. Id.

*Cassier* ou *caneficier* bâtard , c'est le terme par lequel on distingue dans les Îles d'Amérique certaine espèce de *caneficier* , dont les gousses ne sont point remplies de cette moëlle purgative. *Cassia silvestris*. Voyez DU TERTRE, ROCHEFORT, PLUMIER, TOURNEFORT.

**CASSIN**. Le mont *Cassin*. Montagne d'Italie dans la terre de Labour , province du Royaume de Naples , *Cassinus mons*. Le mont *Cassin* est proche d'Aquin , qu'il a au nord. Cette montagne a pris son nom d'une ville ancienne & considérable des Volques , nommée *Cassin* , *Casinum* , ou *Cassinum*. Voyez Vigénère sur Tite-Live , t. I , p. 1765 & 1761. On appelle encore *Mont-Cassin* une célèbre Abbaye de Bénédictins , qui est dans le bourg de Saint Germain , bâti des ruines de la ville dont nous venons de parler. Cette Abbaye est le Chef-d'Ordre des Bénédictins ; & l'on dit , un Moine du *Mont-Cassin* , la Congrégation du *Mont-Cassin*. S. Benoît se retira en 529 au *Mont-Cassin* , & y bâtit ensuite un Monastère.

Cette Congrégation a porté le nom de Sainte Justine de Padoue , jusqu'en l'an 1504 , que le Monastère du *Mont-Cassin* y ayant été uni , Jules II voulut qu'elle quittât le nom de Sainte Justine , pour prendre celui du *Mont-Cassin* , qui étoit chef de tout l'Ordre. Elle a environ 95 Monastères célèbres , & une centaine environ de plus petits , qui dépendent des premiers. Tous les Abbés de cette Congrégation se servent d'ornemens pontificaux , & donnent les quatre mineurs à leurs Religieux. Les Freres Convers s'appellent Freres commis. Le Supérieur général de la Congrégation s'appelle *Président* , & est élu tous les ans dans le Chapitre-général. La Congrégation du *Mont-Cassin* fut formée en 1409 & les années suivantes par Louis Barbo , noble Vénitien , Prieur des Chanoines séculiers de saint Georges *in Alga* à Venise. Le Page Grégoire XII lui donna cette Abbaye , & lui ordonna de l'accepter. Il obéit ; il y mit la réforme , qui s'étendit en peu de temps dans plusieurs autres Monastères d'Italie dont il forma une Congrégation , qui se nomma *Sainte Justine* , & que Barbo fit approuver par Martin V , l'an 1417. P. HEL. t. VI , p. 29.

**CASSIN**. f. m. Partie du métier à étoffes de soie , à gaze , &c. C'est un cadre de deux pieds & demi de long sur vingt pouces de large , porté par les deux estafes du métier , & qui soutient un autre cadre en talus , appelé *cage* , garni de petites lames , entre lesquelles sont enfilées sur des verges de fer , qui leur servent d'axe , les rangées de poulies sur lesquelles les cordes de rame sont passées. ENCYC.

On appelle *cassin*-volant un *cassin* ordinaire , garni de tous ses cordages , rame , temple , dont on se sert pour la lecture des dessins , tandis que les autres métiers travaillent. Une aiguille de plomb du poids de quatre onces détend la corde de rame , & par conséquent celle de temple.

**CASSINE**. f. f. Nom en usage en quelques endroits , pour désigner une petite maison à la campagne : ce qui s'est dit premièrement de l'habitation d'un Hermite ou d'un Moine qui s'est retiré en quelque

lien désert pour vivre en solitaire : *Casula, villa.*

Les *castines* sont des maisons où l'on recire les grains & les autres fruits. P. BENOIT. Les ennemis s'étoient retranchés dans une *castine* : on attaqua la *castine*, & on l'emporta l'épée à la main. Ce mot est formé du latin *casa*. C'est ce que nous appelons en France une ferme ou une métairie; & dans quelques provinces, une petite maison de plaisir hors de la ville, qu'on nomme ailleurs *bastide*.

Ce mot vient de *castina*, qu'on a dit aussi dans la basse latinité dans le même sens.

**CASSIOPEE.** f. f. Constellation céleste qui est dans la partie boréale du ciel, composée de 13 étoiles fort apparentes; mais Tycho, Bayerus & Galilée, en ont observé plusieurs autres. Il y a cinq étoiles principales dans cette constellation, dont celle qui est la plus éloignée du pôle, s'appelle la *poitrine de Cassiopee*. La grande ourse, & *Cassiopee*, sont au même méridien; mais elles sont opposées l'une à l'autre, de sorte que quand la grande ourse est au-dessus du pôle, *Cassiopee* est au même méridien au-dessous du pôle. *Cassiopea*. Les Arabes l'appellent *chaise royale*.

En l'année 1572, il parut en cette constellation une nouvelle étoile, qui surpassoit en grandeur & en éclat Jupiter même. On la prit même pour un astre, parce qu'elle en avoit le brillant & la clarté: elle avoit un lieu fixe comme les étoiles, & en avoit le mouvement. Elle diminua peu-à-peu, & disparut après dix-huit mois. Tous les Astronomes de ce tems-là firent là-dessus plusieurs dissertations, entr'autres Tycho-Brahé & Képler, l'Abbé Maurolycus, Fortunius Licetus, Théodorus Gramineus, &c. Théodore de Beze crut qu'elle étoit du genre des comètes; que c'étoit la même étoile qui apparut aux Mages pour les conduire en Bethléem, & qu'elle venoit annoncer le second avènement de JESUS-CHRIST. Le Landgrave de Hesse & Andreas Rosa, ont été de même avis: il a été réfuté par Tycho, & plus fortement par l'expérience du temps écoulé depuis, qui a fait voir combien cette prédiction étoit vaine.

Au reste, les Poètes disent que *Cassiopee* étoit femme de Céphée, Roi d'Ethiopie, & qu'elle eut la témérité de se comparer en beauté aux Néréides. Ces Nymphes marines, pour s'en venger, firent envoyer par Neptune un monstre qui ravageoit tout le pays. L'Oracle consulté répondit que pour apaiser la colère des Dieux, il falloit exposer Andromède, fille de Céphée & de *Cassiopee*, pour être dévorée par un monstre marin: Persée la délivra, & obtint même de Jupiter que *Cassiopee* seroit mise au nombre des astres.

**CASSIS.** Espèce de groseillier. Voyez *CACIS*.

**CASSIS.** Petite ville de France, sur la côte de Provence, entre Marseille & la Ciutat, avec un petit port.

**CASSOLETTE.** f. f. Petit vaisseau ou réchaud de cuivre ou d'argent, où l'on fait brûler des pailles & des odeurs agréables. *Anthepta odoraria*. Il se dit aussi de l'odeur même qui sort de la *castollette*. Voilà une agréable *castollette*. On dit ironiquement & par antiphrase, voilà une étrange *castollette*, quand on sent quelque chose de fort puant.

On donne encore le nom de *castollette* à une espèce de boîte ou étui, où l'on renferme des odeurs qu'on porte dans sa poche. Les *castollettes* sont de diverses figures, & ont plusieurs loges ou cellules qui s'ouvrent séparément. Chaque odeur a sa cellule; en sorte que dans l'une on met du musc, dans l'autre de l'ambre gris, dans une autre de la civette, &c. Ceux qui aiment les odeurs ont toujours la *castollette* à la main; les autres n'en font guère usage que pour servir de correctif, lorsqu'on sent quelques mauvaises odeurs.

Ce mot vient de *castolletta*, italien, diminutif de *castola* & de *casta*. MEN.

**CASSOLETTE**, est aussi un vase de sculpture, avec des flammes ou de la fumée, qui sert d'amortissement,

& qui se fait le plus souvent isolé. On en fait aussi en bas relief. *Anthepta odoraria opere Architectonico adumbrata.*

**CASSOLETTE.** f. f. Espèce de poire. J'aime assez les poires qui ont la chair cassante avec une eau douce & sucrée, & quelquefois un peu parfumée, comme la *castollette*, &c. LA QUINT.

La *castollette* est une poire languette & grisâtre, qui ne le cède presque en rien à la robine, ni par sa chair ni par son eau, ni par tout son mérite, si ce n'est qu'elle est sujette à mollir. Sa maturité vient aux environs de la mi-Août ID.

**CASSONADE** ou **CASTONADE.** f. f. L'un & l'autre se dit, mais *castonade* est le plus usité. Menage prétend que c'est *castonade*; mais on croit qu'il se trompe, au moins est-il sur qu'on devoit dire *castonade*. Sucre qu'on apporte & qu'on vend en poudre ou en gros morceaux, qui n'a pas eu la dernière préparation, par laquelle on le durcit, on le blanchit & on le met en pain. *Saccharum impurum, minus defecatum vel expurgatum*. On tient que la *castonade* sucre mieux que le sucre raffiné & mis en pain, mais elle fait bien plus d'écume. On s'en sert quelquefois pour faire des confitures; mais il y a plus de perte, & les confitures ne sont pas si belles.

Les Portugais du Brésil apportèrent les premiers en France cette espèce de sucre dans des caisses qu'ils appellent *castes*, d'où est venu le nom de *castonade*.

**CASSOORWAN.** f. m. Petit poisson rare qui se trouve aux Indes occidentales. Il est un peu plus gros qu'un anchois, mais beaucoup meilleur, & a deux prunelles dans chaque œil, de sorte que lorsqu'il nage, il voit en même temps en dessus & en dessous.

Il a le dos plat avec l'épine & les côtes rondes; presque à la façon de celles de l'homme.

On l'appelle autrement **CASSORORARI**.

**CASSOVIE.** Ville de Hongrie, qu'on appelle en langage du pays *Caschaw*, capitale du Comté d'Abanvivar. *Cassovia*.

**CASSUBIE.** Le Duché de *Cassubie*. *Cassibia, Cassubia Ducatus*. C'est une contrée du Cercle de Haute-Saxe en Allemagne. La *Cassubie* est une province de la Poméranie ultérieure ou Ducale. La Poméranie propre avec la Nouvelle-Marche & Brandebourg la bornent au couchant, la petite Pologne au midi, la Prusse & la Vandalie au levant, & la mer Baltique au nord. Sa capitale est Colberg.

**CASSUMMUNIAR** ou **CASMINAR.** f. m. C'est une racine qu'on nous apporte des Indes orientales. Elle est de la grosseur environ du petit doigt, & coupée par de petits morceaux, de couleur brune, d'un goût aromatique, piquant, mêlé de quelque amertume, & entourée par dehors de cercles, comme le galanga. On ignore quelle est la plante dont on tire cette racine; mais on l'estime un remède excellent pour les maladies des nerfs, pour la paralysie, les convulsions, la colique, les tranchées & les affections hystériques. MILLER, cité par James.

**CASSURE.** f. f. Ce mot se dit en parlant d'une lame d'épée, de couteau, &c. & signifie rupture. *Fractura, fractio*. Si vous cassez une lame d'épée, & que dans la *casture* vous découvriez la lame de couleur grise, la lame est bonne. LIANCOURT, *Maître d'Armes*.

**CASTAGNETTE.** f. f. Instrument dont se servent les Mores, les Espagnols & les Bohémiens, pour accompagner leurs danses, leurs sarabandes & leurs guitares. *Crumata*. Il est composé de deux petits ronds de bois de prunier ou de hêtre, sec & creusé en forme de cuiller, dont les concavités se mettent l'une sur l'autre, qu'on attache au ponce, & qu'on bat de temps en temps avec le doigt du milieu ou l'annulaire, pour marquer les mouvements & les cadences. On peut battre huit ou neuf fois les *castagnettes* dans le temps d'une mesure, ou d'une seconde de minute. On les appelle *castaveaux* en Provence, & *castavelles* en Languedoc,

Il dançoit la sarabande, & n'étoit jamais fans *castagnettes*. SCARRON.

Ce mot vient de l'espagnol *castanetas*, & a été formé de la ressemblance qu'ont ces instrumens avec les châtaignes.

Les anciens avoient plusieurs sortes de *castagnettes*, la crotale, *crotalum*. Voyez ce mot. *Crumata*, dont nous venons de parler; & *crupezia*, dont on jouoit avec les pieds: ainsi nommées du grec *πιζα*, frapper, & *κρηειν*, la plante du pied. On les appelloit aussi *scobella*, *scamilla* & *scamella*, parce que c'étoit comme une petite escabelle ou un marche-pied, qu'on frapoit diversement avec un foulier de bois ou de fer. Mais il y en avoit apparemment de différentes façons. On en représente comme une sandale faite de deux semelles, entre lesquelles il y a une *castagnette* attachée. Voyez BARTOLIN. *De tibis veterum*.

CASTAGNETTE. Etoffe de soie, de laine & de fil, qui se fait par les Hautelisseurs de la Sayetterie d'Amiens.

CASTAGNEUX. f. m. Sorte d'oiseau de rivière. C'est la même chose que le petit plongeon. *Mergulus* ou *mergus minimus fluviatilis*. Il est de couleur de châtaigne, d'où il paroît qu'est venu son nom. Il vit dans l'eau salée & dans l'eau douce. Sa chair a un goût sauvage dans toutes les saisons.

CASTALIDES. surnom donné aux Muses, à cause de la fontaine de Castalie qui leur étoit consacrée.

CASTALIE. Nom d'une fontaine consacrée à Apollon & aux Muses. *Castallia*, *Castalius fons*. La fontaine *Castalie* étoit dans la Phocide au pied du mont Parnasse. Les Poètes feignent qu'Apollon métamorphosa une Nymphe qu'il aimoit, en cette fontaine, & qu'il donna à ses eaux la propriété de rendre Poètes tous ceux qui en boiroient. Le murmure de la fontaine *Castalie* passoit pour inspirer l'esprit prophétique. C'est pour cela que Bochart, *Chanann*, L. I, c. 16, tire son nom de *קסטלה*, *Kastala*, mot arabe, qui signifie le murmure, le bruit que font les eaux d'une rivière ou d'une fontaine. Voyez le voyage de Grèce de M. Spon, P. II, p. 65.

CASTANITE. f. f. Pierre argilleuse, de la couleur & de la forme d'une châtaigne.

CASTE. f. f. Terme de relation. C'est le nom que l'on donne aux Tribus, dans lesquelles sont divisés les Idolâtres des Indes orientales. La *Caste* des Bramines. La *Caste* des Banians.

CASTEL. C'est un nom qui se donne à une infinité de petites villes & à d'autres lieux en Italie, en Espagne, & dans les Provinces de France qui en sont voisines, comme en Languedoc. Il signifie *château*, & vient du latin *castellum*. *Castel Gandolfe*, *Castellum Gandulphi*, Bourg de la Campagne de Rome, où les Papes ont un château, & dont l'ait est excellent. *Castel Mendo*, ville de Portugal dans la Province de *Tra los Montes*. *Castel-Moron*, petite ville de France en Gascogne. Il y a aussi *Castel*, petit pays du cercle de Franconie. *Castellum*, ville de Languedoc, *Castellum novum*; c'est-à-dire, Château-neuf. On dit aussi *Castellou*, si l'on en croit Valois, *Not. Gall.* p. 135, mais *Castellau* est mieux. Le Maréchal de *Castellau* mourut des blessures qu'il reçut au siège de Dunkerque, & est enterré à Bourges dans l'Eglise des Dominicains. *Castellau-d'Ari*, autre ville de Languedoc, *Castellum novum Arii*. Voyez Valois, *Not. Gall.* p. 135. Andoque prend dans son *Hist. de Languedoc*; L. XI, p. 314, qu'il fut ainsi appelée des Gots Ariens qui le bâtirent. *Catel*, dans son *Hist. du Languedoc*, L. II, dit qu'il y a de l'apparence que *Caput arietis*, dont fait mention Grégoire de Tours, L. XXX de son *Hist.* ch. 8 est *Castellnaudry*.

CASTEL-GELOUX ou CASTEL-JALOUX. Petite ville de France dans la Guienne, avec Bailliage du Duché d'Albert.

CASTEL-SARRASIN, ou plutôt CASTEL-

SUR-AZIN. Petite ville de France, dans le haut Languedoc, sur le ruisseau d'Azin.

CASTELANE. f. f. Espèce de prune. La *castelane* est une prune verte. LA QUINTINIE. Les *castelanes* sont bonnes en compote.

CÂSTELLAN. f. m. Terme d'histoire & de relations. Nom d'une dignité, d'une charge en Pologne. Les *Castellans* sont Sénateurs du Royaume. Les *Castellans* sont en Pologne ce que sont en France les Lieutenans-Généraux des Provinces, & les Lieutenans de Roi; ils commandent dans une partie d'un Palatinat sous l'autorité du Palatin. *Castellanus*, *Castelli Præfectus*, *Provinciae Legatus*.

On divise les *Castellans* en grands & petits. Les petits n'ont ni séance, ni voix délibérative dans les affaires d'Etat. Les grands ont, comme les autres Sénateurs du Royaume, séance dans les Conseils & aux Diètes, qu'ils ont droit de convoquer. Ils administrent la justice dans leurs Districts, &c.

CASTELLANE. f. f. ou CASTILLAN. f. m. C'est une monnoie d'or particulière, qui a cours en Espagne, valant quatorze réales, & environ dix deniers. *GAZ.* 1721, p. 465. D'autres disent 14 réales & 16 deniers, ou 3 livres dix sous de notre monnoie. *Castellanus nummus*.

CASTELLANE. Ville de France en Provence, au Diocèse de Senès, sur la rivière de Verdon. Elle a droit de députer aux Etats. *Castellana*.

Il y a aussi une ville de ce nom en Italie, dans les terres du patrimoine de St Pierre, que les Italiens appellent *Citta Castellana*.

CASTELNAU. Ce mot signifie *Château-neuf*, & est le nom de plusieurs villes & bourgs de France, qu'on distingue par un sur-nom.

CASTELNAU de *Barbarens*. Petite ville de France, dans l'Armagnac, sur le Rat, au Comté d'Asterac.

CASTELNAU de *Brassac*. Petite ville de France, dans l'Albigeois, Diocèse de Castres, à cinq lieues de cette ville, & à une de Brassac.

CASTELNAU de *Bretenous*. Petite ville de France, avec titre de Baronie, dans le Querci, frontières du Limosin & de l'Auvergne, à douze lieues au dessous d'Aurillac.

CASTELNAU d'*Estrefon* ou de *Trigefon*. *Castellum novum de tribus fontibus*. Petite ville de Languedoc, selon Baudrand. Mais ce n'est qu'un village assez près de Grenade, au nord de Toulouse.

CASTELNAU de *Levi*. Petite ville de France, au haut Languedoc, dans l'Albigeois.

CASTELNAU de *Magnoac*. Petite ville de France, dans l'Armagnac, à une lieue au dessous de Mauleon, & à huit au-dessus d'Auch.

CASTELNAU de *Montartier*. Petite ville de France, en Querci, au midi de Cahors.

CASTELNAU de *Montmirail*. Petite ville de France, dans l'Albigeois, au couchant de la ville d'Albi.

CASTELNAU de *Riberac*. Château de France dans l'Armagnac, près de l'Adour.

CASTELNAUDARY. f. m. Ville de France, en Languedoc, a de longitude 19<sup>d</sup> 29' 58"; sa différence du méridien de Paris étant de 0<sup>h</sup> 1' 53", ou 0<sup>h</sup> 23' 22". Pour sa latitude, c'est 43<sup>d</sup> 18' 35", nord. CASSINI.

C'est la capitale du Lauragais, Diocèse de Saint-Papoul. *Castellum Arianorum*, ou *Castellanium Auracium*. *Castellum novum Arrii*, suivant Longue-Rue.

CASTELOGNE. f. f. Couverture de lit faite de laine très-fine. *Lodix lanea*. Ce mot vient de *castalana*, parce qu'on les fait d'ordinaire de la toison des agneaux: on les appelle quelquefois *mantes*. A Lyon on les nomme *catalognes*, parce qu'elles sont venues de Catalogne. MÉNAGE.

CASTERAUX. f. m. C'est la même chose que COTERAUX.

CASTIGLIONE. Mot purement italien. C'est un diminutif, qui signifie la même chose que Châtillon en françois, c'est-à-dire, *petit Château*. *Castilio*. Nous le conservons dans les mots italiens en notre langue. *Castiglione delle Stivere*, ville du Duché de Mantoue. *Castiglione di Lago*, *Castiglione di Pescaria*, &c.

Mouillez le *gl* dans la prononciation. Quelques-uns de nos Auteurs plus exacts, ou plus scrupuleux, disent *Castillon* & non pas *Castiglione*. Ainsi le P. d'Orléans, dans la *Vie du P. Louis de Gonzague*, a toujours dit le Marquis de *Castillon*.

**CASTILLAN, ANE.** *f.* & *adj.* Qui est de Castille, natif, ou native de Castille. Mouillez les deux *ll* dans la prononciation. *Castellanus, a.* Les *Castillans* sont graves, sérieux, fermes, constans, fidèles. La nation *Castillane* a donné à son Roi pendant la guerre, qui finit l'an 1714, le plus bel exemple de fidélité dont l'histoire ait parlé. La langue *Castillane* a beaucoup de majesté.

**CASTILLAN.** *f. m.* Langue Castillane. *Castellana lingua.* Un Cavalier Espagnol soutint un jour hautement dans une bonne compagnie que le *castillan* étoit la langue naturelle de Dieu. Comme dit un jour un savant Cavalier de ce pays-là, qui soutint hautement dans une bonne compagnie, qu'au Paradis terrestre le serpent parloit anglois, que la femme parloit italien, que l'homme parloit françois, mais que Dieu parloit espagnol. **BOUHOURS.** Il n'y a rien de plus pompeux que le *Castillan*, il n'a presque pas un mot qui n'enfle la bouche, ou qui ne remplisse les oreilles. **IDEM.**

**CASTILLAN.** *f. m.* Voyez **CASTILLANE**, monnaie d'or.

**CASTILLAN.** *f. m.* Nom d'un poids d'Espagne. Le *castillan* est la centième partie d'une livre d'Espagne, qui est environ d'un 6<sup>e</sup> & 3 quarts pour cent moins pesante que notre poids de marc; en forte que 117 mares d'Espagne n'en font que cent dix de France. Le *castillan* se divise en huit tomines. Six *castillans* & deux tomines font une once espagnole. *Centesima pars libræ Hispanicæ.*

**CASTILLE** Nom de la plus grande contrée de l'Espagne. *Castella.* La *Castille* est au milieu de l'Espagne, & elle a au nord l'Asturie Santillane & la Biscaye; au levant, les Royaumes de Navarre, d'Aragon & de Valence; au midi, celui de Murcie avec l'Andalousie, & au couchant, le Royaume de Portugal & celui de Léon. Ce pays se divise en deux Provinces séparées l'une de l'autre par une grande chaîne de montagnes qui le traversent du couchant au levant. La partie qui est au septentrion de ces montagnes s'appelle la *Castille* vieille, & c'est la *Castille* propre; & celle qui est au midi, la *Castille* nouvelle. La première s'appelle *Castille* vieille, parce que les Chrétiens la conquièrent sur les Maures long-temps avant la nouvelle *Castille*. La vieille *Castille* n'a porté que le titre de Comté jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, que Don Sanche III ayant épousé Nunna, héritière de *Castille* par la mort de Garcias son frère unique, & dernier Comte de *Castille*, la donna à Ferdinand son fils sous le titre de Royaume. C'est ce Ferdinand II du nom, qui la réunit au Royaume de Léon qu'il avoit déjà. La *Castille* nouvelle s'appeloit sous les Maures, Royaume de Toledé. Elle n'a pris le nom de *Castille* que depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle, que les Chrétiens l'enlevèrent aux Maures. La capitale de la vieille *Castille* est Burgos; celle de la nouvelle a été long-temps Toledé: aujourd'hui c'est Madrid, capitale de toute l'Espagne.

On dit couronne de *Castille*. *Castellanum Regnum. Castellani Regni ditiones.* La couronne de *Castille* ne comprend pas seulement les deux *Castilles*, la vieille & la nouvelle: c'est l'une des deux parties générales qui composent le Royaume d'Espagne; & qui comprend dans les quatre parties du monde un grand nombre de pays fort vastes, & fort écartés. En Espagne, les deux *Castilles*, l'Estramadoure castillane, l'Andalousie, les Royaumes de Grenade, de Murcie, de Léon, de Navarre, la Galice, les Asturies, la Biscaye; en Afrique les villes de Marfalquivit, de Melila, de Pennon, de Velez, de Ceuta, de l'Arrache, & les Îles Canaries; en Asie, les Îles Philippines, les Îles Marianes, ou des Larrons; en Amérique, le vieux

& le nouveau Mexique; la Terre-Ferme ou la *Castille*-d'or, le Pérou, le Chili, le Paraguay, la presqu'île de Tegesta dans la Floride, les Îles de Cuba, Saint Domingue & quelques autres. Si bien qu'il est vrai, comme les Espagnols le disent, que le Soleil ne se couche jamais sur les terres de leur domination.

Le nom de *Castille* a été donné à cette contrée du mot espagnol *castel*, château, *castellum*, à cause des châteaux dont elle est pleine, d'où est venu selon quelques-uns, le proverbe de bâtir des châteaux en Espagne, ainsi qu'on l'a dit au mot CHÂTEAU.

**CASTILLE d'or.** Vaste région de l'Amérique méridionale, appelée autrement *Terre-Ferme*. *Castella aurea.* C'est la partie de l'Amérique méridionale, qui est la plus avancée vers le nord, & que l'on renferme entre le second degré de latitude méridionale & le douzième de latitude septentrionale; & entre le deux cens quatre-vingt-treizième & le trois cens vingt-huitième de longitude. Christophe Colomb, qui dans ses deux premiers voyages n'avoit découvert que les Îles de l'Amérique, parcourut au troisième & au quatrième les côtes de cette grande contrée; & jugeant que c'étoit un grand continent, il lui donna le nom de *Terre-Ferme*, qui lui est resté. Cependant les Espagnols l'appelèrent quelquefois dans la suite *Castille d'or*, à cause de la grande quantité d'or qu'ils y trouvèrent. Nos Géographes lui donnent aussi ce nom. Voyez **TERRE-FERME**.

**CASTILLE.** *f. f.* Terme populaire, qui signifie, petite querelle ou différent. *Rixa, jurgium, dissidium.* Ces gens mariés font mauvais ménage, il y a toujours quelque *castille* entr'eux, quelque chose à démêler.

Ce mot vient par corruption de *castine* ou *castine*, qui signifioit autrefois *querelle*, *riotte*.

**CASTILLE.** *f. f.* On le dit en Anjou, en Bretagne, & peut-être en quelques autres lieux, pour le fiuit qu'on appelle à Paris & dans la plupart de nos Provinces, groseille. Voyez ce mot.

**CASTILLON.** *Castellio* ou *Castilio*, ville sur la Dordogne en Périgord, où les Anglois qui vouloient secourir la ville assiégée par les François, furent si bien battus par Charles VII, qu'ils prirent le parti d'abandonner la Guienne qu'ils possédoient depuis long-temps. La bataille de *Castillon* ne se donna pas en 1451, comme disent Hoffmann, Maty, & M. Corneille, ni en 1452, comme l'écrivit Duchesne, *Antiq. des villes de France, L. III, c. 13*; mais en 1453, le 13 Juillet, comme le marque du Tillet dans son *Chronicon de Regib Franc.* & le P. Daniel dans l'*Hist. de Charles VII.* Il y a aussi *Castillon* de Médoc, *Castilio Medulci*, petite ville de Guienne dans le petit pays de Médoc, & sur le bord méridional de la Garonne.

*Castillon* est un diminutif de *Castel*, qui signifie *château*. Ces villes apparemment n'étoient d'abord que de petits châteaux. C'est de-là qu'est venu leur nom.

**CASTINE.** *f. f.* Pierre blanchâtre qu'on mêle avec la mine de fer pour en faciliter la fusion, en absorbant les acides du soufre, qui sont la matière la plus ennemie du fer.

**CASOIGNAEU** ou **CASLOIGNEAU.** *f. f.* Petit panier dans lequel on met quelques espèces de marchandises.

**CASTON.** *f. m.* Vieux mot qui signifioit *chaton* d'une bague.

**CASTONADE.** Voyez **CASSONADE**.

**CASTOR** ou **BIÈVRE.** *f. m.* Animal amphibie, qui vit tantôt sur terre & tantôt dans l'eau, & qui ne s'appriivoise jamais. *Castor tiber.* Il vit de feuilles & d'écorces d'arbres. Les anciens, comme Solin, Pline, Andromachus, Aelian, Apulée, Cicéron, &c. ont cru qu'il s'attachoit lui-même les parties naturelles, quand il étoit poursuivi des Chasseurs; sur quoi les Poètes ont dit des merveilles;



*Imitatus Castora, qui se  
Eunuchum ipse facit, cupiens evadere damno  
Testicularum. Juv.*

C'est pourtant une erreur. C'en est une aussi d'assurer avec plusieurs Naturalistes, que les testicules du *castor* sont attachées à l'épine du dos. Dioscoride a fort bien remarqué qu'ils sont cachés dans les aines. Il y a encore dans les aines, tout auprès des testicules, des bourses de la grosseur d'un œuf d'oie, dans lesquelles est contenue une liqueur très-utile dans la médecine, qu'on appelle *castorum*. On confond ordinairement ces bourses avec les testicules; mais ce sont des choses entièrement différentes. On trouve de ces bourses dans les femelles aussi-bien que dans les mâles, ce qui détruit le sentiment de ceux qui prétendent que le *castoreum* est renfermé dans les testicules du *castor*. Cet animal se sert de cette liqueur, lorsqu'il est dégoûté, pour se donner de l'appétit: il la fait sortir, en pressant avec sa patte les vésicules qui la contiennent. Les Sauvages en frottent les piéges qu'ils tendent à ces animaux, afin de les y attirer. Cet animal ressemble à la loutre, mais il est plus gros. Sa tête va en arrondissant, & son museau est aplati & camus, garni de poil. Il a la langue de pourceau, des joues de lièvre, & des yeux de rat. Son foie est gros & noirâtre, & divisé en cinq lobes. Son fiel est petit aussi-bien que sa rate. Sa vessie est semblable à celle de pourceau. Ses rognons sont gros. Les Sauvages estiment fort la chair de *castor*.

Il a été disséqué un *castor* à l'Académie des Sciences, qui étoit long de trois pieds & demi depuis le museau jusqu'à l'extrémité de sa queue. Sa plus grande largeur étoit de douze pouces, & il pesoit plus de trente livres. Sa couleur étoit brune & fort luisante, tirant sur minime. Son plus long poil étoit d'un pouce & demi, délié comme des cheveux; & le plus court d'un pouce, & doux comme le duvet le plus fin. Ses oreilles étoient rondes & fort courtes, sans poil par dedans, & velues par dehors. Il avoit quatre dents incisives, comme les écureuils, les rats & autres animaux qui aiment à ronger. La longueur de celles d'enbas étoit de plus d'un pouce; & celles d'enhaut qui se glissent au-devant des autres, ne leur étoient pas directement opposées, mais étoient disposées à agir à la manière des ciseaux en passant l'une contre l'autre, étant fort tranchantes par le bout, & taillées en biseau. Leur couleur étoit blanche par dedans, & d'un rouge clair par dehors, tirant sur un jaune de siffan bâtard. Il avoit seize dents molaires, huit de chaque côté. Les sinus de son cerveau étoient disposés d'une manière extraordinaire. Les doigts de derrière étoient joints par une membrane, comme ceux d'une oie. Ceux de devant étoient sans membrane, semblables à ceux des rats de montagne, ou, comme dit la relation d'une autre dissection, comme les mains d'un singe, & ils s'en servent comme d'une main, de même que les écureuils. Ses ongles étoient taillés de biais, & creux par dedans, comme des plumes à écrire. La queue de cet animal tient plus de la nature du poisson, que de celle des animaux terrestres, aussi-bien que ses pieds, qui en ont le goût. Elle étoit couverte d'écailles de l'épaisseur d'un parchemin, longues d'une ligne & demie, & d'une figure hexagone irrégulière, qui formoient une épiderme ou pellicule qui les joignoit ensemble. Elle avoit onze pouces de long, & étoit de figure ovale, large en sa racine de quatre pouces, & de cinq au milieu. Cet animal s'en sert avec ses pieds de derrière pour nager, elle lui sert aussi de battoir, pour battre le mortier dont il a besoin, quand il bâtit une maison, qui a quelquefois deux ou trois étages. Ses testicules n'étoient pas attachés à l'épine du dos, comme disent Matthioli, Amatus Lusitanus

& Rondelet; mais ils étoient cachés aux parties latérales de l'os pubis à l'endroit des aines, & ne paroissent point au dehors non plus que la verge, & on ne peut les retrancher sans le faire mourir. Il avoit quatre grandes poches situées au bas de l'os pubis. Les deux premières plus élevées que les deux autres, avoient la figure d'une poire ou d'un V, fort ouvert, & se communiquoient ensemble. Elles avoient une tunique intérieure charnue, d'une couleur cendrée, rayée de plusieurs lignes blanches qui avoient plusieurs replis semblables à ceux de la caillette d'un mouton, & de l'étendue de deux pouces. On y trouva les restes d'une matière grasse, qui avoit une odeur fétide & fort attachée: & c'est-là le *castoreum* dont on parle tant.

Les plus grands *castors* ont trois ou quatre pieds de long, sur douze ou quinze pouces de large au milieu de la poitrine, & d'une hanche à l'autre. Ils pèsent ordinairement depuis quarante jusqu'à soixante livres. À l'égard de leur vie, on ne croit pas qu'elle soit de plus de quinze ou vingt ans. Ces animaux sont ordinairement fort noirs dans le nord le plus reculé. On y en trouve aussi de blancs. Ceux de Canada sont la plupart bruns; mais cette couleur s'éclaircit à mesure que les pays sont plus tempérés; car ils sont sauvages, & même ils approchent de la couleur de paille chez les Illinois & les Chaouanous.

Cet animal est par-tout couvert de deux sortes de poil; excepté aux pattes, où le poil est très-court. Le poil de la première espèce est long de huit ou dix lignes, jusqu'à deux pouces, & diminue en approchant de la tête & de la queue. C'est le plus gros, le plus rude & le plus luisant, & il donne la principale couleur au *castor*.

Il se trouve une plus grande abondance de *castors* en Canada qu'en aucun autre lieu du monde. Matthioli dit pourtant qu'il y en a beaucoup en Allemagne, Autriche & Hongrie.

Quelques-uns tirent ce mot du grec *καστρε*, ventre, parce que cet animal est fort ventru. D'autres aiment mieux le faire venir de *καστρε*, à cause qu'il se coupe les testicules quand il est poursuivi, suivant l'erreur commune.

Jean Marius, Médecin d'Ulme, qui imprima en 1635 un Traité latin sur le *castor*, sous le titre de *Castorologia*, dit que cet animal est environ de la grosseur d'un chat, qui se nourrit de fruit & d'écorces d'arbres; qu'il a les pattes de devant semblables à celles d'un chien, & les pieds de derrière de la forme de ceux d'une oie; que sa queue qu'il garde toujours mouillée, souffrant beaucoup quand elle est sèche, ressemble entièrement à un poisson, ce qui fait dire à quelques Auteurs que cet animal est moitié chair & moitié poisson, & que par conséquent on pouvoit manger la moitié de son corps les jours gras, & l'autre moitié les jours maigres. Il traite fort en détail de tout ce qui regarde cet animal, sur-tout par rapport à la Médecine. Voyez encore Vossius, le *Idolol. L. III, cap. 68.*

On appelle *castors neufs*, les peaux de *castors* tués à la chasse pendant l'hiver, avant la mue; *castors secs* ou maigres, les peaux de *castors* qui ont été tués pendant la mue, quand ils ont perdu une partie de leur poil.

CASTOR signifie aussi un chapeau fait entièrement de poil de *castor*. *Petajus ex fibrinis pilis confectus*. *Demi-castor* est un chapeau fait en partie de poil de *castor*, & en partie d'autre poil. On fait aussi des draps de *castor*.

CASTOR, (*demi*) dans le langage des libertins, est une femme ou une fille dont la conduite est déréglée, quoiqu'elle ne se prostitue pas à tout le monde. *Quæ copiam sui corporis aliquoties facit.*

CASTOR ET POLLUX. Météore; vulgairement, le feu Saint Elme. Les Physiciens donnent le nom de *Castor & Pollux* à ces doubles feux que les matelots apperçoivent au haut de leurs mâts & de leurs cordages, après une grande tempête: il y en a quel-

quefois quatre ou cinq. ¶ Lorsqu'on n'en voit qu'un, on le nomme proprement *helme* : quand on en voit deux, *Castor & Pollux*. Voyez FEU S. ELME.

En Astronomie on appelle le signe des Gémeaux *Castor & Pollux*. C'étoient deux freres jumeaux, fils de Jupiter transformé en cygne, & de Leda femme de Tyndare, & frere de la fameuse Hélène & de Clytemnestre. Ils naquirent de deux œufs, Pollux & Hélène enfans de Jupiter, dans un, *Castor* & Clytemnestre dans l'autre. Ils étoient de l'expédition de la Toison d'Or avec les autres Argonautes. On les appeloit aussi *Tyndarides*, c'est-à-dire, fils de Tyndare; & *Dioscures*, qui signifie fils de Jupiter. C'est le nom qu'avoit le vaisseau qui porta saint Paul de Malte à Syracuse, puisqu'il en avoit l'enseigne. *Act. XXVIII, II*. On les nommoit aussi les *Castors* au pluriel. Les Poètes disent que Jupiter avoit donné l'immortalité & la divinité à Pollux son fils; mais qu'il la parragea avec son frere *Castor*, en sorte qu'ils montoient au ciel, & descendoient aux enfers alternativement l'un après l'autre. Cela est fondé sur ce que les étoiles des Gémeaux ne se voient jamais toutes deux ensemble, & que, si l'on en croit Servius, sur Virgile, *Enéide, Liv. VI, v. 121*, l'une se couche toujours lorsque l'autre se lève. Tacite, *De moribus Germ. cap. 43*, dit que les Naharvales, peuples de Germanie, adoroient *Castor & Pollux*. Voyez sur ces Dieux, Vossius, *de Idolol. Lib. III, c. 10 & 19*.

Les étoiles de *Castor* & de *Pollux*, avec ce mot, *Cum luce salutem*, est une devise du Lucarini pour un Sénateur de Milan. A l'entrée du Cardinal Ferdinand d'Espagne à Milan, le P. Velli fit pour ce Cardinal & pour le Roi Philippe son frere cette devise; les mêmes étoiles, avec ce mot de Claudien, *Ipsis domantibus auras*.

**CASTOREUM.** f. m. Terme de Pharmacie. C'est une matière enfermée dans les poches que le castor a vers ses aines, & qu'on a pris fausement pour ses testicules, comme on l'a dit ci-dessus au mot **CASTOR**. Elle s'épaissit & se dessèche, de sorte qu'on peut la réduire en poudre: elle est huileuse, d'une odeur forte désagréable, d'un goût piquant & amer. Le *castoreum* est propre pour fortifier la tête, & toutes les parties nerveuses: il excite les esprits languissans, résiste aux venins, & provoque les mois des femmes. On s'en sert dans la léthargie, apoplexie, vertige, tremblemens, suffocations des femmes, & dans plusieurs autres occasions. On dit que le *castoreum* a la propriété singulière & chimérique de pousser à fond quand il est répandu dans l'eau. Les pêcheurs de Danemark s'en servent pour écarter de leurs barques certaines baleines qui les incommodent; ils le jettent dans la mer, dont il trouble l'eau en s'y mêlant. Bartholin rapporte qu'un fameux Plongeur qui étoit sur un vaisseau qui fit naufrage, fut le seul du vaisseau qui périt, quoiqu'il fut fort bien nager, & qu'il y a lieu de croire que le *castoreum* qu'il avoit sur lui, fut cause de sa mort. Le fait peut-être vrai, sans que le *castoreum* y soit pour quelque chose.

Le mot *castoreum* vient du mot *castor*, qui est le nom de l'animal qui le donne.

**CASTOS.** On nomme ainsi au Japon les droits d'entrée & de sortie, que l'on paye pour les marchandises qu'on y porte, ou qu'on en tire.

**CASTRAMETATION.** f. f. Art de bien placer un camp, l'art de marquer le camp & d'en déterminer toutes les différentes proportions. *Castrametatio*, *Castrorum metatio*. Un Maréchal de Camp doit bien savoir la *castrametation*. On ne se sert guère de ce mot pour les campemens modernes. Il est plutôt latin que français. *Castrametation* des Grecs, des Romains.

**CASTRATION.** f. f. Terme de Chirurgie. *Castratio*. Action, opération par laquelle on châtre un homme ou un animal, & on le met hors d'état d'engendrer. La *castration* est fort en usage en Asie, & sur-tout

chez les Turcs, qui la pratiquent pour empêcher leurs femmes d'avoir commerce avec les esclaves qui les gardent. Les Turcs, dans la *castration*, font une amputation générale des testicules & de la verge. Chez les Italiens, la *castration* est fort fréquente. DIONIS. C'est l'amour de la Musique qui a introduit en Italie l'usage de la *castration*, afin de conserver par ce moyen la voix aux enfans qui ont de la disposition à bien chanter.

Nous appelons poulardes, des poulettes châtrées, qu'on engraisse avec du grain dans un lieu obscur. Il est à croire que les Anciens n'ont point connu cette *castration*: il est constant qu'ils n'ont point connu celle des poules d'Inde, que j'ai vu pratiquer dans l'Anjou par une Dindonnière du Maréchal de Brezé. Les Anciens ont pourtant connu la *castration* des femmes. Athénée, *L. 12, c. 3*, attribue cette invention à un Roi de Lydie, nommé Andramyte, ou, selon Casaubon, Adramyte. Ces femmes lui servoient d'Eunuques, & c'étoit afin qu'elles parussent toujours jeunes & fraîches à ses yeux, qu'il s'étoit avisé de cette *castration*, laquelle, si l'on en croit Daléchamp, ne consistoit qu'à boucler ces femmes. MÉNAGIANA, *T. 3, p. 174, 175, 1-6*. L'Amant de la Rose nous dit, *v. 223, 16*, & nous devons l'en croire, que

*Pour cinq cens fois cent mille livres,*

il n'auroit pas voulu souffrir une opération semblable à celle que le Chanoine Fulbert fit éprouver au mari d'Eloïse. On trouve peu de personnes qui entendent raillerie sur cet article. *Sup. au Gloss. du Rom. de la Rose, au mot Grant péché, &c.*

¶ **CASTRATS.** *Castrati.* f. m. Nom purement italien qu'on donne à ceux qu'on a faits Eunuques dans leur enfance pour leur procurer une voix plus nette & plus aigue. Comment la castration produit-elle cet effet là? Comment y trouve-t-on des hommes assez barbares pour faire subir cette cruelle opération à d'autres hommes uniquement pour la perfection d'un vain talent?

**CASTRENSE,** adj. m. & f. Terme d'Antiquité. *Castrensis, e.* Qui a rapport à un camp d'armée. Ce terme ne se dit guère qu'en parlant de la couronne *castrense*. C'étoit celle que les anciens Romains donnoient à un soldat qui avoit le premier pénétré dans le camp de l'ennemi que l'on attaquoit. *Corona castrensis*. Elle étoit dans les commencemens, d'une branche d'arbre. Voyez PLINE, *Hist. Nat. L. XVI, c. 4*. Ensuite elle fut d'or; & pour la distinguer des autres couronnes, par exemple, de la murale, de l'obédionale, &c. elle étoit bordée de figures de pieux, de palissades, qui faisoient comme autant de rayons. Lisez Aulu-Gelle, *L. V, c. 6*. Paschalius, dans son *Traité des Couronnes, L. VII, c. 3*.

¶ On appeloit aussi *castrensis triumphus*, le triomphe accordé à celui qui enlevoit un camp ennemi, ou qui s'en rendoit le maître.

**CASTRES.** Ville du haut Languedoc en France, dans le petit pays nommé Albigeois; d'où vient que, selon Du Chefne, dans ses *Antiq. des Villes de Fr.* *Castres* est surnommé d'Albigeois. *Castrum, Castrum Albigentium*. *Castres* est situé sur la rivière d'Agoût. *Acutum*. *Castres* fut érigé en Comté par le Roi Jean, & en Evêché en 1317, par Jean XXII, qui le fit suffragant de Bourges. Il est maintenant d'Alby. Voyez sur cette ville CATEL, *Hist. de Languedoc, Liv. II, ch. 23*.

Sa différence du méridien de Paris est 0 h. 0'. 23'', ou 0 d. 5'. 40''. occid. Sa longitude est 19 d. 45'. 40''. Sa latitude 45 d. 36'. 40''. CASSINI.

Ce mot vient du latin *Castra* ou *Castrum*. Les Romains avoient coutume de fortifier des camps dans les Provinces dont il devenoient les maîtres, & d'y avoir des corps d'armées pour tenir les peuples dans la soumission. Nous voyons plusieurs de ces camps sur les médailles, avec ces inscriptions, PROVIDENTIA AUG. OU AUGG. VIRTUS AUGG. VIRTUS MILITUM, &c. Ces camps dans la suite sont devenus des villes, qui en ont gardé le nom, Ca-

*stra*, ou *Castrum*. C'est de là qu'est venu *Castres*. Plusieurs de nos villes de France ont commencé par-là; & quoiqu'en François elles ne portent plus ce nom depuis plusieurs siècles, elles l'ont néanmoins porté, & l'on trouve, par exemple, dans les anciens titres, *Castrum Cabillonense*, *Castrum Martisconense*, Châlons, Mâcon, *Castrum Juliense*, Friuli, *Castrum Melodunense*, *Castrum Merohacense*, *Cambracense*, &c.

**CASTREZ.** Nom d'une petite contrée du Languedoc, qui ne se dit point sans l'article. *Castrensis ager*. Le *Castrez* est la partie méridionale de l'Albigeois, qui s'étend d'orient en occident entre l'Albigeois propre, le Rouergue, le Lauraguais & le bas Languedoc. Il prend son nom de *Castres* la capitale, & le seul lieu considérable qu'il renferme.

**CASTRO.** Nom de lieu purement italien & espagnol, qui signifie la même chose que *Castres* en François, c'est-à-dire, ce que les Romains appelloient *Castra*, Camp. Nous nous en servons en François pour les lieux d'Italie & d'Espagne qui le portent. *Castro* petit pays d'Italie, qui a titre de Duché, *Castrensis Ducatus*. Il est situé entre la mer de Toscane, le Siennois, l'Orvietan & le Patrimoine de S. Pierre. *Castro*, ville du Royaume de Naples sur la bouche du Golfe de Venise. *Castrum*, ou *Templum Minervæ*. *Castro de Urdiales*, petite ville d'Espagne, sur la côte de Biscaye.

**CASTRO.** Ville Espagnole de l'île de Chiloe. *Castrum, urbs Castrensis*. La ville de *Castro* est petite. Elle est dans la pointe septentrionale de l'île. Drack la détruisit vers l'an 1600. A peine y resta-t-il trente habitans. Elle est à deux cens cinquante lieues de S. Jacques, ou San Iago, capitale du Chili. DEL TÉCHO, *Hist. Parag. L. III, c. 18 & 19.*

*Castro*, vient de *Castrum*, comme *Castres*.

**CASTROM, CASTROMAR** ville de Russie, dans le Duché de Sussal, sur le Wolga.

**CASTROMAIM.** Petite ville de Portugal, à l'embouchure de la Guadiana.

**CASTROMENA.** Ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, environ à dix lieues de Penderachi.

**CASUALITÉ.** f. m. Ce qui est fondé sur le cas fortuit, qui n'a rien de certain, ni d'assuré; ou la qualité d'une telle chose. *Casus, fortuna*. Tout le revenu de cette charge consiste en *casualité*. *Casualité* est un terme didactique.

**CASUEL, ELLE.** adj. Épithète qui s'applique aux choses qui arrivent par cas fortuit, qui dépendent d'événemens incertains, qui peuvent arriver ou n'arriver pas. *Fortuitus*. Varron a dit *casualis*. Le gain qu'on fait dans des entreprises qui supposent des risques & du hasard, est *casuel*. Le profit qui vient d'un rapport habituel, soit du fonds, soit d'industrie, est plus sûr & plus fixe. Tous les émolumens affectés aux charges & aux emplois, en tant que ce mot marque les revenans-bons, & non la finance réglée des appointemens, sont des émolumens *casuels*.

On le dit en ce sens des revenus qui ne sont fondés que sur des cas fortuits, qui ne sont ni fixes ni réglés. Ce qu'on retire d'une terre, outre les revenus fixés par les baux, est *casuel*. *Fortuitus, proventus, fructus*. Les droits *casuels* sont certains profits de fief qui arrivent fortuitement, comme lods & ventes, quint & requint, deshérence, amendes, confiscations, &c.

Le Trésorier des parties *casuelles* reçoit la paulette, les prêts & les taxations au quatrième ou au huitième denier des Offices qui changent de titulaire. On appelle simplement *Parties casuelles*, les droits qui reviennent au Roi pour les charges de Judicature ou de Finance, quand elles changent de titulaire. On appelle encore *Parties casuelles*, le bureau établi pour le recouvrement de ces sortes de droits. Lever une charge aux *Parties casuelles*.

On dit qu'une charge vague aux parties *casuelles*,

pour dire qu'elle vague au profit du Roi. *ACAD. FR.* **CASUEL** est aussi f. m. & en cette acception, il se dit du revenu des Curés, qui ne consiste ni en sords, ni en dîmes. *Fortuitus*. Ce Curé, outre sa portion congrue, a tout le *casuel*, le baïse-main, le creux de l'Eglise.

On le dit de même du revenu *casuel* d'une terre, des revenans-bon d'une charge, d'un emploi. Le *casuel* de cette terre vaut mieux que le revenu fixe. Ce n'est pas toujours dans les places où il se trouve plus de *casuel*, que se trouve le plus d'honneur.

**CASUEL, GASUEL, ou CASOAR.** f. m. C'est le plus grand & le plus massif des oiseaux que l'on connoît après l'autruche, qui n'est connu en Europe que depuis l'an 1597, où il fut apporté de Java par les Hollandois. On a fait à l'Académie des Sciences la dissection d'un *Casuel*, qui a été quatre ans à Versailles. En voici la description tirée des Mémoires de M. Perrault. Il avoit cinq pieds & demi de long depuis le bec jusqu'aux ongles; la tête & le cou d'un pied & demi; le plus grand des doigts de cinq pouces; l'ongle seul du petit doigt de trois pouces & demi. Les plumes qui le couvroient ressembloient mieux au poil de l'ours ou du sanglier, qu'à des plumes ou à du duvet, tant les fibres en étoient grossières.

Ces plumes étoient toutes de même espèce. Il y en avoit de doubles, de longueur inégale, qui alloient jusqu'à quatorze pouces. Son cou étoit sans plumes comme celui d'un coq d'Inde. Ses ailes étoient si petites qu'elles ne paroissent point, étant cachées sous les plumes du dos. Elles n'avoient pas trois pouces de long. Ses plumes jetoient chacune cinq gros tuyaux sans aucune barbe & étoient de longueur différente comme des doigts. Le plus long avoit onze pouces, ayant trois lignes de diamètre vers la racine. L'autre extrémité, au lieu d'être pointue, paroissoit rompue ou rongée. Leur couleur étoit d'un noir fort luisant. Il n'avoit point de queue, mais un croupion extraordinairement gros, couvert de plumes comme le reste. Sa tête petite avoit une crête haute de trois pouces comme un casque, dont la circonférence étoit formée en tranchant, luisante & polie comme de la corne. L'extrémité de son bec étoit fendue en trois comme le coq indien, marquée de deux taches vertes, le reste étant gris brun. Il avoit une troisième paupière interne, & deux appendices charnues au bas du cou, semblables à ceux des poules. Ses jambes grosses, fortes & droites, avoient des écailles hexagones, pentagones & carrées. Ses ongles étoient noirs en dehors & blancs en dedans. Cet oiseau se nourrit de légumes & de pain, & il avale comme l'autruche tout ce qu'on lui présente, quoiqu'il n'ait point de gésier. Sa langue est dentelée, quoiqu'Aldrovandus dise qu'il n'a ni ailes ni langue. Ses ailes lui aident plutôt à frapper qu'à marcher, & Clusius dit qu'avec ses pieds il brise des troncs d'arbres gros comme la cuisse. On l'appelle *Ême* dans les Indes.

**CASUELLEMENT,** adv. D'une manière casuelle, fortuite. *Fortuito*. Il n'est guères d'usage.

**CASUISTE.** f. m. Théologien, qui enseigne la Théologie morale & qui résout les cas de conscience. *Moralis Theologus*. Rien de plus important, rien de plus épineux que les fonctions d'un *Casuite*. Le plus sûr de tous les *Casuites* est la conscience d'un homme de bien. Un *Casuite* a plus besoin de droiture & de bon sens, que de pénétration & de subtilité. S. Evr. M. le Fèvre appelloit Cicéron son *Casuite*, par rapport aux Offices de Cicéron. Un *Casuite* sévère, un *Casuite* relâché, un *Casuite* de morale sévère, de morale relâchée.

C A T.

**CAT** ou **CATH.** Ville principale de la province

vince de Khwarezm, dont elle étoit autrefois Capitale, sur le fleuve Oxus ou Gihon.

✿ **CATABAPTISTE.** Opposé au Baptême. On désigne généralement par ce mot ceux qui nient la nécessité du baptême. *Κατά*, contre; *βαπτειν*, baigner, laver.

✿ **CATABIBAZON.** Terme d'Astronomie. Voyez queue du dragon.

✿ **CATACAUSTIQUE.** Terme de Géométrie. C'est la caustique formée par des rayons réfléchis. Voyez CAUSTIQUE.

✿ **CATACHRÈSE.** f. f. Terme de Grammaire. Figure de mot, espèce de Métaphore, qui consiste dans l'abus d'un mot, dans l'emploi d'un mot impropre à la place d'un mot propre. *Catachrèsis*, *abusus vocis*. Toutes les fois que, faute d'un mot propre pour exprimer une idée particulière, on est obligé de se servir d'un mot qui est le signe d'une autre idée, mais qui a du rapport avec celle qu'on veut exprimer, c'est une *catachrèse*. On dit, par exemple *ferrer* un cheval d'argent, quoique *ferrer* ne signifie proprement que clouer un fer sous le pied d'un cheval; mais comme nous n'avons point de mot propre pour rendre cette idée quand l'armure de la sole est d'argent, nous disons *fer d'argent*, *ferrer d'argent*, plutôt que d'inventer un mot nouveau. C'est la même chose si on appelle *parricide* celui qui a tué sa mère, son frère, son maître, son Prince; parcequ'au propre il ne signifie que le meurtrier d'un père. Aller à cheval sur un bâton, cette expression contient une *catachrèse*. Il y a des *catachrèses* dans tous les styles & dans tous les genres d'écriture; c'est un mal sans doute, mais c'est un mal nécessaire.

Ce mot vient du grec *καταχρησμαι*, qui signifie *abutor*.

**CATACOMBES.** f. m. pl. Grottes, lieux souterrains pour la sépulture des morts. *Catacumba*. On appelle ainsi en Italie les sépultures des Martyrs qu'on va visiter par dévotion, & dont on tire les reliques qu'on envoie maintenant dans tous les pays Catholiques, après que le Pape les a reconnues sous le nom de quelque Saint. Ils sont à trois lieues de Rome. C'étoient des grottes où se cachoient & s'assembloient les premiers Chrétiens, où ils entéroient ceux d'entre eux qui étoient martyrisés. Ces *Catacombes* sont de la largeur de deux à trois pieds, & de la hauteur de huit ou dix pour l'ordinaire, en forme de rues qui se communiquent, & qui souvent s'étendent jusqu'à une lieue de Rome. Il n'y a ni maçonnerie, ni voûte, la terre se soutenant d'elle-même. De temps en temps on rencontre de petites chambres pratiquées & faites comme le reste des *Catacombes*, sans jour & sans ouverture par en haut. Les deux côtés de ces rues, que l'on peut regarder comme les murailles, servoient de haut en bas pour mettre les corps des morts. On faisoit un trou de la longueur, de la largeur, & à peu-près de l'épaisseur du corps mort; l'on y mettoit le corps sans cercueil, & en ligne parallèle à la rue. Ainsi toutes ces ouvertures étoient différentes selon la longueur & l'épaisseur des corps qu'on y entéroit. Comme les *Catacombes* n'ont guère que huit ou dix pieds de hauteur tout au plus, il n'y a presque par-tout que trois ou quatre rangs l'un sur l'autre de ces sortes de tombeaux. On les fermoit par des tuiles fort larges & fort épaisses, & quelquefois par des morceaux de marbre, cimentés d'une manière qu'on auroit peine à imiter de nos jours. Le nom du mort se trouve rarement sur ces tuiles. P. E. CHAMILLART. Les *Catacombes* sont dans le cimetière de Calliste sur la voie Appie.

Dans l'ancien usage, les *catacombes* n'étoient autre chose que le tombeau de saint Pierre & saint Paul. M. Chastelain, à la fin du premier tome de son *Martyrologe*, dans l'explication des mots, &c. au mot *Catacombes*, dit qu'il n'y a que les Etrangers qui donnent abusivement ce nom aux ci-

metières souterrains de Rome; que les Romains habiles ne le donnent qu'à une chapelle souterraine du fond de Paile à gauche de S. Sébastien, l'une des sept Eglises stationales, où le plus ancien des Calendriers Romains marque qu'a été mis le corps de saint Pierre sous le Consulat de Tuscus & de Bassus, c'est-à-dire, l'an 258.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'abord & de la retraite des navires, que les Grecs & les Latins modernes ont appelés *combés*. D'autres disent qu'on disoit autrefois *cata* pour *ad*; & que *Catacumbas* signifioit *ad tumbas*. Et Dadin de Hauteferre, dans ses notes sur les vies des Papes, par Anastase, Bibliothécaire, p. 12 & 13, montre que l'on a dit autrefois *catatumbas*, & non pas *catacumbas*, & qu'il faut corriger le texte d'Anastase dans la vie du Pape Corneille, où on lit *catacumbas*. Et en effet, on a donné ce nom à plusieurs cimetières. DU CANGE: En vieux françois on appelloit *combés*, une vallée environnée de tous côtés de montagnes qu'on appelle encore *comb* en anglois. D'autres dérivent *catacumbas* du grec *κατά*, & *κόμβος*, *cavus*, *recessus*; c'est-à-dire, un lieu souterrain: & on l'a appliqué aux tombeaux, ou au lieu où étoient les tombeaux, comme en françois *cave* & *caveau*, où étoient les corps de S. Pierre & de S. Paul. *Catacumba*. Voyez sur les *Catacombes*, *Aringus Romæ subterraneæ*, L. III, cap. 12.

✿ Le nom de *catacombes* signifie en général toutes sortes de lieux souterrains. On l'appliquoit autrefois particulièrement à la cave où avoient été mis les corps de S. Pierre & de S. Paul, comme il paroît par la 30<sup>e</sup> Lettre de S. Grég. L. III. En ce temps-là, on appelloit encore *criptes* ou *cimetières*, *criptæ* & *cæmeteria*, les lieux où l'on entéroit les morts; mais depuis on donna le nom de *catacombes* aux lieux souterrains qui servoient de tombeaux, & que l'on prétend avoir été particuliers aux Chrétiens. Il n'est pas néanmoins certain qu'on n'y ait pas aussi enterré des Païens; & il est évident que tous ceux qui y sont enterrés ne sont pas des saints & des martyrs, quand même c'eût été le cimetière commun des Chrétiens seulement, puisque tous les Chrétiens ne sont pas des saints ou des martyrs. Les signes dont on se sert pour distinguer les corps de ceux-ci, sont assez équivoques: la croix, la palme, le monogramme de J. C, les figures d'un bon pasteur ou d'un agneau, que l'on trouve gravées sur les pierres du tombeau, prouvent bien qu'elles ont servi à des Chrétiens, mais non pas que ces Chrétiens soient saints ou martyrs. Les palmes ne sont pas toujours un signe certain de la couronne du martyr & les phioles teintes de rouge ne prouvent pas qu'elles aient été teintes du sang plutôt que d'une autre liqueur. On trouve quelquefois sur une même pierre des inscriptions payennes, comme *M. D. Diis Manibus*, d'un côté, & d'un autre des signes du christianisme: ce qui fait voir qu'elles ont servi à des Païens ou à des Chrétiens. On ne doute point que dans le commencement du Christianisme, il n'y ait eu quantité de martyrs enterrés dans les cimetières des Chrétiens, comme l'assurent S. Jérôme & Prudence. Cependant du temps du Pape Grégoire III, il y en avoit très-peu de connus, puisque ce Pape écrivant à Orgar, Archevêque de Mayence, qui lui demandoit un corps saint, lui fit réponse qu'il n'en avoit point à lui envoyer, parce que ses prédécesseurs & lui avoient placé les corps des saints dans les Eglises nouvellement dédiées; & qu'il en avoit cherché, sans en pouvoir trouver, & qu'il prioit Orgar de lui donner du temps pour en faire une plus grande perquisition. D. Mabillon, *Itinerar. Ital. Eusebi; Rom. Epistola ad Théoph. Gall.*

✿ **CATACOUSTIQUE.** f. f. ou CALAPHANIQUE. Science qui considère les propriétés des sons réfléchis, c'est-à-dire, qui ne viennent pas directement du corps sonore à l'oreille, mais qui la frappent après avoir été renvoyés par quelque autre corps. Voyez ECHO & CATOPTRIQUE.



**CATADIPHTHOQUE**, adj. de t. g. Terme d'optique, qui se dit de ce qui appartient tout-à-la-fois à la catoptrique & à la dioptrique. *Catadioptricus*. Telescope catadioptrique, lunette qui réfléchit & rompt en même temps les rayons.

**CATADOUBE** ou **CATADUPE**, f. f. Qui signifie la même chose que cataracte ; c'est-à-dire, la chute d'un fleuve, qui d'un lieu haut tombe dans un plus bas. *Catadupa*. On parle des *catadoupes* du Bosphore. Il y a les *catadupes* du Danube & du Rhin, qui sont les endroits où ces fleuves se précipitent des rochers. Les plus fameuses *catadoupes* sont celles du Nil.

Puis roulant leurs eaux entre des rochers, forment un gâsouillement à-peu-près semblable à celui des *Catadupes* du Nil. LA FONTAINE. Le fleuve de S. Laurent en Canada a aussi des *catadoupes* qui ne cèdent guère à celles du Nil, si l'on en croit des François qui les ont vues. Voyez CATARACTE.

Ce mot vient du grec *κατάδουσα*, nom pluriel, qui vient de *κατάδουσι*, composé de *κατά*, préposition, qui dans la composition signifie tendance, inclination vers le bas, situation basse ; & de *δουσι*, qui signifie faire du bruit ; de sorte que *κατάδουσι*, est la même chose que faire du bruit en tombant ; de-là se forme *κατάδουπος*, le bruit que fait un fleuve en tombant, & *τα κατάδουσα*, les chûtes d'un fleuve, ainsi appelées, parce que les eaux font un bruit en tombant. Windelin, de *admirand. Nili*, c. 5, & Paul Lucas, dans son premier voyage, décrivent les *catadupes* du Nil.

**CATADUPE**, f. m. *Catadupus*. Les anciens donnoient ce nom aux peuples qui habitoient proche des *catadupes* ou cataractes du Nil. Les anciens croyoient que les *Catadupes* étoient sourds, à cause du fracas que font continuellement les eaux en tombant. Cicéron, dans le *Songe de Scipion*, c. 5. Ammien Marcellin, *Liv. XXII*, c. 34 & 36. Plin, *Liv. V*, c. 9. Vitruve, *L. VIII*, c. 2 parlent aussi des *Catadupes*. Les *catadupes* sont censés dans l'antiquité des peuples de l'Ethiopie. SENEQ. *Nat. quæst. L. IV*, c. 2.

**CATAFALQUE**, f. m. Echafaud, ou élévation : c'est une décoration d'architecture, de Peinture & de Sculpture, établie sur un bâti de charpente pour l'appareil & pour la représentation d'un tombeau, qu'on élève pour les pompes funèbres des Princes ou des Rois. *Tabulatum ad representandum tumuli pompam extructum*.

Quelques-uns écrivent *cadafalque*, mais très-mal, Daviler & les Maîtres de l'art écrivent *catafalque*, & les Italiens de qui nous avons pris ce mot, disent *catafalco*, un échafaud, & non pas *Cadafalco*.

**CATAGLOTTISME**, f. m. H. Etienne appelle ainsi le baiser que pratiquent les Italiens, en mettant la langue dans la bouche. *Γλώσσα, γλωττι*, langue.

**CATAGMATIQUES**, adj. souvent employé substantivement. Terme de Médecine, qui se dit des médicamens propres à souder les os cassés, & à faire plus promptement le calus. *Medicamentum fracturis ossium apparatus*. Ces médicamens sont le bol d'Arménie, la gomme tragacathe, l'osteocolle, les noix de cyprès, l'encens, la farine folle, l'aloës & l'accacia.

Ce mot vient du grec *κάταγμα*, fracture.

**CATAIRE**, f. f. Voyez HERBE AUX CHATS.

**CATALAN**, ANE, adj & f. qui a rapport à la Catalogne, qui est de Catalogne. *Catalonius Gothalanus*. Les *Catalans* aiment mieux la guerre que le travail, & font faire presque tous les ouvrages de la campagne par des François qui y vont des provinces voisines. MATY.

**CATALECTE**, ou plutôt **CATALECTIQUE**, adj. Terme de Poésie. *Catalecticum carmen*. Les anciens appeloient vers *catalectes* ou *catalectiques*, ceux auxquels il ne manquoit qu'une syllabe : car lorsqu'il y manquoit un pied tout entier, on les nommoit *Brachycatalectes* ; & *Acatalectiques*, les vers parfaits, auxquels il ne manque rien.

Ce mot vient du grec *καταλεκτικός*, *κατά*, contre ;

& *λέγω*, *desino*, je finis. C'est-à-dire, ce qui n'est pas fini dans les règles.

**CATALECTE**, f. m. & adj. Les Savans se servent de ce mot pour exprimer certains ouvrages des anciens, qui ne sont que des fragmens, ou de petites pièces qui leur sont échappées. Scaliger est, je crois, le premier qui se soit servi de ce terme en ce sens. Il a tiré ce nom des vers *catalectes* des anciens, qui étoient des vers auxquels il manquoit quelque pied ou quelque syllabe, & le donna au recueil qu'il publia de toutes les pièces, sous le titre de *Catalectes* des anciens Poètes. Les quatorze petites pièces attribuées à Virgile ont été traduites par l'Abbé de Marolles, sous le nom général de *Catalectes*. Depuis il traduisit toutes les petites pièces des anciens Auteurs, que Scaliger avoit rassemblées sous le nom de *Catalectes* : en sorte qu'aujourd'hui on donne le nom de *Catalectes* à toutes ces anciennes petites pièces, soit qu'elles soient feintes, ou qu'elles ne soient que des fragmens.

**CATALEPSIE**, f. f. Terme de Médecine. C'est une espèce d'apoplexie ou d'assoupissement, qui laisse la respiration libre. *Catalepsis*. Le cataleptique demeure les yeux ouverts & dans la même posture où la maladie l'a surpris, & sans sentir, sans voir, sans entendre. Il demeure comme pétrifié, & comme s'il avoit vu la tête de Méduse. Si on leve un bras du malade, il demeure immobile à l'endroit où on l'a mis. Si on élève une paupière, elle ne s'abaisse point d'elle-même ; si on lui fait fléchir un doigt ou plusieurs, ils restent fléchis jusqu'à ce qu'on les étende. Cette maladie est fort rare. Il est même difficile d'en assigner la cause. Il y a de l'apparence que c'est le plus souvent une extrême mélancolie, par le moyen de laquelle les malades sont si fortement attachés à quelque objet qui les occupe, qu'ils ne pensent en aucune manière à ce qui se passe hors d'eux-mêmes. Les affections vives & subites de l'ame, des méditations profondes & saisies, un travail forcé dans le cabinet peuvent être autant de causes de cette maladie.

Ce mot vient du grec *κατάληψις* qui signifie détention, dérivé du verbe *καταλαμβάνω*, *detineo*, j'arrête, je retiens. Cette maladie s'appelle autrement *catoche* ou *congélation*. *κατοχή* vient de *κατέχω*, j'arrête, je retiens.

Dégéri dit *catalepsis* au lieu de *catalepsie*, & il fait *catalepsis* du genre masculin. Voyez cet Auteur sur la *catalepsie*.

**CATALEPTIQUE**, adj. quelquefois employé substantivement. Qui est attaqué de catalepsie. *Catalepticus*.

**CATALOGNE**, Province d'Espagne, qui a titre de Principauté. *Catalaunia*, ou plutôt *Catalonia*. La *Catalogne* est bornée au nord par les Pyrénées qui la séparent de la France. La Méditerranée la baigne au levant, & au midi ; elle a l'Arragon & une partie du Royaume de Valence au couchant. La capitale de la *Catalogne* est Barcelone. Sur la fin du VII<sup>e</sup> siècle Bernard fut fait Comte de Barcelone, & gouverna la *Catalogne* pour les François. En 854, le Comté fut donné en propriété par Charles le Gros à Geoffroy le Velu, pour lui & pour ses descendans. En 1137, Raymond Bérenger, Comte de Barcelone, ayant épousé Pétronille, héritière d'Arragon, unit pour toujours la *Catalogne* à l'Arragon.

Ce mot, *Catalogne*, s'est formé de *Gothalania*, *Gothalanie*, terre ou pays des Goths, parce que les Goths s'établirent autrefois dans cette partie d'Espagne.

**CATALOGUE**, f. m. Liste, dénombrement de personnes ou d'autres choses, disposées selon un certain nombre. *Index*, *catalogus*, *album*. Le bienheureux François de Sales a été mis au *catalogue* des Saints. Un Régent a le *catalogue* de ses écoliers. Le *catalogue* d'une bibliothèque se dispose par l'ordre des matières. Les Jésuites d'Anvers ont donné un *catalogue* des Papes, avec de savantes dissertations. C'est ce qu'ils appellent *Propylæum ad acta*

*Sanctorum Maii.* Il y a en particulier un prologue sur les anciens *catalogues* des souverains Pontifes.

Du Cange dérive ce mot de *catalogo*, qu'on a dit dans la basse latinité pour signifier *collectio*, du grec *κατάλογος*, de *κατάλογω*, *recenseo*.

**CATALOTIQUE.** adj. souvent employé substantivement. Terme de Médecine, qui se dit des remèdes propres à dissiper les marques des cicatrices qui paroissent sur la peau. *Cataloticus*. Le précipité rouge, l'alun brûlé sont des remèdes *catalotiques*, de bons *catalotiques*.

Ce mot vient du verbe *καταλόω*, *comminuo*, je broie, j'écrase, je diminue.

**CATAMARCA.** Vallée de la Tucumanie, dans l'Amérique septentrionale. *Catamartana vallis*. Les Famatines & les Sanagastanés habitoient la vallée de *Catamarca*. DE. TCHO, *Hist.*, *Parag.* L. I, C. 20.

**CATANANCE.** f. f. Plante commune en Languedoc, en Provence & en Dauphiné. Sa racine est branchue, fibreuse, rougeâtre en dehors, & elle pousse plusieurs feuilles velues, blanchâtres, semblables à celles de la corne de cerf. Du milieu de ses feuilles s'élèvent une ou quelques tiges, arrondies, menues, branchues, hautes de deux piés environ, & garnies de quelques feuilles plus petites & plus étroites que celles du buis. Les fleurs qui terminent les branches sont composées de demi-fleurons bleus portés chacun sur un embryon, qui devient une semence garnie d'un chapiteau à cinq feuilles. Les demi-fleurons & ces semences sont soutenues par un calice composé de plusieurs écailles transparentes, blanchâtres, & comme divisées en deux par une raie rousâtre, qui parcourt toute la longueur. Toute la plante donne un peu de lait lorsqu'on la coupe. *Catananca Dalechampi*, flore *Cyani*, folio *Coronopi*. J. B. Il y en a une autre espèce plus rare qui vient en Sicile, & qui a ses demi-fleurons jaunâtres.

**CATANE** ou **CATANÉE.** *Catana* ou *Catina*. Ville de l'île de Sicile, sur un golfe auquel elle donne son nom, avec un Evêché suffragant de Montréal.

**CATANZARO.** Ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un Evêché suffragant de Reggio.

**CATAPACTAYNE.** Fête des habitans du Pérou, qu'ils célèbrent avec solennité au mois de Décembre, qu'ils appellent *bayne*, & qui est le commencement de leur année. Cette fête est consacrée aux trois statues du Soleil, nommées *Apointi*, *Churuntti*, & *Intiaquacqui*; c'est-à-dire, au Soleil père, au Soleil fils, au Soleil frère. Jean-Hugues Linchônac. *Hist. Ind. occid.* cité par MOR.

**CATAPAN.** f. m. Nom de charge. *Gubernator*, *Rector*, *Præfectus*. C'est le nom que les Grecs ont donné dans les derniers temps, c'est-à-dire, au Xe & XI<sup>e</sup> siècles, au Gouverneur de ce qu'ils possédoient encore en Italie. L'Empereur Basile avoit ordonné au *Catapan* d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en exécution de cet ordre le *Catapan* avoit subjugué une partie de la Province de Benevent. FLEURY. Guillaume de la Pouille, dans son Poème, *De Gestis Normannorum*, Lib. I. dit :

*Qui Catapan fuerat Græcorum missus ab urbe ;  
Cui Constantinus nomen dedit.*

Quelques-uns disent aussi *Catipan*, *Catipanus*; & dans Leo Ostiensis, L. II, c. 68; Lupus Protospathaire, l'Auteur anonyme de Barri, qui a écrit la vie de S. Vital de Sicile, & Ughellus, *Ital. sacr.* T. IV, c'est la même chose que *Capitaneus*, comme si ce n'étoit qu'une métrathèse ou transposition. Guillaume de la Pouille, dans son II<sup>e</sup> Livre, le tire de *κατά*, *juxta*, & *παν*, *omne*; de sorte que *Catapan* signifie un Gouverneur général, un Officier,

un Magistrat préposé généralement sur tout, qui a la direction de tout.

*Quod Catapan Græci, nos juxta dicimus omne ;  
Quisquis apud Danaos vice fungitur hujus honoris ;  
Dispositor populi, parat omne, quod expedit illi ;  
Et juxta quod cuique dari decet, omne ministrat.*

Et quoi qu'en dise M. Du Gange dans ses Notes sur l'Alexiade, cette étymologie n'est peut-être pas si mauvaise. D'autres prétendent que ce mot vient de *παντοκράτορα*, c'est-à-dire, après l'Empereur. C'est le sentiment de la vie de Saint Lietbert de Cambray, ch. 41, qui dans ce sens appelle le *Catapan*, un second maître, ou second Seigneur, *secundus Dominus*. Voyez d'Acheri, *Spicileg.* T. IX. M. Du Gange; à l'endroit cité p. 275, veut qu'il vienne de *κατεπανα*, que les Grecs ont dit de tout *Capitan*, ou Gouverneur, & même de tout homme de condition. Le même Auteur a donné dans son Glossaire une liste chronologique de tous les *Catapans*, de puis le IX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup>. Il y en a soixante-un. Lupus Protospathaire parle souvent dans sa Chronique des *Catapans* & du Proto-Catapan. *Bollandistes ; Acta SS. Mart.* T. II, p. \* 29 E.

**CATAPAN**, signifie le Magistrat de Police à Naples.

Aujourd'hui on donne encore le nom de *Catapan* au Magistrat de la police à Naples.

**CATAPASME.** f. m. Terme de Pharmacie. Mélange de poudres, ou odorantes, dont on parfume les habits ou les cheveux, ou fortifiantes qu'on applique sur l'estomac, sur le cœur, sur la tête; ou escarotiques & propres pour consumer les chairs mortes. *Catapasma* vient du mot grec *καταπαρσιν*, arroser.

**CATAPELLE.** f. f. Nom d'un instrument de supplice dont on se servoit autrefois. *Catapelta*. Le Gouverneur avoit fait mettre à terre d'un côté l'image de JÉSUS-CHRIST en Croix, & de l'autre l'instrument de supplice que l'on nomme *Catapelle*. Alors il lui dit: Tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. FLEURY. Le Gouverneur en colère le fit dépouiller & étendre sur la *catapelle*, où les bourreaux l'ayant serré entre deux ais, depuis le cou jusqu'aux talons; & attaché par tous les membres avec des cloux de fer, le pendirent la tête en bas, & allumèrent autour un grand feu, dont il fut consumé. IDEM. On voit par cet exemple que la *catapelle* étoit une espèce de pressoir, ou de presse composée de planches, entre lesquelles on mettoit & on pressoit le patient.

Le P. Montfaucon conjecture que la *Catapelle* étoit une espèce de chevalet. *Equuleus*.

**CATAPHORE.** Maladie soporeuse. Voyez COMA. Ce mot vient du grec *καταφορά*, *gravis somnolentia*, sommeil profond.

**CATAPHRACTE.** f. m. *Cataphractus*. Cavalier dans les armées Romaines, armé de toutes pièces. Ils étoient couverts de fer, eux & leurs chevaux. Voyez CLIBANAIRE.

Les Grecs & les Romains donnoient aussi le nom de *Cataphractes* à des vaisseaux de guerre longs & qui avoient des ponts. *Constrata naves*. Ils appeloient *aphractes* les vaisseaux sans ponts.

**CATAPHRACTE.** f. m. Terme de Chirurgie. Espèce de bandage dont on se sert pour les luxations ou les fractures des côtes, des vertèbres, des clavicules, du sternum. Galien le décrit dans son Livre des Bandages, ch. 851. Ce bandage représente une cuirasse, appelée en grec *κατάφρακτος*, d'où lui vient son nom. On le nomme aussi *Quadriga*, char ou carrosse à quatre chevaux, parce que les tours de bande se croisent comme les brides de ces chevaux. Voyez le Dictionnaire de M. Col de Villars.

**CATAPHRACTE.** f. m. Poisson de mer, dont parle Lémery après Jonston & Schwenkfeldius, *Cataphractus*. Il est long d'environ demi pied. Sa tête est large de deux doigts, anguleuse, & presque triangulaire.

laire. Son museau est camus & barbu par-dessous. Il n'a point de dents, mais à leur défaut, il a les lèvres rudes & le palais parsemé de petits os piquans. Son corps, du côté de la tête, est de figure octogone, & du côté de la queue, il ne paroît qu'hexagone. Il est couvert par-tout d'écaillés osseuses, au milieu desquelles est une éminence ou bossette dure. Sa queue est petite, ronde, noire. On le trouve vers l'Île de Nortlande, où il se nourrit de petits poissons. Il est excellent à manger, pectoral & apéritif. Il n'a point d'autre nom que celui de *Cataphraëte*, qui vient de *κατάφρακτος*, qui signifie clos & couvert de toutes parts.

**CATAPHRYGIENS.** Nom d'anciens Hérétiques qui ont été ainsi appelés, parce qu'ils étoient Phrygiens. *Cataphryges.* Ils avoient, dit S. Epiphane, les mêmes sentimens que les Catholiques sur le mystère de la Trinité. Ils parloient du Père, du Fils & du S. Esprit, de la même manière que l'Eglise; mais ils l'avoient abandonnée en reconnoissant Montan pour Prophète, & Priscilla & Maximilla pour de véritables Prophétesses, qu'il falloit consulter sur tout ce qui regardoit la Religion, comme si le S. Esprit avoit abandonné l'Eglise, & qu'elle n'eût plus aucuns dons célestes. Saint Epiphane a parlé fort au long des *Cataphrygiens*, *hær.* 48, où il rapporte en même temps quelques extraits des livres de Montan & de Maximilla. Il explique aussi en quoi consiste la véritable prophétie, & en quoi elle diffère de l'enthousiasme des visionnaires ou fanatiques. Eusèbe, *L. IV* de son *Hist. Eccl.* c. 27, fait aussi mention des *Cataphrygiens*, & des Livres qu'Apollinaire Evêque de Hiérapolis écrivoit contre eux. Godeau dit & écrit *Cataphryges*.

**CATAPLASME.** *f. m.* Terme de Pharmacie. Les uns prononcent l'*s*, les autres ne la prononcent pas, & quelques-uns ne l'écrivent pas; mais il faut l'écrire & la prononcer. *Cataplasma.* C'est un médicament externe en forme de bouillie, de consistance molle, à peu-près semblable à celle des onguents, ou des cérats, recevant dans sa composition diverses liqueurs & différentes parties de plantes, d'animaux & de minéraux, les unes molles & les autres sèches, & même bien souvent des huiles, des onguents & d'autres compositions externes & internes, le tout suivant la diversité des maux, & les intentions particulières pour lesquelles on prépare cette sorte de remède. Les principaux effets des *cataplasmes* sont d'appaîser les douleurs, de ramollir, de résoudre, dissiper, ou mener à suppuration les matières amassées aux parties extérieures du corps. Le *cataplasme* le plus commun & le plus employé pour appaîser les douleurs, & pour résoudre & dissiper les tumeurs nouvelles, se fait avec la mie de pain blanc, le lait, quelques jaunes d'œufs, le safran & l'huile rosat.

On dit *cataplasme* émollient, digérant, fortifiant, suppuratif, &c.

On appelle populairement, *cataplasme* de Venise, un soufflet, un coup appliqué du plat ou du revers de la main sur le visage de quelqu'un, *Alapa.* Retire-toi d'ici, je te donnerai un *cataplasme*.

Ce mot vient du grec *καταπλάσσω*, c'est-à-dire, *illino*, *oblino*, j'enduis, j'applique par-dessus.

**CATAPLEXIE.** *f. f.* Terme de Médecine, qui signifie un engourdissement subit, ou une privation de sentiment dans quelqu'un des membres ou organes du corps *κατάπληξις*, de *πλέσσω*, je rape. **DICTIONNAIRE DE JAMES.**

**CATAPUCE.** *f. m.* Nom qu'on donne à deux plantes bien différentes l'une de l'autre. Il y a la grande & la petite *catapuce*. La grande *catapuce* est appelée autrement *ricin commun*, ou *palma Christi*, *ricinus vulgaris*. Voyez **RICIN**. La *catapuce* est une espèce de *Tithymale*, qui a une tige haute d'une coudée & demie, ronde, solide, & de la grosseur du pouce, garnie de quantité de feuilles. Ces feuilles sont longues de trois doigts, semblables à celles

du faule, d'une couleur bleue tirant sur le vert, & disposées en forme de croix. Sa fleur est composée de quatre petites feuilles. Son fruit est relevé de trois coins, & divisé en trois cellules remplies chacune d'une semence oblongue. On se sert de la semence qui purge violemment par haut & par bas. *Tithymalus latifolius catapucia dictus.* On l'appelle aussi en françois *epurge*, *ab expurgandi facultate*.

**CATAPULTE.** *f. f.* Machine de guerre dont se servoient les anciens pour lancer de grosses pierres & quelque fois des traits ou javelots longs de douze & quinze pieds sur les ennemis. *Catapulta.* On en voit la description dans Vegece, Juste Lipse, & autres. On croit que l'invention de la *catapulte* vient des Syriens. Voyez M. Perrault sur le premier livre de Vitruve. Quand les Romains prirent la nouvelle Carthage, aujourd'hui Carthagène, ils y trouvèrent un merveilleux attirail de guerre, environ six-vingts des plus grosses *catapultes*, deux cens quatre-vingt des moyennes, &c. **VIGENERE, Trad. de Tite-Live, L. XXVI.** Marcellus fit porter à son Ovation les *catapultes*, les balistes, & tous les autres instrumens de guerre. **IBID.**

Ce mot vient du grec *καταπέλτης*.

**CATARACTAIRE.** *f. m.* *Cataractarius.* Terme d'histoire ancienne. Dans le martyre de sainte Félicité, c. 5, il est dit que les douleurs de l'enfantement lui ayant pris dans la prison, comme elle se plaignoit, un valet des *cataractaires* lui dit: Si tu souffres maintenant, que feras-tu quand tu seras exposée aux bêtes? Sur quoi les Bollandistes remarquent que les *cataractaires* étoient les Géoliers, les Gardes des portes. En effet, Tite-Live prend *cataracte* pour ce que nous appelons une herse aux portes des villes de guerre, & dans les siècles postérieurs, on le trouve pour des barreaux de fer qui ferment une entrée, comme on le peut voir dans Du Cange & dans Hoffman.

**CATARACTE.** *f. f.* Terme de Médecine & de Chirurgie. Une taie ou petite peau, qui nage dans l'humeur aqueuse, & qui se mettant au-devant de la prunelle de l'œil, empêche que la lumière y puisse entrer. *Oculi suffusio.* Elle se forme par la condensation des parties les plus visqueuses de l'humeur aqueuse, entre la tunique uvée & le cristallin. Quelques-uns croient que cette pellicule se détache du cristallin qui n'est qu'un composé de plusieurs petites pellicules appliquées les unes sur les autres.

Il y a deux sortes de *cataractes*, la véritable, & la fautive: la véritable vient d'une humeur amassée dans l'œil, coagulée & fixée dans cette partie dont elle ôte l'usage; la fautive vient des vapeurs qui sont portées aux yeux par quelque accident, comme par une fièvre. La véritable *cataracte* a différens noms. Dans le commencement les malades voient comme des nuages, des poils d'étoffe, de petits points répandus sur les objets qu'ils regardent: la *cataracte* en cet état s'appelle *imaginaire*, parce qu'on ne l'apperçoit point encore dans les yeux de ceux à qui elle vient. Quand la suffusion augmente, la prunelle paroît de couleur de vert de mer, ou de vert sale, ou comme l'air rempli de nuages: alors la *cataracte* s'appelle *eau*, ou *descente d'eau*. Quand le mal est arrivé à son plus haut période, & que la matière est suffisamment coagulée, le malade ne voit plus, la prunelle n'est plus transparente, mais blanche, ou de quelque autre couleur; & c'est ce qu'on appelle proprement *cataracte*. Voyez **DEGORI, Trésor de la Pratique de Médecine.**

Pour la cure de la *cataracte*, on a recours à l'opération, qui se fait en perçant avec une aiguille emmanchée, la conjonctive & la cornée: on pousse ensuite cette aiguille au-dessus de la *cataracte*, & on tâche de l'abaisser doucement, la tenant un peu de temps sujette. Willoughby observe dans son *Ornithologie* que le fiel de perdrix est bon pour les *cataractes*.

Contre cette théorie commune, M. Heister & plusieurs autres Savans Médecins & Chirurgiens prétendent que la *cataracte* n'est autre chose que le cristallin épaissi, & qui ayant perdu sa transparence, refuse le passage aux rayons, & les empêche de passer jusqu'à la rétine; qu'ainsi quand on croit abaisser une petite membrane, c'est le cristallin même que l'on abaisse. La plus forte raison sur laquelle ils appuient cette hypothèse, c'est qu'après l'opération de la *cataracte*, on ne voit point sans loupe. Or, disent-ils, si l'on n'avoit abattu qu'une membrane étendue devant le cristallin, la loupe ne feroit pas plus nécessaire qu'auparavant; au contraire, si l'on a abattu le cristallin; il est évident qu'il faut une loupe à sa place pour donner aux rayons la direction qu'ils doivent avoir avant que d'arriver à la rétine.

Mais M. Geisler fit voir dans un œil où l'on avoit fait l'opération de la *cataracte*, le cristallin sans aucune altération & dans sa place naturelle, & l'on trouva une membrane épaissie dans l'endroit où l'aiguille l'avoit poussée. On a vu plusieurs fois la même chose. La *cataracte* est dans une membrane distinguée du cristallin.

D'ailleurs, il s'est trouvé des personnes qui, après l'opération de la *cataracte*, ont vu sans loupe; & si pour l'ordinaire, on en a besoin, c'est que, quoique la *cataracte* soit abattue, le vice qui l'a produite est encore dans l'humeur aqueuse; elle est toujours trop épaissie & trop trouble, & par conséquent elle ne laisse pas passer de rayons en assez grande quantité.

Il arrive quelquefois qu'une personne qui a vu immédiatement après l'opération, est entièrement privée de la vue au bout de quelque temps, parce que la pointe de l'aiguille aura entamé la surface antérieure du cristallin, & aura ouvert la membrane dont il est enveloppé. Cette membrane ouverte, le cristallin se plisse & se ride, quoique cela n'arrive pas dans l'instant de la blessure où le cristallin, humecté par l'humeur aqueuse dans sa partie blessée, doit être quelque temps sans perdre sa configuration, du moins sensiblement.

D'après toutes ces observations, il paroît vraisemblable de dire que ce qu'on appelle *cataracte*, est quelquefois une véritable membrane formée par les parties hétérogènes introduites dans l'humeur aqueuse, & quelquefois le glaucome, ou le cristallin obscurci; qu'on abat quelquefois l'un & quelquefois l'autre. Car après l'opération on voit quelquefois sans loupe, comme auparavant. Verroit-on de la sorte, si le cristallin, qui rapproche les rayons, étoit déplacé? Souvent après l'opération, on ne voit que de gros caractères, & avec une forte loupe. Si l'on n'avoit tiré qu'un rideau de devant le cristallin, & s'il étoit demeuré à sa place, sans être obscurci, ne verroit-on pas mieux?

La *cataracte* s'appeloit aussi autrefois *coulisse*; & quand elle venoit à s'endurcir, *maille* ou *bourgeon*; si elle n'arrivoit qu'à un des yeux, *vairon* ou *bigarré*; mais tous ces termes ne sont plus en usage. En grec *καταράκτης*.

CATARACTES, au pluriel, se dit d'une chute d'eau, qui tombe naturellement, d'une pluie extrêmement abondante. *Cataracta*, *cataractes*. Dieu ouvrit les *cataractes* des cieux, quand il envoya le déluge.

Ce mot de *cataractes*, vient du grec *καταράσσω*, *cum impetu decido*. Le mot *cataracte* se trouve, en ce sens, dans le procès de la vie de saint Thomas d'Aquin, fait en 1319, ch. 2; & *Act. SS. Mart. Tom. II*, 97, A. & 244, F. &c.

On appelle aussi *cataractes* du Nil, deux lieux où le Nil fait des chûtes, & tombe sur des rochers escarpés. Ptolémée, Strabon & Pline en font mention. Voyez NIL. Les *cataractes* du Nil se nommoient autrefois *catadupes* dans la basse latinité.

On appelle généralement *cataracte*, la chute, le saut d'une rivière qui se précipite de haut en bas. Strabon appelle *cataracte*, ce qu'on appelle aujour-

d'hui la *cascade de Tivoli*. *Catadupe*, signifie la même chose que *cataracte*.

La *cataracte* du Parana, est la plus belle & la plus surprenante qui soit au monde. Nous en parlerons au mot *Parana*.

Jean Herbinus a fait des Dissertations sur les *cataractes* du monde. *Dissertationes de admirandis mundi cataractis supra & subterraneis*, Amstel. 1684 ou 85, & il entend par *cataractes*, les mouvemens violens des élémens. C'est donner à ce nom, une signification bien étendue & bien nouvelle.

On appelle *cataractes*, les portes grillées & treillisées, & même les herlés ou sarrasines qu'on fait tomber par des coulisses, en cas de besoin. *Porta cataracta*. On l'a dit aussi des guichets & portes treillisées des prisons, qui ont fait appeler un Géolier *Cataractarius*. Voyez CATARACTAIRE.

CATARACTE. f. f. Oiseau marin, si semblable au mouchet, qu'à peine l'en peut-on distinguer. *Cataractes*. Oppien l'a décrit d'une manière fort détaillée. Ses ailes & son dos sont diversifiés de tanné, de blanc & de jaune, mêlés ensemble. La *cataracte* est toute blanche par-dessous, avec des taches brunes; elle donne sur sa proie comme l'épervier; & pour la prendre, elle se sert de son bec, qui est long & gros à proportion de son corps, robuste, pointu & un peu courbé. La couleur en est noire; son cou est longuet; sa tête médiocrement grosse. Ses ailes finissent à l'extrémité de sa queue, qui est noire & longue d'environ trois pouces. Ses cuisses sont couvertes de plumes jusques sur les jambes, qui sont, ainsi que ses pieds & leurs membranes, de couleur cendrée. Ses ongles sont noirs, crochus & petits. Cet oiseau ne se plaît que dans les lieux maritimes. Oppien rapporte des choses fort singulières de sa manière de faire son nid, & de faire éclore ses petits, &c. mais apparemment fabuleuses. La chair de la *cataracte* est d'un très-mauvais goût, parce qu'elle sent fort la sauvagine.

CATARACTER. (Se) Terme d'Oculiste, qui se dit des yeux auxquels il se forme une *cataracte*. *Suffundi*. On remarque un nuage au cristallin, quand il commence à se *cataracter*. DEMOURS.

CATARACTÉ, EE. part. Terme d'Oculiste, qui se dit de l'œil, affecté d'une *cataracte*. *Cataracta* ou *suffusione vitiatas*, a, um. Faire l'ouverture d'un œil *cataracté*. JOURN. DES SAV. 1716, p. 385. Cet homme a les deux yeux *cataractés*. C'étoit le cristallin déjà *cataracté*. DEMOURS.

CATARRE ou CATARRHE, & non pas CATARRHE. f. m. *Catarrhus*. Fluxion qui tombe sur la tête, sur la bouche, sur la gorge ou sur la poitrine; rhume de cerveau, esquinancie catarreuse, toux catarreuse. Voyez ces mots.

Les *catarres* proviennent ordinairement de chaleur ou de froideur excessives, ou de la réplétion du cerveau & de la débilité de la partie recevante. Les *catarres* ne proviennent pas de la tête seulement, comme on le suppose d'ordinaire. Ils viennent aussi de toutes les autres parties; parce que les vaisseaux lymphatiques qui portent les sérosités, se distribuent par tout le corps, & que les glandes qui les préparent sont répandues presque par tout. Ainsi les rhumes arrivent, lorsque les vaisseaux lymphatiques dégorge leurs sérosités & leur lymphe sur la gorge & sur la poitrine. Le froid empêchant la transpiration & l'évaporation de la lymphe, est la cause la plus fréquente des *catarres*. La sérosité étant extravasée, s'aigrit, & c'est ce qui cause des douleurs en diverses parties. C'est par cette raison, que pour guérir les *catarres*, il faut adoucir, & faire transpirer les sérosités, par le moyen des diaphorétiques, & par des remèdes somnifères & diurétiques. VAN-HEL. *Κατάρρως* vient du grec, *καταράσσω*, qui signifie *defluo*. NICOL.

Il y a une espèce de *catarrhe*, qu'on appelle *suffoquant*, parce que la maladie se jette sur le larynx & l'épiglotte, & que ces parties sont dans un si grand resserrement, que l'air ne peut entrer &



sortir que très-difficilement ; d'où il arrive que le malade est en danger de suffoquer, si par la saignée on ne procureoit quelque relâchement, & si l'on ne détournoit l'humeur par les lavemens, les vésicatoires & les autres remèdes indiqués en pareil cas.

**CATARREUX, EUSE**, adj. Qui est sujet aux catarres

*Catarrhis, Epiphoris obnoxius*, ou qui a rapport aux catarres. Vieillard *catarreux*, tempérament *catarreux*, humeur *catarreuse*.

**CATHARTIQUE**. Voyez CATHARTIQUE.

**CATASTASE**, f. f. *Catastasis*. Terme de Poésie ; c'est la troisième partie des tragédies anciennes, dans laquelle les intrigues qui se sont nouées dans l'épilogue se soutiennent, continuent & augmentent jusqu'au dénouement, qui se fait dans la catastrophe. Voyez la Poétique de Scaliger.

**CATASTASE**. En général, constitution, habitude, état, condition. Hippocrate emploie souvent ce mot pour marquer la constitution de l'air ou des saisons, ou la nature d'une maladie. Galien rend *κατάστασις*, par *κατάστασις* ; d'où il paroît qu'il se prend aussi pour la réduction, le remplacement d'une chose dans son lieu propre. Ce mot vient de *καθίστημι*, constituer.

**CATASTROPHE**, f. f. Terme de Poésie. C'est le changement, & la révolution qui se fait dans un Poème dramatique, & qui le termine ; *catastrophe, tristes fabulae exitus*. La plupart des pièces tragiques d'Euripide ont une *catastrophe* malheureuse & funeste. DAC. Aristote préfère une fin triste, une *catastrophe* malheureuse, pour la Tragédie, parce qu'elle est plus propre à exciter la terreur & la pitié, qui sont les deux fins de la Tragédie. P. LE BOSS. La *catastrophe* est la quatrième & la dernière partie des tragédies anciennes.

Il seroit fort à désirer pour les bonnes mœurs que la *catastrophe* tournât toujours à l'avantage de la vertu, qu'à la fin de la pièce le crime fût puni & la vertu récompensée.

Ce mot vient du grec *καταστροφή*, *subversio, renversement, bouleversement, l'issue d'une affaire*.

**CATASTROPHE** se dit figurément d'une fin funeste & malheureuse, parce que d'ordinaire les actions qu'on représente dans les Poèmes dramatiques sérieux, sont sanglantes. Il n'y a guère de *catastrophe* plus étonnante que celle de Charles le Gros ou le Gras, qui d'un prodigieux accroissement de grandeur, fut tout d'un coup précipité dans un abyme de misère. MAIM. La vie de ce grand homme se termina par une étrange *catastrophe*. Dans les Etats populaires de la Grèce, où la Monarchie étoit odieuse, l'on écoutoit avec avidité la funeste *catastrophe* des Rois. Le P. BOSS. C'étoit une *catastrophe* des plus surprenantes, que celle du Duc de Joyeuse, qui de Maréchal de France, se fit Capucin & Prédicateur, sous le nom de P. Ange. DE VILL.

**CATAUT**. Diminutif de Catherine.

**CATAY**, qu'on écrit aussi **CATHAY**, & quelques-uns **KATHAY** ou **KITHAY**. *Cathaya*. Santon, dans ses petites cartes, met le *Catay* dans la grande Tartarie, au nord de la Chine ; mais le P. d'Avril assure dans ses voyages, que le *Kathay* ou *Kithay*, se prend en deux sens. Dans un sens général, il signifie toute la grande Tartarie ; & dans un sens particulier c'est la partie septentrionale de la Chine, MATV. Quelques Auteurs ont cru que le *Cathay* est la *Cathée*, *Cathua* de Strabon, L. XV, qu'Etienne de Byzance appelle *Cathana*, dont ils font une région de l'Inde. D'autres croient que les peuples du *Cathay* sont ceux que les anciens appeloient *Seres*.

**CATE**, f. f. Espèce de trochisque ou tablette que les Indiens composent avec l'extrait des rameaux d'un arbre épineux, qu'ils nomment *Tracchie*, dont le bois est dur & pesant, portant des feuilles semblables à celles de la bruyère. Ils mêlent cet extrait avec de la farine de Nachani, qui a le goût de seigle, & la racure d'un autre bois noir. Ils en font des tablettes qu'ils font sécher à l'ombre. Elles sont amères & astringentes. Ils s'en servent pour affer-

mir les gencives, pour le flux de ventre, & pour la douleur des yeux.

**CATEAU**. Château. *Castrum*. C'est le mot *château* prononcé à la manière picarde & artésienne que nous avons adoptée en un seul mot, qui est celui de *Câteau* Cambresis, *Castrum Cameracense*, petite ville du Cambresis, située sur la Selle, renommée par le traité de paix qui y fut conclu au mois de Février de l'année 1559, entre le Roi Henri II & Philippe II, Roi d'Espagne. M. Corneille veut qu'on pût également dire *Câteau* ou *Château* Cambresis, & Maty préfère même *Château* à *Câteau*, dans cette phrase. Cependant il semble que l'usage soit ordinaire de dire *Câteau*-Cambresis, comme Catelet. La paix du *Câteau*-Cambresis.

**CATÉCHESE**. Terme d'Histoire-Ecclésiastique. Explication de la Doctrine-Chrétienne, laquelle se fait de vive voix. Instruction pour ceux qui veulent se faire Chrétiens. C'est la même chose que *catéchisme*. *Fidei Christiana institutio, Christianae legis capitum explicatio*. S. Cyrille a composé de savantes *Catéchèses*. Ce mot vient du grec *κατήχησις*, instruction de vive voix.

Les *Catéchèses* ne se faisoient pas publiquement dans les Eglises ; mais dans les lieux particuliers, comme on le prouve par l'exemple d'Origène, qui a été Catéchiste d'Alexandrie. Démétrius, Evêque de cette grande ville, se plaignit écrivant à Alexandre, Evêque de Jérusalem, & à Théoriste, Evêque de Césarée, de ce qu'ils avoient permis à Origène de prêcher publiquement dans l'Eglise. Les *Catéchèses* ne se faisoient donc point dans l'Eglise, mais hors de l'Eglise dans le Baptistère, ou dans quelque autre lieu destiné à cela, & qui étoit hors de l'Eglise.

**CATÉCHISER**, v. a. Enseigner les principaux points de la Religion Chrétienne & les mystères de la foi. *Pueros aut ignaros Christianae Religionis mysteriis erudire*. Les Missionnaires vont *catéchiser* les payans dans les villages.

On le dit figurément & familièrement pour, tâcher de persuader quelqu'un en lui disant toutes les raisons qui peuvent le déterminer à faire quelque chose. Je l'ai bien *catéchisé* sans pouvoir rien obtenir, rien gagner sur son esprit.

**CATÉCHISÉ**, é. part.

**CATÉCHISME**, f. m. Instruction sur les principes & les mystères de la foi. *Catechismus*. *Catechisme*, se dit également & du livre & de l'instruction. Le Concile de Trente ordonne aux Curés de faire tous les Dimanches des *catéchismes* dans leurs Paroisses.

Le *catéchisme* de Bellarmin, de Canisius. S. Augustin a fait un traité du *catéchisme* à la prière de Deogratias, Diacre de Carthage, qui étoit chargé de cette fonction. Il lui marque comment il s'en doit acquitter, & la substance des choses qu'il faut dire aux Catéchumènes.

**CATÉCHISME** du Concile de Trente. Ce *Catéchisme*, qui est le plus estimé de tous, n'a pas été composé par les Evêques du Concile dont il porte le nom ; mais seulement par leur ordre. Ce sont des Théologiens particuliers qui l'ont composé, & comme la plupart étoient Dominicains, ils y ont répandu la doctrine de S. Thomas. Le P. Alby Jésuite, assure dans la vie du Cardinal Sirllet, que ce Cardinal est l'Auteur du *Catéchisme* du Concile de Trente. Antoine Fabrice de Liège, dans une préface qu'il a mise à la tête de ce *Catéchisme*, prétend que le Cardinal Sirllet n'est pas le seul qui y ait mis la main, mais qu'il a été aidé par plusieurs autres Théologiens. L'Auteur d'un écrit imprimé en 1607 & en 1647, & qui a pour titre, *Quaestio Theologica, &c. De mente Concilii Tridentini, circa gratiam efficacem & scientiam mediam*, dit que les principaux de ces Théologiens sont Léonard Marin Archevêque de Lanciano, Dominicain ; Gilles Fuscarario, Evêque de Modène, & François Forerius du même Ordre ; ce qui confirme ce que l'on a dit d'abord. Quand ces Théologiens & les autres nommés par le Pape eurent composé

tout le corps du *Catéchisme*, on choisit trois excellens hommes pour l'écrire en latin d'un style pur, élégant & intelligible. Ce fut Paul Manuce, Julius Poggianus, & Cornelius Amalthée, Médecin de profession; de sorte que ce *Catéchisme* n'est pas seulement instructif par rapport à la Religion, mais il est encore un livre agréable à lire pour le style.

L'ouvrage fut ensuite revu & perfectionné, *re-censitum & perfectum ab illustrissimo Sirleto, qui Tridentino Concilio interfuerat unâ cum Cardinale Sanctæ Crucis, cujus tunc erat domesticus, & Silvio Antonio Cardinale.*

Le seul défaut est, qu'il y ait, comme on l'a dit, quelques sentimens d'une école particulière, dans un livre, qui ne devoit précieusement contenir que le dogme & la doctrine de l'Eglise. Voyez les Auteurs cités, & Vigneuil-Marville, *T. I, p. 349.*

Ce *Catéchisme* a été imprimé par ordre de S. Pie, Pape, & approuvé par un bref de Grégoire XIII en 1583; par S. Charles Borromée, dans cinq Synodes différens qu'il a tenus à Milan en 1565, 1569, 1576, 1577 & 1579; par le Clergé de France assemblé à Melun en 1579; par les Conciles de Rouen en 1581; de Bordeaux, en 1582, de Tours en 1585; de Toulouse, en 1590; & par sept autres Conciles Provinciaux, tenus chez les nations étrangères.

L'édition la plus recherchée de ce *catéchisme* est celle de Paul Manuce, *in-fol. 1566.*

Ce mot vient du grec *κατήχησις, institutio, instructio.* Au reste, il faut dans sa prononciation faire sonner l's, & dire *catéchisme*, comme fait le peuple.

**CATÉCHISME.** Ce mot se prend quelquefois abusivement pour toutes sortes d'instructions & de préceptes, même profanes.

*Abbé, c'est-là le catéchisme  
Que les Muses m'ont enseigné,  
Et voilà le vrai quietisme  
Que Rome n'a point condamné. R.*

**CATÉCHISTE.** s. m. Officier Ecclésiastique dont la fonction étoit d'enseigner aux Catéchumènes les premiers élémens de la Religion. Voyez **CATÉCHÈSE.** C'étoit une fonction très-importante. Eusebe, *L. VI, C. 3;* rapporte que Démétrius, Evêque d'Alexandrie avoit nommé Origène pour cette fonction, de laquelle Pantanus & Clément s'étoient acquittés avant lui.

On appelle encore aujourd'hui *Catéchiste* celui qui enseigne le catéchisme aux enfans dans une Paroisse. Jean-Jerson, Chancelier de l'Université de Paris, se faisoit gloire, au milieu de ses grandes occupations, d'instruire les enfans & de les catéchiser, & répondoit à ceux qui lui conseilloyent de s'appliquer à des emplois considérables, qu'il ne croyoit pas qu'il y en eût de plus nécessaire & de plus glorieux que celui-là.

**CATÉCHISTIQUE.** adj. m. & f. Qui est par demandes & par réponses, en forme de catéchisme. Cette forme *catéchistique* ne laisse pas d'avoir son mérite & son utilité. DESFONTAINES

**CATÉCHUMÉNAT.** s. m. Etat de Catéchumène, c'est-à-dire, d'un homme qui se fait instruire pour embrasser la Religion Chrétienne, & se disposer au baptême. *Catechumenorum ordo, Catechumenatus, us.* Victorin reçut les cérémonies du *Catéchuménat*, & donna son nom peu après pour être baptisé, au grand étonnement de Rome, & au grand dépit des Païens. FLEURY. Le temps du *catéchuménat* n'étoit pas réglé; il étoit plus ou moins long, selon les dispositions du Catéchumène. Quelquefois même on prolongeoit le *Catéchuménat*, après l'avoir fixé. Le *Catéchuménat* étoit comme le noviciat du Baptême, & de la profession qu'on faisoit en entrant dans la Religion Chrétienne. M. DU GUÉ. *Maxim. pour la Pénit. art. 16, pag. 26.*

**CATÉCHUMÈNE.** s. m. L'h ne se prononce pas. Ce-

lui qui souhaite le baptême, & qui se prépare à le recevoir, en se faisant instruire des mystères de la foi, & des principaux préceptes de la Religion. *Qui Christianæ fidei mysteriis imbuitur, eruditur. Catechumenus.* Dans le Concile d'Elvire l'an 305. *Can. 39 & 45,* les *Catéchumènes* sont appelés *Chrétiens.*

Plusieurs distinguent trois sortes de *Catéchumènes*; sçavoir, ceux qui étoient seulement auditeurs, qu'on nommoit *Audientes*; ceux qui fléchissoient les genoux, *Genuflectentes*; & ceux qui étoient assez instruits pour recevoir le Baptême, *Competentes*; mais ceux qui étoient appelés *Genuflectentes*, ne faisoient point une classe distinguée de celle des *Competentes*, qui étoient aussi nommés *Genuflectentes*, parce qu'ils fléchissoient les genoux, lorsqu'on prononçoit les prières sur eux. Le Scholiaste Grec sur Harménopule ne reconnoît que deux ordres de *Catéchumènes*; le premier qui est le plus parfait, est celui de ceux qui fléchissoient les genoux. Le second, qui est celui des Auditeurs, est le degré des imparfaits qui étoient seulement dans le rang des écoutans. Aristenus & Blastarès ne distinguent aussi que ces deux espèces de *Catéchumènes.* On appeloit *imparfaits & écoutans*, ceux d'entre les Gentils qui se présentoient pour embrasser le Christianisme. On donnoit le nom de *parfaits* à ceux qui avoient été suffisamment instruits. Quelques-uns ajoutent une autre sorte de *Catéchumènes*, qu'on nommoit les *Elus*, parce qu'ils avoient été choisis & nommés pour recevoir le baptême. D'autres appellent ces trois Ordres les *écoutans* ou les *auditeurs*, qui n'étoient encore admis qu'à entendre les catéchèses, ou instructions & explications de la doctrine chrétienne; les *élus* ou *choisis*, qui avoient été suffisamment instruits, & qui étoient choisis & admis pour recevoir le Baptême, & les *Compétens*, qui étoient en état, & entièrement disposés à recevoir le baptême.

Les *Catéchumènes* n'étoient pas seulement distingués par le nom, ils l'étoient aussi par le lieu. Ils se plaçoient avec les pénitens dans le portique, qui étoit l'extrémité opposée au chœur ou au Sanctuaire. On ne leur permettoit pas non plus d'assister à la célébration de l'Eucharistie, après les prières & le sermon, un Diacre les faisoit retirer, en leur disant, *ite, Catechumeni, Missa est.* Allez *Catéchumènes, c'est fait.* On leur cachoit les sacrés mystères, parce qu'ils n'étoient pas capables de les comprendre, & qu'on les y vouloit conduire par degrés. On faisoit seulement part du pain consacré aux *Catéchumènes*, afin qu'ils eussent une espèce de communion avec les fidèles. Voyez sur les *Catéchumènes* le *Theaur. Eccl. DE SUICER.*

Ce mot *Catéchumène* est grec, *κατηχήμενος, de κατήχουμαι, Je suis instruit, de κατήχέω, j'instruis de vive voix, de κατὰ & ἦχος, voix.* Ainsi *Catéchumène* est proprement celui qui est instruit de vive voix. Quelques-uns, comme M. Fleury, écrivent **CATÉCUMÈNE** sans h, contre l'origine de ce nom.

**CATÉCUMÈNE.** f. f. Sorte de galerie. Voyez **CATÉCUMÉNIE.**

**CATÉCUMÉNIE.** f. f. *Catechumenium* ou *Catechumenium, Superior Templi* ou *Ecclesiæ porticus, Domus Catechumenis docendis destinata.* Il y a deux sentimens sur les *catéchuménies* Les uns, comme Baronius, Volfius & Meursius, disent que l'on appeloit *catéchuménies*, les galeries hautes des Eglises, parce que c'étoit le lieu où les Catéchumènes se tenoient, ou parce que c'étoit là qu'on les instruisoit. Du Cange au contraire croit qu'elles s'appelloient ainsi, parce que c'étoit dans ces galeries que les femmes assistoient aux divins offices. Domin. Macri dit qu'on appeloit aussi *catéchuménie*, la maison qui étoit destinée à assembler les *Catéchumènes*, pour entendre les catéchèses, ou recevoir les instructions des Catéchistes.

Ce mot a la même origine que catéchèse & catéchumène. On trouve en grec *κατηχήμενον, κατήχημα, & κατηχημαίνα;* & dans Codin *κατηχημαίνα.*

**CATEGORÉMATIQUE**, adj. & f. Terme de Dialectique ou de Logique. *Categorematicus, a, um*. Il se dit de l'infini, qui est actuellement infini. Un *catégorématique* contient actuellement une infinité de parties. En général, on peut appeller *catégorématique*, toute chose qui est actuellement telle que son nom l'énonce.

**CATÉGORIE**, f. f. Terme de Logique. C'est une division de tous les êtres & de tous les objets de nos pensées, que l'on a réduits & rangés par ordre en diverses classes, afin d'en avoir une connoissance moins confuse. *Categoria*. Les anciens Philosophes ont la plupart établi dix *catégories* après Archytas de Tarente. JAFURY, *Racc. d'op. XII, page 367 & suivantes*. Toutes les substances sont comprises sous la première; & tous les accidens sous les neuf autres: la quantité, la qualité, la relation, l'action, la passion, le temps, le lieu, la situation, l'habitude ou la disposition. D'autres n'en ont admis que deux, la substance & l'accident. A dire le vrai, ces dix *catégories* d'Aristote, dont on fait tant de mystère, sont très-peu utiles, d'autant plus que c'est une chose absolument arbitraire, & qui n'a d'autre fondement que l'imagination d'un homme, qui n'a eu aucune autorité de prescrire la loi aux autres, qui ont autant de droit que lui d'arranger d'une autre manière les objets de leur pensée. En effet, d'autres Philosophes ont cru qu'on pouvoit rendre raison de toute la nature, en y considérant ces sept choses: l'esprit, la matière, la quantité, la situation, la figure, le mouvement & le repos. PORT-R.

Il n'est pas vrai que l'arrangement des idées soit une chose purement arbitraire; on doit les ranger dans un ordre naturel, & l'ordre le plus naturel est celui qui est 1<sup>o</sup>. le plus conforme à la nature des choses; & 2<sup>o</sup>. le plus propre à nous faire acquérir aisément une connoissance claire & certaine des choses. Il est aussi nécessaire de ranger nos idées dans un certain ordre, que les propositions d'un traité de géométrie; & puisque la connoissance des Sciences & des Arts n'est autre chose qu'un amas de propositions sur un certain sujet, il est visible qu'on les apprend bien mieux quand les idées sont rangées dans un certain ordre, que si elles ne l'étoient pas.

Ce mot vient du grec *κατηγορία*, qui signifie *prædicamentum*, chose, objet dont on peut parler.

**CATÉGORIE**, se dit figurément des choses de même nature, de même rang & de même qualité. *Orde, natura, species, indoles*. Ces deux hommes ne sont pas de même *catégorie*. Ces deux choses ne s'accordent pas ensemble, ne sont pas de même *catégorie*.

✎ Quand ce mot s'applique aux personnes qui ont le même caractère, les mêmes mœurs, il se prend ordinairement en mauvaise part. Ces gens-là sont de même *catégorie*.

**CATÉGORIQUE**, adj. m. & f. Qui est rangé sous une catégorie. *Categoricus*. L'ordre *catégorique* veut que la substance aille avant l'accident.

En Logique, un terme *catégorique* est celui qui signifie seul & sans adjectif, comme homme, pierre, cheval, &c. Quelques uns écrivent *cathégorie*, *cathégorique*: c'est une ignotance. Ce mot vient du Grec *κατηγορέω*, & non pas *καθηγορέω*, puisque *καθηγορέω*, sa racine, a un esprit doux.

**CATÉGORIQUE** se dit figurément de ce qui est dans l'ordre à propos, selon la raison. *Consentaneus*. Cette réponse n'est pas *catégorique*, cela n'est pas *catégorique*.

On appelle des réponses *catégoriques*, les réponses pertinentes & précises, qu'on fait sur les faits ou objections qu'on nous propose. Toutes les réponses de cet accusé sont ambiguës: il n'en fait point de *catégoriques*.

Je crus pieusement sa petite fille, quoique sa réponse ne fût pas *catégorique*. LE SAGE.

Audition *catégorique*. Terme de Palais. C'est quand on dit à la Partie: n'est-il pas vrai que vous

avez fait ceci & cela? &c. Voyez AUDITION CATÉGORIQUE.

**CATÉGORIQUEMENT**, adv. D'une manière catégorique & précise. *Categoricè*. On a ordonné que le défendeur répondroit *catégoriquement*, par oui, ou par non, sur les faits qui lui ont été signifiés. Tous ces termes figurés ne sont bons que dans le style simple & familier.

✎ **CATEIA**. Espèce de trait ou javelot fort pesant, dont les anciens Gaulois & Germains se servoient à la guerre. Quelques-uns le regardent comme une espèce de coin mittil. *Cateia*. C'étoit aussi une machine à lancer des pierres.

**CATEL** ou **CATEUX**, adj. C'est un terme de plusieurs Coutumes, qu'on devoit mettre en usage dans le discours ordinaire, parce qu'on n'a point le mot propre pour exprimer ce qu'il signifie. C'est une chose qui tient le milieu entre les immeubles & les meubles, qui de sa nature est immeuble, & néanmoins, réputée meuble, se partage de même: comme en Picardie, au rapport de Bouteillier, des moulins, des navires, des fruits pendans par les racines après la mi-Mai, & avant le pied-coupé, parce qu'après la cueillette ils sont réputés meubles. *Mancipium, res movens, moventia, castellum*. Biens *catels* ou *cateux*.

Droit de meilleur *catel*, est un droit que plusieurs Seigneurs ont dans différentes Provinces des Pays-Bas, qui est de prendre, après le décès de leurs hoirs ou vassaux, le meilleur meuble qui se trouve en la succession, lit, tapisserie, bague, cheval, vaisselle d'argent, &c.

**CATELAN**, ANE. f. m. & f. Qui est de Catalogne. *Catalanus, a*. Quelques-uns disent *Catalan* au lieu de *Catelan*, qui est plus ordinaire. Les *Catelans* étoient en défiance qu'on ne les voulût ou laisser perdre ou abandonner, pour conclure plus facilement notre paix avec l'Espagnol. MASCUR.

**CATELET**. Le *Câtelet*. Petite ville de France, dans le Vermandois en Picardie, aux confins du Cambresis & du Hainaut, sur l'Escaut. Les Espagnols prirent le *Câtelet* en 1557. Ils le rendirent en 1559, par la paix de Château-Cambresis, l'ayant encore pris dans le dernier siècle, ils le rendirent en 1659, par la paix des Pyrénées; les fortifications du *Câtelet* furent rasées en 1674.

Ce mot vient du latin *Castellum* petit château, & c'est le nom françois *Châtelet*, prononcé à la manière du pays, qu'il faut retenir dans ce nom, parce que c'est l'usage. Jamais on n'appelle cette ville *Châtelet* pour *Câtelet*.

**CATENE**. f. f. C'est ce qu'on appelle communément *chaîne* ou enchaînement de remarques abrégées sur les livres de l'écriture. M. Huet, dans son *Traité de la situation du Paradis terrestre*, p. 25, dit: On cite encore une *catene* grecque, pour la défense de cette explication. *Catena*. Voyez CHAÎNE.

**CATERGI**. f. m. C'est le nom que l'on donne aux Voituriers dans les Etats du Grand Seigneur.

✎ **CATERLAGH**, **CATHERLAGH** ou **CATERLOGH**. Petite ville d'Irlande, dans la Province de Leinster, capitale d'un Comté auquel elle donne son nom. Ce Comté est borné par les Contrées de Wicklow, Wexford, Kilkenni & Kildare.

**CATERNISTE**. f. m. C'est le nom que l'on donnoit autrefois à Mrs de la congrégation de S. Joseph. Ce nom venoit de celui de leur fondateur, qui se nommoit Caternai. Les *Caternistes* ont un Séminaire à Lyon.

**CATERRE**. Voyez CATARRE.

**CATERREUX**. Voyez CATARREUX.

**CATHAIEN** ou **CATAYEN**, ENNE. f. m. & f. Qui est du Catay ou Cathay. *Cathaiensis*. *Ca* est la première partie d'un *Tehag* ou cycle de dix années, que les *Cataiens* font rouler avec un autre cycle de douze, pour composer une période de 60 ans, qui sert à marquer les caractères de leurs années & de leurs époques, D'HER.

**CATHARES**, Nom d'anciens hérétiques, qui ont été

ainsi appelés du mot grec *καθαροί*, qui signifie *purs*, parce qu'ils se croyoient plus purs que les autres Chrétiens. Eusèbe, *Liv. 6 de son Hist. Eccles. c. 43*, & S. Epiph. *Har. 59*, font Novat le Pere de la secte des *Cathares*. Voyez *NOVATIENS*. On a donné dans la suite le nom de *Cathares* à quelques autres hérétiques, qui ont voulu se distinguer par la pureté de leurs mœurs.

Les principales sectes qui ont pris ce nom factueux, sont les Apotactiques, parce qu'ils faisoient profession de renoncer à tout; plusieurs Montanistes, parce qu'ils ne recevoient jamais parmi eux ceux qui avoient une fois renoncé la foi dans les tourmens. On a donné le même nom par antiphrase, ou par ironie, aux Parétans, ou Patarins, ou Patrins, aux Albigeois, & aux Cotereaux; mais ceux que l'on appelle plus communément *Cathares*, & dans l'antiquité & en notre langue, ce sont les Novatiens. Les Calvinistes de la grande Bretagne, sur-tout ceux d'Ecosse, s'appellent *Puritains*, qui est le même nom en françois que celui de *Cathares*, en grec *Cathari*.

**CATHARINA.** f. f. C'est le nom de la treizième tache de la Lune, selon le catalogue qu'en a fait le P. Riccioli. Les Astronomes donnent encore le nom de *Cyrillus* & de *Théophilus* à la même tache.

**CATHARISTE.** f. m. & f. Nom que l'on donnoit parmi les Manichéens à quelques-uns de leur secte qui commettoient d'horribles infamies. *Catharista*.

Les Manichéens enorgueillis de l'abstinence de la viande, qu'ils croyoient immonde, se regardoient non-seulement comme *Cathares*, c'est-à-dire, purs, mais encore, dit S. Augustin, comme *Catharistes*; c'est-à-dire, Purificateurs, à cause de la partie de la substance divine, mêlée dans les herbes avec la substance contraire, dont ils séparoient & purifioient cette substance divine en la mangeant. BOSSUET. S. Augustin ne dit pas que les Manichéens en général s'appelaient *Catharistes*, mais qu'ils étoient divisés en trois sectes: Les *Catharistes*, *Mundatores vel Purgatores*, les Macariens & les Manichéens; & que les *Catharistes* étoient ceux qui commettoient certaines abominations exécrales, que ce Saint rapporte sur le témoignage de quelques-uns d'eux qui s'étoient convertis.

Ce nom, *Cathariste* vient de *καθαρός*, pur, & signifie *Purificateur*: S. Augustin parle des *Catharistes*, *har. 46*, & S. Leon, *ép. 8*.

**CATHARTIQUE.** adj. Terme de Médecine, qui se dit tant des remèdes purgatifs, que des vomitifs; mais plus proprement des purgatifs. *Catharticus*. Les *Cathartiques* pris en ce dernier sens sont de plusieurs sortes; il y en a de benins, de médiocres & de violens. Les benins sont ceux qui purgent doucement; tels sont la casse, la manne, les tamarins, la rhubarbe, le féné, &c. Les médiocres purgent plus fortement, comme le jalap & la scamonée. Les derniers vident avec beaucoup de violence & d'émotion, tels sont la coloquinte, l'élébore, la laureole, &c. On les divise aussi en *cholagogues*, *phlegmagogues*, *mélanagogues* & *hydragogues*. Les *cholagogues*, à ce qu'on prétend, purgent la bile; les *phlegmagogues* la pituite; les *mélanagogues*, la mélancolie; & les *hydragogues*, les férocités.

Ce mot vient du grec *καθαίρω*, purgo.

**CATHAUT.** Voyez *CATOS*.

**CATHEDRA.** (ex) Nous mettons ce mot, quoiqu'il soit purement latin, parce qu'on s'en sert en notre langue, & qu'en termes dogmatiques on dit souvent *ex cathedra*, quand on parle du Pape, ou de ses decrets. On dit que le Pape parle *ex cathedra*, ou ne parle pas *ex cathedra*.

Le Pape n'est censé parler *ex cathedra*, que lorsqu'il fait un décret public, comme chef de l'Eglise Universelle, & qu'il l'adresse à tous les Fidèles, pour être la règle de leur foi ou de leurs mœurs.

**CATHÉDRALE.** adj. f. Qui n'est d'usage que dans

cette phrase. Eglise *cathédrale*, Eglise qui est le siège d'un Evêque ou d'un Archevêque, *Ecclesia cathedralis*; *Templum in quo sedes est Episcopi*. C'est toujours la principale de la ville où elle est bâtie.

Il semble que le nom d'Eglise *Cathédrale* tire son origine de la manière de s'asseoir dans les premières Eglises ou assemblées des Chrétiens. Le Conseil de ces premières assemblées étoit appelé *Presbyterium*; c'est-à-dire, conseil des Prêtres, ou Anciens. L'Evêque présidoit; les Prêtres qui étoient à ses côtés, avoient chacun leur chaire, & c'est pour cela qu'ils sont nommés *Assessores Episcoporum* par les anciens Peres. L'Evêque étoit sur un siège plus élevé. La Jurisdiction Episcopale ne dépendoit point de l'Evêque seul, mais de tous les Prêtres, dont l'Evêque étoit le président. On observe encore présentement dans l'Eglise, les fêtes de la chaire de S. Pierre à Rome & à Antioche, qui sont les deux villes où ce saint Apôtre a présidé à un Consistoire fixe des Prêtres. Par le mot d'Eglise *Cathédrale*, on n'entendoit pas dans ces premiers temps des *Cathédrales*, comme elles sont aujourd'hui. Car les Chrétiens avant Constantin n'ont gueres eu la liberté de bâtir des temples. Le mot d'Eglise ne signifioit autre chose dans son origine qu'une assemblée. C'est pourquoi il n'y a rien de si ridicule, que ce que nous disent quelques Ecrivains, sur-tout les Espagnols, de leurs *Cathédrales*, qu'ils prétendent avoir été bâties dès le temps des Apôtres, comme si une Eglise eût été autre chose en ce temps-là, que le siège d'un Evêque accompagné d'un certain nombre de Prêtres. On doit aussi mettre au nombre des fables, ce qu'on lit dans un nouveau Bréviaire des Carmes, qui n'a point été approuvé à Rome; savoir, qu'il y avoit autrefois sur le Mont-Carmel une Eglise bâtie en l'honneur de la sainte Vierge par les Prophètes successeurs d'Elie, qui rendoient visite à la sainte Vierge.

Le nom d'Eglise *Cathédrale* n'est pas fort ancien. On appeloit l'Eglise principale, celle où l'Evêque célébroit ordinairement, *la grande Eglise*, *l'Eglise Episcopale*, *l'Eglise de la ville*. Le nom de *Cathédrale* n'a été en usage dans l'Eglise latine que depuis le Xe siècle.

Ce mot vient du grec *καθίστημι*, chaire, qui vient de *καθίζομαι*, sedeo.

**CATHÉDRALE.** est aussi un f. f. On dit l'Eglise de Notre-Dame est la *Cathédrale* de Paris. Les *Cathédrales* de Bourges, d'Amiens & de Beauvais, sont, dit-on, les trois plus belles Eglises gothiques du monde.

**CATHÉDRANT.** f. m. Celui qui enseigne en chaire, en parlant d'un Théologien, ou d'un Philosophe. *Cathedrarius*.

**CATHÉDRANT** signifie aussi celui qui préside à un acte de Théologie, ou de Philosophie, qu'on soutient publiquement, *Præses*.

**CATHÉDRATIQUE.** adj. Droit *Cathédrique*. C'est un droit que prenoient les Evêques en Espagne & en France, quand ils faisoient leur visite. Somme d'argent qu'ils exigeoient *propter Cathedram episcopalem*. Il en est parlé dans le Concile de Brague, tenu en 572, & qui dans la collection du P. Labbe est le troisième de Brague, mais le second seulement dans la collection des Conciles d'Espagne, faite par le Cardinal d'Aguire. Aucun Evêque, dit ce Concile, dans son II<sup>e</sup> Canon, quand ils font la visite dans leurs Diocèses ne prendra rien, outre l'honneur de son siège, *præter honorem cathedrae suae*; c'est-à-dire, deux sols d'or. C'est ce que je trouve appelé en françois, droit *cathédrique*.

Ce droit se nommoit encore *synodastique*, parce qu'on le payoit au synode.

Depuis on a appelé droits *cathédriques*, les droits affectés aux Archidiacres dans leurs visites.


**CATHÉDRATIQUE.** adj. m. Certain droit que les Evêques nouvellement mis en possession donnoient aux



Evêques qui les avoient ordonnés, aux Notaires, à leurs Clercs, & autres Officiers. Ce droit est différent de celui que prenoient les Evêques d'Espagne dans leur visite.

**CATHÉDRATIQUE.** Docteur *Cathédralique*, Cathédral, Docteur pourvu d'une chaire de Théologie dans une Université. Docteur enseignant. Docteur Régent. *Doctōr Theologiam docens, tradens. Doctōr Cathédralicus.* Ce mot est en usage en Espagne, & nous ne nous en servons dans notre langue qu'en parlant des Docteurs & des Universités d'Espagne. Docteur *Cathédralique* de Salamanque, d'Alcala, &c.

Ces mots viennent de *καθῆδρον*, *cathedra*, une chaire.

**CATHÉDRER.** v. n. Tenir la chaire, présider. *Præesse.* Il y a quantité de Juridictions où il se trouve plusieurs Juges du même titre & de la même autorité, qui *cathédrent* tour à tour. Il y a trois Lieutenans-Généraux dans ce Bailliage, qui *cathédrent* chacun leur mois alternativement. C'est Monsieur N... qui *cathédre* ce mois-ci. Un Juge en chef peut avoir ses Provisions, & ne pas encore *cathédrer*, parce qu'il n'a pas encore l'âge requis par les Ordonnances.  Je ne sais si, ni où ce mot est en usage.

**CATHÉRÉTIQUE.** adj. Terme de Médecine & de Chirurgie. Ce mot veut dire, qui ôte, qui emporte. On appelle remèdes *catherétiques*, ceux qui consomment, qui rongent & emportent des carnosités, les chairs baveuses & fongueuses, qui viennent dans les plaies; tels sont le précipité rouge, l'alun brûlé. Le Chirurgien préparera son remède *catherétique* plus ou moins fort. **DIONIS.**

Ce mot vient de *καθῆρσις*, *καθῆρσις*, j'ôte, j'emporte. Quelques-uns appellent ces remèdes *Sarcophages*, c'est-à-dire, qui mangent les chairs.

**CATHERINE.** f. f. Nom de femme, prononcez Catharine. *Catharina.* Sainte *Catherine*, Vierge d'Alexandrie, martyre sous Maximin, étoit très-savante, si l'on en croit les actes de sa mort, qui sont fort suspects. Elle disputa contre cinquante Philosophes, & les vainquit par la force de ses raisonnemens. C'est pour cela que dans les Collèges les Etudiâns de Philosophie, prennent sainte *Catherine* pour leur Patronne. On n'a rien de certain touchant sainte *Catherine*. Les faits que l'on a de sa vie & de son martyre sont supposés. On n'a point parlé de cette Sainte avant la fin du VII<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du suivant. Sainte *Catherine* de Sienna, du tiers Ordre de S. Dominique vivoit au XIV<sup>e</sup> siècle. *Catherine* de Médicis, Reine de France, fille de Laurent de Médicis, femme de Henri II, mere de François II, Charles IX & Henri III, eut, pour le malheur de la France, trop d'ambition & trop peu de piété, ou peut-être de religion.

On prétend que ce nom a été fait en Occident par abréviation de celui que lui donnoient les Grecs *Aicatharine*.

On appelle la *sainte Catherine*, le jour de la fête de cette Sainte, le temps auquel elle vient.

**CATHERINE (Ordre de sainte) du mont Sinaï.** *Equestris Ordo sanctæ Catharinæ.* Après que le corps de sainte *Catherine* eut été trouvé sur le mont Sinaï, il s'y fit un fort grand concours de Pèlerins, que la dévotion y attiroit. Pour faciliter ce pèlerinage peu sûr parmi les Arabes, on établit en 1063 un ordre de Chevalerie à l'imitation de celui du S. Sépulchre; il fut mis sous la règle de S. Basile, & sous la protection de sainte *Catherine*, qu'il prit pour Patronne. Les Chevaliers s'engageoient par vœu à suivre la règle de S. Basile, à garder le corps de sainte *Catherine*, à pourvoir à la sûreté des chemins en faveur des Pèlerins, à défendre l'Eglise Catholique, & à obéir au Grand-Maître de l'Ordre. Leurs constitutions furent tirées de celles de l'Ordre du saint Sépulchre. Ils portoient sur un habit blanc les instrumens du martyre de leur


sainte *Patrone*; c'est-à-dire, une demi-roue armée de pointes tranchantes & traversée par une épée teinte de sang. *Voyez* la description des Ordres Militaires, imprimée à Paris en 1671, & l'Abbé Justiniâni, *Historia di tutti gl'Ord. Milit. Tom. I, c. 19.* Cet Ordre est éteint, aussi bien que celui du saint Sépulchre. Comme les Cordeliers de Jérusalem se sont arrogé le droit de conférer celui-ci, les Moines Grecs Basiliens du mont Sinaï donnent celui-là. La bannière de l'Ordre représentoit d'un côté les armes dont nous avons parlé, & de l'autre le martyre de sainte *Catherine*, où cette sainte est entre deux roues, armées de pointes & de couteaux tranchans.


Les Auteurs ont donné dans deux erreurs au sujet de cet Ordre, qui ne fut institué que l'an 1067, selon quelques Auteurs, & en 1063, selon d'autres ou même dans le douzième siècle, comme le croit le P. Hélyot. La première erreur est de Forvyn, qui dit que les Chevaliers de sainte *Catherine* portoient par dessus la croix de Jérusalem les marques du martyre de cette Sainte; savoir, une roue percée, à six raies de gueules clouées d'argent, comme il l'a fait graver dans son Théâtre d'honneur & de Chevalerie; mais il n'a pas fait réflexion que M. Daubray, de qui il avoit emprunté la croix, étoit non-seulement Chevalier de sainte *Catherine*, mais encore du saint Sépulchre. La seconde erreur est de Schoombeek, qui prétend que les Religieux de S. François ont le pouvoir de faire des Chevaliers de sainte *Catherine*, ce qui est faux. *Voyez* le P. Hélyot, *T. I, C. 35.*

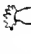
La Congrégation de sainte *Catherine* de Sienna est une Réforme de l'Ordre de S. Dominique, faite vers la fin du seizième siècle, par le P. Paulin, Bernardin de Luques, qui la commença dans le Royaume de Naples, sous le nom de Congrégation de l'Abruzze de sainte *Catherine* de Sienna. **P. HÉLYOT, Tom. III, C. 26.**


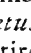
**CATHERINE.** (Sainte) Nom d'une espèce de bonnes prunes. Les *Sainte Catherine* sont du nombre de celles qui ont la chair fine, tendre & bien fondante, l'eau fort douce & fort sucrée, & le goût relevé. **LA QUINT.** Les *Sainte Catherine* sont longues, blanches, jaunâtres, assez grosses, & bonnes en pruneaux. **Id.** On voit que ce nom ne change point au pluriel. La prune de *Sainte Catherine* en espalier, bien exposé en bon fond, est un excellent fruit, pourvu qu'on lui donne le temps de mûrir, tellement qu'elle en devienne ridée autour de la queue.

**CATHERINETTE.** f. f. On donne ce nom dans quelques Collèges de Paris à des thèses que l'on fait soutenir vers la fête de sainte *Catherine*, Patronne des Ecoliers, & sur-tout des Philosophes.

 **CATHETE.** f. f. Terme d'Architecture. *Cathetus.* C'est une ligne perpendiculaire qu'on suppose traverser à plomb le milieu d'un corps cylindrique, comme une colonne, un balustre. On l'appelle aussi axe ou essieu.

 C'est encore la ligne perpendiculaire qui passe par l'œil de la volute du chapiteau ionique.

 **CATHETE** se dit généralement en Géométrie d'une ligne qui tombe perpendiculairement sur une surface ou sur une autre ligne.

 On le dit particulièrement en Catoptrique de la ligne que décrit un rayon qui tombe perpendiculairement sur un autre corps. *Cathetus.* La *cathete d'incidence*, est une ligne droite tirée d'un point de l'objet perpendiculairement à la ligne réfléchissante. Il est évident que dans un miroir sphérique cette ligne passe par son centre  en continuant mentalement la *cathete* d'incidence & le rayon réfléchi jusqu'à ce que ces deux lignes concourent au delà du miroir, il se formera derrière le miroir un triangle idéal, égal au triangle qui se forme devant le même miroir, puisque ces deux triangles ont leurs angles égaux & un côté commun.

☞ L'Image d'un objet vu par le moyen d'un miroir, paroît toujours dans quelqu'un des points de la *cathete* d'incidence.

☞ L'Image d'un objet vû par le moyen d'un miroir, paroît toujours au point de concours de la *cathete* d'incidence & du rayon réfléchi.

☞ C'est pour cela que l'image d'un objet paroît toujours aussi enfoncée en de-là du miroir plan, que l'objet est lui-même éloigné du miroir. Ainsi lorsque nous avançons vers un miroir plan, notre image s'avance vers nous, & lorsque nous nous en écartons, notre image s'enfoncée.

☞ C'est pour cela aussi qu'un homme qui se trouve debout, & qui se regarde dans un miroir placé horizontalement à ses pieds, se voit dans une situation renversée; parceque sa tête étant plus éloignée du miroir que ses pieds, l'image de sa tête doit être plus enfoncée en de-là du miroir, que celle de ses pieds. Aussi voyons-nous renversée l'image des arbres plantés au bord des rivières.

☞ Ce qui distingue les miroirs convexes des miroirs plans, c'est que deux rayons de lumière, après avoir été réfléchis par une surface convexe, sont plus divergens, c'est-à-dire, plus écartés l'un de l'autre, qu'après avoir été réfléchis par une surface plane.

☞ Cette propriété des miroirs convexes bien constatée, on comprend qu'ils doivent nous représenter l'image plus petite que son objet; parceque les rayons partis des extrémités de l'objet, & devenus, après la réflexion, plus divergens qu'ils ne l'auroient été, s'ils avoient été réfléchis par un miroir plan, se réunissent plus tard, & nous représentent l'objet sous un angle plus petit.

Dans les miroirs concaves, non seulement les images des objets paroissent hors du miroir, mais encore elles paroissent renversées, parce que les rayons réfléchis ne concourent avec les *cathetes* d'incidence, qu'après s'être croisés au foyer. Si cependant l'on plaçoit l'objet plus bas que le foyer, l'image ne seroit pas renversée, & elle paroïtroit en dehors du miroir, parce que les rayons réfléchis n'ayant pu se croiser au foyer, concouroient avec les *cathetes* d'incidence en-de-là du miroir. Voyez au mot *Miroir*, les autres propriétés de ces trois sortes de miroirs.

**CATHÈTER.** f. m. Terme de Chirurgie. C'est une sonde creusée & courbe, dont on se sert, tant pour tirer l'urine de la vessie, que pour reconnoître ses maladies, & celle de son canal. *Cathèter*.

Voyez-en la description dans le Dictionnaire de M. Col de Villars. Ce mot est grec, *καθετήρ*, *immisitor*, instrument avec lequel on introduit quelque chose, du verbe *καθίστημι*, *immitto*, *insundo*; j'introduis, j'injecte. L'accent grave sur la dernière est nécessaire, pour faire sentir la prononciation de la dernière syllabe qui n'a pas le même son que la terminaison des infinitifs. C'est pourquoi on doit écrire *cathèter*.

**CATHÉTÉRISME**, f. m. Opération de Chirurgie, par le moyen de laquelle on tire l'urine qui est retenue dans la vessie, ou par laquelle on y fait des injections en y introduisant le cathèter, *Catheterismus*. Elle est ainsi appelée à cause de l'instrument dont on se sert, qu'on nomme *cathèter*, *algalie* ou *sonde creusée*. Cette opération n'a lieu que lorsque la suppression est à la vessie.

**CATHIMIE** f. f. *Cathimia*. Ce mot signifie en langage spagirique, 1<sup>o</sup>. une veine minérale souterraine, d'où l'on tire de l'or & de l'argent; 2<sup>o</sup>. des concrétions qui se forment dans les fourneaux où l'on fond l'or & l'argent; 3<sup>o</sup>. l'or; 4<sup>o</sup>. les scories d'argent; 5<sup>o</sup>. la suie qui s'attache aux murs des endroits où l'on prépare le cuivre. RULAND cité par James. *Cathimie* est aussi synonyme à *Cadmie*.

**CATHIN.** Voyez **CATIN**.

**CATHOLICISME.** f. m. *Catholicismus*. Mot nouvellement employé pour distinguer la Religion Catholique. On entend par le mot *catholicisme*, la Religion Catholique-Romaine, ses articles de foi, ses

dogmes, ses maximes. Le *Catholicisme* est le plus raisonnable de toutes les Religions; la plus favorable aux Puissances souveraines & aux peuples. Toutes les Sectes d'Angleterre sont toujours rémises contre le *Catholicisme* leur ennemi commun. VOLTAIRE.

**CATHOLICISME.** adj. Tien. Catholique, Nicolas Rapin, Auteur de la Harangue du Recteur Rois, le fait ainsi argumenter contre le Duc de Mayenne; « Quiconque fait pendre les Catholiques zélés, est » tyran & fauteur d'Hérétiques; ainsi Monsieur le » Lieutenant a fait pendre Loucheard & consors *ca-* » *tholicissimes* & zéléatissimes; ainsi Monsieur le Lie- » tenant est tyran & fauteur d'Hérétiques; pire que » Henri de Valois qui avoit pardonné à Loucheard, » d'Haste, & la Mortiere, dignes du gibet plus de » trois ans devant les barricades... » *Sat. Meny*, in 8<sup>o</sup>. pag. 83. Ce mot ne doit être employé que dans le style badin.

**CATHOLICITÉ.** f. f. La véritable Eglise. L'Eglise Catholique: Les pays, l'Assemblée des Fideles Catholiques. *Ecclesia Catholica*. Dans la *Catholicité* on ne voit point ce libertinage étonnant de sentimens, ces opinions extravagantes, si fréquentes dans les pays hérétiques, ces changemens perpétuels, ces doutes, ces irrésolutions, qui aboutissent si souvent à l'irreligion & à l'athéisme, ou pour le moins au Déisme. On y est au contraire constant & tranquille, parce qu'on a une règle sûre de sa croyance.

☞ **CATHOLICITÉ** de l'Eglise, c'est-à-dire, son universalité à tous les temps, à tous les lieux, & à toutes sortes de personnes. Ce caractère de la vraie Eglise ne convient qu'à l'Eglise Romaine.

☞ **CATHOLICITÉ** se prend aussi quelquefois pour tous les Pays Catholiques. C'est un usage reçu dans toute la *Catholicité*.

☞ **CATHOLICITÉ** se dit encore de la doctrine *Catholique* & de l'attachement d'une personne à cette doctrine. *Catholicité* d'une proposition. Donner des preuves de *Catholicité*.

**CATHOLICON.** f. m. Terme de Pharmacie. C'est un électuaire mou, ainsi appelé comme qui dirait *universel*, ou *purgeant toutes les humeurs*. *Catholicum medicamentum*. On en trouve chez les Auteurs différentes descriptions. Le *catholicon* qu'on appelle ordinairement de *Nicolas* est le plus en usage: il est composé de seize ingrédients dont les principaux sont les tamarins, la casse, le sené & la rhubarbe. Ce *catholicon* est appelé *double*, lorsqu'on y met double poids de sené & de rhubarbe. On lui donne aussi le nom de *catholicon fin*, parce qu'on y met du sucre blanc & de la meilleure rhubarbe. Le *catholicon* pour les clystères ne diffère du précédent qu'en ce qu'il n'y entre point de rhubarbe, & qu'au lieu de sucre on y met du miel.

**CATHOLICON:** est aussi le nom d'une Satyre ingénieuse faite du temps de la Ligue; intitulée *Satyre Manippée de la vertu du Catholicon d'Espagne, & de la tenue des Etats de Paris*. On y montre que les intérêts des Chefs de la Ligue étoient tout autres que ceux de la Religion. Le *Catholicon* d'Espagne n'est pas l'ouvrage d'un seul homme. M. Le Roi, Aumônier du jeune Cardinal de Bourbon, & depuis Chanoine de l'Eglise de Rouen, composa & mit au jour en 1593 la vertu du *Catholicon* d'Espagne. Cet écrit étoit fort court, & fut distribué cette année-là en feuilles brochées. Dès qu'il parut chacun en fut charmé, & les beaux-esprits de ce temps-la se piquèrent d'y mettre la main & de l'augmenter, ou plutôt d'y joindre une seconde pièce, sous le titre d'*Abrégé des Etats de la Ligue convoquée au dixième Février*. Passerat & Rapin, deux Poètes fameux en composèrent les vers. M. Gillot Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, & Chanoine de la Sainte Chapelle, fit la harangue du Cardinal Légat. Florent Chrétien composa celle du Cardinal Pellevé. On est redevable au savant Pierre Pirhou, de la harangue de M. d'Aubray, qui est la meilleure de toutes. L'on doit encore à Rapin la harangue de l'Archevêque de Lyon, & celle du Docteur Rose. C'est ce même Nicolas

Rapin qui prit le soin de recueillir toutes ces harangues, & d'en composer un corps qu'il joignit au *Catholicon* d'Espagne; sur ce fondement plusieurs lui ont attribué le *Catholicon* tout entier. Cette seconde partie du *Catholicon* ne fut imprimée qu'en 1594, après le retour du Parlement, qui avoit été transféré de Paris à Tours. La première édition du *Catholicon* d'Espagne par M. Le Roi en 1593, ayant été bientôt distribuée, on ne l'imprima plus qu'avec la tenue des États en 1694; mais le Libraire mit la date du *Catholicon* seul 1693, au lieu de 1694, qui est la véritable date de la Satyre Ménippée. La meilleure édition est celle de Ratibonne chez Matthias Kerner 1694 in 16. Les Notes qui s'y trouvent sont tirées d'un Manuscrit de M. Dupui, Garde de la Bibliothèque du Roi. VIGNEUL MARV. tom. II, p. 208 & suiv.

J'ai encore ouï appeler *Catholicon* d'Espagne une estampe qui fut faite dans le même temps, & qui représente l'armée ou les troupes de la Ligue, composée non-seulement de Soldats & de Bourgeois, mais encore de toutes sortes de Prêtres, d'Écclésiastiques, de Religieux & de Moines, la cuirasse sur le dos, le casque en tête avec le froc, & armés d'épées, de pertuisanes, de mousquets, &c.

**CATHOLICON.** f. m. C'est en termes de Layetier, en général, une Boîte de 15 pouces de long, 10 de large, & 8 à 9 de haut. ENCYC.

**CATHOLICOS.** f. m. Terme de Relation. C'est le nom du Chef du Clergé de Mingrelie, des Abcas du Guriel, du mont Caucase & d'Imirette.

**CATHOLIQUE.** adj. de tout genre. Selon la force du terme, c'est la même chose qu'Universel. *Catholicus.* C'est un titre que l'on donne à la vraie Eglise, & qui est un de ses caractères essentiels & distinctifs. Ce nom de *catholique* marque la diffusion de l'Eglise par toutes les nations de la Terre. Les Docteurs de l'Eglise qui au IV<sup>e</sup> siècle attaquèrent l'erreur des Donatistes, S. Augustin, S. Optat, &c. s'attachoient principalement à ce principe comme incontestable & universellement reconnu, que leur Secte ne pouvoit pas être la véritable Eglise, par la seule raison qu'étant confinée dans un coin de l'Afrique, elle ne pouvoit pas être *catholique*. Aujourd'hui la dénomination d'Eglise *catholique* désigne l'Eglise Romaine, toute la communion Romaine, la collection des Eglises qui reconnoissent le Pape pour Chef. Un Concile général représente l'Eglise *catholique*. Il n'y a point de Salut hors de l'Eglise *catholique*.

De-là on a dit la Religion *catholique*, la Foi *catholique*, la Doctrine *catholique*, pour dire la foi de l'Eglise *catholique*, les vérités de l'Eglise *catholique*, dogme *catholique*, vérité *catholique*, proposition *catholique*, pour dire conforme à la foi que professe l'Eglise *catholique*.

**CATHOLIQUE.** f. m. & f. Celui ou celle qui est membre de l'Eglise *catholique*, qui professe la foi *catholique*. Cette dénomination désigne ceux qui reconnoissent le Pape pour Chef de l'Eglise, & qui lui sont unis de communion. On dit quelquefois *Catholiques Romains*.

On a donné au Roi d'Espagne le titre de Roi *Catholique*, qui est devenu héréditaire depuis Ferdinand & Isabelle. La Colombiere dit que c'est pour avoir chassé les Mores d'Espagne. Les Bollandistes prétendent que les Visigoths d'Espagne portèrent autrefois communément le titre de *Catholique*, & qu'Alexandre VI ne fit que le renouveler pour Ferdinand & Isabelle. Philippe de Valois, après sa mort, fut par les Ecclésiastiques surnommé *Catholique*, parce qu'il avoit favorisé leurs droits. Dans plusieurs Epîtres des Papes, ce nom est donné aux Rois de France & aux Rois de Jérusalem. On l'a donné aussi à plusieurs Patriarches, comme à ceux des Jacobites, des Egyptiens, des Arméniens, & à des Primats qui avoient une fort ample juridiction, & qui pouvoient consacrer des Archevêques. DU CANGE. En Allemagne, il y a des Princes Protestans & des Princes *Catholiques*.

On appelle Cantons *Catholiques*, les Cantons

Suisses qui font profession de la Religion *catholique*; Et Pays-Bas *catholiques*, les provinces des Pays-Bas où la Religion *catholique* est demeurée la Religion dominante.

Ce mot vient du grec καθόλου, qui signifie *universellement*, d'où vient καθολικός, *universel*.

En termes de Chimie, on appelle un fourneau *catholique*, ou universel, un petit fourneau tellement disposé, qu'on y peut faire toutes les opérations de Chimie, même celles qui se font avec le feu le plus violent.

On le dit aussi en Gnomonique des cadrans universels qui sont tellement construits, qu'ils peuvent faire connoître l'heure en divers pays, & sous quelque élévation du pôle que ce soit.

On appelle proverbialement un *Catholique à gros grains*, un homme peu scrupuleux à l'égard des choses défendues par la Religion.

**CATHOLIQUE.** f. m. Nom de dignité dans l'Eglise Grecque. Ce titre répond à celui de Primat en usage dans l'Eglise Latine, & à celui de Patriarche dans l'Eglise Grecque. En Orient Norsetis étoit *Catholique* des Arméniens, c'est-à-dire, leur Patriarche ou Primat. FLEURY. *Catholicus.* Grégoire Abulfarage étoit *Catholique* d'Orient. On trouve dans l'Antiquité le *Catholique* des Perses, le *Catholique* des Arméniens, le *Catholique* de Séleucie. Les *Catholiques* furent d'abord des Prélats du Patriarchat d'Antioche, & ils furent appelés *Catholiques*, parce qu'ils avoient une province plus grande sous leur juridiction. Il n'y eut d'abord qu'un *Catholique* sous le Patriarche d'Antioche: ensuite on en créa deux: celui qu'on appeloit Anienfis ou Annensis, & celui de Bagdat, qu'on nommoit aussi le *Catholique* d'Irénopolis. Le P. Combes, dans l'Histoire des Monothélites, a donné une liste des *Catholiques* d'Arménie. Cette dignité s'est étendue dans la suite à bien d'autres Diocèses, & l'on trouve le *Catholique* d'Ethiopie dans le Patriarchat d'Alexandrie; le *Catholique* d'Albanie, &c.

**CATHOLIQUE** étoit aussi autrefois dans l'Empire Grec le nom d'un Office séculier & de finances. Les *Catholiques* étoient en Afrique ceux qui levoient les deniers du fisc, & comme on disoit autrefois en France les Généraux des finances. *Catholicus fisci Procurator.* Voyez CUIAS, sur la loi 3<sup>e</sup> du Code, *De Jure fisci.* Les Officiers des *Catholiques* s'appeloient *Catholiciciens.* *Catholiciani.*

**CATHOLIQUE.** f. m. Terme d'Antiquité. Ce nom se donnoit autrefois dans l'Empire Romain au Trésorier général, ou, comme nous disons aujourd'hui en France, au Contrôleur général des Finances. *Catholicus.* Celui qui se distingua le plus, fut un certain Adaucus, d'une noblesse considérable, qui avoit passé par toutes les charges, même par celle de *Catholique*, ou Trésorier général. FLEURY.

**CATHOLIQUES.** (*Nouveaux*) Maison établie en quelques endroits de France, pour y recevoir, & y instruire les Hérétiques qui veulent se convertir, & retourner à l'Eglise Catholique. Il y a un Directeur Prêtre pour les instruire, qui a quelquefois un ou deux Ecclésiastiques avec lui. On les appelle aussi *Nouveaux Convertis*.

**CATHOLIQUES.** (*Nouvelles*) Ce sont des Communautés de Filles établies en France, pour instruire des vérités de la Religion les personnes de leur sexe, qui ont été élevées dans l'hérésie. On les y entretient jusqu'à ce qu'elles aient fait leur abjuration, & qu'elles soient bien affermisses dans la foi. Elles y peuvent être reçues au nombre des Sœurs de ces Communautés; dans quelques-unes desquelles on fait les vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, & de s'employer à l'instruction des *Nouvelles Converties*. Dans d'autres, on ne fait vœu que de stabilité, & dans quelques autres une association par contrat. Chacune de ces Communautés a des Règlements particuliers, qui leur ont été donnés par les Ordinaires des lieux où elles sont établies. La Communauté de Paris est sous le nom de *Nouvelles Converties*.

Celles de Sédan, & quelques autres sous celui de la *Propagation de la Foi*. P. HÉLYOT, *Tom. VIII, c. 12.*

**CATHOLIQUE.** (*Pauvre*) Nom de Religieux. *Pauper Catholicus.* Une partie des Pauvres de Lyon ou Vaudois ayant renoncé aux erreurs de ces Hérétiques, formèrent sous deux chefs différens une Congrégation qui fut approuvée, & que l'on nomma les Pauvres *Catholiques*, par opposition aux Vaudois Hérétiques, qu'on appelloit Pauvres de Lyon. Leur chef fut Durand de Haeca en Arragon d'un côté, & de l'autre Bernard Prime & Guillaume Arnaud. Cela arriva aux années 1207, 1208 & suivantes. En 1256, ils se réunirent à l'Ordre des Ermites de saint Augustin. P. HÉLYOT. *T. III, c. 4.*

**CATHOLIQUEMENT.** adv. D'une manière catholique, conformément à la foi de l'Eglise Catholique. *Catholicè.* On vit dans cette famille fort *catholicquement.*

**CATHUR.** f. m. (*marine*) Voyez CATUR.

**CATI.** f. m. C'est une monnoie de compte, dont on se sert à Java, & dans quelques autres Îles voisines. Il revient environ à dix-neuf florins, monnoie de Hollande... Les Maures ont emporté au Roi de Siam plus de vingt mille *catis*, chaque *cati* valant 50 écus. *Voyage de Siam.*

**CATI** ou **CATTI.** f. m. Poids de la Chine. Il revient à une livre quatre onces, poids de marc.

**CATI,** chez les Lapidaires d'Orient. Petit poids de trois grains, dont ils se servent pour peser les émeraudes.

**CATI.** C'est une sorte d'apprêt qui se donne aux étoffes de laine par le moyen de la presse, pour les rendre plus fermes, plus lustrées, & d'un plus bel œil.

**CATI.** part. du v. *Catir.* Poli, uni, & luisant. Voyez CATIR.

**CATIANG.** f. m. Espèce de légume, ou petit pois qui croît en quelques lieux des Indes Orientales, particulièrement sur les côtes de Malabar.

**CATIBA.** f. m. Nom de dignité parmi les Prêtres de l'Île de Madagascar. C'est à peu près la même chose qu'Evêque parmi nous.

**CATICHE.** f. f. Terme de chasse, qui se dit des trous où se cachent les loutres & les autres animaux amphibies dans les eaux ou aux bords des rivières & des étangs, quand ils font chassés. *Cuniculus, laticulum.* Voyez CRONES.

**CATILINAIRE.** f. f. Oraison contre Catilina. Cicéron a fait quatre *Catilinaires*, qui ont été élégamment traduites par M. d'Oliver, avec de savantes remarques de M. le Président Bouhier sur le texte. Cette Traduction est précédée de celle de la première & de la seconde Philippique de Démosthène par le même Abbé.

**CATILINETTE.** f. f. Voyez MARGUERITE D'ESPAGNE.

**CATILLAC.** Pêche de *Catillac*, Pavie de *Catillac.* Grosses pavies rouges de *Catillac.* Espèce de pêches qui viennent au mois d'Octobre.

Il y a aussi une poire de *Catillac* qui se mange en Octobre & en Novembre, & que la Quintinie range parmi les mauvaises poires. Elle n'est bonne qu'à cuire.

**CATILLER.** v. a.

**CATILLEMENT.** f. m.

**CATILLEUX.** adj. Vieux mots qui viennent de **CATULLAIRE**, qu'on a dit par métraplasmé pour **CATULLIRE.** Les Normands & les Picards disent encore *catouiller.* Nous disions anciennement *catiller*, & *catillement.* L'ancien Dictionnaire Latin-François du P. Labbe : **TITILLATIO.** *Catillement.* **TITILLARE.** *Catiller.* Ce passage ne permet pas de douter de cette étymologie. Julien Taboët dans son Livre de *Republica & Lingua Francica*, l'a aussi dérivé de **CATULLIRE.** *Menage.*

Les Champenois ont conservé les mots *catiller*, *catillement*, *catilleux* pour *chatouiller*, *chatouillement*, *chatouilleux.*

**CATIMARON.** Voyez CANTIMARON.

**CATIMINI.** adv. Secrètement. *Secretè, clam.* Il est allé en *catimini* faire une telle visite; pour dire,

en cachette & tout doucement, comme vont les chats pour attraper les souris. Il est familier & ne se peut dire qu'en riant. Je la viens de surprendre qui lisoit un livre d'amour en *catimini* Mlle l'HÉRITIER.

**CATIN.** f. f. Nom de femme. Diminutif de Catherine. *Catharina.* Il se donne aux filles qui se nomment Catherine, mais ce n'est que parmi le peuple.

**CATIN.** Mot enfantin que les petites filles en plusieurs endroits donnent à leurs poupées, & qui se dit pour *poupée.* Achetez-moi une *catin*, c'est-à-dire, une *poupée.* J'ai une belle *catin.* Je vais habiller ma *catin*, c'est-à-dire, ma *poupée.*

On se sert encore du mot de *catin*, pour signifier une femme, ou une fille de mauvaise vie. C'est une franche *catin.* Il est familier.

**CATIN.** f. m. Vieux mot. Plat, du latin *catinus*, qui veut dire la même chose.

**CATIN.** f. m. Bassin dans lequel un métal fondu est reçu. *Acad. FR.* Il y a le grand *catin* & le petit *catin.*

**CATIR.** v. a. Terme de Bonnetier & de Dégraisseur. Presser le drap, pour lui donner du lustre, pour le rendre poli, uni & luisant. *Premere.* On le dit aussi de toute sorte de laine ainsi préparée. On ne sauroit bien voir la finesse d'un bas d'estame quand il est *cati.* On *catit* à froid & à chaud.

**CATIR,** chez les Dorcurs, c'est appliquer l'or sur les filets comme ailleurs, au moyen du catissoir qu'on appuie sur du coton ou du linge très-fin. *ENCYC.*

**CATISSEUR.** f. m. C'est cet ouvrier qui dans les Manufactures de lainage, travaille à presser les étoffes pour leur donner le cari. Cet ouvrier se nomme aussi *Presseur*, quoique ce soit souvent des Foulcours qui font cet ouvrage.

**CATISSOIR.** f. f. Chez les Dorcurs, petit couteau sans tranchant, qui sert à enfoncer l'or dans les filets avec du coton ou du linge très-fin.

**CATISSOIRE.** f. f. Petite poêle à mettre du feu à l'usage des Bonnetiers & autres Ouvriers en laine. *ENCYC.*

**CATIUS** ou **CAUTUS.** f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un Dieu, adoré chez les Romains. *Catius.* C'étoit le Dieu de la ruse & de la finesse, qui rendoit les gens fins & adroits. Si la vertu ne pouvoit venir qu'à ceux qui ont de l'esprit, dit S. Augustin, *De la Cité de Dieu, Liv. IV, ch. 21*, qu'avoit-on besoin d'un Dieu *Catjus* pour rendre les gens fins & adroits.

**CATOCHE.** Terme de Médecine. C'est la même chose que *catalepsie.* Voyez ce mot. Le nom de *catoché* vient du grec *κατοχος.*

**CATOCHITE.** f. f. Pierre qu'on trouve dans l'Île de Corse, & qu'on dit attirer & retenir la main quand on l'applique dessus, par une espèce de colle visqueuse qui lui est naturelle. *Catochites*, de *κατέχω, je retiens*, *PLINE, Libro XXXVII, cap. 10.*

**CATODON.** f. m. Nom que l'on donne à une espèce de baleine, parce qu'elle n'a des dents qu'à la mâchoire inférieure. De *κάτω, en-bas*, & *ὀδὸν, dent.* *DICT. DE JAMFS.*

**CATOLICA.** (la) Nom d'une ville & d'une Principauté d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Mazara, près de Siciliano.

**CATON.** f. m. *Cato.* nom propre. *Caton* d'Utique, *Caton*, le Censeur. Tertullien adressant la parole aux Païens à la fin du XI<sup>e</sup> chapitre de son Apologétique, leur dit : Qui d'entre vos Dieux a été plus sage & plus sage que *Caton*? *Quis ex illis Diis vestris gravior & sapientior Catone?* C'est la vingt-septième façon de parler proverbiale, au-devant des Œuvres de Tertullien. On y cite un passage du Livre de Cicéron, de l'amitié, *n. 9*, dans lequel Lælius parle ainsi à Fannius. Ou il n'y a jamais eu d'homme sage, ou, s'il y en a eu quelqu'un, ç'a été *Caton.* *Aut nemo, aut si quisquam, ille sapiens fuit.* Mais dans l'usage, c'est un nom qu'on donne à un homme sage, sévère, modeste, retenu. Faire le *Caton*, affecter d'être sage. Il étoit surpris de le voir si sage



& si modeste à la Cour ; parce que l'ayant vû, il y avoit quelque temps en Province, il ne lui avoit pas paru si *Caton*. Mlle L'HÉRITIER.

*Caton* le Censeur & *Caton* d'Utique étoient fort renommés dans l'Histoire pour leur intégrité. Ce qui a fait dire à Juvénal, *Sat.* 2, v. 39.

*Habeat jam Roma pudorem :  
Tertius è Cælo cecidit Cato.*

» Les Romains vont être sages : voici un troisième  
» *Caton* qui leur est tombé du Ciel. MARTIGNAC.  
Pénitence quand je vois des jeunes gens comme cela  
faire les *Catons* devant des barbons comme nous.  
On appelle cela justement : Apprendre à son père  
à faire des enfans, & gros Jean qui remontre à  
son Curé. *Poisson sous le nom de Crispin, Sc.* 8,  
p. 15, du Prologue du Coquet trompé, Comédie  
de Baron.

CATOPLEBE ou CATOPLÉBAS. f. m. C'est un animal, qui, au rapport de Pline, c. 21, liv. 8, tue tous ceux qui le regardent entre deux yeux.

CATOPTRIQUE. f. f. Seconde partie de la science qui explique la vision : science qui enseigne comment les objets peuvent être vus par la réflexion qui se fait sur les miroirs. *Catoptrica*. Voyez au mot CATHÈTE les principes généraux de la *catoptrique*.

CATOPTRIQUE, est aussi quelquefois adjectif & signifie ce qui a rapport à la *catoptrique*, ou ce qui s'exécute par des rayons réfléchis. On appelle un cadran *catoptrique*, celui qui marque les heures par un rayon réfléchi, soit dans une chambre, soit ailleurs. *Catoptricus*.

On appelle aussi caisse ou boîte *catoptrique*, une machine dans laquelle on voit plusieurs phénomènes amusans, par le moyen de plusieurs miroirs disposés dans une espèce de caisse, suivant les règles de la *catoptrique*.

Ce mot vient du verbe grec *Κατοπτρίζω*.

CATOPTROMANCIE. f. f. Espèce de divination. *Catoptromantia*. On emploie un miroir pour cette espèce de divination : & c'est ce qui lui a fait donner le nom de *catoptromancie*, du grec *κατοπτρον*, miroir, & *μαντεία*, divination. On dit aussi *crystallo-mantie*. Pausanias rapporte que cette espèce de divination étoit en usage à Patras en Achaïe, où ceux qui étoient malades & en danger de mort faisoient descendre un miroir attaché à un filet dans une fontaine qui étoit devant le temple de Cérés ; puis ils se regardoient dans ce miroir, & s'ils voyoient un visage hâve & défiguré, ils prenoient cela pour un signe de mort ; si leur visage paroïssoit vif & sain, c'étoit un signe de vie. Juger de l'état d'un malade par les couleurs de son visage, je ne vois rien de si naturel : mais descendre un miroir dans une fontaine devant un Temple, le tenir suspendu à un fil, en sorte qu'il ne touche que par sa base la surface de l'eau, & croire que l'idole qu'on adore dans ce temple donne les connoissances que l'on cherche, c'est le comble de la folie & de l'extravagance. Il y avoit plusieurs espèces de *catoptromancie*. Voyez encore GASTROMANCIE.

CATORCHITE. f. m. Espèce de vin, dont on trouve la préparation dans Dioscoride, *Lib. V, cap. 41*. Il se faisoit en Chypre à peu près de la même manière que le vin du Palmier. *Κατορχίτη*. On se sert de cette liqueur comme du vinaigre ; ses parties sont très-subtiles ; elle donne des vents, elle est malfaisante à l'estomac, & elle fait perdre l'appétit ; mais elle est bonne pour le ventre, elle provoque les urines & les règles, & elle fait venir le lait. DICT. DE JAMES.

CÁTOS, ou CATOT, ou CATAUT, ou CATHAUT. f. f. dans lequel la dernière syllabe est longue, & où la lettre finale ne se fait jamais sentir. C'est un diminutif de Catherine, qui se donne

chez les Bourgeois aux jeunes filles qui s'appellent Catherine. *Catharina*.

CATTARO. *Cathara*. Ville de Dalmatie, près des frontières de l'Albanie, sur un golfe ou canal auquel elle donne son nom.

CATTEQUI. f. m. Toile de coton bleue qu'on tire des Indes orientales, particulièrement de Surat.

CATTEROLE. f. f. Terme de chasse. Trous, espèces de terriers que les femelles des lapins creusent, & où elles font leurs petits. *Cuniculus*.

CATTU-SCHIRAGAM. f. m. Arbrisseau de hauteur d'homme, qui croît au Malabar dans les lieux brûlés du soleil. Voyez-en la description dans le Dictionnaire de James. Cette plante broyée & bouillie dans l'huile est fort bonne en fomentation pour les pustules. Si on en exprime le suc, & qu'on en frotte la tête d'une personne attaquée d'une fièvre causée par la bile, elle en sera soulagée. La graine réduite en poudre, & prise dans de l'eau chaude, guérit la toux, chasse les vents, & tue les vers dans les enfans. Elle calme aussi les douleurs de ventre, provoque les urines ; & si on la mêle avec de l'eau chaude, on en frotera avec succès les membres affectés de goutte ou de douleurs causées par le froid. RAY. *Hist. Plant.*

CATULLE. f. m. Nom d'homme. *Catullus*. C. ou Q. Valerius Catullus, que nous nommons en François *Catulle*, étoit de Vérone : il naquit sous le septième consulat de Marius, & le second de Cornélius Cinna, l'an 667, de Rome. *Catulle* est enjoué & délicat ; mais il est trop libre & plein d'ordures.

CATULOTIQUES. adj. f. m. pl. *Καταλωτικὰ*, de *ε'λε'*, cicatrice. GALIEN, de *Dynamidiis*. Voyez CATALOTIQUE.

CATULUS. f. m. Surnom latin de la famille des Lutatiens. On le retient toujours dans sa forme latine, & l'on ne dit point *Catulle*, apparemment pour éviter l'équivoque qu'il feroit avec le nom du Poète dont on vient de parler, & que nous nommons toujours *Catulle*.

Ce nom vient de *catulus*, fin, rusé, avisé ; ou de *catulus*, qui selon Varron, est la même chose que *castellus*, petit chien. Rien n'étoit plus ordinaire chez les Romains que des noms de bêtes pour surnom ou sobriquet ; témoins *Asina*, *Portius*, *Bestia*, *Asellus*, *Corvus*, *Mus*, *Noctua*, *Canina*, *Vitulus*, *Buteo*, *Gallus*, *Graccus*, *Lupus*, &c.

CATUR ou CATURE. f. m. Terme de Relation. Les *caturs* sont des vaisseaux de guerre de Bantam qui sont courbés & aigus par les bouts, & qui portent une voile tissue d'herbes & de feuilles d'arbres. Mélo donna le *caturs* à André Toïcan. Une barque assez bonne de celles qu'on nomme *caturs*. BOUHOURS, *Vie de S. Xav. L. III*.

CATUS. f. m. Cas, hïstoire, aventure qui ne fait pas d'honneur. Quand on dit : Il y a là du *caturs*, cela signifie, Il y a là quelque vilain cas. Il est populaire.

*Ayant sur soi ce nouveau couvre-chef,  
Et s'étant fait raconter de rechef  
Tout le caturs, elle dit irritée :  
Voyez un peu la petite effrontée.* LA FONT.

CATZENELLEBOGEN, *Cattimelibocensis Comitatus*. Comté d'Allemagne dans la Hesse, ainsi appelé d'un Château qui est sur les frontières du Comté de Nassau. C'étoit une partie de la contrée occupée par les anciens Cattes.

## C A V.

CAVA. Petite ville du Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, avec un Evêché suffragant de Salerne.

CAVACHI. Province du Japon, dans l'Île de Niphon, au pays de Jersengen, qui a pour capi-

tale une ville de même nom, au midi de celle de Méaco, près la côte.

**CAVADAS**, qu'on nomme aussi **CAVADO**. f. m. Mesure dont on se sert en Portugal, pour les huiles.

**CAVAGE**. f. m. Terme en usage à Amsterdam, qui signifie tantôt l'action de mettre des marchandises en cave, tantôt le salaire qui est dû aux travailleurs qui les descendent & les placent dans une cave, & tantôt encore le loyer d'une cave.

**CAVAGNOLE**. f. m. Jeu de hasard, sorte de biribi, où tous les joueurs ont des tableaux, & tirent les boules à leur tour.

**CAVAILLON**. *Caballio, Cabellio, Cabellio, Cavarum, Cabellium, Urbs Cabellorum*. Ville Episcopale de France, dans le Comtat Venaissin en Provence, sur la Durance. *Cavaillon* est ancien, Strab. L. IV. Ptolomée, L. III, c. 4, en parlent; mais on prétend que la ville d'abord fut placée par les Cavares sur le haut de la montagne qui la domine aujourd'hui, & sur laquelle on dit que l'on voit encore quelques restes des bâtimens. Ptolomée & des anciens marbres la nomment *Colonia*. L'Evêché de *Cavaillon* est ancien, & S. Vétan, Parron de la ville, en étoit Evêque au VI<sup>e</sup> siècle. Du Chefne dit, dans ses *Antiquités des Villes de France*, L. V, c. 10, que les habitans de *Cavaillon* jetèrent les premiers fondemens de Grenoble. Voyez aussi BOUCHE, dans son *Histoire de Provence*.

**CAVALAGE**. f. m. C'est le nom qu'on donne à deux tortues accouplées par la génération. Les Pêcheurs appétçoient facilement les *cavalages* pendant la nuit, parce que l'écaille qui est hors de l'eau, reçoit toujours quelque lumière, soit d'un reste de jour, soit de la lune ou des étoiles, ce qui la fait reluire.

**CAVALCADE**. f. f. Marche de gens à cheval, qui se fait avec pompe & cérémonie. *Solemnis & ad pompam instituta equitatio*. Il se fit une belle *cavalcade* à la majorité du Roi depuis le Palais Royal jusqu'au Parlement. Ayant été conduit par tout le sacré Collège en *cavalcade* à la porte du peuple, suivant la coutume. L'ABBÉ REGNIER DESM. Ce mot est italien.

**CAVALCADE**, se dit aussi d'une promenade ou d'un petit voyage que font des gens à cheval, pour se divertir. *Instituta ad oblectationem equitatio*. Nous avons fait une petite *cavalcade* dans la forêt de Fontainebleau.

**CAVALCADEUR**, ou **CAVALCADOUR**. f. m. Ecuyer qui enseigne à monter à cheval. *Equitandi magister*. Il n'est plus en usage en ce sens; mais il y a encore des chatges chez les Rois & les Princes d'Ecuyers *cavalcadeurs*. Ce sont ceux qui commandent l'écurie des chevaux de la personne du Roi, de la Reine, de M. &c. Ménage, & l'Auteur de l'*Etat de la France* écrivent *cavalcadour*, de l'espagnol *Cavalgador*; & c'est le meilleur, & le seul en usage.

**CAVALCATE**. f. f. C'est la même chose que *cavalcade*; mais il n'est pas usité. L'ABBÉ REGNIER DESM. s'en est servi.

**CAVALE**. f. f. Jument, la femelle du cheval. *Equa*. Les anciens ont feint que les *caavales* de Portugal concevoient par le moyen du vent, à cause que les chevaux de cette contrée étoient fort vîtes. On fait faillir les *caavales* aux étalons dans les haras. Voyez JUMENT.

**CAVALERIE**. f. f. Corps de gens de guerre qui combattent à cheval. *Equitatus*. La *Cavalerie* françoise est distinguée en compagnies d'Ordonnances, comme Gardes-du-Corps, Gendarmes, Chevaux-Légers, &c. & en régimens qui sont commandés par des Mestres-de-Camp; & ce sont ces régimens seuls qu'on appelloit autrefois *cavalerie-légère*. Aujourd'hui on dit simplement *cavalerie*. Mestres-de-Camp d'un régiment de *cavalerie*. Les corps de *cavalerie* rangés en bataille s'appellent *escadrons*.

Le Colonel-Général de la *cavalerie* est le pre-

mier Officier de la *cavalerie* qui la commande partout.

Le Mestres-de-Camp Général a la même autorité pendant l'absence du Colonel-Général. Un Mestres-de-Camp de *cavalerie*, c'est celui qui commande un régiment de *cavalerie*.

Les Romains, dans leurs premières guerres, ignotoient l'usage de la *cavalerie*: ils faisoient consister toutes leurs forces dans l'infanterie: en sorte même que dans le combat ils ordonnoient à la *cavalerie* de mettre pied à terre, & ils ne reprenoient leurs chevaux que pour mieux suivre les ennemis quand ils étoient en détoute. La *cavalerie* de Pyrrhus les fit changer de sentiment, & surtout celle d'Annibal leur donna depuis de si grandes frayeurs, que ces invincibles légions romaines n'osoient descendre dans la plaine.

C'étoit la coutume de la *cavalerie* françoise (sous la 1<sup>e</sup> race, sitôt que l'armée étoit campée, d'abandonner ses chevaux, & de les laisser aller paître dans les prairies, dans les campagnes & dans les bois d'alentour du camp, en leur attachant à chacun une sonnette au cou pour les retrouver plus aisément en cas qu'ils s'écartassent. P. DANIEL, T. I, pag. 272. Depuis que dans la décadence de la maison Carlovingienne les fiefs furent devenus héréditaires dans les familles, les armées de la nation, quelque nombreuses qu'elles fussent, n'étoient presque que de *cavalerie*. Un jour de bataille on ne comptoit que sur les Cavaliers. Leurs armes offensives étoient la lance & le sabre: pour armes défensives, au lieu de jaques de mailles, dont on s'étoit servi long-temps, ils prirent vers l'an 1300 une cuirasse, des brassars, des cuissars, des jambières & des gantelets. Non-seulement les Cavaliers étoient armés de toutes pièces, mais leurs chevaux étoient bardés, c'est-à-dire, couverts d'une armure, de sorte que ces escadrons paroissent être tout de fer. LE GENDRE. On disoit autrefois, par manière de proverbe, *cavalerie* françoise, infanterie espagnole: aujourd'hui la *cavalerie* & l'infanterie françoise ont une égale réputation de bravoure.

On appelle art de *cavalerie*, l'art du Manège, ou l'art de dresser les chevaux, & d'instituer les Académistes à les monter. Avant Antoine Pluvinel, on ne connoissoit point l'art de la *cavalerie* en France. Ce fut ce fameux élève de Jean-Baptiste Pignatelli qui en ouvrit le premier pleine Académie sous le règne de Henri IV, après avoir été Ecuyer de Henri III. La Brue, son contempotain & élève du même Maître, est le premier qui ait écrit en françois de l'art de la *cavalerie*. M. de la Guérinière a fait un bel ouvrage sur cette matière, qu'il a intitulé *Ecole de cavalerie*. Avant lui, M. de Souleil, Auteur du *Parfait Maréchal*, avoit fait un Dictionnaire de tous les termes de la *cavalerie*. L'art de la *cavalerie* n'est pas ancien. Il doit son origine à la ville de Naples, d'où étoit Frédéric Grison, le premier qui ait écrit sur cette matière au commencement du seizième siècle.

**CAVALERISSE**. f. m. Vieux mot tiré de l'italien, qui signifioit autrefois un *Ecuyer*, un maître de manège, celui qui étoit savant dans l'art de dresser & de gouverner les chevaux. *Equitandi magister*.

**CAVALERISSE**. f. m. C'est dans l'Ordre de Malte le grand Ecuyer. *Magnus stabuli Magister Meliten-sis*.

**CAVALERISSE**. Scuderi s'est servi de ce mot pour signifier une cavalière, une femme à cheval. *Femina equitans*. Personne ne l'a dit après lui.

**CAVALET**. f. m. Terme de Verrerie. C'est ce qui couvre la lunelle, & qui fait baisser la flamme pour échauffer l'arche du four.

**CAVALIER**. f. m. Soldat qui sert & qui combat à cheval. *Eques*. Il est encore distingué du fantassin, en ce qu'on l'appelle *maître*. Une telle compagnie étoit de 40 *Maitres* ou *Cavaliers*.

On trouve *Caballarius* & *Cavallarius* dans la basse latinité, & *καβαλάριος* en grec. Voyez *Acta SS.*

Januar. T. II, p. 433. D. April. T. III, p. 160. B., &c. Ces mots viennent de *Caballus*, cheval. Le P. Poutline, Jésuite, dans son Gloss. sur Pachymere au mot *καβαλλήριος*, remarque que dès le temps de cet Historien, c'est-à-dire, au XIII<sup>e</sup> siècle, ce mot signifioit dans l'Empire Grec non pas simplement un homme de cheval, mais un Gentilhomme qui a sous soi d'autres *Cavaliers* à sa solde & à ses ordres. CAVALIER se dit en général de tout homme qui est à cheval. Il avoit autour de son carrosse une demi-douzaine de *Cavaliers*.

*Je vois d'illustres Cavaliers,  
Avec Laquais, carosse & pages :  
Mais ils doivent leurs équipages,  
Et je ne dois pas mes fouliers.* DE LIGNIERIS.

CAVALIER se dit d'un gentilhomme qui fait profession des armes. C'est un *Cavalier* accompli. On le dit aussi d'un jeune Gentilhomme destiné à porter les armes. Voilà un jeune *Cavalier* qui promet beaucoup.

Les *Cavaliers* sont communs en Italie, à cause qu'il y a plusieurs Ordres de Chevalerie. Il semble qu'en parlant des Chevaliers d'Italie, l'on ne devroit point leur donner la qualité de *Cavalier*, qui à la rigueur ne signifie en françois, qu'un homme d'épée, & ne suppose point un ordre de Chevalerie. Cependant l'usage est pour *Cavalier*, à l'égard même des Chevaliers Italiens. M. Taleman, qui a traduit l'*Histoire de Venise de Nani*, Chevalier & Procureur de S. Marc, l'appelle le *Cavalier* Nani. On dit, le *Cavalier* Bernin a été un grand Architecte & Sculpteur : le *Cavalier* Marin un grand Poète.

CAVALIER, en termes de manège, se dit aussi d'un homme qui est bien à cheval, qui manie bien un cheval. *Equitandi peritus*. C'est un fort bon *Cavalier*, il manie bien un cheval. En ce sens on le dit aussi au féminin. Cette Dame est une fort bonne *Cavalière*.

On dit qu'un homme est un beau *Cavalier*, pour dire qu'il a bonne grâce à cheval. ACAD. FR.

CAVALIER se dit aussi de celui qui accompagne une Dame, qui lui donne la main à la promenade ; à ce bal, chaque Dame avoit son *Cavalier*.

CAVALIER, IÈRE s'emploie aussi adjectivement & adverbialement, & il signifie, libre, aisé, dégagé. *Liberior, solutior*. Cet homme a la mine *cavalière*. On dit aussi une éloquence *cavalière*, un style *cavalière*, pour dire libre, qui n'a rien de pédant, ni de trop assujéti aux règles. Il avoit pris à merveille les airs *cavaliers*, mais non pas les extavagans. Mlle L'HÉRITIER.

CAVALIER, IÈRE, se dit aussi pour ce qui est trop libre, & qui approche de la mal-honnêteté. *Illiberalis, inurbanus*. Il l'a traité d'une manière *cavalière*, c'est-à-dire, peu civile. Les braves de votre voisinage m'ont offert de me venger ; mais j'ai pensé que ce procédé étoit un peu trop *cavalière* pour un homme de bréviaire. COST. Cela est bien *cavalière*.

CAVALIÈRE. (A la) Façon de parler adverbiale, qui signifie en *cavalière*. Il est vêtu à la *cavalière*. Danser à la *cavalière*.

CAVALIER. C'est ainsi qu'on appelle une pièce du jeu des échecs qui saute par-dessus les autres dans sa marche, & va toujours de blanc en noir ou de noir en blanc. L'échec du *cavalier* ne se peut couvrir. Si on ne peut le prendre, il faut que le roi remue. Le mot de *chevalier*, pour désigner cette pièce, ne se dit que dans quelques provinces. On trouve pourtant *chevalier* dans le DICT. DE L'ACAD. FR.

CAVALIER. Monnoie d'argent de Flandres, où il s'en fabrique quelques-uns, mais peu. Le *cavalier* vaut argent de France, une livre sept sols deux deniers.

CAVALIER, en termes de fortification, est une terrasse ou plate forme qui commande autour d'elle, & qui est élevée de 18 ou 20 pieds sur le rempart pour y

mettre du canon, & battre dans la campagne. *Agger editior*. On l'appelle ainsi, à cause qu'il est autant élevé sur les autres ouvrages, qu'un homme à cheval l'est sur un homme de pied. On en fait quelquefois dans la campagne pour battre dans la ville. Ils sont tantôt ronds, tantôt carrés ; & ils ont leur parapet pour couvrir le canon. Leur largeur dépend du nombre des pièces qu'on y veut loger. On observe pour cela de donner 10 ou 12 pieds de distance entre chaque, afin que ceux qui servent le canon aient plus de commodité à le charger & à le tirer.

Le *cavalier* chez les anciens, étoit une terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

CAVALIER. Terme de Conchyliologie. Nom d'un coquillage de mer. Voyez COQUILLAGE.

CAVALIÈREMENT. adv. D'une manière cavalière. Il signifie quelquefois, agréablement, de bonne grace, & se prend en bonne part, comme, il écrit *cavalièrement, Comiter, liberaliter*. Il se prend plus souvent en mauvaise part, & signifie incivilement, d'une manière brusque, comme : il a traité cette Dame un peu *cavalièrement*, sans respect. On dit aussi, il a parlé de la Religion un peu *cavalièrement*, pour dire d'une manière un peu trop libre, un peu libertine. *Illiberaliter, petulanter*.

CAVALLE. Voyez CAVALE.

CAVALLE (la) ou CAVALLA. Ville de la Turquie en Europe, dans la Macédoine, aux confins de la Romanie. Elle a porté autrefois le nom de Bucephala, & l'on croit que c'est une de celles qu'Alexandre le Grand fit bâtir en l'honneur de son cheval Bucéphale.

CAVALOT. f. m. Monnoie fabriquée sous Louis XII, valant 6 deniers de loi. On l'appelle *cavalot*, parce que S. Second y est représenté à cheval.

CAVALOT. f. m. Terme d'Artillerie. Pièce à *cavalot*. Espèce de canon du troisième genre, faite de fer battu, pesant depuis quarante-six jusqu'à soixante livres, laquelle tire une livre, une demi-livre, & un quart de balles de plomb, avec égale pesanteur de poudre de mousquets, ou une demi-pesanteur de poudre fine, & portant de 1000 à 1100 pieds de point en blanc, & entre 12 & 1400 pieds en la plus longue arcure & distance. Ces canons sont longs de 7 à 10 pieds : on en fait aussi qui se chargent par la culasse avec cartouches, pour plus grande facilité. Avec une de ces pièces on peut tirer 12 & 13 coups par heure continuellement, qui sont en 24 heures 288 coups. Ces sortes de pièces sont meilleures que nulle autre, tant pour la forteresse que pour la campagne. DE LA FONTAINE.

CAVALOT ou CAVARLOT. f. m. Terme bas & populaire. Petit cheval, bidet. *Mannus*. Les Gascons vantent fort leurs *cavarlots*.

CAVALQUET. Terme de guerre, est une manière de sonner de la trompette, dont on se sert lorsque l'armée approche des villes, ou lorsqu'elle passe par dedans. *Buccina sonus*. Il y a aussi un double *cavalquet*.

CAVAN. f. m. Mesure dont on se sert dans quelques-unes des Iles Philippines, pour mesurer les grains & les légumes.

CAVAN ou CAVON. Contrée d'Irlande, avec titre de Comté, dans la Province d'Ulster. La capitale porte le même nom.

CAUCALIS. f. m. Plante agreste dont plusieurs Romains font la description. Ses feuilles ressemblent à celles du panais sauvage, mais elles sont découpées plus menu. Sa tige croît à la hauteur d'environ un pied : elle est rameuse & velue ainsi que la feuille, & porte des ombelles au sommet qui soutiennent de petites fleurs blanches, odorantes, composées de cinq feuilles inégales, disposées en fleurs-de-lis. Les vertus de cette plante sont considérables. Elle est, dit-on, apéritive, propre pour provoquer les règles des femmes, pour aiguïser la vue, & raréfier les humeurs crasses.

**CAUCASE.** Nom de montagne. *Caucasus*. On dit, le *Caucase*, & le mont *Caucase*. Ce sont des montagnes de l'Asie septentrionale, qui, selon la Géographie ancienne, divisoient l'Inde de la Scythie. Le *Caucase* est une branche du mont Taurus, qui s'étend dans toute la Géorgie, & dans la Circassie; & souvent il a été confondu avec le mont Taurus. Ces montagnes sont extrêmement hautes, escarpées, & toujours couvertes de neiges: ce qui n'empêche pas que les vallées ne soient très-cultivées & fertiles même en bons vins. Les Poètes disent que c'est sur la mont *Caucase* que Prométhée fut lié pour avoir le foie déchiré par un aigle ou par un vautour.

Le mont *Caucase* a différens noms. On le nomme mont d'*Elbours* ou de *Circassie*; Thevet, *Adazar*: d'autres *Albfor*. L'Arménien Hayton dit qu'il s'appelle *Cocas* ou *Cocheas*; d'où apparemment s'est formé *Caucasus*, *Caucase*. Bochart le tire de la première langue, c'est-à-dire, de l'hébreu, *Phaleg*. L. III, C. 13. Selon lui, la terre de Gog & Magog étoit une partie de la Scythie le long du mont *Caucase*, que les habitans de la Colchide & les Arméniens, dont, le Dialecte étoit un demi-Chaldéen, appeloient גוג חסן, *Gog hasan*, c'est-à-dire, *Gogi munimentum*, fort ou fortification de Gog; de-la les Grecs, adoucissant la prononciation, firent Καύκασος. Plin, L. VI, C. 17, prétend que *Caucasus*, s'est dit pour *Crocassus* ou *Crocassis*, qui est le nom que les Scythes donnoient à cette montagne toujours couverte de neige, parce que ce nom dans leur langue signifie *blanc de neige*; & pour confirmer cette étymologie, Hoffinan remarque qu'encore aujourd'hui les Allemands, qui sont Scythes d'origine, disent *grau* pour signifier *blanc*.

Aristote, *Meteor. L. H. C. 63* dit que l'on voit le *Caucase* du lieu appelé *Profunda maris*, qui, selon Ptolémée, est sous le même parallèle que le *Caucase*, & en est éloigné en longitude de 11 degrés. La latitude de l'un & de l'autre est à peu près 37°. Le lieu appelé *Profunda ponti* ou *maris* est la partie du Pont-Euxin qui touche au Bosphore Cimmérien. De-là, M. Scarfo, *Serm. Géogr. I.*, conclut que le mont *Caucase* est plus haut que le Pont-Euxin de 65000 pas.

Saumaïse sur Solin, p. 788 & suiv. traite fort au long de cette montagne, & distingue deux *Caucases*; l'un dans la Colchide, & l'autre dans l'Inde; mais je ne vois pas que ce sentiment ait été suivi. Le Chevalier Chardin, dans son *Voyage de Perse*, parle aussi du mont *Caucase* & de ses habitans, qui sont Chrétiens du rit géorgien. Il dit que le mont *Caucase* est la cime la plus élevée du mont Taurus, & le décrit, p. 18 & suiv.

☞ **CAUCAUBARDITES.** Voyez CONTOBARDITES.

**CAUCHEMAR.** f. m. Il y en a qui écrivent *canchemare*, d'autres *chauffemare*, d'autres *cochemar*, & d'autres *cochemare*. Tout cela est, je crois, fort indifférent, si ce n'est que *chauffemare* est le moins bon, *cochemar* ou *cauchemar* le meilleur. ☞ Nom qu'on donne à une certaine maladie qui attaque ordinairement les personnes qui sont couchées sur le dos, qui ont l'estomac chargé d'alimens lourds & difficiles à digérer. C'est une espèce d'oppression qui survient pendant le sommeil; en sorte qu'on croit avoir l'estomac chargé d'un poids considérable dont on est délivré, quand on est éveillé. *Ephialtes*, *incubus*. Cette maladie ne vient pas, comme on le prétendoit autrefois, de vapeurs grossières qui remplissent les ventricules du cerveau: il y a plus d'apparence qu'elle est causée par une trop grande réplétion de l'estomac, qui empêche le mouvement du diaphragme, & par conséquent, la dilatation de la poitrine; & c'est pour cette raison aussi qu'on y est plus sujet, après qu'on a trop mangé, & qu'on est couché sur le dos. Plusieurs croient avec fondement qu'elle est encore produite par la convulsion des muscles de la respiration. On

Tome II.

l'appelle en grec, *επιάλυος*, chez les Latins, *incubus*.

On dit d'un homme ennuyeux & incommode, que c'est un homme qui donne le *cauchemar*. ACAD. FR.

**CAUCHOIS, OISE.** f. m. & f. Qui est du pays de Caux. *Caletensis*, *Caletus*. On disoit anciennement *Caucheis*, ou *Chauceis*; & il n'y a pas encore longtemps qu'on disoit aussi *Caillot* & *Caillette*. Voyez la *Descrip. Geogr. & Hist. de la Haute Norm. T. I, p. 2*. On appelle à Rouen la porte *Cauchoise*, celle par où l'on sort pour aller au pays de Caux; & à Paris des moutons *Cauchois*, ceux qui viennent de Normandie, du pays de Caux. Le breuvage des *Cauchois* est le cidre, & en quelques lieux la bière; leur trafic est le lin, le fil, la toile, les blés & les cidres. DU MOULIN, *Hist. de Norm.*

☞ **CAUCHOIS, (pigeons)** ce sont de gros pigeons, ainsi nommés des pigeons de Caux en Normandie, qui sont plus gros que ceux des autres lieux. Voyez PIGEON.

**CAUCIAGE.** f. m. Vieux terme de Coutumes. C'est un droit seigneurial, qui est dû pour les chauffées.

**CAUCOBARTITE.** Voyez CONTOBARTITE.

**CAUDATAIRE.** f. m. Celui qui porte la queue de la robe du Pape, d'un Cardinal, d'un Prélat. *Syrmatia, gerulus, ministri ab trabea caudata*.

**CAUDE, EE.** adj. Terme de Blâson, qui se dit des comètes & des étoiles qui ont une queue. *Caudatus*. Il porte d'azur à une étoile *caudée* d'or.

**CAUDEBEC.** Ville de France en Normandie sur la Seine à sept lieues au-dessous de Rouen. *Calidobecum*. *Caudebec* est capitale du pays de Caux. *Caudebec* a été célèbre par ses manufactures de chapeaux; aujourd'hui elles sont tombées.

Du Chesne & M. Corneille disent que cette ville prend le nom du pays de Caux; cependant comme les noms latins sont fort différens; que le pays de Caux s'appelle *Caletensis ager*, & *Caudebec*, *Calidobecum*; que *Caux* peut très-bien s'être formé de *Calidus*; que dans le nord de la France on dit *caud* pour *chaud*, *Calidus*, il semble qu'il ne faut point recourir au nom du pays; que *Caudebec* est la même chose que *Calidobecum* ou *calidum beccum*, qui est la même chose que *calidus rivus*; car *bec* en gaulois, comme *bach* en allemand, signifie rivière; & qu'ainsi *Cau* dans *Caudebec* ne vient point de *Caletensis*, & n'est point le nom du pays de Caux. Sur cette ville, & fut l'origine de son nom, Voyez la *Description Géogr. & Hist. de la Haute Norm. T. I, p. 8*.

**CAUDEBEC.** f. m. signifioit autrefois un chapeau fabriqué à *Caudebec*, & en ce sens il a un pluriel. *Petasis Calidobecci stipatus. Pileus Calidobecensis*. Les *Caudebecs* sont fort estimés, parce qu'ils résistent à la pluie. CORN. Aujourd'hui *Caudebec* ne se dit plus que d'un chapeau de feutre.

☞ **CAUDESCOTES.** Petite ville de France, dans l'Armagnac, deux lieues au dessus d'Agen.

**CAUDICAIRE.** f. m. *Caudicarius*. On appeloit à Rome *Caudicaire*, les Barteliers, les Nautonniers, du nom de certains bâtimens qu'on appeloit *caudicaria naves*. Quelques-uns écrivent *codicaria*; suivant cette orthographe, il faudra écrire *codicarius* & *codicaire*. Voyez Festus Pomp. Non. Marcell. Varron, de la vie du peuple Rom. L. III; Sénèque, de la brièveté de la vie.

☞ **CAUDIEZ.** Petite ville de France, dans le haut Languedoc, au pié des Pyrénées, à sept lieues d'Alat.

**CAUDIOT.** f. m. Le peuple de basse-Normandie, appelle ainsi un feu de joie. Il vient d'*ignis de gaudio*, feu de joie. M. HUFT.

☞ **CAUDROT ou COUDROT.** Petite ville de France, en Guienne, dans le Bazadois, entre la Réole & Saint-Macaire.

**CAVE.** f. f. Lieu voûté, ou partie d'un bâtiment qui est au-dessous du rez-de-chaussée. *Cavus, cavum*,



*subterraneus cavus*. Il y a plusieurs Eglises où il y a des chapelles basses, comme à Notre-Dame de Chattrès, à Sainte Geneviève, à Saint Victor : on les appelle la *cave*.

On appelle aussi *cave* dans les Eglises, certains lieux voûtés, où l'on enterre les morts. *Crypta excipiendis mortuorum corporibus*. Une telle famille a sa *cave* dans une telle Paroisse.

**CAVE** se dit dans les maisons particulières du lieu souterrain & voûté, où l'on met le bois, le vin & les autres provisions. *Cella vinaria*. Ce Cabaretier a 200 pièces de vin dans sa *cave*. On met rafraîchir l'eau dans la *cave*. Les Ordonnances de police enjoignent de faire la vidange de l'eau des *caves*, où il en est entré par les inondations. DE LA MARRE, *Traité de la Pol.* t. 1, p. 538.

Ce mot vient du latin *cavea*. Dans la règle du Monastère de Sainte Césaire, Vierge, écrite au VI<sup>e</sup> siècle par Saint Césaire, Evêque, son frere, & imprimée par Bollandus, *Januar. T. I, p. 730 & suiv.* on trouve *cavenus*, § 5, pour signifier la *cave* ou le cellier, & la Cellérierie est appelée *cavenaria*.

On dit figurément en style familier; qu'un homme va du grenier à la *cave*, & de la *cave* au grenier; quand il y a du haut & du bas dans son style; quand il va haut & bas, sans garder ni mesure ni règle: qu'il est chû du grenier à la *cave*; quand il a eu un grand revers de fortune.

On appelle *Rats de cave*, les Commis qui vont dans les *caves* marquer le vin que les Cabaretiers débitent.

On appelle du *sable de cave*, le sable fossile qu'on tire de la terre, par les puits ou ouvertures qu'on y fait.

**CAVE** se dit aussi d'un coffre séparé en plusieurs petits carrés, qu'on prepare ainsi pour mettre des bouteilles. *Capsula dimensionibus ou loculis, loculamentis distincta*. Une *cave* d'armée, dans laquelle on transporte des liqueurs. Une *cave* de toilette, où l'on met des essences, des pommades.

On le dit chez les Confiseurs, d'une caisse de fer blanc, avec un certain nombre de petits pots de même métal qui y sont emboîtés, dont on se sert pour glacer des crèmes, &c.

**CAVE**, chez les Joueurs, signifie un fonds d'argent qu'ils mettent devant eux pour tenir bon aux autres, comme au breland, à la grand'prime. La première, la seconde *cave*.

**CAVE**, adj. m. & f. Ce qui est creusé, qui a été cavé. *Cavus, cavatus, excavatus*. Il est moins en usage au simple, qu'à son composé *concave*.

**CAVE**, en termes de Médecine, se dit de la plus grosse de toutes les veines, qui va se terminer au ventricule droit du cœur, où elle s'ouvre par une large embouchure, pour y verser le sang qui lui est apporté de toutes les parties du corps par les rameaux des veines. *Vena cava*. A son entrée dans le ventricule droit, il y a trois valvules membraneuses, qu'on appelle *triglochin* ou *tricuspidés*, à cause de leur figure triangulaire: elles sont disposées de manière qu'elles permettent l'entrée du sang de la veine *cave* dans le cœur, & en empêchent le retour dans la veine *cave*. Cette veine se divise en ascendante & descendante. La veine *cave* ascendante est celle qui vient des parties inférieures: elle est ainsi nommée, parce que le sang, qui revient au cœur par cette veine, monte. La veine *cave* descendante vient des parties supérieures: elle est ainsi appelée, parce que le sang, qu'elle rapporte du cerveau & des autres parties supérieures au cœur, descend.

**CAVE**, adj. est aussi un terme d'Astronomie & de Chronologie, qui est opposé à *plein*. Le mois lunaire-synodique est de 29 jours, 12 heures, 44 minutes. Pour ôter cette fraction, on fait ce mois-là alternativement de 29 jours & de trente, moyennant quoi les 12 heures qu'on ôte à l'un, on les donne à l'autre, & il y a égalité, supposé que l'on ne compte pour rien les 44 minutes. Ce mois de 29

jours est appelé *cave*, c'est-à-dire, *creux*, diminué; & celui de trente s'appelle *plein*. Il en est de même des années, dont quelques-unes par des raisons semblables sont plus longues que d'autres, ce qui fait que les unes sont pleines, les autres *caves*. L'année lunaire commune est quelquefois de 353 jours, & ordinairement de 354.

**CAVE**, s. f. Nom d'un lieu du territoire de Salerne, au Royaume de Naples, entre Nocera & Salerne. *Cava*. Il a été ainsi appelé à cause d'une carrière ou cavée qui est en ce lieu; & il est célèbre pour avoir donné son nom à une Abbaye & Congrégation de Bénédictins.

L'Abbaye de *Cave*, la Congrégation de *Cave*, en latin *Cavenfis Abbatia, Cavense Monasterium, Congregatio Cavenfis*. Saint Alfere ou Adelfere de Salerne & de la maison des Pappa Carbons, qui, à ce que l'on prétend, descendoit des Rois de Lombardie, ayant reçu à Cluni l'habit monastique des mains de S. Odilon, revint à Salerne, & bâtit une Eglise & un Monastère au lieu appelé *Cava*, vers le commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Ce Monastère prit le nom du lieu où il étoit bâti, auprès de la carrière, dont nous avons parlé. Après la mort de S. Alfrède, il se rendit à *Cave* une si grande multitude de gens qui demandèrent l'habit, que l'on fut obligé de bâtir plusieurs autres Monastères aux environs de celui de *Cave*. En 1066, Alexandre II, permit à l'Abbé de *Cave* de se servir d'habits pontificaux. Grégoire VII, n'étant encore qu'Archidiaque de Rome, accorda beaucoup de privilèges à ce Monastère. Urbain II les confirma en 1092. Alexandre III, en 1168, le mit sous la protection du S. Siège, accorda aux Religieux le droit d'élire un Abbé, & confirma tous les privilèges qui avoient été accordés par ses prédécesseurs, Alexandre II, Grégoire VII, Urbain II, Paschal II, Calixte II, Innocent II & Eugène III.

Ce Monastère avoit 330 Eglises de sa dépendance, qui se disoient toutes de la Congrégation de *Cave*: six-vingts étoient des Monastères; savoir, vingt-neuf Abbayes & 91 Prieurés; les autres étoient des Paroisses desservies par des Religieux de cette Congrégation. Elle passa en Sicile, & y posséda surtout le Monastère de Montréal. Celui de Saint Laurent *in panis perna*, étoit aussi de cette Congrégation. Voyez le P. Mabillon, *Acta SS. Bened. Sæc. VI & Annales Bened. T. IV*, & le P. Hélyot, *T. VI, c. 26*.

**CAVEAU**, s. m. Petite cave où l'on enterre les morts dans l'Eglise, & où l'on met du vin dans des maisons. *Crypta*, du mot grec *κρυπτα*, *abscondo*, je cache.

**CAVEÇON**. Voyez **CAVESSON**.

**CAVÉE**, s. f. Chemin creux. *Via cava*. Longue *cavée*. Grande *cavée*.

**CAVÉHANE**, s. f. Mot qui vient des Turcs, & qui signifie un lieu où l'on vend & prend du café. Le maître de la *cavéhane* gage des violons pour jouer & chanter pendant qu'on prend du café. THÉVENOT.

**CAVELIN**, s. m. Terme de Commerce. Le *cavelin* est un poids ou une mesure dont on se sert à Amsterdam pour vendre & acheter le vin. Le *cavelin* contient deux barriques, ou huit tonneaux, ou huit poinçons, ou quatre piques ou bottes; car toutes ces mesures différentes sont la même quantité.

**CAVER**, v. a. Creuser petit-à-petit. *Cavare, excavare*. L'eau de la gouttière a *cavé* les fondemens de cette maison. La petite vérole *cave* & matque le visage.

On dit proverbialement que l'eau qui tombe goutte à goutte, cave la pierre, pour dire, que par un travail, quelque petit qu'il soit, pourvu qu'il soit suivi, on vient à bout de ce qui paroît fort long & difficile à faire.

*Gutta cavat lapidem, non vi, sed sæpè cadendo.*

L'eau qui tombe goutte-à-goutte  
Perce le plus dur rocher.

OVID.

On dit absolument, l'eau a *cavé* sous ce rocher. **CAVER** signifie aussi en plusieurs jeux de renvi. Faire un fonds de certaine somme, pour avoir devant soi de quoi jouer.

**CAVER** au plus fort, c'est faire bon à chaque coup du jeu, d'autant d'argent qu'en joue dans ce moment-là celui des joueurs qui en joue le plus.

On dit aussi familièrement & figurément, *caver au plus fort*; pour dire, porter tout à l'extrême. **CAVER**, en termes de Vitrier, c'est évider dans un morceau de verre de couleur, pour y enchaîner d'autres de diverses couleurs, qu'on retient avec du plomb de chef-d'œuvre. On *cave* avec un diamant, & un gresoir qu'on doit conduire avec adresse pour ne pas casser la pièce. Cela ne se pratique guère que pour les expériences, & les chefs-d'œuvre de vitrerie.

**CAVER**, en termes d'Escrime, c'est s'exposer à recevoir un coup d'épée dans le même temps qu'on le porte. C'est le contraire d'opposer. *Voyez* ce mot. ENCYC.

CAVÉ, ÉE, part.

**CAVER**. f. m. Vieux mot, qui se trouve dans les fors ou coutumes, & dans les actes de Navarre & de Gascogne, & qui signifie *Cavalier*, *Chevalier*, un vassal qui sert avec ses chevaux un Seigneur. Les *Cavers*.

Ce nom vient de *caballarius*, Chevalier. DE MARCA.

**CAVERIE**. f. f. Terre d'un caver, terre sujette au service d'un caver, ou dont le maître est un vassal qui doit servir avec ses chevaux le Seigneur dont il relève. *Caballaria*.

**CAVERNE**. f. f. Grand creux qui se trouve fait naturellement, & sans art, sous quelque montagne ou rocher. *Specus*, *spelunca*, *caverna*. Les bêtes farouches se retirent dans les *cavernes*. Les *cavernes* se forment comme les précipices, par l'affaïssement des rochers, ou comme les abymes, par l'action du feu, les explosions des volcans & les tremblemens de terre, &c.

Les anciens distinguoient entre *antrum* & *spelunca*, que l'on traduit ordinairement par le mot *caverne*, & donnoient le premier nom à celles qui sont l'ouvrage de la nature, & le second à celles que l'art avoit creusées. Nous appelons ordinairement *caverne*, celle qui a une profondeur considérable, & qui est accessible: si elle étoit profonde & creusée en précipice, ce seroit un abyme. Celles qui n'ont que la profondeur nécessaire pour servir de logement à un homme ou à une famille, sont proprement des *grottes*. Les *grottes*, sont la plupart l'ouvrage de la main des hommes.

**CAVERNEUX**, EUSE, adj. Plein de cavernes. *Cavernosus*. On dit un pays *caverneux*, des terres, des montagnes *caverneuses*.

Ce terme se dit en Anatomie de plusieurs parties du corps. Il signifie la même chose que corps nerveux & corps spongieux. *Cavernosus*. Les nerfs *caverneux* sont deux corps plus ou moins longs & gros, dont la partie la plus considérable de la verge est composé. Leur substance interne est rare & spongieuse; lorsqu'elle vient à s'emplir de sang & d'esprits, les nerfs *caverneux* s'enflent: ce qui fait la tention de la verge.

Il y a encore le corps *caverneux* de l'urèthre. *Voyez* ce mot. Le sinus *caverneux* de la dure-mère. *Voyez* ce mot.

**CAVERNOSITÉ**. f. f. Espace vide d'un corps caverneux. Petites cavernes qui, se trouvant en grand nombre dans un corps, le rendent caverneux. *Caverna*, *cellula*. Les plumes renferment dans leur cavité un gros & long corps, charnu, caverneux, sur lequel rampent une infinité de petits vaisseaux sanguins, qui entrent par le trou inférieur de la plume, pour verser leur lymphe dans les *cavernosités* de ce corps, pour être de-là portée dans toutes les parties de la plume, afin de les nourrir. ACAD.

DES SCIENC. 1699, *Hist.* p. 44.

**CAVESSE DE MORE**. Terme de Manège. C'est la

même chose que *Cap de More* expliqué ci-dessus. Ce mot vient de l'espagnol, *cabega*, qui signifie tête.

**CAVESSON** ou **CAVEÇON**. f. m. Terme de Manège. *Capistrum*. C'est une espèce de musérolle, demi-cercle de fer, qu'on met sur le nez du cheval, qui le contraint, & sert à le domter & à le dresser. *Equi retinaculum asperius*, *capistrum*. Les *caveçons* de cuir ou de corde servent à mettre les chevaux entre deux piliers. Il y a aussi des *caveçons* de fer, faits en demi-cercle de deux ou trois pièces, assemblées par des charnières, qui servent à dresser les jeunes chevaux. Il y en a de tors & de plats; d'autres creux par le milieu & dentelés comme des scies, qu'on appelle *mordans*, ou à *figuette* ou *caveçons camars*. On ne se sert plus de ces derniers, & ils sont absolument bannis des Académies. Ils étoient garnis de petites pointes très-aigues qui tourmentoient excessivement le cheval. Tous *caveçons* sont montés de têtière, de fougorge, & de deux longues.

Ce mot peut venir de l'espagnol *cabega*, qui signifie tête.

On dit d'un homme fougoux & emporté, qu'il a besoin de *caveçon*; pour dire, qu'il a besoin qu'on le retienne.

**CAVET**. f. m. Terme d'architecture, du latin *cavus*. C'est un membre creux ou moulure rentrante, qui est faite de la quatrième partie d'un cercle, & qui fait partie des ornemens des corniches. *Sim.* On s'en sert aussi dans les ornemens des bordures de menuiserie.

**CAVIAL**, f. m. D'autres disent *caviat*, & d'autres *caviar*. Sorte de mets ou de ragoût qu'on prépare comme les boutargues. Il se fait d'aufes d'éturgeon qu'on saupoudre de sel, & qu'on expose après au soleil, en les remuant plusieurs fois le jour. Le *cavial* est fort commun dans tous les pays du nord. On l'affaïssonne ordinairement avec du vinaigre quand on en veut manger. Les uns le mangent sur le pain, & les autres en font une espèce de salade, comme on en fait avec des anchois.

Les anciens faisoient un ragoût à-peu-près semblable des intestins du Thon, qu'ils nommoient *Scombrus*, & ils l'appeloient *garum* ou *muria*.

**CAVIDOS** ou **CABIDOS**. f. m. Terme de commerce & de relations. C'est le nom d'une mesure de Portugal, qui est environ égale à l'aune d'Amsterdam, ou de Hollande, qui est de deux pieds un pouce & deux lignes. Les *cavidos* dont on se sert dans les Indes Orientales, sont environ d'un tiers plus courts que ceux de Lisbonne.

**CAVIER**. Termes de Coutumes. On appelle Seigneurs *caviers*, ceux auxquels les cens, rentes, & devoirs fonciers sont dûs par les tenanciers.

*Cavier* ou *Caver*, vient de *Caballarius*: ce mot dans la basse latinité, signifioit *Chevalier*: ainsi *Cavier*, dans son origine, signifioit un vassal qui doit à son Seigneur service de cheval. *Voyez* **CAVER**.

**CAVILLATION**. f. f. Terme d'Ecole. C'est un argument faux & sophistique, un raisonnement qui n'est fondé que sur une vaine subtilité. *Cavillatio*. La plupart des objections qu'on fait au Collège sont de pures *cavillations*. Il n'est pas d'usage dans le discours ordinaire.

Ce mot vient de *cavillari*, que l'on fait venir de *calvo*.

**CAVIN**. f. m. Terme de guerre. C'est un lieu creux, soit un chemin, soit un fossé, dans lequel on peut s'avancer à couvert vers les ennemis, comme dans une tranchée. *Fossa*.

**CAVINAS**. Peuple de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans la Province de Charcas, dans les montagnes.

**CAVITE** ou **CAVITA**. Ville de l'Île Manille, une des Philippines, dans la Province de Bahi.

**CAVITE**. f. f. Creux ou vide dans un corps solide; ce qui est cave ou creux. *Caverna*, *cavus sinus*. Les Médecins nomment *cavités*, plusieurs endroits creux

qui sont dans le corps, comme les *cavités* du cerveau, du cœur, des veines.

**CAULACAU** ou **CAVLACAV**. f. m. Nom que les Nicolaïtes, hérétiques du premier siècle, donnoient à une des puissances qui gouvernoit le Ciel, abusant d'un passage d'Isaïe, où se lisent ces mots hébreux, *Cau-la-cau*. FLEURY. Ces mots se trouvent dans Isaïe XXVIII, 10 & 13. On lit dans le texte de S. Epiphane, hérésie des Nicolaïtes, *ch. IV*, & *ch. V*. *καυλακαύζ* & *καυλακαύκ*, mais mal. L'hébreu est : *קלל קלל*, *Kav-lu-cav*. *z* ou le *x* est superflu, & ne peut être dans l'hébreu. Le *Caulacau* des Nicolaïtes étoit un Prince, *ἄρχων*. C'est tout ce qu'en dit ce Saint, qui en rapportant la signification des mots hébreux selon l'interprétation des Septante, montre le ridicule de cette fiction des Nicolaïtes, qui ne peut avoir aucun fondement dans Isaïe. Voyez cet Auteur à l'endroit cité, le P. Petau dans ses notes, & S. Jérôme dans son commentaire sur Isaïe.

**CAULEDON**. f. m. Terme de Chirurgie qui désigne une fracture transversale avec inégalité, qui sépare les parties de l'os rompu, de manière qu'elles ne sont plus vis-à-vis l'une de l'autre. Ce mot est grec, *καυληδών*, *caulatim*, *in modum caulis*, en tige; parce que cette fracture laisse des esquilles ou inégalités aux bouts fracturés, comme une tige ou un tronc de chou, quand on le casse. COL DE VILLARS.

**CAULICOLES**. f. f. pl. Terme d'Architecture. Ce sont de petites tiges qui sortent d'entre les feuilles d'Acante, qui semblent soutenir les huit volutes du chapiteau Corinthien. *Cauliculi*. On les appelle aussi *Tigetes*.

**CAUMONT**. Nom de lieu. *Calvus mons*, *Calvomontium*. C'est de ces mots latins que s'est formé le nom françois, qui se prononce quelquefois *Caumont*, & quelquefois *Chaumont*, quoiqu'il ne faille pas confondre ces deux noms, & les donner indifféremment aux mêmes lieux. Car l'usage & la différente prononciation des différentes Provinces ou des siècles différens, les a appliqués à différens lieux. Il faut dire *Caumont*, ville du Bazadois sur la Garonne. *Caumont*, ville de l'Armagnac sur la petite rivière de Corte. *Caumont*, Baronie dans le Rouergue. En d'autres il faut dire *Chaumont*. Nous en parlerons en son lieu.

Suivant ce que nous avons dit, ce mot signifie une *montagne chauve*, c'est-à-dire, stérile, sur laquelle il ne vient rien.

☞ **CAUNAR**. Bourg de France en Gascogne, Evêché d'Aire, à une lieue de S. Sever.

☞ **CAUNE**. (la) Ville de France au haut Languedoc, Diocèse de Castres, sur les confins du Rouergue.

☞ **CAUNES**. Ville de France, dans le haut Languedoc, Diocèse de Carcassonne.

☞ **CAOURS**, ou **CAVOURS**. Petite ville d'Italie dans le Piémont, sur les frontières de France.

**CAUQUEMARE**. f. f. Vieux mot, qui signifie *Sorcière*. *Saga*.

*Griffons hideux qui mangent gens,  
Barbares & fiers longaroux,  
Vieilles & laides Cauquemares.* PESART.

**CAURAUDE**. f. f. Vieux mot. Sorcière qui a le visage défiguré, de *cara*, visage.

*Comme elle a été en presse  
De Sorcière & de Caurauldes.*

**CAURIOLE**. f. f. Terme d'Architecture. Ce mot se trouve dans la traduction de Palladio, par M. de Chambray. Les *cauriales* sont ce qu'on appelle communément *postes*.

**CAURIS** ou **CORIS**. f. m. Coquilles blanches dont les Nègres se servent pour monnoie. Les habitans de Siam & d'autres endroits des Indes, sont char-

més quand on leur porte du *cauris*, parce que non-seulement ils en font leur monnoie; mais les femmes s'en font encore des colliers & des brallets pour rehausser la noirceur de leur teint, comme nos Dames mettent des mouches pour relever leur blancheur. Remarquez cette mere qui livre tranquillement sa fille à un Etranger pour une somme de *cauris*, qui sont des coquillages blancs qui servent de monnoie dans ce pays. PLUC.

☞ **CAURZIM**. Petite ville de Bohême, capitale du Cercle de même nom, à six lieues de Prague.

**CAUSAL**, **ALE**. adj. C'est le nom que quelques Grammairiens donnent à certaines particules, comme: *parce que*, *vû que*, *car*. On les appelle *causales*, parce qu'elles servent à rendre compte de la raison & de la cause pourquoi on a dit ou fait quelque chose. On les appelle plus communément *causatives*: mais quelques-uns les appellent *causales*. Cette particule *causale*, *quia*, est décisive pour notre sujet, *causalis*. L'AB. FAIDIT.

**CAUSALITE**. f. f. Terme dogmatique. Manière dont une cause agit. *Ratio quâ agit causâ*. En termes barbares de l'école on dit *causalitas*. Il y a une *causalité* morale, & une *causalité* physique, comme il y a des causes morales & des causes physiques. L'Auteur, outre les questions ordinaires, traite au long la *causalité* des Sacremens. *Mém. de Trev.*

**CAUSANT**, **ANTE**. **AIDANT**, **ANTE**. Toutes choses étant causées & *causantes*, aidées & *aidantes*, & toutes s'entretenant par un lien naturel, il est impossible de connoître les parties sans connoître le tout, non plus que de connoître le tout, sans connoître les parties. PASCAL.

**CAUSATIVE**. adj. f. Qui se dit en cette phrase grammaticale, une particule *causative*. Voyez **CAUSAL**.

**CAUSE**. f. f. Ce qui produit un effet. *Causa*. On dit en Théologie, que Dieu est la première *cause*. La *cause* des *causes*. On appelle *cause première*, celle qui agit par elle-même, & par sa propre vertu. Dieu seul peut être *cause première*. On l'appelle aussi *cause universelle*. *Causa universalis*.

*Quand tu vois du Soleil l'éclatante lumière,  
Et tous les feux du Firmament,  
La raison & la foi doivent en ce moment  
Elever ton esprit vers la Cause première.*

L'AB. TÊTU.

On nomme *causes secondes*, celles qui ayant reçu de la *cause première* leur vertu, leur pouvoir d'agir, leur faculté, n'agissent point par elles-mêmes, comme la *cause première*, & qui sont mues par la *cause première*. *Causæ inferiores*, *causæ secunda*. Selon les notions & les principes de la raison commune à tous les hommes, l'on peut décider, qu'il y a une *cause supérieure* & intelligente, à qui toutes les créatures doivent leur être. S. EVR. Dieu suspend quelquefois l'action des *causes secondes*, & les conduit à une autre fin que celles où elles tendoient par leur destination naturelle, quand il le trouve à propos pour les desseins de la sagesse. SHERLOCK. Si Dieu remue immédiatement les *causes secondes* pour chaque événement, elles ne sont que de pures machines immobiles par elles-mêmes, & qui n'ont en elles aucun principe d'action. ID. La Providence se sert des *causes secondes*, des *causes sublunaires*, & en détermine le mouvement comme il lui plaît. Les *causes secondes* sont subordonnées à une *cause générale*, qui les met en action. BAY. Par un enchaînement de *causes* inconnues, mais déterminées de tout temps, chaque chose marche en son rang, & achève le cours de sa destinée. VAUG. Socrate ne regarde la beauté que comme un effet de la nature, qui s'élève à la connoissance de sa *cause*. VILL.

Les *causes*, en termes de philosophie, ont été distinguées par les Anciens en *cause efficiente*, c'est l'agent qui produit quelque chose; *Causa efficiens*

*conficiens, effectrix. Cause matérielle*, c'est le sujet sur lequel il travaille, ou ce dont la chose est formée. *Materia, materies. Cause formelle*, c'est le changement qui résulte de son action dans le sujet, ou ce qui rend une chose telle, & la distingue des autres. *Forma. La cause finale*, c'est le motif qui le fait agir, ou la fin pour laquelle une chose est. *Finis, propositum, causa finalis*. Quelques-uns ont ajouté la *cause exemplaire. Causa exemplaris, exemplum, exemplar*. C'est le modèle que suit un agent, & qui le conduit dans son action; mais ce n'est pas proprement une cause.

La *cause physique* est celle qui produit un effet sensible, & corporel: comme l'approche du Soleil est cause de la chaleur. *Causa physica*. La *cause morale* est celle qui produit un effet réel, mais dans des choses spirituelles; comme le péché est la cause de la perte de la grace. *Causa moralis*. D'autres appellent *cause physique*, celle qui produit l'effet par une qualité physique; & *cause morale*, celle qui détermine, quoique non nécessairement, la *cause physique* à produire l'effet: ainsi le Soleil est cause physique de la lumière; une pierre qui écrase un homme en tombant, est cause physique de sa mort; mais les prières, les conseils, les menaces, les ordres, les exhortations, &c. qui nous portent & nous déterminent, quoique non nécessairement, à faire ou ne pas faire quelque chose, sont des causes morales. Dans ce sens, cause morale ne se dit qu'à l'égard des êtres intelligens & libres. Cette dernière notion de cause physique, & cause morale, est la plus juste: elle distingue mieux & fait mieux connoître les deux espèces de causes dont il s'agit.

*Cause occasionnelle*, est l'occasion seulement, & non pas la cause directe de ce qui arrive. *Occasio, causa occasionem, ansam præbens*: par exemple, l'ame ne pouvant pas agir sur le corps, ni le corps réciproquement sur l'ame, Dieu, à l'occasion d'un mouvement du corps, imprime à l'ame une pensée; & de même à l'occasion d'une pensée de l'ame, il imprime un mouvement au corps; d'où il s'ensuit que les mouvemens de l'ame, ou du corps, ne sont que les causes occasionnelles de ce qui se passe dans l'un & dans l'autre. FONT. Selon les Philosophes modernes, le choc, ou la percussion, n'est que la cause occasionnelle du mouvement produit dans le corps choqué: c'est Dieu qui en est la cause immédiate & efficiente. BAY. De même ils disent que l'action des corps sur nos organes n'est point la cause efficiente de nos idées, & de nos perceptions: elle en est seulement une cause occasionnelle; qui détermine Dieu à agir sur notre esprit, suivant les loix de l'union de l'ame & du corps. ID. C'est le sentiment des Cartésiens de nos jours.

Ceux qui méditeront un peu la matière, verront aisément les fâcheuses & les ridicules conclusions qu'on en peut tirer: par exemple, ce n'est point un boulet de canon qui tue un homme, ou qui abat une muraille, c'est Dieu qui fait tout. Le mouvement d'un Canonier, dont le bras remué par la puissance de Dieu a porté du feu sur la poudre d'un canon, a déterminé Dieu à enflammer la poudre; la poudre enflammée a déterminé Dieu à pousser le boulet; le boulet poussé avec une rapidité inconcevable jusqu'à la superficie extérieure du corps d'un homme ou d'une muraille, a déterminé Dieu à briser le corps de cet homme, & à lui fracasser les os, ou à faire voler des éclats des pierres de cette muraille. Un fantassin qui s'enfuit, ne s'enfuit pas; mais le mouvement de sa glande pinéale agitée par l'impression d'un bataillon ennemi qui vient à lui, hérissé de bayonnettes au bout du fusil, détermine Dieu à remuer les jambes de ce fantassin, & à le porter du côté opposé d'où vient ce bataillon. Les conclusions dangereuses de cette nouvelle Doctrine regardent les dogmes catholiques de la liberté du péché, du mérite, &c. On a toujours dit dans un

sens moral, que le monde est un théâtre où l'on joue la comédie; chacun y fait son rôle: mais on pourroit dire aujourd'hui dans un sens naturel, si la chose n'étoit pas si sérieuse, & qu'elle ne regardât pas Dieu & la Religion, que le monde est un théâtre de marionnettes, & que chaque homme est un Polichinelle, qui fait beaucoup de bruit sans parler, & qui s'agite beaucoup sans se remuer.

La cause universelle est celle qui par l'étendue de son pouvoir peut produire tous les effets: il n'y a que Dieu qui soit cause universelle. *Causa universalis*. La cause particulière est celle qui ne peut produire qu'un seul effet, ou que certaines espèces d'effets. *Causa singularis, ou particularis*. La cause principale, est celle qui donne le mouvement à l'instrument; qui s'en sert. *Causa principalis*. Dans l'usage ordinaire, & ailleurs que dans les ouvrages dogmatiques, on appelle cause principale, celui qui a plus de part à une chose que les autres. Cause totale est celle qui produit tout l'effet. *Causa totalis*. La cause partielle, *Causa partialis*, est celle qui concourt avec un autre pour la production du même effet. Cause univoque est celle qui est de même espèce que son effet, qui est semblable à son effet. *Causa univoca*. Cause équivoque est celle qui n'est pas de la même espèce que l'effet qu'elle produit. *Causa æquivoca*.

On dit qu'un homme est cause d'un scandale, d'une querelle, d'une guerre, de la fortune de quelqu'un; pour dire, qu'il en a fourni les occasions. Je ne suis pas cause de ce qui lui est arrivé. Les hommes par leurs artifices & par leurs feintes passions, sont cause du malheur de celles qui se laissent tromper. M. SCUD. L'ignorance invincible est une excuse légitime des crimes dont elle est cause. S. EVR.

CAUSE signifie aussi raison, prétexte, sujet, moyen qui sert à défendre, louer ou blâmer quelque chose. C'est pour cette cause qu'on l'a fait mourir. Un Juge se doit déporter, quand il sait qu'il y a des causes de récusation contre lui. L'Arrêt déclare qu'à bonne & juste cause il a formé son opposition. Il a été accusé à tort & sans cause. Sans alléguer aucune cause elle rompit tout commerce avec moi. VOIT.

*As-tu de ton espoir des causes légitimes?*

*Quand tu crois te sauver sur quoi te fondes-tu?*

*Toi, pécheur, de qui la vertu*

*Consiste à s'abstenir des plus énormes crimes.*

L'ABBÉ TETU.

CAUSE, en termes de Palais, signifie un droit acquis à quelque personne par quelque titre que ce soit, vente, cession, donation, succession, confiscation, &c. Jus. Ainsi on dit, ses héritiers ou ayant cause. On dit aussi, qu'un homme a une bonne cause, quand il a un droit apparent. Les Juges doivent être toujours pour la bonne cause. *Æquitas*.

CAUSE, se prend aussi pour intérêt. *Causa, partes*. La cause des pauvres est la cause de Dieu. En matière de Religion, la cause de Dieu devient d'ordinaire la nôtre, parce que nos passions se mêlent avec elle. S. EVR. Darius fit prier Alexandre de venger sa mort, & lui fit dire qu'il devoit cet exemple au monde, & que c'étoit la cause commune de tous les Rois. VAUG. C'est la cause publique qui réside en la bouche des gens du Roi.

CAUSE se prend aussi pour ce qu'on appelle parti. Être pour la bonne cause. VAUG. La faveur de Dieu n'est pas moins attachée aux bonnes mœurs qu'à la bonne Cause. SHERLOCK.

CAUSE, signifie aussi différent, contestation qui doit être plaidée à l'audience. On dit procès quand il s'agit d'une affaire qui s'instruit par écritures. Cause se dit quelquefois du plaidoyer même. *Causa, lis, controversia*. Cette cause a été appelée à tour de rôle. *Citata præconio apparitoris causa apud judices ad instituendam ejus disceptationem*. Cet



Avocat a bien plaidé sa *cause*. C'est une belle *cause*, une belle question à juger. Le renvoi se doit demander avant que la *cause* soit contestée. La contestation en *cause* se fait par l'appointement en matière civile, & par la confrontation en matière criminelle. Prendre fait & *cause* d'un autre, c'est prendre en main sa défense, prendre sur soi l'événement du procès. *Tueri partes alicujus*. Cet homme est fort habile, il défend bien sa *cause*. Ceux qui perdent leur *cause* doivent être condamnés aux dépens. On dit encore, mettre un homme en *cause*; pour dire, le rendre partie au procès. Tous les garans, tous les cohéritiers ont été mis en *cause*. Il n'est pas en *cause*. On l'a mis hors de *cause*; c'est-à-dire, on l'a débouté de son intervention. Tite-Live rapporte, qu'Horace fut absous, plutôt par l'admiration de sa vertu, que par la justice de sa *cause*. S. EVR. Les preuves dont un Avocat appuie sa *cause*, sont que les Juges la trouvent bonne; mais les affections dont il l'anime, sont qu'ils souhaitent qu'elle soit bonne. ВОН.

. . . . . Huissier, faite faire silence :

*Avec tous ces causeurs êtes-vous de complot ?  
Quelle pitié ! voilà quatre causes, je pense,  
Que nous jugeons, sans en entendre un mot.*

S. USSAN.

On appelle aussi la *cause grasse*, une *cause* plaisante, & sur un fait inventé, que les Clercs de la Basoche plaidoient autrefois pour se divertir le jour du Mardi gras, & qu'on a abolie depuis peu, à cause des ordures, dont elle étoit souvent remplie. *Causa jocularis*. Quand on plaide au Palais quelque *cause* plaisante, on dit encore une *cause grasse*.

On appelle Curateur aux *causes*, un homme préposé pour avoir soin des affaires des mineurs émancipés, qui ont des procès. *Pupilli curator*. On dit, qu'un homme a ses *causes* commises, quand il a droit de plaider en certaine Jurisdiction, comme les Officiers qui ont un Committimus aux Requêtes du Palais & de l'Hôtel; l'Université au Châtelier de Paris; l'Ordre de Cluni au Grand Conseil.

Une *cause d'appel*, est un différent sur la confirmation ou cassation d'un Jugement donné à l'Audience par un premier Juge. *Provocationis causa, lis ex provocatione*.

Il y a plusieurs écritures qu'on nomme absolument *cause*; comme *cause d'appel*, sont les écritures qu'on donne en conséquence d'un appointement rendu à l'Audience sur une appellation verbale, à la différence des griefs qu'on donne sur les procès par écrit, qui ont été appointés devant les premiers Juges. On appelle aussi des *causes d'opposition*, les écritures qui se fournissent dans les décrets & instances d'ordre pour soutenir les oppositions qu'on y a formées. *Lis contestata*.

CAUSE *Incidente*, est une demande formée incidemment par l'une des Parties, qui a quelque connexité à la demande principale.

CAUSE *d'Intervention*. Voyez INTERVENTION.

CAUSE *Sommaire* est celle qui est pure, personnelle, & n'excède pas la valeur de 400 livres aux Cours souveraines, aux Requêtes de l'Hôtel & du Palais, & par-tout ailleurs 200 livres, suivant l'art. I, tit des *Matières Sommaires* de l'Ordonnance de 1667.

CAUSE *Bénéficiale*, est celle dans laquelle il s'agit de bénéfice Ecclésiastique, de dixme, de portion congrue, & autres choses semblables.

CAUSE *PIE* est celle qui provient de la libéralité des Fidèles, exercée envers une Eglise, un Hôpital, ou les pauvres.

CAUSE est aussi le motif, le fondement d'un acte. Une obligation sans *cause* est nulle. Une promesse pour *cause* de prêt.

On appelle *Donations à cause de mort*, les donations qui sont faites par un malade qui meurt de la maladie dont il est alité, & qui sont sujettes aux mêmes formalités que les testamens.

On se sert aussi dans les Requêtes, Arrêts, Edits & Déclarations, de cette formule: à ces *causes*, pour commencer la conclusion, le dispositif de l'acte. *Propterea, idcirco, ob eam causam*. La seconde partie du décret de Gratien se divise en trente-six sections, qu'on appelle *causes*.

Ce nom de *cause*, vient de ce que Gratien examine de part & d'autre dans la seconde partie les questions qu'on peut agir, tant au for intérieur qu'extérieur de l'Eglise, en une telle *cause*, en une telle distinction.

On appelle aussi en Droit Canon les *causes majeures*, les causes des Evêques, ou plutôt les grandes affaires de l'Eglise. Ces *causes majeures* sont de trois espèces suivant l'ancien Droit. Les unes regardent la foi; les autres ont pour objet les points douteux & importants de la discipline; & les dernières regardent directement la personne des Evêques, lorsqu'ils se trouvent coupables de quelque crime qui mérite la déposition. Le Droit nouveau en a introduit encore quelques autres espèces. Le plus ancien Canon où il soit fait mention des *causes majeures*, est tiré de l'Epître Décrétale du Pape Innocent I, à Victrice, Archevêque de Rouen. Ce Canon qui est de l'an 404, porte que lorsqu'il se présentera des causes majeures, elles seront terminées par le jugement des Evêques, & ensuite rapportées au Siège Apostolique, ainsi qu'il est ordonné par le Synode, c'est-à-dire, par le Concile de Sardique, & non pas par celui de Nicée, comme quelques-uns ont cru mal-à-propos. M. Gerbais, Docteur de Sorbonne, imprima en 1679, à Paris, *Dissertatio de Causis Majoribus ad caput Concordatorum de Causis*.

Le Concile de Trente ordonne que les *causes* criminelles contre les Evêques, si elles sont assez graves pour mériter déposition ou privation, ne seront examinées & terminées que par le Pape. Mais l'Eglise de France a conservé l'ancien droit.

Ce mot de *cause*, en y ajoutant la particule à, sert à former quelquefois une préposition, & quelquefois un adverbe. Quand il est préposition, il gouverne le génitif. *Rei alicujus causâ, gratiâ*. Il a fait cela à cause de moi. On l'estime à cause de sa doctrine. Les animaux ont été créés à cause des hommes, c'est-à-dire, en leur considération. Et quand il est adverbe, il est suivi d'un *que*, & signifie parce que. *Propterea quod*. Cet Ecolier, a été châtié à cause qu'il ne vouloit point étudier. On écrivit une lettre en gros caractères à Antigonus à cause qu'il étoit borgne, & un aveugle, dit-il, y mordoit. ABL. Mais en de pareilles occasions il vaut mieux se servir de *parce que*.

CAUSE se dit proverbialement en ces phrases. C'est un Avocat à tort & sans *cause*; un Avocat de *causes* perdues. La guerre est *cause* des troubles; ce qui se dit à ceux qui se plaignent d'un malheur public, qu'on ne sauroit empêcher.

CAUSER. v. a. Etre cause, produire ou occasionner quelque effet. *Creare*. Les grands peuvent causer beaucoup de bien & de mal. Les schismes causent un grand scandale dans l'Eglise. Son imprudence a causé tout ce désordre.

*N'ayez point ces délicates craintes,  
Qui d'un juste héritier peuvent causer les plaintes.*  
MOL.

En style de Notaire, *causer* s'emploie passivement. Cette donation est causée pour récompense de ses vices.

CAUSER, v. n. signifie encore, s'entretenir de choses familières & peu importantes. *Garrir*. Il est mal séant de causer dans l'Eglise. *Causer* de choses indifférentes.

Ménage tient que ce mot vient de *causare*, dont on s'est servi dans la basse latinité, pour dire, plaider une cause; d'où il a été étendu aux entretiens familiers & aux railleries.

CAUSER, signifie encore parler trop, ou indiscrètement;

lâcher quelque parole qui fait découvrir un secret. *Garrure, loqui temerè, inconsultè.* Ne dites rien devant cet homme-là, c'est un homme qui *cause*, qui est sujet à *causer*. Les femmes n'ont pas la force de se taire: elles ont une furieuse démangeaison de *causer*. BOUILL.

CAUSER, signifie aussi, médire, parler avec malignité. *Maledicere, conviciari.* Cette femme à une réputation douteuse; on en *cause*.

CAUSER, en termes de Fauconnerie, exprime le son des perroquets & des pies. *Loqui.* On dit *causer* des perroquets & des pies. FAULT.

On dit proverbialement qu'une personne *cause* comme une pie borgne; qu'elle *cause* quand elle a les pieds chauds; pour dire qu'elle parle trop.

CAUSE, ÉE. PART.

CAUSERIE. f. f. L'action de causer. Ceci entre nous deux & Madame de Coulanges; car vous jugez bien que cette *causerie* seroit enrièvement ridicule avec d'autres. MME SEVIGNÉ. Il n'est que familier.

Brantôme, qui a dédié ses *Dames Galantes* au Duc d'Alençon, frere d'Henri III, Roi de France, parle dans son Epître, des *causeries* dont ce Seigneur l'avoit honoré. Ce mot se trouve aussi dans le Dictionnaire de Bayle, remarq. C. de l'article de Catherine de Bore, femme de Martin Luther. Voici le passage: Il y a toutes les apparences du monde que l'on parloit mal de lui & d'elle, à cause, sans-doute qu'il la voyoit familièrement. Il l'aimoit, & il l'appelloit sa *Catherine*. M. Seckendorf conjecture que ces *causeries* furent une des raisons qui la portèrent à déclarer qu'elle ne vouloit pas épouser le Docteur Glacius, mais que volontiers elle se marieroit ou avec Luther ou avec Amstdorf.

CAUSEUR, EUSE. *Loquax.* Il est aussi *causeur* qu'une femme. Femme *causeuse*. Humeur *causeuse*. Il y a des passions *causeuses*.

On le dit aussi substantivement. C'est un *causeur*, une *causeuse*. Saumaïse étant à Paris, n'aimoit pas à se rencontrer en compagnie avec Blondel, parce que celui-ci étoit un grand *causeur*. COLOMBIER.

CAUSEUR se dit aussi dans le discours familier pour, indiscret dans les propos, qui ne sait pas garder un secret. Ne vous fiez pas à lui, c'est un *causeur*. Ce n'est qu'un *causeur*.

*Efforçons-nous de vivre avec toute innocence,  
Et laissons aux causeurs une pleine licence.* MOL.

CAUSSADE. Petite ville de France en Guienne, dans le Bas-Quercy, près de l'Avéiron.

CAUSTICITÉ. f. f. Terme didactique & de Chymie. Qualité d'une substance caustique, qui a la propriété de brûler, de corroder. *Vis caustica.*

CAUSTIQUE. Voyez La *causticité* de certains sels, de certaines préparations métalliques qui entament la peau, qui brûlent & consomment les chairs.

CAUSTICITÉ, dans le sens moral, se dit, dans la signification de malignité, pour inclination à dire ou à faire des choses mordantes & satyriques. *Mordacitas.* Sa *causticité* l'a rendu odieux. M. le Franc dit que la fameuse Eglogue du pauvre Ménage, intitulée *Christine*, se trouve réduite aux points & aux virgules, par la *causticité* d'un mauvais plaisant qui avoit de la mémoire. *Observ. sur les Ecrits mod. T. 14, p. 5.*

CAUSTIQUE. adj. de r. g. Qui a la propriété de brûler, qui est corrosif. Le suc de tithymale est fort *caustique*. *Causticus, adurens.* L'arsenic n'est poison, que parce qu'il est *caustique*, qu'il corrode & perce les parties où il s'attache. Il y a des remèdes *caustiques* & corrosifs, qu'on appelle aussi *pyrotiques*, qui par leur substance âcre, mordante & terreste, corrodent, brûlent & détruisent la peau & la chair pour pénétrer au-dedans des corps durs & calleux, & fondent & liquéfient les humeurs; comme alun brûlé, éponges, cantharides, & autres vésicatoires. Les *caustiques* qui sont escarte, sont appe-

lés *ruptoires* ou *cautères*. Les cristaux de lune & pierre infernale, qu'on fait avec l'argent & l'esprit de nitre, sont *caustiques*, par cette union. On met aussi au rang des *caustiques* l'orpiment, la chaux vive, le vitriol, la cendre de figuier & de frêne, la cendre de lie de vin, le sel de lessive dont on fait le savon, le mercure sublimé. &c. Ce mot vient du grec *καυστός, urens*, qui vient de *καω, uro*.

On appelle sel *caustique*, un sel alcali. Voyez ALCALI.

Ce mot est aussi employé substantivement; comme dans l'article précédent. Faire usage des *caustiques*. La pierre infernale est un puissant *caustique*.

CAUSTIQUE perpétuel. *Causticum perpetuum.* On donne ce nom à la pierre infernale.

CAUSTIQUE se dit dans le sens figuré, d'un homme mordant & satyrique, qui parle avec malignité. *Mordax, qui iniquo mordet dente.* C'est un homme très-*caustique*; il a l'humeur *caustique*.

On le dit aussi substantivement pour causticité. Les satyres de Juvénal n'approchent pas de la mordacité & du *caustique* de la plume de Pogge dans ses ouvrages appelés *invectives*. JOURN. DES SAV. 1-25.

CAUSTIQUE est aussi substantif féminin, comme terme de dioptrique & de catoptrique. On appelle *caustique*, la courbe sur laquelle se rassemblent les rayons réfléchis ou rompus par une surface. *Caustica.* Un rayon soit réfléchi, soit rompu par une courbe quelconque, doit être coupé en quelqu'un de ses points par un autre rayon semblable, & infiniment proche de lui; de même ce second rayon doit être coupé par un troisième, & ainsi à l'infini. La suite de tous ces points d'intersection forme une ligne courbe que M. Tschirnhaus a appelée *caustique* ou brûlante, parce qu'il est visible que les rayons ne sont en aucun autre endroit si serrés & si capables de brûler, que sur la circonférence de cette courbe, où ils se coupent. Si les rayons sont réfléchis, la courbe s'appelle *caustique*, par réflexion; & s'ils sont rompus, *caustique* par réfraction. Une *caustique* peut se réduire toute en un point. Ainsi, si des rayons parallèles à l'axe d'une parabole tombent sur sa concavité, & s'y réfléchissent, ils vont tous se réunir au foyer de cette courbe, & ce point seul est toute la *caustique*. Dans un demi-cercle dont la concavité réfléchit des rayons perpendiculaires à son diamètre, & parallèles entr'eux, ou venus du soleil que l'on suppose infiniment éloigné, la *caustique* est une courbe assez étendue, qui coupe précisément par le milieu un rayon perpendiculaire au diamètre. C'est dans ce point, qui est par conséquent un quart du diamètre d'une sphère, ou d'un miroir concave, que l'on établit communément son foyer; mais il ne faut pas croire que ce foyer, ou la *caustique*, soit alors ce seul point.

Toutes les courbes qui sont couvertes du côté du point lumineux, au lieu de rassembler les rayons réfléchis, les écartent & les rendent divergens, & alors on voit que leur *caustique* est du côté opposé à celui où se fait la réflexion, que celle d'une demi-sphère convexe, par exemple, est du côté de sa concavité, que par conséquent, les rayons se réfléchissent sur la convexité, comme s'ils étoient partis de cette *caustique*, située du côté convexe, c'est-à-dire, en un mot, qu'ils s'écartent après la réflexion. Il y a des cas où les courbes ont aussi les rayons réfléchis sur leur concavité, mais cela dépend de la situation du point lumineux à leur égard, & alors la *caustique* ne manque pas de passer du côté de la convexité. Un des plus grands avantages de la méthode des *caustiques*, c'est qu'elle donne la rectification ou la longueur des courbes, toutes les fois que celles qui les produisent sont géométriques. Ainsi l'on voit que la *caustique* par réflexion formée dans un demi-cercle, qui a reçu, comme on vient de le dire, des rayons perpendiculaires aux rayons du diamètre qui la termine, est au diamètre de ce demi-cercle comme trois à deux. De même la cau-

*stique* par réflexion d'une demi-circonférence circulaire, qui a reçu des rayons parallèles à son axe, est au diamètre de cette demi-circonférence, à peu près comme cinq à trois.

Comme toutes les *caustiques* sont produites par des rayons soit réfléchis, soit rompus, & que leur réflexion ou leur réfraction dépend de leur incidence, les *caustiques* changent nécessairement, selon que les rayons incidens ont une direction différente. Dans la *caustique* par réflexion formée au dedans du demi-cercle, les rayons incidens sont supposés perpendiculaires au diamètre qui termine ce demi-cercle. Mais si ces rayons partoient tous d'une extrémité de ce diamètre pour aller frapper différens points de la circonférence concave, & qu'ils en fussent tous autant de cordes, il naîtroit une autre *caustique*. Elle seroit au diamètre de son demi-cercle générateur, comme quatre à trois, au lieu que la première étoit comme trois à deux.

M. Carré a donné dans les Mémoires de l'Académie 1703, pag. 183, la rectification des *caustiques* circulaires, des *caustiques* cycloïdales & paraboliques, & de leurs développées avec la mesure des espaces qu'elles renferment. On dit ordinairement, les *caustiques* de M. Tschirnhaus, comme on dit la Spirale d'Archimède, la Conchoïde de Nicomède, la Cissoïde de Dioclis, & les Développées de M. Huygens. FONTENELLE.

CAUSUS. f. m. C'est-à-dire, *Fèvre ardente*. Espèce de fièvre continue, aiguë, accompagnée d'une chaleur brûlante & d'une soif qui ne peut s'éteindre. Ce mot est grec *καυσος*, il vient de *καίω*, je brûle.

CAUT, AUTE. adj. Vieux mot, qui signifioit fin & rusé. *Cautus, callidus, astutus*. Le Roi d'Espagne (Philippe II,) est un grand Prince, sage, *caut* & avisé; le plus puissant, & plus grand terrain de tous les Princes Chrétiens, & le seroit encore davantage, si toutes ses terres & Royaumes se tenoient, & étoient joints à l'approche l'un de l'autre. *Sat. Menipée. T. 1, p. 122.*

CAUTELE. f. f. Vieux mot, qui, dans quelques anciens Jurisconsultes, signifie la même chose que *rusé* &  *finesse*.

Ce mot n'est en usage qu'en Droit Canonique, où il est synonyme à précaution, quand on parle des absolutions qu'on prenoit à *cautele* pour se mettre en sûreté de conscience. *Cautio*. Ainsi quand un Prêtre étoit excommunié, ou seulement interdit par une sentence, on disoit que, s'il vouloit déduire ses causes d'appel, afin d'être capable de dire la messe, il étoit obligé d'obtenir des Lettres d'absolution à *cautele*. On conserve ordinairement l'expression latine *ad cautelam*, sans la franciser.

Aujourd'hui l'absolution à *cautele* n'a d'autre effet que de donner droit d'ester en jugement, c'est-à-dire de vous donner permission de poursuivre votre droit en justice, & elle ne suspend point autrement la sentence: de sorte qu'un Prêtre excommunié qui a été absous *ad cautelam*, ne peut pas pour cela dire la messe.

CAUTELEUSEMENT. adv. D'une manière fine & cauteleuse. *Vasrè, versuté, veteratoriè*. Un chicanneur agit toujours *cauteleusement* quand il contracte. Ce mot n'est pas du bel usage, & ne se peut dire qu'en riant.

CAUTELEUX, EUSE. adj. Qui emploie la finesse & la ruse pour tromper. *Vasfer, versutus, versipellis, veterator*. Il n'y a point de plaisir de traiter avec des gens *cauteleux*. Ce mot n'est en usage que dans le style simple, familier, ou comique, où il se prend toujours en mauvaise part. La Chapelle, en parlant de la sainte Baume, dit:

*Le Démon cauteleux & fin,  
En a fait l'abord effroyable,  
Sachant bien que le Pelerin  
Se donneroit cent fois au Diable,  
Et se damneroit en chemin.* LA CHAP.

CAUTÈRE. f. m. Terme de Chirurgie. Ouverture qu'on fait à la chair, dans quelque partie du corps, en la brûlant avec un bouton de feu ou avec une caustique, pour faire écouler les mauvaises humeurs. Voyez ces mots. *Inusta lapide caustico plaga*, ou *cauterium*, qui signifie également le remède caustique & la plaie faite par ce remède. On fait un *cautère*, c'est-à-dire, une petite plaie ronde, avec un bouton de feu, un fer brûlant, ou avec un caustique quelconque, qu'on entretient en mettant dedans un petit pois, ou une boule de lierre, afin que les mauvaises humeurs du corps sortent par là. On a soin de panser tous les jours un *cautère*. On fait des *cautères* au bras, à la jambe, à la cuisse, & à la nuque.

CAUTÈRE signifie aussi le remède caustique avec lequel on fait cette plaie. *Cauterium*. Le *cautère* est actuel ou potentiel. Le *cautère actuel* est un bouton de feu, ou fer rougi, qu'on applique sur la partie, comme aux fistules lacrymales; & aux chevaux sur les boutons de farcin. Les *cautères actuels* sont aussi ces fers recourbés, dont l'extrémité est faite en plusieurs sortes de figures, dont on se sert selon le besoin; il y en a de culrelaires, d'olivaires, c'est-à-dire, de figure d'olive, &c. Le *cautère potentiel*, est un sel artificiel qui fait une brûlure sur la chair. C'est une substance dont le feu ne se développe que quand elle est appliquée sur le corps. Il se compose de chaux, d'eau forte, de cendre gravelée de figuier, de vigne, de rithymale, de troncs de choux, ou autres caustiques. Il s'appelle  *Pierre à cautère*. *Lapis causticus*. Ambroise Paré enseigne la manière de faire des *cautères de velours*, qu'il a ainsi nommés, à cause qu'ils ne font point de douleur, sur-tout quand ils sont appliqués sur des parties exemptes d'inflammation. On dit appliquer un *cautère* à quelqu'un, au bras, à la jambe, à la nuque.

Ce mot vient de *καίω*, *uro*.

CAUTÈRES. C'est un village situé dans cette partie des monts Pyrénées, qui est dans la Province de Bigorre. Il y a trois sources d'eau minérale, & quatre bains. Voyez LE DICT. DE JAMES

CAUTERETIQUE. adj. m. & f. & f. m. Terme de Médecine, qui se dit des remèdes qui brûlent, qui consomment les chairs. *Pyrotique*. *Causticus, pyroticus, a, um*. Si un hydrophobe a été mordu à un endroit qui ne peut souffrir le fer, ni le feu, ni la ventouse, comme sont les extrémités des membres, & plusieurs endroits du visage, il faut alors avoir recours aux *cautétiqes*, ou *pyrotiques*, qui puissent consumer les chairs infectées. JOURN. DES SAV. 1720, p. 172.

CAUTERISATION. f. f. Effet de la pierre caustique, opération par laquelle on applique un cautère, ou l'effet qui en résulte. *Adustum, cauterium*.

CAUTÉRISER. v. a. Appliquer un cautère. *Cauterizare. Lapide caustico alicui plagam inurere*. Cet homme s'est fait *cautériser* le bras.

On le dit aussi des caustiques qui corrodent les parties du corps humain. On a ouvert ce corps mort, on a trouvé ses boyaux, son estomac *cautérisés* par le poison, ou l'arsenic.

CAUTÉRISÉ, EE. part. Qui a des cautères, ou qui a été gâté par des caustiques ou corrosifs. *Lapide caustico adustus*.

CAUTÉRISÉ, se dit aussi des fruits qui ont été battus de la grêle, ou bêquetés par des oiseaux; qui ont des endroits creux & endurcis. *Percussus grandine, aut avium rostro*. Les poires de meffire-jean sont sujettes à être *cautérisées*.

On dit figurément de la conscience d'un méchant homme, qu'elle est *cautérisée*. *Vitiata, corrupta sceleribus conscientia*; pour dire, que les crimes y ont fait plusieurs taches, qu'elle est corrompue, endurcie.

CAUTION. f. f. Terme équivoque. Il est quelquefois synonyme de cautionnement, acte par lequel on s'oblige à l'exécution de quelque engagement.

ment. *Sponsio, cautia, cautela*. C'est dans ce sens qu'on dit, élargir quelqu'un à la *caution* d'un autre, élargir quelqu'un à sa *caution* juratoire, c'est-à-dire, sur la promesse qu'il fait avec serment de se représenter quand la justice l'ordonnera. *Vadari decem vadibus*, obliger quelqu'un de donner dix *cautions* de se présenter en justice.

CAUTION, se dit plus ordinairement de celui qui répond pour un autre, qui s'oblige pour assurer l'exécution des engagements qu'un autre a contractés. *Præs, sponfor, fidejussor, vas*. On est *caution*, on se rend *caution* de quelqu'un, on lui sert de *caution*. On reçoit une *caution*, on certifie, on décharge une *caution*. Une femme peut être présentée pour *caution*, pourvu qu'elle soit autorisée par son mari, mais un Prêtre ne le peut pas être, parce qu'il ne peut être contraint par corps. On est obligé de discuter le débiteur principal avant les *cautions* pures & simples, qui n'ont point renoncé au bénéfice de discussion & de division.

CAUTION *solidaire*, est celui qui s'oblige à payer en son propre nom, lui tout seul, & toute la somme, comme s'il étoit principal débiteur, sans qu'on soit obligé à discuter les biens de celui pour qui il s'oblige, ou de diviser la dette entre les codébiteurs : en ce cas celui qui intervient *caution* est censé coobligé solidairement. *Sponfor in solidum*.

CAUTION *bourgeoise*. C'est un homme qui a un domicile connu & des biens apparens.

CAUTION *banale*, est un misérable qui s'oblige pour la forme, & pour telle somme qu'on veut, comme le Guichetier des Consuls, qui s'oblige moyennant deux sous pour l'exécution de toutes les sentences qui se rendent aux Consuls. *Sponfor alienum ad arbitrium obligatus*.

CAUTION *juratoire*, est un serment que fait une personne, ou qu'on présuppose qu'elle doit faire en Justice, d'accomplir ce qui lui a été ordonné, de se représenter à toute assignation, de rapporter des meubles & papiers, de payer le Juge, &c. On élargit souvent des prisonniers, on donne des mainlevées à des débiteurs à leur *caution juratoire*. *Cautio jurejurando confirmata*.

CAUTION *de Tuteur*. En pays de Droit écrit, les Tuteurs sont tenus de donner *caution*, conformément au Droit Romain. Mais les pères & les mères sont admis à la tutelle de leurs enfans sur leur *caution* juratoire, & ne sont point tenus de donner aucun Fidéjussor qui réponde de leur administration.

CAUTION *judiciaire*, sont les fidéjussors qui s'obligent en justice en conséquence d'un jugement qui l'ordonne : comme quand il est ordonné qu'une somme, ou quelque chose soit délivrée à une des parties, en baillant *caution*.

CAUTION *certifiée* est celle que fournit une autre personne qui se rend certificateur de solvabilité, & qui est *caution* de la *caution*. *Consponfor*. Les *cautions* & certificateurs qu'on donne en justice sont tous obligés solidairement, & ne sont point reçus à demander le bénéfice de discussion.

CAUTION, (*Réception de*) est une procédure qui se fait en justice par un procès verbal, de la présentation de la *caution*, de sa soumission, de la communication de ses effets & facultés, & des contestations de ceux qui l'impugnent, & qui la combattent ; sur quoi se fait un référé à la Chambre, où elle est rejetée, ou reçue. *Cautionis data significatio*

CAUTION, en matière civile, est celui qui répond pour un autre dans une affaire purement civile. *Sponfor, præs*.

CAUTION, en matière criminelle, est celui qui répond de représenter le criminel quand il le faudra ou de payer le jugé. *Vas, vadis*.

CAUTION *résistante*. Il faut ajouter un nom de lieu, comme Paris, Orléans, &c. *Caution résistante* à Paris, est une *caution* qui a non-seulement son domicile à Paris, mais qui y fait sa demeure actuelle.

CAUTION *judicatum solvi*, est une *caution* qui se donne en jugement par un étranger, quand il est demandeur ou appellant, de payer les dépens & ce qui sera porté par le jugement, en cas qu'il soit prononcé contre lui. Cette prévention devient nécessaire, parce qu'un étranger n'ayant point de biens en France, pourroit, en s'en retournant dans son pays, se soustraire à la condamnation prononcée contre lui.

On dit figurément, être *caution*, se rendre *caution* d'une chose, pour dire, garantir qu'elle est arrivée ou qu'elle arrivera. J'en suis *caution* ; je vous en fais *caution*. Cette nouvelle est vraie, j'en suis *caution*.

On dit de même qu'un homme est sujet à *caution*, pour dire, qu'il ne faut pas se fier à lui ; *Du bia fidei* : & qu'une nouvelle est sujette à *caution*, pour dire, douteuse.

CAUTIONNAGE. f. m. Ce mot se trouve dans quelques coutumes pour *caution*, ou action de cautionner. *Fidejussio*.

CAUTIONNEMENT. f. m. Action de celui qui cautionne ; ou l'acte qui en est dressé chez un Notaire, ou au Greffe. *Cautionis significatio*. Il a fait au Greffe son *cautionnement*, ou sa soumission de caution. Je tiens en main l'acte de son *cautionnement*.

CAUTIONNER. v. a. Se rendre caution, soit par écrit en fait de contrats, soit verbalement par manière de conversation. *Sponforem esse, vadam esse, vadari aliquem, spondere pro aliquo*.

CAUTIONNÉ, ÉT. part.

CAUX. Pronom pluriel. Vieux mot, qui signifie, ceux. *Illi*.

CAUX. Pays de France en Normandie. *Caletensis ager*, ou *pagus*. Le pays de *Caux* est borné au levant par le territoire d'Abbeville, au midi par le Beauvaisis, au septentrion par l'Océan, & au couchant par la rivière de Seine avec une partie du Roumois. Ce sont les *Caletes* de César, VALOIS, *Notit. Gall. p. 115*, au mot *Caleti*. La capitale du pays de *Caux* étoit anciennement Pillebonne. On dit rarement ce nom seul, & on y joint presque toujours le mot de *pays*. Pays de *Caux*. On dit cependant Gelinote de *Caux*, ou Poule de *Caux*. Ce sont les poules de ce pays que l'on engraisse, & qui sont excellentes. Cap ou Chef de *Caux*, c'est la pointe de terre qui s'avance dans la mer à l'embouchure de la Seine du côté du Hâvre de Grace. Le pays de *Caux* est environné des rivières d'Eu, de la Seine, & de la mer Océane, & arrosée des eaux de Sie, de Dieppe & de Saint Valery. Il est fertile dans sa plus grande partie, & abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie humaine. Ses principales villes sont Caudebec, Harfleur, le Hâvre de Grace, Fécamp, Montivillier, Dieppe, Saint Valery, Eu, Neuchatel & Aumale. Le premier Tome de la *Descript. Géog. & Hist. de la Haute Normandie*, est uniquement employé à la description du pays de *Caux*.

CAUX. Petite ville de France en Languedoc à quatre ou cinq lieues de Beziers.

## C A X.

CAXA. Monnoie. Voyez CAS.

CAXEN. Ville maritime d'Asie, dans l'Arabie heureuse, à vingt lieues de Fartach.

## C A Y.

CAYAPIA. f. f. Herbe du Brésil, dont les feuilles rendent une odeur semblable à celle des feuilles de figuier. Sa racine est distinguée au milieu par un certain nœud qui étant broyé & bû avec de l'eau, a la propriété de résister au venin des serpens, & de garantir ceux qui sont blessés de flèches empoisonnées.

CAYAS. f. m. Petite monnoie de cuivre qui a cours dans les Indes.



**CAYELAC.** f. m. Bois de senteur qui croît dans le Royaume de Siam. Les Siamois, aussi bien que les Chinois, en brûlent dans les temples en l'honneur de leurs Pagodes.

**CAYENNE.** (la) Île. Elle diffère du méridien de Paris de 3 h 42' 0" occid. ou 55<sup>d</sup> 30' 0". Elle a de longitude 324<sup>d</sup> 21' 8" de hauteur du pôle ou latitude 4<sup>d</sup> 50' 0" nord. CASSINI. Par les observations de M. Des Hayes, la Cayenne est à 4<sup>d</sup> 56' 22" de latitude. ACAD. DES SC. 1701. *Hist.* p. 111. Voyez CAIENNE.

**CAYER.** Voyez CAHIER.

**CAYES.** f. f. pl. Terme de Matine. Ce sont des roches molles, ou des bancs de sable couverts d'une vase si épaisse ou d'une si grande quantité d'herbages, que les petits bâtimens qui échouent s'en relevent difficilement. *Arenariae moles.*

**CAYES.** C'est ainsi qu'on appelle toutes les petites Îles des Indes occidentales, lesquelles ne sont pas assez considérables pour porter des noms particuliers, & qui ne diffèrent guère des bancs de sable que par les herbages dont elles sont revêtues.

**CAYEU.** Voyez CAIEU.

**CAYEU.** f. m. Espèce de fardine qu'on trouve dans les mers de l'Amérique.

**CAYLAR.** (le) Ville de France en Languedoc, à cinq lieues de Lodève.

**CAYLUS.** Petite ville de France dans le Quercy, sur les frontières du Rouergue, à huit lieues de Monauban.

**CAYMACAN.** Du Loir écrit ainsi. Voyez CAÏMACAN.

**CAYMAN.** f. m. C'est le nom qu'on donne aux crocodiles dans les Îles occidentales. Voyez CROCODILE.

**CAYON.** f. m. Ce mot s'est dit autrefois pour *aieul*. *Avus.*

**CAYOR.** Petit Royaume d'Afrique dans la Nigritie, entre le Sénégal & le Cap-Vert.

**CAYRAC.** Ville de France dans le Quercy.

**CAYSTRE.** Petite rivière de l'Asie mineure, fameuse chez les Poètes, parce qu'elle étoit autrefois pleine de cignes. *Cayster*, ou *Caystrus*. Elle a sa source dans la Phrygie, ou, selon d'autres, dans les montagnes de Lydie; elle arrose cette Province & la plaine d'Ephèse, passant à un mille de cette ville du côté du couchant, & se jette dans la mer Ionienne. Cette rivière fait beaucoup de tours, & de détours, qui ont trompé quelques gens, qui l'ont prise pour le Méandre, & qui font que les Turcs l'appellent *Coutchouk-Mindre*, c'est-à-dire, petit Méandre; & *Minderscare*, Méandre noir. Ils la nomment aussi *Carasou*, qui veut dire eau noire; & d'autres *Chiay*. Mais dans notre Poësie, où l'on en parle encore souvent, elle retient toujours son ancien nom de *Caystre*.

*Sur le Caystre autrefois  
Faisoit admirer sa voix  
Un Cygne, dont le plumage  
Egaloit le doux ramage.*

Nous descendîmes une montagne que les anciens appeloient *Mimas*; son pied est arrosé du fleuve *Caystre*, où nous ne vîmes aucun cygne, & nous le passâmes aisément, parce que ses eaux sont basses. DU LOIR, p. 23. De-là à Ephèse il n'y a qu'un marécage d'une demi-lieue. IDEM.

Au reste, il faut écrire *Caystre*, car c'est un *a* en grec, ou pour le moins *Caïstre*, & non point *Caïste*, comme a fait M. de la Mothe dans son Iliade, L. II, p. 37.

*Des Cygnes du Caïste on voit les bataillons,  
A flots tumultueux inonder les vallons;*

Il y a dans Homere *καυστὸν ἀπὸν ἑσθρα*. Et par tout *καϊστρος*, *Cayster* ou *Caystrus*.

**CAYSTRIUS.** f. m. Terme de Mythologie. Dieu ou Héros qui fut adoré, & qui eut un temple proche de Caystre dans la Lydie, si l'on en croit Strabon, Liv. XIV.

## C A Z.

**CAZ.** Monnoie des Indes. Voyez CAS.

**CAZAN.** Voyez CASAN.

**CAZAN.** Voyez HAZAN.

**CAZELLES.** f. f. Espèces de bobines chez les fileurs d'or, sur lesquelles l'ouvrage se devide après avoir été filé.

**CAZEMATE.** Voyez CASEMATE.

**CAZERES.** Bourg de France en Gascogne, sur la Garonne, au Diocèse de Rieux.

**CAZERNE.** Voyez CASERNE.

**CAZEROM.** Ville d'Asie, au Royaume de Perse, capitale de la Province de Sapour.

**CAZETTE** ou **CASSETANE.** Terme de Fleuriste. Anémone à peluche, qui a les grandes feuilles rouges, bordées de couleur de soufre, sa peluche d'un rouge de feu. MORIN.

**CAZIASQUER.** f. m. Terme de relation. Intendant de Justice dans les armées des Turcs. *Prator in exercitibus Turcicis*. Dans le Divan les *Caziasquers* sont à la gauche du premier Visir. DU LOIR, p. 78. Les *Caziasquers* venoient ensuite avec leurs turbans, gros, pour le moins, d'un pied & demi de diamètre. ID. p. 129.

**CAZIMIR.** Ville de la grande Pologne, dans le Palatinat de Lublin, sur la Vistule.

**CAZORLA.** Ville de l'ancienne Bétique en Espagne. *Cazorla*, anciennement *Carcesá*. Elle est située aux confins de la Bétique, de la Murcie & de la Castille, à deux lieues de la source du Guadalquivir, autrefois *Batis*. Voyez *Ambrosj. Morales, descript. Hispan. c. XXII*. Ce n'est point, comme cet Auteur l'a cru, la *Caistaon* de Strabon, ni la *Castalon* de Polybe & d'Etienne de Byzance. Celle-ci est la *Castulo* de Tite-Live, grande ville de l'Orétanie. *Tit. Liv. Decad. III, L. IV*. Le Vega partage *Cazorla* en deux parties. C'est l'ancienne *Carcesá* où S. Hésychius ou Ischius prêcha la foi sous l'Empire de Néron, & fut martyrisé. *Acta Sanctorum Martyrum, T. I, p. 4, 5, 7*.

**CAZOU.** f. m. Nom d'homme. *Caidocus*. L'Abbé Chastelain dit, p. 399, qu'un ancien manuscrit de la vie de S. *Cazou* le fait mourir à Benavenne en Angleterre. Cette ville est dans l'Itinéraire d'Antonin. Elle étoit au pays de Northampton au centre de l'Angleterre, à l'endroit à peu près où depuis a été bâti Védon. Ceux qui de S. *Cazou* font un Evêque de Bénévent en Italie se trompent à la ressemblance de ce nom avec celui de Benavenne. Il semble, ajoute-t-il, que ce saint soit celui dont l'Eglise de Rennes fait mémoire le 21 Septembre, & dont Albert de Morlaix a donné la vie le premier de Novembre sous le nom de S. Cado ou Cadouad, où il dit qu'il demeura quelque temps en une Île de la côte de Vannes, que cette Île est dans la Paroisse de Bela, & qu'elle se nomme *Enes-Caduad*, c'est-à-dire, *Isle de S. Caduad*; car *אינא*, en hébreu, signifie Île.

## C E.

**CE.** Pronom démonstratif, c'est-à-dire, qui sert à indiquer les personnes & les choses dont on parle, ou dont on vient de parler, & qui répond au latin *hic*. Cette est le féminin de ce pronom, & répond à *hec*. Ces en est le pluriel pour le masculin & le féminin, & répond à *hi* & *he*. Mais il faut remarquer que ce pronom *ce* se change en *cet*, devant un nom masculin qui commence par une voyelle, ou par un *h* qui n'est pas aspiré. *Cet* homme est habile, & non pas *ce* homme. Mais il faut dire *ce* Héros, & non pas *cet* Héros: parce que l'*h* dans le mot de *Héros* étant aspiré, empêche l'effet de la voyelle qui suit,

Quelquefois on ajoute, pour plus d'énergie, les particules *ci* & *là*, aux substantifs précédés de *ce* ou *cet*. Cette Dame-ci est plus honnête que cet homme-là. *Ci* indique un objet plus proche, *là* un objet éloigné.

Ce pronom a beaucoup de grace & d'énergie lorsqu'il est suivi du pronom relatif, *qui*.

Cette particule, en quelques manières de parler, se trouve retranchée devant *que*; mais ces manières de parler sont vieilles, & ne s'emploient plus.

Voyez que c'est du monde, & de l'orgueil humain.

P. LE MOINE.

CE est aussi un substantif, & signifie la chose dont on parle. Voilà *ce* dont il s'agit. En vertu de *ce* que dessus. *Ce* qui résulte de ce discours. Remarquez qu'il est plus élégant de répéter *ce* au second membre de la période quand elle a commencé par-là, que de le supprimer. Par exemple, *ce* qui est le plus déplorable, c'est ici; c'est est mieux que, est. *Ce* qu'on souffre avec le plus d'impatience, ce sont les perfidies. Dans ces exemples, la particule *ce* signifie la chose qui est déplorable, ou qu'on souffre. Toutes ces expressions se rendent en latin par le pronom neutre *id* suivi du relatif *quod*. Mais quand on dit, ce furent les Romains qui domptèrent: alors la particule *ce* est sans nombre, & ne régit point le verbe qui suit. Au contraire le verbe substantif qui marche après, est déterminé au singulier, ou au pluriel par le substantif qui vient ensuite. VAUG. CORN. Le pronom *ce*, joint à quelques particules, sert à former d'autres pronoms, *ceci*, *celui*, dont nous parlerons en leur place.

OUTRE CE. Manière de parler qui n'est plus en usage; on dit aujourd'hui, outre *celui*. *Ad hæc, præter hæc, præter hæc.*

On dit au Palais quand on infirme une sentence, qu'on a mis l'appellation & *ce* dont il a été appelé, au néant; on sous-entend la sentence. C'est une formule de prononcer que les Cours supérieures se sont réservées. Les autres Juges prononcent par un mal jugé. Quelquefois on dit absolument, on a mis l'appellation & *ce*; c'est-à-dire, que l'appelant a gagné sa cause. On dit, à *ce* qu'il soit dit; pour dire, afin qu'il soit dit. A *ce* que j'entends, pour dire, comme on me fait croire.

CE DIT-IL, CE DIT-ON. Ces phrases ne sont pas du bel usage, en écrivant; & dans un discours soutenu, grave, sérieux, il faut dire, *dit-il*, *dit-on*. *Inquit*, *aiunt*.

CE, pour *il*, dans ces phrases & autres semblables. Quelle heure est-ce? *Ce* lui fut force de hazarder bataille; il n'est plus en usage; il faut dire, quelle heure est-il? il lui fut force. VAUG. Et même cette dernière phrase a aujourd'hui quelque chose d'embarassé; on ne peut s'en servir que dans le discours familier.

CE PEU veut dire le peu de choses faites. Faites part aux pauvres de bon cœur, & avec joie, de *ce peu* que vous avez. PORT-R. On ne dit jamais *ce beaucoup*, quoiqu'on dise fort bien *ce peu*.

CE PEU de lignes, pour dire la courte lettre, le billet, expression bourgeoise qui a vieilli.

On dit aussi adverbiallement, c'en est fait. *Adum est*. C'est moi. *Ego sum*. C'est pourquoi. *Quapropter*. C'est à savoir. *Scilicet, videlicet*. C'est mon devoir. *Ita placet*.

On dit encore, quoique s'en soit. *Ut ut est*. *Ce*, dit-il. *Ait*. *Ce* dit-on. *Aiunt*. *Ce* néanmoins. *Ce* fut un tel. *Ce* sont les gens de bien, &c.

On dit aussi *c'est mon*, par une basse ironie; on sous-entend *avis*. *Ita censo*. Vraiment, *c'est mon*.

## C E A.

CEADDE. f. m. Nom d'homme qui se prononce Cedde. *Ceadas*. S. *Ceadle*, Evêque de Lindish, puis de

Lichfield en Angleterre, étoit de Northumberland, & vivoit au VII<sup>e</sup> siècle. Il mourut en 672.

CÉANS. adv. Terme démonstratif du lieu où l'on est quand on parle. *Hic, in hac domo, in his adibus, hic intus*. Le maître de *céans*. N'y a-t-il personne *céans*? Venez *céans*, c'est ici. Dieu soit *céans*. Monsieur... revint hier *céans*. DE FÉNELON. Ce mot n'est que du style familier.

Quoi! je souffrirai moi, qu'un cagot de critique Vienne usurper *céans* un pouvoir tyrannique? MOLA

CEAU. f. m. Autrefois on disoit *ceau* pour ciel.

De roses y ot grand morceau

Si belles n'avoit sous le ceau. ROM. DE LA ROSE.

## C E B.

CEBL-PIRA. f. m. Arbre du Brésil, dont l'écorce, qui est amère & astringente, entre dans des bains & des fomentations qui passent pour excellens dans les maladies qui ont pour cause le froid, dans les tumeurs des pieds & du ventre, & dans les douleurs de reins, que les Portugais appellent *Curimentos*. Elle est astringente & tant soit peu acrimonieuse. On s'en sert pour la galle, les dartres & les autres maladies cutanées de la même espèce.

## C E C.

CECHIN. f. m. C'est la même chose que *sequin*. Voyez ce mot.

CECI. Pronom démonstratif qui se dit pour, cette chose-ci, en parlant d'une chose présente ou peu éloignée. *Hoc*. Que veut dire *ceci*? *Ceci* est étrange. *Ceci* n'a point d'exemple. Ce pronom ne se met devant, & avec le verbe *est*, que lorsque le mot qui suit est adjectif, & jamais quand c'est un substantif. Par exemple, *ceci* est beau, *ceci* est admirable. *Ceci* n'est pas assez bien traité; il faut le retoucher. Mais on ne dit pas *ceci* est mon chapeau; *ceci* est mon gant; *ceci* est mon livre, mon ouvrage; *ceci* est ma maison; *ceci* n'est pas mon cheval. Il faut se servir de *ce là*; en séparant *ce de la*; & dire, c'est là mon chapeau, mon gant, mon livre; c'est-là ma maison; ce n'est pas la mon cheval. Voilà l'usage. Cependant il en faut excepter cette phrase de l'Institution & de la consécration de l'Eucharistie, *ceci* est mon corps, *ceci* est mon sang, que l'usage a consacré. Le P. Bouhours a eu la pensée de traduire, *c'est-là mon corps*; *c'est-là mon sang*, disant que la manière ordinaire n'étoit point française; que *c'est-là* marquoit en français la substance même de la chose, comme il paroît par les exemples que nous venons de rapporter; qu'ainsi *c'est-la mon corps*, signifie proprement en français, & selon l'usage, *cette chose, cette substance est mon corps*, & n'est plus du pain; que pour signifier le lieu d'une chose, par exemple, du corps de J. C. il ne faut pas dire, *c'est-là mon corps*, mais *mon corps est là*, ou *là est mon corps*. Cependant, comme cette phrase est consacrée, quoiqu'elle fût contre l'usage ordinaire, il n'y voulut rien changer.

On dit familièrement: ce n'est ni *ceci* ni *celui*; c'est-à-dire, il ne s'agit point de tout cela.

CÉCILE. f. f. Nom de femme. *Cæcilia*. Les actes du martyre de sainte *Cécile* ne sont point sûrs. Fortunat de Poitiers, le plus ancien des Auteurs qui ont parlé de cette Sainte, fait entendre qu'elle mourut en Sicile.

Quelques-uns donnent aussi dans notre langue ce nom à ceux qu'on appelle en latin *Cæcilius*, & qu'ils appellent encore *Céciliens*. Il est mieux pour éviter l'équivoque de retenir le mot latin *Cæcilius*, & de dire les *Cæcilius*, la famille *Cæcilia*, que de dire les *Céciles* ou les *Céciliens*, & la famille des *Céciliens*. Il paroît que nos Antiquaires en usent ainsi, & qu'ils retiennent le mot latin. D'ailleurs si l'on traduit *Cæ-*

*cilius*, par Cecilien, quelle différence mettra-t-on dans notre langue entre *Cæcilianus* & *Cæcilius*.

**CÉCILIEN**. f. m. Nom d'homme, qui répond dans notre langue au nom latin *Cæcilianus*, & non pas à celui de *Cæcilius*. Voyez CÉCILE.

**CÉCITÉ**. f. f. Privation de la vue. *Cacitas*. L'usage n'a point établi le mot de *cécité*, quoiqu'il y ait des personnes qui s'en servent. Il est formé du latin *cacita*. Le *Dict. de l'Acad. Fr.* prétend qu'on dit *cécité* au propre, & aveuglement au figuré. Il est certain que si ce mot n'est pas d'usage, il est au moins nécessaire, puisque nous n'en avons point d'autre pour exprimer l'état d'une personne aveugle, & que nous sommes accoutumés à prendre dans un sens figuré, le mot *aveuglement* qui exprime la même idée. Voyez AVEUGLEMENT.

**CECRYPHALE**. f. f. Sorte de vêtement à l'usage des femmes grecques, dont on n'a conservé que le nom.

**CECULUS**, Fils de Vulcain, fût conçu, disent les Poètes, d'une étincelle de feu qui vola dans le sein de sa mère Preneste, pendant qu'elle se chauffoit, & eut toujours une inflammation aux yeux pour marque du feu qui lui avoit donné la naissance: il bâtit la ville de Prénefte en Italie, & prit le parti de Turnus contre Enée. Les Poètes, pour ajouter du merveilleux à cette fable, prétendent que quelques-uns voulant contester à *Ceculus* l'honneur d'être né de Vulcain, ce Dieu, pour les punir excita le tonnerre & fit tomber la foudre sur eux. D'autres disent que *Ceculus* venant de naître fut trouvé par des bergers dans le feu, sans être endommagé de la flamme; ce qui fit croire qu'il étoit fils de Vulcain.

## C É D.

**CÉDANT**, ANTE. Adjectif employé comme substantif. Il n'a guère d'usage qu'en style de pratique. Celui qui cède, qui transporte quelque somme, quelque droit. *Qui vel quæ cedit*. On fait appeler en garantie un *cedant*, quand il a cédé une dette fautive, ou lorsqu'il l'a soutenue bonne & exigible. Le *cedant* est opposé dans le droit au cessionnaire.

Le *cedant* est celui qui fait cession de quelque chose à un autre, comme le cessionnaire est celui à qui on fait la cession & qui l'accepte. *Cedens*. On lui a représenté une quittance de son *cedant*. BROUSSE.

**CEDAR**. Nom de lieu dont il est parlé dans l'écriture. *Cedar*. Les Interprètes Grecs le traduisent par *καλαδ*, *Galaad*, par où il paroît que c'étoit le pays qui porte ce nom, & qui est à l'orient du Jourdain, en tirant vers les montagnes de l'Arabie déserte, nommées *Montagnes de Galaad*, & une partie de l'Arabie déserte, comme il paroît par le Cantique des Cantiques I, 4, où l'épouse dit qu'elle est noire comme les tentes de *Cedar*. S. Jérôme, & après lui Ziéglerus, disent que ce pays fut ainsi nommé de Cedar, second fils d'Ismaël, *Genes. XXV, 13*. Adrichomius prétend, avec quelques autres, qu'il cite, que *Cedar* est une ville de la demi-Tribu de Manassé, qui étoit à l'orient du Jourdain. Quelques Modernes disent qu'elle étoit sur une montagne, ce qui ne convient guère au nom de *Cedar* qui signifie *obscur*, *noir*. D'ailleurs, où ont-ils trouvé cette situation marquée.

*Cédar où la fourbe & l'envie  
Contre ma vertu poursuivie  
Se déchainèrent si long-temps,  
A quels maux ont livré ma vie  
Tes sacrilèges habitans ? R.*

**CÉDATAIRE**. f. m. Synonyme à *cedant*. Voyez ce mot.

**CÉDER**. v. a. Transporter une chose à une autre personne, l'en rendre maître, lui en donner la propriété. *Cedere, concedere*. Il m'a cédé & transporté une telle rente, une obligation. Dans tous les con-

trats de vente, échange ou donation, les Notaires mettent, il lui a cédé, quitté & délaissé, &c.

**CÉDER** signifie aussi, laisser ou abandonner quelque chose pour un temps, ou par civilité. Il m'a cédé sa maison, sa chambre, son lit. *Cedere alicui domo, cubiculo, lecto*. Il m'a cédé sa place. Il m'a cédé le haut du pavé.

*Un grand cœur cède un trône, & le cède avec gloire.  
Cet effort de vertu couronne sa mémoire.* CORN.

**CÉDER** se prend quelquefois absolument, pour se rendre, se relâcher, se soumettre. Il faut céder; & dans un sens neutre, pour déférer à une puissance supérieure, acquiescer, ne pas résister. *Cedere, obsequi*. Il faut céder au temps, à la force. Il faut céder à l'orage, & caler les voiles. Il faut céder à ses supérieurs. Tout cède à ce Conquérant.

*Vaine erreur des Amans, qui, pleins de leurs desirs,  
Voudroient que tout cédât au soin de leurs plaisirs.*  
RAC.

**CÉDER**, dans cette acception signifie encore se reconnoître ou être reconnu inférieur à un autre en quelque chose. *Cedere, concedere, inferiorem se profiteri*. Proposez vos raisons avec beaucoup de retenue, afin que ceux qui vous cèdent vous puissent céder sans chagrin. BELL. Cet homme est cent fois plus habile que moi, je lui cède en tout. Ne faites pas comme ceux qui en cédant, tâchent de donner à connoître qu'ils ne cèdent que par complaisance, & que les autres ont tort. AB. REC. On veut bien céder en bonne fortune; mais non pas en esprit. AMELOT. Il y a des génies dominans à qui tout le monde cède, par je ne sais quelle force de supériorité qui les fait regner par-tout. ID. Rien n'est plus fade que d'avoir à faire à des gens qui admirent toujours, & qui cèdent. MONT.

**CÉDER** signifie aussi, rabattre, retrancher. Il faut céder quelque chose de ses droits pour avoir la paix.

**CÉDER** signifie aussi, succomber. Pour moi je cède aux ans. MAIN.

**CÉDÉ**, ÉE. part.

**CEDES**. Ville de la Terre-Sainte. *Cedes*. Il y a trois *Cedes* dans l'écriture. L'une, dont il est parlé, *Jos. XII, 22*, & que les Septante appellent *καδης*, *Cades*, étoit dans la Tribu d'Asér, & avoit eu un Roi sous les Chananéens. Joseph l'appelle *Cedesa*, & d'autres *Cedessa*. Une autre, dont il est parlé *I. Paral. VI, 72*, est la même chose que Césion. Voyez ce mot. La troisième étoit une ville Lévitique de la Tribu de Nephthali, sur une montagne. Joseph la nomme *Caedesa*, *Cedefis*, *Cydela*; d'autres *Sezechæ*, *Cades*, & *Thurfa*. Au temps de S. Jérôme, son nom étoit *Cidissus*, aujourd'hui c'est *Sizis*. C'étoit aussi une ville de refuge.

**CÉDILLE**. f. f. L' se mouille. Terme emprunté de l'espagnol *cedilla*, pour signifier un petit c, ou une petite virgule, qu'on met au-dessous du c quand on lui veut donner le son de l's devant les voyelles a, o & u, comme à *glaçon, maçon, deçà*. *Virgula litteræ c subscripta*. Le c dans le mot de leçon est accompagné d'une *cedille*.

Le c avec sa *cedille*, s'appelle en fonderie de caractères & en imprimerie c à queue.

**CÉDIMOTH**. Voyez CADEMOTH.

**CEDMONÉEN**, ENNE. f. m. & f. Oriental, qui habite à l'Orient. *Cedmonæus, a*. C'est le nom que l'on donne dans l'écriture aux peuples qui habitoient dans l'Arabie déserte, à l'orient de la Terre-Sainte. Ce nom vient de *קדם*, *kedem*, qui signifie l'orient. Les Hébreux le donnoient à ces peuples, comme nous donnons celui d'orientaux à ceux qui habitent à l'orient de l'Europe. Pagnin dit *Cadmonéen*, qui est bon; & S. Jérôme *Ceshmonéen*; c'est une faute.

**CÉDON.** f. m. Petite plante qui fleurit blanc, & en pyramide. Il faut écrire *Jedum*.

**CÉDRAT.** f. m. Espèce de citronnier, dont le fruit est très-doux & odoriférant. *Malum citreum dulcissimam medullam*. Quelques-uns écrivent *Cédrac*, au lieu de *Cédrat*; mais mal. La Quintinie dit que c'est un oranger, & non pas un citronnier. Les feuilles de l'oranger, nommé *Cédrat*, ont le même goût que l'orange même, & pouvoient contribuer à faire de la limonade. LA QUINT. Le fruit de cet arbre s'appelle aussi *Cédrat* ou *Cédra*.

**CÉDRE.** f. m. *Cedrus*. Se prend souvent en François pour le bois du *cèdre* du Liban. On dit, un *càdre*, une bordure de *cèdre*. On imite la couleur de *cèdre* par la teinture rougeâtre qu'on donne aux ouvrages qu'on veut faire passer pour bois de *cèdre*; mais l'odeur sert à en faire la différence, le véritable *cèdre* ayant une odeur fort aromatique. On appelle à Paris *cèdre*, le bois de l'Acajou rouge, parce qu'il est rougeâtre & d'une odeur aromatique, qui tient un peu du santal. Ce dernier est très-amer au goût. On ne connoît point le caractère de l'Acajou rouge. Du Tertre en parle en son second volume de son *Histoire des Antilles*, p. 159.

**CÉDRE.** f. m. *Cedrus*. Est le nom de deux ou trois arbres bien différens les uns des autres. Il est très-difficile de concilier les Anciens avec les nouveaux sur ce qu'on doit appeler proprement *cèdre*. Par les descriptions de Dioscoride & de Théophraste, ce n'est point un arbre conifère: peut-être ne connoissent-ils pas notre *cèdre* du Liban. Mais sans entrer dans ces discussions, dans lesquelles on ne peut avancer que des conjectures, nous conserverons ce nom de *cèdre* aux arbres & arbrisseaux auxquels nos prédécesseurs l'ont voulu attacher; mais pour les distinguer, nous leur ajouterons le nom du pays, où apparemment on les a trouvés plus communément. L'arbre que nous nommons à présent *cèdre*, vient du Mont-Liban, & c'est une espèce de Mélese. Voyez MÉLESE, où l'on en parle amplement. Les Anciens faisoient mention de deux *cèdres*, l'un de Phénicie & en Cilicie, qu'on appelle *Oxycèdre*, & ils le comparoient au Genévrier ordinaire, dont cependant il étoit différent par ses fruits, qui étoient beaucoup plus gros, & qui étoient rougeâtres. Voyez GENÉVRIER. Et ils nommoient enfin *cèdre* de Lycie, *cedrus Lycia*, *cedrus folio Cupressi*, un arbrisseau dont les feuilles approchent de celles du Cyprès. Ses fleurs sont de petits chatons fort courts. Ses fruits sont des baies rougeâtres, rondes, beaucoup plus grosses que celles du Genévrier, & qui contiennent plusieurs semences. Ce *cèdre* croît en Languedoc, & il y en a deux espèces qui se distinguent toutes les deux par leur hauteur, & la grosseur de leurs fruits. M. De Tournefort a trouvé deux espèces de ce dernier *cèdre* dans son voyage du Levant. Elles s'élèvent en arbre: elles sont très-puantes; au lieu que celui qu'on vient de décrire n'est point si désagréable, son odeur approchant du Cyprès & de la Sabine.

Le bois de *cèdre* est presque immortel & incorruptible, parce qu'il est fort amer, & que les vers n'aiment que ce qui est doux. C'est pourquoi les Anciens se servoient de planches de *cèdre* pour écrire les choses d'importance, comme on peut recueillir de ce passage de Perse; *Et cedro digna loquutus*. On en bâtit des palais & des navires. Cet arbre est toujours vert, & aime les lieux froids & les montagnes; & si on lui taille sa cime, il meurt. Le *cèdre* du Liban est semblable au sapin, que les Grecs appellent *ιβάνη*, les Latins, *cedrus major*, *cedrus Phœnicia*, *Syriaca*, ou en un mot *cedrelate*. Son écorce est polie, lissée & sans mousse, excepté la partie qui est depuis la terre jusqu'aux premières branches, lesquelles environnent l'arbre presque depuis la terre jusqu'à la cime en guise de roue. Elles poussent par certains intervalles

toujours en diminuant jusqu'en haut, de sorte qu'elles représentent une pyramide. Ses feuilles sont semblables à celles du pin ou mélete, mais plus courtes, & ne sont point piquantes. Bruyn, dans son *Voyage de la Terre-Sainte*, dit que les feuilles des *cèdres* du Liban qu'il alla voir, sont semblables à celles du romarin; que les petites feuilles qui sont aux branches montent en haut, & que le fruit pend en bas. Ce fruit est fait en pommes semblables à celles des pessès, mais plus longues, plus dures & plus nourries, & sont difficiles à détacher de leurs queues. Elles contiennent une graine grasse, épaisse, transparente, d'une odeur forte, qui n'est point coulante, mais qui tombe goutte à goutte. Les Arabes l'appellent *kitran* ou *alkitran*. Salomon donna plusieurs villes au Roi Hiram, pour les *cèdres* qu'il lui avoit envoyés pour bâtir le temple de Jérusalem. Fernand Cortez fit bâtir un Palais à Mexique, où il y avoit sept mille poutres de *cèdre*, la plupart de douze cens pieds de long, & douze de tour, à ce que dit Herréra. Il y avoit un *cèdre* abattu en Cypte qui avoit treize cens pieds de long, & si gros, que trois hommes avoient de la peine à l'embrasser. Il servit à la galère de Démétrius. Bruyn dit que des deux plus remarquables qu'il vit sur le Mont Liban, l'un avoit cinquante-sept paumes de tour, & l'autre quarante-sept.

Ce mot vient du grec *κεδρος*, qui a la même signification, qui vient de *καίω*, *αίρω*, de *καός*, *καυάω*, *ολεός*. Le *cèdre* brûlé rend une odeur fort bonne.

On dit proverbialement; depuis le *cèdre* jusqu'à l'hyssope, pour dire, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Cette phrase est prise de l'Écriture, troisième Livre des Rois IV, 33, où il est dit que Salomon avoit écrit sur les arbres depuis le *cèdre*, qui est sur le Mont Liban, jusqu'à l'hyssope d'une mesure. On dit aussi dans le même style de l'Écriture, les *cèdres* du Liban, pour signifier les Grands, les Puissans du siècle, les orgueilleux.

On a donné pour devise à un Collège célèbre, un *cèdre* chargé de fleurs & de fruits, avec ce vers du Tasse, *Mentre che spunta l'un, l'altro matura*. Et pour marquer la pureté du Cardinal Horace Spinola, un *cèdre*, avec ce mot, *A putredine tuta*. Le même arbre, & ce mot Italien, *Nel fiore il frutto*, est la devise qu'un Italien fit pour marquer la fécondité virginale de la Sainte Vierge.

**CÉDRE DE GAZA** ou **GAZE**. C'est un fruit dont Bruyn parle dans son *Voyage du Levant*, p. 303. Il en décrit deux, dont l'un avoit deux caëux, qui au bout se terminoient en pointe. Le fruit étoit d'une grosseur extraordinaire; sa longueur jusqu'à la pointe ayant 14 pouces, & son diamètre étant de 5 pouces trois quarts: l'autre avoit treize pouces de long & six de diamètre. Ce fruit a peu de suc. On le peut manger comme des limons doux.

**CÉDRE DOUX.** Espèce de Citronnier qu'on appelle aussi *Cédrat*. Voyez CÉDRAT.

On appelle aussi *cèdre*, une espèce de citrons, dont se fait une certaine boisson, que l'on nomme Aigre de *cèdre*. ACAD. FR.

**CÉDRIE.** f. f. Résine qui sort du *cèdre*. *Cedria*. C'est une liqueur, qui pour être bonne, doit être grasse, épaisse, transparente, d'une odeur forte, & telle qu'en la versant elle ne coule point trop vite, mais qu'elle tombe également goutte à goutte. Elle a deux qualités bien opposées: elle conserve fort long-temps les corps morts, parce qu'elle en dessèche & consume les humeurs superflues, sans endommager les parties solides. C'est pour cela que les Egyptiens s'en servoient dans leurs embaumemens; & au contraire elle putréfie les chairs molles & délicates des corps vivans, sans qu'on en souffre aucune douleur; ce qui vient sans doute de la chaleur des corps vivans, qui donne de l'agitation aux parties de cette résine, & en augmente la force.



**CÉDRON.** Torrent ou ruisseau dont il est parlé dans l'Écriture. *Cedron.* Ce torrent avoit sa source près de la ville de Jérusalem, & couloit au pied des montagnes sur lesquelles cette ville étoit bâtie, à l'orient & au midi. Il falloit le passer pour aller de Jérusalem au mont des Olives, comme fit J. C. la veille de sa passion. *Jean XVIII.* 1. De-là ce torrent passant aux confins de la Tribu de Juda, & de celle de Benjamin, alloit se jeter dans la mer Morte. Le Roi passa aussi le torrent de *Cedron.* *SACT. II des Rois XV,* 23. Jésus sortit avec ses Disciples pour aller au-delà du torrent de *Cedron*, où étoit un jardin, dans lequel il entra & ses Disciples aussi. *Bouv. Jean XVIII.* 1. Ce torrent est presque toujours à sec quand il ne pleut pas.

Ce mot est purement hébreu. De *קדר*, *être noir*, ou *obscure*, se fait *קדרון*, *kidron*, qui signifie *noir-cédr*, *obscurité*, nom qui fut donné à ce torrent, ou parce que les vallées dans lesquelles il couloit autour de Jérusalem étant fort profondes & fort resserrées entre les montagnes, elles étoient aussi fort obscures, ou parce que ses eaux étoient troubles & boueuses. En *S. Jean, XVIII,* 1, le texte grec l'appelle *le torrent des Cédres*, *τὸν κέδρον*, au lieu de *τὸν κεδρὸν*. Grotius soutient cette leçon, & la préfère à celle du latin; mais il se trompe, c'est une erreur de copiste. Elle s'est aussi glissée dans les Septante, *II<sup>e</sup> des Rois, XIII,* 4, *des Rois XXIII,* 4, 6, &c. Mais dans le *II<sup>e</sup> Livre des Rois XV,* 23, & ailleurs, la vraie leçon s'est conservée dans les bons exemplaires. *Voyez* sur ce torrent de *Cedron* le *Voyage de la Terre-Sainte* du P. Nau. *Jéf. L. II,* C. 1, & *L. IV,* C. 17.

**CÉDULE.** f. f. Petit morceau de papier où l'on écrit quelque chose pour servir de mémoire. *Schedula.* On donne aux Régens des *cédules* où sont écrites les noms des causeurs, & de ceux qui n'ont pas fait leur thème. Ailleurs le mot de *cédule* est moins en usage que ceux de *promesse* & de *billet*.

Ce mot vient du grec *κεδύλη*, qui signifie l'écorce des tilleuls sur laquelle les Anciens écrivoient.

**CÉDULE,** en termes de Banque, est un morceau de papier où les banquiers & les marchands écrivent leurs promesses, lettres de change & récriptions. *Chirographi cautio, syngrapha, syngraphus.* *Cedula banquière*, est l'obligation d'un Banquier de Rome qui promet acquitter la somme du rachat d'une pension créée sur un bénéfice. On le dit aussi des autres billets, promesses & reconnoissances qui se font sous seing privé. Même on le dit des minutes d'obligation quand on les garde par devers soi: & c'est en ce sens qu'on dit, plaider contre sa *cédule*; pour dire, contre son écrit, son obligation. On l'appelle aussi chez plusieurs Marchands, *police*, à cause du mot espagnol *poliza*, qui signifie la même chose.

Il y a cette différence entre *cédule*, *billet* ou *promesse*, & *obligation*, que la *cédule* est sous seing privé; & *obligation*, pardevant Notaire: ainsi elles ont des effets différens.

Le créancier d'un simple billet n'est que créancier chirographaire. Et le créancier en vertu d'une obligation, est créancier hypothécaire.

Deplus on n'ajoute point foi aux billets sous seing privé, qu'ils ne soient reconnus & on n'a aucun égard à leur date.

On appelle en termes de Pratique, une *cédule évocatoire*, la signification qu'on fait à une partie; pour avertir qu'on veut faire évoquer, & renvoyer le procès qu'on a contre elle en un autre Parlement, à cause des parens, & alliances qu'elle a au lieu où l'instance est pendante. *Translatitia litis diploma, instrumentum.*

## C E E.

**CEER.** f. m. Poids tout ensemble & mesure, dont on se sert sur la côte de Coromandel.

## C E F.

☞ **CEFALONIE** *Voyez* CEPHALONIE.

☞ **CEFALU** ou **CEFALEDI.** Ville de Sicile, dans la province de Demone, sur la côte de l'Île, avec un Evêché suffragant de Messine.

## C E G.

☞ **CEGINUS.** Terme d'Astronomie. Etoile fixe de la troisième grandeur, dans l'épaule gauche du Bouvier.

## C E I.

**CEIGNANT, ANTE.** adj. & part. du verbe *ceindre*. Prononcez *ing* comme une seule *n* mouillée, ou comme l'*n* *con tulle* des espagnols; & comme dans le mot françois *Seigneur*; & ainsi des autres temps ou personnes du même verbe qui s'écrivent par *cing*, & que l'on indiquera au verbe *CEINDRE*.

**CEIGNANTE.** f. f. Terme d'Anatomie. *Cingens.* C'est le nom que l'on donne à la douzième vertèbre du dos, à cause qu'elle est placée à l'endroit où l'on porte ordinairement la ceinture.

☞ **CEILA.** Ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à dix-sept milles d'Eleutheropolis du côté d'Hebron, selon Eusèbe, à huit milles d'Hebron, selon S. Jérôme.

**CEILAN** ou **CEYLAN.** Le P. Bouhours écrit toujours ainsi. *Ceilanus, Celtania, Taprobana.* Île de l'Océan oriental, située au levant méridional de la presqu'île de l'Inde, deçà le Gange, entre le 121<sup>e</sup> & 123<sup>e</sup> degré de longitude, & entre le 6<sup>e</sup> & le 10<sup>e</sup> de latitude au nord, dit Maty. Mais selon les Observations du P. Noël, Jésuite, cette longitude est fautive de plus de 20 degrés. Car, selon lui, Trinquemale, ville à l'orient de l'Île de *Ceilan*, diffère du méridien de Paris, qui est au 20<sup>e</sup> degré, de 81<sup>d</sup> 8' 15", & par conséquent cette ville de *Ceilan*, & la côte orientale de l'Île est au 101<sup>e</sup> degré 15 secondes. Elle n'est séparée du Continent de la côte de Coromandel, & de celle de la péninsule, que par le détroit de Chilao, ou de Manar, qui est fort étroit, & si peu profond, que quelques Auteurs écrivent que les éléphants le passent à gué. Elle est pleine de montagnes fort hautes, principalement vers le milieu. On y voit en plusieurs endroits plusieurs forêts si épaisses, qu'elles sont impraticables. Le reste du pays, qui est bien cultivé, est fort fertile en toutes sortes de fruits, figues, raisins, grenades, oranges, limons, citrons, sucre, tabac, & principalement en riz & en canelle, dont il y a des bois entiers. On y trouve aussi du gingembre & du cardamome. L'Huillier, dans son *Voyage des Indes*, dit qu'on y cueille aussi le girofle, la noix muscade & du poivre, que l'odeur du girofle est si forte, qu'elle se fait sentir dans toute l'Île, & même à quelque distance en mer. Mandeslo, plus croyable, dit que c'est la canelle qui porte son odeur bien avant dans la mer. Il y a aussi beaucoup d'aréca, dont les habitans font un grand commerce. On y trouve des pierres précieuses, & l'on y pêche des perles. La pêche s'en fait depuis l'onzième Mars jusqu'au vingtième d'Avril. L'Île de *Ceilan* nourrit des bœufs, des brebis, & sur-tout une grande quantité d'éléphants sauvages & domestiques, qui ne sont pas si grands que ceux que l'on tire de la terre ferme, mais qui ont, dit-on, plus de courage & de docilité. Les Hollandois les vendent aux Maures & aux Persans, & en tirent un grand profit. Schoten dit qu'il y a des satyres, dont nous parlerons au mot *SATYRE*. Il y a aussi un nombre prodigieux de singes & de guenons très-incommodes, & qui désolent tout le pays.

En 1505, les Portugais, sous la conduite de Laurent Almeida, abordèrent en cette Île. En 1517, ils eurent permission de faire des retranchemens

autour de l'endroit où ils s'étoient postés. Ces retranchemens se changèrent bientôt en forteresses. C'est ainsi que Colombo fut bâtie. En 1597, le Roi de l'Île étant mort sans enfans, déclara le Roi de Portugal son héritier. En 1623, le Roi de Candy ou Candi, leur fit la guerre; mais ayant été défait & vaincu, il fut obligé en 1632, d'accepter la paix, à condition de payer tous les ans un tribut de deux éléphants. En 1639, son fils recommença la guerre. Les Hollandois allèrent à son secours. La guerre dura jusqu'en 1644, que l'on fit une trêve de huit ans. La guerre ayant recommencé en 1655, les Hollandois chassèrent les Portugais, & ils sont maintenant les seuls qui y commercent.

Avant que les Hollandois fussent dans cette Île, on la divisoit en cinq Royaumes principaux; ceux de Trinquemale, de Baticalo & de Jala, ou Yale, vers le Levant; & ceux de Ceitavaca & de Candex, vers le couchant. Aujourd'hui on ne la divise qu'en trois parties principales. Presque toutes les côtes appartiennent aux Hollandois. On y joint les Îles de Jassanapatan, de Manar & de Calpentin. C'est la première partie, dont la principale contrée est le Canneland, ou pays de la canelle, & la ville capitale Colombo. La seconde partie est le Royaume de Candea vers le midi; & la troisième le pays de Wannu au nord.

On croit que l'Île de Ceylan est la Taprobane des Grecs & des Romains. Les Romains la nomment Tiranisin, c'est-à-dire, *Terre de délices*, & ils croient que c'a été le lieu du Paradis Terrestre. Il y a une fort haute montagne, à laquelle quelques-uns donnent sept lieues de haut, & d'autres seulement deux, que l'on nomme le *Pic d'Adam*, parce que tous les Habitans disent qu'Adam y a été enterré. Quelques Auteurs prétendent que Ceylan est l'Ophir de Salomon. Les Historiens de l'Île de Ceylan sont Mandeflo, *Voyage des Indes, Liv. II*; Jean Ribeyro, *Histoire de l'Île de Ceylan*; Robert Knok, *Relation du Voyage de l'Île de Ceylan*; Gauthier Schouten, dans son *Voyage aux Indes Orientales*. Voyez aussi le VI<sup>e</sup> Recueil des *Lettres édifiantes & curieuses*, pag. 79.

Wicqfort, dans sa Traduction de Mandeflo, dit Ceylon ou Zeylon, mais mal; l'usage est de dire en notre langue Ceylan. Maty le fait tantôt masculin, & tantôt féminin, disant le Ceylan Hollandois, & la Ceylan Hollandoise. Ni l'un ni l'autre n'est autorisé par l'usage. On ne dit guère Ceylan seul, on y joint le nom Île. L'Île de Ceylan est grande, est fertile, est abondante en canelle, & non pas, Ceylan est grand, ou grande, fertile, &c. Les Arabes l'appellent *Serandib*; & d'Herbelot a remarqué que les Géographes Orientaux, en parlant de cette Île, ne font aucune mention de l'arbre de canelle, qui ne croît que dans cette Île, soit, dit-il, qu'il ne s'y trouvât pas encore de leur temps, & qu'il y ait été transporté d'ailleurs, comme de la Chine; ce qui a fait donner à cet arbre le nom de *Dar Tchén* en orient, mot qui signifie *Bois de la Chine*; ou qu'il faille entendre cet arbre, sous le nom de *Nargil*, dont ils parlent.

CEILANOIS, OISE. f. m. & f. Qui est de l'Île de Ceylan. Les Mémoires de Trévoux, 1711, pag. 1069, disent: Les *Ceylanois* ont la peau noire, & sont de petite taille; ils sont adroits & spirituels, & si on en croit notre Auteur, (Schouten) il n'y a point de peuples aux Indes plus civilisés qu'eux; mais cela n'empêche pas qu'en comparaison des Européens, ils ne paroissent barbares & féroces. Mais d'autres disent qu'on ne parle point ainsi, & qu'il faut dire *Chingulais*. Voyez ce mot.

CEINDRE. v. act. *Cingere*. Je ceins, nous ceignons, je ceinois, j'ai ceint, je ceindrai, que je ceigne. Entourer, environner. On ceint une ville de murailles, de fossés. *Cingere urbem manibus, fossâ*. On ceint un parc de murs, de haies vives.

CEINDRE l'épée à quelqu'un. C'est lui mettre l'épée au côté.

CEINDRE son corps, ses reins; se ceindre le corps, les reins, c'est les ferrer avec une ceinture ou quelque autre chose. Les Juifs étoient obligés de ceindre leurs reins, & d'être debout, quand ils mangeoient l'Agneau Pâchal. Le Roi ceint l'épée aux Gentilshommes, quand il les fait Chevaliers. Le grand Muphti ceint l'épée au Grand-Seigneur, ce qui est comme la cérémonie du Sacre des Rois parmi les Chrétiens. Du LOIR, page 64.

On le dit aussi des couronnes, ou autres marques d'honneur, dont on environne le front. Il est ceint d'un bandeau royal, d'un diadème. Sa tiare étoit ceinte d'un bandeau de pourpre. VAUGEL.

Ceindre (se) le front d'un diadème, c'est se mettre une couronne sur la tête.

Dans le style noble & soutenu, en parlant d'un Conquérant, on dit que la Victoire lui a ceint le front de lauriers.

Et ton front cette fois  
Sera ceint de lauriers qu'on ne vit jamais luire  
Sur la tête des Rois MALII.

Le Poète auroit pu trouver un mot plus propre que *luire*.

On dit poétiquement ceindre la couronne, la tiare, pour parvenir à la Royauté, à la Papauté.

CEINT, EINTÉ, part.

CEINTES. f. f. Terme de Marine. On dit aussi *chaines*, *carreaux*, *préceintes*, ou *perceintes*, ou *liffes*. Ce sont des rebords ou espèces de cordons qui regnent au pourtour du navire, dont les trois premières d'enbas se nomment particulièrement *préceintes*, & les autres au-dessus *carreaux de lisse*. *Navis corona*. Ces pièces servent à donner la grace & la rondeur au pourtour du navire, aussi bien qu'à le fortifier, & à marquer la division des tillacs, & font le même effet au vaisseau, que les plinthes aux façades des batimens sur terre. La première se place à cinq pieds ou environ au-dessous du premier sabord à l'endroit du maître bau. La deuxième est parallèle & distante de la première de 18 à 22 pouces, & les autres de même.

CEINTRAGE. f. f. Terme de Marine, se dit généralement de tous les cordages qui ceignent, qui lient ou qui environnent les vaisseaux. *Funes quibus cingitur ac religatur navis*.

CEINTRE. Voyez CEINTRER.

CEINTRER. Voyez CEINTRER.

CEINTURE. f. f. Espèce de lisière, de différentes matières, qu'on met autour des reins pour les ferrer. *Cingulum, cingulus, zona*. L'usage des ceintures est fort ancien. Celle que Dieu commanda au Grand-Prêtre des Juifs de porter, étoit un tissu de fil d'or, de pourpre, d'écarlate, de cramoisi & de fin lin retors. Lorsque les Juifs célébroient la Pâque, ils avoient des ceintures autour de leurs reins, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de Dieu. J. C. envoyant les Apôtres prêcher l'Evangile, leur défend de porter aucun argent à leurs ceintures: *neque pecuniam in zonis vestris*: la bourse tenoit à cette ceinture.

Les Romains portoient toujours une ceinture qui leur servoit à retrousser leur robe quand ils vouloient agir. Cette coutume étoit si générale, que ceux qui n'avoient point de ceinture, & qui laissoient traîner leur robe, passoient pour des gens oisifs & voluptueux. DAC. De-là les expressions latines, *difficinctus*, & *altrè cinctus*, un homme indolent, & un homme alerte, actif.

L'usage des ceintures a été aussi fort commun chez nous; mais les hommes ayant cessé de porter des habits longs, & la mode des paniers & des robes lâches s'étant introduite pour les femmes, la ceinture est demeurée aux premiers Magistrats, aux gens d'Eglise, aux Religieux, & à quelques femmes seulement.

L'aube du Prêtre se ferre avec une ceinture de fil ou de soie. Cette ceinture est le symbole de la chas-

reté : celle qu'il porte par-dessus sa soutane & celle des Magistrats, est un large ruban de soie noire.

La défense de porter la *ceinture* étoit autrefois une tache d'ignominie. Les Ceintionnaires étoient obligés de quitter leurs *ceintures* en Justice. Cette coutume venoit de ce que nos ancêtres avoient accoutumé de porter à leurs *ceintures* tous les instrumens nécessaires pour l'usage, ou pour la conservation des biens, comme la bourse, les clefs, &c. en sorte que la *ceinture* étoit le symbole des biens. L'Histoire remarque que la veuve de Philippe I, Duc de Bourgogne, renonça à sa succession, & déposa sa *ceinture* sur le tombeau du Duc. PASQ.

**CEINTURE de Vierge ou de Virginité.** C'étoit une coutume chez les Grecs & chez les Romains, que le premier soir des noces le mari dénouoit la *ceinture* de la fille qu'il avoit épousée. Homère, liv. XI de l'*Odyssée*, appelle cette *ceinture* *μαρτυριὴν ζώνην*, *Ceinture de fille*. Festus dit que la nouvelle mariée portoit une *ceinture* que le mari lui dénouoit dans le lit, & qu'elle étoit faite de laine de brebis. Cette *ceinture*, ajoute-t-il, étoit nouée du nœud d'Hercule, & le mari défaisoit ce nœud pour un bon présage, afin qu'il fût heureux en enfans, comme Hercule l'avoit été, qui laissa, lorsqu'il mourut, soixante-dix enfans. Consultez Méziriac dans son *Commentaire sur la Lettre de Philis à Démophon*.

On appelle aujourd'hui *ceinture* de virginité ou *ceinture* virginale, un instrument injurieux au sexe, imaginé par le démon de la jalousie, dont les maris se servent pour s'assurer de la sagesse de leurs femmes. Cette *ceinture* est fermée par un cadenas dont le mari seul a le secret. Les Poètes attribuoient à Vénus une espèce de *ceinture* qu'ils appeloient *cestus*. Ils y attachoient le pouvoir d'inspirer de l'amour, & de charmer les cœurs. Voyez CESTE. C'est dans ce sens que Boileau a dit :

*On diroit que pour plaire, instruit par la nature,  
Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture.*

**CEINTURE DE VÉNUS** est aussi un terme de Chiromancie. Il signifie la ligne de la main qui commence entre le second & le troisième doigt, qui traverse le mont de ces doigts, & va en forme de demi-cercle, finir vers le petit doigt.

Ce mot vient du Latin *cinctura*, ou de *cinctorium*. On trouve dans la basse Latinité *cinta*, pour dire en général un cercle, un tour, *ambitus*, *circuitus*, de *cingo*, *cinctum*; & il est sur-tout très-fréquent, pour signifier le tour des murailles ou des fossés d'une ville, selon la Remarque des Jésuites d'Anvers, *Acta SS. Mart. Tom. II, pag. 165, C.*

**CEINTURE A L'ANGLOISE**, est une espèce de fangle fort juste, dont on se sert pour porter l'épée, *Militare cingulum*, *balteus*, *balteum*.

**CEINTURE DE MERCURE.** Terme de Médecine. C'est une *ceinture* faite de drap empreint de mercure, ou dans laquelle on enferme du mercure qu'on prépare de différentes façons; quelquefois la *ceinture* est de cuir ou de toile de coton, &c. Ce remède a quelquefois de bons effets; mais il est dangereux pour ceux qui sont foibles, ou sujets à avoir des convulsions. On emploie ce remède pour guérir la gale, chasser la vermine, ruer les poux. Entre les remèdes monstrueux dont les Empiriques ont gâté la Chirurgie, pour le malheur des Malades, la *ceinture de mercure* n'est pas la moins en vogue parmi le vulgaire. FABRICIUS, cité & traduit par Dégory.

On appelle quelquefois cette *ceinture*, *ceinture de sagesse*, *Cingulum sapientiæ*.

**CEINTURE** se dit aussi de l'endroit du corps où l'on met la *ceinture*. RENES. Quand on se baigne en cet endroit-là, on n'a de l'eau que jusqu'à la *ceinture*. Scarron a dit des Héros à l'égard des Géans :

*Et ne vont pas à la ceinture  
De ceux dont je fais la peinture.*

**CEINTURE** se dit aussi du bord d'en-haut d'un haut-de-chaussé, d'une jupe. Faire élargir, faire rétrécir la *ceinture* d'une culotte, d'une jupe.

Chez les Maîtres de danse, en parlant de la disposition du corps, de l'air, de la manière de porter le corps en marchant, en dansant : on dit, la *ceinture* d'en haut, la *ceinture* d'en bas, pour dire la partie du corps qui est depuis la *ceinture* jusqu'en bas.

**CEINTURE DE LA REINE** est un droit fort ancien qui se lève à Paris de trois ans en trois ans, qui étoit d'abord de trois deniers pour chaque muid de vin, & de six deniers pour chaque queue. *Vedigal tertio quoque anno pendi solitum, ex vino domesticum Reginae subsidium*. Il étoit destiné à l'entretien de la maison de la Reine. On l'a depuis augmenté, & on l'a étendu sur d'autres denrées, comme sur le charbon, &c. On l'appeloit autrefois la *taille du pain & du vin*, comme il se voit par les Registres de la Chambre des Comptes de l'an 1339.

Vigenero croit que le nom de ce tribut pourroit avoir été pris de ce qu'autrefois les *ceintures* servoient de bourses, de sorte que *ceinture de la Reine* signifiait la même chose que Bourse de la Reine, comme si ce tribut s'étoit levé pour la bourse de la Reine. Mais, ajoute-t-il, il y a plus de deux mille ans qu'on levoit en Perse un pareil tribut, & qui se nommoit du même nom, comme témoigne Platon dans l'Alcibiade, Cicéron après lui, & Athénée au Liv. I. des Deipnosophistes, ce qui n'empêche point que cette étymologie ne puisse avoir lieu. *Annot. sur Tite-Live, Liv. I, Tom. I, pag. 956.*

On lève en Angleterre un impôt à peu près semblable qu'on appelle *aurum Reginae*, or de la Reine.

Les Chrétiens de la *ceinture*. Motovakkek, X<sup>e</sup> Califé de la Maison des Abassides, obligea les Chrétiens & les Juifs l'an 235 de l'égire 856 de J. C. de porter une large *ceinture* de cuir, qu'ils portent encore en effet dans l'Orient. Depuis ce temps les Chrétiens d'Asie, & principalement ceux de Syrie & de Mésopotamie, qui sont presque tous Nestoriens ou Jacobites, s'appellent les *Chrétiens de la ceinture*.

L'Ordre de la *CEINTURE*. Voyez au mot CORDELIÈRE. L'Ordre de la Cordelière.

**CEINTURE** signifie quelquefois, enceinte. *Ambitus*, *circuitus*. Une *ceinture* de murailles, de fossés. On le dit aussi du cordon de la muraille.

**CEINTURE** s'est dit en Poésie, des bandes & des cercles qu'on imagine dans le Ciel, comme sont les zones, le zodiaque. *Zona*.

*Et de-là traversant cette ardente ceinture,  
Qui d'un feu tiède & clair couronne la nature.*  
P. LE M.

**CEINTURE.** Terme de Boulanger. Les Boulangers & Pâtisiers appellent la *ceinture* de leur four, ce tour intérieur de sa cavité, où la chapelle & l'âtre s'unissent.

**CEINTURE D'HILDANUS.** s. f. terme de Chirurgie. *Cingulum Hildani*. C'est une *ceinture* de cuir dont on se sert quelquefois dans la réduction des luxations & des fractures des extrémités supérieures & inférieures, pour tirer la partie en droite ligne. *Diſ. de Col. de Villars*.

**CEINTURE**, en termes d'Architecture, est un anneau, un orle, ou un linceul qui est au haut, & au bas du fût de la colonne, qu'on appelle autrement *Escape*. *Balteus*. On appelle aussi *ceinture* de la volute Ionique, ce qu'on appelle autrement *Echarpe*.

**CEINTURE** se dit encore de certains rangs de feuilles de refend de métal posées sur une astragale en manière de couronne, qui servent autant pour séparer sur une colonne torsée, la partie cannelée d'avec celle qui est ornée, que pour cachet les joints des jets d'une colonne de bronze, ou les tronçons d'une colonne de marbre. *Balteus*.

On appelle aussi *ceinture funèbre*, autrement, *lître*, une bande noire, que les Patrons des Eglises,

ou les Seigneurs Hauts-Justiciers ont droit de faire peindre dedans & dehors les Eglises, & de la charger du blason de leurs Armes pour honorer la mémoire des Fondateurs dont ils font descendus, ou dont ils ont les droits. *Tania funebris*. C'est un droit honorifique.

On dit proverbialement, qu'une personne est toujours pendue, toujours attachée à la ceinture d'une autre; pour dire, qu'elle est toujours avec elle. On dit aussi, que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée; pour dire que l'estime qu'un homme s'est acquise dans le monde vaut mieux que les marques extérieures qu'il affecteroit pour faire paroître son mérite. Cela vient de ce qu'autrefois il n'étoit permis qu'aux honnêtes femmes de porter des ceintures dorées. Par Arrêt du Parlement de Paris rendu en 1416, il fut défendu à toute femme de mauvaise vie de porter la ceinture dorée. D'autres disent que ce proverbe signifie, qu'il vaut mieux acquérir de la réputation dans les actions militaires, que de vivre dans la paix & dans la robe, à cause que les gens de robe portoient des habits longs, & étoient obligés d'avoir des ceintures; au lieu que les gens de guerre portoient des cottes d'armes qui n'étoient pas ceintes, parce qu'elles étoient légères & volantes.

**CEINTURÉ, ÉE**, adj. Qui porte une ceinture ou une écharpe. Le Comte de Guiche étoit ceinturé. **MADAME DE SÉVIGNÉ**. Ce mot est nouveau, & n'a pas fait fortune.

**CEINTURETTE**. f. f. Terme de Chasse. Ce mot n'est en usage que pour signifier une petite bande de cuir qui entoure le cor de chasse. La ceinturette est large d'un doigt, & ordinairement rouge.

**CEINTURIER, IÈRE**, f. m. & f. Celui qui fait & qui vend des ceintures & des baudriers. On appelle à Paris ce corps d'Artisans, *Ceinturiers-Baudroyers*.

On les appeloit autrefois *Maitres-Courroyers*, du mot *Courroie*, parce qu'ordinairement les ceintures étoient de cuir.

**CEINTURON**. f. m. Ceinture de cuir, de soie, ou d'autre matière, à laquelle on attache des pendans pour passer une épée. *Cingulum militare*, *balteus*. *Ceinturon* de soie, de maroquin.

C E L

**CEL**. pronom masculin. On le disoit autrefois pour ce. *Hic*.

*Cel Chevalier dessus cel charme*. **PERCEV.**

**CELA**. Pronom démonstratif & indéclinable, qui se dit d'une chose qu'on montre, ou qu'on présente, & qui n'a point de pluriel. *Hæc res, ea res*.

*Cela est bien; cela me fait plaisir; ne me parlez point de cela*.

On remarquera que quand ce pronom va seul, & sans opposition à *ceci*, il a la même signification, c'est-à-dire, qu'il désigne une chose qu'on tient ou qu'on montre. Que penseriez-vous de *cela*? *Cela est fort beau*.

C'est tout le contraire quand on l'emploie par opposition à *ceci*, & il désigne alors une chose plus éloignée. *Cela est plus solide, ceci est plus élégant; je ne veux point de ceci, donnez-moi de cela*.

On dit ironiquement, en parlant d'une action que l'on condamne; *celu est bon*; & familièrement en parlant de quelqu'un qu'on a vu enfant; je vous ai vu que vous n'étiez pas plus grand que *cela*, parce qu'alors la main de celui qui parle, monte la petite taille qu'il veut désigner.

**CELA** se dit quelquefois pour signifier, cet homme, mais dans le style simple & familier. *Is, iste*. *Cela* ne fait que jouer. *Cela* ne fait que jurer. **VAUG. BOU.**

**CELADON**. f. m. Couleur verte, mêlée de blanc, ou qui tire sur le blanc. *Color thalassinus ex viridi albicans*. La peluche de cette anémone est *celadon*. Le *celadon* est un bleu verdâtre, ou vert bleuâtre. Ce mot est un véritable adjectif pris substantivement.

**CÉLADON**; est aussi un nom propre de Berger. On trouve souvent ce mot dans les Eclogues, & les Idylles des Poètes.

On dit d'un homme à beaux sentimens, en matière de galanterie, que c'est un *Celadon*.

**CELAMA**. Ville des Indes dans l'Île de Banda, l'une des Moluques.

**CELANO**. *Celanum*. Petite ville avec titre de Comté dans l'Abtuzze ultérieure, au Royaume de Naples, sur le lac du même nom, ou pour parler plus exactement, près de la source d'une petite rivière qui tombe dans ce lac, à deux milles & demi du lac.

**CELANTES**. Mot technique ou artificiel, que l'on donne en Logique au second mode indirect de la première figure des syllogismes. *Celantes*. Les syllogismes en *celantes* ne diffèrent des syllogismes en *celarent* qu'en ce que dans ceux-là la conclusion est renversée, & que l'attribut en est le véritable sujet.

Tous les maux passagers ne font point à craindre.  
Tous les maux de la vie présente font passagers;  
Donc nul des maux qui sont à craindre, n'est un mal de cette vie.

**CELARENT**. Terme artificiel que l'on donne en Logique au second mode direct de la première figure. *Celarent*. Un argument en *celarent* a la majeure universelle négative, la mineure universelle affirmative, & la conclusion comme la majeure, & dont le moyen terme est le sujet dans la majeure, & l'attribut dans la mineure.

Nul pécheur impénitent ne doit s'attendre d'être sauvé.

Tous ceux qui meurent après s'être enrichis des biens de l'Eglise, sans les avoir restitués, sont des voleurs impénitens.

Donc nul d'eux ne doit s'attendre d'être sauvé.

**CELATE**. Vieux mot, qui veut dire *salade*, *heaume*, *Casque*. *Galea*. Borel croit que les casques ont été appelés *celates* à *calatura*, à cause des figures d'animaux & d'autres choses qu'on mettoit sur les casques.

**CELEBES**. ( *Île de* ) Île de la mer des Indes, sous l'équateur, qui la coupe en deux parties inégales, entre les Philippines au nord, les Moluques au levant & au midi & l'Île de Bornée au couchant. On lui donne 200 lieues de longueur & 68 de largeur. Il y avoit autrefois six Royaumes dans cette Île: elle n'en contient plus que deux, celui de *Celebes* vers le septentrion, & celui de *Macassar* vers le midi.

Les habitans étoient autrefois antropophages & idolâtres. Quand quelque habitant des Moluques étoit condamné à mort, le Roi de Ternate l'envoyoit dans l'Île des *Celebes*, afin que ces Sauvages le tuassent & le mangeassent. Ils ont embrassé le Musulmanisme.

**CELEBRANT**. f. m. Prêtre, ou Prélat, qui dit la Messe, qui officie. *Rei sacræ minister*.

**CELEBRATION**. f. f. Action de célébrer. *Celebratio*. Il faut se tenir dans le respect pendant la célébration de la Messe. On délivre des certificats des célébrations des mariages. On dit aussi, la célébration d'un Concile. La célébration d'une fête, de l'Office divin.

**CELEBRATION** se dit aussi des jeux & des combats athlétiques des Anciens. Les chaleurs qu'il falloit essuyer dans la célébration des jeux mettoient la patience des athlètes à une rude épreuve. **ACAD. DES B. L. T. I, Mém. p. 225.**

**CELEBRE**. adj. m. f. Qui est en réputation. *Celeber*, *celebris*. Un Avocat, un Prédicateur *celebre*. Une histoire *celebre*. Une Foire *celebre*, bien fréquentée.

Rien n'est plus ordinaire que d'employer indifféremment les mots *celebre*, illustre, fameux, renommé; & tous nos Dictionnaires nous les donnent comme synonymes. Cependant, quoique tous ces termes marquent l'opinion que les hommes ont



conçu de nous, ou la réputation, ils ont tous leur idée propre qui les caractérise.

☞ *Célèbre* ne se dit que de celui qui a acquis de la réputation, fondée sur un mérite de talent ou de science, qui sans le placer dans le grand, & sans emporter l'idée de dignité, fait néanmoins honneur au sujet. Il y a des Auteurs *célèbres*, qu'il n'est pas permis de blâmer, même dans ce qu'ils ont de blâmable, sans faire courir beaucoup de risque à sa propre réputation.

☞ *Illustre* marque une réputation fondée sur un mérite accompagné de dignité & d'éclat, qui fait non-seulement connoître, mais encore estimer le sujet, & le place dans le grand. Les Princes brillent pendant leur vie, mais ils ne sont *illustres* dans la postérité que par les monumens de grandeur, de sagesse & de bonté qu'ils laissent après eux. Les hommes *illustres* : on comprend sous cette dénomination les Ministres, les Capitaines, les Magistrats distingués, même les Gens de lettres qui joignent des dignités au mérite littéraire.

☞ *Fameux* ne désigne que l'étendue de la réputation, fondée sur une simple distinction du commun qui fait parler du sujet dans une vaste étendue de contrées & de siècles, soit que cette distinction se prenne en bonne ou en mauvaise part. Erostrate brûla le temple d'Ephèse pour se rendre *fameux*. Il y réussit, par la défense que les Juges firent de prononcer son nom.

☞ *Renommé* offre l'idée d'une réputation, fondée sur la vogue que donne le succès ou le goût public, qui sans procurer beaucoup d'honneur au sujet, rend son nom connu dans le monde. Il seroit presque synonyme à *fameux*, s'il se prenoit en bonne & en mauvaise part. Il paroît outre cela marquer une réputation moins étendue. Les Gobelins ont été des teinturiers si *renommés* que leur nom est demeuré au lieu où ils travailloient & aux ouvrages que d'autres ont continué après eux. Les vins de Champagne, Bourgogne, sont *renommés*. Il suffit d'être *renommé* dans un art, pour faire fortune.

☞ *Fameux*, *célèbre* & *renommé* se disent des personnes & des choses. *Illustre* ne s'applique qu'aux personnes, du moins quand on veut être scrupuleux sur le choix des termes,

☞ *Illustre*, *célèbre*, *renommé* se prennent toujours en bonne part. *Fameux* en bonne ou mauvaise part. Un *fameux* Capitaine, un *fameux* Voleur, si l'on dit un homme *célèbre* par ses crimes, comme on le trouve dans le Dictionnaire de l'Acad. Fr. & même ailleurs, c'est un abus de terme. *Fameux* est le vrai mot. Voyez les *Synonymes* de M. l'Abbé Girard.

**CÉLÈBRE** se dit aussi de ce qui se fait avec cérémonie & solennité. On fit une *célèbre* fête au sacre, au mariage du Roi.

**CÉLÉBRER**, v. a. Honorer quelqu'un par des louanges, par des monumens, fêtes, inscriptions, ou trophées qu'on fait en son honneur. *Celebrare*. Les Anciens ont *célébré* la gloire de leurs Héros par tous les moyens qu'ils ont pu imaginer. Alexandre envioit le bonheur d'Achille, qui avoit trouvé un excellent Poète pour *célébrer* ses louanges. VAUG.

**CÉLÉBRER**, signifie aussi, solenniser. *Festa colere, diem festum agere*. Il faut *célébrer* les grandes fêtes avec plus d'éclat que les ordinaires. Les Payens *célébroient* les jeux Olympiques tous les cinq ans. *Ludos celebrare*.

**CÉLÉBRER** se dit plus ordinairement des cérémonies Ecclésiastiques; & on dit sur-tout, *célébrer* la Messe, ou absolument *célébrer*, pour signifier, dire la Messe. *Facere, rem divinam facere*. *Célébrer* la Messe dans le VIII<sup>e</sup> siècle, signifioit souvent y assister, & se disoit des Laïques. Ainsi Sigebalde, Roi d'Westsex en Angleterre, dit dans une lettre à S. Boniface, qu'en *célébrant* la Messe il fait réciter son nom comme celui des Evêques d'Angleterre. C'est qu'en latin, d'où cette expression est prise,

*Celebrare*, signifie. hanter, fréquenter, se trouver en quelque lieu. Ainsi dans les bons Auteurs *celebrare silvas, celebrare templa, celebrare alicujus domum, potentum limina*, signifie, aller dans les forêts; être assidu au temple; hanter la maison de quelqu'un, fréquenter les Palais des Grands. Mais ce sens n'a point passé dans notre langue, ou n'est point venu jusqu'à nous. On dit pareillement, *célébrer* un Concile; pour dire, tenir un Concile.

**CÉLÉBRER** se dit encore du mariage qu'on fait avec toutes les solennités du Droit Civil & Ecclésiastique. *Célébrer* des noces, les faire avec beaucoup de magnificence & d'éclat. *Agere solennem nuptiarum diem*.

**CÉLÉBRÉ**, ÉE, part.

**CÉLÉBRITÉ**, f. f. Solennité, cérémonie qui rend une action célèbre. *Celebritas*. La *célébrité* des jeux. La *célébrité* des noces. La *célébrité* des funeraillies. *Ludorum, nuptiarum, funerum solennia*. L'entrée des Legats se fait avec beaucoup de *célébrité*. Il se dit aussi des personnes, & alors il signifie, grande réputation. Il a toujours eu beaucoup de *célébrité*. La *célébrité* que donne l'Histoire à ceux qui ont cultivé la vertu, & l'infamie dont elle note les scélérats, sont de puissans moyens pour inspirer l'amour de la vertu, & l'horreur du vice. Boss. Voyez **CÉLÈBRE**.

**CÉLÈMENT**, adv. Vieux mot, qui veut dire, en secret. *Clàm, secretò, celanter*. Il vient de *celare, celer, cacher*. Crétion est un accroissement de ce qui vient *cèlement*. TRADUCT. DES INSTIT. DE JUSTIN. C'est-à-dire, sans qu'on s'en apperçoive, insensiblement.

**CÉLENO**, f. f. C'est le nom d'une des Pleyades, filles d'Atlas.

☞ C'est aussi le nom d'une des Harpies, fille de Jupiter & de la terre, dont Virgile a donné la description dans le troisième livre de l'*Eneïde*. Voyez **HARPIES**.

**CÉLEP**, f. m. Liqueur, breuvage des Orientaux. Ils le trouvent délicieux. Il est sucré & ambré. Les Turcs appellent cette liqueur ou plutôt cette boisson *jalab*. On la boit chaude, & la racine de satyrion en fait la base.

**CÉLER**, v. a. Tenir une chose cachée, & secrète, ☞ n'en pas donner connoissance, la taire, & non pas la déguiser, comme le disent les Vocabulistes. *Celare, occultare, tegere*. Un bon Capitaine doit *celer* ses desseins à tout le monde. La nature a bien des secrets qu'elle a *celés* aux hommes. La plus grande discrétion d'un Amant est de *celer* son bonheur.

*Soupirs d'autant plus doux qu'il les falloit celer.*  
RACINE.

La coutume des Perses est de *celer* le secret avec une fidélité merveilleuse. VAUG.

On dit aussi qu'un homme se fait *celer*, quand il fait dire qu'il n'est pas chez lui, quoiqu'il y soit effectivement.

**CÉLÉ**, ÉE, part.

**CÉLERES**, f. m. pl. *Celeres*. Les *Célères* étoient un Corps ou Régiment de la garde des Rois Romains établi par Romulus, & composé de trois cens jeunes gens, choisis parmi les plus illustres familles de Rome, approuvés par les suffrages des Curies du peuple dont chacune en fournissoit dix. Ils étoient toujours auprès de la Personne du Roi, pour le garder & pour recevoir ses ordres & les exécuter. A la guerre ils étoient à l'avantgarde quand il falloit donner le combat qu'ils commençoient toujours les premiers, & dans la retraite ils faisoient l'arrièregarde. Quoique ce fût un corps de cavalerie, ils mettoient pied à terre, & combattoient à pied, par-tout où la cavalerie ne pouvoit agir. Leur Commandant s'appeloit Tribun des *Célères*. *Tribunus Celerum*. Il faisoient trois compagnies de cent maîtres chacune, qui avoit un Capitaine nommé Cen-

turion. Leur Tribun étoit la seconde personne du Royaume. Plutarque dit, dans la vie de Numa, que ce Prince cassa le Regiment des *Celères*: si cela est vrai, il fut rétabli bientôt après, & l'on en trouve encore sous les Rois suivans, témoin le fameux Brutus qui chassa les Tarquins, & qui fut Tribun des *Celères*. Roïn. *Antiq. Rom. L. VIII, c. 4.* Vigenere sur Tite-Live, *Tom. I, p. 1027, 1028, 1373.*

Ce nom vient de *Celer*, prompt, vite; & il leur fut donné, ou à raison de leur promptitude à obéir au Roi, ou à cause que leur premier chef s'appela *Celer*, ou d'un autre *Celer* compagnon de Romulus, qui lui fut d'un grand secours dans le combat contre Remus, & qui tua ce Prince. On prétend que c'est eux que l'on nomma dans la suite *Trossules*, *trossuli*, parce qu'ils prirent seuls la ville de *Trossulum* en Etrurie, sans le secours d'aucune infanterie, ou pour quelqu'autre raison qu'on ne sait pas.

**CÉLÉRET**, ou **COLORET**. f. m. Filet dont on se sert sur les côtes de Normandie.

**CÉLÉRI**. f. m. C'est une espèce de persil qu'on cultive avec soin dans les jardins. Quelques-uns l'appellent persil de Macedoine. *Apium Macedonicum*. Il est le même que celui qu'on appelle *persil de marais*, en latin; *apium palustre*, sive *officinarum*; mais par la culture il devient plus doux, & de meilleur goût. On sème la graine de *céléri* sur couche au mois d'Avril: on le replante au mois de Juin, on l'arrose souvent.

On le blanchit en butant ses tiges de terre & de fumier, jusqu'au haut des feuilles.

Le *céléri* se mange en salade & entre dans plusieurs ragoûts. Ce mot nous est venu des Italiens, qui nomment cette plante *celeri* ou *sceleri*.

**CÉLERIER**. Voyez **CELLERIER**.

**CÉLÉRIN**. f. m. Nom d'homme. *Celerinus*. Saint *Célerin*, Lecteur de l'Eglise de Carthage du temps de S. Cyprien, & Confesseur de J. C. sous Decc, étoit d'une race très-illustre parmi les Chrétiens, & ne doit pas être confondu avec un autre Confesseur *Célerin* qui étoit à Rome dans le temps de l'Élection du Pape Corneille, & se trouva engagé dans le parti Novarien, qu'il quitta bientôt en se réunissant aux Catholiques.

Le peuple dit proverbiallement d'un grand parleur, qui dit tout ce qu'il fait, & ce qu'il devrait taire, que c'est un saint *Célerin*. C'est une froide équivoque, pour exprimer un homme qui ne ce rien. Le peuple prononce *rin* ou *ren* pour rien.

**CÉLÉRIN**. f. m. Petit poisson de mer, qui est une espèce de sardine. Il a le corps blanc & la tête dorée.

On trouve dans les lacs de Savoie un petit poisson qu'on appelle aussi *célérin* à cause de sa ressemblance avec le *célérin* de mer. On l'appelle en Italie *sardanelle*.

**CÉLÉRINE**. f. f. Nom de femme. *Celerina*, grand-mère de S. Célerin, Diacre.

**CÉLÉRITÉ**. f. f. Promptitude, diligence. *Celeritas*. C'est une affaire qui réquiert *célérité*. Il ne se dit guère qu'au Palais.

Cependant le P. Carrou a dit dans son Hist. Rom. Les Romains bâtirent des navires avec une *célérité* capable de faire croire que leurs forêts sont tout-à-coup métamorphosées en galères.

**CÉLÉRITÉ**. Terme de Physique. Voyez **VITESSE** qui est le mot propre.

Ce mot vient du latin *celer*, qui vient du grec *κελλω*, *curro*.

**CÉLESTE**. adj. m. & f. Qui a rapport au ciel, qui appartient au ciel, qui vient du ciel. *Cælestis*. Les corps *cælestes* sont incorruptibles. Les influences *cælestes* agissent sur les corps sublunaires. Aristote a admis des intelligences *cælestes* qui faisoient mouvoir les astres. Les Poëtes appellent les astres, les *cælestes* flambeaux. Notre ame a une origine *cæleste*.

Que le plus coupable de nous  
Se sacrifie aux traits du cæleste courroux. LA FON.

**CÉLESTE**, (*Harmonie*) est une harmonie que quelques Philosophes se sont imaginés être produite par les astres, & par leurs mouvemens, & que notre éloignement nous empêchoit d'entendre, comme Platon, Philon Juit, S. Augustin, S. Ambroise, S. Isidore, Boëce & plusieurs autres. Ils disent que le mouvement & l'impulsion des globes *cælestes*, qui se poussent par des intervalles dissemblables, forment des tons dont la variété est tout-à-fait musicale. Il est impossible, selon eux, que des corps si vastes ne forment pas une espèce d'harmonie, en fournissant leur carrière avec tant de rapidité. L'air frappé par la force de leur impulsion, rend nécessairement un bruit proportioné à la violence qu'il a soufferte. Ainsi comme la sphère *cæleste* est mue avec une grande justesse par la main toute-puissante qui y préside, & que tous les globes ne font pas tous le même circuit, & ne roulent pas avec la même vitesse, les tons differens que produit la différence de leurs mouvemens, forment un concert admirable. Mais cette opinion a été réfutée d'avance par S. Irenée, & ensuite par S. Basile & S. Epiplane.

En Astrologie on appelle *thème* ou *figure cæleste* la disposition du ciel à certain moment désigné, comme la naissance d'un enfant, quelque accident signalé de sa vie, de ses actions: & c'est ce qu'on appelle autrement *horoscope*.

On appelle *gloire cæleste*, la béatitude éternelle: les *Esprits cælestes*, les Anges & les Saints qui en jouissent: les *inspirations cælestes*, les graces qui nous viennent du ciel. Corneille a employé ce mot dans les Horaces.

*Pattefle*

*Le souverain pouvoir de la troupe cæleste.*

Sur quoi Voltaire remarque que cette expression est hors d'usage, & bannie du style noble, sur-tout depuis que Scarron l'a employée dans le style burlesque.

**CÉLESTE** se dit aussi par extension pour extraordinaire. C'est une beauté *cæleste*, un esprit *cæleste*.

*Et dès qu'on vient à voir vos cælestes appas,  
Un cœur se laisse prendre & ne raisonne pas.* MOL.

**CÉLESTE**. (*Bleu*) est un bleu qui est de la couleur du ciel serein. Or ce bleu du ciel vient du grand éloignement où il est de nos yeux, à cause que la lumière se perd dans cette vaste étendue.

On appelle à Paris les *Sœurs Cælestes*, les Religieuses de l'Annonciade, à cause qu'elles sont en partie habillées de bleu. *Moniales annunciatae Virginis ab habitu cælestis coloris, Cælestes appellatae; Cælestes sorores, Virgines.*

Il y a en Italie des Annonciades que l'on nomme *Annonciades cælestes*, parce que sur une robe blanche & un scapulaire elles portent un manteau bleu. Elles furent fondées en 1604 & 1605 sous Clement VIII & Paul V, qui approuvèrent leurs constitutions. Leur Fondatrice fut la Mere Victoire Fornari. Voyez **ANNONCIADE**.

**CÉLESTE**. f. f. *Cælestis*. Terme de Mythologie. C'étoit une Déesse honorée à Carthage. Tertullien dans son *Apologétique*, & Philastrius, disent que c'étoit une Déesse d'Afrique; Philastrius, que c'est celle qu'on appelloit ailleurs Reine & Fortune du ciel. Baronius, qui parle fort au long de cette Déesse sur l'an 399 de J. C., croit que c'étoit l'Astarte des Sidoniens, qu'on appelloit la Reine du ciel. En 399 les Chrétiens de Carthage changèrent le Temple de *Céleste* en Eglise. On la représentoit portée sur un lion; & si l'on en croit Capitolin, dans la vie de Pertinax, elle rendoit des Oracles dans ce Temple. Lucien, Apulée, Hérodien & plusieurs autres té-

moignent que l'idole de *Céleste* portoit le nom de toutes les principales Divinités du monde, c'est-à-dire, comme parle S. Ambroise *adv. Symmach.* que cette Déesse étoit honorée par différens peuples, & en différens endroits, sous différens noms. Vers l'an 341, l'Empereur Constantius fit ruiner à Carthage le temple de *Céleste*. Héliogabale fit apporter de Carthage l'idole de *Céleste*, que toute l'Afrique révéroit extrêmement. On prétendoit que c'étoit la Lune: c'est pourquoi Héliogabale disoit qu'il la vouloit marier avec son Dieu, qu'on prétendoit être le Soleil. Il en fit célébrer les noces à Rome, & dans toute l'Italie, & obligea tous les sujets de l'Empire à lui faire des présens de noces: il avoit fait apporter de Carthage toutes les richesses du temple de *Céleste* pour avoir de quoi la parer. DE TILLEM.

**CÉLESTE.** s. f. Terme de Fleuriste. C'est une tulipe gris lavandé avec un peu de rouge & de blanc de lait. MORIN.

**CÉLESTIEL, ELLE.** adj. Vieux mot. *Céleste. Cælestis, e.* Le corps de M. S. Louis fut canonisé à Rome par le Pape Boniface VIII de ce nom l'an 1297 à la requête, poursuite & diligence du Roi Philippe le Bel, son neveu, & mis au catalogue des Saints de la Cour *célestielle* de Paradis. ANON. *Vie de S. Louis.*

*Mais par défaut d'esprit célestiel,  
En t'aimant trop, tu me hais & déprimes.* MAROT.

**CÉLESTIN, INE.** Vieux adj. *Céleste. Cælestis, e.*

*Et quand il eut sa face célestine,  
Qui des humains la mémoire illumine,  
Tournée à moi.* MAROT.

**CÉLESTIN.** s. m. Nom d'homme. *Cælestinus. Cælestin,* Historien du temps de Valérien & de Galien. Cinq Papes ont porté le nom de *Célestin*. Les *Célestins* dans Plin, *Liv. III, c. 14,* sont des peuples de l'Ombrie.

**CÉLESTIN.** s. m. Religieux d'un Ordre institué par Saint Pierre Célestin, Pape, & qu'il réforma de l'Ordre de Saint Bernard en 1244. *Cælestinus.* Ce Saint né en 1225, dans la petite ville d'Hernia, ou Sergna, au Royaume de Naples, dans le Comté de Molise, se retira sur le mont de Mourthon ou Mouron, & y mena pendant cinq ans une vie très-pénitente & très-mortifiée. Les bois qui environnoient sa demeure ayant été abattus, il passa sur le mont Majella. Quelques compagnons se joignirent à lui: il y établit vers l'an 1254, une Communauté, qui fut appelée le Monastère de Ste Marie de Majella, comme il paroît par une Bulle de Grégoire X, & ensuite le Monastère du Saint Esprit. Cet Ordre fut premièrement approuvé l'an 1264, par Urbain IV, qui l'incorpora à celui de Saint Benoît. Il fut confirmé ensuite par Grégoire X, l'an 1274, dans le second Concile général de Lyon. Son fondateur qui se nommoit Pierre, & à qui le séjour qu'il fit sur le mont de Mouron, avoit fait donner le surnom de Mouron, fut élu souverain Pontife sous le nom de *Célestin V*, & les Religieux de cet Ordre prirent le nom de *Célestins*. Jusques-là ils avoient été appelés les Religieux de Saint Damien. Pierre de Tivoli, Général de cet Ordre, en obtint encore une nouvelle confirmation de Boniface VIII. *Voyez Bollandus, T. III, de Mars, & le P. Hélyot, T. VI, c. 23.* Philippe le Bel fit demander douze *Célestins* au Général de l'Ordre par Pierre de Sorte, son Ambassadeur à Naples, & les introduisit en France en 1300, leur donnant d'abord deux Monastères, celui d'Ambert dans la forêt d'Orléans, & celui du Mont de Chartres dans la forêt de Compiègne.

Freres Mineurs CÉLESTINS, ou ERMITES CÉLESTINS, sont des Religieux de l'Ordre de Saint François, qui sur la fin du XIII<sup>e</sup> siècle s'opposèrent aux relâchemens qui s'introduisoient dans l'Ordre sous le

gouvernement de Matthieu d'Aquas Spartas, Général, élu dans le Chapitre de Montpellier en 1287, & voulurent vivre selon la pureté de la Règle de Saint François. Le Pape Célestin V, le leur permit, les soutint & leur ordonna de quitter le nom de Freres Mineurs, & de prendre celui de pauvres Ermites *Célestins*. Mais après l'abdication de ce Saint Pontife, ils furent persecutés, & obligés de se retirer dans une Ile d'Achaïe. Ils en furent chassés dans la suite, & après bien des souffrances, ceux qui échappèrent se retirèrent en France, où ils se joignirent à d'autres Religieux zélés, ce qui donna occasion à deux partis qui divisèrent l'Ordre: l'un se nomma les Spirituels, & l'autre les Freres Mineurs de la Communauté. *Voyez Vading, Annal. Min. T. II & III, & le P. Hélyot, T. VII, c. 4.*

On dit dans le style bas & familier par une manière de proverbe: *Voilà un plaisant Célestin*; pour dire, voilà un impertinent, un ridicule, un sot. Cependant si l'on avoit égard à l'origine de cette façon de parler, elle devroit signifier un homme gai, plaisant, divertissant: voici son origine. Autrefois à Rouen, capitale de Normandie, les *Célestins* n'étoient exemts de payer l'entrée de leur boisson, qu'à condition qu'un de leurs Freres marcheroit à la tête de la première des charrettes, sur lesquelles on conduisoit cette boisson, & sautoit d'un air gai, en passant auprès de la maison du Gouverneur de la ville. Un jour un de leurs Freres ayant paru devant les charrettes plus gaillard que ceux qu'on avoit vus jusqu'alors, le Gouverneur ne put s'empêcher de dire: *voilà un plaisant Célestin.*

On dit *à la Célestine*; pour dire, à la manière des *Célestins*; & ces façons de parler sont assez communes. Une omelette *à la célestine*. Elles sont fort épaisses. **CÉLESTINE.** s. f. Terme de Fleuriste. Anémone à peluche, qui a les grandes feuilles blanches, sa peluche blanche, mêlée de citron, qui blanchit sur la fin. MORIN.

**CÉLESYRIE.** *Voyez CÆLESIRIE.*

**CELIAQUE.** adj. de t. g. Terme de Médecine qui se dit d'une espèce de flux de ventre, dans lequel les alimens ne sortent pas tout crus comme dans la henterie, mais à demi digérés, de sorte que ces deux maladies ne diffèrent entre elles que du plus au moins. Il arrive souvent aussi que les alimens sont digérés; mais le chyle demeure confondu avec les excréments. Les causes de la *celiaque* sont ou la foiblesse du levain de l'estomac, ou le peu de séjour que les alimens y font, ou l'obstruction des veines lactées, ou bien le défaut d'acreté de la bile. *Cæliacus.* C'est ce qu'on appelle ordinairement passion, affection *celiaque*. On le dit aussi en anatomie d'une artère du bas ventre, qui vient de l'aorte; l'artère *celiaque* se divise en deux, la droite va au foie, & la gauche à la rate.

Ce mot vient du grec *κοιλια, ventet, κοιλιακος,* un homme sujet à ces sortes d'incommodités.

**CÉLIBAT.** s. m. Etat d'un homme qui vit hors du mariage. *Vita cælebs,* vulgè *cælibatus.* La dure loi du *celibat* a trouvé de grandes résistances pour s'établir: le cœur ne s'y oppoisoit pas moins que l'esprit. SAINT EVR. Les éloges que Tertulien a donnés à la chasteté firent trouver une plus grande perfection, & une plus grande pureté dans le *celibat*. ID. Dans le premier Concile de Nicée, Paphnuce s'opposa hautement à la loi que l'on y vouloit faire, pour obliger les Evêques & les Prêtres à garder le *celibat*. DU PIN. Cependant les grands applaudissemens qu'on donna au *celibat*, & les fortes raisons de ses partisans ne laissèrent pas de faire impression. ID. Et il fut ordonné à tous les Ministres sacrés, sans exception, de garder le *celibat*. Dans l'Occident les Conciles d'Elvire, d'Arles, d'Agde, de Tours, &c. ont reçu ce Decret, ou l'ont confirmé. Tant d'autorités font voir que la loi qui ordonne le *celibat* est sage. Les Prêtres qui se piquoient d'une sainteté plus exacte gardèrent le *celibat*, en sorte qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, & depuis le Decret du Pape

Sirice en 385, il y en avoit peu qui fussent mariés. Le Concile d'Orange en 441, ordonna la deposition de ceux qui ne s'abstenoient pas de leurs femmes. Grégoire VII, acheva presque de réduire les Ecclésiastiques à la loi du *celibat*. Dans le XII<sup>e</sup> siècle le Pape Célestin envoya ses Légats en Bohême pour soumettre les Ecclésiastiques au *celibat*. Ils refusèrent d'y consentir, & répondirent qu'ils ne souffriroient point un joug que ni eux, ni leurs peres, n'avoient pu porter : on les contraignit. Au Concile de Trente on proposa de rendre aux Ecclésiastiques la liberté du mariage, & de les délivrer de la contrainte du *celibat*, c'étoit même un article de l'Interim de Charles-Quint. Mais le Pape refusa d'y consentir : & tous les Ecclésiastiques sont obligés de garder inviolablement le *celibat*, comme un état plus pur, & plus convenable à la sainteté de leur profession. SAINT EVR. Les Hérétiques ont parlé contre le *celibat* d'une manière, si grossière, qu'elle est capable de faire rougir même les libertins.

M. Ferrand, dans sa *Reponse à l'Apologie pour la réformation*, montre que les Prêtres, les Diacres, & les Soudiacres, ont toujours été en obligation de garder le *celibat*; que dans l'Eglise Gallicane, aux temps de Saint Loup & du I<sup>er</sup> Concile de Macon, on obligeoit les Acolytes & les Exorcistes à la continence comme les Ordres supérieurs. L'Historien Socrate, *Liv. V, c. 22*, dit qu'en Thessalie on excommunioit un Clerc s'il habitoit avec sa femme, quoiqu'il l'eût épousée avant son ordination, & que la même coutume s'observoit en Macédoine & en Grèce; qu'en Orient tous observoient volontairement cette règle. Saint Jérôme, plus ancien que Socrate, dit que les Eglises d'Orient, d'Egypte, & du Saint Siège Apostolique, c'est-à-dire, les trois grands Patriarchats, & presque toutes les Eglises du monde qui leur étoient soumises, prenoient pour Clercs des vierges ou des continents; ou que, s'ils avoient des femmes, ils cessôient d'être leurs maris. S. Epiphane avant Saint Jérôme, quoique du même siècle, dit qu'un homme qui a été marié, ne l'eût-il été qu'une fois, n'est point reçu pour être Diacre, Prêtre, Evêque, ou Soudiacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient; que s'il se pratique quelque chose de contraire en quelques endroits, cela est contraire à la règle de l'Eglise, quoique toléré par condescendance pour la foiblesse humaine. Ce qui montre qu'il y avoit une ancienne règle ou Canon qui ordonnoit le *celibat* aux Clercs. Le Président Savaron, dans ses *Origines de la ville de Clermont en Auvergne*, p. 46, remarque que le *celibat* étoit gardé par les Evêques dans le III<sup>e</sup> siècle. Voyez le Traité de Ratramne contre les Grecs, *Liv. IV, c. 6*, où il répond aux accusations des Grecs par rapport au *celibat* des Clercs.

Quoique la loi du *Celibat* pour les Evêques, les Prêtres & les Diacres soit fort ancienne, il est pourtant vrai que le *Celibat* n'est pas attaché de droit divin aux ordres sacrés, c'est-à-dire, qu'il n'y a point de loi divine qui défende d'ordonner Pretres des personnes mariées, ni aux Prêtres de se marier. Dans l'ancien Testament il étoit permis aux Pretres de se marier, même après avoir été élevés à cette dignité. Dans le nouveau Testament Jésus-Christ n'a fait aucune défense sur cette matière; & si l'Apôtre Saint Paul dans ses Epîtres à Timothée & à Tite, veut que les Evêques soient chastes & continens, ce n'est pas un commandement divin; & puis ces passages de Saint Paul ne s'entendent point du *Celibat*, puisque l'Apôtre défend seulement aux Evêques d'avoir plusieurs femmes en même temps, ou successivement. *Oportet Episcopum esse unius uxoris virum*. Voyez M. MORIN & M. l'Abbé DE SAINT PIERRE sur le *Celibat*.

Scaliger tire ce mot du grec *κελίον*, qui signifie lit, & *κελίον*, qui signifie *linguo*, celui qui abandonne le lit nuptial, ou qui n'en a jamais voulu. D'autres disent que le mot de *celibat* vient de *Celibe ritulo*.

CÉLIBATAIRE, f. m. Qui vit dans le *Celibat*, qui

n'est point marié, quoiqu'il soit d'âge à l'être. *Celibat*. On doit se servir de ce mot, plutôt que de celui de garçon, qui a plusieurs autres significations, & qui d'ailleurs n'est pas noble. Lycurgue porta des loix très-rigoureuses contre les *celibataires*, par lesquelles ils étoient exclus de tous les emplois civils & militaires. Tous les ans les femmes de Lacédémone alloient prendre chez eux tous les *celibataires*, les conduisoient au Temple de Junon, en les accablant de plaisanteries, & leur donnoient le fouet aux pieds de la Statue.

CELICO. Bourg du Royaume de Naples, proche de la ville de Cosenza. Ce bourg fut la patrie du célèbre Abbé Joachim, qui y naquit l'an 1111.

CELICOLE. f. m. & f. Nom de Secte. *Celicoles*. Les *Celicoles*, ou Adorateurs du Ciel, professoient une hérésie qui tenoit, à ce que l'on croit, du Judaïsme, & du Paganisme. Ils pervertissoient le Baptême, comme les Donatistes; & il s'en trouvoit principalement en Afrique. Honorius fit ou confirma beaucoup de loix contre eux l'an 408, que l'on voit dans le Code Théodosien sous le titre des Juifs; c'est ce qui fait croire qu'ils judaïssoient au moins en quelque chose. Quelques Auteurs en concluent que c'étoient des Apostats, qui de la Religion Chrétienne étoient passés dans le Judaïsme. Ils appeloient leurs Supérieurs *Majeurs*.

Les Juifs avoient été aussi appelés *Celicoles*, parce que quelques-uns d'entr'eux étant tombés dans l'idolâtrie, du temps des Prophètes, ils adoroient les astres du Ciel, & les Anges. C'est pour cela que Saint Jérôme consulté par Algasia sur le passage de Saint Paul aux Colossiens, que personne ne vous séduise, en affectant de paroître humble par un culte superstitieux des Anges, répond que l'Apôtre veut parler de cette erreur des Juifs, & prouve qu'elle étoit ancienne parmi eux, & que les Prophètes l'avoient condamnée. Clement d'Alexandrie reproche les mêmes erreurs aux Juifs, & Saint Epiphane dit que les Pharisiens croyoient que les cieus étoient animés, & les considéroient comme les corps des Anges. MOR.

CELIDÉE. f. f. Terme de Fleuriste. Anémone à peluche, qui porte de grandes feuilles blanches mêlées d'incarnat, sa peluche céladon, mêlé de couleur de rose. MORIN.

CÉLIGNE. f. f. Nom de femme. *Celina* ou *Celina*. *Celnie*, que le peuple nomme Sainte *Celigne*, étoit de la ville de Meaux. BAILLET. Elle étoit contemporaine de Sainte Geneviève, sous la conduite de laquelle elle consacra à Dieu sa virginité. Il y a une autre Sainte *Celigne* veuve, honorée à Laon & à Reims.

CÉLIQUE, adj. m. & f. Qui se trouve dans nos vieux Auteurs, pour céleste. *Celestis, e; celicus, a, um*.

CELLA. f. f. Terme d'antiquité. Dans les grands Temples des païens, c'étoit le Temple proprement dit, où étoient les Dieux, les Autels, les Candelabres. La *cella* avoit trois parties principales, la nef dans nos Eglises, l'*ambulum* qui répond à notre sanctuaire, & la *tribune* ou rond-point de nos Eglises, où étoit la Statue du Dieu dont le Temple portoit le nom. Lettre dans Les MÉM. DE TRÉV. Février, 1759.

CELLE, pronom fém. Voyez CELUI.

CELLE en Provence, est un bourg près de Brignoles. L'Abbaye de *Celle* est une Abbaye de Bénédictines de la Réforme au Val-de-Grace: elle a été transférée dans la ville d'Aix. P. HÉLYOT, T. IV, p. 332.

CELLE. f. f. Vieux mot qui signifioit autrefois une petite maison, chambre ou retraite d'un Moine, d'un Hermite. *Cella, cellula*. Il n'est plus en usage qu'en ses composés.

On l'a dit originairement de la maison où demouroient des personnes de servile condition ou franes, ou bien des enfans qu'on y laissoit pour aller commodément à l'école.

CELLE. En usage dans l'Ordre de Grandmont. Mona-



stère de cet Ordre soumis à celui de Grandmont. *Cella*. L'ordre fondé par Saint Etienne de Muret prit le surnom de Grandmont, à cause qu'on soumettoit à ce Monastère qui avoit titre de Prieuré, tous ceux que l'on bâtissoit, auxquels on donnoit le nom de *Celles*. P. HÉLYOT, *T. VII, c. 54*. De cent quarante *Celles* ou environ, qui dépendoient de Grandmont, Jean XXII, en érigea XXXIX en Prieurés Conventuels à chacune desquelles il unit quelqu'une des autres *Celles*. *IDEM. p. 418*.

Quelques Auteurs dérivent ce mot de l'hébreu *סֵל*, qui veut dire un lieu où l'on enferme quelque chose, une prison.

Les Sœurs de la CELLE. Nom qui a été donné à une partie des Religieuses Hospitalières du Tiers-Ordre de Saint François. *Sorores à Cella dictæ*. Les Religieuses Hospitalières du Tiers-Ordre de Saint François, qui n'avoient point de rentes, & vivoient des aumônes qu'elles alloient chercher, furent appelées les Sœurs de la *Celle*, & elles alloient servir les malades hors de leurs Monastères. P. HÉLYOT. *T. VII, c. 40*.

CELLE-NEUVE. *Cella nova*. Nom de lieu & d'une Abbaye de Bénédictins, appelée Saint Sauveur de *Celle-neuve*, sur les confins du Royaume de Galice en Espagne, au pied du mont Léborite, ou Léporare, proche de la rivière de Sorgne, au Diocèse d'Orléans. Cette Abbaye, aujourd'hui très-considérable, fut fondée en 935, par un Evêque de Compostelle. Elle fut unie à la Congrégation de Valladolid en 1506, par Jules II.

CELLE-VOLANE. Nom d'un lieu d'Italie & d'une Congrégation de Chanoines Réguliers. *Cella volana*. La Congrégation de Saint Jacques de *Celle-volane*. *Congregatio sancti Jacobi, in Cella volana*, ou simplement la Congrégation de *Cella-valane*. On ne fait ni l'année de l'institution de cette Congrégation, ni quel fut son Instituteur. On fait seulement qu'elle prit son nom de *Celle volane*, lieu où étoit son premier Monastère; que *Celle volane* étant au milieu d'un bois, dans une situation fort mal-saine, les Religieux furent obligés de l'abandonner. Le Prieur seul y resta, & en 1424, il le donna aux Chanoines Réguliers de Sainte Marie de Frisonnaire. Ceux-ci n'ayant pu non plus en soutenir le mauvais air, transportèrent le Monastère dans un des fauxbourgs de Ferrare, & en 1595, dans la Ville où on leur bâtit une Eglise, qui en 1596, fut érigée en Abbaye par Pie V. Ils eurent encore un autre Monastère à Ravenne, qui eut le même sort que celui de *Celle volane*; & la Congrégation de Ste Marie de Frisonnaire ayant été unie à celle de Saint Jean de Laran, celle de *Celle volane* s'y trouve aussi maintenant incorporée. Voyez le P. HÉL. *T. II, c. 5*.

CELLÉRAGE. *s. m.* Terme de coutume. Droit seigneurial qui se prend sur le vin quand il est dans le cellier. *Cellarium vestigal*. En quelques endroits on l'appelle *Droit de Chantelage*; quand on le met sur le chantier.

CELLERERIE. *s. f.* Titre ou bénéfice de l'Officier claustral qui est Cellérier. *Cellarii Præfectura*.

CELLÉRIER, IÈRE. *s. m. & f.* On prononce *celérié*, & quelques-uns écrivent *celérier* avec une seule *l*, Économe d'un Manastère: Office claustral chez les Moines, qu'exerce celui qui a soin des provisions de la nourriture du Couvent. *Cellarius, cellario præfectus, Cellerarius, Cellararius*.

On dit aussi *cellèrière* dans les maisons des Religieuses. *Cellaria, custos obsonio & penori præfecta*. Dans la Règle de Sainte Césaire, écrite au VI<sup>e</sup> siècle par son frere l'Evêque S. Césaire, la *cellèrière* est appelée *Cavenaria*, & *Celleraria*.

Ce mot est tiré du Droit Romain. *Cellerarius* dans le Digeste est celui qui étoit préposé à l'examen des comptes. Ulpien le définit, *Cellerarius, id est, idèo præpositus ut rationes salvæ sint*. Voyez sur l'Office de *Cellerier* la règle de Saint Benoît, & les constitutions des différentes Congrégations qui suivent cette règle.

Les Anciens donnoient ce nom à ceux à qui ils commettoient le soin de leurs affaires domestiques. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui dans les grandes maisons, Intendant. Les Prélats & les Monastères l'attachèrent pour le donner à leurs Procureurs & à leurs Agens. L'Auteur de la vie de Saint Césaire, dit que ce grand personnage fut *Cellerier*, c'est-à-dire, Procureur de Luxoul, *Cellerarius, id est, Procurator fuit Lexoviensis Monasterii*. Philippe de Savoye, quoiqu'il fût d'une naissance si illustre, étoit *Cellerier* de l'Archevêque de Vienne l'an 1243. GÉORIER. *Hist. du Dauph. Liv, IX, p. 264*. Le *Cellerier, Cellerarius, Cellarius*, étoit proprement l'Officier qui a soin de la provision de bouche. *Qui cella vinaria & escaria præest*. Les anciennes fonctions du *Cellerier* ont rapport à cette origine. Il ne se méloit d'abord que de faire recueillir les grains du Seigneur, & de les ferrer dans les greniers; & ses droits consistoient en une certaine quantité de grains prise sur ceux qui se recueilloient pour le Seigneur; de plus en un habit avec sa fourrure. Le soin de faire porter la récolte du Seigneur dans le grenier étoit commun à cet Officier, & à celui qu'on nommoit Baile. Aussi la part qu'il devoit prendre sur la recette étoit réglée sur le même pied. L'un & l'autre, suivant les titres qui nous restent, avoient un treizième du total. Ainsi les offices de *Cellèrier*, de *Mistral* & de *Baile*, n'étoient distingués que par le nom, & nullement par les fonctions. On peut remarquer toutefois une différence considérable entre cet Office, & celui de *Mistral*, c'est que le *Cellerier* faisoit la recette des revenus du Seigneur dans toute l'étendue de la terre par préférence même au *Châtelain*. VALBONNAIS. On peut voir dans cet Auteur plus de détail sur cet Office. *Mém. pour l'Histoire de Dauphin. Disc. V, c. 5*.

L'Office de *Cellerier* étoit plus ordinaire dans le Viennois, dans la Baronnie de la Tour, & dans les terres que les Dauphins avoient au-delà du Rhône, que dans les autres parties du Dauphiné. On n'en trouve presque point dans l'Ambrunois, ni dans le Briançonnais. Dans tout le Gapençois il n'en paroît qu'un à Ulpaix. Dans le Graisivaudan outre les *Celleriers* d'Avalon, de Cornillon, & de Moirans, il y en avoit un à Grenoble. Dans le Viennois, outre ceux de S. Donat, de Crémieu, de Bourgouin, de Quirieux, de la Tour du Pin, il s'en trouve un pour toute la Baronnie de la Tour, qui avoit sous sa charge les *Châtelains* & les autres *Celleriers* de la terre. Enfin, dans les terres situées en Bresse & en Bugey dépendantes des Dauphins, il y avoit presque en toutes des *Celleriers*. VALB.

On trouve fort peu d'inféodations de ces offices: il n'en paroît qu'à Avalon & à S. Donat. *Id.*

Le *Cellerier*, dit Pierre de S. Julien dans son *origine des Bourguignons*, a aussi été un office dans les chapitres. C'étoit celui qui avoit soin des affaires temporelles, & de faire distribuer aux Chanoines le pain, le vin & l'argent, à raison de leur assistance au cœur. On l'a nommé en différens lieux *Cellerier*, *Bonsfrier* ou *Courier*, dit le même Auteur. Voyez *COURIER*.

CELLÉRIÈRE. *s. f.* Nom de dignité dans les Communautés de filles. *Celleraria*. Dans l'Abbaye de Remiremont, après la *secrète*, qui est la seconde dignité, suit la *Sourière* ou *Cellèrière*, qui jouit de plusieurs droits & juridictions temporelles, qu'elle possède, aussi bien que de quelques Seigneuries par indivis avec l'Abbesse. Elle est pour cet effet tenue, par forme de reconnaissance au Chapitre, de distribuer à toutes les Dames Chanoinesses, à certains jours de l'année, de l'huile, du vin & autres choses semblables. P. HÉLYOT. *T. VI, p. 413*. Elle nomme aussi les deux petits Ministres. *Id. p. 414*.

CELLES. Ville de Berry sur la rivière de Cher à trois lieues de Romorantin. *Cellæ*. Il y a à *Celles* une Abbaye célèbre, fondée par S. Eusébe Moine

de Micy près d'Orléans, qui mourut en 542. Les habitans de *Celles* ont été affranchis par Robert de Courtenay seigneur de Mehun & de *Celles*. Il y a à *Celles* un Grenier à sel, un Couvent d'Ursulines, un Hôpital des Freres de la Charité, & à une extrémité de la ville un très-beau Château sur le Cher, bâti par Philippe de Béthune, qui fut Ambassadeur à Rome, au commencement du dernier siècle. *Voyez* la Thaumastiere, *Histoire de Berry*, L. IX, c. 40.

**CELLIER.** f. m. Lieu où l'on serre les provisions d'une maison, le vin, le bois, &c. Il diffère de la cave, en ce qu'il est moins profond; il est quelquefois souterrain, ou fort peu au-dessous du rez de chaussée. On prononce *celié*.

C'est de ce mot qu'est venu *celle*, ou *cellule*, qui se dit d'une habitation de Moine près d'une Abbaye, ou qui étoit de sa dépendance.

**CELLITE.** f. m. Nom de Religieux autrement dit Alexien. *Cellularius*, *Alexianus* & en Flandre *Cellbroeders*. Ils ont pris le nom d'Alexien, parce qu'ils ont choisi S. Alexis, pour leur Patron, & celui de *Cellites*, à cause des petites chambres ou cellules où ils pansent les malades, si l'on en croit Modius, ou, selon le P. Hélyot, de *cella*, pris dans la signification de sépulture, parce que la principale obligation de ces Religieux étoit d'enterrer les morts. Ils sont appelés Alexiens en Italie, & *Cellites* en Allemagne. On ne fait qui fut leur Instituteur. Ascagne Tambourin met leur établissement en 1309. Ils furent d'abord séculiers, mais dans la suite ils embrassèrent la règle de S. Augustin, & firent des vœux solennels, ce que Sixte IV approuva en 1471. Ils sont tous laïques, & ne reçoivent point de Prêtres parmi eux. Ils ont soin des malades, assistent les pestiférés, enterrent les morts, ont aussi soin des fous, & leurs Couvens servent de lieu de correction pour les enfans de famille qui s'écartent de leur devoir. *Voyez* le P. Hélyot, T. III, c. 54. On les appelle Nollards à Liège. Il ne faut pas les confondre avec l'Ordre appelé *Ordo Vespilonum*. Ordre des Enterreurs. *Voyez* ALEXIEN.

**CELLITE.** f. f. *Cellularia*. Il y a aussi des Religieuses *Cellites*, appelées en quelques endroits Colletines, & plus communément Sœurs Noires. Elles ne savent point le temps de leur origine. Elles n'ont point de clôture; elles suivent la Règle de S. Augustin. Elles font un quatrième vœu d'assister les malades, même en temps de peste. En quelques lieux elles ont soin des filles repenties. Il y en a qui y sont soumises aux Evêques, mais la plupart sont sous l'obéissance des Alexiens ou Cellites. Elles sont habillées de noir, avec un scapulaire.

**CELLULAIRE.** adj. m. & f. Terme d'Anatomie, qui se dit des parties du corps animal, qui contiennent plusieurs petites cellules. *Cellularius*, a, um. *Cellulis abundans*. Un tissu *cellulaire*, la tunique *cellulaire*. Quand, pour préparer des injections, on pousse de l'eau dans les vaisseaux que l'on veut injecter, il y a ordinairement un inconvénient inévitable, qui est que dans toutes les parties où il se trouve un tissu *cellulaire* tant soit peu considérable, la tunique *cellulaire* ne manque jamais d'être engorgée d'eau, ce qui gêne les parties que l'on a dessein de conserver dans les liqueurs, ou de faire dessécher. DEMOURS, *Acad. d'Edimb.* T. I, p. 127. La substance de l'os est une partie compacte ou solide, en partie *cellulaire* ou spongieuse, & en partie réticulaire. WINSLOW. La partie que j'ai nommée *cellulaire* ou spongieuse fait presque tout le tissu intérieur des os, qui n'ont point de grandes cavités, & généralement celui de toutes les épiphyses, & n'occupe que les extrémités des os creux. Id. Les cellules de ce tissu sont plus ou moins considérables, dans certains os que dans d'autres. Id. Les globules du poumon sont des paquets vésiculaires ou *cellulaires*. Id. Les deux lames de la pie-mère ne tiennent ensemble que par un tissu *cellulaire*. Id.

C'est aussi un terme de Physique, & d'Histoire

natutelle, que l'on applique à quelques parties des arbres. Ainsi, l'on dit en parlant des différentes substances que l'on distingue dans l'écorce, enveloppe *cellulaire*, tissu *cellulaire*.

Quand on a enlevé l'épiderme (*Voyez* ce mot) on trouve immédiatement au dessous une substance qui est souvent d'un vert foncé, & qui est presque toujours succulente & herbacée. Cette substance examinée avec une loupe, a paru à M. Duhamel semblable à un morceau de feutre ou de chamois: car elle est formée d'un nombre prodigieux de filamens très-fins qui s'entrelacent en toutes sortes de directions. Un petit morceau qu'il avoit tenu longtemps en macération, examiné avec un microscope assez foible, lui parut semblable à la substance médullaire. Une plus forte lentille lui fit appercevoir çà & là de petits corpuscules de figure assez régulière, qui étoient séparés de la masse. Il examina un de ces petits corps avec une lentille qui forçoit beaucoup: il lui parut encote semblable à de petits fragmens de moëlle, traversée par quantité de cloisons ou de fibres très-déliées. Voila tout ce que le microscope a fait appercevoir sur l'organisation de cette substance. Quand on fait bouillir une branche dans l'eau, cette substance se cuit, & alors elle ressemble à une pâte; elle s'endurcit en se refroidissant, & elle devient friable quand elle sèche.

Dans les arbres où, comme dans le sureau, il est aisé de l'observer, on peut remarquer qu'elle est plus succulente dans le temps de la sève, qu'en hiver. Ainsi, quand elle est bien remplie de sève, elle est moins adhérente à l'épiderme, que quand elle est moins humectée.

Elle paroît formée d'un amas du tissu *cellulaire*, (*Voyez* ce mot plus bas) & M. Duhamel croit qu'on peut la regarder comme une enveloppe générale, & qu'il lui est permis de l'appeler *l'enveloppe cellulaire*.

Il est vrai que cette substance est souvent d'une couleur très-verte & fort différente de celle du tissu *cellulaire*, qui assez souvent tire sur le blanc: mais comme on n'ignore pas que la couleur verte des feuilles vient du contact de la lumière, & que celles qui croissent à l'ombre sont blanches, ne peut-on pas conjecturer que cette portion du tissu *cellulaire*, étant la plus extérieure, a pu contracter une couleur dont le reste est privé.

M. Duhamel soupçonne qu'elle est produite par une extension du tissu *cellulaire* qui se comprime sous l'épiderme. On peut conjecturer que cette enveloppe succulente sert à prévenir le dessèchement des parties qu'elle recouvre. On peut la regarder aussi comme l'organe qui sépare la matière de la transpiration. (*Voyez* TRANSPARATION) & elle peut encore servir à la réparation de l'épiderme.

CELLULAIRE (*tissu*), sous cette enveloppe on aperçoit un *plexus réticulaire*, ou réseau de fibres longitudinales, que l'on regarde comme des vaisseaux lymphatiques. (*Voyez* PLEXUS RÉTICULAIRE.) Ensuite un tissu *cellulaire*, vésiculaire ou parenchymateux; (termes que M. Duhamel regarde comme synonymes.) & enfin des fibres, qu'il nomme *vaisseaux propres*. *Voyez* ECORCE.

Suivant l'idée qu'on doit se former des *plexus réticulaires* qui forment, pour ainsi dire, la charpente de l'écorce, il reste bien de petits espaces vides qu'il faut remplir, puisque les alvéoles qui forment les *plexus* par la disposition réciproque de leur réseau, sont en grand nombre. La substance qui les remplit est grenue. Grew l'a nommée le *Parenchyme*; Malpighi, le *tissu vésiculaire* ou *utriculaire*; M. Duhamel, *tissu cellulaire*.

Malpighi & Grew représentent ce tissu comme étant formé de petites vessies, bourfes ou utricules qui, se touchant immédiatement, font des files ou des suites de vessies dont la direction est horizontale; de sorte que ces files de vessies coupent à angles droits les fibres longitudinales, ce qui fait un entrelacement assez semblable à celui des brins de bois dont est composée une claie: & pour se for-

mer une idée assez juste du sentiment de Malpighi & de Grew, il faut, dit M. Duhamel, imaginer que les fibres longitudinales, ou les faisceaux qui forment le *plexus réticulaire*, sont disposés comme les brins de bois qui forment la claie ; & les files, séries ou suites de vésicules sont représentées par les traverses de la claie qui croisent & unissent par leur enlacement les brins qui sont placés suivant la longueur de la claie

☞ Suivant ces mêmes Auteurs toutes les utricules ne sont pas de même grosseur, & elles ne sont pas toutes de la même figure : ce qui fait que Grew les compare à l'écume qui se forme sur le vin doux dans le temps de la fermentation.

☞ Il semble que la chair des fruits est, pour la plus grande partie, une masse de tissu *cellulaire* très-dilatée & remplie de suc. Si cela est, les vésicules paroissent bien sensiblement dans certains fruits, comme dans les oranges. Elles sont moins sensibles dans d'autres fruits. Si l'on convenoit que la chair des fruits est un tissu *cellulaire* très-dilaté & abreuvé de suc, ce tissu seroit différemment organisé dans les arbres de différente espèce.

☞ Dans le tissu *cellulaire* des racines potagères, examiné au microscope par M. Duhamel, il n'a apperçu que de petits flocons semblables à de petits morceaux de moëlle d'arbres ou à la moëlle de fagon.

☞ Le même Physicien n'a pu parvenir à découvrir d'une façon bien distincte les bourfes ou les utricules de Malpighi & de Grew. Il n'en nie cependant pas l'existence : mais il se contente d'avertir que ses observations au microscope lui présentent l'idée d'un tissu *cellulaire*, qu'il compare, ainsi que Grew l'a fait, à l'écume du vin qui fermente, ou à de la salive dans laquelle on découvre souvent des grains d'une substance plus compacte qui ne diffère peut-être pas essentiellement du reste du tissu *cellulaire*.

☞ Quoi qu'il en soit, cette substance vésiculaire ou *cellulaire* remplit les mailles du réseau ou les alvéoles qu'elles forment ; de sorte qu'elle traverse toutes les couches de l'écorce, & qu'elle s'étend depuis le corps ligneux jusqu'à l'épiderme. Elle paroît dans les alvéoles comme grenue ; & les flocons ou grains du tissu *cellulaire* sont plus gros & plus durs dans les couches corticales & extérieures que dans celles qui approchent du bois.

☞ La couleur de cette substance n'est pas absolument la même dans tous les arbres, & l'on observe bien plus aisément sa situation, respectivement aux fibres longitudinales, quand sa couleur est différente de celle de ces fibres.

☞ Pour se former une idée de la position du tissu *cellulaire* sur ces fibres, il faut se représenter un fêtu de paille qui seroit enduit d'une matière visqueuse, & qu'on auroit trempé dans du gruau. Alors les flocons de gruau qui y resteroient attachés, représenteroient assez exactement la disposition du tissu *cellulaire* sur les fibres longitudinales.

**CELLULE.** *s. f.* Petite chambre ou maison, où loge un Religieux. *Cella, cellula.* Ce docteur est divisé en tant de *cellules*, ou chambres. Les Charreux ont chacun une maison séparée qui leur sert de *cellule*. La salle où l'on tient le Conclave est divisée par des cloisons en plusieurs *cellules* pour loger les Cardinaux.

**CELLULE,** se dit de plusieurs petites séparations ou carrés qui se font dans les boîtes, dans des caisses d'Imprimerie, pour y garder plusieurs choses sans confusion. L'art de Raymond Lulle consiste en la distribution des sujets en plusieurs *cellules*, en l'évacuation des *cellules*.

**CELLULES,** se dit aussi des petites divisions qui se trouvent dans les ruches des mouches à miel, où elles se retirent, qui sont toutes admirablement compassées & égales, & de figure hexagone. Les abeilles distribuent le miel dans leurs *cellules*. **ABLANC.**

**CELLULE.** Terme d'Anatomie. Petit interstice, petite division, petit réservoir qui se trouve en différentes parties du corps animal, & reçoit ou contient quelque liqueur, ou quelqu'autre matière. *Cellula.* Ces *cellules* sont distendues par l'air. **DEMOURS, Académie d'Edimb. T. I, p. 237.**

**CELLULES adipeuses,** sont les petites loges ou capsules qui contiennent la graisse. Elles ressemblent à une membrane flasque quand elles ne sont pas remplies de graisse.

On dit que le cerveau a plusieurs *cellules*, ou plusieurs petites cavités séparées. On le dit aussi de plusieurs autres parties du corps.

**CELLULE.** Voyez CLOISON.

☞ **CELLULE, cellula, loculamentum,** est pris en Botanique pour des loges ou cavités des fruits, séparées entr'elles par des cloisons. Voyez FRUIT, & CAPSULE.

**CELLULEUX, EUSE.** *adj.* Terme d'Anatomie. Cellulaire. Qui a des cellules. *Cellulosus, a, um.* La tunique *celluleuse* interne du canal intestinal. **DEMOURS. Acad. d'Edimb. T. I, 133.** Cellulaire est plus usité.

**CELMÉ** ou **CELMIS.** *s. m.* Terme de Mythologie. Ce fut, dit-on, le père nourricier de Jupiter. Pour avoir révélé que le père des Dieux étoit mortel, il fut enfermé dans une tour impénétrable, d'où vint la fable qui dit qu'il fut changé en diamant.

**CELMIS,** un des Curetes ou Corybantes, qui ayant couché, dit-on, avec la mère des Dieux, fut chassé par ses autres frères. Il avoit le secret de donner au fer dans la forge une si grande dureté, que le fer de *Celmis* passa depuis en proverbe.

**CELORS.** *s. m.* Nom d'une ancienne mesure en usage dans la Bourgogne. Bien est vrai que les anciens usoient de *Celors*, qui étoient une mesure de laquelle les vingt-six faisoient un bouillon, comme dit un titre de l'an 1238, fait par Gérard de Tiringuerre, qui donne à Estienne, de Vauxgrigneux, aujourd'hui Vaugrenans. **GOLLUT. Mem. des Bourguignons, L. II, ch. 33.**

**CELOTOMIE.** *s. f.* Voyez CASTRATION.

**CELSITUDE.** *s. f.* C'est un titre de dignité qui se donnoit autrefois, comme on donne aujourd'hui ceux de Majesté, Altesse, Grandeur, Hauteesse, &c.

**CELTE.** *s. m.* *Celta.* Les *Celtes* étoient un peuple de l'ancienne Gaule, que César partage en trois nations ; les *Celtes*, les Aquitains & les Belges. Les *Celtes* occupoient tout ce qui s'étend entre la Garonne, la Seine, & la Marne, séparés des Aquitains par la Garonne, & des Belges par les deux autres fleuves. César dit que *Celta* étoit un nom de la langue de ces peuples, & que les Romains les nommoient Gaulois. Appien dit qu'une opinion fort commune étoit qu'ils se nommoient ainsi de *Celte*, fils de Polyphème & de Galatée ; d'autres tiennent que ce fut d'un Roi des Gaulois qui portoit ce nom. Bochart, dans son *Phaleg. L. III, c. 6, p. 186 & suiv.* prétend qu'ils furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient communément les cheveux blonds. Il montre par plusieurs témoignages de l'antiquité qu'ils avoient en effet les cheveux blonds, & qu'ils ont été appelés *ξανθότριχες*, & *ξανθά ἔθνη*, &c. c'est-à-dire, gens à cheveux blonds, nations blondes. Cela étant certain, il croit que ce mot vient de *χάλτα*, ou *chelta*, qui, dans le Thalmud au Traité *Nidda*, signifie du safran, & qu'ainsi *Celte* est la même chose que *ξανθός*, *flavus*, blond. Bodin, dans sa Méthode, *c. 9*, croit que *Celtes* est la même chose que *κέλητος*, de *κέλης*, *equus desultorius*, parce qu'ils montoient des chevaux sans selle & sans les atteler à un char. Lazzius dit que *Celtes* est fait de Galate par contaction. Strabon dit que les *Celtes* furent ainsi appelés

pelés à cause de leur noblesse, soit parce qu'ils avoient la principale autorité dans les Gaules, soit parce qu'ils étoient plus forts & plus vaillans. Quelques Modernes pour soutenir ce sentiment, disent qu'encore aujourd'hui *Gelten* a cette signification en allemand; qu'en flamand *Gelte-baors* signifie un poisson excellent, & *Gildos*, un bœuf fort & vigoureux; que ce sont autant de vestiges de l'ancienne signification de ce nom.

Dadin de Hauteferre, *Rer. Aquitan. L. I, ch. 1*, montre que tous les Gaulois ont été appelés *Celtes*; & le P. Pezron a fait un Traité de l'Antiquité, & de la langue des *Celtes*, où il prouve qu'ils étoient de la postérité de Gomer, fils aîné de Japhet. Depuis le P. Pezron, deux Auteurs nous ont appris bien des choses curieuses & intéressantes sur les *Celtes*. M. de Saint-Aubin dans ses *Antiquités de la Nation & de la Monarchie Française*; & M. Peloutier dans son *Hist. des Celtes*.

**CELTIBÈRE.** f. m. & f. Ancien peuple d'Espagne, qui possédoit une partie de l'Aragon & de la Castille. *Celtiberus*, a. Les *Celtibères* étoient des Celtes, qui étant passés de Gaule en Espagne, & s'étant arrêtés & fixés le long de l'Ebre, *Iberus* en latin, furent appelés *Celtiberes*, comme qui diroit des Celtes de l'Ebre, c'est-à-dire, habitans sur les bords de l'Ebre. Les *Celtibères* étoient les plus vaillans hommes d'Espagne. Florus les appelle *Robur Hispania*, la force de l'Espagne; & Diodore de Sicile, *L. VI. Strabon, L. IV. Pline, L. III, c. 1. Florus, L. II, c. 17*, disent qu'ils résistèrent longtemps avec un courage incroyable aux Carthaginois & aux Romains. On dit aussi *Celtibérien, Celtibérienne*. Voyez Vigenère sur César, & Cordemoi, *Histoire de France, T. I, p. 11*.

**CELTIBÉRIE.** Pays des Celtibères. *Celtiberia*. C'est l'Aragon. VIGENÈRE.

**CELTIBÉRIEN, ENNE.** Voyez **CELTIBÈRE**. C'est la même chose.

**CELTIQUE.** f. m. & f. Peuple d'Espagne. *Celticus*. Les *Celtiques* étoient une Colonie de Celtes, ou de Celtibères, qui pénétrèrent jusques sur la côte occidentale d'Espagne, où ils s'établirent depuis le Dourou jusques au promontoire ou cap appelé promontoire *Celtique*, qui étoit apparemment le cap de Finisterre. Voyez Mela, *L. III, c. 1. Strabon, L. III*.

**CELTIQUE.** adj. m. & f. Qui appartient aux Celtes. *Celticus*. La Gaule *Celtique*, c'est la partie de la Gaule qu'occupoient les Celtes. Bellovèse & Segovèse, neveux d'Ambigat, Prince Biturige, Roi des Celtes, conduisirent des Colonies *Celtiques* en Allemagne & en Italie sous le règne du vieux Tarquin.

**CELUI, CELLE.** Au pluriel, *ceux & celles, celui-ci, celle-là*, sont des pronoms démonstratifs, qui signifient la même chose que *ce. Ille, illa; is, ea*. Ce pronom est de toutes les personnes, comme on parle en Grammaire; & l'on dit fort bien: je suis *celui* qui, &c. Vous êtes *celui*, il est *celui*; ou avec un nom propre, César est *celui* qui, &c. Ceux qui disent qu'on ne met pas bien *celui* après un adjectif, se trompent: on trouve cette construction dans les ouvrages les mieux écrits en notre langue. Heureux *ceux* dont les iniquités sont pardonnées. P. LALL. Jésuite. Heureux *celui* que sa compassion rend attentif aux besoins du pauvre. ID.

**CELUI-LA, CELLE-LA.** Autre pronom démonstratif. *Ille, illa. Is, ea*. C'est *celui-là* qui l'a tué. C'est *celle-là* qui me captive. Mais il ne faut jamais joindre la particule *là* avec le pronom démonstratif *celui* ou *celle*, quand il est immédiatement suivi du pronom relatif *qui*, ou *lequel*, comme *ceux-là* qui aiment Dieu. Voiture n'est point à imiter dans cette construction.

*Car le feu qui brûla Gomorrhe,  
Ne fut jamais si véhément,  
Que celui-là qui me devore.*

Tome II,

**CELUI-LA, CELUI-CI.** Pronoms distributifs. Ils répondent aux pronoms latins distributifs *ille & hic*, dont l'usage est de désigner, de signifier l'une des deux choses ou des deux personnes dont on vient de parler, & dont on ne veut pas répéter le nom. *Celui-là, ille*, sert à désigner la première dont il a été parlé; & *celui-ci, hic*, désigne la dernière. Les femmes ne s'accoutument point de cette expression; elles se brouillent dans l'usage de ces deux mots: *celui-ci, celui-là*; mais les gens de lettres les trouvent fort commodes, & s'en servent pour éviter la répétition du nom propre, ou de longues phrases qui font languir le discours.

**CELVULF.** f. m. Nom d'homme. *Ceolvulfus*. S. *Ceolvulf* quitta le Royaume de Northumberland pour se faire Moine. Ce fut à lui que Bède dédia son *Histoire d'Angleterre*. Voyez M. CHASTELAIN, au 15 de Janvier.

## C E M.

**CEMBEL.** f. m. Ce mot se trouve dans nos vieux Auteurs, & signifie deux choses. 1<sup>o</sup>. Une danse de campagne sous les arbres, sous l'ormeau, ou comme on disoit, sous l'ormel. 2<sup>o</sup>. Un tournoi, une assemblée de Chevaliers. Ce mot, dit Borel, pourroit venir de *ymbalum*, puisqu'on appelle encore en Languedoc une sonette, un *cimoul*.

**CÉMENT,** mieux que CIMENT. f. m. Terme de Chymie. On appelle généralement de ce nom toutes les compositions, tous les mélanges de soufre, de sels, de charbon, de brique pilée, &c. que l'on arrange dans des creusets ou autres vaisseaux avec des métaux ou autres substances, & que l'on expose ensuite à l'action du feu, pour causer par ce moyen quelque altération dans ces substances. *Cementum*.

Les *Cemens* sont différens & différemment composés, selon les différentes vues qu'on se propose, & les différens changemens qu'on veut produire dans les substances qu'on soumet à cette opération. Il y a deux principaux *cemens*, le commun & le royal. Le commun se fait avec la poudre de briques, le sel commun, le nitre & le verdet. Le royal est composé des sels gemme & ammoniac, de chacun une partie, de deux parties de sel commun, & de quatre parties de bol, ou de briques en poudre, le tout malaxé avec une qualité suffisante d'urine & réduit en une pâte dure.

On se sert du *cément* royal pour séparer l'argent d'avec l'or dans l'opération du départ. Voyez DÉPART. *Cément* pour convertir le fer en acier; *cément* pour convertir le cuivre rouge en cuivre jaune; *cément* pour donner à certains vetres les qualités de la porcelaine. On stratifie dans un creuset des lames d'or avec du *cément* royal; on couvre ce creuset, puis l'ayant entouré de feu, on fait calciner la matière pendant dix ou douze heures avec beaucoup de violence, afin que les sels mangent & consomment les impuretés de l'or.

**CÉMENTATOIRE.** adj. de t. g. Terme de Chymie. Poudre *cémentatoire*. c'est la même chose que ce qu'on appelle *ciment*.

**CÉMENTATOIRE.** Terme de Minéralogie. On appelle, quoiqu'improprement, cuivre *cémentatoire*, le cuivre qui a été précipité de certaines eaux vitrioliques, par le moyen du fer que l'on trempe dans cette eau.

Il y a des sources d'eau *cémentatoires* en Hongrie, qui dissolvent & détruisent le fer, & mettent en sa place le cuivre dont elles sont chargées.

**CÉMENTER.** v. a. Terme de Chymie. Faire la cémentation. Purifier l'or par le moyen du cément.

**CÉMÉTÉRIAL, ALE,** adj. Qui concerne le cimetière, qui est situé dans un cimetière. Il y avoit dans l'enceinte du Monastère une chapelle *céméteriale*, sous le nom de S. Etienne. *Hist. de l'Eglise de Meaux, T. I, p. 70*.

**CÉMON.** f. m. Nom d'homme. *Ceadmannus*. S. *Cémon*



étoit Chantre du Monastère de sainte Hille. Bède a écrit sa vie au IV<sup>e</sup> livre de son *Hist. d'Angleterre*.

## C E N.

**CÉNACLE.** f. m. Terme consacré, pour dite, le lieu où l'on mange. *Cenaculum*. Les Anciens avoient une salle destinée à cela ; & c'étoit ordinairement le lieu le plus élevé de la maison. Constantin avoit fait bâtir un *cénacle* à Rome pour y nourrir des pauvres, & on en voit encore aujourd'hui les restes qui sont ornés de quelques mosaïques. Ce mot n'est plus guère en usage, si ce n'est pour désigner le lieu où notre Seigneur fit la Cène avec ses disciples.

Ils étoient entrés dans le *cénacle* pleins d'ignorance, de ténèbres, d'aveuglement, de foiblesse, de mauvaises inclinations & de péché, & ils en sortirent plus éclairés & plus brûlans d'amour de Dieu, que des Séraphins. FAID.

Ce mot de *Cenaculum* se trouve souvent dans notre Bible latine, & il signifie ordinairement le dernier étage d'une maison. Il est dit au *chap. I* des Actes des Apôtres, qu'après que Jésus-Christ fut monté au ciel, ses disciples retournèrent à Jérusalem dans une maison, & qu'ils montèrent *in cenaculum*, c'est-à-dire, au lieu le plus élevé de la maison, qui étoit un lieu retiré & propre à faire la prière : c'étoit une espèce de terrasse, parce que les Orientaux faisoient les toits de leurs maisons plats, en forme de terrasse. Ils s'y retiroient non-seulement pour y manger ; mais aussi pour s'y reposer & pour y prendre l'air.

Autrefois on a dit *cenaille* pour *Cénacle*.

**CENAGE.** f. m. Terme de Coutumes. C'est un droit qui se paye à cause de la pêche accordée à quelqu'un sur une rivière

**CENAILLE.** f. m. Vieux mot, lieu où l'on soupe, du latin *cenaculum*.

**CENCHREE.** f. m. Nom du port de Corinthe du côté de l'Orient. *Cenchrea*, *Cenchreum*, *Cenchreis*. Voyez CORINTHE.

**CENCHRIS,** femme de Cinyras, & mere de Myrrha, ayant osé se vanter d'avoir une fille plus belle que Vénus ; cette Déesse, pour se venger de l'orgueil de la mere, permit que la fille brûlât pour son pere d'une flamme incestueuse, qu'elle trouva le moyen de satisfaire sans qu'il le sçut. Myrrha, pour cacher son crime & sa grossièreté, se retira dans les forêts, où Vénus, qui en eut pitié, la changea en un arbre, d'où nâquit Adonis, & d'où découle la myrrhe.

**CENCHRITE.** f. f. Les anciens Naturalistes ont donné ce nom à une pierre précieuse, qui semble parsemée de grains de millet. *Cenchrites* ou *Cenchritis*.

**CENCHRUS.** f. m. Espèce de serpent, qu'on nomme ainsi à cause qu'il a plusieurs petites taches blanches, semblables au millet. *Cenchris*. Dioscoride dit que ses morsures sont aussi dangereuses que celles des vipères. La chair s'entle comme aux hydropiques, & tombe ensuite par pièces. Le même Dioscoride dit qu'entr'autres remèdes contre ces sortes de morsures, on peut mettre de la graine de laitue & de celle de lin enduite, sur la plaie.

**CENDAL.** f. m. Etoffe qui étoit fort estimée chez les Anciens, dont on faisoit entr'autres choses les bannières. *Cilicij panni genus*. C'étoit une espèce de camelot. Borel estime que ce nom lui vient de *sandal*, dont il y a de trois sortes, du rouge, du blanc & du citrin. Il dit aussi qu'il vient de *Sidon*, & celui-ci de *Sidon*, de Syrie. Du Cange dit que c'étoit une étoffe de soie, & que ce mot vient de *setal*, à cause qu'elle étoit tramée de soie. D'autres le dérivent de Parabe *sindali*, une *feuille* ou une *lame mince & déliée*.

**CENDRE.** f. f. Matière terrestre, poudre qui reste du bois, ou autres matières combustibles, quand elles ont été consumées par le feu. *Cinis*. La ville de Londres a été presque toute réduite en *cendres*,

par un incendie. Les verres se font avec des *cendres* de fougère & autres *cendres*. Il n'est permis de faire des *cendres* dans les forêts que des houpiers, troncs, racines & autres bois qu'on ne peut exploiter, ni en ouvrages ni en bois de corde. Un pain cuit sous la *cendre* chaude. Les *cendres*, quelles qu'elles soient, seroient d'un grand usage pour améliorer les terres, si on en avoit beaucoup, & comme on n'en a que très-peu, on les met au pied de quelque figuier, ou de quelqu'autre arbre, & elles n'y sont pas inutiles. LA QUINT. C'est aux sels dont les *cendres* sont chargées, qu'elles doivent la propriété de blanchir le linge, de dégraisser les étoffes. Les *cendres* de bois flotte, qui a perdu la plus grande partie de ses sels dans l'eau, sont presque inutiles aux blanchisseurs.

Ce mot vient de *cinere*, ablatif de *cinis*, comme *genre* de *gener*, *tendre*, de *tenere*. MÉN. Le mot *cinis* en latin vient du grec *κοινος*, qui signifie *poussière*, ou de *candeo* en latin, d'où viennent les verbes, *incendo*, *succendo*, &c.

On dit figurément réduire une ville, une Province en *cendres*, la désoler, la ravager, y mettre tout à feu & à sang. *Omnia ferro & flammâ vastare*.

En parlant d'une passion mal éteinte, on dit que c'est un feu caché sous la *cendre*. *Ignis suppositus cineri doloso*. La rancune fait se couvrir de l'extérieur de l'amitié, jusqu'au moment qu'elle trouve à se satisfaire. C'est un feu qui coave sous la *cendre*.

C'étoit autrefois la coutume chez les Hébreux, dans les désolations publiques, de prendre le sac & de se couvrir de *cendre*, pour marquer une grande douleur & une grande pénitence. Telle fut la pénitence des Ninivites. De là les expressions, prendre la *cendre* & le cilice, faire pénitence avec le sac & la *cendre*, témoigner une grande douleur d'avoir offensé Dieu, faire pénitence pour obtenir le pardon de ses péchés. C'est encore une pratique dans quelques maisons religieuses d'expirer sur la *cendre*.

Le Mercredi des *Cendres* est le premier jour de Carême, ainsi nommé, parce qu'on va prendre des *cendres* bénites à l'Eglise. *Sacrorum Cinerum dies, dies Cinerum*. Le Prêtre marque en forme de croix le front des Fidèles de la *cendre* qui est faite des linges qui ont servi à l'autel, ou des branches de buis qui ont été bénites, en prononçant ces mots, *Memento homo, quia pulvis es, & in pulverem revertentis*. Pratique ordonnée par le Concile de Bénévent en 1091, qui enjoit à tous les fidèles Clercs & Laïques, hommes & femmes, de recevoir des *cendres* sur leur tete ce jour-là, pour se disposer à l'esprit de pénitence & d'humiliation pendant le Carême. Cette pratique, quoique générale, n'est pas d'obligation.

**CENDRE gravelée.** C'est la *cendre* de la lie de vin brûlée dont on se sert pour faire la lessive ; mais on s'en sert principalement pour faire des pierres à cautère. *Cineres clavellati*.

**CENDRE Pâzur,** est de l'azur broyé, lavé & réduit en poudre. *Cinis caeruleus*. Voyez AZUR.

**CENDRE verte,** est une couleur bleue qui se fait en Flandre, & dont les Peintres se servent dans les paysages seulement, à cause qu'elle verdit trop aisément ; ce qui lui a fait donner le nom de *cendre verte*. Voyez BLEU.

**CENDRE de fougère,** est la *cendre* dont on fait le verre de fougère. *Cinis felicis*. Généralement la *cendre* de toutes sortes de bois est propre à faire le verre de vitre.

**CENDRE de plomb,** est du plomb en fort menus grains, dont on charge les fusils pour tirer au menu gibier. *Pumbla pilula minutissima*.

**CENDRE de bronze.** C'est ce qu'on appelle autrement *Pompholix*, ou *calamine blanche*.

**CENDRE d'Auvergne.** *Cendre* tirée de plusieurs plantes nées dans les montagnes fort exposées au so-

leil, & toute remplie de fels alcalis. *Cinis Arvernica*. La cendre d'Auvergne a été employée pour séparer les acides volatils du sel ammoniac de sa partie volatile, d'avec sa partie fixe. ACAD. D. S. 1071, p. 73.

Elle s'appelle ainsi, parce que les plantes dont on la tire se prennent, ou ont été prises d'abord des montagnes d'Auvergne.

Les Grecs & les Romains étoient dans l'usage de brûler les corps morts ; & ils avoient grand soin d'en recueillir les cendres dans des urnes. Artemise but les cendres de son mari Mausole. Le corps étant brûlé, la mere, la femme, les enfans ou les parens du défunt, en habits de deuil, ramassoient les cendres & les os qui n'avoient pas été consumés par le feu. Ils commençoient par implorer les Dieux Manes & l'ame du défunt, le priant d'avoir pour agréable ce pieux devoir qu'ils alloient lui rendre ; puis se lavant les mains & versant sur le brasier du vin & du lait, ils ramassoient les cendres & les os qu'ils arrosoient de vin & de lait. Le premier os qu'ils recueilloient s'appeloit *os rejectum*, selon Varron, ou *exceptum* ; parce qu'il servoit à achever le reste des funérailles. Les restes ainsi arrosés, ils les renfermoient dans une urne faite de différentes matières, & venoient pleurer dessus. Ils renfermoient ces larmes dans de petits vases appelés *lacrymatoria*, des lacrimatoires, qu'ils mettoient au fond de l'urne sur laquelle le Prêtre faisoit une aspersion, ainsi que sur les assistans pour les purifier, avec une branche de romarin, de laurier ou d'olivier ; & congédioit l'assemblée par ces mots *i, licet*. Allez-vous-en, vous pouvez vous retirer. Voyez le reste au mot *BUCHER*. On ne brûle plus que les corps des scélérats, dont les cendres sont jetées au vent.

De cet usage de brûler les morts & d'en recueillir les cendres dans des vases, est venue l'expression poétique & figurée, la cendre, les cendres des morts. Troubler les cendres de quelqu'un. *Manes lacerare*, blesser la mémoire d'un mort. Cicéron a dit, *cineri alicujus dolorem inurere*, persécuter quelqu'un jusque dans le tombeau ; & *cineri alicujus dare penas*, être puni pour avoir remué les cendres, violé le tombeau de quelqu'un : & Virgile, *cineri fidem servare*, être fidèle même après la mort : & Phèdre, *cinis dummodo absolvar* ; pourvu qu'après ma mort je sois justifié.

CENDRE se prend aussi pour la mort même de la personne dont on réduisoit le corps en cendres.

Traître ! sans lui donner le loisir de répandre  
Les pleurs que son amour auroit dûs à ma cendre.  
RACINE.

CENDRE se dit encore pour marquer une chose vile, abjecte, méprisable. *Cinis*.

Seigneur, l'oserai-je parler  
Moi qui ne suis que cendre & que poussière ? CORN.

On dit proverbialement d'un mauvais ragoût, roti, bouilli, traîné par les cendres. On dit en parlant d'un bon mari ou d'une bonne femme, qu'il faudroit les brûler pour en avoir les cendres, pour signifier que l'un & l'autre sont fort rares.

On dit aussi que les cendres ne peuvent pas couvrir le feu, quand une personne doit plus d'intérêts qu'elle n'a de revenu, ou quand une somme n'est pas assez forte pour satisfaire tous ceux qui demandent.

CENDRÉ, ÉE, adj. Qui est de couleur de cendre. Il y a un certain gris qu'on appelle *gris cendré*. *Cinereus*, *cinericius*. Cheveux cendrés, étoffe d'un gris cendré.

CENDRÉE, ÉE, f. f. est la dragée ou la plus menue poudre de plomb, qui sert à tirer sur le menu gibier. *Cinis plumbeus*, *pilula plumbea*.

CENDRÉE, Terme de Plombier : c'est l'écume du plomb.

CENDRÉE, f. f. Terme de Monnoie. Les coupelles d'af-

finage sont aussi appelées *caffes* ou *cendres*. BOIZARD. Voyez *COUPELLE*.

CENDREUX, EUSE, adj. Qui est sali, couvert de cendres. *Cinere aspersus*, *conspersus*. Ce petit chat est tout cendreur, il s'est couché dans les cendres. *Habit cendreur*.

On appelle du fer *cendreur*, celui qui demeure noir, quand même il est poli, qu'on ne peut rendre bien clair. Ce fer n'est pas si sujet à se rouiller, à cause qu'il tient un peu de la nature du plomb.

CENDRIER, f. m. Celui qui fait des cendres dans les forêts, le Marchand qui en fait trafic. *Cinerarius*. Dans ce dernier sens, le mot de *cendrier* n'est en usage que parmi le peuple.

CENDRIER est aussi la partie la plus basse des fourneaux & des rechauds qui est au dessous de la grille ou du foyer, destinée à en recevoir les cendres. *Cinerarium*.

CENDRIOT, OTE, f. m. & f. *Cineriota*. L'hérétique Vigilantius donnoit le nom de *cendriots* aux Catholiques, parce qu'ils honoroient les reliques & les cendres des Martyrs.

Ce mot vient de *cinis*, cendre.

CENDRURES, f. f. pl. Mauvaise qualité de l'acier. Elle consiste dans de petites veines, qui, quand elles se trouvent au tranchant d'un instrument, le mettent en grosse soie.

CÈNE, f. f. Cérémonie qu'on fait tous les ans le Jeudi-Saint, en mémoire de la Cène ou du dernier repas que fit Jésus-Christ avec ses Apôtres, où il leur lava les pieds, & leur recommanda de faire de même. *Ultima Christi Domini cœna*. Les Princes, les Prélats, &c. font la Cène le jour de la Cène, c'est-à-dire, qu'ils servent à manger aux pauvres, après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la Cène que J. C. fit avec ses Apôtres. La Cène de Paul Veronèse est un fameux tableau de ce Peintre, qui représente la Cène de notre Seigneur.

Ce mot vient du grec *κοινη*, qui signifie *commun*.

Ceux de la Religion prétendue réformée appellent Cène, la Communion qu'ils font entr'eux sous les deux espèces. Les Catholiques ne se servent pas du mot Cène, pour dire l'*Eucharistie*. En effet, il ne se trouve point en ce sens-là dans le Nouveau Testament. Dans le procès que les Docteurs de Sorbonne firent à leur confrere René Benoît, on lui opposa principalement le mot de Cène, dont il s'étoit servi selon l'idée des Calvinistes ; & il ne put se purger de ce reproche, qu'en rejetant toute la faute sur les Imprimeurs, qui l'avoient trompé.

CENEDA, *Ceneta* ou *Ceneda Agathina*. Ville d'Italie dans la Marche Trévísane, du domaine de Venise, avec un Evêché suffragant d'Aquilée.

CÉNÉE, f. m. Terme de Mythologie. C'est le nom d'un des Lapithes. Les Poètes disent que Cénée avoit d'abord été fille & s'appeloit *Cenis*, qu'elle fut aimée de Neptune, & qu'elle le pria de la transformer en homme, mais en homme invulnérable ; qu'il lui accorda sa demande ; qu'elle parut en homme sous le nom de Cénée, & qu'il combattit contre les Centaures dans la querelle que les Lapithes eurent avec eux aux noces de Pirithoüs ; qu'étant invulnérable, il n'avoit rien à craindre des traits des Centaures, mais qu'ils l'étouffèrent par la quantité d'arbres qu'ils jetèrent sur son corps ; qu'enfin Neptune ne voulant pas qu'une personne qu'il avoit aimée périt entièrement, il la métamorphosa en oiseau. Ovide parle beaucoup de Cénée, au livre XII de ses Métamorphoses.

CENELLE, f. m. Fruit du houx, qui est petit & rouge. *Aquisfolia*.

CENERETH, CENEROTH ou CENNERETH. Ville de la Tribu de Nephthali. *Jos. XIX 35*. La terre ou la région de Cénéreth étoit la contrée voisine de cette ville, qui en prenoit son nom. C'est celle que les Evangélistes appellent *Terre de Génésar*, ou *Génésareth*, *Matth. XIV 34*. *Marc. VI 53*. La mer de Cénéreth, dans l'Ancien Testament, est aussi la même chose que l'étang ou le lac de Génésar ou

de Génésareth, la mer de Tibériade ou de Galilée dans le nouveau. C'est le grand lac que forme le Jourdain entre la partie de la Tribu de Manassé, qui étoit à l'orient du Jourdain, & la Tribu de Zabulon à l'occident, ayant au midi une partie de la Tribu d'Issachar, & au septentrion une partie de celle de Nephthali.

CENEVÉ. Voyez SINEVÉ.

CENGLE, f. f. } Du Cange, le P. Monet, *édition*  
CENGLÉ, EE, adj. } *de Rouen*, 1637, le P. Binet, Du-  
CENGLER. } puis sur Etienne, & Baudouin sur  
Nicod, écrivent de la sorte.

Furetière & Menage conviennent qu'autrefois on écrivoit *changle*, *changler*, cependant ils écrivent *sangle*, *sangler*, comme l'Académie, Richelet, Joubert, Boudot & plusieurs autres Modernes. Danet écrit *sangle* & *cengle*, ce qui prouve qu'il balançoit sur le choix qu'il devoit faire. Voyez SANGLE.

CENIS. Montagne qui est dans la partie des Alpes, que les Anciens appelloient les Alpes Cottiennes. *Cenisius mons*, ou *Cinereus mons*. Le mont *Cenis* est le passage ordinaire de ceux qui vont de France en Italie. Il est aux confins du Piémont & de la Savoie, entre le Marquisat de Suze & la vallée de Morienne.

CENIS. (les) Peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, vers la source d'une rivière de même nom, qui a son embouchure à l'occident de celle du Mississipi.

CENOBIARQUE ou CENOBIBARQUE. f. m. Supérieur de Communauté, Supérieur d'un Monastère, Supérieur d'une maison de Moines vivans en commun. *Cœnobiarcha*, *Cœnobiarchus*, *Monasterii Præfès*, *Monasterio Præfectus*. Quelques-uns écrivent *Cœnobiarque*, comme l'on prononce. S. Theodose le *Cœnobiarque*, après avoir beaucoup souffert pour la foi catholique, mourut en paix. CHASTELAIN.

Ce mot est composé de trois noms grecs *κοινός*, commun, *βίος*, vie, & *ἐπιτομή*, commandement; & signifie proprement celui qui a le commandement sur des Cénobites, c'est-à-dire, sur des personnes qui vivent en commun. Cette étymologie montre qu'il faudroit écrire *Cœnobiarque*.

CENOBITE. f. m. Religieux qui vit dans un Couvent, ou en commun, sous une certaine Règle, par opposition à Ermite ou Anachorète. *Cœnobita*. Cassien remarque que le Couvent est différent du Monastère, en ce que le Monastère se peut dire de l'habitation d'un seul Religieux; au lieu que le Couvent ne se dit que de plusieurs Religieux habitant ensemble, & vivant en communauté; comme le porte la signification du mot grec *κοινότης*, de *κοινός*, communis, & *βίος*, vita. Voyez la Règle de Saint Benoît, & les Commentaires sur cette Règle, de Dom Armand Jean de Rancé, Abbé de la Trappe; de D. Mége, Moine Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. Dans les Monastères d'Egypte, les uns étoient Anachorètes, gardant une entière solitude, & ne parlant qu'à Dieu & à eux-mêmes: les autres *Cœnobites*, pratiquant la loi de la charité dans une Communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vertu. FLEURY. Les Disciples de Saint Basile étoient *Cœnobites*, vivant en communauté; aussi le pays (la Cappadoce) étoit trop froid, pour se pouvoir écarter dans les déserts comme en Egypte, & vivre en Anachorètes. Id. Dans la dix-huitième Conférence de Cassien, l'Abbé Pammion parle de trois différentes sortes de Moines qui se trouvoient en Egypte. Les *Cœnobites* qui vivoient en communauté; les Anachorètes, qui après s'être formés dans les communautés, passèrent dans la solitude; & les Sarabâtes, qui n'étoient que de faux Moines, & des coureurs. Il rapporte au temps des Apôtres l'institution des *Cœnobites*, comme un reste, ou une imitation de la vie commune des premiers Fidèles de Jérusalem. Les *Cœnobites* & les Anachorètes étoient à peu près en nombre égal dans l'Egypte.

Ce n'est point Saint Pacôme qui a été le pere des *Cœnobites*, & qui a fondé les premiers Monastères parfaits, comme l'a cru M. de Tillemont; c'est Saint Antoine. Saint Ammon fonda même des Monastères dans la partie de l'Egypte qu'on appelloit Nitrie, avant que Saint Pacôme en établit aucun. Voyez le P. Hélyot, *Disc. Prelim. ch. 6 & 7*.

CENOBITIQUE. adj. Qui appartient à la vie religieuse & monastique. *Cœnobiticus*. Saint Pacôme est l'instituteur de la vie *cœnobitique*, parce que c'est le premier qui forma des Communautés réglées. Du Pin. Saint Pacôme est le premier dont nous ayons une règle, & qui ait donné la forme entière à la vie *cœnobitique*. Il vivoit au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, & sa conversion ne peut guère être arrivée plus tard que l'an 313. FLEURY.

Mais le P. Hélyot pense autrement que MM. Du Pin & Fleury. Voyez la fin de l'article CENOBITE.

CENOMAN, ANE. f. m. & f. Nom d'un ancien peuple de la Gaule Celtique. *Cenomanus*. Ce sont les anciens Manseaux, ou les peuples qui habitoient le Maine.

Il y avoit aussi des *Cœnomans* dans la Gaule Cisalpine. Leur capitale étoit Bressè, *Brixia*. Les Romains eurent quelquefois affaire à eux.

CENON. f. m. Nom de dignité parmi les hérétiques Montanistes. Les Montanistes avoient des Patriarches, des *Cœnons*, & les Evêques ne tenoient que le troisième rang parmi eux. Du Pin.

CENOTAPHE. f. m. Tombeau vide; monument dressé à la mémoire de quelque mort illustre enterré ailleurs, ou dont on n'a pu trouver le corps après une bataille, ou un naufrage. *Tumulus inanis*, *sepulchrum honorarium*, *cœnotaphium*. Le Cardinal Noris a fait des dissertations sur les *Cœnotaphes* des Césars Caius & Lucius, qui sont à Pise. Voyez TOMBEAU.

Ce nom vient de *κενός*, vide, & de *τάφος*, sépulture.

CENS. f. f. Terme d'Histoire Romaine. Le *cens*, *census*, chez les Romains, n'étoit autre chose que la déclaration authentique que faisoient les sujets de l'Empire de tous leurs biens meubles & immeubles, devant les Magistrats commis pour cela. Ils étoient appelés Censeurs dans la ville de Rome, & Censeurs dans les Provinces. Ces déclarations étoient accompagnées d'un dénombrement par écrit des fonds qu'ils possédoient, de leur qualité & de leur quantité, avec les tenans & les aboutissans. CHORIER, *L. IV, p. 193*.

Tullus Hostilius institua le *cens*, & fit le premier le dénombrement du peuple Romain, pour savoir quel nombre il pouvoit avoir de combattans, & quel secours d'argent il en pouvoit tirer. Cet usage se perpétua sous le gouvernement républicain. Les Censeurs étoient obligés d'avoir un registre exact de toutes les déclarations, & de veiller à ce qu'aucun étranger ne se fit inscrire par surpris; *ne quis in censorias tabulas irrepere*.

Le *Cens* embrassoit les trois ordres de la république; les Sénateurs, les Chevaliers & le peuple: *lectio & recitatio senatoris, censio, recensio & recognitio*, & *census* ou *lustrum*. Le Censeur assis sur la chaire curule faisoit appeler les sénateurs par l'Huissier chacun par son nom; *legebant* ou *recitabant senatorum*. Ils rayoient de la liste ceux qu'ils vouloient déposer, & en substituoient d'autres à leur place tirés du nombre des Chevaliers. *In senatorum legere*.

On appelloit de même les Chevaliers les uns après les autres, & lorsqu'il n'y avoit rien à redire à leur conduite, le Censeur leur disoit, *Præteri & traduc equum*. Si on avoit des reproches graves à lui faire, on lui ôtoit la pension & le cheval, *equus adimebatur*.

Ensuite on passoit à la revue du peuple, non-seulement de Rome, mais de toutes les villes municipales qui avoient le droit de bourgeoisie dont

on envoyoit les noms aux Censeurs; & lorsqu'il y avoit à redire à leurs mœurs, on les dégradoit, en les privant du droit de suffrage, & en les mettant à la taille. *Ærarios fieri & in certum tabulas referri*, parce que les habitans de cette petite ville avoient la qualité de citoyens Romains, mais ne jouissoient pas du droit de suffrage.

Le *cens* achevé, on indiquoit une assemblée générale au champ de Mars, pour assister au sacrifice d'expiation. Le peuple s'y trouvoit en armes, divisé par Centuries, & l'on prioit les Dieux d'avoir pour agréable le *cens* qu'on venoit de faire, & qu'il leur plût conserver la République dans sa splendeur & dans sa gloire.

Ce sacrifice se célébroit tous les cinq ans, & se nommoit *Lustrum*, de-même que le *cens* du peuple. De-là on nomma aussi *lustrum*, la révolution de cinq ans.

L'illustre Auteur de l'*Esprit des Loix*, prouve qu'il n'y a jamais eu de *cens* général dans l'ancienne Monarchie Françoisé, & que ce que l'on appelloit *cens*, étoit un droit particulier levé sur les fiefs par les maîtres.

**CENS.** Signifie parmi nous, rente seigneuriale & foncière, dont un héritage est chargé envers le Seigneur de Fief d'où il dépend. *Census*. Le *cens* est la marque de la seigneurie que le Seigneur s'est retenue, quand il a baillé à *cens* & rente une terre dépendante de son fief. Il est la véritable marque de la directe seigneurie sur les rotures, comme la foi & hommage, est le caractère de la directe sur les fiefs. Le *cens* est imprescriptible & non rachetable. Le *cens* emporte droits de lods & vente, & même d'amende en cas de vente. Il y a *cens mort* ou *cens vivant*, qui ne porte aucun droit, dont il est parlé en la *Coutume* de Soëmes & d'Auvergne.

Le *cens* est une marque de seigneurie, parce que les Francs donnèrent les terres qu'ils conquièrent, ou à charge que ceux à qui ils les donnoient les serviroient à la guerre, ou à charge de *cens* & de rente. On dit au Palais que les *cens* & autres devoirs féodaux sont rendables & non requérables. Les *cens* & autres devoirs féodaux sont éteints par l'acquisition que font les Seigneurs de fief des héritages qui sont sujets à ces devoirs. Voyez Bodin, la *Coutume de Paris*, Bruneau, Chopin, Lhomet, Chaline, &c. Le *cens* est imprescriptible; le renancier ne peut le prescrire contre son Seigneur, en ce qui regarde le fonds du Droit du Seigneur, & non en ce qui concerne les arrérages qui se peuvent prescrire par un décret faite d'opposition. La quotité de *cens* se peut prescrire par trente ans, entre majeurs non privilégiés, & par quarante ans contre l'Eglise. Voyez LANGE.

**CHEF-CENS**, est le premier *cens*. *Primigenius census*, *primitivum vectigal*; *Sur-cens*, celui qui a été ajouté. *Secundaria indictionis census*, *secundarium vectigal*. Le menu *cens* ne consiste d'ordinaire qu'en tournois, mailles & autres petites monnoies, *minutiaris census annuus*, *levior census domini tantum indea*. Il est le *chef-cens* & capital, & plus seigneurial que le *gros cens*, qui est une espèce de rente dont l'héritage est chargé, & qui se paye en gros & en bloc pour toutes les terres qui ont été données. *Multi aris census*, *gravior census*, *gravius vectigal*. Le premier n'est qu'un signe & reconnaissance de la seigneurie de celui qui le premier a donné l'héritage à *cens*.

Le *sur-cens*, est le *cens* qui a été imposé depuis la première concession. Il y a aussi un *cens averse*, qu'en la *Coutume* de Melun on appelle *rogo*, que le Seigneur est tenu de demander; & on l'appelle autrement *cens requérable*: au lieu qu'on est obligé de porter les autres *cens* en la maison du Seigneur; à cause de cela, on l'appelle *cens portatif*. *Census collectivus*, *vectorial collectaneum*.

*Cher-cens*, on appelle le *cens-cher*, lorsque l'héritage censuel est chargé de *cens* annuel à peu-près de ce qu'il peut valoir par an. *Cens simple*, *cens double*, qui est double du simple. *Cens vivant*, est

celui qui ne porte ni lods, ni ventes, ni aucun profit au Seigneur. *Croix de cens*, est la monnoie dont on paye le *cens*, parce qu'autrefois toute la monnoie étoit marquée d'une croix.

Ce mot vient de *censur*; NICOT. & *census* vient de *censere*, qui signifie, priser, estimer, à cause que les Censeurs à Rome, appelés d'abord *Censores*, & ensuite *Censitores*, estimoient de temps en temps les biens des particuliers, pour imposer les tribus à proportion.

On dit proverbialement, quitter la terre pour le *cens*; pour dire, se défaire d'une chose qu'on possède à des conditions trop onéreuses.

On dit, des Seigneurs & des héritages *censables*, *censifs*, *censiers*, & *censuels*, selon les divers pays & Coutumes, en parlant d'un Seigneur qui a droit de lever un *cens*, ou d'un héritage qui en est chargé envers lui. *Cui debitus est census annuus*.

*Censible* se dit du Seigneur qui a droit de *cens*; & *censable*, de l'héritage qui est chargé de *cens*: *Censur* se dit de l'un & de l'autre.

**CENSAL.** f. m. Est un terme de Commerce du Levant, qui signifie *Courtier*. Ce mot est en usage principalement en Provence & dans les Echelles du Levant. Pour la commodité des Marchands, & pour faire fleurir le négoce, il y a aujourd'hui dans Marseille 46 *Censaux* ou Courtiers, dont l'établissement est si ancien, que je n'ai pu trouver son origine; car dans l'un des statuts qui furent faits l'an 1257, il est parlé du serment que font les Courtiers tous les ans le jour de la Purification dans l'Hôtel-de-Ville, entre les mains du Vignier & des Consuls. Vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle il y en avoit jusqu'à 70. En 1577, les Consuls les réduisirent à 30. En 1599, le nombre fut augmenté de huit, avec défenses faites à toutes personnes d'exercer la charge de *Censal*, à peine de faux, de 150 livres d'amende, & de punition corporelle. Aux années 1604 & 1609, on accrut ce nombre de six, & à mesure qu'on faisoit quelque augmentation, les Consuls dressoient de nouveaux Règlements, dont les principaux articles sont insérés dans un Livre intitulé: *Le Règlement du sort*. Louis le Grand a érigé la charge de *Censal* en Office; & depuis, les *Censaux* prennent des provisions du Roi. DE RUFFI, *Hist. de Marseille*, T. II, p. 230. Quelques-uns écrivent *Censal*.

**CENSE.** f. f. Ce terme est usité dans quelques provinces, en Flandre, dans le Hainaut, en Bourgogne, pour dire une petite ferme, une métairie. *Prædium, prædolum rusticum*. Cette terre consiste en deux ou trois *cens*.

**CENSÉ,** ÊE, adj. du latin *censere*, croire, penser, signifie la même chose que réputé. *Habitus, existimatus*. Les Ecclésiastiques absens pour le service du Roi sont *censés* présens, & ont part aux distributions. Il est *censé* complice de cerassassinat par les preuves & indices du procès. Une loi est *censée* abolie par le non usage.

**CENSERIE,** f. f. exprime tout ce que signifie courtage, c'est-à-dire, la profession du *Censal*; & quelquefois le droit qui lui est dû.

**CENSEUR.** f. m. Terme d'Histoire Romaine. C'étoit autrefois un des premiers & des plus importants Magistrats de Rome; il avoit le soin de l'intérêt public & de la correction des mœurs. *Censor* C'étoit comme le Reformateur des mœurs & de la Police. Les *Censeurs* furent créés l'an 311 de Rome, lorsque le Sénat eut remarqué que les Consuls, trop appliqués aux affaires de la guerre & aux expéditions militaires, ne pouvoient s'occuper exactement aux affaires privées. Les deux premiers furent Papirius & Sempronius; ils furent créés l'an de Rome 311. Chacun leur étoit soumis, puisqu'ils avoient droit de reprendre tout le monde. Les *Censeurs* étoient au nombre des grands Magistrats. Au commencement ils furent tirés du Sénat; mais depuis que les Plébéiens purent aspirer au Consulat, ils parvinrent aussi à la dignité de *Cen-*



*seur.* La coutume étoit d'en élire deux; l'un de famille patricienne, l'autre de famille plébéienne, & quand l'un des deux mouroit dans le temps de son emploi, l'autre sortoit de charge, & on en élisoit deux nouveaux. M. Rutilius fut le premier du peuple qui ayant été fait Dictateur l'an 402 de Rome, après avoir été deux fois Consul, demanda aussi la charge de *Censeur*. Publius Philo Dictateur, ennemi des Patriciens, en 414, porta une loi par laquelle il fut ordonné que l'un des *Censeurs* seroit pris d'entre les Plébéiens. Elle fut en vigueur jusqu'en 622, que les deux *Censeurs* furent élus d'entre le peuple. Depuis on en a repris du peuple & du Sénat. Cette Charge étoit si considérable, qu'on ne l'obtenoit qu'après avoir passé par les autres; & on trouva étrange que Craffus en eût été pourvu avant que d'avoir été ni Consul ni Préteur. Cette Magistrature fut d'abord établie pour cinq ans; mais cet usage ne dura pas neuf ans seulement après l'institution des *Censeurs*. Mamercus Emilius, Dictateur, fit porter une loi qui régla que la Censure ne dureroit qu'un an & demi, & qui fut observée depuis à la rigueur. Le *Censeur* avoit le droit d'exclure les Sénateurs qu'il jugeoit indignes de cette dignité, & de casser les Chevaliers qui ne remplissoient pas bien leurs devoirs, en les privant du cheval public. DAG. Les *Censeurs* faisoient aussi la taxe, & l'estimation des biens & des facultés de tous les Citoyens de Rome, pour imposer le tribut à proportion de ce que chacun possédoit. Cicéron a décrit très-précisément les fonctions de cette charge. Elles se réduisent au dénombrement du peuple, à la correction des mœurs, à l'estimation des biens de chaque Citoyen, à l'imposition des taxes selon les facultés d'un chacun, à la surintendance des tributs, à la défense des Temples & au soin des lieux publics. Les gens du Roi, les Magistrats de police, ont des fonctions qui répondent en quelque sorte à cette charge, & ils peuvent être appelés les *Censeurs des mœurs*. Il y a même un Magistrat dans la République de Venise, qui est chargé de ce soin, & qui est six mois en charge.

*CENSEUR* se dit chez nous dans le discours ordinaire d'un homme qui critique, qui contrôle les actions d'autrui. *Censor*. Quand ce mot est seul, il se prend presque toujours en mauvaise part. Dire de quelqu'un que c'est un *censeur*, c'est dire qu'il trouve à redire à tout. Quand il est joint à quelque épithète, c'est cette épithète qui le détermine à un sens favorable ou défavorable. *Censeur* équitable, *censeur* injuste. Pour s'ériger en *Censeur*, il faut joindre à la supériorité du pouvoir, l'autorité des bonnes mœurs, & des bons exemples. DE VILL. Un *censeur* indiscret & imprudent, aigrit le mal au lieu de le guérir. IN. On soupçonne d'ordinaire que les airs chagrins d'un *censeur* inexorable, proviennent d'une secrète envie, qui ne peut souffrir le mérite des autres. BELL.

*Censeur un peu fâcheux, mais souvent nécessaire; Plus enclin à blâmer que savant à bien faire.* BOIL.

*CENSEUR* se dit aussi d'un Critique savant qui doit faire l'examen d'un livre sans passion, pour y remarquer ce qu'il y a de mauvais & de condamnable. Il faut être le premier *Censeur* de ses Ouvrages. J'ai prié mon ami d'examiner cette pièce en sévère *Censeur*. Le *Censeur* se met dans la nécessité d'avoir évidemment raison, afin de justifier par là ce qu'il y a d'odieux dans la censure. ABBÉ DE SAINT RÉAL.

*Faites choix d'un Censeur solide & salutaire, Que la raison conduise, & le savoir éclaire.* BOIL.

*CENSEUR des Livres*, *Censeur* royal, ou tout simplement *Censeur*. On nomme ainsi des gens de lettres commis par M. le Chancelier, pour exami-

ner les livres qu'on doit imprimer. Ils ne donnent leur approbation qu'à des livres qui ne contiennent rien de contraire à la Religion & aux bonnes mœurs. Les Docteurs de la Faculté de Théologie, prétendent que c'est un privilège qui leur appartient, & que les Papes l'ont attribué à leur Corps. En effet, ils ont été long-temps en possession de ce droit. Mais en 1624, par Lettres Patentes du Roi, l'on établit quatre Docteurs de la Faculté, pour être *Censeurs* & Approbateurs de tous les livres concernant la Religion, & en être responsables en leur nom. Quant aux livres qui ne traitent point des matières de la Religion, il paroît que les Maîtres des Requêtes ont eu le pouvoir de les examiner, & qu'ils l'ont conservé jusqu'au règne d'Henri IV. Il n'est pas cependant bien sûr si ce droit étoit annexé à leur charge, ou si c'étoit une commission personnelle dont l'on chargeoit quelques Maîtres des Requêtes. Il semble même qu'ils n'examinassent que les Livres de Droit & d'Histoire, dans lesquels on peut agiter des questions qui intéresseroient l'Etat. *¶* Aujourd'hui, comme nous l'avons dit, les *Censeurs* sont des gens de lettres, distingués par leurs lumières & par leurs connoissances, commis par M. le Chancelier pour l'examen des livres.

M. Bayle, compare les Auteurs sollicitans l'approbation des Examineurs, à ces ames étranées sur les bords du Stryx, & attendant avec impatience d'être transportés sur l'autre rive. Il leur applique ces vers de Virgile :

*Tendentæque manus, ripæ ulterioris amore:  
Navita sed tristis nunc hos, nunc accipit illos.  
Ast alios longè summotos arcet arenâ.*

On appelle *Censeurs* dans les Universités, & sur-tout en Sorbonne, certains Docteurs, qui assistent aux thèses, afin de prendre garde à ce que tout s'y passe dans l'ordre. Ce sont principalement ces *Censeurs*, qui jugent du mérite du répondant. Il y en a deux qu'on appelle *Censeurs* de discipline ou de mœurs. En Sorbonne, les *Censeurs* donnent leur suffrages par biller. *Censeur* se dit encore dans les Universités de celui qui est chargé d'examiner les cahiers, soit de Philosophie, soit de Théologie, de ceux qui veulent être Maîtres ès Arts, ou Bacheliers.

*CENSEUR*. Terme de Collège. Les *Censeurs* sont parmi les écoliers, ceux que le Récgent choisit pour l'aider à maintenir le bon ordre & la discipline scholastique. Un Récgent doit se défier de la probité & de la fidélité des *Censeurs*, qui agissent souvent par passion. Les *Censeurs* des leçons, sont ceux qui doivent reprendre ceux qui récitent leurs leçons, lorsqu'ils font des fautes. *Censores lectionum*, ou *Censores exigendo memoria pensò prapofiti*. *Censeurs* de la chaire, sont ceux qui sont auprès de la chaire du Récgent, pour apprendre plus facilement de lui ce qu'ils doivent faire en chaque occasion. *Assidentes Magistro Censores*, &c.

*CENSIER*, adj. Épithète qui s'applique au Seigneur auquel le cens est dû. Seigneur *Censier*. *Prædiatorii vectigalis, census dominus*.

On dit aussi papier *censier*, plus communément *terrier, censualis liber*, où sont écrits les cens & les rentes dûes à un Seigneur, ou les reconnoissances qui en ont été passées par les tenanciers. *Codex vectigalium, censuum index*.

*CENSIER*, ÈRE. f. Signifie encore celui ou celle qui tient une cense à ferme, & on dit le *Censier* d'un tel Seigneur.

*CENSIF*. f. m. Vieux mot, synonyme de *censive*.

*CENSITAIRE*. f. m. & f. Celui ou celle qui a une terre ou un fonds à charge de cens, à charge de payer à un Seigneur de fief un droit de cens, une rente annuelle. *Censuus*, a. Il a trouvé bon que les nouveaux *censitaires*, comme représentant les anciens

manfonnaires, ou fermiers, euſſent les mêmes immunités accordées à ceux-ci. NORMAND. Pouvoit-il diſpenſer les nouveaux cenſitaires des droits de Vicomté qui ne lui appartenoient pas ? *Id.*

**CENSITE.** adj. m. & f. Sujet au cens. *Cenſui obnoxius.* Il y a un Traité des perſonnes de main-morte, *cenſites* & taillables, par Antoine Colombet, qui l'a intitulé, *Colonia celtica lueroſa.* Il eſt vieux. On dit plus ordinairement cenſitaire.

**CENSITEUR.** f. m. *Cenſitor.* Chez les Romains c'étoit dans les Provinces ce que le Cenſeur étoit dans Rome. CHORIER. *L. IV, p. 193.*

**CENSIVE.** f. f. Quelques-uns diſent **CENSIF.** f. m. mais ce dernier eſt vieux. Etendue d'un fief fut lequel il eſt dû des cens. *Fundus veſtigialis.* Il y a une petite *cenſive* en un tel endroit qui dépend de mon fief. Les héritages qui ſont en la *cenſive* d'un Seigneur, lui doivent lods & ventes. Rochefort dit que les *cenſives* ont été établies ſur le modèle de ce que fit Pharaon par le conſeil de Joſeph, & que les Seigneurs cenſiers l'ont imité.

**CENSIVE** ſignifie auſſi la nature, la qualité des héritages : ainſi on dit héritage tenu en *cenſive*, ou a titre de cens, pour dire, qu'il eſt roturier & chargé de redevance.

**CENSIVE**, ſe prend encore pour la redevance en argent, ou en denrées, que certains biens doivent annuellement au Seigneur du fief dont ils relèvent. Cette terre doit tant de *cenſive.* *Cenſus, præſtatio cenſualis.*

**CENSIVEMENT.** adj. Terme de Coutumes, qui exprime la manière, dont on tient une terre, c'eſt-à-dire, à droit de cens d'un Seigneur. Tenir des terres *cenſivement.* *Cum onere cenſus pendendi.*

**CENSUEL, ELLE.** adj. m. & f. Terme de Droit. Qui appartient, qui a rapport au cens. *Ad cenſum pertinentens, cenſualis.* Le droit *cenſuel* eſt noble, & il ſe partage noblement. *Voyez* les Auteurs qui ont traité des cens.

Les Romains appeloient livres *cenſuels*, *cenſuales*, les livres où les peres écrivoient la naiſſance de leurs enfans.

**CENSURABLE.** adj. Qui mérite cenſure, qui peut être cenſuré. *Cenſurâ dignus.* Leur cenſure, toute *cenſurable* qu'elle eſt, aura ſon effet. PASC. Conduite, action *cenſurable.* Propoſition *cenſurable.*

**CENSURE.** f. m. Charge, office de Cenſeur. *Cenſura.* Il n'y avoit point à Rome de dignité dont le pouvoir & l'autorité s'étendiſſent plus loin. L. Papinius & L. Sempronius ont les premiers exercé la *cenſure* à Rome. L'âge & la gravité des mœurs étoient une eſpèce de *Cenſure* & de Magiſtrature, qui donnoit droit de correction. *Voyez* CENSEUR. S. EVR.

**CENSURE.** Jugement par lequel on condamne quelque action. *Cenſura, reprehentio.*

On le dit particulièrement du jugement par lequel on condamne des ouvrages qui regardent la Religion, la doctrine, ou les mœurs. Il y a eu une *cenſure* de la Sorbonne contre un tel livre. La Lettre du Pape Gélaſe aux Evêques de Lucanie contient une *cenſure* des Livres authentiques & apocryphes, c'eſt-à-dire un décret qui diſtingue les Livres authentiques, & reçus pour tels dans l'Egliſe, de ceux qui ne le ſont pas, & marque les uns & les autres. Le Pape Hormiſdas, dans ſa lettre à Poſſeſſor, marque que l'on ne peut ſuivre ce que la *cenſure* de Gélaſe, qu'il indique, n'a pas reçu.

On le dit auſſi d'un jugement par lequel on blâme quelque choſe ſoit en criſiquant un livre où il ſe trouve quelques fautes, ſoit en reprenant les actions d'autrui. Rien n'eſt plus utile pour la correction des mœurs, qu'une *cenſure* fine & ingénieufe. DE VILL. Un eſprit chagrin interprète tout mal ; & s'érigeant en pédagogue impitoyable du genre humain, il y a peu d'actions aſſez innocentes pour échaper à ſa *cenſure.* BELL. La *cenſure* que l'on exerce ſur les ouvrages d'autrui, n'engage point à en faire de meilleurs, à moins qu'elle ne ſoit amère, chagrine & orgueilleuſe ; mais ſi elle

a plutôt un air gai & libre, que déciſif, elle laiſſe la liberté d'en faire encore pis ſi l'on veut. FONTEN. La *cenſure* doit être accompagnée de quelques louanges, qui en corrigent l'amertume. ABB. DE S. RÉAL. **CENSURE** ſignifie auſſi la correction ou réprimande que fait un ſupérieur, ou le public. *Reprehentio.* Il faut déferer à la *cenſure* de nos ſupérieurs, de ceux qui ſont plus ſages que nous. Tous les Auteurs ſont expoſés à la *cenſure* du public.

On appelle *cenſures Eccléſiaſtiques*, ou ſimplement *cenſure* une peine publique dont l'Egliſe ou le Supérieur Eccléſiaſtique punit quelquefois les Chrétiens qui ſont ſous ſa Juridiction. Ces *cenſures* ſont l'excommunication, la ſuſpenſe & l'interdit. *Voyez* ces mots.

Ceux qui ont le droit de porter des *cenſures* Eccléſiaſtiques, ſont le Pape, dans toute l'Egliſe ; les Evêques, dans leurs Diocèſes ; les Vicaires généraux, en leur nom ; les Chapitres, *ſede vacante.*

Les Rois de France ſe ſont toujours maintenus exemts & affranchis des *cenſures* & des excommunications de la Cour de Rome. En eſſet, on remarque que ſous la première race, les Papes ne cenſurèrent aucun Roi de France. Lothaire eſt le premier qui fut excommunié par le Pape Nicolas I, pour avoir répudié Teutberge ſa femme légitime. C'eſt la première brèche qui fut faite aux libertés de l'Egliſe Gallicane : cependant le Pape n'oſa haſarder l'excommunication ſur ſa propre autorité ; & il la fit confirmer par l'Assemblée des Evêques de France. Le Pape Urbain III uſa de la même précaution lorsqu'il excommunia Philippe I. Philippe Auguſte fut auſſi excommunié avec les mêmes formalités. Mais depuis les Rois ont mieux ſoutenu leurs privilèges : car le Pape Benoît XIII ayant *cenſuré* le Roi Charles VI, & mis le Royaume en interdit, le Parlement de Paris par Arrêt de 1408 ordonna que la Bulle fût lacérée. Jules II ayant auſſi lancé l'excommunication contre Louis XII, l'Assemblée générale tenue à Tours cenſura les *cenſures* de Jules II. Lorsque le Pape cenſura & excommunia Henri IV en 1591, le Parlement s'oppoſa à la Bulle du Pape.

Les *cenſures* ſont portées ou par le Droit, à *jure*, ou par le Juge Eccléſiaſtique *ab homine.* on appelle *cenſures à jure* celles qui ſont ordonnées ou par le Droit commun, contenu dans ce que nous nommons Droit canonique, ou par le droit particulier de chaque Diocèſe. Les *cenſures ab homine*, ſont celles qui ſont portées par le Supérieur Eccléſiaſtique contre certaines perſonnes particulières. Les premières ſont générales & perpétuelles. Il n'en eſt pas de même des ſecondes ; mais auſſi elles ſont toujours réſervées. On diviſe les *cenſures* par rapport à l'effet qu'elles produiſent, en celles qu'on appelle *lata ſententiæ*, & en celles qu'on nomme *ferenda ſententiæ*, c'eſt-à-dire, en *cenſures* de ſentence prononcée, qui s'encourent par le ſeul fait, ſans qu'il ſoit beſoin d'une nouvelle ſentence du Juge ; & en *cenſures* de ſentence comminatoire, qui ne s'encourent pas ſans une nouvelle ſentence du Juge. *Ipo facto* eſt la marque la plus ordinaire de la *cenſure lata ſententiæ.* *Sub poena excommunicationis*, ne dénote qu'une *cenſure ferenda ſententiæ.* Dans nos tribunaux on ne regarde comme véritables *cenſures* que celles qui ſont prononcées par ſentence, après une procédure régulière. Si l'on conſidère les *cenſures* par rapport aux ſujets pour leſquels on les inflige, & à la conduite des Supérieurs, elles ſe diviſent en juſtes & injuſtes, en valides & invalides. Les *cenſures* juſtes ſont celles qu'un Supérieur prononce ſelon les loix, obſervant les formalités préſcrites par le Droit. Les injuſtes qu'on nomme illicites, ſont celles où ces conditions ne ſe rencontrent pas. On nomme valide, la *cenſure* qui eſt portée par le Supérieur qui a l'autorité requiſe pour la prononcer, & où l'on a gardé les formalités eſſentielles qui ſont néceſſaires pour la faire ſubſiſter ; & invalide, la *cenſure* qui eſt portée par une

personne qui n'a pas l'autorité requise, ou qui l'ayant, n'a pas gardé les formalités essentielles. Il ne faut pas confondre la *cenfure* invalide & la *cenfure* injuste : la *cenfure* peut être injuste sans être invalide. La déposition, la dégradation, ni même l'irrégularité ne font point des *cenfures*. Un Ecclésiastique qui exerce les fonctions des Ordres majeurs étant lié par quelques *cenfures*, tombe dans l'irrégularité. On excepte l'excommunication mineure. Le pouvoir de porter des *cenfures* a été donné à l'Eglise en la personne des premiers Pasteurs. Il n'y a que ceux qui jouissent de la Jurisdiction extérieure, qui puissent porter des *cenfures*; ainsi les Curés n'ont pas ce droit. L'Histoire Ecclésiastique fournit un grand nombre d'exemples de *cenfures*. Voyez les Conférences d'Angers.

**CENSURER.** v. a. Condamner un livre comme préjudiciable à la Religion ou à l'Etat. *Censurer* une proposition, c'est déclarer qu'elle contient quelque erreur. *Dammare*.

**CENSURER** signifie aussi, critiquer, reprendre. *Reprehendere: Cenforis virguli notare*. Cet Auteur ne s'occupe qu'à *cenfurer* les ouvrages d'autrui. Cette femme est médifante & *cenfure* les actions de tout le monde. Ce n'est pas toujours par un véritable zèle qu'on *cenfure*; c'est par chagrin, ou par la malignité de l'esprit humain. BELL.

*Aimez qu'on vous cenfure.* BOIL.

*Faites-vous des amis prêts à vous cenfurer.* Id.

*Tous les dévots de cœur font aifés à connoître ;  
Ils ne cenfurent point toutes nos actions ;  
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections.*

MOL.

**CENSURÉ,** ÉE. part. *Cenfurá notatus, damnatus*. Livre *cenfuré*, proposition, doctrine, opinion *cenfurée*, condamnée.

**CENT.** adj. numéral de t. g. & quelquefois substantif masculin. C'est le carré de dix, le produit de dix par dix; un nombre qui contient dix fois dix, cinq fois vingt. *Centum*. C'est ce nombre qui commence la troisième colonne des chiffres arabes, disposés en ordre d'Arithmétique. Il faut *cent* ans pour faire un siècle. Une compagnie de *cent* maîtres. Une Hydre à *cent* têtes. *Cent* hommes & *cent* femmes. *Cent* un, *cent* deux, *cent* trois. *Cent* un an, *cent* un chevaux. *Cent* mille. *Cent* millions. Au pluriel on dit & on écrit *cents* ou *cens*. Deux *cens* ans, deux *cens* hommes. Richelet écrit avec un *t* au pluriel, quand il suit une consonne, deux *cens* pistoles. Mais cette orthographe est mauvaise. Il faut un *s* au pluriel, parce qu'on la prononce nécessairement dans deux *cens* ans, deux *cens* hommes. Ainsi on ne doit pas moins écrire deux *cens* pistoles, quoique l'*s* ne s'y prononce pas, par la règle générale des pluriels. Quand on marque l'année courante depuis une époque, comme quand on dit l'an mil sept *cent* trente-deux depuis la naissance de J. C. *Cent* ne prend pas d'*s* en cette occasion, quoique précédé de sept, parce que c'est un nombre absolu pour un nombre ordinal, & que l'on n'y parle que d'une année, comme s'il y avoit, l'an millième sept centième trente-deuxième. RESTAUT.

**CENT** est aussi s. m. Un *cent* de pommes. Un *cent* de fagots. Un *cent* de marons. C'est en ce sens qu'on disoit dans la dernière édition de ce Dictionnaire, que *cent* étoit un terme numéral masculin. Mais on ne disoit pas un adjectif numéral seulement masculin. Ainsi la critique des Vocabulaires porte évidemment à faux, & fait dire à l'Editeur ce qu'il ne disoit point.

On dit jouer un *cent* de piquet, jouer une partie de *cent* points au piquet.

Ce mot vient du latin *centum*, qui vient du grec *κέντην*, *pungere*. A chaque *cent* on faisoit un

point. Ce mot à été pris du celtique *Cant*. PLZRON: *Cant* est-il celtique, & n'est-il point Roman?

**CENT**, signifie un nombre grand, incertain, indéterminé. Je lui ai dit *cent* & *cent* fois. *Sepius*. Cet homme a *cent* défauts, *cent* perfections. *Multus, plurimus*. Je remarquois en elle *cent* traits. VOIT. On fit encore *cent* réflexions dans lesquelles on s'empressâ de rendre justice au mérite de ce savant homme. (M. PERRAULT) MILLE L'HÉRITIER.

**CENT** en terme de commerce, sert à régler la proportion du profit de l'intérêt qu'on fait dans le négoce. On demande deux & demi pour *cent* pour remettre de l'argent en une telle ville. L'intérêt ordinaire de la place est de huit pour *cent*, ou le dernier douze. Les Hollandois qui trafiquent aux Indes gagnent *cent* pour *cent*, c'est-à-dire, le double. *centesimum fructum afferre*. Rapporter *cent* pour *cent*.

**CENT** est encore un terme de commerce, qui sert à exprimer certaine quantité des choses dont on trafique. Un *cent* de sel à Amsterdam, c'est-à-dire quatorze tonneaux.

Un *cent* de sel de Matenne, de brouage, de l'Île de Ré, &c. c'est-à-dire, vingt-huit muids ras, à vingt quatre boisseaux par muid.

**CENT de bois.** C'est la mesure des bois de charpente en œuvre de différentes longueurs & grosseurs. *Cent* fois la quantité de douze pieds de longs sur six poices de gros, qui font *cent* pièces de bois, à quoi on les réduit pour les estimer.

**CENTAINES.** s. f. Nombre collectif, qui renferme cent unités. *Centum, centenarius, centenus numerus*. Une *centaine* d'années. Une *centaine* d'écus. Une *centaine* d'hommes. Nombre, dixaine, *centaine*, mille, &c. C'est l'ordre des nombres en Arithmétique.

On dit adverbialement à *centaines*, par *centaines*, pour dire en grande quantité. Je reçois des lettres par *centaines*, à *centaines*.

**CENTAINES**, se dit aussi du brin de fil ou de soie par où tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble, & par où on doit commencer à le dévider. *Fili in spiram convoluti initium*. Vous mêlerez cette soie, si vous ne trouvez la *centaine*.

**CENTAL.** Petite ville des Etats de Savoie, dans le Marquisat de Saluces, sur la rivière de Malia.

**CENTAURE.** s. m. Terme de Mythologie. Animal fabuleux, moitié homme, moitié cheval. *Centaureus*. Le *Centaure* Chiron eut soin de l'éducation d'Achille. Le combat des *Centaures* contre les Lapithes. Les *Centaures* y périrent presque tous, par la valeur de Thésée & de Pirithois; le reste se sauva dans les montagnes d'Arcadie, de manière qu'on n'en entendit presque plus parler.

Les Poètes ont feint que les *Centaures* étoient fils d'Ixion & d'une Nuée. Le château où ils se retiroient, s'appeloit *Νεφέλη*, qui signifie Nuée; c'est ce qui a donné occasion à ce que l'on a dit de leur mere. Il est souvent parlé des *Centaures* dans les *Lettres d'Ovide*. M. de Méziriac en traite fort au long dans son *Commentaire sur la lettre de Philis à Demophon*, où il dit: les *Centaures* étoient demi-hommes & demi-chevaux: ils avoient la tête d'un homme & les bras; & peu-à-peu, descendant vers la poitrine, ils commençoient d'être chevaux, ayant quatre pieds comme un cheval, & tout le reste du corps & même le cri de cheval, comme les décrivent Lucien, au Dialogue intitulé *Antiochus*; & Philostrate au *Tableau des Centaurelles*. Quant à leur origine, Diodore de Sicile, *Liv. IV*, en a le mieux parlé de tous; les principaux Auteurs qui en ont traité, sont Eustathius sur le premier de l'*Illiade*, Tzetzes *Chiliade* 7, *Hist.* 99, & Paléphate en ses *Histoires Incroyables*. Consultez Vigenère sur les *Centaurelles* de Philostrate; il rapporte tout ce qu'en ont dit Tzetzes & Paléphate. Les *Centaures* dont parle les Poètes, sont Chiron, Eurytus, Amycus, Grynæus, Rhoëtus, Arneus, Lycidas,

Lycidas, Médon, Piféhor, Caumas, Mermeros & Pholus.

Pline, *Liv. VII, c, 5*, dit en avoir vu un qui avoit été envoyé d'Egypte à l'Empereur Claude, dans du miel, & que le même Empereur avoit écrit qu'il en étoit né un en Thessalie, qui mourut le même jour. C'étoit un monstre. S. Jérôme rapporte dans la vie de S. Paul, que S. Antoine en avoit vu un; mais ce Pere doute si ce n'étoit point un spectre, ou un prestige du Démon. Voyez Voffius, *De Idololat. Lib. I, cap. 15*.

Ce mot vient du grec *κένταυρος*, composé de *κέντρον*, *pungo*, & de *ταύρος*, *taurus*. Il signifie littéralement *pique-bœufs*. Les *centaures* étoient vraisemblablement de certains bergers riches en bestiaux, & qui habitoient dans les montagnes d'Arcadie. De-là vient qu'on attribue aux bergers de ce pays-là l'invention des vers *bucoliques*, parce qu'ils chantoient en gardant les bœufs. Palaphate, dans son Livre des *Choses incroyables*, raconte que sous le regne d'Ixion Roi de Thessalie, un troupeau de taureaux, qui devinrent furieux sur le mont Pélion, ravageoit tout le pays, & rendoit la montagne inaccessible. Quelques jeunes gens qui s'étoient avisés de dresser des chevaux pour les monter, entreprirent de nettoyer la montagne de ces animaux. Pour en venir à bout, ils les poursuivoient à cheval, & les perçoient à coups de trait. C'est pourquoi on les nomma *Centaures*; c'est-à-dire, *perce-taureaux*. Cet heureux succès les rendit insolens, en sorte qu'ils insultoient les peuples de la Thessalie, qu'on appelloit alors les *Lapithes*: & comme ils prenoient la fuite lorsqu'ils étoient attaqués, la rapidité avec laquelle ils se retiroient, fit juger qu'ils étoient demi-hommes, & demi-chevaux.

D'Ablancourt s'est servi de ce mot au féminin, en parlant de la femme d'un Centaure. D'autres disent Centaurelle. Mots peu usités.

CENTAURE, est aussi le nom d'une constellation méridionale, qui comprend 37 étoiles, 6 de la 2<sup>e</sup> grandeur, 7 de la 3<sup>e</sup>, 16 de la 4<sup>e</sup>, & 8 de la 5<sup>e</sup>. Ce qui rend le pied le plus oriental du *centaure* plus brillant que l'autre, c'est qu'il y a dans cette partie de cette constellation deux étoiles fort proches l'une de l'autre.

CENTAURE dans l'Histoire, est le nom d'un peuple de Thessalie. Les *Centaures* habitoient le pays qui est au pied du mont Pélion: c'étoit une nation grossière & féroce. On les représentoit demi-hommes & demi-chevaux, parce qu'ils furent les premiers parmi les Grecs qui domptèrent des chevaux, & qui apprirent aux Grecs à combattre à cheval.

CENTAURÉE. f. f. *Centaureum*, ou plutôt *centaureum* ou *centaurea*. Plante qui a pris son nom du Centaure Chiron, qui fut guéri, à ce que l'on prétend, d'une blessure qu'il avoit au pied, par l'usage de cette herbe. On distingue la grande & la petite *Centaurée*, non par rapport à leur grandeur seulement, mais encore par rapport à leur caractère, qui est bien différent dans l'une & dans l'autre.

La grande *Centaurée*, *Centaureum majus*, est de la famille des plantes dont les fleurs sont des fleurons réguliers, soutenus chacun par une semence aigrette, & ramassés plusieurs ensemble en une tête ou bouquet arrondi ou écaillé. On ne distingue la jaccée d'avec cette plante, que par les têtes, qui sont plus grosses dans celle-ci, & plus petites dans celle-là. Les espèces de grande *Centaurée* sont pour la plupart de grandes plantes: les plus connues sont celles qui portent des fleurs purpurines, des feuilles découpées en segmens fort larges, dentelées, & qu'on compare aux feuilles du noyer. *Centaureum majus, folio in plures laciniis diviso*. C. B. Pin. ou *Centaureum majus, juglandis folio* J. B. Ses racines sont assez grosses, & marbrées comme celles du rhapontic. Aussi l'a-t-on fait passer, de même que les espèces suivantes, pour le rhapontic. La seconde espèce a ses feuilles découpées en segmens plus menus & plus étroits: & ses fleurs sont jaunâtres,

*Centaureum Alpinum, luteum*. C. B. Pin. Ces deux espèces viennent en Italie sur le mont Baldo, & dans les Alpes. On cultive dans les jardins des curieux une troisième espèce semblable, à la seconde par la couleur des fleurs, & par les découpures profondes des feuilles; mais celle-ci qui vient d'Afrique a une odeur douce, & ses feuilles sont plus amples, découpées en segmens plus menus & plus arrondis. *Centaureum majus, laciniatum, Africanum*. 5, R. Par. App. La quatrième espèce vient dans les Pyrénées: ses feuilles ressemblent à celles de Parichaut, mais elles sont plus vertes en dessus; ses têtes sont fort grosses, & ses fleurs sont purpurines, *Centaureum foliis Cinarae*. Corn. La cinquième a ses feuilles entières, longues, blanches en dessous, & verdâtres en dessus, & pareilles à celles de l'année. Ses tiges ne sont point branchues, ni si hautes que dans les précédentes: elles sont cependant garnies d'un plus grand nombre de feuilles à proportion, & leurs têtes sont aussi beaucoup plus grosses, écaillées, & leurs fleurs sont purpurines. Ses racines sont plus charnues, & marbrées comme dans les premières espèces; ce qui les fait prendre pour du rhapontic. On trouve cette dernière espèce à feuilles larges & à feuilles étroites, dans les Alpes. *Centaureum majus, folio helenii incano, Centaurium majus, folio helenii angustiore*. Inst. R. Herb.

La petite *Centaurée*, *Centaureum minus*, C. B. Pin. Elle a des fleurs en forme de tuyau évasé en devant, & découpé profondément en plusieurs parties. Son fruit est ovale, ou cylindrique, divisé en deux cellules remplies de semences menues. L'espèce la plus commune & la plus usitée, a la racine petite, blanchâtre, ligneuse & insipide. Elle donne d'abord quelques feuilles couchées sur terre, qui sont vertes, arrondies, & longues d'un pouce environ. Du milieu de ses feuilles s'éleve une tige branchue, anguleuse, haute d'un pied ou environ, garnie de feuilles lisses, vertes, opposées, plus petites que celles du bas, chargées de trois nervures qui parcourent toute leur longueur; les extrémités des branches sont terminées par des bouquets de fleurs purpurines, dont les pédicules sont courts, & les calices verts, étroits, à cinq découpures fort aiguës. Chaque fleur est un tuyau étroit, évasé & découpé en cinq quartiers ordinairement. Ses étamines sont au nombre de cinq, & leurs sommets sont jaunes. Les fruits qui succèdent à ses fleurs sont cylindriques, grêles, divisés en deux cellules, qui renferment des graines menues comme du sable. Toute la plante est extrêmement amère; d'où vient aussi que Pline & d'autres Anciens l'ont nommée *Fel terra, Fiel de terre*. Sa qualité fébrifuge lui a fait encore attribuer le nom de *Febriifuge* par excellence.

Les Médecins emploient la petite *Centaurée* dans presque toutes les occasions où ils reconnoissent que les amers seront utiles, & lorsqu'ils veulent chasser la fièvre. Ils ordonnent par pincées les semences bien fleuries de cette plante, dans les infusions purgatives, apéritives, fébrifuges & altérantes. Le sel de petite *Centaurée* est pareillement fébrifuge. La petite *Centaurée* entre dans la thériaque. Galien faisoit tant de cas de cette plante, qu'il a composé un livre entier, où il a ramassé toutes les propriétés que les Anciens lui avoient attribuées, & tout ce qu'il en avoit observé lui-même.

Il y a quelques autres espèces de petite *Centaurée* qui pourroient être employées comme celles-ci: telles sont la petite *Centaurée* à fleurs disposées en épi, *Centaureum minus, spicatum*, C. B. Pin, qu'on trouve en Languedoc; & la petite *Centaurée* à fleurs jaunes, plante différente des précédentes par ses feuilles qui sont glauques, arrondies, & jointes ensemble de telle manière, qu'il semble que les tiges & les branches les enfilent, *Centaureum luteum, persfoliatum*. C. B. Pin. On trouve cette plante assez fréquemment à la campagne dans des endroits humides. Ses fleurs ne sont point si alongées en tuyau, & sont découpées en huit quartiers: leurs fruits sont



ovales en deux loges, qui renferment une semence noire & menue.

On se sert dans le Pérou, à Lima sur-tout, d'une espèce de petite *Centauree*, qu'on apporte des montagnes du Chili, & qu'on nomme *Cachou*: elle est bonne contre les fièvres comme notre petite *Centauree*; on lui donne encore plusieurs autres qualités qui conviennent avec celles que nous reconnoissons dans la nôtre. Cette plante diffère de notre *Centauree*, par la disposition de ses branches, qui sont plus écartées les unes des autres, plus longues, opposées cependant par ses feuilles, qui sont beaucoup plus étroites, & par ses fleurs, qui ne sont point ramassées en bouquet, & qui ont chacune leur pédicule formé par l'extrémité de la branche. *Centaureum minus, purpureum, patulum*. Histoire des Plantes du Journal historique du Pere Feuillée.

**CENTAURELLE.** f. f. Femme de Centaure. Voyez **CENTAURE**.

**CENTÉNAIRE.** adj. m. & f. Qui a cent ans qui contient cent ans. *Centenarius*. Il n'est guere en usage qu'en parlant du nombre cent, de la possession & de la prescription centenaire. *Centenarius*. Il n'y a que la prescription *centenaire* qui coure contre l'Eglise. La possession *centenaire* n'est pas valable, quand on prouve la mauvaise foi d'un possesseur. On dit aussi un nombre *centenaire*; pour dire, qui en comprend cent. *Numerus centenarius*.

**CENTÉNAIRE.** f. m. Cent livres pesant. Le Calife Almanon voyant qu'il ne pouvoit tirer Leon de son pays, lui proposa par lettres plusieurs questions de Géométrie & d'Astronomie, & fut si satisfait de ses réponses, qu'il écrivit à l'Empereur Théophile, le priant de le lui envoyer pour un peu de temps, & offrant pour cet effet cent *centenaires*, c'est-à-dire, dix mille livres d'or, & une paix perpétuelle. A. FLEURY.

**CENTENE.** f. f. *Centena*. Charge, dignité de Centenaire.

**CENTENIER.** f. m. Chef qui commandoit à cent hommes chez les Romains. *Centurio*. Jésus-Christ guérit le serviteur du *Centenier*. Je n'ai pas, Seigneur, une foi aussi vive que celle de l'humble *Centenier*, qui lui fit tout d'un coup obtenir l'effet de ses prières; je m'unirai à vos Apôtres, afin de vous demander avec eux l'augmentation de la mienne. MAD. DE LA VAIL. M. de Harlay de Chanvallon, dans sa Traduction de Tacite, Vigenère, dans son Tite-Live & son César; M. de la Mare, dans son *Traite de la Police*; & d'autres, l'ont dit souvent. Dans cette sedition fut tué un *Centenier* nommé Lucilius. HARLAY. Tous les autres *Centeniers* se cachèrent. ID. La solde de l'homme de pied légionnaire, selon Polybe, ne fut premièrement que de deux oboles par jour. Le *Centenier* avoit le double. VIGEN. César trouva à dire neuf cent soixante de ses soldats, & quelques trente *Centeniers*. ID. M. de Cordemoi s'est aussi servi de ce mot. Malgré toutes ces autorités, le mot de *Centenier* est particulièrement consacré au style de l'Ecriture & aux matières de dévotion; & dans l'usage ordinaire, on dit plutôt *Centurion*, que *Centenier*.

**CENTENIER** a aussi été un Officier de nos Rois sous la première race. Les Comtes n'avoient eu d'abord que l'administration de la Justice, mais depuis on leur accorda celle des armes. Ils n'avoient l'une & l'autre que dans une seule ville; & cette ville étoit toujours considérable: car on mettoit des Vicaires ou Viguiers dans les autres villes; & ces Vicaires étoient soumis aux Comtes, comme les *Centeniers*, qu'on mettoit dans les bourgs, pour tout un petit pays. CORDEM. Il paroît que c'étoient les Francs qui avoient apporté cet usage dans les Gaules; car les Goths, les Germains & les Lombards l'avoient. Il en est parlé dans les Loix des Visigots, *Liv. II, Tit. II, L. 26*, & *Liv. IX, Tit. II, Liv. I*. Les Capitulaires de Charlemagne, & de Louis le Débonnaire, la Loi de Charlemagne qui se trouve dans les Loix des Lombards. *Liv. II, Tit. III; Liv.*

*3*; & dans ses Capitulaires *Liv. III, c. 79*, décrivent, la Jurisdiction du *Centenier*. Grégoire de Tours en parle aussi, *Liv. IX, Hist. Fr. c. 5*. Voyez Hoffman Spelman, & les notes d'Otton sur B. Rhenan. *Itinum Germ. Lib. II, p. 261*. Voyez aussi le *Traite de la Police* de M. de la Mare, *Liv. I, Tit. V. c. 1*. Les *Centeniers* étoient des Juges distribués dans les villages. CHORIER, *Liv. X, p. 664*. Le *Centenier* ne pouvoit condamner à mort. LE GENDRE. On les appeloit aussi *Centénations*, *Centenariones*. Ils ne jugeoient que des affaires de peu de conséquence, & Walafridus Strabo dit qu'on peut les comparer aux Prêtres qui gouvernent les Eglises où il y a des fonts baptismaux; c'est-à-dire, aux Curés, & aux moindres Prêtres. Outre les Auteurs cités, on peut voir le *Glossaire Salique* de Chifflet, & les Gloses de M. Pitbou.

Les Comtes assembloient les hommes libres, & les menoit à la guerre. Ils avoient sous eux des Officiers qu'ils appeloient *Vicaires*; & comme tous les hommes libres étoient divisés en centaines, qui formoient ce qu'on appelle une *Bourg*, les Comtes avoient sous eux des Officiers qu'on appeloit *Centeniers*, qui menoit les hommes libres du Bourg ou leurs centaines à la guerre. MONTESQ.

Encore aujourd'hui, en parlant de la Milice des bourgs & villes du Royaume; on appelle *Centenier*, un Officier qui commande cent hommes.

**CENTIÈME.** adj. de t. g. Nombre d'ordre de cent. *Centesimus*. La *centième* année, la *centième* personne. Malherbe a dit, pour exprimer cent ans:

*Le centième Décembre, a nos plaines ternies,  
Et le centième Avril les a peintes de fleurs.*

On le dit substantivement; Vous n'êtes pas le *centième* à qui cela soit arrivé. Impôt du *centième* sur les denrées & marchandises. *Centesima rerum venalium*. Avoit un *centième* dans une affaire, dans une ferme.

**CENTIÈME denier**, est la *centième* partie du prix ou de l'estimation des immeubles qui se paye au Roi par tous les nouveaux Acquéreurs, à quelque titre que ce soit, lucratif ou onéreux. Il n'y a que ce qui vient par succession en ligne directe, & les autres cas énoncés dans l'Édit de création qui soit exempt de ce droit.

**CENTINODE.** f. f. Petite plante qui est ainsi appelée, à cause que ses tiges sont pleines de nœuds. En latin, *polygonum latifolium*, ou *centinodia*. C'est une espèce de renouée. Voyez **RENOUÉE**.

**CENTO.** Petite ville, autrefois fortifiée, dans le Ferrarois, sur les confins du Boulonnois & du Modénois.

**CENTON.** f. m. Ouvrage composé de plusieurs vers ou passages empruntés d'un ou de plusieurs Auteurs. *Centon*. Proba Falconia a écrit la vie de J. C. en *centons* tirés de Virgile. Etienne de Pleurre, Chanoine régulier de Saint Victor de Paris, a fait la même chose. Son ouvrage est approuvé par deux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, qui disent que cet Auteur a fait des couronnes à J. C. & aux saints Martyrs, de l'or de l'Idole de Moloch. Voici un exemple de ces *centons* sur l'adoration des Rois.

Adoratio Magorum. Matth. 2.

6 x. 255 *Ecce autem primi sub lumine solis & ortus,*

2 x. 694 *Stella facem ducens multa cum luce cucurrit.*

5 x. 526 *Signavitque viam \* caeli in regione serena*

8 x. 330 *Tum (i) Regis \* (credo quia fit divinitus illis*

1 g. 416 *Ingenium, & rerum fato prudentia major)*

8 x. 528  
(1) Magi.  
1 g. 415

7 x.	93	Externiventium, * quæ cuique est copia lati	5 x.	100
11 x.	333	Mœnera portantes : * molles sua thura Sabæi,	1 g.	57
3 x.	464	Dona dehinc auro gravia, * myrrâque madentes	12 x.	100
9 x.	659	Agnovere Deum * Regem regumque parentem.	6 x.	548
1 g.	418	Mutavere vias, * perfectis ordine votis	3 x.	548
6 x.	16	Insuetum per uicem, * spatia in sua quisque recessit.	12 x.	126

Aufone a prescrit des règles pour composer des *centons* : il faut prendre, dit-il, des morceaux détachés du même Poëte, ou de plusieurs : on peut partager un vers, & en lier la moitié à une autre moitié prise ailleurs, ou employer le vers tout entier ; mais il n'est pas permis d'insérer deux vers suivis, & pris dans le même endroit. Il a fait un infâme *centon*, tiré de Virgile. Lélio Capiluppi a fait plusieurs Poëmes latins en *centons*.

On dit un *centon* d'Homère, de Virgile, pour dire ; composé des vers de ces Poëtes : & le *centon* d'Aufone ; pour dire, dont Aufone est l'auteur.

On appelle aussi, par extension, *centon*, un ouvrage rempli de morceaux dérobés. Les politiques de Lipse ne sont que des *centons*, où il n'a ajouté que les conjonctions & les particules.

Ce mot vient du latin *cento*, qui signifie un *manteau rapetassé*, fait de pièces rapportées, & celui-ci vient du grec *κενόνιον*. Les soldats Romains se servoient de ces *centons* ou vieilles étoffes ramassées, pour se garantir des traits des ennemis.

**CENTONNAIRE.** f. m. Il y a dans le Code Théodosien un titre des *Centonnaires* & des *Dendrophores* ; & dans les anciennes inscriptions on les joint toujours aux Charpentiers, *Tignarii*, aux Serruriers, *Ferrarii*, & aux *Dendrophores*, *Dendrophori*. Ils ne faisoient qu'un corps de métier avec ces sortes d'Artisans, que l'on appeloit *Collegium Fabrorum & Centonariorum*. Voyez GRUTER, p. XLV, n. 8 & le Code Théodosien. Tout ceci, qui a paru à quelques habiles gens rendre douteuse la signification de ce mot, ou l'état & la profession des *Centonnaires*, est au contraire une preuve de ce qu'ils étoient ; car il est certain que l'on appeloit chez les Romains *Centons*, les pièces de cuir & d'étoffe dont on couvroit les galeries couvertes appelées *Vineæ*, sous lesquelles les assiégeans faisoient leurs approches dans un siège, & les tours & autres machines dont on se servoit pour faire les attaques & pour battre une place. Il est naturel qu'on ait appelé *Centonnaires* ceux qui travailloient aux centons, c'est-à-dire, à ces pièces de cuir & d'étoffe, & qui les préparoient. De plus, trois sortes de gens & d'ouvriers étoient nécessaires pour les galeries & autres ouvrages dont nous parlons. 1°. Des Charpentiers, *Tignarii*, pour préparer les bois, *tigna*, dont ils étoient composés : 2°. des Serruriers, *ferrarii*, pour lier ces bois avec des liens, des barres, des chevilles de fer : 3°. des *Centonnaires*, *Centonarii*, pour les couvrir de centons ou de pièces de cuir cru & d'étoffes mouillées, pour empêcher que les ennemis ne vissent ce qui se passoit dessous, & qu'ils n'y missent le feu. Il n'est donc point étonnant que l'on joigne tous ces gens ensemble, & qu'ils ne fassent qu'un même corps, puisqu'ils travailloient de concert à différentes parties des mêmes ouvrages.

**CENT PIEDS.** f. m. C'est le nom d'une espèce de serpent que l'on voit à Siam. M. Gervaise, dans son *Histoire Naturelle & Politique du Royaume de Siam*, parle du *Cent pieds* comme d'un animal très-vénéneux. *Centipes*.

**CENTRAL, ALE.** adj. Terme du style didactique, d'usage dans un petit nombre de phrases. Il signifie qui est placé au centre, au milieu ; qui a rapport au centre. *Centralis*. On appelle en Géométrie point *central*, le point du centre, du milieu d'une figure. Ligne *centrale*, celle qui aboutit au centre. En Physique, feu *central*, est un feu que

quelques Philosophes ont cru être au centre de la terre. Voyez Feu. Éclipse *centrale*, voyez ECLIPSE. Force *centrale*, c'est celle par laquelle un corps tend vers un centre de mouvement, ou s'en éloigne. *Vis centralis*. Les forces *centrales* sont centripètes ou centrifuges. Voyez ces mots. Communion *centrale*, en matière de religion, c'est la communion qu'on a avec le Pape, ou plutôt avec le St Siège, qui est le centre de l'unité de l'Église.

**CENTRE.** f. m. Terme de Géométrie. C'est dans un sens général, un point également éloigné des extrémités d'une ligne, d'une figure, d'un corps ; ou le milieu d'une ligne, ou un plan par lequel un corps est divisé en deux parties égales. *Centrum*.

Le *centre* d'un cercle est le point du milieu du cercle situé de façon que toutes les lignes tirées de la à la circonférence sont égales.

On appelle *centre apparent*, le point qui représente le *centre* d'un cercle ; & *centre véritable*, celui qui a servi de *centre* pour décrire la représentation d'un grand ou d'un petit cercle de la sphère. L'angle du *centre* est double de celui de la circonférence ; c'est-à-dire, que l'angle qui est fait de deux lignes qui sont tirées du *centre* sur un arc de cercle, est double de l'angle que font deux lignes tirées des extrémités d'un même arc, qui aboutissent à la circonférence. EUCLIDE, Liv. III.

On appelle aussi *centre* dans les autres figures curvilignes, les points où se rassemblent les rayons réfléchis. Le *centre* de la parabole est le point où se réfléchissent les rayons ou le point brûlant. On l'appelle autrement le *foyer*. *Focus*. L'ellipse a deux *centres*, d'où les rayons & les sons se réfléchissent de l'un à l'autre.

**CENTRE** se dit aussi dans les figures polygones, du point où se coupent leurs diagonales, quoiqu'il ne soit pas également éloigné des extrémités, comme dans les carrés longs, les trapèzes, hexagones, &c. En Gnomonique, on appelle *centre diviseur*, un point dans le plan du cadran qui représente le *centre* du monde, & qui sert pour diviser en degrés la représentation d'un grand cercle de la sphère.

**CENTRE de figure ou de grandeur.** C'est un point par lequel un corps quelconque est divisé en deux parties égales, c'est-à-dire, en deux parties qui occupent chacune un espace égal.

**CENTRE de gravité.** C'est un point par lequel un corps quelconque est divisé en deux parties aussi pesantes l'une que l'autre. Un corps suspendu par son *centre* de gravité demeure dans un parfait équilibre. La gravité totale d'un corps peut être conçue, réunie à son *centre* de gravité. Aussi les Physiciens accoutumés à prendre le *centre* de gravité pour le corps grave, supposent les vérités suivantes, comme autant de principes certains.

1°. La ligne de direction des corps graves sublunaires, est une ligne droite tirée de leur *centre* de gravité au *centre* de la terre.

2°. Lorsqu'un corps grave descend, son *centre* de gravité descend avec lui.

3°. Un corps grave qui descend librement, ne quitte jamais sa ligne de direction.

4°. Le *centre* de gravité des corps sublunaires tend toujours à s'approcher du *centre* de la terre ; & par conséquent, toutes les fois que le *centre* de gravité s'écarte du *centre* de la terre, le corps est regardé comme étant dans un mouvement violent.

5°. Un corps grave ne peut pas tomber lorsque la ligne de direction passe par sa base ; mais il tombe nécessairement, lorsque la ligne de direction passe hors de sa base.

6°. Les hommes & les animaux ont leur *centre* de gravité vers le milieu de leur corps. Ces principes fournissent l'explication de problèmes amusans.

Si les porte-faix & tous ceux dont le dos est chargé d'un poids considérable, ne se courboient pas en avant ; si les personnes qui ont beaucoup d'embonpoint, ou qui portent pardevant un pèlerin fatdeau, ne se courboient pas en arrière ; si ceux

qui en faisant la révérence inclinent la partie supérieure du corps & panchent la tête, n'avançoient pas un pié ; si quelqu'un vouloit tenir ses piés appuyés contre une muraille, & ramasser quelque chose à terre ; tous ces gens-là seroient des chutes aussi ridicules que dangereuses, parce que leur ligne de direction ne passeroit pas par leur base.

Par les mêmes principes, on explique facilement pourquoi, sans une adresse très-grande, on ne sauroit marcher, ou sur une corde ou sur une planche très-étroite, parce qu'il est alors très-aisé que la ligne de direction passe hors de la base.

On voit encore qu'un cheval qui galope doit lever en même temps un pié de devant & un de derrière ; qu'un vieillard courbé sous le poids des années doit se servir d'un bâton ; qu'un enfant qui sautille sur un pié, doit être extrêmement sur ses gardes ; sans quoi leur ligne de direction passeroit hors de leur base ; le cheval s'abattroit, le vieillard donneroit du nez en terre, & l'enfant payeroit sa sottise par une chute inévitable.

Outre le *centre* de gravité, il y a en Méchanique plusieurs autres espèces de *centres*, comme celui d'agitation, de percussion, &c. selon les différentes circonstances que l'on considère ; & c'est le point où les différentes puissances ont toute leur action commune réunie. *ACAD. DES SC. 1702, Hist. p. 109.* Une verge chargée de deux poids, & mue parallèlement à elle-même, doit frapper un corps par le point d'équilibre, ou par son *centre* de gravité, pour le frapper avec la plus de force qu'il se puisse ; ce *centre* peut s'appeler aussi *centre* de percussion. Mais si la verge ne se meut pas parallèlement à elle-même, alors le *centre* de gravité n'est plus le *centre* de percussion *IB., p. 110.*

*CENTRE d'oscillation.* C'est un point dans la ligne de suspension d'un pendule composé, tel que si toute la gravité du pendule s'y trouvoit rassemblée, les oscillations s'y feroient dans le même temps qu'auparavant. Ce *centre* est plus haut que celui de la lentille en raison de la pesanteur de la verge. Tout le jeu du pendule s'explique par les principes qu'on vient d'exposer. Le pendule transporté à droite est-il abandonné à lui-même, la pesanteur fait descendre son *centre* de gravité dans la ligne de direction, c'est-à-dire, dans la ligne perpendiculaire à la surface de la terre. Arrivé à cette ligne, les degrés d'accélération qu'il a acquis en descendant lui font décrire à gauche un arc semblable à celui qu'il vient de parcourir à droite. Cet arc décrit la pesanteur, fait descendre le pendule dans la ligne perpendiculaire, & les degrés d'accélération le font remonter à droite par un arc semblable à celui par lequel il vient de descendre ; en sorte que ce mouvement seroit perpétuel, s'il se faisoit dans un espace parfaitement vide.

*CENTRE de gravitation ou d'attraction.* C'est le point vers lequel un corps, une comète, une planète, &c. est continuellement poussée ou attirée dans sa révolution par la force de la gravité. Il ne faut pas confondre le *centre* de gravité d'un corps particulier avec le *centre* de gravitation ; c'est-à-dire, avec le *centre* commun de gravité de plusieurs corps qui s'attirent mutuellement les uns les autres. Celui-là est toujours en dedans du corps grave : celui-ci se trouve communément hors des corps qui gravitent les uns sur les autres. Appliquez, par exemple, deux corps à un levier de la première espèce : mettez ces corps en équilibre ; le point d'appui du levier sera le *centre* commun de gravité. En un mot, dans le système de Newton, le *centre* commun de gravité de plusieurs corps qui s'attirent mutuellement n'est autre chose que le point où tous ces corps iroient se réunir, s'ils étoient abandonnés à leur force centripète. Le *centre* commun de gravité du système solaire est donc le point du monde où les comètes & les planètes iroient se réunir avec le soleil, si tous ces corps étoient

abandonnés à leur force attractive. Ce point ne sauroit se trouver ni hors du soleil, ni au *centre* même de cet astre. Il ne peut pas être hors du soleil, parce qu'alors les planètes & les comètes, au-lieu de tourner autour de cet astre, tourneroient autour de leur *centre* commun de gravité. Il ne sauroit non plus se trouver au *centre* même du soleil ; parce qu'alors il faudroit dire que le soleil attire tous les corps qui tournent autour de lui, & qu'il n'en est aucunement attiré. Ce *centre* de gravitation se trouve donc dans un point situé entre le *centre* & la circonférence du soleil. De combien de lieues ce point est-il enfoncé dans le soleil ? C'est à la plus subtile Géométrie à multiplier les calculs pour le marquer avec précision. Les Physiciens moins scrupuleux dans leur marche, se contentent d'un à peu près. Par leurs supputations le *centre* de gravité du système solaire doit se trouver dans le soleil même. Donc, quand même tous les corps qui tournent autour du soleil, se trouveroient sur la même ligne, & du même côté, ils ne devroient pas opérer sur le soleil un dérangement sensible.

*CENTRE des corps pesans.* C'est dans notre globe le même que le *centre* de la terre vers lequel tous les corps graves ont une espèce de tendance. Mais comme la terre n'est pas parfaitement sphérique, il n'y a point à la rigueur de *centre* des corps pesans. Cependant comme elle est à peu près de figure sphérique, il s'en faut peu que les corps pesans ne tendent tous vers un même point ; & dans le langage ordinaire, ce point est le *centre* de la terre.

*CENTRE de conversion.* Terme de Méchanique. C'est le point immobile sur lequel une chose tourne. *Centrum conversionis.* Voy. l'Ac. des Sc. 1702. p. 145 & s.

*CENTRE de mouvement.* Le point autour duquel se fait un mouvement circulaire. *Centre* de mouvement réciproque est la même chose.

*CENTRE d'équilibre forcé,* est le point où un corps est placé entre deux ressorts bandés, lesquels font un effort égal pour se dilater en directions opposées, & est par cela même retenu en équilibre, étant sollicité ou pressé de part & d'autre par deux forces égales & opposées. Le *centre* d'équilibre oisif est le point où un corps se trouve entre deux ressorts lâches ou débandés, en sorte qu'il demeure en équilibre, ou plutôt en repos par cela seul qu'il n'est point pressé ni d'un côté ni de l'autre.

*CENTRE phonique.* C'est le lieu où celui qui parle doit se placer dans les échos articulés qui répètent plusieurs syllabes.

*CENTRE phonocamptique.* C'est le lieu où l'objet qui renvoie la voix dans un écho.

On appelle en termes de guerre, le *centre* du bastion, le point qui est au milieu de la gorge du bastion, où commence la ligne capitale, & qui est d'ordinaire à l'angle du polygone intérieur de la figure.

On appelle aussi le *centre* du bataillon, le milieu du bataillon, où on laisse quelquefois un grand carré vide, pour y conserver des drapeaux & du bagage. Ainsi on dit, vider ou carter le *centre* du bataillon ; pour dire, selon l'ancienne méthode de former des bataillons, pratiquer un terrain de figure carrée dans le milieu des piquiers, afin que les Mousquetaires, les drapeaux & les bagages y puissent être à couvert, quand les troupes plus nombreuses attaquent le bataillon.

*CENTRE oval.* Terme d'Anatomie. Voyez VOUTRE MÉDULLAIRE.

*CENTRE tendineux.* Terme d'Anatomie. C'est la partie dans laquelle les queues des muscles du diaphragme se rencontrent. Ce *centre* est troué vers sa droite pour donner passage à la veine-cave ; & vers sa gauche en arrière, sa partie charnue donne passage à l'œsophage, au tronc descendant de l'aorte au canal thorachique, & à la veine azygos entre ces deux piliers. *ENCYC.*

*CENTRE* se dit dans le discours ordinaire, comme synonyme de milieu. C'est ainsi qu'on dit qu'un lieu est le *centre* d'une ville ; qu'une ville est le *cen-*

tre d'une Province, qu'une Province est le *centre* d'un Royaume.

**CENTRE** se dit par extension du lieu où chaque chose rend naturellement, comme au lieu de son repos.

On dit en ce sens que chaque châte tend à son *centre*.

On dit figurément qu'un homme est dans son *centre*, pour dire qu'il est dans un endroit où il se trouve bien, où il a ses aises & ses commodités.

On dit dans un sens contraire qu'il est hors de son *centre*. Un ivrogne au cabaret est dans son *centre*.

On dit encore figurément qu'une ville est le *centre* du commerce, le *centre* des affaires; pour dire que c'est l'endroit où le commerce est plus florissant, où se traitent la plupart des affaires. Paris est le *centre* des sciences, des beaux arts. Le *centre* du bon goût, de la politesse, &c.

En Théologie, on dit que l'Eglise Romaine est le *centre* de l'unité, le *centre* de la communion des Fidèles sur la terre.

On dit proverbialement, je voudrois être au *centre* de la terre; c'est-à-dire, bien loin, ou bien caché.

**CENTRE** vient du latin *centrum*, formé de *centros*, point, de *centros*, *pungere*.

**CENTRER** un verre. Terme de Lunetier. C'est travailler un verre de manière, que la plus grande épaisseur de ce verre se trouve au *centre* de la figure quand il est achevé.

**CENTRIFUGE**. adj. Qui tend à éloigner du centre.

C'est un terme de Physique. Un corps qui se meut, tend toujours à décrire la ligne qu'il décrirait s'il étoit libre... D'où il faut conclure que les corps qui se meuvent circulairement, tendent continuellement à s'éloigner du centre de leur mouvement; ce qu'ils doivent faire avec une force d'autant plus grande, qu'ils se meuvent plus vite. ROHAULT. Un corps qui décrit un cercle, décrit à chaque instant une petite ligne droite qui fait partie de sa circonférence. Ce corps à chaque instant fait donc effort pour continuer à se mouvoir dans la direction de cette petite ligne. C'est la force *centrifuge*. M. DE MAUPERTUIS. Voyez MOUVEMENT CIRCULAIRE & les articles relatifs.

L'effet de la force *centrifuge* est tel, qu'un corps obligé à décrire un cercle, le décrit le plus grand qu'il lui est possible, parce qu'un plus grand cercle est, pour ainsi dire, moins cercle & diffère moins d'une ligne droite qu'un plus petit. Un corps souffre donc plus de violence, & exerce plus sa force *centrifuge*, quand il décrit un petit cercle, que quand il en décrit un grand. *Hist. de l'Acad. R. des Sciences, année 1700, p. 79. de l'Edit. de 1703.*

**CENTRINE**. f. f. Poisson de mer que les Italiens appellent *pesce perco*. Il est gros, épais, court, de figure triangulaire, couvert d'une peau fort rude, parsemée de pointes fortes, principalement à la tête & au dos, de couleur obscure. Sa tête est petite & comprimée: ses yeux sont vifs; sa gueule est presque toujours ouverte. Ses dents sont larges & tranchantes: sa chair est nerveuse, visqueuse, & ne se mange point. Etant séchée, elle excite l'urine. C'est le chien de mer.

**CENTRIPÈTE**. adj. m. & f. Terme de Physique. Qui tend à approcher d'un centre. *Centripeta*. Un mouvement *centripète*. La force *centripète*, si célèbre dans la Physique moderne, est une propriété des corps, qui les fait tendre au centre du cercle qu'ils décrivent dans leur tourbillon; c'est-à-dire, que ce n'est autre chose que la gravité ou pesanteur, ou l'attraction. La force *centripète* est opposée à la force centrifuge. Il est parlé dans le Journal des Savans, de Mai 1734, du conflit des forces centrifuges & *centripètes*, nécessaire pour retenir dans son orbite, & autour de sa planète principale tout satellite placé au-delà, &c.

Ce mot est composé de *centrum*, centre, & *peto*, je tends, je vais.

**CENTRIPÉTENCE**. f. f. Terme de Physique. Tendance au centre. Aux appétits aristotéliens, le plus brillant des Modernes ne substitue aujourd'hui que

des *centripétences*, des attractions. *Mém. de Trav.* L'idée précise de Newton est de faire tourner les planètes; la lune, par exemple, autour de la terre dans une ellipse régulière en vertu de sa *centripétence*; mais cette *centripétence* est altérée par la force héliocentrique: de sorte que c'est de la combinaison de ces deux forces que doit résulter la modification & la figure de l'orbite lunaire. CASTEL.

**CENTROBARIQUE**. adj. Méthode *centrobarique*. En Mécanique, c'est une méthode pour mesurer ou déterminer la quantité d'une surface ou d'un solide, en les considérant comme formés par le mouvement d'une ligne ou d'une surface, & multipliant la ligne ou la surface génératrice par le chemin parcouru par son centre de gravité. ENCYC.

**CENTROSCOPIE**. f. f. Terme de Mathématique. Traité du centre: partie de la Géométrie qui traite du centre. *Centroscopia*. Il y a deux sortes de centres, le centre d'une figure & le centre de gravité. La *centroscopie* traite de l'un & de l'autre. Ce mot ne se trouve point dans nos Auteurs, parce qu'ils ne réunissent point ces deux choses en un traité particulier. Ils examinent le centre des figures dans la Géométrie, & le centre de gravité dans la Mécanique. Ce sont les vrais lieux de parler de ces deux sortes de centres. Il a plu à Caramuel de les en séparer, & d'en faire un traité particulier, qu'il appelle *Centroscopia*.

Ce mot vient de *centros*, *centrum*, & *σκοπέω*, *considero*.

**CENT-SUISSES**. f. m. C'est une Compagnie de cent Suisses, établie en 1481 par Louis XI pour la garde du Roi. *Centumviri Regis custodes ex Helvetia*. Ce nom est singulier aussi bien que pluriel. Les *Cent-Suisses* de la garde du Roi ont un Capitaine-Colonel, deux Lieutenans, l'un François & l'autre Suisse. Aux jours de cérémonie le Capitaine & les Lieutenans des *Cent-Suisses* sont vêtus de satin blanc avec de la soie d'argent dans les entailures; & les Suisses ont des habits de velours. Un *Cent-Suisse* jouit des mêmes privilèges qu'un François naturel; il n'est point sujet au droit d'aubaine; il a exemption de taille pour lui, sa veuve, ses enfans.

**CENTUMVIR**. f. m. Magistrat & Officier de l'ancienne Rome, établi pour juger de certaines affaires civiles, comme des testamens, des tutelles, des prescriptions. *Centumvir*. Comme le peuple étoit divisé en trente-cinq Tribus, on éliroit trois personnes de chaque Tribu pour remplir cette charge: cela composoit un nombre de 105 Juges; & quoique dans la suite on en augmentât le nombre jusqu'à cent quatre-vingt, on ne laissa pas de les appeler toujours *Centumvir*, & leurs jugemens *centumviralia judicia*. Voyez FESTUS. Les *Centumvirs* furent créés à l'exemple de la première institution du Sénat établi par Romulus, ainsi que le rapporte Denys d'Halicarnasse en son second livre. Pomponius le Jurisconsulte, en son *Enchiridion du Droit*, dit que les *Centumvirs* furent établis quand les Préteurs ne purent plus suffire à vider tous les procès du peuple, d'autant plus qu'ils étoient ordinairement distraits & occupés hors de Rome, tant aux guerres, qu'à l'administration des Provinces. VIGNÈRE sur Tite-Live, T. I, p. 766.

Les *Centumvirs* connoissoient des usucapions, des tutelles, des testamens, & généralement de toutes les affaires qui se portent parmi nous devant le Juge ordinaire, dont la plupart étoient auparavant du ressort des Préteurs, sur la juridiction desquels ils avoient beaucoup empiété: car ils étoient alors (sous Vespasien) compétens pour les matières criminelles, comme pour les civiles. MORABIN, p. 182. Voyez FESTUS & QUINTILIEN, L. IV, c. 1.

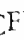
**CENTUMVIRAL**, ALE. adj. Qui appartient aux *Centumvirs*, & qui est de leur ressort & de leur dépendance. *Centumviralis*. Jugement *centumviral*.

**CENTUMVIRAT**. f. m. *Centumviratus*. Tribunal chez les Romains, composé des *Centumvirs*. Voyez ce mot.



**CENTUPLE.** f. m. Cent fois autant. *Centuplum.* Il a dépensé beaucoup dans cette affaire; mais on lui a donné le *centuple*. Cette terre rend, rapporte au *centuple*. *Centesimum fructum affert.* Doubler au *centuple*. *Centuplare, centuplicare.* En style d'Écriture, Dieu rendra au *centuple* tout ce qu'on lui aura fait.

**CENTUPLE** est aussi adj. de t. g. Une femme est *centuple* d'une autre. *Centuplex, centuplus.*


**CENTURIATEUR.** f. m.  qui distribue, qui compile, par centuries, par centaines. Ce mot n'est usité qu'en parlant de certains Auteurs Protestans, qui ont composé une histoire ecclésiastique, & l'ont redigée par centaines d'années, & qu'on appelle *Centuriateurs* de Magdebourg, *Centuriatores*, parce que l'ouvrage fut commencé dans cette ville. Ce furent quatre Ministres de cette ville-là, qui en furent les premiers Auteurs, dont le chef étoit Matthias Flaccius Illyricus. Elle a été revue par Lucius, Professeur à Bâle, & reimprimée en 1624, en trois volumes. On dit que Baronius n'avoit entrepris ses Annales, que pour combattre les *Centuriateurs* de Magdebourg, dont le but étoit d'attaquer l'Église Romaine, & d'établir la réforme.

**CENTURIE.** f. f. Partie d'une chose divisée ou rangée par centaines. *Centuria.* Dans le temps que le peuple Romain s'assembloit pour créer des Magistrats, ou pour établir des loix, ou pour délibérer des affaires qui concernoient la République, il étoit divisé par *centuries*; & afin que l'on pût recueillir plus facilement les suffrages, on opinoit par *centuries*. Cela se faisoit dans le Champ de Mars, & ces assemblées s'appeloient *Comitia centuriata*. C'étoit l'assemblée de tout le peuple. Les cohortes romaines étoient distribuées par *décuries* & par *centuries*. Le *Décution* commandoit la *décurie*; le *Centurion*, la *centurie*: chaque cohorte étoit composée de six *centuries*; & une légion, de soixante *centuries*. Plusieurs Auteurs divisent leurs ouvrages par *centuries*. Gombaut a fait trois *centuries* d'Épigrammes.

**CENTURIF,** se dit particulièrement des vers de Nostradamus, rangés par centaines de quatrains ou de sixains: chaque couplet s'appelle quelquefois une *centurie*, *centuria*; même ceux qui sont des quatrains pour imiter ces prétendues prophéties, les appellent des *centuries*.

**CENTURIE de Magdebourg.** Histoire Ecclésiastique divisée en treize *Centuries*; elle contient treize siècles, & va jusqu'à l'année 1208. *Res Ecclesiasticae per centurias annorum à Doctoribus Magdeburgensibus divisæ ac rescriptæ, centuria.* Quelques Savans en formèrent le projet, & y travaillèrent sous la direction de Flaccius Illyricus. Voyez **CENTURIATEURS**.

**CENTURION.** f. m. Terme de Milice Romaine. Officier Romain d'infanterie, qui commandoit à cent Soldats; c'est la même chose que *Centenier*. *Centurio.* Le *Centurion* de la première cohorte de chaque légion s'appeloit *Primipilus*. Il n'obéissoit qu'au Tribun, & commandoit quatre *Centuries*. Il gardoit l'étendard, & l'aigle de la légion. Il y avoit à Césarée un homme nommé Corneille, *Centurion* dans la cohorte appelée *Italienne*. SIMON, *Act. des Ap. X*, 1. Le Port-Royal a dit *Centenier*. Corneille le *Centurion* est le premier Chrétien d'entre les Gentils. CHASTELAIN. Si S. Longin est le *Centurion* qui se convertit à la vue des miracles qui se firent à la mort de JESUS-CHRIST, Corneille n'est pas le premier Chrétien d'entre les Gentils, ou du moins cela n'est pas sûr.

 On dit *Centurion* en parlant de l'Histoire Romaine. *Centenier*, est usité dans le style de l'Écriture.

**CENTUSSE.** f. f. En latin *centussis*: cent sols de monnaie romaine. A la béatification & canonisation de S. François de Sales, il coûta en puits dons 3612 *centusses* de monnaie romaine. LE CARD. LAMBERTINI. On donne à l'Avocat consistorial cent *centusses*, qui se partagent entre le corps des Avocats consistoriaux. IDEM.

**CEOLS.** f. m. Nom d'homme. *Celfus.* S. Celse, vulgairement appelé S. *Ceols*, ou S. *Ceouls*, & par corruption S. *Sous*, dans le Diocèse de Paris, & en Berry, nom que les Géographes ont encore plus défiguré en l'écrivant sur leurs cartes, *Cinq-fôles*, & que les anciens titres d'une Paroisse du Diocèse de Paris, vers les limites de l'Évêché de Chartres, nomment saint *Cheours*, étoit un jeune enfant qui fut martyrisé à Milan dans le premier siècle avec S. Nazaire. Voyez Baillet, 28 de Juillet.


**CEP.** f. m. Souche, pié de vigne. *Vitis, vinea, stirps, truncus.* Arracher un *cep*. Il n'y a que trois *ceps* à cette treille. Ménage dérive ce mot de *cippus*, qui veut dire *tronc*, quoique d'autres le dérivent de *capo*, ou *caput*. Quelques-uns écrivent sep par abus.

**CEP,** ou **CEB.** f. m. Espèce de Satyre, ou plutôt de singe, dont parle Solin, c. 30. *Cepus*, ou *Cebus*. On en vit à Rome au temps de Jules César, si l'on en croit Solin. Pline cependant dit que ce fut à des jeux que donna le grand Pompée; mais tous deux conviennent que c'est la seule fois qu'on en ait vu à Rome. Il avoient les pieds de derrière semblables à ceux de l'homme, & ceux de devant à peu près semblables à nos mains. Diodore de Sicile leur donne une tête de lion, le corps de panthère, & la grandeur d'une chèvre. C'est une fable, quoique Strabon dise la même chose, *Liv. VII*, après Artemidore. Quelques Auteurs ont prétendu que ce mot étoit grec, *κεπος*, qui signifie jardin, & qu'on l'avoit donné à cet animal, à cause que sa variété imitoit celle d'un jardin. Mais Saumaise, sur l'endroit de Solin que j'ai cité, a très-bien remarqué que ce mot étoit éthiopien, & que les Grecs l'avoient pris, comme beaucoup d'autres des langues étrangères; & Bochart a très-bien montré, *Hierozycon*, p. 1, L. III, c. 31, que c'étoit la même chose que *ἕπος*, *koph*, animal que la flotte de Salomon apportoit de Tharsis, & que les Traducteurs ont rendu par *Simia*; un *singe*. C'est apparemment la même chose que les Bavannes de l'Île de Ceilan, dont nous parlons au mot SATYRE. Au reste, je ne sais où certain Auteur a pris que le *Ceb*, ou comme il dit, *Cebus*, a le visage d'un Satyre, & le reste du corps de chien & d'ours.

**CEPS,** se dit au pluriel des fers qu'on met aux pieds & aux mains des prisonniers. *Compedes.* En ce sens il est vieux. On le dit aussi de deux pièces de bois échancrées où l'on engage les pieds du criminel pour le tenir plus sûrement prisonnier. On s'en sert aussi pour lui donner la question.

Ce mot vient de *cippus*, dont les Latins se sont servis en la même signification. MÉNAGE. Joannes de Janua en tire l'origine *ex eo quod capiat pedes*. Dans les vieux titres on trouve *cheps* pour signifier *prison*: & ainsi on a dit un *chep* à mettre un malfaiteur; pour dire, un *cachot*; & on a appelé *chepier*, ou *cheper*, un Géolier. D'autres prétendent que c'est le prisonnier que l'on appeloit *chepier*; & pour le Géolier, Nicot dit qu'on l'appeloit *ceppier*. Mais comme il n'y a pas beaucoup de différence entre *chepier* & *ceppier*, on pourroit bien les avoir confondus.

**CEPÆA.** f. f. Petite plante qui fait beaucoup de petites tiges rondes de la hauteur d'un pied & demi, qui traînent par terre. *Cepæa.* Ses feuilles sont épaisses, semblables à celles du pourpier, mais plus petites, plus étroites & plus longues. Sa racine est fort petite. Ses fleurs sont petites, blanches, à cinq feuilles. Sa semence est fort menue. C'est une espèce de joubarbe.

 **CEPEAU.** f. m. Voyez **CEPDEAU**.

**CÉPEE** ou **SÉPÉE.** f. f. Terme d'exploitation & de commerce de bois. Ce terme signifie quelquefois des buissons: mais le plus souvent on le dit d'une touffe de plusieurs tiges de bois qui repoussent d'une

même souche, comme les taillis, qui delà sont appelés bois de *cépres*. Voilà de belles *cépres*.

**CEPENDANT**, adv. de temps. En attendant, pourtant, pendant ce temps-là. *Interèd, interim*. Je vais dîner, allez *cependant* brider mon cheval. Nous nous amusons, & *cependant* la nuit vient. On le prend aussi quelquefois pour *néanmoins*, *toutefois*, *pourtant*. *Tamen, nihilominus, attamen*. On a beau crier contre les vices, *cependant* on ne s'amende point. Vous ne parlez point de cette clause, *cependant* c'est la principale. On commence une période par *cependant*; auquel cas il sert de transition & de conjonction. Autrefois on disoit *cependant que, Interea dum, dum, donec* pour *tandis que*, mais aujourd'hui on dit *tandis que*.

M. l'Abbé Girard observe que *pourtant* a plus d'énergie & affirme avec fermeté, malgré tout ce qui pourroit être opposé. *Cependant* est moins absolu & moins ferme; il affirme seulement contre les apparences contraires. *Néanmoins* distingue deux choses qui paroissent opposées, & il en soutient une sans détruire l'autre. *Toutefois* dit proprement une chose par exception. Il fait entendre qu'elle n'est arrivée que dans l'occasion dont on parle.

Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera *pourtant* pas qu'elle ne triomphe. Quelques Docteurs se piquent d'une morale sévère; ils recherchent *cependant* tout ce qui peut flater la sensualité. Corneille n'est pas toujours égal à lui-même, *néanmoins* Corneille est un Auteur excellent. Qui ne haïssoit pas Néron? *Toutefois* il aimoit Popéa.

Ce mot vient du latin, *Hoc pendente negotio*.

**CEPHALAGRAPHIE**, f. f. Terme d'Anatomie. Description de la tête, ou du cerveau. *κεφαλή, tête. περιγραφή, description*.

**CEPHALALGIE**, f. f. Terme de Médecine, qui se dit en général de toutes sortes de douleurs de tête; mais en sa propre signification, il signifie une douleur de tête violente & récente. *Cephalalgia*. Quand elle est invétérée on l'appelle *cephalee*, & quand elle ne tient que la moitié de la tête, on l'appelle *migraine*.

Ce mot vient du grec *κεφαλή, caput*; & *ἄλγος, dolor, douleur*.

**CEPHALALOGIE**, f. f. Partie de l'Anatomie qui traite du cerveau. *κεφαλή, caput, tête, & λόγος, sermo, traité*.

**CEPHALE**, f. m. Fils de Déjonée, Roi de Phocide, épousa Procris, sœur d'Orithie, Roi d'Athènes. *Cephale* étoit bivaïeu d'Ulysse. Euripide dit que l'Aurore enleva au ciel *Cephale* après la mort de Procris. *Cephale* & Procris font le sujet d'un Opera de Duché, & d'une Comédie de Dancourt.

**CEPHALÉE**, f. f. *Cephalæa*. Terme de Médecine. Douleur de tête invétérée. Ce mot est formé du grec *κεφαλαία*. Il vient de *κεφαλή, tête*.

**CEPHALIQUE**, adj. m. & f. Terme de Médecine, qui se dit de tout ce qui appartient à la tête, ou à ses parties. *Cephalicus*. Ainsi on appelle *remèdes céphaliques*, ceux qui sont propres pour les maladies de la tête. Il y a une veine qui monte le long de la partie externe du bras, & qui va se terminer à la veine axillaire, qu'on nomme *céphalique*, parce que les Anciens avoient coutume de la faire ouvrir dans les affections du cerveau; ce que font encore aujourd'hui les ignorans & les superstitieux: ou, comme dit Dionis, parce qu'étant placée dans la partie la plus supérieure du bras, elle est plus plus proche de la tête. *Vena cephalica*.

Il y a plusieurs poudres *céphaliques* que l'on croit propres à soulager les maux de tête. Il y a aussi un baume *céphalique* excellent dans les migraines, les étourdissemens &c. On en frotte la tête, les tempes, les narines.

**CEPHALONIE**, *Cephalonia*. Nom d'une Île, & de sa capitale. L'Île de *Cephalonie*, appelée autrefois Samos, n'est pas la fameuse Samos de l'Archipel, mais la Samos Meïone des Anciens. Elle est située dans la mer Ionienne, vis-à-vis des golfes de Pa-

tras & de Lépante, entre Pîle de Sainte Maure au septentrion, & celle de Zante au midi. *Cephalonie* est aussi le nom de la ville capitale de l'Île. Elle est située sur une montagne qui aboutit au golfe qu'on appelle *Porto d'Argajoli*. C'est un Evêché que le Marquis de Tocchis, qui dans le XII<sup>e</sup> siècle étoit Prince d'Achaïe, & maître de l'Île de *Cephalonie*, fit ériger.

A *Cephalonie* se voit la Forteresse Nassau, qui est sur un rocher inexpugnable. L'enceinte de cette Forteresse est si extraordinairement grande, qu'elle peut renfermer tous les habitans de l'Île, quand ils ont besoin de s'y réfugier pour se sauver des Pirates. Du Loir, *L. X, p. 356*.

**CEPHALOPHARINGIEN**, adj. Terme d'Anatomie, qui se dit de deux muscles de l'orifice de l'œsophage, qu'on appelle *pharinx*. Ils prennent leur origine de l'articulation de la tête avec la première vertèbre, & vont s'insérer à la partie supérieure du pharinx, pour le tirer en haut, & en arrière.

**CÉPHAS**, f. m. C'est le nom que JESUS-CHRIST donna à saint Pierre, après qu'il eut confessé sa divinité, & qu'il étoit Fils de Dieu. *Matth. XVI, 18*. Ce nom est syriaque & chaldéen *ܩܦܫܐ*, & *ܩܦܫܐ*, ou *ܩܦܫܐ*: il signifie *Pierre*, & JESUS-CHRIST le donna à Simon fils de Jonas, pour lui déclarer qu'il seroit après lui la pierre sur laquelle il bâtiroit son Eglise; qu'il en seroit le Chef visible, & son Vicaire en terre. Car pour signifier cela, il n'est point nécessaire, comme quelques-uns le croient, que *ܩܦܫܐ, Cepha*, vienne de *κεφαλή, tête, ou chef*, ainsi que l'ont cru Optat de Mileve, & Batonius; de même qu'il n'est point nécessaire qu'il le signifie, quand il est dit de JESUS-CHRIST, pour marquer qu'il est le Chef de l'Eglise, dans laquelle tout sera appuyé sur lui, tout dépendra de lui, comme *I, Ep. de S. Pierre II, 6*, où la version Syriaque se sert du mot *ܩܦܫܐ*. Voyez BELIARMIN, *Eccl. L. II, c. 15*; Baron, *ad. an. c. 32 & 34*; & Valentinia, *De fide Disput. I, Quæst. I, Punct. VII, q. 5*. L'allusion que J. C. fait de ces deux mots, *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, n'est pas rare dans l'Ecriture, dans les prédictions ou les promesses. Lamech en fait une sur le nom de son fils Noé, *Gen. V, 29*. Jacob sur celui de Juda, *Gen. XLIX, 8*. L'Auteur Grec du *Nouveau-Testament* ne l'a pas gardée si exactement; il a mis *πέτρος, & πέτρον*. Il pouvoit répéter *πέτρος*, qui se dit très-bien engrec pour *petra*, une pierre. Notre langue rend heureusement ce jeu de mots.

**CÉPHÉE**, f. m. Constellation septentrionale, composée de dix-neuf étoiles, selon Hygin, mais dont aucune n'est de conséquence, la plus grande qui est dans le bras droit étant de la troisième grandeur. *Céphée* étoit un Roi d'Ethiopie, qui fut le père de la belle Andromède, que Persée délivra d'un monstre, & qu'il épousa. Le père, la mère, la fille & le gendre, c'est-à-dire, *Céphée*, Cassiope, Andromède & Persée, furent métamorphosés en astres, qui composent aujourd'hui quatre de nos Constellations.

**CEPPEAU**, f. m. Terme d'ancien monnoyage. C'est le billot sur lequel étoit arrêtée la pille, ou matrice d'écusson, sur laquelle se frapotent les monnoies dans le temps qu'on les frapoit au marteau.

**CEPITE**, f. f. Terme d'Histoire Naturelle. Espèce d'agate, ainsi nommée, parce qu'on y remarque quantité de raies concentriques qui la font ressembler à un oignon (*cepe*) qu'on auroit coupé en deux. *Cepites*.

**CÉPUZE**, *Cepuziensis Comitatus*. Le Comté de *Cépuze* est une petite Province de la haute Hongrie, frontière de Pologne.

**CERACHATE.** f. f. *Cerachates.* Espèce d'agate jaune, ou de couleur de cire, d'où lui vient son nom.

**CÉRAMBE.** f. m. Terme de Mythologie. Vieux habitant du mont Othrys en Thessalie, qui, s'étant retiré sur le Parnasse pour éviter l'inondation du déluge de Deucalion, y fut changé en oiseau par les Nymphes de cette montagne, ou, selon d'autres en cette espèce d'escarbot qui a des cornes. Il s'agit là de quelqu'un qui se sauva heureusement d'une inondation. Quant à l'escarbot, c'est l'étymologie de son nom qui a donné lieu à la métamorphose. Les Grecs appelloient l'escarbot *κέραμβος*, à cause de ses cornes, du mot *κέρας*, *cornu*.

**CÉRAMIQUE.** f. m. C'est un nom grec, qui vient de *κεραμος*, *ceramos*, qui signifie une *tuile*, d'où se fait *κεραμικος*, *lieu où l'on fait de la tuile, Tuilerie*; ou bien, *lieu bâti de tuile*, c'est-à-dire, comme nous parlons en français, *bâti de brique*. Plusieurs lieux ont porté ce nom. Hétychius & Suidas disent qu'il y avoit deux *Céramiques* à Athènes; l'un dans la ville & l'autre hors de la ville. Le *Céramique* de la ville étoit un lieu où l'on faisoit aux frais du public les funérailles & les oraisons funèbres de ceux qui avoient été tués dans la guerre. Il y avoit sur leur tombeau des colonnes sur lesquelles on faisoit graver l'endroit où ceux qu'on y entéroit avoient été tués, & leur épitaphe. Le *Céramique* du fauxbourg étoit un lieu où les femmes débauchées s'assembloient. Le *Céramique* de la ville étoit un des plus beaux quartiers d'Athènes. M. Spon en parle dans son *Voyage de Grèce*, P. II, p. 181 & 193. Voyez aussi Meursius *Athèn. Att.* Le Scholiaste d'Aristophane dit qu'on y célébroit des jeux, qui s'appelloient *ο' της λαμπάδος αλων*, *le combat du flambeau*, parce que ceux qui couroient, portoient un flambeau. Les enfans donnoient des coups du plat de la main à ceux des coureurs qui restoient derrière, & cela s'appeloit des coups *céramiques*. Voyez ce Scholiaste sur la fin du IV<sup>e</sup> acte de la *Comédie des Grenouilles*; sur l'acte I de celle des *Oiseaux*; & sur celle des *Chevaliers*, acte II, scène, 3<sup>e</sup>. Pausan. *Liv. I.* On faisoit des jeux trois fois par an dans le *Céramique*, pour Minerve, pour Vulcain & pour Prométhée. C'étoit peut-être dans ceux de Prométhée que l'on couroit avec des flambeaux, à cause du flambeau que la fable disoit qu'il avoit allumé au char du soleil, pour animer le corps de l'homme qu'il avoit formé. Au reste, jamais personne n'a mis que deux *Céramiques* dans Athènes, & l'on ne fait pourquoi dans Moréri on en distingue trois.

Pline, *Liv. XXXV, ch. 12*, dit que ce lieu fut nommé *Céramique*, parce que Chalcosthènes, ouvrier fameux en ouvrages & statues de terre, avoit sa boutique ou son atelier en cet endroit. Pausanias, *Liv. I*, dit que c'est du Héros Céramus, que l'on disoit être fils de Bacchus & d'Atiadne.

La porte d'Athènes, qui étoit voisine de l'un de ces *Céramiques*, s'appeloit la porte *Céramique*.

**CÉRAMIQUE** étoit encore, selon Pline, *Liv. V, ch. 29*, un petit golfe de Carie, proche d'Halicarnasse.

**CÉRAN.** f. m. Nom d'homme. *Ceraunus*, *Ceraunius*. S. *Céran*, qui vivoit au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, sous le Roi Clotaire II, entreprit de recueillir les Actes des Martyrs. BAILLET. Il fut Evêque de Paris, & assista au Concile de Paris de 615, tenu dans l'Eglise des Apôtres, c'est-à-dire, de sainte Geneviève, & qui fut appelé Concile Général par celui de Reims de 625, parce qu'il étoit composé de 79 Evêques, & que jamais la France n'en avoit eu de si nombreux.

**CÉRANT.** f. m. Vieux mot. Petite monnoie, ou autre chose de fort peu de conséquence.

*Poures devins & pain querant,*  
*Je n'eus vailleant un Céran.*

**CÉRASINE.** f. f. Sorte de breuvage. Guillaume de Aubruquis, Cordelier, ayant été envoyé en Tartarie par S. Louis, fut mené au Palais le 4 de Janvier 125 à l'audience de Mangou-can. Il me fit demander, dit-il, lequel nous voulions de quatre breuvages qu'on nous présentoit. Je goitai un peu de celui qu'ils nomment *cérasine*, fait de tiz. . . . FLEURY.

**CÉRASTES.** Peuples de l'île de Chypre qui avoient chez eux un autel dédié à Jupiter Hospitalier, qui étoit toujours teint du sang des étrangers. Vénus offensée de cette inhumanité, les changea en Taureaux; c'est pour nous marquer les mœurs féroces de ces peuples. D'ailleurs comme le mot *κέρας* signifie *corne*, on dit qu'il portoient des cornes. L'île même de Chypre a porté le faux nom de *Cérasie* ou Cornue, parce qu'elle est environnée de Promontoires qui s'élevent dans la mer, & font voir de loin des pointes de rochers comme des cornes.

**CÉRASTE.** f. m. Espèce de serpent qu'on appelle *cornu*. *Céastes*. Les Auteurs assurent qu'en Afrique, les *Céastes* ont deux cornes comme les limaçons. Solin leur en donne quatre. Ils sont longs de deux pieds, quelquefois plus. Ils ont le corps de couleur de sâblon, écaillé vers la queue. Ils rampent de biais; & quand ils marchent, il semble qu'ils fissent, à cause du bruit que font leurs écailles. La morsure de ce serpent est très-dangereuse.

Ces prétendues cornes que l'on donne au *Céaste*, ne sont autre chose que deux dents courbes, un peu en devant, qui sont mobiles, & qui sont ses armes offensives.

Ce mot vient du grec *κέρας*, *corne*.

**CÉRAT.** Que les Grecs & les Romains appelloient *Ceroma*, étoit une mixture d'huile & de cire, dont se frotoient les Athlètes. Elle ne seroit pas seulement à rendre les membres plus glissants & moins capables de donner prise, mais elle les rendoit plus souples & plus propres aux exercices. *Antiq. Grecq. & Romaine.*

**CÉRAT.** Terme de Médecine. C'est une espèce d'onguent, ou de liniment fait d'huile & de cire, qui sert de remède à plusieurs maladies. *Ceratum*. Le *cérat* est d'une consistance plus épaisse que le liniment. On met à l'un quatre onces de cire, & à l'autre deux, sur douze onces d'huile. Il est plus solide que l'onguent, & moins que l'emplâtre. On fait des *cérats* de soufre, de santal, &c. Il y en a un particulier qu'on appelle *cérat de Galien réfrigérantif*, qui se fait avec de la cire blanche, & de l'huile rosat emphacin. *Cérat citrin*, *cérat de brique* restrictif ou altringent, *cérat dialinapi*, *cérat résolutif*, *cérat oxaleum* & *cérat divin*.

Ce mot vient du latin *cera*.

**CÉRATIAS.** f. m. Terme dont quelques Auteurs, comme Pline, se sont servis pour désigner une comète cornue, ou plutôt qui a deux queues.

**CÉRATION.** f. f. Terme de Chimie. C'est la disposition d'une matière pour la rendre propre à être fondue & liquéfiée, quand de soi-même elle ne l'étoit pas: ce qu'on fait pour lui donner plus facilement le moyen de pénétrer dans les métaux, ou autres corps solides. *Præparatio materie cujuspiam ad liquamen*. Les Chimistes disent *ceratio*.

On le dit particulièrement de l'action de rendre les métaux fusibles, comme de la cire.

Les Vocabulistes prétendent que *cération*, se dit encore de l'action de pénétrer de cire une toile, une étoffe ou quelque autre corps. Malgré cette décision, on continuera de dire *incération*, pour exprimer l'action d'incorporer de la cire avec quelque autre matière.

**CÉRATOGLOSSE.** f. m. ou plutôt adjectif pris substantivement. C'est un des muscles de la langue, qui

qui la tire à côté & en arrière. Il prend son origine de la partie supérieure de la corne de l'os hyoïde, & va s'insérer aux côtés de la langue. Il y en a deux, un de chaque côté.

☞ **CÉRATOIDES.** *s. f.* Pierre de nature marneuse, durcie par le temps, parsemée de petits points noirs, en forme de cônes, traversés de stries qui n'occupent que la moitié de sa superficie. Le reste est uni, & souvent orné de ramifications. On dit qu'elle vient de Néocastro cap de Romanie.

**CÉRATOPHYLLON.** *s. m.* Plante aquatique. Voyez en les espèces dans le *Dict. de James*. On ne leur attribue aucune propriété médicinale.

☞ **CÉRAUNE.** *Ceraunus*, foudre. Surnom qui fut donné à Ptolomée, Roi de Macédoine, & à Sélénus, Roi de Syrie, à cause de leur bravoure. C'est ainsi qu'on parle d'un grand Capitaine, devant qui tout plie; nous disons que c'est un *foudre* de guerre.

**CÉRAUNIEN.** Voyez ACROCÉRAUNIEN.

☞ **CÉRAUNOSCOPION.** *s. m.* Partie du théâtre des Anciens. Espèce de machine versatile, de la forme d'une guérite, d'où Jupiter lançoit la foudre, dans les pièces où ce spectacle étoit nécessaire.

ENCYCLOPÉDIE.

**CERBÈRE.** *s. m.* C'est un chien à trois têtes, que les Poètes ont feint être commis à la garde des enfers, qu'on dit avoir été enchaîné par Hercule: sur quoi les Mythologues ont fait différentes interprétations. *Cerberus*. Hérod. *Theog. v. 312*, lui donne cinquante têtes, & Horace, cent, *Liv. II, Od. 13, v. 34*. Les Platoniciens, entendoient par *cerbère* un mauvais démon. Voyez Voisius à la fin du *ch. 29*, du *Liv. II. De Idolol.*

Ce mot vient du grec *κεροβόρας*, qui signifie *car-nassier*, qui dévore avidement la chair.

On appelle figurément & par exagération, un Suisse, ou un Portier rude & rebutant, un *Cerbère*. Marot appelle *Cerbère* le Geolier d'une prison,

*Si rencontrai Cerberus à la porte,  
Lequel dressa ses trois têtes en hault,  
A tout le moins une qui trois en vault.*

**CERBÈRE.** Terme de Chimie. Les Chimistes donnent ce nom mystérieux à ce minéral qu'on nomme vulgairement salpêtre.

**CERBONEY.** *s. m.* Nom d'homme. *Cerbonius*, *Cerbonius*, que nous appelons *Cerboney*, fut l'un des plus saints Evêques qu'eut l'Eglise au VI<sup>e</sup> siècle. BAILLET. Il fut Evêque de Populone en Toscane.

**CERCACOLA.** *s. f.* Droque employée dans le Tarif de la Douane de Lyon de 1632.

☞ **CERCE** en Architecture. Voyez CHERCHE.

**CERCEAU.** *s. m.* Lien dont on se sert pour relier les tonneaux, les cuves. *Circulus*. Les *cerceaux* sont faits de branches de châtaignier fendues par le milieu. ☞ Ce sont les meilleurs; quelquefois de coudre, de bouleau, de frêne, &c. Il faut remettre des *cerceaux* à cette cuve. Le premier *cerceau* d'un tonneau se nomme le *talus*; le second, qui est double, *sommier*; le troisième & le quatrième, *collet* & *sous-collet*, ou *premier* & *second collet*. Les autres n'ont point de nom particulier, excepté celui qui est plus proche du bondon, qu'on appelle le *premier en bouge*.

☞ Ce mot vient du latin *circulus*, du grec *κύκλος*.

☞ **CERCEAU** se dit chez les Ciriers, d'un petit cercle garni de petits crochets où ils suspendent la bougie de distance en distance.

☞ Chez les Boutonniers, c'est un fil d'or, plié en cercle qu'on aplatit, & auquel on fait prendre à la main la forme du bouton sur lequel il se jette.

**CERCEAUX**, en termes de Fauconnerie, sont des plumes du bout de l'aile des oiseaux de proie. Les faucons, factes & laniers n'en ont qu'un; les autours & les éperviers trois. Il y a jusqu'à sept plumes, les premières desquelles sont appelées *cerceaux*; les suivantes sont appelées *Vanneaux*.

Tome II.

**CERCEAU** est aussi un terme d'Oïseleur, qui signifie une sorte de filets pour prendre des oiseaux à l'abreuvoir.

Les porteurs d'eau à Paris appellent *cerceau*, un ovale fort allongé, au milieu auquel ils sont placés quand ils portent leurs seaux, & qui les tient dans une égale distance à leurs côtés.

**CERCEAU** est aussi un vieux mot qui signifie les agitations de l'air, par le battement des ailes des oiseaux, qui fendent l'air. On le dit aussi des ronds de ces cercles concentriques, qui se font dans les eaux calmes quand on y jette quelque pierre.

**CERCELLE** ou **CERCERELLE.** *s. f.* Quelques-uns disent **SARCELLE**. Oiseau aquatique. *Querquedula*, *cerceris*. La *Cercelle* est une espèce de canard plus petit que les autres, & dont la chair est plus délicate. L'on n'en voit qu'en Automne & en Hiver. Athénée, *Liv. I, ch. 8. Liv. III, ch. 1*. Pline, *Liv. X, ch. 22*. Belon, *Liv. III, ch. 21*, parlent de la *Cercelle*. Il y en a de plusieurs sortes, & de différens plumages.

La première espèce a une couleur qui ne change que très-rarement: le plus souvent les femelles sont grisées autour du cou, & jaunâtres sous le ventre. Elles ont le dessus du dos & des ailes, & le croupion brun, avec une tache luisante sur les ailes; ainsi que les canards, & une ligne blanche au-dessous venant de l'extrémité des plumes, & qui traverse par le milieu de l'aile. Les douze premières plumes de l'aile sont d'une même couleur; mais les autres qui suivent, sont blanches à leurs extrémités, ce qui compose une seconde ligne blanche, la première étant de l'extrémité des grosses plumes; & comme les plumes des ailes sont noires par dessus, elles sont parsemées de tache noire de chaque côté.

La seconde espèce de *cercelle* a le bec noir & large. Sa tête est d'un rouge éclatant, avec une longue tache verdâtre, qui commence vers les yeux, & va finir derrière la tête. Son cou, son dos, & presque tout son ventre sont couverts de plumes noires & blanchâtres, en façon d'écaillés. Sa gorge est cendrée, & marquée de points noirs; sa poitrine d'un cendré brun; ses ailes & sa queue d'une couleur entre le brun & le noir, diversifiées en plusieurs endroits de blanc, de noir & de vert. Ses jambes ne sont ni grosses, ni robustes. Ses pieds sont étroits & bruns, & ont des membranes noires.

La *cercelle* de la troisième espèce est appelée par Aldrovand, *cercelle d'inde*. Elle est beaucoup plus petite que les canes. Le dessus de son bec est plus long que le dessous. Son bec, ses doigts & ses pieds, sont d'un beau rouge. Le dessus de la tête, le haut de son cou, & presque tout son dos sont de couleur jaune, aussi-bien que son croupion, qui est couvert de taches en forme de crouissant, qui sont noires & assez grandes. Le dessous de son cou, sa poitrine, & tout son ventre sont blancs. Il y a dans ses ailes une grande diversité de couleurs, qui les rendent très-belles; car les premières plumes, qui sont à l'épaule, sont d'une couleur de rose passée, & marquées de taches noires faites en croissant, ainsi que son croupion. Les plumes qui suivent celles-ci, sont en partie blanches & en partie vertes. Les plus longues de toutes, sont ornées d'une couleur bleue très-éclatante. Sa queue est en partie verdâtre, & en partie bleuâtre, comme celle des autres *cercelles*. Ses doigts sont sans membrane.

**CERCHE.** *s. f.* Voyez CHERCHE.

☞ **CERCIFI.** *s. m.* Voyez SALSIFIS.

**CERCIO.** *s. m.* Oiseau des Indes, dont parle Jonston & Lémery. Il est gros comme un étourneau, marqué de diverses couleurs, & remue presque toujours la queue. C'est le plus disciplinable de tous les oiseaux pour apprendre à parler. Il l'est encore plus que le Petroquet.

**CERCLE.** *s. m.* Terme de Géométrie. C'est une figure comprise sous une seule ligne, qui a un point au



milieu, duquel, si on tire des lignes droites à sa circonférence, elles sont toutes égales. *Circulus*. Les lignes tirées du centre à la circonférence se nomment rayons. Et une ligne qui passe par le centre de la figure, & la partage en deux parties égales se nomme diamètre. A proprement parler le *cercle* est tout l'espace renfermé dans cette ligne, ou circonférence, quoique dans l'usage vulgaire on entende par ce mot la circonférence seule.

Un corps qui décrit un *cercle*, reçoit par-tout une égale impression de la force centrale. *ACAD. DES SC. 1700, Hist. p. 75, 76.*

Le *cercle* est la plus parfaite des figures, & qui a le plus de capacité. Tout *cercle* se divise en 360 parties qu'on appelle *degrés*. Tracer un *cercle*, décrire un *cercle*. Les Grecs écrivirent les noms des sept Sages sur un *cercle*, ne voulant pas déterminer quel étoit le plus sage des sept. On rapporte qu'un Pape ayant commandé aux Cordeliers de lui nommer trois de leurs Religieux, dans le dessein de donner la pourpre à l'un d'eux, les Cordeliers écrivirent sur un *cercle*, les noms des trois plus habiles de leur Couvent, afin que sa Sainteté ne jugeant pas qu'ils eussent plus de penchant pour l'un que pour l'autre, elle choisît qui lui plairoit. *VIGN. MARV.*

Un grand *cercle*, en parlant de la sphère, c'est celui qui divise également un globe, & qui a le même centre que lui. Les grands *cercles* de la sphère sont l'Horizon, l'Equateur, le Méridien, l'Ecliptique, & les deux Colures. Les Azimuts & les *cercles* de position sont aussi de grands *cercles*. Le 21 de Mars, & le 23 de Septembre, le Soleil décrit son *cercle* précisément au milieu du globe. Ce *cercle* est l'Equateur.

Les petits *cercles* sont ceux qui ne divisant pas la sphère également, n'ont leur centre que dans l'axe du globe, & non pas dans le centre même de la sphère. Ils vont toujours en diminuant, comme les Tropiques, les *cercles* Polaires, & autres parallèles. Les Almucantaraths, qui sont des *cercles* parallèles à l'Horizon, ont le Zénith pour leur pôle commun. Ils diminuent à mesure qu'ils approchent du Zénith; on les appelle *cercles de hauteur*, parce qu'ils servent à marquer la hauteur d'un astre sur l'Horizon. Comme l'on conçoit que tous les cieux se meuvent tous les jours d'orient en occident, & qu'ils achèvent leur tour en vingt-quatre heures, l'on imagine en même temps que tous les points de leur superficie, hors deux, décrivent des *cercles* qui sont parallèles les uns aux autres, & à qui l'on a donné le nom de *cercles diurnes*. Ces *cercles* sont tous inégaux, & le plus grand de tous est le *cercle équinoxial*. Les *cercles parallèles* en général, sont ceux qui sont également éloignés les uns des autres, dans toutes leurs parties. En Astronomie on entend plus particulièrement par *cercles parallèles*, ceux qui sont tirés de l'occident à l'orient, par tous les degrés du Méridien, en commençant depuis l'Equateur, auquel ils sont parallèles, jusqu'aux pôles du monde. Les *cercles de longitude* à l'égard des étoiles fixes, sont plusieurs petits *cercles* parallèles à l'Ecliptique, lesquels diminuent à proportion qu'ils approchent du Zodiaque. C'est sur les degrés de ces *cercles* que l'on compte la longitude des astres. Les *cercles de latitude* à l'égard des étoiles, sont plusieurs grands *cercles* perpendiculaires au plan de l'Ecliptique, & qui passent par les pôles. C'est sur les arcs de ces *cercles* que l'on mesure la latitude des astres, ou leur distance de l'Ecliptique. Les *cercles de longitude terrestre*, sont plusieurs *cercles* que l'on conçoit sur la superficie de la terre, parallèles à la ligne équinoxiale. Les *cercles de latitude terrestre*, sont plusieurs *cercles* qui passent par les pôles de la terre, & par tous les points de la ligne équinoxiale.

Pour les lieux qui sont sous l'Equateur, il est clair que c'est sur les degrés & minutes de l'Equateur

que se mesure leur longitude: & de même par conséquent des parallèles de l'Equateur. Par exemple, supposant Paris, comme on le suppose communément aujourd'hui, au 20<sup>e</sup> degré de longitude, un lieu plus oriental que Paris d'un degré, sous le même parallèle, sera au 21<sup>e</sup> degré de ce même parallèle; & un autre lieu qui sera plus occidental que Paris de 12" sera au 19<sup>d</sup> 48' de ce même parallèle, & non pas au 21<sup>d</sup> ou au 19<sup>d</sup> 48' d'un *cercle* qui passe par les pôles de la terre: & ainsi de tous les parallèles que l'on peut concevoir entre l'Equateur & le pôle. Il en est de même des *cercles* de latitude: ce sont des *cercles* qui passent par les pôles de la terre, & par tous les points de l'Equateur; & c'est en montant sur ces *cercles* de l'Equateur jusqu'au pôle, que se comptent les degrés de latitude. C'est sur un de ces *cercles* que Paris est au 48<sup>d</sup> 50' 10" de latitude nord.

Les *cercles verticaux*, que les Arabes appellent *azimuths*, sont de grands *cercles* qui s'entrecoupent au zénith & au nadir, & dont les plans sont par conséquent perpendiculaires à l'Horizon. On compte ordinairement 180 *cercles verticaux*. C'est sur ces *cercles verticaux* que l'on compte la hauteur des astres, & leur distance du zénith. Les *cercles de déclinaison*, sont plusieurs grands *cercles* qui s'entrecoupent aux pôles du monde. Ce sont les mêmes que les méridiens, & les *cercles horaires*. Les colures sont aussi des *cercles de déclinaison*. Le *cercle de distance* entre deux étoiles, est un grand *cercle* passant par ces deux étoiles, dont la distance est mesurée par l'arc de ce *cercle*, compris entre les deux étoiles. Les *cercles de position*, sont six grands *cercles*, lesquels passent par les intersections du méridien avec l'Horizon, & coupent l'Equateur en douze parties égales, que les Astrologues appellent *maison céleste*. C'est pour cela que ces *cercles de position* sont aussi appelés *cercles de maisons célestes*. On appelle *cercles mobiles*, ceux qui se meuvent, ou sont sensés tourner par le mouvement direct, de manière que leur plan change de situation à chaque instant, comme les méridiens.

Les *cercles immobiles* sont ceux qui ne tournent pas, ou tournent en restant toujours dans le même plan comme l'écliptique, l'Equateur & ses parallèles. *Cercles horaires*, sont ceux qui varient à mesure qu'on change de lieu sur la terre; comme l'Horizon & les *cercles invariables*, sont ceux qui ne varient point, comme l'Equateur.

On appelle aussi *cercle horaire*, les lignes qui marquent les heures sur les cadrans sciatériques, quoiqu'ils ne soient point tracés circulairement, & que les lignes soient presque droites, ou peu courbées. Il faut ajouter que par analogie on transporte sur la superficie de la terre tous ces *cercles* que l'on conçoit dans le ciel; en sorte que si tous les points de chacun de ces *cercles* tomboient perpendiculairement sur la surface du globe terrestre, ils y marqueraient des *cercles* placés également; ainsi l'Equateur terrestre est une ligne que l'on conçoit précisément sous la ligne équinoxiale que l'on suppose dans le ciel. Voyez les définitions de tous ces *cercles* sous leurs noms particuliers.

La *quadrature du cercle* est un problème, par lequel on cherche la manière de faire un carré, dont la surface soit égale parfaitement & géométriquement à celle d'un *cercle*, *quadratura circuli*. De savans Mathématiciens ont nié la possibilité de la *quadrature du cercle*. Descartes soutenoit que la ligne droite & la circulaire, étant de différente nature, il ne peut y avoir nulle proportion entre elles. On ne conçoit pas trop la proportion qui peut être entre une circonférence, & son diamètre. Archimède est celui qui a approché le plus près de la *quadrature du cercle*. Tous ceux qui sont venus après lui ont fait des paralogismes. Charles-Quint promit autrefois cent mille écus à celui qui résoudroit ce fameux problème. Les Etats de Hollande

ont aussi promis une récompense à quiconque en pourroit venir à bout. *Voyez* QUADRATURE.

On dit figurément, quand on veut parler d'une chose difficile, ou impossible, qu'on auroit aussi-tôt trouvé la *quadrature du cercle*.

On appelle *cercle d'or*, une espèce de petite couronne chez les Romains, qui étoit la marque de la dignité du Patriciat.

**CERCLE** signifie aussi un grand cerceau, ou pièce de bois flexible, ou de fer, ou de quelqu'autre matière qui sert de lien pour serrer & lier quelque chose. Il faut tant de *cercles* à cette cuve. *Les cercles* ne diffèrent des cerceaux, que par leur grandeur. Ils servent pour les cuves, cuiviers; & les cerceaux pour les tonneaux ordinaires. Il faut mettre des *cercles* de fer pour tenir cette flèche, cette poutre, cette colonne. On appelle aussi dans la sphère armillaire, *cercle*, les cerceaux de carton qui se coupent les uns les autres, & qui composent cette machine qui représente les *cercles* de la sphère céleste.

On dit proverbialement: on ne connoît pas le vin au *cercle*, pour dire, qu'on ne connoît pas à la mine le caractère d'une personne.

En termes de Marine, on appelle *cercle de pompe*, un *cercle* double de fer, dont l'un est rond, qui embrasse le haut de la pompe pour l'empêcher de se fendre, & l'autre carré, qui sert à joindre sa potence à la pompe. Les *cercles de lune* sont de grands *cercles* de bois qui font le tour des lunes par le haut. Les *cercles de bouthors* sont des *cercles* doubles de fer, qui sont au bout des vergues où l'on passe les bouthors, qui servent à mettre les voiles d'étui.

**CERCLES Goudronnés**, en termes de Guerre, sont de vieilles mèches, ou de vieux cordages poissés, & trempés dans le goudron, pliés, & tournés en *cercles*. Ils servent à mettre dans des réchauds pour éclairer dans une ville assiégée.

**CERCLES à feu**. Machines de guerre. Ce sont deux ou trois grands *cercles* de bois, liés ensemble avec du fil d'archal, & autour desquels on met plusieurs grenades, canons de pistolet chargés, & autres choses de cette nature, le tout entouré de feux d'artifice. On y met le feu, & on fait rouler cette machine sur les travaux des assiégeans. On fait aussi de ces *cercles à feu* d'une autre manière; mais elle revient à peu près à la même chose, & au même usage.

**GRAND CERCLE. PETIT CERCLE**. Terme de guerre qui se dit de l'assemblée que font tous les soirs en *cercle* tous les Sergens d'une garnison, pour donner l'ordre. On l'appelle ainsi pour le distinguer de ceux de chaque régiment. *Cætus, conventus structurarum turmarum*. Chaque caporal de semaine doit se trouver armé tous les soirs à l'heure marquée pour l'ordre au *grand cercle* que les Sergens forment pour cet effet. **BOMBELLES**. Chaque Caporal de consigne des postes du dedans de la Place doit aller à l'ordre au *grand cercle* avec le Sergent du plus ancien Régiment de son poste, duquel il doit recevoir le mot, & après le *grand cercle* rompu, sans s'arrêter à celui de son Régiment, ni ailleurs, il doit s'en retourner vite à son poste, pour le distribuer aux autres Capotaux. **Id.** Celui du Corps-de-garde de la Place aura soin de porter le fallot allumé pour éclairer le *grand cercle*. **Id.** Dès que l'heure sera venue, & que l'on appellera à l'ordre, tous les Sergens doivent former le *grand cercle* suivant l'ancienneté de leur Régiment, Bataillon & Compagnie, ayant chacun leur Caporal derrière eux, qui présentera les armes du côté de dehors. **Id.** Le *grand cercle* rompu, les Sergens de chaque Régiment doivent former un *petit cercle* particulier, où leurs Officiers-Majors leur répéteront, & leur expliqueront par détail tout ce qui regardera le service & la discipline. Ce *petit cercle* rompu, chaque Sergent dira à son Caporal ce qu'il aura à faire. **Id.** Rompre le *cercle*, c'est renvoyer ceux qui le composent.

**CERCLE** se dit aussi de ce qui paroît en rond. On voit quelquefois un *cercle* lumineux autour du soleil,

qu'on appelle *parélie*. Il y en a de même autour de la Lune. *Voyez* PARASELENE.

**CERCLE magique**. Le peuple donne ce nom à un Phénomène assez commun dans les campagnes. C'est une espèce de rond qu'il suppose avoir été tracé par des Sorciers ou par quelque esprit.

**CERCLE à la corne**, en termes de Maréchallerie, se dit des bourrelets de corne qui entourent le sabot, qui font connoître que le cheval a le pied trop sec, & que la corne se desséchant serre le petit pied.

**CERCLE**, en termes de Blason, se dit de ce qui est rond, uni & percé. Quand il y a un chaton, on l'appelle *anneau*. *Annulus*. Quand il y a un arillon, on l'appelle *boucle*. *Fibula*. Quand il est lié en cerceau, il faut que le lien soit d'un autre émail. On appelle *cercle perlé*, une couronne de Vicomte. *Circulus margaritis distinctus, perspersus*.

**CERCLE, d'équation**. Terme d'horlogerie. C'est un *cercle* nouvellement imaginé, & ajouté aux cadrans des pendules, pour marquer l'heure vraie du Soleil. *Voyez* sur ce *cercle* le Mémoire de M. Dufay, parmi ceux de l'Académie des Sciences de l'année 1725.

**CERCLE**. Terme de Chimie. Les Chimistes appellent ainsi un instrument de fer rond, avec lequel ils coupent le cou d'un vaisseau de verre de la manière suivante. Ils font rougir le *cercle*, & l'appliquent sur le cou du vaisseau jusqu'à ce qu'il soit bien échauffé, après quoi ils le séparent au moyen de quelques gouttes d'eau froide, ou en soufflant dessus. **DICT. DE JAMES.**

**CERCLE Membraneux**. Terme d'Anatomie, qui se dit d'une partie de l'oreillette gauche du cœur, qui entoure intérieurement son embouchure. *Circulus membranofus*. Le *cercle membraneux* placé à l'embouchure de l'oreillette gauche du cœur, est une espèce de petit entonnoir dont l'ouverture la plus étroite est tournée vers le haut, ou vers la base du cœur. Le sang poussé par la contraction de l'oreillette gauche est obligé d'augmenter sa vitesse, pour passer d'abord par la partie la plus étroite de cet entonnoir; après quoi il coule sans difficulté par la partie la plus large dans le ventricule gauche. **ACAD. DES SC. 1701. Hist. p. 26.**

**CERCLE** se dit aussi figurément & par extension d'une assemblée qui se fait chez la Reine, où les Dames se tiennent en rond autour d'elle, où les Duchesses ont le privilège d'être assises sur un tabouret. *Circulus, corona, confessus*. Cette chambre est le lieu où la Reine tient son *cercle*. Il y a *cercle* chez la Reine.

On appelle aussi *cercles*, des assemblées qui se tiennent dans des maisons particulières, principalement chez les Dames. Un petit *cercle* d'amis. Briller dans les *cercles* & dans les compagnies. Qu'il fait beau voir un ignorant mondain s'ériger dans les *cercles* des femmes en juge de la Religion!

**CERCLE** se dit aussi en Logique, du vice d'un raisonnement. *¶* Lorsqu'on allègue pour preuve, la proposition qu'on avoit avancée, & qu'il s'agit de prouver. C'est ce qu'on appelle *circulus vitiosus* ou *petitio principii*, pétition de principe.

**CERCLE** se dit aussi au figuré de tout ce qui revient de temps en temps. L'état de ceux qui vivent dans le monde, est un *cercle* perpétuel d'actions & d'occupations extérieures. **FLECH.**

On le dit aussi de l'étendue & des bornes de nos connoissances. L'étude des belles Lettres étend le *cercle* de nos idées. Le *cercle* de la plus heureuse & plus riche mémoire est toujours fort étroit.

On appelle en Géographie *Cercles* de l'Empire, les diverses Provinces, & Principautés de l'Empire qui ont droit de se trouver aux Diètes, & qui font ensemble le corps politique d'Allemagne. *Circuli*. Le *Cercle* de Bavière. Le *Cercle* de la basse Saxe, &c. La division de l'Empire en six *Cercles* a été établie par Maximilien I en 1500, à Aulbourg: douze ans après il partagea l'Allemagne en dix *Cercles*; ce partage fut confirmé par Charles-Quint dans la Diète de Nuremberg l'an 1522. Quoique le rang de

ces *Cercles* n'ait jamais été bien réglé, le voici tel qu'il est dans la Matrique Impériale : Le *Cercle* d'Autriche, celui de Bourgogne, du Bas-Rhin, de Bavière, de la Haute-Saxe, de Franconie, de Suabe, du Haut-Rhin, de Westphalie, & de la basse-Saxe. *Hriss. Plathner* a donné une description des *Cercles* de l'Empire, qui comprend plusieurs tables. *Sciagraphia decem Circulorum sacri Imperii Romano-Germanici*, &c.

**CERCLER.** v. a. Vieux mot. Environner, entourer. *Circumdare.*

**CERCLER** un tonneau ou une cuve. Terme de Tonnelier. C'est y mettre des cerceaux, ou des cercles.

**CERCLÉ.** adj. Terme de Blason, qui se dit des tonneaux liés avec des cercles ou cerceaux. *Ligatus, conftrictus circulis.*

**CERCLIER.** s. m. Ouvrier qui travaille à faire des cercles ou cerceaux dans les forêts. *Circularum opifex.* L'Ordonnance veut que les *Cercliers*, Tourneurs, Sabotiers, &c. ne puissent tenir ateliers qu'à demi-lieue des forêts.

**CERCOPE.** Peuples qui habitoient une Île voisine de la Sicile nommée *Pithécuse*. On dit que Jupiter les changea en singes, pour les punir de leurs débauches. *Cercopes* est le nom que les Grecs donnent aux singes.

**CERCOPITHEQUE.** s. m. Terme de Mythologie. Espèce de singe, auquel les Egyptiens rendoient les honneurs divins. On le représentoit avec un croissant sur la tête, & un gobelet à sa main.

C'est aussi un nom générique par lequel on désigne les Singes à longue queue.

**CERCOSIS.** s. f. Terme de Médecine. C'est une excroissance de chair, qui sort de l'orifice de la matrice, le rempli & le bouche. *Cercosis.* On emporte cette excroissance par extirpation.

Ce mot vient du grec *κέρως*, queue, parce que cette excroissance est quelquefois aussi longue que la queue d'un renard, on lui a donné le nom de *κέρωσις*. *M. Dionis* le dérive de *κέρωσις*, qu'il explique par tromper; il dit que cette excroissance s'appelle *cercosis*, parce qu'elle ressemble quelquefois par sa longueur à la queue d'un renard, qui lui sert à tromper les autres animaux.

**CERCUEIL.** s. m. Dans l'usage ordinaire ce mot est synonyme de bière. Quelquefois on entend par ce mot un vaisseau de plomb propre pour transporter & enterrer les morts. *Feretrum.* Quand il est de bois, on l'appelle *bière*. *Ménage* dérive ce mot de *sarcolum*, qui a été fait du grec *σάρξ*, & prétend qu'on disoit autrefois *sarcueil*. *Saumaisé* le dérive de *sacrophaculus* disant que *sacrophage* étoit une pierre dont on faisoit anciennement les tombeaux, & qu'on a étendu ce mot aux tombeaux faits de toute autre matière.

Les *cercueils* de la Chine, dit le *P. Fontanaye*, sont grands & d'un bois épais de trois ou quatre pouces, vernissés & dorés par dehors, mais fermés avec un soin extraordinaire, pour empêcher l'air d'y pénétrer. *Essais, I. Hiéroglyp. p. 507.*

On dit figurément, en parlant de quelqu'un à qui un accident a causé la mort, que c'est ce qui l'a mis au *cercueil*.

**CERDAGNE.** Petite Province d'Espagne, qui a titre de Comté. *Cerretania.* La *Cerdagne* est dans les Pyrénées, entre le Comté de Foix, le Roussillon & la Catalogne. Sa capitale est Puicerda. La partie qui touche au territoire de Conflant & aux sources de la Sègre, jusqu'à Livia exclusivement, est à la France depuis la paix des Pyrénées.

**CERDEAU.** Voyez *SERDEAU.*

**CERDEMPORUS,** terme de Mythologie, surnom de Mercure, Dieu des Commerçans, *Ἐμπορος*, Commerçant.

**CERDONIENS.** Nom d'anciens Hérétiques, qui ont été dans la plupart des erreurs de Simon le Magicien, de Saturnin & des autres Gnostiques. *Cerdon*, qui a été leur Chef, vint de Syrie à Rome sous le Pape Hygin. Il y abjura ses erreurs, mais en ap-

parence seulement; en sorte qu'ayant été convaincu qu'il y persistoit, & que même il dogmatisoit en cachette, il fut chassé de la communion des fidèles. Il reconnoissoit deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais. Ce dernier étoit, selon lui, le Créateur du monde, & le Dieu qui avoit apparu dans l'ancienne loi. Le premier, qu'il appeloit inconnu, étoit le pere de *J. C.* qui n'étoit venu au monde que selon la seule apparence de la chair, & qui par conséquent n'étoit point né d'une Vierge, & n'avoit point souffert véritablement, mais avoit seulement semblé souffrir. Il nioit la résurrection des corps; il rejetoit toutes les écritures de l'ancien Testament, comme ne venant point du bon principe. *Marcion*, qui fut son Disciple à Rome, fut le successeur de ses impiétés. *Saint Irénée*, *Tertulien* & *saint Epiphane* ont parlé au long de l'hérésie des *Cerdoniens*.

**CÉRÉALES.** adj. s. pl. pris substantivement. Terme de Mythologie. *Cerealia.* Fêtes de *Cérès*, en l'honneur de *Cérès*. Elles furent instituées par *Triptolème* d'Eleusis dans l'Attique, & fils de *Céléus*, Roi d'Eleusis & de *Mehaline*, en reconnoissance de ce que *Cérès*, qui passa pour avoir été sa nourrice, lui avoit appris l'art de cultiver le blé, & d'en faire du pain. Ainsi ces fêtes prirent naissance dans la Grèce. Il y en avoit deux à Athènes; les unes se nommoient *Eleusines*, & les autres *Thesmophories*. Voyez à ces mots ce qu'il y a de particulier à chacune. Ce qui convenoit à toutes les deux, & en général aux *céréales*, c'est qu'on les célébroit avec beaucoup de religion & de pureté, jusques-là qu'on s'abstenoit de vin & de tout commerce avec les femmes pendant ce temps-là. On y honoroit non-seulement *Cérès*, mais encore *Iacchus* & *Liber*, c'est-à-dire, *Bacchus*: les victimes qu'on immoloit étoient des porcs, à cause du dégât qu'ils font aux biens de la terre; & enfin il n'y paroïssoit point de vin. *Plaute*, du moins, semble le dire, *Aulul. Act. II. Scen. 7.* & *Macrobe*, *Saturn. L. III. ch. 11*, dit expressément qu'il étoit défendu d'offrir du vin à *Cérès* en quelque sacrifice que ce fût. Cependant *Caton* dans les derniers mots du c. 134, *De re rustica*, dit le contraire, & *Macrobe*, à l'endroit que j'ai cité, excuse *Virgile* d'avoir fait offrir du vin à *Cérès*. *Lambin* dit qu'il ne faut entendre *Plaute* que des *Céréales* des Grecs, & non pas des Romains. Un Auteur récent, réfute *Lambin*, en disant que *Plaute* étoit Grec; & il ne fait pas attention que *Plaute* ne parle pas de son chef, qu'il fait parler un de ses personnages, & que sa Comédie est Grecque, ou que la scène étoit en Grèce, comme il paroît par les seuls noms des personnages qui sont tous Grecs. Pour *Macrobe*, il dit qu'à la vérité on ne lui offroit point de vin, *vinum*; mais du vin doux, *mulsum*; & que le sacrifice que l'on faisoit à cette Déesse & à *Hercule* le vingt-unième de Décembre étoit d'une truie pleine de pains, & de vin doux, & c'est ce que *Virgile* entend par *miti Baccho*. Voyez *Saumaisé* sur *Solin*, p. 750, & les Auteurs cités ci-dessus.

Les *Céréales* passèrent des Grecs aux Romains qui les célébroient pendant huit jours, depuis le douzième d'Avril jusqu'au dix-neuvième inclusivement. C'étoient les Dames seules qui les célébroient en habit blanc; les hommes vêtus aussi de blanc n'en étoient que les spectateurs; ils s'abstenoient aussi de vin & de tout commerce avec les femmes. Les Romains crurent devoir honorer par-là une Divinité qui s'étoit distinguée par sa chasteté. On ne mangeoit que le soir après le soleil couché, parce que *Cérès*, malgré la fatigue du voyage, n'avoit pris de nourriture que le soir, lorsqu'elle cherchoit sa fille. Il y avoit aussi durant le jour des combats à cheval, qui furent changés dans la suite en combats de Gladiateurs; ce qui fut regardé comme une chose de mauvaise augure pour la République; le peuple avoit part à la fête par les largesses qu'on lui faisoit de pois, de noix, & d'autres choses sem-

blables. Les Ediles présidoient aux *Céréales*, comme on le voit par cette medaille de Memmius. C. MEMMIUS, C. F. QUIRINUS MEMMIUS AED. CEREA PRIMA FECIT. Il falloit au moins être nommé Edile pour présider à cette cérémonie, comme il paroît par les témoignages de Cicéron tirés d'un de ses Discours contre Verres. Cependant il est arrivé une fois que le Dictateur ou le Général de la Cavalerie, par un Sénatusconsulte, présida aux *Céréales*. Cette fête duroit huit jours, & se célébroit au Cirque, à commencer le lendemain du jour qu'avoient fini les jeux du Cirque. Après la bataille de Cannes, la désolation fut si grande à Rome, qu'il ne se trouva point de femmes qui pussent célébrer cette fête, parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût en deuil; la fête fut omise cette année-là; mais le Sénat ordonna qu'on quitteroit le deuil pour quelque temps, pour célébrer les autres fêtes. On y célébroit la douleur de Cérés après la perte de sa fille Proserpine. On y portoit en procession les statues des Dieux. On dit aussi qu'on y portoit un œuf, apparemment comme la figure du Monde, qui renferme, comme l'œuf, une force vitale qu'il communique aux semences; ou, selon quelques-uns, mais avec moins d'apparence, pour représenter l'œuf dont Castor & Pollux étoient nés. Ces jeux se faisoient dans le Cirque, comme Ovide le marque, *Fast. L. IV, v. 3913*; & l'on y faisoit des courses & des combats à cheval. Les victimes étoient deux truies, l'une dorée, & l'autre argentée, dit Festus; c'est-à-dire, l'une couverte d'ornemens dorés, & l'autre d'ornemens argentés. Tout ceci est recueilli d'Alexand. ab Alex. *Genial. dier. L. VI. c. 19.* Rhodig. *L. XXVII, c. 37.* Rosin. *Antiq. rom. L. V, c. 12.* Scalig. *Poetic. L. I, ch. 32.* Festus, Tite-Live, Arnobe, Ovide, Cicéron, &c.

**CÉRÉMISSES** ou **CZÉRÉMISES**. *s. m. pl.* C'est le nom qu'on donne à de certains peuples de la Moscovie orientale, qui sont au rivage du Volga ou Rha, entre Nisi-Novogrood & Cazan. Ce sont les Tartares que le Czar Jean Bazilowitz soumit au milieu du seizième siècle. Quelques-uns sont Mahométans, & les autres Païens. Olearius parle au long de ces peuples.

**CÉRÉMONIAL**. *s. m.* Livre où est contenu l'ordre des cérémonies Ecclésiastiques. *Ritualis liber, Cere- moniarum codex.* *Cérémonial Romain.* Dire, comme Larrey, que Goodaker, Archevêque d'Atmach, & Bâle Evêque d'Osseri, furent les premiers sacrés en Irlande sous Edouard VI, selon le nouveau *cérémoniel*, c'est mal parler; il faut dire, selon le nouveau *cérémonial*. Cet Auteur répète ce mauvais mot cent fois dans son *Histoire d'Angleterre*. Bayle s'en est aussi servi.

**CÉRÉMONIAL** se prend pour l'assemblée des cérémonies que l'on observe les uns envers les autres par civilité, par honnêteté, ou par devoir. *Mutua vitæ communis urbanitas* Il y a un certain *cérémonial* entre les femmes, qui les occupe si fort, qu'il n'y a rien qu'elles ne soient capables de sacrifier pour le maintenir. *CAIL.*

☞ Dans ce sens, on dit d'un homme qui n'aime pas ces sortes de cérémonies, qu'il n'aime point le *cérémonial*; & pour dire qu'un homme entend bien les usages & les règles du *cérémonial*, on dit qu'il entend bien le *cérémonial*, qu'il est fort sur le *cérémonial*.

☞ Dans un sens plus étroit, on appelle *cérémonial* certains usages établis par une longue coutume, tant pour les affaires civiles que pour les autres, par exemple, les Mariages, les Enterremens, &c. que l'on doit regarder comme autant de loix auxquelles on est obligé de se conformer.

☞ On appelle encore *cérémonial* certaines conventions entre les Souverains concernant la manière dont eux ou ceux qui les représentent, doivent en user les uns envers les autres dans les cérémonies

politiques. Le *cérémonial* est différent selon les Pays.

**CÉRÉMONIAL**, *ALE*, *adj.* *Cereemonialis* Qui concerne les cérémonies. Les Juifs avoient beaucoup de loix qui n'étoient que *cérémoniales*. Les préceptes *cereemoniaux* de la loi de Moïse ont été abolis par la prédication de l'Évangile.

**CÉRÉMONIE**, *s. f.* Assemblée de plusieurs formalités qui servent à rendre une chose plus magnifique & plus solennelle. *Solemnes ritus, cere- monia.* Les Entrées des Rois se font avec grande *cérémonie*; le Bourgeois va au-devant d'eux en armes, les Magistrats avec leurs robes: on leur présente le dais; on leur érige des trônes, des arcs de triomphe.

Ce mot vient du Latin *caremonia*, qu'on a fait de *quasi Cereris munia*, signifiant des oblations à Cérés, d'autant qu'on faisoit plus de *cérémonies* aux gerbes qu'on lui offroit, qu'en toute autre offrande, ou, avec Valère Maxime, à *Cere & munia*. *Céré* étoit une petite ville proche de Rome, où les Romains firent des offrandes avec un culte extraordinaire, à cause de la crainte qu'ils avoient alors des Gaulois qui attaquoient Rome. D'autres dérivent ce mot de *cerus*, vieux mot latin, qui signifie *saint, sacré, consacré*; quelques-uns le font venir du grec *χαίρειν*, *se réjouir, être en bon état*, parce que les *cérémonies* ont été d'abord employées dans les choses de religion qui tournent à notre avantage. Enfin il y en a qui disent que le mot de *cérémonie* vient de l'hébreu *קדש*, *tuor, consacrer*. Les premières étymologies ne sont guères plus naturelles ni plus vraisemblables.

**CÉRÉMONIE** se dit aussi en matière ecclésiastique, des choses qui peuvent rendre le culte divin plus auguste & plus vénérable. *Cérémonie*, dans les choses ecclésiastiques, est proprement une action extérieure établie par l'Église, pour rendre le service divin plus auguste & plus respectable. *Sacer ritus, sacri ritus ceremonia.* L'ancien Testament étoit tout plein de mystères & de *cérémonies*, comme on voit aux livres des Nombres & du Lévitique. La Loi nouvelle a abrogé les *cérémonies* de l'ancienne, comme la Circoncision, &c. On doit parler avec respect des *cérémonies* de l'Église. La bénédiction des cloches n'est pas un baptême, ce n'est qu'une *cérémonie*. C'est être superstitieux que de mettre son espérance dans les *cérémonies*, & c'est être superbe que de ne vouloir pas s'y soumettre. *PASC.* Les *cérémonies* de l'Église sont édiifiantes & vénérables, quand on les fait avec décence & avec gravité. *FLECH.* L'usage des *cérémonies* est très-propre à édifier le Peuple, à faire respecter les Ecclésiastiques. Les *cérémonies* sont nécessaires pour attacher le Peuple, sur lequel la pompe, l'appareil mystérieux des *cérémonies* fait souvent plus d'impression que le fonds de la Religion. *BOUCHÉL.* Il paroît par les Réponses de Saint Augustin aux Questions de Janvier, qu'il y a eu dès les commencemens, dans les *cérémonies*, différens usages en différentes Églises.

**CÉRÉMONIE** se dit aussi des déférences qu'on a les uns pour les autres, par civilité & par honnêteté. *Scita vitæ communis urbanitas.* C'est une *cérémonie* de donner le pas, le haut du pavé, le haut de la table à quelqu'un; de ne vouloir laver, ou se coucher qu'après lui. Quand on a l'esprit libre, tout ce qui contraint, tout ce qui est *cérémonie*, est ennuyeux. *M. SCUD.* L'usage des *cérémonies* est presque aboli, & on a eu raison de se défaire de ces manières gênantes. *BELL.* Quelques *cérémonies* trompeuses tiennent lieu d'amitié dans le monde. *BOUH.*

**CÉRÉMONIE** signifie encore les façons, les complimens, & les grimaces qu'on fait, ou pour refuser quelque chose, ou pour y consentir. *Comitas plus nimio affectata.* C'est un homme timide, & circonspect, qui ne s'est rendu qu'après bien des façons, & bien des *cérémonies*. *SAINT-EVREMOND.* Théodose eut la modestie de refuser l'Empire; &



l'on remarque que ce n'étoit point par une vaine cérémonie, mais par une véritable sagesse. FLÉCH.   
 Ce mot se prend quelquefois, en mauvaise part, pour une civilité importune & outrée. C'est un grand faiseur de cérémonies. Il faut bannir la cérémonie.

Habit de cérémonie est un habit décent, convenable à sa profession. *Vestitus ad pompam comparatus*. On le dit aussi des ornemens & des marques de la charge & de la dignité dont on est revêtu. Mener en cérémonie, c'est conduire solennellement & avec éclat. Traiter en cérémonie, c'est faire un repas magnifique, & dans toutes les formes.

On appelle Officiers des cérémonies, ceux qui ont soin de faire garder l'ordre & les cérémonies accoutumées dans les actions d'éclat & de solennité. *Rituum solemnium Magistri, moderatores*. Il y a le Grand-Maître, le Maître, l'Aide des cérémonies. Dans les Eglises il y a aussi un Maître des cérémonies, qui fait observer l'ordre, & tout ce qui est porté dans le Rituel.

On dit ordinairement, sans cérémonie. *Familiariter, sine ulla comitatis affectatione*; pour dire, franchement & sans façon.

CÉRÉMONIEUX, EUSE. adj. & s. Formaliste, qui fait beaucoup de cérémonies, qui fait des complimens outrés & incommodes. *Nimius comitatis affectator*. La plaisante civilité, de prendre le pas devant tout le monde, de peur de passer pour cérémonieux! COST. Comme les pleurs des femmes sont d'ordinaire artificielles & cérémonieuses, il ne faut pas s'y opposer, c'est les engager à faire pis. MONT.

On dit ironiquement d'un homme qui en use plus librement, plus familièrement, qu'il ne faudroit, qu'il n'est point cérémonieux. AC. FR.

CÉRENZA, (la) ou CIRENZA. *Cerentia* ou *Geruntia*. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. C'étoit autrefois une ville épiscopale, dont l'Evêché a été uni à celui de Cariati, & la Cerenza n'est plus qu'un village.

CÉRÈS. f. f. terme de Mythologie. *Ceres*. Déesse du Paganisme, fille de Saturne & de Rhea. HESIOD. *Theog.* 454. Cérés avoit trouvé l'art de cultiver la terre, & on l'honoroit comme la Déesse des Blés. Elle eut Proserpine de Jupiter, & Plutus de Jafus. ID. *Theog.* 912 & 969. Pluton ayant ravi Proserpine pendant qu'elle cueilloit des fleurs dans une prairie, Cérés courut toute la terre pour chercher sa fille. Voyez Claudien, *De Raptu Proserp.* & Ovid. *Metam.* L. V. Quand elle fut arrivée dans l'Attique à Eleusis, elle prit en affection Triptolème, fils de Celeus Roi d'Eleusis, & se fit sa nourrice; quand il fut grand, elle lui découvrit le secret de cultiver la terre, de recueillir le blé & d'en faire du pain, & l'ayant monté sur un char tiré par des serpens ailés, ou par des dragons, elle l'envoya par toute la terre apprendre son secret aux hommes. Selon quelques Auteurs, la vérité de cette fable est, que Proserpine, fille d'une Reine de Sicile, fut enlevée par Orcus Roi des Molosses. Quand on eut le secret de semer & de cultiver les blés, on partagea les terres & les campagnes; on mit des bornes aux héritages, & on fit des loix pour leur conservation; c'est pour cela que Cérés passoit pour avoir inventé les loix, & qu'on l'appelloit *Themosphore*. Au reste, ce n'étoit pas seulement l'invention du blé, mais de tout ce qui regarde les richesses & le ménage de la campagne qu'on lui attribuoit. De-là quelques autres noms qu'on lui donnoit, comme Mallophore, *Porte-laine*; Melophore, *Qui porte ou qui produit des brebis*, & sur-tout *Πανουρητος*, mère de tout, dans les hymnes attribuées à Orphée. Cérés étoit représentée de différentes manières; quelquefois elle portoit une couronne d'épis, d'autrefois on la représentoit triste, & tenant un flambeau à la main, ou bien portant en main un bouquet d'épis & de pavots. C'est ainsi qu'elle est gravée sur les médailles. Cérés étoit la même que la Terre, qu'ils,

que la Lune & Vénus. On la nommoit *Eleusine*, d'Eleusis; *Fruits à fruendo*, jouir; *Inferna*, parce que les semences s'enferment dans le sein de la terre; *Mammoza*, qui a beaucoup de gorge, à raison de la production des fruits, &c. Selon Diodore de Sicile, Cérés est Isis. L'arrivée de Cérés en Grèce est le transport des blés d'Egypte en Grèce dans un temps de famine. Erecthée, qui fit ce transport, fut déclaré Roi en reconnaissance de ce bienfait, & il établit en Grèce les mystères de Cérés, ou Céréales, à la manière d'Egypte, qu'Isocrate prétend néanmoins, dans son Panégyrique, avoir été donnés aux Grecs par Cérés elle-même.

Le premier lieu où l'on ait bâti un temple à Cérés, c'est Palantium en Arcadie, au rapport de Diodore de Sicile, *Liv. I.* C'est Evandre qui fit passer le culte de Cérés de Grèce en Italie. Elle n'eut de temple à Rome que l'an de Rome 257, après la victoire remportée sur les Volscques. La première statue de bronze qui a été faite à Rome, fut une statue de Cérés. Pline, *XXXIV*, 4. Vossius croit, que selon l'Histoire, Cérés & Isis sont deux Déeses fort différentes; mais que, selon les raisons physiques sur lesquelles la fable est fondée, ce n'est qu'une même divinité. Le même Auteur montre qu'il y a deux Cérés, l'une céleste, qui étoit la Lune, & l'autre terrestre, qui étoit la Terre. Voyez de *Idolol.* L. I, c. 17, L. II, c. 27, & c. 59. On représentoit Cérés assise sur une pierre & avec une tête de cheval. Vossius, de *Idol.* L. IX, c. 23. Les animaux consacrés à Cérés sont la grue, la tourterelle, le surmulet ou mulet, poisson de mer; & le serpent ailé; & pour les plantes, le blé & le safran.

Comme Cérés passoit pour la Déesse des fruits & des grains, & comme ayant appris aux hommes l'art de cultiver la terre, les fruits & les grains s'appellent en Poésie, les dons, les présents, les trésors de Cérés.

*La fourmi tous les ans, traversant nos guérets,  
Grossit ses magasins des trésors de Cérés.* BOIL.

C'est pourquoi on la prend pour le pain même, comme Bacchus pour le vin. Sans Cérés & Bacchus, Vénus est languissante. *Sine Cerere & Baccho, friget Venus.*

Ce nom Cérés est la même chose, si l'on en croit Varron, que Gérés, & il s'est fait de-là par le changement du G en C. Et cette Déesse, dit-il, fut appelée Gérés, *quod gerat fructus*. D'autres prétendent que, supposé que Cérés ait été appelée d'abord Gérés, ce nom vient du grec γήρυς, *Gerys*; en effet Hesychius dit qu'Achero, Ops, Helle, Gerys, la Terre & Cérés, sont la même. Or γήρυς, suivant le sentiment de ces Auteurs, est un nom hébreu qui vient de גרש, *geresch* qui signifie selon eux du blé moulu, broyé, de גרש, *garasch*, qu'ils expliquent, *frangere, contundere*. Il vaudroit mieux dire que גרש, *geresch*, signifie les fruits qui sont produits & poussés dehors; car en effet il a ce sens. Deut. XXXIII 14, & n'a jamais l'autre en hébreu, גרש, *garasch*, ne veut dire que *expellere, protrudere*, & non point *frangere, contundere*. On ajoute que Cérés portoit à Cnide un nom approchant de γήρυς, qui est Κόρη; mais ce nom lui fut donné, dit-on, parce qu'elle étoit *κόρη της γης*, la maîtresse de la terre, ce qui n'a point de rapport à l'étymologie grecque de γήρυς. D'autres tirent Cérés de l'hébreu חרש, *Hhres*, qui signifie le soleil, auteur de tous les fruits de la terre; & ils disent que חרש a bien plus d'analogie avec γήρυς, que גרש. Ils confirment encore ceci par Plutarque, qui dit que Cyrus en Persien signifie le soleil. Voyez Vossius, *De Idolol.* L. II, c. 59.

CÉRET. Petite ville de France dans le Roussillon, avec un pont magnifique d'une seule arche. C'est le lieu où s'assemblèrent les Commissaires d'Espagne & de France, pour régler les limites des deux Royau-

mes, en 1660. Elle est près du Tec, à cinq lieues de Perpignan. *Cerifidum* ou *Ceretum*.

CÉRÉTHÉ ou CÉRÉTHIEN, ou CÉRÉTHEN, ENNE. f. m. & f. *Cerethæus*. Il est parlé de deux sortes de *Céréthiens* dans l'Écriture; ou bien il est parlé des *Céréthiens* en deux manières: 1<sup>o</sup>. Au *I. Livre des Rois*, XXX, 14, il est parlé des *Céréthiens* qui demeuroient vers le midi de la Terre Sainte du côté de l'Égypte. 2<sup>o</sup>. En d'autres endroits on trouve des *Céréthiens* que l'Écriture joint avec les Phéléthiens, & qui sont des soldats, des gardes de David, ou des gens de sa suite & de sa maison. Quant aux premiers, on convient assez que c'étoient des peuples qui faisoient partie des Philistins. L'Écriture semble le marquer assez clairement, *I. L. des Rois*, XXX, 14; *Ezech XXV*, 16. *Sophon*, II, 5; & *II. Liv. des Rois*, VIII, 1; & il semble qu'ils étoient de la Satrapie de Gaze qui étoit la plus méridionale. C'est le sentiment de Junius, de Pifcator, de Malvenda, de Tostat, de Kimhhi, de Vatable & de Ménochius.

Pour les autres *Céréthiens*, on ne fait pas trop ce qu'ils étoient. Les uns veulent que ce soit un nom appellatif, & d'autres un nom propre. Des premiers est le Paraphraste Chaldaique Jonathan, qui traduit *Cerethi* par *Archers*, & *Philethi* par *Frondeurs*; l'Arabe traduit *Cerethi* par des gens nobles, libres; d'autres, Conseillers du Sanhedrin. Il semble que ç'a été l'opinion de Septante. Joseph les appelle *Gardes du corps*, *ἑσπέραιοι*. Ceux qui le suivent, conjecturent qu'ils étoient ainsi appelé, de *כרת*, *excindere*, parce qu'ils étoient toujours prêts à punir les coupables. Munster, Vatable, Pierre Martyr, Ménochius rapportent cette opinion, ou la suivent.

Ceux qui croient que c'est un nom propre disent, que ce sont des compagnies, des troupes de ces *Céréthés* Philistins, dont nous avons parlé, que David avoit à son service, comme le Roi a des Etrangers pour sa garde. Forsterus, Cornélius à Lapide & Tirin, suivent ce sentiment. Pierre Martyr ne croit pas que David eût choisi des Païens pour Gardes. Junius croit que c'étoient des Israélites, qui demeuroient parmi les Philistins. Serrarius dit que ce sont les mêmes qui sont appelés *Géthéens*, *II L. des Rois*, XV, 18, & il conjecture que ces noms leur ont pu être donnés des lieux où ils avoient demeuré avec David. Du reste, Grotius croit que, si l'on accorde que c'étoient des Philistins, on peut dire que les Crétois en sont descendus. Mais il n'en a d'autres preuves que la ressemblance du mot, & l'habileté des Crétois à titer de l'arc, que les Septante semblent aussi attribuer aux *Céréthiens*. Il paroît plus probable que c'étoient des troupes de ce peuple qu'on nommoit *כרתים*, *Céréthim*, *Céréthiens*, & dont parle le premier Livre des Rois, XXX, 14. Il habitoit vers le midi de la tribu de Juda, comme nous l'avons dit. Ainsi il ne faut point distinguer des *Céréthés* ou *Céréthiens* de deux sortes.

Nos Interprètes disent *Céréthiens*. Car nous avons fait une interruption vers la partie méridionale des *Céréthiens*, *I des Liv. des Rois* XXX, 14. Tous ces Officiers marchaient auprès de lui, les légions des *Céréthiens* & des Phélétiens, & les six cens hommes de pied de la ville de Geth, *II Liv. des Rois*, XV 18. Banaïas, fils de Joada, commandoit les *Céréthiens* & les Phélétiens, *II Reg. VIII. Sacy. c. 18*. Les Traducteurs de Genève & les Desmarests écrivent *Kéréthiens*; mais en hébreu, c'est un כ, & non pas un ק. On trouve *Céréthés* & *Céréthéens* dans le *Mém. de Trévoux*.

CERF. subst. masc. L'f ne se prononce pas. Animal sauvage, qui est fort léger à la course, & qui porte un grand bois. *Cervus*. Le *cerf* a le devant de la tête plat, sur laquelle il porte un grand bois qu'il met bas tous les ans vers le mois d'Avril. Il a le pied fourchu, le cou long, de petites oreilles, & la queue courte. Il est de la taille d'un bidet; de poil

brun, fauve ou rougeâtre. Il aime le francolin, & hait l'aigle, le vautour, le bélier, les chiens & les tigres. La femelle du *cerf* s'appelle *biche*. *Cerva*. Le petit *cerf* s'appelle *faon*. *Hinnulus*. Jean-Andre de Grabe, Médecin d'Erford, a fait un Traité de la description du *cerf*, tant physiquement que médicalement, qu'il appelle *Elaphographic*.

Le petit du *cerf* ne s'appelle *faon* que jusqu'à six mois. Alors les boiss commencent à paroître, & il prend le nom de *hère*. A la seconde année, quand ses dagues sont alongées en dagues, il prend le nom de *Daguet*. *Cervus bimulus*. En la troisième, quatrième & cinquième année, c'est un *cerf* à sa première, seconde ou troisième tête. *Cornua præfert senis & octonis palmitibus brachciata*. La sixième année, on l'appelle *cerf de dix cors jeunement*. *Sexennis cervus decem palmitibus brachciata præfert cornua recentia*. La septième, *cerf de dix cors*. *Septennis decem ramorum cornua exhibet*. La huitième, on l'appelle *grand cerf*; & la neuvième, *grand vieux cerf*; après lequel temps sa tête n'augmente plus. On connoît leur âge à la grosseur du merrain, à la profondeur des raies qu'il a aux meules, aux andouilles qui en sont le plus près, à la quantité des chevilles, surtout au haut de leurs têtes; qui sont, les unes couronnées, les autres à ramures. On dit qu'un *cerf* n'a point de refus, quand il est chassable, & en saison.

Ce mot vient du latin *cervus*, qui vient du grec *κεράϊος*, de *κέρως*, cornu, corne. *Corne*. *Cervus*, un *cerf*, prend son origine du celtique *caru*, & *caro*. PEZRON.

Un *bois de cerf* est le terme dont les Chasseurs appellent ce que les Tabletiers appellent les *cornes*. *Cervi cornua*. Et l'on appelle *Raclure de corne de cerf*, ce qui en sort quand on rape ce bois. On appelle aussi une *tête de cerf*, le bois d'un *cerf*: & on dit qu'un *cerf* pose son bois ou sa tête, ou met bas, quand ce bois lui tombe; & on dit alors qu'il fraie & décroûte sa tête. *Cadentis cervini cornu tempestas*. On appelle une *tête bien née*, *bien semée*, quand elle est également marquée en ses deux perches. La perte du bois des *cerfs* vient de ce que tous les *cerfs* ont des vers qui s'engendrent sous la langue auprès de la nuque du cou, gros comme ceux des chairs corrompues. Il y en a environ une vingtaine qui se tiennent l'un à l'autre tout en un tas. Ils rongent la racine du merrain. Lorsque ce bois est tombé, de ces mêmes vers s'engendre une grosse masse de chair, qu'on nomme le *revenu*, *reditus*; puis peu-à-peu la tête s'alonge, les meules se forment, & la tête se couvre d'une peau qu'il frotte contre les arbres. Cela s'appelle *frayer*, *affricare*; & l'on connoît la hauteur d'un *cerf* à celle des lieux où il a frayé. Quand toute cette peau est tombée, il brunit son bois dans les charbonnières, dans les terres noires ou toutsâtres. Grabe, dans son *Elaphographic*, rapporte la cause de la chute, & le renouvellement du bois des *cerfs*, à un suc plein de sel dont cet animal abonde, ainsi qu'il paroît par la quantité de sel volatil qu'on tire de ses cornes, de son sang & de son urine, lequel cessant de fournir chaque année en certain temps l'aliment nécessaire aux cornes, les détache de leur lieu, les pousse ensuite dehors, & en fait naître de nouvelles à leur place; de même à-peu-près que les sucs qui montent au printemps dans les arbres, produisent de nouvelles feuilles, & de nouveaux fruits à la place de ceux qui sont tombés. Les *cerfs* choisissent les lieux les plus bas & les plus ombrageux, afin d'éviter les mouches, & ils ne vont que de nuit aux viandes, comme n'osant se montrer jusqu'à ce qu'ils aient recouvert leurs cornes.

On appelle la *meule du cerf*, la bossé qui est sur sa tête, d'où sort le merrain, la perche, ou le fruit de son bois qui produit la ramure. *Matrix cervini cornu*, *imus torus* & *summa radix cervini cornu*. *Antouillers* ou *andouillers*, sont les premières bran-

ches du bois du *cerf*, près de la meule. *Primarius pollex cervini cornu*. Surandouillers, les secondes branches. *Secundarius pollex cervini cornu*. Celles qui sont au-dessus, s'appellent *Chevillure*. *Cervini cornu digitus*. Entfourchure. *Bifidus apex cervini cornu*. Trochure. *Cervini cornu trifidum aut quadrifidum cacamen*. Paumure. *Apex cervini cornu palmatus*. La couronnure se dit des époïs ou branches qui sont à la cime en guise de couronne. *Cervini cornu apex coronatus*. Époïs de tête de *cerf*, sont les cors ou cornichons de la couronnure, paumure, trochure, & enfourchure de tête. *Cervini cornu fusi coronarii*. On appelle tête *assourchie*, celle qui représente une fourche. *Cervinum cornu bifidum*. Les têtes contrefaites s'appellent simplement *tetes*. La pince du *cerf*, c'est l'extrémité de l'ongle d'en-bas sur le devant. *Antica & ima pars cervina ungula*. Le talon, le côté du pied ou les os. *Unguis cervi posticus*, *cervinum calcar*.

**CERF.** (*Fumées de*) *Torches* ou *Platzeaux*, sont la fiente du *cerf*. *Cervinum stercus*. Mue de *cerf*, c'est la chute de sa tête, pendant laquelle il se recèle & demeure caché dans son buisson. *Cervini cornu interitus*. Les marques de la piste du *cerf* sont les portées, les *fumées*, les allures, les foulées, les fuites & sa manière de marcher. Il dresse plus volontiers ses fuites & sa manière de marcher. Il dresse plus volontiers ses fuites par les grands chemins: car il va toujours à côté, & jamais dans les pistes des autres. On appelle aussi *pieds de cerfs*, les voies & les marques qu'il a empreintes sur terre en marchant. *Vestigia cervini pedis*. Le *cerf* n'a point de vessie de fiel; mais au bout de sa queue on trouve un ver titant à la couleur de fiel qui est un poison aussi dangereux que le napellus.

**CERF.** (*Rut de*) C'est la saison où le *cerf* est en chaleur & cherche la femelle. *Cervini venerem patientis & astuantis tempestas*. On appelle *daimiers*, les testicules du *cerf*. *Cervini testiculi*. Les *cerfs* privés de leurs daimiers ne muent plus leur tête; ou ils sont alors sans tête, il ne leur en revient plus de nouvelle.

**CERFS.** (*Hordes de*) Ce sont des *cerfs* qui vont en troupe, particulièrement, quand il neige. *Cervorum agmen*. On appelle *lancer* le *cerf*, quand on le fait partir. Le *cerf* qu'on a lancé s'appelle *droit*. Celui qu'on rencontre en chemin s'appelle le *change*. On dit aussi qu'un *cerf* est au *ressui*, quand il est au soleil après la rosée, ou après sa course. *Cervi ab silvestri madore apricantis statio*. On appelle *musé de cerf*, la triste contenance où il se trouve tandis qu'il est en amour. On dit aussi que le *cerf* fait le rouge, pour dire, qu'il rumine. On appelle le *lit*, la chambre, ou la *reposée* du *cerf*, son fort, sa demeure, un lieu où les arbres & les herbes sont touffus.

On appelle aussi *écuyer de cerf*, un jeune *cerf* en compagnie d'un vieux. Quelques-uns l'appellent *broquart*. Il a un petit bois fort pointu.

On dit que le *cerf* est de bon temps, ou de hautes terres, quand il va vite & loin, ou quand ses pistes sont fraîches: qu'il va de vieux temps, quand il va deçà & de-là, est incertain dans sa course. On dit, *démêler* & *redresser* le *cerf*, pour dire, quitter le change, & frapper à route.

On lève le pied droit du *cerf* pour présenter au Seigneur ou Maître de la chasse. Le massacre, qui est la tête séparée du corps, est le droit du Veneur qui a détourné le *cerf*. Il en fait le premier droit à son limier. Les menus droits sont la langue, le musle & les oreilles. Le *cimier* est le dessus du dos approchant des cuisses. La *nappe* du *cerf*, c'est sa peau. *Pellis cervina*. On ôte le parement du *cerf*, c'est-à-dire, une chair rouge qui est attachée à sa peau, quand on fait la curée.

On dit qu'un *cerf* prêt à se rendre, va feignant son corps, lorsqu'en chancelant il fait de grands bonds, de grandes glissées, & donne des os en terre: qu'il est aux abois, quand il est las & qu'il n'a plus la

force de courir. *Viribus defecit cervi extrema necessitas*: & qu'il pleure quand il est en cet état, comme s'il demandoit grace par ses larmes. Aristote dit que la branchure gauche du *cerf* n'a pu encore être trouvée, & qu'il l'enterre & la cache, comme étant propre à la Médecine: de-là vient qu'on dit en proverbe, qu'une chose est au lieu où le *cerf* a posé sa tête; pour dire, qu'elle est mal-aisée à trouver. Les *cerfs* ont la moitié de leur tête à la mi-Mai, plutôt ou plutôt, selon que le climat est plus ou moins chaud, ou qu'ils sont plus jeunes ou plus vieux. Il faut remarquer que tous les *cerfs* d'un pareil âge se mettent ensemble, les daguets avec les daguets, les *cerfs* de dix cors jeunement avec leurs semblables, & ainsi des autres. Ils ne se séparent qu'au printemps pour prendre buissons & faire leurs têtes. Le *cerf* est d'un tempérament chaud & sec, & d'un naturel très-violent & colère; sur-tout dans le temps de sa chaleur, où l'on a trouvé quelquefois des *cerfs* qui se battoient avec tant de furie, que leurs têtes demeuroient croisées & embarrassées l'une dans l'autre sans qu'on pût les séparer. Ce temps commence à la fin du mois d'Août, & continue les autres suivans. Matthiolo dit que les *cerfs* traversent la mer en troupe, & se soulagent les uns & les autres, en mettant leurs têtes sur le derrière de ceux qui vont devant: & qu'ils vont ainsi de Sicile en Chypre. Ils vivent plusieurs siècles, puisqu'Pline dit qu'on en a trouvé qui avoient des colliers d'or qu'Alexandre leur avoit fait mettre, qu'on a pris plus de cent ans après sa mort; & que ces colliers étoient recouverts de leur peau. On en a trouvé de semblables en Allemagne & en France. Charles VI chassant dans la forêt de Senlis, prit un *cerf* qui avoit un collier de cuivre doré avec cette inscription latine, *Cæsar hoc me donavit*, c'est-à-dire, *César m'a donné ce collier*. Il n'y a pas d'apparence, dit Mezeray, que ce fut Jules César, ou Charlemagne, comme quelques-uns Pont cru; c'étoit plutôt quelque Empereur d'Allemagne beaucoup plus moderne, dont le *cerf* avoit passé en France. Selon Grabe, dans sa Description du *cerf*, la cause de cette longue vie est l'abondance d'un sel balsamique ou préservatif dont la nature les a pourvus au-delà de tous les autres animaux. ¶ Cet Auteur, comme bien d'autres, a trouvé la raison de ce qui n'est pas, tout ce qu'on a débité sur la longue vie des *cerfs*, est aujourd'hui regardé comme une fable. Pline dit aussi que ce sont les *cerfs* qui ont montré la propriété du dictame pour guérir les plaies des flèches. Il y a un si grand nombre de *cerfs* au royaume de Siam, qu'on y en tue tous les ans plus de cent cinquante mille, dont on envoie les peaux au Japon. Il y a aux Indes Occidentales des *cerfs* privés qu'on élève dans les maisons & qui vont paître à la campagne sous la conduite des Bergers, & qu'on ramène le soir; & du lait des biches on en fait du fromage. HERRERA. Virgile suppose des troupeaux entiers de *cerfs* en Afrique, quoique l'Histoire naturelle nous apprenne qu'il n'y en eut jamais. On prétend que Castor est le premier qui ait monté à cheval pour courre le *cerf*.

Il y a un *cerf* de Canada, qui a quatre pieds de haut, & son bois trois pieds, & ses andouillers un pied. Il y en a six à chaque perche. Pline & Aristote disent que c'est le plus grand nombre que les *cerfs* en peuvent porter. Cependant il y en a ici qui en portent jusqu'à vingt-deux. Ce bois est couvert d'une peau fort dure, & garnie d'un poil épais & court. On en a disséqué un à l'Académie des Sciences, où on n'a trouvé que deux ventricules fort distincts, quoique ce soit un animal ruminant. Ses intestins pris tous ensemble, avoient quatre-vingt-seize pieds de long. On y a trouvé plusieurs pièces de cuir, de la grandeur d'un écu blanc; des morceaux de plomb grands comme l'ongle, qui paroissent usés & rongés, & quelques fragmens d'ardoises: ce qui fait croire qu'ils amassent à la hâte leur nourriture, & qu'ils l'épluchent à loisir.

Il y a une espèce particulière de *cerfs* en tout semblables aux autres, sinon qu'ils sont barbus, & ont tout le poil de l'estomac long, de même que les boucs. Les Anciens les appeloient *Tragelaphus*, c'est-à-dire, *Bouc-cerf*. Il ne s'en trouvoit, selon Plin, *Liv. VIII, ch. 34*, que le long du Phate, fleuve de la Colchide, aujourd'hui de Mingrelie: mais on en voit aussi dans les montagnes de Bohème & dans la Misnie.

La *raclure de corne de cerf* est un remède astringent. On en fait aussi de la gelée qu'on appelle de *poisson*, qui est bonne au goût, mais qu'on rend de même qu'on l'a prise. On estime fort en Médecine la moëlle de *cerf*: & on tient que l'os du cœur d'un *cerf* favorise l'accouchement. Un Médecin du Nord prétend que la corne de *cerf* est une vraie panacée, & qu'on a raison de la nommer ainsi. Voyez Gtabe, *Ελαφοραζία, sive Cervi Descriptio physico-Medico-Chymica*, où il explique la nature, la qualité & les divers usages que l'une & l'autre Pharmacie peuvent tirer des diverses parties du corps du *cerf*, de ses larmes, de son sang, de son urine, & même de ses excréments. On trouve aussi beaucoup d'antiquités sur les *cerfs* & les biches dans Voilius, *De Idol. Lib. III, cap. 49, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 69, 73, Lib. IV, cap. 59, 61*.

La chair des petits *cerfs* qui sont encore sous la mère, c'est-à-dire, des faons, *lactans*, est la meilleure. Ceux d'un an sont encore bons; on les nomme encore jeunes à trois ans; mais alors leur chair commence à durcir. Celle des vieux *cerfs* est dure, difficile à digérer, fait un mauvais suc, mélancholique & atrabilaire. Les chairs de *cerf* ne valent rien pendant les mois d'Août, de Septembre & d'Octobre qu'ils sont en rut; parce qu'alors non-seulement elles sont plus sèches, & plus dures qu'en une autre saison, mais encore parce qu'elles sont d'une odeur plus forte & plus puante que celle du bouc. En quelque saison que ce soit, l'on n'estime des vieux *cerfs* que la langue, le muse & les oreilles; ce que l'on nomme, en termes de Vénérerie, les menus droits; & l'on y ajoute tout au plus le cimier, qui est le dessus du dos approchant des cuisses. A l'égard des faons, le meilleur manger sont les filets, ou la longe. Et si on les châtre, & qu'on les apprivoise à l'âge de trois ans, ils s'engraissent, & leur chair est bien meilleure. DE LA MARE, *Traite de la Police, Liv. XXIII, ch. 1*.

Sur les médailles, le *cerf* marque Ephèse, & les autres villes où Diane étoit singulièrement honorée. P. JOBERT. Les revers qui ont pour inscription, DIANÆ CONS. AUG. ont pour type un *cerf*; telles qu'on en voit un très-grand nombre de Gallien.

Un *cerf* qui de son souffle chasse un serpent, selon l'opinion des Naturalistes, avec ce mot espagnol, *Con el foflo Pahuysenta*, c'est-à-dire, *De son souffle il le met en fuite*, est dans Picinelli la devise d'un guerrier, devant qui les ennemis ne sauroient tenir. Saint Charles Borromée, dans l'Académie des *Affidati* de Pavie, prit un *cerf*, qui mordu d'un serpent, court à une fontaine, avec ce mot: *Una salus*.

On appelle dans le Manège, *mal de cerf*, un rhumatisme, qui tombe sur les mâchoires & sur le train de devant d'un cheval.

En termes de Blason on dit, un *cerf sommé*, c'est-à-dire, ramé de 9, 10, 11, ou 13 cors; quelquefois sans nombre. *Cervus cornua novem, decem, undecim, aut tredecim palmitibus brachiata præferens*. Quand on n'y met que la tête seule; elle doit montrer les yeux & les deux oreilles, & alors plusieurs l'appellent *Massacre*. *Olverjum cervi caput*.

On dit proverbialement, au *cerf* la bière, & au sanglier le mière, ou le barbier; pour dire que les plaies que fait le *cerf* sont mortelles: car le Mière ou Mire signifioit autrefois Médecin. On dit aussi qu'un *cerf* bien donné aux chiens, est à demi-pris.

CERF-VOLANT, f. m. Prononcez *cer volant*. Petit animal, sorte d'escarbot, ou insecte volant, ainsi appelé, parce qu'il porte des cornes dentelées semblables à celles d'un *cerf*. *Scarabæus Lucanus* ou *cornutus*, ou *corniger*. Il ne s'en sert pas pour frapper, mais pour pincer, parce qu'elles sont mobiles, & peuvent s'approcher l'un de l'autre. Scaliger l'appelle *βῆς ἐλοφάβος*, & Cardan *taurus*. Le mâle a des cornes, mais la femelle n'en a point. Leurs aîles sont pliées & renfermées dans une écaille comme dans une espèce d'étui, qui s'ouvre quand ces insectes veulent voler. Il a une espèce de trompe ou langue qui lui sert pour prendre sa nourriture, qui est une humidité qui découle des chênes. Swammerdam fait voir vingt-une sortes de boucs ou de chèvres volantes qui ont des cornes fort longues, branchues, semées de petites pointes ou boutons.

Il y a une espèce de *cerf-volant* dans la Virginie, dont le chant est si aigu & si fort, que tout le bois en retentit.

CERF-VOLANT est aussi un jouet d'enfants, qu'ils font avec de l'osier & du papier qu'ils attachent à une corde, & qu'ils font voler en l'air; cet instrument est plat en ovale, un peu plus allongé par un bout que par l'autre: l'osier ne sert que de cadre pour soutenir le papier qu'on colle dessus: au bout allongé on attache une longue queue de papier, qui est quelquefois de différentes couleurs. *Ludicra scarabæi Lucani in auras volantis effigies*.

CERF-VOLANT. Terme de Tanneurs. C'est ainsi que les Tanneurs & les autres artisans qui font commerce de gros cuirs, appellent les cuirs tannés à fort fait, & dont ils ont ôté le ventre.

TAUREAU-CERF, POURCEAU-CERF. Voyez TAUREAU & POURCEAU.

CERFEUIL, f. m. *Charophyllum sativum, Ceresolium*.

Plante potagère, dont la racine est blanche, grosse comme le petit doigt à son collet, longue, fibreuse, âcre au goût, & qui donne des feuilles tendres, plus finement découpées que le persil, un peu velues, d'un vert plus gai, d'une odeur & d'un goût aromatique. De leur centre partent une ou plusieurs tiges, hautes de deux pieds au plus, minces, cannelées, creusées, lisses, noueuses d'espace en espace, divisées en quelques branches, qui d'abord naissent alternativement des aisselles des feuilles, mais qui sont opposées aussi-bien que les feuilles en approchant du haut. Elles portent de petites ombelles blanches, composées de cinq pétales inégaux fendus en deux, & disposés en manière de fleur de lis de France. A ces fleurs succèdent des fruits longs de demi-pouce, sur demi-ligne environ de largeur, faits en manière de bec d'oiseau, lisses & glabres, composés de deux semences aplaties par l'endroit qu'elles se joignent, convexes sur leur dos. Leur odeur & leur goût est douçâtre & aromatique. On mêle le *cerfeuil* parmi les herbes potagères, pour relever le goût de celles qui sont un peu fades; ses feuilles sont employées dans les bouillons apéritifs & rafraichissans. L'eau de *cerfeuil* purifie le sang en provoquant les urines & les sueurs; ses racines sont aussi apéritives & diurétiques, de même que ses semences.

La Quintinie distingue deux espèces de *cerfeuil*, le *cerfeuil* ordinaire, & le *cerfeuil* musqué, *Tom. II, p. 274*.

L'un & l'autre *cerfeuil* ne se multiplie que par graine. Celle du *cerfeuil* ordinaire est noire, fort menue & assez languette, rayée dans sa longueur; elle vient sur ses pieds en automne, & se forme & mûrit dans le mois de Juin. Celle du *cerfeuil* musqué est languette, noire & assez grosse. Sa racine est d'une saveur agréable.

Il y a aussi un *Cerfeuil* sauvage qui croît dans les haies & les vergers. Il a à peu près les mêmes caractères extérieurs que le *cerfeuil* ordinaire. Il est amer & âcre au goût. Quelques Auteurs le regardent comme venéneux,



CERFOUETTE. Voyez SERFOUETTE.

CERFOUIR. Voyez SERFOUIR.

CERFROI. Célèbre Monastère du Diocèse de Meaux chef de tout l'Ordre des Mathurins, ou de la Sainte-Trinité. On l'a mal appelé en latin *Cervus frigidus*, ce doit être *Cerfredum*. Voyez Dom Dupleffis *Hist. de l'Egl. de Meaux, Tom. 1, p. 172 & 131.*

CLERJACA. f. m. Arbre qui fleurit blanc, & qui porte des fleurs qui ont de l'air de la feuille appelée étoile.

CÉRIGO. Île de la Méditerranée sur la côte de la Morée, & dans le canal qui est entre cette presqu'île & l'île de Candie, au midi du cap Malio. *Cythera* Nous cinglames avec un vent assez favorable jusques à la première Ile de l'Archipelague, appelée autrefois *Porphyris*, depuis Cythère, & maintenant *Cerigo*, où, selon les Poètes, Vénus aborda dans une coquille. Du LOIR, p. 3. Cette île est située à la plage Laconique entre le promontoire *Tanarlum*, maintenant appelé cap de Matapan, & celui de Malea, à présent Malio, dont elle est plus proche. Elle n'est pas fort grande; mais elle étoit autrefois d'une si grande importance pour les Lacédémoniens, qu'elle servoit de rempart à leur ville capitale, & de havre à tous les vaisseaux qui revenoient d'Égypte & de Libye. Ils y envoyoient tous les ans un Magistrat, pour rendre la justice & pour commander la garnison qu'ils y entretenoient. Les Athéniens s'en rendirent maîtres, & la firent tributaire l'an 8<sup>e</sup> de la guerre Péloponnésiaque. IDEM, p. 3 & 4. Elle étoit aux Vénitiens quand Du Loir écrivoit; elle est maintenant aux Turcs. Il n'y a rien de rare en tout ce qu'elle contient, qu'une grotte prise dans la montagne, qui regarde le port de l'autre côté du Château; elle a plus d'une demi-liene de profondeur, & est percée d'un bout à l'autre. Les habitans y ont bâti un Couvent de Caloyers, parce qu'ils croient que Saint Jean l'Évangéliste Payant choisi pour sa retraite, y commença son Apocalypse, & que Dieu, pour survenir à la nécessité de ce grand Apôtre, fit miraculeusement dégoutter du haut du rocher, de l'eau, qui tombe encore tous les jours en quantité suffisante à la soif de l'homme. Du LOIR, p. 4 & 5.

CERILLI. Petite ville de France, Diocèse de Boutges, à deux lieues de Bourbon l'Archambault.

CERIN. Voyez SERIN.

CERIN. f. m. Nom d'homme. *Quirinus*. S. Quitin, que nous nommons S. *Cerin*, fut compagnon du martyr des Saints Nicaise & Pientie. C'est dans le Vexin François qu'ils souffrirent au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle.

CÉRINTHIENS. Anciens Hérétiques qui ont pris leur nom de Cérinthe, contemporain de S. Jean. Cérinthe fut un zélé défenseur de la Circoncision, aussi-bien que les Nazaréens & les Ebionites. Saint Epiphane rapporte de lui qu'il fut le chef d'une faction qui s'éleva à Jérusalem contre Saint Pierre, à l'occasion de quelques Incirconcis avec lesquels cet Apôtre avoit mangé. Il est marqué dans l'Histoire des Actes, que les fidèles circoncis dispuetoient sur ce sujet contre lui; à quoi Saint Epiphane a ajouté que Cérinthe fut l'Auteur de cette dispute, lorsqu'il étoit encore du nombre des fidèles. Il croyoit que Jésus étoit un pur homme, fils de Joseph & de Marie; mais que dans son Baptême une vertu céleste descendit sur lui sous la forme d'une colombe, en sorte qu'il fut alors comme sacré par le Saint Esprit & fait Christ. Ce fut par le moyen de cette vertu céleste qu'il fit tant de miracles; & comme elle étoit venue du Ciel, elle le quitta après sa passion & s'en retourna au lieu d'où elle étoit venue. Il croyoit donc que Jésus, qui étoit un pur homme, étoit véritablement mort, & qu'il étoit aussi ressuscité; mais que Christ, qui étoit distingué de Jésus, n'avoit point souffert.

Quelques anciens Auteurs ont attribué à Cérinthe le livre de l'Apocalypse, croyant que, pour autoriser ses rêveties touchant le regne charnel de Jésus-Christ sur la terre, il avoit publié des ouvrages sous le titre d'*Apocalypses*, où il débitoit ses visions

touchant ce regne charnel, & il prétendoit être un grand Apôtre, qui avoit reçu de Dieu ces révélations. Voyez Eusèbe, *Liv. III de son Hist. Ecclesiast. c. 28.* S. Epiphane traite Cérinthe d'homme sans entendement, & qui se contredit; parce qu'il dit que Jésus-Christ a véritablement souffert, & qu'il a été crucifié, mais qu'il ne ressuscitera qu'au temps de la résurrection générale, lorsque tous les hommes ressusciteront. Le même S. Epiphane observe que quand un *Cerinthien* mouroit sans avoir été baptisé, on baptisoit quelqu'un en son nom; ils croyoient satisfaire par-là au précepte du baptême. C'est le sens qu'ils donnoient à ces paroles de Saint Paul dans sa première Epître aux Corinthiens, c. 15, v. 29. *Si les morts ne ressuscitent point, pourquoi donne-t-on le baptême pour eux.*

Les *Cerinthiens* recevoient l'Évangile de Saint Matthieu, mais ils en avoient ôté la généalogie de Jésus-Christ: ils s'appuyoient sur cet Évangile pour prouver que les Chrétiens devoient être circoncis, puisque Jésus-Christ, qui étoit leur maître, avoit été circoncis; ils ne recevoient point les Epîtres de Saint Paul, parce que cet Apôtre avoit aboli la circoncision. Consultez Saint Epiphane, *har. 28.*

CERISAIÉ. f. f. Lieu planté de cerisiers. *Locus cerasis confitus.* J'ai une belle *cerisaie*. Voilà une *cerisaie* bien étendue. LIGER.

CÉRISE. f. f. Petit fruit rouge qui mûrit des premiers au printemps. *Cerasum*. Sous ce nom général on comprend les *guignes*, les *bigarreaux*, les *cerises*, les *griottes* les *guindous*, les *cœurets* & les *merises*. Les *griottes* du Dauphiné & de l'Italie sont la même chose que ce qu'on appelle en France *cerise*. La *guigne* est une grosse *cerise* noire, douce, dont le noyau est rouge. Son arbre a le bois plus gros, & sa feuille plus large & plus brune que les autres. Il y a des *guignes blanches*, *rouges* & *noires*, qu'on grêfe sur les *merisiers* qu'on trouve dans les bois. On les appelle en Toscane *machines* & *durassines*, que l'on comprend sous le nom de *cerise*. Il y a aussi des *merises* qu'on appelle en italien *corbines*, qui sont plus menues, douces & fermes, & qui noircissent les lèvres. Il y a une *cerise à bouquet* qu'on appelle *jemelle*, dont quelques-unes sont hâtives & précoces. Il y a une *cerise blanche*, qui étant très-mûre, devient ambrée & jaunâtre. La *cerise de Portugal* est la plus belle & la plus grosse, & la meilleure de toutes; & sa couleur est d'un incarnat admirable; mais elle charge peu. La *cerise de Montmorency* est grosse & tardive, à courte queue, & la plus estimée. On la nomme en quelques endroits *coulars*. Les *guindous* sont des *cerises* du Languedoc, qui sont fort douces & grosses, & d'un rouge-brun, fort élimées. Le *bigarreau* est une espèce de *cerise* plus longue & plus dure, qui noircit & durcit en mûrissant. Il y a un *bigarreau tardif*, ou *de fer*, qui mûrit plus tard, & qui n'est pas si sujet aux vers que l'ordinaire. Il est d'un goût excellent, & fait un bel arbre. Le *cœuret*, est une espèce de bigarreau plus tendre, & fait en cœur, dont le goût est relevé. Son bois est plus gros, & sa feuille plus large. Il y a enfin une *cerise bleue*, qui est plus rare qu'aucune autre, qui est venue depuis peu de Flandre, & est d'un goût délicieux. Cependant dans l'usage on n'appelle *cerise*, *Cerasum*, que le fruit du cerisier. Voyez CERISIER.

Les premières *cerises* furent apportées par Lucullus de *Cerasunte*, ville de Pont, après qu'il eût vaincu Mithridate, à ce que dit Pline: d'où vient qu'elles en portent encore le nom en Latin, *cerasum*. *Cerise* hâtive, *cerise* précoce, *cerise* tardive. En Anglois on appelle *guignes* ce que nous appelons *cerises*. Bartholin dit que pour avoir du vin de *cerise* fort délicat, il faut l'entonner dans des muids faits du bois de cerisier, qui lui communique sa qualité. On en fait encore en mettant 12 à 15 livres de *cerises* mondées de leurs queues & de leurs noyaux, dans un demi-muid de bon vin blanc, avec ces mêmes noyaux cassés. Un mois après ce fruit a communiqué au vin sa qualité rafraichissante

& apéritive; & outre sa couleur agréable, & son goût délicieux, il a des effets surprenans, sur-tout pour tempérer les reins, & pour en vider les sablons, les glaires, & les petites pierres qui s'y forment quelquefois.

Le mot allemand *kerse* & *kirse*, & le françois *cerise*, sont pris du celtique *kiris*. PEZRON.

La Quintinie dit quelquefois *cerise*, pour *cerisier*, & alors il le fait tantôt masculin & féminin. Six *cerises*, tardifs, deux *cerises* hâtifs, quatre *cerises* hâtives, dit-il dans la même page & le même article; mais mal. Il faut dire Cerisier, ou si l'on se sert du nom du fruit en parlant de l'arbre, il faut le dire au pluriel, & le faire toujours féminin. Par exemple: Quel arbre plantez-vous-là? Ce sont des *cerises* hâtives; & non pas, c'est un *cerise* hâtif. Quels arbres mettez-vous en cet endroit? Je le destine pour des *cerises* hâtives, & non pas *hâtifs*.

PÊCHE - CERISE. f. f. Voyez PÊCHE.

CERISÉE. f. f. Lieu planté de Cerisiers. *Locus cerasifus confitus*. Cerisaise est mieux.

CERISSETTE. f. f. Espèce de prune, dont la couleur est rouge. LA QUINT. C'est de là qu'elle a pris son nom.

CERISIER. f. m. *Cerasus*. Arbre étranger qu'on a communément dans les jardins & à la campagne, & qu'on dit avoir pris son nom de Cerasunte. Le *Cerisier* ordinairement croît d'une médiocre hauteur, sur-tout celui qui porte les fruits aigres; au lieu que celui qui en porte de doux s'éleve beaucoup plus haut: leurs troncs à tous les deux sont lissés, & couverts d'une écorce polie, & qui se gerse dans la vieillesse. De ces gerures découle une gomme transparente, un peu jaunâtre, elle se dissout dans l'eau comme la gomme arabique. On la nomme ordinairement gomme de pays *Gummi nostras*. Ces troncs se divisent ensuite en de grosses branches qui sont subdivisées en plusieurs rameaux, & dont l'écorce est d'un brun clair & poli, & d'un goût amer. Ces branches sont chargées de feuilles alternes, oblongues, entières, dentelées sur leur bord, lissés, d'un vert luisant en dessus, plus pâle en dessous, portées par des queues assez courtes. Ses fleurs sont à cinq pétales blancs, ou lavés d'un peu de pourpre, arrondies, de trois lignes environ de diamètre, soutenues par un calice verdâtre, à cinq pointes; du milieu duquel s'élevent plusieurs étamines qui environnent un pistil, dont la base renfermée dans le fond du calice est l'embryon, qui devient, après que la fleur est passée, un fruit charnu & succulent, qui renferme un petit noyau, dans lequel est contenu une semence ou amande. Ce fruit est proprement appelé la cerise.

Nous donnons différens noms françois aux espèces de cerises & de *Cerisiers*; car on appelle ordinairement cerise la cerise aigre, *Cerasium acidum*; & l'arbre qui la porte *Cerisier*, *Cerasus sativa*, *fructu rotundo, rubro & acido*. On nomme griotte, la cerise douce; & l'arbre, le Griottier, *Cerasus sativa, fructu majore*; les guignes *Cerasa carne tenera & aquosa*. La chair en est tendre & pleine de suc. Son arbre se nomme le Guignier, *Cerasus fructu aquoso*. Les merises, ou cerises noires, *Cerasia nigra*, & l'arbre se dit le Merisier, *Cerasus major ac silvestris fructu subdulci nigro colore inficiente*. Les bigarreaux ont la chair dure & ferme: on les appelle duraines dans quelques Provinces du Royaume, *Cerasa crassa, carne dura*: l'arbre qui les donne, est appelé Bigarreaulier, *Cerasus fructu magno cordato*. On confit les cerises aigres; on les conserve dans l'eau de vie; & l'eau de vie empreinte de leurs sucs est la base du ratafia, sorte de liqueur qu'on boit après le repas. Les merises donnent une belle couleur au ratafia. Il y a d'autres espèces de cerises qui ne sont point bonnes à manger, telles sont les Cerises à trochets, *Cerasa racemosa, rubra*. Les feuilles de ce *Cerisier* sont plus larges que celles des autres espèces dont nous venons de parler. Ce qu'on nomme communément Bois de Sainte Lucie, est un arbre assez semblable au *Cerisier* à trochets. Ses fleurs & ses fruits

sont pareillement disposés en grappe. Il vient dans les bois auprès de Genève, & dans le Lionnois. On fait plusieurs ouvrages avec son bois, qui a une odeur assez agréable, *Cerasus racemosa silvestris, quibusdam aliis Padus*. Les Parfumeurs emploient le fruit d'une espèce de *Cerisier*, différent encore de tous ceux-ci par ses feuilles & ses fruits. Cette dernière espèce devient un gros arbre: son bois est rougeâtre, un peu veiné, tendre, & d'une odeur pareille à celui du bois de Sainte-Lucie: & peut-être les ouvriers confondent-ils ces deux bois. Ses branches sont garnies de feuilles assez semblables à celles du bouleau, un peu plus larges, plus arrondies, plus fermes, & d'un vert plus foncé & plus luisant en dessus, & d'une amertume très-grande. Ses fleurs sont blanches, petites, & d'une odeur agréable; ses fruits sont fort petits en comparaison des autres espèces, vert-brun d'abord, & d'un pourpre très-foncé & noirâtre dans leur parfaite maturité. La chair est très-amère, aussi-bien que le noyau, qui est la seule partie dont les Parfumeurs se servent pour relever l'odeur de leurs parfums. Ils appellent ce noyau le magalet, par corruption de mahaleb, *Cerasus silvestris amara, Mahaleb putata, J. B. Cerisier à fleur double, ou Merisier à fleur double*, sont des variétés qui ne dépendent que du nombre de pétales des fleurs de ces *Cerisiers*.

Les *Cerisiers* jettent aussi une gomme ou glu, & ne peuvent souffrir le fumier. MATTHIOLE. Il y a un *Cerisier* à grappes, dont la fleur est belle, & vient en grappes comme le raisin; mais son fruit est petit comme une merise. Il y a des Merisiers, aussi bien que des *Cerisiers* à fleurs doubles & fort belles.

On appelle *Cerisiers* de pié, ceux qui naissent de la racine d'autres *Cerisiers*. Les grosses griottes réussissent bien sur ces rejettons. Le vrai *Cerisier* se greffe plus ordinairement sur le Merisier rouge qui est-très abondant en sève.

CERISOLES. Village des Etats de Savoie, situé sur une colline entre Carmagnole & Albe. *Cerisolia*. La bataille de *Cerisoles* gagnée en 1544, le 14 d'Avril par les François sur les troupes de Charles V, a rendu ce bourg fameux.

CERISY. Abbaye de France en basse Normandie, au Diocèse de Bayeux, entre Bayeux & Saint Lo, Elle est de grands Bernardins.

CÉRITES. f. m. pl. *Carites*. Peuples d'Etrurie, qui durant la guerre des Gaulois, reçurent chez eux les Prêtres & les Vestales de Rome avec les statues des Dieux, & les instrumens de la Religion, en sorte que le culte des Dieux ne fut aucunement interrompu. Les Romains pour les récompenser, leur donnerent le droit de Bourgeoisie dans Rome, sans cependant leur accorder celui de suffrage dans les assemblées du peuple, ni celui de pouvoir aspirer aux charges de la République. Strabon blâme les Romains d'avoir montré si peu de reconnoissance envers les *Cerites*, en quoi je trouve qu'il a raison. Car il me semble que c'étoit un deshonneur que d'être mis au rang des *Cerites*; *in Caritum tabulas referri*, puisque les Censeurs écrivoient sur le rolle des *Cerites* les plébéiens qu'ils effaçoient de leur Tribu, & les privoient par-là du droit de suffrage, de même qu'ils effaçoient de la liste des Chevaliers & de celle des Sénateurs, ceux de ces deux corps de la conduite desquels ils n'étoient pas satisfaits. Aulu-Gelle, *Noët. Aëlic. 16, 13*. De-là vient l'expression *Cerite cerâ dignum*, qui se dit de ce qui est méprisable. Horat. *L. I, Ep. 6, v. 62*.

CERMOISE. f. f. Terme de Fleuriste. Tulipe dont la couleur est incarnat, tirant au colombin avec du blanc de lait. MORIN.

CERNAY. Ville de France dans la Champagne, à huit lieues de Rheims.

CERNAY. Voyez PERDRIGON DE CERNAY.

CERNE. f. m. Rond qui se trace avec quelque bâton sur la terre, sur le sable. *Circulus, orbis*. Il se dit proprement de ces figures que les Magiciens font avec

leur verge enchantée pour y faire leurs charmes & leurs conjurations.

. . . . . *A minuit à la Lune*  
*V'a faire en terre un grand cerne tout rond.* MAROT.

On appelle aussi *cerne* les enceintes qu'on fait à la chasse. *Circuitus*.

**CERNE.** Terme de Fauconnerie. On appelle vol à grand *cerne*, celui des moineaux & des autres oiseaux qui vont haut & bas.

Ce mot, aussi-bien que celui de *cerneau* & *cerner*, vient de *circinare*, & de *circinus*, qui signifie *compas* qui coupe en rond, comme dit Ménage, après Scaliger & Nicot.

**CERNE**, se dit aussi du trait livide en forme de cercle qui se fait quelquefois autout d'une plaie, qui n'est pas en bon état, autour des yeux quand ils sont battus.

**CERNEAU.** f. m. La moitié d'une noix verte, qu'on tire de sa coque, & qu'on mange avec du sel, quand on l'a épluché *Juglandium nucleus à viridi putamine cultro ductus*. On a servi un cent de *cerneaux*.

On appelle *Vin de cerneaux*, un vin fort & haut en couleur, qui est bon à boire sur l'arrière saison, au temps des *cerneaux*, comme ayant perdu sa vigueur, ou ses fumées. *Vinum vehemens ac viridi coloris extremâ tempestate bibendum*. Le vin d'Orleans est un vin de *cerneaux*.

**CERNER.** v. a. Faire un cerne avec quelque ferrement coupant par la pointe, pour en retirer ce qui est enfermé dedans. *Enucleare, educere, eximere*. On *cerne* les noix pour en tirer le cerneau. On *cerne* une pomme, une poire, pour en tirer ce qui est verveux ou pourri. Les Artisans appellent aussi *cerner*, couper en rond. *Circumcidere*.

On dit *cerner* un arbre par le pied; pour dire, y faire un cerne tout autour, soit pour l'attacher tout-à-fait avec ses racines, soit seulement pour le mieux cultiver, y mettre de bonne terre, du fumier, &c.

**CERNE**, ÉE. part. On dit qu'une personne a les yeux *cernés*, quand elle a les yeux battus.

☞ **CERNU.** Petite ville d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la Province de Duquela.

☞ **CERNY.** Nom d'une petite ville de France, dans le Gâtinois Orléanois, à onze lieues de Chartres.

☞ **CERO.** f. m. Nom qu'on donne en Provence, principalement à Antibes, à un certain poisson de mer, du genre des tourds.

**CEROËNE.** Voyez **CIROËNE**.

**CÉROFÉRAIRE.** f. m. *Cerofearius*. Terme de Liturgie. Le *Céroféraire* est la même chose que l'Acolythe. Voyez ce mot. S. Isidore de Séville dit que ceux que les Grecs appellent *Acolythes*, sont appelés *Céroféraires* par les Latins; parce qu'ils portent les cierges, lorsqu'on doit lire l'Évangile, ou offrir le sacrifice. *Céroféraire* veut dire *Porte-cierge*, & ce mot vient de *cereus*, *cierge*; & *fero*, *je porte*.

☞ **CEROMA.** Voyez **CERAT**.

**CÉROMANTIE** ou **CÉROMANCE.** f. f. Espèce de Divination; art de deviner par le moyen des figures de cire. *Ceromantia*. Cardan dit qu'elle fut apportée de Turquie en ce pays-ci de son temps. Ce mot vient de *κίρος*, *cire*, & *μάντις*, *divination*.

☞ On versoit goutte à goutte de la cire fondue dans un vase plein d'eau, & l'on tiroit de bons ou de mauvais présages des figures que ces gouttes formoient en se figeant.

☞ **CÉROMANTIEN.** f. m. Celui qui se vante de deviner par le moyen des figures de cire.

**CÉRON.** f. m. Voyez **SURON**.

**CÉROPISSÉ.** f. f. Emplâtre faite avec de la poix & de la cire. *Κεροπίσση*. C'est avec cette sorte d'emplâtre que les Anciens faisoient leurs *Dropaces*. Ils en mettoient ordinairement une certaine quantité sur du linge ou de la peau, l'appliquoient sur quelque partie du corps & l'ôtoient ensuite, ce qu'ils répétoient plusieurs fois, à dessein d'attirer au-de-

hors les humeurs ou les sucs qui servent à nourrir les parties, ou d'ouvrir les pores. Pour rendre cette emplâtre plus efficace, ils y employoient quelquefois des drogues acrimonieuses: par exemple, la pariétaire d'Espagne, du poivre, du sel ou soufre en poudre. Ils s'en servoient aussi pour faire tomber le poil, ou l'attacher.

**CERQUÉMANAGE.** f. m. Terme de Coutumes. *Circummanaria*. Droit, ou exercice de la charge, ou office de Cerquemaner. On trouve en quelques coutumes *Cerquemage*, *cerquemenage*, *cherquemenage* & *cherquinmange*; pour *cherquemanage*.

**CERQUÉMANEMENT.** f. m. Terme de Coutumes. Action de cerquemaner.

**CERQUÉMANER.** v. n. Terme de coutumes. C'est faite descente sur les lieux avec jurés experts Cerquemaners pour régler les différends qui naissent au sujet des limites d'un héritage, d'une maison, d'un chemin.

M. Des Jaunaux fait venir *Cerquemaner* de *chercher* & de *manoir*.

**CERQUÉMANEUR.** f. m. Terme de Coutumes en Flandre & en Picardie. *Circumannus*. C'est un Juge ou Expert & Maître-Juré, qu'on appelle pour planter les bornes d'héritages, ou pour les rassembler & les replanter, & qui a quelque juridiction pour juger les différends qui peuvent naître à ce sujet. Il a à sa suite des Sergens & un Greffier. Il y en a encore en Picardie & en Flandre, & il en est fait mention dans les Coutumes de Mons, de Cambrai, de Valenciennes & autres.

Ce mot vient de *circare agrum*; pour dire, *mesurer un champ*; & de *man*, qui signifie *homme* en Allemand & en Flamand.

**CERRE.** f. f. Terme de Botanique. C'est une espèce de chêne, dont les feuilles ressemblent à celles du chêne commun; mais elles sont plus longues, & ont des découpures plus fines & plus profondes. Son gland est fort amer, & fort désagréable, presque tout engagé dans une calotte, qui est garnie & entourée d'aiguillons larges, de couleur cendrée. Quelques-uns appellent ces calottes *vallons*, ou *galions*. On s'en sert au lieu de galles pour teindre les dtaps en noir; mais la teinture n'en est pas bonne & se perd bientôt. On s'en sert aussi comme de l'écorce du chêne pour corroyer les cuirs. En latin *cerus mas majore glande*. Il y a une autre espèce de *cerre* qu'on nomme *cerus femina minore glande*.

**CERS.** f. m. Vieux mot qui signifie *vent de bise*. *Boreas*, *Aquilo*. On a dit *ciers* & *fers* dans le même sens. Borel dérive le mot de *cers* de *Circius ventus*.

☞ **CERTAIN**, AINE. adj. *Certus*, *minimè dubius*, *indubitatus*. Véritable, dont on ne doit point douter. Ce mot considéré dans cette signification qui a rapport à la réalité de la chose, est synonyme aux mots *assuré* & *sur*; mais *certain* semble mieux convenir à l'égard des choses de speculation & partout où la force de l'évidence a lieu. Les premiers principes sont *certain*; ce que la raison demontre l'est aussi. L'homme docte doute de tout ce qui n'est pas *certain*. La justesse du raisonnement consiste à ne poser que des principes *certain*, pour n'en tirer ensuite que des conclusions nécessaires. M. l'Abbé Girard SYN. Deux & deux font quatre; 9 multiplié par 9 est égal à 81; l'effet ne sauroit être avant sa cause, &c.; sont des principes *certain*. Voyez **CERTITUDE**, **SUR** & **ASSURÉ**.

☞ **CERTAIN** se prend quelquefois comme substantif. Il ne faut jamais quitter le *certain* pour l'incertain. c'est-à-dire, un peu de réalité vaut mieux que beaucoup d'espérance.

**CERTAIN** se dit aussi dans un sens vague d'une personne, ou d'une chose en général; de ce qu'on ne fait pas avec une entière certitude; ou d'une chose qu'on tient assurée au fond, mais dont on ne connoît pas bien toutes les circonstances. *Quidam*. Prenez garde que de *certaines* gens qui ont tant de plis & de replis dans le cœur, n'ont jamais l'esprit juste. **LE CH. DE M.** Il y a une si grande diversité

d'esprits & de goûts, que les uns font touchés par de *certaines* raisons, qui choquent les autres. NICOL. L'envie de plaire répand sur toutes les actions un *certain* feu qui les rend plus vives & plus agréables. M. Sc. *Certain* Renard Gascon, d'autres disent Normand. LA FONT. Alors le mot *certain* signifie proprement *quelque*, ou le *quidam* des Latins; ce qui arrive toutes les fois qu'il est employé devant un substantif. Il y a de *certaines* principes qui ne s'accordent pas trop avec les vérités de la Foi. En mettant *certain* après le substantif, & en disant un *principe certain*, cela feroit un sens fort différent. Ainsi il change de signification selon le rang qu'on lui donne dans la construction.

CERTAIN, est aussi un terme de mépris, soit par rapport aux personnes d'une condition basse & obscure, ou peu estimables par elles-mêmes; soit par rapport aux choses qu'on méprise. *Nescio quis. Super-venit nescio quis.* Nous fumes troublés par un *certain* homme, qui est le fléau de toutes les conversations. M. Scud.

*Il est bien difficile enfin d'être fidèle*

*A de certains maris faits d'un certain modèle.*

MOL.

Dans cette acception, on dit en Jurisprudence, un *certain* quidam, de *certaines* quidams, une *certaine* quidane, en parlant de gens dont on ne sait pas, ou dont on ne veut pas dire les noms.

CERTAIN, se dit aussi pour, fixe & précis. *Certus, constitutus.* Donnez-moi un jour *certain* pour vous voir. On l'a assigné à *certain* & compétent jour pour venir plaider. Il faut un *certain* temps d'étude pour obtenir des Bénéfices comme gradué.

CERTAIN se prend aussi dans un sens relatif à la persuasion d'esprit & signifie alors, qui a des raisons indubitables pour être persuadé d'une chose; dans cette signification le mot *certain* est encore analogique à *sur* & *assuré*, mais il semble toujours être mieux à sa place dans les choses de spéculation, & partout où la force de l'évidence a lieu. On est *certain* d'un point de science. M. l'Abbé Girard SYN.

On dit, qu'un homme est bien *certain* de son fait, quand il est bien assuré de ce qu'il avance.

CERTAIN, en termes de Palais, signifie, instruit & fondé de pouvoir suffisant. *Instructus, edoctus.* Ce Procureur demandoit un délai, disant qu'il n'avoit ni mémoires, ni pouvoir de sa partie: il a été ordonné qu'à la quinzaine il viendra *certain*; pour dire, avec pouvoir & instruction.

CERTAÎNEMENT, adv. Véritablement, assurément, indubitablement. *Certè, certò.* La mort doit arriver *certainement*. Les Sceptiques, n'affirmoient rien *certainement*. BAYL. *Certainement* il n'est pas raisonnable qu'un Religieux soit si absorbé dans l'étude, que l'esprit en soit accablé. L'ABB. REG. Et *certainement* qu'on cherche dans tous les lieux que la piété a pu consacrer pour le soulagement des affligés, on n'y verra rien de si déplorable que les caprifs. PAT. *Certainement* la profusion, & les autres défauts suivent de près les richesses excessives. BOIL.

CERTAÎNETE, s. m. Vieux mot qu'on disoit pour certitude.

CERTEAU, s. m. Le *Certeau* d'Été est une espèce de poire qui vient à la fin de Septembre. La Quintinie la met parmi les mauvaises poires. Le *Certeau* musqué est une poire d'Automne qui ne vaut pas mieux, au jugement du même Auteur.

CERTES, adv. qui sert quelquefois de liaison pour les périodes. *Certainement. Certè, Certes,* c'est avec justice qu'on l'a condamné. Cela est-il vrai? Oui *certes*. Le Roi se faisoit remarquer à sa bonne mine, & à la grandeur de son courage, en quoi *certes* personne ne le surpassa jamais. VAU. *Certes* le Barreau n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'Audience des indiscretions de leur vie. PAT. Le P. Bouhours trouvoit que certainement vaut mieux que *certes*: & d'après l'usage le P. Bouhours a rai-

son. La Bruyere trouvoit pourtant que ce mot étoit beau dans sa vieillesse, & avoit encore de la force sur son declin. La Poésie surtout le réclame. Quoiqu'il en soit, dans l'Histoire, dans un discours d'éloquence, il a quelque chose d'énergique qui soutient & qui anime les endroits passionnés ou raisonnés. Ainsi, en le bannissant de la contestation, on peut l'employer dans le style soutenu.

Les Vocabulistes décident précisément le contraire; mais, en matière de langage, leur autorité n'est pas irrefragable.

CERTIFICAT, s. m. Témoignage qu'on donne par écrit, pour faire connoître la vérité de quelque chose. *Scripta certificatio, scriptum testimonium.* Les Curés délivrent des *certificats* de mariages qui sont faits en leur Eglise.

CERTIFICAT de descente. C'est un billet par lequel les Commis du Bureau des traites déclarent & certifient qu'ils ont vu & visité certaines marchandises, conduites ou descendues à leurs bureaux. Ce *certificat* se met ordinairement au dos de l'acquit à caution, & c'est ce qu'on appelle décharger cet acquit.

Il y a aussi des *certificats* qu'on appelle dans le commerce *certificats* de franchise, par lesquels on déclare que certaines marchandises sont exemptes des droits de sortie du Royaume, parce qu'elles ont été achetées pendant la franchise des foires.

CERTIFICATEUR, s. m. Celui qui se rend caution d'une caution judiciaire, qui la certifie solvable. *Consponsor.* Les cautions & *certificateurs* reçus en Justice sont solidairement obligés avec le principal débiteur, & sont également condamnés au paiement de la chose due, parce que l'accessoire suit le principal. Mais il y a cette différence entre la caution, & le *certificateur*: c'est que le *certificateur* n'est obligé que subsidiairement, & en cas d'insolvabilité de la caution; en sorte qu'il faut discuter le principal obligé, & la caution, avant que de s'adresser au *certificateur*. On les appelle dans l'ancienne pratique, *contrepleiges*.

CERTIFICATEUR de criées. Avocat ou Procureur Praticien qui certifie en justice que les criées ont été faites dans les formes judiciaires. *Testis factæ Magistratus nomine promulgationis.* Au Châtelet de Paris il y a deux *Certificateurs* de criées en titre d'office, dont le témoignage suffit au lieu de celui des dix Praticiens requis par l'Ordonnance.

CERTIFICATION, s. f. Terme de Pratique. C'est en général une attestation donnée par écrit. Dans ce sens c'est la même chose que *certificat*.

En termes de Finance. C'est une attestation qu'un Comptable & un Financier mettent au bas d'un mémoire, d'un registre, d'un compte; par lequel ils affirment véritable ce qui y est contenu. *Consignatum scripto testimonium.*

CERTIFICATION, en termes de Palais, est une formalité qui est requise après avoir fait faire des criées pour faire un décret valable. *Consignatum factæ Magistratus auctoritate promulgationis testimonium.* C'est un acte par lequel dix Anciens Avocats, ou Procureurs d'un Siège Royal, certifient que les saisies & criées ont été faites avec toutes les formes & solennités requises par le Droit, par la Coutume & par l'Ordonnance; ensuite de quoi le Juge interpose son autorité, & donne sa sentence pour la *certification* des criées. Par l'art. 571. de la Coutume de Normandie, il ne faut que sept Avocats, outre le Juge, pour la *certification*.

CERTIFICATION, se dit aussi de l'attestation qu'on donne en Justice de la solvabilité d'une caution présentée, dont on répond en son propre nom. *Data pro sponsore cautio.*

CERTIFIER, v. a. Rendre témoignage de la vérité de quelque chose, soit de bouche, soit par écrit. *Testari verbo, scripto, rem aliquam.* Cette nouvelle m'a été *certifiée* par bien des gens d'honneur. Il



faut qu'un acte soit *certifié* par quelque personne publique, pour faire foi en Justice.

**CERTIFIER** *des criées*, c'est donner une attestation, que les criées sont faites suivant les formes requises, sur laquelle on donne une sentence qui les *certifie*, & les déclare valables. *Factam auctoritate Magistratus promulgationem scripto testari.*

**CERTIFIER**, signifie aussi, Répondre d'une caution, après avoir attesté sa solvabilité. *Spondere pro aliquo.*

**CERTIFIÉ**, ÉE. part.

**CERTITUDE**. f. f. La *certitude* est proprement une qualité des jugemens de notre esprit : c'est l'adhésion de notre esprit à la proposition que nous affirmions ; c'est la force avec laquelle nous y adhérons. Quand je dis, l'ame est immortelle ; l'ame n'est que la cause occasionnelle des mouvemens du corps ; je fais deux jugemens, mais la *certitude* du premier est bien au-dessus de la *certitude* du second. La *certitude* ne convient qu'aux jugemens ; elle ne se trouve point dans les idées, qui ne font simplement que représenter les choses. La *certitude* est de même nature que l'évidence qui la produit. La *certitude* est plus ou moins grande, selon que l'évidence est plus ou moins grande. L'évidence est dans les choses que l'esprit voit, qu'il considère, & dans les idées : la *certitude* est dans les jugemens de l'esprit sur ces choses. *Explorata rei notitia, cognitio, certitudo.* Il faut croire avec *certitude* tout ce que Dieu a révélé. Nous ne devons prêter notre consentement qu'aux vérités que nous connoissons avec *certitude*. **MALIB.** La *certitude* téméraire de l'ignorance est plus tranquille qu'une science raisonnée & réfléchie. **S. EVR.** A l'égard des vérités chrétiennes & des promesses générales de Dieu, il faut avoir une *certitude* entière, parfaite, être au moins infailliblement assuré qu'on est dans la voie du salut. Autrement ce ne seroit plus religion & foi divine, mais opinion & connoissance humaine.

Le mot *certitude* se prend en différens sens, s'applique quelquefois à la vérité ou à la proposition même à laquelle l'esprit adhère : comme quand on dit, la *certitude* de telle proposition. Quelquefois il se prend comme nous venons de le faire, pour l'adhésion même de l'esprit à la proposition qu'il regarde comme certaine

On peut encore distinguer avec M. d'Alembert, l'évidence de la *certitude*, en disant que l'évidence appartient proprement aux idées dont l'esprit aperçoit tout d'un coup la liaison ; & la *certitude* à celles dont il n'aperçoit la liaison que par le secours d'un certain nombre d'idées intermédiaires. Ainsi cette proposition, le tout est plus grand que sa partie, ainsi que celles qu'on appelle ordinairement premiers principes, axiomes, est une proposition évidente par elle-même, parce que l'esprit aperçoit tout d'un coup la liaison qui est entre les idées de tout & de plus grand, de partie ou de plus petit : mais cette proposition, le carré de l'hypoténuse d'un rectangle est égal à la somme des carrés des deux côtés, est une proposition certaine & non évidente par elle-même, parce que l'esprit n'en aperçoit la vérité que par le moyen de plusieurs propositions intermédiaires, qu'il ne peut envisager toutes à la fois.

Les Scholastiques distinguent deux sortes de *certitude* : l'une de spéculation, laquelle naît de l'évidence de la chose ; & l'autre d'adhésion, qui naît de l'importance de la chose, qui n'exclut point la *certitude* de spéculation, qui même la suppose toujours. Ils appliquent aux choses de la foi la *certitude* d'adhésion, qui n'est point purement arbitraire, mais très-raisonnable, *rationalibile obsequium* ; car la raison démontre que nous devons croire avec *certitude* les choses de la foi, & que pour quoi que ce soit nous ne devons jamais quitter cette adhésion. Ceci est incontestable dans les principes de toutes les sectes qui partagent la Religion Chrétienne. Il est vrai que les choses de la foi n'ont pas toujours une évidence *intrinsèque*, qui produise nécessairement une *certitude* de même espèce que celle avec

laquelle on adhère aux propositions de Géométrie : elles en ont toujours une qui lui est équivalente.

Quoique les choses de foi soient très-certaines, quoiqu'elles aient une *certitude* équivalente à celle avec laquelle on adhère aux propositions de Géométrie ; cette distinction des Scholastiques n'en est pas moins frivole. L'adhésion de notre esprit ne naît point de l'importance de la chose, mais de l'évidence ; & la *certitude* de spéculation & l'adhésion sont un seul & même acte de l'esprit. Voir la liaison de deux idées, c'est juger.

On distingue encore dans l'école trois sortes de *certitude*, par rapport aux trois degrés d'évidence qui la font naître ; la *certitude* métaphysique, qui vient de l'évidence métaphysique, telle qu'est celle qu'un Géomètre a de cette proposition, que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits ; la *certitude* physique, qui vient de l'évidence physique, telle qu'est celle qu'a un homme qu'il y a du feu sur sa main, quand il le voit & qu'il se sent brûler ; une *certitude* morale, fondée sur l'évidence morale, telle qu'est celle qu'une personne a, qu'il a gagné ou perdu son procès, quand son Procureur & ses amis le lui mandent, quand on envoie copie de l'arrêt, &c. Sur quoi il faut remarquer que la *certitude* morale est souvent équivalente à la *certitude* métaphysique, non-seulement dans les choses que l'on souhaite, comme le gain d'un procès, &c. mais dans celles pour lesquelles on a le plus d'aversion. Ainsi un criminel à qui on a lu la sentence qui le condamne à la mort, ne doute nullement qu'il ne soit en effet condamné à la mort, & qu'il ne doive être exécuté au temps & au lieu marqué ; cependant il n'en a qu'une *certitude* morale, car il est visible que ce n'est point une *certitude* métaphysique ; ce n'est pas non plus une *certitude* physique ; la *certitude* physique qu'il a ne regarde que la lecture de la sentence & les actions qui se font autour de lui, lorsque l'exécuteur prend possession de sa personne : or toutes ces choses n'ont point une liaison physiquement nécessaire avec la vérité de sa condamnation. Cet exemple, quoique désagréable, a été choisi comme le plus propre à faire connoître la force de la *certitude* morale. Enfin, il faut ajouter que dans les choses de pratique, la *certitude* morale doit nous suffire. Si trois ou quatre personnes disent à quelqu'un que le feu est à sa maison, la *certitude* qu'il en a n'est que morale ; mais sans attendre une *certitude* d'une autre espèce, il doit accourir pour éteindre le feu, & mettre ordre à ses affaires.

**CERTITUDE**, se dit aussi pour stabilité, de ce qui est assuré, qui n'est point sujet au changement. Il n'y a point de *certitude* dans les choses qui dépendent de la fortune. *Nihil certum.*

**CERVAISON**. f. f. Terme de chasse. C'est la saison où le cerf est gras & bon à chasser. *Tempestas sigendis, agitandis cervis idonea.*

**CERVARA**. Petite ville de Portugal, dans la Province de Tra-los-Montes.

**CERVARO**. ( le ) *Cerbalus*. Rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate. Elle prend sa source dans l'Apennin, & se perd dans le Candelaro, vers Manfredonia.

**CERVEAU**. f. m. C'est cette grosse masse molle enfermée dans le crâne, où aboutissent tous les organes des sens, & où on croit que l'ame réside principalement. *Cerebrum*. Il est enveloppé de deux membranes qui sont la dure-mère & la pie-mère. Il est situé au lieu le plus élevé du corps, pour la commodité des fonctions animales, dont il est le principal organe. Il a la même figure que les os qui le contiennent, étant rond & oblong, aplati par les côtés. Il est plus grand dans l'homme à proportion de son corps que dans tous les autres animaux. Il a un mouvement de systole & de diastole de même que le cœur, c'est-à-dire, qu'il se dilate, & qu'il se resserre. Il est divisé en trois parties ; savoir, le grand cerveau, le cervelet & la moëlle allongée. Le grand cerveau se divise en deux parties, la droite & la

gauche, par le moyen d'un repli de la dure-mère, qu'on appelle la *faulx*, parce qu'il en a la figure. Il est aussi séparé du cervelet par un autre repli de la dure-mère. Sa surface extérieure a plusieurs circonvolutions semblables à celles des intestins grêles. Il est composé de deux substances, qui sont la corticale ou cendrée, & la médullaire. La substance corticale n'est autre chose qu'un amas de glandes rangées les unes auprès des autres, destinées à la séparation des esprits animaux, laquelle se fait du sang qui a été porté par les artères carotides. Ces glandes ont chacune un conduit particulier, dans lequel sont reçus les esprits qu'elles ont filtrés. La substance médullaire est formée de tous ces conduits qui sortent des glandes, & qui se sont réunis : elle est située sous la cendrée, mais elle n'est pas si molle. On trouve dans le *cerveau* quatre cavités qu'on appelle des *ventricules*. Il y en a deux dans sa partie moyenne, qu'on nomme les *ventricules* antérieurs ou supérieurs. Ils ont la figure d'un croissant, & sont séparés par une cloison mince & transparente, qui est une portion du *cerveau*. On l'appelle *septum lucidum*. On remarque dans ces ventricules le *plexus* ou *lakis choroïde*, qui est un tissu d'artères & de veines, & quatre éminences ; les premières sont les corps cannelés : & les deux autres les couches des nerfs optiques. On y voit aussi le *forix* ou la *voûte*, qui sépare le troisième ventricule des deux supérieurs. Au-dessous du *forix* il y a deux trous, par lesquels le 3<sup>e</sup> ventricule communique avec les deux autres. Celui de devant s'appelle *vulva* ; & celui de derrière *anus*. Le troisième ventricule est une cavité longue en forme de fente, qui est dans la moëlle allongée : il a deux ouvertures, l'une est l'orifice de l'entonnoir, qui est un canal qui va à la glande pituitaire : l'autre est un conduit par lequel le troisième ventricule communique avec le quatrième, qui est aussi dans la moëlle allongée au-dessous du cervelet. Ce quatrième ventricule est fait en forme de plume à écrire, d'où vient qu'on l'appelle *calamus*. A l'entrée du canal qui va du troisième ventricule au quatrième, est posée la glande pinéale, ainsi appelée parce qu'elle a la figure d'une pomme de pin. C'est dans cette glande que Descartes a mis le siège de l'âme. Derrière la glande pinéale il y a quatre éminences ; deux supérieures & plus grandes, qu'on appelle *nates*, *seffes* ; & deux autres inférieures & plus petites, qu'on nomme *têtes*. Ces quatre éminences, de même que les corps cannelés, & les couches des nerfs optiques, appartiennent à la moëlle allongée. Si on renverse le *cerveau*, on voit à sa base les dix paires de nerfs qui en sortent, les artères carotides & les cervicales, la glande pituitaire, la moëlle allongée, les corps pyramidaux, les olivaires, &c. Les animaux farouches & la plupart des poissons, ont le *cerveau* fort petit. On n'en trouva pas plus d'un pouce dans la tête d'un crocodile, qui en avoit dix-huit de longueur, qu'on anatomisa dans l'Académie des Sciences. Les Anciens ne mangeoient jamais de *cerveau*, comme le croyant une chose sacrée. On fait cas de l'*Anatomie du Cerveau*, par Willis.

Boneti croit qu'on peut vivre sans *cerveau*. Il parle de quelques fœtus venus au monde sans *cerveau*, & de deux enfans, dont l'un vécut quelques heures ; & l'autre trois mois entiers, sans *cerveau*. Il parle encore de plusieurs choses trouvées dans le *cerveau* ; entr'autres d'une pointe de dard de la longueur du doigt, qui y resta l'espace de quatorze ans, & qui fut enfin rejeté par la bouche. Willis, qui a disséqué les têtes de plusieurs espèces d'animaux, a trouvé que le *cerveau* de l'homme & des bêtes à quatre pieds ont une grande affinité, & que le *cerveau* des poissons ne diffère guère de celui des oiseaux, qui ont été tous créés en un même jour. VIGN. MAR.

On a trouvé des bœufs qui avoient le *cerveau* pétrifié. Bartholin fait mention d'un, & M. Duvèrney le jeune d'un autre, sur lequel il a fait des observations dans les *Mem. de l'Ac. des S.* 1703, p. 261 & s.

Ce mot de *cerveau* vient du latin *cerebrum* ; fait du grec *κεφαλή*, tête, comme si on disoit *ceratrum*.

On dit figurément qu'un homme s'alembique le *cerveau*, quand il s'applique trop fortement à quelque méditation ; & qu'il a le *cerveau* creux ou le *cerveau* vide, quand il est un peu fou.

CERVEAU, en termes de fonderie, est la partie supérieure de la cloche, qui se courbe en forme de timbre ou de calotte. *Superior campanæ pars galea in morem arcuata.*

CERVELAS. f. m. Boudin ou faucillon gros & court, rempli de chair de pourceau, assaisonnée avec beaucoup de sel & d'épices, pour le rendre de haut goût. *Botulus suillâ carne fartus.*

CERVELAS, est aussi un instrument de Musique, qui est une espèce de basson, de courtaut ou de fagot racourci, & si petit, qu'on le peut cacher dans la main, car il n'a que cinq pouces de long. Sa partie supérieure a huit trous qui le percent tout du long jusqu'àuprès de sa base, qui se communiquent ; & ne font qu'un seul canal continu : de sorte que le *cervelas* harmonique va aussi bas qu'un instrument qui seroit huit fois aussi long, ou qui auroit trois pieds & demi. Il a l'étendue d'une 15<sup>e</sup>, lorsqu'on embouche tous les trous l'un après l'autre.

CERVELET. f. m. Terme d'Anatomie. *Cerebellum*. C'est la partie de derrière du *cerveau*, auquel il est joint par enbas ; mais par enhaut il en est séparé par le repli de la dure-mère. Sa figure est plus large que longue. Il est fait comme une boule plate : Sa substance est plus dure & plus solide que celle du *cerveau* : elle est pourtant de même nature, étant composée d'une partie corticale ou glanduleuse, & d'une médullaire. Sa surface est sillonnée comme le *cerveau*, mais ces sillons font réguliers : ils sont disposés dans un certain ordre, comme autant de demi-cercles. Sa partie antérieure & sa postérieure sont terminées par des apophyses qu'on appelle *vermiformes*, parce qu'elles ont la figure d'un ver. Le *cervelet* a quelques autres apophyses. On ne peut le blesser, ni la moëlle de l'épine, qu'aussi-tôt l'animal ne meure : ce qui n'arrive pas au *cerveau*, dont on a souvent retranché une partie sans danger. Willis distingue les fonctions du *cerveau* & du *cervelet*, & donne l'un pour principe des actions volontaires, & l'autre des involontaires, comme sont la respiration, le battement du cœur, &c.

CERVELIÈRE. f. f. Vieux mot qui se trouve souvent dans les anciens romans, où on dit que des Chevaliers étoient armés de haubergeons & de *cervelières*. *Cassis*, *Galea*. C'étoit une espèce de casque ou armure de tête. Elle fut inventée par un Michel Scotus, Astrologue, fort aimé de l'Empereur Frédéric II, dont il étoit domestique. C'est celui qui a écrit un livre de la *Physionomie*, dédié à cet Empereur.

CERVELLE. f. f. Substance molle enfermée dans la tête de l'animal. C'est la partie molle, blanche & spongieuse du *cerveau*. *Cerebrum*. Un Boucher d'un coup de massue fait sauter la *cervelle* d'un bœuf. La *cervelle* d'un veau, d'un agneau, d'un lapin, d'une volaille est bonne à manger.

On appelle aussi le *cerveau* de l'homme, la *cervelle*. L'homme, à proportion de son corps, a plus de *cervelle* qu'aucun autre animal ; & on dit même qu'il en a plus que deux bœufs. Les animaux ruminans en ont plus que les autres brutes. Les animaux qui se battent en ont fort peu. Les muscles temporaux, qui sont fort épais, érécrissent leur crâne. Les poissons en ont beaucoup moins que les quadrupèdes. Les insectes n'en ont presque point. L'homme, le plus prudent des animaux, en a le plus, & ensuite les animaux disciplinables.

CERVELLE, se dit figurément de l'esprit ou du jugement de l'homme. *Ingenium*, mens. Ce Conseiller d'État est la merveille *cervelle* du Conseil. Ce jeune homme est fort étourdi, c'est une tête sans *cervelle* ; il a la *cervelle* d'un oison.

Je ne puis arracher du creux de ma cervelle  
Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle. BOIL.

**CERVELLE de Palmier.** C'est ainsi qu'on appelle une espèce de moëlle douce qu'on trouve au haut du palmier, qui est bonne à manger. Manger de la *cervelle du palmier*. ABLANC.

On dit proverbialement qu'on a mis quelqu'un en *cervelle*, qu'on le tient en *cervelle*, pour dire qu'on l'a mis en peine, en inquiétude, quand on lui fait espérer quelque chose dont il attend le succès. On appelle aussi un homme qui a une mauvaise mémoire, *cervelle de lievre*, qui se perd en courant.

**CERVERA.** Petite ville d'Espagne, capitale de la Viguerie de Cervera en Catalogne, sur une rivière qui porte le même nom, qui se perd dans la Sègre au-dessous de Lerida.

**CERVICAL, ALE.** adj. Terme d'Anatomie, qui se dit de ce qui appartient au cou. La première paire des nerfs *cervicaux*, ou la première paire *cervicale* passe entre la première & la seconde vertèbre du cou. Elle est plus postérieure ou en arrière que les autres nerfs *cervicaux*, & ses ganglions sont plus gros que les leurs. WINSLOW. La seconde paire des nerfs *cervicaux*, ou la seconde paire *cervicale*, passe entre la seconde & la troisième vertèbre du cou. Id. La 3<sup>e</sup> paire des nerfs *cervicaux* ou 3<sup>e</sup> paire *cervicale* ou vertébrale passe entre la 3<sup>e</sup> & la 4<sup>e</sup> vertèbre du cou. Id. Les quatre dernières paires des nerfs *cervicaux* ou les quatre dernières paires *cervicales* passent entre les portions du muscle scalène. Elles sont en général plus grosses que les premières. Id. La veine *cervicale*. Id. Les nerfs *cervicaux*, les paquets *cervicaux*. Id. Les glandes *cervicales*. Id. Les Médecins appellent *cervicales* deux artères qui montent par le cou au cerveau, & qui sont des rameaux des artères souclavières. *Cervicalis*. Il y a aussi deux veines *cervicales* qui reportent le sang du cerveau, & qui vont s'insérer dans les veines souclavières.

Ce mot vient de *cervix*, mot latin qui signifie le derrière du cou.

**CERVIER**, *loup-cervier*. f. m. Animal sauvage qui tient du chat & du léopard, qui a de la vitesse, & qui est ennemi du cerf. Voyez LOUP.

**CERVIX.** f. m. Terme d'Anatomie, purement latin, qui signifie la partie postérieure du cou. Il n'y a point de mot françois qui lui réponde parfaitement.

**CÉRUMEN.** f. m. Terme de Chirurgie emprunté du latin. Matière jaunâtre & épaisse qui se trouve dans l'oreille qu'on appelle ordinairement *cire des oreilles*. Voyez ce mot.

**CÉRUMINEUX, EUSE.** adj. Qui appartient à la cire des oreilles. Les glandes *cérumineuses*. L'humour *cérumineuse* des oreilles.

**CERVOISE.** f. f. Boisson faite avec du bled ou de l'orge & du houblon. C'est une espèce de bière. Voyez ce mot qui est plus usité. *Cervoise* ne se dit qu'en parlant de la boisson des anciens, *Cervisia* ou *cerevisia*.

**CERVOISIE.** f. f. se trouve dans une fable de La Fontaine pour *cervoise*, bière. *Cervoise* engraisante.

**CERVOISIER** ou **CERVISIER.** f. m. Celui qui fait & qui vend de la cervoise. C'est ce qu'on nomme un Brasseur. *Cervisarius* ou *Cerevisarius*.

**CERUS.** *Cerūs*, a été appelé par les Grecs le Dieu du temps favorable, *opportuni temporis Numen*, & par les Latins Occasion. *Occasio*. Les Eléens lui avoient consacré un autel. Callistrate avoit représenté ce Dieu sous la figure d'un beau jeune homme, ayant des cheveux épars & flottans au gré du vent, tenant un rasoir en main. Phèdre, dans ses *fables ingénieuses*, nous le dépeint sous la figure d'un homme qui a des ailes, qui n'a des cheveux que par devant, & est chauve par derrière; qu'on ne peut rattrapper, lorsqu'une fois on l'a laissé échapper, parce qu'il va si vite, qu'il pourroit marcher sur le tranchant d'un rasoir, sans se blesser.

*Antiq. Grecq. & Rom.*

**CÉRUSE.** f. f. Blanc de plomb. *Cerussa*. C'est ainsi

que la nomment les Chimistes. Elle se fait de lames de plomb fort déliées, auxquelles on fait recevoir la vapeur du vinaigre, qu'on a mis dans quelque vaisseau sur un feu modéré. Ces lames se convertissent par ce moyen en une rouillure blanche, qu'on ramasse, & dont on forme de petits pains. Cardan enseigne le moyen de faire de l'étain & de la *céruse*. C'est de celle-ci principalement que les femmes se servent pour se farder; mais elle gâte l'haleine & les dents, fait des rides, & apporte plusieurs autres incommodités, étant une espèce de poison, quand elle est prise intérieurement; mais c'est un médicament quand on l'applique extérieurement dans plusieurs onguens, emplâtre & autres préparations.

La *céruse* broyée & préparée est ce qu'on appelle en peinture blanc de plomb. C'est le seul blanc qu'on puisse employer à l'huile; mais ceux qui préparent cette matière doivent être sur leurs gardes pour se garantir de la colique des Peintres, souvent occasionnée par le plomb & par toutes les préparations du plomb.

Ce mot vient du grec *κερός*, *cire*. La *céruse* ressemble beaucoup à la cire. En latin *cerussa*, en grec *κερυσσίδιον*.

Il y a une *céruse minérale*, dont parle Fallope; mais tous les autres la tiennent factice. **CÉRUSE**, se dit figurément pour faux-brillant, à cause du mauvais usage que les femmes en font quelquefois. Tu n'éblouis pas tes lecteurs avec la *céruse* & le plâtre. MAIN. Mauvais jargon.

## C E S.

**CÉSAIRE.** f. m. Nom d'homme. *Cæsarius*. Il y a plusieurs saints *Césaires*. S. *Césaire* Diacre & Martyr à Terracine dans le premier siècle de l'Eglise; S. *Césaire* frère de S. Grégoire de Nazianze dans le IV<sup>e</sup>. Il y a une lettre de S. Jean Chrysostome au Moine *Césaire*, où la comparaison qu'il fait du mystère de l'Incarnation avec celui de l'Eucharistie, n'a rien que de très-conforme à la foi de l'Eglise, comme on l'a montré.

**CÉSARE.** f. f. Nom de femme. *Cæsaria*. Sainte *Césaire* étoit sœur de saint *Césaire*, Archevêque d'Arles.

La règle de S. *Césaire* est une règle que saint *Césaire*, Archevêque d'Arles, fit pour des Religieuses auxquelles il bâtit un Monastère à Arles vers l'an 506. Cette règle fut aussi observée dans le Monastère de sainte Croix de Poitiers, lorsque sainte Radegonde eut fait bâtir ce Monastère en 544. Il y a eu aussi une règle de saint *Césaire* pour les hommes, que l'Abbé Tedvale reçut de lui, & qu'il donna par son ordre à plusieurs Monastères. C'est, à peu de choses près, la même que celle des Religieuses. P. HÉLIOT. T. V, c. 4.

**CÉSAR.** f. m. C'est un nom propre de famille Romaine, qui a établi l'Empire Romain. *Cæsar*. Jules *César*. Auguste *César*. Les douze *Césars*, ou les douze premiers Empereurs. Il est venu en usage dans la langue en ces phrases proverbiales: Il est brave comme un *César*. Il faut rendre à *César* ce qui appartient à *César*; pour dire, il faut rendre à chacun le sien. Le P. Bouhours dit que cette phrase est un barbarisme autorisé par la tyrannie de l'usage.

**César**, dit Ménage, au singulier ne signifie point Empereur: & il est bien probable que celui qui a traduit le premier ce passage, *reddite que sunt Cæsaris, Cæsari*, n'entendoit pas trop le françois. Il est du moins évident que ce premier traducteur a fait deux fautes dans un seul mot: l'une disant *César* pour *Empereur*; l'autre disant à *César*. Car supposant que *César* signifie là Empereur, c'est un nom appellatif, qui demande un article; & il faudroit dire rendez au *César*, ce qui est au *César*, comme nous dirions rendez au roi ce qui est au Roi, à *César* est aussi irrégulier, que le seroit à Roi, à *Empereur*. S'il s'agissoit de Jules *César*, comme *César* est un nom propre, qui se met sans article, à *César* seroit régulier; mais il s'agit de Tibère,

Tibère, qui régnoit alors. Cependant, ajouta-t-il, quelque irrégularité qu'il y ait dans cette phrase, il faut s'en servir sans scrupule; l'usage qui a été établi des solécismes, peut autoriser des barbarismes quand il lui plaît. Cette phrase a lieu dans le propre & dans le figuré.

Il est vrai, dit M. Ménage, que par ces paroles notre Seigneur a voulu dire qu'il faut payer aux Souverains les tributs qui leur appartiennent; mais quoique ce soit là le sens des paroles de Notre-Seigneur, cela n'empêche point qu'il ne faille les traduire à la lettre, & *César*, en cet endroit, c'est Tibère, lequel s'appeloit *César*; non pas, parce qu'il étoit Empereur; mais parce que c'étoit son nom d'adoption. Tibère ayant été adopté par *César* Auguste, qui l'avoit été par Jules *César*, s'appela *César* dès le jour de son adoption. Il est vrai que tous les Empereurs Romains ont été ensuite appelés *Césars*; mais ce nom de famille qu'ils ont pris est toujours demeuré un nom de famille, comme celui de Ptolomée parmi les Rois d'Egypte. Rendez au *César*, ce qui est au *César*, dit Ménage, seroit donc une traduction ridicule; & rendez à *César*, ce qui est à *César* est très-bien traduit. Il veut être *César*, ou rien; c'est-à-dire, hazarder tout, pour être tout ou rien: c'étoit la devise de *César* Borgia, Duc de Valentinois.

Quelques anciens Grammairiens prétendent que le nom de *César* vient du mot latin *caesaries*, *chevelure*: ainsi *César* voudroit dire la même chose que *chevelu*, & le premier qui ait porté ce nom ne l'auroit eu que parce qu'il avoit de beaux cheveux; mais la plus commune opinion est que le nom de *César* vient à *caso matris utero*, de ce qu'il fallut ouvrir le ventre de sa mère pour l'en faire sortir. Janus Bircherodius, dans son ouvrage sur l'Ordre de l'Eléphant, prétend que le nom de *César* vient de ce que celui qui le porta le premier, tua un Eléphant, en guerre, à *caso elephanto*. Il appuie ce sentiment sur une médaille critique, sur laquelle on voit un Eléphant, avec ce mot, CÆSAR.

CÆSAR a long-temps signifié l'héritier désigné à l'Empire, comme aujourd'hui le Roi des Romains. Depuis Marc-Aurèle jusqu'à l'Empereur Valens, nul n'a été fait Auguste, qu'il n'eût auparavant été créé *César*. Spartien dit que Luce-Vère est le premier qui a été appelé *César* avant que d'être Empereur. Les *Césars* étoient adjoints à l'Empire; *Erant principes Imperii*. Arbogaste tua Victor que Maxime son père avoit laissé dans les Gaules, après l'avoir créé *César*. Voyez AUGUSTE.

Le *César* a été la seconde dignité, la seconde personne de l'Empire, jusqu'à Alexis Comnène. Cet Empereur érigea une nouvelle dignité en faveur de son frère Isaac Comnène, qu'il appela *Sebastocrator*, auquel il donna le pas sur le *César*, ainsi que nous l'apprennent Anne Comnène, sa fille, *Alexiad. Lib. III*, & Codin *De Off. Constant. cap. 2*. Voyez sur cet endroit les notes du P. Goar. Codin décrit la création du *César*, ses habits, sa couronne, ses droits, ses privilèges, &c. Pour détruire la pensée de celui qui a dit qu'on ne donnoit la couronne de laurier qu'aux Augustes, & jamais aux *Césars*, il n'y a qu'à voir le médaillon de Maxime Γ. ΙΟΥ. ΜΑΞΙΜΟΥ ΚΑΙΣΑΡ, où il a la couronne de laurier, avec la qualité de *César*; sans parler du bas Empire, où Crispus *César* est couronné de laurier. P. JOBERT.

Le Cardinal Noris, *De Lic. c. p. 43*, prétend qu'on marquoit les années des *Césars* sur les médailles, & que celles de Constance Chlore & de plusieurs autres ensuite, sont marquées sur les médailles, quoiqu'ils ne fussent encore que *Césars*.

CÆSAR, signifie aussi *Empereur. Imperator*. D'où vous vient cette audace, de parler publiquement pour soulever le peuple contre la religion des *Césars*? PORT-R.

Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,  
Adorer la grandeur du Trône des Césars. GOD.  
Tome II.

CESARE. Terme artificiel de Logique, fait pour exprimer le premier mode de la seconde figure du syllogisme. Dans un syllogisme en *Cesare* la majeure & la conséquence doivent être univoques négatives; la mineure univoque affirmative, & le moyen terme doit être l'attribut dans la majeure & la mineure. Nulle vertu n'est blâmable: Tout ce qui a la passion pour principe est blâmable; Donc nulle vertu n'a la passion pour principe; c'est un syllogisme en *Cesare*.

CÉSARÉE. f. f. On a donné ce nom dans l'antiquité à des Eglises Chrétiennes. *Cæsarea*. Il y avoit une *Césarée* célèbre à Alexandrie. Eutychius, Patriarche d'Alexandrie en parle beaucoup. Elle étoit dédiée à saint Michel, Archange, & quoi qu'on en dise, je ne crois pas qu'on ait donné ce nom à aucune autre Eglise. Il paroît que celle-ci avoit été un temple d'Idole bâti par Cléopâtre, & ainsi nommé apparemment en l'honneur de César. Il fut ensuite changé en une Eglise, & dédié à saint Michel par Alexandre, Patriarche d'Alexandrie, successeur de saint Athanasé; & elle garda son ancien nom.

CÉSARÉE. Nom de plusieurs villes qui ont ce nom du mot César, parce qu'elles ont été bâties, rétablies, ou consacrées à l'honneur de quelqu'un des Césars. *Cæsarea*. *Césarée*, ville maritime de Palestine, appelée autrefois la Tour de Straton, fut bâtie par le grand Hérode, la 17<sup>e</sup> année de son règne en l'honneur d'Auguste, qui vint cette année-là en Syrie. On mit douze ans à la bâtir, & le Roi Hérode la dédia par de grandes fêtes & des combats magnifiques la 28<sup>e</sup> année de son règne, dix ans avant la naissance de J. C. Voyez Josèphe *Antiq. Jud. Liv. XVI, ch. 9*, & *De Bello Lib. I, chap. 16*. Pour la distinguer des autres, on la nomme *Césarée* de Palestine. Elle étoit entre Ptolémaïde au nord, & Joppé au midi. Quelques-uns disent que c'est la même qu'Apollonie.

On y voit de belles & grandes colonnes enservelles dans le sable, des restes de ses magnifiques édifices, de grands fossés à fond de cuve, creusés pour défendre les murs de la ville, & qui subsistent encore aujourd'hui avec leur contrescarpe. *Mém. des Mis. du Lev. T. V, p. 22*.

*Césarée* de Philippe est une autre ville de la Terre-Sainte, nommée auparavant Panéas, & rétablie par Philippe fils d'Hérode en l'honneur de Caligula. Elle étoit vers les sources du Jourdain aux confins de la Céléfyrie. M. Corneille l'appelle *Césarée* Philippe, mais le Port-Royal, le P. Bouhours & tous nos Traducteurs disent *Césarée* de Philippe; c'est l'usage. *Césarée* de Cappadoce, ville Archiépiscopale de Cappadoce, ainsi nommée à l'honneur de Tibère; elle s'appeloit auparavant Mazaca; elle fut surnommée la Grande. Il y avoit encore *Césarée* en Mauritanie qui fut la demeure du Roi Juba. *Césarée* en Italie proche de Ravenne. *Césarée* en Pannonie.

CÉSARIEN, ENNE. adj. Qui appartient à César, qui a quelque rapport à un César. *Cæsarianus*, a. Les troupes *Césariennes*; c'est-à-dire, de César. Ce titre a été donné à quelques Provinces, comme la Mauritanie *Césarienne*.

CÉSARIEN, f. m. Nom d'Office, *Cæsarianus*; *Cæsariensis*. Les *Césariens* étoient les Officiers ou Ministres des Procureurs des Césars. C'étoit eux qui tenoient les comptes du fisc, ou des revenus de l'Empereur, & qui prenoient possession en son nom des biens qui lui étoient dévolus, ou confisqués. Il y a un titre du Code Théodosien, *De Cæsarianis*. Voyez Godefroy sur ce titre, & les Dictionnaires de Calvin & de Du Cange. Cujas croit que c'est de ce mot que s'est formé le nom *Sergent*.

CÉSARIENNE (*Opération*) adj. f. Terme de Chirurgie. Opération par le moyen de laquelle on tire un enfant du corps de sa mère, en faisant une incision au dessous du nombril, à côté de la ligne



blanche ou du muscle droit, incision par laquelle on ouvre le péritoine, & ensuite la matrice. L'expérience a fait voir que les plaies des muscles de l'épigastre, du péritoine, & celles de la matrice ne sont pas mortelles, de sorte qu'on peut ouvrir quelquefois le ventre de la mère pour en faire sortir l'enfant. Mais ce n'est pas sans un très-grand danger. Aussi ces sortes d'opérations se pratiquent très-rarement. Ceux qui sont venus au monde de cette manière, ont été appelés *Césaires* & *Césariens*, à *causa matris utero*, comme César, Scipion l'Africain & Manlius. François Rouffet, Médecin du Roi, a fait un bon traité de l'*Operation Césarienne*.

**CÉSARILIO** *di S. Maria*. C'étoit autrefois une ville nommée *Appii Forum*, le Marché d'Appius. Elle étoit entre Terracine & les trois Hôtelleries, dans le Latium, ou Pays Latin, près de la Palus Pontine.

**CÉSARIN**. *s. m.* Nom d'un parti qui se forma dans l'Orléans de S. François, contre les relâchemens qu'y introduisit le P. Hélié, Général de l'Ordre, après la mort de S. François. Ce parti prit ce nom du P. Césaire de Spire, qui en étoit le Chef. *Cesarinus*. Les *Cesarins*, après l'apostasie du P. Hélié, eurent quelque relâche, & jouirent de la tranquillité dans leur solitude jusqu'au Généralat de Crescence de Jéru, dont les relâchemens les obligèrent à sortir de leurs retraites pour s'y opposer. Leurs efforts ayant été inutiles, ils retournèrent dans leurs pauvres maisons, sans vouloir faire de Congrégation séparée, & S. Bonaventure ayant été élu Général, & ayant retranché tous les relâchemens, il ne fut plus parlé de *Cesarinus*. P. HÉLYOT. *T. V, c. 3.*

**CÉSARION**. *s. m.* Nom d'homme. *Cesarion*. C'est le nom que César souffrit que l'on donnât au fils qu'il eut de Cléopâtre, & qu'Auguste fit mourir après la prise d'Alexandrie. Le P. Soucier, Jésuite, a publié une médaille très-singulière de Jules César, qui représente d'un côté la tête d'une Victoire ailée de même qu'on la voit sur d'autres médailles de Jules, à cela près qu'elle est un peu différemment coiffée. L'inscription est *CÆSAR DICT. TER.* Au revers il y a une couronne de laurier, dans laquelle est la tête nue d'un jeune homme, tournée à gauche : devant la tête & dans le champ de la médaille se voit une feuille de laurier, qui n'est point de la couronne. À droite est un A, & à gauche au-dessus de la feuille de laurier un autre A. Quelques Médailles prétendoient que ce jeune homme étoit *Cesarion*, & que l'époque de la troisième Dictature de César, marquée sur la médaille, étoit l'année que cet enfant naquit ; mais le P. Soucier a montré qu'elle avoit été frappée pour Auguste, & qu'elle marquoit la distinction que César lui fit cette année-là, à son triomphe de l'Afrique, en lui donnant part aux distributions qu'il fit à ceux qui avoient servi dans la guerre d'Afrique. *Cesarion* ressembloit fort à César, à ce que disoient quelques Historiens Grecs. Suétone en parle dans *Jules*, *ch. 52*, & dans *Auguste*, *ch. 17.*

**CESÈNE**. Ville d'Italie, en l'Etat de l'Eglise, dans la Romagne, sur la rivière de Savio, avec un Evêché suffragant de l'Archevêché de Ravenne. C'est une assez grande ville, peu peuplée.

**CESIL**. Ville de la Palestine, dans la Tribu de Juda. Eusebe l'appelle *Xil*, & la place dans la partie méridionale de cette Tribu.

**CESION**. Ville de la Palestine, dans la Tribu d'Issachar. Elle fut cédée aux Lévités de la famille de Gerson.

**CESSANT**, **ANTE**. *part. & adj.* qui se dit en cette phrase ou autres semblables. Il faut exécuter cet ordre, toutes affaires *cessantes*, tous empêchemens *cessans*. *Cessans*.

**CESSATION**. *s. f.* Discontinuation de quelque travail ou de quelque action. *Cessatio*, *intermissio*. La trêve emporte une *cessation* d'armes, d'hostilités. Il y a

*cessation* de plaidoiries à la Grand'Chambre le 14 d'Avril. *Cessation* de travail, *cessation* de commerce, *cessation* de toutes poursuites.

**CESSE**. *s. f.* Qui se dit toujours avec la négative exprimée par la préposition *sans* ; & signifie alors, *continuellement*, *sans relâche*. *Sine ulla intermissione*, *assidue*, *continenter*. Pour devenir savant, il faut étudier *sans cesse*. L'Evangile nous avertit qu'il faut prier Dieu *sans cesse*. Son adversaire se répandoit *sans cesse* en bravades ; & étaloit son éloquence avec beaucoup de faste. P. D'ORL.

*Et le destin d'Oreste*

*Est de venir sans cesse adorer vos attraits,  
Et de jurer toujours qu'il n'y viendra jamais.*  
RACINE.

*Seigneur, afflige-moi sans cesse,  
Mais ne m'abandonne jamais.* L'ABBÉ TÊTU.

On dit familièrement, n'avoir point de *cesse*, n'avoir aucune *cesse* ; pour dire, ne *cesser* point. Il n'aura point de *cesse*, que vous ne lui ayez accordé ce qu'il demande, qu'il ne soit parvenu à ses fins.

**CESSE**. Petite rivière de France, dans le Languedoc, qui a sa source dans le Diocèse de Saint-Pons, traverse le canal Royal, dans le Diocèse de Narbonne, où elle se perd dans l'Aude.

**M. Corneille** met une rivière de ce nom, dans le Luxembourg. Voyez LÈCHE.

**CESSER**. *Cessare*, *desinere*. Selon Vaugelas, le mot de *cesser* est naturellement neutre, & plus rarement actif. En effet, il est d'un usage moins fréquent à l'actif, qu'au neutre ; & il signifie mettre fin à une chose, en arrêter le cours en l'abandonnant.

On dit activement, *cesser* ses plaintes, ses murmures ; *cessez* vos tendres reproches, mettez fin. *Mollium desine querelarum. Cesset, cesset*, pour moi tous vos chants d'allégresse. *Moi.*

On dit neutralement la pluie a *cessé* ou est *cessée*. L'orage n'a point *cessé*. Sa fièvre ne *cessa* que sur le soir. On le joint à l'infinitif d'un autre, par le moyen de la particule *de*. *Cesser* de médire de quelqu'un. *Cessare de aliquo detrahere. Cesser* de parler, d'agir, de pleurer, de se plaindre. Il a *cessé* de pleuvoir.

*Pour être Souverain, faut-il cesser d'être homme ?*  
CORN.

Souvent aussi, il est employé avec le verbe faire. Faire *cesser* les travaux.

**CESSER**, *finir*, *discontinuer*, considérés dans une signification synonyme. On *cesse*, en abandonnant l'entreprise ; on *discontinue* en l'interrompant ; on *finit* en l'achevant. Pour *finir* son discours à propos, il faut le faire un moment avant que d'ennuyer. On doit *cesser* ses poursuites, dès qu'on s'aperçoit qu'elles sont inutiles. Il ne faut *discontinuer* le travail que pour se délasser, & pour le reprendre ensuite avec plus de goût & plus d'ardeur. Les personnes qui ne finissent point leurs narrations, & ne *cessent* de parler sans *discontinuer*, sont aussi peu propres à la conversation que celles qui ne disent mot. SYN. FR.

**CESSÉ**, *ÉE*. *part.*

**CESSIBLE**. *adj. m. & f.* Terme de Droit François. Qui peut être cédé, transporté d'une personne à une autre. *Quod potest cedi, quod potest tradi alteri*. Le retrait féodal est *cessible*, à moins que le contraire ne soit porté par la Coutume ; & comme la nôtre (celle de Chartres) n'en parle point, il faut dire que le retrait féodal est *cessible* ; & la maxime en est aujourd'hui constante, contre l'opinion de M<sup>e</sup> Charles Du Moulin sur l'article 20 de la Coutume de Paris. On n'a point suivi en cela Du Moulin, & par tous les Arrêts, il a été jugé que le retrait féodal est *cessible*. DE MERVILLE. Mais M. De Merville ne

dit pas que tous ces Arrêts aient été rendus dans la Coutume de Chartres, qui patoit, comme l'a remarqué Du Moulin, n'avoit permis de retrait féodal, que pour réunir au fief dominant, le bien que le Seigneur retiteroit en cas de vente. La moindre circonstance peut changer l'espèce des affaires, & rend inutiles les inductions qu'on tire des Arrêts. Ainsi l'on ne peut point encore regarder cette question comme absolument décidée pour la Coutume de Chartres. **JOUR. DES SAV.**

L'usufruitier peut exercer le retrait féodal, sans être tenu de rendre après l'usufruit les héritages retirés. . . . & quoique Brodeau & quelques autres soient du sentiment contraire, j'estime que l'usufruitier peut céder son droit à un autre, vû que le retrait féodal est *cessible*. **FERRIERE, in-12, sur la Coutume de Paris, Tom. 1, p. 63, de l'édition de 1707.** Quoique le droit d'habitation ne soit pas *cessible*, & qu'il soit purement personnel & inhérent à la personne du propriétaire, néanmoins il a été jugé qu'un propriétaire, d'une seizième partie par indivis d'une maison, ayant le consentement des autres copropriétaires, étoit bien fondé de faire vider le locataire, pour aller habiter en personne ladite maison. L'Arrêt est du 17 Mai 1629, rapporté par du Fresne, dans son Journal des Audiences, *Liv. II, c. 43.* Guéret sur le chap. 81, de la 1, cent. des Arrêts de M. le Prestre.

**CESSION. f. f.** Acte par lequel un homme transmet à un autre le droit qui lui appartenoit. *Cessio juris sui, vel suo jure.* Il a fait *cession* & transport d'une telle dette. On ne le dit guère que des obligations, rentes ou dettes mobilières, qui consistent en la tradition d'un écrit. A l'égard des meubles, offices, ou des héritages & immeubles, le transport qu'on fait de la propriété s'appelle *vente, échange, donation.* *Cession* est un terme générique, dont les espèces sont le transport, l'abandonnement de biens, la subrogation, & la *cession* en Justice.

**CESSION** est aussi un abandonnement qu'on fait de tous ses biens en Justice, ou volontairement à ses créanciers, pour éviter la contrainte par corps. *Bonorum cessio.* On ne peut faire *cession* qu'en vertu des Lettres du Prince, qu'on appelle *benefice de cession.* La *cession* est une mort civile. On n'y est point reçu pour dettes de deniers royaux, de mineurs, de dépôts, ou cautionnement en Justice, ni quand il y astellionat ou crime, ni pour moisson de grains, ni pour vente du poisson salé, &c. Le *benefice de cession* n'est accordé qu'à ceux qui étant tombés en pauvreté, remettent de bonne foi leurs biens à leurs créanciers. Les étrangers non naturalisés ne sont point reçus à *cession*, ni le fermier contre le propriétaire, ni le principal obligé contre sa caution, ni ceux qui ont obtenu des remises, & fait des contrats d'atermoiement. La *cession* emporte note d'infamie, & oblige à porter un bonnet vert; autrement on est déchu de la grace: ce qui a eu lieu d'abord dans la Coutume de Laval, pour signifier que celui qui avoit fait *cession* de biens étoit devenu pauvre par sa folie. A Lucques le cessionnaire porte un chapeau ou un bonnet orangé. Les Docteurs d'Italie disent que celui qui faisoit abandonnement de biens, étoit tenu de frapper trois fois du cul sur une pierre en présence du Juge. Autrefois on faisoit la cérémonie de faire quitter la ceinture & les clefs en Justice à ceux qui faisoient *cession*, parce que les Anciens portoient à leur ceinture les principaux instrumens qui leur servoient à gagner du bien, comme un homme de robe son écritoire, le Marchand sa gibecière ou escarcelle, & le Gendarme son épée, &c. Elle doit être faite en personne, tête nue & sans ceinture. La forme des *cessions* chez les Romains & les vieux Gaulois étoit telle: celui qui la faisoit ayant amassé dans sa main gauche de la poussière des quatre coins de sa maison, se plantoit sur le seuil de la porte, dont il tenoit le poteau avec la main droite, & jetoit la poussière qu'il avoit amassée par dessus ses épaules: puis se dépouillant tout nu en chemise,

ayant quitté sa ceinture & ses houffaux, il sautoit avec un baton par-dessus une haie, donnant à entendre par-là à ses parens & à ses créanciers, qu'il n'avoit plus rien au monde, & que quand il sautoit, tout son bien étoit en l'air. La *cession* se faisoit ainsi en matière criminelle: mais en matière civile, il mettoit seulement une houffine d'aune, ou bien un fêcu, ou une paille rompue sur le seuil de la porte, pour marquer qu'il abandonnoit ses biens: ce que l'on appelloit *Chrenecruda per durpillum & setucum, Cession par le seuil & par le fetu.* Il en est parlé dans la Loi Salique au titre *Chrenecruda.* Voyez une autre ancienne formule de *cession* au mot de **SCANDALE.** Le P. Ruinart, dans l'*Appendix* de Grégoire de Tours p. 1331, a donné trois anciennes formules de *Cession.* Voyez **BANQUEROUTE & ABANDONNEMENT.**

**CESSIONNAIRE. f. m.** Celui qui accepte, & à qui on fait une cession ou transport de quelque chose. *Is cui aliqua possessione ceditur.* Le *cessionnaire* n'a pas plus de droit que son cédant, *Cessionnaire* des droits de quelqu'un.

**CESSIONNAIRE**, signifie aussi, celui qui a fait cession de biens en Justice. *Is qui cedit alteri possessione sua.* On peut remettre en prison le *cessionnaire* qui ne porte point de bonnet vert. Le *cessionnaire* soit volontaire ou judiciaire, ne peut être élu dans les charges, non plus que ceux qui ont obtenu des Lettres de répit; & il ne peut être réhabilité qu'après avoir entièrement satisfait ses créanciers.

**C'EST FAIT, C'EN EST FAIT.** Ces deux manières de parler n'ont pas la même construction. *C'est fait* a un régime, on dit, *c'est fait* de vous, de lui, &c. *C'en est fait* n'a point de régime: on dit par exemple, *c'en est fait*, il n'y faut plus penser, il n'en faut plus parler.

*J'étois dans les filets, c'étoit fait de ma vie.* **MALH.**

**CESTE. f. m.** Terme Poétique. C'est une ceinture mystérieuse que les Poètes & les Peintres attribuent à Vénus & à Junon. *Zona, cingulum, cestus.* Quelques-uns disent que c'étoit un corset. Cupidon déroba le *ceste* à Vénus. **ABLANC.** Comme ce mot est Latin, & peu commun en François, bien des gens n'ont pas approuvé l'usage qu'en fait M. Ménage dans ces deux vers.

*Elle avoit en ses yeux, en sa voix, en son geste,  
Plus de charmes divers que Vénus dans son ceste.*

Chez les Anciens, *ceste* étoit proprement la ceinture que le mari donnoit à sa femme le premier jour de ses noces. Voyez **CEINTURE.**

Ce mot vient du grec *κεστος*, qui signifioit une ceinture, ou autre ouvrage brodé à l'aiguille, qui étoit un ornement ordinaire des femmes. Voyez **CEINTURE.** Il faut dire en Latin *cestus* sans diphthongue, à la différence de *castus*, qui suit; car on ne dit point *castus* en ce sens, non plus que *cestum*, neutre, au moins dans la bonne Latinité, quoi qu'en dise le Moréri. *κεστος, cestus*, ceinture du ventre, vient du Celthique *Cest*, qui signifie ventre. **PEZRON.** **CESTE** est aussi un gros gantelet de cuir garni de plomb, dont se servoient les anciens Athlètes dans les combats du pugilat. *Cestus.* Calepin a cru que c'étoit une massue de laquelle pendoient des balles de plomb attachées par des morceaux de cuir. Il se trompe, car c'étoit seulement une longe de cuir garnie de cloux, de plomb, ou de fer, dont on entouroit la main en forme de liens croisés, & même le poignet & une partie du bras, pour empêcher qu'ils ne fussent rompus ou démis. On l'appelloit ainsi, à *cadendo, tuer & fraper.* Voyez sur le *ceste* Vigénère dans ses *Annotations sur Tite-Live, Tom. I, p. 972.*

**CESTIPHORES. f. m. pl.** C'étoient des gens qui combattoient à coups de poing, ou avec le gantelet, appelé *ceste.*

**C'EST POURQUOI.** Voyez **POURQUOI.**

**CESURE. f. f.** Terme de Poésie. *Cæsura.* C'est dans

les vers françois un repos qui coupe le vers en deux hémistiches, & qui dans les vers alexandrins se trouve après la sixième syllabe, & après la quatrième dans les vers de dix syllabes.

*Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,  
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.* BOIL.

Il n'y a que les vers de douze & de dix syllabes qui aient une *césure*. Cependant les vers de huit syllabes & ceux de sept paroissent plus harmonieux quand ils ont un repos, ceux de huit après la quatrième syllabe, ceux de sept après la troisième.

Il seroit assez mal aisé de bien soutenir sa voix sur dix ou sur douze syllabes de suite sans respirer, surtout dans une prononciation grave & majestueuse, comme lorsqu'on récite ou que l'on déclame des vers. C'est pour cette raison qu'on a voulu marquer dans les deux espèces de nos plus grands vers un certain repos qui les partage en deux hémistiches, & c'est à quoi on a donné le nom de *césure*. Dans les vers de dix syllabes, la *césure* porte toujours sur la quatrième, & sur la sixième dans ceux de douze. La syllabe qui porte la *césure* ne sauroit souffrir l'e muet. La *césure* doit toujours tomber sur la dernière syllabe du mot, à moins que cette syllabe n'ait un e muet, car alors on rejette la *césure* sur la pénultième, & on élide l'e muet avant l'hémistiche suivant, qui doit commencer par une voyelle. La *césure* est fautive toutes les fois qu'en s'y arrêtant on sera obligé de s'éloigner de la manière naturelle de parler ou de lire, qui ne permet pas de se reposer pour reprendre sa respiration, en désunissant certains mots qui sont liés ensemble, & qui doivent être dits tous d'une haleine, comme l'adjectif & le substantif, le nom & son régime, le verbe auxiliaire & le participe qui y est attaché, lorsqu'ils se suivent immédiatement; à moins que ce qu'on réserve pour le second hémistiche, ne le remplisse tout entier, & ainsi des autres. P. MOURGUES.

En latin, la *césure* est une syllabe qui reste après un pié, dont elle semble être détachée pour commencer le pié suivant. Dans ce vers,

*Arma virumque cano Trojæ qui primus ab oris.*

les syllabes *no* & *ja* sont des *césures*. Les vers sans *césure* en françois sont tout-à-fait vicieux. L'endroit où le vers doit être coupé, & où il doit y avoir un repos, ne peut-être lié avec ce qui suit. Dès qu'on ne fait où s'arrêter, on n'en sent plus la cadence.

## C E T.

CET, CETTE. Pronom démonstratif qui répond au Latin *hic, hæc, hoc*. C'est la même chose que *Ce*. Voyez *Ce*. *Cet* se met devant une voyelle, *cet* autre, *cet* homme; & *ce*, devant une consonne. *Ce* livre est beau, *ce* café est bon.

CÉTACÉE. adj. de r. g. qui se dit des grands poissons, qui approchent de la baleine, *cete, cetaccus*. Les turbotons sont des poissons *cétacés* qui engloutissent les hommes. Les orkes, physétères ou souffleurs, priltères, lamies, sont des poissons *cétacés*. Les urnes, qu'on a cru jusqu'ici de licorne, sont des dents ou défenses d'un poisson *cétacé* qu'on trouve dans la mer glaciale, nommé *Narwal*.

On dit substantivement, les *cétacés*, le genre des *cétacés*. Le narwal est du genre des *cétacés*.

CETERAC. f. m. Terme de Botanique. *Cetherach*, ou *Asplenium*. Plante qui porte ses fruits levés au dos de ses feuilles comme la plupart des fougères. On croit qu'elle a la propriété de consumer la rate, & que ce nom d'*Asplenium* lui a été donné à cause de cette qualité. Ses racines sont vivaces, & composées de filamens noirs, du collet desquelles partent des feuilles longues comme le doigt, obtuses, comme ondules sur leurs bords, charnues, verdâtres en dessus, écailleuses à leurs revers; & d'entre ces écailles rouilleuses sortent de très-petites capsules sphé-

riques, garnies d'un anneau élastique par lequel elles s'ouvrent en deux pour laisser échapper sa semence, aussi menue que la poussière la plus fine.

Le *Céterac* est apéritif, & on s'en sert comme des autres capillaires dans l'embarras des viscères, & pour emporter les obstructions du foie & de la rate, pour dissiper la jaunisse, & pour arrêter des flux de sang. Plin & Dioscoride ont écrit que la décoction des feuilles de *Céterac* faite dans le vinaigre, & prise en breuvage l'espace de quarante jours, consume la rate.

CETERÉE. f. f. Mesure qui sert à l'arpentage dans quelques endroits de la Guienne: c'est proprement l'arpent du pays. Voyez SETERÉE.

CETES. f. m. Roi d'Égypte, dont les Grecs ont fait leur Protée. Il étoit fort habile dans les arts, & se transformoit en différentes formes. Les différens ornemens que les Rois d'Égypte avoient coutume de prendre & de changer souvent, donnèrent occasion à la fable, comme l'a remarqué Diodore de Sicile. Voyez aussi le P. Kirk. *Ægypt. Tom. 1, p. 96.*

CETRA. Nom d'une arme des anciens Gaulois. C'étoit une espèce de petit bouclier rond, de cuir, dont se servoient les soldats Espagnols & Africains à la guerre.

CETTE. Cap. de *Cette*. Port de *Cette*. Voyez SETE. C'est ainsi qu'il faut écrire. Le Port de *Cette* a de longitude 21<sup>d</sup> 12' 58", & de latitude 43<sup>d</sup> 24' 40". CASSINI.

CETUI, CETUI-CI, CETTE-CI. Pronoms qui s'emploient en Poésie en style burlesque, ou quand on imite l'ancien langage. *Hic, hæc; iste, ista*. En sa place on dit *celui-ci, celle-ci*.

*Cetui pays n'est pays de cocagne.* VOLTAIRE.

*Heureux sont ceux que la vanité lasse  
De cetui siècle.* M. DE THÉNISEUL.

CETUS. f. m. C'est ainsi que les Latins appellent une constellation méridionale que l'on nomme plus ordinairement *baleine*.

CETZORA. Petite ville de Moldavie, sur la rive gauche de Pruth, presque vis-à-vis d'Yaïsi.

## C E U.

CEU. Ville de la Chine dans la province de Chanton ou Kantung. Elle est de 13 m. plus orientale que Peking, à 36 d. de lat.

## C E V.

CEVA ou CEVE. Petite ville d'Italie en Piémont, au Comté d'Asti, sur le Tanaro, capitale du Marquisat de *Ceva*.

CEVAL, & CEVEL. f. m. Vieux mot qui s'est dit pour *cheveu*, & d'où le mot de *cheveu* a été formé dans la suite.

*Les ongles grands & longs, les ceveles mêlés.*

R. DE LA CONQUÊTE D'OUTRE.

CEVENNES, que Maty & quelques autres en petit nombre écrivent *Sevennes*, contre l'usage ordinaire. *Cemmenius Tractus*. Les *Cevennes* sont un quartier du Languedoc; elles ont au midi le bas Languedoc, le Rouergue au couchant, l'Auvergne & le Forez au nord; & au levant le Rhône les sépare du Dauphiné. Les *Cevennes* renferment le Gévaudan, le Velay & le Vivarès, dont les villes principales sont Mende, le Puy, & Viviers, trois Evêchés. Les montagnes des *Cevennes*, *Cemennus*, ou *Cemmenius mons*, *Mons Cebenna*, ou *Gebennicus*, sont des montagnes de trente lieues d'étendue, ou environ, depuis les sources de la Loire jusques vers Lodève; Les Fanatiques des *Cevennes*, dans la guerre de 1689, étoient des paysans des *Cevennes*, sottement abusés par de prétendues prophéties du Ministre Jurieu. M. de Bruys a écrit fort exactement & fort agréablement l'histoire de ce Fanatisme des *Cevennes*.

CEUFREY. f. m. Nom d'homme. *Coelfridus*. Saint Coelfrid, que le vulgaire de France appelle Souf-

froy, ou Saint *Ceufrey*, étoit du pays des Berniciens, & Disciple de saint Benoît Biscop. Il eut le gouvernement du Monastère de Wermouth, & après s'en être demis, il mourut à Langres l'an 716, en allant à Rome pour finir ses jours au tombeau des Apôtres.

☞ CEURAWATH. Nom d'une Secte de Benjans, dans les Indes qui croient la métempsycofe, avec tant de superstition, qu'ils craignent même de faire mourir les moindres insectes; & les Prêtres ont toujours la bouche couverte d'un voile, de peur d'en avaler quelques-uns; ils menent une vie très-austère; ils sont tous admis à la prêtrise, même les femmes, pourvu qu'elles aient plus de vingt ans. Il ne faut pour cela, que prendre l'habit de Prêtre, faire vœu de chasteté, & pratiquer l'austérité de vie, qui est extraordinaire. Les veuves ne sont point obligées de se brûler avec leurs maris; mais elles promettent une viduité perpétuelle. Toutes les autres Sectes des Benjans ont beaucoup de mépris & d'aversion pour celle-ci.

CEUTA. M. Cornille dit *Ceute* & *Ceuta*. Le dernier est plus ordinaire, & je ne sais si l'on dit jamais autrement. *Septa*, *Exiliffa*, *Liffa*. C'est une ville du Royaume de Fez, dans la Province de Habata, près du détroit de Gibraltar, au pied d'une montagne qui a sept sommets si semblables qu'on les nomme les sept frères; & cette ville, quelquefois en latin *Al septem fratres*, est un Evêché suffragant de Lisbonne. Elle étoit aux Portugais; mais toutes les places des Etats de Portugal ayant secoué le joug des Espagnols en 1640, la seule *Ceuta*, qui avoit un Gouverneur Espagnol, demeura sous la domination Castillanne, & les Portugais la cedèrent par la paix de 1668. ☞ Les Maures l'assiégèrent en 1697. Ce siège dura plus long-temps que celui de Troie; elle se défendit vigoureusement pendant plus de cinquante ans, & elle s'est maintenue sous la domination d'Espagne.

## C E Y.

☞ CEYLAN. Voyez CEÏLAN.

☞ CEYTAVACCA. Ville d'Asie. Les Géographes la placent dans l'île de Ceïlan entre la ville de Colombo & la montagne qu'on appelle Adam-pic. Elle appartient aux Hollandois.

CEYX. f. m. Terme de Mythologie. Il étoit fils de Jupiter & fils de Lucifer; il fit naufrage en allant consulter l'Oracle d'Apollon. Après sa mort, Alcione & lui furent changés en oiseaux.

## C E Z.

CEZE. Rivière de France. La *Ceze* prend sa source auprès de Villefort dans les Cévennes. La *Ceze* roule des pailletes d'or. Voyez l'*Hist. de l'Acad. des Sc. de 1718*. L'or de la *Ceze* est à 18 karats 8 grains. Ib.

☞ CEZIMBRA. Ville de Portugal dans la Province d'Estremadure, à quatre lieues de Setuval.

## C H A.

CHA. f. m. C'est une étoffe de soie très-simple, & très-légère, dont les Chinois, chez qui elle se fabrique, s'habillent le plus ordinairement en été.

CHAA, ou TCHA. C'est, à ce que disent quelques Auteurs, une espèce de thé du Japon, ou une feuille faite comme le thé ordinaire, mais plus petite & plus agréable au goût & à l'odorat, de couleur verte plus claire, tirant sur le jaune. Elle croît à un petit arbrisseau de la grandeur du groselier, qu'on cultive avec soin dans le Japon pour le distribuer. On l'appelle improprement fleur de thé. On met infuser pendant demi-heure au plus, une pincée de cette petite feuille dans une livre d'eau chaude, dans un vaisseau couvert. Elle devient d'un vert jaune, d'une odeur de violette. On ajoute un peu de sucre, & on la boit la plus chaude qu'on peut. La prise est de quatre ou cinq onces. Elle purifie le sang, abat les vapeurs, éveille les esprits, em-

pêche l'assoupissement. Mais le *chaa* n'est autre chose que le thé, & c'est le nom chinois. La différence des noms entre *chaa* & thé a fait croire à quelques uns que l'un étoit différent de l'autre.

CHABAN, CHAHBAN, CHAVAN, ou CHUAN, f. m. selon Laurentius *Var. Sacr. p. 467*, Golius *p. 4*; *ad Alfragen*, & Fabricius, *Idemologia*, *p. 75*. C'est le nom d'un mois des anciens Arabes, & le troisième de leur année, qui repondoit au mois de Mai; mais il paroît par la Relation Turque de la conquête de Babylone, dont Du Loir nous a donné le texte & la traduction dans la VIII<sup>e</sup> Lettre de son voyage du Levant, que ce n'est pas tellement un terme des anciens Arabes, qu'on ne s'en serve encore. Le 19<sup>e</sup> de la lune de *Chahban* on enrôla ceux des troupes qui voulurent être enfans perdus, & on les distribua sous des enseignes. Du Loir, *p. 231*. La lune de *Chahban* est une des trois pendant lesquelles les Mosquées sont ouvertes pour le Temgid, ou la prière de minuit. Ib. *p. 145*.

CHABANEIX, ou plutôt CHABANOIS. Petite ville de l'Angoumois, Diocèse de Limoges, située sur la Vienne ou elle a un pont de pierre, à trois lieues au-dessous de Saint Junien; entre cette ville & celle de Consolent.

CHABAR. f. f. Terme de Mythologie. Nom d'une fausse Divinité, dont les livres des Arabes font souvent mention. *Chabar*. Euthymius Zygabenus dit que les Arabes furent idolâtres jusqu'au temps d'Héraclius, c'est-à-dire, jusqu'à Mahomet, & qu'ils adoroient entr'autres divinités Lucifer & Venus, qu'ils appellent, dit-il, dans leur langue *Chamar*: il a voulu dire *Chabar*. Le P. Kirker veut que ce soit la lune, qu'on l'ait prise pour Venus, à cause qu'elles produisent à peu près les mêmes effets. Les Mahométans renoncèrent à *Chabar*. Ils ont un acte ou formule de cette renonciation, que le P. Kirker a rapporté. Voyez son *Ædip. Egypt. T. I, Synt. IV, ch. 16, § 3*.

Le P. Kirker écrit *Cabar*, il est mieux d'écrire *Chabar*. C'est un *kes* en Arabe, & non pas un *kaf*. Ce nom signifie proprement grand, puissant, de l'hébreu כבד, *Chabar*, qui signifie *multiplicare*, d'où כביר, *Chabir*, interprété *validus*, *fort*.

CHABLAGE. f. m. Peine & travail du Chableur. *Labor, operæ præfæcti fluminum*.

CHABLAIS. *Caballiacensis*, ou *Caballicus*, ou *Caballiacus*. Le *Chablais* est une Province de Savoie qui a titre de Duché, & qui est situé entre le lac & le territoire de Genève au nord, le Genevois au couchant, le Faucigny au sud, & le Valais au levant. Tonnon en est le principal Bourg. Quelques-uns croient que c'est le pays des anciens Nantuates.

CHABLE. Voyez CABLE. *Funis nauticus, rudens*.

CHABLEAU. f. m. Voyez CABLEAU & CINCENELLE.

CHABLER. v. a. Terme de rivière & de Marine. Attacher un fardeau à un cable, le haler, Penlever, comme on fait dans les ateliers. *Funem ponderi alligare*.

CHABLER les noyers. C'est en quelques Provinces, faire tomber les noix de dessus les noyers à coups de perches. *Nuces decutere*.

CHABLEUR. f. m. Terme de Rivière. Officier de ville commis sur les rivières, qui sert à faire partir les coches & les bateaux, & à les faire passer par les pertuis, sous les ponts & autres passages difficiles. *Fluminum ac navicularum præfæctus*. Les voituriers sont obligés de se servir de *Chableurs* pour passer les ponts & pertuis, dans les endroits où ils seroient établis. Les *Chableurs* doivent travailler en personne, & ne peuvent faire commerce sur la rivière, ni tenir cabaret ou hôtellerie.

CHABLIS, ou CHABLES, ou CAABLES. f. m. ou adj. pris substantivement. Terme de Forêts. Ce sont des arbres de haute futaie, abattus, renversés, brisés ou attachés par les vents. *Conf. de l'Ordonnance des Eaux & forêts. Strages arborum ab tempestate*. Les Maîtres des Eaux & Forêts sont obligés après les grands orages de se transporter dans les forêts, & de faire un procès-verbal du nombre des *chablis*



& en fait la vente ensuite. Les bois de délit sont vendus avec les *chablis*. Dans les titres Latins on les appelle *chablizia*.

**CHABLIS.** Bourg de Champagne aux confins du Duché de Bourgogne, sur la rivière de Serain entre Tennerre & Auxerre. Le vin de *Chablis* est estimé. Paradin, dans ses *Annales de Bourgogne*, L. I, p. 101, dit que *Chablis* se dit pour *chaptis*, & qu'il a été corrompu par le vulgaire.

**CHABLOTS.** f. m. pl. Petits cordages qui servent aux Maçons pour attacher les pièces de bois qu'ils nomment *échasses*. *Funiculi*.

**CHABNAM.** f. m. ou *Rosée*. Terme de Commerce. Espèce de Mouffeline, ou toile de coton très-claire & très-fine, qu'on apporte des Indes Orientales.

**CHABOT.** f. m. Petit poisson qu'on trouve dans les ruisseaux & dans les rivières, qui a la tête grande, large & plate, la bouche fort ouverte & sans dents, & dont le corps va toujours en diminuant depuis la tête jusqu'à la queue. *Gobius*, *gobio capitatus*.

**RONDELET.** La maison de *Chabot* a des *chabots* dans ses Armes. Regnier, en parlant d'un troc de choses égales, a dit: Si ce n'est un *chabot* pour avoir un gardon.

Ce mot vient du latin *capito*, qui lui a été donné à cause de la grosseur de sa tête pour la même raison on l'appelle encore *âne*, ou *tête d'âne*. On l'appelle aussi *cabo* & *rhombus*.

**CHABOUÇ.** f. m. Terme de Relation. Grand fouet dont les Indiens se servent pour punir les criminels. *Flagrum*. Il n'a pas tenu à eux que je ne fusse battu cruellement de plusieurs coups de *chabouç*, & chassé d'une Eglise que j'avois auprès d'une grande ville nommée Tarkolan: LET. CUR. ET ED. T. X. Un de mes Catéchistes, qui parla alors avec une fermeté véritablement chrétienne, fut rudement maltraité par des soldats, qui lui déchargèrent sur le corps de grands coups de *chabouç*. IB. T. XI.

**CHABRATE.** f. f. Espèce de pierre transparente à laquelle les Anciens ont attribué des propriétés merveilleuses.

**CHABYE.** Lieu de l'Île du Cap Breton, à 15 ou 16 lieues du Cap de Nord. DENYS, P. I, c. 6. Le *Chabye* est une anse qui a environ deux lieues de profondeur. Dans le fond est une grave de sable mêlée de cailloux, que la mer y a faite, derrière laquelle est un étang d'eau salée, & cette anse est bordée de rochers des deux côtés. La morue donne beaucoup dans cette baie. Il y a peu d'abri pour les navires.

**CHACABOUT, ou XACABOUT.** f. m. Nom d'une secte établie dans le Royaume de Siam, dans une partie du Japon & dans le Tonquin, par un solitaire nommé *Chacabout*, dont les sectateurs ont pris le nom. Tavernier, qui en parle dans son *Voyage des Indes*, dit que ce *Chacabout* donna dix préceptes à ses disciples; que ces préceptes défendent le meurtre, le larcin, les souillures du corps, le mensonge, les outrages, la perfidie; les desirs déréglés, la médisance, la colère; qu'il recommande l'étude des Sciences nécessaires à chacun selon son état; qu'il établit des Religieux qui renoncent aux délices de la vie, qui s'adonnent à la méditation & au soulagement des malades; qu'il enseigne la météorologie; qu'il promettoit aux fidèles observateurs de sa loi une joie éternelle, dans laquelle ils entreroient immédiatement après leur mort; qu'il menaçoit les transgresseurs d'un supplice éternel, & ceux qui n'y auroient pas entièrement obéi, de passer en divers corps pendant 3000 ans avant que d'entrer dans la joie éternelle des justes. Tout cela a tant de rapport au Christianisme, qu'il est fort probable que ce *Chacabout* n'a été qu'un Missionnaire Chrétien, qui a prêché la foi dans les Indes, & que cette doctrine est un Christianisme défiguré.

**CHACAL.** f. m. C'est un animal à peu près fait comme un Renard, excepté qu'il est plus gros, & qu'il a le poil plus épais & plus rude. C'est, dit-on, l'Hiène des Anciens, & le *Dabuh* des Africains.

Mais on a tort de confondre ces deux animaux qui n'ont rien de commun que le goût pour la chair pourrie & les cadavres. Le *Chacal* est très-commun dans les pays Orientaux; la Mingrelie principalement en est toute couverte. Les *Chacals* déterrent les morts, & dévorent les animaux & les charognes, & jusqu'aux enfans qui ne peuvent leur résister. Quand ils hurlent ensemble, ils s'entre-répondent avec une espèce d'accord, l'un faisant la basse, & l'autre le dessus; & comme leur cri est perçant & traînant comme celui d'un chat qui miaule, il effraie lorsqu'on l'entend pour la première fois. Chardin qui rapporte toutes ces particularités, dit qu'on l'appelle en latin *Crocuta*, & en grec *Cyciffa*. Voyez HYENNE & DABUH.

**CHACAMA.** Vallée de l'Amérique au Pérou dans la Province de Lima, fertile en cannes à sucre.

**CHACAPOYAS, ou SAINT JUAN DE LA FRONTERA.** Petite ville de l'Amérique au Pérou, dans l'Audience de Lima.

**CHACARAS.** Nom des Prêtres idolâtres qui sacrifioient au Soleil dans le Pérou.

**CHACART.** f. m. Terme de commerce. Espèce de toile de coton à carreaux de différentes couleurs. Elle vient des Indes Orientales, particulièrement de Surate.

**CHACELAS.** Voyez CHASSELAS.

**CHACEOR, & CHACEOUR.** f. m. Cheval de Chasse. Vieux mot hors d'usage.

**CHACO.** Grand pays de l'Amérique qui s'étend environ 300 lieues du Nord au Sud entre le Tucuman, les Provinces de Los Charcas, les Chiquites, le Paraguay & le Parana; mais sa longueur de l'est à l'ouest est fort inégale. Les trois principales rivières de ce pays sont la rivière Salée, la rivière Rouge & le Pileo Mayo. Dans la langue Quichoane qui a cours dans tout le Pérou, on appelle *Chacu* ces grands troupeaux de bêtes fauves, que les Indiens rassemblent dans leurs chasses par le moyen des battues. Avec le temps ces mêmes Indiens ont donné le même nom à tous les pays extrêmement peuplés & en particulier à celui dont je parle. Les Espagnols l'ont pris d'eux, en changeant la dernière lettre. Il parut en 1733 une Description Chorographique de ce pays, composée par le Pere Lozano, Jésuite, qu'on pourra consulter.

**CHACONNE.** f. f. Terme de Musique. Air de Musique, ou danse qui est venue des Mores, dont la base est de quatre notes, qui procèdent par degrés conjoints, sur laquelle on fait plusieurs accords & plusieurs couplets qui ont un même refrain. *Cantici vel saltationis genus, cujus partes varia eadem terminantur clausula*. On passe souvent dans les *chacannes* du mode majeur au mode mineur. DE BROSARD. On tolère dans les *chacannes* bien des choses à cause de la contrainte, qui ne seroient pas régulièrement permises dans une composition plus libre. ID. On dit composer une *chaconne*, & danser une *chaconne*, en parlant de la danse, faite sur l'air de la *chaconne*.

On appelle *chaconne* chantante, des paroles faites sur l'air de la *chaconne*. On appelle aussi *chaconne* chantante, un air composé sur des paroles, où le Musicien s'est assujéti à une basse contrainte. ACAD. FR.

Ce mot vient de l'italien *ciacona*, formé de *cecone*, qui signifie gros aveugle, à cause que le mouvement en fut inventé par un aveugle.

**CHACONNE,** dans l'histoire des modes, a signifié aussi un ruban pendant du cou de la chemise sur la poitrine des jeunes gens qui sont à demi-deboutonnés. *Taniola de collo pendens*. GAIL.

**CHACOS.** f. m. Sorte d'arbre qui ne se trouve que dans le Pérou. Il naît comme un arbrisseau d'un fort beau vert, ayant les feuilles rondes & déliées & porte un fruit plat d'un côté, rond & long de l'autre, de couleur cendrée, d'un goût agréable & sans aigreur, & contenant une semence fort menue, que les habitans estiment fort. Elle provoque l'urine, & fait sortir la gravelle & la pierre des

reins. Ce qu'elle a de plus particulier, c'est qu'on prétend que si on use de cette semence, la pierre diminue dans la vessie, lorsqu'elle est encore moïlle; & qu'elle peut être diminuée par quelque médicament.

**CHACRIL.** f. m. Arbre de l'Amérique, que quelques Auteurs ont donné pour une septième espèce de Quinquina, & dont l'écorce a en effet plusieurs propriétés semblables à celles de ce fébrifuge. *Hist. de l'Acad. des Sc.* 1742, p. 168. Voyez **CASCARILLI**.

**CHACUN, CHACUNE.** Pronom distributif.  $\text{♁}$  sans pluriel, qui sert à déterminer les personnes ou les choses. Chaque personne, chaque chose. *Quisquis, queque.* *Chacun* juge comme il lui plaît. La justice est une volonté ferme & constante de rendre à *chacun* ce qui lui appartient. Par la loi de la nature, *chacun* est indépendant, & maître absolu de soi-même. On ne se pousse, & on ne s'agrandit dans le monde que pour augmenter l'idée que *chacun* se forme de soi-même dans son propre esprit. Nic. Il y avoit plusieurs Dames, & *chacune* avoit sa parure.

$\text{♁}$  On le dit quelquefois collectivement. *Chacun* en raisonne, en cause. *Chacun* vous blâme, pour dire tout le monde.

$\text{♁}$  **CHACUN** est suivi de son, sa, ses, quand il n'y a point de pluriel dont il doive faire la distribution. Dieu récompensera *chacun* selon ses œuvres. Maintenir *chacun* dans ses droits.

$\text{♁}$  Quand il y a un pluriel, dont *chacun* doit faire la distribution, on met leur, ou son, sa, ses, suivant la place qu'occupe *chacun* avant ou après le régime du verbe. Dans le premier cas où *chacun* précède le régime du verbe, on dit, ils payèrent *chacun* leur écot. Dans le second, où il est placé après le régime on dit, les hommes ont des passions différentes, & ils voient les objets *chacun* selon sa passion.

$\text{♁}$  Quand le verbe n'a point de régime on emploie indifféremment leur ou son, sa, ses. Ils vinrent *chacun* avec leurs gens, ou avec ses gens.

$\text{♁}$  Les Vocabulistes avertissent qu'on ne dit point un *chacun*, & ils ont raison: mais ils ajoutent que cette locution est autorisée par le *Dict. de Trévoux*, & cela n'est pas vrai. Il y avoit dans la dernière édition un *chacun*, tout *chacun*, cette expression est basse. On apportoit ces deux vers de Marot.

*Sous ce tombeau git François de Foix,  
De qui tout bien tout chacun jouloit dire.*

$\text{♁}$  De bonne foi, dire qu'une locution est basse, est-ce l'autoriser? il faudroit être censeur plus équitable. Ménage lérive ce mot de *quisque unus*, & écrit *chafqu'un*.

On dit proverbialement, à *chacun* le sien n'est pas trop; pour dire, qu'il est juste qu'on rende à *chacun* ce qui lui appartient.

**CHACUN.** (un) Pronom. *Unusquisque.* Voyez **CHACUN**.

**CHACUNIÈRE.** f. f. Vieux mot qui signifie, maison, logis, lieu particulier de chacun. Mon pere faisoit insérer dans le registre des négoes de son ménage, toutes les survenances de quelque remarque, & jour par jour les mémoires de l'histoire de sa maison très-plaisante à voir, quand le temps commence à en effacer la souvenance, & très-à-propos pour nous ôter souvent de peine. . . . Usage ancien que je trouve bon à rafraîchir chacun en sa *chacunière*, & me trouve un sot d'y avoir failly. MONTAIGNE. En sa *chacunière*, c'est-à-dire, chez soi. Ainsi chacun s'en va en sa *chacunière*, dit RABELAIS.

**CHADEC.** f. m. C'est une des quatre sortes d'oranges qui se trouvent dans les Îles Françaises de l'Amérique. C'est une espèce de gros limon, dont la fleur est bien nourrie & fort odorante. On met des fleurs de *chadec* dans la citronnelle ou eau des Barbades, pour la rendre plus agréable. *Hist. nat. du cacao & du sucre.*

$\text{♁}$  **CHADET.** Terme de Conchyliologie. Coquillage d'un brun violet, du genre des buccins. Il se trouve à la Jamaïque, dans l'Île des Barbades, & en Afrique vers le Sénégal.

**CHADOUIN.** f. m. Nom d'homme. *Haduinus, Cha-*

*doenus, Chaduindus, Haduinus, Hadwinus, Chaduenus.* S. Chadouin, que plusieurs appellent S. Haridouin & d'autres S. Audouin, vint, selon quelques Auteurs, d'Irlande en France au VII<sup>e</sup> siècle, & fut élu Evêque du Mans en 623.

**CHAER.** v. n. Vieux mot. Tomber. On a dit aussi *chaoir & chair*.

**CHAFAUDIER.** f. m. On nomme ainsi sur les vaisseaux bretons qui vont à la pêche de la morue & qui la font sécher, ceux de l'équipage qui dressent les échafauds sur lesquels on met sécher le poisson.

**CHAFÉ** ou **CHAFFÉ.** f. f. Terme d'Amidonner. Ceux qui font l'amidon avec du froment en grain, appellent la *chasse*, l'écorce ou ton du grain qui reste dans leurs sacs, lorsqu'avec de l'eau ils en ont exprimé toute la fleur du froment.

**CHAFERCONNÉES.** f. f. pl. Toiles peintes qui se fabriquent dans les Etats du Grand Mogol. On les tire par Surate. Elles sont défendues en France.

**CHAFFOURER.** v. a. Vieux mot. Défigurer, barbouiller, griffonner. Cotgrave & M. le Duchat, *note 9, sur le troisieme chap. du premier livre de Rabelais.* Le Roi Henri III étant peint à genoux priant Dieu auprès de la Reine sa femme, au cloître des Jacobins, ils lui barbouillèrent & *chaffourèrent* tout le visage. . . *Journal du règne de Henri III sur le mois de Juin 1589.* C'est, disoit Roger, ce méchant diable aux enfers qui nous avoit ainsi *chaffourés*. Qu'au diable soit donné le vilain. *Nouv. l. des régions de la Lune, p. 271 du pr. tome de la Sat. Men. in-8o.*

$\text{♁}$  **CHAFFOURFUR.** f. m. Dans Rabelais, griffonneur. *Chaffoureur* de parchemin, qui remplit le parchemin.

**CHAFFRE.** f. m. Nom d'homme. *Thofredus, Thictfridus.* S. *Chaffre*, fils de Leufroy, Gouverneur d'Orange, & neveu d'Eude, premier Abbé de Cormery en Velay, se fit Moine dans ce Monastère, dont il fut Abbé après Eude son oncle, & dans lequel il mourut en 728 des blessures qu'il reçut des Sarrasins, qui y firent une course.

Le Monstier S. *Chaffre*, c'est ce Monastère de Cormery en Velay, qui fut fondé depuis par Louis le Débonnaire, & qui prit le nom de S. *Chaffre* son second Abbé.

Ce nom s'est formé du latin *Theofredus* par corruption. Quelques-uns disent *Thifroy & Theofroy*, BAILLET.

**CHAFOUIN.** adj. injurieux. Qui est maigre, ou de mauvaise mine. *Qui specie, formâ est macilentâ aut parum liberali, macer, macilentus.* Il ne se dit guère que du visage & de la taille. On dit aussi mine *chafouine*, air *chafouin*. Il est du style familier.

**CHAFOUIN,** se prend aussi quelquefois substantivement. C'est un petit *chafouin*. C'est une petite *chafouine*.

$\text{♁}$  **CHAGNY.** Petite ville de France en Bourgogne, sur une petite rivière à trois lieues de Châlons, & à deux de Beaune.

**CHAGRES.** Port de l'Isthme de l'Amérique, sur la côte de la mer du nord, & à une journée de Portobello, du côté de Panama. C'est dans cet endroit que la fameuse rivière de *Chagres* se communique à la mer du nord. Le fort est baigné par la mer, la garnison est considérable. Il y a beaucoup de Caïmans dans la rivière de *Chabres* aussi-bien qu'à la côte de S. Domingue. Elle a des courans rapides. C'est par cette rivière que l'on transporte à Portobello tous les millions qui viennent de Terre-ferme. Le Pilote nous dit que depuis *Chagres* où est son embouchure jusqu'à Creuse il y a 18 lieues, mais par la mesure que nous en avons faite, nous n'en trouvons que 14. Il se trompe de beaucoup, parce que nous prenons la lieue marine de 20 au degré, & lui une lieue commune de 25 au degré. La rivière de *Chagres* est bordée d'arbres fort hauts & touffus, qui donnent de l'ombre, de sorte que l'on fait les trois quarts du chemin à couvert du Soleil. Il y a une infinité d'espèces d'animaux, de tigres,

de finges, de léopards : on y voit un très-grand nombre de perroquets & d'autres oiseaux en quantité, blancs, rouges, bleus, verts, bruns & noirs, & quelques-uns ont toutes ces couleurs ensemble, qui forment un magnifique plumage. Rien n'est plus charmant que cette rivière.

**CHAGRIN.** f. m. Inquiétude de l'esprit qui vient du mécontentement & des tracasseries de la vie, & dont l'humeur se ressent. **SYN. FR.** La tristesse est ordinairement causée par les grandes afflictions. Le gout des plaisirs en est émoussé. La mélancolie est l'effet du tempérament. Les idées sombres y dominent, & en éloignent celles qui sont réjouissantes. L'esprit devient inquiet dans le *chagrin*, lorsqu'il n'a pas assez de force pour le surmonter. Le cœur est accablé dans la *tristesse*, lorsque par un excès de sensibilité il s'en laisse entièrement saisir. Le sang s'altère dans la *mélancolie*, lorsqu'on n'a pas soin de se procurer des divertissemens & des dissipations.

*Ce chagrin philosophe est un peu trop sauvage.*  
MOL.

*Mais peut-être qu'aussi trop prompte à m'affliger,  
J'observe de trop près un chagrin passager.* RAC.

**CHAGRIN** signifie aussi quelquefois aigreur, dépit ou mauvaise humeur. Disputer sans *chagrin*. **ACAD. FR.** Pourquoi témoigner un *chagrin* bisâtre contre les fautes d'autrui qui ne nous regardent point? Dans la vieillesse nous imputons aux objets les défauts qui viennent purement de notre *chagrin*. **S. EV.** N'affectez point un air austère pour paroître sage; cela ressemble trop au *chagrin*. **BOIL.** Il est souvent arrivé que l'envie & l'orgueil ont été les principaux ressorts qui ont fait remuer les Auteurs, & ensuite ils ont voulu faire passer leur *chagrin* pour un zèle nécessaire à la défense de la vérité.

Il est aussi adjectif dans ces deux acceptions. Il est si *chagrin* depuis la mort de son ami, qu'on ne le reconnoît plus. Un esprit *chagrin* & mélancolique se forme d'ordinaire des idées tristes & affreuses de ses devoirs, & se prescrit un genre de vie austère & farouche. **FLECH.** Il y a des esprits *chagrins* contre toutes les vertus. **S. EV.** Un esprit né *chagrin* plaît par son *chagrin* même. **BOIL.** Les faux dévots se figurent que le zèle de la religion les autorise à agir avec une humeur *chagrine*, contre tout ce qui n'est pas conforme à leurs idées. **DE VILL.** On soupçonne d'ordinaire que les aires *chagrins* d'un Censeur proviennent d'une secrète envie qui ne peut souffrir le mérite des autres. **BELL.**

Quelques-uns dérivent ce mot de *aigrir*, parce qu'il cause quelque aigreur ou amertume dans l'esprit; & en quelques lieux on dit encore *aigrin*, pour dire *chagrin*.

**CHAGRIN**, est aussi un certain cuir grainé, fait de peau de cheval, d'âne ou de mulet, dont le meilleur se prépare en la ville de Tauris. *Pellis equina, asinaria, mulina granis sinapi preparata.* Il se fait seulement du derrière de la bête, & celui de l'âne est le plus beau grain. C'est avec des grains de moutarde qu'on presse dessus, qu'on y fait paroître ce beau grain qui le fait estimer. Il y a aussi un poisson nommé *chagrin*, qui a le cuir fort dur, dont on fait le premier & le vrai *chagrin*, parce qu'en effet cet animal a la peau toute couverte de petits grains si rudes & si durs, qu'on en peut limer & polir le bois. **Borel** dit que c'est un chat marin : de sorte qu'il semble que ce soit le grain de chat. *Pellis squama.* D'autres disent que *chagrin* est le nom que les Turcs donnent au poisson, dont la peau préparée est ce que nous appelons en France *chagrin*. Quelques-uns font venir ce mot du mot arabe *sagri*, qui signifie *âne*.

**CHAGRIN**, est aussi une sorte d'étoffe légère de soie, dont on se fait des habits.

**CHAGRINANT**, ANTE, adj. Qui donne du cha-

grin. *Qui, quæ, quod mærorem, molestiam, agritudinem parit.* Ce coup de malheur est fort *chagrinant*. Un sot qui parle toujours, est un homme fort *chagrinant*.

**CHAGRINÉ**, ÉE, adj. Qui ressemble à du chagrin, qui est inégal & raboteux comme du chagrin. *Asper, scaber, scabrosus, a, um.* L'*Alcyonium durum* ne paroît autre chose qu'une éponge renfermée naturellement dans une coque assez dure, dont le dehors est blanchâtre, & paroît comme *chagriné*. Cette plante se trouve attachée aux rochers dans le fond de la mer autour des Îles d'Yeres & de celles de Marseille. **TOURNEFORT**, *Acad. des Sc.* 1700. *Mém. p.* 33. La peau de cet animal est *chagrinée*. **DEMOURS.** On le dit en Botanique des fruits & des feuilles. Fruit *chagriné*, feuille *chagrinée*, lorsque leurs surfaces sont couvertes de petites éminences ou petits points saillans, comme les éminences qu'on appelle *chagrin*.

**CHAGRINEMENT**, adv. Avec chagrin. Ce mot n'est guère en usage, & ceux qui s'en sont servis n'ont pu lui donner cours. **M.** le Fèvre, en parlant de la cadence des vers, & du tour vif & brillant de la poésie, répond *chagrinement* que cette structure artificielle de paroles ne mérite pas tant d'applaudissemens, & qu'après tout elle coûte trop de méditation à l'esprit, & ne vaut pas la peine de l'acheter si cher. *Hist. des Ouv. des Sc. Oct.* 1697. Je passe la vie à Paris *chagrinement* quelquefois, & quelquefois en espérance & en amusemens; car pour de plaisirs je n'en ai plus: j'ai le cœur empoisonné d'une impression mélancolique que ma mauvaise fortune y a faite, & mes plus doux momens ne vont qu'à n'être pas fort triste. **MAD. DE SEVIGNÉ.**

Le Comte d'Englesac, dit la Sylvie de Molière, m'évitoit avec soin, & cette cruauté me désespéroit. J'y révois un jour *chagrinement* dans le jardin du Luxembourg. **M<sup>e</sup> DE VILLEDIEU**, *T. VII*, p. 208.

**CHAGRINER**, v. a. Donner du chagrin, de l'inquiétude, de l'humeur. *Molestiam, agritudinem parere, afferre; molestiâ afficere.* Les afflictions secrètes *chagrinent* plus que les autres. Les déserts & la solitude *chagrinent* ceux qui sont vains, parce qu'ils ne leur parlent point d'eux-mêmes. **NICOLE.**

Il est aussi réciproque. Cet homme se *chagrine* de tout. Il ne faut pas se *chagriner*.

**CHAHBAN.** Voyez **CHABAN.**

**CHAHUANT.** Voyez **CHAT - HUANT.**

**CHAIAPA.** Petite ville de la Turquie en Europe, dans la Morée, au Belvédère, sur le golfe de Zonchio. **Baudrand** croit que c'étoit anciennement *Leprium*.

**CHAIAR** f. m. Espèce de melon d'Egypte qui ne sent que l'eau, dont le gout est désagréable. Ses feuilles & ses tiges sont peu différentes des nôtres; mais la semence est bien plus rafraichissante : le fruit est plus ovale & plus épais au milieu.

**CHAIDEUR**, f. m. Nom que l'on donne dans les mines aux ouvriers qui pilent la mine à bras. **ENCYC.**

**CHAIÉ**, f. f. Belandte dont on se sert dans les canaux de Flandre.

**CHAIER**, f. m. Petite monnoie d'argent qui a cours en Perse, valant environ quatre sous sept deniers de France.

**CHAILLOT.** Autrefois village de France, aux environs de Paris; mais érigé depuis quelque temps en fauxbourg de cette ville. On l'appelle aussi le fauxbourg de la *Conférence*. Il est situé au couchant du Louvre & des Thuilleries, sur un côteau, à la vue de Paris.

**CHAINE**, f. f. Suite de plusieurs anneaux engagés les uns dans les autres. Il y a de grosses chaînes : il y en a de petites, de courtes, de longues; il y en a d'or, d'argent, de cuivre, de laiton : elles sont ordinairement de fer. *Catena.* Les ports, les rivlières, les rues se ferment avec des chaînes de fer. On tend les chaînes dans les séditions. Les armes de Navarre sont des chaînes d'or en champ de gueules. On dit que

que l'origine de ces armes vient de ce que les Rois d'Espagne ligués contre les Maures, ayant remporté en 1212 une célèbre victoire sur ces Infidèles, dans la distribution du butin, le magnifique pavillon de Mithamumin échut au Roi de Navarre, qui en avoit rompu les chaînes. Le principal ornement des hommes autorisés & puissans parmi les Gaulois, étoient des chaînes d'or qu'ils portoient en toutes occasions, & même dans les combats, pour être plus facilement discernés d'avec la simple soldatesque. CHORIER, *Hist. de Dauph. L. III, p. 130.*

Ce mot vient de *catena*. NICOT. Tripault le dérive du grec *χόμος*, qui signifie *juncus*, parce qu'on faisoit, dit-il, les chaînes de jonc avant l'usage du fer: ce qui n'a aucune apparence, à cause que le fer est très-ancien.

*Catena*, une chaîne, vient du celtique *chaden*. PEZRON.

CHAÎNE, signifie aussi les liens de fer avec lesquels on attache les criminels, les captifs, les galériens. *Catena, compedes, vincula*. On a pris ce scélérat, & on l'a chargé de chaînes. Les Romains ont fait porter leurs chaînes à plusieurs Princes. Ce criminel devoit être pendu, on s'est contenté de le mettre à la chaîne, c'est-à-dire, aux galères.

On appelle aussi absolument chaîne, une troupe de galériens attachés ensemble. *Damnati ad triremes*. La chaîne va partir pour Marseille.

CHAÎNE, se dit aussi des ornemens faits en forme de petites chaînes, soit d'or ou d'argent, ou de pierres. *Catena aurea pretiosis lapillis distincta*. Cette Princesse a une belle chaîne de diamans & le crochet d'une montre.

On appelle Huissier à la chaîne, un Huissier du Conseil du Roi, parce qu'il porte au cou une chaîne d'or où est la médaille du Roi. *Apparitor torquatus*.

CHAÎNE, s'est dit aussi du présent, de la paraguante, que stipulent les femmes, quand elles vendent quelque office de leur mari, ou quelque terre au-delà du prix convenu; ou quand on oblige la femme de consentir à la vente faite par le mari. C'est ce qu'on appelle en d'autres rencontres *pot-de-vin*. *Preii accessio, ad pretium accessio, summa corollarium*.

CHAÎNE, se dit figurément des engagements, des liaisons ou des attachemens de l'esprit; de la servitude, & de l'esclavage où l'on est réduit, soit par les passions, soit par une puissance supérieure. *Vincula, nexus, compedes*. Les amans se plaignent qu'ils languissent dans les chaînes: ils disent qu'ils veulent briser leurs chaînes. Un bienfait est une chaîne délicate, qui lie notre cœur. ABAD. Les Anglois n'ont jamais porté de chaînes plus pesantes que celles dont Cromwel les chargea. ABAD. On dit qu'un pécheur est dans les chaînes de la mort & du péché, en parlant des engagements qu'il a dans le vice. L'opinion où étoient les Stoïciens que toutes choses sont gouvernées par une fatalité immuable, faisoit qu'ils se soumettoient comme des esclaves attachés à leur chaîne. Les Ecclésiastiques, aussi-bien que le reste des hommes, tiennent au monde par mille chaînes. Les chaînes du mariage, quelque honorables qu'elles soient, portent avec elles un attachement nécessaire, dont les nœuds semblent ravir la gloire d'aimer. Le peuple se forge d'ordinaire à soi-même ses propres chaînes; une partie prête les mains à subjuguier l'autre. BEN. Les applaudissemens qu'il reçoit sont autant d'engagemens qui le lient d'une chaîne honorable. RAC. Les hommes sont tous liés entr'eux par une chaîne, qui est le besoin qu'ils ont les uns des autres. Nrc. Il faut faire de grands efforts pour rompre cette chaîne de fer qui nous lie au monde & à nos desirs. PORT-R. L'homme ne s'est pas plutôt affranchi d'un vice qui le tyrannisoit, que l'autre le reprend, & le remet à la chaîne. FLECH. Il y a plus de constance à user la chaîne, qu'à la rompre. MONT.

Tome II.

*L'Ambition, l'amour, l'avarice ou la haine,  
Tiennent comme un forçat son esprit à la chaîne.*

BOIL.

CHAÎNE se dit aussi des choses qui viennent à la suite les unes des autres, qui en attirent d'autres après elles. Une chaîne d'affaires, une chaîne continuelle de malheurs. *Catena, labores*. L'expression latine est heureuse: mais il vaut mieux dire, enchaînement de travaux, soins continuels, malheurs qui se succèdent les uns aux autres, que chaîne de travaux, de malheurs.

On appelle aussi chaîne, à peu près dans le même sens, une collection de tous les Auteurs qui ont travaillé sur quelques-uns des livres de l'Écriture. Paul Comitulus a fait la chaîne des Auteurs qui ont travaillé sur Job. Balthazar Corder a fait la chaîne des 65 Peres Grecs sur saint Luc. Il a fait aussi la chaîne des Peres Grecs sur saint Jean. Augustin Marlorat a composé une chaîne de vingt Auteurs Protestans, qui ont écrit sur les Evangiles. Il y a une chaîne de Peres sur la Genèse dans la bibliothèque de l'Empereur. Il y en a une en arabe & en caractères syriaques sur tout le Pentateuque, dans la bibliothèque Bodléienne. On a appelé ainsi ces ouvrages, parce que les divers Auteurs s'y trouvent comme enchaînés les uns aux autres sur un même sujet.

CHAÎNE de charrue, terme de Laboureur & de Charroton. C'est ce qui tient le timon de la charrue, avec le paumillon, par le moyen d'un gros anneau de fer dans lequel on passe ce timon, & qu'on arrête avec un instrument de fer qu'on appelle une chappe, LIGER: ou en quelques endroits une cheville, parce qu'en effet c'est une cheville de fer. J'ai rompu ma chaîne, en cassant ma terre. On avance ou on recule la chaîne, on l'arrête avec la cheville ou la huppe, à un trou plus haut ou plus bas, selon que l'on veut que le soc enfonce plus ou moins dans la terre.

CHAÎNE de charrette, est une chaîne longue de dix-huit à vingt piés, dont les anneaux sont beaucoup plus petits, & plus forts que ceux de la précédente. Les Charretiers s'en servent, au moins dans plusieurs vignobles, pour attacher & tenir ferme les tonneaux de vin, ou les tines de vendanges qu'ils charrient, en la bridant ou la ferrant avec un levier. LIGER.

CHAÎNE, en termes d'Architecture, est une jambe, ou une grande rangée de pierres de taille mises l'une sur l'autre, pour fortifier un mur de moilon, de brique ou de plâtre, pour soutenir des poutres, &c. *Secū lapidis pila tignaria, ou moles crecta, orthostates*. On a fait marché avec ce Maçon, qu'il mettroit des chaînes sous poutre. Ce mur de clôture a des chaînes de pierres de trois toises en trois toises. On appelle chaîne d'encoignure, celle qui est au coin d'un pavillon. On appelle encote chaîne de liaison, certains bossages ou refends, posés en manière de carreaux d'espace en espace, dans les murs, aux encoignures d'un bâtiment, pour le cantonner: ils sont en façon de carreaux & de boutisses. Les chaînes ne sont quelquefois que de moilon, de cailloux maçonnés à chaux & à sable, lorsque les murs sont de matière moins forte & moins solide.

On appelle aussi chaîne de bronze, ou de fer, une espèce de barrière faite de plusieurs chaînes attachées à des bornes, espacées également, qui sert au-devant des places, des Palais, pour en empêcher l'entrée. *Catena aerea, ferrea*.

CHAÎNE de fer, est une assemblage de plusieurs barres de fer, liées bout-à-bout par clavettes & crochets, qui, étant mises dans l'épaisseur des murs des bâtimens neufs, servent à les entretenir. On en met aussi autour des vieux, pour les retenir quand ils menacent ruine.

CHAÎNE. Terme d'Horlogerie. Celle qui sert à la suite est faite de petits maillons à peu près ovales.

D d d



L'outil qui les fait, coupe & perce chaque maillon d'un coup de marteau.

**CHAÎNE de vergue.** On appelle ainsi sur mer certaines chaînes de fer qu'on tient dans la hune du vaisseau, & dont on se sert dans le combat à tenir les vergues, lorsqu'il arrive que le canon coupe les manœuvres qui les tiennent.

**CHAÎNE de port,** est une chaîne qu'on tend devant les ports pour en fermer l'entrée. Quand la bouche en est grande, la chaîne porte sur des piles d'espace.

Il y a aussi des chaînes dans les villes pour fermer les rues, & en empêcher le passage, pour se barricader dans des émeutes populaires. C'est en 1356, sous le Roi Jean, dans la révolte des Parisiens contre le Dauphin, que les Bourgeois, pour se mettre en sûreté, commencèrent à mettre & à tendre des chaînes dans les rues de Paris. P. DAN. T. I, p. 568.

En termes de Géographie, on appelle chaîne de montagnes, une grande suite de montagnes attachées l'une à l'autre. *Continui montes.* L'Appennin est une chaîne de montagnes qui divise toute l'Italie. La chaîne des Alpes tient depuis la mer Méditerranée jusqu'au Pont-Euxin.

**CHAÎNE**, en termes d'Arpentage, se dit aussi d'une certaine mesure composée de plusieurs morceaux de fil de laiton, ou de fer, qui sert à arpenter, & qui a de gros anneaux au bout, où l'Arpenteur fiche ses flèches. Un Arpenteur a toujours un compagnon qui porte sa chaîne. Chez les Auteurs, la chaîne est la même chose que la poche, la verge & la corde, que les Latins ont appelée *funis, corda, catena, & decempeda*; mais elle est fort différente selon les lieux.

**CHAÎNE**, dans le commerce, se dit aussi d'une certaine mesure faite d'une chaîne de fer divisée en parties égales, & qui sert pour différentes sortes de marchandises. Elle est différente suivant les différents pays. Le bois de compte à Paris, se mesure à la chaîne. Voyez Bois.

**CHAÎNE**, se dit aussi des fils étendus en long sur le métier d'un Tisserand ou d'un Tissutier, à travers lesquels on passe la trame portée par la navette pour faire de la toile, du ruban, & toute sorte d'étoffe. *Catella.* La chaîne fait la longueur de l'étoffe, & la trame sa largeur.

**CHAÎNE d'avaloire.** Terme de Charretier. C'est ainsi qu'on appelle la chaîne qui est accrochée au limon.

**CHAÎNE.** (la) Contredanse.

**CHAÎNEAU.** Voyez CHENEAU.

**CHAÎNEAU,** (*l'Inconnue*) est une espèce de poire.

**CHAÎNETIER.** s. m. Ouvrier qui fait & qui vend des agraffes, & toutes sortes de petites chaînes, pour pendre les clefs, pour attacher des chiens & plusieurs autres instrumens; souticières, hameçons, &c. *Catellarum opifex.*

**CHAÎNETTE.** s. f. Petite chaîne. *Catella.* On fait des montres avec une chaînette, au lieu de corde.

On appelle aussi chaînette, la partie d'un harnois de chevaux de carrosse qui sert à les faire reculer, & qui consiste en des bandes de cuir cousues les unes sur les autres, qui sont passées dans un rond de cuir au bout du timon. C'est un terme de Bourellier.

**CHAÎNETTE**, se dit aussi chez les Eperonniers de deux petites chaînes placées dans le bas d'un mors pour empêcher les branches de s'écarter l'une de l'autre.

**CHAÎNETTE**, se dit aussi, en termes de Broderie, d'un ornement qui se fait au métier ou à l'aiguille sur l'étoffe ou sur la toile. C'est une sorte de lacs continue.

**CHAÎNETTE**, est aussi un terme de Rubanier qui signifie un petit tissu de soie, qui court sur toute la tête de la frange. *Catella bombycina.*

**CHAÎNON.** s. m. L'un des anneaux ou des boucles

qui composent une chaîne. *Catena annulus.* Il faut raccommoder un chaînon rompu à cette chaîne.

Les Vitriers appellent chaînons, des vitres dont presque toutes les pièces paroissent liées comme les anneaux d'une chaîne.

**CHAINOUQUAS.** Peuple d'Afrique dans la Caffric, séparé des Coronas à l'occident par des montagnes. Ils ont d'autres Castes à l'orient & au midi, les terres du Roi de Bixi au nord.

**CHAINS.** adv. Ce mot veut dire *ensans.* Il est hors d'usage.

**CHAINSE.** s. f. Vieux mot. Jupe de femme. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

**CHAIR.** s. f. Partie de l'animal, molle & sanguine, qui fait la liaison & la composition de la plupart des parties du corps. *Caro.* Chair dure, tendre, molle, grasse, maigre, savoureuse, succulente, insipide, &c. Les Médecins distinguoient quatre sortes de chairs: la chair proprement dite, qui est une partie sanguine & chaude, telle que celle des muscles & des gencives: la chair des entrailles, que quelques-uns appellent *parenchyme, amas, ou affusion de sang*: la chair propre à chaque partie, qui en fait la liaison & la composition: & la chair glanduleuse, comme le pancréas. Les modernes ne donnent le nom de chair qu'aux muscles, qu'ils appellent simplement des chairs après Hippocrate. Ils le donnent aussi quelquefois aux glandes, qu'ils nomment chairs glanduleuses, pour les distinguer des chairs proprement dites, qui sont les muscles. Pour les parenchymes, & les chairs propres à chaque partie, ils ont decouvert que c'étoit tout autre chose que ce que les Anciens pensoient. Les poumons ne sont qu'un amas de vésicules membraneuses, dans lesquelles l'air est reçu. Le cœur est un véritable muscle composé des mêmes parties que les autres. Le foie est un assemblage de glandes, où la bile se sépare, & de petits conduits où elle est reçue. La rate est un amas de vésicules remplies de sang, & les reins sont, comme le foie, un assemblage de glandes qui séparent l'urine, & de petits tuyaux par où elle est portée dans l'entonnoir, & de là dans la vessie par le moyen des uretères. La langue est un autre muscle composé de fibres charnues. L'hydropisie qu'on appelle *anasarca* se fait des eaux qui sont enfermées entre cuir & chair. Nicot croit que ce mot vient de l'hebreu *shecher*, qui signifie la même chose.

On dit qu'une personne est en chair, qu'elle est bien en chair, quand elle est grasse & en bon point. *Caro sana, optima, pinguis.* On le dit aussi des chevaux.

En termes de Fauconnerie, on dit, remettre en chair un oiseau maigre. Cet oiseau est bien à la chair, pour dire qu'il chaille bien.

On appelle chair morte, la chair cangrenée, mortifiée, pourrie, ou qui sort des écartes des plaies, laquelle n'a point de sentiment. *Caro putrida, vitiosa, corrupta.* Chair vive, la chair saine & qui a sentiment.

On dit qu'un homme a bonne chair, quand étant blessé en quelque endroit, la chair se reprend facilement: mauvaise chair, quand il survient toujours quelque humeur maligne qui empêche qu'elle ne se refetme.

On dit qu'un homme est encore en chair & en os, pour dire, qu'il est encore plein de vie. JESUS-CHRIST apparut à ses Disciples en chair & en os, c'est-à-dire, réellement, & corporellement, & non point en spectre ni en esprit. On dit aussi des corps des Saints, qui par miracle ont été conservés entiers, qu'on les voit encore tous entiers en chair & en os.

**CHAIR,** (*Bouillon de*) en termes de Manège, est une superfluité ou excroissance de chair qui vient à la fouchette des chevaux, ou à côté, qui les fait boiter. *Carnis tumor.*

**CHAIR,** signifie aussi la peau & le teint. *Cutis.* Cette femme a la chair douce, unie, blanche comme du

fatin. Cette autte a la *chair* d'oison ; pour dire, rude, épaisse & grenue. Ainsi quand on dit : voilà une belle *chair*, & voilà de belle viande : on dit deux choses bien différentes. La première de ces expressions peut être l'éloge d'une jolie femme ; & l'autre est celle d'un bon morceau de bœuf ou de veau non cuit. ENCYC.

**CHAIR carrée** (la) de la plante du pied. Voyez l'ACCESSOIRE du long extenseur des orteilles.

**CHAIR**, se dit généralement des animaux qui servent d'aliment à l'homme. *Chair* de bœuf, de mouton. *Chair* bouillie, rôtie. *Chair* fraîche, qui est nouvellement tuée. *Caro recens*. *Chair* salée. *Chair* qu'on sale pour la conserver long-temps, telle que celle dont on charge les vaisseaux dans les voyages de long cours. *Caro salsa*. *Chair de boucherie*, est la grosse viande, bœuf, mouton & veau. *Caro bubula*, *vervecina*, *vitulina*. Les Antropophages se repaissent de *chair* humaine.

Le Roi Jean, par son édit du 30 Janvier 1350 ordonna aux Bouchers de ne vendre que des *chairs* bonnes & loyales, leur défendit de les garder après être tuées plus de deux jours en hiver, & un jour & demi en été, & d'en vendre aucune surfemée. Une ordonnance du Prevôt de Paris du 24<sup>e</sup> Septembre 1517 défend que la même personne soit Boucher & Tavernier, & aux Taverniers de tuer des bestiaux chez eux, pour en vendre les *chairs* ; parce que ne les débitant que cuites, il y a beaucoup de défauts que l'on ne pourroit reconnoître. Un arrêt du Parlement de Toulouse du 26 Mars 1525 défend aux Bouchers de vendre des *chairs* morveuses & infectées. Le Parlement de Paris par un arrêt du 29 Mars 1551, porte que les Bouchers serent tenus de fournir les Boucheries chacun jour de *chairs* saines, nettes, & non corrompues, dûment visitées, selon les arrêts. Par sentence du Châtelet du 20 Juillet 1559 après avoir oui les Jurés Bouchers, qui dirent qu'il n'étoit pas bon de vendre la *chair* le même jour qu'elle est tuée, mais le lendemain ; il est fait défense aux Bouchers d'exposer en vente les *chairs* chaudes, à peine de confiscation & d'amende. Voyez M. de la Marre, *Traité de la Police*, Liv. III, Titre V, ch. I, où il y a encore d'autres Sentences & Arrêts.

**CHAIR considérée comme aliment**, se dit particulièrement des animaux terrestres & des oiseaux. C'est pour cela qu'on dit qu'on ne mange point de *chair* en Carême.

**CHAIR blanche** ; c'est celle des chapons, des poulardes, des dindons & autres, dont la *chair* est véritablement blanche. *Chair* noire, celle des lièvres, des bécasses & autres, dont la *chair* est toujours brune.

**CHAIR**, se dit aussi des poissons. *Caro piscium*. Le brochet a la *chair* plus ferme que le barbeau ; les truites saumonées ont la *chair* rouge.

**CHAIR**, se dit aussi de la substance des fruits. Ce melon a la *chair* rouge, a une belle *chair*. *Caro pepozum*. La *chair* d'une prune, d'une cerise. On dit, une *chair* beurrée & fondante, quand la *chair* se fond aussitôt dans la bouche. *Chair* cassante, se dit des poires qui sont fermes sans être dures : *chair* pâteuse, &c. Une *chair* fine ; une *chair* grossière, farineuse, une *chair* tendre. LIGER. Une *chair* coriace & dure, se dit de certaines poires qui n'ont aucune finesse, ni délicatesse, & qu'on a de la peine à avaler ; telles sont le catillac, les double fleur, les fontarabie, les parmein, &c. LA QUINT. Une *chair* farineuse, se dit de certaines poires qui sont mauvaises & désagréables au goût. ID. Une *chair* aigre. ID. Théophraste donne aussi aux plantes leur propre *chair* alentour de leurs filamens.

Le mot de *chair* a un rapport à la composition physique de l'animal que n'a pas celui de viande : mais le mot de viande porte avec lui une idée de nourriture que n'a pas celui de *chair*. Ainsi l'on dit que le poisson & les légumes sont viande

de Carême, & que la perdrix a la *chair* toute & tendre.

Il faut encore remarquer que le mot de viande se prend dans un sens plus général & plus abstrait que le mot de *chair*. La *chair* de poulet, de perdrix, de bécasse, &c. sont des viandes ; mais on ne dit pas la viande de poules, &c. toute viande se mange, toute *chair* ne se mange pas. Tout cela se trouve renfermé dans l'idée que M. l'Abbé Girard donne de ces deux mots.

Mortifier la *chair*, c'est à l'égard des opérations de Chirurgie, l'endormir, l'engourdir pour diminuer le sentiment de douleur quand on coupe quelque membre. *Carnem sopire*. A l'égard des alimens, c'est garder la *chair* quelque temps avant que de la manger, pour la faire trouver plus tendre. *Carnem teneram facere, reddere*. Et à l'égard de la morale, c'est affliger son corps par plusieurs austérités, comme jeûnes, haïres, disciplines, &c. *In corpus, in carnem sœvire, infligis ultrò doloribus, carnem, corpus affligere*.

**CHAIR**, dans l'Écriture-Sainte, se dit de l'union qui est entre le mari & la femme. Le mari & la femme sont deux dans une même *chair*. *Erunt duo in carne una*.

On le dit encore de l'homme & de tous les animaux vivans. Toute *chair* est arrivée en ma présence.

**CHAIR**, se dit en Théologie, en parlant des mystères de l'Incarnation & de l'Eucharistie, & de la Résurrection.

Le verbe s'est fait *chair*. *Verbum caro factum est*, c'est-à-dire, J. C. a pris un corps humain dans le sein de la Vierge.

L'Eglise Catholique croit que le pain est réellement changé en la *chair* de J. C. dans le Sacrement de l'Eucharistie. On mange réellement la *chair* de J. C. dans la sainte communion. La Résurrection de la *chair* est un article de foi que nous devons croire.

**CHAIR**, en style d'Écriture-Sainte & en morale, signifie aussi concupiscence.

C'est un commandement de la Loi, Œuvre de *chair* ne désireras qu'en mariage seulement. S. François se plongeait dans la neige pour dompter les rébellions de la *chair*. BAIL. La virginité est un martyre perpétuel qui combat contre les aiguillons de la *chair*. La *chair* est un cheval fougueux, qu'il faut dompter par la tempérance & par le travail. S. EVR.

Cette *chair* que nous avons à combattre, est une *chair* souillée de mille désordres, une *chair* de péché... La *chair* du Fils de Dieu n'avoit rien de tout cela ; c'étoit une *chair* sainte & sanctifiante, une *chair* sans tache toute pure, une *chair* pleinement soumise à l'esprit, c'étoit la *chair* d'un Dieu. BOURDAL. *Exh. II, p. 92, 93*. Ce que S. Paul appelle les œuvres de la *chair*, (*Galat. V*) sont les débauches, les impudicités, les querelles, les dissensions, les envies. ID. *p. 92*. Le même Apôtre appelle prudence de la *chair*, les ruses de la concupiscence & de l'amour-propre. Les desirs de la *chair*. On dit aussi au même sens crucifier sa *chair*, c'est une expression de S. Paul, *Gal. V, 25*. Les engagements de la *chair* sont un obstacle invincible à la grace du baptême. BOUH. *Xav. Liv. III*.

*Vous êtes donc bien tendre à la tentation ;  
Et la chair sur vos sens fait grande impression.* MOL,

**CHAIR**, se dit encore figurément, en style d'écriture, pour désigner l'humanité & les foiblesses qui l'accompagnent, l'homme terrestre & animal, attaché aux sens, sujet aux passions & aux foiblesses de la nature, par opposition à l'homme spirituel éclairé par la foi. La terreur d'un traitement inhumain ébranle la *chair*. PATRU. Nous portons par-tout avec nous un cœur de *chair*. ID. La con-

flance des Evêques les élevoit au-dessus des infirmités de la *chair*, & les faisoit triompher de sa foiblesse. HERMAN. JESUS-CHRIST dit à S. Pierre, l'esprit est prompt & la *chair* est foible. Les gens du monde ne raisonnent que suivant la prudence de la *chair*. L'esprit nous élève : mais le poids de la *chair* nous abbaïsse. NICOL. Il n'y eut point dans son esprit de foiblesse à ménager ; la *chair* & le sang n'amollissent point son courage. FL. Il se mêle d'ordinaire quelque chaleur aveugle de la *chair* & du sang, à l'ardeur du zèle. ID. Pour les esprits de *chair* & de sang il faut des preuves grossières, parce que rien ne les frappe que ce qui fait impression sur leurs sens. MALEB. Une religion qui a foulé aux pieds la *chair* & le sang qui lui résistoient, ne peut s'être établie que par une suite de miracles.

On appelle couleur de *chair*, un blanc mêlé d'un peu de rouge, une certaine couleur rouge pâle, qui approche de la couleur de la *chair* de l'homme. *Color expressam ad vivum carnem referens.*

En peinture on dit, bien de *chair*, en parlant des parties nues d'une figure simplement dessinée ; pour en exprimer le tendre & la mollesse : & en parlant du coloris d'un bras, d'une cuisse ou de quelqu'autre partie, considérée en particulier, on dit que cette partie est d'une belle *chair*, ou de belle *chair*, pour dire que la couleur en imite très-bien la couleur naturelle de la chair. Voyez au mot CARNATION la différence qui se trouve entre ces deux mots.

CHAIR, en termes de Tanneurs, Corroyeurs, &c. signifie le côté de la peau qui touchoit à la *chair* de l'animal quand il étoit vivant. L'autre côté s'appelle *flour*. Donner une façon de *chair*, c'est la préparer, la travailler du côté de la *chair*.

CHAIR, se dit proverbialement en ces phrases, rire entre cuir & *chair* ; pour dire, intérieurement, & sans qu'il en paroisse rien au-dehors. On dit aussi, que la *chair* nourrit la *chair* ; pour dire, que les meilleurs alimens sont les viandes. On dit aussi, jeune *chair* & vieux poisson ; pour dire, qu'il faut manger certains animaux quand ils sont jeunes, & les poissons quand ils sont vieux.

*Le vin nouveau suit animer  
Plus l'esprit que vieille boisson,  
Et puis l'on n'oit bien estimer  
Que jeune chair & vieux poisson.* MAROT.

On dit que la *chair* la plus près des os est la plus tendre. On dit au contraire, qu'il n'y a point de belle *chair* près des os ; pour dire qu'une personne maigre n'est jamais belle. On dit aussi d'un homme caché, dont on ne connoît point ni les mœurs, ni le génie, ni la profession, ou qui n'est bon à rien, qu'on ne fait s'il est *chair* ou poisson. On dit aussi à ceux qui veulent maltraiter quelqu'un, ou le faire trop travailler, prenez garde, il est de *chair* & d'os comme vous. On dit d'une personne fort grosse, & sans esprit, que c'est une pièce de *chair*, que ce n'est qu'une grosse masse de *chair*. On appelle, chère de Commissaire, *chair* & poisson, un repas où il y a des services gras & maigres. On appelle vendeurs de *chair* humaine, ce qu'on appelle aussi *Racoleurs*. Voyez ce mot. On le dit aussi de ceux qui font commerce de prostituer des femmes. On dit d'un homme assassiné & blessé de plusieurs plaies qu'on l'a haché menu comme *chair* à pâté.

Ce mot vient du latin *caro*, du grec, *καρνα*.

On a dit *Car*, puis *Char*, Les *Chars* salées dans Joinville. Il se conserve encore dans *Charogne*. Ensuite adoucissant la prononciation, on a dit *Cher*, que l'on a écrit *Chair* pour éviter de le confondre avec *Cher*, *charus*,

CHAIR-A-DAME. f. f. La *Chair-à-Dame* est une espèce de poire que la Quintinie dit être des mauvaises, & se manger au mois d'Août.

CHAIR CUITIER. Voyez CHARCUITIER.

CHAIRE. f. f. Ce mot est synonyme de siège, *Cu-*

*thædra*. Mais on ne le dit au propre que dans les phrases suivantes.

CHAIRE, se dit en parlant du siège qu'un Evêque a dans son Eglise Cathédrale au haut du Chœur. *Sedes Pontificia*. L'Evêque étant dans sa *chaire* donna la bénédiction au peuple.

Ce mot vient de *καθίστα*, qui vient du grec *καθίστα*, *sedeo*.

C'est du mot *cathedra*, *chaire*, siège éminent que tous les Evêques sont en droit d'avoir dans l'Eglise principale au haut du Chœur, que ces Eglises sont appelées *Cathédrales*.

CHAIRE, signifie aussi, le lieu éminent d'où un Prédicateur annonce la parole de Dieu au peuple. *Suggestus*, *suggestum*. C'est encore le lieu d'où les Régens, & les Professeurs enseignent les Sciences à leurs écoliers. C'est ordinairement un siège élevé de menuiserie. *Cathedra*, *pulpitum*, *suggestus*, *suggestum*. Dans cet article & le suivant on dit *chaire* plutôt que *chaîse*. VAUG.

Avoir la *chaire* d'une Cathédrale, d'une Paroisse c'est être nommé pour y prêcher. On m'a donné la *chaire* de Notre-Dame. Ce Prédicateur a eu routes les bonnes *chaires* de Paris. Le P. Rapin & M. l'Abbé de Bretteville ont fait des Traités & Réflexions sur l'éloquence de la *chaire* ; c'est-à-dire sur l'éloquence qui convient à un Prédicateur. Nous avons de M. de Fénelon des Dialogues sur l'éloquence en général, & sur celle de la *Chaire* en particulier. Il y a aussi les maximes sur le ministère de la *chaire* par le P. Guèchiès. *Eloquentia sacra*. Tel monte en *chaire* sans autre talent, ni vocation, que le besoin d'un bénéfice. LA BRUY. La *chaire* ne demande pas la dernière exactitude, & les Prédicateurs ont leurs licences aussi-bien que les Poètes. BOUH. Le mot de Fortune doit être banni de la *chaire*, parce que cela sent trop la fable & le Paganisme. ID.

*Je ne t'arrête plus, va prêcher, monte en chaire,  
Sans relâche au péché va déclarer la guerre.* VILL.

CHAIRE au figuré, se dit du siège Apostolique. *Sedes Apostolica*. On dit en ce sens la *chaire* Apostolique. Le Pape est assis dans la *chaire* de S. Pierre.

La *chaire* de S. Pierre à Rome. La *chaire* de S. Pierre à Antioche. On appelle ainsi les Fêtes qui se font en l'honneur des translations des sièges de l'Eglise par S. Pierre. *Cathedra Sancti Petri*. Voyez les Notes de M. Châtelain sur la *chaire* de S. Pierre à Rome, *Martyr*. 18 Janv. Il y remarque que dans l'ancien Rit Gallican, qui dura jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle cette fête se célébroit en France, & étoit même une fête particulière de France, ce qui peut passer pour une preuve de l'attachement particulier de l'ancienne Eglise de France pour le S. Siège. Voyez aussi les Notes du même Auteur sur la *chaire* de S. Pierre à Antioche, où il remarque que les plus anciens Martyrologes ont ces deux fêtes ; celle de Rome le 18 de Janvier, qui est le premier jour que puisse arriver la Septuagésime ; & celle d'Antioche le 22 de Février, qui est le plus tard que la Septuagésime puisse se rencontrer. C'est pourquoi quelques Ritualistes ont nommé ces fêtes les *Clefs de la Septuagésime*. La dernière a été aussi nommée *S. Pierre du Festin*, dit Bebeth, parce qu'elle fut établie pour abolir la coutume qu'avoient les Payens d'apporter à manger sur les tombeaux de leurs parens vers la fin de Février, & qu'elle avoit été établie pour honorer le Pontificat de S. Pierre, soit d'Antioche, soit de Rome.

CHAIRE, se dit encore figurément de la prédication, du droit qu'on a d'enseigner dans une *chaire*, & du talent qu'on a pour y réussir. *Eloquentia Christiana*. La profonde érudition a trop de sécheresse pour la *chaire*, où il faut de la pompe & des figures. BAYL. La facilité de parler est un des principaux talens pour la *chaire*. LE P. D'ORL. Cet homme a de grandes qualités pour la *chaire* ; pour la prédication ; posséder le talent de la *chaire*.

*Avec moins de talens vingt Abbés ont prêché,  
Que la chaire a porté jusques à l'Evêché.* VILL.

**CHAIRE**, se dit encore figurément de la fonction d'un Professeur public. Le Grand-Aumônier nommoit autrefois aux *chaires* des Professeurs Royaux. C'est aujourd'hui le Roi qui les donne.

Quelques *chaires* sont mises au concours, à la dispute, pour dire qu'on les donne à celui qui en est jugé le plus digne.

**CHAIRE CURULE.** Voyez CHAISE.

**CHAISE.** f. f. Siège qui a un dos contre lequel on peut s'appuyer, & quelquefois des bras. *Sella, cathedra.* Chaise de paille, Chaise à bras. Alors on dit ordinairement fauteuil. Les femmes qui prétendent à la Principauté, croient avoir remporté une grande victoire quand elles n'ont présenté qu'une chaise à dos à une femme de qualité qui les aura visitées, tandis qu'elles ont été assises dans une chaise à bras. CAIL.

Une chaise de commodité, c'est une chaise dont le dossier se hausse & s'abaisse par le moyen d'une crémaillère, & sur laquelle on peut dormir commodément. *Sella percommoda, supina in deliciis cathedra.*

**CHAISES**, dans les chœurs de certaines Eglises, ce sont des sièges de menuiserie, qu'on appelle aussi *formes*, plus communément *stalles*, où les Ecclésiastiques se placent pendant l'office. *Subsellium.*

Les hautes chaises sont les sièges du rang d'en-haut où sont placés les Chanoines qui sont dans les Ordres. Les basses, sont les sièges du rang d'en-bas, où sont placés les autres Chanoines & les Officiers du chœur. *Majora & minora, Summa & ima subsellia.*

**CHAISE percée**, mieux que chaise tout court. C'est ainsi qu'on appelle une chaise dans laquelle on fait des nécessités naturelles. *Sella familiarica.* Aller à la chaise percée. Chez le Roi on l'appelle chaise d'affaires.

**CHAISE percée à Rome**, sur laquelle on élève le Pape nouvellement élu. Les Protestans ont fait sur cette cérémonie plusieurs plaisanteries aussi froides que denuées de vraisemblance. Ils en ont attribué l'origine à l'aventure de la prétendue Papesse Jeanne & à la nécessité de prendre des précautions à l'avenir pour s'assurer du sexe. Boile & Blondel, tous deux Protestans, ont suffisamment démontré l'absurdité de ce conte à leurs confrères. Quant à cet usage, il y en a une raison mystérieuse rapportée par le P. Mabillon. C'est dit-il, pour appliquer au nouveau Pape, posé sur cette chaise, ces paroles de l'Écriture, que Dieu tire le pauvre de la poussière & de l'ordure, *suscitans à terrâ inopem & de stercore erigens pauperem*, &c. afin de lui faire sentir le néant des grandeurs.

**CHAISE de Régent ou de Prédicateur.** Voyez CHAIRE. On ne dit plus aujourd'hui chaise en ce sens.

**CHAISE curule**, étoit un siège d'ivoire qu'on plaçoit sur un char, & sur lequel étoient assis les premiers Magistrats de Rome, & ceux à qui on décernoit les honneurs du triomphe, comme les Consuls, les Censeurs, les Préteurs, les Ediles qu'on appeloit *Curules.* *Sella curulis.* Sur les médailles, la chaise curule marque la Magistrature à laquelle étoit attaché le privilège de s'y asséoir.

**CHAISE**, signifie aussi une voiture pour aller assis & à couvert tant dans la ville qu'à la campagne. *Sella gestatoria.*

On appelle chaise, chaise à porteurs, un siège fermé & couvert dans lequel on se fait porter par deux hommes avec des bricoles sur leurs épaules. A Versailles il y a des chaises de places, des chaises à porteurs. Plusieurs particuliers ont aussi leurs chaises à porteurs, porteurs de chaises. Où sont mes porteurs?

On appelle aussi chaise une voiture légère, traînée par un cheval, quelquefois deux. On le dit aussi

d'une voiture pour une ou pour deux personnes. Monter dans sa chaise. Descendre de chaise, Chaise de poste. Chaise roulante.

**CHAISE**, en termes de Charpenterie, se dit de quatre pièces de bois sur lesquelles est assise la cage d'un moulin à vent, & sur lesquelles elle tourne par le moyen de sa queue. On appelle aussi chaise d'un clocher, l'assemblage de charpenterie sur lequel est assise ou posée la cage d'un clocher.

On dit aussi chaise de roue. C'est sur quoi la roue des Couteliers est posée.

**CHAISE**, en termes de Fiefs, se dit en partage de Fief noble, de quatre arpens de terre qui sont autour d'un château hors les fossés, qui appartiennent à l'ainé par préciput: ce qu'on appelle à Paris, le *vol du chapon.* *Natalium prerogativum fundus, prerogativum predium.* Voyez la Coutume de Tours.

On dit proverbialement, quand on voit un ignorant assis dans une chaise, que ce sont les Armoiries de Bourges, une âne dans une chaise. Les Diverstés curieuses ont voulu deviner l'origine de ce proverbe. On y lit que César s'étant rendu maître de Bourges, il y établit Gouverneur un Officier Romain appelé Asinius Pollio: la ville fut ensuite assiégee par les Gaulois; tandis que le Gouverneur étoit malade: comme la ville alloit être emportée dans un assaut que les Gaulois donnèrent, Asinius se fit porter en chaise pour animer ses troupes par sa présence, ce qui lui réussit; le bruit s'étant répandu qu'Asinius s'étoit fait porter en chaise. *Asinius in cathedra.* Les Romains reprirent de nouvelles forces, & chassèrent les Gaulois: dans la suite d'Asinius in cathedra on a fait *asinus in cathedra.*

**CHAISE-DIEU.** *Casa Dei.* La Chaise-Dieu est une petite ville de France dans la basse Auvergne, & du Diocèse de Clermont, sur la Senoire. L'Abbaye de la Chaise-Dieu de l'Ordre de S. Benoît fut fondée au milieu du onzième siècle.

**CHAISSNE.** Voyez CHAÎNE.

**CHAISSNEAU**, ou **CHESNEAU.** Voyez CHAÎNEAU.

**CHAISSNETTE.** } Voyez } **CHAISSNETTE.**  
**CHAISSNETIER.** } } **CHAISSNETIER.**  
**CHAISSNON.** } } **CHAISSNON.**

**CHA-JUS.** Vieux mot. Ici-bas Voyez Jus.

**CHAL.** f. m. Vieux mot, qui veut dire, Chevalier, *Eques.* De Chal on a formé *Sénéchal*, comme qui diroit *senior Eques*; c'est le sentiment de Borel.

**CHALABRE.** Petite ville de France, au pays de Foix, Diocèse de Mitepoix, sur la rivière de Lers.

**CHALADE.** Abbaye de France, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Verdun, frontières de Lorraine & de Champagne.

**CHALAMONT.** Petite ville de France dans la Principauté de Dombes, sur les confins.

**CHALANÇON.** Petite ville de France, au bas Languedoc, Diocèse de Viviers.

**CHALAND.** f. m. Bateau plat, de moyenne grandeur, dont on se sert pour amener à Paris les marchandises qui descendent par la rivière. *Cymba.* On appelle bateaux *Marnois*, ceux qui sont construits vers la source de la Marne; la forme des *Marnois* est plus courte, mais plus large. *Chaland* se dit plus particulièrement des bateaux de la Loire qui sont fort légers, & qui vont à la voile, qui ne sont bâtis que de planches encouturées l'une sur l'autre, jointes à des pièces de liûtes qui n'ont ni plats-bords, ni matières, pour les tenir fermes. Ce sont ceux qui viennent par le canal de Briare. Il y en a de douze toises de long, de dix pieds de large, quatre pieds de hauteur de bord.

Ce mot, selon Borel, vient du grec *καλον*, qui signifie *lignum.* Mais selon Du Cange, il vient du grec *γυλάνδιον*, qui étoit une espèce de petite Galère qui alloit à rames. Ugurio dit qu'on l'a appelée *celandria*, *quia currit velociter in ὕδρω*, c'est-à-dire, *ajua.* On l'a appelée dans la basse latinité, *chelandrium, chelandrium, chelindrus & salandra,*



**CHALAND. ANDE.** f. f. Celui ou celle qui a coutume d'acheter à une boutique chez un même Marchand. *Apud eundem emtor assiduus. Adventor.* Le plus grand secret du commerce, c'est de savoir bien entretenir ses *chalands*. Le marchand a ses *chalands*, l'Ouvrier a ses pratiques.

☞ On le prend quelquefois simplement pour acheteur. Un nouveau *chaland*. Attirer les *chalands*.

Nicot croit que ce mot vient du grec *καλώ*, *voco*, parce que les Marchands ont coutume d'appeler leurs *chalands*.

**CHALAND**, se dit au figuré & par raillerie, pour signifier celui ou celle qui va souvent en de certains lieux, pour se divertir d'une manière qui tient un peu du libertinage. Ses sœurs n'étoient pas alors en âge de lui donner des *chalands*; toutes maintenant sont grandes, & en la fleur de leur jeunesse. PATRU.

On appelle *pain chaland*, le gros pain que les Boulangers de la ville fournissent aux bourgeois leurs *chalands*, à la différence de celui qu'apportent les Boulangers de dehors pour vendre au premier venu. Ce pain est fait d'une pâte forte, qu'on pétrit avec les pieds. Il est blanc, haut de mie & gros de croûte. Il n'y a guère que les pauvres gens de Paris & des faubourgs qui mangent du *pain chaland*. *Paris secundarius*. D'autres croient qu'on appelle ce pain *chaland*, à cause qu'il venoit par des bateaux nommés *chalands*, comme il en vient encore de Corbeil, de Ville-neuve-saint-Georges, &c. En ce sens *chaland* est adjectif.

**CHALANDISE.** f. f. Concours de personnes qui vont acheter dans une même boutique, & ont habitude d'acheter chez le même marchand. *Affidorum emptorum conciliatio, concursus*. Depuis que ce Marchand m'a trompé, je lui ai ôté ma *chalandise*. Ce qui lui a attiré tant de *chalandise*, c'est qu'il vend de bonnes étoffes. Ce mot est vieux, & n'est plus guère d'usage.

☞ **CHALAOUR.** Ville de l'Indoustan, sur la route de Surate à Agra, entre Amandabad & Agra.

☞ **CHALARONNE.** Rivière de France. *Calarona*. Quelques-uns l'appellent Chalarine. Elle a sa source au grand étang de Joyeu, passe à Villars, à Châtelar, à Châtillon, & se perd dans la Saône auprès de Toissey.

**CHALASIE.** f. f. Terme d'Oculiste. Maladie de l'œil, relâchement des fibres de la cornée. *Chalasis*. Les bords externes de la cornée & de l'iris s'entretouchent dans leurs extrémités; mais dans la maladie appelée *Chalasis*, ces deux membranes ne s'entretouchent point, le cercle de la cornée étant plus relevé, en sorte qu'on peut entrevoir le jour aux bords mêmes où la cornée se joint à l'iris. La vue est presque détruite, & cet accident est accompagné de la maladie oculaire que les Grecs nomment *Hippos*, qui est une palpitation ou un tremoulement de l'iris. WOODHOUSE.

**CHALASTIQUE.** adj. (Remède) Epithète que l'on donne à des remèdes, qui ont la propriété de ramollir & de relâcher les parties, lorsqu'elles sont tendues jusqu'à causer de la douleur: tels sont la graisse, le beurre, l'œsipe, &c. ☞ On prononce *Chalastiques*. Cet adj. peut se prendre substantivement, faire usage des *chalastiques*.

Ce mot vient du grec *χαλασ*, *j'amollis*.

**CHALAZOPHYLACÈS.** Voyez CALAZZOPHYLACÈS.

**CHALCEDOINE.** (Prononcez *Calcedoine*) plusieurs même Pécrivent ainsi. *Chalcedon*. Tite-Live dit *Chalcedonia*. Ancienne ville de Bythinie, vis-à-vis de Byzance, aujourd'hui Constantinople, sur la côte orientale du Bosphore. *Chalcedoine* fut bâtie, selon quelques-uns, par les Mégariens, dix-huit ans, dit M. de Fleury, après la fondation de Byzance; mais il se trompe, c'est dix-sept ans avant Byzance, c'est-à-dire, l'an de Rome 80, & comme il ajoute, la 2<sup>e</sup> année de la 26<sup>e</sup> Olympiade. D'autres disent que ce ne fut que 148 ans après Rome, & par conséquent 51 ans après Byzance; mais cela ne s'accorde point avec ce que l'on rapporte, que l'Oracle l'appelle la ville des Aveugles, parce

que les Fondateurs n'avoient pas choisi la belle situation qui étoit vis-à-vis d'eux, & ce depuis fut bâti Byzance. Car si Byzance eût déjà été bâti, comment pouvoient-ils choisir cette situation? *Chalcedoine* fut dans la suite une ville Archépiscopale. Le IV<sup>e</sup> Concile général s'appelle le Concile de *Chalcedoine*, parce qu'il y fut tenu en 451. Ce Concile, composé de 630 Evêques, auquel présidoient les Legats du Pape Saint Léon, Paschasius, Lucentius & Boniface, condamna Eutychès & Dioscore. Le P. Lucchétini, Jésuite Italien, a écrit l'histoire de ce Concile.

*Chalcedoine* s'appela d'abord Proceraste, *Procerastis*, ensuite Compose, *Compusa*, ou, comme lit Pintianus, Colpoëse, *Colpoasse*. Quelques modernes l'appellent Caeline, *Caelina*; & d'autres disent que c'est Scutari; mais ils se trompent. Les Turcs la nomment *Calirieu*. Voyez Ortelius, *Petr. Gillius De Bosph. Thr. L. III, c. 10*, le *Voyage de Constantinople* de Grelot, & l'*Itinéraire* de Bulléq.

*Chalcedoine*, selon Denys le Géographe, étoit située sur une rivière de même nom; & selon Arrien & Ménippe, c'est de ce fleuve qu'elle prit son nom. Le même Arrien dit que le fleuve fut ainsi nommé de Chalcedon fils de Saturne, & que ce sont les Doriens, qui y ayant conduit une colonie, donnèrent à la ville le nom du fleuve. D'autres disent qu'elle tira son nom d'un fils du Devin Chalcas; & d'autres de Chalcide, ville d'Eubée, qui y envoya une colonie.

**CHALCEDOINE.** f. f. (Quelques-uns disent *Charcedoine*) est une espèce d'agate-onix, d'une couleur tirant sur le jaune, ou sur le bleu, qui est propre à être gravée. *Chalcedonius lapis*. C'est aussi l'agate blanche des Anciens. On en trouve aussi des noirâtres, mais Pazurée est orientale, & la meilleure de toutes.

☞ Cefalpin veut que la *Chalcedoine* soit l'onix blanche: mais ce n'est ni l'une ni l'autre. La *Chalcedoine* se distingue par une eau bleue, & l'orientale est de couleur de chair. Cette pierre est de peu de valeur, étant extrêmement neigieuse.

☞ Belon dit qu'elle est si commune parmi les Turcs, qu'elle leur sert à battre le blé. C'est une exagération.

**CHALCEDOINEUX, EUSE.** adj. Terme de Jouailler, qui se dit d'un défaut qui se trouve en plusieurs pierres précieuses, quand en les tournant on aperçoit quelques marques ou taches blanches, comme celles de la *chalcedoine*, *Chalcedonius*. C'est une épithète qu'on donne particulièrement aux rubis & grenats, quand il s'y trouve quelque couleur de lait mêlée qui diminue beaucoup leur prix. On chève les grenats & rubis pour leur ôter la *chalcedoine*.

**CHALCEDONIEN, ENNE.** adj. *Chalcedonius, a*. Qui est de *Chalcedoine*, qui appartient à la *Chalcedoine*. Prononcez *Calcedonien*. L'Océan *Chalcedonien*. On appeloit ainsi autrefois la partie de la mer qui étoit vis-à-vis & à la hauteur de *Chalcedoine*.

**CHALCÈS.** Voyez CHALCIES.

**CHALCIDE.** (Prononcez *Calcide*.) *Chalcis*, ville de Syrie, située près du Liban. Elle donnoit son nom à une région ou Province dont elle étoit capitale, & que l'on nomme aussi *Chalcidice*.

**CHALCIDICE.** Pays de Syrie, qui prenoit son nom de *Chalcide*, qui en étoit la capitale. *Chalrodice*. Ce pays étoit au pied du Liban du côté du midi. C'étoit un petit Etat dont nous connoissons au moins quelques-uns des Souverains, qui sont Ptolémée, fils de Mennée; Philippion son fils & son successeur; Lyfanias, frère de celui-ci, & autre fils de Ptolémée. Agrippa I la demanda à l'Empereur Claude, à titre de Royaume, pour Hérode son frère. Il fut refusé. Après la mort d'Hérode, fils d'Aristobule, l'an 48 de Jésus-Christ, le même Empereur la donna, avec titre de Royaume, à Agrippa II. Quatre ans après Claude la lui ôta. Je trouve néan-

moins dans Joseph, *De Bello Jud. lib. VII, c. VIII, § 1*, qu'Hérode, fils d'Ariflobule, fut Roi de Chalcide ou de la *Chalcidice*, & que son fils Ariflobule lui fuccéda.

**CHALCIDIQUE**, f. m. (Prononcez *Calcidique*.) Salle grande & fuperbe. *Chalcidicum*. Feflus l'appelle *Chalcedonium*, mais peut-être est-ce une faute. Vitruve, *liv. V, ch. 1*; Aufone, Hygin, à la *Fable 184*; Arnobe, *liv. III & liv. IV*, difent *Chalcidicum*. Les *Chalcidiens* étoient de grandes & magnifiques falles qu'on ajoutoit aux palais, comme on l'a fait encore en des fiècles poférieurs, ainfi qu'il patoit par les grandes falles des palais de Paris, de Vannes & de Bourges. Si le terrain que vous avez pour bâtir eft trop long, dit Vitruve, vous bâtirez au bout un *chalcidique*. Je voutois bien, dit Arnobe, voir vos Dieux & vos Déesfes pêle-mêle dans vos grands *chalcidiens*, & dans ces palais du Ciel. On écrit, dit-il ailleurs, que vos Dieux font leurs feftins dans de grandes falles à manger qui font aux Cieux, & dans des *chalcidiens* tous d'or.

Feflus dit que cette efpèce de bâtiment avoit pris fon nom de la ville de Chalcis, mais il ne dit point pourquoi Philandrie dit que c'étoit un édifice dans lequel la Cour des Monnoies avoit fon tribunal; & qu'il avoit pris fon nom de χαλκός, *airain*, matière de la monnoie, & de εἰς, *justice*; mais cela eft faux, il auroit l'accent fur l'antépénultième, & non pas fur la dernière. D'autres le dérivent de deux mots grecs, χαλκός, *bronze*, *airain*, & εἶκος, *maifon*; & ils difent qu'on frapoit la monnoie dans ces maifons-là, qui étoient ce que nous appellerions *Hôtels de la Monnoie*. Mais que deviendroit l'o de οἶκος? Comment l'accent feroit-il fur la dernière? Comment la pénultième feroit-elle brève? Pour former un nom de χαλκός & de οἶκος, il faut dire χαλκιοικος, *Calciocus*, & comme on l'a dit effectivement pour Minerve, dont c'est-là une des épithètes, ΑΘΗΝΗ ΧΑΛΚΙΟΙΚΩΣ.

Il y a eu une contrée de Macédoine, une de Syrie, & une de Perfe, qui portoient le nom de *Chalcidique*. En ce fens, il eft féminin.

**CHALCIES**, ou **CHALCLES**, f. f. pl. terme de Mythologie. Fêtes célébrées par les Athéniens, en mémoire de ce que l'art de mettre en œuvre avoit été trouvé à Athènes. Ce mot vient du grec χαλκός, *Cuivre*, *airain*.

**CHALCOCIES**, f. f. pl. Fêtes de Lacédémone, où les jeunes gens venoient tout armés pour facrifier à Minerve Chalciacos.

**CHALCIS**, *Chalcis*. Nom qu'a porté l'Eubée, & qu'elle avoit pris de fa capitale, qui le portoit aufi, de même qu'une ville de Syrie. On dit que la *Chalcis* d'Eubée fut ainfi appelée, parce que c'eft le premier endroit où l'on ait trouvé de l'airain, χαλκός, en grec.

Les Anciens nommoient cette ville *Chalcis*, comme Combé, fille d'Alopus, à qui l'on donne ce furnom, parce qu'en cette ville d'Eubée elle avoit inventé la première fabrique des armes d'airain. En ce temps-là elle étoit fi confidérable, que la querelle qu'eurent fes Habitans avec les Erythréens leurs voifins, partagea tous les peuples de la Grèce: ils prirent les armes pour les uns ou pour les autres; & une de leurs colonies fous la conduite de Teuclys fut fuffifante pour peupler l'île de Naxos. Du LOIR, pag. 299.

**CHALCITIS**, f. m. Efpèce de minéral qui eft rouge comme le cuivre, friable & non dur, ayant des veines jaunes & lufantes au-dedans. *Chalcitis*. Il a le goût du vitriol: il fe fond au feu, lorsqu'on le met feul dans un creufet, & fe difout aifément dans les liqueurs aqueufes. Il y a deux autres minéraux appelés *Mify* & *Sory*, qui font fort femblables au *chalcitis*. Toute leur différence ne confifte que dans la ténuité ou groffièrece de leur fubftance. Ils fe trouvent tous trois dans les mines de cuivre, & même ils fe changent avec le temps l'un en l'au-

te. Le *fory* a les parties les plus groffières; le *chalcitis* vient apres, & enfuite le *mify*, dont les parties font les plus tenues. Le *mify* fe forme fur le *chalcitis*, comme le verdet fur le cuivre; c'en eft proprement la rouillure. Le *chalcitis* fe forme de la même manière fur le *fory*. On trouve ces trois fortes de minéraux en Allemagne. Le *chalcitis* eft un des ingrédients de la thériaque: on a coutume de lui fubftituer le vitriol calciné. Ces trois minéraux font cauftiques & éfcarrotiques; c'eft pourquoi on ne les donne point intérieurement. Par la même raifon bien des gens voudroient qu'on retranchât le *chalcitis* de la thériaque.

**CHALCOGRAPHE**, f. m. *Calator*, *sculptor*, Prononcez *Calcographe*, fuivant l'éthymologie, Graveur en airain; mais on le dit généralement de tous Graveurs fur métaux. Melan, Edelinck, Nanteuil, &c. étoient de fameux *Chalcographes*. Le P. Leflong dit que Remi Capitain avoit fait graver plusieurs portraits par Jacques Debie, célèbre *Chalcographe*. On lit dans le Dictionnaire de Moreri que Cailot fut un des plus habiles *Calcographes* de fon temps, & Jacques Debie lui-même prend le titre de *Chalcographe* à la tête de fes vrais portraits des Rois de France tirés de leurs monumens, & de fes familles illuftres de la France par les monumens des Médailles. Ce mot vient de χαλκός, *airain*, *cuivre*, & γράω, *je grave*.

**CHALCOPYRITE**, Efpèce de Pyrite où il fe trouve des parties cuivreufes.

**CHALDAÏQUE**, adj. m. & f. La langue *chaldaïque*. *Chaldaica lingua*. On dit aufi fubftantivement le *chaldaïque*, en fous-entendant le langage. La Paraphrafe *chaldaïque*, qu'on appelle en langage de Rabbin, le *Targum*, *Paraphrafis chaldaica*. Paraphrafe *chaldaïque*, c'eft l'Autent d'une paraphrafe *chaldaïque*. Il y a dans la Polyglotte d'Angleterre trois paraphrafes *chaldaïques*; celles d'Onkelos, une de Jonathan fils d'Uziel, & celle de Jérufalem. On attribue aufi à Jonathan celle qui eft fur les Livres que les Juifs nomment *Prophètes*. Voyez fur les Paraphrafes *chaldaïques* Walton, dans fon XII<sup>e</sup> Prolégomene, & l'*Hiftoire critique de l'Anc. Teftament*, Liv. II, ch. 18.

Ximénès entreprit de faire travailler à une nouvelle édition de la Bible, qui contient pour l'Ancien Teftament, le Texte hébreu, la Vulgate, la Verfion grecque des Septante traduite en latin, & la Paraphrafe *chaldaique*, avec une Verfion latine. FLECH.

**CHALDAÏQUE**, (Période) Voyez PÉRIODE.

**CHALDÉE**, *Chaldaea*. Ancienne province de l'Asie, qui occupoit la partie de la Mésopotamie la plus baffe & la plus proche du confluent du Tigre & de l'Euphrate, & qui s'étendoit encore au midi jufqu'au détroit Perfique, entre les déferts de l'Arabie au couchant, & le Tigre à l'orient. La capitale de la *Chaldée* étoit Babylone; de-là vient que la partie méridionale de cette province, au-deffous de la Mésopotamie, ou même la *Chaldée* toute entière, eft fous-vent appelée Babylone. On l'appelle aujourd'hui Yarak Arabi. Voyez les étymologies du mot Chaldéen. Dans le texte original de l'écriture, le pays n'a point d'autre nom que celui du peuple, comme beaucoup d'autres.

Quelques-uns voudroient retrancher l'h des mots *Chaldée*, & *Chaldéen*, en faveur de la prononciation.

**CHALDÉEN**, f. m. Se dit des perfonnes & du langage. *Chaldaeus*. Le *chaldéen*, les *Chaldéens*.

**CHALDÉEN**, (Miffel) Titre du Miffel des Maronites, qui eft en langue chaldaïque ou fyriaque, & qui a été imprimée *in-folio* à Rome, en cette langue, l'an 1592. Ce Miffel contient douze Mefles ou Liturgies, fous les noms de faint Jacques, de faint Pierre, de faint Jean, des faints Apôtres, &c. Voyez les *Remarques* fur le chapitre vingt-quatre du *Voyage du P. Jérôme Dandini au mont Liban*.

**CHALDÉEN**, ENNE, f. m. & f. Peuple habitant la Chaldée. *Chaldaeus*. En hébreu ou en *chaldéen*, les *Chal-*

déens sont appellés *Chaldéens*, כְּשָׁדִים כְּשָׁדִים, Philon, dans ses Gloses ou Interprétations des noms hébreux, interprète ce mot *magiciens*, & *des démons*; c'est-à-dire, selon l'interprétation de Saint Jérôme, *Ut demones vel feroces*, ou plutôt *Devins*, ou *Mages*, ou comme *Demons*. Ce Pere suit encore ailleurs le sentiment de Philon, & dit que personne ne doute que *Chaldeen* signifie *Demon*. Cela supposé, il est clair que Philon & Saint Jérôme ont cru que ce nom hebreu étoit composé d'un כ, marque de similitude, ou de ressemblance, & de *chedim*, qui signifie *Demons*, & vient de שָׁדַד, *shalad*, ravager; & le ש ou s, s'est changé en l, comme le d dans Ulysse. Mais il est bien plus probable que ces Peuples ont été ainsi appellés de כְּשֵׁד, *Cafed*, ou *Chejed*, dont il est parlé, *Gen. XXII*. Dans ces premiers temps, toutes les Nations portoient le nom de leur Fondateur. Saint Jérôme est de ce sentiment dans ses Questions hébraïques, & Bochart. Dans ce sentiment, il faut dire que, quand l'Ecriture se sert du mot *Chaldeen* avant le temps de Chesed, fils de Nachor, c'est une anticipation, ou prolepsis. On pourroit dire aussi que ce nom leur venoit peut-être de quelqu'autre Chesed, plus ancien que le fils de Nachor. D'autres croient que ce nom vient de celui d'Arphaxad, père des *Chaldéens*, comme le dit Josephé, *Antiq. Jud. Liv. I, ch. 7*. que ce nom, dis-je, en vient par apocope, c'est-à-dire, en retranchant le commencement *al-pha*, reste en hébreu כְּשָׁד; d'où confondant le כ, ou c, & ש, ou s, en un z, ou x, les Grecs ont fait Ἀρφαξάδ, *Arphaxad*. Ce sentiment est de tous le plus vraisemblable.

Les *Chaldeens* passèrent dans l'Antiquité pour les inventeurs de l'Astronomie, & ils étoient fort adonnés non-seulement à cette science, mais encore à l'Astrologie, à la Devination, &c. C'est pour cela que *Chaldeen*, dans l'Ecriture & dans les Auteurs profanes, est la même chose que *Mathématicien*, *Astrologue*, *disseur de bonne aventure*, *faiseur d'horoscope*, *magicien*, comme on le peut voir, dans *Daniel, II, 2, 4, 5, 10, IV, 7, V, 7, 11*; dans *Cicéron, De Divin, lib. I, n. 2, 31. & lib. II, n. 42, 87, & Lib. II, n. 42, 87, & Lib. I, Tuscul. quæst. n. 95*. *Strabon, Liv. VI*; *Aulu-Gelle, Liv. I, ch. 9, & Liv. XIV, ch. 1*; *Suétone, dans Vitellius, ch. 14*; *Saint Jérôme, sur Daniel, ch. 11*; *Juven. Sat. X, vers. 94*.

**CHALDÉEN**, avec l'article défini, signifie la langue chaldaique, que parloient les Chaldéens. *Chaldaïca lingua*. Le *chaldeen* est un dialecte de l'hébreu. Un Auteur qui écrivoit, il y a quelques années en Hollande, une Dissertation sur ces Médailles (*Samaritaines*), s'est imaginé y trouver du *chaldeen*. P. SOURC. *Dissert. sur les Médailles Hebr.* Il signifie aussi quelquefois le Paraphraste Chaldaique; c'est-à-dire, Onkelos, quand on parle du Pentateuque; & Jonathan, s'il s'agit des autres Livres de l'Ecriture: car pour Jonathan sur le Pentateuque & le Paraphraste de Jérusalem, il ne faut point les appeler simplement & absolument le *chaldeen*. Le *chaldeen* paroît à plusieurs Chrétiens & Juifs convertis fournir des preuves de la distinction des personnes en Dieu, & marquer la seconde par le mot כְּשָׁדִים, *verbe*.

**CHALDÉEN, ENNE**, est aussi adj. Chaldaique, qui appartient aux *Chaldeens*, ou à la Chaldée. *Chaldaicus*, *Chaldaïcus*. Strabon rapporte qu'il y avoit deux Sectes parmi les Philosophes *Chaldeens*; les Orchènes, & les Borsippéens. La langue *chaldéenne*.

**CHALDRON**. Mesure d'Angleterre. Voyez CHAUDRON.

**CHALEMÉE**. Vieux s. f. Flûte, chalumeau, *Tibia*, *calamus*.

**CHALEMEL**. s. m. *Calamus*. Ce mot s'est dit autrefois pour *chalumeau*, comme *ormel* & *mantel* pour *orneau* & *manteau*. De *chalemel* on en fait *chalemeler*, pour dire, *jouer de la flûte, du chalumeau*; ce verbe n'est plus en usage.

**CHALEMELER**. v. a. Vieux mot. Faire danser au son de la flûte.

*Et tint un frestel de rofiaux,*  
*Si chalemoit les danziaux.*

**CHALEMELLE**. s. f. Vieux mot. Flûte, chalumeau. *Tibia*, *calamus*.

**CHALEMIE**. s. f. Flûte champêtre, chalumeau, espèce de musette. C'est plus proprement ce qu'on appelle *cornemuse*, *Pastoritus calamus*. La *chalemie* est différente de la *cornemuse*, en ce qu'elle n'a point de bourdon. Ce mot n'est en usage que dans le burlesque.

*Ains est couru voir la solennité,*  
*Et a joune sa flûte & chalemie*  
*Tout à ton loz, honneur & dignité.*

MAROT.

**CHALENTON**. Ville de France, en Auvergne, selon quelques Atlas. Ville imaginaire.

**CHALET**. s. m. C'est ainsi que les Suisses nomment certains bâtimens bas, qui se trouvent repandus dans les montagnes de Griers, uniquement destinés à faire des fromages.

**CHALEUR**. s. f. On peut considérer la *chaleur* comme l'effet que produit en nous un corps chaud, & sous ce point de vue c'est une perception, une modification de notre ame occasionnée par l'action du corps qu'on appelle chaud, qui ne peut avoir rien en lui de semblable à cette sensation de l'ame. Ou bien comme une qualité qui constitue le corps chaud, & qui le rend propre à exciter dans nos organes la sensation de chaleur. *Calor*.

On peut définir la *chaleur*, un sentiment qui résulte de l'action & du mouvement des petits atomes de feu qui agissent sur les corps, & qui entrent dans leurs pores. Quand nous sentons la *chaleur* du feu, c'est que nous sentons de petits atomes de feu qui se détachent, & qui viennent frapper nos sens: & elle est d'autant plus violente, que ces corpuscules sont en plus grand nombre, & plus agités. Si l'on expose au feu, un vase rempli d'eau, vous verrez cette eau s'échauffer & bouillir, aussitôt qu'un grand nombre de particules ignées aura communiqué à ses globules sensibles & insensibles le mouvement dont elles sont animées. On fait fondre les métaux les plus durs, en les plongeant dans quelqu'une de ces liqueurs où le feu se trouve en grande abondance, telles que sont l'eau forte, l'eau régale. Quand on veut communiquer de la *chaleur* aux corps solides les plus froids, on n'a qu'à les jeter dans le feu. Bientôt leurs pores seront remplis de particules ignées. Une infinité d'expériences de cette nature donne lieu aux Physiciens de conclure que l'on doit regarder le feu comme la vraie cause de la *chaleur*.

Ce feu est répandu également partout, & il existe en égale quantité, dans toutes les parties de l'espace; mais il est caché & imperceptible, & ne se découvre que par les effets qu'il produit; effets qui dépendent de certaines circonstances qui concourent ensemble, dont la première, & la plus essentielle, est que ce feu également répandu partout, soit amassé & réduit dans un plus petit espace. On a cru que les grandes *chaleurs* de la zone torride la rendoient inhabitable. *Æstus*. Les pointes & les imaginations de Sénèque sentent un peu la *chaleur* d'Afrique. S. EVA. La *chaleur* du Soleil aux jours les plus froids de l'hiver est égale à celle des jours les plus chauds de l'été: Ce qu'on a prouvé avec le miroir de la Bibliothèque Royale; parce qu'il fait aussi-bien en hiver qu'en été cet effet surprenant, de vitrifier les pierres & les briques en peu de temps.

La *chaleur* du Soleil en été est assez forte pour échauffer une barre de fer de six pieds de longueur, & la rendre plus longue qu'elle n'étoit en hiver, ayant été exposée à la gelée, de deux tiers de ligne,

ligne, comme je l'ai reconnu par une expérience très-exacte que j'en ai faite autrefois. DE LA HIRE, *Acad. des Sc.* 1703, *Mem. p.* 208.

Vers les tropiques, les *chaleurs* sont plus grandes que vers la ligne. DE LA HIRE, *Acad. des Sc.* 1703, *p.* 293.

☞ Selon plusieurs Physiciens, la *chaleur* n'est point une propriété originairement attachée à une espèce de corps particuliers, mais une propriété mécanique que l'on peut produire dans un corps par un certain mouvement d'extension, violent, rapide & en tout sens, communiqué aux parties insensibles de ce corps. Qu'un ouvrier lime un morceau de fer, la lime & le morceau de fer deviennent excessivement chauds. Cependant on ne voit rien là qui puisse produire cet effet, que le mouvement violent & en tout sens imprimé aux parties insensibles par les frottemens reciproques. Quand l'eau devient chaude sur le feu, ce mouvement devient sensible à proportion du degré de *chaleur*, & quand elle devient bouillante, cette agitation devient encore plus sensible, par les ondulations, par le bruit, par les vapeurs qui en sortent, &c.

En Médecine on distingue deux sortes de *chaleur*; la *naturelle*, qui est le principe de la vie des animaux; & l'*étrangère*, qui leur arrive par accident, ou de dehors, comme par les remèdes, par les aliments: & c'est celle qui cause les maladies, & surtout la fièvre. Dans l'émotion de la crainte, le sang & la *chaleur* se retirent, & accourent au secours du cœur. FLECH. *Chaleur* vitale, est la même chose que *chaleur* naturelle. La *chaleur* vitale se trouve dans les animaux tandis qu'ils sont en vie.

CHALEUR se dit figurément ☞ pour passion vive, ardeur, zèle empressé, grande affection, &c. *Ardens studium*. Cet homme sert ses amis avec beaucoup de *chaleur*. Il va à l'assaut, parle, dispute avec beaucoup de *chaleur*. La persuasion qui frappe l'esprit dure davantage, parce que la raison dure toujours, & ce qui touche le cœur se perd à mesure que la *chaleur* de la passion s'éteint. P. RAP. Les Peres ont poussé avec beaucoup de *chaleur* & de feu les matières qu'ils avoient à manier, quelquefois ils ouïrent un peu les choses. Le zèle ne doit pas être une *chaleur* aveugle. VILL. Il y a des gens que la contestation échauffe & qui tirent de leur esprit plus qu'ils n'y trouveroient sans cette *chaleur*. PASC. Quand on propose ses sentimens avec trop de *chaleur*, on les rend suspects de passion. NICOL. Une heureuse *chaleur* anime ses discours. BOIL. Toute la *chaleur* que la Religion semble nous inspirer quelquefois, cette *chaleur* dont nous osons nous faire un mérite aux yeux de Dieu, c'est à nos passions que nous la devons; & ce mérite dont nous sommes si fiers est peut-être un crime. Il avoit tant de *chaleur* à la guerre, qu'elle l'empêchoit de faire des réflexions. S. EVR.

☞ On dit figurément dans la *chaleur* de la dispute, dans la *chaleur* du combat, dans la *chaleur* de la composition, pour dire dans le fort du combat, &c. Qui est celui qui, dans la *chaleur* de la victoire, considère le nombre? VAUG.

☞ CHALEUR se dit encore au figuré pour un mouvement de colère qui dure peu; & en général, pour un mouvement prompt & passager d'une passion qui est attribuée à l'âge & au tempérament. *Æstus, impetus, ardor*. On dit en ce sens *chaleur* de foie. Il a eu querelle avec son ami; mais ce n'étoit qu'une *chaleur* de foie. Expression du discours familier. Pour excuser un jeune homme, on dit que c'est la *chaleur* de l'âge qui lui a fait commettre une faute: & en parlant d'un homme fait, on dit que ses grandes *chaleurs* sont passées, pour dire que l'âge a ralenti ses passions. *Deserbuît adolescentia*.

CHALEUR se dit aussi de l'ardeur qu'ont les femelles des animaux en certains temps pour rechercher le mâle; comme des chiennes, des chates, des cavales, des éléphants, &c. Chienne en *chaleur*. *Æstus veneris*.

On dit proverbialement, couvrez-vous, la *chaleur*

vous est bonne; à ceux qu'on taxe d'incivilité; quand ils mettent leur chapeau à contre-temps.

La Baie des CHALEURS. Elle est ☞ dans la Nouvelle-France, & fait partie du Golfe de Saint Laurent. Elle est située au sud-ouest du Gaspé, & à l'ouest & ouest-nord-ouest du banc des Orphelins.

☞ CHALEUREUSEMENT. adv. vieux mot. Par un prompt mouvement de colère. *Subito animi impetu*. CHALEUREUX, EUSE, adj. Qui a de la chaleur naturelle. *Fervidus, præfervidus*. Il ne se dit guère qu'en cette phrase. Les vieillards ne sont guère *chaleureux*. On a dit autrefois *chaloureux*. On ne dit plus ni l'un ni l'autre.

☞ CHALJACRA. Ville de la Turquie en Europe; dans la Bulgarie, avec un port sur la côte de la mer Noire.

☞ CHALIBÉ. Voyez CHALYBÉ. Je préférerois la première orthographe.

CHALINGUE s. f. Petit vaisseau des Indes, qui n'a de membres plats que dans le fond, & qui n'est guère plus long que large. *Navicula Indica*. On ne se sert point de cloux dans sa construction, & les bordages de ses hauts ne sont cousus qu'avec du fil de carot, fait de cocos, ou détoupe de noix de palme.

CHALIT. s. m. Bois de lit. *Leclus*. Nicot croit que ce mot vient de *chassis de lit*. Il est vieux: en sa place on dit *bois de lit*.

CHALLER. v. a. Vieux mot qui signifie écaler, ôter l'écale ou la coque dure des noix. Cependant les métayers qui là auprès *challoient* les noix, accouroient avec leurs grandes gaules, & frapèrent sur ces fouaciers comme sur seigle vert. RABELAIS.

CHALLIVOY. Mouillez les deux // Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigny, fondée en 1133, par Guistroy de Magny & d'autres Seigneurs de Berry, dans lequel elle est située proche de Sancerre, faisant une partie de son vignoble. *Callovium, collivetum*. M. Furetiere, premier Auteur de ce Dictionnaire, étoit Abbé de *Challivoy*. Voyez sur cette Abbaye, la Thaumastiere, *Histoire de Berry, Liv. X, ch. 16*, & le nouveau *Gallia Christiana*.

CHALLUA. s. m. Sorte de poisson sans écaille, qui se trouve dans les rivières du Pérou. Il a la tête longue & plate, comme celle d'un crapaud, & la gueule fort grande; il est d'un fort bon goût, & de bonne qualité.

CHALOIR. v. n. Vieux mot qui signifioit autrefois *importer, avoir soin, Curare, sollicitum esse*. Il n'est guère en usage qu'à l'impersonnel en cette phrase populaire, il ne m'en *chaut*, pour dire, il ne m'importe. Il ne m'en peut *chaloir*, cela ne me peut être important. Marot s'en est servi au subjonctif en disant à son créancier:

*Beau Sire, ne vous chaille,  
Quand je serai plus garni de cliquaille,  
Vous en aurez; mais il vous faut attendre  
Un bien petit.*

Un Poète de ce temps a dit aussi dans une Epître badine,

*Peut-être fort peu vous en chaut;  
Mais, ma Chailly, qu'il vous en chaille  
Ou qu'il ne vous en chaille pas,  
Je vais tâcher, vaille que vaille,  
De sortir de cet embarras.*

☞ CHALON. s. m. Terme de pêche. Filet que les Pêcheurs traînent dans les rivières, par le moyen de deux bateaux au bout desquels les côtés du filet sont attachés. *Amplum rete*.

CHALONGE. s. m. Vieux mot. Trompette, barguinement. On a dit aussi *chalange* dans le même sens.

CHALONNOIS. s. m. Nom de deux diocèses contrés de France, dont l'une est en Champagne, & l'autre en Bourgogne. Le *Chalonnais* en Champagne, *Catalaunenſis ager*, ainsi nommé de Châlons-sur-Marne sa capitale; est entre le Rémois; le pays



d'Argonne, le Bailligny & la Champagne propre. Le *Chalonnais* de Bourgogne, *Cabillonensis ager, tractus*, a le Dijonnais au nord, le Maconnais & la Bresse au midi, la Franche-Comté à l'orient, & à l'occident l'Autunois; Châlons-sur-Saone, en est la capitale, de laquelle il prend son nom. Ce *Chalonnais* a eu autrefois ses Comtes particuliers. C'est Louis le Débonnaire qui lui donna le titre de Comté.

**CHALONNOIS**, oisf. adj. qui est de l'un des deux Châlons, ou des deux Châlonnais. On appelle la Bresse *Chalonnaise*, la partie de la Bresse qui touche au Châlonnais. *Cabillonensis*, ou *Catalaunensis*, selon qu'on parle de l'un ou de l'autre *Châlonnais*.

**CHALONS**, *Catalaunum. Noviomagus Vadicassium*. Ville de Champagne en France, qu'on appelle souvent *Châlons-sur-Marne*, parce qu'elle est sur cette rivière, & pour la distinguer de Châlons-sur-Saone. L'Evêque de *Châlons* est un des six Païts Ecclesiastiques du Royaume; & l'un des trois Comtes & Païts. *Châlons* sur la Carte de M. de l'Isle est presque sous le 49<sup>e</sup> degré de latitude, & au 22<sup>e</sup> quelques minutes de longitude.

Selon M. Cassini, cette ville est plus orientale que Paris de 0<sup>d</sup>, 5', 26", ou 2<sup>d</sup>, 2', 25". Sa longitude est de 21<sup>d</sup>, 55', 40". Sa latitude de 48<sup>d</sup>, 57', 10".

Elle est long, & quelques-uns même écrivent ce mot par deux *au*, *Chalons*. On ne le fait plus. Voyez Valois, *Notit Gall.* au mot *Catalauni*.

**CHALONS**. Ville Episcopale de France, capitale du *Châlonnais*, en Bourgogne, sur la Saone. Quelques-uns pour la distinguer de *Châlons* en Champagne écrivent *Chalon*. *Cabillo Eduorum, Cabilonum, Cabillonia*. C'est une ancienne ville dont César, *Comm. de Bello Gall. Lib. VII, c. 42*. Strabon, *Liv. IV*. Ammien Marcell. *Liv. XV*, & l'itinéraire d'Antonin font mention; & qui dans la suite fut le séjour des Rois de Bourgogne, & en particulier de Sigismond. Saint Donatien, Evêque de *Châlons*, se trouva en 346 au Concile de Cologne. Julien Balleteur a écrit l'Histoire des Evêques & de l'antiquité de cette ville, qu'Hoffinam, au mot *Catalaunum*, appelle mal *Catalaunum* comme la précédente. Il y a en françois une Histoire Civile & Ecclesiastique ancienne & moderne de la ville & cité de *Châlons-sur-Saone*, par le P. Claude Perry de la Compagnie de Jésus. Long. 22<sup>d</sup>, 31', 23"; lat. 46<sup>d</sup>, 46', 56".

**CHALOSSE**. Pays de France en Gascogne. *Calossia*. La *Chalosse* est renfermée dans la Gascogne propre, près de l'Adour, & Saint Sever en est le principal lieu.

**CHALOUPPE**, f. f. petit bâtiment de mer destiné au service des grands vaisseaux, sur lequel on fait aussi de petites traversées. *Lembus*. On se sauve dans des *chaloupes*. On a mis la *chaloupe* en mer. On porte des *chaloupes* en fagot. Chaque *chaloupe* est armée, c'est-à-dire, équipée de trois matelots, pour la nager; savoir du Maître qui la gouverne, du Tétier qui tire la rame devant, & de l'Arrimier qui tire au milieu. Il y a des *chaloupes* doubles dont les unes sont pontées, & les autres n'ont que des coureives. *Chaloupe bonne de naver*, est celle qui est facile à manier, & qui passe & marche bien avec les avirons. *Chaloupe armée*, est celle dans laquelle, outre les matelots dont elle a besoin pour la naver, il y a encore des soldats pour quelques expéditions. On dit, avoir la *chaloupe à toue*; pour dire, l'avoir amarrée à bord, & la faire tirer par le vaisseau lorsqu'il est sous voiles. Les gens de mer se servent de *chaloupes* pour porter des provisions au vaisseau. P. Hoste, Jésuite.

Ce mot vient de *chalan*, qui est une espèce de bateau de rivière, à l'imitation duquel on fait la *chaloupe*. Borel croit que l'un & l'autre viennent du grec *καλον*; qui signifie *lignum*.

**CHALUC**, f. m. Poisson de mer semblable au chabot, mais ayant la tête moins grosse. *Labeo* ou *Librus*, ainsi nommé à cause de ses grosses lèvres. Voyez CHABOT.

**CHALUMEAU**, f. m. C'est proprement la tige

creuse du froment, des roseaux, &c. *Calamus*. Ce mot convient aux plantes graminées. Voyez TIGE. On le dit aussi d'un tuyau d'or, d'argent ou d'autre matière. Les enfans font de petites bouteilles de savon en soufflant dans un *chalumeau*. Quand le Pape communique solennellement, il prend le sang dans le calice avec un *chalumeau* d'or.

Ce mot vient du latin *culmus*, ou *calamus*; Nicot: ou, selon Du Cange, de *calamellus*, d'où il dérive aussi le mot de *chalemie*.

**CHALUMEAU** se dit aussi d'un instrument de musique champêtre, composé soit d'un, soit de plusieurs tuyaux de blé, soit de quelqu'autre matière déliée. *Calamus, fistula pastoritia; Avena*. Jouer du *chalumeau*. Les *chalumeaux* ont servi de flûtes à nos anciens, & on en a fait de l'écorce d'un saule levée quand il est en sève. Il étoit ouvert tant en haut qu'en bas. Il s'en fait aussi avec un tuyau de blé bouché par en bas par le nœud du tuyau, avec deux trous & une petite fente au milieu en forme d'une petite languette qui sert à battre l'air. Les Bergers dans les Eglogues chantent les louanges de leur Bergère sur leurs *chalumeaux*. *Sylvestrem tenui musam avena meditari*.

*Vieudrai-je en une Eglogue, entouré de troupeaux, Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux? BOIL.*

*Muses, quittons nos prairies,  
Et pendons à ces ormeaux  
Les rustiques chalumeaux  
Qui flattoient nos rêveries. SARAS.*

On appelle *chalumeau*, la flûte qui est attachée sur la peau de la musette. *Fistula. Chalumeau* de musette, de cornemuse.

**CHALUMEAU**. Terme d'Emailleurs, de Metteurs en œuvre, &c. C'est un petit tuyau creux, de cuivre, dont ces ouvriers & autres se servent pour diriger la flamme de leur lampe sur les pièces qu'ils veulent fonder.

Il y a des occasions où l'on se sert de *chalumeau* pour communier. A Saint Denis en France, le Diacre & le Sous-Diacre communient avec un *chalumeau* d'or, sous l'espèce du vin, les Dimanches à la grande Messe. La distribution du sang de notre Seigneur se faisoit avec un petit tuyau, ou *chalumeau* d'or. Voyez PIPE, BOUTEROU.

**CHALUMER**. Vieux mot. Jouer du *chalumeau*; au figuré, boire avec un *chalumeau*. Dans l'un & l'autre sens il est hors d'usage.

*Espe quelquefois la nuit,  
De complot avec la servante,  
Chalumoit sans faire de bruit  
Les tonneaux de son maître Xante.*

FURETIERIANA

**CHALUMET**, f. m. Prononcez *Calumet*. Petit bout d'ivoire, long de quatre ou cinq pouces, & de la grosseur d'un gros tuyau. Le *chalumet* est percé dans sa longueur, & l'on y emboite les pipes à fumer, pour éviter l'incommodité de la terre ou plâtre de la pipe, qui s'attache aux lèvres, & pour ne pas mettre dans sa bouche le bout d'une pipe qui a été éprouvée par plusieurs autres. L'usage des *chalumets* n'a pas duré long-temps, parce qu'ils deviennent puants par une forte odeur de tabac qu'ils contractent promptement.

**CHALYBÉ**, ÉE. adj. *Calybé. Chalybatus* (le Dictionnaire de l'Académie écrit *chalybé*.) On donne cette épithète à plusieurs compositions, dont l'acier, en latin *Chalybs*, fait la base. Tels sont le tartre *chalybé*, l'eau *chalybée*, &c. *Aqua chalybata*. L'eau *chalybée* est astringente: c'est pourquoi l'on en fait boire à ceux qui sont incommodés du cours de ventre.

**CHAM**, f. m. *Cham, Chamus*. Prononcez *Cam*. *Cham* est l'un des trois fils de Noé qui repeuplèrent la terre après le déluge, & qui fut maudit de son pere pour

P'avoit insulté d'une manière peu sçante, pendant le sommeil que lui causa l'ivresse dont il est parlé dans la *Genèse*, IX. Il étoit l'aîné des deux autres : Sem est appelé l'aîné de Japhet seul, non pas de Japhet & de Cham, *Gen. X*, 21. Et parce que Noé eut l'un de ses trois fils à 500 ans, ce ne fut point Sem, car il ne naquit que l'an 502 de son pere Noé, puisqu'il n'avoit que 100 ans, deux ans après le déluge, qui arriva la 609<sup>e</sup> année de Noé, *Gen. XI*, 10. Ce fut encore moins Japhet, puisqu'il étoit cadet de Sem. Il faut donc que Cham ait été l'aîné des trois. Sa postérité occupa l'Afrique, l'Égypte, l'Arabie heureuse & la Palestine, ou terre de Chanaan, & régna même à Babylone, comme on le voit par les noms des peuples qui les habiterent, & qui sont les enfans de Cham, *Gen. X*, 6, 7, 8. L'Égypte même est appelée dans l'Écriture, les Tentes de Cham, *Pf. LXXVII*, 51; & Terre de Cham, *Pf. CIV*, 23, 27, *CV*, 22; & dans Plutarque *Chemie*. De-là encore, selon Bochart, *Phaleg*, L. IV, c. 1, les noms de *Chemmis*, *Psochemmis*, *Psttchemmis*, donnés à des cantons ou contrées d'Égypte. De-là les noms d'Hammon; & celui d'Ἐρημοχामीας, dans Etienne de Byzance. Le P. Lubin s'est trompé, quand il a cru que la terre de Cham dans les Pseaumes n'étoit que la terre de Gessen, petite partie de l'Égypte où habitèrent les Israélites. C'est toute l'Égypte. Voyez de Muis, *Pitator*, Gejerus & Bochart, à l'endroit cité; & en effet David, *Pf. CIV*, 23, prend ces deux mots מצרים, *Egypte*, & ארץ חם, *Terre de Cham*, comme synonymes. Le prétendu Béroë dit que Cham est le même que Zoroastre, l'inventeur de la Magie. L'Arabe Abenephuis dit que c'est aussi l'Osiris des Égyptiens, & le feu que les Perses adoroient. Voyez le P. Kirker, *Ædip. Ægypt. Tom. I*, p. 84.

**CHAM**, f. m. est le titre qu'on donne aux Princes souverains de Tartarie. Prononcez *Kam*. Plusieurs même l'écrivent ainsi, comme les Auteurs des Relations de Crimée qui se voient dans les *nouveaux Mémoires des Missions du Levant*, imprimés en 1715. *Chamus Scytharum ad Orientem*, *Scythiæ ad ortum Imperator*. Le grand Cham des Tatars. Le Cham des petits Tatars. Cingis a été le plus fameux des Tatars. Il vivoit du temps de Saint Louis, & est l'auteur de la race des Rois de Perse & des Mogols d'aujourd'hui.

Quand le Cham de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les Princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble; & ce Prince, qui ne mange que du lait, qui n'a pas de maison, qui ne vit que de brigandage, regarde tous les Rois du monde comme ses esclaves, & les insulte régulièrement deux fois par jour. MONTESQ.

Ce mot, en langue slavonne, signifie *Empereur*, comme le dit Vincent de Beauvais M. Sperlingius, dans sa Dissertation sur la majesté du nom Danois *Koning*, qui signifie Roi, croit qu'on pourtoit tirer de-là le nom de Cham des Tatars, & qu'on a dit dans le Septentrion *Kan*, *Konnen*, *Konge*, *Konning*.

**CHAM** est aussi le nom que l'on donne en Perse aux grands Seigneurs de la Cour, & aux Gouverneurs des Provinces.

**CHAMADE**, f. f. Terme de Guerre. C'est un certain son de tambour, ou de la trompette, que donne un ennemi pour signal qu'il a quelque proposition à faire au Commandant, soit pour capituler, soit pour avoir permission de retirer des morts, faite une trêve, &c. *Signum buccinæ, tympani ad colloquium*.

Ménage dérive ce mot de l'italien *chiamada*, qui a été fait de *clamare*.

Ce mot ne s'emploie guère que pour exprimer le signal que les assiégés donnent, soit avec la trompette ou le tambour, soit en arborant le drapeau blanc pour demander à capituler.

**CHAMÆCERASUS**, f. m. Petit arbrisseau qui croît à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds. Ses rameaux sont ligneux, fragiles, revêtus d'une écorce blanchâtre, remplis d'une moëlle blanche. Ses feuilles sont faites comme celles du péryclimenum ou du

xylosteum, mais plus grandes, plus larges, plus dures, moins vertes, pointues, velues, principalement en dessous, rangées vis-à-vis l'une de l'autre. Ses fleurs naissent deux à deux sur une pédicule qui sort des aisselles des feuilles. Elles sont petites, blanches, formées en tuyaux évases & decoupes en deux lèvres, soutenues chacune par un calice semblable à une petite grenade, lequel devient dans la suite un fruit ou une baie rouge, semblable à une petite cerise, marquée de deux points, remplie d'un suc amer de mauvais goût, & de quelques semences aplaties; presque ovales & blanches. Cet arbrisseau croît aux lieux montagneux, comme les Alpes & les Pyrénées. Ses fruits naissent deux à deux, attachés à la même queue. Ils excitent au vomissement, & purgent aussi par bas, si l'on en avale quatre ou cinq. Son nom vient de *χαμύι*, *humî*, à bas, & *cerajis*, cerisier: comme qui diroit *cerisier bas*. LÉMERY, après quantité d'autres Botanistes.

**CHAMÆCISSUS**, f. m. Plante. Voyez LIERRE TERRESTRE. C'est la même chose.

**CHAMÆDRIS**, Plante. Il faut écrire *chamædryis*, puisque ce mot vient de *χαμύι*, *humî*, à terre, & *δρυς*, *arbre*, petit chêne. On prend des feuilles de cette herbe, comme celles du thé, pour les obstructions des viscères. On l'appelle aussi *germandrée*. Voyez GERMANDRÉE.

**CHAMÆLEON BLANC**, f. m. Plante médicinale, qu'on appelle aussi *Carline*. Voyez CARLINE.

**CHAMÆLEON NOIR**, Plante dont la racine est brune par dehors, de la couleur de l'aristoloche, longue en dedans, grosse, charnue, & fort rarement rongée. *Chamæleon niger*. Sa tige est de couleur de pourpre, de la hauteur d'environ neuf pouces; ses feuilles sont semblables à celles de l'artichaut, marquetées de taches de diverses couleurs; ses fleurs sont en ombelle, environnées de quantité de piquans: elles sont de couleur de pourpre, oblongues, blanches par dedans, minces, ressemblant à celles de la jacinthe.

**CHAMÆLEUCÉ**, f. f. Plante, dont les feuilles sont rondes, semblables à celles des violettes de Mars, mais plus grandes, un peu dentelées à Pentour, & d'un vert obscur. La tige est rouge & branchue. Ses fleurs naissent à l'extrémité des tiges & des branches: elles sont à cinq feuilles, de couleur jaune; sa graine, qui est menue & oblongue, est renfermée dans de petites filiques. On l'appelle autrement *caltha palustris flore simplici*.

**CHAMÆMELUM**, Espèce de plante semblable à l'anthémis. Voyez ce mot.

**CHAMÆNERION**, f. m. Plante dont la tige est haute de cinq ou six pieds, rougeâtre, rameuse, remplie de beaucoup de moëlle, blanche, spongieuse. Ses feuilles sont oblongues, pointues, unies & approchantes de celles du faule, d'un goût astringent, glutineux, avec quelque légère acrimonie; ses fleurs sont grandes, belles, ordinairement à quatre feuilles disposées en rose, de couleur bleue, rarement blanche. Il leur succède des siliques longues, taillées chacune à quatre pans, arrondies, divisées en quatre loges, remplies de semences longuettes, menues, cendrées, surmontées d'une aigrette: sa racine qui s'étend en long & en large, est blanche & d'un goût visqueux & insipide. Elle croît dans les lieux montagneux & dans les jardins: ses feuilles sont vulnéraires & détersives. On nomme encore cette plante, *epilobion*. *Chamænerion* vient du grec *χαμύι*, à bas, & *νερον*, laurier-rose: comme qui diroit *petit laurier-rose*.

**CHAMÆPITIS**, f. m. Plante. Il faut écrire *chamæpitys*, parce que ce mot vient de *χαμύι*, *humî*, à terre, & *πίτος*, *pin*. Cette petite herbe a les feuilles de pin, & elle est bonne pour la goutte. Voyez IVETTE. C'est la même chose.

**CHAMÆRHODODENDROS**, f. m. Nom d'une plante. *Chamærhododendros pontica folio laurocc-rasi, flore caruleo purpurascens*. Cet arbrisseau s'élève ordinairement à la hauteur d'un homme, On

en trouve quelquefois de plus grands, dont le principal tronc est presque aussi gros que la jambe. Sa racine trace jusqu'à cinq ou six pieds de long, partagée d'abord en quelques autres racines grosses comme le bras, distribuées en quelques subdivisions qui ne sont pas plus épaisses que le pouce. Celles-ci diminuent insensiblement, & sont accompagnées de beaucoup de chevelu. Elles sont dures, ligneuses, couvertes d'une écorce brune, & produisent plusieurs tiges de différentes grandeurs, qui environnent le tronc. Le bois en est blanc, cassant, revêtu d'une écorce grisâtre, qui tite en quelques endroits sur le brun. Les branches sont assez touffues, & naissent souvent dès le bas; mais elles sont mal formées, inégales & garnies de feuilles, seulement vers les extrémités. Ces feuilles, quoique rangées sans ordre, sont d'une grande beauté, & ressemblent tout-à-fait à celles du laurier-cerise. Les plus grandes ont sept ou huit pouces de long, sur environ deux ou trois pouces de large vers le milieu; car elles se terminent en pointe par les deux bouts. Leur couleur est vert-gai, leur surface lisse & presque luisante, leur consistance ferme & solide. Le dos en est relevé d'une grosse côte arrondie; ce n'est qu'un allongement de la queue, laquelle a presque deux pouces de long, sur une ligne de large. Cette côte qui est sillonnée en devant, distribue des vaisseaux de part & d'autre, qui se répandent & se subdivisent sur ces côtes dans un ordre comme alterné. Les feuilles deviennent moindres, à mesure qu'elles approchent des sommités; cependant on y en aperçoit assez souvent, qui sont plus grandes que leurs inférieures. Depuis la fin d'Avril jusqu'à celle de Juin, ces sommités sont chargées de bouquets de quatre ou cinq pouces de diamètre, composés chacun de vingt ou trente fleurs, qui naissent chacune des aisselles d'une feuille longue d'un pouce & demi, membraneuse, blanchâtre, large de quatre ou cinq lignes, pointue, creusée en gouttière, & posée en écaille avec ses voisins. Le pédicule des fleurs a depuis un pouce jusqu'à quinze lignes de long; mais il n'est épais que d'environ demi-ligne. Chaque fleur est d'une seule pièce, longue d'un pouce & demi ou deux, rétrécie dans le fond, évasée & découpée en cinq ou six quartiers. Celui d'en haut, qui est quelquefois le plus grand, est large d'environ sept ou huit lignes, arrondi par le bout, ainsi que les autres, légèrement frisé, orné vers le milieu de quelques points jaunes, ramassés en manière d'une grosse tache. Les quartiers d'en bas sont un peu plus petits, & découpés plus profondément que les autres. A l'égard de leur couleur, le plus souvent elle est violette, tirant sur le gris de lin. On trouve des piés de cette plante à fleurs blanches. Toutes ces fleurs sont marquées de points jaunes, dont on vient de parler, & leurs étamines, qui naissent en touffe, sont plus ou moins colorées de purpurin, mais blanches & cotonneuses à leur naissance. Ces étamines sont inégales, crochues, & entourent le pistil. Leurs sommets sont posés en travers, longs de deux lignes, sur une ligne de large, divisés en deux bourses pleines d'une poussière jaunâtre. Le calice des fleurs n'a qu'environ une ligne & demie de largeur, légèrement cannelé en six ou sept pointes purpurines. Le pistil est une espèce de cône de deux lignes de long, relevé à sa base d'un ourlet verdâtre & comme frisé. Un filet purpurin, & long de quinze ou dix-huit lignes, termine ce pistil, & finit par un bouton vert pâle. Les bouquets des fleurs sont très-gluans, avant qu'elles s'épanouissent. Lorsqu'elles sont passées, le pistil devient un fruit cylindrique, long d'un pouce à quinze lignes, épais d'environ quatre lignes, cannelé, arrondi par les deux bouts. Il s'ouvre par le haut en cinq ou six parties, & laisse voir autant de loges qui le partagent en sa longueur, & sont séparées les unes des autres par les ailes d'un petit pivot qui en occupe le milieu. C'est ce pivot qui est terminé par le filet du pistil, & bien loin de se

dessécher, il devient plus long, tandis que le fruit est vert, & ne tombe point. Les graines sont très-menues, d'un brun clair, longues de près d'une ligne. Les feuilles de cette plante sont stiptiques, sans autre saveur. Les fleurs ont une odeur agréable, mais qui se passe facilement. Cette plante aime la terre grasse & humide. Elle vient sur les côtes de la mer Noire, le long des ruisseaux. *TOURNEF. Acad. des Sc. Mem. 1704, p. 345.*

Il y a une autre espèce de *Chamærhododendros*, qui s'élève quelquefois plus que la précédente. *Chamærhododendros Pontica maxima, mejpuli folio, flore luteo.* Elle produit un tronc de même grosseur, accompagné de plusieurs tiges plus menues, divisées en branches inégales, foibles, cassantes, blanches en dedans, couvertes d'une écorce grisâtre & lisse, si ce n'est aux extrémités, où elles sont velues & garnies de bouquets de feuilles assez semblables à celles du nœflier des bois. Ces feuilles sont longues de quatre pouces, sur un pouce & demi de largeur vers le milieu, pointues par les deux bouts, & sur-tout par celui d'en bas, vert-gai, légèrement velues, excepté sur les bords, où les poils forment comme une espèce de sourcil. Leur côte est assez forte, & se distribue en nervure sur toute la surface. La queue des feuilles n'a souvent que trois ou quatre lignes de longueur, sur une ligne d'épaisseur. Les fleurs naissent dix-huit ou vingt ensemble, ramassées en bouquets à l'extrémité des branches, soutenues par des pédicules d'un pouce de long, velues, & qui naissent des aisselles des petites feuilles, membraneuses, blanchâtres, longues de sept ou huit lignes, sur trois lignes de large. Chaque feuille est un tuyau de deux lignes & demie de diamètre, légèrement cannelé, velu, jaune, tirant sur le verdâtre. Il s'évase au-delà d'un pouce d'étendue, & se divise en cinq quartiers, dont celui du milieu a plus d'un pouce de long, sur presque autant de largeur, réfléchi en arrière aussi-bien que les autres, & terminé en arcade gothique, jaune-pâle, quoique doré vers le milieu. Les autres quartiers sont un peu plus étroits & plus courts, d'un jaune-pâle aussi. Cette fleur est percée par sa partie postérieure, & s'articule avec le pistil qui est pyramidal, cannelé, long de deux lignes, vert blanchâtre, légèrement velu, terminé par un filet courbe, long de deux pouces, lequel finit par un bouton vert-pâle. Des environs du trou de la fleur sortent cinq étamines plus courtes que le pistil, inégales, courbes, chargées de sommets longs d'une ligne & demie, remplie de poussière jaunâtre. Les étamines sont de la même couleur, velues dès leur naissance, jusque vers le milieu: toutes les fleurs, ainsi que celles de l'espèce précédente, sont penchées sur les côtés, de même que celles de la fraxinelle. Le pistil devient dans la suite un fruit d'environ quatre lignes de long, du diamètre de six ou sept lignes, relevé de cinq côtes, dur, brun & pointu. Il s'ouvre de la pointe à la base en sept ou huit parties, creusées en gouttière, lesquelles assemblées avec le pivot cannelé, qui en occupe le milieu, forment autant de loges. Je n'en ai pas vu la graine mûre.

Les feuilles de cette plante sont stiptiques. L'odeur des fleurs approche de celle du chèvrefeuille; mais elle est plus forte, & porte à la tête. Le miel que les abeilles tirent de ces fleurs rend insensé. *Voyez DIOSCORIDE, L. II, c. 103. Plin. Hist. Nat. L. XXI, c. 13. Xénophon, à la fin du quatrième siècle, livre de l'Expédition des Grecs, ou de la Retraite des dix mille; & Tournefort, ib. p. 348 & suivantes.*

*CHAMÆSYCE*. f. m. Espèce de tithymale. *Chamæsyfus*. Sa racine est fort petite, longue d'environ quatre doigts. Elle a plusieurs branches de la même longueur, rouges, un peu velues, couchées par terre, pleines d'un suc semblable à du lait. Ses feuilles sont un peu rondes, rouges par dessous, vertes par dessus. Il y en a quelques-unes au bout des

branches, qui sont rouges des deux côtés. Ses fleurs viennent entre les feuilles, & sont de couleur de pourpre.

Le nom de *chamaſyce* est grec, & vient de *χάμας*, *humi*, à terre, & *συζω*, *peplus* qui est une sorte de tithymale.

**CHAMAILLER.** v. n. Se battre contre un ennemi armé de toutes pièces, frapper réciproquement sur les armes les uns des autres. *Inter se confugere.* Ces deux Chevaliers ont long-temps *chamaillé* l'un contre l'autre.

Nicot croit que ce mot vient de *maille*, à cause que les anciens Chevaliers en se battant frapoyent sur des hauberts faits de mailles de fer. Il dit aussi qu'il pourroit venir de *malleus*, ou de *malleare*.

**CHAMAILLER**, se dit aussi des autres batteries, des querelles & disputes qui durent long-temps, soit à coups de mains, soit de paroles. *Inter se confugere verbis, pugnis.* Ces écoliers ont long-temps *chamaillé* ensemble à coups de poing. Ces Docteurs ont long-temps *chamaillé* en disputant sur cette question.

☞ Ce mot ne peut s'employer que dans le style familier, tout au plus, & se dit de plusieurs personnes qui se battent avec grand bruit; & figurément, de ceux qui disputent ou contestent de même. Il s'emploie aussi avec le pronom personnel. Ces femmes *chamaillèrent* ou *se chamaillèrent* pendant une heure.

**CHAMAILLIS.** f. m. Mêlée, dispute où l'on chamaillé. *Conflictus.* Ce mot n'est plus guère en usage, pas même dans le style familier.

**CHAMANT.** f. m. Nom d'homme. *Amantius.* St Amanr, que nous appelons plus communément *S. Chamant*, étoit citoyen de la ville de Rodez, dont il fut le premier Evêque. Il mourut vers la fin du V<sup>e</sup> siècle. **BAILLIET.** Ce nom montre que nous avons ajouté quelquefois *ch* au commencement des mots, dont la première lettre est une voyelle, & peut servir à vérifier quelques étymologies.

**CHAMARAZ.** f. m. Nom de plante. Quelques-uns écrivent *Chamarax*. On l'appelle aussi la *German-drée d'eau*. Ces mots se sont formés de *Chamaedris*, parce qu'on a appelé cette plante *Chamaedris palustris*, à cause de la ressemblance de sa feuille avec celle de la véritable *chamaedris*. C'est le *scordium*. Voyez ce mot, qui en grec signifie *ail*. Ses feuilles sechées & cuites dans le vin, fournissent un antidote contre la morsure des serpens. On prend les feuilles du scordium infusées dans de l'eau chaude, à la manière du thé, pour fortifier l'estomac. Ces mêmes feuilles dans le vinaigre ou dans l'eau, & appliquées extérieurement, soulagent les douleurs de la goutte. Cette plante est un remède excellent contre les vers. Elle résiste à la gangrène & à la pourriture.

**CHAMARIER.** f. m. Dignité de l'Eglise de Lyon; c'est ce qu'on nomme ailleurs plus communément *Chambrier*.

**CHAMARRÉ.** f. m. Vieux mot qui signifioit autrefois un *hoqueton*, ou habit de berger, fait de peau de mouton ou de chèvre, sur les coutures duquel il y avoit plusieurs bandes en guise de passément. *Rheno pastoritius virgatus.*

☞ **CHAMARRER.** v. a. Orner un habit, un meuble de passemens de dentelles, de galons, de bandes de velours, &c. *Vestem transversis segmentis describere, distinguere.* Habit *chamarré* de galons, de bandes de velours, &c. Ce Seigneur fait *chamarrer* son habit de passemens d'or, de broderie. *Chamarrer* en quille, *chamarrer* à bâtons rompus.

Ce mot vient de l'ancien gaulois *chamarré*, qui étoit un habit décrit ci-dessus.

**CHAMARRÉ**, ÉE. part. & adj. *Virgatus, segmentatus.* Habit *chamarré*.

**CHAMARRÉ**, se dit de même au figuré.

*Et d'un pédant chamarré de latin  
Elle fabrique un nouvel Augustin. R.*

**CHAMARRURE.** f. f. Ornement d'habits avec des

passemens, broderies, galon, &c. *Virgata vestis, segmentata.* La *chamarrure* de cet habit a coutre plus que l'étoffe. Il se dit aussi de la manière de *chamarrer*. *Chamarrure* à ondes, en bracelets, à bâtons rompus.

☞ **CHAMB.** Ville du Cercle de Bavière, capitale du Comté de *Chamb*, à l'embouchure de la rivière de même nom, dans le Regen. Le Comté, qui a eus ses Comtes particuliers, a été uni au haut Palatinat.

**CHAMBAY** ou **XAMBAY.** Ville de la Chine. Elle est du troisième ordre, sur la côte orientale de la Chine, & sur une rivière nommée *Houmpou*, à 4 petites lieues de la mer. Latitude septentrionale 31<sup>d</sup> 16'. Les observations sur lesquelles on a tiré cette latitude, ne sont pas entièrement sûres: il peut y avoir deux minutes de différence. La longitude est 141<sup>d</sup> 41' 45". **GOUVE.**

**CHAMBELLAGE** ou **CHAMBRELLAGE.** f. m. Terme de Coutumes. C'est un droit que le vassal doit au Seigneur féodal en certaines mutations, qui est différent suivant les lieux. Il y a aussi un droit de *chambellage* qui est dû au premier Huissier de la Chambre des Comptes par ceux qui y font la foi & hommage: ce qui vient de ce que le Chambellan du Roi avoit un droit sur les vassaux qui relevoient nuement de la couronne, en considération de ce qu'il les introduisoit dans la chambre du Roi, pour faire la foi & hommage: il se tenoit à côté du Roi, & disoit à ceux qui se présentoient: *Vous devez venir homme du Roi, de tel fief, que vous connoissez tenir de sa couronne.* Pour cela on lui faisoit un petit présent, qui a été depuis converti en droit & en obligation. Les Rois, pour se délivrer de l'importunité de recevoir les hommages de leurs vassaux, ayant renvoyé cette cérémonie à la Chambre des Comptes, lorsqu'elle fut établie à Paris, le droit de Chambellan passa en même temps au premier Huissier de la Chambre, lequel introduit les vassaux du Roi. Il est taxé à un écu par la Coutume de Mante, & à vingt sous par celle de Senlis. C'est ce que devoit donner le moindre vassal par l'Ordonnance du Roi Philippe le Hardi, de l'an 1271. *Jus cubicularis magistratuum in regis beneficiarios.*

☞ On a encore appelé autrefois *chambellage*, le droit que les Bénéficiers, Evêques & Archevêques payoient au Roi, en lui prêtant le serment de fidélité.

☞ **CHAMBELLAN.** f. m. C'est ainsi qu'on appelle les Officiers de la Chambre de quelques Princes, les Gentilshommes qui les servent dans la Chambre, en l'absence du premier Gentilhomme de la Chambre.

☞ **Grand Chambellan**, chez le Roi. Grand Officier de la Couronne, premier Officier de la chambre du Roi. *Cubiculo regio Præpositus, Cambellanus, Cambalarius, Camerarius, Cubicularius.* On l'a appelé aussi autrefois *Grand Chambrier*; & sa charge, *grande chambrière*. C'étoit la seconde dignité du Royaume. Il est d'ordinaire nommé après le Chancelier. On n'expédioit guère de lettres-patentes qu'en la présence du *Grand Chambellan*: cela se faisoit encore du temps de Philippe Auguste. Il avoit alors juridiction sur la friperie & sur les marchandises, comme le Grand Pannetier l'avoit sur les Boulangers. Il introduisoit dans la Chambre du Roi les vassaux qui venoient faire hommage, qui lui faisoient un présent qu'on appeloit le droit de *Chambellage*. Il gardoit le trésor du Roi, faisoit l'office de Maître d'hôtel, d'Ecuyer tranchant, & de Gentilhomme servant. Géliot, en son *Index Armorial*, dit que le *Grand Chambellan*, pour marque de sa charge, met derrière l'écu de ses armes deux clefs d'or passées en sautoir, dont les anneaux sont terminés par une couronne royale, & qu'il reçoit le serment de tous les Officiers de la Chambre du Roi. Il dit aussi qu'autrefois la dépouille & les habits du Roi lui appartenoient, lequel en devoit



avoir neuf par jour. Mais comme il étoit incommode de se deshabiller si souvent, on en faisoit une estimation qui se convertissoit en argent. Le jour du sacre il tire la botte, & déchauffe le Roi; & il est assis à ses pieds, lorsqu'il tient les Etats ou son Lit-de-Justice. Voyez aussi DU TILLET.

P. Bardin imprima en 1623 un livre intitulé, *le Grand Chambellan de France*, où il est amplement traité des honneurs, droits & pouvoirs de cet office. Il prétend au c. 3, p. 6, que l'office de *Grand Chambellan* est presque aussi ancien en France que la Monarchie; car, dit-il, si nous ne voulons pas ajouter foi à un Historien (Nicolas Gilles, en la vie de Clovis, qui dit qu'Aurélien député par Clovis vers Gombaut, Roi de Bourgogne, pour aller rechercher sa nièce Clotilde en mariage, étoit *Chambellan* de ce premier Roi Chrétien; au moins sommes-nous obligés de croire à Guaguinus, *Liv. II*; à Nicolas Gilles, en la vie de Clotaire; & à Fauchet, *Liv. III*, c. 8, qui ont assuré que Gautier de Calez ou de Caux, Seigneur d'Ivetot, l'étoit de son fils Clotaire.

Il y en a qui croient que le *Grand Chambrier* & le *Grand Chambellan*, sont deux offices séparés de pouvoir & de dignité, & que le *Chambrier* étoit proprement celui que l'on appelle *Domestique du Roi*; mais ce sont deux noms que le même office a eu en différens temps. L'on trouve néanmoins en la Chambre des Comptes deux titres de ces Officiers; & nous voyons que sous un même Roi, & en un même temps, deux sont pourvus des Etats de *Chambellan* & de *Chambrier*. Toutefois cela ne s'est fait que dans la dernière race, dit Bardin, quand nos Rois ne voulant point mécontenter les grands Seigneurs qui demandoient cette charge, la divisèrent ainsi, donnant à l'un le nom de *Grand Chambellan*, & à l'autre celui de *Grand Chambrier*; & peut-être servoient-ils alternativement par semestre ou par quartier. Plusieurs raisons, continue-t-il, m'autorisent en cela, & entr'autres que nous voyons les noms de *Grands Chambellans* & *Chambriers* souscrits indifféremment aux chartes qui n'étoient signées que par les cinq grands Officiers de la Couronne; mais l'on ne trouve point que ces deux Officiers aient sousigné les mêmes Lettres. Au ch. VI, il fait une liste des *Grands Chambellans*, jusqu'à Charles IX; & au ch. VII, des Officiers & Domestiques établis sous le *Grand Chambellan*.

Le *Grand-Chambellan*, le jour du sacre du Roi, a soin de faire tenir la porte fermée, attendant que les Pairs & Seigneurs frappent. Alors il leur demande ce qu'ils cherchent, & eux répondant, notre Roi, il leur ouvre, afin qu'ils puissent aller pour le conduire à l'Eglise. Là le *Grand-Chambellan* reçoit les bottines royales que l'Abbé de S. Denys lui met en main, pour les chauffer au Roi, & à lui seul appartient de lui vêtir la Dalmatique de bleu azuré, & par-dessus le manteau royal, les oraisons étant achevées.

Par les Etats des Hôtels des Rois Philippe le Bel, & Philippe le Long, en toutes autres cérémonies royales il a toujours la préséance. S'il porte la bannière de France, il est entre le Grand-Maître, qui tient son bâton, & le Grand-Ecuyer, qui porte l'épée. Aux entrées de ville, il est à sa main droite, & la tête de son cheval vis-à-vis la jambe droite du Roi. Aux cérémonies à pied il marche un peu derrière, à sa main droite. Quand le Roi tient son Lit-de-Justice en ses Cours de Parlement, par Arrêt de l'an 1451, 22, Avril, il a séance à ses pieds sur un carreau de velours violet couvert de fleurs-de-lis d'or. Il couchoit anciennement dans la chambre du Roi, quand la Reine n'y étoit point; & lorsqu'il couche chez le Roi, tous les matins un Valet de Chambre le doit aller avertir, quand le Roi est éveillé, afin qu'il lui présente la chemise & sa robe de nuit; honneur qu'il ne défère qu'aux enfans de France, & au premier Prince du Sang. Aux grands hommages que l'on rendoit au Roi, le *Grand Chambellan* parloit pour lui, & faisoit faire aux Sei-

gneurs les protestations de leur fidélité & du devoir de l'hommage. Il avoit l'œil à ce que ceux qui étoient sous sa charge fissent nettoyer & tapisser magnifiquement le Palais Royal, prissent garde aux habillemens du Roi, donnassent ordre que son lit fût honnêtement & richement paré, son linge bien blanc, & ses meubles bien propres: soin qui lui étoit commun avec la Reine. Il dispo- soit des présens qu'il falloit donner aux Ambassa- deurs Etrangers. Il a pouvoir de commettre un Lecteur pour le Roi, ce qui vient apparemment de ce qu'anciennement, lorsque nos Rois & nos Reines prenoient leurs vêtemens, & pendant leur repas, on avoit coutume de leur lire quelques his- toires & faits héroïques des Princes.

Il avoit anciennement la garde du trésor du Roi. Il a encore celle de ses ornemens royaux, couronne, sceptre, main de justice, anneau, manteau royal, scel de secret; celle des étalons des poids & me- sures. Depuis Philippe I, qui l'ordonna, il a tou- jours souligné avec les quatre grands Officiers de la Couronne aux chartes & lettres de conséquence. Il assiste au jugement des Pairs, & y a voix délibé- rative. Cela fut jugé l'an 1224 sous Louis VIII. Voyez Patquier, *Liv. IV*, des *Rech. ch. 9*. Philippe le Bel défendit qu'aucun ne prît vivres à Paris aux- taux du Roi, excepté la Reine, ses enfans, le *Grand-Chambellan*, &c. Il avoit autrefois sa table entretenue chez le Roi. Il étoit exempt de payer aucun sceau. Lorsque le Roi est en campagne, les Maréchaux des Logis doivent marquer pour le *Grand-Chambellan* la première chambre après celle du Roi. Cela fut jugé au voyage de Louis XIII, en Languedoc, en faveur de M. le Duc de Che- vreuse; & la raison est qu'anciennement il couchoit dans la chambre du Roi. Enfin la marque & en- seigne de la Charge de *Grand-Chambellan* est la bannière de France. Tout ceci est tiré de Bardin. On peut voir encore Du Tillet, *P. I*, p. 415 & suivantes.

Le Prévôt de Paris prend le titre de *Chambellan* ordinaire du Roi. Cela vient de ce que nos Rois voulant être informés exactement par ce Magistrat de tout ce qui concernoit leur service, ou le bien public, attachèrent à son office celui de leur *Chambellan* ordinaire, pour avoir accès à toute heure auprès de leur personne. DE LA MARE, *Traité de la Police*, *Liv. I*, *Tit. VII*, *ch. 3*.

Le *Grand-Chambellan* est, à Rome, celui qui a soin du gouvernement de la ville, qui préside au Pa- trimoine de l'Eglise & au Fisc, & qui fait les au- mônes du revenu de l'Eglise: c'est comme le Préfet du Trésor Romain, ou le Surintendant des Fi- nances, *Ærario Romano præfectus, præpositus*. Il a aussi le soin des édifices publics, comme les Ediles. Le siège vacant, il loge à l'appartement du Pape, marche avec sa Garde-Suïsse, & ordonne de l'assemblée du Conclave. Il y a aussi à Rome une charge de *Chambellan* du Sacré Collège, qui s'exerce tour-à-tour pendant un an par les plus anciens Car- dinaux. Il a soin du revenu du Sacré Collège, & en sortant de charge, il distribue à chacun des Car- dinaux ce qui lui appartient. Il est différent du *Cam- merlingue* ou *Chambellan du Pape*. *Ærario sacri Cardinalium Collegii præfectus*.

CHAMBELLAN, se dit aussi d'une des deux grandes tables que le Roi tient pour les Courtisans, qui étoit autrefois tenue par le *Grand-Chambellan*, & que le premier Maître d'Hôtel tient aujourd'hui. Aller dîner au *Chambellan*.

Dans l'Abbaye de S. Claude en Franche-Comté, le *Chambellan* étoit un des offices claustraux. Le *Chambellan* de S. Claude devoit faire les affaires de l'Abbé, fournir des esluie-mains ou serviettes, pour le lavement des pieds du Jeudi-Saint, & servir les soixante pauvres à qui on devoit les laver. Il étoit encore obligé de fournir de la paille pour les lits des Novices & des autres Religieux. P. HÉ- LYOT, *T. V*, p. 172.

**CHAMBELLANIE.** f. f. Charge, dignité, office de Chambellan. *Camerarii*, ou *Cubicularii dignitas*. Du Tillet se fert de ce mot, *Part. pag. p. 415*. Aujourd'hui il faut dire charge de Chambellan.

**CHAMBELLENAGE.** C'est ainsi qu'on appelle en Bretagne le droit de chambellage.

**CHAMBERLAIN.** f. m. C'est en Angleterre ce que nous appelons en France Chambellan.

**CHAMBERLAN,** se disoit autrefois proprement d'un Gentilhomme dormant dans la chambre du Roi au pied de son lit en l'absence de la Reine, comme dit Ragueau. *Magister thalami regii Regis ad pedes cubans absente Regina. Chamberlanus*. Il y avoit aussi de petits *Chamberlans* qui mettoient la nappe, comme témoigne Borel. Le même rapporte que *Chamberlan, Chambrelan, & Chambellan* est la même chose. Voyez **CHAMBRELAN**.

Ces mots viennent du latin *camera*, chambre, & l'on devoit dire *Chambrelan* pour *Chambellan*, dit de Saint-Julien, *Antiq. de Châlons, p. 384*. L'usage l'a adouci en retranchant l'r. *Camera, Chambre*, est formé sur le celtique *Cambr*. PEZRON. Ce prétendu celtique n'est-il point un mot roman, ou romanesque, que les Gaulois ont fait du latin ou du grec ?

**CHAMBERY.** Ville capitale de Savoie. *Cameriacum*. *Chambery* est situé au confluent des deux petites rivières de Laise & d'Albans, ou Albane. Il y a un Parlement que l'on appelle Sénat composé de quinze Sénateurs, & quatre Présidens; & une Chambre des Comptes. Paradin, dans sa *Savoie*, dit que cette ville est dans le territoire des anciens *Antuates*, *Antuates*. Cenalis & quelques autres prétendent que c'est l'ancienne Civato, ville des *Allobroges*, que d'autres mettent à Civron, village situé sur l'Isère à trois lieues de *Chambery* long. 23<sup>d</sup>, 30'; lat. 45<sup>d</sup>, 35'.

**CHAMBLY.** Petite ville de France, dans le Beauvaisis, à quatre ou cinq lieues de Senlis.

**CHAMBON.** Petite ville de France en Auvergne, sur la Voise, à quatre lieues de Mont-Luçon.

**CHAMBORD.** Maison Royale, dans le Blaisois, à trois ou quatre lieues de Blois, de l'autre côté de la Loire. *Camboritum*. *Chambord* a été bâti par François I, & Henri II. C'est dans cette retraite que le Héros de notre siècle mourut en 1750.

**CHAMBOURIN.** f. m. Espèce de pierre qui sert à faire des verres, qu'on appelle verres de cristal.

**CHAMBRANLE.** f. m. Terme d'Architecture & de Menuiserie. Bordure, ornement de menuiserie, ou de pierre, qui borde les côtés des portes des chambres, des fenêtres, des cheminées. *Antepagmentum*. Il est différent selon les ordres; & quand il est simple & sans moulure, on le nomme *bandeau*. Le *chambranle* a trois parties: les deux côtés qu'on appelle *montans*, *Scapi cardinales*; & le haut qu'on appelle *traverse*. *Supercilium*. Le *chambranle* à crû, est celui qui porte sur l'aire du pavé, ou sur un appui de croisée sans plinthe. Le *chambranle* à croisées est celui, qui a des croisées ou oreillons à ses encoignures. On se contente maintenant d'un seul *chambranle* pour faire un manteau de cheminée, avec un tableau au-dessus.

**CHAMBRE.** f. f. Membre, partie d'une maison, d'un appartement. Ce mot se dit de la plupart des pièces d'une maison, mais particulièrement de celle où l'on couche. La chambre à coucher, ou chambre du lit, est celle où l'on couche ordinairement. Elle est dans l'appartement d'usage. *Cubiculum*. *Chambre* lambriquée, parquetée, boisée, planchetée, carrelée. *Chambre* à feu, sans cheminée. *Chambre* à alcove, *chambre* en niche.

On appelle *chambre* de parade, la plus belle chambre d'un appartement, où sont les meubles les plus riches, destinée à recevoir les visites de cérémonie.

Il y avoit autrefois des *chambres* en estrade, où le lit étoit élevé sur des gradins séparés de la pièce

par une balustrade. *Chambre* en galetas. On appelle ainsi celle qui est prise dans une partie du toit d'un bâtiment. Ces *chambres* servent aux principaux domestiques de la maison.

Ce mot s'emploie aussi en parlant des choses qui servent à la *chambre*. Valet de *chambre*. *Cubicularius*. Premier Valet de *chambre*. *Cubiculariorum decurios*. Fille de *chambre*. *Famula cubicularis*. Robe de *chambre*, robe qu'on porte quand on garde la *chambre*. *Toga domestica*. Por de *chambre*.

Ce mot vient, selon Nicot, du latin *camera*, qui a été dérivé du grec *καμαρος*, signifiant voûte, ou *coube*; parce qu'originellement l'on ne donnoit le nom de *chambre* qu'aux places qui étoient voûtées en arc de cloître. Les Espagnols disent aussi *camara*, d'où on a fait *camarade*. DU CANGE. Dans *camera* l'e devenant muet, ou se retranchant, l'm n'a pu se prononcer immédiatement devant l'r; il a fallu ajouter un b entre deux, selon les remarques & les principes de M. l'Abbé Dangeau, dans ses excellens *Essais de Grammaire*.

**CHAMBRE garnie.** C'est une *chambre* qu'on loue fournie de toutes les choses nécessaires. Quand on n'a point de meubles, on se met en *chambre garnie*. Par un règlement de Police du 20 Mars 1635, il est défendu aux loueurs de *chambres garnies* de loger, ni recevoir, ni jour ni nuit, que personnes de bonne vie, & bien famées, ni leur administrer vivres ni alimens à peine de punition exemplaire. Et leur est enjoint de s'enquérir de ceux qui logeront chez eux, de leurs noms, surnoms, qualités, conditions, demeurances, du nombre de leurs serviteurs, chevaux, le sujet de leur arrivée, & le temps de leur séjour; en faire registre, & le porter le même jour au Commissaire de leur quartier, lui en laisser autant par écrit, & s'il y a aucuns de leurs hôtes soupçonnés de mauvaise vie, en donner avis audit Commissaire, & de bailler caution de leur fidélité au Greffe de la Police. DE LA MARE. *Traité de la Police, Liv. I, T. VIII, ch. 3*.

Dans les Couvens on appelle *chambre noire*, une *chambre* qui n'est point éclairée, où l'on enferme ceux qu'on met en pénitence. *Conclave pircularibus panis destinatum*. On peut aussi s'y retirer pour faire des retraites volontaires.

Garder la *chambre*, c'est être indisposé à ne pouvoir sortir de sa *chambre*. Tenir une fille en *chambre*, c'est l'y entretenir. Au figuré tenir quelqu'un en *chambre*, c'est l'obséder pour le faire jouer, & le tromper.

Travailler en *chambre*; en parlant des Ouvriers, c'est ne pas tenir boutique. *Privatos intra parietes artem exercere*. Cet Ouvrier ne peut tenir boutique, il travaille en *chambre*.

On dit proverbialement & figurément d'un homme un peu fou, qu'il y a bien des *chambres* à louer dans sa tête.

**CHAMBRE obscure**, en terme d'Optique, est une *chambre* ou un vaisseau bien fermé de toutes parts, à la réserve d'une petite ouverture par où on laisse entrer les rayons du Soleil, qui vont peindre sur le mur opposé, sur un papier, les images de tout ce qui est au-dehors. Par le moyen du verre lenticulaire, que l'on met au petit trou pratique à la fenêtre, les objets de dehors, suivant les principes de la dioptrique, se peindront renversés sur le carton blanc que l'on place au foyer du verre lenticulaire.

On redresse les images, en plaçant au dessus du verre lenticulaire un miroir plan extérieur incliné de 45 degrés sur la boîte. L'expérience nous apprend qu'un miroir plan incliné de 45 degrés représente un objet horizontal dans une situation perpendiculaire.

Par ce moyen on se procure un spectacle fort amusant, & l'on peut dessiner les objets avec la plus grande exactitude. Daniel Barbato, Patriarche d'Aquilée, a été le premier qui a écrit de cette

invention, ensuite A. Porta, & Cardan dans sa *Subtilité*.

**CHAMBRE**, se dit par excellence de la *chambre* du Roi, des Officiers qui y servent, & des meubles qui y sont destinés. *Cubiculum regium*. Les quatre premiers Gentilshommes de la *Chambre* ont chez eux les Pages de la *Chambre*, & servent par année; les Valets de *Chambre*, les Huitiers de *Chambre*, par quartiers. La Musique de la *Chambre* ou autrement du *petit coucher*. On appelle aussi la *Chambre*, le lit & la *Chambre* du Roi, qui marche toujours quand le Roi va en campagne. On appelle aussi la *Chambre du Roi*, les plus belles *chambres* des châteaux ou des hôtelleries où le Roi a une fois couché allant par pays. On appelle enfin *chambre* du Roi, certains Officiers de la *Chambre* ou qui y ont rapport, & quand le Roi Louis XIV, le matin après être levé, pendant qu'on l'habillait, demandoit sa *Chambre*, alors les Huitiers de la *Chambre* prenoient la porte de la *Chambre*, & avec eux entroient les Valets de *Chambre*, les Portemanteaux, les Porte-arquebuses & autres Officiers de la *Chambre*. ¶ Avoir les entrées de la *Chambre*, c'est avoir le privilège d'entrer avec les Officiers de la *Chambre*.

Chez le Roi il y a aussi la *Chambre aux deniers*. *Instituta moderandis regie domus sumtilibus prefectura*: & trois Maîtres de cette *Chambre* servent chacun leur année, & règlent la dépense de la Maison du Roi dans un bureau établi pour cela, où ils président. *Regio patrimonio tuendo tribunal*.

Autrefois on appeloit *Chambre*, le lieu où l'on gardoit le Trésor-Royal, comme on voit dans les Capitulaires de Charles le Chauve. On dit encore à Rome des ducats de la *Chambre*; pour dire du Trésor des Papes.

**CHAMBRE**, se dit aussi de plusieurs Juridictions où l'on rend la justice. En chaque Parlement il y a une *Grande-Chambre*, qu'on appelle autrement la *Chambre des Audiences*. Et il faut prononcer *Grand-Chambre* & non pas *Grande-Chambre*, qui ne se dit que lorsque l'on veut exprimer la grandeur, l'étendue de la pièce d'un appartement que l'on appelle *chambre*. C'est ainsi que l'on dit *grand*, ou *grand-mère*, & non pas *grande-mère*. Voyez le mot **GRAND**. ¶ *Grand-Chambre*, se dit par extension des Magistrats qui ont séance à la *Grand-Chambre*.

Dans la première institution du Parlement il n'y avoit que deux *Chambres*, & deux sortes de Conseillers: l'une étoit la *Grand-Chambre* pour les audiences, dont les Conseillers s'appeloient *Jugeurs*, qui ne faisoient que juger, *Primarium centumviralis Primatus tribunal*; l'autre des *Enquêtes*, dont les Conseillers, s'appeloient *Rapporteurs*, qui ne faisoient que rapporter les procès par écrit. *Inquisitorum curia*. Des *Chambres des Enquêtes*, qui jugent des procès par écrit: il y en a cinq à Paris, ailleurs moins. Une *Chambre de la Tournelle*, ou *Chambre Criminelle*, où se jugent les procès criminels, qui est ainsi appelée, parce que les Conseillers des autres *Chambres* y vont tour à tour. *Capitalium judicium tribunal*.

¶ **CHAMBRE de la Tournelle Civile**. On appeloit ainsi une *Chambre* qui a été créée plusieurs fois pour juger certaines affaires quand la *Grand-Chambre* étoit surchargée: elle jugeoit à l'Audience les affaires au dessous de mille écus, ou de cent livres de rente & au dessous. Elle étoit composée comme la *Tournelle Criminelle*, des Conseillers de la *Grand-Chambre*, & des *Enquêtes*, qui y alloient alternativement.

Il y a aussi des *Chambres de Requêtes du Palais*. *Institutum libellis supplicibus judicandis tribunal*, où l'on juge en première instance les affaires des Officiers du Roi, qui sont privilégiés, & qui ont droit de *Committimus*. Il y en a deux à Paris, & une dans les autres Parlemens.

On appelle *Chambre du Conseil*, la *Chambre* où

les Conseillers jugent les Procès par écrit. *Interius consilii conclave*.

La *Chambre des Vacations*, est celle qu'on établit pour juger des matières provisoires & criminelles, pendant que le Parlement vaque. *Tribunal dicendi juris per statos vacationum forensium dies*.

La *Chambre de la question*, est celle où on donne la question. *Tribunal tormentorum*.

**CHAMBRE de l'Edit** ou *Chambre mi-partis*, est une *Chambre* établie en vertu des édits de pacification en faveur de ceux de la Religion Prétendue-Réformée, dans laquelle il y a autant de Juges d'une Religion que de l'autre. *Tribunal mixtorum ex Catholicis & Calvinionis judicium*. La *Chambre de l'Edit* du Parlement de Toulouse étoit à Castres, celle de Bourdeaux à Agen. Elles ont été supprimées. Les *Chambres de l'Edit* jugeoient toutes les affaires auxquelles ceux de la Religion Prétendue-Réformée étoient intéressés, ou comme parties principales, ou comme garans, soit en demandant, soit en défendant, tant en matière civile qu'en matière criminelle. On en avoit excepté les causes où il s'agiroit du possesseur des bénéfices, des dîmes non inféodées, du patronage Ecclésiastique, des droits & des devoirs du domaine de l'Eglise. A l'égard des appellations comme d'abus interjetées des Jugemens ecclésiastiques par ceux de la Religion Prétendue-Réformée, si elles étoient fondées sur entreprises faites par des Ecclésiastiques contre la Jurisdiction Royale, contraventions aux Droits & Ordonnances du Roi; & Arrêts des Cours Souveraines, elles étoient traitées & jugées par les *Chambres de l'Edit*: mais si elles étoient fondées sur une contravention aux saints Décrets, Sanctions & Constitutions canoniques, les *Chambres de l'Edit* n'en pouvoient connoître; cependant le Clergé avoit obtenu plusieurs Déclarations & Edits, pour que les appellations comme d'abus des Jugemens ecclésiastiques, fussent toutes traitées dans les Parlemens. Voyez FEVRET; de l'Abus, Liv. 1, ch. 2.

¶ **Chambres assemblées**, se dit de l'assemblée de toutes les *Chambres* du Parlement. *Coactum ex universo Senatu consilium*.

¶ En matière criminelle, on entend par *Chambres assemblées*, la *Grand-Chambre* seulement, jointe à la *Tournelle*. Les Prêtres, les Gentils-hommes, les Officiers Royaux ont le droit de faire juger les procès criminels par les *Chambres assemblées*, c'est-à-dire, par la *Grand-Chambre* & la *Tournelle* réunies, sans y comprendre les autres *Chambres*.

**CHAMBRE DES COMPTES**, est une Cour souveraine où se rendent tous les comptes de tous les deniers royaux où l'on enregistre les avenus & dénombrements qu'on donne au Roi, les sermens de fidélité, & les autres choses qui regardent les Finances du Roi, ou son domaine, *Rationum regiarum curia*. Cette *Chambre* fut rendue sédentaire à Paris sous le regne de Philippe le Bel, & fut nommée *Chambre*, comme le Parlement. Les Avocats & Procureurs-Généraux du Parlement & de la *Chambre des Comptes*, furent communs jusqu'à l'an 1454. Elle avoit une plus grande autorité qu'elle n'a aujourd'hui. C'étoit toujours un Archevêque ou un Evêque qui y présidoit. La charge de second Président fut pendant quelque temps affectée au grand Bouteillier de France. Ce fut Louis XI qui nomma un Laïque pour premier Président: Louis XII donna cette charge à Jean Nicolai, dont les descendans en ligne directe ont rempli la même place jusqu'à présent. Elle est composée de Présidens, de Maîtres, Correcteurs & Auditeurs; d'un Avocat & d'un Procureur Général. Voyez PASQUIER.

Il y a quinze *Chambres des Comptes* en France, Paris, Rouen, Nantes, Montpellier, Pau, Grenoble, Aix en Provence, Dole, Dijon, Aire en Artois, Lille, Blois, Metz, Nancy & Bar.

**CHAMBRE des Monnoies**, érigée en Cour Souveraine sous Henri II. *Monetalium judicium curia*. ¶ Elle étoit

étoit exercée par les Généraux des Monnoies, qui jugeoient en dernier ressort de tout ce qui avoit rapport au monnoies.

**CHAMBRE du Trésor**, est une Juridiction où l'on juge en première instance les affaires qui regardent le Domaine du Roi, & dont l'appel ressortit au Parlement. *Ærarii regii tribunal.*

**CHAMBRE Ecclesiastique**, est une Chambre où l'on juge par appel les différens qui arrivent sur la lève des décimes, don-gratuit, & autres impôts sur le Clergé. *Tribunal Ecclesiasticum.* Il y en a de subalternes en chaque Diocèse. On les appelle Bureaux Ecclesiastiques. *Voyez BUREAU, bureau des décimes.*

Il y a en France neuf *Chambres Ecclesiastiques*, savoir, Paris, Rouen, Lyon, Tours, Toulouſe, Bourdeaux, Aix, Bourges & Pau. Elles sont ordinairement composées de l'Archevêque du lieu où est établie la *Chambre*, qui en est le Président, des autres Evêques du ressort, d'un Député de chacun des Diocèses du ressort, de trois Conseillers du Parlement, ou du Præsial où se tient l'Assemblée. La *Chambre* les choisit, & prend, autant qu'il se peut, des Conseillers Clercs : elle choisit aussi un Promoteur. On s'assemble tous les huit jours : quand il ne s'y trouve point d'Evêques pour y présider, c'est un des Conseillers qui préside. Pour rendre un arrêt, il faut qu'il y ait au moins sept personnes, & qu'il se trouve un Evêque ou un Concoiller pour Président. Le Receveur général du Clergé a ses causes commises à la *Chambre Ecclesiastique* de Paris, qui se tient dans le Palais. Quoique les villes d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon & de Vaison, appartiennent au Pape, leurs ressorts sont compris dans le ressort de la *Chambre Ecclesiastique* d'Aix, parce qu'il y a quelques Paroisses de ces Diocèses qui étant dans les terres du Roi, sont sujettes aux impositions comme les autres lieux du Royaume. L'Assemblée du Clergé tenue à Melun en 1579 ayant révoqué les Syndics généraux du Clergé, qui jugeoient en dernier ressort avec deux ou trois Conseillers du Parlement de Paris les disputes qui arrivoient à l'égard des impositions sur le Clergé, elle demanda au Roi l'établissement de quelques *Chambres*, où l'on jugeât sans appel ces matières, & le Roi l'accorda par le contrat du 20 Février 1580 : ce qui fut suivi d'un Edit qui érigeoit les *Chambres* de Paris, Rouen, Lyon, Tours, Toulouſe, Bourdeaux, Aix, & qui marquoit l'étendue du ressort de chacune de ces *Chambres*. Cet établissement a été confirmé de temps en temps par les Rois, ordinairement pour dix ans chaque fois, mais avec quelque changement ; car en 1596 le Roi Henri le Grand ajouta la *Chambre* de Bourges à celles qui étoient déjà établies : & en 1633, le Roi Louis le Juste, après avoir rétabli les Ecclesiastiques de Béarn dans leurs biens, créa une *Chambre Ecclesiastique* à Pau pour les Diocèses de Lestear & d'Oleron, qui jusques-là avoient dépendu de la *Chambre Ecclesiastique* de Bourdeaux. Par l'Edit de 1596, Gap fut ôté du ressort de Lyon, pour être mis en celui d'Aix ; & par un Règlement de l'Assemblée fait le 28 Janvier 1606, Nevers fut ôté du ressort de Lyon pour être mis en celui de Paris. *Voyez M. l'Abbé de Dangeau, les Mémoires du Clergé, les Procès-verbaux des Assemblées du Clergé, &c.*

**CHAMBRE**, se dit aussi des Juridictions extraordinaires, établies par des Commissions du Roi pour un certain temps, comme la *Chambre de Justice*, ou la *Chambre ardente*, pour la recherche des criminels d'Etat, ou de ceux qui ont malversé dans les Finances. *Capitales judices extraordinarii.* On appela d'abord *Chambre ardente*, une *Chambre* que François II érigea dans chaque Parlement pour faire le procès aux Luthériens & aux Calvinistes, parce qu'on les faisoit brûler sans miséricorde dès qu'ils étoient convaincus de n'être pas bons Catholiques. *Méz.* En 1679, on appela aussi *Chambre ardente*, la *Chambre* qui fut établie pour la poursuite des empoisonneurs. La *Chambre Royale*, pour la réformation des Mala-

dières. *¶* Il y a eu plusieurs Tribunaux extraordinaires établis en différens temps, sous le titre de *Chambre Royale*, qui ont tous été supprimés. La *Chambre du Domaine*, pour les affaires extraordinaires du Domaine.

**CHAMBRE**, se dit aussi en parlant des Juridictions étrangères. La *Chambre Apostolique*, est celle où l'on traite les affaires qui regardent le Trésor ou le Domaine de l'Eglise & du Pape, ses parties casuelles. *Camera apostolica.* Les expéditions qui doivent passer par la *Chambre*, sont taxées à tant de ducats de la *Chambre*. La *Chambre haute* & la *Chambre basse*, sont les deux *Chambres* qui composent le Parlement d'Angleterre. *Tribunal superius, Tribunal inferius.* La *Chambre haute*, est la *Chambre* des Seigneurs : le nombre est arbitraire, & dépendant du Roi. L'Etat d'Angleterre imprimé en 1692, en compte 188. La *Chambre basse*, est celle des Communes, composée des Députés des Provinces, des Villes & des Bourgs, qui montent à 510 lorsqu'ils sont tous présens. Dans la réunion qui s'est faite de l'Angleterre & de l'Ecosse en un seul Royaume, & en un seul Parlement, le nombre des Députés de la *Chambre haute* a augmenté de 16 Pairs d'Ecosse, & celui de la *Chambre basse* de 45 membres Ecossois.

La *Chambre Impériale*, est une Juridiction qui se tenoit à Spire : elle a été depuis transférée à Vetzlar. On y juge les différens des Princes & Villes de l'Empire d'Allemagne. *Tribunal Imperiale.* Cette *Chambre* étoit au commencement ambulatoire. Elle fut formée l'an 1473 à Augsbourg, par Frideric IV. Elle y fut continuée l'an 1495 par une nouvelle constitution de Maximilien I, du consentement de tous les Ordres de l'Empire. Nonobstant cette institution cette *Chambre* fut envoyée à Francfort, & de là à Wormes l'an 1497. Ensuite après avoir été transportée en divers lieux, comme à Nuremberg, à Ratibonne, puis encore à Wormes & à Nuremberg, & de cette dernière ville à Esslingen, on la transféra enfin l'an 1527 à Spire, où Charles V la rendit sédentaire l'an 1530 par une Déclaration qui fut expliquée en 1548 par une autre plus ample, avec la clause que cette *Chambre* ne pourroit plus être transférée ailleurs sans le consentement des Etats de l'Empire, à moins que ce ne fût en cas de guerre ou de peste. *Hriss.* Il n'y avoit que 16 Assesseurs dans son institution ; mais à cause du changement de Religion dans une partie de l'Allemagne, le traité de paix fait à Osnabrug en 1648 en augmenta le nombre. Outre cinq Présidens, on y établit 50 Assesseurs, dont sont 26 Catholiques & 24 Protestans. Entre les Présidens il y en a aussi deux Protestans, afin de tenir la balance plus égale entre les deux Religions. Cette *Chambre* a le pouvoir de juger par appel en dernier ressort de toutes les affaires civiles de tous les sujets de l'Empire ; de même que le Conseil Aulique, qui réside à la Cour de l'Empereur. Les Procès n'y sont presque jamais jugés, par le nombre presque infini de formalités dont on les embarrasse. D'ailleurs, la *Chambre Impériale* n'ose pas bien souvent prononcer, de peur d'exposer ses arrêts à quelque disgrâce ; parce qu'il arrive quelquefois que les Princes ne permettent pas qu'on exécute les arrêts de la *Chambre* qui ne leur plaisent pas. Comme les Princes, ou les Cercles de l'Empire, ne remplissent pas toujours exactement les places vacantes, le nombre des Assesseurs est présentement réduit à 15.

**CHAMBRE des assurances**, c'est une Cour de Justice & le lieu où l'on juge en Hollande les affaires que les assurances font naître.

**CHAMBRE des Tiers**, est une *Chambre* qui se tient au Palais, & qui est composée de dix Procureurs, qui sont nommés de temps en temps d'entre ceux qui ont dix ans de postulation, pour régler les différens qui naissent dans les taxes de dépens, quand les parties ne s'en tiennent pas à ce que le Procureur tiers a arrêté.



**CHAMBRE à sel**, sont des *chambres* établies dans les lieux dont les Greniers à sel sont éloignés.

**CHAMBRE du Plaidoyer**, qui n'est aujourd'hui connue que sous le nom de *Grand'Chambre*, connoit des appellations verbales, interjetées des autres Juges ordinaires ou extraordinaires, dont l'appel ressortit au Parlement.

**CHAMBRE dorée du Palais**. On appeloit ainsi la *Grand'Chambre*, à cause de son plafond qui est doré. Elle a été aussi nommée la *grande voûte*, parce qu'elle est voûtée dessus & dessous & que la voûte supérieure a beaucoup de portée.

**CHAMBRE Royale de Medecine**. C'étoit une espèce de seconde Faculté de Medecine que Theophraste Renaudot, & quelques Medecins des Facultés étrangères avoient voulu établir à Paris vers l'an 1070. S. Germain, qui avoit été Carme Déchaussé, & qui étoit à la tête de cette affaire, obtint de M. le Chancelier d'Aligre des Lettres-Patentes; mais le même Chancelier, par un Arrêt du 17 Juin 1673 ordonna le rapport de ces Lettres-Patentes, & défendit à ceux qui les avoient surpriés de s'en servir. Enfin, une Déclaration du 3 Mai 1694 cassa cette *Chambre*.

**CHAMBRE, ou COMMANDERIE MAGISTRALE**. Terme en usage dans l'Ordre de Malte. On le dit des *Commanderies* qui sont assignées au grand Maître: car les Statuts de l'Ordre portent que, pour soutenir le poids de la dignité de Maître de l'Ordre avec plus de magnificence & de commodité, on lui assigne une *Commanderie* dans chaque Prieuré. On les nomme *Magistrales*, & elles ne peuvent plus en être séparées: le Maître a cependant coutume de les donner à bail ou à pension à des Freres qu'il aime. Les *Commanderies*, ou *Chambres magistrales* en France, sont celles de Pézénas, de Puibrian, de Salins, d'Itennut, du Temple, de la Rochelle, & celle de Metz. Il y a aussi des *Chambres Prieurales*.

**CHAMBRE Royale, ou Chambre Syndicale** des Marchands Libraires de Paris. C'est une *Chambre* établie pour y tenir des assemblées, & y délibérer des affaires du Corps de la Librairie.

**CHAMBRE, (Maître de) ou CAMÉRIER**, c'est le premier Officier de la *Chambre* du Pape, ou d'un Cardinal. *Camerarius*.

En termes de Fonderie, on appelle *chambre*, un vide ou concavité qui demeure dans un canon ou une cloche qu'on a fondue, où le métal n'a pas coulé. *Interior cavus*. Il faut refondre un canon lorsqu'il y a une *chambre*; il pourroit crever, parce que cet endroit est plus foible. On appelle aussi *chambre*, un endroit au fond de l'ame de certaines pièces de canon & certains mortiers de nouvelle invention, qui est concave, & que l'on fait exprès en les fondant pour y mettre la poudre, & où se va terminer la lumière.

**CHAMBRE**, terme de Sellier, qui se dit du vide qu'on pratique dans une selle de cheval, un bât, un collier, en retirant un peu de la bourre, lorsque le cheval est foulé ou blessé en quelque endroit, pour empêcher que la selle ne porte dessus. *Paris Ephippii camerata*.

**CHAMBRE de mine**. C'est l'endroit où l'on met la poudre quand on fait une mine. *Cavus pulverarius*. La *chambre* d'une mine est un vide de cinq à six piés cubes, & se charge d'un millier de poudre ou environ. On l'appelle autrement *fourneau*. C'est là qu'aboutit la fancille à laquelle le Mineur met le feu pour faire sauter la mine.

En termes de Marine; *chambres des vaisseaux*, sont les lieux où couchent les Officiers Majors. *Cupibicula*. On appelle *grand'chambre*, celle qui est prise sur l'arrière du second pont du vaisseau; & *Chambre de Conseil*, celle qui est au-dessus de la *grand'chambre*, dans laquelle se tient le conseil. La *chambre* des Canoniers, est l'étage ou retranchement de l'arrière vaisseau au-dessus de la soute, & au-dessous de la *chambre* du Capitaine: les vaisseaux de guerre y ont ordinairement deux sabords. *Chambres*

aux voiles; c'est le lieu où l'on tient les voiles de rechange, pour en changer quand il en est besoin.

**CHAMBRE**, dans les Relations, se dit des logemens de la Milice Turque. *Hospitium militare*. Un peu au-delà de Sainte Sophie (à Constantinople) sont les logemens des Dgebedgis, c'est-à-dire, des Cuirassiers, qu'ils appellent *Chambres*, comme tous les autres quartiers de la milice. DULOIR, p. 50. De l'autre côté de la Mosquée de Chalzade, sont les vieilles *chambres* des Janissaires, qui sont les logemens de ceux qui demeurent dans Constantinople, & qui ne sont pas mariés. Id. p. 60.

On appelle aussi *chambre*, la partie intérieure la plus profonde d'un port, qu'on nomme autrement *paradis*, & *darcine* ou *lassin*, où l'on retire les vaisseaux déarmés, pour les calfeuter. *Statio*.

**CHAMBRE d'ecluse**. C'est l'espace du canal compris entre les deux portes d'une ecluse.

**CHAMBRE**, en termes de Tissierand, est l'espace qui se trouve entre deux lames du peigne, & dans lequel passe une partie des fils qui forment la chaîne.

Les Vitriers appellent aussi *chambre*, le creux qui est dans la verge de plomb, où ils placent le verre lorsqu'ils font des panneaux de vitres.

**CHAMBRE de l'œil**, en Anatomie, c'est l'espace compris entre le cristallin & la cornée, lequel contient l'humeur aqueuse qui remplit l'œil.

**CHAMBRES** dans les Verreries. Ce sont des ouvertures particulières pratiquées dans les murailles du four, & au niveau des sièges, afin de pouvoir manœuvrer plus facilement sur les pots, quand il leur arrive de casser.

**CHAMBRE du cerf**, en Venerie, est l'endroit où le cerf repose pendant le jour.

On donne aussi le nom de *chambre* à une espèce de piège préparé, pour prendre des loups & des renards.

**CHAMBRÉE**. f. f. Nom collectif, qui se dit de ceux qui occupent une chambre, qui logent ensemble dans une même chambre. On le dit particulièrement d'un certain nombre de Soldats qui logent ensemble, soit dans le camp, soit en garnison. *Contubernium*. Ces trois Soldats sont d'une même *chambre*. *Contubernales*.

**CHAMBRÉE** se dit à la Comédie & à l'Opéra, pour désigner le nombre des spectateurs & le produit de la recette. Ainsi l'on dit bonne ou mauvaise *chambrée*. La *chambrée* a été forte, médiocre, foible.

Dans les ardoisières, on appelle *chambrée*, les différentes profondeurs auxquelles la carrière a été percée. La bonne *chambrée* est celle où se trouve l'ardoise de bonne qualité.

**CHAMBRELAN**. f. m. Ouvrier qui travaille en chambre, qui n'est pas Maître, qui ne peut ouvrir boutique. *Qui privatos inter parietes opus exercet*.

Il se dit aussi d'un Locataire qui n'occupe qu'une chambre dans une maison. Il est populaire en ce sens.

**CHAMBRER**. v. n. Terme de guerre. Loger ensemble sous une même tente, ou dans une même chambre. *Eodem uti contubernio*. Les Fantassins *chambrent* six à six, les Cavaliers trois à trois ordinairement.

On dit aussi à l'actif, *chambrer* quelqu'un, le tenir enfermé par une sorte de violence ou de séduction; le tirer en particulier dans une assemblée. ACAD. FR.

On dit aussi en termes de Sellier, *chambrer* une selle: pour dire, y faire une chambre, y faire de petits trous & tirer la bourre, quand le cheval est blessé, de peur que la selle, en posant dessus, ne le blesse encore davantage: alors le mot de *chambrer* est encore actif. *Camerare*.

**CHAMBRER**, est aussi un terme de Verrerie. Voyez CHAMBRES.

**CHAMBRÉ**, ÉE. adj. Il n'est guette en usage qu'en parlant des armes à feu, où il y a des chambres. *Cameratus*. On rebute les canons *chambrés*, parce qu'ils sont sujets à crever. Un fusil dont le canon est *chambré*, se salit & tepouffe, & crève facilement.

**CHAMBRÉ**, ÉE. Terme de Conchyliologie. Il s'entend d'une coquille qui est cloisonnée, ou séparée dans son intérieur, comme le nautille, la corne d'Ammon & quelques lépas.

**CHAMBRERIE**. f. f. Justice qui étoit attachée autrefois à la charge de grand Chambrier de la Couronne, qui fut supprimée avec l'office de Chambrier en 1545.

**CHAMBRERIE**, dans les Chapitres, est un office; & dans quelques-uns, une dignité, qui consiste à avoir soin des revenus communs & à en faire des rapports au Chapitre.

On appelle aussi *Chambrière*, office de Chambrier, certain bénéfice qui est un des principaux offices claustraux dans les grandes Abbayes. *Præfectura cubicularis apud monachos.*

**CHAMBRET**. f. f. Diminutif. Petite chambre. *Angustum cubiculum.* Il est du style familier.

**CHAMBRETTE**. f. f. Sorte de poire ainsi nommée de la paroisse de Chambrier en Limousin. Elle mûrit en Octobre: elle est de couleur jaune, d'une grosseur raisonnable. En mûrissant elle devient pâteuse. Elle dure peu de temps. C'est une assez mauvaise poire.

**CHAMBRIER**. f. m. Grand Officier qui avoit soin de la chambre ou du Trésor chez les Rois & les Empereurs. *Regio cubiculo, vel arario præpositus, supremus Regii cubiculi vel ararii minister.* En France le *Chambrier* donnoit les ordres dans la Chambre du Roi. LE GENDRE. Il signoit autrefois les Lettres-Patentes en qualité de Grand Officier de la Chambre du Roi. Le Grand *Chambrier* avoit juridiction par lui-même & par ses Lieutenans sur tous les Marchands & Artisans du Royaume, mais il ne jugeoit pas en dernier ressort. On appeloit de lui au Grand Conseil. Charles V, dans des Lettres-Patentes données en 1368, dit que le Chambellan avoit dix sous sur chaque Maîtrise, & le *Chambrier* six. Quelques-uns prétendent que le premier *Chambrier* que l'on connoisse est Renaud, qui l'étoit sous Henri I, en 1060. M. Du Chesne remonte jusqu'à Dagobert, sous lequel l'étoit *Taltus*; & il en trouve encore sept autres dans la première & la seconde race. L'office de *Chambrier* fut supprimé en 1545, par François I, après la mort de son fils Charles de France, Duc d'Orléans, qu'il en avoit pourvu après la mort de Charles III, Duc de Bourbon. A la place du *Chambrier* il créa un premier Gentilhomme de sa Chambre. Quelques-uns prétendent qu'autrefois le *Chambrier* étoit la même chose que le Grand Chambellan. Voyez CHAMBELLAN, & du Tillet, P. I, 46, 79, 315, 395, 410, & suivantes.

On trouve *Cambrius* dans la basse latinité, aussi bien que *cambra*, pour *camera*, chambre. Voyez CHAMBRE.

**CHAMBRIER** dans les couvens. Officier claustral qui est pourvu d'une chambrière; qui a soin des revenus de la maison, des greniers, du labourage & des provisions, tant pour la bouche que pour le vestiaire. *Monasterii Provisor.* On l'appelle en quelques endroits *Provisur*.

**CHAMBRIER**. Nom d'un Officier Ecclésiastique. *Camerarius.* L'Evêque de Coire ou Chur en Suisse, publia un Mandement l'an 1644, adressé à tous les Doyens, *Chambriers*, Curés, Coopérateurs & Chapelains de son Diocèse. P. HÉLYOT, Tom. VIII, p. 120.

On appelle aussi *Chambrier*, dans les Eglises, celui qui a soin des revenus communs. A Lyon on le nomme *Chambarier*, dans quelques endroits *Provisur*. Chez quelques Religieux c'est celui qui préside à une Chambre particulière, ou petit Chapitre, où on règle la dépense & les menues affaires de la maison.

On appelle dans la conversation, Grand *Chambrier*, un Conseiller de Grand'Chambre. La vie d'un grand *Chambrier* est fort laborieuse.

**CHAMBRIÈRE**. f. f. Servante des personnes de petite condition. *Ancilla.* Ce mot n'est plus en usage qu'en parlant des servantes de ceux qui n'ont qu'un petit

ménage, ou qui n'ont pour tout domestique qu'une servante. Cependant en Provence, en Languedoc, on use du mot *Chambrière* pour toutes sortes de servantes. En quelques autres Provinces, le peuple conserve aussi le même usage, qui néanmoins commence à s'abolir.

**CHAMBRIÈRE** en terme de manège, est un long fouet fait d'une grande courroie de cuir attachée au bout d'un bâton, qui sert à fouetter les chevaux pour les faire obéir au cavalier. *Flagellum à corrigiâ.*

**CHAMBRIÈRE**. Terme de Fileuse. Petit ruban, ou autre chose pliée & attachée au haut du sein, qui tient la quenouille en état lorsqu'on file. *Taniola ad sustinendum columen comparata.*

On donne encore ce nom à un demi-cercle de fer, suspendu par une anse aussi de fer, que l'on accroche à la crémaillère d'une cheminée. On se sert de la *chambrière* pour fricasser plus commodément, parce que l'on pose la poêle dessus, pour soulager ses bras, & laisser bouillir ce que l'on fricasse. On ne lève la poêle de dessus la *chambrière*, que lorsqu'on veut tourner ce que l'on fricasse; ce qui fatigue beaucoup moins que s'il falloit toujours supporter la poêle à frire avec ses bras. On appelle aussi *chambrière* une espèce de chandelier à l'usage des chartrons & autres ouvriers, servant à porter leur chandelle quand ils travaillent le soir.

**CHAMBRILLON**. f. f. Petite servante qui gagne peu de gages. *Ancillula.* Il est bas.

**CHAME** ou **CAME**. Nom générique de coquillages qui comprend plusieurs espèces, telles que les flammettes, les lavignons, les palourdes. Voyez CAME.

**CHAMEAU**. f. m. Animal quadrupède, haut de jambes, qui a le cou fort long, & qui rumine, propre pour la charge, & non point pour rirer. *Camelus.* Il est fort commun en Orient. Le *chameau* arabe que a une grosse bosse sur le dos: le médois en a deux. Sa charge ordinaire est de mille livres pesant. Le *chameau* a cela de particulier, qu'on l'accoutume, dès qu'il est né, à se baisser pour recevoir sa charge: on lui plie les quatre pieds sous le ventre, on lui met sur le dos un tapis, dont les bords sont chargés de pierres, afin qu'il ne se puisse relever pendant vingt jours. Il a le pié large & solide, & non pas dur: car il est couvert d'une simple peau. Le poil de *chameau* sert à plusieurs ouvrages & étoffes. Le *chameau* est dix à douze jours sans boire ni manger. Quand il est en chaleur, il se retire à part avec sa femelle, & la couvre tout le jour. Pendant qu'il est en rut, il est furieux: cela dure quarante jours. La femelle s'accroupit pour recevoir le mâle. Elle porte onze mois & ne fait qu'un petit à la fois. Les mâles coupés sont plus forts. On n'en laisse qu'un entier pour dix femelles. On ne se sert point d'étrille pour le panier. On le frappe seulement avec une petite baguette comme sur un tapis pour en ôter la poussière. Le maître le suit en chantant & en sifflant. Plus il chante fort, & mieux il marche. Il est sujet à s'écarter: c'est pourquoi lorsque les caravanes passent dans des terres glissantes, on étend des tapis sous les *chameaux*, quelquefois jusqu'au nombre de cent. TAVERNIER. Voyez DROMADAIRE.

Les *chameaux* gardent de l'eau dans leur estomac fort long-temps pour se rafraichir, par le moyen d'un grand ventricule qu'ils ont, autour duquel on trouve un nombre considérable de sacs enfermés entre ses tuniques, dans lesquels il y a apparence que ces animaux mettent leur eau en réserve. On prétend même que c'est la dernière ressource des Caravannes, d'ouvrir le ventre de ces animaux pour se servir de cette eau. Mais par les *Observations Physiques*, &c. que les Jésuites ont faites à la Chine, il paroît que ces réservoirs prétendus ne se trouvent point dans les *chameaux*; ils ont vérifié le fait par la dissection de divers *chameaux*. P. GOUYE. Mais on ne doit pas regarder ces observations comme bien exactes: il est certain que les *chameaux*, outre les quatre parties du ventricule qu'on trouve dans

tous les animaux ruminans, ont une cinquième poche d'une capacité assez considérable, qui ne se trouve point dans les autres : c'est dans cette espèce de réservoir qu'ils mettent une grande quantité d'eau qui s'y conserve sans se corrompre, parce que les autres liqueurs du corps ne peuvent s'y mêler. C'est de ce réservoir que le *chameau*, par la seule contraction des muscles fait remonter dans sa panse, & jusqu'à l'œsophage, une partie de cette eau, quand il en a besoin. C'est à cette conformation particulière qu'on doit attribuer la facilité qu'a le *chameau* de s'abstenir de boire pendant plusieurs jours.

Le *chameau* qui porte l'érendard d'or, que la Caravane de Pèlerins va offrir tous les ans sur le tombeau de Mahomet à la Mecque, est exempt de porter aucun fardeau pendant le reste de sa vie. LA CROIX. Ils prétendent même que cet heureux *chameau* ressuscitera, & jouira des félicités du Paradis. CHEVR. Ils ont de l'aversion pour le cheval, le lion, & le thon. Ils vivent, selon quelques-uns, jusqu'à cinquante ans ; & selon quelques autres jusqu'à cent. Le lait de la femelle du *chameau* est un souverain remède pour guérir l'hydropisie. Il faut en boire tous les jours une pinte pendant trois semaines. Au printemps, tout le poil tombe au *chameau* en moins de trois jours ; la peau lui demeure toute nue, & les mouches l'importunent fort ; il n'y a point d'autre remède que de lui gaudronner le corps. TAVERNIER.

On dit *chameau mâle*, *chameau femelle*.

Sur les médailles, le *chameau* est le symbole de l'Arabie. P. JOBERT. Et s'il se trouve sur les médailles de quelque autre peuple, comme sur celles de la famille Plauria, sur laquelle on voit une tête de femme avec une couronne murale, A PLAUTIUS AED. CVR. s. c. Et au revers dans le champ IVDÆUS & dans l'exergue BACCHIUS, & pour type un homme à genoux qui tient de la main gauche un *chameau* par la bride, & qui tient de la droite une palme ; c'est une marque de société avec l'Arabie. BEGER.

Ce mot vient de l'hébreu *gamal*, selon Nicot ; d'où l'on a formé *γάμηλος* en grec, *camelus* en latin, & ensuite *chameau* en français. Mais selon Itô Magister, il vient du grec *καμπύλον*, qui signifie *curvum*, à cause des bosses qu'il a sur le dos. Charleton dit qu'il peut venir de *καμνω*, *je travaille*, parce que cet animal porte de grands fardeaux ; mais cette étymologie est forcée.

**CHAMEAU moucheté.** Autre espèce d'animal ressemblant au vrai *chameau* par la tête ; mais par le reste du corps, au cheval & au bœuf. *Camelopardalis*. POMEY.

On appelle aussi *chameau*, le poil de *chameau* filé en forme de laine fort déliée, du quel se servent les Ferrandiers dans leurs ouvrages. *Filus camelinus*.

En termes de Blason, on appelle un *chameau emmuselé*, qui est représenté avec une muselière. *Camelus os obstrictum habens*, ou *capistratus*.

Il y a une herbe qu'on appelle *pâture de chameau*, à cause que les *chameaux* en sont fort friands. On l'appelle autrement *juncus odoratus*, ou *scœnantum*.

**CHAMEAU** se dit d'un gros & grand bâtiment qu'on voit en Hollande, & qui n'a été inventé que vers la fin du siècle passé. Le *chameau* sert à enlever un vaisseau d'un lieu où il y a peu d'eau, & à le transporter dans un autre où il y en a davantage, par le moyen des machines dont est rempli le vaisseau qu'on appelle *chameau*.

On a donné à cette machine le nom de *chameau* à cause de sa grandeur & de sa force.

**CHAMELÆA TRICOCCOS.** Arbrisseau branchu, qui s'éleve à la hauteur d'environ un pié & demi, ou de deux ; & qui est toujours garni de feuilles assez semblables à celles de l'olivier, obtuses, charnues, fermes, d'un vert foncé en dessus, & teintes d'une couleur un peu plus claire en dessous. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles, & sont composées d'une seule pièce découpée en trois parties, d'un jaune verdâtre. Ses fleurs sont soutenuës par un pédicelle fort menu, long à peu près d'une ligne. Le pistille

qui occupe leur centre devient un fruit vert à trois coques arrondies, dures, grossières comme des petits pois, qui renferment chacune une petite semence blanche. Cette plante est commune en Languedoc & en Espagne. Le suc de ses feuilles est hydragogue, & purge violemment. Ces mêmes feuilles appliquées sur le ventre des hydropiques, procurent souvent un flux d'urine considérable.

**CHAMELIER.** f. m. Celui qui panse & qui conduit des chameaux. *Qui camelos curat*, *Camelarius*. On appelle aussi *chameliers*, les Marchands qui font trafic de chameaux. Le premier métier de Mahomet fut d'être *chamelier*. *Chamelier* est appelé *camelarius*, dans la vie de Saint Macaire d'Égypte, & dans celle de Saint Alexandre l'Acémète.

**CHAMES.** f. f. Voyez CHAME & CAME.

**CHAMFRAIN.** Voyez CHANFREIN.

**CHAMFRAINER.** Voyez CHANFREINER.

**CHEMFRER.** Voyez CHAMFRER.

**CHAMICO.** f. m. Sorte de semence du Pérou, semblable à celle des oignons, mais dont la propriété est telle, dit-on, que si l'on boit l'eau dans laquelle elle aura bouilli seule, ou avec du vin, elle provoque un sommeil de vingt-quatre heures ; & si quelqu'un l'a buë en riant ou en pleurant, il demeure fort long-temps dans ce même état. Ces propriétés paroissent trop singulières pour être crues légèrement. Attendons des observations plus exactes sur la nature du *Chamico*.

**CHAMLEMY.** Petite ville de France en Nivernois à huit lieues de Nevers.

**CHAMOIS.** f. m. Animal quadrupède ruminant, espèce de chèvre sauvage qui habite sur le haut des rochers & des montagnes. *Rupicapra*. Le *chamois* a la queue longue de trois pouces, les oreilles de cinq. Il a de grands yeux, avec une paupière interne & rouge. Sa lèvre supérieure est fendue comme au lièvre. Ses cornes sortent au devant du front fort peu au dessus des yeux. Elles sont longues de neuf ou dix doigts, & sont noires, rondes, & rayées circulairement. Ce qui l'a fait appeler par Oppian *σπεψίνερος*, c'est-à-dire, qui a les cornes tournées en arrière. Il a le pié fourché & creusé par dessous, & non rempli de chair comme la gazelle. Il marche sur ses ongles, & court fort vite. Il a trois ventricules pareils à ceux des bœufs. Ses intestins ont quarante piés de long. Il est plus grand, & a les jambes plus longues que la chèvre, mais le poil plus court, qui est pourtant de deux sortes. Le petit est fin, frisé & ondulé, & caché sous le grand. Il y en a une partie de couleur de minime brun. Le reste est un blanc sale & roussâtre. Scaliger veut que le *caprea* des Anciens soit notre *chamois*, quoique Jonston veuille que ce soit le chevreuil. Plinè dit que les *chamois* vivent de poisons comme les caillies ; ou qu'ils mangent le *doronicum*, qui est une espèce d'aconit. On trouve quelquefois dans le ventricule des *chamois* des pierres, qu'on appelle *bézoard d'Allemagne*. La peau en est fort estimée, parce qu'étant préparée, elle est chaude & douce sur la chair, & se peut savonner. Elle sert aussi à purifier le mercure qu'on fait passer par ses pores, qui sont fort étroits.

Le *Chamois* est un animal timide. Il y en a beaucoup dans les montagnes du Dauphiné. Leur principale retraite est la montagne de Donoluy, auprès de Rochecourbe, jusques à celle de Montziou, dans le Gapençois. Il en paroît souvent dans ces lieux des troupes de cinquante & plus. Ils marchent sous la conduite de l'un d'entre eux, qui est à leur tête. Les chasseurs lui font toujours essuyer les premiers coups. Quand ils le tuent les autres paroissent dans un si grand étonnement, qu'il est aisé aux moins adroits d'en abatre plusieurs. Ils aiment le sel, & l'on en répand aux lieux où l'on veut les attirer. Comme ils sont très-peureux, ils ne s'amusent pas à paître beaucoup. Ils ne choisissent jamais de pâturage abondant ni fertile, & se contentent de l'herbe qui croît dans le gravier, & parmi les cailloux. Pendant qu'ils paissent, l'un d'eux fait le guet à cent pas de-là, sur la

pointe d'un rocher, & d'abord qu'il apperçoit un homme, il avertit par un sifflement aigu les autres de prendre garde à eux. Ainti il est difficile d'en prendre de vivans, & plus encore de prendre des petits. Ces petits meurent d'abord qu'ils sont portés ailleurs. Un air plus doux est mortel pour eux. Ils diffèrent beaucoup des bouquetins : car ils semblent rouges en été, & gris en hiver. De plus ils n'ont que de petites cornes assez larges, & dont le bout est fort crochu. Leur vitesse & la rapidité avec laquelle ils s'élancent de rocher en rocher, ne cède point à celle des bouquetins : mais ils ont cet avantage, que souvent ils s'y attachent par le bout de leurs cornes, & demeurent ainsi long-temps suspendus en l'air jusqu'à ce qu'enfin ils s'en arrachent d'une force incroyable, & se jettent au lieu où ils veulent aller. **CHORIER.** *Hist. de Dauph. Liv. I, p. 64.*

Ménage dérive ce mot de l'italien, *camuccia* ou *camoccia* ; mais Belon dit que ce nom vient du grec *καμύος*.

**CHAMOIS** veut dire dans les Troupes, un homme qui ne quitte point son Régiment pour venir faire sa cour, & qui est uniquement appliqué à son métier.... Ce nom vient de ce que les vieux Officiers de Cavalerie qui ne quittent point les Troupes, ont d'ordinaire une veste & des chausses de *chamois*.... *Mots à la mode.*

**CHAMOIS** se prend aussi pour la peau de *chamois*. *Pellis rupicaprae*. Ainsi on dit, gants de *chamois*, caleçons de *chamois*.

**CHAMOIS** est aussi une couleur tirant sur l'isabelle, dont les curieux de tulipes font grand cas. *Melinus & subalbidus color.*

**CHAMOISERIE**, *s. f.* Lieu où l'on prépare les peaux de chamois, ou d'autres peaux, qu'on veut faire passer pour telles, en les apprêtant & les passant en huile.

Il se dit aussi de la marchandise même préparée par le Chamoiseur. Commerce de *Chamoiserie*.

**CHAMOISEUR**, *s. m.* Celui dont la profession est de préparer & passer en huile des peaux de chamois, ou de travailler à les imiter avec d'autres peaux.

**CHAMOS**, *s. m.* Terme de Mythologie. Nom d'une Idole des Ammonites & des Moabites, dont il est parlé au *III<sup>e</sup> Liv. des Rois, XI, 7, 33* ; *IV<sup>e</sup> Liv. des Rois, XXIII, 13* ; *Jérém. XLVIII, 7, 13*. *Chamos*. Saint Jérôme sur *Isaïe, Liv. V*, dit qu'il étoit adoré sur le mont Nabo ou Nébo ; & il ajoute que *Chamos* est le même Dieu que Béalphégor, parce que l'un & l'autre sont un Dieu des Moabites ; mais, dit le Pere Kirker, il faudroit montrer que les Moabites n'avoient qu'une idole. Selden suit néanmoins ce sentiment, de *Diis Syris Synt. I, c. 5*, sur la fin. Vatable & Sanctius disent que c'étoit Priape, ce qui revient au même ; car, selon Selden, Béalphégor & Priape sont la même chose. Cornelius à *Lapide*, Tirin & Sanctius, sur la ressemblance de *Chamos* & *Comus*, prennent *Chamos* pour *Comus*, le Dieu de la Bonne-Chère & de l'Ivresse. Pierre Martyr prétend que, parce que *כמוס*, *Chamos*, en hébreu signifie *occultare*, c'est-à-dire, *cachier*, il se pourroit bien faire que *Chamos* fût Pluton le Dieu des Enfers. Le Pere Kirker croit que *Chamos* est le même qu'Osiris, ou le Bacchus Égyptien, & qu'il a été appelé *Chamos*, du mot hébreu *כמוס*, *recondere*, *abscondere*, cacher ; ou bien d'une solennité que les Égyptiens faisoient tous les ans en l'honneur de Bacchus, en courant par réjouissance & en folâtrant de village en village : d'où cette fête avoit été nommée *Comasia*, de *καμύος*, village. Enfin, le P. Kirker ne veut point qu'on méprise le sentiment qui dérive ce mot de *כמוס*, & qui confond *Chamos* avec Pluton, parce qu'en effet on confond très-souvent Pluton, Dis, Osiris, Dionysius, Sérapis. Il consent même qu'on dise que c'est Béalphégor, pourvu qu'on tienne que Béalphégor est Priape adoré par les Égyptiens.

Les Moabites sont appelés Peuples de *Chamos*,

*Nomb. XXI, 29*, *Jérém. XLVIII, 46*. Vous êtes perdus, peuples de *Chamos*. Voyez Voilius, *De idol. L. II, c. 8*.

Ce nom est hébreu, *כמוס*, *Chemos*. Plusieurs Modernes l'écrivent & le prononcent ainsi selon l'hébreu. Les Septante & la Vulgate disent *Chamos*. Prononcez *Chamos*.

**CHAMP**, *s. m.* du latin *Campus*. Espace plus ou moins grand de terre propre à être labourée : c'est proprement une certaine étendue de terre bornée par des limites naturelles ou artificielles, pour la distinguer des champs voisins. *Ager*. *Champ* cultivé. *Cultus ager*. *Champ* en friche. *Ager incultus*.

*Hésiode à son tour, par d'utiles leçons,*  
*Des champs trop paresseux vint hâter les moissons.*

BOIL.

**CHAMP**. Terme d'Histoire ancienne. *Campus*. Nom donné par les Latins à certaines plaines de Rome, dans lesquelles il n'y avoit point de maisons, destinées pour les spectacles, les assemblées du Peuple, & plusieurs autres usages, comme le *Champ* de Mars. *Campus Martius*. Le *champ* de Flore. *Campus Floræ*, &c.

Le *champ* de Mars étoit une place ainsi nommée à cause d'un temple du Dieu Mars qui y étoit : on y tenoit les assemblées appelées *comices*. Dans la suite, Tarquin le superbe prit cette place pour son usage particulier : mais après qu'il eut été chassé de Rome, les Consuls Brutus & Collatinus firent du *champ* de Mars le lieu des assemblées & des élections. Le *champ* de Mars n'étoit au commencement qu'un pré au bord du Tibre où l'on faisoit paître les chevaux, & où la jeunesse s'exerçoit à la guerre : on en fit depuis une place magnifique, qu'on orna d'une grande quantité de statues & d'une belle horloge enrichie d'or. Voyez Aulu-Gelle, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Pline, Barthélemi Marlianus dans sa Topographie de l'ancienne Rome, &c. Le *champ* de Flore est une place à Rome où l'on fait la publication des Bulles, des Constitutions, &c.

C'étoit autrefois un lieu consacré à cette Déesse, où se représentoient les jeux appelés *Floralia*, institués en son honneur.

**CHAMP criminel**. (le) *Campus sceleratus*. Place dans Rome, près de la porte Colline, où l'on entéroit routes vives les Vestales qui n'avoient pas su conserver leur virginité.

**CHAMP du Rire**. (le) *Campus Ridiculi*. Place où Annibal avoit campé pendant le siège de Rome, qu'il eût pu prendre aisément, s'il n'eût point levé le siège, épouvanté par de vaines terreurs & de certains fantômes qui le troublèrent. Ce qui fut cause que les Romains, voyant Rome délivrée par la retraite d'Annibal, se unirent à faire de grands éclats de rire, & élevèrent là un temple au Dieu du Rire. *Antiq. Grecq. & Rom.*

On appelloit anciennement en France *Champ* de Mars, les assemblées de toute la nation, que le Roi convoquoit tous les ans, ou pour dresser de nouvelles loix, ou pour décider des grandes affaires du Royaume. On les nomma ainsi, soit parce qu'elles se tenoient d'ordinaire au mois de Mars, soit à l'imitation du *champ* de Mars qui étoit destiné à Rome pour de pareilles assemblées. On le nomma depuis le *champ* de Mai, parce qu'on transporta & qu'on tint ces assemblées au mois de Mai. Dans Gregoire de Tours il est appelé *Campus Martius*, dans Frédégaire, *Part. IV, c. 125 & 130*. *Campus Madius*, & dans les Annales de Merz, *Campus Magius*. C'est Pepin qui le fit nommer *Campus Maius*, d'où l'on a fait par erreur ou par corruption, *Madius* & *Magius*.

Le P. Daniel prend le *Champ* de Mars, non pas pour l'assemblée, mais pour le lieu où se faisoit la revue générale des Troupes ; & on le nommoit ainsi, dit cet Historien, non pas que ce fût le nom particulier de quelque *champ* ; ces revues se faisoient tantôt



en un endroit, & tantôt à un autre; mais, ou à cause que Mars chez les Païens étoit le Dieu de la guerre, ou plutôt, à cause que la revue se faisoit ordinairement à la fin du mois de Mars: d'où vient que dans la suite on l'appela le *Champ de Mai*, parce que la coutume étant venue de se mettre plus tard en campagne, on ne faisoit la revue qu'au mois de Mai. P. DAN. *Tome I, p. 7. Voyez aussi M. de Marca, Hist. de Béarn, Liv. I, c. 28, & M. Le Gendre, Mœurs des François, page 12. Ailleurs, Tome I, page 409, il dit comme les autres, que ce sont ces diètes ou assemblées générales des François qu'on avoit appelées d'abord le Champ de Mars, & qui s'appellèrent depuis le Champ de Mai, parce que Pepin en changea le mois. Pepin tenoit actuellement l'assemblée ordinaire, ou le champ de Mai. P. DAN. Sous la troisième race, ces assemblées ont pris le nom d'Etats Généraux. Regni comitia. Voyez les Articles relatifs.*

**CHAMP de bataille**, en termes de Guerre, signifie le lieu où se donne quelque bataille ou combat. *Pugna, pralii locus.* Ce Général est demeuré maître du champ de bataille. Coucher sur le champ de bataille.

On dit figurément qu'un homme a bien pris son *champ de bataille*, pour dire, qu'il a pris ses avantages pour réussir en quelque chose. Et que le *champ de bataille* lui est demeuré, pour dire, qu'il a été supérieur dans une dispute, & qu'il a réduit son adversaire à céder, ou à ne rien dire.

On dit, prendre mal son *champ de bataille*, d'une personne qui ne prend pas bien le temps & le lieu propre à cela: ce qui se dit encore d'un homme qui, dans une dispute, auroit proposé un objet qu'il lui seroit difficile de soutenir, une difficulté à résoudre qu'il auroit de la peine à éclaircir. Vous prenez mal votre *champ de bataille*; ce n'est guères ici le temps ou le lieu propre à cela. M<sup>e</sup> DU NOYER.

On appeloit autrefois *champ clos*, ou *camp clos*, l'espace fermé de barrières, où les Chevaliers faisoient des joutes & tournois, ou des combats à outrance. *Septus ad certamen locus, arena.* Le *champ* est demeuré à un tel Chevalier. On disoit: prendre du *champ*, pour dire, faire un tour, une caracole, pour mieux fournir sa carrière.

On dit pourtant le Juge du *camp*, & non le Juge du *champ*.

Dans les Arts, ce terme est employé, dans un sens figuré, pour désigner un fond sur lequel on peint, on grave, on représente quelque chose.

**CHAMP**, en termes de Blason, se dit du fond de l'écu, qui est chargé des diverses pièces dont se composent les armoiries. *Area scuti.* La bannière de France est un *champ* d'azur fleurdelisé. On dit plus ordinairement *Ecu* & *Ecusson*.

Le *champ* d'un tableau, d'une tapisserie, c'est le fond, lequel est d'ordinaire obscur, & où il n'y a rien de peint. *Area.* Il faut rembrunir le *champ* de cette tapisserie, pour en relever davantage les couleurs; le *champ* de ce tableau, pour en détacher les figures. Le *champ*, le *fond* & le *derrière* d'un tableau, signifient la même chose. On appelle aussi le *champ* d'une médaille, le fond où il n'y a rien de gravé. On dit encore qu'une draperie, ou un morceau de bâtiment sert de *champ* à une figure, quand la figure est peinte sur la draperie ou sur le bâtiment.

**CHAMP**, chez les Orfèvres. C'est le fond sur lequel sont distribués les ornemens.

On dit, *mettre des solives de champ*, pour dire, les poser sur la partie la moins large; *Tignum qui parte angustius est collocare*; ensorte qu'une solive qui a six pouces d'un sens, & quatre de l'autre, est miée de *champ*, si elle est sur la partie de quatre. Il en est de même de toutes les autres pièces de bois equarries, que l'on doit mettre de *champ*, pour leur donner plus de force, & pour empêcher qu'elles ne plient.

**CHAMP** est aussi un terme de Peignier. C'est le milieu du peigne d'où sortent les dents de chaque côté.

**CHAMP**, en termes de Méchanique, se dit de ce qui est posé horizontalement, *situ horisonti ad libellam respondente collocatus.* Les sablières se couchent de *champ*.

On appelle roue de *champ*, celle qui est horizontale, & dont les dents sont perpendiculaires. Celle qui fait l'échappement, s'appelle *roue de remonte*.

**CHAMP**, chez les Opticiens, se dit de l'étendue qu'embrasse une lunette d'approche. Cette lunette n'a pas assez de *champ*.

**CHAMP** se dit, dans un sens figuré, pour *sujet, matière.* *Campus, materies, argumentum.* Les Poètes Païens avoient un beau *champ* à s'exercer, à cause de la liberté de leurs fictions. Les louanges du Roi sont un beau *champ* pour exercer les Historiens. Voilà un beau *champ* pour étaler votre éloquence. *Amplissima materia ad dicendum.*

*Il faut, pour démasquer ce superbe hypocrite,  
Flater de son amour les desirs effrontés,  
Et donner un champ libre à ses témérités.* MOL.

On dit de ceux à qui on donne permission de dire ou d'écrire quelque chose; vous le pouvez, le *champ* vous est libre.

**CHAMPS**, au pluriel, se dit par opposition à ce qui est enfermé dans les villes. *Rus.* Aller aux *champs*, à sa maison des *champs*.

*Pour réparer les maux pressans  
Que le tonnerre a fait à ma maison des champs,  
Ne pourrais-je obtenir, Sire, avant que je meure,  
Un quart d'heure de votre temps?*

*SANGUIN, dans le Recueil de Vers fait par le Père  
Bouhours, I. édit. pag. 215.*

Maison des *champs* n'est pas une façon de parler noble; il faut dire *Maison de campagne*. Les Vocabulistes ont soin de faire entrer cette remarque dans la seconde édition de leur Dictionnaire, quoiqu'elle ne se trouve point dans celle de l'Académie. Il faut distinguer les termes bourgeois, des autres.

**CHAMPS**, au pluriel, signifient aussi routes sortes de terres, tant labourables que prés, bois, bruyères, &c. pris tout-ensemble. Mener les vaches, les brebis aux *champs*. ACAD. FRANÇ.

En Poésie, le *champs de Mars*, c'est la Guerre; les *champs de Neptune*, la Mer.

*Quand par-tout dans les champs de Mars ou de  
Neptune,  
Sous tes heureux drapeaux combattoit la Fortune.*

On dit, en termes de Guerre, battre aux *champs*, *signum professionis indicere*, pour dire, battre la marche pour décamper, pour partir. On dit aussi qu'on bat aux *champs*, pour dire que l'armée se met en marche.

Les Païens ont appelé les *Champs Elysées*, le lieu des Enfers où ils croyoient que les ames des gens de bien & des Héros alloient après leur mort, pour y être heureux. *Campi Elysi.* Quelques-uns ont cru qu'ils étoient dans les Îles Canaries. Virgile fait la description des *Champs Elysées*, dans le sixième de l'Enéide. On dit aussi *Champs Elysiens*.

*Quand Segrais, affranchi des terrestres liens,  
Descendit plein de gloire aux Champs Elysiens,  
Virgile en beau François lui fit une harangue;  
Et comme à ce discours Segrais parut surpris,  
Si je sais, lui dit-il, le fin de votre langue,  
C'est vous qui me l'avez appris.*

On appelle à Paris *Champs Elysées*, un lieu agréable hors de Paris, planté d'arbres qui forment des

allées en tout sens. Ce nom a été donné à ce lieu-là par allusion aux *champs Elysées* des Anciens.

LES CHAMPS ELYSÉES étoient aussi des cimetières où les Païens entéroient leurs morts séparément & dans des tombeaux de pierre. On en peut voir quelques restes dans la ville d'Arles. Les Turcs imitent ces sortes de cimetières : & ce grand nombre de tombeaux élevés fait un aspect qui ressemble à une ville.

CHAMP se dit adverbiallement en ces phrases. A travers *champ*, pour dire, hors des chemins. *Passim, extra viam*. A chaque bout de *champ*, *quocumque tempore, quilibet data occasione*, pour dire, à toute heure, à tout propos. Sur le *champ*, pour dire, présentement, à l'instant. *Extemplo, illico, continuo, statim, ipso temporis articulo*.

On dit aussi, parler sur le *champ*, discourir sur le *champ*, pour dire, parler, discourir sans préparation, *ex tempore dicere*. Un discours fait sur le *champ*, *extemporalis oratio*. Facilité à parler sur le *champ*, *extemporalitas*. M. de Harlay, Archevêque de Paris, avoit une facilité merveilleuse à parler sur le *champ*.

CHAMP, se dit en ces phrases proverbiales. Il y a assez de *champ* pour faire glane ; pour dire qu'il y a assez de besogne pour tout le monde, ou de quoi se contenter. On dit qu'un homme a un œil aux *champs* & l'autre à la ville, pour dire qu'il est fort vigilant, & qu'il fait ce qui se fait auprès & au loin. On dit aussi qu'un homme court les *champs*, court les rues, pour dire qu'il est fou ; qu'il se met aux *champs*, quand il s'emporte de colère ; & qu'on lui donne la clef des *champs*, quand on lui donne la liberté de s'en aller de s'enfuir, de faire tout ce qu'il voudra.

À *champ*, à *plein champ*. Termes de Jardinage. Semer à *champ*, à *plein champ* ou à volée, se dit proprement des graines, qui, au lieu d'être mises dans des trous préparés, sont semées indifféremment, sans rayons ni alignement, soit sur une couche, soit en pleine terre, comme les grains en *plein champ*. *Indiscriminatim serere, terræ mandare*. On sème à *plein champ* les choux, les laitues, les raves, les navets, &c.

CHAMPACAM. f. m. C'est un grand arbre qui croît dans les Indes orientales, & qui porte deux fois l'année des fleurs extrêmement odorantes ; mais il ne donne du fruit que long-temps après qu'on l'a planté. Sa racine étant desséchée, & son écorce pilée & mêlée avec du lait épais, appelée *dityr*, sert à maturer les abcès : dans de l'eau chaude, elle excite les règles & hâte l'accouchement. Ses fleurs étant pilées & cuites dans l'huile, composent un onguent pour les maux de tête, les maladies des yeux & la goutte. L'eau distillée des fleurs a une odeur très-agréable, & ranime les esprits. RAY, cité par James.

CHAMPADA. f. m. Arbre qui croît à Malacca. Le *champada* est un arbre fort grand & touffu ; ses branches sont de couleur cendrée, noueuses, & jettent une liqueur gluante & âcre comme le tithymale, lorsqu'on y fait une incision ; le fruit naît du tronc & des grosses branches. Il sort d'abord un bouton qui s'ouvre en plusieurs feuilles, entre lesquelles naît le fruit : il devient d'une grosseur fort considérable, ayant 12 à 14 pouces de long, & autant de circonférence, de la figure de nos melons ; son écorce est verte, toute divisée en petits pentagones, au milieu desquels il y a un petit point noir : le pédicule, qui est gros & ligneux, entrant dans la substance du fruit, se divise en plusieurs gros filaments, qui, traversant tout le corps du fruit, vont se rejoindre vers la pointe. Il y a plusieurs grosses châtaignes couvertes d'une pulpe blanchâtre qui tiennent toutes à ces filaments : de sorte que fendu l'écorce & une substance spongieuse qui environne toutes ces châtaignes, elles se dégagent toutes de leurs compartimens, & demeurent attachées à la queue comme les grains du raisin à la grappe : on suce cette pulpe qui est autour de la châtaigne : elle est sucrée & d'un assez bon goût,

mais d'une odeur un peu forte & indigeste. Les gens du pays aiment fort ce fruit, parce qu'il échauffe & entête, mais moins que le durion. Les châtaignes se mangent cuites dans l'eau ; mais elles ne valent pas les nôtres, *Observ. Phys.* &c.

CHAMPAGNE. Province de France, qui est bornée au septentrion par la Flandre, à l'orient par la Lorraine, au midi par la Bourgogne, au couchant par l'Île de France, & une partie de la Picardie. *Campania*. La *Champagne* se divise en neuf contrées, qui sont la *Champagne* particulière, le Rémois, le Châlonois, le Pettois, le Bassigni, le pays d'Argonne, le Rételois, la Brie & le Sénonois. On la divise encore en haute & basse *Champagne* ; la haute est sa partie septentrionale, & la basse est celle qui est au midi. La *Champagne* a titre de Comté. Elle a même eu des Ducs sous la première race. Les Comtes de *Champagne* ont pris le titre de Comtes Palatins & les Comtes de Joigny, de Rétel, de Brienne, de Roucy, de Grand-Pré, & de Bar-sur-Seine, portoient la qualité de Pairs de *Champagne*, & y tenoient les grands jours. La capitale du Comté de *Champagne* est Troyes.

La *Champagne* particulière renferme les territoires de Troyes & de Châlons. Le gouvernement de *Champagne* est un des douze grands gouvernemens de France.

Ce nom a été donné à cette Province à cause de ses belles campagnes fertiles, sur-tout en grains & en vins.

On appelle *Champagne pouilleuse*, une certaine partie de cette Province, située à l'ouest de Vitry-le-François, qui est d'un moindre rapport que les autres contrées de la Province.

Les vins de *Champagne* sont renommés dans toute l'Europe. Deux Poètes (M. Coffin & M. Grenan) ont fait plusieurs pièces, l'un en faveur du vin de *Champagne*, & l'autre pour le vin de Bourgogne.

CHAMPAGNE, se prend souvent pour le vin même de cette Province. L'Ephore Biberius, qui noie souvent son jugement dans les flots du Coulange & du *Champagne*, ne laisse pas d'être un homme de probité. ECOLE DU MONDE.

CHAMPAGNE. f. m. C'est un nom que l'on donne à un valet ou laquais, qui est de *Champagne*. Où est *Champagne* ? Qu'on me fasse venir *Champagne*.

CHAMPAGNE. Terme de Blâson. C'est l'espace en bas qui occupe le tiers de l'écu vers la pointe. *Campus*. On l'appelle autrement *plaine*. Cette pièce est rare en armoiries, selon le P. Ménétrier.

Drôit de *Champagne*. Terme de Coutume & de Finance. On appelloit ainsi un droit qui appartenoit aux Auditeurs des Comptes, sur les baux à ferme du Domaine de *Champagne*. Il étoit de vingt sous pour les fermes de mille livres & au-dessous, & de quarante sous pour les fermes qui excèdent mille livres. Ce droit ne subsiste plus.

CHAMPAGNE. f. f. Chez les Teinturiers, espèce de réseau formé sur un cercle de fer, de plusieurs cordes nouées & entrelacées les unes dans les autres, que les Teinturiers suspendent dans la cuve, pour empêcher que l'étoffe qu'on met à la teinture ne touche au marc & à la pâte.

CHAMPAGNE (la) Petit pays de France dans la partie orientale du Berri. On l'appelle assez souvent la *Champagne* du Berri.

CHAMPAGNE - MOUTON. Petite ville de France en Poitou, près de l'Angoumois, à quatorze lieues de Poitiers.

CHAMPAGNOL. f. m. *Fungus*. Ce mot, qui n'est plus en usage, veut dire *potiron*. *Champagnol* approche fort de *champignon*.

CHAMPAN. Terme de Coutume. Droit qu'a un Seigneur de prendre un certain nombre de gerbes sur les champs qui dépendent de sa Seigneurie.

CHAMPANE. f. f. Bâtimement des Indes de 60 à 80 tonneaux, qui n'a que des coureurs : il est construit sans cloux, les membres étant seulement

rétés avec des chevilles de bois, & les botdages emboîtés. *Navigium Indicum.*

☞ **CHAMPANÈLLES.** f. m. Grands finges, qui ressemblent si fort à l'homme, qu'ils n'en diffèrent, dit-on, que parce qu'ils sont privés de l'usage de la voix. *ENCYC.*

**CHAMPART.** f. m. Terme de Coutumes. Droit qu'un Seigneur de prendre sur le champ une certaine partie des blés ou d'autres fruits d'une terre labourable, avant que celui qui tient la terre en *champart*, enlève ce qui en doit rester pour lui. *Jus agrarii solarii legendi.* Ce droit est appelé *champart*, quasi pars vel partus agri quem sibi Dominus reservavit. On l'appelle aussi agries ou terrage, & il oblige celui qui tient une terre en *champart*, non-seulement à laisser la part du Seigneur; mais aussi à le faire appeler avant que d'enlever ce qui doit rester pour lui, sous peine d'amende: la part du Seigneur est plus ou moins forte, suivant les différens endroits. Dans quelques-uns, c'est la dixième partie des fruits, dans d'autres la douzième ou la quinzième, suivant l'usage des lieux.

☞ La dixme, qui est la part que la terre doit à Dieu, doit être levée avant le *champart* qui équipole au cens. Ainsi le *champart* ne peut être pris que sur le restant des gerbes, après la dixme payée. Il y a des terres qui payent la dixme, d'autres le *champart*. Favin semble les confondre dans son *Histoire de Navarre*, Liv. VII, p. 401, où il dit que ces terres payoient le dixième, & que pour cela elles étoient appelées *agri decumates*. Le droit de *champart* emporte lods & ventes s'il est seigneurial, & tient lieu de chef-cens; autrement, & si ce n'est qu'un droit foncier constitué après le cens, il n'emporte point lods & ventes. *LANG.* On leve aussi le *champart* sur les légumes.

☞ **CHAMPARTAGE.** f. m. Dans la basse latinité, *Campartagium*. Second droit de *champart* que quelques Seigneurs dans la coutume de Mantes sont fondés à percevoir, outre le premier qui leur est dû. Héritages, tenus à *champart* & *champartage*. Ce second *champart* peut être seigneurial comme le premier.

☞ **CHAMPARTEL, ELLE.** adj. Terme de Coutumes. Terre *Champartelle*, sujette au droit de *champart*.

**CHAMPARTER** ou **CHAMPARTIR**, selon quelques-uns, v. a. Lever le droit de *champart*. *Agri solarium cogere.* Un Laboureur ne peut enlever aucunes de ses gerbes, que le champ ne soit *champarté*. Il vient du latin *partiri Campum*.

**CHAMPARTERESSE.** adj., qui se dit de la grange seigneuriale où se mettent les *champarts*. *Horreum manipularum decumanorum.* Les Tenanciers des terres sont obligés de conduire à leurs frais les gerbes prises par le *Champarteur* dans la grange *champarteresse*, avant que d'enlever aucune de celles qui leur appartiennent.

**CHAMPARTEUR.** f. m. Fermier ou homme commis par le Seigneur pour lever son droit de *champart*. *Coactor agrarii solarii.*

☞ On peut aussi appeler *Champarteur*, le Seigneur qui jouit du droit de *champart*.

☞ **CHAMPARTIR**, dans quelques Coutumes, synonyme à *Champarter*.

☞ **CHAMPAY.** f. m. Terme employé dans la Coutume d'Orléans, formé des mots *champ* & *paître*, pâtage des bestiaux dans les champs.

☞ **CHAMPAYER.** Faire paître dans les champs. C'est encore un terme de coutume.

☞ **CHAMPDENIERS.** Petite ville de France, en Poitou, à quatre lieues de Niott.

**CHAMPE.** adj. Terme de Blâson, se dit lorsqu'on ne veut expliquer que la qualité du champ. Middelbourg porte un château *chamfé* de gueules. *Campus minio affectus*

☞ **CHAMPEUGE.** f. m. Terme de coutume qui paroît synonyme à *Champay*. C'est un terme du Mâconnais.

**CHAMPELURE.** f. f. C'est ainsi qu'on appelle en Normandie la *fontaine* ou le *robinet* d'un muid, ou autre vaisseau qu'on a mis en perce. *GUERIN. Exercices des aides de Normandie.* On dit aussi *chante-pelure* lorsque le dernier quart de la pièce est entamé, & qu'elle est à peu près au huitième restant, & sur le point d'être levée: le commis doit la faire lever en sa présence, & après avoir rompu & biffé la rouanne qu'il y a posée, faire un X de deux demitours de rouanne près de la *chante-pelure* l'un dans l'autre, à droit & à gauche, pour marquer que la pièce est levée, afin qu'on ne la remette pas en son premier état sur le chantier.... *Id. ibid.* Voyez **CHANTEPEUR.**

**CHAMPENOIS, OISE.** f. m. & f. Qui est de Champagne. *Campanus, Campanensis.* Nicolas Perrot d'Ablancourt de l'Académie-Françoise, dont nous avons des traductions d'Auteurs Grecs & Latins, souvent citées dans cet ouvrage, étoit *Champenois*. Eudes II, Comte de Blois, fut surnommé le *Champenois*, parce qu'après la mort d'Etienne de Vermandois son cousin il s'empara de la Champagne, quoique le Roi Robert s'y opposât. Les *Champenoises* Demoiselles ont anobli leurs maris. Ce fut une suite de la bataille de Fontenay en Champagne entre les enfans de Louis le Débonnaire. Car, dit Gollut, *Mem. des Bourguignons, Liv. IV, ch. 6*, la noblesse de Champagne y demeura presque toute; de sorte qu'il fut permis aux Demoiselles d'anoblir leurs maris.

☞ On dit proverbialement, un *Champenois* & quatre-vingt-dix-neuf moutons font cent bêtes, pour faire entendre qu'un *Champenois* est rarement un homme d'esprit. Si on a pu le dire autrefois, l'expérience prouve aujourd'hui le contraire.

☞ **CHAMPÊTRE.** adj. de t. g. Epithète qu'on applique à ce qui tient quelque chose de la campagne, à ce qui appartient aux champs. *Rusticus.* Ce berger jouoit des airs *champêtres* sur son chalumeau. Rien ne charme davantage les esprits délicats, que le rustique & l'innocence des plaisirs *champêtres*. *S. EVR.*

*Et dans mon cabinet assis au pied des hêtres,  
Faire dire aux échos des sotises champêtres.*  
*BOIL.*

*Tous les soins sont bannis des demeures champêtres.  
On y vit sans sujets, mais on y vit sans maîtres.*  
*VILL.*

Les Païens appeloient *Dieux champêtres* & *Divinités champêtres*, les faux Dieux qui présidoient aux biens de la terre, & qui étoient particulièrement adorés aux champs.

**CHAMPÊTRE.** Il se prend quelquefois substantivement. Ce *champêtre* est fort agréable. *ACAD. FR.* On appelle un *champêtre*, un champ en friche, ou fort éloigné des habitations.

☞ **CHAMPIGNI.** *Campiniacum.* Ville de France en Touraine, sur la rivière de Vende.

**CHAMPIGNON.** f. m. *Fungus.* Plante dont la substance est d'une teneur différente de celle de toutes les autres plantes, sans fleurs & sans semences apparentes: aussi son caractère ne se tire point de ces parties-là, comme dans les autres plantes, mais seulement du port extérieur de ses espèces. Le vulgaire appelle indifféremment *champignon* toutes plantes fongueuses, qu'on distingue cependant en celles qui croissent sur les arbres, & en celles qui croissent sur terre, & sont composées d'un pédicule & d'une tête ou chapiteau, convexe pour l'ordinaire en dehors, concave par-dessous, & garni de plusieurs lames ou feuillets ou de petits tuyaux rangés les uns auprès des autres, ce qui rend sa surface interne toute poreuse. On remarque en général que le *champignon* est toujours suspect dans son usage; l'expérience l'a fait quelquefois éprouver aux plus friands.

Il est vrai cependant qu'il y en a de plus ou moins nuisibles ; ceux qu'on mange plus volontiers sont le moufferon. *Fungus parvus*, moufferon dictus ; on en trouve en plusieurs endroits du Royaume. On mange presque toute l'année à Paris le *fungus pestris albus supernè*, *inferne rubeus*. On fait une couche avec du terreau préparé, & il ne manque guère d'en lever lorsque la couche est bien faite. La plupart des autres espèces sont nuisibles, surtout les espèces qui ont des feuillettes noirs, & qui sentent mauvais.

On appelle *agaric* un *champignon* qui croît sur le mélèze : on le distingue en mâle & en femelle. Le mâle sert aux Teinturiers en noir ; la femelle au contraire est un purgatif hydragogue. *Agaricus*, sive *fungus laricis* ; le mâle croît sur les noyers, & se nomme *Agaricus pedis equini formâ*. Le *songoide* ne diffère du *champignon* que par sa figure extérieure. En effet, ce *champignon* est ordinairement formé en coupe. La morille, *bolatus*, est même une sorte de *champignon* ; elle est à présent en usage comme le moufferon & les *champignons* bons à manger. Ce dernier, *fungus*, est criblé comme les rayons d'une ruche. La *vesse-de-loup* est une autre sorte de *champignon*, qui en se séchant se réduit tout en poudre : cette poudre est bonne pour arrêter les hémorrhagies des hémorrhoides ; *fungus sive crepitus lupi*, *lycoperdon vulgare*. Les *corraloides* ont été ainsi appelés à cause que cette plante, quoique fongueuse, est branchue comme le corail ; on mange quelques-unes de leurs espèces. Le *champignon* de sureau est estimé pour la squinancie, *fungus sambuccinus*, sive *auricula judæ*. On met enfin la truffe, *tuber*, parmi les plantes fongueuses. Il y a quelques espèces de *champignons* dont on a vu tomber une semence noire en forme de poussière. L'Empereur Claude fut empoisonné en mangeant des *champignons* ; & parce qu'il fut mis après la mort au nombre des Dieux, on les appela le *ragoût des Dieux*.

Il y a des *champignons* qu'on appelle *porcini*, ou *champignons de pourceaux*, qu'on fricasse à l'huile & au beurre, parmi lesquels il y en a de vénimeux. Rhasis fait mention d'un *champignon*, dont la poudre mise sur un bouquet, empoisonne quand on le flaire. Matthioli dit qu'il a vu des *champignons* qui pesoient trente livres, qui étoient jaunes comme de l'or ; & qu'il y en a à Rome & à Naples qui viennent sur des pierres qu'on arrose. Il observe aussi que les meilleurs *champignons* ne valent rien quand on en mange trop ; qu'ils surmontent & éteignent la chaleur naturelle ; & il nomme le *champignon* la vraie enseigne du logis de la mort. Ferrantes Impérarius dit avoir vu des *champignons* qui pesoient plus de cent livres. Clusius parle d'un qui étoit assez gros pour nourrir plus d'un jour toute une famille : & on dit que dans les confins de la Hongrie & de la Croatie il en croît de si gros, qu'un seul peut remplir & faire la charge d'un chariot. XV<sup>e</sup> JOURN. DES SC. 1678. *Credat Judæus apella*. On a vu un homme en Allemagne, dont les reins, à ce que l'on jugeoit, étoient d'une substance de *champignon*, parce qu'après d'épouvantables douleurs qu'on avoit cru être causées par la pierre, il jeta de temps en temps de petits *champignons*, comme les autres font des pierres. Ib. 1679, p.

On ne fautoit prendre trop de précaution dans le choix des *champignons*. On doit les choisir d'une grosseur médiocre, avant qu'ils soient développés, bien charnus, blancs en dessus, rougeâtres en dessous, fermes, & serrés, & d'une odeur agréable.

Les *champignons* viennent de graines comme les autres plantes. La nature est uniforme dans ses opérations. On apperçoit même de ces semences avec la loupe sur quelques *champignons* ; & la manière dont on fait venir les *champignons* sur nos couches, prouve que ces graines imperceptibles sont renfermées dans le crotin de cheval, où elles germent quand il est suffisamment échauffé, se développent & paroissent comme de petits filets blancs, dont

une des extrémités s'arrondit & devient un *champignon*, la partie inférieure un pédicule.

Si l'on arrive qu'on soit incommodé pour avoir mangé de mauvais *champignons*, il faut sur le champ avoir recours aux vomitifs ; & si on n'en a point, on boira coup sur coup beaucoup d'eau tiède dans laquelle on aura fait dissoudre du sel marin. Cette eau irrite l'estomac & provoque au vomissement. Après quoi l'on fait usage des savonneux & adoucissans.

Ménage tient que ce mot vient du latin *campino*, à cause qu'il naît dans les champs sans être semé.

On dit proverbialement d'un homme qui s'est élevé, qui a fait fortune en peu de temps, qu'il est venu en une nuit comme un *champignon*.

On appelle aussi *champignon*, un bouton qui se forme à l'extrémité du lumignon d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe qui n'a pas été mouchée. *Lucerna fungus*. On lui a donné ce nom à cause de sa ressemblance.

CHAMPIGNON, en Médecine, est aussi une tumeur, ou une excroissance de chairs spongieuses qui naissent en plusieurs parties du corps, comme aux paupières aux parties honteuses, ou à la tête, quand le crâne a été trépané ou rompu, & que les membranes du cerveau ont été blessées. *Fungosa carnis tumor*. Il y en a qui sortent hors des fractures des os, & qui sont faites effectivement comme des *champignons* ; ce qui leur en a fait donner le nom.

CHAMPIGNON, en Architecture. Espèce de coupe renversée, taillée en écailles par dessus, qui sert aux fontaines jaillissantes à faire bouillonner l'eau d'un jet ou d'une herbe, en tombant. *Fungus*.

CHAMPIGNON DE MER. Espèce de petit poisson assez commun sur les côtes de Normandie. Ces poissons ne quittent point le lieu où ils se sont une fois attachés ; quand ils se tiennent renfermés, ils sont semblables à des *champignons*, ce qui leur en a fait donner le nom ; & à une anémone, quand ils ouvrent ou déplient leurs trompes. Voyez le SPECT. DE LA NAT.

CHAMPIGNONNIÈRE. f. f. Couche de fumier, préparée pour y faire venir des *champignons* bons à manger. Il faut faire là un *champignonnière*. On accommode des *champignonnières* dans des caves.

On ne dit plus *champignonnière*. Il faut dire *couche*. Voyez ce mot.

CHAMPION. f. m. Ce mot signifie en général celui qui combat en champ clos pour sa propre cause, ou pour la cause d'un autre ; & plus particulièrement celui qui se bat pour un autre. *Pugnator*. Les injures faites à l'honneur des Dames se vengeoient autrefois par le combat de deux *champions*. Ce Prince avoit plusieurs braves *champions* dans son armée.

Ménage detive ce mot de *campio*, suivant les Gloses d'Isidore, *qui campo decertant*. En ce cas le mot de *camp* étoit pris pour le duel qui se faisoit dans un champ clos. *Campion* signifie aussi en allemand un homme qui se bat en duel ; *campun* duel, & *camper*, se battre en duel. Ces mots viennent de *camp*, qui signifie *champ*, le lieu où l'on se bat, du latin *campus*. C'est la remarque des Bollandistes, *Mart. T. II, p. 494. D.* Ce mot *campio* est très-ancien, quoiqu'il ne soit pas de la bonne latinité. Il se trouve dans Grégoire de Tours. Du Cange dérive *champion* de l'allemand *kampff*, qui signifie *combat* ; & il remarque qu'on appeloit proprement *champions* ceux qui se battoient pour d'autres, qui, étant obligés selon la coutume d'accepter le duel, avoient pourtant une juste excuse pour s'en dispenser ; s'ils étoient par exemple trop vieux, trop jeunes, ou infirmes, ou Ecclesiastiques. Dans tous ces cas, ils étoient obligés de donner des *champions*, qu'on appeloit aussi *avoués*. Il ajoute que c'étoit le plus souvent des mercenaires qu'on louoit pour de l'argent, & qui passoient pour infâmes. Il y avoit aussi des vassaux, qui par leur foi & hommage étoient obligés envers leurs Seigneurs de se battre pour eux en cas de besoin. C'étoient seulement des combattans à pied armés d'un bâton & d'un bouclier. Il



rapporte fort au long les cérémonies de ces combats, & les peines des vaincus.

Cette coutume de décider les différens qu'on avoit, par le combat, vint autrefois du Nord en Allemagne, en France, en Bourgogne, & passa insensiblement dans tout le reste de l'Europe. On choisissoit deux *champions* pour soutenir le pour & le contre. Avant que d'en venir aux mains, il falloit qu'il y eût sentence qui autorisat le combat. Quand le Juge avoit prononcé, l'accusé jetoit un gage (ordinaire étoit un gant.) Ce gage de bataille étoit relevé par le Juge; & quelquefois par l'accusé avec la permission du Juge; ensuite les deux combattans étoient envoyés en prison, ou mis à la garde de gens qui en répondoient. Celui des deux qui s'enfuyoit étoit déclaré infâme, & convaincu d'avoir commis le crime qu'on lui imputoit. Les gages reçus, l'accusé & l'accusateur ne pouvoient plus s'accorder que du consentement du Juge. Ils ne l'obtenoient qu'avec peine, & jamais sans payer l'amende que le Seigneur avoit droit de prendre sur la succession du vaincu. C'étoit le Juge ou le Seigneur qui fixoit le jour du combat. C'étoient eux qui étoient tenus de préparer le champ, & de fournir aux combattans des armes portables. Si le combat se faisoit à pied, les *champions* ne pouvoient avoir qu'une épée & un bouclier; s'il se faisoit à cheval on les armoit de toutes pièces. Ces armes étoient portées au son des fifres & des trompettes, par le Juge, au milieu du champ; & là, bénites par un prêtre avec de grandes cérémonies. Avant que de s'approcher, les combattans juroient qu'ils n'avoient sur eux aucun charme, & qu'ils se comportoient en loyaux & preux Chevaliers. Ensuite les pareins leur ceignoient l'épée, & d'autres gens leur présentoient l'un le cheval, l'autre la lance. Enfin par un cri public les Hérauts défendoient au peuple de faire ni signe, ni bruit, ni de favoriser en quelque manière que ce fut l'un ou l'autre des combattans.

L'action commençoit par force de mentis que se donnoient les *champions*; puis les trompettes ayant sonné, ils en venoient aux mains. Après qu'ils s'étoient donné le nombre de coups de lance, d'épée ou de dague qui étoient marqués dans le cartel, les Juges du combat jetoient en l'air une baguette pour avertir les *champions* que le combat étoit fini. S'il duroit jusqu'à la nuit avec un succès égal, l'accusé étoit réputé vainqueur: la peine du vaincu étoit celle qu'eût mérité le crime dont on l'accusoit. Si le crime méritoit la mort, le vaincu étoit déarmé, traîné hors du champ, & exécuté aussi-tôt. Il n'y avoit que les Ecclésiastiques, les malades, les estropiés, les jeunes gens au-dessous de 20 ans, & les hommes au-dessus de 60 qui fussent dispensés du combat. Tous étoient obligés de combattre en personne, ou de mettre un homme en leur place. On nommoit proprement *champions* ces braves de profession, qui moyennant bien de l'argent entrent en lice pour un autre. Si le crime dont il s'agissoit méritoit une peine capitale, le *champion* qui succomboit étoit, sans forme de procès, mis à mort le moment d'après, avec l'accusateur ou l'accusé qui l'employoit. **LE GENDRE.**

**CHAMPION du Roi**, en Angleterre, est un Héraut qui, après le couronnement du Roi, entre à cheval & armé de toutes pièces dans la salle du festin, jette le gant par terre, & présente un cartel à quiconque oseroit nier que le nouveau Prince soit légitime Roi d'Angleterre.

On dit figurément, que les Martyrs ont été de braves *champions* de la foi, parce qu'ils l'ont défendue au péril de leur vie. Et en général, il se dit de toutes sortes d'assaillans braves, généreux, illustres. Martin, Secrétaire du Pape Felix V, a fait un Poème en faveur des Dames, qu'il a intitulé, le *Champion des Dames*.

*Une palme si vulgaire,  
N'est pas pour un tel champion.* VOIT.

**CHAMPION** ne se dit guère aujourd'hui que dans le style familier ou le style burlesque, & en riant. Tandis que les coups de poing alloient & que nos *champions* longoient à se défendre. **LA FONTAINE.**

On dit par raillerie, d'un homme qu'on estime peu vaillant, que c'est un vaillant *champion*. **Ac. Fr.**

**CHAMPIONS.** (*Eau de deux*) Voyez **EAU**.

**CHAMPISTEAUX.** adj. On l'a dit autrefois pour *dépiteux*. *Morofus, sajudojus.*

**CHAMPLEMY.** Ville de France dans le Nivernois, à sept lieues de Nevers.

**CHAMPLEVER.** v. a. Chez les Bijoutiers, c'est surbaïsser avec une chape le champ d'une pièce, & le réduire à la hauteur précisée où il doit rester, pour y incruster des pierreries ou y placer des emaux. **ENCYC.**

Chez les Fourbisseurs & les Ciseleurs, c'est creuser & découvrir au burin, sur un morceau d'acier, les figures qu'on y a destinées, & qu'on doit mettre en bas-relief.

**CHAMPLITTE.** Petite ville de France en Franche-Comté, sur la rivière de Salon, à trois lieues & demie de Gray.

**CHAMPLURE.** s. f. C'est ainsi qu'on appelle dans quelques campagnes une petite gelée qui endommage les vignes.

**CHAMPTOCEAUX.** Ville de France en Anjou, avec titre de Baronnie, à neuf ou dix lieues d'Angers sur la Loire.

**CHAMSIÉ.** s. m. & f. Nom d'une secte de gens qui se trouvent en Syrie. *Chamsius, a.* Les *Chamsies* adoroient le soleil. Le zèle des Millionnaires a fait qu'on ne voit presque plus aujourd'hui les superstitions de ces hommes, que l'on appelle *Chamsies*. *Memoires des Missions du Levant T. IV, 38.*

**CHAN.** Voyez **CHAM**, & prononcez *Kan*.

**CHAN.** s. m. C'est une Hôtellerie chez les Turcs, & la même chose que *Caravenseras*. Voyez ce mot. Les *Chans* servent de retraite aux Voyageurs, soit dans les campagnes où il n'y a point d'habitations, soit dans les villes mêmes; & l'on y loge *gratis*.

**CHANAAN.** s. m. C'est le nom propre d'un fils de Cham, qui donna son nom à la terre que sa postérité eut en partage, & dont nous allons parler. Les enfans ou la postérité de *Chanaan* fut maudite par Noé. *Chanaan* est quelquefois la même chose que les Chananéens, la postérité de *Chanaan*; de même qu'Israël signifie souvent les Israélites. Les Sidoniens, Amalec & *Chanaan* vous ont opprimé. *Jud. X, 12.* *Chanaan* signifie aussi quelquefois le pays qu'on appelle plus communément la terre de *Chanaan*. Ainsi l'on trouve dans l'Écriture les bornes, les confins de *Chanaan*, les Rois de *Chanaan*. La langue de *Chanaan*, c'est-à-dire, chananéenne ou des Chananéens, est celle que nous nommons plus ordinairement la langue phénicienne. C'étoit la même langue que Phébreu; ou du moins elle en différoit très-peu, comme nous le voyons par tous les noms de cette langue qui sont dans l'Écriture, & par les mots puniques que saint Augustin & les autres anciens nous ont conservés.

**CHANAAN.** La terre de *Chanaan*. *Terra Chanaan, Chanaanitis.* C'est la terre qu'occupèrent les Chananéens, promise ensuite à Abraham, & donnée à sa postérité, & appelée la *Terre promise*, la Terre de promission, la Terre-Sainte. Elle comprenoit en général ce qui est enfermé entre l'Arabie déserte au midi, la mer Morte & le Jourdain au levant, la Phénicie & l'Anti-Liban au nord, la Méditerranée & les Philistins au couchant, & outre cela les Royaumes d'Og & de Basan à l'orient du Jourdain. Cependant, quoique les Rois & les peuples de ces deux Royaumes fussent des Chananéens, on ne les comprend point communément dans ce qu'on appelle la *Terre de Chanaan*. Elle étoit divisée en plusieurs Royaumes, dont il est parlé dans les Livres de Moïse, & sur-tout dans celui de Josué. De la Rue a fait une carte de la *Terre de Cha-*

*naan*. Depuis que les Israélites en furent les maîtres, elle fut autrement divisée, comme nous le dirons au mot TERRE-SAINTE.

**CHANANÉEN, ENNE.** f. m. & f. Beaucoup d'Auteurs écrivent aujourd'hui *Cananéen* pour *Chananéen*; mais mal. Jamais cette *Chananéenne* de l'Évangile ne se vit exposée à de tels rebuts. BOURD. *Exh. I, p. 329*. En parlant de cette femme de l'Évangile, communément on dit *Chananée*, & non pas *Chananéenne*. La *Canané* ou *Chananée*, l'Évangile de la *Chananée*. Ainsi la Dame pénitente qui a fait les réflexions sur la miséricorde de Dieu, a dit : Seigneur, inspirez moi par votre sainte grace les mêmes dispositions avec lesquelles la *Chananée* se vint prosterner à vos pieds.

**CHANCE.** f. m. Premier coup de dez qu'on jette pour en faire jouer un autre. *Primi tesserarum jactus, fortuita puncta*. Ainsi on dit, livrer *chance* à quelqu'un, pour lui donner lieu de jouer un coup ensuite.

**CHANCE**, se dit non seulement pour le point qu'on livre à celui contre lequel on joue aux dez, mais encore de celui qu'on amène pour soi-même. On livre *chance* à quelqu'un; & l'on amène sa *chance*.

On dit figurément, livrer *chance* à quelqu'un; pour dire, désoler, provoquer quelqu'un à la dispute.

Ce mot vient du latin *cadentia*, selon quelques-uns; mais il y a plus d'apparence qu'il vient de *chance*, vieux mot celtique, ou bas-breton, qui signifie *cas fortuit*.

**CHANCE**, est aussi un jeu particulier de dez qui se joue avec certaines règles, & qui ne tombe que sur certains points. *Certus tesserarum jactus*.

**CHANCE**, signifie figurément coup heureux, & un événement heureux, qui dépend du pur hasard. En quoi le mot *chance* est distingué du *bonheur* qui s'étend à tous les événemens. On peut, par une sage conduite, contribuer à son *bonheur*. On ne peut augmenter sa *chance*.

Votre arrivée m'a porté *chance*. On dit que la *chance* a tourné, lorsque d'heureux au jeu qu'on étoit, on devient mal heureux. *Fortuna vertit*. J'ai gagné au commencement; mais la *chance* a tourné.

*L'an passé, qu'un dessein quelque peu hâzardeux  
Vous avoit fait sortir de France,  
A tel jour qu'aujourd'hui je fis pour vous des vœux,  
Et mes vœux vous ont porté chance. R.*

On dit proverbialement, *chance* vaut mieux que bien jouer. Fi du jeu qui n'a *chance*, pour dire que quelque précaution que l'on prenne, rien ne réussit quand on est malheureux.

On dit proverbialement, qu'un homme a conté sa *chance*; pour dire, son histoire, sa bonne ou mauvaise fortune.

**CHANCEL** ou **CHANCEAU**, ou plutôt **CANCEL**.  
Voyez ce mot.

**CHANCELADE.** Voyez **CHANCELLADE**.

**CHANCELAGUA.** f. f. Plante de la Nouvelle Espagne, fort commune dans les environs de Panama. Elle est aussi anère au goût que la centauree. Elle facilite, dit-on, la transpiration; & on s'en sert dans les catharres, dans les rhumatismes & dans les fièvres malignes.

**CHANCELANT**, ANTE. adj. verbal. Qui chancelle, qui panche de côté & d'autre, comme s'il alloit tomber; qui n'est pas ferme, stable, assuré. *Titubans, vacillans*. Aller d'un pas *chancelant*, démarche *chancelante*.

On le dit aussi au figuré. La fortune est fort *chancelante*, n'est jamais assurée. Les esprits foibles sont *chancelans* dans leurs opinions, sont irrésolus. Être *chancelant* dans son devoir. ABLANC. La multitude étoit déjà toute ébranlée & *chancelante*. VAUG. Combien de familles *chancelantes* ont été soutenues par son secours. FIÉCH.

**CHANCELER**, v. n. N'être pas ferme & assuré sur ses

pieds, pancher de côté & d'autre, comme si on alloit tomber. *Titubare, vacillare*. La marque d'un homme qui a trop bû, c'est qu'il *chancelle*, qu'il marche en penchant le corps, tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. *Vacillare ex vino*. Il s'aperçut que le Roi *chanceloit*, & laissoit aller ses armes de foiblesse. VAUG. On ne voit point mes pas sous l'âge *chanceler*. BOIL.

Il se dit aussi au figuré des choses qui sont sujettes à varier, à manquer, à changer. Alexandre vit ce jour-là *chanceler* sa fortune. VAUG. Sa mémoire *chancela* dès le commencement de sa harangue. Ces gens ne feront pas long-temps amis, leur amitié *chancela* déjà.

*Sous le coupable effort de sa noire insolence,  
Themis a vu cent fois chanceler sa balance.* BOIL.

**CHANCELER**, se dit aussi figurément de ceux qui sont incertains dans leurs opinions, dans leurs décisions. *Animo titubare, vacillare*. Il ne faut pas qu'un Auteur grave *chancelle* dans ses opinions, il faut qu'il décide nettement. Il est encore irrésolu, il *chancelle*.

Quelques-uns dérivent ce mot de *cancellare*.

**CHANCELIER.** f. m. Premier Officier de la Couronne en ce qui regarde la Justice, & qui est le Chef de tous les Conseils du Roi. *Francia Cancellarius*. La principale fonction du *Chancelier*, c'est de garder le Sceau Royal. On ne dépose point un *Chancelier*. Le *Chancelier* de France est Président né du Grand Conseil. Les Cours Souveraines lui rendent les premiers honneurs après le Roi; il a seul le droit d'y présider. Il ne prête le serment qu'entre les mains du Roi. Il ne porte jamais le deuil pour quelque raison que ce soit. La raison de ce privilège est qu'il se détache de lui-même, pour ne plus représenter que la Justice, dont il est le Chef. LE MAÎT. Les Rois ont rassemblé dans le *Chancelier* l'autorité de toutes les Magistratures: c'est pourquoi ses Lettres sont présentées dans toutes les Cours souveraines. Il a chez lui les marques de la Majesté Royale; sa maison est ornée de fleurs de lys. Id. Le *Chancelier* a séance, & opine le premier après les Princes du Sang; & au Parlement il précède le Connétable. LE P. ANSELME. Le *Chancelier* est la bouche du Prince & l'interprète de ses volontés. LE MAÎT. Le *Chancelier* fut du temps du Roi Dagobert appelé *Grand Référendaire*, comme on recueille d'un passage d'Aimoin. Sous Hugues Capet, il apposoit seulement son seing aux Lettres-Patentes, après la signature du Grand Maître, du Grand Chambellan, du Grand Echanton, & du Connétable.

M. Boyer, de l'Académie Française, faisant au nom de sa Compagnie, compliment à un *Chancelier*, lui dit: Souffrez qu'elle (l'Académie) vous contemple sur le plus auguste & le plus glorieux tribunal de l'univers, où vous êtes devenu la première intelligence de l'État, sous le plus grand Roi de la terre; l'organe de sa justice souveraine, l'oracle de ses loix, le dispensateur de ses grâces, & le dépositaire de son autorité.

On ne peut pas douter que Pharamond, & Clodion & Mérouée ses successeurs, n'ayent eu des *Chanceliers* & des *Secrétaires*, quoique l'histoire ne rapporte point leurs noms. Quelques Auteurs modernes font Widomare *Chancelier*, ou *Référendaire* du Roi Childeric, mais sans aucun fondement. Grégoire de Tours ne lui donne point cette qualité. Le premier *Référendaire*, (car c'est le nom dont les *Chanceliers* de France ont été appelés sous la première race de nos Rois) se nommoit Aurélien. Il exerça cette charge sous Clovis, cinquième Roi des François. Hinemar dit qu'il portoit l'anneau ou le seau de ce Prince. TESSERAU. D'autres font Aurélien Grand Chambellan, & non pas *Référendaire*. Voyez Bardin, & ci-dessus au mot CHAMBELLAN. Valentinien est le premier qu'on trouve qui ait signé

les Chartres de nos Rois en qualité de Notaire, ou Secrétaire. *Amanuensis*. Il fit cette fonction sous Childebert Roi de Paris, & fils de Clovis. Tessereau, qui donne une suite Chronologique des Référendaires & Chanceliers de France, au commencement de son *Hist. Chronol. de la Chancel.* Grégoire de Tours, *ch.* 28 des miracles de S. Martiu, donnent à entendre que le Référendaire avoit sous lui plusieurs Chanceliers. Ainsi ce mot en ce temps-là se prenoit pour Notaire, ou Secrétaire. Ces Chanceliers, comme dit M. de Cordemoy, ne servoient qu'à écrire ou à signer les actes que les Référendaires devoient sceller; & par succession de temps, le nom de ces petits Officiers a été donné à celui non-seulement qui garde le sceau du Prince, comme faisoient les Référendaires, mais qui préside encore à tous les Conseils, comme le chef de la Justice & le premier des Magistrats. Sous la seconde race de nos Rois, les Chanceliers ne sont plus appelés Référendaires, mais Aptocrisiaires, Archichanceliers, Archinotaires, Archichapelains, & souverains ou suprêmes Chanceliers. Cette dignité augmenta beaucoup sous la troisième race, sous laquelle le seul nom de Chancelier est resté à celui qui en est pourvu. C'est Louis le Jeune qui donna aux Chanceliers le droit d'assister avec les Pairs aux jugemens des Pairs. Philippe le Bel leur donna, dans le Parlement qu'il établit à Paris l'an 1302, rang immédiatement après un Evêque, un Prince du Sang, & avant tous les autres Juges. Voyez sur tout cela, & tout ce qui regarde le Chancelier, TESSERAU, déjà cité.

La charge de Chancelier ne se vend point. Elle n'étoit autrefois que la cinquième charge de la Couronne. Il y avoit au-dessus de lui le Sénéchal, le Chambrier, le Grand Maître & le Connétable. Le Chancelier ne se mêloit que de l'expédition des Lettres. On l'a appelé Référendaire, comme on l'a dit, puis Chancelier; Référendaire, parce que c'étoit lui qui rapportoit toutes les lettres devant le Roi; Chancelier, parce qu'il les barroit quand elles n'étoient pas bien dressées, ou plutôt parce qu'il les scelloit dans un endroit fermé de grilles, autrefois appelées *chanceaux*, en latin *cancelli*. Son pouvoir s'accrut fort sous la troisième race, par la suppression de quelques-unes de ces grandes charges qui avoient rang avec la sienne. LE GENDRE. Il y a dans le procès de M. Fouquet de grandes Dissertations, savoir, si le Chancelier peut être récusé.

Il y a apparence que ce mot vient du latin *cancellum*, qui signifie *chassis*, à cause de sa ressemblance avec le paraphe du Roi, qui est fait en grille, auprès duquel le Chancelier appose le sceau. D'autres croient que ce mot vient de *canceller*, à cause qu'il faisoit plusieurs traits de plume, sur les lettres qu'il refusoit, comme prétend Nicot, & quand il les trouvoit inciviles; & aussi parce qu'il casse les arrêts des Cours supérieures, lorsqu'il préside au Conseil. *Cancellare* en latin, signifie biffer, rayer, passer une ligne sur quelque chose. Sarisber. *In Euthetico*, parlant d'un Chancelier, dit,

*Hic est qui regni leges cancellat iniquas,  
Et mandata pii Principis aqua facit.*

C'est aussi le sentiment de Turnèbe, qui favorise le vers synonyme de Briton,

*Cancello scribo, Cancello grammata findo.*

Comme Naudé le remarque dans son *Mascurat*. Mais Ménage dit qu'il vient à *cancellis*, c'est-à-dire, du *chancel* ou *treillis* où étoit l'Empereur quand il rendoit la justice; parce que le Chancelier étoit à la porte de la clôture qui séparoit le Prince, du peuple. Naudé préfère cette opinion, qui est, comme il dit dans son *Mascurat*, de Pithou, de Casaubon, & de tous les bons Auteurs, & qui se prouve par Cassio-

dore, & par le Moine Erricus en la vie de Saint Germain, où il appelle un Chancelier.

*Atque à cancellis prisco de more minister.*

Du Cange, après Joannes de Janua, dit que ce mot vient de la Palestine, où les toits étoient plats & faits en terrasse, avec des parapets ou garde-fous grillés qui s'appeloient *cancelli*, & que ceux qui montoient sur ces toits pour reciter quelque harangue, s'appeloient *Cancellarii*; & qu'on a étendu ce nom à ceux qui plaidoient dans les barreaux, qu'il appelle *cancelli forenses*. Et depuis on a appelé Chanceliers, ceux qui étoient les premiers assis en ces barreaux; & enfin ce nom s'est donné à ceux qui étoient les Secrétaires des Rois, qui gardoient leurs cachets & leur sceau.

✂ Celui qui portoit ce nom dans l'Empire Romain n'étoit qu'un Officier peu considérable, qui se tenoit dans un lieu fermé de grilles ou barreaux, pour copier les sentences des Juges & les autres actes judiciaires, comme à peu près nos Greffiers ou Commis du Greffe. Ils étoient payés par rôles de leurs écritures.

On trouve aussi des Chanceliers dans l'Empire Grec, *καγκελλάριος*; mais ce ne sont que des Trésoriers, *Quaestores*, ou des Logothètes, c'est-à-dire des Officiers qui faisoient rendre des comptes. Voyez Cujas, *ad l. 2, Cod. de petition. honor. sublat. & ad l. ult. de discuss. l. 10, c. & Paratit. L. I, Cod. tit. 30.*

On trouve encore des Chanceliers des Eglises. Tel est dans le VI<sup>e</sup> Concile, Act. VIII<sup>e</sup>, Etienne, Diacre & Chancelier; & dans Sigebert, Jean Chancelier de l'Eglise Romaine, qui succéda au Pape Paschal. On croit que ces Chanceliers étoient les Chefs des Notaires ou Scribes. Voyez le Glossaire de Fabrot sur Nicétas Choniates, au mot *καγκελλάριος*. CHANCELIER, signifie aussi, celui qui garde les Sceaux des Princes de la Maison Royale, ou de quelques Communautés. Le Chancelier de la Reine, de Monsieur. *Cancellarius Reginae, unici Regis fratris Cancellarius, &c.*

Le Chancelier de l'Université, est celui qui scelle les Lettres des grades & des provisions qu'on donne dans l'Université. *Academiae Cancellarius*. Toutes les Commissions de la Cour de Rome pour l'Université, sont adressées au Chancelier. Il y a deux Chanceliers dans l'Université de Paris: l'un qui est établi dans la Cathédrale, d'où vient que les bacheliers & les degrés de Docteurs en Théologie sont pris au Palais épiscopal; & ce Chancelier est du Corps du Chapitre. Il y en a un autre pour les actes, qui est un Religieux de sainte Geneviève, parce que cette Maison a été tirée de S. Victor, où se tinrent autrefois les premières écoles, après celles de la Cathédrale. Ils ont tous deux un pouvoir égal, & sont établis il y a plus de huit cents ans. Du Chêne, Belleforêt, & autres Historiens François, donnent le droit d'ancienneté au Chancelier de Sainte Geneviève.

Il y a des Chanceliers dans les Ordres de Chevalerie, du Saint Esprit, de S. Lazare. Il y a aussi un Chancelier du Grand Prieuré de France. C'est lui qui scelle les Commissions & les Mandemens du Chapitre de l'Assemblée des Chevaliers; qui tient le Registre des Délibérations, & qui en délivre les actes sous le sceau de l'Ordre.

La dignité de Chancelier de tout l'Ordre est attachée au Pilier de Castille, Léon & Portugal. Il présente le vice-Chancelier au Conseil; il doit être présent aux Bulles que l'on scelle avec le sceau ordinaire, & doit signer les originaux. L'ABBÉ DE VERTOT.

L'Académie Françoisé a aussi son Chancelier, qui préside en l'absence du Directeur.

✂ Il y a aussi des Chanceliers dans les Académies de Peinture & de Sculpture. Il y en a de même dans quelques Académies des villes de Province, & dans quelques Sociétés littéraires.

Dans les Académies de l'Empire, le *Chancelier* occupe la première place après le Recteur. Sa charge est perpétuelle. Il est l'Inspecteur & le Censeur commis pour empêcher qu'on ne viole les loix & les statuts de l'Académie; qu'on ne remplisse les emplois de personnes incapables, & qu'on ne confère les degrés de Bachelier ou de Docteur à ceux qui en sont indignes, ou par leur ignorance, ou par leurs mauvaises mœurs.

On appelle aussi *Chancelier*, le Greffier qui a le sceau du Consulat, dans les Echelles du Levant.

**CHANCELIER**, dans les Universités d'Angleterre. Dans celle d'Oxford, le *Chancelier* est le premier Magistrat. Il est élu par les écoliers mêmes: sa charge consiste à gouverner l'Université, à en conserver les privilèges & les libertés, à convoquer les assemblées, & à rendre justice entre les membres de l'Université, qui sont tous soumis à sa Jurisdiction. Le *Chancelier* de l'Université de Cambridge a aussi une Cour de Justice, & jouit des mêmes prérogatives que celui d'Oxford; excepté qu'il n'est pas élu à vie comme celui d'Oxford. On le peut changer ou le continuer tous les trois ans.

**CHANCELIER** en Angleterre, & chez nous, en parlant de l'Angleterre, se dit du principal Officier d'un Evêque. Voyez OFFICIAL.

**CHANCELIER**, dans quelques Congrégations de l'Ordre de S. Benoît, est un Religieux qui registre & conserve les actes & papiers qui concernent le gouvernement du Monastère.

**CHANCELIER** de la *Basoche*. Président d'une Jurisdiction en dernier ressort, appelée la *Basoche*, que les Clercs des Procureurs au Parlement de Paris ont pour juger les contestations qui peuvent survenir entre eux.

Le Roi de la *Basoche* étoit autrefois le Chef de cette Jurisdiction. Henri III ayant défendu qu'aucun de ses sujets prit le titre de Roi, le *Chancelier* de la *Basoche* en devint le premier Officier.

**CHANCELIERE**. f. f. Femme du Chancelier. La *Chanceliere* n'a point en France les honneurs du Louvre.

**CHANCELIERE**. Terme de Fleuriste. Tulipe violet & blanc. MORIN.

**CHANCELIERE**, se dit encore d'une petite caisse de bois ou d'osier, garnie de peau d'ours ou de mouton, qui sert à mettre les pieds pendant l'hiver pour avoir chaud. J'ai fait faire une *chanceliere* pour mon cabinet.

**CHANCELLADE**. Chanoines Réguliers de la réforme de la *Chancellade*. C'est une Congrégation de Chanoines Réguliers de S. Augustin, en France. *Canonici Regulares de fonte cancellato*. Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, quelques saints Ecclésiastiques s'étant retirés dans une solitude à une lieue de Périgueux, auprès d'une fontaine appelée *Chancellade*, sons *Cancellatus*, y menèrent la vie érémitique sous la conduite de Foucault, Abbé de Cellofrouin, Ordre de S. Augustin. Ils y bâtirent un Oratoire, puis une Eglise en 1128, qui fut appelée N. Dame de la *Chancellade*; & l'an 1133 ils firent profession de la Règle de saint Augustin, & prirent l'habit de Chanoines Réguliers. Dans le XV<sup>e</sup> siècle, cette Abbaye fut ruinée par les Calvinistes. Alain de Solminiac, Abbé de la *Chancellade*, & dans la suite Evêque de Cahors, y commença la réforme en 1623 qui s'étendit les années suivantes, plusieurs Abbés ayant demandé des Chanoines Réguliers de la *Chancellade*, pour réformer d'autres maisons. En considération de cette réforme, Louis XIII en 1620 leur accorda le droit de nommer en cas de vacance trois Religieux Réformés, dont il choisiroit un pour Abbé, & cela pour tout le temps que dureroit la réforme.

**CHANCELLEMENT**. f. m. Démarche qui n'est pas ferme, qui n'est pas assurée, action de ce qui penche de côté ou d'autre, & qui menace de tomber. *Titubatio, vacillatio*. DANET. TACHARD. Son *chancellement* vient d'avoir trop bu de vin.

**CHANCELLERIE**. f. m. Quelques-uns écrivent avec

une seule *la Chancellerie*. Espèce de Tribunal où l'on scelle les Lettres avec le sceau du Prince, pour les rendre authentiques. *Cancellarii judicialis pratorium*. La *grande Chancellerie* est celle où on scelle avec le grand sceau du Roi, gardé par M. le Chancelier, & qui a autorité par toute la France, & en tous les Parlemens. *Superius majoris sigilli pratorium*. Il y a aussi des *Chancelleries* établies près les Cours de Parlemens & autres Cours. Ainsi il y a les *Chancelleries* de Paris, de Toulouse, de Bourdeaux, de Dijon, de Bretagne, de Dauphiné, de Rouen, &c. On dit aussi Echiquier de Normandie. Voyez l'Edit de Charles VIII, donné à Amboise le onzième Décembre 1493, rapporté par Tessereau, *Hist. de la Chanc. T. I, p. 65.* La *Chancellerie* du Palais qu'on appelle aussi *petite Chancellerie*, pour la distinguer de la *grande Chancellerie* de France, est la *Chancellerie* particulière établie près le Parlement de Paris, pour expédier aux parties toutes les lettres de justice & de grace qui sont scellées du petit sceau, tant pour les affaires pendantes au Parlement que pour toutes les autres Cours souveraines, & autres Juridictions Royales & Seigneuriales, dans l'étendue de son ressort, à Paris ou dans les Provinces. Le commencement de la *Chancellerie* de France a cela de commun avec toutes les choses qui sont fort éloignées de nous, que le temps empêche qu'on en puisse aisément découvrir la vérité. TESSERAU. Il y a de grands & de petits Officiers de la *Chancellerie*. Les grands sont le Chancelier, le Garde des Sceaux, les Secrétaires du Roi, &c. Les petits sont l'Aumônier, les Huissiers, Fourriers, Citriers, Valet-Chauffecire, & Porte-coffres. Le *sciendum* de la *Chancellerie* est une de ses plus authentiques pièces. TESSERAU, *T. I, p. 39*. Nous en parlerons au mot SCIENDUM. On dit grosse *Chancellerie* de cire verte. *Id. T. I, p. 14*. Cet Auteur appelle *petites Chancelleries* celles qui sont établies près les Cours du Royaume, tant des Parlemens, que Présidiales. Il y a aussi des *Chancelleries* près les Chambres des Comptes, & les Cours des Aides. *Chancelleries* Présidiales, sont celles qui sont près les Présidiaux. *Inferius minoris sigilli pratorium*. Un Maître des Requêtes, ou autre Officier commis pour cette fonction, scelle les Lettres avec le petit sceau, dans les *petites Chancelleries*. Voyez l'*Histoire Chronol. de la Chancellerie* par Tessereau.

Le lieu où l'on scelle les Lettres avec le petit sceau, près les Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aides & Présidiaux, se nomme aussi *Chancellerie*.

On appelle aussi la *Chancellerie* les Maisons où loge le Chancelier, qui lui sont affectées auprès des Maisons Royales, comme à Paris, à S. Germain, à Fontainebleau, à Versailles, &c. *Assignatum in regalibus domibus Cancellario Franciæ hospitium*.

On se sert encore de ce terme en parlant des expéditions qui se font en *Chancellerie*, quand même elles ne seroient pas scellées. Comme les signatures de Cour de Rome pour les provisions des Bénéfices viennent en papier de la *Chancellerie* Romaine, on y fait différence entre la Pénitencerie & la *Chancellerie*. Les règles de la *Chancellerie* Romaine ne sont reçues en France qu'en peu de rencontres. On les trouve à la fin de la pratique de Rebuffe.

Le style de la *Chancellerie*, le Trésor de la *Chancellerie*, sont des livres qui contiennent des formules de toutes les Lettres de *Chancellerie*, soit de grace, soit de justice.

On appelle encore *Chancellerie*, le corps des Officiers qui sont nécessaires pour le sceau, les Grands Audienciers, les Secrétaires du Roi, les Trésoriers, Contrôleurs, Référéndaires & Chauffecires. La *Chancellerie* a été au-devant du Roi à son entrée. *Collegium Magistratum ad Cancellarij munus pertinentium*.

On appelle aussi *Chancellerie* de l'Université, le lieu où l'on scelle des Lettres de Maître-ès-Arts, de Docteur, &c.



On appelle aussi *Chancellerie*, le Greffe d'un Consulat de Marine où l'on délivre des expéditions authentiques, comme celles des Notaires & des Greffiers.

**CHANCELLERIE**, en Angleterre, c'est la Cour Souveraine du Royaume pour les affaires civiles. *Supremus totius Angliæ civilibus in rebus magistratus*. Le Grand Chancelier, ou le Garde du grand Sceau, est le seul Juge de cette Cour : seulement dans les cas difficiles, il prend conseil, & cependant il n'est pas obligé de s'y conformer. Il doit juger selon les loix & les statuts du Royaume; mais il peut aussi juger selon l'équité, & modérer la rigueur de la loi, selon laquelle les autres Juges sont obligés de prononcer. La Cour de la *Chancellerie* est au-dessus de toutes les autres, dont elle peut corriger & réformer les jugemens. On la divise en deux Cours : l'une où l'on juge à la rigueur; & là, les procédures & tous les actes se font en latin. Il y a vingt-quatre Clercs établis pour cela. L'autre est celle de l'équité, & là, les procédures se font en Anglois, six Clercs sont ordonnés pour ces sortes d'actes. Comme la dernière est une Cour de conscience & de miséricorde, il y a moins de chicane, & on y abrège fort les procédures. Le Chancelier a douze Assistans, qu'on appeloit autrefois *Coadjuteurs*. Ils ont des appointemens du Roi, & doivent être Docteurs en Droit civil. Le Chancelier les consulte dans les cas importans & douteux, sans être obligé absolument de déférer à leur avis. Le premier de ces Assistans est le *Maitre des Rôles*; il juge en l'absence du Chancelier. Il a séance dans la Chambre haute, à côté du Chancelier. C'est aussi la Cour de la *Chancellerie* qui dresse les Lettres circulaires du Roi, pour convoquer le Parlement, les Edits, les Proclamations, les Pardons, &c. **CHAMBERLAIN**.

**CHANCEUX**, EUSE, adj. qui a des hasards heureux. *Felix, fortunatus*. Cet homme est si *chanceux*, qu'il a eu deux lots à la loterie.

Il est des gens si *chanceux*, que tout leur réussit, jusqu'aux fautes qu'ils peuvent faire. Ce terme n'est que de conversation, & de peu d'usage dans les livres, où l'on se sert plutôt d'heureux (Voyez au mot CHANCE la différence de ces mots.) Mais il subsiste absolument dans ce proverbe : Mieux vaut jouer contre un *pipeux*, que contre un *chanceux*; parce qu'il faut laisser les proverbes tels qu'ils sont : c'est pourquoi on dir dans celui-ci *pipeux* au lieu de *pipeur*, qui est le véritable mot.

On dit proverbialement & ironiquement, c'est un homme bien *chanceux*; pour dire, c'est un homme entre les mains duquel rien ne réussit.

**CHANCIL**. On appeloit ainsi autrefois une sorte de toile.

**CHANCIR**. v. n. Commencer à se corrompre, à moisir. *Mucidum fieri*. Il se dit particulièrement des confitures sur lesquelles il vient une certaine pellicule blanchâtre, quand elles n'ont pas été assez cuites. On le dit aussi quelquefois du pain, du fromage, quoiqu'on dise plus proprement *moisi*. On le dit aussi des fruits.

**CHANCIR** se dit en termes de Jardinage, du fumier qui étant dans un tas, ou sur une couche fort sèche, commence à blanchir, & à faire une espèce de filamens que l'on regarde comme des commencemens de champignons. **LA QUINT**, & **LIG**. Le fumier ne produit des champignons que lorsqu'il est *chanci*. **LIGER**.

On le joint aussi au pronom personnel. Le pain se *chancit*. Pour employer les fumiers nous n'avons que les cinq mois de l'année qui sont les plus humides; savoir, depuis le commencement de Novembre jusques vers la fin de Mars. Les fumiers qu'on emploie dans les autres temps n'y font que sécher, se *chancir*; & ainsi bien loin d'être favorables aux végétaux, ils leur sont pernicieux & funestes. **LA QUINT**.

**CHANCI**, IE. part. & adj. *Mucidus, rancidus*. Cotignac *chanci*, fumier *chanci*.

Ce mot vient apparemment de *canus*, blanc, *canescere*, blanchir; de *canescere* on a fait *cancir*, *chancir*. Ce qui *chancit* devient blanc, la *chancifure* est blanche.

¶ Quoiqu'on confonde assez souvent ces deux mots, *chancir* & *moisir*, & que les Vocabulistes, après l'Académie, les définissent l'un par l'autre, je crois pourtant qu'ils ont chacun leur idée propre & particulière. *Moisir* paroît dire quelque chose de plus que *chancir*. Il annonce une corruption, une alteration plus considérable. *Chancir*, c'est commencer à *moisir*, se couvrir d'une pellicule blanchâtre, telle qu'on en voit sur les confitures & sur les fruits qui se *chancifient*; & *moisir*, c'est non seulement se couvrir de cette pellicule, mais encore d'une mousse ou espèce de barbe qui s'élève de cette pellicule blanchâtre. Le Dictionnaire de l'Académie Française prétend que *chancir* ne se dit guère que des choses qui se mangent. Les Auteurs qui ont traité de l'Agriculture le disent du fumier.

**CHANCISSURE**. f. f. Commencement de moisissure qui vient sur la surface des choses humides qui se corrompent, & qui s'annonce par une pellicule blanchâtre. *Situs, mucor*. Quand on regarde un morceau de *chancifure* avec un microscope, elle paroît comme un jardin où il y a plusieurs fleurs, les unes en bouton, les autres épanouies. On en voit la figure dans la Micrographie de M. Hook.

**CHANCRE**. f. m. Ulcère malin qui ronge les chairs. *Cancer, cancinona, carcinodes*.

On distingue les *chancre*s en *simples*, en *scorbutiques*, & en *veroliques* ou *vénériens*. Les *simples* viennent dans la bouche; ils ne sont point différens des aphtes. Les *scorbutiques* attaquent aussi la bouche, particulièrement les gencives. Les *vénériens* naissent aux parties naturelles de l'un & l'autre sexe. **COL DE VIL**.

Quelques-uns donnent aussi ce nom à la maladie qui est plus connue sous le nom de *cancer*. Voyez **CANCER**.

**CHANCRE**, se dit aussi ¶ de certaines pustules ou élevures que la chaleur de la fièvre, ou autre cause; fait venir sur la langue, au palais, ou aux levres.

¶ On le dit aussi de la crasse ou espèce de tartre qui s'amasse autour des dents, quand on n'a pas soin de les nettoyer.

Le *chancre* vient aussi aux oiseaux; & en Fauconnerie on dit otêr le *chancre* à Poiseau. Il faut prendre du miel & du vin blanc, faire bouillir le tout ensemble, lui en laver la bouche, après l'essuyer, & mettre dessus de la poudre de cerfeuil.

**CHANCRE**, en termes de Jardinage, est une maladie qui survient à l'arbre, qui fait mourir sa peau; elle est semblable à la dartre, ou la galle, qui vient sur le corps humain. On fait des incisions tout à l'entour avec la pointe d'un couteau jusqu'au bois pour arrêter cette maladie. ¶ On remplit la plaie de bouse de vache couverte d'un linge lié à la partie chancreuse. On a donné à cette maladie le nom de *chancre*, parce que c'est une certaine pourriture qui leur survient & qui les pénètre jusqu'au vif, ainsi que le *chancre* ronge les chairs. **LIGER**.

On dit proverbialement d'un goulû, d'un grand mangeur, qu'il mange comme un *chancre*.

**CHANCREUX**, EUSE, adj. Qui tient de la nature du chancre. *Canceraticus, carcinomate affectus*. Ulcère *chancreux*. Boisse *chancreuse*.

Il se dit aussi en termes de Jardinage du bois de quelque arbre fruitier sujet au chancre. Le bois de cet arbre est tout *chancreux*. **LIGER**.

¶ **CHANDEGRI**. Ville de l'Inde au deçà du Gange, capitale du Royaume de Norinque. Quelques-uns appellent Bisnagar le Royaume & la ville.

**CHANDELEUR**. f. f. C'est une fête qu'on célèbre dans l'Eglise le 2 de Février, en l'honneur de la Présentation de N. S. au Temple & de la Purification de la Sainte Vierge, où l'on fait des Processions avec des chandelles de cire, ou des cierges. *Lustrantis se Virginis Deipara festivitas*. Bede dit que l'Eglise a

changé heureusement les lustrations des Païens qui se faisoient au mois de Février autour des champs, en la fête de la Purification, où l'on fait des processions avec des chandelles allumées pour marquer que Jésus-Christ est la lumière du monde: ce qui fut établi par le Pape Gélase, qui abrogea les Lupercalis. Ce sont ces chandelles ou cierges qui ont donné le nom à la *Chandeleur*, qu'en quelques lieux on appelle *Chandeleuse*. *Festum purificationis Virginis; Christi in Templo oblatis solennitas.*

On dit proverbialement, à la *Chandeleur* la grande douleur, pour dire qu'en ce temps-là il fait quelquefois un froid excessif. La rime a plutôt fait ce proverbe que la raison.

**CHANDELIER.** f. m. Ouvrier, ou Marchand, qui fait, ou qui vend des chandelles. *Candelarum concinnator, opifex.* On dit aussi, une *Chandelière* au féminin. La Police défend aux *Chandeliers* de vendre des grains. DE LA MARE, *Tr. de la Police, Liv. V, Tit. XIV, ch. 14, p. 1019.*

Ce mot vient du latin *Candela*.

**CHANDELIER** f. m. Ustensile, instrument qui sert à mettre des chandelles, des cierges, ou des bougies pour éclairer. *Candelabrum.* Il y a des *chandeliers* d'Eglise où l'on met des cierges qui brûlent pendant le service divin. Les Officiers les nomment à *pie triangle*, ou à *pie ovale*. Des *chandeliers* de cuivre, de cristal. Des *chandeliers* à plaques. Des *bras de chandeliers*. Le grand *chandelier* que fit Moïse dans le Tabernacle étoit d'or, & pesoit cent mines. Il avoit sept branches, & soixante & dix lampes. JOSEPHÉ.

On donne aussi le nom de *chandelier* de cristal à ce qu'on appelle autrement un lustre.

On dit, en termes de Jardinage, faire le *chandelier*, lorsqu'on coupe avec la serpette ou couteau de Jardinier toutes les petites branches nouvelles qui sont sur les plus grosses, pour les laisser dégarnies.

☞ Méthode peu suivie par les Jardiniers intelligens, & qui n'est uniquement fondée que sur le préjugé que ces nouvelles branches appauvrissent l'arbre, & empêchent les fruits de devenir gros. *Arborem ad candelabri similitudinem sondere, rescindere, amputare.*

**CHANDELIERS**, en termes de Fortification, sont des pieux fichés à plomb dans de longues pièces de bois, entre lesquelles on met des fascines pour couvrir les travailleurs. *Pali.* On y met aussi des planches pour empêcher de voir ce qui se fait derrière. Ces pièces de bois sont éloignées de six à sept piés. Les *chandeliers* sont propres pour faire une blinde à l'épreuve du canon.

**CHANDELIER** se peut dire en parlant de cerfs, mais non pas en véritables termes de Chasse. C'est quand le haut de la tête d'un vieux cerf est large & creux. SALNOVE V. R.

**CHANDELIER d'eau**, c'est une fontaine dont le jet est élevé sur un pié en manière de gros balustre, qui porte un petit bassin comme un plateau de guéridon, dont l'eau retombe dans un autre bassin plus grand au niveau des allées, ou avec un bord de marbre, ou de pierre au-dessus du sable.

**CHANDELIERS de Perriers**, ou de *Pièriers*, se dit sur mer, de certaines pièces de bois reliées de fer, qui sont percées en long, sur lesquelles on pose le pivot de fer sur quoi tourne le pertier. *Chandelier de fer de perrier*, est une fourche de fer avec deux anneaux qui soutiennent les deux tourillons des perriers, & qui tourne sur un pivot dans un *chandelier* de bois. Le pivot sur lequel tourne le perrier s'appelle aussi *chandelier de fer de perrier*. *Chandeliers de chaloupe*, sont deux fourches de fer qui soutiennent le mât, la voile, & ce qui est de la chaloupe lorsqu'on la nage avec les avirons. *Chandeliers de fanal*, est un fer où il y a un pivot, sur lequel est posé le fanal de poupe. *Chandeliers de lisse*, sont ceux que l'on met dans les lisses, sur le haut des vaisseaux, & autour de l'ouverture qui est faite pour passer la manivelle du gouvernail. *Chan-*

*deliers d'échelle*, sont des *chandeliers* de fer à l'extrémité d'une échelle, que l'on met des deux côtés de chaque échelle, où l'on amare des cordes qui traînent jusqu'à l'eau pour la commodité de ceux qui montent au vaisseau, ou qui en descendent.

Tous ces différentes significations du mot de *chandelier*, se peuvent rendre par le mot latin *candelabrum*, en expliquant l'usage qu'on en fait.

On dit proverbialement, qu'il ne faut pas mettre le *chandelier* sous le boisseau; pour dire, qu'il ne faut point cacher ses bonnes qualités, & que les vertus éclatantes doivent servir d'édification au peuple. C'est un proverbe sacré tiré de l'Evangile.

On dit, Être placé sur le *chandelier*; pour dire, occuper une place éminente, principalement dans l'Eglise. ACADEMIE FRANÇOISE.

**CHANDELIÈRE.** f. f. Femme de *Chandelier*, ou d'ouvrier qui fait des chandelles, ou du Marchand qui en vend.

**CHANDELLE.** f. f. Quelques-uns écrivent *chandelle*. Composition de suif fondu, ou de cire qu'on fait prendre autour d'une mèche, & qui sert à éclairer. *Candela.* Celles dont on use dans les maisons bourgeoises s'appellent simplement *chandelles*. Elles se font de suif de bœuf en dedans, & de mouton en dehors. *Candela e jervo*, ou *jervo*, *candela jebacet*. On en fait aussi de suif de bœuf, & de suif de mouton mêlés ensemble, ou de suif de mouton seul, parce qu'il est plus blanc, & a plus de consistance que celui de bœuf. DE LA MARE. *Traité de la Police, Liv. V, Tom. II, ch. 9.* Il est défendu par la Police d'en faire de suif de porc. Ces *chandelles* sont plongées, ou mouillées. Celles qu'on brûle dans les Eglises sont de pure cire, & s'appellent *cierges*. Les *chandelles* de cire qu'on brûle chez les Grands Seigneurs s'appellent *bougies*. *Candela cerea.* Les *chandelles de veille*, sont de grosses *chandelles* qu'on laisse brûler toute la nuit.

Ce mot vient de *candor*, ou du verbe *candeo*. *Kandōra*, *candela*, chandelle, vient du celtique *Cantol*. PEZRON. *Kandōra*, est un mot grec pris du Latin depuis la translation de l'Empire à Constantinople.

Moucher la *chandelle*, c'est couper le haut de la mèche qui est brûlée. *Candelam emungere.* C'est une charge fort considérable en Espagne que celle de grand Moucher de *chandelles*. On le nomme *Es-pavildlado major*.

C'est une formule dans les adjudications des Fermes du Roi, de les donner à *chandelle éteinte*. On allume une *chandelle*, & tandis qu'elle brûle, tout le monde est reçu à enchérir; & après qu'elle est éteinte, on n'y est plus reçu. *Licitari ad extremam lucentis candela micam.* On fait aussi des excommunications à *chandelle éteinte*, c'est-à-dire, qu'on donne encore le temps de la durée d'une *chandelle* aux pêcheurs pour venir à résipiscence; après quoi, ils demeurent tout-à-fait excommuniés. Ces *chandelles* sont de petits bouts de bougie.

**CHANDELLE** se dit proverbialement en ces phrases. Cette femme est belle à la *chandelle*, mais le jour gâte tout; pour dire, que la beauté ne soutient pas le grand jour. On dit aussi des matières fort peu importantes; que le jeu ne vaut pas la *chandelle*. On dit aussi de celui qui est échappé d'un grand péril, qu'il doit une belle *chandelle* à Dieu; pour dire, qu'il lui doit un grand remerciement. On dit aussi d'un ménage où le mari dépense d'un côté, & la femme de l'autre, qu'on y brûle la *chandelle* par les deux bouts. Et d'un homme qui fait en même temps plusieurs dépenses mal-à-propos, qu'il brûle la *chandelle* par les deux bouts. On dit encore de celui qui a de la peine à s'expliquer, apportez-lui un bout de *chandelle* pour trouver ce qu'il veut dire. On dit qu'un homme s'est venu brûler à la *chandelle*, quand il a quitté un asyle où il étoit en sûreté, pour venir en un autre lieu se faire prendre. On dit aussi, à chaque Saint sa *chandelle*; pour dire, qu'il faut faire des présents à tous ceux dont on a besoin, pour

faite réussir une affaire. On dit encore, qu'on donne une *chandelle* à Dieu, & une autre au Diable, quand on est d'intelligence avec les deux partis pour subsister, quelque chose qui arrive. On dit aussi des choses fort bigarrées, qu'elles sont bariolées comme la *chandelle* des Rois, parce que c'étoit autrefois une cérémonie de brûler une *chandelle* peinte de diverses couleurs le jour des Rois. On dit aussi des yeux fort vifs & brillans, qu'ils brillent comme des *chandelles*; & de ceux qui ont reçu quelque grand coup proche des yeux, qu'on leur a fait voir mille *chandelles*. On dit encore, que la *chandelle* se brûle, quand on perd le temps inutilement; & sur-tout dans les voyages, quand on veut dire que le soir approche, & qu'on n'aura pas assez de temps pour arriver au gîte. On dit aussi d'un homme qui meurt insensiblement & de vieillesse, qu'il s'en va comme une *chandelle*, que c'est une *chandelle* qui s'éteint: & de celui qui est à l'agonie, qu'il est réduit à la *chandelle* bénite. On dit aussi, pour se moquer de ceux qui attendent à faire des libéralités pieuses dans leurs testamens, que la *chandelle* qui va devant éclaire mieux que celle qui va derrière.

On dit qu'un homme est ménager de bouts de *chandelles*, pour dire, qu'il est économe en de petites choses, ne l'étant pas dans les plus importantes. ACAD. FRANÇ.

On appelle figurément & populairement *chandelles de glace*, ces eaux glacées qu'on voit pendre des toits des maisons, des gouttières, des arbres, & qui sont des neiges fondues qui se convertissent en glace avant que de tomber. *Gelata testorum stilla, concretum gelu stillicidium*. C'est ainsi que se forment dans les grottes les cristaux de roche. On le dit aussi des roupies glacées qui pendent ou distillent en hiver du nez des gens enrhumés. *Turpis stiria è nase pensilis; nasi mucosi stiria.*

CHANDELLE. Terme de Charpentier. C'est ainsi qu'on appelle un poteau qu'on place de bout à plomb sous une autre pièce, pour la soutenir horizontale.

CHANDERNAGOR. Ville des Indes, près d'Ougly. La Compagnie Française y a un comptoir. Il s'y fait un grand commerce. M. De la Hire & M. Des Places marquent sa différence du méridien de Paris à 5<sup>h</sup> 43'; mais le P. Boudier, Jésuite, qui y a demeuré long-temps, par plusieurs observations du premier satellite de Jupiter, ne trouve la différence moyenne entre les plus sûres de ces observations que de 5<sup>h</sup>, 42', 16", ce qui fait pour la longitude de cette ville 103<sup>d</sup>, 25', 50", & non pas 103<sup>d</sup>, 36', 30", comme il résulte des Tables de M. De la Hire & de M. Des Places. Je suppose toujours la longitude de Paris de 10<sup>d</sup>, 51' 30", comme M. Cassini l'a déterminée sur les observations du R. P. Feuillée, Minimite, & non pas 19<sup>d</sup>, 51', 33", comme la marque M. Des Places.

CHANÉE. s. f. Dans les Manufactures en soie, cannelure pratiquée à l'ensuple, qui sert au métier de l'étoffe en soie. Elle sert à recevoir dans sa cavité le comporteur, & à fixer & rarêter le commencement de l'étoffe ou de la chaîne, quand on plie sur l'ensuple. ENCYCL.

CHANEL. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour canal, d'une rivière. *Alveus*.

CHANFREIN. s. m. C'est la partie du devant de la tête du cheval depuis le dessous des oreilles jusqu'à la bouche, en descendant par l'intervalle des deux sourcils *Frons equina*.

Ce mot vient de *canus* & de *frenum*. MÉNAGE.

CHANFREIN-BLANC, autrement *Belle-face*, est une marque blanche qui regne le long du *chanfrein* du cheval, c'est à-dire, depuis son front jusqu'à son nez. *Frons equina albâ maculâ signata*.

CHANFREIN est aussi l'armure du cheval qui couvre cette partie, quand il est sous un Cavalier armé de toutes pièces. *Equina frontis tegumentum*. Les Plumassiers le disent pareillement du bouquet de plumes qu'on met sur la tête des chevaux; & les Sel-

liers, des pièces de cuir ou d'étoffe qui couvrent cette partie.

CHANFREIN. Terme d'Horlogerie. C'est une pièce, une petite crénelure faite en cône, dont on abat les quarts.

CHANFREIN, en termes d'Architecture, est un ornement ou demi-croix, qui est moins moindré que la scorie. *Sirla, julcus columna*. On l'appelle autrement *escape*. C'est aussi le pan qui se fait par l'arrête rabattue d'une pierre, ou d'une pièce de bois: on le nomme autrement *biseau*. *Oblique angulata lapidis extremitas*.

Ce terme, pris pour signifier une surface qui se termine par un tranchant, est quelquefois employé en Botanique dans la description de certains fruits.

CHANFREINDRE, ou Ebîselet un trou avec une fraise, c'est le faire en cône. THOUOT, *Traité de l'Horlogerie*. *Chanfreiner* est plus usité.

CHANFREINER. v. a. Terme de Menuisier & autres Ouvriers. Couper le bout d'une planche de biais. Rabattre une des arrêtes, & généralement faire un chanfrein. *Afferem obliquè angulare*.

CHANFREINÉ, ÉE. part. *Obliquè angulatus*. On trouve ce mot dans l'*Art de tourner*, &c. par le P. Plumier.

CHANFRER. Ce terme est aussi usité parmi les Ouvriers qui travaillent les métaux, pour dire, former sur l'extrémité d'un trou une espèce de biseau, qui se remplit par la tête du rivet qu'on y refoule à coups de marteau.

CHANGANAR. Royaume de la presqu'île de Malabar, dans les montagnes de Jate, avec une Capitale de même nom.

CHANGANOR. Ville & pays des Indes dans la presqu'île de Malabar, au midi des Etats du Samorin.

CHANGCÉ. Ville de la Chine, dans la province de Chanfi. Lat. 37<sup>d</sup> 8'.

CHANGCHEU. Ville de la Chine, dans la province de Kianli. Voyez CANTCHEOU.

CHANGCHEU. Ville de la Chine, dans la province de Kiagnan ou Nanquin, dont elle est la cinquième métropole. Elle est de 2<sup>d</sup> 50' plus orientale que PÉKIN. Lat. 32<sup>d</sup> 45'.

CHANGCHEU. Ville de la troisième métropole de la province de Fokien. Elle est d'un degré 10' plus orientale que de PÉKIN. Lat. 24<sup>d</sup> 42'.

CHANGCING. Ville de la Chine, dans la province de Xantong ou Chanton. Elle est par les 36<sup>d</sup> 46' de lat.

CHANGCO. Ville de la Chine, dans la province de Honan. Lat. 35<sup>d</sup> 19'.

CHANGE. s. m. Action de changer une chose contre une autre. *Permutatio*. Le mot de *change* marque simplement l'action de changer dans un sens abstrait, qui exclut tout rapport & toute idée accessoire. C'est peut-être pour cela qu'on ne l'emploie pas à dénommer directement aucune espèce; car on ne dit pas le *change* d'une chose, & qu'on l'emploie néanmoins dans toutes les espèces, en régime indirect, avec une préposition, pour indiquer l'essentiel de l'acte, en sorte que, dans toutes les occasions, on dit également bien, perdre ou gagner au *change*. *Troc, échange & permutation* servent à dénommer les espèces ou façons de changer les choses les unes pour les autres. *Troc* se dit pour les choses de service & pour tout ce qui est meuble. Ainsi l'on fait des *troc*s de chevaux, de bijoux, d'ustensiles. *Echange* se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est fonds. Ainsi l'on dit des *échanges* d'états, de charges, de prisonniers, &c. *Permutation* n'est d'usage que pour les biens & titres ecclésiastiques. On *permut*e une Cure, un Canoniat, un Prieuré, avec un autre Bénéfice.

Ce mot vient du latin *cambitio, cambium & cambitus*, qu'on a dit dans la basse latinité dans le même sens, aussi-bien que *conambio & contracambium*, pour dire, *contre-change*. DU CANGE.

CHANGE se dit aussi en Morale, & signifie *Changeement*. *Mutatio*. Un inconstant aime le *change*. Ce mot

mot est plus usité en Poësie qu'en prose : & même en Poësie on ne s'en doit servir que rarement , à moins qu'il ne soit employé dans quelque jolie façon de parler.

*Il n'est permis d'aimer le change*

*Que des femmes & des habits.* MALH. & RAC.

**CHANGE** signifie quelquefois la menue monnoie qu'on donne pour de la grosse. *Pecuniæ permutatio, commutatio.* Il m'est venu demander le *change* d'une quadruple. On ne le dit plus en ce sens.

**CHANGE** signifie aussi le commerce d'argent qu'on fait en donnant de l'argent dans un lieu, pour le remettre ou le faire tenir en un lieu éloigné. *Publica pecuniæ commutatio.* Ce Banquier exerce le *change* avec honneur, il entend bien le *change*.

**CHANGE** est aussi un profit qu'un Banquier ou un Négociant a droit de prendre d'une somme de deniers par lui reçue, pour laquelle il tire une lettre de *change* payable en quelque lieu, & par une autre personne, tant pour le salaire de sa négociation, que pour l'intérêt de son argent, *permutata pecuniæ usura.* Ce profit n'est jamais égal, & est quelquefois de deux, trois, quatre, ou de dix ou quinze pour cent, suivant que l'argent est rare, ou que l'aloï des espèces est différent. Le *change* se règle suivant l'usage de la place, du lieu où les lettres sont payables.

Ce mot vient de ce que ce profit ou intérêt change toujours, & n'est jamais égal; ou de ce qu'il est tantôt haut & tantôt bas; ou bien de ce qu'on change son argent contre une lettre, ou qu'on change de débiteur.

Le *change* menu, qu'on appelle quelquefois pur ou naturel, ou commun, ou manuel, est le *change* qui se fait tous les jours & à tous momens, en faveur des Marchands & des Voyageurs, qui, voulant avoir de la monnoie pour de grosses pièces d'or & d'argent, ou certaines espèces pour d'autres, donnent quelque petit profit à ceux qui leur font ce *change*.

Le *change* réel, que quelques-uns appellent mercantile ou mixte, est celui qui se fait par lettres de *change* & négociation d'argent de place en place.

Le *change* sec, *Cambium siccum*, qu'on nomme feint, ou impur, est celui qui n'a que le nom & l'apparence du *change*: & c'est pour cela qu'il est appelé sec, c'est-à-dire, qu'il ne donne aucun titre & fondement légitime pour prendre quelque profit, & n'est qu'un pur prêt & usure palliée. Ainsi, quand sous le nom de *change* on prête de l'argent, & qu'on prend quelque chose au-delà du capital, à cause du seul délai du paiement, c'est un *change* sec. CONFÉR. ECCL. DU DIOC. DE CONDOM.

Le *change du pair* se dit quand il n'y a rien à perdre ou à gagner entre les Cambistes, & quand pour un louis d'or qu'on donne en un lieu, on en reçoit un autre en la même espèce dans une autre place. *Gratuita pecuniæ commutatio* Les Auteurs qui ont traité du *change*, sont Boyer, dans son *Arithmétique des Marchands*; Le Gendre, dans son *Arithmétique en perfection*; Barrême, dans son Livre du *Grand Commerce*; Savari, dans son *Parfait Négociant*; Samuel Ricard, dans son *Traité du Commerce*, &c. Le *change* est gros d'ici à Rome, à cause de la diversité des monnoies.

**LETTRE DE CHANGE**, est une rescription que donne un Banquier ou un Marchand pour faire payer à celui qui en sera le porteur, en un lieu éloigné, l'argent qu'on lui compte au lieu de sa demeure. *Publica pecuniæ permutatio, Mensarii chirographum ad pecuniam ab alio mensurio alio in loco accipiendum; Cambium nationale.* Quelques-uns appellent *change* sec, les lettres de *change* qui se donnent sans faire aucun transport de deniers. Il y a quatre sortes de lettres de *change*: la première, pour valeur reçue; la seconde, pour valeur en marchandises; la troisième, pour valeur de moi-même; & la quatrième, pour valeur entendue. Les lettres de *change* sont

Tome II.

payables, ou à lettre vue, ou à tant de jours de vue, ou à certain jour nommé & précis, ou à utance, qui est un mois, ou à double utance, qui est de deux mois. Elles sont aussi payables au porteur ou à son ordre. L'origine des lettres de *change* est venue des Juifs, lorsqu'ils furent chassés de France sous Philippe Auguste en 1181, & Philippe le Long en 1316. Elles furent mises d'abord en crédit à Lyon. D'autres en sont remonter l'origine jusques sous Dagobert, l'an 640 qu'il chassa les Juifs de France. Les billets de *change* sont différens des lettres de *change*, en ce que les lettres de *change* se font pour argent fourni & reçu effectivement; au lieu que le billet de *change* est causé pour valeur reçue en une autre lettre de *change* qui est fournie en même temps & en certain lieu sur certains Marchands. Ces billets sont sujets aux mêmes diligences que les lettres de *change*, & doivent être demandés dans les dix jours de l'échéance & de l'acceptation, après lequel temps il n'y a plus de recours sur le tireur; à la réserve qu'il suffit de faire pour ceux-ci de simples sommations, au lieu d'un protêt en forme. Tous les tireurs de lettres ou billets de *change*, donneurs d'ordres ou d'aval, accepteurs, ou souscripteurs, peuvent être contraints par corps.

Les Bonzes du Japon donnoient des lettres de *change* pour l'autre vie. Ils donnoient des lettres de *change* en faveur des morts. IDEM.

**PLACE DU CHANGE** est un lieu public dans les villes de commerce, où les Marchands & Banquiers s'assemblent pour exercer leur commerce d'argent. *Forum argentarium.* A Lyon on l'appelle absolument le *Change*, la loge du *Change*; à Amsterdam & autres lieux, la *Bourse*. A Paris on l'appelle simplement la *Place*. On ne souffre pas qu'un Marchand qui a fait faillite entre dans la loge du *Change*. On appelle aussi le *Pont au Change* à Paris, le pont où demeuroient autrefois les Changeurs. *Pons argentarius.*

**CHANGE** signifie encore la banque, ou le lieu où se fait précisément le *Change*. *Mensa.* Aller au *Change*. Le *Change* est ouvert, est fermé, est plein de monde.

**CHANGE**, en terme de Venerie, se dit quand des chiens qui poursuivoient un cerf ou quelque gibier, le quittent pour courre après un autre qui se présente devant eux. *Erratio seu canum, seu venatorum in persequendo cervo adventitio pro eo quem jam aliquamdiu persecuti fuerant; aberratio.* Cette meute ne prend point le *change*. Il est opposé à *droit*, qui est le premier gibier qu'on a pour suivi. Garder le *change*, c'est suivre toujours le même gibier. Prendre le *change*, c'est en suivre un nouveau. Un vieux cerf donne le *change*, & laisse son écuyer à sa place. On le dit aussi d'un lièvre, lorsqu'il se dérobe des chiens, & leur donne à courre quelqu'autre lièvre à sa place.

**CHANGE**, se dit aussi en termes de Fauconnerie, lorsque l'oiseau quitte son entreprise pour une nouvelle, ou lorsqu'il prend des pigeons, ou d'autre gibier qu'il ne doit pas voler. *Erratio accipitris.*

En ce sens, on dit figurément qu'un homme a pris le *change*, qu'on lui a donné le *change*, quand on lui a fait quitter quelque bonne affaire pour en poursuivre une autre qui lui est moins avantageuse. *Aberrare, falli, hallucinari, alio adduci.* Il est aisé de faire prendre le *change* à son adversaire, quand il n'est pas ferme sur ses principes.

Un homme prend le *change*, lorsque dans une dispute, dans un raisonnement, dans la négociation d'une affaire, il sort de son sujet pour s'attacher à des choses dont il n'est point question. ACAD. FRANÇ.

On a donné le *change* aux ennemis, on a fait semblant de marcher à droit, & on a pris à gauche.

On dit proverbialement, rendre le *change* à quelqu'un, lui donner son *change*; pour dire, lui répliquer fortement, lui rendre la pareille. *Par pari referre.*

**CHANGEANT, ANTE**, adj. Qui change souvent.

H h b



On le dit proprement de ce qui est inconstant. *Levis, mobilis, inconstans*. Les femmes sont d'humeur *changeante*. Voilà un temps bien *changeant*, fort inconstant. On ne sauroit nier que la langue françoise ne soit fort *changeante*; nous changeons de langage presque aussi souvent que de mode. La langue espagnole se sent en quelque manière de la constance & du flegme de la nation: elle ne fait ce que c'est que de changer. BOUILL. Ce qui nous rend si *changeans* dans nos amitiés, c'est qu'il est trop mal-aisé de connoître ceux que nous aimons. ROCHER. La Fortune est *changeante*; & je ne suis moi-même (Darius) qu'un trop illustre exemple de son inconstance. VAUG.

☞ Une *legère*, dit M. l'Abbé Girard, ne s'attache pas fortement. Une *inconstante* ne s'attache pas pour long-temps. Une *volage* ne s'attache pas à un seul. Une *changeante* ne s'attache pas au même. La *legère* se donne à un autre, parce que le premier ne la retient pas; la *inconstante*, parce que son amour est fini; la *volage*, parce qu'elle veut goûter de plusieurs; & la *changeante*, parce qu'elle en veut goûter de différens.

Les hommes sont ordinairement plus *légers* & plus *inconstans* que les femmes; mais celles-ci sont plus *volages* & plus *changeantes* que les hommes: ainsi les premiers pèchent par un fonds d'indifférence qui fait cesser leur attachement; & les secondes par un fonds d'amour qui leur fait souhaiter de nouveaux attachemens.

COULEUR *changeante*, est une couleur qui change suivant la différente lumière qui lui est opposée. *Color varius*. Les couleurs de l'iris, de la gorge de pigeon, sont *changeantes*. Taffetas *changeant* est celui qui paroît de différentes couleurs, parce que la trame est d'une couleur, & la chaîne d'une autre.

CHANGEMENT. f. m. Transformation, conversion d'un corps en un autre. *Mutatio, immutatio, permutatio*. Le *changement* de la femme de Loth en statue de sel, fut une punition divine. Toutes les choses de la nature se corrompent, il s'y fait de perpétuels *changemens*.

CHANGEMENT se dit aussi des choses accidentelles, des révolutions, de la vicissitude, & de tout ce qui altère l'identité des êtres ou des états: c'est le passage d'un état à un autre. Les *changemens* de temps sont ordinaires en ces climats. Les *changemens* de mode sont communs en France. Le *changement* de vie. Le *changement* d'opinions. Envisagez cette suite continuelle de *changemens* qui arrivent, & dans nos corps, par la défaillance de la nature, & dans nos ames, par l'instabilité de nos desirs. FLÉCH. L'homme est avide de choses nouvelles: il aime le remuement & le *changement*. MONT. Le *changement* d'un Amant ne doit pas s'attribuer au dessein d'une infidélité méditée: c'est qu'on se dégoûte avec le temps. S. EVREM. Je regarderai votre *changement* avec autant de mépris que de tranquillité. VILL.

*Ainsi de vos desirs toujours reine absolue,  
Les plus grands changemens vous trouvent résolue.*  
CORNEILLE.

☞ CHANGEMENT & *Variation*, considérés dans une signification synonyme.

☞ La *Variation*, dit M. l'Abbé Girard, consiste à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre. Le *changement* consiste seulement à cesser d'être le même.

Les *variations* sont ordinaires aux personnes qui n'ont point de volonté déterminée. Le *changement* est le propre des inconstans.

On dit proverbialement: *changement* de propos réjouit l'homme, pour dire, qu'il ne faut pas toujours parler de la même chose. *Changement* de corbillon fait appétit de pain benit; pour dire, que la nouveauté est une espèce de ragoût. On dit

aussi, *changement* de temps, entretien de sot, qui est un proverbe espagnol: *Mudança di tiempos, bordon de necios*.

☞ CHANGER. Ce verbe, quelquefois actif, quelquefois neutre, dans une signification générale, fait naître l'idée d'une chose qui cesse d'être ce qu'elle étoit, qui passe d'un état à un autre; mais cette idée générale est différemment modifiée dans les différentes acceptations du verbe. Voyez CHANGEMENT.

☞ CHANGER. v. a. Convertir une chose en une autre, transmuter, faire changer de nature. *Mutare, convertere, transmutare*. Aux noces de Cana, Jésus-Christ *changea* l'eau en vin. La femme de Loth fut *changée* en statue de sel. Dans le sacrement de l'Eucharistie, le pain & le vin se *changent* au corps & au sang de Jésus-Christ. Les Alchimistes prétendent *changer* les métaux en or.

☞ CHANGER se dit aussi activement dans la signification de quitter une chose pour une autre, se défaire d'une chose pour en prendre une autre à la place. *Changer* une chose pour une autre, contre une autre. *Aliquid mutare aliquâ re*. Il a *changé* son chapeau vieux pour un neuf. Il a *changé* ses tableaux contre des meubles. Ici il a quelque chose de la signification de troquer.

☞ CHANGER se dit dans un sens à peu près le même, pour substituer une chose à une autre. Cette femme a *changé* son Amant pour un autre. *Sufficere aliquem alteri, in locum alterius*. On nous a *changé* notre vin.

☞ CHANGER signifie encore donner une nouvelle forme, un nouvel arrangement aux choses. Faire prendre de nouveaux sentimens, de nouvelles inclinations aux personnes, en sorte que ces choses & ces personnes cessent d'être ce qu'elles étoient auparavant. Cet homme a *changé* toute sa maison. Cet Auteur a *changé* le plan de son Ouvrage. Cet événement a *changé* la face de l'État. On dit en proverbe, que les honneurs *changent* les mœurs. *Honores mutant mores*.

*Le temps, qui change tout, change aussi les humeurs.*  
BOIL.

☞ CHANGER, v. n. terme relatif au passage d'un état à un autre, se dit des choses dont l'identité est altérée, ou qui cessent d'être les mêmes. *Changer* d'humeur, de caractère, de conduite: *changer* d'état; de profession. *Changer* de vie; *changer* de bien en mal, de mal en bien. *Mutari in pejus, in melius*. *Changer* de pays, d'air. *Changer* de place. *Mutare locum, ou mutare se loco*. *Changer* de dessein. *Mutare animum*. Platon ne trouvoit rien plus dommageable à la société, que d'accoutumer les jeunes gens à *changer*, même dans leurs amusemens; parce qu'ils viennent ensuite à mépriser les anciennes constitutions. MONT.

*Jamais un Affranchi n'est qu'un Esclave infame;  
Quoiqu'il change d'état, il ne change point d'ame.*  
CORN.

☞ CHANGER s'emploie quelquefois absolument. Le temps *changera*, si le vent vient à *changer*. Les modes *changent*; tout *change* dans ce monde.

On le dit de même pour *changer* de conduite, de sentimens. Vous *changerez* un jour.

*Sa flamme à tous momens peut prendre un autre cours;  
Et qui change une fois, peut changer tous les jours.*

☞ CHANGER & *varier*, considérés dans une signification synonyme. *Variar*, c'est être tantôt d'une façon, & tantôt d'une autre. *Changer*, c'est cesser d'être le même. C'est *varier* dans ses sentimens, que de les abandonner & de les reprendre successivement. C'est *changer* d'opinion, que de rejeter celle qu'on avoit embrassée pour en suivre une nouvelle. Ceux qui n'ont point de volonté déterminée, sont sujets à *varier*; *changer* est le propre des inconstans. On

n'a point de peine à *changer* de doctrine, quand on est plus attaché à la fortune qu'à la vérité.

LES Vocabulistes en font aussi un pronominal réfléchi, au propre & au figuré. Au propre : son teint ne s'est pas *changé*. Au figuré : ses idées ne se *changeront* plus. Nous observerons, en passant, que ces façons de parler sont très-mauvaises, & plus que surannées.

CHANGER, en termes de Marine, a plusieurs significations. *Changer* les voiles, c'est mettre un côté de la voile au vent, au lieu que l'autre côté y étoit avant ce changement. *Changer* les voiles de l'avant & les mettre sur le mât, c'est braiser tout-à-fait les voiles du mât de misaine du côté du vent; ce qui se fait afin qu'il donne dessus, & que le vaisseau étant abattu par-là, on puisse le mettre en route. *Changer* de bord, ou virer de bord, c'est mettre un côté du vaisseau au vent pour l'autre, afin de *changer* de route. *Changer* l'artimon, c'est faire passer la voile d'artimon avec sa vergue d'un côté du mât à l'autre. *Changer* le quart, c'est faire entrer une partie de l'équipage en service, en la place de celle qui étoit de garde, & qu'on relève. *Changer* la barre, c'est mettre la barre du gouvernail du côté opposé à celui où elle est.

CHANGER de main, *changer* un cheval, termes de manège. C'est porter la tête d'un cheval d'une main à l'autre, la tourner de gauche à droite, ou de droite à gauche.

On dit proverbialement, il a *changé* son cheval borgne contre un aveugle, pour dire, *changer* une chose mauvaise contre une plus mauvaise encore.

On dit aussi, il *change* comme un caméléon, à cause d'une vieille opinion, qui faisoit croire que le caméléon *changeoit* souvent de couleur. On dit aussi d'un enfant qui ne ressemble point à ses parents, qu'il a été *change* en nourrice. On dit aussi que le temps *changera*, quand on voit quelqu'un faire une chose fort contraire à son genre de vie ordinaire.

On dit aussi proverbialement & figurément, *changer* de note, pour dire, *changer* de façon de faire ou de parler. Ac. FR.

CHANGÉ, ÉE. part. *Mutatus, immutatus, commutatus, permutatus*. Selon les diverses significations du verbe *changer*.

On dit qu'un homme est bien *changé*, qu'il n'est pas reconnoissable; pour dire, qu'il a été fort malade, qu'il est fort défiguré. On le dit aussi en morale de celui qui a *change* de genre de vie, soit en bien, soit en mal.

CHANGEOTTER. Fréquentatif de *changer*. *Changer* souvent, à tous momens. *Fre, uenter mutare, permutare*, &c. Il est bas & hors d'usage.

CHANGEUR. f. m. Celui qui est préposé en titre d'office pour *changer* les espèces d'or & d'argent, recevoir les monnoies anciennes, étrangères, défectueuses ou altérées, & en donner le prix à ceux qui les portent.

LES *Changeurs* sont obligés d'envoyer aux hôtels des monnoies toutes les espèces défectueuses qu'ils ont reçues. *Menjarius, nommularius*. Comme le change de l'argent est une chose qui regarde le public, & d'une grande conséquence pour le bien de l'Etat, nos Rois se sont appliqués dans tous les temps à régler le nombre des *Changeurs*, & l'exercice de leur charge. Voyez l'Edit d'Henri III, en 1580; les Lettres-patentes du 20 Août 1581; la Déclaration du 17 Octobre de la même année; l'Edit du 29 Décembre 1581; l'Edit d'Henri IV de 1601 & de 1607. Chez les Romains c'étoit par le ministère des *Changeurs* que se faisoient les changes, les dépôts, les achats, les ventes, les prêts: les *Changeurs* faisoient presque toutes les fonctions de nos *Changeurs*, de nos Banquiers & de nos Notaires.

On a appelé autrefois le Trésorier du Domaine *Changeur* du trésor, jusqu'à ce que François I, en sa place, créa en 1543 seize recettes générales de toutes sortes de deniers.

On dit proverbialement d'un homme qui paye bien, qu'il paye comme un *Changeur*, parce que les *Changeurs* payent comptant; & qu'un homme est riche comme un *Changeur*, quand on lui voit beaucoup d'argent comptant.

CHANGGAN. Petite ville de la Chine dans la Province de Peking, par les 40<sup>d</sup> 16' de latitude.

CHANGHING. Ville de la Chine dans la Province de Chekiang, au département de Huchou. Lat. 31<sup>d</sup> 12'.

CHANGHOA. Ville de la Chine dans la Province de Chekiang, au département de Hangcheu. Lat. 30<sup>d</sup> 6'.

Il y a une autre ville de ce nom dans la Province de Quangtung ou Quanton, au département de Kiancheu. Lat. 19<sup>d</sup> 22'.

CHANGKIEU. Ville de la Chine, dans la Province de Chanton. Lat. 37<sup>d</sup> 10'.

CHANGLO. Il y a trois villes de ce nom: l'une dans la Province de Chanton, département de Cincheu; l'autre dans la Province de Fokien, département de Focheu; & la troisième dans la Province de Quanton, au département de Hoeicheu.

CHANGLY. Ville de la Chine dans la Province de Peking, au département de Jungping. Lat. 39<sup>d</sup> 38'.

CHANGNING. Il y a quatre villes de ce nom: la première dans la Province de Suchuen ou Sou-chouen, au département de Sioucheu; la seconde dans la Province de Huquang, au département de Heugcheu; la troisième dans la Province de Kianli, au département de Cancheu; & la quatrième dans la Province de Quanton, au département de Hoeicheu.

CHIANGTÉ. Ville de la Chine dans la Province de Honan, dont elle est troisième Métropole, à 37<sup>d</sup> de latitude.

CHANGTÉ. Ville de la Chine dans la Province de Houquan, à 29<sup>d</sup> 38' de lat.

CHANGUN. Ville de la Chine dans la Province de Chenli, département de Sigau. Lat. 36<sup>d</sup> 54'.

CHANGXA. Ville de la Chine dans la Province de Houquan, dont elle est Métropole. Lat. 28<sup>d</sup> 50'.

CHANGXAN. Ville de la Chine dans la Province de Channton, département de Cinan. Latitude 37<sup>d</sup> 8'.

CHANGXO. Ville de la Chine dans la Province de Nankin, département de Suchou. Lat. 32<sup>d</sup> 16'.

CHANGYANG. Ville de la Chine dans la Province de Houquan, département de Kingcheu. Lat. 31<sup>d</sup>.

CHANGYE. Ville maritime de la Chine dans la Province de Channton, département de Laicheu. Lat. 36<sup>d</sup> 56'.

CHANGYVEN. Ville de la Chine dans la Province de Peking, département de Taming.

CHANLATE. f. f. Terme de Couvreur. Pièce de bois, comme une fosse latte, qu'on attache vers le bout des chevrons, & qui saillit hors du mur pour soutenir deux ou trois rangs de tuiles qu'on met ainsi en dehors, pour empêcher que la pluie ne tombe le long du mur, & ne le gâte; en relevant les tuiles par le bout, en sorte qu'elles jettent l'eau plus loin.

CHANNE, *nomm*, *Jonston*, est un poisson de mer qui ressemble beaucoup à la perche; sa tête est grêle, son museau pointu, toujours entr'ouvert. On trouve de petites pierres dans sa tête. Son corps est couvert d'écaillés minces. On l'appelle *hiatula*, parce qu'il a toujours le museau ouvert.

CHANNITE ou CHAMPLITE. Petite ville de France en Franche-Comté, aux frontières de la Champagne.

CHANNISI. (les Portugais disent XANSI.) Province qui tient le second rang entre celles de la partie septentrionale de la Chine. Cette Province a cinq villes du premier rang, qui sont autant de Métropoles.

CHANNTON. (chez les Portugais XANTUNG). Province maritime de la Chine dans la partie septentrionale. Elle contient cinq villes métropolitaines. Cette Province abonde en soie, qu'on trouve sur les arbres & dans les campagnes, & que donnent, non des vers à soie qu'on nourrit dans les maisons, mais des vers qui ressemblent à des chenilles. On la trouve étendue en longs filets blancs sur les buissons & sur les arbrisseaux. Elle n'a pas la finesse de l'autre espèce de soie; mais elle est d'un meilleur user.

CHANOINE. *f. m.* Ce mot, dans sa signification la plus étendue, signifie celui qui vit selon la règle particulière du chapitre dont il est membre; mais dans l'usage ordinaire on entend par *Chanoine* celui qui possède une Prébende dans une Eglise Cathédrale ou Collegiale, c'est-à-dire, un certain revenu affecté à ceux qui y doivent faire le Service Divin. *Canonicus*. Les *Chanoines* de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle, de sainte Opportune. Les *Chanoines* des Eglises Cathédrales ont quelque prééminence sur les autres. Ils sont obligés (en quelques lieux) à se faire Prêtres lorsqu'ils ont atteint l'âge requis; autrement ils peuvent être privés des distributions quotidiennes. Selon Pasquier, on ne connoissoit point le nom de *Chanoine* avant Charlemagne: du moins la plus ancienne origine des *Chanoines*, se trouve dans Grégoire de Tours, qui dit que Baudin, seizième Archevêque de cette ville, en institua le premier un Collège dans son Eglise du temps du Roi Clotaire I. Car les *Chanoines* n'étoient autrefois que des Prêtres ou autres Ecclesiastiques inférieurs, qui vivoient en commun, & qui résidoient auprès de l'Eglise Cathédrale, pour aider à l'Evêque à la desservir. Ils dépendoient de sa volonté en toutes choses. Ils étoient nourris du revenu de l'Evêché, & demeuroient sous le même toit, comme étant la vraie famille, ou même le Conseil & le Sénat de l'Evêque. Ils furent même héritiers de ses meubles jusqu'en l'an 816, que cela leur fut défendu par un Concile tenu à Aix-la-Chapelle, sous Louis le Débonnaire. Ce Concile fit beaucoup de Règlemens à leur égard. Insensiblement ces Communautés de Clercs formèrent un corps à part, dont l'Evêque étoit pourtant le chef. Il arriva même au Xe siècle que dans les villes où il n'y avoit point d'Evêque, l'on établit de pareilles Communautés ou Congrégations. On les appela *Collegiales*, parce qu'on se servoit indifféremment du mot de *Congregation* ou de *Collège*; celui de *Chapitre* qu'on donne à leur corps, est le plus nouveau. La vie commune fut établie dans toutes les Cathédrales sous la II<sup>e</sup> Race, & chaque Cathédrale avoit un Chapitre distingué du reste du Clergé, avec des Supérieurs particuliers. Mais ils n'étoient pas destinés à une vie aussi peu active que celle qu'ils mènent aujourd'hui. On les appela *Chanoines*, non-seulement à cause de la pension qui leur étoit alors assignée, qu'on appeloit *Canon*, ce qu'en vieux françois on appeloit aussi *Provende*, & en latin *Præbenda*, d'où vient que quelques-uns les ont appelés *Sportulantes Fratres*; mais aussi parce qu'on leur donna des règles & institutions canoniques, selon lesquelles ils étoient obligés de vivre. Ainsi Yves de Chartres dit qu'on les appela *Chanoines*, *eo quod canonicas regulas artibus observare tenebantur*. M. de Marca, en son *Histoire de Béarn*, dit qu'ils ont été ainsi nommés, *quod in canonem, seu matriculam Ecclesie relati essent*. Dans la suite les *Chanoines* s'affranchirent de leur règle; l'observance se relâcha, & la vie commune ayant cessé, les *Chanoines* ne laissèrent pas de faire corps. Ils prétendirent n'avoir d'autres fonctions que la célébration de l'Office, & cependant ils s'attribuèrent les droits de tout le Clergé; d'être le Conseil nécessaire de l'Evêque; de gouverner pendant la vacance du siège, & de faire seuls l'élection. Il y a même des Chapitres qui se sont soustraits de la Jurisdiction de l'Evêque, & qui ne reconnoissent que

le Pape au-dessus de leur Doyen. A l'exemple des Cathédrales, les Chapitres des Collégiales ont continué à faire corps, après avoir abandonné la vie commune. Autrefois le Pape faisoit des *Chanoines* sans prébende, *sub expectatione præbendæ*, pour s'assurer de la première prébende vacante.

Du latin *Canonicus*, nous avons fait premièrement *Canoine*, comme l'on prononce encore en Picardie, & ensuite *Chanoine*. *MÉNAGE*. Et *Canonicus* vient du grec *κατῶν*; car tous généralement tirent ce nom de là; mais ce mot signifie trois choses. 1<sup>o</sup>. Règle. 2<sup>o</sup>. Une certaine pension, une assignation de quelque revenu fixe pour vivre. 3<sup>o</sup>. Catalogue, matricule. Les uns donc prétendent que les *Chanoines* ont été nommés *Canonici*, à cause de la règle qu'ils doivent suivre, de la vie régulière qu'ils devoient mener; d'autres disent que c'est à cause de la pension qui leur étoit assignée; d'autres prétendent que le nom de *Chanoines* ou *Canoniques*, se donnoit au commencement à tous les Clercs; soit parce qu'ils étoient écrits dans le *Canon* ou *Catalogue* de l'Eglise, soit parce qu'ils vivoient selon les *Canons*; mais depuis on le prit particulièrement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du Clergé de S. Augustin, & avant lui de saint Eusèbe de Verceil. Voyez l'*Hist. des Ord. Ecclesiastiques*, part. II, ch. 2, p. 15.

Il y a encore différentes espèces de *Chanoines*. Les *Chanoines* Cardinaux sont des *Chanoines* attachés, & comme on dit en latin, *incardinati*, à une Eglise, de même que les Prêtres l'étoient à une Paroisse. Léon IX en créa l'an 1051 à S. Etienne de Bezançon, & Alexandre III dans l'Eglise de Cologne. Il y en a eu encore à Magdebourg, à Compostelle, à Benevent, à Aquilée, à Ravenne, à Milan, à Pise, à Naples & ailleurs. Les *Chanoines* damoiseaux, *Canonici domicillares* étoient autrefois les jeunes *Chanoines*, qui n'étant point encore dans les Ordres, n'avoient point droit de Chapitre. Les *Chanoines* expectans étoient ceux qui, en attendant une prébende, avoient le titre & la dignité de *Chanoines*, voient Chapitre, & une forme ou place au Chœur. *Chanoines forains*, *forenses*, sont ceux qui ne desservent pas la Chanoinie dont ils sont pourvus, mais la font desservir par un Vicaire. *Chanoines* honoraires, sont les mêmes que les Laïques. *Chanoines* Mansionnaires, sont opposés aux forains. Voyez MANSIONNAIRE. Il est parlé dans un Ordinaire manuscrit de l'Eglise de Rouen, de *Chanoines* de treize marcs. Peut-être étoit-ce le revenu annuel de leurs canonicats. Il y avoit dans l'Eglise de Londres des *Chanoines* mineurs ou petits *Chanoines*, qui faisoient les fonctions des grands *Chanoines*. Il y a à Luques des *Chanoines* mitrés, qui par un privilège qui leur a été donné par plusieurs Papes, & confirmé par Grégoire IX, portent une mitre. Les *Chanoines* de la pauvreté, *Canonici paupertatis*. Il en est fait mention dans l'*Histoire d'Annici*, d'Odon Gelleius, Liv. I, c. 24. *Chanoines* Résidens, *Residentes*, sont les mêmes que les Mansionnaires. Il y a eu aussi des *Chanoines* qu'on appeloit *Canonici ad succurrendum*. C'étoient des gens qui se faisoient *Chanoines* à l'article de la mort, pour participer aux prières du Chapitre. Les *Chanoines* Tertiaires, *Tertiarii*, étoient ceux qui ne touchoient que la troisième partie des fruits d'un canonicat.

CHANOINES *ad effectum*. Voyez CANONICAT. CHANOINE d'Honneur. *Canonicus Honorarius*. On donne ce titre à ceux qui ont été *Chanoines*, & qui se sont démis de leur canonicat. On le donne encore à des personnes notables, lesquelles, sans être réellement *Chanoines*, jouissent de tous les droits des *Chanoines*, & ont place parmi eux.

Charlemagne ordonne dans les Capitulaires, que ceux qui se feroient Clercs, seroient obligés de vivre canoniquement, & selon la règle qui leur avoit été prescrite, obéissant à leur Evêque, comme les Moines obéissent à leur Abbé. *Qui ad Clericatum accedunt, quod nos vocamus Canonicam vitam, volumus ut illi canonicè secundum regulam suam omni-*

*modè vivant, & Episcopus eorum regat vitam, sicut Abbas Monachorum.* Ce fut par cette voie que l'esprit du Monachisme s'introduisit dans des Eglises Cathédrales. Les Clercs s'étant soumis à certaines règles, devinrent demi-Moines; & au lieu de s'appliquer à des fonctions purement ecclésiastiques, la plupart étoient enfermés dans des cloîtres comme des Moines: on appela même le nom de leurs demeures *Monasterium*; & il étoit fermé, comme il paroît par les *Statuts synodaux d'Hincmar*, faits en 874: en sorte qu'il y avoit deux sortes de Monastères; les uns étoient pour les *Chanoines*, & les autres pour les Moines. Le chant devint peu à peu leur principal emploi. Ils ne conservent encore aujourd'hui presque que le chant, & les Evêques ne les regardent que comme des Chapelains.

Saint Chrodegand fit au VIII<sup>e</sup> siècle une règle pour les *Chanoines*. Nous l'avons encore en 34 articles, sans la préface. Elle est tirée de celle de S. Benoît, qu'il accommode, autant qu'il peut, à la vie des Clercs, qui servent l'Eglise. Elle fut reçue par tous les *Chanoines*. Il y règle la clôture, les vêtements, les pénitences, les domestiques ou serviteurs des *Chanoines*. En 816, au mois de Septembre, la dixième indiction étant commencée, l'Empereur Charlemagne exhorta les Evêques assemblés à Aix-la-Chapelle, à dresser une règle pour les *Chanoines*, composée d'extraits des Peres & des Canons. Cette règle des *Chanoines* contient 145 chapitres, dont les 113 premiers ne sont que des extraits des Peres & des Conciles touchant les devoirs des Evêques & des Clercs; après quoi les réglemens du Concile même, par rapport aux *Chanoines*, commencent. On trouve cette règle dans les *Conciles de l'Edition* du P. Labbe, T. VII, p. 1314. C'est le premier livre du Concile d'Aix.

**CHANOINE Régulier.** *Canonicus Regularis.* Les *Chanoines Réguliers* sont des *Chanoines* qui vivent en communauté, & qui, comme des Religieux, ont ajouté dans la suite à la pratique de plusieurs observances régulières, la profession solennelle des vœux. On les appelle *Réguliers*, pour les distinguer des *Chanoines* qui abandonnèrent avec la vie commune la pratique des saints Canons faits pour servir de règle au Clergé, & en maintenir l'ancienne discipline. Les Clercs *Chanoines* subsistèrent jusqu'au onzième siècle. En ce temps, quelques-uns s'en étant séparés, on les appela simplement *Chanoines*; & ceux qui la retinrent *Chanoines Réguliers*, comme on a fait depuis ce temps-là, c'est-à-dire, depuis cinq ou six cents ans. Quelques-uns en rapportent l'origine au quatrième Canon du Concile de Rome, tenu sous Nicolas II, en 1059, qui ordonne que les Prêtres, Diacres ou Soudiacres, qui auront gardé la continence, suivant la constitution du Pape Léon IX, mangeront & logeront ensemble près des Eglises pour lesquelles ils sont ordonnés, mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Eglise, & s'étudieront à pratiquer la vie commune & apostolique. Selon d'autres, dès le sixième siècle, plusieurs Clercs ayant quitté cette manière de vivre en commun & régulièrement, ceux qui la retinrent furent nommés Clercs *Chanoines*, c'est-à-dire, Clercs Réguliers, vivans selon les Canons & les règles de l'Eglise; & les autres furent nommés Clercs Acephales, c'est-à-dire, sans chef, parce qu'ils ne vivoient plus en communauté avec l'Evêque.

Les *Chanoines Réguliers* sont presque tous profession de suivre la règle dite de saint Augustin, adoptée par beaucoup de sociétés de l'un & de l'autre sexe. Quoiqu'ils réunissent en eux les différentes fins de l'état clérical & de l'état régulier, on doit les regarder comme faisant partie du corps du Clergé. D'autres croient que ces *Chanoines Réguliers* sont inférieurs aux *Chanoines séculiers*, à cause des vœux auxquels ils se sont assujettis: en sorte qu'ils doivent plutôt être comme des Religieux, que comme faisant partie du corps du Clergé. On met pourtant quelque différence entre

les *Chanoines Réguliers*, & les Moines. La principale est que les premiers, par leur état, sont appelés au soin des âmes: & les autres seulement à leur propre sanctification. Ils ont cela de commun qu'ils ne peuvent plus ni hériter, ni tester; mais que leur Communauté est leur héritière naturelle. Les Chapitres d'Uzès & de Pamiers étoient encore, il n'y a pas long-temps, composés de *Chanoines Réguliers*, comme l'ont été autrefois ceux de quelques autres Cathédrales.

Saint Bernard fut très-favorable aux *Chanoines Réguliers*, dont il fait souvent l'éloge. Il les préféra aux autres *Chanoines*, pour ce qui étoit des fonctions ecclésiastiques. Aussi, nonobstant différentes observances régulières auxquelles ils se sont assujettis, & quoiqu'en vertu de leurs vœux ils soient véritablement Religieux, que plusieurs d'entre eux vivent en Congrégation, ils se sont pourtant maintenus dans la possession des bénéfices à charge d'âmes. Tout le Droit Canonique leur est favorable en cela, parce qu'étant Clercs par leur origine & par leur état, ils jouissent des droits essentiels attachés à la cléricature: lorsque les Conciles ont exclu les Moines Bénédictins de certaines Cures, quoiqu'ils ne les crussent point incapables par leur profession du gouvernement des âmes, ils y ont conservé les *Chanoines Réguliers*, qui depuis environ 200 ans, sont devenus presque par-tout titulaires de leurs bénéfices, comme les séculiers.

Il parut en 1699 à Paris une Histoire des *Chanoines*, ou *Recherches Historiques sur l'Ordre Canonique*, par le P. Chaponel, Chanoine Régulier. Il y a un Livre intitulé, *De Canonicorum Ordine Disquisitiones*, dont le but principal est de montrer la différence que l'on a toujours mise dans l'Eglise entre les Moines & les Clercs, ou les *Chanoines Réguliers*, dont il établit d'abord l'antiquité; sur quoi il distingue quatre sentimens. Le premier, qui est nouveau, selon cet Auteur, & que notre siècle a, dit-il, produit, veut que l'Ordre des *Chanoines Réguliers* n'ait commencé que dans le onzième siècle. Le second le fait remonter jusqu'au temps de Louis le Débonnaire & au Concile d'Aix-la-Chapelle tenu sous cet Empereur. Le troisième en attribue l'institution à S. Augustin. Le quatrième suppose qu'ils sont, quant à leur manière de vie, les successeurs des Apôtres & des premiers Clercs de l'Eglise. C'est ce dernier sentiment que l'Auteur de cet ouvrage embrasse, après avoir tâché de réfuter les autres, & de montrer en particulier, que S. Augustin n'est pas le premier qui ait institué des *Chanoines Réguliers*, pas même en Afrique; & il prétend qu'à considérer les trois états différens dans lesquels vivent les *Chanoines Réguliers* en communauté, en particulier, dans des Paroisses, ou bien attachés à des Eglises séculières dans lesquelles ils ont des prébendes, leur vie ne peut passer que pour une institution apostolique, & une suite, une imitation de la manière de vie des premiers Clercs établis par les Apôtres. L'Auteur de l'Histoire des *Chanoines* est dans la même opinion, & tâche de montrer cette descendance.

Les *Chanoines Réguliers* ont eu de tout temps des contestations au sujet de la prééminence au-dessus des Moines, qu'ils prétendent, comme fondés par les Apôtres, & faisant partie du Clergé. Pie V, par une bulle de l'an 1564, ordonna que les *Chanoines Réguliers* de Larran, qui est la première Eglise de Rome, précéderoient les Moines du Mont-Cassin; mais les autres *Chanoines Réguliers* sont précédés à Rome dans les cérémonies par les Bénédictins, les Camaldules, les Religieux de Cîteaux, ceux de Vallombreuse, les Feuillans, &c.

L'habit des *Chanoines Réguliers* dans le XII<sup>e</sup> siècle étoit une aube, qui a depuis été changée en rochet, ou en surplis, & en tout temps une chape fermée, à laquelle a succédé l'aumusse pour l'été, & la chape ouverte en hiver. L'usage des bonnets



est moderne ; & ce n'étoit d'abord qu'une espèce de calotte.

Ceux qui ont traité des *Chanoines Réguliers*, outre les Auteurs déjà cités, sont Gabriel Pennotus, *Chanoine Régulier*, *Historia Canoniorum Regularium*, à Rome 1624. in-fol. Jean-Bapt. Malegaris, *Chanoine Régulier* aussi, *Instituta & progressus Clericalis Canonice Ordinis*, contre le P. Célilot, à Venise en 1648. Jean-Bapt. Signius autre *Chanoine Régulier* ; *De Ordine & situ Canonico*, à Boulogne en 1601. Le P. Du Moulinier a donné les *figures de différens habits des Chanoines Réguliers*, à Paris en 1666. Tout le second tome de la nouvelle *Histoire des Ordres Monastiques* est employé à celle des *Chanoines Réguliers*, de leurs différens Congrégations, tant d'hommes que de filles, & des Ordres militaires qui y ont rapport.

**CHANOINE-MOINE.** s. m. *Canonicus Monachus*. On croit, & il est bien vrai-semblable, que les *Chanoines-Moines* n'étoient point différens des *Chanoines-Réguliers*, & que les *Chanoines* ont été appelés *Moines*. Anastase le Bibliothécaire, dans la vie de Grégoire IV, dit que ce Pontife ayant fait rétablir la Basilique de Sainte Marie au-delà du Tibre, y mit des *Chanoines-Moines* ; & on lit dans un vieux Pontifical de S. Prudence, Evêque de Troyes, que dans le premier *Memento* de la Messe on y faisoit mention des *Chanoines-Moines* de cette Eglise. *Histoire des Ordres Monastiques & Rel.* p. 2. ch. 28.

Il y a aussi des *Chanoines Laïques*, ou *Séculiers*, qui ont été reçus par honneur & par privilèges dans quelques Chapitres de *Chanoines Canonici Seculares*, ou *Laici*. Et ainsi dans le cérémonial Romain l'Empereur est reçu *Chanoine* de S. Pierre ; les Comtes d'Anjou dans l'Eglise de S. Martin de Tours, aussi-bien que ceux de Nevers. Les Rois de France, par le seul rite de leur Couronne, sont *Chanoines* de l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers, de S. Julien du Mans, de Tours, d'Angers & de Châlons ; les Ducs de Berry *Chanoines* de Lyon. Humbert, Dauphin de Vienne, étoit *Chanoine* de la grande Eglise. DU CANGE.

**CHANOINES jubilaires** ou *jubilés*, sont ceux qui jouissent de leurs prébendes depuis 50 ans. Ils sont tenus présens & reçoivent les distributions manuelles.

**CHANOINES majeurs**, dans quelques Eglises, sont ceux qui possèdent les grandes prébendes, par opposition à ceux qui ont de moindres prébendes, qu'on appelle *Chanoines mineurs*.

**CHANOINES in minoribus**, ceux qui ne sont pas encore dans les Ordres sacrés. Ils n'ont point de voix au Chapitre, & sont, dans plusieurs Eglises, dans les basses stalles, & de bout pendant l'office.

On dit proverbialement, vivre comme un *Chanoine*, c'est-à-dire, paisiblement, dans l'abondance & dans l'oisiveté.

*Et comme un gros Chanoine, à mon aise & content, Passer tranquillement, sans souci, sans affaire, La nuit à bien dormir, & le jour à rien faire.*

BOILEAU.

*Les Chanoines, vermeils & brillans de santé, S'engraissent d'une longue & sainte oisiveté.* ID.

**CHANOINESSE.** s. f. Fille qui possède une prébende affectée à des filles par la fondation, sans qu'elles soient obligées de renoncer à leur bien, ni de faire aucun vœu. *Canonica virgo*, *Canonica*. On n'en voit guère qu'en Flandre, en Allemagne & en Lorraine. Les *Chanoinesses* de Remiremont. C'est aujourd'hui plutôt un Séminaire, & une retraite honnête de filles à marier, qu'un engagement pour le Service de Dieu. Le Concile d'Aix-la-Chapelle en 816, fit une règle pour les *Chanoinesses*, comprise en 28

articles. Elle est dans l'édition des Conciles du P. Labbe, T. VII, p. 1455. C'est le II<sup>e</sup> Liv. du Concile d'Aix. Le premier est la règle des *Chanoinesses*.

**CHANOINESSE de S. Augustin**, est une sorte de Religieuses qui suit la règle de S. Augustin, & qui est habillée de serge blanche, avec un surplis de roile fine sur sa robe, un voile noir sur sa tête, & quelques-unes une aumule sur le bras. *Canonica sancti Augustini regulæ adlecta, mincipat.* Les *Chanoinesses de saint Augustin* sont fondées, & plusieurs d'entr'elles ont des Abbesses.

Quant à l'origine des *Chanoinesses Régulières*, on ne peut dire que S. Augustin soit leur instituteur. A la vérité il établit des Religieuses à Hypone ; & elles purent s'appeler *Chanoinesses*, *Canonica* ; parce que c'étoit alors la coutume tant en Orient qu'en Occident, d'appeler *Chanoines* & *Chanoinesses* tous les Ecclésiastiques, Moines, Religieuses, Vierges, bas Officiers de l'Eglise, domestiques des Monastères, & généralement tous ceux qui étoient compris dans la matricule ou catalogue appelé *canon*. Le P. Le Large, *Chanoine Régulier* de France, avoue cet usage ; mais il soutient que depuis le VI<sup>e</sup> siècle, il y a eu en Occident des *Chanoinesses* différentes des Moniales, fondées sur l'établissement d'un Monastère fait par saint Fridolin à Seking, où il mit des *Chanoinesses*. Mais Balter, Moine de Seking, du X<sup>e</sup> siècle, qui seul rapporte ce fait, ne semble pas à d'autres devoir être cru. Les *Chanoinesses*, disent-ils, étoient inconnues au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle. Le Concile tenu en Allemagne l'an 742, ordonna que tous les Religieux & les Religieuses suivroient la règle de S. Benoît. Le Capitulaire de Charlemagne de l'an 779 fit la même chose, sans faire aucune mention de *Chanoinesses*. Ce n'est qu'à la fin du même siècle qu'on en trouve quelques vestiges. Voyez le Concile de Francfort de l'an 794, canon 47, & l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle en 802. Le Concile de Châlons-sur-Saône l'an 813 fit des règles pour les *Chanoines* & pour les *Chanoinesses*, aussi bien que celui d'Aix-la-Chapelle en 816. Par ces règles, il ne paroît point que ni les uns ni les autres passassent pour enfans de S. Augustin. Au contraire, celle des *Chanoinesses* est tirée de S. Jérôme, de S. Cyprien, de S. Athanase & de S. Césaire. Il n'y est point parlé de la règle de S. Augustin. Le Concile de Rome tenu en 1060, par Nicolas II, nous apprend que jusqu'à cette année l'Institut de ces sortes de *Chanoinesses* n'avoit été reçu dans aucun endroit d'Asie, d'Afrique, ni même d'Europe, excepté dans un petit coin de l'Allemagne ; & qu'avant Louis le Débonnaire toutes les Religieuses, quelque part qu'elles fussent, suivoient la règle de S. Benoît. Ainsi l'on voit & le temps & le lieu de leur institution.

Dès le temps de S. Basile le Grand, le nom de *Chanoinesse* étoit en usage. Il y avoit à Césarée de Cappadoce un Monastère de Vierges que ce Père appelle *Chanoinesses* ou *Canoniques*. Voyez l'*Histoire Ecclesiastique* de M. Fleury, Liv. XVII, n. 9.

On ne peut rien dire de certain touchant l'origine des *Chanoinesses* séculières. Il y a plusieurs Abbayes, où pour le moins l'Abbesse, avant que de recevoir la bénédiction Abbaticale, doit s'engager & s'engage en effet à la Règle de S. Benoît. Cette obligation des Abbesses, & de toutes celles qui occupent les premières dignités, porta le P. Hélyot à croire que les *Chanoinesses* ont été dans la même obligation, & qu'elles ne sont venues à cet état de liberté qu'elles ont présentement, que par le relâchement qui s'y est introduit peu à peu. Et en effet, il est sûr que les *Chanoinesses* de Remiremont, de Nivelles & d'Andennes étoient autrefois régulières ; préjugé bien fort pour les autres. C'est aussi le sentiment du P. Mabillon. On ne commença à reconnoître ces filles en France sous le nom de *Cha-*

*noinesses*, qu'au neuvième siècle. Le Concile d'Aix-la-Chapelle fit en 816 des réglemens pour des filles qui n'étoient pas soumises à la désappropriation, & que le P. Thomassin croit avoir été ces *Chanoinesses* que le Cardinal de Vitry dit être tombées en decadence. Sur quoi le P. Thomassin dit que si ces *Chanoinesses* eussent été de quelque institut régulier, ce Cardinal n'eût pas manqué cette circonstance. Mais ce n'est pas-là une preuve qu'elles fussent séculières, comme elles le sont aujourd'hui; & les réglemens du Concile sont tels, qu'ils ne conviennent point à des séculiers. En 1549 le second Concile de Cologne fit aussi des réglemens pour elles. Boniface VIII en avoit aussi fait, mais en déclarant qu'il n'approuvoit point par-là leur institut. Clément V déclara la même chose, en les foumettant à la visite des Evêques, si elles ne sont pas exemptes. Honorius IV ayant appris que ces *Chanoinesses* séculières avoient été autrefois établies à Andennes par Guy, Comte de Flandre, à condition qu'on y feroit des preuves de noblesse, & que sept personnes nobles l'assuretoient avec serment, il cassa ce Statut, comme donnant occasion à une infinité de parjures. Il paroît néanmoins par un titre qu'Aubert le Mire a donné, que ce fut Philippe, Marquis de Namur, qui, l'an 1207, ordonna qu'à l'avenir on ne recevroit à Andennes que des *Chanoinesses* nobles, & qui auroit fait preuve de leur noblesse. P. HÉLYOT, *Tom. VI, c. 50.*

Les Chapitres des *Chanoinesses* sont ceux de Remiremont, d'Epinal, de Poussay; de Bouxieres en Lorraine; de Saint-Pierre & de Sainte-Marie à Metz, de Cologne, de Lindaw; de Buohaw en Allemagne, d'Oermunster, de Nidermunster à Ratibonne, d'Essen, d'Andlaw, de Hombourg, de Saint-Etienne à Stralbourg, de Nivelles, de Mons, de Maubeuge, de Denain, d'Andennes, de Munster-Bellise aux Pays-Bas, de Gendersheim, de Quedlimbourg, de Herford & de Gerenrode en Allemagne. Ces quatre derniers Chapitres de *Chanoinesses* sont Protestans. *Voyez* le sixième tome du P. HÉLYOT, *ch. 51, 55.*

**CHANOINIE.** f. f. Titre du Bénéfice de celui qui est Chanoine. *Canonici munus, dignitas.* On l'appelle ordinairement *Canonicat.* On distingue la *Chanoinie* d'avec la Prébende: la Prébende peut subsister sans le *Canonicat*; au lieu que la *Chanoinie* est inséparable de la Prébende, excepté les *Chanoinies* ou *Canonicats* honoraires. C'est à la *Chanoinie* & non pas à la Prébende, que le droit de suffrage & les autres droits sont annexés. Permuter une *Chanoinie.* Cette *Chanoinie* est vacante en Régale. Le terme de *Canonicat* est plus en usage.

Ce mot vient de *canonia*, qui se trouve en quelques Auteurs Latins, pour signifier la même chose.

**CHANONRY.** Ville de l'Ecosse méridionale, au Comté de Ross, près du Golfe de Murray.

**CHANSIR.** *Voyez* CHANGIR.

**CHANSISSURE.** *Voyez* CHANCISSURE.

**CHANSON.** f. f. Petite pièce de vers aisés, simples & naturels, qu'on met en air pour les chanter, & dont chaque stance s'appelle un couplet. *Cantilena, canticum, cantio.* C'est proprement une composition de musique où il n'y a que le dessus qui parle, qu'on appelle le *sujet*; ou tout ce qu'on met en chant. Le refrain d'une *Chanson*, c'est la partie qui se répète à la fin de chaque couplet. *Pars cantilene intercalaria.* Nous avons une prodigieuse quantité de *chansons* toutes pleines de feu & d'esprit; & si Anacréon les avoit eues, il les auroit plutôt chantées que les siennes. FONTEN. Il faut même en *chansons*, de l'esprit & de l'art. BOIL.

La *chanson* ressemble assez au madrigal; elle a ordinairement pour objet l'amour ou le vin; si l'on en croit M. le Brun, qui prétend que la *chanson* n'est aujourd'hui qu'une pensée rendre ou bachique exprimée en peu de mots. C'est la tenfermer en des bornes trop étroites; on en fait de dévotes, qui sont très-belles; il y en a qui contiennent des

éloges; il y en a sur-tout un grand nombre de satyriques. Quelle que soit la *chanson*, les vers doivent être aisés, coulans, naturels, & avoir une certaine harmonie qui ne choque ni les oreilles, ni la raison, & qui marie agréablement la Poésie avec la Musique. On ne conservoit autrefois la mémoire des belles choses & de l'antiquité, que dans des *chansons.* Il y a encore dans le Nord & en Amérique des peuples qui conservent dans des *chansons* leur ancienne histoire.

Le mot *chanson* vient de l'italien *canzone*, qui veut dire la même chose, ou de *cianzone*, qui approche encore plus, par la manière dont on le prononce, du mot de *chanson.*

On appelle *chansons spirituelles*, celles qui se font sur des matières pieuses. *Pia cantica.* *Chansons à boire*, ou *chansons bacchiques*, celles qui se font pour se réjouir à table, & se provoquer à boire. *Bacchica cantilena.* *Chansons à danser*, celles qu'on chante quand plusieurs personnes dansent en rond. *Cantilena saltatoria.* *Vaudevilles*, ou *chansons du Pont-neuf*, les *chansons* communes qui se chantent parmi le peuple avec une grande facilité, & sans art. *Trivialis cantilena.* Les vieux Musiciens ont divisé les *chansons* en trois genres. L'un est le *vau-deville*, ou la simple *chanson*; l'autre est le *motet* ou la *santaisie*; & le troisième comprend tous les airs propres aux danses. Les faiseurs de *chansons* injurieuses sont punis comme les Auteurs des libelles diffamatoires.

On appelle poétiquement *chansons*; toutes sortes de poésie: & en parlant des Muses, on dit les doctes *chansons* de vos nourrissons; pour dire, les ouvrages des Poètes. *Carmina, cantica.*

**CHANSON,** se dit figurément de toutes sortes de vains propos, des raisons frivoles, des propositions qui n'ont point d'effet. *Cantilena.* Je ne me paye point en *chansons.* Tout ce que vous me dites n'a rien de solide; ce sont des *chansons.*

*Un Amant de son pere écoute les leçons,  
Et court chez sa maîtresse oublier ces chansons.*

BOIL.

On le dit aussi de ce qu'on répète plusieurs fois. *Eandem cantilenam canere, eandem obganire.* Cet Auteur ne dit rien de nouveau, c'est toujours la même *chanson.* Il n'a qu'une *chanson*, il ne fait qu'une *chanson.*

On dit proverbialement qu'un homme qui recommence toujours à dire, ou à faire la même chose, que c'est la *chanson* du ricochet, dont on ne voit point la fin. On dit aussi, il n'aura qu'un double, il ne fait qu'une *chanson.* Expressions populaires.

On dit, voilà bien une autre *chanson*, pour dire voilà une nouvelle chose, toute différente de la première, & à quoi on ne s'attendoit pas. Les mots sont les *chansons*; pour dire, qu'il faut s'en tenir à ce qu'on a dit ou écrit, ou pour exciter quelqu'un à s'expliquer.

**CHANSONNER.** v. a. Faire des chansons contre quelqu'un. Ce Poète se mit en tête de *chansonner* tous ceux qu'il crut n'avoir pas pris son parti avec assez de chaleur... ANTI-ROUSSEAU.

*Le lendemain, sans trop savoir comment,  
Dans tout Paris on lui donne un amant.  
Roy la chansonne, & son nom par la ville  
Court ajusté sur l'air d'un Vaudeville.* VOLTAIRE.

*Pauvre innocent ! tu ne les voyois pas  
Te chansonner au sortir d'un repas...*

L'ENFANT PRODIGE, COM.

*Et se disoient : Oh ! qu'il chansonne bien !  
Seroit-ce point Apollon Delphien ?* R.

**CHANSONNÉ,** ÉE. part. Il a été bien *chansonné.* Cette femme a été *chansonnée.*

CHANSONNETTE. f. f. Petite chanson, chanson jolie, tendre, amoureuse, pastorale. *Cantiuncula*.  
CHANSONNETTE, se dit par opposition aux airs graves & sérieux.

*Pour quelques chansonnettes  
N'allez pas prendre droit de vous croire Poètes.* BOIL.

CHANSONNIER. f. m. Faiseur de chansons. *Cantilenarum scriptor*, ou *cantus modulator*. Il y a de deux sortes de *Chansonniers*. Les uns composent les vers & les airs de leurs chansons; & les autres se contentent de composer des vers sur les airs que les Musiciens leur donnent. Ce terme n'est que du style familier.

CHANSONNIER, ÈRE. adj. Propre à faire des chansons. *Cantilenis pangendis idoneus*. Le génie *chansonnier* est le partage de la Nation françoise: les Etrangers ne peuvent pas atteindre à cette légèreté & à cette délicatesse qui anime nos chansons. C. DE RIOR. Un Poète *chansonnier*. ID. Le Baron de C. célèbre par son génie *chansonnier*. ID. Comme adjectif, ce terme n'est pas en usage.

CHANT. f. m. Le *chant* en général, est l'élevation & l'inflexion de la voix sur différens tons, avec modulation. *Cantus*. *Chant*, harmonieux, mélodieux. *Chant* triste, lugubre. *Chant* d'allégresse. *Chant* de triomphe. *Chant* nuptial. *Chant* pastoral.

En musique le *chant* est proprement un air, qui est composé de tons, de demi-tons & de temps, ou de mesures. C'est une modulation de voix qui cède ou qui baigne les tons de la prononciation des paroles, en sorte qu'elles rendent un son agréable à l'oreille. Arétin & les anciens divisèrent le *chant* en trois sortes, le *chant dur*, c'est-à-dire, dur & rude, *durus, asper*; le *chant naturel* qui est entre les deux autres, & qui n'en a point les caractères, *naturalis, medius*; & le *chant mol*, qui est doux, *mollis*.

*Cantus Ambrosianus*, est un *chant* composé de quatre tons authentiques des Anciens, le Dorien, le Phrygien, le Lydien & le Mixolydien, que S. Miroclot, Evêque de Milan, ou selon d'autres, S. Ambroise, choisit pour en composer & en former le *chant* de l'Eglise de Milan. On croit que ces quatre tons furent appelés authentiques, parce qu'ils furent approuvés, autorisés, & choisis pour le *chant*. Voyez M. de Brossart.

CHANT. (Plain) *Planus ac simplex canendi modus*. Dans l'*Histoire Ecclésiastique* il est fait mention de plusieurs sortes de *chants*. Le premier est le *chant Ambrosien*, le second le *chant Grégorien* qu'on appelle aussi *Plain-chant*.

Le *chant Ambrosien*, est une sorte de *plain-chant* dont l'invention est attribuée à S. Ambroise.

Le *chant Grégorien*, est une espèce de *plain-chant* dont l'invention est attribuée à S. Grégoire Pape, & qui a été substitué dans la plupart des Eglises au *chant Ambrosien*.

La différence qu'il y a du *plain-chant* avec les autres *chants*, c'est d'être divisé en parties égales. Dans les vieux livres d'Eglise, on ne faisoit point de notes plus longues les unes que les autres. Depuis quelques temps on y a mis des notes longues & brèves, mais c'est seulement pour marquer les accens. S. Grégoire le Grand a établi dans l'Eglise Latine cette sorte de *plain-chant*, qu'on appelle de son nom *chant Grégorien*. Franchin a marqué tous les caractères différens du *chant Grégorien*. Dans les répons, dit-il, le *chant* est véhément, & semble reveiller par des sons rompus ceux qui sont assoupis. Dans les Antiennes, le *chant* est uni & doux; dans les Introït, il est élevé, pour exciter à chanter les louanges de Dieu. Dans les Alléluia & les Versets, il est doux & inspire de la joie; dans les Traits & dans les Gradués, il est allongé, traînant, modeste, humble; dans les Offertoires & les Communions, il tient un certain milieu. Jean Diacre se plaint dans la vie de S. Grégoire, de ce que les Germains

& les peuples de Gaule avoient changé quelque chose au *chant* Grégorien, & qu'ils en avoient altéré la douceur: la raison qu'il en apporte, c'est que les voix de tonnerre de ces grands corps sortant de leurs gosiers toujours arrosés de vin avec grand bruit, & par des tons élevés, au lieu de former des sons doux & agréables, représentent l'horrible fracas que font des charrettes qui roulent confusément ensemble dans des lieux raboteux comme des degrés. M. Nivers, dans sa Dissertation sur le *chant Grégorien*, fait voir qu'il a été souvent altéré & corrompu, & qu'on a souvent tâché de lui rendre sa première beauté; mais qu'on ne pouvoit empêcher qu'il n'y arrivât des changemens avant l'invention des notes, lesquelles avant Arétin, ne consistoient que dans des points, des virgules, des accens, en quoi il est aisé de se tromper. Il ajoute qu'ayant examiné & comparé les Antiphonaires & les Gradués manuscrits de la Bibliothèque du Roi, de celle de Saint Germain-des-Prez, & de plusieurs autres, & fait consulter les manuscrits de celle du Vatican, il y a trouvé de grandes différences, & même des contradictions. On imprima à Paris en 1713 ou 1714 un livre intitulé, *Moyens certains de perfectionner toutes les méthodes de plain-chant*, &c.

Jean Bona, Abbé de l'Ordre de S. Bernard, & connu sous le nom de Cardinal Bona, a fait un traité de la divine Psalmodie, où il comprend tout ce qui regarde le *chant* de l'Eglise. Il est certain par les exemples de l'*Ancien Testament*, qu'on a dès les premiers temps employé le *chant* pour célébrer les louanges de Dieu; & l'on a toujours conservé cette coutume jusqu'à nos jours, quoique le *chant* n'ait pas toujours été réglé comme il l'est aujourd'hui, & que les persécutions n'aient pas toujours permis de l'employer.

L'usage du *chant* à deux chœurs, le peuple mêlant sa voix à celle du Clergé, est ancien: Grégoire de Tours en parle, *Lib de Glor. Conf. c. 47*, quoiqu'à parler exactement, ce fut bien moins un *chant* les trois ou quatre premiers siècles, qu'une prononciation plus pathétique & plus ferme. S. Grégoire Pape, qui savoit la Musique, corrigea le *chant* ancien; le *chant réformé* s'établit aussi-tôt dans les Eglises d'Italie. LE GENDRE. Pepin, pour mettre de l'uniformité dans les Eglises de France, & en signe de l'union & de la concorde qu'il vouloit que ces Eglises eussent avec l'Eglise de Rome, avoit ordonné qu'on établit dans tous les Monastères & dans toutes les Eglises le *chant Grégorien*, c'est-à-dire, le *chant* Romain, réformé selon la méthode du Pape S. Grégoire le Grand. Le Clergé avoit eu peine à obéir à cet ordre, & on ne l'observoit pas dans quantité d'Eglises; on y étoit jaloux des anciennes coutumes, & on s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Dans le voyage que Charlemagne fit à Rome en 787, il fut témoin de cette jalousie; car pendant les fêtes de Pâque, les Chantres de sa Chapelle ayant assisté au service de l'Eglise de Rome, se moquèrent des Chantres Romains; & ceux-ci ayant entendu chanter ceux du Roi, en raillèrent à leur tour. Charlemagne prit cette occasion pour les engager à un défi, & s'étant fait le Juge du combat, il prononça en faveur des Romains. Il obtint du Pape des Antiphonaires notés à la manière Grégorienne, & deux Maîtres de *chant*: il en établit un à Metz, & l'autre à Soissons, pour y tenir des Ecoles, où l'on apprit à chanter, & où l'on corrigeoit tous les livres d'Eglise. P. DAN. *Tom. I, p. 4-2*. Quelques Eglises ne prirent qu'une partie de ce *chant* Grégorien, & le mêlèrent avec le leur. Ce *chant* mi-parti de Grégorien & de François demeura en beaucoup d'Eglises, & on continua de s'en servir pour les Pseaumes & pour les Antiennes, depuis même qu'il y eut musique. LE GENDRE.

CHANT égal, ou *chant* en ison. *Chant* qui ne roule que sur deux sons, & ne forme par conséquent

quent qu'un seul intervalle. Quelques Ordres Religieux se servent de ce *chant* dans leurs Eglises.

**CHANT** sur le livre. Contre-point à quatre parties, que les Musiciens composent & chantent sur le champ sur le livre qui est au lutrin: en sorte, qu'excepté la partie notée qu'on met ordinairement à la taille, les Musiciens affectés aux trois autres parties, n'ont que celle-là pour guide, & composent chacun la leur en chantant. Ainsi le *chant* sur le livre demande beaucoup de science, d'habitude, & d'oreille.

**CHANT** figure en Musique, est ce qu'on appelle *supposition*. Voyez SUPPOSITION.

**CHANT**, est aussi l'air, le récit, le dessus de la Musique, le sujet sur lequel on compose les autres parties. *Cantilena, modus, modulatio*. Les beaux *chants* se font moins par art que par génie. Cela est fait sur le *chant* d'un tel endroit de l'Opera. Vous ne mettez pas cela en *chant*.

On dit, qu'une pièce n'a point de *chant*, pour dire, qu'elle n'a rien d'agréable ni de gracieux, quoiqu'elle soit selon les règles de la Musique.

Quelques vieux Musiciens ont divisé tous les *chants* en douze; savoir, les *motets*, les *chansons*, ou les *airs*, les *passémèzes*, les *pavanes*, les *allemandes*, les *voltes*, les *courantes*, les *sarabandes*, les *canaries*, les *branches* & les *ballers*. Il y a autant d'espèces de *chants* que de modes différens. Maintenant on en a inventé une infinité d'autres.

On appelle aussi *chant* des oiseaux, les différens sons & inflexions de voix que font les oiseaux dans leur ramage. *Avium cantus, concentus*. Le *chant* du rossignol, du serin de Canarie, de la fauvette, flate l'oreille. On dit aussi, le *chant* de la cigale. C'est le seul insecte auquel on applique le nom de *chant*.

Le *chant du coq*, se dit pour signifier le grand matin, à cause que le coq chante dès le point du jour. *Galli cantus*. Horace dit que l'Avocat, doit être éveillé dès le premier *chant du coq*, pour dire, que le Client vient frapper à sa porte de grand matin.

**CHANT**, signifie aussi la même chose que *cantique* & *chanson*, ou une pièce de Poésie qui se peut chanter. *Cantilena, canticum*.

*Cessez, cessez pour moi tous vos chants d'allégresse.*

MOLIERE.

*Puisse-je demeurer sans voix,  
Si dans mes chants ta douleur retracée  
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée.* RAC.

**CHANT**, *cantus*, vient des Celtes, qui disent *cañ*.

De même *canere*, chanter, est pris de *cana*, & *cantare*, de *chanta*, qui est la même chose. PEZRON.

Chant vient de *cantus*, en changeant le *c* en *ch*. Tout le reste est incertain.

**CHANT** se prend quelquefois pour air; mais en ce sens il est moins usité & moins bon qu'*air*. *Modus, modulatio*.

**CHANT nuptial**, est une pièce de vers composée à l'occasion du mariage de quelques personnes illustres.

*Carmen nuptiale, epithalamium*; du grec *ἐπιθαλάμιον*.

**CHANT de victoire**, *Chant triumphal*. Vers composés ou chantés sur la victoire ou le succès des armes de quelque Prince. *Epinicium*. Εἰσὶν ἑπινομίαι.

**CHANT funebre**. *Chant* composé sur le trépas de quelque personne illustre. *Epicidium*, du grec *ἐπιτάδιον*.

**CHANT pastoral**, est un ouvrage de Poésie où l'on introduit des Bergers qui chantent. *Cantus pastoralis*.

**CHANT de Mai**. Espèce de ballade qui roule sur le retour du mois de Mai, des beaux jours.

**CHANT Royal**, est en général une espèce de Poésie Française qui a la même construction que la ballade.

*Carmen regium de argumento pio aut serio scriptum*.

Le *Chant Royal* est, à l'égard de la ballade, ce que le rondeau est à l'égard du triolet. Le *Chant Royal*

Tome II.

a été ainsi nommé, à cause que le sujet étoit donné par le Roi de l'année courante. Or on appelloit *Roi* ou *Prince*, celui qui avoit emporté le prix l'année précédente. C'étoit à lui que s'adressoit l'envoi de la ballade. Le *Chant Royal* se faisoit à l'honneur de Dieu, ou de la Vierge, ou sur quelque autre grand sujet. Il ne se fait qu'en matière grave & sérieuse. Voyez Pasquier. Quand on dispute des prix à Rouen, il faut faire un *Chant Royal*.

Le *Chant Royal* est un fort beau reste d'ancienne Poésie, qui a été retenu en quelques endroits seulement, comme à Toulouse dans l'Académie des Jeux Floraux. Il est composé de cinq couplets d'onze vers chacun, & est terminé par l'envoi, ou explication de l'allégorie, qui est de cinq vers ou tout au plus, de sept. Dans le *Chant Royal* les rimes du premier couplet règlent celles des couplets suivans, lesquelles y doivent être les mêmes & dans le même ordre; de sorte que toute la pièce, composée de soixante-deux vers, roule sur cinq rimes ou terminaisons différentes, dont les deux premières reviennent dix fois, la troisième & la dernière douze fois, & la quatrième jusqu'à dix-huit fois. Un *Chant-Royal* sans défaut devoit être regardé encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre d'application & d'esprit. Mais ce qui rebute de travailler en *Chant Royal*, c'est que l'Auteur n'est pas sûr que ses lecteurs lui tiennent compte de toute la gêne qu'il s'est donnée. En effet, rien n'est plus gênant que la règle du *Chant Royal*. 1<sup>o</sup>. Il faut que le dernier vers du premier couplet serve de refrain ou d'intercalaire pour les suivans, qui doivent finir de la même sorte. 2<sup>o</sup>. Les vers de l'envoi doivent être *unifones*, c'est-à-dire, semblables en rimes à autant de vers pris sur la fin des couplets précédens. 3<sup>o</sup>. On garde dans toute la rigueur les règles de la rime française; en sorte qu'il n'est pas permis de mettre le simple dans une rime, & le composé ou le dérivé dans une autre, quelque éloignées qu'elles soient. 4<sup>o</sup>. Enfin, tout ce qui sent la licence en est absolument banni. On faisoit autrefois les *Chants-Royaux* en vers de dix syllabes: on les fait maintenant en vers alexandrins, ou de douze syllabes. Il seroit bon aussi de couper exactement les couplets du *Chant-Royal* après le quatrième vers & le septième, comme on fait dans les dizains. P. MOURGUES.

**CHANT** se dit aussi d'une des parties dans lesquelles les Italiens, & les François à leur exemple, divisent leurs Poèmes épiques. Dans ce sens, il est synonyme à *livre*. *Cantus*. Le Tasse, l'Arloste, ont divisé leurs Poésies en plusieurs *Chants*. Les Auteurs du Lutrin, de l'Art de prêcher, & du Poème de l'Amitié, de la Henriade, ont aussi divisé ces Poèmes en plusieurs *Chants*.

On appelle un langage trompeur, un *chant de Sirènes*, *Sirenium cantus*. Et cela se dit sur-tout des femmes, qui emploient divers artifices pour mieux engager leurs Amans.

**CHANTABOUN, CHANTEBON** ou **CHANTEBOUNNE**. Ville maritime d'Asie, sur la côte orientale de la baie de Cassomet, sur une rivière qui porte le même nom que la ville.

**CHANTANT, ANTE**. adj. verbal. Ce mot, qui a la terminaison active, se prend dans une signification passive, comme quand on dit, cela n'est pas *chantant*, c'est-à-dire, cela n'est pas bon pour être chanté. Des vers *chantans*, sont des vers propres à être chantés. Les vers des *Opera* doivent être des vers *chantans*. *Versus ad cantum idonei, accommodati*.

L'Auteur des principes pour la lecture des Poètes, appelle Quinair & Lullis les héros de la Scène *Chantante*; pour dire qu'ils ont le mieux réussi dans les Opéra.

**CHANTEAU**. f. m. Morceau coupé d'un grand pain. *Frustum, panis*. Il mange un gros chateau de pain à son déjeuner.

Ce mot vient de *cantellum*, diminutif de *cantum*. MÉNAGE. On disoit autrefois *chantel*.

On appelle aussi *chateau* du pain benit, ou



absolument *chanteau*, cette partie qu'on coupe en entamant le pain benit, pour envoyer à celui qui le doit rendre au premier jour. *Angulatum lustralis panis frustum, jegmentum.*

On appelle aussi *chanteau*, une grosse pièce de pâtisserie formée en long, & de même que la bordure de pain benit, qu'on fait faire pour envoyer à ses parens & à ses amis; c'est pourquoi on l'appelle autrement coufin. Il est plus honnête d'envoyer des brioches.

☞ On appelle encore *chanteau* un morceau d'étoffe coupe d'une grande pièce. Ce manteau a été coupé en plein drap, il ne sera pas nécessaire d'y mettre de *chanteau*. Il faut un *chanteau* à cette robe.

CHANTEAU est aussi un terme de Tonnelier, qui signifie la dernière pièce du fond d'un muid, qui est faite en portion de cercle. *Affis doliarii jegmentum angulatum.*

On dit proverbialement, qu'on a donné le *chanteau* à quelqu'un; pour dire, que c'est à lui à faire au premier jour & à son tout ce que les autres ont fait avant lui. On dit dans le même sens qu'on lui a donné le *bouquet*.

☞ CHANTEL le CHASTEL ou le CHASTEAU, ou simplement CHASTEL. Petite ville de France dans le Bourbonnois, Election de Gannat.

CHANTELAGE. f. m. Terme de coutumes. Droit qu'on paye au Seigneur pour le vin vendu en gros ou à broche sur le chantier de la cave & du sellier, dans l'étendue de sa Seigneurie. *Canteriarium veltigal, tributum, canterarii vini veltigal.* Dans les vieux titres, *chantelagium.*

☞ CHANTELE. f. m. Terme de coutumes. Dans quelques Provinces, c'est une taille personnelle due au Seigneur par ses mortuables, à cause de leur servitude, pour la permission de demeurer dans sa Seigneurie, & d'y posséder certains héritages. *Chantel, chantellus*, paroît avoir signifié *habitation.*

CHANTEPLEURE. f. f. Arrosoir de Jardinier, ou entonnoir à longue & étroite queue percée au fond de plusieurs petits trous, pour faire couler quelque chose dans un muid de vin sans le troubler. *Candatum infundulum, clepsidra doliaria.*

En Normandie & ailleurs, on appelle *chantepleure*, le robinet d'un tonneau de vin, ou de cidre. Une *Chantepleure*, avec ce mot, *Rien ne m'est plus*, étoit la devise de Valentine, veuve de Louis Duc d'Orléans. Elle se voit par-tout dans le château qu'elle fit bâtir à Châteauneuf, à cinq lieues d'Orléans. Voyez CHAMPIFURE.

CHANTEPLEURE ou PATENOTRE, est aussi une espèce de fontaine de bois, composée d'un petit tuyau, & d'une cheville pour le boucher. On s'en sert pour les cuves à fouler la vendange, & pour les cuiviers à lessive.

CHANTEPLEURE est aussi une fente ou ventouse qu'on laisse dans des murailles qui sont proches des rivières, ou qui soutiennent des terrasses, pour y laisser entrer & écouler les eaux. *Rima, apertura.* Les *chantepleures*, ventouses, & autres ouvertures pour l'écoulement des eaux, sont permises par l'Ordonnance.

CHANTER. v. act. Faire diverses inflexions de voix agréables à l'oreille, suivant les règles de la modulation. *Canere, cantare.* Cet homme *chante* bien. N'as-tu point de honte de *chanter* si bien? disoit Philippe à Alexandre le Grand, comme étant une des choses qu'un Prince doit ignorer. ABLANC. Les payans *chantent* au luttin. Le Diacre *chante* l'Evangile. Le Soudiacre *chante* l'Épître. Cette Antienne se *chante* à deux chœurs. *Chanter* un *Te Deum.* *Solennem hymnum concinere*; on peut ajouter *pro victoria*, ou quelque autre mot qui marque le sujet de la joie. *Chanter* en plain chant. *Plane ac simplicibus modulis canere.* En Musique, *ad harmoniam canere*; *mixtis modis concinere.* En faux-bourdon. *Planum simplexque cantus modulis mixtis mixtus.* Chanter sa partie. Chanter Vêpres. Chanter Matines. *Mutu-*

*tinus, Vespertinas horas canere.* Chanter un *Salve.* *Salutationem Virgini deipara decantare.* Chanter des Noëls. *Nascenti Christo genethliacon canere.* Le Peuple *chante* dans les Eglises avec le Clergé. L'Auteur de la vie de S. Césaire d'Arles, *L. I, n. 11*, dit que ce fut ce Saint qui commença à faire *chanter* les Laïques dans l'Eglise, & que même il les y obligea, pour les empêcher de causer dans l'Eglise.

*Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques*

*Où vos voix si souvent, se mêlant à mes pleurs,  
De la triste Sion célèbrent les malheurs.* RAC.

On dit qu'un homme *chante* Messé; pour dire, qu'il est Prêtre. *Sacra facere, rem divinam facere.* M. Lancelot a fait un Traité de l'Art de *chanter.*

CHANTER sur le livre, se dit lorsque les Chantres chantent le plain chant, & qu'il y a plusieurs dessus ou autres parties qui font des accords sur le champ, & forment une espèce de concert ou de musique. *Planum simplicemque cantum frequentamentis quibusdam ac modulis variare, ornare.* On dit aussi, il *chante* sa partie à livre ouvert; pour dire, qu'il fait si bien la Musique, qu'il n'a pas besoin d'étudier la note. *Canendi peritus.*

CHANTER se dit aussi de ce qui est simplement contenu en quelque écrit. Voyons ce que *chante* ce livre-là, *quid canat, quid ferat*; pour dire, voyons ce qu'il contient. Voyons ce que *chante* cet exploit. Cela est du style familier.

*Maître à chanter*, est un Musicien qui enseigne à chanter, qui montre la Musique. *Musicus.*

☞ CHANTER s'emploie aussi comme synonyme de publier, célébrer. *Canere, predicare, celebrare.* Toutes les créatures *chantent* les louanges du Seigneur. On *chante* par-tout la gloire de ce héros. Quand je *chante* vos hauts faits, grand Roi, on croit que c'est une fable, & c'est une histoire. S. EVR. Dans Possiveté où se trouvèrent les premiers Bergers, ils s'avisèrent de *chanter* leurs amours. FONTEN.

☞ C'est dans ce sens que les Poètes, principalement les Poètes épiques, disent qu'ils *chantent*; & ils commencent ordinairement leurs Poèmes par ces mots: Je *chante*. C'est ainsi que Virgile a dit, qu'il *chantoit* Enée & ses armes. Chapelain a dit:

*Je chante la Pucelle & la sainte vaillance, &c.*

Scuderi a dit en vers boursoufflés:

*Je chante le Vainqueur des Vainqueurs de la terre.*

☞ Bien mieux que tout cela, l'incomparable Auteur de la Henriade débute par ces vers.

*Je chante ce Héros qui regna sur la France,  
Et par droit de conquête, & par droit de naissance.*

Le Tasse, *Canto Parme pietose*, &c. Le Roman Bourgeois, Je *chante* les aventures de plusieurs Bourgeois de l'un & de l'autre sexe. Alexandre n'a point d'Historien ni de Poète, qui puisse assez dignement *chanter* ses victoires. ABLANC.

*Pour chanter un Auguste, il faut être un Virgile.*  
BOILEAU.

CHANTER se dit pareillement d'un Orateur, d'un Déclamateur, d'un Comédien, lorsqu'ils ne varient pas assez leurs voix, ou qu'ils retombent toujours dans une même cadence. Quand ils prononcent d'une manière qui n'est pas naturelle & qui approche du chant. *Uno quodam spiritu ac sono vocem interdere.* Quelqu'un disoit à un mauvais lecteur: Si tu veux lire, tu *chantes*, & si tu veux *chanter*, tu *chantes* mal. ABLANC.

On dit en termes de Blafon, des armes parlantes, qu'elles *chantent*.

**CHANTER** se dit aussi des oiseaux. *Cantare*. Jésus Christ dit à Saint Pierre, avant que le coq *chante*, tu me renieras trois fois. Le rossignol ne *chante* qu'au printemps. Il se dit aussi de quelques insectes, comme de la cigale.

*La cigale ayant chanté  
Tout l'été.* LA FONT.

On dit figurément d'un homme à qui on veut faire faire quelque chose par force, qu'on le fera bien *chanter*, qu'on l'obligera à payer, à faire ce qu'il doit. *Adigere aliquem ad solvendum*. On dit qu'un criminel a *chanté* à la question; pour dire, qu'il a trop parlé, qu'il a découvert la vérité. *Adigere vi tormentorum ad operiendam veritatem*. On dit de ceux qui ont découvert quelque secret, il faut que quelqu'un ait *chanté*, puisqu'on a découvert cette entreprise. *Aperire, detegere*. On dit aussi d'un homme qu'on a mis prisonnier pour avoir été trop libre en paroles, qu'on l'a mis en cage pour lui apprendre à *chanter*. *Ut prudenter loqui discat*. Lorsqu'on est une fois marié, il faut *chanter*, pour dire, il faut changer de train de vie. *Mutanda vitæ ratio*. Tout cela est du style très-familier.

**CHANTER** se dit proverbialement en ces phrases. Quand un importun fait plusieurs redites, on dit qu'il *chante* toujours la même chanson. On dit d'une personne qui dit quelque méchante raison, qui ne satisfait pas, voilà bien *chanté*. On dit, *chanter* la palinodie; pour dire, se rétracter, dire le contraire de ce qu'on avoit dit. *Chanter* la gamme, reprendre, corriger quelqu'un, le quereller sur quelque action qu'il aura faite. On dit aussi, il faut bien *chanter* plus haut; pour dire, il faut enchérir, il en faut offrir davantage. On dit encore, *chanter* paille, *chanter* goguettes, *chanter* des injures à quelqu'un, pour dire, le quereller en face, lui faire des reproches, l'injurier.

On appelle pain à *chanter*, un petit pain rond sans levain, dont on se sert pour célébrer la messe. *panis azymus, panis sacro celebrando idoneus*.

On appelle aussi pain à *chanter*, celui dont on se sert pour cacher les lettres. *Obsignandis epistolis idoneus*.

**CHANTÉ**, ÉE. part.

**CHANTERELLE**. f. f. La corde la plus déliée d'un luth, d'un théorbe, d'un violon & autres semblables instrumens, & qui a le son le plus aigu. *Chorda omnium acutissima, tenuissimus idemque acutissimi soni nervus*. Hauffer, baisser la *chanterelle*. La *chanterelle* s'est rompue, il en faut mettre une nouvelle.

**CHANTERELLE** se dit aussi des oiseaux que le Chasseur ou l'Oiseleur ont dans une cage pour servir d'appât, & attirer par leur chant les oiseaux dans les pièges qui leur sont préparés. *Avis illex*. On appelle sur-tout *chanterelle* une femelle de perdrix; que l'on pose au bout des fillons où l'on a tendu des passées & des filers, dans lesquels elle fait donner le mâle qu'elle appelle.

On donne encore le nom de *chanterelle* à une certaine bouteille de verre qui est si mince, qu'elle fléchit visiblement à la voix. Le fond en est plat & percé, & c'est sur ce fond que l'on chante avec une certaine méthode qui fait paroître qu'il y a un instrument qui accompagne la voix.

**CHANTERFILE**. *Canterella*. C'est un champignon d'un pouce de haut, & d'une ligne ou deux d'épaisseur, qui croît pour l'ordinaire en grappes. Ses tiges sont un peu aplaties & sillonnées d'un côté, & leur superficie en façon de chagrin. Sa tête est ordinairement angulaire, avec un enfoncement dans le milieu qui a la figure d'un nombril, & ses bords, qui sont renversés, sont découpés en trois ou quatre segments arrondis. La surface supérieure de la tête est jaune, mais plus livide & plus sale que les tiges.

Lorsqu'il se pourrit, il se change en une gelée verdâtre. **DICT. DE JAMES.**

**CHANTERELLE**. Terme de Chapelier. Cheville de fer ou de bois, qui sert dans l'arçon des Chapeliers, à bander la corde, en la mettant entr'elle & ce qu'on nomme le *panneau*. Elle sert à faire ressonner la corde, afin d'indiquer à l'ouvrier si elle est suffisamment bandée pour battre & voguer.

**CHANTERELLE**, chez les Tireurs d'or, est une petite bobine, sous laquelle passe le battu, en forçant des roues du moulin. On la nomme ainsi à cause du bruit qu'elle fait.

**CHANTERES**. Vieux mot, qui s'est dit des anciens Ménestriers ou *Chantres* qui alloient dans les maisons des Grands, chanter avec la viole ou la harpe des compositions des Trouveres, qui étoient les Poètes Provençaux de ce temps-là *Aulædus*. Quelques-uns croient qu'Homère alloit ainsi chantant, & récitant de ville en ville son Iliade.

**CHANTEUR, EUSE**. f. m. Musicien, celui ou celle qui fait métier de chanter des airs, des chansons. *Cantator, cantatrix*. Les *Chanteurs* de l'Opéra. Les *chanteurs* du Pont-Neuf, de la Samaritaine. C'est une excellente *chanteuse*.

*Chanteur*, ne se dit que des *chanteurs* profanes. Quand on parle de ceux qui chantent dans l'Eglise, dans l'Office divin, principalement s'ils sont Ecclésiastiques, il faut dire *Chantre*. Les *Chantres* de Notre-Dame de Paris, de la Sainte Chapelle, &c. & non point les *chanteurs*. Er au contraire, les *Chanteurs* de l'Opéra chantoient dans une Eglise à quelque Office; alors on pourroit se servir du mot de *chanteur*, & dire, il y aura quatre *Chanteurs* de l'Opéra à ce salut: mais le mieux & le plus, selon l'usage, est d'éviter ce mot, même en ce cas, & de dire, il y aura quatre voix de l'Opéra à ce salut.

**CHANTEUR**. f. m. *Asilus*. C'est un oiseau qui a le plumage diversifié de belles couleurs, & qui chante à peu près comme le pinçon. Il est bon pour les volières, mais il n'est pas bon en cage. Excepté le roitelet & le poul, il n'y a pas d'oiseau qui soit plus petit. Il chante presque toujours: c'est ce qui lui a fait donner le nom de *chanteur*. Les Lorrains le nomment *chofti*, qui signifie la même chose. Les Italiens l'appellent *ziolo*, & les Grecs οἰστρος. Il a le pli & les extrémités des ailes jaunâtres, ainsi que la queue & le derrière. Ses jambes, ses pieds, ses ongles & son bec, sont noirâtres; les bords de son bec ont aussi quelque chose de jaune. Il est foible & longuet, très-propre à prendre des vermineux. Il se retire dans les hautes futaies & dans les lieux les plus couverts & les plus ombragés.

**CHANTIER**. f. m. Grande pièce de bois qui sert de chevalet à un Charpentier pour en élever une autre qu'il coupe ou qu'il façonne. *Canterius*. On travaille à faire votre charpente, elle est sur le *chantier*.

**CHANTIER**, se dit aussi des pièces de bois de pareille nature, sur lesquelles on pose les tonneaux de vin, afin qu'ils ne se pourrissent point à terre. *Tignum*. Ce Marchand a cent muids de vin sur l'étape qui sont sur le *chantier*. Ce Tavernier est riche, il a toujours dans sa cave cent pièces de vin sur le *chantier*. On le dit aussi des pièces de bois sur lesquelles posent les sacs de blé qui sont dans les ports de Paris.

**CHANTIER**, en Marine, se dit de l'endroit où l'on construit un vaisseau. On dit un *chantier* de construction. On dit qu'un vaisseau est sur le *chantier*, pour dire qu'on le construit.

**CHANTIER**, se dit aussi parmi les Loueurs de carrosse, d'une espèce de grande remise où ils rangent leurs carrosses. *Rhedarum receptaculum*. Vous pouvez choisir de tous les carrosses de mon *chantier* celui qui vous accommodera le mieux.

**CHANTIER**, signifie aussi, l'atelier d'un Charbon, d'un Charpentier, le lieu où ils coupent, façonnent &

gardent leur bois. *Fabri curruum, plausorum, carrorum officina.* On dit aussi que les pierres sont en *chantier*, quand elles sont dans le lieu où on les a taillées.

**CHANTIER**, se dit aussi d'un magasin, ou des lieux où les Marchands de bois empiènt ou serrent leur bois pour le vendre aux particuliers. *Strues lignorum, apotheca lignaria, materiaria.* Il y a des *chantiers* de bois de chauffage, d'autres de bois de menuiserie & de charpenterie.

☞ On dit souvent parmi les ouvriers, qu'une chose est sur le *chantier*, pour dire qu'elle se travaille actuellement. Cette expression a passé des ateliers dans la société, où elle s'applique à d'autres ouvrages qui n'ont rien de mécanique.

**CHANTIGNOLE**. f. f. Espèce de brique, qui doit avoir huit pouces de long sur quatre de large, qu'on appelle autrement  *demi-brique*, parce qu'elle n'a que la moitié de l'épaisseur des autres. *Laterculus.*

**CHANTIGNOLES**, en termes de Charpenterie, se dit des petites pièces de bois qui sont au-dessous des tasseaux, qui soutiennent les pannes de charpenterie & autres pièces semblables. Elles ont autant en hauteur que les pannes en grosseur, & sont de la grosseur des jambes de force. Les *chantignoles* sont encastrées d'un pouce dans le corps de la force, & viennent à mourir à rien, c'est-à-dire, sont coupées & échantrées. On appelle aussi, *chantignoles*, les pièces de bois qui servent à porter les poalières sur lesquels roulent les tourillons des cloches.

**CHANTILLY**. Bourg de l'Île de France, à sept lieues de Paris, & à une lieue de Senlis. *Cantiliacum.* Il y a une maison magnifique qui appartient à M. le Prince de Condé, & qu'on appelle aussi du nom du bourg de *Chantilly*. Le Prince de Condé, Louis de Bourbon, parut aussi grand, retiré à *Chantilly* les dernières années de sa vie, qu'il avoit paru à la tête de nos armées & dans les batailles.

☞ **CHANTOCÉ**. Petite ville, château & Baronie de France en Anjou, près de la Loire, un peu au-dessus d'Ingrande.

☞ **CHANTOCEAUX**. Bourg, ou petite ville de France en Bretagne, sur la Loire, à trois lieues au-dessus de Nantes.

**CHANTOURNÉ**. f. m. Pièce d'un lit qui est de bois bien travaillé, ou couvert d'étoffe, & qui se met entre le dossier & le chevet. *Chantourné* bien fait, mal fait.

**CHANTOURNER**. v. a. Terme d'Architecture & de Menuiserie. Couper en dehors ou évider en dedans une pièce de bois, de fer, ou de plomb, suivant un profil, ou dessin donné. *Extrorsum vel retrorsum incidere.*

☞ **CHANTOURNER**, se dit aussi en Peinture des objets représentés sur la toile, & des bordures auxquelles on a pratiqué des éminences ou contours qui font rentrer & saillir quelques-unes de leurs parties. *ENCYC.*

**CHANTRE**. f. m. Celui dont la fonction est de chanter dans une Eglise au service divin. On ne dit chanteur que quand il s'agit d'un chant profane. *Cantor.* Tous les grands Chapitres ont des *Chantres* & des Chapelains, pour soulager les Chanoines & faire l'Office en leur absence. C'est S. Grégoire, qui a institué les *Chantres*, & qui en fit un corps qu'on appela l'Ecole des *Chantres*. *Schola Cantorum.* Anastase le Bibliothécaire semble cependant l'attribuer au Pape Hilaire, qui vivoit plus de cent ans avant S. Grégoire. Dans le Concile de Rome tenu en 595, ce Saint se plaint, comme d'une mauvaise coutume, de ce qu'on choisiroit des *Chantres* parmi les Ministres du saint Autel, & de ce qu'étant Diacres, ils continuoient de chanter; au lieu de vaquer à la prédication & à la distribution des aumônes. Il le défend, & ordonne qu'il n'y ait point d'autres *Chantres* que des Soudiacres, ou s'il est besoin, des moindres Clercs, & que les Diacres ne feront que lire l'Evangile à la Messe. Quelquefois les *Chantres* sont des Sécu-

liers gagés qui portent l'habit ecclésiastique quand ils sont à l'Eglise.

**CHANTRE**, se dit par excellence du Maître du chœur, qui est une des premières dignités d'un Chapitre. *Chori Cantorum Præfectus, Cantor, Præcentor.* Il porte la chape & le bâton dans les fêtes solennelles, & donne le ton aux autres en commençant les Pseaumes & les Antiennes. Le *Chantre* porte dans ses armoiries un bâton de chœur derrière l'écu, pour marque de sa dignité. On l'appeloit *Primitivus*; c'étoit lui anciennement qui dirigeoit les Diacres & les autres Ministres inférieurs, pour le chant & les autres fonctions de leurs emplois.

☞ Dans quelques Eglises le *Chantre* est la première dignité; dans d'autres, la seconde, la troisième ou la quatrième. Dans l'Eglise de Paris, le *Chantre*, qui est la seconde dignité, a une juridiction contentieuse sur les Maîtres & Maitresses d'école de cette ville.

**CHANTRE**, en Poésie, se dit de ceux qui ont excellé dans la Musique & dans la Poésie. On le dit d'Orphée, d'Amphion, d'Homère, de Pindare, &c. *Chantre* de la Thrace, c'est Orphée; le *Chantre* Thébain, c'est Pindare, &c.

On appelle les Poètes *Chantres*, *Chantres* d'Apollon, *Chantres* du Parnasse, divins *Chantres* des Muses.

On appelle aussi figurément & poétiquement les rossignols, & les autres oiseaux, les *chantres* des bois.

**CHANTRE**, est aussi un méchant Musicien. *Cantor.* Les *Chantres* du Pont-Neuf, de la Samaritaine. Chanteur est mieux. On doit dire chanteur, quand il s'agit d'un chant profane; & on ne dit *Chantre* que quand il s'agit d'un chant d'Eglise.

**CHANTRE**, est aussi un substantif féminin. Il se dit d'une Religieuse qui a bonne voix, qui fait le chant & les rubriques de l'Office, afin de redresser les manquemens qui se font au chœur. *Cantatrix.* La *Chantre* dira tout haut ce qui regarde l'Office du lendemain. *Consi. de Port-Royal.*

**CHANTRE**, est un nom de dignité dans quelques Chapitres de filles. Les principales dignités du Chapitre d'Andennes, sont celles de Prévôte, de Doyenne, d'Ecolâtre & de *Chantre*. P. HÉLYOT, *Tom. VI, p. 438.*

**CHANTRERIE**. f. f. Est la dignité, l'office ou le bénéfice du Chantre dans une Eglise Cathédrale ou Collegiale. *Chori, Cantorum Præfectura.* La *chantrerie* d'une telle Eglise vaut tant.

**CHANVRE**. f. m. *Cannabis sativa.* Plante qui porte le chénevis, & dont l'écorce sert à faire la filasse. Elle est annuelle, & on en sème des champs entiers dans plusieurs endroits du Royaume. La récolte du *chanvre* est d'un grand profit pour certaines Provinces, & sa culture est beaucoup plus utile que celle du lin. Sa racine est longue d'un demi-pié, blanchâtre, ligneuse, fibreuse, épaisse de demi-pouce au plus à son collet, d'où part une tige carrée, velue, rude au toucher, creuse, ligneuse & tendre, couverte d'une écorce verdâtre & filamenteuse. Cette tige est rarement branchue, si ce n'est à son extrémité. Elle est haute ordinairement de 3 à 4 piés: dans les bonnes terres elle devient plus grande: elle est chargée de feuilles coupées en quatre ou cinq segmens longs de deux à trois pouces, sur un demi-pouce de largeur, disposées en main ouverte; rudes, d'un vert brun, relevé de quelques veines sur la surface, dentelées à leurs bords, & d'une odeur forte & qui entête. Ses fleurs naissent sur des piés séparés de ceux qui portent les semences. Elles sont disposées en manière de grappe, & opposées en manière de croix de S. André. Chaque fleur est penchée en bas, & composée de cinq étamines jaunâtres, entourées de cinq feuilles longues de deux à trois lignes sur moins d'une ligne de largeur, purpurines en dehors & blanches en dedans. Ces fleurs ne sont suivies d'aucun fruit. Ce n'est que sur les individus femelles, appelés mâles improprement, qu'on trouve les

fruits qui naissent par paquets le long des tiges. Ce fruit est terminé d'un style fourchu lorsqu'il n'est qu'embryon, & il est enveloppé d'une membrane qui le garantit jusqu'à ce qu'il ait acquis sa maturité. Pour lors il est arrondi, un peu comprimé, lisse & glabre, & composé d'une coque grisâtre qui renferme une semence tendre, douce & d'un goût d'amande. La même semence donne les deux individus mâles & femelles.

On se sert en Médecine principalement de la semence, dont la décoction faite dans du lait est très-bonne contre la toux & contre la jaunisse. Les feuilles sont bonnes aussi contre la brûlure: on en tire un suc qui est propre pour la surdité.

**CHANVRE bâtard.** *Galeopsis*. Sa fleur est une espèce de tuyau découpé par le haut en deux lèvres, dont la supérieure est exposée en cueilleron; & l'inférieure, divisée en trois parties, dont celle du milieu est la plus grande: son calice est comme un entonnoir fendu en cinq pointes. Boerhaave fait mention de quatorze espèces différentes de *galeopsis*, entre lesquelles il n'y en a que quatre qui aient des propriétés médicinales connues. Voyez le **DICT. DE JAMES**, au mot *Galeopsis*.

L'huile de chanvre est recommandée pour les pommades dans les petites véroles. Sa graine, qu'on nomme *chênevis*, sert à nourrir les oiseaux. Les feuilles de chanvre sèches, ou sa farine mêlée dans la boisson, rendoient ceux qui en usoient ivres, stupides & hébétés. Les Arabes néanmoins s'en servent; ils en font une espèce de vin qui enivre. DE LA MARE, *Traité de la Police*, L. V, T. II, c. 3, où il cite Siméon Serhi, de *aliment. facult.* Cælius Apitius, de *re culinar.* L'Auteur du *Traité de la Police* appelle *chênevis*, la plante d'où l'on tire le chanvre: mais cela est contre l'usage constant & universel. Il n'y a que la semence de cette plante qui s'appelle *chênevis*, la plante se nomme chanvre. Chanvre mâle, *cannabis sativa mas fructifera*, *fecunda*. Chanvre femelle, *cannabis sativa femina*, *florigera*, *sterilis*.

Teiller ou tiller, broyer le chanvre. Voyez ces mots. Rouir le chanvre, c'est le faire tremper quelque temps dans l'eau pour le faire sécher & tiller plus facilement. *Cannabim rivo macerare*, *aquâ subigere*. Il est défendu de faire rouir le chanvre dans des eaux vives où il y a du poisson. L'eau où a croupi le chanvre pour le rouir, est très-pernicieuse pour la santé; & l'on remarque que les fièvres en automne sont fort fréquentes dans les pays où le chanvre est commun. Aussi l'on y défend de mettre tremper les chanvres dans les rivières & les eaux courantes qui sont bonnes à boire. On fait avec le chanvre de la toile & des cordes. Le plus gros chanvre, dont l'écorce est plus rude, est employé aux cordes; & celui qui est plus fin fait du linge fin.

On nomme *chênevotte* les fragmens des tiges du chanvre dépouillées de leur écorce. On dit, j'en fais autant de cas que de *chênevottes*, pour dire, j'en fais peu de cas: il n'est bon qu'à brûler.

**CHANVRE**, f. m. se prend souvent en François pour la filasse qu'on tire des tiges de la plante du chanvre après qu'elles ont été rouies. On dit, voilà du chanvre, du chanvre peigné, du chanvre fin prêt à filer. *Cannabini corticis filamenta*. Des cordes de chanvre. *Funes cannabini*. Il a vendu tant de chanvre. De la toile de chanvre. *Tela cannabina*.

Chez les Romains, le chanvre nécessaire aux emplois de la guerre, s'amassoit par les ordres des Empereurs, seulement en deux villes de l'Empire d'Occident, à Ravenne en Italie, & à Vienne dans les Gaules. Celui qui en avoit l'Intendance au deçà des Alpes, étoit appelé le Procureur du Linifice des Gaules, & avoit son établissement à Vienne.

*Κάνναβις*, *cannabis*, chanvre, vient du celtique *Canab*. PEZRON.

**CHANVRIER**, f. m. Ouvrier qui habille, prépare & vend du chanvre.

**CHANVRIÈRE**, f. f. Lieu semé de chanvre. La Fontaines'est servi de ce mot.

*Quand la chanvrière fut verte.*

On dit plus communément *chênevrière*. Voyez ce mot.

**CHAO**, Ville de la Chine dans le Pekeli, du département de Chinting. Lat. 38<sup>d</sup> 10'.

**CHAO**, Autre ville de la Chine dans la Province de Junnan, département de Tali. Lat. 26<sup>d</sup> 46'.

**CHAOCHOU**, Grande ville de la Chine dans la Province de Quanton, sur les frontières de celle de Fokien. Par les 23<sup>d</sup> 30' de lat. Son département comprend dix villes.

**CHAOCHING**, Ville de la Chine au département de Pingyang, par les 37<sup>d</sup> 27' de latitude.

Il y a une autre ville de ce nom dans la Province de Channton, département de Tungchang. Lat. 37<sup>d</sup> 44'.

**CHAOGAN**, Ville de la Chine dans la Province de Fokien, département de Changchar. Lat. 24<sup>d</sup>.

**CHAOHOA**, Ville de la Chine dans la Province de Soutchouen, département de Paoning. Lat. 33<sup>d</sup> 10'.

**CHAOKING**, Grande ville de la Province de Quanton dans la Chine, capitale d'un territoire de même nom. Elle a dix cités dans son ressort. Le Viceroi fait sa résidence dans cette ville. Lat. 23<sup>d</sup> 30'.

**CHAOMANTIE**, f. f. Parmi les Alchimistes, c'est l'art de prédire l'avenir par le moyen des observations que l'on fait sur l'air. *Chaos*, dans le style de Paracelse, signifie l'air. **DICT. DE JAMES**.

**CHAOS**, On prononce Caos. f. m. Masse informe, grossière; mélange confus de tous les éléments. *Chaos*. Les Poètes ont feint qu'il a servi de matière première à la production du monde, & qu'il subsistait avant que toutes les choses fussent rangées dans l'ordre où elles sont. Comment la matière s'est-elle trouvée dans le degré de mouvement nécessaire pour former un monde, plutôt qu'un chaos? VAILL. La terre est sortie d'un chaos noir, ténébreux & indigeste; & le monde s'est développé de cette masse informe & confuse. S. EYR.

*Chaos*, dans l'Ecriture, est appelé un espace immense & impénétrable, tel que celui qui est entre le lieu des bienheureux & l'enfer. Luc, XXI, 26. Le Port-Royal a traduit un grand abyme. Le P. Bouhours un gouffre très-vaste. Il y a un gouffre très-vaste entre vous & nous. Le P. Simon l'a suivi. Il y a de plus un grand gouffre entre vous & nous. Les Grecs anciens entendoient l'air par le chaos. VOSSIUS, *De Idolol.* L. II, c. 25.

Ce mot est purement grec, *χάος*, qui vient de *χαίνομαι*, *dehisco*.

Le chaos des Poètes n'est autre chose que l'état où toutes choses étoient dans l'instant de la création, avant que Dieu les eût arrangées dans l'ordre où elles sont. Voyez les notes de Grotius sur son premier livre de la *Vérité de la Religion Chrétienne*. Hésiode, dans sa *Théogonie*, v. 116 & suiv. & Ovide au commencement de ses *Métamorphoses*, ont décrit le chaos. Jean André d'Anguillara a traduit la *Description d'Ovide* en vers italiens. Gasparo Murtola le décrit dans le premier chant de son Poème *della Creatione del Mondo*, n. 23 & suiv. De Bartas l'a aussi décrit dans *Le premier Jour de la première Semaine*, & il commence ainsi:

*Ce premier monde étoit une forme sans forme,  
Une pile confuse, un mélange disforme,  
D'abysses un abyme, un corps mal compassé,  
Un chaos de chaos, un tas mal entassé, &c.*

D'Assouci décrit ainsi le chaos en vers burlesques:

*Alors il n'étoit point de monde,  
Point de miroir ni de rotonde,*



*D'heures, de jour, de mois, ni d'an,  
Point d'horloge, ni de cadran.*

.....  
.....  
Là, le chaud puissant Margajut  
Chassoit le froid pauvre Goujat,  
Et le froid l'agrippant aux quillies,  
Lui faisoit aussi faire gilles.  
Ici le mol choquant le dur  
Se cassoit le nez contre un mur ;  
Là, le jec, comme un autre Alcide,  
Combattant la puissance humide,  
Ne s'épargnoit ni prou, ni peu,  
La terre & l'air croient au feu ;  
Et le feu dessous Amphitrite,  
Comme au cul de notre marmite,  
Surmonte par son propre effort,  
Crioit à son tour, je suis mort.

Les Poètes firent un Lieu du *Chaos*, qui fut le premier, le plus ancien, & le pere des tous les autres. Voyez Héloïde, cité.

**CHAOS**, se dit figurément de ce qui est confus & brouillé. *Rerum confusio*. Les affaires de cette maison sont si brouillées, & il y a tant de procès, que c'est un *chaos*; on n'y voit goutte. Qui peut débrouiller cette confusion & ce *chaos*? ARN. Son discours est pour moi un *chaos* impénétrable. S. EVR. La Comédie demeura dans son premier *chaos*, pendant que la Tragédie fit de grands progrès. DAC.

**CHAOURCE** ou **CHAOURS**. Petite ville de Champagne, Diocèse de Langres, Election de Bar-sur-Aube.

**CHAOURI**. f. m. qu'on nomme aussi **SAIN**. Monnaie d'argent qui a cours à Tébis, capitale de Georgie. Voyez **SAIN**.

**CHAOYANG**. Ville de la Chine, dans la Province de Quanton, département de Chaocheu. Latit. 23<sup>d</sup> 25'.

**CHAOYVEN**. Ville de la Chine, dans la Province de Channton, département de Tengcheu. Latit. 26<sup>d</sup> 6'.

**CHAPE**. f. f. Ornement d'Eglise qui va jusqu'aux talons, & s'agraffe par devant, & que portent l'Evêque, le Prêtre officiant, les Chantres, &c. *Sacra trabea, vestis pluvialis*. Les Anciens l'appelloient *pluvial*. A la Procession du Saint Sacrement tout le chœur est en *chape*. Les Officiers avoient des *chapes* en broderies d'or & de perles. La *chape rouge* n'appartenoit autrefois qu'aux Papes. La *chape de S. Martin* étoit autrefois une précieuse relique que nos Rois portoient à la guerre. C'étoit un voile de taffetas, sur lequel ce saint étoit peint & qui avoit été un jour ou deux sur son tombeau. Ce voile étoit gardé avec respect sous une tente. Avant que que d'en venir aux mains, on le portoit comme en triomphe autour du camp. LE GEND. A la *chape* de S. Martin, qui fut en vogue pendant six cents ans, succéda au XII<sup>e</sup> siècle une autre bannière non moins fameuse, que l'on appela *Oriflamme*. Quelques-uns ont cru que la *chape de saint Martin* étoit l'oriflamme; mais Borel prétend que c'étoit l'étendard de France, dont les Ducs d'Anjou étoient Gardiens, comme Grands Sénéchaux de France: c'étoit une espèce de rochet assez court, sans manches. On prêtoit autrefois le serment sur la *chape de S. Martin*. Voyez **ETENDARD** & **ORIFLAMME**.

Ce mot vient du latin *capa*.

**CHAPE**, se dit aussi de l'habit que portent les Cardinaux, qui a un capuce double d'hermine. *Chape rouge*, *chape violette*.

**CHAPE**, est aussi le vêtement de dessus que portent les Chanoines & quelques Religieux, & particulièrement les Chanoines Réguliers. C'étoit le vrai usage du *pluvial*, parce qu'ils s'en servoient en hiver pour se défendre contre la pluie, & conserver leur linge ou rochet.

**CHAPE**, se disoit autrefois de toutes sortes de robes

ou capes, ou de manteaux dont on se couvroit la tête pour se défendre des injures du temps. *Trabea*; & on appelloit *Porte-chape* chez le Roi, celui qu'on appelle maintenant *Porte-manteau*. Quelques-uns font venir ce mot de *capella* ou *capra*, parce qu'anciennement les étoffes étoient de poil de chèvre. De *chape*, pris en ce sens, on a formé *chapeau* & *chaperon*.

**CHAPE**, se dit aussi de plusieurs choses qui servent à couvrir ou à mettre sur une autre. *Operculum*. Ainsi on appelle la *chape* d'un alembic, sa couverture, & autrement, *chappelle*; & on appelle *chape aveugle*, celle qui n'a point d'autre ouverture que le trou par où elle reçoit la vapeur. Dans ce sens l'a de *chape* est bref, au lieu que la prononciation en est longue en parlant de la *chape* d'un Evêque. Le moufle d'une poulie s'appelle aussi *chape*. Le chapiteau creux fait en forme de cône concave, & qui couvre le pivot sur lequel roule l'aiguille aimantée, se nomme de même *chape*. Les Maîtres Cuisiniers prennent la qualité de *Porte-chapes* de la ville, faubourgs & banlieue de Paris, parce qu'ils appellent *chape* le couvercle d'argent ou de fer blanc dont ils couvrent les plats pour les transporter chaudement & proprement.

On nomme aussi *chapes*, les planches dans lesquelles se fichent les tuyaux d'orgues, qui servent en effet de couverture au soufflet, où se fait la distribution du vent. *Operculum*.

**CHAPE**. Terme d'Horlogerie. C'est la monture d'une ou de plusieurs poulies.

**CHAPE**, on appelle encore *chape*, le bout des mitaines des femmes, ce qui couvre le dos des doigts de la main. La *chape* est arondie & doublée ordinairement de taffetas.

**CHAPE**, en termes de Monnoyage, signifie le dessus des fourneaux où se fondent les métaux, & où l'on fait les affinages.

**CHAPE**, se dit pareillement dans le commerce de la poudre à canon, & dans les moulins où on la fabrique, d'un double baril que l'on met ordinairement aux poudres qui sont destinées pour l'artillerie de terre, afin de les garantir de l'humidité des souterrains où l'on a coutume de les conserver.

On met aussi des *chapes* aux vins qu'on transporte, non-seulement pour que le vin ne s'évente point, mais encore pour empêcher les Voituriers de le voler.

**CHAPE**. Terme de Marine. On appelle sur mer faire *chape*, ou l'on dit qu'un navire fait *chape*, lorsqu'il tourne toujours & revient dans la même situation, & qu'au lieu de virer, il vient arrière.

**CHAPE**, en Architecture, est l'enduit sur l'extrados d'une voûte, ou lunette gothique, fait de bon mortier, & quelquefois de ciment. *Inducta arenato extima camera superficies*.

**CHAPE**, en termes de Fondeurs se dit aussi des creux de plâtre qui enferment les plus petites pièces d'un moule dont on forme quelque figure.

**CHAPE**, en termes d'Orfèvre, est la partie de la boucle où est le bouton, & qui est un peu plate & large. On fait aujourd'hui plusieurs sortes de boucles, dont les *chapes* n'ont point de bouton. *Extrema pars quæ fitula inferitur & adhærescit*. Ce sont les *chapes* mêmes qui étant par le bout en forme de deux crochets, entrent dans la fente de l'oreille du foulier où la boucle est attachée. *Chape* à l'Angloise.

**CHAPE**. Terme de Ceinturier. Morceau de cuir qui soutient les boucles de devant & celles du remontoir d'un baudrier.

On dit proverbialement, se débattre de la *chape* à l'Evêque; pour dire, contester sur une chose où on n'a ni on ne peut avoir d'intérêt. Ce proverbe est fort ancien, & on dit en latin de *capa Episcopii*. DU CANGE. Il signifie, se débattre de quelque chose, contester pour en tirer chacun ce que l'on pourra. Ce proverbe est très-ordinaire en Berry, où subsiste encore l'ancienne coutume, qui appa-

rement lui a donné le commencement; car lorsque l'Archevêque de Bourges met pour la première fois le pied dans la Cathédrale, pour en prendre possession, le peuple qui est à la porte se jette sur la *chape* dont le Prêlat est revêtu, & qui ne tient qu'à un fil de soie; & on la met en pièces, chacun se battant à qui en aura un morceau, & à qui en emportera davantage. On dit aussi, qu'un homme cherche *chape-chute*; pour dire, qu'il cherche, ou qu'il trouve quelque occasion, quelque hazard, quelque rencontre avantageuse, parce qu'autrefois *chape* signifioit un manteau. Mais aujourd'hui on dit plus communément, chercher & trouver *chape-chute*, pour dire, quelque chose de désagréable, à la place de ce qu'on cherchoit d'avantageux.

Je lui dis que ce n'est point là la vie d'un honnête homme, qu'il trouvera quelque *chape-chute*, & qu'à force de s'exposer, il aura son fait. M<sup>de</sup> DE SEV.

**CHAPÉ.** adj. En termes de Blason, se dit d'une pièce faite en figure de chévron, mais qui est pleine au dedans & massive, en sorte que le champ de dehors qui est dans l'écu s'emble lui servir de *chape*, ou de manteau: & en ce cas on l'appelle écu *chapé*, parce qu'il s'ouvre en *chape* ou en pavillon, depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs. *Trabeatus*. Telles sont les armoiries des Dominicains & des Carmes; & c'est l'image de leurs robes & de leurs *chapes*. Il s'en trouve de plusieurs sortes, un écu *chape losangé*, un écu *chapé enté*, un écu *chapé crenelé*, un écu *chape écartelé*, suivant les figures ou les ornemens qu'on met en ces *chapes*. Son opposé est *chauffé*.

**CHAPÉ.** adj. m. Revêtu d'une *chape*. L'Evêque va se revêtir des ornemens pontificaux dans la Chapelle paroissiale qui est au bas de la nef, où le chœur tout *chape* le va querir. *Voyages Liturgiques de France*. Ce mot n'est pas d'usage dans cette acception.

**CHAPEAU.** f. m. Habillement ou couverture de tête, qui est ordinairement d'étoffe foulée, de laine ou de poil, & qui a une forme avec des bords. *Petajus, causia*. On met des bords au *chapeau* pour garantir le haut du corps de la pluie. Un *chapeau* de laine. *Petajus laneus*. Un *chapeau* de castor, de vigogne. *Fibrinus*. Un *chapeau* des sept sortes. Un *chapeau* de paille. *Stramineus*. La forme, les bords d'un *chapeau*. *Testudo, cavum pilei, pilei margines*. On a dit autrefois, un *chapel orfroisié de bisettes d'or & de grosses perles*, c'est-à-dire, bordé de passemens & de perles. On a appelé aussi un heaume, *chapel de fer a visière*. Naudé appelle, dans son *Mascurat*, les anciens *chapeaux* des Espagnols, des *chapeaux* en pot à beurre.

On ne voit point de *chapeau* avant le règne de Charles VI. On commença de son temps à en porter à la campagne: on en porta sous Charles VII dans les villes en temps de pluie, & sous Louis XI en tous temps. Louis XII reprit le mortier. François I s'en dégouta, & porta toujours un *chapeau*. LE GENDRE. Quand Charles VII fit son entrée dans Rouen le 10 Novembre 1449, il avoit un *chapeau* de castor doublé de velours rouge surmonté d'une houpe de fil d'or. C'est dans cette entrée, ou du moins sous ce règne, qu'on commença à voir en France l'usage des *chapeaux* & des bonnets, qui s'introduisit depuis peu-à-peu, à la place des *chaperons*, desquels on s'étoit servi de tout temps P. DANIEL, *Tom. II*, p. 1204.

On regardoit comme un très-grand défordre en 1495, que les Ecclésiastiques commençassent, à la manière des séculiers, de porter des *chapeaux* sans cornettes. Il fut ordonné qu'ils auroient des *chaperons* de drap noir avec des cornettes honnêtes; & que s'ils étoient pauvres, ils auroient du moins des cornettes attachées à leurs *chapeaux*, & cela sous peine de suspension, d'excommunication, & de payer cent fois d'amende. L'usage des *chapeaux* étoit plus ancien en Bretagne de plus de deux

cents ans parmi les Ecclésiastiques, principalement parmi les Chanoines: mais ces *chapeaux* étoient comme des bonnets, & c'est d'où sont venus les bonnets carrés des Ecclésiastiques. Un Evêque de Dol, du XII<sup>e</sup> siècle, zélé pour le bon ordre, permit aux Chanoines seulement de porter de ces sortes de *chapeaux*, & voulut que si d'autres en portoient dans l'Eglise, l'Office divin cessât aussitôt. LOBINEAU, *Tome I*, p. 845.

Ce mot vient de *cape* & de *capellum*, selon Ménage, ou de *capellus*, que l'on trouve dans la basse latinité, synonyme de *caputium*, capuce, habillement de tête. *Voyez Aët. SS. April. T. II*, p. 51. On a dit autrefois *capel*, que l'on dit même quelquefois encore en badinant, & dans le style burlesque:

*Mais je jugeai portant sous mon capel,  
Tout bien compte, qu'il étoit bon d'attendre.*

D'autres le dérivent de l'allemand, *schapel*, signifiant un *chapeau* de fleurs. Joannes de Janua, dit que c'est *parva capa, eò quod capillos tegat, & est quasi capitis pellis*.

On dit, mettre la main au *chapeau*. Pasquier remarque en ses *Recherches*, qu'en beaucoup d'Universités d'Allemagne, lorsque les Professeurs nomment Turnèbe ou Cujas, tous les Auditeurs ne manquent jamais de mettre la main au *chapeau*; tant est grand l'honneur & le respect qu'ils portent à leur mémoire. J'ai oui dire que dans l'Université de Bourges on fait la même chose pour Cujas. Donner un coup de *chapeau*, ôter le *chapeau* à quelqu'un, être devant lui *chapeau* bas. *Caput aperire, petajum ponere*; pour dire, se découvrir, être tête nue devant lui, pour le saluer, ou lui témoigner du respect. *Esse aperto capite*.

On dit, mettre *chapeau* bas, pour dire, ôter son *chapeau*, & absolument, *chapeau* bas, pour dire, découvrez-vous, ôtez votre *chapeau*. Oter son *chapeau* à quelqu'un, pour dire, le saluer, en se découvrant la tête. ACAD. FR.

On dit d'une querelle qui s'est passée sans beaucoup de défordre: tant de tués que de blessés, il n'y a qu'un *chapeau* de perdu.

On dit familièrement & populairement que le pere d'un enfant nouveau né va tourner son *chapeau*, pour prier un parrein & une marreine.

Les Chapeliers appellent *chapeau* en blanc, un *chapeau* qui n'est pas encore teint. *Petajus nullo colore imbutus, tinctus*.

**CHAPEAU**, signifie quelquefois un homme. Il y avoit plusieurs femmes à cette assemblée, mais il n'y avoit pas un *chapeau*. Cela est du style familier.

On appelle *chapeau de fleurs*, une couronne de fleurs qu'on met sur la tête des filles, lorsqu'on les épouse. *Florea corolla*.

*Chapeau de roses*, ou *chapel de roses*, signifie aussi un léger don que les peres & meres font à leur fille, quand ils la marient; de manière qu'ils ne lui donnent pas tout son advenant & légitime portion.

Il y a quelques coutumes où la fille mariée par ses pere & mere avec un *chapeau* de roses, ne peut plus venir à leur succession. *Voyez* la Coutume de Tours & celle d'Auvergne. C'est une disposition introduite en faveur des mâles, pour leur conserver les biens des familles. La Coutume de Normandie a une disposition semblable. *Si rien n'a été promis à la fille, rien n'aura*.

Cette disposition a aussi lieu entre nobles dans la Coutume de Touraine. Suivant toutes ces Coutumes, les filles doivent se contenter de ce qui leur a été donné en mariage par leurs peres & meres, fussent-elles mariées avec des *chapeaux* de roses; en sorte qu'étant une fois mariées, elles ne peuvent plus prétendre à leurs successions.

*Chapeau de fleurs*, se dit aussi pour la couronne de fleurs que le Clergé porte sur la tête aux pro-

cessions du saint Sacrement, ou dans d'autres cérémonies.

On appelle *chapeau* de Cardinal, une sorte de *chapeau* rouge, qui a la forme très-plate & les bords très-grands, & d'où pendent de grands cordons de soie rouge.

CHAPEAU de Cardinal, & absolument *chapeau*, se dit aussi de la dignité de Cardinal & de la promotion à cette dignité. Prétendre au *chapeau*, attendre, recevoir le *chapeau*. Les Cardinaux portent le *chapeau* rouge à Rome dans les cérémonies. C'est Innocent IV qui établit cet usage l'an 1245, pour leur apprendre qu'ils doivent être prêts à répandre leur sang pour JESUS-CHRIST.

Le Roi ne put jamais se résoudre à permettre que l'Evêque reçut le *chapeau*. BOURN. *Vie de S. Ign. L. II.* Le Cardinal Bellarmin fut le second de la Compagnie de Jésus, que le Pape Clément VIII obligea, sous peine de péché, à recevoir le *chapeau*. ID. *L. VI.*

CHAPEAU, en termes de Blason, se dit d'une marque de dignité ecclésiastique, *petajus*, & principalement de celui des Cardinaux, qu'on appelle absolument *chapeau* rouge. *Petajus purpureus*. Voyez

CHAPEAU de Cardinal. Il est garni de longs cordons de soie entrelacés, qui pendent du dedans & aux côtés avec cinq rangs de houppes, que les Italiens appellent *fiocchi*, qui croissent en nombre à mesure qu'elles descendent, & sont jusqu'à quinze houppes dans cet ordre, 1, 2, 3, 4 & 5. Ce *chapeau* leur fut donné par Innocent IV, l'an 1250, comme disent Volaterran & Polydore Virgile. D'autres disent que ce fut l'an 1246, au Concile de Lyon; mais on ne les a mis sur le timbre des Armoiries que depuis l'an 1300. Auparavant les Cardinaux étoient représentés avec des mitres. Les Patriarches & les Archevêques ont le *chapeau* vert, avec quinze houppes comme les Cardinaux. Les Evêques l'ont de même couleur, avec dix houppes.

Les Abbés & les Protonotaires le portent noir avec deux rangs de houppes: 1, 2. Ces *chapeaux* se mettent par ornement au-dessus de l'écu, comme les mitres & les couronnes. Le P. Menestrier, dans l'*Origine des Ornemens des Armoiries*, dit que l'usage du *chapeau* pour tous les Prélats vient d'Espagne, où on le voit dès l'an 1400, & que Tristan de Salazar, Espagnol de nation, Archevêque de Sens, semble être le premier qui l'a introduit en France pour les Archevêques.

Il y a des Ecus qui portent aussi des *chapeaux* de divers émaux. Dans un des bas-reliefs de la tour située au côté méridional de l'Eglise Cathédrale de Nantes, il y a un écusson d'hermines, ou de Bretagne moderne, couché & timbré d'un casque fermé, couvert d'un lambrequin d'hermines, & d'un *chapeau* sourté & rebraisé de même. On croit qu'il est de Jean V, Duc de Bretagne, qui fit construire la façade de cette Eglise, où il posa la première pierre au mois d'Avril 1434.

Les Anciens ont pris le *chapeau* pour un symbole de liberté, comme on voit dans plusieurs médailles, avec cette légende, *Libertas publica*. La raison est que les Romains, en affranchissant leurs Esclaves, leur donnoient le *chapeau*.

Les Amuriens appellent *chapeau* à l'épreuve de *monfjuot*, une espèce de coiffe de fer que les Soldats mettent dans la coiffe de leur *chapeau*. *Cassis ferrea plumbo missili impervia*.

CHAPEAU, en termes de Charpenterie, se dit d'une espèce de petit fronton qui fait la couverture d'une lucarne sur un pan de bois. On le dit aussi de la plus haute pièce de charpente qui assemble des poteaux corniers dans un clocher, ou un pan de bois, &c.

CHAPEAU se dit aussi de la pièce de bois qu'on met au-dessus des étaies pour soutenir des poutres & des solives. On l'appelle *chapeau* d'étie.

On appelle encore *chapeau*, la pièce de bois

qui sert d'appui tout au haut d'un escalier de charpente.

En Maçonnerie, l'on appelle *chapeau*, le couronnement, le chaperon, ou le haut d'une muraille en talut, pour donner l'égoût aux eaux.

CHAPEAU, terme d'Horlogerie. C'est une pièce faite en cône, dont la baie couvre, par exemple, une roue que l'on veut ferrer sur un des arbres d'une machine à fendre: le sommet du *chapeau* entre dans un petit trou fait au bout d'une vis qui le serre fortement contre la roue.

CHAPEAU. On nomme ainsi en Hollande une certaine mesure de compte, sur laquelle s'évaluent les droits d'entrée & de sortie qui se payent pour le thon.

CHAPEAU. C'est encore une mesure pour les grains, dont on se sert à Delft. Le *chapeau* contient treize victrels de Breda, ou quatorze d'Anvers.

CHAPEAU de Maître, en termes de Commerce de mer, signifie un certain droit, ou présent, que les Maîtres des vaisseaux marchands se font donner pour chaque tonneau de marchandise qui se charge dans leurs bords. Ainsi un Maître de navire dit: Il me faut tant pour le fret, & tant pour mon *chapeau*.

CHAPEAU de fil de pieux. C'est une pièce de bois que des chevilles de fer tiennent attachée sur les couronnes d'un fil de pieux, soit dans un barat-d'eau, soit dans une chaussée.

CHAPEAU de roses. Terme de Pharmacie, qui se dit des roses amassées en forme de gâteau au fond d'un alembic, après en avoir fait distiller l'eau. On s'en sert en fomentation, en le faisant bouillir dans du vin pour fortifier.

On donne en général le nom de *chapeau*, au marc qui reste au fond des alembics, après certaines distillations de végétaux.

CHAPEAU, chez les Tireurs d'or, espèce de bobine, sur laquelle ils roulent l'or avant qu'il soit dégrossi, ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec un *chapeau* dont les bords seroient abattus.

On dit proverbialement d'une personne, à qui il est arrivé quelque sujet de honte, ou de qui on a fait quelque médisance: voilà un beau *chapeau* que vous lui mettez sur la tête! On dit aussi, qu'elle a perdu la plus belle rose de son *chapeau*, pour dire, qu'elle a fait quelque perte considérable, sur-tout en ce qui regarde l'appui & la protection.

CHAPEAU-CORNU. Petite ville de France, dans le Dauphiné, aux frontières du Bugei.

CHAPEL. f. m. On a dit autrefois ce mot pour *chapeau*. Un *chapel de roses*, c'est un *chapeau* ou une couronne de roses. *Capellus, capellum, capitellum, pileus*. Froissard, Joinville, de Villehardouin, &c. appellent *chapel de fer*, une espèce de casque fait en forme de *chapeau* à petits bords, duquel les Chevaliers se servoient hors le combat pour prendre haleine, à cause de la trop grande pesanteur des heaumes, qui leur acabloient la tête, & que Nicéas dit avoir été à guise de tours. DU CANGE.

CHAPELAIN. f. m. C'est proprement celui qui est pourvu d'une Chapelle ou Chapellenie, formant un titre de Bénéfice. *Sacrario praesectus, Capellanus*.

On appelle aussi *Chapelain*, un Prêtre qui vient dire ordinairement la Messe dans les maisons particulières, ou qui dessert une Chapelle dans une Eglise.

CHAPELAIN, dans l'Ordre de Malte, autrement Diacon, & Clete Conventuel. C'est le nom qu'on donne au second ordre de l'Ordre de Malte. Les Chevaliers font le premier, & les Servans-d'Armes le troisième.

On appelle aussi *Chapelains* les Officiers Ecclésiastiques de la Maison du Roi & des Princes, qui servent à leurs Chapelles. Il y a huit *Chapelains* de l'Oratoire du Roi servans par quartier. Les premiers *Chapelains* ont été ceux qui gardoient la chape

chape de S. Martin, & les autres reliques que les Rois avoient dans leurs Palais, & qu'ils portoient à l'armée, comme témoigne Walafrius Strabo. Les Lumôniers du Roi s'appeloient autrefois *Chapelains*. Guillaume de Meimes étoit premier *Chapelain* de S. Louis. Ce Prince lui donna son Livre de prières: c'est un *in-folio* écrit à la main en caractères gothiques, & orné de mignatures, qui étoient fort belles en ce temps-là, & qu'on estime encore aujourd'hui, à cause de la beauté des couleurs, & sur-tout de l'or, qui ne s'écaille point. Guillaume de Meimes laissa en mourant ce Livre aux Cordeliers de Paris, d'où il passa entre les mains du Chambellan du Duc de Bourgogne, de qui ce Prince l'eut: ensuite les Rois d'Espagne l'ont eu par Marie, fille unique & héritière de Charles, dernier Duc de Bourgogne. Philippe II, Roi d'Espagne, le porta en Angleterre, & le laissa à Marie, fille d'Henri VIII & de Catherine d'Arragon. Ce Livre, après avoir appartenu aux plus grands Princes de l'Europe, fut rapporté d'Angleterre en France par M. de Bellière, qui le rendit à MM. de Meimes, ses premiers maîtres: il est dans la Bibliothèque de M. de Meimes, ci-devant premier Président du Parlement de Paris.

**CHAPELAINS du Pape**, sont les Auditeurs ou Juges des causes du sacré Palais. *Controversiarum sacri Palatii Judices*. Ils ont été ainsi nommés, parce que le Pape donnoit autrefois audience dans sa Chapelle, pour juger les questions sur lesquelles il étoit consulté de tous les endroits de la Chrétienté. Il y appeloit pour Assesseurs les plus savans Légistes du temps, qui pour cela étoient appelés *ses Chapelains*; & c'est des décrets qu'ils ont donnés autrefois qu'est composé le corps des Décrétales. Ils ont été réduits au nombre de douze par Sixte IV.

S'il étoit vrai que ce mot *Chapelains*, comme on l'a remarqué ci-dessus, eût été dit d'abord de ceux qui gardoient la chape de S. Martin, il se feroit formé de *capa*, & non pas de *capella*, fait de *capsula* ou *capsa*, & signifiant une châsse, comme d'autres le pensent: mais les noms de *Capella* & *Capellanus* ne sont connus, ni du temps de S. Martin, ni dans le siècle suivant. Quelques Auteurs disent que les châsses des Reliques étoient couvertes d'une espèce de tente, ou cape ou capelle, c'est-à-dire, petite cape, & que c'est de-là que les Prêtres qui en avoient soin furent nommés *Chapelains*. Dans la suite ces reliques furent mises dans une petite Eglise, ou attenante à une grande, ou séparée, à laquelle on donna le nom de *chapelle*, que l'on donnoit à ce qui couvroit la châsse; & les Prêtres qui avoient soin de ces chapelles, s'appelèrent de même *Chapelains*: & de-là tout Clerc desservant une Eglise fut appelé de ce nom. Voyez M. Du Cange dans son *Glossaire*. On trouve dans quelques anciens titres *Capellanus*, pour dire *Chapelain*.

**CHAPELAINE**. f. f. Qui se dit d'une Officière de l'Abbesse d'Esthun proche d'Arras. *Capellana*. L'Abbesse d'Esthun tient table dans son appartement, où elle reçoit les externes, selon l'obligation qui lui en est imposée par sa Règle. Elle y a pour compagne sa *Chapelaine*, & elle y peut appeler quelquefois des Religieuses de sa Communauté. P. HÉLYOT, tom. VI, c. 40.

**CHAPELAINIE**. Voyez CHAPellenie.

**CHAPELER**. v. a. Retrancher, enlever avec un couteau le dessus de la croûte du pain, pour la rendre plus mince & plus aisée à mâcher. *Summas panis crustas clavulâ decutere; crustas panis disfringere*. Ce vieillard fait *chapele* son pain à cause de ses mauvaises dents.

Ménage prouve que ce mot vient du latin *capellare*, d'autres de *capulare*. Borel dit qu'il vient de *crno*, *chapon*, parce que c'est un animal à qui

on a ôté une partie en le châtrant: origines fort incertaines.

**CHAPELÉ**, ÉE, part. Du pain *chapelé*. *Panis summis crustis exutus*.

**CHAPELERIE**. f. f. Art de fabriquer les chapeaux. Apprendre la *Chapellerie*.

On le dit aussi du négoce de chapeaux. Se mêler de la *Chapellerie*.

**CHAPELET**. f. m. Plusieurs grains qui servent à compter le nombre des *Pater noster* & des *Ave Maria* qu'on veut dire en l'honneur de Dieu & de la sainte Vierge. *Globulorum sacrorum series; Beatae Virginis corona*. On les appelle autrement *paterôtres*. Un rosaire est un *chapelet* de quinze dizaines d'*Ave Maria*. *Beatae Virginis rosarium*. Il y a des *chapelets* de corail, de diamans, de calembouc, de bois de sainte Lucie, &c.

Ménage tient que ce mot vient de la ressemblance qu'il a avec un chapeau de roses, dont on a fait *rosaire*. Les Italiens disent *corona*. On l'a appelé aussi en italien & dans la basse latinité *capellina*. On trouve dans un procès de la vie d'Urbain V, fait au quatorzième siècle, & rapporté par le Pere Janning, *Acta SS. Jun. t. V, p. 443. E. Capellatum reginale cum gemmis & lapidibus pretiosis*, pour signifier une couronne ornée de perles & de pierres précieuses.

M. Fleury, dans le Discours préliminaire de son XX<sup>e</sup> tome de l'*Histoire Ecclésiastique*, rapporte l'origine du *chapelet* aux Moines du onzième siècle. Il dit que quand on institua des Frères laïcs ou laïques dans ces Ordres Religieux, on leur prescrivit un certain nombre de *Pater* à chacune des heures canoniales: & afin qu'ils s'en pussent acquitter, ils portoient des grains enfilés, d'où, dit-il, sont venus les *chapelets*.

Lartey, dans *Edouard VI, p. 360*, & Pierre Viret, disent que l'usage en fut établi par Pierre l'hermite, personnage fameux dans l'Histoire des Croisades. Saint Dominique institua le rosaire de quinze dizaines de grains, dont on a diminué le nombre dans les *chapelets* ordinaires.

Il y a aussi un *chapelet* ou couronne de Notre Seigneur, de trente-trois grains, en l'honneur des trente-trois années de sa vie sur la terre. Le Pere Michel de Camaldule en fut l'Instituteur.

Enfiler des *chapelets*, c'est passer des grains dans un fil ou un cordon pour en faire des *chapelets*. Défiler un *chapelet*, c'est en tirer les grains du fil ou du cordon où ils étoient enfilés.

On dit figurement, enfiler & défiler des *chapelets*, pour, faire & défaire des affaires, les gêner, les troubler. Le Cardinal de Richelieu ne disoit-il pas, que six piés de terre, voulant parler des intrigues du cabinet, lui donnoient plus de peine, que tout le reste de l'Europe. Pourquoi cela? sinon à cause des *chapelets* que l'on y enfle & défile continuellement. MASC. En cet endroit, il signifie les affaires que l'on fait & défait, les résolutions que l'on prend & que l'on change continuellement: c'est du style familier.

Les Orientaux ont aussi des espèces de *chapelets* qu'ils appellent *chaines*, pour faire leurs prières, en disant le nom de quelqu'une des perfections de Dieu sur chaque grain. Le Grand-Mogol porte jusqu'à huit de ces chaînes; les unes de perles, les autres de rubis, de diamans, de corail, &c.

Les Turcs ont aussi des *chapelets* sur lesquels ils récitent des prières. Le P. Jérôme Dandini, Jésuite, en parle de cette manière dans son *Voyage du Mont Liban, c. XI*. Les Turcs ont des *chapelets* qu'ils portent à leur main, ou pendus à leurs ceintures; mais ils diffèrent beaucoup des nôtres; car les grains y sont tous d'une même grosseur, & ils n'ont point cette distinction que nous avons de dix en dix grains, quoiqu'ils les composent de six dizaines. Ils ont aussi une autre forme de *chapelet* qu'ils divisent en trois parties avec de petits fils, parce qu'il est plus grand que l'autre, contenant cent



grains : ils n'emploient pas néanmoins plus de temps que nous à le réciter ; au contraire ils ont plutôt fait , parce qu'ils ne disent à chaque grain pour toute prière, que ces paroles , *Louange à Dieu*, ou celles-ci, *Gloire à Dieu*.

Comme ce Jésuite n'est pas tout-à-fait exact dans la description des *chapelets* des Turcs, M. Simon, qui a traduit ce *Voyage* d'italien en français, a ajouté cette remarque. Il est vrai que les grains de leurs *chapelets* ne sont pas inégaux à la façon des nôtres ; aussi ne récitent-ils pas dessus deux différentes prières. Ils ont néanmoins quelque distinction dans leurs *chapelets* de cent grains : ils les divisent en trois parties, & ils disent sur une de ces parties trente-trois fois *soubhan lallah*, c'est-à-dire, que Dieu est louable ; sur la seconde *Ellamd lallah*, gloire à Dieu ; & sur la troisième, *Alla echer*, Dieu est grand. Ces trois fois trente-trois fois ne faisant que quatre-vingt-dix-neuf, ils ont ajouté une autre prière sur la tête du *chapelet*, pour faire le nombre de cent ; & c'est en quoi leurs *chapelets* sont semblables aux nôtres, parce qu'outre la couronne & le rond de leur *chapelet*, il y a encore au bout quelque chose qui tient la place de ce que nous appelons la croix du *chapelet*.

M. Simon croit que ce *chapelet* des Mahométans tire son origine de *Mea beracoth*, ou cent *bénédictions*, que les Juifs sont obligés de réciter tous les jours, & qu'on trouve dans leurs Livres de prières. Les Juifs & les Mahométans, dit-il dans cette même note, ont cela de commun, qu'ils ne font presque rien sans prononcer quelque louange ou bénédiction ; mais comme les Mahométans ont réduit ces cent bénédictions à trois sortes d'actions de grâces, cela les a obligés d'inventer ce *chapelet*, divisé en trois, comme nous avons divisé les nôtres en dizaines, pour marquer le nombre des *Pater* & des *Ave* : outre qu'ils récitent le *chapelet* en particulier, ils ont des chœurs qui le récitent tout haut dans leurs mosquées.

**CHAPELET** de chevalerie, étoit autrefois une guirlande de roses qui atrétoit les cheveux, & qui étoit fort usitée, & connue dans les vieux Romans sous le nom de *chapelet*.

**CHAPELET**, en termes d'Hydraulique, se dit d'une pompe qui va par le moyen d'une chaîne sans fin, à laquelle sont attachés de suite plusieurs godets ou seaux, servant à élever les eaux, dessécher des marais, &c.

**CHAPELET** en termes de Fonderie, morceau de fer rond & plat, avec trois tenons, qui se met à l'extrémité de l'âme d'une pièce de canon, lorsqu'on en fait le moule, pour assembler la pièce avec la culasse.

En terme de Chirurgie, *chapelet* est un rang de certaines pustules malignes qui viennent au front, & que l'on ne manque jamais de prendre pour un mauvais signe. *Pustularum in fronte series*.

**CHAPELET** en termes de Manège, est une paire d'étrivières garnies de leurs étriers, & ajustées au point du cavalier, qu'il attache au pommeau de la selle par une espèce de boucle de cuir qui les joint en haut. Cela lui épargne la peine de les alonger ou de les accourcir, quand il veut monter à cheval, ou en changer. *Lora subicibus pedaneis instructa ad commodum equitantis*.

**CHAPELET** en termes d'Architecture, est un petit ornement en forme de petits grains sphériques ou elliptiques que l'on taille ordinairement sur les baguettes des architraves. *Taniola globulis incisa*. Il y en a de plusieurs sortes, de fleurons, de grelots, d'olives, de patenôtres.

**CHAPELET**, terme de Pêcheur. On appelle ainsi les balles de plomb que l'on met au bas de certains filets pour les faire aller au fond. Le haut de la seine demeure sur la surface de l'eau, sur les patenôtres de liège. Le bas, appesanti par un long *chapelet* de plomb, gagne le fond de l'eau. **PLUCHE**.

**CHAPELET** se dit plus particulièrement des balles de plomb qu'on met au bas de la circonférence du

filet appelé épervier. Il représente en effet la couronne d'un *chapelet*.

**CHAPELET** se dit aussi de cette verroterie ou raffade, dont il se fait un si grand commerce avec les Nègres de la Guinée, & les Sauvages de l'Amérique ; parce que ces grains de verre sont enfilés comme des *chapelets*, pour la facilité du négoce.

**CHAPELET**. C'est encore un ouvrage de Serrurerie, qui est du nombre de ces sortes de pentures, que l'on appelle des fiches.

Les Marchands d'eau-de-vie appellent aussi le *chapelet*, une petite moule blanche qui se forme en rond sur la surface de l'eau-de-vie, lorsqu'on la verse dans un verre. Ce cercle marque la bonté de cette liqueur.

**CHAPELET**, machine d'Opéra. On appelle ainsi plusieurs petits châlis de formes différentes, peints en nuages, & enfilés à des cordes les uns après les autres, qu'on descend & qu'on remonte par le moyen d'un contre-poids.

**CHAPELET**, en termes de Fauconnerie, se dit pour *chaperon*.

**CHAPELET**, en Jurisprudence coutumière, est une marque d'honneur & de distinction que les Seigneurs des Comtés & Baronnie ont droit de faire mettre aux fourches patibulaires de leurs Seigneuries. Vigier sur Angoumois, art. 1.

On dit en proverbe, lorsqu'il meurt coup sur coup plusieurs personnes d'une même famille, ou qu'elles se détachent d'une cabale, que le *chapelet* se défile.

On dit quand quelqu'un est puni de quelque faute, qu'il n'a pas gagné cela en disant son *chapelet*.

**CHAPELEURE** de pain. Voyez **CHAPELURE**.

**CHAPELIER**. s. m. Marchand qui vend des chapeaux, ou l'Artisan qui les fabrique. *Petasorum Mercator, vel Opifex*.

**CHAPELIÈRE**. s. f. Celle qui vend des chapeaux, ou la femme du Chapelier.

**CHAPELLE**. s. f. Ce terme a plusieurs acceptions, même en matière ecclésiastique. Il signifie quelquefois une petite Eglise particulière, qui n'est ni Paroisse, ni Cathédrale, ni Prieuré, qui subsiste d'elle-même, & que les Canonistes appellent *sub dio*. C'est-à-dire détachée & séparée d'une autre Eglise. *Sacrarium, sacellum*.

Il y a plusieurs Eglises Collégiales qu'on appelle saintes *Chapelles*, comme celles de Paris, de Dijon, de Bourges, de Bourbon, de Vincennes, à cause qu'on y gardoit les reliques, &c. Celle de Bourges est appelée sainte *Chapelle* dans la Pragmatique-sanction ; mais celle de Dijon fut d'abord nommée *Chapelle Palatine*, ou du Palais, par Hugues III, Duc de Bourgogne, qui la fonda en 1172. L'an 1275 Philippe le Hardi ayant fait couronner la Reine Marie, sœur de Jean Duc de Brabant, qu'il avoit épousée en secondes noces l'année précédente, & la cérémonie s'étant faite par l'Archevêque de Reims dans la sainte *Chapelle* de Paris, l'Archevêque de Sens, en qualité de Métropolitain de Paris, en fit grand bruit, & en porta ses plaintes au Légat ; mais le Roi fit cesser ses murmures, en lui déclarant que sa *Chapelle* étoit un lieu exempt, sur lequel il ne pouvoit prétendre de Jurisdiction.

Ce mot vient, selon quelques-uns, du grec *καπελεια*, qui signifie de petites tentes, que dressoient les Marchands dans les Foires pour se mettre à couvert. Papias le fait venir du mot grec *καπε* & du latin *capio quasi capiens καπν*, ou *populum vel laudem* ; ce qui est une étymologie de Jurisconsulte impertinente. D'autres le dérivent de *cape* & *chape*, qui servoient à se couvrir le corps, comme si la *chapelle* n'étoit autre chose qu'un lieu couvert : & c'est ainsi qu'on disoit la *chape* de saint Martin, qui étoit une espèce de manteau, ou d'étendard, dont les Ducs d'Anjou étoient gardiens, comme Grands-Sénéchaux de France, & qu'on portoit à l'armée comme un étendard. D'autres le tirent à *pellibus caprarum*, parce que ces lieux se couvroient de peaux de chèvres, On a aussi appelé au-

trefois *chappelles*, les châsses où l'on gardoit les reliques des Saints. Peut-être vient-il de ce que les Rois, dans les voyages & expéditions militaires, ne pouvant pas entendre la Messe dans les Eglises, qu'ils trouvoient souvent brûlées, la faisoient dire sur une pierre consacrée & portative; & le lieu couvert où on la disoit s'appeloit *chappelle*.

Rebuffe, dans son *Traité de Pacificis possessoriibus*, dit que le mot *capella* vient de *cappa sancti Martini*, qui étoit une chape ou manteau que nos Rois de France avoient coutume de faire porter avec eux, lorsqu'ils alloient à la guerre. Comme ils faisoient garder très-soigneusement cette chape dans des tentes particulières, on appela ces tentes *chappelles*. On donna le nom de Chapelains à ceux qui en avoient le soin.

**CHAPELLE.** (*Chevaliers de la*) Ce sont des Chevaliers fondés par Henri VIII, Roi d'Angleterre, dans son testament, au nombre de treize. Ce nombre a été augmenté depuis de la moitié, & ils sont 26. Ce ne sont point des Chevaliers de la Jarretière; mais ils doivent en remplir tous les devoirs dans les services funèbres des Rois d'Angleterre. Ils sont assujettis à l'Office des Chanoines de Windsor, & vivent des pensions que l'Ordre leur assigne; ils en portent aussi le manteau bleu ou rouge, avec les armes de S. George sur l'épaule gauche; mais ce manteau n'est que de drap, & ils ne portent pas la Jarretière comme les Chevaliers de cet Ordre.

On appelle aussi *chappelle* une partie d'une grande Eglise Cathédrale, Collégiale, ou autre dans laquelle il y a un Autel où l'on dit la Messe, & que les Canonistes appellent *sub tecto*, c'est-à-dire, renfermée sous le toit d'une plus grande Eglise. Les *chappelles* sont d'ordinaire aux arcades qui sont aux côtés des Eglises, ou au-devant des piliers. La *chappelle* Notre-Dame, de S. Roch, &c. mais celle-ci s'appelle proprement une *chappellenie*. Les Anciens les ont appelés *cubicula*. DU CANGÉ.

Il y a aussi des *chappelles* domestiques dans les palais, dans les châteaux & dans les maisons des particuliers. Ce ne sont proprement que des oratoires privés. Le canon 21 du Concile d'Agde, tenu en 506, permet aux particuliers d'avoir des *chappelles* dans leurs maisons, avec défense aux Clercs d'y célébrer sans la permission de l'Evêque.

On appelle aussi *chappelle*, le bénéfice fondé ou attaché à la *chappelle*. *Annus ex sacello redditus*. Cette *chappelle* est un bénéfice simple. On lui a donné une *chappelle* qui vaut cent écus. Une *chappelle* presbytérale ne peut être possédée que par un Prêtre. On dit plus communément *chappellenie*.

**CHAPELLE ardente**, est l'appareil funèbre qui environne le corps ou la représentation d'un défunt, dans une Eglise, dans une *chappelle* particulière, ou dans un appartement, avec un grand nombre de cierges allumés. *Pyra ardentibus cereis*. Chifflet prétend que les *chappelles ardentes* ont été introduites sur la ressemblance des buchers, sur lesquels les Gentils brûloient les corps morts.

On dit de quelques Princes, comme le Pape, ou le Roi d'Espagne, qu'ils tiennent *chappelle*, quand ils assistent à l'Office avec de grandes cérémonies aux jours solennels. *Sacræ supplicationes à Principibus viris obiri solite in templis ex solenni formula*.

On appelle la *chappelle* du Roi, le lieu où le Roi entend ordinairement la Messe; & la musique de la *chappelle*, les Musiciens qui chantent pendant la Messe. On appelle aussi la *chappelle* du Roi, le corps de tous les Officiers qui servent à sa *chappelle*, & particulièrement ceux de la Musique. *Symphoniacorum musicorum chorus*. Cette manière de parler vient des Italiens, qui appellent *chappelle*, *capella*, une assemblée, un corps de Musiciens; & *Maître de chappelle*, *Maestro di capella*, celui que nous appelons Maître de Musique. Les Maîtres de

la *Chappelle du Roi* ont été autrefois appelés *Abbés*, *Archi-chapelains*, *Secretaires* & *Chanceliers*, car ils gardoient le cachet du Roi. DU CANGÉ.

On appelle encore *chappelle*, l'argenterie que les Rois, les Prélats & les Grands-Seigneurs ont pour servir à leur *chappelle*, la croix, les chandeliers, le calice, les burettes, le bassin, &c. *Sacræ sacelli suppelleæ*. Cette Evêque a acheté la *chappelle* de son prédécesseur.

**CHAPELLE**, se dit aussi des petits temples des fausses Religions. *Fanum orarium*. Le Chérif alloit quelquefois à une espèce de *chappelle* qui est dans le dehors de Moka, où l'on prétend qu'il y a des Prophètes enterrés. *Voyage de l'Arabie Heureuse* p. 140.

**CHAPELLE**, en Chimie, est le couvercle d'un alembic, pour distiller. *Aqua stillatiæ apex cibanaris*. Il se prend aussi pour une espèce d'alembic dont la cucurbite est basse, cylindrique, le fond plat, & le chapiteau conique & très-élevé.

**CHAPELLE**, en terme de Marine, est un revirement de navire inopiné, & qu'on fait malgré soi. *Circumactio navis inopina*. Faire *chappelle*, c'est virer malgré soi, lorsque le Timonier gouverne mal, & que par son imprudence le vaisseau est venu trop au vent. On fait aussi *chappelle*; ou par la force des courans, ou lorsque pendant un calme on n'a pu reconnoître le peu de vent qui règne: quand cela est arrivé, il faut prendre le vent, & remettre le vaisseau.

**CHAPELLE**, est aussi un petit chapiteau de cuivre qui couvre le pivot de l'aiguille aimantée dans la boussole. *Operculum areum*.

**CHAPELLE de viole**. C'est en termes de Luthier, la partie de la viole qui couvre la roue. *Operculum*.

**CHAPELLE**, se dit parmi les Boulangers & les Pâtisseries de la voûte du four. *Fornix, camera*. La *chappelle* de ce four est trop ardente.

**CHAPELLE**, (*droit de*) est une rétribution en argent que les Magistrats, Avocats, Procureurs & autres Officiers payent lors de leur réception, pour l'entretien de la *chappelle* commune qui est dans l'enceinte du Tribunal. ENCYC.

**CHAPELLE de la Reine**. (la) Petite ville de France au Gatinois, à trois lieues de Fontainebleau.

**CHAPELLE du Viller**. (la) Ville de France dans le Charolois, à une lieue de Sainte-Hélène.

Il y a en France un grand nombre de lieux & de villages qui portent le nom de la *Chappelle*, dont la liste seroit trop longue.

**CHAPELLLENIE**. f. f. C'est, selon Rebuffe, la même chose que la *chappelle* au second sens ci-dessus expliqué; c'est-à-dire, un Autel renfermé sous le toit d'une autre Eglise. *Sacellum relictibus annuis instructum*. Panorme est d'un avis tout contraire & prétend que c'est une *chappelle sub dio*. D'autres, avec plus de raison, appellent *chappellenie*, le titre du bénéfice; & *chappelle*, l'Autel où il est desservi. Loiseau appelle *chappellenie* tout bénéfice à simple censure. La différence la plus juste entre *chappelle* & *chappellenie*, est que la *chappelle* est *corpus per se existens*, & *sub dio*; & la *chappellenie* est *sub tecto*, & se qualifie *sub invocatione*, ou *ad altare talis Sancti* ou *Sanctæ*, &c. C'est-à-dire, que la *chappelle* est proprement une petite Eglise séparée de toute autre Eglise; & la *chappellenie*, une partie d'une grande Eglise, dans laquelle il y a un Autel. M. Chastelain, dans l'explication des noms anciens ou peu connus, définit la *chappellenie*, un bénéfice qui doit être desservi à l'Autel d'une *chappelle*.

M. Fléchier écrit *chappellainie*. Quand il fut en liberté & paisible possesseur de son bénéfice, il le permuta avec la grande *chappellainie* de l'Eglise de Sigüenza. FLÉCH. *Vie de Ximénès*, L. I, p. 10. L'usage est pour *chappellenie*.

**CHAPELURE**. f. f. Particule qu'on retranche des croûtes du pain quand on le chapèle. *Crustæ panis clavâ decussæ*; *crustæ decisæ*. Les Boulangers ven-

dent aux pauvres gens les *chapelures* de pain pour faire du potage. On s'en sert aussi fort souvent à épaisir de certaines sauces, à nourrir des volailles.

**CHAPERON**, s. m. Ancien habillement ou couverture de tête, tant pour les hommes que pour les femmes. *Tegmen capitis quo veteres Franci utebantur, vulgo capero*. Le *chaperon* des hommes étoit une coëffure de drap bordée de fourtures par devant, qui avoit une longue queue pendante par derrière. Les Magistrats en avoient de rouges fourrés de peaux blanches, & les Avocats de noirs fourrés de mêmes peaux. L'aumusse des Chanoines étoit aussi une espèce de *chaperon* qu'ils portoient en tête, qu'on appelloit *capulare*. Depuis les gens de robe l'ont mis sur l'épaule, & les Chanoines sur le bras. *Amiculum quod altero gestant humero Magistratus, brachio Canonici, epomis*. Borel remarque que ce fut un nommé Patrouillet qui changea l'usage des *chaperons*, & qui amena la mode des bonnets carrés. Ménage dit que les gens d'Eglise portoient un *chaperon* de diverses couleurs. Borel dit de deux couleurs seulement.

*Li chaperons partis, longue robe vergie, Sont li aornement dont bobande Clergie.*

En général les *chaperons* étoient portés tant par les grands Seigneurs que par le peuple; & on falloit en le reculant un peu, comme font maintenant les Moines. Cette mode a duré en France pendant la première, deuxième & troisième race jusqu'à Charles V, VI & VII, sous le règne desquels on portoit encore ces *chaperons* à longue queue, que les Docteurs & Licenciés ont retenu pour marque de leurs degrés, & qu'ils ont fait descendre de leur tête sur l'épaule: ce qui se prouve par plusieurs anciennes médailles, monnoies & figures. Alain Chartier dit qu'en 1447, *Charles VII fit commandement à tous hommes de porter une croix sur leur robe, ou chaperon*; ce qui prouve que tout le monde en portoit alors. Et Monstrelet dit dans son premier Tome, que *la Reine Isabelle haussôit Jean Torsil, de ce que lui parlant il ne levôit son chaperon*, ce qui fait connoître qu'on le levôit en parlant. Mais cela ne se faisoit que par les hommes, & non par les femmes. PASQ. Pendant plus de mille ans on ne s'est couvert la tête en France que d'aumusses & de *chaperons*. Le *chaperon* étoit à la mode dès le temps des Mérovingiens: on le fourra, sous Charlemagne, d'hermine ou de menu vair. Le siècle d'après on en fit tout-à-fait de peaux. Ces derniers s'appelloient aumusses; ceux qui étoient d'étoffes retinrent le nom de *chaperons*. Tout le monde portoit le *chaperon*: les aumusses étoient moins communes. On commença sous Charles V à abattre sur les épaules l'aumusse & le *chaperon*, & à se couvrir d'un bonnet. LE GENDRE.

Le *chaperon* des femmes étoit une bande de velours qu'elles portoient sur leurs bonnets; & c'étoit une marque de bourgeoisie. *Tegmen capitis muliebri*.

On appelle figurément grand *chaperon*, ou *chaperon* tout court, une femme déjà âgée, sous la conduite de laquelle on met une jeune fille, & qui l'accompagne dans les compagnies, ou par bienséance, ou pour répondre de sa conduite. *Femina atate provektor*.

**CHAPERON**, se dit aussi de l'ornement en broderie qui est au dos d'une chape. *Aureum textile posticam trabæ sacre partem adornans. Pluvialis humerale*.

**CHAPERON**, est une marque de Docteur ou de Licencié-ès-Arts, en Théologie, Jurisprudence & Médecine, laquelle se porte sur l'épaule gauche, & qui est de même forme que ce que les Anciens mettoient sur leur tête pour la couvrir. *Amiculum quod sinistro humero gestare solent Doctores, humerale*. Ceux qui portent le deuil, mettent une

grande pièce d'étoffe carrée au haut de leur robe, qui traverse d'une épaule à l'autre, qui s'appelle aussi *chaperon*, parce qu'elle servoit autrefois à mettre autour de la tête. Les Docteurs & Bacheliers portent le *chaperon* pour marque de leurs degrés. Il est différent selon leur Ordre, & de différente couleur selon les différentes Facultés. Les Docteurs en Théologie le portent noir ou violet, & les Docteurs en Droit & en Médecine le portent rouge.

**CHAPERON**, est aussi le devant d'une robe de deuil, dont on ne se sert plus que dans les grandes cérémonies, lequel pend presque sur les genoux, & qui cache entièrement le visage. *Pars togæ pullatæ anterior totum hominem à capite ad genua operiens*.

On donne encore ce nom à certains petits écussons & autres ornemens qu'on met sur la tête des chevaux qui tiennent le cercueil dans les pompes funèbres.

**CHAPERON**, est encore une espèce de camail qui couvre la tête, les épaules & l'estomac de certains Religieux, comme Maturins, Bernardins, Augustins, &c. Il se termine en pointe, & descend fort bas par derrière. *Humerale*. Voyez Thiets. *Histoire des perruques*.

**CHAPERON**, s. m. Nom de faction. Il y a eu deux factions en France, dont les Partisans ont été appelés *chaperons*, à cause des *chaperons* qu'ils portoient.

Nos Historiens au moins le disent ainsi. Mais s'il est vrai, comme on n'en sauroit douter, que l'usage des *chaperons* étoit alors général, & qu'il le fut même long-temps après, comment auroit-on donné une dénomination particulière à un parti, prise d'un habillement commun à tout le monde? A moins qu'on ne suppose que ceux de ce parti portoient des *chaperons* d'une forme particulière.

Les premiers *chaperons* s'élevèrent sous le Roi Jean en 1353. Leur Chef étoit Marcel, Prévôt de Paris; & les seconds en 1413, sous Charles VI; ils avoient à leur tête Jean de Troyes, Chirurgien. Ceux-ci portoient un *chaperon* mi-parti de rouge & de bleu.

En 1565, il parut en Flandre, sous le Comte Louis, des factieux, nommés *chaperons* blancs, dont l'objet étoit de faire diminuer les impôts dont le peuple étoit surchargé, & de rétablir l'ordre dans les Finances.

**CHAPERON**, en termes de Fauconnerie, est le morceau de cuir, dont on couvre la tête des oiseaux de leurre, pour les assâter. *Accipitris cucullus*. Les *chaperons* sont marqués par points depuis un jusqu'à quatre. Le premier d'un point, est propre au tiercelet du faucon. *Chaperon* est aussi le dessus de la tête de certains oiseaux.

On appelle aussi *chaperon*, cette partie du fourreau des pistolets qui sert à les couvrir, quand il pleut.

**CHAPERON**, en termes de Maçonnerie, est la couverture d'un mur qui a deux égouts, ou un petit rebord de deux ou trois doigts, qu'on fait aux faîtes des murs de clôture, & qui fait connoître à qui appartient le mur. *Muri fastigium utrinque inclinatum*. Ainsi quand le *chaperon* n'a d'égout ou de larmier que d'un côté, le mur appartient à celui dont il ferme l'héritage. Quand il est des deux côtés, c'est une matque que le mur est mitoyen. On appelle *chaperon en l'ahu*, celui dont le contour est bombé.

**CHAPERON**, Terme d'Horlogerie. C'est une plaque ronde, placée, par exemple sur le pivot d'une roue de cheville de sonnerie des quarts, pour faire lever le détentillon de la sonnerie des heures par le moyen d'une cheville. *Chaperon* se dit de plusieurs cercles qui servent à différents usages.

**CHAPERON**, en termes d'Épéronnier, est ce qui termine une embouchure à écàche, & par où on l'assemble avec la branche.

Le dessus d'une potence s'appelle *chaperon* de

potence; & celui d'une presse à imprimer des estampes, s'appelle *chaperon* de presse.

☞ Dans les Imprimeries on appelle aussi *chaperon*, un certain nombre de feuilles de papier qu'on veut faire imprimer: pour servir aux épreuves & à remplacer celles qui sont défectueuses.

On disoit autrefois proverbialement, qui n'a point de tête, n'a que faire de *chaperon*. Deux têtes en un *chaperon*, dans le même sens qu'on dit aujourd'hui, deux têtes dans un bonnet; pour signifier deux personnes dans les mêmes intérêts, ou dans les mêmes sentimens. PASQUIER.

CHAPERONNER, v. a. Bonneter quelqu'un, lui faire bien des révérences, & des sollicitations. *Nudato capite sistere se alicui supplicem*. Les Juges veulent être bonnetés & *chaperonnés*. Ce terme est populaire & usité aujourd'hui.

CHAPERONNER, en termes de Fauconnerie, c'est couvrir la tête d'un oiseau de proie de son chaperon. *Accipitris caput cucullo instruere*.

CHAPERONNER, terme d'Architecte, signifie poser un chaperon au haut d'un mur de clôture. *Murum fastigio suo coronare*. Je veux qu'on ne *chaperonne* cette muraille que de mon côté, car elle est bâtie sur mon fond & à mes dépens.

CHAPERONNÉ, ÉE. particip. en termes de Blason, se dit d'un épervier, ou d'un autre oiseau de proie qui est armé de son chaperon. *Cucullo instructus, testis*.

CHAPERONNIER. Terme de Fauconnerie, qui se dit d'un oiseau de proie. Ce faucon est bon *chaperonnier*, il porte patiemment le chaperon. *Accipiter cuculli patiens*.

CHAPIER, s. m. Chantre, ou celui qui porte la chape dans une Eglise, pendant qu'on y fait l'Office divin, ou dans quelque cérémonie ecclésiastique. *Sacerdos sacra trabea instructus*. A la campagne on se sert quelquefois des payfans pour être *Chapiers*.

On appelle encore *Chapier*, une grande armoire où l'on garde dans les Sacristies les chapes tendues ou pliées.

CHAPITEAU, s. m. Ornement d'Architecture: partie supérieure d'une colonne, & qui porte immédiatement sur son fût. *Capitulum, capitellum, Chapiteau Toscan, Etruscum*. C'est le plus simple. Son tailloir est carré & sans moulure. *Chapiteau Dorique, Doricum*; son tailloir est couronné d'un talon, il a trois annelets sous l'ovale. *Chapiteau Composite*, a deux rangs de feuilles du Corinthien, & les volutes de l'Ionique; *Compositum, Chapiteau Attique*, a des feuilles de refend dans le gorgéon; *Atticum, Chapiteau symbolique*; il est orné d'attributs de Divinités, comme les *chapiteaux* antiques, qui ont des foudres & des aigles pour Jupiter, des trophées pour Mars; *Symbolicum*. Les modernes portent la devise, ou les armes d'une nation. Le *chapiteau* Corinthien est le plus riche de tous; *Corinthiacum*. Il est orné de petites volutes & d'oves; *Ionicum*.

CHAPITEAU pilastre, est un *chapiteau* carré par son plan, ou sur ligne droite. *Capitellum quadratum, seu rectè lineà descriptum, Chapiteau angulaire*, est un *chapiteau* qui porte un retour d'entablement à l'encoignure d'un avant-corps ou d'une façade. *Angulare, angulo extrorsum saliente, Chapiteau plié* est le *chapiteau* d'un pilastre, qui est dans un angle rentrant droit, ou obtus. *Plicatum angulo introrsum recedente, ou retrorsum prominente, ou protenso, ou eminenti, Chapiteau galbé*, est un *chapiteau* dont les feuilles ne sont qu'ébauchées. *Capitellum foliis rudibus & imperfectis, ou rudè, Chapiteau refendu*, est un *chapiteau* dont la sculpture des feuilles est terminée. *Capitellum foliis elaboratis ac perpolitis absolutum, Chapiteau écrasé*, est un *chapiteau* trop bas, parce qu'il est hors de la proportion antique. *Capitellum depressus, Chapiteau mutilé*, est un *chapiteau* qui a moins de

faillie d'un côté que de l'autre. *Capitellum alterè parte mutilum, Chapiteau de balustré*, est un *chapiteau* qui couronne un balustre. *Capitellum columellis impositum, Chapiteau de moulin*, est la couverture en forme de cône, qui tourne verticalement sur la tour ronde d'un moulin, pour exposer les volans au vent. *Moletrinx fastigium conii in morem & versatile, Chapiteau de triglyphe*, est une plate bande sur le triglyphe, *Tania*; c'est aussi quelquefois un triglyphe qui fait l'office de *chapiteau* à un pilastre Dorique. *Chapiteau de niche*, est une espèce de petit dais à une niche peu profonde, qui couvre une statue portée sur un cul-de-lampe en encorbellement. *Capitellum statuae loculamento in umbellæ morem impositum*.

On appelle aussi *chapiteaux de moulure*, le Toscan & le Dorique, qui n'ont point d'ornement. *Capitellum simplicibus toris ornatum*. Et *chapiteaux de Sculpture*, tous ceux où il y a des feuilles, & des ornemens taillés. *Capitellum variis incisum ornatumque foliis, Chapiteau colonne*, est celui qui est rond par son plan. *Capitellum cylindraceum, Chapiteau de lanterne*, est la couverture qui termine une lanterne de dôme. *Concamerati fastigii ornamentum, testis*.

CHAPITEAU, en termes de Menuiserie, se dit de la corniche d'un buffet, ou du petit fronton ou ornement qu'on met dessus, & même de ce qui sert à couvrir quelque chose. *Abaci corona, fastigium*. On a brisé en déménageant le *chapiteau* de cette armoire.

CHAPITEAU, En termes d'Artillerie, ce sont deux ais joints ensemble que l'on met sur la lumière d'un canon, pour empêcher le vent d'emporter l'amorce, ou la pluie de la mouiller.

CHAPITEAU, Terme de Cirier, est aussi un morceau de cire qu'on met au milieu des torches pour recevoir la cire qui en dégourte dans les processions. *Cucullus cartaceus*. Il est taillé en forme de cône renversé.

CHAPITEAU d'Artifice, est une espèce de cornet ou couvercle conique, qu'on met sur le pot au sommet d'une fusée volante, non-seulement pour le couvrir, mais aussi pour percer plus facilement l'air en s'élevant en pointe.

☞ CHAPITEAU, en Botanique. Ce terme est très-commode pour exprimer certaines parties des fleurs & des fruits. DU HAMEL.

☞ En Chimie on appelle *chapiteau*, un vaisseau qu'on place au-dessus d'une autre appelé *cucurbité*, & dans lequel s'élevent les vapeurs ou liqueurs que le feu fait monter dans la distillation. Le *chapiteau* est garni d'un tuyau que l'on nomme bec, par où vont tomber les liqueurs dans le récipient. Les *chapiteaux* qui n'ont point de bec ou d'issue pour le passage des vapeurs, se nomment *chapiteaux aveugles*.

CHAPITRE, s. m. Ce mot désigne le corps des Chanoines. La Communauté des Ecclésiastiques d'une Eglise Cathédrale, ou Collégiale. *Canonicorum Collegium*. Le *Chapitre* n'a plus de part dans l'administration du Diocèse, pendant la vie de l'Evêque; mais il succède à toute la Jurisdiction Episcopale pendant la vacance du Siège. Chaque *Chapitre* a ses droits & ses privilèges particuliers: cela dépend de la possession. Le *Chapitre* peut conférer, pendant la vacance du Siège, les Bénéfices auxquels l'Evêque & le *Chapitre* avoient droit de pourvoir conjointement; mais il ne peut pourvoir à ceux qui sont à la nomination de l'Evêque seul; il faut les réserver à l'Evêque futur. Pour les collations forcées, comme celles qui se font à la nomination des Patrons laïques, ou en vertu des indults, elles appartiennent au *Chapitre, sede vacante*. FEVRET. Les Doyen, Chanoines & *Chapitre* d'un tel lieu, sont les qualités qu'on donne dans les procès à ces Communautés. L'Archevêque a reçu le Roi à la tête de son *Chapitre*. Ce Bénéfice est à la collation d'un



tel *Chapitre*. La plupart des *Chapitres* d'Allemagne se sont rendus fameux, parce qu'on n'y reçoit que des Nobles de quatre races. Il n'y en a en France que trois de cette espèce, celui de S. Jean de Lyon, de S. Pierre de Maçon & de S. Julien de Brioude. Dans celui de Lyon, il s'est trouvé en même temps un fils d'Empereur, neuf fils de Rois, & quatorze fils de Ducs, comme témoigne le Pere Jean de S. Aubin dans l'*Histoire de la ville de Lyon*. Les noms de *Chapitre* & de *Chanoines* n'ont commencé à être en usage que vers le temps de Charlemagne, comme le prouve Marcellus Anacranus dans le Traité qu'il a fait sur la Décretale d'Honoré III, *super specula de Magistris*.

CHAPITRE, est aussi l'Assemblée que tiennent les Chanoines, les Religieux & les Ordres Militaires pour délibérer de leurs affaires, & régler leur discipline. *Canonicorum, Religiosorum, Ordinum Militarium conventus*. Les *Chapitres* généraux de Chuni, de Citeaux. Le *Chapitre* s'assemble au son de la cloche. Le *Chapitre* général de l'Ordre. *Generalis totius Ordinis conventus*. Ce Religieux a été blâmé, châtié en plein *Chapitre*. Les Chevaliers du S. Esprit ont tenu leur *Chapitre* un tel jour. Papias dit qu'on les a appelés *Chapitres, quod capitula ibi legantur*. Le nom de *Chapitre* autrefois ne convenoit proprement qu'aux Eglises Cathédrales.

*J'ai maints Chapitres vus,  
Qui pour néant se sont ainsi tenus;  
Chapitres non de rats, mais Chapitres de Moines,  
Voire Chapitres de Chanoines.* LA FONT.

C'est l'Ordre de Citeaux qui a le premier établi des *Chapitres généraux*, que les autres ensuite ont imités. La fameuse Constitution qu'on nomme dans cet Ordre la carte de charité, qui fut faite en 1219, ordonne que tous les Abbés viendront au *Chapitre général* qui se tiendra tous les ans. Ce n'est pas cependant par cette carte de charité qu'ils ont été établis, car elle ne fut publiée qu'en 1124 dans le *Chapitre général*, & le premier s'étoit tenu en 1116, ainsi que nous l'apprend l'*Histoire Latine de Citeaux* par D. Manrique, à l'an 1116, ch. 1.

On appelle *pain de Chapitre*, le pain qu'on distribue chaque jour aux Chanoines dans quelques endroits. *Panis triticeus Canonicis distribui singulis diebus solitus*. Il y a aussi une espèce de pain qu'on appelle *pain de Chapitre*.

CHAPITRE, se dit aussi de la salle ou du lieu où se tient cette assemblée des Chanoines, Religieux, ou Chevaliers. *Locus conventibus habendis destinatus, capitulum, conciliabulum*. Chez les Moines le *Chapitre* est ordinairement au milieu du cloître. Le *Chapitre* fait partie des lieux réguliers. Le *Chapitre* de Saint Lazare se tient présentement à S. Jacques de l'Hôpital.

CHAPITRE, est aussi une division d'un ouvrage, ou d'un livre, afin que les matières soient plus distinguées & moins confuses. *Caput*. Les anciens ne distinguoient point leurs livres par *chapitres* & par articles. C'est une grande commodité pour les Lecteurs de faire une table des *chapitres*. Cette autorité est tirée d'un tel *chapitre* de la Genèse. Papias dit que ce nom lui a été donné *ex eo quod sit alterius sententiæ caput, vel quod capiat totam summam*. S. Augustin a dit que les *chapitres*, qui font le juste partage d'un livre, soulagent les Lecteurs, comme les hôtelleries soulagent les Voyageurs.

CHAPITRES. (Les trois) Cette expression est si fameuse dans toutes nos *Histoires Ecclésiastiques*, & l'on en parle si souvent dans les disputes de ce temps, qu'il est à propos de l'expliquer. En 436, Théodoret, ami de Nestorius, condamné en 431 au Concile d'Ephèse, crut qu'un moyen sûr de soutenir la doctrine & le parti de son ami, & d'accabler saint Cyrille, étoit de lui opposer Diodore de Tarse & Théodore de Mopsueste, qui étoient dans une grande réputation parmi les peuples. Dans ce

dessin, il fit des extraits des ouvrages de ces deux Auteurs, dans lesquels ils disoient la même chose que Nestorius, & presque dans les mêmes termes. On fit un volume de ces extraits, dans lequel à chaque proposition des douze anathèmes de saint Cyrille, on oppoisoit un ou plusieurs *chapitres* des SS. Peres; c'est ainsi qu'on appeloit Diodore & Théodore. En même temps Ibas, Prêtre d'Edesse, grand Nestorien & ami de Théodoret, écrivit à Maris, Evêque en Perse, dont il étoit ami, & avec lequel il entretenoit un commerce de lettres; il lui écrivit, dis-je, une lettre par laquelle, après lui avoir dit que l'affaire de Nestorius étoit finie, & la paix rendue à l'Eglise, il lui faisoit entendre que c'étoit une intrigue de la Cour, qu'il avoit fallu céder au temps, & sacrifier Nestorius à la haine des grands, que la sévérité de sa morale avoit irrités contre lui; que d'ailleurs, il avoit eu tort de ne pas éviter dans ses Sermons quelques termes nouveaux, dont il avoit usé. On mit cette lettre à la tête des extraits dont j'ai parlé, pour y servir comme de préface; & après ces mêmes extraits, Théodoret ajouta deux écrits qu'il avoit composés, l'un devant le Concile d'Ephèse, & l'autre après, contre les anathèmes de saint Cyrille. Ce sont ces trois choses, la lettre d'Ibas, les ouvrages ou plutôt les extraits de Diodore & de Théodore, & les écrits de Théodoret contre les anathèmes de saint Cyrille, qu'on appela & qu'on appelle encore aujourd'hui *les trois chapitres*. Le P. Doucin prétend, dans son *Histoire du Nestorianisme*, L. III, p. 281, que pour parler plus exactement, il faut dire, *les trois articles*, au lieu des *trois chapitres*. Mais outre qu'on ne voit pas trop la différence, ni à quel égard il importe de dire *articles*, plutôt que *chapitres*, l'usage est de dire, *les trois chapitres*; & en fait de langue, c'est à l'usage qu'il s'en faut tenir.

En 553, le Ve Concile général, qui est II<sup>e</sup> de Constantinople, condamna dans sa VIII<sup>e</sup> Conférence *les trois Chapitres*. Le Pape Vigile les condamna aussi. La dispute que le Pape Vigile eut avec l'Empereur Justinien pour *les trois Chapitres*, c'est-à-dire pour les trois personnes, de Théodore, d'Ibas & de Théodoret, & non pas pour la doctrine de la foi, dont il ne s'agissoit point, fut plus importante & plus aigre. GODFAU. Il parle plus exactement encore un peu après, où il dit que dans cette question, il ne s'agissoit pas de la doctrine de l'Eglise, mais seulement des personnes de Théodore de Mopsueste, d'Ibas d'Edesse, & de Théodoret de Cyr, & du fait de leurs écrits. Ce qui montre que la question étoit de savoir si ces trois écrits étoient hérétiques ou non, & qu'on croyoit alors l'Eglise Juge infaillible de ces sortes de faits.

CHAPITRE, en termes de Palais, se dit seulement des différentes parties dans lesquelles un compte est divisé. Le *chapitre* de recette, de dépense, de reprise. Le premier article du *chapitre* de recette a été rayé.

CHAPITRE ou *Capitule*, en termes de Bréviaire, est un trait de l'Ecriture, qui se dit par l'Officiant en toutes les heures avant l'hymne, ou avant les réponses des petites heures. *Capitulum, lectio Breviarii*. Saint Benoît appelle le *chapitre* de l'office, leçon, *lectio*; quelques autres anciens Auteurs ecclésiastiques l'appellent *collectio, collectio*, ou *petite leçon, lectiuncula* ou *verset, petit verset, versiculus*. Le vénérable Père prétend que la coutume de réciter plusieurs fois le jour, c'est-à-dire, à toutes les parties de l'office divin, de petits *chapitres* de la sainte Ecriture, a été établie pour imiter les Israélites, qui du temps d'Édras lisoient quatre fois le jour quelque chose des livres de la Loi. Voyez le Cardinal Bona. Les capitules ou *chapitres*, se doivent chanter tout droit, avec une seule inflexion de la tierce mineure à la fin, conformément & selon l'usage universel de toutes les Eglises cathédrales, collégiales & considérables, NIVERS.

**CHAPITRE**, se prend aussi, pour *sujet, matière. Argumentum*. Cette manière de parler & d'user du mot de *chapitre* est figurée ; mais elle est fort en usage. *Chapitre* en ce sens, s'exprime quelquefois par la proposition *de* avec l'ablatif, comme dans les deux premiers exemples suivans. Quand cet homme est sur le *chapitre* des bagots, il ne se peut taire, N'attaquez pas cet homme sur le Droit, il est plus fort que vous sur ce *chapitre*-là. Quelquefois on le supprime dans le latin, comme dans les exemples suivans. Ce goître entend bien le *chapitre* des sauces ; c'est-à-dire, il entend bien les sauces. Après qu'on eut parlé de plusieurs choses, enfin on en vint sur son *chapitre*, c'est-à-dire, à parler de lui, à l'examiner.

On dit proverbialement, qu'un homme n'a point de voix en *chapitre* ; pour dire, qu'il n'est d'aucune considération dans sa compagnie, dans sa famille. Quand la femme gouverne la maison, on dit, le mari n'a point de voix en *chapitre*, est sans crédit, sans autorité.

**CHAPITRER**. v. a. Corriger, châtier un Moine, un Chanoine en plein Chapitre. *Aliquem reprehendere*. Il n'a guère d'usage au propre.

Ce mot vient de *capitulare*, qu'on a dit dans la basse latinité dans le même sens.

**CHAPITRER**, au figuré, se dit pour réprimander quelqu'un, lui remontrer sa faute en paroles un peu fortes. Vous faites cela sans en parler à votre femme, vous ferez tantôt *chapitré*. Ce mot figuré est venu du propre ; mais il est du style familier. Je l'ai *chapitré* sur le peu de respect qu'il portoit à son pere. **MOLIERE.**

**CHAPITRÉ**, ÉE. part.

**CHAPLIS**. Vieux mot françois qui signifie, bruit des coups d'épées donnés sans cesse & fort redoublés, particulièrement sur les armes. *Armorum ex frequenti collisu strepitus*. Il étoit fort en usage dans les romans, aussi-bien que *chaple*, qui signifie combat, & venoit de *chapla*, mot de Languedoc, qui signifie frapper.

**CHAPON**. f. m. Poulet mâle qu'on châtre pour l'engraisser. *Capo, capus*.

Ce mot vient de *capus* ou *capo*, qui en latin signifie la même chose, & qui vient du grec *καπιον*, qui signifie la même chose qu'*εσθιον*, manger, ainsi il paroît par ses dérivés, *καπιον*, *præsepe*, une auge, *καπιον*, *caupo*, un homme qui donne à manger, un hôtelier, un cabaretier. On a donc ainsi nommé ces animaux parce qu'on les engraisse. **Vossius, De Idolol., Lib. III, c. 91.** Le P. Pezron dit que le grec *καπιον*, d'où sont dérivés le latin *capo*, & le françois *chapon*, vient du celtique *cabon*, qui a le même sens. La chair du *chapon*, soit bouillie, soit rôtie, est nourrissante & de facile digestion. C'est pourquoi elle convient aux convalescens.

**CHAPON**, se dit figurément d'un morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot. *Immersum ollæ panis frustulum*.

On appelle en termes de Palais le *vol du chapon*, une pièce de terre qui est autour d'une maison noble, d'aussi grande étendue que pourroit avoir le vol d'un *chapon*. *Prærogativi juris prædium*.

L'ainé, dans le partage d'une maison noble, a le principal manoir, ou le *vol du chapon*. Suivant la coutume de Paris, ce *vol de chapon* est estimé à un arpent de 72 verges, ou 1580 pieds, ou 316 pas.

**CHAPON**, se dit proverbialement en ces phrases. Qui *chapon* mange, *chapon* lui vient, pour dire, que le bien vient plutôt dans la maison de ceux qui en ont déjà, que chez ceux qui n'en ont point. On appelle aussi deux *chapons de rente*, deux choses, ou deux personnes d'inégale valeur, de taille différente, parce que de ces *chapons* il y en a d'ordinaire un gras, & l'autre maigre. On dit aussi d'une terre usurpée par quelqu'un, que ce n'est pas celui à qui elle appartient qui en mange les *chapons*. On dit aussi d'un homme qui est sujet à dérober, qu'il a les mains faites en *chapon* roti.

On appelle aussi quelquefois ironiquement un châtré, un *chapon*, & on dit qu'il a été *chaponné*.

**CHAPON**, terme de Vigneron, se dit en quelques endroits, comme synonyme de *crosette*. Ce n'est pas précisément comme le disent les Vocabulistes, un sarment que le Vigneron détache pour en faire du *plant* ; (& non pas du *plan*) mais une branche de vigne ou un sarment de l'année, où on laisse un peu de bois de l'année précédente, que l'on détache pour en faire une bouture. Ces branches ont le nom de *chapon*, à cause qu'en leur extrémité d'enbas il y a ordinairement de vieux bois, qui fait comme un cul de *chapon*. On se sert de ce mot en Bourgogne, & sur-tout aux environs d'Auxerre, au lieu qu'ailleurs on appelle ce plant des *crosettes*. Ainsi on dit, voilà de beaux *chapons*. Ces *chapons* sont tous altérés. **LIGER.**

**CHAPON**. On appelle ainsi les plus grandes peaux des élans. *Pellis alces maxima*. On employe les *chapons* à faire des busles.

**CHAPONNEAU**. f. m. Diminutif du chapon. Coq nouvellement châtré. *Junior capo*.

**CHAPONNER**. v. a. Châtrer un poulet mâle pour le faire engraisser. *Pullum gallinaceum castrare*. Les Coquetiers de Délos sont les premiers qui aient *chaponné* les coqs, comme l'a remarqué **Vossius** sur un passage de Pétrone. *Voyez De Vossius, Idol. Lib. III, c. 91.*

**CHAPONNÉ**, ÉE. part. *Castratus*.

**CHAPONNIERE**. f. f. Vaisseau d'argent ou de cuivre étamé, pour mettre un chapon en ragoût. *Vas coquinarium coquendis caponibus idoneum*.

**CHAPPAR**. f. m. Terme de relation. Courier du Roi de Perse, portant les dépêches de la Cour dans les Provinces ; & les lettres des Gouverneurs à la Cour. *Cursor*. Les postes ne sont point établies ni réglées en Perse comme nous le voyons en France ; mais si l'on en croit M. Tavernier, quand la Cour y fait partir un *Chappar*, on ne lui fournit qu'un cheval, quelque long que soit son voyage. C'est l'Écuyer du Sophi qui le lui donne. Il y joint un homme qui court après lui. Quand son cheval est las, il prend celui du premier Cavalier qu'il rencontre, & qui n'oseroit le lui refuser ; & il renvoie le sien à l'Écuyer qui le lui a fourni, par l'homme qui le suivoit. Pour le maître du cheval nouveau qu'il a pris, il faut qu'il court après le *Chappar*, ou qu'il envoie quelqu'un courir après lui pour ravoit son cheval, quand le *Chappar* démontrera quelqu'autre Cavalier pour en changer.

**CHAPPE**. f. f. *Voyez CHAPE.*

**CHAPPIN**. f. m. Espèce de chaussure dont on se sert en Espagne, & qui sert de surtout au soulier. Les *chappins* sont à peu près comme nos galoches, excepté qu'on ne se sert de galoches en France que pour tenir les souliers plus propres & plus nets, & pour éviter le froid en hiver ; en sorte qu'on les ôte en entrant dans l'Eglise, dans les maisons distinguées ; & qu'au contraire en Espagne les *chappins* des Dames sont des chaussures de cérémonie & de respect. Si les Dames avoient paru devant la Reine sans *chappins*, elle le trouveroit fort mauvais. **MAD. DAUNOY.** Cotgrave est le seul Lexicographe qui parle des *chappins*. On peut dire que le déguisement d'Aurore ( en Cavalier ) la changeoit à un point, qu'Aurore & Don Félix paroissent deux personnes différentes. Il sembloit même qu'elle fût beaucoup plus grande en femme qu'en homme. Il est vrai que les *chappins*, car elle en avoit d'une hauteur excessive, n'y contribuoient pas peu. *Gil. Blas, tom. II, p. 100.*

**CHAPTEL**. *Voyez CHEPTEIL.*

**CHAPUCIER**. f. m. Nom usité dans quelques Chapitres, comme dans celui de Reims. C'est un Officier qui a soin des chappes. *Capparum custos*.

**CHAPUIS**. f. m. Charpentier. *Carpentarius*. Ce mot se disoit autrefois, il est aujourd'hui hors d'usage. De *chapuis*, on avoit fait *chapuiser*, pour dire, travailler du métier de Charpentier. Ce verbe étoit

actif, on disoit *chapuiser des engins*, pour dire, faire des machines.

CHAPUT. f. m. Espèce de billot pour travailler l'ardoise & lui donner telle figure qu'on veut.

CHAQUE. Pronom m. & f. qui sert à singulariser les choses & les personnes. *Quisque, quaque, quodque, quidque.* A chaque Saint sa chandelle. Il mandie à chaque porte. Il étudie dix heures chaque jour. C'est la même chose que *chacun*; mais il ne s'emploie pas indifféremment. Par exemple, on dit *chaque* langue. VAUG. N. REM. On dit au contraire *chacun* en parle, *chacun* en cause. En général, *chaque* se met avec un substantif, c'est-à-dire, avec le nom de la chose dont on parle, & *chacun* se met absolument & sans substantif. *Chaque* se place toujours avant le substantif auquel il se rapporte.

*Depuis cinq ans entiers chaque jour je vous vois, Et crois toujours vous voir pour la première fois.*

RACINE.

CHAQUI, CHUQUISACA ou la PLATA. Capitale de la Province de Los-Chareas au Pérou, le siège d'une audience royale & d'un riche Archevêché.

CHAR. f. m. Espèce de voiture à deux roues, dont les anciens se servoient dans les triomphes, dans les cérémonies publiques, dans les jeux, dans les combats, &c. *Carrus.* Il étoit monté sur un char, brillant. Plutarque a observé que Camille étant entré triomphant dans Rome, monté sur un char traîné par quatre chevaux blancs, cela fut regardé comme une innovation trop superbe. Pontanus; L. III, *De Stellis*, dit qu'Erichthonius fut le premier qui attela les chevaux & les joignit à un char. L'usage des chars à la guerre étoit très-commun dès le temps de Moïse; les Egyptiens & les Chananéens en avoient grand nombre. Cyrus est le premier qui les arma de faux.

*Et tel que sur son char Victorieux dans Rome entre notre César.* CORN.

*Voilà donc le triomphe où j'étois amenée! Moi-même à votre char je me suis enchaînée.*

RAC.

On dit poétiquement le char du Soleil, de la Lune. On le dit de même d'un carrosse magnifique.

Ce mot est ancien gaulois, & vient de *carr*, vieux mot celtique, dont il est fait mention dans les *Commentaires* de César. *Carrus.*

Sur les médailles un char traîné, soit par des chevaux, soit par des lions, soit par des éléphants, signifie, ou bien le triomphe, ou l'apothéose des Princes. Pour le char couvert traîné par des mules, il ne marque que leur consécration, & l'honneur qu'on leur faisoit de porter leur image aux jeux du Cirque. P. JOBERT. Ce char des femmes se nommoit *pilentum*, *carpentum* ou *basterna*. Voyez BASTERNE. Le char attelé de deux, de quatre, ou de six chevaux, ne marque pas toujours la victoire, ou le triomphe. Il y a d'autres cérémonies où l'on se servoit de chars; l'on y portoit les images des Dieux dans les supplications; l'on y mettoit les images des familles illustres aux funérailles, & de ceux dont on faisoit l'apothéose. Enfin, l'on y conduisoit les Consuls qui entroient en charge, comme nous l'apprenons par les médailles de Maxence & de Constantin. L'une & l'autre portent, *Felix processus Consulibus Augusti nostri*. P. JOBERT.

CHAR de Junon. Cette Déesse avoit deux chars, l'un pour traverser les airs, qui étoit tiré par des paons; & l'autre pour combattre sur la terre, attelé de deux chevaux. Celui-ci étoit à Carthage, ville favorite de la Déesse.

CHAR, se dit de semblables voitures dont on orne les carroufels, dont on se sert aux courses de prix, & autres semblables fêtes.

On appelle *char* à l'Opéra, une espèce de trône dans lequel descendent les divinités, les magiciens, les génies & autres personnages, par le moyen des cordes auxquelles cette machine est suspendue.

CHAR, se dit aussi d'une grande charrette à quatre roues qui porte quantité de marchandises tout à la fois: *Carrus, plaustrum*. Ce char porte tout d'un coup 400 de foin. Il est de peu d'usage en ce sens. On appelle en Flandre *Carton*, celui qui conduit un char, ou chariot. *Auriga*. Ce mot vient de *char*, qui se prononce *car* en ce pays-là.

CHAR pour CHAIR, étoit, il y a 250 ans, le mot d'usage. *Glossaire Bourguignon*. Ce mot, ainsi que beaucoup d'autres, s'est conservé parmi le menu peuple de Bourgogne & de Champagne, qui sont deux Provinces contigues. L'Auteur du *Glossaire du Roman de la Rose*, dit qu'il se prononce encore ainsi en quelques Provinces.

CHAR (le) Petite rivière de France en Saintonge, qui a sa source à Paillé, & se jette dans la Bouïonne à Saint Jean d'Angeli.

CHARA. f. f. C'est le nom d'une des constellations informes. C'est un chien de chasse qui est sous la queue de la grande Ourse.

CHARADE. f. m. Terme de relation. C'est le nom d'une des sept principales Sectes Idolâtres de l'Inde. La principale occupation des *Charades* est le métier de la guerre, à laquelle ils s'appliquent, comme les *Raspoutes*; mais les *Charades*, qu'on appelle autrement *Soudras*, ne servent que dans l'Infanterie.

CHARADRIOS. f. m. Nom d'oiseau, que je trouve employé par quelques habiles Fauconniers. On l'appelle aussi *hiaticula*, & oiseau de roche. Voyez ce dernier mot, qui est françois, dans l'article de ROCHE.

CHARAG. f. m. Terme de relation. C'est le tribut que les Chrétiens & les Juifs payent au Grand-Seigneur. *Vedligal à Christianis Judæisæ Turcarum Imperatori pendi solitum*. Les femmes en sont exemptes. Les Prêtres, les Religieux Chrétiens, & les Rabbins des Juifs sont dispensés de le payer. Les hommes commencent à le payer à 9 ou à 16 ans. Il est de 10, de 12, de 15 francs, selon la richesse & l'ordonnance des lieux.

CHARAMEIS. f. m. Arbre des Indes, dont il y a deux espèces. L'un est grand comme un nédier, & ses feuilles sont semblables à celles du poirier, & d'un vert clair. Son fruit naît en grappes, il ressemble à une aveline: il se termine en plusieurs angles de couleur fort jaune, d'un gout stiptique, accompagné d'une acidité très-agréable. Les Indiens le mangent mûr & non mûr, & confit avec du sel, pour exciter l'appétit. Ils en mêlent aussi dans leurs sauces. L'autre espèce est de la même grandeur, mais son fruit est plus gros. Ses feuilles sont plus petites que celles du pommier. Sa racine est laiteuse. Ces arbres croissent dans les forêts & sur les montagnes éloignées de la mer, en Canada & en Decan. Les habitans s'en servent en décoction contre les fièvres. Ils broient l'écorce de la racine de la première espèce avec de la moutarde, & en donnent aux asthmatiques, que cela purge vigoureusement par haut & par bas. LÉMERY.

CHARANSON ou CHARANÇON. f. m. Espèce de petit ver qui ronge le blé dans les greniers. *Curculio*. Le *charanson* qui se met dans les pois, est un peu plus gros que ceux qui se mettent dans le blé. Il ne faut point écrire *charenson*. Ce mot vient de *χαρασσειν*, *sculptere, excavare*.

CHARANTE. f. f. Quelques-uns écrivent *Charente*. Rivière de France. *Carantonus, Caranthonus*. La penultième est brève dans ce mot latin. La *Charante* prend sa source aux confins de la Marche & du Limosin, traverse une petite partie du Poitou, l'Angoumois & la Saintonge, & se jette dans la mer de Gascogne, vis-à-vis de l'île d'Oleron.

CHARAPETI. Voyez CHUPIRI.

CHARBON. f. m. Bois à demi-brulé, corps noir, léger, provenu de la combustion du bois, qui ne

va point jusqu'à la destruction. *Carbo*. Ce bois ne fait point de *charbon*, il ne fait que de la cendre. On se sert de *charbon* dans les cuisines, & par-tout où l'on ne veut point de feu qui fasse de la fumée. Les Physiciens disent que le *charbon* est noir, parce qu'il ne renvoie presque point de lumière, ce qui vient de la quantité prodigieuse de pores qu'il a, & qu'on y remarque avec le microscope. Le *charbon* ne fait presque point de fumée, parce que la plus grande partie de l'humidité du bois a été dissipée par le feu quand on a fait le *charbon*.

C'est une chose surprenante de voir la quantité de petits pores que le microscope découvre dans le *charbon*. Ils sont disposés par ordre, & traversent toute sa longueur, de manière qu'il n'y a point de *charbon*, quelque long qu'il soit, au travers duquel on ne puisse aisément souffler; & si l'on en rompt un morceau un peu court, on voit le jour au travers avec le microscope. Dans un rang long de la dix-huitième partie d'un pouce, M. Hook a compté jusqu'à 150 pores, d'où il conclut que dans un *charbon* d'un pouce de diamètre, il n'y en doit pas avoir moins de cinq millions sept cents vingt-quatre mille. C'est à cette grande quantité de pores qu'il attribue la noirceur du *charbon*; car il dit que quand un corps a beaucoup de pores, dans lesquels la lumière n'est point réfléchie, il paroît nécessairement noir; la noirceur n'étant autre chose qu'une privation de lumière, ou un défaut de réflexion. Voyez la Micrographie de cet Auteur. Les *charbons* servoient autrefois de bornes pour les juridictions & héritages, à cause qu'ils sont incorruptibles: on les mettoit bien avant dans la terre. DE ROCHEF. Ils se conservent en effet si long-temps, qu'on en trouve de tout entiers dans les anciens tombeaux des peuples du Septentrion.

Il y a aussi un *charbon* artificiel, qu'on fait exprès dans les forêts de plusieurs moyennes branches d'arbres qu'on arrange en pyramide dans une grande fosse faite exprès, où on ne laisse qu'une petite ouverture par où on met le feu, & qu'on bouche quand le bois est assez consumé. Les forges ne se servent que de ce *charbon*. Le feu de *charbon* est très-violent. ¶ La vapeur insensible qui s'en exhale est très pernicieuse, & capable d'affecter dans un moment le cerveau & le genre nerveux. C'est pour cela qu'il est dangereux de se trouver dans un endroit fermé où l'on brûle beaucoup de *charbon* ou de braise. Ces vapeurs invisibles répandues dans l'endroit, causent des étourdissemens, des défaillances, des maux de tête accompagnés d'une privation de sentiment & de mouvement, & dans peu la mort, si on n'est pas promptement secouru. Le moyen le plus sûr est d'exposer sur le champ le malade au grand air, & de lui faire respirer & avaler du vinaigre, dont l'acide est apparemment capable d'arrêter & de brider l'action de ces matières inflammables très-volatiles. M. Dodard dit qu'il y a du *charbon* de blé, qui est probablement du temps de César, qui s'est si bien conservé, qu'on distingue le froment d'avec le seigle, ce qui fait qu'il le croit incorruptible.

CHARBON, est aussi une espèce de terre minérale, fossile & fort noire, qui sert aux forges des ouvriers qui travaillent en fer; & on l'appelle *charbon de terre*. *Carbo fossilis*. Il y a des mines de *charbon de terre* à S. Etienne en Forêt, en Nivernois, en Bourgogne. Presque toute l'Angleterre est pleine de cette sorte de *charbon*. Voyez l'Histoire de Northampton. par M. Morison. Il y a des mines de *charbon* de terre dans les côtes de l'Acadie.

¶ Ce *charbon* nommé aussi *Lithautrax* ne s'enflamme pas aisément, mais il brûle long-temps & rend une chaleur plus vive que toute autre matière inflammable: il est engendré par un suc bitumineux, ainsi que le *Jayet*. Sa couleur noire le fait nommer *charbon*; ce n'est cependant qu'un limon noir, dont les parties se durcissent en pierres. Il ne laisse point de cendres après qu'il est brûlé, mais une matière

noire, nommée *mache-fer*. On en fait un grand usage en Angleterre, à cause de la disette du bois. Quand on l'emploie à cuire les viandes, il leur communique une mauvaise odeur. On peut même croire que sa fumée est très-pernicieuse à la santé. Ne causeroit-elle point la consommation, maladie si commune en Angleterre. Il y en a qui est mêlé d'asphalte & de *Jayet*, d'autre mêlé d'un bois plein de bitume, d'autre rempli de soufre & de pyrites, d'autre alumineux, &c.

CHARBON de pierre. Ce *charbon*, que quelques-uns confondent mal-à-propos avec le *charbon* de terre, quoiqu'ils n'ayent rien de commun que leur qualité inflammable, est une pierre minérale, sèche & sulfureuse, dont il se trouve diverses carrières dans plusieurs Provinces de France, particulièrement dans le Nivernois & le Bourbonnois.

CHARBON de saule, est celui dont les Peintres & les Graveurs se servent pour faire des esquisses de leurs desseins. *Pictoris carbo linearis*. On le fait dans un canon de pistolet qu'on met au feu, pour faire brûler du bois de saule, & le convertir en *charbon*. Le *charbon* dont on se sert pour faire la poudre à canon, est de bois de bourdaine, autrement pevine, ou noir-prun.

Les Chimistes appellent *charbon*, ce qui reste des plantes dans le vaisseau distillatoire, lorsque le feu ne peut plus rien pousser dans le récipient.

CHARBON, est aussi une tumeur maligne qui survient dans différentes parties du corps. *Carbunculus*. Elle est accompagnée d'une chaleur très douloureuse, de mortification, de lividité, & enfin de noirceur; elle commence par une ou plusieurs pustules, sous lesquelles on trouve un ulcère purride couvert d'une croûte noire: elle commence aussi quelquefois par une croûte sans aucune pustule, & l'ulcère se forme sous cette croûte. Autour de cette tumeur il y a un cerne fort douloureux, quelquefois rouge, & quelquefois livide ou noirâtre. Le *charbon* est causé par un sel extrêmement âcre, caustique & malin, qui ronge & corrompt en peu de temps la partie sur laquelle il se décharge. Il est ainsi appelé de cette croûte noire qui ressemble à un *charbon*; les Grecs l'appellent *ὄνυξ*. Le *charbon* est quelquefois pestilenciel, & quelquefois il ne l'est pas. Lorsqu'il vient sans pustules, on le nomme *pruna* ou *charbon*; lorsqu'il a des pustules, on le nomme *feu persan*, *ignis persicus*.

CHARBON, en termes de Haras & de Maréchallerie, signifie une petite marque noire qui reste à la fève qui n'est pas encore toute effacée. Ce cheval prend huit ans, il n'a plus qu'un petit *charbon*: ce terme n'est en usage que dans quelques Provinces. DICTIONNAIRE DE MANÈGE.

On dit proverbialement, il y a bien du *charbon* de rabais; pour dire, que quelque chose a bien diminué de prix. On dit d'un homme qui a une fièvre ardente, qu'il brûle comme un *charbon*.

On dit figurément dans le style de l'Ecriture, amasser des *charbons* sur la tête de son ennemi; pour dire, le rendre plus inexorable, & attirer sur lui la vengeance de Dieu, en lui rendant le bien pour le mal. ACAD. FR.

CHARBONNÉE. s. f. Petit morceau de chair de porc ou de bœuf, sans graisse, qu'on fait ordinairement griller. *Tosta carnis offella*, *frustulum*. Il signifie encore un petit aloyau, ou une côte de bœuf.

CHARBONNER, v. a. Gâter, salir avec du *charbon*. *Carbone denigrare*. On le dit aussi de ceux qui desfinent avec du *charbon*. *Carbone describere*, *delinere*.

CHARBONNER une figure, une esquisse, une muraille: c'est y tracer des figures avec du *charbon*. Les Peintres emploient aujourd'hui le *charbon* de saule pour leurs esquisses. ¶ Quand un dessin est trop chargé de crayon, quand les traits ne sont pas nets, quelque soit le crayon, on dit qu'il est *charbonné*. Alors il est synonyme à barbouillé, & se prend toujours en mauvaise part.



**CHARBONNER**, se dit aussi au figuré, pour noircir la réputation d'une personne, la déchirer par quelque sanglante raillerie; mais ce n'est que du style bas & comique. *Alicui infamiam inferre, aliquem infamem facere.* Il me sollicite de la *charbonner* dans mes vers. MAIN.

**CHARBONNÉ**, f. part.

☞ **Blé charbonné**. Celui qui est attaqué par une maladie qui rend la farine noire & de mauvaise odeur. Voyez **CHARBOUILLER**.

☞ **CHARBONNÉ**, en Peinture. Voyez **CARBONNER**.

**CHARBONNEUX**, EUSE. adj. Terme de Médecine. Qui tient du charbon pestilentiel, qui y ressemble en quelque manière. *Anthraxodes*. Des pustules *charbonneuses* sont des signes de la peste. ASTRUC.

**CHARBONNIER**. f. m. Celui qui fait ou qui vend le charbon. *Carbonarius*. On le dit aussi de ceux qui portent le charbon, dont les uns sont Maîtres créés en titre d'Office, & ainsi Officiers de Ville: les autres sont valets, & servent sous eux; & ils les appellent *Plumets* & *Garçons de la pelle*.

**CHARBONNIER**, est aussi un petit lieu où on serre le charbon dans les maisons. *Conclave Carbonarium*.

On dit proverbialement, la foi du *charbonnier*, quand on parle de la foi d'un homme simple qui croit honnêtement & sans examen tout ce que l'Eglise croit. Ce qui tire son origine de ce qu'on dit que le Diable tenant un *Charbonnier*, lui demanda quelle étoit sa croyance. Il répondit: je crois tout ce que l'Eglise croit. Et étant pressé par le même Esprit de lui dire ce que croyoit l'Eglise, il répliqua, elle croit ce que je crois. Et ayant toujours persévéré dans les mêmes réponses, il rendit le Diable confus. M. Drelineourt a dit là-dessus que c'étoit quelque pauvre jeune Diable qui n'étoit pas des plus fins; parce qu'autrement il auroit demandé au *Charbonnier*, qu'est-ce que toi & l'Eglise croyez? & alors le *Charbonnier* n'auroit dû que répondre. La raillerie de ce Ministre Calviniste est fade; car en supposant que l'histoire qui a donné lieu au proverbe est véritable, le *Charbonnier* étoit très-sage de ne répondre qu'en général au Diable qui vouloit l'embarraffer, & lui faire perdre la foi: & M. Drelineourt qui blâme la réponse du *Charbonnier*, & qui tit de la prétendue simplicité du Diable, ne blâmeroit pas apparemment la conduite d'une Dame de qualité, qui étoit Huguenote, & qui répondoit à Rouen à peu-près la même chose à un Catholique, il auroit appréhendé qu'en venant au détail elle n'eût reconnu la vérité. De plus, le *Charbonnier* eut répondu à la question du Diable de Drelineourt, s'il l'avoit faite, je ne suis pas obligé de savoir en détail tout ce que l'Eglise croit. J'en fais ce que j'en dois savoir, & pour le reste je le crois dans la foi de l'Eglise, disposé à faire un acte de foi sur chaque article en particulier, quand il me sera proposé à croire; & le Diable de Drelineourt, quelque fin qu'il eût été, n'eût pas eu un mot à répliquer.

On dit aussi proverbialement que le *Charbonnier* est maître en sa maison. Ce proverbe vient de ce que le Roi François I, s'étant égaré à la chasse, fut contraint de passer la nuit dans la loge d'un *Charbonnier*, comme un Chasseur inconnu. Le *Charbonnier* s'assit le premier à la table, en disant que chacun étoit le maître en sa maison. Cependant il servit le Roi d'un morceau de venaison, en le priant de n'en rien dire au grand nez: c'est ainsi que le peuple nommoit le Roi. Le lendemain pour récompenser son hôte, le Roi octroya à sa considération que le trafic du charbon seroit exempt pour lui de tous impôts, tant par eau que par terre.

**CHARBONNIER**. f. m. C'est une espèce de mézange qui est plus noire que les mézanges ordinaires: ce qui lui a fait donner ce nom.

**CHARBONNIÈRE**. f. f. Est une place qu'on marque dans le bois pour faire le charbon. *Carbonarii for-*

*nax*. L'Ordonnance ne permet en coupant les bois, qu'un certain nombre de *charbonnières*.

**CHARBONNIÈRE** est aussi, celle qui fait ou vend du charbon, ou la femme d'un *Charbonnier*.

☞ **CHARBONNIÈRE**. f. f. Prison à l'Hôtel de ville où l'on enferme ceux qui ont commis quelque délit sur la rivière, quais, potts & autres lieux dont la Jurisdiction appartient aux Prevôt des Marchands & Echevins.

☞ Il y a de même dans quelques maisons royales, au Luxembourg & ailleurs, des prisons ainsi nommées à cause de l'obscurité de ces endroits.

Le mot de *charbon* & ses dérivés viennent du latin *carbo*, qui vient du grec *καρβων*, *siccare, arefacere*.

☞ **CHARBONNIÈRES**, en Vénèrie Terres rouges où les cerfs vont fraper leurs têtes, après avoir touché aux bois; ce qu'on appelle *brunir*. Elles en prennent la couleur.

**CHARBOUILLER**. v. a. Terme d'Agriculture, pour exprimer les effets de la nielle. La nielle *charbouille* les blés, elle les rouille, & remplit quelques grains de chaque épi de froment, d'une certaine poussière noire, au lieu de farine, qui noircit tout l'autre blé. Pour préserver les blés de la rouille, laquelle *charbouille*, comme on dit, plusieurs grains de chaque épi de froment, on secoue la rosée du matin avant le lever du soleil, par le moyen d'une corde qu'on tend des deux côtés du blé, qu'on touche par-dessus avec violence. *Journ. des Sçs*, du 4 Janvier 1677. On est obligé de laver dans des cuves le blé qui a été *charbouillé* par la nielle, & de l'étendre sur des draps au soleil, pour le faire sécher.

**CHARBUCLE**. f. f. Voyez dans le Dictionnaire Économique la manière d'empêcher les *charbucles* au blé.

**CHARCANAS**. f. m. Etoffe de soie & de coton, qui se fabrique aux Indes Orientales.

☞ **CHARCAS**. Province du Pérou avec une Audience Royale, dont la capitale est Chuquiaca ou la Plata, Archevêché très-riche.

**CHARCUTER**. v. a. Hacher, ou tailler de la viande, comme font les Charcutiers; parce qu'on disoit autrefois *char* pour *chair*. *Concidere minutim, minutatim concidere*. ☞ Il n'est plus d'usage au propre; mais figurément on le dit de ceux qui coupent mal-adroitement les viandes à table. *Malè, imperitè concidere*. Il a *charcute* cette longe de veau.

☞ On le dit dans le même sens d'un Chirurgien mal-adroit, qui dans une opération, taillade les chairs d'un malade ou d'un blessé. Au reste tout cela est du discours familier.

☞ Si on le dit des autres choses taillées mal-proprement, ou défigurées; d'un Tailleur, qu'il a *charcuté* une étoffe; d'un Menuisier, qu'il a *charcuté*, gâté une pièce de bois: cela est du style bas.

**CHARCUTÉ**, f. part. pass. & adj.

**CHARCUTERIE**. f. f. Ce mot se trouve dans Pomey pour signifier le peu d'adresse avec laquelle on taille, on fait quelque chose. *Faciendi trāclandique operis inficitia*.

**CHARCUTIER**. f. m. On écrivoit & on disoit autrefois *Chaircutier*, ou plutôt *Chaircuitier*, comme fait M. de la Mare dans son *Traité de la Police*. Dans les Statuts qui leur furent donnés en 1475, on écrit *Charcutier*. On devoit dire & écrire *charcuitier*; car ce mot est composé de *chair* & de *cuire*, & signifie un *Cuitier de chair*, c'est-à-dire, un homme qui *cuit* de la *chair*, qui vend de la chair cuite, & non pas crue, comme les Bouchers. Mais l'usage y est contraire. *Carnium coctarum propola*. C'est un Marchand de chair de pourceau. C'est aussi celui qui la sale, qui la hache, qui l'assaisonne, & qui en fait divers ragouts, comme saucisses, saucissons, cervelas, boudins, andouilles, &c. Il est ainsi nommé, parce qu'il fait cuire les chairs, & qu'il vend non-seulement de la chair de pourceau cuite, mais aussi des langues de bœuf,

& autres. Les Bouchers faisoient autrefois le débit de la chair de porc. Les *Charcutiers* ont depuis été dispensés d'acheter des porcs chez les Bouchers. Ils ont eu la permission d'en débiter eux-mêmes la chair crue ; mais sous les mêmes conditions que les Bouchers, c'est-à-dire, de passer l'examen des Languyeurs, des Tueurs & des Courtiers ou Visiteurs de chair. DE LA MARE, *Traité de la Police*, Liv. IV, T. V, cap. 2. Il est défendu aux *Charcutiers* de vendre les chairs d'aucun porc lâtre. Id.

Ce qu'on appelle aujourd'hui *Charcutier*, ne faisoit autrefois qu'un même métier & un même corps avec ceux que l'on nomme *Rotisseurs*, & les mêmes gens apprêtoient & vendoient la chair de porc avec toutes sortes d'autres viandes cuites, & on les nommoit *Oyers*. Il y a beaucoup d'apparence que ces *Oyers* retranchèrent de leur profession le débit des chairs de porc, & de toutes les chairs bouillies ou assaisonnées, & celui du poisson & des légumes. D'autres particuliers prirent ce qui avoit été retranché de la profession des *Oyers*, ou ce qu'ils enavoient eux-mêmes abandonné, & l'on en forma ensuite une autre Communauté, sous le nom de *Charcutiers*, par Lettres Patentes du 17 Janvier 1475. Ces Lettres, qui sont du Prévôt de Paris, contiennent les premiers statuts qui aient été donnés aux *Charcutiers* en dix-sept articles. On en ajouta 8 ou 9 en 1477, en donnant entrée dans ce métier à un plus grand nombre de gens qu'on n'avoit fait deux ans auparavant : & ainsi se forma la Communauté des *Charcutiers* à Paris. Ces Réglemens & ces statuts se trouvent dans le *Traité de la Police*, de M. de LA MARE, Liv. V, T. XXI, c. 5, où il traite des *Charcutiers*, & ils y sont appelés *Chaircutiers* & *Saucissiers*. Ces statuts reçoivent sans apprentissage & sans chef d'œuvre ceux qui exerçoient actuellement ce métier dans Paris ; mais ils demandent pour la suite quatre ans d'apprentissage & chef d'œuvre. D'autres réglemens leur permettent d'ouvrir les Dimanches, & les obligent à remplir chacun à leur tour les quarante places de la Halle le Mercredi & le Samedi. Voyez tous ces réglemens de Police dans l'endroit cité, & ch. 6.

**CHARCUTIÈRE**, f. f. Femme de Charcutier, ou femme qui fait le métier de charcuter. *Propola cocivæ carnis, coquela carnaria.*

**CHARCUTIS**. Vieux mot qui s'employoit autrefois en parlant d'un grand massacre, d'une grande défaite. En cette journée il se fit un horrible *charcutis*. *Cædes.*

**CHARDON**, f. m. Ce mot s'applique par le vulgaire à toute sorte d'herbe épineuse & piquante. Quelques ouvriers en laine appellent *chardon* une plante dont les têtes servent à chardonner les étoffes, d'où vient le mot de chardonner, *peçtere*. On dit aussi d'une plante qu'elle a les feuilles de *chardon*, lorsqu'elles sont découpées sur leurs bords en quelques segmens qui sont armés de piquans, de la même manière que les *chardons* ordinaires en sont fournis.

**CHARDON**, f. m. *Carduus*, est parmi les Botanistes le nom propre d'un genre de plantes, dont les fleurs sont à fleurons posés sur des embryons qui deviennent des graines chargées d'une aigrette. Ces fleurons sont renfermés dans un calice qui est d'abord arrondi, & qui s'évase ensuite dans sa maturité. Il est formé par plusieurs écailles appliquées les unes sur les autres, & terminées toujours par un piquant. Cette pointe des écailles du calice sert à distinguer le *chardon* d'avec les *circium* & les *jacées*. Il y a plusieurs espèces de *chardons*. Les unes sont épineuses de tous côtés, & par leurs feuilles & par leurs tiges, & par leur tête ; d'autres ne le sont que par leurs feuilles & leur tête ; d'autres enfin n'ont que la tête armée de piquans. Les feuilles de *chardon* ne sont pas pareilles dans toutes les espèces : les unes les portent entières comme le *chardon étoilé* à feuilles de giroflée jaune. Dans d'au-

tres, elles sont larges, plissées & coupées en segmens larges ou étroits, semblables aux feuilles d'acanthé, ou de coquelicot, de chicorée, ou de corne de cerf. Le *chardon* Notre-Dame, *carduus marianus*, sive *lacteis maculis notatus*, les a larges, & marquées de veines ou de taches blanches. Voyez les *Instituts de Botanique* de M. de Tournefort pour le dénombrement des espèces.

**CHARDON à Bonnetier** ou *a Foulon*, ou **CHARDON à carder**. *Carduus Fullonum, Dysfacus*. Plante dont les Bonnetiers & les Foulons de laine se servent pour carder la laine, & pour tirer les poils des draps. Sa racine est simple, blanchâtre, chargée de quelques grosses fibres, & qui donnent des feuilles longues d'un pied, & d'un pied & demi sur quatre pouces de large, vert clair, ridées, un peu velues, dentelées sur leurs bords, relevées en-dessus d'une grosse côte épineuse & plus tendre que dans les feuilles des tiges : sa tige sort seule de la même racine, & s'élève à la hauteur de quatre à cinq, & même de six pieds quelquefois, grosse comme le doigt, droite, cannelée & épineuse, garnie de feuilles opposées, & tellement jointes à leur base qu'elles embrassent la tige qui les enfile. Ces feuilles se terminent en pointe, & sont plus petites & plus épineuses. De leurs aisselles sortent des branches opposées & divisées en deux autres branches, qui portent à leurs extrémités une tête longue de deux à trois pouces, quelquefois plus, composée de plusieurs écailles fermes & terminées en pointe, lesquelles forment comme des alvéoles aux fleurs qui sortent d'entr'elles, & qui sont des fleurons pâles légèrement lavés de pourpre ; découpées à leurs bords en quatre segmens obtus. Elles portent sur des embryons qui deviennent autant de semences oblongues, cannelées, & à quatre pans. On distingue le *chardon à Bonnetier* en cultivé, qui a les écailles de sa tête terminées par une pointe crochue ; & en sauvage, qui les a toutes droites. Les Cardeurs ne se servent que du cultivé. Il se rencontre quelquefois des vers dans les têtes de cette plante ; & on prétend que si on les porte sur soi, elles éloignent les maux de dents & la fièvre. L'eau qui se ramasse à la base de ses feuilles est recommandée pour les maladies des yeux.

**CHARDON bénit**. *Cnicus silvestris hirsutior* ; sive *carduus benedictus C. B.* Plante sudorifique fort employée en médecine ; mais comme elle n'est pas bien commune, on la cultive dans les jardins. Sa racine est blanchâtre, charnue, & divisée en quelques branches. Elle donne des feuilles découpées comme celles du laitron, gluantes & épineuses au toucher, velues, & d'entre lesquelles s'élève une tige branchue presque dès sa naissance, droite en partie, & en partie couchée sur terre, garnie de feuilles alternes, des aisselles desquelles sortent de petites branches, terminées par une tête écaillée & épineuse remplie de fleurons jaunes découpés en cinq. Ces têtes sont grosses par quatre à cinq feuilles vertes, dentelées, & armées de piquans sur leurs bords, & à leurs extrémités. Ces feuilles forment une espèce de chapiteau qui distingue ce genre de ses semblables. Lorsque la fleur est passée, chaque embryon de graine, qui soutenoit un fleuron, devient une semence oblongue, étroite, grisâtre, & garnie d'une aigrette blanche. L'eau du *chardon bénit* entre dans les potions cordiales & dans les potions sudorifiques. Son sel a à peu près les mêmes usages. La décoction de toute la plante est quelquefois purgative, & fait vomir, surtout lorsqu'elle est trop chargée. Le *chardon bénit* mêlé avec des diurétiques, pousse par les urines au lieu de faire suer. Au défaut de *chardon bénit* on peut se servir de l'espèce nommée *Cnicus attractilis lutea dictus*. On a remarqué qu'elle avoit les mêmes propriétés.

**CHARDON étoilé**, ou *Chaussé-trappe*. *Carduus stellatus, sive Calcitrapa*. Espèce de *chardon* dont la racine est grosse & longue comme celle des petits raiforts,

qu'on appelle *raves* à Paris, longue d'un pié au plus, de la grosseur du doigt vers son collet, blanchâtre, chargée de quelques fibres branchues, & qui donne plusieurs feuilles velues, couchées sur terre, longues de trois à quatre pouces, découpées comme celle du bluet ou du coquelicot, mais d'un vert gai. De leur milieu part une tige branchue, arrondie, blanchâtre, haute d'un pié ou deux, chargée de feuilles pareilles à celles du bas, mais plus découpées; les extrémités de ces tiges & branches portent des têtes écailleuses, épineuses, grosses comme des noisettes, & dont les épines sont longues de plus de demi-pouce, blondes, & disposées en manière d'étoile, lorsque la tete ne s'est point évasée, & que les fleurons qui sont pourpres ne paroissent point. Sa semence est oblongue, lisse, polie, plus petite que la graine de perroquet, autrement *carthama*.

Cette plante croît communément à la campagne sur le bord des chemins, & dans des lieux & terres incultes. Sa racine est très-apétitive & diurétique. On l'emploie avec succès pour les coliques néphrétiques. M. de Basville, Intendant du Languedoc, se trouvant bien de l'usage de cette racine, fit imprimer la manière dont il s'en étoit servi. Depuis ce temps-là on fait prendre la poudre de son écorce délayée dans du vin; & plusieurs personnes se sont aperçues qu'elle charrioit le sable & le gravier, & qu'en en prenant de temps en temps avec précaution, leurs accès de colique néphrétique n'étoient plus si fréquens. Dans le mémoire de M. de Basville, on ne prend l'infusion de l'écorce de cette racine que le 28<sup>e</sup> jour de la lune de chaque mois, & il faut que la racine ait été cueillie vers la fin du mois de Septembre: deux circonstances assez inutiles, puisque ce remède agit tout aussi-bien les autres jours de la lune que le 28, & qu'on peut presque en tout temps cueillir ces racines, parce que cette plante ne porte point de tige la première année, & qu'elle paroît dès qu'elle a donné ses semences, de même que les autres *chardons*. On a soin de prendre les racines de celles qui ne sont pas montées; leurs racines n'étant pas si ligneuses, comme il arrive à toutes les autres plantes, dont la racine n'a presque point d'écorce, lorsqu'elles sont prêtes à donner leurs fruits. Leurs racines sont cordées, comme on dit communément.

**CHARDON hémorroïdal.** *Cirsium arvense, sonchi folio radice repente, caule tuberoso, Insl. R. Herb.* On mettoit autrefois cette plante parmi les *chardons* à cause qu'elle est remplie de piquans. On l'a appelé *chardon hémorroïdal*, parce qu'il se forme quelquefois des nœuds à sa tige à l'occasion des piquures d'insectes; & on prétend que ces nœuds portés dans la poche garantissent des douleurs des hémorroïdes. Cette plante a sa racine blanchâtre & rampante. Elle donne dans sa longueur des tiges hautes d'un pié & demi ou de deux piés, plus menues que le petit doigt, cannelées, moëlleuses, & longues de quatre à cinq pouces sur moins d'un pouce de largeur, découpées & plissées sur leurs bords, armées de piquans très-fins; vertes en-dessus, & pâles ou blanchâtres en-dessous. Lorsque cette tige n'est point piquée, & qu'elle ne forme pas un nœud vers son extrémité, elle se divise en quelques branches qui portent des têtes allongées, à écailles, dont les piquans sont foibles, & à fleuron d'un pourpre pâle, portés sur des embryons qui deviennent des semences couleur d'ailun & chargées d'aigrettes. Cette plante vient communément dans les champs & dans les vignes; mais on ne trouve ces sortes de nœuds, que lorsqu'elle naît dans des lieux humides à l'abri de quelques arbres.

**CHARDON Notre-Dame, ou CHARDON lait.** *Carduus albis maculis notatus, vulgaris. C. B. Pin.* Il est ainsi appelé à cause des taches blanches qui sont répandues sur ses feuilles. Les racines de cette

plante sont grosses, longues, & poussent plusieurs feuilles longues d'un pié & demi, larges de demi-pié environ, découpées sur leurs bords, comme ondées, armées de piquans affilés, vert gai en-dessus, & comme veinées par des taches d'un blanc de lait dans les endroits de leurs principales nervures. Ses tiges sont droites, chargées de quelques feuilles pareilles à celles du bas, mais moins amples; elles sont terminées par quelques branches qui portent des têtes écailleuses, fort épineuses. Ses fleurs sont purpurines, & ses semences grosses comme celles du carthame, noitâtres & fort adoucissantes. On les emploie en émulsion dans les ardeurs d'urine. On mange les jeunes pousses de cette plante de même que celles de quelques autres *chardons*.

**CHARDON Roland.** *Eryngium vulgare* ou le *panicaut*, le *chardon* à cent têtes. Plante qui n'est point du genre des *chardons*. Sa racine est longue de plus d'un pié, grosse comme le doigt, brune en dehors, blanche en dedans, douçâtre, composée d'une écorce épaisse, tendre, & d'un nerf ou cœur ligneux. Elle donne quelques feuilles fermes, sèches, piquantes, découpées en trois ou quatre segmens longs d'un pouce & demi ou de deux pouces, sur moins d'un pouce de largeur, dentelées sur leurs bords & d'un vert pâle. La tige qui sort d'entre ces feuilles, est haute d'un ou deux piés, plus mince que le petit doigt, cannelée, & chargée de feuilles pareilles à celles du bas, mais plus arrondies & plus découpées. Cette tige se divise ensuite en plusieurs branches qui portent chacune une tête grosse comme le pouce; longue d'un demi pouce, garnie à sa base de quelques petites feuilles qui forment une espèce de fraise. Chaque fleur est composée de cinq petites pétales blanchâtres, & soutenues par un calice qui devient ensuite un fruit à deux semences jointes ensemble. Le *panicaut* marin se distingue du vulgaire par ses feuilles plus arrondies, moins découpées & plus plissées, & par leur couleur. La racine du *panicaut* est apéritive, diurétique; on l'emploie dans les bouillons, les tisanes & les aposèmes. On recommande les racines confites du *panicaut* marin, pour la phthisie. Voyez LE DICT. DE JAMES.

**CHARDON.** Terme de Fleuriste. C'est une anémone dont les béquillons sont fort étroits. MORIN. Quelque grosseur & quelque coloris qu'elle ait, elle est détestable. Id.

**CHARDON,** chez les Serruriers, se dit des pointes & crochets de fer qui se mettent sur des barreaux, sur une grille de fer ou sur le chaperon d'un mur, pour empêcher qu'on ne passe par-dessus. *Carduus ferreus*.

On dit proverbialement qu'un homme est amoureux, gracieux comme un *chardon*; pour dire, qu'il est mal gracieux, rébarbatif.

**CHARDON.** (*Notre-Dame du*) Ordre militaire projeté en 1369 & institué en 1370, le jour de la Purification de la sainte Vierge, à Moulins, par Louis II, Duc de Bourbon. Cet Ordre étoit composé de 26 Chevaliers. Le Prince & ses successeurs devoient être les Chefs de l'Ordre. Les Chevaliers portoient toujours la ceinture de couleur bleu céleste, doublée de satin rouge, brodée d'or, & sur laquelle on lisoit ce mot *Espérance*, en broderie d'or aussi. Aux grandes fêtes, & principalement à celle de la Purification, que le Prince tenoit table ouverte aux Chevaliers, ils étoient vêtus de soutanes de damas incarnat, à manches larges, & ceintes de leurs ceintures bleues. Le grand manteau de cet Ordre étoit d'un bleu céleste, doublé de satin rouge: & le grand collier de fin or, du poids de dix marcs, fermant à boucle & ardillons d'or par derrière. Il étoit composé de lozanges & de demi-lozanges à double orle, émailées de vert, percées à jour, remplies de fleurs-de-lis d'or, & du mot *Espérance*, écrit dans les lozanges en lettres capitales à l'antique. De ce collier, pendoit sur l'estomac une ovale, dans laquelle

étoit l'image de la sainte Vierge, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent, avec un croissant de même sous ses pieds, & au bout une tête de *chardon* émaillé de vert. Leurs chapeaux étoient de velours vert rebrassés de palmes de soie cramoisie, sur lequel étoit l'écu d'or à la devise *Alen, Alen*, qui veut dire, *allons ensemble*, pour marquer l'union qui devoit être entre eux.

Le nom de Notre-Dame du *Chardon* vient du *chardon* qui étoit au bout de l'ovale qui pendoit du collier, & de ce que la ceinture de l'Ordre fermoit à boucle & ardillons de fin or, ébarbillonnés & déchiquetés avec l'émail vert, comme la tête d'un *chardon*. L'Abbé Justiniani traite de cet Ordre dans son *Tom. II, ch. 60, p. 16*.

Il y a aussi en Ecosse un Ordre du *Chardon*, autrement du bouquet de Rue, ou de saint André, & de saint André du *Chardon*. Nous en avons parlé au mot *ANDRÉ*. L'Abbé Justiniani en traite fort au long dans *Historia ditutti gl' Ordini militari & Cavallereschi. Tom. I, chap. 16*.

**CHARDONAL** ou **CHARDOUNAL**. f. m. Vieux mot. Cardinal. *Cardinalis*. Le Reclus de Moines manuscrit dit :

*Quand je me suis el retour,  
De la grant court je fis un tour,  
La ou maintent li Chardounal  
Mais tous les trouvai d'un atour  
Cha & la tous sont mercatour. DU CANGE.*

**CHARDONNER**. v. a. Terme de Manufactures de de lainage. C'est tirer le poil d'une étoffe avec des chardons. *Pilos carduis erigere*. On ne *chardonne* que les ouvrages en laine.

**CHARDONNERET**. f. m. Petit oiseau recommandable pour la beauté de son plumage, & celle de son chant. Le *chardonneret* est plus petit que le pinçon : il a sur le devant de la tête & à la gorge des marques rouges ; le haut de sa tête est noir ; les tempes blanches ; les ailes noires & diversifiées de blanc : dans les grandes pennes on voit une bande jaune de part & d'autre. Le jeune *chardonneret* n'a point de rouge sur la tête ; mais il est d'une couleur cendrée qui tire sur le roux. Les Oiseleurs les appellent *grifets* ; ils les vont prendre dans les prés pendant le mois de Juillet. Le *chardonneret* mâle a la tête, la gorge & le dos plus noirs. Sa tête est aussi plus longue & plus plate que celle de la femelle : celle-ci a les ailes cendrées, la gorge blanche & la tête rouge. Il y a d'autres *chardonnerets* qui ont le tout du bec noir, & le tout des yeux, qui a coutume d'être rouge aux autres, est blanc. L'on en trouve aussi en Italie qui ont tout diversifié de couleurs différentes des autres, si l'on en croit quelques Auteurs. Enfin il y en a qui sont blanchâtres, & d'autres qui sont blancs, & ont la tête rouge.

Le *chardonneret* fait son nid dans les épines, & dans les arbrisseaux. Il fait trois fois l'an des petits ; savoir, aux mois de Mai, de Juin & d'Août. Ceux du mois d'Août sont les meilleurs. Ils font sept ou huit œufs pour l'ordinaire. Ceux qui font leur nid dans les épines, ont quelques plumes orangées, & sont plus estimés que les autres, parce qu'ils sont plus forts & plus robustes, & qu'ils chantent mieux. Ils sont différens des autres en ce que leur pennage est plus gris & plus obscur. Les noirs sont communément bons. Les *chardonnerets* vivent jusqu'à vingt ans & plus.

Le *chardonneret* niais est beaucoup meilleur que les autres à tenir en cage. Il faut le mettre auprès d'une linotte, d'un serin de Canarie, ou d'une fauvette, & son chant sera composé de quelque partie des leurs ; & la diversité en sera plus agréable. Il faut prendre garde qu'il n'entende point d'autre *chardonneret*, afin qu'il ne s'arrête point à son chant. Willoughby parle dans son *Ornitho-*

*logie* d'un *chardonneret* qu'on nourrissoit dans une cage depuis 23 ans, & auquel on étoit obligé de couper tous les huit jours le bec & les ongles, afin qu'il pût manger & se soutenir.

On appelle cet oiseau *chardonneret*, parce qu'on le voit ordinairement sur les *chardons*, dont il mange les semences. Il vit environ 15 ans, & est sujet à des vertiges. OLINA. Les Grecs l'appellent *ἀρνίον*, d'*ἀρνίον*, *spina* ; les Latins *carduelis*, de *carduus*. Les Italiens le nomment *cardello*, ou *cardellino* ; les Espagnols *serguerito*.

**CHARDONNERETTE**. Voyez **CHARDONNETTE**.  
**CHARDONNET**. f. m. Ce mot est un diminutif de *chardon*, & signifie *petit chardon*, mais il ne se dit qu'en parlant d'une Eglise de Paris, qu'on appelle *Saint Nicolas du Chardonnet*.

**CHARDONNETTE**. f. f. Quelques-uns disent *chardonnette*. Plante qui est une espèce d'artichaut sauvage. Elle est semblable à l'artichaut des jardins. Sa tige est fort haute. Ses feuilles sont grandes, garnies de piquans tout à l'entour, de même que les têtes. Ses fleurs sont de couleur de pourpre. *Cinara silvestris latifolia* ou *scolumus Dioscoridis*. Voy. **CARLINE** : c'est la même chose.

**CHARDONNETTE**, se dit aussi des fleurs de la plante qu'on appelle *chardonnette*. Les Payfans s'en servent au lieu de présure pour cailler le lait.

**CHARDONNETTE**, ou **CHARDONNETTE**. Allusionnement fait avec le *chardon* d'Espagne. N'avez point de Religion, moquez-vous à gogo des Prêtres & des Sacremens de l'Eglise, & de tout droit divin & humain : mangez de la chair en Carême en dépit de l'Eglise, il ne vous faudra d'autre absolution, ni d'autre *chardonnette*, qu'une demi-dragme de cathelicon *Sat. Menip. t. L, p. 7, art. 15*. M. Le Duchat, *tom. 2, p. 32 & 33 de la Sat. Menip.* a fait une savante remarque sur ces mots, qui a été mal copiée par le dernier Editeur du Richelet.

**CHARDONNIÈRE**. f. f. Terre pleine de chardons. *Carduetum*.

**CHARDOUSSE**. f. f. Nom qu'on donne en quelques endroits à la carline. Voyez **CARLINE**.

**CHARÉE**. Voyez **CHARRÉE**.

**CHARANÇON**. Voyez **CHARANÇON**.

**CHARENTE**. f. f. Est le nom que nos Historiens donnent à un fameux vaisseau de la flotte que Louis XI fit partir de Provence en 1500 pour la conquête de Naples sous les ordres du Seigneur de Ravaitein, Gouverneur de Genes. Ce vaisseau, dit un Auteur contemporain, portoit douze cens soldats sans les matelots, & deux cens pièces d'artillerie, dont il n'y en avoit que quatorze grosses, les autres n'étoient que des fauconneaux & d'autres semblables petites pièces. P. DANIEL, *T. II, p. 1687* 1788.

**CHARENTE**. Rivière. Voyez **CHARENTE**.

**CHARENTON**. Bourg de France sur la Marne, un peu au-dessus de l'endroit où elle se décharge dans la Seine. *Carentonium*. Un Temple que les Huguenots y avoient avant la révocation de l'Edit de Nantes, & où ceux de Paris faisoient leurs assemblées, a fait souvent parler de ce lieu. Daillé, Alix, Claude, ont été Ministres de *Charenton*. On a dit par une espèce de proverbe, aller à *Charenton*. Aller à la Messe à *Charenton*, pour se faire Huguenot.

Il y a *Charenton* en Bourbonnois, célèbre par une Abbaye de Bénédictines, qui vers le commencement du dernier siècle reçut la réforme du Val-de-Grace. P. HÉLYOT, *T. VI, p. 332*.

**CHARENTE**. Voyez **CHARENTE**.

**CHARGE**. f. f. Ce mot se prend dans je ne sais combien d'acceptations différentes. Quelquefois il est employé dans la signification de fardeau, faix ; & pour l'ordinaire on fait ces trois mots synonymes, qui ne le sont pourtant que par l'idée générale qu'ils renferment. La *charge* est ce qu'on doit ou ce qu'on peut porter ; de là l'expression proverbiale qui dit que la *charge* d'un baudet n'est pas celle d'un éléphant. *Onus*. On dit de la *charge*



qu'elle est forte. Cette charge est trop forte pour moi. Je ne sais pas pourquoi les Vocabulistes, qui avoient pourtant sous les yeux les remarques de M. l'Abbé Girard, s'avisent de dire *charge lourde*. C'est du *fardeau* qu'on dit qu'il est lourd; parce que le *fardeau* est ce qu'on porte; de même qu'on dit du *faix* qu'il accable, parce qu'il joint à l'idée de ce qu'on porte celle d'une certaine impression sur ce qui porte.

☞ Ce mot vient, dit-on, de *carq* qui en vieux langage bas-breton signifioit la même chose.

CHARGE, en terme de Maçonnerie, se dit de ce qui pèse sur un mur, poutre, ou autre corps. On donne de la charge à une voute à proportion que les arcbutans sont forts. Il faut etayer cette poutre, parce qu'elle porte une charge trop forte. Les Maçons appellent aussi *charge de plancher*, une certaine épaisseur que l'on met sur les solives & aisés d'entrevoix, ou sur le hourdi d'un plancher, pour recevoir le carreau, ou aire de plâtre, qu'on y doit mettre.

On dit particulièrement, qu'il faut payer les charges d'un mur, quand un voisin élève un mur mitoyen pour bâtir dessus: c'est indemniser le voisin de la nouvelle charge qu'on met sur le mur mitoyen, ce qui s'estime à raison de six toises l'une. Voyez l'art. 197 de la Coutume de Paris.

CHARGE, est aussi une certaine mesure d'un poids proportionné à la force de celui qui le porte. Ainsi on dit, une charge de cotrets, de fagots; pour dire, 18 ou 20 cotrets ou fagots, que peut porter un Crocheteur. Une charge de charbon contient deux mines. Une charge de blé. La charge d'un mulet c'est 400 livres: d'un chameau, c'est mille livres. Ce vaisseau a sa charge; pour dire, il en a autant qu'il en peut porter. La charge des carraques de Portugal est de deux mille tonneaux, c'est-à-dire, qu'elles portent quatre millions de livres pesant. Ce vaisseau n'a pas trouvé en ce port des marchandises pour sa charge, il en est sorti avec demi-charge. On appelle *Vaisseaux de charge*, ceux qui suivent une armée navale pour porter les munitions & les provisions.

CHARGE, se prend encore pour une certaine mesure ou quantité de choses qui sont dans le commerce. La charge de Marseille est composée du poids de trois cents livres. Celle d'Arles est du même poids. La charge de S. Gilles est de dix-huit à vingt pour cent plus grande que celle d'Arles. La charge de Tarascon est de deux pour cent plus faible que celle d'Arles. La charge de Toulon est composée de trois setiers du pays; chaque setier contient une hémine & demie, & est égal à celui de Paris.

CHARGE, signifie aussi l'action de charger. *Impositio oneris*. Pour la navigation des rivières il y a trois jours de charge, ou de planche, & autant pour la décharge; c'est-à-dire, pour donner le loisir aux Marchands de charger & de décharger.

CHARGE, en termes de l'art militaire, signifie le choc de deux armées qui en viennent aux mains. *Pugna*. On dit en ce sens la première, la seconde charge. La charge a été rude, vigoureuse. Sonner la charge. *Bellicum canere*, donner le signal du combat. Soutenir la charge. Retourner à la charge.

En ce sens on dit figurement, qu'on retourne à la charge, ☞ quand on fait une nouvelle tentative, quand on fait de nouveau la même demande qui a été déjà refusée. *Rem eandem post repulsam denuò petere*.

CHARGE est aussi une certaine mesure de poudre qu'on met dans les armes à feu pour leur faire faire leur effet. *Pulveris ac globi tormento displodendo modus*. La charge de canon est environ la troisième partie du poids de son boulet. La charge d'une mine est ordinairement un millier de poudre; mais on la proportionne à la nature & au poids du terrain qu'il faut qu'elle enlève. On donne double charge aux canons pour les essayer.

CHARGE, se dit aussi des fournimens qui sont attachés aux bandoulières des Mousquetaires, qui ser-

vent à donner la charge à un mousquet. *Pulveris ac plumbi arca fistula displodenda modus, pulveris pyrii theca*. Ces fournimens ne sont autre chose que plusieurs petits étuis couverts de veau, dans chacun desquels les soldats renferment ce qu'il faut de poudre pour charger leurs armes à feu. Ouvrit la charge avec ses dents.

CHARGE, se dit figurement de tout ce qui ☞ donne lieu à l'exercice des facultés de l'ame, & dans ce sens, ainsi que dans le propre, il emporte avec lui une idée de contrainte. On le dit de tout ce qui est onereux. *Onus*. L'action de l'esprit s'étoffe par trop d'étude; c'est une charge qui l'accable. MONT. Il est mal-aisé de bien aimer ceux qui nous sont à charge. VAUG. Une vieille fille est à charge aux autres, & à elle-même. Le Grand Théodose refusa l'Empire, & l'on remarqua que ce n'étoit point par une vaine cérémonie, mais par une véritable sagesse, qui lui faisoit regarder cet honneur comme une charge difficile. FLECH.

C'est une charge bien pesante,  
Qu'un fardeau de quatre-vingts ans. QUINAUT.

Une tutelle est une charge, & non pas un avantage. Cette veuve a cinq enfans à sa charge; c'est-à-dire, qu'elle est obligée de les nourrir, entretenir & avancer. Cet importun est à la charge de ses amis, c'est-à-dire, qu'il leur emprunte, & qu'il vit à leurs dépens. Une Abbaye régulière est un bénéfice à charge d'ames. Les secrets, soit les nôtres, soit ceux que l'on nous confie, peuvent encore porter le nom de charge, à cause de la peine que les indiscrets ont à les garder.

L'homme indiscret, dont la bouche imprudente,  
Dépose d'un secret la charge trop pesante,  
Voit bientôt son secret follement confié;  
Par d'indiscrets amis à d'autres publié. VILL.

CHARGE, se dit en ce sens des clauses & conditions qui sont stipulées par un acte ou contrat, ou qui sont naturellement attachées à la chose dont on traite. *Lex, conditio*. Il a vendu cette terre à la charge d'une telle servitude, à la charge de payer tels & tels créanciers, à la charge du reméré, *ca lege, ca conditione*. On donne tous les baux à la charge de cultiver & entretenir les lieux en bon pere de famille. Il lui a fait ce plaisir à charge d'autant.

CHARGES d'un testament, sont des engagements que le Testateur impose à l'héritier ou autre, à qui il fait quelque libéralité par son testament, comme s'il charge son héritier ou un légataire d'un usufruit, d'une servitude, ou d'une rente viagère en faveur d'une tierce personne.

CHARGES de la Communauté, sont des dettes mobilières qui doivent être acquittées par la communauté des conjoints.

CHARGE, signifie aussi, pension, rente, redevance dont une chose est tenue envers une autre. *Onus, impensa*. Il a quitté le Bénéfice à cause de ses charges. Il doit une rente de cent setiers de blé, c'est une grosse charge. Il ne vaut pas cent écus, toutes charges faites. Cette redevance est une charge foncière. Les charges foncières sont les redevances qu'on a imposées après le cens, sur les héritages lorsqu'ils ont été aliénés. *Census secundarius, census*. Les charges foncières doivent être payées & supportées par celui qui possède l'héritage qui a été aliéné; sinon il le doit abandonner. LOISEAU.

CHARGES réelles, & redevances annuelles, sont des droits dus par les héritages, comme le cens, le surcens ou rente foncière, le champart ou autres, selon la disposition des coutumes, ou l'usage des lieux.

CHARGE, est encore un impôt, une levée de deniers pour fournir aux dépenses & aux nécessités de l'Etat, d'une Communauté. *Tributum, vectigal*. C'est

au peuple à supporter les *charges* de l'Etat. Durant la guerre on est obligé de mettre de nouvelles *charges*, de nouvelles impositions. Les propriétaires des maisons sont obligés aux *charges* de ville, qui sont boues, lanternes, pauvres, logemens de soldats, fortifications, &c.

**CHARGE**, signifie encore figurément en matière criminelle, les preuves, les indices qui résultent des informations & autres pièces du procès contre un accusé. Dans ce sens il est employé au pluriel. Examiner les *charges*. On a porté les *charges* & informations au Greffe, c'est-à-dire, les actes qui contiennent la plainte de la partie, & les dépositions des témoins. On dit qu'un accusé prend droit par les *charges*, lorsqu'il est sur de son innocence; qu'il n'y a point de preuve contre lui; & qu'il s'en rapporte au dire des témoins, qu'il n'est point besoin de lui confronter. L'Ordonnance veut qu'on entende les témoins à *charge* & *decharge*, pour être contre l'accusé.

**CHARGE**, signifie souvent une dignité, un office qui donne pouvoir & autorité à quelqu'un sur un autre. *Munus, dignitas, magistratus*. Il y a des *charges* seulement utiles par les revenus, les émolumens qui y sont attachés; & d'autres qui sont honorables par les fonctions & par le rang qu'elles donnent. Les *charges* de Chancelier, de Premier Président, sont les premières *charges* du Royaume. Il y a quatre principales sortes de *charges*: celles de la Maison du Roi ou des Princes, comme Grand Chambellan, Grand-Maitre de la Garderobe, des Cérémonies: celles de l'armée, comme de Maréchal de Camp, Mestre de Camp, de Capitaine, d'Enseigne: celles de Robe, ou de Judicature, comme de Conseiller, de Greffier: & celles de Finances, comme Intendant, Controleur, Trésorier, Receveur, & Payeur. On dit qu'un homme est en *charge*, pour signifier qu'il exerce une *charge* qu'il en fait actuellement les fonctions. *Magistratum, munus exercere*: qu'il est hors de *charge*, quand le temps de son exercice est expiré; & cela se dit particulièrement des magistratures & des dignités électives, & non perpétuelles. *Defunctus magistratu*. On dit, exercer une *charge* en titre, quand on en a les provisions; *Exercere magistratum cum jure obtentive ad eam rem tabulis*, & par *commission*, lorsque la *charge* n'a point de titulaire, ou qu'il est interdit ou absent. *Cum delegata potestate aliquo munere defungi*, ou *absentis aut mortui partes implere*. On dit, être pourvu d'une *charge* en *survivance*, quand on a droit de l'exercer après la mort ou en l'absence du titulaire. *Designari successorem alteris muneris*. Il y a aussi des *charges municipales*, ou des *charges de ville* qu'on obtient par élection; & des *charges de Communautés*.

La vénalité des *charges*, qui se pratique en France n'a été en usage dans aucune République, & ne trouve point d'exemple ailleurs. Il semble que les *charges* doivent être la récompense du mérite, & qu'on les doit proposer comme un prix qui serve d'aiguillon à la vertu, & qui anime au travail. On hâta de remplir les *charges* de personnes incapables, en n'y admettant que ceux qui ont de quoi les acheter. C'est, disoit un Ancien, comme si dans un vaisseau on faisoit quelqu'un Pilote pour son argent.

*L'argent seul au Palais peut faire un Magistrat.*  
BOIL.

Dans le temps de la République Romaine les *charges* étoient conférées par l'élection du peuple. Les Empereurs s'étant emparés du droit du peuple, nommoient seulement les Grands Officiers; & ces Grands Officiers nommoient les Officiers inférieurs, qui dépendoient de leurs *charges*. Le même ordre fut observé en France. Le Roi par l'avis de son Conseil nommoit les premiers Officiers de la Chambre des Comptes & des Finances. Les Baillis &

les Sénéchaux étoient aussi pourvus directement par le Roi. Mais les Officiers inférieurs étoient choisis par les Comtes ou par les Ducs, & par les Officiers supérieurs. Jusqu'à François I, le Chancelier avoit droit de pourvoir à toutes les *charges* sans gages, ou dont les gages n'excédoient point vingt-cinq livres. Par une Ordonnance de Charles VI de l'an 1440, il y fut réglé que les Officiers du Parlement & autres de Justice, seroient nommés par le Parlement même, en présence du Chancelier; & ceux des Finances par la Chambre des Comptes. Pendant que les Anglois occupoient la France, ils introduisirent la collation, la nomination arbitraire du Roi. Après qu'ils furent expulsés, l'on inventa sous Charles VIII un expédient entre la nomination absolue du Roi & l'élection; c'est que le Parlement & la Chambre des Comptes nommèrent trois personnes, & que le Roi choisiroit celui qu'il lui plairoit de préférer. Ce partage équitable entre le Roi & ses Sujets, a subsisté jusqu'à la vénalité des *charges*. Elle commença du temps de Louis XI, par le besoin d'acquitter les dettes de Charles VIII, son prédécesseur.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, toutes les *Charges* de judicature étoient censées vacantes par la mort du Roi. Louis XI, pour se concilier l'amitié des Officiers du Royaume, fit en leur faveur une Ordonnance, par laquelle il leur assuroit leurs *Charges* pour toute leur vie, déclarant qu'elles ne seroient jamais vacantes que par leur mort, ou en cas de forfaiture, ou par leur démission volontaire. P. Daniel, *T. II*, p. 1455. Louis XII rendit vénales les *Charges* qu'on appelloit Offices Royaux, qui n'étoient point de judicature. Id. *T. II*, p. 1671 & 1672. Ce fut en 1515, à l'occasion de la guerre d'Italie, que François I entreprenoit, que les *Charges* de judicature commencèrent à devenir vénales en France. A la vérité Louis XII, pressé par la nécessité de l'Etat, avoit déjà vendu quelques Offices; mais c'étoit dans le dessein de remettre les choses sur l'ancien pié, dès qu'il auroit la paix; & il avoit excepté de ce nombre les Magistratures de Justice: le Chancelier Duprat fut auteur de cette innovation. Voyez le P. Daniel dans François I, *Tom. III*, p. 8.

Je pourrois vous faire voir S. Augustin dans une sainte horreur des *Charges*, & regardant comme un fardeau redoutable ces dignités qu'on recherche avec une ambition séculière. FLECH. Une téméraire jeunesse se jette d'ordinaire sans étude & sans connoissances dans les *Charges* de la Robe. Id. La principale chose qui soutient les hommes dans les grandes *Charges*, d'ailleurs si pénibles, c'est qu'ils sont sans cesse détournés de penser à eux. PASC. Combien d'ames oisives qui n'apportent d'autres préparations à leurs *Charges*, que celle de les avoir désirées, pour satisfaire leur orgueil & honorer leur paresse? FLEC.

Quoiqu'on donne indistinctement le nom de *Charges* à toutes sortes d'Offices, parce qu'en effet tout Office est une *Charge*, il ne faut pourtant pas confondre ces mots.

**CHARGE** est un nom général qui comprend d'autres emplois distingués des *Offices*, en ce qu'on les exerce sans provisions, & seulement pour un temps: au lieu que pour les *Offices*, il faut des lettres du Prince qui en assurent le titre aux Officiers pendant leur vie.

Ainsi les *Charges* des Parlemens & des autres Compagnies supérieures, celles des Prévôts, Bailliages & Sénéchaussées, sont des *Offices*; au lieu que les *Charges* Municipales, comme d'Échevins, de Consuls, &c. ne sont pas des *Offices*, parce que ceux qui y sont appelés ne les exercent que pour un temps, & sans autre titre que celui de leur élection.

Les *Commissions* que le Roi donne sont une autre espèce de *charges*: quoiqu'on ne leur en donne pas le nom, elles en ont en effet le caractère, qui est de revêtir d'un emploi public. Les Am-

basiliards, les Intendants des Provinces, les Chambres de Justice, &c. sont des *Commissions*, & sont à ceux que le Roi y appelle, une *Charge* pour exercer une fonction publique, sans titre d'office.

¶ Mais il y a cette différence entre ces *Commissions* & les *Charges* Municipales & autres semblables, que les *Commissions* sont pour un temps indéfini, & cessent quand il plaît au Roi de les révoquer; au lieu que les *Charges* Municipales ont leur durée pour un temps réglé.

¶ Ainsi les *Offices* sont pour la vie, & ceux qui en sont pourvus ne peuvent être révoqués sans cause.

¶ Les *Charges* Municipales & autres sont pour un certain temps, après lequel leur emploi finit, & passé à une autre personne; mais ceux qui en sont revêtus ne peuvent être révoqués ni destitués sans cause, pendant le temps que doit durer leur exercice.

¶ Enfin les *Commissions* sont pour un temps indéfini, tel qu'il plaît au Roi, de sorte que ceux qui en sont chargés, peuvent être révoqués en tout temps & sans aucune cause.

**CHARGE**, se dit quelquefois d'une commission verbale, ou sans titre ou passagère, quand on donne à quelqu'un le soin ou la garde de quelque chose. *Provincia, negotium*. On lui a donné la charge d'un tel recouvrement. Il a la charge de fournir des vivres, des logemens à ses troupes. Il n'est pas responsable du vol qui a été fait en cette maison, les meubles n'étoient point en sa charge. En ce sens; on appelle une *femme de charge*, celle qui a le soin de la vaisselle d'argent, du linge, &c. dans une grande maison; & dans les Communautés, un tel a la charge de la Sacristie, du Cellier, de l'Infirmerie, &c. C'est aussi en ce sens que l'on dit, un bénéfice à charge d'ames, tel qu'une Cure, parce que les ames des fidèles sont confiées au soin du Curé.

**CHARGE**, signifie encore mandement, procuration. *Præscripta negotii gerendi auctoritas*. Il a donné charge à son Commis de faire votre expédition. Un Procureur est sujet à désaveu, quand il a occupé, quand il a fait des offres sans charge, sans mandement spécial. Ce Banquier a donné charge à son correspondant d'acquitter une telle lettre de change.

**CHARGE**, se dit aussi du soin qu'on prend des affaires d'un Etat, d'une maison, en vertu d'une commission particulière. Ce Ministre prend sur lui toute la charge, tout le faix des affaires du Royaume. Cet Intendant, ce Solliciteur, a la charge des affaires & procès de cette famille.

**CHARGES du mariage**, sont l'entretien du ménage, la nourriture & l'éducation des enfans qui en proviennent; pour raison de quoi la dot est donnée au mari, afin qu'il puisse subvenir aux nécessités de sa famille, dont il est le chef.

**CHARGE**, en termes de Maréchallerie, est un cataplasme, un appareil ou onguent fait de miel, de graisse, de térébentine, & quelquefois de lie de vin, & autres drogues, qui sert à guérir les foulures, les enflures, ou autres maladies des chevaux, procédentes de quelque travail ou effort violent, lorsqu'on l'applique sur les parties offensées, ou qu'on les en frotte. *Cataplasma*.

**CHARGE**, en termes de Peinture, est une représentation exagérée de quelque personne, que le Peintre fait pour se réjouir, & à laquelle il conserve de la ressemblance en ridicule. Il n'est pas nécessaire que le Peintre ait toujours intention de se divertir pour qu'on puisse dire qu'une chose est chargée. *Res aliqua per picturam exaggerata*. Ceux qui ont une véritable idée de la correction, de la simplicité régulière, & de l'élevation de la nature, traitent de superflu ces charges qui altèrent toujours la vérité. DE PILES. Peu de Peintres ont le génie de bien faire des charges. Ces sortes de charges

se font en outrant ce qu'il y a de vrai dans la personne que l'on peint, soit dans l'excès, soit dans le défaut. Ainsi, quand d'un nez un peu plus long que la nature ne le donne au commun des hommes, on en fait un nez excessivement long; ou que d'un nez un peu plus court qu'il ne devoit être, on en fait un nez tout-à-fait camus, cela s'appelle la charge de celui qu'on a voulu représenter. Il en est de même de toutes les autres parties du corps, dont les excès & les défauts sont outrés par le Peintre.

¶ La prose & la poésie ont leurs charges comme la peinture. Ces charges dans lesquelles la vérité & la ressemblance exactes ne sont altérées que par l'excès du ridicule, ne doivent jamais rendre l'objet méconnoissable. C'est une règle qui ne paroît pas assez scrupuleusement observée dans la plupart des pièces de Théâtre, où les caractères, dans le comique, sont presque toujours trop chargés.

**CHARGE**, en termes de Jardinage, est une bourse ou œil de fleur, *oculus*, d'où vient qu'on dit que les arbres chargent beaucoup, quand ils ont beaucoup de ces charges, & qu'ils apportent beaucoup de fruit.

**CHARGE à cueillette** ou au tonneau. C'est un terme usité sur l'Océan. On dit qu'un vaisseau est chargé à cueillette, lorsque sa charge a été faite de l'amas de diverses marchandises que le maître a reçues de divers particuliers, pour faire le chargement de son vaisseau.

**CHARGE à quintal**, c'est un terme de Méditerranée, qui signifie la même chose que charge à cueillette.

**CHARGE à la côte**. Vaisseau chargé à la côte. C'est quand il a été forcé par le gros vent à se tenir près de la terre, dont il ne peut s'éloigner quelque effort qu'il fasse.

**CHARGES**, en termes de Magie noire & de Sortilège, signifie le charme & le sort que les Sorciers mettent en quelque lieu pour y faire leurs prétendus maléfices. *Incantamentum, fascino*. C'est un pot de terre neuf, vernissé, non acheté, ni marchandé, dans lequel ils mettent du sang de mouton, de la laine, & du poil de plusieurs bêtes, avec quantité d'herbes & de poisons qu'ils brouillent avec plusieurs grimaces & cérémonies superstitieuses & sacrilèges, en proférant plusieurs paroles & invocations des Démon. Ils mettent ce pot dans un lieu secret de la bergerie, ou autre endroit où ils veulent faire quelques maléfices; & alors ils l'arrosent avec un peu de vinaigre, selon l'effet qu'ils veulent qu'il produise. Ce sort dure certain temps, & ne sauroit être levé que par celui qui l'a mis, ou par quelque supérieur qui causera la mort du premier. L'histoire de cette espèce de sortilège est amplement décrite dans les procès d'un nommé *Bras de fer*, fameux Sorcier, qui étoit au mois de Mars 1688, dans les prisons du Parlement appelant d'une sentence, par laquelle lui & ses complices furent condamnés à être pendus & brûlés. Dans ce procès il y a des choses si extraordinaires, qu'elles feroient presque croire aux sortilèges.

**CHARGE** (à la) adv. A condition *Ed lege, ed conditione*. A la charge de reprise. A la charge d'autant, c'est-à-dire, à la charge de faire le réciproque, ou de rendre la pareille.

**CHARGE**, se dit proverbialement en ces phrases, il faut prendre le bénéfice avec ses charges; onera; pour dire, qu'il faut souffrir les incommodités d'une chose, dont on tire d'ailleurs des avantages. *Quem sequentur commoda, debent sequi & incommoda*. On dit aussi, qu'une charge est le chauffe-pied du mariage; pour dire, qu'un homme en France trouve plutôt à se marier quand il est revêtu d'une charge.

**CHARGEAGE**. s. m. L'action de charger. *Sciences des Ingénieurs, L. III, p. 41*.

**CHARGEANT**, ANTE. adj. Ce qui pèse, ce qui charge, ce qui incommode. *Gravis, onerosus*. On ne s'en sert point au propre. On l'a dit au figuré en

en parlant des emplois, des charges ou dignités, des affaires. Il disoit que cette dignité étoit trop *chargeante* pendant les troubles de ce siècle. FLECH. Malgré cette autorité, ce mot n'a pas été reçu.

**CHARGEMENT.** f. m. Terme de Marine & de Commerce. C'est la charge d'un vaisseau : on le dit aussi de toutes les marchandises chargées sur un vaisseau. *Navis onus.* C'est la même chose que cargaison.

**CHARGEMENT,** signifie aussi l'acte par lequel il paroît qu'un Marchand a chargé telle quantité de marchandises sur un vaisseau. ACAD. FR. Il a produit le *chargement* & les connoissances de telles marchandises.

**CHARGEMENT,** dans Rabelais, signifie l'action par laquelle on frappe. Et de cetui coup ne sentit que le *chargement.*

**CHARGEOR.** f. m. Terme de Canonier. Instrument avec lequel on charge le canon. *Instrumentum quo pulvis sulfuratus & globus tormento induntur.* Cet instrument est garni de sa lanterne, de sa lampe, & de deux boîtes pour charger la poudre à canon

C'est aussi dans les Manufactures de salpêtre une espèce de selle à trois piés sur laquelle on place la hotte, qu'on appelle *bachou*, quand il s'agit de la charger.

**CHARGER.** v. a. Ce mot a toutes les acceptions du mot charge, tant au propre qu'au figuré. C'est en général mettre une charge sur quelque chose. *Onerare.* On charge un mulet, un cheval, un bateau. *Charger* un âne de pommes. *Onerare pomis costis aselli.* Il faut un homme pour charger ces Crocheteurs. Les Chameaux sont dressés à se baisser quand on les charge.

On le dit dans un sens approchant, pour, peser sur. Cette poutre charge trop cette muraille. *Gravare.* Tout cet attirail chargerait trop le carrosse.

On dit en termes de Marine, *charger* un vaisseau, pour dire, lui donner sa charge, le remplir d'autant de marchandises qu'il peut en porter ; le charger en grenier, c'est-à-dire, le charger de marchandises sans être embalées ni entonnées. *Charger* un vaisseau à cueillette, c'est le charger de marchandises reçues de différens particuliers : ce terme est usité en ce sens sur l'Océan ; mais sur la Méditerranée, pour exprimer la même chose, on dit *charger* au quintal. *Charger* la pompe d'un vaisseau, c'est y jeter de l'eau par en haut ; *charger* à la côte, se dit sur mer d'un gros vent qui force un vaisseau à se tenir près de terre, sans pouvoir gagner la pleine mer.

**CHARGER,** se dit aussi des alimens qui sont difficiles à digérer. Les écrevisses *chargent* l'estomac, on a de la peine à les digérer. Vous me chargez trop, en me voulant faire boire des rasades. L'usage de ce mot en ces phrases est fondé sur ce qu'on sent un poids dans l'estomac après avoir beaucoup mangé & beaucoup bu, ou après avoir mangé de certaines choses.

**CHARGER,** se dit encore en termes d'Horloger. *Charger* un balancier, c'est le rendre plus lourd pour retarder la montre ou l'horloge. *Tardare Horologium addito ad libramentum pondere.* Les balanciers des monnoies sont fort chargés de plomb.

**CHARGER la glace,** chez les Miroitiers, c'est mettre le mercure derrière la glace, & mettre des poids sur la surface pour en faire écouler le vis-à-vis superflu. *Diffundere, oblinire mercurio.*

**CHARGER,** chez les Doreurs, c'est appliquer l'or sur une pièce où il n'y en a point encore, ou en mettre de nouveau dans les endroits où il n'y en a pas assez.

Dans plusieurs arts & métiers, le mot *charger* conserve cette signification, ou une a peu près semblable. Voyez CHARGE.

**CHARGER,** se dit aussi chez les Brodeurs, les Ciseleurs, &c. Un habit chargé de broderie, de passe-

mens. Cet écu est chargé de trois fleurs de lis. En parlant des grandes qualités du Roi.

*Déjà pour les chanter tel accorde sa lyre,  
Et tel pour en charger le marbre & le porphyre,  
D'un ardeur incroyable aiguise son ciseau.*

**CHARGER.** En termes de Monnoie on dit, *charger* la coupelle d'affinage ; c'est après que le plomb y a bouilli quelque temps, y jeter les matières, c'est-à-dire, l'or ou l'argent qu'on veut affiner. *Charger* les creusets, *charger* le creuset de matières ; c'est y jeter les matières, c'est-à-dire, l'or ou l'argent pour les fondre. *Charger* le fourneau de charbon, c'est y jeter du charbon.

**CHARGER.** Les Corroyeurs se servent de ce terme en parlant de divers apprêts qu'ils donnent à leurs cuirs. Ils disent, *charger* un cuir de bière, le charger d'alun, le charger de couleur ; pour signifier, l'imbiber d'un dose suffisante de toutes ces drogues & ingrédients.

**CHARGER la chaudière,** c'est y mettre les ingrédients nécessaires.

**CHARGER le peigne.** Terme de Manufacture de laines. C'est mettre & insérer dans les dents du peigne la quantité convenable.

**CHARGER,** est aussi un terme de Vinaigrier, qui signifie, emplir. *Implere.* *Charger* les vaisseaux. Pot à charger. Entonnoir à charger.

**CHARGER,** est aussi un terme de Fileuse. Il signifie, mettre du chanvre, du lin autour de la quenouille pour filer. *Circumdare.* Je vais charger ma quenouille. Ma quenouille est bien chargée.

**CHARGER,** en termes de Guerre, signifie, attaquer vigoureusement l'ennemi. *In aciem hostium irruere.* Les ennemis nous chargèrent d'abord en telle occasion ; mais nous les chargeâmes à notre tour. Ils avoient ordre de ne se point découvrir, que l'ennemi ne fût passé, pour le charger en queue. ABLANC.

**CHARGER** se dit aussi, pour exprimer l'action de celui qui en frappe un autre. Si vous le mettez en colère, il vous chargera. *Charger* quelqu'un de coups, le battre excessivement ; le charger d'injures, d'opprobres, *Contumeliis proscindere* ; c'est l'en accabler.

On dit burlesquement, *charger* de bois, le dos de quelqu'un *fuste dolare lumbos* ; lui donner des coups de bâton.

*Il pourroit bien, mettant affront dessus affront,  
Charger de bois mon dos comme il a fait mon front.*  
MOL.

**CHARGER,** se dit aussi des armes à feu. *Tormento ou fistula ferrea, sulfuratum pulverem ac globum indere.* C'est mettre dans une arme à feu, ou dans une pièce d'artillerie la quantité de poudre suffisante & les balles, le boulet ou autres choses nécessaires pour l'effet qu'on se propose. Un canon se charge avec des boulets, des cartouches, des balles ramées. Les ennemis ont éventé la mine depuis qu'elle a été chargée, ils en ont tiré la poudre. Il a chargé ses pistolets.

**CHARGER,** se dit au figuré, de ce qui peut donner lieu à l'exercice des facultés de l'ame. *Charger* sa mémoire d'une chose, mettre une chose dans sa mémoire, & s'appliquer sérieusement à la retenir. *Memoria aliquid custodire.* Il ne faut charger sa mémoire que de bonnes choses. *Charger* sa mémoire de bagatelles.

On dit aussi qu'il ne faut pas trop charger la mémoire des enfans, pour dire, qu'il ne faut pas les obliger à retenir trop de choses.

**CHARGER** sa conscience de quelque chose, prendre quelque chose sur sa conscience, s'en rendre responsable devant Dieu.

**CHARGER,** signifie aussi, imposer quelque condition onéreuse. *Onus imponere.* Un héritier est chargé



d'acquitter les dettes & les legs d'un testateur. Un usufruitier est *chargé* d'acquitter les rentes annuelles dont le bien qu'il possède est tenu.

**CHARGER**, signifie aussi, mettre des impositions trop fortes. *Tributum, vœligal imponere*. On a trop *chargé* de tailles ce pauvre homme sur le rôle. Cette marchandise est trop *chargée* de douanes. On dit dans le même sens, *charger* une Election, une Province, &c.

**CHARGER** signifie encore, donner ordre, commission à quelqu'un de faire quelque chose. *Dare rei alicujus provinciam, negotium*. Cet homme a été *chargé* d'une négociation où il a bien réussi. Il ne devoit pas se *charger* de faire une telle harangue, puisqu'il n'étoit pas en état de parler. Cet Ambassadeur étoit expressément *chargé* par ses instructions, de faire instance sur la restitution d'une telle place. C'est un tel Avocat qui est *chargé* de ma cause, de mon sac, de mes mémoires.

**CHARGER**, d'ordinaire avec le pronom personnel, signifie, prendre sur soi, se rendre responsable. *Aliquid in se recipere*. Jésus-Christ s'est *chargé* de tous nos péchés & de toutes nos misères. Confiez-moi votre affaire, je me *charge* du succès. Cet Entrepreneur s'est *chargé* de venir à bout d'un tel dessein. Le Courier se *charge* de rendre ma lettre en main propre. Je ne me suis *chargé* que de ma propre conduite, & je ne répons qu'à moi-même de mes études & de mon loisir. **FLECH.** Les Rois *chargés* du gouvernement, n'auront-ils que les inquiétudes & les fatigues ? & veut-on qu'ils tremblent devant la loi, qui est leur propre ouvrage ? **TOURR.**

*De l'intérêt du ciel pourquoi vous chargez-vous ?  
Pour punir le coupable a-t-il besoin de nous ? MOL.*

Se *charger*, se dit aussi dans un sens propre, pour, mettre quelque fardeau sur sa tête, sur ses épaules, sur soi, sur son corps, de quelque manière que ce soit. Il n'a que faire d'aide, il se *charge* bien lui-même.

On le dit aussi dans le commerce des marchandises de mauvais débit, & dans la vie civile, de ce qui nous est à charge. *Onerare, gravare*. Un Marchand intelligent ne se *charge* point de mauvaises marchandises, n'en prend point dans ses magasins.

C'est quelquefois un malheur d'avoir des parents pauvres, dont on est obligé de se *charger*.

**CHARGER**, se dit aussi dans le commerce, pour, marquer sur son registre. *Aliquam pecuniæ summam in rationem inducere, rationibus inferre*. Il faut qu'un Marchand *charge* son registre des payemens qu'on lui fait. Le registre de ce Banquier est *chargé* de l'envoi d'une telle commission en Cour de Rome.

On dit dans le même sens, *charger* un compte d'une dépense, d'une recette, pour dire qu'on a porté dans ce compte la recette & la dépense dont il s'agit.

**CHARGER** signifie, accuser quelqu'un en Justice, ou déposer contre celui qui est déjà accusé. *Accusare, criminari*. Ce prisonnier est *chargé*, est prévenu de plusieurs crimes, il y a divers témoins qui le *chargent*. Il a été *chargé* par le testament de mort d'un tel.

On le dit dans le même sens dans les choses où il n'est pas question du criminel. Ils ne cessent de le *charger*, tantôt d'avarice & tantôt de trahison. **VAUG.** Les vieillards louent le passé & blâment le présent, *chargeant* ainsi le monde du chagrin de leur âge. Il signifie ici rejeter, faire tomber sur. *Transfere in, &c.*

*Ainsi l'antiquité, de cent crimes divers,  
Osa charger les Dieux qu'adoroit l'Univers.*

**CHARGER**, en termes de Peinture, signifie, outrer une chose, ajouter à la vérité, faire une exagération butelque des principaux traits qui contribuent à la

ressemblance; représenter avec exagération. les traits qui rendent le visage d'un homme difforme & ridicule, sans le rendre méconnoissable. *Rem aliquam pingendo exaggerare*. Ce Peintre a *chargé* ce portrait, pour dire, il a bien fait un portrait qui ressemble en quelque chose; mais dans lequel la vérité & la ressemblance exacte sont altérées par l'excès du ridicule. On le dit dans le même sens au figuré. Ce médisant a *chargé* l'histoire qu'il nous raconte, il y a ajouté beaucoup de choses de son crû, il a exagéré avec malignité. *Charger* un portrait, un caractère; exagérer avec malignité les défauts d'une personne.

On le dit de même en Littérature, de la Prose & de la Poésie, voyez **CHARGE**; ainsi que des ornemens superflus du style. On reprochoit à Cicéron que son éloquence étoit *chargée* de paroles & de pensées superflues. **NICOL.** Les Commentateurs sont d'ordinaire *chargés* d'une vaine & fastueuse érudition. **LA BRUY.** *Charger* une pièce d'incidens, mettre trop d'incidens dans une pièce de théâtre.

**CHARGER UN MOT.** Cette expression se dit des écritures sur lesquelles on met d'autres écritures, pour les corriger: ainsi un mot *chargé*, est un mot qu'il faut corriger; & au lieu de l'effacer, on écrit sur ce même mot un autre mot: ce qui fait bien souvent qu'on ne peut lire ni l'un ni l'autre. Cela est défendu; & dans des procédures criminelles, il ne faut point *charger* les mots, mais raturer & remettre le véritable mot à la marge avec renvoi.

**CHARGER** est aussi un terme de Jardinage. On dit qu'un arbre *charge* peu ou beaucoup, pour dire qu'il donne peu ou beaucoup de fruit. L'épargne *charge* beaucoup tous les ans; *Ferax est, multis pomis se se induit*. Le petit rouffelet *charge* peu, prend peu de boutons à fruit. Dans cette acception ce verbe est neutre. Les Vocabulistes auroient dû le dire.

**CHARGER**, se dit proverbialement en ces phrases. Il a été bien *chargé* d'appointement, pour dire, il a été bien battu à coups de poing. Il est revenu *chargé* comme un mulet, pour dire, il en avoit autant qu'il en pouvoit porter. On dit d'un homme qui n'a point d'argent, qu'il est *chargé* d'argent comme un crapaut de plumes. Tout cela est bien bas.

**CHARGÉ, ÉE.** part. Il a les significations de son verbe.

On dit au figuré, un homme *chargé* de famille, d'enfants, de dettes, de crimes. Un Héros *chargé* de gloire. Ces deux premiers Ministres *chargés* des intérêts & du destin des deux nations, faisoient valoir leur habileté à disputer les droits des couronnes. **FLECH.**

On appelle une couleur *chargée*, lorsqu'elle est forte, & tire vers le plus obscur de la même nuance. *Color adstrictus, nubilus & pressus, austerus, satur.*

On dit aussi, une écriture trop *chargée*, quand il y a trop d'encre. Une feuille d'impression trop *chargée*, lorsqu'elle est trop pleine & trop grande.

On dit populairement d'un homme fort gras, qu'il est *chargé* de cuisine; de celui qui a de grosses mâchoires, qu'il est *chargé* de ganache: ce qui se dit figurément d'un homme épais de corps avec un esprit matériel. *Chargé* d'années, quand il est fort vieux. *Gravis ætate, annis*. En termes de Marchallerie & de Manège. Un cheval *chargé* d'encolure, *chargé* de tête, c'est-à-dire, qu'il y a quelque chose de trop dans les parties du cheval que l'on nomme la tête, l'encolure, qu'elles sont trop grosses, trop épaisses.

**CHARGÉ**, en termes de Blason, se dit quand sur le chef, la croix, le pal, & sur toutes les autres pièces honorables de l'écu, il y a quelque autre figure, & quand sur cette dernière on y en a mis quelque autre, on dit *surchargé*. *Onustus*. Il porte d'or à la croix de gueule *chargée* de cinq coquilles d'argent.

**CHARGÉ, ÉE**, se dit aussi en Peinture de ce qui est trop marqué, exagéré. *Exaggeratus*. Annibal Ca-

rache se plaçoit à faire des portraits *chargés*, & y réussissoit fort bien. Pour qu'une chose soit *chargée* il n'est pas nécessaire que le Peintre ait eu intention de la rendre ridicule, il suffit qu'elle soit outrée. Tout ce qui est *charge* est hors du vrai... cependant il y a des contours *chargés* qui plaisent, parce qu'ils sont éloignés de la bassesse du naturel ordinaire. DE PILES. On ne peut s'empêcher de louer dans quelques grands ouvrages les choses *chargées*, quand une raisonnable distance d'où on les voit les adoucit à nos yeux. IDEM. Les Peintres appellent un portrait *charge*, lorsqu'on représente un visage avec des traits marqués avec excès, & de telle manière qu'avec trois ou quatre coups de crayon ou autrement on connoît une personne, quoique ce ne soit pas un véritable portrait, mais plutôt des défauts marqués. FÉLIBIEN.

On dit que le temps est *charge*, quand il est couvert de nuages & disposé à la pluie.

On dit qu'un homme a les yeux *chargés*, pour dire qu'ils sont enflés, remplis d'humeurs.

On appelle des *dez charges*, de faux dez, des dez pipés, dont se servent ceux qui veulent tromper aux jeu.

Ce sont des dez, dans les trous desquels ils mettent du plomb d'un côté, afin de les faire tomber de ce côté.

On appelle une pièce *chargée*, celle qu'on a affoibli de son propre métal, & à laquelle on a ajouté un morceau de métal étranger pour la rendre de poids. *Nummus aureus cui pars metalli alienius adjecta est, ad compensandum ejusdem levitatem; ou addito pondere factus legitimus.*

**CHARGEUR.** f. m. Officier de ville qui est établi pour charger & arranger les bois dans les membrures sur les ports, afin que le bourgeois ne soit point trompé. On les appelle aussi *Gagne-demières*.

**CHARGEUR**, est aussi un manœuvre qui sert dans les ateliers à charger les autres. Il y avoit tant de horteurs & tant de *chargeurs* à faire cette terrasse. Dans les grosses forges c'est celui qui est chargé d'entretenir le fourneau toujours en fonte.

**CHARGEUR**, est aussi un Officier d'Artillerie commis pour charger le canon. *Præfectus instruendis pulvere ac globo tormentis.*

Pour un canon, il faut deux Canoniers, trois *Chargeurs* & trente Pionniers. DE LA FONT.

**CHARGEUR.** Celui qui charge. On appelle Marchand *Chargeur*, celui à qui appartiennent les marchandises dont un vaisseau est chargé.

**CHARGEURE.** f. f. se dit en terme de Blason, des pièces qui en chargent d'autres. *Partes scuti onyxie.* La *chargeure* ne diminue pas la noblesse des armes: comme fait la brisure.

**CHARIAGE.** f. m. Charroi, l'action de transporter dans une charette ou chariot. *Vectura.* Il signifie aussi la peine & le salaire du Voiturier. *Vectura pretium ac merces, ou labor.* Le *charriage* est fort difficile en cette saison. Il coûte tant pour le *charriage* depuis là jusqu'ici. Il faudroit *charriage*, conformément à l'étymologie; mais l'usage y est contraire.

**CHARIEN.** f. m. C'est le nom d'une plante dont la racine étant appliquée pendant quelque temps sur le nombril, fait sortir le fœtus qui est mort dans la matrice. Je ne saurois dire précisément quelle est cette plante. Quelques Auteurs prétendent que c'est le *tithymalus characias.* DUPUIS. DICTIONNAIRE DE JAM.

**CHARIER.** v. a. Voiturer dans une charrette ou chariot. *Carro, plastro vehere.* *Charier* du vin, du blé, du bois. J'ai fait *charier* tous mes soins.

**CHARIER**, se dit aussi des choses liquides, qui dans leurs cours en emportent, en entraînent d'autres avec elles. *Vehere, secum deferre.* Cette rivière *charie* du sable, du gravier. Il y a des rivières qui *charient* de l'or. *Aurifluus.* Le sang *charie* des mauvaises humeurs. On le dit aussi de l'urine, quand elle entraîne quelqu'autre matière avec elle.

Urine qui *charie* une grande quantité de matières épaisses & grossières. DEGORI.

**CHARIER**, en termes de Fauconnerie, se dit quand l'oiseau emporte sa proie, & ne revient point lorsqu'on le réclame. *Avolare cum præda.* On dit aussi qu'un oiseau de proie *charie* un perdreau, quand il le poursuit & le poutchasse. *Persequi, insequi.*

Ce verbe est quelquefois neutre, comme quand on dit *charier* droit, se conduire comme l'on doit. s'acquitter de son devoir. *Officio fungi, parere, officium implere.* Je vous apprendrai à *charier* droit.

On dit par ellipse qu'une rivière *charie*, quand on voit plusieurs glaçons suivre le courant de la rivière.

Ce mot vient de *carrucare*, qu'on a dit dans la basse latinité. *Carruca*, coche, carrosse.

**CHARIÉ,** ÉE. part.

**CHARIÉ,** ÉE. adj. Vieux mot: *catié*, vermoulu.

**CHARIOT.** f. m. Voiture ordinairement à quatre roues, propre à transporter différentes choses. *Carrus, currus.* Il a amené deux *chariots* de bagage. On envoie chercher des provisions avec un *chariot*. Les enfans ont de petits *chariots* pour se divertir: ils sont faits d'osier: on s'en sert pour divertir & pour promener les enfans qu'on fait asséoir dedans.

**CHARIOT**, a signifié autrefois la même chose que *char*: & ainsi on a dit, le *chariot* du Soleil. Il y avoit des *chariots* de triomphe à ce carrousel. On couroit aux jeux olympiques avec des *chariots*. On combattoit sur des *chariots* armés de faux, chez les anciens.

On appelloit autrefois dans les armées le *chariot*, & en italien, *il carroccio*, un grand *chariot*, couvert d'ais, & tapissé de fins draps mi-partis de blanc & de rouge, ou bien d'autres livrées, suivant le caprice du peuple qui s'en servoit. Au milieu de ce *chariot* il y avoit comme un mât de navire élevé, du haut duquel la bannière de la ville ou du peuple voltigeoit çà & là avec plusieurs cordons de soie, qui étoient gouvernés & tenus en état par autant de jeunes hommes forts & robustes, qui avoient aussi le soin de sonner les alarmes & les diverses factions de guerre, avec une cloche, qui étoit attachée au sommet ou à côté de l'arbre. Toute cette machine étoit ordinairement traînée par trois paires de bœufs houlés & caparaonnés des mêmes couleurs que le *chariot*: huit trompettes la suivoient, comme aussi tous les Prêtres & Religieux de l'armée; & celui qui avoit charge de la conduire, étoit accompagné de grand nombre de soldats pour la défendre. Antonio Campo & Collenuccio décrivent à peu près de cette façon *il carroccio*, dont les habitans de Milan & de Crémone se servoient pendant les guerres de l'Empereur Frédéric II. Chaque ville y ajoutoit ou diminueoit quelque chose. Celui des Florentins, au rapport de Giovan Villani, avoit deux arbres, étoit couvert de rouge, n'étoit tiré que par deux bœufs, & pour la cloche nommée par eux *martinella*, elle étoit portée sur un autre *chariot*. Les villes de Parme & de Boulogne avoient aussi chacune le leur, aux environs duquel on tenoit le Conseil de guerre, on rallioit les troupes, on retiroit les blessés, on gardoit les prisonniers, & l'on s'obstinoit furieusement au combat. Perdre cette machine c'étoit une infamie; & la sauver en cas d'une déroute, c'étoit chose impossible, à cause de sa pesanteur, & de l'embarras qu'il y avoit tout à l'entour: aussi n'étoit-il non plus permis aux Lombards d'abandonner cette machine, que l'Aigle aux Romains, l'Oriflamme aux François, & le grand étendard à ceux de Gand. MASCUR. Nous avions aussi dans nos armées un *chariot* semblable, sur lequel étoit portée la bannière de France. Voyez BANNIÈRE. Cette machine a duré jusqu'à l'invention de l'artillerie. MASCUR.

Les Cordiers appellent *chariot* ou *carrosse*, une

planche montée sur deux petites roues qui leur sert à assembler du cordage.

**CHARIOT** est aussi une constellation céleste, ainsi nommée par le peuple, à cause qu'elle ressemble en quelque façon à un *chariot*. *Plausivum*. C'est celle qu'en Astronomie on appelle la *petite Ourse*, qui a sept étoiles, dont quatre font la ressemblance des quatre roues, & les trois autres en droite ligne paroissent en être l'attelage ou le timon. C'est la dernière & la plus voisine de notre pôle. Il y a le grand & le petit *chariot*. La grande Ourse est le grand *chariot*, ou le *chariot de David*. On appelle aussi *chariot de mer*, l'une des constellations méridionales, autrement nommées *Navire d'Argo*.

**CHARIOT**. C'est une mesure ou estimation, à laquelle on vend à Paris la pierre de taille ordinaire. Le *chariot* contient deux voies, & chaque voie cinq carreaux, c'est-à-dire, environ 15 piés cubes de pierre.

Il y a aussi des *chariots* destinés uniquement à porter le corps d'une pièce de canon.

**CHARISIES**. f. f. Fêtes en l'honneur des Graces, que les Grecs appellent *Charites*. On y donnoit pour prix au plus vigoureux danseur, des espèces de gâteaux, nommés *charisia*.

**CHARISTICAIRE**. f. m. Commendataire, Donataire. Celui à qui l'on a donné la jouissance des revenus d'un Monastère, Hôpital ou Bénéfice. *Charisticarius, Commendatarius; honorum sacrorum, ou Ecclesiasticorum usufructuarius*. Les *Charisticiques* étoient parmi les Grecs des espèces de donataires ou commendataires, qui jouissoient de tous les revenus des Monastères, ou des Hôpitaux, sans en rendre compte à personne. On rapporte le commencement de cet abus aux Iconoclastes, & particulièrement à Constantin Copronyme, le mortel ennemi des Moines, dont il donnoit les Monastères à des étrangers. Après l'extinction de cette hérésie, leurs biens leur furent rendus; mais dans la suite les Empereurs & les Patriarches confèrent des Monastères & des Hôpitaux à des gens de qualité, non par manière de don, & pour en retirer aucun profit temporel, mais pour les réparer, ou les orner, & en être les protecteurs. Ensuite on alla plus loin: l'avarice s'y mêla: on donna les Monastères & les Hôpitaux à ceux même qui étoient en bon état, & les plus riches; Sisinnius, Patriarche de Constantinople, s'y opposa, mais en vain. Après lui le mal devint encore plus grand: on donna toutes ces maisons grandes & petites, riches & pauvres; celles des femmes comme celles des hommes, & on les donna même à des Laïques & à des gens mariés; que dis-je? à des Gentils, & quelquefois deux à une seule personne. Jean d'Antioche, qui rapporte tout ceci dans une traité qu'il a fait contre cet abus, & que M. Coutelier a publié dans ses *Ecclesia Græca Monumenta*, T. I, p. 159, rapporte la formule de ces donations, par laquelle il paroît qu'on donnoit ces maisons à vie, & quelquefois pour deux personnes, c'est-à-dire, qu'on donnoit aussi quelquefois la survivance à l'héritier, *ἐπι τῷ ἑξῆς καὶ ἐπι τοῖς ἀποτάτοις ἀποτάτοις*. Voyez ce discours de Jean, *ch. VIII, IX, X*.

**CHARISTIQUES**. f. f. pl. Fêtes que les Romains célébroient le 11<sup>e</sup> des kalendes de Mars, c'est-à-dire, le 19<sup>e</sup> Février. Voyez **CARISTIQUES**.

**CHARITABLE**. adj. m. & f. C'est en général celui qui a de la charité pour son prochain. Voyez **CHARITÉ**; & plus particulièrement celui qui est prompt à l'assister, soit par ses aumônes, soit autrement; & en parlant des choses, il signifie ce qui part d'un principe de charité. *Erga inopes liberalis, benignus, beneficus*. On ne peut être bon Chrétien si on n'est fort *charitable*. Les hommes appellent *charitable* ceux qui flattent leurs défauts, parce qu'ils ne sauroient convenir qu'on les puisse découvrir avec justice. **PORT-R**. On se fait un devoir extérieur de l'aumône, on la donne comme riche, & non pas comme *charitable*. **FLECH**. Il ne faut pas s'autoriser dans l'indiscrétion d'un faux

zèle, ou dans le plaisir malicieux de censurer son prochain, sous prétexte de donner un avis *charitable* & fraternel. **DE VILL**. Je suppose qu'un Moine est toujours *charitable*. **LA FONT**. Il y a un livre du Médecin & de l'Apothicaire *charitable*, qui enseigne à faire les remèdes à la maison, en faveur des pauvres: il est du sieur Guibert.

**CHARITABLEMENT**. adv. D'une manière charitable. *Amicè, benevolè, amanter, studiosè*. Dans cette Abbaye, en cet Hôpital, on reçoit *charitablement* tous les passans. Il faut corriger *charitablement* son prochain. **ARN**.

**CHARITATIF**. adj. m. Terme du Droit Canonique, qu'on joint toujours avec *don* ou *subsidi*. On appelle *subsidi charitatif*, un secours modéré que le Concile accorde à l'Evêque lorsqu'il se trouve dans quelque urgente nécessité. *Impensum Episcopo egenti subsidium*. Par exemple, quand ses revenus ne suffisent pas pour se trouver à un Concile, &c.

**CHARITÉ**. f. f. L'une des trois vertus théologiques, & celle qui est principalement recommandée aux Chrétiens. *Charitas*. Les Théologiens la définissent, une vertu Théologique par laquelle nous aimons Dieu de tout notre cœur, & notre prochain comme nous-mêmes. Ainsi la *charité* a deux objets matériels, comme on parle dans l'école, sur lesquels elle s'exerce, Dieu & le prochain. On doit aimer Dieu par dessus toutes choses; on doit tout faire, tout sacrifier, tout entreprendre, tout souffrir pour Dieu, & être prêt à cela. La *charité* nous met habituellement dans cette disposition. La *charité* nous fait aimer Dieu pour lui-même, & le prochain pour Dieu. La *charité* nous fait aimer le prochain comme nous-mêmes, c'est-à-dire, qu'elle nous le fait aimer véritablement & sincèrement comme nous nous aimons nous-mêmes, mais ce n'est pas à dire qu'on soit toujours obligé à faire pour le prochain tout ce qu'on fait pour soi-même; ainsi dans un naufrage on n'est point obligé de donner une planche sur laquelle on se fauve, à un autre qui périra infailliblement si on ne la lui donne. Mais elle nous oblige à faire pour le prochain tout ce que nous voudrions raisonnablement qu'on fit pour nous; & à ne lui point faire ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. La *charité* est la plus excellente de toutes les vertus; elle n'est pas la première, c'est la foi qui est le principe & le fondement de notre justification: mais la *charité* est plus parfaite, elle subsistera toujours. Dans le ciel la foi cessera par la claire vision de Dieu, l'espérance par la possession des biens que Dieu nous promet, mais la *charité* sera encore plus parfaite qu'elle n'étoit sur la terre.

Il y a beaucoup d'endroits dans S. Augustin qui semblent demander la *charité* actuelle dans toutes nos œuvres. Voici ce que le P. Amelot a remarqué sur cette question dans son *Abrege de Théologie*, p. 547. Les plus éclairés d'entre les Docteurs & les plus ardens pour la doctrine de Saint Augustin, comme Estius, Sylvius, Sinnichius, Bannès & tous les Disciples de Saint Thomas, ne croient pas que l'amour actuel de Dieu soit toujours commandé; & quelque zélés qu'ils soient pour la *charité*, ils se règlent par Saint Thomas, qui n'a pas craint de dire dans sa Somme, que nous ne péchions point contre le précepte qui nous oblige de rapporter toutes nos œuvres à la gloire de Dieu, en ne les y rapportant pas actuellement, & qu'il suffit de rapporter habituellement à Dieu notre personne, & ce qui en dépend. *Non facit contra hoc præceptum quicumque non actu refert in gloriam Dei omne quod facit, sufficit ut habitualiter referat se & omnia sua in Deum*. Tom. II, *quæst.* 88, à 1, ad 2. Le même Saint Docteur s'étoit contenté de dire que le rapport de tout ce qui est en nous à la gloire de Dieu, se devoit entendre, ou du rapport actuel, ou de l'aptitude à y être rapporté, *vel in actu, in aptitudine referendi*. Ce qu'Estius dit sans le reprendre, que le Cardinal Cajetan a étendu aux

œuvres des Infidèles, que l'on appelle moralement bonnes, parce qu'en ce qu'elles sont bonnes, elles sont capables d'être rapportées à la gloire de Dieu, & qu'elles ne sont donc pas des péchés. Le sentiment de Saint Thomas & des Théologiens Catholiques n'est pas que ces sortes d'actions méritent le Ciel, ce seroit une hérésie de le penser; mais ils veulent dire que ces actions non-seulement ne sont pas des péchés, mais même qu'elles sont bonnes moralement; c'est-à-dire, qu'elles ont une bonté morale d'un ordre naturel, & qui pourroit par la grace & un motif surnaturel, être élevée à l'ordre surnaturel. Tel est, par exemple, le secours qu'un Païen donne à un pauvre dans sa nécessité.

Le mot de *charité* n'a point de pluriel en ce sens. Les hommes se font une idée de la *charité*, en prenant pour contraire à cette vertu, tout ce qui incommode l'amour propre. PORT-ROYAL. Les gens du monde conçoivent la *charité* comme une vertu toujours flateuse & agréable, & qui ne choque jamais personne. *IBID.*

*La route de la vie humaine  
De mauvais pas est toute pleine;  
Pour m'en tirer facilement,  
Voici ce que je fais : Pattelle  
A cette voiture mortelle,  
Que je conduis au monument,  
La Justice premièrement,  
Qui marche toujours rondement,  
Et la charité, sans laquelle  
Elle iroit moins légèrement.*

L'ABBÉ REGN. DES MAR.

CHARITÉ est aussi l'effet d'une vertu morale, qui consiste à secourir son prochain de son bien, de ses conseils, &c. En ce sens ce mot de *charité* a un pluriel. *Inopia, egestatis subsidium, levamen.* Cet homme, qui s'est engraisé de la substance du peuple, tire du fonds même de ses concussions, une bizarre *charité*, & des aumônes irrégulières. FLECH. Une *charité* aussi vive, & aussi agissante que la vôtre, n'a pas besoin d'être excitée par l'artifice & par le mensonge. La *charité* bienfaisante & libérale, a toujours les mains ouvertes pour soulager la misère d'autrui. LE MAIT. La Providence a voulu entretenir la *charité* parmi les hommes, par le commerce des secours & des assistances mutuelles qu'ils se rendent. FLECH. Dans ce siècle la *charité* est non-seulement refroidie, mais presque éteinte, & l'on croit perdre le bien qu'on distribue en aumônes. FLECH. La *charité* prise en ce sens ne doit point être pratiquée au préjudice de la justice. Il faut payer ses dettes, le salaire des artisans, les gages des domestiques, avant de faire des *charités*. Voyez *Aumône, Amour, Amour de Dieu, Amour du prochain.*

Quand on veut corriger certain Moine en Chapitre, le Supérieur dit à un des Religieux, mon Frere faites-lui la *charité*; pour dire, avertissez-le de ses fautes, déclarez celles que vous avez remarquées, donnez-lui la discipline, la correction fraternelle. *Reprehensio, correctio.*

CHARITÉ. Quelques-uns dérivent ce mot du grec *χάρις, grace*; mais rien, dit Vossius, n'est si incertain que cette étymologie. Ce qui est sûr, c'est que dans les anciennes inscriptions, comme l'a montré Manuce dans son Orthographe, *carus, caritas*, sont écrits sans *h*. Il est donc bien probable que ces mots viennent de *carus*, précieux, & que *carus* en ce sens ne vient point de *careo*, comme Perrot l'a cru, mais de l'hébreu *קר*, *pretiosus*, par le retranchement de la première lettre.

CHARITÉ chrétienne. Ordre Militaire établi par Henri III, en faveur des soldats estropiés au service de l'Etat. *Ordo Militaris à christianâ charitate nuncupatus.* Il assigna quelques revenus pour cette charitable fondation. Ceux qui étoient reçus dans l'Ordre portoit une croix sur le manteau au côté gauche, & autour de la croix ces mots en broderie

d'or, pour avoir fidèlement servi. Un établissement si louable n'eut point de succès. Le Pere ANSELME.

Frères de la *Charité*. Nom de Religieux. Cet Ordre porte différens noms en différens pays. En Espagne on appelle ces Religieux, les Frères de l'Hospitalité. En Italie ils ne sont connus que sous celui de *Fate-Ben, Fratelli*, ou *Ben Fratelli*, parce qu'ils ont coutume de demander ainsi l'aumône. En France on les appelle *Freres de la Charité; Freres*, parce qu'ils sont laïques, & qu'ils n'ont qu'un Prêtre en chaque maison, lequel ne peut avoir aucune charge de l'Ordre; *de la Charité*, parce qu'Henri IV, donna à leur Hôpital de Paris le nom de *Charité* de Saint Jean de Dieu.

Saint Jean de Dieu, leur Fondateur, étoit un Portugais, né à Mont-major el novo, petite ville du Diocèse d'Evora, en 1495. Il commença cet Ordre à Grenade en 1540, par une maison qu'il loua pour y retirer les malades, & les y assister. Cet établissement fut approuvé par l'Archevêque de Grenade, D. Pierre Guerrero. Son intention n'étoit d'abord que de former une Congrégation de personnes séculières pour avoir soin de l'hôpital de Grenade. Il ne fit point de règle. L'Evêque de Tuy lui prescrivit à lui & à ses disciples une forme d'habit. Ce ne fut qu'après sa mort arrivée en 1550, que son institut fut approuvé par Leon X. C'est Pie V, qui l'approuva par une Bulle du premier Janvier 1572, par laquelle il leur prescrivit une forme d'habit, & leur donna la règle de Saint Augustin. Grégoire XIII, successeur de Pie V, le confirma, & lui accorda plusieurs privilèges. Clément VIII, sous prétexte qu'ils s'étoient relâchés, & qu'ils étudioient au lieu d'avoir soin des malades, les soumit aux Evêques, leur défendit l'étude & de prendre les ordres; ordonna qu'ils ne fussent qu'un seul vœu de pauvreté & d'hospitalité: mais par un Bref de 1576, il les remit dans leur premier état. Paul V, en 1609, leur permit de promouvoir aux ordres quelques-uns de leurs Freres, afin qu'il y en eût un dans chaque hôpital pour administrer les sacremens aux malades. Le même Pape approuva leurs Constitutions en 1617. Marie de Médicis les amena en France en 1601 & en 1602. Henri IV, leur donna des Lettres Patentes. P. HÉLYOT, *Tom. II, ch. XVIII.*

Il y a un autre Ordre de la *Charité*, dont les Religieux s'appellent les Freres de la *Charité* de Saint Hippolyte. Il fut institué environ l'an 1535, sous le Pontificat de Grégoire XIII, par un Bourgeois de la ville de Mexique aux Indes occidentales. Il fonda un hôpital hors des murs de la ville, & le dédia en l'honneur de Saint Hippolyte, patron du Mexique. Il dressa des réglemens que Grégoire XIII, confirma après qu'ils eurent été examinés par l'Archevêque; mais ce souverain Pontife étant mort avant que ces lettres fussent expédiées, Sixte V son successeur les signa, & approuva tout ce qui avoit été fait en faveur de cet hôpital. Les hôpitaux se multiplièrent, ils s'unirent ensemble, & formèrent une Congrégation sous le titre de la *Charité* de Saint Hippolyte, du nom du premier hôpital. Clément VIII, par un Bref du 2 Avril 1554, leur accorda tous les privilèges dont jouissent les Freres de la *Charité* de Saint Jean de Dieu. Ils ne faisoient que des vœux simples, l'un de *charité*, & l'autre de pauvreté, & sortoient de la Congrégation quand bon leur sembloit. Cela obligea le Frere Major ou Général de cette Congrégation de s'adresser à Clément VIII, pour remédier à cet inconvenient. Le Pape ordonna qu'ils seroient à l'avenir des vœux de perpétuelle hospitalité & d'obéissance, au lieu de ceux de *charité* & de pauvreté, qu'ils avoient fait jusqu'alors. Cela n'avant point encore suffi, Innocent XII, par une Bulle du 10 Mai 1700, les obligea à des vœux solennels de pauvreté, chasteté, obéissance & d'hospitalité, sous la règle de Saint Augustin, & déclara leur Congrégation Ordre Religieux.



Clément XI, en 1701, accorda la communication des privilèges des Ordres Mendians, & de la Congrégation des Clercs Ministres des Infirmités, à ces Hospitaliers de la *Charité* de Saint Hippolyte. Leur habit est le même que celui des Freres de la *Charité* de Saint Jean de Dieu, & n'en diffère que par la couleur, qui est tannée. P. HÉLYOT, *Tom. IV*, c. 19. BONANNI, *Catal. Ord. Relig.* p. 1.

Filles de la *Charité*, servantes des pauvres malades. C'est le nom d'une Congrégation de filles, qui se destinent au service des malades. *Sorores a Charitate, pauperum agrorum Ministra*. Cette Congrégation commença d'abord à Chatillon-lès-Dombes en Bresse l'an 1517, comme une espèce de Confrérie, par le zèle & les soins de Saint Vincent de Paul. Quoique le premier dessein ne fut que pour la campagne, il s'en établit à Paris en 1619, dans la Paroisse de Saint Sauveur, & en beaucoup d'autres villes. Mademoiselle Le Gros, fille de Louis de Marillac, Sieur de Ferrières, & de Marguerite Le Camus, fut leur Fondatrice sous la direction de Saint Vincent de Paul. Elle fit son premier établissement à Paris dans la Paroisse de Saint Nicolas du Chardonnet sa Paroisse. En 1651, elle obtint de M. de Gondi Archevêque de Paris, l'approbation & l'érection de sa Compagnie, dont il lui fit expédier des lettres par le Cardinal de Retz son Coadjuteur, qui en donna encore de nouvelles en 1655, par lesquelles il l'érigea en Congrégation sous le titre de Servantes des Pauvres, & sous la direction du Supérieur général de la Mission. Cette Congrégation fut ensuite autorisée par Lettres Patentes du Roi en 1657, & confirmée en 1660, par le Cardinal de Vendôme, Légat en France sous Clément IX. Saint Vincent de Paul fit leurs Statuts & réglemens; il nomma leurs Officiers, qui sont une Supérieure générale, une Assistante, une Économe, & une Dépensière. Louis d'Abely, *Vie de Saint Vincent de Paul; Hermant, Hist. des Ordres Rel.* P. Hélyot, *Tom. VIII*, c. 14.

CHARITÉ de Notre-Dame, Hospitalières de la *Charité* de Notre-Dame. Nom d'un Ordre Religieux fondé au treizième siècle. Guy, Seigneur de Joinville & de Dongiers, *Domno Georgio*, aujourd'hui Dongens, fonda un hôpital à Boucheraumont, dans le Diocèse de Châlons, dont il donna la direction à des séculiers, ou, selon d'autres, à des personnes du Tiers-Ordre de Saint François, qui, à la prière du Fondateur, firent de leur propre autorité les vœux de pauvreté, chasteté & obéissance. Dans la suite Clément VI, en 1346, leur en ayant donné la permission, les soumit à la règle de Saint Augustin. Comme c'étoit la *charité* qui les portoit à se consacrer au service des pauvres, & qu'ils prirent la Sainte Vierge pour protectrice, on donna à leur premier hôpital le nom de *charité* de Notre-Dame, qui passa ensuite à tout l'Ordre. Le dérèglement s'étant glissé dans cet Ordre, il s'abolit peu-à-peu. En 1631, ils transfèrent avec les Carmes des Billettes, & leur cédèrent ce couvent que Joinville leur avoit donné. En 1652, il ne restoit plus qu'un seul Religieux de cet Ordre. En 1672, cet Ordre fut un de ceux, qui comme éteints, furent réunis à l'Ordre militaire du Mont-Carmel & de Saint Lazare, par Edit de Louis XIV, qui leur donna le nom de Saint Louis de Boucheraumont; ce qui fait conjecturer que les Religieux du Tiers-Ordre de Saint François qui formèrent d'abord cet Ordre, prirent ce nom, lorsque Saint Louis fut canonisé par Boniface VIII. Voyez le P. HÉLYOT, *T. III*, c. 53.

L'Ordre de Notre-Dame de *Charité*. Nom d'un Ordre de Religieuses sous la règle de Saint Augustin. M. Endes, frère de l'Historien Mézeray, peut être regardé comme le fondateur de cet Ordre. Dans les missions qu'il fit en 1638, 1639 & 1640, plusieurs filles & femmes d'une conduite peu réglée, furent si touchées de ses prédications, qu'elles vinrent le trouver, & le prièrent de leur indiquer un lieu de refuge pour faire pénitence. Le 25<sup>e</sup>

Novembre 1641, elles furent renfermées dans une maison, sous la conduite de quelques filles dévotes, dans la ville de Caen, capitale de la Basse-Normandie. L'Évêque de Bayeux permit qu'on y érigeât une chapelle. Louis XIII, leur donna des Lettres Patentes au mois de Novembre 1642. Elles sont vêtues d'une robe, d'un scapulaire & d'un manteau, le tout blanc. Elles ont un voile noir, & portent sur le scapulaire un cœur d'argent, ou est gravé en relief l'image de la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, le cœur environné de deux branches, l'une de rose, & l'autre de lis.

La CHARITÉ de Notre-Dame, Religieuses Hospitalières de la *Charité* de Notre-Dame. *Monialis hospitalaria, a charitate Dominae nostrae*. Ordre de Religieuses établi à Paris par Simone Gauguin de Pare, au Diocèse d'Orléans, qui fut appelée en Religion, la Mere François de la Croix. Cet Ordre commença l'an 1624. Elles avoient d'abord la règle du Tiers-Ordre de saint François; elles la quittèrent ensuite pour prendre celle de saint Augustin. M. de Gondy, premier Archevêque de Paris, leur permit de s'y établir. Il approuva leurs Constitutions le 10 Juillet 1628 & le 12 Novembre 1634, après qu'elles eurent été approuvées par Urbain VIII, dès le 10 Decembre 1633.

Société de la CHARITÉ de Pajolo. C'est le nom d'une des trois Sociétés ou Confréries, dont les Confrères se qualifient Freres & Sœurs du Tiers-Ordre de S. François. En 1493, le Pape Alexandre VI confirma un accord qui avoit été fait entre l'Évêque & les Sénateurs de la même ville, touchant le droit de nommer des Conservateurs, des Maîtres, un Notaire, & autres Officiers de cette Société, quoique cette affaire eût été déjà terminée par le Cardinal Bessarion, Evêque de Frefcati, & Légat de Boulogne. C'est tout ce que nous savons de cette Société. P. HÉLYOT, *tom. VII*, pag. 330.

CHARITÉ DE LA SAINTE VIERGE. Ordre Religieux établi dans le Diocèse de Châlons-sur-Marne par Guy, Seigneur de Joinville & du bourg S. George, sur la fin du treizième siècle. Cet Institut fut approuvé sous la règle de S. Augustin par les Papes Boniface VIII & Clément VI. Sponde a parlé de cette Institution à l'an 1290.

Il y a Paris, dans chaque Paroisse, une société de Dames vertueuses, qui s'appliquent à connoître & à soulager les besoins des pauvres de la Paroisse, & qu'on appelle pour cela, les *Dames* de la *Charité*. Il faut que l'Évêque autorise ces sortes de sociétés pieuses. Chaque société a sa Trésorière qui ramasse les aumônes, & des Sœurs qu'on appelle *Sœurs de la Charité*. Ce sont des filles vertueuses, habillées d'une grosse étoffe grise, qui ont soin de préparer les alimens & les remèdes, & de les porter aux malades.

Le mot de *Charité* signifie aussi tout seul ces sortes de sociétés. Il a été enterré aux dépens de la *Charité* de la Paroisse. Chaque *Charité* n'entretient un malade qu'environ trois semaines; s'il n'y a point d'espérance de le guérir, on le fait porter à l'Hôtel-Dieu. *Charité* signifie aussi le fonds des aumônes de ces sociétés. La *charité* de telle Paroisse est bonne, riche, bien réglée, &c. Il est à la *charité* de la Paroisse; c'est-à-dire, il est entretenu des fonds de la *Charité*.

Il y a aussi à Paris des *Charités des Pauvres honteux*: ce sont des sociétés composées du Curé & des Marguilliers de la Paroisse. Ces Messieurs font subsister les pauvres honteux, du fonds des aumônes qu'on ramasse pour cela, & des legs qu'on fait à cette intention, en leur envoyant de temps en temps quelque somme d'argent.

CHARITÉ se prend quelquefois pour l'Hôpital, ou le lieu où l'on entretient les malades. Il y a à Paris trois *Charités* de femmes, & une d'hommes, c'est-à-dire, trois Hôpitaux pour les femmes malades, & un pour les hommes. On ne donne le plus com-

munément ce nom qu'aux Maisons ou Hôpitaux des Frères de la *Charité*. Il a été trois mois malade à la *Charité*.

☞ Ecoles de *Charité*. Ce sont des Écoles établies dans les paroisses, où l'on montre aux enfans des pauvres à lire, à écrire, & les premiers principes de la religion.

On dit, proverbiallement, *charité*, bien ordonnée commence par soi-même, lorsqu'on ne s'oublie pas, & qu'on se partage le premier. On dit, figurément & proverbiallement, par contre vérité, prêter une *charité*, des *charités* à quelqu'un, pour dire, vouloir faire croire qu'il a dit ou fait quelque chose qu'il n'a ni dite ni faite. La Cour est un pays où l'on prête souvent des *charités*.

CHARITÉ. Carte de *Charité*. Voyez *Carte*.

CHARITÉ. Ville de France sur la Loire, dans le Nivernois. Il ne se dit point sans l'article. (La) *Charité*, de la *Charité*, à la *Charité*. *Caritas*. Le Prieuré de la *Charité* est un bénéfice simple de plus de 20000 liv. de rente, à la nomination de l'Abbé de Clugny. Le Prieur de la *Charité* est Seigneur temporel & spirituel de la ville. C'est, entre tous les Bénéfices de France, un de ceux qui a de plus belles nominations.

CHARITÉS (prononcez *Carites*.) Les trois *Charites*, les trois Graces. Divinités fabuleuses de l'Antiquité. *Charis*, *Charites*, *Gratia*. Le mot grec *χαριτες* signifie *joie*, pour marquer que nous devons nous faire un plaisir de rendre de bons offices, & de reconnoître ceux qu'on nous rend. Voyez *Graces*, en Mythologie.

CHARITON. f. m. Nom d'homme. *Charito*. Il y a deux Saints *Charitons*; l'un Martyr, qui étoit d'Icone en Lycaonie, & qui souffrit sous l'empire d'Aurélien; l'autre Moine & Fondateur des Laures. Voyez ce mot. De-là vient qu'on appelle Moines de S. *Chariton*, les Religieux qui habitoient ces Laures, & dont ce Saint fut l'Instituteur.

CHARIVARI. f. m. Bruit confus que font des gens du peuple avec des poëles, des bassins & des chaudrons, pour faire injure à quelqu'un. *Nocturne vociferationes & vasorum aneorum pulsationes*. On fait les *charivaris*, en dérision des gens d'un âge fort inégal qui se marient. On les faisoit aussi à ceux qui passoient à de secondes & à de troisièmes noces. Ces tumultes furent défendus par le Concile de Touts, sous peine d'excommunication. Ils ont été prohibés depuis par différens réglemens.

Nicot dérive ce mot du grec *καρβυρία*, qui signifie *pesanteur de tête*, provenant de trop boire, ou d'entendre trop de bruit, ou d'autre cause; Borel, du verbe grec *καρβυριω*, c'est-à-dire, *je romps la tête*. Du Cange le dérive de *cari*, *cari*, qui est un cri que font les Picards de Boulogne ou de Calais, pour soulever le peuple contre les injustes exactions qu'on veut faire sur eux; & comme le bruit est grand & tumultueux, & que les Picards prononcent *ca*, ce qu'ailleurs on prononce *chao*, on a appelé *charivari* le grand bruit que faisoient des masques ou des personnes déguisées, pour faire insulte à quelqu'un. Scaliger le dérive de *chalybarium*, à cause que ce bruit se fait en frappant des vaisseaux d'airain. Voyez *Éveilhon*, *Traité des Excommunications*. Voyez encore les Arrêts rapportés par Guy Basset, *Titre des Injures VI, l. 10*. Le P. Lobineau dit *charivari* ou *chevalet*; apparemment qu'on dit indifféremment l'un & l'autre en Bretagne. *Hist. de Brit. Tom. I, L. XXII, p. 847*.

CHARIVARI se dit figurément, d'un bruit confus, des querelles, des crieries entre petites gens *Turbæ, tumultus*. Le mari & la femme se battent souvent, c'est un étrange *charivari*.

CHARIVARI se dit aussi ironiquement, d'une mauvaise musique. *Insulsa musica*. Ce Musicien a fait un concert, qui étoit plutôt un *charivari*.

☞ CHARIVARI. Terme de Jeu, se dit, à l'ombre à

trois, d'un hasard qui consiste à porter les quatre dames. On reçoit pour ce jeu de chacun une fiche, si l'on gagne: on la paye à chaque Joueur, si l'on perd.

☞ CHARLATAN. f. m. Empyrique, vendeur de drogues, qui, monté sur des tréteaux dans une place publique, distribue au petit peuple, qu'il amuse par des bouffonneries, son orviétan & autres remèdes, auxquels il attribue des propriétés merveilleuses. *Circulator, circumforaneus pharmacopola*. Comme il y a des *charlatans* dans tous les états, on appelle généralement *charlatans* ceux qui cherchent à se faire valoir eux-mêmes, ou à donner du prix aux choses qui leur appartiennent, par des qualités simulées.

☞ C'est ainsi qu'on appelle *Charlatan* un Médecin qui se vante de guérir toutes sortes de maladies.

Ce mot vient de l'italien *Ceretano*, qui a été fait de *Caretum*, qui est un bourg proche de Spolète en Italie, d'où sont venus premièrement ces fourbes qui courent de ville en ville, comme dit Calepin. Ménage le dérive de *circulatus*, qu'il croit qu'on a dit pour *circulator*.

CHARLATAN signifie aussi trompeur, engeôleur, celui qui veut tromper quelqu'un par des flateries & des fanfaronnades, pour en tirer avantage. *Præstigiator, callidus assensator*. Il se dit aussi d'un hypocrite, d'un faux dévot, *Probitratis ac pietatis simulator* Mais en tous ces sens figurés il est du style simple, familier & comique. Il en est de même de *charlataner*, & de *charlatanerie* qui suivent.

Le monde n'a jamais manqué de charlatans. LA FONT

Que l'Eglise est fertile en dévots Empyriques!  
Que de saints Charlatans! S. EVREM.

Enfin je ne vois rien qui soit plus odieux,  
Que ces francs Charlatans, que ces dévots de place,  
De qui la sacrilège & trompeuse grimace, &c. MOL.

CHARLATANER. v. a. Cajoler quelqu'un pour le tromper. Ce jeune homme a tant *charlatané* ce vieillard, qu'il a trouvé le moyen de lui attraper sa bourse.

☞ CHARLATANERIE. f. f. Titre que l'on donne aux Charlatans. Voyez ce mot.

☞ CHARLATANERIE se dit aussi des promesses spécieuses, des insinuations artificieuses d'une chose qui est préjudiciable à celui qui l'écoute. *Callida assensatio, artificiosa oratio, præstigia*. Tout ce que dit cet homme est pure *charlatanerie*.

CHARLATANESQUE, adj. de Charlatan. Amuser les malades par l'usage des eaux inutiles, & d'autres remèdes *charlatanesques*. MERC. Septembre 1718.

CHARLATANISME. f. m. Manière d'agir, menées d'un Charlatan, d'un trompeur, caractère d'un Charlatan. *Fallacia, fraus, artes, circulatoria jactatio*.

Mais le Public rebelle,  
Examinant votre petit héros  
Sur son mérite, & non sur vos grands mots,  
Dévoile enfin tout son charlatanisme.  
Rouss. Ep. VII.

Le manège des hommes, dans presque toutes leurs opérations, n'est qu'un pur *charlatanisme*.

CHARLEMAGNE. f. m. *Carolus Magnus*. Premier Empereur d'Occident, depuis le rétablissement de l'Empire, & un des plus grands Rois que la France ait eu. *Charlemagne* étoit maître de toutes les Gaules, d'une partie de l'Espagne, de la plus grande partie de l'Italie; il étendit sa domination jusqu'en Saxe, & aux frontières de Hongrie. *Charlemagne* étoit grand & bien fait, pieux & zélé pour la Religion, sage & vaillant. Il étoit fils de Pepin, il s'appeloit Charles, qui s'écrivit *Carl* ou *Karl*, dans

la langue tudesque. Ses actions héroïques lui firent donner le nom de *Grand, Magnus*, d'où l'on a formé le nom de *Charlemagne*, qui est composé d'un mot tudesque & d'un mot latin, auxquels on a donné la terminaison françoise. Le Père Mabillon a observé que *Charlemagne* écrivoit toujours son nom de *Charles*, par un C, & que quelque temps après, les Princes qui le suivirent écrivirent leur nom de *Charles* par un K. *Karolus*, au lieu de *Carolus*.

**CHARLEMONT.** *Carolomontium*. Il y a deux villes de ce nom; l'une en Irlande dans l'Ultonie, sur la rivière de Blackwater dans le comté d'Armach, & l'autre aux Pays-Bas dans le comté de Namur, sur une montagne dont la Meuse baigne le pic. *Charlemont* est aujourd'hui à la France. Il fut bâti par les Impériaux vers l'an 1555, & nommé ainsi de Charles-Quint. LARREY.

**CHARLEROY.** *Carolorogium*. Ville & forteresse des Pays-Bas dans le comté de Namur, sur la Sambre. *Charleroy* n'étoit qu'un village nommé Charnoy. En 1666 les Espagnols le fortifièrent, & lui donnèrent le nom de leur Roi Charles II.

**CHARLES.** f. m. Nom d'homme. *Carolus*. Ce mot est de la langue des Francs ou François, & il paroît que c'est eux qui l'ont apporté dans les Gaules, mais on ne fait ce qu'il signifioit en leur langue. Depuis *Charles Martel* & *Charlemagne* son petit-fils, ce nom est devenu commun, non-seulement en France, mais dans les autres pays de l'Europe. Il ne paroît pas qu'il le fût tant avant ce temps-là, il ne faut jamais prononcer Ps que l'on met à la fin, même quand il suit une voyelle. Ainsi l'on dit: *Charle animoit ses troupes*, & non pas *Charles-animoit ses troupes*. *Charles* s'est formé de *Carolus*, que l'on écrivoit par un K sous la seconde race après *Charlemagne*, *Karolus*.

**CHARLES-TOWN.** Ville de l'Amérique Angloise dans la Caroline, près du cap Fear. Le Gouverneur y fait sa résidence.

**CHARLES-TOWN.** Ville de l'Amérique dans l'île des Barbades, sur la côte septentrionale. On l'appelle aussi Ostines.

**CHARLEVAL.** Bourg & Prieuré du Vexin. Voyez NOYON-SUR-ANDÈLE.

**CHARLE-VILLE.** Petite ville de France dans le Rételois, située sur la Meuse. *Caropolis*. C'étoit un village qui portoit le nom d'Arches; Charles de Gonzague, Duc de Nevers & de Mantoue, y fit bâtir une ville en 1609, & lui donna son nom. Les Ducs de Mantoue en étoient Souverains.

**CHARLIEN,** pour Carlovingien. Du Tillet, P. I, pag. 38, & Bardin, dans son *Grand-Chambellan de France*, disent *Charliens* pour Carlovingiens. La lignée des *Charliens*, la race des *Charliens*. Aujourd'hui il faut dire Carlovingiens. Voyez ce mot.

**CHARLIEU, ou CHERLIEU.** *Carilocus* ou *Carolilocus*. Petite ville de France au diocèse de Mâcon, près la Loire, sur les frontières de Bourgogne & du Beaujolois.

**CHARLOT.** f. m. Ce mot est bas & populaire: c'est un diminutif de Charles. On appelle *Charlot* un petit garçon qui s'appelle Charles. On prononce *Charlo*. *Carolus*, *Caroletus*.

**CHARLOTTE.** f. f. Nom de femme. *Carola*. Ce nom se donne aux femmes, qui ont eu au baptême le nom de S. Charles. Car il n'y a rien, que l'on sâche, de sainte *Charlotte*. Ce terme n'est pas bas & populaire comme celui de *Charlot*: On le donne non-seulement parmi le Peuple & aux jeunes filles, mais toujours, & à toutes les femmes qui ont saint Charles pour patron, de quelque âge & de quelque condition qu'elles soient. *Charlotte* de Bourbon, Reine de Chypre, fille de Jean de Bourbon, épousa Jean II, Roi de Chypre, dont elle eut Jean III, père d'une autre *Charlotte*, qui, chassée de ses États de Chypre par son frère bâtard, en fit donation à Charles, Duc de Savoie, son neveu

Il y a aussi des *Charlottes* de Savoie, de Bourbon de Montpensier, &c.

**CHARMANT, ANTE,** adj. Ce terme est employé, non-seulement pour marquer l'impression que font sur le cœur les agréments du sexe; mais il se dit encore de tout ce qui plaît par son propre mérite. Femme *charmante*, séjour *charmant*, saison *charmante*. *Eximius, admirabilis*: c'est en général ce qui fait une forte impression sur nous, à laquelle il est difficile de résister.

Une chose est *charmante*, quand, par son propre mérite, par les choses qui l'accompagnent, elle plaît extraordinairement. Cette femme a toutes les manières *charmantes*. Cette maison de plaisance est un séjour *charmant*. Il y a une éloquence mâle & vigoureuse, comme il y en a une agréable & *charmante*. P. RAP.

*Bérénice est chatmante, & de si belles mains  
Sembloient vous demander l'empire des humains.*  
RACINE.

*Mais si vous condamnez l'aveu que je vous fais,  
Vous devez vous en prendre à vos charmans attraits.*  
MOL.

*Il est des maris si charmans,  
Qu'ils peuvent être époux, sans cesser d'être amans.*  
VILL.

**CHARME.** f. m. *Cantio, carmen, incantamentum*. C'est ce qu'on suppose superstitieusement fait par art magique, pour arrêter les effets ordinaires & naturels des causes. Les vieux contes disent qu'il y a un *charme* pour empêcher l'effet des armes, & rendre invulnérable. Faire un *charme*, des *charmes*. Porter un *charme* sur soi. Rompre, ôter, lever un *charme*. Les Poètes, tant anciens que modernes, ont fondé la plupart de leurs fictions sur les *charmes* & les enchantemens. Arioste, Amadis, nos Contes des Fées, sont pleins de *charmes*.

**CHARME** se dit des choses insensibles; *enchantement* des êtres intelligens. Des armes sont *charmées*. Une personne est *enchantée*. Voyez ENCHANTEMENT, ENCHANTÉ. Voyez aussi SORT.

Ce mot vient de *Carmina*. MÉNAGE. Voyez ENCHANTEMENT, SORT.

**CHARMES.** f. m. pl. Ce mot, dans le sens figuré, signifie un je ne sais quoi, qui, dans une femme ou dans un autre objet, nous plaît, & fait impression sur notre cœur. Les *charmes* & les *attraits* ont quelque chose de plus naturel que les *appas*. Il y a quelque chose de plus fort & de plus extraordinaire dans les *charmes* que dans les *attraits* & les *appas*. Il est presque impossible de résister aux *charmes* d'une beauté. Les *charmes* viennent de ces grâces singulières que la nature donne comme un présent rare & précieux, & qui sont des biens particuliers & personnels. Les *charmes* n'ont plus d'effet, lorsque le temps & l'habitude les ont rendus trop familiers, ou en ont usé le goût.

C'est ordinairement par les brillans *attraits* de la beauté que le cœur se laisse attaquer; ensuite les *appas* étalés à propos, achèvent de le soumettre à l'empire de l'amour; mais s'il ne trouve des *charmes* secrets, la chaîne n'est pas de longue durée. Voyez ATTRAITS & APPAS.

Le mot de *charmes* est non-seulement employé pour marquer le pouvoir de la beauté & des agréments du sexe; mais il l'est encore à l'égard de tout ce qui plaît. La Musique & la Poésie ont des *charmes* pour certaines personnes. Les *charmes* du plaisir; mais il faut remarquer que dans ce cas le mot de *charmes* ne s'applique qu'aux choses qui font, ou qu'on suppose être aimables en elles-mêmes, & par leur mérite. Il n'en est pas ainsi du mot *appas*. Le plaisir a des *charmes* qui le font rechercher par-tout, dans la vie retirée, comme dans le grand monde, dans l'école même de la mortification.

On

On dit d'invincibles charmes. La gloire a des charmes invincibles pour les cœurs ambitieux. Les charmes ne deviennent véritablement invincibles, que par la solidité du mérite & la force du goût.

Ce mot s'emploie aussi au singulier dans cette dernière signification, quoiqu'assez rarement. La nouveauté a un charme dont on se défend malaisément. S. EVR.

CHARME. f. m. *Carpinus*. Arbre de haute tige, qui pousse des branches dès la racine & qui sert ordinairement à faire des palissades. Son tronc est médiocrement gros. Son corce est bise, son bois dur, compacte & blanchâtre. Ses feuilles sont assez semblables à celles de l'orme ordinaire: mais elles sont un peu plus étroites, lissées des deux côtés, de couleur vert-gai en dessus, dentelées sur les bords, & comme épineuses. Au Printemps ses branches sont chargées de chatons, longs de deux pouces environ, composés de plusieurs écorces couvertes en dessous d'étamines jaunes. Ses fleurs sont stériles: les fruits viennent dans des épis séparés, qui naissent cependant sur la même branche. Ces épis sont des festons longs comme le doigt, formés de feuilles rousâtres, entre lesquelles sont contenues des fruits pyramidaux, de quatre à cinq lignes de largeur à leur base, cannelés dans leur longueur, aplatis, ligneux, garnis d'une petite couronne. Ils renferment chacun une graine oblongue. Le charme sert à faire des aillieux & des formes. Le charme qu'on met en palissade s'appelle char-mille.

CHARMER. v. a. Produire un effet extraordinaire sur quelque chose, ou sur quelque personne par charme, par un prétendu art magique. On dit que les sorciers charment les armes, les empêchent de tirer. On dit mille autres choses ridicules de cette espèce. L'Ordonnance des Eaux & Forêts défend de charmer les arbres, c'est-à-dire, de les faire mourir malicieusement.

Ce mot vient du latin *carminare*, ou *carminibus incantare*.

CHARMER, se dit dans un sens figuré pour, plaire extrêmement. Ce n'est pas ravir en admiration, comme disent les Vocabulistes, d'après l'Académie; c'est faire une impression très-forte sur le cœur, se faire rechercher par un mérite réel ou prétendu. *Allicere ad se, illicere*. Cette femme charme tous ceux qui la regardent. Cette musique m'a charme. L'éloquence de Cicéron charme & se fait aimer: celle de Demostène frappe, étonne & se fait obéir. P. RAP. Charmé de ses vertus éminentes, je m'affectionnai sans y penser à sa réputation & à sa gloire. FIECH. La vraie éloquence n'éclate jamais par des couleurs empruntées; c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charme & qu'elle persuade.

On dit encore au figuré, charmer la douleur, charmer l'ennui, en suspendre le sentiment, le diminuer. *Delinire, mollire, sedare dolorem, tristitiam*. Charmer les ennuis d'une longue nuit. *Spatiosam fallere noctem*. Il faut se faire des plaisirs par lesquels on puisse charmer les ennuis de la solitude. La Poésie, en délassant l'esprit, charme les chagrins de l'ame par son harmonie, & par toutes les grâces de l'expression. P. RAP.

CHARMÉ, ÉE. part. Il a les significations du verbe. Fusil charmé, dont on arrête l'effet naturel par une opération prétendue magique, par certaines compositions accompagnées de paroles. Ce qu'on appelle proprement charme.

Arbres charmés, en termes d'Eaux & Forêts, sont des arbres qu'on a cernés ou creusés, ou auxquels on a fait quelque autre chose pour les faire périr.

CHARMEUR. f. m. Sorcier qui a la vertu ou la réputation de charmer. *Magus, veneficus*. Il n'est pas d'usage.

CHARMEUSE, se dit en burlesque d'une femme qui se fait aimer. *Mulier illecebrosa*. Corneille s'en est servi dans l'*Illusion comique*. Juge alors quel désordre

aux yeux de ma charmeuse, &c. Corneille ne s'a pas mis à la mode.

CHARME. f. f. Ce mot, qui n'est plus en usage, veut dire *chemise, Indusium, tunica interior*.

CHARMILLE. f. f. C'est du plant de charme qu'on élève, pour faire des palissades. On donne aussi ce nom aux palissades mêmes qui sont plantées de charme. *Carpinea virgulta*. Il a acheté un mûrier de char-mille. Votre char-mille borde agréablement ces allées.

CHARMOYE, ou CHARMOIE. f. f. Mot dont on se sert pour signifier un lieu planté de charmes. *Carpinetum*.

CHARNAGE. f. m. Temps où il est permis de manger de la chair, temps opposé aux jours d'abstinence. *Tempus quo vesci carnibus licitum est*. Terme populaire.

CHARNAGE, se dit aussi en fait de dîmes. *Decimæ carnarivæ*. Cet Abbé a les dîmes des lainages & charnages, c'est-à-dire, des toisons, des moutons, des agneaux, des cochons, &c. On a appelé en latin *carnatum de porcis*, la dîme des cochons.

CHARNAIGRES, en termes de Chasse, est une espèce de chiens métifs, ou chiens courans, qui chassent de gueule, qui rident, qui forcent les lapins dans les broussailles. Voyez LEVRIER.

CHARNEL, ELLE. adj. Qui appartient à la chair, qui a rapport à la chair. *Carnalis*. On ne le dit guère que dans ces phrases. Appétit charnel. Plaisir charnel. En style de Pratique, copulation charnelle. S. François se rouloit dans la neige pendant les accès de sa convoitise, pour résister aux tentations de la volupté charnelle.

CHARNEL, s'est dit autrefois pour parent, qui tient à quelqu'un par les liens du sang, de la chair.

CHARNEL, se dit aussi par opposition à spirituel. Homme charnel, sensuel, qui est plus attaché aux choses mondaines & terrestres, ou aux plaisirs du corps, qu'à ceux de l'esprit. *Voluptarius, rebus quæ sensibus percipiuntur; quæ sub sensus cadunt, serviens, deditus, voluptatibus deditus*. Les hommes charnels & sensuels ne goûtent point les choses de la Religion. Les Juifs charnels n'avoient qu'un amour servile & mercenaire; ils n'aimoient Dieu que pour la fertilité de la terre de Chanaan. FENEL. Parmi cette multitude d'hommes charnels qui remplissent l'Eglise visible; il est impossible qu'on n'y voie des exemples de tous les dérèglements des hommes. PORT-R. Le joug des cérémonies de la Loi Mosaique contribuoit à détacher les Israélites du culte charnel de la Loi. CL.

CHARNELLEMENT. adv. D'une manière charnelle: Impurè, libidinosè. Il a eu affaire charnellement avec cette fille. Style du Barreau. *Rem habere cum aliquâ*. On dit figurément, vous ne considérez les choses que charnellement, c'est-à-dire, selon que les sens les représentent, ou par rapport à des vues mondaines & temporelles. *Quantum sub sensus res cadunt, sensibus percipiuntur; pro sensuum judicio*.

CHARNEUX, EUSE. adj. Terme de Médecine, qui désigne des parties composées principalement de chair, comme les joues, les fesses, & en général tous les muscles. *carneus*. Le cœur est une partie charneuse. On le dit par opposition aux parties osseuses.

CHARNEUX, *carneus*, & CHARNU, *carnosus, carnulentus*, ne sont point synonymes. Charneux, qui est composé principalement de chair. Charnu, qui est bien en chair, bien fourni de chair.

CHARNIER. f. m. Endroit couvert auprès ou autour des Eglises paroissiales, où l'on met les os des morts. *Offium conditorium*. Les charniers des Innocens, des Saints Innocens, populairement de Saint Innocent. Il y avoit autrefois de ces sortes de charniers auprès des Eglises paroissiales.

Aujourd'hui on appelle charnier, une galerie qui règne ordinairement autour des Eglises paroissiales,



& attachée à l'Eglise, où l'on donne la Communion aux Paroissiens les jours de grandes fêtes.

**CHARNIER**, signifie encore le lieu dans une maison destiné à garder les chairs salées. *Carnarium*. C'est de ce mot, qui est dans Plaute en la même signification, que vient celui d'*acharner*.

**CHARNIER**, signifie aussi des bottes d'échelas pour mettre dans les vignes. *Pedaminum fasciculus*. Le bon *charnier* doit être fait de cœur de chêne.

Ce mot vient de *carnarium*, comme chair, de *caro*.

**CHARNIERS**, se dit en termes de Marine, des bariques dans lesquelles on met l'eau que l'équipage doit boire chaque jour.

**CHARNIÈRE**. f. f. Terme de Faiseurs d'instrumens. Endroit par lequel les parties d'un instrument sont assemblées. C'est une fente simple, ou double, qu'on fait aux extrémités supérieures des jambes d'un compas, d'une fausse équerre & autres instrumens, pour les enclaver & les assembler l'une avec l'autre par le moyen d'un clou rivé, sur lequel elles sont mobiles. *Commissura*, *verticulus*. La justesse des instrumens de Mathématique dépend d'avoir des *charnières* bien faites. En général on appelle *charnière*, deux pièces de fer, de laiton ou d'autre métal, qui s'enclavent & entrent l'une dans l'autre, & qui étant percées, se joignent ensemble avec une rivure qui les traverse; en sorte qu'elles peuvent se mouvoir en rond, sans se séparer, tournant sur un même centre. En ce sens on le dit en parlant de tabatières & d'étuis, &c.

**CHARNIÈRE**, est aussi un outil servant à ceux qui gravent sur des pierres dures. *Catum*. Il est fait en manière de virole, & sert à enlever les pièces.

**CHARNIÈRE**. *Cardo*. Terme de Conchyliologie. C'est la jonction d'un coquillage bivalve, ou plutôt l'endroit où les deux parties de ce coquillage tiennent l'un à l'autre. Les univalves n'ont point de *charnière*.

On a appelé autrefois *charnière*, une fauconnière où le Fauconnier porte son leurre, & la chair dont il l'acharne. L'Empereur Frédéric II, en son livre de Vénérerie, l'appelle *Carnaria*.

Il se dit aussi d'une poche de gros rézeau où les Chasseurs mettent leur gibier. Il est revenu de la chasse avec quatre bonnes pièces de gibier dans sa *charnière*.

En ce sens ce mot vient de *chair*; & cette poche s'appelle aussi *carnassière*.

**CHARNON**. f. m. Terme de Bijoutier. Espèce d'anneau soudé, ou au dessus, ou au dessous d'un bijou, en forme de boîte. C'est l'ensemble des *charnons* qui forme la *charnière*. Il y a aussi des *charnons* en ferrurerie.

**CHARNU**, UE. adj. Plein de chair, bien en chair. *carnosus*, *carnulentus*. Corps *charnu*. Perdrix *charnue*. Cette poularde a l'estomac bien *charnu*.

On le dit non-seulement des hommes & des animaux, mais encore des fruits, à la pulpe desquels on donne le nom de chair. Fruit *charnu*. *Pulposus*. Ces pruneaux sont bien *charnus*.

**CHARNU**. Terme de Botanique. Une plante *charnue*, est une plante dont la racine est grosse & d'une substance moëlleuse, d'où il sort peu de fibres qui l'attachent à la terre; comme les raves, les bettes, &c. *Carnosus*. Ce mot se dit encore des feuilles de quelques plantes, comme de celles de plusieurs sortes de jubarbe, qui sont formées d'une pulpe succulente, & qu'on appelle ordinairement grasse. *Carnosum folium*.

**CHARNURE**. f. f. Terme relatif aux parties charnues, considérées selon les différentes qualités qu'elles peuvent avoir. *Caro*. On ne le dit que des personnes. Cette femme a la *charnure* ferme, molle.

On le dit ordinairement pour désigner la peau. Il a une belle, une vilaine *charnure*. Il avoit le

corps robuste, ramassé, & d'une belle *charnure*. VAUG.

**CHAROGNE**. f. f. Corps d'un animal mort infect & corrompu. *Cadaver*. Les chefs des Stoïciens ont cru qu'il n'y avoit point de mal à se servir de notre *charogne*, & de s'en nourrir. MONT. on dit d'une chose bien infectée, qu'elle est puante comme une *charogne*.

Ce mot vient du grec *χαρώνας*, qui se dit des lieux qui exhalent de mauvaises odeurs, comme font les betes mortes. MÉNAGE.

On dit figurément du corps humain, pour le ravalier au dessous de l'esprit, qu'il ne faut pas le traiter délicatement, que ce n'est qu'une *charogne*. On dit aussi que l'ame noircie de péchés, & qui croupit dans l'ordure, n'est qu'une puante *charogne*. On dit communément d'une personne dont il s'exhale une mauvaise odeur, que c'est une *charogne*; ou proverbiallement, qu'il put comme *charogne*. Tout cela est du style populaire. Ce mot réveille une idée dégoûtante.

**CHAROLLES**. Ville de France, capitale du Comté de Charolois en Bourgogne, à dix lieues d'Autun. *Carolia*.

**CHAROLOIS**. *Carolesium*; & dans Vigenère, *Ambarri*. Pays du Duché de Bourgogne, qui a pour bornes le Mâconnois au levant & au midi; au couchant le Bourbonnois, dont il est séparé par la Loire; & le Châlonnois au septentrion. Charolles qui en est la capitale, lui a donné son nom. Le *Charolois* étoit possédé par les Rois d'Espagne, sous la souveraineté des Rois de France. A la paix des Pyrénées, ils le cédèrent au Prince de Condé, en payement des sommes qu'ils lui devoient.

Quelques-uns on dit *Charolois*, *oise*, pour habitant du *Charolois*. *Carolesius*.

**CHARON**. f. m. Prononcez *Caron*. C'est dans la Fable le nom du Nautonnier des Enfers. *Charon*. Quelques-uns en font un Dieu fils de l'Erèbe & de la Nuit: Hésiode n'en parle point dans sa *Théogonie*, dans laquelle, v. 124, il ne donne que deux enfans à l'Erèbe & à la Nuit, qui sont l'Æther & le Jour. Les Poètes feignoient que les âmes des morts se rendoient sur les bords du Styx; que là *Charon* passoit celles qui le payoient; & qui avoient eu les honneurs de la sépulture, & laissoit les autres errer cent ans sur les bords du lac, après quoi il les passoit aussi. Ce droit de péage qu'on payoit à *Charon* étoit taxé à une obole. On mettoit cette pièce dans la bouche des morts. Elle s'appeloit *naule*, & ce tribut *dinaque*. *Natum*. Cette coutume étoit générale chez les Grecs & chez les Romains. On y ajoutoit quelquefois un certificat de vie & de mœurs, qui étoit délivré par le Prêtre du lieu. *Pontifex*. On le dépeint comme un vieillard mal propre, fort grossier & fort rude. Voyez les élégantes descriptions qu'en ont fait Virgile, *Enéide*, liv. VI, v. 298; Sénèque, dans son *Hercule furieux*, Act. III, II, v. 763. Euripide en parle aussi dans son *Alceste*, mais il ne le décrit point. Diodore de Sicile, Liv. I, ch. 92, dit qu'Orphée ayant remarqué qu'en Egypte il y avoit une ville où l'on passoit les corps morts dans une barque sur un grand lac pour les aller enterrer de l'autre côté du lac, il fit de cela la fable de *Charon*, qu'il débita en Grèce. Peut-être que cette fable ne vient que de Memphis, où l'on passoit les corps morts sur le Nil, pour aller les enterrer du côté où sont les pyramides. Diodore ajoute que *Charon* signifioit en égyptien, *Nautonnier* ou *Batelier*. D'autres disent qu'il fut appelé *Charon* par antiphrase de *χαίρω*, *gaudeo*, je me réjouis, pour *αχάω*, *facheux*, *désagréable*, *triste*. Vigenère traite de cette fable sur Tite-Live, Tom. I, pag. 850 & 851. Dans le 4<sup>e</sup>, le 10<sup>e</sup>, le 23<sup>e</sup> dialogue des Morts de Lucien, & dans celui qui est intitulé *Charon*, sive *Contemplantis*, *Charon* joue de plaisans rôles. La Scène de *Charon* dans le quatrième acte de l'*Alceste* de Quinault, est fort belle.

*La pitié n'est point ici bas,  
Et Charon ne fait point de grace.* QUINAULT.

*Il m'importe peu que l'on érie,  
Helas ! Charon, hélas ! hélas !  
Il faut encore payer au-delà du trépas* ID.

Vossius, *De Idolol. Lib. II, cap. 57*, à la fin croit que Charon est le même Dieu que le Mercure infernal ; & que ce nom Charon, vient de l'hébreu *חרון*, *colere* ; qu'il lui fut donné, parce qu'il étoit le Ministre de la colère divine. De sorte que Charon signifie proprement un mauvais Ange, dont l'office est de conduire les ames criminelles au lieu du supplice.

CHARON, est aussi un nom d'homme que deux anciens Historiens ont porté, l'un de Lampsaque, & l'autre de Carthage.

CHARONIENNE. adj. f. Epithète que l'on donne à quelques grottes que l'on trouve en Italie & dans quelques autres parties du monde, dans lesquelles l'air est tellement chargé de vapeurs venimeuses, que les animaux ne sauroient y vivre un seul instant. *Χαρονίαια*. DICT. DE JAMES.

CHAROSTIER. adj. Vieux mot, carnassier.

CHAROTE. C'est un panier fait en façon de hotte ou de buffet, dans lequel les preneurs de pluviers mettent leurs entes & les oiseaux qu'ils ont pris, pour les transporter.

CHAROUX. Ville de France dans le Poitou, près de la Charente. *Carrosum*.

CHARPENTE. f. f. Gros bois propre aux grandes constructions de maisons, de bateaux, de navires, taillé & équarri. *Materiarum structura, materatio, materiatura*. Ce Marchand ne fait trafic que de bois de charpente. On le dit aussi du gros bois taillé & assemblé. La charpente de cette maison a tant coûté.

CHARPENTE, se dit aussi de tout le bois assemblé qui soutient la couverture d'un édifice. La charpente de plusieurs Eglises de France est de bois de châtaignier. On le dit aussi de l'art d'assembler le bois pour en faire un ouvrage de charpente. Maisons dont la charpente ne vaut rien. *Aedes malè materiata*.

CHARPENTE, se dit figurément & élégamment de la texture de quelques corps naturels. *Textura, contextura, compago*. La charpente des ouies qui servent de poulmons aux poissons, est composée de quatre côtes de chaque côté, qui se meuvent tant sur elles-mêmes en s'ouvrant & se reserrant, qu'à l'égard de leurs deux appuis supérieur & inférieur, en s'écartant l'un de l'autre, & en se rapprochant. DU VERNEY, *Acad. des Sc. 1701. Mem. p. 224*.

☞ La charpente osseuse du corps humain. WINSLOW. C'est l'assemblage & la disposition des os du corps de l'homme, & du corps des animaux.

CHARPENTER. v. a. Tailler, équarrir du bois de charpente pour le mettre en état d'être assemblé. *Materiarum opus facere*. Il n'est guère d'usage au propre.

On le dit aussi au figuré pour, couper, tailler mal-adroitement. *Imperitè secare, incidere*. Ce Chirurgien est ignorant, il a charpenté le bras de cet homme. Vous avez charpenté cette volaille. Il est du style familier.

CHARPENTÉ, f. e. part.

CHARPENTERIE. f. f. Art qui enseigne à tailler & à assembler de grosses pièces de bois pour bâtir des maisons, & les couvrir ; pour construire des bateaux, des navires, faire des machines, &c. *Ars materiaria, materiaria fabrica*. Comme les maisons ne furent d'abord construites que de bois, l'art de Charpenterie est plus ancien que celui de Maçonnerie. ☞ Il entend bien la charpenterie. On le dit aussi comme un synonyme de charpente.

La charpenterie de cette maison est belle, est bien faite. François Pyrad dit qu'aux Maldives la charpente est si ingénieusement travaillée, qu'elle tient sans clous & sans chevilles ; & qu'elle est si ferme, qu'on ne la peut désassembler sans en savoir l'artifice.

CHARPENTIER. f. m. Ouvrier qui taille & qui assemble la charpente. *Materiarum, tignarius faber*. Charpentier de maisons, Charpentier de vaisseaux. On l'a nommé autrefois Chapuis. On appelle aussi Charpentier le Maître qui entreprend & conduit un ouvrage de charpente.

CHARPENTIER, en terme de Marine, s'appelle Maître de hache. Les métiers de Charpentier, Calfatteur & Perceur de navire, peuvent être exercés par une même personne, suivant le titre 9 du liv. 2 de l'Ordonnance de la Marine. Le Charpentier du Roi portoit autrefois pour armoiries, deux haches adossées dans un écu.

Ce mot vient de *carpentarius*, qui a été fait de *carpentum*, qui signifie un char ; bien que ceux que nous nommons aujourd'hui Charpentiers fassent tout autre chose que les voitures appelées *carpentaria*. BOLLANDISTES. *Act. SS. Mart. T. I, p. 589 B, & MÉNAGE*.

CHARPENTIERS de la grande coignée. On distinguoit ainsi autrefois les Charpentiers d'avec les Menuisiers, qui se nommoient Charpentiers de la petite coignée.

CHARPENTIER. Herbe aux Charpentiers. *Barbarea*. C'est une espèce de *sisymbrium*, ou une plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pié & demi, branchues, creuses, portant des feuilles plus petites que celle de la rave, & ayant quelque ressemblance avec celles du cresson, de couleur verte, noirâtres, luisantes. Ses fleurs sont petites, jaunes, ayant chacune quatre feuilles disposées en croix. Il leur succède de petites gousses longues, rondes, tendres, qui contiennent des semences rougeâtres. Sa racine est oblongue, médiocrement grosse, & d'un goût âcre. Elle contient beaucoup de sel essentiel & d'huile. Elle est détersive & vulnératoire : son suc employé seul guérit promptement les blessures. Elle excite l'urine ; elle est fort bonne pour le scorbut, pour les maladies de la rate, & pour la colique néphrétique. On s'en sert intérieurement & extérieurement. DICT. DE JAMES.

CHARPENTIER. Oiseau qui n'est pas plus gros qu'une alouette, qui se trouve dans l'île de S. Domingue. On l'appelle ainsi à cause de la force qu'il a de percer un palmiste jusqu'au cœur, pour en tirer la moëlle, dont il est plein. Quoique le bois de cet arbre soit si dur que les meilleurs instrumens rebroussent dessus, il ne lui faut qu'un jour pour cela. Son bec est pointu, & long d'un bon pouce. Il est du genre des piverts.

☞ CHARPIE. f. f. Il n'y a que le peuple qui dise *charpi* & *charpis*. Tente qu'on met dans une plaie ; amas de petits filets ou filamens, tirés d'une toile usée qu'on dépèce. *Linamentum*. La charpie sert pour le pansement des plaies. On en met dans les plaies, dans les ulcères. On fait provision de charpie pour les hôpitaux à l'armée.

Ce mot vient de *carpia*, ou *carpita*, qui se trouve dans les Gloses, qui a été dit à *carpendo*. MÉN.

On dit figurément d'une viande trop cuite, & qui a force de bouillir, est comme réduite en filets, qu'elle est toute en charpie.

CHARPIR. Vieux mot, signifioit autrefois, faire de la charpie, effiler la vieille toile. *Telum filatim dissolvere*. D'où on a fait son composé *dicharpir*, qui se dit quelquefois en parlant des gens qui se battent, qu'on a de la peine à separer.

Nous trouvons encore aujourd'hui *charpir*, & même employé figurément pour déchirer, mettre en petites pièces. *Lacerare, discerper*. Un sel âcre venant à se développer & à être mis dans un grand

mouvement, déchire par sa superficie hérissée les globules sulfureux du sang, & en dégage des sels, qui, venant à se dissoudre dans la sérosité du sang, achèvent de les déchirer, & , pour ainsi dire, de *charpir* ces mêmes souffres. *Jour. des Sy.* 1713, p. 373. Un Médecin a dit depuis peu *charpir*, pour, inciser, diviser. *Incideres, dividere, dissolvere.* Ces parties sulfureuses & métalliques (des miasmes pestilentiels) qui forment de petits corps unis, ne forment plus que des corps hérissés, à l'occasion de l'écartement de leurs parties oblongues, rameuses & crochues, capables de trancher, diviser & déchirer, suivant les différens mouvemens dont ils seront agités; & par conséquent très-propres à *charpir* ou diviser les parties balsamiques du sang des animaux. LORIN. On peut abandonner ce terme aux Médecins.

**CHARRÉE.** f. f. Cendre qui reste sur le cuvier quand on a coulé la lessive. *Lexivus cinis*, & non pas *lexivius*, qui se trouvoit dans la dernière édition; faute qui vient d'être copiée par les Vocabulistes. Prononcez *charrée*. La *charrée* est bonne au pié des arbres. Elle fortifie les terres fortes.

**CHARRÉE**, est aussi le nom d'un insecte aquatique, espèce de petite chenille, de couleur de *charrée* ou cendre lessivée, qui a six pattes de chaque côté, avec lesquelles il marche sur l'eau. Cet animal se fait une enveloppe autour du corps avec de petits brins d'herbe ou fétus collés ensemble, par le moyen d'une humeur visqueuse qui sort de sa bouche. Les truites aiment beaucoup les *charrées*, & elles servent d'appas pour prendre plusieurs poissons.

**CHARRETÉE.** f. f. Ce que peut contenir, ou ce que peut porter une charrette. *Vehes, vehis, plaustris onus.* La corde de bois contient deux *charretées* ou voies de Paris.

**CHARRETIER.** f. m. **CHARRETIÈRE.** f. f. & non pas **CHARTIER**, **CHARTIÈRE.** Celui ou celle qui conduit une charrette, un charriot. *Curri, plaustris ductor, auriga.* On trouve aussi *carrucarius*. La Police défend aux *Charretiers* d'être montés sur leurs chevaux; ils doivent conduire à pié leurs harnois, & ne point faire courir leurs chevaux dans les rues.

On dit proverbialement, il n'est si bon *Charretier*, qui ne verse; pour dire, il n'y a point d'homme si habile qui ne fasse quelque faute. On dit aussi d'un grand juré, il jure comme un *Charretier* embourbé. *Charretier* vient de *carretiero*, comme *charrette* de *carretta*.

**CHARRETIER**, se dit aussi de celui qui mène une charrette. ACAD. FR.

**CHARRETIER.** Terme d'Astronomie. C'est le nom d'une des constellations septentrionales, qu'on appelle autrement le *Cocher*. *Auriga*. Entre les étoiles dont cette constellation est composée, il y en a une de la première grandeur à son épaule gauche, qu'on appelle le *bouc*, ou la *chèvre*; & une autre de la seconde grandeur dans l'épaule droite. Elles sont toutes deux de la nature de Mars & de Mercure. C'est la même chose qu'*Erichton*.

**CHARRETIN** ou **CHARRETEIN**, comme écrit Liger. Espèce de charrette sans ridelles, & dont les Bourguignons se servent, sur-tout pour charrier du vin. LIGER. Il paroît que ce mot n'est en usage qu'en Bourgogne; ailleurs, on dit simplement charrette.

**CHARRETTE.** f. f. Sorte de voiture montée sur deux roues, & à deux timons, qui sert à transporter différentes choses. *Carrus, plaustrum.* Une *charrette* à mener du bois, du vin, de la pierre, &c. On mène les criminels au supplice dans une *charrette*. Les limons, les ridelles d'une *charrette*. Une *charrette* à gerbes est une grande *charrette*. *Charrette* à ridelles. LIGER.

Ce mot vient de *carrecta* diminutif de *carrus*, comme *charrue* de *carruca*. MÉN. On l'a appelée aussi *carrecta*; & *carreclarius*, *charretier*; & *car-*

*recta, charretée.* DU GANGE. On trouve dans la basse latinité *carrata*, au même sens.

On appelle proverbialement un *avaleur de charrettes ferrées*, un faux brave, un Capitaine. C'est une phrase grecque qui se trouve dans Athénée & Xenophon.

**CHARRIER.** Voyez **CHARIFER.**

**CHARRIER.** f. m. (La première syllabe est longue.) Pièce de grosse toile dans laquelle on met la cendre au-dessus du cuvier, quand on fait la lessive. Ce drap servira de *chARRIER*. AC. FR.

**CHARRIOT.** Voyez **CHARIOT.**

**CHARROI.** f. m. Conduite de voitures sur des roues, soit charette, charriot, coche, fourgon, &c. *Vectio quæ carris, plaustris fit; vectatio.* Les passages des montagnes sont difficiles, on n'y sauroit aller par *charroi*; on n'y peut mener le *charroi*; on travaille à y faire un chemin de *charroi*. Payez-moi mes *charrois*, c'est-à-dire, ce que je vous ai charié. LIGER, ou plutôt ce que vous me devez pour l'avoir charié. Il y a à la Cour des charges de Capitaine de *charroi*. On dit aussi *charriage* dans le même sens.

Il y a dans l'Artillerie un Capitaine général du *charroi*, & des Capitaines subalternes qui sont proposés à la conduite du *charroi* de l'Artillerie. Ils doivent visiter les chemins, & les faire mettre en tel état que l'équipage de l'Artillerie puisse passer par-tout commodément.

**CHARROI**, se dit sur mer, d'une grande chaloupe relevée de deux fargues de toile, pour porter la motue en Terre-Neuve. *Exportatio in navigio.*

**CHARROI**, s'est dit autrefois pour char. Char de triomphe. *Currus.*

*Adonc il vit autour de ses charrois*

*D'un seul regard maints victorieux Rois.* MAROT.

**CHARRON.** f. m. Artisan qui fait les trains d'artillerie, de charettes, de chariots, de carosses. *Plaustrorum, carrorum, curruum faber.* On fait marcher force *Charrons* avec l'équipage de l'armée.

**CHARRONAGE.** f. m. Travail & ouvrage de *Charron*. *Plaustrorum, carrorum fabrile opus.* Il y a un tel fonds pour le *charronage* de tant de chariots.

**CHARRONNAGE.** (*Bois de*) est celui qu'emploient les *Charrons*, & particulièrement l'orme, qui sert à faire les moyeux des roues; le chêne dont on fait les rais, &c. *Lignum fabricandis curris ac plaustris idoneum.* La plupart du bois de *charronnage* se vend en grume.

**CHARROTS.** Ville de France, dans le Berry, sur la rivière d'Arnon, entre Bourges & Issoudun. *Charrottium, Carophium.* *Charrots* est un Duché qui appartient à la Branche de Béthune-*Charrots*, & que le Roi érigea en Pairie l'an 1690. Voyez sur la Ville, Comté & Duché de *Charrots*, & sur l'ancienne Maison de *Charrots*, l'*Hist. de Berry* par la Thaumassière, Liv. IX, ch. 38 & 39. Aimon de *Charrots* est nommé en une Charte de Chezal Benoît, de l'an 1093: c'est le premier de cette maison qui soit connu. Elle finit vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, en Isabelle de *Charrots*, mariée à Eudes, Baron de Culant, qui n'eurent qu'un fils, qui mourut jeune.

**CHARROUX.** Nom de deux Villes de France; l'une est en Poitou, à neuf lieues de Poitiers; l'autre en Auvergne, à trois lieues de Gannat.

**CHARRUAGE.** f. m. Terme de Coutumes. On appelle en quelques endroits les terres labourables, *charruages.* *Arva.*

On donnoit ce nom au droit que les Seigneurs levoient en Champagne sur leurs sujets, à raison des charrues.

**CHARRUE.** f. m. Instrument de Laboureur, composé d'un train monté sur deux roues, qui a un gros fer pointu & un autre tranchant, pour ouvrir & couper la terre, & y faire des sillons. *Aratrum.*

Dans la basse latinité, on a dit, *carruca*, & *carrucata*. On y attèle des bœufs, des chevaux pour la tirer. Il étoit défendu par la Loi de Moïse, d'atteler un bœuf & un âne à la *charrue*. Les Dictateurs de Rome se tiroient quelquefois de la *charrue*, & la reprennent quand l'expédition étoit achevée, moins par choix d'une condition tranquille & innocente, que pour être accoutumés à une sorte de vie si inculte. S. EVR.

*Et la postérité d'Alfane, ou de Baiar,  
Sans respect des aïeux dont elle est descendue,  
S'en va porter la malle, ou tirer la charrue.* BOIL.

Être à la *charrue*, c'est être actuellement ou habituellement occupé à labourer avec une *charrue*. Ainsi l'on dit en deux sens, il est à la *charrue*. Que fait ce valet chez vous? Il est à la *charrue*, c'est-à-dire, c'est lui qui conduit la *charrue* dans la saison; & Maturin est à la *charrue*, c'est-à-dire, est actuellement dans un champ, qu'il laboure.

Ce mot vient de *carruca*, latin. NICOT. Quelques-uns le dérivent de *aratellum*, comme qui diroit, *char propre pour arer*. Ce mot *arer* se dit encore en termes de Marine, lorsque l'ancre ne tient pas ferme dans le sable, & qu'elle y fait des fillons.

On appelle une terre à une, deux ou trois *charrues*, quand elle a assez d'étendue pour occuper le labour de tant de *charrues*. *Solum quo in arando, vel duo, vel tria aratra occupantur*. Il est défendu aux Nobles de faire valoir par leurs mains des terres à plus de deux *charrues*. On l'appelloit autrefois *carruée* ou *charruée*. Dans ce sens, *charrue* est proprement l'étendue de terre que peut labourer par an une *charrue*.

**CHARRUE de Jardin**, est une machine composée de trois morceaux de bois enchâssés l'un dans l'autre, & d'un fer tranchant posé un peu de biais, pour mordre un pouce sur la superficie des allées. Cette machine est ordinairement traînée par un cheval, & sert à nettoyer les allées, à couper & à déraciner les herbes qui y naissent.

On dit proverbialement, mettre la *charrue* devant les bœufs; pour dire, changer l'ordre naturel des choses, & mettre au commencement ce qui devoit être à la fin. On appelle un cheval de *charrue*, un homme grossier & stupide. On dit aussi, j'aimerois autant être à la *charrue*, tirer la *charrue*, en parlant d'un emploi fort pénible, fort laborieux. On appelle aussi une *charrue mal attelée*, ou une *charrue à chiens*, des gens qui sont liés par quelque société, & qui s'accordent mal ensemble.

**CARRUYER**. Vieux mot. f. m. Qui charroie. Charretier. *Carri* ou *plaustrum ductor*, ou plutôt, qui conduit la *charrue*, Laboureur. *Arator*, *Agricola*.

*Ne les Princes ne sont pas dignes  
Que les cœurs du ciel donnent signes  
De leur mort, plus que d'un autre homme;  
Car leur corps ne vaut pas deux pommes  
Envers le corps d'un Charruyer,  
Ou d'un Clerc ou d'un Ecuyer.*

ROM. DE LA ROSE.

**CHARS**. Petit canton du Vexin-François. Voyez la *Descript. Geogr. & Hist. de la Haute Norm. tome 2, p. 240.*

**CHARTE**. Voyez CHARTRE.

**CHARTE**. f. f. Se trouve dans nos anciens Poètes, pour, lettre, épître. *Charta*, *epistola*.

**CHARTRE-PARTIE**. f. f. Terme de Marine. C'est l'acte d'affrètement sur l'Océan, ou de nolisement sur la Méditerranée. C'est un écrit contenant la convention pour le louage d'un vaisseau, ou la lettre de facture, & le contrat de cargaison du vaisseau. *Nautica rationis dividuum folium*. Elle doit être rédigée par écrit, & passée entre les Marchands

& le Maître ou les Particuliers qui ont le navire. Elle doit contenir le nom & le nom de famille de celui du Maître & de l'Affrèteur, le lieu de son fret, & les autres conditions dont les parties sont convenues, comme il est porté par le titre de l'Ordonnance de la Marine. Elle est signée par les Capitaines & les Officiers du navire, & par le Maître de tel navire bien & dûment calfaté, armé, équipé, tuillé, munitionné & agréé pour un tel voyage. La *chartre-partie* est distinguée d'avec le *connaissance*, parce que celle-là se fait pour l'entier affrètement du navire, & pour l'aller & pour le retour; au lieu que le *connaissance* n'est fait que pour une partie de la charge, & se fait par une promesse particulière pour l'aller ou pour le retour seulement. Le Président Boyer dit que ce mot vient de ce que *per medium carta incidebatur, & sic fidebat carta partita*; parce qu'au temps que les Notaires étoient moins communs, on n'expédioit qu'un acte de la convention qui servoit aux deux parties. On le coupoit en deux, pour en donner à chacune sa portion. Elles les rassembloient au retour pour connoître si elles avoient satisfait à leurs obligations. Ce qu'il atteste avoir vu pratiquer de son temps encore de même qu'en usoient les Romains dans leurs stipulations, au rapport d'Isidore, qui rompoient un bâton, dont chacun gardoit un morceau pour en conserver la marque.

**CHARTIER**. Voyez CHABRETIER.

**CHARTIL**. f. m. Grande & longue charrette, dont les paysans se servent pour transporter leurs gerbes en la grange. *Carrus longior*. Il vaut mieux dire avec Richelet, *charti*; & ce mot signifie proprement le corps de la charrette.

**CHARTIL** est aussi un lieu couvert dans une basse-cour, où l'on met à couvert les charrettes, charrues, herbes, & autres choses servant au labour, *Carrorum, plaustrorum receptaculum*.

**CHARTON**. f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois un cocher, ou celui qui menoit un char, ou une charrette. *Plaustrum, vel currus ductor*.

**CHARTOPHYLAX**. f. m. Nom d'Office dans l'Eglise de Constantinople. *Chartophylax*. Codin appelle le grand *Chartophylax*, le Juge de toutes les causes, & le bras droit du Patriarche; & Balsamon, la bouche & les lèvres du Patriarche. Codin dit aussi qu'il étoit le dépositaire & le garde de toutes les Chartes qui regardoient les droits ecclésiastiques; qu'il présidoit à la décision des causes matrimoniales, & qu'il étoit Juge des Clercs. Théodore Balsamon dédia son Commentaire sur les Canons à George Xiphilon... Théodore étoit né à Constantinople, & dès-lors Nomophylax & *Chartophylax*, c'est-à-dire, garde des Loix & des Chartes de Sainte-Sophie, & premier Prêtre des Blaquiernes, mais il n'étoit pas encore Patriarche d'Antioche. FLEURY. Leunclavius & d'autres se sont trompés, quand il le confondent avec le Chartulaire. C'étoient deux Offices fort différens, & le Chartulaire étoit bien au-dessous du *Chartophylax*. C'étoit le *Chartophylax* qui rédigeoit les sentences & les décisions du Patriarche, qui les signoit, & y apposoit le sceau. Il présidoit au grand Conseil du Patriarche, & connoissoit de toutes les causes & matières ecclésiastiques, tant du peuple que du Clergé & des Moines. Il avoit séance avant les Evêques. Dans certaines cérémonies il montoit le cheval du Patriarche; il avoit sous lui douze Notaires à son service. Enfin, nulle autre dignité n'avoit tant de prérogatives & de si beaux droits. Le Garde-Charte, ou *Chartophylax*, étoit à Constantinople ce que le Bibliothécaire étoit à Rome. Il portoit les mêmes ornemens que les Ministres Ecclésiastiques, & en faisoit les fonctions. C'étoit lui qui présentoit au Patriarche tous les Evêques & les Clercs étrangers, toutes les lettres, tous ceux qui devoient être pourvus d'Evêchés, d'Abbayes, ou promus aux Ordres: tous devoient avoir son



approbation. FLEURY, qui a pris cela de Du Cange, qui l'a rapporté d'après Anastase, *ad VIII Synod. Act. 2.*

Quelques-uns écrivent *Cartophylax*. Ce mot, moitié latin & moitié grec, s'est formé à Constantinople depuis que l'Empire y eut été transporté, de *καρτα*, fait du latin *charta*, & de *φυλαξα*, *custodio*; & signifie *Garde-Chartes*. C'étoit un Officier préposé à la garde des chartes & des actes. Il y en avoit un pour le Palais de l'Empereur, & un pour le Patriarche & pour l'Eglise, qui avoient encore chacun un nom particulier, comme il paroît dans Codin. Le *Cartophylax* du Palais s'appeloit *Registrator*; celui qui tient les Registres; & celui de l'Eglise, *Scriniarius*, celui qui a soin des papiers, des actes. Cependant on les confond souvent, à cause de la ressemblance de leurs fonctions.

CHARTRAIN, AINE. *f. m. & f. & adj.* Qui est de Chartres, ou du pays qui en dépend. *Carnutensis, Carnotensis*. César ayant envoyé C. Fabius avec ses troupes vers Chartres, les *Chartrains* lui donnerent des otages, & se rendirent. Aujourd'hui on ne se sert guère de ce mot que dans cette phrase. Le pays *Chartrain*. *Carnuteus, Carnotensis ager*. C'est le territoire de Chartres. Quelques-uns le prennent pour toute la Beauce propre.

CHARTRE, ou CHARTE. *f. f.* Titre expédié sous le sceau d'un Prince, d'un Seigneur, d'une Eglise, d'un Chapitre, d'une communauté. Vieux titre ou enseignement qu'on garde soigneusement pour la conservation & la défense des droits d'un Etat, d'une Communauté, d'une Seigneurie. *Veteres chartæ, membranae*. Le Trésor des *Chartres* du Roi est à la garde de son Procureur Général. *Tabularium*. On a fait l'inventaire du Trésor des *Chartres* en huit volumes. M. le Maître dit *Charte*, & les uns disent *Chartre*, les autres *Charte*, & l'usage paroît assez partagé sur cet article. On dit l'un & l'autre dans les édits & ordonnances du Roi. Nonobstant *Charte-Normande*, ou *Chartre-Normande*. Il est parlé de ce Saint dans une *Chartre*, dit M. Patru. Vous pourrez vous détromper si vous prenez la peine de consulter les anciennes *Chartres*, dit M. Froimond. Plusieurs, comme Bardin, dans son *Grand-Chambellan de France*, & Tessereau dans son *Histoire Chronologique de la Chancellerie*, écrivent *Charte*.

Le mot de *Chartre*, dit Ménage dans les *Observations sur la langue françoise*, vient de *charta*; & ainsi, selon l'étymologie, il faudroit dire *Charte*. Cependant on dit *Chartre*, & le Barreau ne parle point autrement. Nicot croit qu'il vient du grec *χαρτης*, qui signifie *gros papier*, ou plusieurs feuilles collées ensemble, sur quoi on écrivoit autrefois tous les actes d'importance. *χαρτης*, vient du latin *charta*, qui se trouve dans la basse latinité pour un acte public & authentique, une donation, un contrat. Voyez Bollandus, *Janv. Tom. I, p. 73 & 131.*

Commissaires aux *Chartres*. Nom qu'on donne à ceux qui sont commis par le Roi, pour travailler à l'arrangement des *Chartres* ou anciens titres de la Couronne, sous l'inspection du Garde du Trésor des *Chartres*. ENCYCLOPÉDIE.

Il y a eu autrefois des Intendants des *Chartres* & des Greffiers des *Chartres*, dont les Offices ont été supprimés.

CHARTRE-NORMANDE, ou la *Charte aux Normands*, est un titre fort ancien contenant plusieurs privilèges & concessions accordées aux habitans de Normandie, & confirmées par les Rois Jean, Philippe VI, Charles VI & VII. Louis XI les confirma en l'année 1461; mais le titre originaire & primitif est du 19 Mars 1315, qui a été accordé par le Roi Louis X, dit Hutin. *Veteres chartæ quibus concessa Normannis privilegia continentur*. Il y en a une autre confirmation par le Roi Henri III, au mois d'Avril 1579. Les *vidimus* en sont contenus à la fin du Coutumier de Normandie. On met dans la

plupart des Lettres de la grande Chancellerie, nonobstant clameur de haro, *Chartre-Normande*, &c. & quand il s'agit de faire quelques réglemens qui intéressent la Province de Normandie, ou que l'on veut déroger à cette *Chartre*.

CHARTRE de commune. *Charta communis, communitatis*. Lettres par lesquelles le Roi, ou quelque autre Seigneur, avec la permission du Roi, érigeoit les habitans d'une ville ou bourg en corps & communauté, après l'affranchissement. Les serfs ne formoient point entr'eux de communauté. Ces *Chartres* contenoient les droits respectifs des Seigneurs & des sujets.

La grande *Chartre, magna charta*, en Angleterre, est une ancienne Patente contenant les privilèges de la nation, accordée par le Roi Henri III, & confirmée par Edouard I.

CHARTRE en termes de Palais, est un vieux mot qui signifioit autrefois une prison. *Carcer*. Il faut toujours écrire *Chartre* en ce sens. Il est encore en usage en cette phrase, il est défendu de tenir une personne en prison, en *chartre* privée, c'est-à-dire, hors d'une prison publique. C'est de-là aussi qu'est nommé le Prieuré de Saint Denis de la *Chartre* à Paris, parce qu'on prétend que Saint Denis y fut emprisonné.

Ce mot s'étoit formé du latin *carcer, carceris*, dont on avoit fait *carcere, carere, charere, chartre*. CHARTRE se dit aussi d'une maladie qui fait tomber en langueur, & maigrir insensiblement, qu'on appelle communément marasme, *phthise, Tabes, tabificus morbus*. On voue à Saint Mandé les enfans qui tombent en *chartre*. On a été obligé de donner une nourrice à ce malade, parce qu'il tomboit en *chartre*.

On appelle encore, *chartre*, une autre maladie à laquelle les enfans, principalement ceux du nord, sont sujets. M. Courtial, Médecin de Montpellier, dans l'observation qu'il a faite sur les os, fait consister cette maladie dans une courbure des os en arc, causée par l'accroissement des os qui reçoivent de la nourriture, pendant que les muscles qui y sont attachés ne se nourrissent point, l'esprit animal ne leur étant pas porté, à cause que les nerfs qui s'y distribuent sont bouchés. En sorte que ces muscles font le même effet qu'une corde qu'on attacherait au haut & au bas d'un jeune arbre; il ne pourroit croître, si l'on n'en détachoit cette corde. *Rachitis*: on le dit même quelquefois en françois.

Ce mot apparemment vient du précédent, parce que la prison causée de la tristesse & de la maigreur. Du Cange dit qu'on appelloit anciennement les malades *chartriers*, en latin, *carcerarii*.

Les Auteurs du Journal de Leipzig 1682, p. 316, parlent d'une espèce de *chartre*, ou maladie inconnue aux Anciens, & dont les Médecins parlent beaucoup depuis deux siècles. Elle fait maigrir les enfans, leur cause des insomnies, les rend inquiets, & semble leur causer une extrême démangeaison. Le bain donné à propos leur fait sortir par les pores des corpuscules semblables à de gros poils épais & denses, ce qui fait qu'on les appelle *crinones*, comme qui diroit de gros cheveux; & la maladie *pilaris morbus*. Quelques Médecins qui sont persuadés que ces espèces de poils sont de petits animaux, les appellent *Comedones*, de *comedere*, manger. On a fort disputé si c'étoient des excrémens épais de la troisième coction, ou si c'étoient des insectes. Quoi qu'il en soit, quand on les a fait sortir une ou deux fois, les enfans se portent mieux. Les microscopes démontrent que ce sont en effet des animaux vivans. Ils sont grisâtres, tirans tantôt plus, tantôt moins, sur le noir: ils ont deux espèces de cornes fort longues, deux yeux ronds & fort gros, & une queue longue & velue au bout. Ils viennent plus ordinairement aux enfans, & surtout aux cuisses, aux bras & aux épaules. Georg. Jérôme Velschius a fait une Exercitation: *De Ver-*

*miculis Capillaribus Infantum*, dans laquelle on trouve tout ce que différens Auteurs ont écrit sur ce sujet, & tout ce qu'on en peut savoir, tant pour la théorie que pour la pratique.

CHARTRE. CRI d'armes de Thibaut Comte de Champagne.

*Flamans crie Aras ; & Angevin rallie ,  
Et li cuens Thiebaut , Chartre & Passavant crie ,*

dit, dans son *Roman de Normandie*, Maître Vace, natif de l'île de Gersey, Chanoine de Bayeux, surnommé le Clerc de Caen. MÉNAGE. *Hist. de Sable*, L. 1, ch. 2, page 4.

CHARTRES. *Carnutum, Autricum carnutum*. Ville très-ancienne, Capitale de la Beauce, Province de France. Quelques Auteurs prétendent qu'elle fut bâtie par les Gomerites, ou enfans de Gomer, peu de temps après Noë. D'autres disent que ce furent les Saronides & les Druïdes, qui y jetèrent les fondemens d'une ville; qu'ils y érigèrent un autel à la Vierge qui devoit enfanter, *Virginii Parturæ*. D'autres soutiennent seulement qu'un certain Prifcus, ayant appris de la doctrine des Druïdes, qu'il y auroit une Vierge qui enfanteroit, ce Seigneur ou Gouverneur, lui fit ériger un autel & bâtir un temple. Chartres est situé sur la rivière d'Eure. Jusqu'à François I cette ville n'a eu que le titre de Comté. Ce Prince l'érigea en Duché en faveur de Renée, Duchesse de Ferrare. La Cathédrale de Chartres est une des plus belles Eglises du Royaume. Il y a un Vidame de Chartres. Les fils des Ducs d'Orléans porrent le titre de Ducs de Chartres. La latitude de Chartres est 48<sup>d</sup> 30' & sa longitude 12<sup>d</sup> 15', selon l'Académie des Sciences.

Chartres a son méridien de 0 h 3' 24" ou 0<sup>d</sup> 51' 0" plus occidental que celui de l'Observatoire de Paris. Ainsi il a 19<sup>d</sup> 0' 22" de longitude. Sa latitude est 48<sup>d</sup> 27' 10". CASSINI.

Les habitans de Chartres & de son territoire s'appeloient autrefois *Carnutes*, aujourd'hui *Chartrains*.

Quelques Auteurs, au rapport de Du Chefne dans ses *Antiquités des Villes de France*, croient que le nom de cette ville vient du mot grec *καρπος*, ou plutôt *καρον*, ou *καρου*, *nux juglans*, une noix; de même que celui de Druïde vient de *δρῦς*, un chêne, parce que ces arbres venoient en abondance dans les forêts de ce pays-là.

CHARTRES. Congrégation de S. Jean de Chartres. Voyez JEAN.

CHARTREUSE. f. f. Lieu de Dauphiné dans les montagnes, à quatre ou cinq lieues de Grenoble, du côté du nord. *Carthusia*. S. Bruno, quand il quitta le monde pour vivre dans la solitude, choisit pour sa demeure ce lieu des montagnes de Dauphiné nommé *Chartreuse*, & c'est de-là que les Monastères & les Religieux de son Ordre ont pris leur nom.

CHARTREUSE. f. f. Maison de Chartreux. *Monasterium Carthusianorum, Carthusia*. M. Ménage, qui étoit d'Anjou, & qui devoit connoître le caractère de ceux de son pays, dit qu'il n'y a point de *Chartreuse* en Anjou, parce que les habitans y aiment trop à parler: on dit la même chose de Beauvais. La grande *Chartreuse* est bâtie sur un rocher dans une solitude affreuse, à cinq lieues de Grenoble. On y arrive par des chemins pratiqués dans le roc, d'où l'on voit d'un côté des précipices affreux; ce qui oblige quelquefois les voyageurs de descendre de cheval. Ce fut en 1086, que S. Bruno se retira à la *Chartreuse*, qui depuis a été appelée la grande *Chartreuse*, parce que c'est la première maison de l'Ordre: les autres Monastères s'appellent du nom de *Chartreuse*, en y ajoutant le nom du lieu où ils sont situés; la *Chartreuse* de Paris, de Rouen, de Gaillon, du Val-Dieu, &c.

CHARTREUSE. f. f. Nom de Religieuses qui suivent l'Institut des Chartreux. *Carthusiensis Monialis*. L'origine de ces Religieuses est inconnue. Il paroît néanmoins que le premier Monastère de ces filles a été fondé du vivant du B. Guigues, cinquième

Général de l'Ordre, & que c'est le Monastère de Bertrand, fondé l'an 1116. La première fois qu'il est parlé des *Chartreuses*, c'est dans les Statuts de l'Ordre, rédigés par le Général Dom Riffier, l'an 1250. Le P. Innocent Masson croit qu'elles avoient les mêmes observations que les Chartreux. Cependant, s'il en faut croire Camille Tutin, dans son *Histoire des Chartreux*, les Religieuses de cet Ordre du Monastère de Pré-Baïon avant été fondées l'an 1230, le B. Jean d'Espagne leur donna des Constitutions particulières. Ce qui est certain, c'est que présentement toutes les Religieuses *Chartreuses* se conforment en toutes choses aux Religieux du même Ordre, excepté qu'elles mangent toujours en commun.

Les *Chartreuses* furent instituées vers l'an 1215 par une sainte fille, nommée Agnès, dans la *Chartreuse* d'Estoges, ou plutôt des Ecoges, sous le Dauphin Humbert II. Il n'y a présentement que cinq Monastères de *Chartreuses*, qui sont Prémol, à deux lieues de Grenoble, fondé l'an 1234 par Béatrix de Montferrat, épouse du Dauphin André; Melun dans le Fossigny en Savoie, & du Diocèse de Genève, fondé par le Dauphin Humbert I, Anne son épouse, & Jean leur fils, l'an 1299. Grosné au Diocèse d'Arras, fondé par l'Evêque Thierry Hérisson en 1308; & Bruges, fondé en 1344. Leur habit est semblable à celui des Chartreux, excepté qu'elles portent un manteau blanc. D. Innocent. *Masson, le P. Helyot, T. VII, c. 35.*

CHARTREUSE. Terme de Fleuriste. Tulipe gris de lin, qui a peu de pourpre & de blanc de lait d'entrée. MORIN.

CHARTREUX, f. m. Religieux de l'Ordre de S. Bruno, qui vit fort austèrement, & dans une clôture & une solitude fort étroite. *Carthusianus, Carthusiensis*. Ce nom vient du village de la *Chartreuse* en Dauphiné, que Hugues, Evêque de Grenoble, donna à S. Bruno, & où ce saint se retira lorsqu'il commença à fonder cet Ordre en 1086; & l'on a donné ce nom aux autres maisons de *Chartreux*.

On fait dire à M. Valois dans le *Valesiana*, que les *Chartreux* ne devoient pas s'appeler en latin *Carthusiensis*, mais *Caturciensis*, du nom du village qui est proche du lieu où ils s'établirent la première fois, qui s'appelle en latin *Caturissium*, ou *Caturissium*, & en françois Chartreuse. Mais dans la lettre de fondation du Monastère de *Chartreuse*, signée du Curé & des habitans du village dont il s'agit, les Religieux de ce Monastère sont appelés *Cartusienses*, & non pas *Caturcienses*. Pierre de Cluni, Saint Bernard & les autres Ecrivains qui les ont vu naître, ne les ont point appelés autrement que *Cartusienses*; & il ne faut point alléguer la chronique de saint Médard de Soissons, où M. Valois a lu *Ordo Caturciensis*, puisque cette chronique, qui finit en 1261, est postérieure de près de deux cens ans à la fondation des *Chartreux*, qui est de l'année 1086. VIEN. MARV. *Cet Auteur étoit Chartreux.*

Les Constitutions des *Chartreux* se trouvent dans un livre imprimé à Basse en 1510. Il contient tous les Statuts de leur Ordre, & il n'y a point d'impression de ces Constitutions plus ancienne ni plus authentique; car elle a été reçue, approuvée & autorisée de tout l'Ordre, comme on le voit par le témoignage de François Dupuis, leur Général, qui se lit à la fin de cette compilation. Les Statuts de Guigues y sont les premiers, sous le titre de *Statuta & consuetudines D. Guigonis prioris Carthusiæ*. M. l'Abbé de la Trappe, dans son ouvrage de la *Vie Monastique*, s'est servi de ce livre pour prouver que les *Chartreux* ne vivoient plus dans cette grande austérité à laquelle ils étoient obligés par les Constitutions de Guigues leur cinquième Général. D. Innocent Masson, leur Général, a fait une réponse à l'Abbé de la Trappe, sous le titre d'*Explication de quelques endroits des anciens Statuts de l'Ordre des Chartreux*. Dans ce

petit ouvrage, qui n'a été communiqué qu'à très-peu de personnes, il prétend que ce que le P. Guigues a écrit, n'étoit que des Coutumes dans le temps qu'il l'a écrit, comme il s'en explique lui-même dans son Prologue, & qu'il est demeuré sous le titre & les qualités de Coutumes, jusqu'à ce que l'Ordre les a converties en Statuts quelque temps après, en leur donnant la force de loi par l'usage, & en les rédigeant enfin en forme de Constitutions.

Dans l'année 1550, c'est-à-dire, environ deux siècles après la fondation de l'Ordre des *Chartreux*, un de leurs Généraux, nommé Rithier, fit une compilation des Coutumes de Guigues, qui étoient devenues Statuts par l'usage & par l'approbation des chapitres généraux de l'Ordre. Dom Masson prétend que l'Abbé de la Trappe a donné mal à propos le nom de *Constitutions* aux Statuts de Guigues, qui n'ont été dans les commencemens que des usages, & non pas des loix. Un *Chartreux*, nommé Raynaud, fit en 1369 une nouvelle compilation des Statuts de son Ordre: comme il se trouvoit une multiplicité d'Ordonnances faites depuis les anciens Statuts, il ôta cette multiplicité, en en les réduisant à un plus petit nombre, sans rien diminuer cependant de l'ancienne austérité. La piété claustrale est encore aujourd'hui plus en vigueur chez les *Chartreux* que dans aucune autre Maison Religieuse.

Borel dit qu'autrefois on appelloit les *Chartreux*, *Chartrossins*, & que ces mots viennent de *chartre*, qui veut dire prison, comme si les *Chartreux* étoient ainsi nommés, c'est-à-dire, prisonniers, à cause de la grande retraite dont ils font profession. Il est visible que le nom de *Chartreux* vient de *Chartreuse*, où leur premier Monastère fut bâti.

L'histoire du Docteur de Paris, qui pendant qu'on faisoit ses obsèques, ressuscita, déclara qu'il étoit damné, & que l'on prétend avoir été l'occasion de la conversion de S. Bruno, est une fable, dont on n'a parlé que long-temps après la mort de S. Bruno, comme le *Chartreux* déguisé sous le nom de *Vigneul de Marville* l'a démontré. Le B. Guigues, cinquième Général de l'Ordre, écrivit les Coutumes de la grande Chartreuse, & ces Coutumes ont servi de règle & de loi à toutes les maisons de l'Ordre. Le Chapitre tenu en 1572, ordonna que les Coutumes de Guigues & les Statuts qui se trouvoient dispersés, seroient rassemblés avec toute l'exactitude & la brièveté possible. Quelques-uns voulurent à cette occasion faire diminuer les austérités de l'Ordre; mais le Chapitre général n'y voulut point consentir, & les nouveaux Statuts furent imprimés en 1581, sous le titre de *Nouvelle collection des Statuts*, après avoir été confirmés par trois Chapitres généraux, suivant la coutume de cet Ordre, où aucune Ordonnance faite dans les Chapitres généraux ne peut être reçue, & ne peut passer pour loi, qu'après cette formalité. Par ces nouveaux Statuts il est ordonné que toutes les personnes de l'Ordre seront, Moines, Convers, Donnés & Religieux. Il y avoit auparavant des Rendus; par ces nouveaux Statuts, il est défendu d'en recevoir. Nous expliquerons en son lieu ce que c'étoit que Rendu.

L'habillement des Moines consiste en une robe de drap blanc, serrée d'une ceinture de cuir blanc, ou de corde de chanvre, ou de l'un & l'autre mêlés ensemble, avec une petite cucule, à laquelle est attaché un capuce aussi de drap blanc. Au chœur & quand ils paroissent en public, ils ont une cucule plus grande, qui descend jusqu'à terre, & à laquelle est aussi attaché un capuce; aux côtés de cette cucule il y a des bandes de drap assez larges. Ces cucules sont ce qu'on appelle ailleurs des scapulaires.

On peut regarder le Bref que le Pape Urbain II écrivit à Seguin, Abbé de la Chaife-Dieu, pour remettre les premiers disciples de S. Bruno en pos-

session de la grande Chartreuse, comme la première confirmation de cet Ordre. Guigues II, neuvième Général, en obtint une plus authentique d'Alexandre III, dont la Bulle est du 17 Septembre 1170, & les mit sous la protection du Saint Siège. Voyez les *Annales Ordinis Carthusiensis*, par le R. P. Innocent Masson, Général, & le P. Hélyot, Tom. VII, c. 52.

CHARTREUX, se dit aussi d'un Monastère de *Chartreux*. Saint Louis a fait bâtir les *Chartreux* de Paris.

CHARTREUX. On appelle *Pille des Chartreux*, une espèce de laine que l'on tire d'Espagne, pour l'employer dans les meilleures manufactures de laine.

CHARTREUX. Le vulgaire nomme ainsi une sorte de chat, qui a le poil gris cendré tirant sur le bleu. C'est une espèce de fourrure dont les Pelletiers font négoce.

CHARTRIER. s. m. Trésor, lieu où l'on garde les chartres d'une Abbaye, d'une Communauté, d'une Seigneurie. *Tabularium*. Richard, Roi d'Angleterre, ayant défait l'arrière-garde de Philippe-Auguste entre Châteaudun & Vendôme, l'an 1194, lui enleva tout son bagage, l'argent destiné au paiement de l'armée, & sur-tout le *Chartrier* de France. Ainsi il ne faut pas s'étonner si les trésors des chartres & des registres publics ne montent plus au-delà de Philippe-Auguste; car jamais le Roi d'Angleterre ne voulut se dessaisir de ces papiers. Cette perte fut cause qu'on établit à Paris le trésor des chartres.

CHARTRIER, se dit aussi du garde de ce trésor. *Custos tabularii*. Dans les Couvens il y a un Religieux *Chartrier*, *Cartularius*. Voyez CHARTULAIRE.

CHARTRIER, s'est dit aussi en quelques endroits pour prisonnier. *Chartre* signifioit prison.

CHARTRONS. On nomme ainsi à Bourdeaux un faubourg qui s'étend tout le long du port, & qui est séparé de la ville par la citadelle.

CHARTULAIRE. s. m. On prononce *Cartulaire*. Volume où l'on a recueilli ou transcrit les principales chartres d'un Abbaye, d'une Seigneurie. *Veterum chartarum volumen, codex*.

CHARTULAIRE, est aussi le nom de différens Officiers qui étoient chargés de chartres, de papiers qui concernoient le public. *Chartularius*. Le *Chartulaire* présidoit aux jugemens ecclésiastiques au lieu du Pape, & gardoit les chartres de l'Eglise. Dans l'Eglise Grecque on appelloit *Chartophylax*, celui que les Latins appelloient *Chartularius*, *Chartulaire*; mais sa charge étoit bien plus considérable: & plusieurs distinguent même dans l'Eglise Grecque le *Chartulaire* du *Chartophylax*. Voyez ce dernier mot. Le *Chartulaire* de Constantinople présidoit aux jugemens civils ou criminels, au nom du Patriarche: on l'appelloit à cause de cela, la *bouche* & la *main du Patriarche*: il portoit un anneau d'or & une tiare ornée d'or, & sur sa poitrine une espèce de bulle, comme les Evêques portent en France une croix. Il avoit, comme le Patriarche, le droit de catéchiser le peuple dans l'Eglise. Quand le Patriarche établissoit un *Chartulaire*, il lui donnoit des clefs, pour marquer l'étendue de son autorité. Quoique le *Chartulaire* de Constantinople ne fût que Diacre, il précédoit les Evêques, malgré leurs fréquentes protestations; mais il n'avoit point séance aux Conciles œcuméniques, quand on en tenoit. Il avoit soin de tirer des archives dont il avoit les clefs, les papiers que les Peres du Concile demandoient, & de les retirer ensuite. Voyez BALSAMON, Liv. VII du *Droit des Grecs*, l'action 13 & 14, du sixième Concile.

CHARTULAIRE, dans l'Empire, étoit un Officier de l'Empereur à Constantinople. Il y avoit plusieurs *Chartulaires*, & l'un d'eux étoit le chef des autres, auquel ils étoient subordonnés: on l'appelloit *grand Chartulaire*. Quand l'Empereur montoit à cheval c'étoit le *Chartulaire* qui tenoit son cheval & qui le menoit. *Chartularius*. Le P. Goar l'appelle aussi *Scriniarius*.

*Scriniarius*. C'étoit un commis, celui qui tenoit le registre public, qui y écrivoit les actes & les comptes. S. Pierre de Maiuma, Martyr, étoit *Chartulaire* des impôts publics, *Chartularius vectigalium publicorum*. Voyez BOLLANDUS, *Acta SS. Febr. T. III*, p. 266, 267. Au reste, il paroît par le Diacre Jean, dans la *Vie de S. Grégoire*, c. 6, que l'office de *Chartulaire* étoit considérable; car il lui donne les titres de *Magnifique* & de *Seigneur*. *Veniente autem viro Magnifico domino Maurencio Chartulario*.

**CHARTULAIRE**, étoit aussi un Copiste, un Clerc, un Scribe d'un ordre inférieur. P. GOAR, *sur Codin*, p. 10, note 7.

**CHARTULAIRE**, dans le Clergé, étoit encore celui qui avoit soin des chartres, des codiciles, des livres de compte. Il avoit aussi soin de tous les livres qui concernoient les Lecteurs & les Chantres. GOAR, note 56 *sur Codin*, p. 16 de l'éd. du Louvre.

**CHARYBDE**. f. m. Gouffre horrible vers le rivage de la Sicile. *Charybdis*. Il n'est pas éloigné d'un autre gouffre appelé *Scylla*: & de-là est venu le proverbe, qu'il faut prendre garde de tomber en *Scylla*, en voulant éviter *Charybde*, c'est-à-dire, qu'en fuyant un péril on ne se précipite dans un autre opposé.

*Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.*

☞ Horace donne ce nom aux courtisanes qui, abusant de l'amour qu'on a pour elles, épuisent les forces & la bourse de leurs amans.

*Ah miser!*

*Quantâ laboras in Charybdî,  
Digne puer, meliore flammâ.*

☞ **CHARYBDE**, selon la fable, étoit une femme de mauvaise vie qui voloit sur les côtes de Sicile. Ayant détourné les bœufs d'Hercule, elle fut frappée de la foudre par Jupiter, & métamorphosée en ce gouffre, dont les Anciens ont fait des descriptions si effrayantes. Ce passage, autrefois si terrible pour les Navigateurs, ne mérite pas aujourd'hui l'attention de nos matelots. Le nom moderne est *capo du faro*.

**CHAS** ou **CHAAS**. f. m. Vieux mot qui signifioit autrefois l'intervalle qui est entre deux poutres d'un bâtiment: ce qu'on appelle maintenant *travée*. *Intertignium: inter proxima duo signa tabulati intervalum*.

On dit dans quelques campagnes, qu'une vache est en *chas*, pour dire, qu'elle est en chaleur. *Appetens maris vacca*.

**CHAS**, est aussi un terme de Maçon, qui signifie une pièce de cuivre carrée, du milieu de laquelle pend une pièce de métal ronde qu'on appelle plomb. Voyez **PLOMB**.

**CHAS**. Vieux nom d'une ancienne fortification qui se faisoit pour garder quelque poste, ou les travailleurs de quelque ouvrage. *Munitio*. S. Loys fit faire deux beffraiz que l'on appelle *chas* chateils; car il y avoit deux chateils devant les *chas* & deux maisons d'arrière. Le frère du Roi guerroit de jour, & nous autres Chevaliers guetions la nuit. JOINVILLE.

**CITAS**. Quelques Marchands Merciers & Aiguilliers appellent ainsi l'endroit troué de l'aiguille.

**CITAS**, signifie une certaine colle, dont les Tisserands frottent la chaîne du fil tendue sur leur métier. POMY *Textorium glutinum*. Cette colle des Tisserands n'est autre chose qu'une expression de grain amolli dans l'eau, à laquelle les Amidonniers donnent aussi le nom de *chas*. Les Tisserands la réduisent en colle pour frotter les fils de la chaîne & les rendre moins flexibles.

**CHASERET**. f. m. On prononce *Chazeret*. C'est un petit chassis de bois large de trois bons doigts, qui a un fond d'osier, & dont on se sert pour faire

des fromages. Un *chaseret* fort propre. Ce sont les Boisseliers qui font les *chaserets*.

**CHASNAEMIN**. f. m. Officier de la maison du Grand-Seigneur, Chef de dix Commis, ou petits Trésoriers qui sont sous le *Casnatarbassi*, lequel a outre cela sous lui soixante ou quatre-vingt jeunes garçons, de ceux qui sont nourris au Serrail. VIGEN, dans ses *Illustr. sur l'Hist. de Chalcondyle*, p. 331.

Ce mot est turc, composé de *חַסַּף* *chassaf*, bourse, & *אֵמִין*, *emin*, proprement *fidèle*, comme en hébreu & en arabe; & de-là *Commis*, *Garde* préposé à quelque office.

**CHASNATARBASSI** ou **CHASNADARBACHI**. f. m. Nom d'un Officier du Serrail du Grand-Seigneur, Grand-Trésorier du Serrail. C'est lui qui donne aux Pages l'argent qu'il faut pour les menus-plaisirs du Grand-Seigneur; savoir, quarante ducats par jour, tant en aspres qu'en sultanins, qu'on lui met dans les poches de son doliman. VIGEN.

Ce mot vient de *chassaf*, qui en turc signifie *trésor*, *basfa*, dit Meninski au mot *חַסַּף*; & de *בַּשָּׂא*, *chef*.

☞ **CHAS-ODAH**. Appartement intérieur du Serrail du Grand-Seigneur.

☞ **LE CHAS-ODAH BACHI**, dans la cour du Grand-Seigneur est aussi le grand Chambellan qui commande à tous les Officiers de la chambre ou couche le Sultan. *Chas-odah*, signifie *chambre particulière*; & *Bachi*, *chef*.

**CHASSAKI**. f. m. & f. Terme de Relation. Nom qu'on donne à un principal Officier de l'Empereur Turc. Et quand on se sert de ce terme pour une femme, il signifie celle que le Grand-Seigneur a honoré de sa tendresse, une fille du Serrail qui a eu le mouchoir.

Ce nom, qui est en usage chez les Turcs, est composé du mot arabe *Chassafah*, & du nom persan *Ki*, Roi.

**CHASSE**. f. f. Ce mot a la pénultième longue. Vaisseau où est enfermé le corps ou les reliques d'un Saint ou d'une Sainte. *Sacrarum reliquiarum theca, capsula*. On descend la *chasse* de sainte Geneviève avec de grandes cérémonies, & dans les grandes nécessités publiques. Les *chasses* anciennes sont faites en forme d'Eglises gothiques.

Ce mot vient de *cacia*, ou *capsa*, que Papias dit avoir été ainsi nommé, *quod in se aliquid capiat*; & est dérivé du grec *κασις*.

On dit proverbialement d'une personne fort parée, qu'elle est décorée comme une *chasse*.

**CHASSE**, se dit aussi chez plusieurs Artisans, de la partie qui sert à tenir quelque chose enchaînée, comme la corne des lunettes ordinaires. *Margo interiore sinu crenatus*. *Chasse* ou manche de rasoir, &c. *Manubrium*. La *chasse* d'une boucle est la partie où est le bouton.

Ce mot vient de *capsa*, selon Nicot.

**CHASSE**, signifie aussi cette partie de la balance qui sert à la tenir suspendue par le moyen des pivots du fléau. *Ansa*. La languette marque l'équilibre, quand elle est toute droite & de niveau avec les deux côtés de la *chasse*.

**CHASSE**, est aussi un terme d'Orfèvre, & de Faiseurs de boucles, & signifie la même chose que *chape*. Voyez **CHAPE**.

**CHASSE**. f. f. Ce mot a la pénultième brève. Action de chasser, de poursuivre; course pour attraper quelqu'un. Cet escadron étoit plus fort que celui des ennemis, il lui a donné la *chasse*. *Hostes fugare, hostes in fugam conjicere, vertere, dejicere*. Ce Prévôt donne bien la *chasse* aux voleurs.

**CHASSE**, en terme de Marine, se dit en général de la fuite. Donner la *chasse*, c'est obliger les vaisseaux ennemis à s'enfuir. Prendre *chasse*, c'est s'enfuir soi-même. *Fugere, fugam capere*. Soutenir *chasse*, c'est se battre en retraite. *Cedendo pug-nare*. On appelle pièce de *chasse* ou *chasse de proue*, les canons qui sont logés sur l'avant du



vaisseau, pour tirer sur les vaisseaux qui prennent *chasse*, & à qui on donne la *chasse*.

CHASSE, se dit particulièrement de la poursuite qu'on fait du gibier gros & menu, à poil ou à plume. *Venatus, venatio*. La *chasse* est le plus ancien moyen d'acquies, & le premier art que la nature ait enseigné aux hommes pour se nourrir. DELAUNAY. Les *chasses* sur terre sont de plusieurs sortes. La *chasse royale* est, aux chiens courans avec meute & équipages, où l'on force le gibier, tant les cerfs, daims, chevreuils & sangliers, que des lièvres & renards : & on appelle cela *chasser à bruit*. *Venatio clamosa*. Il n'y a que les François, Anglois & Polonois qui usent de cette *chasse*. La *chasse* des Gentilshommes se fait avec des lévriers, avec des chiens courans, pour prendre & forcer des lièvres. La *chasse* aux filets est défendue par l'Ordonnance d'Henri IV, du mois de Juin 1601, & de Louis le Grand, du mois d'Août 1699.

Un Poète dit dans une Ode élégante sur la *chasse*.

*Ces jeux, amis de la jeunesse,  
Du vice écartent les assauts ;  
Ils nourrissent la hardiesse,  
Ils ont fait les premiers Héros.  
Sous les yeux d'un Centaure habile,  
De sa valeur le jeune Achille  
Fit éclater les premiers traits.  
Il prenait les cerfs à la course,  
Il domptait la lionne & l'ourse,  
Avant qu'il secourût les Grecs.* DE S. GILLES.

☞ D'un autre côté, la *chasse* endureit le cœur aussi bien que le corps. Elle accoutume au sang & à la cruauté. On a fait Diane ennemie de l'amour, & l'allégorie est juste. Les languieurs de l'amour ne naissent que dans un doux repos. Un violent exercice étouffe les sentimens tendres.

Il y a un Traité du droit de la *chasse* par F. De Launay, Professeur du Droit françois. Sur les paroles de Dieu à Adam, *Gen. I, 26 & 28*, & à Noë, *Gen. XI, 2, 3*, on a considéré la *chasse* comme un droit acquis à l'homme. On a eu la même pensée dans les siècles suivans ; aussi les peuples les plus civilisés, comme les Perses, les Grecs & les Romains, ont fait de la *chasse* un de leurs plus honnêtes divertissemens ; & elle a fourni aux plus sauvages ce qui étoit nécessaire à leur entretien & à leur nourriture. La Jurisprudence Romaine, formée sur les mœurs des premiers peuples, en a fait une loi, & établit pour maxime, que de droit naturel les choses qui n'ont point de maîtres, appartenant au premier occupant, les bêtes sauvages, les oiseaux & les poissons, sont à celui qui les prend le premier. Dans le Droit François, la *chasse* est un droit royal, & personne n'en peut jouir que par la permission du Roi. De Launay prétend même, dans son Traité du droit de la *chasse*, que c'est un droit divin, fondé sur ce que Daniel dit à Nabuchodonosor, *c. II, v. 38*, que Dieu a mis entre ses mains les animaux de la terre, les oiseaux du ciel, & les poissons de la mer, & l'a établi Seigneur de toutes choses. Il est assez difficile de décider de l'antiquité de ce droit. On rapporte sur cela des Ordonnances du Roi Jean, de Charles Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, de Charles le Bel, un décret du Concile de Tours de l'an 813, la Constitution de Frédéric I, appelé à l'Empire l'an 1152. Mais tout cela, selon De Launay, ne prouve rien moins que ce que l'on prétend. Il n'est pas non plus de l'opinion de ceux qui regardent Charles VI, comme le premier Législateur de cette défense. Il prétend que dès nos premiers Rois, le fait de la *chasse* étoit au nombre des crimes capitaux, & le prouve par Grégoire de Tours, qui rapporte que Gontran fit lapider Chondo ou Chandou, pour avoir tué un bûle dans sa forêt.

Ce mot vient, en ce sens, de *chacea, chasca*, ou

*chacia*, ou *cassa*, qu'on a dit dans la basse latinité au lieu de *venatio*. On dit aussi *caciare* & *chaciare* ; pour dire, *chasser*. Du CANGE. On a dit aussi *fuga* & *fugare* ; pour dire, *chasser*.

La *chasse* du sanglier se fait à force, aux accours, aux chiens courans, lévriers, & avec des limiers & aboyeurs, en rouillant avec des amorces, des arquebuses & des toiles. Le *vautrait* est un équipage entretenu pour courre le sanglier.

La *chasse* au loup se fait par le triétrac ou battues, quand on assemble plusieurs Payfans qui font du bruit pour effaroucher le gibier, & le faire passer devant des Arquebusiers qui le tirent. On la fait aussi avec des pièges & des amorces.

Les *chasses meurtrières*, sont les *chasses* qu'on fait en Allemagne & en Italie, où l'on abat grande quantité de gibier, qu'on ne force point à la course, mais qu'on enferme dans des toiles ou filets, & qu'on tue avec des épieux ou des arquebuses.

La *chasse* aux lapins se fait avec des baillots & des furets, qui les font sortir de leurs terriers, où l'on tend quelquefois des bourles, panneaux & alliers. On *chasse* aussi de même les bêtes puantes, les renards, chats-harets, fouines, putois, bléreaux, & les porc-épics.

La *chasse* qui se fait de nuit au feu s'appelle *sonée*, ou *à la soie*, quand la nuit en hiver on va avec un feu de paille battre les haies, tandis que de l'autre côté il y a des hommes qui avec des ravaux abattent tout le gibier qui se lève. On appelle aussi la *chasse du rabat*, celle où l'on va la nuit avec des filets pour rabattre sur le gibier, qu'on pousse dedans par le moyen des chiens secrets.

On fait aussi des *chasses* aux chiens couchans, braques, épagneuls, baillots & barbets, ou avec des traîneaux, alliers, panneaux, rets saillans, bricoles, tentes, éraingues, colers, pièges, amorces, broyons, &c. On en fait aussi à l'affût, qui sont en usage chez les roturiers, qui y vont clandestinement ; elles sont défendues par l'Ordonnance.

On appelle *équipage de chasse*, des chiens, des chevaux, des Piqueurs, & tout ce qui sert à la *chasse*. *Venatoria suppellex*. L'Ordonnance des *Chasses* veut que l'on condamne au foyet tous tendeurs de laes, tirailles, tonnelles, traîneaux, bricoles, pans de rets, colliers ou alliers, &c. On fait des *chasses* générales au loup, aux renards & autres bêtes nuisibles. On dit aussi, en termes de *chasse*, des bottes de *chasse*, de demi-*chasse*, c'est-à-dire, de grosses bottes.

La *Chasse* & l'*Agriculture* sont appelés des exercices fertiles chez Salluste. Le Concile de Tours défend aux Ecclésiastiques d'aller à la *chasse*, aussi-bien qu'au Bal & à la Comédie. Fouillons, Salnove, Selincourt, ont écrit de la *chasse*, ou vénerie. On donne à Pollux la gloire d'être le premier qui a dressé des chiens à la *chasse* ; & à Castor, d'être le premier qui a dressé des chevaux pour courre le cerf.

CHASSE, se dit aussi de la troupe des Chasseurs. *Venatores*. La *chasse* est à une lieue d'ici. Ce cerf a mené la *chasse* bien loin.

CHASSE, se dit aussi du gibier qu'on a pris ou tué. *Præda venatica*. Il lui a envoyé un présent de sa *chasse*. Voulez-vous venir manger de ma *chasse* ?

CHASSE, signifie aussi, le lieu où est le gibier, où l'on chasse. *Regio, tractus, solum prædæ venaticæ ferax*. Cette terre est dans un beau pays de *chasse*. Un Capitaine des *Chasses* a une certaine étendue de pays dans sa Capitainerie.

CHASSE, (*Garde de*) est un Garde qui court les plaines & les bois pour conserver le gibier qui est dans le pays. *Silvarum custos & arborum*.

On appelle *huitres de chasse*, les huitres qui viennent sur des chevaux de *chasse-marsé* en plus grande diligence que celles qui viennent par bateau, & qui sont par conséquent plus fraîches. *Ostrea celeriter terrestri itinere vecta*.

En termes de Chimie, on appelle feu de *chasse*, un feu violent, quand on a ouvert tous les registres d'un fourneau. *Ignis ardentior.*

**CHASSE**, terme de Mécanique, se dit en général d'un espace libre qu'il faut accorder à la machine entière, ou à quelqu'une de ses parties, pour en augmenter ou faciliter l'action. Par exemple, une scie pour scier du marbre ou de la pierre, doit avoir depuis un pié jusqu'à 13 pouces de *chasse*; c'est-à-dire, plus de longueur au-delà du bloc qui est à scier.

On dit d'une chaise de poste, d'un carrosse, & de plusieurs autres machines, qu'elles ont plus ou moins de *chasse*, pour dire, qu'elles ont plus ou moins de disposition à se porter en avant. *ACAD. FR.*

**CHASSE**, en termes de Musique, se dit de certains airs, de certaines fanfares de cors & d'instrumens qui réveillent l'idée des tons, que ces instrumens donnent à la *chasse*.

**CHASSE**, est aussi une espèce de niveau dont se servent les Maçons, qui consiste en une planche percée par le bas, pour recevoir un plomb au bout d'une corde attachée en haut, qui est conduit par une ligne tracée dans le milieu. *Libella.*

**CHASSE carrée**, **CHASSE ronde**, & **semi-ronde**, sont des outils d'Artisans, & sur-tout de ceux qui travaillent en fer, qui servent à percer & à enlever les pièces en carré, rond ou demi-rond. Ce sont des marteaux ou poinçons de fer fort acérés.

**CHASSE**. Terme d'Artificier. On appelle ainsi toute charge de poudre grénée, ou grossièrement écrasée, qu'on met au fond d'un cartouche, pour chauffer & faire partir les artifices dont il est rempli, en leur communiquant le feu en même temps.

**CHASSE-volante**. Terme en usage en bien des endroits, où l'on appelle *chasse-volante*, la poursuite prétendue que les démons font des âmes après leur mort, ou plutôt après leur séparation du corps qu'elles animoient. La *chasse-volante* est un conte de vieille. Le peuple, & sur-tout les paysans, croient en quelques endroits que les démons poursuivent les âmes après la mort, & qu'ils aboient après elles, comme des chiens qui courent un bête. C'est ce qu'ils nomment *chasse-volante*.

**CHASSE**. Les Raffineurs de sucre se servent d'une *chasse* pour cercler leurs formes neuves, ou pour capper leurs formes cassées; elle n'est guère différente du chasoir des Tonneliers.

**CHASSE**, en termes de Joueurs de Paume, est le lieu où la balle finit son premier bond au-delà duquel il faut que l'autre Joueur pousse la balle pour gagner le coup: ce qui se fait tant à la longue qu'à la courte paume. Il y a des Marqueurs pour marquer les *chasses*. *Chasse* au pié de la muraille, ou simplement *chasse* au pié. Gagner une *chasse*.

On dit proverbialement, marquez cette *chasse*; pour dire, souvenez vous bien de ce que vous venez de faire, vous vous en repartirez en temps & lieu. On appelle *chasse-morte*, un coup perdu, une action qui n'a aucune suite, dont on ne se ressentira point. *Irrius conatus.*

**CHASSE-avant**. f. m. C'est un homme préposé dans les grands ateliers pour veiller sur les manœuvres, hotteurs, & autres gens de journées, & presser le travail. *Exactor operarum.*

**CHASSE-koffe**. f. m. Plante. Voyez CORNEILLE ou LY SIMACHIE. C'est le même chose.

**CHASSE-coquin**, ou **CHASSE-chien**, f. m. est un Suisse ou Bedeau qui a soin de chasser les mendiants des Eglises, & les chiens. *Abactor petulantium mendicorum.*

**CHASSE-cousin**. On appelle ainsi le méchant vin, qui fait que les cousins, parens & amis ne fréquentent pas une maison, de peur d'y faire un mauvais repas. *Deterius vinum appositum hospitibus ad eosdem abigendos.* Il est du style populaire.

On appelle aussi *chasse-cousin*, chez les Maîtres d'armes, un fleuret ferme & qui n'obéit pas, propre

à bourrer de certaines gens qui viennent faire aifaut. Il est du style bas aussi-bien que le précédent.

**CHASSI-ennui**. Ce qui ôte le chagrin, l'inquiétude de l'esprit. Le vin est un bon *chassi-ennui*. Il est bas.

**CHASSE-fleurée**. f. f. Planche carrée, percée dans le milieu, servant aux Teinturiers à écarter de dessus la cuve l'écume ou fleurée, qui gêneroit les étoffes si elle s'y attachoit.

**CHASSE-mare**. f. f. Vieux mot, qui veut dire Sorcière. *Saga.*

**CHASSE-marée**. f. m. est un Marchand ou Voiturier qui apporte en diligence le poisson de mer dans les villes. *Qui marinos pisces aliquò celerius vehit.*

**CHASSE de Meunier**. Voyez CHASSERANDERIE. **CHASSE-mulet**. Valet de Meunier des environs de Paris, qui rapporte sur les mulets les sacs de farine aux Boulangers, & porte le blé des Boulangers sur les mulets au moulin. *Mulorum ductor & abactor.*

**CHASSE-partie**. f. f. Terme d'Aventurier. C'est un accord par lequel les Aventuriers règlent entre eux ce qui doit revenir à chacun d'eux pour sa part, lorsqu'ils ont fait quelque entreprise. *Pactum conventum inter Piratas de partienda inter se prædâ.*

**CHASSE-poignée**. f. m. Outil de Fourbisseur, ainsi nommé, parce qu'il sert à chasser & pousser la poignée d'une épée sur la soie de la lame, jusqu'à ce qu'elle soit bien jointe avec le corps de la garde.

**CHASSE-pointe**. Morceau d'acier très-pointu, dont se servent plusieurs Ouvriers pour chasser les pointes ou goupilles sur lesquelles il n'y a pas de prise.

**CHASSE-pommeau**, qu'on nomme aussi *boule*. Outil de Fourbisseur qui sert à pousser le pommeau de l'épée sur la soie de la lame, pour le joindre à la poignée.

**CHASSE-rage**. f. f. Plante. Voyez PASSE-RAGE, c'est la même chose. En latin, *lepidium*, ou *iberis*.

**CHASSÉ**. adj. & f. m. Terme de danse. C'est le nom d'un pas. Il y a plusieurs *chassés* différens les uns des autres. Ce pas est ordinairement précédé d'un coupé ou autre pas, qui conduit à la deuxième position, en ce que ce pas se prend de cette position, & se fait en allant de côté, soit à droit, soit à gauche. Par exemple, si vous allez du côté gauche, il faut plier sur les deux jambes, & vous relever en sautant à demi, c'est-à-dire, & en prenant ce mouvement sur les deux piés, la jambe droite se rapproche de la gauche pour retomber à sa place, par conséquent la *chasse*, en l'obligeant de se porter plus loin à la deuxième position: ce qui se doit faire très-vite, parce que vous retombez sur le droit premier, & la jambe gauche se pose vite sur la deuxième position; ce qui fait paroître que l'on retombe sur les deux piés. Et comme l'on en fait ordinairement deux de suite, au premier saut vous retombez, pliez, & du même temps sautez une seconde fois, en portant le corps sur le droit ou sur le gauche, selon que le pas qui suit le demande. Mais lorsque vous en avez fait plusieurs de suite, comme à l'allemande, vous faites vos sauts de suite, sans vous relever sur un seul pié, & sans vous relever comme il se pratique quand il n'y en a que deux. Ce pas est coulant, parce qu'en sautant vous gagnez le terrain pour faire la figure que la danse demande. Il est gai; car lorsqu'il y en a plusieurs de suite, il semble que l'on soit toujours en l'air, néanmoins sans sauter qu'à demi. Il se fait de même en arrière, en ménageant seulement les positions. Il y en a un différent des autres, en ce qu'il a deux pas dans sa construction: le premier est un jeté, & le second un marché. RAMEAU.

**CHASSELAS**. f. m. Sorte de raisin bon à manger. Rarement on l'emploie à faire du vin. Il faut écrire *Chasselas*, c'est l'usage. Je fais grand cas du *chasselas* en ce pays-ci, par la beauté de la grappe & du grain, par la douceur de l'eau fort sucrée, & sur-

tout par la facilité du rapport & de la maturité. Il en est de rouge & de noir, que je n'aime pas tant que le blanc. *Id.*

**CHASSELAY.** Petite ville de France dans le Lionnois, près du bord occidental de la Saone.

**CHASSELET.** Petite ville des Pays-Bas, sur la Sambre, à une lieue au dessous de Charleroi.

**CHASSENEUIL.** Bourg de France dans l'Angoumois, sur le chemin de Limoges à Angoulême.

**CHASSER.** v. a. Eloigner, pousser quelque chose avec violence, l'obliger à se retirer, lui donner la chasse. On le dit dans le sens propre & dans le figuré. *Pellere, depellere, atigere, exigere, ejicere, fugare.* Ce Général a *chassé* les ennemis du Royaume. Pourquoi êtes-vous si prompt à sortir, quand le dépit vous en *chasse*? & si lent à revenir quand l'amour vous y rappelle? très-souvent la raison ne vient au secours d'un Amant, que lorsque quelque grand dépit a presque *chassé* l'amour de son cœur. *McSCUDERI.* L'homme doit être dégoûté & *chassé* de la vie par les douleurs & par les afflictions. *ABAD.*

*Rois, chassez la calomnie,  
Ses criminels attentats,  
Des plus paisibles Etats  
Trouble l'heureuse harmonie.* *RACINE.*

On dit aussi, la nuit vous *chasse*, vous oblige à partir; & par civilité, je vous *chasse*; pour dire, je vous conseille de vous en aller. On dit qu'un homme a été *chassé* de la Cour; pour dire, qu'il a été exilé. On dit encore, *chasser* le mauvais air, quand on renouvelle l'air d'une maison. On dit au Manège, *chasser* un cheval en avant, pour dire, le porter ou le faire aller en avant.

On dit *chasser* un valet; pour dire, congédier, renvoyer un domestique dont on est mécontent.

**CHASSER**, signifie quelquefois simplement mener, faire marcher devant soi. *Chasser* un troupeau de moutons. *Chasser* les vaches aux champs. *Abigare.*

**CHASSER**, signifie aussi pousser quelque chose en avant. *Propellere.* Ce joueur de paume *chasse* la balle avec bien de la roideur. La charge de ce fusil n'est pas assez forte pour *chasser* la balle bien loin. Le vent *chasse* les nuages. *Dijentit, dissipat.*

**CHASSER**, signifie encore, pousser, frapper avec violence sur une chose pour la faire entrer dans une autre. *Trudere, pulsare fortiter.* Les Menuisiers *chassent* à force une cheville dans un trou. Les Tonneliers *chassent* à force les cerceaux pour bien serrer les douves d'un tonneau.

**CHASSER**, signifie aussi, poursuivre avec des chiens certaines bêtes, le lièvre, le renard, &c. *Insequi canibus.* *Chasser* le cerf, le sanglier. *Aprum venari.*

**CHASSER**, pris absolument, signifie, poursuivre toute sorte de gibier. *Venari.* On *chasse* au fusil, avec des chiens couchans, avec des chiens courans. On *chasse* à grand bruit, à cor & à cri. On *chasse* à l'oiseau, avec l'oiseau. On *chasse* dans la plaine, dans les forêts, sur ses terres, sur les terres d'un autre: ce qui au figuré signifie, entreprendre sur la juridiction, sur les droits de quelqu'un,

On dit aussi neutralement, *chasser* à la perdrix, aux bécasses, au sanglier, &c.

On dit en termes de chasse, ce chien *chasse* de haut vent; pour dire, *chasse* contre le vent. *ACAD. FRANÇ.*

**CHASSER de gueule.** C'est laisser crier & aboyer un limier lorsqu'on le laisse courre; car le matin il doit être secret & ne dire mot, pour ne pas donner de l'effroi, & lancer la bête.

Ménage dérive ce mot de l'italien *cacciare*, & de *caccia*, qui a été fait de *captare*, dont les Latins se sont servis en la même signification.

**CHASSER**, se dit aussi des Meuniers qui n'ont pas un

moulin bannal, & qui vont chercher çà & là leur mounées.

On dit en Imprimerie, que le Parangon *chasse* plus que le S. Augustin; pour dire, que ce caractère occupe plus de place que l'autre; c'est-à-dire que les mêmes mots rangés de la même manière, occupent plus d'espace étant imprimés de ce caractère, que s'ils l'étoient de l'autre. En ce sens, il est neutre. *Amplius spatium occupat.*

**CHASSER**, en termes de Marine, signifie aussi, poursuivre ou donner la *chasse* à des vaisseaux ennemis. *Fugare, in fugam conjicere, vertere.* Nos vaisseaux *chassèrent* deux jours sur ces Corsaires, les poursuivirent jusques dans leurs ports. *Chasser* un vaisseau, c'est le poursuivre: *chasser* sur un vaisseau, c'est courir sur lui pour le joindre.

On dit qu'un vaisseau *chasse* sur son ancre, lorsque le fond est de mauvaise tenue, & que le vent & les marées entraînent le vaisseau, ou le font arer, parce que l'ancre n'a pas mordu assez avant, & qu'elle laboure le sable. *Navis jacta nequicquam anchora vi tempestatis abripitur.* Quelques-uns disent *chasser* au fusil, *chasser* à l'est, pour courir au sud, &c. Ici il est encore neutre.

**CHASSER**, se dit proverbialement en ces phrases, on dit qu'un clou *chasse* l'autre; pour dire, qu'une nouvelle passion en chasse une autre, qu'un grand mal en fait oublier un autre. On dit aussi qu'un bon chien *chasse* de race; pour dire, qu'on tient toujours quelque chose de la naissance, & qu'elle vaut mieux que l'éducation. On dit aussi qu'un garçon, qu'une fille *chassent* de race, quand ils ont les mêmes inclinations que leur père ou leur mère. On dit qu'un homme *chasse* bien au plat; pour dire, qu'il a bon appetit, qu'il aime à manger le gibier que les autres tuent. On dit aussi, que la faim *chasse* le loup hors du bois; pour dire, que la nécessité oblige les gens à travailler.

**CHASSÉ ÉF.** part. pass.

**CHASSERANDÉRIE.** f. f. Terme de Coutume. C'est le droit que les Meuniers payent en certains pays à un Seigneur qui a droit de moulin banal, pour avoir permission de chasser dans l'étendue de sa terre; c'est-à-dire, d'y venir chercher du blé pour le moudre. Le droit de banalité emportoit le droit d'empêcher les Meuniers de venir chercher ou quêter le blé sur les terres du Seigneur. Le Seigneur leur accordoit cette permission moyennant une certaine somme, qu'on appelloit *chasseranderie*. On avoit mal entendu ce mot, en l'appliquant à la permission de *chasser* le gibier.

**CHASSERESSE.** f. f. *Venatrix.* Ce terme se dit rarement, & ne se dit qu'en Poésie en parlant des divinités de la chasse. Diane *Chasseresse*. Les Nymphes *Chasseresse*.

**CHASSEUR,** f. m. **CHASSEUSE.** f. f. *Venator, venatrix.* Celui ou celle qui aime la chasse, ou qui chasse actuellement. C'est un grand *chasseur*, une grande *chasseuse*. S. Hubert est le patron des *Chasseurs*. J'ai trouvé des *chasseurs* & des *chasseuses* dans la plaine. Ces Dames étoient habillées en *chasseuses*. Un homme de campagne qui ne fera que *chasseur*, a pour l'ordinaire un air grossier & rustique, & saura mieux prendre des cerfs que gagner des cœurs.

On appelle aussi *chasseur*, un domestique dans une campagne occupé à chasser pour son maître.

*Quel bruit ! la forêt embrasée  
S'offre à mes regards alarmés ;  
D'une canne d'acier creusée  
Cent nouveaux Chasseurs sont armés.  
Du souffre bruyant qu'elle cache,  
Au gré du doigt, le feu détache  
Un flomb qui part avec l'éclair.  
On dirait que l'art teméraire  
A fait l'homme depositaire  
De la foudre de Jupiter.* *DE S. GILLES.*

Un prodige encore se déploie  
 Je vois sur la main du Chasseur  
 Le faucon avide de proie,  
 L'épervier, l'autour ravisseur.  
 Un prompt effort aux cieux les guide,  
 Ils tombent tels qu'un trait rapide :  
 Malheur à qui volent sous eux.  
 Quel est cette amitié fidèle !  
 L'adroit Chasseur qui les rapelle,  
 Partage la proie avec eux. *Id.*

On dit proverbialement d'un homme qui a grand appétit, qu'il est affamé comme un chasseur.

CHASSIE, f. f. Humeur visqueuse qui se filtre des glandes ciliaires, & qui venant à s'épaissir colle les bords des paupières l'un contre l'autre. *Gramia, lema, leppitudo*. Pour y remédier, il faut baigner les paupières avec des eaux convenables. Si le mal vient de l'épaississement ou de l'acreté de la lymphe, il faut en corriger le vice.

CHASSIEUX, EUSE. Qui a la chassie. *Lippus*. Les vieillards sont ordinairement chassieux. Cette femme est chassieuse. On devient chassieux. *Lippitur*. Cette épithète s'applique aussi aux yeux. Des yeux chassieux. La petite vérole lui a rendu les yeux chassieux.

CHASSIROLERIE, f. f. Terme de Coutumes. Droit que les sujets payent à un Seigneur pour avoir la liberté de se retirer dans son château avec leurs effets en temps de guerre. *Jus azyli, tributum pro azylo*. Chassipol en Bresse, où ce droit a lieu, signifie concierge.

CHASSIS, f. m. C'est en général un assemblage de quelque matière que ce soit, qui sert à environner, enchaîner ou contenir quelque chose.

CHASSIS de croisée. C'est la partie mobile de la croisée qui porte le verre; ouvrage de menuiserie divisé en plusieurs carreaux qu'on garnit de verre, ou de papier, pour empêcher que le vent n'entre par les fenêtres de quelque appartement. *Cancelli vitro instructi, vel charta obducti*. Cette chambre a double chassis: ou un contre chassis, l'un de verre, l'autre de papier. *Chassis à carreaux*, celui qui est partagé de croisillons de petits bois, & garni de grands carreaux de verre. *Chassis à coulisse*, celui dont la moitié se double en la haussant sur l'autre. *Chassis à pointe de diamant*, est celui dont les petits bois se croisent à onglet. *Chassis à fiches*, est celui qui s'ouvre comme les volets. *Chassis dormant*, est celui qui ne s'ouvre point. *Chassis dormant* est aussi, en termes de menuiserie, le bâti dans lequel est ferrée à demeure la fermeture mobile d'une baie, & qui est retenu avec des pattes dans la feuillure.

*Chassis de jardin*, est un bâti de bois de chêne peint à l'huile, & garni de panneaux de verre, pour servir dans les jardins en disposant deux ou plusieurs de ces chassis en manière de comble à deux égouts, qu'on bouche par les extrémités d'un panneau triangulaire sur les couches, les plates-bandes de fleurs, & les pépinières, pour garantir les plantes du froid, & faire avancer les fleurs & les fruits, en les échauffant par un feu modéré qu'on fait dessous durant l'hiver. Voyez la Quintinie & Liger, au mot CHASSIS.

*Chassis d'osier*, est une clissé, une clôture d'osier que l'on met devant les fenêtres. On fait aussi la campagne des chassis de toile. On fait encore des chassis à claires voies d'osier, de fil de fer, pour conserver les vitres.

Ce mot a été fait de *capsillum*, diminutif de *capsum*, qu'on a dit pour *capsu*. MÉNAGE.

CHASSIS, se dit aussi d'un ouvrage de Menuiserie, qui enferme, qui enchaîne, qui entoure, qui supporte quelque chose. *Lignearum regularum compages*. Ainsi on dit, le chassis d'une porte, d'une fenêtre. Mettre une table sur son chassis. Le chassis d'une table est ce qui soutient le dessus. *Chassis de fer*, est le pourtour dormant qui reçoit le battement

d'une porte de fer. C'est aussi ce qui en retient les barres, & traverses des vantaux.

CHASSIS, se dit encore d'un métier sur lequel on étend de la toile ou de l'étoffe pour broder, ou des reftaux pour y faire des dentelles, ou autres ouvrages, ou des matelas pour les piquer. &c.

CHASSIS de pierre, est une dalle de pierre qui en reçoit une autre en feuillure. *Lapis incisus in medio, & inferum sibi lapidem alterum excipiens*. Elle sert aux aqueducs, aux regards, & aux cloaques pour y travailler, aux rodes d'aisances pour les vider.

CHASSIS, se dit encore en termes de Peinture ou de Perspective, d'un carré composé de quatre règles de bois, assemblées, dont le vide est divisé par plusieurs fils & petits carreaux: ce qui sert à requérir les figures du petit au grand, & du grand au petit. *Lignearum regularum compages cujus vacuum in medio spatium partita in quadrum fila occupant*. On appelle aussi chassis, le bois sur lequel est tendue la toile ou l'on applique la peinture.

CHASSIS, en termes d'Imprimerie, est un grand carré composé de quatre bandes de fer, dans le vide duquel on enferme les formes de plomb, ou caractères arrantes, qu'on ferre de tous les côtés avec des coins. *Ferrearum regularum compages*. Le chassis se dit proprement, quand il y a une barre dans le milieu; car lorsqu'il n'y en a point, on l'appelle ramette.

CHASSIS de la galerie. Ce sont des poutres ou soliveaux, ou pour mieux dire, des montans de six pieds de haut. Les Anciens s'en servoient dans les terres pour les soutenir. Ces montans ainsi posés, s'appuient chacun sur sa femelle, c'est-à-dire, sur un morceau de bois couche à plat, de peur que la pesanteur des terres ne les fassent enfoncer.

CHASSIS d'une maison, signifie la même chose que carcaissé de charpente.

CHASSIS à l'Opera, synonyme à coulisse.

CHASSIS. On se sert souvent en Botanique de ce terme, pour exprimer la partie de certains fruits qui ressemble assez à un chassis, & dont le vide est rempli par une membrane ou peau délicate. *Dict. de James*.

CHASSIS de Monnoyeur. C'est le moule où les Fondeurs employés dans les Hôtels des Monnoies coulent les lames d'or, d'argent, de cuivre, qui doivent servir à faire les francs. Il est tout semblable à celui des Fondeurs en sable, & il se prépare de même.

CHASSIS de laiton, de fil d'archal, composé de petits filets de laiton travaillés par mailles, & cloués sur un chassis de bois.

CHASSIS de paravant. C'est le bois d'un paravant.

CHASSIS, Papier coupé de certaine manière, dont on se sert pour écrire en chiffre. Depeche écrite avec un chassis.

CHASSOIR, f. m. Instrument qui sert dans les sucreries. Voyez CHASSE.

CHASSOIR, Terme de Tonnelier. C'est un morceau de bois qu'on frappe avec le maillet, pour chasser le cerceau quand on lie des futailles. *Cuneus ligneus*.

CHASSOIRE, f. f. Terme d'Autourferie. Baguette que portent les Autourfiers. *Virgula*.

CHASTAIGNE.

CHASTAIGNERAIE. } Voyez } CHATAIGNERAIE.  
 CHASTAIGNIER. } } CHATAIGNIER.  
 CHASTAIN. } } CHATAIN.

CHASTE, adj. m. & f. Prononcez l's. Qui fait modérer les desirs de la chair, qui fait s'abstenir des plaisirs de la chair, ou qui n'en use que suivant la loi. Dieu a pris chair humaine dans les chastes entrailles de la sainte Vierge. On peut être chaste dans le mariage. J'ai toujours été aussi chaste qu'une Demoiselle que vous savez. VOIT. On a dit de Lucrèce, que son corps avoit reçu l'injure, tandis que son ame étoit demeurée chaste. LE MARI.



C'est peu pour Pompée que son épouse soit de-  
meurez *chaste*, si elle a seulement pu concevoir la  
pensée de ne l'être plus. VILL.

Ildore, *L. X. Orig.* dit que ce nom vient à *castratione*, *sive reali*, *sive mentali*.

On le dit aussi de tout ce qui est pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur. *Purus*, *publicus*. Un style *chaste*. On a loué Virgile de ce qu'il étoit un Poète *chaste*. La langue françoise est si *chaste*, qu'elle rejette non-seulement toutes les expressions qui blesent la pudeur, & qui salissent tant soit peu l'imagination, mais encore celles qui peuvent être mal interprétées. Sa sévérité va jusqu'au scrupule, comme celle des personnes qui ont la conscience tendre, & auxquelles l'ombre même du mal fait horreur. BOUH. La *chaste* éloquence ne met point de fard sur son visage pour paroître agréable. S. EVR. On le dit encore pour marquer la pureté grammaticale, & il se joint d'ordinaire avec un autre mot qui l'explique, & qui le détermine: comme, on ne peut pas voir une diction plus *chaste*, ni plus correcte. BOUH.

CHASTEMENT. adv. D'une manière chaste. *Castè*, *purè*, *publicè*. Les Prêtres & les Religieux sont obligés de vivre *chastement*, & de s'abstenir de tout commerce de femmes.

*L'amour le moins honnête, exprimé chastement, N'excite point en nous de honteux mouvement.* BOIL.

CHASTEAU.	} Voyez	CHATEAU.
CHASTEL.		CHATEL.
CHASTELAIN.		CHATELAIN.
CHASTELÉ.		CHATELÉ.
CHASTELLENIE.		CHATELLENIE.
CHASTELET.		CHATELET.
CHASTELLERAUD.		CHATELLERAUD.

CHASTETÉ. f. f. *Castitas*. Dont les Romains firent une Déesse, & qu'ils représentèrent en habits d'une Dame Romaine, tenant un sceptre en main, & ayant à ses pieds deux colombes blanches.

CHASTETÉ. f. f. Vertu chrétienne & morale, par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair, & on use modérément des légitimes; ou simplement, qui nous éloigne de l'amour des choses deshonnêtes. *Castimonia*, *castitas*. La *chasteté* se peut garder dans le mariage. Si les hommes n'avoient pas attaché l'honneur & la gloire des femmes à la *chasteté*, elles porteroient peut-être la licence plus loin qu'eux. BAYL. Ce n'est pas toujours par *chasteté* que les femmes sont chastes. ROCH. On peut douter de la *chasteté* d'une femme qui n'a pas été attaquée. S. EVR. Anciennement à la Chine, on pouvoit si loin les loix de la *chasteté*, que les femmes ne passoient jamais à de secondes noces. Le P. COUPLET. La *chasteté* est la gloire & le partage des femmes. Le MAIT. Si les hommes se sont dispensés du soin exact & scrupuleux de leur *chasteté*, c'est qu'ils ont cru que l'éminence de leur sexe consistoit en la liberté de faillir. ID. Un honnête homme ne se rebute jamais d'un refus de *chasteté*, & non de choix. MONT. La *chasteté* doit être une vertu délicieuse pour une belle femme qui a quelque élévation dans l'ame. Tandis qu'elle voit toute la terre à ses pieds, elle triomphe de tout, & d'elle-même. Elle s'élève dans son propre cœur un trône auquel tout vient rendre hommage. Les sentimens tendres ou jaloux, mais toujours respectueux, des deux sexes, l'estime universelle, & la sienne propre, lui payent sans cesse, en tribut de gloire, les combats de quelques instans. Les privations sont passagères, mais le prix en est permanent. Quelle jouissance pour une ame noble, que l'orgueil de la vertu joint à la beauté! Réalisez une Héroïne de Romans, elle goûtera des voluptés plus exquisés que les Laïs & les Cléopâtres; & quand sa beauté ne fera plus, sa gloire & ses plaisirs resteront encore;

elle seule saura jouir du passé. ROUSS. La *chasteté* se prend quelquefois pour une entière abstinence des plaisirs de la chair. Les Prêtres sont obligés à la *chasteté*. Les Religieux & les Religieuses sont vœu de *chasteté* & de continence perpétuelle.

La *chasteté* est de tous les temps, de tous les âges, de tous les états. La continence est du célibat.

La *chasteté* des vierges consiste à vivre dans une perpétuelle continence, sans avoir jamais été marié. Celle des veuves, à garder la continence pendant le temps de leur veuvage. Celle des personnes mariées, à vivre saintement dans le mariage, & à n'en user que selon Dieu, sans se laisser dominer par la cupidité.

CHASTIER.	} Voyez	CHÂTIER.
CHASTILLON.		CHÂTILLON.
CHASTILLONET.		CHÂTILLONET.
CHASTIMENT.		CHÂTIMENT.

CHASTOIS. f. m. *Pœna*. Vieux mot qu'on trouve dans quelques Coutumes & Ordonnances: il veut dire *punition*, *châtiment*, *supplice*. *Chastois corporel*, c'est ce que nous appelons *punition corporelle*, du mot *châtier*.

CHASTRE. (la)	} Voyez	CHÂTRE. (la)
CHASTRE.		CHÂTRE.
CHASTRER.		CHÂTRER.
CHASTREUR.		CHÂTREUR.

CHASUBLE. f. f. Ornement d'Eglise, que le Prêtre met par-dessus son aube, quand il va dire la Messe. *Cajula*. Les *chasubles* des Anciens étoient toutes rondes, & se retrouvoient sur l'épaule; au lieu que maintenant elles sont fendues par les côtés. Un Concile tenu en Germanie par S. Boniface, l'an 742, ordonne que les Prêtres & les Diacres ne porteront point des manteaux semblables à ceux des Laïques, mais des *chasubles*; d'où quelques-uns concluent que c'étoit donc encore au septième siècle l'habit ordinaire des Ecclésiastiques. Les premières *chasubles* étoient rondes, & fermées de tous côtés, excepté à l'endroit par où l'on passoit la tête pour les vêtir; ainsi elles enfermoient les bras comme tout le reste du corps: & pour agir des bras, on relevoit la *chasuble* des deux côtés; ce que l'on faisoit au temps du sacrifice. C'est la forme qu'elles ont sur tous les anciens monumens. Tous les Papes des douze premiers siècles sont vêtus de ces sortes de *chasubles*. Honorius IV est le premier que l'on voit orné d'une chape. Voyez les Bollandistes, à la fin du Tom. VII des *Acta SS. Maii*, pp. 96, 97.

Les Orientaux, lorsqu'ils célèbrent la Messe dans nos Eglises, se servent plutôt de chapes, que de *chasubles*. Et en effet, on disoit autrefois la Messe avec des chapes; mais comme on les trouva embarrassantes, on les coupa par le bas, & on les fendit par les côtés; ce qui est beaucoup plus commode. A l'égard des chapes, elles viennent originairement des manteaux ou des robes qu'on portoit; car dans les commencemens les Prêtres ne se servoient ni de chapes ni de *chasubles*. Walafride Strabon a eu raison de dire, que dans la primitive Eglise, on disoit la Messe en habit ordinaire. Il est surprenant que le Cardinal Bona se soit si fort emporté contre Nicolas Alémanius, qui a prétendu que les Apôtres n'ont point eu l'usage des habits sacrés. Les premiers Chrétiens célébroient les Mystères avec les mêmes habits qu'ils avoient accoutumé de porter. Il n'y avoit en ce temps-là aucune différence entre les vêtemens de cérémonie, & ceux dont on se servoit d'ordinaire, si ce n'est qu'on gardoit les plus propres pour la célébration des Mystères. Consultez la Préface qui est à la tête des *Cérémonies & Coutumes des Juifs*, imprimées à Paris en 1681. Lindanus, *Liv. XLVII*, de sa *Panoplie*, ch. 56, parlant des *chasubles* dont on se sert pré-

sentement dans l'Eglise, dit qu'elles diffèrent entièrement des anciennes, qui couvroient tout le corps, étant de véritables robes. Voyez Grimault, dans sa *Liturgie sacrée*.

Ce mot a été fait de *capsa* ou *capsula*, qui est dans le Cérémonial. MÉN. D'autres le dérivent de *capitulum* ou *capitis fibulum*, & prétendent qu'on disoit autrefois *chassuble*, & qu'on s'en attubloit la tête. Rabanus, Ugurio, Isidore & Joannes de Janna, *quia instar parvæ casæ totum hominem tegebant*. On trouve *Casibula* dans la basse latinité. Voyez *Méla SS. Januor, tom. II, pag. 650*.

**CHASUBLIER**. f. m. Marchand qui fait & vend des chasubles & les autres ornemens d'église. *Casularum episcopus*.

**CHAT**. f. m. Petit animal domestique, qui prend les rats & les souris, & dont la femelle s'appelle chatte. *Felis mascula, mas : feles*. Chat privé, chat domestique, chat sauvage, chat d'Espagne. Le chat a les pattes, les dents, les yeux & la langue semblables au lion. Ces animaux ont tant de conformité ensemble, que les Turcs sont persuadés qu'il y a quelque fondement à ce que dit l'Alcoran; que le chat naquit dans l'arche, de l'éternuement du lion. Par les loix d'Arragon, on punissoit les larrons, en les fouettant avec un chat attaché au cou. Ambroise Paré soutient que le chat est un animal venimeux, qui infecte par son poil, par son haleine & par sa cervelle. Son poil est dangereux, comme on voit par l'exemple de ce Romain qui mourut pour en avoir avalé un dans du lait. Son haleine infecte d'un poison rabique qui donne la phthisie, dont Matthiolo rapporte plusieurs exemples; si on mange de la cervelle de chat, elle cause une grande douleur de tête, & rend quelquefois insensé, ou cause de continuel vertige. On dit même que l'Amiral Tromp fut empoisonné avec de la cervelle de chat. Il a'ouïe que leur soufîle & leur regard sont notoirement contagieux; & il dit avoir vu des gens qui, pour avoir toujours couché avec un chat, sont devenus phthisiques & élances, & enfin en sont morts.

Quand même il y auroit beaucoup à rabattre de tout cela, n'en reste-t-il pas assez pour nous faire voir le danger qu'il y a à se laisser caresser & lécher le visage par les chats, qui, d'ailleurs, quelqu'appriivoisés qu'ils soient, conservent toujours quelque chose de la férocité naturelle à leur espèce.

Les chats étoient, entre toutes les bêtes à quatre piés, ceux dont les Egyptiens punissoient plus sévèrement la mort. C'étoit aussi l'animal pour la mort duquel ils s'affligeoient le plus. Cette vénération pour le chat étoit fondée sur l'opinion qu'ils avoient que Diane, pour éviter la fureur des Géants, s'étoit cachée sous la figure de cet animal. On représentoit le Dieu Chat, tantôt avec route sa forme naturelle, & tantôt avec le corps d'un homme qui porte une tête de chat. Qui pourroit voir, sans rire, en quelques villes de Turquie, des maisons bâties pour les chats, & rentées pour leur nourriture, avec des intendans & des domestiques pour régler & pour servir ces nobles familles? DU LOIR, p. 192.

On estime fort en France les chats d'Espagne. Henri III Roi de France avoit tant d'aversion pour les chats, qu'il changeoit de couleur & tomboit en syncope, lorsqu'il en voyoit. PRADE, *Histoire de France*. Molinetti, Médecin Vénitien, prétend que les chats & les chiens ne furent jamais, quelque fatigue qu'ils aient; ce qu'il attribue à la conformation de leur cuticule, qui n'a point de pores. Le Tasse fut réduit à une si grande pauvreté, qu'il fut contraint de prier sa chatte, par un joli sonnet, de lui prêter la nuit la lumière de ses yeux, n'ayant pas de chandelle pour écrire ses vers. Les Alains, les Vandales & les Suèves portoient d'argent au chat de fable, symbole de liberté, dit Méthodius. FAVYN, *Hist. de Nav. Liv. I, p. 34*.

Ce mot vient de *catus*, ou *cattus*, comme celui de chatte, de *catta*, qui se trouvent dans les anciennes Glofes. Il est dérivé du grec *κατῆς*, signifiant la même chose. MÉN. *κατῆς*, *cattus*, un chat, vient du celtique *cat*, ou *catz*. PEZRON. Les Italiens disent *gatto*. Isidore veut qu'il vienne *ex eo quod cattet, id est, videat*. D'autres l'appellent *cattus à capturé*. Ugutio croit qu'on a dit *catus quasi cautus, unde Deus Catus, qui cautus, acutus efficitur*, dit S. Augustin. On a appelé aussi le chat, *murilegus, musio, musicula, & pilax*, parce qu'il prend des souris. DU CANGE.

En termes de Chasse, on appelle chats-harets, les chats sauvages, qui sont retirés dans les bois & garennes, & font un grand dégât de lapins. *Felis silvestris*.

Il y a une espèce de chats dans les Indes occidentales, qui ont une poche à leur côté, où ils mettent leurs petits, qu'ils portent toujours avec eux, sans que cela les empêche de courir & de sauter, & sans qu'on s'aperçoive qu'ils aient autre chose que leur corps. Il y a des chats sauvages dans les Indes, qui volent par le moyen d'une membrane fort large, laquelle s'étend le long des côtés du pié de derrière au pié de devant. Elle est plissée & retournée quand ils marchent, & se déplisse quand ils volent. On en a apporté des peaux en Europe. Ces peaux de chats volans étoient peut-être des peaux d'écureuils volans. M. Boile a écrit qu'en l'année 1684, à Londres, un gros rat s'étoit accouplé avec une chatte, qui fit des petits qui tenoient du chat & du rat, & qu'on en mit un au parc des animaux que le Roi d'Angleterre fait nourrir.

Le chat, en termes de Blason, se dit *effarouché*, lorsqu'il est rampant; *feles esserata*; mais lorsqu'il lève le train de derrière plus haut que la tête, on l'appelle *herissonné*. *Arrecha*.

On dit, en termes de Jardinage, couper les branches d'un arbre en dos de chat, pour dire, leur faire faire un coude, comme on fait en palissant, ou aux espaliers, lorsqu'on est contraint d'attacher ainsi une branche; car en tout autre cas, c'est un défaut qu'il faut éviter. Cette branche aura meilleure grace, étant courbée en dos de chat, que d'y voir ce vide. LIGER.

On appelle, figurément, une personne friande, chat ou chatte; expression populaire.

On appelle du sirop de pié de chat, celui qui est fait avec les feuilles & les fleurs d'une petite plante qui est nommée pié de chat. *Gnaphalium montanum folio rotundiore, ou hispidula*.

**CHAT**, en termes d'Artillerie, est un morceau de fer portant une, deux ou trois griffes fort aiguës, disposées en triangle, montées sur une hampe de bois. Ce chat sert à gratter & visiter le dedans des pièces de canon, pour voir s'il ne s'y trouve point de chambre: c'est pourquoi les Fondeurs l'appellent aussi *Diable*. *Uncus ferreus trifidus*.

**CHAT**, en termes de Marine, est un gros vaisseau du Nord, à cul rond, qui n'a pour l'ordinaire qu'un pont, qui porte des mâts de hune, sans avoir de hune, ni de bords de hune. Ce bâtiment, dans sa construction, a quelque chose de la Flûte & de la Pinasse.

**CHAT**, dans le commerce de Lainages, est un nom que l'on donne à une sorte de draps dont la chaîne est pour l'ordinaire de laine de différentes couleurs, qui provient du reste des laines filées dont on s'est servi pour fabriquer les draps de couleur teints en laine.

**CHAT**. On se sert aussi de ce mot, au pluriel, pour signifier certaines folles fleurs qui viennent à de certains arbres, comme aux noyers, aux coudriers, aux saules, &c. On les appelle aussi *chatons*. Voyez ce mot.

**CHAT**, dans les Ardoisières, se dit de l'ardoise de mauvaise qualité, qui ne peut pas servir dans la couverture des bâtimens.

☞ Dans les Monnoies, on donne aussi ce nom à la matière qui coule, par accident, d'un creuset.

CHAT se dit proverbialement en ces phrases. On dit d'un homme qui s'en va d'une maison sans dire adieu, qu'il a emporté le *chat*. On dit de celui qui prend garde soigneusement aux actions d'un autre, qu'il le guette comme le *chat* fait la souris. On dit aussi qu'un *chat* échaudé craint l'eau froide; pour dire, que celui qui est échappé d'un péril, craint tout ce qui est de même nature. On dit aussi de deux personnes ennemies, qu'elles s'aiment comme chiens & *chats*. On dit aussi, jeter le *chat* aux jambes à quelqu'un, pour dire, le rendre coupable d'une faute qu'un autre a faite. On dit qu'une fille a laissé aller le *chat* au fromage, pour dire, qu'elle a succombé à quelque tentation amoureuse. On dit qu'une personne s'est servi de la patte du *chat* pour tirer les marrons du feu, pour dire, qu'elle a fait faire à un autre ce qu'elle craignoit de faire elle-même. On dit de deux antagonistes qui savent bien attaquer & se défendre, à bon *chat*, bon rat. On dit encore d'un homme habile, & qui entend à demi-mot, qu'il entend bien le *chat*, sans qu'on dise rien. On dit d'un méchant payeur, & qui ne paye pas en argent comptant, qu'il a payé en *chats* & en rats. Ce proverbe est ancien, & seroit ridicule, au pié de la lettre, à ceux qui n'en sauroient pas l'origine. Je crois qu'il vient du mot de *chas*, qui signifioit autrefois une maison; & on dit encore en Lyonnais & en Berry, qu'une maison consiste en trois *chas*, pour dire, en trois chambres ou en trois étages. Le mot de *ras* a signifié aussi un *champ* ou *héritage* uni, où il n'y a point de bâtiment: d'où vient qu'on dit encore *rafé* campagne, *rez-de-chauffée*, *rez-piés*, *rez-terre*. Ainsi on a dit qu'un homme payoit en *chats* & en rats, lorsqu'au lieu d'argent comptant qui a un prix certain, il payoit ses créanciers en héritages bâtis & non bâtis, qu'il obligeoit de prendre au prix qu'il vouloit. On dit encore que la nuit nous *chats* sont gris, pour dire, qu'on ne distingue pas une belle femme d'une laide. On dit encore d'un homme qui a quelques égratignures au visage, qu'il s'est joué avec les *chats*. Regnier a dit aussi dans ses Satyres: Je devins aussi fier qu'un *chat* amadoué. On dit aussi, dès que les *chats* seront chauffés, pour dire, de bon matin. On dit d'un homme mal-propre, qu'il est propre comme une écuelle à *chat*. On dit encore: Il ne faut pas réveiller le *chat* qui dort, pour dire, qu'il faut laisser en repos ceux qui nous peuvent faire du mal. On dit acheter *chat* en poche, pour dire, acheter quelque chose sans la voir. On dit encore d'un homme qui parle franchement, & sans rien déguiser, qui nomme les choses par leur nom, qu'il appelle un *chat*, un *chat*.

J'appelle un chat un chat, & Rolet, un fripon. BOIL.

On dit, il n'y a pas là de quoi fouetter un *chat*, pour dire, que l'affaire dont il s'agit n'est qu'une bagatelle. On dit aussi, bailler le *chat* par les pattes, pour dire, présenter une chose par l'endroit le plus difficile. On appelle musique de *chats*, une musique dont les voix sont aigres & discordantes.

On dit d'un homme qui coule avec rapidité sur un fait peu honorable: Il passe là-dessus comme *chat* sur braise. Il va du pié comme un *chat* maigre, pour dire, qu'on va légèrement. On ne sauroit retenir le *chat*, quand il a goûté à la crème, pour dire, qu'on a bien de la peine à corriger un homme qui est affriolé à quelque chose. *Chat* engané ré prit jamais souris, pour dire, qu'afin de bien faire quelque chose, il faut éloigner tout embarras, avoir ses coudées franches, ne faire que ce que l'on veut. Il n'y a si petit *chat* qui n'égratigne, pour dire, que les plus ignorans se mêlent de contrôler, ou que le plus pacifique donne quelquefois

son coup de dent. On ne prend pas des *chats* comme nous, sans mitaines. R. Caff. Com.

On appelle, selon Nicot, herbe aux *chats*, ce que les Latins appellent *nepeta* ou *calamintha*.

CHAT-brûlé. f. m. Espèce de poirier, & de poire d'Octobre & de Novembre, qu'on nomme autrement *Pucelle*. Voyez PUCELLE.

CHAT, POIRE-CHAT. Voyez POIRE.

CHAT-putois. Chat sauvage, ainsi nommé à cause de sa puanteur. Il a le poil brun. Il est grand ennemi de la volaille. Il se cache dans les galetas, greniers à foin, & autres endroits semblables. On le trouve aussi dans les bois: il rode tout le jour, & fait la guerre aux oiseaux. Ces animaux se mettent aussi en embuscade sur le bord des rivières, pour attraper le poisson & les grenouilles. Ils se prennent de la même manière que les fouines.

CHATAIGNE. f. f. Il y en a qui écrivent *châteigne*. Fruit d'un grand arbre qu'on appelle *châtaignier*, & qui est assez connu. *Castanea*. Ce fruit est renfermé dans trois enveloppes. L'extérieure est semblable à un hérisson, garnie de piquans. Celle du milieu est comme du cuir délié, brune & polie. La troisième est plus mince & ridée. Au-dessous on trouve la *châtaigne*, qui est blanche, assez dure, d'un gout agréable, & fort bonne à manger. On en fait de la bouillie en quelques endroits, & même du pain. Les *châtaignes* sont fort venteuses. Le menu peuple à Paris dit *châtaignes* bouluées, pour *châtaignes* bouillies. On engraisse les poutreaux avec des *châtaignes* dans le Limousin. Les Montagnards vivent tout l'hiver de *châtaignes* qu'ils font sécher sur des clayes. Ce fruit est astringent, & sur-tout sa pelure du milieu.

CHATAIGNE de cheval, ou *chevaline*. Arbre qui nous a été apporté de Constantinople & de l'Île de Candie, à qui ceux du pays ont donné ce nom, parce que son fruit est semblable à nos *châtaignes*, & bon à guérir les chevaux poulés lorsqu'on leur en donne à manger. On l'appelle autrement *Marronnier d'Inde*. *Hippocastanum* ou *castanea equina*. Voyez MARRONIER D'INDE.

CHATAIGNE d'eau, est une autre sorte de plante, qui est ainsi appelée, parce que son fruit est semblable à nos *châtaignes*, & qu'elle croît dans l'eau. On la nomme autrement *tribule aquatique*. *Tribulus aquaticus*. Voyez MACRE.

CHATAIGNERAYÉ. f. f. Lieu ou terre plantée de châtaigniers. *Castanetum*.

CHÂTAIGNIER. f. m. Prononcez *châtaignier* sans faire sentir l'r. *Castanea sativa*. Arbre qui a pris son nom du pays d'où il a été apporté. *Castanea à Castanide terrâ*. Les vieux piés des *châtaigniers* sont fort gros: on en a vu en France de si gros, que quatre personnes auroient eu peine à les embrasser. Ce tronc jette plusieurs grosses branches, qui sont divisées en une infinité d'autres plus petites. Elles sont toutes ordinairement un peu longues, couvertes d'une écorce lisse, brune & tachée. Son bois est un peu dur & blanc. Ses feuilles sont longues de quatre à cinq pouces sur deux pouces environ de largeur, dentelées en manière de scie sur leurs bords, ridées, d'un vert gai, & relevées en dessous d'une côte qui partage en deux toute sa force, & qui jette par ses côtés plusieurs nervures transversales, qui vont aboutir à la marge. Ses fleurs sont très-petites, à cinq pétales, jaunâtres, & à cinq étamines un peu plus jaunes; ces fleurs sont stériles, & sont attachées en forme de chaton à un filet long de trois pouces. Ses fruits naissent sur le même pié, mais dans des endroits séparés de ses fleurs en forme de hérissons gros comme de petites pommes, divisés en trois loges, dans les jeunes fruits, parce que la châtaigne ou semence d'une ou de deux de ces loges avotte quelquefois. L'écorce de ces fruits est d'un vert clair d'abord, & charnu; mais dans sa maturité, elle ressemble à du cuir par sa fissure & par sa couleur. Elle est toujours chargée de piquans pointus & bruns. Elle

s'ouvre d'elle-même vers la fin de Septembre.

La châtaigne qu'elle renferme est couverte de deux peaux, dont l'extérieure est lisse en dehors, velue en dedans, de couleur châtain, comme on dit communément; l'intérieure est plus mince, rougeâtre, & est très-âpre au goût. La substance de la châtaigne est douce, farineuse, bonne à manger lorsqu'elle est cuite. Il y en a de différentes grosseurs. Celles qui sont carrées & grosses comme le pouce se nomment *marrons*. Elles viennent dans le Vivarais, d'où on les transporte à Lyon. A Paris on dit, *marrons de Lyon*, parce qu'on les reçoit de Lyon. Celles qui sont moins grosses que les marrons sont les châtaignes ordinaires; & les plus petites viennent des sauvageons. Les Cévennes & le Vivarais fournissent beaucoup de châtaignes. Le peuple vit en ce pays-là, une partie de l'année, de ce seul fruit. On fait cuire les châtaignes tantôt dans l'eau simplement, tantôt sous les cendres chaudes; ou l'on les fait rissoler à la poêle percée. Les châtaignes sont fort incraissantes. On laisse des *châtaigniers* en taillis; le bois en est bon pour des perches, & pour différens ouvrages. Le charbon du *châtaignier* pétille trop au feu, & ne peut être employé qu'à la forge. Il n'y a guère de Province dans le Royaume qui n'ait des bois & taillis de *châtaigniers*. On se sert quelquefois des châtaignes en Médecine, pour faire un look pour la toux. Le marronnier d'Inde, quoique son fruit donne des châtaignes, n'est point du genre de cet arbre. Voyez MARRONIER. Les plus belles charpentes, celles de la plupart des anciennes Eglises, sont de *châtaignier*. Il sert aussi à faire des cercles de cuves & futailles, ou des perches pour les treilles & espaliers. Il y a une Ordonnance de Henri III, de 1580, qui veut qu'on les coupe de six à sept ans.

*Kastanie* & *kesten* en allemand, *châtaigne* en françois, sont tirés du celtique *kesten*. PEZRON. *Kastanie* vient évidemment du latin *castanea*, & *kesten* en vient aussi.

CHÂTAIGNIER, est aussi le nom d'une espèce de pomme. Les *châtaigniers*, qu'on appelle *martanges* en Anjou, sont blanches, rousses, avec un coloris assez sale & obscur. LA QUINT.

CHÂTAIN, adj. m. & f. Ce mot ne se dit que du poil qui est entre le blond & le noir, qui est la couleur de la seconde enveloppe des châtaignes. *Ex rutilo nigrescens, castaninus color*. Poil *châtain*, cheveux *châtains*. Les *châtains* sont plus communs que les blonds. On dit *châtain-clair*, *châtain-cendré*.

Il est indéclinable, quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie. Des cheveux *châtain-clair*, & non pas *châtains-clair*, ni *châtain-clairs*.

CHÂTEAU, s. m. Place fortifiée par art ou par nature, soit dans la campagne, soit dans une ville, pour tenir les peuples dans le devoir: espèce de petite citadelle, de forteresse, ordinairement environnée de fossés & de gros murs, flanquée de murs & de bastions. *Castrum*, *Castellum*. La Flandre a plusieurs *châteaux* qui peuvent se défendre. Ce *château* commande à la ville.

CHÂTEAU, se dit aussi simplement du manoir d'un Seigneur, d'un hôtel où il demeure, & où l'on vient lui rendre hommage, bâti en manière de forteresse, avec fossé & pont-levis. On appelle aussi *château*, une maison sans défense, où les fossés ne servent que d'ornement. Le *Château* du Louvre. Le *Château* de Vincennes. Le *Château* Saint-Ange à Rome.

CHÂTEAU, se dit aussi d'une maison de plaisance, quand elle est bâtie magnifiquement. Ce n'est pas là une maison de bourgeois, c'est un *château*. En général, les maisons où loge le Roi, & qui lui appartiennent, s'appellent *châteaux*. Le *Château* de Saint-Germain, le *Château-neuf*, le *vieux Château*, le *Château* de Versailles, le *Château* de Chambort, &c. Et l'on dit *château* tout court, pour désigner la Maison Royale. Il y a tant de la machine

de Marli au *château*. Ce Seigneur n'a point d'hôtel à Versailles, il loge au *château*.

On donne pourtant plus particulièrement le nom de *palais* aux Maisons Royales, situées dans la capitale. *Palais* des Tuilleries. *Palais* du Luxembourg.

On appelle figurément *château de carte*, une maison fort enjolivée, & bâtie peu solidement. On appelle aussi *château branlant*, une chose qui n'est pas appuyée sur de bons fondemens, qui menace ruine. Ces phrases sont proverbiales.

CHÂTEAU, en termes de Marine, se dit dans les grands bâtimens de mer. Le *château de proue* ou *château d'avant*, le *gaillard d'avant* ou le *theatr*, est l'exhaussement qui est à la proue des grands vaisseaux au dessus du dernier pont vers la misaine: c'est le lieu où sont les cuisines. Le *château de poupe* ou le *château d'arrière*, ou le *gaillard d'arrière*, est toute l'élevation qui règne sur la poupe au dessus du dernier pont, où sont les chambres du Conseil & du Capitaine.

CHÂTEAU d'eau, c'est un pavillon différent du regard, en ce qu'il a de plus un réservoir, & quelque façade d'architecture enrichie de nappes d'eau, de cascades, &c. C'est quelquefois un corps de bâtiment avec une simple décoration de croisées feintes, parce qu'il ne renferme que des réservoirs, comme le *château d'eau* de Versailles. Les Architectes Latins appellent aussi *Castellum*, une cave ou voûte, dans laquelle toutes les eaux s'assemblent, & d'où elles sont conduites dans l'aqueduc. C'est une remarque de Catel, dans son *Hist. de Lang. Liv. II, c. 2, p. 127*.

On appelle, en termes de Blason, un *château fondu*, celui qui est représenté en sa partie d'en haut seulement, & lorsque celle d'en bas semble coupée. *Castellum infimâ sui recisum parte*. Il doit du moins avoir deux tours, & un logement au milieu.

CHÂTEAU, se dit proverbialement en ces phrases. Ville prise, *château* rendu, pour dire, qu'on ne peut plus guère tenir dans un *château*, quand la ville est prise. Faire des *châteaux* en Espagne, pour dire, se repaître de chimères, de vaines imaginations. En quelques vieux Auteurs on trouve, faire des *châteaux* en Asie, dans le même sens qu'on dit à présent, en Espagne.

Lorsque je pars pour la campagne,  
Je fais toujours de grands projets:  
Poètes sont assez sujets  
À bâtir châteaux en Espagne,  
Et bâtissent à peu de frais.

Ce nom entre dans la composition de plusieurs noms de lieux auxquels on l'a donné, parce qu'il y avoit des *châteaux*.

CHÂTEAU-Briant. *Castrum Brientii*, en Bretagne sur les confins de l'Anjou; où Merlian, & comme parle Du Chesne en ses *Antiquités des villes de France*, l'interprétation commune place les *Cadetes* de César.

CHÂTEAU-Chinon. Ville du Nivernois. *Castrum Canninum*. C'est la capitale du Morvan, située sur une montagne à la source de l'Loire.

CHÂTEAU-Cornet. Bourg de l'Île de Garnesey. *Castrum Buccinæ*.

CHÂTEAU-Dauphin, dans le Dauphiné, entre Ambrun & Salusses. *Castrum Delphini*.

CHÂTEAU-de-Loir ou du-Loir. Petite ville du Maine, qui a titre de Baronie. *Castrum ad Lædum* ou *Lidium*. Elle est sur le Loir, vers les confins de la Touraine & du Vendômois. C'étoit la patrie de Coeffeteau.

CHÂTEAU d'Is. Forteresse de l'Île d'Is, à une lieue de Marseille. *Castrum Iphium* ou *Taxianum*.

CHÂTEAU-Dun. Ville de France dans le Blaisois, & capitale du Dunois. *Castellodunum*. Du Chesne dit qu'on l'appelloit autrefois *Rubeclair*, comme qui diroit *Urbs clara*, par transposition de lettres, à cause qu'on la pouvoit voir clairement de loin.



Elle est sur une montagne de difficile accès : c'est de là que lui vient son nom ; car *dum* en gaulois signifioit *hauteur*, *montagne*. Cette ville a été si considérable, qu'il y a eu autrefois un Evêché. M. de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, soutient le contraire ; mais M. Ménage le réfute dans son *Hist. de Sable*, p. 205, 206. *Château-Dun* est plus occidentale que Paris de 0<sup>h</sup> 4' 4", ou en degrés de 1<sup>o</sup> 1' 0". Il a de longitude 18<sup>o</sup> 58' 20", de latitude 48<sup>o</sup> 4' 5". CASSINI.

CHÂTEAU-Fort. Petit pays dans la Marche.

CHÂTEAU - Gontier. Ville d'Anjou. *Castrum Gontierii*. Elle est située sur la Mayenne, à sept lieues d'Angers.

CHÂTEAU - Landon ou CHÂTEAU - Landon. Ville du Gâtinois, assez ancienne, si nous en croyons Vigenère, qui la prend pour le *Vellaudunum* de César ; d'où il croit que s'est fait *Landon*, en mangeant la première syllabe *ve*. *Château-Landon* est aux confins de l'Île de France, sur le Loir, entre Montargis & Nemours. Voyez aussi DU CHESNE, *Antiq. des villes de Fr. Liv. I, c. 65*.

La Congrégation de *Château-Landon*. Congrégation de Chanoines-Réguliers. Jacques d'Aubusson de la Feuillade, Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Severin de *Château-Landon*, y fit venir vers l'an 1497 six Chanoines de la Congrégation de Vindeheim, pour y mettre la réforme. Cette réforme eut tant de réputation, que plusieurs Monastères considérables, & entr'autres S. Victor de Paris, s'y unirent, & composèrent une Congrégation, qu'on appela la Congrégation de *Château-Landon*. Elle subsista jusqu'en 1577, que l'Abbaye de S. Victor ayant été jugée plus commode pour la tenue des Chapitres généraux, on les y tint dans la suite, & cette Congrégation prit le nom de Congrégation de S. Victor. En 1624, l'Abbaye de S. Severin de *Château-Landon* s'en sépara, & en 1636, la réforme de la Congrégation de France entra dans S. Severin. Pour la Congrégation de S. Victor, elle ne subsiste plus. P. HÉLYOT, *T. II, c. 53*.

CHÂTEAU - Lin. Bourg de Basse-Bretagne dans le Diocèse de Quimper, considérable par ses carrières d'ardoises. *Castrolinum*.

CHÂTEAU - Moillant. Ville de France dans le Berri. *Castrum Moilliani*. Louis XIII Périgean en Comté. Voyez La Thaumassière, *Hist. de Berri, L. VIII, ch. 1*.

CHÂTEAU-Neuf. Nom de différentes villes. *Castrum Neuum*. L'une est dans l'Angoumois sur la Charante. C'est proche de cette ville que le Prince de Conde fut tué, dans le combat qui se donna l'an 1569. Une autre en Berri sur le Cher, qui a titre de Baronnie. Voyez La Thaumassière, *Hist. de Berri, Liv. LX, c. 28*. Une troisième dans l'Orléanois, qui a un *château* situé sur une montagne, & bâti par Valentine, veuve de Louis Duc d'Orléans. Une quatrième est capitale du Valromey. Une cinquième nommée *Château-Neuf* en Tiverais, petit pays dont elle est la ville principale, appartient à l'Île de France. Je ne parle point des deux bourgs de même nom, l'un en Anjou sur la Sarre, & l'autre en Bretagne. Il y a encore *Château-Neuf* de Randonville de France dans le Gevaudan, qui appartient au Vicomte de Polignac. Voyez Valois, *Not. Gall. P. 135*.

CHÂTEAU-Pélerin. C'est un château sur la côte de Phénicie, entre Saint Jean d'Acce au nord, & la ville de Tartoura au midi. *Peregrinorum Castellum*. Il s'appelle ainsi, parce que les pèlerins y venoient autrefois aborder, & y trouvoient leur sûreté. MÉM. DES MISS. DU LEV. *T. V, pag. 21*.

CHÂTEAU-Porcien. Petite ville & principauté en Champagne, sur l'Aine, à une ou deux lieues au dessus de Rétel. *Castrum Porciani*.

CHÂTEAU-Regnaut. Autre Principauté & petite ville du Retelois, sur la Meuse. *Castrum Reginaldi*.

CHÂTEAU - Renard ou Regnard, dans le Gâtinois. *Castrum Vulpium*, ou *Castrum Raynaldi*.

CHÂTEAUX. Ville de Berri. *Castrum Rodulphi*, ou *Radulphi*. Elle est sur l'Indre. Louis XIII Périgean en Duché-Pairie ; elle a été à la maison de Conde. On y fait beaucoup de draps de Berry. Ce nom s'est fait par corruption de *Château-Raoul*. Voyez la Thaumassière, *Histoire de Berry, Liv. VII, c. 2*, & suiv. *Châteauroux*, est aussi une ville Episcopale de l'Île de Nègrepont. *Castal'rossò*, en italien, *Castrum rusum*.

CHÂTEAU-Salins. Bourg de Lorraine. *Castrum Salinarum*, près de la rivière de Seille. Son nom lui vient de ses bonnes salines.

CHÂTEAU-sur-Epte. Paroisse du Vexin Normand, ainsi appelé à cause de son *château*, qui défendoit le passage de la rivière. *Castrum ad Eptam*. Voyez la *Description Géogr. & Hist. de la Haute-Normandie, Tom. II, p. 323*.

CHÂTEAU-Thierry. Ville de la Brie pouilleuse. *Castrum Theoderici*. Elle est sur la Marne. C'étoit la patrie de notre illustre LA FONTAINE.

CHÂTEAU-Vilain. Bourg de Champagne vers la source de la rivière d'Aube. *Castrum Villanum*.

Tous ces noms sont masculins, comme celui de *Château*.

CHATEAUX. (les) Ce sont les Dardanelles ; les deux Châteaux de Sestos & Abydos. Voyez DARDANELLES. *Castella*. Nos Cartes marines les appellent *Castelli*, qui est le nom qu'on leur donne en italien. Il n'y a qu'environ douze milles des *Châteaux* à Ténédos. Du LOIR. *L. VII, p. 215*.

CHATÉE. f. f. La portée d'une *chute*, tous les petits d'une *chatte*. Ce mot n'est pas reçu.

CHATEIGNERAIE. (la) petite ville de France en Poitou, à six lieues de Luçon.

CHÂTEL. f. m. Petit château. *Castellum*. C'est un vieux mot françois, formé de ce mot latin, & qui n'est resté que dans quelques noms propres de lieux, & quelques noms de famille. Ainsi l'on appeloit *Châtel-Atton* une ancienne ville du pays d'Aunis, qui est détruite, *Castrum* ou *Castellum Julii*. *Châtel-sur-Moselle* est une Seigneurie de Lorraine.

CHATELAIN. f. m. C'éroit autrefois le Gouverneur d'un château, établi par les Ducs ou Comtes, dans les principales bourgades, tant pour les tenir dans l'obéissance, que pour y rendre la justice. *Castellanus duxista*. Il semble que la principale fonction de cet Officier étoit la garde du château, d'où lui est venu le nom de *Châtelain*. Il étoit tenu par conséquent de le pourvoir de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche, & d'y entretenir un certain nombre d'hommes, tel que le Seigneur ou son Bailli l'avoit réglé. Suivant quelques Ordonnances, il étoit obligé d'y faire sa résidence : quand les milices de la Châtellenie marchoient pour quelque expédition, c'éroit à lui de les commander, sous les ordres toutefois du Bailli. Il étoit aussi de son emploi de fournir des vivres à ceux que le Dauphin étoit tenu de défrayer en campagne. L'emploi du *Châtelain* exigeoit sur-tout de veiller à la conservation des biens du Seigneur, & de faire recueillir les fruits qui provenoient dans ses fonds pour les vendre à son profit, après en avoir réservé la quantité nécessaire pour la provision du château. Le même étoit chargé de la recette générale des droits seigneuriaux, pour lesquels il avoit un receveur, ou qu'il donnoit à ferme pour s'épargner l'embarras du détail. Il jouissoit, au moins en quelques lieux, du privilège qu'avoit le Bailli, de pouvoir en certains cas aliéner les fonds domaniaux, les échanger, ou les donner en emphytéose. Il pouvoit aussi donner l'investiture des fonds qu'il avoit inféodés, & en recevoir l'hommage au nom du Seigneur. P. DE VALBONNET, *Mém. pour l'Hist. du Dauph. Disc. V, c. 3*. Les fonctions militaires attachées à ces offices les faisoient rechercher des principaux de la noblesse, qui s'en trouvoient honorés. Id. Dans la

suite, les *Châtelains* usurperent la propriété & la Seigneurie de leur Jurisdiction. Maintenant il ne signifie plus que le Seigneur d'une terre, qui a un degré d'élevation au dessus d'une Seigneurie ordinaire. Le Seigneur *Châtelain* ne peut porter ses armoiries qu'en écusson, & non en carré ou bannière, comme sont les Comtes, Vicomtes & Barons, qui ont droit de bannière, de haute Justice, de fourches patibulaires à quatre piliers. Le *Châtelain* a droit d'avoir maison forte; c'est-à-dire, munie de fossés & pont-levis, sans permission du Roi: il peut même empêcher que l'on ne bâtit une maison forte dans l'étendue de sa Châtellenie. Autrefois pour être *Châtelain*, il falloit avoir un château & forteresse, Seigneurie & Jurisdiction; & pour faire la Châtellenie, il falloit qu'il y eût une Abbaye ou Prieuré conventuel, four banal, &c.

De *Châtelain*, pris pour Seigneur d'un château, on disoit autrefois *Châtelaine*, pour, *Dame d'un Château*

**CHÂTELAIN**, est aussi un Juge, ou Officier, qui rend la Justice dans l'étendue de la terre d'un Seigneur *Châtelain*. *Castellanus Judex*. En Auvergne, en Dauphiné, en Poitou, les *Châtelains* des villes sont aussi des Officiers exerçans la Justice.

**CHÂTELAINS Royaux**, qu'on appelle autrement Prévôts, sont des Juges qui sont dans le premier degré de la Justice Royale. Ils connoissent en première instance des différens des particuliers, tant en matière civile que criminelle, excepté des causes dont la connoissance est réservée aux Baillis. Ils connoissent aussi des appellations des hauts Justiciers; & leurs appellations s'interjettent par devant les Baillis & Sénéchaux.

**CHÂTELAINS Seigneuriaux**, sont ceux qui sont établis dans les terres des Seigneurs particuliers.

**CHÂTELAINIE**. Voyez CHÂTELLENIE.

**CHATELDON**. Ville de France dans le Bourbonnois, Diocèse de Clermont, à quatorze lieues de Moulins.

**CHATELÉ**, ÉE. adj. Terme de Blason, qui se dit des pièces d'un écu chargées de figures de châteaux. *Castellis instructus*. La bordure de Portugal, le lambel d'Artois, sont *châtelés*.

**CHATELET**. f. m. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois de petits châteaux ou forteresses, où les Seigneurs Châtelains logeoient. *Castella*. Mais présentement on appelle à Paris le Grand *Châtelet*, le lieu où se tient le Présidial, ou la Justice ordinaire du Prévôt de Paris, qui est composé d'un Présidial, d'une Chambre civile, d'une Chambre criminelle, & d'une Chambre de Police. *Castellana Parisiorum curia*. On appelle de même à Orléans, à Montpellier, &c. les lieux où l'on rend la Justice. Les sentences & le sceau du *Châtelet* de Paris sont exécutoires par toute la France. Les Notaires du *Châtelet* dépendent de cette Jurisdiction. Le sceau du *Châtelet* est attributif de Jurisdiction; en sorte que quiconque est obligé en vertu d'un contrat passé au *Châtelet*, y peut être assigné pour l'exécution du même contrat, en quelque lieu du Royaume qu'il soit domicilié. Le petit *Châtelet* est un ancien fort, qui sert aujourd'hui à mettre des prisonniers. Le grand *Châtelet* fut bâti du temps de Julien l'Apostat, & rebâti sous Philippe le Bel, tel qu'on le voit aujourd'hui, excepté l'arcade sous laquelle on passe, qui fut faite sous Louis XII. FAVYN. *Histoire de Nav. L. V.* C'est Charles V qui fit bâtir la Bastille & le grand *Châtelet*. L'ancien, le nouveau *Châtelet*, sont deux corps de Jurisdiction, qui forment maintenant le Présidial. En latin, *Castelletum*.

Quelques-uns croient que le grand & le petit *Châtelet* de Paris ont été bâtis par Jules César, ou par quelqu'un de ses successeurs, qui a porté le même surnom; ce qui paroît certain, du moins pour la forteresse que nous appelons le grand *Châtelet*, dont l'une des chambres porte encore à présent, & de temps immémorial, le nom de chambre de César, & où l'on a vu jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, au dessus

de la porte d'un bureau, ces mots gravés sur une plaque de marbre: *Tributum Caesaris*. L'autre forteresse que nous nommons petit *Châtelet*, fut entièrement ruinée par les Normands, & n'a été rebâtie comme elle est à présent, que sous le règne de Charles V, plus de 450 ans après sa destruction. D. FÉLIPPIEN.

Ce mot *Châtelet*, est un diminutif de château, & s'est formé de *castellum*, diminutif de *castrum*, chateau, ou de *castelletum*, diminutif de *castellum*. **CHÂTELET**, est aussi le Corps des Juges du *Châtelet*, & leur Jurisdiction. Une sentence du *Châtelet*. Conseiller au *Châtelet*. Procureur au *Châtelet*. Les audiences du *Châtelet* sont divisées en celles de la Prévôté, auxquelles préside le Lieutenant Civil; & celles du Présidial, auxquelles président les deux Lieutenans Particuliers par tour, de mois en mois. Le *Châtelet* est aujourd'hui la seule Jurisdiction ordinaire de la ville de Paris; toutes les autres Juridictions y ont été réunies, pour éviter les conflits de Jurisdiction. Voyez Lange, dans la *Nouvelle Pratique*, &c.

**CHÂTELET**, est aussi le nom propre de quelques lieux, comme le *Châtelet* en Berry. *Castelletum*. C'est un second diminutif de *castrum*, château, qui signifie un fort petit château. Un autre en Franche-Comté s'appelle *Châtelot*. Il est sur le Doux.

**CHÂTELET**. Terme de Rubanier. C'est la partie du métier du Rubanier, qui soutient les ardoises & les hautes lices.

**CHÂTELET**. Terme de Ferrandier. Le porte-*châtelet* est une traverse qui est au haut du métier ou se fabriquent les gazes, & qui sert à porter les trois bricoteaux.

**CHATE-LEVANT**, **CHATE-PRENANT**. Terme de Coutume. Ces mots signifient une clause qu'on mettoit autrefois dans les contrats au pays Messin. Par cette clause on donnoit pouvoir à ceux qui prenoient des fonds à gérance, ou à mortgage, d'en prendre, d'en percevoir les fruits.

**CHATELLENIE**. f. f. Seigneurie d'un Seigneur Châtelain, & l'étendue de sa Terre & de sa Justice. *Ditio Castellani dynastie*. C'étoit anciennement un nom d'Office, & non de Seigneurie. La Cour de la *Chatellenie* étoit composée, outre le Châtelain, d'un Procureur Fiscal, d'un Notaire, ou Greffier, & de quelques Sergens. VALBONNET. Voyez CHÂTELAIN. Dans l'ancienne pratique, *Chatellenie* signifie le ressort, l'enclave d'une haute Justice. Il y a tant de *Chatellenies* qui ressortissent à ce Présidial. Cette Province est divisée en tant de *Chatellenies*. On se sert indifféremment du titre de *Prévôt* ou de celui de *Chatellenie*, pour exprimer une Seigneurie ou Justice qui ne relève pas directement de la Couronne.

On donne ce nom en Flandre aux diverses parties ou contrées dont cette Province est composée, & chacune de ces *Chatellenies* porte le nom de sa capitale. *Chatellenies* de Lille, d'Ipres, de Gand, &c. On le donne aussi en Pologne aux petits Gouvernemens qui dépendent des Castellans, ou Châtelains des villes, & qui sont fournis aux Palatins, dont les Gouvernemens ou Palatinats renferment plusieurs *Chatellenies*. Et en françois, nous nous servons de ce mot en parlant de ces lieux.

**CHATELLERAUD**, ou plutôt CHATELRAUD. Ville de France dans le Poitou. *Castrum Heraldii*. C'est de ce nom latin que le françois s'est formé. *Châtelleraud* est situé sur la Vienne. François I, l'érigea en Duché, en faveur de François de Bourbon, fils de Gilbert de Bourbon, Comte de Montpensier. Il ne faut point écrire *Châtel-Herauld*, comme a fait M. Corneille, p. 616, après avoir fort bien mis *Châtelleraud* à la page précédente; ni distinguer ces deux villes, comme il semble le vouloir faire. Et la contrée à laquelle cette ville donne son nom, il faut l'appeler *Châtelleraudois*, ou plutôt *Châtelleraudois*, comme écrit Naudé dans son *Miscelane*, p. 256: & non pas *Châtel-Heraudois*.

comme a fait Corneille, après l'Atias qu'il a copié.

CHÂTEL-SUR-MOSELLE. Ville de France en Lorraine, sur la Moselle, à trois lieues d'Epinal.

CHATEL US. Ville de France dans la Marche, sur le Taurion, à deux lieues de Bourganouf.

CHATEPELEUSE. f. f. Petit insecte ou vermine qui ronge le blé. On l'appelle aussi *calendre*, ou charrençon. *Curculio*. C'est aussi un terme bas & populaire, qui signifie une chenille qui est couverte de poil comme un chat.

CHATER. f. m. Terme de Relation, *Cursor*. Les *Chaters* sont en Perse des valets de pié qui courent dans les rues devant leur maître pour faire faire place, parce que les hommes vont à cheval & très-vite. En Perse les *Chaters* sont un corps comme les Artisans; il faut être passé maître à la course pour être *Chater*. TAVERNIER.

CHATIB, ou CHATHEB. f. m. Terme de Relation. Mot turc qui signifie Prédicateur, harangueur, qui parle en public. *Concionator*, *Ecclesiastes*. C'est aussi parmi les Mahométans celui qui tient, dans les Mosquées, la place que les Curés tiennent dans les Paroisses parmi les Chrétiens; parce qu'outre la prière, il leur fait encore des sermons & des prônes, en les avertissant de leurs devoirs, & souvent en leur annonçant les ordres du Prince. Les Chefs des Mosquées Royales ou principales de chaque ville, portent ordinairement ce nom, à la distinction des Chefs des autres Mosquées, qui s'appellent simplement Imans. D'HERBEL.

Ce mot vient de *כתב*, *Chathab*, qui en hébreu, chaldéen, syriaque, arabe, signifie *écrire*. Ainsi *Chatheb* proprement en arabe signifie un *Ecrivain*, un savant, un Docteur de la Loi. Il faut prononcer *Casib*, ou *Cateb*.

CHAT-HUANT. f. m. Le *t* ne se prononce pas, & l'*h* est aspirée. Il faut donc prononcer *chahuant*. C'est un oiseau de nuit qui mange les souris & les petits oiseaux, que le peuple regarde comme un oiseau de mauvais augure. C'est la même chose que le *hibou* & le *duc*. *Bubo*, *noctua*. Il est de la figure d'une chouette, & de la grandeur d'une petite aigle, tanné & roux, & tacheté de noir, ayant la tête & les griffes de chat. Il y en a de différentes espèce, plumage & grosseur. Les *chat-huants* & les chouettes ont été adorés au Pérou, à cause de la beauté & subtilité de leurs yeux, qui voient dans les ténèbres.

Il y a dans les Îles de l'Amérique une espèce de *chat-huant* que l'on nomme canot, parce qu'il jette un cri lugubre, comme qui crierait *au canot*. Il n'est pas plus gros qu'une tourterelle, mais tout semblable par son plumage aux hiboux de France. Il a deux ou trois petites plumes aux deux côtés de la tête qui ressemblent à deux oreilles.

Il y a un *chat-huant* cornu, nommé autrement hibou cornu, ou moyen duc. Il y en a même de deux espèces. Voyez HIBOU CORNU.

On donne ordinairement à Minerve le *chat huant* & le serpent, tous deux symboles de la sagesse: l'un parce qu'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre, &c. P. JOBERT. Il est mis quelquefois sur son casque, & quelquefois à ses pieds. Dans une médaille de Néron, on le voit sur un autel: il marque que ce Prince avoit célébré les Jeux de Minerve appelés *Quinquatria*. ID. Il est aussi le symbole d'Athènes, sur les monnoies de la quelle on le trouve toujours, ou presque toujours. Voyez Nonius, *Græcia Univers. Tab. XIII.*

Ce mot vient de *catus ululans*, parce que cet oiseau a une tête de chat, prend les souris comme un chat, & crie fort haut la nuit, ce que l'on appeloit autrefois *huer*. MÉN. Du Cange le dérive de *cavanna*, ou *cavannus*, qu'on a dit dans la basse latinité au même sens.

CHAT-HUANÉ, ÉE. adj. Terme de Fauconnerie. Qui a le pennage de chat-huant. *Pennis noctua similis*.

CHÂTIER. v. a. C'est faire subir à quelqu'un le châtiement que mérite une faute qu'il a commise, afin de l'empêcher d'y retomber, & de le rendre meilleur. *Castigare*. Le mot de *châtier* porte toujours avec lui une idée de subordination, qui marque l'autorité ou la supériorité de celui qui *châtie*, sur celui qui est *châtié*. Il faut *châtier* rarement, & punir sévèrement. M. L'Abbé GIRARD. C'est une vérité qui paroît un peu austère, que Dieu nous aime quand il nous *châtie*. FLECHIER.

On dit, en termes de Manège, *châtier* un cheval: c'est lui donner des coups de gaulle ou d'éperon lorsqu'il résiste à ce qu'on lui demande.

CHÂTIER son corps, se dit des pénitences que font les Saints, des mortifications dont ils affligent leurs corps. *Castigare*, *affligere corpus*. Ce Saint *châtioit* rudement son corps trois fois le jour. *Châtier* son corps par les jeûnes & les veilles, les haïres & les cilices.

CHÂTIER signifie aussi corriger, polir un ouvrage, le purger de ses fautes. *Corrigere*, *emendare*, *mutare*. Le style de cet Orateur est fort *châtié*. Euripide, le plus tragique de tous les Poètes, est d'ailleurs peu exact, peu *châtié*, dans la conduite & la disposition de ses sujets. DAC. Quoique le style de Voiture ne soit pas fort *châtié*, parce qu'il n'a jamais revu ses ouvrages, on y trouve une naïvete & une délicatesse qui ne se rencontrent point par-tout ailleurs. BOUH.

On disoit autrefois *chastoier* pour, *châtier*.

On dit proverbialement, qui bien aime, bien *châtie*, en parlant de l'amour d'un père envers ses enfans. On dit aussi *châtier* bien, & récompenser de même. L'auteur de ce mot est le Duc d'Albe, qui étoit fort exact à payer ses troupes, & fort sévère à les punir. Voyez au mot PUNIR, les différences de ces deux verbes.

CHÂTIÉ, ÉE. part.

CHÂTIÈRE. f. f. Ouverture ou trou qu'on laisse à une porte, ou à une cloison, pour donner entrée aux chats dans des chambres & des greniers, afin qu'ils y aillent faire la guerre aux souris. *Foramen per quod jubire felis possit*.

CHÂTIGAN. Ville d'Asie dans l'Indoustan, au Royaume de Bengale.

CHÂTILLON. Nom de lieu & de famille. *Castellio*. Les lieux qui portent ce nom, se distinguent en y ajoutant, ou le nom de la contrée dans laquelle ils se trouvent renfermés, comme *Châtillon* de Médoc, bourg sur la Garonne, dans le pays de Médoc en Guienne, *Castellio Medulei*: & *Châtillon* de Michaille, petite ville située dans une petite contrée du Bugey, appelée Michaille, vers le Rhône. *Castellio de Michalia*. Ou bien plus communément par le nom des rivières qui les arrosent. Ainsi *Châtillon-sur-Cher*, est une ville de Berry située sur le Cher, au confluent de la Sandre. *Châtillon-sur-Indre* est en Touraine, aux confins du Berry, sur la rivière d'Indre. Voyez la Thaumasi. *Hist. du Berry, L. IX, c. 37. Castellio ad Ingerem. Châtillon-sur-Loin*, est une petite ville du Gatinois, sur le bord du Loin. *Castellio ad Lupiam. Châtillon-sur-Loire*, ville du Berry. *Castellio ad Ligerim*. Elle est au-dessus de Cône, de l'autre côté de la Loire. *Châtillon-sur-Marne*, en Champagne, *Castellio ad Matronam*, est sur la Marne, entre Epernay & Château-Thierry; c'est la patrie du Pape Urbain II. *Châtillon-sur-Saône*, petite ville de Lorraine dans le Barrois, *Castellio ad Ararim. Châtillon-sur-Seine, Castellio ad Sequanam*, est une ville de Bourgogne, séparée par la Seine en deux parties, dont l'une s'appelle le Bourg, & l'autre Chaumont, qui sont comme deux villes qui ont chacune leur Maire & leurs Magistrats à part.

CHÂTILLONNET. Diminutif de Châtillon, *Castellionetum*. Bourg de la Bresse sur la rivière d'Ains.

CHÂTIMENT. f. m. *Castigatio, animadversio*. Terme qui comprend généralement tous les moyens de sévérité permis aux chefs des petites

sociétés qui n'ont pas le droit de vie & de mort & employés, soit pour expier les fautes commises par les membres de ces sociétés, soit pour les ramener à leur devoir & les y contenir. La fin du *châtiment* est toujours, ou l'amendement du châtié, ou la satisfaction de l'offensé.

Il est essentiel, pour bien corriger, que le *châtiment* ne soit ni ne paroisse être l'effet de la mauvaise humeur. M. L'ABBÉ GIRARD.

Le *châtiment* dit une correction; mais la *punition* ne dit précisément qu'une mortification faite à celui qu'on punit. On peut définir le *châtiment*, une correction dont usé un maître, un supérieur, envers quelqu'un qui a fait une faute, afin de l'empêcher d'y retomber, ou de le rendre meilleur. Il n'est pas d'un bon maître de châtier son élève pour toutes les fautes qu'il fait, parce que les *châtiments* trop fréquens contribuent moins à corriger du vice, qu'à dégoûter de la vertu. Voyez aux articles particuliers les nuances qui distinguent les prétendus synonymes; & ne dites pas avec les Vocabulistes, accoutumés à confondre toutes les idées, *châtiment*, *correction*, *punition*, *peine que l'on inflige à celui qui a fait quelque faute*.

On dit, en termes de Manège, les *châtiments* du cheval: c'est lorsqu'on le pique, qu'on le fouette, ou qu'on se sert des aides avec rudesse quand il ne veut pas obéir.

Le mot *châtiment* a quelquefois une signification plus étendue & très-rapprochée de celle du mot *supplice*.

*Il faut des châtimens dont l'univers frémitse:  
Qu'on tremble en comparant l'offense & le supplice.*

RACINE.

*CHATIMENS militaires*, sont les peines qu'on impose à ceux qui suivent la profession des armes, lorsqu'ils ont manqué à leur devoir.

*CHATIR*. f. m. Terme de Relation. Valet de pié chez les Turcs. Voyez *CHATER*.

*CHATON*. f. m. Petit chat. *Felis catulus*.

*CHATON*, terme de Bijoutier, signifie l'endroit où l'on enchâsse une pierre précieuse dans un anneau, un poinçon, un cachet, &c. *Palz*, *fundz*. Ménage prétend que ce mot vient de *castrum*, & qu'on a dit autrefois *caston*.

*CHATON*. Terme de Botanique. *Julus*; *nucamentum*. On appelle ainsi en Botanique, certaines fleurs attachées plusieurs ensemble le long d'un filet commun, en forme de queue de chat: d'où vient le mot de *chaton*. Souvent ces *chatons*, ne contenant que des fleurs mâles, ne donnent point de fruit. Les paysans les nomment des *roupies*. Tout le monde connoît les *chatons* du noyer, du noisetier. Il y a aussi des *chatons* qui portent des fleurs femelles. Cette fleur est toujours séparée du fruit, soit qu'elle se trouve sur un individu différent de celui qui porte le fruit, soit que la même plante produise la fleur & le fruit.

On appelle aussi *chaton*, le vert qui couvre la coquille de la noisette, lorsqu'elle est encore sur le noisetier. On le dit aussi de la partie qui enferme la graine de la tulipe. LIGER.

*CHATON* se dit encore, en termes d'Oculiste, de l'endroit où le cristallin de l'œil est enchâssé. *Umbo*, *pala*. Ce *chaton*, dit M. Morand, est formé par la tunique vitrée. Il dit encore que des deux membranes qui sont dans l'œil, la seconde est celle qui tapisse le *chaton* où le cristallin est enclavé. M. de la Peyronie a observé que la membrane cristalline ne tient au cristallin que par les bords, quoiqu'elle le couvre en entier; mais que peu à peu elle se retire, & devient adhérente au cercle de l'Iris, sans cesser de tenir encore au cristallin par ses rebords: & qu'au lieu qu'elle étoit une enveloppe, elle devient un *chaton* où le cristallin demeure enchâssé. M. de S. Yves, fameux Oculiste, reconnoît aussi que la seconde membrane

est celle qui tapisse le *chaton* du cristallin. Le cristallin étant sorti de son *chaton*, il trouva l'humidité cristalline dans son *chaton* naturel. . . . GLISLER, *Journ. des Scav.* 1720, p. 446.

*CHATOUILLEMENT*. f. m. Action par laquelle on chatouille. C'est aussi le sentiment qui naît de cette action. *Tiillatio*. Il y a bien des gens qui craignent le *chatouillement*.

L'organe du toucher consiste dans les fibres nerveuses répandues dans tout le corps. Ces fibres vont se terminer à l'épiderme en petites houppes ou petits mamelons. Elles reçoivent les impressions sensibles, & les font passer jusqu'à l'âme par le moyen des esprits animaux: de-là les différentes sensations.

Aussi les endroits où il y a plus de ces fibres nerveuses, comme la plante des piés, sont les plus sensibles au *chatouillement*.

Toutes les sensations ne diffèrent que par le plus ou le moins. Le plaisir n'est que le commencement de la douleur, & la douleur commence où le plaisir finit. Un *chatouillement* doux & modéré fait du plaisir; il ne cause qu'un léger ébranlement dans les nerfs. S'il augmente au point de jeter l'âme & les nerfs dans des mouvemens plus violens que ceux qui accompagnent le plaisir, s'il déchire, s'il blesse les fibres nerveuses, c'est un sentiment de douleur.

*CHATOUILLEMENT* se dit aussi au figuré, du plaisir que l'on a de s'entendre dire des choses flatteuses & agréables. Quel agréable *chatouillement* cause l'approbation du monde dans les esprits vains, lorsqu'ils s'entendent nommer parmi les Docteurs célèbres!

BENS.

*CHATOUILLER*. v. a. Toucher légèrement quelque partie du corps, & de manière qu'on n'excite dans les nerfs qu'un léger ébranlement, un mouvement doux & modéré qui accompagne le plaisir. *Tiillare*. On *chatouille* les personnes aux hanches, à la plante des piés. Voyez *CHATOUILLEMENT*. Malherbe a dit, *chatouiller* son âme; pour dire, se flatter de quelque espérance, s'entretenir agréablement dans quelque douce pensée.

*Mais, ô rigueur du sort! tandis que je m'arrête  
A chatouiller mon âme en ce contentement,  
Je ne m'aperçois pas que le destin m'apprête  
Un autre partement.*

Ce mot vient de *catullare*, qu'on a dit pour *catullire*. Les Picards disent encore *catouiller*. MÉNAGE.

*CHATOUILLER*, se dit aussi de ce qui flatte agréablement les sens. Causer des sensations agréables. La Musique *chatouille* l'oreille. Les bonnes odeurs *chatouillent* le nez. Les bonnes saveurs *chatouillent* le goût.

*Un Auteur vertueux, dans ses vers innocens,  
Ne corrompt point le cœur en chatouillant les sens.*

BOILEAU.

On le dit figurément de l'esprit. Les applaudissemens *chatouillent* l'esprit. Ce discours *chatouille* bien la vanité. La louange *chatouille* & gagne les esprits. LA FONT. *Pertentare*.

On dit, en termes de Manège, *chatouiller* de l'éperon. *Stimulos leviter admovere, stimulos perstringere*. Toucher légèrement un cheval avec l'éperon.

On dit proverbialement qu'un homme se *chatouille* pour se faire rire, quand il rit sans sujet apparent, ou qu'il s'excite lui-même à rire, quoiqu'il n'en ait point de sujet.

*CHATOUILLER le remède*. Terme de Monnoie, qui se dit quand le Maître approche extrêmement du remède tout entier, sans néanmoins l'excéder. Voyez *REMÈDE DE LOI*.

*CHATOUILLÉ*, é. l. participe. Il se dit au propre & au figuré.



*Mon odorat par vos vers éveillé,  
Par d'autres vers plus ne fut chatouillé. R.*

**CHATOUILLEUX, EUSE.** adj. Qui est fort sensible au chatouillement. *Tuillationis impatiens.* Les jeunes gens sont plus *chatouilleux* que les vieillards. ¶ En général, les hommes sont plus ou moins *chatouilleux*; ils le sont plus ou moins dans les différens âges, & plus ou moins encore dans les différentes parties du corps. Dans différentes personnes, les tempéramens sont différens, les fibres sont différemment disposées, plus ou moins flexibles, plus ou moins dures, les papilles nerveuses de la peau plus ou moins nombreuses, & fournies de plus ou moins d'esprits, plus ou moins déliés. Le même chatouillement ébranle donc différemment les esprits, les fibres & les nerfs dans les différens personnes. De-là des sensations plus ou moins vives, plus ou moins agréables, &c. Il arrive de grands changemens aux fibres, aux nerfs, aux esprits, pendant le cours de la vie. Dans l'enfance, les fibres sont molles, flexibles & délicates; les esprits plus nombreux. Avec l'âge, les fibres deviennent plus fortes: Dans la vieillesse, elles deviennent inflexibles. Les mêmes chatouillemens doivent donc, dans différens temps, faire des impressions différentes sur les papilles nerveuses; & ces impressions différentes sont suivies dans l'ame de différentes sensations dans les personnes de différens âges, & même dans la même personne, dans les différens temps de sa vie.

¶ Les parties du corps les plus *chatouilleuses* sont celles qui sont les plus fournies de nerfs, où les houppes nerveuses sont plus nombreuses, plus susceptibles d'ébranlement, & les esprits plus abondans; la plante des pieds, les lèvres, &c.

¶ On appelle un cheval *chatouilleux*, celui qui est trop sensible à l'éperon, qui n'y obéit pas d'abord, mais y résiste en quelque manière.

¶ On dit, dans un sens figuré, qu'un homme est *chatouilleux*; pour dire, qu'il s'offense ou se fâche pour la moindre chose; & qu'une affaire, une question est *chatouilleuse*; pour dire, qu'il faut la traiter avec beaucoup de circonspection, parce que les fautes les plus légères qui pourroient échapper, gâteroient tout.

**CHATOYER.** v. n. L'astérie ou l'aventurine naturelle fait paroître l'image du soleil en *chatoyant*, ou en rayonnant. *Traité de Lythologie.* ¶ Cette expression est tirée de l'œil du chat. C'est montrer dans une certaine exposition à la lumière, un ou plusieurs rayons brillans, colorés, ou non colorés au dedans ou à la surface, partant d'un point de la pierre, s'étendant vers les bords, & disparaissant à une autre exposition à la lumière. *Voyez RAYONNER.*

**CHAT-PARD,** est un animal féroce, qu'on a cru autrefois être engendré de deux espèces: ¶ savoir, du chat, auquel il ressemble par la forme du corps, & du léopard, auquel il ressemble par les couleurs: d'où vient le nom de *chat-pard*, animal d'Amérique. On en a distéqué un à l'Académie Royale des Sciences. Sa hauteur étoit d'un pié & demi, & sa longueur depuis le bout du museau jusqu'au commencement de la queue, de deux piés & demi. Il étoit du reste semblable au chat, excepté qu'il avoit le cou & les barbes un peu plus courts, & qu'il étoit bien plus grand que les chats, mais aussi bien plus petit que le léopard. Son poil étoit roux, & le ventre isabelle. La gorge & le dessous de la mâchoire étoient blancs, & par-tout il y avoit des taches noires qui étoient longues sur le dos, & rondes sur le ventre & les pattes.

**CHÂTRE.** (la) Ville de France dans le Berry. Nos Modernes l'appellent *Castra*. Elle est située sur l'Indre vers les confins de la Marche. C'est de cette ville que l'illustre famille de la Châtre tire son nom. Ce nom ne se dit jamais sans l'article. Il est de la *Châtre*, c'est l'usage constant en Berry. Du Cheine y

a manqué quelquefois dans ses *Antiquités des Villes de France*, & les autres semblent l'avoir ignoré. *Voyez* Chaumeau, *Hist. de Berry*, L. VII, C. 27, de la ville & châtellenie de la *Châtre*; & La Thaumassière, L. VII, c. 53.

**CHÂTRE** ou **CHÂTRES.** Petite ville de France dans le Hurepoix. *Castrum* ou *Castra*. Elle est située sur la rivière d'Orge, à sept ou huit lieues de Paris, du côté du midi.

**CHATRER.** v. a. Couper, retrancher les testicules à quelque animal. *Castrare.* On *châtre* les taureaux & les béliers, pour les engraisser, ou pour les rendre plus dociles. ¶ On ne *châtre* pas les taureaux & les béliers comme les autres animaux, en leur coupant les testicules. On ne fait que les presser fortement, les tondre, les froisser. Ensuite on les fait remonter vers le ventre, après quoi on lie la partie inférieure de la bourse, afin qu'ils ne puissent pas descendre. Les Orientaux *châtrent* les hommes, pour avoir des gardiens fidèles de leurs femmes. Leur jalousie quelquefois ne se contente pas de cette barbare précaution, ils retranchent absolument toutes les parties suspectes, & tout ce qui distingue l'homme & le sexe. Abélard dit, pour exprimer un pareil accident qui lui étoit arrivé: Je cessai d'être homme, sans cesser de vivre.

Ce mot vient du latin *castrare*. On appelle un mouton *châtré*, *castror*. **DU CANCE.**

**CHATRER**, se dit quelquefois des femmes. Athénée rapporte que le Roi Andramiris fut le premier qui fit *châtrer* des femmes. Hélichius & Suidas disent que Gygès fit la même chose. Galien dit qu'on ne les peut *châtrer* sans les mettre en danger de la vie. Daléchamp dit, sur ce passage d'Athénée, que c'étoit simplement les boucler.

On dit aussi *châtrer* une truie, *châtrer* une chienne, pour dire, leur faire une opération qui les mette hors d'état d'avoir des petits.

¶ **CHATRER**, se dit au figuré, aussi-bien qu'au simple. *Châtrer* un livre, c'est en retrancher ce qui choque les bonnes mœurs, la religion, ou le gouvernement.

¶ **CHATRER des coterets, des fagots**, en ôter quelques bâtons.

¶ **CHATRER des ruches**, en ôter une partie des gauttes où est le miel. *Alveos castrare, favos succidere, eximere*

¶ **CHATRER**, est un terme fort usité dans le jardinage. *Châtrer* un cep de vigne, en retrancher les rejetons inutiles. *Châtrer* un arbre. *Amputare, demetere, castrare.*

¶ On le dit aussi de la taille des melons & des concombres, les décharger de leurs branches inutiles. **CHÂTRER**, en termes de Jardinier Fleuriste, c'est couper les rejetons qui croissent vers le pié. *Châtrer* un œillet, c'est couper les marcottes, lorsqu'elles montent à dard, dans le second nœud le plus voisin du pié de l'œillet. **MORIN.**

**CHÂTRÉ**, ÉF. part.

**CHÂTRÉ.** s. m. Est un homme qu'on a fait eunuque. *Castratus, exsecus.* Les *châtrés* n'ont point de barbe. Les *châtrés* ont la voix claire & féminine. On appelle une *mine de châtré*, un visage désagréable, pâle, & tout efféminé. *Voyez* CASTRATS.

**CHÂTREUR.** s. m. Celui qui fait le métier de châtrer les animaux.

¶ **CHATTE.** *Voyez* CHAT.

**CHATTE**, en termes de Marine, est une barque d'environ 60 tonneaux, ronde de hanches & d'épauls, qui est rase & sans aucun acastillage, qui n'a que deux mâts, dont les voiles portent des bonnettes maillées. On se sert de *chattes* pour transporter le canon & les provisions d'un vaisseau.

On s'en sert sur les côtes de Potto-Bello, de Châgres, de Panama. La *Chatte* est un bâtiment fort étroit & fort long. Il roule beaucoup en mer, Il est ponté & mâté.

**CHATTE**, est aussi le nom qu'on donne à une espèce de concombre qui se trouve en différens endroits

de l'Égypte, & qui est très-agréable au goût, & facile à digérer. Il est différent des nôtres en grandeur & en couleur. Il est plus long & plus vert, & son écorce est plus unie & plus ronde. Il est bon contre les fièvres chaudes.

**CHATTEMITE.** f. f. Prononcez *chattemite*. Terme d'usage dans le style familier, seulement pour désigner une personne qui affecte une contenance douce, humble, dévote & honteuse, pour tromper les autres; qui affecte une douceur hypocrite. *Pietatis, probitatis simulator*. Il fait la *chattemite*; c'est une *chattemite* qui vous trompe.

*J'ai dessein de me faire hermite,  
Non de cette secte hypocrite,  
Qui trouve toujours cent raisons  
Pour rendre ou recevoir visite;  
De ces gens à face benite,  
Qu'on voit en certaines saisons  
Couverts d'un froc hétéroclite,  
Et bridés comme des oisons,  
Aller faire la chattemite,  
Et se coulant par les maisons  
Quêter, dit-on, pour la marmite.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

**CHATTER, CHATONNER.** v. n. Faire des petits chats. *Catulos edere, parere*. *Chatonner* ne se dit plus.

**CHAT-VOLANT.** *Felis volans*. Il y a dans le cabinet de la Société-Royale de Londres, un animal que Grew appelle *Sciurus volans*; écureuil volant, qui est, à ce qu'il croit, le même que celui que Scaliger appelle *felis volans, chat volant*.

**CHATZAM.** Ville d'Asie dans l'Indoustan, & dans la Province de Mulfan, entre Candahar & le fleuve Indus.

**CHATZINTZARIEN, ENNE.** f. m. & f. Nom de Secte. *Chatzintzarius, a*. Prononcez *Catzintzarien*. Codin, des *Origines de Constantinople*, nombre 25 & 26, parle de deux sortes de gens, qui, dans un tremblement de terre qui arriva sous Théodose le Jeune, la cinquième année de son empire, se moquoient du trifagion, les Amalécites ou Amalécites, & les *Chatzintzariens*. Cependant Dieu ayant approuvé par un miracle les prières & les processions publiques que l'Empereur & le Patriarche Proclus firent faire & instituèrent, & le tremblement de terre ayant cessé, l'Empereur, dit Codin, chassa de Constantinople tous les Hérétiques. Ce qui fait juger que ces *Chatzintzariens* & ces Amalécites étoient des Hérétiques.

**CHAU.** adj. Vieux mot. Tombé, venant de *chair*, choir.

**CHAVAGE.** Voyez *CHEVAGE*, qui est plus usité.

**CHAVARIGTE.** f. m. Nom de secte Musulmane. La secte des *Chavarigtes* est opposée à celles des Schites. Ils soutiennent que Dieu n'a jamais envoyé de Prophète qui fût infallible, & qui eût le pouvoir d'établir une nouvelle loi parmi les hommes; que si jamais il est nécessaire qu'il en envoie, ils ne feront point d'une même race; que tout homme juste est capable de l'être. Les *Chavarigtes* sont regardés par les Mahométans comme des Hérétiques. Aussi en portent-ils le nom; car *בני חביר*, *Charagi* ou *Charagi*, signifie en arabe un Apostat, un Hérétique. Il a au pluriel *חבירג*, *Chavarg*, d'où Ricaut a fait *Cavarigte*. Voyez cet Auteur, dans son livre de l'*Empire Ottoman*.

**CHAUCE.** f. m. & f. Nom d'un ancien peuple de Germanic. *Chaucus a*. Les *Chauces* habitoient les pays qui sont aujourd'hui les Duchés de Bremen & de Verden. M. Kelp a fait un essai sur la langue des *Chauces*, sur lequel M. Leibnitz a fait des notes, que M. Eccard a imprimées dans les *Miscellanea Etymologica* de M. Leibnitz.

**CHAUCHE - BRANCHE.** Terme d'ouvrier. C'est

un levier, mais un levier capable d'élever de grands fardeaux.

**CHAUCHIQUE.** f. f. & adj. C'est le nom de la langue qu'on parle dans l'Ostfrise ou Comté d'Embsden, ou Frise orientale. La langue *chauchique* est celle que les peuples de ce pays parlent entr'eux; mais lorsqu'ils parlent à des étrangers, ils se servent de la langue allemande.

**CHAUD, AUDE.** adj. Qui a de la chaleur, qui contient en soi des principes de feu. Voyez *CHAUD*. *Calidus*. Le feu est *chaud*. Le Soleil est *chaud*. Bain *chaud*. Fer *chaud*. Bouillon *chaud*.

**CHAUD**, se dit aussi de ce qui donne de la chaleur. *Calefaciens, calefactorius*. On dit que du vin est *chaud*. Les épiceries sont *chaudes*. Un habit de ratine est *chaud*.

On appelle *fièvre chaude*, celle qui cause le délire & le transport au cerveau. *Febris ardens*.

**CHAUD**, se dit encore des femelles qui sont en amour. Une chienne *chaude*. *Maris appetens*.

**CHAUDS larmes**, sont celles qui coulent avec impétuosité, quand on a le cœur serré de quelque douleur violente, à la différence de celles qui viennent goutte-à-goutte, par quelques mouvemens de muscles ou blessure de l'œil, ou qui viennent de joie & de tendresse. *Fervida lacrymæ, magna vis lacrymarum*. Pleurer à *chaudes larmes*. Pleurer excessivement.

**CHAUD**, se dit aussi en morale des prompts & violents mouvemens que causent les passions dans l'esprit ou dans le cœur des hommes. *Fervidus, ardens, promptus*. Ainsi on appelle un *chaud ami*, un homme prompt à rendre service. Il est bienheureux d'avoir un si *chaud* protecteur que vous, *MOL*.

*Je crois qu'un ami chaud & de ma qualité,  
N'est pas assurément pour être rejete.* *IDEM*.

On dit d'un homme indolent, nonchalant, & qui ne se détermine ni d'un côté ni de l'autre, qu'il n'est ni *chaud* ni froid.

On dit figurément d'une chose qui ne sert ni ne nuit à une affaire: cela ne fait ni *chaud* ni froid. *Ac. FR.*

On dit qu'un homme a le sang *chaud*, pour dire, qu'il est colère & emporté, *calidus, fervens, fervidus*: que les Picards ont la tête *chaude*.

On dit en ce sens une *chaude* alarme, pour dire, une émotion causée subitement par la nouvelle de quelque danger prochain. Une *chaude* attaque, pour dire, une attaque violente, impétueuse. Il faisoit *chaud* en cette occasion, pour dire, le combat étoit rude & sanglant. Nous nous sommes vus dans un endroit où il faisoit *chaud*. *MOL*.

**CHAUD**, se dit quelquefois dans le style familier pour, récent, nouveau. Ainsi l'on dit, en parlant d'une chose qui vient d'arriver, cela est encore tout *chaud*.

On dit aussi parmi les Joueurs, qu'un homme a la main *chaude*, pour dire, qu'il est heureux, qu'il a fait plusieurs mains, qu'il a gagné plusieurs coups de suite.

**FER CHAUD**, se dit aussi d'un ferment qu'on faisoit autrefois en Justice par l'attouchement du fer ardent. *Ferrum calens*. Voyez *PREUVE*.

**CHAUD**, est aussi une manière d'adverbe. Boire *chaud*, c'est-à-dire, boire une liqueur qui est *chaude*. *Aquam potare calidam*.

**CHAUD**, est aussi substantif, & signifie la même chose que chaleur. Cet homme est accoutumé à souffrir le *chaud* & le froid. On brûle, on meurt, on étouffe de *chaud*. En 1623, on vit des hommes mourir de *chaud* en Pologne & en Lithuanie, quoique ce soit un pays froid.

En parlant d'une occasion périlleuse, d'une attaque, d'une remonte, où il y avoit beaucoup de périls à courir: on dit familièrement qu'il y faisoit *chaud*.

☞ A la *chaude*, façon de parler adverbiale, qui signifie, sur l'heure, dans le premier mouvement. Les choses qui se font à la *chaude* sont excusables. Cette façon de parler n'est pas noble.

On dit proverbialement, tomber de fièvre en *chaud* mal; pour dire, d'un petit malheur entrer en un plus grand. On dit qu'un homme ne trouve rien de trop froid ni de trop *chaud*, pour dire, qu'il n'est point dégoûté, que tout lui est bon, qu'il prend par-tout. On dit qu'un homme souffre le froid & le *chaud*, pour dire qu'il n'est d'aucun parti assuré, qu'il soutient le pour & le contre, qu'il dit du bien & du mal des mêmes gens. On dit aussi qu'il faut battre le fer tandis qu'il est *chaud*, pour dire, qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion. Et on dit ironiquement à ceux qu'on veut taxer de froideur: vous êtes un *chaud* lambin, un *chaud* lancier. On dit aussi, pour exagérer la chaleur d'une chambre, qu'il y fait *chaud* comme dans un four. On dit encore, si vous n'avez rien de plus *chaud*, vous n'avez que faire de souffler; pour donner à entendre à quelqu'un, qu'il se flatte vainement de quelque espérance.

☞ **CHAUD**, vient du latin *calidum*. On disoit autrefois *calid*.

**CHAUDE**. f. f. Feu violent que donnent les ouvriers qui travaillent aux forges & aux verrières. Chez les Verriers, on le dit de la cuisson de la matière propre à faire le verre. On a fait tant de cens de verre d'une telle *chaude*, d'une telle quantité de matière cuite. Dans les forges, on appelle *chaude* grasse ou suante, le feu qu'on donne au fer, quand il est si violent qu'il commence à tomber par gouttes & à se fondre. Dans les Monnoies on dit, battre la *chaude*, lorsqu'on bat les lingots d'or sur l'enclume à coups de marteau, après qu'ils ont été tirés du moule, avant que de les donner aux ouvriers.

On dit, en termes d'Orfèvre, donner une *chaude* à la besogne, pour dire, mettre le métal au feu à chaque fois qu'on veut le travailler sur l'enclume.

Ces termes s'expriment en latin par les adjectifs *calidus*, *calens*, *servens*, que l'on joint aux différents substantifs auxquels le mot de *chaude* convient.

**CHAUDEAU**. f. m. Bouillon qu'on porte aux mariés le matin du lendemain de leurs nœces. *Calens jusculum*. Il est vieux. Il s'entend souvent de lait bouilli avec du sucre, des jaunes d'œufs & de la cannelle, qu'on donne aux femmes nouvellement accouchées.

**CHAUDE - CHASSE**. f. f. Pour suite d'un prisonnier. Ce mot est composé de deux autres, *chasse*, qui veut dire *poursuite*, & *chaude*, qui marque que la poursuite est vive.

**CHAUDE - COLE**. f. f. On trouve ce mot dans quelques anciennes Loix & Ordonnances; il signifie *chaude colère*, & il est formé de ces deux mots par abréviation. On trouve dans les Auteurs latins des siècles du bas Empire, & dans ceux qui ont écrit encore depuis, *calida colera*, pour dire *chaude-cole*.

☞ **CHAUDE - MEDÉE**, synonyme à *chaude-cole*.

☞ **CHAUMENT**. Ce mot a différentes acceptions au propre & au figuré. Se bien vêtir, & se tenir *chaument* quand on est enrhumé; c'est-à-dire, de manière que la chaleur puisse se conserver. Au figuré il signifie avec ardeur, avec vivacité ou promptement. *Ardens*, *serventer*. Les procès criminels doivent se poursuivre *chaument*. Cette résolution fut prise *chaument*.

☞ Voltaire prétend que l'adverbe *chaument*, dans ce sens, est prosaïque du style noble.

**CHAUDE - PISSE**. f. f. Espèce de maladie qu'on appelle autrement gonorrhée. Le mot de *chaude-pisse* a quelque chose d'obscène. Ce mal est ainsi nommé à cause de l'ardeur que sentent en urinant ceux qui en sont atteints. Voyez **GONORRÉE**.

**CHAUDERET**. f. m. Les Batteurs d'or nomment ainsi le troisième moule de ceux qui leur servent à éteindre l'or & l'argent, fin ou faux.

☞ **CHAUDERON**. Quelques-uns écrivent ainsi. *Chaudron* paroît plus usité. Voyez ce mot.

☞ **CHAUDERONNÉE**. Voyez **CHAUDRONNÉE**.

☞ **CHAUDERONNERIE**. Voyez **CHAUDRONNERIE**.

☞ **CHAUDERONNIER**. Voyez **CHAUDRONNIER**.

☞ **CHAUDE - SUITE**. Terme de Coutume, synonyme de *chaude-chasse*.

**CHAUDIER**. v. n. Terme de Chasse, qui se dit des levrettes ou lices qui entrent en chaleur. *Æstu venero percitus*. On fait *chaudier* les lices en leur donnant des omelettes avec du poivre & de la muscade, &c.

**CHAUDIÈRE**. f. f. Grand vaisseau de cuivre ou de fer, sous lequel on met du feu pour faire cuire, bouillir, ou chauffer quelque chose. *Cortina*, *aleximum*, *caldarium*. *Chaudière* de Brasseur de bière, de Chapelier, de Teinturier, d'Affineur de sucre, &c. Les Payens ont fait souffrir le martyr dans des *chaudières* d'huile bouillante. *Chaudière* de Saulnerie, faite de platines de fer battu. GOLLUT. *Mém. de Bourges*, Liv. II, c. 27.

Ce mot vient de *caldarium*, qui se trouve dans de bons Auteurs, & de *caldaria*, qui s'est dit dans la basse latinité, pour signifier ce que nous appelons *chaudière*.

La *chaudière*, en termes de Blason, est une marque de grande noblesse, sur-tout en Espagne & en Portugal, parce qu'elle n'étoit portée sur les écus que par de grands Seigneurs, qu'ils appeloient *ricos hombres*, ou de *caldera y dependon*: ce qui répondoit à nos Seigneurs Bannerets de France, parce qu'ils pouvoient non seulement lever des soldats, mais de plus, ils étoient obligés de les nourrir.

**CHAUDIÈRE**, en termes de Marine, signifie *cuisine*, *bonne-chère*. *Epulum*. Les Mariniers qui ont pris à la ligne ou au harpon, de gros poissons, en font *chaudière*, c'est-à-dire, en font un festin entr'eux.

Il y a en Canada un grand lac, qui a de diamètre environ douze lieues, que l'on appelle le lac de la *Chaudière*, à cause de sa forme ronde, & par allusion aux *chaudières* des sauvages. Il est vers l'occident, & se nomme aussi le lac des eaux salées ou de mer.

**CHAUDRON**. f. m. Ustensile de cuisine, fait de cuivre ou de fer de fonte, qui a une anse mobile, par laquelle on l'accroche à la cremaillère. Il sert à faire cuire, ou à faire chauffer quelque chose sur le feu. *Lebes*. Les Orfèvres appellent aussi le *chaudron* d'une cassolette, la partie où l'on met les odeurs, & sous laquelle on met le feu. On dit aussi, pour blâmer le son d'une cloche, que ce n'est qu'un *chaudron*.

Ce mot vient du latin *caldarium*, de *calidus*, pour *calidus*.

**CHAUDRON de pompe**, en termes de Marine, est une pièce de plomb ou de cuivre, faite en façon de *chaudron*, & percée en divers endroits, laquelle embrasse le bas de la pompe, pour empêcher qu'aucune ordure n'entre dans la pompe. *Operculum*.

☞ **CHAUDRON**, chez les Boyaudiers, espèce de baquets cerclés de fer, où ils mettent tremper les boyaux.

☞ **CHAUDRON**, chez les Bottiers, c'est une genouillère aussi haute en dedans qu'en dehors, & qui par son égale profondeur ressemble assez à un *chaudron*.

**CHAUDRON**, est aussi une grande mesure dont on se sert en Angleterre, dans le commerce du charbon de terre: elle contient 36 boisseaux.

**CHAUDRONNÉE**. f. f. Si l'on veut donner la couleur de vin rouge à la genevrière, il faut mettre des bêtaves coupées en tranches infuser pendant un demi-jour dans une *chaudronnée* d'eau chaude, & puis jeter cette eau dans le tonneau de genevrière. *Jour. Hist. Avril 1710*.

**CHAUDRONNERIE**. f. f. Marchandise de *chaudrons*

drons & autres ustensiles de cuivre. *Lebetum officina*. A la foire S. Germain, il y a une rue de la *Chaudronnerie*.

**CHAUDRONNIER**, s. m. Artisan qui fait ou qui vend des chaudrons, des réchauds & autres ustensiles de cuisine. *Lebetum faber*. On reproche aux *Chaudronniers*, qu'ils sont sujets à mettre la pièce auprès du trou : ce qui se dit figurément de ceux qui raccommoient mal quelque besogne que ce soit.

**CHAUDRONNIER au sifflet**. On nomme ainsi les *Chaudronniers* des Provinces, particulièrement d'Auvergne, qui courant la campagne, se servent d'un sifflet à l'antique, pour avertir les habitans des lieux où ils passent, de leur apporter à raccommoier les ustensiles de cuisine.

**CHAUDRONNIERE**, s. f. Femme du Chaudronnier, ou qui vend de la chaudronnerie.

**CHAVERI**, s. m. Terme de relation. C'est aux Indes une espèce de halle carrée, & ouverte seulement d'un côté. C'est un lieu public où il est permis à tout le monde d'entrer. *Forum, porticus, atrium*. On me conduisit au milieu des clameurs de la ville dans un *chaveri* public. LETT. ÉDIF. ET CUR. Tom. XI. Au sortir du *chaveri* on me fit traverser une grande rue, au bout de laquelle est la forteresse, où par la grace de Dieu j'entraï avec un visage tranquille & serein. Ib. En arrivant au *chaveri*, je trouvai mes Caréchistes étendus par terre : ils avoient les piés violemment pressés entre de grosses pièces de bois attachés avec des cordes, & ils ne pouvoient remuer les mains, quoiqu'on les eût un peu desserrés.

**CHAVEZ**. Ville de Portugal, dans la Province de Tra-los-Montes, à dix lieues de Bragançe.

**CHAUF, CHOUF ou CHAUFETTES**. Soies de Perse, qui viennent par diverses Echelles du Levant, particulièrement par Alep & Seyde.

**CHAUFFAGE ou CHAUFAGE**, s. m. On ne prononce qu'une *f* dans ce mot & dans les suivans, qui ont une même origine. Provision de bois à brûler qu'en fait dans une maison pour se chauffer. *Lignatio*. Il faut tant de cordes de bois par an pour le *chauffage* de cette maison.

**CHAUFFAGE**, est aussi un droit qu'ont plusieurs Seigneurs, Communautés & Officiers, de couper du bois pour leur provision dans les forêts du Roi. *Jus lignationis in aliqua silva habere*. Les Maîtres des Eaux & Forêts ont parmi leurs droits celui de *chauffage* : ils prennent souvent leur *chauffage* en argent.

**CHAUFFAGE**, se dit en particulier des bourrées de menu bois que l'on emploie à chauffer le fond du vaisseau pendant qu'on lui donne la carene. *Calsactio*.

**CHAUFFE**, s. f. Terme de Fonderie. Lieu où se jette & se brûle le bois que l'on emploie à la fonte des pièces. *Focus, fornax*. La *chauffe* est située à côté, & a trois piés plus bas que le fourneau où est le métal, & la flamme sortant de la *chauffe* se répand par ondes tout du long de la voûte du fourneau, & par son excessive ardeur, fond le métal.

Le fond du fourneau où tombe la cendre s'appelle le cendrier, séparé de la *chauffe* par une double grille de fer où l'on met le bois.

**CHAUFFE-CHEMISE ou CHAUFFE-LINGE**, s. m. Panier d'osier dont le tissu est à claire voie, servant à sécher ou chauffer le linge qu'on étend dessus, par le moyen d'une poêle de feu qu'on met dessous. *Machina linteorum excaustoria*.

**CHAUFFE-CIRE**, s. m. Officier de Chancellerie, qui amollit & prépare la cire pour la rendre propre à sceller, & qui appose le sceau aux lettres. *Cerarii præfectus*. Il y a quatre *Chauffe-cires* en la Grande Chancellerie établis anciennement, & qui sont héréditaires. Ils servent par quartier. Ils sont appelés *Chauffe-cires*, Scelleurs héréditaires de la Chancellerie de France. Il y a aussi des *Chauffe-cires* des Chancelleries près les Cours de Parlement &

autres. Il y a dans la Chancellerie de France un Valer de *Chauffe-cire* ; & dès l'an 1285 dans l'état de la Maison du Roi Philippe le Bel, il est parlé du *Chauffe-cire* de la Chancellerie, & du valler *Chauffe-cire*. Voyez dans l'*Hist. de la Chancellerie* par Testereau, tous les réglemens, privilèges, &c. de ces Officiers.

Dans le premier Tome de l'*Hist. Chronologique de la Chancellerie*, on écrit toujours au pluriel *chauffe-cires*, ajoutant l's à la fin ; & dans le second Tome, dans les tables, toujours *chauffes-cire* avec l's du pluriel après *chauffe* ; & dans le corps de l'ouvrage, quelquefois *chauffe-cires* comme dans le premier Tome, quelquefois *chauffes-cire* comme dans les tables, & quelquefois même *chauffes-cires* avec deux s, l'une au milieu & l'autre à la fin.

**CHAUFFE-LIT**, s. m. Ce qui sert à chauffer un lit, soit une bassinoire, un moine, ou autres ustensiles de cette nature. *Vas excaustorium*.

**CHAUFFE-PANCE**, s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier une cheminée basse. *Caminus depressior*.

**CHAUFFE-PIÉ**, s. m. Voyez **CHAUFFERETTE**. C'est la même chose.

**CHAUFFER**, v. a. Exposer à la chaleur du feu, rendre chaud en appliquant l'action du feu. *Calsacere ; calefacere*. Quand on a *chauffé* un poêle, on se passe aisément de feu. On *chauffe* le four avant que d'y mettre du pain.

**CHAUFFER**, chez les Ouvriers de forge, c'est faire jouer le soufflet tandis que le fer est au feu.

**CHAUFFER un vaisseau**, en termes de Marine, c'est chauffer le fond d'un vaisseau lorsqu'il est hors de l'eau, pour le nettoyer & en découvrir les défauts. *Chauffer un bordage* ; c'est le chauffer avec quelque menu bois, afin qu'il prenne la forme qu'on lui veut donner. *Chauffer les soutes* ; c'est les sécher, afin que le pain s'y conserve mieux.

On trouve dans la relation de la prise de l'Île Royale. Tandis que les Anglois nous *chauffoient* de la batterie royale, il vint cinq frégates qui *chauffèrent* le *Vigilant* (nom d'un vaisseau) de toutes parts. On voit que *chauffer* est pris dans ces deux endroits pour, canonner vivement. Au reste, cette expression figurée n'est pas d'usage.

**CHAUFFER les piés à quelqu'un**, signifie, lui donner la question par le moyen du feu. *Aliquem tormento ignis cogere verum confiteri*. On met le patient sur une roulette, & on approche ses piés nus bien près du feu.

**CHAUFFER** est aussi neutre. *Caleferi*. Le four *chauffe*. Il y a long-temps que le bain *chauffe*.

On dit d'un nuage éclairé du soleil pendant un temps chaud & pluvieux, que c'est un bain qui *chauffe*.

On dit proverbialement, ce n'est pas pour vous que le four *chauffe*, à ceux qui prétendent avoir part en quelque affaire, à quelque fête, & qu'on veut exclure. On dit aussi à un méchant homme, tu seras bien *chauffé* en l'autre monde, pour le menacer qu'il sera damné. On dit aussi, il verra de quel bois je me *chauffe* ; pour dire, quel homme je suis. On dit encore, allez lui dire cela, & vous allez *chauffer* au coin de son feu, pour défier quelqu'un d'aller dire en face à quelqu'autre une chose qui le doit choquer.

**CHAUFFÉ**, ÉE, part. *Calsactus, calefactus*.

**CHAUFFERETTE**, s. f. Espèce de petite boîte doublée de fer blanc, percée en dessus de plusieurs petits trous, dans laquelle on met du feu pour se chauffer les piés. *Foculus calefaciendis pedibus comparatus*. Il y a aussi des *chaufferettes* de terre.

**CHAUFFERETTE**, est aussi un petit réchaud qu'on met sur la table pour empêcher les viandes de se refroidir, ou pour les tenir chaudes pendant le repas. On ne prononce qu'une *f* dans le mot *chaufferette*. On dit plus ordinairement réchaud dans cette dernière acception. *Pyrophorus*.



**CHAUFFERIE.** f. f. On appelle ainsi dans les forges où se fond le fer, une forge destinée à chauffer le fer qui a passé une seconde fois à la fonderie, & qu'on veut réduire sous le marteau, & sur l'enclume, en barres de fer.

**CHAUFFEUR.** f. m. Celui qui tire la branloire, & fait aller les soufflets d'une forge pour faire rougir le métal. *Incenfor.*

**CHAUFFOIR.** f. m. Linge qu'on chauffe pour couvrir ou essuyer un malade ou une personne en sueur. *Linteum excelsuclorium.* C'est aussi un linge de propreté à l'usage des femmes.

**CHAUFFOIR,** est aussi une chambre commune où l'on va se chauffer dans les Couvens, dans les Hôpitaux. *Focus.*

On donne le même nom dans les salles de comédies, à un lieu pratiqué derrière le théâtre, où les Comédiens & les Spectateurs vont se chauffer.

On appelle encore *chuffoir* chez les Carriers, une espèce de poêle avec des grilles de fer, sur lesquelles on fait sécher les feuilles de cartes quand elles sont collées.

**CHAUFFURE.** f. f. Terme de forges, mauvaise qualité du fer ou de l'acier qui a été trop long-temps au feu, ou exposé à un feu trop violent. Quand le fer ou le cuivre a eu trop de feu, il est sujet à s'écailler & à faire des pailles : c'est ce défaut qu'on appelle *chauffure.*

**CHAUFOUR.** f. m. Grand four dans lequel on cuit la chaux. *Fornax calcaria, calcaria.* On dit mieux, four à chaux. C'est aussi le lieu où l'on ferre le bois, la pierre à chaux, & la chaux quand elle est faite.

**CHAUFOURNIER.** f. m. Ouvrier qui fait la chaux, qui la fait cuire dans le fourneau. *Calcarius coctor, calcarius.* C'est aussi le Marchand qui vend la chaux. Philibert de Lorme déclame fort contre les *Chaufourniers* d'Italie, auxquels il voyoit faire de la chaux des plus beaux chapiteaux & corniches de l'antiquité. On l'appelle en latin *californium.*

**CHAVIET.** f. m. Vieux mot. Le chevet du lit.

**CHAVIRER** ou **TREVIRER.** v. a. Terme de Marine. *Chavirer* une manœuvre, c'est mettre dessus ce qui étoit dessous. *Invertere.*

**CHAUL.** Ville des Indes, sur la côte de Malabar, à huit lieues de Dabul. Il s'y fait un commerce considérable de soie. Cette ville appartient aux Portugais.

**CHAULER.** v. a. Terme d'Agriculture. *Chauler* le blé, c'est le mêler avec une certaine quantité de chaux vive & d'eau pour le semer. Il y a des Provinces où l'on sème le blé tel qui sort de l'aire, sans être *chaulé*, & sans aucune autre préparation. *Journ. Hist. Orl. 1739, p. 245.*

**CHAUME.** f. m. Partie du tuyau du blé qui reste attaché à la terre quand on l'a scié. *Culmus.* On brûle les *chaumes* en beaucoup d'endroits pour engraisser la terre. Des terres en *chaume.* Liger, dans son *Dictionnaire d'Agriculture*, donne deux sens à ce mot dans cette phrase; car, dit-il, selon beaucoup de gens, ce sont des terres, qui depuis long-temps n'ont point été cultivées; & suivant le sentiment de quelques autres, des terres où le tuyau du blé reste attaché à la terre, quand on l'a scié; car c'est un tuyau qu'on appelle *chaume.*

Le mot *chaume* se prend aussi pour un champ où le *chaume* est encore sur pié. Il y avoit trois lieues dans ce *chaume* là. *ACAD. FR.*

**CHAUME,** se prend aussi fort souvent pour le tuyau tout entier du blé, pour la paille dont on couvre les maisons des Paysans. *Stipula.* On couvre les maisons de *chaume.*

*Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre,  
Est sujet à ses loix.* MALHERBE.

Ce mot vient de *culmus*, Nicot; ou plutôt de *calamus.*

**CHAUME,** est aussi le nom de plusieurs petits lieux, comme bourgs, hameaux, villages. *Calmaris.* Le plus considérable est la ville de *Chaume* dans la Brie,

Diocèse de Sens. *Calami.* Il y a une Abbaye de Bénédictins nommée S. Pierre de *Chaume.* S. Petrus de *Calamis.*

**CHAUMER.** v. a. Couper ou arracher le chaume, & le mettre en botte pour servir à couvrir des maisons, des murailles de bauge. *Stipulas colligere, secare.* *Chaumer* un champ.

**CHAUMER** s'emploie aussi absolument; dans certains endroits il est défendu de *chaumer.* On dit aussi, *chaumer* dans un champ.

On appelle *chaumer* les arbres, quand on met du feu au pié par malice pour les faire périr, ou qu'on y fait quelque autre chose. *Confer. de l'Ordonn. des Eaux & Forêts.*

**CHAUMÉ,** ÉE. part.

**CHAUMIÈRE.** f. f. Petite maison couverte de chaume, telle que sont celles des pauvres Paysans. *Casa, tugurium.*

On le dit figurément, & par exagération, quand on veut parler modestement de quelque maison de campagne qui n'est pas considérable. J'ai en cette Province une petite *chaumière* a votre service.

**CHAUMINE.** f. f. Petite chaumière.

*Un pauvre Bûcheron tout couvert de ramée,  
Qui tâchoit de gagner sa chaumaine enfumée.* LA FONT.

**CHAUMOND.** f. m. Nom d'homme. *Anemundus, Ennemundus, Chanemundus.* Annemond, que nous appelons communément S. *Chaumond*, étoit fils de Sigon, ou Sigues, Gouverneur de Lyon du temps de Dagobert I, & de Clovis II. Il fut nommé encore Dalfin, ou Daufin, *Dalpinus & Dalvinus*, du nom que portoit déjà un de ses freres, qui eut le Gouvernement de Lyon après la mort de leur pere. BAILLET. Il fut élu Evêque de Lyon vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, & fut assassiné vers l'an 660, lorsqu'il venoit à la Cour de sainte Bathilde, pour se justifier d'une calomnie dont on ne l'avoit accusé que pour le tirer de son Eglise & le tuer.

**CHAUMONNOIS.** f. m. Comté de Bassigny en Champagne, district de Chaumont, capitale du Bassigny. *Calvomontanus pagus.* Le Langrois, le Dijonnois, le Tonnerrois & le *Chaumonois.* Le P. HÉL. T. VIII, p. 116.

**CHAUMONT.** Nom de plusieurs lieux. *Calvus mons, Chaumont* en Bassigny, sur la Marne. *Chaumont* dans le Vexin François, proche de Gisors. *Chaumont* en Touraine, autrefois à la Maison d'Amboise. *Chaumont* en Sologne, sur la Calne, entre Orléans & Romorentin. *Chaumont* dans le Rételois, en Champagne. *Chaumont* dans le Charolois. Le Prieuré de *Chaumont* en Auvergne. *Chaumont* dans le Genevois; c'est un des douze Mandemens qui divisent cette contrée. *Chaumont* est aussi une partie de Châtillon sur Seine. Sur *Chaumont* en Vexin, voyez la *Descript. Geogr. & Hist. de la Haute-Normandie, T. II, p. 283, & suiv.*

Ce mot vient du latin *Calvus mons*, c'est-à-dire, *montagne chauve* ou *pelée*; & il a été donné à ces lieux, parce qu'ils sont situés sur des hauteurs stériles qui ne produisent rien, ou presque rien.

**CHAUMOUPLET.** f. m. Vieux mot, qui signifioit ce que nous nommons aujourd'hui un *camouflet.*

**CHAUMOUSEY.** Abbaye de Chanoines Réguliers en Lorraine, située à une lieue de la ville d'Espinal en Vosge. Environ l'an 1095, Scérus qui en étoit Abbé, envoya à l'Abbaye de S. Ruf pour y prendre la réforme que S. Norbert y avoit introduite. P. HUGO, *Vie de S. Norbert.*

**CHAUNE.** f. f. Instrument d'Épinglier servant pour couper les tronçons.

**CHAUNES.** *Calnia.* Bourg de France dans la partie de Picardie qui s'appelle le *Santerre.* Il a titre de Duché.

**CHAUNI.** *Calniacum.* Petite ville de France, autrefois de Picardie, comprise aujourd'hui dans le Gouvernement de l'Île de France, sur la rivière d'Oise, entre Noyon & la Fere.

**CHAUNONIS.** f. m. Mouffeline, ou toile de coron, qui vient des Indes orientales. On la fabrique à Bengale.

CHAUS. Province d'Afrique, au Royaume de Fez, entre les fleuves Zha & Guraigura.

CHAUSSAGE. *s. m.* Ce qui est nécessaire pour entretenir quelqu'un de souliers. *Calcearium.* A peine ce Valet gagne-t-il son *chauffage.* POMEY. Ce mot n'est pas d'usage.

CHAUSSANT, ANTE. *adj. verbal.* Qu'on chauffe aisément, qui s'étend aisément sur la jambe. *Quod facile inducitur.* On ne le dit que des bas; encore ne le dit-on guère. Les bas de soie sont plus *chaussans* que les autres.

CHAUSSE. *s. f.* Partie de l'habillement qui sert à couvrir les jambes. *Tibiale.* Dans ce sens, il n'est plus guère en usage. On dit communément *bas.*

Ce mot vient de *calga*, (comme *fraîse de fraga*) qui avoit été fait de *caliga*, d'où vient aussi le mot de *chauffon* & de *calzon.* MÉNAGE. Du Cange le dérive de *calcia*, mot de la basse latinité qu'on a dit dans le même sens, *quod interdum cum calceis conjungeretur & unâ calcearetur.*

CHAUSSE *d'hypocras*, est une pièce de drap ou d'étainine, ou simplement *chauffe*, qui aboutit en pointe comme un capuchon, qui sert aux Chimistes, aux Apothicaires & autres, pour filtrer & clarifier les liqueurs. *Saccus quo vinum aromatizet, aut liquores alii liquantur, purgantur, expurgantur.* On passe l'hypocras, l'eau de blanc d'œuf par la *chauffe*.

On appelle aussi *chauffe*, une pièce d'étoffe que les Suppôts des Universités portent sur l'épaule dans les fonctions publiques. *Chaussé de Docteur en Theologie. Chaussé de Docteur en Droit.* C'est ce que l'on appeloit *chaperon.*

Ceux qui ont des degrés dans quelque-une des quatre Facultés qui composent une Université, ont droit de porter la *chauffe*. Elle est différente, ou quant à la matière, ou quant à la couleur, ou quant à la forme, dans les différentes Facultés, à raison des degrés qu'on y a. La *chauffe* se porte sur l'épaule gauche, à découvert, & par-dessus tous les habillemens. C'est une pièce de drap, large par le bout qui pend derrière l'épaule, & qui va en diminuant vers l'autre bout, à peu près comme le haut d'un bas ordinaire qui va en diminuant par en bas. C'est sans doute cette ressemblance qu'elle a avec le bas ordinaire dont nous nous couvrons la jambe, ou la *chauffe*, qui lui a fait donner ce nom. Un Docteur qui prêche, porte la *chauffe* en chaire. Il la tient sur son épaule pendant l'exorde, après quoi il la met sur le bord de la chaire.

CHAUSSE. (*Chevaliers de la*) Plusieurs compagnies qui se formèrent à Venise avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle, eurent le nom de la *chauffe*, commun entr'elles, parce qu'elles étoient distinguées par la couleur de leurs *chauffes*. Quelques-uns de ces Chevaliers de la *chauffe*, étoient appelés *Sempiternels.* Leurs réglemens, rapportés par Giustiniani, n'étoient propres qu'à jeter les Chevaliers dans des dépenses excessives & ruineuses. En 1529, il y en avoit une autre compagnie appelée des *Florides.* On fait encore mention d'une troisième compagnie, différente des deux autres. On n'a pas meilleure opinion des unes que des autres. Tous leurs réglemens ne rouloient que sur l'ordre des festins, des spectacles & des divertissemens; & l'on ne faisoit point de faute qui ne fût punie par une très-grosse amende au profit de la compagnie.

CHAUSSE, au pl. ou *hauts-de-chauffes*, signifie la partie inférieure du vêtement d'un homme, qui le couvre depuis les hanches jusqu'aux genoux. *Bracca, femoralia, feminalia, subligar, subligaculum.* Les canons des *chauffes* sont les deux côtés par où l'on passe les jambes. *Chaussés* à tuyaux d'orgues, ce sont des *chauffes* qui sont si amples, que les plis qu'elles font naturellement imitent les tuyaux d'orgues. *Femoralia ampliora.*

CHAUSSES à *plein fond*, comme celles des Suisses. Rabelais les distingue d'avec les *chauffes* à queue de merlus, qui sont pointues & fort étroites. *Remarque sur la Sat. Menipp.*

On appelle *chauffes de Page* ou *trouffes*, des *chauffes* courtes & plissées, que les Pages portoient autrefois. *Bracca.* De-là, l'expression figurée, quitter les *chauffes*, pour, sortir de Page; prendre les *chauffes*, se faire Page.

CHAUSSES, en termes de Marine, se dit par quelques-uns, du présent ou pot-de-vin que le Marchand Chargeur donne au Maître, tant pour lui, que pour distribuer dans l'occasion. *Pretium, merces.* Ce qu'on lui donne pour lui en particulier, & qu'il ne partage point, est d'ordinaire autant que le fret d'un tonneau. On dit ordinairement, *chapeau.*

CHAUSSES *d'aisance.* Tuyau de plomb ou de pierre, percé en rond ou en carré; & plus souvent, de boisseaux de poterie. *Latrina meatus.* La *chauffe d'aisance* doit avoir trois pouces d'isolement contre un mur mitoyen.

CHAUSSES ou *sac*, terme de pêche. C'est une espèce de petit filet qui se met au fond des grands filets, que l'on nomme des *dideaux.* Ce filer a la forme d'une *chauffe* large en s'ouvrant; mais va toujours en diminuant jusqu'au bout.

CHAUSSES se dit proverbialement en ces phrases. On dit à celui qu'on veut chasser d'auprès de soi, vas-te promener, tu auras des *chauffes*; ou simplement, vas-t-en, tires tes *chauffes*. On dit aussi de ceux qui se sont mis en sûreté par la fuite, qu'ils ont bien fait de tirer leurs *chauffes*. On dit, pour se moquer de la pauvre Noblesse: c'est un Gentilhomme de Beauce, qui se tient au lit quand on racôtre ses *chauffes*. On dit aussi, il est si pauvre, qu'il n'a pas de *chauffes*. On dit d'un jeune homme qu'il a la clé de ses *chauffes*, quand il est hors d'âge d'avoir le fouet. On dit des Sergens qui mènent un homme prisonnier, qu'ils le tiennent au cul & aux *chauffes*. On le dit aussi des parties advenues qu'on a réduit à l'extrémité, qui ne peuvent plus fuir leur condamnation, ou de qui on juge le procès, qu'on les tient au cul & aux *chauffes*. On dit d'une femme qui gourmande son mari, qui fait les affaires de la maison, qu'elle porte le haut-de-*chauffes*. On dit à celui à qui on voit des bas dépareillés, qu'il a des *chauffes* de deux paroisses.

On dit qu'on a *chauffes* & manches, pour dire, qu'on a tout l'avantage, qu'on a tout ce qu'on pouvoit souhaiter. C'est *chauffes* grises, & grises *chauffes*, pour dire, que c'est la même chose: tous proverbes populaires & bas.

Titer ses *chauffes*, dans le sens propre, c'est se déchauffer; dans le figuré, c'est une expression basse & populaire, qui veut dire, quitter promptement un lieu, en sortir, s'enfuir.

CHAUSSEAGE. *s. m.* Droit qui se lève sur les personnes, voitures & marchandises, pour avoir permission de passer sur de certaines chauffées. En quelques lieux ce droit est domanial, & appartient au Roi; en d'autres il est seigneurial.

CHAUSSEE. *s. f.* Construction de pierres, de pieux, de fascines; ou élévation de terre grassée & bien battue, pour retenir les eaux d'un étang, ou empêcher que des rivières ne se débordent dans les lieux plus bas. *Moles.* On fait une *chauffée* le long de cette vallée, pour empêcher les inondations. On écrivoit autrefois *chaulete*.

Ce mot vient de *calcea*. NICOT. Pasquier croit que ce mot a été dit par corruption de *hauffée*. Spelman & Sommerus le dérivent à *calceando*, *aut à calce*, *quia hujusmodi viâ calce muniuntur.* Bergier, dans son *Histoire des grands Chemins de l'Empire*, dit qu'il vient à *peditum calceis quibus teruntur.* On l'a appelé dans la basse latinité *calcea*, *calcia*, *calceata*, & *calceium.* DU CANGE.

CHAUSSEE se dit des chemins de pierres, des jetées de terre qu'on fait dans les lieux bas & marécageux.

geux, pour y faire un passage sûr & commode. *Agger*. La ville de Mexique est bâtie au milieu d'un lac, & on n'y arrive que par de longues *chauffées*. *Chauffée* a signifié aussi autrefois *écluse*.

☞ **CHAUSSÉE de pavé**. C'est l'espace cambré qui est entre deux revers ou bordures de pierre rustique, pour les grandes rues ou les grands chemins.

On appelle le *rez-de-chauffée*, le haut de la *chauffée* qui est d'ordinaire au niveau de la campagne, parce qu'on ne les bâtit ordinairement que dans les lieux bas où s'écoulent les eaux, pour les tenir au niveau des terres. *Summa soli facies*. Ainsi on dit que des fondemens sont élevés jusqu'au *rez-de-chauffée*, pour dire, au niveau du terrain où l'on bâtit, & jusqu'ou on élèveroit une *chauffée*, si on y en vouloit bâtir une effectivement.

**CHAUSSÉE** Terme d'Horlogerie. C'est le canon sur lequel l'aiguille des minutes d'une montre est placée.

**CHAUSSEMAR**. Voyez CAUCHEMAR.

**CHAUSSEMENT**. f. m. Pomey employe ce mot pour signifier l'action de chauffer, & aussi la provision de *chaussure*, *calceatus*; mais il n'est pas usité.

**CHAUSSE-PIÉ**. f. m. ☞ Lanière, ou morceau de cuir, large par un bout, étroit par l'autre, couvert de son poil, dont on se sert pour chauffer aisément des fouliers, & en relever les quartiers sur le talon. *Talaris assula induendis calceis*. On en faisoit autrefois de corne, même de fer.

**CHAUSSE-PIÉ** se dit figurément des choses qui donnent de la facilité à en faire une autre. *Præsidium ad rem aliquam*. Une charge qu'achette un jeune homme est un *chaussé-pié*: cela est du style tout-à-fait bas.

On dit figurément & proverbialement quand on a réussi en quelqu'affaire sans le secours d'autrui: Nous voila dedans sans *chaussé-pié*.

**CHAUSSER**. v. act. ☞ Ce verbe a différentes acceptions dans notre langue. Il signifie, mettre des bas, des fouliers, des bottes, &c. *Calceare, tibialia inducere*.

☞ On le dit du Cordonnier qui fournit la *chaussure*. Quel est le Cordonnier qui vous *chauffe*? pour dire, qui fait des fouliers pour vous? *Calceos facere, vendere*.

☞ On l'applique à l'ouvrage même. Ce bas, ce foulier vous *chauffe* bien, c'est-à-dire, qu'il va bien sur la jambe, sur le pié. *Congruere*.

On disoit autrefois d'un certain homme à Paris, qu'il se *chauffoit* comme les autres se *coiffent*, & qu'il se *coiffoit* comme les autres se *chauffent*, parce qu'il portoit des fouliers de castor, & des calottes de maroquin. VIGN. MARV.

**CHAUSSER** se dit non-seulement des foullets qu'on met à ses piés, mais aussi du pié que l'on met dans les fouliers, ou que l'on couvre d'une *chaussé* ou d'un bas. *Inducere pedi calceum, ou tibiale*. *Chauffer* les deux piés l'un après l'autre. *Chauffer* le pié droit, *chauffer* le pié gauche. Pour l'autre pié qui se sentoit de sa blessure, & qui s'enfoit toutes les nuits, il jugea à propos de le *chauffer*. BOUH.

**CHAUSSER** est aussi v. n. & dans cette acception il n'a d'usage, au propre, que dans ces phrases: *Chauffer* à six points, à sept points: *chauffer* à tant de points, pour dire, porter des fouliers d'une telle ou telle longueur. ACAD. FR.

**CHAUSSER** les éperons, se dit d'une cérémonie qui se fait en recevant un Chevalier, quand le Roi ou le Grand-Maître de l'Ordre lui ceint lui-même l'épée au côté, & lui met aux piés les éperons. *Astringere calcaria, adnectere*.

On dit figurément, *chauffer* les éperons aux ennemis; pour dire, les poursuivre vivement après qu'on les a défaits, les obliger à se servir de leurs éperons, *Persequi viriliter, acriter, celeriter*.

**CHAUSSER** des arbres, terme de Jardinage; c'est mettre aux piés des arbres de la terre nouvelle, du terreau, du fumier, pour les faire porter davantage. *Arborem stercoreare*.

En termes de Fauconnerie, *chauffer* la grande serre de l'oiseau, c'est entraver l'ongle du gros doigt, d'un petit morceau de peau. *Unguem accipitris maximum induere*.

**CHAUSSER** les voix à leur point, terme de Musique. C'est proportionner l'étendue des chants, tant dans le haut que dans le bas, à l'étendue des voix qui les doivent chanter.

On dit figurément *chauffer* le cothurne, ☞ d'un Auteur qui se met à composer des Tragédies. On le dit aussi de l'Acteur qui les représente. *Coturnum induere*.

☞ On le dit encore d'un Auteur qui enfle son style.

On dit encore figurément & bassement, que deux hommes *chauffent* à même point, pour dire que ce qui convient à l'un est propre à l'autre; qu'ils sont de même humeur, de même génie. On dit aussi, *chauffez* vos lunettes, pour dire, regardez la chose plus exactement, de plus près. Se *chauffer* une opinion dans la tête, s'entêter d'une opinion: on le dit toujours en mauvaise part. Cet homme n'est pas aisé à *chauffer*, pour dire, n'est pas aisé à persuader, à gouverner. Quand il a son bonnet *chauffé*, sa tête *chauffée*, pour dire, quand il est abeurté à une opinion, il y est ferme.

**CHAUSSÉ, ÉE, patt.**

On dit au Manège, qu'un cheval est *chauffé* trop haut, quand ses balsanes & marques blanches montent trop haut sur ses jambes.

**CHAUSSÉ**, en termes de Blason, est le contraire de *chape*, & se dit lorsqu'une pièce de chevron plein & maille est renversé, & touche de sa pointe celle de l'écu; en sorte que le champ de l'écu lui sert comme de *chaussé* ou de vêtement qui l'entoure de bas en haut. *Insertus, immissus*; au lieu que, quand il est droit, il lui sert de chape ou de manteau. L'un & l'autre se forment sur un triangle sur le champ de l'écu. De gueules, à trois pals d'argent, *chaussé* d'or.

**CHAUSSÉ** ou **CHAUCHIÉ** signifioit autrefois, chemin ferré. *Via ferrata*, d'où est venu le mot de *chauffée*, selon Borel.

On dit proverbialement & figurément: les Cordonniers sont les plus mal *chauffés*, pour donner à entendre que ceux qui en savent plus que les autres, & qui par conséquent devoient mieux faire, sont le plus souvent beaucoup plus mal.

On dit d'une jolie femme, qu'elle est toute des mieux *chauffées*, ☞ & d'un jeune homme qui ne s'adresse, dans ses galanteries, qu'à des personnes jolies & de qualité, qu'il ne s'adresse qu'aux mieux *chauffées*.

On dit d'un homme qui se sauve à la hâte, qu'il est sorti un pié *chauffé* & l'autre nu. On dit aussi, le Diable l'a emporté tout *chauffé* & tout vêtu. On dit aussi, dès que les chats sont *chauffés*, pour dire, de bon matin: tout cela est bas & populaire.

**CHAUSSETIER**. f. m. Faiseur de *chausses*. Ce mot se joint ordinairement avec Drapier. *Tibialium farcinator*. C'est un Marchand de draps de laine, qui fait un des six Corps des Marchands de Paris. On les a appelés *Drapiers-Chaussetiers*, parce que dans le siècle passé il falloit avoir affaire à deux Marchands pour se faire un habit. Les Pourpointiers faisoient des pourpoints qui étoient de satin, de velours ou de peaux de senteur. Les Drapiers faisoient les *chausses* qui étoient toujours de drap, & différentes des pourpoints. Les Tailleurs n'étoient appelés que pour les façons, & ne pouvoient rien fournir, à cause qu'ils n'étoient pas Marchands. On n'a fait la réunion de ces deux

Corps, de Pourpointiers & de Tailleurs, qu'en l'année 1656.

**CHAUSSETRAPE.** f. f. Instrument garni de quatre pointes de fer, ou morceau de fer à quatre pointes disposées en triangle, de telle sorte qu'il y en a toujours trois qui portent à terre, & une demeure dressée en l'air. *Murex ferreus.* Budée les appelle *calciatrapæ*. Les plus petites ont des pointes de trois pouces, & les plus grandes de cinq. On en sème plusieurs dans un champ où la Cavalerie doit passer, afin qu'elles se fichent dans les pieds des chevaux, & les enloutent. Quelques-uns les nomment *cloux-d'attrape*.

On appelle en termes de Chasse, *Chaussetrapes*, des pièges à prendre des loups & autres bêtes. *Laqueus*.

**CHAUSSETRAPE.** f. f. Terme de Botanique. Espèce de chardon. Voyez CHARDON ÉTOILÉ, au mot *Chardon*.

**CHAUSSETRAPE.** C'est aussi une pièce de Blason & d'armoiries.

**CHAUSSETTE.** f. f. Bas de toile, de fil ou coton, que l'on porte sous d'autres bas, pour la commodité & pour la propreté. *Linteum tibiale*.

**CHAUSSON.** f. m. Chaussure qu'on met au pied par-dessous le bas. C'est proprement le pied d'un bas. *Udo*. On fait des *chaussons* de toile, de laine, de coton, de chamois, d'ouate.

**CHAUSSON** est aussi une espèce de souliers légers, plats, sans talons, dont la semelle est de feutre ou de drap, & dont on se sert pour jouer à la paume, pour apprendre à danser, à faire des armes & autres exercices où il faut avoir le pied ferme & léger. *Leviore calcei*.

On dit par raillerie d'un homme qui n'a guère de linge, guère de hardes, que tout son équipage tiendroit dans un *chausson*. Saint Amant a dit, de la toilette d'un débauché,

Où le luxe mis hors d'arçon  
Ne montre, pour tout équipage,  
Qu'un peigne dedans un chausson.

**CHAUSSURE.** f. f. Couverture du pied ou de la jambe. *Calceamentum, calceamen*. Les chausses, souliers, bottes, pantofoles, brodequins, sont compris sous le nom de *chaussure*. Les noms français des *chaussures* sont, chaussée, chaussette, chausson, bas, botte, bottine, brodequin, corburne, escarpin, pantoufle, soulier, sandale, galoche, soque, sabot.

Les *chaussures* des anciens Romains furent d'abord de cuir cru, & même avec le poil. Encore aujourd'hui le peuple d'Espagne, au moins en bien des endroits, n'a point d'autre *chaussure* qu'un morceau de peau ou de cuir qui s'enveloppe autour du pied & du bas de la jambe. Cela s'appeloit chez les Romains *Carbatina crepida*. Voyez CATULE, Ep. XCIX. Ils faisoient aussi des *chaussures* de genêt ou de jonc, *spartei & juncei calcei*; de même qu'on fait quelquefois en France de grosses pantoufles de paille ou de nattes, pour tenir les pieds chauds pendant l'hiver. On en faisoit aussi de toile de lin: le fer même & l'airain, l'argent & l'or y étoient employés. Ils avoient aussi l'usage des sabots de bois. On se servoit aussi de liège pour mettre sous les souliers, & rendre la *chaussure* plus haute. C'étoit l'usage des Perses; & Auguste, dit-on, en usoit aussi.

Benoît Baudouin, natif d'Amiens, fils d'un Cordonnier, & Cordonnier lui-même dans la boutique de son père, a fait un Traité de la *Chaussure* des Anciens, *De Calceo Antiquo*; & Nigronius, *De Calcei Veterum*; & Antoine Bynæus, *De Calceis Helæorum*, Lib. II, *Dordraci* 1682. Voyez aussi la Dissertation de Dodwel, *De Parma Equestri Wordwarliana*, à la fin. Le petit Traité de Nigronius est fort estimé; il le divise en quatre chapitres, où il montre qu'elle étoit particulière

aux Soldats, & que ce n'étoit autre chose que ce que nous nommerions des *sandales*, garnies de clous par-dessous, & attachées avec deux ou trois courroies au-dessus de la cheville du pied. M. Nilant le fit imprimer il y a quelques années pour la cinquième fois à Leyde. Albert Rubeus a fait un Traité *De Calceo Senatorio*, de la *Chaussure* des Sénateurs.

Nos anciens François, dit le Moine S. Gal, avoient des *chaussures* dorées par dehors, & ornées de courroies ou lanières longues de trois coudées. Telle étoit la *chaussure* de Charlemagne & de Louis-le-Débonnaire, comme il paroît par les Notes de M. Baluze sur les Capitulaires de nos Rois, pag. 1280. Jean-Pierre Puricelli, dans ses *Monumens de la Basilique Ambrosienne*, décrit la *chaussure* de Bernard, Roi d'Italie, & fils de Pepin, dont le corps y fut trouvé, & levé de terre. Ses souliers, dit-il, étoient encore entiers. Ils étoient de cuir rouge, & la semelle étoit de bois. Ils étoient si justes, si bien faits à chaque pied, & aux doigts de chaque pied, que le soulier gauche ne pouvoit servir au pied droit, ni le droit au pied gauche, finissant en pointe du côté du gros doigt. Voyez M. Du Cange, au mot *Armiger* & au mot *Fasciola*. Nous remarquons la même figure dans les anciens tombeaux. M. Nilant, dans ses Notes sur Baudouin, *De Calceo*, dit que les Dames Vénitienes se donnoient une *chaussure* fort élevée, & qu'il en a vu montées sur des souliers hauts de trois pieds.

Pline rapporte, Liv. VII, c. 56, qu'un Tibus de Bœotie fut le premier qui se chaussa. Baudouin prétend que Dieu donna des souliers de peau à Adam & à Eve. Bynæus rejette cette conjecture.

On dit, qu'un homme a trouvé *chaussure* à son pied, pour dire, qu'il a trouvé une chose qui lui convient, une personne qui est de même humeur, de même génie. Cet homme est pacifique, il a épousé une femme fort douce; il a trouvé *chaussure* à son pied. On le dit aussi d'un ennemi, quand on l'a trouvé d'égale force. Cet homme est un grand chicaneur, mais il a trouvé *chaussure* à son pied. Il a affaire à un homme qui en fait autant que lui. Tout cela est familier.

**CHAUVE.** adj. m. & f. Qui a route la tête ou la plus grande partie, principalement le devant, sans cheveux. *Calvus*. Charles le *Chauve* étoit savant, mais foible. Mez. La mode des perruques a été favorable aux *chaves*. Effacez vos défauts par vos vertus, & imitez César, qui couvrit de laurier sa tête *chauve*. AMÉLOT. Les gens *chaves* passoient autrefois pour trompeurs, d'où vient le proverbe latin.

*Si non vis falli, fugias consortia calvi.*

On dit figurément que l'occasion est *chauve* par derrière: pour dire, qu'il la faut prendre dès qu'elle se présente, & ne la pas laisser échaper.

**CHAUVE-SOURIS.** f. f. Petit oiseau nocturne, dont les ailes, au lieu de plume, sont de peau & de cartilage. Il ressemble à une souris. Il n'a ni bec, ni plume. *Vespertilio*. La *chauve-souris* se sert des deux pieds de devant pour voler; c'est-à-dire, pour étendre ses ailes, qui y sont attachées. Elle ne s'apprivoise jamais. Elle vit de mouches & de choses grasses, comme de chandelles, de graisse & de chair. Elle a été ainsi appelée du mot *chauve*, à cause qu'elle n'a ni poil, ni plumes; & pour cela on l'a appelée en plusieurs endroits, *rat pennal*. La *chauve-souris* n'a ni plume ni pattes; elle a seulement deux petites griffes attachées au bas de ses ailes, lesquelles sont composées d'une pellicule ou membrane fort déliée. Elle a la tête comme une souris, & du poil de même. Il y a les deux sexes. Elles portent leurs petits ainsi que les bêtes à quatre pieds, & les nourrissent à la mamelle. Les *chaves-souris* ne paroissent que la nuit, encore n'est-ce que quand il fait beau, & que le temps est chaud. Elles



ne vivent que de mouches & d'autres insectes. On dit que son sang est bon pour la guérison des blessures. Elles ont beaucoup de diversité dans leurs figures. Les unes ont la tête de souris, les autres d'un chien. Les unes sont sans queue, ou n'ont du moins qu'une petite membrane entortillée de part & d'autre, comme l'ont presque toutes celles de l'Europe. Celles d'Afrique & d'Egypte ont une queue longue, & semblable à celles des souris, qui s'étend par delà leur membrane. Il s'en trouve qui ont quatre oreilles; d'autres, en plus grand nombre, deux seulement. Quelques-unes sont noires, les autres fauves, les autres blanchâtres, d'autres cendrées. Quelques-unes ont vingt-quatre dents, douze à chaque mâchoire. Bellon rapporte qu'il y en a qui en ont trente-quatre; savoir, dix-huit à la mâchoire d'en-bas, & seize à celle d'en-haut.

Les *chauve-fouris* ne bâtissent point de nid; elles font leurs petits dans toutes sortes de fentes & de trous indifféremment, plus communément dans les ouvertures qu'elles rencontrent aux toits & aux couvertures des maisons. Elles allaitent leurs petits suspendus à leurs mammelles, ou attachés contre les murs, dont ils ne se séparent jamais quand ils y sont une fois attachés. Un jour ou deux après que la mère a mis bas ses petits, lorsqu'elle est contrainte d'aller chercher sa nourriture, elle les détache de ses mammelles, & les suspend ainsi à la muraille.

Bellon rapporte qu'en l'île de Corse il y a une carrière qui en est toute remplie, & qu'il y en a quelques-unes qui ont deux dents en haut & deux en bas, qui sont longues comme les canines; ce qui ne se rencontre point aux rats, ni aux souris.

Les ailes des *chauve-fouris*, qui, comme on l'a dit, ne sont que des membranes, n'ont point de sang. Elles commencent depuis l'épaule, leur prenant tout le long des ailes, & environnant leurs jambes, qui ont quatre articulations dont elles se servent au lieu de pieds, tant de celles de devant que de celles de derrière. Elles ont cinq doigts à chaque pied, assez bien munis d'ongles crochus: & une paume ouverte aux pieds de derrière, qui ressemble à une main. Il y a à Madagascar, au Brésil & aux Maldives, des *chauve-fouris* grosses comme des corbeaux, qui ont la tête comme celle d'un renard. Elles se pendent aux arbres pour se reposer par de petites agraffes qui sont aux nœuds de leurs ailes. Elles sucent le sang des hommes la nuit, s'attachant au premier membre qu'elles trouvent découvert. HIST. DES IND. Les *chauve-fouris* des îles de l'Amérique sont plus grosses que celles de France. Celles du Brésil impriment une petite morsure à l'oreille dont on a bien de la peine à étancher le sang. P. DU TERT. A la côte de Darien aux Indes occidentales, il y a des *chauves-fouris* dont la piquure est venimeuse, & quelquefois mortelle. Elles ont cela de remarquable, que quand elles ont piqué un homme, les jours suivans elles le choisissent entre cent personnes pour le piquer encore dans le même endroit. HERRERA. On les honore fort chez les Caraïbes. Ils les tiennent pour les bons Anges qui gardent leurs maisons pendant la nuit, & appellent sacrilèges ceux qui les tuent. Il y en a d'autres à la Chine qui sont aussi grosses que des poules, & dont les Chinois mangent la chair, qu'ils ne trouvent pas moins délicate. VOYAGE DE LA CHINE. Le P. Soucier, dans ses *Observ. publiées en 1729*, dit qu'il y a à Poulou-Condor de pareilles *chauves-fouris*.

Il paroît que la *chauve-fouris*, que la plupart des Auteurs prennent pour un oiseau, est un véritable animal quadrupède. Elle est vivipare, elle n'a ni bec ni plumes. Elle vole à la vérité par le moyen d'une membrane; mais l'écureuil volant, vole aussi, & n'en est pas moins un animal quadrupède. Si la *chauve-fouris* est imparfaitement quadrupède, elle est encore bien plus imparfaitement oiseau.

CHAUVETÉ. f. f. Etat d'une tête chauve dont le poil est tombé, ou la plus grande partie. *Calvitie*. Les Médecins disent plus ordinairement *calvitie*. Voyez ce mot.

CHAUVIGNY. Petite ville de France en Poitou, sur la Vienne, à trois ou quatre lieues de Poitiers.

CHAUVIR. v. n. Dresser les oreilles. *Aures subrigere*. Il ne se dit que des chevaux, des ânes, des mulets. Ce cheval chauvit des oreilles. On dit mieux, dresser les oreilles.

CHAUX. f. f. Pierre calcinée, marne, marbre ou autre matière semblable, qu'on brûle, & qu'on fait cuire à grand feu dans un four bâti exprès, dont ensuite on fait du mortier pour bâtir. C'est proprement le produit de la calcination des pierres & des terres calcaires. *Calx*. Le feu en dessèche toute l'humidité, & en ouvre tous les pores, ce qui fait qu'elle se réduit si facilement en poudre. La *chaux vive*, *calx viva*, est celle qui sort du fourneau. *Chaux éteinte*, *fulée*, ou amortie, est celle qu'on délaye & qu'on détrempe dans un bassin avec de l'eau, pour faire du mortier. *Resinâta*, *extincta*. *Chaux fusée*, est celle qu'on a laissée longtemps à l'air sans l'éteindre, dont toutes les parties ignées se sont évaporées peu-à-peu, qui s'est réduite en poudre très-menue, & qui n'est plus bonne à rien. *Macerata*. On blanchit les murailles avec de la *chaux*. Lorsque la *chaux* est mouillée elle se lie au rabet, quand on la détrempe. Les murs des fondemens se font à *chaux* & à sable. Les Siamois font une *chaux* qui dure cent & deux cens ans, avec laquelle ils font des statues & des mausolées. Il se trouve beaucoup de pierres de *chaux* près de Malmoë en Suède. Il y en a de deux espèces, l'une qui se tire de terre, & l'autre qui se prend sur le rivage, ou au bord de la mer: la dernière espèce est meilleure, on en tire beaucoup plus de *chaux*. En mêlant ces deux *chaux*, on en fait une troisième espèce beaucoup meilleure encore, & qui épargne beaucoup, parce qu'elle soutient les trois quarts de sable. Aux Indes la *chaux* se fait d'ordinaire avec des coquillages de mer; celle qui se fait de coquilles de limaçon sert à blanchir les maisons; & celle de pierres, à mâcher avec des feuilles de bétel. On en voit qui en prennent par jour gros comme un œuf. LETTRES ÉDIF. Tom. IX.

Il y a un Traité de la manière de bien préparer la *chaux*. M. Du Hamel en a donné un précis dans l'Histoire de l'Acad. des Sciences, Liv. I, Sect. II, c. V. En voici les points principaux. La pierre la meilleure pour faire la *chaux*, est la plus dure. Il faut qu'elle ait été tirée de la carrière long-temps auparavant. Plus il y a de sel fixe dans la pierre, meilleure est la *chaux*. Pour la bien cuire, il faut d'abord ne lui donner qu'un feu lent, de crainte que l'humeur crasse qu'un feu ardent en feroit sortir avec impétuosité, n'emportât avec elle le sel volatil. Après que l'humide épais, s'est exhalé par ce feu lent, on ne sauroit donner à la *chaux* un feu trop violent. Plus il est ardent, plus il divise en parties fixes la terre & le sel, qui en deviennent plus propres à faire une liaison solide & ferme. Quand la *chaux* est cuite, le mieux est de l'éteindre aussi-tôt; si on ne le fait pas, il faut au moins la mettre dans des tonneaux bien fermés. Les meilleures pierres ou morceaux de *chaux*, après qu'elle est cuite, sont ceux qui sont pesans, sonores, qui ont les parties plus compactes, qui s'éteignent dans l'eau avec bruit, qui fument en s'éteignant; qui, quand ils sont éteints, sont une *chaux* humide, grasse & blanche, parce qu'elle abonde en sel sulfureux, & que ses parties sont unies par une humeur délicate qui leur sert d'une espèce de glue.

Pour bien éteindre la *chaux*, il ne faut pas jeter de l'eau dessus, il faut la jeter dans l'eau, ensuite la remuer continuellement, & comme la pètit avec le bouloir, sans cela elle se ramasseroit encore en pierres dures. Il faut la remuer long-temps, &

y jeter beaucoup d'eau. Quand elle est éteinte, il faut jeter quantité d'eau dessus, afin qu'elle retienne le sel le plus subtil, jusqu'à ce que ce sel nage sur l'eau comme une espèce de crème, & qu'il se fasse un parfait mélange des sels & de l'eau.

☞ L'effervescence de la *chaux* & de l'eau s'explique par la théorie générale de l'effervescence. Voyez ce mot. Pour expliquer la chaleur, dont cette effervescence est accompagnée, nos Physiciens & nos Chimistes n'avoient rien imaginé de mieux, qu'une infinité de particules de feu emprisonnées dans les pores nombreux de la *chaux*, formés par la calcination. Ces particules de feu, dégagées de leur prison par les particules d'eau, produisoient la chaleur. A ce mécanisme, M. Homborg ajoutoit le frottement causé dans toutes les parties de la *chaux* par le mouvement impétueux des particules d'eau qui pénètrent ses pores. Ces explications ingénieuses, & qui paroissent fondées sur le mécanisme, ont été reçues avec avidité, & adoptées par tous les Physiciens, pendant qu'elles avoient la grace de la nouveauté. La Chimie moderne n'a retenu que l'explication de M. Homborg.

Quand la *chaux* a été éteinte en cette manière, on l'enferme dans la terre. Elle s'y raffine; & plus on l'y garde, plus elle est parfaite. C'est pour cela que les Romains éteignoient la *chaux* trois ans avant que de s'en servir. C'est ce qui fait que dans leurs bâtimens le mortier est plus dur que la pierre même.

Pour faire le mortier, on met deux tiers de sable sur un tiers de *chaux*. Les Romains mettoient les trois quarts de sable de rivière, & quatre cinquièmes de sable de terre. Et afin que le mortier fût plus tenace & plus ferme, ils le préparoient quelques jours avant que de l'employer. Ils y ajoutoient même quelquefois une troisième partie de tuile ou de brique broyée, ce qui fait un excellent ciment. Le sable de terre doit être employé aussi-tôt qu'il est tiré. Celui qui fait du bruit quand on le frotte entre les doigts, & qui est rouge, est le meilleur.

**CHAUX** se dit en Chimie de cette espèce de cendre ou poudre très-menue, qui reste des métaux ou des minéraux qui ont été long-temps en un feu très-violent. ☞ Ce sont les métaux calcinés, auxquels l'action du feu a fait perdre leur liaison & leur forme métallique, & que cette action a changés en une substance semblable à une terre. Les précipités des métaux sont des produits tous différens des *chaux métalliques*. L'or & l'argent qu'on a réduits en *chaux* se remettent par l'art dans leur première nature. La *chaux* d'étain s'appelle de la *potée*, qui sert à polir les miroirs d'acier. La *chaux* d'airain s'appelle *as ustum* chez les Droguistes.

On dit proverbialement, qu'une affaire est faite à *chaux* & à ciment; pour dire, qu'elle subsistera, qu'elle est faite solidement & avec toutes les précautions nécessaires.

Ce mot de *chaux* vient du latin *calco*. *Calx fit ex lapidibus calcatis & adustis*. Le françois *chaux*, & le teuton *kalck*, sont tirés du celtique *calch*. PEZR.

**CHAY**, f. m. Plante qui ne croît que dans le Royaume de Golconde, dont on tire cette belle couleur rouge qui fait tant estimer les toiles de Masulipatan. C'est pour cette partie des Indes ce qu'est ailleurs, & particulièrement en Europe, la cochenille.

☞ C'est une petite plante qui s'élève à la hauteur d'un pié. Ses feuilles sont petites, rangées trois à trois sur les tiges & sur les rameaux. La fleur est petite, blanche, composée de quatre pétales disposés en croix. La racine est longue, menue, ondée, & de couleur jaune pâle. C'est cette racine qui sert à faire la teinture; mais on ignore la manière dont les Indiens la préparent & l'emploient pour faire ces couleurs si vives & si brillantes que nous admirons sur leurs toiles peintes ou imprimées.

**CHAYÈRE**, f. f. Vieux mot qui signifie *chaire*. On le trouve dans le Roman de *la Rose*, & il est encore en usage dans quelques Provinces,

*Sans plus faire longue prière,  
Il s'assit en une Chayere,  
Jouxte de son Autel assise.*

**CHAYET**, f. m. Monnoie de Perse. Le *chayet* vaut cinquante deniers & dix mailles de notre monnoie. TAVERNIER.

**CHAZAN**, f. m. M. Ligthfoot dit que les Evêques dont il est parlé dans l'Ecriture, tiroient leur origine du *chazan*, ou de l'Evêque de Synagogue.

☞ **HAZELLES**, Ville de France en Forez, à sept ou huit lieues de Lyon.

**CHAZINZARIEN**, ENNE, f. m. & f. Nom de secte. *Chazinarius, a*; *Staurolatra*. Hérétiques qui s'élevèrent en Arménie au VII<sup>e</sup> siècle. On les nomma autrement *Staurolatres*, nom qui signifie en grec ce que *Chazinzien* signifie en arménien, c'est-à-dire, *Adorateur de la Croix*; car *chazus* en cette langue signifie *Croix*, dit Nicéphore, *Liv. XVIII, c. 5*, & on les nommoit ainsi, continue-t-il, parce qu'ils passioient pour n'adorer que la Croix. Ils faisoient une grande secte, & étoient Nestoriens, admettant deux personnes en Jésus-Christ. Ils avoient beaucoup d'autres erreurs, qu'ils disoient tenir par tradition d'un Grégoire, Evêque de la grande Arménie. Nicéphore les accuse encore d'offrir des azymes, de ne mettre point d'eau dans le calice, & d'observer un jeûne annuel au jour de la mort du chien de Sergius, leur faux Docteur, qu'ils nommoient *Artiburtzes*. Le texte grec de Nicéphore les appelle *Chazinziens*. *Χαζινζιανῶν*.

**CHAZNADAR-BACHI**, Voyez CHASNATABASSI ou CHASNADAR-BACHI.

**CHAZNAH-AGASI**, f. m. Terme de Relation. Eunuche préposé à la garde du trésor de la Sultane Mere, & qui a l'intendance sur toutes les filles de sa Chambre. *Senioris Turcarum Imperatricis Quaestor*.

Ce nom est turc, & composé de *Chasnah*, trésor, & *Aga*, dont nous avons parlé en son lieu.

## CHE

**CHÉABLE**, adj. m. & f. Vieux mot. Caduc, sujet à tomber.

**CHEANCE**, f. f. Vieux mot, qui veut dire, *profit, utilité, avantage. Commodum, utilitas*.

**CHEANTE**, f. f. Vieux mot. Chûte.

**CHEAUS**, f. m. Terme de Chasse, qui se dit des petits de la louve & même des chiens & des renards. *Çatuli*.

**CHÉBULE**, f. f. *Kebula*. Nom que l'on donne en Asie à ces fruits que l'on nomme en Europe *Myrobolans*. On les nomme *chébules*, du Cabulestan d'où il s'en tire une grande quantité. Voyez MYROBOLANS.

**CHECAYA**, f. m. Second Officier des Janissaires, qui les commande sous l'Aga, & qui est, dit Vigenère, dans ses *Illustrations sur l'Histoire de Chalcodyle*, p. 375, comme un Mestre-de-Camp, où plutôt son Lieutenant. Il a connoissance de tout ce qui peut survenir entr'eux, & qui les concerne. C'est lui qui les range en bataille, quand il faut combattre. Il a quatre ducats par jour, & six cens de timar par an, avec un Jazgi ou Ecrivain, pour faire les rôles, &c. On appelle encore le *Checaya* des Janissaires *Protogero*, mot grec, qui signifie, *premier vieillard*.

Il y a aussi le *Checaya* de cuisine, qui est un Surintendant, ou Contrôleur des cuisines du Serrail, qui est le second Maître-d'Hôtel. VIGEN. p. 337. Le *Checaya* de Pécurie, qui est sous l'Imbroothassi ou Grand-Ecuyer, & qui est comme son Lieutenant.

Ce mot signifie Lieutenant, & second toujours d'après le premier. VIGEN.

**CHECAGNI**, f. m. Officier du Serrail du Grand Seigneur, Commis ou petit Trésorier. Les *Checagnis*

sont sous le Chafnadarbaffi. VIGEN. *Illust. sur l'Hist. de Chalcond. p. 331.*

**CHECHINQUAMIN.** f. m. Petit fruit de la Virginie, qui est fort estimé parmi les Sauvages; il est fort semblable au gland, si ce n'est qu'il a des écailles comme les noix.

**CHECO.** Grande ville d'Asie, capitale du Royaume de Tonquin.

**CHECUAN.** Ville d'Afrique, au Royaume de Fez, dans la Province d'Errif.

**CHEDA.** f. m. Monnoie d'étain qui se fabrique & qui a cours dans le Royaume du même nom, situé dans les Indes orientales, proche les Etats du Grand-Mogol.

**CHEDABOUCTOU.** f. m. Rivière de l'Acadie, qui se décharge dans la baie de Campseaux. *Chedaboctous fluvius.* Elle est si abondante en saumons, que Denis la nomme la rivière au saumon. Les saumons y sont forts, les moindres ont trois piés de long. Il y a aussi beaucoup de truites saumonées. La rivière monte bien avant dans les terres; il n'y va que des canots.

**CHEDERLES.** Heros fabuleux, révéré par les Turcs. Il disent que c'étoit un des Capitaines d'Alexandre, qui tua un furieux dragon auquel on avoit exposé une jeune fille, à qui il sauva la vie. Ils ajoutent qu'après avoir bu des eaux d'un fleuve, qui l'ont rendu immortel, il court le monde sur un cheval immortel comme lui, & assiste les guerriers qui l'invoquent. Ils ont dans leur Mosquée une fontaine de marbre, dont l'eau est fort claire, qui doit, disent-ils, son commencement à l'urine du cheval de *Chederles*. L'hippocrène des Poètes fut moins grossièrement imaginée. Ils montrent fort près de là les tombeaux de son palefrenier & de son neveu, où ils disent qu'il se fait continuellement des prodiges en faveur de ceux qui les invoquent. Ils prétendent que si l'on avale une infusion de la raclure des pierres & de la terre où *Chederles* s'arrêta pendant qu'il attendoit le dragon, c'est un remède sûr contre la fièvre, le mal de tête & contre le mal des yeux. Voyez dans les histoires orientales de Possel, jusqu'où va la superstition des Turcs pour leur *Chederles*.

**CHEF.** f. m. Vieux mot qui signifioit autrefois la tête de l'homme, la partie la plus élevée dans l'homme, & qui n'est plus en usage qu'en Poésie & en matière de dévotion. *Caput.* Ainsi Corneille a dit dans le *Cid* :

*Et le mortel affront*

*Qui tombe sur mon chef, rejaitit sur ton front.*

Il y a plusieurs *chefs*, plusieurs reliques de Saints dans cette Eglise. On conserve dans l'Eglise d'Amiens le *chef* de S. Jean. *Chef* se dit aussi dans le style burlesque, pour signifier la tête, la personne. Je n'ai fait aucune chose qui doive attirer sur mon *chef* un si déplorable méchef. BENS. On dit aussi en parlant sérieusement, le *chef* de Méduse.

Nicod dérive ce mot du grec κεφαλή, signifiant tête comme qui dire *ceph*, aussi-bien qu'Henri Estienne; mais Ménage soutient qu'il vient de *capo*, qui a été fait de *caput*.

**CHEF**, se dit encore à présent en parlant des bestiaux. *Capita.* Cet homme a deux cens *chefs* de bêtes à cornes qu'il a donné à cheptel à son Fermier. Il y a deux cens *chefs* de volailles dans cette basse-cour; pour dire, tant de pièces.

Tête, *chef*. Le second de ces mots n'est d'usage dans le sens littéral, dit M. l'Abbé Girard, que quand on parle des reliques des Saints: le *chef* de S. Jean, de S. Denis: mais ils sont tous deux fort usités au figuré, avec cette différence que le mot de *tête* convient mieux lorsqu'il est question de place ou d'arrangement, & que le mot de *chefs* s'emploie très-proprement lorsqu'il s'agit d'ordre ou de subordination. SYN. FR.

On dit la *tête* d'un bataillon, d'un bâtiment; &

le *chef* d'une entreprise, d'un parti. On dit aussi, être à la *tête* d'une armée, & commander en *chef*. Il sied bien au *Chef* de marcher à la *tête* des troupes.

Ce mot *chef* a différentes acceptions au figuré, relatives à la situation de cette partie, qui est la plus élevée, & à sa fonction dans le corps humain.

On le dit de celui qui est le principal, le premier, qui a le premier rang, la principale autorité. *Princeps, caput.* JESUS-CHRIST est le *Chef* visible de l'Eglise. Le Chancelier est le *Chef* de la Justice, & de tous les Conseils du Roi. Le Premier Président est le *Chef* du Parlement.

Il se dit aussi au féminin. La Reine Anne d'Autriche s'est rendue la Protectrice, le *Chef*, & la Régente souveraine de la Confraternité de N. D. des sept douleurs, érigée en l'Eglise des Augustins Déchaussés, &c. Lett. Pat. du 20 Novembre 1656. LE MAIRE, Paris anc. & nouv.

**CHEF**, se dit encore en termes de Guerre. *Dux.* Agamemnon étoit le *Chef* des Grecs qui assiégèrent Troye. Tous les *Chefs* de l'armée s'assemblèrent, c'est-à-dire, tous les principaux Officiers. On languit avec le pieux Enée de Virgile, & avec tous ceux qui accompagnoient ce *Chef* médiocre. S. EVR. Les Romains ont quelquefois refusé le triomphe à d'utiles victoires, parce que la conduite du *Chef* ne répondoit pas à son bonheur. MONT. Quand une populace est frappée d'une vaine image de Religion, elle obéit plutôt à des devins, qu'à ses *Chefs*. VAUB.

On appelle *chef de file*, le soldat qui est au premier rang d'un bataillon. *Miles principalis.* *Chef de demi-file*, celui qui est le quatrième, quand les bataillons ne sont composés que de six soldats de hauteur.

**CHEF**, se dit aussi de ceux qui sont les premiers en quelque charge, quoiqu'ils n'ayent pas droit de commandement sur les autres; mais seulement quelque prérogative. *Præfæctus.* Comme, le *Chef* d'une députation porte la parole, le *Chef* de gobelet donne à boire au Roi. Un *Chef* de Panneterie. *Chef de Cuisine.* *Chef d'Echansonnerie,* *Chef de Fruiterie,* &c. La Dauphine avoit deux *Chefs* de Panneterie & deux *Chefs* d'Echansonnerie. VALBONNET.

**CHEF de parti.** C'est celui qui se met à la tête de quelque parti, de quelque faction, qui en fait mouvoir les ressorts, & sans les avis duquel on ne fait rien. *Dux partium, factionis, sectæ.* Combien de gens se consolent de voir l'Eglise divisée, parce qu'ils se voient *Chefs de parti*! BENN. Le Prince de Condé étoit le *Chef* muet de la conjuration d'Amboise. MAIMB. Les mutins étoient d'autant plus formidables, qu'ils avoient à leur tête un *Chef* intolent & audacieux. S. EVR.

**CHEF-d'Escadre.** f. m. Terme de Guerre & de Marine. C'est le nom d'un Officier Général des armées navales, qui commande un détachement ou division de vaisseaux. La charge de *Chef-d'Escadre* est à peu près, sur mer, ce qu'est celle de Brigadier sur terre. Les *Chefs-d'Escadre* ont séance & voix délibérative dans le conseil de guerre. La Cornette est le pavillon du *Chef-d'Escadre*. Il faut faire sentir la lettre *f*, en prononçant le mot *Chef-d'Escadre*.

**CHEF**, se dit encore dans les familles & les maisons particulières. *Caput, Paterfamilias.* Il y a tant de *Chefs* de famille dans cette Paroisse. Un tel Seigneur est *Chef* du nom & des armes de cette Maison, c'est-à-dire, l'aîné ou descendant de l'aîné: c'est lui seul qui doit porter les armes pleines de la Maison. On l'appelle en quelques lieux, *Chef-d'hôtel*; pour dire, d'hôtel; & en la Coutume de Saintonge & de Poitou, *Chemier*.

**CHEF**, se dit aussi d'une personne particulière, en quelques phrases: comme, il a dit cela de son *chef* à seipso; pour dire, de lui-même, sans mission ni pouvoir, de sa tête, de son autorité privée. Cet Auteur ne dit rien de son *chef*, il emprunte tout des autres. Il n'a point de bien de son *chef*; mais il

il a beaucoup hérité du *chef* de son oncle, de son côté, du côté de son oncle.

On dit aussi, & souvent en mauvaise part, dire ou faire une chose de son *chef*, c'est-à-dire, sans consulter personne, sans avoir d'autorité pour cela; & quelquefois même, sur-tout quand on parle de jeunes gens ou d'autres personnes qui par leur état ne doivent rien faire sans conseil; faire une chose de son *chef*, c'est la faire sans raison, par pure fantaisie. Un inférieur ne doit pas de son *chef* promettre ce qui dépend de la volonté de son supérieur. Un Commis ne doit pas de son *chef* écrire au nom de son maître. Ce que nous aurions pu mettre, n'eût pas été le texte indubitable de l'Evangile, & il nous doit suffire de le représenter tel qu'il est, sans en retrancher rien, mais aussi sans y rien mettre de notre *chef*. P. BOUHOURS, *Prof. du N. T.*

**CHEF**, se dit encore du commencement d'une pièce de toile, de drap, ou d'une autre étoffe. *Caput*. Le *chef* d'une pièce est toujours plus grossier, n'est jamais si beau que le milieu. On l'appelle aussi la *tête*.

**CHEF D'Octobre**, pour dire, le premier jour d'Octobre. Cette expression est usitée non seulement dans les baux, mais encore dans le discours familier, & dans le style didactique. La rente, la pension échoit au jour de S. Remi, *chef d'Octobre*.

**CHEF**, en termes de Charpenterie, est la partie qui termine le devant d'un bateau. *Pars extrema*. Ce foncet a tant de toises entre *chef* & quille, c'est-à-dire, depuis le fond qui commence à se courber, jusqu'à l'autre bout. Sur la mer, on appelle cette partie *extrave*.

**CHEF**, se dit aussi, en quelques lieux de la mer, pour signifier cap ou promontoire, & sur-tout en Normandie & en Poitou. *Cornu, promontorium*. *Chef* de Baye, cap à une lieue de la Rochelle.

**CHEF**, signifie encore, en termes de Marine, un bout de cable qui est amarré à l'arrière d'un vaisseau qu'on veut lancer à l'eau, & à une boucle de fer ou à un pieu qui est en terre. On coupe le *chef* avec une hache, lorsque le vaisseau peut être lancé.

**CHEF** signifie encore, chapitre, article en fait de littérature ou d'affaires. *Caput*. Toute cette doctrine se peut réduire à tant de *chefs*. Il y a plusieurs *chefs* d'accusation contre un tel. Il n'est appelant de cette sentence que d'un *chef* qui lui fait préjudice. Cette requête contient tant de *chefs* de demande.

On dit en ces sens, au Palais, qu'une sentence est présidiale au premier *chef* de l'Edit, lorsque la condamnation définitive n'excède pas 250 livres, *Primum caput*; qu'elle est au second *chef*, quand elle ne juge par provision que jusqu'à 500 livres. On dit aussi, un crime de lèse-Majesté au premier *chef*, quand il concerne la propre personne du Roi. *Crimen in ipsum Regem, in ipsam Principis personam admittum*. Au second *chef*, quand il concerne l'Etat, comme la fausse monnaie, &c.

**CHEF**. Terme de Coutumes. Ce mot *chef*, joint à quelques autres, se dit de plusieurs choses dans le Droit, dans les Coutumes, &c.

**CHEF-cens**. On appelle *chef-cens, Primigenius census, primitivum vectigal*, le premier cens dû sur un héritage, par opposition à *jurcens, secundarium vectigal*. Voyez CENS.

**CHEF-lieu**, se dit des lieux principaux & dominans d'une Seigneurie, d'un Ordre, &c. *Dynastia principis basilica, Ordinis domus primaria*. C'est le lieu où le principal manoir du Seigneur est assis. Il faut aller rendre foi & hommage au *chef-lieu*, au lieu-cheval du fief dominant dont on relève. Dans la Coutume du Comté d'Hainaut, la ville de Mons, qui est la capitale du Comté, est appelée *chef-lieu*. Dans plusieurs Coutumes des Pays-Bas, *chef-lieu* veut dire *Banlieue*.

**CHEF-lieu**, en matière de Finance, se dit de la Ville capitale d'une Généralité, où est le Bureau de la recette générale des Finances, & où les Receveurs des tailles apportent les deniers de leur recette.

En matière bénéficiaire, *chef-lieu* se dit du principal manoir d'un bénéfice qui a d'autres bénéfices ou annexes dans sa dépendance.

C'est encore la principale maison d'un Ordre régulier ou autre, composée de plusieurs maisons.

**CHEF-Mets**. Quelques-uns écrivent, *chef-mais, chef-mois*. C'est le principal manoir d'une succession.

**CHEF-d'Ordre**. C'est la principale Maison de l'Ordre, & celle dont les autres dépendent. Les Abbayes qui sont *chefs-d'Ordre* sont toutes Régulières, & c'est-là où se tiennent les Chapitres généraux, comme Cluny, Prémontré, Cîteaux. On a réuni cette Abbaye à cet Evêché, tant en *chef*, qu'en membres.

**CHEF-Seigneur**. Terme de Coutumes. Ce mot signifie Seigneur féodal, fuzerain, censier, foncier: il signifie aussi Seigneur du hief-cheval d'où dépendent les autres. Tout homme qui possède un hief noble, & qui tombe en garde, est *chef-Seigneur*, mais il n'est pas nécessaire que le *chef-Seigneur* relève immédiatement du Roi. *Translatum beneficii dominus*.

**CHEF**, en termes de Blason, se dit de la partie supérieure de l'Écu. *Scuti caput, frons*. Les armes de France sont trois fleurs-de-lys d'or en champ d'azur, deux en *chef*, & une en pointe.

**CHEF**, se dit plus particulièrement d'une des pièces honorables dont l'écu est chargé. C'est celle qui se met au haut de l'écu, & qui doit contenir la troisième partie de sa hauteur. *Coronis*. Quand on taille l'écu en pierre, ou en relief, le *chef* se relève, & fait une éminence par dessus le reste. Il représente l'ancien diadème des Rois ou des Prelats, ou le timbre, ou le calque du cavalier. Souvent il est sans ornement, mais d'un autre émail que l'écu. Souvent aussi il est chargé de diverses pièces, & qui ont divers ornemens. Il y a des *chefs* échiquetés, *coronis tessellata*; losangés, *jeantulata*; herminés, *mustellis albis sparja*; emmanchés, *ruvicinata*; dentés, *denticulata*; de vair, *pectinata*, &c.

Le *chef-abaisse*, se dit quand le *chef* est détaché du bord supérieur de l'écu par la couleur du champ qui le surmonte & qui le retrecit du tiers de sa hauteur, *depressi*. Et quand il est séparé du bord par une autre couleur que celle du champ, on l'appelle *sarmonte, aperta*. On l'appelle aussi *chef-chevronne, cancheriata*; *chef-pale, palata*; *chef-bande, teniata*, &c. quand le *chef* a un chevron, un pal, ou une bande qui le touchent du même émail que lui.

**CHEF-cousu**, est un *chef* de couleur aussi-bien que le champ de l'écu, quoiqu'elle soit différente. *Assuta*. Car afin que les armes ne soient point fausses, & qu'il n'y ait point couleur sur couleur, ni métal sur métal, on a feint qu'on avoit rogné l'écu par le dessus, & qu'on y avoit coïté & collé à la place un autre *chef* qui garde le même nom avec l'épithète de *cousu*.

**CHEF-rompu**, se dit quand le *chef* est moindre que la troisième partie de l'écu. *Accisa, rupta*. On l'appelle aussi *chef-rompu*.

**CHEF-soutenu**, se dit lorsque les deux troisièmes parties du *chef* sont au haut de l'écu, & que la troisième partie qui est en bas, est d'un autre émail. *Fulta*.

**CHEF**. Nom d'un bandage pour la saignée du front. Il se fait à peu près comme le *dyerimen*, & avec la même bande; excepté qu'au lieu de passer par-dessus la suture sagittale, on va le long de la partie moyenne du pariétal, & l'on renverse le bout de la bande sur la partie moyenne de l'autre pariétal; en sorte qu'on forme une espèce de petite barque sur la tête.

On appelle aussi *chef*, le rouleau d'une bande. Lorsqu'on la roule par les deux bouts, on la nomme bande roulée à deux *chefs*.

**CHEF**, par rapport aux Soldats, est celui qui, dans une chambrée, est le plus ancien, comme un Caporal ou un Anspessade, & qui a soin de leur subsistance, tant en garnison, qu'en campagne. On dit, *chef de chambrée*, pour signifier celui qui est chargé



du soin d'aller ou d'envoyer à la provision, pour faire vivre ses camarades, qui sont ordinairement au nombre de cinq, sept ou neuf. Chez les Romains, un *chef* de chambrée s'appeloit Dixainier. *Decanus.*

**CHEF-d'eau.** Terme de Marine. On appelle ainsi la haute marée.

**CHEF** se dit, parmi les Maîtres Coffretiers-Malletiers, de la double ficelle qu'ils emploient pour faire les courures des ourlers & trépointes de plusieurs de leurs ouvrages. Coustu à deux *chefs*.

**CHEF.** On appelle dans une Boulangerie, où l'on fait le biscuit de mer, le *chef* d'une fournée, un morceau de pâte du poids d'environ vingt livres, que l'on tire du levain de la dernière fournée, pour travailler aux fournées suivantes.

**CHEF du temps.** Phrase adverbiale, qui fut autrefois en usage, & se trouve dans Marot. Elle signifie enfin, à la fin du temps. *Tandem.*

**CHEF de Bureau,** titre qu'on donne au premier Commis d'un Bureau chargé d'une affaire, & qui a inspection sur d'autres Commis qu'il fait travailler.

**CHEF des Saints.** Dans le IV<sup>e</sup> siècle, Maxime & Fadir, chefs de Circoncensions, secte des Donatistes, prirent le titre de *Chefs des Saints*.

**CHEF,** (en) se dit adverbiallement, pour marquer la supériorité & le premier rang, & le titre. *Supremus Præfectus; summo cum imperio Præfectus.* Il est Gouverneur en *chef* d'une telle place, c'est-à-dire, en titre, & non point par commission ni subordination. Le Greffier en *chef* du Parlement, c'est le Greffier ritulaire, qui a droit de signer les Arrêts, le Greffier principal d'une Jurisdiction.

Mettre à *chef*, ou venir à *chef*, signifie, achever, venir à bout. *Ad exitum perducere.* Les Héros ont entrepris plusieurs actions difficiles, qu'ils ont mises à *chef*.

*Le pis de leur méchef,  
Fut qu'aucun d'eux ne put venir à chef  
De son dessein. . . . LA FONT.*

**CHEF.** s. m. Nom d'homme. *Theoderius, Theodarius.* Theudier, que le vulgaire appelle saint *Chef*, ou saint *Cherf*, de famille honnête, naquit au territoire de Vienne, en Dauphiné, vers le commencement du VI<sup>e</sup> siècle. Il y avoit alors à Vienne une coutume fort singulière. On y choisissoit un Solitaire ou un Religieux, que l'on croyoit plus avancé dans la perfection. On le renfermoit dans une cellule, où il s'engageoit de passer le reste de ses jours à prier sans cesse pour la ville, pour retourner les malheurs que leurs péchés pouvoient leur attirer. Saint *Chef* fut choisi; on le tira de son Monastère, & on l'enferma dans une cellule, où, après avoir demeuré douze ans, il mourut l'an 575.

**CHEF-D'ŒUVRE.** s. m. Prononcez *chè-l'œuvre.* Ouvrage exquis & extraordinaire de quelque art ou science. *Opus elegans, elaboratum, perfectum.* L'Eglise de S. Pierre de Rome est un *chef-d'œuvre* d'Architecture. Le frontispice du Louvre est un autre *chef-d'œuvre.* Cinna, les Horaces, Andromaque, sont des *chef-d'œuvres* dramatiques. Le Jugement de Michel-Ange est un *chef-d'œuvre* en Peinture. Les Amans appellent aussi leur Maîtresse un *chef-d'œuvre* de la nature. Les moindres ouvrages de Dieu sont des *chef-d'œuvres.* L'art, dans ses plus beaux *chef-d'œuvres*, n'a fait qu'imiter grossièrement la nature. P. DAN. Les Jansénistes ont prôné les *Lettres Provinciales*, comme le *chef-d'œuvre* de l'esprit humain. Id.

**CHEF-D'ŒUVRE,** se prend aussi quelquefois en mauvaise part, & pour signifier un ouvrage ridicule.

*Opus ridiculum.* A vous dire le vrai, cette harangue étoit un *chef-d'œuvre* d'impertinence; & en la lisant, j'ai désespéré du salut de son esprit. BALEZ.

**CHEF-D'ŒUVRE** signifie, chez les Artisans, un ouvrage

qu'ils font pour faire preuve de leur capacité dans le métier où ils veulent se faire passer Maîtres. ¶ Tous les aspirans à la maîtrise subissent cette espèce d'examen dans chaque métier, en présence des Jurés. *Artis specimen.* Il y a des Maîtres de lettres, & des Maîtres de *chef-d'œuvres.* Les fils de Maîtres font, au lieu de *chef-d'œuvre*, une simple expérience. Le *chef-d'œuvre* des Selliers est un arçon à corps; celui des Boulangers est du pain broyé; celui des Savetiers un foulier qui se retourne; celui des Maçons, une pièce de trait, telle qu'une descente biaisée par tête & en talus qui rachète un berceau; celui des Charpentiers, la courbe rampante d'un escalier à vis bien dégauchie; celui des Serruriers, une serrure de coffre fort, ou quelque panneau de rampe d'escalier; celui des Menuisiers, une armoire, un coffre de moderne à fond de cuve, un chambranle de porte ou de cheminée; celui des Couvreur, une lucarne proprement raccordée en sa fourchette avec un comble; celui des Plombiers, une cuvette à cul de lampe, ou un canon de gouttière, enrichi de moulures bien abouties; celui des Vitriers un panneau de compartiment de verres de couleurs, cavés, encastrés & assemblés avec du plomb de *chef-d'œuvre*; celui des Pavés, une rose de petit pavé de grès & de pierre à fusil, &c. Mais on dit que le principal point est de bien artoiser le *chef-d'œuvre*, c'est-à-dire, de faire bien boire les Jurés.

On dit à ceux qui ont brisé ou cassé quelque chose, ou fait quelque action d'étourdi & nuisible à quelqu'un, voilà de vos *chef-d'œuvres*, voilà un beau *chef-d'œuvre*.

Il ne faut point faire sentir l'*f* en prononçant le mot de *chef-d'œuvre*.

**CHEFCIER** ou **CHEFECIER**, ou **CHEVECIER.** s. m. Nom d'une dignité dans les Eglises. *Capicerius, Capitularius.* On écrit plus communément *chevecier.* Les uns disent que c'étoit la même chose que le *Primicerius*, c'est-à-dire, le premier inscrit dans la matricule d'une Eglise, & que de même qu'il étoit nommé pour cela *Primicerius*, c'est-à-dire, le premier de la matricule, du catalogue appelé *cera*, parce qu'on écrivoit ce catalogue sur une petite planche enduite ou couverte de cire; on l'appeloit aussi dans le même sens *Capicerius*, en françois *Chefcier*; de *caput*, chef, & *cera*, catalogue, parce qu'il étoit le chef, c'est-à-dire, le premier dans le catalogue ou la matricule de l'Eglise. ¶ Celui qui étoit marqué le second dans la table, s'appeloit *Secundicerius*, comme qui diroit *secundus in cera*.

D'autres prétendent que le *chefcier* étoit celui qui avoit soin des ornemens des Ministres des Autels, une espèce de Sacristain. Ceux qui sont de ce sentiment, dérivent ce nom de *Capitium*, qui signifie la partie d'une Eglise qui est derrière l'Autel, où est, disent-ils, la Sacristie, & qu'on appelle en françois *chevet* ou *chevais*. C'est le sentiment des Benedictins. *Acta SS. Bened. sæc. III, P. I, p. 310.* Ce sentiment ne paroît pas bien fondé. Dans nos anciennes Eglises, la Sacristie n'est point derrière l'Autel, mais à côté de l'Autel, & avancée plutôt en devant, que reculée vers le derrière de l'Autel. L'Auteur de l'histoire de S. Aignan d'Orléans, le tire à *capiendi cera*, de ce qu'il prenoit la cire, parce qu'il avoit soin des cierges & du luminaire. Enfin, d'autres semblent le dériver de *capa*, chape, & *cera*, cire; quand ils disent que le *Chefcier* est un Officier qui avoit soin des chapes & de la cire.

Les Macti, Vossius & Meursius, assurent que le *Chefcier* est celui qui levait un tribut qui se prenoit par tête, une capitation; & que ce mot s'est formé de *capitatio*. Le premier sentiment paroît le plus vrai. Le *Chefcier* de S. Etienne des Grès & des autres Collegiales qui ont cette dignité, n'en est pas le Sacristain, mais le chef & la première dignité. Voyez **CHEVECIER**.

CHEVETAINE. f. m. Vieux mot. Capitaine.

CHEGE. Petite ville de la haute Hongrie, capitale du Comté qui porte son nom, sur une branche de la Teisse.

CHEGOS. f. m. Poids dont les Portugais se servent aux Indes pour peser les perles. Il faut quatre *chegos* pour faire un carat.

CHEGROS ou CHIGROS. f. m. Filot enduit de poix, avec lequel les Savetiers, Boureliers & autres ouvriers, cousent & attachent les cuirs. *Linum futorium*. On l'appelle autrement *ligneul*. Le mot de *chegros* ne se trouve que dans Nicod, qui avoue que plusieurs disent *fil-gros* au lieu de *chegros*. Et en effet, on croit que *fil-gros* est beaucoup meilleur. Plusieurs prononcent *chigros*, au lieu de *chegros*, particulièrement en Picardie. Voyez FUGROS.

CHEIROBALISTE ou CHIROBALISTE. f. m. Baliste à la main; machine pour lancer des fleches à la main. *χιρ, manus*, main; & *balista*, baliste. Voyez ce mot.

CHEIT-A-BUND. Sorte de soie qui se fait dans les Etats du Mogol; elle tient le second rang parmi les six espèces qui s'y cueillent.

CHELOCACE. f. f. *Labrifulcium*. Crevasse à la lèvre. Le *Labrifulcium*, ou l'ouverture de la lèvre supérieure, est un symptôme concomitant des écrouelles. Voyez le DICT. DE JAMES.

CHEKAO. f. m. Espèce de pierre que les Chinois font entrer dans la composition de la porcelaine. Elle est formée de filamens & de stries assez semblables à ceux de l'amiant. Quand on la calcine, elle se réduit en plâtre.

CHEKIANG. Province de la Chine, sur la côte orientale, entre Nanking & Fokien. Elle comprend onze grandes villes qui ont chacune leur territoire.

CHELÉ, f. f. signifie une sonde crochue, dont on se sert pour extraire les polybes du nez, *ζηλ*. Il en est parlé dans Hippocrate, *Lib. II de Morbis*, & dans Ruffus Ephesius, *cap. 4*.

CHELEZZI. f. m. Officier de la maison du Grand-Seigneur, Grand-Dépendant, qui a sous lui trente Soufchelezzis, lesquels ont la garde des menues provisions, comme ris, miel, olives, fromages, beurre, sucre, & semblables choses, & dix Calvadis. VIGEN. *Illustr. sur l'Hist. de Chalc. p. 337*.

CHELICIE. Petit Royaume d'Afrique, dans la basse Ethiopie, près de ceux de Siam & d'Am-paza.

CHELIDOINE. f. m. *Chelidonium*. Nom d'homme. Prudence composa sur la fin du IV<sup>e</sup> siècle, un poème sous le titre *des Couronnes*, divisé en quatre chants, dont le premier est consacré à la mémoire des deux saints freres, Emerère & *Chélidoine*, qui souffrirent dans la ville de Calahorra, BAILLET, 13 de Mars.

CHELIDOINE. f. f. Autrement la grande éclaite. *Chelidonium majus* ou *Chelidonia*. Prononcez *Kelidoine*. Plante qui a pris son nom du mot grec *κελιδών* qui signifie une *hirondelle*, parce qu'on a cru, dit Plin, que cette plante fleurissoit au retour de ces oiseaux, c'est-à-dire, au premier printemps, ou qu'étant bonne pour la vue, les hirondelles s'en servoient pour la rétablir à leurs petits. Sa racine est grosse comme le petit doigt, fibreuse, rougeâtre en dehors, & d'un jaune de safran en dedans. Elle jette de son collet plusieurs feuilles longues au moins de demi-pié, velues, d'un vert-pâle, & découpées profondément en quatre ou cinq segmens en manière d'aïlerons rangés comme dans les feuilles, composées & terminées par un segment beaucoup plus large que les autres. Chaque segment ressemble à la feuille du chêne, & il est pareillement incisé sur ses bords en ongles. Les tiges qui s'élèvent d'entre ces feuilles sont grêles, divisées en quelques branches, chargées de quelques feuilles assez semblables à celles du bas, & sont terminées par des bouquets de fleurs dont les pédicules communs sortent du côté opposé des

branches de la tige, lesquelles branches naissent des aisselles des feuilles. Ces fleurs sont jaunes, couleur de la teinture du safran, à quatre pétales soutenus par un calice, à deux petites feuilles qui tombent en même temps que la fleur s'épandait. Des étamines sans nombre, & de la même couleur des pétales, entourent un pistil qui devient ensuite une silique longue de deux pouces environ, sur une ligne & demie de largeur, couleur d'olive, composée de deux panneaux appliqués sur les bords d'un châlis à jour; c'est-à-dire, qui n'est couvert d'aucune membrane, comme dans presque toutes les autres siliques. Aux deux côtes de ce châlis sont attachés des semences menues, languettes, noires & luisantes dans leur maturité. Toute la plante donne un suc jaune & âcre: elle est très-apéritive. On en recommande l'usage à ceux qui ont des dartres, soit prise intérieurement dans des apocemes, soit extérieurement en fomentation. On s'en sert aussi pour les maladies des yeux; mais on tempère l'âcreté de son suc avec le lait. La plante qu'on nomme petite *chélidoine*, petite éclaite, ou petite *scrophulaire*, car on lui donne ces noms, est tout à fait différente de celle-ci. C'est une espèce de renoncule qui pousse des feuilles presque rondes, vertes, lisses, luisantes, nerveuses, plus petites que celles du lierre & plus molles, marquées quelquefois d'une tache purpurine; la queue longue, se couchant en partie par terre. Il s'élève d'entre ses feuilles de petites tiges environ à la hauteur de la main, blanchâtres en bas, purpurines en haut, portant en leurs sommets de petites fleurs semblables à celles des renoncules, d'une belle couleur dorée éclatante. Il leur succède un fruit arrondi, vert-jaune, rempli de semences oblongues. La petite *chélidoine* est rafraichissante, résolutive, apéritive, propre pour les maladies de rate & le scorbut. On applique sa racine pilée sur les hémorrhoides. Voyez ECLAIRE.

CHELIDONIAS. f. m. Petite pierre figurée demi-sphérique, qui imite les plumes de l'hirondelle, ou qui, selon d'autres, se trouve dans l'estomac des jeunes hirondelles. Elle est très-mince, creusée, & d'un gris-salé. Elle vient le plus souvent de Malte.

CHELLES. Bourg de l'Île de France, à quatre lieues de Paris, sur la Marne. *Calat. Sainte Baudouin*, femme de Clovis II y fonda une Abbaye de Religieuses, dans laquelle elle se retira après la mort du Roi son mari; & où Clotaire II son fils fut enterré. Le Roi Robert y avoit un palais, qu'il appelle dans un Edit *Kalæ nostræ Palatium*. Du CHESNE, *Antiq. des vill. de Fr. L. I, c. 30*.

CHELLES f. f. pl. Toiles de coton à carreaux de différentes couleurs, qui viennent des Indes orientales, particulièrement de Surate.

CHELEN. Ville de Pologne, au Palatinat de Russie, à huit milles de Lublin.

CHELME. adj. de t. g. Vieux mot. Rebelle, turbulent, séditieux, fanatique. La raison qu'on rend de la différence qui se trouve entre la longue & sérieuse harangue de M. d'Aubray, & celles des autres Ligueurs, qui sont toutes courtes & burlesques, c'est qu'il aimoit la vérité, & qu'il vouloit la manifester à ses auditeurs; ce qu'il ne pouvoit faire sans entrer dans un grand détail des mauvais desseins des chefs de la Ligue, dont il étoit instruit mieux que personne: au lieu que les autres harangueurs étant tous *Chelmes*, il n'eut pas été fâché de leur faire dire rien de bon. Voyez la *Satyre Menippée*, in-8<sup>o</sup>. T. I, p. 237 & 238.

CHELONÉ. f. f. Terme de Mythologie. Nymphé qui fut changée en tortue, parce qu'elle avoit refusé de se trouver aux noces de Jupiter avec Junon, au sujet desquelles elle s'étoit permise quelques plaisanteries.

CHELONÉ. f. f. C'est une plante à laquelle M. de Tournefort donne ce nom, à cause de sa ressemblance avec l'écaille d'une tortue, *τελονίη*, tortue. Voyez en la description dans le DICT. DE JAMES.

**CHELONITE**, f. f. C'est une pierre qui se trouve au ventre des jeunes hirondelles, qu'on croit bonne pour le mal caduc. *Chelonia*. Il y a une autre *chelonite* qui se trouve aux tortues des Indes, qui a la propriété de résister au venin. Quelques-uns la confondent avec la crapaudine.

**CHILONITE**, f. f. Pierre figurée, représentant le corps d'une tortue qui n'a point de tête.

**CHELONOPHAGES**, f. m. pl. Peuples qui habitent un coin de la Carmanie. Ils ne mangent point d'autre chair que celle des tortues, dont les écailles servent à couvrir leurs maisons. *Voyez* le Dict. d'HOFFMAN.

**CHELVET**, f. m. C'est-à-dire, retirez-vous, faites place. Cri par lequel on annonce au ferraill que le Grand-Seigneur veut aller au jardin des Sultanes: à ce cri tout le monde se retire, & les Eunukes occupent routes les avenues. Il y va de la vie d'approcher dans ces momens-là des murailles de ce jardin. RICAUT. DE L'EMP. OTTOM. cité par MOR.

**CHEMA**, f. m. Sorte de poids en usage chez les Athéniens. Ils en avoient deux. L'un pesoit trois gros, l'autre deux.

Le *Chéma* des Romains étoit une mesure de fluides, contenant une livre & demie. ENCYC.

**CHEMACK**, Ville de la Natolie, dans le gouvernement de Chypre, sur les frontières de celui d'Alep.

**CHEMAGE** ou **CHINAGE**. *Voyez* CHINAGE.

**CHEMAHICOGIN**, f. m. C'est le nom que les Japonois donnent au Portugal. *Chemahicoginum*.

**CHEMBALIS**, f. m. Sortes de cuits qui viennent du levant par la voie de Marseille.

**CHEMER** (se) v. récip. Terme populaire, qui se dit particulièrement des enfans qui ont du chagrin, du dégoût, ou de quelque mal inconnu qui les fait crier, & les empêche de prendre nourriture & de profiter. Tomber en châtre, *conficere se, confici radio*. On le dit quelquefois des personnes un peu plus avancées en âge. Cet enfant s'est *chemé* depuis qu'on l'a changé de nourrice.

Ce mot vient du latin *gemere*.

**CHEMERAGE**. Terme de Coutume. Avantage du droit d'aînesse, en vertu duquel les puînés dans les Coutumes de parage tiennent de l'aîné leur portion de fief en parage, c'est-à-dire, sous son hommage.

**CHEMIER**, f. m. Vieux terme de Coutume. C'est l'aîné d'une famille noble, ou celui qui le représente dans un partage de fiefs, comme qui diroit le chef de la famille qui a un préciput, ou *chef premier*, qui jouit du droit de chemerage. *Natu maximus* ou *gentis caput*. Tous les puînés s'appellent *paragers*, parce qu'ils partagent également entr'eux.

**CHEMIN**. Terrain qu'on suit, sur lequel on marche pour faire sa route, pour aller d'un lieu à un autre. *Via*. La plupart de nos Dictionnaires, comme le Vocabulaire, d'après l'Académie, confondent ces trois mots, *chemin*, *route*, *voie*; espace, disent-ils, par où l'on va d'un lieu à un autre. Cependant ils ne sont nullement synonymes, quoiqu'ils soient relatifs à l'action de voyager.

Le mot de *route* enferme dans son idée quelque chose de fréquenté & de battu. *Route* de Lyon, *route* de Flandres. On le dit proprement de tous les lieux par lesquels il faut passer pour aller d'un lieu à un autre dont on est éloigné. On va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne, ou par la *route* du Nivernois.

Le mot *chemin*, signifie précisément le terrain qu'on suit, l'espace de terre sur lequel on marche pour faire sa route. Si vous passez par tel endroit, vous aurez un beau *chemin*. Le grand *chemin* est toujours le plus sûr. Les *routes* diffèrent entr'elles par la diversité de leur situation & de leurs con-

tours. On suit le *chemin* pavé ou le *chemin* des terres.

On se sert quelquefois des mots de *route* & de *chemin*, pour désigner la marche, avec cette différence, dit M. l'Abbé Girard, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu & général, sans admettre aucune idée de mesure ni de quantité. Ainsi, l'on dit simplement être en *route*, faire *route*; au lieu que le second, ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité, marquée par un terme exprès ou indiquée par la valeur de celui qui lui est joint, de sorte qu'on dit faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*.

Le mot *voie*, marque une conduite certaine vers le lieu dont il est question. Il ne désigne nullement la marche, mais la manière dont on voyage, la voiture ou la façon dont on fait cette marche. On va d'un endroit à un autre, par la *voie* de la poste ou par la *voie* du messager, par la *voie* de terre, ou par la *voie* d'eau. *Voyez* plus bas ces mots pris au figuré.

Bergier, dans son livre des Grands chemins de l'Empire, dit que ce mot est du vieux françois. Quelques-uns le font venir de *caynum*, qu'ils disent signifier la même chose: d'autres du latin *semita*, d'où l'on a fait *semin*, *chemin*.

On appelle *chemin royal*, *via regia*, le plus grand de tous les chemins, ordinairement le plus beau, le plus court & le plus commode.

*Chemin public*, ou *grand chemin*, *via publica*, se dit de tout *chemin* droit ou traversant, où tout le monde peut passer.

*Voit-on les loups brigands, comme nous inhumains,  
Pour détrousser les loups courir les grands chemins.*  
BOIL.

*Chemin des arbres*, dans l'Artois & dans les pays conquis en Flandre, signifie *grand chemin*, *chemin royal*, *chemin des troupes*, *Via militaris*. Ce nom a été donné aux *grands chemins* par les gens de ce pays-là, parce que le Roi, en faisant élargir & accommoder les *grands chemins*, fit planter des arbres des deux côtés, d'où il revenoit deux avantages considérables; l'un, que les troupes n'avoient pas besoin de guides pour connoître les chemins les plus courts & les plus commodes; l'autre, qu'on avoit dans le pays une ressource pour tout l'attirail de la guerre, & sur tout de l'artillerie.

On appelle *chemin du halage*, un *chemin* que les Riverains des rivières navigables sont obligés de laisser sur les bords, pour le passage des chevaux qui *halent* ou tirent les bateaux. *Voyez* TIRAGE.

On appelle *chemin de traverse*, *Transversum iter*, un *chemin détourné*, ou qui n'est pas sur la route des grandes villes, mais qui va d'un bourg ou d'un village à un autre, ou qui n'est pas le *chemin* ordinaire pour aller d'un lieu à un autre, si c'est quelque grand lieu. *Via devia*. On appelle aussi *chemin de traverse* tout sentier de détour plus court que le *chemin* ordinaire. *Trames*, *semita*. On appelle aussi *chemin particulier*, un *chemin de traverse*, & on l'oppose au *chemin public*, qui est la même chose que *grand chemin*.

Le *Chemin particulier* est proprement celui qui est fait pour la communication du château d'un Seigneur au *grand chemin*, ou à quelque autre endroit.

*Chemin creux*, qui est enfoncé au-dessous du rez-de-chaussée. *Iter depressum*. *Chemin fourchu*, celui qui se divise pour aller en divers endroits, *bivium*, *trivium*, *quadrivium*, selon le plus ou le moins d'endroits où il conduit. *Chemin difficile*, qui est âpre, raboteux, ou qui est mal-aisé à tenir étant coupé en plusieurs endroits; *asperum*, *durum*, *difficile*. *Chemin bas*, qui est dans la vallée, *depres-*

*sum. Chemin haut*, qui est sur la colline, *superum, supernum. Chemin passant, via celebris, frequens, expedita. Chemin fraye, trita.*

Les Romains appelloient *chemins militaires*, les chemins pratiqués pour envoyer les armées dans les Provinces de l'Empire; *via militaris*. Ils appelloient *chemin double*, un chemin pour les charrois à deux chauffées, l'un pour aller, & l'autre pour venir, afin d'éviter l'embarras, *bina, gemina*. Ces deux chauffées étoient séparées par une levée en forme de banquette, pavée de briques pour les gens de pié. Il y avoit, d'espace en espace, des montoirs à cheval, & des colonnes militaires pour marquer les distances. Ils nommoient *chemin ferré*, un chemin pavé d'une pierre extrêmement dure. On appelle encore aujourd'hui *chemin ferré*, un chemin dont le sol est de vive roche, ou formé d'une aire de cailloutage, *strata*. Les chemins aquatiques sont, ou les chemins élevés à travers les étangs & les marais, ou les ponts construits sur les rivières & les torrens. J'ai découvert plusieurs vestiges des grands chemins des Anciens. Ce sont de gros massifs de cailloutages, mêlés de chaux, jetés dans la terre à dix ou douze piés de profondeur, sans s'affujettir à chercher le ferme, parce que de ces cailloutages ainsi mêlés avec le mortier, il se fait un corps qui se lie si bien, que le marbre n'est pas plus dur. Nous voyons en effet que cette espèce de maçonnerie a résisté, depuis plus de seize siècles, aux injures du temps, & que toute la force des pics & des marteaux a peine à rompre cette masse, qui n'est composée que de petits cailloux de la grosseur d'un œuf, & même plus petits, MENESTRIER, *Histoire de Lyon*, p. 50.

Chez les Romains on appelloit *via*, tout chemin public ou privé. Par le terme d'*iter* seul, on entendoit un droit de passage particulier sur l'héritage d'autrui; & par celui d'*actus*, on entendoit celui de faire passer des bêtes de charge ou une charrette ou chariot sur l'héritage d'autrui; ce qu'ils appelloient ainsi *iter* ou *actus* n'étoient pas des chemins proprement dits, mais des droits de passages ou servitudes rurales. ENCYC. Quand les Romains se servoient du mot *iter*, pour exprimer un chemin public, ils y ajoutoient l'épithète *publicum*.

Il y a un Traité de la construction des grands chemins par Gautier Architecte-Ingénieur, & Inspecteur des grands chemins du Royaume. De la Pise en traite aussi dans son *Hist. d'Orange*, p. 35, & suiv. ISIDORE, *Orig. L. XV, ch. dernier*, rapporte que l'on croit que ce sont les Carthaginois qui ont les premiers pavé les grands chemins; & ensuite les Romains. Voyez Bouche, *Histoire de Provence*, Tom. I, p. 126, de la mesure des chemins.

CHEMIN fendu, est un chemin pratiqué dans le roc, ou dans quelque butte ou montagne, dont on a ôté la crête & comblé le bas, pour le rendre plus doux. Charles Emmanuel II, Duc de Savoie, en fit couper un dans les Alpes en 1670. Le Roi en a fait faire en plusieurs endroits de son Royaume: il y en a entre Paris & Versailles.

CHEMIN percé, est celui qui est taillé dans le roc & qui reste voûté. Il y a des chemins percés dans le Royaume de Naples: on en voit un entre Bayes & Cumes, qu'on nomme la grotte de Virgile: il y en a un de Pouzol à Naples, qui a environ demi-lieue de longueur sur quinze piés de large, & autant de haut. Ce Chemin qui fut fait autrefois par un certain Coccus, a été élargi par Alphonse Roi d'Arragon & de Naples, & réduit à la ligne par les Vicerois.

CHEMIN couvert, en termes de Guerre, est le corridor qui est sur la contrescarpe, & qui est couvert de son parapet, qui règne tout autour du fossé de la place du côté de la campagne. *Operta via*. Sa largeur est de trois à quatre toises. Il a une banquette, & le glacis lui sert de parapet: les palissades le séparent du glacis. Il sert à défendre l'approche de la place, à rassembler les troupes nécessaires pour les

sorties, & à en faciliter la retraite. Le Soldat y est à couvert du feu des assiégés.

CHEMIN des rondes, est le chemin qui est sur la muraille, entre le parapet & le rempart, & qu'on laisse pour le passage des rondes. *Via lustrandis vigilis comparata*. On ne s'en sert presque plus, à cause que n'ayant qu'un parapet d'un pié d'épaisseur, il est d'abord renversé par le canon des assiégés.

On appelle aussi chemin des carrières, l'ouverture qu'on fait dans une carrière, pour en tirer la pierre, & le puits qu'on fait dans une carrière pour la fouiller. *Via subterranea*. Ainsi on dit, ouvrir les chemins; pour dire, percer les carrières.

CHEMIN, dans les Verrieres, est une voûte de figure longue, dans laquelle on met le bois pour échauffer le four.

Les Courtiers & Tonneliers, qui sont commis pour décharger le vin sur les ports de Paris, appellent chemin, une suite de chantiers ou de grosses solives sur lesquelles ils roulent les tonneaux du bateau jusqu'à terre; car ils n'osent se servir de celui qu'ont fait les Planchéeurs pour entrer dans les bateaux.

CHEMIN, en Bâtiment, est sur un plafond ou sur un rayonnement, une disposition de règles que les ouvriers posent pour trainer les moulures.

C'est aussi un enduit de plâtre dressé à la règle, & suivant lequel ils conduisent leur calibre. ENCYC.

CHEMIN, en termes de Chorégraphie, sont des lignes qui, tracées sur un papier, représentent la figure que des danseurs décrivent sur le plancher pendant tout le cours d'une danse.

CHEMIN de Saint Jacques, est un nom que le peuple a donné à une trace blanche qui paroît dans le ciel, que les Anciens appelloient la Voie lactée, ou le Chemin-des-Dieux, & qu'on a découvert être un nombre infini de petites étoiles qu'on n'apperçoit qu'avec les lunettes. Elles sont une sombre lueur qui cause cette apparence. *Via lactea*.

Chemin se prend dans un sens figuré pour les différens moyens qu'on emploie pour parvenir à quelque but. Faire son chemin dans le monde. On dit le chemin & la voie du ciel. Les souffrances sont la voie du ciel. On ne dit pas la route du ciel; peut-être parce que le mot de route renferme dans son idée quelque chose de battu & de fréquenté.

La bonne route, dit M. l'Abbé Girard, conduit sûrement au but; la bonne voie y mène avec honneur; le bon chemin y mène facilement. On ne va guère à la gloire que par le chemin de la vertu. Nous vivrions mieux, s'il nous étoit permis de faire deux fois le même chemin. ROCHEF. Le chemin du ciel n'est pas le chemin des honneurs; & une timide piété est presque toujours malheureuse. FITCH. Tous les peuples de la terre marchent avec une égale confiance dans les divers chemins qu'ils ont choisis pour arriver au salut. Le chemin de la vertu est hérissé de ronces & d'épines. S. EVR. L'amour propre voudroit que le chemin du salut fût si bien tracé & si bien marqué, qu'il fût impossible de s'y égarer. PORT-R. Moliere dit des hypocrites, qu'on les voit

*D'une ardeur non commune,*

*Par le chemin du ciel courir à leur fortune.* MOL.

*Soutiendrai-je ces yeux, dont la douce langueur  
Sait si bien découvrir les chemins de mon cœur?*

RACINE.

On dit figurément couper chemin à une maladie, à un procès; pour dire, la prévenir, ou en empêcher le cours. On dit en ce sens, qu'on a mis un homme en beau chemin, qu'on lui a aplani le chemin; pour dire, qu'on lui a levé les obstacles, les difficultés: qu'il s'est arrêté, qu'il est demeuré en beau chemin; pour dire, qu'il abandonne un dessein, lorsque les principaux obstacles sont levés. On dit, qu'une affaire est en bon chemin; pour dire, qu'elle est en bon train. On dit encore, en ce même sens,



qu'un homme est dans le bon *chemin*, dans le *chemin* du salut, quand il est vertueux : & au contraire, qu'il est dans le *chemin* de perdition, dans le *chemin* de la Grève, qu'il prend le *chemin* de l'hôpital; pour dire, qu'il est vicieux, qu'il se fera pendre, qu'il se ruine. On dit aussi monter le *chemin* à quelqu'un, donner exemple.

On appelle *chemin* de velours, un *chemin* sur une pelouse. *via herboſa, cespititia*. On dit figurément *chemin* de velours, pour dire, une voie facile, agréable. Il est arrivé à la fortune par un *chemin* de velours. Façon de parler familière.

On dit figurément. *Chemin* faisant; pour dire, par occasion, & en même-temps. *Obiter, eodem tempore*. En nous détaillant cette affaire, il nous dit, *chemin* faisant, les observations qu'il avoit faites.

CHEMIN, se dit proverbialement en plusieurs phrases. On dit d'une chose longue & étroite, que c'est le *chemin* de Ville-Juifve, long-boyau. Ce nom lui vient d'une maison seule qui est sur le grand *chemin*, où loge la poste, qu'on appelle *Long-boyau*. On dit qu'un homme est toujours par voie & par *chemin*, lorsqu'il n'est jamais au logis, qu'on le fait aller ça & là. On appelle le *grand chemin des vaches*, les *chemins* ou on va par terre. Le *grand chemin des vaches*, dans un sens figuré, est l'usage commun, ordinaire. On dit aussi, bonne terre, méchant *chemin*; parce que dans les bonnes terres qui sont grasses, les *chemins* sont mauvais. On dit qu'en tout pays il y a une lieue de méchant *chemin*; pour dire, qu'il n'y a point d'affaire où l'on ne trouve des difficultés. On dit aussi, à *chemin* battu il ne croît point d'herbe; pour dire, qu'il n'y a pas grand profit à faire dans un trafic connu de tout le monde. On dit aussi, il n'en faut point aller par quatre *chemins*; pour dire, il en faut passer par là. On dit, bien dépenser & peu gagner, c'est le *chemin* de l'hôpital. On dit aussi, tous *chemins* vont à Rome, ou tous *chemins* vont à la ville, & ce qui signifie au propre, qu'on peut arriver au même endroit par divers *chemins*; & au figuré, que divers moyens conduisent au même but. On dit aussi en menaçant, je le menerai par un *chemin* où il n'y aura point de pierres; pour dire, je le ferai marcher droit, je lui donnerai bien de l'exercice. On dit aussi en menaçant, il me trouvera toujours en son *chemin*; pour dire, je lui susciterai toujours des obstacles dans toutes les affaires qu'il entreprendra. On appelle le *chemin de Paradis*, un *chemin* étroit, un défilé où l'on ne va qu'un à un. On dit, qu'un homme va son grand *chemin*, va son droit *chemin*, pour dire, qu'il agit franchement, & sans user d'aucune finesse ni supercherie.

*De grand Seigneur, grand fleuve & grand chemin, Fuis, si tu peux, d'être voisin.*

CHEMINEAU. s. m. Sorte de pain que l'on fait à Rouen durant le Carême.

Le mot latin *Simenellus*, est l'étymologie qu'en donne le P. Dargonne, dans ses *Mélanges* publiés sous le faux nom de Vigneul Marville. *Panis similaceus ex simila græcis σιμιδαλίτις*. C'est ce qu'on appelle en Picardie *seminiaux*, selon la remarque de M. Du Cange, à laquelle on peut ajouter que les Normands qui changent aisément *se* en *che*, disent *chemineaux*.

CHEMINÉE. s. f. Lieu où l'on fait le feu dans les maisons. *Camini spiraculum*. La *cheminée* a plusieurs parties. L'âtre est précisément le lieu où on fait le feu, qui est garni de carreaux de brique, ou de pavés. *Caminus, focus*. Le contre-cœur de la *cheminée* est une plaque de fer de fonte pour conserver la muraille qui est auprès de l'âtre. *Camini lamina ferrea arrectaria*. Les piés droits de la *cheminée* qui soutiennent le manteau. *Parastata*. L'enchevêtrement de la *cheminée*. *Funda*. Le manteau de la *cheminée*, est la partie du tuyau qui est dans la chambre, & qui a souvent divers ornemens d'architecture & de me-

nuiserie, & sur-tout des corniches sur lesquelles on met des vases, des bustes & autres ornemens. *Adversa spiraculi quod supra focum est lorica*, ou, *adversa camini lorica*. La partie de dedans s'appelle la *hotte de la cheminée*. *Camini fauces*. Le tuyau de la *cheminée* est le canal de pierre, de brique ou de plâtre, par où s'élève la fumée, qui est divisée souvent en plusieurs languettes ou petits tuyaux. *Caminalis, spiraculum*. On dit, qu'une *cheminée* fume, lorsque la fumée entre dans la chambre, au lieu de s'écouler par le tuyau, ou languette.

Ce mot se dit quelquefois de la partie seulement de la *cheminée* qui avance dans la chambre. *Cheminée* de plâtre, de marbre: quelquefois aussi de la partie du tuyau qui s'élève au-dessus du toit. Un grand vent abat les *cheminées*.

Octavius Ferrarius prouve que les *cheminées* ont été en usage chez les Anciens, contre l'opinion de plusieurs. Il rapporte sur cela l'autorité de Virgile.

*Et jam summa procul villarum culmina fumant.*

Celle d'Appien Alexandrin, qui, racontant de quelle manière se cachent ceux qui étoient proscrits par les Triumvirs, dit, *L. IV des Guerres Civiles*, que les uns descendoient dans des puits, ou des cloaques; les autres se cachent dans les toits & dans les *cheminées*, & il croit que le mot grec *καπνοδεις υπαρορπις*, *fumaria sub tecto posita*, ne peut s'expliquer autrement. Aristophane, dans une de ses Comédies, introduit le vieillard Polycléon enfermé dans une chambre, d'où il tâche de se sauver par la *cheminée*. Cependant le peu d'exemples qui nous en reste des Anciens, & l'obscurité des préceptes de Vitruve sur ce sujet, font juger que l'usage des étuves, dont ils avoient des appartemens entiers chauffés par des poëles, leur faisoit négliger cette partie du bâtiment, que le froid de notre climat nous a contraint de rendre un des principaux ornemens de nos habitations.

Il est certain que les Anciens avoient des *cheminées* dans leurs cuisines; mais, selon quelques savans, ils chauffoient leurs chambres ou par des poëles, ou avec une espèce de charbon de terre qui brûloit sans faire de fumée, & que Suétone nous apprend que la chambre de Vitellius fut brûlée, parce que le feu prit à la *cheminée*. *Nec antè in Prætorium rediit, quàm flagrante trichinio ex conceptu camini*. Horace écrit à son ami de faire bon feu dans la *cheminée*.

*Dissolve frigus, ligna super foco Largè reponens.*

Cicéron demande la même chose à son ami Atticus: *Camino luculento*, dit-il, *tibi utendum cenſeo*. Cette question n'est pas décidée. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'ils avoient des fourneaux pour chauffer leurs chambres & les autres appartemens de leurs maisons; on les appeloit *fornaces, vaporaria*; ils avoient aussi des poëles appelés *hypocausta*. Ces fourneaux, selon Philander, étoient sous terre: on les plaçoit dans le gros mur, d'où, par différens tuyaux qui traversoient chaque étage, ils chauffoient toute la maison. *Dict. de Peinture & d'Architecture*.

Il parut en 1713, à Paris, un livre intitulé *La Méchanique du feu*, ou l'Art d'en augmenter les effets, & d'en diminuer la dépense, dans lequel on examine qu'elle est la disposition des *cheminées* la plus propre à augmenter la chaleur; & on démontre géométriquement que la disposition des jambages parallèles, & la hotte inclinée des *cheminées* ordinaires, ne sont pas propres pour réfléchir la chaleur dans les chambres; que les jambages en lignes paraboliques, & la situation horizontale du dessous de la tablette, sont les plus propres à répandre la chaleur. Il enseigne sept différentes constructions de ses nouvelles *cheminées*,

et les manières de les exécuter. L'Auteur est M. Gauger. On prétend qu'il n'est pas le premier inventeur de la *cheminée* qu'il décrit ; & qu'on trouve la description d'une *cheminée* semblable dans un Livre allemand imprimé à Leipzig en 1679. JOURN. DES SAV. 1714, p. 544.

**CHEMINÉE** *isolée*, est une *cheminée* au milieu d'un chautfoir. *Caminus insularius*. Elle consiste en une hotte soutenue en l'air par des soupentes de fer, ou portée par quatre colonnes. On nomme aussi *cheminée isolée*, celle qui étant adossée contre une cloison, laisse un espace entre le contre-cœur & les poteaux, de peur du feu. *Cheminée adossée*, est une *cheminée* posée contre un mur. *Parieti incumbens, applicatus*. *Cheminée angulaire*, est une *cheminée* dont le plan est circulaire, & qui est située dans l'angle d'une chambre. *Angulo applicatus*. *Cheminée en saillie*, est une *cheminée* dont le contre-cœur affleure le nu du mur, & dont le manteau est en dehors. *Prominens, eminent*. *Cheminée à l'angloise*, est une *cheminée* à trois pans par son plan, & fermée en anse de panier. *Cheminée affleurée*, ou *à la romaine*, est celle dont l'âtre & le tuyau sont pris dans l'épaisseur du mur, & dont le manteau est en saillie. *Cheminée en hotte*, est celle dont le manteau est fort large par le bas, & s'élève en figure pyramidale, & est soutenu par des corbeaux de pierre. Il y avoit une *cheminée en hotte* dans la Grand'-Chambre du Parlement de Paris.

Les Organistes appellent *tuyaux à cheminée*, des tuyaux bouchés, au haut desquels on applique un petit cylindre en forme de *cheminée*, dont la circonférence est la quatrième partie du tuyau qui est au dessous.

On dit figurément & bassement de ceux qui ont une inflammation de gorge, pour avoir mangé des choses salées, ou de trop haut goût, qu'ils ont mis le feu à la *cheminée*.

On dit aussi, qu'un arrêt est donné sous la *cheminée*; pour dire, qu'il a été rendu en cachette, & sans observer les formes. On le dit de même de tout ce qui est fait en cachette & contre les formalités requises.

On dit qu'un homme est noir comme la *cheminée*, comme un ramoneur de *cheminée*, pour exagérer, & dire qu'il a le visage brun. On dit aussi, qu'il faut faire une croix à la *cheminée*; pour dire, qu'on est surpris de la visite d'une personne, qui avoit négligé long temps de venir en une maison.

Ce mot, *cheminée*, s'est formé de *caminata*, qui se trouve souvent dans la basse latinité, non pas pour une chambre où il y a une *cheminée*, une chambre à feu. *Caminata* vient de *caminus*, qui vient du grec *καμινος*, & signifie l'un & l'autre une *cheminée*; & *καμινος* vient de *καίω*, je brûle.

**CHEMINER**, v. n. Marcher, aller, faire du chemin pour arriver quelque part. *Ire, incedere, iter ingredi*. Après avoir bien *cheminé* dans le désert, nous trouvâmes un petit village, &c. Le peuple disoit autrefois; mon chemin *cheminois*. Rabelais fait une allégorie de l'île d'Odos, où les chemins *cheminent*, pour se moquer de ces phrases, où va ce chemin; les batteurs & guetteurs de chemins, &c. Le mot de *cheminer*, dans le sens propre, est un peu vieux; néanmoins on s'en peut encore servir sans scrupule, mais jamais hors du style familier. Je vis les vents & les nues *cheminer* sous mes pas. VOIT. *Cheminer* avec mollesse. BENS.

Et l'on me dit quand je chemine :

C'est pauvre chose qu'un goutteux. SARAS.

**CHEMINER**, se dit figurément. *Feliciter procedere, rem facere*. Cet homme *cheminera*; c'est-à-dire, il s'avancera, il fera fortune. Cela revient au *sà caminar* des Italiens. C'est un terme de conversation. BOUH.

On dit *cheminer* droit; pour dire, ne point tomber en faute. *Non labi, non errare, vivere inculpatum, culpa expertem*. Vous ferez tort bien de *cheminer* droit.

On dit, en parlant d'une pièce d'éloquence, d'un ouvrage d'esprit, comme d'une oraison, d'un poème, qu'il *chemine* bien; pour dire, que l'ouvrage est bien suivi, bien disposé. *Rectè, belle, procedit oratio, cujus partes singule alie cum aliis rectè connexæ sunt*, ACAD. FR.

**CHEMISE**, f. f. La première pièce d'un habillement, vêtement de linge qu'on met immédiatement sur la peau, & qui prend depuis le cou jusqu'aux genoux. La *chemise* a un corps & des manches. *Indusium, subucula*. Celui qui donne la *chemise* au Roi, est la personne de la plus grande qualité qui se trouve à son lever. On fait des *chemises* de toile d'Hollande, de coron, de chanvre. Être en *chemise*, c'est, n'avoir rien sur soi que sa *chemise*. Sultan Mourat ayant pris Bagdat par une intelligence secrète avec le Gouverneur, & sa femme s'étant empoisonnée pour ne point survivre à cette trahison, le Sultan, par rareté, fit apporter à Constantinople dans son trésor deux *chemises* de cette généreuse Dame, qu'il choisit parmi le butin, parce qu'elles étoient tellement enrichies de pierreries, qu'on les prisoit cinquante mille sequins. DU LOIR, p. 254. On fait faire amende honorable aux criminels nus en *chemise*, pour marque d'une plus grande infamie. Si ma *chemise* savoit mon secret, je la brûlerois, diroit Métellus. BOUH.

Ah! que j'ai de dépit que la loi n'autorise

A changer de mari comme on fait de chemise!

MOL.

Ce mot vient de *camisia*, que les Latins ont employé en cette signification, & qui se trouve dans la Loi Salique, & dans Victor d'Utique, *Liv. I, de la persécution d'Afrique*, c'est-à-dire, dès le V<sup>e</sup> siècle; & *camisia* a été fait de *cama*, mot étranger qui signifie un lit, comme il signifie encore en Espagne, parce qu'on se servoit de *chemises*, quand on se mettoit au lit. MÉNAGE. *Camisatus vocatus, quod in his dormiamus in camis, id est, in stratis nostris*.

ISIDORE. *Καμισιον* est défini de même dans les Gloses des Basiliques. Isidore la décrit ainsi, *Orig. L. XLV, ch. 21*, une tunique de lin, qui est appliquée au corps, & qui descend jusqu'aux pieds. On trouve aussi *camisa*, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, *ch. 22*, comme les Bollandistes l'ont remarqué, *Act. Sanctorum Feb. T. II, p. 618, F.*

On a aussi appelé *chemises*, les aubes des Ecclésiastiques, dont le premier usage étoit pour les Lecteurs servant au Chœur. On trouve le mot de *camisia* dans S. Jérôme, dans une Epître *ad Fabiolam*; & *camisium* dans Papias, & dans Codin.

**CHEMISES à feu**, ou **CHEMISES sousevées**, sont des morceaux de toile trempés dans une composition d'huile de pétrole, de canthe, & autres matières combustibles. *Lintea sulfurata*. On s'en sert sur mer pour mettre le feu à un vaisseau ennemi.

On appelle aussi *chemise ardente* ou *chemise de souffre*, une sorte de *chemise* frottée de souffre qu'on fait vêtir aux criminels condamnés à être brûlés vifs.

On appelle aussi une *chemise de maille*, un corps de *chemise* fait de plusieurs mailles ou anneaux de fer, qu'on met sous le pourpoint comme une arme défensive. *Loricæ hamis confita*.

**CHEMISE blanche**. Terme de jeu d'ombre. On dit prendre une *chemise blanche*, lorsqu'on en écarte toutes les neuf cartes & qu'on en prend neuf autres. *Novæ lusoria folia primis depositis assumere*; ou, *omnia lusoria folia totidem aliis commutare*.

On appelle *chemise de Chartres*, une petite maille qu'on rapporte de Notre-Dame de Char-

tres, qui a deux petits ailerons faits comme les manches d'une *chemise*.

On dit, qu'un homme n'a pas une *chemise* à mettre à son dos; pour dire, qu'il est bien pauvre. On dit, qu'on l'a mis en *chemise*; pour dire, qu'on l'a entièrement ruiné.

On dit aussi, qu'on mangera jusqu'à sa *chemise* à la poursuite d'une affaire; pour dire, qu'on y dépensera jusqu'au dernier sol de son bien.

On dit, qu'on cacheroit, qu'on voudroit cacher un homme entre sa chair, entre sa peau & sa *chemise*, pour dire, qu'on emploieroit tous ses soins pour le mettre en sûreté.

On dit proverbialement, la *chemise* est plus proche que le pourpoint; ce qui a été pris de plaute mot pour mot. *Tunica proprior pallio est.*

On dit aussi, ma peau m'est plus proche que ma *chemise*, pour dire, qu'on doit préférer ses intérêts à ceux des autres, quelque liaison qu'on ait avec eux. Ac. Fr.

**CHEMISE.** Le peuple appela dans les commencemens les Chanoines Réguliers de Latran, les Frères de la *Chemise*. *Frați della Camisia*, à cause qu'ils portoient toujours des rochers sur leurs robes. P. HÉLYOT, T. II, p. 25.

**CHEMISE**, en termes de Fauconnerie, se dit du duvet de Poiteau. Le duvet est la *chemise* de Poiteau.

**CHEMISE**, se dit d'une feuille de papier blanc dans laquelle on met plusieurs papiers qui concernent une même affaire, un même département, ou une même élection. On met ordinairement au dessus de la feuille de papier qui doit servir de *chemise*, un titre qui marque & qui explique la nature des pièces qu'elle renferme, & qui sert de renseignement pour les trouver lorsqu'on en a besoin.

☞ On appelle aussi, *chemise*, dans le commerce; un morceau de toile qui enveloppe immédiatement quelques marchandises. Entre la *chemise* & la toile d'emballage on met de la paille, du papier, ou autres choses, pour garantir les marchandises.

**CHEMISE**, en termes d'Architecture militaire, c'est ce qui soutient le terre-plein d'un rempart, de crainte qu'il ne s'éboule. Il y a des *chemises* de pierre, ce sont les murailles dont un rempart est revêtu. *Propugnaculam muro defensum, munitum.* Il y a des *chemises* de gazon ou de racines dans les lieux où la pierre est rare. La Fontaine, *Devoirs des Offic. d'Artill. ch. X*, enseigne la manière de les faire. Elever le rempart & sa *chemise*. Id. On dit mieux, un ouvrage revêtu.

☞ En Maçonnerie, on appelle encore *chemise*, certains ouvrages qui couvrent d'autres.

**CHEMISETTE.** f. f. Diminutif. Sorte de camisolle, ou partie du vêtement qui va jusqu'à la ceinture, & qui couvre les bras, le dos & l'estomac. *Indusium.* Les hommes portent sous le pourpoint des *chemisettes* de futaine, basin, ratine, chamois, ouate, &c.

**CHEMOSIS.** f. f. Violente inflammation des yeux dans laquelle le blanc de l'œil s'élève au-dessus du noir, & débordé de façon qu'il forme une espèce de bourlet ou d'*hiatus*, d'où cette maladie prend son nom. *Χημοσις*, de *χαίρω*, bâiller.

**CHENAIE.** f. f. Lieu rempli ou planté de chênes. *Quercetum.*

**CHENAL.** f. m. Courant d'eau, bordé des deux côtés de terres naturelles ou artificielles, où un vaisseau peut entrer. *Alveus.* Quand on ne peut avoir de Pilote d'un lieu où l'on n'a point été, & que c'est une nécessité d'y entrer, on mouille une ancre, s'il est possible, & l'on se tient sous voiles; & l'on envoie la chaloupe & le canot, pour sonder le *chenal* jusqu'au mouillage. BOUTIER.

**CHENALER.** v. n. Terme de Marine. C'est chercher un passage dans la mer en lieu où il y a un peu

d'eau, en suivant ou rangeant les sinuosités d'un chenal, soit par le secours des balises, soit par celui de la sonde. Il y en a qui écrivent *chenailier*.

**CHENAPAN.** f. m. Vaurien, bandit. Expression populaire. Ce mot est tiré de l'allemand, où il signifie un brigand des montagnes noires. Voyez SCHNAPAN.

**CHÈNE.** f. m. *Quercus, ùs.* Arbre dont on tire beaucoup d'utilité pour les arts. Sa hauteur varie selon son âge. Son tronc est gros, divisé en grosses branches, qui en jettent d'autres plus petites, garnies de feuilles oblongues, découpées, & comme onduées sur leurs bords, obtuses par leurs bouts, fermes, sèches, lissés, glabres, d'un vert-brun & luisant en dessus, pâle en dessous, & relevées en cet endroit d'une côte qui parcourt toute sa longueur. Ses fleurs sont des chatons longs de deux à trois pouces, composés de flocons d'étamines verdâtres, attachées par intervalle à un poinçon. Ces fleurs sont stériles. Les embryons naissent sur les memes piés de cet arbre, mais dans des endroits séparés. Cet embryon est terminé par quelques filets de pourpre, & devient ensuite un fruit qu'on nomme *gland*. Il est renfermé dans un calice qu'on appelle *calotte*, ou *cupule*, *cupula*; il s'allonge & est couvert d'une enveloppe semblable à du parchemin. Ses feuilles sèchent & tombent toutes les années. Les différences des *chènes* se tiennent sur-tout des variétés de leurs feuilles, de la grosseur ou petitesse de l'arbre, de même que du fruit, & enfin des pedicules de ces memes fruits ou de leurs calottes ou cupules. Daléchamp décrit une partie de ces variétés. Le *chêne* est assez commun en France. Son écorce est employée pour le tan des Tanneurs; & comme son bois est plus dur qu'aucun autre que nous avons en Europe, c'est celui qui s'emploie le plus pour les gros ouvrages de menuiserie & de charpente. Le *chêne* se tourmente moins, & est moins sujet à la vermouluere que le noyer & le sapin. Les pourris, les solives, les portes & le parqueté se font ordinairement de ce bois: il est un de ceux qui résistent le plus long-temps aux injures de l'air, & qui se conservent le mieux dans l'eau. C'est pourquoi on le choisit préférentiellement à tout autre pour le pilotage & pour palliader. On prétend que nos premiers peres vivoient de glands: peut-être qu'ils choisissent certaines espèces dont les semences étoient tendres & d'un goût supportable. Il y a encore certains endroits en Espagne où l'on mange des glands; quoique depuis long-temps on ne les regarde que comme propres à engraisser les cochons. On dit cependant qu'il y a quelques endroits dans le Nord où les pauvres gens, dans les temps de disette, font encore du pain de gland.

Les noix de galle sont des excroissances qui se forment sur les *chènes* à l'occasion de la piquure de quelques insectes; peut-être que les différences des noix de galle ne dependent que de la variété des espèces d'insectes; & que comme les insectes d'un pays ne sont pas tous pareils à ceux d'un autre pays, quoique peu éloigné, il arrive aussi que sur la meme espèce de *chêne*, on voit croître en Italie des galles fermes, grosses, solides; pendant qu'en France elles sont molles, petites, & ne sont proprement que de fausses galles. On remarque sur les *chènes* d'autres effets de piquures d'insectes: tantôt ce sont des pommes écaillées, grosses comme de petites noix; d'autrefois des pommes unies de couleur de chair, soutenues par un pédicule, & grosses comme une noix avec son brou; & quelquefois les chatons étant piqués deviennent des grappes succulentes, & représentent assez bien des grappes de groseilles; si ce n'est qu'elles ne sont pas si rouges, & qu'elles sont douçâtres. Enfin, on observe des pelotons velus & chargés d'une espèce de coton qui enveloppe souvent le vert qui a donné occasion à l'épanchement de la sève, & aux dérangemens des fibres de l'écorce de cet arbre.

M. Cassini dit qu'il y a dans chaque bosse de *chêne* un œuf blanc, de la grosseur & de la figure d'un petit pois : & qu'en ayant ouvert plusieurs, il y a trouvé un ver, lequel se changeoit en mouche ; & cette mouche faisoit plusieurs œufs, d'où naissoient des fourmis, qui ensuite percent la bosse du *chêne* où elles sont enfermées. Quelques-uns appellent ces pelotons *poil de chêne*. On en fait des mèches aux lampes, car ce coton brûle, ainsi que la galle noire. Il croît aussi sur les branches de cet arbre une plante parasite qu'on appelle *gui*, *Viscum Quercinum*, recherché dans les arts par sa dureté, & par la beauté de ses veines, & recommandable en Médecine par sa propriété prétendue antiépileptique. Les Naturalistes reconnoissent encore deux sortes de plantes estimées lorsqu'elles croissent sur le *chêne*, qui sont le polypode ordinaire, & un lichien, qu'ils nomment moule, dont les Parfumeurs se servent aussi pour la poudre de Chypre. Les racines de *chêne* ne sont pas exemptes de ces excroissances, elles y sont quelquefois ramassées en grappes assez considérables. Malpighi a examiné & décrit ces sortes d'excroissances. Voyez GALLE.

Il y a dans le Northampton, en Angleterre, un *chêne* que l'on nomme le *chêne du Roi Etienne*, qui est un des prodigieux arbres que l'on ait jamais vus. La tradition du pays porte que ce Prince tua autrefois un cerf auprès de ce *chêne* ; & en mémoire de ce fait, le peuple des environs y fait tous les ans une espèce de procession, & renferme pour une heure ou deux, trente ou quarante enfans dans le creux de cet arbre. Si la tradition est vraie, il faut que ce *chêne* ait été planté il y a plus de cinq cens cinquante ans.

Le *chêne* a été fort honoré par les anciens : il étoit consacré à Jupiter Capitolin, qui en étoit couronné, pour avoir conservé les Citoyens. On en faisoit des couronnes civiques pour récompenser la bravoure des Soldats : on en faisoit aussi les statues des Dieux. On couronnoit de *chêne* ceux qui avoient conservé la vie à des Citoyens. De là ces revers de médailles dans Auguste, dans Claude, dans Galba, qui ont une couronne de *chêne*, avec ces mots : OB CIVIS SERVATOS. Voyez COURONNE.

CHÊNE, s. m. se prend aussi très-souvent pour le bois du *chêne* mis en œuvre, ou propre aux ouvrages de l'art. Ainsi l'on dit, une armoire de *chêne*, une table de *chêne*. Les formes de cette église sont de *chêne* de Dannemarck. Je veux que le cadre de ce tableau soit de *chêne*. Le bois de *chêne*, depuis cinquante jusqu'à cent, même cent soixante, est le meilleur bois pour bâtir, & dure jusqu'à six cens ans, sans dégénérer. Et quand il est employé en pilotis, il dure jusqu'à quinze cens ans. Aussi sert-il à bâtir les maisons, & à faire les œuvres vives d'un vaisseau.

Ce mot vient du latin *quernus*, qu'on a dit pour, *quercus*. MÉN. D'autres le dérivent du chaldaique *qijna*, signifiant *robur*.

On dit proverbialement, que la monnoie du Diable est des feuilles de *chêne*, qu'il fait paroître comme si c'étoit de l'or.

CHÊNE-vert. Cet arbre diffère du *chêne* ordinaire ; 1<sup>o</sup> par ses feuilles qui sont dentelées & comme épineuses sur leurs bords : elles ressemblent en quelque manière à celles du houx, *Aquifolium* ; mais elles sont blanchâtres en dessous. 2<sup>o</sup> Parce qu'il est garni de feuilles en tout temps, & qu'il ne s'élève pas aussi haut que nos moyens *chênes*. On l'appelle *Yeuse*, *Ilex* ; & les Tanneurs se servent de son écorce comme de celle du *chêne* blanc pour pater leurs cuirs. Le bois de l'yeuse est fort dur, & fait de bon charbon, qui en plusieurs endroits est le plus estimé, parce qu'il conserve le feu fort long temps, & qu'il n'entête point. Le *chêne-vert*, ou l'yeuse, est commun en Provence, en Languedoc & en Espagne. Son noyau est blanc,

ferme & doux. On en mange en Espagne, comme nous mangeons des noisettes ; en France on le donne aux pourceaux pour les engraisser. Les feuilles & les glands du *chêne-vert* ont les mêmes qualités que ceux du *chêne* commun. Cet arbre, outre son gland, produit des galles rougeâtres qui, étant pilées & appliquées avec du vinaigre, sont fort utiles pour les plaies fraîches & pour la rougeur des yeux.

Il y a plusieurs espèces d'yeuses, qui se distinguent par les feuilles & par les fruits. Celle qui porte le kermès est celle qui vient plus basse & qui a ses feuilles plus petites ; son gland est fort gros. On l'a appelé arbre qui porte la graine d'écarlate, à cause que, dans le temps où la cochenille étoit moins commune, on s'en servoit pour teindre en rouge. Aujourd'hui on emploie plus de kermès, ou graine d'écarlate, en médecine que dans la teinture. Cette graine est ronde, petite, de couleur grise titant sur le rouge par dehors, & pleine d'une liqueur luisante, semblable à du sang, dans laquelle nagent de petits vers, d'où vient qu'on l'a appelé *vermillon*. Voyez KERMÈS.

Quand on a coupé un *chêne*, on peut voir quel âge il avoit, en aplanissant la souche, & comptant les veines qui s'y trouvent, qui sont autant de sèves. Voyez Aubier. Toutes les parties du *chêne*, savoir l'écorce, les feuilles, les glands, les calottes, & même le bois, ont une vertu astringente. Leur décoction est bonne dans le flux de sang, dans le cours de ventre & dans la dysenterie. On estime les glands dans la rétention d'urine, dans le calcul, & dans la colique. La décoction des feuilles tendres, faites avec du vin, est singulière dans la douleur des dents, si on s'en lave souvent la bouche.

Esprit du bois de *chêne*. Terme de Chimie. C'est une distillation, un extrait de ce bois. C'est un excellent remède pour pousser les humeurs par la transpiration. Quand il ne les résout pas par cette voie, il les chasse par les urines. Il est propre, outre cela, contre le mal de dents, étant tenu dans la bouche. Il raffermis les gencives, & empêche qu'elles n'admettent davantage les humeurs qui causoient de la douleur. Voyez J. M. Hoffman, dans ses *Chymica fundamenta*.

On dit de quelqu'un qui est d'une grandeur extraordinaire, qu'il est grand comme un *chêne*.

CHÊNE. (*petit*) Herbe qu'on appelle aussi *Germandrée*, *Chamaedris*. Voyez GERMANDRÉE.

CHÊNE-le - Pouilleux. Petite ville ou bourg de Champagne, en France. *Chêne-le-Pouilleux* a le privilège d'envoyer, au Sacre de nos Rois, une compagnie d'environ quatre-vingt de ses Habitans, sous les armes ; lesquels, tambour battant & enseigne déployée, précèdent le Prieur de l'abbaye de saint Remi, lorsqu'il apporte la sainte Ampoule à la Cathédrale, accompagné de quatre Barons de la sainte Ampoule. Ce privilège leur a été accordé, parce qu'autrefois, dit-on, pendant les guerres des Anglois, ils retirèrent la sainte Ampoule des mains de ces ennemis qui l'enlevoient.

CHÊNE - Royal. Terme d'Astronomie. Nom qu'on a donné à une constellation de l'Hémisphère méridional, observée par Halley en 1667, dans l'île de Sainte-Hélène, & qu'il nomma ainsi, en mémoire du *chêne* où le Roi d'Angleterre se tint caché, quand il fut poursuivi par Cromwel, après la déroute de Worcester. On l'appelle aussi *chêne* de Charles : elle n'est pas visible sur notre hémisphère.

CHÊNEAU. s. m. Jeune *chêne* ou baliveau. *Quercus junior*. Le meilleur bois à brûler est de *chêneau*.

CHÊNEAU. s. m. Terme d'Architecture. Canal de plomb qui porte sur la corniche d'un bâtiment pour recevoir les eaux du comble, & les conduire dans la cuvette, dans un tuyau de descente, ou dans une gouttière. *Compluvium*. *Chêneau à bord*, est celui qui est seulement ourlé, & dont on voit les



crochets de fer qui le retiennent. *Cujus convolutus limbus est.* Chêneou a bavette, est celui qui est recouvert par le devant d'une bande de plomb blanchi, pour cacher les crochets. *Cujus pars anterior cooperta plumbeâ laminâ est, compluvium laminâ plumbeâ retectum.* Chêneau est aussi, dans les grands édifices, une rigole taillée dans la pierre qui fait la corniche, & d'où les eaux coulent dans les gargouilles. On appelle aussi *chêneau*, un canal de bois qui reçoit les eaux d'un toit, & les jette en bas : & c'est apparemment de là que ce nom est venu d'abord, parce que c'est un *chêneau* ou petit chêne creusé & taillé en canal. En quelques Provinces, on dit Écheneau, mais mal. Voyez CHAÎNEAU.

HENER. v. n. Ce mot étoit autrefois en usage ; il signifie, *s'ennuyer, dessécher d'ennui. Tædere, tædio affici, confici.* Voyez CHEMIR.

CHENERAILLES. Ville de France, dans la Marche, à quatre lieues de Guéret.

CHENET. f. m. Ustensile servant dans les cheminées pour soutenir le bois à brûler. *Fulmentum ferreum quo ligna susinentur, fulmentum focarium, subices focarii.* La partie qui soutient le bois est toujours de fer, & le devant est quelquefois de fer, souvent d'autre métal, de cuivre, d'acier doré, d'argent, &c. Ce mot vient apparemment de ce qu'autrefois leur partie inférieure représentoit un petit chien, comme on en a fait depuis avec des figures de lions, de mufles, de masques, &c. comme qui auroit dit *chiennet*. Ménage est de cet avis, & n'est pas le seul.

CHENETS. f. m. pl. En termes de mer, ce sont des ustensiles, dont les uns servent à la cuisine, & les autres à l'atelier, pour chauffer les planches ; & par leur moyen les Hollandois donnent le feu aux planches avec une grande facilité.

CHENETEAU. f. m. Jeune chêne ou baliveau au dessous de trois piés de tour. *Conf. des Ordonn. des Eaux & Forêts.*

CHENEVIÈRE, autrefois CHANVRIÈRE, lieu semé de chénevis, pour faire venir du chanvre. *Solum cannabi, cannabo constum.* Épouventail de chénevière, est un vieux haillon attaché au bout d'une perche, pour épouvanter les oiseaux qui viennent manger les chénevis. Nos *chénevières* sont bien levées. Il faut cueillir la *chénevière*, c'est-à-dire, arracher le chanvre qui est dedans. LIGER.

On appelle figurément une personne fort laide, & propre à faire peur, un *épouventail de chénevière*.

On le dit aussi d'une chose dont on veut nous faire peur, & qui n'est propre à épouvanter que 5 personnes timides.

CHENEVIS. f. m. Petite graine qui est la semence de la plante dont on tire le chanvre. *Cannalis semen.* C'est un grain dont les oiseaux sont friands, & qui sert à nourrir ceux qui sont en cage. Voyez CHANVRE.

Le *chénevis* étoit mis autrefois au nombre des légumes que l'on servoit frites au dessert ; mais à présent ce mauvais ragoût est entièrement banni des tables. Il est mauvais à l'estomac & à la tête ; & il aliéneroit l'esprit à qui en mangeroit beaucoup. L'on en fait de l'huile qui sert aux lampes, & à quelques pauvres gens qui en mangent au potage. DE LA MARE, *Traité de la Pol. Liv. V, T. XV, ch. 3,* où il cite Bruyer. *Campeg. de re cibar. cap. 13.*

CHENEVOTTE. f. f. C'est le tuyau de la plante produite par le chénevis, quand il est sec, & quand il a été dépouillé de sa filasse *Calamus canabinus*,

CHENEVOTTER. v. n. Terme d'Agriculture. Pousser du bois, & des branches foibles comme des chénevottes. *Ramos tenuiores, debiles edere, producere.* Les vignes n'ont fait que *chénevotter* cette année ; c'est-à-dire, n'ont pas poussé comme il faut, n'ont donné du bois que comme des chénevottes, marque d'altération au dedans du sep. LIGER.

CHENICE. f. f. Ancienne mesure, qui étoit la hui-

tième partie du boisseau. Elle étoit en usage à Athènes, CHENIL. f. m. Bâiment, lieu où on loge des chiens, & particulièrement ceux de chasse. *Canum stabulum, canile.* On appelle aussi *chenil*, le lieu où logent les Officiers de la Vénérie, les valets qui servent à la chasse, &c. parce qu'il est près de celui où sont les chiens. On prononce *cheni*.

On dit figurément d'un logement fort sale & fort vilain, que c'est un vrai *chenil*. ACAD. FR.

Ce mot vient de *canile*, qui a été fait de *canis*. MÉNAGE.

CHENILLE. f. f. Insecte du genre des vers, qui ronge les feuilles des arbres, & qui à la fin se change en papillon, après avoir passé par l'état de chrysalide. *Eruca, camp.* Voyez M. De Reaumur, *Hist. des Insect.* Swammerdam dit que la *chenille* est le ver du papillon de nuit, qui se forme d'un œuf, dont l'écaille paroît comme d'un œuf de poule, & fragile. Le mâle a des ailes, & la femelle n'en a point. On voit sur le corps de la *chenille* quatre parties blanches tirant sur le jaune, qui ressemblent assez à ces vergettes dont on nettoie les habits ; elle a aux environs de la tête deux espèces de bouquets de plume noire. De chaque côté elle a deux petits avirons dont les filets ressemblent à ceux des plumes. Sa peau est parsemée de petits poils bruns, séparés les uns des autres, entre lesquels on découvre de petites plumes dont les couleurs sont fort agréables. Elle a seize piés, six au devant, huit au milieu, & deux derrière. D'abord elle est enveloppée du tissu qu'elle a filé, & elle s'y repose comme dans un nid, sans qu'il lui reste le moindre mouvement. A force de se tourner dans cette enveloppe, elle se dépouille de tous ses poils, & ce ver perd tout-à-fait son mouvement avant que de quitter sa peau : alors on lui donne le nom de *nymphé dorée, chrysalis* ou *aurelia*. Il y en a qui font des trous dans la terre pour s'y cacher ; d'autres filent autour de l'extrémité de leur corps un tissu qui les tient suspendues en l'air, où elles se dépouillent de leur peau. Dans la *nymphé dorée*, qui est celle du mâle, on découvre les yeux, la petite trompe & les cornes, les jambes & les ailes, & les petits poils dont son corps est couvert. La femelle a une autre *nymphé dorée*, qui diffère du mâle dans ses cornes, dans ses ailes, & dans la grandeur de son corps. Ensuite elle se change en papillon, dont le mâle a des ailes extrêmement vites, des cornes fort belles, & le corps bien fait. Ces parties manquent à la femelle qui a le corps fort gros & mal fait. Elle n'abandonne jamais ses œufs, & les attache toujours au tissu dont elle est revêue. Fabius Colonna assure que, quand une *chenille* mange de plusieurs plantes, c'est une marque qu'elles ont la même qualité. Mais il y a des Naturalistes qui disent que chaque plante a sa *chenille* particulière, à laquelle elle sert d'aliment. Swammerdam en faisoit voir dans son Cabinet, de cinquante-quatre sortes, entre lesquelles il y en avoit de demi-*chenilles* & de demi-papillons.

Ménage tient que ce mot vient de *canicula*, à cause de la ressemblance qu'ont certaines *chenilles* à de petits chiens.

CHENILLE en bâton. Lorsqu'elle se trouve sur une branche, & qu'elle a cessé de prendre sa nourriture, son corps s'allonge tout entier, & se tenant d'une grande roideur sur les deux jambes de derrière, il forme avec la branche un angle de quarante-cinq degrés ; c'est-à-dire, que l'animal est là droit comme un bâton posé debout sur un plan, & dans une situation oblique ; ce que nos plus habiles Voltigeurs ne pourroient pas exécuter pendant un moment, avec quelque force qu'ils pussent cramponer leurs piés : cependant c'est dans cet état que la *chenille* se tranquillise. *Hist. nat. des Abeilles, T. I, p. 20.*

Les *chenilles*, qu'on appelle *chenilles du Pin*,

dont parle Dioscoride, sont leurs nids au sommet des branches des pins, où on les voit à milliers. Elles sont velues, roussâtres & revêtues de plusieurs petites peaux. Il y en a beaucoup dans les vallées d'Ananie & de Fleme, auprès de Trente. On les a aussi appelées *campa*, du grec *καμπα*, à cause qu'elles font tort aux arbres. M. Ray, dans son *Historia Insectorum*, décrit plus de deux cens douze espèces de chenilles.

On dit figurément d'une personne maligne, qui fait du mal sans y être excitée, que c'est une méchante chenille. On dit de plusieurs Laquais derrière un carrosse, que c'est un vilain trochet de chenilles.

**CHEVILLE**, terme de Rubanier. C'est une espèce de bout de passément, ou ornement de soie, qu'on met sur des habits & des baudriers, qui a la figure d'une chenille.

**CHEVILLE**. f. f. *Scorpioides*. Plante annuelle à fleurs, légumineuse, & dont le fruit représente une chenille, d'où vient son nom françois, (celui de *Scorpioides*, queue de scorpion, ne convient qu'aux fruits de quelques espèces.) Sa racine est menue, de couleur de buis : elle donne à son collet quelques brins longs de sept à huit pouces au plus, couchés par terre ; d. s. nœuds naissent des feuilles alternes, charnues, longues de deux pouces, étroites à leur origine, mais beaucoup plus larges vers leur extrémité, qui se terminent en pointe, semblables par leur figure à celles du *buplevrum* ordinaire, d'un vert un peu plus foncé. De leurs aisselles partent des pédicules longs de trois pouces environ, grêles, & qui soutiennent chacun une ou deux fleurs légumineuses, dont les calices sont des cornets verdâtres dentelés sur leurs bords. Le pistil de ces fleurs devient une gousse verte-pâle, hérissée, semblable à une chenille verte, de la même grosseur, & roulée sur elle-même. Cette gousse, dans sa longueur, est partagée en plusieurs loges qui contiennent chacune une semence couleur de buis, ovale : on élève cette plante assez aisément. Des Curieux la cultivent, pour mettre dans des salades ses fruits qui trompent ceux qui ne sont pas prévenus.

**CHENISQUE**, f. m. ou la petite Oie. Ornement que les Anciens pratiquoient à la poupe de leurs vaisseaux. Il consistoit en une tête d'oie avec son cou, &c. Oie.

**CHÉNON**. f. m. Terme de Vitrier. On appelle *chénons*, des vitres dont presque toutes les pièces paroissent engagées & liées les unes avec les autres comme les anneaux d'une chaîne, & forment différens carrés qui semblent tous se tenir.

**CHÉNOSIRIS**. f. f. Plante. *Chenosiris*. C'est le lierre que les anciens Egyptiens ont ainsi nommé, parce qu'il étoit consacré à Osiris.

**CHENU**, UE. adj. Vieux mot, qui signifie *blanc de vieillesse*. *Canus*. Ce mot n'est plus guère usité en prose, où il ne peut plus entrer qu'en riant, en badinant.

*Pour moi je cède au temps, & ma tête chenu  
M'apprend qu'il faut quitter les hommes & le jour.*  
MAIN.

Il vient de *canutus*, employé par les Latins en la même signification. MÉNAGE. D'autres disent que ce mot vient par corruption de *chef nu*, ou depouillé de sa chevelure.

**CHENU** s'est dit aussi figurément & poétiquement, des hautes montagnes, parce qu'elles sont toujours couvertes de neiges. Les Alpes *chenues*. On le dit aussi des ondes de la mer ; pour dire, qu'elles sont blanchissantes d'écumes. Il n'est pas du style noble.

*On compteroit plutôt les arènes menues,  
Que baigne l'Océan de ses vagues chenues.* GODEAU.

**CHEOIR**, plus ordinairement **CHOIR**. v. n. Tomber. *Cadere, decidere*. Ce bâtiment n'est pas bien étayé, il est en danger de *cheoir*. Il *chet* de la neige, de la

pluie, de la grêle. Expression tout-à fait mauvaise en prose aussi-bien qu'en Poésie. On dit je *chus*, je suis *chû*, je *cherrai* : le petit peuple de Paris dit je *choirai*. On a dit autrefois *chuer*, *chair*, *chaoir*, & ensuite *cheoir*.

*Ou autrement foudre & tempête  
Cherra sur toi.* MAROT.

Ce verbe, quelque besoin qu'on en ait en Poésie, est mort avec le grand Corneille, qui s'en est encore servi. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

Voltaire fait la même remarque, & ajoute que du temps même de Corneille, le mot *cheoir* ne pouvoit être employé pour, *tomber en partage*.

**CHEOIR** signifie aussi diminuer en crédit, en fortune. *Excidere*. Ce Marchand a fait de grandes pertes, il est en danger de *cheoir*, s'il n'est pas assisté de ses amis. L'élévation des grands ne sert qu'à les faire *cheoir* de plus haut.

On dit qu'une personne penche du côté qu'elle veut *cheoir*, lorsqu'on s'aperçoit de ses sentimens, & qu'on prévoit de quel côté elle va opiner.

**CHEOITE**. f. f. Cheute, ou chute. *Cajus, lapsus*, *cheute* est formé de *cheoir*. *Cheuite* n'est plus d'usage.

**CHEP**. Voyez **CHEPAGE**.

**CHEU** ou **CHU**, UE. parr. Tombé. *Qui cecidit, accidit*. Il est *chû* de bien haut. On dit, il est *chû* en pauvreté ; pour dire, il est devenu misérable, il n'a pas de pain.

**CHEOURS**. Voyez **CFOIS**.

**CHEPAGE** ou **CHEP**. f. m. Vieux mot, qui signifie *geole*. *Chepage*, est la fonction, l'emploi de Geolier. *Carceris custodia*. Voyez **CHEPIER**.

**CHEPENEC**. f. m. Gros feutre ou bureau, dont les Turcs font des caparaçons à leurs chevaux pour l'hiver. *VIGEN. Illust. sur l'Hist. de Chalcod. p. 344.*

**CHEPIER**. f. m. Vieux mot, qui veut dire Geolier. *Carceris custos* ; & dans la basse latinité. *Carcerrarius*. Il y a apparence que *chépier* s'est dit pour *cepier*, & que ce dernier mot vient de *ceps*, qui sont les fers dont on enchaîne les prisonniers.

**CHEPTEIL** ou **CHEPTEL**. f. m. Bail des bestiaux ; qui se fait lorsqu'un Maître donne à un Fermier un nombre de bœufs ou de brebis, à condition de les nourrir, & d'en rendre pareil nombre à la fin du bail, & d'en partager le croît & le profit. *Locatio pecorum salva sorte & mediâ lucri parte*. C'est un grand trafic qui se fait dans les Provinces, que celui des bestiaux à *cheptel*.

Ce mot vient de *capital* & de *capitau*, qui se trouve dans les Coutumes, à cause que *cheptel* est composé de plusieurs chefs de bêtes qui forment un capital ; & il y a apparence que le mot de *capital*, qui signifie le fonds d'une rente, est venu d'une même source : car de même que ce capital ou *cheptel* produit un croît de bestiaux qui en fait le profit, de même le fonds d'une rente produit des intérêts. Ragueau prétend que ce mot vient de l'achat & prix du bétail pour lequel il est mis en bail, & non pas de *capital*, comme a prétendu Du Moulin, & il suppose qu'on doit lire *chiptal*. Du Cange prétend que ce mot vient de *catallum*, qu'on a dit pour *capitale*, d'où on a fait *chaptel*, *chatel*, & *catel*, d'où est venu aussi le mot de *citeux*, qui se dit des biens en partie meubles, & en partie immeubles. Mais je crois, avec plus d'apparence, qu'il vient de *chatel*, vieux mot celtique, ou bas-breton, qui signifie un troupeau de bêtes. On trouve quelquefois *chaptel*, *chaptail* & *chetel* ; mais de quelque manière que ce mot soit écrit, il faut aujourd'hui prononcer *chechel*.

**CHEPTELIER**. Terme de Jurisprudence. Preneur d'un bail à cheptel, d'un bail de bestiaux dont le produit doit se partager entre le preneur & le bailleur.

**CHEPU**. f. m. Terme de Tonnellier. Billot de bois élevé de deux ou trois piés, sur lequel on bâtit d'autre bois qui n'est pas solide.

**CHEQ.** f. m. Chérif, Prince de la Mecque, Grand-Prêtre de la Mecque, & comme souverain Pontife de tous les Mahométans. *Meccanus Princeps, Summus Mahometanorum Pontifex.* Le *Chey* est reconnu Chef de la religion Mahométane par les différentes sectes qui la partagent; & le Grand-Seigneur, le Sophi, les Mogols, & les Kans des Tartares, lui envoient des présens, sur tout des tapis, pour couvrir le tombeau de Mahomet, & des tentes pour lui; car le *Chey* a une tente près de la Mosquée de la Mecque dans laquelle il demeure pendant les dix-sept jours de dévotion du pèlerinage à la Mecque. Chaque année on change ce tapis & cette tente, & le *Chey* en envoie des morceaux aux Princes qui ont offert de nouvelles tentes ou de nouveaux tapis: quelquefois il les envoie tous entiers, mais ce n'est qu'aux plus grands Princes. Son revenu est considérable, & consiste dans les présens que les Princes & les Pèlerins Mahométans font à la Mosquée de la Mecque & à Médine. Les dévotions du Pèlerinage durent dix-sept jours, pendant lesquels le *Chey* défraye les Pèlerins; pour cela le Grand-Seigneur lui envoie tous les ans une très-grande somme; & afin qu'elle le soit, le *Chey* a soin de persuader qu'il y a tous les ans pendant ces jours-la septante mille Pèlerins, & que s'il y en avoit moins, les Anges, en forme d'hommes, viendroient achever ce nombre.

**CHEQUE.** f. m. & f. Bohême, qui est de Bohême. *Bohemus.* Les Bohêmes, en leur langue, c'est-à-dire, en langue esclavone, sont nommés *cheques*; & ils ont pris ce nom de *Chech*, premier fondateur de leur Monarchie, si l'on en croit Jean Herbut de Suislin, dans son *Hist. des Rois de Pologne.*

**CHEQUI.** f. m. C'est un des quatre poids dont on se sert dans les Echelles du Levant, particulièrement à Smyrne. Il pèse six livres un quart, poids de Marseille.

**CHER, ÈRE.** Qui est de grande valeur. *Carus, pretiosus.* Les diamans sont *chers*. Les tableaux sont *chers*, quand ils sont des grands Maîtres. Autrefois on disoit *chier* pour *cher*.

Ce mot vient du latin *carus*, qui est opposé à *vilis*, en ce qu'on appelle une chose *vile* celle qui est commune; & *chère* celle que peu de personnes ont. *Id quo multi carent.* *Carus, cher*, ami, est pris du celtique *car*, PEZRON; ou le prétendu celtique *car* de *carus*. D'autres font venir *cher* de *vāzū, gratia.*

**CHER** se dit figurément des personnes pour lesquelles on a de la tendresse & de l'amitié, & des choses pour lesquelles on a de l'attachement, des choses & des personnes qui ont ou nous paroissent avoir une grande valeur. *Carus.* Ce fils vous est *cher*. Son repos lui est fort *cher*. L'honneur nous doit être plus *cher* que la vie. La mémoire d'un si fidèle ami m'est encore *chère* & précieuse. **VILL.** Les hyperboles, si *chères* aux Italiens & aux Espagnols, ont moins de crédit parmi nous. **BOU.** La mort nous avertit tous les jours par de tristes exemples, qu'il faudra un jour renoncer à nos plus *chers* engagements. **FLECH.** L'Eglise ne devoit pas vous être moins *chère*, parce qu'elle vous paroissoit défigurée. **NICOL.** Le mérite qui nous est *cher*, nous paroît tout d'un autre prix que celui que nous haïssions. **CH. D. MER.**

On dit dans le style familier, *mon cher*, sans rien ajouter; pour dire, *mon cher ami*. On dit aussi dans le même sens, *ma chère*: expression cavalière, par laquelle on veut ordinairement marquer la supériorité. *Mon cher Monsieur*: cette expression assez familière, n'est pas plus honnête.

**CHER** sert aussi à exprimer l'excès, ou réel, ou d'opinion, du prix d'une chose. On dit qu'une chose est *chère*, quand elle est à plus haut prix qu'à l'ordinaire, ou quand elle est portée au delà de sa valeur, ou quand la somme d'argent qu'il y faut mettre, est trop grande, relativement à notre état. Les blés sont *chers* cette année, plus *chers* qu'à

l'ordinaire. Ce diamant est *cher*, il n'y a pas de proportion entre sa qualité & la somme qu'il faut donner. Cela est trop *cher* pour moi, cela est d'un trop grand prix, relativement à mes facultés.

Le mot de *cher* se dit aussi du Marchand qui veut vendre une chose plus qu'elle ne vaut, ou qui veut gagner plus que les autres sur sa marchandise. Ce Marchand est *cher*, trop *cher*, il perdra tous ses chalans. C'est *chère* épice.

**CHER** se prend aussi adverbiallement. Vendre *cher*, trop *cher*. *Carè, carius, magno pretio.* Cela me coûte *cher*. J'ai acheté sa maison trop *cher*.

**CHER** se dit aussi dans le sens figuré; vendre *cher* sa vie, se bien défendre. Les hommes achètent bien *cher* l'empire qu'ils se sont attribué sur les femmes. **S. EVR.** Les Mathématiques exigent de trop profondes méditations; il faut être bien amoureux d'une vérité, pour l'acheter si *cher*. **Id.**

*Ah que vos yeux sur moi se sont bien exercés!  
Et qu'ils m'ont vendu cher les pleurs qu'ils ont  
versés.* **RACINE.**

Pour faire entendre qu'on se vengera d'un homme dont on a reçu quelque injure, on dit proverbialement & figurément, qu'on lui fera payer plus *cher* qu'au marché.

**CHER.** *Caris.* Il y a deux rivières de ce nom. La plus considérable prend sa source dans les montagnes de la haute Auvergne à Auzence, arrose une grande partie du Berry, & se jette dans la Loire en Touraine, vis-à-vis de Langest. L'autre est dans la principauté de Sedan.

**CHERAFIS.** f. m. Qu'on nomme autrement *Tela.* Espèce de médailles ou de jetons d'or qui se fabriquent en Perse.

**CHERAFS.** f. m. pl. Changeurs Baniens établis en Perse, particulièrement à Scamachi sur la mer Caspienne.

**CHERAMIDI** ou **CHRAMIDI.** Petite ville de la Morée, au Belveder, vers les confins de la Zaconie, entre Calamata & Zernata.

**CHERAQUIS.** Peuple sauvage de l'Amérique; à l'ouest de la Virginie. On appelle quelquefois ces sauvages les *Têtes plates.*

**CHERAY** ou **CHAHY.** f. m. On nomme ainsi en Perse un des poids dont on se sert dans le Commerce. C'est ce qu'on nomme autrement le poids civil, ou commun, qui est double de ce qu'on appelle poids légal.

**CHERAZOUL.** Ville du Curdistan sur la route de Ninive ou Mosul à Hissahan.

**CHERBET.** f. m. Voyez **SORBET.**

**CHERBOURG**, que Du Chesne, *Antiq. des vill. de Fr. L. VII, c. 14,* & M. Danneville, écrivent *Cherbourg*; mais son nom le plus en usage est *Cherbourg*, selon la remarque de M. Corneille. Sigebert à l'an 1163, l'appelle *Casaris burgum*, ou *burgus*; & Du Chesne & Valois l'ont suivi. Froissard dit que César la fonda, quand il conquiert l'Angleterre; cependant il est certain que César ne passa point par-la pour aller en Angleterre. Le P. Briet, Baudrand, Hoffiman, l'appellent *Caroburgus*. *Cherbourg* est une ville & port de mer en Normandie, à l'extrémité du Cotentin. Quelques-uns ont cru que le nom de *Cherbourg* venoit de Cherebert Roi de Paris, qui la fonda dit-on: mais 1<sup>o</sup>. la ressemblance des noms ne suffit pas pour persuader qu'il en soit le fondateur; & 2<sup>o</sup>. le Cotentin n'étoit pas dans son partage. Ainsi l'on ne fait rien de la fondation de *Cherbourg*, ni de l'origine de son nom. Il y a à *Cherbourg* une manufacture de glaces & de cristaux. Messieurs de l'Académie déterminent la longitude de *Cherbourg* à 16 degrés, & sa latitude à 49 degrés 38 minutes.

Selon les nouvelles observations, le Méridien de *Cherbourg* est plus à l'occident que celui de Paris de 0 h. 16' 8", & en parties de l'équateur 4<sup>o</sup> 2' 0": c'est-à-dire, que sa longitude est de 15<sup>o</sup> 49' 23". Pour sa latitude, il est au 49<sup>o</sup> 38' 10".

☞ CHER-CENS. Voyez CENS.

CHERCHE. f. f. Soit qu'on prend de trouver quelque chose. *Inquisitio, investigatio*. Quand on a besoin de trouver quelque acte, il faut payer le Notaire, le Greffier pour la *cherche* : dans ce sens *cherche* ne se dit point, on dit *recherche*.

CHERCHE ou CERCE, en termes d'Architecture, est la description d'une ligne courbe, qui ne se peut faire d'un trait de compas ou d'autre instrument, mais en cherchant plusieurs points & en tâtonnant, comme sont les coupes de pierres en figures elliptiques, coniques, paraboliques, &c. C'est le trait d'un arc surbaissé en rampant, ou de quelque autre figure tracée par des points. *Collecta ex lineolis at-textis linea integra, quæ sit dimensio totius cujuspiam*. Ces *cherches* s'appellent de divers noms, *surbaissée, surhaussée, ralongée*, comme il s'en voit plusieurs dans les anciennes voûtes gothiques. La *cherche surbaissée* est celle qui a moins d'élévation que la moitié de sa baie. La *cherche surhaussée* est celle qui est au dessus de cette proportion. La *cherche ralongée*, c'est la ligne d'un plan circulaire ralongée dans son élévation, comme le rampant d'un escalier à vis. On dit aussi la *cherche* d'une voûte; pour dire, sa rondeur.

On dit *cerce* ou *cherche*. Quelques-uns, parmi lesquels est Felibien, disent *cerche*, & c'est le mieux : car ce mot, suivant l'opinion de Daviler, qui est vraie, vient de l'italien *cerchio*. Comme les Italiens sont de grands maîtres en Architecture & en Peinture, nous avons pris d'eux beaucoup de mots de ces deux Arts. M. Frézier est du même sentiment. Les calibres sont des espèces de *cherches*.

CHERCHE-fiche ou CHERCHE-pointe. C'est une espèce de poinçon de fer rond ou pointu, dont les Seruriers se servent pour trouver le trou des fiches. *Verruculum*.

CHERCHER. v. a. Apporter la diligence nécessaire, se donner du mouvement, des soins, pour trouver quelque chose. *Quærere, conquirere, inquirere, investigare*. Le Seigneur a dit, *Cherchez*, & vous trouverez. *Cherchez* premièrement le Royaume de Dieu, & on vous donnera le reste. Les hommes terrestres ne *cherchent* que les trésors, ne *cherchent* qu'à faire fortune. Un Philosophe ne *cherche* que la vérité. Mon esprit ne suit point un Auteur qu'il faut toujours *chercher*. BOIL. Bien souvent nous *cherchons* querelle à nos amis pour nous décharger, & nous mettre en liberté. S. EVR. Rien ne choque d'avantage que ceux qui *cherchent* des applaudissemens avec trop d'ardeur. BELL. Pour trouver la vérité, il faut la *chercher* soi-même, & ne se pas reposer sur les lumières des autres. MALEB.

Ce mot vient de *circare*, selon Ménage, qui signifie *aller en rond*.

On dit en ce sens, un ambitieux ne *cherche* que la gloire; un avare ne *cherche* que le profit. Un Géomètre *cherche* la quadrature du cercle, un Chimiste la pierre philosophale, un Machiniste le mouvement perpétuel. *Chercher* un passage à la table d'un livre. C'est un homme qui *cherche* ce qu'il veut dire, il a de la peine à s'expliquer. Il *cherche* en sa mémoire.

☞ CHERCHER l'ennemi, se dit d'une armée qui se met en marche, & qui fait des mouvemens pour aller combattre l'ennemi.

☞ On dit *chercher* noise, *chercher* querelle; pour dire, se mettre de propos délibéré dans le cas de se brouiller avec quelqu'un. *Chercher* malheur; faire des choses capables d'attirer quelque malheur à celui qui les fait. On dit de même *chercher* à se faire battre.

CHERCHER se dit aussi des animaux, & figurément des choses inanimées. *Indagare, vestigare, odorari*. Un chien *cherche* le gibier. La foudre *cherche* un passage à travers la nue. Tous les purgatifs *cherchent* les humeurs dans le corps. L'aiguille aimantée *cherche* le nord, se tourne vers le nord,

On dit populairement *chercher* la vie; pour dire, gueuser, mendier.

On dit, *chercher* de l'argent; pour dire, en demander à emprunter. *Mutuam pecuniam rogare, petere*.

CHERCHER se dit proverbialement en ces phrases. Il *cherche* midi où il n'est qu'onze heures, pour marquer qu'un homme est un écornifleur. *Abdicare*. On dit aussi, *chercher* midi à quatorze heures, pour dire, *chercher* une chose en un lieu où elle n'est pas; ou plutôt, faire de mauvaises difficultés où il n'y en a point à faire. On dit, *chercher* une aiguille dans une charrette de foin; pour dire, qu'il est pres que impossible de trouver la chose qu'on *cherche*. On dit aussi, qu'on *cherche* quelqu'un à pic & à cheval, ou par mer & par terre; pour dire, par tout. On dit encore que le bien *cherche* le bien; pour dire, que plus on est riche, & plus on a de moyens de s'enrichir.

CHERCHEUR; EUSE, f. m. & f. Celui qui *cherche*. *Investigator, indagator*. Ce mot ne se dit guère qu'en mauvaise part. Un *chercheur* de franchises lip-pées; c'est-à-dire, un écornifleur. *Parasitus*. Un *chercheur* de pierre philosophale.

CHERCHEUR. On dit d'un homme qui a cherché long temps inutilement une chose qu'un autre trouve ensuite aisément, que c'est un plaisant *chercheur*, un beau *chercheur*.

M. de S. Evremont s'est servi de ce mot en bonne part, en parlant des curieux de la nature & des secrets de l'art.

Il y a eu autrefois en Angleterre une secte qu'on nommoit la secte des *Chercheurs*. M. Stoupp, dans la *Religion des Hollandois*, dit, qu'il se trouve encore aujourd'hui de ces gens-là dans les Provinces-Unies. Ils conviennent, dit-il, de la vérité de la Religion de Jesus-Christ; mais ils soutiennent qu'aucune des Religions établies parmi les Chrétiens n'est cette vraie Religion de Jesus-Christ que nous devons professer pour avoir part au salut. En un mot, ils n'ont point encore pris de parti, & ils ne se sont point déterminés aux choix d'aucune. Ils lisent l'Ecriture avec beaucoup d'application, & ils prient Dieu de les éclairer, afin qu'ils puissent embrasser la véritable Religion pour le servir selon sa volonté. Il se pourroit bien faire que cette secte de *Chercheurs* fut de l'invention de M. Stoupp.

Grotius étoit un *Chercheur*. Les *Chercheurs* cherchent l'Eglise comme cachée dans un désert. PÉLISSON.

CHERCONNÉE, f. f. Espèce de chuquelas, ou étoffe des Indes, soie & coton.

CHERQUE, f. m. & adj. C'est la même chose que Circassien. Voyez en son lieu.

CHÈRE, f. f. Accueil gracieux, réception favorable. *Comis & humana alicujus excipienduratio*. Ce Prince l'a reçu favorablement; il n'y a point de *chère* qu'il ne lui ait faite quand il a apporté cette nouvelle. Quand on revoit un ami qu'on croyoit mort, on ne fait quelle caresse, quelle *chère* lui faite. Expression tout-à-fait familière & bourgeoise. On a dit autrefois *chière* pour *chère*.

Ce mot de *chère* vient de l'italien *cera*, ou *ciera*. On prononce *chera*, qui signifie *visage*, aussi-bien que *cara* en espagnol, parce que les plus grands témoignages d'amitié paroissent sur le visage. Et même on a dit autrefois *chère*, pour signifier le visage; de-là est venu le proverbe, *Chère* d'homme fait vertu; c'est-à-dire, visage, présence d'homme.

*Que ressembliez-vous bien de chère,  
Et du tout à votre bon père.*

On trouve en un autre endroit, *en faisant une chère fade*, pour dire, en faisant mauvaise mine.

On en a fait le verbe *chérer*, qui signifie, faire bonne mine. Ménage remonte plus haut, & prouve que *cara* a signifié aussi *visage* en latin. On a dit aussi en grec *πάρα*. Tous ces mots viennent du latin *caro*.



CHÈRE se dit, par extension, des chiens, pour signifier les carrelés qu'ils font à leur maître. *Blanditia.*

Quand ce petit chien revoit sa maîtresse, il ne fait quelle *chère* lui faire.

CHÈRE. Terme sous lequel on comprend tout ce qui regarde le service de la table, & la quantité, la qualité, la délicatesse des viandes, & la manière de les apprêter. On dit chez les Cabaretiers, tant pour la bonne *chère*, c'est-à-dire, tant pour le couvert & les autres menus frais, que l'on ne compte pas en détail. Ac. Fr. 1740.

CHÈRE se dit aussi des repas qu'on donne à ses hôtes, à ses amis. *Victus, victus ratio, mensa.* Bonne *chère*, *lautus & elegans victus, magnifica & opipara mensa.* Mauvaise *chère*, *tenuis, tenuissimus victus, cana exigua, aspera.* Cet homme fait grande *chère* à tous ceux qui le viennent voir. On le dit aussi de la manière de se traiter en famille, en particulier. C'est un avaré qui fait maigre *chère* chez lui, il se laisse mourir de faim.

On dit qu'un homme est homme de bonne *chère*, pour dire qu'il aime la bonne *chère*, & qu'il s'y connoît. On appelle *chère* entière, un grand repas suivi de plusieurs divertissemens; & *chère* de Commissaire, un repas où l'on sert chair & poisson. Ac. Fr.

On dit proverbialement, il n'est *chère* que d'avaricieux, quand il traite, tout y va.

CHÈREMENT, adv. D'une manière chère, tendrement, avec affection. *Amantissimè, studiosissimè.* Il aime *chèrement* ses enfans. Cet homme conserve *chèrement* tout ce qu'il a. Je conserverai *chèrement* le souvenir des obligations que je vous ai. Il y a des opiniâtres à qui l'on ne peut faire quitter une opinion: au contraire, ils conservent *chèrement* tout ce qui peut la confirmer. MALEB.

CHÈREMENT signifie aussi beaucoup, à haut prix. Acheter des vivres bien *chèrement*, *magno, permagno pretio, carè.* ABLANC. On le dit aussi au figuré. Il lui vendit bien *chèrement* les services qu'il lui avoit rendus. B. RAB. Cet homme a vendu *chèrement* sa vie; pour dire, il a donné beaucoup de peine à ses ennemis; il en a bien tué, avant que d'être tué lui-même.

CHÉRER, v. n. Vieux mot, qui veut dire, se réjouir: il est formé de *chère*.

CHÉRIR, vieux v. Faire des chères ou des amitiés à quelqu'un. *Benignè, benevolè agere cum aliquo, tractare aliquem.*

*Ne vous forcez de me chérer;  
Chère ne quiet point violence,  
Mes vers vous veulent révéler,  
Non obliger votre excellence.* MAROT.

CHÈRE. Voyez CHEF.

CHÉRIF ou SHERIF, s. m. signifie Prince chez les Arabes & les Maures. C'est celui qui doit succéder au Calife, de même que le Coadjuteur à l'Evêque. *Princeps.* Le Roi de Maroc se qualifie, le Grand *Chérif*, ou le *Chérif des Chérifs*; c'est-à-dire, le premier & le plus puissant des successeurs de Mahomet. On appelle *Chérifs* les descendans de Mahomet. Le Mozambique étoit autrefois sous la domination des Sarrazins, & un *Chérife* Maure y commandoit. BOUÏ. Car le P. Bouhours écrit *Chérife*, mais sans nécessité.

C'est une erreur de la plupart des Européens, que le Grand-Seigneur est Souverain de la Mecque & de Médine, & que les *Chérifs* qui y commandent ne sont que des Gouverneurs ou des Vassaux tributaires. Il est vrai que les Turcs ayant détruit l'Empire des Califes, & leur ayant succédé par droit de conquête, le Sultan a aussi succédé à la dignité & à toute l'autorité des anciens Califes, premiers successeurs de Mahomet: mais il est vrai aussi que dans la décadence & la division de cet Empire, la race du prétendu Prophète s'est conservée la souveraineté & la possession de ces deux fameu-

ses villes & du pays où elles sont situées, sans opposition des autres Princes Mahométans, & sans être dans la dépendance d'aucun; au contraire, les plus puissans d'entre ces Princes ont pour les *Chérifs*, & pour les lieux qu'ils possèdent, une extrême vénération, leur envoyant souvent des offrandes & des présens considérables; & dans les titres fastueux qu'ils se donnent, ils ne prennent que l'humble qualité de serviteurs des deux villes sacrées de la Mecque & de Médine, ce qui est particulièrement vrai à l'égard du Grand-Seigneur. *Voyage de l'Ar. Heur. p. 142, 143.*

Cette race des enfans du Prophète, pût parler comme les Orientaux, tire son origine de Fatime, fille de Mahomet, épouse d'Aly, laquelle eut deux fils, Hassan & Hussein, qui ont fondé deux grandes maisons dans le Mahométisme, & qui sont les peres de tous les *Chérifs* ou descendans de Mahomet qui sont aujourd'hui dans le monde. Id. p. 143, 144.

La Maison d'Hassan a été divisée en deux branches principales, dont la première est restée en Arabie, & a donné des *Chérifs* à la Mecque & à Médine; la seconde est passée en Afrique, & a donné naissance aux Rois de Maroc & aux autres *Chérifs* qui sont en Afrique. La Maison d'Hussein, second fils de Fatime, sont, selon les Orientaux, les Rois de Perse d'aujourd'hui, & les autres *Chérifs* de l'Asie. Id. p. 144.

Quoique la branche aînée de la Maison de Hassan se soit multipliée en une infinité de Maisons ou de Familles différentes dans l'Arabie, il n'y a jamais eu que quatre principales Maisons qui ont régné à la Mecque & à Médine, qui sont celles de Beni-Cayder ou Kader, de Beni-Moussatani, autrement Beni-Hassan, de Beni-Hachem, & de Beni-Kitada. Le *Chérif* qui regne aujourd'hui à la Mecque est de cette dernière Maison, laquelle, à ce qu'on prétend, occupe la Principauté depuis plus de 500 ans; & celui qui règne à Médine est de la Maison de Beni-Hachem, qui regnoit aussi à la Mecque avant celle de Beni-Kitada. Id. p. 144, 145.

La parenté qui est entre les *Chérifs* d'une même Maison, devient parmi eux un sujet de discorde. Quelquefois la division se met aussi entre les deux *Chérifs* régnans de la Mecque & de Médine. Alors le Grand-Seigneur, en qualité de Calife, ne manque guère de prendre connoissance de leurs différens, de parler aux *Chérifs* avec fermeté, & d'installer quelquefois par force un *Chérif* à la place d'un autre, mais qui doit toujours être de la Maison régnante, toute l'autorité du Sultan ne pouvant pas interrompre cet ordre établi. Id. p. 145, 146. Et cette hauteur de la part du Sultan, & la soumission de la part des *Chérifs*, ne détruisent pas pour cela leur souveraineté. Id.

CHÉRIF. Monnoie d'or de Turquie, qui vaut à Marseille quatre livres dix sous. *Nummus aureus.*

CHÉRIR, v. a. voyez CHER. Aimer quelque personne avec tendresse. *Amare, diligere, carum habere.* Un honnête homme *chérir* sa femme. On *chérir* sa Maîtresse sur toutes choses.

*Que le peuple à son gré nous craigne ou nous chérisse,*

*Le sang nous met au trône, & non pas son caprice.*  
RAC.

*Comment se reprocher un crime qu'on chérir?*  
QUIN.

*On n'insulte jamais à ce qu'on a chéri.* CORN.

CHÉRI, IE. part. *Dilectus, amatus.* Objet chéri. *Chéri* de la fortune. *Cheri* des cieux. Il y a des affections *chéries* & des vices favoris, sur lesquels les plus gens de bien même ne s'observent pas assez. S. EVR.

En parlant des anciens Hébreux, on dit le peuple *chéri*, *chéri* de Dieu.

*Hélas ! ce peuple ingrat a méprisé ta loi :  
La Nation chérie a violé la foi.* RACINE.

☞ **CHÉRIQUANES**, sauvages de l'Amérique méridionale dans l'audience de los Charcas. Ils sont si avides de chair humaine, qu'ils n'épargnent pas même les nations alliées.

☞ **CHERYAR**, ville de Perse dans la Province de Teren, dont elle est capitale. Quelques-uns lui donnent le nom de la province.

☞ **CHERINOS**, peuple de l'Amérique méridionale au Pérou, à sept lieues de la contrée de Chuquimayo.

☞ **CHERISSABLE**, adj. Qui doit être *chéri*. On ne le dit plus.

**CHERLESQUIER**, **CHERLESKER** ou **CHERLESQUER**, s. m. Nom de dignité militaire chez les Turcs; Lieutenant général des armées du Grand-Seigneur. *Legatus Imperatoris in exercitu Turcico*. Quelques-uns le nomment Scadiaquer. AR. THOMAS.

**CHÉRON**, s. m. nom d'homme, *Caronus*. S. *Chéron* vivoit vers le V<sup>e</sup> siècle. Il convertit un grand nombre des habitans du pays Chartrain. Il fut martyrisé en venant à Paris pour y prêcher.

**CHERPILLE**, s. f. Il y a dans la banlieue de Villefranche, capitale du Beaujeulois, un usage fort singulier. Lorsque le petit peuple croit que les grains sont mûrs, il va les couper sans la permission du propriétaire; il les lie, & se paye de sa peine, en emportant la dixième gerbe. Cette manière de moissonner s'appelle la *Cherpille*, & a toujours fort déplu aux propriétaires; mais jusqu'à présent, ç'a été en vain. *Descript. de la France*.

☞ **CHER-PRIX**, s. m. Terme de coutume, dans le Bleïsis & le Dunois. C'est la même chose que le *chercens* dans la coutume d'Orléans. Voyez **CHERCENS** au mot *cens*.

**CHERQUEMOLLE**, s. f. Etoffe des Indes Orientales, partie soie, partie écorce.

**CHERRÉE**, s. f. voyez **CHARRÉE**. C'est ainsi qu'il faut écrire.

☞ **CHERSO**. Île de la mer Adriatique, dans le golfe de Quamero, sur la côte de la Croatie. La capitale, située vers le milieu de l'île, s'appelle aussi *Cherso* ou *Cherso*. Elle appartient aux Vénitiens.

**CHERSONÈSE**. Terme de Géographie. Prononcez *Kerjonèse*. M. Tillemont, contre l'usage général, & contre la raison & l'étymologie, écrit *Querjonèse*. C'est une péninsule ou continent, qui est presque tout environné des eaux de la mer, & qui ne tient au reste des terres que par un isthme, ou petit détroit. *Chersonesus*. Le Péloponnèse est une *Chersonèse*, ou presque-île, ou péninsule. Ainsi l'on a donné ce nom dans l'antiquité à plusieurs contrées qui sont entourées de la mer, & ne sont attachées à la terre ferme que par un isthme; & on s'en sert encore aujourd'hui fort bien pour signifier ces presque-îles des Anciens. Les plus célèbres sont,

La *Chersonèse* du Péloponnèse, *Chersonesus Peloponnesiaca*, qui s'appeloit aussi simplement le Péloponnèse, étoit ce que nous appelons aujourd'hui la Morée. La *Chersonèse* de Thrace, *Chersonesus Thracica*, ou de l'Helléspont, *Hellepontica*, c'est une partie de la Thrace, qui se nomme aujourd'hui le Bras de Saint George, ou la presque-île de la Romanie, qui s'étend du midi au septentrion, & qui étoit baignée à l'occident par le golfe de Mélane, & à l'orient par la Propontide. La *Chersonèse* Cimbrique, *Chersonesus Cimbrica*, on l'appeloit ainsi, parce que les Cimbres habitoient ce pays; c'est le Jutland. Cette opinion est générale; cependant Rüdbeck, dans son *Atlantique*, prétend que c'est la Scandinavie. Voyez le *Cimbrica Chersonesi Prodromus* de Jean Mollerus, & l'*Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbrica* du même. La *Chersonèse* Taurique, *Chersonesus Taurica*, étoit entre le Pont-Euxin & la Palus Méotide, & fut ainsi nommée des Taures ou Tauriens, *Tauri*, qui l'habitoient;

nous l'appelons aujourd'hui Crimée. La *Chersonèse* d'*Or*, *Chersonesus Aurea*, c'est la péninsule de l'Inde au-déla du Gange ou est le Royaume de Malacca, & la partie méridionale de celui de Siam, & qui aboutit vers l'île de Sumatra, s'étendant du septentrion au midi. Ce nom de *Chersonèse* d'*Or*, a fait croire à bien des Auteurs que c'étoit l'Ophir de Salomon. On a aussi donné ce nom à quelques promontoires, ou caps, & à quelques villes bâties sur des pointes ou langues de terre qui s'avançoient dans la mer, comme on le peut voir dans Hoffman & dans d'autres; mais nous ne nous servons pas de ce nom en François pour ces lieux, comme nous faisons pour ceux dont on vient de parler. La petite *Chersonèse*, *Chersonesus parva*, c'est un promontoire d'Égypte vers l'occident, que les Anciens appeloient ainî, & qui se nomme aujourd'hui *Bojire*, dit Vigenère, ou plutôt *Bochir*, comme écrit Santon dans ses Cartes. C'étoit une péninsule qui s'avançoit dans la mer devant Alexandrie, & dans laquelle étoit le Phare. Voyez Ptolom. Liv. IV, c. 5. & les Tables de Bertius. P. Mela, L. II, c. 3, appelle encore *Chersonèse* un promontoire de la côte orientale du Péloponnèse: c'est le cap de Schilli.

Ce mot vient du grec *Χερσονησος* qui signifie la même chose.

**CHERSYDRE**. s. m. Serpent amphibie, ainsi appelé, parce qu'il naît dans les lieux humides, d'où il est appelé *hydrus*, hydre; & qu'il change dans la suite de demeure, & vit dans les lieux secs. *Χερσυδρος*. Ce mot vient de *γηςος*, terre, & *υδωρ*, eau. Ce serpent est plus vénimeux lorsqu'il est dans les lieux secs, qu'il ne l'étoit auparavant; car, ne prenant dans les lieux aqueux qu'une nourriture humide, son poison est moins pur: au contraire il se purifie & s'exalte, lorsqu'il habite la terre. Il ressemble à un petit aspic terrestre, à l'exception qu'il n'a pas le cou si gros, c'est la seule différence remarquable qu'il y ait entre eux. DICTIONNAIRE DE JAMES.

☞ **CHERTÉ**. s. f. Prix excessif des choses qui sont à vendre. Excès réel ou d'opinion du prix d'une chose. Voyez **CHER**. *Cherté* des vivres. *Annonæ difficultas*, *caritas*, *gravitas*. Les pauvres souffrent beaucoup pendant la *cherté* des vivres.

Ce mot vient du latin *caritas*.

On dit proverbialement que *cherté* foisonne, pour dire, qu'on ménage les choses quand elles sont chères, & que le bon prix amène l'abondance, parce que les Marchands apportent de tous côtés des marchandises aux lieux où elles se vendent bien.

En parlant de certaines marchandises, on dit que la *cherté* y est, pour dire que la presse y est; & je n'y mettrai pas la *cherté*, pour dire, je n'en achèterai pas. ACAD. FR.

**CHÉRUBIN**. s. m. Esprit céleste, qui dans la Hiérarchie est le premier après les Séraphins. *Cherubus*. On les peint rouges, pour signifier qu'ils sont enflammés de l'amour de Dieu: & on dit d'une personne haute en couleur, ou qui rougit de honte, qu'elle est rouge comme un *Chérubin*. Moïse mit l'Arche sous les ailes des *Chérubins*, qu'il fit élever dans le sanctuaire.

Ce mot vient de l'hébreu *כְּרֻב*, *Cherub*, dont le pluriel est *Cherubim*.

**CHÉRUBIN**, Ordre militaire en Suède, autrement appelé l'*Ordre des Séraphins*. *Ordo militaris à Cherubis nuncupatus*. Il fut institué par Magnus IV, en 1334, & aboli par Charles IX. Le collier étoit composé de *Chérubins* d'or émaillés de rouge & de croix patriarcales d'or sans émail, en mémoire du siège métropolitain d'Upsal. De ce collier pendoit un ovale d'or émaillé d'azur, dans lequel étoit un nom de Jésus ne ot; au-dessous du nom de Jésus, il y avoit quatre petits clous émaillés de blanc & de noir. Favin parle de cet Ordre.

**CHÉRUBIN**, en Architecture, est la tête d'un enfant, avec une aile de chaque côté. *Alatum juvenis caput*, *Cherub*, *Cherubinus*. Cela sert d'ornement aux clefs des arcs.

**CHÉRUBIQUE**, Hymne *cherubique*. C'est un Hymne qui est fort célèbre dans la Liturgie Grecque. Il se chante avec beaucoup d'apparat & de solennité dans le temps que les saints dons sont portés du petit Autel de la Prothèse au grand Autel, où l'on doit célébrer la Liturgie, & qui s'appelle l'*Autel du Sacrifice*. Aussi-tôt que les Chantres voient sortir de ce petit Autel les saints dons, ils entonnent cet hymne, qui est appelé *Cherubique*, parce qu'il y est parlé du Chœur des Anges & des Chérubins, lesquels accompagnent Jésus-Christ qui va être immolé. Consultez là-dessus l'*Euologe* du P. Goar, & les notes du P. Simon sur l'*Apologie* de Gabriel, Archevêque de Philadelphie. *Hymnus Cherubicus*.

**CHERVI** ou **CHERVIS**. f. m. *Chervis* est plus usité. *Sisjaram* ou *sisjer vulgare*. Plante ombellifère, dont les racines sont de petits navets, gros & longs comme le doigt, blanchâtres en dehors, plus blancs en dedans, douçâtes & aromatiques. Ces petits navets sont ramassés en botte à leur collet, d'où sortent des feuilles qui ressemblent à celles de la berle, d'un goût & d'une odeur aromatique. De leur milieu sort une tige haute de deux piés au plus, branchue, nouée & cannelée, terminée par des ombelles de fleurs à cinq petits pétales blancs. Leurs semences sont menues comme celles du persil; elles sont un peu étroites, cannelées sur le dos, plus brunes, plus languettes, & d'un goût un peu âcre & aromatique. On mange les racines de *chervis*; elles sont fort douces. Après les avoir fait cuire dans l'eau, on les assaisonne comme les autres racines. On les met aussi en pate: leur douceur paroît fade à bien des gens. Le *chervis* ne se multiplie que de graine; sa graine est ovale, languette, assez menue & étroite, rayée dans sa longueur, d'une couleur de feuille morte, d'un blanc grisâtre, plate par une de ses extrémités. LA QUINT.

**CHEVINSKO**. Ville de Pologne, au Duché de Mazovie, sur la Vistule, à trois lieues au dessous de Zakrocin.

**CHERZ**, (chez les Polonois Gzerko) Ville de Pologne, dans la Masovie, sur le chemin de Warsovie à Léopold.

**CHÉSAL**. f. m. Vieux mot françois, qui signifioit autrefois *maison & église*. *Domus, casale, casalagium, templum*. Il est encore en usage en plusieurs Provinces, d'où vient qu'on dit encore la Congrégation de *Chésal-Benoit*, qui est une union en Congrégation de quelques Abbayes régulières de l'Ordre de S. Benoît, comme S. Sulpice de Bourges, S. Augustin de Limoges, &c. L'Abbaye de *Chésal-Benoit*, qui est le chef de la Congrégation du même nom, fut fondée en 1098, dans le Diocèse de Bourges, du temps de l'Archevêque Léger. On tira du Monastère de Cornélie un Moine de Vallombreuse pour l'en faire Abbé, & y établir les observances religieuses. En 1505, les Abbés de *Chésal-Benoit*, de S. Sulpice de Bourges, de S. Alire de Clermont, & de S. Vincent du Mans, avec quatre Religieux députés des mêmes Abbayes, s'assemblèrent à S. Sulpice de Bourges, pour réformer l'Ordre; l'Abbaye de S. Martin de Sées fut agrégée peu après à ces quatre autres; & en 1510, l'Abbaye de S. Germain des Prés y fut encore unie. En 1511, les Abbés des cinq premiers Monastères résolurent de faire ériger leurs Abbayes en Congrégation, ce qui leur fut accordé en 1516, par Léon X. On écrit quelquefois *chésal* par un *z*, & l'on dit *chéseau* ou *cheseolage*, pour *chésal*. Cette Abbaye a été long-tems régulière & électrice. Par arrêt du Parlement de Paris, rendu le

elle est à la nomination du Roi, ainsi que les quatre autres dont on vient de parler, que les Bénédictins prétendoient y soustraire, comme ayant été exceptés par le Concordat.

Ce mot vient du latin *casata* ou *casale*. Dans les Capitulaires de Charlemagne, on appelle une Eglise *Casa Dei*; c'est le nom que porte encore l'Abbaye de la *Chaise-Dieu* en Auvergne.

**CHESEOLAGE**. f. m. Voyez **CHÉSAL**.

**CESHIRE**. Province maritime d'Angleterre, dans le Diocèse de ce nom. Capitale, *Chester*.

**CHÉSEAU**. f. m. Voyez **CHÉSAL**.

**CHESMER**. Voyez **CHÉMER**.

**CHESNAIE**. Voyez **CHÉNAIE**.

**CHESNE**. Voyez **CHÉNE**.

**CHESNEAU**. Voyez **CHÉNEAU**.

**CHESNEGHIR-BASCHI**. f. m. Terme de relation.

Nom d'un des douze principaux Officiers de la Porte. Ce nom, composé d'un mot persan *cheshné*, qui signifie l'essai qu'on fait des viandes ou de la boisson; & de *ghir*, qui vient du verbe *gristen*, prendre; ce nom, dis-je, signifie celui qui fait l'essai des viandes que l'on sert au Grand-Seigneur. Quelques-uns l'appellent *Cheshghir*, de *cheshide*, goûter. Le *Cheshneghir-baschi* est le chef de ceux qui font l'essai des viandes. RICAUT, de l'Emp. Ottom.

**CHESNON**. Voyez **CHÉNON**.

**CHEST**. Vieux mot. On disoit autrefois *chest* pour ce. M'entremet de *chest* œuvre faire, dit un vieux Traducteur d'Esopo.

**CHESTER**. *Cestria*. Ville d'Angleterre dans le Comté du même nom ou Cheshire, sur la Dée. Elle se nommoit autrefois, *Deva* ou *Deuva*. C'est un Evêché fondé en 1541, par Henri VIII, de la suppression du Monastère de sainte Werbuge qui étoit dans la même ville. On dit que cette ville, ou pour le moins le château & quelques maisons, où l'on prétend reconnoître encote l'architecture romaine, furent bâties par Ostorius, qui commandoit en Angleterre, sous l'Empereur Claude, & qu'il fit élever cette forteresse dans le Royaume de Mercie sur les frontières de celui de Galles, pour tenir les peuples de ce dernier dans le respect.

**CHESTERFIELD**. *Chesterfida*. Ville d'Angleterre en Derbyshire, dans la vallée de Scardale, sur les frontières du Comté d'York.

**CHESTERSHIRE**. Voyez **CESHIRE**.

**CHÉTEL**. f. m. C'est ainsi qu'on prononce & même qu'on écrit aujourd'hui ce mot. Voyez **CHEPTEIL**, pour l'explication.

**CHÉTIF**, **IVE**. qui est de peu de valeur: il se dit des personnes & des choses. *Vilis, miser, macilentus, informis*. Cet homme est bien *chétif*, maigre, mal fait, misérable. Il a fait un présent bien *chétif*, qui n'est d'aucune considération. Cet habit, cette étoffe est bien *chétive*.

*Il vint des partis d'importance,  
La belle les trouva trop chétifs de moitié.*

LA FONT.

Combien de temps faut-il? Un temps proportionné à notre durée vaine & *chétive*. PASCAL.

Il vient de l'italien *cattivo*, selon Pasquier. Mais Ménage tient que ce mot vient de *captivus*, & prouve que *chétif* signifioit autrefois *captif*: ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'on a dit *chétif-votson* pour captivité. Autrefois on disoit *chaitis*. Borel le fait venir de *captivus*, aussi-bien que Ménage; & il remarque que *chaitim* se dit en gascon pour *chaitis*, & que ces mots signifient *misérable*. *Chaitis* n'est plus en usage; *chétif* se dit encore, mais rarement.

Corneille a employé ce mot très-heureusement dans Pompée, dans ce vers où il est parlé des cendres de ce grand homme.

*Dans quelque urne chétive en ramasser les cendres.*

Le mot de *chétive* ne passeroit pas aujourd'hui. Il me paroît qu'il fait ici un très-bel effet, par l'opposition d'une fin si déplorable, à la grandeur passée de Pompée. Voltaire condamne l'usage qu'a fait Corneille de ce mot dans la même pièce. D'une flamme pieuse autant comme *chétive*, cela n'est, dit-il, ni françois ni noble. Ce mot *chétive* a été heureusement employé au second acte. Le même terme peut faire un bon & un mauvais effet, selon la place où il est. Une urne *chétive* qui con-

tient

tient la cendre du grand Pompée, présente à l'esprit un contraste attendrissant. Mais une flamme n'est point *chetive*. Dans ce vers, l'expression *autant comme* est un barbarisme. Il faut dire autant que.

Le mot *chetif*, dit M. l'Abbé Girard, commence à vieillir : il n'est pas néanmoins tout-à-fait suranné, & il se trouve encore des places où il figure auz bien. Il le compare ensuite avec *méchant*, dans ce qu'il a de synonyme, c'est-à-dire, autant que ce dernier marque une certaine incapacité à être avantageusement placé ou mis en usage. Sous ce point de vue, l'inutilité ou le peu de valeur rendent une chose *chetive*. Les défauts & la perte de son mérite la rendent *mauvaisé*. Un *chetif* sujet, est celui qui n'étant propre à rien, ne peut rendre aucun service dans la République. Un *mauvais* sujet est celui qui, se laissant aller à un penchant vicieux, ne veut pas travailler au bien ; qui est *chetif*, est méprisable, & devient le rebut de tout le monde ; qui est *mauvais*, est condamnable, & s'attire la haine des honnêtes gens.

En fait de choses d'usage, le terme de *chetif* enlève sur celui de *mauvais*. Ce qui est usé, mais qui peut encore servir au besoin, est *mauvais*. Ce qui ne peut plus servir, & ne sauroit être mis honnêtement, est *chetif*. Un *mauvais* habit n'est pas toujours la marque du peu de bien. Il y a quelquefois sous un *chetif* haillon plus d'orgueil, que sous l'or & sous la pourpre.

**CHÉTIFVOISON.** f. f. Vieux mot. Captivité. On l'a dit aussi pour misère.

**CHÉTIVEMENT.** adv. D'une manière chétive. *Misérabiliter*. Les Pédans nourrissent leurs écoliers fort *chetivement*. *Parcé*.

**CHÉTOIER.** f. m. Terme de Coutume. Celui qui prend des bestiaux à chetel.

**CHÉTRON.** f. m. C'est une petite layette en forme de tiroir, qu'on fait au haut d'un des côtés d'un coffre, pour y mettre à part les choses qu'on veut trouver sous sa main en l'ouvrant, & les séparer du reste de ce qu'on y ferre. *Capsula arcæ intestina*.

**CHEVAGE.** f. m. Droit, subsidé qui se levoit autrefois sur les étrangers pour leur séjour dans le Royaume. *Vedligal a peregrinis exigi solutum*, Payer le *chevage*. *BACQUET*.

**CHEVAGE,** est aussi un droit de douze deniers parisis, qui se paye sous peine d'amende tous les ans au Roi, en quelques Provinces, par les bâtards & aubains mariés, qui s'y sont établis. Ce droit s'appelle *chevage*, parce que chaque chef marié ou veuf le doit, au cas qu'il soit bâtard ou aubain.

**CHEVAGIER.** f. m. On appelle ainsi dans les Ordonnances ceux qui doivent le droit de chevage.

**CHEVAL.** f. m. Animal à quatre piés, qui hennit, & qui rend de grands services à l'homme, dont la cavalle est la femelle. *Equus, equa*. Il sert à la charrue, à la guerre, au labour & aux voitures. Un *cheval*, pour être bon, doit avoir trois parties correspondantes à trois de la femme, la poitrine, le fessier & les crins ; c'est-à-dire, poitrine large, croupe remplie, & les crins longs : trois du lion, le maintien, la hardiesse & la sureur : trois du bœuf, l'œil, la narine, la jointure : trois du mouton, le nez, la douceur, la patience : trois du mulet, la force, la constance au travail, & le pié : trois du cerf, la tête, la jambe, & le poil court : trois du loup, la gorge, le cou & l'ouïe : trois du renard, l'oreille, la queue, le trot : trois du serpent, la mémoire, la vue, le contournement : trois du lièvre ou du chat, la course, le pas, la souplesse. Les *chevaux* ont du jugement, dit Solin ; ils connoissent leurs maîtres & leurs ennemis. Quelques-uns n'ont pas souffert que d'autres les montassent. Quelques-uns ont pleuré la mort de leurs maîtres, & d'autres se sont laissés mourir de faim après les avoir perdus. Alexandre fit faire de magnifiques funérailles à son *cheval* ; il fit bâtir une ville en son honneur, qu'il nomma *Bucéphalie*. Caligula voulut faire nommer son *che-*

*val Consul*. Les Tartares & les Tutes portent pour enseigne, à la guerre, une queue de *cheval* attachée au bout d'une pique.

Ce mot vient de *caballus*, qui signifioit autrefois *cheval de bagage* ou petit *cheval*, qui servoit au moulin & aux voitures. Nicod, Isidore & Papias dérivent celui-ci *ex eo quod ungula terram cavet*.

Les Latins disoient en proverbe, le *cheval de Sejus*, quand ils vouloient donner à entendre une chose qu'il est dangereux de posséder. C. Sejus avoit un des plus beaux *chevaux* qu'on puisse voir ; mais il n'en fut pas long-temps le maître, Marc Antoine l'ayant fait mourir. Dolabella ayant acheté ce *cheval*, mourut bientôt après de mort violente. Cassius, qui en fut ensuite le maître, périt d'une façon tragique. Marc-Antoine, qui le posséda aussi, est connu par sa fin déplorable. Nigidius, Chevalier d'Asie, l'acheta après la mort de Marc Antoine, & le *cheval* & l'homme se noyèrent dans le fleuve Marathon. Ce proverbe revenoit à un autre qu'ils avoient, qui étoit l'or de *Toulouse*, dont l'on verra l'explication au mot *Or*.

Le *cheval* se nomme diversément, suivant son poil, sa taille, son usage, ses vices ou maladies.

On dit un *cheval* blanc, *candidus* ; gris, *leucophaeus* ; pommelé, *equus coloris cinerei juvenilis distinctus* ; roux, *rufi coloris, rufus* ; bai-brun, *coloris phænicei saturioris, pressioris* ; bai-clair, *coloris phænicei dilutioris* ; bai-doré, *aurei coloris* ; alezan ou alezan rouge fore ou saure, *equus rufus, ruber* ; alezan brûlé, alezan fort brun, *rubidus* ; alezan chargé, *ruffei coloris, sed saturi* ; alezan lavé, *coloris ruffei sed dilutioris*. *Cheval* - bai d'une sorte de rouge éclatant en divers degrés, *equus badius* ; brûlé, *rufus atrore, nigrore multo magis* ; aubère, grisâtre, ayant de grandes taches noires, *equus leucophaeus grandibus maculis usque nigris distinctus* ; *cheval* pie, *nigro & albo picatum in morem distinctus* ; soupe de lait, *equus albidus* ; liabele, *coloris melini subalbidi* ; roan ou tête de Maure, *equus atro capite, toto corpore niger, sed capite nigriori* ; mitouette, *equus pilis quibusdam in partibus magis quam in aliis nitentibus, speculorum instar distinctus, maculis nitentibus variegatus* ; zain, *equus unicolor, unius coloris* ; balzan, *equus quatuor pedibus albis*, &c. Tous les mots & les suivans sont expliqués à leur ordre alphabétique. On a donné aux *chevaux* des noms propres, comme à celui d'Alexandre, *Bucéphale*. Roland appelloit son *cheval*, *Mellendis* ; & Renauld, l'un des quatre fils Aymond, appelloit le sien *Bayard*.

À l'égard de la taille, on dit un *cheval* nain, *pumilus* ; ragot, *brevi densoque corpore* ; haut jointé, *altis articulis* ; court jointé, *depressis articulis* ; *cheval* entier, *equus non castratus, non exsectus* ; hongre, *canterius* ; courtaut, *equus quadrata sed brevioris corporatura*. Par courtaut on peut encore entendre qui n'a point de queue, *caudæ mutilus* ; coureur, *cursor* ; roussin, *caballus*. *Cheval* d'Espagne, *iberus* ; barbe, *Numidicus* ; guillecin d'Angleterre, *asurco Britannicus*. Les *chevaux* Irlandois passôient autrefois pour être des meilleurs qu'il y eût en Europe ; aussi étoient-ils fort chers : & l'histoire d'Irlande fait mention d'un de leurs Seigneurs, qui combattant pour Richard II Roi d'Angleterre, montoit un *cheval* qu'il avoit acheté 400 bœufs. LARREY. *Cheval* Persan, *Persicus* ; *cheval* Turc, *Turcicus*. Vigenere dans ses *Illustrations* sur l'Hist. de Chalcond. p. 343 & suiv. parle fort en détail des *chevaux* Turcs, & de la manière dont on les nourrit & on les panse. *Cheval* de manège, *tractabilis, franis parens, exercitatus* ; *cheval* de pas, *gradarius equus* ; *cheval* de selle, *equus sessilis, idem & carrucarius* ; *cheval* de charrue, de trait, d'attelage, *equus jugatorius* ; limonier, *teomonem utrumque sustinens* ; *cheval* de charrie, *arator equus* ; *cheval* d'amble ou haquenée, *asurco* ; *cheval* de poste, *veredus* ; *cheval* de louage, *conductivus*.



*meritorius*; cheval de bagage, *equus sarcinarius*, *dosuarius*; cheval de relais, *veredus gradarius*; chevaux de poste & de relais, *equi publici*.

On appelle *courte d. chevaux*, deux chevaux attelés ensemble pour remonter des bateaux, *bigæ*; cheval de haras ou étalon, *equus admiffarius*; cheval de main, *equus honorarius*; cheval de parade, anciennement *palefroi*, *equus ad pompam*.

On appelle *cheval de bataille*, non seulement le cheval fort & choisi qu'on réserve pour les grandes occasions, mais encore figurément toutes les choses de parade, de faste, ou propres à faire remporter quelque avantage dans une dispute où il s'agit de la gloire, *Bellator equus*. Quand on prie un tel Auteur de dire quelques-uns de ses vers, il récite un tel Sonnet, c'est son *cheval de bataille*. Ce Musicien chante un tel air, c'est son *cheval de bataille*.

À l'égard des bonnes qualités, on dit, *cheval fier*, ardent, plein de feu, souple, léger à la main, obéissant, fidèle, qui porte bien la tête, fort déchargé.

À l'égard des défauts, on dit, un *cheval vicieux*, *vitiosus*; ombrageux, *meticulosus*, *resistans*; fort en bouche, *duri & contumacis oris*; tourbu, *præpropera aquatione perfusus equus*; morveux, *mucosus*; poutif anhelator, *suspiriosus*, cheval éiancé, amaigri de faim & de travail, *serigosus equus*, *macie confectus*; outré, *longioris itineris labore exhaustus*; cheval qui est sur les dents, *enectus inedia*, *labore confectus*; ruiné des jambes *perditus eruribus*; qui est pesant à la main, *gravis ad manum*; cheval neuf, *novus*, *intractatus*; sougueux & indompné, *asper & indomitus*; cheval qui rue & qui mord, *morax & calcitro*; cheval qui se couche, *culitor*; cheval qui bronche, *offensator*; cheval qui prend le frein aux dents, *qui contra fræna tendit*; qui jette son homme par terre, *sternax*: boiteux, *claudus*; borgne ou défermé d'un œil, *unoculus*, *altero oculo captus*. Un cheval chargé de ganache; cheval vaïton, bégue, *cujus alter oculus alteri dissimilis est*. Celui qui est trompé dans l'achat d'un cheval vicieux, peut intenter l'action redhibitoire, pour contraindre le vendeur à le reprendre. Si le vice est apparent, par exemple, si le cheval est borgne, comme l'acheteur a pu s'en appercevoir, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même; mais pour les vices latents, comme la poulx, la morve & la courbature, l'acheteur a l'action redhibitoire dans les huit jours de la vente, dans quelques coutumes; & dans les quarante jours en d'autres coutumes, parce que ces vices peuvent être cachés & suspendus pendant quarante jours.

Monter à cheval, signifie non-seulement, monter en selle, mais encore apprendre le manège, *in equum ascendere*, *equum conscendere*; *equos domandi*, *regendi artem perdiscere*. Un tel Seigneur monte à cheval chez un tel Ecuyer, il fait bien manier un cheval.

On dit picquer un cheval, pour dire, l'essayer, *tractare*. Promener un cheval entre deux talons, *agere*, *agitare*. Panser, *curare*; ferrer, *calceare*; étriller, *disfringere*, *strigili defricare*; brider, *frænare*; seller un cheval, *sternere*, *ephippio instruere*; dresser un cheval, *domare*, *condocifacere*. Pousser vertement un cheval, commencer un cheval, travailler un cheval, acheter un cheval, mettre un cheval dans la main, mettre un cheval dans les talons, assembler un cheval. Combat à cheval, *pugna ex equo*. Bon logis à pié & à cheval, *hospitium equi & pediti commodum*. On appelle un bon homme de cheval, celui qui fait bien dompter & manier un cheval, *Equitandi peritus*. Être bien à cheval.

Être bel homme de cheval, avoir bonne grace à cheval. Comme il n'y avoit point de Seigneur à la cour qui fut plus curieux que lui de beaux chevaux, personne aussi n'étoit mieux à cheval.

Commencer un cheval, en termes de Manège, c'est le mettre au pilier, entre deux piliers, le dres-

ser à toutes sortes d'airs & de manèges. Monter à cheval, apprendre à monter à cheval. Il monte sous un tel. *Ut aliquo equitandi magistro*. Mettre quelqu'un à cheval, lui enseigner à monter à cheval. C'est tel Ecuyer qui l'a mis à cheval.

Être à cheval, être monté sur un cheval, ou sur quelque autre animal, ou même sur toute autre chose, jambe deçà jambe delà. À cheval sur une muraille, sur une poutre, sur un bâton.

Dans l'Art militaire, être à cheval sur une rivière, c'est en occuper les deux rives avec des troupes.

Tirer à quatre chevaux. Supplice qu'on fait souffrir aux criminels de léze-Majesté au premier chef. Écarteler un criminel, en attachant un cheval à chaque membre, à chaque jambe & à chaque bras, & les faisant tirer chacun de son côté en même temps. Voyez ÉCARTELER.

CHEVAU-Leger, est un cavalier ordinaire & légèrement armé, qu'on appelle autrement *Maitre*, & qui est dans un corps de Régiment. *Levis armatura eques*. On l'appelle ainsi, par opposition aux Gens d'armes, qui étoient autrefois des gens péssamment armés & de toutes pièces. Il y a pourtant plusieurs compagnies d'ordonnances qu'on appelle particulièrement *Chevaux-legers*, qui n'entrent jamais en corps de Régiment, qui sont les *Chevaux-legers* de la Garde du Roi, de la Reine, de Monsieur le Dauphin, de Monsieur, &c. & on dit au singulier un *Cheveau-leger*, & au pluriel, vingt & un *chevaux*. *Eques levis armatura e Regis Custodia*. Le Roi est Capitaine des *Chevaux-legers*. Il y a sous lui un Capitaine-Lieutenant. On dit *Chevaux-legers*, & *Chevaux legers* de la Garde. Contre l'ordre, de ce pluriel s'est formé le singulier, *Cheveau-leger*, & l'on dit, c'est un *Cheveau-leger*, il est *Cheveau-leger* de la Garde. LE DICT. DE L'ACAD. FRANÇOISE met *Cheveau-legers* au pluriel, & cette orthographe paroît la plus suivie. Chaque *Cheveau-leger* a 540 liv. par an, 90 à chaque monte de deux en deux mois.

On se sert aussi du nom de *chevaux* en général, pour désigner la cavalerie, des gens de cheval, *Equitatus*, *equites*. Il y avoit dans cette armée trente mille hommes de pié, & dix-mille *chevaux*, c'est-à-dire, dix mille combattans à cheval. Un escadron de deux cens *chevaux*. Ac. FR. Les gens de guerre disent Capitaine de *chevaux*, pour dire, Capitaine de cavalerie: cela est du style familier.

Le cheval est un animal guerrier, & un symbole de la guerre. Le cheval, dans les médailles Puni-ques, est le symbole de Carthage, batie selon l'Oracle, au lieu où l'on trouva une tête de cheval. Les *chevaux* pailans marquent la paix & la liberté, ou simplement un pays abondant en pâturages. Le cheval bondissant marque l'Espagne, où il se trouve d'excellens *chevaux*; quelquefois les victoires remportées aux jeux publics, comme sur les médailles du Roi Hiéron. Quelquefois c'est le Bucéphale d'Alexandre, ou simplement le symbole des Rois de Macédoine, où il se trouve de très-beaux *chevaux*. P. JOBERT.

Les *Incitati* à Rome ont pour devise un cheval barbe courant, avec ce mot, *dant animos plagæ*. Et les *Erranti* de Breïce, un barbe aussi; & pour ame, *velocitate palmam*. Un cheval de bataille tout armé, avec cet hémissi-que de Virgile, 2. *Georg. v. 145. Campo sese arduus infert*, est la devise d'un grand Capitaine.

CHEVAL de Frise, en terme de Fortification, est une grosse pièce de bois percée & traversée de plusieurs pieux armés de pointes de fer, & longs d'environ cinq ou six piés. *Ericius*. Il sert à défendre un passage, ou à boucher une brèche, ou à faire un retranchement pour arrêter la cavalerie. On en met aussi sur des roues avec des feux d'artifice, pour faire rouler en bas dans les assauts. Le Prince d'Orange fermoit son camp avec des *chevaux de Frise*, en les faisant accrocher les uns aux autres, à ce que dit Jean Errard. On les appelle *chevaux de Frise*, parce que cette machine a été inventée en Frise

On a remarqué sur une médaille de Licinius une espèce de *cheval de Frise*, fait avec des pieux entrelacés; c'est la marque d'un camp fortifié & palissadé pour la sûreté des troupes. P. Job.

On appelle *cheval de bois*, une figure de *cheval* qui se hausse & se baisse par le moyen de quelques chevilles de fer. *Equus ligneus*. Il sert dans le Manège à faire des exercices pour voltiger.

On appelle encore *cheval de bois*, un instrument de châtiment militaire qu'on a coutume d'exercer sur les Soldats & sur les filles débauchées qui suivent l'armée. C'est une pièce de bois taillée en arête, & posée sur des tréteaux, avec une tête de *cheval*.

**CHEVAL de Terre.** Terme de marbrier. Grand vase rempli de terre, que rencontrent dans un bloc ceux qu'on emploie à titer les marbres des carrières. *Moles terrea*.

**CHEVAL Pégase**, est un *cheval* que les Poètes ont feint avoir des ailes, & avoir fait naître la fontaine d'Hippocrène en frappant du pié sur le mont Parnasse. *Pegasus*. Il servit de monture à Bellérophon quand il alla combattre la chimère. Depuis on a feint qu'il s'est envolé au ciel, où il y a une constellation de ce nom.

*En cet âge brutal,  
Pégase est un cheval qui porte  
Les grands hommes à l'hôpital.* MAIN.

*Il n'appartient pas,  
A notre Pégase comique,  
De prendre un galop héroïque;  
Car il n'est qu'un cheval de pas.* SCAR.

Athénée appelle le vin, le grand *cheval* des Poètes.

**CHEVAUX du Soleil.** Ovide les nomme *Eoïus*, *Piroïs*, *Aethon* & *Phlegon*, noms grecs, dont l'étymologie marque la qualité. Ils sont nommés ailleurs *Erythoïus* ou le rouge, *Aethon* ou le Lumineux, *Lampos*, ou le resplendissant, & *Philogeus*, qui aime la terre. Le premier désigne le lever du Soleil, dont les rayons sont rougeâtres. Aethon marque le temps où ces mêmes rayons sortis de l'atmosphère sont plus clairs, vers les neuf ou dix heures du matin. Lampos figure le midi, où la lumière du Soleil est dans toute sa force, & Philogéus représente son coucher, lorsqu'il semble s'approcher de la terre.

**CHEVAUX de Mars.** Servius les nomme *demos* & *phobos*, la crainte & la terreur: mais dans Homère, ce sont là les noms des Cochers de Mars, & non de ses *chevaux*.

**CHEVAL de Pacolet**, est un *cheval* de bois, fabuleux, qui alloit dans les airs, & qui se conduisoit avec une cheville, dont il est fait une ample mention dans le Roman de Valentin & autres. *Equus fabulosus*.

**CHEVAL de Troie**, est un grand *cheval* de bois, par le moyen duquel les Grecs ont feint que Troie avoit été prise; ayant été introduit dans la ville comme une offrande à Pallas. *Equus Trojanus* Il y avoit plusieurs grecs cachés dans le ventre de cette machine, qui en étant sortis surprirent les habitans.

**CHEVAL Fondu**, est un jeu d'enfants, où les uns sautent sur la croupe des autres qui sont courbés.

En termes de Blason, on appelle *cheval* ou *poulain gai*, celui qui est peint nu, sans bride ni licou. *Liber equus*. Et on dit *cheval effrayé*, ou *cabré*, quand il est peint rampant. *Equus arrectus*. On dit aussi *animé*, pour exprimer que son œil est d'un autre émail, *animatus*; & *armé*, en parlant du pié que la nature lui a donné pour se défendre, quand il est aussi d'un émail différent. *Armatus*. On le blasonne aussi *bardé*, *houffé* & *caparassonné*. *Equus demisso amploque ornatus ac coopertus stragulo*, *stragulatus*.

**CHEVAL de rivière**, que quelques-uns appellent *hipopotame*. Voyez ce mot.

**CHEVAL Marin** ou **BŒUF Marin** ou **MORSE**. Frédéric Martens, de Hambourg, dans le Journal de son

voyage au Spitzberg & au Groenland fait en 1671, appelle cet animal *cheval* ou *bœuf marin*, ne distinguant point deux espèces, & n'en faisant qu'un même animal. Il le distingue du Veau marin. Le *cheval marin*, dit-il, ressemble assez au *veau marin*, si ce n'est qu'il est beaucoup plus gros, puisqu'il est de la grosseur d'un bœuf. Ses pattes sont comme celles du *veau marin*. Celles de devant, comme celles de derrière, ont cinq doigts ou griffes, mais les ongles en sont plus courts. Il a aussi la tête plus grosse, plus ronde, & plus dure encore que celle du *veau marin*. La peau de cet animal a bien un pouce d'épaisseur, sur tout autour du cou. Les uns l'ont couverte d'un poil de couleur de souris, les autres d'un poil rouge, les autres gris, & les autres ont très-peu de poil. Ils sont ordinairement pleins de gales & d'écorchures qu'ils se font à force de se grater, de sorte qu'on dirait qu'on leur a enlevé toute la peau. Par-tout autour des jointures ils ont la peau fort ridée. Ils ont à la mâchoire d'en haut deux grandes & grosses dents, qui leur descendent même au dessous des babines inférieures, & qui ont un pié de long, quelquefois deux, & quelquefois plus. Les jeunes n'ont point ces défenses, elles leur viennent avec l'âge. Quoique les vieux soient naturellement munis de deux semblables défenses, j'en ai pourtant vu qui n'en avoient qu'une; mais il se peut qu'ils les perdent en se battant, ou en vieillissant. J'en vis en effet qui avoient les dents gâtées, creusées & pourries. Ces deux dents sont si blanches, qu'elles sont plus estimées & plus chères que l'ivoire. Elles sont solides en dedans & pesantes. On en fait des manches de couteau, des boîtes, &c. & des autres dents, les habitans du Jutland en font des boutons pour leurs habits. Ces animaux ont l'ouverture de la gueule aussi large que celle d'un bœuf: & au dessus & au-dessous des babines, ils ont plusieurs soies, qui sont creusées en dedans, & de la grosseur d'une paille. De ces soies les Marçlots se font des bagues qu'ils portent au doigt, pour se garantir de la crampe, à ce qu'ils disent. Ces *bœufs marins* ont au dessus de la barbe d'en haut deux nœuds en forme de demi-cercle par où ils rejettent l'eau, comme les baleines, mais avec bien moins de bruit. Leurs yeux sont assez élevés au dessus du nez, & ils ont des sourcils comme les autres animaux à quatre piés. Ces yeux sont aussi rouges que du sang. Quand ils les tournent en jetant la vue sur quelqu'un, ils paroissent encore plus affreux. Leurs oreilles sont un peu plus élevées que leurs yeux, mais elles sont peu éloignées, & ressemblent à celles des *veaux marins*. Leur langue est pour le moins aussi grosse que celle d'un bœuf. Si on la fait bouillir d'abord, on en peut manger; mais si on la garde deux ou trois jours, elle devient rance & sent l'huile de poisson. Ils ont le cou si épais, qu'ils ont de la peine à tourner la tête, ce qui les oblige à tourner extrêmement les yeux. Ils ont la queue courte comme celle des *veaux marins*.

On ne peut point leur enlever la graisse, comme on fait aux *veaux marins*, parce qu'elle est entrelardée avec la chair comme la graisse de pourceau à laquelle elle ne ressemble pas mal. Le cœur & le foie sont assez bons.

Il y a apparence qu'ils vivent d'herbe & de poisson. Leur viande ressemble à celle du cheval: Poisseau appelé bourgmaitre s'en nourrit. Ils font d'horribles meuglemens. Ils dorment & restent non-seulement sur la glace, mais dans l'eau. Ils sont furieux & courageux. Si l'on en prend, ou si l'on en blesse quelqu'un, tous les autres font des efforts pour monter dans la chaloupe, malgré tous les coups qu'on leur porte; ils la percent par dessous avec leurs défenses, & n'abandonnent jamais la partie. Si la chaloupe prend la fuite, ils la suivent tant qu'ils peuvent l'apercevoir, mais ils ne sautoient aller si vite qu'elle, parce qu'étant toujours en très-grand nombre, ils s'embarraissent les uns les autres,

On ne les prend que pour leur dents ; mais entre cent , on n'en trouvera quelquefois qu'un qui ait les dents bonnes , parce que les uns sont encore trop jeunes , que les autres n'ont qu'une dent , & les autres point du tout. Leurs dents ne sont plus si estimées qu'elles étoient autrefois.

Quand on les aperçoit , ou qu'en les entend meugler sur la glace , où ils sont ordinairement en grand nombre , on s'en approche sans bruit avec les chaloupes : mais je crois que pendant qu'ils dorment , il y en a toujours un qui fait sentinelle ; car j'ai souvent remarqué que lorsqu'on est tout proche , il y en a un qui donne un coup de dent à son voisin , & celui-ci à un autre , jusqu'au dernier. Dès qu'ils sont éveillés , ils se dressent sur leurs pattes de devant , & regardant affreusement & avec un mugissement terrible , ils frappent de leurs défenses sur la glace , comme s'ils les aiguisoient : c'est même avec l'aide de leurs dents qu'ils se traînent lorsqu'ils veulent courir vite , ou monter sur la glace.

Leur plus grande force gît dans leur tête ; & leur peau , qui est plus épaisse vers le cou , que sur le reste du corps , a autant d'épaisseur que celle d'un élan , & beaucoup plus de fermeté : de sorte que si on l'appretoit comme l'autre , on s'en pourroit servir pour faire des buffes. Lorsque le *cheval marin* est mort , on lui coupe seulement la tête , qu'on apporte à bord , l'on en arrache les dents , & on abandonne le reste du corps. Les deux longues dents ou défenses sont pour les Marchands ou propriétaires des vaisseaux : les autres ne sont que peu ou point estimées.

CHEVAL , (*Queue de*) est une herbe dont les feuilles ressemblent aux crins d'un cheval. On l'appelle autrement préle. En latin, *equisetum*. Voyez PRÉLE.

CHEVAL , (*Fer de*) se dit , en termes d'Architecture civile & militaire , des ouvrages faits en rampe où on monte des deux côtés , qui représentent un fer à cheval. *Structuræ genus ad solem ferreæ formam expressum*. Il y en a dans des maisons de campagne , & dans des dehors de quelques places , qui servent de demi-lune.

CHEVAL , (A) se dit adverbialement. *A cheval* , à cheval , se dit quand on commande à la cavalerie de se mettre en état de combattre , ou de partir. *Equos conscendite*.

CHEVAL se dit proverbialement en ces phrases. Il a changé son cheval borgne contre un aveugle ; pour dire , qu'il a perdu sur un troc qu'il a fait , soit de cheval , soit de toute autre chose. On dit , à cheval donné on ne regarde point à la bouche ; pour dire , qu'on reçoit les présents tels qu'ils sont : & ce proverbe se dit en italien & en espagnol de même : *A caval donato non si guarda nella bocca*. On dit aussi que l'œil du maître engraisse le cheval ; pour dire , qu'il ne faut point se reposer sur les valets du soin des chevaux , ni même de toutes les autres affaires d'une maison. On dit d'un homme , qu'il n'a ni cheval ni mule ; pour dire , qu'il n'a aucune monture , qu'il est contraint d'aller à pié , qu'il est gueux. On dit aussi qu'un homme est mal à cheval ; pour dire , qu'il n'est pas bien dans ses affaires , qu'il est proche de sa ruine. On dit aussi , qu'un homme fait le cheval échappé , quand il est libertin , emporté , incorrigible. On dit encore , je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête , pour dire , je lui ferai voir qu'il n'a pas raison. On dit aussi , qu'il est aisé d'aller à pié , quand on tient son cheval par la bride ; pour dire , qu'on souffre bien de petites incommodités volontaires , quand on s'en peut délivrer si tôt qu'on le veut. On dit aussi , qu'il fait bon tenir son cheval par la bride , pour dire , qu'il ne se faut point dessaisir de son bien de son vivant. On dit aussi , qu'un homme monte sur les grands chevaux ; pour dire , qu'il parle en colère & d'un ton hautain. On dit aussi , qu'un homme est bon cheval de Trompette , qu'il ne s'épouvante pas pour le bruit , lorsqu'il ne craint point les me-

naces ni les crieries. On dit aussi , qu'il parle à cheval ; pour dire , qu'il parle en maître , avec autorité , ou qu'il parle bien à son aise. On appelle un homme fort grossier & stupide , un cheval de carrosse , un cheval de bat , un gros , un franc cheval. On dit , il n'est si bon cheval qui n'en devint rossé ; pour dire , qu'on a fait travailler excessivement quelqu'un. On dit au contraire , que jamais cheval gentil ne devint rossé ; pour dire , qu'on donne même en sa vieillesse des marques de ce qu'on a valu dans sa jeunesse. On dit aussi , qu'il n'y a si bon cheval qui ne bronche ; pour dire , que chacun est sujet à faire des fautes. On dit encore , des femmes & des chevaux , il n'en est point sans défauts. On dit qu'un cheval est chargé de maigre , qu'il vient de la Rochelle , d'un cheval qui n'est pas gras ; par allusion à un poisson qui est commun à la Rochelle , appelé maigre ; & aussi à cause de la disette qu'on avoit soufferte à ce siège. On dit aussi , jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome. On dit aussi , il est bien temps de fermer l'étable quand les chevaux s'en sont enuis , pour dire , qu'il n'est plus temps de chetcher des précautions quand le mal est arrivé. On dit qu'un coup de pié de jument ne fait point de mal au cheval ; pour dire , qu'un homme doit prendre galamment toutes les malices que lui font les femmes. On dit aussi , qu'à un cheval hargneux il lui faut une étable à part ; pour avertir que quand on voit des grondeurs , il se faut séparer de leur compagnie. On dit encore que les chevaux courent les bénéfices , & que les ânes les attrapent. On dit , après bon vin , bon cheval ; pour dire , qu'un homme qui a bien bu , fait bien trouver des jambes à son cheval. On dit , pour se moquer d'un train en désordre , c'est l'ambassade de Viatron ; trois chevaux & une mule. On appelle une selle à tous chevaux , une chose qui peut servir à plusieurs usages , en plusieurs occasions , comme des lieux communs , de certains discours généraux , &c. On dit aussi , qu'on a cherché quelqu'un à pié & à cheval ; pour dire , qu'on a fait toutes les diligences possibles pour le trouver. On dit aussi , qu'un homme bride son cheval par la queue , quand il commence par où il doit finir. On dit encore , cheval de foin , cheval de rien : cheval d'avoine , cheval de peine , cheval de paille , cheval de bataille. On dit aussi , qui aura de beaux chevaux , si ce n'est le Roi ? quand on voit quelque chose de précieux entre les mains d'un homme riche. On dit d'un goinfre , d'un écornifleur , qu'il se tient mieux à table qu'à cheval. On dit aussi d'un travail qui demande peu de génie , mais qui donne beaucoup de fatigue , que c'est un travail de cheval. On dit aussi d'une médecine trop forte , que c'est une médecine de cheval. On appelle à Paris *courtisans du cheval de bronze* , les filous & les personnes de mauvaise vie qui fréquentent le pont-neuf pour y attraper quelqu'un. On dit d'une personne qu'on charge de toutes les affaires difficiles , fatigantes , d'une maison , d'une société , qu'il est le cheval de bât. A jeune cheval vieux Cavalier , pour dire , que dans les affaires épineuses & inconnues , il faut s'adresser à des gens d'expérience. A méchant cheval bon éperon , pour dire , qu'il faut un habile homme pour conduire une affaire douteuse.

On ne convient pas du temps auquel on a commencé à monter les chevaux. Le Scholiaste d'Euripide & Eustathe , sur le II<sup>e</sup> Liv. de l'Illiade d'Homère , prétendent que les Anciens n'avoient point l'usage des chevaux de selle , ne se servant des chevaux que pour traîner leurs chariots. Ils soutiennent que les courses à cheval n'ont été introduites aux Jeux Olympiques , qu'en l'Olympiade 85. Mais cela ne peut être ; car les Centaures , auxquels on attribue l'invention de monter les chevaux , étoient avant ce temps-là. On prouve aussi par Pausanias , qu'au temps d'Hercule , qui institua les

Jeux Olympiques, il y avoit des courses de *chevaux*.

**CHEVAL**, en termes d'Astronomie. Ce qu'on appelle le petit *cheval*, est une constellation de l'hémisphère septentrional, composée de dix étoiles. C'est, selon quelques-uns, le *cheval* dont Mercure fit présent à Castor : & , selon d'autres, celui dont Saturne prit la forme quand il fut surpris avec Philira.

**CHEVALEMENT**. *s. m.* Terme d'Architecture. Espèce d'étaie composée d'une ou de deux pièces de bois, convertie d'un chapeau ou tête, & posée en arc-boutant sur une couche, qui sert à retenir en l'air les encoignures, trumeaux, jambages sous poutres, &c. pour faire des reprises par dessous œuvre. *Tibicen.* Voyez CHEVALLET.

**CHEVALER**. *v. n.* Courir çà & là, faire plusieurs allées & venues pour une affaire, pour obtenir quelque chose. *Concursare huc & illuc ; molestum esse in postulando frequenter & enixè quidpiam.* Il a *chevalé* pendant long temps pour obtenir une commission, un emploi. On lui a fait un procès qui le fera bien *chevaler*, bien courir. Ce mot est vieux. Mezeray s'en est servi dans le sens de, poursuivre à cheval. *Aliquem equo persequi.* Il les *chevala* tant, qu'il leur donna sur la queue.

On s'est aussi servi de cette expression métaphorique pour signifier, questionner quelqu'un, tourner en différentes manières ce qu'on lui propose pour le faire tomber en contradiction. Jamais une personne accusée ne fut tant *chevalée* par un Juge. *Recherches de Pasq. p. 461.* Il ne vaut pas mieux d'une façon que de l'autre.

**CHEVALER**, signifie aussi, étayer une maison, un mur qu'on reprend sous œuvre, qu'on soutient avec des chevalets. *Ruentem domum fulcire tibicine.* Il n'est pas usité. On dit mieux, étayer.

**CHEVALER**, en termes de Manège, se dit de l'action du cheval, quand en passegeant au pas ou au trot, la jambe de dehors de devant croise ou enjambe à tous les seconds temps sur l'autre jambe de devant. *Equum volutatim circumagere.*

**CHEVALERESSE**. *s. f.* Un nouvel Historien s'est servi de ce mot pour signifier une femme qui a un Ordre de Chevalerie, comme ça été la coutume en Bretagne ; mais c'est être trop hardi, ou trop barbare, que de hazarder ce terme dans un ouvrage sérieux ; c'est tout ce qu'on pourroit faire en badinant dans la conversation.

Les Dames avoient ce privilège en Bretagne, qu'elles pouvoient être honorées du collier de l'Ordre des Ducs ; & l'on voit dans le catalogue des Chevaliers de cet Ordre, les noms de quelques-unes de celles que les Ducs ont jugées dignes de porter cette marque d'honneur & de distinction. *LOBINEAU. T. I, p. 850.*

**CHEVALERIE**. *s. f.* Ce mot a plusieurs acceptions différentes. Il signifie, ordre, honneur militaire, marque, degré de l'ancienne noblesse, & récompense de quelque mérite personnel. *Equitum Ordo.* Il y a quatre sortes de *Chevalerie*, la *militaire*, la *régulière*, l'*honoraire* & la *sociale*. *Militaris, regularis, honoraria, socialis.* La *militaire* est celle des anciens Chevaliers, qui s'acquéroit par des hauts faits d'armes. Les Chevaliers sont nommés *milités* dans les anciens titres ; & par-là ils sont distingués des Bacheliers & Damoiseaux. Les Princes mêmes étoient faits Chevaliers avec cérémonie. On leur ceignoit l'épée, & on leur chaussoit les éperons dorés : d'où vient qu'on les appelloit les *Chevaliers du boudrier* & les *Chevaliers dorés*. Les Rois ont souvent voulu recevoir eux-mêmes la *Chevalerie*, & la faire donner à leurs enfans par les plus grands Capitaines de leur siècle. Bertrand du Guesclin, tenant l'an 1271 Louis de France I du nom, fils puîné de Charles V, sur les fonts baptismaux, en qualité de son second

patrein, selon la coutume de ce temps-là, le fit Chevalier. Le Duc de Bourgogne fit Chevalier Louis XI, à son sacre à Reims. François I, en 1515, reçut la *Chevalerie* des mains du Chevalier Bayard ; & Henri II, encore Dauphin, des mains d'Oudard de Biez, Maréchal de France, au camp d'Avignon. Saladin Soudan, d'Egypte, vouloit recevoir l'honneur de la *Chevalerie* des mains d'Hugues de Saint Omer, Seigneur de Tabarie ou Tibériade, Chevalier Chrétien, & François de nation. La *Chevalerie régulière* est celle des Ordres Militaires où l'on fait profession de prendre un certain habit, de porter les armes contre les Infidèles, de favoriser les Pèlerins allant aux lieux saints, & de servir aux Hôpitaux où ils doivent être reçus. La *Chevalerie d'honneur* est celle que les Princes communiquent aux autres Princes, aux premières personnes de leurs Cours, & à leurs favoris. La *Chevalerie sociale*, est celle qui n'est pas fixe, & qui n'est ni confirmée par des Papes, ni réglée par des statuts qui soient de durée. Aussi il y en a plusieurs qui ont été faites pour des factions, pour des tournois, pour des mascarades, &c. dont il y a plusieurs exemples dans l'Histoire, & qui ont eu divers noms.

La *Chevalerie* s'obtient, on ne l'apporte point du sein de sa mère, comme la simple noblesse. Les fils des Rois, & les Rois même, avec tous les autres Souverains, ont reçu autrefois la *Chevalerie* comme une marque d'honneur. On la conféroit d'ordinaire après le Baptême des Princes, à leurs mariages, à leurs sacres, à leur couronnement, à une paix, devant ou après une bataille, ou une conquête considérable. La *Chevalerie* ne se peut point révoquer. Il y a des Chevaliers en loix, comme des Chevaliers d'armes ou d'épées. Bien que les seuls Chevaliers puissent conférer la *Chevalerie*, les Papes & les Rois ne sont point sujets à cette règle.

Morisot, *Hist. Orbis Maritimi, Liv. II, c. 30,* fait le dénombrement des Ordres de *Chevalerie*. Le catalogue le plus complet que nous en ayons trouvé, est celui que l'Abbé Bernardo Justiniani a mis à la tête de son *Histoire des Ordres de Chevalerie*. Il en compte 92. Favin en a donné deux volumes, sous le titre de *Théâtre d'honneur & de Chevalerie* ; Menenius, sous le titre de *Deliciae Equestrium Ordinum* ; André Mendo, de *Ordinibus Militaribus*. Be'oi a écrit de leur origine, & Geliot, dans son *Indice Armorial*, a donné le dénombrement & l'institution des Ordres de *Chevalerie*. Voyez encore un *Traité de Noblesse* imprimé à Orléans en 1682, & un autre du P. Menestrier, qui a pour titre, de la *Chevalerie ancienne & moderne*. Ajoutez encore Joseph de Micheli, *Trés. Militaire* ; Franc. Carro de Torrès, *Histoire des trois Ordres Militaires*. Jer. Caramuel, *Theologia Regolare*. Emmanuel Rodriguez, *Question Regular*. Le P. André Mendo, de *Ordinibus Militaribus*. J. Soranzo, l'*Idée du Chevalier*. Mitæus, *Origines Equestrum sive Militarum Ordinum, L. II.* Bernardo Justiniani, *Histoire Chronologique del Porigine de gl'Ordini militari e di tutte le Religioni Cavalleresche*. L'édition de Venise 1692, en deux Tom. in-fol. dédiée au Roi Louis XIV, est la plus ample. Voyez le Catalogue qui est à la tête du 1<sup>r</sup> Tom. de l'*Hist. des Ordres Religieux*.

**CHEVALERIE** se dit, par extension, de la bravoure & des exploits extraordinaires. *Illustria facino a.* Ce Roman contient plusieurs hauts faits d'armes & de *Chevalerie*. Un Espagnol a soutenu que l'Histoire de Dom Quichotte a ruiné la Monarchie d'Espagne : car en tournant en ridicule les prouesses & les exploits de la *Chevalerie*, elle a fait honte aux Espagnols de cette bravoure amoureuse & romanesque ; & ils se sont laissé aller à l'indolence & à l'oisiveté. La plupart des *Chevaleries* avoient des marques de distinction, des livrées, des de-



vifés, & particulièrement des dorures & des fourrures de vair : ce qui donna lieu à la qualité de Chevaliers dorés. P. MENEST.

CHEVALERIE s'est dit, en pays coutumier, des lieux & métairies chargées du logement des gens de guerre à cheval. *Equitum hospitia*. D'où vient que plusieurs portent le nom de la Chevalerie, ou des terres sujettes à ce droit-là.

CHEVALERIE. (*Aide de*) Taille qu'il est permis au Seigneur de lever, dans certaines coutumes, quand il fait son fils Chevalier.

CHEVALET. f. m. Banc ou tréteau qui sert à donner la question, qui fait bander les cordes sur lesquelles les corps des criminels sont suspendus en l'air. *Equuleus*. Les roues ni les *chevalets* n'ont point ébranlé la constance des Martyrs.

CHEVALET, chez les Anciens, étoit aussi une espèce de supplice ou torture, qui n'étoit autre chose qu'un cheval de bois fait en talus ou en dos d'âne, qui avoit un angle fort pointu sur lequel on mettoit le patient, auquel on attachoit des poids aux pieds. On en voit encore dans les corps de Gardes des citadelles. On y met les Soldats de la garnison, pour les punir des fautes qu'ils commettent. Il est ainsi décrit dans le livre de Hieronymus Magius de *Equuleo*, qu'il écrivit, dit-on, en prison chez les Turcs, aussi-bien que son Traité des Cloches, & sans autre secours que celui de sa mémoire. Sigonius a fait aussi un Traité sur le même sujet.

CHEVALET, en termes de Charpenterie, se dit d'une pièce de bois assemblée en travers sur deux autres pièces à plomb, pour soutenir des planches, des solives, qui font des ponts sur les petites rivières, & qui servent en mille autres occasions. *Cantarius*. C'est encore l'assemblage de deux rouleaux sur le faite d'une lucarne. On appelle aussi *chevalets*, les étaies qu'on met aux batimens pour les reprendre sous œuvre, pour y mettre des poutres, &c. On en fait le synonyme de *chevalement*. Je croirois pourtant que *chevalet* est l'étaie même qu'on met à un édifice pour le reprendre sous œuvre; & *chevalement*, l'action de mettre cette étaie. Ce *chevalement* a tant coûté. En général les Artisans appellent *chevalet*, tout ce qui sert à élever ou baisser leur ouvrage, à le tenir à une hauteur convenable pour travailler plus commodément. Ainsi le *chevalet* est chez les Serruriers & Taillandiers, une petite machine de fer sur laquelle on met le foret pour percer le fer. Il y a aussi chez les Serruriers un *chevalet* à blanchir, c'est-à-dire, qui sert à blanchir le fer. C'est, chez les Tanneurs, une pièce de bois creusé & ronde, longue de quatre ou cinq piés, sur quoi on quoisé les cuirs. C'est, chez les Cordiers, une espèce de haute selle à cinq piés pour soutenir la fangle, lorsqu'on en fait. C'est, chez les Meuniers, un morceau de bois qui tient une corde soutenant l'auger de la tremie. Les Pilotes appellent *chevalet*, le clou qui attache l'alhidade à l'astrolabe : on l'appelle aussi écroue.

CHEVALET est aussi une petite regle ou pièce de bois qu'on pose à plomb sur la table des instrumens de Musique, pour en soutenir les cordes. *Fidium canteriolus*. Le *chevalet* d'une épinette, d'un violon. Le *chevalet* mobile d'un monochorde fait voir la proportion que les tons ont avec les divisions de la ligne sur laquelle la corde est tendue. Le *chevalet* du luth, du théorbe, &c. est la partie où sont attachées les cordes par en bas. Le manichordion a cinq *chevalets*. Ce mot vient d'un diminutif de *caballus*, parce qu'il porte les cordes comme un cheval porte un homme. MÉNAGE.

Les Imprimeurs appellent aussi *chevalet*, la partie de la presse sur laquelle s'arrête le barreau après qu'il a tiré. Il y a encore le *chevalet* du tympan.

CHEVALET, en termes de Peinture, signifie aussi une machine de bois, espèce de pupitre en forme de trépié, sur lequel les Peintres posent leurs tableaux, dans le temps qu'ils y travaillent. Tous

les ouvrages de moyenne grandeur s'appellent tableaux de *chevalet*, parce qu'il ne s'en fait point d'autres sur le *chevalet*. Le Poussin n'a guère fait que des ouvrages de *chevalet*. *Machina pictorum tabulas Justinens*. Ils le haussent ou ils le baissent par le moyen de divers trous qui sont aux côtés du châssis. Les Sculpteurs le disent aussi du pié sur lequel ils posent leur modèle.

CHEVALET, est aussi un échaffaut de Couvreur, qu'ils nomment autrement *triquet*.

CHEVALET, en Astronomie, est l'une des constellations septentrionales : on l'appelle autrement *poulain mi-parti*.

CHEVALET, en termes de Marine, est une machine avec un rouleau mobile, qui sert à passer des cables d'un lieu à un autre.

CHEVALET, terme de Guerre. Ce sont deux fourches sur lesquelles porte un travers, pour soutenir les armes du piquet. Les Sergens de piquet doivent détacher six hommes avec des haches & des serpes, pour aller couper au bois le plus prochain deux fourches & un travers pour faire le *chevalet*, qu'on mettra à la droite du camp de chaque bataillon, en travers de la première tente des Grenadiers, au premier faisceau, un pas en dehors. Sitôt qu'il sera fait, ils doivent faire reprendre les armes aux soldats, & les leur faire poser à droite & à gauche du *chevalet*. Lorsqu'en aura le temps, il faudra y faire faire un abri couvert de branches d'arbres, ou de paille, pour garantir les armes de la pluie. BOMBES.

CHEVALET, terme d'Histoire, Fête instituée à Montpellier depuis Pierre II Roi d'Arragon, qui avoit épousé Marie, fille unique de Guillaume Comte de Montpellier. Ce Prince devint éperdument amoureux d'une jeune fille de Montpellier, nommée Catherine Rebuffé, & oublia bientôt la Reine son épouse. Son aversion pour elle augmentant tous les jours, la race des anciens Comtes de Marseille alloit être éteinte, sans le stratagème dont se servit la belle Catherine, en mettant la Reine à sa place dans son lit, une nuit qu'elle attendoit le Roi. Pierre ne distingua point l'épouse, de la maîtresse; & dans la suite il fut ravi de devoir à cette innocente tromperie la naissance d'un héritier légitime. Catherine n'en fut que plus considérée de tout le monde, & plus aimée du Roi, qui voulut un jour entrer publiquement dans la ville de Montpellier, monté sur une haquenée blanche, portant sa maîtresse en croupe. Les habitans, flatés de l'honneur qu'avoit reçu leur concitoyenne, demandèrent au Roi cette même haquenée, qu'ils obtinrent, & imposèrent à la ville la charge de la nourrir. Elle vécut pendant près de vingt ans, & ne paroïtoit que le même jour que le Roi avoit fait son entrée. On la promenoit autour de la ville, les chemins étoient jonchés de fleurs, & toute la jeunesse étoit autour, chantant & dansant. On prit goût à cette fête; & après la mort de cette pauvre bête, on s'avisa de remplir sa peau de foin, & de recommencer tous les ans la même cérémonie. C'est ce qui a donné naissance à la fête du *chevalet*. Un jeune homme proprement vêtu, monté sur un cheval de carton, lui fait faire le manège au son des hautbois & des tambourins : un de ses camarades tourne autour de lui, ayant un tambour de basque, dans lequel il fait semblant de vouloir donner de l'avoine au *chevalet*. L'adresse consiste à faire éviter l'avoine au *chevalet* sans se détourner de son exercice, & le donneur de civade doit le suivre dans tout ses caracolles, sans s'embarrasser avec lui : ce qui se fait toujours en cadence. Vingt-quatre danseurs, vêtus à la légère, avec des grelots aux jambes, & conduits par deux Capitaines, se mêlent autour des deux autres & s'entrelacent en plusieurs facons, en dansant les mêmes rigaudons que le *chevalet*.

CHEVALFUREUX. adj. Vieux mot qui se disoit autrefois des grands exploits des Chevaliers, soit à

la guerre, soit dans les tournois. *Coutageux. Illustriis, egregius, nobilis.*

Recevez-le, Prince chevaleureux;  
Pour faire vous (voire nous) bienheureux. MAROT.

Les noms de vos Ayeux,  
Depuis Hugues Capet toujours chevaleureux.  
ROUSSEAU.

**CHEVALIER.** f. m. Le premier degré d'honneur de l'ancienne milice, qu'on donnoit avec certaines cérémonies à ceux qui avoient fait quelque exploit signalé qui les distinguoit des autres gens de guerre. *Éques.* Ainsi on appelle *Chevaliers*, les gens issus de la haute & ancienne noblesse, ou qui ont été faits *Chevaliers* par les Princes. On faisoit bien des cérémonies pour la création d'un *Chevalier*. La principale étoit le soufflet, & un coup d'épée sur l'épaule. Ensuite on lui ceignoit le baudrier & l'épée dorée, & on l'ornoit de tous les habillemens militaires; après quoi, étant armé *Chevalier*, il étoit mené en pompe à l'Eglise. Il falloit être *Chevalier* pour armer un *Chevalier*. Il y avoit des *Chevaliers* de robe, aussi bien que d'épée; il y en avoit même d'Ecclésiastiques. On trouve encore dans les Coutumes, qu'il étoit dû un certain droit par les vassaux à leur Seigneur, quand son fils aîné étoit fait *Chevalier*. On l'appelle *aide cheval*. Ce droit ne se paye plus que quand le Seigneur est fait *Chevalier* de l'Ordre du Saint-Esprit. Le Roi anoblissoit un roturier, en le faisant *Chevalier*: ce pouvoir étoit attaché à la personne du Roi: car ceux qui étoient faits *Chevaliers* par tout autre que le Roi, n'étoient point anoblis par le seul honneur d'être *Chevaliers*. Il paroît même qu'il n'étoit pas permis à d'autres de faire des roturiers *Chevaliers*. Deux Arrêts du Parlement de Paris, donnés en 1280 & 1281, condamnent Guy Comtes de Flandre, & Robert Comte de Nevers son fils, à une amende envers le Roi, pour avoir fait *Chevaliers* des gens qui n'étoient pas Gentilshommes. Les Coutumes de Paris & d'Orléans portent que si quelqu'un étoit convaincu d'avoir surpris le titre de *Chevalier*, on le déclaroit indigne de noblesse, & l'on brisoit ses éperons sur un fumier. Cette qualité de *Chevalier* s'avilit par le nombre, & par la facilité que l'on apportoit à faire des *Chevaliers*. Montrelet rapporte que Charles VI en fit 500 en un seul jour. On chercha donc quelques marques de distinction pour relever le titre de *Chevalier*. Le Roi, au lieu de l'accolade, leur donnoit un colier d'or, &c. Ces vieilles coutumes sont abolies. Voyez l'Ordonnance & la manière de faire de nouveaux *Chevaliers*, qui est écrite par Du Cange sur le mot *miles*. Le *Chevalier* Bayard fut surnommé le *Chevalier sans peur & sans reproche*. Cette qualité est au dessus de la qualité d'Écuyer, ou de simple Gentilhomme, & est encore prise à présent par ceux qui possèdent les premières charges & dignités, tant d'épée que de robe. Un Duc, un Comte, un Maréchal de France, prennent le titre de *Chevaliers*. Le Chancelier, le premier Président tout de même. Boutilier écrit qu'au seul *Chevalier* appartient de porter harnois doré en tous états, & habits, tant à cheval qu'à pié. En vieux françois on disoit *Chal*, pour dire, *Chevalier*, d'où est venu le mot de *Senéchal*, quasi *senex Eques*; pour dire, vieux *Chevalier*.

Aimer quelqu'un *Chevalier*, pour le faire *Chevalier*. Incontinent après la réduction de Ceuta, le Roi de Portugal Jean I, fit consacrer la grande Mosquée, que l'on dédia avec beaucoup de solennité à l'Apôtre S. Jacques. Le lendemain de cette cérémonie il y alla entendre la Messe, à l'issue de laquelle il arma *Chevaliers* les Princes ses fils, aussi-bien que plusieurs autres Seigneurs, qui tous s'étoient glorieusement signalés dans cette conquête  
LE QUIEN DE LA NEUV.

La plus haute dignité où l'homme de guerre pût aspirer, étoit celle de *Chevalier*. Il n'y avoit que les *Chevaliers* que l'on traitât de *Meistre* & de *Monseigneur*; & on ne traite encore aujourd'hui le Parlement de *Nosseigneurs*, qu'en mémoire des *Chevaliers* qui le composoient autrefois. Il n'y avoit que les femmes des *Chevaliers* qui se fissent appeler *Madame*. La dignité de *Chevalier* étoit si grande, que le Roi s'en faisoit honneur; les *Chevaliers* mangeoient à sa table, avantage que n'avoient point ses fils, ses freres, ses neveux, qu'ils n'eussent été faits *Chevaliers*. On ne faisoit point de *Chevalier*, qu'il ne fût noble de pere & de mere; le moins c'étoit de trois races. On n'en faisoit aucun qui n'eût servi avec éclat, & qui ne fût en réputation d'homme incapable de commettre un crime ou une lâcheté. Il se faisoit des *Chevaliers* en temps de paix & en temps de guerre. A la guerre, sans grande façon, le Roi ou le Général, en faisoit avant le combat, & plus ordinairement après. Pour lors, toute la forme étoit de leur donner sur une épaule deux ou trois coups d'épée, en leur disant à haute voix: *Je te fais Chevalier, au nom du Pere, & du Fils & du saint Esprit*. Lorsque pendant la paix, à l'occasion d'un mariage ou de quelque autre solennité, il se faisoit une promotion, c'étoit avec plus de pompe & bien des formalités. Le Novice, je veux dire, le Gentilhomme qui devoit être fait *Chevalier*, passoit la nuit d'au paravant à prier Dieu dans une Eglise. Son habit, en ce premier jour, étoit une soutane brune, toute unie & sans ornement. Le lendemain, il communioit, puis il alloit au bain, où il quittoit la robe brune, qui étoit l'habit d'Écuyer; celui de *Chevalier* étoit d'une forme particulière & d'une étoffe bien plus riche. Après s'être baigné, le Novice se mettoit au lit, afin d'y recevoir les visites de cérémonie. Quand elles étoient finies, venoient deux ou trois Seigneurs qui lui aidoient à s'habiller. Sa chemise étoit brodée d'or par le col & par les poignets. On lui mettoit sur sa chemise une manière de camisole faite de petits anneaux de fer joints ensemble, en forme de mailles. Par dessus cette jacque de maille, autrement appelée *haubert*, il avoit un pourpoint de buffle, sur ce buffle, une cotte d'armes, & fut le tout, un grand manteau taillé comme est aujourd'hui celui du Roi & des Pairs. Le Novice en cet équipage, qui étoit fort embarrassant, faisoit serment à genoux, de n'épargner ni vie ni biens, à défendre la Religion, à faire la guerre aux Infidèles, à protéger les orphelins, les veuves, les *indesendus*. C'étoit là le but principal de l'ancienne Chevalerie. Le serment prêté, les Seigneurs les plus qualifiés lui chaussoient des éperons dorés; d'autres lui présentoient le ceinturon, où pendoit une longue épée dans un fourreau couvert de toile, & semé de croissettes d'or. Il falloit que cette longue épée fût bénite par un Prélat, & qu'elle eût posé sur l'Autel pendant un temps considérable. Le nouveau *Chevalier*, si c'étoit un Prince ou un Roi, alloit la prendre sur l'Autel. Quelquefois c'étoit un Evêque qui la lui mettoit au côté; plus ordinairement le Souverain qui faisoit la cérémonie, mettoit lui-même au Novice l'épée & le ceinturon; puis après l'avoir embrassé, il lui donnoit sur les épaules deux ou trois coups de plat d'épée. Cette cérémonie, la plus grande qui fût alors, se faisoit au son des trompettes, des hautbois & autres instrumens, & étoit suivie de festins, de ballets & de mascarades. Il y avoit des grands & des petits *Chevaliers*. Les grands s'appeloient *Bannerets*; les petits, *Bacheliers*. LE GENDRE.

**CHEVALIER Romain**, étoit le second degré de Noblesse parmi les Romains, qui suivoit celui des Sénateurs. *Eques Romanus*. Dans le temps de la fondation de Rome, toute la milice de Romulus consistoit en trois mille hommes d'infanterie, & trois cens hommes de cheval. Or ces trois Centuries d'hommes à cheval font la première origine

des *Chevaliers Romains*. C'étoit le second Ordre qui suivoit le Sénat. Manuce & Sigonius ont cru que Romulus, outre l'Ordre Equestre, & ces *Chevaliers* qui marchaient après les Sénateurs, avoit institué une Chevalerie militaire opposée à l'infanterie. Mais les Auteurs ne font aucune mention d'une Chevalerie distincte pour la guerre, & d'un autre Ordre de *Chevaliers* du temps de Romulus, que des trois Centuries qui ont été la source & le fondement de l'Ordre Equestre. Ils avoient un cheval entretenu aux dépens du public; mais il quittoient le cheval public quand ils montoient au rang des Sénateurs. Ils déposoient les marques & les prérogatives de *Chevaliers*, quand ils étoient élevés à une dignité plus honorable. Ils ne retenoient que l'anneau d'or. Il falloit avoir un certain revenu prescrit pour être *Chevalier*, afin que la pauvreté n'en avilit point le rang: & si l'on n'avoit pas le revenu marqué, *equesiris census*, l'on étoit effacé du rôle des *Chevaliers* par le Censeur, & l'on descendoit à l'ordre Plebéien. On a supputé qu'il étoit fixé à dix mille écus de revenu. L'Ordre des *Chevaliers* s'accrut si fort, qu'il balança depuis la puissance du Sénat & du peuple. Ils négligèrent les fonctions de la guerre, & s'occupèrent dans Rome à des emplois civils: en sorte que Plinè a observé, que de son temps, les *Chevaliers* n'avoient plus de cheval entretenu du Trésor public. GRÆVIUS. D'autres soutiennent que l'Ordre des *Chevaliers* distinct du peuple, ne commença que du temps des Grecs. Alors on leur accorda le privilège, que les Juges ne pouvoient être pris que de leur Corps, & de leur Ordre. Depuis on leur donna entrée au Sénat. Du moins, sans qu'il fût nécessaire d'être descendu de ces anciens *Chevaliers*, il suffisoit d'avoir le revenu fixé, pour être mis par le Censeur sur le rôle des *Chevaliers*. LOYSEAU. Ovid étoit *Chevalier Romain*. Cicéron étoit *Chevalier*. Les Patriciens, c'est-à-dire, les descendants des premiers Sénateurs établis par Romulus, & les *Chevaliers*, c'est-à-dire, les descendants de ces trois Centuries, pouvoient seuls parvenir à la dignité de Sénateurs; mais après l'expulsion des Rois, les familles Plebéiennes furent aussi admises au Sénat. Id.

CHEVALIER, est aussi celui qui est reçu dans quelque Ordre Militaire seulement, ou Militaire & Religieux tout ensemble, institué par quelque Roi ou quelque Prince, avec certaines règles & marques d'honneur. On ne reçoit dans les Ordres des *Chevaliers*, que ceux qui ont fait des preuves d'ancienne Noblesse. *Chevalier des Ordres du Roi*, est celui qui est *Chevalier* des Ordres du S. Esprit & de S. Michel. *Eques Spiritus Sancti & Sancti Michaelis*. L'ordre des *Chevaliers* de S. Michel fut érigé par Louis XI, le premier d'Août 1469, à cause que S. Michel étoit Protecteur de la France: il fixa le nombre des *Chevaliers* à 37. L'ordre du S. Esprit a été institué par Henri III en 1588. L'ordre de S. Michel seul ne donne aucune prérogative, ni aucune préséance. On appelle Cordon bleu, celui qui est *Chevalier* de l'Ordre du S. Esprit, parce que la marque de cet Ordre est une croix du S. Esprit attachée à un cordon bleu mis en écharpe, & une autre croix en broderie sur le manteau, & sur le juste-au-corps. Le Roi Jean en 1351, avoit établi l'Ordre de l'Etoile, ou de la Vierge Marie: il s'avilit bien tôt. On ne le donne qu'aux *Chevaliers du Guet*. Il y a des *Chevaliers* qui sont aussi Moines ou Religieux, & qui font des vœux: comme les *Chevaliers* de Malte, de S. Lazare, *Eques Melitensis*, *Eques Sancti Lazari*, de S. Jean de Jérusalem, de l'Ordre Teutonique, &c. Ragueau fait mention des *Chevaliers de Loix*, après Froissard, des *Chevaliers de la Cornette* ou d'armes, & des *Chevaliers des Bains*, qu'on baignoit avant leur réception; ces *Chevaliers* n'ont pas fait beaucoup de bruit dans l'Histoire.

CHEVALIER de l'Ordre. Dans les Ecrivains du dernier

siècle, signifie *Chevalier* de l'Ordre du S. Esprit. *Chevaliers des Ordres du Roi*, signifie, que celui dont on parle est *Chevalier* des Ordres que le Roi confère, & dont il est Grand Maître. *Chevaliers des trois Ordres du Roi*, s'entend des *Chevaliers* des Ordres de S. Michel, du S. Esprit & de S. Louis.

CHEVALIER de S. Louis. *Eques Sancti Ludovici*. L'Ordre de S. Louis est un Ordre Militaire nouvellement institué par Louis XIV en 1693. La valeur & les services rendus dans les armées, sont les seuls titres pour y être admis. Le Roi est le Chef & le Grand Maître de l'Ordre. Les Grand-Croix au nombre de huit, & les 24 Commandeurs, portent un large ruban rouge en écharpe, d'où pend une croix d'or cantonnée de fleurs de lys d'or, chargée d'un côté de l'image de S. Louis, & de l'autre, d'une épée flamboyante, dont la pointe est passée dans une couronne de lauriers avec ces mots. *Premium virtutis bellicæ*, c'est-à-dire, *Récompense du mérite acquis à la guerre*. Les simples *Chevaliers* portent seulement la croix attachée sur l'estomac avec un petit ruban de couleur de feu.

CHEVALIER d'Age, à l'égard de l'Ordre de Malte, est celui qui se présente au Chapitre du Grand Priuré, pour être reçu suivant les statuts de l'Ordre. *Qui cum ætate requisita ad Melitensem ordinem accedit*; & *Chevalier* de Minorité, est celui qui est reçu à l'âge de deux, de trois, ou de six ans, en vertu d'un Bref du Pape. *Qui ante requisitam ætatem obtento à Pontifice summo diplomate ad Melitensem ordinem accedit*.

CHEVALIER de Justice. On appelle ainsi dans l'Ordre de Malte & dans d'autres Ordres Militaires, les *Chevaliers* qui sont obligés de faire les preuves de noblesse, à la différence des Frères servans, qui ne les font pas.

CHEVALIER, est aussi celui qui donne la main à la Reine pour marcher; & on l'appelle son *Chevalier d'honneur*, *Dux honorarius*. On le dit aussi de Madame la Dauphine & de Madame.

CHEVALIER, est aussi celui qui commande les Archers qui sont la garde de nuit à Paris. *Vigilum Præsecutus*. On l'appelle le *Chevalier du Guet*. On le trouve nommé *Miles Gueti* dès l'an 1254, dans une Ordonnance de S. Louis. Il est établi à Paris par le Roi, & porte le collier de l'Ordre de l'Etoile. On appelle sa femme la *Chevaliere du Guet*. Quelques-uns croient que le *Chevalier du Guet* a tiré ce nom de l'abandon que Charles V lui fit de l'Ordre de l'Etoile, & que c'est là ce qui lui a donné le titre de *Chevalerie*: mais M. de la Mare, *Tr. de la Pol. L. 1, T. XIII, c. 2*, prétend que non, parce que l'Ordre de l'Etoile ne fut institué par le Roi Jean que l'an 1351, & que le Commandant du Guet portoit le titre de *Chevalier*, long temps auparavant; ce qu'il prouve, parce qu'il étoit appelé, comme nous avons dit, *Miles Gueti*, & que, selon M. de la Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, on appelle en françois *Chevalier* celui qui étoit nommé par les Latins *miles*: il ajoute que ce titre vient de plus loin; & que selon toutes les apparences, il tire son origine de l'usage des Romains, qui ne choisioient ce poste qu'à un homme de qualité, toujours choisi de l'Ordre des *Chevaliers*.

Le *Chevalier du guet* est, outre cela, obligé de prêter main forte à l'exécution des ordres & mandemens des Magistrats.

CHEVALIER errant, est un prétendu Ordre de *Chevaliers*, dont il est fait mention dans tous les anciens Romains. *Eques errabundus*. C'étoient des braves qui contenoient le monde pour chercher des aventures, redresser les torts, & faire des prouesses & des actions insignes de valeur. Dom Quichotte étoit devenu fou pour avoir voulu imiter les *Chevaliers errans*. Le *Chevalier* du Soleil, ceux d'Amadis, &c. Cette valeur & cette bravoure romanesque des anciens *Chevaliers*, étoient autrefois la chimère des Espagnols. L'amour étoit le motif ordinaire de leurs exploits. Il n'y avoit point de *Chevalier*

*Chevalier* qui ne se choisit une Maîtresse, dont il vouloit mériter l'estime par quelque action héroïque. Le Duc d'Albe lui-même, tout grave & tout sévère qu'il étoit, avoit dévoué la conquête du Portugal à une jeune beauté, auprès de qui il prétendoit que ses exploits guerriers lui tiendroient lieu de jeunesse.

CHEVALIER *de la Table-Ronde*. Voyez TABLE.

CHEVALIER *ès Loix*. C'étoient autrefois un titre honorable qui ne s'accordoit qu'aux Chanceliers & aux premiers Présidens du Parlement de Paris : cependant Charles IX l'accorda à un premier Président de Normandie.

On appelle burlesquement, *Chevalier de l'industrie*, un escroc, un filou, un parasite qui n'a point de bien, & qui ne subsiste que par son adresse aux dépens des autres. *Fur, lutro, parasitus*. L'aventurier Buscon de Quévédo est le premier qui a été appelé *Chevalier de l'industrie*. Regnier parle d'un autre *Chevalier* burlesque :

*L'un étoit de suivans de Madame Lappée,  
Et l'autre Chevalier de la petite Epée.*

CHEVALIER *de l'Arquebuse*. C'est celui qui est reçu dans la Compagnie de ceux qui tirent réglemént, & à certains jours, au jeu de l'arquebuse. *Equus sclopetarius*.

CHEVALIER *de la coupe*, se dit, dans le style comique & burlesque, de celui qui aime l'honnête débauche de vin. *Potator liberalis*.

*Reçois-nous dans l'heureuse troupe  
Des francs Chevaliers de la Coupe.* S. AMANT.

CHEVALIER *du lièvre*. Nom donné par dérision à quelques Gentilshommes campagnards. Voyez LIÈVRE.

CHEVALIER, pièce du jeu des échecs. On dit cavalier. Voyez ce mot.

CHEVALIER. Oiseau aquatique un peu plus gros qu'un pigeon. Il a le bec long, & les jambes si hautes, qu'il est comme à cheval, & c'est pour cela qu'on l'appelle *Chevalier*. Il y a de deux sortes d'oiseaux *Chevaliers*. Celui qu'on appelle *Chevalier rouge*, & l'autre *Chevalier noir*. Le *Chevalier rouge*, *equus rufus*, est de la grosseur d'un pigeon. Son bec & ses jambes sont longues, & de couleur rouge, le dessus du bec est noirâtre. Sa tête, son cou, ses ailes & sa queue sont de couleur cendrée; il a le ventre blanc. Ses plumes sont noires à la racine. Il a deux taches noires aux côtés des tempes, qui servent d'ombre aux sourcils, sur lesquels il y en a une blanche. Il a les pieds fendus comme la pie de mer. Cet oiseau court très-légèrement, il fréquente les prairies & le bord des rivières & des étangs. Il se met à l'eau jusques aux cuisses. Sa chair est très-délicate, & ne sent pas la sauvagine. Il y a quantité de ces oiseaux en basse Normandie.

Le *Chevalier noir*, *equus niger*, dès sa naissance, a les jambes & le bec noir, à l'exception du dessus, qui est rougeâtre. Belon dit que si l'on ne considère point la tête, les jambes & les ailes du *Chevalier noir*, on trouvera qu'en tout le reste, il ressemble beaucoup au pigeon ramier, qui est entre cendré & noir. Il fait ses petits au mois d'Avril, & Belon dit qu'en ce temps-là il a beaucoup de ressemblance par le champ de son pennage au râle; mais on n'en voit pas beaucoup en autre saison qu'en hiver. Il fréquente aussi les lieux marécageux, & vit comme le rouge. On croit que ces deux *Chevaliers* pourroient bien être le mâle & la femelle de la même espèce.

On a appelé *Chevaliers* les louis d'or de 25 au marc, dont la fabrication fut ordonnée en 1718. Ce nom leur est venu de la croix de *Chevalier*, qui étoit au revers.

CHEVALIÈRE. f. f. *Equus femina*. L'Ordre de S. Tome II,

Jacques de l'Épée, en Espagne & en Portugal, a des Religieuses qu'on appelle *Religieuses Chevalières* de S. Jacques de l'Épée. Voyez JACQUES.

Les Chanoinesses de Nivelles, le jour de leur réception, qui se fait avec beaucoup de pompe & de magnificence, sont aussi reçues *Chevalières* de S. Georges. On leur présente un carreau de velours sur lequel elles s'agenouillent pendant la messe. A l'Évangile, elles tiennent à la main une épée nue, & à la fin de la messe, un Gentilhomme, après leur avoir donné l'accolade, leur donne trois coups du plat de l'épée sur le dos, & les reçoit ainsi *Chevalières* de S. George. P. HÉLIOT, Tom. VI, c. 54.

Il y a en France des *Chevalières* de Malte dans trois cantons, à Toulouse, à Beaulieu en Quercy, & en Provence, près de Fréjus.

CHEVALINE. f. f. Vieux mot, qui ne se dit plus qu'à la campagne, de la nourriture ou du trafic des chevaux. *Equorum commercium, pabulum*. Ce pays est abondant en prairies, on y fait grande nourriture de *chevaline*, il y a bien des hatas. Les payans trafiquent en *chevaline*.

On dit encore bête *chevaline*, pour signifier un cheval ou une cavalle, & en ce sens-là il est adjectif & du style de pratique.

CHEVANCE. f. f. Vieux mot & hors d'usage, qui signifioit autrefois le bien d'une personne, tout ce qu'on possède. *Bona, fortuna*. Ce Seigneur avoit une grande *chevance*, c'est-à-dire, il avoit beaucoup de bien. La Coutume de Senlis ne permet le don mutuel qu'entre les conjoints qui ont égalité d'âge & de *chevance*.

*De haut savoir le Ciel ne m'a doté,  
Mais d'Apollon je sai toucher la lyre.  
Grosse chevance onque ne m'a tenté,  
Et peu de bien a de quoi me suffire.*

CHEVANTON. f. m. Vieux mot. Tison.

CHEVAUCHABLE. adj. Que l'on peut chevaucher. Vieux mot. Ragotin, depuis son trébuchement, quand la carabine tira entre ses jambes, fit serment de ne monter jamais sur un animal *chevauchable*, sans prendre toutes ses sûretés. SCARRON, Rom. Com. t. 2, c. 2, p. 13.

CHEVAUCHÉE. f. f. *Equestris excursio; cavalcata* dans la basse latinité. Visite que sont obligés de faire certains Officiers dans l'étendue de leur ressort, & qu'ils font d'ordinaire à cheval, comme les Elus, pour faire l'assiette de la taille; les Prévôts des Maréchaux, pour nettoyer la campagne de brigands; les Trésoriers de France, pour voir si les chemins sont en bon état; les Maîtres des eaux & forêts, pour conserver les forêts du Roi, &c. Et les rapports qu'ils en envoient au Conseil, sont appelés les *procès-verbaux de chevauchée*.

Devoir *chevauché*, c'est être obligé de monter à cheval pour défendre son Seigneur féodal dans ses querelles particulières. Le droit de *chevauchée*, est un ancien droit seigneurial, qui est la même chose que celui que nous appelons arrière-ban; droit de faire marcher ses sujets ou vassaux à la guerre. *Jus clientes suos ad militiam evocandi*. Guillaume Artaud, Seigneur d'Aix, prétendoit avoir le droit de *chevauchée* dans le village du Moustier de Montrelar; le Prieur le nioit, & s'attribuoit même la haute-justice. Amédée, Evêque de Die, qu'ils prirent pour arbitre, fixa ce droit de *chevauchée* à dix hommes de pied armés, qu'il chargea le Prieur d'envoyer à Guillaume Artaud, dans les occasions où il armeroit pour la conservation de ses tours contre ses ennemis, ou pour leur recouvrement. CHORIER, *Hist. de Daup. Tom. II, p. 148*. On a rapporté cet exemple, parce qu'il montre que ce droit n'obligeroit pas les vassaux à servir à cheval leur Seigneur, comme le nom semble le signifier.



**CHEVAUCHER.** v. n. Vieux mot, qui signifioit autrefois, aller à cheval. *Equitare.* Personne n'a blâmé Agésilais de ce que, pour s'accommoder à l'humeur de ses petits enfans, il *chevauchoit* sur un bâton avec eux. MASCUR.

On a dit aussi *chevalcher*. On dit encore *chevaucher* parmi les Ecuycrs, pour marquer la manière de se mettre sur les étriers. *Chevaucher* long. *Chevaucher* à l'angloise, à la turque, &c. Hors ces occasions, on ne se sert point de ce mot, à cause du sens obscène qu'on y a attaché. Ménage dérive ce mot de *caballicare*, dont les Espagnols ont fait *cavalgar*, & les Italiens *cavalcare*. Il se trouve dans la basse latinité, aussi-bien que *caballicata*, d'où il dérive *cavalcate* & *chevauchée*.

**CHEVAUCHER** se dit aussi, parmi les Artisans, des pièces qui se mettent l'une sur l'autre. *Supergredi.* Cette solive ne *chevauche* pas assez avant dans le mur. Les tuiles doivent *chevaucher* les unes sur les autres.

☞ C'est encore un terme d'Imprimerie, en parlant des lettres qui montent ou qui descendent hors de la ligne à laquelle elles appartiennent.

☞ On le dit aussi en fauconnerie de l'oiseau qui s'élève par secousses au dessus du vent qui souffle dans la direction opposée à son vol.

**CHEVAUCHEUR.** s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois *Maitre de poste*, dont les lettres sont expédiées sous le titre de *Chevaucheur*, *Eques*, comme le *Chevaucheur* de Tarate, de la Bresse. On les appelle encore quelquefois ainsi dans les Provinces. Il y a aussi un vieux proverbe qui dit, le dur-on brûler comme un *Chevaucheur* d'écouvettes. C'est ainsi qu'on appeloit autrefois un forciot. Il y a une déclaration du Roi Henri III, du mois d'Août 1576, pour les privilèges de six vingts *Chevaucheurs* de l'écurie du Roi. *Chevaucheur* d'écurie étoit aussi un office de la maison du Duc de Bretagne. Les *chevaucheurs* d'écurie portoient un émail aux armes du Duc. *Hist. de Bret. par D. Lobineau, Tom. II, p. 1471.*

**CHEVAUCHEUR.** Vieux mot. Cavalier, celui qui monte un cheval, ou qui est dessus. *Gloss. sur Marot.*

**CHEVAUCHONS.** (A) adv. A califourchon, qui se dit de la manière d'aller à cheval, jambe deçà, jambe delà; & se dit aussi de ceux qui sont en cette posture sur un âne, sur un bœuf, sur un cheval, sur un bahu, ou autre chose semblable. *Equitis in morem.* Suranné.

**CHEVAUCHURE.** s. f. Vieux mot, qui veut dire *mouture*.

**CHEVEAU-LÉGER.** Il vit un *Cheveau-Léger*, il poussa à lui. BUSSI RAB. Voyez CHEVAL.

**CHEVECAGNE.** s. f. Cavalerie. *Equitatus.* Il y a long temps que ce mot ne se dit plus.

**CHEVECAILLE.** s. f. Tresse de cheveux. Ce mot n'est plus en usage.

**CHEVECEL.** s. m. Vieux mot qui signifie *chevet*, *oreiller*.

**CHEVECERIE.** s. f. Qualité ou bénéfice du Chévécier. *Cerarii sacri Præfectura; Capicerii dignitas, Præfectura.*

**CHEVÊCHE.** s. f. Espèce d'oiseau nocturne, de mauvais augure, qu'on appelle autrement *chouette* ou *civette*, ou *fresaye*. *Noctua, ulula, strix.* Voyez CHOUETTE.

Ce mot vient de *cavecca*, qui a été fait de *capo*. MÉN.

**CHEVECIER.** s. m. Celui qui est le chef, qui a la première dignité dans plusieurs Eglises Collégiales. C'est la même chose que ce qu'on appelle *Tre-sorier* en d'autres, parce qu'il garde le trésor de l'Eglise, qui sont les chefs & les reliques des Saints. Voyez CHEFCIER.

**CHEVECINE.** Vieux mot qui se disoit autrefois pour *chevêtre*.

**CHEVEDAGE.** s. m. Terme de Coutumes. C'est la même chose que *chezal* ou *château*, c'est-à-dire, feu, maison, ménage.

**CHEVEL.** Voyez CHEF, & AIDE-CHEVEL.

**CHEVELEE.** adj. Terme de Blason, qui se dit d'une tête, lorsque les cheveux sont d'un autre émail que la tête. Tête de femme *chevelee* d'or. *Caput mulieris aurcis capillis insigne.*

**CHEVELEUX, EUSE.** Vieil adj. Qui a de grands cheveux, de beaux cheveux. Chevelu. *Crinitus, a, um.*

☞ **CHEVELU.** UE, adj. Qui a de longs cheveux.

*Comatus, crinitus.* Les peuples Septentrionaux sont plus *chevelus* que ceux du Midi. On donne particulièrement cette épithète à un de nos Rois, Clodion le *chevelu*, à cause qu'il portoit de grands cheveux; & parce qu'ayant conquis une partie des Gaules, il fit porter aux Gaulois les cheveux, que Jules-César leur avoit fait abattre, comme dit Nicole Gilles; mais M. l'Abbé Tritheme dit, qu'après sa conquête, il fit tondre les Gaulois, afin de les distinguer des François qui lui avoient aidé à les subjuguier. Il n'est plus en usage en ce sens, si ce n'est en parlant de ces anciens temps. Childebert, dans un Décret qui se voit à la fin de la Loi Salique, dit, que personne des *chevelus* ne se marie incestueusement, &c. Cet article ne regarde que les *chevelus*, c'est-à-dire, les plus nobles des François qui étoient à la Cour, parce que ces sortes de mariages étoient plus ordinaires parmi eux. La Loi Salique distingue deux sortes de François, dont les uns étoient *chevelus*, & les autres ne l'étoient pas; & Agathias rapporte que ce fut l'usage des Rois François de porter la longue chevelure; que leurs Sujets avoient leurs cheveux coupés en rond autour de la tête, & qu'on ne leur permettoit pas aisément de les laisser croître. P. JOURD. T. III, p. 96.

**CHEVELUE.** (Comète) Voyez ce mot.

☞ **CHEVELU.** s. m. Terme d'Agriculture. Petits filaments attachés aux racines des arbres, aussi déliés que les cheveux, & qui sortent des grosses racines. *Capillitum.* Je recommande qu'en plantant, on ôte le *chevelu* le plus près qu'on peut, du lieu d'où il sort; certains Jardiniers le conservent avec grand soin, & ont grand tort. LA QUINT. On appelle ainsi ces racines, parce qu'elles ressemblent en quelque sorte à des cheveux. Quand les racines d'un arbre sont toutes petites, & en forme de *chevelu*, c'est un signe presque infallible de la faiblesse de l'arbre, & de sa mort prochaine. IDEM.

On le dit aussi des plantes qui ont des feuilles fort déliées. On les appelle autrement *capillaires*. **CHEVELU.** s. m. Sorte de serpent que l'on voit dans le pays des Hottentots. Il y a des gens qui prétendent que c'est de la tête de ce serpent qu'on tire une pierre qui est un remède souverain contre ses morsures, & celles de tous les autres serpents. Mais M. Kolbe a tué un grand nombre de ces serpents, & n'y a jamais trouvé la pierre en question, ce qui pourroit faire douter de son existence. Quoi qu'il en soit, les *pierres de serpent* qu'ont les Européens du Cap, sont artificielles. On les apporte des Indes orientales, où elles sont composées par les *Brachmanes*, qui seuls connoissent ce secret. Cette pierre a la figure d'une fève. Au milieu elle est blanchâtre, le reste est bleu céleste. *Obs. sur les Ecr. mod. Tom. XXV, p. 350.*

**CHEVELURE.** s. f. Tous les cheveux dont la tête est couverte. *Coma, capillus.* Absalon avoit une belle *chevelure* blonde; sa *chevelure* pesoit deux cens sicles. Génébrard dit que c'est cinq livres, quoiqu'il se fit tondre tous les huit mois, à ce que dit Josèphe. Clodion, second Roi de France, fit une loi touchant les longues *chevelures*, par laquelle il n'étoit permis d'en porter qu'aux personnes libres. MÉZERAI. Il n'y avoit autrefois que les Rois de France qui eussent droit de longue *chevelure*. THIERS.

On dit aussi poétiquement, la *chevelure* des arbres & des plantes, en parlant de leurs feuilles. *Coma.*

On appelle *chevelure* de Comète, en Astronomie, les rayons de la Comète, lorsqu'elle est dia-

métralement opposée au Soleil, & que ces rayons se répandent également à la ronde. *Crines, coma.* Le diamètre apparent des Astres est augmenté par la lumière, & par une espèce de *chevelure* de rayons étincelans, comme parlent les Astronomes, qui tejaillit de tout leur corps, & qui les fait souvent paroître où ils ne sont pas. P. LE COMTE.

**CHEVELURE de Bérénice**, est aussi un terme d'Astronomie. *Coma Berenices.* Les Anciens appellèrent de ce nom les sept étoiles de la queue du Lion, parce qu'ils pensoient que les cheveux de Bérénice Reine d'Egypte, qu'elle avoit offert dans le temple de Vénus pour le retour de son mari, avoient été si estimés des Dieux, qu'ils les avoient enlevés du temple pour les placer dans le ciel, où ils furent changés en ces sept étoiles. Le Mathématicien Conon, qui venoit de découvrir dans le ciel une nouvelle constellation, fit disparoître ces cheveux, & publia qu'ils avoient été changés en cette constellation, qu'il nomma pour cette raison *chevelure* de Bérénice.

**CHEVELURE de feu.** Terme d'Artificier. Espèce de garniture en forme de petits serpentaux, lesquels n'étant point étranglés, retombent du pot de la fusée, en ondoyant comme une *chevelure*. ENCYC.

**CHEVELUS. Capillati.** Nom que Dicénée donna aux Goths, leur conseillant de porter toujours une longue chevelure, pour les distinguer des Sacrificateurs qu'il institua, & qu'il nomma *Pileati*, couverts d'un chapeau ou d'un bonnet. Dicénée vint dans le pays des Goths environ quatre-vingts ans avant la naissance de Jésus-Christ. Décébale Roi des Daces ayant envoyé d'abord à l'Empereur Trajan des Ambassadeurs du rang des *Capillati*, qui étoient les moins considérables, lui envoya ensuite des *Pileati*, pour lui faire plus d'honneur. Cependant les Goths & les autres peuples du Septentrion faisoient autrefois grand cas d'une belle chevelure, & prenoient grand soin de l'entretenir. C'étoit même pour les filles une matque de virginité. Celles qui étoient mariées, avoient la tête couverte; les filles, au contraire, alloient la tête nue, laissant flotter leurs cheveux qui pendoient jusqu'à la ceinture.

**CHEVELUS.** (*les*) Peuples de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones, au nord du fleuve des Amazones. On lui a donné ce nom, parce que les hommes & les femmes ont les cheveux longs jusqu'à la ceinture.

Tous ces mots viennent du latin *capillus*, qui est dit comme *capitis pilus*.

**CHEVER.** v. act. Terme de Jouailler. C'est, cerner ou creuser une pierre par dessous, pour lui ôter de la couleur, quand elle est trop forte. *Excavare.* On *chève* aussi les rubis pour leur ôter la chalcédoine, ou la couleur blanche qui les diminue de prix: c'est aussi chez plusieurs Ouvriers, commencer à rendre concave une pièce qui n'est que forgée.

**CHEVER.** Terme de Coutume. C'est empiéter sur la chaussée d'une ville, sur un chemin, sur un héritage.

CHEVESCHE. }  
CHEVESTRAGE. } *Voyez* }  
CHEVESTRE. } CHEVÊCHE.  
CHEVÊTRAGE.  
CHEVÊTRE.

**CHEVET.** s. m. Oreiller long & rond, rempli de plume, sur lequel on pose la tête quand on est couché. *Cervical.* On l'appelle autrement *traversin*. On appeloit autrefois la tête *chevet*. Un vieux Poète dit, en parlant de S. Jean,

*Que Hérode fit marturer  
Li chevet à un gleve trancher.*

**CHEVET** est proprement la partie du lit où l'on met

ce traversin. Cet homme a toujours des armes sous son *chevet*. Alexandre avoit toujours Homère sous le *chevet* de son lit. Cet homme ronfle si-tôt qu'il a la tête sur le *chevet*.

Ce mot vient de *chef*. Quelques-uns le dérivent de *cervical*, & Ménage de *capetum*, diminutif de *capa*. On appeloit autrefois *chevecel* un oreiller.

**CHEVET** se dit encore de tout ce qui élève la tête en quelqu'endroit qu'on soit couché. Un Moissonneur qui n'a qu'une pierre pour son *chevet*, ne laisse pas de bien dormir.

Au Palais, les Avocats appellent *droit de chevet*, le festin qu'ils donnent à leurs Confrères, quand ils se marient. *Nuptiarum epulum.* La même chose se pratiquoit aussi par les Officiers des Cours Souveraines, quand leurs Confrères se marioient: mais au lieu d'un repas, c'est le plus souvent une certaine somme d'argent déterminée par la Compagnie, & qui se partage ensuite avec les épices. C'étoit aussi autrefois un droit que les Seigneurs exigeoient des nouveaux mariés dans l'étendue de leur Seigneurie.

**CHEVET d'Eglise**, c'est la partie postérieure d'une église, comme on dit le *chevet* de S. Denys, en parlant de cette partie de l'église qui est derrière le chœur, & où l'on monte par plusieurs degrés *Pars templi choro postica, absis.* On le dit aussi du presbytère, ou de la maison qui y est jointe ou attenante. Le prieuré de saint Barthélemi est bâti au *chevet* de l'église de saint Barthélemi, derrière le chœur.

**CHEVET de canon.** C'est ainsi qu'on appelle, en termes de Mer, un gros billot de bois de sapin ou de peuplier, qui étant mis sous le derrière de l'assût du canon, en soutient la culasse. *Fulcrum.* *Chevet* de traversin de bittes est une double de bois de sapin qu'on joint au derrière du traversin de bittes, parce que le sapin est beaucoup plus doux que le chêne, & que le chêne use les cables qui passent dessus.

**CHEVET**, en termes d'Artillerie. Espèce de petit coin de mire, qui sert à élever un mortier: il se met entre l'assût & le mortier.

Les Plombiers appellent *chevet* certains rebords de plomb qu'ils mettent au bord des chéneaux, ou proche les godets, pour arrêter l'eau, & empêcher qu'elle ne bave le long de la couverture. *Ora extrinsecus prominens.*

On appeloit aussi autrefois *sief-chevet*, ou *chevet*, ou tenu en chef, celui qui étoit mouvant immédiatement du Roi. *Primaria clientela beneficiarium pradium.*

On appelle figurément une *épée de chevet*, un ami brave, & prompt à nous servir & à nous défendre en toutes occasions. *Amicus promptus & paratus semper ad rem pro amico bene gerendam.* On le dit aussi d'autres choses qui nous sont familières. Cet homme a toujours son Iliade à la main, c'est son *épée de chevet.* *Habet Iliadem in deliciis*

**CHEVETAN, CHEVETAINE** ou **CHÉFETAINE**, s. m. Vieux terme de Coutume, qui signifioit autrefois *Chef* & *Capitaine*, *Chef de bande*, dont il est fait plusieurs fois mention dans Villehardouin, & le sire de Joinville. *Caput, Dux, Princeps.* Les Turcs, quand leur Soudan fut mort, firent leur *Chevetain* un Sarazin. JOINVILLE.

Ce Seccédun *Chevetaine* des Turcs étoit tenu pour le plus vaillant & preux de toute payennie. JOINV. Ce *Chevetain* se vanta qu'il mangeroit en la tente du Roi dedans le jour de S. Sébastien, qui prouchain venoit. IDEM.

*Chevetain* & Guieur de la guerre. M. BRUNET, en son *Trésor*, Part. II, cap. 39. Li *Chevetains* de batailles doivent assembler les batailleurs à pié & à cheval. H. GAUCHI.

*L'autres bras sont ceux appelés  
Qui ont offiées principaux  
Sur gens d'armes, comme Maréchaux  
Et Chevetains. PÉLERINAGE DE L'ÂME.*

Voyez Du Cange sur Villehardouin.

On appelle encore aujourd'hui *Chevetains* les Chefs de la Bourgeoisie de Bruges.

Ce mot vient de *Capitaneus*, d'où on a formé *Chevetain*, ou *Chestain*, *Captaine*, & comme on dit aujourd'hui *Capitaine*. Autrefois on disoit & écrivoit *Chevetaine*.

**CHEVETEAU.** f. m. Grosse pièce de bois de travers où est engravée la couëte sur laquelle tourne le tourillon d'un arbre de moulin : elle est posée sur une masse de maçonnerie.

**CHEVÊTRAGE.** f. m. C'étoit un droit que les Ecuyers du Roi prenoient à Paris sur le foin qui vient par eau. *Capistragium*. Ce droit est appelé en latin *Chestragium*, dans une Patente de saint Louis de l'an 1256.

**CHEVÊTRE.** f. m. Licou de monture. Ce mot est vieux, & vient de *chef*. Nicod. *Capistrum*. On dit encore, *enchevêtrer*. Il signifie aussi un joug auquel on attache la tête des bœufs ou vaches. *Gloss. sur Marot*.

**CHEVÊTRE**, en termes de Charpenterie, est la pièce de bois qui soutient les solives coupées à l'endroit de la cheminée, pour donner passage aux tuyaux, & empêcher que l'âtre ne pose sur du bois, à cause du danger du feu. *Tigillum*. Le *chevêtre* doit être éloigné de trois piés du mur.

**CHEVÊTRE**, terme de Chirurgie. Espèce de bandage dont on se sert pour la fracture ou la luxation de la mâchoire inférieure. *ACAD. FR.*

**CHEVEU**, f. m. Poil, long, fin & délié, qui vient à la tête des hommes & des femmes. *Capillus*. Les Médecins font plusieurs distinctions des *cheveux*, & leur donnent des noms différens, mais seulement en grec & en latin. Ils appellent ceux des femmes *comas*, à cause du verbe *comis*, qui signifie *attiffer* & *agencer soigneusement*; ceux des hommes, *casaries à cadendo*, parce qu'on les coupe souvent; ceux de derrière la tête *juba* & *crines*; ceux qui pendent derrière les oreilles, *cincinnati*, c'est-à-dire, *crepus* & *anneles*. La Magdalaine essuya les piés du Seigneur avec ses *cheveux*. La force de Samson consistoit en ses *cheveux*. Les femmes qui se querellent, se prennent d'abord aux *cheveux*. *Cheveux bien peignés. Compositi, comiti*.

Ce mot est dérivé de *Capillus*. Les *cheveux* paroissent de petits tuyaux, fort unis & fort déliés; mais quand on les regarde avec un microscope, on y voit des nœuds comme aux branches des arbres. Au bout par où ils tiennent à la tête, ils ont une petite bulbe qui reçoit le suc qui les nourrit, à l'autre bout ils se divisent quelquefois en deux branches : cela arrive lorsqu'on n'a pas soin de les faire faire de temps en temps; & alors ils deviennent roux vers ce bout, parce que le suc qui les humecte, ne pouvant se communiquer aisément jusques-là, l'air & le soleil dessèchent & en brûlent l'extrémité. Les *cheveux* tombent & blanchissent plutôt sur le devant que sur le derrière de la tête, parce que le suc qui les entretient, leur est fourni plus long-temps par les parties du derrière de la tête.

Les *cheveux* croissent en général plus longs & plus promptement chez les femmes que chez les hommes. Ils croissent de même beaucoup plus vite chez les jeunes gens que chez les vieillards. On les regarde ordinairement comme des corps creux qui sont pénétrés par les sucs dans toute leur longueur. Quelques-uns croient pourtant qu'ils ne croissent que par la racine qui reçoit simplement sa nourriture de la bulbe ou oignon sur lequel le *cheveu* est implanté. La grandeur des *cheveux* dépend du suc propre à les nourrir, qui se trouve plus ou moins abondant aux uns qu'aux autres

Ils sont gros, ou fins & déliés, selon que les pores par où ils sont sortis, sont plus ou moins larges.

Lorsque les pores sont droits, les *cheveux* le sont aussi : quand ils sont courbes ou obliques, les *cheveux* sont frisés. Ceux qui sont d'un tempérament humide, ont le poil plus doux; ceux qui sont secs, l'ont plus rude. La figure des *cheveux* nous paroît ronde; mais le microscope nous fait voir qu'il y en a de triangulaires & de carrés, aussi-bien que de ronds. Cela vient de la configuration différente des pores par où ils ont passé, & dont ils prennent la figure. Les *cheveux* se peuvent fendre & séparer en deux ou trois parties, ce qui se voit à leurs extrémités, lorsqu'ils fourchent. Le microscope découvre encore qu'ils sont creux comme de petits tuyaux, ce qui est encore confirmé par la maladie appelée *plica*, à laquelle les Polonois sont sujets, & dans laquelle il sort du sang par l'extrémité des *cheveux*. La couleur des *cheveux* est différente suivant les pays, les tempéramens, les âges & la qualité de l'humeur qui les nourrit; mais la vieillesse change ordinairement leur couleur, quelle qu'elle soit, en blanc; ce qui arrive par le peu d'humeur qui reste aux vieillards.

C'étoit un grand ornement parmi les Gaulois, que d'avoir de grands *cheveux*; & de-là vient que la plus grande partie des Gaules s'appelloit *Gallia comata*. C'est pour cela que ceux qui quittoient le monde, pour se retirer dans les cloîtres, se faisoient raser les *cheveux*, pour montrer qu'ils renonçoient à tous les ornemens mondains; & qu'ils faisoient vœu d'une sujétion absolue à leurs Supérieurs. Aussi Jules-César, lorsqu'il conquit les Gaules, faisoit abattre les *cheveux* des Gaulois en signe de soumission. Ovide le dit à sa maîtresse, qui se servoit de faux *cheveux*.

*Nunc tibi captivos mittet Germania crines.  
Culta triumphatæ munere gentis eris.*

On imposoit aux vaincus la nécessité de se faire tondre, pour marque qu'ils étoient subjugués; & c'est apparemment d'où est venue cette expression, *il a été tondu*, en parlant d'un homme qui est déchu de quelque prétention : & cette autre, *je veux qu'on me tonde*, qui est une peine qu'on s'impose, en cas que la chose qu'on affirme ne soit pas véritable. La raison est qu'on regardoit comme une honte d'être tondu. M. Auboux, dans sa véritable *Pratique civile & criminelle*, dit, qu'apparemment cette manière de parler est venue de ce qu'autrefois, quand un Magistrat trouvoit un Clerc qui n'avoit ni l'habit convenable à son état, ni la tonsure cléricale, il le faisoit tondre.

Vers l'an 428, Clodion introduisit dans la famille Royale seulement la coutume de porter les *cheveux* longs; mais, à la réserve des Princes, tous les hommes portoient les *cheveux* courts, de sorte qu'ils ne leur venoient qu'au dessous des oreilles. *Greg. de Tours, Hist. Fr. L. III, c. 18; L. VI, c. 24; L. VIII, ch. 10.* Agathias en parle plus particulièrement dans son premier Livre. C'est la coutume des Rois des François, dit cet Auteur, de ne se faire jamais couper les *cheveux*. Leur chevelure, qui descend toute sur les épaules, a fort bonne grace. Les *cheveux* de devant se partagent sur le front, & se rejettent des deux côtés. Leurs *cheveux* ne sont point mal en ordre, & mal propres, comme ceux des Turcs & des Barbares, ni liés & cordelés tout ensemble sans grace & sans agrément, mais ils ont différentes manières de les tenir propres, & en ont un très-grand soin. Au reste, c'est chez eux un privilège de la famille Royale; car leurs sujets les coupent en rond; il ne leur est pas permis de les porter longs. Hotman traite de ce droit des Rois de France, c. 11. *Franco-Gallia*. Voyez aussi les Notes de Savaron & celles du P. Sirmond sur l'épître 2 du Livre I de Sidonius Apollinaris. Couper les *cheveux* à un fils de Roi de

France sous la 1<sup>e</sup> race, c'étoit le déclarer déchu de la succession à la couronne, & le réduire à la condition de sujet. P. DANIEL, *T. I, p. 83.*

Dans le onzième siècle, ceux qui se piquoient de bonne grace, laissoient croître leurs *cheveux*, qui leur descendoient jusques à la ceinture par grosses boucles. Godefroi Evêque d'Amiens y trouva de l'indécence & de la mollesse. Il refusa le jour de Noël la communion à ceux qui se présentoient ainsi à la sainte Table, & rejeta leurs offrandes, ce qui les obligea à faire couper leurs *cheveux* sur le champ; & la coutume cessa. Les Courtisans & les Seigneurs qui accompagnoient Robert, Comte de Flandre, qui étoit venu célébrer la Fête de Noël à S. Omer, & qui avoit prié l'Evêque d'Amiens de lui dire la messe de minuit, coupèrent à l'instant leurs *cheveux* les uns avec des ciseaux, les autres avec leurs couteaux, & même avec leurs épées, de peur, disoient-ils, d'être privés de la bénédiction d'un si Saint Evêque.

Dans le VIII<sup>e</sup> siècle, les personnes de qualité faisoient couper les premiers *cheveux* à leurs enfans par d'autres personnes qualifiées, qui étoient appelées pour cela les peres spirituels de ces enfans. Ainsi Charles Martel envoya son fils Pepin à Luitprand, Roi des Lombards, afin qu'en lui coupant les *cheveux*, selon la coutume, il devînt son pere spirituel. Cette coutume étoit plus ancienne. L'Empereur Constantin envoya au Pape les *cheveux* de ses fils Justinien & Héraclius, pour lui témoigner, selon la coutume de ce temps-là, qu'il desiroit qu'il leur tint lieu de pere, & qu'eux lui obéissent & l'honorassent comme ses enfans. C'étoit un témoignage bien authentique du respect qu'il portoit au Pape. GODEAU.

On attribue au Pape Anicet la défense pour les Clercs de porter de grands *cheveux*; mais elle est plus ancienne dans les Eglises d'Occident; & l'Épître où ce Décret se lit aujourd'hui, a été écrite longtemps après la mort de ce Pape. La tonsure Cléricale est rapportée par S. Isidore de Séville à la Tradition Apostolique, en quoi il est suivi par plusieurs Auteurs.

Les *cheveux* longs ont été si odieux autrefois, qu'il se trouve un Canon de l'an 1096, portant que ceux qui auront de longs *cheveux*; seront exclus de l'entrée de l'Eglise pendant leur vie, & qu'on ne priera point Dieu pour eux après leur mort. Nous avons dit ci-dessus ce que fit un Evêque d'Amiens. Luitprand a fait une furieuse déclamation contre l'Empereur Phocas, qui portoit de longs *cheveux*, comme les Empereurs d'Orient; à la réserve de l'Empereur Théophile, qui étant chauve, crut effacer cette opprobre de dessus sa tête, en ordonnant à ses sujets de raser leurs *cheveux*, pour ôter la différence qui le choquoit. S. Paul, en recommandant aux femmes le soin de leurs *cheveux*, ajoute à l'égard des hommes, qu'il est contre nature de les nourrir. On ne comprend pas bien la raison de ces défenses, de porter des *cheveux*; puisqu'ils paroissent un des plus beaux ornemens de l'homme, & non pas une superfluité de la nature. Sans doute que la nature dans le passage de S. Paul signifie la coutume. En 1650, un Professeur d'Utrecht agira la question, s'il est permis aux hommes de porter de longs *cheveux*. Un Théologien, nommé de Reves, qui avoit écrit pour l'affirmative, lui repliqua, Pasquier dit qu'en son jeune âge tout le monde portoit de longs *cheveux*, à la réserve des Moines. Le Roi François I. ayant commencé à porter des *cheveux* courts, pour la raison rapportée ci-dessus, les Prêtres mêmes se firent tondre: ce qui eût été auparavant trouvé de mauvais exemple, comme dit le même Auteur. L'offre qu'ils font à Dieu de leurs *cheveux*, quand ils font des vœux, est une marque qu'ils se donnent à lui en perpétuelle servitude.

Les *cheveux* longs furent donc à la mode sous la première race de nos Rois. Le Roi les portoit très-long, ses parens de même, & la Noblesse à pro-

portion de son rang & de sa naissance. Le peuple étoit plus ou moins rasé. L'homme serf l'étoit tout-à-fait; l'homme de pore ou poëte; c'est-à-dire, l'homme payant tribut, ne l'étoit pas entièrement. Pepin & Charlemagne méprièrent les *cheveux* longs. Charlemagne les portoit courts, son fils encore plus: Charles le Chauve n'en avoit point. On commença sous Hugues Capet à les porter un peu plus longs. Cela déplut aux Ecclésiastiques: on excommunia ceux qui laissoient croître leurs *cheveux*. Pierre Lombard en fit si grand scrupule à Louis le Jeune, que ce Prince fit couper les siens. Les autres Rois, jusqu'à Louis XIII, ne les ont portés que fort courts. Les *cheveux* de S. Louis, de Charles V, de Louis XII, tels qu'on les voit dans leurs portraits, & sur leurs médailles ou monnoies, ne passent pas le milieu du cou. François I, ayant été blessé à la tête par Montgomeri, les Médecins lui firent couper les *cheveux*. Sur son exemple tous ses sujets quittèrent leur chevelure; chacun porta longue barbe, & fit couper ses *cheveux*: ce qui auparavant étoit une ignominie. PASQ. Sous Louis XIII, la mode changea; comme il aimoit fort les *cheveux*, on lui fit plaisir de les porter longs. LE GENDRE. Voyez aussi Thiers, *Traité des Perruques*. L'an 1460, le Duc de Bourgogne fut si grièvement malade, que l'on désespéra de sa santé; pour laquelle assurer, les Médecins lui conseillèrent de permettre que sa longue perruque lui fût abattue. Ce qu'ayant été fait, tous les Courtisans, (sauf le Prince & quelques grands Seigneurs) & le peuple en firent autant, & fut mis en usage de ne porter les longs *cheveux*. GOLLUT. *Mem. de Bourg. L. X, c. 81.*

CHEVEU, sert de comparaison à toutes les choses déliées. Ce fil, cette soie, sont déliés comme des *cheveux*. Cette aiguille, cette ligne, sont comme des *cheveux*.

On dit, qu'une femme est coëffée en *cheveux*, lorsqu'elle a seulement ses *cheveux* arrangés, ou entortillés autour de la tête, & qu'elle n'a ni bonnet, ni coëffe qui les cache. En Grece, & sur-tout à Lacédémone, les filles laissoient pendre leurs *cheveux*, & flotter au gré du vent. Les femmes au contraire les nouoient négligemment par derrière.

On appelle *faux cheveux*, ceux qui ne tiennent point à la tête, mais qui y sont appliqués en tresses, tours, coins ou perruques. *Mentui, falsi, adjicitii capilli*. On a remarqué que les Grecs apprirent aux Romains l'usage des *faux cheveux*, & à se servir de cet ornement emprunté.

On dit aussi des *cheveux de Cour*, pour dire, de *faux cheveux*; mais c'est seulement dans le style comique & burlesque. On le trouve en ce sens dans quelques Comédies modernes.

On appelle *cheveux vifs*, les *cheveux* arrangés dans les perruques de la manière qu'ils l'étoient sur la tête de la personne vivante, sur laquelle ils ont été coupés à ce dessein, *Vivi capilli*; & on les appelle *frisés naturellement*, quand ils étoient frisés, bouclés ou annelés auparavant que d'être coupés, *capilli crispi, cirrati*.

On appelle un *toupet de cheveux*, une poignée de *cheveux*, ce qui croît ou ce qu'on laisse en quelque endroit de la tête, *Cirri*. Les Tartares & les Chinois se rasent les *cheveux*, à la réserve d'un petit *toupet* qu'ils laissent croître au derrière de la tête.

Les Poètes appellent le Soleil, *Phæbus aux blonds cheveux*. *Crinibus aureis*, & se servent du mot de *cheveux gris* & *cheveux blancs*, pour marquer la vieillesse, *Cani*. Ozius déshonora ses *cheveux gris* par sa chute. HERMAN. Ainsi Malherbe a dit:

*Les ridicules aventures*

*D'un amoureux en cheveux gris.*

Et Corneille,

*Touche ces cheveux blancs à qui tu rends l'honneur*

Rafraîchir les *cheveux*, c'est en couper les extrémités pour en hâter l'accroissement; faire les *che-*



*veux*, c'est les tailler selon la mode; couper les *cheveux*, c'est les abattre entièrement. *Capillum tondere*.

**CHEVEUX**, se dit figurément des petites racines ou filamens des plantes, d'où leur vient la première nourriture. *Capilli*.

**CHEVEUX de Venus**. On donne ce nom à certains flamens qui volent dans l'air en Automne. *Capilli Veneris*. On les appelle plus ordinairement *Cheveux de Notre-Dame* ou de la Ste Vierge. *Capilli. B. Virginis*. Quelques exhalaisons grossières composent, en se réunissant, ces nls longs & blancs que l'on voit s'attacher aux arbres ou voltiger au gré des vents.

On dit figurément d'une chose qui fait honte, qu'elle fait dresser les *cheveux* à la tête; qu'il faut prendre l'occasion aux *cheveux*, pour dire, qu'il ne faut pas la laisser échapper; qu'un passage, qu'une comparaison, sont tirés par les *cheveux*, lorsqu'ils ne viennent pas naturellement au sujet, qu'ils sont tirés de trop loin, & amenés par force & par machine. On dit encore, que tous nos *cheveux* sont comptés; pour dire, que la Providence a soin des moindres choses qui nous regardent. On dit aussi, quand on veut trop subtiliser sur les choses, que c'est fendre un *cheveu* en deux, d'autres disent en quatre. On dit encore, il ne s'en faut pas de l'épaisseur d'un *cheveu*; pour dire, peu s'en faut, ou il ne s'en faut presque rien. On dit aussi, se prendre aux *cheveux*, se tirer aux *cheveux*; tirer quelqu'un par les *cheveux*, lui sauter aux *cheveux*, s'accrocher aux *cheveux*, pour représenter la manière dont certaines gens se battent.

*Nos braves s'accrochant, se prennent aux cheveux.*  
BOIL.

On dit aussi, s'arracher les *cheveux* de douleur, de désespoir.

**CHEVILLE**. f. f. On entend généralement par ce mot, un morceau de fer ou de bois, rond ou carré, qui va en diminuant, qui sert à boucher un trou, à faire un assemblage de plusieurs pièces, ou à d'autres usages. *Fibula, clavis ligneus, ferreus*. Les Cordonniers font tenir les talons de cuir avec des *chevilles*. Toute cette menuiserie ne tient qu'avec des *chevilles*. Pyrrard dit qu'aux Maldives, tous les assemblages se font sans cloux & sans *chevilles*.

Ce mot est dérivé de *clavus*. Ménage le dérive de *clavicula*, qui se trouve dans les vieux titres en la même signification. On trouve *cavilla*, pour dire *cheville*, dans la basse latinité.

**CHEVILLE ouvrière d'un carrosse**, est une grosse *cheville* de fer sur laquelle tourne le train de devant, & qui l'attache à la flèche. *Clavus rhedæ primarius*. Les *chevilles coulisses* sont celles qui s'appliquent, & qui se levent quand on veut. Elles servent dans l'assemblage des machines qui ne sont pas toujours montées.

**CHEVILLES ranches**, sont celles qui traversent les pièces de bois, & forment des échelons de part & d'autres. *Scanfiles, scansoria*.

**CHEVILLE barbue**, dont le bout est édenté, afin qu'étant chassée avec force dans le bois, on ne puisse plus l'en tirer.

**CHEVILLE à tourniquet**. C'est une *cheville* à l'aide de laquelle, par le moyen de ce tourniquet, on serre avec une corde la charge qui est sur une *charrette*. LIGER.

En termes de Marine, des *chevilles à croc*, sont des *chevilles* de fer avec des crocs, qui sont à côté des sabords pour amarrer les canons. *Clavi unco præfixi*. *Chevilles à tête de diamant*, ou à tête ronde, sont des *chevilles* de fer dont la tête est si grosse, qu'elle ne peut entrer dans le bois du vaisseau. *Chevilles à tête perdue*, sont des *chevilles* dont la tête entre dans le bois. *Cheville de pompe*, est une *cheville* de fer mobile, qui assemble la bringuebale avec la verge de pompe. *Chevilles de potences de pompe*,

sont des *chevilles* de fer d'un pié de long, qui passent dans les deux branches de la potence de la pompe, pour tenir les bringuebales, &c. *Cheville à boucle*, est une *cheville* à la tête de laquelle il y a une boucle. *Cheville à croc*, est celle qui a un croc à côté de la tête: on appelle encore *chevilles* des morceaux de bois qu'on arrange sur une pierre, & qu'on attache avec des cordes, pour tenir cette pierre ferme lorsqu'on veut la scier, & faite de ses différens morceaux des ouvrages à la mosaïque.

**CHEVILLE du pié**, est une apophyse ou éminence, qui est en la partie inférieure de la jambe, dans l'endroit où elle se joint avec le pié, & où se fait la flexion. *Malleoli*. Les Médecins l'appellent *malleole*. Il y en a une de chaque côté, l'interne & l'externe. La *cheville*, ou la *malleole* interne, est une éminence du *tibia*; & l'externe l'est du *péroné*. Quand on veut marquer que l'eau est fort basse dans un gué, on dit qu'elle ne va que jusqu'à la *cheville du pié*.

**CHEVILLE**, en Poésie, se dit figurément d'une épithète inutile, ou des mots qui ne sont mis que pour faire la mesure des vers, ou pour la rime; qui ne servent de rien pour le sens & la pensée. *Inane versus complementum*. Maître Adam Billaud, Menuisier de Nevers, a fait un livre de Poésies, qu'il a intitulé *les Chevilles*.

**CHEVILLES**, en termes de Vénérie, se dit aussi des branches du bois de cerf, quand il se divise en plusieurs andouillers: ce qu'on appelle aussi *chevillures*. *Cervini cornu ramuli*.

En termes de maréchallerie & de manège, on dit qu'un cheval n'est propre qu'à mettre en *cheville*, pour dire, qu'il n'est propre qu'à tirer devant un limonier, à tirer avec des traits, parceque ces traits s'attachent avec des *chevilles*.

**CHEVILLE**. Terme de jeu d'hombre. On appelle être en *cheville*, lorsque l'on n'est ni le premier, ni le dernier en carte. *Medius, intermedius: medium esse*.

On appelle *cheville*, dans les instrumens de Musique à cordes, certains petits morceaux de bois, ou de fer, fichés dans la table, ou dans le manche de l'instrument, qui servent à tendre, ou à détendre les cordes qui y sont attachées par un des bouts. *Claviculus, Chevilles* d'épinette, de psaltérion, de luth, de théorbe, &c.

**CHEVILLE** se dit aussi de certains petits morceaux de bois en saillies & crochus, qui sont posés sur des ratieliers dans des Greffes ou dans des études de Procureurs pour y attacher des sacs, & les y ranger sans confusion. *Ligneus clavus extrema parte recurvus*. Ce procès a été mis au Greffe, on le trouvera à la *cheville* de M. un tel, Rapporteur.

**CHEVILLE** se dit proverbialement en ces phrases. On dit à un homme, autant de trous, autant de *chevilles*, quand il trouve promptement des excuses, des échappatoires, des distinctions pour se défendre de toutes les objections qu'on lui peut faire. On dit figurément qu'un homme ne vient pas à la *cheville* du pié d'un autre; pour dire, qu'il lui est fort inférieur en mérite & en capacité. On dit aussi d'un homme que la fortune a mis dans un bon poste, le voilà bien, il ne lui faut plus qu'une *cheville* pour le bien tenir. On dit aussi d'un bâtiment qui est achevé, & en bon état, qu'il n'y manque pas une *cheville*.

**CHEVILLER**. v. a. Mettre des chevilles. *Clavos affigere, suffigere; fibulis compingere*. Cette charpente n'est pas encore en état, elle n'est que *chevillée*.

**CHEVILLER**, en termes de sortilège, c'est empêcher par sort les autres de passer. *Mictum sortibus impedire, sistere, &c.*

**CHEVILLE**, ÉE. part. & adj. Qui ne tient qu'avec des chevilles. *Clavatus, fibulis affixus*.

On appelle au manège un *suos chevillé*, quand le calus qui se forme sur le canon du cheval est double, l'un en dehors & l'autre en dedans; & des *épaules chevillées*, quand elles sont engourdies & presque sans mouvement.

On dit en Poésie, que des vers sont bien *che-*

*villés*, quand ils sont chargés de plusieurs mots inutiles, & qui ne servent que pour la mesure, ou pour la rime.

Que dites-vous de ces vers chevillés,  
De ces discours obscurs, entortillés ? R.

En termes de Venetie, une tête de cerf bien chevillée, qui a beaucoup d'andonillers bien rangés. On le dit de même du daim, du chevreuil.

CHEVILLÉ, en termes de Blason, se dit des ramures d'une corne de cerf; & quand on veut exprimer le nombre de cornichons ou dagues, qui sont dans un bois de cerf peint sur un écu, on dit chevillée de tant de cors. *Cornu cervinum ramulis distinctum*. Le Baron d'Hona porte d'azur à deux bois de cerf posés en sautoir, chaque branche chevillée de six pièces d'argent.

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui, malgré son grand âge, résiste à de grandes maladies, qu'il a l'âme chevillée dans le corps.

CHEVILLETTE, f. f. Terme de Relieur. C'est un petit morceau de cuivre plat & troué, qu'on met sous le cousoir, & où l'on attache les nerfs des livres qu'on coud. *Clavicularius*.

CHEVILLOIR, f. m. Instrument du métier des étofes de soie, dont on se sert pour mettre les soies en main, c'est-à-dire, d'usage, quand il s'agit de séparer les différentes qualités dont un ballot est composé, & de les assembler pour en former des pantines. ENCYCL.

CHEVILLON, f. m. Terme de Tourneur. Petit bâton tourné, que les Tourneurs mettent au dos des chaises de paille. *Clavicularius torno factus*.

CHEVILLON, Terme de Ferrandier. Bâton de deux piés de long, sur lequel on lève la soie de dessus l'ourdissage.

CHEVILLOTS, f. m. Terme de Marine. Petits morceaux de bois tournés, qui servent à lancer les manœuvres le long des côtes du vaisseau.

CHEVILLURE, f. f. Terme de Vénétie. Petites pointes ou cornichons qui sortent des perches du cerf. *Cervini cornu ramuli*.

CHEVIR, v. n. Ette maître de quelqu'un, de quelque chose, venir à bout de quelqu'un, lui faire faire ce qu'on veut. *Flectere, vincere, adducere aliquem quò velis*. Cet Artisan a tant de besogne, qu'on ne sauroit chevir de lui. Cet enfant est si mutin, qu'il n'y a que sa nourrice qui puisse chevir de lui. Ce mot n'est en usage que parmi le peuple. On écrivoit autrefois *cheshvir*. Autrefois le mot de chevir vouloit dire traiter, composer, capituler: on le trouve en ce sens dans les Coutumes. Voyez le grand Coutumier. Beaumanoir l'emploie dans un autre sens: dans cet Auteur, il veut dire, nourrir. Si comme chil qui ne sont pas de leur Quemune ou Gentilshommes, liquel ne s'entremettent de marchander, ainchois se chevissent de leur hietage. BEAUM.

CHEVIR, en termes de Palais, signifie aussi, traiter, composer. *Mutuo pacisci, conventis & pactis mutuis rem decidere*. Dans toutes les transactions après avoir expliqué le différent, on ajoute. Les parties en ont chevi, composé & transigé ainsi qu'il s'ensuit. Ce mot, aussi bien que celui de chevissance, qui signifioit composition, vient de chef, comme qui diroit, mettre à chef.

CHEVIR signifioit aussi, sortir d'une affaire, en venir à bout. Quelquefois simplement, sortir. *Gloss. sur Marot*.

CHEVISANCE, f. f. Vieux mot. Traité, accord fait avec quelqu'un au sujet de quelque différent, quelque dette ou obligation. *Pactum, transactio, conventio*. Beaumanoir use quelquefois de ce mot pour celui de chevance.

CHEVISSEMENT, f. m. Chevissance, accord que l'on fait avec quelqu'un. *Pactio, conditio*. Les statuts de l'Ordre de Malte distinguent des Commanderies de grace & des Commanderies de chevissement; ce sont,

je crois, les Commanderies que l'on donnoit à des Chevaliers par accord, à condition qu'ils rendroient & enveroient une certaine somme au trésor commun.

Chevissement vient de l'ancien mot françois, chevir, qui signifioit se charger d'une entreprise dont on espéroit venir à bout. On appelle Commanderie de chevissement, la première Commanderie qu'on obtient, par le rang de son ancienneté.

CHEVRE, f. f. *Capra, capella*. C'est la femelle du bouc. On se sert de poil de chèvre pour faire des chapeaux, & des camelots; de leur lait, pour faire des fromages; & même quelques pauvres gens en mangent la chair. Varron assure que les chèvres sont mal-saines, & qu'elles ont toujours la fièvre. Il est certain du moins que par la plupart des Coutumes de France, il y a une prohibition perpétuelle de laisser aller les chèvres dans les champs, ou dans les prairies d'autrui, & qu'elles sont toujours en deffens. Il faut sur-tout écarter cet animal des arbres auxquels il porte un dommage considérable en les broutant. Varron soutient que ce mot a été dit à capra, comme carpa, de carpere, brouter. Les Mendésiens, & les habitans de la ville de Copte en Egypte adoroient les chèvres, ceux-ci parce qu'elles étoient le divertissement d'Isis. Vossius, de Idol. L. III, c. 74.

Hérodote dit qu'on révéroit à Mendès une chèvre sur-tout, à la mort de laquelle on faisoit un grand deuil. Pendant qu'à Mendès on avoit de la vénération pour les chèvres, & qu'on n'y immoloit que des brebis, dans la Thébaidé au contraire, les victimes ordinaires étoient les chèvres, & on y respectoit les brebis. La chèvre étoit consacrée à Jupiter, à cause de la chèvre Amalthée qui fait la constellation de la chèvre.

CHEVRE se dit proverbialement en ces phrases: prendre la chèvre, c'est se fâcher, se mettre en colère légèrement: c'est la même chose que, se cabrer, qui vient aussi du mot de chèvre.

D'un mari sur ce point j'approuve le souci,  
Mais c'est prendre la chèvre un peu bien vite aussi.  
MOL.

CHEVRE est aussi une machine dont se servent les Architectes, & Charpentiers, pour élever des pierres & des poutres. *Capreolus*. Elle porte de plus gros fardeaux que la grue, parce qu'elle n'a pas le bec si long. La figure de sa base est triangulaire, & est appuyée par deux bras & un ranchet ou une troisième jambe, qui en soutiennent le poinçon. A l'endroit où ces trois pièces se joignent, est pendue une poulie avec ses mouffles, dans lesquelles est passé un cable qui lève ce que l'on veut par le moyen d'un treuil ou tour, qui se meut avec des leviers passés à travers, & qui est appuyé sur les deux jambes de la chèvre. Il y a aussi des pinces de fer qu'on appelle piés de chèvre. Columelle l'appelle *Capreolus*.

CHEVRE, chez les Charrons, est un outil qui sert pour lever le train de derrière d'un carrosse, pour en graisser les roues plus facilement.

CHEVRE de Guideau, terme de Pêche. Ce sont les pieux sur lesquels on pose le rets ou sac de Guideau.

On donne aussi le nom de chèvre, dans les Salines de Lorraine, particulièrement dans celles de Moyenvic, à une espèce de grande table de bois, sur laquelle les Sauniers dressent leurs meubles de sel à mesure qu'il se fait, & qu'ils le tirent du fond de la chaudière avec des râteaux.

On dit proverbialement. On ne peut pas sauver la chèvre & les choux; pour dire, qu'on ne peut pas mettre une affaire à l'abri de toutes sortes d'inconvéniens, ni se ménager avec tout le monde. On dit aussi des choses qui n'ont aucune liaison ensemble, cela s'entretient comme crottes de chèvre. On dit encore, que là où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute; pour dire, qu'il

faut s'accommoder aux choses, aux temps, & à la situation des affaires où l'on se trouve engage. On appelle *barbe de chèvre*, un homme qui n'a de la barbe que sous le menton, & par bouquets. On dit aussi, qu'un homme aimeroit une *chèvre* coiffée, lorsqu'il n'est pas difficile en amour, que toutes les femmes lui sont bonnes indifféremment. On dit, La *chèvre* a pris le loup, en parlant de ceux qui, pensant prendre ou tromper les autres, demeurent eux-mêmes pris. Cette expression se trouve dans un des dialogues de Lucien que d'Ablancourt a traduit ainsi; Voilà le proverbe arrivé, de la *chèvre* qui prit le loup; & il ajoute cette remarque; on dit aussi ce proverbe en notre langue, & l'on feint qu'une *chèvre* poursuivie d'un loup se sauva dans une maison déserte, dont elle ferma la porte par hazard avec ses cornes après que le loup fut entré, qui fut pris par ce moyen.

**CHEVRI.** Constellation de l'hémisphère septentrional, composée de trois étoiles comprises entre les 45<sup>e</sup> & 55<sup>e</sup> degrés de latitude nord, tout près du Cocher. L'une est de la première grandeur, & touche au 45<sup>e</sup> degré, les deux autres ne sont que de la 6<sup>e</sup>, & sont l'une au dessus de l'autre, entre le 50 & le 55<sup>e</sup> degré. Les Poètes disent que c'est la *chèvre* d'Amalthée, qui nourrit Jupiter dans son enfance. On la surnommoit *Olenie*, *Olenia*, parce qu'elle avoit été nourrie dans la ville d'Olene en Bœotie; ou parce qu'Olenus, fils d'une fille de Vulcain, la recut entre ses bras, quand elle naquit. Quelques-uns disent que c'étoit un astre heureux; cependant Horace l'appelle, *L. III, Od. VII, v. 6, Infana Capra Sidera*. C'est, à ce que l'on croit, parce qu'elle fait des nuits froides, & que quand elle paroît, dit Pausanias, elle diminue les forces. Acosta écrit *L. V, c. 2*, que les habitans du Pérou adorent la Constellation de la *chèvre*, qu'ils appellent *Colea*.

**CHEVRE**, en Astronomie, est aussi une étoile de la première grandeur, située sur l'épaule gauche du Cocher. *Capra*.

Les Physiciens appellent *chèvre-dansante*, un phénomène lumineux qui paroît quelquefois dans l'atmosphère, auquel le vent fait prendre différentes figures.

L'île aux *Chèvres*. Île de l'Acadie, dans la Nouvelle-France. *Capraria Acadica*. Elle est au milieu du bassin du Port-Royal. DENIS.

**CHEVREAU.** s. m. Le petit d'une *chèvre*, *Hædus*. On mange des quartiers de *chevreau*, aussi-bien que des quartiers d'agneau. On l'appelle autrement *cabrit*. Les Anciens disoient *chevrel*, à cause qu'ils prononçoient en *el* tout ce que nous prononçons en *eau*. *Chastel*, pour *château*, & *bel* pour *beau*. Borel dit avoir lu ces mots dans un certain Auteur; *il print un morcel de pel de chevrel*; pour dire, il prit un morceau de peau de *chevreau*. Le *chevreau* a toujours passé pour un mets excellent, & les Anciens en servoient dans leurs plus magnifiques repas. L'Écriture nous en fournit plusieurs exemples à l'égard des Hébreux, comme *Gen. XV, 9; XXX, 32, 35; XXXI, 38; XXXII, 14; I Liv. des Rois, XVI, 20; Jug. XIII, 15, &c.* Il y a peu de festins dans Athénée où les *chevreaux* ne se trouvent au nombre des plus excellens mets. *Voy. L. I, c. 1, L. IV, c. 6, L. IX, c. 3, c. 13. Juvenal, Sat. XI*, vante la bonté d'un jeune *chevreau* du territoire de Tivoli. En France on en mange beaucoup en quelques Provinces. Les *chevreaux* de Poirou sont les meilleurs; & on les compare en bonté à ceux d'Italie, DE LA MARE, *Tr. de la Pol. L. V, T. XXII*, où il cite *Nonius de Re Cibar. L. II, c. 6*. La chair d'un *chevreau*, qui est encore sous la mère & ne s'est nourri que de lait, est excellente, & bonne pour la santé. A deux & à trois mois, les *chevreaux* sont bons; on en peut manger jusqu'à six mois, mais ils sont moins bons. Cette chair est de facile digestion, nourrit beaucoup, & on l'estime très-salutaire aux personnes convalescentes, à

cause de ses sucs huileux & balsamiques. IDEM.

Malgré tous ces éloges de la chair de chevreau, il faut convenir qu'elle est fade, humide & glaireuse, & que bien des estomacs ne s'en accommodent pas.

Le *chevreau* étoit la victime la plus ordinaire du Dieu Faune, & des autres Dieux champêtres.

**CHEVREFEUILLE.** s. f. *Caprifolium, periclymenon*. Il y en a qui écrivent *chèvre-feuil*. Arbrisseau dont la racine est ligneuse, rampante, & donne à son collet plusieurs jets ligneux, gros comme des plumes à écrire, ronds, longs plus ou moins, suivant le terrain dans lequel il se trouve, couchés par terre, en partie sur tout, & en partie debout, lorsqu'ils ne sont pas éloignés de quelque corps auquel ils puissent s'entortiller pour se soutenir. De chaque nœud de ces jets, qui sont souvent branchus, naissent des feuilles opposées, arrondies, molles, d'un vert gai en dessus, plus pâles & un peu velues en dessous. À l'extrémité des branches sont attachées des fleurs disposées en rayons. Chaque fleur est un tuyau fermé par le bas, évasé par le haut, & découpe en deux lèvres, dont la supérieure est recoupée en quelque partie, & beaucoup plus grande ordinairement que l'inférieure, qui est taillée le plus souvent en manière de langue. Le calice qui soutient la fleur devient une baie molle, d'un rouge tirant sur le jaune, grosse comme un pois, d'un goût désagréable. Elle renferme quelques semences dures applaties, & presque ovales. Il y a plusieurs espèces de *Chevrefeuilles*. Les unes ont leurs feuilles opposées & séparées; dans quelques espèces, elles se joignent tellement par leur base, qu'il semble que la branche ne fait que les enfilser. C'est pour cela que quelques-uns l'appellent *Caprifolium perfoliatum*. Leurs fleurs varient par leurs couleurs, par leur odeur, & par le temps auquel elles naissent. Dans la plupart des espèces, la couleur de la fleur est purpurine, rayée de quelques lignes blanches, qui deviennent jaunes, lorsque la fleur commence à passer. Mais dans certaines espèces, ces couleurs sont plus vives, de même que l'odeur. Il y en a aussi qui fleurissent plutôt, d'autres plus tard, & d'autres qui gardent leurs feuilles toute l'année. On cultive dans les jardins le *chèvre-feuille*, parce qu'il garnit des espaliers, & qu'il donne beaucoup de fleurs. On fait des palissades de *chèvre-feuille*, des berceaux, des cabinets de *chèvre-feuille*, des buissons de *chèvre-feuille*. On le met dans des pots, on le taille, on l'arrose, on lui donne diverses figures. Les fleurs du *chèvre-feuille* sont en usage en Médecine: elles sont un puissant diurétique, & propres pour la rate. On s'en sert aussi dans l'asthme, & dans la toux. On en fait une eau distillée qui fortifie les nerfs, & facilite l'accouchement. On l'appeloit autrefois *chievrebouft*.

**CHEVRE-PIÉ.** C'est une épithète que les anciens Poètes donnoient aux Faunes & aux Satyres, à qui ils attribuoient des pieds de *chèvre*. *Capripes*. Dieux **CHEVRI-PIÉS.**

**CHEVRETER.** v. n. Qui s'est dit d'une *chèvre* qui met bas son petit. *Edere, eniti*. On dit aujourd'hui *chevroter*.

**CHEVRETTE.** s. f. Petite *chèvre*. *Capreola*.

*Je tout malade & privé de soulas,  
D'un lieu loingtain mène cy mes chevrettes,  
Accompagnée d'agneaux & brebiettes.* MAROT.

**CHEVRETTE.** Petit chenet de fer qui a quatre piés, & qui n'a point de branche élevée, qui arrête le bois qu'on met dessus. *Fulcrum ferreum pedibus quatuor instructum*.

**CHEVRETTE** est aussi un terme d'Apoticaire, qui signifie un pot de faïence avec un goulot, où l'on met les syrops. *Guttus*.

**CHEVRETTE**, dans l'Artillerie, est une petite machine de trois piés & demi de hauteur. Elle est composée de deux pièces de bois élevées perpendiculairement & fichées sur une autre pièce de bois qui traverse &

& qui touche à terre. Elle a en haut un boulon de fer qui entretient les deux pièces droites, & une cheville de fer qui hausse & baisse dans les trous faits exprès, à proportion que l'on veut hausser, ou baisser les fardeaux qui se posent dessus.

**CHEVRETTE** signifie aussi, la femelle du chevreuil. *Caprea, capra silvestris*. La chevrette & le chevreuil se gardent la fidélité tant qu'ils vivent. *SAL.* Quelques-uns disent aussi chevrelle. Voyez CHEVREUIL.

**CHEVRETTE** est le nom que l'on donne à Dieppe & en d'autres lieux de Normandie, à une espèce d'écrevisse de mer, qu'on appelle ailleurs & plus communément crevette. Voyez CREVETTE.

**CHEVRETTE**. Terme de Chirurgie. *Capistrum*. Bandage dont on se sert pour la fracture & la luxation de la mâchoire inférieure. Il est simple & double. Le simple est pour la fracture d'un côté, le double est employé à la mâchoire inférieure fracturée des deux côtés. Voyez le *Dict. de M. Col de Villars*.

**CHEVREUIL**. f. m. Bête fauve & sauvage, qui vit dans les bois, qui ressemble au cerf, mais qui est plus petit, & qui est de meilleure suite. *Capreolus*. Il s'approprié aussi plus aisément, & ne fait point de mal avec son bois. On appelle *bossé* ou *enfure*, ce qu'on appelle au cerf la meule. Sa femelle se nomme chevrelle ou chevrette. On ne peut discerner le mâle d'avec la femelle, quand on les chasse, que par la tête. Les chevreaux sont les plus dispos des animaux qui ont les piés fourchus. Ils ne vont point au change des femelles, qui portent deux ou trois petits; au contraire, ils les secourent & les gardent, quand elles sont pleines; & quand elles ont mis bas, ils leur aident à élever leurs faons, jusqu'à ce qu'ils soient en état de les suivre. Les chiens barreaux sont les meilleurs pour courre le chevreuil.

La chair de chevreuil est la meilleure entre tous les animaux sauvages, & la plus délicieuse au goût. Les Médecins ne lui trouvent aucune mauvaise qualité; ils disent qu'elle est fort propre aux tempéramens flegmatiques, & à ceux qui sont sujets à la colique & au mal caduc. *DE LA MARE, Tr. de la Pol. Liv. V, tom. XXIII, ch. 1, § 3*, où il cite *Sint. Sethi de alimentor. facultatib. Lit. D. n. 1. Nonius, de Re Cibar. L. II, ch. 10. Bruyer. Campeg. De Re Cibar. L. XIII, ch. 20*. Il y a beaucoup de chevreaux dans le pays du nord, dit *Olaus Magnus, Liv. XIII, ch. 3*, dans les Alpes, en Suisse, & dans quelques-unes de nos forêts de France. Les chevreaux, non plus que les cerfs, n'ont point de fiel. Le petit du chevreuil s'appelle *faon*, aussi bien que celui du cerf. *Id.*

**CHEVREUSE**. Ville de France, dans le Hurepoix. *Caprausium, Caprosio*. Chevreuse, qui est sur la petite rivière d'Yvette, fut érigée en Duché par François I, l'an 1545. Dix ans après, Henri II confirma cette érection; & l'an 1612, Louis III fit une Pairie de ce Duché, qui appartenoit à la Maison d'Alberr.

**CHEVREUSE** ou **BELLE CHEVREUSE**. f. f. *Caprusiana*. Espèce de pêche, grosse, de belle figure, un peu languette, bien colorée, d'un très-bon goût & d'un très-grand rapport. Elle devient pâteuse, quand elle est trop mûre, ou quand elle a crû dans un fond froid & humide. Elle demande l'exposition du levant ou du midi. Dans les fonds médiocrement humides, elle s'accommode assez bien de l'exposition du couchant. Elle mûrit au commencement de Septembre.

Quand ce mot se dit de l'arbre, il est masculin. Un chevreuse.

**CHEVRIE**. f. f. Nom d'un instrument qu'on croit être la *musette*, la *cornemuse*, ou quelque chose de semblable.

**CHEVRIER**. Celui qui garde, qui mène paître les chèvres. *Caprarius*.

**CHEVRILLARD**. f. m. Petit chevreuil. Faon de chevrette. *ACAD. FR.*

**CHEVRON**. f. m. Pièce de bois de sciage écartée qui se débite, de six à sept piés de long, & de trois à quatre pouces de gros, qui sert ordinairement à mettre sur les pannes des couvertures d'un logis pour soutenir les lattes. *Cantherius*. Les chevrons coulent sur la couverture, faute d'être bien chevillés & brandis sur la panne. Il y a des chevrons de croupe, & des chevrons de long-pan. Ceux-ci portent depuis la panne jusqu'au haut du toit, & sont de la plus grande étendue du bâtiment. Les autres sont inégaux, & attachés sur les arçiers de la croupe d'un comble. Il y a aussi des chevrons de remplage, des chevrons cintrés, qui servent pour les dômes. Les cintrés sont ceux qui sont courbés & assemblés dans les liernes d'un comble.

Les chevrons de remplage, sont les plus petits chevrons d'un dôme. Ils ne suivent pas dans les liernes, parceque leur nombre diminue, à mesure qu'ils approchent de la fermeture au pié de la lanterne.

Les chevrons de ferme, sont deux chevrons encastrés par le bas sur l'entrait, & joints en haut par l'extrémité au poinçon.

On cloue au bas des chevrons, des coyaux, qui portent jusques sur les bords de la saillie de l'entablement. Quand les chevrons sont chevillés sur les pannes, on dit qu'ils sont brandis sur panne.

Ce mot vient de *caprone*, qui a été fait de *caper* ou de *capreolus*, qui se trouve dans Vitruve en cette signification. *MÉNAGE*. On les a appelés aussi *caprones*.

**CHEVRON**, en termes de Blason, est l'une des pièces honorables de l'écu, qui représente deux chevrons de charpente assemblés sans aucune division. Il descend du chef vers les extrémités de l'écu en forme d'un compas à demi-ouvert. Il est le symbole de la protection & de la conservation, ou celui de la constance & de la fermeté. D'autres disent qu'il représente les éperons du cavalier. Quand il est seul, il doit occuper la troisième partie de l'écu. Quand il est accompagné, sa largeur ne doit être observée qu'autant que le permet la commodité des pièces qui l'accompagnent. On charge quelquefois les chevrons d'un autre chevron du tiers de sa largeur. Il y a des chevrons de plusieurs pièces, ainsi que la fasce, la bande & le pal. On tient que le chevron étoit autrefois une pièce de lice de barrière & clôture de parc. Quelques-uns le dérivent de *chèvre*, parce qu'il en représentoit autrefois la tête. D'autres le dérivent de *chef*, & disent qu'on le nommoit *chievron*, comme on disoit aussi *chief* pour *chef*.

**CHEVRON abaissé**, est celui dont la pointe n'approche pas du bord du chef de l'écu, & qui va seulement jusqu'à l'abyme, ou aux environs. *Cantherius depressus*.

**CHEVRON alaisé**, est celui qui ne parvient pas jusques aux extrémités de l'écu. *Accisus*.

**CHEVRONS appointés**, sont ceux qui portent leurs pointes au cœur de l'écu, & qui sont opposés l'un à l'autre, y en ayant un droit, & l'autre renversé. *Obversus*.

**CHEVRON brisé** ou **éclaté**, que quelques-uns appellent *sendu*, se dit quand la pointe d'en haut est fendue, en sorte que les pièces ne se touchent que par un de leurs angles. *Supernè disjunctus*.

Un chevron coupé ou *essimé*, est celui dont la pointe est coupée. *Sectus*.

**CHEVRON rompu**, est celui dont une branche est rompue, & séparée en deux pièces. *Fractus*.

**CHEVRON couché**, est celui dont la pointe est tournée vers un des côtés de l'écu sur lequel il est appuyé. *Jacens*.

**CHEVRON ondé**, est celui dont les branches sont ondoyantes, & vont en ondes. *Undatus*.

**CHEVRON parti**, quand il a ses branches de différent émail, & lorsque la couleur est opposée au métal. *Partitus*.



**CHEVRON** *ployé*, quand ses branches sont courbes. *Flexus, incurvus.*

**CHEVRON renversé**, quand sa pointe est vers la pointe de l'écu, & les branches vers le chef. *Inversus.*

On appelle un écu *chevronne*, quand il est rempli de *chevrons* en nombre égal de métal & de couleur.

**CHEVRON**. *s. m.* Terme de Commerce. Sorte de laine ou de poil, qui vient du Levant.

**CHEVRON**, terme de Pêcheur, signifie toutes sortes de petits poissons, frais en général.

**CHEVRONNÉ, CONTRE-CHEVRONNÉ**, se dit lorsque l'écu est parti, & que la couleur est opposée au métal, & réciproquement le métal à la couleur, comme celui de la Haye Ventelet. *Cantheriatus, cantheriis refertus.* On dit aussi un pal *chevronne*, quand il est chargé de chevrons, & pareillement des autres pièces. *Palus cantheriis onustus.*

**CHEVROTAGE**. *s. m.* Droit que les habitans qui ont des chèvres doivent en quelques lieux à leur Seigneur. Ce droit consiste en la cinquième partie d'un chevreau mâle ou femelle, qui se paye annuellement au Seigneur.

**CHEVROTEMENT**, *s. m.* Terme de Musique. Défaut dans la voix d'une personne qui chante par secousses, & en tremblotant. Le moindre *chevrotement* rend insupportable le plus beau chant du monde.

**CHEVROTÉ**. *v. n.* En parlant de la chèvre, faire de petits chevreaux. *Hædulos parere, edere.* Les chèvres ne *chevrotent* qu'une fois l'an.

**CHEVROTÉ** se dit, dans le style familier, pour s'impatier, se dépiter, & comme on dit, prendre la chèvre. *Stomachari.* Quand on lui reproche sa naissance, cela le fait *chevroter*. Il signifie encore, aller en bondissant, aller par sauts & par bonds. *Chevroté* en marchant. On dit qu'un homme *chevrote* en chantant, ou que sa voix *chevrote*, quand il chante par secousses & en tremblotant. Cet homme croit bien chanter, mais il ne fait que *chevroter*.

*Et certain fat, ivre de sa parure,  
En se mirant, chevrotait, fredonnoit ;  
Et de l'index battant faux la mesure,  
Crioit bravo, lorsque l'on détonnoit.* VOLTAIRE.

Avec un fausset des plus aigres & des plus *chevrotans*, il chanta ces paroles. S. DIDIER.

**CHEVROTÉ**, *ÉE.* part. Cadence *chevrotée*. Voyez **CHEVROTÉ**.

**CHEVROTIN**. *s. m.* Peau de chevreau préparée, qui sert à faire des gants, & plusieurs autres choses qui demandent une peau délicate. *Pellicula hædina.*

**CHEVROTINE**. *s. f.* Terme d'Artillerie. Balle de plomb d'un petit calibre. *Glans plumbea.* Il y en a cent soixante-six à la livre.

On donne encore ce nom à une sorte de plomb dont on se sert à la chasse du chevreuil.

**CHEUTE**. Voyez **CHUTE**.

**CHEZ**. Proposition qui signifie, en la maison, en la demeure de quelqu'un. *Apud*, lorsqu'il n'y a point de mouvement : *ad*, lorsqu'il y a du mouvement. Venez dîner *chez* moi. Il est allé *chez* le Roi, *chez* les Dames. Il est *chez* son Rapporteur.

**CHEZ** est quelquefois employé comme équivalent de *parmi* ou *dans*, quand on parle d'un peuple, par exemple, & quand on cite des Auteurs : *inter, apud.* Ainsi, l'on dit, c'étoit une coutume *chez* les Romains; les Druides exerçoient une grande autorité *chez* les Gaulois. On trouve *chez* les Auteurs grecs des exemples de... &c. Des gens délicats condamnent l'usage de ce mot dans ce sens, mais mal-à-propos, puisqu'on en trouve des exemples dans les meilleurs Ecrivains. On croit pourtant qu'il ne faut pas s'en servir pour citer un Auteur en particulier. On ne diroit pas, par exemple, on trouve *chez* Homère, *hæc canuntur apud Homerum.*

*Chez* n'est propre qu'à dénoter la demeure de quelqu'un, ou quand on parle de toute une nation. On dit, dans Homère, parce qu'on sous entend dans les livres d'Homère. C'est le sentiment de Vaugelas & de Cornille.

**CHEZ** s'emploie encore avec grace pour dire, dans l'intérieur, dans l'esprit. C'est ainsi que Montaigne dit, nous ne sommes jamais *chez* nous; nous sommes toujours au de-là. MONT. Pour vivre tranquille dans la retraite, il faut avoir réglé bien des choses *chez* soi, dont on a bien de la peine à venir à bout. FONT. Il vaut mieux se soucier de ce que l'on est *chez* soi, que de ce que l'on est *chez* les autres. MONT. On dit, vous êtes mal *chez* lui, c'est-à-dire, dans son esprit.

Cette même proposition, jointe à un pronom personnel, devient un nom substantif. Il a un *chez* soi. Vous avez un *chez* vous. Quand j'aurai un *chez* moi, j'y recevrai mes amis. J'ajouterai à ce petit article du Dictionnaire de l'Académie & du Vocabulaire, une chose qu'ils n'auroient pas dû oublier, c'est que cette expression est des plus bourgeoise. Quelques-uns croient que ce mot vient de *casa*, à cause que le mot de *ca* se change aisément en notre langue en *ché*, comme *Chezal-Benoist* vient *Casa Benedi*. Ménage dit qu'il vient du latin *apud*; mais il ne dit point par quel chemin il est venu: il est difficile de le deviner.

**CHEZAL-BENOIST**. Voyez **CHÉZAL-BENOIST**.

**CHEZANANCE**. *s. f.* En général, tout ce qui contraind d'aller à la selle; mais en particulier, c'est dans Paul Eginete le nom d'un onguent préparé avec le miel & l'alun, bouillis ensemble, jusqu'à ce que le tout soit d'une couleur rouge, dont on frote l'anus, & qui procure une copieuse évacuation, mais non sans douleur & sans peine. *χέζανανς*. Paul Eginete a tiré ce remède d'Oribase, *Synops. Lib. III.* Aëtius donne le même nom, *Tetrab. I, Sermon. 3, ch. 135*, à une emplâtre purgative qu'on appliquoit sur le nombril. Ce mot vient de *χέζαν*, aller à la selle, *ἀνάσκειν*, nécessité.

**CHEZÉ**. Terme de Coutume. C'est un certain espace de terre autour du château ou de la maison noble qui est en fief: cet espace est en quelques endroits de deux arpens, en d'autres, de quatre: c'est ce qu'on appelle ailleurs le *vol du chapon*.

**CHIA-JA-BOEH**. *s. m.* Second Lieutenant-Général. C'est le troisième Officier général des Janissaires. Il ne cède rien au second, qui est Seymer-Bassiy, pour les privilèges, pour l'autorité & pour le commandement. Il est Capitaine de la plus riche compagnie, savoir, de celle des Boluc-Durys. Il la gouverne despotiquement, & même il a le privilège d'hériter de ceux de ses soldats, qui meurent sans enfans & sans parens, & il a le droit de donner à ses Officiers subalternes les postes appelés Kullurs, ou gouvernemens des villes de guerre.

**CHIANA** Rivière d'Italie. *Clanis*. Entre les montagnes de la Toscane, il se trouve dans une longue plaine un grand lac, que la *Chiana* traverse, & où ses eaux sont tellement en équilibre, qu'elles n'ont pas plus de pente pour couler du côté d'orient dans le Tibre, que du côté de l'occident dans l'Arne, qui passe à Florence; de sorte qu'elle coule de l'un & de l'autre côté. Elle contribue beaucoup aux inondations tant du Tibre que de l'Arne. AC. DES SC. 1703, *Hist. p. 141.*

**CHIANGARE**. Ville de Turquie, en Asie, dans la Natolie propre. Elle donne son nom à la Province de *Chiangare*, qui répond à l'ancienne Galatie, selon BAUDRAND.

**CHIANTZOLLI**. *s. m.* Herbe qui croît dans le Nouveau-Mexique. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre, & ses fleurs sont blanches. Sa semence est aussi blanche & semblable à une lentille. On s'en sert en Médecine, pour en faire des potions rafraî-

chiffantes. On en met aussi dans les viandes.  
**CHIAOUS**, f. m. Terme de Relation. C'est un Officier de la Porte du Grand-Seigneur, qui fait l'office d'Huissier. *Turcica aula foribus Praefectus*. C'est comme un Exemt des Gardes en France. Il porte des armes offensives & défensives. Il assigne les particuliers pour accommoder leurs différens ; & les prisonniers de distinction sont mis en sa garde. Le Grand-Seigneur a coutume de choisir quelqu'un de ce rang pour envoyer en ambassade vers les autres Princes. Les *Chiaous* portent à la main un bâton couvert d'argent, qui a un bouton au haut ; & ils sont armés de cimenterres, d'arcs & de flèches.

**CHIAOUS** est un mot turc, qui signifie *Envoyé*. Vigenère & Méninski écrivent *Chion*. Voyez **CHALCONDYLE**, au commencement de son *I.<sup>e</sup> Livre*. *Chiaous* en turc, *ωιαυ*, *Apparitor*, qui ante Dominum praecedit, *viam parat*; & *recedere jubet eos qui in via sunt*; & *flutor*, *famulus Aulicus*, vulgò *Ciaus*, dit Méninski.

**CHIAOUS**. (*ORTA*) f. m. C'est le second Officier des Janissaires, & il a le troisième sous ses ordres. Ils ne sont Capitaines ni l'un ni l'autre ; mais leur emploi est de faire exécuter les sentences des Capitaines contre les soldats coupables ; car les soldats ont le privilège singulier d'être jugés par leurs propres Officiers. Ces deux Officiers doivent faire observer l'ordre des marches à toute l'infanterie, & principalement lorsqu'elle passe devant le Général. *L'Orta-Chiaous* doit saluer le premier, avec les mains jointes.

**CHIAOUS BASCHI**, f. m. Officier qui marche à la tête des *Chiaous*, & qui assiste au Divan, où il introduit ceux qui y ont des affaires. *Ciausorum Praefectus*, *Proxor rerum capitulum*, *Mareschallus*, dit Méninski. Il accompagne ordinairement les Ambassadeurs à l'Audience du Grand-Seigneur.

**CHIAPA**. Province de la Nouvelle Espagne, dans l'Amérique septentrionale, capitale. *Ciudad-Réal*.

**CHIARI**. Petite ville d'Italie, sur les terres de la République de Venise, dans le Bressan.

**CHIARTACHAR** ou **CHIARACHAR**. *Charachtra*. Ville du Zagathai, Contrée de la grande Tartarie, aux confins de la Perse.

**CHIARVATAR**, f. m. On nomme ainsi en quelques lieux de perse, ce qu'on nomme en France un Douanier. Il lève sur toutes les choses qui entrent, même sur les personnes, un droit proportionnel au poids.

**CHIASSE**, f. f. Écume de métaux. *Chiasse* de fer, de cuivre, &c. La *chiasse* de fer est ce qu'on appelle dans les petites forges *mâchefer*, & *sones* dans les grosses, & ce que les gens de Lettres appellent *scorie* ; mais parmi le vulgaire, on l'appelle *chiasse*. On appelle *chiasse* de mouche, de ver, les excréments de la mouche, du ver. Quand on veut dire qu'un homme est très-méprisable, on dit qu'il est la *chiasse* du genre humain. Un Abbé & un Chevalier se querelloient fortement ; & comme toute la compagnie représentait au Chevalier que l'Abbé avoit un caractère, & qu'il avoit tort de le traiter de la sorte : parbleu, dit-il, voilà un plaisant homme à caractère, c'est la *chiasse* du Paradis. *Furetiriana*. Expression digne de la Place Maubert.

**CHIAVARI**. Ville d'Italie, dans l'Etat de Gènes, à vingt-cinq milles de Gènes.

**CHIAVENNE**. *Clavenna*. Ville de Suisse, chez les Grisons, au pié des Alpes Rhétiques, dans un petit Comté de même nom, qui occupe la partie orientale de la grande vallée qui s'étend en longueur au pié des Alpes Rhétiques.

Il y a un lac de même nom.

**CHIAURLIC**. Voyez **CHIOURLIC**.

**CHIBON gummy**, ou gomme de gommier, est une gomme ou résine blanche, qui découle en abon-

dance d'un grand arbre de l'Amérique. Son bois est blanc ; les feuilles sont semblables à celles du laurier, mais beaucoup plus grandes. Quelques Marchands vendent cette gomme pour celle d'*elami*, & les autres pour celle dite *animee*, & d'autres pour du *tacamahaca*. Cette gomme est résolutive, nerveuse & roborante.

**CHIBOU**. Nom de lieu dans l'Île du Cap Breton. Il y a le grand & le petit *Chibou*. Le grand *Chibou* est l'entrée du Havre de Sainte Anne. Le petit *Chibou* est l'entrée du Labrador.

**CHIC** ou **CHIQUE**, f. m. Mot du style populaire pour signifier, chicane, finesse, subtilité. On dit qu'un homme entend le *chic* ; pour dire, qu'il est verté dans les détours de la chicane, ou qu'il est fin, rusé, adroit.

**CHICACHAS**. Peuple de l'Amérique, dans la Louisiane, assez près du grand fleuve de Mississipi.

**CHICAMBAUT** ou **CHICABAUT**, f. m. Le dernier est le plus usité. Terme de Marine. C'est une longue & forte pièce de bois vers l'avant d'un petit vaisseau, pour lui servir de poulain ou d'éperon. *Nicod. Rostrum minoris navis, rostellum*.

**CHICANE**, f. m. Subtilité captieuse en matière de procès ; abus de procédures judiciaires, quand on s'en sert pour dilayer, tromper ou surprendre les Juges & les parties. *Litigatorum artes subdola, trica*. Cet homme a fait un long combat de *chicane* sur la clause ambiguë d'un contrat. *S. EVR.* La *chicane* prend dans les loix mêmes qui sont faites pour la reprimer, des prétextes pour s'emparer du bien d'autrui. *BEN.* Il est bon de mêler quelquefois l'agrément des belles lettres à la sécheresse & à l'ennuyeuse *chicane* du Barreau. *S. EVR.* Les parties faibles se servent de toutes sortes de *chicanes*, pour se conserver en la possession de leur bien qu'on décrète : ils font la *chicane* d'appeler de toutes les sentences qu'on rend contre eux.

*Et dans l'amas confus de chicanes énormes,  
Ce qui fut blanc au fond, rendu noir par les formes.*  
BOIL.

Les Poètes personifient la *chicane*.

*Là sur un tas poudreux de sacs & de pratique,  
Hurle tous les matins une Sibylle étique ;  
On l'appelle Chicane, & ce monstre odieux,  
Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles, ni d'yeux.*  
BOIL.

*Déjà de tous côtés la Chicane aux abois,  
S'ensuit au seul aspect de tes nouvelles loix.* *Id.*

*D'une gueule infernale,  
La chicane en fureur mugit dans la grand'Salle.* *Id.*

On appelle *gens de chicane*, les Sergens, Procureurs, Solliciteurs, petites gens de pratique & autres qui inventent ordinairement les vaines subtilités qui sont la cause de la *chicane*. *Accensji, Procuratores, Consultores*.

**CHICANE** se dit, par extension, des sophismes qu'on fait dans les Collèges, des *distinguo*, & autres subtilités captieuses qui embarrassent les questions, & obscurcissent la vérité, comme la *chicane* du Palais fait à l'égard des procès & de la Justice. *Ca-villatio*.

**CHICANE** se dit, dans le même sens, de toutes les disputes & contestations inutiles, ou mal fondées, qui s'élevent entre les Savans, ou même dans la conversation. *Contentio, controversia*. A la honte des Savans, une dispute de littérature dégénère bien souvent en *chicane* & en injures. *DE VILL.*

**CHICANE** se dit aussi des disputes qui arrivent dans le jeu. *Contentio, rixa*. Ce joueur dispute, fait une *chicane* pour cinq sous.

**CHICANE** se dit aussi d'une manière de jouer au Mail. Jouer à la *chicane*. On le dit aussi au Billard. *AC-FRANC.*

**CHICANE** se dit à la guerre des petites actions de détail, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Souvent pour les *chicanes* de guerre bien conduites il faut plus d'activité, plus de vigilance, plus d'habileté, que pour des actions plus brillantes. FONTENELLE.

**CHICANE** se dit aussi de plusieurs petits ouvrages de fortifications, faits pour disputer le terrain & le défendre pié à pié.

**CHICANES de fosse** Les *chicanes* de fosse ne sont pas communes, ni chez les Anciens, ni chez les Modernes. Nos *chicanes* les plus ordinaires ne sont que de vigoureuses sorties, telles que celles que fit en 1743 M. le Maréchal de Broglie, qui obligea M. le Prince Charles de Lorraine de lever le siège de devant Prague. Les *chicanes* les plus ordinaires des Anciens dans leurs fossés, étoient d'aller par galeries, de la ville sous le comblement dont ils tiroient les terres, & pratiquoient dessous une ou plusieurs chambres. On étoit les terres par des bois debout, & après les avoir remplies de bois sec & de matières combustibles, on y mettoit le feu, & les terres s'affaïssoient tout d'un coup. Les machines qui étoient dessus s'enfonçoient avec les terres, & se renversoient dans le fossé avec un fracas épouvantable, & ce feu souterrain s'échappant par les ouvertures, se prenoit aux machines, ce qui étoit toujours suivi d'une grêle de traits & de flèches enflammées, & d'une sortie tout en même temps. On choisissoit la nuit pour ces sortes d'entreprises, qui est le temps le plus commode & le plus favorable.

**CHICANER**, v. n. Abuser des procédures judiciaires, former des incidens; faire des chicanes qui allongent les procès, qui offusquent la vérité. *Callidè & fraudulenter litigare; litium, rixarum causas producere, protrahere*. Cet homme est habile dans l'art de *chicaner*; il ne fait que *chicaner*.

**CHICANER** se dit aussi dans les autres disputes, contestations, se servir de détours, de subtilités captieuses dans les contestations mal fondées. *Rixari, cavillari*. Je ne veux point traiter avec cet homme là, il *chicane* sur tout. Les Hérétiques ne répondent pas aux argumens, mais ils *chicanent*. *Chicaner* au jeu. L'esprit de pédanterie met son plus grand plaisir à *chicaner* sur les petites choses, & à contredire sur tout avec une basse malignité. Nic. Philis, contre la mort vainement on *chicane*.

**CHICANER** est aussi verbe actif. *Chicaner* quelqu'un, lui susciter un procès sans sujet, sans raison, ou le tenir en procès mal-à-propos. Cet homme *chicane* tous ses voisins. Il n'a fait que me *chicaner* depuis mon acquisition.

On dit d'un homme qui se défend bien, qu'il *chicane* sa vie.

**CHICANER** se dit encore activement pour, reprendre, critiquer mal-à-propos, & pour des choses qui n'en valent pas la peine. *Chicaner* un Auteur, *chicaner* son ouvrage. Remarquez que la fortune me *chicane* sur les moindres honneurs. B. RAB. Le précepte d'Ovide, de se *chicaner* soi-même sur les appas de ce qu'on aime, est souvent assez inutile. Il ne faut pas *chicaner* un Ecrivain enjoué, qui dans une débauche d'esprit dit des folies pour se réjouir. BOUILL. Le monde est plein de gens qui *chicanent* les autres.

On le dit encore, mais dans le style familier & commun, d'une chose peu importante en soi, mais qui ne laisse pas que de faire quelque peine. *Molestum esse*. Cette bagatelle me *chicane*. Cette maladie, quelque légère qu'elle soit, ne laisse pas de me *chicaner*. Cette nouvelle me *chicane*.

**CHICANER le vent**, en termes de Marine, c'est prendre le vent, en louvoyant, & en faisant plusieurs bordées tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. *Obliquo uti vento*. Faire plusieurs bordées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour s'approcher du vent quand il n'est pas favorable à la route, ou pour le disputer, & mettre sous le vent un vaisseau qu'on veut combattre.

**CHICANER** se dit aussi pour, employer la *chicane* en fait d'art militaire, & il est d'un usage très-fréquent. Turenne & Montecuculli ne firent que *chicaner* pendant toute la campagne. On *chicana* sans effet. Il se mit à *chicaner*; on dit *chicaner* le terrain, pour le disputer pié à pié. Ce Capitaine ne s'est retiré qu'après avoir *chicané* pié à pié le terrain. Il ne quittera pas aisément la place, il *chicanera* le terrain, & le disputera pié à pié.

**CHICANÉ**, ÉE. part.

**CHICANERIE**, f. f. Tour de chicane, méchante subtilité qui allonge ou embrouille un procès, qui déguise la vérité, qui empêche la conclusion d'une affaire. *Callidæ, fraudulentæque litigantium rationes, cavillationes juris*. Quelques-uns croient qu'il y a quelque différence entre *chicane* & *chicanerie*. Ils prétendent que le premier se dit de la *chicane* en elle-même, & le second de l'action de *chicaner*; mais on ne s'aperçoit pas de cette différence dans les Auteurs. On voit au contraire qu'ils confondent ces deux mots. Peut-être celui de *chicane* est-il plus en usage. *Chicanerie* paroît plus du style familier, & signifie d'ailleurs une petite chicane. Il m'a fait mille *chicaneries*. C'est une pure *chicanerie*. On lui veut ravir son bien par des procès & des *chicaneries*. PATRU.

**CHICANERIE** se dit, en termes de guerre, dans le même sens que *chicane*. Que de *chicaneries* de la part de l'ennemi! Il usa de toutes sortes de *chicaneries*.

**CHICANEUR**, EUSE. f. Quelques-uns disent, **CHICANIER**, IERE. adj. Mais ce dernier n'est d'usage que dans le style familier. Homme *chicanier*. C'est une *chicanière*. Celui qui fait des chicanes, qui aime à *chicaner*. C'est un vrai *chicanneur*, un *chicanneur* éternel. *Rixator, rixatrix*.

On appelle particulièrement *chicanneur*, celui qui se plaît à plaider. *Homo litigiosus, litium amans*. Ainsi on dit, qu'en Normandie il y a beaucoup de *chicanneurs*.

Ménage dérive ce mot de *cicum*, qui signifie la peau d'une grenade, dont les Espagnols ont fait *chico*; c'est-à-dire, menu, petit, parce qu'un *chicanneur* est un homme qui plaide pour peu de chose.

**CHICANEUR** se dit aussi de celui qui est pointilleux, qui veut trop raffiner, qui est trop difficile à contenter. *Vitiligator*. Il est bon d'être délicat en amour; mais il ne faut pas être *chicanneur*. Il y a des amitiés *chicanneuses* qui s'allarment de tout, & qui s'offensent d'un regard froid ou d'un visage mystérieux. BELL.

**CHICAS**. (Los) Peuple de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Los Charcas, sur les bords du Pileomayo.

**CHICHE**, adj. de t. g. Trop ménager, qui craint de dépenser ce qu'il faudroit. *Parcus, tenax, restrictus*. Il est si *chiche*, qu'il se refuse même le nécessaire. Ce mot n'est pas du style noble. Ménage le fait venir de la même source que *chicanneur*, qui épargne les plus petites choses; d'où est venu aussi *chique* & *chicot*, pour signifier, petit.

On dit au figuré, qu'un homme est *chiche* de louanges, qu'il n'aime pas à louer; *chiche* de ses paroles, qu'il n'aime pas à parler; *chiche* de ses pas, qu'il plaint sa peine, qu'il n'aime pas à agir pour les autres, &c. *Operâ parcus*. Tout cela est du style familier.

On appelle *chiche-face*, une personne qui a le visage maigre, & que le souci ou l'avarice rendent pâle: tout cela est bas. *Tetrico ac macilento vultu spirans avaritiam*.

On dit proverbialement qu'il n'est festin que de gens *chiches*; pour dire, que ceux qui traitent rarement, sont plus grande chère que les autres, quand quelque autre passion les domine, comme l'amour, la vanité, ou l'espérance que cela leur pourroit servir à quelque chose. On dit aussi, autant dépense *chiche* que large; pour dire, qu'une épargne faite mal-à-propos, cause dans la suite de grandes pertes.

☞ *Pois chiche*, autrement pois gris. *Voyez* au mot Pois.

CHICHEMENT. adv. D'une manière chiche, avec avarice. *Parcè*. Il vit *chichement*.

CHICHERON. f. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier le bout de la mammelle. *Papilla*.

CHICHESTER. Ville Episcopale d'Angleterre, Capitale du Comté de Suffex, sur la rivière de Lavant. *Ciceſtria*. Elle est à deux ou trois lieues de la mer de Bretagne, & à cinq de Portsmouth du côté du levant. L'Evêque de *Chicheſter* est suffragant de Cantorbéri. On prétend que *Chicheſter* fut bâti au huitième siècle par Cissât, fils de Ceadwal Roi de Westsex, celui qui après un grand nombre de victoires alla prendre l'habit religieux à Rome, & y finit ses jours dans un cloître. On dit qu'elle s'appela d'abord *Ciſſaceſter*, dont se forma dans la suite *Chicheſter*; ou plutôt il vient du mot latin *Caſtrum*, Camp, parce que c'étoit un des camps des Romains.

CHICHÉTÉ. f. f. Espagne trop grande. *Nimia par-cimonia*. Si ce mot s'est dit autrefois, il ne se dit plus.

☞ CHICHEU. Ville de la Chine, troisième métropole de la Province de Kiangnan, sur le bord du fleuve Kiang. Lat. 31<sup>d</sup> 36'.

☞ CHIC-KOCH. *Voyez* XICOCO.

CHICORACÉ. adj. de t. g. Terme de Botanique. Ce mot se donne à plusieurs plantes qui ont rapport avec la chicorée ordinaire, soit par leurs fleurs & leurs semences, soit aussi par leurs propriétés. La dent de lion, les laitues, les condriles, sont des plantes *chicoracées*. *Herba cichoracea*. ☞ Fleurs *chicoracées*, *ſos cichoraceus*; celles qui sont de la famille des chicorées. Elles n'ont que des demi-fleurons.

CHICORÉE. f. f. *Cichorium*, *cichoreum*, *cichorea*, *intybus*. Plante potagère qu'on distingue de celle qui vient à la campagne, & que pour cela on nomme *Chicorée sauvage*, quoiqu'elles ne diffèrent que par la culture. L'endive est aussi une autre espèce de *chicorée*. La *chicorée*, *cichorium sativum*, a sa racine longue, grosse comme le doigt, brune en dehors, blanchâtre en dedans, & pleine d'un suc laiteux qui en découle assez abondamment lorsqu'on la brise. Elle pousse de son colet plusieurs feuilles longues d'un pié, incisées comme celle de la dent de lion; un peu velues, d'un vert plus foncé & d'un goût un peu amer. Quelquefois ses feuilles sont entières & légèrement dentelées sur leurs bords. Sa tige part du centre de ses feuilles: quelquefois il naît plusieurs tiges d'une même racine. Elles s'élèvent à la hauteur de trois à quatre piés, sont branchues, chargées vers leurs bas de quelques feuilles semblables aux premières. Les tiges & branches sont dès leur milieu garnies de fleurs bleues qui sont éphémères. Ces fleurs sont composées de demi-fleurons entassés & renfermés dans des calices verts, divisés en plusieurs parties qui s'approchent étroitement les unes des autres, lorsque la fleur est passée, & cela pour garantir les embrions sur lesquels posoient les demi-fleurons. Chaque embrion devient une semence anguleuse en forme de coin, menue & longue. On blanchit les feuilles de *chicorée*, en les couvrant en automne: par ce moyen elles s'attendriſſent, & deviennent plus douces.

La *chicorée sauvage*, *cichorium ſilveſtre*, diffère de la précédente par sa grande amertume; elle croît à la campagne, où elle se multiplie à merveille.

L'endive, *intybus*, *intybum*, *endivia*, a ses feuilles découpées en plusieurs segmens, & ses segmens sont dentelés & frisés. Il y a des endives à feuilles larges, à feuilles étroites, & à feuilles crépues comme celles de la laitue. On la sème au printemps, pour avoir sa semence, qu'elle donne en été, & elle péricite aussitôt. Pour avoir de l'endive blanchie pour l'hiver, on la sème en Juillet, aux mois de Septembre & d'Octobre. On retrouſſe & on lie toutes ses feuilles aux premiers froids pour les blanchir, c'est ce qu'on vend sous le nom de *chicorée blanche*. On a appris à les blanchir ainsi,

parce qu'on a remarqué que les *chicorées sauvages* ayant été couvertes de terre par les inondations, ne conservoient plus leur amertume, & devenoient tendres & blanches. On les mange en salade, & on en met dans les potages une partie de l'hiver. En les semant sur des couches dans des caves, ou des lieux souterrains ou obscurs, elle blanchit aussi sans être liée, & l'on en peut avoir tout l'hiver.

La *chicorée sauvage* est fort employée en Médecine, son eau distillée est rafraichissante, & elle entre dans les potions rafraichissantes & fébrifuges. Ses feuilles sont fort amères; on les met dans les bouillons amers & rafraichissans. Ses racines sont utilisées dans les tisanes pour les fébricitans. La conserve de ses fleurs est aussi d'usage. Si l'on broie de la *chicorée sauvage* dans un mortier, qu'on en tire le suc, & qu'on le passe, qu'ensuite pendant douze heures de suite, ou même plus, on prenne alternativement d'heure en heure un verre de ce jus de *chicorée sauvage*, un verre de vin, un bouillon, on suera beaucoup, & ce remède est excellent dans les pleurésies, les rhumatismes, & semblables maux.

CHICORÉE. Terme de conchyliologie. Nom d'une espèce de coquillage Marin. *Cichorea concha*.

*Chicorée* vient de *chicoreum*, qui vient du mot grec *χιχόρα*, ou *χιχόρα*, & *χιχόρα*, qui signifie trouver, car cette plante se trouve par tout.

☞ CHICOT. f. m. Est un morceau de bois mort qui est sur une branche ou sur une souche. C'est presque la même chose qu'ergot. DUHAMEL. Cette forêt est pleine de *chicots*. Il s'est blessé à un *chicot*.

CHICOT, en termes de Peinture, se dit d'une pointe d'arbre à peu près comme un if, ou comme un palmier. Le massacre des Innocens par Marc-Antoine avec le *chicot*, pièce très-rare. *Catalogue raisonné de M. Lorange*.

En termes de Blason, *chicot* se dit d'un bâton noueux, d'un rejetton d'arbres, soit des racines, soit du tronc, soit des branches. *Stolo*.

CHICOT se dit aussi d'une petite pointe de dent qui demeure dans la gencive, quand elle est pourrie, ou quand on l'attache. *Putridi cariosique dentis particula*.

CHICOTER. v. n. Terme populaire. Contester sur des bagatelles, sur des choses de peu d'importance. *Contendere*, *rixari*, *cavillari*.

CHICOTIN. f. m. Terme dont le peuple se sert pour marquer l'amertume de la coloquinte & de l'alun. On dit d'une chose désagréable & très-amère, cela est amer comme du *chicotin*. On en saupoudre le mammelon des Nourrices des enfans qu'on veut sevrer, & on en répand aussi sur les alimens qu'on veut leur faire éviter & prendre en horreur.

On appelle dragées de *chicotin*, certaines dragées fort amères, où l'on a mêlé du *chicotin*.

☞ CHICUGEN, royaume du Japon dans l'île de Ximo.

☞ CHICUNGO, royaume du Japon dans l'île de Ximo, au midi de celui de *chicugen*.

CHIEF, f. m. s'est dit autrefois pour chef. *Caput*.

*Cheveux frangés par gente chevelure,*  
*Racine & chief de belle créature.* MAROT

☞ CHIEGAN. *Voyez* KIEGAN.

☞ CHIELEFA. Ville de la Zacie dans la Morée, à demi-lieue du Golfe de Coron.

☞ CHIEMSÉE. Ville d'Allemagne, en Bavière, au milieu du lac de *Chiemsee*.

CHIEN, f. m. CHIENNE. f. f. Animal domestique qui aboie, qui sert à garder la maison, & à la chasse. *Canis*. Il naît aveugle, & vit à-peu près douze à quinze ans. Il est ennemi des loups & des crocodiles. Le *chien* est le symbole de la fidélité.

Cet animal étoit consacré à Mercure, comme au plus vigilant & au plus rusé de tous les Dieux, parce que la vigilance & la sagacité sont le propre du *Chien*. La chair des jeunes *chiens* étoit réputée si pure, qu'on l'offroit aux Dieux en sacrifice, dit



Pline, & qu'on servoit de la chair de *chien* dans les repas préparés pour les Dieux. Les *chiens* étoient en grand honneur dans l'Égypte. On les adoroit, dit Strabon, dans la ville de Cynopolis, c'est-à-dire, *ville des chiens*. Les Égyptiens gravoient des *chiens* à la porte de leurs temples, pour marquer la vigilance que devoient avoir les Princes dans le gouvernement. Car dans leurs hiéroglyphes le *chien* signifie la vigilance. KIRKER. Mais la vénération des Égyptiens diminua beaucoup, lorsqu'après que Cambyse eut tué Apis, & l'eut fait jeter à la voirie, il n'y eut que le *chien* entre tous les animaux qui alla se repaître de son cadavre. On gardoit un *chien* à Rome dans le Temple d'Esculape. Les Romains en crucifioient un tous les ans, en punition de ce que les *chiens* ne les avoient point avertis par leur aboiement de l'arrivée des Gaulois, qui assiegeoient le Capitole.

Les *chiens* sont en telle abomination aux Maldives, que si un *chien* avoit touché quelqu'un du pays, il iroit incontinent se baigner pour se purifier. PYRARD. Au contraire chez les Gaures ils sont en si grande vénération, que les Prêtres se servent des *chiens* pour purifier leurs pénitens. TAVERNIER. Un *chien* fut établi pour Gouverneur de la Norvège par Osten Roi de Suède, après qu'il eut subjugué; il obligea par ignominie les rebelles à rendre hommage à son *chien*, qu'il appelloit Suecing, comme témoigne Saxon le Grammairien.

Pline, L. XI, c. 50, observe que les *chiens* cagnars, pour me servir des termes de son Traducteur Du Pinet, tiennent toujours la queue entre les jambes. *Canum degeneres sub alvum reflectunt* (caudam.)

Sur les médailles, le *chien* est le symbole commun de la fidélité. Il est sur la médaille d'Ulysse, parce qu'il le fit reconnoître à son retour à Itaque. On le donne à Mercure à cause de sa vigilance & de son industrie à découvrir ce qu'il quête. Diane a ses lévriers auprès d'elle. Quand il est auprès d'une coquille, & le museau barbouillé, il marque la ville de Tyr, où le *chien* d'Hercule ayant croqué le *murax* en revint le nez tout empourpré, & fit connoître cette belle couleur. P. JOBERT. Favin, *Hist. de Nav. L. XII, p. 734*, dit que, par jugement de Louis XII, & en sa présence, un *chien* combattit le meurtrier de son maître, & en eut la victoire; que l'histoire en est peinte au château de Montargis, & que les Gaulois se servoient de *chiens* à la guerre.

Ce mot vient du Grec *κῆνος*, *canis*. Le P. Pezron prétend que *κῆνος*, *canis*, *chien*, vient du *ki* des Celtes, qui a la même signification; & cela est si vrai, que le génitif *κῆνος* ne se dit que parce que les Celtes disent *kun* & *koun*, pour signifier des *chiens*; & que de *ki* se fait *κῆνος*, *moreo*, parce que le *chien* va & se remue sans cesse.

Il y a plusieurs sortes de *chiens* différens, tant pour la taille, que pour le naturel, ou le service qu'ils rendent aux hommes.

Les premiers sont les *chiens de chasse*, *Canes venatici*, dont les plus nobles sont les *chiens courans*, ou *allans*, qui chassent par la force de l'odorat. *Canis celer*, *cursor*.

Entre les *chiens* François, quelques-uns sont appelés de *race royale*, qui courent à force les cerfs, chevreuils, loups & sangliers. Les *chiens courans*, s'appellent les *vencurs*; & pour cela on dit qu'ils chassent de gueule. Voici comme Nicod parle de ces sortes de chiens. Les *chiens courans*, dit-il, sont certaine manière de *chiens* assez grands, ayant les narines grosses & ouvertes, la tête grosse & le front large; les lèvres avalées & pendantes; les yeux gros, noirs ou vermeils; les oreilles larges, épaisses & abatus; le museau long & gros, de lesquels on fait des meutes pour le cerf & autre bête rousse & fauve.

Il y en a d'autres de *race commune*, qui chassent

seulement le chevreuil, le loup & le sanglier; d'autres de *race mêlée* ou *petite race*, qui chassent les lièvres, tant dans les bois que dans la plaine.

Il y a aussi des *chiens* Anglois de trois sortes. Ceux de la *race royale* servent à chasser les cerfs, daims & chevreuils. Les *chiens baubis* sont pour les lièvres, renards & sangliers. On leur coupe presque à tous la queue. Ils sont plus bas de terre, & plus longs que les autres, de gorge effroyable, qui heurlent sur la voie, & qui ont le nez dur, & sont barbets à demi-poil. Les *bigles* sont pour les lièvres & lapins. Il y en a de grands & de petits, & ils sont excellens pour courir le lièvre dans les plaines.

Les *levriers* sont *chiens* à hautes jambes qui chassent de vitesse. *Vertagi*. Voyez *levrier*.

Les *limiers*, sont des *chiens* muets qui servent à quêter & à détourner le cerf, *chien* quêtant & requérant. *Canis vestigator*, *indagator*.

*CHIENS bards*, qu'on surnomme *greffiers*, sont des *chiens* blancs dont la race vient de Barbarie. *Canes albi*, *vestigatores* & *indagatores*. Ils sont beaux chafseurs, requétans & forcenans. Ils chassent de haut nez, gardent bien le change. Ils sont de bonne créance, & tiennent mieux dans les chaleurs. Ce sont les meilleurs pour courre le cerf.

Les *chiens gris* savent faire tous métiers, & courent toutes sortes de bêtes. Les *chiens noirs* qu'on appelle de *Saint Hubert*, sont bons pour les bêtes puantes. On en conserve la race en mémoire de ce Saint dans l'Abbaye qui porte son nom dans les Ardennes. Nicod dit qu'ils sont puissans de cerfage, qu'ils ont les jambes basses & courtes, qu'ils sont de haut nez, chassant de forlonge, & ne craignant eaux de froidure. Les *chiens sauvés* ou *rouges* sont *chiens* de grand cœur, fort hardis, & *chiens* d'entreprise. On appelle *chiens de toute piece*, ceux qui sont d'une couleur, tout blancs, ou tout noirs, &c. *Unius ejusdemque coloris canes, unicolor canis*.

Les *chiens couchans*, sont *chiens* de l'arquebuse, qui chassent de haut nez & arrêtent tout. *Auceps canis, canis cubitor*. Les meilleurs viennent d'Espagne. Ils servent à faire lever les perdrix & les cailles, & ces *chiens* sont au poil & à la plume. On dit que des *chiens* piquent la sonnette; pour dire, qu'ils courent trop vigoureusement après l'oiseau.

*Braques*, sont des *chiens* de même allure, aussi bien que les *turquets* & *métis*.

*Epagneuls* ou *ESPAGNGOLS*, sont des *chiens* qui chassent de gueule, & forcent les lapins dans les broussailles. *Canis berè auritus* & *cirratius*. Ils rident ou suivent la piste de la bête sans crier. Ils sont bons aussi pour les oiseaux, & chassent le nez bas.

*Griffons* se dit aussi d'une espèce de *chiens* qui chassent le nez haut, & qui arrêtent tout. *Canis jagax*. Ils viennent d'Italie & de Piémont.

*Bassets*, qu'on appelle autrement *chiens de terre*, sont des *chiens* qui entrent dans les tanières des renards & taillons. *Canis brevioribus tibiis animalium subterraneorum indagator, investigator*. Ils viennent de Flandre & d'Artois. Ils attaquent tout ce qui se terre, comme bléreaux, renards, chats, harêts, fouines, putois. Ils quêtent bien, & servent aussi à l'arquebuse. Ils sont noirs à demi-poil, avec la queue en trompe. Il y en a qui ont double rang de dents comme les loups, & qui sont sujets à mordre, qui ont les pattes de devant tortues. On parle aux *bassets* en leur criant, *Coule, coule bassets*.

*CHIENS de vautrait*. Voyez VAUTRAIT.

*Barbets*, sont *chiens* frisés qui chassent le nez bas quand le gibier fuit, & le nez haut quand il demeure. Ils l'arrêtent sur terre & dans l'eau. *Longioris atque crispi villi canis, canis cirratus*. Leur principale qualité est de rapporter, & ce sont les plus fidèles *chiens* du monde, qui ne veulent connoître qu'un maître, & ne le perdent jamais de vue. On les appelle aussi *chiens à gros poil*.

*Dogues*, sont *chiens* de combat qui servent à assaillir les grosses bêtes, comme des taureaux, des

hions , &c. *Molossus Britannicus*. Les Espagnols doivent une partie des conquêtes de l'Amérique à des *dogues* d'Angleterre , comme on voit dans Hertera. Le mot de *dogue* est anglois , & signifie *chien*.

*Mâtins*, sont *chiens* de garde, qu'on laisse dans les basse-cours pour aboyer. *Canis villaticus*. Il y a aussi des *mâtins* dans le vautreait pour chasser au sanglier.

**CHIENS** *allans* ou *gentils*, sont de gros *chiens* qui en allant détournent le gibier. On le dit aussi des *chiens* de Bouchers qui servent à conduire leurs troupeaux. *Lanionius canis*.

On appelle *chiens trouveurs*, des *chiens* qui vont requérir un renard, quand il y auroit vingt-quatre heures qu'il seroit passé.

**CHIEN** *barreur*, est le meilleur *chien* pour le chevreuil.

On appelle un *chien secret*, un limier qui pousse la voie sans appeler. *Vestigator canis tacitus*. On l'appelle aussi *muet*, & on dit qu'il ride.

Un *chien babillard* ou qui caquette, *clamosus*, est celui qui crie hors la voie, & le plus souvent d'ardeur, ou qui crie des matinées entières. On l'appelle en latin *argutarius*, dont il est parlé dans la Loi Salique.

Un *chien menteur*, est un *chien* qui cele la voie pour gagner le devant. *Canis mendax*.

Un *chien vicieux*, celui qui chasse tout ce qu'il rencontre, & qui s'écarte toujours de la meute. *Canis vitiosus*. Un *chien de bonne créance*, de *bonne affaire*, quand il est docile & obéissant, *docilis, obsequens*. Un *chien* qui chasse de forlonge, qui sent de loin le gibier, *sagax*; un *chien* qui ne se rompt point au bruit. *Canis usque prædam insequens*.

Un *chien sage*, qui chasse bien, qui tourne juste. *Venandi peritus*. Un *chien de tête*, & un *chien d'entreprise*, qui est hardi & vigoureux, *Strenuus, animosus*.

On dit qu'un *chien* a le nez dur, lorsqu'il rentre mataisément dans la voie, & qu'il reprend lentement, *obtusæ naris*; qu'il est de haut nez, lorsqu'il va requérir sur le haut du jour; & qu'il a le nez fin, lorsqu'il chasse bien dans les chaleurs & dans la pousière, *canis doctus*, ou *ductor*, ou *canis judex*.

On appelle *chien d'aiguail*, celui qui chasse bien le matin, lorsque la rosée est sur la terre, & qui ne vaut rien au haut du jour, *canis matutinus*; & au contraire un *chien de haut jour*, qui ne vaut rien dans l'aiguail. *Canis ferotinus*.

On appelle *chien étraffé*, celui qui a une cuisse qui ne prend plus de nourriture, & qui est boiteux; *canis pede mutilus aliquo*; *chien butté*, celui à qui la jointure des jambes de devant grossit, *canis inflatas ossium commissuras habens*; *chien époiné*, celui qui a des os des cuisses rompus; *aliqua corporis parte fractus*; *chien alongé*, celui qui a les doigts du pied étendus par quelque blessure qui a touché les nerfs; *chiens courtants*, *cauda mutilus, decurtatus*.

On dit qu'un *chien* a belle gorge, lorsqu'il crie bien, & qu'il a la voix grosse & forte; qu'un *chien* aboie, quand il sent le gibier ou quelque chose d'étrange; qu'un *chien* jappe, lorsqu'il crie sans sujet, ou au moindre bruit de nuit ou de jour; & qu'il hurle, lorsqu'il sent des loups, ou une *chiène* chaude qu'il ne peut joindre. On dit que le *chien* sonne, pour dire, qu'il appelle au bon chemin, ayant trouvé la trace.

On appelle un *chien armé*, *armatus*, quand il est couvert pour attaquer un sanglier.

C'est une bonne qualité de *chien*, d'avoir le jarret droit & bien herpé.

A la chasse on dit, parler aux *chiens*; pour dire, les réjouir, comme on fait à la chasse du cerf, *canibus blandiri*, *canes voce mulcere*, ou les exciter, ou menacer comme on fait à celle du sanglier avec des cris tudes & furieux, & avec la trompe. *Increpare, minitari*. On appelle *titre de chiens*, le lieu où l'on pose les *chiens*, afin que quand la bête passera,

ils la content bien à-propos. *Opportunus locus*. Ces *chiens* sont mis en un bon titre; pour dire, sont posés en un bon relais.

*Trait de chien* se dit des longues de crin & des colliers qui servent à coupler les *chiens*. *Lorum*. Ainsi on dit, qu'un cerf ou une autre bête a senti le vent du *trait*; pour dire, des *chiens*.

*Rompre les chiens*, se dit de la faute d'un Picqueur & chasseur, lorsqu'ils passent à travers d's *chiens* pendant qu'ils courent, & ainsi rompent leur course. C'est aussi les rappeler pour les empêcher de continuer la chasse. *Cursum canum avertere*. Il faut quelquefois *rompre les chiens*, les menacer, les recoupler & sapper à route, afin de suivre & relancer le cerf, qui leur a donné le change, & les a fait tomber en défaut.

On dit figurément en ce sens, *rompre les chiens*; quand on interrompt quelqu'un dans son discours, pour empêcher qu'il ne dise quelque chose de défavantageux, ou qu'il n'entreprenne quelque affaire. *Interpellare*.

Le *droit des chiens* est ce qu'on leur donne à la curée, comme la langue, le muffle, les oreilles d'un cerf. *Pars prædæ canibus debita*.

Il y a enfin des *chiens* de chambre pour le divertissement des Dames, qu'on nourrit pour leur petitesse, leur beauté, & qu'on appelle *chiens de manchons*, comme les *chiens* de Boulogne, d'Aitois, d'épagneuls, bichons, barbets, levrons, *chiens* ras ou de Barbarie, &c. *Catellus, Chien de Boulogne*. C'est un petit *Chien* de manchon. *Canis Boloniensis*. Ils sont ainsi appelés, parce qu'ils viennent de Boulogne, où, pour les empêcher de crotter, on les frotte pendant plusieurs jours en toutes les jointures du corps, avec de bon esprit de vin, immédiatement après qu'ils sont nés.

*Doguin*, est un petit dogue; il y a quelque temps qu'on en voyoit par tout, aujourd'hui la mode en est passée.

Les Seigneurs levoient autrefois un droit qu'ils appeloient la nourriture des *chiens*, & en latin dans les Actes. *Cibus Canum*. Voyez Lobineau, *Hist. de Bret. T. II, p. 293*. Le *paft de chiens* étoit une charge que les Seigneurs imposoient à leurs ténanciers de nourrir leurs *chiens* de chasse.

**CHIEN** se dit figurément des choses & des personnes par mépris & par injure. Les Turcs nous appellent *chiens*, nous traitent comme des *chiens*. On dit un *chien* de valet, un *chien* de Procureur, un *chien* de fripon. Il leur faut des vases d'or pour mettre leur *chien* de musée. MADEMOISELLE L'HERITIER.

Qui tantôt est venu me parler

D'un chien de mariage à me faire siffler ? R.

Voilà de beaux *chiens* de vers ! Voilà un beau logement de *chien*, un beau présent de *chien* ! Tout cela est du style familier. Cette injure s'exprime en latin par des adjectifs propres de la personne ou de la chose à laquelle on attribue ce mot de *chien*. Le Maire, dans son *Histoire d'Orléans*, rapporte après Mathieu Paris, en la vie d'Henri III Roi d'Angleterre, que l'on appelle populairement & proverbialement les Orléannois, *chiens d'Orléans*, pour dire, des *chiens* qui n'aboient point, ou des gens muets, qui ne s'opposent point au mal; parce que les Pastoureaux, brigands qui s'élevèrent en France durant la captivité de S. Louis, & pillèrent plusieurs villes sous prétexte d'aller délivrer le Roi; les Pastoureaux, dis-je, étant venus à Orléans, & les Ecoiliers & le Clergé les ayant insultés & voulu les chasser, & ces brigands ayant dans cette émeute tué & jeté dans la Loire beaucoup d'Ecoiliers & d'Ecclésiastiques, l'Evêque d'Orléans mit la ville en interdit, parce que les habitans avoient dissimulé ou même consenti à ces violences des Pastoureaux, ce qui leur fit donner ce nom de *chiens d'Orléans*. Mais le Maire conjecture que c'est plutôt à cause de

leur fidélité pour nos Rois , parce que le *chien* est le symbole de la fidélité.

On appelle *Cerberus*, le *chien* à trois têtes , que les Poètes ont feint être commis à la garde des Enfers. *Cerberus, triceps canis.*

En Astronomie on donne le nom de grand & de petit *chien* à deux constellations.

Le grand *chien*, placé sous les pieds d'Orion, un peu vers l'Occident, est composé de dix-huit étoiles, suivant Ptolomée, & de trente-deux, suivant Flamsteed. C'est dans cette constellation qu'on voit cette étoile remarquable, qui est la plus belle de toutes, qu'on appelle *Sirius*. On désigne la constellation par le même nom.

Le petit *chien*, placé entre l'Hydre & Orion, est une constellation composée de deux étoiles, dont l'une est de la première grandeur : c'est ce qu'on appelle Canicule.

*Mais aujourd'hui dans nos plaines  
Le Chien brûlant de Procris  
De Flore aux douces haleines  
Dessèche les dons chéris. R.*

Vossius de *Idol. Lib. I, cap. 30*, croit que le Bacchus de la fable est Moïse ; que le *chien* de Bacchus, qui fut mis au nombre des Astres, & qui étoit son fidèle compagnon, est le Caleb de l'Ecriture, *קלוב*; *Caleb* en hébreu signifie *chien*. Il ajoute que *chien* est aussi appelé *קניזא* dans Hesychius, que c'est du nom de Marie sœur de Moïse, comme l'a pensé l'Anglois Sanford, que cet Astre passoit pour faire mûrir le raisin, à cause du raisin que Caleb apporta à Moïse après avoir reconnu & visité la terre de Chanaan.

Le signe du *chien* fut honoré par les Egyptiens, sous les noms d'*Isis* & de *Sothis*, comme Vossius le montre. *De Idol. L. II, c. 36, p. 251.*

CHIEN, (*porte du*) ou porte Caniculaire, porte à Rome, selon *Jesús*, où l'on immoloit des *chiens* de poil roux à l'étoile Caniculaire, pour faire mûrir les Bleds.

CHIEN de mer ou marin, ou *chien* de la mer méditerranéenne. Espèce de *Squalus*. C'est un poisson long, à museau pointu, qui a des dents, & dont la peau est très-rude. *Hist. de l'Acad. des Sc. 1742, p. 32. Canis marinus, canicula marina.* Le grand *chien de mer* a quatre ou cinq rangs de dents à chaque mâchoire, dont quelques-unes ont un pouce de long, & sont extrêmement rudes, tranchantes & pointues, qui ne leur servent pourtant point à manger leur proie, parce qu'on a trouvé des hommes tout entiers dans leur ventre.

CHIEN maron. f. m. Animal des Indes, qui tient presque également du *chien*, du loup & du renard. Il est de grandeur médiocre, d'un poil gris & roux. Il a les oreilles courtes & pointues, le museau affilé, les jambes hautes, la queue longue, le corps grêle & déchargé. Il n'aboie point comme le *chien*, mais il crie à la manière des enfans; au reste, il est très-vorace de son naturel, & quand la faim le presse, il entre la nuit dans les maisons, & se jette souvent sur les personnes. P. LE COMTE.

CHIEN. Terme d'Arquebuser. C'est une pièce de fer mobile, appliquée sur la platine d'un pistolet, d'un fusil, d'une arquebuse. *Rosstrum, rostellum.* Elle tient la pierre, & fait le feu quand elle est lâchée. Il court le pistolet bandé, la carabine à la main, avec le *chien* abattu, &c.

CHIEN, est encore un terme d'Artisan, & c'est une barre de fer carrée, qui a un crochet en bas, & un autre qui monte & descend le long de la barre. *Uncura retinaculum.* C'est ce que les Menuisiers & quelques autres ouvriers appellent *sergent*. Les Tonneliers, qui se servent beaucoup de cet outil, lui donnent le nom de *chien*, parce qu'il serre & mord fortement le bois. Ils appellent *chienne*, une autre sorte de crochet qu'ils ont, qui tire & qui pousse en même temps,

CHIEN se dit proverbialement en ces phrases. On dit de deux amis qui ne vont point l'un sans l'autre, que c'est S. Roch & son *chien*. Qui aime Bertrand, aime son *chien*; pour dire, qu'il faut prendre les passions, les intérêts & les sentimens de son ami. On dit d'un traître, d'un hypocrite, d'un flatteur, qu'il fait bien le *chien* couchant; de deux ennemis, que leurs *chiens* ne chassent pas ensemble; d'un homme odieux qui entre en quelque lieu, qu'il y est bien venu comme un *chien* dans un jeu de quilles; des gens qui se haïssent, qu'ils s'accordent comme *chiens* & chats; de celui dont on souhaite la mort, & qui échappe de quelque péril, qu'il mourroit plutôt un bon *chien* de Berger. On dit qu'il vaut autant être mordu d'un *chien* que d'une *chienne*; pour dire, que de quelque côté que vienne le mal, il est également sensible; qu'il ne se faut pas moquer des *chiens* qu'on ne soit hors du village; pour dire, qu'il ne faut pas choquer un homme tant qu'on est dans un lieu où il est le plus fort, où il nous peut nuire; qu'il faut flatter les *chiens* jusqu'à ce qu'on soit aux pierres, pour dire qu'il faut faire bonne mine à de certaines gens tant qu'ils sont en place, ou qu'on n'est pas en état de leur résister. On dit à un glorieux qui se fâche qu'on le regarde trop fixement, un *chien* regarde bien un Evêque. Il ne faut pas tant de *chiens* après un os; pour dire, qu'il est fâcheux de partager un profit avec beaucoup de personnes, ou d'être plusieurs à avoir les mêmes prétentions. Jamais à un bon *chien*, il ne vient un bon os; pour dire, que ceux qui ont bonne envie de travailler, n'en trouvent pas les occasions. Jeter un os à la gueule d'un *chien* pour le faire taire; ce qui a lieu au figuré, pour dire, faire un présent à quelqu'un, pour l'empêcher de crier & de venir troubler quelque affaire importante. On dit qu'il n'est telle chose que de vieux *chiens*, & qu'un bon *chien* chasse de race; pour dire, que la naissance & l'expérience donnent de grands avantages sur les autres; qu'il n'est *chien* que de vieille meute, pour dire, que les vieux routiers sont plus habiles que les autres. On dit d'un homme peu considéré, qu'il a crédit comme un *chien* à la boucherie; d'un vaurien, qu'il ne vaut pas les quatre fers d'un *chien*. Cela n'est pas tant *chien*, pour dire, cela n'est pas mauvais. On dit qu'un homme n'est pas bon à jeter aux *chiens*, quand il fait quelque lâcheté, quelque indignité. On dit de celui qui a des prétentions à quelque chose, quoique fort éloignées, qu'il n'en jette pas sa part aux *chiens*. On dit aussi, petit *chien*, belle queue. On dit à ceux qui ont une méchante cause, si vous n'avez pas d'autre sifflet, votre *chien* est perdu. On dit d'un homme peu complaisant, qui ne fait rien de ce qu'on desire, que c'est un *chien* de Jean de Nivelles, qui s'entuit quand on l'appelle. Voyez l'origine de ce proverbe au mot JEAN. On dit d'un envieux, qu'il est comme le *chien* du Jardinier, il ne mange point de choux, & ne veut pas que les autres en mangent; de ceux qui entreprennent quelque chose au-delà de leurs forces, qu'ils font comme les grands *chiens*, qu'ils veulent pisser contre les murailles; des pécheurs, qu'ils font comme les *chiens*, qu'ils retournent à leur vomissement; de ceux qui font quantité de cris & d'imprécations inutiles, que ce sont des *chiens* qui aboient à la lune; de ceux qui font des menaces vaines, *chien* qui aboie ne mord pas. On dit aux gens querelleux, que les *chiens* hargneux ont toujours les oreilles déchirées. Au *chien* qui mord il faut jeter des pierres, pour dire, qu'il ne faut rien pardonner aux médisans & malfaisans. Il ne faut pas tuer son *chien* pour une mauvaise année; pour dire, qu'il ne faut pas se désespérer pour quelque petite disgrâce. On dit d'un homme qui détruit quelque chose de conséquence pour s'en servir à un ouvrage de peu d'importance, que c'est écorcher son *chien* pour en avoir la peau; de deux personnes qui se sont unies pour quelque affaire, mais qui sont d'une humeur différente, ou qui ont des vûes & des intérêts divers, leurs *chiens*

ne chasseront pas long temps ensemble ; pour dire , qu'ils se brouilleront , qu'ils se diviseront bientôt.

On dit à des gens timides , entrez , il n'y a point de danger , nos chiens sont liés. On dit aussi , pour reprocher ou plaindre la misère de quelqu'un , On l'abandonne comme un pauvre chien. Il mène une vie de chien. Il n'a ni foi ni loi , il vit comme un chien. Il est comme un chien à l'attache. Il est las comme un pauvre chien. On l'a battu , on l'a étrillé comme un chien courtaut. Les coups de bâton sont pour les chiens. On dit d'un misérable qu'on abandonne , qu'on ne lui demande pas , es-tu chien , es-tu loup ? On dit aussi , quand on veut noyer son chien , on l'accuse de la rage ; pour dire , que quand on veut rompre avec quelqu'un , on lui impute quelque crime ou quelque faute. On dit d'un jeune étourdi , qu'il est fou comme un jeune chien , qu'il court comme un chien fou ; d'une chose tortue , d'une jambe mal faite , qu'elle est droite comme la jambe d'un chien. On appelle figurément un chien au grand collier , celui qui mène les autres , qui est le principal dans une maison , dans une assemblée. On dit d'un homme accoutumé à la fatigue , qu'il y est accoutumé comme un chien à aller nue tête , à aller à pié. On dit encore tandis que le chien pisse , le loup s'enfuit ; pour dire , que tous les momens sont précieux en certaines occasions. Un bon chien n'aboie point à faux : ce qui se dit au figuré d'un habile homme , qui fait toujours bien réussir ses entreprises , par ce qu'il fait bien prendre son temps , & ménager les occasions. Battre le chien devant le lion ; pour dire , châtier un petit devant un plus puissant qui a commis la même faute. Entre chien & loup , pour signifier le crépuscule , ou le tems sombre qui est entre le jour & la nuit , & où on ne peut discerner un chien d'avec un loup. *Crepusculo , luce dubia*. On dit aussi d'un homme d'un bel extérieur , & qui paroît brave , mais qui ne l'est pas , c'est un beau chien , s'il vouloit mordre.

**CHIEN.** (*Ordre du*) Les Chevaliers du chien. Ordre de Chevalier , institué , dit-on , par Bouchart IV de Montmorency , qui , après avoir été vaincu en 1104 selon Du-Tillet , par Louis , fils de Philippe I , qui fut depuis Louis le Gros , vint à Paris suivi d'un grand nombre de Chevaliers portans tous un collier fait en façon de tête de cerf , avec une médaille où se voyoit gravé un chien , apparemment pour symbole de la fidélité qu'ils vouloient garder au Roi dans la suite. C'est-là ce qu'on appella les chevaliers du chien , qui ne se perpétuèrent point , & ne firent point proprement un Ordre. On croit encore que c'est de là que Montmorency porte un chien pour cimier de ses armes.

L'Abbé Justiniani a parlé de cet Ordre dans son *I. Tom. c. VIII, p. 9* ; mais il attribue l'institution de cet Ordre au chef de la maison de Montmorency , qui se convertit immédiatement après Clovis. Il dit encore que dans la suite , mais on ne fait pas quand , un Pierre de Montmorency institua l'Ordre du coq , & l'unit à celui du chien. La devise étoit un coq , avec ce mot latin *Vigiles*. Il cite Beloy dans ses *Menenius Delius, Origines des Ordres de Chevalerie* ; le Feron , *Armes des Connétables de France* ; Papyre Maisson dans ses *Annales, dei Michieli Jos. Tesoro milit.* le P. André Meedo , *Traité des Ordres Milit.* Caramuel *Theolog. Regul.*

**CHIENDENT.** f. m. Genre de plante très-étendue , auquel on a conservé le nom de *gramen* , qui vient de *gradiri* , tracer. Il n'y a cependant que quelques-unes de ses espèces qui tracent ou étendent leurs racines çà & là. Deux de celles-ci sont usitées dans la Médecine , & servent de base aux tisannes. On trouve le long des chemins & dans les champs cette sorte de plante , & la difficulté qu'on a de les arracher entièrement a passé en proverbe ; car l'on dit d'une chose difficile à entreprendre , ou qui n'est pas aisée à terminer , que c'est du chiendent. On dit encore des personnes si ancrées dans quelques maisons , qu'on a peine à

s'en débarrasser , qu'elles y tiennent comme chien-dent. Quelques Auteurs l'ont appelé le *gramen* , ne voulant point dire *chiendent* , à cause qu'il n'y a que quelques-unes de ces plantes qui ont leurs feuilles rudes , & que les chiens mangent pour se faire vomir. Le vulgaire confond toutes les espèces de *chiendent* , & les nomme du nom d'*herbe*. Le grand nombre d'espèces de *chiendent* , que les Botanistes ont découvert , sont rangées sous quelques différences particulières , qui se tirent du rapport qu'elles ont avec les plantes fromentacées , *cerealìa* , dont elles diffèrent néanmoins par la petitesse de leurs semences. Les espèces qui ont un épi de seigle ou de froment sont nommées *gramina spicata, secalina ; triticea* , d'orge , *hordeacea* , d'ivraye , *lohiacca* , d'avoine , *avenacea* , de millet , *miliacca* ; de la masse , *typhina*. Celles qui ont plusieurs épis rangés comme les doigts de la main , *digitata* ; & enfin , celles qui ont leurs épis étendus & éparpillés en manière d'aigrette , *paniculata*. On a trouvé encore tant de rapport dans toutes les parties des *chiendents* & des fromentacées , qu'on a adopté les termes consacrés par l'antiquité pour les descriptions de celle-ci. Ainsi on dit des racines de plusieurs *chiendents* , qu'elles sont chevelues & crépues , *radices cirrosæ* ; leur tige se nomme *chalumeau* & *culmeau* , *culmus* , d'où vient le nom générique *plantæ culmiferæ* , qu'on a attribué en latin à toute la famille des plantes qui renferme les fromentacées , les *chiendents* , les panis , les mays , & autres qui ont quelque convenance par leur fructification & leurs autres parties , au premier genre , qui doit être le froment , *triticum*.

Le chalumeau , dans la plupart des *chiendents* , est nouveau par intervalle , & de chaque nœud prend naissance une feuille qui est roulée en partie autour du chalumeau , & l'enveloppe étroitement en manière de gaine. Le poinçon sur lequel sont attachées les enveloppes de la semence , se nomme la *rape* , à cause qu'il est inégal comme cet instrument : sur cette rape sont posées des paquets d'écaillés , *locustæ* , pliées en gouttières , qui servent de calice aux fleurs & aux semences ; ces paquets n'ont presque point de pédicule comme dans les épis , ou sont soutenus par des brins longs , comme dans les espèces qui ressemblent à l'avoine , au millet , ou portent des panicules. Les écaillés s'appellent *balles* , *glumæ* ; ce sont proprement les calices des fleurs , & quelquefois des semences en même temps qu'ils enveloppent étroitement , lorsque les fleurs sont fertiles. Ces balles sont terminées dans plusieurs espèces par une arrête fine appelée la *barbe* , *arista*. On dit la barbe du blé. On doit encore observer que plusieurs *chiendents* sont vivaces.

**CHIENDENT** se prend souvent pour la racine de deux sortes de *chiendent* , qui sont le *gramen caninum* , *arvense* , sive *gramen Dioscoridis C. B. Pin.* & le *gramen dactylon radice repente* , sive *officinatum* , *Inst. R. Herb.* Le premier porte un épi dont les paquets sont écartés les uns des autres , & ressemblent à ceux de l'ivraye : le second donne plusieurs épis disposés en main ouverte. Les racines de toutes les deux espèces sont longues , noueuses , menues , blanchâtres , d'un goût douceâtre , & sont du nombre des racines apéritives , & diurétiques : on les employe tous les deux indifféremment. On dit un paquet de *chiendent* , une botte de *chiendent* , pour une botte , un paquet de racine de *chiendent*.

**CHIEN-FOU.** f. m. Drogue médicinale qui vient de la Chine. Les Japonois s'en servent beaucoup , & en font grand cas.

**CHIENNÉE.** f. f. Herbe qu'on appelle autrement *mort aux chiens* , *tue-chien* ou *colchique*. *Colchicum*. Voyez COLCHIQUE.

**CHIENNER.** v. n. Faire de petits chiens. *Catulos edere , parere*. Cette chienne ne fera pas long temps sans *chienner*. On a dit aussi *chienneter*.



CHIER. v. n. Décharger son ventre des gros excréments. *Ventrem exonerare, alvum solvere.*

CHIER, est aussi quelquefois actif. On dit, *chier* du muse. Ce verbe est banni du langage ordinaire. Il faut se servir d'une périphrase.

Le bas peuple crie aux masques qui courent au temps du carnaval, il a *chié* au lit. Et on appelle un vilain masque, un *chie-en-lit*.

On dit proverbialement & figurément, *chier* de peur; pour dire, avoir une peur excessive & honteuse. On dit aussi, cet homme a *chié* dans ma malle; pour dire, cet homme m'a trompé, je ne me fierai plus à lui. On dit populairement d'un homme mal-fait: voilà un homme bien *chié*. ACAD. FR. On dit: il en *chiera* les aiguillons, pour dire, il s'en repentira.

Nicod dérive ce mot du grec *χιζω*, signifiant la même chose; & est de l'avis de Henri Estienne. Mais Ménage le dérive de *cacare*, d'autres du mot allemand *scheissen*, qui a la même signification.

CHIERE. f. f. Vieux mot qui signifioit autrefois visage, & que l'on a dit au lieu de *chère*, comme on a dit *chief*, au lieu de *chef*. Borel dit qu'il vient de *cara*, vieux mot, qui en latin signifie aussi visage, selon Corippus: ce qui vient du grec *κράν*, qui veut dire tête. C'est de-là que viennent les mots *accarer*, mettre en face; & *acariâtre*, qui a le visage refrogné. Les Espagnols disent *cara* pour visage.

CHIERSI ou QUIERSI. Bourg sur l'Oise, où nos Rois de la seconde race avoient un palais ou château. *Carisiacum*. *Chiersi* est fameux dans l'*Histoire Ecclesiastique* du IX<sup>e</sup> siècle, à cause des deux Conciles qui s'y tinrent en 858, où l'hérétique Godefrède fut condamné, & en 857, ou selon d'autres, 856, pour la réformation du Clergé de France. Le P. Simond l'a confondu avec Crecy sur Serre. Voyez VALOIS, *Not. Gall.* au mot *Carisiacum*, p. 127.

CHIENG. Nom d'une herbe, remarquable parmi les Chinois, dans la Province de Quanton. Selon le préjugé des Chinois, elle donne à connoître aux mariniers par le nombre des nœuds qui sont à la tige, dans quels mois de l'année, & combien il y aura de tempêtes. Moins il y a de nœuds, moins il y aura de tempêtes. Ils prétendent distinguer en quels mois arriveront ces tempêtes, par la distance des nœuds depuis la racine. On peut bien mettre cela au nombre des erreurs populaires.

CHIEUR, EUSE. Qui chie, ou qui ne fait que chier, *Qui cacat, qui cacaturit.*

CHIEURE. Voyez CHIURE.

CHIFFE. f. f. On appelle *chiffes*, de vieux morceaux de toile de chanvre ou de lin, qui servent à la fabrique du papier.

CHIFFE. Terme de mépris, par lequel on désigne une étoffe foible & mauvaise, en disant, ce n'est que de la *chiffe*.

CHIFFLER. v. n. Siffler; mais il n'est plus en usage en ce sens. *Sibilare.*

CHIFFLER. Mot burlesque; pour dire, boire d'autant. *Largè ac liberaliter potare.* Je veux *chiffler* à longs traits à la santé des vivans & des morts. S. AMANT.

CHIFFLET. f. m. Ce mot ne se dit plus. En sa place on dit siffler. *Exilis fistula.*

CHIFFON. f. m. Vieux morceaux d'étoffe, de linge, vieille guenille, & généralement chose de nulle valeur. *Detritus panniculus, vilis lacinia.* Il n'a que des *chiffons* dans sa garderobe. Il est aussi synonyme à *chiffes*. On fait le papier avec de vieux *chiffons* qu'on pilonne dans les moulins à papier, & qu'on réduit en pâte liquide dont on fait ce papier.

CHIFFON, se dit aussi du linge & des habits qui sont frippés, bouchonnés & mal en ordre. *Detritum linteum, detritus panniculus.* Cette étoffe est trop mince, ce linge est trop délié, sitôt qu'on les a mis deux fois, ce ne sont plus que des *chiffons*.

CHIFFON, se dit familièrement du papier, sur tout des

feuilles volantes, des feuilles déchirées, écrites ou non. On dit d'un Auteur qui a laissé des manuscrits, des mémoires informes, qu'on ne lui a trouvé que des *chiffons*.

CHIFFON se dit, en mauvaise part, d'une fille qui ne se conduit pas sagement; c'est une Demoiselle *Chiffon*.

CHIFFON, ONNE. adj. En termes de jardinage, petite branche de mauvaise venue, qui nuit à la belle figure d'un arbre, & consume inutilement le suc destiné aux bonnes branches. Branche *chiffonne*. *Tennis, vilis.* Il faut avoir soin de retrancher les branches *chiffonnes*.

La branche qui est extrêmement délicate avec des yeux peu enflés & fort écartés les uns des autres est une branche *chiffonne*.

CHIFFONNER. v. a. Fripper, bouchonner du linge, des habits. *Deterere.* On a *chiffonné* son habit. Cette fille a laissé *chiffonner* son mouchoir.

On dit populairement, cela me *chiffonne* l'imagination; pour dire, cela me déplaît, cela me donne quelque inquiétude. On dit aussi: que me *chiffonnez-vous* là? allez-vous-en *chiffonner* ailleurs. *Molestiare.*

CHIFFONNÉ, ÉE. part.

CHIFFONNIER, IÈRE. f. f. Celui ou celle qui crie de vieux chapeaux & de vieux habits. *Panniculorum propola.* On le dit plus particulièrement de ceux qui vont rechercher dans les ordures de vieux chiffons & de vieux drapeaux pour faire du papier & autres choses. Amasieur de chiffons ou vieux haillons qui se trouvent dans les ordures.

Les réglemens de Police sont défenses à tous *Chiffonniers* & *Chiffonnières* de vaguer & aller dans les rues de Paris & dans les fauxbourgs, qu'à la pointe du jour, & non pendant la nuit, sous prétexte d'amasser des chiffons, ce qui pourroit donner lieu aux vols des auvents, grilles, enseignes, & favoriser les ouvertures des boutiques, salles & cuisines qui sont au rez-de-chaussée, étant facile auxdits *Chiffonniers* d'en tirer les linges avec les crocs dont ils se servent, &c. DE LA MARE, *Traité de la Police*, Liv. IV, Tom. II, ch. 4.

CHIFFONNIER, se dit figurément d'un homme qui ramasse & qui débite sans choix, tout ce qu'il entend dire par la ville. On dit aussi figurément d'un homme vétilleux & tracassier, que c'est un *chiffonnier*, que ce n'est qu'un *chiffonnier*. ACAD. FR.

*Comment enfin nommer cette vermine  
Des chiffonniers de la double colline? R.*

CHIFFRE. f. m. Caractère qui sert à exprimer les nombres. *Numerorum nota, nota arithmetica.* *Chiffre romain*, est celui qui se marque par certaines lettres de l'alphabet, comme mil sept cens quinze, s'exprime ainsi, MDCCLXV. *Numerorum nota romana.*

Le *chiffre arabe*, qu'on appelle aussi *chiffre statique*, est celui dont on se sert en arithmétique, algèbre, trigonométrie & astronomie, *Vulgares seu arabica numerorum nota.* Mais les Arabes reconnoissent qu'ils ont reçu ces caractères des Indiens, & il les appellent *figures indiennes*. On a commencé à compter par ces figures du temps des Sarazains; & on croit que Planude, qui vivoit sur la fin de XIII<sup>e</sup> siècle, est le premier des Chrétiens qui se soit servi de ce *chiffre*. Alphonse X, Roi de Castille, s'en étoit servi avant lui pour construire ses Tables astronomiques.

Le *chiffre arabe* est composé de neuf figures & un zéro. Les voici, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Le zéro ne signifie rien, les suivantes marquent de suite depuis un jusqu'à neuf. Quand elles sont plusieurs accouplées ensemble, la première est censée celle qui est à droite, & en remontant de droit à gauche, elles croissent toutes de dix; de sorte que la première en ce sens ne marque que des unités, la seconde des dizaines, la troisième des centaines,

la quatrième des millièmes, la septième des millions, ainsi des autres.

Le *chiffre* romain n'avoit ordinairement que cinq figures, que voici, I, V, X, L, C. La première signifioit un, & multipliée jusqu'à quatre, elle faisoit II, III trois, IIII quatre. La seconde valoit cinq. Avec les I, elle faisoit les nombres jusqu'à dix, VI, six, VII, sept, VIII, huit, VIII, neuf. La troisième fait dix, X; & en y ajoutant les précédentes elle forme les nombres jusqu'à 20; pour marquer vingt on la double, XX, pour trente on la triple, XXX; & pour quarante, on la répète quatre fois, XXXX. La quatrième figure, L, vaut cinquante, & en y ajoutant les précédentes LX, LXX, &c. on en formoit tous les nombres jusqu'à cent, qui s'exprimoit par le C, qui est la dernière figure. Quand elle est double, CC, elle signifie deux cens, triple CCC, trois cens, &c. Pour marquer cinq cens on accouplait l'I & le C renversé en cette manière IO, & pour exprimer mille, on ajoutoit un C devant l'I de cette sorte CIO; on l'exprimoit aussi par une M; & dans la suite on fit de IO, en les joignant, un D, pour signifier cinq cens. On trouva aussi dans la suite des abréviations, qui consistent en ce que une de ces figures mise devant une autre, signifie le nombre de la seconde, moins celui de la première; par exemple IV signifie cinq moins un, c'est-à-dire, quatre. IX, dix moins un, c'est-à-dire, neuf. XII, vingt moins dix, XIX, c'est dix-neuf. XL, quarante, ou cinquante moins dix. XC, cent moins dix, c'est-à-dire, quatre-vingt dix. Ces abréviations sont récentes, & ne se trouvent point sur les monumens bien antiques.

M. Huet est persuadé que nos *chiffres* ordinaires ou arabiques, ont été formés sur les lettres grecques, & qu'ils ne sont même autre chose que les lettres grecques formées trop vite, & avec quelque négligence: suivant son sentiment, le ρ a servi à former le 2, du ρ on a formé le 3; du ρ le 4; de l'ε le 5; du ς le 6; du ζ le 7; de l'η le 8; du θ le 9. Voyez de M. Huet les notes sur Manilius, la *Démonstration évangélique*, & une lettre à M. Gravius: elle est parmi les lettres de M. Huet, tom. 2, p. 372. Le P. Calmet prétend que ce ne sont que les notes de Tiron. Toute leur preuve est la ressemblance qu'ils croyent appercevoir l'un entre ces *chiffres* & les lettres grecques; & l'autre entre ces memes figures & les notes de Tiron. Mais une marque que ces *chiffres* sont de l'invention des Orientaux, c'est, comme l'a remarqué Valle, qu'on les suppose de droit à gauche, qui est la manière de lire de plusieurs Orientaux. L'origine du *chiffre romain* vient de ce qu'on a compté d'abord par les doigts: de sorte que pour marquer les quatre premiers nombres, on s'est servi d'un I, qui les représente, & pour la 5<sup>e</sup>, on s'est servi d'un V, représenté en baissant les doigts du milieu, & en montrant simplement le pouce avec le petit doigt; & pour le dixième de X, qui est un double V, dont il y en a un renversé, & mis au dessous de l'autre. De-là vient que la progression dans ces nombres est toujours d'un à cinq, puis de cinq à dix. Le cent fut marqué par sa capitale C. Depuis, ou en corrompant les figures, ou pour la commodité des Ecrivains, l'on a ajouté deux autres *chiffres romains*, le D, qui vaut 500, & l'M, qui vaut mille, parce qu'elle a beaucoup de rapport à l'M gothique. Ainsi il y a présentement sept lettres qui servent à cette sorte de nombre.

Valla croit que les *chiffres* ont été inventés par les Orientaux: & il a raison, parce que dans les *chiffres* on commence à supputer du côté droit en tirant vers le gauche; ce qui étoit en usage en tout l'Orient chez les Chaldéens, Syriens, Egyptiens, &c. Outre que les Indiens se servent encore des memes caractères qu'on fait ici pour marquer les *chiffres*, aussi-bien que les signes du zodiaque, & les planètes.

On appelle *chiffres* en musique, certains caractères placés au dessus ou au dessous des notes de

la base, pour marquer les accords qu'elles doivent porter.

CHIFFRE est aussi un caractère mystérieux, composé de quelques lettres entrelacées l'une dans l'autre, qui sont d'ordinaire les lettres initiales du nom de la personne pour qui il est fait. Quelquefois il est double, & on y mêle les lettres du nom d'une autre personne avec qui on est lié d'amitié, ou avec qui l'on a quelque relation. Les amans font graver leurs *chiffres* sur les pierres, sur les arbres. On grave des *chiffres* sur les cachets, on les peint sur les carrosses; on en fait des ornemens sur des meubles, des tapisseries, &c. *Litterarum nota implicita.*

Autrefois les Marchands, au lieu d'armes, pouvoient porter des *chiffres*, c'est-à-dire, les premières lettres de leur nom & surnom entrelacés dans une croix, comme on voit en plusieurs anciennes épitaphes.

CHIFFRE est aussi un entrelacement de lettres fleuronées en bas relief, ou à jour, qui sert d'ornement dans l'Architecture, la Menuiserie.

CHIFFRE se dit encore de certains caractères inconnus, déguisés, & variés, dont on se sert pour écrire des lettres qui contiennent quelque secret, & qui ne peuvent être entendues que par ceux qui sont d'intelligence, & qui sont convenus ensemble de se servir de ces caractères. *Occulta, arcana nota.* On en a fait une science qu'on appelle *Polygraphie*, ou *Steganographie*, c'est-à-dire, *Écriture diversifiée & obscure*, laquelle a été inconnue aux Anciens. De la Guilletière, dans un Livre intitulé *Lacédémone ancienne & nouvelle*, prétend que les anciens Lacédémoniens ont été les inventeurs de l'art d'écrire en *chiffre*. La Scythale qu'ils inventèrent fut, selon lui, comme l'ébauchement de cet art mystérieux. C'étoient deux rouleaux de bois d'une longueur, & d'une épaisseur égale. Les Ephores en gardoient un, & l'autre étoit pour le Général d'armée qui marchoit contre l'ennemi. Chaque fois que ces Magistrats lui vouloient envoyer des ordres secrets, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue qu'ils rouloient avec justesse autour de la Scythale, qu'ils s'étoient réservée. Ils écrivoient dans un sens parfait & suivi, tant que la bande de parchemin étoit appliquée sur le rouleau; mais dès qu'on la développait, l'écriture étoit tronquée, & les mots sans liaison. Leur Général pouvoit y trouver de la suite & du sens, en ajustant la bande sur la Scythale, ou rouleau semblable qu'il avoit, & en lui donnant la même assiette, où les Ephores l'avoient mise. Polybe raconte qu'Eneas, surnommé *Tacticus*, ramassa, il y a environ deux mille ans, vingt manières différentes qu'il avoit inventées en partie, & dont en partie on s'étoit servi jusqu'alors, pour pouvoir écrire d'une manière où il n'y eût que celui qui en favoit le secret, qui y pût comprendre quelque chose. Ainsi Trithème n'est point l'inventeur de l'art d'écrire en *chiffre*, ni même Eneas. *Tacticus*. Trithème, & depuis Jean-Baptiste Porta en ont écrit fort sagement; Vigenere & le P. Nicéron en ont aussi écrit. On imprimait à Ulm en 1682, *Mysterium Artis Steganographicæ novissimum... ex museo M. Lud. Henr. Hilleri.*

La Clé du *chiffre* sont les caractères qui servent à chiffrer & à déchiffrer ce que l'on écrit en *chiffre*. Chacun des correspondans a son *chiffre* ou la clé du *chiffre*. *Notarum index.*

On appelle *chiffre à simple clé*, celui où l'on se sert toujours d'une même figure pour signifier une même lettre: ce qui se peut deviner aisément avec quelque application. *Nota simplices.* Un *chiffre à double clé*, est celui où l'on change d'alphabet à chaque ligne, ou à chaque mot, & celui où l'on met des nulles & autres déguisemens qui le rendent indéchiffrable. *Occultiores nota, reconditiores characteres.*

On appelle *chiffre*, un style énigmatique & mystérieux. Il y a des Auteurs si obscurs, que leurs

pensées sont autant d'énigmes & de mystères : leur langage est une espèce de *chiffre* : on n'y comprend presque rien qu'à force de deviner. BOUH.

On appelle aussi *chiffres*, chez les Marchands, les marques qu'ils mettent sur de petites Étiquettes attachées au chef des Etoffes ou toiles, qui leur marquent le véritable prix qu'elles leur coûtent, afin de pouvoir s'y régler dans la vente.

On dit proverbialement, qu'un homme est un 0, un zéro en *chiffre* ; pour dire, qu'il n'a nul pouvoir, nulle autorité, qu'il ne peut faire ni bien ni mal à personne.

Le mot *chiffre* vient de l'hébreu *shphre*, qui veut dire *nombre*, *enumeration*, de la racine *shphar*, *compter*, *nombrer*, *dénombrer* ; les mots suivans *chiffre* & *chiffreur* en viennent aussi.

CHIFFRER. v. a. se servir de chiffres, compter avec la plume. *Supputare*, *computare notis arithmetici*. Il ne se dit guère que de l'addition de plusieurs sommes ensemble. J'ai *chiffré* toutes ces parties, & j'ai mis les sommes au bas de chaque page. On dit aussi *chiffre* un registre ; pour dire, mettre un chiffre ou numéro au haut de chaque page, comme on fait aux registres des Banquiers, des Géoliers & autres, qui doivent être paraphés par un Juge. *Chiffre* en Musique, mettre des chiffres ou d'autres caractères sur les notes de la basse pour indiquer les accords qu'elles doivent porter. On dit encore *chiffre* une lettre ; pour dire, écrire une lettre en chiffre. Voyez CHIFFRE.

CHIFFRE, ÉE. part.

CHIFFREUR. s. m. Qui fait bien compter avec la plume. *Peritus supputandi*, *numerandi*. Le Facteur de ce Marchand est un habile *chiffreur*, est un bon Arithméticien.

CHIGNOLLE. s. f. Terme de Boutonnier. Espèce de dévidoir à trois ailes ; distantes d'une demi-aune l'une de l'autre, sur lequel on dévide les matières pour les mesurer ; celles qui doivent faire les tresses, par exemple, car celles des autres ouvrages n'ont pas besoin d'être mesurées. ENCYC.

CHIGNON. s. m. Partie de derrière du cou où sont les vertèbres qui joignent le dos à la tête, & qui est au dessous de la fosse ou nuque du cou. *Cervix*. Ce mot vient de *chainon*, qu'on disoit autrefois de cette même partie du cou.

CHIGNON se dit non-seulement de la partie postérieure du cou, mais encore des cheveux qui sont à cette partie là. *Occipitis capilitium*. Prendre quelqu'un au *chignon*. On le dit particulièrement des cheveux des femmes. Les femmes portent aujourd'hui le *chignon* relevé.

CHIKENIE, & CESKENIE. s. f. Vieux mot qui veut dire *chemise*.

CHILAO, Ville d'Asie, sur la côte occidentale de l'Île de Ceylan, sur une rivière de même nom. Elle étoit autrefois capitale d'un Royaume. Elle appartient aux Hollandois.

CHILCHOTE. s. m. C'est le nom qu'on donne à une des quatre sortes de poivre de Guinée.

CHILE. Voyez CHYLE.

CHILE. s. m. Les habitans de l'Amérique appellent ainsi le piment, ou poivre de Guinée, qu'on nomme encore Corail de Jardin.

CHILERBASSI. s. m. Prononcez *Kilerbassi*. On dit aussi *Chilorgibassi*. *Cella pennaria Præfectus*. Officier de la Maison du Grand-Seigneur, que Vigenere, dans ses *Illustr. sur l'Hist. de Chalcond.* p. 357, appelle Grand Crédencier, & qui a, dit-il, la charge des breuvages & des confitures du Prince, & avec lui deux cens Pages pour le service de sa table. Il demeure au Chiler, qui est un des Offices du Serrail, & sous lui sont les *Chileroglandari*.

Ce mot est composé de *chiler* כלאר qui signifie l'hôtel où ces Officiers demeurent. *Kiler*, *Celli pennaria*, dit Méninski, & *besch*, chef, כלארני *Chilergi*, Dépensier, qui a les provisions de bouche, qui a soin de la dépense du garde-manger. *Pennarius*, *Cellarius*, *Promus-Condus*. MÉNINSKI.

CHILEROGLANDARI. s. m. Officier de la Maison du Grand-Seigneur. Les *Chileroglandari* sont trente Pages qui servent dans le Serrail à la dépense secrète, sous la conduite du *Chilerbassi*. Voyez ce mot.

CHILI. *Chile*, ou *Cile*. Royaume de l'Amérique Méridionale, renfermé entre la mer de *Chili*, qui est une partie de la mer Pacifique, ou de la mer du Sud, & qui le borne au couchant, & le Tucuman avec les terres Magellaniques, au Levant ; le Perou au Nord ; & les terres Magellaniques au Midi. Le *Chili* est tout entier sous la Zone tempérée de l'hémisphère austral, entre le 297<sup>e</sup> degré de longitude, & le 305<sup>e</sup>, & entre le 26<sup>e</sup> & le 47<sup>e</sup> de latitude sud. Il a à l'Orient les montagnes des Andes, où le froid est excessif, & dans lesquelles il règne un vent extraordinaire, qui gele en un moment les hommes & les bêtes, & les conserve sans corruption, de sorte qu'ils paroissent tous vivans, & dans l'action & la posture où il les a saisis. Ces montagnes sont presque toujours couvertes de neiges, quoiqu'on y trouve plus de quinze volcans ou montagnes qui jettent des feux & des flammes. Il y a aussi d'horribles tremblemens de terre dans le *Chili*. Le terroir y est très-fertile, particulièrement vers la côte, & produit du maïs, du blé, du vin, & généralement tous les fruits de l'Europe. Les Espagnols découvrirent le *Chili* l'an 1534 ou 1535, ou, selon d'autres, 1536, sous la conduite de Didaques Almagre. L'expédition ne fut pas heureuse. Peu de temps après Pierre Baldivia son successeur y retourna, & après des peines infinies se rendit maître des côtes, compta les habitans, & jeta les fondemens de Sant-Jago, capitale du pays.

Les Espagnols ont divisé le *Chili* en trois grandes Provinces, le *Chili* propre, qui est au Nord ; l'Impériale, qui est au Midi ; & le *Chicuito*, qui est à l'Orient. Les habitans du *Chili* sont grands ; ils se couvrent de peaux de loups marins. Leurs armes sont des flèches. Ils sont braves, & de toute l'Amérique ce sont ceux qui ont le plus fait de peine aux Espagnols, & qui leur ont le plus coûté.

Ce mot *Chili* est Péruvien, & signifie *froid*. Il a été donné à cette Province, à cause du froid excessif qui y règne. Du reste on ne dit point *Chilien*, comme a fait Maty. Il faut dire habitant du *Chili*, avec M. Corneille, beaucoup plus croyable que Maty, quand il s'agit de la langue françoise. On peut voir sur le *Chili* Herrera, c. 22. Linschot, Acosta, Hornius, *Orb. Imp. & polit.* Le P. Postine dans la cinquième partie de l'Histoire de la Compagnie de Jésus.

CHILIADE. s. f. Assemblage de plusieurs choses mises ensemble mille par mille. Prononcez *Kiliade*. Une *Chiliade* d'années, mille ans. Les *Chiliades* d'Erasme. ID. χιλιάς, *mille*.

CHILIARQUE. s. m. Officier d'Armée chez les Anciens. Chef ou Conducteur de mille hommes, Colonel. *Chiliarchus*. Ce mot est grec, composé de χίλιος, mille, & ἀρχή, commandement. Prononcez *Kiliarque*.

CHILIASTE. s. m. & f. Nom de Secte. *Chiliastes*. Voyez MILLÉNAIRE. Ce mot est plus françois, & plus en usage.

CHILIFERE. Voyez CHYLIFERE.

CHILIOGONE. s. m. Terme de Géométrie figure plane & régulière de mille côtés & d'autant d'angles.

CHILIOMBE. s. m. Sacrifice de mille bœufs. *Chiliombum*. Dans les grandes victoires, ou dans les grandes calamités, on immoloit quelquefois jusqu'à mille bœufs, ce qui étoit pourtant très-rare.

CHILLAN. Ville de l'Amérique méridionale, au Royaume de *Chili*, capitale d'une contrée qui porte son nom.

CHILLAS. s. m. Toile de coton à carreaux, qui vient de Bengale, & de quelques autres lieux de l'Orient.

CHILLER. Terme de Fauconnerie. Voyez CILLER.

**CHILLY**, Village de Pîle de France, sur le chemin d'Orléans, près de Lonjumeau.

**CHILMINAR** ou **CHEMINAR**, ou, comme prononcent nos voyageurs, **TECHELMINAR**, terme de Relation, est le plus beau morceau d'Architecture qui nous reste de l'antiquité. Ce sont les ruines de ce fameux Palais de Persépolis, auquel Alexandre, pris de vin, mit le feu, par complaisance pour la Courtisane Thaïs. Il y en a une description exacte dans l'Ambassade de Dom Garcias de Silva Figueroa, & une autre dans Piétro della Vale. Voici en abrégé ce que c'est que *Chilminar*. On voit les restes de près de quatre-vingt colonnes dont les fragmens ont au moins six piés de haut; mais il n'y en a que dix-neuf qu'on puisse dire entières, avec une autre toute seule éloignée des autres d'environ cent cinquante pas. Une roche de marbre noir fort dur servoit de fondement à cet édifice. Quatre-vingt-quinze marches portent au premier plan du Palais elles sont taillées dans le roc. L'entrée du Palais, a environ vingt piés de large; d'un côté est la figure d'un éléphant, & de l'autre celle d'un Rhinocéros haut de trente piés, & tous deux d'un marbre luisant. Proche ces animaux, il y a deux colonnes, & pas loin de là la figure d'un Pégase. Après avoir passé cette entrée, on rencontre quantité de fragmens de colonnes de marbre blanc, dont les restes font voir la magnificence de l'ouvrage. Les moindres de ces colonnes ont quinze coudées de haut, les plus grandes en ont dix-huit: elles ont quarante cannelures larges chacune de trois grands pouces, d'où l'on peut juger de toute leur grosseur, & des autres proportions. Assez proche de l'entrée, on voit une inscription gravée sur un carreau de marbre noir, uni comme une glace; elle a environ douze lignes, les lettres sont d'une figure extraordinaire, elles ressemblent à des triangles, ou à des pyramides. Ces restes précieux de l'antiquité, où les oiseaux font aujourd'hui leur nid, sont si beaux & si magnifiques, qu'ils attirent l'admiration de tous ceux qui les voient. *Antiquités de Persépolis*. Il y a encore beaucoup d'autres inscriptions en caractères tout différens de ceux qui sont formés en triangles; quelques-uns approchent des caractères hébreux, chaldaïques ou syriaques; d'autres ressemblent aux caractères arabes ou persans; d'autres enfin sont grecs. Voyez les Transactions Philosophiques, les voyages du Chevalier Chardin, & le livre intitulé *Les beautés de la Perse*. M. Hyde, qui a expliqué l'inscription qui est en grec, en suppléant quelques mots qui sont effacés, dit que ces inscriptions sont gravées avec beaucoup de négligence, & peut-être par quelques soldats; ou si elles l'ont été par un Graveur, il croit qu'il étoit de Palmyre, & qu'ainsi les inscriptions de Persépolis sont en langue phénicienne; il ajoute que puisqu'elles sont à la louange d'Alexandre, elles n'ont été faites que depuis le temps où ce Conquérant a vécu.

Ce mot vient du persien *Tcheleminar*, c'est-à-dire, *quarante tours*, ou *colonnes*, à cause des quarante colonnes d'une grosseur prodigieuse que l'on voit parmi ces ruines.

**CHILOÉ**, f. f. Île de la mer du sud, dans l'Amérique méridionale. *Chiloé*. L'île de *Chiloé* est sur la côte du Chili, & dépend de ce Royaume. Elle a cinquante lieues de long, & sept de large. Elle a la forme d'un arc, & n'est point carrée, comme les Géographes le marquoient. Sa pointe méridionale touche presque au continent, & n'en est séparée que par un détroit fort petit. La pointe septentrionale se retire plus en haute mer: le pays y est fort inégal & plein de montagnes, de forêts & de marais; il est sujet à des froids excessifs, étant au de-là du 43<sup>e</sup> degré de latitude australe. Il y règne l'été des ouragans très-froids, & qui différencient peu des tempêtes d'hiver. La froideur du climat & les chaleurs de l'automne, trop foibles & trop mêlées de pluies, font que jamais les fruits n'y mûrissent. A quatre doigts en terre, on trouve par

tout un sable rouge, si sec, que les semences quo l'on y jette, meurent presque toutes. Cependant il y a dans les forêts des arbres fort hauts & fort gros; mais du reste, l'île est si stérile, que les habitans qui y sèment je ne fais quelles racines ou légumes insipides, s'estiment fort heureux, s'ils retirent le quintuple de ce qu'ils ont semé. Les Espagnols avoient bâti dans la partie septentrionale de l'île, une ville qu'ils nommèrent de *Castro*; mais les Corsaires anglois la détruisirent vers l'an 1600. Les naturels du pays ne vivoient que de ce que la mer jetoit sur les bords; de là vient qu'ils habitoient tous sur la côte. Tout l'habit des Insulaires consistoit en une espèce de petit jupon de coquillages attachés les uns aux autres, en forme de cote de mailles, du reste, ils sont tout nus. Quand les Espagnols y abordèrent la première fois, ils y trouvèrent quinze mille familles d'Indiens. Ils ont des pyrogues ou canots faits de trois planches liées ensemble avec une grosse corde. Ils en bouchent les fentes avec des écorces d'arbres macérées, ce qui ne peut empêcher qu'on ne courre grand risque, en s'exposant sur ces sortes de barques. DE T. *Techo. Hist. Parag. L. III, ch. 18*. Les Insulaires naturels y avoient vingt-cinq Villages. *Ibid. ch. 20*.

**CHILONE**, f. & adj. m. & f. C'est ainsi qu'on appelle ceux qui ont de grosses lèvres. *Labrosus, chilo*. Tous ceux de la maison d'Autriche sont *chilones*. Ce mot vient de Chilon, l'un des Sages de la Grèce qui les avoit ainsi.

**CHILONGO**, Province d'Afrique, dans la basse Ethiopie. Elle s'étend depuis les frontières de celle de Majumba, jusqu'à la rivière de Quila. C'étoit autrefois un Royaume particulier. Elle est aujourd'hui tributaire du Roi de Lovango.

**CHILPELAGUA**, f. m. On donne ce nom à une des quatre sortes de poivre de Guinée.

**CHILTERPIN**, f. m. C'est une des quatre sortes de poivre de Guinée.

**CHIMARIOT**, OTE ou **CHIMERIOT**, f. m. & f. Qui est de la ville ou de la contrée de Chimère. *Ceraunius, Chimera incola*. Les *Chimariots* sont grecs de religion. Leur Evêque dépend de l'Archevêque de Lépante. Sûrs dans leurs montagnes inaccessibles, ils n'ont point encore payé de tribut au Turc. Ils passent pour être de grans voleurs. On dit aussi *Cimariot*, & c'est même le plus usité en françois. On dit que les *Cimariots* descendent des anciens Macédoniens.

**CHIMAY**, Ville du Pays-Bas dans le Hainaut, érigée en Principauté par l'Empereur Maximilien en faveur de la Maison de Croy. *Cimacum, Cimacum*, quelquefois on trouve *Chimacum*; mais jamais *Chimacum*. Aujourd'hui les Princes de *Chimay* sont de la Maison d'Arenberg, Anne Dorothee de Croy, sœur unique & héritière de Charles Duc de Croy, Prince de *Chimay*, mort en 1610 ayant porté *Chimay* dans cette Maison par son mariage avec le Comte de Ligne.

**CHIMÈRE**, f. m. Terme de Mythologie. Monstre fabuleux que les Poètes ont feint avoir la tête d'un lion, le ventre d'une chèvre, & la queue d'un serpent, & qu'on dit avoir été défait par Bellérophon, monté sur le cheval Pégase. *Chimera*. Le fondement de cette fable est qu'il y a un mont en Lycie du même nom, qui est un Volcan, vomissant des flammes, dont le sommet qui est désert, n'est habité que par des lions; le milieu où il y a de bons pâturages, est abondant en chèvres; le pié, qui est marécageux, est plein de serpents. Ainsi, dit Ovide,

.... *Mediis in partibus hircum,*  
*Pectus & ora leæ, caudam serpentis habebat.*

Parce que Bellérophon fut le premier qui alla habiter cette montagne, on a feint qu'il avoit tué la *Chimère*. Plin dit que le feu de cette montagne s'allume avec de l'eau, & qu'il ne s'éteint qu'avec de la terre ou du fumier. Quelques-uns



ont dit que ce monstre avoit trois têtes, l'une de lion, l'autre de chèvre, & l'autre de dragon. On voit diverses figures imaginaires qui servent dans l'architecture gothique de gargouilles, & de corbeaux, & qui ne sont que des productions des Sculpteurs ignorans de ces temps-là.

**CHIMERE**, se dit figurément des vaines imaginations qu'on se met dans l'esprit; des terreurs & des monstres qu'on se forge pour les combattre; des espérances mal fondées que l'on conçoit, & généralement de tout ce qui n'est point réel & solide. *Vigilantium somnia, vana & inania commenta, figmenta, deliramenta.* En Philosophie on les appelle *êtres de raison*. Autrefois l'amour & la valeur romaine étoient la *chimère* des Espagnols. S. EVR. L'antiquité est un chaos ténébreux, où l'on peut placer des *chimères* impunément. JAQ. Il y a de certaines *chimères* qu'on autorise en les combattant gravement, & qu'on ne doit entreprendre de détruire qu'en se jouant. AB. DE VILLARS. Les contemplatifs se paissent quelquefois de *chimères* stériles, & de vaines spéculations. Pourquoi sacrifier les plus agréables mouvemens du cœur à cette *chimère* de bienveillance & d'honneur? VILL. Une imagination échauffée par des vapeurs sombres & lugubres, se forge des *chimères* qui l'estraient & qui l'effarouchent. S. EVR. Les gens du monde n'estiment que ce qui flatte les sens: les biens de l'âme passent chez eux pour *chimère*. NIC.

*En vain vous vous parez des vertus de vos pères ;  
Ce ne sont à mes yeux que de vaines chimères.*

*Faisons plus. Livrons-nous à d'aimables chimères.  
La sagesse le veut ; elles sont nécessaires.*

*C'est par elles qu'un bien que l'on n'obtiendrait pas,  
Se laissant espérer, brille de mille appas ;  
Sans elles malheureux, pleins de notre indigence,  
Nous n'avons du plaisir que la seule apparence.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

☞ L'existence des êtres finis est si pauvre & si bornée, que quand nous ne voyons que ce qui est, nous ne sommes jamais émus. Ce sont les *chimères* qui ornent les objets réels, & si l'imagination n'ajoute un charme à ce qui nous frappe, le stérile plaisir qu'on y prend, se borne à l'organe, & laisse toujours le cœur froid.

**CHIMÈRE**. En parlant de certaines origines fabuleuses de maison, on dit, que c'est la *chimère* d'une telle maison. ACAD. FR.

**CHIMÈRE**, est aussi un nom de lieu. *Chimæra. Acroceraunia*. *Chimère* est une ville de Turquie en Europe, sur la côte de l'Épire ou de la mer Ionienne, située sur la croupe d'un rocher escarpé de toutes parts. C'est aussi le nom d'une petite contrée, dont cette ville est capitale. Les Cartes marines de la Méditerranée faites par Berthelot, Michelot & Therin, l'appellent *La Cumara*. Le Cap de la *Chimère*, autrement de la *Langouette*, ou la *Lengua*, comme portent les mêmes Cartes, est celui qui avec le Cap d'Otrante fait l'entrée & l'endroit le plus étroit du Golfe de Venise. Les montagnes de la *Chimère*, *Chimæra montes*, *Acroceraunia juga*, *Cerayni montes*, entre l'Albanie & l'Épire.

**CHIMÉRIQUE**. adj. m. & f. Plein de *chimères*, d'imaginaires ridicules & vaines. Esprit *chimérique*. On le dit aussi des choses qui n'ont d'existence que dans l'imagination, des craintes ou des espérances qui n'ont aucun fondement solide & réel. Prétention *chimérique*, espérance *chimérique*. *Vanus, inanis, commentitius*. Le dessein de la Monarchie universelle est un dessein *chimérique*. Homme, esprit *chimérique*. Espérance, demande, prétention *chimérique*.

*Aux portraits que je fais, sage & savant critique,  
Le seul vice est réel, le reste est chimérique.* VILL.

**CHIMÉRIQUEMENT**. adv. D'une manière *chimérique*, fabuleuse visionnaire. *Fictè, inaniter, fabulosè.*

L'opinion que gens-là ont eu de leurs grandes qualités, leur a fait chercher *chimériquement* une origine différente de la nôtre. S. EVR.

**CHIMÉRISER**. v. n. Se repaître de *chimères*. On dit qu'il faut raffiner & *chimériser* sur les plaisirs. M. DE FONTENELLE.

**CHIMIE**. f. f. Art qui enseigne à séparer les différentes substances qui se trouvent dans les mixtes, savoir dans les végétaux, les minéraux & les animaux. *Chimia*. La *Chimie* est un art dont l'objet est de faire l'analyse des corps naturels, de les réunir à leurs premiers principes, d'en découvrir les propriétés cachées, & de démontrer leur harmonie intérieure, & le centre dans lequel toutes les substances corporelles concourent; ou bien en deux mots, la *Chimie* est l'Anatomie des corps naturels par le moyen du feu. Ainsi l'a défini HANNEMAN, dans une Dissertation qu'il publia à Kiel en 1707.

Quelques Auteurs remarquent que Dioclétien, après la prise d'Alexandrie, fit chercher & brûler les Livres de *Chimie* que les Egyptiens avoient écrits autrefois pour avoir de l'or & de l'argent, ne voulant plus que les Egyptiens s'enrichissent par cet art, afin qu'ils n'eussent plus le moyen de se révolter. TILLEM.

Ce mot vient du grec *χυμωδς*, c'est-à-dire, *suc*; ou de *χέω*, qui signifie fondre. Voyez au mot **ALCHIMIE** les étymologies. Quelques Auteurs qui font Cham fils de Noé inventeur de la *Chimie*, tirent ce mot du nom de *Cham*, ils appuient leur opinion sur la signification du mot **חם** *Cham*, qui en hébreu veut dire *chaleur, chaud, noir*, tous mots qui ont rapport aux opérations de la *Chimie*; mais, outre que l'on avance sans preuves que Cham est inventeur de la *Chimie*, il est visible que cette étymologie n'est pas naturelle.

Les *Chimistes* ont ajouté la particule arabe *al*, au mot de *Chimie*, quand ils ont voulu exprimer la plus sublime, qu'ils appellent *Alchimie*. On donne aussi à la *Chimie* les noms de *Spagirie*, d'*Art Hermétique*, *Pyrotechnie*.

C'est la *Chimie* qui nous a donné un grand nombre de très-belles connoissances que nous avons de la nature. Jean-Joachim BÉCHER a expliqué les termes les plus obscurs, & les principes de la *Chimie*, dans un livre qu'il a intitulé *Oedipus Chemicus*. Il y a un *Lexicon Chemicum*, qui explique aussi les termes les plus obscurs de la *Chimie*, composé par Guillaume JOHNSON *Chimiste* Anglois. Martinus RULLANDUS en a fait un autre sous le titre de *Lexicon Alchemiæ*. Pierre BOREL a donné un recueil de tous les Auteurs qui ont écrit de la *Chimie*, qu'il appelle *Bibliotheca Chimica*. On trouve quantité d'opérations de *Chimie* rangées par ordre alphabétique dans un livre imprimé à Leiden en 1684, intitulé *Collectanea Chimica Leidensta*. Nous avons aussi plusieurs Traités françois de *Chimie* où les opérations sont clairement décrites. Les meilleurs sont Le Fèvre, GLASER, La Faveur, CHARAS, LÉMERY. Il y a dans la Bibliothèque du Duc de Bavière un *Traité de Chimie* sous le nom de Cléopâtre, Roi de *Chimie*.

Il y a une autre sorte de *Chimie* qui consiste dans la transmutation *chimérique* des métaux. C'est ce qu'on appelle *chercher la pierre philosophale*. Voyez **ALCHIMIE**. C'est le nom que l'on donne plus communément à cette prétendue science.

**CHIMIQUÉ**. adj. m. & f. Qui appartient à la *Chimie*. *Chimicus*. Les remèdes *Chimiques* ne sont nullement dangereux, quand ils sont bien préparés & donnés à propos. Les Opérateurs s'appellent *Medecins Chimiques* & *Spagiriens*.

**CHIMISTE**. f. m. Celui qui fait la *Chimie*, qui fait les opérations de *Chimie*, ou qui a écrit de la *Chimie*. *Chimicus, Chimia peritus*. Le peuple fait un grand mépris des *Chimistes*, parce qu'il n'en juge que sur le pied de certains ignorans, gueux & affronteurs, qui disent qu'ils ont trouvé la pierre philosophale. C'est la même chose que s'il

jugeoient des Astronomes par les faiseurs d'Almanachs, des Poëtes & des Musiciens par les Chanteurs du Pont-neuf : au lieu qu'on doit à la Chimie l'invention des choses les plus nécessaires à la vie, comme la préparation des métaux & de la plupart des remèdes.

Il faut pourtant convenir que la *Chimie*, malgré toutes les découvertes, est encore bien éloignée de la perfection, & qu'il est même impossible d'arriver à ce point là. Dans la décomposition, le feu change souvent les principes des choses : les végétaux par l'analyse donnent des résultats presque semblables, puisque les plantes les plus salutaires rendent à peu-près les mêmes principes que les plus vénéneuses. On fait d'ailleurs que le feu ne fait rien sur plusieurs espèces de pierres, de terres & de sables. Beaucoup de minéraux ne peuvent être analysés par cet élément, qui emporte & subtilise plutôt leurs corpuscules, qu'il ne les divise en leurs principes. Tels sont le mercure & le soufre, quand on ne les brûle pas à l'air libre. Il n'est pas moins difficile de détruire le gluten de certaines pierres, & les gangues sauvages sont indestructibles. **ORYCT.**

**CHIN.** Ville de la Chine dans la Province de Honan, au département de Caifung, par les 34<sup>d</sup> 48' de lat.

Il y a un fameux lac de même nom dans la Province de Junnan, à la place duquel il y avoit autrefois une grande ville qui fut abymée par un tremblement de terre.

**CHINAGE** ou **CHEMAGE.** Terme de Coutumes. Droit qui se paye à raison des charrettes qui passent dans les bois. *Chinargium.*

**CHINEA.** Grande & agréable vallée, dans le Diocèse de Lima au Pérou, assez près de celle de Lunaguana.

**CHINCHEN.** Ville de la Chine dans la Province de Huquang, sur les frontières de celle de Quanton.

**CHINCHIAN** ou **CHINKIANG.** Ville de la Chine, cinquième métropole de la Province de Junnan, son département comprend cinq villes : sous le 24<sup>e</sup> degré 29' de latitude, elle est de 14<sup>d</sup> 4' plus occidentale que Peking.

**CHINCHIAN** ou **CHINKIANG.** Ville de la Chine, sixième métropole de la Province de Kiangnan ou Nanquin, sous le 32<sup>d</sup> 49' & de 2<sup>d</sup> 28' plus orientale que Peking.

**CHINCILLA.** f. m. Petit animal qui se trouve dans le Pérou. On estime fort son poil, qui est fin & poli. Il est de la grosseur d'un écureuil.

**CHINCHINTALAS.** Province de la Tartarie entre celles de Camul & de Suchur. On trouve dans une montagne de cette Province un minéral singulier, qu'on appelle *Salamandre*, & dont on fait du linge qui se conserve dans le feu, comme le lézard appelé *salamandre*, suivant l'opinion mal fondée de quelques Naturalistes. *Voyez SALAMANDRE.*

**CHINE.** Grand Royaume de l'Asie, qui occupe la région la plus orientale de notre continent. *Sina*, *Sinarum regio*, *China*. La *Chine*, selon le P. Le Comte, dans ses nouveaux Mémoires, *T. I*, p. 36, s'étend du Sud au Nord depuis le 23<sup>e</sup> degré jusqu'au 4<sup>e</sup>. C'est 18 degrés, qui font 450 lieues communes. Son étendue d'Orient en Occident n'est guère moindre. D'ailleurs la *Chine* est presque ronde, de sorte qu'elle a près de quatorze cens lieues de tour. Ces mesures sont justes, dit ce Pere, & fondées sur des observations exactes. Au reste, on ne comprend point dans ce que nous venons de dire plusieurs Îles de la *Chine*, qui seules feroient un grand Empire, ni le Leauton, qui est hors de la grande muraille. Pour la Corée, le Tunkin & Siam, ils doivent à la vérité un tribut réglé à l'Empereur, qui outre cela en nomme les Rois, ou les approuve, quand ils prennent possession de la couronne ; mais néanmoins tous ces Etats ont leur gouvernement particulier, & sont

les différens de la *Chine*. Abulpharage, dans sa première Dynastie, compte les Chinois parmi les six premières nations du monde. Il les appelle *Sin*, & dit qu'ils habitent le plus Oriental de la terre habitable, & qu'ils s'étendent depuis la ligne équinoxiale, jusqu'au dernier des sept climats vers le Septentrion ; il ajoute qu'ils surpassent toutes les autres nations dans les Arts mécaniques & la Peinture. Telle est l'idée qu'on en avoit en Orient dans le XIII<sup>e</sup> siècle qu'Abulpharage écrivoit.

La *Chine* est si bien cultivée par l'industrie & le travail de ses habitans, qui ont aplani toutes les campagnes, converti des montagnes mêmes en plaines, par les terrassés qu'ils y ont faites jusqu'au haut, comme en amphicêtre, par les canaux qu'ils ont conduit dans toutes les Provinces ; qu'il n'y a presque pas un pouce de terre inutile, & que les campagnes ressemblent à des jardins. D'ailleurs, outre que la *Chine* produit tous nos fruits d'Europe, à la réserve des amandes, elle en a beaucoup d'autres que nous ne connoissons point en ce pays-ci. Malgré tout cela, la terre suffit à peine à la nourriture de ses habitans, tant elle est peuplée, & les peres & meres exposent tous les jours une infinité d'enfans, après qu'ils font venus au monde, parce qu'ils ne pourroient les nourrir.

Les Provinces de la *Chine* sont au Nord, le Pekeli, le Xanfi, le Xensfi, Xatung ou Xanton, le Honan & le Suchuen ; & au Sud le Huquang ou Huquam, le Kiangfi, celle de Nankin, le Chekiang, le Fokien, le Quantung, le Quangfi, le Queicheu & Junnan ou Yunnan. Les fleuves de la *Chine* les plus considérables sont le Hoang, ou la rivière jaune, le Kiang, ou la rivière bleue, & le Canton, ou le Ta. Les villes de la *Chine* sont ou villes de guerre, ou villes de police. Chaque espèce de ces villes est distinguée en plusieurs ordres. Il y a plus de mille villes de guerre du premier ordre, & beaucoup plus du second & du troisième. Pour les villes du premier ordre, il y en a plusieurs plus grandes, ou aussi grandes que Peking. Le P. Le Comte dit qu'il en a vû lui seul plus de sept ou huit. Il y en a plus de quatre-vingt du premier ordre, qui sont comme Lyon & Bourdeaux. Parmi deux cens du second ordre, il y en a plus de cent, comme Orléans ; entre douze cens du troisième, on en trouve plus de six cens aussi considérables que la Rochelle & Angoulême ; sans parler d'un nombre prodigieux de villages, qui surpassent en grandeur & en nombre d'habitans les villages de Marene & S. Jean de Luz.

L'Empereur de la *Chine* est absolu, & les loix lui donnent une autorité presque sans bornes. Il a deux Conseils, l'un ordinaire, composé des Colaos, qui sont les Ministres d'Etat ; l'autre extraordinaire, composé des Princes du sang. Il y a six Tribunaux souverains à Peking ; le Lipou, pour ce qui regarde les Officiers de l'Etat, que nous nommons *Mandarins*, le Houpou, pour les finances ; le Lipou, pour la religion, les anciennes coutumes, les sciences, les arts, les affaires étrangères ; le Pinpou, pour la guerre ; le Himpou, pour les affaires criminelles ; le Compou, pour les ouvrages publics. Les Mandarins sont tous Docteurs. Il y en a 13647 de neuf ordres différens.

Il y a quatre principales religions à la *Chine*. L'ancienne qui est celle de l'Etat, & qui ne reconnoît qu'un Dieu, souverain maître du ciel & de la terre, sans idoles ; ni statues. L'idolâtrie est la seconde. Elle y fut apportée par Fohe, ou Fohi, Philosophe Indien, 32 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Il y a aussi un fort grand nombre d'Athées. Enfin, la Religion Chrétienne y a pénétré. S. Xavier dit dans la 3<sup>e</sup> Epître du Livre II de ses Lettres, que bien des gens croient que saint Thomas y avoit prêché l'Évangile, qu'avant que les Portugais connussent les Indes, l'Église Grecque y

envoyoit des Evêques; & que leur tradition étoit que ce saint Apôtre y avoit converti bien du monde. Le P. Le Comte a rapporté les preuves de cette tradition, *T. II, p. 196.* Ce qu'il y a de certain, c'est que des Missionnaires Syriens de Mosul & de Bassora, qui suivoient les Caravanes de Samarcand, de Bouchara & des autres grandes villes de la Tartarie, pénétrèrent jusques à la *Chine* vers l'an 737 de J. C. & y portèrent le Christianisme. FLEURY.

Dans ces derniers temps S. Xavier tâcha d'y entrer, & mourut à la porte de ce vaste Empire en 1552. Depuis le P. Roger y entra en 1581, & le P. Ricci ensuite, & après bien des peines & des travaux, ils obtinrent des Magistrats en 1584, la permission de s'y établir. La Religion y a fait de grands progrès, depuis sur tout que l'Empereur qui régnoit en 1715, par un Edit très-honorable & très-favorable à la Religion, a permis qu'on la prêchât & qu'on l'embrasât librement. En 1625, on trouva proche de Signanfou, capitale de la Province de Chanfi, un monument qui contient un abrégé de la Doctrine Chrétienne, & qui marque que ces Missionnaires venoient de Judée, que l'un s'appeloit Olopouen, & l'autre I-ho; qu'Olopouen, après bien des dangers courus sur mer & sur terre arriva à la *Chine* l'an 636 de J. C. que les Empereurs favorisèrent fort la Religion en dépit des Bonzes qui excitèrent de grandes persécutions: & qu'enfin ce monument fut érigé l'an 782 de J. C. Ce sont les Bonzes qui gardent ce monument dans une Pagode proche de la ville de Signanfou. Le P. Kirker rapporte & explique ce monument dans son *China Illustrata. Teoph. Spizelii de Re Litteraria Sinenfium Commentarius.*

Porcelaine de la *Chine*, encre de la *Chine*, vernis de la *Chine*. Voyez ces mots en leur place. Un cabinet de la *Chine*, du papier de la *Chine*. L'Empereur de la *Chine*. L'Empire de la *Chine*. Les Missionnaires & les François qui sont à la *Chine*, disent, aller en *Chine*, demeurer en *Chine*: mais en France nous disons, aller à la *Chine*, être à la *Chine*.

Nous avons sur la *Chine*, le *China Illustrata* du P. Kirker, l'Atlas *Sinicus* de Martinius, qui fait le VI<sup>e</sup> Tome du Grand Atlas de Blaeu, Spizelius *De Re Litteraria Sinenfium*, le P. Nic. Trigault Jésuite. *Regni Chinenfis Descriptio*, la Relation de Semedo; le *Sina & Europa* de Preyellius; & une Relation de la *Chine* par un Moscovite nommé *Nikipofa*, les Mémoires du P. Le Comte; la nouvelle Description de la *Chine* par le P. Duhalde, &c.

Le nom *Chine* n'est point en usage à la *Chine*, & ce n'est point celui que les Chinois donnent à leur patrie. Ils l'appellent *Chungoa*; c'est-à-dire, Royaume du milieu, & *Chunque*, Jardin du milieu; parce qu'ils disent que la *Chine* est au milieu du monde. Les Tartares appellent la *Chine* Mangin, nom qui signifie *Barbare*. Ils lui donnent aussi le nom de *Han* ou *Catay*; d'autres disent que le *Catay* ne renferme que les Provinces du Nord, & le Mangin celles du Midi. A Siam & à la Cochinchine, &c. la *Chine* est appelée *Cin*, du nom de la famille Impériale *Cin*, qui régnoit vers le temps de Crésus, 550 ans environ avant J. C. C'est de là que s'est fait le nom de *Chine*, & celui de *Sina* en latin, parce que, selon la conjecture de quelques Savans, la *Chine* commença alors à être connue.

CHINE. f. f. Idole des Chinois. *Idolum Sinicum*. Les *Chines* ou Idoles des Chinois, sont faites en forme de pyramides ouvragées. MORÉRI, *Edit. de 1712.* Les naturels du pays craignent fort ces *Chines*. Id. Je ne sai si ce mot se trouve ailleurs, jusqu'ici je ne l'ai vu dans aucun autre Auteur François.

CHINE. f. f. Voyez SQUINE. *Chine* n'est pas François. Il y a une faulx racine de *Chine* qui croît dans les Antilles. P. DU T. *T. I, p. 96.*

CHINER. v. a. Terme nouvellement inventé dans

les Manufactures. *Chiner* une étoffe, c'est donner aux fils de la chaîne des couleurs différentes, & disposer ces couleurs sur ces fils de manière qu'elles représentent un dessein sur l'étoffe.

CHINÉE, ÉE. part. Etoffe chinée.

On dit aussi *chiner*, s. m. de l'art de travailler ainsi les étoffes. Le *chiner* est une des manœuvres les plus délicates qu'on ait imaginées dans les arts. ENCYC.

CHINFRENEAU. s. m. Coup qu'on reçoit à la tête, soit en se heurtant par hasard contre quelque corps, soit en se battant contre un ennemi. *Illijus, offensio, offensus*. Il marchoit à tâtons, & il s'est donné un vilain *chinfreneau* contre une porte. Il reçut en ce combat un vilain *chinfreneau*. Ce mot est populaire & vient apparemment de *chinfrein* par corruption.

CHINGAN. Ville de la Chine, dixième Métropole de la Province de Quangli, par les 24 degrés de latitude.

CHINGTIEN. Ville de la Chine dont elle est la quatrième Métropole, par le 31 degré de latitude.

CHINGTU. Ville de la Chine, capitale de la Province de Suchuen, sous le 30 degré 47' de latitude.

CHINGULAIS, AISE. f. m. & f. Habitant ou originaire, naturel de l'île de Ceilan. *Ceilanus, Ceilanensis, Chingulatus*. C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas Ceylanois. Les *Chingulais* sont originairement Malabares & Chinois, si l'on en croit les Auteurs Portugais: les Malabares exiloient en cette île ceux qui avoient commis quelque crime qui méritoit l'exil. Les Chinois, maîtres de tout le commerce de l'Orient, fréquentant fort ces mers, quelques-uns de leurs vaisseaux furent portés sur les basses du détroit de Chilao, & y échouèrent. Les équipages se sauvèrent dans l'île, & ayant trouvé le pays beau & fertile, ils s'y établirent. En peu de temps ils s'allièrent avec les Malabares exilés qu'ils y trouvèrent, & qu'on nommoit *Galas*. Ils se confondirent ainsi, & ne firent qu'un seul peuple, que des deux noms, *Cin* & *Galas*, l'on appela *Chingalus*, & puis *Chingulais*. Les *Chingulais* sont presque tous idolâtres: ils sont de deux sortes: les uns sont tout-à-fait sauvages; on les appelle *Bedla* ou *Waddahs*: ils demeurent éloignés des habitations. Les autres sont plus civilisés. Voyez ce qu'on en a dit au mot CÉILANOIS. Les *Chingulais* portent ordinairement une camisole de toile de coton blanche qui leur couvre tout le corps, qui est parsemée de fleurs bleues & rouges, & qui est plus ou moins longue, selon la qualité des personnes. Les *Chingulais* reconnoissent plusieurs Dieux, dont il y en a un supérieur & souverain, qu'ils appellent Créateur du ciel & de la terre, & qui envoie les autres pour exécuter ses ordres: les autres Dieux sont, disent-ils, les âmes des gens de bien. Ils croient l'immortalité de l'âme, la résurrection, & une autre vie, &c.

Quelques-uns disent *Cingale* pour *Chingulais*, & les appellent les Gentilshommes de l'île de Ceilan.

CHINGYANG. Ville de la Chine, quinzième métropole de la Province de Huynand, par les 33<sup>d</sup> de lat.

CHINKIANG. Nom de deux villes de la Chine, l'une dans la Province de Junnan, l'autre dans celle de Kiangnan.

CHINNAN. Ville de la Chine, dans la Province de Junnan, au département de Cuhiong, par les 24<sup>d</sup> 40' de lat.

CHINNING. Ville de la Chine, troisième cité de la Province de Queicheu, à 25<sup>d</sup> de lat.

CHINOIS, OISE. f. m. & f. *Sina, Sinenfis*. Habitant de la Chine, naturel de la Chine. Les *Chinois*, dit Abulpharage, surpassent toutes les autres nations par leur nombre, par la grandeur de leur Empire, & par la vaste étendue des terres qu'ils possèdent. Ils l'emportent encore sur les autres par leur

leur habileté dans les arts mécaniques & dans la peinture. Abulphatage n'entend parler que du coloris & du vernis de la Chine ; car pour le reste, les *Chinois* n'entendent rien en peinture. Selon le même Auteur, les *Chinois* sont un des sept premiers peuples du monde. L'histoire populaire des *Chinois* compte plus de quarante mille ans depuis la fondation de leur Empire ; mais suivant celle dont tous les Savans conviennent, & qui est si suivie, si bien circonscrite, établie par une tradition si constante, qu'on ne peut en douter parmi eux, sans passer pour ridicule, & comme ils s'expriment eux-mêmes, pour des hérétiques, suivant cette histoire. Il y a beaucoup plus de quatre mille ans que la Chine avoit ses Rois. Tillemont, *Hist. des Emp. T. III, p. 519*, prétend que les *Seres* qui envoyèrent des Députés & des présens à Aurélien en 273, avec plusieurs autres Orientaux, sont les *Chinois*.

Selon M. d'Herbelot, les *Chinois* ont reçu des Indiens la plus grande partie des Sciences. Confucius fut instruit dans la Philosophie par les Docteurs Indiens. Pythagore étoit plus ancien que Confucius, si on le fait naître 605 ans avant J. C. avec le Docteur Bentley, & certainement contemporain de Confucius, si on place sa naissance à l'an 567 ou 568 avant J. C. avec Dodwell & Stanley, puisque Confucius, suivant le P. Couplet, est né l'an 551 avant J. C. *Essai sur les Hieroglyph. p. 503*.

Un Savant du Nord, nommé Eccard, prétend que les *Chinois* sont les Argipéens d'Hérodote ; qu'ils habitoient alors les montagnes, & que depuis ils sont descendus dans la plaine. Cela est difficile à accorder avec leur histoire.

**CHINOIS, OISE.** adj. Qui est de la Chine, qui appartient à la Chine. *Sinenfis*. A l'orgueil près, il faut avouer que la nation *Chinoise* a eu de grandes qualités ; beaucoup de douceur & de politesse dans l'usage du monde, du bon sens & de l'ordre dans leurs affaires, du zèle pour le bien public ; des idées justes pour le gouvernement ; de l'esprit, médiocre à la vérité, dans les sciences spéculatives, mais droit & sûr dans la morale. P. LE COMTE. La langue *Chinoise* n'a aucune analogie avec toutes celles qui ont cours dans le monde. Elle ne contient que 330 mots tous d'une syllabe, ou qu'on prononce au moins d'une manière si serrée, qu'on n'en distingue presque jamais qu'une. Le même mot prononcé avec inflexion de voix plus forte, ou plus foible, a diverses significations. Ainsi la langue *Chinoise*, quand on la parle exactement, est une espèce de musique, & renferme une véritable harmonie, qui en fait l'essence & le caractère particulier. **Id.** Ce qui touche les caractères *Chinois*, n'est pas moins singulier que leur langue. Ils n'ont point d'alphabet comme nous, qui contienne les élémens & comme les principes des paroles. Au lieu d'alphabet, ils se sont servi au commencement de leur monarchie, de hiéroglyphes. Il y en a plus de 30000. **Id.** Théophile Spizélius a fait un Traité de la littérature *Chinoise*, *Théoph. Spizelii, de Re litteraria Sinenfium Commentarius*. André Cleyer, premier Médecin de la Compagnie des Indes à Batavia, donna en 1682 à Francfort un Essai de la Médecine *Chinoise* en latin, *Specimen Medicinæ Sinicæ, sive Opuscula Medica ad mentem Sinenfium*.

Il n'y a aucune lettre *Chinoise* qui n'ait sa signification, lorsqu'on la joint avec d'autres ; *Tsai*, par exemple, qui veut dire *malheur, calamité*, est composé de la lettre *Mien*, qui signifie *maison*, & de la lettre *Ho*, qui signifie *feu*, parce que le plus grand des malheurs est de voir sa maison en feu. Les lettres *Chinoises* sont donc autant d'hiéroglyphes qui forment des images, & qui expriment des pensées.

Chaque idée a sa marque distincte de l'écriture *Chinoise*, ce qui fait qu'elle continue aujourd'hui d'être commune à différentes nations voisines de la

Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes comme l'étoit le caractère universel de l'écriture en peinture. Les lettres *Chinoises* servent à désigner les choses, & non les mots. Les caractères de la Cochinchine, de Tongking, du Japon, sont les mêmes que ceux de la Chine, & signifient les mêmes choses, sans toutefois que ces peuples, en parlant, s'expriment de la même sorte. Ces caractères sont en cela comme les chiffres d'arithmétique. Plusieurs nations s'en servent ; on leur donne différens noms, mais ils signifient par-tout la même chose. L'on compte jusqu'à quatre-vingt mille de ces caractères. Cette écriture n'est qu'un hiéroglyphe abrégé & raffiné, qui dérive de la première méthode si simple de peindre les idées humaines.

**CHINOISE.** (*la*) Terme de Fleuriste. C'est un œillet tricolor rare. Son blanc est de lait, tranché de gros panaches bruns comme s'ils étoient noirs, & de couleur de rose, sa fleur est large. **MORIN.** C'est aussi une tulipe, colombin grisâtre, rouge & chamois. **Id.**

**CHINON.** Ville de France en Touraine. *Chino, Chinonum, Chinonium*. Chinon est situé sur la Vienne, à dix lieues de Tours. Quelques-uns croient que c'est le vieux *Cisomagensis* de Grégoire de Tours. Quelques-uns l'appellent *Caino* ; & c'est sur cela que Rabelais, qui étoit de Chinon, a dit que cette ville avoit été bâtie par Cain. Voyez Du Chesne, *Antiquités des villes de France, L. I, C. 120, & Valois, Not. gall.*

**CHINQUER.** v. n. Terme populaire, qui signifie, boire par excès en choquant les verres les uns contre les autres, & en se portant des fantes pour s'exciter à boire. *Potare largius, pergracari frequentioribus poculis, cyathos cyatis illidere*. On connoît aux paroles & aux actions de cet homme qu'il a *chinqué* aujourd'hui. Ménage dérive ce mot de l'Allemand *schenken*, qui signifie, *verser à boire*, & qui vient de *schink*, qui signifie *échançon*.

**CHINTAL.** f. m. Sorte de poids dont les Portugais se servent à Goa. Il revient à 105 livres, poids de marc.

**CHINTE-SERONGE.** f. f. Toile blanche de coton, propre à être imprimée, & mise en couleur, qui se fabrique aux Indes orientales.

**CHINTING.** Ville de la Chine, dans la Province de Peking, dont elle est la quatrième métropole, 48<sup>d</sup> 40' de lat.

**CHINY** ou **CHISNY.** Petite ville des Pays-Bas, dans le Luxembourg, Chef-lieu d'un Duché démembré de l'ancien Comté d'Ardenne, vers les confins de la Lorraine, de la Champagne & du Duché de Bar.

**CHINYVEN.** Ville de la Chine, dixième métropole de la Province d'Yunnan, à 24<sup>d</sup> 37'.

**CHINYVEN.** Ville de la Chine, quatrième métropole de la Province de Quiecheu. Lat. 2<sup>d</sup> 34'.

**CHIO.** f. m. *Chios, Chius*. Île de l'Archipel. Il faut dire *Sio*. Voyez ce mot.

Terre de *Chio*. Espèce de terre qui vient de l'Île de *Chio*. C'est une espèce de terre figillée, qui est grasse, croûteuse, blanche, cendrée. Elle est astringente, & efface les taches & les cicatrices de la peau ; mais comme elle est rare, Lémery dit qu'on lui substitue la terre figillée.

**CHIOCADAR** ou **CHIOHADAR.** f. m. Officier du Grand-Seigneur que Vigenère appelle *portemanteau*. Mais il ne porte point le manteau du Prince. C'est un Azemmoglan c'est-à-dire un enfant d'honneur ou Page, qui, par tout où va le Prince, porte une valise, où il y a un habillement complet, & du linge pour changer, s'il en est besoin. *Ephebus vestis mutatoria gerulus*.

**CHIONS DE MARTICLES.** Voyez **MARTICLES**.

**CHIOURLIC, CHIOURLI** ou **TURZUL.** Ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, sur une rivière du même nom, siège d'un Evêché grec, arrosée par une rivière du même nom, qui



se perd dans la mer de Marmara. Son ancien nom latin est *Turullus* ou *Tyrillos*.

**CHIOURME.** s. f. Les galériens ou forçats, qui sont mouvoir une galère à force de rames. *Tremis remiges*. On le dit aussi des bonovoglies qui se louent pour ramer. La *chiourme* est différente de l'équipage, & l'équipage ne comprend pas les forçats qui composent la *chiourme*. P. DE LAVAL. *Jés.*

Ce mot est purement Italien, & signifie une multitude de personnes viles & de néant : il a été fait du latin *turma* ; mais en France il est restreint à la signification des rameurs d'une galère. On a dit aussi le mot de *ciurma* en la basse latinité dans le même sens.

**CHIOURME**, est aussi le lieu où les forçats sont assis pour ramer. *Transira*.

**CHIOZZA** ou **CHIOGGIA**. Ville d'Italie dans l'état de Venise, avec un Evêché suffragant du Patriarche de Venise, dans une petite île, près des Lagunes.

**CHIPOTER.** v. n. Faire lentement, & à plusieurs reprises ce qu'on a à faire. On le dit particulièrement de ceux qui mangent peu & à petits morceaux. *Estare*. En Normandie, dans le Lionnois, & en bien d'autres lieux, *chipoter*, veut dire, barguigner, vériller. Il est du style familier, même populaire, dans toutes ces acceptions.

*Après avoir baftré comme de vrais Goujats,  
Ils mangerent encor, si l'Auteur ne radote,  
Jusqu'à leurs talles meme. Ici nos s'avantas  
Commentateurs, engagez qui chipote,  
Sont à s'ier d'ahan pour expliquer le cas.....  
DU CERC.*

**CHIPOTIER.** s. m. Celui qui vétille, qui chicane, qui conteste sur un rien, qui chipote. Il est familier.

**CHIPPAGE.** s. m. Apprêt que les Tanneurs donnent à de certaines peaux. *Voyez* **CHIPPER**.

**CHIPPE**, s. f. part. Botanne *chippée*. C'est celle qui a reçu de l'ouvrier un apprêt particulier qui la distingue des autres bassannes.

**CHIPPER.** v. a. Terme de Tanneur. *Chipper* des peaux, leur donner une préparation qui consiste à les pénétrer de tan par le moyen de l'eau chaude. Voici comment il s'y prend. Après que les peaux ont été un mois ou bien six semaines dans le plain, & qu'on en a fait tomber la laine avec la chaux, on les jette dans une cuve remplie d'eau chaude, mêlée de tan, qui est une espèce de coudrement; lorsqu'elles ont resté quelque temps dans cette cuve, on les en retire, pour les coudre tout autour avec de la menu ficelle, le côté de la chair en dedans, en manière de sacs, que l'on remplit de tan, & de l'eau de la cuve encore chaude par le moyen d'un entonnoir; & après que l'entrée en a été fermée, on les prend par les deux bouts que l'on remue fortement, pour bien faire pénétrer le tan. On les rejette ensuite dans la cuve, d'où on les retire pour les découdre & les faire sécher à l'air.

**CHIPRE.** *Voyez* **CHYPRE**.

**CHIPROVAS.** Petite ville de la Bulgarie, Province de Turquie en Europe, aux confins de la Serbie.

**CHIQUE.** Petit insecte fort commun dans les pays chauds de l'Amérique. C'est une espèce de Ciron, sautant comme la puce. Il s'insinue dans la chair & occasionne de cuisantes démangeaisons. Il croît & s'étend, si on néglige de le tirer. Pour s'en garantir, l'on frotte la peau de tabac ou de quelque herbe amère, ou d'eau dans laquelle on a fait infuser des feuilles de tabac.

**CHIQUE.** Tasse à café de la plus petite espèce. Je te vais faire apporter du chocolat; j'en ai déjà pris deux *chiques*, & j'en prendrai une troisième pour l'amour de toi. **VERITÉS SATYRIQUES.**

**CHIQUE.** s. m. Dans les manufactures en soie, mauvais cocon de soie où le ver est mort ou fondu,

& qu'il est défendu de mêler avec les bons cocons.

**CHIQUÉ.** Petite boule de marbre ou de terre cuite, qui n'est d'usage qu'à des jeux d'enfants.

**CHIQUÉ,** pour chicane. *Voyez* **CHIC.**

**CHIQUENAUDE.** s. f. Coup que l'on donne du doigt du milieu, lorsqu'après l'avoir plié sur le pouce, on le lache sur le nez, sur le visage, &c. *Talitrum*. Il lui a donné une *chiquenaude* sur le nez. C'est un vilain à *chiquenaudes*. Tibère étoit si fort, qu'avec une *chiquenaude*, il faisoit un trou dans la tête d'un jeune homme.

Ce mot vient des Bas-Bretons, qui disent *chicanuden*, pour signifier la même chose. **MEN.** Mais il oublie de remarquer que *Chiquenauden* signifie le *chignon du cou*, où il faut qu'on ait commencé à donner les *chiquenaudes*.

On dit proverbialement, & par exagération, pour dire, qu'on n'a point battu ni maltraité une personne, qu'on ne lui a pas seulement donné une *chiquenaude*.

**CHIQUET.** s. m. Petite partie d'un tout. *Particula*. Il n'est en usage qu'en cette phrase adverbiale. Il m'a payé ce qu'il me devoit *chiquet* à *chiquet*, c'est-à-dire, en plusieurs petites parties, & à diverses reprises.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *sectio*. Ne fait-on pas bien qu'il ne vit qu'au jour la journée, que par emprunt, qu'à *chiquet*, que misérablement, & peu s'en faut que je ne dise *parasitice*, & *aliena quadra*? **MASCUR.**

**CHIQUETER.** v. a. Terme de Cardeur. Déchirer la laine, la démêler en l'allongeant.

**CHIQUETER.** Terme de Pâtissier. Faire des espèces d'ornemens avec un couteau sur une pièce de pâtisserie.

**CHIQUIRO.** Ville de l'Amérique méridionale, dans le gouvernement de Santa Cruz.

**CHIRAGRE.** s. m. Prononcez *chi*, comme *ki*. Goutteux, qui a la goutte aux mains. *Chiragra laborans*. On le dit aussi de la maladie, & alors il est féminin. *Chiragra*. La *chiragra* affecte le carpe, ou la partie externe de la main, ou les jointures & les ligaments des doigts.

Ce mot qui est tout grec n'est guère d'usage que parmi les Médecins, & en Fauconnerie.

**CHIRAGRE,** en termes de Fauconnerie, est une maladie aux mains des oiseaux où il se fait quelque amas de mauvaises humeurs qui causent de petits nœuds aux jointures, & qui en empêchent le libre mouvement.

Ce mot vient du grec *χείρ*, & *ἄρρα*, main & capture.

**CHIRIBIQUOIS.** Peuple de l'Amérique méridionale, près de la nouvelle Andalousie.

**CHIRIGUANOS.** Peuple nombreux & féroce, au sud de Sainte Croix de la Sierra, & à l'orient de la ville de Chuquisaca. Il appartient à la Province de Los Charcas.

**CHIRISONDA.** Ville de Turquie, dans la Province d'Amasie, sur la mer noire.

**CHIRITE.** s. f. Pierre figurée représentant la paume de la main avec des formes de doigts & des ongles de couleur blanche, & de la nature du Gyps.

**CHIROBALISTE.** *Voyez* **CHIROBALISTE**.

**CHIROGRAPHAIRE** prononcez *chi*, comme *ki*. adj. m. & f. Terme de Palais. *Chirographarius*. C'est un créancier dont la dette n'est fondée que sur un billet, ou une écriture privée & non reconnue en justice, & qui par conséquent n'a point d'hypothèque, & à la différence des dettes fondées sur des actes passés devant Notaires, ou reconnus en justice, ou sur quelque jugement, que l'on appelle *hypothécaires*. Dette *chirographaire*, créancier *chirographaire*.

**CHIROGRAPHE.** s. m. Acte qui par sa nature demandoit d'être fait double.

Du Cange dit qu'on a appelé *chirographe*, une espèce de contrat dont on a parlé ci-dessus au mot de *chartepartie*. On écrivoit deux fois sur une même feuille de parchemin, & à contre sens, & dans

l'intervalle on mettoit une colonne de lettres capitales, ou d'autres caractères, selon la fantaisie; puis on coupoit cette colonne en deux, & chacun emportoit un côté de ce contrat, ce qui étoit un moyen sûr d'éviter les faussetés. Car quand on avoit quelque difficulté sur l'exécution, il falloit rapporter ces deux parties séparées, & en les rapprochant, voir si les lettres capitales se rapportoient. On a appelé aussi ces actes *Singraphe*, où deux personnes signoient ensemble; & *cartæ indentatæ*, ou *partitæ*. Voyez aussi *CIROGRAPHE*.

Ce mot vient du grec *χειρ*, main, & de *γραφα*, j'écris.

**CHIROMANCE**, & mieux **CHIROMANCIE**, & dans l'un & l'autre le *chi* se prononce comme *ki*. *f. f. Chiromancia, ars divinandæ ex manuum inspectione.* L'art de deviner la destinée, le tempérament, les inclinations de quel-qu'un par l'inspection des lignes qui se trouvent dans la paume de la main. Science vaine & absurde. Taisnerus est celui qui a le mieux écrit, & plus amplement, de la *Chiromance*. Il y en a aussi un Traité dans Robert Flud Anglois. Artemidore a écrit aussi de la *Chiromance* & des augures. M. de la Chambre a aussi fait un traité sur les principes de la *Chiromance*. Il prétend que par l'inspection de la main on peut connoître les inclinations des hommes, parce que les parties de la main ont rapport aux parties internes de l'homme, le cœur, le foie, &c. d'où dépendent en beaucoup de choses les inclinations des hommes. A la fin de son traité il avoue que les regles & les préceptes de la *Chiromance* ne sont pas bien établis, que les expériences qui les soutiennent ne font pas bien vérifiées; il ajoute qu'il faudroit de nouvelles observations faites avec justesse & plus d'exactitude, pour donner à la *Chiromance* la forme & la solidité que l'art & la science demandent. Jean de Indagine a écrit de la *Chiromance*, son ouvrage est traduit en françois. La *chiromancie* est propre à amuser & à duper la populace.

Ce mot vient du grec *χειρ*, manus, & de *μαντεια*, divination.

**CHIROMANCIEN**, *f.* Celui qui fait profession de deviner par l'inspection de la main. *Chiromantia peritus, in Chiromantiâ versatus.* C'est un fou ou un fripon.

**CHIRON**. Nom d'un Centaure qui passoit pour avoir inventé la médecine, qu'il enseigna à Esculape. Achille chanté par Homère fut aussi son élève.

**CHIRONIEN**, *adj.* Epithète qu'on donne aux vieux ulcères malins qui ne peuvent se cicatrifer que fort difficilement, & dont les bords sont durs, calleux, & tuméfiés. *Chironium ulcus.* Ils sont ainsi appelés de *Chiron*, ancien Médecin, qui est le premier qui les ait guéris.

**CHIRONOMIE**, *f. f.* Mouvement du corps, mais sur tout des mains, par lequel les comédiens, sans le secours de la parole, désignoient aux spectateurs les êtres pensans, dieux ou hommes, soit qu'il fût question d'exciter les ris à leurs dépens, soit qu'il s'agit de les désigner en bonne part.

C'étoit aussi un signe dont on usoit avec les enfans pour les avertir de prendre une posture de corps convenable.

C'étoit encore un des exercices de la Gymnastique.

ENCYC.

**CHIRONOMIE**, dans Quintilien, est l'art de bien porter ses bras; la regle des gestes, soit en parlant, soit en dansant, &c. *χειρ*, manus, *νομος*, lex, *regula*. *Chironomus*, maître à danser.

**CHIROSOCPE**, *f. m.* *Chiroscopus.* Un Auteur françois appelle *chiroscopes* ceux qu'on appelle communément Chiromanciens.

Ce mot vient de *χειρ*, main, & de *σκοπέω*, je considère.

**CHIROTONTIE**. Prononcez *Kirotontie*, *f. f.* Terme de Liturgie. Imposition des mains qui se pratique en donnant les ordres.

Ce mot de *Chirotontie* vient de Grec *χειροτονία*,

qui veut dire, action par laquelle on étend les mains; & parce que les Anciens dans les assemblées populaires donnoient leur suffrage en étendant la main, ils appeloient du nom de *chirotontie* les élections des Magistrats, les Plébiécites, les Ordonnances, &c. Cet usage se trouve établi d'abord chez les Grecs, comme il paroît par l'oraison de Démocritus contre Néara, & par celle d'Esculape contre Ctésiphon. Il passa ensuite chez les Romains; Cicéron en parle dans l'Oraison pour Flaccus. Les Auteurs Ecclésiastiques ont employé le mot de *Chirotontie* dans le même sens que les Auteurs profanes; savoir, pour l'élection faite par le peuple, ou suffrage du peuple. On peut voir Balsamon sur le canon V. du Concile de Laodicée, & Zonaras sur le premier canon des Apôtres; mais le nom de *Chirotontie* a été principalement attribué à l'imposition des mains qui se fait dans les ordinations, & il signifie l'ordination même. Saint Chrysostôme s'en sert en ce sens dans l'homélie 14. sur les Actes, & ailleurs. Philostorge, dans son Histoire Ecclésiastique, L. X. Zonaras, sur le premier canon des Apôtres, s'en servent aussi.

**CHIRURGICAL, ALE**, *adj.* Qui appartient à la Chirurgie. *Chirurgicus.* Opérations *Chirurgicales.* Les maladies *Chirurgicales.*

**CHIRURGIE**, *f. f.* Il n'y a que la populace qui dise *CHIRUGIE*. Science qui apprend à connoître & à guérir les maladies extérieures du corps humain, & qui traite de toutes celles qui ont besoin, pour leur guérison, de l'opération de la main & de l'application des topiques. C'est une partie de la médecine. *Chirurgia.* Pour l'étimologie, voyez **CHIRURGIEN**.

La *Chirurgie* se divise en *Chirurgie spéculative*, & en *chirurgie pratique*; celle-ci fait effectivement, ce que celle-là apprend à faire. Toutes les opérations de *Chirurgie* se réduisent sous quatre espèces, dont la première rejoint ce qui a été séparé, & se nomme *synthèse*; la seconde divise les parties dont l'union est contraire à la santé, & celle-là s'appelle *dierèse*; la troisième, qu'on a comprise par le mot d'*excérèse*; & la quatrième, qu'on appelle *prothèse*, ajoute ce qui manque. **DIONIS.**

Les Règlemens de Police ordonnent qu'aucunes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, ne pourront exercer la *Chirurgie* dans la ville & fauxbourgs de Paris, soit en boutique, en chambre, ou autres lieux particuliers, privilégiés, ou prétendus privilégiés, pour quelque cause ou occasion que ce soit, s'ils ne sont membres de la communauté des Maîtres Chirurgiens de Paris, & reçus ou agrégés en icelle; qu'ils feront deux années d'apprentissage, & serviront les Maîtres pendant six autres années; que ceux qui désireront parvenir à la Maîtrise n'y seront admis qu'après avoir fait le grand chef-d'œuvre, qui sera composé d'un acte pour l'immatricule, d'une tentative, d'un premier examen, de quatre autres examens: le premier d'*Ostéologie*, le second d'*Anatomie*, le troisième des saignées, & la quatrième des Médicaments; & enfin d'un dernier examen, & de la prestation de serment. Comme les effets de la *Chirurgie* sont plus évidens que ceux de la Médecine, qui sont plus incertains, on la cultiva beaucoup plutôt, & Esculape lui-même excella dans cet art. **LE CL.** Le propre de la *Chirurgie* est de couper, cautériser, trépaner, réduire les fractures & luxations, &c. Jean Scultet a fait un beau livre où il a décrit tous les instrumens de *Chirurgie*, intitulé *Armentarium Chirurgicum*, imprimé à Ulm *in-fol.* & à la Haye *in-octavo*: il a été traduit en françois, & imprimé à Lyon *in-quarto*. Ambroise Paré & Fabricius *ab Aquapendente* en ont aussi écrit. Depuis ce temps-là très-grand nombre d'Auteurs ont donné des traités de *Chirurgie*, & ont beaucoup perfectionné cet art, en ce qui regarde l'anatomie, & les opérations chirurgicales; c'est-à-dire, ce qui regarde la théorie & la pratique. Voyez **Thevenin**,

Diemerbroeck , Dionis , Saint Hilaire , De Marques , Gellée , Fierabas , Goumélén , Lamy , Delaunay , Verduc , Bessé , Tolet , &c. Les François ont écrit avec beaucoup de succès sur la *Chirurgie*.

On dit qu'Apis , Roi d'Egypte , fut l'inventeur de la *Chirurgie*. Esculape fit aussi un Traité des plaies & des ulcères. Ensuite on vit quantité de fameux Chirurgiens , comme Pythagore , Empédocles , Parménide , Démocrite , Chiron , Péon , Cléobrunus , qui guérit l'œil d'Antiochus. Voyez Agrippa , *De Vanit. scient. cap. 85.* ROCHER. La *Chirurgie* fut cultivée avec plus de soin par Hippocrate , que par les Médecins qui l'avoient précédé : elle fut perfectionnée en Egypte par Philoxène , qui en composa plusieurs volumes Gorgias , Softrates , Héron , les deux Apollonius , Ammonius d'Alexandrie ; & à Rome Tryphon le pere , Evelpistus & le savant Mege la firent fleurir chacun en leur temps. On a imprimé en 1714 à Paris , un *Index funereus Chirurgorum Parisiensium* , qui est une espèce d'histoire de la *Chirurgie* française.

**CHIRURGIEN.** f. m. Celui qui fait la *Chirurgie* , & qui en fait les opérations. *Chirurgus*. Un bon *Chirurgien* doit être excellent Anatomiste. L'Ordonnance de Blois , art. 87 , dit qu'il ne sera passé aucun maître *Chirurgien* es villes où il y aura Université , que les Docteurs Régens en Médecine ne l'aient approuvé.

On dit chez le Roi , le Premier *Chirurgien* de sa Majesté , son *Chirurgien* ordinaire. Les *Chirurgiens* servans par quartier , qui sont huit , les quatre *Chirurgiens* de l'Ecurie , & les quatre *Chirurgiens* suivans la Cour ; de même à proportion chez les Princes. Des Lettres patentes du 8 Janvier 1701 , portent que les *Chirurgiens* du Roi , ceux de la Maison & Famille Royale , les quatre *Chirurgiens* suivans la Cour , & les huit *Chirurgiens* de l'Artillerie , seront unis & agrégés à la Communauté des *Chirurgiens* Jurés. Aujourd'hui les *Chirurgiens* ne peuvent être reçus maîtres qu'ils ne soient auparavant maîtres es arts.

On dit compagnon *Chirurgien*. Un Edit de 1666 , enjoint à tous compagnons *Chirurgiens* qui travaillent en chambre , de se retirer incessamment chez les Maîtres , à peine de confiscation de leurs outils de *Chirurgie* , & de 100 liv. d'amende pour la première fois.

Ce mot vient du grec *χειρουργος* , comme qui diroit , celui qui opere de la main. Ceux qui veulent ravalier les *Chirurgiens* disent , que ce mot traduit littéralement ne signifie autre chose que *manœuvre*. C'est une manière basse & puérile de ravalier un art si nécessaire aux hommes. Pour connoître la signification des mots , il ne faut pas consulter seulement l'étymologie , mais la signification que l'usage a déterminé dans certains mots ; autrement il faudroit appeler *Chirurgiens* , ou manœuvres , tous ceux qui travaillent de la main , les Peintres , les Sculpteurs , les Ingénieurs qui tracent un plan , les Canonniers , qui pointent un canon , &c. & pour bien connoître l'excellence des Arts , il en faut juger par l'utilité qu'on en retire.

**CHIRURGIEN de robe longue** , est un *Chirurgien* qui a étudié en Médecine , & qui a droit de porter la robe. *Vulnerum medicus* ; au lieu que le *Barbier Chirurgien* , est un *Chirurgien* qui fait la barbe , & autres menues opérations de *Chirurgie*. On les distinguoit autrefois par les enseignes. Ceux de *robe longue* , avoient des boîtes , & les Barbiers , des bassins. Maintenant ils sont réunis , & ne sont plus qu'une Communauté à S. Côme , sous le titre d'Académie Royale de *Chirurgie*.

Il y avoit autrefois à Paris deux corps de *Chirurgiens* , l'un étoit le Collège des *Chirurgiens de robe longue* , associé à l'Université & à tous ses privilèges & immunités , & l'autre les *Barbiers-Chirurgiens*. Ces deux corps furent réunis en l'an 1656 ; mais cette union fut cause qu'en 1660 , les *Chirur-*

*giens* furent exclus de l'Université , avec ordre d'effacer l'inscription qu'ils avoient fait mettre sur la porte de leur école , & qui étoit conçue en ces termes : *Collegium Regium MM. DD. Chirurgorum Parisiis juratorum a Sancto Ludovico anno D. 1206. in jtauratum* , &c.

L'Etat de la *Chirurgie* a été fixé par l'Arrêt du Conseil d'Etat du 4 Juillet 1750.

Arcabuto fut le premier *Chirurgien* que les Romains reçurent en la République ; mais ils l'eurent bientôt en horreur , à cause qu'ils lui voyoient couper & trancher des membres , de sorte qu'ils le lapidèrent au Champ de Mars.

**CHIRURGIEN Bandagiste** , **CHIRURGIEN Hernier**. C'est celui qu'on appelle Faiseur de brayers. *Chirurgus hernia coercenda*. Les *Chirurgiens Bandagistes* sont incorporés avec les autres *Chirurgiens* , & sont reçus à S. Côme.

**CHIRURGIEN major** , est celui qui est préposé dans les Armées , dans les villes de guerre , sur les vaisseaux du Roi , pour préparer les médicamens , panser , traiter les malades , faire les opérations , les visites , les rapports , &c. *Arch-Chirurgus*.

On dit communément : Jeune *Chirurgien* , vieux Médecin. On ajoute quelquefois & riche Apothicaire.

**CHIRURGIEN.** Poisson qui se pêche dans les mers de l'Amérique. Le *Chirurgien* est long d'un pié ou pié & demi. Il ressemble assez à la tanche , quant à la forme , à la couleur de la chair , aux écailles & au goût. Ce qu'il a de particulier , sont deux arêtes fort tranchantes & plates comme des lancettes qu'il a à côté des ouïes , ce qui apparemment lui a fait donner le nom de *Chirurgien*. Le P. LABAT.

**CHIRURGIQUE** adj. Qui appartient à la *Chirurgie*. *Chirurgicus*. Une opération *Chirurgique*.

**CHISE.** f. f. Espèce de poivre qui croît dans le Mexique. Dans la composition du Chocolat , il entre deux grains de *chise* , sur un cent de cacao. Lorsqu'on n'a pas de *chise* , on y met du poivre des Indes.

**CHISTE** ou plutôt Kiste. f. m. Voyez KISTE.

**CHISTIRA.** f. f. Espèce de natte de paille , qui se fabrique à la Chine.

**CHITES.** f. f. pl. Toiles de Coton des Indes , imprimées & peintes , extrêmement belles , dont les couleurs ne durent pas moins que les toiles mêmes , sans rien perdre de leur éclat. Il y avoit autrefois grand commerce entre Siam & Laos. Il venoit de Laos de l'Or , du Musc , du Benjoin & de la Soie ; en échange on donnoit des toiles de *Chites* , des Panes , &c. ABBÉ DE CHOISI.

**CHITOME** ou CHITOMBE. f. m. Terme de Religion. C'est le Chef de la Religion parmi les Nègres. Il est révéré de ces peuples comme Dieu lui-même. C'est le Grand-Prêtre des Idoles du Congo. P. LABAT.

**CHITOR.** Ville d'Asie , dans l'Indoustan , capitale d'une Province de même nom. Thevenot la place dans la Province de Malva.

**CHIT-POUR.** Ville d'Asie dans l'Indoustan , dans le royaume d'Agra , fameuse par le commerce des Toiles peintes qu'on appelle *Chites*.

**CHITRO.** *Cithrum* ou *Pydna*. Petite ville épiscopale de Macédoine , dans le Coménolitari , sur le golfe de Salonique.

**CHIT-SE** , f. m. Grand & bel arbre de la Chine , dont le fruit est très-estimé. La chair en est rougeâtre , la saveur aigre-douce. Il est de la grosseur de nos oranges.

**CHITTIM.** C'est le nom d'un fils de Javan , dont l'Ecriture parle. *Gen. X. 4.* C'est aussi dans l'Ecriture celui des peuples qui descendirent de ce Patriarche ; sur quoi il y a différens sentimens. Les Septante traduisent כתיים par *Chittim* , *Chittim* , & Joseph prétend que ce sont les Cypriots , parce qu'il y avoit dans l'île de Chypre une ville nommée *Cittium*. Le même Joseph dit que toutes les îles & les lieux maritimes s'appeloient en grec *Χετιμ*. S.

Epiphane, S. Jérôme, Eustathius d'Antioche, le Prêtre Victor, ont suivi Joseph. L'Interprète arabe est de même sentiment. D'autres prétendent que les *Chittims* sont les Sioles, ou habitans de l'île de Sio, Chios. Olympiodore, & S. Jean Chrysostome les prennent pour une nation des Indes; d'autres pour les peuples de Cilicie, dont une grande partie est appelée *Cetis* par Ptolomée, & par Bante de Séleucie, dans la vie de sainte Thecle, *Liv. I.* Les deux Paraphrases chaldéennes traduisent *Chittim* par *Azaya* ou *Azia*, qui ne signifie rien; mais Bochart croit qu'il faut lire אצאי, c'est-à-dire, l'*Achaie*. Plusieurs croient que les *Chittims* de l'Écriture sont les Macédoniens, parce que 1<sup>o</sup>. l'Auteur du premier Livre des Macchabées est de ce sentiment, *C. I, v. 1. C. VIII, v. 5.* 2<sup>o</sup>. Il est *XXIII, 1.* prédisant la destruction de Tyr, attribue ce malheur aux *Chittims*, ce que l'on interprète du siège de Tyr, par Alexandre. 3<sup>o</sup>. La Macédoine s'est appelée autrefois *Macedonia*, comme Hesichius & Aulugelle nous l'apprennent. 4<sup>o</sup>. Il paroît par Homère, *Odyss. Liv. II*, que les Chittéens étoient des peuples voisins de Macédoine. Bochart préfère le sentiment de ceux qui prennent les *Chittims* pour les peuples d'Italie. Ses raisons sont, 1<sup>o</sup>. Que Daniel appelle Alexandre, Roi de Javan; si les *Chittims* sont aussi les Macédoniens, on confondra Javan & *Chittim*. 2<sup>o</sup>. Que le même Prophète appelle les Romains *Chittims*, *C. XI, v. 29 & 30.* aussi-bien qu'Ezéchiel, *XXVII, 6.* 3<sup>o</sup>. Qu'en Italie il y avoit une ville appelée *Ker*, *Côte*, dont parle Denis d'Halicarnasse, *Liv. VI, 6. 8. 10.* Une autre nommée *Echeta*, & proche de Cumes un fleuve nommé *Keris*, *Cetus*. *Cocinthus* est encore *צוק*, *Choz Chittim*, c'est-à-dire, le terme des *Chittims*; 4<sup>o</sup>. que *Num. XXIV, 24.* les Romains sont appelés *Chittims*. Enfin d'autres prétendent que ce nom se donne également dans l'Écriture & aux Macédoniens, & aux peuples de l'Italie. Car, outre les raisons qu'on vient d'apporter pour ces deux différens peuples, ils disent que les peuples d'Italie tiroient leur origine des Macédoniens ou Chitiens; que *Chittim* signifie la même chose que *Latum* ou *Laini*, c'est-à-dire, *Caches*. Ce sentiment paroît le plus vrai. Ce que dit Bochart pour l'infirmer est foible. 1<sup>o</sup>. Javan & *Chittim* ne font pas plus de confusion que les Hébreux & Israélites. 2<sup>o</sup>. Il y a plus de confusion à prendre les *Chittims* d'Isaïe, *XXIII, 1.* pour les Chutécens de Babylonie. Voyez cet Auteur, *Phaleg. L. III, C. 5.*

**CHIVEF.** *f. m.* Espèce de figuier qui croît dans l'île de Zipangu, dont parle André Thévet. Ses feuilles sont rondes, de la grandeur d'un écu d'or, & d'une couleur fort verte. Son fruit est gros comme un gros melon, de couleur safranée, d'un goût très-agréable, fondant dans la bouche. Il est humectant, rafraîchissant, cordial & pectoral. Il contient des semences semblables à celles de notre concombre. Le mot de *chivef*, en langue syriaque, signifie un figuier.

**CHIUN** ou **CHION.** Selden écrit **CIUN** & **CION.** *f. m.* Nom de Divinité. *Chiun* étoit une Divinité des Arabes. Amos en parle, *V, 26.* La Vulgate l'a traduit par *imago*; les Septante, & les Versions syriaques & arabes *פועל*; & Saint Etienne de même dans les Actes des Apôtres, *VII, 43.* La Paraphrase chaldéenne, Aquila & Symmachus, retiennent le nom Hébreu *Chiun*, *כיון*. Vossius, *De Idol. L. II, C. 23*, croit que la différence vient de ce que dans l'exemplaire des Septante, le *bas* du *ך* étant effacé, le reste paroît comme un *resch* *ר*, ainsi ils ont lu *כיון*, dont ils ont fait *פועל* & *פועל*. Abenezra & les Rabbins disent que *Chiun* est Saturne, que les Perses & les Arabes appellent *چون*. Vossius ne les en croit pas, parce qu'au même endroit Moloch, qui est Saturne, est distingué de *Chiun*. Il se persuade donc que c'est la Lune; & si l'on veut que ce soit un Dieu, plutôt qu'une

Déesse, c'est *Hesperus*; la raison est que Theodotion, & Théophraste interprètent *Chiun* par *αὐσπ. αὐσπ. αὐσπ. αὐσπ.* c'est-à-dire, obscurité; nom qui lui paroît convenir à ces astres; non pas qu'ils soient proprement obscurité, mais parce que ce sont les astres de l'obscurité, des ténèbres, de la nuit. 2<sup>o</sup>. C'est qu'au rapport d'Herodote, les Arabes ne reconnoissoient que deux Divinités, le Soleil & Uranie, c'est-à-dire, la Lune. Selden traite de ce Dieu, *De Dus Syrius. Syn. II, C. 14.* Le P. Kirker Jésuite croit que *Chiun* est une idole que quelques Hébreux impies & idolâtres adoroient; ils donnoient, à ce qu'il croit, ce nom indifféremment à Saturne & à Hercule; que ce mot signifie proprement image, figure, & qu'ils l'appliquoient par excellence ou par préférence à ces deux Dieux. Voyez Kirker, *Œdip. Egypt. T. I, p. 387.*

Un Protestant d'Allemagne, nommé Maius, dans les Thèses qu'il a fait tout voir, & qu'il appelle *Selethores*, croit que *χ*, *Chiun* n'est point un nom propre, mais un appellatif, qui vient de *כין* *Chin*, verbe hébreu, qui, aux conjugaisons *Pihel* & *Hiphil* signifie *arranger*, *disposer*, *préparer*. Ainsi le verbal *כין*, *Chiun* signifie *arrangement*, *disposition*, *suite de plusieurs choses rangées par ordre*. Et Amos, *V, 26.* reproche aux Israélites qu'ils avoient porté une suite d'idoles rangées par ordre pour représenter la milice du ciel, c'est-à-dire, les astres ou plutôt les Planètes. Mais Saint Etienne, aux Actes, après les Septante, se contente de nommer *Kemphan*, c'est-à-dire, la première & la principale de ces idoles, & la plus élevée entre les planètes, ce sentiment est bien plausible.

**CHIURE.** *f. f.* Excrément de mouches, qu'elles jettent particulièrement sur la viande, d'où se forment les vers. *Muscarum excrementum.* Viande couverte de *chiures* de mouches: on ne le dit que de l'excrément de ces animaux.

**CHIUSA.** Petite ville de l'État de Venise, dans le Frioul, sur la Fella.

**CHIUSI.** Petite ville épiscopale d'Italie en Toscane, à vingt milles de Pérouse.

**CHITAYE.** Ville de la Natolie, à la source d'une rivière à laquelle elle donne son nom.

## CHL

**CHIALMYDE.** *f. f.* Espèce de manteau des Anciens, retrouvé sur l'épaule droite. La *chalmide* étoit l'habit militaire des Patriciens: la robe étoit l'habit qu'ils portoient dans Rome.

Il y avoit des *chalmides* pour les enfans, pour les femmes, & pour les hommes. C'étoit une espèce de manteau ou casaque attachés sur la poitrine avec une boucle.

**CHLANIDION.** Voyez **HYMATION.**

**CHLANIS**, **CHLANIDION** ou **CHLANE.** Ancien habillement qui servoit à garantir du froid: les Grecs & les Romains s'en servoient.

**CHLOIES.** *f. f. pl.* terme de Mythologie. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Cérès, à qui on immoloit un bœuf. Ce nom qui a rapport à la verdure des champs, convient à cette Déesse; de *χλωή*, herbe verte.

**CHLORIS.** *f. f.* terme de Mythologie. C'est le nom grec de la Déesse des fleurs, & dont le nom latin, *Flora*, s'est formé, si l'on en croit Ovide, *Liv. V* des Fastes, *vers. 195.* *Chloris.* On ne dit point qu'ils furent les père & mère de *Chloris*; mais elle fut mariée à Zéphyre, de qui elle obtint l'intendance sur toutes les fleurs.

On trouve dans la Fable deux personnes de ce nom. La première étoit fille d'Amphion & de Niobé; elle fut femme de Nélée, & mère de Nestor. Elle fut tuée à coups de flèches, par Apollon & Diane, par ordre de Latone leur mère, à cause que Niobé avoit eu la témérité de préférer ses enfans à ceux que cette Déesse avoit eus de Jupiter. L'autre est la Déesse des fleurs, dont nous



avons d'abord parlé, & qui est la même que Flore. Ovide fait mention de Pune & de l'autre dans ses Métamorphoses.

Ce mot est grec, & vient de *χλωρίς*, *virens*, *herbilus*, formé de *χλωρίς*, qui signifie la même chose, & est dérivé de *χλω*, *Herba*, *gramen*. Ainsi *Chloris* signifie proprement *verdure*.

**CHLORIS** oiseau, est une espèce de pinçon, ou petit oiseau, gros comme une alouette, tantôt vert, tantôt jaune. Il vit de vers, & de semence de moutarde; son ramage est agréable. On fait prendre cet oiseau en bouillon, ou rôti, pour l'épilepsie. *Tringilla speciosus*.

**CHLOROSIS** ou **CHLOROSE**. f. m. Sorte de maladie, qu'on appelle autrement *fièvres des filles*, *fièvre blanche*, ou *jaunisse blanche*, plus communément *pâles couleurs*. Les filles qui en sont atteintes, ont le teint pâle, ou plutôt livide, avec un certain cercle violet au dessous des yeux. Elles sont tristes & inquiètes, sans aucune cause. Leurs mois ne sont pas toujours supprimés, & ne s'arrêtent que dans le progrès de la maladie *Chlorosite*.

Ce mot *Chlorosis* signifie *verdeur*: il vient de *χλωρός*, *herbe*.

**CHMIELNICK** ou **KMIELNIK**. Petite ville de Pologne, à l'extrémité du Palatinat de Podolie, & aux confins de celui de Braclaw.

## C H O

**CHOACUM**. f. m. Emplâtre noire dont Celse fait mention, *Lib. V, cap. 19*, & qui est composée de litharge d'argent & de résine sèche, de chacune cent drachmes; mais il faut faire bouillir auparavant la litharge d'argent dans une pinte & demie d'huile.

**CHOBAR**. Fleuve dont il est parlé dans l'Ecriture. C'étoit un bras de l'Euphrate. *Chobar*.

**CHOC**. f. m. ou percussion. Action par laquelle un corps en mouvement, heurte un autre corps qu'il rencontre, le pousse ou tend à le pousser. Ce vaisseau peut résister au choc des vents & des vagues. On ne conçoit qu'à peine que tant de parties du corps si délicates & si déliées puissent résister si long temps au choc des corps étrangers, qui les peuvent si aisément ébranler. Quelques Philosophes modernes soutiennent que le choc, ou la percussion, n'est que la cause occasionnelle du mouvement qui est produit dans les corps choqués; & que Dieu est la cause efficiente & immédiate du mouvement & du corps qui frappe; cette opinion n'est pas soutenable, pour les terribles conséquences qui en résultent. Borelli a fait un Traité *De la force du choc des corps*. Ménage tient que ce mot vient de l'espagnol *choca*, qui signifie *jouë*.

On le dit aussi de la rencontre & de l'attaque de deux troupes de Gens de guerre. On a de la peine à soutenir le premier choc, le premier effort des François. *Oppugnatio*, *impetus*. L'Infanterie fut renversée au premier choc.

Choc se dit au figuré, d'une disgrâce qui arrive dans la fortune, d'une attaque fâcheuse dans la santé; il a reçu un rude choc dans sa fortune, dans sa santé.

Choc est aussi un terme de Chapelier. C'est un instrument de cuivre pour mettre la ficelle au lien du chapeau.

En termes de mines, *choc* est synonyme à puits. Voyez ce mot.

**CHOCOLAT**. f. m. Espèce de Tablette composée de différens ingrédiens, dont la base est la noix de cacao, de laquelle on fait une confection ou breuvage. *Chocolatum*. On le boit chaud. Il est venu des Espagnols, qui l'ont apporté des Mexicains, chez lesquels ce mot de *chocolat* signifie simplement *confection*. D'autres disent que c'est un mot indien, composé de *laté*, qui signifie de l'eau & *choce*, mot fait pour exprimer le bruit avec

lequel on le prépare, comme témoigne Thomas Gage. La base est le cacao, fruit d'un arbre du même nom: la vanille y entre aussi principalment, peut donner de la force & du goût au *chocolat*. Antoine Colménéro de Lédesma, Chirurgien Espagnol, en a fait un Traité: voici comment il en fait la composition.

Sur un cent de cacao, on mêle deux grains de chise ou de poivre de Mexique, ou en sa place du poivre des Indes; une poignée d'anis, de ces fleurs qu'on appelle *petites oreilles*, ou dans le pays *vinacaxtlides*, & deux autres qu'on nomme *mecachusie*; ou, au lieu de celles-ci, la poudre de six rotes d'Alexandrie, appelées *roses pâles*, une gousse de campêge, deux drachmes de canelle, une douzaine d'amandes, & autant de noisettes d'Indes, & la quantité d'achiotte qu'il faudra pour lui donner couleur. Toutes ces plantes sont décrites par De Laët. On broie le tout, on en fait une pâte, ou conserve, avec de l'eau de fleur d'orange, qui le durcit fort; & quand on en veut prendre, on le délaie dans de l'eau bouillante avec un moulinet.

On a depuis perfectionné cette composition brute, & on l'a rendue plus agréable par l'addition du sucre, d'un peu de vanille & de quelques autres ingrédiens.

Il n'en faut pas boire durant les jours caniculaires, ni de celui qui est fait depuis un mois. Quelques Casuistes, & entr'autres le Cardinal François-Marie Brancaccio, qui en a fait un Traité particulier, ont prétendu que le *chocolat* pris en liqueur ne rompoit point le jeûne, quoique Stabe, Médecin Anglois, ait fait un Traité, où il soutient qu'on tire plus d'humeur nourissante d'une once de cacao, que d'une livre de bœuf ou de mouton. Les raisons du Cardinal parurent si fortes à Caldéra, Médecin Espagnol qui avoit soutenu le contraire dans son *Tribunal-Médico-Magicum*, qu'il abandonna son sentiment. Ce sentiment n'a point encore prévalu, au moins en France. Le cacao est si commun en la Nouvelle Espagne, qu'il consume par an plus de douze millions de livres de sucre. Les Espagnols estiment que la dernière misère où un homme puisse être réduit, c'est de manquer de *chocolat*; car c'est leur boisson ordinaire: ils ne la quittent que quand ils peuvent avoir quelque autre boisson qui enivre. On dit qu'il aide à la digestion, qu'il rafraîchit les estomacs trop chauds, & qu'il échauffe ceux qui sont trop froids. Chaque livre de *chocolat* vaut au Mexique cinquante-deux sous.

Le Cardinal de Lyon, Alphonse de Richelieu, est le premier en France qui ait usé de *chocolat*. Il s'en servoit pour modérer les vapeurs de sa rate, & il tenoit ce secret de quelques Religieux Espagnols qui l'apportèrent en France. Ceux qui en ont écrit, sont Thomas Gage, Voyageur Anglois, Barthélemi Marradon, qui en condamne l'usage, & Antoine Colménéro, deux Médecins Espagnols, dont René Moreau, Professeur en Médecine à Paris, a traduit & commenté les Livres. Philippe Silvestre Dufour, Marchand de Lyon, a ramassé dans son Traité du Caffé, du Thé & du *chocolat*, tout ce que ces Auteurs en avoient dit.

**CHOCOLAT** est aussi une sorte de pâtisserie délicate où il entre du *chocolat*. *Chocolataum libum*.

**CHOCOLATIER**. f. m. *Chocolati propola*. Celui qui ne vend que du chocolat. Un riche *Chocolatier*. A Paris, ce sont les Limonadiers qui vendent le chocolat.

**CHOCOLATIÈRE**. f. f. Vaisseau d'argent, ou de cuivre, ou de toute autre matière, fait en forme de coquemar, pour délayer avec un moulinet le chocolat, & le faire cuire. *Vasculum coquendo chocolato*.

**CHOCOLATIÈRE**. f. f. Femme qui vend du chocolat. M. Roufféau, dans sa Comédie du Caffé, avoit fait dire par le Chevalier à Dorante: Tu n'es pas riche,

nous le savons ; mais un Gentilhomme vouloit épouser une *chocolatiere*, il y a de la folie, ma foi, il y a folie. Mais depuis l'Auteur y a substitué : mais un Gentilhomme se noya dans une *chocolatiere*. On voit que ce dernier mot est pris ici pour le vaisseau ou l'on prépare le chocolat, & plus haut, pour la Vendeuse.

☞ **CHOCZIN**. Ville de la Moldavie, sur le Niester, aux frontières de Pologne.

**CHENIX**, & au pluriel *Chenices*. Mesure grecque. Le *chanix* étoit la quarante-huitième partie du Médimne, & valoit trois cotyles.

**CHERM**. f. m. Vieux mot. Porc. On a dit aussi *Goerm*. Borel veut que ce soit de-là que vient *Gorret*, du grec *χῆρα*, qui veut dire aussi un Porc.

**CHOES** ou **CHOUS**, f. m. Second jour de la fête des Anthestéries, dans laquelle chacun buvoit dans un vase particulier : de *χῆος*, un vase à boire.

**CHŒUR**. f. m. prononcez CŒUR. Terme collectif. Troupe de Musiciens qui chantent ensemble. *Cantantium. cantantium Chorus*. La beauté de la Musique consiste à être divisée en récit, & en *chœurs*. Il y a des musiques à plusieurs *chœurs* qui se répondent. Après qu'une voix a fait un récit, le *chœur* répond.

Ce mot vient du grec *χοῶς*, *Chœur*. *Chorus* est formé du celtique *Chor* ou *cor*. PEZRON.

☞ Il se dit aussi d'un morceau de Musique à plusieurs parties qui est chanté par le *Chœur*. Il y a deux beaux *Chœurs* dans cet Opéra.

☞ **CHŒUR**, dans les Pièces dramatiques des Anciens, se dit d'un certain nombre de gens intéressés à l'action, qui chantoient, soit dans le cours de la Pièce, soit entre les actes, & dont quelques-uns se méloient dans la Pièce même par des discours liés à l'action, sans pourtant en faire une partie essentielle. Le *Chœur* paroît sur le Théâtre après le Prologue, & n'en sortoit qu'à la fin de la Pièce. Il s'attachoit ordinairement à observer le principal personnage de la Pièce, pour le plaindre, le louer ou le blâmer.

La Tragédie n'étoit, dans son origine, qu'un *chœur* qui jouoit seul & sans Acteurs : il chantoit des Dithyrambes ; c'étoient des Hymnes à l'honneur de Bacchus. Thespis ajouta un Acteur qui récitoit les aventures de quelqu'homme illustre, pour délasser le *chœur*. Eûchyle trouvant ce personnage trop ennuyeux, en joignit un second, & diminua les chants ou *chœurs*. On appeloit épisode tout ce qui étoit enfermé entre les quatre chants du *chœur*, & ces quatre chants faisoient les quatre intervalles ou les intermèdes de la pièce. Mais quand la Tragédie commença à se former, ces récits ou ces épisodes, qui n'étoient que la partie accessoire pour laisser reposer le *chœur*, devinrent le principal de la Tragédie, & au lieu qu'ils étoient différens, ils ne furent plus tirés que d'un seul sujet. Le *chœur* se mêloit & s'incorporoit à l'action, dont il n'étoit plus qu'un accessoire pour l'ornement. Quelquefois le *chœur* parloit, & alors le chef, qu'on appeloit *Choryphée*, parloit pour toute la Troupe ; & quand il chantoit, tous ceux qui le composoient, chantoient ensemble. Outre les quatre chants qui faisoient la division de la pièce, le *chœur* accompagnoit quelquefois de ses plaintes les regrets, que faisoient les Acteurs dans le cours des actes ou les accidens funestes qui arrivoient. Mais la fonction la plus propre du *chœur*, & à laquelle il étoit particulièrement destiné, c'étoit de marquer les intervalles des actes. Pendant que les Acteurs étoient retirés du théâtre, le *chœur* occupoit le spectateur, & les chants rouloient sur ce qui venoit d'arriver ; ils ne devoient contenir que des choses qui convinsent au sujet, & qui y fussent naturellement liées ; en sorte que le *chœur* concouroit avec les Acteurs à l'avancement de l'action. C'est une faute qu'on a remarquée dans les Pièces d'Euripide, que ces *chœurs* sont entièrement

détachés de l'action, & ne font point pris du fonds du sujet. Il y avoit même des Poètes, qui, pour s'épargner la peine de composer des *chœurs*, & de les accommoder à la pièce, faisoient chanter des chansons inférées, qui n'y avoient nul rapport. Ces *chœurs* étrangers, empruntés, étoient d'autant plus mal placés, que le *chœur* étoit censé jouer le rôle d'un Acteur, & qu'il représentoit les spectateurs, mais des spectateurs intéressés à ce qui se passoit ; en sorte même qu'il ne demeurait pas toujours muet dans le cours des actes. Dans la Tragédie moderne l'on a aboli l'usage des *chœurs* : les violons en font la fonction & remplissent la place. M. Dacier désapprouve fort ce retranchement qui ôte à la Tragédie une partie de son lustre. Il trouve ridicule que l'action tragique soit séparée, & interrompue par des airs de violon, qui n'ont nulle liaison avec ce qui se passe ; & que les Spectateurs, émus par la représentation, demeurent tranquilles, & s'arrêtent au plus fort de la passion, pour s'amuser paisiblement à un divertissement étranger. Le rétablissement du *chœur* seroit nécessaire, selon M. Dacier, non-seulement pour l'embellissement & la régularité, mais encore, parce que c'étoit une de ses plus utiles fonctions, de redresser & de corriger ce que la passion faisoit dire aux Acteurs de trop emporté, par des réflexions de sagesse & de vertu. Ce qui a fait supprimer le *chœur*, c'est apparemment que sa présence est incompatible avec certains complots & certaines délibérations secrètes des Acteurs : or il n'est point vraisemblable que ces machinations se fassent devant des spectateurs intéressés à l'action ; & comme le *chœur* ne sortoit jamais du théâtre, il a fallu le bannir, pour donner plus de vraisemblance à ces sortes d'intrigues qui demandent du secret. Voyez la *Poétique d'Aristote*. Il y avoit aussi des *chœurs* dans la vieille & la moyenne Comédie ; mais on les supprima dans la nouvelle, parce qu'ils servoient principalement à reprendre les vices, en attaquant les personnes. DAC. Voyez la *Poétique de Scaliger*.

*La Tragédie informe, & grossière en naissant,  
N'étoit qu'un simple chœur.* BOIL.

*Eschille dans les chœurs jeta les personnages.*  
IDEM.

*Sophocle enfin donnant l'essor à son génie,  
Intéressa le chœur dans toute l'action.* IDEM.

**CHŒUR**. (donner le) C'étoit chez les Grecs, acheter la pièce d'un Poète, & faire les frais pour la représenter. Celui qui faisoit cette dépense, s'appeloit en latin *Choragus*. A Athènes un Archonte étoit chargé de ce soin-là, comme les Édiles à Rome. Un Magistrat avare refusa le *Chœur* à Sophocle, & le donna à un mauvais Poète, dont la Pièce étoit à meilleur marché. DAC Le Magistrat ne commença que fort tard à donner des *Chœurs comiques*. IDEM. Le Poète, dont on achetoit la Pièce, étoit dit recevoir les *chœurs*.

**CHŒUR** signifie aussi la principale partie de l'Eglise la plus voisine du grand autel, où sont placés les Prêtres & les Chantres qui chantent ensemble. Le *chœur* est séparé du sanctuaire, où l'on offre le sacrifice, & de la nef, où est le peuple qui y assiste. *Chorus*. Les Patrons sont obligés à réparer le *chœur* des Eglises, & les Paroissiens la nef. Dans les trois premiers siècles, le *chœur* n'étoit pas séparé de la nef. Cette séparation ne se fit que sous le règne de Constantin, & lorsque l'Eglise se trouva dans le repos & dans la splendeur. Depuis, tous les Peres s'accordent à dire que le *chœur* étoit fermé de balustres. Il y avoit même des voiles tirés sur les balustres, & on ne les ouvroit qu'après la consécration. Dans le XII<sup>e</sup> siècle on commença à fermer le

*chœur* de murailles. La multiplication des Offices fit penser les Ecclésiastiques à se munir contre les injures de l'air, par des clôtures plus solides. La longueur de la cérémonie rendit cette précaution nécessaire ; mais depuis, la beauté des Eglises, & de l'architecture, a ramené l'ancien usage des balustrades, qui sont moins grossières que des murailles. **THIERS.** Le *chœur* est environné de murs ou de balustrades, pour en empêcher l'entrée au peuple. G. G. Les hautes chaises du *chœur* sont occupées par les Prêtres, & les basses par les Chantres, ou les Novices. Le Chantre, est celui qui est Maître du *Chœur*. *Chœur en tribune*, est un *chœur* séparé de l'Eglise, & élevé au dessus du rez de chaussée, derrière le grand autel. *Absis.* Dans les Monastères de filles, le *chœur* est une grande salle attachée au corps de l'Eglise, & séparée par une grille, où les Religieuses chantent l'Office.

Ce mot vient, selon Isidore, à *coronis circumstantium*, parce qu'autrefois on se plaçoit en rond autour de l'autel pour chanter. C'est encore aujourd'hui la manière dont les autels des Grecs sont bâtis ; & on appelle ici un autel à la romaine, un maître autel, où on peut adorer de tous côtés. *Chœur* vient du latin *chorus*.

On appelle dans les Paroisses le *chœur*, un certain nombre de Prêtres, ordinairement de douze, qui disent l'Office au *chœur*, *chorus*. On n'a mandé à cet enterrement que le *chœur*.

Dans les chapitres, on appelle le *chœur*, les Chanoines, & les dignités. Les Chantres ni les Chapelains n'y sont point compris, quoiqu'ils soient Prêtres, & que ce soient eux qui soutiennent le chant du *chœur*.

Dans les Couvens de l'un & de l'autre sexe, on appelle le *chœur*, ceux qui sont profès & qui chantent au *chœur*, à la différence des Freres Convers ou Freres Lais, & des Sœurs Converses ou Sœurs Lais, qui ne chantent que dans la nef, & qui font le service de la maison. Les Dames du *chœur*.

**ENFANS DE CHŒUR**, sont de jeunes enfans qui servent à porter les chandeliers, & à chanter dans le *chœur* de musique les dessus ou les versets, qu'il faut chanter sur un ton élevé & aigu. *Addictus choro puer clericus*. On appelle le Maître de Musique, le Maître des Enfans de *chœur*.

**CHŒUR**, en termes de Théologie, se dit de la division des esprits célestes, qui se fait en Hiérarchies. Il y a les neufs *chœurs* des Anges qui chantent les louanges de Dieu. *Chœur*, en ce sens, signifie *ordre*, *rang*, *dégré*.

Les *chœurs*, à l'Opera, nom collectif qui comprend les Chanteurs & les Chanteuses qui exécutent les *chœurs*.

On dit proverbialement d'un homme bien rasé, ou qui n'a point de cheveux, qu'il est tondu comme un enfant de *chœur*. On dit aussi, Jacobins en chaise, Cordeliers en *chœur*, &c. pour dire, que les Cordeliers tâchent d'avoir de belles voix pour remplir leur *chœur*.

**CHOJANDAH.** Ville d'Asie dans le Mawaralnahr, à sept journées de Samarcand, suivant Abulfeda.

**CHOIN.** s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier une sorte de pierre dure & de vive roche, qui peut être polie comme le marbre. *Silex*.

**COHINE.** s. m. Pain blanc & délicat. Ce mot se trouve dans Rabelais. On le dit en Anjou & en Normandie. Ménage le fait venir de *canonicus* ; c'est-à-dire, pain de Chanoine.

**CHOINE.** Arbre de moyenne grandeur qui croît dans le Brésil. Ses feuilles sont semblables à celles du laurier. Il porte un fruit qui est de la grosseur d'une citrouille médiocre, & de la figure d'un œuf d'autruche. Ce fruit est beau ; mais il ne vaut rien à manger. Les Indiens en font des coupes de diverses sortes. Ils en font aussi un certain instrument qu'ils appellent *maraca*, dont ils se servent dans leurs superstitions.

**CHOINTE.** adj. Vieux mot dont on s'est servi, pour dire, gentille, ajustée. Chambrette belle & *chointe*. On a dit *cointe*, qui est plus récent, & que l'on emploie rarement.

**CHOISEUIL.** Petite ville de France en Champagne, Diocèse de Langres, à trois lieues de Chaumont.

**CHOIR.** Voyez **CHEOIR**.

**CHOISI.** Nom de lieu. *Cauciacum*. *Choisi-Malherbe*, petite ville du Gâtinois. Deux bourgs, l'un voisin de Paris, & l'autre de Compiègne, portent le nom de *Choisi*.

**CHOISILLE.** (la) Rivière de France en Touraine, qui prend sa source au dessus de Nouilly tombe dans la Loire au dessous de Saint Cyr, & au dessous de Valiers.

**CHOISIR.** v. a. Se déterminer en faveur d'une chose par le mérite qu'elle a, ou par l'estime qu'on en fait : se déterminer par la comparaison qu'on fait des choses en faveur de ce qu'on juge être le mieux. *Eligere*, *seligere*. On ne *choisit* point un état par rapport aux talens que l'on a ; mais, selon certaines loix, que la vanité des hommes a établies, & selon lesquelles on croit que, parce qu'on est d'une naissance, il faut *choisir* un tel genre de vie. **NICOT.** Comment être toujours attaché à la même personne, quand le cœur ne l'a pas *choisie* ? Il y a des gens que le néant n'effraie point, & qui *choisissent* de n'être point, plutôt que d'être mal. **MALIEB.** Ménage fait venir ce mot de *colligere*.

**CHOISIR** est un plein exercice de la liberté ; ainsi lorsqu'il y a nécessité absolue, on doit se servir du mot *opter*. Il est impossible de servir en même temps deux maîtres, il faut *opter*.

Le mot de *choisir*, dit M. l'Abbé Girard, n'est pas encore tout à fait à sa place, quand on parle de choses entièrement disproportionnées, à moins qu'il ne soit employé dans un sens ironique. Je ne dirois pas, il faut *choisir* de Dieu ou du monde ; mais il faut *opter* : car le choix étant une préférence fondée sur la comparaison des choses, il n'a pas lieu, où il n'y a pas de comparaison à faire. Un Prédicateur dira pourtant avec beaucoup de grace : Messieurs, le joug du Seigneur est doux, & nous conduit au comble de tous biens ; le joug du monde est dur, & nous plonge dans l'abyme de tous maux : *choisissez* maintenant auquel des deux voulez-vous soumettre... parce qu'alors il se trouve une fine ironie dans l'emploi de *choisir*. Rien ne me paroît plus difficile à *choisir* qu'un ami. Si j'avois à *opter* entre un ami fort zélé, mais indiscret, & un ami discret, mais moins zélé, je choisirois le dernier. Voyez les mots, *faire choix*, *élire*, *opter*, *préférer*, tous confondus dans l'usage ordinaire, & même dans nos Dictionnaires, & tous cependant distingués par des idées propres.

On dit, en parlant d'un homme, qui voyant plusieurs gens dans une troupe, ne vise qu'à un seul pour tirer sur lui, qu'il le *choisit* de l'œil, qu'il l'a *choisi* au milieu de la troupe pour le tuer.

**CHOISIR** s'est dit autrefois pour, *découvrir de loin*, voir, appercevoir *quelque chose*. *Videre*. On le trouve en ce sens dans le roman des Loheranes.

*Li Roi sa drege, quand le Baron choisit.*

Et *choisirent* el pied de la montaigne pavillons bien à trois lieues de l'ost. **VILLEHARD.** N. 71.

**CHOISI, IE.** part. & adj. On appelle *gens choisis*, des gens qui excellent dans leur profession, qui sont au dessus des autres. Il envoya à cette expédition un détachement de soldats *choisis*. Il n'y avoit que des gens *choisis* dans cette assemblée. En ce sens, on le dit de tout ce qui est excellent, fin & délicat. Le commerce du monde *choisi* donne un air de politesse qu'on ne perd jamais. **M. SCUD.** Cette dévote en fuyant le faste & le tumulte, s'est réservé un commerce délicat & *choisi*. **S. EVR.** Les citations

citations doivent être *choisies* & peu fréquentes.  
Id.

**CHOISON.** Vieux mot, qui signifie *dessein, occasion, Consilium, propositum.*

Mettre à *choison*, mettre dans l'occasion de faire quelque chose. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

**CHOIX.** f. m. ¶ Si vous voulez confondre toutes les idées, vous direz avec l'Académie & les Vocabulistes, *élection, option; préférence* d'une personne ou d'une chose à une ou plusieurs autres. Il est difficile de définir plus mal. Le mot de *choix* n'est rien de tout cela. Celui d'*élection*, dit un simple concours de suffrages, qui donne une place à un sujet; & il arrive souvent que le *choix* n'a nulle part dans l'*élection*. Le *choix* n'est pas moins distingué de l'*option*. Il y a *option*, quand, entre plusieurs choses on se détermine pour une, parce qu'on ne peut pas les avoir toutes. Elle suppose une simple décision de la volonté, pour savoir à quoi s'en tenir. On peut *opter* avec *choix*; mais on peut aussi *opter* sans *choix*, quand, entre plusieurs choses on se détermine indifféremment pour la première venue, quand on suit le hasard ou le conseil d'autrui. Il y a *option* entre deux choses égales, mais il n'y a pas de *choix*. L'*option* a lieu où il y a une nécessité absolue: le *choix* est toujours un plein exercice de la liberté. Le *choix* n'est pas non plus la *préférence*. On ne choisit pas toujours ce qu'on préfère, quoiqu'on préfère toujours ce qu'on choisit. La *préférence* a lieu quand on se détermine en faveur d'une chose par quelque motif que ce soit, mérite, affection, complaisance ou politique, n'importe. Le *choix* n'a lieu que quand on se détermine en faveur d'une chose par le mérite qu'elle a, ou par l'estime qu'on en fait. L'esprit fait le *choix*. Le cœur donne la *préférence*. C'est pour cette raison que l'on choisit ordinairement ce que l'on connoît, & qu'on préfère ce qu'on aime. La *préférence* est juste ou injuste, selon qu'elle est dictée par la raison, ou qu'elle est inspirée par la passion. Le *choix* est bon ou mauvais, selon le goût & la connoissance qu'on a des choses. Après avoir écarté toutes ces fausses notions, disons avec M. l'Abbé Girard, que le *choix* est un acte de discernement qui fixe la volonté à ce qui paroît le meilleur; un acte par lequel, après avoir comparé les qualités de différentes choses entr'elles, on se détermine à ce qu'on juge le mieux. *Dilectus.* Les *préférences* de pure faveur sont quelquefois permises aux Princes dans la distribution des grâces: mais ils ne doivent jamais agir que par *choix* dans la distribution des charges & des emplois publics. Dieu veut de nous un amour de *choix*, qui lui assujétisse notre esprit & notre cœur. MALF. L'attachement du peuple pour la vérité n'est nullement un *choix* libre & raisonné; c'est pur accident. BAY. Chacun cherche à se donner, & à s'assujétir; le *choix* des supérieurs tient lieu de liberté. S. EVR. L'homme sent qu'il agit par *choix*, & sans une détermination nécessaire; & cela suffit pour conclure qu'il est libre. Id. Je hais les imaginations heureuses qui échappent à l'esprit sans *choix* & sans connoissance. Id. Il n'y a point d'imprudences si ordinaires que le *choix* de l'état où nous devons passer la vie: si l'on y prend bien garde, presque personne n'est bien placé. NICOL.

Les peres & les meres sont, après Dieu & selon l'ordre de Dieu, les premiers supérieurs de leurs enfans, & ce seroit une indépendance condamnable, plutôt qu'une liberté évangélique, de vouloir dans le *choix* qu'on fait d'un état, se soustraire absolument à l'autorité paternelle. BOURD. *Exh. II, p. 444.*

*Non, ce n'est ni par choix, ni par raison d'aimer, Qu'en voyant ce qui plaît, on se laisse enflammer.*

T. CORN.

¶ C'est dans ce sens qu'on dit que le *choix* des

Tome II,

mots est souvent indispensable, parce qu'ils ne peuvent pas figurer l'un pour l'autre. Comme il n'y a point de mots assez parfaitement synonymes pour avoir, dans toutes sortes d'occasions, une force de signification entièrement semblable, il y a nécessairement un *choix* entr'eux. C'est ce *choix* que M. l'Abbé Girard a déterminé par des définitions & des exemples qui distinguent & développent le caractère de chacun de ces synonymes. Une extrême justesse dans le *choix* & dans l'arrangement des paroles, affoiblit quelquefois les pensées, & dessèche le discours. BOUILL.

¶ CHOISIR & faire *choix*, ne doivent pas être employés indistinctement comme synonymes. *Choisir* est relatif aux choses, & se dit ordinairement de celles dont on veut faire usage: *faire choix* est relatif aux personnes, & se dit proprement de celles qu'on veut élever à quelque emploi ou dignité.

¶ Louis XIV choisit Versailles pour le lieu de sa résidence ordinaire; & fit *choix* du Maréchal de Villeroi pour être Gouverneur de son petit-fils Louis XV; M. l'Abbé GIRARD.

¶ CHOISIR, marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente, pour connoître ce qui vaut le mieux, & le prendre. *Faire choix*, marque plus précisément la simple distinction qu'on fait d'un sujet préférablement aux autres. Les Princes ne choisirent pas toujours leurs Ministres. On n'a pas fait *choix* en tout temps d'un Colbert pour les finances, ni d'un Louvois pour la guerre.

On dit au Palais, qu'une chose a été laissée au *choix* & option d'une partie, quand on lui a donné la liberté de faire une chose ou une autre. *Optio.* Le Droit Romain laisse le *choix* d'un héritier à un testateur.

**CHOIX.** Terme de Peinture & de Sculpture. *Choix* de sujet, *choix* de composition, *choix* d'attitude. Sujet d'un beau *choix*, qui a de justes rapports avec les circonstances, au temps pour lequel il est fait, aux personnes qui l'ont fait faire, & aux lieux où il doit être placé. Composition d'un beau *choix*, lorsque le Peintre a saisi dans le sujet tout ce qui peut mieux le caractériser. Attitude d'un beau *choix*, lorsque les figures se présentent sous de beaux aspects.

**CHOLAGOGUE.** adj. Terme de Médecine, souvent employé substantivement. Médicament *cholagogue*. Un *cholagogue*, c'est un médicament qui purge la bile par en bas. Il y en a de simples & de composés, & les uns & les autres sont de trois sortes, par rapport à leur activité. Il y en a de bénins, de médiocres & de violens. Les bénins sont ceux qui purgent doucement, comme la manne, la casse, les roses, les tamatins, &c. Les médiocres sont, le fené, la rhubarbe, l'aloës, &c. & les violens, le jalap, la scammonée, &c.

Ce mot vient de *χολα*, bile, & du verbe *ἀγειν*, amener.

¶ CHOLEDOGRAPHIE. f. f. Partie de la Médecine, qui s'occupe de la description de la bile. *χολα* bile, & *γραφειν*, d'écrire.

¶ CHOLEDOLOGIE. f. f. Prononcez *ko*. Partie de la Médecine, qui traite de la bile.

**CHOLERA MORBUS.** Voyez COLERA MORBUS.

¶ CHOLET. Ville & Baronie de France, dans la contrée qu'on nomme la Marche de Poitou, Diocèse de Poitiers, selon les Auteurs du *Dictionnaire Géographique* de la France, & non pas au Diocèse de la Rochelle, comme le dit Piganiol de la Force, à 12 lieues d'Angers, près de la rivière la Moine, & non pas sur la Mayenne.

**CHOLIDOQUE** ou **CHOLEDOQUE.** adj. m. Terme d'Anatomie; *cholidochus.* Le canal *cholidoque*, est un canal qui conduit la bile du foie dans l'intestin duodenum. On a cru qu'il portoit la bile du foie dans la vésicule; mais comme c'est l'intestin qui enfle, & non pas la vésicule, lorsqu'on souffle



dans ce conduit , il est évident que la bile de ce canal va droit dans l'intestin. DIONIS.

☞ CHONER ou HOMER. Mesure des anciens Hébreux ; la même chose que *Core*. Voyez ce mot.

CHOMET. f. m. Petit oiseau fort gras & fort délicat , qui se trouve en Normandie. Il se perche ordinairement sur la pointe du chaume dans les champs.

CHOMMABLE ou CHOMABLE. adj. m. & f. Jour ou fête auquel il n'est pas permis de travailler. *Festus dies, feria quæ requiem habet litium, operum & laborum*. Les Dimanches & Fêtes commandées par l'Eglise , sont des jours *chommables*.

CHOMMAGE. ou plutôt CHOMAGE. f. m. Etat d'une chose qui est sans agir un certain temps , l'espace de temps qu'on est sans travailler. *Cessatio*. Quand des ouvriers ont manqué de se trouver dans un atelier , on leur déduit leur *chommage*. L'Ordonnance règle le *chommage* des moulins pendant vingt-quatre heures à quarante sous , quelque nombre de roues qu'ils aient : on leur paye ce *chommage* quand ils sont empêchés de moudre par le passage des trains , des bateaux.

☞ CHOMMER , & mieux , CHOMER. v. a. Fêter un jour en cessant , en s'abstenant de travailler. *Diem festum agere, festum colere*. On *chomme* les fêtes de la Vierge. Ce terme est assez usité ; mais il n'est pas noble.

Ménage dit qu'il faudroit écrire *chaumer* , & cite Vulcanius qui le dérive du grec *χαμαί* ; qui signifie être oisif & bâiller.

Cet Auteur ajoute que ce mot vient du mot de la basse latinité *calamare* , dérivé de *calamus* , chaume , & que de-là s'est dit *chommer* , pour , ne rien faire , parce que les jours de fêtes les paysans restent sous leurs chaumes , c'est-à-dire , dans leurs maisons couvertes de chaume , sans rien faire , sans travailler. Mais il est certain que ce mot vient de *chom* , qui est purement Bas-Breton , & signifie *demeurer , s'arrêter , se reposer*. On dit encore en Bretagne , *chommet d'acé*. Arrêtez-la , demeurez-là.

CHOMMER. v. n. signifie aussi manquer de besogne , de travail , de pratiques , ne rien faire faute de travail. *Cessare, vacare*. Il ne faut pas laisser *chommer* les compagnons , il leur faut tailler de la besogne. Un bon ouvrier ne doit point *chommer*.

On dit proverbialement d'un homme disgracié , qui n'a plus ni crédit ni autorité , que c'est un saint qu'on ne *chomme* plus. On dit aussi , il ne faut pas *chommer* les fêtes avant qu'elles soient venues ; pour dite , il ne faut point s'affliger ni se réjouir avant que les biens ou les maux soient arrivés.

CHOMMER se dit aussi , en parlant des terres : on dit que des terres *chomment* ; pour dite , qu'on les laisse reposer , & qu'on n'y sème rien. On dit aussi qu'un moulin *chomme* ; pour dite , qu'il ne va point , qu'on n'y moud point. Et on dit que la monnoie *chomme* ; pour dite , qu'on cesse d'y travailler faute de matière. AÇAD. FR.

CHOMME , ÉE. part. La fête des morts n'est *chommée* que jusqu'à midi.

CHON. f. m. Nom d'un faux Dieu d'Egypte. C'étoit l'Hercule des Egyptiens , si l'on en croit quelques Auteurs ; cela ne paroît pas à Selden être assez bien fondé. Il conjecture que *Chon* peut être un mot corrompu , & qu'il faut lire *Chiron* ou *Chiron* dont parle Hétychius , & qu'il dit être l'Hercule d'Egypte , dans l'opinion de bien des gens. D'autres prennent *Chon* pour le *Cium* , dont il est parlé à la fin du *ch. V d'Amos*. Selden ne croit pas que cela soit encore bien sûr. Il a raison : on ne sait guère ce que c'étoit que *Chon*. Voyez CHIRU.

☞ CHONAD. Ville de Hongrie avec Evêché suffragant de Coloma , capitale d'un Comté sur les frontières de la Transilvanie , auquel elle donne son nom. *Canadium*.

CHONCAR. f. m. Oiseau de proie. *Species avis prædatrix* ou *aucupis*. Les Moscovites & les Tartares de Crim sont obligés ; par le dernier Traité

qu'ils ont fait avec la Porte-Ottomane , d'envoyer tous les ans , pour marque d'hommage au Grand-Seigneur , un oiseau de proie qu'on nomme *choncar* , avec plusieurs ornemens de pierreries. PETIT DE LA CROIX , *Histoire de Tamerlan*.

CHONDRILLE. f. f. ( Prononcez CONDRIE. ) Herbe , en latin , *chondrilla prima Dioscoridis*. Voyez COND.

☞ CHONDROGRAPHIE. f. f. Partie de l'Anatomie qui s'occupe de la description des cartilages.

☞ CHONDROLOGIE. f. f. ( Prononcez kon. ) Partie de l'Anatomie qui traite des cartilages.

☞ CHONE. Ville de la Turquie d'Asie , dans la Natolie , Province de Germian.

CHONTACHION. f. m. Terme d'office ecclésiastique chez les Grecs : *χοντάχιον*. C'est une espèce d'hymne plus courte que toutes les autres.

CHOPADE. f. f. Vieux mot. Achoppement , heurt , l'action de chopper. *Offensio pedis, incurfus*.

CHOPINE. f. f. Petite mesure de liqueurs qui contient la moitié d'une pinte. *Ænophori Gallici quadrans, quarta pars*. La *chopine* d'eau commune , pèse une livre à Paris.

Ce mot , selon Ménage , vient de *cupina* , diminutif de *cupa*. Il y a apparence qu'il vient de l'allemand *schopp* , signifiant la même chose. Il y en a qui le dérivent de *χρησιμω* , *fundo liberè* , *je verse à boire* , comme si on disoit *cheopine* , pour *chopine* , parce que la *chopine* est la mesure la plus ordinaire qu'on donne aux ouvriers , & qui suffit pour un repas à un homme qui travaille.

CHOPINE signifie aussi la quantité de liqueur contenue dans cette mesure. *Quadrantem ænophori gallici exhaurire*.

*On ne croit boire que chopine ,  
Et quelquefois on en boit deux :  
On croit rire avec sa voisine ,  
Et l'on en devient amoureux.*

On dit aussi , une *chopine* d'olives , parce qu'on les vend à cette mesure. Une *chopine* de sel , dans les lieux où on donne le sel par impôt. On dit de celui qu'on veut taxer d'avoir trop bû , qu'il a mis pinte sur *chopine*.

CHOPINE. f. f. Terme de Marine. Voyez CHOPINETTE de pompe.

CHOPINER. v. n. Boire plusieurs chopines de suite. *Perpotare, largius bibere*. Il est populaire.

CHOPINETTE. f. f. Diminutif de chopine , qui signifie la même chose ; mais qui ne se prend que pour la liqueur , & ne se dit que par le petit peuple. Boire *chopinette*.

On appelle *chopinettes* , en plusieurs endroits , sur-tout en quelques villes de Normandie & de Picardie , les burettes dont on se sert à la Messe.

CHOPINETTE de pompe. Terme de Mécanique. C'est un petit cylindre de bois percé par le milieu , dont le trou est couvert d'une soupape , laquelle on arrête fixe dans le corps de la pompe , un peu au dessous de l'endroit où descend la heuse.

CHOPPEMENT. f. m. Action de celui qui choppe. *Offensio*. Ce mot se trouve dans Pomey ; mais on ne le trouve point ailleurs.

CHOPPER. v. n. Heurter du pied contre quelque chose , en sorte qu'on soit en danger de tomber. *Offendere pedem*. Ce chemin est si raboteux , qu'on y *choppe* à tous momens.

CHOPPER se dit figurément & familièrement pour , faire une faute grossière , tant au propre qu'au figuré. *Errare, offendere, incurrere in aliquid*. Cet Officier s'est brouillé avec son supérieur , il a *choppé* lourdement. Cet Auteur a *choppé* en plusieurs endroits , & a fait cent bévûtes dans ses notes. Ce mot vieillit , tant au propre , qu'au figuré.

☞ CHOPPER , en termes de Maréchallerie , se dit d'un cheval qui heurte du pié contre terre , parce que dans ses différentes allures , il ne lève pas assez

les piés. Ce cheval *choppe* continuellement. *Offensator equus.*

**CHOQUANT**, ANTE. Qui s'applique aux choses qui offensent ou qui déplaisent. *Quod animus, aures offendit, lædit.* Un homme est *choquant*, a un air *choquant*, des manières *choquantes*, dit des paroles *choquantes*. Souvent pour ne pas connoître ce qu'on a de *choquant* dans l'humeur, on traite les autres avec dureté, & l'on en rejette encore le tort sur eux. Ntc. Il est des refus moins *choquans* que certaines graces que l'on fait trop sentir. BELL. Il y a une humilité d'amour propre, qui fait éviter ce qu'il y a de *choquant* & de ridicule dans l'orgueil. PORT-R.

**CHOQUE**. Voyez TOUR-ET-CHOQUE.

**CHOQUER**, v. a. Heurter avec violence, donner un choc. *Offendere, impingere in.* Si ce grand vaisseau vient à *choquer* la chaloupe, il la brisera. On *choque* les verres à table l'un contre l'autre. On dit absolument *choquer*. *Choquer* contre quelque chose. *Choquer* contre un rocher.

**CHOQUER** se dit aussi, en parlant de la rencontre & du combat de deux troupes de gens de guerre. *Concurrere, configere, congregari.* Les armées se sont *choquées* avec grande ardeur, sitôt qu'elles ont été en présence.

**CHOQUER**, dans le sens figuré, signifie déplaire, faire une impression désagréable. Cela me *choque*. *Hoc me gravat, mihi grave, molestum est.* Cet objet me *choque* la vue. Ces ions me *choquent* l'oreille. *Oculos, aures lædere, offendere.*

On le dit aussi dans la signification de blesser, offenser : dites-vous cela pour me *choquer* ? Ce qui *choque* les esprits bornés, ne surprend point les gens sages. Soyez industrieux à ménager l'esprit du Prince, & gardez-vous de *choquer* la délicatesse de son humeur. S. EVR. J'aime ceux qui ont toujours de l'esprit sans *choquer* personne ; & je hais ceux qui n'en ont que pour déplaire. Il faut rejeter les opinions qu'on n'approuve pas, avec tant de modestie, qu'on ne *choque* personne.

Il est quelquefois réciproque. C'est un homme qui se *choque* de tout.

Quand on dit qu'une chose *choque* le bon sens, la raison, l'honneur ; on veut faire entendre qu'elle est contre le bon sens, contre la raison, contre l'honneur. *Alienum à.* Il y a bien des choses qu'on ne sauroit dire, sans *choquer* la bienséance, l'honnêteté. *Salvâ, illasâ honestate.* Il faut tâcher de plaire à l'esprit, mais sans *choquer* la raison. P. RAP.

**CHOQUER** la *tourne-vire*, en termes de Marine, c'est la rehausser sur le cabestan, pour empêcher qu'elle ne se croise & ne s'embarraße, lorsqu'on la vire. *Erigere, attollere.*

**CHOQUÉ**, ÉE. part.

**CHORAGE**. f. m. *Choragium.* Vitruve se sert de ce mot, pour exprimer un lieu derrière le théâtre des Anciens ; la partie du théâtre où l'on seroit les habits, les décorations, les instrumens de la scène, & où l'on dispoit quelquefois des chœurs de musique.

**CHORAL**. Ancien mot, qui se trouve au pluriel pour dire des Enfans de chœur. Le revenu de la Collégiale de Blainville doit se partager, par l'acte de fondation, entre douze portions : deux Dignités, quatre autres Chanoines prébendés, trois Chanoines semi-prébendés, un Clerc, & deux *Choraux*, c'est-à-dire, deux Enfans de chœur. *Descript. Géog. & Hist. de la Haute-Norm. tom. 2, p. 342.*

**CHORAULE**. f. f. *Choraulæ.* C'est celui qui présidoit sur les chœurs, chez les Grecs & chez les Romains.

**CHORDAPSE**. f. m. Terme de Médecine. *Chordapsus*. C'est une maladie des intestins que quelques-uns appellent *Miseréré* ; d'autres disent que c'est une espèce de *Miseréré*. Galien dit que c'est une tumeur des intestins grêles qui les fait paroître repliés comme

une corde. Archigenes prétendoit que c'étoit une espèce de *Miseréré* consistant dans une tumeur qui est en un certain endroit des intestins grêles, & qui cède à la main quand on la porte dessus : il disoit que le *chordapse* est fort dangereux, & qu'il fait ordinairement mourir en trois ou quatre heures, à moins qu'il ne vienne à suppuration, ce qui n'ôte pas tout le danger. Il y a apparence que le *chordapse* n'est autre chose que le *Miseréré* ; car Celse dit que ce qu'on avoit appelé *chordapse*, étoit ordinairement appelé de son temps *Miseréré*, *αἰσθητός*.

Le nom de *chordapse* vient de deux mots Grecs, *χορδή*, corde ; & *ἄψαι*, toucher ; parce que dans le *chordapse* on sent au toucher l'intestin tendu comme une corde. Voyez GORRÆUS. *Anastase*, Patriarche de Constantinople mourut d'un *chordapse*.

**CHOREGE**. f. m. (Prononcez KO.) C'étoit chez les Grecs celui qui présidoit à la dépense des spectacles, soit qu'il la fit de son propre bien, soit qu'il eût reçu des Magistrats de quoi la faire. *Choregus, χορηγός.*

**CHOREGRAPHIE**. f. f. La première syllabe se prononce *Ko*. L'art de noter sur le papier les pas & les figures d'une danse. Un bon Maître à danser doit savoir la *Choregraphie*. *Cemot*, formé du grec, signifie proprement description d'une danse.

**CHORÉVÊQUE**. f. m. *Ph* ne se prononce pas. *Chorepiscopus*. Les Savans demandent quelle étoit la fonction du *Chorévêque* dans la primitive Eglise. M. de la Roque soutient que les *Chorévêques* étoient les Evêques de la campagne, & qu'ils avoient la même autorité dans leurs villages, que les Evêques des grandes villes dans leurs Diocèses. Mais dans la prospérité les Evêques dédaignèrent ces retraites solitaires & champêtres. Ils s'imaginèrent que l'Episcopat étoit avili, & devoit méprisable dans la bassesse du village. Ainsi le Concile de Sardique défendit de consacrer des Evêques à la campagne, ou dans les petites villes, afin que la dignité Episcopale fût toujours relevée par l'éclat des grandes villes. Voyez M. de Marca. Les *Chorévêques* exerceoient dans les Bourgades la plupart des fonctions Episcopales ; mais ils n'étoient pas ordonnés comme les Evêques, & n'étoient pas revêtus de la même autorité. Ils étoient seulement au dessus des simples Prêtres. DU BOIS.

L'office de *Chorévêques*, auxquels les Doyens ruraux ont succédé, étoit de veiller sur les Paroisses de la campagne. On les a abolis, parce qu'ils usuroient l'autorité des Evêques. LE MAIT.

Quelques-uns disent que les *Chorévêques* n'étoient proprement que les Evêques que nous appelons aujourd'hui *in partibus*, lesquels, en qualité de suffragans, sont commis à l'administration des Diocèses, dont les Evêques sont absens. Cette idée n'est pas assez juste. Ce qu'ils ajoutent est mieux, que du moins l'institution des *Chorévêques* semble avoir donné lieu à celle de ces autres Evêques, qui ont pourtant des avantages que les *Chorévêques* n'avoient pas.

D'autres croient que les *Chorévêques* n'étoient que des Prêtres à qui l'Evêque donnoit presque toute son autorité pour la campagne. Le dixième Canon du Concile d'Antioche, en 342, ordonne que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme *Chorévêques*, connoissent les bornes qui leur sont prescrites. Ils peuvent ordonner des Lecteurs, des Soudiacres & des Exorcistes ; mais non pas des Prêtres, ou des Diacres, sans l'Evêque de la ville dont ils dépendent. Le *Chorévêque* sera ordonné par l'Evêque de la ville. Ce Canon semble donner aux *Chorévêques* le caractère Episcopal, en leur permettant d'ordonner des Prêtres & des Diacres, au moins avec l'Evêque dont ils dépendent, ce que quelques-uns croient n'être pas sans difficulté. Quoi qu'il en soit, le Concile de Néocésarée, tenu vers 314, can. 14, leur donne la prééminence sur les Prêtres ; & le Pape Nicolas, au IX<sup>e</sup> siècle, dans sa lettre à Raoul, Archevêque de Bourges, déclare que les *Chorévêques* ont les fonctions Episcopales, & veut que les ordinations de Prêtres & d'Evêques

qu'ils auront faites, soient valides. Le 44<sup>e</sup> Canon du Concile de Meaux, tenu en 845, ordonne que les *Chorévêques* n'exerceront point les fonctions proprement Episcopales, & qu'ils ne pourront administrer ni la Confirmation, ni le Diaconat. Le Pape Léon VII, dans sa troisième Lettre écrite en 936, ou environ, dit que les *Chorévêques* ne doivent ni consacrer les Eglises, ni ordonner des Prêtres, ni donner la Confirmation; ce qui montre; 1<sup>o</sup>. Qu'ils le pouvoient, & le faisoient même quelquefois, & 2<sup>o</sup>. Qu'il y en avoit encore au X<sup>e</sup> siècle. Il n'est point parlé de *Chorévêques* en Orient avant les Conciles d'Ancyre, de Néocésarée & de Nicée, tenus au commencement du IV<sup>e</sup> siècle; ni en Occident avant le Concile de Riès tenu en 439. Ils ont cessé en Orient & en Occident dans le X<sup>e</sup> siècle.

Ce mot, *Chorévêque*, est grec, composé de *χώρα*, région, petite contrée; & d'*ἐπίσκοπος*, dont s'est fait *Evêque*.

**CHORÉVÊQUE** signifie aussi une dignité qui est dans quelques Cathédrales, principalement en Allemagne, & c'est la même chose que *Chori Episcopus*, c'est-à-dire, l'*Evêque du chœur*. Molanus fait mention de ces *Chorévêques* dans son livre de *Canonicis*. Voyez le Glossaire de M. du Cange. A Utrecht dans l'Eglise de S. Martin, l'Archifouidiacre a le titre de *Chorévêque*, & fait la fonction d'Archiprêtre. Il y a aussi dans l'Eglise de Treves quatre dignités qui portent encore le titre de *Chorévêque*. Dans l'Eglise de Cologne, le premier Chantre se nomme *Chorévêque*, soit par abus, & à cause que dans le Chœur il porte le bâton de l'Evêque pendant l'Office, soit parce qu'il est l'Evêque, l'inspecteur, le supérieur du Chœur. Alors ce mot viendroit non pas de *χώρα*, mais de *χορός*, Chœur, & d'*ἐπίσκοπος*.

Baronius à l'an 357 de J. C. Duaren, de *sacris Ecclesie Ministris*, L. I. Le P. Cellot, de *Hierarch. Eccl. L. IV, C. 14; L. V, C. 13; L. VI, C. 10*. De Marca, de *Concord. Sac. & Imp. L. II*, parlent des *Chorévêques*.

**CHORGES**. Ville de France, en Dauphiné, Diocèse d'Embrun, & non pas de Gap, à deux lieues d'Embrun, entre les Alpes. Son ancien nom est *Caturiga*, chef-lieu des *Caturiges*.

**CHORIAMBE**. Voyez **CORIAMBE**.

**CHORION**, f. m. C'est la membrane extérieure qui enveloppe tout le fœtus: elle est forte, polie en dedans du côté qu'elle s'unit avec une autre membrane qui est au dessous, qu'on appelle *amnios*; rude, & inégale par dehors, parsemée de quantité de vaisseaux, & attachée à la matrice par le moyen du placenta qui lui est fort adhérent. Cette membrane se trouve dans tous les animaux.

*Chorion* vient du Grec *χορῖον*, qui signifie *capere*, contenir. Le *chorion* avec l'*amnios* & le *placenta*, font ce qu'on nomme l'*arrière-faix* ou *secondine*.

Au reste il faut remarquer que la première syllabe du mot de *chorion*, & de tous ceux qui suivent, jusqu'au mot de *chose* exclusivement, se prononce *Ko*; c'est-à-dire, que l'*h* est comptée pour rien dans la prononciation.

**CHORISTE**, f. m. Prononcez *Coriste* Chantre du Chœur. *Cantor incentivus*, *chorofates*. Il vient ordinairement deux *Choristes* revêtus de chappes chanter alternativement avec le Chœur quelques Antiennes ou Motets, entre l'Epître & l'Evangile.

On appelle aussi *Choriste*, celui qui chante dans les chœurs de l'Opéra, ou dans ceux des motets au Concert spirituel. **ENCYC.** Ce mot est pour tant particulièrement consacré pour désigner ceux qui chantent au chœur dans une Eglise.

**CHORISTE**, f. f. On appelle *Choristes*, dans l'Ordre de la Visitation, les Religieuses destinées à chanter l'Office au Chœur. *Chorista*. Il y a dans cet Ordre des Religieuses de trois sortes, des *Choristes*, des Associées, & des Domestiques. Les *Choristes* sont destinées pour chanter l'Office du Chœur. P. HÉLYOT, T. IV, p. 322. Les *Choristes* & les Associées sont

seules capables de remplir toutes les charges du Monastère. **Id.**

**CHOROBATE**, f. m. espèce de niveau dont se servoient les Anciens, composé d'une double équerre faite comme un T, qui est d'écrite par Vitruve, Liv. VIII, ch. 6. *Chorobates*. Il servoit à prendre la situation d'un lieu. Il vient du grec *χοροβάτης* qui signifie parcourir une région.

**CHOROGRAPHIE**, f. f. L'art de faire la carte particulière d'une province, d'une région, *Chorographia*, χώρα, région, & γράφειν, décrire.

**Géographie**. Description de toute la terre. *Chorographie*. Description d'un pays. *Topographie*. Description d'un lieu particulier, d'une Ville, ou de son district.

**CHOROGRAPHIQUE**, adj. Qui appartient à la Chorographie. *Chorographicus*. Sanson a fait plusieurs belles cartes *chorographiques*. Sophian a fait des descriptions & des cartes *chorographiques* de la Grèce. On a envoyé des Géomètres faire des cartes *chorographiques* fort exactes de plusieurs Provinces de la France.

**CHOROÏDE**, f. f. Terme d'Anatomie qui se dit de diverses parties du corps, qui ont quelque ressemblance avec le chorion. *Choroides*.

Ce mot vient de *χορῖον* qui est une des membranes qui environnent le fœtus, & de *ἰδέσθαι* ressembler.

On donne le nom de *choroïde* à la membrane qui enveloppe immédiatement le cerveau, & qu'on appelle d'ordinaire le *pie-mère*: elle est appelée *choroïde*, parce qu'elle est parsemée de quantité de vaisseaux, comme le *chorion*.

On nomme aussi *plexus*, ou *lacis choroïde*, un entrelacement d'artères & de veines qui est dans les ventricules antérieurs du cerveau.

On appelle encore *choroïde* la seconde tunique de l'œil, parce qu'elle est parsemée de vaisseaux; on la nomme autrement *uvée*. C'est elle qui est percée par devant pour laisser entrer la lumière. Cette ouverture est appelée la *prunelle*, qui est environnée d'un cercle qu'on nomme *iris*, à cause de ses diverses couleurs. M. Mariotte prétend que la vision se fait plutôt dans la *choroïde* que dans la rétine: ce qu'il tâche de démontrer dans les lettres qu'il a écrites à Messieurs Pecquet & Perrault, insérées dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Bartholomæus Torinus, fameux philosophe, dans son *Parnassus triceps*, est de même avis; mais tous les autres Auteurs sont d'un sentiment contraire. Voyez **VISION & RÉTINE**. Cette *Choroïde* est tout-à-fait noire dans l'homme; mais dans les yeux des lions, des chameaux, des ours, des bœufs, des cerfs, des brebis, des chiens, des chats & de la plupart des poissons, on y voit une couleur fort éclatante qui paroît comme sont les brillans d'argenterie, ou le lustre des perles orientales ou de l'Iris, au lieu le plus exposé aux rayons du soleil: & c'est ce que les Physiciens appellent le *tapis*.

**CHORUS**, f. m. Terme latin, dont on se sert dans les réjouissances de table; quand quelqu'un a chanté un couplet de chanson, il invite les conviés à le répéter tous ensemble, en leur disant, Allons, *chorus*. Chanter plusieurs ensemble, en répétant les paroles qu'un autre a chantées.

**CHORUS**, au fig. Faire *chorus* avec quelqu'un, se joindre à lui, faire parti avec lui. Je n'ai pas été le dernier à faire *chorus* à tous les applaudissemens qu'on lui a donnés. Toute l'assemblée fit *chorus* au Panegyriste.

**CHORUS** étoit aussi un ancien instrument de Musique, dont Thoinot Arbeau en son *Orchésographie* témoigne avoir vu la figure dans un ancien livre, où étoient décrits tous les instrumens de Musique. Il dit qu'il se joignoit avec la symphonie & le tambourin.

**CHOSE**, f. f. Nom général qu'on donne à tout être existant dans la nature, soit réel, soit modal. *Res*,

Toutes les choses de ce monde sont sujettes au changement. La lumière est une chose admirable.

*Qui vit content de rien , possède toutes choses.*  
BOIL.

La mort étant la dernière de toutes les choses, c'est bien assez que l'on aille à elle d'un pas assuré, sans que l'on y coure. VAUG. Par un enchaînement des causes inconnues, mais déterminées de tout temps, chaque chose marche en son rang, & achève le cours de sa destinée. ID. Les gens de bon goût trouvent du plaisir à des choses que des gens du commun ne sentent pas; comme ils en méprisent d'autres que le peuple admire. LE CH. DE M. Les passions ont rendu l'homme esclave de toutes les choses sensibles. MALEB. Ce mot est dérivé de *causa*, qui dans les vieux titres signifie chose, comme le prouve Pasquier.

☞ Comme ce mot se dit indistinctement de tout, sa signification est déterminée par la matière dont on traite.

☞ Il faut pourtant remarquer que le mot *être* est plus général encore que celui de chose. *Être* se dit de tout ce qui est. Dieu est un *Être* incompréhensible, l'homme est un *être* capable d'aimer. Chose ne peut pas se dire de tous les *êtres*. On dirait mal Dieu est une chose incompréhensible. Il y a pourtant des occasions où ce mot a bonne grace, joint avec des *êtres* animés. C'est une chose bien précieuse qu'un ami. C'est une chose bien intéressante qu'une jolie femme.

CHOSSES se dit aussi des réflexions, des pensées, des opinions, des dogmes, &c. Les belles choses mêmes ont besoin d'être imaginées, & il ne faut pas éblouir l'esprit par un trop grand nombre de traits agréables & surprenans. CL. Il y a dans Théocrite une certaine bigarrure de jolies choses, & de choses purement rustiques, qui est très-mal assortie. FONT. Il n'y a rien de naturel dans Sénèque; il ne songe qu'à dire de belles choses. P. LE BOSS. L'évidence n'accompagne pas les choses de la foi. MALEB.

CHOSE se dit aussi par opposition aux personnes. Un tel mot est un terme général qui convient aux choses, & aux personnes.

CHOSSES se dit encore par opposition aux paroles qui sont vides de sens. Une des principales beautés du discours, consiste à être plein de choses, & déchargé des paroles superflues. PORT-R. Je ne veux point des mots, je demande des choses. VILL.

☞ On le dit encore par opposition à apparence. *Eripitur persona, manet res.* Le masque tombe, l'homme reste.

QUELQUE CHOSE s'emploie souvent comme un seul mot; alors il est toujours masculin. On n'a dit *quelque chose* qui est très-plaisant. Et souvent l'adjectif suivant se met au génitif. *Quelque chose* de fâcheux. AC. FR.

CHOSE signifie quelquefois, affaire, action, événement *Res, negotium*. Tacite ne rapporte pas les choses comme elles sont arrivées, mais comme il imagine qu'elles auroient pu être. BOUIN. C'est le caractère des Romains, de faire & de souffrir de grandes choses. BOUIN. Les choses humaines ne roulent point à l'aventure, & au gré de la fortune. VAUG. On se peut éloigner du monde si les choses n'y vont point comme on veut; mais quand on se montre, il faut les laisser aller comme elles vont. CH. DE M. Voilà l'état des choses, voilà où l'on en est. Ce n'est pas peu de chose de savoir douter avec raison & avec esprit. MALEB.

CHOSE signifie encore le bien, le corps dont il s'agit. *Bona*. Tous les frais d'un décret, d'une vente, se prennent sur la chose, se font aux dépens de la chose. Celui qui a vendu un héritage, a un hypothèque privilégiée, parce que c'est sa chose.

CHOSE signifie en Droit, tout ce qui est dans notre patrimoine, & tout ce qui n'y est pas. Tout ce qui est distinct des personnes & des actions. La secon-

de division des choses se fait en celles qui sont corporelles, & celles qui sont incorporelles.

CHOSSES corporelles, sont celles qui tombent sous les sens, comme un fonds, une maison, un habit, & autres choses semblables.

CHOSSES incorporelles, sont celles qui ne tombent point sous les sens, mais qui consistent dans certains droits incorporels, comme sont les successions, les servitudes des héritages, les obligations, les actions, & autres de semblable nature.

CHOSSES corporelles, sont ou *fungibles*, ou non *fungibles*. Les *fungibles* sont celles qui ne sont pas des corps certains & déterminés, & qui consistent en quantité, & se règlent par poids, par nombre, & par mesures, comme du blé, du vin, &c. Elles se consomment par l'usage, & ne périssent point; mais peuvent être représentées & remplacées par d'autres de même nature. Les choses non *fungibles*, sont des corps certains & déterminés qui consistent en espèce, c'est-à-dire, en un corps certain & déterminé, & qui ne se consomment pas par l'usage, mais qui périssent de manière qu'elles ne peuvent être représentées ni remplacées par d'autres de même nature, comme une maison, un cheval, &c.

☞ CHOSSES communes, dont l'usage est commun à tous les hommes, comme l'air.

☞ CHOSSES des communes, dont la propriété appartient à quelque Communauté, & dont l'usage appartient à tous ceux qui la composent, comme les théâtres dans les villes, les promenades publiques, &c.

☞ CHOSSES de droit divin, qui ne peuvent point tomber dans le patrimoine des particuliers, comme les choses sacrées, les choses religieuses & les choses saintes.

☞ CHOSSES sacrées, qui sont consacrées à Dieu avec les solennités prescrites, comme les temples, les vases sacrés, &c.

☞ CHOSSES religieuses, lieux qui servent à la sépulture des fidèles.

☞ CHOSSES saintes, celles que les loix mettent à l'abri de l'injure des hommes, en établissant des peines contre ceux qui violent & manquent au respect qui leur est dû; comme la personne du Souverain, d'un Ambassadeur, les loix qu'on ne viole point impunément, &c.

☞ CHOSSES prophanes, opposées aux choses sacrées, religieuses & saintes. FER.

CHOSE se dit encore du bien commun; & on appelle la chose publique, ce qui regarde l'Etat, la République. *Res publica*.

CHOSE se dit aussi de tout ce qui n'a point de nom, de ce qu'on ignore, ou dont on ne se souvient pas, ou qu'on s'abstient de dire par pudeur; ou quand on manque d'expression. C'est bien souvent l'asyle de l'ignorance, & il est certain qu'on abuse de la commodité de ce mot, & qu'on y a recours trop souvent. On dit dans les arts, quand on ne fait pas le nom d'un outil, ce chose avec quoi on rabotte, on perce, &c. Nous passâmes la rivière à chose, je ne me souviens pas du nom de ce port. On appelle aussi, en matière obscène, chose, ce qu'on ne veut pas nommer, & alors il est masculin.

On dit familièrement, être tout chose; pour dire, n'être pas de bonne humeur, ou être dans une situation qu'on ne peut pas expliquer. Colin étoit malade, non toutefois que sa santé fût dérangée par la fièvre ou quelque autre maladie qui eût besoin d'un Docteur en Médecine. Il étoit proprement ce qu'on appelle, dans le style familier, être tout je ne sais comment, être tout chose. *Chef-d'œuvre d'un inconnu*.

CHOSE se dit encore en ces phrases assez ordinaires. En parlant de choses & d'autres. Cela est beau entre autres choses. Je vous recommande cela sur toutes choses. Vous irez en un tel endroit avant toutes choses. On dit aussi, par exclamation, chose étrange! chose inouïe! Je ne ferois pas cela pour chose du monde. La belle chose que d'être heureux du



consentement des misérables, & sans trouver l'envie par les chemins ! BAL.

On dit proverbialement : A chose faite, conseil pris, pour dire ; qu'il n'est plus tems de demander conseil, quand la chose sur laquelle on devoit délibérer, est faite.

**CHOU.** f. m. *Brassica*. f. f. Plante potagère commune dans nos jardins, & dont on connoît plusieurs espèces bonnes à manger. Aussi prétend-on que le mot *Brassica* vient du grec *βραχικί*, qui signifie une herbe potagère : nom qu'on lui a donné par excellence, à cause qu'elle tenoit un des premiers rangs parmi les plantes potagères chez les Anciens. Pline nous apprend que Chrysippe, Dieuches, Pythagore & Caton, avoient composé des volumes entiers sur le *chou*. On peut voir encore dans Caton, *De Re Rustica*, Ch. 156, 157, & dans Pline lui-même, L. XIX. c. 8. & L. XX. c. 9. Diogene lavant ses *choux*, etia à Aristippe : Si tu savois manger des *choux*, tu ne ferois point ta cour aux Grands. Et toi, répondit Aristippe : Si tu savois faire ta cour aux Grands, tu ne t'amuserois point à laver tes *choux*. ABLANC. On croit que les *choux* empêchent l'ivresse : & c'est pour cela que les Anciens en mangeoient au commencement de leurs repas. Les Egyptiens faisoient servir des *choux* à l'entrée de tous leurs festins, afin de ne point s'enivrer. Aussi dit-on que les *choux* sont ennemis de la vigne.

Ce mot *chou* paroît s'être formé de *caulis*, qui signifie la même chose, en changeant le *c* en *ch*, comme en bien d'autres, *canis*, chien, *cantus*, chant, *Cyprus*, Chypre, *camisia*, chemise, &c. Ainsi de *caulis*, *caul*, *chaul*, *choul*, *chou*. Mais si l'on en croit le P. Pezron, *καυλος*, *caulis*, vient du Celtique *caul*.

**CHOU** est le nom générique d'un certain nombre de plantes qui ont leurs fleurs à quatre pétales disposés en croix, & soutenus par un calice composé de quatre feuilles verdâtres & oblongues. Le pistil de ces fleurs devient une silique longue, cylindrique, formée par deux panneaux croisés en gouttière, & appliqués sur les bords d'une cloison qui sépare la silique dans toute sa longueur en deux cellules, dans lesquelles sont renfermées des semences arrondies, assez semblables à celles de la moutarde ; mais elles sont moins âcres. Il faut encore ajouter que presque toutes les espèces de *choux* ont leurs feuilles grasses & charnues, frisées, & onnées assez souvent, & presque toujours teintes d'une couleur de vert cendré, qu'on nomme vert de mer. Les *choux*, de quelque nature qu'ils soient, ne se multiplient que de graine, qui est fort ronde, grosse comme des têtes d'épingle ordinaire, ou comme de la poudre à tirer ; elle est rougeâtre, tirant sur le minime brun. LA QUINT.

**CHOU commun**, est celui qu'on cultive plus ordinairement dans les potagers. *Brassica vulgaris*, vel *sativa*. Sa racine est un toupet de fibres chevelues, d'où sort une tige haute d'un pié ordinairement, épaisse plus ou moins suivant son âge, & chargée à son sommet de quelques feuilles arrondies, amples, dentelées sur ses bords, relevées de grosses nervures, qui s'étendent sur toute sa surface postérieure, & portées par des queues épaisses & de deux pouces environ de longueur, sur tout celles des feuilles extérieures. Ses fleurs sont pâles, ou blanchâtres.

On donne à ce *chou* différens noms, par rapport aux changemens qui lui arrivent ; tantôt on le nomme *chou vert*, à cause que ses feuilles sont vertes ; *chou blanc*, *chou blond*, quand elles sont devenues blanchâtres, *Brassica alba*, vel *viridis* ; & comme c'est l'espèce qui craint moins le froid, & qu'il est plus tendre après la gelée, on l'appelle vulgairement à Paris *chou gelé*. Sa semence est bonne pour tous les vers. Ce *chou*, aussi bien que les suivans, lâche le ventre.

**CHOU cabus**, est une espèce de *chou*, dont la tige pousse une si grande quantité de feuilles à son som-

met, que ne pouvant pas toutes s'étendre à la fois, elles demeurent entassées les unes sur les autres, & forment comme une tête dure, blanche en dedans, & fort bonne à manger ; ses fleurs sont jaunâtres. On le nomme à Paris, & en plusieurs autres endroits *chou pommé*, ou *chou pomme*, blanc. *Brassica capitata alba*. Il dégénère quelquefois, sur tout lorsque le terrain ne lui est pas favorable.

**CHOU rouge**, se dit de deux sortes de *choux* qui sont teints de couleur de pourpre, & dont l'un est pommé, & se nomme *chou pomme rouge*, en latin, *brassica capitata rubra*. Il ne diffère de *chou cabus*, que par sa couleur. L'autre espèce de *chou rouge* n'est point pommée, ses feuilles sont grandes, frisées, & relevées de nervures d'un pourpre plus foncé que le reste de la feuille, qui est le plus souvent verdâtre. Il s'élève plus haut que le pommé rouge ; ses fleurs sont cependant de la même couleur. On nomme ce *chou*, *chou commun rouge*, ou *chou rouge*, en latin, *brassica rubra*. On emploie le *chou rouge* pour les maux de poitrine, pour la toux, & pour les crachemens de sang. On en fait un sirop pour les asthmatiques ; mais on doit le préparer à mesure qu'on en a besoin ; car lorsqu'il est gardé, il sent si mauvais, qu'on ne sauroit s'en servir.

**CHOU de Savoie**, ou **CHOU de Milan**, *Brassica Sabauda*, *capite oblongo non penitus clauso*, est une autre espèce qui approche du *chou commun* ; mais il est plus gros, & ses feuilles sont plus blanches, plus tendres, relevées de nervures plus grosses, ses feuilles sont aussi frisées, onnées, & serrées les unes contre les autres, comme celles de la laitue. Sa fleur est blanche. Ce *chou* est recherché à cause qu'il est beaucoup plus délicat que les précédens.

**CHOU blanc**, ou **CHOU frisé**, *Brassica alba*, vel *crispata*. Il est commun en Savoie, il diffère du précédent par ses feuilles, beaucoup plus grandes, plus frisées, ordinairement plus blanchâtres, & par ses fleurs, qui sont jaunes. On le mange sur la soupe comme le *chou vert* ; il est plus délicat.

**CHOU fleur**, *Brassica cauliflora*. C. B. Pin. C'est une espèce de *chou* dont les feuilles extérieures sont assez grandes ; mais celles du milieu, aussi bien que ses tiges, avortent & dégèrent en des têtes informes toutes grainées, blanches & fetmes. On mange ces têtes cuites dans l'eau, & apprêtées avec une sauce blanche, assaisonnée de poivre, de sel & d'un peu de vinaigre. On faisoit venir autrefois la semence d'Italie ; mais on la recueille en France, depuis qu'on s'est avisé de conserver à la cave, pendant l'hiver, les piés de ces *choux* qu'on a vû être bons à donner des tiges : on les transplante ensuite au printemps, & ils ne manquent pas de fleurir dans la saison. Ses fleurs sont pâles. Ce *chou*, aussi bien que la plupart des autres espèces, dégénère quelque fois. On disoit autrefois *chou flory*.

On peut ajouter à ces précédens ces deux-ci, qu'on ne voit guère en France.

**CHOU rave**, ou **CHOU de Siam**. *Brassica caulorapa*, ou *Brassica gongyloides*. On l'appelle ainsi, à cause que sa tige est terminée par un nœud gros comme une rave, d'où sortent les queues de ses feuilles, qui sont grandes, amples, & semblables aux précédentes. Ses fleurs sont jaunes & petites. On mange ce nœud.

**CHOU navet**. *Brassica radice napiformi*. *Napo Brassica*, C. B. Prodr. 54. Il se distingue par sa racine, qui est un gros navet chargé de quelques fibres chevelues. De ce navet part une tige qui porte des feuilles & des fleurs comme le *chou* ordinaire. Les pauvres gens de bohême mangent sa racine, qu'ils coupent par tranche.

Il y a encore plusieurs autres espèces de *choux*, dont on trouvera les noms dans les instituts de M. de Tournefort, & dans nos Jardiniers Légi-mistes.

**CHOU Sauvage**, ou **colsa**. *Brassica silvestris*, sive *crambe*, *Brassica arvensis*. C'est une espèce de *choux* beaucoup plus petits que les précédens, mais

plus branchés. Ses feuilles sont bien plus petites, & lavées de pourpre. On tire de sa graine une huile pareille à celle du sénévé.

Les plantes suivantes sont appelées improprement *chou*; elles n'en ont du tout point le caractère.

**CHOU Caraïbe.** C'est une espèce de pié de veau d'Amérique.

**CHOU Marin,** est le nom d'une espèce de liseron purgatif, & qui croît au bord de la mer. *Brassica marina, sive soldanella.* Voyez LISERON.

**CHOU Marin** d'Angleterre. Plante dont les feuilles ressemblent à celles du *chou* noir, mais plus belles & plus charnues, frangées & plissées par ondes, & d'un assez bon goût. Il s'élève d'entre ses feuilles des tiges qui soutiennent en leurs sommités des ombelles en beaux bouquets de fleurs à quatre fleurs blanches ou pâles, disposées en croix. Il leur succède des fruits ou coques ovales, d'une matière spongieuse, renfermant une semence ordinairement oblongue. Celle qui se trouve aux lieux maritimes en Angleterre, est vulnérable. Ses feuilles & sa semence sont propres pour faire mourir les vers, pour detacher & consolider les plaies, prises intérieurement & extérieurement.

**CHOU de Chien,** espèce de Mercurielle qui croît dans les montagnes, & qui est vivace. Voyez MERCURIELLE.

On appelle *chou* de Palmiste, la moëlle qui vient au sommet du palmiste franc qui croît aux Îles Antilles. Cette moëlle est blanche, tendre, savoureuse & couverte de feuilles. Elle s'appelle *chou* de palmiste, à cause qu'on en met au porage au lieu de *choux* & d'autres herbes.

**CHOU poivre,** est une espèce de *chou* qui croît dans les Îles de l'Amérique, & qui ressemble fort au *chou* Karaïbe.

**CHOU.** Ornement de tête des femmes. Il faisoit partie de la coëffure, que l'on nommoit *commode*.

On appelle un lapin domestique nourri dans le grenier, ou dans la basse-cour, un *mangeur de choux*. On appelle *pomme de chou*, la plus méchante des pommes qui se mangent, & qui sent le goût de *chou*.

Un Italien s'est fait du *chou*, qu'il portoit dans ses armes, & de ce mot, *ubique vigeo*, une devise heureuse; car comme dit Ruellius, en parlant du *chou*, *nullam terram averfatur*. Il vient par tout.

On dit proverbialement d'une personne reléguée à la campagne, ou qui est obligée d'y demeurer, qu'on l'a envoyée planter des *choux*. On dit aussi, ce n'est pas le tout que des *choux*, il faut encore de la graisse; pour dire, qu'on n'a qu'une partie des choses nécessaires pour venir à bout de quelque entreprise. On dit aussi, qu'un homme fait ses *choux* gras de quelque chose, lorsqu'il fait bien ses affaires, qu'il fait de grands profits en quelque chose.

*Mais moi défunt, je suis à vous sans faute;  
Prenez mes vers, faites-en vos choux gras;  
Force sera de souffrir ce martyre,  
Parce qu'alors ne pourrai plus vous dire, &c.*  
P. DU CERC.

On dit, qu'un homme veut sauver la chèvre & les *choux*; pour dire, qu'il veut remédier à tous les inconvénients qui se trouvent dans une affaire. On dit aussi de celui qui dispose du bien d'autrui comme s'il étoit à lui, qu'il en fait comme des *choux* de son jardin. On dit à celui à qui on donne la libre disposition de quelque chose, qu'il en fasse des *choux*, des raves, des pâtés. On dit aussi, qu'Aubervillers vaut bien Paris *chou* pour *chou*; pour dire, qu'il croît plus de *choux* à Aubervillers qu'à Paris. *Chou* pour *chou*; pour dire, l'un vaut l'autre. On dit encore, lorsqu'on veut marquer une grande différence de prix entre deux choses, qu'il y a *chou* & *chou*. On dit aussi d'une personne qui

prise plus qu'il ne faut ses bonnes qualités, qu'elle fait bien valoir ses *choux*. On dit, que la gelée n'est bonne que pour les *choux*. On dit encore d'une chose qu'on veut mépriser beaucoup, qu'elle ne vaut pas un tronç de *chou*, un trognon de *chou*; d'autres disent un *tronç de chou*. On dit aussi, qu'un homme va tout à travers les *choux*; pour dire, qu'il agit en étourdi & imprudemment dans les affaires qu'il entreprend. On dit d'un envieux, qu'il est comme le chien du Jardinier, qui ne mange point de *choux*, & qui ne veut pas qu'un autre en mange; d'un homme dont la naissance est inconnue, qu'il a été trouvé sous un *chou*; d'une personne qui n'est pas propre à quelque chose. Il est propre à cela, comme à ramer des *choux*; il s'y entend comme à ramer des *choux*; parce qu'on ne rame point les *choux*, mais les pois. Tout cela est bas.

Vienne qui plante, sont des *choux*, pour dire, que tout ce qui peut arriver d'une affaire, est indifférent. On le dit aussi lorsqu'on risque quelque chose au hazard.

**CHOU** est aussi une espèce de pâtisserie fort légère & fort enlée, faite avec des œufs, du beurre & de l'eau rose. *Placentæ genus leve ac tumidum.* Elle est semée par dessus de nonpareille de dragées. On les appelle aussi, par antiphrase, des *casse-museaux*. On se sert de petits *choux* aux Rois, au lieu de gâteaux. Aux étrennes on envoie de gros *choux* de pâtisserie.

**CHOU** est aussi le nom d'un coquillage de mer. *Brassica marina.* Un *chou* bien tacheté de pourpre. GERSAINT. Un grand *chou* très-frais. ID. Un *chou* des plus colorés. ID.

**CHOU**, *Chou-là.* Terme de Chasseur, pour exciter son chien à quêter. *Chou-pille*, autre terme pour exciter le chien à se jeter sur le gibier. *Chou-pille* est aussi le nom du chien qui n'est bon que pour quêter sous le fusil.

**CHOUX.** (*Val des*) Nom d'un lieu situé dans le Diocèse de Langres, à deux lieues de Louvigny. *Vallis Caulium.*

L'Ordre du *Val des Choux*, est un Ordre Religieux établi en l'an 1193, par un frere convers Chartreux, nommé Viard, de la Chartreuse de Louvigny, qui se sentant appelé à une vie plus austère & plus éloignée des soins temporels que ne permettoit son état de convers, se retira, avec la permission de ses Supérieurs, dans un bois à deux lieues de Louvigny. Le Duc de Bourgogne, en mémoire d'une victoire qu'il remporta, lui bâtit un Monastère, qui prit le nom de ce lieu, qu'on nommoit le *Val des Choux*. Il eut des disciples, auxquels il donna des constitutions semblables à celles des Chartreux, qui furent approuvées depuis par Honorius III. Ils prirent l'habit, mais non pas l'Institut de Cîteaux, comme l'écrivit le Cardinal Jacques de Vitry. Chopin, dans son traité *des droits des Religieux*, dit qu'il y avoit 30 Prieurés qui dépendoient de celui du *Val des Choux*. P. HÉLYOT. Tom. VI, c. 22.

**CHOUAN** est une petite semence semblable au *semen contra*, mais plus grosse & plus légère, de couleur vert-jaune, d'un goût un peu salé, aigrelet. Elle croît à une plante du Levant qui est basse; sa sommité vient disposée en petits paquets. On s'en sert pour faire le carmin.

**CHOUCAS** ou **CHUCAS.** s. m. Espèce de corneille grisée, au bec & pié rouge. *Graculus.*

Quelques-uns disent *Choucas* ou *Chocas*, & *Chouca*. Les *Choucas* vivent de toutes sortes de grains, & de sauterelles, de vers & de gland. Ils ne vivent point de charogne. Ils font leurs petits au printemps; ils vivent en troupes, & ne vont jamais seuls. Ils s'appivoient facilement, & lorsqu'ils sont nourris niais, ils ne quittent jamais leur cage. On leur apprend à parler. Ils sont fins, rusés, dévians, & très-difficiles à prendre. Il y en a de plusieurs espèces.

Le *Choucas* rouge, *Coracias*, seu *Pyrocorax*, est à peu près de la grandeur de la Corneille noire. Il a le bec long d'environ quatre doigts, un peu courbé, de couleur rouge, tirant sur l'orange, & un peu jaunâtre. Ses piés sont de la même couleur, à l'exception de ses ongles, qui sont, aussi bien que tout le corps, d'une couleur très-noire. Il se plaît dans les montagnes. Il est très-difficile à apprivoiser, & lorsqu'il est dans les maisons, il défait les vitres & les chassis avec son bec, & gâte tout. Il y a un corbeau rouge que quelques-uns ont confondu avec le *Choucas* rouge.

Le petit *Choucas*, qu'on appelle aussi Chouette ou Chuette, & Chouchette, a beaucoup de rapport à la corneille, dont il ne diffère que par la façon de vivre & par la voix. Il approche fort rarement du bord des rivières; il va toujours en troupe. Il a les piés, tout le corps & le bec noirs. Son bec a quelques points blanchâtres auprès des narines. Il est d'un noir moins foncé que le corbeau & la corneille, & tire un peu sur le gris. Il aime les plaines & les campagnes, se retire dans de hautes tours, & dans les vieux édifices, où il fait son nid. Il aime extrêmement à cacher l'or & l'argent, ce qui, dit-on, l'a fait nommer en latin, *Monedula*. Aldrovand parle encore d'une espèce de *Choucas* tout semblable à celui-ci, excepté qu'il a un collier blanc.

CHOUCHETTE. f. f. Voyez CHOUCAS.

CHOVEAU, CHAUVEAU ou CHOVELOT. f. m. Espèce de petite mesure pour les liqueurs. Madame Fouquet, dans l'Avertissement qui précède son Recueil de Remèdes, ne donne au *choveau* que la contenance d'un demi-serier. Le *chauveau*, dit-elle, ou demi-chopine, qui est la quatrième partie de la pinte, doit peser une livre. Un *choveau* de lait. *Glossaire Bourguignon*. *Chovelot* en quelques endroits de Champagne est le tiers de la pinte, appelé *tierce* en d'autres.

CHOUETTE. f. f. Autrement chevêche ou civette. Oiseau de nuit, espèce de chevêche, de charhant, de hibou. *Monedula*, *noctua*. La *Chouette* est de la grosseur d'une colombe, elle a la tête grosse & penchée en arrière, les yeux grands, la prunelle noire, mêlée de jaune; le bec courbe, un peu longuet, & de couleur jaune-pâle. Tout le champ de son pennage est en partie tanné, & en partie blanc, principalement à l'extrémité des ailes, dont les grandes plumes & les grands couteaux sont ornés de taches larges de couleur châtain. Les taches de son ventre, qui sont en long comme des gouttes, sont de même couleur. Le reste est blanc: l'extrémité du vol s'étend jusqu'au bout de la queue. Ses cuisses sont couvertes de plumes cendrées brunes, jusques sur les piés. Ses doigts sont de pareille couleur; ils sont séparés, comme aux oiseaux de nuit; ses ongles sont crochus, aigus & noirs.

La *chouette*, ne paroît que la nuit. Elle fait son nid dans des creux d'arbres ou dans des trous de murailles. Elle prend les souris dans les granges & dans les maisons, comme les chats, & elle vit de petits oiseaux qu'elle attrape la nuit. Lorsque la *chouette* est repue, elle est trois jours sans manger, & quelquefois neuf. Elle est fort utile au chasseur pour prendre toutes sortes d'oiseaux, & c'est un amusement de voir comme ils lui font la guerre. Lorsqu'elle se voit environnée & pressée de tous côtés, elle se couche sur le dos, & ne fait paroître que son bec & ses griffes. Il y a sympathie entre le faucon & la *chouette*. Lorsqu'il voit que les autres oiseaux lui font la guerre, il vient à son secours, & la défend. On dit qu'il n'y en a point dans l'île de Candie, & que quand on y en porte, elles meurent.

On distingue avec Bellon deux sortes de *Chouettes*, la grande, dont on vient de parler, & la petite, que cet Auteur ne décrit qu'imparfaitement. Elle ressemble, dit-il, parfaitement à la grande, mais

elle est plus rare. Cette différence ne consiste peut-être que dans le sexe.

La *Chouette* étoit consacrée à Minerve comme le symbole de la prudence, pour marquer que la véritable sagesse ne s'endort jamais. La rencontre d'une *chouette* étoit de mauvais présage, dit Elien.

On dit figurément d'une personne qui est en butte aux mépris & aux railleries des autres, qu'elle est leur *chouette*. ACAD. FR.

On dit proverbialement de celui qui est accoutumé à dérober, qu'il est larron comme une *chouette*. Ce proverbe est venu des Latins: ils appellent la *chouette*, *monedula*, parce qu'elle vole l'argent.

On appelle au jeu de Piquet, faire la *chouette*, jouer seul contre plusieurs qui jouent alternativement.

Ce mot vient de *cucuba* ou *cucubetta*. MÉN.

CHOUETTE ou CHUETTE. Voyez CHOUCAS.

CHOU-la, terme de Chasse. Voyez CHOU.

CHOU-pille, terme de Chasse. Voyez CHOU.

CHOUQUET, f. m. Terme de Marine. C'est un gros billot de bois carré par dessous, & rond par dessus, qui sert à chaque brisure des mâts au dessus des barres de hunes, pour emboiter les mâts l'un dans l'autre par le moyen des tenons & des mortaises qui y sont: On y emboite aussi le bâton du pavillon. On l'appelle autrement *tête de More*.

CHOUQUET est encore le nom qu'on donne quelquefois à un petit billot dont les Bourreaux se servent pour achever avec la hache de couper une tête qu'ils ont manquée avec le sabre.

CHOUSSET. f. m. Boisson que font les Turcs, & dont ils usent. *Zitum Turcicum*, *Posca Turcica*, *Cervisia Turcica*. Le *chouffet* n'est guère différent de ce qu'on appelle bouillon en Picardie, dit Vigenere dans ses *Illustr. sur l'Histoire de Chalcond*. p. 341. Le *chouffet* est fort nourrissant; il entête comme la bière jusqu'à enivrer. Il est fait de pâte crue, mais levée, qu'on décuît dans un chaudron plein d'eau; & quand elle est raffinée & séchée, l'on en prend la grosseur d'un œuf, qu'on jette dans de l'eau pour boire. Ce mélange s'échauffe sur le champ. Il s'en forme une boisson blanche & épaisse qui nourrit & enivre. Les Turcs se fardent de l'écumé de *chouffet*, comme les Flamandes & Angloises de celle de la bière. VIGEN. cité.

CHOUSTACKS, monnoie d'argent de Pologne, valant environ huit sous de France.

CHOXAN. Ville de la Chine, dans la Province de Huquang, au département de Chingyang. lat. 31<sup>d</sup> 49'. Elle est de 7<sup>d</sup> 30' plus occidentale que Peking.

CHOYER. v. a. Se dit quelquefois des choses précieuses, qui peuvent se casser ou se gâter faute de soin; plus communément des personnes chères & délicates. *Traitare aliquid cautè, diligenter curare*. Traiter, manier délicatement, conserver avec soin. Vous avez-là de belles personnes qu'il faut *choyer*. Cette jeune femme a raison de *choyer* son mari. Cette mère *choie* fort ses enfans.

Se *choyer*, *curare corpus, cutem, pelliculam*. Être occupé de ce qui concerne la santé & les aises de la vie. Cet homme ne se *choie* pas assez, se *choie* un peu trop.

CHOYER quelqu'un, c'est encore avoir tous les ménagemens possibles pour lui, avoir soin de ne rien dire, de ne rien faire qui puisse le choquer. *Diligentiſſimè observare*. Il le *choie* comme un amant *choie* sa maîtresse.

Il le *choie*, il l'embrasse, & pour une maîtresse, On ne sauroit, je pense, avoir plus de tendresse. MOL.

Dans toutes ses acceptions, ce verbe n'est que du style familier, & peu en usage.

CHOYÉ, ÉE, part.

CHOYNE, f. m. C'est un fruit de l'Amérique, de la forme

forme d'un œuf d'autruche, & de la grosseur d'une citrouille médiocre. Son écorce est dure. On en fait des vaisseaux à boire. Les feuilles de l'arbre ressemblent à celles du laurier. *Voyez THEVET, &c.*

## CHR.

**CHRÈME**, s. m. Huile consacrée par l'Évêque, qui sert à administrer les Sacrements de Baptême, de Confirmation, d'Ordre & d'Extrême-Onction. *Sacrum Chrisma*. On fait le saint *Chrême* le Jeudi-Saint avec de grandes cérémonies. En Espagne l'Évêque prenoit autrefois le tiers d'un sou pour le Saint *Chrême* que l'on distribuoit à chaque Eglise, à cause du baume qui y entre. Le Concile de Prague, tenu en 572, *Can. 4*, défend de rien prendre.

L'Auteur Arabe de *Giavaher al Bochar* écrit que le baume de Matharée, auprès du Caire en Egypte, étoit fort recherché des Chrétiens, à cause de la foi qu'ils y avoient. Il dit ceci à cause que les Chrétiens s'en servoient pour faire le *chrême* de la Confirmation. *D'HERBELOT, au mot Belsan.*

Ce mot vient du grec *χρῆμα* signifiant la même chose. Il y en a de deux sortes : l'un qui se fait avec de l'huile & du baume, qui sert aux Sacrements de Baptême, de Confirmation & des Ordres ; l'autre qui est de simple huile qui est consacrée par l'Évêque, qui servoit aux Cathécumènes, & sert encore à présent pour le sacrement de l'Extrême-Onction. Cette cérémonie est fort ancienne, & même d'institution Apostolique. Les Maronites ne composoient pas seulement d'huile & de baume, le *chrême* de la Confirmation avant qu'ils eussent été réformés, ils y ajoutoient du musc, du safran, de la cannelle, des roses, de l'encens blanc, & plusieurs autres drogues qui sont rapportées par Raynaldus, *an. 1514, n. 91*, avec la dose de chacune. Le P. Jérôme Dandini Jésuite, qui alla au Mont-Liban en 1556, en qualité de Nonce de Sa Sainteté, arrêta dans un Synode, que le *chrême* se feroit avec de l'huile & du baume seulement, sans y ajouter autre chose ; cela signifiant les deux natures de J. C. l'huile marque la nature humaine, & le baume la nature divine. *Voyage du Mont-Liban, ch. 28.*

On appelle à Boutges le *chrême de Bourges*, la Jurisdiction spirituelle de l'Archevêque, dans le district de laquelle il a droit de distribuer le saint *Chrême* aux Curés.

Proverbialement, en parlant d'une chose capable de pousser à bout la patience d'un homme, on dit, qu'elle feroit renier *Chrême* & Baptême. *ACAD. FR.*

**CHRÈMEAU**, s. m. Petit bonnet qu'on prépare pour mettre sur la tête des enfans qu'on baptise, lorsqu'on leur a appliqué le saint *Chrême*. *Fajet.*

**CHRÉTIEN**, ENNE, adj. & subst. Celui qui croit en JÉSUS-CHRIST, qui est baptisé, & fait profession de la Religion instituée par JÉSUS-CHRIST. *Christianus, Christianis Sacris imbutus*. Le monde *Chrétien*. Le peuple *Chrétien*. Les premiers *Chrétiens* ont vécu dans une grande pureté. Le sang des Martyrs a été une semence des *Chrétiens*. Parmi le peuple l'on n'est *Chrétien* que par hasard, & non point par réflexion. *FLÉC.* Si on comparoit la doctrine des *Chrétiens* avec leur conduite, on trouveroit leur vie bien peu conforme à leur foi. *VILL.* Comment accoutumer des esprits cortompus à la régularité de la Religion *Chrétienne* ; chaste, sévère, ennemie des sens, & uniquement attachée aux biens invisibles ? *BOSS.* On a commencé à donner ce nom à Antioche à ceux qui croyoient en JÉSUS-CHRIST, comme on voit dans les Actes des Apôtres. Avant cela on les appeloit *Disciples*.

**CHRÉTIEN** se dit aussi de ce qui appartient à la Religion de JÉSUS-CHRIST, de ce qui est conforme à la loi évangélique. La morale *chrétienne* l'a bien emporté sur celle des Payens. Les déserts étoient peuplés de gens qui faisoient profession de mou-

*Tome II.*

rir à l'amour du monde par l'étude de la perfection *chrétienne*. *HERMAN.* L'humilité est la baie des vertus *chrétiennes*. *JAQ.*

*Ne valoit-il pas mieux vous perdre dans les nues,  
Que d'aller, sans raison, d'un style peu chrétien,  
Faire insulte, en rimant, à qui ne vous dit rien ?*  
*BOIL.*

On appelle par excellence le Roi de France, le *Roi Très-Chrétien*, comme le Fils aîné de l'Eglise. *Rex Christianissimus*. S. Grégoire, écrivant à Charles Martel, entre les autres titres d'honneur qu'il lui donne, le nomme *Très-Chrétien*, ce qui pourroit faire voir l'antiquité de ce titre, que prennent nos Rois privativement à tous les autres. *GOBEAU.* Zacharie fit (aussi) une réponse à Pepin, qu'il nomme *Très-Chrétien*. *ID.* Enfin le surnom de *Roi Très-Chrétien*, dont nos Rois étoient en possession depuis plusieurs siècles, fut affecté de son temps d'une manière spéciale à sa personne, & à celle de ses successeurs, par le Pape Paul II. *P. DANIEL. T. II, p. 1459.*

Rigord, Chapelain & Historien de Philippe Auguste, est le premier qui ait donné au Roi de France la qualité de *Roi Très-Chrétien*. Il la lui donne par-tout, ne le nommant presque jamais, sans joindre cette épithète à son nom. Elle avoit déjà été donnée à Childebart, petit-fils du Roi Clotaire. L'Empereur Maurice la lui donna dans plusieurs lettres qu'il lui écrivit, & que Duchesne a recueillies. Néanmoins nos Rois ne se sont attribué eux-mêmes cette qualité que depuis que le Pape Pie II la donna au Roi Charles VII. *CHALONS.* M. Falconet a trouvé dans une ancienne Traduction le titre de *Roi Très-Chrétien* donné à Charles VI, contre l'opinion commune, qui en met l'origine au règne de Louis XI. *Dissertation sur nos premiers Traducteurs dans le VI<sup>e</sup> volume des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.*

Lambecius, dans son III<sup>e</sup> Tome de la *Bibliothèque de l'Empereur*, prétend que la qualité de *Très-Chrétien* n'a point été donnée à Louis le Débonnaire par Ermoldus Nigellus Poète de ce temps-là, en tant que Roi de France, mais en tant qu'Empereur d'Occident, & que c'est par la même raison que Charlemagne, dans l'inscription d'un Recueil d'Epîtres qu'il fit faire en 791, ne s'appelle pas *Très-Chrétien*. Nos Historiens françois ont suffisamment répondu à ces petites querelles d'Allemand. *VIG. MARV.*

On a donné aussi le nom de *Chrétien* particulièrement aux Ecclésiastiques, & le nom de *Chrétienté* au Clergé.

**CHRÉTIEN**, (*Dieu aide au premier*) C'est le cri d'armes des Montmorenci & des Laval ; car la maison de Laval a le même cri d'armes que celle de Montmorenci.

**CHRÉTIEN** se prend aussi quelquefois substantivement. Les *Chrétiens* sont obligés à une grande pureté. Les *Chrétiens* ont fait plusieurs Croisades contre les Infidèles, où ils ont commis les plus horribles crimes.

*Responsable du temps, l'inutile Chrétien  
Croira que c'est un mal, de ne point faire un bien.*  
*VILL.*

*Quel est l'aveuglement, & quel est le malheur  
D'un Chrétien qui donne à la joie  
Le temps qu'il doit à la douleur ?* *L'AB. TÊTU.*

**CHRÉTIEN** se dit aussi, dans le style bas & comique, pour une personne. Jamais je ne vis un plus hideux *Chrétien*. *MOL.*

On dit proverbialement, quand un homme ne goute pas une chose qui est bonne, ou qu'il ne fait pas ce que les autres font, qu'il n'est pas *Chrétien*. On dit aussi, il n'y a corps de *Chrétien* qui m'ose re-

*B b b*



procher telle chose ; pour dire, il n'y a personne qui me veuille soutenir cela.

On dit aussi, parler *Chretien* ; pour dire, un langage qu'on entende, ou un style qui ne sentente plus le Paganisme. *Christiano more loqui, perspicue, sine ambagibus loqui.* Si nous étions au temps des sacrifices, je devrois sacrifier à Esculape ; mais il faut parler *Chretien*, & je loue Dieu, &c.

BAL.

CHRÉTIEN de la ceinture. Voyez CEINTURE.

CHRÉTIENS de S. Jean. *Christiani sancti Joannis* ou à *Sancto Joanne dicti.* C'est le nom d'une secte de *Chrétiens* qui sont en grand nombre à Balsora, & dans les villes voisines. Ils habitoient autrefois au long du Jourdain, où saint Jean baptisoit : & c'est de-là qu'ils ont pris leur nom ; mais depuis que les Mahométans eurent conquis la Palestine, ils se retirèrent en Mésopotamie & en Chaldée, pour éviter la persécution des Infidèles, qui brûloient leurs livres & leurs Eglises, & exerceoient sur eux les dernières cruautés. Les villes où ils sont établis sont *Balsora, Sontar, Despoul, Rumer, Bitoum, Mono, Endecan, Calafabat, Aveza, Dega, Doreth, Masquel, Gumar, Curianous, Onezer, Zech & Loza.* Tous les ans ils célèbrent une fête qui dure cinq jours, pendant lesquels ils viennent tous trouver leurs Evêques, qui les baptisent du baptême de saint Jean : ils ne baptisent que dans les rivières, & le Dimanche seulement. Ils n'ont point connoissance du mystère de la sainte Trinité ; mais ils disent que J. C. est l'esprit & la parole du Pere éternel. Pour l'Eucharistie, ils se servent de pain & de farine, avec du vin & de l'huile : le vin, selon eux, marque le sang de J. C. & l'huile marque l'opération de la grace & de la charité. Leur consécration consiste en certaines longues prières qu'ils font, pour louer & remercier Dieu ; ils bénissent le pain & le vin en mémoire de J. C. sans faire mention de son corps ni de son sang. Après la mort d'un Evêque ils élisent pour son successeur un de ses fils, s'il en a, ou un de ses plus proches parens. Ils croient beaucoup de fables touchant la création du monde & de l'autre vie. Les *Chrétiens de S. Jean* ont trois fêtes principales ; l'une en hiver, qui dure trois jours, en mémoire de notre premier pere & de la création du monde ; une autre au mois d'Août, qui dure aussi trois jours, & qu'ils appellent la fête de S. Jean ; la troisième au mois de Juin, qui dure cinq jours : c'est à celle-ci qu'ils se font baptiser. Ils observent le Dimanche : ils n'ont point de jeûnes, & ne font aucune pénitence ; aussi croient-ils qu'ils seront tous sauvés. Ils n'ont point de livres canoniques ; mais ils en ont qui sont remplis de sortilèges, dont l'effet est si puissant, qu'ils disent que leurs Prêtres font tout ce qu'ils veulent, & ont une autorité absolue sur les Diables. TAVERNIER, *Tome premier.* Voyez SABIEN.

CHRÉTIENS de saint Thomas ou de San Thomé. Lorsque les *Chrétiens* arrivèrent aux Indes la première fois, & dès qu'ils touchèrent au port de Calecut, ils trouvèrent d'anciens *Chrétiens*, qui se disoient descendus de ceux que saint Thomas avoit convertis aux Indes, & que pour cela on nomma *Chrétiens de San Thomé* ou *Saint Thomas*. Quand ils eurent appris qu'il étoit arrivé aux Indes une nation étrangère qui avoit une vénération singulière pour la croix, ils lui envoyèrent des Ambassadeurs pour faire alliance avec elle, firent des présents aux Portugais, & implorèrent leur secours contre les Princes Gentils. Il est constant que ces *Chrétiens*, soit Prêtres, soit Laïques, sont des Indiens naturels. On les nomme dans le pays *Nazaréens* ; mais l'usage a attaché à ce terme une idée de mépris. Le terme de *Mappuley*, & au pluriel *Mappuleymar*, qui est leur autre nom, est plus honorable. Ces *Chrétiens* sont une Caste assez nombreuse, riche, belliqueuse, mais toujours divisée par mille factions, haines & querelles. Cette Caste est répan-

due dans les terres depuis Calecut jusqu'à Travancor ; non que tout ce pays soit occupé par ces *Chrétiens* seuls ; mais parce que toutes les peuplades & Eglises de cette Caste sont renfermées dans cet espace de pays. L'endroit où ils en ont davantage est proche de Cochin. Les Mahométans ont une haine particulière contre ces *Chrétiens*, sans que l'on sache pourquoi, sinon qu'elle est plus invétérée. Ces *Chrétiens* prétendent que l'Apôtre S. Thomas a converti ce pays. Des Savans d'Europe prétendent que c'est un autre S. Thomas. D'autres disent que c'est un Marchand Nestorien, nommé S. Thomas. Un Missionnaire qui demeura depuis long temps dans l'Inde, prétend avoir fait des découvertes curieuses là-dessus ; que S. Thomas débarqua à Calecut, & que traversant les montagnes, il vint jusqu'à Méliapor, capitale de Coromandel. Le Breviaire des Prêtres de cette Chrétienté porte même que S. Thomas passa jusqu'à la Chine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en deux montagnes peu éloignées de Méliapor, & aux environs de cette ville, on a trouvé des monumens de la Religion Chrétienne. Voyez MAFFE, *Hist. Ind. L. I, II, VI, VIII*, & le P. BOUHOUS, *vie de S. François Xavier, L. I, & L. III.*

Au reste ces *Chrétiens* sont depuis long temps Nestoriens ; & plusieurs ne prennent ce nom que comme un nom de secte. Le Patriarche de ces Nestoriens, qui réside à Mosoul, étend sa juridiction jusques dans l'Inde. Il est constant que les *Chrétiens* du Rit Chaldéen qui sont à Goa, à Cochin, à Angamala, & dans plusieurs autres lieux de ce pays-là, sont tous de la Secte Nestorienne. Les Papes leur ont envoyé souvent des Missionnaires, principalement depuis que les Portugais ont été établis dans les Indes. D. J. Albuquerque, de l'Ordre de Saint François, a été le premier Archevêque de Goa de la part du Pape. Ce fut sous lui, en 1546, qu'on établit un Collège à Granganor, pour instruire les enfans dans les cérémonies des Latins ; mais les Jésuites, qui furent plus habiles que les autres Missionnaires, s'aperçurent bientôt que les jeunes Chaldéens, instruits à la manière des Latins, n'étoient pas propres pour convertir les *Chrétiens de saint Thomas* ; c'est pourquoi ils établirent un autre Collège en 1587, à une lieue de Granganor, où ils enseignèrent la langue Chaldaique aux enfans, afin qu'étant devenus grands ils fussent reçus dans le ministère comme de véritables Chaldéens ; cela ne fut pas d'une grande utilité. Il ne fut pas possible aux Jésuites de les détourner de la soumission qu'ils rendoient au Patriarche de Babylone, qui n'étoit point dans la communion du Pape ; ils ne pouvoient quitter leurs vieilles coutumes, où ils avoient été instruits par leurs Evêques, & qui étoient fort différentes des usages de Rome. Celui qui a travaillé le plus à réanir les *Chrétiens de S. Thomas* avec l'Eglise Romaine, a été Alexis de Ménéès, de l'Ordre de S. Augustin, qui fut fait Archevêque de Goa, & qui prit la qualité de Primat de l'Orient. Cette fameuse mission arriva en 1590, elle est décrite au long dans un livre qui a été d'abord écrit en portugais, & ensuite traduit en françois sous le titre d'*Histoire Orientale des progrès d'Alexis Ménéès en la Réduction des Chrétiens de saint Thomas*, imprimée à Bruxelles in-8°, en 1609. On voit dans cette Relation qui a été faite sur les Mémoires de l'Archevêque, & de quelques Missionnaires qui l'accompagnèrent, qu'on fit de grandes violences à ces *Chrétiens* des Indes, faute de savoir la Théologie Orientale. On les inquiéta sur des cérémonies qui n'étoient d'aucune importance, & sur lesquelles on ne les inquiétoit pas présentement à Rome. Toute cette narration montre que les *Chrétiens de S. Thomas* étoient fort zélés pour défendre leur croyance, & qu'ils prétendoient avoir conservée comme leurs peres l'avoient reçue de saint Thomas. Lorsqu'on leur demandoit si le Pape n'é-

toit pas le Chef de l'Eglise, ils répondoient qu'il étoit le Chef de l'Eglise de Rome, autrement de saint Pierre; mais qu'il ne l'étoit pas de l'Eglise de saint Thomas, qui avoit été leur Apôtre. Mais nonobstant ce zèle pour leur religion, & la soumission qu'ils avoient pour leur Patriarche de Babylone, l'Archevêque Ménéès travailla fortement à les réduire sous la puissance du Pape, & à leur faire voir les erreurs où ils étoient. Il assambla pour cela un Synode en 1599, le 20 de Juin, où se trouvèrent les Députés des Nestoriens, afin de délibérer avec lui sur toutes les choses qui regardoient la Religion. Le Sieur de Moni, dans son *Histoire de la Croyance & des Coutumes des Nations du Levant*, a rapporté & examiné tout ce qui fut arrêté dans ce Synode. Voyez NESTORIENS.

**CHRÉTIEN.** (Bon) Arbre & fruit. Voyez BON. On lui donne par tout le surnom de *bon*, à la réserve du Poitou, qui se contente de l'appeler la poire de *Chrétien*. LA QUINT.

**CHRÉTIENNÉ, ÉE.** Du vieux verbe *chrétienner*. Celui qui est rendu Chrétien. Après avoir été *chrétienne*, il lui fit serment de fidélité. RAS. DE PASQUIER. L. B.

**CHRÉTIENNEMENT.** adv. D'une manière chrétienne. *Ut Christianum decet*. Il faut pardonner les injures, quand on veut vivre *chrétiennement*.

*C'est en vain qu'un Docteur, qui prêche l'Evangile, Mêle chrétiennement l'agréable à l'utile, S'il ne joint un beau geste à l'art de bien parler.*

VILL.

**CHRÉTIENTÉ.** f. f. Prononcez en comme dans *mien*. Tout le pays habité par les Chrétiens. *Christianus orbis*. On entend par ce mot la collection générale de tous les Chrétiens répandus sur la surface de la terre, sans avoir égard aux différentes opinions qui peuvent diviser ce corps en sectes particulières. Hors de l'Eglise Romaine il y a des sociétés qui portent le nom de *chrétienté*. Les Turcs ont toujours tâché de troubler le repos de la *chrétienté*, ont envahi plusieurs terres de la *chrétienté*. Ce sont les seuls par qui nous gouvernons la *chrétienté*. PASC. Le Vendredi toutes les Mosquées sont fréquentées comme en la *chrétienté* les Eglises aux grandes fêtes. DU LOIR. p. 139.

Il y a au pays du Maine, & ailleurs, un Doyenné qu'on appelle *Doyenné de Chrétienté*, comme on voit dans le Pouillé des Benefices. C'est ainsi qu'on a appelé autrefois la Cour de l'Eglise, *Cour de Chrétienté*, tant en parlant de la Juridiction que de l'Auditoire. On a dit aussi qu'un enfant avoit *Chrétienté*, quand il avoit le Baptême.

On dit proverbialement, Dieu bénisse *Chrétienté*, quand on fait comparaison d'un animal à un homme. On dit aussi, en style populaire, de celui qui n'a que de mauvaises femmes à ses souliers, à ses chaufses, ou qui marche nus pieds, qu'il marche sur la *chrétienté*; pour dire, sur le pavé, ou sur la chair de ses pieds.

**CHRIE.** f. f. Terme de Rhétorique. C'est une narration courte & concise, mais cependant forte, vive & oratoire. *Chria*. Ce Professeur a donné une *chrie* à faire à ses écoliers. Les ordres qu'il donna à ses gens, & les discours qu'il tenoit dans son Domestique, étoient des Enthymèmes, des *chries* & des Apostrophes. HUET. Ce mot est grec, & vient de *χρεία*.

**CHRISMAL.** f. m. *Chrismale*. Vaisseau dans lequel les anciens Moines, portoient sur eux de l'huile bénite, pour en oindre les malades, quand ils fortoient. Il en est parlé dans la Règle de S. Colomban. *Chrismal* signifioit aussi quelquefois un Reliquaite. FELURY.

**CHRISMATION.** f. f. Action d'imposer le chrême. Cérémonie de l'Eglise par laquelle un Ministre des

Autels impose le saint Chrême. *Chrismatio*, *Chrismatis impositio*. La *chrismation*, selon le plus grand nombre des Théologiens, est la matière prochaine du Sacrement de Confirmation. Voyez le Concile de Laodicée vers l'an 364, *Can. 7 & 43*. Le second de Séville, *can. 7*, celui de Florence, *in Decret. ad Armen.* celui de Trente, *sess. VII, can. 2*. Innoc. I, *ep. 1, c. 3. &c.* La *chrismation* qui se fait au Baptême se fait par le Prêtre, celle de la Confirmation se fait par l'Evêque. Ce mot ne se dit que de ces deux Sacremens; pour celui de l'Ordre, nous disons Onction.

Ce mot vient de *Chrismatio*, qui vient de *χρῆμα* chrême.

**CHRIST.** Ce mot, suivant sa propre signification, veut dire oint, qui a reçu quelque onction. Il s'applique par excellence au Sauveur du monde, & s'est un nom qui lui est devenu propre. On le fait presque toujours précéder du nom de Jesus. Nous avons été rachetés par le sang de J. C. Alors l's du mot Jesus & l'ist du mot *Christ* ne se font point sentir, & l'on prononce *Jesus-Christ*. Il n'en est pas de même quand le mot *Christ* est seul.

On dit, en parlant de tableaux, un *Christ*; pour dire, une figure de J. C. attaché à la croix, Crucifix. *Christi effigies, imago*. Voilà un beau *Christ*. Quelquefois on distingue entre *Crucifix & Christ*. Le Crucifix est le total, composé de l'image de la croix & de celle du Sauveur; le *Christ* est l'image seule du Sauveur, détachée ou indépendante de la Croix. Le *Christ* de cette Croix est d'une grande beauté.

Quelquefois on se sert du mot *Christ* seul par antonomase; pour dire, celui qui est envoyé de Dieu, qui est oint, comme *Jesus-Christ*, David, un Roi, un Pontife, un Prophète, &c. Alors les paroles du discours doivent déterminer ce mot, & lui faire signifier ce que celui qui parle veut faire entendre.

La Congrégation du Corps de *Christ*. Nom d'un Ordre Religieux fondé en 1328, par D. André Paolo d'Assise, Clerc régulier, avec la permission d'Alexandre Vincioli de pérouse, Evêque de Nocera en Ombrie, qui lui accorda une petite Eglise proche Gualdo, dans un lieu appelé la *Bonne Mere*. Il donna à cette Eglise le nom de Corps de *Jesus-Christ*, & lui fit bâtir un Monastère qui devint chef d'une Congrégation de Religieux qui faisoient profession de la règle de S. Benoît, & avoient des constitutions particulières, qui leur furent données par le Fondateur, & approuvées par cet Evêque de Nocera. Il les obligea à porter le Saint Sacrement dans les processions solennelles, & à célébrer la fête du Corps de *Jesus-Christ* avec beaucoup de piété & de pompe, pour exciter les Fidèles au culte de cet adorable Sacrement. Urbain IV, & Martin V, donnèrent beaucoup d'indulgences à la même fin. Grégoire XI approuva cet Ordre le 5 Juillet 1377. Boniface IX le confirma en 1393, & lui accorda les privilèges & les indulgences de l'Ordre de Cîteaux. Le P. HÉLYOT, T. VI, c. 25.

Il y a eu aussi des Religieuses du Corps de *Christ*. Elles commencèrent l'an 1379 à Foligny. Boniface IX leur accorda beaucoup d'indulgences & les confirma les années 1398, 1399 & 1410. En 1404, elles embrassèrent les observances de l'Ordre du Corps de *Christ*, ce qui fut confirmé par l'Evêque de Foligny, & approuvé par Boniface IX. L'an 1461 le Général de l'Ordre de *Christ* ayant renoncé à sa juridiction sur ce Monastère, Pie II le soumit à l'Evêque de Foligny. P. HÉLYOT, *ibid.*

L'Ordre de *Christ* est un Ordre militaire fondé l'an 1138 par Denis I, Roi de Portugal, pour armer sa Noblesse contre les Maures. *Ordo militaris à Christo dictus*. Le Pape Jean XXII le confirma en 1320, & donna aux Chevaliers la règle de S. Benoît. Alexandre VI leur permit de se marier. Il a été depuis inséparablement réuni à la Couronne, & les Rois de Portugal ont pris le titre d'administrateurs perpétuels de cet Ordre. Les Chevaliers

de l'Ordre de *Christ* sont vêtus de blanc ; ils portent sur la poitrine une croix patriarchale de gueules chargée d'une autre croix d'argent : ce sont les armes de l'Ordre. Ces Chevaliers , qui faisoient autrefois leur résidence à Castro-Marin , la transférèrent dans la ville de Thomar , comme étant plus voisine des Maures d'Andalousie & de l'Estamadoure. LE QUIEN DE LA NEUV. *Histoire de Port.*

CHRIST. Ordre militaire en Livonie. *Christi Sacer Ordo in Livonia.* L'Ordre militaire des Freres de *Christ* fut institué en 1205 par Albert Evêque de Riga : ils portoient sur leur manteau une épée , & une croix par dessus , ce qui les fit aussi nommer les freres de l'épée. La fin de leur institut fut de défendre les nouveaux Chrétiens , qui se convertissoient tous les jours en Livonie , & que les Payens persécutoient ; comme il paroît par une lettre d'Innocent III , qui ordonne une Croisade contre eux. Voyez l'établissement de cet Ordre dans *Longin. Hist. de Polon. L. VIII.*

Il y a aussi un Ordre militaire de *Christ* ou de J. C. en Italie , institué par Jean XXII à peu près dans le même temps que celui de Portugal commença. Ces Chevaliers ne font point preuve de noblesse : ils ont cependant été agrégés à ceux de Portugal , mais sans pouvoir prétendre à leurs Commanderies. Ils ont les mêmes statuts , & sont seulement appelés Chevaliers à brevet. P. HÉLYOT. *Ibid.*

Outre les Chevaliers , il y a des Religieux de l'Ordre de *Christ* établis sous le regne de Jean III , Roi de Portugal. Antoine de Lisbonne , Religieux de l'Ordre de S. Jérôme , ayant été nommé Commissaire Apostolique , pour faire la visite du Couvent de Thomar , première Maison de l'Ordre des Chevaliers de *Christ* , établit la réforme dans ce Couvent. Il déposa Didaque de Régo , qui en étoit Prieur , & obligea tous les Clercs de cet Ordre à vivre en commun , & à porter un habit Monachal avec la croix de l'Ordre de *Christ* sur la poitrine. Il fit bâtir des lieux réguliers , & reçut des novices , auxquels , après l'année de probation , il fit faire les vœux de pauvreté , de chasteté & d'obéissance. Il dressa des statuts , & cette réforme , à la prière du Roi , fut approuvée par le Pape Jules III qui permit au réformateur de quitter l'Ordre de Saint Jérôme , & de passer à celui de *Christ*. Il l'établit en même temps Prieur du Couvent de Thomar. Cette réforme s'établit en plusieurs droits , & le réformateur obtint de Pie V la confirmation de tous ses Couvens par une Bulle de l'an 1567. Comme , en vertu de cette Bulle , ces Religieux prétendirent être indépendans des Chevaliers , le Roi Sébastien voulut les détruire . & s'adressa pour cela à Grégoire XIII l'an 1576. Le Pape ne les détruisit point , mais il les fournit au Roi , comme Grand-Maître de l'Ordre. P. HÉLYOT , *T. VI, c. 8.*

CHRISTBOURG. Ville de Pologne , dans la Prusse Polonoise , à trois lieues de Pologne de Mariembourg.

CHRIST-CHURCH. Ville d'Angleterre en Hautshire , à dix-huit milles de Southampan.

CHRISTE-MARINE. f. f. Salicot , bacile , ou fenouil marin. Voyez ces mots. Nom d'une herbe qui croît sur la grève ou sur les bords de la mer. Ne faut-il point écrire *Criste* , plutôt que *Christe* ? Quoi qu'il en soit , il croît beaucoup de *christe marine* autour du Mont S. Michel. On l'apprête en salade. On donne vulgairement le nom de passé pierre ou perce pierre à une de ces espèces. On mange cette dernière confite au vinaigre. Toutes sont apéritives & dissipent les obstructions. ACAD. FR.

CHRISTIAN ou CHRISTIEN. Nom d'homme. *Christianus.* C'est la même chose que *Chrétien*. *Christian* ou *Chrétien* Druthmar , surnommé le Grammairien , Auteur d'un Commentaire sur S. Matthieu , & d'un abrégé sur S. Luc & sur S. Jean , étoit un Moine de Corbie-sur-Somme dans le IX<sup>e</sup> siècle. *Christian* ou *Christien* de Troyes , est un Poète fran-

çois qui vivoit vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. *Christian* Urst , Professeur de Mathématiques à Bâle. *Christian* de Brunswick & d'Elisabeth de Dannemarck , fut Administrateur d'Halberstad. En Dannemarck on dit *Christiern* pour *Christien*.

CHRISTIANISER. v. a. Rendre Chrétien. *Christianum efficere ; ex Christi lege constituere.* Ce ne sont point deux choses qu'on soit en pouvoir de séparer , le Chrétien d'avec le Négotiant , le Chrétien d'avec l'Ouvrier & l'Artisan , le Chrétien même d'avec l'Officier de guerre , le Chrétien d'avec le Prince & le Monarque ; parce que tout cela & tout autre état , si j'ose m'exprimer de la sorte , doit être *christianisé* dans nos personnes. BOURDAL. *Exh. II, p. 411.* C'est là un de ces mots nouvellement inventés , *novata verba* , qui ont de la grace & de l'énergie , quand on les place bien , mais qu'il faut se permettre sobrement. Il me semble que la charité épure , raffine & perfectionne la justice : elle la rend plus complete , & en même temps *christianise* , si j'ose faire un terme , des actions bonnes par elles-mêmes , mais qui n'ont souvent d'autre principe que l'humanité. *Traité du vrai mérite par M. DE CLAVILLE.* Cet Auteur n'est pas le premier qui ait employé ce mot. On le trouve dans le Journal des Savans de 1716. M. Dacier , y est-il dit , n'oublie pas de se justifier sur le reproche que quelques Auteurs lui ont fait d'avoir *christianisé* les Payens. Il signifie dans ce passage , attribuer des sentimens Chrétiens. M. Dacier répond à ce reproche dans la Préface de son second tome du manuel d'Epictète. Cotgrave avoit déjà mis *christianiser* dans son Dictionnaire imprimé à Londres en 1673. On y trouve aussi *chrétienne* , &c. & *chretienner*. Ce dernier est dans Nicot , qui a dit *Christienner* un enfant , le baptiser. Monet a placé le même mot dans son Dictionnaire , où l'on voit se *Chretienner* , se faire Chrétien. Mais *chretienner* est aboli entièrement , & *christianiser* se met en vogue.

CHRISTIANISME. f. m. Les deux s de ce mot se prononcent. La doctrine de J. C. , établie par J. C. & publiée dans tout le monde par les Apôtres. *Christiana Religio.* Les Apôtres & les Martyrs ont prêché , ont établi le *Christianisme*. On a porté le *Christianisme* dans les Indes orientales & occidentales. Ceux qui ne tenoient au *Christianisme* que par la terreur , allèrent tumultuairement investir le Palais. FL. Le Grand Constantin étoit alors dans la chaleur de son nouveau *Christianisme*. HERMAN. Ce n'est pas là l'esprit du *Christianisme*. PORT-R.

CHRISTIANOCATÉGORE. f. m. & f. Nom de Secte. *Christianocategorus.* Certains hérétiques qui adoroient les images de la sainte Vierge & des Saints : ils sont ainsi appelés par S. Jean Damascène.

Ce mot est grec *Χριστιανός* , Chrétien , *κατηγορία* , j'accuse. Accusateurs de Chrétiens. J'aurois mieux usé de cette phrase que de dire *Christianocategores*.

CHRISTIANOPEL. (Prononcez Christianople) Ville de Suède dans la Blekingue , sur la mer Baltique , Capitale de la Province de Bleking , bâtie par Christian IV , Roi de Dannemarck.

CHRISTIAN-LAND. Petite ville de Norwege , au Gouvernement d'Aggerhus.

CHRISTIANSTADT. Petite ville de Suède dans la Blekingie , aux frontières de la Schoone.

CHRISTIERN. f. m. Nom d'homme , qu'ont porté cinq Rois de Dannemarck , & quelques Princes de leur sang. *Christiernus* , *Christianus*. C'est le nom Christian ou Christien , avec une terminaison Danoise , & il ne faut s'en servir que quand on parle des Danois. *Christiern* I regnoit en Dannemarck , en Suède & en Norwege , dans le quinzième siècle.

CHRISTINE. f. f. Nom de femme. *Christiana*. *Christine* , Reine de Suède , fille du Grand Gustave Adolphe , ceda en 1654 , son Royaume à Charles Gustave son cousin germain. Elle étoit savante , & aimoit les Sciences & les Savans ; ce fut elle qui fit venir en Suède M. Descartes. *Christine* de France ,

*&c.* **Christine** de France, fille d'Henri IV, épousa Victor Amé, Duc de Savoie.

**CHRISTINE**. f. f. Monnoie de Suède, d'argent de très-bas aloi, qui vaut environ quinze sous de France.

**CHRISTODIN**, **INE**. f. m. & f. Au commencement du Calvinisme on donna ce nom aux Huguenots, ou Calvinistes en France, parce qu'ils ne parloient que de Christ, que dans leurs traductions du Nouveau Testament, & dans les autres livres, on trouvoit sans cesse ce mot Christ. *Christodinus, a.*

**CHRISTOLYTE**. f. m. & f. Nom de Secte. *Chryssolytus, a.* C'étoient des hérétiques dont parle S. Jean Damascène, ainsi appelés parce qu'ils détruisoient Jésus-Christ, assurant qu'il étoit descendu aux Enfers en corps & en ame, & qu'ayant laissé là l'un & l'autre, il étoit monté au Ciel avec sa seule divinité, ou plutôt, sa seule divinité y étoit montée.

Ce mot est grec, composé de  $\chi\rho\iota\sigma\tau\acute{o}\varsigma$ , *Christ*, &  $\lambda\upsilon\tau\acute{o}\varsigma$ , je résous, & signifie des gens qui dissolvent, qui détruisent Jésus-Christ.

**CHRISTOMAQUES**. f. m. pl. Ce mot signifie ennemis de J. C. On a ainsi appelé les hérétiques qui nioient, ou la Divinité du Sauveur des hommes, ou sa Personnalité, ou sa Consubstantialité avec le Pere & le Saint Esprit.  $\chi\rho\iota\sigma\tau\acute{o}\mu\alpha\chi\omicron\iota$ .

**CHRISTOPHE** ou **CHRISTOPHLE**. f. m. Nom propre d'homme. *Christophorus*. S. *Christophe* est honoré dans l'orient & dans l'occident depuis plusieurs siècles, quoiqu'on ne sache rien de sa vie & de son martyre. Quelques-uns de nos Ecrivains François écrivent *Christophle*, comme Baillet, Tillemont, &c. M. de Cordemoy écrit *Christophe*; & dans l'usage ordinaire on prononce *Christophe* plutôt que *Christophle*, quoi qu'en dise M. Baillet.

Ce mot s'est formé du latin, ou plutôt du grec *Christophorus*, *Christophore*, *Christophre*, *Christophle*, *Christophe*.  $\chi\rho\iota\sigma\tau\acute{o}\phi\omicron\rho\acute{o}\varsigma$  est composé de  $\chi\rho\iota\sigma\tau\acute{o}\varsigma$ , *Christ*, &  $\phi\epsilon\rho\omega$ , je porte, & signifie Porte-Christ. C'est sur la signification de son nom qu'on le peint portant Jésus-Christ sur ses épaules.

dans les siècles d'ignorance on croyoit qu'on ne pouvoit mourir de mort subite ni d'aucun accident, quand on avoit vu S. *Christophe*, suivant ce vers.

*Christophorum videas; postea tutus eas.*

C'est apparemment pour cela qu'on le représentoit d'une taille gigantesque aux porches des Cathédrales, ou à l'entrée des Eglises, afin que chacun pût le voir plus facilement.

L'Île de S. *Christophe* est une des Îles de l'Amérique, que l'on nomme Antilles. Elle est au couchant de la Barbade. Christophe Colomb la découvrant en son premier voyage de l'Amérique, & la voyant si agréable, voulut qu'elle portât son nom; à quoi il fut aussi convié par la figure d'une des montagnes qui sont dans cette Île, laquelle porte sur sa croupe, comme sur l'une de ses épaules, une autre plus petite montagne; de même que l'on peint S. *Christophe* comme un géant, qui porte Notre-Seigneur sur les hanches en forme d'un petit enfant. L'Île est sur la hauteur de dix-sept degrés & 25 minutes. **LONV. DE POINCY**, *Hist. nat. des Antilles*, L. I, c. 4, où il la décrit. L'Île a environ 25 lieues de tour. Elle est hérissée de montagnes au milieu. Elle ne laisse pas de produire quantité de tabac, de sucre, de gingembre & d'indigo. Elle est divisée en quatre cantons, dont il y en a deux qui sont tenus par les François, & les deux autres par les Anglois.

L'Île de S. *Christophe* est à un tiers de lieue du bourg de ce nom, vers la montagne des Singes. Latitude 17<sup>d</sup> 19' 22". **DES HAYES**, *Acad. des Sc.* 1701 *Hist. pag.* 111.

La possession de cette Île a été cédée entièrement aux Anglois, par le traité d'Utrecht en 1713.

Il y a une autre Île de S. *Christophe* dans la mer Pacifique, près de la terre de Quir.

**CHROCTILDE**. f. f. Nom de femme, qui se trouve pour **CLOTILDE**. Voyez ce mot.

**CHRODEGAND**. f. m. & nom d'homme. On dit aussi *Godegranc*. *Chrodogangus* S. *Chrodegand*, issu d'une des premières noblesses du Royaume d'Autriche, vivoit au VIII<sup>e</sup> siècle. il fut fait Eveque de Metz en 742.

Les Chanoines de S. *Chrodegand* sont les Chanoines de S. Erienne de Metz, que ce saint réduisit à la vie commune, & auxquels il donna une règle, que plusieurs autres Eglises reçurent dans la suite. La règle de S. *Chrodegand* contenoit trente chapitres, tirés des saints canons, des ouvrages des Peres, & principalement de la règle de S. Benoît. Ils ne faisoient aucun vœu: mais ils abandonnoient leurs biens à l'Eglise de Saint Paul de Metz, en s'en réservant l'usufruit, aussi-bien que les aumônes qu'on leur donnoit pour les messes, la confession, &c. Ils demeuroient tous dans un même cloître fermé, d'où il leur étoit permis de sortir le jour. C'est de-là que nos anciennes Cathédrales, & meme quelques Collégiales ont encore des cloîtres, le cloître de Notre-Dame, le cloître de S. Honoré à Paris, &c. Non-seulement la prière & le chant, mais le vêtement & le vivre étoit prescrit, & ils mangeoient en commun dans un même réfectoire. Voyez les Bolland. au 6<sup>e</sup> de Mars, & le P. Thomassin, *Discip. Eccl. T. II, Par. III, L. I, C. 26, P. IV, C. 24.*

**CHRODOR**. f. m. Terme de Mythologie. Dieu des anciens Germains, qu'on croit être Saturne. On le représentoit sous la forme d'un vieillard qui a la tête nue, qui appuie ses pieds sur un grand poisson. Il est couvert d'une robe qui ne laisse voir que les pieds; & est ceint d'une écharpe, tenant de la main gauche une roue, & de la droite un panier plein de fleurs & de fruits.

**CHROMATIQUE**. adj. de t. g. Terme de Musique. Genre de Musique qui procède par plusieurs demi-tons de suite, majeurs & mineurs alternativement. Musique dans le genre *chromatique*. Il est aussi substantif. Il y a du *chromatique* dans cette musique. *Chroma*. Il a été appelé de ce nom, à cause que les Grecs le marquoient avec des caractères de couleurs, qu'ils appeloient  $\chi\rho\omicron\mu\alpha$ . Le P. PARRAN dit que *chromatique* veut dire la même chose que varié & coloré, parce que le genre *chromatique* varie & embellit le genre diatonique par ses demi-tons, qui font dans la musique le même effet que la variété des couleurs dans un tableau. Les genres *chromatiques* & enharmoniques ne contiennent que les moindres degrés diatoniques; de sorte qu'ils ont la même raison ou proportion avec le diatonique, que les nombres entiers avec les nombres rompus. Le B mol appartient au genre *chromatique*. Boëce, & après lui Zarlino, ont dit que le genre *chromatique* fut inventé par Timothée Milésien, du temps d'Alexandre le Grand. Les Spartiates le bannirent de leur ville, à cause que cette musique étoit trop molle, & qu'ils n'avoient accoutumé d'user que du genre diatonique. Le *chromatique* est dans la musique entre le diatonique & l'enharmonique, ce qu'est dans la Peinture la couleur entre le blanc & le noir. Plusieurs assurent qu'on n'a jamais ouï le pur *chromatique*; toutefois Aristide assure qu'il Pa chanté. P. PARRAN.

Dans la mélodie le *chromatique* consiste en une suite de chant qui procède par semi-tons, tant en montant qu'en descendant: ce qui produit un effet merveilleux dans l'harmonie, parce que la plupart de ces semi-tons, qui ne sont pas dans l'ordre diatonique, causent à tout moment des dissonances qui suspendent ou qui interrompent les conclusions, & donnent même de la facilité à remplir les accords de tous les sons qui les composent, sans d'arranger l'ordre diatonique des parties supérieures. Le *chromatique* n'est en usage que dans les tons mineurs. Il est plus difficile à comprendre, lorsque les parties descendent, que lorsqu'elles montent. **RAM. L.** *chromatique* ne consiste que dans la sixième & la septième note du ton, que l'on fait procéder par



semitons, tant en montant qu'en descendant, soit dans la basse, soit dans les accords. *Id.* Faire de la *chromatique* aujourd'hui, est faire un chant qui va en montant, ou en descendant toujours de demi-ton en demi-ton; & quand les Italiens y sont une fois, Dieu fait combien ils en enfilent. On dirait qu'ils ne sauroient plus mettre de tons pleins. *Entretien sur la musique.* Entendre une pièce à *chromatique*. *Id.* Imaginez-vous quel amusement risible, que de parcourir quatre ou cinq octaves de demi-ton en demi-ton. Les Italiens n'ont pas inventé la *chromatique*. Boëce & Zarlino racontent qu'elle fut trouvée par Timothée de Milet, du temps d'Alexandre le Grand, & de-là nous sont venus nos *b mol*, & nos diésis, si aimables, quand on les place à propos. Le *b mol* particulièrement appartient au *chromatique*, qui rend une musique fort molle, comme est toute celle où réside le *b mol*. A cause de quoi les Lacédémoniens avoient défendu chez eux le genre *chromatique*, & apparemment Timothée ne se servit pas de ce genre-la, lorsqu'il fit courir Alexandre aux armes. *Id.* Dans les Précieuses ridicules, Madelon dit qu'il y a de la *chromatique* dans l'air du Marquis de Mascarille. Le Chevalier à la mode se plaint que Madame Patin ne l'aime plus, parce qu'elle est insensible au *chromatique*; dont l'air qu'il a fait pour elle est tout rempli. Scudéri, dans cette Préface originale d'Arminius, qui est un chef-d'œuvre de fanfaronades poétiques, dit qu'il est des inventions particulières, comme de la *chromatique*, de laquelle il ne faut guère user, si l'on veut qu'elle semble bonne. *Id.* On voit par ces exemples que *chromatique* se dit adjectivement & substantivement, & quand il se dit substantivement, il est ou masculin ou féminin, selon que l'on sousentend genre ou musique.

**CHROMATIQUE.** *f. f.* Terme de Peinture, c'est le coloris, qui est la troisième partie de la Peinture. *Chroma.*

**CHRONIES.** *f. f. pl.* Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Saturne. C'étoient les mêmes que les Saturnales des Romains. *Chronia.*

**CHRONIQUE.** *f. f.* Ce mot tiré du grec désigne une Histoire dressée suivant l'ordre des temps; une Histoire succincte où les faits qui se sont passés pendant un certain espace de temps, plus ou moins considérable, sont rangés selon l'ordre de leurs dates. *Chronica, orum; chronici libri.* On ne le dit guère que des vieilles Histoires. *Chronique* de Saint Denis. *Chronique* de Charlemagne. On trouve ce fait, cette anecdote dans une ancienne *Chronique*.

*Je veux que la vertu de vos ayeux antiques  
Ait servi de matière aux plus vieilles Chroniques.*  
BOIL.

**CHRONIQUES.** *f. f. pl.* C'est le nom qu'on donne à deux livres de l'ancien Testament, qui servent comme de supplément aux quatre livres des Rois. On appelle autrement ces deux livres de *chroniques*, les *Paralipomènes*; mais lorsque les Théologiens les citent, c'est ordinairement sous le titre de *chroniques*. Cette manière de citer les *Paralipomènes* est plus ordinaire aux Calvinistes qu'à nos Théologiens. *Voyez* PARALYPOMENES.

On appelle *Chronique scandaleuse*, *Chronica maledicta*, certains mémoires de la vie de Louis XI, composés par un Officier de la Ville de Paris.

On appelle figurément *Chronique scandaleuse*, les médiances & les mauvais bruits qui courent dans le monde. *Maledicta.* Cet homme passé pour un grand dévot, mais la *Chronique scandaleuse* conte beaucoup de ses histoires de galanterie. C'est à ceux que la *Chronique scandaleuse* attaquera, d'y prendre garde. MASCURAT, *p.* 12. On dit aussi *Chronique* simplement, pour dire, un conte, une fable, un bruit qui court,

*Or le mari par certaine ouverture  
Guettoit sa femme, observoit son allure.  
Rioit sous cape, & comptoit par ses doigts,  
Qu'elle n'iroit jamais au bout du mois.  
Il comptoit bien, remarque la Chronique.*

P. DU CERC.

**CHRONIQUE.** *adj.* Terme de Médecine. Long, qui dure long temps. *Longus, diuturnus.*

Les Médecins divisent les maladies en deux espèces. Ils appellent les unes maladies aiguës, & les autres maladies *chroniques*. Les maladies aiguës sont celles qui durent peu, qui emportent bientôt le malade, ou se guérissent bientôt, comme la fièvre continue, la petite vérole, la pleurésie, la fluxion sur la poitrine, &c. Les maladies *chroniques* sont celles qui durent long temps, dont le terme s'étend à plusieurs mois & quelquefois à plusieurs années, comme le rhumatisme, la paralysie, la goutte, les hémorroïdes, les fistules.

**CHRONIQUER.** *v. a.* Mot vieux & burlesque; pour dire, faire quelque *Chronique*. *Chronica scribere.* Ils vouloient *chroniquer* ses faits. SARAS.

*Loin de s'humilier en amant hypocrite,  
S'amusoit à lui chroniquer*

*Tous ses rares talens par ordre méthodique.*  
FUSEL.

**CHRONIQUER.** *v. a.* Se dit aussi, en style burlesque, pour reprendre, critiquer.

*Cà chroniquons: mais par qui commencer?  
A cil qui fut tant d'Odes rapiécer.*

**CHRONIQUEUR.** *f. m.* Qui a écrit des *Chroniques*; *Chroniqueur* Turpin. Ce mot est vieux & ironique; & alors il se dit d'un homme qui fait de vieux contes, & qui raconte de vieilles histoires.

**CHRONOGRAMME.** *f. m.* *Voyez* CHRONOGRAMME.

**CHRONOGRAMME** ou **CHRONOGRAMME**, *f. m.* Assemblage de plusieurs mots qui font un sens, & qui sont choisis de manière que les lettres numériques qui s'y rencontrent, marquent l'année, ou le millésime de quelque événement. *Chronogramum, chronogramma.* Un exemple fera comprendre la définition de ce qu'on vient d'apporter: *J. V L V M est D I f f I C I - Les habere n V gas.* Voilà un *chronographe*. Toutes les lettres numériques qui sont dans ce vers l'haleque sont celles qui sont ici imprimées en grands caractères. V L V M D I I C I L V. Rangez ces lettres selon l'ordre du nombre qu'elles signifient, M D C C L V V V I I I. M signifie mille, D signifie cinq cents, C signifie cent, L signifie cinquante & par conséquent deux LL signifient cent, V signifie cinq, & trois V V V quinze, I signifie un, trois I I I trois; ainsi le *chronogramme J. V L V M est D I f f I C I - Les habere n V gas*, signifie M D C C X V I I I. Mil sept cents dix-huit. Ces misérables jeux d'esprit étoient devenus fort à la mode depuis deux ou trois cents ans. On en a connu le ridicule en France; mais la mode en subsiste encore en Allemagne & ailleurs, où l'on fait des *chronographes*, à une naissance, à un mariage, à l'inauguration d'un Prince, à une prise de bonnet de Docteur, &c. comme on fait des Sonnets en Italie. Le sieur Des Accords qui a fait des recherches sur les *chronographes*, dit qu'on les a employés en deux manières. La première consistoit à se servir simplement de lettres numériques pour marquer l'année d'un événement, après-quoi chacun donnoit à ces lettres numériques la signification qu'il jugeoit à propos. Ainsi le Pape Léon X, ayant fait poser ces lettres numériques M C C C L X sur une table d'attente, pour marquer l'année de son Pontificat, elles furent interprétées de la sorte: *Multi Cardinales Cæci Crearunt Cæcum Leonem Decimum.* La seconde espèce est celle qui consiste en une sentence, dont les lettres numériques marquent une année. Des Accords ne les fai-

soit remonter qu'aux derniers Ducs de Bourgogne ; mais dans l'Eglise de Saint Pierre à Aire on lit sur une vitre ce *chronogramme* : *hls septeM præbendas, wbaLdVIne, dedisti* ; qui marque l'année 1062. MLVVII, ou MLXII. Le D n'étoit point encore lettre numérale. Elle ne l'étoit pas même en 1665, au temps de la bataille de Montlhéri, comme il paroît par ce *chronographe* françois qui marque cette année là : à CheVal, à CheVal, *gendarmes*, à CheVal, ni même en 1485 comme une autre *chronographe* françois le montre. Il y a des *chronographes* moraux, des *chronographes* sententiaux, il y en a de purs chronologiques.

Ce mot vient de χρόνος, *temps*, & de γράφω, *j'écris*. La première fois que l'on trouve ce mot employé en ce sens, est au *chronographe* qui fut fait pour l'élection d'Etienne, Roi de Pologne, en 1576. Avant ce temps-là, & même après, on les appelloit *Vers numériques* ou *numéraires*.

Il y a une Dissertation Analytique sur les *chronographes*, imprimée à Bruxelles en 1718. On écrit ces lettres numérales en caractère plus gros deux ou trois fois que le reste du contexte, afin de les distinguer plus facilement. Ces lettres sont les M, les C, les L, les X, les V, & les I. On dit des *Vers chronographes*, une Inscription *chronographe*, une Epitaphe *chronographe*. Celle-ci est celle où toutes les lettres que je viens de citer, qui entrent dans sa composition, étant additionnées, marquent l'année de la mort de celui pour qui on l'a faite, & ainsi des autres pièces. Ce mot dans tous les exemples ci-dessus est adjectif ; mais il est substantif lorsqu'on dit absolument un *chronographe*. Les *chronographes* ne sont pas toujours en vers, ils sont quelquefois en prose, & ce sont les meilleurs ; car on est trop gêné dans le choix des mots qui n'aient que les lettres numérales nécessaires, pour qu'on en puisse aisément faire de bons en vers.

**CHRONOGRAPHE.** s. m. Auteur qui a écrit sur la Chronologie. *Chronographus*, a. Eratosthenes, Julien l'Africain, Eusébe, Syncelle, sont d'anciens *Chronographes*. Scaliger, le P. Pétau, Jésuite, sont de savans *Chronographes*.

**CHRONOGRAPHIE.** s. f. C'est la même chose que Chronologie. En grec χρόνος signifie *temps*, & γράφω, *j'écris*. C'est de-là que viennent *chronographe* & *chronographie*.

**CHRONOLOGIE.** s. f. Doctrine des temps, science des époques ; & entr'autres des supputations qui regardent le Comput Ecclésiastique. *Chronologia*, *Descriptio temporum*, *Rationarium temporum*. La *Chronologie* a soin de marquer les jours & les années, où les plus grands événemens sont arrivés. Africain composa au commencement du III<sup>e</sup> siècle un grand ouvrage de *Chronologie*, pour servir à la controverse contre les Payens : il la conduisoit depuis le commencement du monde jusqu'au Consulat de Gratus & de Séleucus sous Macrin, l'an de Jésus-Christ 221. Nous n'en avons que ce qu'Eusébe & Syncelle nous en ont conservé dans leurs ouvrages. Scaliger, le Pere Pétau, la Peyrere, Gauthier, Séthus Calvinus, Ussérius, le P. Hardouin Jésuite, les deux Capelles, le Chev. Marsham, le P. Gourdon Jésuite, Ubbo Emmius, le P. Labbe Jéf. le P. Riccioli, Jéf. &c. ont écrit de la *Chronologie*. La *Chronologie* du P. Pétau est la plus sûre & la plus nette que j'aie encore vûe. VIGN. DE MARV.

La *chronologie* est la fixation des événemens arrivés dans le monde, à des époques ou dates certaines. Elle comprend deux choses : 1<sup>o</sup> Il faut

avoir un enchaînement & une suite d'événemens, qui tous liés, & si j'ose m'exprimer ainsi, enboîtes les uns dans les autres, montrent le nombre d'années qu'il y a depuis la création jusqu'au temps qu'on s'est proposé. Chacun de ces événemens, qui tiennent ainsi l'un à l'autre, est ce qu'on appelle époque. 2<sup>o</sup> Tous les autres faits qui n'entrent point dans cette suite, & qui ne forment point cet enchaînement, doivent au moins y tenir par quelque endroit : de sorte que ces premiers événemens, liés les uns avec les autres sans discontinuation, sont comme le tronc de l'arbre qui s'éleve depuis la terre jusqu'au sommet sans interruption ; ceux-ci en sont comme les branches qui, sans être attachées entr'elles, tiennent toutes par un endroit au tronc de l'arbre.

Les époques ou les faits qui, liés ensemble dans la *chronologie* suivante, forment la suite dont j'ai parlé, & comme le tronc de l'arbre, & déterminent le nombre des années du monde, sont 1. la création du monde, 2. le déluge, 3. l'année 75<sup>e</sup> d'Abraham & son entrée dans la Terre de Chanaan, 4. la sortie d'Egypte lorsque Moïse en tira les Hébreux, 5. la fondation du Temple de Salomon, 6. la destruction de ce Temple, & le commencement de la captivité de Babylone, 7. la première année de Cyrus à Babylone & le retour de la captivité, 8. la conquête d'Alexandre ou la bataille d'Arbeille, 9. le commencement de l'ère des Séleucides, 10. la retraite de Mathathias, & le commencement du gouvernement des Machabées, 11. le Consulat de Cicéron, sous lequel Jérusalem fut prise par Pompée, & Auguste vint au monde, 12. la mort d'Auguste, & le commencement de l'Empire de Tibère, 13. la quinzième année de Tibère, trentième de J. C. commençante, d'où s'ensuit l'année de la naissance de J. C. 14. enfin le commencement de l'ère Chrétienne. Telles sont les époques par la liaison & l'enchaînement desquelles je prouve le nombre des années qu'il y a depuis Adam jusqu'à nous, & que l'année 1726 de J. C. est la 5746<sup>e</sup> du Monde, & 1743<sup>e</sup> de J. C. la 5763<sup>e</sup> du Monde.

Quand une fois on a bien établi la suite des époques, le reste s'arrange plus aisément. C'est une espèce de cadre dans lequel tous les autres événemens s'enchaînent sans peine & presque sans difficulté, & où ils viennent se placer comme d'eux-mêmes. Par-là non-seulement ils se soutiennent les uns les autres, mais ils affermissent même la première suite, & en deviennent de nouvelles preuves. P. E. SOUCIET, *Dissert. V, II. Préf.*

Il est certain que quand on étudie l'histoire de l'antiquité, ou quand on lit quelque ancien Auteur, rien n'est plus nécessaire que d'avoir devant les yeux la suite des temps & des principaux événemens, rangés selon l'ordre des siècles & des années dans lesquelles ils sont arrivés ; & de pouvoir y rapporter ce qu'on étudie & ce qu'on lit, le placer au temps où il s'est passé, & voir d'un coup d'œil l'état du monde en ce temps-là. Ce secours rend les lectures plus agréables & plus utiles ; il remédie à la confusion qu'elles produisent quelquefois ; on voit mieux les causes, les principes, les liaisons des événemens ; ils s'arrangent bien mieux dans la mémoire, on les apprend plus facilement, & on les oublie moins. Id.

Ces raisons nous ont fait juger que l'on ne seroit point fâché de trouver ici cet abrégé, & pour m'exprimer avec l'Auteur, ce cadre de *chronologie*, pour y rapporter ses lectures, & qu'un Dictionnaire des Sciences & des Arts ne devoit point manquer de ce secours.



Années du Monde.	Années avant Jésus Christ.
2443	1581
2451	1573
2459	1565
2467	1557
2474	1547
2503	1521
2511	1513
2512	1512
2513	1511
2532	1492
2551	1473
2552	1472
2554	1470
2557	1467
2560	1464
2566	1458
2569	1455
2570	1454
2580	1444
2594	1430
2500	1424
2603	1421
2604	1320
2609	1415
2610	1414
2616	1408
2621	1403
2624	1400
2633	2391
2689	1335
2713	1311
2728	1296
2629	1295

Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.
2769	1255
2772	1252
2797	1227
2805	1219
2817	1207
2823	1201
2830	1194
2840	1184
2848	1176
2868	1156
2907	1117
2908	1116
2919	1105
2924	1100
2928	1096
2947	1077
2954	1070
2957	1067
2987	1037
2988	1036
2991	1033
2998	1026
2999	1025
3011	1013
3028	996
3032	992
3043	981
3045	979
3048	976
3049	975
3050	974
3055	969
3058	966
3061	963
3062	962
3063	961



Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.	Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.
		3166	Joas associe son fils Jéroboam à la royauté. 858
		3177	Naissance d'Azarias fils d'Amasias. 846
3073	951		Joas meurt. Jéroboam règne. Jonas prophétise sous son règne.
3074	950	3191	Amasias gagne une bataille contre les Iduméens, & adore leur Dieu. 833
		3192	On conjure contre Amasias devenu idolâtre & on l'assassine, puis on élève son fils Amasias ou Ozias sur le trône. 832
3078	946	3209	Fondation de Carthage, 26 ans avant celle de Rome. 815
3080	944	3210	Fondation du Royaume de Macédoine par Caranus. 814
3084	940	3215	Osée prophétise depuis environ ce temps-ci jusques sous Ezéchias, Roi de Juda. 809
3086	938	3218	Mort de Jéroboam, Roi d'Israël. Anarchie de dix ou onze ans. 806
3088	935	3219	Joatham, fils d'Amasias, Roi de Juda, vient au monde. 805
3090	934	3221	Les Tusques bâtissent Capoue & Nole vers ce temps-ci. 803
3091	933	3230	Fin de l'anarchie du Royaume d'Israël. Zacharie règne six mois. Sellum le détrône & règne à sa place. Manahem attaque Sellum, & le tue & règne sur Israël. Il paye tribut à Phul, Roi d'Assyrie. 794
3093	931	3232	Vers ce temps-ci Sabacus, ou Sabacon, Ethiopien, entre en Egypte, chasse Anyfis, & règne à sa place. 792
3095	929	3240	Naissance d'Achas, fils de Joatham. 784
3099	925	3241	Manahem meurt. Phacéia son fils règne. 783
3103	921	3243	Azarias est frappé de lèpre. Joatham son fils règne avec lui. Phacée conspire contre Phacéia, il lui ôte la vie, & règne à sa place. Téglathphalassar règne en Assyrie, & s'empare d'une partie du Royaume d'Israël. 781
3104	920	3244	Azarias meurt. Joatham son fils monte sur le trône. 780
		3245	Victoire de Joatham sur les Ammonites. 779
3106	918	3248	Institution des Jeux Olympiques. Iphitus & commencement des Olympiades. 776
3107	917	3252	Ezéchias, fils d'Achaz, naît. 772
		3255	Téglathphalassar qui est l'Arbacès de Diodore de Sicile & de Justin, règne en ce temps-ci en Assyrie. 769
3111	913	3260	Mort de Joatham. Première année du règne d'Achaz. 764
3113	911		Rasin, Roi d'Israël, & Phacée, Roi d'Israël, attaquent ensemble Achaz sans pouvoir le vaincre. Rasin lui enlève seulement Ahila, & y met des Iduméens. Ambassade d'Achaz vers Teglarphalassar, pour lui demander du secours contre le Roi de Syrie. Il l'obtient, l'Assyrien fait diversion, & prend Damas, la pille & tue Rasin. 761
3114	910	3263	Osée dresse des embûches à Phacée, & le tue. Anarchie de huit ans. 761
3117	907	3270	Romulus bâtit Rome, & commence à y régner. 754
3118	906	3271	Osée règne après huit ans d'anarchie. 753
		3276	Achaz meurt, & Ezéchias règne seul. Il fait réparer les portes du Temple, & célébrer la Pâque le quatorzième du second mois. 748
3119	905	3277	Téglathphalassar meurt. Salmanasar lui succède. 747
3125	899		Nabonassar qui est le Bélésis de Diodore de Sicile, & le Baladan ou Mérodach-Baladan de l'Ecriture, s'empare de la Babylonie, & s'y fait reconnoître Roi. Commencement de Pere célèbre de Nabonassar. 746
3137	887	3278	Salmanasar assiège Samarie. 746
3140	884		
3147	877		
3161	863		
3163	861		
3164	860		

Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.	Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.
3281		3380	644
Il la prend après trois ans de siège. Il transporte les Israélites dans l'Assyrie & la Médie.		Nabopalassar ou Nabuchodonosor I règne à Babylone.	
Fin du Royaume d'Israël.		3383	641
Les Cuthéens & d'autres peuples sujets des Assyriens viennent occuper les terres des dix Tribus d'Israël.		Après la mort de Tullus - Hostilius, le peuple Romain crée Ancus - Martius Roi.	
3282	742	3385	639
Sabacou ou Sabacus quitte l'Egypte, & Amysis, après 50 ans d'exil, reprend le sceptre.		Naissance de Mathanias, qui fut ensuite nommé Sédécias.	
3287	736	3387	637
Salmanassar meurt, Sennachérib lui succède. <i>Isaïe. XXI l.</i> l'appelle Sargon.		Nohesta, femme de Jokin, met Joachim au monde, six ans avant que son pere montât sur le trône.	
3291	733	3389	635
Mort de Nabonassar, Nabius lui succède.		Phaortès meurt. Cyaxarès règne en Médie.	
3293	731	3390	634
Manassès naît.		Invasion des Scythes en Asie.	
Nabius ou Nadius meurt. Chinzyrus & Porus lui succèdent.		3392	632
3298	726	Nécus ou Pharano-Nécus règne en Egypte.	
3302	721	3393	631
Mardoch Empadus lui succède.		Nécus s'avance jusques sur l'Euphrate contre le Roi d'Assyrie. Josias, Roi de Juda, vient au devant de lui, livre bataille, & y périt.	
3305	719	Joachaz est installé Roi par le peuple. Trois mois après Nécus le déthronne, & met son frere Eliacim à sa place, & lui change son nom en celui de Joakim.	
3307	717	Enfin il impose aux Juifs un tribut de cent talens d'argent, & un talent d'or.	
3308	716	3396	628
Numa Pompilius est élu Roi de Rome.		Nabopalassar II, ou Nabuchodonosor II, règne avec son pere.	
3310	714	Il assiège Jérusalem, prend Joakim, avec une partie des vases du Temple, qu'il emporte à Babylone.	
Candaules, dernier Roi de Lydie, de la race des Héraclides, est tué par Gygès, qui lui ravit la vie, le Royaume & sa femme. Commencement de la dynastie des Marmandes.		3397	627
3313	711	Nabuchodonosor II règne seul à Babylone. Il défait Nécus sur les bords de l'Euphrate.	
Les Mèdes se soustraient à la domination des Assyriens, & prennent Déjocès pour Roi.		Jérémie prédit la prise de Jérusalem & la captivité des Juifs.	
3315	709	Sadyattès succède à Ardyès mort cette année.	
3320	704	3398	626
Premier interrègne à Babylone.		Daniel explique le songe de Nabuchodonosor.	
3321	703	3399	625
Mort de Tarachus, Roi d'Egypte. Anarchie ou interrègne de deux ans.		Joakim se révolte contre Nabuchodonosor.	
3322	703	3400	624
Bélide, ou Belithe, ou Béléta, règne à Babylone.		Cinquième année de Nabuchodonosor, autrement Nabopalassar II. Eclipsé de lune marquée par Ptolémée, <i>L. v. c. 13.</i>	
3324	700	3403	621
Captivité de Manassès		Année septième de Nabuchodonosor. Il transporte 3000 Juifs à Babylone. Jérémie leur écrit pour les précautionner contre l'idolâtrie.	
3327	697	Guerre de Sadyattès contre les Milésiens.	
Interrègne en Egypte.		3405	619
3330	694	Pharaon Néchao dépouille par Nabuchodonosor de toutes les conquêtes qu'il avoit faites en Palestine & en Syrie, se tient en paix, & ne sort plus d'Egypte.	
Gouvernement de douze Seigneurs en Egypte.		Joakim meurt. Joakim son fils règne trois mois, au bout desquels les Lieutenans de Nabuchodonosor le saisissent, & l'envoient captif à Babylone, & son oncle Mathathias est mis sur le trône par Nabuchodonosor, qui lui change son nom en celui de Sédécias.	
3332	692	3407	617
Assaradon transporte en Assyrie les restes des dix Tribus d'Israël. Apronadius règne à Babylone.		Ancus Martius meurt. Tarquin, l'ancien tuteur des enfans du feu Roi, s'empare du Royaume.	
3335	689	3408	616
Messefimordachus règne à Babylone.		Pharaon Néchao meurt, & laisse le Royaume d'Egypte à son fils Psammis.	
3336	688	3409	615
Second interrègne à Babylone.		A la mort de Sadyattès, Alyattès monte sur le trône de Lydie.	
3337	687	3411	613
Interrègne en Egypte.		Cyaxarès, Roy des Mèdes, se défait des Scythes, & les chasse de l'Asie.	
3339	685	3412	612
Gouvernement de douze Seigneurs en Egypte.		Cyaxarès assiège Ninive. Sédécias se soustrait à la domination de Nabuchodonosor.	
3344	680	3413	611
Assaradinus règne à Babylone.		Périander étoit en ce temps tyran de Corinthe, & Thraçibule de Milète.	
3347	677	Nabuchodonosor assiège Jérusalem. Fin de la guerre entre les Lydiens & les Milésiens.	
3348	676		
Tullus Hostilius règne après Numa.			
3355	669		
Idida donne à Manassès un fils nommé Ammon.			
3360	664		
Manassès meurt après 55 ans de règne, & laisse le Royaume à Ammon.			
3361	663		
Commencement des Daïrs du Japon. L'empire de ces Îles entre sous ce nom dans la famille, qui le possédoit encore au seizième siècle.			
3362	662		
Conjuration contre Ammon; il est tué, le peuple met son fils Josias sur le trône. Sophonias prophétise sous son règne.			
3366	658		
Chynaladan règne à Babylone. Psammithycus prend Azotus, aujourd'hui Alzète.			
3367	657		
Déjocès meurt, & Phraortès règne à sa place sur les Mèdes.			
3369	655		
Josias l'an huitième de son règne commence à chercher le Dieu de David son pere.			
3371	653		
Joachaz naît d'Amital, femme de Jonas.			
3373	651		
Josias détruit les idoles de son Royaume.			
3374	650		
Jérémie commence à prophétiser.			
3379	645		
Josias fait commencer les réparations du Temple. Helcias étoit alors Grand-Prêtre.			

Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.	Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.
3414	610	3494	530
Le Roi d'Egypte sort d'Egypte à la tête d'une armée puissante pour combattre les Chaldéens. Ceux-ci vont au-devant de lui. L'Egyptien n'osant engager une action générale, rentre en Egypte, & les Chaldéens retournent au siège de Jérusalem. Psammis meurt la même année, & Apriès son fils règne.		Amasis meurt. Psammitichus I ou Psammithus lui succède. Cambyse le bat, & ajoute l'Egypte aux Etats des Rois de Babylone.	
3415	609	3500	524
Jérusalem prise par Nabuchodonosor. Sédécias emmené captif à Babylone après qu'on lui a crevé les yeux. Commencement de la captivité de Babylone.		Cambyse meurt. Le Mage Smerdis occupe le trône pendant sept mois. Darius fils d'Hystaspès l'en chasse, & commence à régner à la fin de cette année.	
3418	606	3502	522
Nabuzardan Général de l'armée de Nabuchodonosor transporte 745 Juifs en Babylone.		Polycrates, tyran de Samos, est mis à mort par Orodès, Gouverneur de l'Asie Mineure pour le Roi de Perse.	
3419	605	3504	520
La guerre commence entre Cyaxarès, Roi des Mèdes, & Alyattès, Roi de Lydie, à l'occasion des Scythes.		Darius déclare la guerre aux habitans de Samos. Babylone se révolte, & Darius l'assiège. Les Juifs commencent à bâtir leur Temple.	
3422	602	3506	518
Naissance de Darius le Mède.		Darius prend Babylone après un siège de plus de 19 mois, & en abat les portes, & les murailles.	
3424	600	3513	512
Eclipse de soleil prédite par Tholèse. Elle arrive pendant que les Lydiens & les Mèdes étoient aux mains, & les sépare.		Les Juifs achèvent ce qu'ils avoient entrepris de faire au Temple.	
La paix se fait par la médiation de Sicyonius & de Lybnyetus. Alyattès donne Ariène sa fille en mariage à Astyagès fils de Cyaxarès.		3519	505
3428	596	3519	505
Cyaxarès meurt. Astyagès lui succède.		Eclipse de lune l'année 20 <sup>e</sup> de Darius, le 19 <sup>e</sup> de Novembre.	
3431	593	3530	494
Naissance de Crésus.		Autre éclipse de lune la 31 <sup>e</sup> année de Darius, le 25 <sup>e</sup> d'Avril. Bataille de Marathon.	
3439	585	3531	493
Mort d'Apriès, Roi d'Egypte. Amasis son successeur.		Mort de pythagore selon Eusèbe. Cette année & l'année suivante Darius prépare un grand armement contre les Athéniens.	
3440	584	3535	489
Evilmérodach règne à Babylone.		L'Egypte se révolte contre les Perses. Darius partage ses forces, & en envoie une partie contre les Egyptiens, & l'autre contre les Athéniens. Il déclare Xerxès Roi, & meurt peu après.	
3442	482	3537	487
Nériglissor lui succède.		Xerxès remet l'Egypte sous son obéissance, & en donne le gouvernement à Achéménès son frere.	
3444	580	3540	484
Dipœnas & Scyllis, fameux Sculpteurs de Crète.		Hérodote naît environ ce temps-ci. Xerxès part pour son expédition en Europe, & vient passer l'hiver à Sardes.	
3440	579		
Le vieux Tarquin, âgé de plus de 80 ans, périt dans les embûches que lui tendirent les deux fils d'Ancus Martius.		Gélon étoit alors tyran à Syracuse, & Hiéron son frere à Gela.	
3446	578	3441	483
Laborsoarchodus règne à Babylone.		Alexandre fils d'Amyntas règne en Macédoine.	
3447	577		
Baltasar, autrement Nabonadius règne à Babylone.		Au printemps Xerxès s'avance près d'Abidos, & sur le temps de son départ le soleil s'éclipse. Il construit un pont sur l'Hellespont, & passe en Europe. Il est repoussé aux Thermopyles par les Lacédémoniens. Il entre dans l'Attique. Il fait mettre le feu à Athènes, qu'il trouve abandonnée. Sa flotte est défaite par Thémistocle à la hauteur de Salamine. Il repasse en Asie.	
3449	575	3543	481
Vision de Daniel, C. VIII.		Les Athéniens chassent les Mèdes de Sestos, & l'occupent.	
3463	562	3550	474
Cyrus fait révolter les Perses, prend Astyagès, laisse le Royaume de Médie à Darius le Mède, fils d'Astyagès, & établit la Monarchie des Perses, dont il prend le sceptre.		Artaxerxès Longue-main règne avec Xerxès son pere.	
3466	558	3555	769
Alyattès meurt. Crésus règne à sa place.		Sophocle fleurit.	
3473	551	3557	467
Darius, fils d'Hystaspès, vient au monde.		Xerxès meurt, & Artaxerxès son fils règne seul.	
3479	545	3563	460
Cyrus prend Sardes, met Crésus aux fers, & ajoute la Lydie à ses Etats.		Artaxerxès accorde aux Juifs le libre exercice de leur Religion, & fournit la dépense des sacrifices. Esdras vient à Jérusalem, & y apporte cet ordre du Roi.	
3483	541	3569	455
Darius le Mède & Cyrus joignent leurs forces, assiègent & prennent Babylone. Baltasar est tué. Darius le Mède règne à sa place.		Année 20 <sup>e</sup> d'Artaxerxès avec son pere. Néhémias obtient du Roi la permission de faire rebâtir Jérusalem. Il y vient, & fait exécuter cet ordre. C'est le commencement des LXX semaines de Daniel.	
3484	540	3571	453
Pythagore florissoit en ce temps-ci. La délivrance de la captivité & la venue du Messie sont montrées à Daniel.		Décemvirs substitués à Rome à la place des Consuls	
3485	539	3574	450
Mort de Darius le Mède. Cyrus réunit les Etats de ce Prince aux siens.		Consuls rétablis.	
Fin de la captivité des Juifs, ils retournent dans la Terre-Sainte.		3576	443
Aggée & Zacharie prophétisent. On commence à rebâtir le Temple.		Phidias & Paménus son frere, Aléoménès, Critias, Nestoclès & Hègius, fameux Statuaires Grecs.	
3486	538		
Les ennemis des Juifs s'opposent au rétablissement du Temple & de la ville de Jérusalem, & l'on interrompt les ouvrages.			
3489	535		
Fin de Servius Tullius. Commencement du règne de Tarquin le Superbe.			
3491	533		
Cambyse succède à Cyrus, tué dans la bataille contre Thomyris, Reine des Massagètes.			
3492	532		
Pythagore découvre la nature de la planète nommée Vénus. Ce philosophe passe en Italie.			

Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.	Années du Monde.	Années avant Jésus-Christ.
3578	446	3674	350
Le Temple de Jérusalem est achevé cette année-ci. Rome, à la place des Consuls, crée des Tribuns des soldats, avec la puissance consulaire.		Philippe, Roi de Macédoine, fait la guerre aux Grecs, & assiège Olynthe. Démosthène s'acquiert une gloire immortelle par son éloquence.	
3579	445	3679	345
Hérodote achève son histoire. Les édifices du Temple & de la ville de Jérusalem étant achevés, Néhémias s'en retourne à la Cour d'Artaxerxès.		Guerre des Romains avec les Samnites.	
3580	444	3682	342
Hérodote lit son histoire aux Jeux Olympiques. Néhémias revient à Jérusalem, & abolit des abus qui s'étoient introduits.		P. Décimus Mus, Consul, se dévoue pour le salut de son armée dans un combat contre les Latins.	
3590	434	3684	340
Première année de la guerre du Péloponnèse. Hippocrate fait refleurir la Médecine abandonnée depuis la guerre de Troye.		Artès, autrement Arogus, succède à Ochus Roi de Perse.	
3597	427	3685	339
Mort d'Artaxerxès Longue-main. Xerxès II règne deux mois, & Sogdianus sept mois & quinze jours.		Philippe est tué, & Alexandre son fils règne en Macédoine.	
3598	426	3686	338
Darius II, surnommé le Bâtard, monte sur le trône des Perses.		Alexandre venge la mort de son père, prend Thèbes, & la fait ruiner, & ayant répandu la terreur de son nom dans toute la Grèce, il est créé Généralissime.	
3600	424	3687	337
Démophile d'Himere, & Nixtas de Tassò se distinguent dans la Peinture. Zeuxis fut disciple de l'un & de l'autre.		Alexandre passé en Asie à la tête d'une armée plus puissante que nombreuse.	
3602	422	3690	334
Aglaophon, Céphissodore, Phrylus, & Événor père & maître de Parrhasius, fleurissent dans la Peinture.		Bataille d'Arbelle. Eclipse de Lune la veille de la bataille, qui se donna le 21 <sup>e</sup> Septembre.	
3607	417	3692	332
Vers ce temps-ci Prodicus, disciple d'Hippocrate, invente l'atractopique, c'est-à-dire, l'usage des onctions pour la cure des maladies.		Apelles l'emporte sur tous les Peintres qui l'avoient précédé & sur tous ceux qui l'ont suivi. Aristide le Thébain, Protogène de Canne, Asclépiodore & Nicophanès vivoient en même temps, & se distinguoient dans le même art.	
3612	412	3694	330
Agéladès, Callon, Polyclète, Phradmon, Gorgias, Louion, Myron, Pythagore, Scopas & Paraclius, célèbres Sculpteurs, travaillent en ce temps-ci		Commencement de la Période Callipique.	
3617	407	3700	324
Artaxerxès Mnémon succède à Darius Nothus, ou le Bâtard.		Alexandre le Grand meurt.	
3618	406	3701	323
Denys le Tyran règne à Syracuse. Philiste, Historien Grec de Syracuse, ami intime de Denys, écrivoit au même temps.		Ptolémée Soter gouverne l'Egypte, l'Afrique, & une partie de l'Arabie, & commence le règne & l'ère des Lagides. Lyippe, Lyfistrate, Stémis son frere, Euphonide, Solstrate, Ion & Silénion, fameux Statuaires.	
3620	404	Les Romains vaincus par les Samnites à la journée de Caudium, aujourd'hui Arpaia. Paix honteuse aux Romains, faite par les Consuls Veturius & Posthumius, en punition de quoi on les livre aux Samnites.	
3624	400	3709	315
Nancidès, Dynaméus, Canochus & Patrocle, Statuaires fameux.		Théophraste, le premier des Grecs qui ait écrit quelque chose d'exact sur les Romains, dédie son livre à Nicodore, Magistrat d'Athènes.	
3627	396	3712	312
Zeuxis passé tous ceux qui l'avoient précédé dans la Peinture. Il eut pour contemporains & pour rivaux, Timanthès, Andocidès, Eupompus & Parrhasius. Les Crotoniates étoient en ce temps-là les peuples de l'Italie les plus riches & les plus heureux.		Après douze ans de guerre, Séleucus Nicator règne en Syrie, & commence la domination & l'ère des Macédoniens en Syrie, ou des Séleucides.	
3633	391	3714	310
Rome prise par les Gaulois.		Commencement de la guerre des Romains contre les Marses.	
3647	377	3717	307
Cette année, & les trois suivantes, Rome fut sans Magistrats.		Ptolémée Soter, fils de Lagus, prend le titre de Roi d'Egypte.	
3652	372	3723	300
Polyclès, Céphissodrus, Léocharès & Hippotodotus, Statuaires ou Sculpteurs en petit, se distinguent dans leur art.		Pharnacès I, règne & fonde le Royaume du Pont. Cette année Ticinius Médas conduit de Sicile des Barbiers à Rome. Jusques-là les Romains ne rasoient ni leurs barbes ni leurs cheveux.	
3656	368	3724	299
On commence cette année à prendre des Consuls parmi le peuple.		Statuaires fameux en Grèce, Butychidès, Eutyocratès, Dahippus, Cephissodorus, Timarchus & Pytomachus. Après eux cet art languit, & ne se releva qu'environ 140 ans après.	
3660	364	3729	295
Praxitèle & Euphranor, Statuaires excellens.		L. Papirius Cursor fait faire à Rome le premier cadran solaire qui ait paru.	
3663	361	3737	287
Artaxerxès Mnémon étant mort, Artaxerxès Ochus règne à sa place.		Ptolémée Philadelphie, fils de Ptolémée Soter, règne en Egypte.	
3672	352	3740	284
Echion & Térinachus, Statuaires & Peintres, fleurissent en ce temps-ci. Au même temps vivoit Aristodémus, père & maître de Nicomaque, qui fut contemporain d'Apelles.		Séleucus Nicator meurt, & Antiochus I, surnommé Soter, lui succède.	
3673	351	3741	283
Mausole, Roi de Carie, meurt. Platon l'Athénien vient à Narente, & y assiste à une fameuse conférence d'Archytas, qui florissoit alors dans la Grande Grèce avec le Samnite Pomptius, père de celui qui battit les Consuls Spurius Posthumus, Titius & Veturius.		Guerre de Tarente, ou guerre des Romains contre Pyrrhus, Roi d'Epire. Les Romains voient pour la première fois des éléphants. Il n'en parut à Rome que sept ans après, au triomphe de M.	



Années du  
Monde.Années avant  
Jésus-Christ.Années du  
Monde.Années avant  
Jésus-Christ.

	Curius Dentatus, l'an du monde 3747, avant J. C. 277.			Maximus, le Temporisateur, à la campagne de Capoue.	
3758	Commencement des guerres Puniques.	266	3813	Fabius fait le siège de Tarente, & prend la ville. Caton étoit Questeur dans son armée. On adopta la même année les Fêtes Idéennes à l'honneur de Cybèle, & l'on institua des espèces de Contétries.	212
3760	Après la mort d'Antiochus I, surnommé Soter, Antiochus II. règne en Syrie. La ville d'Aradus commence son ere cette année, comme il paroît par plusieurs de ses médailles.	264			
3766	Atilius Regulus réduit l'Afrique en Province Romaine. Il est pris dans une embuscade, renvoyé à Rome pour persuader au Sénat l'échange des captifs. Il le dissuade, & retourne à Carthage, où on le fait mourir dans les supplices.	258	3814	Caton fut Edile l'année d'après sa Questure.	210
3775	Antiochus II, Roi de Syrie, meurt, & Seleucus II, son fils, lui succède.	249	3818	Préture de Caton.	206
3777	Ptolémée Philadelphie en mourant laisse le trône d'Egypte à Ptolémée III, surnommé Epiphane ou l'Illustre.	247	3821	Ptolémée V, dit Epiphane, règne en Egypte.	203
3781	A. Manlius Torquatus, & Q. Lutatius Cerco instituent les Jeux Floraux à Rome le 16 <sup>e</sup> avant les calendes de Mai, c'est-à-dire, le 16 <sup>e</sup> d'Avril.	243	3822	Commencement de la guerre des Romains contre Philippe, Roi de Macédoine.	202
3782	Le Poëte Livius fait jouer à Rome une pièce de théâtre, la première qui ait été représentée.	242	3828	Titus Quintus Flaminius triomphe de la Macédoine, & du Roi Philippe.	196
3783	Naissance d'Ennius.	241	3831	Guerre des Romains contre Antiochus. Action des Romains aux Thermopyles, où se trouve Caton en qualité de Tribun des soldats.	193
3787	Théra & Théras, deux Îles des Cyclades sortirent du sein de la mer cette année-ci, si l'on en croit Pline; car Hérodote suppose que Théra existoit dès le tems de Cadmus.	237	3832	Titus Flaminius, frere de Lucius, est créé Censeur.	192
3788	Année de la naissance du vieux Caton.	236	3834	Après la défaite d'Antiochus, & la conquête de l'Asie, le luxe se répand en Italie. P. Lucinius Crassus, & Lucius Julius César, Censeurs, s'y opposent.	190
3794	C. Flaminius, Tribun du peuple, distribue au peuple, contre l'autorité du Sénat, les campagnes Picentines, & celles qu'on appeloit Gauloises. Le Consul Q. Fabius Maximus s'y oppose.	230	3835	Mort d'Antiochus III, Roi de Syrie. Seleucus IV, dit Philopator, règne.	189
3797	Seleucus II, Roi de Syrie, surnommé Callinicus, meurt, & a pour successeur son fils Seleucus III, surnommé Céranus, ou le Foudre.	227	3836	Mort de Scipion l'Africain.	188
3798	Mort de Seleucus III. Antiochus II, son fils, lui succède.	226	3837	Caton est Censeur, & chassé du Sénat. L. Flaminius, quoiqu'il eût été Consul sept ans auparavant. Scipion l'Africain le Jeune vient au monde.	187
3803	Archagathus, fils de Lyfanius, le premier Médecin qui ait paru à Rome, y arrive du Péloponnèse. Il ne travailloit que sur les plaies, & c'étoit plutôt un Chirurgien qu'un Médecin; mais en ce tems-là on ne distinguoit point encore ces deux arts. Il fut reçu d'abord avec beaucoup de plaisir, mais ensuite sa pratique de couper & de tailler le rendit odieux, lui, la Médecine & tous les Médecins.	221	3839	En ce tems-ci régnoit en Arabie Arétas, allié des Rois de Syrie.	185
3804	Commencement du règne de Ptolémée IV. Philopator. Première année de la seconde guerre Punique. Annibal passe les Alpes. Bataille de Trébie, perdue par les Romains.	220	3844	Ptolémée VI, dit Philométor, règne en Egypte.	180
3805	Armée des Romains, commandée par le Consul Flaminius, taillée en pièces à la journée de Trasimene. Flaminius y fut tué. Grand tremblement de terre dans la Ligurie, dans la Gaule Cisalpine, dans plusieurs Îles, & dans toute l'Italie. Plusieurs villes renversées, les terres s'affaiblissent, les Fleuves coulent contre leur source, & la mer entre dans les Fleuves. Scipion rétablit les affaires des Romains en Espagne.	119	3846	Jafon, frere d'Onias, brigue le souverain Pontificat des Juifs; il érige à Jérusalem, avec le consentement d'Antiochus, Roi de Syrie, une Académie pour élever la jeunesse, & tâche d'introduire l'idolâtrie parmi les Juifs. Seleucus IV étant mort, Antiochus IV, dit Epiphane, règne en Syrie. On célèbre à Tyr les Jeux Quinquennaux.	178
3806	Bataille de Cannes. Annibal hiverne à Capoue.	118	3849	Ménélaüs, que Jafon avoit envoyé à Antiochus pour lui payer son tribut, se fait donner le souverain Pontificat, en offrant au Roi 300 talens d'argent plus que Jafon.	175
3808	Caton fait ses premières armes sous Fabius	216	3850	Tharse & Mallo se révoltent, parce qu'Antiochus les avoit données à Antiochide sa concubine. Antiochus y va pour appaiser la sédition. Ménélaüs donne des vases du Temple à Andronicus, qu'Antiochus avoit laissés à Jérusalem, & lui persuade de faire tuer Onias, qui se tenoit dans un asyle du faubourg de Daphné, à Antioche. Andronicus l'en retire, sur la fausse promesse qu'il ne seroit rien attenté sur sa personne, puis il le fait tuer. Antiochus punit ce crime par la mort d'Andronicus.	174
			3851	Guerre des Romains contre Persée. C'est pendant cette guerre que Rome commence à avoir des Boulangers. Auparavant chacun faisoit le pain dans sa maison, & c'étoit le travail des femmes.	173
			3852	Antiochus Epiphane entre en Egypte, & s'en rend maître. En retournant d'Egypte, il passe par Jérusalem, & enlève	172

- les vases, les ornemens & les trésors du Temple, & les emporte.
- 3853 Mort d'Ennius. 171
- 3854 Antiochus envoie à Jérusalem l'Intendant de ses finances, qui fait main-basse sur les habitans, fait mettre le feu à la ville, en détruit les maisons & les murailles, & fortifie la citadelle de Sion, où il met garnison. Enfin Antiochus ordonne aux Juifs d'abandonner leur Loi, & d'embrasser l'idolâtrie. 170
- Marthathias s'élève contre ces loix impies, & se retire dans les montagnes avec ses enfans. Commencement de l'ère & de la puissance des Asmonéens.
- 3855 Mathathias meurt. Judas Machabée lui succède, aidé de ses freres. 169
- Martyre des sept Freres & de leur mere, Judas Machabée défait & tue Apollonius.
- Il bat aussi Séron, Général de l'armée de Syrie. Antiochus, piqué de la perte de ses armées, en lève une plus forte, & épuise ses trésors. Il prend une partie de ses troupes, & s'en va en Perse pour remplir de nouveau son trésor. Victoire de Judas Machabée sur Ptolomée, Nicanor, Gorgias, Timothée & Bacchides.
- 3857 Judas Machabée se rend maître de Jérusalem; il purifie le Temple, & célèbre les Encénies le 20 du mois Casleu, & ordonne qu'on en célèbre tous les ans la mémoire le même jour. Victoire de Judas Machabée sur Lyfias. Antiochus est chassé de Persépolis, dont il vouloit dépouiller le Temple. 167
- 3858 Antiochus V, dit Eupator, règne en Syrie après Antiochus Epiphane, mort de chagrin cette année. 166
- Seconde Victoire de Judas Machabée sur Lyfias, qui fait la paix par ordre du Roi. La même année Judas étant parti du port & de la ville de Jamnia, remporte un avantage sur les Arabes, attaque Carphis & Caraca, & les emporte, gagne une bataille proche de Carnium, s'empare de Scythopolis, & après la Pentecôte, il a un léger échec contre Gorgias, & il ordonne des prières pour ceux qui étoient morts dans le combat.
- 3859 Judas fait le siège de la citadelle de Sion. Il le lève pour aller combattre l'armée de Syrie, & la défait près Bethzaraca. Il fait la paix avec Dethsura, & revient à Sion dont il fait le blocus. 165
- Philippe se révolte contre Antiochus, qui, pour n'avoir pas deux ennemis sur les bras, fait la paix avec les Juifs, & leur permet l'exercice de leur Religion.
- 3860 Démétrius, fils de Séleucus IV, passe de Rome en Syrie pour chasser Antiochus, & remonte sur le trône de ses peres. L'armée se déclare pour lui, & s'étant saisie d'Antiochus & de Lyfias, on les met à mort, & Démétrius régné paisiblement. 164
- Alcime brigue le souverain Pontificat. Démétrius le lui donne. Judas repoussé Alcime. Démétrius envoie Nicanor en Judée pour se saisir de Judas Machabée. D'abord il fait amitié avec lui; mais cette conduite ayant déplu au Roi, Nicanor change; Judas s'en aperçoit & se retire. Nicanor vient à Jérusalem; il tend des embûches à Judas, qui les évite, & ensuite bat deux fois Nicanor, & le tue dans la seconde action.
- 3861 Ambassade envoyée à Rome par Judas Machabée. Alliance entre les deux peuples. 163
- Démétrius envoie Bacchidès & Alcime. Consternation dans le camp de Judas. On l'abandonne. Il combat avec la petite troupe qui lui reste. Il est tué en combattant. Son frere Jonathas prend sa place.
- 3862 Alcime fait détruire les murs intérieurs du Temple. Il meurt d'apoplexie. 162
- Bacchidès retourne vers le Roi de Syrie, & l'on fut deux ans sans acte d'hostilité.
- 3864 L'art de la Sculpture se relève en Grèce, & Antaus, Callistratus, Polyclès, Athénée, Callimènes, Pytoclès, Pythias, Timoclès, sans avoir le mérite des anciens Maîtres, ne laissent pas de se distinguer. 160
- On tâche de se saisir de Jonathas; il évite le piège. Bacchidès se met en campagne, & après quelques avantages remportés par Jonathas, le Général Syrien songe à se retirer. Jonathas lui propose la paix & l'échange des captifs. Il l'accepte.
- 3869 Alexandre, fils d'Antiochus, vient disputer le Royaume de Syrie à Démétrius, & il est reçu dans Prolémaïde. Démétrius va le chercher à la tête d'une armée nombreuse; & pour mettre les Juifs dans ses intérêts, il leur accorde de grands privilèges. Alexandre en fait autant de son côté. Les Juifs prennent son parti par ressentiment des maux que Démétrius leur avoit faits. 155
- 3871 Alexandre combat Démétrius, & le défait. Ensuite il épouse Cléopâtre, fille du Roi d'Egypte. Il invite Jonathas à ses noces, & lui donne toutes sortes de marques de distinction & d'amitié. 153
- 3872 Caton détermine le Sénat à la guerre contre Carthage. 152
- 3873 Scipion à la Cour de Massinissa. Troisième guerre Punique. 151
- 3874 Démétrius, fils de Démétrius, détrôné par Alexandre, vient de Crète, & fait descente en Syrie. Alexandre allarmé comble Jonathas de nouvelles faveurs. Le Machabée prend Joppé, défait Apollonius, Général de Démétrius, prend & détruit Azotus & les villes circonvoisines. Alexandre lui envoie une agrafe d'or, & lui donne la ville d'Accaron. 150
- 3875 Ptolémée, Roi d'Egypte, se déclare contre son gendre Alexandre. Il ôte sa fille à Alexandre, & la donne à Démétrius II; entre dans Alexandrie, & se déclare Roi d'Egypte & d'Asie. 149
- Ptolémée, Roi d'Egypte, meurt. Ptolémée VII, surnommé Evergète, règne à sa place.
- Scipion prend Carthage, & la détruit. Memminius s'empare de Corinthe, & y fait mettre le feu.
- Démétrius, Roi de Syrie, accorde à Jonathas le souverain Pontificat, & beaucoup d'autres graces, & Jonathas lui envoie du secours.
- Victoire de Démétrius sur Alexandre. Celui-ci s'enfuit en Arabie pour y chercher de l'appui; mais au lieu de le se-

Années du  
Monde.Années avant  
Jésus-Christ.

- courir, Zabdiel lui fait couper la tête, & l'envoie à Ptolémée. Démétrius règne seul en Syrie, & prend le titre de Nicanor, ou Victorieux.
- Tryphon tire Antiochus, fils d'Alexandre, des mains de l'Arabe Emalchaël, pour le remettre sur le trône.
- 3877 Révolte de la ville d'Antioche contre Démétrius, réprimée & punie par les Juifs, que Jonathas lui avoit envoyés l'année précédente. Quand il fut tranquille, il refusa à Jonathas tout ce qu'il lui avoit promis. Antiochus écrivit à Jonathas, & lui confirma tous les honneurs & tous les privilèges qu'on lui avoit accordés. Il établit Simon son frere Commandant, depuis Tyr jusqu'aux confins de l'Egypte. Avantages de Jonathas sur des gens de la faction de Démétrius, qui lui rendoient des embûches, & sur les Arabes Zabadeens. Il envoie des Ambassadeurs à Rome & à Sparte.
- Les Romains soumettent l'Achaïe, & en remportent à Rome beaucoup de tableaux, qui commencèrent à leur donner du goût pour la Peinture.
- 3878 Tryphon se saisit de Jonathas, il demande les fils de ce Grand Prêtre en otage. Simon les lui envoie. Tryphon fait mourir le pere & les enfans, & ensuite Antiochus, & s'empare de la couronne.
- Simon succède à son frere. Démétrius lui écrit, & fait la paix avec les Juifs, & leur accorde tout ce qu'il avoit promis.
- 3879 Simon est déclaré Grand Prêtre, & Prince des Juifs. Il se rend maître de Gaze. 145
- 3880 La citadelle de Sion se rend à Simon. 144
- 3881 Les Romains ayant appris la mort de Jonathas & l'exaltation de Simon, lui écrivent à ce sujet, & renouvellent l'alliance avec les Juifs. 143
- Arsacès règne en Perse & en Médie. Démétrius entre sur ses terres pour y assembler du secours. Arsacès le fait combattre : il est vaincu, pris & mis en prison.
- 3882 Antiochus, fils de Démétrius I, se prépare à entrer en Syrie. Il écrit à Simon, & lui accorde plusieurs graces considérables. 142
- 3883 Antiochus assiège Dora. Numénus arrive de Rome, portant des lettres adressées à tous les Rois & tous les peuples en faveur des Juifs. 141
- 3884 Antiochus assiège une seconde fois Dora: il rompt avec Simon, & refuse les secours d'hommes & d'argent qu'il lui envoyoit. Il fait même attaquer la Judée par Cendebus, sur lequel les deux fils aînés de Simon remportent une victoire signalée. 140
- 3886 Ptolémée, gendre de Simon, le fait assassiner avec ses deux fils, Mathathias & Judas; Jean le troisième lui échappe, & succède à Simon. Il se nomme autrement Hircanus. 138
- 3889 Commencement des mouvemens excités à Rome par les Graques. 135
- 3891 Le Roi Attalus fait le peuple Romain son héritier. Par là l'Asie devient province du peuple Romain, & le luxe corrompt les mœurs. Démétrius II remonte sur le trône. 133
- 3893 Scipion l'Africain est trouvé mort dans

Années du  
Monde.Années avant  
Jésus-Christ.

- son lit. On soupçonna qu'il avoit été étranglé.
- Alexandre II règne en Syrie, en même temps que Démétrius.
- 3895 Séleucus V, fils aîné de Démétrius II, lui succède. 129
- 3896 Antiochus VIII, surnommé Grypus & Epiphanes, règne en Syrie. 128
- 3897 Guerre des Allobroges contre les Romains. 127
- 3901 Panatius & Apollonius, Philosophes, illustroient en ce temps-ci la Grèce. 123
- 3905 Antiochus IX, fils d'Antiochus VII, & nommé Philopator & Cyzicène, règne en Asie. 119
- 3907 Ptolémée VIII, surnommé Soter, règne en Egypte. 117
- 3909 Guerre des Romains avec les Cimbres. 115
- 3911 Guerre contre Jugurtha. 113
- Carnéades, Clitomachus, Acshinis, Métrodorus, élève de Carnéades, Mnésarchus qui étoit de Panatius & Ménéde-mus, rendoient alors l'Académie florissante à Athènes. Critolaüs & Diodore se distinguoient parmi les Péripatéticiens.
- 3913 Vers ce tems-ci l'Orateur Crassus fit l'éloge funèbre de Papilia sa mere. C'est la premiere Dame Romaine à qui l'on ait fait cet honneur. La coutume s'en introduisit depuis sur cet exemple. 111
- 3914 Prise de Jugurtha. Marius finit la guerre. 110
- 3916 Cicéron vient au monde le 3 Janvier. 108
- 3917 Naissance de Pompée. 107
- Vers ce tems se forme une des Cyclades, nommée Hiéra, ou Automate.
- Ptolémée IX, surnommé Alexandre, monte sur le trône d'Egypte.
- 3919 Aristobule succède à son pere Hircan, ou Jean, souverain Pontife des Juifs, & prend le titre de Roi. C'est le premier depuis la captivité de Babylone. 105
- 3920 Aristobule meurt, & Alexandre son frere lui succède au souverain Sacerdoce & à la Royauté, 104
- Ménéclès & Hiétoclès son frere, Orateurs fameux dans toute l'Asie Mineure.
- 3921 Naissance de Jules César. 103
- 3925 Seleucus, dit Epiphanes, Nicanor, règne après la mort d'Antiochus VIII son pere. 99
- 3927 Antiochus X, fils d'Antiochus IX, règne en Syrie, & se fait surnommer le Pieux & Philopator. 97
- 3928 Orateurs célèbres à Rome, Crassus, Antoine, Varius, Sulpitius, Catulus, César, &c. 96
- Antiochus XI, surnommé Epiphanes, Philadelphe & Didyme, fils d'Antiochus VIII, & frere de Séleucus VI, règne en Syrie.
- 3930 Démétrius III, quatrième fils d'Antiochus VII, règne en Syrie. Il eut les surnoms de Philométor, Evergétés, de Callinicus & d'Encarus. 94
- 3931 Le Péripatétien Staséus vient à Rome. 93
- Le Consul Philippe & le Tribun Drusus troublent la République. C'est pendant ces troubles, au commencement du mois de Septembre, que Cicéron suppose que furent faits les trois Dialogues qu'il intitule de l'Orateur.
- 3932 Guerre Italique; guerre des Romains avec les Marses. 92
- Philippe, surnommé Epiphanes, troisième fils d'Antiochus VIII, règne en Syrie.

Années du Monde	Années avant Jésus-Christ
3935	89
Ptolémée VIII remonte seul sur le trône. Antiochus XII, fils d'Antiochus VIII, règne en Syrie. Il porte les surnoms d'Epiphanes Dionysius.	
3937	87
Les Syriens appellent Tigrane, & le pla-cent sur le trône de leurs Rois.	
3938	86
Anne la Prophétesse, dont il est parlé dans <i>S. Luc. II, 37</i> , vient au monde.	
3942	82
A la mort de Ptolémée Soter, Bérénice sa fille monte sur le trône.	
3947	77
Alexandre, Roi de Judée, meurt. Alex-andre sa veuve règne pendant 9 ans. Elle fait son fils Hyrcanus souverain Pontife.	
3948	76
Alexandre, Roi d'Egypte, chassé, meurt à Tyr.	
3949	75
Ptolémée X, bâtard de Ptolémée Soter, est élevé sur le trône par les Alexan-drins.	
3955	69
Alexandra, Reine de Judée, meurt, & Hyrcanus II, son fils, règne trois mois seulement. Lucullus défait Tigrane, & met Antio-chus Epiphanes Philator, Callinius, ap-pelé communément l'Asiatique, & le Comagénois sur le trône de Syrie.	
3956	68
Aristobule fait la guerre à Hyrcan son frere, & le dépouille de son Royaume.	
3959	65
Siège de Jérusalem par Pompée. La ville prise, Pompée met Aristobule aux fers, & rétablit Hyrcan. Octavius, qui fut depuis César, & enfin Auguste, vient au monde cette année-ci, le 23 de Septembre. Les villes de Syrie commencent cette an-née l'ere de Pompée, ou de leur société avec les Romains. Conjuration de Catilina, découverte & déconcertée par Cicéron Consul.	
3960	64
Gabinus, Lieutenant de Pompée, acheve la conquête de Syrie, & réduit à l'obéis-sance des Romains quelques villes qui restoit encore à prendre ou à rece-voir en société. Antiochus XIII est dépossédé. Fin des Séleucides. La Syrie devient Province Romaine.	
3962	62
Auguste perd son pere à l'âge de quatre ans.	
3964	60
César fait la guerre dans les Gaules après son premier Consulat. Cicéron exilé par les intrigues du Tribun Clodius. Julia, Sœur de Jules César, épouse d'Atius, & mere d'Atia, qui le fut d'Auguste, & par-là son ayeule ma-ternelle, meurt : & Auguste, âgé pour-lors de douze ans, fait son oraison funèbre.	
3970	54
Julia, fille de J. César, & femme de Pom-pée, meurt aussi, & les brouilleries commencent entre ces deux Romains. Après la mort de Ptolémée le Bâtard, ar-rivée l'année précédente, les Romains font Ptolémée son fils, & Cléopatre sa fille, Rois d'Egypte. Commencement de la guerre civile entre	
3973	51
César & Pompée. Bataille de Pharsale. Mort de Pompée.	
3974	50
Guerre & siège d'Alexandrie par César.	
3975	49
Ptolémée périt dans le Nil.	
3976	48
Cléopatre épouse Ptolémée son frere tout jeune encore, & ils règnent en-semble. Guerre d'Afrique. Scipion vaincu. César triomphe quatre fois en un mois ;	

Années du Monde	Années avant Jésus-Christ
	10. des Gaules, 20. de l'Egypte, 30. du Pont, 40. de l'Afrique. Le jeune Octavius prend la robe virile, & son oncle lui fait part des présents qu'il distribua à son quatrième triomphe.
3977	47
Correction du Calendrier. Première an-née Julienne. Guerre d'Espagne contre les fils de Pompée. Octavius accompa-gne son grand oncle dans cette campa-gne, & fait ses premières armes sous lui.	
3978	46
César fait des préparatifs de guerre contre les Daces & contre les Parthes. Il fait prendre les devans à son neveu, qui vient à Apollonie. Cependant César est tué à Rome. Octavius revient de Grece, & se porte pour héritier de J. César son grand oncle.	
3979	45
Ptolémée est empoisonné, & Cléopatre règne seule en Egypte. Premier Consulat d'Auguste. Il avoit déjà été fait Préteur au commen-cement de l'année par les soins de Cicéron. Guerre de Modene. Pre-mier Triumvirat. Proscription. Mort de Cicéron.	
3980	44
Bataille de Philippes. Brutus & Cassius vaincus par César & Antoine. Antoine constitue Tétrarques Phasaël, & Hérode son frere puiné.	
3981	43
Expédition de Pacorus sur la Syrie & la Palestine. Il chasse Hyrcan & lui sub-stitue Antigonus.	
3982	42
Hérode vient à Rome, & par le crédit du jeune Octavius César & d'Antoine, il est déclaré Roi de Judée. Siège de Pérouse par le jeune César, âgé de 23 ans. Commencement de l'ere d'Es-pagne.	
3984	40
Antoine assiège Samosate, & la prend. Herodes sert pendant ce siège avec des troupes qu'il y mena. Après la prise de la ville, Antoine le renvoie en Judée avec Sosius son Lieutenant, & deux co-hortes. Hérodes bat Antigonus dans une rencontre, & le contraint de se renfer-mer dans Jérusalem.	
3985	39
Hérodes & Sosius mettent le siège devant Jérusalem. Hérodes pendant le siège épouse à Samarie une fille d'Alexandre, Roi des Juifs, petite fille d'Aristobule. Le quatrième jour du siège la première encinte des murailles est emportée par les assiégeans, & quinze jours après, la seconde. La ville fut prise après cinq mois de siège. Ce fut la fin du gouverne-ment des Asmonéens; car Antigonus fut mis aux fers & envoyé à Antoine, qui le fit mourir. Hérodes commence à re-gner. Commencement du second Triumvirat.	
3986	38
Expédition d'Antoine contre les Parthes, peu heureuse & peu glorieuse pour lui.	
3989	35
Fin du Triumvirat.	
3991	33
Bataille d'Actium. Antoine & Cléopatre vaincus s'enfuient à Alexandrie, & se donnent la mort. Auguste va passer l'hi-ver à Samos. Fin du règne des Ptole-mées.	
3992	32
César passe en Egypte, côtoyant l'Asie & la Syrie. Il vient à Alexandrie, & se rend maître de l'Egypte & de tout l'O-rient. Fin des guerres civiles. Paix gé-nérale dans l'Empire.	
3993	31
César, de rerout en Italie, triomphe trois fois; 10 de l'Illyrie; 20 pour la bataille	



Années du  
Monde.Années avant  
Jésus-Christ.Années du  
Monde.

De J. C.

	d'Actium ; 30 de Cléopâtre & de l'Egypte. Virgile finit ses Géorgiques, & les lit à Auguste.	
397	Hérodes repudie Salomé. Il bâtit Sebalste. Commencement de l'ère de cette ville.	27
399	Première année de la Puissance Tribunicienne d'Auguste.	25
400	Auguste visite les Provinces d'Orient. Les Parthes lui renvoient les drapeaux pris sur Crassus, & en d'autres rencontres par Orodès & Phraatès. Hérodes bâtit Césarée à l'honneur de César.	23
	Hérodes commence les réparations du temple de Jérusalem.	
400	Hérodes achève Césarée, & la dédie.	22

Années du  
Monde.

De J. C.

401	Jésus-Christ naît à Bethléhem le 25 Décembre.	1
402	Jésus est circoncis le 1 <sup>er</sup> jour de Janvier. Des Mages viennent l'adorer. Il est présenté au temple le 2 Février. La fuite en Egypte. Le massacre des Innocens. Hérodes meurt. Archélaüs lui succède. Jésus est ramené d'Egypte par S. Joseph, qui va s'établir à Nazareth en Galilée. Auguste adopte Tibère.	2
409	Auguste veut se démettre de l'empire.	6
410	Naissance de Vespasien.	7
414	Les principaux des Juifs accusent Archélaüs devant Auguste, qui le relève à Vienne dans les Gaules. La Judée devient province des Romains, & est attribuée à la Syrie.	11
435	Jésus au Temple au milieu des Docteurs de la Loi.	12

403	Auguste meurt le 19 d'Août. Tibère lui succède.	15
404	L'île Thia, l'une des Cyclades, sort de la mer & se forme.	17
405	S. Jean-Baptiste commence à prêcher.	29
405	Jésus-Christ est baptisé par S. Jean le 6 Janvier, selon la tradition, au commencement de sa 30 <sup>e</sup> année. J. C. chasse les Vendeurs du Temple, & célèbre sa première Pâque à Jérusalem.	30
405	Velléius Patereulus publie son histoire cette année, & en tire ses dates. Jésus-Christ célèbre sa seconde Pâque à Jérusalem.	31
405	Troisième Pâque de Jésus-Christ. Miracle de la multiplication des cinq pains.	32
406	Jésus-Christ ressuscite le Lazare. Il célèbre sa quatrième & dernière Pâque à Jérusalem. Il y est crucifié dans la quatrième année de la 70 <sup>e</sup> semaine de Daniel.	33
	Mort de Tibère. Première année de Caius César.	38
406	Caius meurt. L'Empereur Claude prend le gouvernement.	42
407	L'Empereur Claude célèbre les Jeux Séculaires.	49
408	Claude meurt le 15 Octobre. Néron lui succède.	55
409	Néron meurt le 12 de Juin. Galba commande pendant 8 mois.	69
409	Othon Empereur pendant 3 mois, c'est-à-dire, jusqu'à la mi-Avril.	70
	Vitellius pendant 8 mois. Il est tué sur la fin de l'année. Vespasien prend les rênes de l'Empire le premier jour de Juillet. Jérusalem prise par Tite. Accomplissement des Prophéties de Daniel & de J. C. sur cette ville & sur le peuple Juif.	

**CHRONOLOGIQUE**, adj. m. & f. Qui appartient à la Chronologie. *Chronologicus, quod ad rationem temporum pertinet.* Les Tables chronologiques sont d'un grand secours pour apprendre la Chronologie, comme celles de Petau, de Helvicus & de Marcel, &c.

☞ On appelle tables *chronologiques*, celles où les principales époques & les principaux faits sont marqués par ordre des temps, & simplement indiqués.

☞ Abrégé *chronologique*, histoire abrégée, où les principaux faits, avec les circonstances les plus essentielles, sont rapportés selon l'ordre *chronologique*. Tel est l'ouvrage du célèbre Président Hénault.

On appelle colonne *chronologique*, une colonne chargée de quelque inscription historique selon l'ordre des temps; comme selon les Olympiades, les lustres, &c. On voyoit de ces sortes de colonnes à Athènes l'histoire de la Grèce y étoit gravée par Olympiades.

**CHRONOLOGISTE**, autrefois **CHRONOLOGUE**. f. m. celui qui fait la Chronologie, ou qui en écrit; qui est versé dans la science des temps. *Chronographus.* Vous n'êtes pas un bon *Chronologiste*. Caivifius est un grand *Chronologue*. **ABLANC.** *Chronologue* vieillit.

**CHRONOMÈTRE**. f. m. *Chronometrum.* Instrument qui sert à mesurer le temps: il consiste dans une simple échelle que l'on fait par les pouces, ou les différens degrés qu'on y marque. M. Sauveur a donné dans ses *Principes d'Acoustique*, la figure de son *Chronomètre*, & celle du *Chronomètre* de M. Loulié. ☞ Le *Chronomètre* de M. Sauveur étoit un pendule particulier qu'il destinoit à déterminer exactement les mouvemens en musique.

Ce mot est formé de *Χρονός*, temps, & *μέτρον*, mesure.

☞ **CHRONOSCOPE**. Pendule ou machine pour mesurer le temps *χρονος*, temps & *σκοπεω*, je considère. Le mot *chronometre* rend mieux cette idée.

☞ **CHRUDIM**. Ville du Royaume de Bohême sur la rivière de Chrudimka, dans le cercle auquel elle donne son nom, aux confins de la Moravie.

☞ La rivière de Chrudimka a sa source près de Czaf-law, passe par le Cercle de Chrudim, & se jette dans la rivière d'Orlitz.

**CHRYSALIDE**. f. f. La *chrysalide* est la chenille qui a perdu son état de chenille, & qui est devenue une espèce de feve avant de se transformer en papillon. La chenille devient *chrysalide*, & de *chrysalide* elle devient papillon. *Chrysalis.* M. de Reaumur, & presque tous les Naturalistes écrivent *chrysalide*. sans y; cependant cette chenille a été ainsi nommée à cause de sa couleur dorée, du mot grec *χρυσός*, or.

On entend par *Chrysalides*, les chenilles qui sont métamorphosées en espèce de fèves, lorsqu'elles sont sans pieds ni ailes, qu'elles n'ont plus de mouvement, & qu'elles ne prennent plus de nourriture. On donne le même nom aux vers à soie, pendant qu'ils demeurent dans cet état. Voyez là-dessus le *Mémoire de M. Réaumur sur les insectes*, Tom. 1 1734, ou le *Journ. des Sav. Mai* 1735. Les chenilles en cet état paroissent être d'or bruni, tantôt jaune, tantôt plus pâle, quelquefois verdâtre; & c'est de cette riche couleur qu'elles ont emprunté leur nom grec de *Chrysalide*, & leur nom latin de *Aurelia*. Il y en a aussi qui portent des taches argentées.

**CHRYSALITHE**. f. f. Pierre figurée d'une couleur d'or & de fer, semblable à celle de la corne d'Am-

non, brillante, dure & raboteuse, où l'on aperçoit un grand nombre de raies circulaires, & qui paroît faite de trois ou quatre couches sphériques appliquées l'une sur l'autre. Ces couches ont quelque ressemblance avec l'enveloppe de la *chrysolide*.

RIEGER, cite par James.

✠ CHRISAMMONITE. *Chrisammonites*. Nom qu'on a donné aux cornes d'Ammon qui paroissent dorées.

CHRYSANTHEMUM. f. m. *Chrysanthemum*. Plante qu'on nomme ainsi à cause de la couleur dorée de ses fleurs. Elle a néanmoins cela de commun avec beaucoup d'autres plantes. L'espèce de *chrysanthemum* qu'on cultive dans les jardins, vient de Candie & de Sicile, & est annuelle. *Chrysanthemum Creticum*, *Clus. Hist.* Ses tiges sont droites, hautes de trois à quatre pies, branchues, cannelées, d'une couleur vert-pâle; & garnies, aussi-bien que ses branches, de feuilles alternes, découpées en plusieurs segmens, qui sont encore incisées sur leurs bords. Leur couleur est d'un vert un peu pâle. Les extrémités des tiges & des branches portent des fleurs radiées, assez amples pour la grandeur de la plante, & soutenues par des calices écailleux. Ses fleurs varient par leur couleur, qui est plus ou moins vive. Il s'en voit dont le centre est pâle, pendant que la circonférence est jaune; & quelques piés donnent des fleurs également jaunes, les unes plus vives, les autres plus pâles. On estime plus les piés qui portent les fleurs doubles toutes jaunes; on fait moins de cas de celles qui sont jaune & blanc, quoique doubles. Les semences du *Chrysanthemum* sont menues, languettes, anguleuses, crénelées, & d'une couleur brune. On trouve dans les terres à blé des environs de Paris & dans celles de Normandie, une espèce de *chrysanthemum* qui a ses fleurs toutes dorées, & aussi grandes que celles de la Marguerite. Ses feuilles sont tantôt entières & dentelées sur leurs bords, le plus souvent découpées en quelques segmens longs & crénelés. elle est nommée en latin *chrysanthemum segetum*, ou *Bellis lutea*.

Ce terme est composé des mots grecs χρυσός, or, άνθος, fleur, comme qui diroit fleur dorée. On mange en quelques endroits les tiges & les feuilles de cette plante comme les autres herbes potagères.

CHRYSARGIRE. f. m. Tribut qui se levoit sur les femmes de mauvaise vie, & autres personnes de même sorte. *Chrysfargirum*, *Aurum lustrale*, *negotiatorium*, *pœnosum*. Evagrius en parle au ch. 39<sup>e</sup> du III<sup>e</sup> Livre de son Histoire. Zozime dit que Constantin en fut l'auteur. Il y en a cependant des vestiges dans la vie de Caligula par Suétone, & dans celle d'Alexandre par Lampridius. Evagrius dit que Constantin le trouva établi, & qu'il pensa à l'abolir. Il se payoit tous les quatre ans. Quelques-uns disent que les Marchands & le petit peuple le payoient aussi. Voyez Baronius à l'an 330. Il paroît même certain qu'il se levoit sur toutes les personnes & sur les animaux, même sur les chiens qu'on nourrissoit. L'Empereur Anastase l'abolir. Il ôta une imposition que l'on appelloit le *Chrysfargyre*, laquelle se levoit tous les quatre ans, non-seulement sur la tête des personnes, de quelque condition qu'elles fussent, soit pauvres, soit esclaves, mais même sur tous les animaux, & jusques sur les chiens, pour chacun desquels on payoit six oboles. GODEAU.

Ce tribut se payoit en or & en argent, dit Hoffman, & de là son nom χρυσός, or, ἀργυρον, argent.

✠ CHRYSASPIDES. Nom qu'on donnoit dans la milice Romaine à des soldats dont les boucliers étoient enrichis d'or.

CHRYSÉUIL. f. m. Nom d'homme. *Chrysolius*. Saint *Chryseuil* fut disciple de S. Denis. Il souffrit la mort au lieu où est à présent Urélinghen, & son corps fut porté à Commines. Voyez l'Abbé Chastelain au 7<sup>e</sup> Févr. p. 564.

CHRYSITE. f. f. C'est le nom qu'on a donné à la

Marcaïte d'or, c'est-à-dire, aux pierres minérales dans lesquelles on trouve de l'or. *Chrysites*.

CHRYSOBÉRI. f. m. Pierre précieuse qui n'est autre chose qu'une sorte de bérial pâle, un peu couleur d'or. *Chrysoberyllus*.

CHRYSOCOLLÉ. f. f. Est une pierre précieuse que Pline, l. 37, c. 10, nomme d'un autre nom, *Amphitanc*. Elle est de couleur d'or, de figure carrée. Il dit qu'elle a la vertu de l'aimant, même celle d'attirer de l'or, & qu'elle se trouve aux Indes. On tient cela fabuleux. Il y a apparence qu'il veut parler de la chrysolithe ou topaze.

CHRYSOCOLLE est aussi une colle, liaison ou soudure de l'or & autres métaux. *Chryfocolle*. La naturelle est une certaine rouille d'airain épaisie, qui coule dans les mines, principalement de cuivre, & quelquefois dans celles d'or, d'argent, & même de plomb, quand il passe un peu d'eau dans leurs veines, laquelle s'épaissit, & fait comme une pierre-ponce. La meilleure est celle qui est verte comme une émeraude, ou un porreau; c'est celle qui vient du cuivre. Celle des autres métaux est plus lavée. Plusieurs la mettent au rang des espèces de nitre. Les Médecins s'en servent dans la cure des plaies. On en fait d'artificielle avec un peu de naturelle détrempée & du pastel ou guède. On fait aussi une soudure d'or & d'argent avec de la rouille de cuivre & de l'urine d'un jeune garçon, ou avec un peu de nitre. On l'appelle autrement *borax*.

Ce nom de *chryfocolle* vient de ce qu'elle sert à souder l'or χρυσός, or, κόλλα, colle. Les Grecs ont transporté le nom de la factice à la naturelle, à cause de la ressemblance de la couleur. Voyez Galien, Pline, Fallope, Agricola, Cæsius.

CHRYSOCOME. f. f. Plante qui est une espèce d'immortelle ou de *Stæchas citrina*. On l'appelle *chryfocome*, parce que ses fleurs sont des bouquets d'une couleur éclatante. *Stæcha citrina angustifolia*. Voy. IMMORTELLE.

✠ On donne encore ce même nom à plusieurs autres plantes d'un genre très-différent.

✠ CHRYSOGENOS. Nom d'une nation marquée dans une prophétie reçue parmi les Turcs, qui se persuadent qu'ils pourront un jour être détruits par cette nation. Spon explique ce mot grec par celui de blond, & l'applique aux Moscovites, qui ont, dit-il, la plupart les cheveux blonds, & dont le Grand-Seigneur redoute plus la puissance que celle d'aucun autre peuple.

CHRYSOGONE. f. m. Nom d'homme. *Chryfogonus*. S. *Chryfogone* est un Martyr célèbre, qui souffrit, à ce qu'on croit, près d'Aquilée dans la persécution de Dioclétien.

Ce nom est grec, composé de χρυσός, aurum, & γίνομαι, fio.

CHRYSOGONIE. f. f. Semence d'or tirée d'une solution d'or parfaite, ou teinture aurifique, d'une couleur rouge, d'une subtilité prodigieuse, & dont une des propriétés naturelles est de faire l'or, ainsi qu'une de celles de l'argyrogonie est de faire de l'argent. *Χρυσογονία*. Ce mot vient de χρυσός, or, & de γίνομαι, être fait ou engendré. DICT. DE JAMES.

CHRYSOGONUM. f. m. *Chryfogonum*. Plante qui croît parmi les blés, de la hauteur d'une coudée. Ses tiges sont fort minces, divisées en plusieurs branches: elles sont garnies de feuilles disposées deux à deux d'un côté & d'autre en forme de croix, d'un vert-brun, couchées par terre, plus larges au bout, & découpées comme celles du chêne. Ses fleurs, qui viennent aux extrémités des branches, sont jaunes, composées ordinairement de quatre feuilles. Sa racine est ronde & rouge par dedans. Cette plante est fort semblable au *leontopetalon*.

✠ CHRYSOGRAPHE. f. m. Qui écrit en lettres d'or. *Chryfographus*. Il est parlé de ces Ecrivains dans l'histoire des Empereurs de Constantinople.

✠ CHRYSOLAMPIS. f. f. Nom donné par Pline à une espèce de pierre précieuse, pâle le jour, & de couleur de feu la nuit.

**CHRYSOLITHE.** f. f. Pierre précieuse & transparente, de couleur d'or, mêlée de vert avec un beau feu. *Chrysolithus*. Elle est orientale, & il en vient de l'Ethiopie, de l'Arabie & des Indes. Elle est plus tendre que les autres pierres précieuses. Pline la nomme *chrysolampe*; Idore *chrysofaje*, & Albert le grand, *chrysofage*. Les Anciens l'appeloient *topaze*, quand elle étoit tout-à-fait jaune.

**CHRYSOLITHE** est aussi un nom générique que les Anciens donnoient à toutes sortes de pierres de couleur, où le jaune ou couleur d'or dominoit. Quand la pierre étoit verte, on la nommoit *Chrysofajé*. Toutes ces sortes de *chrysolithes* sont renvoyées aux espèces de pierres desquelles elles approchent davantage.

Ce mot vient de *χρυσός*, or, & de *λίθος*, pierre.

**CHRYSOLOGUE.** f. m. Surnom que l'on donne à Saint Pierre élu Archevêque de Ravenne en 433, & mort en 449. *Chrysológus*. Nous avons des homélies de saint Pierre *Chrysologue*, on dit aussi de S. *Chrysologue*.

*Chrysologue* veut dire, parole d'or, *χρυσός*, or, *λόγος*, parole.

**CHRYSOPÉE.** f. f. Terme d'Alchimie : c'est l'art ou la science de faire de l'or, c'est-à-dire, l'art de transformer les autres métaux en or. Casaubon dit, dans sa première Exercitation sur Baronius, *Diatribé*, 10, qu'il a vu un Manuscrit dans la Bibliothèque du Roi, qui traitoit de l'art de la *Chrysopeé*. Gabriel Naudé, dans son Apologie pour les grands hommes accusés de magie, dit d'Agrippa, qu'à l'âge de vingt ans il fut retenu par quelques Seigneurs de France pour travailler à la *Chrysopeé*.

Ce mot vient du grec *χρυσός*, qui signifie, or, & de *ποιήν*, qui signifie faire.

**CHRYSOPRASE.** f. f. Pierre précieuse qui seroit de dixième fondement à la Jérusalem céleste, dont il est parlé dans l'Apocalypse, *ch. XXI, vers. 20*. Cette pierre, dit le P. Calmet, étoit d'un vert semblable à celui du porreau, mais tirant sur l'or, comme son nom le marque. Il est dit dans le Dictionnaire de Moréri, que sa lueur est fort épaisse & condensée; & tire sur celle de l'or, qu'elle paroît marquée de petites pointes ou traits de ce métal, & qu'elle fortifie la vue, réjouit l'esprit, & rend l'homme libéral & joyeux.

**CHRYSOPRASIN.** f. m. Sorte de pierre précieuse, de couleur verdâtre, qui est une espèce de béryl.

**CHRYSOR.** f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un Dieu des Phéniciens. Sanchoniaton, & après lui Phison de Bérite, disent dans Eusèbe, *Præposit. Evang. Lib. I*, que ce *Chryzor* étoit petit fils du Ciel supérieur; que lui & un frère qu'il eut, mais qu'ils ne nomment point, furent les inventeurs du fer, & de ses différens usages, que *Chryzor*, qui est le Vulcain des Grecs & des Latins, avoit beaucoup étudié l'éloquence, la poésie lyrique, & la divination; qu'il étoit aussi l'inventeur de l'hameçon, de l'appât, de la ligne à pêcher, &c. qu'il avoit été le premier Navigateur du monde, que pour toutes ces raisons, on lui avoit décerné les honneurs divins après sa mort, & qu'on l'appeloit encore *Diamichius*.

Ce nom pourroit bien venir du phénicien *שחר*, *Hhracsch*, qui signifie, forger, fabriquer.

**CHRYSOSPLENIMUM.** f. m. Plante qui pousse de sa racine plusieurs feuilles semblables à celles du lierre terrestre, rondes, dentelées, velues, pleines d'un suc d'un goût sliptrique & amer. Il s'élève d'entre elles de petites tiges, de la longueur de la main, divisées ordinairement en deux ou trois petits rameaux anguleux qui portent en leurs sommités de petites fleurs, formées en rosettes à quatre quartiers, d'une belle couleur dorée; il leur succède des capsules à deux cornes qui renferment des semences, menues, rouges-brunes, ou noires. Elle croît dans les marais, au bord des ruisseaux, & autres lieux humides; Elle est bonne pour lever les

obstructions du foie & de la rate; ce qui lui a fait donner le nom de *Chrysofplenium*, de *χρυσός*, or, & *splen*, la rate.

**CHRYSOSTOME.** f. m. Ce nom est grec, & signifie, *Bouche d'or*, de *χρυσός*, or, & *στόμα*, bouche. On donne ce surnom à deux Auteurs, à saint Jean *Chrysofome*, Patriarche de Constantinople, & à Dion le Sophiste; & on le leur donne à raison de leur éloquence, & de l'élégance de leurs discours. Il n'est cependant bien en usage, sur-tout en notre langue, que pour le premier, dont il est presque devenu un second nom; car on dit, S. *Chrysofome*, aussi-bien que S. Jean *Chrysofome*. Il ne faut pas écrire *Chrysofome*.

Il se dit d'un Prédicateur éloquent.

*Chrysofome françois, censeur Evangélique, Aussi profond Docteur, qu'Orateur pathétique, Bourdaloue, il est vrai qu'on voit dans ses discours Des beautés que l'art même ignorera toujours.*

**CHRYSULÉE.** f. f. C'est le nom donné à l'eau régale, parce qu'elle dissout l'or, dont le nom grec est *χρυσός*. *Chryfulea*.

**CHTHONIES.** f. f. pl. ou plutôt adj. pris substantivement Terme de Mythologie. Fêtes que les Hermioniens célébroient en l'honneur de Cérés, à laquelle on immoloit plusieurs vaches. On publioit qu'il se faisoit un prodige dans ces sacrifices. C'est qu'après que la première vache qu'on assommoit étoit tombée, toutes les autres tomboient du même côté. Du mot grec *χθών*, terre, & *χθόνιος*, qui est par terre.

## CHU.

**CHÛ, UE,** participe du verbe *Choir* ou *cheoir*. Au lieu du féminin *chûe*, on a dit autrefois *chûte*, ce qui ne s'est conservé que dans ces façons de parler proverbiales; chercher *chape-chûte*; trouver *chape-chûte*; pour dire, chercher, trouver quelqu'occasion de profiter de la négligence ou du malheur de quelqu'un. ACAD. FR. Et aussi trouver quelque chose de désagréable, à la place de ce qu'on cherchoit d'avantageux.

**CHUANGO.** f. Drogue médicinale qui vient de la Chine. Il s'en fait une grande consommation au Japon.

**CHUCHETEMENT, CHUCHILLEMENT.** f. m. Action de celui qui parle tout bas à l'oreille de quelqu'un. *Sufurratio* Le premier se trouve dans POMÉY, le second dans ce Vers de LA FONTAINE.

*Grand éclat de risée, & grand chuchillement, Universel étonnement.*

**CHUCHETER, ou plutôt CHUCHOTER.** v. n. L'Académie est pour le dernier. Parler bas à quelqu'un en présence d'autres personnes, dont on ne veut pas être entendu; ou simplement, parler bas; en secret, à une ou à plusieurs personnes, pour n'être point entendu. *Muffare, insufurrare, dicere aliquid in aurem*. Il est de mauvaise grâce de *chucheter*, de parler à l'oreille devant les honnêtes gens. L'affaire dont vous me dites qu'on avoit tant *chucheté*. BÜSSI RABUTIN.

**CHUCHETER.** Crier comme le moineau ou passereau. Le moineau *chuchète*, *fritinnit*. Le verbe *fritinnire* se trouve dans Varron, pour exprimer le cri de l'hirondelle. Le cri du moineau s'appelle *guillery*; mais le verbe qui l'exprime est *chucheter*. Comme presque tous les oiseaux ont chacun une sorte de cri, le moineau en a un assez désagréable, & pour lors on dit qu'il *pepie*: mais lorsqu'il *chuchète*, son ramage, sans être beau, a pourtant quelque chose de réjouissant.

**CHUCHETEUR, EUSE, ou CHUCHOTEUR.** f. Qui a coutume de *chucheter*. *Muffirabundus*. Les

*chucheteurs* choquent, & sont odieux au reste de la compagnie.

**CHUCHEU.** Grande ville de la province de Chékiang, dans la Chine, capitale d'un territoire de même nom. Elle est de 30 5' plus orientale que Peking, à 28° 12' de latitude.

**CHUCHOTER**, v. n. se dit plus ordinairement que *chucheter*. Au reste, tous ces mots, *chuchètement*, *chuchillement*, *chucheter*, *chuchoteur*, ne sont que du style familier.

**CHUCHOTÉRIE**, f. f. signifie la même chose que *chuchètement*, & est beaucoup plus en usage; il est familier comme les autres.

**CHUCABUL** ou **CHUQUEBUL.** Grande ville indienne en Amérique, dans l'isthme de la province de Jucatan. Elle n'existe plus aujourd'hui.

**CHUCUITO.** Voyez **CUYO**.

**CHULULA.** Ville de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, près du lac Mexico.

**CHULUTECA.** Contrée de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, à l'extrémité orientale de l'audience de Guatimala, avec une bourgade du même nom.

**CHUMBIBICAS.** Peuples de l'Amérique méridionale au Pérou, sur les bords de la rivière d'Abancai.

**CHUMPI.** f. m. Nom d'une sorte de minéral qui se trouve dans les mines d'argent du Porol. Il a les propriétés de l'Émeril auquel il ressemble beaucoup par sa couleur.

**CHUNES.** Peuple de l'Amérique méridionale. *Chunus*, a. Les *Chunes* sont voisins des Huilles, au dessous du Chili, en tirant vers le détroit de Magellan. Ils habitent, partie sur la côte, & partie dans les Îles qui sont en très-grand nombre tout près de la côte. Guatana, la plus voisine de l'Archipel de Chiloe, en est éloignée de trois journées de chemin. Ces peuples sont très-féroces. Les Îles qu'ils habitent sont si stériles, qu'à la réserve de Guatana, il n'en est aucune qui puisse nourrir plus de deux ou trois familles. Ils vivent de poissons & de ce que la mer jette sur la côte. Ce sont les femmes qui font la pêche: elles se plongent au fond de la mer, & y restent longtemps, après quoi elles reviennent avec bon nombre de poissons, qu'elles apportent dans des paniers qu'elles ont pendus au cou. Ils n'ont point d'eau douce, ou en ont peu. Ils tirent des loups marins une huile dont ils font leur boisson. Dans l'Île Guatana ils avoient du maïs dont ils faisoient du vin. La plupart ont les cheveux roux, le teint olivâtre. Ils sont d'un naturel doux. Ils imitent cependant la fureur de leurs voisins. Dans les Îles plus éloignées, ils nourrissent des chiens qui ont le poil fort long, dont ils se font des camisoles qui ne leur couvrent que les épaules & la poitrine. Ils se couvrent la ceinture de feuilles de plantes marines durcies au soleil. *Hist. Parag. L. VI, c. 9.*

**CHUNGKING.** Grande ville de la Chine, dans la province de Sukuen dont elle est cinquième Métropole. Elle est de 10° 23' plus occidentale que Peking, sous le 30° 24' de latitude.

**CHUPACHOS.** (los) Peuple de l'Amérique méridionale au Pérou, au nord & au midi de la rivière qui porte leur nom.

**CHUPIRE.** f. m. Nom d'une plante qui croît en Amérique, & que les Mexicains appellent *quauh-tepatli* ou *arbre de feu*. Elle ressemble à notre laurier-rose, mais elle est plus grande. Ses feuilles ont un pié de longueur, & trois pouces & demi de largeur. Son suc est rouge. Ceux du pays disent qu'il évacue les humeurs pituiteuses. Il y en a qui croient que cette plante est mortelle pour l'homme.

**CHUPIRI.** f. m. Arbrisseau des Indes occidentales, qu'on appelle autrement *charapeti*. Sa racine est grosse & longue, par dedans d'une couleur entre le blanc & le jaune, tirant sur le rouge. Ses feuilles

sont semblables à celles de l'oranger, mais plus grandes. Ses fleurs sont jaunes & étoilées. Il a peu d'odeur & de saveur. On s'en sert de même que du gaiac contre les maladies vénériennes, la gale, & autres maux opiniâtres.

**CHUPMESSAHITÉ.** f. m. Nom de secte Mahométane. Les *Chupmessahites* sont des Mahométans qui croient que Jésus-Christ est Dieu, & le vrai Messie, le vrai Rédempteur du monde, sans cependant lui rendre aucun culte public, ni se déclarer. Bien des honnêtes gens parmi les Turcs, si l'on en croit Ricaud, sont *Chupmessahites*, & il y en a jusques dans le Serrail. Quelques-uns ont mieux aimé mourir que d'abandonner cette créance.

*Chup* en Turc, signifie, *Appui*, *Protecteur*, & *Messiah*, *Chrétien*, *Chupmessahite*, *Protecteur* des Chrétiens.

**CHUQUELAS.** f. m. Etoffe soie & coton, fabriquée aux Indes orientales.

**CHUQUIABO.** Nom d'une contrée de l'Amérique méridionale, au pérou, dans l'Audience de Lima.

**CHURCO.** Petite ville d'Asie en Turquie, dans la Natolie, sur la côte de Caramanie.

**CHUS.** Prononcez *Cus*. C'est le nom d'un des fils de Cham, qui eut en partage une partie de l'Arabie heureuse, que l'Écriture appelle pour cela *Chus*, ou Terre de *Chus*, noms que les anciens Interprètes ont traduits par *Ethiopien* & *Ethiopie*; car l'Éthiopie, dans l'Ancien Testament, n'est point encore la partie d'Afrique à laquelle nous donnons ce nom, mais la Terre de *Chus*. Bochart prétend que c'est une faute de traduire *Chus*, כוש, par *Ethiopie*, & qu'il faut dire avec Jonathan l'Arabie. Il prétend aussi que la Terre de *Chus* & la Terre de Madian sont des synonymes. Voyez cet Auteur, *Phaleg. Liv. IV, ch. 2.* En Hébreu, c'est *Chusch*,

**CHUS,** f. m. C'étoit une mesure des liquides chez les Grecs, χύσος, répandre. Elle contenoit, à ce qu'on croit, environ trois pintes & demie de Paris.

**CHUSCHITE.** f. m. & nom de peuple. Habitant de la Terre de Chus, descendant de Chus. *Chuschita*, *Ethiops*. Bochart, comparant les différents endroits de l'Écriture où il est parlé des *Chuschites*, fixe leur première habitation sur les bords de la Mer Rouge, partie dans l'Arabie heureuse, partie dans l'Arabie pétrée; de là une Colonie passa le Tigre, & s'établit dans la province appelée de leur nom *Chusch*, & *Cuth* par les Chaldéens; *Κιθτις*, *Kithie*, & *Susiane* par les Grecs, *Chuzetau* par les Perses; & il conjecture qu'elle leur fut donnée par Nemrod, en reconnaissance de leurs services dans ses conquêtes. M. Huet ajoute qu'une autre Colonie traversa le détroit de la Mer Rouge, & pénétra dans l'Éthiopie. Cette Colonie ne paroît pas avoir passé là si-tôt.

**CHUSISTAN.** Prononcez *Cusistan*, Province du royaume de Perse. *Chusistana*, *Susiana*. C'est l'ancienne Susiane qui conserve encore son nom, mais corrompu. Elle a encore aujourd'hui Suse pour capitale, que l'on nomme *Sus* & *Suster*. Le *Chusistan* a l'Yerk Agemi au Couchant, au Levant le Faristan, & au Midi le Golfe de Balfora. Voyez **CHUSCHITE**, pour l'étymologie.

**CHUT.** Terme dont on se sert pour imposer silence. *Silete*, *tacete*, *favete linguis*. *Chut*, le voici qui vient. *Chut*, qu'on ne fasse point de bruit. TERENCE a dit, *st.*

**CHÛTE.** f. f. Mouvement d'un corps qui tombe. *Lapsus*, *lappio*. Il a fait une *chûte* dangereuse. Il est incommode d'une *chûte* de cheval. *Chûte* sur un escalier. *Scalarum lapsus*.

En Physique, c'est le chemin que fait un corps pesant, en s'approchant du centre de la terre. Le mouvement des corps graves augmente dans leur *chûte* dans une certaine proportion qui a été inconnue aux Anciens. Galilée est le premier qui ait observé la loi de cette accélération; & il a prouvé



qu'un corps qui tombe, fait trois fois autant de chemin dans second instant de sa chute, que dans le premier; cinq fois autant dans le troisième, & ainsi de suite, suivant l'ordre des nombres impairs: 1, 3, 5, 7, 9. &c. *Acceleratio motus gravium juxta seriem numerorum imparium.*

On appelle chute des feuilles, la façon où les feuilles tombent. Il mourut à la chute des feuilles. CHUTE signifie figurément, le péché. *Casus, lapsus, lapsio, prolapsio.* S. Pierre pleura amèrement après sa chute. Une femme s'affermir dans le crime, lorsqu'au lieu de l'épargner sur ses premières chutes, on lui ravit le reste de honte qui la pouvoit retenir. DE VILL. Dieu a permis la chute infortunée du premier homme, quoiqu'il eût pu l'empêcher.

CHUTE se dit encore pour décadence, disgrâce, malheur. *Casus, ruina.* La chute de Sejan est un exemple redoutable pour les favoris. Les Perses abattus par la mollesse & par les délices, ne purent s'opposer à la chute de leur empire. VAUG. Quand les grands hommes tombent, leur chute ne diminue rien de leur grandeur; on les respecte comme des temples démolis. BOUILL. L'Empire Romain, courant à sa ruine, entraîna les Sciences qui se trouvèrent accablées sous le poids de sa chute.

BAIL.

*Une aveugle terreur  
Précipite la chute, au lieu de l'empêcher.* QUIN.

*Dans sa ruine même il peut s'envelopper.  
Il me peut, en tombant, écraser sous sa chute.* CORN.

Cette façon de parler, *accablé sous le poids de la chute* d'une chose, est absolument mauvaise. On est accablé sous le poids, sous les ruines d'une chose, mais non pas sous le poids de sa chute. Une chute ne pèse point, & ne sauroit accabler.

CHUTE, en Littérature, se dit de la fin qui termine une petite pièce de poésie, un sonnet, un rondeau, un madrigal, de même que de la cadence & de l'harmonie qui termine une période: on le dit de même en musique, de celle qui termine un air. *Clausula.* La chute de cette épigramme est heureuse. La chute de cette courante est agréable. La chute de cette période se précipite trop. La chute d'un sonnet doit être noble & ingénieuse. S. ÉVR. La chute de cette période est brillante.

*Mais n'imité jamais, par de burlesques tours,  
De ces Prédicateurs l'éloquence fleurie,  
Qu'une chute de mots jette aux pieds de Marie.* VILL.

M. Rousseau parle ainsi de la chute en musique, dans son *Traité de la Viole*. La chute se fait lorsque, descendant par intervalle de tierce, on touche en passant du second coup d'archet la note dont la situation est entre les deux qui font la tierce. On peut sur une même note faire la chute & la cadence sans appui. La chute se peut faire quelquefois sur des notes en même degré. On ne doit jamais faire de chute, lorsque la première note de la tierce est la fin d'une période de chant, & lorsqu'entre les deux notes qui font la tierce, il y a quelque pause. Toutes les tierces en descendant qui sont majeures, demandent une chute: la chute se fait quelquefois, lorsqu'on descend par intervalle de quarte. La chute, au lieu de la cadence, sur les notes marquées d'un dièse & autres feintes, fait un bel effet. Dans les pièces où le mouvement veut être beaucoup marqué, il ne faut point faire de chute. Pour pratiquer exactement la chute, il faut observer les mêmes règles que pour l'appui de la cadence. La chute est propre pour tous les différens jeux de la viole; elle rend le jeu plus lié & plus doux. Dans les chants tendres & languissans, on la doit faire souvent au lieu de la cadence,

pour rendre le chant plus pathétique. Dans les pièces qui expriment quelque chose d'épouvantable & terrible, elle se doit faire d'une manière brusque & précipitée.

CHUTE, en fait de pièces dramatiques, & mauvais succès sont termes synonymes. Voyez TOMBER dans cette acception.

On appelle chute d'humeurs, un débordement des humeurs qui tombent du cerveau. ACAD. FRANÇ. *Effluentia.*

CHUTE de l'uvée. Terme de Médecin Oculiste. C'est un nom général que l'on donne à toutes les différentes espèces de staphylème. *Uveæ tunica proci-dentia.* DEMOURS.

CHUTE de fondement, en Chirurgie, accident qui consiste en ce que l'intestin, appelé rectum, sort considérablement quand on va à la selle.

CHUTE de matrice, c'est la descente de cette partie causée par le relâchement des ligamens qui la retiennent.

CHUTE de la luette. On donne ce nom au relâchement de cette partie ou des amygdales.

CHUTE, en Astrologie, est le signe où une Planète a moins de vertu & d'influence. *Defectio.* On l'appelle autrement, le signe de *dejection*.

CHUTE, en termes de Jardinage, est le raccordement de deux terrains inégaux, qui se fait par des perrons, ou par des gazons en glacis.

CHUTE, terme d'Horlogerie. On s'en sert pour expliquer les effets d'un engrenage. Chute est le synonyme de *choc*.

CHUTE de festons & d'ornemens, en Architecture, ce sont des bouquets pendans de fleurs, ou de fruits, qu'on met dans des ravalemens de montans, pilastres & panneaux de compartiment de lambris. *Implexi pendentesque encarni.* La chute d'un toit, c'est la pente, ou l'égoût d'un toit. *Fastigii declivitas.*

CHUTE d'Eau, en Mécanique, c'est la pente d'une conduite depuis son réservoir jusqu'à l'élançement d'un jet d'eau, qui ne monte jamais si haut que sa source. *Aquarum dexaritas, lapsus.*

CHUTE de Voiles, terme de Marine, c'est la longueur des voiles.

CHUTEENS, s. m. pl. Peuples d'une province de Perse, appelée *Chuta*, à cause du fleuve *Chut*, & qui ayant été envoyés pour habiter la Samarie, qui étoit déserte depuis que Salmanasar en avoit fait esclaves les habitans, prirent le nom de Samaritains. Dieu ayant permis qu'un grand nombre de Lions sortissent des déserts & en dévorassent une partie, pour les punir de ce qu'ils avoient apporté leurs Idoles qu'ils adoroient à la façon des Gentils; le Roi d'Assyrie prit soin de les faire instruire dans la religion des premiers habitans de cette terre, par un Sacrificateur des Juifs, qu'il fit venir. La crainte d'être dévorés par les lions, les fit se soumettre à quelques préceptes de la Synagogue; mais en adorant toujours leurs idoles. Ils persévérèrent dans ce culte mêlé d'idolâtrie jusqu'au temps des Apôtres, que les Samaritains reçurent l'Evangile.

CHUTH. Voyez CHUSCHITE.

## CHY.

CHYLAAT, s. m. Espèce de robe de dessus, que le grand-Seigneur donne par distinction à ses Ministres, Bachas ou autres Officiers.

CHYLE, s. f. Terme de Médecine. Suc blanc-châtre, formé de la partie la plus délicate des alimens digérés dans l'estomac & dans les intestins. *Chylus.* Les alimens se tournent en chyle dans le ventricule par le moyen d'un ferment volatil & salé que les glandes de sa membrane intérieure séparent. Ce chyle se perfectionne dans les intestins par le mélange de la bile & du suc pancréatique. Ensuite il entre dans les veines lactées, qui le portent dans le réservoir de Pecquet; de-la il passe dans le canal

thorachique, qui aboutit à la veine souclavière-gauche. C'est dans cette veine que le *chyle* commence à se mêler avec le sang. Enfin, il est porté dans le ventricule droit du cœur, & de-là dans les poumons & dans toutes les autres parties du corps, confondu avec le sang. Les Anciens croyoient que le *chyle* se changeoit en sang dans le foie: d'autres ont cru que c'étoit dans le cœur. Les Modernes croient, avec plus de raison que ce changement se fait par le sang lui-même dans toutes les parties du corps.

Ce mot est grec, *χυμος*, il signifie *suc*.

**CHYLEUX EUSE**, adj. Terme de Médecine. Qui appartient au chyle, qui tient du chyle. *Chylofus, a, um*. Un sang appauvri & dépouillé de sa partie onctueuse & *chylouse*. DUVERNEY, fils, *Acad.* 1702. *Mém.* p. 205.

**CHYLIFERE** ou **CHYLIDAQUE**, adj. m. & f. Terme d'Anatomie. C'est l'épithète qu'on donne aux petits vaisseaux qui portent & charient le chyle dans les diverses parties du corps. M. Guide, dans ses *Observations des bons & mauvais usages du Quinquina*, dit que tous les intestins ont des vaisseaux *chylifères*, par le moyen desquels le vin & l'opium donnés en clystères peuvent enivrer & faire dormir. Ce terme est fort en usage dans la Médecine.

**CHYLIFICATION**, f. f. Formation du chyle, opération par laquelle la nature change en chyle les alimens que nous prenons. *Chylopoësis, Chylificatio*. La *chylification* se fera premièrement en mâchant les alimens dans la bouche, en les mêlant avec la salive, & les broyant avec les dents. Ensuite étant tombés par l'œsophage dans l'estomac, le suc acide de ce viscère se mêle avec eux, les pénètre, les divise en particules si petites, qu'ils ne paroissent plus qu'une liqueur, laquelle comprimée par l'estomac est obligée de sortir par le pilore, & d'entrer dans les intestins. Là deux autres dissolvans, qui sont la bile, & le suc pancréatique, & qui ne sont pas moins puissans que la salive & l'acide de l'estomac, achevent de liquéfier ces alimens, & de diviser ce qu'ils y trouvent encore d'uni. Alors en coulant dans les intestins, ce qu'il y a de plus subtil, que nous nommons le chyle, entre dans les orifices des veines lactées premières ou radicales; dont tout le mésentère est parsemé, lesquelles, ou seules, ou avec les veines mésentériques vont se rendre à des glandes, qui sont à la base du mésentère. Puis ce chyle est repris par les veines lactées secondaires, & porté à des glandes qui sont entre les deux tendons du diaphragme, connus autrefois sous le nom de glandes lombaires, & qu'on appelle aujourd'hui le réservoir de Pecquet, d'où il est conduit au cœur par le canal thorachique, & la veine souclavière, dans laquelle il commence à se mêler au sang. Le fondement de toute la Médecine consiste à rétablir dans un bon état la *chylification* troublée & viciée. Quelques Modernes croient que la *chylification* ne se fait point par voie de fermentation, mais par broyement & par trituration. Voyez **DIGESTION**.

**CHYLOSE**, f. f. Terme de Médecine, qui se dit de l'action par laquelle les alimens se tournent en chyle dans le ventricule. Voyez **CHYLIFICATION**.

Ce mot est grec, *χυλωσις*.

**CHYME** f. m. La même chose que Chyle.

**CHYMIE**. Voyez **CHIMIE**.

**CHYMOSE**, f. f. *Chymosis*. Terme de Médecine. C'est la seconde des coctions qui se font dans notre corps. C'est une coction ou une élaboration, une préparation réitérée de la plus impure & de la plus grossière partie du chyle, laquelle étant rebulée des veines lactées, & succe par les mésentériques, est de-là portée au foie, pour y être de rochef cuite, purifiée & subtilisée; & c'est d'elle, selon Rogers, dans ses *Analecra inauguralia*, que se font ensuite formés les esprits naturels.

Ce mot est originairement grec, *χυμωσις*, de *χυμος*, *succus*, qui vient de *χυω*, *fundo*.

**CHYPRE**. *Cyprus*. L'une des plus grandes Îles de la

mer Méditerranée. Elle est sur les côtes de l'Asie-Minore, dont elle n'est éloignée que de seize lieues. On la nomma autrefois *Macarie*, *Macaria*, c'est-à-dire, heuteuse, fortunée. On prétend que ce fut à cause de sa fertilité, & de l'abondance des métaux qu'elle produisoit. Elle eut aussi les noms d'*Acamantis*, *Cerapis*, *Amathya*, *Alpeia*, *Cryptos*, *Cotina*, & *Spechia*. Il y avoit autrefois, dit-on, des mines de cuivre, qu'on appelloit *Cuprum*, de cette Île. Les principales villes étoient Salamis & Paphos, dont l'une avoit un temple de Jupiter, & l'autre de Venus. Toute l'Île étoit consacrée à cette Déesse, que Strabon & Hérodote appellent *Cyprienne*, c'est-à-dire, née en Chypre. L'an 695 de la fondation de Rome, Cato fut envoyé par les Romains en *Chypre*, & il la réduisit en Province de la République. Saint Paul & Saint Barnabé y portèrent les premiers la foi. Saint Barnabé y mourut & y fut enterré, & son corps y fut trouvé sous l'empereur Zénon. César la donna à Cléopâtre. Après la mort, elle retourna aux Romains. Dans la division de l'Empire elle fut attribuée aux grecs. En 1191, Richard, Roi d'Angleterre, alla à la conquête de la Terre-Sainte, prit *Chypre*, & la donna à Guy de Lusignan. Jean de Lusignan, III du nom, ne laissa que Charlotte, qui fut couronnée à Nicosie en 1358, & peu de temps après, dépouillée par Jacques, son frère baron. Jacques épousa Catherine, fille de Marc Cornaro Vénitien, à laquelle le Senat de Venise assigna une dot en l'adoptant. Jacques mourut, & laissa Catherine grosse d'un fils, qui ne vécut que deux ans. Alors les Vénitiens s'emparèrent de *Chypre*, malgré les protestations de Charlotte qui vivoit encore, & qui en fit donation à Charles Duc de Savoie son neveu. En 1571, Selim II. Penleva aux Vénitiens *Chypre* est un des plus délicieux séjours du monde; l'air y est si doux, que les jardins y sont remplis de fleurs en tout temps. La capitale de *Chypre* est Nicosie. Voyez **VIGENERE** sur César.

Quelques-uns aujourd'hui écrivent *Cypre*, & veulent par conséquent que l'on prononce ainsi. L'usage est partagé; *Chypre* paroît mieux. Ce nom, selon quelques Auteurs, vient de *Cyprus*, fils, selon Eustathius, & selon Etienne de Byzance, de la fille de Cynyras, dont cependant il n'est parlé ni dans la fable, ni dans l'histoire. Ainsi il est plus vraisemblable que *Cyprus* vient de *εἰς*, nom hebreu de cette Île. Les Turcs l'appellent *Colros*.

Nous avons l'histoire de la guerre de *Chypre* écrite en latin par Antoine Maria Gratiani, & traduite en François par le Peletier, au commencement de laquelle il y a une description de l'Île.

**ORDRE de Chypre**, Chevalier de l'Ordre de *Chypre*, ou du silence, & appelés aussi Chevaliers de l'Épée. Ordre militaire institué par Guy de Lusignan, Roi de *Chypre*, dès le commencement de son règne, c'est-à-dire, en 1192. La fin de cet Ordre étoit de s'opposer aux descentes & aux irruptions des Infidèles dans son Île. Il donna aux Chevaliers un collier composé de lacs d'amour de soie blanche entrelacés des lettres R & S en or. Au bout de ce collier pendoit une médaille d'or, dans laquelle il y avoit une épée dont la lame étoit d'argent, & la garde d'or, avec la devise *Securitas Regni*. Voyez **ESPR**, **MENENIUS**, **FAVIN**, **JULIANI**, **HARMANT**, **SCHORNEBEK**, & le P. **HAYOT** P. J. C. 36.

**CHYPRE**, Poudre de *Chypre*. Voyez **POUDRE**.

**CHYPRIOT** ou **CYPRIOT**, **OTTE**, f. m. & f. Q. i est de l'Île de Chypre; *Cyprius*. Le traducteur de l'histoire de la guerre de Chypre, écrite en latin par Gratiani, dit toujours *Chypriote*. Les Juifs massacrerent dans un même jour deux cents quarante mille *Chypriotes*, pour se délivrer de la tyrannie de l'Empire Romain. Le **PRINTEMPS** de la chaleur du climat est cause que les *Chypriotes* ont communément d'une taille médiocre, & plus approchant de la maigreur que de l'embonpoint. **Id.** Une Dame *Chypriote*. **Id.**

**CHYTRES.** f. m. pl. Fête très-célèbre à Athènes, renouvelée tous les ans le 13 du mois Anthestèrion, le troisième des Anthestéries. La solennité consistoit à faire cuire dans une marmite des semences de toute espèce en l'honneur de Bacchus & de Mercure terrestre, qui conduisoit les âmes aux enfers. selon Athénée, l. 4, on représentoit ce jour-là des Tragédies & des Comédies. Ce qui donna occasion à l'établissement de cette Fête, c'est qu'après le déluge de Deucalion, ceux qui survécurent, offrirent à Mercure terrestre toutes sortes de graines & de semences, pour le rendre propice aux mânes de ceux qui avoient été submergés dans les eaux. Il n'étoit permis à personne de toucher à cette offrande, & aucun Prêtre n'y goûtoit. Voyez le Scholiaste d'Aristophane, (*in Acharnan & ad Ranas.*)

Νυκτερις, de γύρα, olla.

**CHYTRINDA.** C'étoit chez les anciens, ce que nous appelons aujourd'hui Colin-maillard.

**CHZÉPREG.** Petite Ville de la basse Hongrie sur la rivière de Stob, entre Sopron & Gavarin.

## C I.

**CI,** se joint souvent avec le pronom démonstratif. Celui-ci, cet homme-ci, pour opposer à celui-là, cet homme-là, & montrer la proximité ou l'éloignement de quelque chose. *Hic.* Cet homme-ci, cet homme-là, cette pièce-ci. Ceux qui disent, ce temps-ci pour ce temps-ci, parlent mal. Quoique cette façon de parler ne soit pas très-élégante, l'on doit s'en servir quelquefois pour bien marquer ce qu'on veut dire. VAUG. BOUH.

Il se joint avec l'interrogant *qu'est-ce,* & se met immédiatement après, *qu'est-ce-ci?* ACAD. FR.

On s'en sert aussi avec quelques prépositions. Par-ci, par-là, pour dire, en divers endroits. On trouve par-ci, par-là de beaux endroits dans ce discours.

De même avec les prépositions devant, après, dessus, dessous. Nous avons vu ci-dessus, ci-devant, en parlant de ce qui précède : nous verrons ci-après, pour désigner ce qui suit dans un discours. *Suprà, infra.* Ci-dessous git. Style d'épithaphe.

Pour marquer le temps, on le met encore après la préposition entre. Entre-ci & demain nous verrons bien des choses. Entre-ci & là il y a loin. Expression peu noble.

## C I A.

**CIACALE.** f. m. Je ne fais comment exprimer autrement en notre langue un animal de l'Asie mineure, dont parlent Busbequius & Du Loir. *Ciacalis.* Il est de la taille du renard & participe de sa nature & de celle du loup. Ce sont ceux que Busbequius appelle *Ciacales*, & qu'il rencontra sur le chemin d'Amasie, DU LOIR, p. 50. On pourroit l'appeler *Λυκόλαπης, Lupivulpis.* Peut-être est-ce celui que les Grecs appellent *Κυνολάπης*, c'est-à-dire, comme traduit Henri-Etienne, *Canivulpis.*

**CIALIS.** Royaume de la Tartarie indépendante, entre le Royaume d'Eluth, les grands déserts sablonneux, le grand Tibet & le Turkestan, avec une capitale de même nom, sur la route de Samarcand à la Chine.

**CIAMPA.** Petit Royaume d'Asie, tribunaire de la Cochinchine, borné à l'orient & au midi par la mer, au nord par le désert de la Cochinchine, à l'occident par le Royaume de Camboga.

**CIANGLO.** Ville de la Chine, dans la Province de Fokien, département de la ville de Jenping.

**CIARTIAM.** Ville & Province d'Asie, dans la Tartarie, sous la domination du Grand Cham.

## C I B.

**CIBAGE.** f. m. Arbre qui croît aux Indes Orientales,

& qui ressemble beaucoup à un pin. RAY, cité par James.

**CIBAO.** Province de l'île de S. Domingue, en Amérique.

**CIBAR.** f. m. Nom d'homme. *Eparchius. S. Cibar*, reclus à Angoulême, naquit à Périgueux dans le sixième siècle, & mourut le 1 Juillet en 581. Voyez sa vie dans les *Acta SS. Bened. c. I, p. 267.* Ce mot s'est formé du mot *Saint* & du nom *Eparque.* Saint Eparque, Saint Epar, Saint Par, Saipar, Saibat, Séber, Sibar, *Citar.*

**CIBAUDIÈRE.** f. f. Nom qu'on donne sur les côtes de Flandre & de Picardie à des filets pour la pêche, nommés ailleurs *folles.*

**CIBOIRE.** f. m. Vaisseau sacré en forme de grand calice couvert, qui sert à conserver les hosties consacrées pour la communion des Chrétiens. *Augustinissima Eucharistia sacra pax.* On gardoit autrefois le *ciboire* dans une colombe d'argent suspendue dans les baptistères, ou sur les tombeaux des Martyrs, ou sur les autels. Le troisième Canon du II Concile de Tours ordonne que l'on placera le *ciboire* où repose le corps du Seigneur, non pas au rang des images, mais sur la croix, qui étoit au haut de l'autel.

Il semble que ce mot ait été pris de *ciborium*, qui est en usage chez les Grecs & chez les Latins. Hésichius a cru qu'il vient originellement des Egyptiens, & qu'il signifie en leur langue le fruit d'une certaine fève d'Egypte. On a appelé de certains vases *ciboires*, parce qu'ils étoient faits comme ces fèves d'Egypte. Horace s'est servi du mot de *ciboria* en ce sens-là, comme l'a remarqué l'ancien Scholiaste Latin. Il se peut aussi faire que ces vases aient été nommés *ciboires*, parce qu'ils étoient faits de ces fèves d'Egypte. On a donné dans la suite des temps le nom de *ciboires* aux vases sacrés, où l'on conserve les hosties. Quelques Théologiens ont cru qu'ils ont été ainsi appelés, parce que le pain qui nous nourrit pour la vie éternelle y est conservé. Ugution dit que *ciborium* est proprement un vase destiné *ad ferendos cibos.*

Chez les anciens Ecrivains ce mot se disoit de toute sorte de construction faite en voûte, portée sur quatre piliers. Voyez *Acta SS. Febr. T. III, p. 104, c. D. p. 105, B. & April. T. II, p. 11, E.* où l'on voit par la description d'un *ciboire* de marbre, soutenu de quatre colonnes de marbre, & imposé sur un autel, que c'est la même chose que baldaquin. Voyez ce mot. Chez les Auteurs Ecclésiastiques, c'est aussi un petit dais ou voile élevé & suspendu sur quatre colonnes sur le maître autel. On en voit encore en quelques Eglises à Paris & à Rome. Les Italiens appellent encore *ciberio*, un tabernacle isolé. On a dit qu'on posoit des *ciboires* sur les corps des Saints & des Martyrs, parce qu'on les entretroit sous les autels.

**CIBOLA** ou **CIVOLA.** Province de l'Amérique septentrionale, dans le nouveau Mexique que les Espagnols nomment la nouvelle Grenade, à cause d'une ville de ce nom qu'ils y ont bâtie.

**CIBOULE.** f. f. Petit oignon qui a peu de tête, qu'on emploie à différens usages dans les cuisines, dans les salades & dans les ragouts. *Cepula*, diminutif de *cepa*, d'où le mot est dérivé. Voyez **ORIGNON.** Les *ciboules* ne se multiplient que de graine, qui est de grosseur de la poudre à canon ordinaire, un peu plate d'un côté, & à demi ronde de l'autre, & cependant un peu longue, en ovale, & blanche dedans. LA QUINT.

**CIBOULETTE.** f. f. Petite ciboule servant aux mêmes usages. *Cepula minor.*

**CIBUNDOI.** Nom d'une Province de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Grenade.

## C I C.

**CICATRICE.** f. f. Marque des plaies & des ulcères qui reste après la guérison. C'est une nouvelle peau plus blanche, plus lisse, moins poreuse

reuse & moins sensible que la première. *Cicatrix*. Il a le corps couvert de *cicatrices*. Les *cicatrices* des plaies reçues à la guerre sont honorables. Regardez ces visages hâves, ces corps hideux de plaies, & tout couverts de *cicatrices*. VAUG. Quelques-uns tirent ce mot de *quasi circa cutem*. D'autres disent que *cicatrix*, latin, d'où vient le français *cicatrice*, est dit comme *occacatrix* ou *cacatrix*, du latin *cacare*, *occacare*, parce que la *cicatrice* n'est que *obductio vulneris*, ce qui cache la plaie.

**CICATRICE** se dit aussi figurément, des plaies qui sont faites à l'honneur. Après que les plaies que fait la calomnie sont refermées, les *cicatrices* demeurent toujours. ABLANC.

**CICATRICULE**. f. f. du latin *cicatricula*. Petite cicatrice. Petite tache blanche qu'on remarque sur la membrane du jaune d'un œuf, où se fait la fécondation. Le petit poulet qui est dans l'œuf dans un état de nymphe, & caché sous la peau d'un vermicelle, se nourrit d'abord du blanc de l'œuf, & ensuite du jaune lorsqu'il est un peu fortifié, & que ses parties commencent à s'affermir. C'est sur la membrane qui environne le jaune, que se trouve la *cicatricule* ou petite tache blanche qui est seule le véritable germe où réside le vermicelle. L'œuf où ce petit germe est entré devient fécond. Celui où il ne se trouve point manque de germe, & ne contient que des nourritures stériles. Les femelles donnent quelquefois des œufs sans avoir eu la compagnie du mâle : mais il n'en provient rien. *Spéctacle de la nature*. Voyez *génération*, *fécondation*, & les articles relatifs.

**CICATRISANS**, terme de Médecine, adj. employé substantivement. On entend par ce mot les remèdes propres à sécher & consolider les plaies & les ulcères, & à accélérer la cicatrice. *Cicatricantia remedia*, *cicatricem inducentia*, *maturantia*. Cicatrisatif n'est pas usité.

**CICATRISER**. v. a. Quelques-uns ont écrit *cicatricer*. L'usage est pour le premier. Faire une ou plusieurs cicatrices. *Cicatricare*. On lui a *cicatrifié* tout le corps. La petite vérole lui a *cicatrifié* le visage.

**CICATRISER**, avec le pronom personnel. v. réciproq. se dit des plaies presque guéries, & qui se reprennent. *Coalere*, *coalescere*. Cette plaie commence à se *cicatrifer*. *Jam coalescit vulnus*. On ne sauroit croire avec quelle facilité cette plaie, toute dangereuse qu'elle étoit, s'est cicatrifiée. *Incredibile est quàm facile coaluerit vulnus*.

**CICATRISER**, en Botanique, c'est conduire une plaie à parfaite guérison. Les plaies qu'on couvre de thérébentine se *cicatrifent* plus promptement que celles qui restent à l'air. Il reste dessus une marque qu'on nomme *cicatrice*. DUH.

**CICATRISÉ**, ÉE. part. & adj. Plaie *cicatrifiée*. *Vulnus obductum cicatrice*. Visage *cicatrifié*, couvert de cicatrices. *Cicatricosus*.

*Son front cicatrifié rend son air furieux*. BOIL.

Regnier a dit dans son mauvais langage :

*Pour moi, si mon habit par tout cicatrifié,  
Ne me rendoit du peuple & des grands méprisé,  
Je prendrois patience...*

**CICCUS**. f. m. C'est, selon Hétychius, une espèce de petite sauterelle. On en fait si peu de cas, que cela a donné lieu à un proverbe qui marque le mépris. C'est encore une espèce d'oie sauvage, selon Alárovand. *Κίκαρος*, *Ornithologie*, L. XIX, c. 10.

**CICERO**, f. m. terme d'Imprimerie, est le caractère entre le petit Romain & le S. Augustin. C'est le caractère de ce Dictionnaire.

**CICÉROLE**. f. f. Espèce de pois chiches. *Cicera*, ou *cicercula*. On dit aussi des *cices*.

Tome II.

**CICÉRON**. f. m. C'est le nom qu'on donne en Italie à ceux qui font voir les curiosités d'une ville aux étrangers. Comme j'ai déjà été deux fois à Venise, je fets de *cicéron* à deux Comtes de Bohême que j'ai connus à Prague. *Baron de Pollnitz*. **CICÉRONIEN**. adj. Qui imite le style de Cicéron. Qui est en bon latin, comme celui de Cicéron. Le style du discours latin sur la spiritualité & l'immortalité de l'ame, n'est nullement *Cicéronien*. *Observations sur les Ecrits modernes*.

*A cette élégance Troyenne,  
Tant soit peu Cicéronienne,  
Dillon de rire s'éclata,  
Toute la troupe l'imita.*

SCARRON, *Verg.  
trav. l. 1, p. 62*.

**CICÉRONIEN**. f. m. Scrupuleux imitateur du style de Cicéron. M. Desjardins, Principal du Collège de S. Quentin, recommande d'aimer & de bien étudier Cicéron ; mais il condamne cette admiration superstitieuse, qui à la renaissance des lettres entraîna la secte des *Cicéroniens*, dont l'extravagance alloit jusqu'à mépriser tous les ouvrages écrits d'un style différent de celui de Cicéron, & jusqu'à interdire aux jeunes gens la lecture des autres Ecrivains de l'antiquité, & à les borner à l'imitation fervile de ce fameux Orateur. Erasme a finement raillé ces esprits superstitieux dans son Dialogue intitulé : *Cicéronianus*. *Observ. sur les Ec. mod.* T. 14, p. 129.

On a vu autrefois les *Cicéroniens*, secte ridicule, se croire des Cicérons, lorsqu'avec les expressions élégantes & les tours harmonieux de l'Orateur Romain, ils avoient réussi à former un discours dépourvu de sens & de raisonnement. En vain fait-on s'exprimer, si on ne fait pas penser, & en vain pense-t-on, si l'on ne fait pas construire ses pensées, en observant l'ordre que la nature & la raison prescrivent. *Observ. sur les Ec. mod.* T. 10, p. 242, 243.

**CICÉRONISER**. v. n. Affecter le style de Cicéron. Trop curieux d'étalet les richesses de sa belle latinité, Lambin *cicéronise* à outrance, & ne cesse de répandre à pleines mains les fleurs d'une élocution inépuisable. TOURREIL.

**CICLAMEN**. f. m. Voyez PAIN DE POURCEAU. C'est la même plante.

**CICLAMOR**. f. m. On dit mieux *orle*. C'est, en termes de Blason, une espèce de bordure de l'écu, ou de quelques-unes des pièces dont il est orné.

**CICOGNAT**. f. m. Prononcez le c comme un g. Petit de la cigogne ; ciconeau. *Ciconia pullus*. Ciconeau est plus usité.

**CICOGNE**. f. f. On prononce, & même on écrit *cigogne*. *Ciconia*. Oiseau de passage qui a les pattes, le cou & le bec fort longs, ce dernier rouge, & qui vit d'insectes. Son pennage est blanc, excepté l'extrémité des ailes qui est noire. Elle a aussi un peu de noir aux cuisses & à la tête. Elle a le tour des yeux garni de plumes, & la peau fort noire en cet endroit. Elle choisit les plus hauts arbres dans les lieux marécageux pour y faire ses nids ; elle couvre l'espace de trente jours, & ne pond que quatre œufs. On dit que la *cicogne* nourrit son pere & sa mere, lorsque la vieillesse leur ôte le moyen de chercher leur vie, ce qui fait croire qu'elles vivent long temps.

Il y a deux espèces de *cicognes*, la blanche, de laquelle nous parlons ici, & la noire, que les Egyptiens appeloient *ilis*, dont nous parlerons à ce mot. La noire n'est pas oiseau de passage, mais demeure toujours dans le même pays. La blanche se plaît particulièrement dans les prés & dans les étangs. Il y en a en quantité en Allemagne & en Suisse. Elles s'en vont à la mi-Août, & reviennent au Printemps. Bellon dit que la dernière qui arrive au lieu où elles s'assemblent pour partir, est tuée.

E E e



Aldrovand dit que c'est proche du Tésin qu'elles font leurs assemblées ; & qu'après avoir tenu conseil entr'elles, elles partent la nuit.

Il y a dans le Cabinet de la Société Royale de Londres une tête d'une *cicogne* des Indes, que personne n'avoit décrite avant Grew, qui l'a fait dans le *Musæum Regalis Societatis*.

On dit que c'est la *cicogne* qui a appris aux hommes l'invention des clystères. La *cicogne* tient l'aile baissée en volant. On croit que le bruit qu'elle fait vient de son bec dont les deux parties frappent l'une contre l'autre avec beaucoup de violence. La *cicogne* est le symbole de la reconnaissance. Le Roi de la Chine, pour marque de sa Royauté, porte deux *cicognes* en broderie sur la poitrine, avec une perle au haut du bonnet ; ce qui n'est permis qu'à lui seul. Elle est appelée *ciconia*, *quod sit cicuris & benignæ naturæ*, dit Martinius ; parce qu'elle est d'un naturel doux & tout-à-fait apprivoisé, demeurant volontiers parmi les hommes. Junius rapporte dans son *Histoire de Hollande*, qu'on a vu une *cicogne* revenant à son nid qui alloit être consumé par les flammes d'un incendie, qui en étoit tout près, faire de grands efforts pour retirer les petits du danger où ils étoient, & ne l'ayant pu faire à cause qu'ils n'avoient point de plumes, s'étendre dans son nid, & se laisser brûler en les couvrant de ses ailes. On trouve dans le troisième Livre de Vossius, de *Idol. c. 82, 84, 85, 93, 96, 97*, à peu près tout ce que l'antiquité a dit des *cicognes*.

Une *cicogne* qui nourrit son pere & sa mere vieux, avec ce mot, *dulci pro munere vita*, est une devise du Lucatini, pour exprimer la reconnaissance. Et avec ce mot, *Par pari ferunt*, elle est de Scipion Bargagli. On donna pour devise à Ranutio I, Duc de Parme, une *cicogne* qui tue des serpens, avec ce mot *Servat & profligat* ; & à Philippe III, Roi d'Espagne, *Donec conficiam* ; pour marquer sa piété & son zèle à exterminer les Mores d'Espagne. Celle-ci est d'Emmanuel Thesauro.

Sur les médailles, la *cicogne* qui nourrit le pere & la mere durant leur vieillesse est le symbole de la Piété ; elle se met ordinairement à côté de cette Déesse, ou des enfans qui ont singulièrement honoré leurs parens. J. JOBERT.

On appelle proverbialement des *contes à la cicogne*, des contes faits à plaisir, des contes de vieilles, dont on amuse les petits enfans. *Fabula*.

CICOGNE est aussi un certaine machine à tirer de l'eau. *Tolleno*. TACHARD.

CICONNEAU. f. m. Prononcez & écrivez. *Ciconneau*. Petit de la cicogne. *Ciconia pullus*.

Les *ciconneaux* nourrissent leurs parens, lorsqu'ils sont trop vieux pour chercher leur vie. FAULTRIER.

CICUTAIRE. f. f. *Cicutaria*. Plante ombellifère dont les feuilles approchent en quelque manière de celles de la ciguë ; c'est apparemment à cette ressemblance qu'elle doit son nom. Sa racine est vivace, assez grosse, branchue ; du collet de cette racine sortent quelques feuilles fort amples, d'un vert-foncé, decoupées en plusieurs segmens, qui sont recoupées en d'autres plus menus, taillées en manière de pinnules de Fougère. Les queues qui les portent sont branchues, épaissies à leur naissance, d'où sort une tige plus grosse que le doigt, noueuse, creuse, haute de trois à quatre pies, & garnie de quelques feuilles qui prennent origine des nœuds, & qui ressemblent aux premières. Elle est divisée en quelques branches à son extrémité, qui soutiennent chacune une ombelle de fleurs pâles, auxquelles succèdent des fruits composés de deux grosses semences longuettes, voûtées & cannelées sur leur dos, d'une couleur tirant sur le blond. L'odeur de ses feuilles est un peu désagréable. *Cicutaria Latifolia, fetida, C. B. Pin.*

CID. f. m. C'est le nom que donnèrent à Dom Rodrigue Dias de Bivar cinq Rois Maures qu'il vainquit. Ce Dom Rodrigue est ce guerrier fameux du onzième siècle, plus connu en France sous le nom de *Cid*, depuis la Tragédie de Corneille, dont il est le sujet, que par ses victoires, & la part qu'il eut à celles d'Alphonse III.

*Cid* est un nom arabe, qui signifie Chef, Commandant, Général, Gouverneur, petit Roi. Il vient de *كيد*, qui signifie gouverner, administrer, commander. De là se dit *كيد*, *Ceid*, d'où s'est formé *Cid*.

CID. f. m. Tragédie de Pierre Corneille. Jamais pièce de théâtre n'eut un si grand succès. M. Pellisson, dans son *Histoire de l'Académie*, dit qu'en plusieurs Provinces de France il étoit passé en proverbe de dire, *cela est beau comme le Cid*. Si ce Proverbe a péri, il faut s'en prendre aux Auteurs qui ne le goûtoient point, & à la Cour, ou ç'eut été très-mal parler que de s'en servir sous le ministère du Cardinal de Richelieu. *Vie de M. Corneille l'aîné, par M. de Fontenelle son neveu*. Au sentiment de M. de Voltaire, qui se connoit si bien en pièces de Théâtre, & qui en a fait lui-même de si applaudies, ce n'est ni aux Auteurs, ni au Cardinal de Richelieu qu'il faut s'en prendre, mais à Cinna & à d'autres Tragédies de Corneille, plus belles que le *Cid*.

CIDAMBARAM. Ville des Indes, au Royaume de Gingi, sur la côte de Coromandel.

CIDARIS. f. m. C'étoit une espèce de Diadème que portoient les Rois d'Arménie, assez semblable à la Thiare des Perses. Cette Thiare étoit de deux sortes : la droite, & celle qui étoit renversée. Celle-ci pouvoit être portée par tous les sujets du Prince ; au lieu que l'autre étoit réservée aux Rois seuls, & à ceux qu'ils désignoient pour leurs successeurs. PLUTARQUE, in *Artaxerxes*.

CIDAYE. Ville maritime d'Asie, dans l'Île de Java, au Royaume de Jurubeya. Le Roi y fait sa résidence.

CIDRE. f. m. Boisson faite de pommes pillées & pressées. Le *cidre* de pommes s'appelle du *Pommé*, *vinum pomaceum* ; celui de poires du *Poiré*, *vinum pyracum*. Le meilleur *cidre* se fait en Normandie. Le fruit à couteau ne vaut rien pour faire le *cidre*. On emploie des pommes rustiques, dont il faut bien connoître les différens suc, afin de les combiner convenablement, & de corriger les uns par les autres.

Pour avoir du *cidre* fort, on le laisse reposer sur sa lie & couvert de son chapeau. Si l'on veut un *cidre* doux & agréable, il faut le tirer au clair lorsqu'il commence à gratter doucement le palais ; c'est ce qu'on appelle *cidre* paré.

On prétend que le *cidre* est pectoral, humectant & rafraichissant. En général il ne convient qu'à ceux qui en ont fait usage dès leur jeunesse.

M. Huët, ancien Evêque d'Avranches, dans ses *origines de Caën*, p. 144, prouve que l'usage du *cidre* étoit établi à Caën dès le treizième siècle, puisqu'il en est fait mention dans les Lettres Patentés de Philippe le Bel, & que Guillaume le Breton, qui vivoit au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, appelle le pays d'Auge, *Siceraque tumentis, Algia potatrix*. M. Huët ajoute, l'usage du *cidre*, pour le dire en passant, est plus ancien en France qu'on ne s'imagine : sous les enfans de Constantin on accusoit les Gaulois d'aimer le vin, & diverses autres liqueurs qui ressembloient au vin, & comme nous l'apprend Ammien Marcellin. Les Capitulaires de Charlemagne mettent au nombre des métiers ordinaires celui de *Siceraores* ; ce que l'on explique, *ceux qui savent faire de la bière, du pommé, du poiré, ou toute autre liqueur bonne à boire*. D'où il paroît que le mot de *cidre*, qui est le même que *sicera*, ne se restreignoit pas comme aujourd'hui au

seul pommé, mais qu'il s'étendoit à toutes les liqueurs qui enivrent, comme le mot hebreu, d'où il est venu. Néanmoins l'usage du *cidre* eut peu de cours en France dans la suite. Je crois même que notre Province ne l'a pas pris des François contemporains de Charlemagne, mais plutôt des Basques, dans le commerce que la pêche leur donnoit avec les Normans. Dans la Coutume de Bayonne & de Labour, l'on voit plusieurs titres touchant les *cidres*; & les Basques l'ont appris des Africains, où il étoit autrefois fort commun, comme le témoignent Tertullien & S. Augustin.

Ce mot, selon quelques-uns, vient du latin *sciera*, ou de l'hébreu *Sechar*, ou enfin du bas-breton *Sifre*, qui signifient, dit-on, tout breuvage qui peut enivrer, soit qu'il soit fait de grains, ou de pommes, de palmes, ou d'autres fruits. D'autres le dérivent du latin *Ceria*, qui est expliqué à CERVOISE. Il pourroit bien être ou Norman, ou Saxon, ou Danois d'origine.

## C I E.

**CIFL.** s. m. Orbe azuré & diaphane, qui environne la terre; région éthérée au dessus de l'élémentaire, dans laquelle se meuvent tous les astres. *Cælum.* Dans l'ancienne Astronomie, le mot de *ciel* signifie un orbe particulier, l'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours. Les Anciens ont admis autant de *cieux* solides, qu'ils ont observé de mouvemens différens: comme si cette solidité étoit nécessaire pour soutenir les astres qui y sont attachés. Ainsi ils en ont mis sept pour les sept planètes. Le *ciel*, de la Lune, de Mercure, de Venus, du Soleil, de Mars, de Jupiter & de Saturne. Le huitième est pour les étoiles fixes, qui est le Firmament. Ptolomée ajouta un neuvième *ciel*, qu'il appela le *premier mobile*, lequel communiquoit le mouvement aux autres. Voy. PTOLOMÉE. Ensuite Alphonse, Roi de Castille, ce Roi plus physicien que dévot, qui disoit qu'il auroit donné de bons avis à Dieu, s'il l'avoit appelé à son conseil, quand il créa le monde; Alphonse, dis-je, imagina deux autres *cieux* de cristal, pour expliquer certaines irrégularités qu'il croyoit avoir observées dans le *ciel*, comme le mouvement de titubation ou de trépidation, c'est-à-dire, l'inclination de l'axe de la terre, &c. On faisoit ces *cieux* de cristal, afin qu'ils pussent donner passage à la lumière: on ajouta enfin un douzième *ciel* auquel on donna le nom d'empirée, dont on fit le séjour de Dieu. Quelques Astronomes en ont admis beaucoup d'autres, selon leurs différentes hypothèses. Eudoxe en a admis 23, Calippus 30; Regiomontanus 33, Aristote 47, Fracastor 78; comme témoigne Vitalis, après Jons-ton. D'ailleurs, il faut remarquer que les Astronomes ne se mettent pas fort en peine si les *cieux* qu'ils admettent sont réels ou non. Il leur importe peu que leurs hypothèses soient vraies, ou qu'elles ne le soient pas, pourvu seulement qu'elles servent à rendre raison de tous les mouvemens célestes, & qu'elles s'accordent avec les Phénomènes. Pour les systèmes nouveaux, voyez DESCARTES, TYCHO, &c.

Le *ciel* a servi de corps à plusieurs devises. On en fit une sur le Cardinal de Richelieu, où le *ciel* étoit représenté; ces mots *Mens agit at molem*, ou *Mens s'idera volvit*, montroient que comme il y a une intelligence qui donne le mouvement au *ciel*, le génie du Cardinal Richelieu étoit l'âme de tout ce qui se faisoit dans le Royaume,

Ce mot n'est que d'une syllabe en vers, tant au pluriel qu'au singulier.

Ce mot vient du latin *cælum*: quelques-uns le dérivent à *cælando*, comme qui diroit *gravé* parce qu'il est marqué de diverses étoiles, ou *opus cælatum variis imaginibus*, comme dit saint Ambroise dans son Hexaméron; mais il vaut mieux le dériver du grec *καίλος*, *concaevus*, *profundus*. Quand nous

regardons le *ciel*, il nous paroît comme une immense concavité, une grande voûte.

On dit poétiquement, la voûte des *cieux*; pour dire, le *ciel*.

**CIEL** se prend aussi pour le paradis, le séjour de Dieu & des Bienheureux. On lui a donné le nom d'*Empirée* à cause de sa splendeur, du mot grec *Empyros*, qui est de feu, enflammé, brillant comme du feu. Dans ce sens nous disons, gagner le *ciel* ou le royaume des *cieux*. Quelques-uns un peu trop scrupuleux, ont cru qu'il valoit mieux dire le royaume de Dieu que le Royaume du *ciel* ou des *cieux*. L'écriture a fait ces mots synonymes. Nous disons à Dieu dans nos prières: Notre pere qui êtes dans les *cieux*.

Les Anges rebelles furent précipités du *ciel*. La Vierge est la Reine du *ciel*.

*Enfin je ne vois rien qui soit plus odieux  
Que des gens que l'on voit d'une ardeur peu com-  
mune,*

*Par le chemin du ciel courir à leur fortune.*

MOL.

**CIEL** se prend aussi pour Dieu même, pour sa providence & pour sa justice. Ce mot est souvent employé dans l'écriture, *Deus, cæli Deus*. Le *ciel* est offensé, c'est-à-dire, que Dieu est offensé. Pour soutenir l'honneur de la Religion, souvent nous nous dispensons de ses loix, & liés d'irrésistibles avec le *ciel*, nous nous imaginons que les injures que nous recevons sont les siennes. Les Tyrans ne font que les ministres des vengeances du *ciel*, qui veut châtier les hommes dans sa colère. S. EVR.

*De l'intérêt du ciel pour quoi vous chargez-vous?  
Pour punir le coupable a-t-il besoin de nous?* MOL.

*On peut impunément, pour l'intérêt du ciel,  
Être dur, se venger, faire des injustices;  
De la dévotion c'est là l'essentielle.* DES HOUL.

On fait assez ce que l'on entend ici par le mot de *dévotion*.

*Prends ton glaive & fondant sur ces audacieux,  
Viens aux yeux des mortels justifier les Cieux.*

BOIL.

*Le ciel a pour nos vœux une bonté cruelle,  
Il devroit être sourd aux aveugles souhaits.*

LA FONT.

On dit, grâces au *ciel*; pour dire grâces à Dieu. Le *ciel* n'est témoin; pour dire, Dieu n'est témoin. Lever les yeux au *ciel*; pour dire, implorer le secours divin. O terre! *ô ciel!* est aussi une invocation, une admiration. C'est un coup du *ciel*, un effet extraordinaire de la bonté de Dieu.

On dit figurément, voir les *cieux* ouverts; pour dire, avoir une grande joie, se trouver dans un grand bonheur.

On dit, les mariages sont faits au *ciel*; pour dire, qu'ils sont résolus par la Providence.

On dit, en termes de l'écriture, un *ciel* d'airain; pour dire, une grande sécheresse. Et on s'en sert aussi pour dire, un *ciel* inexorable, un *ciel* sourd aux vœux. ACAD. FR.

**CIEL**, en Mythologie. Le *ciel* étoit une divinité particulière, que les grecs appeloient *Οὐρανός*, *Uranus*, & les latins, *Cælus*. Selon Platon dans son Timée, le *Ciel* & la Terre enfantèrent l'Océan & Thétys, & par eux tous les autres Dieux. Hésiode dit la même chose, *Théog. v. 45, & 106*. Le même Poète v. 126 dit que ce fut la Terre qui mit le *Ciel* au monde, afin qu'il la couvrit, & qu'il fût la demeure des Dieux. Il fut aussi son mari, & ils eurent ensemble plusieurs enfans, entr'autres l'Océan, Cæus, Crius, Ypérion, Japet, Thoas, Rhéa,

Thémis, Mnémofyne ou la Mémoire, Phœbé ou la Lune, Thétys, Saturne, les Cyclopes, Cottus, Briarée & Gygès. HÉSIOD. *Theog.* v. 133 & *suiv.* Les Anciens ont souvent confondu le Ciel, ou *Cælus*, avec Saturne son fils, & même avec Jupiter son petit-fils, n'en faisant qu'une même divinité. La plupart des choses qu'ils disent du Dieu *Cælus*, ou du Ciel, sont prises de l'histoire de la création décrite par Moïse au commencement de la Genèse, ou de la tradition des peuples sur cela, qui dans la suite s'est mêlée de fables.

Varron *de ling. Lat. L. IV*, dit que les Dieux sont le Ciel & la Terre, & que ce sont les mêmes que Sérapis & Isis en Egypte. Philon de Bérute dit dans Eusèbe que le Ciel étoit fils du Dieu Elion  $\eta\lambda\eta\kappa$ , en hébreu, c'est-à-dire, très-haut; & qu'il eut quatre fils, Ilus ou Saturne, Bérute, Dagon & Atlas. Voyez, sur ce Dieu, Voisius, *de Idol. L. I*, c. 22. *L. II*, c. 36 & 38.

Chez les Athéniens le Ciel & la Terre présidoient aux mariages; c'est pour cela qu'on leur faisoit un sacrifice avant les nœces.

Selon le P. Kirker, *Æd. Æg. T. II*, p. 1, p. 199. Le Ciel, *Cælus*, n'est autre chose que la première cause. Saturne son fils est le premier esprit, ou le premier entendement, *Prima mens*, & Jupiter fils de Saturne, étoit l'ame du monde.

CIEL, en termes d'Astrologie, signifie seulement les influences des astres. *Siderum vis, cæli defluviium*. Les Astrologues, pour duper le monde, ont tâché de persuader que les *cieux* sont un livre où Dieu écrit l'histoire du monde, & qu'il n'y a qu'à en savoir lire l'écriture, qui n'est autre chose que l'arrangement des étoiles. Ainsi on dit, il eut en naissant, le *ciel* favorable, le *ciel* contraire, selon que les astres bénins ou malins, ont présidé à sa naissance. Les Astrologues appellent aussi le milieu du *ciel*, la maison qui est la plus haute, où est le Zénith; & le plus bas du *ciel*, celle qui est la plus basse.

CIEL, en Chimie, est la partie la plus pure, la plus parfaite, la plus épurée des corps; c'est la quintessence des minéraux, des végétaux, des animaux.

CIEL se prend aussi pour un climat éloigné, un pays différent de celui où l'on est, & surtout quand on a passé la Ligne. *Cælum*. Il est allé voyager vers le Midi, habiter sous un autre *ciel* & sous d'autres astres; sous un *ciel* plus doux. J'ai enfin quitté ces climats où la neige couvre la surface de la terre, & me voilà sous un *ciel* pur & serein. LE CH. DE M. Je viens chercher le repos sous un *ciel* étranger. S. EVR. on a beau changer de *ciel*, on ne change point d'esprit. *Cælum non animum mutant qui trans mare currunt.*

CIEL se prend aussi quelquefois pour l'air. *Aer, Cælum*. Le Ciel est serein; pour dire, il n'y a point de nuée dans l'air. Le feu du Ciel, c'est la foudre qui se forme dans les nuées. La rosée du *ciel*. L'arc-en-ciel qui paroît dans une nuée pluvieuse. La manne du *ciel*. Les oiseaux du *ciel*, qui volent dans l'air.

Sur la mer on dit, que le *ciel* se hausse; pour dire, que le *ciel* s'éclaircit. Gros *ciel*; pour dire, qu'il y a de gros nuages en l'air. *Obscurum, nubilum*. *Ciel fin*, c'est-à-dire, que le *ciel* est clair. *Clarum, purum, nitidum*. *Ciel embrumé*; pour dire, que l'horizon est couvert de nuages. *Obscurum, nubilum*.

CIEL se dit aussi du dais sous lequel on porte le S. Sacrement le jour de la Fête-Dieu. Il portoit le *ciel* à la Procession. Voyez dais.

On le dit aussi du haut d'un lit. Le *ciel* de ce lit est trop bas. *Superius lecti tegmen*. dans cette acception & les suivantes, on dit *ciels* au pluriel, & non pas *cieux*.

CIEL, en termes de peinture, se dit d'un tableau qui représente le *ciel* pris pour l'air, ainsi l'on dit faire peindre un *ciel* au plafond d'un cabinet. Ce Peintre fait bien les *ciels*. Un *ciel* doit être léger, vague & fuyant, afin que les objets qui le cachent en partie, paroissent en être détachés. On le dit

de même des *ciels* représentés dans des tapisseries. Il ne faut pas trop de *ciel* dans une tapisserie.

On le dit aussi des plafonds de l'Opéra, quand le théâtre représente un lieu découvert.

On appelle dans les carrières, le *banc de ciel*, celui qu'on laisse au dessus de la tête, & sous lequel on tire la pierre. C'est le premier banc qui se trouve au dessous des terres en fouillant les carrières, & qui leur sert de plat-fond dans sa continuité à mesure qu'on les fouille. *Lay idicium camera*

Dixième *ciel*. Dans l'histoire des modes. Les femmes donnoient ce nom à un ornement de tête qui faisoit partie de la coëffure qu'elles nommoient *commode*.

CIEL se dit proverbialement en ces phrases. On dit: si le *ciel* tomboit, il y auroit bien des alouettes prises, pour se moquer de ceux qui cherchent des précautions contre des accidens qui n'arriveront jamais. On dit de deux choses bien différentes, qu'elles sont éloignées comme le *ciel* l'est de la terre. On dit qu'on élève un homme jusqu'au *ciel*, jusqu'au troisième *ciel*; pour dire, qu'on le loue excessivement. Qu'on ne voit ni *ciel* ni terre, lorsqu'on est aveugle, ou qu'on est dans une grande obscurité. Il a remué *ciel* & terre; pour dire, il a fait tous ses efforts, il a employé toutes sortes de moyens pour faire réussir cette affaire. On dit encore, le *ciel* rouge au soir, & blanc au matin, c'est la journée du Pèlerin; pour dire, que cela préage une belle journée. On dit aussi, que les mariages sont faits au *ciel*; pour dire, qu'ils ne se font que par l'ordre de la Providence.

CIEME, Ville de la Chine, dans la province de Chanton, ou Xantang, au département de Lai-cheu, sous le 36° d. 22' de lat.

CIERGE. f. m. Bougie ou chandelle de cire plus ou moins longue, qu'on pose sur des chandeliers, & qu'on brûle dans les cérémonies de l'Eglise. Morceau de cire étendu en long, & en forme de cône autour d'une mèche de coton, & percé par sa base pour pouvoir entrer dans le bout d'un chandelier. En Italie les *cierges* sont d'une même grosseur dans toute leur longueur; en France ils se terminent en pointe forte allongée par en haut. Ils marchent deux à deux un *cierge* en main. A la Chandeleur on porte des *cierges* à la Procession. Le *Cierge béni*, est celui qu'on brûle auprès des agonisants.

Les Payens se servoient de flambeaux dans les jours de cérémonies, comme dans les sacrifices, & dans les mystères de Cérés. On en mettoit aussi devant les statues des Dieux. Il y avoit aussi des illuminations à la porte des maisons où l'on célébroit quelque fête. Quelques-uns soutiennent que les Chrétiens ont imité cette cérémonie payenne. D'autres prétendent qu'ils ont appris des Juifs à tenir des *cierges* allumés dans les Eglises. Apparemment comme dans les commencemens du Christianisme l'on s'assembloit dans des voûtes souterraines, il falloit nécessairement se servir de *cierges* & de flambeaux. On en eut même besoin depuis que l'on eut la liberté de bâtir des Eglises. Elles étoient construites d'une manière qu'elles recevoient peu de jour, afin d'inspirer plus de respect par l'obscurité. Ensuite l'on conserva cette coutume, qui ne contribue pas peu à rendre plus augustes les cérémonies des sacrés mystères; cette origine de l'usage des *cierges* est plus naturelle & plus vraie; mais il y a long temps que les *cierges*, que la nécessité avoit introduits, sont devenus un ornement, & une chose de cérémonie. Saint Paulin, qui vivoit au commencement du cinquième siècle, dit, que les Chrétiens faisoient peindre les *cierges*. Le quatrième Concile de Carthage, tenu vers la fin du quatrième siècle, ordonne que quand on donnera l'ordre d'Acolyte à quelqu'un, l'Archidiacre lui mette entre les mains un chandelier avec un *cierge*. Saint Jérôme, contre Vigilance, C. 3,

marque que l'usage étoit dès lors d'allumer des *cierges* dans l'Eglise, mais qu'on ne le faisoit cependant point le jour. Que si quelques séculiers, ajoute-t'il, ou quelques femmes le font par ignorance, ou par simplicité, quel mal y a-t'il? Godeau remarque dans son *Histoire Eccles. L. III, C. 19. p. 282*, que les Fidèles enterrant le corps de S. Cyprien martyrisé au milieu du troisième siècle, allumèrent des *cierges*, quoiqu'ils lui rendissent les derniers devoirs en public. Voyez sur les *cierges*, & leur usage, Vossius, de *Idolol. L. IV, C. 92*.

Ce mot, *cerge*, vient de *cerium*, pour *ceruum*. MÉNAGE. Et *Cereum*, ou *Cerium*, vient de *cera*, cire.

On dit proverbialement, qu'un homme est droit comme un *cerge*, quand il se tient debout avec quelque affectation & quelque contrainte. On le dit aussi de toutes les autres choses qui sont droites, & posées perpendiculairement. Cette plante pousse ses jets, droit comme un *cerge*.

**CIERGE paschal.** C'est un *cerge* qu'on porte le Samedi-Saint pour faire l'eau bénite, qui est béni par le Diacre, & allumé avec le feu nouveau. *Cereus paschalis*. Le Pontifical dit que c'est le Pape Zozime qui est l'Auteur de cette cérémonie; mais Baronius remarque que l'usage en est plus ancien, comme il paroît par un hymne de Prudence. Ainsi il croit seulement que ce Pape en établit l'usage dans les Paroisses; jusques là on n'en avoit usé que dans les grandes Eglises. Le P. Papebroch nous en a expliqué plus distinctement l'origine dans le *Conatus Chronico-historicus*, qui est dans le *Propilaum ad Acta Sancti Maii, p. 9*, & dans les *Paralipomena ad Conatum*, qui sont à la fin du septième tome des Saints du mois de Mai, p. 19, & voici ce qu'il en dit.

Quand le Concile de Nicée eut réglé le jour que l'on célébreroit la Pâque, il chargea le Patriarche d'Alexandrie d'en faire faire tous les ans le canon, & de l'envoyer au Pape. Toutes les autres fêtes mobiles se régloient sur celle de Pâques; & l'on en faisoit chaque année un catalogue, que l'on écrivoit sur un *cerge*, *ceruus*, que l'on bénissoit solennellement dans l'Eglise. Ce *cerge*, selon M. l'Abbé Chastelain, n'étoit point une chandelle de cire faite pour brûler, il n'avoit point de mèche; c'étoit seulement une colonne de cire faite pour écrire cette liste des fêtes mobiles, & qui suffisoit pour cela durant un an; car dans l'Antiquité, quand on vouloit que quelque chose durât toujours, on la gravoit sur le marbre, ou sur l'airain; quand on vouloit qu'elle durât long temps, on l'écrivoit sur le papier d'Egypte, ou sur de l'écorce d'arbre; mais quand on vouloit qu'elle durât seulement quelque temps, on se contentoit de l'écrire sur de la cire. Dans la suite on écrivoit les fêtes mobiles sur du papier, ou sur un tableau; mais on ne laissa pas d'attacher toujours l'un ou l'autre au *cerge* paschal; ce qui se pratique encore à Notre-Dame de Rouen, & dans tout l'ordre de Cluni, comme le P. Papebroch dit l'avoir appris de M. l'Abbé Chastelain. Telle est l'origine de la bénédiction du *cerge* paschal; cérémonie qui ne commença pas néanmoins si-tôt à Rome, comme il paroît par l'*Ordo Romanus*, dans l'Office du Samedi-Saint, où il est dit que cette bénédiction se fait seulement *in forensibus civitatibus*, mais non pas dans Rome.

Deux choses prouvent l'antiquité de cette cérémonie. 1<sup>o</sup>. C'est que la formule d'invitation qui la précède, est la même qui se voit dans le Bréviaire Ambrosien, & qu'il semble, par deux Missels très-anciens, que S. Augustin la porta de Milan en Afrique. 2<sup>o</sup>. C'est que l'Auteur du Traité du *cerge paschal*, qui se trouve parmi les Ouvrages de S. Jérôme, étoit contemporain de ce Père & de S. Augustin; ou même plus ancien, puisqu'il écrivoit l'année que Gratien fut trahi par son armée, mis dans les fers, & enfin tué; c'est-à-

dite l'an 383 de J. C. Ces preuves sont bien plus solides que celles que l'on prétend tirer de l'hymne de Prudence, dont le titre étoit, *Ad incensum lucernæ*, qui signifie, *Pour allumer la lampe*, & que l'on a changé dans la suite, mal-à-propos en celui-ci, *Ad incensum cerei paschalis*, c'est-à-dire, *Pour allumer le cerge paschal*; car il n'y a pas un mot dans cet hymne qui concerne le *cerge* paschal.

Au reste le P. Papebroch croit que ce que M. l'Abbé Chastelain pensoit de cette colonne de cire, peut s'être observé à Rome; mais il juge avec raison qu'ayant été instituée pour être une figure de J. C. ressuscité, & apparoissant à ses disciples, & afin que pour représenter ce mystère, elle brûlât pendant les Saints mystères, jusqu'au jour de l'Ascension qu'on l'éteint; cela suppose qu'elle avoit une mèche, & que c'étoit véritablement un *cerge*. Saint Ennode, Evêque de Pavie, au commencement du sixième siècle, nous a laissé parmi ses œuvres deux bénédictions du *cerge* paschal. La forme de cette bénédiction n'étoit pas la même par tout; la plus généralement reçue étoit celle que nous avons retenue, & qui commence par *Exultet jam Angelica turba*. Elle est ancienne; mais on ne voit pas sur quel fondement on l'attribue à Saint Augustin, ou à S. Léon. C'étoient les Diares qui faisoient cette bénédiction, même en présence de l'Evêque ou du Prêtre Officiant. Voyez Baillet, T. IV, p. 274.

**CIERGES d'eau** se dit en hydraulique, dans la décoration des jardins, de plusieurs jets d'eau, menus & perpendiculaires, fournis sur la même ligne, par le même tuyau dans des maisons de plaisance, & dans des bassins de fontaine, ou dans des cascades. *Expressa salientibus in aquis cereorum forma, ac dispositio, aqua saliens cereum imitans, referens*. On les nomme *grilles d'eau*, quand ils sont près les uns des autres, *cancelli*.

**CIERGE** se dit encore d'une espèce de gros chardon que les Caraïbes appellent *akoulerou*. Il croît comme un gros buisson touffu garni de toutes parts d'épines fort pointues & délicées. Il pousse en son milieu neuf ou dix tiges, sans branches ni feuilles, qui sont hautes de neuf à dix piés, & cannelées comme de gros *cierges*. Ces tiges sont aussi munies d'épines piquantes comme de fines aiguilles, qui étant extrêmement perçantes, ne permettent point qu'on puisse toucher cette plante de quelque côté que ce soit. Le dedans, ainsi que l'écorce, est assez mollassé & spongieux. Chaque *cerge* porte en une saison de l'année des fleurs jaunes, ou violettes, entre les tiges cannelées de sa tige. A ces fleurs succède un fruit en forme de grosse figue. Il est assez délicat & bon à manger. Les oiseaux en sont fort friands; mais ils ne peuvent le béqueter qu'en volant, à cause que les aiguillons qui le conservent de toutes parts, ne leur permettent pas de s'arrêter, ni sur le buisson, ni sur les tiges. Les Indiens ont l'adresse d'en détacher le fruit avec de petites perches fendues par le bout. Le lendemain, nous fîmes encore six lieues entre des collines chargées de ces arbrisseaux, que les Espagnols nomment *organum*, & que les François appellent *cierges* épineux. On diroit, à les voir de loin, que ce sont une infinité de flambeaux de cire verte. LET. CUR. ET ÉDIF. T. XI.

On cultive, depuis quelques années, au Jardin Royal des plantes à Paris, une espèce de *cerge* épineux qu'on nomme *cerge* du Pérou, *Cereus Peruvianus*. Il est haut de plus de 23. piés, & a demi-pié de diamètre; il est droit, & a cinq à six pans ou côtés qui sont garnis à leur marge, & par intervalles, de quelques toupets d'épines fort affilées, & longues d'environ un pouce. Les fleurs qu'il a données sont sorties au dessus de ses toupets, & étoient longues de près d'un demi-pié, composées d'un calice fait en forme d'entonnoir vert, écailléux, creux, pour laisser passer le style qui surmonte l'embryon qui est vert, & sur lequel



toute la fleur posée ; ce calice soutient deux rangs de pétales blanchâtres , & un peu lavés de pourpre , & qui sont étroitement unis avec ce calice par leur base ; ses étamines étoient en grand nombre. Cette fleur passe fort vite , & étant épanouie , elle a plus de cinq pouces de diamètre. Du Tertre parle des *cierges* épineux des Iles d'Amérique. Le P. Plumier a rangé sous les *Melocactus* plusieurs espèces de *cierges* qui s'y trouvent. Ces plantes sont pleines de suc , & servent aux animaux pour désaltérer leur soif.

**CIERGE**, en conchiliologie. Nom d'un coquillage de mer , qu'on appelle autrement *Onyx*. *Cereus*, *concha*, *Onyx*. Le *cierge* ou *onyx* est une espèce bien rare. **GERSAINT** Un grand *cierge* ou *onyx* des plus blancs. Cette coquille est difficile à trouver. *Id.*

**CIERGER** une étoffe. C'est mettre de la cire liquide aux endroits par où elle a été coupée , de peur qu'elle ne s'effile. On dit plus communément *bougie* , à cause que cela se fait avec une petite bougie allumée. *Voyez* ce mot.

**CIERGIER**. *s. m.* Marchand qui vend des *cierges* , ou l'Ouvrier qui les fait. *Cereorum Opifex*. A Paris on l'appelle plutôt Marchand *Cirier*.

**CIERVE**. *s. f.* Vieux mot qui a été dit autrefois pour *Biche*. On disoit *cierve* au lieu de *cerve* , comme *cévron* pour *chevron* , & *cerve* étoit la femelle du cerf.

Ce mot s'étoit formé du latin *cerva* , biche.

**CIEZ**. *s. m.* Vieux mot. Cheveux.

## C I G.

**CIGALE**. *s. f.* Insecte qui vole & fait en été dans la campagne un bruit aigre & importun que l'on prend mal-à-propos pour une sorte de chant. *Cicada*. Il y a deux espèces de *cigale* , dont les premières ne chantent point , qui sont les moindres , qui meurent les dernières , & qui ont le corps tout d'une venue , ce sont les femelles. Les secondes sont celles qui chantent , qui viennent les dernières , & qui meurent les premières : ce sont les mâles. Celles-ci ont le corps presque coupé par le milieu. Elles font leurs petits dans les terres qui se reposent , & sont en grande abondance quand la saison est pluvieuse. Elles ne viennent point dans les lieux où il n'y a point d'arbres ; mais elles haïssent pourtant les forêts froides & ombrageuses. D'abord elles naissent comme un petit ver en terre , d'où sont faites les meres *cigales* , qui sont bonnes à manger avant qu'elles sortent de la coquille dont elles sont environnées. Les Orientaux en vivent. Les *cigales* seules n'ont point de bouche ; mais au lieu de bouche , elles ont à l'estomac une pointe semblable à une langue , qui leur sert à lécher la rosée. Elles ont l'estomac creux comme un tuyau , qui leur sert à former leur chant. Dioscoride dit que les *cigales* roties & mangées sont bonnes pour les douleurs de la vessie ; & Galien ajoute que quelques-uns ordonnent trois , ou cinq , ou sept *cigales* sèches , avec pareil nombre de grains de poivre , contre la colique , & qu'il les faut prendre par intervalle & au fort de la maladie. D'autres se servent de leur cendre pour faire uriner , & rompre la pierre.

Les *cigales* sont des mouches à quatre aïles. Elles sont réellement *gasprimythes* ou *ventriloques*. L'instrument qui exécute leur prétendu chant , est une espèce de tambour ou de tymbale qui se trouve sous le ventre. Le chant n'appartient qu'aux mâles , ainsi que chez les oiseaux. *Voyez-en* la mécanique , dans l'*Hist. de l'Académie des Sciences* , 1742 , page 8.

Ménage dérive ce mot françois du mot latin *cicada*. Chatleton le dérive de *cirò* , & *cado* , parce que les *cigales* tombent & disparaissent bientôt , ou de *Kit* , *adon* comme si on disoit l'insecte qui chante , *Kit* , *kit* , ou qui fait *Kit* en chantant.

Le chant des *cigales* est fort imporrun.

La cigale ayant chanté

Tout l'été ,

Se trouva fort dépourvue ,

Quand la bise fut venue. LA FONT.

La *cigale* étoit dédiée à Apollon , comme au Dieu de la voix & du chant. Il ne semble pourtant pas que ce fût pour la beauté de son chant , car on appeloit un mauvais Poète une *cigale* ; mais c'étoit parce qu'elle a beaucoup de voix , qu'elle chante continuellement. *Voyez* sur les *cigales* Voilius , de *Idol*. L. IV , c. 67 , 85.

Une *cigale* , avec ce mot de Virgile , *Sole jib ardenti* , *Ec.* II , 13 , ou avec ce vers de *Pétrarque* ,

*Infin al' hora estrema* ,

Est la devise d'un travail infatigable & d'une persévérance constante.

**CIGALE de rivière**. *Cicada fluvialis*. Petite mouche qui a six piés , qu'on voit sur l'eau , qui ne diffère de la *cigale* de terre , que parce qu'elle a la tête plus avancée.

**CIGALE de mer**. *Cicada marina*. Poisson crustacé , ressemblant à la langouste , mais plus petit. Elle a une queue comme l'écrevisse ; & sa chair a le même goût que l'écrevisse de mer. Elle rougit en cuisant.

On appelle *cigale* aux Îles Antilles les bouts de tabac que l'on fume sans pipe. Ce sont des rouleaux de tabac de la grosseur du petit doigt , dont on allume un bout pendant qu'on tient l'autre dans la bouche. Les Espagnols les nomment *cigarros*. Le tabac dont on les fait , se cultive principalement dans l'île de Cuba.

**CIGNE**. *Voyez* CYGNE.

**CIGOGNAT**. *Voyez* CICOGNAT.

**CIGOGNE**. *Voyez* CICOGNE pour l'explication , & écrivez CIGOGNE.

**CIGUE**. *s. f.* *Cicuta*. Il faut dans ce mot un *é tréma* , pour différencier la dernière syllabe de celle du mot *fatigue*. On doit observer la même orthographe dans le mot *ambiguë* , &c.

La *ciguë* est une plante ombellifère , qu'on range parmi les plantes venimeuses. On distingue la *ciguë* en deux espèces ; savoir , la grande & la petite. La *ciguë* simplement dite , ou la grande *ciguë* , *cicuta major* , a sa racine pareille à celle du panais , jaunâtre en dehors , blanchâtre en dedans , douceâtre au goût , & d'une odeur forte. Les feuilles qu'elle pousse sont découpées en plusieurs segments , branchues comme celles du *myrrhis* , d'une odeur vireuse , âcre , d'un vert obscur. Sa tige s'élève de quatre à cinq piés : elle est creuse , lisse , noueuse , branchue , garnie par intervalles de feuilles finement incisées , plus petites , à mesure qu'elles s'éloignent du bas de la plante. Cette tige & ses branches portent des ombelles de fleurs à cinq petites pétales blanchâtres , inégaux , disposés en fleurs de lis de France. A ces fleurs succèdent des semences aussi menues que celles de l'anis , arrondies , cannelées sur leur dos , & d'un vert-brun. Cette *ciguë* vient dans les endroits un peu humides , à l'ombre , près des maïures , & le long des chemins. On a tant d'exemples fâcheux des mauvais effets de cette plante , qu'on ne sauroit en approuver l'usage interne. Il y a cependant des personnes qui la vantent comme un puissant sudorifique. On doit se contenter de l'appliquer extérieurement , pour résoudre les humeurs loupeuses , pour fondre les durcés de la rate , & du foie. Cette plante est la base de l'emplâtre qui porte son nom. Elle a été regardée par plusieurs Médecins comme un poison froid ; d'autres cependant , sur tout les modernes , la mettent au nombre des dissolvans & des poisons chauds. Les principales raisons qu'ils en apportent , comme on le voit dans *Wepfer* , sont qu'elle pique la langue avec beaucoup d'acrimo-

nie ; que les corpuscules qui en sortent sont chauds, provenans d'un sel volatil, & d'un soufre impur & puant ; que la rage qu'elle cause & les autres symptomes marquent des parties très-agissantes ; que si le sang se trouve coagulé après la mort, l'esprit de vin en fait autant.

La petite *ciguë*, *cicutaminor*, *Petroselinofimilis*, C. B. n'est pas moins venimeuse que la précédente ; on croit même que son effet est plus prompt & plus mauvais. On la reconnoît aisément par ses feuilles, qui ressemblent à celles du persil ordinaire, & qui ont une odeur vireuse ; sa tige est basse, & n'a guère plus de deux piés & demi ; elle est menue, chargée de feuilles, & divisée en quelques branches qui sont terminées par des ombelles de fleurs blanches, fleurdelisées, en quoi elles diffèrent de celles du persil. Sa semence est menue, & toute la plante a une odeur désagréable & vireuse. Sa racine périt dès que les semences sont mûres. Comme cette dernière espèce de *ciguë* approche du persil par ses feuilles, il est arrivé quelquefois de fâcheux accidens à ceux qui en avoient mangé par mégarde. Cette plante se trouve assez souvent dans les jardins, dans les vignes, &c.

Il n'est pas possible de découvrir quelle étoit la *ciguë* des Anciens, parce que cette plante n'est pas la seule des ombellifères qui soit dangereuse. Il y a quelques espèces d'ananche, une espèce de berle nommée *sum. Eruca folio*, C. B. qu'on a reconnue être très-pernicieuse. Cette dernière plante a fait le sujet d'un ouvrage entier, & Wepfer a cru qu'elle étoit la *ciguë* aquatique. *Cicuta aquatica*.

Bauhin a distingué trois sortes de *ciguë* aquatique. La *ciguë* de marais, à feuilles larges & blanchâtres, la *ciguë* à feuilles rougeâtres, & la *ciguë* à feuilles étroites, ou *ciguë* aquatique de Gesner, qui est celle dont on parle ordinairement. Wepfer a fait un Traité intitulé *Cicuta aquaticæ Historia notis & commentario illustrata*. Il est assez ordinaire de prendre les feuilles de la *ciguë* pour celles du persil, & ses racines pour des panais, ou pour des carottes.

Quelques-uns sont devenus fous pour avoir mis en leur potage des feuilles de *ciguë* au lieu de persil. La *ciguë* est ennemie du cerveau, comme les cantharides de la vessie, & le lièvre marin du poulmon. La *ciguë* prise en breuvage cause des vertiges & convulsions, trouble la vue & l'entendement, rend les extrémités froides, & bouche les conduits de la respiration. La *ciguë* est un aliment pour l'étrouveau, & un poison pour Poie. La *ciguë* fait mieux son effet quand elle est prise avec du vin. La *ciguë* est moins dangereuse ici que dans les pays chauds.

On l'appelloit autrefois en françois *seguë* ou *co-cuë*, mot qui, selon Lisdore, vient de ce que la *ciguë* a des nœuds cachés. *Habet cacos nodos, id est, occultos*. C'est pourquoi dans les Poètes, *cicuta* se prend pour *internodia cannarum* ; pour l'espace qui est entre les nœuds des cannes de roseaux. D'autres disent que *cicuta* est dite comme *circa cutem*. Elle a une peau, une espèce d'écorce tout autour, mais elle est vide au dedans. *Cicuta*, d'où est venu *ciguë*, signifie en latin un tuyau fistuleux. Les Poètes appellent *cicuta*, un chalumeau, un flageolet de berger.

*Est mihi disparibus septem compacta cicutis  
Fistula.* VIRGILE, *Eclog. II, v. 36.*

*Hac te nos fragili donabimus ante cicutâ.* ID.  
*Eclog. V, à la fin.*

CIGUE se dit aussi du jus, du suc de la *ciguë* ; d'un poison, d'un breuvage fait de *ciguë*. *Cicuta*. Socrate, condamné à mort, but de la *ciguë*. Platon remarque dans son *Dialogue de l'Immortalité de l'ame*, que le Bourreau avertit Socrate de ne point

parler, de peur que le poison n'opérât trop lentement. M. Petit, dans ses *Observations miscellanees*, ne croit pas qu'il fit cela par un principe de compassion, qui n'est pas la vertu des Bourreaux, mais par avarice, & de crainte d'être obligé d'acheter encore de la *ciguë* ; car on n'en fournissoit au Bourreau qu'une certaine quantité, au de-là de laquelle il étoit obligé d'en acheter à ses dépens ; ce qui est confirmé par un passage de Plutarque dans la vie de Phocion ; car le Bourreau n'ayant point assez de *ciguë*, parce qu'il l'avoit employée à d'autres criminels, Phocion lui donna de l'argent pour en acheter, en disant que c'étoit une chose étrange, que dans Athènes il fallût acheter jusqu'à sa mort.

## C I L.

CIL. Pronom. Vieux mot qui signifioit autrefois *celui*. Il n'est plus en usage en ce sens. *Ille. Cil* a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue françoise : il est douloureux pour les Poètes qu'il ait vieilli. LA BRUY.

*Certes, mon Dieu, tout ce qu'il te plaira  
Je souffrirai comme cil qui sera  
Le tien subject.* MAROT.

CIL signifie aussi le poil qui sort des cartilages situés aux extrémités des paupières. *Cilium*. Il se dit plus ordinairement au pluriel. *Cilia, palpebrarum pili*. Les *cils* sont de petits poils recourbés en arc, ceux de la paupière supérieure sont plus longs, & courbés en dehors. Ceux de la paupière inférieure sont courbés en sens contraire. Ces poils sont destinés à écarter des yeux la poussière & les ordures légères qui pourroient y entrer. On appelle les cartilages qui sont aux extrémités des paupières, *tarses*.

Nicod dérive le mot de *cil*, de *cillere*, qui signifie mouvoir. On peut le faire venir aussi de *celo*, *quod celent oculos*.

CILIAIRE. adj. Terme d'Anatomie qui s'applique à différentes parties de l'œil. *Ciliaris*.

On appelle *ligament ciliaire* une rangée de fibres noires, disposées en rond, par lesquelles plusieurs Anatomistes croient que le cristallin est suspendu dans le globe de l'œil. M. Mariotte soutient que ces petites fibres ne sont point attachées au cristallin, & ne servent aucunement à le soutenir.

Muscle *ciliaire. Musculus ciliaris*. C'est la partie du muscle orbiculaire des paupières, la plus voisine des cils, à laquelle Riolan a donné ce nom, parce qu'il la prenoit pour un muscle entier. DICT. DE JAMES.

CILIAIRE. (Procès) Voyez PROCÈS.

Ce mot vient du latin *ciliaris*, mot impropre, qui signifie, *ressemblant aux cils*, ou poils des paupières.

CILICE. f. m. Espèce de vêtement, fait d'un tissu d'une matière rude, de poil de chèvre ou de bouc. On croit que ce nom lui a été donné, parce que les anciens habitans de la Cilicie en faisoient usage. C'étoit aussi l'habit des anciens Moines, & des Hébreux dans les calamités publiques. *Cilicium*. Aujourd'hui on entend par *cilice*, une petite camisole faite d'un poil rude & piquant qu'on porte sur la peau par mortification. Porter la haire & le *cilice*. On le vit quelquefois, lorsqu'il devoit aller en compagnie, se revêtir d'un *cilice*, comme pour s'armer contre l'ennemi dans ces occasions si dangereuses. P. VERJ.

*D'où vous vient cet air sombre, & ce cilice af-freux,  
Et cette cendre enfin qui couvre vos cheveux ?*

RAC.

Dans le *Chevraana* on demande si le *cilice* est la même chose que le sac, que les Juifs avoient cou-

tume de porter dans les temps de pénitence & d'affliction ? Ceux qui croient qu'ils étoient différens, disent que le *cilice* étoit de poil de chameau, de bouc ou de chèvre, & que le sac étoit de chanvre, de peau, ou de quelque grosse étoffe.

**CILICE**, terme de guerre. Les Anciens avoient inventé les *cilices*, pour s'opposer à l'effet des balistes, & en rompre les coups. Ces *cilices* étoient des espèces de matelas, ou pour mieux dire, des tapis de crin de cheval & de poil de chèvre, piqués & remplis de bourre ou d'herbes marines entre deux étoffes. Les assiégés suspendoient ces *cilices* devant les parapets ou sur les brèches, pour rompre la violence des traits ou flèches lancées par les balistes. LE CHEVALIER. POLARD.

**CILICIE**, ancienne Province de l'Asie mineure. *Cilicia*. Elle avoit à l'Orient la Syrie, la Pamphlie à l'occident, au nord la Cappadoce, & au midi la mer Méditerranée ; elle est presque entourée du mont Taurus. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *Caramanie* propre. Les principales villes de *Cilicie* étoient Tarse, Adana, qui ont conservé leur nom : Anazarbe, Séleucie, Sebaste, Pompéiopolis, &c. Cicéron fut Proconsul de *Cilicie*. Antoine accorda des Rois à la *Cilicie* ; mais sous Vespasien elle fut de rechef réduite en Province. Voyez VIGENÈRE sur César.

Quelques-uns tirent ce nom d'un Cilix qui y régna, & qui étoit Phénicien, fils de Phénix, selon Solin, & d'Agénor, selon Hérodote. Au sentiment de Bochart, *Chanaan L. I, c. 5*, il vient de l'hébreu ou phénicien, *קללקים*, *Callekim* ou *Callulim*, qui signifie des pierres, parce que la partie occidentale de cette Province est très-pierreuse ; d'où vient qu'on la nomma *Trachée* ou *Apré*, *Trachæa Cilicia*, & le reste campagne ou plaine de *Cilicie*, *Cilicia campestris*.

La terre de *Cilicie* étoit une espèce de terre ainsi nommée, parce qu'on la trouvoit dans ce pays-là. En la faisant bouillir dans l'eau, elle devenoit visqueuse & ténace. On s'en servoit pour enduire les ceps de vigne que l'on vouloit garantir des insectes.

**CILICIEN, ENNE**. f. m. & f. Qui est de *Cilicie*. *Cilix*. S. Paul étoit *Cilicien*, de Tarse en *Cilicie*. Les *Ciliciens* descendoient des Phéniciens ; c'est le sentiment de toute l'antiquité, soit qu'ils y eussent passé en droiture, soit qu'ils eussent d'abord occupé l'île de Chypre, & que de-là ils se fussent répandus sur la côte voisine. Voyez Bochart, *Chan. L. I, c. 5*.

**CILICISME**. f. m. Manière de s'expliquer qui se ressent du langage des Ciliciens. Chaque Province a des termes & des expressions particulières, & qui sont vicieuses. On a reproché à S. Paul son *cilicisme*, c'est-à-dire, les termes ou expressions qu'il avoit apportées de la *Cilicie* sa patrie : comme Afrinius Pollio a reproché à Tite-Live sa patavinité, c'est-à-dire, son langage Padouan, qui choquoit la délicatesse des oreilles de la Cour d'Auguste. Mais tout de même qu'on n'a pu découvrir au vrai en quoi consistoit cette patavinité, il est impossible aussi de distinguer le *cilicisme* qu'Origène & S. Jérôme ont reproché à S. Paul. Balthazar Stolberg, qui a fait un Traité des solécismes du Nouveau-Testament, y parle aussi du *cilicisme* de S. Paul. S. Jérôme, qui étoit fort savant dans les langues, a prétendu y trouver beaucoup de *cilicisme*. BEAUVAL. BASNAGE.

**CILINDRE**. Voyez CILYNDRE.

**CILLEMENT**. f. m. (dans ce mot, & dans les suivans, mouillez les deux *ll*.) Mouvement vif, alternatif, & synchronique des paupières : mouvement par lequel on ferme les paupières & on les rouvre dans le moment. *Palpebratio*. Une lumière trop vive cause le *cillement*.

Il ne faut pas confondre le *cillement* des paupières avec le *clignement*. Dans le *cillement* les paupières se joignent de manière que l'œil est entièrement fermé. Dans le *clignement* elles sont seule-

ment rapprochées, & l'œil est à moitié ouvert. Les Vocabulistes paroissent avoir confondu ces deux mots, puisqu'ils les rendent tous deux par le même mot latin *miſtatio* ; car je suppose que *miſtatio* & *miſtare* qui se trouvent aux mots *cillement* & *ciller*, sont des fautes d'impression. Ils disent même bien positivement que le *clignement* est une action par laquelle les deux paupières se joignent fortement l'une à l'autre. Il est vrai que deux lignes après ils disent, avec M. le Chevalier de Jaucourt, qu'on cligne les paupières pour regarder un objet éloigné : ce qui ne suppose pas les paupières si fortement jointes l'une à l'autre. Rapprochons ces idées. On *cligne* les paupières pour regarder un objet éloigné : par le *clignement* les deux paupières se trouvent fortement jointes l'une à l'autre : c'est-à-dire en bon françois, qu'on ferme les yeux pour mieux voir.

**CILLER**. v. a. Qui ne se dit que des yeux & des paupières. Les fermer & les rouvrir au même instant. Voyez CILLEMENT. *Palpebrare*. Une lumière trop vive fait *ciller* les yeux, les paupières.

On le dit aussi absolument. On ne sauroit regarder le soleil sans *ciller*. Il a vu tout cela, & n'a pas seulement *cillé*.

Ménage, après Nicod, dit que ce mot vient de *ſigillare*, ou plutôt de *cillare*, qui a été dit pour *cillere*, qui, selon Servius, signifie *movere*.

**CILLER**, en termes de Fauconnerie, signifie coudre les cils ou paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne voie goutte, & ne se débatte point. *Accipitris palpebras infibulare, transuere*. Tous les Tendeurs ayant pris des oiseaux passagers, leurs *cillent* les yeux avec une aiguillée de fil.

**CILLER** est aussi v. n. & alors, il ne se dit que des chevaux. Ainsi on dit qu'un cheval *cille*, commence à *ciller* ; pour dire, qu'il commence à avoir quelques poils blancs aux paupières, au dessus des yeux. AC. FR.

**CILLEY** ou **CILLYE**, contrée d'Allemagne, aux frontières de la Croatie, avec titre de Comté, avec une capitale qui porte le même nom, sur la rivière de Saana. *Celia* & *Celeia*.

## C I M.

**CIMAGRÉE**. Voyez SIMAGRÉE.

**CIMAISE**. Voyez CYMAISE.

**CIMARIOT, OTE**. f. m. & f. Voyez CHIMARIOT. J'aurois cependant mieux dire *cimariot*, que *chimariot*. Mati & M. Corneille l'ont aussi préféré.

**CIMARRE**. f. f. Robbe de chambre, où tient un collet rond de même étoffe. CHASTELAIN. Voyez SIMARRE.

**CIMBALE**. Voyez CYMBALE.

**CIMBALAIRE**. f. f. Plante. Voyez CYMBALARIA.

**CIMBALER**. Voyez CYMBALER.

**CIMBEBAS**. Peuples d'Afrique, sur la côte occidentale de la Cafrerie, dans le Royaume de Mataman.

**CIMBRE**. f. m. & f. Nom de peuple ancien. *Cimber*. Les *Cimbres* habitoient autrefois ce que nous appelons aujourd'hui le *Jutland*, & qui se nommoit de leur nom, *Chersonèse Cimbrique*. Les uns prétendent qu'ils étoient Scythes d'origine ; d'autres, que ce sont les mêmes que les Cimmériens. Les *Cimbres* ravagèrent la Germanie, l'Istrie, la Dalmatie, la Rhétie, le Dauphiné, l'Aquitaine. Marius les défit entièrement l'an de Rome 741. Les *Cimbres* passèrent pour être les inventeurs du tambour.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de celui de Gomer, fils de Japhet, par le changement du *g*, en *c*. Festus dit que c'est un nom gaulois, qui signifie *voleur* ; & Strabon les appelle des coureurs, des vagabonds, des voleurs.

**CIMBRIQUE**. adi. Qui appartient aux Cimbres. *Cimbrius, a*. La Chersonèse *Cimbrique*. C'étoit la Péninsule,

ninsule, qu'habitoient les Cimbres, aujourd'hui le Jutland.

Il y a une espèce de terre, nommée *Terra Cymbrica*, qui vient de Femereau, Île de la mer Baltique, tantôt cendrée, quelquefois tirant sur le safran, bonne pour la dysenterie. C'est une espèce de bols.

**CIME**. f. f. La partie la plus élevée d'une montagne, d'un grand arbre. *Cacumen, vertex*. La cime de cette montagne est toujours couverte de neige. Il est défendu de couper la cime des arbres par les Ordonnances des Eaux & Forêts. Ce rocher porte sa cime jusques dans les nues.

*Du profane Parnasse abandonne la cime,  
Ma muse, vers le Ciel prends un vol plus sublime.*

LE NOBLE TÊNELIERE,

**CIME** se prend en Botanique pour le haut de la tige des arbres & des herbes.

Ce mot vient de *cima*, qui, selon Isidore, a été dit, *quasi coma*, car c'est le sommet des plantes, ou des arbres.

**CIME** se prend aussi, au figuré, pour tout ce qui est regardé comme le plus haut degré d'une chose. *Culmen, fastigium, apex*. Ils se croient à la cime du bonheur. GODEAU. On le dit rarement, ou plutôt on ne le dit point.

**CIMENT**. f. m. Composition d'une nature ténace propre à lier & faire tenir ensemble plusieurs parties distinctes. *Arenatum, intrita, signinum*. Le meilleur ciment du monde est la poudre de Pazzolane mêlée avec le Beton. Le bitume est le ciment qu'on a employé aux murs de Babylone. En France on fait du ciment de tuile, ou de brique pilée, & on la mêle avec de la chaux. On fait des bassins de fontaine avec de la chaux & du ciment. Le ciment est d'un bon usage pour les ouvrages fondés dans l'eau. DAVILERS.

Il se fait aussi du ciment éternel avec des briques pilées, du verre, du charbon de pierre, de l'arène bien lavée, de l'écaille de fer, qui tombe sous le marteau, avec de la chaux vive bien broyée, qu'on dissout dans du vin ou de l'eau commune. *Maltha*.

Ce mot vient du Latin *cæmentum*, qui vient de *cædo*. Le ciment n'est autre chose que plusieurs pierres & tuiles broyées & mêlées ensemble, dit Martinus. Cependant M. Félibien nous apprend que ce que les anciens Architectes nommoient *cæmentum*, ne s'entend pas de notre ciment à faire du mortier, qui est de la tuile cassée; mais de leur manière de maçonner, & de la qualité de la pierre qu'ils employoient, comme lorsqu'on remplit des voûtes & des murs avec du moilon & du blocage.

**CIMENT** est aussi un terme d'Orfèvre, de Metteur en œuvre & de Graveur. *Maltha genus*. C'est un composé de briques mises en poudre & bien tamisées, de poix résine & de cire, dont on se sert pour tenir en état les ouvrages qu'on veut graver, ou pour remplir ceux qu'on veut ciseler.

On dit proverbialement & figurément, qu'une affaire est faite à chaux & à ciment, quand on l'a si bien assurée par les clauses & conditions qu'on y a mises, quand elle est faite avec toutes les formalités capables de la rendre solide. *Res adversus eventus omnes firmata, securata*.

**CIMENT** signifie aussi en Morale, ce qui fait la liaison entre les personnes. *Vinculum*. La vertu est le meilleur ciment qui puisse lier les amis ensemble. Cette métaphore est un peu dure; & en Morale ciment est moins élégant & moins usité que *cimenter*.

**CIMENT**. Terme de Chimie. Voyez CÉMENT.

**CIMENTER**. v. a. Lier avec du ciment, enduire avec du ciment. *Signinum opus facere*. Les jointures de ces pierres sont bien cimentées. Le bassin d'une fontaine doit être enduit & cimenté avec de bon ciment. Les murs étoient cimentés de bitume. VAUG.

**CIMENTER** se dit aussi figurément, en parlant de ce qui lie & affermit quelque chose. *Firmare, vincere, astringere*. L'amitié de ces personnes est cimentée

par des alliances réciproques. Les Martyrs ont cimenté la Foi par leur sang.

*Mais un Roi vraiment Roi, qui sage en ses projets,  
Du bonheur du public ait cimenté sa gloire;  
Il faut pour le trouver courir toute l'histoire.* BOIL.

*En vain de l'Eglise naissante,  
L'Enfer attaque le berceau:  
Le sang des Martyrs la cimente,  
Il en naît un peuple nouveau.*

NOUV. CHOIX DE VERS;

Ces expressions sont élégantes, & de bon goût en notre langue.

**CIMENTÉ**, EE, part. Il a les significations de son verbe en Latin comme en François, tant au propre qu'au figuré. Les bâtimens *cimentés* sont les plus durables. On a vu les amitiés les mieux cimentées s'altérer par d'innocentes plaisanteries. S. EVR.

**CIMENTIER**. f. m. Homme de journée, qui bat le ciment, & qui en vend. *Cæmentarius*.

**CIMETERRE**, f. m. Grand coutelas, qui ne tranche que d'un côté, & qui est un peu recourbé par le bout. *Gladius falcatus, acinaces*. Darius portoit une ceinture d'or, d'où pendoit un ciméterre, qui avoit un fourreau couvert de pierres précieuses. VAUG. Les Turcs & les Orientaux sont armés de ciméterres, ont des ciméterres d'acier, de Damas.

Ce mot vient du mot turc *scimatirre*. Nicod dit que Charlemagne en ses lettres closes à Oïsa Roi des Merciens, rend le mot de ciméterre par *gladius Huniflus*, à cause que les Huns portoit cette sorte d'épée.

**CIMETIERE**, f. m. & non pas CIMÉTIÈRE. Lieu sacré destiné à enterrer les corps des défunts, & Lieubéné & consacré avec les solemnités ordinaires, pour la sépulture des Fideles. *Cæmetrium, sepulcratum, sepulcrorum frequentia, commune sepulcrum, sepulcralis area*. Autrefois on n'enterroit personne dans les Eglises: mais dans les cimetières. Les cimetières ont toujours été en grande vénération parmi les Chrétiens. Le Concile d'Elvire, *Can. 34. & 35.* défend d'allumer des cierges pendant le jour dans les cimetières, & *ch. 35.* Il défend aux femmes de passer la nuit à veiller dans les cimetières. L'usage de bénir les cimetières est très-ancien. L'Evêque en faisoit le tour avec sa croûte, ou bâton pastoral, l'eau bénite étant portée devant lui. *Hist. de Bret. par D. Lobineau, T. II, p. 208.* Les Calvinistes, les Mahométans, ont aussi des cimetières à leur mode.

Dans les premiers siècles les Chrétiens faisoient leurs assemblées dans les cimetières, comme nous l'apprenons d'Eusèbe, *Liv. VII* de son *Histoire Ecclésiastique*, *ch. 11.* & de Tertullien qui appelle les cimetières où l'on s'assembloit pour faire les prières, *areas*. *Tert. ad Scap. C. 3.* Valétien ayant apparemment confisqué les cimetières, & les lieux destinés au culte de Dieu, Gallien les rendit aux Chrétiens par un rescript public, qui est rapporté par Eusèbe, *L. VII, C. 3.* Il semble que les cimetières, & les lieux de Religion, y soient pris pour une même chose. Comme les Martyrs étoient enterrés dans les cimetières, ce fut là particulièrement que les Chrétiens bâtirent des Eglises, lorsque Constantin leur eut donné une entière liberté; & on croit que c'est de cette coutume qu'est venue la règle qu'on observe aujourd'hui, de ne consacrer aucun Autel sans y mettre des Reliques de Martyrs. DE TILLEM. *Hist. des Emp. T. III, p. 282, 283.*

On a entendu autrefois par cimetière, non-seulement l'endroit où l'on enterrait les morts, mais aussi toutes les terres qui environnoient les Eglises paroissiales, & qui étoient contiguës aux vrais cimetières. CHORTER, *Hist. de Dauph. T. II, p. 47.*

Ce mot vient du Latin *cæmeterium*, qui a été fait du Grec *κοιμητήριον*, qui veut dire, un dortoir, du verbe *κοιμάω*, *dormio*, je dors; parce qu'il semble que



les defunts y dorment en attendant le jugement universel.

On dit figurément, que l'Italie est le *cimetière* des François, parce qu'il en meurt un grand nombre pendant les guerres qu'on a en ce pays-là. On le dit généralement d'un pays dont l'air est mortel pour les étrangers.

**CIMIER**, *s. m.* terme de chasse, en parlant du cerf, c'est la pièce de chair qui se leve le long du dos & des reins de l'animal, depuis les côtes jusqu'à la queue. *Lumbus*. Le droit du Roi à la chasse est le *cimier* du cerf avec les cuisses & les nobles.

A la boucherie le *cimier* de bœuf est une partie de la cuisse. *Pars bovina coxendicis*. Il contient plusieurs tranches, chaque tranche contient trois morceaux, dont le premier s'appelle la *pièce ronde*; le second la *semelle*, ainsi nommée à cause de sa figure; & le troisième le *tendre*. Le derrière de *cimier* est contenu depuis les tranches jusqu'à la queue, & est à présent nommé *cullotte*.

**CIMIER**. Terme de Blason. C'est la partie la plus élevée dans les ornemens de l'Ecu, & qui est au dessus du casque. *Imposita summa galea figura*. Le *cimier* de France est une fleur-de-lis carrée. On l'a appelé ainsi du mot de *cime*, à cause qu'on le met à la *cime* du casque. Le *cimier* est l'ornement du timbre, comme le timbre est celui de l'Ecu. Les *cimiers* de plumes sont plus fréquens que les autres, & ils sont faits souvent d'une masse de plumes d'autruche ou de héron, & ces touffes de plumes dans les anciens tournois étoient nommées *plumails* ou *plumarts*. Elles se mettoient dans des tuyaux sur de hauts bonnets. Les *cimiers* se faisoient aussi de cuir bouilli, de carton, de parchemin, peints & vernis, quelquefois d'acier ou de bois, & on y représentoit souvent une pièce du Blason de l'Ecu, comme un aigle, ou une fleur-de-lis; mais jamais une de ces pièces qu'on nomme honorables, comme pal, fasce, giron, &c. On en changeoit quelquefois selon la fantaisie, parce qu'il ne tenoit lieu dans le Blason que de devise & d'ornement. L'usage en est tres-ancien; car Hérodote en attribue l'invention aux Catiens, qui les premiers portèrent des aigrettes & des plumes sur leurs casques, & peignirent des figures sur leurs boucliers. C'est pour cela que les Perses les appelèrent des coqs; parce qu'ils paroïssent crêtés comme des coqs. Les anciens guerriers portoient des *cimiers* pour donner de la terreur à leurs ennemis par la vue des dépouilles des animaux qu'ils avoient domptés, ou pour se donner une mine plus formidable. On les portoit aussi par superstition, comme Tacite le témoigne des *Æstyens*, peuples voisins de la mer Baltique. Pyrrhus portoit pour *cimier* un grand panache, & des cornes de bouc. **PLUTARQUE**, *Vie de Pyrrhus*. Diodore de Sicile dit que les Rois d'Égypte portoient des têtes de lion, de taureau, ou de dragon pour *cimier*.

Les *cimiers* ont servi de fondement à plusieurs fables: car les Anciens donnèrent à Scrapis une tête d'épervier, parce que ce cavalier en avoit un sur son *cimier*. Ils firent de Géryon un monstre à trois têtes, parce qu'il avoit un triple *cimier*. Ils feignirent que Prothée changeoit à tous momens de forme, parce que c'étoit un Roi d'Égypte qui changeoit tous les jours de *cimier*, & paroïssoit tantôt avec une tête de lion, & tantôt avec celle d'un dragon, d'un ours, d'un cheval, &c. Les *cimiers* extravagans sont aussi fort anciens en Gaule, comme on peut recueillir de quelques témoignages de Plutarque & de Diodore de Sicile, en parlant des Gaulois & des Germains.

Le *cimier* est une plus grande marque de Noblesse, que l'Armoirie, parce qu'on le portoit aux tournois, où on ne pouvoit être admis sans avoir fait preuve de Noblesse.

Le *cimier* a servi de distinction à des factions différentes, les Monaldeschi, par exemple, Gentilshommes d'Orviète en Italie, s'étant divisés, prirent les uns une biche, les autres un chien, les

autres une vipère, & les autres une aigle pour *cimier*.

Le *cimier* sert aussi à la distinction des différentes branches d'une même famille.

Quelquefois on a fait son *cimier* de sa devise. Ainsi Côme de Médicis, dont la devise étoit un faucon d'argent, tenant un anneau d'or de sa serre droite, avec ce mot *semper*, en avoit aussi fait le *cimier* de ses armes. Le plus souvent on a pris une pièce de ses armes pour *cimier*. Ainsi le *cimier* de France est une fleur-de-lis carrée, celui de l'Empire un aigle, celui de Castille un Château, celui de Léon un Lion, &c. Les familles qui changent d'armes, comme ont fait les Brunswich & les Colones, ne changent pas pour cela de *cimier*. Ceux-là ont retenu le cheval, & ceux-ci la sirène.

Le *cimier* de plumes a été le plus généralement reçu chez tous les peuples. Le *cimier* n'est plus d'usage que dans le blason & dans les tournois. Voyez le P. Menestrier, dans ses *Origines des ornemens des Armoiries*. Les Anciens ont appelé le *cimier* crête, *crista*.

**CIMMÉRIEN**, **ENNE**. *s. m. & f.* Nom de peuple. *Cimmerius*, *a.* On trouve trois peuples différens qui ont porté ce nom. L'un étoit Scythe, & habitoit le long du Pont, proche le détroit de Caffa, qui s'appelloit de leur nom, le Bosphore *Cimmerien*. C'est une Colonie de ces *Cimmeriens* qui pénétra dans le Jutland, où ils furent appelés *Cimbres*. D'autres *Cimmeriens* étoient entre la Colchide & l'Ibérie, occupant la partie de la Géorgie, qui se nomme *Havessen*. Il y a encore eu des *Cimmeriens* en Italie, proche du lac Averno & de Bayes. Ils vivoient dans des lieux souterrains, d'où ils ne sortoient que la nuit pour voler. C'est de ceux-là qu'Homere a parlé dans l'*Odyssée*.

Ce nom, selon Bochart, *Chan. L. I, ch. 33*, vient de כמר *camar*, ou *cimmer*, qui signifie *nigrescere*, être noir, être obscur. C'est-là ce qui a donné occasion aux fables que l'on a faites sur ces peuples, aux ténèbres *Cimmeriennes*, c'est-à-dire, aux ténèbres dans lesquelles ces peuples vivoient, & qui passèrent en proverbe pour signifier des ténèbres très-épaisses. D'autres disent que ce proverbe venoit de ce que les *Cimmeriens* du Pont habitoient un pays toujours couvert de brouillards & de vapeurs; d'autres, de ce que ceux d'Italie demeuroient dans des cavernes souterraines. On disoit aussi que l'entrée de l'enfer étoit dans leur pays.

**CIMMÉRIS** ou **CIMMÉRIDE**. *s. f.* Terme de Mythologie. Nom d'une Déesse. *Cimmeris*. Hétychius dit que *Cimmeris* est la merc des Dieux, c'est-à-dire, Cybèle, & elle fut ainsi appelée, dit Vossius, *de Idol. L. II, c. 52*, parce que les *Cimmeriens* l'honoroient.

**CIMOLIE**. *s. f.* Espèce de terre qu'on apporte d'une des Îles Cyclades, appelée Cimole, d'où elle a pris son nom. *Terra cimolia*. Cette terre est grasse, molle & blanche. Il y en a qui tire sur la couleur de pourpre. Elle est bonne pour résoudre des parotides, les tumeurs des testicules & les enflures des jambes: elle est aussi propre pour la brûlure & pour en appaiser la douleur.

On donne encore le nom de *cimolie* ou *cimolée* à une certaine terre liquide qui tombe sous les meules des Couteliers pendant qu'ils aiguïsent leurs couteaux & autres tranchans, à cause de sa ressemblance avec la *cimolie* des Anciens. La *cimolée* des Couteliers, car c'est plutôt *cimolée* que *cimolie*, est un mélange des parties de la meule même & du fer liquéfiées par l'eau. On se sert de la *cimolée* en Médecine. Elle est astringente & résolutive. On l'emploie aussi dans la teinture pour teindre en noir.

**CIMOSSE**. *s. f.* En italien *Cimossa*. Lisère pratiquée par les Génois à certains damas pour meuble. **ENCYC.**

**CIMPA**. Petite ville d'Asie, au Royaume de Tonquin, à l'orient de Kétoi.

**CINABRE & CINNABRE.** f. m. Vermillon, couleur rouge. *Cinnabaris*. Plusieurs ont cru que le *cinabre* n'est autre chose que le sang de dragon, qu'on recueille lorsque le dragon & l'éléphant se battent ensemble, comme disent Solin, Pline & Isidore; mais c'est une fable réfutée par Dioscoride & par Scaliger: Dioscoride n'a pas expliqué ce que c'étoit que le *cinabre*; la plupart des Modernes croient qu'il a entendu la larme d'un arbre qui vient en Afrique, laquelle est d'un très-beau rouge, & qu'on appelle sang de dragon. Ce qu'on nomme à présent *cinabre* est toute autre chose.

Les Naturalistes entendent par *cinabre* un demi-métal qui se forme naturellement, & qui renferme le mercure: on le distingue en naturel & en artificiel.

Le *cinabre* naturel ou minéral est un mélange de mercure & de soufre, qui se sont sublimés ensemble par le moyen de quelque chaleur souterraine: il est d'une très-belle couleur rouge. On le trouve dans les veines des mines d'argent, & sa couleur est plus ou moins haute, & selon la pureté du minéral, & selon le lieu où sont ces mines. On en apporte de Hongrie, de Transylvanie, de plusieurs endroits d'Allemagne; mais le plus beau se trouve dans la Carinthie. C'est un bon remède dans les maladies vénériennes, & dans plusieurs autres qui sont causées par des sérosités âcres.

M. Adam Hofsheter, premier Médecin du Roi de Dannemark, a donné au public l'analogie du *cinabre* naturel, qu'il prétend être un remède salutaire en plusieurs occasions. M. Jean Godefroy de Beker, premier Apoticaire du même Roi, a regardé ce sentiment comme une opinion dangereuse, & a publié un écrit pour montrer les maux que le *cinabre* naturel peut produire dans le corps humain. Il prétend qu'on espère en vain à force de lotions ôter au *cinabre* sa malignité arsenicale; qu'il s'est assuré par plusieurs expériences, qu'on tire du vif argent de tout *cinabre*, & qu'on n'en sépare le soufre arsenical que par le feu.

Le *cinabre artificiel*, est un mélange d'un quart de soufre & de trois parties de vif argent sublimés. On prend une partie de soufre, qu'on fait fondre dans une grande terrine: on y mêle peu-à-peu trois parties de mercure coulant: on remue le tout, & on le tient en fusion jusqu'à ce qu'il ne paroisse plus de mercure. On pulvérise alors ce mélange, & on le met sublimer dans des pots à feu ouvert & gradué. Par ce moyen on a une masse dure & d'une couleur très-rouge, qui sert au même usage que le *cinabre* naturel. On prépare aussi un *cinabre* d'antimoine, qui est fait avec le vif argent & le soufre d'antimoine.

On dit, réviser le *cinabre*.

Ce mot vient du grec *κινάβρα*, qui signifie l'odeur des boues, une odeur insupportable, parce qu'au rapport de Mathiote, lorsqu'on tire de terre une espèce de *cinabre* fossile, il jette une odeur si forte & si désagréable, qu'on est obligé de se boucher le nez, & de se couvrir le visage, de peur d'être infecté.

Vossius, dans son étymologie, écrit *cinnabari*. *κινάβρι*, qui est un mot indien que l'on trouve dans Pline, liv. 33, c. 7, dans Hétychius, dans Théophrate, *περί λυγίων*, & dans Dioscoride, l. 5, c. 110. Ce mot dans la langue des Indiens, signifie *sang de dragon*. Arien, in *Periplo*, dit que c'est la gomme d'un arbre indien.

**CINÆDUS.** f. m. Nom d'un oiseau dont Galien ordonne de se frotter les paupières, lorsqu'on en a fait tomber les poils trop longs, comme il arrive dans le trichiasis. GALIEN de *comp. Med.* S. L. Liv. IV, cap. 8. C'est un oiseau de mer, qu'il est très-difficile d'avoir.

**CINALOA.** Province de l'Amérique septentrio-

nale au Mexique, sur la côte orientale de la mer de Californie.

**CINAMOME.** Voyez CINNAMOME.

**CINAN.** Grande ville de la Chine, première métropole de la Province de Channton. Elle a trente cités dans son territoire. Elle est de 30' plus orientale que Peking. Lat. 37°.

**CINCELIER.** f. m. *Pulvinus*, *Pulvillus*. Ce mot est hors d'usage, il veut dire, un *couffin*, un *oreiller*, un *canape*. On a dit aussi *cuicelier* pour *cincelier*.

**CINCENELLE.** f. f. Terme de rivière. C'est une corde de médiocre grosseur, qui sert aux bateliers à remonter leurs coches & bateaux, une espèce de petit cable. *Funis nauticus*.

**CHINCHEU.** Voyez CINGCHEU.

**CHINCHEU.** Grande ville de la Province de Quangh à la Chine, capitale d'un territoire de même nom. Elle est de 8° plus occidentale que Peking, par les 33° 55' de lat.

**CINDIADE.** adj. f. Terme de Mythologie. Surnom de Diane. La statue de Diane *Cindjade*, dit Polybe, avoit cela de singulier; que quoiqu'elle fut à Pair, il ne pleuvoit ni ne neigeoit jamais dessus. On n'est pas obligé de croire Polybe sur sa parole.

**CINDRE & SINDRE.** Nom d'un instrument de Charpentier. Ce mot est formé de *centrum*.

**CINEFACTION.** f. f. Opération de Chimie. Voyez CINATION. C'est la même chose. Mais ce dernier est plus usité.

**CINETIER.** v. a. Réduire un corps en cendres par la violence du feu. *Cinefacere*. Il n'est pas en usage.

**CINÉRAIRE.** adj. Qui appartient à la cendre. On ne le dit qu'en parlant des urnes qui renfermoient des cendres. En creusant la terre au village d'Alleaume, proche de Valognes en Normandie, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on trouva des urnes *cinéraires*. Supplément du Mercure de Mai 1722.

On appeloit urnes *cinéraires*, celles où étoient renfermées les cendres qui entroient dans la poudre dont se servoient les femmes chez les Romains.

Et l'on appeloit *cinéraires*, f. m. un domestique occupé à friser les cheveux & à préparer ces cendres. *Cinerarius*.

On appeloit aussi *cinerarium*, le tombeau, l'urne où l'on renfermoit les cendres d'un corps.

**CINÉRATION.** f. f. Terme de Chimie. C'est la réduction du bois, ou autres corps combustibles, en cendres, par la violence du feu. *Solutio in cineres*, *cinefactio*. On l'appelle aussi *cinefaction*.

**CINETINIQUE.** f. f. La science du mouvement en général, dont la mécanique n'est qu'une branche. ENCYC.

**CINGCHEU** ou **CINCHEU.** Grande ville de la Province de Channton à la Chine. Elle a quatorze villes dans son département. Elle est d'un degré 30' plus orientale que Peking. Lat. 36° 36'.

**CINGLAGE** ou **SINGLADE.** f. m. Terme de Marine, qui signifie le chemin qu'on croit qu'un vaisseau fait en 24 heures. *Spatium quod intra vicinti quatuor horas navis decurrit*. C'est plutôt le chemin que fait le vaisseau, ou qu'il peut faire en 24 heures. Il signifie quelquefois le loyer des gens de mer. *Naulus*.

**CINGLAIS** ou **CINGLOIS.** Canton de France en Normandie, entre Falaise & la rivière d'Orne.

**CINGLEAU.** f. m. Terme d'Architecture. C'est une espèce de cordeau qui sert pour trouver & décrire la diminution des colonnes.

**CINGLER.** v. n. Navigner avec un vent favorable, & à pleines voiles. Courir sur une route quelconque. *Passis velis ferri*, *invehi*. Il vient du latin *cingulare*. Il *cingla* avec cent voiles vers les Îles. *Cingler* en haute mer à pleines voiles. *Bonum Cingler* en haute mer, à l'est, à l'ouest.

**CINGLER** est aussi un verbe actif, & signifie fouetter, frapper avec une houffine, avec une corde; en général avec quelque chose de délié & de pliant. Ce Cocher lui a *cinglé* le visage d'un coup de fouet, d'une houffine.

On dit aussi que le vent *cingle*, lorsqu'il est froid & cuisant, & qu'il fait le même effet sur le corps, que feroient les coups de fouet, lorsqu'il coupe le visage. *Urere*. On le dit de même de la pluie, de la grêle, de la neige.

*Cingler*, dans ce sens de fouetter, vient apparemment de *cingulum*, ceinture, parce que la housine, ou la corde de laquelle on le dit, entourent le corps de celui qu'on en frappe, & lui font comme une ceinture.

**CINNABRE.** Voyez CINABRE, CINNAMIE. s. m. Mot Arabe dont se sert Méliuë, & par lequel il entend la cannelle grossière, comme il entend la plus fine par celui d'archemi.

**CINIQUE.** Voyez CYNIQUE.

**CINNAMOME.** s. m. Arbre qui croît en quelques endroits des Indes orientales, & dont les Anciens ont parlé si confusément & si diversément, qu'il paroît bien que cette plante leur étoit fort peu connue. *Cinnamomum*. Il y en a même qui ont débité plusieurs fables à ce sujet: mais depuis les longues navigations des Hollandois & des Portugais, on a été suffisamment éclairci; de sorte qu'on ne doute plus à présent que le *cinnamome* des Anciens ne soit notre cannelle. Elle est appelée en latin *cinnamomum*; c'est-à-dire, *anomum* de la Chine, parce qu'on croyoit autrefois qu'elle en venoit; mais on se trompoit, puisque le *cinnamome* ou la *cannelle*, ne croît qu'en l'île de Ceylan & sur la côte de Malabar.

Le mot *Cinnamome* vient de l'hébreu, קנין, *Kinnamon*. d'où les Grecs & les Latins, les François, &c. ont formé le nom qu'ils donnent à cet arbre. Voyez CANNELLE.

**CINNAMOME.** Nom d'oiseau. Aristote parle d'un oiseau d'Arabie qu'on appelloit *cinnamome*, parce qu'il faisoit son nid de verges & de branches de *cinnamome*, dont Solin fait aussi mention.

**CINQ.** Terme numéral, qui est le second des nombres impairs, & qui suit le nombre de quatre. Les *cing cens*. *Cinq* aunes d'étoffe. Nous trouvâmes *cing* personnes. La lettre finale *q* ne se prononce point quand le mot *cing* est suivi immédiatement & sans repos, d'un mot qui commence par une consonne. *cing* mois. Dans les autres cas le *q* se prononce. *Cinq* ans. Prêter son argent à *cing* pour cent.

**CINQ** est aussi substantif. Un *cing* est le chiffre qui marque le nombre *cing*. Un *cing* ou chiffre Arabe est formé ainsi 5, & en chiffre romain V.

Le *cing*. Voyez ENTREMAIN.

On appelle un *cing* au jeu de cartes, une carte qui a *cing* marques, un *cing* de carreau, un *cing* de trèfle; & aux dez, le côté du dé qui est marqué de *cing* points. ACAD. FR.

On dit proverbialement, donner *cing* & quatre la moitié de dix-huit, c'est-à-dire, donner deux soufflets; l'un de la paume de la main, ou les *cing* doigts assemblés frappent ensemble; l'autre du revers de la main, auquel il n'y a que quatre doigts qui frappent, parce que le pouce demeure en arrière sans action. On dit aussi, mettre *cing*, & retirer six, en parlant de ceux qui mettent les *cing* doigts dans un plat, & qui retirent quelque bon morceau qui fait le sixième. Ces façons de parler sont rout-à-fait basses & triviales.

**CINQ EGLISES.** Ville de la basse Hongrie, sur la rivière de Keoriz. *Quinque Ecclesia*. Elle a pris son nom du nombre de ses Eglises.

**CINQ PORTS.** Nom par lequel on désigne cinq villes maritimes d'Angleterre, situées sur la côte qui regarde la France. Ces cinq villes sont Hurthings, Rommey, Hythe, Douvres & Sandwich. Les députés qu'elles envoient au Parlement sont qualifiés Barons de *Cinq Ports*.

**CINQ SOUS.** Nom de quelques Villages sur nos cartes géographiques, & mis pour *Saint Sous*, qui se dit, par corruption; pour *Saint Ceols* ou *Ceouls*. Il y a *Cinq Sous* ou plutôt *Saint Sous* en Berry, &

*Saint Sous* dans le Diocèse de Paris. Voyez CEOLS, *Saint Sous*, & par corruption, *Cinq Sous*, en Berry, est entre Bourges & Sancerre, & à peu près à moitié du chemin de l'un à l'autre, ce qui a fondé ce proverbe, ou dictum, qui se dit dans le pays, en allant de Bourges à Sancerre, on trouve toujours *cing sous* pour boire. Il est fondé sur l'équivoque de *cing sous*, qui signifie de l'argent, de la monnoie, & *Cinq sous* ou *Saint Sous*, ou *Ceouls*, petit bourg où l'on s'arrête pour dîner, quand on va de l'une à l'autre de ces villes.

**CINQUAIN.** s. f. Terme de Guerre, est un ancien ordre de bataille composé de cinq bataillons, ou de cinq escadrons. Quand on les a mis de front sur un terrain, on fait avancer le 2<sup>e</sup> & le 4<sup>e</sup> pour former une avant garde; du 3<sup>e</sup>, on forme une arrière garde, & du premier & du 5<sup>e</sup> un corps de bataille qu'on laisse sur son terrain. *Cuneus*. Cette façon de ranger se peut pratiquer quand on a 10, 15, 20 bataillons avec le même ordre.

**CINQUANTAINE.** s. f. Terme collectif qui désigne le nombre de cinquante. *Quinquagenarius numerus, quinquaginta*. Il y a une *cinquante* de pistoles de pot de vin pour celui qui fera une telle affaire. La Quinquagésime est une *cinquante* de jours. On appelle à Rouen la *cinquante*, une compagnie d'arbalétriers composée de cinquante hommes de cheval, & obligée de faire le guet pendant la nuit pour empêcher les désordres qui pourroient arriver. *Descript. Géogr. & Hist. de la haute Normandie, tom 2, pag. 161*. Il y a à Caudebec une compagnie appelée la *cinquante*, comme à Rouen. *Ibid, tom. 1, p. 8*.

On dit d'un homme qui a cinquante ans accomplis, qu'il a la *cinquante*. ACAD. FR.

**CINQUANTAINE.** Compagnie bourgeoise de cinquante hommes. L'Officier qui la commande porte les nom de *cinquantenier*. Vous pouvez faire un gros de Gentilshommes, un gros de valets de chambre, auquel vous joindrez la *cinquante* & les archers. M. DE LA ROCHEFOUCAUT. En cet endroit la *cinquante* se prend pour toute la Milice bourgeoise de Paris, divisée en compagnies de cinquante chacune.

**CINQUANTE.** Nombre composé de cinq dizaines; *Quinquaginta*. Les compagnies de cavalerie sont composées pour l'ordinaire de *cinquante* Maîtres.

**CINQUANTENIER.** s. m. Celui qui commande cinquante hommes. On ne le dit qu'en parlant des Officiers de la Police & de la milice des villes. A Paris c'est un Officier qui exécute les ordres de la Ville, qu'il reçoit du Quartinier, pour les faire savoir aux bourgeois. *Dux quinquagenorum militum*. Chaque Quartinier a sous lui deux *Cinquanteniers*. L'obligation des Quartiniers, *Cinquanteniers* Dixainiers & Bourgeois, est dès aussitôt qu'un crime a été commis, & qu'il est venu à leur connoissance, d'en avertir le Commissaire du quartier, & de se joindre à lui, s'il en est besoin, pour y pourvoir. DE LA MARE.

**CINQUANTENIER** étoit autrefois le Juge d'un Village & petit lieu, comme les Centeniers l'étoient des lieux un peu considérables, & les Comtes des grosses villes. DE LA MARE, *Tr. de la Police, L. I, T. VII, C. I*.

**CINQUANTIEME.** adj. de t. g. Nombre d'ordre. *Quinquagesimus*. Les Juifs solemnisoient leur grand Jubilé en la *cinquantième* année: alors chacun renetroit en son héritage, & les valets ou esclaves recevoient leur liberté.

Il est aussi substantif, & signifie la *cinquantième* partie d'un tout. Il a un *cinquantième* en cette affaire; on fait payer le *cinquantième* en telle Douane. *Pars quinquagesima*.

Le *cinquantième*, en matière d'impôts, est une imposition qui a été levée dans certains temps pour les besoins de l'Etat. Philippe le Bel leva le *cinquantième* sur le Clergé.

**CINQUENELLE.** s. m. Terme d'Artillerie, par le

quel on comprend tous les longs cordages qui servent à l'Artillerie. *Funes trahendis muralibus machinis*. Quelques-uns disent aussi *cinelle*, qui est une espèce de petit cable.

**CINQUIÈME.** Nombre d'ordre. *Quintus*. Le cinquième Roi de la première Race. Vous trouverez cela dans le cinquième volume, à la cinquième page. La cinquième classe.

On dit absolument la cinquième, pour désigner la cinquième classe d'un collège, en commençant à compter par la rhétorique. Il fait sa cinquième en tel collège : & l'on appelle cinquième, un écolier qui étudie dans la cinquième classe. *In quinta Scholâ auditor*.

**CINQUIÈME** est aussi quelquefois substantif, & signifie une partie d'un tout divisé en cinq. *Quinta pars*. On ne peut disposer que d'un cinquième de ses propres par la Courume de Paris. Ce Fermier n'est que pour un cinquième dans cette Ferme.

Le cinquième est aussi une imposition dont les Rois ont quelquefois ordonné la levée pour les besoins de l'État.

En matière de fiefs, le cinquième qui appartient au Seigneur, s'appelle *quint*. Droit de *quint*. Voyez ce mot.

**CINQUIÈMEMENT.** adv. En cinquième lieu : il se dit seulement des raisons ou des discours divisés par articles. *Cinquièmement* il est ordonné. On l'explique aussi le plus souvent par le mot latin *quintò*.

**CINTHIEN.** *Cynthus*. Surnom donné à Apollon, à cause d'une montagne de ce nom dans l'île de Délos, où il avoit un temple. On appeloit aussi Diane, Cynthia à cause du culte qu'on lui rendoit dans cette île.

**CINTIEN.** Ville de la Chine, dans la Province de Junnan, sur les frontières de celle de Queicheu.

**CINTHUS.** f. m. Nom propre d'une haute montagne de l'île de Délos. *Cinthus*. Voyez DÉLOS.

**CINTRAGE.** f. m. Terme de Marine, qui signifie toutes les cordes qui ceignent, qui lient, & qui entourent quelque chose. *Navis retinacula*.

**CINTRE** ou **CEINTRE.** Terme d'Architecture. Trait d'arc, ou figure courbe qu'on donne à une voûte, à une arcade. *Arcus quem structus fornix efficit*. La salle du Palais à Paris est voûtée en plein cintre ; c'est-à-dire, fait en demi-cercle parfait. *Arcus integer*. Il y a des voûtes qui ne se font pas en plein cintre, qu'on appelle autrement *surbaissées*, ou *en anse de panier*, qui ne font qu'une portion de cercle. *Arcus diminutus, delumbatus*. Un *cintre surmonté*, est celui dont le centre est plus haut que le diamètre du demi-cercle. *Arcus in acumen fastigiatus*. *Cintre rampant*, est celui qui est tracé au simbleau, par des points cherchés, suivant le rampant d'un arc boutant, ou d'un escalier ; *Arcus inclinatus*.

**CINTRE**, dans le langage de la coupe des pierres, (c'est-à-dire, en termes d'Architecture,) signifie le contour arrondi de la partie intérieure d'une voûte, pris en un endroit déterminé, ou perpendiculairement à la direction, alors il s'appelle l'arc droit, ou obliquement à l'arrête d'une face biaise ; alors il s'appelle *cintre* de face, ou arc de face. FRÉZIER.

Celui de ces deux *cintres*, qu'on a le premier en vue pour tracer la voûte, s'appelle *cintre* primitif. Celui qui résulte de cette première détermination, s'appelle *cintre* secondaire.

Par la nature des sections cylindriques, dans les voûtes biaises, ces deux *cintres* sont de même hauteur, mais d'inégale largeur & contour : si l'un est circulaire, l'autre est elliptique, & si l'un & l'autre sont elliptiques, l'un est plus allongé que l'autre, & leurs divisions en vousoirs sont proportionnelles ; celles du secondaire sont assujéties à celles du primitif.

Les *cintres*, considérés dans la figure de leur contour, ont différens noms ; celui qui est en demi-cercle complet, s'appelle plein *cintre* ; celui qui étant supposé de largeur égale ne s'élève pas à

même hauteur que le demi-cercle, s'appelle une anse de panier, ou surbaissé ; celui qui dans la même supposition s'élève au dessus du demi-cercle, s'appelle surhaussé, ou surmonté ; celui qui est d'un arc de cercle beaucoup moindre que sa moitié, comme du quart ou du sixième, s'appelle bombé. FRÉZIER.

**CINTRE** signifie aussi cette construction ou cette assemblage de charpente, qu'on fait pour bâtir de grandes voûtes, & soutenir les pierres, en attendant que les clefs y soient mises pour les fermer. Le moindre *cintre*, est composé d'un entrait, qui lui sert de base, d'un poinçon, de deux contre-fiches, de quatre autres pièces de bois cintrées, ou de deux arbalétriers, ou de deux dosses sur lesquelles on maçonne un *cintre* de moilon. On l'appelle *armatura* en italien. *Arcus ligneus struendò desuper fornici accommodatus, ligneum forniciis fulcrum*.

**CINTRE.** Terme de Charpentier. Si le plancher qui sert de forme à la voûte est plat, la Charpenterie qui le soutient ne s'appelle plus *cintre*, mais étayement. FRÉZIER.

**CINTRE**, outil de Charron, regle ou barre de bois plate qui sert aux Charrons pour mettre les roues à la hauteur qu'elles leur sont commandées.

On appelle *cintre* à l'Opéra, la partie du plancher de la salle qui est sur l'orchestre. C'est là que sont les machines par le moyen desquelles on exécute les vols, la descente des chars

On écrit *cintre* ou *ceintre*, l'un & l'autre est usité, & vient de la même étymologie, *cinctus*, de *cingere*, environner ; d'où s'est fait *ceindre* & *ceinture*, & de-là *cintre* ; & comme on écrit *ceindre* & *ceinture*, il paroît que *ceintre* est mieux que *cintre*. Ménage le dérive de *centrum*, parce que les *cintres* aboutissent à un *centre*.

**CINTRER.** v. a. Faire un *cintre*, bâtir en *cintre* ; faire un ouvrage en *cintre*. *Arcuare, concamerare*. Il faut *cintrer* cette porte, cette galerie.

C'est aussi commencer à faire les voûtes, ou mettre la charpente sur laquelle on les construit. *Arcum ligneum struendo desuper fornici accommodare*. Cette Eglise est déjà fort élevée, on est prêt à *cintrer*.

**CINTRÉ, ÉE.** part. Tout ce qui est courbé en demi-cercle ; s'appelle *cintré*. On dit des portes & des fenêtres dont le haut est en demi-cercle, qu'elles sont *cintrées*. On dit une bordure *cintrée*. Une glace de miroir *cintrée*, &c.

**CINTRÉ**, en termes de Blason, se dit du Globe ou Monde Impérial entouré d'un cercle, ou d'un demi-cercle en forme de *cintre*. *Vinctus circulis aut hemicyclis*. On dit aussi des couronnes fermées des Rois, qu'elles sont *cintrées* de tant de *cintres* ou diadèmes, c'est-à-dire, de tant de cercles ou demi-cercles.

## C I O.

**CIOKING.** Ville de la Chine, dans la Province de Junnan.

**CION.** f. m. Jet d'arbre. On écrit Scion. Voyez ce mot.

**CION.** f. m. Terme de Médecine. Arétée entend par ce mot, un corps solide qui est suspendu au palais entre les amygdales. Il dit qu'on l'appelle aussi *gargaréon*, & que *staphile* est le nom d'une maladie à laquelle cette partie est sujette. Ce corps est nerveux, mais humide, parce qu'il est situé dans un lieu humide. ARÉTÉE, de *causis & signis acut. morb. Lib. I, cap. 8*. *Cion* est aussi le nom d'une maladie ; c'est proprement le gonflement de la luette, ou cet état dans lequel, parvenue à une grosseur extraordinaire, elle pend, représentant une colonne ; κων, en grec, signifie une *colonne*. C'est par la ressemblance de la luette avec une certaine excroissance caronculeuse dans les parties naturelles de la



femme, qu'Hippocrate s'est avisé de donner à celle-ci le nom de *cion*. DICT. DE JAMES.

☞ CION. Ville d'Asie, Capitale d'un Royaume de même nom, dans l'île de Celebes. Cette Ville est située au fond d'un Golfe, à cinquante lieues de Macassar.

CIONIA. f. f. C'est, selon Dioscoride, l'entre deux des pourpres & des porcelaines, autour duquel leur coquille est entortillée, & clouée, comme avec de petits clous. Sa cendre est plus brûlante que celle des pourpres.

☞ CIOULE. (*la*) Rivière de France, qui a sa source aux piés du mont d'or en Auvergne, & se perd dans la Loire au dessous de Saint Pourçain.

CIOUTAT. Mot Provençal, qui signifie Ville, Cité, & qui s'est formé du latin *Civitas* comme l'Espagnol *Ciudad*. La *Cioutat*, Ville & Port de mer en Provence, entre Marseille & Toulon, n'est point l'ancien port appelé *Citharistes* par Méla, *Liv. III, ch. 4*, & par Pline *Promontorium Citharista, L. III, c. 4*, & dont Prolomé & Antonin parlent aussi. L'ancien Cithariste, ou Cithariste, comme quelques-uns écrivent, est apparemment le bourg qu'on nomme aujourd'hui Céceiste, à une lieue de *Cioutat* dans les terres. La mer s'étant retirée de ce lieu, comme d'Aiguéfort, & de plusieurs autres endroits de cette côte, la meilleure partie de Cithariste s'est approchée de la mer, & a formé une Ville, qu'on a nommée la *Cioutat*, c'est-à-dire, la Cité, ou la Ville; & Cithariste est devenu un bourg. Berthelot, Professeur d'Hydrographie à Marseille, écrit *Sciortat*, dans sa carte marine de la Méditerranée, mais mal. Michelot & Thérin dans la leur écrivent *Ciotat*.

CIOUTAT. f. m. Est le nom d'une sorte de raisin. Il est fort semblable en tout au chasselas, pour la couleur, la grosseur & le goût. La feuille en est très-différente; celle du *Cioutat* étant toute déchiquetée, comme des feuilles de persil. Il me semble qu'il rapporte un peu davantage que le chasselas; mais j'aime mieux le chasselas. LA QUINT.

## C I P.

CIPIA. f. f. Nom d'une ancienne famille Romaine. *Cipia gens*. On ne trouve ce nom que sur des médailles Consulaires, qui sont même assez rares, & sur lesquelles on lit M. CIP. M. F. avec une tête de Rome casquée, ou une tête de Jupiter couronnée de laurier; & au revers une bige, ou une poupe de navire, avec ce mot ROMA, dans l'exergue. M. Patin croit que la famille *Cipia* est la même que la famille *Cippia*; que, selon l'ancienne manière d'écrire, on retranchoit quelquefois l's, & qu'il y en a des exemples dans les Inscriptions antiques. Il est vrai qu'il rapporte des inscriptions où on lit CISPUS & CISPIA, & une où l'on trouve CIPIA, mais il ne s'en suit pas que ces personnes aient été de même famille. Néanmoins cela ne détruit pas non plus la conjecture de cet Antiquaire.

CIPOLLINI. f. m. Nom que les Italiens donnent à une sorte de marbre, dont la couleur tire sur le vert, par de grandes veines, plus ou moins fortes. Ce marbre sert à faire des pilastres, de grandes tables, & d'autres ouvrages; mais il n'est pas propre pour des statues. Il se trouve dans les montagnes de Carrare, & en d'autres lieux.

CIPORÉME. f. f. Espèce d'ail qui croît au Brésil, & qui n'a point de feuilles. *Ciporema*. RAY. *Index*.

CIPPE. Terme d'Architecture & d'Antiquaire. *Cippus*. C'est une petite colonne peu haute qu'on érigeoit dans les grands chemins, ou ailleurs, & sur laquelle on mettoit le plus souvent des inscriptions, ou pour apprendre les chemins aux voyageurs, ou pour conserver la mémoire de quelque chose. On voit des *cippes* sur plusieurs médailles. Les *cippes*, qui se mettoient sur les routes, pour la commodité des voyageurs, s'appellent proprement colonnes miliaires, parce qu'on y marquoit combien il y

avoit de milles d'un lieu à un autre. Hottinger a fait un petit ouvrage de *Cippis Hebræorum*, des *Cippes* des Hébreux, dans lequel il prend *Cippe* pour tombeau, ou pour tout monument qui se met sur le tombeau d'un mort. Il se dit encore pour une petite butte ou elevation de terre.

CIPPE étoit aussi dans l'antiquité un instrument de bois qui servoit à tourmenter les coupables & les esclaves.

☞ C'étoient des espèces d'entraves qu'on leur mettoit aux piés.

César se sert encore du mot *cippus* pour désigner des pieux pointus, enfoncés en terre pour embarasser un passage.

CIPRÉS. Voyez CYPRÉS.

## C I R.

☞ CIRAGE. f. m. Action de cirer, ou l'effet qui résulte de cette action. *Ceratura*. Ce cirage a été fort long, & est mal fait. Le *Cirage* d'un appartement.

☞ On le dit aussi de la cire appliquée sur quelque chose. *Cirage* des bottes, *cirage* des toiles, des gants.

CIRAGE, en termes de Peinture, est un tableau peint en camayeu de couleur de cire jaune. Ce terme est peu utile & ces sortes de tableaux sont regardés comme de vrais camayeux. *Pictura monocromatos, monocromatea, monocromatum, monocromatus, monochromum*.

CIRCAISSE. f. f. Au lieu de *Circasse*. Du Loir a dit *Circuisse*. Les Turcs seuls peuvent avoir en Turquie des femmes de toute sorte de religion, & privativement à tous autres des *Circuisses*, parce qu'elles sont ordinairement si belles, qu'ils en sont jaloux. Du LOIR, p. 176.

CIRCASSE. f. m. Peuple qui habite la Circassie. *Circassus*. On dit *Circasse* & *Circassien*. Les Turcs les appellent *Charkes*. Les *Circasses* se retirent dans d'épaisses forêts, pour être à couvert des Tartares, qui les vendent cherement pour esclaves, parce qu'ils sont bienfaits, beaux & adroits. MATY. Quoique les *Circasses* aient leurs Princes particuliers, ils sont tributaires des Moscovites. Voyez Oléarius, Herbert & Tavernier, dans son *Voyage de Perse, L. III, c. 11*.

Les Tartares *Circasses*, voisins des Nogais, sont plutôt tributaires que sujets du Kan. Leur tribut consiste en miel, ou fourrures, & en un certain nombre de jeunes garçons & de jeunes filles. Ces peuples ont le sang parfaitement beau. Ils ont leur langue particulière, qu'ils parlent avec beaucoup de douceur. Leurs mœurs, quoique toujours farouches & sauvages, ne le sont pas tant, à beaucoup près, que celles des Nogais. Il y a parmi eux des vestiges du Christianisme, & ils sont carressés aux Chrétiens qui vont chez eux. Leur pays, que les Tartares Précops nomment l'Abba, est bon & fertile; l'air y est très-pur, & les eaux y sont fort bonnes. Ses limites sont au Nord, le fleuve Kouban & les Nogais au Midi, la Mer Noire; à l'Orient, la Mingrelie; à l'Occident, le Bosphore Cimmérien, & parti du limen, ou mer de Zabache. L'Abba est presque moitié plaines & moitié montagnes. Les *Circasses* des montagnes, sont leur demeure dans les bois, & ne sont pas si sociables que les autres: ceux des plaines ont des villages & quelques petites villes sur la mer Noire, où il y a du commerce. Les Beys ou Seigneurs qui les gouvernent, trafiquent de leurs vassaux, & les peres & meres de leurs enfans. Les *Circasses* passent pour être plus adroits à manier les armes à la chasse, que vaillans à s'en servir dans le combat. *Mém. des Miss. du Levant, 1715. Voyez ce livre, p. 26 & suiv. p. 95 & suiv.*

CIRCASSIE, pays habité par les Circasses. *Circassia, Circassi, Mæota, Comania*. C'est un grand pays que quelques Géographes mettent dans l'Asie, &

d'autres dans l'Europe. Il est entre la mer Noire & le mont Caucase, qui la sépare de la Georgie au midi. Il a le détroit de Caffa & la mer de Zabache au couchant; le Don ou Tanais au nord; & le Volga avec la mer Caspienne au levant. La *Circassie* dépend du Czar de Moscovie. On l'appelle autrement, *Comanie*. MATY. D'autres la distinguent de la Comanie, & disent que la *Circassie* est un pays d'Asie, situé entre la Comanie à l'orient, la Moscovie au Nord, la Mingrelie au couchant; la Georgie en partie au midi. La *Circassie* est un beau pays fort divertifié: on trouve en ce pays-là toutes sortes de fleurs, & sur tout de belles tulipes. Les campagnes sont remplies d'arbres fruitiers qui y viennent fort bien. Il y a en *Circassie* grande quantité de bétail & de fort bons chevaux; il n'y a point de villes ni de forteresses, mais seulement des villages, dont les maisons sont disposées en rond, avec une place au milieu. TAVERNIER, *Tom. I.* Le côté de la *Circassie* par où nous entrâmes, est plein de hautes montagnes & de profondes vallées, ombragées de quantité de grands arbres. C'est de-là que le Kan de Crimée tire ses plus grandes richesses en esclaves. Tout le monde y est d'une beauté enchantée. *Mém. des Miss. du Lev. 1715.* Voyez ce livre, p. 119 & suiv.

**CIRCIASSIEN**, ENNE, f. m. & f. Qui est de Circassie. *Circassius*. On le dit aussi-bien que Circassé. Les *Circassiens* ont été autrefois Chrétiens & la plupart font encore profession du Christianisme, mais n'en font aucun exercice. Les autres se disent Mahométans. Les *Circassiennes* sont fort bien faites, & ont le visage beau, le teint blanc & uni, les joues fort colorées. La Sultane Validé, *Circassienne* de nation, femme d'un esprit fort élevé, se donna un coup de poignard dans sa douleur. *Mém. des Miss. du Lev. 1715.* Les *Circassiens* aiment fort la chasse. Les *Circassiens* ont le plus beau sang du monde. Les Princes & les Seigneurs d'Asie remplissent leurs serails de *Circassiennes*.

Ce mot est aussi adjectif. Un paysan, un soldat, un cavalier *Circassien*; une femme, une esclave *Circassienne*.

**CIRCE**, f. f. nom d'une célèbre Magicienne. Terme de Mythologie. *Circe*. Selon Homère, elle étoit fille du Soleil, & de la Nymphe Persa, fille de l'Océan; ou, selon le faux Orphée, d'Apollon & d'Astérope; & elle fut fort habile dans l'art des poisons. Elle épousa le Roi Sarmatate, dont elle ravit le Royaume après l'avoit empoisonné. Comme elle tyrannisoit ses sujets, ils se révoltèrent; & elle se retira en Italie, & donna son nom à la montagne & au promontoire, où elle habitoit. *Circaeus mons*, *Circaum*, ou *Circeium promontorium*. Lactance dit, *L. I, c. 21*, qu'elle porta le nom de Marique, ou Marice, *Marica*. Les Minturniens l'adoroient sous ce nom, quoique d'autres prétendent que ce fut Vénus. On conte cent effets fabuleux de ses enchantemens, que Bochard croit avoir été inventés par les Phéniciens, sur ce qu'elle s'étoit retirée chez les Latins, & qu'en Phénicien, comme en Hébreu, *at*, & au pluriel *at*, *latim*, & *at*, *latin*, signifie enchantement. Voyez Homère, *Odyss. L. X*, Loyd, Hoffman, Bochard & Voilius, *de Idolol. L. I, c. 40*.

**CIRCEE**, f. f. *Circaea*. Plante qui a sa racine blanche, noueuse, oblique, rampante, chargée de quelques fibres. Ses tiges sont droites, menues, arrondies, pleines de moëlle, vertes, un peu velues, & garnies de feuilles opposées, larges à leur base, pointues à leur extrémité, assez semblables à celles de la Morelle, mais un peu plus velues, dentelées sur leurs bords, & attachées à des queues longues de demi-pouce. Ces tiges se terminent par un épi de fleurs assez écartées les unes des autres, petites, & composées de deux pétales blanches, & taillées en cœur: deux étamines & un pistil occupent leur milieu. Le calice de ces fleurs est fermé par de petites feuilles vertes, rabattues dans le

temps que la fleur s'épanouit, & qui tombent ensuite avec les pétales. Il succède à la fleur un fruit ferme par la base du calice qui est taillé en petite poire verdâtre, velue & divisée en deux loges, qui renferment chacune une semence oblongue. Cette plante croît dans les bois, & dans des lieux humides, en plusieurs endroits du Royaume. Elle vient assez abondamment aux environs de Paris. On l'a nommée aussi *Circaea Luterianorum*.

Il y en a une autre espèce commune dans les montagnes; elle ne diffère de celle-ci que par la petitesse de toutes ses parties; à peine s'élève-t-elle à la hauteur de quatre à cinq pouces; la couleur de ses feuilles est d'un vert plus clair & plus gai: on la nomme *Circaea minima*. Quoique cette plante porte le nom d'une fameuse Enchanteresse, on ne lui attribue aucune propriété qui tienne du merveilleux.

**CIRCENSE**, adj. *Circensis*. Ce mot en françois ne se peut dire qu'au pluriel, en parlant des *Jeux circenses*, comme dit M. Blondel, pour les *Jeux du Cirque*, comme on dit ordinairement. Par le nom de *Jeux Circenses*, on entend en général tous les combats du Cirque de quelque manière qu'ils se fissent, à pied, à cheval, sur un char, à la lutte, à coups de poings, avec des épées, des piques, des dards, des flèches, contre des hommes, ou contre des bêtes sur la terre, dans l'arène, ou sur des vaisseaux. Il n'y avoit guère que les Esclaves qui donnoient au peuple ce cruel plaisir: c'étoit un exercice qui auroit déshonoré les honnêtes gens. Il y en a qui disent que les *Jeux Circenses* ont été ainsi nommés du mot latin *Circuitus*, parce que ces sortes de combats se faisoient dans un lieu entouré d'épées nues, afin que les combattans ne pussent s'enfuir; & même dans les commencemens, ils se faisoient au bord de la rivière, & du côté de la terre le champ du combat étoit fermé avec des épées nues. Tous les Auteurs qui ont écrit des spectacles des Romains, & des Antiquités Romaines, ont parlé des *Jeux Circenses*. La plupart des fêtes des Romains étoient accompagnées de *Jeux Circenses*. & les Magistrats, ou les autres Officiers de la République, donnoient souvent ces sortes de spectacles au peuple. Les grands *Jeux Circenses* duroient cinq jours, & commençoient le quinziesme de Septembre. Au reste, quoique l'Abbé de Marolles, M. Blondel, les Auteurs de Moréri, & d'autres peut-être encore, se servent du mot *Circenses*, ont dit plus communément les *Jeux* ou les combats du Cirque; mais sur-tout il ne faut pas les appeler les *Jeux de Circe*, comme a fait un de nos Traducteurs, dans un ouvrage de Cicéron. Ce sont les *Jeux du Cirque*. Voyez **CIRQUE**.

**CIRCENSTER** ou **CIRCESTER**. Ville d'Angleterre, dans le comté de Gloucester, sur la rivière de Charnu. Son ancien nom latin est *Corinium* ou *Durocornovium*.

**CIRCIO**, f. m. est un oiseau des Indes, gros comme un étourneau, de diverses couleurs, remuant presque toujours la queue. On lui apprend à parler plus facilement qu'au perroquet. Voyez **JONSTON**.

**CIRCIUM**. Voyez **CIRSIUM**.

**CIRCONCELLION**, f. m. nom de Secte. *Circumcellio*. Vers l'an 329 ou 330, commencèrent chez les Donatistes les *Circoncellions*. C'étoient des troupes de furtifs, qui couroient par les bourgades & les marchés avec des armes, se disant les défenseurs de la justice, mettant en liberté les esclaves, déchargeant les gens obérés de leurs dettes, & menaçant de mort les créanciers, s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de sûreté sur les grands chemins, ni même dans les maisons. Les deux plus fameux étoient Manida & Fasir, qui prenoient le beau titre de Chefs des Saints. Leurs propres Evêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au comte d'Afrique, nommé Taurin, qu'il les réprimât. En effet, il envoya contre eux des troupes en un lieu nommé Octavenie, où il y en eut plu-

sieurs de tues, que les Donatistes honorèrent depuis comme martyrs. Il y en eut aussi qui se précipitèrent ou se tuèrent eux-mêmes de quelque autre manière par une fureur que les Sectaires traitoient de zèle pour la Religion; & les Donatistes les révéroient aussi comme des saints. Optat de Milève décrit ces excès dans son *III<sup>e</sup> Liv.* Voyez aussi S. Augustin, *her. 69.* Baronius, à l'an 398. Forbes, *Instructioes Historico Theol. L. XIV, c. 4,* & Du Cange dans son *Glossaire.*

**CIRCONCIRE.** v. a. *Je circoncis,* au sing. & au plur. *nous circoncissons, vous circoncisez, ils circonciſent. Circumcidere.* Retrancher le prépuce: ce qui se fait particulièrement chez les Juifs & les Mahométans, pour marquer qu'un homme est de leur Religion. Amurat I fut le premier des Sultans qui se fit solennellement *circoncire.*

Ce mot vient de *Circumcidere.* Voyez **CIRCONCISION.**

**CIRCONCIS,** ISE. part. Qui a le prépuce coupé. *Curtus. Apella.*

**CIRCONCISEUR.** s. m. Celui qui circoncit, soit Juif, soit Mahométan, &c. *Qui circumcidit:* ce terme n'est pas usité.

**CIRCONCISION.** s. f. Cérémonie de la Religion Judaïque & Mahométane, par laquelle on coupe, on retranche le prépuce aux mâles qui doivent professer l'une ou l'autre Loi. *Circumcisio.* La *circumcision* a commencé du temps d'Abraham, & ce fut comme le sceau de l'alliance que Dieu contracta avec lui. Ce fut l'an du Monde 2138 qu'Abraham, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu, se circoncit lui-même, & tous les mâles qui étoient dans sa maison. Les Égyptiens & les Ethiopiens avoient aussi une espèce de *circumcision*, comme on voit dans Hérodote & dans Philon Juif. Car Hérodote, *L. II, c. 36, &c. 104,* assure que la *circumcision* des enfans étoit en usage chez les Égyptiens & les Ethiopiens; mais il ne fait, dit-il, lesquels l'avoient prise des autres, parce que cette coutume étoit très-ancienne dans ces deux Nations. Les habitans de la Colchide l'avoient aussi, & cet Historien en conclut qu'ils étoient Égyptiens. Il dit que les Phéniciens & les Syriens étoient aussi *circuncis*, mais qu'ils avoient pris cet usage des Égyptiens; qu'enfin, peu avant le temps qu'il écrivoit, la *circumcision* avoit passé de la Colchide aux peuples qui habitoient proche du Thermoodon & du Parthénus. Quoique Dieu en fit une loi à Abraham, & ensuite à Moïse, il n'est pas sûr que nul autre peuple ne la pratiquât pas déjà.

Les Juifs faisoient leur *circumcision* avec un couteau de pierre. Marsham, savant Anglois, a prétendu que les Hébreux avoient emprunté la *circumcision* des Égyptiens, & que Dieu n'en étoit pas le premier instituteur. Il cite en témoignage Hérodote & Diodore de Sicile. Plusieurs Savans au contraire ont prouvé que les Hébreux n'avoient reçu la *circumcision* d'aucun autre peuple. Il y a sur cela un petit Traité de Corlieb, intitulé, *Nonnulla de Circumcisione Fragmenta.* Mais, soit que cette cérémonie vienne de Dieu immédiatement, soit que Dieu l'ait sanctifiée, en l'ordonnant pour un signe spécial de son alliance, pour être un type de la *Circumcision* spirituelle, il est certain qu'elle se pratiquoit fort différemment chez les Hébreux & chez les Égyptiens; & que Dieu, qui est le maître absolu de toutes les créatures, l'avoit ordonnée aux Hébreux, sans qu'on puisse dire qu'elle fut prise des Égyptiens. Chez les Hébreux c'étoit une cérémonie de Religion, & elle se faisoit le huitième jour après la naissance. Chez les Égyptiens, c'étoit une propreté, & selon quelques-uns, une nécessité physique. On la faisoit seulement à la treizième année, & on l'exerçoit sur les filles, aussi-bien que sur les garçons. LE P. ALEXANDRE. Les Israélites ne pratiquèrent point la cérémonie de la *Circumcision* durant les quarante années qu'ils passèrent dans le Désert, parce que la *Circumcision* étant la marque qui dis-

tinguoit le peuple de Dieu des Gentils, il étoit inutile de prendre cette marque dans des lieux où il n'y avoit personne qui pût se mêler aux Israélites, ou plutôt afin d'être toujours prêts à marcher quand Dieu l'ordonneroit. La *Circumcision*, si contraire à l'affection paternelle par les douleurs qui l'accompagnent, n'est-elle pas un témoignage certain de l'alliance de Dieu avec les Patriarches, puisqu'on ne peut les soupçonner d'avoir inventé une cérémonie qui les pouvoit rendre ridicules aux yeux des autres Nations? ABAD. Au sujet de la conversion d'Izates, Roi de l'Adiabène, & parce qu'Ananias, Marchand Juif, qui l'avoit converti, craignant qu'il ne se rendit odieux à son peuple, s'il se faisoit *circoncire*, lui dit, dans Joseph, *Liv. XX des Antiq. ch. 2,* qu'il peut servir Dieu sans être circoncis, pourvu qu'il imite les mœurs des Juifs, & que c'est-là l'essentiel, plutôt que la *Circumcision*; & qu'au contraire Eléazar, autre Juif, lui dit, que c'est une impiété de n'être point circoncis; M. Fleury conclut qu'on voit par-là que les Juifs n'étoient pas bien d'accord entr'eux sur la nécessité de la *Circumcision.* Mais 10. la *Circumcision* n'étoit ordonnée qu'aux Hébreux, & pour ceux qui voudroient embrasser la Loi Mosaïque. Pour ces deux sortes de personnes Dieu s'exprime sur cela nettement, *Gen. XVII, 14.* Aussi Ananias n'en doutoit-il point. Izates n'étoit pas Juif. On put le convertir & le détromper de l'idolâtrie, sans lui faire embrasser la Loi Mosaïque. 20. Pour les autres Nations, il est certain qu'il n'y avoit point d'obligation, & qu'ils pouvoient se sauver sans cela. Ananias avoit encore raison en cela, & Eléazar se trompoit, s'il prétendoit le contraire. Mais non; ce que dit Joseph ne marque point de différens sentimens sur la nécessité de la *Circumcision.* Ananias vouloit qu'Izates servît Dieu, sans se faire Juif, il le pouvoit. Eléazar vouloit qu'il se fit Juif.

Les Turcs mortifient la peau des enfans avec de petites tenailles. Ils la coupent avec un rasoir, puis ils mettent certaine poudre dessus qui guérit la plaie, & qui ôte la douleur. Ils ne circonciſent leurs enfans qu'à la sept ou huitième année, parce qu'ils ne croient pas la *Circumcision* nécessaire au salut. Les Persans circonciſent leurs enfans à treize ans, & les femmes depuis neuf jusqu'à quinze. Ceux de Madagascar coupent la chair à trois diverses reprises, & font beaucoup souffrir les enfans; & le plus diligent des parens qui se trouve présent, se fait du prépuce, & l'avale. Herréra témoigne qu'il y avoit une espèce de *Circumcision* chez les Mexicains, quoiqu'il n'y eût chez eux aucune connoissance du Judaïsme, ni du Mahométisme. Car ils incisoient aux enfans le membre viril & les oreilles avec plusieurs cérémonies, & sur-tout aux enfans des Grands-Seigneurs, dès qu'ils étoient nés. Les Brâsilens usent aussi de la *Circumcision.*

La *Circumcision* se fait aussi sur les femmes, en leur coupant un morceau de l'hyménée, ou des parties que l'on appelle *nymphes.* Strabon dit que les femmes d'Égypte étoient circonciſes. Selon le dit des Coptes. Paul Jove & Munster le disent des sujets du Prêtre-Jean. Les Ethiopiens ont la *Circumcision*; non pas qu'ils croient que c'est un Sacrement, mais que par-là ils disent qu'ils sont fils d'Abraham, & que cela contribue à la propreté, ou plutôt en mémoire de la *Circumcision* de Jésus-Christ, & parce qu'il a été circoncis. Voyez le P. Tellès Ludolf. Par la même raison ils circonciſent aussi les femmes, comme en Égypte.

Le pere est obligé, chez les Juifs, de faire circonciſer son fils au huitième jour: on ne le peut faire avant ce temps-là; mais si l'enfant est foible ou infirme, on peut différer jusqu'à ce qu'il se porte bien. Il y a un parrain pour tenir l'enfant pendant qu'on le circonciſe, & une marraine, qui le porte de la maison à la Synagogue, & qui le rapporte. Celui qui

qui circoncit s'appelle en hébreu *Mohel*, & on choisit indifféremment qui on veut pour cela. Il suffit qu'on soit capable de cette fonction, qui est un titre d'un grand mérite parmi les Juifs. Le père peut circoncire son propre fils. Voici de quelle manière cette cérémonie se fait, comme le rapporte Léon de Modène, *Part. IV des Cérémonies des Juifs*, ch. 8.

On tient prêt dès le matin dans la Synagogue, ou même dans la maison, si l'on y veut faire la cérémonie, deux sièges avec des carreaux de soie. L'un des sièges est pour le parrain qui tient l'enfant, & l'autre est mis là à ce que disent quelques-uns, pour le Prophète Elie, qu'ils croient assister invisiblement à toutes les *Circoncisions*. Celui qui circoncit vient avec un plat où sont les instrumens & les choses nécessaires, comme le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie, & de l'huile rosat, à quoi il y en a qui ajoutent une écuelle avec du sable, pour y mettre le prépuce que l'on coupe. On chante quelques cantiques, en attendant la marraine qui apporte l'enfant sur ses bras, accompagnée d'une troupe de femmes; mais pas une ne passe la porte de la Synagogue. Là elle donne l'enfant au parrain, & aussitôt tous les assistants crient, *baruch haba*, c'est-à-dire, *le bien venu*.

Le parrain s'assied sur son siège, & ajuste l'enfant sur ses genoux; puis celui qui circoncit, développe les langes. Il y en a qui se servent d'une pincette d'argent pour prendre du prépuce ce qu'ils en veulent couper. Celui qui circoncit, prenant le rasoir, dit: *Beni soyez-vous, Seigneur, qui nous avez commandé la Circoncision*, & en disant cela, il coupe la grosse peau du prépuce; puis avec les ongles des pouces il déchire une autre peau plus délicate qui reste; il suce deux ou trois fois le sang qui abonde, & le rend dans une tasse pleine de vin. Ensuite il met sur la coupure du sang de dragon, de la poudre de corail, & d'autres choses, pour étancher le sang, à quoi il ajoute des compresses d'huile rosat, puis il enveloppe le tout.

Cela étant fait, il prend une tasse pleine de vin, & après l'avoir béni, il dit une autre bénédiction pour l'enfant, en lui imposant le nom que le père souhaite, prononçant ces paroles du chap. XVI d'Ezéchiel: *Et j'ai dit, vis en ton sang*, &c. Et en même temps il lui mouille les lèvres de ce vin où il a rendu le sang sucé. Après quoi on récite le Pseaume 128 entier: *Bienheureux tout homme qui craint le Seigneur*. Le parrain rend ensuite l'enfant à la marraine, pour le porter à la maison, & le remettre entre les mains de la mère. Tous ceux qui ont assisté à la cérémonie, disent au père en s'en allant: *Puissez-vous ainsi assister à ses nocces*. Voyez Léon de Modène, & la Synagogue de Buxtorf, ch. 4.

La manière de circoncire dont les Juifs se servent, est différente de celle des Turcs. Car ceux-ci, après avoir coupé la peau, n'y touchent plus; au lieu que les Juifs déchirent en plusieurs endroits le bord de la peau qui reste après la *Circoncision*, avec les ongles des pouces; & c'est pour cette raison que les Juifs circoncis guérissent bien plus facilement que les Turcs. On connoît parmi les Juifs ceux qui se mêlent du métier de circoncire, parce qu'ils ont l'ongle du pouce fort grand.

Chez les Turcs on ne circoncit pas les enfans aussitôt qu'ils sont nés, & on les consacre seulement par cette cérémonie. D'abord on leur met quelques grains de sel à la bouche, en disant: *Plaise à Dieu que son nom soit toujours aussi favorable que le sel que j'ai mis à ta bouche*, & qu'il l'empêche de goûter les choses de la terre. Quand ils ont sept ans, un Médecin vient les circoncire dans la maison du père. La *Circoncision* se fait toujours avec grande cérémonie. Entre les parens & les amis qui y assistent, un sert de parrain à l'enfant, & tous ensemble ils sont régalez

d'un superbe festin. Ils n'y viennent point aussi sans présens, les hommes donnent des vestes de précieuse étoffe, des chevaux, des armes ou des bijoux, & les femmes quelque gentil ouvrage de leurs mains. Du LOIR, pag. 137, 138.

CIRCONCISION est aussi la Fête que l'on célèbre le premier de Janvier, en l'honneur de la *Circoncision* de Notre-Seigneur, auquel on lui imposa son nom. *Christi Circumcisionis dies sacer*. Le premier jour de Janvier étoit autrefois un jour de jeûne institué pour s'opposer aux superstitions payennes qui se faisoient ce jour-là en l'honneur de Janus. Voyez le second Concile de Tours, *Can. XIII*, &c. quatrième de Tolède, *Can. XI*, &c. La Messe se disoit ce jour-là à deux heures après midi, pour dire None de suite, & ne rompre le jeûne que vers les trois heures. On ne voit pas précisément quand ce jeûne a cessé, & quand la fête a commencé. Apparemment ce n'a point été partout en même temps. Voyez les Notes de M. Chastelain sur ce jour.

En termes de dévotion, on appelle *Circoncision de cœur*, *Circoncision des lèvres*, le retranchement des mauvais desirs & des mauvaises paroles.

CIRCONCISION se dit encore figurément, pour signifier les Juifs ou la nation Juive, comme le mot de *Prepuce*, pour signifier les Payens ou les Gentils. Ainsi il est dit au 15<sup>e</sup> de l'Épître aux Romains, que Jésus-Christ a été Ministre de la *Circoncision*, afin de ratifier les promesses faites aux Pères. Et au 2<sup>e</sup> de l'Épître aux Galates, S. Paul dit que la prédication de la *Circoncision* avoit été commise à Pierre.

Pierre de la *Circoncision*. C'est une pierre qui se taille en couteau, & dont les Juifs se servent pour la *Circoncision*. Nous avons une Dissertation sur ces pierres par M. Mahudel, de l'Académie des Belles Lettres.

CIRCONCISION. (*Cap de la*) Les vaisseaux l'Aigle & la Marie, que la Compagnie des Indes envoya en 1738, à la découverte des Terres Australes, trouvèrent le premier de Janvier 1739, une terre fort haute; toute couverte de neiges, & fort embrumée. Elle leur parut comme un gros cap, qu'ils nommèrent le cap de la *Circoncision*, parce que c'étoit le jour de la *Circoncision*. Cette terre leur restoit à huit ou dix lieues dans l'est nord-est. Ce Cap est par les 54 degrés de latitude méridionale, & les 27 à 28 de longitude. *Promontorium Circumcisionis*. Voyez la Relation de ce voyage dans les Mémoires de Trévoux 1740. *Art. XII*. Février.

CIRCONFÉRENCE. *f. f.* La ligne courbe qui renferme un espace circulaire; ou la surface qui termine une chose ronde. *Circumductio*, *linea orbem circumcurrens*, *circumductus*, *circuitus*, *circumferentia*. Toutes les lignes tirées du centre à la *circonférence* d'un cercle, & qu'on appelle *rayons*, sont égales entr'elles. Une partie de la *circonférence* s'appelle *arc*. L'angle du centre est double de celui de la *circonférence*. On appelle *circonférence concave*, celle qui regarde le dedans. *Concava*. Et *circonférence convexe*, celle qui regarde le dehors. *Convexa*. On appelle *circonférence d'ellipse*, la ligne courbe qui forme l'ovale. *Elliptica*. EUCLIDE; *L. III*, *propof. 20*.

CIRCONFÉRENCE se dit aussi du tour ou pourtour des figures irrégulières. *Circuitus*, *circumductus*. La *circonférence*, le tour de cette ville, est de quatre lieues.

On dit aussi en Médecine, que le sang est porté du centre à la *circonférence* par les artères, & rapporté de la *circonférence* au centre par les veines; pour dire, que le cœur le pousse vers les extrémités, & que le sang revient des extrémités au cœur.

CIRCONFLEXE. *adj.* Accent qui marque une syllabe longue. *Circumflexus accentus*. Les Grecs avoient trois accens, l'aigu, le grave & le *circumflexe*. En françois on figure cet accent avec un



petit chapiteau sur la syllabe, qui marque souvent le retranchement de quelque lettre qui faisoit la syllabe longue & ouverte, comme *pâte* pour *paste*: *tête* pour *teste*: nous *fûmes*, pour nous *fujmes*. En grec aurois on le marquoit de même que nous le marquons en François: on a imprimé l'Anthologie in-4<sup>o</sup>. en grands caractères; les accents *circumflexes* y sont marqués comme nous venons de le dire; depuis que les Copistes eurent mis en usage les lettres courantes, ils changèrent aussi la forme de l'accent *circumflexe*, & au lieu d'en former l'angle avec soin, ils l'arrondirent, & en écrivant vite, ils y ajoutèrent un trait, qui en forma une *s* renversée, & couchée horizontalement, ce qui produisit cette figure *∞*, au lieu de celle-ci  $\overset{\curvearrowright}{\smile}$ .

Rousséau a dit en badinant, une jambe *circumflexe*, c'est-à-dire tortue, qui a la figure de l'accent *circumflexe* des Grecs, d'une *s* couchée. CIRCONLOCUTION, f. f. Circuit de paroles dont on se sert, lorsqu'on ne peut pas exprimer une chose par un mot propre, ou qu'on ne le veut pas faire par respect, ou par quelqu'autre raison particulière. *Circuitio*, *circumlocutio*. Les choses qui n'ont point de mot propre s'expliquent par *circumlocution*.

La *circumlocution* est une figure de Rhétorique par laquelle, pour éviter de dire une chose dure ou peu convenable en termes propres, on en emprunte d'autres qui rendent la même idée, mais d'une manière adoucie.

Ce mot vient du latin *circumloquor*.

CIRCONPOLAIRE, CIRCOMPOLAIRE. adj. m. & f. Qui est autour du pôle. *Circumpolaris*, *e*. Déterminer la hauteur du pôle d'une ville par les étoiles *circumpolaires*. DE LA HIRE, *Acad.* 1700. *Mém. p.* 37.

CIRCONSCRIPTION, f. f. Espace circonscrit & limité, lequel borne & environne un espace plus petit ou un corps. *Circumscriptio*. C'est une des propriétés inséparables des corps, d'être bornés à un certain lieu, & de n'occuper qu'un certain espace déterminé. Cependant Osiander D. Luthérien, a soutenu que la *circumscriptio* n'étoit pas de l'essence des corps.

CIRCONSCRIPTION, en Géométrie, est l'action de circonscire un cercle à un polygone ou un polygone à un cercle ou à toute autre figure courbe. Voyez CIRCONSCRIRE.

CIRCONSCRIRE. v. a. Terme dogmatique. Renfermer en certaines bornes, mettre des bornes à l'entour. *Circumscribere*. L'infini ne se peut *circumscrire*, borner, limiter.

CIRCONSCRIRE, en termes de Géométrie, c'est décrire une figure polygone autour d'un cercle, en telle sorte que tous ses côtés touchent sa circonférence & deviennent autant de tangentes de la circonférence du cercle. *Figuram polygonam circumscribere*. Archimède démontre que l'aire d'un triangle rectangl<sup>z</sup>, composé d'un rayon de cercle & de sa circonférence, est plus petite que l'aire de quelque polygone que ce soit qu'on puisse *circumscrire* ou décrire autour du cercle; & plus grande que celle de quelque polygone qu'on puisse inscrire ou figurer au dedans du cercle; & c'est par-là qu'il a le plus approché de la quadrature du cercle, qui n'est autre chose que la mesure de l'aire ou de la capacité du cercle. Euclide enseigne la façon de *circumscrire* un triangle, un carré autour d'un cercle.

CIRCONSCRIT, ITE. part. Figure *circumscrite* à un cercle; figure qu'on a décrite autour d'un cercle, & qui le touche par tous ses côtés. *Circumscriptus*. Cercle *circumscrit* à un polygone, c'est-à-dire dont la circonférence passe par tous les sommets des angles du polygone.

CIRCONSPECT, ECTE. adj. Qui agit avec circonspection, qui garde beaucoup de mesures, tant dans ses actions que dans ses paroles. *Circumspectus*, *consideratus*. Les manières lentes & *circumspectes* des gens prudens impatientent les es-

prits vifs. LE PAYS. L'honnête homme est modeste & *circumspect*: il remarque les défauts d'autrui, & n'en parle jamais. S. EVR.

CIRCONSPECTION, f. f. *Circumspectio*, *consideratio*. C'est une attention réfléchie & mesurée, conséquemment aux circonstances présentes & accidentelles, pour ne parler qu'à propos, & ne rien laisser échapper qui puisse nuire ou déplaire. Cette qualité est l'effet de l'éducation & d'une prudence qui ne risque rien. L'esprit du monde veut de la *circumspection* quand on ne connoit pas ceux devant qui l'on parle. M. L'ABBÉ GIRARD.

Il faut beaucoup de *circumspection* dans les conversations qui roulent sur la religion & le gouvernement, parce que ce sont des matières publiques sur lesquelles il n'est pas permis aux particuliers de dire tout ce qu'ils pensent, si leurs pensées se trouvent opposées aux usages. Voyez CONSIDÉRATION, EGARDS, RETENUE, MÉNAGEMENT pour les différences relatives de ces synonymes.

CIRCONSPECTISSIME. adj. Très-circumspect. M. de Balzac s'est servi de *circumspectissime*, en écrivant à M. Chapelain: la sagesse est le caractère universel de tous vos écrits; vous êtes *circumspectissime* dans les moindres actions de votre vie. LE P. BOUH. *Rem. nouv.* On ne peut le dire qu'en badinant.

CIRCONSTANCE. f. f. Les incidens, les détails d'un événement, les particularités qui accompagnent quelque action. Le mot de *circonstance* est relatif à l'action; c'est une de ses particularités. Il présente l'idée d'un accompagnement, d'une chose accessoire à une autre qui en est la principale. La *conjoncture* est étrangère à l'action. Elle n'a de rapport qu'au moment. Voyez ce mot & les articles relatifs, OCCASION, CAS, OCCURRENCE. *Quod rei adjunctum est*; *adjuncta circumstantia*. Une action est bonne ou mauvaise, selon les diverses *circonstances*. Un Juge est obligé d'examiner un criminel sur toutes les *circonstances* du fait. Il y a des *circonstances* inutiles, d'autres aggravantes. La conversion du pécheur dépend d'un certain assemblage, & d'un certain ménagement de *circonstances* externes, dans lesquelles il se trouve placé. La plupart de nos actions ne sont que des faillies, selon que les différentes *circonstances* de la vie nous agitent. S. EVR. Cet arrangement de *circonstances* dépend de la providence de Dieu, qui donne la grace de la conversion.

Soyez riche & pompeux dans vos descriptions:

N'y présentez jamais de basses circonstances.

BOIL:

On dit au Palais, qu'un procès est renvoyé en une Jurisdiction avec toutes ses *circonstances* & dépendances; c'est-à-dire, avec toutes les parties & interventions, & toutes les questions qui en dépendent, ou qui en peuvent naître. On dit aussi *circonstances* & dépendances; pour dire, ce qui est à une maison, terre, seigneurie, &c. ce qui en dépend.

Les *circonstances* des actions des hommes sont exprimées par ce vers latin.

*Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.*

Ce mot vient de *circumstantia*. En grec on dit *περιστασια*.

CIRCONSTANCIER. v. a. Marquer bien toutes les circonstances. *Quæ rei adjuncta sunt narrare*, *circumstantiis*, *res circumstantes notare*. Un bon Rapporteur doit *circumstancier* un fait. Un bon Historien doit *circumstancier* les événements importants. CIRCONSTANCIÉ, ÉE. part. *Suis una quæque res circumstantiis explicata*. Evitez les longs récits en conversation, & les histoires trop *circumstantielles*. S. EVR.

**CIRCONVALLATION.** f. f. Ligne, ou grand fossé qu'on fait autour du camp, lorsqu'on assiège une ville. *Circumunitio, valli & fossa circumductio.* Ce fossé est hors la portée du canon de la place, large de 12 piés, & profond de sept. Il est bordé d'un parapet & flanqué par des redoutes, ou de petits forts qu'on y fait d'espace en espace, tant pour empêcher le secours de la place, que pour retenir les désertheurs. Il faut prendre garde à ne faire jamais passer la ligne de *circonvallation* au pié d'une hauteur, à cause que si l'ennemi vient à occuper cette hauteur, il y logera du canon, & commandera la ligne.

L'armée campée dans l'intérieur de la ligne de *circonvallation* est disposée de sorte que son front ou sa tête fait face à la campagne. Ainsi la queue du camp est du côté de la place. On a soin de tracer un camp hors de la *circonvallation*, pour ranger l'armée en bataille, en cas qu'il faille aller au devant de l'ennemi, qui vient pour faire lever le siège. Les Militaires tiennent qu'il est dangereux d'attendre l'ennemi dans les lignes, & de s'opiniâtrer à les défendre. L'expérience paroît confirmer leur opinion, car nous avons vu que toutes les lignes attaquées ont été forcées. La ligne de *circonvallation* s'appelle simplement les *lignes*. Attaquer les *lignes*, défendre les *lignes*, forcer les *lignes*.

**CIRCONVENIR.** v. a. Terme de Palais, Tromper artificieusement, surprendre quelqu'un par des circuits, par des détours. *Circumvenire.* Les mineurs se plaignent, quand ils ont été circonvenus par la tromperie de quelqu'un.

**CIRCONVENU,** ve. part. *Circumventus.*

**CIRCONVENTION.** f. f. Tromperie artificieuse, surprise. *Circumventio, deceptio.* On entérine des lettres de restitution, quand la *circonvention*, la tromperie est bien justifiée. La *circonvention* est appelée autrement *dol personnel*.

**CIRCONVOISIN, INE.** adj. Ce qui est aux environs. On le dit des lieux, des choses & des personnes collectivement, qui sont proche & autour de celles dont on parle. *Vicinus, propinquus, finitimus.* Quand la guerre est en un endroit, les peuples *circonvoisins* ont beaucoup à souffrir. Il a été voyager en Flandre, & dans les lieux *circonvoisins*. Le langage est toujours mêlé des mots des nations *circonvoisines*.

On dit en Physique, dans le même sens, corps *circonvoisins* pour désigner ceux qui environnent un autre corps, ou qui en sont proches.

Ce mot vient de *circumvicinus*.

**CIRCONVOLANT, ANTE.** adj. Qui vole autour de quelque chose, qui tourne tout autour. Vieux mot pris du latin *circumvolans*.

**CIRCONVOLUTION.** f. f. *Circumvolutio.* L'action de tourner autour. Du latin *circumvolvere*, tourner à l'entour. On le dit de plusieurs tours faits autour d'un centre commun. Faire plusieurs *circonvolutions*.

En Architecture on appelle *circonvolutions*, les tours de la ligne spirale de la volute Ionique, & ceux de la colonne torsée. *Circumvolutio.*

**CIRCUIR,** vieux v. a. Tourner tout autour. Parcourir. *Circuire* ou *circumire*.

**CIRCUIT.** f. m. Dans le sens propre, chemin détourné, qui s'éloigne de la ligne droite. On le dit par opposition au chemin le plus court d'un lieu dans un autre. *Circuitus, circuitio.* de *Circum* & *itus* de *eo*, je vais.

**CIRCUIT** signifie aussi l'enceinte, le périmètre d'une figure, la circonférence. C'est dans ce sens qu'on dit qu'une ville à tant de *circuit*. Le *circuit* d'une province, d'une forêt, des murailles. Faire un long *circuit*.

**CIRCUIT** se dit figurément des détours qu'on prend pour s'expliquer, pour venir au fait. Cet Orateur ne se fait entendre que par de longs *circuits* de paroles. On a fait un long *circuit* de procédures; c'est-à-dire une procédure longue & compliquée

qui pourroit être supplée par une plus simple. On fait aisément comprendre par les yeux, ce qu'un long *circuit* d'expressions ne fait entendre que confusément. S. EVR. *Ambitus.*

On appelle *circuits* en Angleterre les six parties dans lesquelles Henri II partagea l'Angleterre; dans lesquelles les Juges vont rendre la justice deux fois par année.

**CIRCULAIRE,** adj. de t. g. synonyme de rond. On le dit de tout ce qui appartient au cercle; ou qui y a rapport. *Circularis, rotundus.* Forme; figure *circulaire*, Vase d'une forme *circulaire*. On le dit de même de ce qui va, de ce qui se fait en rond. Mouvement *circulaire*. *Motus circularis, orbicus.* Les globes célestes ne se meuvent pas par un mouvement *circulaire*, mais elliptique.

Ligne *circulaire*. C'est une ligne courbe dont toutes les parties sont également éloignées d'un point, qui s'appelle *centre*.

C'est aussi une épithète que les Médecins donnent à un ordre des fibres qui sont dans l'estomac, & dans les intestins, parce qu'elles sont disposées en rond. On appelle par la même raison *ligamens circulaires*, ceux qui attachent les têtes des os dans les cavités, où elles sont reçues, afin de fortifier les articulations. De plus, outre le marteau, l'enclume & l'étrier, les enfans ont dans l'oreille un quatrième os que l'on appelle le *circulaire*, parce qu'il est fait comme un anneau, sur lequel la membrane, que l'on nomme tambour est tendue de même que la peau d'un tambour est tendue sur une caisse.

Ce mot & les suivans sont dérivés de *circulus*.

**CIRCULAIRE,** (*Lettre*) est une lettre adressée à plusieurs personnes qui ont un même intérêt dans la même affaire, comme pour des convocations d'États, d'Assemblées du Clergé, de Noblesse; &c. *Circulares, encyclica littera.*

**CIRCULAIREMENT.** adv. D'une manière circulaire. En rond, en cercle. *In orbem, circulatim.* Une roue se meut *circulairement* sur son essieu.

**CIRCULATEUR.** f. m. Du latin *circulator*. Charlatan, hâteleur, joueur de passe-passe. GOTGRAVE *jeul.* Il se prend aussi pour partisan de la circulation du sang, de laquelle personne ne doute aujourd'hui. Dans la *Comédie du Malade imaginaire, act. 2, sc. 5.* Thomas Dyaforius tire de sa poche une grande thèse roulée qu'il présente à Angélique, en lui disant: J'ai contre les *circulateurs* soutenu une thèse, qu'avec la permission de Monsieur, j'ose présenter à Mademoiselle, comme un hommage que je lui dois des prémices de mon esprit.

**CIRCULATION,** f. f. se dit en général de tout mouvement périodique ou non, qui ne se fait point en ligne droite. *Circulatio.*

**CIRCULATION,** terme de Chimie. Opération par laquelle les vapeurs ou liqueurs que la chaleur a fait monter, sont obligées de retomber perpétuellement sur la masse dont elles ont été dégagées. *Circulatio.* La *circulation* se fait au feu de lampe, ou à celui de cendres, ou de sable modérément chaud, ou dans le fumier, ou au soleil. Elle demande le plus souvent une chaleur continuée pendant plusieurs jours, & quelquefois plusieurs semaines, ou même plusieurs mois. Par la *circulation*, la matière la plus subtile monte au haut du vaisseau, & ne trouvant point d'issue, est contrainte de retomber en bas pour se rejoindre de nouveau à la matière qui se trouve au fond du vaisseau, d'où elle avoit été élevée; & ainsi en continuant de monter, & de descendre alternativement dans ce vaisseau, elle fait une espèce de *circulation*, dont l'opération porte le nom; & par les diverses pénétrations & agitations des parties spiritueuses avec les grossières, les premières deviennent plus tenues & plus en état de produire leur action, lorsqu'elles sont séparées des dernières.

**CIRCULATION** se dit aussi en Médecine du mouvement que fait le sang, qui plusieurs fois dans un

jour est porté du cœur dans toutes les parties du corps par le moyen des artères, & qui retourne de ces mêmes parties au cœur par le moyen des veines. *Circulatio sanguinis*. Harvey est un Docteur moderne d'Angleterre qui a le premier découvert la *circulation* du sang en l'année 1628, qui est maintenant reconnue par tous les Médecins. Mais Théodore Janson d'Almeloveen, dans un *Traité des inventions nouvelles* imprimé en 1684, rapporte plusieurs endroits d'Hippocrate pour justifier qu'il l'a connue; Waleus, *Ep. ad Thom. Bartholin. De chyli & sanguinis motu*, & Charleton, *Æconom. Animal. Exercit. VI*, prétendent qu'Aristote & Platon, comme Hippocrate, l'ont connue aussi. On dit encore que les Médecins Chinois l'enseignoient 400 ans avant qu'on en parlât en Europe. Il en est même qui remontent jusqu'à Salomon, croyant en trouver des vestiges dans le Chap. XII<sup>e</sup> de l'Écclésiaste. Bernardin Genga, dans un *Traité d'Anatomie* en italien, rapporte des passages de Realdus Columbus, & d'Andreas Césalpinus, par lesquels il prétend montrer qu'ils admettoient la *circulation*. Il dit encore que c'est Fra-Paolo Sarpi, qui ayant exactement considéré la structure des valvules dans les veines, a inféré, dans ces derniers temps, la *circulation* de leur construction & de plusieurs autres expériences. Janson cite aussi le passage d'André Césalpinus, qui contient fort clairement la doctrine de la *circulation* dès l'an 1593. Jean Léonicénus ajoute qu' Fra-Paolo avoit découvert la *circulation* du sang, & les valvules des veines; mais qu'il n'osa pas en parler, de peur de l'Inquisition, & qu'il communiqua seulement son secret à Aquapendente, qui, après sa mort, mit le livre qu'il en avoit composé en la bibliothèque de S. Marc, où il fut long temps caché; mais que Aquapendente découvrit ce secret à Harvey, qui étudioit sous lui à Padoue, lequel le publia, étant de retour en Angleterre, pays de liberté, & s'en attribua la gloire. Les Jésuites disent que leur P. Fabri a enseigné la *circulation* avant que Harvey, en eut rien écrit. Voyez CŒUR, SISTOLE & DIASTOLE.

**CIRCULATION** se dit aussi des esprits. Il parut en 1682 un Livre de la *circulation* des esprits animaux, *circulation* qui s'opère de la même manière que celle du sang, parce que le cœur poussant hors de sa capacité 3000 drachmes de sang par heure, quoiqu'il n'y en ait qu'environ 2000 dans tout le corps, c'est une nécessité que ce sang poussé hors du cœur y revienne, pour qu'il y en ait à jeter. Donc il s'en suit de-là qu'il se forme en une heure une grande quantité d'esprits, qui ne sont que les parties les plus subtiles de ce sang poussé hors du cœur; d'où l'on conclut qu'il faut donc aussi que ces esprits circulent. 2<sup>o</sup>. C'est que les nerfs portent la chaleur jusqu'aux extrémités du corps, aussi bien que les artères. 3<sup>o</sup>. On le prouve par la disposition & la nature des nerfs & des esprits animaux. 4<sup>o</sup>. Par l'œconomie & les efforts dont la nature renue les corps. 5<sup>o</sup>. Par la conduite avec laquelle la nature prépare les aliments, & fait la distribution du chyle. Voici donc la route que cet Auteur fait tenir aux esprits. Les parties du sang artériel les plus subtiles, & les plus agitées ayant été portées du cœur au cerveau par les artères carotides, se jettent avec violence dans les rissus qui couvrent le fond des ventricules du cerveau, d'où elles poussent les vertus les plus délicées dans les filamens des artères choroïdes, dans lesquelles elles continuent la rapidité de leur mouvement, jusqu'à ce que rencontrant les pores, qui terminent ces filamens autour de la glande pinéale, elles sortent par ces pores comme un vent subtil & impétueux, ou comme les parties de l'eau les plus subtiles d'un éolipile. De là elles entrent dans la glande pinéale, & y forment une source continue d'esprits animaux, qui sortant de là après s'y être entièrement épurés, entrent dans les cavités du cerveau comme une vive flamme; ensuite pénétrant

dans les pores de sa substance, ils s'écoient de-là dans les nerfs, d'où ils sont reçus dans les vaisseaux lymphatiques. Au sortir de ces vases, ils sont portés au cœur par deux voies. Ceux qui partent des endroits les plus élevés du corps, comme de la tête, pénètrent jusqu'au cœur par les veines sous-clavières, & quelques autres vaisseaux voisins, ceux qui viennent des parties inférieures étant déchargés dans le réservoir de Pecquet, s'y rendent par le canal thorachique, & enfin par les veines descendantes au cœur. De là ils recommencent encore, & continuent leur route.

**CIRCULATION** se dit encore du suc des plantes, dont on a fait l'expérience sur quelques-unes qui ont beaucoup de suc, comme sur le tithymale. On y a fait les mêmes observations que celles qu'on a faites sur les veines & les artères par le moyen des ligatures. La *circulation* de la sève des plantes a été proposée à l'Académie des sciences en 1667 pour la première fois par M. Perrault, Médecin, & presque en même temps par M. Mariotte, & par M. Major, Médecin de Hambourg, qui ont écrit sur la même matière.

Malgré tout cela l'Auteur des *Réflexions sur l'Agriculture C. XVIII, T. II*, de la Quintinie, p. 548, se déclare contre cette *circulation*. 1<sup>o</sup>, parce qu'il ne peut s'imaginer quand commence cette *circulation*, ni en quel endroit elle commence. 2<sup>o</sup>, parce qu'il ne voit ni sa nécessité, ni son utilité. 3<sup>o</sup>, parce que supposé qu'il y en eut, il ne fait s'il faut dire qu'il n'y en a qu'une générale dans chaque arbre, ou qu'il y en a autant qu'il y a de branches, &c. Tout cela ne vaut pas les raisons du sentiment contraire. Voyez SEVE & VÉGÉTATION.

On dit figurément, la *circulation de l'argent*, le mouvement de l'argent qui passe d'une main à l'autre, & qui le fait rouler dans le commerce.

**CIRCULATOIRE**. adj. Terme de Chimie, qui se dit des vaisseaux qui servent à faire la distillation par *circulation*. *Vasa stillandis per circulationem corporibus accommodata*. Le Pellican & les jumeaux sont des vaisseaux *circulatoires*.

**CIRCULER**. v. a. Terme de Chimie. C'est faire une opération dans le vaisseau qu'on appelle pellican, ou dans quelque autre qui fait le même effet, dans lequel la même vapeur qui est élevée par le feu, ne trouvant point d'issue retombe en bas pour remonter, & être distillée plusieurs fois, & réduite en ses parties les plus subtiles. *circulare*. On *circule* des matières liquides par un feu propre pour cela, tantôt pour volatiliser les sels fixes, tantôt pour fixer les esprits volatils.

**CIRCULER** est aussi un verbe neutre, qui signifie, se mouvoir circulairement, & décrire un cercle; mais on le dit par extension des corps qui décrivent des courbes non circulaires, des planètes qui décrivent des ellipses autour du Soleil. Dans ces acceptions, il est peu usité.

On le dit particulièrement du mouvement du sang par lequel il est porté plusieurs fois par jour du cœur dans toutes les parties par le moyen des artères, & qui revient ensuite au cœur par le moyen des veines. La stupidité vient d'un sang épais, qui ne *circule* que lentement, & qui se coagulant facilement, ne pousse que des esprits animaux foibles & émoussés. VAL. On dit aussi que le suc des plantes *circule* depuis le tronc jusqu'aux feuilles.

En général le mot *circuler* peut s'appliquer au mouvement d'un corps qui fait dans un certain espace un chemin quelconque, en revenant de temps en temps au point d'où il est parti.

On dit figurément que *l'argent circule*; pour dire, que l'argent roule, qu'il a son cours ordinaire dans le commerce. *Faire circuler l'argent*.

On dit aussi, *faire circuler les billets*; pour dire, leur donner cours dans le commerce.

**CIRCUMAMBIANT**. adj. On en fait un terme de Physique, qu'on applique à un corps qui en entoure un autre. Il n'est certainement pas usité. Il est

même mal formé. *Ambiant* tout seul signifie environnant; le mot *circum* est de trop.

**CIRCUMCIRCA.** adv. purement latin, qui a passé dans le langage commun, pour signifier, environ, à peu près. Il acheté cette terre huit ou dix mille écus, *circumcirca*.

**CIRCUMINCESSION.** Terme de Théologie, dont les Scholastiques se servent pour exprimer dans le mystère de la Trinité l'existence des personnes divines les unes dans les autres. ¶ L'existence intime & mutuelle des personnes divines, l'une dans l'autre, dans le mystère de la Trinité. *Circuminceffio*. Les Théologiens Scholastiques ne sont point les premiers Auteurs de cette expression; car S. Jean de Damas, qui vivoit au huitième siècle, & qui a réduit en abrégé toute l'ancienne Théologie grecque, s'est servi du mot *περιχώρησις*, qui est la même chose, expliquant ces paroles de JESUS-CHRIST, *Je suis dans mon pere, & mon pere est dans moi*, il emploie le terme de *Perichorèse*, qui n'est pas à la vérité dans l'Ecriture-Sainte; mais les anciens Docteurs de l'Eglise ont été obligés d'adopter plusieurs expressions, pour expliquer les mystères de la Religion contre les hérétiques. Le mot de *circuminceffion* doit être mis au nombre de ces expressions qui se trouvent dans les livres sacrés par équivalence, & il sert à nous faire mieux connoître comment le Pere & le Fils ne sont qu'une même substance divine, comment les personnes divines sont inséparables, de manière que l'une n'est nulle part hors de l'autre.

**CIRCUS.** s. m. Oiseau de proie dont parlent Bellon, Jonston & Lemery. Il n'est guère moins gros qu'un milan. Il va toujours seul, & habite ordinairement les bords de la mer. Le dessus de sa tête & sa gorge sont rougeâtres, tirant sur le blanc. Son bec est noir, son cou est court, ses jambes sont menues & jaunes. Il a la voix aiguë, il vole rapidement & en rond, c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Circus*. Il se nourrit de perdrix, de pigeons, d'ailouettes, de lapreaux, de petits renards, &c. sur lesquels on le voit fondre également. Sa graisse est émolliente, résolutive & nervale, & ses excréments sont sudorifiques.

**CIRE.** s. m. Ouvrage que font les abeilles pour y mettre leur miel. C'est la matière jaunâtre qui reste de leur travail, quand on en a exprimé le miel. *Cera*. Elle se forme de la partie la plus crasse des fleurs qui leur servent de nourriture.

Les abeilles la ramassent sur les feuilles d'un grand nombre d'arbres & de plantes, & sur la plupart des fleurs qui ont des étamines. Sur cela & sur la manière dont elles recueillent les deux sortes de *cire* qu'on trouve dans les ruches, voyez au mot *ABEILLE* ce que nous en avons rapporté d'après M. Maraldi & les Mémoires de l'Académie 1712.

On fait des flambeaux de *cire*, des images, des figures de *cire*, des chandelles de *cire*. La *cire* est jaune, & on la blanchit en la laissant plusieurs jours au soleil, ou à la rosée, après l'avoir rapée en menues parties; ou bien en la faisant chauffer avec quantité d'esprit de vin, & en la passant par le filtre; car alors elle se blanchit tout à coup. La *cire grénée* se blanchit plus facilement que l'autre. Matthiolo enseigne une autre manière de blanchir la *cire*, en la faisant bouillir dans l'eau marine. On appelle *cire-vierge*, celle qu'on tire des ruches sans avoir passé par le feu. Selon Matthiolo, la *cire-vierge* n'est pas proprement *cire*, mais comme un fondement pour défendre l'entrée des ruches, & les garantir du froid. Elle est de matière plus épaisse, étant composée de fleurs, & d'une odeur forte; en sorte qu'on l'emploie souvent pour le *galbanum*. Sur la rivière des Amazones on voit des mouches à miel dont la *cire* est noire, qui brûle aussi bien que l'autre. La meilleure est celle qui est jaune, qui sent le storax, qui est du file en sa siccité, & qui se peut filer comme le mastic. On l'appelle en latin *propolis*, c'est-à-dire, qui est à l'entrée de la

ville. La *cire* devient verte, noire ou rouge, selon la couleur des choses avec lesquelles on la mêle; verte, par le mélange du verdet, noire par le mélange du papier brûlé; rouge par le mélange de l'orcanette. Sa substance est crasse & emplastique. Elle ramollit & digère; & est la matière des autres médicamens échauffans, ou rafraichissans, avec lesquels on la mêle.

Ce mot, aussi bien que le latin, vient du grec *κίριος*; *cera*, *cire*; est emprunté du Celte *Coir*. PEZRON.

On appelle en Chancellerie la *cire*, ce qui sert à sceller. Les Edits se scellent en *cire* verte, & toutes les autres Lettres qui doivent durer toujours, qui commencent par ces mots, à tous présens & à venir; comme les offices héréditaires; tous les actes & commissions de justice; en *cire* jaune; les provisions pour le Dauphiné en *cire* rouge.

¶ Le mot de *cire* se prend figurément pour le sceau de la Chancellerie. Ainsi l'on dit, la remission est accordée, il ne faut plus que de la *cire*.

On dit aussi dans les procès criminels, qu'il faut de la *cire*; pour dire, qu'il faut condamner le criminel à faire amende honorable avec une torche au poing.

**CIRE** se dit aussi du luminaire d'une Eglise. La Sacrificie de cette Eglise dépense tant en *cire*. La *cire* de cet entretènement a coûté telle somme. Les *cires* appartiennent au Curé.

¶ On le dit même de la bougie qu'on brûle dans les maisons. On ne brûle que de la *cire* dans telle maison.

On appelle aussi le *droit de cire*, certain droit de bougies dont on fait la distribution en plusieurs Communautés, ou à des Officiers. *Jus cerae*. ¶ Certains Officiers de la maison du Roi, de la Chancellerie, &c. ont un droit de *cire*, on leur doit tant de bougies, tant de livres de bougie.

**CIRE**, en terme de Fondeur, se dit de la figure, ou ouvrage de *cire*, qui couvre le noyau, & qui est couvert de la chape dans les moules, pour jeter les statues, ou autres ouvrages en métal.

¶ On dit figurément d'un homme doux & traitable, dont on fait ce qu'on veut, qui reçoit toutes les impressions qu'on lui donne, que c'est une *cire molle*. C'est l'expression d'Horace. *Cereus in vitium flecti*.

¶ M. Arnaud, en parlant de l'Ecriture, dit que c'est un nez de *cire*, qu'on tourne comme on veut. Le nez de *cire*, appliqué à l'écriture, me paroît comique & burlesque.

*Moi, j'ai le cœur tout fait comme de cire;  
Doux & traitable, & s'il faut vous le dire:  
Je suis volage, inconstant & léger.* VOIT.

**CIRE** se dit proverbialement en ces phrases. Il est jaune comme *cire*; pour dire, il a la jaunisse. On dit aussi d'un homme qui maigrit, qu'il fond comme la *cire* au soleil, ou le beurre dans la Poêle. On dit d'un homme foible & irrésolu, qu'il est mou comme de la *cire*. On dit encore, aux pèlerinages des environs on dépense beaucoup de vin, & peu de *cire*; pour dire, qu'on y va plus pour se divertir que par dévotion: ce qui est tiré de l'Espagnol, *Romeria di cerca mucho vino y poca cera*. On dit aussi cela lui vient comme de *cire*; pour dire, fort à propos. On dit aussi de deux personnes qui ont les mêmes humeurs qu'ils sont égaux comme de *cire*.

*Monsieur l'Abbé & Monsieur son Valet,  
Sont faits tous deux égaux comme de cire.* MAROT.

**CIRE** se prend aussi figurément & bassement, pour la chassie qui vient aux yeux des vieilles gens. Ses yeux pleurent de la *cire*. Ses yeux sont investis de *cire*. MAIN.

**CIRE** des oreilles. *Cerumen*. Humeur épaisse, onctueuse, visqueuse, jaune & amère, qui se sépare du sang



dans le conduit de l'oreille par le moyen de petits grains glanduleux appelés glandes *cerumineuses*.

☞ **CIRE d'Espagne**, *cire à cacheter*, *cera signatoria*. Composition faite de laque, de colophane, de cinnabre & autres matières, à laquelle on donne différentes couleurs, & dont on se sert pour cacheter les lettres.

**CIRÉNAIQUE, CIRENE, CIRÉNÉEN**. Voyez **CYRÉNAIQUE, CYRENE, CYRÉNÉEN**.

☞ **CIRENZA**. Voyez **CERENZA**.

**CIRER**, v. a. Enduire de cire. *Cerare, incerare, cerā circumlinere*. Les Cordonniers *cirent* les bottes, les souliers, pour empêcher qu'ils ne prennent l'eau. On *cire* la toile, des gans, des planches.

**CIRER** se dit aussi des étoffes qu'on a taillées, auxquelles on applique de la cire avec une bougie, pour empêcher qu'elles ne s'effilent en attendant qu'on les coufe. On dit mieux bougier.

**CIRÉ, ÉE**. part. *Cerā illitus, ceratus*. Toile *cirée*. Gans *cirés*.

**CIRIER**, s. m. Marchand Epicier qui s'attache particulièrement au commerce de la cire, à faire des cierges & des bougies. *Operum è cerā fātor, artifex*. Il y a des Offices de *Ciriers* de la Chancellerie. Charles IX les supprima par son Edit du mois de Février 1561, mais apparemment il n'eut pas d'effet; car Louis XIII les supprime encore par un Arrêt du Conseil d'Etat du douzième Décembre 1632. Cependant ils subsistèrent encore; & à leur requête aussi bien qu'à celles de tous ces petits Officiers de la Chancellerie, Louis le grand, de glorieuse mémoire, fit une déclaration portant confirmation des privilèges de tous ces petits Officiers, parmi lesquels les *Ciriers* sont nommés. Il en est encore fait mention dans des Actes de 1689 & de 1697.

☞ **CIRIER**, s. m. ou arbre de cire. C'est le nom qu'on a donné à deux arbrisseaux aquatiques de la Caroline & de la Louisiane, parce qu'on retire de leurs baies une espèce de cire. Ces arbrisseaux ont le port de nos Myrthes, & leurs feuilles en ont à peu près l'odeur. Les fruits sont des baies dont le noyau est couvert d'une espèce de résine qui a quelque rapport avec la cire. On fait bouillir ces baies dans l'eau, & l'on en sépare cette cire dont on fait des bougies.

**CIRIMANAGÉ** ou **CIRMANAGE**, s. m. terme de Coutumes. C'est un cens qui est dû aux Seigneurs en quelques endroits par chaque habitation. M. de Laurière sur Ragueau prétend qu'il faut écrire *Siriménage*, comme a fait M. de Marca dans son *Histoire de Béarn*.

**CIROENE**, quelques-uns écrivent **CIROINE**, s. m. terme de Chirurgie. C'est une composition plus solide & plus dure que les onguens, & plus molle que les emplâtres, quoiqu'on les prenne souvent l'un pour l'autre. Les linimens & les onguens ne diffèrent point des *ciroenes*, quand ils reçoivent la cire en leur composition. Les *ciroenes* sont les vicaires de la friction, quand on veut provoquer la salivation. Ils sont composés de drogues résolutives, comme safran, myrthe & aloès, incorporés avec de la cire, & des gommes telles que galbanum, sagapenum, ammoniac, le tout détrempé avec du vin, & c'est pour cela que Nicodroit que *ciroene*, ou *ciroine*, ainsi que quelques-uns écrivent, vient du mot Grec *κίρος*, qui signifie *cire*, & de *οἶνος*, qui signifie *vin*. On pourroit aussi le faire venir de *κίρανον*, qui signifie *je mêle*, & de *οἶνος*, à cause que les drogues, qui entrent dans cette sorte d'emplâtre, se détrempent avec du vin.

**CIROGRAPHE**, s. m. *Cirographum*. Ce mot *Cirographum* étoit destiné autrefois aux transactions. On l'écrivoit en grosses lettres au milieu d'une feuille de vélin, & l'on faisoit de part & d'autre une copie de la transaction, ensuite de quoi on coupoit le *Cirographum* par le milieu, & chacune des deux parties gardoit par devers soi une moitié de cette feuille ainsi coupée, afin de vérifier la transaction,

quand il en seroit besoin, en représentant & rejoignant ce *Cirographe* coupé en deux. Au lieu de ce mot on en mettoit quelquefois un autre, ou même une phrase toute entière; & il y en a des exemples à Marmoutier. Les Anglois coupoient ordinairement leurs *Cirographes* en scie; au lieu qu'en France, & en Bretagne, on les coupoit en ligne droite. **LOBINEAU**, *Hist. de Bret. T. II, p. 337*.

Ce mot vient de *κίρος*, cire, & *γράφω*, j'écris, & il signifie écriture en cire, parce qu'anciennement on écrivoit sur des tablettes enduites de cire.

☞ **CIRON**, s. m. Très-petit insecte, ordinairement imperceptible, qui s'engendre ou s'insinue entre cuir & chair, entre la peau & l'épiderme de l'homme, cause des démangeaisons, & fait venir des ampoules. Il y en a de différentes espèces qui s'attachent à différens animaux. *Minutissimus vermiculus hominum cuti innascens pruritusque ingenans, acarus*. Swammerdam dit que le *ciron* sort tout parfait de son œuf, & qu'il croit ensuite peu-à-peu. Le microscope nous a fait découvrir plusieurs parties dans le *ciron*. M. Gassendi en observant un *ciron*, l'a vu émutir. Il est blanchâtre, aux piés près, qui paroissent noirâtres. Il en a six, dont quatre, c'est-à-dire, deux de chaque côté sont tout proche de la tête, & lui servent à faire comme les taupes dans la terre, de grands sillons sous la peau, ce qui cause une démangeaison très-incommode. **ROHAULT**, *Phys. P. II, c. 21*, prétend que le dos du *ciron* est couvert d'écaillés. Les Auteurs du Journal de Leipzig n'osent l'assurer, & disent qu'il faut que Rohault eût un meilleur microscope qu'eux. Ils disent qu'il naît ordinairement, non-seulement aux mains, mais encore aux piés. Parmi les figures qu'ils en ont fait graver, il y en a une qui a huit piés au lieu de six. Il y a dans les Journaux de Leipzig, 1682, p. 317, une observation sur les *cirons*. **MOUFFET** en parle fort au long, *Theatr. Insect. L. II, c. 24*.

Quelques-uns font venir le mot de *ciron* du mot grec *χείρ*, qui signifie main, à cause que ce petit animal s'attache plus aux mains qu'aux autres parties du corps.

On dit d'une chose extrêmement petite, qu'elle n'est pas plus grosse qu'un *ciron*.

**CIRON** signifie aussi la petite ampoule qui vient à l'occasion du *ciron*, à force de gratter la peau. *Tumor exiguus*. On perce les *cirons* avec une épingle.

**CIRQUE**, s. m. Grand bâtiment de figure ronde, ou ovale, qu'on faisoit chez les anciens pour donner des spectacles au peuple. *Circus*. C'étoit à Rome une grande place, longue & cintrée par un bout, entourée de portiques, & de plusieurs rangs de sièges par degrés. Il y avoit au milieu une espèce de banquette avec des obélisques, des statues, & des bornes à chaque bout. On célébroit dans le cirque différens jeux. Il y avoit jusqu'à dix *Cirques* à Rome, sans compter quelques-uns qui étoient moins considérables. Le plus grand fut fait par le vieux Tarquin. Il s'étendoit entre le mont Aventin & le Palatin. Pline dit qu'il fut tellement accru par Jules César, qu'il avoit trois stades de long & une de large. Les plus magnifiques étoient le grand *Cirque* d'Auguste, & celui de Néron à Rome. Voyez la *Roma vetus* du P. Alex. Donat Jésuite, édit. d'Amsterd. 1695. Il y a encore des vestiges des *Cirques*, tant à Rome qu'à Nîmes, & autres lieux. Les Romains étoient fort passionnés pour les jeux du *Cirque*, témoin ce vers de Juvénal:

..... *Atque duas tantùm res anxius optat,  
Panem & Circensēs.*

Quelques-uns veulent que ce nom vienne de *Circè*, à qui Tertullien en attribue l'invention. **CASSIODORE** dit que *circus* vient à *circuitu*. Les Romains au commencement n'eurent point d'autre *Cirque* pour leurs courses, que le bord du Tibre

d'un côté, & une palissade d'épées droites de l'autre, ce qui rendoit ces courses dangereuses, comme remarque Servius : d'où vient qu'Isidore dit, que c'étoit à cause de cette palissade d'épées que ces jeux avoient été nommés *Circenses*, quasi circum en ses. Voyez CIRCENSE Scaliger se moque de cette interprétation.

Ce mot vient du Latin *Circus*.

Les Jeux du *Cirque*, *Circenses Ludi*, que quelques Auteurs appellent *Jeux Circenses* étoient des combats que les Romains célébroient dans le *Cirque*, d'où ils avoient pris leur nom, & non pas de Circé, comme l'a cru le Traducteur d'une oraison de Cicéron contre Verrès, qui traduit *Circenses Ludi*, Jeux de Circé. Ils se faisoient à l'honneur de Confus, Dieu des Conseils. On les appeloit aussi *Jeux Romains*, en Latin, *Ludi Romani*, parce qu'ils étoient aussi anciens que Rome, ou qu'ils avoient été institués, ou plutôt rétablis par Romulus; & *Grands Jeux*, en Latin, *Ludi Magni*, parce qu'ils se célébroient avec plus de dépense & de magnificence qu'aucuns autres, & parce qu'ils se faisoient à l'honneur du Grand Dieu Neptune, qui étoit leur Dieu Confus. Ceux qui disent qu'ils furent institués à l'honneur du soleil, confondent la pompe du *Cirque* avec les jeux ou ces courses du *Cirque*. Les jeux du *Cirque* furent institués par Evandre à l'honneur de Neptune, & rétablis par Romulus; parce que ce fut par le conseil de ce Dieu qu'il fit faire l'enlèvement des Sabinas. La pompe du *Cirque* n'étoit qu'une partie & le prélude des jeux du *Cirque*, & par où on les commençoit. C'étoit une simple Cavalcade à l'honneur du soleil, au lieu que dans les jeux du *Cirque*, c'étoient des courses de chevaux. Jusqu'à Tarquin le vieux, on les fit dans l'île du Tibre, & ils ne s'appeloient que les Jeux Romains; depuis que ce Prince eut bâti le *Cirque*, ils en prirent le nom, parce qu'ils s'y firent toujours. Il y avoit sept sortes d'exercices. Le premier étoit la lutte, des combats avec le Pècè, des bâtons, des piques; le second étoit la course; le troisième la danse; le quatrième le palet, ou le disque, les flèches, les dards, & toute autre sorte d'armes semblables. Tous ceux-ci se faisoient à pié: le cinquième étoit la course à cheval; le sixième la course des chars, soit à deux, soit à quatre chevaux; dans cet exercice on divisoit les combattans d'abord en deux quadrilles, & puis en quatre, & elles portoient les noms des couleurs dont elles étoient vêtues. Il n'y avoit d'abord que la blanche & la rouge; on y ajouta ensuite la verte & la bleue. Ce fut un certain Oenomaüs qui inventa la distinction des couleurs pour les divers quadrilles des combattans aux Jeux du *Cirque*; le vert pour ceux qui représentoient la terre; & le bleu pour ceux qui représentoient la mer. Domitien ajouta encore deux nouvelles couleurs à ces quatre, le jaune & le violet; mais elles n'ont pas duré. Dion, *Liv. LXXVII*, dit le jaune & le blanc; mais le blanc étoit plus ancien, & étoit encore une des couleurs du *Cirque* au cinquième siècle, comme on le peut voir dans Cassiodore. *Liv. III*, ep. 51.

Quel supplice affreux se prépare ?  
De regards le *Cirque* entouré,  
Repaît d'un spectacle barbare  
Un peuple de sang alteré.

NOUV. CHOIX DE VERS.

Voyez Varron dans Aulugelle, *Liv. III*, c. 10. Denis d'Halicarnasse, *Liv. VII*. Solin, c. 45. & les notes de Saumaïse sur cet endroit. Casaubon avoit fait un Livre sur les Jeux du *Cirque*, qu'il cite assez souvent dans ses notes sur Suétone, & sur Athénée, mais il n'a point vu le jour. Godwin *Antol. Rom. L. V*, c. 4. 5. & Dempster dans ses *Paralipomena*, parlent aussi des jeux du *Cirque*. Les Chrétiens, & entre autres Laët, *Liv. VI*, c. 20. de ses *Institutions*, & Tertullien des *Spectu-*

cles, c. 15, montrent la vanité, la folie des Jeux du *Cirque*. Voyez Onuphrius de *Circo*, & Vigenere, sur Tite Live, De la Pise dans son *Hist. d'Orange*, p. 15 & suiv.

CIRSAKAS, f. m. Etoffes des Indes presque toutes de coton, avec un mélange de très-peu de soie.

CIRSION. f. m. Plante qui a beaucoup de rapport au chardon. Elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, grosse comme le pouce, cannelée, couverte de coton. Ses feuilles sont grandes, larges, pointues, dentelées en leurs bords, d'un verd-blanchâtre, charnues, armées de petites épines foibles & peu piquantes. Ses sommets sont chargés de têtes écailleuses sans épines, qui soutiennent chacun un bouquet de fleurons purpurins, decoupés en lanières. Il leur succède des semences oblongues, garnies d'aigrettes. Sa racine est disposée en petits navets, comme en l'asphodèle. Cette plante croît aux lieux humides & montagneux, dans les prés & sur les rivages. Elle est propre pour appaiser les douleurs des varices; ce qui lui a fait donner le nom de *cirsium*, de *κίρσιον* qui signifie *varice*. Charles & Jean-Baptiste Bauhin, Charles Clusius, Nicolas Lémeri, & Joseph Pitron de Tournefort parlent de cette plante. Le dernier distingue le *cirsion* du chardon & du jacéa, en ce que les têtes du chardon sont épineuses, & celles du *cirsion* ne le sont point, & que celui-ci a les feuilles piquantes, & que le jacéa n'a ni les feuilles ni la tête épineuses.

CIRSOCÈLE, f. m. terme de Chirurgie. C'est une dilatation des veines spermaticques, causée par un sang grossier & épais. *Tumor Scroti*. On l'appelle aussi Hernie variqueuse. *Cirsocèle* vient du Grec *κίρσιον*, varice, & de *γλήρ*, hernie. Cette maladie consiste dans un grand nombre de varices qui augmentent considérablement la grosseur des testicules. On n'y remédie quelquefois que par la castration.

CIRTE. Ville de l'ancienne Asie. *Cirta*. Elle est célèbre dans l'Histoire.

Ce nom est punique. קרת *Kereth*, & signifie ville, comme en hébreu.

CIRURE. f. f. Composition de cire & de suif, qu'on fait pour enduire des souliers & des bottes, & pour empêcher qu'ils ne tirent l'eau. *Ceratura*, *ceræ obductio*. Ce Cordonnier a une *cirure* luisante. Pour faire une bonne *cirure*, il y faut mettre un peu de salpêtre. On dit aussi *cirage*. Mais *cirure* paroît signifier la matière de l'enduit, & *cirage* l'action de l'appliquer.

## C I S.

CIS ou CIST. Pronom démonstratif qui est aujourd'hui hors d'usage. Il veut dire *ce*, *ces*, *ceux*, *cettui-ci*, *cettui-là*. *Hic*, *ille*, *is*.

CISA ou ZIZA, f. f. *Cisa*, *Ziza*. Déesse des anciens Germains. C'est tout ce que l'on en fait. Voyez Voss. de *Idol. L. IX*, c. 40.

CISAILLER. v. a. Couper avec les cisailles. *Oram nummi forfice incidere*. Quand on porte à la monnoie une pièce légère ou altérée, on la *cisaille* à l'instant pour l'ôter du commerce.

CISAILLÉ, CISAILLÉE. patt.

CISAILLES. f. f. pl. se dit aussi des gros ciseaux qui servent aux Ouvriers en métal pour couper des plaques déliées de fer blanc, de laiton, d'argent, &c. *Forceps*. Quelques Ouvriers les appellent *cisaires*.

CISAILLES se dit aussi de ce qui reste d'une lame de métal, quand on a enlevé les flans pour faire la monnoie: ce sont les rognures qui restent de la monnoie qu'on a fabriquée. *Nummaria confitura profermir a*. On refond ces *cisailles* en lame pour continuer le travail, & employer toute la matière.

Dans cette acceptation on dit aussi *cisaille* au singulier. Voilà bien de la *cisaille*.

**CISALPIN, INE.** adj. Qui est en-deçà des Alpes. *Cisalpinus*. Les Romains divisoient la Gaule en *Cisalpine* & *Transalpine*.

La Gaule *Transalpine* ou au-delà des Alpes par rapport à Rome étoit la Gaule proprement dite l'ancienne Gaule, & la Gaule *Cisalpine*, ou en-deçà des Alpes, comprenoit ce que nous nommons le Piémont, la Ligurie, le Milanéz ou la Lombardie. Les Romains subdivisoient la Gaule *Cisalpine* en *Cispadane* & *Transpadane*, d'en-deçà & d'au-delà du Pô.

Ce qui étoit *Cisalpin* à l'égard de Rome, est *Transalpin* à notre égard. Il faut observer que le mot d'*Alpes* s'est dit de toutes sortes de hautes montagnes. Aufone a dit, les *Alpes* des Pyrénées, les *Alpes* de l'Apennin.

**CISEAU.** s. m. On disoit autrefois *cifel*. Instrument de fer tranchant par le bout, dont on se sert à tailler, & couper le bois, la pierre, & même quelques métaux. *Scalprum*, *Scalptorium*, *cælum*. Un *ciseau* de Maçon, de Menuisier, de Sculpteur, d'Orfèvre, de Serrurier, &c. Tous les *ciseaux* ne sont presque différens que par leur force, ou leur grandeur; on leur donne des noms différens selon les choses auxquelles on les emploie, comme *ciseaux de lumière*, tels que le sont ceux des rabots. *Ciseaux à deux biseaux*, à nez rond, bec d'âne, fermoir. *Ciseaux en marteline*, qui ont plusieurs points. Des *ciseaux* pour le bois, pour la pierre, pour couper le fer à froid & à chaud, pour faire des limes. Il y en a pour les Charpentiers qu'ils nomment *ciseaux à planches*, & d'autres pour ébaucher les mortoises, qui s'appellent *ébauchoirs*, ceux-là ont un manche de bois avec des viroles par les deux bouts. On disoit autrefois *cifel*, & en la basse Latinité *sciselum*, d'où le mot est dérivé. *Ciseau à froid*, c'est pour couper le fer à froid.

**CISEAU.** *Scapellum*. petit instrument dont on se sert pour fendre le tuf qui couvre les dents, & pour l'enlever. COL DE VILLARS.

**CISEAU.** On appelle, ouvrage du *ciseau*, les ouvrages de Sculpture. ACAD. FR. Et l'on dit d'un bon Sculpteur qu'il a le *ciseau* délicat, sçavant, admirable.

**CISEAUX**, au pluriel, signifie un instrument composé de deux parties tranchantes, attachées ensemble avec un clou rivé, & qui ont leurs taillans en dedans pour couper en les joignant l'une contre l'autre. *Forficula*. Les *ciseaux* forment un double levier de la première espèce. La puissance est représentée par les doigts qui menent les deux branches; le poids, par la chose que l'on peut couper; & le point d'appui, par le clou qui tient ces deux leviers en raison; aussi les *ciseaux* destinés à faire de grands efforts, tels que sont ceux des chaudronniers, des ferblantiers, ont-ils les branches fort longues, & les parties tranchantes assez courtes: par ce moyen la puissance l'emporte facilement sur une résistance considérable.

On doit dire la même chose des Tenailles, des Pincettes, &c. qui sont autant de leviers de la première espèce qui tournent autour d'un point fixe commun.

Les Tailleurs, Lingers & autres, s'en servent pour couper toutes sortes d'étoffes. On estime fort les *ciseaux* de Moulins. Un étui à *ciseaux*. Couper ses ongles, ses cheveux avec des *ciseaux*. Les Jardiniers se servent aussi de grands *ciseaux* pour tailler le buis, les palissades. Les Chaudronniers ont des *ciseaux* à long manche pour couper des lames de cuivre, de fer-blanc, &c.

**CISEAUX DE BALLE.** Ce sont des *ciseaux* de médiocre qualité, ainsi appelés, parce que ce sont ceux-là que les Porte-balles ont coutume de vendre.

En termes de Tailleur, on appelle un habit aux *ciseaux*, ou comme ils le prononcent, au *ciseau*, celui qui est tout uni, sans être enrichi de ga-

lons, broderies, boutonnières, franges & autres agrémens d'or & d'argent.

On dit quelquefois *ciseau* au singulier. On n'a point encore mis le *ciseau* dans cette étoffe. Le Chirurgien lui a donné trois coups de *ciseau*. **CISEAUX** de la Parque, *ciseaux* d'Atropos, ou *ciseaux* de la Parque, se dit dans le style figuré & poétique. La parque file la trame de notre vie, & de ses *ciseaux* impitoyables elle en tranche le fil. Il ne dépend pas de nous d'arrêter les *ciseaux* d'Atropos. Voyez PARQUE.

**CISELER.** v. a. Travailler avec le ciselet; former avec un instrument différentes figures, différens ornemens sur les métaux. *Calare aurum*, *argentum*, *Calare in auro*, *argento aliquid*. *Ciseler de la vaisselle d'argent*.

Ménage dérive ce mot de *cisel*, qu'on a dit autrefois au lieu de *ciseau*, lequel a été fait de *cado*. Il cite aussi Saumaise, qui le dérive du Latin *scillare*, qui signifie *couper*. D'autres dérivent ce mot de *cisium*, dont il est fait mention dans Vitruve.

**CISELÉ, ÉE,** part. Taillé avec le ciseau. *Calatus*. Argent ciselé. Vaisselle ciselée.

On appelle aussi *velours ciselé*, du velours figuré qui imite le travail du ciseau. Velours à fleurs, à ramages.

**CISELET**, s. m. terme d'Orfèvre, de Ciseleur, de Graveur, de Metteur-en-œuvre, & autres. C'est un petit *ciseau* de fer, délié, & environ grand comme le doigt, dont ils se servent pour ciselet. *Scapellum*.

**CISELEUR.** s. m. Ouvrier dont le métier est de ciseler, & de former sur l'or, l'argent & les autres métaux, les ornemens, les figures qu'on veut en bas relief. *Calator*. C'est un excellent *Ciseleur*.

**CISELEUR** est aussi un des titres que prennent ceux qui ciselent le velours. *Incisor*.

**CISELURE.** s. f. Sculpture, gravure, travail qui se fait avec le ciseau, l'art d'embellir les ouvrages de différens métaux, par quelque dessin ou sculpture en bas relief. *Calatura*. La façon d'un bassin d'argent augmente beaucoup, quand il y a de la *ciselure*. *Ciselure*, dans la Serrurerie, se dit de tout ouvrage de tôle amboutie au ciseau. Dans l'Architecture on appelle plus particulièrement ainsi un petit bord qu'on fait à la pierre avec le ciseau, ce bord sert à distinguer les compartimens de Rustique.

**CISIQUE.** Voyez CYSIQUE.

**CISJURANE.** adj. f. Terme dont se servent les Géographes pour exprimer cette partie de la Bourgogne qui est en-deçà du Mont-Jou, ou Mont-Jura: comme ils se servent de celui de *Transjurane*, pour exprimer l'autre partie de cette même Province qui est au-delà du Mont-Jou. La Bourgogne *Cisjurane* s'appeloit autrement le Royaume d'Arles. Elle comprenoit le pays d'entre la Saone, les Alpes & la mer.

**CISMAR.** Petite Ville d'Allemagne dans la Basse-Saxe, au Duché d'Holstein, avec une Seigneurie de même nom.

**CISMONE.** Rivière d'Italie, qui a sa source dans le Trentin, & se joint à la Brente auprès de la Ville de Cismone, dans la Marche Trévifane.

**CISMONTAIN, AINE,** adj. Qui est en-deçà des Monts. *Cismontanus*, a, um. Par rapport à nous, les *Cismontains* sont ceux qui sont en-deçà des Alpes, & par rapport à l'Italie, *Cismontain* se dit de ce qui est en Italie. Ainsi les Ultramontains par rapport à nous, sont *Cismontains* par rapport à Rome & au reste de l'Italie. Et les *Cismontains* par rapport à nous, sont Ultramontains pour l'Italie.

On donna ce nom en particulier à une partie de l'Ordre de S. François sous Eugene IV. Ce pape, pour finir les divisions qu'il y avoit dans cet Ordre entre ceux de la réforme & ceux qui n'en vouloient point, divisa les Observans en deux familles; l'une en-deçà les monts,

monts, & l'autre de delà les monts. S. Jean de Capistran fut fait Vicaire général sur les *Cismontains*, & Jean Maubert sur les *Ultramontains*. P. HÉLYOT, T. VII, C. 9. Toutes les persécutions que les Conventuels avoient suscitées aux Observans, n'empêchèrent pas qu'ils ne fissent un progrès considérable : car la famille *Cismontaine* étoit déjà divisée l'an 1506 en vingt-cinq Provinces, sans compter la Custodie de Terre-Sainte, qui comprenoit plus de sept cens Couvens, & la famille *Ultramontaine* avoit vingt Provinces, & trois Custodies, qui étoient composées de plus de six cens Couvens. IDEM.

Ce mot est tiré du Latin, & composé de la préposition *cis*, en-deçà, & *mons*, montagne.

CISNE. f. m. Vieux mot, qui veut dire, *cygne*, *cygnus*.

CISNEAUX. f. m. plur. Vieux mot. Jeunes cygnes.

CISON ou CISSON. Torrent de la Terre-Sainte.

*Cison*, *Cisson*. Le Torrent de *Cisson* sortoit du mont Thabor, & coulant par deux lits différens, l'un à l'Orient, & l'autre à l'Occident, il alloit se jeter d'un côté dans la mer de Galilée, ou de Tibériade, & de l'autre dans la Méditerranée. Il séparoit les tribus de Zabulon & d'Issachar. Le bras qui couloit à l'Orient s'appeloit le *Cison* droit, & l'autre qui tournoit vers l'Occident, le *Cison* gauche. Aujourd'hui on l'appelle *Madefver*.

CISOIRS f. m. ou CISOIRES f. f. Gros ciseaux dont se servent les Orfèvres & autres ouvriers pour couper les métaux. C'est la même chose que cisailles. *forceps*, *forcipis*.

CISSITE. f. f. Pierre blanche qui représente les feuilles du lierre. *Cissites*.

CISSOIDAL. adj. Ce qui appartient ou dérive de la ligne cissoïde. On appelle espace *cissoïdal* ce qui est renfermé dans la courbure d'une ligne cissoïde. On demande si cet espace est infini ou fini.

CISSOÏDE. f. f. Terme de Géométrie. Ligne courbe. *Linea curva*, *cissois*. La *cissoïde* est une invention de Dioclès. HARRIS.

En voici la génération. De l'extrémité du diamètre d'un demi-cercle donné, on tire à tous les points de ce demi-cercle des cordes depuis la plus grande, jusqu'à la plus petite qui soit possible. De l'autre extrémité de ce même diamètre, on tire une tangente indéfinie, & on prolonge toutes les cordes au dehors du cercle jusqu'à cette tangente. La corde la moins éloignée du diamètre du demi-cercle, est celle dont la partie comprise entre la circonférence extérieure du cercle & la tangente, est la plus petite, & cette partie augmente toujours dans les autres cordes, à mesure qu'elles s'éloignent de la première. On prend sur toutes les cordes, à commencer à leur origine commune, une quantité égale à cette partie prolongée, & comprise au dehors du cercle entre le cercle & la tangente, & par tous les points que cette quantité détermine sur toutes les cordes, on fait passer une corde qu'on appelle *cissoïde*. La tangente du demi-cercle tirée sur l'extrémité du diamètre, opposée à celle d'où part la *cissoïde*, est une asymptote de la *cissoïde*, c'est-à-dire, que ces deux lignes prolongées à l'infini ne se peuvent jamais rencontrer, quoiqu'elles s'approchent toujours de plus en plus, & c'est apparemment de là que la *cissoïde* a pris son nom; car en s'approchant de son asymptote, elle se courbe de façon qu'elle semble représenter une feuille de lierre. *κισσός* en Grec, veut dire lierre. L'espace compris entre le diamètre du demi-cercle générateur, la *cissoïde* & l'asymptote, quoiqu'infini, puisque la *cissoïde* & l'asymptote ne se rencontrent pas, il ne se ferme point, n'est cependant que triple de l'espace que contient le demi-cercle générateur.

CISSOTOMIES, f. f. plur. Terme de Mythologie.

Fête que les Philiatens célébroient tous les ans en l'honneur d'Hébé, Déesse de la Jeunesse. (*Pausan.* 2. 13.) *Κισσοτομοί*. Ce nom signifie *Coupe de lierre*. On en faisoit des couronnes, parce que cette plante,

qui est toujours verte, convenoit fort à la Déesse Hébé. Elles étoient ainsi nommées des feuilles de lierre dont les jeunes gens y étoient couronnés. On ne fait rien de plus de cette fête.

CISTE, f. f. terme d'Antiquaire. *Cista*. Sorte de corbeille ou panier. Ces paniers sacrés qu'on voit représentés sur des médailles grecques ressemblent à des Cylindres d'osier. Voyez CISTOPHORE.

CISTE, f. m. *Cistus*. f. f. Genre de plante dont les fleurs sont à plusieurs pétales disposés en rose, soutenus par un calice à plusieurs feuilles, du milieu duquel s'élève un pistil, qui devient un fruit arrondi ou pointu, qui s'ouvre de la pointe de sa base en cinq ou plusieurs loges, pleines d'une semence menue. Les Anciens distinguoient ces espèces en celles qui donnoient un suc gommeux & odorant, appelé *Ladanum*, & que nous pouvons nommer *Ladanifères*, *Ladaniferae*, & en celles qui approchoient de ces premières, mais dont les feuilles & les tiges n'étoient point graissées de ce suc. Ces dernières conservoient le nom de *Ledon*, & étoient divisées en mâles & en femelles. On appeloit *Ciste mâle*, *Cistus mas*, celui qui avoit sa fleur d'un rouge plus ou moins clair; & *Ciste femelle*, *Cistus femina*, celle dont les fleurs étoient à pétales blancs ou jaunes. Les *Cistes* croissent ordinairement dans les pays chauds. Le Languedoc & la Provence en fournissent quelques espèces; mais l'Espagne est la partie de l'Europe la plus riche en *Cistes*. On en peut voir les figures & les descriptions dans l'*Histoire des Plantes* de Clusius. La Grèce en produit aussi beaucoup; & c'est de ces Îles de l'Archipel que nous vient le *Ladanum*, suc gommeux qui est répandu sur les feuilles & les extrémités des jeunes branches des *Cistes*. Bélon & M. Tournetort, dans leurs Relations, décrivent la manière dont on ramasse ce suc, & comment on le rend impur, en y ajoutant une terre noire & pesante. Ce sont ordinairement les Moines Grecs qui s'occupent à ce travail qui est assez pénible. Voyez LADANUM. La plus grande partie de ces plantes croissent à la hauteur de trois à quatre piés environ, leurs tiges & branches sont ligneuses.

Il croît aux piés des *Cistes*, une plante qu'on nomme *hypocistis*. Elle ressemble à une Orobanche; elle est haute de deux à trois pouces, garnie de petites feuilles ou écailles, d'entre lesquelles sortent des fleurs d'une seule pièce, taillées en manière de clochette, & semblables au calice de la fleur du Grenadier, & dentelées sur leurs bords pareillement. Leurs fleurs sont le plus souvent jaunes, tirant sur le rouge; quelquefois pourprées, ou blanches, ou tout-à-fait jaunes ou verdâtres, &c. Le pistil qui sort du fond de cette fleur devient un fruit mou, & divisé en huit loges remplies de semences menues. L'extrait de cette plante conserve son nom; il est noir, sec, en petits grains; il se fond dans l'eau & est très-astringent au goût. On le fait entrer dans la composition de la Thériaque, & dans des potions astringentes. On trouve la plante d'*Hypocistis* sous nos espèces de *Cistes* en Languedoc, & elle est attachée à leurs racines.

A l'égard des *Cistes ladanifères*, il en croît une espèce aux environs de Montpellier, & elle est appelée *ladanifera Monspeliaca*, C. B. Ses feuilles sont longuettes & étroites, grasses, & d'une odeur de *Ladanum*. Ses fleurs sont blanches, & de la grandeur de nos roses sauvages. On distingue les *Cistes* d'avec les *Helianthemum*, plante qui leur sont congénères par le nombre des cellules de leurs fruits. Il n'y en a que trois dans les *Helianthemum*.

CISTEAUX. Voyez CITEAUX.

CISTERCIEN. f. m. Qui est de l'Ordre de Citeaux, Religieux, Moine de Citeaux, *Cisterciensis*. Ce mot, *Cistercien*, ne se dit pas communément; mais on dit Religieux de Citeaux dans l'usage ordinaire.

On trouve cependant *Cistercien* en quelques Auteurs.

CISTERCIENNE. f. f. Religieuse de l'Ordre de Citeaux. *Cisterciensis Monacha* ou *Monialis*. Quel-



ques Auteurs disent que S. Bernard lui-même a été le Fondateur des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux ; d'autres prétendent que c'est sainte Humbeline , sœur de saint Bernard , qui en fut l'institutrice. Quoi qu'il en soit , le premier Monastère fut établi à Juilly , dans le Diocèse de Langres , selon Manrique , & selon le P. Mabillon , l'Abbaye de Tart , au Diocèse de Langres , fondé en 1120 , par S. Etienne , III<sup>e</sup> Abbé de Cîteaux , & non par S. Bernard , & soumise à l'Abbaye de Mo-lène. Les *Cisterciennes* s'appellent en France Bernardines. *Voyez* ce mot. Il y a en Allemagne des Abbeses *Cisterciennes* , qui sont Princesses de l'Empire. *Voyez* sur ces Religieuses le P. HELVOT , T. V, C. 35.

CISTERNE. *Voyez* CITERNE.

CISTERNEAU. *Voyez* CITERNEAU.

CISTERON. *Voyez* SISTERON.

CISTIQUE, adj. terme d'Anatomie. Epithète qu'on donne aux artères & aux veines de la vésicule du fiel. Il y a deux artères *cistiques* , qui sont des rameaux de l'artère cœliaque , qui y portent le sang. Il y a aussi deux veines *cistiques* , qui rapportent le reste de ce même sang , & qui vont se jeter dans la veine-porte.

Le mot de *cistique* vient de *vesica*, *vesse*, & selon cette étymologie , qui est indubitable , il faudroit écrire *cyslique* par un *y* , & non pas *cistique*. Il y a long temps que certains Auteurs tachent de retrancher de notre langue tous les *y*. Il faudroit au moins y laisser ceux qui nous viennent du Grec ; d'autres au contraire mêlent les *y* dans tous les mots qui viennent du Grec , & écrivent *éclypse* , au lieu de *éclipse*. Puisque l'*y* est une lettre de notre alphabet , il faut l'employer du moins dans les mots d'origine grecque , où les Grecs mettent leur *ypsilon* , & ne le point employer où les Grecs mettent leur *iota*.

CISTOPHORE, f. m. terme d'Antiquaire. On donne le nom de *Cistophores* aux médailles & monnoies où l'on voit des corbeilles , c'est du mot *cista* , qui signifie corbeille ; que ces médailles ont emprunté leur nom. Les *Cistophores* étoient frappées , à ce qu'on croit , pour les fêtes des Orgies qu'on célébroit en l'honneur de Bacchus. Le P. Panel a fait un livre exprès pour expliquer les *Cistophores*.

CISTRE, plus ordinairement SISTRE. f. m. C'est un Instrument à corde fort usité en Italie , qui a presque la figure du luth , mais qui a un manche plus long , divisé en 28 touches. *Cithara* , *Sistrum*. Il a quatre rangs de cordes , qui ont chacun trois cordes à l'unisson , à la réserve du second rang qui n'en a que deux. Ses cordes sont ordinairement de laiton , & se touchent avec un petit bout de plume , comme celle de la mandore. Son chevalet est auprès de la rose , & les cordes sont attachées au bout de la table à un endroit qu'on nomme le peigne. Ses touches sont de petites lames de laiton fort déliées. Il y a aussi des *cistres* à six rangs de cordes. On tient qu'Amphion a été inventeur du chant avec le *cistre*. L'analogie du Latin & du Grec , d'où le mot de *cistre* est dérivé , semble demander qu'on écrive *sistre* , & non pas *cistre* ; car en Latin il s'écrit par un *s* , en Grec par un *σειρον*.

CISTRE. Vieux mot qui signifioit cidre.

## C I T.

CITADELLA. Petite ville maritime de l'île de Minorque , sur la côte , vis-à-vis de l'île de Majorque.

CITADELLE. f. f. Place fortifiée de quatre , de cinq , ou de six bastions , qu'on bâtit au lieu le plus éminent d'une ville pour la défendre contre les ennemis , ou pour tenir les habitans dans l'obéissance du Prince. *Arx*. Il y a toujours une grande esplanade entre la ville & la citadelle. Un

Poète grec a dit hardiment. Jupiter , fermez bien la porte de l'Olympe , & défendez bien la citadelle des Dieux ; les armes de Rome ont tout subjugué. BOUH.

CITADELLE, f. f. terme de Fleuriste. Tulippe pourpre , gris de lin & blanc. MORIN.

CITADIN, INE. f. m. & f. Vieux mot , qui signifioit autrefois un habitant d'une Cité. *Civis*.

*Campagnard* , Citadin , *Voyageur* , *Solitaire* , *Courtisan* , *Financier* , *Magistrat* , *Mousquetaire*. R.

Il est encore en usage en quelques villes d'Italie , pour signifier ceux qui ne sont pas du corps de la Noblesse. Le Chancelier de Venise est ordinairement *citadin*.

*Citadin* a aujourd'hui en France quelque chose de méprisant , & veut dire un homme du peuple.

CITARIS. *Voyez* CIDARIS.

CITATEUR. f. m. Quelques écrivains se sont servis de ce mot pour exprimer celui qui allégué des passages , des autorités , des témoignages. Bayle est un grand *citateur*.

CITATION en jugement , chez les Romains , *in jus vocatio* , c'étoit à peu près ce que nous appelons ajournement ou assignation. *Voyez* ces mots. Dans les commencemens le défendeur étoit obligé de suivre le demandeur devant le Juge. Dans la suite leurs assignations étoient libellées comme les nôtres. Ce mot dans ce sens n'est plus en usage chez nous que dans les matières Ecclésiastiques.

CITATION, en matière Ecclésiastique , assignation devant un Juge Ecclésiastique pour affaire qui regarde l'Eglise , *in jus vocatio*. On appelle comme d'abus des *citations* , quand un Laïque est cité devant un Official , lorsqu'il est incompetent.

CITATION se dit aussi de l'ordre que le Grand-Maître envoie à tous les Chevaliers de se rendre à Malte , en certaines occasions. ACAD. FR.

Ce mot vient du latin *citatio* , mot impropre , de *cito*.

CITATION signifie aussi , allégation de quelque loi , de quelque autorité , de quelque passage. *Loci aliquid ex scriptore quodam prolatio ; scriptoris testimonium , locus , allegatio*. Ce livre est plein de *citations*. Les Pédants sont sujets à faire beaucoup de *citations* inutiles. Les *citations* ne sont plus guère à la mode dans les discours oratoires. Ceux qui parlent en public , bien loin de nommer dans leurs *citations* les Auteurs dont les noms sont barbares , à peine nomment-ils ceux dont les noms sont devenus françois. Il faut y suppléer par des traits qui désignent , & qui marquent bien l'Auteur que l'on ne nomme pas. Mais il est bon d'observer que les *citations* figurées , & les périphrases qui tiennent la place des noms , n'entrent guère que dans le genre sublime : les grandes expressions ne conviennent pas aux petits sujets. BOUH. Il y a moins d'un siècle que les *citations* étoient très-fréquentes ; Ovide & Catulle venoient avec les Pandectes au secours de la veuve & des pupilles. LA BRUY. Ce livre est chargé d'un si grand nombre de *citations* , qu'elles offusquent & empêchent de voir l'ouvrage de l'Auteur. BAIL. Les *citations* doivent être choisies , & peu fréquentes , sur tout dans une langue étrangère , à moins qu'elles n'ayent plus de poids & d'autorité que dans notre langue. S. EVR. Costar est tout farci de *citations* & de pensées étrangères. BAIL.

Que tes citations soient courtes & serrées ,  
Et n'en change jamais les phrases consacrées. VILL.

Il n'y a guère d'Auteurs qui aient porté plus loin l'exacritude des *citations* que M. de Tillemont & Bayle. Si cette méthode répand un peu de sécheresse dans les livres , on en est bien dédommagé par l'assurance qu'ont les Lecteurs de n'être pas trompés , & par l'exemption d'aller consulter avec beaucoup de peine , & souvent sans aucun fruit , les Originiaux. Il seroit à souhaiter que tous les Ecrivains eussent la même exactitude. Cela couperoit chemin à une

infinité d'erreurs qui ne viennent que de négligence.

**CITATOIRE.** adj. m. & f. Terme de Jurisprudence & de Palais; qui cite, qui ordonne de comparoître. *Citatorius, a, um.* Ce titre exempté *NN.* de rien payer pour les lettres *citatoires* qu'ils obtiendront des Officiers de la Justice. **NORMANT.**

**CITÉ.** f. f. Ville fermée de murs. *Civitas.* Il y a plusieurs grandes *cités* en ce Royaume. Il ne se dit guère qu'en Poësie, ou en certaines phrases consacrées.

*Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse,  
Rassembla les humains dans les forêts épars;  
Enferma les cités de murs & de remparts.* **BÔIL.**

☞ Ce mot se prend dans le même sens au figuré. Jérusalem a été appelée la *Sainte cité.* Le Paradis est la *cité céleste.*

Autrefois *cité, civitas,* se disoit des villes où il y avoit Evêché: la Bulle d'érection, de division, & d'assignation des Evêchés de Poitiers, de Maillezais & de Luçon, est remarquable pour cela: le Pape dit, dans cet acte, qu'il érige en *cités* les villes de Maillezais & de Luçon. *Malia sensum & de Lucionio villas in civitates erigimus, & civitatum vocabulo decoramus.* ☞ Si le siège Episcopal d'une ville étoit hors les murs, l'endroit où il étoit, s'appeloit *cité,* & la ville retenoit le nom de ville. Et encore aujourd'hui on appelle à Arras du nom de *cité,* cette partie de la ville où est la cathédrale; & l'autre partie qui est séparée de la première par des murailles, s'appelle la *ville.* On pourroit ajouter plusieurs autres exemples à celui-ci. Celui de Couferrans, celui de Limoges, &c.

☞ **CITÉ** s'est dit aussi autrefois du territoire dépendant d'un siège épiscopal, c'est-à-dire du Diocèse. La *cité* de Soissons renfermoit sous Chilperic à peu près ce qui en fait aujourd'hui le Diocèse. Le mot *cité* dans ce sens conservoit quelque chose du mot latin *civitas* dont nous parlerons plus bas.

☞ **CITÉ** se dit encore particulièrement du cœur de la ville, du lieu où est la cathédrale, le Palais du Prince, quoique ces lieux ne soient pas séparés par des murs. A Paris il y a *cités,* ville & université. Il y en a même qui prétendent qu'il ne se dit ordinairement que des places où il y a deux villes, l'une vieille, & l'autre bâtie depuis peu, & que la vieille porte le nom de *cité.*

☞ En Angleterre on appelle *cité,* l'enceinte de la ville de Londres, par opposition aux faubourgs qui sont d'une plus grande étendue que la *cité.*

**CITÉ** se prend figurément pour les habitans. *Cives.* Il y a de beaux privilèges accordés à cette *cité;* pour dire, à ceux qui l'habitent.

☞ Le droit de *cité* est la qualité de citoyen ou Bourgeois d'une ville, & le droit de participer aux privilèges qui sont communs à tous les citoyens de cette ville. Le droit de *cité* chez les Romains étoit la même chose que la qualité de Citoyen Romain. Chez nous il n'y a que la naissance ou les lettres du Prince qui donnent les droits de *cité.* Le droit de *cité* est plus étendu que celui de bourgeoisie. Il comprend quelquefois l'insolat & même tous les effets civils.

**CITÉ,** quand il s'agit de l'antiquité, signifie un Etat, un peuple avec toute ses dépendances, une République particulière, comme sont encore plusieurs villes de l'Empire ou d'Allemagne, ou comme les villes Suisses. *Civitas.* ☞ C'est ainsi que César dit: *Civitas Helvetia, in quatuor partes divisa.* Le pays des Suisses divisé en quatre Cantons. *Civitatibus in reliquis urbes incenduntur.* Quoique les Gaulois ne fussent en effet qu'une même nation, ils étoient divisés en plusieurs peuples, qui faisoient presque autant d'Etats séparés, ou pour parler comme César, autant de *cités* différentes, qu'ils étoient de différens peuples. Outre que chaque *cité* avoit ses assemblées, elle envoyoit de temps en temps des députés aux assemblées générales qui se faisoient pour résoudre des affaires de plusieurs peuples unis. **COR**

**REMOY.** Cependant, parce que communément *cité* n'a plus ce sens en notre langue, il est bon; au moins la première fois qu'on s'en sert, d'ajouter une explication, comme fait ici M. Corderoy. On appeloit autrefois villes tous les bourgs fermés, & ce que nous appelons proprement ville, avoit le nom de *cité.* **CHORIER.**

*Civitas* est tiré du Celtique *Civeythas,* qui chez les Gaulois veut dire société & commerce, parce que c'est dans les villes que l'on trouve l'un & l'autre. **PEZRON.** Si *Civeythas* a été en usage dans les Gaules, il y a plus d'apparence qu'il fut pris des Romains depuis qu'ils furent maîtres des Gaulois, qu'il s'étoit fait de *civitas,* & qu'il ne signifioit que la même chose d'abord. Du même mot *civitas* s'est fait *cité.*

La *Cité de Dieu* est un livre composé par S. Augustin contre les Payens. *Liber D. Augustini de Civitate Dei.* Il a été traduit en partie par M. Giry de l'Académie Française. Un des premiers ouvrages qu'on mit sous presse dès qu'on eut inventé l'imprimerie, ce fut la *Cité de Dieu.* S. Augustin y trace une histoire des deux *Cités,* l'une céleste & l'autre terrestre. M. Du Pin admire plus la variété & l'assemblage des choses, que la force & l'érudition de cet ouvrage.

**CITÉ notable.** Nom de la Capitale de l'Île de Malte. Elle est au milieu des terres. *Civitas notabilis.*

**CITÉ victorieuse.** Nom d'une ville de l'Île de Malte. *Civitas victoriosa.* C'est celle qu'on appeloit autrefois le grand Bourg. Ce fut sous le Grand-Maître De la Vallète, que cette place ayant été assiégée par les Turcs, & la valeur des Chevaliers ayant obligé les ennemis de se retirer après une perte de trente mille hommes; pour conserver la mémoire des grandes actions qui s'y étoient passées, on donna au grand Bourg, qui en avoit été le principal théâtre, le nom de *Cité victorieuse,* qu'il a conservé jusqu'à ce jour. **VERTOT, Hist. de Malte, Tom. XIII.**

**CITEAUX.** Bourg de France dans le Duché de Bourgogne, au Diocèse de Châlons. *Cistercium.*

Ce Bourg, qui est à cinq lieues de Dijon, fut ainsi appelé, à ce que quelques-uns croient, à cause des citernes qu'on y trouva.

**CITEAUX.** Abbaye fameuse, & Chef d'Ordre, qui est dans le bourg dont on vient de parler. *Cistercium. Citeaux,* ou l'Abbaye de *Citeaux,* a donné quatre Papes, plusieurs Cardinaux à l'Eglise, & un grand nombre d'Evêques. L'Abbé de *Citeaux* est Général de l'Ordre; Conseiller né au Patlement de Dijon, & Chef de dix-huit cens Monastères d'hommes, & de presque autant de Maisons de filles. Vingt & un Moines fervens du Monastère de Molême en Bourgogne dans le Diocèse de Langres, fondé sur la fin de l'an 1075, trouvant que la règle de S. Benoît n'y étoit point assez exactement observée, résolurent avec leur Abbé Robert d'aller s'établir ailleurs. Ces Moines étoient entre autres Albéric, Odon, Jean, Frienne, Létalde, &c. qui en ayant obtenu la permission de Hugues, Archevêque de Lyon & Légat du S. Siège, quittèrent Molême, & allèrent s'établir dans un lieu nommé *Citeaux,* à cinq lieues de Dijon, dans le Diocèse de Châlons. Ils eurent le consentement de Gaultier, Evêque de Châlons, & de Rainard Vicomte de Beaune à qui la terre appartenoit, & y placèrent le 21<sup>e</sup> de Mars 1098 qui étoit le Dimanche des Rameaux. A la prière de l'Archevêque de Lyon, Eudes, Duc de Bourgogne, acheva leur bâtiment, qui n'étoit que de bois, les entretint long temps, & leur donna beaucoup de terres & de bestiaux. L'Evêque de Châlons donna à Robert le bâton pastoral, en qualité d'Abbé, & le nouveau Monastère fut ainsi canoniquement érigé en Abbaye. Tels furent les commencemens de l'Ordre de *Citeaux,* si fameux dans la suite, & si étendu par toute l'Europe.

L'Ordre de *Citeaux* eut donc pour Fondateur S. Robert, S. Albéric & S. Etienne. S. Robert en fut le premier Fondateur vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. **Eu**

Allemagne on a appelé les Cisterciens, Moines gris, parce qu'ils portoient des manteaux de couleur grise.

Avant que S. Etienne, Abbé de *Citeaux*, envoyât douze de ses Moines à Clairvaux dont il fit S. Bernard Abbé, pour y fonder un Monastère, ce lieu étoit une affreuse vallée, qui passoit dans le pays pour une terraitte de volents, & qu'on nommoit la vallée d'Absynthe, peut-être parce qu'elle étoit remplie de ces sortes de plantes, ou bien à cause des meurtres qu'on y avoit souvent commis.

VILLEFORE.

Il y a plusieurs Congrégations de l'Ordre de *Citeaux*. La Congrégation de S. Bernard en Toscane; la Congrégation d'Aragon; La Congrégation Romaine; la Congrégation de Calabre. L'Ordre de Florence Calabre fut aussi réuni en 1505 à celui de *Citeaux*. Les Feuillans font encore une réforme de cet Ordre.

Il y a en Espagne une Congrégation de l'Ordre de *Citeaux*, dite de l'Observance, fondée au commencement du XV<sup>e</sup> siècle par Martin de Vargas, pour rétablir la discipline de cet Ordre, & y faire revivre l'esprit des Fondateurs. Il eut en 1424 & 1425 des permissions du Pape Martin V, pour ériger deux Monastères dans les Royaumes de Castille & de Léon, ce qu'il exécuta. Les Généraux de cette Congrégation portent le titre de Réformateurs, qui fut donné à son Fondateur. Voyez le P. HELYOT. T. V, C. 36. Cette Congrégation devint considérable par le grand nombre de Monastères qui s'y unirent.

En 1713, on imprima à Paris les *Privilèges de l'Ordre de Citeaux, recueillis & compilés par l'autorité du Chapitre général, & par son ordre exprès, &c.* Nous avons en latin des annales de *Citeaux* en 4 vol. in-fol. par le R. P. Ange Mantique de Bourges. Une Chronique Espagnole par le P. Barnabé de Montalvo; un Ménologe de *Citeaux*, imprimé chez Plantin, & fait par le R. P. Chrysoft. Henriquez, tous du même Ordre. Il y a aussi des filles de l'Ordre de *Citeaux*. Le même P. Henriquez a donné la vie de celles qui se font distinguées par leur Sainteté: dans un livre intitulé, *Lilia cistercii*. Nous avons en françois un essai de l'histoire de *Citeaux* par Dom Le Nain.

CITER. v. a. Donner assignation à comparoître devant un Juge d'Eglise en matière Ecclésiastique. On le dit même quelquefois relativement aux tribunaux séculiers, comme on le verra par l'exemple d'Edouard I, tiré du P. Daniel. Mais cela est rare. Dans l'Ordre de Malte, on dit, en parlant du Grand-Maître, *citer* les Chevaliers à Malte; pour dire, leur ordonner de s'y rendre. *Diem dicere, vocare in jus*. Ce garçon a été *cité* devant l'Official en exécution d'une promesse de mariage. Cet Hérétique a été *cité* à Rome, au Concile général. Les Chevaliers sont *cités* pour se trouver au Chapitre de leur Ordre. Edouard I, Roi d'Angleterre, fut *cité* par ordre de Philippe IV, Roi de France, à la Cour des Pairs. La citation fut publiée par le Seigneur d'Arrablay, Sénéchal de Périgord & de Querci, & on l'afficha par son ordre & en sa présence aux portes de la ville de Libourne, qui étoit du domaine du Roi d'Angleterre; & faite à ce Prince de comparoître, tous les domaines qu'il avoit en France furent confisqués. P. DAN.

CITER signifie aussi alléguer un passage, une autorité; transcrire un passage dont on veut s'autoriser, ou seulement indiquer l'endroit d'un Auteur pour qu'on puisse le consulter. *allegare, Autorem laudare*. Un Auteur ne doit pas *citer* ses propres ouvrages. Voyez un peu quels gens je vous cite. La manière de *citer* des Jurisconsultes est un vrai grimoire.

CITER signifie aussi simplement, parler de quelqu'un; nommer celui dont on tient une nouvelle, une histoire, un fait, &c. *Loqui de aliquo, aliquem nomi-*

*nare*. Je vous donnerai avis de tout ce qui se passera, à la charge que vous ne me *citez* point.

CITÉ, s. m. part.

CITÉRIEUR, EURE. adj. Qui est en deçà, de notre côté, plus près de nous. *Citerior*. L'Inde *citérienne* est celle qui est en deçà du Gange; l'*ultérieure*, celle qui est en delà. La Gaule *citérienne* est la partie de l'Italie qu'on a depuis appelée Lombardie, & où les Gaulois s'établirent, elle étoit en deçà des Alpes par rapport aux Romains.

L'Espagne, après que les Romains en eurent fait la conquête, fut divisée en deux Provinces, l'une en deçà de l'Ebre, & l'autre au delà. La Province d'en deçà de l'Ebre, s'appeloit l'Espagne *citérienne*, & celle d'au delà, l'Espagne *ultérieure*.

Ce mot vient de la préposition *cis*.

CITERNE. s. f. Réservoir souterrain d'eau de pluie. *Cisterna*. Les *citerne*s doivent être faites avec de bon ciment pour retenir les eaux. Le fond doit être couvert de sable, afin de le purifier, & de conserver les eaux pluviales. On parle d'une *citerne* de Constantinople, dont les voûtes portent sur deux rangs de 212 piliers chacun. Ces piliers ont deux piés de diamètre, & sont plantés circulairement, & en rayons qui tendent à celui qui est au centre.

Quelques Anatomistes se servent de ce terme pour signifier certaines parties du corps, comme, par exemple, le quatrième ventricule du cerveau, ou plutôt du cervelet, & le concours des vaisseaux lactifères dans les mammelles des femmes, pour former le mammelon. CASTELLI, cité par James.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de la préposition *cis*, comme si on disoit *cis terram*, c'est-à-dire, *inter terram*. D'autres le dérivent de *cista*, qui signifie un panier fait d'osier, qui sert à mettre du pain & autres choses. La *citerne* de même sert à conserver les eaux de pluie.

CITERNE signifie quelquefois un puits. En Orient les Caravanes ne boivent que de l'eau de *citerne*.

CITERNEAU. s. m. Petit lieu voûté à côté d'une citerne, où l'eau s'épure avant que d'y entrer. Ce mot est un diminutif de *citerne* d'où il est formé.

CITHARE. s. f. Ancien nom d'un instrument de musique. Instrument à cordes. Espèce de harpe. *Cithara*. Quelques-uns la prennent pour la lyre à sept ou neuf cordes. D'autres en font un instrument différent, c'est-à-dire, qu'on ne fait ce que c'est.

CITHARISTIQUE. s. f. Genre de Musique & de Poésie approprié à l'accompagnement de la cithare, auquel on donna depuis le nom de lyrique.

CITHERE, CITHÉREE. Voyez CYTHÈRE, CYTHÉREE.

CITHIBEB ou CITIBEB. Petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Tedla.

CITISE ou CYTISE. s. m. *Cytisus*. Arbrisseau dont les fleurs sont légumineuses, & les gouffes composées de deux côtes applaties, qui s'ouvrent en deux, & renferment quelques semences oblongues. Ses feuilles sont au nombre de trois, portées sur une même queue. Il y a plusieurs espèces de *citise*, comme on peut le voir dans les *Instituts de Botanique* de M. Tournefort. Clusius a donné la figure & la description d'une partie de ces espèces dans son *Histoire des Plantes d'Espagne*. L'éthymologie de *cytissus*, au rapport de Pline, vient de Cythno, nom d'une Île où l'on trouva d'abord cette plante. Mais quelle est cette première espèce de *cytise*?

Les Fleuristes & les Jardiniers françois nomment *cytise* un petit arbrisseau qui se taille en boule, qui garde ses feuilles long temps, & qui donne beaucoup de fleurs. Les Botanistes appellent *Cytisus glaber, siliqua lata, J. B.* On fait aussi des palissades avec cet arbrisseau, que l'on tond une ou deux fois l'année. Il se lève ordinairement jusqu'à trois & quatre piés, il est fort branchu, ses tiges & branches sont verdâtres, & garnies de feuilles larges d'un demi-pouce au plus,

un peu pointues, arrondies, lissés, glabres, d'un vert gai & un peu luisant, & portées par des queues longues d'environ un demi-pouce. Ses fleurs sont légumineuses, jaunes, plus petites que celles du genêt, ramassées par bouquets à l'extrémité des tiges & des branches. Ses gousses sont longues d'un pouce, & larges de cinq lignes, applaties, brunes, lissés, & renferment des semences arrondies, applaties & brunes. Ce *cytisè* vient dans les montagnes du haut Dauphiné.

On range parmi les *cytisès* un arbre nommé en françois Albour, ou Aubour, ou Aulbour; en latin *Alburnum*, *Laburnum*, *Anagyris non fetida*. *Cytisus alpinus*, *stere racemoso pendulo*. *Inst. Rer. herb.*

**CITOLE.** C'est le nom qu'on donnoit autrefois à un instrument de Musique. Borel croit que *citole* vient de *cithara*.

**CITOUART** ou **ZÉDOUART**, *s. m.* que quelques-uns écrivent *Zédoire*. Graine aromatique, qui ressemble beaucoup au gingembre, mais qui est de meilleure odeur, & d'un goût moins âcre.

**CITOYEN.** *s. m. Civis.* Ce mot a un rapport particulier à la société politique; il désigne un membre de l'Etat, dont la condition n'a rien qui doive l'exclure des charges & des emplois qui peuvent lui convenir, selon le rang qu'il occupe dans la République.

Dans les Etats républicains rien n'est au dessus de la qualité de *Citoyen*. La personne qui gouverne s'en fait honneur. Un Stat-Houder, un Doge, un Sénateur, un Député sont d'illustres *Citoyens*, à qui les autres obéissent, moins par soumission que par une sage & libre coopération au bon gouvernement. Mais dans les Etats monarchiques, le pouvoir y élève celui qui en est saisi au dessus de tous les autres, & ne laisse aucun titre commun qui sente tant soit peu l'égalité. Un Empereur, un Roi ne sont pas des *Citoyens*; ce sont des Chefs qui gouvernent leurs peuples, ou qui commandent à leurs sujets, ceux-ci obéissent par soumission, & le degré de modération ou d'excès dans cette soumission fait que le vrai *Citoyen* se conserve chez eux, ou qu'il s'anéantit par la servitude. Il y a plus de vraie noblesse dans un roturier Suisse qui est *Citoyen* d'une patrie, que dans un Bacha Turc qui est esclave d'un maître. M. L'ABBÉ GIRARD.

L'homme naturel est tout pour lui; il est l'unité numérique; l'entier absolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à son semblable. L'homme civil n'est qu'une unité fractionnaire qui tient au Dénominateur, & dont la valeur est dans son rapport avec l'entier qui est le corps sociable. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative, & transporter le moi dans l'unité commune; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, & ne soit plus sensible que dans le tout. Un *Citoyen* de Rome n'étoit ni Caius, ni Lucius, c'étoit un Romain; même il aimoit la patrie exclusivement à lui. Régulus se prétendoit Carthaginois, comme étant devenu le bien de ses Maîtres. En sa qualité d'étranger, il refusoit de siéger au Sénat de Rome; il fallut qu'un Carthaginois le lui ordonnât. Il vainquit & s'en retourna triomphant mourir dans les supplices.

Le Lacédémonien Pedarete se présente pour être admis au Conseil des Trois cens: il est rejeté. Il s'en retourne joyeux de ce qu'il s'est trouvé dans Sparte trois cens hommes valant mieux que lui. Voilà le *Citoyen*.

Une femme de Sparte avoit cinq fils à l'armée, & attendoit des nouvelles de la bataille. Un Îlote arrive: elle lui en demande, en tremblant, des nouvelles. Vos cinq fils ont été tués. Vil esclave, t'ai-je demandé cela? Nous avons gagné la victoire! La mère court au Temple, & rend grâces aux Dieux,

Voilà la *Citoyenne*. RACINE. Auguste fit faire le dénombrement des *Citoyens* Romains, qui montoit à quatre millions cent trente-sept mille. Pour faire un vrai *Citoyen* Romain, il falloit que ces trois choses concourussent; qu'il fût habitant de Rome, qu'il fût enrôlé dans l'une des trente-cinq Tribus, & qu'il pût parvenir aux dignités. Ceux à qui l'on accordeoit les droits & les privilèges de *Citoyens* Romains, & qui habitoient hors de Rome, & dans les Provinces éloignées, n'étoient proprement que des *Citoyens* honoraires. LOYSEAU. Les Romains, fiers de la grandeur de Rome, s'imaginoient que c'étoit presque tirer un homme du néant, que de le faire *Citoyen* Romain. PATRU. La Loi VII de *Incolis*, met une grande différence entre *Citoyen* & simple habitant. La naissance seule faisoit les *Citoyens*, & acquéroit tous les privilèges de la Bourgeoisie. Le temps ne pouvoit l'acquérir. L'Empereur le pouvoit donner. En France une demeure de dix ans suffit, pour être censé Bourgeois. *Habitant* se dit uniquement, par rapport au lieu de la résidence ordinaire, quel qu'il soit, ville ou campagne. Les *Habitans*, d'une ville, d'un bourg, d'un village, de la campagne. *Bourgeois*, marque une résidence dans une ville, & un degré de condition, qui tient le milieu entre la Noblesse & le Paysan. Le personnage le plus ridicule dans le commerce de la société, est le *Bourgeois* Petit-Maitre. Le *Citoyen* est ce qu'on vient de dire.

Ce mot vient du latin *Civis*, qu'on dérive du verbe *coco*, parce qu'ils vivent tous ensemble. Il vaudroit mieux tirer ce mot de *cio*, *voco*, parce que les *Citoyens* sont tous appelés au même lieu.

*CIToyen* se dit aussi de ceux qui jouissent des privilèges d'une ville, qui ont acquis un droit de Bourgeoisie, encore qu'ils habitent ailleurs. S. Paul étoit *Citoyen* Romain. Il n'étoit pas permis de fouetter un *Citoyen* Romain. J'espère vous faire voir qu'Alcidas est *Citoyen* Romain. PATRU.

Autrefois on a dit *Citiéen* & *Citéen* pour *Citoyen*.

Quelques Écrivains ont fait ce mot adj. L'esprit *citoyen*. L'Ami des hommes a dit *Ordre citoyen*.

**CITRAGO.** *s. f.* C'est le nom que l'on donne quelquefois à la mélisse, à cause que cette plante sent le citron, lorsqu'on en broie un peu les feuilles entre les doigts.

**CITRAMONTAIN** qui est en deçà des Monts, l'opposé d'Ultramontain. Ce terme hasardé par quelques Écrivains, n'est pas établi.

**CITRARO.** (*le*) Nom d'une petite ville d'Italie, au royaume de Naples dans la Calabre intérieure, à dix milles de Saint-Marc.

**CITRE.** Boisson. Voyez **CIDRE**.

**CITRE.** *s. m.* Arbte d'Afrique, du bois duquel on fait des tables, & autres ouvrages de cette nature. *Citrus*.

**CITRIN, INE.** adj. Qui est de couleur jaune, semblable à celle du citron. *Citrinus*. Etoffe *citrine*. Il y a un bois qu'on appelle Santal *citrin*, à cause de sa couleur. Il y a aussi une emplâtre qui est appelée *citrine* par la même raison. Les Médecins disent que les urines des personnes saines doivent être *citrides*.

**CITRIN.** *s. m.* Espèce de cristal, qui est ainsi appelé à cause de sa couleur citrine. *Cryſtallus citrina*.

**CITRIN** se dit aussi d'une certaine couleur jaune, que les Chimistes prétendent donner au métal pour faire de l'or, & qu'ils appellent autrement la grande teinture minérale.

**CITRIN.** *s. m.* Fruit des Indes. Espèce de Myrobolan. Voyez ce mot.

**CITRON.** *s. m.* *Citria malus*, *citrium malum*, ou *malus medica*. Fruit du citronnier, arbte dont nous allons parler un peu plus bas, où l'on décrit aussi ce fruit. Il y a des citrons aigres, & des citrons doux. On se sert de ceux-ci pour se rafraîchir & se désaltérer. Voyez Limonade. On fait aussi des salades de citron, de la conserve, de la pâte de biscuit de citron, des confitures de l'écorce de



*citron*. Le *citron* est très-bon contre les poisons. Athénée rapporte que deux Criminels ayant été condamnés à être exposés aux serpens, comme on les menoit au supplice, une Cabaretière leur donna, par pitié, un *citron* qu'elle tenoit en sa main, & qu'elle mangeoit. Ces Criminels le mangèrent. Un peu après étant exposés aux plus dangereux & aux plus gros aspics, & mordus rudement, ils n'en furent pourtant pas incommodés. Le Juge fort étonné demanda aux Soldats qui les avoient en garde, s'ils avoient bu ou mangé quelque chose. Ayant sçu qu'on leur avoit donné par hazard un *citron*, il commanda que le lendemain on en donnât encore à manger à l'un d'eux seulement. Celui qui n'en mangea point, mourut incontinent; & celui qui en avoit mangé, ne sentit aucun mal. Les Grecs les appellent *κίτρον*.

**CITRON** se prend aussi pour la couleur du *citron*. Ce rassetas est *citron*, de couleur de *citron*. *Citrinus*: la même chose que *citrin*.

**CITRON**. (*herbe de*) Nom que l'on donne à la mélisse, à cause de son odeur de *citron*.

**CITRON**, *s. m.* Espèce de poire qui ressemble assez au *citron* par sa figure & par sa couleur. La chair en est dure, pierreuse, & pleine de marc. Son eau est abondante & musquée. Elle se mange en Janvier & Février.

**CITRONNAT**, *s. m.* Confiture faite de peau de citron coupé en filets longs & menus, & qu'on assemble pour en faire comme un rocher. *Malum citraum scilicet saccharo conditum*. On fait pareille chose de l'Orange, & on l'appelle *Orangeade*.

**CITRONNAT** est aussi une espèce de dragée, dans laquelle on enferme un morceau d'écorce de citron. *Mali citrai particulæ aurato saccharo circumlectæ*.

**CITRONNÉ**, *ÉE*, *adj.* Liqueur, ou ragoût, où l'on a mis du jus de citron. *Liquor citrinus, jus citrinum*. La gelée, pour être bonne, doit être *citronnée*. On a ordonné à ce malade de la tisane *citronnée*.

**CITRONNELLE**, *s. f.* Herbe fine & odoriférante que l'on appelle encore autrement *Mélisse*. Les herbes fines & odoriférantes des salades, outre les autres fournitures, sont l'estragon, le baume ordinaire, le baume citronné, la civette d'Angleterre ou appétit, le coq, l'anis, le fenouil, la petite mélisse, ou *citronnelle*. *Speç. de la Nature. Voyez MÉLISSE*, le *BASILIC* & la *ROQUETTE*.

**CITRONNELLE**, *s. f.* Liqueur appelée autrement Eau des Barbades. *Citronella*. La *citronnelle* se fait avec des écorces extérieures de citron bien mûres & séchées au soleil. On les met dans une grande cucurbitre de verre; on verse dessus une quantité proportionnée de bonne eau-de-vie de Cognac. On adapte à la cucurbitre son chapiteau, & à son bec un récipient, le tout bien lutté. Après avoir laissé les matières en infusion froide pendant un mois, on distille l'eau-de-vie à petit feu, & au bain-Marie. On met à part la moitié de cette distillation, qui sera la liqueur la plus forte; & ayant fait infuser dans l'autre moitié, qui sera la plus foible, la chair des citrons, on la distille de même cinq ou six jours après. Cette seconde eau servira à adoucir la première qu'on avoit mise à part. On distillera ensuite dans ce mélange la quantité de beau sucre qu'on jugera à propos selon son goût. Pour rendre la *citronnelle* plus agréable, on peut y ajouter ou de la peau de fleur d'orange, mais en telle quantité, que le goût de citron domine toujours, ou des fleurs de chadec. *Hist. nat. du cacao & du sucre*.

**CITRONNIER**, *s. m.* *Citrus*. Arbre qui ne diffère de l'oranger que par son fruit & par ses feuilles. La racine du *citronnier* est branchue, ligneuse, dure comme le buis, & à peu près de la même couleur. Son tronc, qui est d'une moyenne hauteur & grosseur, s'élève comme les orangers, & donne des branches couvertes d'une écorce verdâtre, gar-

nies de feuilles alternes, plus pointues que celles du laurier, & d'un vert-gai, d'une odeur aromatique, & approchante un peu de l'odeur de leur fruit vert, sans talon à leur base, ce qui les distingue d'abord de l'oranger, & accompagnée à leur naissance d'un piquant verdâtre assez roide. Ses fleurs naissent vers les extrémités des branches; elles sont plus grandes que celles de l'oranger, ramassées plusieurs ensemble par petits bouquets; chacune de ces fleurs est composée ordinairement de cinq pétales longs, étroits, charnus, blancs en dedans, purpurins en dehors, de bonne odeur, soutenues par un calice, au milieu duquel est placé le pistil, qui est entouré de plusieurs étamines blanches à sommets jaunes: il devient, après que la fleur est passée, un fruit oblong, garni d'une chair épaisse & douce, & dont l'écorce extérieure est d'un jaune doré, âcre, amère, & très-aromatique. Il est divisé extérieurement en plusieurs cellules remplies d'une substance vésiculeuse, pleine d'un suc doux dans quelques espèces, aigre dans celle qu'on emploie en Médecine. *Citreum vulgare, Infl. R. herb. Malus medica, C. B. Pin.* Les semences qui se trouvent renfermées dans ces cellules, sont semblables à celles de l'oranger; lorsqu'elles sont dépouillées de leur écorce, elles sont purgatives, & entrent dans des tablettes, qu'on nomme *Tablettes de citron, tabellæ de citro*. On confit la fleur de *citronnier*; elle est bonne pour les estomachs délicats; l'écorce sèche du citron est recommandée dans les poudres digestives. La chair confite du citron aigre entre dans des compositions stomachiques.

On distingue le citron d'avec le limon par la grosseur du fruit & l'épaisseur de sa chair: le limon est ordinairement plus petit, plus arrondi, & a une chair mince; d'ailleurs il est plus pâle, & a moins d'odeur que le citron. Le cédrat est une espèce de citron dont on tire une essence très-agréable. Le citron de Madère est un petit citron vert, gros comme une noix muscade; on nous l'envoie tout confit de nos Îles d'Amérique, où il est à présent fort commun. Palladius fut le premier qui peupla l'Italie de *citronniers*, qu'il avoit apportés de Médie; on en apporta ensuite d'Assyrie, d'où vient le nom de *Malus Medica*, ou *Malus Assyria*. Ferrarius, Jésuite, a écrit un Traité de la Culture des Orangers, intitulé *Ferrarii Hesperides*.

**CITROUILLE**, *s. f.* Est le nom qu'on donne dans l'usage ordinaire à une sorte de plante cucurbitacée, appelée en latin *Pepo*, que les Traducteurs ont nommé Pepon ou Pompon. Cette plante jette plusieurs tiges longues, rampantes, couchées sur terre, & qui grimpent sur les corps voisins auxquels elles se lient fortement par le moyen de quelques vrilles. La grosseur de ces tiges n'excède guère celle du pouce; elles sont aussi pour l'ordinaire, creuses, rudes au toucher & pleines de suc. Les feuilles qu'elles poussent, sont alternes, fort grandes, arrondies & portées par des queues longues, rudes comme les tiges, & pareillement pleines de suc & creuses. Ses fleurs sont grandes, jaunes, en forme de cloche évasee, & échancrées en cinq parties. Elles sont stériles ou fertiles: celles-ci portent un fruit qui sert comme de pédicule ou de calice à la fleur, qui étant mûr, est composé d'une écorce extérieure qui est comme ligneuse, & d'une chair. Il est divisé intérieurement en trois loges, qui tenferment chacune deux rangs de semences de la grandeur, figure & grosseur d'une amande, & comme bordées d'une manière d'anneau. Ce fruit varie beaucoup; il est tantôt long, tantôt rond, tantôt lisse, tantôt raboteux & couvert de verrues, tantôt jaunâtre, tantôt couleur de chair & tantôt blanchâtre. Il y en a de si prodigieux, qu'un ou deux font la charge d'un homme. Lorsque la *citrouille* est bien mûre, elle est creusée dans son milieu, & on en mange une partie de l'hiver dans les potages. On la rôt, on la frit, on l'assai-

sonne avec le beurre, le lait, le sel, & de quelque façon qu'on l'apprête, elle donne peu de nourriture. Ses semences sont du nombre des semences froides majeures, & leur moëlle est fort douce. Cette plante, quoi qu'étrangère, est devenue très-commune dans nos jardins, & même il n'y a pas de plante potagère dont la semence lève plus aisément. On en a vu lever qui étoit vieille de plus de dix à douze ans. *Citrouille aotée*, est celle qu'on cueille après le mois d'Août. Dans les Indes, on frotte les chevaux de fleurs de *citrouilles*, pour les empêcher d'être incommodés des mouches.

On appelle figurément & basèment une femme dont la taille est grosse & mal faite, une grosse *citrouille*.

La plante que les Botanistes ont appelée *citrouille*, en latin, *anguria citrullus dicta*, diffère de la précédente; 1<sup>o</sup>. par ses feuilles qui sont plus petites & découpées fort profondément; 2<sup>o</sup>. par les fruits qui sont moins gros, ordinairement ronds, d'un vert-foncé, taché de quelques marques blanchâtres; 3<sup>o</sup>. par la chair de ses fruits, qui est le plus souvent rougeâtres; 4<sup>o</sup>. par ses semences, qui sont plus petites & rougeâtres, ou noirâtres. Ce fruit est fort rafraîchissant, & ses semences sont du nombre des semences froides. On peut ajouter que cette *citrouille* dans l'usage ordinaire, est connue sous le nom de *Melon d'eau* ou *Pastèque*. On cultive en plusieurs jardins de Provence, & dans plusieurs endroits de l'Espagne & de l'Italie, le *Pastèque*; & il y donne des fruits gros au plus comme la tête d'un enfant. Il est rempli d'un suc aqueux, agréable, doux & rafraîchissant. Dans les pays du nord, il ne profite pas, & il n'y a pas la même douceur. Les jardins d'Egypte sont remplis de plusieurs *Pastèques* qui varient beaucoup, & diffèrent les uns des autres; c'est dommage qu'elles ne puissent pas réussir en France. Bélon fait mention de quelques-unes dont les fruits sont extrêmement gros. M. Lippi y en a aussi observé plusieurs espèces fort particulières. Le Brésil, le Malabar & presque toutes les Indes sont remplies de quantité de plantes qui sont de la famille des cucurbitacées; il y a même certaines de ces plantes qu'on pourroit rapporter au genre de *citrouille*. On pourroit aussi, par la culture, leur faire perdre ce goût sauvage qu'elles ont, & nous les rendre familières & utiles dans les jardins potagers.

**CITTA.** f. f. Mot Italien, abrégé de *Civita*. Il signifie *ville*, *citè*, & nous le conservons en français dans quelques noms de lieux d'Italie. *Civitas*. Ainsi nous disons, *Città Vecchia*, c'est-à-dire, *ville vieille*, qui étoit la capitale de l'Île de Malte, avant que le Grand Maître de la Valette y eut fait bâtir la ville de Malthe. *Città di sole*, ou *ville du soleil*, est dans l'Apennin entre Césène & Forli. *Città di castello*, ville épiscopale de l'Etat de l'Eglise, sur le Tibre, capitale d'un Comté qui porte le même nom, & qui a la Toscane au couchant, le Pérusin au midi, au levant & au nord le Duché d'Urbino. Il y a trois *Città Nova*, l'une dans la Marche d'Ancone, qui a titre de Duché; l'autre dans la Marche Trévísane, qui étoit autrefois un Evêché, & qui n'est plus qu'un bourg. La troisième est sur la côte d'Istrie, & dépend des Vénitiens depuis 1270 qu'elle se donna à eux.

## CIV.

**CIVADE.** f. f. Poisson d'étang de mer, couvert d'une croûte, & grand comme le doigt. La *civade* a le corps moucheté & plusieurs petits piés. Sa chair est douce, & rouge lorsqu'elle est cuite. ROND.

Ce mot signifie aussi en Provence l'avoine que l'on donne aux chevaux. Il vient de l'Espagnol, *cevada*, ou simplement de *cival* que l'on dit dans ce pays pour *cheval*. *Civada*, grain pour le *cival*.

**CIVADIÈRE,** f. f. terme de Marine. C'est la voile du mâst de beaupré qui est sur la proue. *Aclive ad proram mari velum*. Elle a deux grands trous, afin que l'eau se puisse écarter, quand il arrive

qu'elle touche la mer, car elle est fort inclinée. La *civadière* sert plus à soutenir le navire, & à le dresser vers le haut, qu'à le pousser en avant.

**CIUDAD.** Nom purement Espagnol, mais que nous disons en notre langue dans le nom de quelques lieux d'Espagne, ou des Indes, qui dépendent des Espagnols. Il signifie *citè*, & s'est formé du Latin *civitas*. Il y a en Espagne *Ciudad Real*, *civitas Regia*, Ville de la nouvelle Castille. *Ciudad Rodrigo*, *Rodericopolis*, Ville épiscopale du Royaume de Léon sur la rivière d'Agmada, qui est l'ancienne Mirobriga, ou qui a été bâtie de ses ruines en 1200, par Ferdinand II, Roi de Léon. *Ciudad de las palmas*, en Latin *civitas Palmarum*, est un nom qu'on donne à la ville capitale de la grande Canarie. *Ciudad de Igesias*, en Latin *Ecclesiarum civitas*, est dans la Sardaigne au midi. *Ciudad de los Reyes*, en Latin, *Regum civitas*, est une ville d'Amérique sur la grande rivière de Guatapory. *Ciudad del Rey Phelippe*, c'est-à-dire, *Civitas Regis Phelippi*, ville de la terre Magellanique, bâtie en 1585, & ainsi nommée à l'honneur de Philippe II. Elle a été depuis abandonnée.

**CIVE.** f. f. *Cepula* ou *cepula*. Petite plante potagère qu'on met dans les ragoûts & dans les tournitures de salade. Sa racine est un assemblage de petites bulbes, à peu-près comme dans l'échalotte. on en compte trois espèces, la *cive* de Portugal, la grosse *cive* d'Angleterre, & la petite *cive*, autrement appelée *civette*. Elles s'emploient toutes trois aux mêmes usages, & ne diffèrent, que par la largeur de leurs feuilles. Les fleurs en sont purpurines, faites en petit paquet, où se forme une petite graine.

**CIVEDA.** Petite Ville, sur l'Oglio, à dix lieues de Bressè, de la dépendance des Vénitiens.

**CIVELLE** f. f. Petit poisson, fort commun dans la Loire, depuis Angers jusqu'à la mer. Quelques-uns croient que c'est du frai d'Anguilles, & non une espèce particulière.

**CIVENCHEN.** Ville considérable de la Chine, dans la Province de Fokien, elle a six autres Villes dans sa dépendance.

**CIVERAGE,** f. m. terme de coutumes. *Civeragium*. C'est un droit dû en quelques endroits aux Seigneurs, & payable en avoine par les Tenanciers des terres dont il leur a fait la concession. Quelques Auteurs écrivent *civerage*.

**CIVES.** f. f. pl. Ce sont de petites pièces de verre taillées en rond dont on faisoit autrefois les vitres. On en voit encore en Allemagne. *Circulares vitre particulae*.

**CIVET.** f. m. C'est ainsi qu'on appelle, en termes de cuisine, un ragoût fait de chair de lièvre avec du bouillon, du vin, de poignon & des assaisonnemens convenables. Mettre un Lièvre en *civet*. Faire un *civet* de lièvre.

**CIVETTE.** f. f. Petit animal quadrupède dont on tire un parfum de même nom. *Felis odorata, zibetta*. Elle est de la taille d'un chat, ou d'une grosse fouine. Elle a d'ordinaire vingt pouces de long, & sa queue dix. Son poil, qui est court sur sa tête & aux pattes, est fort long sur le reste du corps, ayant quatre pouces & demi sur le dos. Il est dur & rude, & entremêlé d'un autre plus court & plus doux, frisé comme de la laine, qui est gris-brun. Le grand poil est de trois couleurs, faisant des taches & des bandes, les unes noires, les autres blanches, & les autres roussâtres; mais le noir est la couleur dominante sur le corps. Le nez, le ventre, le dessous de sa gorge sont noirs, aussi bien que ses piés qui sont courts, qui aboutissent en cinq doigts & un ergot, & qui ont des ongles noirs, non crochus & peu pointus. Ses oreilles sont plus petites & moins pointues que celles d'un chat, noires par dehors, bordées de blanc, & blanches par dedans. Sa queue est noire par dessus, & mêlée d'un peu de blanc par dessous.

Elle a les yeux enfermés dans deux taches noires, & on dit qu'ils éclairent la nuit comme ceux des chats. Le dessus de la tête, jusqu'aux oreilles, est gris. Elle a sur le cou quatre bandes noires sur un fond fort blanc. Elle a aussi quelques taches, que Plin appelle des yeux dans la panthère, mais qui ne sont point isolées. Ses dents sont canines, & souvent rompues, car c'est un animal farouche qui les rompt en mordant les barreaux de fer de sa cage, quand il est renfermé. La poche, ou le sac, où est le parfum qu'on appelle *civette*, est au dessous de l'anus. Elle a deux pouces & demi de large, & trois de long. Sa capacité peut contenir un petit œuf de poule. On en fait sortir la liqueur odorante d'un grand nombre de glandes qui sont entre les deux tuniques de ses poches. Scaliger & Matthiolo croient que le parfum de la *civette*, *zibetta odoramentum*, n'est autre chose que la sueur : mais cela est faux, aussi-bien que ce qu'ils disent qu'elle se perfectionne avec le temps, & que le reste du corps sent bon.

Barbe, dans son *Parfumeur françois*, a suivi l'opinion de Scaliger & de Matthiolo, & dit que l'on tient cet animal enfermé dans une cage de fer, que les personnes qui gouvernent ces animaux savent connoître le temps qu'il faut prendre pour les faire suer, qu'ils mettent alors plusieurs réchauds plein de feu autour de leurs cages; que cela aide au naturel de l'animal, & que comme la sueur en est fort épaisse, on ramasse avec un couteau d'ivoire toute la sueur qui se trouve sous ses écailles ou entre ses cuisses, & que c'est ce que nous appelons la *civette*. Tout cela est faux, & d'ailleurs cet animal n'a point d'écailles.

Plusieurs croient, avec Belon, que notre *civette* n'est autre chose que l'hyène dont parle Aristote, ou que c'en est une espèce. Mais Scaliger, Ruel, Matthiolo, Léon Africain, Busbec, Aldrovandus, & autres modernes, veulent que la *civette* ait été inconnue aux Anciens, & que ce soit une espèce de chat. Les *civettes* sont fort communes au Royaume d'Issiny en Guinée. Les Nègres les suivent à la piste pour recueillir le suc qu'elles laissent sur les herbes. P. LOYER.

Ce mot vient de l'Arabe *zibet* ou *zibed*, qui signifie *écume*; car en effet cette liqueur est écumeuse en sortant, & fort blanche; & elle perd sa blancheur, quand elle est reposée. Cela est tiré des mémoires de M. Perrault. Le Pere Ange de S. Joseph dit qu'il a vu plusieurs fois à Bassora le *gatto zibetto*, & que c'est une fouine qu'on frappe avec un petit bâton jusqu'à tant qu'elle sue le maïs. On enferme ces *civettes* fort étroitement, pour en tirer la sueur qui coule entre leurs aînes, & cela une fois par jour. Elles sont d'un grand revenu; mais elles dépensent beaucoup. Toutes les fois qu'on en veut ramasser la sueur, on leur met le cou dans une fourche, afin de s'en rendre maître; parce qu'elles sont fort méchantes, & ne s'appriivoient point.

On appelle aussi *civette*, la liqueur épaisse & odoriférante qu'on tire de la *civette*.

La *Civette*, lorsqu'elle est nouvelle, est blanche, elle n'est pas encore en état d'être employée, & lorsqu'elle est trop vieille, elle est toute brune, elle n'est pas bonne non plus; mais il faut qu'elle soit d'un jaune doré, & d'une très - forte odeur, qui soit pourtant agréable, & sur-tout qu'elle ne file pas, car il y auroit danger qu'elle ne fût mêlée de miel. BARBE.

Il faut préférer la *civette* du mâle à celle de la femelle, laquelle est souvent mêlée avec l'urine de la bête, qui l'altère beaucoup. *Histoire des voyages*.

CIVETTE est aussi un oiseau nommé plus communément *Chouette*. Voyez ce mot. Un des Errants de Bresce, qui avoit pris le surnom d'*Il Noiturno*, s'étoit donné pour devise une *civette*, avec cet hémystiche, *Per amica silentia Lunæ*.

CIVETTE est aussi une petite plante potagère. Petite cive. *Cepula minor*. Elle se coupe menu, & s'emploie dans les salades & ragoûts. Voyez CIVE.

CIVIDAL, CIVIDALE. Mot Italien, qui ne se dit que d'une ville d'Italie, nommée par les Latins *Forum Julii*, & capitale du Frioul, auquel elle a donné son nom; on la nomme *Cividale*, *Cividale del Frioul*, comme on le voit dans l'*Histoire du Frioul* de Palladio, L. II, p. 58. Elle s'appelle aussi *Cividale d'Austria*, parce que sur la fin du treizième siècle elle fut soumise à Ottocare, Roi de Bohême & Prince d'Autriche, dit le même Auteur, L. VI, p. 253, 254. Ainsi Maty & les Géographes qui disent, soit dans leurs Cartes, soit ailleurs, *Cividad*, ou *Ciudad*, se trompent. Cette terminaison est Espagnole, & ne convient ni à la langue françoise, ni à l'Italienne; il faut dire *Cividal* ou *Cividale*, avec l'Atlas, Thomas Corneille, &c.

CIVIERE. s. f. Sorte de petit brancard, à quatre bras, sur lequel deux hommes portent à bras ou par le moyen de bricolles ou bretelles, de gros fardeaux. *Brachiata crates*. Dans les ateliers on appelle *bar*, des *civieres* à bras, & dans l'Eglise, on appelle des *civieres* à cou celles sur lesquelles on porte des Reliques, des pains benis.

On dit en proverbe, cent ans bannière, & cent ans *civiere*; pour marquer les révolutions & les changemens de fortune qui arrivent dans les maisons.

CIVIL, ILE. adj. ce qui regarde la police, le bien public, le repos des Citoyens. *Civilis*. Il faut punir sévèrement tous les crimes qui blessent la société *civile*. Les guerres *civiles* sont les plus cruelles, & les plus dangereuses de toutes. Il n'est pas nécessaire de se détacher de la vie *civile*, ni de rompre tout commerce avec les hommes, pour s'unir à Dieu. S. EVR. Un mineur est incapable des moindres actes de la vie *civile*. C. B.

CIVILE se dit aussi, en parlant des états produits par le fait des hommes; état *civil*, société *civile*, gouvernement *civil*. De tous les états produits par le fait des hommes, il n'y en a point de plus considérable que l'état *civil* ou celui de la société *civile* & du gouvernement. Le caractère essentiel de cette société, qui la distingue de la simple société de nature; (Voyez SOCIÉTÉ.) c'est la subordination à une autorité souveraine qui prend la place de l'égalité & de l'indépendance.

Originellement le genre humain n'étoit distingué qu'en familles & non en peuples. Ces familles vivoient sous le gouvernement paternel de celui qui en étoit le chef, comme le pere ou l'aïeul. Mais ensuite étant venues à s'accroître, & à s'unir pour leur défense commune, elles composèrent un corps de nation, gouverné par la volonté de celui, ou de ceux à qui l'on remettoit l'autorité. De-là vient ce qu'on appelle le gouvernement *civil*, & la distinction de Souverain & de sujets. Voyez ces mots, & LOI NATURELLE.

Ainsi pour se faire une juste idée de la société *civile*, il faut dire que c'est la société naturelle elle-même, modifiée de telle sorte, qu'il y a un Souverain qui y commande, & de la volonté duquel tout ce qui peut intéresser le bonheur de la société dépend en dernier ressort, afin que sous sa protection & par ses soins, les hommes puissent se procurer d'une manière plus sûre le bonheur auquel ils aspirent naturellement. Voyez SOUVERAIN, fondemens de la Souveraineté.

L'Etat *civil* & la propriété des biens ont donné lieu à plusieurs autres établissemens qui sont la beauté & l'ornement de la société, & d'où résultent tout autant d'états accessoires: comme sont les différentes charges de ceux qui ont quelque part au gouvernement, des Magistrats, des Juges, des Officiers des Princes, des Ministres de la religion, des Docteurs, &c. à quoi l'on doit ajouter tous les arts, les métiers, l'agriculture, la navigation,

le commerce avec toutes leurs dépendances : ce qui forme tout autant d'états particuliers, par où la vie humaine est si avantageusement divisée.

Le mot de civil s'applique particulièrement aux Loix Romaines qu'on a reçues en plusieurs endroits de l'Europe ; & est opposé au Droit Canon, & au Droit municipal & coutumier. *Jus civile*. Tribonien a fait une Compilation du Droit Civil par l'ordre de Justinien, composé du Digeste, du Code & des Institutes : & c'est ce qu'on appelle le *Corps du Droit Civil*. La Gascogne, le Languedoc, le Lyonnais, se régissent par le Droit Civil, qu'on nomme autrement le *Droit écrit*. A Paris on ne reçoit pas le Droit Civil comme une décision, mais comme une raison. On y a rétabli depuis peu les Ecoles du Droit Civil & du Droit Canon. Docteur, Licencié en Droit Civil & Canon. Cujas a été un célèbre Professeur du Droit Civil.

**CIVIL**, en termes de Palais, est la procédure ordinaire qu'on fait dans les procès pour le commerce & pour l'intérêt pécuniaire, & est opposé à *criminel*. Dans ce sens on dit, Lieutenant Civil, *Ordinaria cognitionis judex* ; & Lieutenant Criminel, *Capitalium rerum Prætor* ; un Juge Civil, *Judex ordinarius* ; & Criminel, *Judex rerum criminalium, capitalium*. La Chambre Civile du Châtelet. Un Greffe Civil. *Ordinaria causæ tribunal, tabularium*. Une partie civile, est celle qui poursuit un procès criminel pour son intérêt particulier. *Adversarius civile jus persequens*. Des conclusions civiles sont des écritures qu'on fait pour demander des intérêts civils, des dédommagemens pour la partie offensée.

On appelle Intérêts civils, le dédommagement dû à quelqu'un sur le bien d'un criminel, à cause du tort qu'il a souffert par le crime commis. **ACAD. FR.**

**REQUÊTE CIVILE**, est une voie de Droit, par laquelle on se pourvoit contre les Arrêts des Cours Souveraines, ou contre les Sentences rendues par les Présidiaux au premier chef de l'Édit. *Libellus supplex ad impetrandam judicate litis novam disceptationem*. Elle diffère de la proposition d'erreur, en ce que par la requête civile on se plaint seulement du fait de la partie civile, & des suppositions ou des surprisés faites aux Juges : au lieu que par la proposition d'erreur on accuse le fait des Juges, qui se sont trompés eux-mêmes. C'est pourquoi celle-ci n'est plus en usage. La requête civile s'obtient par Lettres de Chancellerie sur une consultation de deux anciens Avocats. Les ampliations de requête civile, ou les ouvertures de requête civile, sont le dol personnel, contrariété de jugemens, procédures mal observées, pièces fausses qui ont servi de fondement à l'arrêt, pièces nouvellement recouvrées, retenues par le dol de la partie, & autres cas mentionnés en l'article 34 du titre 35 de l'Ordonnance de 1667. On ne reçoit plus les requêtes civiles, s'il n'y a ouverture en la forme, quand il y auroit de l'erreur au fond, & sans consigner une amende de 450 livres.

On appelle *mort civile*, ce qui emporte un retranchement de la société civile, comme une condamnation aux galères perpétuelles, à un bannissement perpétuel, ou une condamnation à mort par contumace, qui font qu'on ne regarde plus un homme comme citoyen. *Mors civilis*. On le dit aussi de ceux qui n'ont plus la faculté d'agir en des affaires temporelles, comme ceux qui ont renoncé au monde, qui ont fait des vœux dans les Monastères ; ce qui est sujet à exception.

**GUERRE CIVILE**. On appelle ainsi la guerre que se font entr'eux les peuples d'un même Etat, ou les Citoyens d'une même ville. *Bellum civile*. Les guerres civiles sont toujours plus cruelles que les guerres étrangères.

Tome II.

**CIVIL**, se dit aussi de la manière d'agir & de converser avec les autres hommes dans la société, & se dit de celui qui par des manières honnêtes fait rendre des honneurs convenables à ceux qu'il rencontre. Nous sommes *honnêtes*, dit M. l'Abbé Girard par l'observation des bienséances & des usages reçus dans la société. Nous sommes *civils* par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre. Nous sommes *polis* par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation & dans la conduite pour les personnes avec qui nous vivons. Nous sommes *gracieux* par des aits *prevenans* pour ceux qui s'adressent à nous ; les manières *civiles* sont un témoignage de respect. Souvent dans l'usage on étend la signification de ce mot. Voyez **CIVILITÉ** M. de S. EVR. a employé ce mot substantivement. Un *civil* par excès est plus fâcheux qu'un incivil. S. EVR.

**CIVILEMENT**, adv. d'une manière civile. *Civiliter*. L'action de faux se peut poursuivre *civilement* & criminellement.

On dit aussi, qu'un homme est mort *civilement*, quand il est condamné à mort par contumace, aux galères perpétuelles, à un bannissement perpétuel, ou quand il a fait profession dans un Monastère : car alors il est censé à certains égards retranché de la société civile, privé des droits & des fonctions de la société civile.

**CIVILEMENT**, signifie aussi honnetement. *Comiter, humaniter, officiosè*. Cet homme m'a traité, m'a reçu fort *civilement* ; il en a agi fort *civilement* avec moi.

**CIVILISATION**, s. f. terme de Jurisprudence. C'est un Acte de justice, un jugement qui rend civil un procès criminel. La *civilisation* se fait en convertissant les informations en enquête, ou autrement.

L'ami des hommes a employé ce mot pour sociabilité. Voyez ce mot. La religion est sans contredit le premier & le plus utile frein de l'humanité : c'est le premier ressort de la civilisation. Elle nous prêche, & nous rappelle sans cesse la confraternité, adoucit notre cœur.

**CIVILISER**, v. a. rendre civil & poli, traitable, sociable. *Aliquem ad omne officii munus instruere*. La Prédication de l'Évangile a civilisé les peuples barbares les plus sauvages. *Ad humanitatem informare*. Il n'y a rien de plus propre à civiliser & à polir un jeune homme que la conversation des Dames.

**CIVILISER**, en termes de Palais, signifie, recevoir un criminel en procès ordinaire, ou rendre un procès civil de criminel qu'il étoit. *Causam à capitalium rerum tribunali ad cognitionis ordinariæ judicium transferre*. Ce procès, qui étoit à la Tournelle, a été civilisé, & renvoyé aux Enquêtes, pour y procéder par action civile.

**CIVILISÉ**, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, en latin comme en françois. Peuple *civilisé*. Procès *civilisé*.

**CIVILITÉ**. s. f. Manière honnête d'agir, de converser dans la société. *Civilitas*.

La *civilité* est un cérémonial de convention, établi parmi les hommes, de se donner les uns aux autres des démonstrations extérieures d'amitié, d'estime & de considération.

M. l'Abbé Girard donne à ce mot une signification moins étendue & ne considère la *civilité* que comme un empressement de marquer des égards & du respect aux autres. Sous ce point de vue ce n'est qu'un pas vers la politesse, & c'est une qualité réservée aux personnes d'une condition intérieure.

La *civilité* est un certain jargon que les hommes ont établi pour cacher les mauvais sentimens qu'ils ont les uns pour les autres. S. EVR. La *civilité* est comme la beauté ; elle commence, & elle fait les premiers nœuds de la société. MONT. La *civilité*



n'est autre chose qu'un commerce continuel de mensonges ingénieux pour se tromper mutuellement. FLÉCH. Il est assez difficile de distinguer la flatterie d'avec la *civilité*, & la politesse du monde. M. SCUD. La *civilité* est un désir d'être estimé poli en certaines occasions. LA ROCH. La *civilité* a augmenté parmi nous à mesure que la politesse s'y est introduite. CAIL. Il vaudroit mieux se contenter d'une *civilité* froide qui n'offense point, que de se trahir par une *civilité* excessive, qui attire les importuns. M. SCUD. Combien de haines secrètes ne couvre-t-on pas sous des apparences de *civilité* affectée ? Les *civilités* gênantes & étudiées sont importunes. BELL. Le véritable esprit du monde a trouvé l'art d'introduire une certaine *civilité* familière, qui rend la société agréable & commode. S. EVR. Ceux qui sont élevés dans les premiers rangs doivent s'abaisser en quelque manière par leurs *civilités*, pour jouir de leur prééminence. MALEB. La *civilité* n'est bien souvent qu'une envie de passer pour poli, & une crainte d'être regardé comme un homme sauvage & grossier. M. ESP.

☞ CIVILITÉ se prend généralement pour complimens, paroles, actions obligantes, gracieuses, & autres devoirs de la vie. *Officiosa verba, comitas*. Dans ce sens il a un pluriel. Faire *civilité* à quelqu'un, lui faire des *civilités*. Après les premières *civilités* de part & d'autre.

CIVILITÉ se dit aussi d'un livre qui enseigne les règles de la *civilité*. *Liber ad politam morum elegantiam, scitam urbanitatem erudiens*. Une *civilité* française. On dit proverbiallement d'un homme qui manque aux devoirs les plus ordinaires de la *civilité*, qu'il n'a pas lu la *civilité* puérile, qui est le titre d'un ancien livre.

CIVIQUE. adj. Epithète qu'on donnoit à des couronnes de chêne, qu'on accordoit autrefois à Rome à ceux qui dans la guerre avoient sauvé un citoyen dans une bataille, ou dans un assaut. *Corona civica*. Elle étoit fort estimée, & fut même donnée à Auguste, qui fit à cette occasion frapper des monnoies avec cette devise, *Ob cives servatos*; c'est-à-dire, pour avoir sauvé des citoyens. On la donna aussi à Cicéron, après qu'il eut découvert la conjuration de Catilina.

CIVITA. f. f. Mot italien, que nous disons aussi dans des noms propres de lieu. *Civitas*. Il s'est formé de ce mot latin. *Civitas* est une petite ville de l'Etat de Venise dans le Bressan. *Civitas Castellana* est une petite ville de l'Etat de l'Eglise dans le Patrimoine de S. Pierre. *Civitas Ducale* ou *Reale*, c'est-à-dire, *Ville Ducale* ou *Royale*, petite ville Episcopale de l'Abruzze ultérieure, sur les confins de la campagne de Rome. *Civitas di Penna*, en latin, *Penna, Pinna*, ville Episcopale de la Calabre ultérieure. *Civitas della Pieve*, en français, *Ville du peuple*. *Civitas Plebana*. Petite ville Episcopale du Pérugin dans l'Etat de l'Eglise. *Civitas Vecchia*, que nous prononçons quelquefois *Civitas Vêche*, c'est-à-dire; *Ville vieille*, *Civitas Vetus*, est une ville de l'Etat de l'Eglise dans le Patrimoine de S. Pierre. Elle a un fort bon port, qui sert de retraite ordinaire aux Galères du Pape. Innocent XIII l'a déclarée port franc, & lui a donné de grands privilèges pour y attirer le commerce. C'étoit autrefois un Evêché: on l'a réuni à celui de Viterbe. L'Abbé Chastelain écrit toujours dans son Martyrologe. *Civita vecque*, & tout en un mot; & Tillemont, *Civitas Vecchia*, comme en italien.

CIVITELLE. Nom d'une petite ville d'Italie. *Civitella*. Cette ville est dans l'Abruzze, au Royaume de Naples,

Ce mot est un diminutif formé du mot latin *civitas*, ville.

CIUN. Voyez CHIUN.

CIURAN. f. m. Nom d'homme. Cyprien. *Cyprianus*.

S. *Ciuran*, près de Poitiers, est un Monastère de la Congrégation de Toron.

Ce mot s'est fait par corruption de *Cyprianus*. ☞ CIVRAY. Petite ville de France, en Poitou, sur la Charente, à neuf lieues de Poitiers.

## C I Z.

☞ CIZE. Nom qu'on donne à un des districts dans lesquels la basse Navarre est divisée. S. Jean-pied-de-port en est le chef-lieu.

## C L A.

CLABAUD. f. m. Chien courant à grandes oreilles pendantes, & qui se récrie mal-à-propos sur les voies. Nicod dérive ce mot de l'hébreu *cheleb* ou *chalab* ou du pluriel *chelabim*, qui signifie *chien*. *Clamofus canis*.

On dit figurément & populairement qu'un chapeau fait le *clabaud*, quand un des bords baissé plus d'un côté que d'autre. *Petagus cujus ora pars in alteram aurem dependet, petagus ex altera parte pendens*. On dit autrement qu'il baissé l'oreille, comme font les chiens *clabauds*.

☞ CLABAUD signifie figurément sot, bavard, qui parle beaucoup & mal-à-propos. C'est un vrai *clabaud*. Il est populaire. *Clamator, clamofus*.

CLABAUDAGE. f. m. Le bruit que font plusieurs chiens qui clabaudent. Il se prend aussi quelquefois dans le sens de *clabauderie*. *Clamitatio*.

CLABAUEMENT, f. m. pour *clabauderie*, criailerie importune, se trouve dans la Satyre Ménippée, p. 80 de l'édition in-8°. « Vous n'oyez plus aux » classes ce *clabaudement* latin des Régens qui ob- » tondoient les oreilles de tout le monde... »

CLABAUDER. v. n. Aboyer fortement, comme font les chiens *clabauds* qui aboient ordinairement sans être sur les voies de la bête. *Allatrare, oblatrere*.

CLABAUDER se dit aussi de l'aboi des mâts.

CLABAUDER se dit figurément des hommes qui déclament trop fort, qui crient beaucoup, mal-à-propos & sans sujet. *Clamitare, blaterare, blutire nugus*. Cet Avocat ne fait que *clabauder*, au lieu d'apporter de bonnes raisons. Vous *clabauder* en pédant sur des vétilles de Grammaire. SAINT AMANT.

Il est aussi quelquefois actif. *Allatrare aliquem, alicui oblatrere*. Que deviendrai-je entendant les Libraires me *clabauder*? BOIS-R. Naudé a dit *clabauder*; pour dire, crier quelque chose par les rues, comme font les Colporteurs. Je crois ne pouvoir mieux faire que de commencer la ressource de ma fortune en *clabaudant*, comme tant d'autres, de ces petits libelles. MASC.

CLABAUDERIE. f. f. Criailerie, cris fatiguans & ennuyeux. *Clamor importunus*. Il m'étourdît les oreilles avec ses *clabauderies*. Tous ces termes sont du style bas.

CLABAUDEUR, f. m. qui clabauder, qui fait bien du bruit pour peu de chose. *Clamator, clamofus*. On dit au féminin *clabaudense*.

CLABAUDIER pour CLABAUDEUR. Apollon, art. 6 de son Ordonnance, interdit tous Avocats citateurs, *clabaudiers* & déclamateurs. *Parnasse réformé*, p. 153. Tous ces termes sont du style très-familier.

☞ CLACKMANNAN. Ville d'Ecosse, dans la province de Sterling, sur le Golfe de Firth.

CLACQUER. Voyez CLAQUER

CLADOTERIES. f. f. pl. Fêtes qu'on célébroit dans le temps que les vignes se taillent. Héfychius en fait mention. Du grec *κλάδος*, rameau.

☞ CLAGENFURT. *Clagesfurtum*, autrefois *Claudia*. Ville d'Allemagne, capitale du Duché de Carinthie.

CLAIE. f. f. Ouvrage de Vannier fait d'osier, ser-

vant à divers usages. *Crates*. Une *claire* est faite ordinairement de branches entrelacées les unes dans les autres. Il y a des *claires* à claires voies, d'autres ferrées. On met des *claires* devant les fenêtres, derrière les lits. Il y a des *claires* qui servent à nettoyer les habits, & d'autres qui servent à faire sécher des fruits. Il y a aussi des *claires* de bois plus grossier, comme celles des ateliers, qui servent à passer le sable pour en séparer les cailloux; des *claires* à clore les bateaux de charbon; des *claires* qui servent à faire des digues, à entretenir des ouvrages de fortification faits de terre sablonneuse & fraîchement remuée, à passer des fossés marécageux. Les Jardiniers se servent de *claires* pour passer les terres. On appelle aussi *claire*, ce qui sert aux Bergers pour enfermer leurs troupeaux quand ils parquent.

Ce mot de *claire* a été fait à *claudendo*. Du Cange dit qu'on l'a appelé dans la basse latinité *cleia*, *clai*a, *cleia*, *clitella* & *clida*, dont il croit que ce mot est dérivé.

**CLAIRE** est aussi une grosse échelle de charpente attachée derrière une charrette, sur laquelle on fait traîner par la ville ceux qui ont été tués en duel, ou qui se sont défaits eux-mêmes.

**CLAIMER**, vieux verbe, avouer, nommer. Ce terme est encore usité au Parlement de Rouen, & dans la Coutume de Normandie, où il signifie *retirer*: on y dit aussi *clainer*.

**CLAIN**, s. m. Terme de Coutumes, qui a différentes significations dans différents endroits. C'est en général, demande, clameur faite en jugement: en quelques endroits, saisie, dans d'autres, amende due par celui qui succombe; ailleurs amende due pour les bêtes prises en délit.

**CLAIN de degagement**. Saisie & arrêt que font les Ouvriers & les Domestiques sur les meubles du débiteur pour leurs salaires ou gages. *Clain* de rétablissement, action en réintégrand.

**CLAIN**. Rivière de en France Poitou. Elle passe à Poitiers, & va se décharger dans la Vienne au dessous de Chatelleraut.

**CLAIR**, AIRE, adj. Ce mot a différentes acceptions. En Physique il est relatif à la quantité de rayons que réfléchit un corps, & quelquefois à la quantité de matière ou de parties solides qu'il contient. Une couleur *claire*, une étoffe *claire*.

**CLAIR** se dit des objets qui répandent beaucoup de lumière, soit qu'ils aient cette lumière d'eux-mêmes, soit qu'ils l'aient par emprunt. *Clarus*. Dans le premier cas il convient au soleil & aux étoiles qui brillent par leur propre lumière. Dans le second cas, il se dit de la lune & des planètes qui luisent d'une lumière empruntée. La lune est *claire*. Vénus est la plus *claire* des planètes.

En général le mot *clair* s'applique aux objets qui ont le degré de lumière nécessaire pour être pleinement distingués & connus.

Ce mot vient du latin *clarus*, qui en sa première signification veut dire un *illustre*, celui qui est public victorieux à haute voix.

Ce mot vient donc du grec *κλαῖω*, d'où vient, *κλαῖω*, *κλαῖω*, *voco* ou *publico*, *altâ voce pronuntio*. MARTINIUS.

On dit aussi au substantif, le *clair* de la lune. *Luna lucida*.

**CLAIR** se dit aussi des lumières élémentaires, du feu, & des autres choses qui en participent. Le fagor fait un feu *clair*. Une bougie rend une lumière plus *claire* qu'une chandelle.

**CLAIR** signifie encore, ce qui reçoit beaucoup de lumière, & qui est opposé à *obscur*. Cet appartement est *clair*, cet autre est *obscur*. Autrefois les Eglises étoient fort obscures; maintenant on les fait fort *claires*.

**CLAIR** se dit encore des surfaces nettes & polies qui réfléchissent beaucoup de lumière. Les miroirs d'a-

cier sont plus *clairs* que ceux de verre, parce qu'ils souffrent un plus beau poli. Ces chenets sont si *clairs*, qu'il semble que ce soient des miroirs. C'est en ce sens qu'on dit un teint *clair*, quand il est uni, vif & poli; à la différence de celui qui est plombé, ou de celui qu'ont les personnes indisposées.

**CLAIR-brun** se dit des cheveux. On appelle *cheveux clairs-bruns*, des cheveux d'un brun moins foncé. Et on dit d'une femme qui a les cheveux de cette sorte, qu'elle est *clair-brune*.

On dit aussi, que le blanc est une couleur *claire*, parce qu'elle naît d'une réflexion de beaucoup de lumière: que le noir n'est pas *clair*, parce que la lumière se perd, s'absorbe dans ses pores. *Lucidus*.

**CLAIR**, en termes de Peinture, se prend substantivement, & se dit des parties qui réfléchissent plus de lumière, qui sont composées de couleurs plus hautes, plus frappantes. *Lucidus color*. La science du Peintre est de bien ménager les *clairs* d'un tableau, les teintes, les ombres, ou bruns, & les enfoncements.

**CLAIR** se dit encore en Peinture d'un ton naturel, & non rembruni.

On appelle encore ainsi dans les ouvrages de tapisserie, les laines & les soies claires qui servent à rehausser l'ouvrage. Cet ouvrage de tapisserie est presque achevé, il n'y a plus que les *clairs* à mettre: les *clairs* sont bien distribués.

**CLAIR-obscur**, s. m. terme de Peinture. Par ce mot on entend l'art de distribuer avantageusement les lumières & les ombres qui doivent se trouver dans un tableau, tant pour le repos & pour la satisfaction des yeux, que pour l'effet du tout ensemble. **DE PILES**. Ce Peintre entend bien le *clair-obscur*; pour dire, qu'il donne à ses figures un grand relief, qu'il les débrouille & les détache bien par le moyen de la lumière & des ombres.

**CLAIR obscur** signifie aussi un dessin qui n'est fait qu'avec deux couleurs, ordinairement de blanc & de noir, & quelquefois de jaune: ou un dessin qui n'est lavé que d'une couleur brune, & les jours rehaussés de blanc. *Color lucidus obscuro ritè temperatus*. On le dit aussi des estampes de deux couleurs qu'on tire à deux fois, dont on voit des volumes chez les curieux d'estampes.

Le mot de *clair-obscur* est composé de deux autres mots, comme on le voit: par le mot de *clair*, on entend non-seulement la lumière, mais aussi toutes les couleurs qui sont lumineuses de leur nature; & par le mot d'*obscur*, il faut entendre non-seulement toutes les ombres, mais encore les couleurs qui sont naturellement brunes. Voyez **M. DE PILES** dans son *Cours de Peinture par principes*.

**CLAIR** signifie encore ce qui n'est pas épais; ferré. *Rarus*. On dit en ce sens que des cheveux sont *clairs*; que les blés sont *clairs* dans les champs. La gaze est la plus *claire* de toutes les étoffes, la mousseline de toutes les toiles.

**CLAIR** se dit aussi des corps qui donnent passage aux rayons de la lumière; & en ce cas il signifie, diaphane, transparent. *Perlucidus*. Ce verre est *clair*; *clair* comme cristal de roche.

**CLAIR** se dit aussi de ce qui a peu de consistance. En ce sens il est opposé à épais, & ne se dit que des choses liquides. Syrop trop *clair*, bouillie trop *claire*.

On le dit aussi par opposition à trouble, comme synonyme de limpide. Vin *clair*. Eau qui n'est pas encore *claire*.

On dit que le temps est *clair*, que le ciel est *clair*, dans la signification de serein; pour dire, qu'il n'y a point de nuages en l'air.

**CLAIR** se dit aussi en Musique d'un son net & aigu qui frappe l'oreille avec autant d'éclat, que la lumière frappe les yeux. *Clarus*, *acutus*. Les enfans, les femmes, les châtres, ont la voix plus *claire*

que les autres gens. Cette cloche a un son *clair* & argentin.

**CLAIR** se dit aussi figurément, & signifie ce qui est net & débrouillé. *Clarus, dilucidus, enucleatus.* On ne doit se déterminer à recevoir une vérité qu'après une vue *claire* & distincte de ce qui est nécessaire pour porter un jugement assuré. **MALEB.** La narration dans le discours doit être exacte, *claire* & serrée. **S. EVR.** Que deviendroient beaucoup de pensées de Tertullien, si on les avoit réduites à leurs plus *claires* & plus simples idées? **MALEB.**

**CLAIR** signifie quelquefois intelligible, & aisé à comprendre. Un commentaire *clair*; discours *clair.* Méthode *claire* & aisée.

On dit qu'un homme a l'esprit *clair*, lorsqu'il l'a net, qu'il aperçoit & connoît bien les objets & les présente de même.

On dit qu'un homme voit *clair*; pour dire, qu'il pénètre bien le fonds des affaires; qu'il entend *clair*; pour dire, qu'il entend à demi mot ce qu'on veut lui dire. *Perpicax, acutum videns.* On dit au contraire d'un stupide, qu'on ne sauroit lui faire voir *clair*, lui faire entendre raison. Dans ces dernières phrases il est employé adverbialement.

On dit aussi, qu'un droit est *clair*; pour dire, qu'il est évident, *jus apertum, manifestum*; une question *claire*, qui est sans difficulté. *Quaestio facilis*; que les affaires d'un homme sont *claires*, que son bien est clair; pour dire, qu'elles ne sont point embrouillées, que personne ne lui en dispute la possession. *Res plana, dilucida, non intricata.* Le fonds sera pris sur les plus *clairs* deniers du Trésor Royal. *Pars ararii Regii liquidior.*

Cette terre est le plus *clair* de son bien. *Patrimonii pars liquidior.*

Les gens de chicane disent qu'il faut voir *clair* dans une affaire; pour dire, qu'il leur faut donner de l'argent, avant que de les obliger à mettre le nez dans un sac pour l'examiner.

**CLAIR** se dit aussi quelquefois absolument & adverbialement. Il fait *clair*; pour dire, il fait jour. *Lucescit.* Il parle haut & *clair*, c'est-à-dire, avec une voix grêle & aigue. Il lui a dit cela *clair* & net; pour dire, franchement & sans dissimulation.

On appelle du vin tiré à *clair*, ou au *clair*; du vin tiré en bouteilles étant bien reposé.

Ces façons de parler adverbiales à *clair* & au *clair*, se disent au propre d'une liqueur séparée de sa lie, de son sédiment. Vin tiré à *clair* ou au *clair*, expression qui a lieu au figuré. Les particularités de cet événement sont tirées au *clair*, c'est-à-dire, qu'on a démêlé ce qu'il y avoit de faux, & qu'on sçait au juste ce qui en est. Ses expressions sont si pressées, si embarrassées les unes dans les autres, qu'un traducteur est obligé d'user de longs détours pour les tirer au *clair*, & les rendre intelligibles dans une autre langue. *Journ. des Sav.* en parlant de Plutarque.

On dit aussi qu'un homme voit plus *clair* avec des lunettes, qu'avec ses yeux; qu'un colin maillard voit *clair*, pour dire qu'on ne lui a pas bien appliqué son bandeau.

**CLAIR** se dit proverbialement en ces phrases. On dit de celui qui entreprend quelque chose au-delà de ses forces, qu'il n'y fera que de l'eau toute *claire.* On dit que l'argent est *clair* semé chez quelqu'un; pour dire, qu'il n'en a guère.

**CLAIR**, s. m. nom d'homme. *Clarus.* Il y a plusieurs Saints de ce nom. Il y en a un pour lequel l'usage est de dire *Clars* au lieu de *Clair.* Voyez **CLARS.**

**CLAIRAC.** Il seroit mieux d'écrire ainsi, comme le fait Duchesne, & les autres de son temps: mais l'usage l'a emporté, & l'on écrit aujourd'hui **CLERAC.** Voyez ce mot.

**CLAIRAU.** Voyez **CLARINE.**

**CLAIRE**, s. f. nom de femme. *Clara.* Sainte *Clair.*

**CLAIRE.** (Religieuses de sainte). Voyez **CLARISSES.**

**CLAIRE-SOUDURE**, *claire étoffe.* s. f. Les Potiers

d'étain appellent de la sorte, une espèce d'étain composé de plomb & d'étain neuf. On le nomme aussi *basse étoffe* & *petite étoffe.*

**CLAIRE.** s. f. On appelle ainsi la cendre des os calcinés, lessivés, séchés & réduits en poudre impalpable sur le porphyre, dont on enduit la surface interne des coupelles, non-seulement pour en remplir les inégalités, mais encore pour former sur cette surface une espèce de crible, à travers lequel le plomb & les autres métaux vitrifiés passent très-aisément, pendant que l'or & l'argent, ou toute autre métal qui a encore sa forme métallique, y sont arrêtés. *Encyc.*

**CLAIRE**, s. f. ou adj. employé substantivement, en Astronomie, est un nom qu'on a donné à quelques étoiles. La *claire* des gardes, &c.

**CLAIREMENT.** adv. D'une manière claire. *Perlucidè, nitidè.* On voit *clairement* les objets à travers cette lunette. On le dit aussi au figuré. Les proportions d'Euclide sont démontrées *clairement.* *Clarè, dilucidè, explicatè, planè, enucleatè.* La pensée n'étant qu'une image que l'esprit se forme à lui-même, elle doit représenter les choses *clairement* & sans obscurité. **BOUH.**

*Que la langue toujours exprime clairement,  
Ce que d'abord l'esprit a conçu nettement.* **VILL.**

**CLAIRET**, **ETTE**, adj. pris souvent substantivement. Au masculin il ne se dit proprement que du vin rouge paillet. *Vinum rubellum.* En ce sens on dit qu'un homme est entre le blanc & le *clairer*; pour dire, qu'il est entre deux vins. On appelle *clairette* une liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre & de différens ingrédients. On appeloit autrefois *clairer*, du vin composé avec des épiceries. Les Allemands l'appellent encore *claret*, les Espagnols *clarea*, & les auteurs modernes *claretum.*

**CLAIRET**, s. m. terme de Jouaillier. Il se dit d'une pierre dont la couleur est trop foible.

**CLAIRET.** Le Mont *Clairer.* Montagne de Provence, près de Toulon.

**CLAIRETS** ou **CLÉRETS.** Les *Clairers.* Abbaye de filles de l'Ordre de Citeaux, fondée en 1213. *Abbatia de Claretis.* Guillaume V, Abbé de la Trappe, en fut le premier père & supérieur immédiat, & elle demeura toujours sous la conduite des abbés de ce monastère, tant qu'il y en eut de réguliers. Elle retourna sous la filiation de Clairvaux, à laquelle elle appartient naturellement, lorsque l'Abbaye de la Trappe tomba en commande. En 1686, le chapitre général de Citeaux remit l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, dans son droit, & les abbés de Citeaux & de Clairvaux le pressèrent de prendre la direction de cette maison; soit indifférence pour cette direction, soit dévotion pour l'abbé de Clairvaux, qui en étoit en possession depuis long temps, il ne pouvoit s'y résoudre. Mais Angélique-Françoise d'Estampes de Valençay, ayant été nommée par le Roi à cette Abbaye, pressée fort l'abbé de la Trappe de ne pas résister plus long temps, qu'il se chargea enfin de la direction de l'Abbaye des *Clairers.* Il y fit sa visite en 1690 & en 1691, & par ses exhortations, il disposa les religieuses à recevoir la réforme qu'elles embrassèrent en 1692. **P. HÉLYOT, T. VI, c. 1.** L'Abbaye des *Clairers* est dans le Diocèse de Chartres. Elle fut fondée vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle par Mathilde de Brunsvich, sœur de l'Empereur Othon IV, & femme de Geoffroy, Comte du Perche. *Sainte-Marthe.* Le P. Hélyot s'est trompé quand il a dit que cette Abbaye fut fondée en 1113, puisque Thomas, Comte du Perche, fils de Geoffroy & de Mathilde les fondateurs, confirma en 1213, les donations que ses père & mère avoient faites à cette Abbaye, & y en ajouta de nouvelles. Il se trompe encore quand il dit que Mathilde en fut fondatrice; car le même Thomas, dans le même acte,

fait entendre que son pere & sa mere furent conjointement fondateurs de cette Abbaye.

Il y avoit aussi près de-là une forêt, nommée la forêt des *Clairêts*. *Nemus Claretis*, dit le même acte.

**CLAIRETTE.** (EAU) f. f. Espèce de ratafia.

**CLAIRETTES.** f. f. Religieuses qui mènent une vie très-austère, & qui sont sous la direction de l'Abbé de la Trappe. Voyez **CLAIRETS**.

**CLAIRE-VOIE**, f. f. terme de jardinage. Les Jardiniers disent, il faut semer les raves à *claires-voies*. Les racines de jardin croissent bien mieux lorsqu'on les sème à *Claires-voies*, que lorsqu'elles sont mises en terre trop dru. Semer à *claires-voies*, c'est jeter la graine en terre le moins épais qu'il est possible. LIGER.

**CLAIRE-VOIE** se dit aussi des claires, manequins & semblables ouvrages d'osier, quand les morceaux qui les composent sont écartés les uns des autres, & qu'ils laissent du jour entr'eux. *Laxum, laxè intertextum*. Les manequins sont les uns à *claire-voie*, & les autres pleins. LA QUINT. On le dit dans le même sens de l'espacement de solives d'un plancher, des chevrons d'un comble, &c. lorsque cet espacement est plus large qu'il n'a coutume d'être dans les ouvrages de même nature. *Intertignia*.

**CLAIRE-VOIE**, terme d'eaux & fontaines, est synonyme à clarières, mais moins usité.

On appelle aussi *claire-voie*, les barreaux de fer ou de bois que l'on met aux ouvertures des murailles d'un parc ou d'un jardin, pour avoir la vue, pour jouir de la vue de la campagne. *Clathri, clathra, ou clathrus, clathrum*.

**CLAIRE-VOIE**, terme de manufacture de lainage, qui signifie le jour qui reste quelquefois entre les fils de la chaîne, & après que les draps ou autres étoffes de laine sont travaillés en toile. On les nomme aussi *entrebats*.

**CLAIRIÈRE**, f. f. terme de lingère. Les femmes qui travaillent en linge, donnent le nom de *clairières* aux endroits des toiles mal faites & inégalement frappées, qui sont plus claires que le reste, c'est-à-dire, dont la tissure est moins serrée que les autres parties. Les toiles pleines de *clairières* ne sauroient durer autant que celles qui sont égales, parce que le fort emporte le foible.

**CLAIRIÈRES**, terme des eaux & forêts. *Loca silvarum rarioribus consista*. Ce sont des endroits dans les forêts qui sont dégarnis d'arbres. Les bêtes vont se ressuyer dans les *clairières*. On dit aussi des vagues.

**CLAIRON**, f. m. espèce de trompette qui a un son plus aigu que l'ordinaire. *Acutioris soni lituus, tuba*. Le *clairon* a le tuyau plus étroit que la trompette. Ils s'assemblent avec des timbales & des *clairons*. ABLANCOURT.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *claron*, qui a été fait de *clarus*. C'est à cause qu'il rend un son clair. Dans la basse latinité on l'appelle *clarastus, clario & claro*.

Nicod dit que *clairon*, tel qu'il étoit en usage parmi les Maures & les Portugais, qui le tiennent d'eux, servoit anciennement comme de dessus à plusieurs trompettes sonnante en taille, ou basse-contre. Il dit encore que le *clairon*, non plus que la trompette, n'étoit que pour la cavalerie dans une armée de terre, & dans une armée de mer, pour les gens, qui étant portés sur des vaisseaux, n'étoient point regardés comme gens de pied. Il n'en reste plus que le nom parmi nous, excepté dans la poésie où l'on dit encore les *clairons* & les trompettes.

**CLAIRON** est aussi un jeu de l'orgue qui est long de quatre piés, accordé à l'octave de la trompette, & qui, de même qu'elle, se termine par en-haut en s'élargissant par l'endroit qu'on nomme le *pavillon*. *Tubulorum ordo soni acutioris*.

En plusieurs endroits on appelle *clairon*, ce qu'on appelle ordinairement *clairine*.

**CLAIRON** est un terme de blason. Le Comte de Bath en Angleterre, a trois *clairons* pour ses armes. Quelques-uns disent que ces *clairons* sont une espèce d'ancienne trompette. D'autres pensent qu'ils représentent plutôt le gouvernail d'un navire, & d'autres enfin l'arrêt d'une lance. HARRIS.

**CLAIRON**. On appelle *clairon* sur la mer, un endroit du ciel qui paroît clair dans une nuit obscure. *Pars nebulosæ cæli lucidior*.

On dit proverbialement : à bête sûre, ne fait point de *clairon*; pour signifier, que lorsque l'on est persuadé de la sagesse d'une fille, il n'est pas besoin de veiller sur sa conduite. On le dit aussi de gens dont on connoît la fidélité.

**CLAIRON**, f. f. diminutif. Petite fille nommée Claire.

**CLAIR-RUISSEL**, Monastère de l'ordre de Fontevraud, fondé avant le milieu du douzième siècle dans le pays de Caux, près de Gaille-Fontaine, par Hugues II, Seigneur de Goutnai, & Milésendé de Vermandois son épouse. *Descript. géog. & hist. de la Haute-Norm. tom. 1, p. 155*.

**CLAIR-SEMÉ**, ÉE. adj. Qui n'est pas semé épais, qui n'est pas près à près. Du blé *clair-semé*. *Clair-semé* se dit aussi d'un bois qui n'est pas bien fourni d'arbres. On dit proverbialement que l'argent est *clair-semé* chez quelqu'un; pour dire, qu'il n'en a guère. On dit aussi figurément d'un livre où il y a quelques beaux traits, mais de loin à loin; que les beautés y sont *clair-semées*.

**CLAIRVAUX**, petite ville de Champagne, située dans l'Evêché de Langres, sur la rivière d'Aube. *Clara vallis*.

**CLAIRVAUX**, Abbaye qui fut fondée en 1115, en ce lieu, par Hugues, Comte de Troyes, qui donna cette terre, & par Etienne, Abbé de Citeaux, qui y envoya de ses moines, avec S. Bernard qu'il en fit premier Abbé, quoiqu'il n'eût que 24 ans, & seulement un an de profession. *Claravallensæ Canobium*. C'est en ce sens que l'on dit que *Clairvaux* est une des quatre filles de Citeaux.

L'Abbaye de *Clairvaux* a été chef de plus de 800 monastères qui lui étoient soumis. Elle a 81 filles de sa génération. Alphonse I, Roi de Portugal, fondateur de l'Abbaye d'Alcobazar, en 1148, en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée sur les Maures, l'année précédente, rendit en 1143, son royaume feudataire de l'Abbaye de *Clairvaux*, & obligea ses successeurs à lui payer tous les ans, au jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, cinquante marabittains d'or. Ce fut apparemment sur cela que les religieux de *Clairvaux* fondèrent leurs prétentions au Royaume de Portugal, après la mort du Roi Sébastien, tué à la bataille d'Alcacer en 1578. P. HÉLYOT, T. V, C. 43.

**CLAIRVAUX** signifie une Congrégation ou un Ordre de moines, dont l'Abbaye de *Clairvaux* est chef. *Claravallensis Congregatio, Ordo*. C'est en ce sens qu'on dit le Chapitre général de *Clairvaux*; un religieux de *Clairvaux*; une Abbaye, un Prieuré, un bénéfice de *Clairvaux*; une Filiation de *Clairvaux*. L'histoire de Citeaux à l'an 1115, c. 2, n. 4, dit que *Clairvaux* n'eut point de fondateur, ou qu'il n'est point connu; que Claude-Robert a dit que ce fut Thibaut, Comte de Champagne, mais qu'il se trompe, & qu'il confond la translation avec la fondation.

Quelques auteurs écrivent *Clervaux*, mais mal. Ce mot vient du latin *Clara Vallis*, qui signifie *Vallée claire*, l'al s'est changé en au à l'ordinaire.

Ce lieu fut ainsi appelé, à cause qu'il est difficile de trouver ailleurs une vallée mieux éclairée du soleil par sa situation. On l'appeloit autrefois vallée d'absynthe, parce que cette herbe y croissoit en abondance : aujourd'hui encore l'absynthe de ce pays a des propriétés particulières.

**CLAIR-VOYANCE**. f. f. Discernement par lequel on voit la fin des choses, on en prévoit les consé-



quences. *Perspicacia*, *perspicacitas*. Ce mot vient de *clarè* & de *video*. Il est vieux & peu usité.

**CLAIR-VOYANT**, ANTE; ad. Qui a l'esprit fin & pénétrant, qui pénètre les choses, qui est d'abord au fait, & ne se laisse pas tromper. *Perspicax*, *lynceus*. Rien n'échappe à l'amour; il raine sur tout, & il fait tromper les plus *clair-voyans*. BOUH.

*Inspirez à ce digne Roi  
Avec l'amour de votre loi,  
Et l'horreur de la violence,  
Cette clair-voyante équité,  
Qui de la fausse vraisemblance  
Sait discerner la vérité.* R.

☞ L'homme éclairé, dit M. l'abbé Girard, ne se trompe pas, il fait. Le *clair-voyant* ne se laisse pas tromper, il distingue. L'étude rend éclairé; l'esprit rend *clair-voyant*. Un Juge éclairé connoît la justice d'une cause; il est instruit de la loi qui la favorise ou qui la condamne. Un Juge *clair-voyant* pénètre les circonstances & la nature d'une cause; il est d'abord au fait, & voit de quoi il est question.

Voltaire, dans ses *Remarques sur Nicomede*, à propos de ce vers,

*Que les plus clair-voyans y sont bien empêchés:*

Observe que le mot *clair-voyant* est aujourd'hui banni du style noble. On ne dit pas non plus, être empêché à quelque chose. Cela est à peine souffert dans le comique.

☞ **CLAISE**, (LA) ou LA CLAIZE, rivière de France dans le Berri, entre dans la Touraine, & se perd dans la Creuse, un peu au dessus de la Haye.

**CLAM**, f. m. terme de jurisprudence coutumière. Plainte, ajournement. Ce mot est vieux & hors d'usage. C'est de-là qu'est venu *clameur de haro*, & l'ancien verbe *clamer*.

**CLAM** signifie en Dauphiné, la citation ou cri public, que l'on fait d'un absent ou contumax.

**CLAM**. Dans le commerce, c'est le plus petit de tous les poids dont on se sert dans le royaume de Siam. Il pèse douze grains de riz.

☞ **CLAMABLE**, adj. terme de coutume. Dans la Coutume de Normandie, il signifie ce qui est sujet à retrait.

☞ **CLAMANT**, dans la même coutume, signifie celui qui fait un retrait seigneurial, lignager ou conventionnel. Dans d'autres coutumes, il signifie le saisit-faisant ou le saisissant, & même le demandeur.

**CLAME**, f. f. manteau de Pélerin. Vieux mot, formé du latin *chlamys*.

**CLAMECI**, petite ville de France dans le Nivernois, sur la rivière d'Yonne. *Clumeciaceum*, *Clumiciacum*. C'est dans un fauxbourg de *Clameci*, que réside l'Evêque de Béthléem. L'an 1223, lorsque les Infidèles eurent chassé les Chrétiens de la Terre-Sainte, Raynaud, Evêque de Béthléem, en Palestine, suivit Gui, comte de Nevers, qui venoit en France. Ce Seigneur lui donna l'administration de l'Hôpital de *Clameci*; & depuis on établit en ce lieu, un titre d'Evêque de Béthléem, à la nomination des Comtes & Ducs de Nevers, & qui subsiste encore.

**CLAMER**, v. a. vieux mot. Appeler, nommer. *Appellare*, *nominare*, *nuncupare*, *inclamare*.

*Tel se fait maître aux arts clamer,  
Qui n'entend ni texte, ni glose.* LE M. ALEXIS.

**CLAMER** vient du latin *Clamare*.

**CLAMER**, demander ou redemander comme chose qui est à soi. Je vous *clame* tuite ce qui remaint en la nef dou mien.

*Où ton droit est, je n'y claim rien,  
Mais laisse-moi venir le mien.* G. DE GUIGNEVILLE.

**CLAMER**, dans la Pratique, signifioit autrefois pu-

*clier*, comme on fait aux annonces publiques & proclamations. Il est encore en usage en Normandie, où il signifie retirer à droit lignager, ou à droit féodal. On peut *clamer* dans les 30 ans, si le contrat de vente n'a pas été lu à l'issue de la Messe Paroissiale: autrement il faut *clamer* dans l'an & jour. *Reclamare*. On diioit autrefois *clamer* droit; pour dire, prétendre & demander quelques droits. *Petere vindicias rei cujuspiam à judice*, *petere sibi adjudicari vindicias alicujus rei*. Il signifioit aussi faire saisir les biens ou deniers de son débiteur forain, & se *clamer* en Cour suzeraine; pour dire, s'adresser à la Cour supérieure. *Debitoris bona apud Supremum Judicem postulare*, *vindicare*. On diioit autrefois *clin*, *clain*, ou *clameur*, pour dire, une demande & ajournement fait en justice, ou une saisie. *Postulatio vadimonii*, *fortunarum debitoris*, & quelquefois pour une peine ou amende, sur-tout en fait de bêtes prises en dommage. *Pecunia multatitia*. C'est de ce mot qu'on a fait *declamer*, *reclamer*, *acclamation*, &c.

Ce mot vient de *clamare*, qui signifie *appeler*, *crier*. Voyez au mot CLAMEUR.

**CLAMÉE**, ÉE, part.

**CLAMESI**, f. m. Sorte de petit acier commun qui vient du Limousin; il n'y en a point de si bas prix que celui-là. Il se vend par carreaux ou billes de quatre pouces de long ou environ.

☞ **CLAMEUR**, f. f. Du Latin *clamor*, *oris*, *clamare*, crier *clamo*. Ce mot signifie un grand cri. *Clameur* publique, *clameur* universelle. Cela excita la *clameur* publique, de grandes *clameurs*, les *clameurs* de la populace. Il se soucioit peu des murmures impuissans & des vaines *clameurs* d'une populace déarmée. S. EVR.

☞ **CLAMEUR**, en termes de Jurisprudence, a différentes significations.

C'est quelquefois demande, quelquefois saisie, exécution, contrainte.

**CLAMEUR DE HARO**, est une complainte ou réclamation par laquelle on implore le secours de la Justice, contre la force & l'oppression d'autrui. *Appellatio ad Principem ad opem in lite ferendam*. Du Moulin l'appelle *Quiritatio Normannorum*. Elle est expliquée par le titre second de la Coutume de Normandie. Le haro a la même force que l'interdit *retinenda possessionis*: celui sur lequel on a crié le haro, est obligé de cesser l'entreprisé; alors le demandeur mène le défendeur devant le Juge, particulièrement en matière possessoire & provisoire; & là ils donnent respectivement caution, l'un de poursuivre le haro, & l'autre de le défendre: & cependant la chose est sequestrée en main tierce, & le Juge ne peut vider la *clameur de haro* sans amende. Cette *clameur de haro* est en usage en Normandie depuis la conquête de Raoul, que l'on prononçoit Roul & Rou, ou comme écrit Du Moulin dans son *Histoire de Normandie*, Rhou, de sorte que *haro* s'est formé de Hal-Rhou, qui étoit le cri par lequel on réclamoit ce Prince. Voyez Du Moulin cité *Liv. I, c. 9*. Il semble qu'on a dit autrefois *Clameur de harou*, au lieu de *haro*; car le même Historien rapporte, *Liv. VII, c. 20, n. XXII*, qu'aux funérailles de Guillaume le Conquérant, un nommé Ascelin, fils d'Artur, Maréchal, d'autres disent, soldat, se leva, & à haute voix fit cette plainte contre le Roi défunt. *Cette place en laquelle vous voulez maintenant donner sépulture à ce corps, a jadis été celle de la maison de mon pere, laquelle ce Prince pour lequel vous priez, lui ôta par force.... C'est pourquoi je querelle & reclame publiquement cette terre, & vous défends à peine de clameur de Harou d'enterrer le corps de cet usurpateur dans mon héritage.* L'amour que ce Raoul avoit pour la justice, faisoit réclamer son nom par ceux qui se sentoient opprimés par la violence. Mais tout ceci n'est pas sans difficulté. Voyez

**HARO.** Dans les Lettres de Chancellerie on met , Nonobstant *clameur de haro*, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires.

**CLAMEUR au ciel.** Plainte autrefois contre les usurpateurs du bien d'autrui. *Clamor, querela, provocatio ad Deum; exposulatio ad Deum, caelestis auxilii*, ou, *vindicta inclamatio*. Quelquefois ceux qui usurpoient le bien des particuliers étoient des Seigneurs si puissans, qu'il étoit inutile d'user contre eux des voies ordinaires de la Justice. Alors on se contenoit de les citer devant Dieu, avec des cérémonies qui ne manquoient guère de leur donner de la terreur, & de les engager à la restitution. Ce fut ainsi que Thomas de S. Jean, ayant usurpé quelques terres du Mont S. Michel, les Moines firent une Litanie contre lui, & la chantèrent publiquement pendant la Messe, jusqu'à ce que l'usurpateur, effrayé, vint se jeter à leurs piés, pour leur demander misericorde. *LOBINEAU, T. I, p. 202.* C'est là ce qu'il appelle *Clameur au ciel*.

**CLAMEUR** est aussi un vieux mot très-fréquent dans la Coutume de Normandie, & dans les loix d'Angleterre. La *clameur féodale*, & la *clameur lignagère*, sont la même chose que le retrait lignager. *Denuntiatio prerogativa ad retinendum praedium gentilitium*. L'une & l'autre *clameur* peut être intentée par le Seigneur, ou par le plus proche parent, dans l'an & jour du contrat de vente. On appelle aussi *clameur révocatoire*, l'action qui naît de la Loi 2. *G. de res. vend.* pour la résolution d'un contrat pour lésion d'autre moitié de juste prix. *Voyez RETRAIT.*

**CLAMEUSE**, adj. f. qui ne se dit point au masculin. C'est un terme de droit canon & de Théologie morale. Qui fait du bruit, qui se fait avec grand bruit. *Clamosa*. Il ne se dit qu'avec le mot chasse, & l'on appelle chasse *clameuse*, la chasse qui se fait avec grand bruit. La chasse *clameuse* est étroitement défendue aux Ecclésiastiques. *Venatio clamosa*.

**CLAMOÛR.** Vieux mot qui s'est dit pour clameur, plainte, soupir, gémissement. *Clamor, planctus, querela, gemitus*.

*Au diable, l'un qui fera ses clamours  
Pour vous prier. MAROT.*

**CLAMP**, s. m. autrement *jumelle*. C'est un terme de Marine, qui signifie une certaine piece de bois qu'on applique contre un mât, ou contre une vergue, pour les fortifier, & empêcher que le bois n'éclate. *Clamp* est aussi une petite piece de bois en forme de rouet, qu'on met au lieu de poulie dans une mortoise. On appelle *clamp de mât*, une longue mortoise qui est dans le haut d'un mât ou d'une hune, & où il y a un demi-rond fait du même mât sur lequel passe l'itague ou itache.

**CLAMPONNIER** ou **CLAPONNIER**. s. & adj. m. Cheval *clapponnier* est celui qui est long jointé, c'est-à-dire, qui a des paturons longs, effilés & trop plians. On ne se sert plus guère de ce terme. Cependant Guillet de la Guilletière l'a employé dans son Dictionnaire de Manège.

**CLAMYS**. s. f. Vêtement militaire des Anciens, qui se portoit sur la tunique, & qui étoit en temps de guerre ce qu'étoit la toge en temps de paix. *Chlamys*. Ces Ambassadeurs ( de l'Empereur Anastase ) présentèrent à Clovis la robe de pourpre, avec cette espèce de manteau, qu'on appelloit *clamys*, & une couronne d'or couverte de pierreries. Ces ornemens étoient ceux des Patrices. *CORDEM.* à la réserve de la couronne, que l'Empereur seul portoit. Il y avoit quatre ou cinq espèces de *clamys*; celle des enfans, celle des femmes, & celle des hommes, qui se divisoit encore en celle du peuple, ou du vulgaire, & celle de l'Empereur.

**CLAMZ**, s. m. terme de Commerce. Petite monnoie d'argent billonné qui a couts aux Indes Orientales, & vaut onze deniers d'argent de France. *SAVORY.*

**CLAND**, s. m. terme de Charpenterie. Les *clans* sont les bouts des pièces de lieures qui sont sous les perrelos pour attacher les bordages des bateaux foncecs & autres.

**CLAN** ou **GLAND**. s. m. Terme de Parcheminer, qui signifie un instrument de bois, qui sert à arreter au haut de la herse, les peaux de parchemin en cosse, ou en croûte, qu'on veut raturer avec le fer, sur le sommier.

**CLAN**. s. m. Nom qu'on donne en Irlande & en Islande à une tribu formée d'un certain nombre de familles. *ACAD. FR.*

**CLANCHINOLTEPEC.** Ville de l'Amérique Septentrionale au Mexique, dans la province de Panuco.

**CLANCULAIRES.** Nom de Secte. *Voyez CLANGULAIRES.*

**CLANDESTIN**, **INE**. adj. Qui se fait secrètement, en cachette, & contre la Loi. Son principale usage est, en parlant des mariages & des assemblées. *Clandestinus*. Assemblée *clandestine*, Mariage *clandestin*. Le Concile de Trente & l'Ordonnance annullent les mariages *clandestins*.

Il paroît par plusieurs Chapitres du titre de *Clandestina desponsatione*, dans les Décrets de Grégoire IX, qu'autrefois on appelloit *clandestin*, tout mariage qu'on ne pouvoit prouver par témoins avoir été célébré, quoiqu'il eût été en présence d'un Prêtre. Dans les Cours laïques, on appelle mariage *clandestin*, celui qui se fait sans garder les solemnités prescrites par les Canons & par les loix civiles, & on réduit ces solemnités à quatre choses. La première, c'est d'avoir dans les mariages des enfans de famille, le consentement de leurs parens. La seconde, c'est la publication des bans. La troisième, c'est la bénédiction Sacerdotale. La quatrième, c'est la présence du Curé & des témoins. *CONTÉ. D'ANG.* Mais, à parler selon l'esprit du Concile de Trente, il n'y a que les mariages que l'on contracte hors de la présence du Curé, ou de quelque autre Prêtre commis par lui, ou par l'Evêque Diocésain, & de deux ou trois témoins, qu'on puisse appeler proprement *clandestins*; car la clandestinité dont le Concile a fait un empêchement dirimant, ne convient qu'à ces sortes de mariages. *Id.* Quoique ces sortes de mariages *clandestins* fussent illicites avant le Concile de Trente, comme étant défendus par l'Eglise, néanmoins ils n'étoient pas invalides, parce que l'Eglise ne les avoit pas encore rendus nuls. Même, depuis ce Concile, ils ne sont pas censés nuls & invalides dans les lieux où les Décrets du Concile n'ont été ni publiés, ni reçus.

Ce mot vient de la préposition *clam*, qui vient ou de *κλειον κλυδο*, ou de *κλειον κλυδο* *furtum*, de *κλειον* *furor*, *abscondo*.

**CLANDESTINE**, s. f. ou l'herbe cachée, ou l'herbe pour la matrice. *Clandestina*. Plante qui croît dans les endroits humides, & qui est en partie cachée dans la terre. Sa racine est longue & traçante, spongieuse & un peu jaunâtre; elle pousse quelques tiges, ou branches cachées presque entièrement dans la terre. Elles sont couvertes d'écaillés placées assez près les unes des autres, épaisses, blanchâtres, & qui lui tiennent lieu de feuilles. Quelques-unes des extrémités de ces tiges, qui sortent quelques pouces hors de terre, sont chargées de fleurs en masque d'une seule pièce, découpées en deux lèvres comme dans le *Lamium*. Elles sont purpurines ou bleues, rarement blanches, & ont peu d'odeur. Leur calice, qui est crénelé, pousse un pistil qui cause la fleur, & qui devient, après la chute de cette fleur, un fruit qui n'a qu'une cavité, & qui s'ouvre en

deux parties avec ressort. Il renferme plusieurs semences arrondies. Cette plante a été d'abord trouvée en Espagne, près de Burgos, & on lui attribua de grandes propriétés pour les maladies des femmes, & sur-tout contre la stérilité. La *clandestine* croît dans plusieurs endroits du Royaume; on en trouve auprès de Toulouse, dans les bois de Bourbon, dans le Bourbonnois. DALECHAMP, BORIL. *Observ.*

CLANDESTINEMENT, adv. d'une manière clandestine. *Clandestine, clam, occultè, clanculum.* Ils se sont mariés *clandestinement*. La populace s'assemble *clandestinement*.

CLANDESTINITÉ, s. f. Ce qui rend une chose clandestine, le défaut de solemnités. C'est proprement la qualité d'une chose qui se fait en cachette, furtivement, & à l'insçu des personnes qui y ont intérêt. On le dit particulièrement en parlant des mariages contractés en cachette & contre la Loi. La *clandestinité* rend un mariage nul.

L'empêchement dirimant n'a jamais été mis par nos Rois aux mariages des enfans mineurs, à moins que ces mariages ne fussent coupables de rapt, de séduction ou de *clandestinité*. LANGUET.

CLANGULAIRES ou CLANCULAIRES, ou occultes. Certains Anabaptistes qui s'imaginent que leur est permis de déguiser leur religion, lorsqu'on les interroge, sans se mettre en peine de la confesser en public. Ceux qui sont dans les villes, ne fréquentent point les Églises; mais ils s'assemblent dans leurs maisons ou dans leurs jardins; ce qui leur a fait donner le nom de freres jardiniers, jardinières & hortulaires. *Clancularii.*

CLAPET, s. m. terme de Mécanique. C'est une espèce de petite soupape, qui se lève & qui se ferme par le moyen d'une simple charnière: on la fait de fer ou de cuivre. *Clapet de pompe*, est une soupape de cuivre clouée à la chopinette de la pompe d'un vaisseau. Elle sert à attirer l'eau du fond. On appelle aussi *clapets*, les petits morceaux de cuir qu'on met au lieu de manèges devant les dalots des petits vaisseaux.

CLAPIER, s. m. Petits terriers, ou trous faits dans une garenne, où se retirent & où se cachent les lapins. *Strucilis cuniculorum latebra, strucile latibulum.*

Nicod dérive ce mot du Grec *κατακρυβειν* qui signifie, *se cacher, se dérober*. Mais Du Cange le dérive du Latin *clapa*, qu'il dit être une espèce d'instrument ou de machine, avec laquelle on prend les lapins; d'où apparemment on a fait aussi *clapet*. Le P. Labbe le fait venir de *lepus, lupus, lapinus*, dont on a fait *lapin*; & ensuite *lapinarium, clapinarium, clapier*. M. Ménage approuve cette étymologie.

On appelle *clapier* un Terrain clos de murailles, partie couvert, partie découvert où l'on entretient des lapins, dans le voisinage d'une garenne, ou dans la garenne même. Les petits que l'on tire de ces clapiers sont destinés à repeupler la garenne.

L'on donne le nom de *clapier* à une machine de bois où l'on nourrit des Lapins domestiques, & qui est faite à l'imitation des *clapiers* de garenne. Faire un *clapier* dans un grenier, dans une basse-cour.

On appelle Lapins de *clapier* ou simplement *clapiers*, les Lapins élevés dans ces sortes de machines, & l'on dit d'un mauvais Lapin, que c'est un *clapier*. *Cuniculi domestici.*

C'est de ceux-là que parle Boileau en les opposant aux Lapins de garenne.

*Je riois de le voir avec sa mine étique,  
en Lapins de garenne ériger nos clapiers.*

CLAPIER, en termes de Chirurgie, signifie les différents sinus des fistules. S'il y avoit de la callosité, il l'a rongeoit avec son onguent, qui lui servoit aussi à ruiner les *clapiers*. DIONIS.

CLAPIR. (*se*) v. récip. Se blottir, se cacher dans un trou. On le dit particulièrement des Lapins. Les Lapins se *clapissent* dans des trous.

CLAPONNIER. Voyez CLAMPONNIER.

CLAQUE, s. f. coup qu'on donne du plat de la main. On dit populairement donner une claque sur les fesses. Il n'a guère d'autre usage.

CLAQUE se dit aussi d'une espèce de sandale ou pantoufle qu'on met par dessus le soulier pour se garantir de l'humidité & des croûtes. On en fait à l'usage des hommes & des femmes.

CLAQUE, s. m. Gros oiseau, de bon goût, de la grosseur d'un mauvis, & à peu près de même plumage.

CLAQUEBOIS, s. m. est un instrument de Musique assez grossier, composé de 17 bâtons, dont le premier est cinq fois plus petit que le dernier: les autres diminuent à proportion. Son coffre est parallélogramme, qui a 17 pouces sur son clavier. C'est une espèce d'épinette dont les Flamands se servoient autrefois.

CLAQUEDENT, s. m. terme d'injure & de mépris: un gueux, un misérable qui tremble de froid. *Mendicus, mendicabulum.* Ce n'est qu'un *claquedent*. Il est très-bas.

CLAQUEDENT. Il se dit aussi pour signifier un brailard, un homme qui ne fait que parler sans savoir ce qu'il dit. ACAD. FR. Il est populaire.

Ce mot vient de *cliquer*, & de *dent*, parce que les gueux en demandant l'aumône l'hiver, font claquer leurs dents comme s'ils avoient grand froid, pour exciter la compassion. Dans certains Auteurs satyriques, aller au pays de *claquedent*, c'est passer le grand remède. *Gloss. Bourg.*

CLAQUEMENT, s. m. Bruit que font les choses qui claquent, comme les dents, les mains, les os, les fouets, & les choses qui frappent l'air avec violence. *Dentium, manuum, ossium, flagellorum crepitus.* Le claquement des mains est le bruit que font les mains en les frappant l'une contre l'autre; & le *claquement* des dents, le bruit que font les dents quand elles se choquent par un tremblement que cause le froid ou la peur.

CLAQUEMURER, v. a. terme familier ou de plaisanterie. Enfermer dans une prison étroite, enfermer dans un Cloître. *Includere, aliquem clausum tenere.*

On le dit aussi au figuré, pour se resserrer, se borner.

*Que vous jouez au monde un petit personnage.  
De vous claquemurer aux choses du ménage.*  
MOL.

CLAQUEMURÉ, ée. part.

CLAQUE-OREILLE, s. m. Terme populaire, pour signifier un chapeau dont les bords sont pendans, ou celui qui le porte.

CLAQUER, v. n. Faire un certain bruit aigu & éclatant. Il se dit particulièrement des mains qu'on fait *cliquer* en les frappant l'une contre l'autre. *Manibus plaudere, complaudere.* Des os qu'on fait *cliquer* en tirant violemment les doigts & les membres, des dents qui *claquent* par la peur ou par le frisson, des fouets de Charretiers qui frappent l'air violemment. *Concrepare dentibus, digitis, flagellis.* Il claque des dents, ses dents lui claquent.

Ce mot vient, dit-on, de l'Allemand *Schlagen*, battre, frapper, ou du grec *κλάζω*, faire du bruit. Peut-être aussi est-il factice & formé sur le son de la main ou du fouet.

On dit figurément & familièrement, *faire claquer son*

son fouet , faire du bruit , faire valoir son crédit , son autorité.

*Tout Picard que j'étois , j'étois un bon Apôtre.  
Et je faisois claquer mon fouet tout comme un autre.*

☞ **CLAQUET** , f. m. petite latte posée sur la trémie d'un Moulin , d'où elle fait descendre peu à peu le grain sur la meule , & fait un bruit continu en battant sur la meule. Le bruit du *claquet* est incommodé. *Crepitaculum molendinarium.*

☞ On dit populairement d'une personne qui parle beaucoup , que la langue lui va comme un *claquet* de moulin.

☞ **CLAQUETTE** . f. f. **CLIQETTE** , vieux mot. *Crepitaculum.*

**CLARE** . Ville d'Irlande , dans la Momonie. *Clara* . La ville de *Clare* est capitale d'un Comté du même nom. *Clara Comitatus.*

**CLARE** est aussi un Bourg d'Angleterre qui a titre de Duché , & qu'on appelloit autrefois *Clarence* . Au moins les Seigneurs de ce Bourg portoient le titre de Ducs de *Clarence* .

**CLARENCE** . Ville de la Morée , autrefois capitale d'un Duché auquel elle donne son nom. *Clarenzia* . Les Italiens la nomment *Chiarenza* . Quelques cartes la mettent à l'embouchure de l'Archelous , entre Antravida & Patras , au lieu où étoit l'ancienne Dyme . D'autres la confondent avec Antravida , & la prennent pour l'ancienne Cyllene . Le Cap de *Clarence* s'avance dans le Golfe de *Clarence* , vers l'entrée septentrionale du canal de Zante . Le Duché de *Clarence* est une Province de la Morée , qui est bornée au nord par le Golfe de Lépante , au couchant par celui de Patras , au levant par la Sacanie , avec le Belvédère. *Voyez aussi CLARE.*

☞ **CLARENCE** ou **CLARENCEUX** , f. m. nom du second Roi d'armes en Angleterre. *Voyez HÉRAUT & ROI D'ARMES* Un Duc de *Clarence* occupa le premier ce poste.

**CLARÉNIN** . f. m. Frere Mineur *Clarénin* . Nom de Religieux d'une Réforme de l'Ordre de S. François. *Clarenins* . Le frere Ange de Cordoue , l'un des pauvres Ermites Célestins , dont nous avons parlé au mot **CÉLESTIN** , étant passé de Grèce en Italie , se retira dans la Marche d'Ancone , entre Ascoli & les montagnes de Norcia , près de la rivière de *Clarène* , où l'an 1302 , ayant assemblé quelques disciples , il commença la Congrégation des *Clarenins* , qui furent ainsi appelés à cause de cette rivière . Il vécut assez tranquillement dans cette solitude jusqu'à l'an 1317 , que Jean XXII l'inquiéta ; mais ayant satisfait avec beaucoup de prudence à tout ce qu'on lui objecta , on le laissa en paix jusqu'en 1340 , qu'il mourut à Naples . Sa Congrégation subsista après sa mort , & se soumit à la juridiction des Ordinaires . Elle s'étendit beaucoup en Italie . En 1472 , sous Sixte IV , une partie de la Congrégation des *Clarenins* rentra dans l'Ordre de S. François , l'autre demeura soumise aux Ordinaires . Jules II & Pie V abolirent toutes ces divisions , & les réunirent à l'Ordre de S. François . P. HÉLYOT , *T. VII , C. VI.*

☞ **CLAREQUET** , f. m. terme de Confiseur . Nom que l'on donne à des confitures en pâte transparente dont on fait plusieurs espèces de fruits , Abricots , Coings . Ce nom lui vient de sa transparence ou de son clair.

**CLARICORDE** . *Voyez MANICHORDION.*

**CLARIEN** . adj. m. Surnom d'Apollon , qui avoit un bois sacré , un Temple , & un Oracle à Claros en Ionie près de Colophon. *Clarius.*

**CLARIERE** . f. f. *Voyez CLAIRIERE.*

**CLARIFICATION** , f. f. est l'action par laquelle on rend une liqueur claire. *Defecatio* . La *clarification* d'un syrop . La *clarification* se fait par l'ébullition , la désimpuration & la colature ou filtration . On y ajoute aussi quelquefois le blanc d'œuf , le vin blanc , la crème de tartre , &c. Il y a en de tout temps trois sortes de préparations au vin , qui le tirent de son état

naturel ; la *clarification* , le mélange , la sophistication . DE LA MARE , *Tr. de la Pol. L. IV , T. X* , où il est traité de cette *clarification* .

**CLARIFIÉ** , v. act. terme de Chymie . Rendre claire une liqueur qui est trouble. *Liquorem diluere , defecare* . Il se dit proprement des lues & des décoctions , qu'on *clarifie* par filtration , en les passant par une chausse , & avec un œuf qu'on jette dedans. *Liquorem limpidum reddere* . Le blanc d'œuf par ses parties visqueuses , accroche les particules grossières & opaques qui demeurent dans la chausse . Les Cabaretiers *clarifient* le vin trouble avec de la colle de poisson , dont on se sert sans danger . Les Anciens *clarifioient* le vin en le tirant de dessus la lie , & le coulant dans un autre tonneau par une chausse d'étamine , qui en ôtoit toute la crasse & ce qu'il y avoit de plus grossier . Plutarque traite cette question , s'il étoit utile ou non , de *clarifier* ainsi le vin . DE LA MARE , *L. IV , T. X* . ☞ *Clarifier* chez les Raffineurs de sucre , c'est l'action de purifier les matières de leurs saletés par les écumes .

**CLARIFIÉ** , en termes de l'Evangile , signifie aussi , mettre en honneur & en éclat : & c'est de ce terme dont se sert particulièrement S. Jean , pour faire connoître la Divinité de Jésus-Christ . Saint Jean , *ch. 15 , v. 8 . ch. 17 , v. 4 & 5* . Le terme de *clarifier* ne se dit plus en ce sens : en tout cas , il vaut bien mieux se servir de *glorifier* . Voyez le recueil des Dissertations antiques du P. E. Souciet *Jés. pag. 413* . & toute sa Dissertation sur le *וְגַלְגַּלְתִּי* de l'*Exode. III. 3* .

**CLARIFIÉ** , éf. part.

**CLARIGATION** . f. *Clarigatio* . Ce mot a été employé par M. de Courtin dans la Traduction du Traité de Grotius du Droit de la Guerre & de la Paix . Ce mot n'est pas François , & il n'a été employé que pour exprimer par un seul mot François le mot Latin de Pline *clarigatio* . La *Clarigation* est une sommation haute & claire , dit Grotius , que l'on fait à un ennemi pour lui demander satisfaction des injures qu'on a reçues . ☞ *Clarigatio* , déclare la Guerre par un héraut , à faute de satisfaire aux justes demandes qu'on faisoit . Naudé s'est aussi servi de ce mot dans son *Mascurat* . *Voyez ANDROLEPSIE* , c'est la même chose .

**CLARINE** . f. f. Sorte de petite clochette qu'on pend au cou des animaux qui paissent dans les forêts , ☞ pour entendre où ils sont quand ils s'égarerent. *Vaccinum tintinnabulum.*

**CLARINÉ** , ée . Terme de Blason , qui se dit des animaux garnis d'une clochette , ou campane , laquelle , à cause qu'elle sonne fort clair , a donné occasion à ce nom . Vache *clarinée* d'argent. *Vacca argenteum tintinnabulum suspensum à collo gestans* . Béarn porte d'or à deux vaches de gueules accornées , accolées , & *clarinées* d'azur .

☞ **CLARINETTE** . f. f. Sorte de haut bois , qui a le son plus aigre , plus clair . De là son nom .

**CLARISSE** . f. f. Religieuse de Sainte Claire , Religieuse de l'Ordre de S. François , instituée par Sainte Claire . *Clarissa , Monialis S. Clara* . Les *Clarisses* font le Second Ordre de S. François . Ce Second Ordre commença l'an 1212 . que S. Claire renonça au monde à l'exemple de S. François . Ce Saint voulut qu'elles portassent le nom de Pauvres Dames , ou Pauvres Dames Réformées , & en effet c'est celui sous lequel on les connut d'abord . Ensuite , parce que S. François leur avoit donné l'Eglise de S. Damien à Assise , & que le Monastère s'appella le Monastère de S. Damien , on les nomma les Religieuses *Damianistes* . S. François , à la prière de ces filles , leur donna une règle ou forme de vie , qui fut d'abord approuvée par le Cardinal Hugolin , qui en avoit reçu le pouvoir du Pape Honorius III . Hugolin devenu Pape , sous le nom de Grégoire IX , la confirma de vive voix , & Innocent IV , par écrit , en 1246 . Grégoire IX avoit apporté quelques adoucissements à cette règle . Innocent IV , par un bref du 15 Avril 1253 , défendit au Général des Freres Mineurs , & à tous les autres , de contraindre les Religieuses *Damianistes* à l'observance d'une autre règle que celle



qu'elles avoient reçue de S. François, & le 9 Août de la même année, il la confirma encore à la prière de Sainte Claire. Alexandre IV y fit quelques changemens. S. Bonaventure ayant repris la direction de ces Religieuses l'an 1264, & voyant que les uns suivoient la règle étroite de S. François, d'autres celle de Grégoire IX, quelques-unes celle d'Innocent IV, & d'autres enfin celle d'Alexandre IV, & qu'en conséquence de ces différentes règles on les appelloit les Recluses, les Pauvres Dames, les Sœurs Mineures, les Damianistes & les *Clarisses*, résolut de les réunir toutes sous une même règle & sous une même Observance. Il l'obrint d'Urbain IV. Mais quelques Communautés de cet Ordre voulurent toujours vivre selon la règle que S. François avoit donnée à S<sup>e</sup> Claire. Celles-ci furent nommées *Clarisses*, & celles qui suivirent la règle d'Urbain IV, s'appelèrent Urbanistes. Voyez WADING & le P. HÉLYOT, T. VII, C. 25.

Il y a en Italie des *Clarisses* de l'étroite Observance, qui eurent pour Fondatrice la Mère Française de Jésus-Maria, de la maison des Farnésés, qui leur fit bâtir leur premier Monastère à Albano, l'an 1631. P. HÉLYOT, T. VII, C. 28.

Il y en a encore d'autres qu'on nomme les Solitaires de l'Institut de S. Pierre d'Alcantara, fondées par le Cardinal Barberin dans le bourg de Farfa, & approuvées par un Bref de Clément X, l'an 1676. Ib.

CLARISSIMAT. f. m. Dignité du *Clarissime*. Voyez l'art. suivant.

CLARISSIME. f. m. *Clarissimus*. Titre d'honneur qui se donnoit autrefois à tous les Consulaires, Gouverneurs de Provinces, aux Correcteurs & aux Présidens, excepté celui de Dalmatie, qui avoit celui de Très-Parfait, *Perfectissimus*. C'est la remarque de Bollandus, *Felr. T. III, p. 60, C. D.*

*Clarissime* est un mot Latin, *Clarissimus*, superlatif de *Clarus*, illustre, qui par conséquent signifie *Très-illustre*.

CLAROS. Île de la mer Égée, sur la côte de l'Asie, on l'appelle aujourd'hui *Camalo*. Elle étoit autrefois consacrée à Apollon. *Claros*.

C'est encore une ville de l'Ionie consacrée aussi à Apollon, & dans laquelle il y avoit un temple & un oracle. L'Antiquité a cru qu'elle fut bâtie par Manto, fille du devin Tiresias, après le sac de Thebes sa patrie par les Égones. Selon les fables son nom vient du verbe Grec *κλαίω*, pleurer, parce que Manto ne cessant d'y pleurer la destruction de sa patrie, il se fit de ses larmes une fontaine, à laquelle du verbe *κλαίω*, pleurer, on donna le nom *Claros*. D'autres disent que cette ville fut ainsi nommée de *κλῆρος*, sort, & en dialecte Dorique *κλέρος* parce qu'elle échut à Apollon par le sort.

CLARS, f. m. & nom d'homme. *Clarus*. Nous appelons Clair, les Saints qui ont porté le nom de *Clarus*. Mais pour Saint Clair d'Aquitaine, Evêque & Martyr du III ou IV<sup>e</sup> siècle, nous ne disons pas *Clair*, mais *Clars*: c'est l'usage.

CLARTE. f. f. Lumière, éclat, splendeur, disent tous nos Dictionnaires. Distinguons ces mots avec M. l'abbé Girard, puisqu'ils expriment tous des degrés différens de la lumière. La *lueur* est le commencement de la *clarté*, & la *splendeur* en est la perfection.

La *clarté*, au propre, est l'action de la lumière qui nous fait pleinement distinguer & connoître les objets. La *lueur* se borne à les faire seulement apercevoir & découvrir. La *splendeur* nous les montre dans leur éclat. La *clarté* du jour, du soleil, &c. *claritas*.

*Le vice toujours sombre aime l'obscurité;  
Mais la seule vertu peut souffrir la clarté.*

*Grand Dieu chasse la nuit qui nous couvre les yeux,  
Et combats contre nous à la clarté des Cieux!* BOIL.

CLARTÉ se dit aussi du teint, & signifie blancheur, netteté. *Candor*, *nitor*.

CLARTÉ signifie aussi transparence. *Perluciditas*. La

*clarté* d'un verre de lunette en augmente le prix. CLARTÉ se dit aussi au figuré de la netteté de l'esprit & du style; & c'est l'effet du choix, de l'emploi des termes, & de l'ordre dans lequel on les a disposés, & de tout ce qui fait que nous sommes facilement entendus de ceux qui nous lisent ou qui nous écoutent. *Perspicuitas*. C'est un esprit qui a beaucoup de *clarté*, de jugement, de pénétration. Il y a assez d'obscurité dans l'écriture pour aveugler les réprouvés, & assez de *clarté* pour les rendre inexcutables. PASC.

Tertullien est un bon Auteur; mais il seroit à souhaiter qu'il y eût un peu plus de *clarté*, & plus de netteté dans son style. Le principal caractère de la Langue Française, c'est la netteté & la *clarté* dans le discours. Elle évite avec soin tout ce qui peut laisser quelque doute & quelque ambiguïté, préférant la *clarté* à tout le reste: elle veut qu'on développe nettement tout ce qu'on pense, & qu'on le présente à l'esprit sans embarras. Tout ce qui a besoin de réflexion pour être compris, tout ce qui demande trop d'application pour être entendu, ne convient point au génie vif & prompt de la Nation Française.

On dit poétiquement, commencer à voir la *clarté*, la *clarté* du jour; pour dire, naître; & jouir de la *clarté* du jour; pour dire, vivre.

CLAS. f. m. Prononcez l'a long sans faire sentir l's. Son des Cloches qui se fait dans l'Eglise Catholique, quand un homme est mort, & qui se recommence à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il soit enterré. *Funebris campani aris*, ou *campanorum sonus*, ou *pulsatio*. Qui est-ce qui est mort? Voilà un *clas* qui sonne. On sonne un *clas*, prions Dieu pour le mort. A Reims on appelle ce son lugubre, l'*Abbé mort*, par corruption, pour l'*Alboi de la mort*, parce qu'autrefois on commençoit à sonner dès l'agonie. Au reste, ce mot ne se dit point à Paris, mais il est fort en usage en quelques Provinces. Sonner un *clas*, entendre un *clas*.

Borel dérive ce mot de *κλαίω*, *pleo*, je pleure, & il y a bien de l'apparence qu'en effet il vient de là.

CLASSE. f. f. Ordre suivant lequel on range diverses personnes, on distribue différentes choses. *Classis*. Sur nos côtes les matelots sont distribués en plusieurs *Classes*. Les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons forment différentes *Classes* du règne animal. Grands d'Espagne de la première, de la seconde *Classe* à Rome. *Classis prima homines*. Les gens de la première *Classe* avoient au moins 125000 livres de bien. Cicéron appelle *Classis quinta homines*, les gens de néant, du bas ordre.

CLASSE se dit, dans un sens figuré, du rang qu'on donne à certaines personnes relativement au mérite, aux talens, &c. dans certaines professions. Homère, Virgile, Corneille, Racine, &c. sont des Poètes de la première *Classe*. On le dit de même d'un excellent Peintre, d'un excellent Graveur, & généralement de ceux qui excellent dans leur art.

Ce mot vient de *Classis*, qui vient du verbe *κλίσσω*, *congrego*, *convoco*. *Classe* n'est autre chose qu'une multitude assemblée à part.

CLASSES des plantes. *Classis plantarum*. C'est l'assemblage de plusieurs gentes de plantes qui ont toutes certaines marques communes, par lesquelles elles sont essentiellement distinguées de toutes les autres plantes. On dit de même, *Classe* des métaux, des minéraux.

CLASSE se dit aussi des distinctions qu'on fait entre des écoliers qu'on distribue en diverses salles selon leur capacité. *Classis*, *schola*, *auditorium*. Les salles sont aussi appelées *Classes*. Il y a d'ordinaire six *Classes* dans les Collèges pour les Humanités, & deux pour la Philosophie. Cet enfant est de la troisième, est de la quatrième *Classe*. Quintilien s'est servi de ce mot au premier livre de ses *Institutions*, en parlant des écoliers.

CLASSE se dit aussi du corps des écoliers qui étudient sous le même maître. Toute la *Classe* s'est révoltée contre le maître.

**CLASSE** signifie aussi le temps que les écoliers sont assemblés pour prendre la leçon. Au commencement de la *Classe*. A la fin de la *Classe*.

On appelle les *basses Classes*, celles où l'on commence ses études. Les *hautes Classes*, celles de Philosophie, Théologie, &c.

On appelle *l'ouverture des Classes*, le temps où les écoliers rentrent en *Classe* après les vacances.

On dit *ouvrir une Classe*, lorsqu'un Professeur commence à faire des leçons dans un lieu où l'on n'en faisoit pas encore.

On appelle aussi *Classe* en Suisse l'assemblée des Ministres de tous les Bailliages. Je fus près d'un an sans être inquiété, mais à la première *Classe* qui se tint, on ne manqua pas, &c. SAURIN. Je me vis tout d'un coup à couvert de toutes les recherches de ma *Classe*, & je ne songeai plus qu'à vivre tranquillement. Id.

**CLASSE**, en termes de Marine, est un ordre qu'on a mis sur tous les ports pour le service des vaisseaux du Roi, par lequel les Canoniers, les Pilotes, & tous les Matelots, ayant été enrôlés, ont été distribués dans trois, quatre, ou cinq divisions, qui ont été appelées *Classes*, pour servir alternativement dans les armemens de mer, suivant un Edit de l'an 1637. *Classis*.

En parlant des Grands-d'Espagne, on dit les Grands de la première, de la seconde *Classe*. Voyez GRANDS-D'ESPAGNE.

En termes d'Eglise, on appelle fêtes de la première *Classe*, les fêtes les plus solennelles, comme Noël, Pâques, &c. Les fêtes de la seconde *Classe*, sont celles du second ordre, &c.

**CLASSER**. v. a. Former une classe, une liste, un catalogue, il parut en 1756 un ouvrage sous ce titre *Recherches sur le pouls par rapport aux crises*. Le but de l'Auteur est de classer assez distinctement les différentes modifications du pouls, pour établir sur ces différences les signes propres à chaque évacuation critique.

**CLASSIQUE**, adj. m. & f. qui ne se dit guères que des Auteurs qu'on lit dans les classes, dans les écoles, ou qui ont grande autorité. *Classicus*. S. Thomas, le Maître des Sentences, sont des Auteurs *classiques* qu'on cite dans les écoles de Théologie. Aristote en Philosophie, Cicéron & Virgile dans les Humanités, sont des Auteurs *classiques*. Aulugele dans ses *Nuits Attiques* met au rang des Auteurs *classiques*, ou choisis, Cicéron, César, Salluste, Virgile, Horace, &c. Ce nom appartient particulièrement aux Auteurs qui ont vécu sur la fin de la République, & du temps d'Auguste où regnoit la bonne latinité, qui a commencé à se corrompre du temps des Antonins.

Le mot *classicus* n'a pas la même signification qu'en françois. *Classica corona*. Couronne navale qu'on donnoit à celui qui s'étoit distingué dans un combat naval. *Classici* dans Quint-Curce, les Matelots. *Classici cives*, les citoyens de la première classe, suivant la division de Servius, qui devoient avoir au moins 1250 livres de revenu, *Centum & viginti quinque millia aris, ampliusve, censi erant testes classici*, témoins irréprochables, pris de quelque Classe de citoyens. Ceux qui n'étoient d'aucunes Classes, n'étoient point citoyens Romains. Il y avoit cinq Classes de citoyens à Rome. Ainsi par *autores classici*, on ne devoit pas entendre, suivant la remarque d'Aulugele, les Auteurs *classiques*, qu'on lit & qu'on explique dans les Classes, mais des Auteurs choisis, du premier ordre. Aussi on partagea autrefois les bons Auteurs de l'antiquité en différentes classes, suivant leur genre, & l'on appela *classique* un Auteur ancien, du premier ordre dans son genre. Cependant par un usage établi depuis long temps, on entend par Auteur *classique*, celui qu'on explique dans les classes.

**CLATIR**. v. n. Terme de Venerie, qui se dit quand le chien poursuivant la perdrix, ou le lièvre, redouble son cri, & semble avertir que le gibier n'est

pas éloigné. *Clamitare*. Ce mot a la même étymologie que *cliquer*.

**CLATRA**, f. m. terme de Mythologie. Nom d'une ancienne Divinité des Romains. Victoire mer dans le sixième quartier de Rome un temple dédié à Apollon & à *Clatra*. Dans une table de bronze dont il est parlé dans la première dissertation du 2<sup>e</sup> vol. des *Mem. de l'Acad.* de Corone, on voit deux figures d'Apollon & de Diane, & on lit en haut *Apollini & Clatrae*, ce qui seroit soupçonner que *Clatra* est Diane. Quelques-uns la prennent pour la Déesse des grilles & des serrures.

**CLAVAGE**, f. m. vieux mot. Droit que payoient ceux qui entroient en prison. Il vient de *clausus*, *claudere*.

**CLAVAIRE**. *Clavarius*. Voyez *CLAVARIUM*.

**CLAVAIRE**, f. m. Gardien des titres de la Chambre des Comptes. POMELY, TACHARD. *Tabularii ad rationum regiarum curam pertinentis custos*. Quelque fois le mot de *Clavaire* veut dire *Juge*, *Officier*; quelques autres fois c'est la même chose que *Treorier de France*.

**CLAVAIRE**, *Clavarius*, *Claverius*, *Sacrista*, est aussi celui qui avoit autrefois la garde des clefs d'une ville. Ce nom a aussi été donné à des Receveurs particuliers, & il est souvent employé en ce sens dans les vieux titres, où il se trouve quelquefois joint à celui de Châtelain, de Cellérier, ou de quelqu'autre administrateur des revenus d'une terre. Les fonctions des uns & des autres étoient à peu près semblables. VALBONNET. *Mem. pour l'Hist. du Dauph.* *Dis. V, c. 10.* Le *Clavaire* de Gap. Id.

**CLAVARIA**. f. f. Genre de plante charnue, qui n'a point de rameaux, & qui ressemble à une massue.

**CLAVARIUM**. Fonds destiné chez les Romains pour fournir aux soldats les clous dont leur chauf-fute étoit garnie. On donnoit aussi ce nom au don en argent que les Empereurs leur faisoient distribuer pour cela: les Officiers qui en étoient les distributeurs, se nommoient aussi *Clavarii*. Tel étoit le pere de Suétone. Voyez BRODEQUIN.

**CLAUDE**, f. m. nom d'homme. *Claudius*. L'Empereur *Claude* étoit fils de Drusus, second fils de Livie, femme d'Auguste. *Claude* le Gothique est un autre Empereur du III<sup>e</sup> siècle, que l'on distingue du premier par le surnom de Gothique. Quand on parle des Romains, il n'y a que ces deux Empereurs que l'on nomme *Claude*. Pour tous les autres, on retient le nom latin *Claudius*. S. *Claude*, Archevêque de Besançon, étoit de Salins. Il naquit en 484 fut fait Evêque de Besançon en 516, Abbé de S. Oyen en 526, & mourut en 581, âgé de 97 ans. Cette Abbaye, & le mont Jou sur lequel elle est située, a pris le nom de ce Saint, dont le corps s'y conserve entier, ainsi que le vérifia encore il y a quelques années M. de S. Georges, dernier Archevêque de Lyon, après l'avoir visité. Voyez les Bollandistes au sixième Juin.

**CLAUDE**, f. f. est aussi un nom propre de femme. *Claudia*. *Claude* de France, fille de Louis XII & d'Anne de Bretagne, épousa François, Duc d'Angoulême, qui fut François I, & qui la fit Reine de France. *Claude* de France, Duchesse de Lorraine, fut le septième des enfans d'Henri & de Catharine de Médicis. Quand on parle des anciennes Romaines qui ont porté ce nom, il faut dire *Claud. a.*, & non pas *Claude*.

On dit proverbialement, c'est un *Claude*; c'est-à-dire, un sot, un imbécille, tel qu'étoit l'Empereur de ce nom. Jamais dit M. Godeau, il n'y eut un homme plus stupide. Sa propre mere voulant exagérer la sottise de quelqu'un, disoit librement qu'il étoit aussi sot que son fils. Ses affranchis furent tout-puissans auprès de lui. Messaline sa femme, dont l'impudicité a rendu le nom célèbre, fut si impudente, & eut tant de confiance en sa stupidité, que de son vivant elle en épousa un autre. Enfin il se résolut à la faire mourir, quelques jours après il la demanda, comme si elle eût été vivante. *Hist. de l'Egl.* Sénèque, pour se venger de ce qu'il l'avoit

banni, le déchira par une satire que nous avons encore, où il le représente proprement comme une bête. TILLEMONT.

Quand on refuse d'accepter quelque proposition déraisonnable, quelque marché défavantageux, on dit ordinairement, je ne suis pas si *Claude*.

**CLAUDE**. La Congrégation de *S. Claude*, est une Congrégation de l'Ordre de *S. Benoît*, dont le chef lieu étoit l'Abbaye de *S. Claude* en Bourgogne. Elle se nomma autrefois la Congrégation de *S. Oyen* & de *Condat*. Elle fut fondée en 425 par *S. Romain*, qui se retira dans les déserts du mont *Jura*, en un lieu appelé *Condat*. Quelques années après, son frere *Lupicin* & quelques autres se joignirent à lui, & commencèrent en un lieu voisin & plus commode le Monastère, vers l'an 430. Le nombre des Religieux augmentant, il falut bâtir d'autres Monastères, la sœur de *S. Romain* ayant aussi fondé un Monastère de Religieuses; ainsi se forma la Congrégation de *Condat*, dite depuis de *S. Claude*. Voyez le *P. HELYOT*, *T. V*, c. 17. On a fait un Evêché de cette Abbaye.

**CLAUDIA**. f. f. Nom de femme, que nous conservons en notre langue dans sa forme latine, quand nous parlons des anciennes Dames Romaines qui l'ont porté. *Claudia*. La Vestale *Claudia* fut accusée d'inceste, parce qu'elle employoit trop de temps à se parer.

**CLAUDIA** ou **CLODIA**. Nom d'une famille Romaine. *Claudia gens*. Nos Antiquaires parlent ainsi. La famille *Claudia*, ou *Clodia*. Les médailles de la famille *Clodia*. La famille *Claudia* étoit divisée en deux branches, l'une Patricienne, mais du rang inférieur des Patrices. Elle portoit le surnom de *Pulcher*; & l'autre Plébéienne, qui avoit celle de *Marcellus*, & qui étoit fort illustre. On trouve sur les médailles de cette famille *CLODIUS*, & *CLAUDIUS* quelquefois, comme on trouve *DIDIUS* & *DEIDIUS* sur celles de la famille *Didia*. Quelques Auteurs disent les *Claudes*. La famille des *Claudes*, étoit une famille Patricienne de Rome qui tiroit son origine des Sabins. *Claudia familia*. Au reste, il faut dire les *Claudes*, & non pas les *Claudiens*; comme a fait un Auteur récent. *Claude* & *Claudian* sont deux noms différens.

**CLAUDIENISTE**, f. m. & f. nom de Secte. *Claudianista*. Les *Claudianistes* étoient les Donatistes, qui firent bande à part, & prirent leur nom d'un certain *Claude*, qui apparemment fut leur chef. *S. Augustin* en parle sur la fin de la seconde partie de son explication du trente-sixième Pseaume. Les *Claudianistes* tinrent un Conciliabule dans une caverne de *Suse* dont nous avons l'épître Synodale.

**CLAUDICATION**, f. f. du latin *Claudicatio*. Boitement, l'action de boiter, la démarche d'un boiteux. C'est ainsi que le mot latin est expliqué dans le *Novitius*; Ce mot se trouve aussi dans *Cotgrave* dans l'exemple qui suit. *M. Lamorier*, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, a fait des observations sur les maladies des os qui rendent les hommes boiteux. Il fait voir que la soudure ou l'ankylose de l'os des Hies avec l'os Sacrum, est aussi une cause de *Claudication*. *Obs. sur les Ecr. mod. t. 22, p. 313, 314.*

Ce terme est employé par les gens de l'art, & je ne vois pas pourquoi il ne seroit pas reçu dans le langage ordinaire. Il est dans l'analogie de notre langue: il est même nécessaire, puisque nous n'avons point d'autre terme simple pour exprimer l'action de boiter. Il faut donc opter entre boitement ou *claudication*.

**CLAUDINE**. f. f. Nom de fille, dont le Patron est *S. Claude*.

**CLAUDIUS**, f. m. nom d'homme. *Claudius*. On retient ce nom latin en notre langue, quand on parle des anciens Romains, excepté pour les deux Empereurs qui l'ont porté, & que nous nommons *Claude*. *Appius Claudius Cæcus*, est celui qui fit paver le chemin qui conduit de Rome à *Brindes*

par *Capoue*, & qu'on appela de son nom, la voie *Appienne*, *Appia via*. *Appius Claudius Pulcher*, est celui qui étant dévoté de donner la bataille, parce que les oiseaux que l'on gardoit pour prendre les *Auspices* ne vouloient point manger, les fit jeter dans la mer, en disant; puisqu'ils ne veulent pas manger, qu'ils boivent.

**CLAVEAU**, f. m. maladie contagieuse des moutons, & des brebis. *Sacer ignis*. On compare cette maladie à la petite vérole: elle se fait connoître dans son commencement par de petites élevures, ou taches rouges, qui se voient aux endroits où la laine garnit moins la peau; ces taches ou élevures forment des boutons, l'animal touffé, porte la tête basse, & le nez devient morveux & galeux; quand on a levé la peau, on la trouve garnie de boutons, & ordinairement les poulmons & les reins sont plus gros & plus pesans. *DUVERNEY*, *Acad. des Sc.* 1701, *Mem. p.* 150.

*Nicod* dérive ce mot de *clades*, ou de son diminutif *cladella*. D'autres le dérive de *clavel*, qui signifioit autrefois un clou, parce que les bêtes qui en meurent sont couvertes de taches comme des clous.

**CLAVEAUX**, en termes de Maçonnerie, se dit des pierres qui servent à faire des voûtes plates ou carrées, comme celles des portes & des fenêtres. Elles sont taillées en coin comme les voussoirs des voûtes rondes, ou surbaissées. *Cunei*.

Le *claveau* est un voussoir à doële plate, qu'on appelle ainsi, parce qu'il se met de niveau, comme le milieu des clefs des autres voûtes, s'il s'agit d'un plafond; ou en pente de surplomb, lorsqu'il s'agit d'une plate-bande rampante, ou d'une trompe plate. *FREZIER*.

*Claveau à crossette*, est celui dont la tête retournée avec les atises de niveau pour faire liaison.

Ce mot vient de *clavis*, clé.

**CLAVELÉ**, ÉE. adj. Qui a le claveau, pestiféré. *Pestilens, pestifer*. Mouton *clavelé*, brebis *clavelée*.

**CLAVELÉE**. Synonyme à *claveau*.

**CLAVESSIN**. Voyez *CLAVECIN*.

**CLAVECIN**, quelques-uns écrivent *CLAVESIN*. Instrument de Musique dont on joue en touchant un clavier. *Organum majus fribus intentum*. *M. Brosard* l'appelle *grave cymbalum*. Les Italiens disent *clave cimballa*. Ses touches sont mouvoir de petits sautereaux qui frappent un double rang de cordes de fil de laiton & de fer, qui sont tendues sur une table. Il y a des *clavecins* à un simple clavier, & d'autres à deux claviers. Il y a tel *Clavecin* qui a 1500 pièces différentes. Il a quatre chevales, dont deux sont droites, & les deux autres s'appellent *chevalets à croc*, à raison de leur figure. Dans les tons transposés, les cadences qui se font sur les feintes ne sont pas toujours bien justes, particulièrement sur le *clavecin*. *ROUSSEAU*.

*Clavecin à ravallement*, est celui qui a quelques touches de plus que le *clavecin* ordinaire, pour exécuter la Musique italienne.

*Clavecin organisé*, est celui dont le clavier fait jouer une petite orgue.

Le *clavecin* oculaire est un instrument à touches parfaitement analogue au *clavecin* auriculaire, composé d'autant d'octaves de couleur, que le *clavecin* ordinaire a d'octaves de sons par tons & demi-tons, destiné à donner à l'ame, par les yeux, les mêmes sensations agréables de mélodie & d'harmonie de couleurs, que celles de mélodie & d'harmonie de sons que le *clavecin* ordinaire lui communique par l'oreille. Que faut-il pour un *clavecin* ordinaire? des cordes diapasonnées selon un certain système de musique, & le moyen de faire résonner ces cordes. Qu'a-t-il fallu pour le *clavecin* oculaire? des couleurs diapasonnées selon le même système que les sons, & le moyen de les produire aux yeux. La musique ordinaire a donc dans ses principes un fondement analogue à la musique auriculaire. Il ne restoit plus que l'exécution, que des efforts de gé-

nie & de machinisme ont enfin produit. Ce *clavecin* de couleur prédit & annoncé en 1725 démontré possible en 1735, regardé depuis comme vrai en Théorie, mais impossible dans la pratique, fut exécuté par le P. Castel son inventeur, devenu artiste lui-même & ouvrier : mais il n'a pu le porter au dernier degré de perfection. Il ne l'a laissé, pour ainsi dire, que bien ébauché. Un de ses disciples a tenté de le perfectionner. Colorer le son, faire sonner la couleur, rendre l'aveugle juge des couleurs par l'oreille, & le sourd juge du son par l'œil, opération qui demande autant de temps pour l'exécution de la machine, que de connoissances profondes en musique & en optique dans l'Auteur.

Le *clavecin* oculaire a la forme d'un buffet. Sa hauteur est de 5 piés 8 pouces : sa largeur de 3 piés 4 pouces, & sa profondeur de 2 piés. Il est placé perpendiculairement sur la partie antérieure d'un *clavecin* ordinaire qui lui sert de base. Le fond dans un espace de 3 piés carrés contient 500 & tant de lampes. La partie qui est en face des spectateurs présente 60 morceaux de glace ou de verre coloré. Chacun de ces verres a un ton de couleur analogue ou répondant au son qui entrera dans l'oreille à l'instant que la lumière colorée viendra frapper les yeux; car la même touche qui produit le son, fera étinceler la couleur lumineuse. Ces verres colorés sont des canaux transparens : leur forme elliptique a deux pouces & demi de diamètre.

Les nouvelles publiques ont annoncé, au mois d'Août 1759, un *clavecin* électrique de l'invention d'un Jésuite du collège de Louis le Grand.

**CLAVETTE.** f. f. Petit morceau de fer pointu & plat, que l'on passe dans le trou d'un boulon, ou d'une cheville pour les arrêter. *Clavicula.* Les *clavettes* d'un tour servent à l'affermir en une certaine situation.

Les Imprimeurs appellent *clavettes*, ce qui leur sert à monter & à descendre le grand sommier de leur presse.

Dans les Arts *clavette* a une signification générale, aussi bien que *clé*; il veut dire ce qui sert à arrêter, à tenir ferme, à soutenir quelque chose. *Clavis, clavicula, cuneus.*

**CLAVICULE,** f. f. terme de Médecine. Ce sont deux petits os qui ferme la poitrine par en haut. *Clavicula.* On les appelle ainsi, parce qu'ils sont comme la clef du thorax. Ils ont la figure d'une S, & sont caves en dedans, & voûtés en dehors, & sont comme deux demi-cercles joints ensemble par un bout. Ils servent à affermir l'omoplate avec le sternum & le bras. Les veines souclavières sont celles qui passent sous ces deux *clavicules*.

De tous les animaux, il n'y a que ceux qui se servent de leurs pattes de devant, comme nous nous servons de nos bras, qui ayent des *clavicules*. Les Singes, les Rats, les Ecureuils, &c. ont des *clavicules*.

**CLAVICULE,** terme de Conchyliologie. C'est la partie pyramidale, extérieure & intérieure d'une coquille tournée en spirale : elle commence vers le milieu, jusqu'au sommet, on l'appelle souvent la tête d'une coquille.

**CLAVICULE** signifie aussi, *petite clé*, & dans ce sens il a servi de titres à quelques livres, comme la *Clavicule de Salomon*, qui est un méchant livre dont quelques Cabalistes font mention, & qu'ils attribuent fausement à Salomon. Il n'est usité que dans cette occasion.

**CLAVIER.** f. m. Chaîne ou cercle d'acier ou d'argent, qui sert à porter & à joindre plusieurs clés ensemble, de peur qu'elles ne s'égarerent. *armilla clavicularia.* Il est fait tantôt d'une chaîne d'argent, ou de cuivre, avec une agraffe pour le pendre à la ceinture; tantôt d'un simple cercle d'acier, quand on le veut porter dans sa poche.

**CLAVIER** signifie aussi la partie antérieure d'une orgue, d'un clavecin, d'une épinette, composée de 48 ou 49 touches ou marches, par le moyen des-

quelles l'on fait jouer les sautereaux, qui frappent les cordes de l'instrument, où l'on donne le vent aux tuyaux, en faisant baisser la soupape du sommier.

Le *clavier* est cet assemblage de touches, par le moyen desquelles on fait résonner le clavecin. De S. LAMBERT. *Organi musici pinna.*

Il y en a plusieurs dans les grandes orgues, l'un pour faire jouer le positif, l'autre le grand corps; un troisième pour le petit cornet, un quatrième pour le cornet de l'écho. Il y en a un cinquième à l'orgue de S. Eustache à Paris; mais ces derniers ne sont pas entiers, & n'ont guère que deux octaves. Le *clavier* entier est composé de 48 touches, les autres en ont seulement une partie qui jouent, & le reste n'y est que pour l'ornement. Il y a aussi le *clavier* des pédales, composé de 28 touches d'ordinaire. Le *clavier* a quatre octaves. Il a 20 feintes sur les grandes marches, qui sont les deux demi tons, ou degrés chromatiques; qui sont plus étroits que les diatoniques. Il a été ainsi nommé, à cause qu'il contient toutes les clés de la musique.

Buljouski de Douliez, Professeur de Mathématique & Organiste, prétend avoir inventé un *clavier* à cinq rangs de touches, qui n'autoit aucun inconvénient des *claviers* ordinaires, & qui auroit beaucoup d'avantages qui leur manquent. Il prétend qu'il exprimeroit des sons qui se suivroient en progression géométrique continue, & il fourniroit ainsi tous les sons de la musique, & par conséquent tous les intervalles & tous les accords imaginables; au lieu que les *claviers* ordinaires ne sauroient en fournir que quelques-uns.

**CLAVIER** est aussi une dignité des Ordres Militaires. *Claviarius.* Ce mot se trouve dans le *Ximénès* de M. Féchier; page 511, de l'Edit. de Holl. en latin *claviger*, & en espagnol *clavero*.

Le *Clavier* est celui qui a la clé du trésor commun. Le *Clavier* de l'Ordre de Calatrava est la troisième dignité de cet Ordre. Il y a aussi un *Clavier* dans l'Ordre d'Alcantara. *Clavier* s'est dit encore en quelques Etats pour Garde du fisc ou trésor public. Voyez JOAN. DANET, *Historia Balearici regni*, p. 87 & 92.

Tous ces mots viennent du latin *clavis*, clé.

**CLAUPORTE.** Voyez CLOPORTE.

**CLAUSE.** f. f. Disposition particulière qui fait partie d'un traité; d'un contrat, de tout acte en général, soit public, soit particulier. *Conditio*, & non pas *clausula*, comme le disent les Vocabulistes. *Clausula testamenti* signifie la clôture d'un testament, & non pas *clausule*. *Clausula epistolæ, orationis, fabulæ*, fin d'une lettre, conclusion d'un discours, épilogue. Jamais *clausula* n'a eu la signification qu'on lui donne ici. Il y a des *clauses* expressees, des *clauses* conditionnelles. On met, on ajoute, on insère, on glisse une *clausule* dans un contrat, dans un traité, dans un testament, dans un acte, dans une sentence, dans un édit, &c.

En matière de bail, on appelle *clausule* des six mois celle qui porte le pouvoir réciproque de résilier le bail d'une maison en avertissant six mois auparavant, & bail sans *clausule*, celui qui ne contient point cette *clausule* particulière.

**CLAUSE** se dit aussi des conditions portées par des bulles, provisions ou autres titres qui sont des charges & des conditions qu'on y appose. La *clausule* de dévolut est comprise sous ces mots, *aut alio quovis modo*.

**CLAUSE** s'il vous appert, est toujours insérée dans les lettres de Justice, & elle attribue la connoissance du fait au Juge auquel les lettres sont adressées, comme dans les lettres de rescision pour dol, le Juge doit connoître du dol, & à moins qu'il ne soit prouvé, le Juge doit débouter l'impétrant de l'entérinement des lettres par lui obtenues.

**CLAUSE déroatoire** est une *clausule* par laquelle un Testateur veut qu'un second testament qu'il pourroit faire demeure nul, s'il ne contient expresse-



ment une certaine sentence, ou certaines paroles qu'il insère dans le premier testament, qu'il veut faire valoir. *Voyez DÉROGATOIRE.*

**CLAUSE pénale, CLAUSE codicillaire, CLAUSE résolutoire.** *Voyez* chacun de ces mots en sa place. *Clause* vient de *claudere*.

**CLAUSEN.** Petite ville d'Allemagne dans le Tirol, entre Brixen & Bolzano.

**CLAUSION, f. f.** terme de Palais, qui est aujourd'hui peu en usage. Il veut dire *appointement* de cause. *Causa conclusa.*

**CLAUSOIR, f. m.** terme de Maçonnerie. Petit carreau ou boutisse, qui ferme une assise dans un mur continu, ou entre deux piés droits.

Selon Frézier, c'est une pierre quelconque qui acheve un mur ou une voute en fermant & bouchant le dernier espace qui restoit vide. *Muri aut fornicis clausula.*

Ce mot vient de *claudere*, fermer, *clausus*, fermé, d'où l'on a fait *clausoir*, ce qui ferme, ce qui bouche, ce qui finit & achève, en latin *clausula*.

**CLAÜSTRAL, ALE. adj.** Qui appartient au Cloître, qui regarde le Cloître. *Cenobiticus.* Le Prieur *Claustral* est celui qui est Commendataire; celui qui gouverne les Religieux, qui a soin de maintenir la discipline *claustrale*.

Ce mot vient du latin *claustrum*, qui vient de *claudo*.

On appelle les *offices claustraux* dans les anciennes Abbayes, plusieurs offices qui étoient autrefois dans ces Maisons, & qui sont devenus depuis des titres de Bénéfices, dont la plupart sont supprimés, & réunis à la Mansé des Religieux dans les Maisons où l'on a mis la réforme. Les offices de Chambrier, Aumônier, Infirmier, Cellérier, Sacristain, sont des *offices claustraux*, à la nomination de l'Abbé. A l'Abbaye de S. Denis il y avoit le Grand-Prieur, le Sous-Prieur, le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Grand Aumônier, le Grand Confesseur, le Grand Bouteiller, le Grand Pannetier, le Grand Prevôt, le Grand Maréchal Ferdal, le Grand Veneur de l'Abbé: c'étoient tous des *offices claustraux* possédés par des Religieux. Ils sont marqués dans le Pouillié des Bénéfices.

La réunion des *offices claustraux* en faveur des Religieux de la Congrégation de Saint Maur, est un privilège au moyen duquel ils possèdent présentement les fruits de tous ces offices qui étoient devenus bénéfices, & qui n'entrent point en partage avec les Abbés. Ils ont, outre cela, selon l'usage des Parlemens, le tiers du revenu des Abbayes.

Freres Mineurs *Claustraux*. Ce nom fut donné en Espagne vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle à quelques Religieux de S. François du corps des Conventuels. Le relâchement parmi ceux-ci alla à tel degré, que ne se contentant pas des dispenses qu'ils avoient obtenues des souverains Pontifes de pouvoir posséder en commun, il y avoit des particuliers qui avoient en propre des terres, des maisons, & des revenus, les uns se disant Conventuels, & les autres *Claustraux*. P. HÉLYOT, T. VII, c. 22.

**CLAVUS.** Ce mot, tout latin qu'il est, n'a pas laissé d'être employé par quelques-uns de nos Auteurs. C'étoit une bande de pourpre plus ou moins large, selon la dignité des gens, & qui étoit en usage chez les Romains, d'où est venue la différence de la Tunique *Angusticlavia*, & *Laticlavia*. C'est le sentiment de Cuper. Cet ornement étoit appelé *clavus*, clou, selon quelques-uns, parce qu'il étoit semé de petites plaques rondes d'or ou d'argent semblables à des têtes de clou. Le P. Cantel sôuient que le *clavus* ne consistoit qu'en des espèces de fleurs de couleur de pourpre cousues ou appliquées sur l'étoffe. *Voyez* ANGUSTICLAVE & LATICLAVE

**CLAVUS, f. m.** est aussi un terme de Méde-

cine. On donne ce nom à une douleur aigue qui se fait sentir ordinairement à la tête, au dessus des yeux, de sorte qu'il semble au malade qu'on lui fiche un clou ou un poinçon, d'où est venu à cette maladie le nom de *clavus*. Elle est intermittente, & prend & quitte à des temps réglés.

**CLAZENBOURG.** *Voyez* COLOSWAR.

**CLAYER, f. m.** Claié, grosse claié. *Crates, Clathrum.* Dans l'attirail de 8 canons il faut vingt *clayers* d'ozier, pour empêcher le canon de s'embourer dans les lieux fangeux & marécageux, où ils sont très-nécessaires. DE LA FONT.

**CLAYON, f. m.** Ouvrage d'ozier fait en rond, dont se servent particulièrement les Pâtisseries pour porter leurs pains bénits, & leurs autres pâtisseries. On s'en sert aussi dans les cuisines pour faire égoutter les mets qu'on fait cuire dans l'eau. *Orbis crastinus.* C'est-à-dire rond qui est fait de *clates*.

**CLAYONNAGE, f. f.** Assemblage fait avec des pieux, des fascines, des branches d'arbres en forme de claié pour assûrer des terres trop mouvantes, soutenir les talus de gazon qui pourroient s'ébouler sans cette précaution.

**CLAZOMÈNE.** Ville ancienne d'Ionie, dans l'Asie Mineure, entre Smyrne à l'Orient, & Chios à l'Occident. *Clazomena.* Mena l'appelle *Clazomena.* Elle s'appela ensuite *Gryna*.

Les rivages de l'Asie sont merveilleusement agréables, & particulièrement celui où *Clazomene* étoit bâtie. Cette ville, qu'Alyattès, prédécesseur de Crésus, attaqua inutilement après avoir pris Smyrne & Colophon, n'est maintenant qu'un petit village. Dayphernès & Otanès la prirent, & commencèrent sa ruine, quand ils furent envoyés par Darius en Ionie & en Eolie, pour châtier la rébellion de ces Provinces, que Hyftaus, Tiran de Milèt, avoit soulevées par l'intelligence d'Aristagoras, en pillant Sardes avec le secours des Athéniens; & depuis, Mocénigo, Général des Vénitiens acheva de la ruiner, il y a environ deux cens ans, quand, pour venger la prise de Négrepont, & les incursions que les Turcs faisoient dans l'Albanie & dans la Dalmatie jusqu'au fleuve Scoufin, il ravagea toutes les côtes de l'Asie Mineure. DU LOIR, p. 9 & 10.

## C L E.

**CLÉ.** *Voyez* CLEF.

**CLÉCHÉ, ÉÉ. adj.** Terme de Blason, qui veut dire, ouvert à jour, ou percé en façon de la pièce qui charge l'écu, par exemple, une croix paroît comme si elle étoit chargée d'une autre croix de même émail que le champ de l'écu, ou comme si on voyoit le champ à travers ses fentes; c'est-à-dire, que les quatre extrémités de la croix sont arrondies, & représentent la forme des anciens anneaux de clés. *Claviculatus, foratus.* Ainsi les Comtes de Toulouse portent d'or, à la croix vidée, *cléchée*, & pommetée de gueules. Un fautoir *cleché*, deux triangles *cléchés* & enlacés, &c.

**CLÉCHÉ** se dit aussi des arrondissemens de la croix de Toulouse, parce que ses quatre extrémités sont en forme d'anneaux de clés.

**CLÉDOMANCIE, CLÉDOMANTIE & CLÉDOMANCE, f. f.** Sorte de divination qui se pratiquoit avec des clés. *κλεις, clé, κλεισμία* divination. On ne trouve que le nom de cette espèce de divination, & l'on ignore comment elle se faisoit.

**CLÉDOMANCIEN ou CLAUDOMANCIEN, f. m.** Celui qui pratique la *Clédomancie*.

**CLÉDONISME, f. m.** espèce de divination. *Clédonisimus.* Ce nom est grec, & vient de *κλειδων*, qui signifie deux choses. 1<sup>o</sup>. *Rumor*, un bruit. 2<sup>o</sup>. *Avis*, un oiseau. On le prend dans le premier sens, & le *Clédonisme* est une divination qui se tire des paroles que l'on prononce. Cicéron, au I. L. de la divination, dit que les Pythagoriciens observoient non-seulement les paroles des Dieux, mais encore celles des hommes. Ainsi ils croyoient qu'

certaines mots portoient malheur ; comme de prononcer le mot *incendie* dans un repas. De même, au lieu de dire *prison*, ils disoient *domicile*, & au lieu des *Erynnies*, les *Euménides*. Dans le second sens *Cledonisme* seroit une divination tirée des oiseaux, & qui ne différoit point de l'Ornithomancie, mais je ne le trouve point en ce sens quoiqu'on dise en grec *κληδονίζω*, pour augurer, devinet par le moyen des oiseaux.

**CLEF**, f. prononcez & écrivez *clé*. Cette orthographe devient plus à la mode. Petit instrument de fer percé & fendu, en sorte qu'il réponde aux ouvertures & aux gardes d'une serrure, pour en faire mouvoir le ressort qui la fait ouvrir & fermer. *Clavis*. Une *clé* est composée d'un anneau, d'une tige, d'un panneton, dont l'extrémité s'appelle le *muséau*, lequel est divisé en plusieurs dents. Quelquefois le bas de la tige qui tient à l'anneau, est orné d'une moulure, qu'on appelle *embase*. Les *clés* des serrures benardes ont une éminence de fer sur le panneton, qu'on appelle *hayve*, pour les empêcher de passer outre dans la serrure.

Lautentius Molineus a fait un *Traité des Clés* imprimé à Upsal, où il dit que le mot de *clé* vient du grec *κλεις*, d'où les Latins ont fait *clavis*, & qu'il y a des peuples en Suède qui n'ont point de *clés*. L'inventeur des *clés* a été un Théodote de Samos, selon Plin & Polydore Virgile : ce qui est faux, parce que l'usage des *clés* étoit plus ancien que la guerre de Troie, & qu'il en est parlé dans le 3<sup>e</sup> Chap. des *Juges*, & au 19<sup>e</sup> de la *Genèse*. Molineus croit que les *clés* n'ont servi d'abord qu'à défaire certains liens avec lesquels on fermoit au commencement les portes. Il soutient que les *clés* Laconiques étoient semblables à celles dont nous servons aujourd'hui avec trois simples dents, qui faisoient la figure d'un E. On en voit de cette forme dans les cabinets des curieux ; qu'une autre *clé* nommée *βαλάνουρα*, étoit faite en vis, à laquelle une espèce de verrou, qu'on mettoit aux portes, servoit d'écrou. C'est à-peu-près ce qu'on appelle aujourd'hui une *fiche*.

**CLÉ**, (*Fausse*) est une *clé* qu'on a contrefaite pour ouvrir une chambre, ou un coffre à l'insçu de son maître. *Clavis adulterina*. C'étoit chez les vieux Romains un crime capital à une femme d'avoir de *fausses clés*, aussi-bien que l'adultère.

Une *clé faussée* ou *forcée*, c'est une *clé* qu'on a gâtée ou rompue, en voulant la tourner avec trop de violence. *Clavis corrupta, vitiata, rupta*. Cela est sous la *clé*, c'est-à-dire, en fermé. *Sub clavi esse*.

Présenter les *clés*, c'est faire un acte de soumission, d'obéissance, aux Souverains, quand ils entrent dans leurs villes, ou aux Conquérens, quand ils se présentent devant celles des ennemis, ou aux Gouverneurs & aux Grands qu'ils y envoient en leur nom. *Claves offerre, exhibere*.

On appelle Gentilshommes de la *clé d'or*, certains grands Officiers de la Cour de l'Empereur ou du Roi d'Espagne, & qui ont droit d'entrer dans la chambre de ces Princes, & qui portent une *clé d'or* à leur ceinture, pour marque de ce droit.

On lit dans Grégoire de Tours & S. Grégoire, que les Papes envoyoient autrefois une *clé d'or* à des Princes, comme un grand présent, dans laquelle ils enfermoient un peu de limaille des chaînes de S. Pierre, qu'on garde dévotement à Rome ; & que ces *clés* étoient portées au cou avec une grande vénération, comme une chose qui avoit des vertus extraordinaires.

La fonction de cet instrument d'ouvrir & de fermer, a fait donner, par analogie, le même nom à plusieurs instrumens d'une forme différente, comme on le verra par les articles suivans.

Les *clés* ont été de tous les temps le symbole de la puissance & de la prééminence. Il est dit de J. C. qu'il a la *clé* de la maison de David : expression figurée, qui marque sa puissance absolue sur l'Eglise ; & pour dire qu'il est le maître de la

mort & de l'enfer, l'écriture se contente de dire qu'il a la *clé* de la mort & de l'enfer. J. C. lui-même, pour déclarer à S. Pierre qu'il l'établisoit le Maître de son troupeau, le Chef de son Eglise, lui dit : Je te donnerai les *clés* du Royaume des Cieux. Dans ce sens, *clé* se dit de la juridiction ecclésiastique. *Potestas clavium*.

Les *clés* de la Septuagésime. Voyez CHAIRE DE S. PIERRE.

**CLÉ** se dit encore des principes qui donnent une grande ouverture pour les sciences, qui y servent d'introduction. *Clavis*. La Grammaire est la *clé* des Sciences, la Logique de la Philosophie, la Géométrie des Mathématiques.

La Géométrie, & sur tout l'Algèbre, est la *clé* de toutes les recherches que l'on peut faire sur la grandeur. FONTEN. *Histoire de l'Académie des Sciences, Pref.*

C'est en ce sens qu'on a donné le titre de *clé* à plusieurs livres. La *clé* de l'Art de Raymond Lulle. La *clé* majeure d'Artephius. En chacune de ces dispartures, il y a un moyen général de parvenir à la décision, & qui en est comme la *clé* : nous l'appellerons de ce nom abrégé.

**CLÉ**, en termes de Polygraphie & de Stéganographie, signifie aussi l'Alphabet d'un chiffre, qui est secret & commun entre celui qui écrit la lettre, & celui qui la déchiffre. Il y a des chiffres à simple *clé*, quand on se sert toujours des mêmes caractères : des chiffres à double *clé*, quand les caractères sont variés plusieurs fois. Voyez *Chiffre*. C'est presque en ce sens qu'on dit qu'un homme a la *clé* d'une affaire ; pour dire, qu'il en a le secret, la conduite, qu'il en est le maître. C'est aussi dans ce sens qu'on dit, avoir la *clé* d'un Auteur, d'un Roman, d'un livre dont on a déguisé les noms, & où il y a quelque chose de particulier, quand on a les noms véritables, au lieu des fabuleux dont l'Auteur s'est servi ; ou qu'on a l'explication de plusieurs endroits obscurs qui ont relation aux temps & aux lieux. La *clé* de Cyrus, de Rabelais, du Catholicon d'Espagne, de l'Euphormion de Barclay, de l'Histoire amoureuse des Gaules, des caractères de M. de la Bruyère. Il y a aussi la *clé* des Epîtres de Saumaise, de Scaliger, de Casaubon, par le moyen de laquelle on a la connoissance des choses particulières qui sont dans ces Auteurs. Il y a une *clé* pour entendre tout ce qu'il y a de caché & de mystérieux dans Raymond Lulle, dans Paracelse, &c.

**CLÉ** se dit, au figuré, des Villes fortifiées qui sont sur une frontière dont la prise donne l'entrée aux ennemis dans le Royaume. *Claustra*. Pignerol est une des *clés* de l'Italie.

**CLÉ** se prend dans le même sens en morale. La *clé* d'or passe par tout, ouvre tout ; pour dire, qu'avec l'argent on vient à bout de tout.

*La clé du coffre fort, & des cœurs, c'est la même. Que si ce n'est celle des cœurs, C'est du moins celle des faveurs.* LA FONT.

**CLÉ** se dit encore figurément en ces phrases. On dit, qu'un garçon a la *clé* de ses chausses, quand il est assez grand pour n'être plus en âge d'avoir le fouet. On dit, qu'un prisonnier a la *clé* des champs, quand il est en liberté. On le dit aussi des animaux. On dit aussi de ceux qui ont des lieux mal fermés, ou de ceux qui ont pris des précautions inutiles pour quelque chose, vous en avez la *clé*, & nous en avons la serrure. On dit, qu'un homme a laissé ses *clés* en Justice ; pour dire, qu'il a fait cession : car c'étoit autrefois une cérémonie qu'on faisoit en ces occasions, de laisser sa ceinture & ses *clés* à l'audience. On dit, par une semblable raison, qu'une femme a mis les *clés* sur la fosse de son mari ; pour dire, qu'elle a renoncé à sa communauté : & on le dit figurément dans les autres affaires, quand on les abandonne.

**CLÉ**, en termes de Musique, est une marque

qu'on met au commencement des réglés, qui avertit du ton sur lequel on doit commencer le chant, lequel est tantôt un *re*, tantôt un *sol*, tantôt un *ut*, &c. Dans la *clé* de *G*, *re*, *sol*, *ut*, & ainsi des autres notes qui sont à la suite des lettres qui sont marquées sur la gamme. C'est un caractère qui donne connoissance du nom de toutes les notes aïssées sur l'échelle musicale qu'on appelle *gamme*. *Notarum musicarum index, figura, ou signum, nota*. Les trois clés, sont *G*, *re*, *sol*. *C*, *sol*, *ut*. *F*, *ut*, *fa*. Ces trois lettres, *g*, *c*, & *f*, sont appelées *clés*, parce que dans les notes qui suivent ces lettres, se rencontrent les *ut*, qui commencent & ouvrent le chant, qui n'est répété que trois fois dans toute l'étendue de la gamme : c'est pourquoi on n'admet que trois *clés* en Musique. Dans le Plain-chant la *clé* de *C*, *sol*, *ut*, ne peut être située que sur la première, seconde, ou troisième ligne, & jamais sur la quatrième, ou très-rarement. La *clé* d'*F*, *ut*, *fa*, n'est jamais située que sur la deuxième ligne, ou très-rarement sur la première. NIVERS. Chaque *clé* donne son nom aux notes qui se rencontrent sur la ligne où elle est posée. MONTECLAIR. Des trois *clés* du système moderne, celle de *G* est affectée aux aïssés, ou voix aigües : celle de *F*, aux voix graves, ou basses : celle de *C*, aux voix ou parties du milieu. DE BROSSARD. Petite *clé*, c'est la *clé* de *F*, quand elle est sur la troisième ligne, qui est celle du milieu ; quand elle est sur la quatrième on l'appelle grande *clé*.

**CLE**, en termes de Vénétie, se dit des meilleurs chiens & des mieux dressés, qui servent à redresser & à conduire les autres, qu'on appelle *clé de merve*. *Canes ceterorum duces*.

En ce sens on le dit de ceux qui dans des compagnies où l'on opine, où l'on dispute, entraînent les autres à leur parti.

**CLE**, en fauconnerie, ce sont les ongles des doigts de derrière de la main d'un oiseau de proie.

**CLE**, en plusieurs endroits, se prend pour le robinet d'un tonneau. *Epistomium*.

**CLE** dans plusieurs arts & métiers signifie un instrument qui n'a qu'un trou carré, qui sert à faire mouvoir des vis, des roues, des pignons, des chevilles, & qui est fait en espèce de manivelle. *Clavicula*. Ainsi on dit, la *clé* d'un lit pour en tourner les vis. La *clé* d'une carabine, d'un pistolet, pour en bander le ressort. La *clé* d'une montre, pour la monter. La *Clé* d'une épinette, d'un clavecin, pour l'accorder & en tourner les chevilles. La *clé* du robinet d'une fontaine.

On appelle aussi *clé*, certaines petites boîtes mobiles qui servent à boucher les trous des flutes, & des autres instrumens semblables, sur lesquels on les applique. *Clavulus*.

**CLE** se dit aussi en Architecture de ce qui ferme, qui arrête quelque chose. La *clé* d'un arc, ou d'une voûte, est la dernière pierre qu'on met au haut d'une voûte, qui étant plus étroite par en bas que par en haut, presse & affermit toutes les autres. *Testudinis conclusura*. On l'appelle autrement *mensole*.

Quand la *clé* excède la hauteur d'un bandeau, on l'appelle *clé passante*. Il en est de bizarres qu'on appelle *guimberges*. FRÉZIER.

La *clé* est différente selon les Ordres ; au Toscan & au Dorique, ce n'est qu'une simple pierre en saillie ou *bossage*. A l'Ionique, la *clé* est taillée de nervures en manière de console avec enroulemens. Au Corinthien & au Composite, c'est une console riche de sculpture avec enroulemens & feuillages. La *clé en bossage*, est celle qui a plus de saillie que les claveaux ou vousoires, & où l'on peut tailler de la sculpture. *Clé pesante*, est celle qui traversant l'architrave, ou même la frise, fait un bossage qui en interromp la continuité. *Clé pendante & saillante*, c'est la dernière qui ferme un berceau de voûte, & qui excède le nu de la douelle dans sa longueur. *Clé à crosse*, est celle qui est potencée par en haut, & qui a deux

croisettes qui font liaison dans un cours d'aïssé.

La *clé* d'un pressoir est la vis qui le fait mouvoir, & qui le tient ferme. *Cochlea, fibula*. Les tenons sont des *clés* de bois qui servent à assembler les pièces de menuiserie. *Subscus, cardo*. Les *clés* des poutres, d'un tour ou autre machine. *Clavus fucula*. *Clés* d'une poutre sont les chevilles de fer que l'on met au bout de la poutre pour la tenir plus ferme dans le mur.

**CLÉ**, en termes de Marine, est une grosse cheville de bois qui joint un mât avec l'autre vers les barres de hune, & qu'on ôte à chaque fois qu'il faut amener le mât. *Clavus ligneus*. La *clé des étains*, est une pièce de bois qui tient les étains à l'étambot. *Clé de pierrier*, est une *clé* de fer faite en façon de goupille qui sert à tenir la boîte du pierrier en sa place. *Fibula ferrea*. *Clé de guindas*, se dit d'une pièce de bordage entaillée en rond, qui tient un des bouts de guindas sur les coïttes. *Clé de pompe*, c'est une espèce de cheville de bois carré, qui tient la bringueballe sujette avec la pompe. On appelle aussi *clé*, un bout de cable qui tient un vaisseau par l'arrière, quand on le veut mettre à l'eau.

**CLÉ**, ou *Pas-d'âne*, terme d'Horlogerie. C'est une pièce qui tient une grande roue jointe contre un des bouts d'un cylindre d'une Pendule à secondes, ou d'une roue de cadran contre son canon, pour qu'elle soit ferme à tourner.

**CLÉ**, en termes de Cordonnier, est un morceau de bois qu'on fourre dans une forme brisée pour élargir le soulier. *Clavus ligneus*. On l'appelle *clé de forme*. Il y a aussi un autre morceau de bois que les Cordonniers appellent *clé d'embouchoir*, & dont ils se servent pour élargir les bottes.

En termes de Blason, on dit des *clés* en pal, ou en sautoir, couchées, ou adossées, selon que les panneaux sont disposés. *Claves in palum, in decussum posita, claves obversa*.

**CLÉIDOMANCIE**. Voyez CLÉDOMANCIE.

**CLÉMATIS**, s. f. Plante médicinale. Voyez PÉRVENCHÉ, c'est la même chose. *Vinca, pervinca*. Il y a une autre nouvelle espèce de *clématis* d'Amérique, qui a quatre feuilles semblables à celles du laurier, qui a le goût d'un champignon, dont la fleur est un cornet rouge tirant sur l'orange, & semblable au jaimin d'Inde à fleurs pourpres. Elle est plus amplement décrite dans les *Mémoires de D'olard*.

**CLÉMATITE**, s. f. *Clematitis*. Plante ordinairement sarmenteuse, & dont on cultive dans les jardins certaines espèces à cause de la couleur de leurs fleurs. Celles-ci sont vivaces, & grimpent sur les corps voisins. Leurs sarments sont menus, garnis de feuilles qui sont au nombre de trois, portées sur une même queue. Elles sont arrondies, lissées, d'un vert-gai, & âcres au goût, quelquefois échantrées, quelquefois entières, sans aucune dentelure sur leurs bords. Leurs fleurs, quoique sans odeur, ne laissent pas d'être agréables ; elles sont composées de quatre pétales, longs d'un pouce, disposées en croix, & bleuâtres dans certaines espèces, purpurines ou violettes dans d'autres. Ce nombre de pétales venant à augmenter, la fleur devient double, plus agréable & plus recherchée ; ce n'est cependant qu'une monstruosité. Le milieu de ces fleurs est garni d'un nombre considérable d'étamines. Le pistil, après la chute des étamines & des pétales, devient un fruit chargé de plusieurs semences, ramassées en tête, & terminées chacune par une barbe fine, pareille à celle d'une plume. Cette plante est nommée par les Botanistes *Clematitis carulea, vel purpurea repens, flore simplici, vel multiplici*. Elle croît en Italie & en Espagne dans les haies.

On pourroit joindre à celle-ci la *Clématite* qui a été observée en Hongrie par *Clusius*. *Clematitis Pannonica*. Elle diffère de la précédente. 1<sup>o</sup>. par ses sarments, qui se tiennent droits ; 2<sup>o</sup>. par ses feuilles, qui sont seules sur une queue, & toujours opposées deux à deux le long des tiges ;

30. par sa fleur, qui est plus grande, & bleuâtre cependant, & qui donne pareillement des semences barbues.

La plante qu'on pourroit appeler *Clématite* ordinaire, *Clematis silvestris, latifolia*, est connue sous le nom d'herbe aux gueux, parce qu'étant fort âcre & fort brûlante, elle sert à ces sortes de gens pour entretenir ou augmenter les ulcères de leurs corps, & exciter par-là la compassion. On trouve cette *Clématite* dans les haies, & dans les bois du Royaume. Ses tiges sont sarmenteuses, s'étendent beaucoup, & sont chargées de feuilles au nombre de trois ou de cinq, portées sur une queue; les feuilles sont dentelées, & même échan-crées assez profondément sur leurs bords: leur couleur est foncée; & elles sont brûlantes au goût. Leurs fleurs naissent par bouquets, elles sont blanchâtres, à quatre pétales, petites à proportion des précédentes, de bonne odeur, & donnent des semences barbues ramassées en tête, de manière qu'on diroit de loin que ce sont des flocons de laine.

Il vient en Languedoc une autre espèce de *Clématite* qui est plus petite que celle-ci dans toutes ses parties, qui rampe ordinairement, & qui a ses feuilles plus menues, d'un vert plus gai. On la nomme *Clematis tenuifolia, sive flammula repens*. On auroit peine à trouver une plante plus brûlante au goût que cette dernière espèce.

Ce mot vient de κλέμα, *Verge*.

**CLÉMENCE.** f. f. Vertu qui porte à pardonner les offenses, & à modérer les peines. C'est proprement un Acte par lequel le Souverain relâche à propos de la rigueur du droit. *Clementia*. C'est, dit M. de Montesquieu, la qualité distinctive des Monarques. Dans les Monarchies où l'on est gouverné par l'honneur qui souvent exige ce que la Loi défend, elle est plus nécessaire. La disgrâce y est équivalente à la peine. Dans l'Etat despotique où règne la crainte, elle est moins en usage, parce qu'il faut contenir les Grands de l'Etat par des exemples de sévérité. Dans la République où l'on a la vertu pour principe, elle est moins nécessaire. Il y a des Princes en qui la *clémence* est une bonté faussée & mal entendue, ou quelquefois une ignorance de l'utilité & de la nécessité de la Justice. M. Esp.

La *clémence* des Princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples. ROCHER. Les Souverains ne doivent user de *clémence*, que quand elle ne peut plus passer pour un effet d'impuissance & de crainte. BIZOT. Le Card. de Richelieu établit la sûreté de sa fortune par la rigueur, & n'osa hasarder la *clémence*. DE LANGLADE. Combien de pécheurs, se représentant Dieu plein de bonté & de miséricorde, persistent dans leurs désordres, & par un affreux abus s'imaginent qu'il sera toujours tems d'avoir recours à sa *clémence*. Il y a des occasions où la *clémence* des Rois n'est qu'une ostentation de leur puissance souveraine. M. Esp.

Par tout du nouveau Prince on vantoit la clémence. RACINE.

Bien plus que la valeur, la pitié, la clémence  
Des fameux Conquêteurs assûrent la puissance.  
Un vainqueur, dans la gloire encor maître de soi,  
A l'Univers entier peut imposer la loi. DANCHET.

La *clémence* est opposée à la rigueur excessive, & non à la Justice qu'elle ne fait que tempérer. Ce mot ne se dit proprement que de Dieu, des Souverains, & de ceux qui sont dépositaires de leur autorité. Ce n'est que par extension que l'on dit la *clémence* d'un père envers ses enfans.

**CLÉMENCE**, en Mythologie. Les anciens avoient fait une divinité de la *Clémence*, & Plutarque dit qu'il fut résolu de bâtir un temple à la *Clémence* de César. Stace, dans le douzième Livre de sa *Thébaïde*, v. 495, & son Scholiaste, disent qu'on ne

faisoit point de tableaux ni de statue de cette divinité, & la raison qu'en apporte Stace au même endroit, & Claudien dans le Panegyrique de Stilicon, Liv. II, v. 12, c'est que cette Déesse ne veut habiter que dans les cœurs. Voyez le caractère qu'en fait Claudien à l'endroit cité, & Barthius sur cet endroit, aussi-bien que Dempster, *Antiq.* Liv. II, c. 2.

**CLÉMENCE** est aussi un nom propre de femme. *Clementia*. *Clémence* de Boutges, femme savante en Poésie & en Musique, mourut de douleur, quand elle eut appris que son mari avoit été tué. *Clémence* Haute, Demoiselle de Toulouze, fonda les Jeux Floraux.

L'Abbaye de Bourbourg en Flandres, fut fondée par le Comte Robert dit le Jérôlymitain, & la Comtesse *Clémence* sa femme l'an 1102. *Clémence* de la Sainte Trinité, Religieuse de l'Ordre de Notre Dame de la Merci, est tirée du Monastère de l'Assomption de Séville pour aller à Lore fonder le premier Monastère des Religieuses déchaussées du même Ordre. P. HELYOT. La première Abbessé de Remiremont, qui ait eu le titre de Princesse de l'Empire, est *Clémence* de Wiseler, à laquelle l'an 1307, à la prière de Thibault, Duc de Lorraine, l'Empereur Albert I. en envoya les Lettres d'investiture de ses Droits régaliens. P. HELYOT, T. VI, C. 51.

**CLÉMENT, ENTE.** adj. Ce mot ne se dit point au féminin. *Clemens*. On dit bien un homme *Clement*, & non une femme *clemente*: DANET. Il signifie, qui a coutume de pardonner, de traiter doucement ceux qui sont à sa discrétion. Celui que la douceur incline à remettre & relâcher la rigueur de la Justice avec jugement & discrétion. Alexandre fut *clément* dans sa victoire, en traitant humainement Porus après l'avoir pris. Je ne ferois appeler *clement*, un homme qui se laisse d'être cruel. M. Esp. Auguste ne fut *clement* que pour essayer si la *clémence* lui réussiroit mieux que la cruauté. ID. Au nom de Dieu *clement* & miséricordieux. C'est ainsi que Mahomet commence tous les chapitres de son Alcoran, & que les Arabes commencent souvent leurs livres.

Ce mot vient du Grec, κλίω, *inclinamentum*, du verbe κλίνω *inclino, flecto*. On appelle un Prince *clement*, qui se laisse facilement fléchir par les prières.

**CLÉMENT.** f. m. Nom d'homme. *Clemens*. Saint *Clément* Martyr, fut fait Consul ordinaire en l'année 95, ayant pour collègue l'Empereur Domitien. BAILLET.

**CLÉMENTIN.** Ce mot est en usage chez les Augustins, qui appellent *Clémentin*, un Religieux, qui après avoir été neuf ans Supérieur, cesse de l'être, & vit particulier, & soumis à un Supérieur. Ce mot vient de ce que *Clément* défendit par une bulle, qu'un Supérieur chez les Augustins, fut plus de neuf ans de suite en charge.

**CLÉMENTIN, INE.** adj. Formé du nom propre *Clément*. *Clementinus, a, um*. Le Collège *Clementin* fut fondé à Rome en 1595 par *Clément VIII*, pour les Eclavons. Ils furent transférés à Lorette en 1627 par Urbain VIII; mais le Collège *Clementin*, ainsi nommé, à cause de son Fondateur, n'a pas laissé de subsister. L'on n'y reçoit que des Nobles.

**CLÉMENTINE.** f. f. Garder la *Clementine* chez les Augustins, signifie être inférieur & particulier, après avoir été neuf ans de suite Supérieur, ce qui se fait dans cet Ordre, en vertu d'une bulle de *Clément*.

**CLÉMENTINE.** f. f. Nom que l'on donne dans l'Ordre de Citeaux à une Bulle de *Clément IV*, de l'an 1265, portant des réglemens pour l'Ordre de Citeaux. *Clementina*. La *Clementine* interprète la carte de Charité, & y change quelque chose, en ce qui regardoit la police, le gouvernement de l'Ordre & la juridiction des Supérieurs; elle ajoutoit aussi quelques nouveaux réglemens, mais elle



ne fit aucun changement dans les observances.

P. HELYOT, *Tom. V, p. 354.*

☞ CLÉMENTINE. adj. L'Académie de peinture, sculpture & architecture érigée à Boulogne, sous le nom & la protection de Clément XI, porta le nom d'Académie *Clémentine*. Elle a été réunie au célèbre Institut de Boulogne.

CLÉMENTINES. f. f. pl. C'est la partie du Droit Canon composée des Constitutions du Pape Clément V, & des canons du Concile de Vienne, publiée par Jean XXII en 1317. *Voyez LE TEXTE. Pars Juris Canonici ex Constitutionibus Clementis Papae constati, Clementine.*

☞ On donne aussi le nom de *Clémentines* à un recueil de plusieurs pièces anciennes fautiveusement attribuées à saint Clément Evêque de Rome. Il est rempli d'écrits apocryphes, de fables & d'erreurs.

☞ CLEMOUZI, ville de la Morée, à trois lieues de Castell-Tomé.

CLÉOBIEN, ENNE. f. m. & f. Nom de secte. *Cleobianus, a.* Un fragment d'Hégésippe rapporté par Eusèbe, *Hist. Eccles. Liv. IV, c. 22*, & par Nicéphore, *Hist. Eccles. Liv. IV, c. 7*. nous apprend qu'un certain homme du peuple, nommé Thébutès, fut le premier qui sema des hérésies dans l'Eglise de Jérusalem; que de son école sortirent Simon, chef des Simoniens, & Cléobius, chef des *Cleobiens*, &c. c'est tout ce que nous en savons; car pour leurs erreurs, on ne nous en apprend rien, sinon qu'ils divisèrent l'Eglise, semant des discours pernicieux contre Dieu & contre son Christ, comme parle Nicéphore.

CLÉOMÉDES. f. m. C'est le nom d'une des taches de la Lune, qui est la trente-sixième en nombre dans le Catalogue du P. Riccioli. On trouve dans ce Dictionnaire, *Eratostène & Eudoxe*, qui sont les noms de la quinzième & de la vingt-deuxième tache suivant le même catalogue.

CLÉOPHÉ. Marie *Cléopé* étoit mere de Saint Jacques le Mineur premier Evêque de Jérusalem. On prétend qu'elle fut mariée deux fois, d'abord à Alphée, dont elle eut S. Jacques, & puis à Cléophas, d'où le Vulgaire la nomme parmi nous Marie *Cléopé*. Au reste, tous nos interprètes la nomment Marie femme de Cléophas, & non point Marie *Cléopé*: quoique ce soit l'usage ordinaire. *Voyez* la Traduction de Mons, le P. Bouthours & M. Simon en S. Jean *XLIX, 25.*

☞ CLEPSIAMBE. f. m. Instrument de Musique des anciens dont on ne connoît que le nom.

CLEPSYDRE. f. f. Horloge qui mesure le temps par la chute d'une certaine quantité d'eau. *Clepsydra.* Il s'en est fait aussi avec du mercure. Les Egyptiens mesuroient ainsi le cours du Soleil. Tycho-Brahé de nos jours s'en est servi pour observer le mouvement des astres, & Dudley faisoit aussi par ce moyen toutes ses observations maritimes. L'usage des *clepsydes* est fort ancien. Elles furent inventées sous les Ptolomées, Rois d'Egypte, aussi-bien que les cadrans solaires. Elles servoient principalement en hiver, comme les cadrans en été, mais elles avoient deux défauts, l'un que l'eau s'écouloit avec plus ou moins de facilité, selon que l'air étoit plus ou moins épais; & l'autre, qu'au commencement elle s'écouloit plus promptement qu'à la fin. M. Amontons a inventé une *clepsyde* qui n'a point ces inconvénients, & qui a trois utilités principales, 1<sup>o</sup>, de faire l'effet ordinaire des horloges, 2<sup>o</sup>, de servir à la navigation par la connoissance qu'elle peut donner des longitudes, 3<sup>o</sup>, de mesurer exactement le mouvement des artères. *Voyez* les expériences Physiques sur cela, imprimées en 1695.

Pline, *L. VII, c. 65*, attribue à Scipion Nafica l'invention des *Clepsydes*, c'est-à-dire, des *clepsydes* Romaines; car Vitruve, au *Liv. IX, ch. 9* de son Architecture, les fait remonter à Ctesibius qui fut un des génies les plus inventifs de toute l'An-

tiquité. Or les *clepsydes* de Ctesibius, au rapport du même Auteur, animoient de petites figures, & produisoient mille petits jeux par le moyen de certaines roues dentées.

Les *clepsydes* des Anciens étoient fort éloignées de la perfection où le P. Charles de Vailly, Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Maur, les a portées dans le dernier siècle.

On trouve dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1699, p. 51, une manière géométrique & générale de faire des *clepsydes* avec toutes sortes de vases donnés, percés où l'on voudra, d'une petite ouverture quelconque, par où l'eau s'écoule suivant quelque hypothèse de vitesses que ce soit, & réciproquement de trouver ces vases pour toutes sortes d'hypothèses de telles vitesses & des temps, suivant lesquels se doivent régler les abaissemens de la surface de l'eau qui s'écoule. Cette méthode est de M. Varignon.

Ce mot vient de *κλεπτο*, *abscendo*, & *ὑδωρ*, *aqua*.

On appelle aussi *clepsyde*, un vaisseau de terre, dans lequel il se fait un jet d'eau par un artifice semblable à celui de la fameuse fontaine inventée par Hiéron. On en voit la figure dans le *Journal des Sçavans*. Elle est de l'invention du sieur Comiers.

On appelle aussi *clepsyde*, une horloge de sable, qui sur la mer s'appelle le *poudrier*, *clepsamidium*.

CLER, ÈRE. adj. Qui se trouve ainsi écrit souvent dans Marot, au lieu de Clair, claire. *Clarus, a, um.*

CLER, f. m. nom d'homme. *Clerus, Licinius, Lecerus, Luceres.* C'est un saint Diacre, Martyr d'Antioche, qui a différens noms en différens Martyrologes. *Voyez* M. Chastelain, au 7 Janvier, pag. 115.

CLERAC ou CLAIRAC. Ville de France dans l'Agénois, sur le Lot, qui passe au milieu. *Cluricum.* Le vin de *Clérac* est estimé. L'Abbaye de *Clerac*, Ordre de S. Benoît, fut donnée par Henri IV aux Chanoines de S. Jean de Latran.

CLÉRAC, par Antonomase, se dit d'un tabac qui croissoit dans le territoire de la ville de *Clerac*, & qui s'y fabriquoit. *Cleracense tabacum.* ☞ C'est dommage qu'on en ait défendu les plantations & la fabrique.

CLÉRAGRE, f. f. terme de Fauconnerie, est une maladie qui vient aux ailes & pennages des oiseaux de proie. *Morbis accipitrum alis increscens.* C'est une espèce de goutte.

CLERC. f. m. (Le c final ne se prononce point.) Vieux mot qui signifioit autrefois *sçavant, Doctus, peritus, litteratus*, aussi-bien que *Clergie, Doctrine*. Ainsi Pasquier dit que les Officiers des Comptes ont été créés sous le titre de *Clercs des Comptes*; & que les Secrétaires d'État s'appeloient *Clercs du Segré*, ou *Secret*. Les Secrétaires du Roi s'appeloient aussi *Clercs & Notaires du Roi*. On donnoit ce nom en général à tous ceux qui faisoient profession de science, ou qui sçavoient manier la plume. Les Secrétaires des Princes ou grands Seigneurs, s'appeloient *Clercs*. Ce nom appartenoit originairement aux Ecclésiastiques. Comme la Noblesse s'appliquoit entièrement à l'exercice des armes, il n'y avoit que le Clergé qui s'attachât à cultiver les Sciences: en sorte qu'Alain Chartier se moque des Courtisans qui prétendoient que Noble homme ne doit point sçavoir les Lettres, & qui tenoient à reproche de gentillesse de bien lire, & bien écrire. Ainsi, comme ceux du Clergé étoient les seuls qui fissent profession des Lettres, on appela un homme sçavant, un *grand Clerc*, & *Mauclerc*, un homme stupide & malhabile. *Illitteratus, imperitus, Litterarum rudis.*

C'est en ce sens qu'on dit encore, c'est un homme

habile & un grand Clerc ; cet homme n'est pas grand Clerc ; & que Regnier a dit :

*N'en déplaise aux Docteurs Cordeliers, Jacobins,  
Ma foi, les plus grands Clercs ne sont pas les  
plus fins.* REGNIER.

*Un loup quelque peu Clerc prouva par sa  
harangue,  
Qu'il falloit dévouer ce maudit animal.*  
LA FONTAINE.

*En prose hélas ! les plus grands Clercs  
Disent souvent mainie sottise ;  
Comment n'en dire pas en vers ?* P. DU CERC.

Ronsard, dans son vieux langage, a dit *Clergesse*, pour sçavante :

*Mais trop plus est à craindre une femme clergesse.*

On a dit aussi autrefois *Clergeresse*, aussi-bien que *Clergesse*, pour signifier, *sçavante*. Il n'a plus d'usage aujourd'hui que parmi les Lingères ; pour signifier celle d'entr'elles qui a soin des affaires de la Communauté.

Ce mot & ses dérivés viennent du grec κληρος, qui signifie *Clerge* ; mais principalement *sort*, *héritage*, parce que le sort & le partage des Clercs ou des Ecclésiastiques, est de servir Dieu, de s'attacher à son service : car le mot *Clerus* s'est dit d'abord de ceux qui étoient attachés à Dieu d'une manière particulière, soit qu'on l'entende des Chrétiens en général, par comparaison aux Infidèles, soit qu'on l'entende des Ecclésiastiques en particulier, par comparaison au reste des Chrétiens, suivant ces paroles de S. Pierre ; *Neque ut dominantes in Cleris*, 1. *Pet. V*, 3. La première origine de cette expression vient de l'ancien Testament, où la Tribu de Lévi est appelée le sort, le partage, l'héritage du Seigneur, κληρος en grec ; & Dieu est appelé réciproquement son partage, parce que cette Tribu étoit toute consacrée au service de Dieu, sans avoir de grands fonds de terre, comme les autres Tribus. Il y en a qui dérivent le mot de *Clergé* de *Clergie*, vieux mot, qui signifie *science*, *littérature*, parce que les gens d'Eglise étoient autrefois les seuls qui fussent lettrés & sçavans, & qui fussent regardés comme tels. Voyez CLERGIE.

CLERC étoit autrefois un jeune Gentilhomme qui apprenoit les exercices militaires, & qui étoit un Novice de Chevalerie. *Tiro ac rudis in re militari*. C'est en ce sens qu'on dit : il en parle comme un Clerc d'armes, comme un homme qui n'est pas expérimenté au fait de la guerre.

CLERC, signifie aujourd'hui celui qui a pris au moins le premier caractère de l'Etat Ecclésiastique ; c'est-à-dire, la tonsure. *Clericus*. Un Clerc, qui n'a pris que les Ordres mineurs, peut se marier ; mais son mariage l'exclut des privilèges & des fonctions de la Cléricature. On peut prendre la tonsure, & être Clerc à sept ans, ou à six par dispense du Pape. Un Clerc tonsuré. On appelle *Clercs de Chapelle*, dans les Maisons Royales, des Officiers de la Chapelle, dont la charge est de servir à certaines fonctions ecclésiastiques sous les Aumôniers & les Chapelains.

CLERC se prend plus généralement pour tous ceux qui sont de l'Etat Ecclésiastique, depuis les tonsurés jusqu'aux Prélats. Ainsi on dit, que les Canons excommunient ceux qui mettent la main sur les Clercs. Le privilège des Clercs est de plaider devant leurs Juges Ecclésiastiques. Une charge de Conseiller-Clerc est celle qui ne peut être possédée que par un Ecclésiastique. Le Pré aux Clercs de Paris étoit un pré où les Ecoliers de l'Université prenoient leurs récréations. Un Concile d'Afri-

que avoit défendu que personne ne fit un Clerc Tuteur ou Curateur par son testament. *S. Cypr. Ep. I, Pamel. 66*. Le Concile d'Elvire, *can. 33*, ordonne la continence, généralement à tous les Clercs, Evêques, Prêtres, Diacres, sous peine d'être privés de l'honneur de la Cléricature. Saint Jean l'Aumônier éleva à la Prêtrise un Lecteur de grande vertu, qui faisoit des fouliers, & de son travail nourrissoit ses enfans, sa femme, son pere & sa mere ; par où l'on voit qu'il y avoit à Alexandrie des Clercs mariés & artisans. FLEURY. La vie de S. Jean, d'où cela est pris, *Ch. XIII, n. 87*, dans Bollandus, *Janv. tom. II, p. 515*, marque même deux Clercs Gondonniers ; mais elle ne dit point que celui qui avoit femme & enfans, usât du mariage depuis qu'il étoit Clerc, ni après qu'il fut Prêtre.

Dans les vieux Titres, on a appelé aussi *Clercs*, plusieurs petits Officiers des Maisons Royales, comme *Clercs de Cuisine*, *Clercs de Panneterie*, d'Echanfonnerie, *Clercs de livrées de la Maison du Roi*. Ce nom est demeuré seulement aux Clercs d'Office, qui sont les petits Contrôleurs.

En parlant de la Cour de Rome, on appelle Clerc de la Chambre, *Clericus camera*, un Prélat Officier de la Chambre Apostolique. On y donne aussi ce nom à douze Prélats qui font partie du Tribunal qu'on appelle la Chambre Apostolique, où simplement la Chambre, dont le Cardinal Camerlingue est le chef. Voyez CHAMBRE APOSTOLIQUE.

CLERC Acéphale. Au sixième siècle on donna ce nom aux Clercs, qui se séparèrent de l'Evêque, & ne voulurent pas vivre en communauté avec lui.

CLERC Charoine. On donna ce nom au sixième siècle aux Clercs, qui ne se séparèrent point de l'Evêque, & continuèrent à vivre en communauté avec lui, selon les Canons. Voyez CHANOINE.

CLERC Régulier du bon JESUS. Voyez au mot JESUS.

CLERCS Reguliers, Ministres des Infirmes. Voyez MINISTRE.

CLERCS Reguliers de la Mere de Dieu. Nom d'une Congrégation, dont la fin principale est d'enseigner la Doctrine Chrétienne, & qui eut pour Fondateur le P. Jean Léonardi, vers l'an 1574. Il n'eut d'abord que deux Compagnons. Leur nombre s'étant augmenté, ils le prièrent de leur donner une règle. Pour toute règle, il leur écrivit ce mot, *Obeissance*. C'est à Luques, sa patrie, qu'il commença la Congrégation. L'Evêque de Luques, par commission de Sixte V, l'approuva, leur permit de faire des Constitutions, d'élire un Supérieur, & de recevoir des Sujets. Clément VIII approuva cette Congrégation, & leurs Constitutions, & Grégoire XV ordonna qu'ils feroient des vœux solennels, & approuva leur Congrégation comme Régulière, par un Bref du 3 Novembre 1621.

CLERCS Reguliers Mineurs. Nom d'une Congrégation établie sur la fin du seizième siècle par les PP. Augustin Adorno, & François & Augustin Caraccioli. Sixte V l'approuva en 1588, par un Bref du premier Juillet. Il leur permit de faire des vœux solennels, d'élire un Supérieur, & de prescrire des Règlements pour le maintien de cette Congrégation ; & comme il avoit été Frère Mineur, il leur donna le nom de *Clercs Reguliers Mineurs*. Grégoire XIV leur accorda en 1591 tous les privilèges des Théatins. Clément VIII les confirma, & Paul V les fit participans de tous les privilèges accordés aux autres Ordres Religieux.

CLERCS Reguliers de Saint Maveul. Nom d'un Ordre de Religieux appelés plus communément *Somasques*. Voyez ce mot.

CLERCS de Saint Paul. Nom que portèrent les Barnabites. On prétend que ce nom leur fut donné, parce qu'ils s'appliquoient fort à la lecture de S. Paul.

CLERC de la Vie Commune. Congrégation de Clercs Reguliers, ou de Chanoines Reguliers, nommés aussi *Frères de la vie commune*. *Clericus*, ou *Frater vitæ communis*. Ils furent établis par Gérard Groot

ou le Grand, de Devenrer, au quatorzième siècle. Il les assembla dans sa maison; & hors les heures de la prière, de Poraïson, & des autres exercices qu'il leur prescrivit, il leur faisoit transcrire les Livres des SS. Pères, & les leur faisoit corriger sur les anciens manuscrits. Après sa mort, qui arriva en 1384, Ravidus, un de ses Clercs, les mit en règle, & en Congrégation. Eugène IV en 1431, & en 1444, & Pie II en 1462, leur donnèrent plusieurs privilèges, auxquels leurs Successeurs en ont encore ajouté d'autres. *L'Hist. des Ordr. Mon. & Relig. en parle, part. II, ch. 51.*

**CLERC**, en termes de Palais, est une espèce de Commis ou de Scribe, qui sert à écrire chez les Gens de Justice ou de Pratique. *Scriba*. Un Clerc de Conseiller ou de Rapporteur. Un Clerc d'Avocat, de Notaire, de Procureur, d'Huissier, de Greffier. Le Maître Clerc d'un Notaire, d'un Procureur, est le premier, le principal Clerc. *Primarius Scriba*. Le Clerc des Requêtes est celui qui a soin d'instruire les Instances des Requêtes du Palais, ou de l'Hôtel. Les petits Clercs sont les Copistes. La Basoche est une Jurisdiction établie entre les Clercs, pour juger les différens qui surviennent entr'eux.

Ce mot a signifié originaiement trois choses; un homme Ecclésiastique, un homme de Lettres, & celui qui écrit sous autrui, comme prouve Loyseau. Mais la plus ancienne signification paroît être dans ce premier sens. Dans les siècles d'ignorance, comme nous l'avons dit, les Clercs seuls avoient quelque teinture des Lettres, savoient lire & écrire, & pouvoient seuls remplir les places où ces connoissances étoient nécessaires. Par abus du terme, on appela dans la suite Clercs, des Laïcs lettrés qui remplissoient les places qui étoient auparavant occupées par des Ecclésiastiques. On nomma aussi Clercs tous ceux qui faisoient profession d'écrire sous l'autorité d'un autre, même ceux qu'on nomme aujourd'hui *Secrétaires d'Etat*, étoient appelés Clercs & Notaires.

Il y a des Clercs commis aux audiences de Chancellerie.

**CLERC** se dit aussi des Commis pour faire les affaires & les courtes nécessaires dans les Communautés. *Præpositus, Præfectus societatis cujusvis negotiis*. On appelle dans les Paroisses le Clerc de l'Œuvre, le Clerc d'une Confrérie, celui qui fait les affaires & le recouvrement des deniers dûs à l'Œuvre & à la Confrérie. Dans les Corps des Marchands & des Artisans, le Clerc des Orfèvres, le Clerc des Fripiers, celui qui a soin de convoquer les assemblées du Corps, de porter des billets pour trouver les choses perdues, &c. Il y a aussi un Clerc parmi les Sergens.

**CLERCS**. On donne ce nom en Turquie à des Sous-Commis qui sont chargés du recouvrement des deniers de l'Etat.

**CLERC du Guet**, en termes de Marine, est celui qui a soin d'assembler le guet sur les ports de Mer & sur les côtes, & qui en fait le rapport à l'Amirauté, suivant le titre VI du Liv. IV de l'Ordonnance de la Marine. *Præfectus vigilum*.

**CLERC** se dit aussi en ces phrases. On dit qu'un homme a fait un pas de Clerc; po ur dire, qu'il a fait une fausse démarche, une faute par ignorance; ce qui ne se dit pas seulement des Clercs, mais aussi de toutes autres personnes qui se méprennent, & qui font des choses dont ils se repentent. On appelle aussi *Vice de Clerc*, une faute d'écriture qu'on ne peut pas imputer à celui qui a dressé ou fait l'acte, qu'on peut aisément corriger par ce qui précède, ou qui suit. On dit aussi, compter de Clerc à Maître. (Dans cette phrase le C final se prononce.) Quand un Commis compte seulement de ce qu'il a reçu & déboursé de son mandement, sans être responsable d'autre chose. On dit aussi, parler latin devant les Clercs, parce qu'autrefois on appelloit *Grand Clerc*, un habile homme, & *Mauclerc*, un ignorant. On dit encore

le premier en style familier, ou badin & comique. Ce n'est pas un grand Clerc que cet homme-là.

**CLERCELIER**. f. m. Vieux mot, qui s'est dit pour *Geolier, Carceris custos*.

**CLERGÉ**. f. m. L'Assemblée, ou le Corps des Ecclésiastiques. Le Corps des personnes consacrées à Dieu par la Cléricature ou par la Profession religieuse. *Clerus, Cleri jacer Ordo*. Ainsi il y a de deux sortes de Clergé. Le Régulier qui comprend tous les Religieux; le Séculier, tous les autres Ecclésiastiques qui ne sont pas Religieux. Dans les Etats-Généraux, le premier rang est donné au Clergé, aux Prélats. Le Clergé Romain forme un Etat Monarchique, sous la dépendance du Pape, qui en est le chef. Les rentes du Clergé sont des rentes que le Clergé a constituées sur les Décimes. Les Receveurs des Décimes sont des Officiers qui ne dépendent que du Clergé, & qui font la recette & le contrôle des Décimes. Le Clergé étoit autrefois divisé en trois Ordres: les Prêtres, les Diacres, & tous les Clercs inférieurs, qui faisoient le troisième. Chaque Ordre avoit un Chef. L'Archiprêtre étoit Chef du premier Ordre, l'Archidiaque du second, & le Primicier du troisième. S. Grégoire ne vouloit pas qu'on reçût dans le Clergé les Officiers publics.

Aujourd'hui on appelle Clergé du premier ordre, les Archevêques & Evêques; Clergé du second ordre, tous les autres Ecclésiastiques.

On appelle quelquefois bas Clergé dans les Chapitres, les Semi-Prébendés, Chapelains, Chantres, & autres Officiers gagés.

**CLERGÉ** se dit aussi du Corps particulier des Ecclésiastiques, qui desservent dans une Eglise, ou dans une Paroisse, L'Evêque, à la tête de son Clergé, est venu en mitre & en chape, reçoit le Roi à la porte de son Eglise. Ce Curé, & tout son Clergé, assiste au convoi.

Autrefois sous le nom de Clergé étoient compris tous les Officiers de Justice comme gens lettrés; parce que le nom de Clerc se donnoit à tous ceux qui avoient de la littérature, comme on voit dans l'Ordonnance de Charles V. de l'an 1356.

**CLERGÉ**. Bayle a dit ce mot des Prêtres payens. Il abandonna les fidèles à la merci de son Clergé. BAYLE au mot *ABDAS*. J'appelle ainsi les Mages, qui avoient entre autres choses le soin de la religion. *Id.* C'est un abus du mot Clerge, qui ne se dit que des Ministres destinés aux fonctions de la Religion dans l'Eglise Catholique, & tout au plus dans l'Eglise Anglicane, parce qu'elle a conservé une espèce de hiérarchie.

**CLERGEOT**, f. m. petit Clerc. Corgtave écrivit *Clergeu & Clergeon*. Ce dernier mot est aussi dans le Dictionnaire des Arts, où il est dit que c'est un apprenti qui commence, soit pour la Cléricature, soit pour la Pratique. Charles IX a fait d'un petit Clergeot des vivres, un Duc & Maréchal de Rets, le frere duquel est pour le présent Evêque de Paris & Cardinal, riche de cent mille livres de rente.... *Sat. Men. in-8o. t. 3, p. 205.*

**CLERGESE**. f. f. Nom que les Lingères donnent à celle d'entre elles qui a soin des affaires de leur Communauté.

**CLERGIE**, f. f. vieux mot qui signifioit autrefois science, doctrine. *Scientia, doctrina, literatura*. Il est tout-à-fait hors d'usage. De-là vient ce vieux Proverbe, un poignet de bonne vie mieux vaut qu'un mui de Clergie. On appelloit autrefois Clergie de la ville de Paris, la Prévôté des Marchands & l'Echevinage. Dans les Ordonnances de Charles V, de Charles VI, & de Charles VIII le Greffe, ou le Notariat, est aussi nommé Clergie ou Clergé. On a dit aussi autrefois Clergifié pour Clergie.

**CLERGIE**. L'Ecu de France eût été éclipsé de son côté dextre, qui signifie Clergie, id est, sagesse. ANONYME, *Vie de S. Louis*. Et est à noter que le Roi de France qui porte en ses armes trois fleurs-de-lys à trois feuilles, celle du milieu qui est la plus grande, & haute, signifie la Foi Chrétienne; c'est le Roi qui est le Roi très-Chrétien, l'autre feuille dextre signi-

se *Clergie*, & l'autte feuille fenestre signifie Chevalerie, qui doivent toujours être appareillés à défendre la foi Chétienne, & tant que ces trois, foi, *Clergie* & Chevalerie demeureront ensemble, & en bonne concorde, comme se doit, & que les anciens Rois Pont toujours fait, le Royaume sera fort & ferme, & plein de richesses & d'honneurs. Id. Après que le Roi eut dit ses Oraisons, les Prélats & *Clergie* s'assemblèrent, & chantèrent vigiles des morts & recommandassés. Id. ¶ Il paroît par les paroles de cet Ecrivain, que *Clergie* se disoit 1<sup>o</sup>. pour sagesse ou sagesse; 2<sup>o</sup>. pour tout le Corps du Clergé, en tant qu'il renferme le premier & le second Ordre; 3<sup>o</sup>. pour le second Ordre du Clerge, c'est-à-dire pour le Clergé inférieur aux Prélats.

**CLERI.** Petite ville de France, proche d'Orléans, du côté de la Sologne. *Clariacum*. Notre-Dame de *Cléri* est une Eglise Collégiale où l'on va en grande dévotion. Louis XI la fit rebâtir, lui donna de grands revenus, & voulut y être enterré. Du CUISSE, *Antiquit. des vill. de Fr. L. I, C. 57.*

**CLÉRIICAL, ALE.** adj. Qui appartient aux Cleres, aux gens Ecclésiastiques. *Ecclésiastiques*. La tonsure, la couronne *cléricale*, titre *clérical*. Voyez TITRE. Il ne faut pas que les Laïques se mêlent des fonctions *cléricales*. Les Cleres mariés ne jouissent point des immunités *cléricales*. C'est un privilège *clérical*, de ne pouvoir être imposé à la taille lorsqu'elle est personnelle, & d'être exempt de tutelle & curatelle. Préparer de bonne heure dans les Séminaires à la vie *cléricale* ceux qui se proposent de l'embrasser. BOURDAL. *Énh. T. I, p. 153.*

**CLÉRIQUEMENT, ALE.** adv. à la manière & selon le devoir des Cleres. *Clericorum more*. Si les Cleres cessent de vivre *cléricalment*, ou en prenant des habits séculiers, ou en exerçant des offices vils & mécaniques, ils sont déchus de tous les privilèges *cléricaux*. FÉVRET.

**CLÉRICAT, ALE.** s. m. L'office de Clerc. M. Spinola a envoyé sa démission du *Cléricat* de la Chambre. *Gazette.*

**CLÉRICATURE, ALE.** s. f. Engagement dans l'Eglise, & dans la profession ecclésiastique; état & condition de Clerc. *Vita Ecclesiastica*. Les privilèges de *Cléricature* ne peuvent pas faire obtenir le renvoi devant un Juge d'Eglise, à un Prêtre qui n'étoit point en habit *clérical* quand il a été fait.

**CLÉRION.** s. m. Nos vieux Auteurs ont quelquefois employé ce mot pour signifier un Clerc d'Eglise.

**CLERMONT.** Ville de France, capitale de l'Auvergne. *Arvernî, Arvernî civitas, Augusto-Nemetum Arvernorum, Clarus mons, Claromontium*. Quelques Auteurs, comme Vigenère, croient que *Clermont* est l'ancienne Gergovie, si fameuse dans les Commentaires de César. D'autres disent qu'elle s'est formée, ou du moins accrue, des ruines de cette place. On prétend que dès le III<sup>e</sup> siècle de l'Eglise, sous le Consulat de Dèce & de Gratus, qui tombe à Pan de Rome 1002, & 249 de Jésus-Christ, S. Austremoine étoit Evêque de *Clermont*. Les Etats du Royaume se tintent à *Clermont* en 1374, sous Charles V.

Le méridien de *Clermont* est éloigné de celui de Paris de 20' de temps & en partie de l'équateur de 4' 54" du côté de l'Orient, & conséquemment il a 19° 56' 25" de longitude. Sa latitude ou Pélévation du pôle y est de 47° 22' 45".

La Maison de Bourbon (qui a donné jusqu'ici quatre Rois à la France) s'est appelé d'abord, De *Clermont*. Du Tillet, l. 1. p. 152.

Il y a plusieurs autres lieux qui portent le même nom. *Clermont* en Beauvaisis. *Clermont* en Argonne, ville du Duché de Bar. *Clermont*, ville de Franche-Comté sur le Doux. *Clermont de Bas*, ville de l'Agénois. *Clermont de Lodeve*, ville de Languedoc. *Clermont* en Dauphiné, bourg considérable, qui donne son nom à l'illustre Maison de *Clermont*. *Clermont*, bourg d'Anjou. *Clermont*, bourg de Savoie dans le Génevois. Les Origines de la ville

de *Clermont* par le Président Savaron, avec les Notes & Recherches de Durand, font un bon & savant livre. Ces deux Auteurs écrivent *Clairmont*.

**CLERMONT, OU CLERMONT-FERRAND,** Cour des Aides pour l'Auvergne. Elle tient le nom de ces deux villes, parce qu'ayant été d'abord établie à Mont-Ferrand en 1557, elle a été depuis transférée à *Clermont*, où elle se tient aujourd'hui.

**CLERMONTOIS, OISE.** s. m. & f. Qui est de *Clermont*; habitant, citoyen de *Clermont*. *Clarmontanus*. Les *Clarmontoises* jettent leur or & argent aux Romains pour obtenir merci, & demandent secours à leurs maris toutes échevelées. VIGENÈRE. On ne dit point ce mot aujourd'hui.

**CLÉROMANCE, OU CLÉROMANCIE.** s. f. *Cleromantia*. Le Traducteur de Peucet s'est servi de ce mot. La *Cléromance* est une sorte de divination, qui se fait par le jet de dez, ou des osselets, dont on considère les points ou les marques. A Bura, ville d'Achare, il y avoit un temple & un oracle d'Hercule. Ceux qui vouloient voir quelque chose, après avoir fait des prières à l'idole, jetoient quatre dez, dont le Prêtre considéroit les points, & croyoit y trouver la connoissance de ce qui devoit arriver.

Ce mot vient de κληρος, sort, & πηλας, divination.

**CLÉROMANTIE, OU CLÉROMANTIE,** s. f. m. & f. qui pratique la *Cléromantie*.

**CLÉRVÉAL.** Petite ville de France, dans la Franche-Comté, sur le Doux, entre Besançon & Montbéliard.

**CLÉRVAUX.** Voyez CLAIRVAUX.

**CLÉSIDE,** Peintre grec, ayant eu quelque mécontentement de la Reine Stratonice, femme d'Antiochus, il la peignit dans une attitude fort immodeste; mais elle se trouva si belle & si bien peinte, qu'elle pardonna à *Cléside*, & qu'elle consentit que son tableau fut conservé dans le lieu même où il l'avoit placé.

**CLÉTI,** s. m. nom d'homme. *Cletus*. S. *Clet*, est le troisième Pape qui ait gouverné l'Eglise. Ce mot est la même chose qu'*Anaclet* abrégé.

**CLÈVES.** Ville du Cercle de Westphalie en Allemagne. *Clivîa*. La ville de *Clèves* est située un peu au dessus de l'endroit où le Rhin se divise en deux bras, à une lieue de ce fleuve. Elle est sur le penchant de trois collines, *in clivo*, d'où l'on prétend qu'elle a tiré son nom *Clivîa*, que nous avons changé en celui de *Clèves*. Quelque-uns même l'appellent en Latin *Clivî*. C'est, dit-on, César qui l'a bâtie. Elle étoit autrefois fort grande, à ce qu'il paroît par les restes d'antiquité qui se trouvent aux environs de la campagne. Aujourd'hui elle est petite, mais riche; Elle donne son nom à un Duché dont elle est capitale.

Le Duché de *Clèves*, érigé en 1417 par l'Empereur Sigismond, est une Province du Cercle de Westphalie. *Clivîa* ou *Clevîensis Ducatus*. Il est borné au midi & au couchant par la Gueldre, au nord par le Comté de Zurphen, au levant par celui de la Mark, & par les terres de Cologne & de Munster. Il a eu ses Ducs particuliers. Le dernier, Jean Guillaume, mourut sans enfans en 1609. Après plusieurs Traités faits en 1609 1651 & 1666, & confirmés par l'Empereur en 1678 le Duché de *Clèves*, avec les Comtés de la Mark & de Ravensberg, sont demeurés à l'Électeur de Brandebourg, pour sa part de la succession des Ducs de *Clèves*. Voyez Imhoff. L. II, C. 8, §. 16. L. IX, C. § 6.

**CLÈVOIS, OISE.** s. m. & f. Qui est de *Clèves*. *Clivîensis*. Il espéroit de pouvoir faire intelligences & lienz avec les Gheldrois, *Clèvois*, Liégeois, Bui-lonois & avec plusieurs autres Princes Allemands; GOLLUT. Il faut plutôt dire habitant de *Clèves*.

## C L I.

**CLIBANAIRE.** s. m. Nom d'une ancienne Milice & Cavalerie persanne. Cuirassiers Persans. *Catabaphariis, Clibanarius*. L'Empereur Sévère



Alexandre, dans un discours qu'il fit au Sénat après son triomphe sur les Perses, rapporté par Lampridius dans sa vie C. 56, dit, entre autres choses, nous avons tué dix mille Cuirassiers qu'ils appellent *Clibanaires*. Les Anciens Persans appeloient *four* ce que nous appellons *cuirasse*, c'est-à-dire, une arme défensive de fer, qui couvre le corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture, un corcelet de fer. Il différoit de celui des Romains, en ce que celui-ci étoit de plusieurs pièces, qui avoient la forme d'écailles; au lieu que celui des Persans étoit tout d'une pièce comme les nôtres; parce qu'elle étoit recourbée en voûte, & en forme de *four*, les Persans l'appeloient d'un mot qui dans leur langue signifioit *four*, & les Romains en Latin *clibanus*, qui signifie la même chose; & les soldats qui étoient armés de cette espèce de cuirasse se nommoient *Clibanarii*, *Clibanaires*. Ainsi la milice étoit Persanne & le nom étoit Latin, comme l'a remarqué Saumaïse Car nous ne favons quel étoit le nom Persan, quoi qu'en dise Bochart, qui prétend que ce nom vient du mot Chaldéen, קליפה *Klipha*, d'où l'on a fait קליבא, *Kilba*. Ce mot signifie écaille; Saumaïse avoue que les Cuirasses à écailles étoient aussi appelées *Clibanus*. L'autre opinion est bien plus vraisemblable. Les Gloses Basiliques, & l'Anonyme qui a écrit en Latin *de Re Bellica*, expliquant ce que c'est que *Thoracomachi*, ou, selon Saumaïse, *Thoraconacti*, donnent du *Clibanus* la même idée que nous.

**CLICHI**. Petit village près de Paris, connu pour avoir été une Maison de plaisance de nos premiers Rois. *Clipiacum*.

**CLIDOMANTIE**, f. f. La même chose que **CLIDOMANCIE**.

**CLIENT**, ENTE, f. *Clients*. C'étoit chez les Romains celui qui se mettoit sous la protection d'un puissant Citoyen, lequel s'appeloit par cette relation *patronus*, patron, & de son côté devoit à ses *clients* la protection & son secours. Ce patron assistoit le *client* dans ses besoins, & le *client* donnoit son suffrage au patron, quand il briguoit quelque Magistrature.

Ce mot vient de *cliens*, qui est dit comme *colens*, honorant. Les *cliens* devoient le respect à leur patron, comme celui-ci leur devoit sa protection. La condition des *cliens* n'étoit proprement qu'un esclavage un peu adouci. Peu-à-peu cette coutume s'étendit plus loin: non-seulement les familles, mais les villes, & les Provinces entières, même hors de l'Italie, suivirent cet exemple. La Sicile, par exemple, se mit sous la protection de Marcellus. Le patron ne pouvoit rendre témoignage contre son *client*. Zazius & Budée ont rapporté l'origine des fiefs aux patrons & *cliens* de l'ancienne Rome; mais il n'y a pas la même relation entre le vassal & son Seigneur, qu'entre le *client* & son patron; car les *cliens*, outre le respect qu'ils devoient rendre, & le suffrage qu'ils devoient donner à leurs patrons, étoient obligés de les aider dans toutes leurs affaires, & même de payer leur rançon s'ils étoient faits prisonniers à la guerre, en cas qu'ils n'eussent pas assez de bien pour payer eux-mêmes.

On a appelé aussi quelquefois *cliens*, les vassaux à l'égard des Seigneurs, qu'on nommoit leurs *patrons*, comme rémoigne Budée, & aussi leurs Ecuyers & leurs Courtisans; & on appeloit *clientèle*, toute leur famille & leurs domestiques.

**CLIENT** se dit maintenant d'un plaideur qui a mis sa cause entre les mains d'un Avocat, ou d'un Procureur, pour la défendre. Il se dit aussi par rapport aux Juges, & dans ce sens, il signifie les plaideurs qui les sollicitent.

**CLIENTÈLE**. f. f. Protection que les grands Seigneurs de Rome donnoient aux pauvres citoyens. *Clientela*. C'est aussi un nom collectif, pour signifier tous leurs *cliens*, même les *cliens* d'un même Seigneur. Le crédit des Romains dépendoit d'avoir

une grande & nombreuse *clientèle*. Il avoit assemblé ce jour-là toute sa *clientèle*.

Les Avocats & les Procureurs se servent de ce mot, en parlant des Parties dont ils sont chargés de défendre les intérêts. C'est un tel Avocat ou un tel Procureur qui a la *clientèle* de cette personne; pour dire, qui défend ses intérêts. On dit qu'un Avocat a de belles *clientèles*; pour dire, qu'il a de belles affaires, ou qu'il est chargé des intérêts de personnes distinguées.

**CLIFOIRE**, f. f. petit instrument fait d'un morceau de sureau. On en ôte la moëlle, on le bouche par un bout d'un morceau de bois qui a un petit trou au milieu, on y met un piston, & les enfans s'en servent pour jeter de l'eau; c'est une espèce de petite seringue. *Syrinx*, *sambucca*.

On appelle ainsi en Anjou & à Bourges ce qu'on appelle à Paris une *Calonnière*, par corruption, au lieu de *canonnière*; & en Normandie une Saquebute, qui est ce petit canon de sureau avec lequel les enfans jettent de l'eau au nez des passans. Les Manchoux l'appellent *Cannepétroire* de *canna* & de *pedere*; comme qui diroit *canna pedens*. *Etym. de MÉNAGE aux mots Calonnière, cannepétroire, & clifoire*. Ces petites *Canonnières* ou seringues de bois, dont se servent les enfans pour jeter quelque liqueur que ce soit, s'appellent en Bourguignon *chiceli*. Cet instrument se nomme *Dardoire* en Champagne. Les enfans s'en servent aussi au temps de la vendange, pour boire du vin au pressoir. Il a encore un autre usage que Richelet, qui étoit Champenois, explique fort bien au mot *Canonnière*. C'est, dit-il, un morceau de sureau long d'un demi-pié, que de petits garçons ont vidé, & où ils mettent des manières de balles de papier mâché, qu'ils font sortir de force avec le bâton de la *canonnière*, qu'ils jettent en l'air, ou qu'ils se jettent les uns contre les autres.

**CLIGNEMENT**, f. m. mouvement volontaire par lequel on rapproche les paupières l'une de l'autre, sans cependant que les yeux soient fermés. *Miclatio*. Le *clignement* se fait pour regarder un objet éloigné, ou pour empêcher que l'œil ne soit blessé par une trop grande quantité de rayons de lumière. Il ne faut pas confondre *cillement* & *clignement*. Nous avons marqué au mot **CILLEMENT** la différence de ces deux mots & la singulière méprise des Vocabulistes sur cet article.

**CLIGNE-MUSETTE** ou **CLIMUSETTE**, f. f. Jeu d'enfans, dans lequel l'un d'eux ferme les yeux, tandis que les autres se cachent en divers endroits où il est obligé de les chercher pour les prendre. *Voyez MUSSER*.

**CLIGNER**. v. a. Fermer l'œil à demi. *Connivere*, *niclare*. **MÉNAGE** dérive ce mot de *clinare*, inusité, mais primitif de *inclinare*, qui a été fait du Grec κλίνει qui signifie *fléchir*, *remuer*. On ne le dit que des yeux.

**CLIGNÉ**. part. Tenir les yeux *clignés*.

**CLIGNOTEMENT**. f. m. Mouvement involontaire, qui fait qu'on remue continuellement les paupières. *Palpebratio*.

**CLIGNOTER**. v. n. Mouvoir souvent les paupières, ouvrir & fermer les yeux à tout moment. *Nicare oculis*. *Palpebrare*. La grande lumière éblouit & fait *clignoter*. On dit aussi *clignoter* des yeux.

**CLIMACTÉRIQUE**, adj. m. & f. Année dangereuse à passer, où on est en danger de mort. *☞* Période de l'âge de l'homme, où les Astronomes prétendent qu'il se fait dans le corps une altération considérable, suivie de la mort, ou au moins de maladies dangereuses, ou dans la fortune, de grands changemens accompagnés d'accidens funestes. C'est une vieille erreur populaire. *Climacter*, *climactericum tempus*, *annus climactericus*.

Aulugelle dit qu'Auguste, en écrivant à son petit fils Caius, se félicita de ce qu'il avoit passé

la soixante-troisième année, qu'on tient *climaclérique*, parce qu'il l'appréhendoit extrêmement. On le dit aussi des années 49 & 56. Le fondement de cette opinion est dans Marcile Ficin qui assigne une année à chaque Planète, pour dominer sur le corps de l'homme chacune à son tour; & comme Saturne est la plus malfaisante de toutes, il regarde chaque septième révolution comme dangereuse, & sur tout les 49, 56, & 63, années où on est déjà avancé sur l'âge. Il y en a quelques-uns qui observent les révolutions de neuf ans. Jean-Baptiste de Monte, Médecin célèbre, mourut en son année *climaclérique*, à Véronne sa patrie. TEISSIER. On prononce *climaclérique*, & même on suit aujourd'hui cette orthographe.

*L'épouse une vieille antique  
Qui compte plus de vingt printemps,  
Après son an climaclérique.* MAIN.

D'autres prétendent que l'année *climaclérique* est funeste aussi aux Corps politiques. On cite l'exemple des malheurs du Règne d'Henry IV qui fut le soixante-troisième Roi de France, à compter, avec du Tillet, l'enfant posthume de Louis Hutin. Les Auteurs qui en ont écrit, sont Platon, Cicéron, Macrobe, Aulugelle entre les Anciens, & entre les Modernes, Magin, Argolus, & Claude de Saumaise fort doctement. S. Augustin, S. Ambroise, Beda & Boëce disent que cette observation n'est point superstitieuse.

L'an *climaclérique* se prend pour l'année fatale, la dernière année, dans un sens figuré & métaphorique.

*Et mentiront les Prophetes;  
De tous ces visages pâlis,  
Dont la vaine étude s'applique  
A chercher l'an Climaclérique,  
De l'éternelle fleur de lis.* MALHERBE.

Ce mot vient du Grec, où il signifie par échelons, ou par degrés. κλίμαξ en grec signifie une échelle, parce qu'on monte de sept en sept ans, ou de neuf en neuf pour arriver à l'année *Climaclérique*. Voyez *Acta SS. Januar. V. II, p. 2-4. Climaclerica, Climacleres.*

CLIMAQUE. s. m. surnom d'homme. κλιμακτῆρας *Climacus*. S. Jean, surnommé le Scholastique, à cause de son érudition, & le Sinaïte, à cause du mont Sinaï, lieu de sa demeure, & encore plus communément appelé *Climaqué*, à cause de son livre intitulé l'*Echelle sainte*.

Ce nom vient de κλίμαξ κλίμακτις, échelle.

CLIMAT, s. m. terme de Géographie. Espace déterminé sur la surface de la terre selon la longueur des plus grands jours d'été. *Clima, inclinatio cæli*. Les climats se prennent depuis l'équateur jusqu'aux poles, & sont comme autant de bandes ou de zones parallèles à l'équateur; mais il y a plusieurs climats dans la largeur de chaque zone. Un climat n'est différent de celui qui est le plus proche de lui, qu'en ce que le plus grand jour d'été est plus long ou plus court d'une demi-heure en un endroit qu'en l'autre. Comme les climats commencent à l'équateur, le premier climat, à son commencement, a précisément douze heures de jour à son plus grand jour; & à sa fin il a douze heures & demie à son plus grand jour. Le second climat, à son commencement, qui est à la fin du premier climat, a douze heures & demie de jour à son plus grand jour, & à sa fin il a treize heures de jour à son plus grand jour, & ainsi des autres climats d'heures qui sont jusqu'au cercle polaire. Il en est de même des climats de mois: car les Géographes distinguent deux sortes de climats: des climats d'heure & des climats de

mois. Les climats d'heure, se comptent depuis l'équateur de part & d'autre jusqu'aux cercles polaires. Un climat d'heure est un espace de terre, compris entre deux cercles parallèles à l'équateur qui a son plus grand jour plus long d'une demi-heure en sa fin qu'en son commencement. Le climat de mois se compte depuis les cercles polaires jusqu'aux poles. Il est différent du climat d'heure, en ce que son plus grand jour est plus long d'un mois, ou de 30 jours en sa fin qu'en son commencement. Les nouveaux Géographes comptent 30 climats septentrionaux, & 30 méridionaux. Il y en a 24 depuis l'équateur jusqu'au soixante-sixième degré de latitude: & six depuis les cercles polaires. ROBBE.

Les Anciens, qui donnoient le nom de climat seulement aux espaces de terre habitables, ne connoissoient que sept climats, qui passaient le premier, par Météo; le second par Syéne; le troisième par Alexandrie; le quatrième par Rhodes; le cinquième par Rome; le sixième par le Pont, & le septième par l'embouchure du Boristhène. Paris est dans le sixième climat, le préfère à tous les autres. Albert le Grand dit que le septième étoit le meilleur, parce qu'il habitoit à Ratisbonne.

Les Modernes, qui ont voyagé bien plus avant vers les Poles, ont mis 23 climats de chaque côté, parce que l'obliquité de la Sphère y cause en peu d'espace beaucoup de différence pour les plus grands jours d'été; & ils n'ont mis leur différence que d'un quart d'heure. Voyez Vitalis dans son *Lexicon Mathématique*, où il en fait une exacte description.

Le vulgaire appelle climat, une terre différente de l'autre, soit par le changement des saisons ou des qualités de la terre, ou même des peuples qui y habitent, sans aucune relation aux plus grands jours d'été. *Regio, terræ tractus*. Ce climat est plus chaud que le nôtre. Il a voyagé en des climats éloignés. Pourquoi m'avez-vous attaché de nos heureux climats, pour me conduire dans ces funestes lieux? S. EVR.

Les climats sont souvent les diverses humeurs. BOIL.

Venez: suivez l'aspect de ces climats sauvages. RACINE.

Abulféda, Atabe, appelle vrais climats, les sept climats des Anciens; & climats connus, quelques Provinces ou étendue de pays: ce que les Grecs modernes appellent encore ainsi.

Ce mot vient du grec κλίμα, *inclinamentum*, ou *inclination*.

CLIMAX. Mot purement grec κλίμαξ. C'est chez les Grecs ce que les Latins appellent *gradation*, figure de Rhétorique par laquelle le discours s'élève ou descend comme par degré. Voyez GRADATION.

CLIN. s. m. Ce mot ne se dit jamais seul: il y faut joindre le mot d'œil, & dire clin d'œil. Prompt mouvement des paupières qui ferme l'œil, & le rouvre aussi-tôt. *Nictatio*. Un bon valet doit entendre son maître au premier clin d'œil. Je connois de ces personnes qui trafiquent de civilités, & dont les clin d'œil ont quelque dessein. BALZ. Ils étoient obéissants au moindre clin d'œil. VAUG. Faire un clin d'œil à quelqu'un, lui faire un signe de l'œil.

On dit figurément, en un clin d'œil; pour dire, en peu de temps, en moins de rien, en un moment; *Puncto, momento temporis*. Les Espagnols disent en ce même sens, *A un dexa la paja*, c'est-à-dire, *En un laisse la paille, donne-moi la paille*, ou les cure-dents dont ils se servent.

CLINAMEN, s. m. terme purement latin de la Physique d'Epicure. Ce philosophe suppo-

soit de toute éternité des atômes de toutes figures, tous en mouvement & faisant effort pour s'avancer, tous descendans à travers du vide. S'ils avoient toujours continués de là sorte, il n'y auroit jamais eu d'assemblage; mais quelques-uns allant un peu de côté, cette légère déclinaison, ce *clinamen* en accrocha plusieurs ensemble. De-là se sont formés le ciel, la terre, &c. M. PLUCHE.

CLINCAILLE, CLINCAILLERIE, CLINCAILLER. Voyez QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLER.

CLINCART. f. m. Nom qu'on donne à certains bateaux plats de Suède & de Dannemarck. *Navigia depressa*.

CLINCHE, f. m. terme de Serrurier. C'est une pièce de fer ordinairement longue de deux ou trois pouces, avec une tête plate qui sort en dehors des portes, & sert à les ouvrir, en mettant le pouce sur cette tête, & poussant un peu fort en bas en tenant la poignée des autres doigts de la même main: ce *clinche* a son mouvement sur une espèce de petit essieu de fer; de sorte qu'en faisant baisser la tête du *clinche*, on élève la queue qui est en dedans, & par le même moyen le loquet qui porte dessus. *Affula, lamina ferrea capitata*.

CLINGENAW ou KLINGNAU. Ville de Suisse, au Canton de Bade, sur la rive droite de l'Aar.

CLINIQUE. adj. de r. g. Quelquefois employé substantivement. Terme dogmatique. Quelques Historiens appellent *Cliniques* ceux qui recoivent le baptême au lit de la mort. *Clinicus*. Du PIN. Magnus au troisième siècle douta si les *Cliniques* étoient véritablement baptisés, parce qu'ils ne l'étoient que par aspersion. Il consulta sur cela S. Cyprien, qui lui répond que le Sacrement ne lave pas les péchés à la manière du bain corporel; & il prouve par l'Écriture que l'aspersion suffit: il ajoute qu'il ne faut point s'arrêter au nom de *Cliniques*, que quelques-uns leur donnoient, au lieu de les nommer Chrétiens.

Ce mot vient du Grec *κλινε* lit.

CLINIQUE se trouve encore dans l'Antiquité en deux sens différens. 1<sup>o</sup>, pour un malade simplement, comme il paroît par la vie de Charlemagne dans Canisius. Voyez aussi Saumaise, sur Spartien, c. 23. de la vie d'Adrien. 2<sup>o</sup>, pour Médecin, parce qu'ils étoient toujours auprès du lit des malades. C'étoient principalement les Médecins des Empereurs qu'on appelloit ainsi. Voyez le Jésuite Raderus sur Martial L. I. épigr. Le P. Rosweid *Onom.* & Hoffman.

On appelle aussi Médecine *clinique*, *clinice*, la méthode de voir & de traiter les malades au lit pour examiner plus exactement tous les symptômes de la maladie. Esculape le premier a exercé la médecine *clinique*. LE CLERC.

CLINOIDES, adj. f. épithète que les Anatomistes donnent aux trois apophyses internes de l'os sphénoïde. Voyez ce mot. Elles sont ainsi appelées, parce qu'elles forment comme une selle à cheval, ou qu'elles ressemblent aux pieds d'un lit. Il y en a deux antérieures, & une postérieure, qui font ensemble une petite cavité dans laquelle est placée la glande pituitaire.

Ce mot vient du Grec *κλινε* lit, *ειδος* forme, figure.

CLINOPALE. f. f. Ceux qui ont lu Suetone, savent ce que c'est que la Clinopale. *Affiduitatem concubitum, velut exercitationis genus, Clinopalem vocabat Domitianus*. SUET. Vit. Domit.

CLINOPODIUM, f. m. plante dont les tiges sont minces, carrées, velues, hautes de plus d'une coudée. Ses feuilles sont semblables à celles de la marjolaine sauvage, moins odorantes, velues des deux côtés. Ses fleurs sont en gueule, oblongues, de couleur de pourpre, & rangées par éta-

ges & par anneaux autour des branches & des tiges. En Latin *clinopodium origano simile*.

Ce mot vient de deux mots grecs *κλινε* qui signifie un lit, *πιε*, *πιεδο*, pié, comme qui diroit pié de lit. Les tiges du *clinopodium* commun, chargées de fleurs, ressemblent, suivant Dioscoride, aux piés d'un lit.

CLINQUANT. f. m. Broderie d'or ou d'argent qu'on met sur les habits pour les rendre plus brillans & plus éclatans. *Tania auro texta, aureis filis contexta*. Il se dit plus particulièrement de ces lames d'or ou d'argent, qui font le plus brillant des dentelles & des broderies. Il y a du *clinquant fin* & du *clinquant faux*. C'est de ce dernier qu'il est parlé dans ces vers:

On préfère aujourd'hui le solide au brillant :  
Pour quoi, quand l'or est bon, y mêler du clinquant.

VILL.

Il se prend aussi figurément pour signifier faux brillant dans un ouvrage d'esprit. *Fucatum lumen, fucata Scriptoris lumina*.

A Malherbe, à Racan, préférer Théophile.  
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile. BOIL.

Du temps de Quintilien l'éloquence avoit fort dégénéré. On commençoit à préférer le *clinquant* à l'or pur; l'on cherchoit, non ce qui orne la vérité, mais ce qui la farde.

CLINQUANTER, v. a. Charger un habit de clinquant, de broderie. *Auro vestem texere, ornare*.

CLIO, f. f. une des neuf Muses: celle qui préside à l'Histoire. Les Poètes font *Clio* fille de Jupiter & de Mnémosyne. On la représente avec une couronne de laurier, tenant une trompette à la main droite, & un livre à la gauche. Son nom vient de *κλεις*, gloire, renommée, parce que c'est l'Histoire qui conserve celle des Héros.

CLIQANT, ANTE, adj. Vieux mot. Qui fait du bruit. Nous en avons retenu le cliquetis des armes. *Gloss. sur Marot*.

CLIQART. f. m. Sorte de pierre excellente pour bâtir, qui se tiroit des carrières du fauxbourg S. Jacques à Paris. La carrière du *cliquart* est finie aujourd'hui. On trouve encore maintenant une sorte de pierre qu'on appelle *cliquart doux*.

CLIQUE. f. f. Terme collectif qui désigne une société de gens unis pour le même objet, pour cabaler, pour tromper. *Societas, sodalitas, factio*. Il est du style très-familier, & se dit toujours en mauvaise part. Une *clique* de frondeurs, de jeunes débauchés. C'est une dangereuse *clique*.

Un Nouvelliste politique,  
Qui tient conseil dans la Cour du Palais,  
Demande au plus fort de sa clique  
Si nous aurons ou la guerre ou la paix.

CLIQER. vieux v. n. Faire du bruit, du cliquetis. *Fragorem edere*.

CLIQET. Voyez CLAQUET.

CLIQET. f. m. En termes d'Horlogerie, on appelle *cliquet*, cette pièce en pié de biche qui engrene dans le rochet de la fusée, ou de toute autre roue, & l'empêche de tourner dans le sens où elle est naturellement emportée par la force du poids & du grand ressort. Le *cliquet* sert à remonter les horloges, soit à poids ou à ressort, parce qu'à mesure qu'on monte le poids, ou qu'on bande le ressort, la fusée retourneroit d'elle-même en arrière, si elle n'étoit arrêtée par le *cliquet* qui la fixe en entrant dans le rochet.

CLIQET, chez les metteurs en œuvre, est la partie supérieure de la brisure qui entre & sort de la charnière.

CLIQETER, v. n. Faire un bruit qui imite celui d'un claquet de moulin, ou celui de la cliquette

quette que les ladres étoient autrefois obligés de porter. *Crépitare.*

**CLIQUETIS**, f. m. bruit que font les armes en choquant les unes contre les autres. *Armorum crepitus, sonitus, confliclus.* On entendit un cliquetis d'épées qui fit sortir les bourgeois. Le cliquetis de ceux qui se battoient réveilla les plus endormis.

Ce mot vient, par onomatopée, du bruit que font les armes quand on se bat.

**CLIQUETIS** se dit aussi en Médecine & en Chirurgie du craquement des os, de leur crépitation dans certains mouvemens, dans certaines maladies, particulièrement du bruit que font les os fracturés quand ils se froissent les uns contre les autres.

**CLIQUETIS** au figuré. On lit dans l'Essai sur la Critique de M. Pope, ou plutôt dans la Traduction Française de cet ouvrage, en parlant de certains Auteurs, &c. Ils rimailent sans fin des sons vides, par cliquetis de syllabes.

**CLIQUETTE**, f. f. Instrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois que l'on met entre les doigts, & qu'on bat les uns contre les autres pour en tirer quelques sons mesurés. *Crepitaculum.* Jour des cliquettes. Les ladres étoient obligés de porter des cliquettes, pour avertir les autres de ne les pas approcher, de crainte de prendre du mauvais air.

Les Danseuses Turques battent la cadence des chansons que chantent les autres, en dansant, avec une espèce de cliquette. Du LOIR, p. 174.

**CLIQUETTES**, f. f. pl. Terme de Pêcheurs. Ce sont des pierres ou cailloux troués par le milieu, que les Pêcheurs attachent à leur verveux, pour le faire aller à fond. Il en faut trois à chaque verveux.

**CLISSE**, f. f. On appelle ainsi une claie faite d'ozier, ou de menues branches de jonc. *Crates vimineæ.* On se sert de Clisses pour faire égouter les fromages.

**CLISSE**, en termes de Chirurgie, signifie une petite bande de bois, ou de fer blanc. *Affula, lamina.* On se sert de clisses pour tenir en état les os fracturés. On doit dire *échisses*, en chirurgie, & non pas *clisse*.

**CLISSE**, ÉE. adj. Qui est couvert de claies, revêtu de claies. *Crate, ou cratibus, tectus, instructus, defensus.* Le Roi (Louis XIV.) s'est servi de ce terme dans le propre, dans ses remarques sur un retranchement que César avoit fait faire: voici les termes. Quoique César ait appelé mur l'ouvrage qu'il fit pour empêcher aux Suisses le passage du Rhône; les vidanges du fossé qu'il énoncé supposant plutôt un retranchement, il y a été nécessaire, pour concilier l'un & l'autre, de représenter un rempart avec des parapets clisses, appelés *plutei*, tels que les Anciens les employoient en semblables occasions.

On appelle bouteille *clissée*, une bouteille garnie de clisse.

**CLISSON**. Petite ville de France dans la haute Bretagne sur la Seure. Olivier de Clisson, qui fut Connétable de France en 1380, se disoit Seigneur de Clisson. Les anciens titres l'appellent en latin *Clicchio, Clischia & Clicho.* De-là s'est fait *Cligon*, & puis *Clisson*.

**CLISSON**, f. m. Toile de Lin propre à faire des chemises que l'on fabrique en Bretagne.

**CLISSONNOIS**, f. m. Le *Clissonnois* est un petit pays aux environs de Clisson. *Clicchionensis pagus.*

**CLITIE**, f. f. Terme de Fleuriste. Anémone à peluche, d'une couleur de chait entremêlée d'incarnadin; sa peluche est fort bien rangée, à la manière des soucis doubles. C'est une des belles anémones à peluche que l'on puisse voir. MORIN.

**CLITORIS**, f. m. Petit corps rond & long, situé au haut des parties naturelles des femmes, tout auprès de la vulve, & qui a la figure d'un gland. Il est d'ordinaire assez petit; il y a des femmes qui l'ont fort gros & fort long. Il ressemble en beaucoup de choses à la verge de l'homme: il est composé des mêmes parties: il a deux nerfs caverneux, un gland à l'extrémité, couvert d'un prépuce, mais qui n'est pas percé, & quatre muscles, deux érecteurs, & deux éjaculateurs. Il enfle, & devient dur

Tome II.

dans certaines occasions. Il s'est trouvé des femmes qui en ont abusé. C'est une partie extrêmement sensible, & qui est le siège principal du plaisir dans la femelle. C'est pour cela que quelques-uns lui ont donné le nom d'*ajrum veneris*. Quelques-uns l'appellent la *verge de la femme*. On le retranche quelquefois, quand il sort trop en dehors.

**CLIVAGE**, f. m. action de Cliver. Voyez ce mot. Pour peu que le diamant soit de conséquence, on le scie plutôt que de l'exposer au risque du *Clivage*. Voyez *Cliver*.

**CLIVER** un diamant, terme de Lapidaire, c'est le fendre avec adresse en frappant avec un marteau sur un couteau fixé sur l'endroit où l'on veut séparer le diamant. On ne *clive* guère que les diamans qui ont de grandes glaces.

C L O.

**CLOACINE**, f. f. *Cloacina*. Déesse qui présidoit aux cloaques. C'est Tatius, non pas Roi des Romains, comme dit Hoffman, mais apparemment celui qui fut chef des Sabins, qui la trouva dans un cloaque où l'on travailloit une statue de femme dont il fit une Déesse. S. Augustin en parle au L. IV. de la Cité de Dieu, c. 23.

**CLOAQUE**, f. m. & f. Aqueduc souterrain, égoût dans lequel s'écoulent, se reçoivent les immondices d'une ville, d'une maison. *Cloaca.* Les vapeurs infectées qui s'élevent des eaux croupies, des *cloaques* publics, sont une des causes éloignées de la peste. JOURN. DES SAV. On ne peut mettre un *cloaque* proche la maison de son voisin sans titre; car c'est une espèce de servitude.

Ce mot vient du grec *κλέω, purgo.* D'autres le font venir de *cluo*, infecter par sa mauvaise odeur. Ce mot n'est guère en usage qu'en parlant des ouvrages des anciens. Dans le langage ordinaire on dit *égoût*.

**CLOAQUE** signifie aussi, par extension, tout lieu puant. Il est logé dans un quartier plein de Tanneurs, de Corroyeurs, c'est un vrai *cloaque*. Ce pédant est si mal propre, que sa chambre est un vrai *cloaque*. On appeloit autrefois *cloaque*, les latrines d'une maison. *Latrina.*

**CLOAQUE**. On dit d'une personne puante, que c'est un *cloaque*. On l'applique figurément aux vices: *Cloaque* d'impureté. *Cloaque* de tous sortes de vices. ACAD. FRANÇ.

**CLOAQUE**, dans l'Anatomie comparative, signifie un canal qui est dans le corps des oiseaux, & qui sert à conduire l'œuf depuis l'ovaire jusqu'à son issue. *Cloaca.* DICT. DE JAMES.

**CLOCHE**, f. f. C'est un instrument de métal qui sert pour appeler les Chrétiens à l'Eglise, & pour faire quelque assemblée, convocation, ou réjouissance. *Campana, campanum.* Les Musiciens la mettent entre les instrumens de Musique, qu'on appelle de Percussion. Elle est faite en forme de poire ouverte par en bas avec un battant de fer, & elle est suspendue par une grosse charpente de bois qu'on appelle *Mouton*, dans laquelle les anses sont enclavées. Sa partie la plus haute, qui est faite en timbre ou en gallette, s'appelle le *Cerveau*. Les traits ou les courbures de l'endroit où la *cloche* s'élargit, s'appellent les *Faussures*, & les bords de la *cloche* où frappe le battant, s'appellent les *Pinces*. Les Fondeurs ont un diaspason, ou une échelle campanaire, qu'ils appellent aussi *Brochette* ou *bûton*, qui sert à connoître & à mesurer la grandeur ou l'épaisseur, le poids & le son des *cloches*. Leur matière est un métal composé de vingt livres d'étain sur cent livres de rosette. On donne quinze fois l'épaisseur du bord au diamètre d'une *cloche*, & douze bords à sa hauteur.

La grosse *cloche* de Rouen pèse quarante mille livres, & s'appelle *George d'Amboise*; d'autres ne disent que trente-six mille livres, comme le portent des vers Latins qu'on lit dessus. Dans la Description Géogr. & Hist. de la Haute-Norm. tom. 2, p. 25. on marque qu'elle a dix pieds de hauteur, y compris les anses, & qu'elle pèse 36000. Elle fut fondue le 2 Août 1501. Son battant est de sept cens

M M m m



dix livres, sa circonférence de 30 piés, & son diamètre de 8 piés & un tiers. Nankin, ville de la Chine, étoit célèbre autrefois par la grandeur de ses *cloches*; mais leur poids énorme ayant emporté le donjon où elles étoient suspendues, tout le bâtiment tomba en ruine; & les *cloches* sont depuis demeurées à terre, sans qu'on se soit mis en devoir de les remonter. La hauteur d'une de ces *cloches* est de onze piés de Roi, & son anse de deux. Son diamètre, pris dans la plus grande largeur, en a sept, si on y comprend l'épaisseur des bords. La circonférence extérieure est de 22 piés; & quoiqu'elle diminue en montant, ce n'est pourtant pas en même proportion que nos *cloches* d'Europe, car sa figure est presque cylindrique, à la réserve d'un renflement considérable qui paroît vers le milieu, où le contour est aussi grand que celui de ses bords. Elle est entourée de plusieurs moulures, filets & platebandes. Le limbe inférieur a six pouces & demi d'épaisseur, ce qui diminue toujours jusqu'à la courbure, où commence la conoïde; de sorte que sous l'anse elle n'est tout au plus épaisse que de deux pouces. Ce qui se peut mesurer assez précisément, parce qu'on y laisse un trou pour augmenter le son, suivant l'opinion des Chinois. Ces *cloches* ont été fondues sous le premier Empereur de la Dynastie précédente, qui régnoit il y a plus de 300 ans. Elles ont chacune leur nom particulier. La Pédante, *Tohoui*; la Mangeante, *Ché*, la Dormante, *Choui*; la Volonté, *fi*. Il n'y en avoit que trois dans Nankin; mais la Géographie chinoise en marque une quatrième au-delà du fleuve Kiam. Supposant que le pié cubique de cuivre pèse six cens quarante-huit livres, la *cloche* dont on a pris les mesures peseroit environ quatre-vingt-dix milliers, si sa grosseur & son épaisseur étoient par tout égales. Pour la grosseur il n'y a pas beaucoup de différence; mais l'épaisseur diminue uniformément jusqu'à l'anse, où elle a deux pouces: ainsi prenant quatre pouces & un peu plus pour la moyenne proportionnelle, & supposant l'alliage un peu moins pesant que le cuivre, la *cloche*, avec son anse, pesera environ cinquante milliers, c'est-à-dire, qu'elle sera deux fois plus pesante que celle d'Erfort, que le P. Kirker dit être la plus grande *cloche* du monde. Mais il y en a à Pékin sept autres fondues sous le règne d'Youlo, il y a près de 300 ans, dont chacune pèse six-vingt mille livres. Leur ouverture a douze piés de diamètre; elles en ont 40 de circuit, & douze de hauteur sans compter l'anse, qui est pour le moins de 3 piés. Mais autant que les *cloches* de la Chine surpassent celles d'Europe en grandeur, autant leur sont-elles inférieures par la beauté du son, soit que notre métal soit plus pur, & l'alliage mieux observé, soit que la figure & la fonte des nôtres en soient meilleures. Leur son est extrêmement obscur, parce qu'on ne les frappe pas avec un battant de fer, ou de quelqu'autre métal, mais avec un marteau de bois. Les Chinois ont dans toutes leurs villes de fort grandes *cloches* destinées à marquer les veilles de la nuit. P. LE COMTE. Jean Struys dit dans ses *voyages*, que les *cloches* de Moscôu pèsent trois cens quatre-vingts-quatorze mille livres.

Il se fait un frémissement de chaque partie de la *cloche* lorsqu'elle sonne; & le P. François Maria Grimaldi soutient dans sa *Physique*, que le moindre coup qu'on frappe sur une *cloche* fait approcher & éloigner successivement toutes ses parties les unes des autres, & que c'est ce frémissement qui cause le son. Voyez SON. On a observé que les *cloches* s'entendent de plus loin dans les plaines, que sur les montagnes; & que celles de vallées se font encore entendre plus loin que celles des plaines. Les Religieux s'assembloient capitulairement au son de la *cloche*. C'étoit autrefois l'office des Prêtres de sonner les *cloches*, & sur tout dans les Cathédrales, & on les appeloit *Klockmans*. Ce nom qui est Alleman, ou de l'ancien Celtique, ou de l'ancien Franc, & qui signifie *Hommes des cloches*, est encore en usage dans l'Eglise d'Amiens. On a appelé *cloche ba-*

*nale*, la *cloche* du béfroï, ou la *cloche* de la Communie. On fait un bruit, un carillon de *cloches* dans les réjouissances publiques, & dans les Fêtes de l'Eglise.

Les Bollandistes, *Febr. T. I, p. 423. T. III, p. 104 E. 105 B.* & Ménage dérivent ce mot de *cloca*, ou *clocca*, *cloccum*, qui se trouve en ce sens dans la vie de S. Anschaire, dans celle de S. Rambert & de S. Liobe, dans les Capitulaires de Charlemagne, & dans d'autres Auteurs du même siècle. Or *clocca*, ou *cloca*, vient de l'Allemand, *cloche*, ou plutôt *glocke*, signifiant la même chose. Et ce qui prouve cette origine allemande, c'est qu'on trouve aussi *glocca* & *glogga* dans la basse Latinité. Fauchet croit que c'est un vieux mot françois, parce que l'aller & le revenir d'une *cloche* représente l'allure d'un boiteux, ce qu'on appeloit *clocher*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *clach*, qui est un mot du langage armorique, ou bas-breton, qui signifie *cloche*. D'autres le dérivent de *clangor*, parce que c'étoit au son des *cloches* qu'on signifioit le jeûne, ou la pénitence; d'autres du Grec *καλῶν*, qui signifie *vocare*, d'où les Latins ont fait *calata comitia*; d'autres du Grec *καλῶν*, qui signifie *sonner avec la bouche*. Quelques-uns le dérivent de *cochlea*, à cause de sa figure. Du Cange enfin le dérive du Saxon *clugga*. Et quelques-uns dérivent rous ces mots du Latin *glocire*. Jérôme Magius, dans les fers chez les Turcs, écrit deux traités, l'un des *Cloches*, l'autre du Chevalet, sans autre secours que celui de sa mémoire. VIGN. MARV.

On tient que les *cloches* ont été inventées à Nole, dont saint Paulina été Evêque, ou que du moins c'est lui qui en a introduit l'usage dans le service divin: ce qui les a fait appeler *Nolæ* & *Campanæ*, parce que Nole est dans la Campagne de Rome. On peut néanmoins douter si les *cloches* n'ont point été appelées *Campanæ* & *Nolæ*, non, parce qu'elles ont été inventées à Nole, ou dans la Campagne de Rome; mais parce qu'on a trouvé dans la Campagne d'Italie la manière de les suspendre & de les balancer comme l'on fait; ou bien qu'on les a suspendues & balancées ainsi sur le modèle d'une balance inventée ou usitée dans la Campagne d'Italie; car on trouve en Latin un contrepoids, ou balance appelée *Campana statera*; & en Grec *καυτανίγειν*, pour *ponderare*, dans Nicétas Choniates. Quelques-uns font distinction, & appellent les grandes *cloches*, *campanæ*, & les petites ou sonnettes *nolæ*. Ce mot se dit proprement des grelots qu'on met au collier des chiens, aux piés des oiseaux, & au poitrail des chevaux & mulets. On a dit aussi, *Nolæ refectorii*; & on a donné le même nom à ces *cloches* qu'on sonne pendant l'élévation de l'Hostie. Polydore Virgile en attribue l'invention au Pape Sabinien qui succéda à S. Grégoire, & qui le dernier se qualifia Evêque de Rome. Mais il se trompe; car S. Jérôme, contemporain de S. Paulin, a parlé d'une *cloche*. Dans la vie de S. Loup, qui vivoit au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, il est parlé d'une *cloche* qui étoit dans l'Eglise pour appeler le peuple. Le Pape Sabinien n'inventa pas les *cloches*, mais il ordonna que l'on distingueroit les heures canoniques par le son d'une *cloche*. Ovide, Tibulle, Martial, Stace, Manilius, & les Auteurs Grecs font mention de *cloches*; *tinnabula*, & d'airain bruyant, *crepitantia*, *strepitantia æra*. Il ne suit pas néanmoins de là que ce fussent des *cloches*. Suétone, Dion, Strabon, Polybe, Joseph, & autres, en ont fait aussi mention sous les noms de *petasus*, *tinnabulum*, *aramentum*, *crotalum*, *signum*, &c. En effet Polydore Virgile de *Inv. Rer. L. VI, C. 12.* ne dit pas comme on l'a écrit dans la première édition de ce Livre, que le Pape Sabinien, Successeur de S. Grégoire, fût l'inventeur des *cloches*; mais seulement que c'est lui qui introduisit l'usage d'appeler le peuple aux saints Offices au son des *cloches*. Hieronymus Magius, dans le Livre qu'il a fait exprès de *tinnabulis*, en fait voir l'antiquité. Quelques Auteurs

croient que nos *cloches*, sur tout les grosses, sont une invention nouvelle. Leur raison est que le nom en est moderne. Il ne paroît pas qu'on ait eu de grosses *cloches* beaucoup avant le sixième siècle. En 610, Loup Evêque d'Orléans étant à Sens, que l'armée de Clotaire assiégeoit, l'étonna si fort en faisant sonner les *cloches* de l'Eglise de S. Etienne, que toute l'armée prit la fuite. Preuve que ce n'étoit point une chose encore fort connue, ni fort usitée. Bede, *L. VI C. 23.* nous apprend que sur la fin du même siècle il y en avoit en Angleterre, & qu'on s'en servoit pour appeler à la prière. Les Religieux de l'Abbaye d'Aumale, se vantent d'avoir les plus anciennes *cloches* de toute la Normandie. *Descript. Geogr. & Hist. de la Haute-Normandie, to. 1, p. 26, 6. 3.*

Les Grecs n'ont connus les *cloches* qu'au IX<sup>e</sup> siècle. C'est un Vénitien qui leur en apprit la fabrique. Il n'est pas vrai que dans l'Eglise Orientale l'usage des *cloches* ait été tout-à-fait inconnu, & qu'on y ait toujours appelé le peuple au service avec des maillots de bois, comme on fait présentement. Léop. Allatius dans sa *Dissertation touchant les Temples des Grecs*, prouve le contraire par George Pachymere & par Michel Psellus, qui font mention des *cloches* qui étoient dans quelques Temples ou Eglises des Grecs. Il prétend qu'après la prise de Constantinople l'usage des *cloches* fut défendu par les Turcs, de peur que leur son ne fût contraire au repos des âmes, qui sont selon eux errantes dans l'air. Il ajoute que l'usage des *cloches* est encore dans quelques endroits qui sont éloignés de tout commerce des Turcs, & qu'il y en a de très-anciennes au mont Athos. Le P. Jérôme Dandini suppose aussi, dans son *voyage du mont Liban*, qu'il y avoit de véritables *cloches* dans les Eglises des Grecs avant qu'ils fussent sous la domination des Turcs, qui en ont fait, dit-il, des pièces d'artillerie. M. Simon, dans ses *remarques sur ce voyage*, croit que les Turcs n'ont privé de l'usage des *cloches* les Chrétiens de leur obéissance, que par des raisons de politique, parce que le son des *cloches* peut servir de signal pour l'exécution des révoltes, & pour donner l'alarme par tout en peu de temps. *Voyez MINARET.* En 1548 la ville de Bourdeaux fut privée de ses *cloches* pour cause de rébellion. Elles lui furent rendues peu de temps après par Henri II.

Mathieu Paris dit qu'autrefois, pendant le deuil, l'usage des *cloches* étoit défendu; d'où vient qu'on ne les sonne point le Vendredi saint: mais aujourd'hui on en fait une des principales cérémonies des enterremens. Les Egyptiens n'ont que des *cloches* de bois, à la réserve d'une seule de fonte qui a été apportée par les Francs dans le Monastère de S. Antoine. Ils en attribuent l'invention à Noë, qu'ils disent avoir fait la première par le commandement de Dieu. L'on a expliqué les usages d'une *cloche* en deux vers techniques latins que voici,

*Laudo Deum verum, plebem voco, congreo Clerum,  
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.*

C'étoit une ancienne coutume de sonner les *cloches* pour un moribond, afin d'avertir les Fidèles de prier pour lui; comme l'a remarqué le Pere Mabillon, *Acta SS. Bened. Sac. III, P. I, Præf. N. 102.* C'est de-là que le son que l'on sonne pour un mort, & qui s'appelle ailleurs un *Clas*, s'appelle à Reims l'*Abbé mort*, par corruption pour l'*Abboi de la mort*.

La coutume de sonner les *cloches* aux approches du tonnerre n'est pas nouvelle, mais ce n'étoit pas seulement pour ébranler l'air qu'on les sonnoit; c'étoit pour assembler le peuple, qui alloit à l'Eglise prier Dieu de préserver la Paroisse des effets de ce terrible météore. LOBINEAU, *T. I, p. 847.*

Durand, dans son *Rationale Divinorum Officiorum*, *L. I, C. 4,* distingue six espèces de *cloches*. La

première est celle qui sert dans les Communautés au Réfectoire, & s'appelle *juilla*. La seconde, qu'il nomme *cymbalum*, sert au cloître. La troisième, *nola*, dans le chœur. La quatrième, *nolula*, est celle de l'horloge; la cinquième, qui se met dans le clocher, s'appelle *campana*; & la sixième, qui est celle des tours, *signum*.

On fait une cérémonie pour le baptême ou la bénédiction des *cloches*. Cette cérémonie est très-ancienne, aussi bien que le nom de baptême qu'on lui donne; car on dit baptême d'une *cloche*, baptiser une *cloche*; comme Yves de Chartres rapporte qu'on baptisoit autrefois les Eglises, au lieu de dire qu'on les bénissoit. Quelques Auteurs écrivent que cette coutume de baptiser les *cloches* fut introduite par le Pape Jean XIII<sup>e</sup> en 922; mais il est manifeste qu'elle est plus ancienne, puisqu'un Capitulaire de Charlemagne de l'an 789, défend de baptiser les *cloches*, & qu'au rapport d'Alcuin, cet usage étoit établi long temps avant le VI<sup>e</sup> siècle. Cela doit donc s'entendre d'un règlement que fit Jean XIII<sup>e</sup>, d'un ordre qu'il porta de baptiser ou de bénir les *cloches* qui doivent servir à l'Eglise, parce que cet usage, déjà ancien, avoit été interrompu, ou négligé, &c. Le Roi Robert, faisant faire en 1029 la Dédicace de l'Eglise de S. Agnan d'Orléans, y donna entre autres présens cinq *cloches*, dont l'une, qu'il avoit fait baptiser, & à laquelle il avoit donné son nom, pesoit deux milles six cens. Ce qui montre qu'alors la bénédiction des *cloches* s'appeloit encore baptême, & que la défense du Capitulaire de Charlemagne n'eut point de lieu, ou dura peu. Le Moine Helgaud, qui rapporte ce qu'on vient de dire, marque qu'on y employoit l'huile & le chrême. *Voyez BAPTEME & BAPTISER.* Par Arrêt du Parlement de Paris en 1603, l'on a jugé qu'un Fondateur de *cloches* peut les revendiquer, & les faire dépendre de l'Eglise, quoiqu'elles aient été bénites & consacrées, quand il n'a pas été payé de la valeur.

CLOCHE s'emploie proverbialement en ces phrases. Il est temps de fondre la *cloche*; c'est à-dire, de terminer une affaire, de prendre la dernière résolution. Etre étonné, être penaut comme un Fondateur de *cloches*; c'est à-dire, être confus & muet, voyant qu'une affaire qui pouvoit être bonne, nous a mal réussi par notre faute.

*A ce discours Godard mille fois plus surpris  
Que ne l'est un fondeur de cloche,  
Tire son ecu de sa poche.* NOUV. CH. DE VERS.

On dit aussi de ceux qui disent tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, qu'ils sont comme les *cloches*, qu'on leur fait dire tout ce qu'on veut. On appelle Gentilshommes de la *cloche*, ceux qui ne sont nobles que pour avoir passé en de certaines charges de Mairie, ou d'Echevinage, qui se donnent au son de la *cloche*. On dit qu'on fait sonner la grosse *cloche*, quand on fait parler le maître, celui qui a l'autorité pour conclure. On dit aussi, qu'un homme n'est pas sujet à un coup de *cloche*; pour dire, qu'il n'est pas sujet à se rendre à une certaine heure à son devoir, à dîner, souper, &c.

CLOCHE se dit, en guerre, du droit que le Grand Maître de l'Artillerie a sur les *cloches* des Eglises & sur tout le métal d'une place qui a été battue du canon. Les habitans achètent ce métal, & payent une certaine somme pour les *cloches*.

CLOCHE des alarmes. On appelle ainsi dans les villes de guerre & les Citadelles, une *cloche* qui sert à donner l'alarme, pour avertir contre les surprises de l'ennemi; elle est placée communément dans la maison du Gouverneur.

CLOCHE se dit aussi de certains vaisseaux & ustensiles qui ont la figure d'une *cloche*. Les Jardiniers mettent des *cloches* de verre sur les melons pour les garantir des injures de l'air. *T. I, sta vitrea.* On fait

cuire des fruits sous une *cloche* de fer qu'on fait tourner. *Testa arca.*

**CLOCHE** de Plongeurs. On a trouvé l'invention de faire descendre des hommes au fond de la mer dans de grandes *cloches* de bois. On en voit les figures dans le *Journal des Savans*. C'est une machine dans laquelle un homme peut demeurer quelque temps sous l'eau. Les choses qui sont tombées au fond de la mer ou ailleurs au fond de l'eau, soit par naufrage ou autrement, peuvent être retirées par le moyen de cette machine. Elle doit être de bois, de plomb, de fer ou de cuivre, néanmoins la matière la plus pesante doit être la meilleure, pour résister à la force de l'eau, & pour plonger & descendre à fond avec plus de facilité, & y demeurer droite dans la même situation où elle y étoit descendue. Cette machine a la figure d'une *cloche*, ou d'une de ces tonnes qui servent de bouée, & qui seroit ouverte par dessus. Sa hauteur est à peu près comme celle d'un homme de moyenne taille. Par le bas, autour du bord, il y a un gros cercle de fer pour maintenir la *cloche*, car si ce gros cercle n'y étoit pas en dedans, la force de l'eau pourroit enfoncer les côtés de la machine, & les faire joindre l'un à l'autre. On peut demeurer dans une de ces machines sous l'eau une demi-heure : & quelquefois un peu plus, ou un peu moins. Celles qui sont de bois, doivent être renforcées de cercles de fer, & chargées de plaques ou de pièces de quelque métal.

**CLOCHE**, en termes de Jardinier Fleuriste, c'est le haut de la fleur, lequel forme une espèce de calice. On l'appelle *vase en calice*; mais on dit des Jacinthes, & de l'Oreille-d'ours, la *cloche* de ces Jacinthes est belle. MORIN.

**CLOCHE**, terme de Botanique. *Campana*. Fleur en *cloche*; *flos campaniformis*. On se sert du mot de *cloche* pour exprimer la figure de plusieurs fleurs monopétales & de quelques fruits. Ce fruit est en *cloche*: cette fleur est *campaniforme*. *Campanella*, ou *campenula*, petite *cloche*, ou qui approche de la figure d'une *cloche*. La forme de ces fleurs varie suivant que le fonds, les parois, ou la bouche sont plus ou moins renflés ou ouverts.

**CLOCHE** se dit aussi en Médecine, des ampoules ou vessies pleines de sérosités qui viennent aux pieds & aux mains par trop de travail ou de marche, ou aux autres parties quand elles ont souffert du feu. *Pustula*. Il vient des *cloches* aux mains & aux pieds à ceux qui ne sont pas accoutumés à fendre du bois, ou à marcher. La brûlure cause aussitôt de grosses *cloches*.

**CLOCHE**. f. f. Ancien habillement des femmes Parisiennes. Cappe, Capot. *Amiculum rotundum*. Aimoin, ou son continuateur, qui a écrit la vie de Louis le débonnaire, fils de Charlemagne, dit qu'il prit envie à Charlemagne, lorsqu'il faisoit la guerre aux Saxons, d'envoyer chercher son fils Louis qui étoit Roi d'Aquitaine, lequel alla trouver son pere, étant vêtu à la mode des Gascons, *amiculo rotundo*; mais que l'Auteur de la chronique de S. Denys a tourné d'une *cloche* ronde, étant certain que dans Paris encore aujourd'hui on appelle une *cloche*, les chappes que les Parisiennes portent, qui couvrent la tête, & ne passent point la ceinture. CATTEL, *Hist. de Lang.* T. I, p. 7. Il imprimoit en 1633. Ailleurs cet habillement s'appelle *capot*. Il n'est plus d'usage à Paris ni en beaucoup d'autres endroits.

On appeloit aussi autrefois *cloche*, une espèce d'habillement qu'on portoit à cheval, qui étoit étroit par en haut, mais large & arrondi par en bas en forme d'une *cloche*. *Cappa*. DU CANGE.

**CLOCHE** Les Grands Croix, dans l'Ordre de Malte, quand ils vont à l'Eglise en cérémonie, portent une espèce de robe noire ouverte par devant, avec de grandes manches qu'ils appellent *cloches*.

**CLOCHE**, en papeterie, sorte de papier. Le papier dénommé à la *cloche* aura 14 pouces 6 lignes de largeur, sur 10 pouces 9 lignes de hauteur, &

la rame pèsera 9 livres. *Arr. du Conf. du 27 Janvier 1739.* Papier dénommé *grande Licorne à la cloche*. *IBID.* Le papier dénommé *double cloche* aura 21 pouces 6 lignes, sur 14 pouces de hauteur, & la rame pèsera 18 livres. *IBID.*

**CLOCHEMAN**, f. f. vieux mot. Jean le Maire appelle *clocheman*, le mouton qui conduit le troupeau, par le son d'une clochette pendue au cou. *Dux gregis aries*. Moutons *clochemans*, ou sonnaillers, &c. M. Ménage dit, que *clocheman* signifioit un sonneur de cloches: il est encore en usage dans l'Eglise d'Amiens. On dit *clocman* par abréviation de *clocheman*, & *clocheman* vient de deux mots allemands, ou de l'ancien Franc, ou peut-être de l'ancien Celtique, *cloche*, *cloche* & *man*, homme comme si l'on disoit l'homme à la cloche; pour dire, sonneur: il y a dans la langue allemande beaucoup de mots composés de cette manière.

**CLOCHEMENT**. f. m. L'action de clocher, de boiter. *Claudicatio*. M. Deverel n'approuve pas le sentiment d'Ambroise Paré sur la cause du *clochement*.

**LA ROCHE**. Hildanus parlant de la cause du *clochement*, demande si ce que dit Paré en peut être la cause. *IB.* Ce terme n'est pas plus reçu que boitement. Le mot claudication, quoiqu'il ne soit pas généralement reçu, paroît préférable.

**CLOCHE-PIÉ**. f. m. C'est une espèce d'organein qui n'a que trois brins de soie, dont deux sont moulinés ensemble séparément, & puis moulinés une seconde fois avec le troisième. Il est appelé *cloche-pié*, comme s'il clochoit ou boitoit, à cause du brin de soie qui manque, pour ainsi dire, à un de ses pieds. On s'en sert dans la fabrique des soies.

**A CLOCHE-PIÉ**. On dit aller à *cloche-pié*, c'est aller en sautillant sur un pied seul, tenant l'autre élevé, ou demeurer long temps sur un même pied. *Suspensio pede incedere*. Ils ont sauté l'un contre l'autre à *cloche-pié*. Les enfans jouent à *cloche-pié*, c'est-à-dire, à qui ira plus loin sur un seul pied. Ils poussent aussi un palet à *cloche-pié*, au delà d'un terme marqué en autant fois qu'on en est convenu. *Uno pede incedere, uno pede discum propellere*.

**CLOCHER**. f. m. Ouvrage d'Architecture fort élevé faisant partie d'une Eglise, où l'on suspend les cloches. *Aris campani turris, turris campanaria*. On voit les *clochers* de Chartres de sept lieues loin. Il y a des *clochers* carrés & de pierre en forme de tours, qui partent du fond, comme les *clochers* des Eglises de Paris, de Reims, &c. D'autres de charpente qui sont sur les toits des Eglises, qu'on appelle *aiguilles* ou *flèches*. Mælius dans son *Traité des cloches*, parle aussi des *clochers*. Il dit que le plus remarquable de tous, est celui de marbre qui se voit à Pise; lequel penche tout d'un côté, & semble prêt à tomber; ce qui n'est point arrivé par un tremblement de terre, comme quelques-uns disent, mais a été fait à dessein par l'Architecte, comme il est aisé de juger par les planchers, les portes & les fenêtres, qui sont toutes de niveau. Ce *clocher* ne tombe pas, parce que sa base est extrêmement large, & que les corps inclinés assis sur un plan horizontal se soutiennent quand la ligne de direction tombe en dedans de leur base, comme il arrive au *clocher* de Pise.

**CLOCHER** s'est fait de cloche, de même que dans la basse latinité *Cloccarium* s'est fait de *clocca*.

A l'Abbaye de Rimeremont on donne le nom de *clocher* au Clerc qui gouverne la sonnerie. *Campanis Præfectus*.

**CLOCHER** se prend aussi pour une Patoisse, l'Eglise. *Paracia, Parochia*. Il y a tant de *clochers* dans les pays d'Élection en France. Il soutint jusqu'au bout l'honneur de son *clocher*. BOIL.

On dit proverbialement, il faut mettre le *clocher* au milieu de la Patoisse; pour dire, qu'il faut mettre le plat, dont tout le monde mange au milieu de la table, ainsi que la chandelle lorsqu'il n'y en a qu'une, & généralement toutes les choses uniques dont tout le monde a besoin. On dit encore

se battre des pierres du *clocher*, d'un Curé qui plaide pour son bénéfice, & qui en a la récréance. On le dit même par extension de toutes les choses dont on se sert pendant la contestation.

On dit aussi qu'un Curé n'a besoin d'autre titre que de son *clocher* pour demander des dîmes; pour dire, que de droit commun elles sont dues aux Cures, s'il n'y a titre ou possession au contraire. On dit, qu'un homme n'a jamais perdu de vue le *clocher* de son village; pour dire, qu'il est peu expérimenté, qu'il n'a jamais vu le monde. On dit des boiteux, qu'ils entrent dans l'Eglise par le *clocher*, par une basse équivoque du *clocher* de l'Eglise avec le *clocher* des jambes.

**CLOCHER**, v. a. terme de Jardinage. C'est mettre une plante sous une cloche, la couvrir d'une cloche pour la garantir des injures de l'air, & sur tout du froid, concentrer la chaleur, & avancer la plante. *Testa vitrea includere, operire, tegere.* Je viens de *clocher* mes melons. *Clochez* vos melons, crainte du froid. LIGER.

**CLOCHER**, v. a. terme de Communauté. C'est appeler une Religieuse au son de la cloche, suivant un certain nombre de coups de cloche.

**CLOCHÉ**, ÉE, part. terme de Jardinier. Couvert, garni d'une cloche. *Testa vitrea inclusus, operatus, testus.* J'ai deux cens piés de melon *clochés*. LA QUINT. Presque que tous mes melons sont *clochés*. LIGER.

**CLOCHER**, v. n. boiter, incliner plus d'un côté que de l'autre en marchant. *Claudicare.* Il *cloche* des deux côtés, ou d'un côté seulement, du pié droit, du pié gauche.

On dit figurément, qu'une chose *cloche*, lorsqu'elle n'est pas juste, qu'il y a quelque chose à redire, *Deficere.* Voilà un raisonnement qui *cloche*, qui n'est pas en forme. Cette comparaison *cloche*, son application n'est pas juste. Il y a quelque chose qui *cloche* en ce procès, qui n'est pas bien justifié. Toutes les comparaisons prises de la nature, pour expliquer les merveilles de la Religion, *clochent* toujours & demeurent imparfaites. PÉLISS. Un vers *cloche*, quand la mesure n'y est pas. *Claudicat hic versus, hæc syllaba nutat.* On dit généralement qu'il y a quelque chose qui *cloche* dans un discours, dans une affaire, dans une comparaison, &c. pour dire, qu'il y a quelque chose de défectueux.

☞ Dans la Poésie latine un vers *cloche*, quand il manque de césure au second ou au troisième pié ou à tous les deux ensemble.

On dit, qu'il ne faut pas *clocher* devant les boiteux; pour dire, qu'il ne faut pas contrefaire un autre, ni lui reprocher un vice naturel.

**CLOCHETON**, f. m. petit clocher.

*Il n'est clochers ni clochetons  
Qui puissent faire résistance.*

M. DE VALINCOUR.

**CLOCHETTE**, f. f. petite cloche qu'on peut tenir & sonner à la main. *Tinnabulum.* Une *clochette* de cuivre, d'argent. On a une *clochette* sur son bureau, pour appeler ses valets. Dans l'Eglise Catholique, le Viatique que l'on porte aux malades est précédé d'une *clochette*, pour avertir les gens. Zonaras, L. II, dit que quand un Romain triomphoit, au char de triomphe étoit pendue une *clochette* avec un fouet, pour faire souvenir le triomphant qu'il pouvoit arriver qu'il fût fustigé & condamné à mort: car ceux que l'on conduisoit au supplice, portoient une *clochette*, pour avertir le peuple qu'il eût à se retirer, & ne point le toucher, de crainte d'être fouillé; & cette coutume s'observe encore par les Turcs. FAVIN, *Hist. de Nav. L. X, p. 554.*

**CLOCHETTES**, en architecture, ce sont de petits corps en forme de cloche, qu'on met au dessous de la corniche dorique au droit des triglyphes. *Denticuli.*

**CLOCHETTE** est aussi une petite fleur jaune tirant sur

le blanc, que l'on appelle autrement campanule.

*Voyez CAMPANULE.*

Les *Clochettes* que quelques-uns appellent aussi Narcissés sauvages, & les autres Narcissés bâtards d'Espagne, diffèrent non-seulement en grandeur & en figure, car il y en a de grandes, de petites, de simples, de doubles; mais encore en couleur, les unes sont jaunes-claires; les autres d'un jaune-lavé, & quelques-unes blanchâtres. La simple jette six feuilles, au milieu desquelles sort un godet qui est presque de la longueur d'un demi-doigt, étroit & rond par le fond, qui s'élargissant à l'ouverture, fait la figure d'une trompette, ou d'une *cloche*. La petite, la jaune lavée & la blanchâtre ne diffèrent de la précédente, que par la grandeur & la couleur. Il y en a quatre espèces de doubles, trois grandes & une petite. La première fait une fleur semblable au Narcissé rosat, bien que le godet de celui-ci soit plus rond que celui de l'autre. Cette fleur, pour l'abondance de ses fleurs, est fort sujette à se dépecer. La seconde espèce fait sortir de son godet un bouquet de feuilles assez touffu. La troisième a deux godets l'un dans l'autre, ce qui la rend très-agréable. La petite espèce double ouvre un tour ou deux de feuilles, au milieu desquelles s'élève un godet avec d'autres feuilles. Les *clochettes* se doivent planter au soleil, dans un terroir comme pour les potagers. Il ne leur faut que quatre doigts de profondeur, & la moitié d'un empan de distance. On les lève tous les trois ans pour les décharger de leurs cayeux. MORIN.

**CLOCMAN** ou **CLOKMAN**. *Voyez CLOCHEMAN.*

**CLOCU**, f. m. Les Payfans d'Anjou appellent *clocu* le poulet qui est le dernier éclos de la couvée; l'œuf dont il est éclos, fermant le cul de la poule. A Paris, on l'appelle par corruption du mot de *culot*, le *culot*, comme on y appelle aussi le dernier enfant d'une femme. En Basse Normandie, on appelle ce dernier enfant d'une femme, *Tirechee*, c'est-à-dire, *tireporte*. *Hec*, parmi les Bas Normands, signifiant une porte coudée. Au lieu de *clocu* dit pour *clocul*, nos anciens disoient *Qulocu*. Au Maine on dit *Eclocu* pour *clocu*. MÉN. *Dict. Etym.* Tout cela est populaire & bas.

☞ **CLODION**, f. m. nom propre d'homme. *Clodion*, Roi des Francs, succéda à Pharamond en 423.

☞ **CLODONES**, f. f. pl. terme de Mythologie. Sorte de Bacchantes de Macédoine qui paroissent dans les Orgyes & les autres fêtes de Bacchus.

**CLOELIA**. *Voyez CLOULIA.*

**CLOFICHER**, v. a. vieux mot qui veut dire *clouer*. *Claves figere.* Il est composé de *clou* & de *ficher*; ficher un clou.

**CLOFYE**, f. m. oiseau d'Afrique qui est noir, & de la grosseur d'un étourneau. Les Nègres s'imaginent que par son chant, il prédit les bons & les mauvais événemens. Quand ils menacent quelqu'un d'une mort funeste, ils lui disent que le *clofye* a chanté sur lui.

☞ **CLOGER**, ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Tyrone. Elle est épiscopale. *Cloceria.*

☞ **CLOIS**, ville de France dans la Beauce, Diocèse de Blois, à deux lieues de Chateaudun.

**CLOISON**, f. f. séparation de chambres, faite avec des ais ou de quelques pièces de charpente liées de maçonnerie. *Sepimentum, clausura.* Les chambres qui sont fermées de *cloisons* sont extrêmement froides. On appelle *cloison simple*, celle qui est à bois apparent, hourdée & enduite d'après les poteaux. *Cloison recouverte*, celle qui est latée & contrelatée & enduite de plâtre, ou lambrissée. *Cloison creusée*, celle qui est sans hourdi entre les poteaux, & qui est couverte d'un lambris de plâtre, pour empêcher le bruit & la charge, lorsqu'elle porte à faux. *Cloison d'ais*, celle qui est faite avec des ais, ou lambrissée des deux côtés, pour ménager la place & la charge. *Cloison de menuiserie*,



celle qui est faite de planches à rainures & languettes posées en coulisse, & dont on se sert pour raie des retranchemens dans une grande pièce. Il se fait aussi des *cloisons d'assemblage*. *Cloison à jour* est celle qui depuis une certaine hauteur est faite de barreaux de bois carrés ou tournés. On appelle aussi *cloison de serrure*, une boîte mince qui enferme la garniture d'une serrure.

**CLOISON**, en termes de Médecine & d'Anatomie, est une séparation dans les cavités du corps humain; une membrane qui sépare une cavité du corps en deux parties. Nicolas Massa, Vénitien, qui vivoit vers l'an 1530, a décrit fort exactement la *cloison*, qui sépare le scrotum en deux cavités; découverte dont quelques-uns de nos Modernes se sont faits honneur mal à-propos.

**CLOISON**, terme de Botanique. Les Botanistes se servent de ce terme pour exprimer les membranes qui divisent l'intérieur des fruits, & forment des loges ou cellules. *Septum*, *dissepimentum*. En différentes occasions, on donne le nom de *cloison* à différentes parties, qui sont l'office de mur mitoyen entre deux autres.

**CLOISON d'Angers**, nom d'un certain subside, qui se paie en Anjou par les Marchands fréquentans la rivière de Loire. Il fut imposé par Louis II, Duc d'Anjou, sous prétexte qu'il avoit besoin d'argent pour faire la *cloison* des villes d'Angers & de Saumur. Le nom de ce droit s'écrivit aussi *clouaison*.

**CLOISONNAGE** ou **CLOISONAGE**, s. m. nom collectif qui exprime toutes les cloisons d'une maison. Le *cloisonnage* de cette maison a tant coûté. Il peut se prendre aussi, & peut-être mieux, pour l'action, le travail de mettre une cloison. La toise de *cloisonnage* vaut tant.

Ces mots viennent du verbe *claudere*, *fermer*.

**CLOISONNÉ**, ÉE, adj. terme de Conchyliologie. C'est la séparation que l'on remarque dans l'intérieur de quelques coquillages, comme dans les Nautilles; c'est la même chose que *chambré*.

**CLOÏTRE**, s. m. Habitation fermée de murailles où logent des Chanoines ou des Religieux. *Clausstrum Canobii*. Les *Cloîtres* des Chanoines sont composés des maisons où logent les Chanoines. C'est par un abus que les séculiers & les femmes logent dans les *Cloîtres* des Chanoines, comme à Paris dans les *Cloîtres* de Notre-Dame, de S. Honoré, &c.

Ce mot vient du latin *clausstrum*. NICOD.

**CLOÏTRE** se dit plus particulièrement des monastères des Religieux, des Religieuses, & quelquefois il se prend pour la vie monastique. Les gens qui ont renoncé au monde, se retirent dans un *Cloître*. On a condamné cette femme à être mise dans un *Cloître*, pour y faire pénitence. Les peres regardent d'ordinaire les *Cloîtres* comme une décharge de ce qui les incommode dans leur famille, & offrent à Dieu ceux de leurs enfans qui leur déplaisent. S'il y a du danger à jeter dans le *Cloître* des âmes remplies de l'amour du monde, il n'y en a pas moins à retenir dans le siècle des âmes fragiles, qui se pourrissent sanctifiées dans la retraite. Combien de gens s'enferment dans un *Cloître*, pour y sacrifier à Dieu les restes languissans d'une vie dont ils ne peuvent plus jouir: Il y a long temps que l'on prend ainsi le mot de *Cloître* pour tout le monastère. Voyez Pierre de Blois, dans l'article suivant.

**CLOÏTRE** se dit encore plus particulièrement de la principale partie des lieux réguliers qui est un carré de bâtiment compris en quatre galeries, lequel est placé d'ordinaire entre l'Eglise, le Chapitre & le Réfectoire, & au dessus duquel est le dortoir. *Peristylum*. Les Processions des Religieux se font autour de leurs *Cloîtres*. Les *Cloîtres* servoient à plusieurs usages anciennement dans les monastères. 1<sup>o</sup>. C'étoit là où les Moines faisoient leurs lectures, comme il paroît par l'Épître de l'Empereur Louis, sur la Règle de S. Benoît, la Concorde de S. Dunstan, c. 5, les actes de S. Volgang, c. 7. C'étoit du côté qui touchoit l'Eglise,

que l'on faisoit la lecture morale, c'est-à-dire, au nord. 2<sup>o</sup>. Du côté de l'occident, se tenoit la classe. 3<sup>o</sup>. A l'orient étoit le Chapitre. 4<sup>o</sup>. Dans l'Eglise, se faisoit la méditation spirituelle. C'est Pierre de Blois qui fait cette distinction dans son *sermon* 25. Du Cange en conclut que tous ces différens exercices se faisoient dans le *Cloître* même; mais il se trompe. L'Eglise, le Chapitre, l'Ecole n'étoient point des parties du *Cloître* même; mais des bâtimens qui donnoient sur le *Cloître*, attendant au *Cloître*. Il est vrai que Pierre de Blois dit que ces quatre exercices se faisoient dans les *Cloîtres* des Couvens; mais par *Cloître*, il entend tout le Monastère, ou pour le moins les quatre corps de bâtimens attenans aux *Cloîtres*, comme il s'en explique lui-même dans son *sermon* 36<sup>e</sup>, où il dit que tout le Monastère, la commune habitation des moines, s'appelle *Cloître*, parce qu'elle est enfermée de quatre corps de logis. Ce que nous venons de rapporter de Pierre de Blois, & ce que dit Adam de Brême, c. 103, montre que la forme des *Cloîtres* étoit carrée. Lefranc marque, dans la 3<sup>e</sup> sect. de ses *Constitutions*, que c'étoit au *Cloître* que les moines s'entretenoient à certaines heures du jour.

On dit, en Architecture, qu'une maison est bâtie en *cloître*, quand il y a des bâtimens sur les quatre côtés de la cour.

**CLOÏTRE**, architecture des jardins, sorte de bosquet qui est formé par un enclos de palissades, au dedans duquel sont une ou deux rangées d'arbres de haute tige, qui forment comme les portiques d'un *Cloître* religieux. Quelquefois on joint les tiges des arbres par des charmilles en banquette, qu'on tond à trois ou quatre pieds de hauteur. DUH.

**CLOÏTRE**. On nomme ainsi le comptoir ou magasin que quelques villes d'Allemagne ont dans la ville de Berg, un des Ports les plus considérables de l'Europe, & le plus beau de la Norvège. C'étoit autrefois le Palais épiscopal & la demeure des Chanoines.

**CLOÏTRER**, v. a. enfermer dans un Cloître. *Intra Canobii claustra aliquem claudere*. On a *cloîtré* cette femme par ordre de Justice. Cette fille s'est *cloîtrée* par pure dévotion & malgré ses parens.

**CLOÏTRÉ**, ÉE, part. Qui est enfermé dans un Cloître.

Il signifie aussi, réduit à garder la clôture; & en ce sens, il ne se dit que des Religieuses. Depuis le Concile de Trente, il n'y a presque plus de Religieuses qui ne soient *cloîtrées*. ACAD. FR.

**CLOÏTRIER**, s. m. Religieux qui habite effectivement dans le Cloître, à la distinction de ceux qui sont dans la maison en qualité d'hôtes, ou qui sont réputés du dehors, parce qu'ils sont pourvus de bénéfices dépendans de la maison. *Monachus Canobii Clausstris additus*.

**CLOÏTRIER** se dit aussi des Religieux qui gardent le Cloître par opposition à ceux qui sortent fréquemment. Ces derniers appellent par mépris leurs confrères, de bons *Cloïtriers*.

**CLOÏTRIERE**, s. f. Gresset, dans son *Vertvert*, a employé ce mot en badinant, pour Religieuse.

*Je crois que la remarque habile  
De la Cloïtrière Sibile,  
N'en déplaît à sa charité,  
Sera de peu d'utilité.*

**CLONEY** ou **CLON**. *Clona*. Ville d'Irlande, dans la province de Munster, au comté de Corck.

**CLONFERT** ou **CLONFART**, ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Gallway, avec un évêché suffragant de Toam.

**CLONMELL**. *Clonmellium*. Ville d'Irlande, dans la province de Munster, sur la rivière de Shure, capital du comté de Tipperary.

**CLOP**, s. & adj. Vieux mot, qui signifie, boiteux. *Claudus*. Le peuple dit encore *clopper*, pour boiter.

**CLOPEUR**, s. m. sorte de battoir à l'usage des raffineries de sucre.

**CLOPIN - CLOPANT**, expression adverbiale, d'usage dans le style familier ; pour signifier, en clopinant.

*Mes gens s'en vont à trois piés,  
Clopin-clopant comme ils peuvent  
L'un contre l'autre jetés,  
Au moindre hoquet qu'ils trouvent.* LA FONT.

**CLOPINER**, v. n. marcher avec difficulté, comme si on étoit boiteux. *Claudicare*. Depuis sa chute, il clopine, il va en clopinant. Il n'est que du style familier.

**CLOPORTE**, mieux que **CLAUPORTE**. Plusieurs auteurs ont fait ce mot du genre féminin : aujourd'hui il est masculin. Espèce d'insecte qui s'engendre sous les pierres, dans les murailles, dans les caves. Le *cloporte* a le corps de figure ovale, couvert d'une peau écailleuse, divisée en huit anneaux, la tête arrondie, armée de deux cornes ou antennes ; la queue doublement fourchue, il a une grande quantité de piés de chaque côté. Quand on le touche, il replie son corps tête contre queue, & forme la boule. Les *cloportes* sont très-bons dans la colique néphrétique, dans le calcul, dans la difficulté d'uriner, dans la jaunisse, dans les obstructions, & dans plusieurs autres maladies. En latin, *blatta*, *scolopendra*, *centipes*, *multipeda*, *afellus*. On les appelle aussi *cutiones*, & chez les Grecs, *πολυπόδες*.

Ce mot vient par corruption de *clausporques*, parce que ces animaux, chez les anciens & chez les modernes, ont passé pour tenir du pourceau. On les appelle en Champagne *porcelets*, en Italie *porceletti*. On les appelle aussi en plusieurs lieux, *porcelets de S. Antoine* ; en Dauphiné & dans le Lyonnais, on les appelle *kaion*, c'est-à-dire, *cochons*. Il y a d'autres provinces où on les appelle *truies* ; & ailleurs de noms approchans. MEN. Il y a des *cloportes* de mer qui se trouvent dans l'eau salée, qu'on appelle en latin *afellus marinus*, ou *scofula*, qui, au rapport des Pêcheurs, s'insinuant dans les machoires des perches, les font mourir.

**CLOPOTEUX**, **EUSE**, adj. terme de Marine, qui se dit d'une mer fort agitée. *Inflatus*, *tumidus*, *agitatus*, *tumultuosus*, *a, um*. La mer devint si *clopotieuse*, que nous roulions étonnamment, les mâts craquoient & faisoient un bruit à étonner le plus assuré. Il y avoit des roulis si violens, que le navire faisoit avec sa quille un angle de 45 degrés au moins, & nous prenions de l'eau par dessus les bords, & en quantité. *Lettre écrite de Guayaquil*. Je ne sais si ce mot se trouve ailleurs.

**CLOQUE**, s. f. se dit chez les Ciriers lorsque le tuban de cire se noue, pour ainsi dire, & se récroqueville.

**CLOQUE** se dit aussi en jardinage, d'une maladie qui affecte les feuilles des arbres, du pêcher principalement. La *cloque*, si fréquente dans nos climats, est l'effet d'un vent qui fait d'abord récroqueviller les feuilles. Elles s'épaississent ensuite, & si on ne les arrache promptement, le mal se communique bientôt aux branches. *Traité de la Cult. des Pêchers*.

**CLOURRE**, v. a. fermer, boucher quelque chose. *Claudere*. *Clorre* une porte, une boîte, un passage, une avenue. *Clorre* les yeux d'un homme mort, les lui fermer. Au figuré, *clorre* l'œil, c'est dormir. Je n'ai pas pu *clorre* l'œil de la nuit.

**CLOURRE** est quelquefois un verbe neutre ; cette porte ne *clôt* pas bien : cette chambre est froide, parce que la porte ne *clôt* pas tout-à-fait.

**CLOURRE** signifie aussi, faire une enceinte qui enferme un espace. *Clorre* une ville de murs & de bastions. *Clorre* un parc, un jardin de haies, de fossés. *Se-pire*, *circumdare*. Ce verbe, quant aux temps simples, n'est guère usité qu'au présent de l'indica-

ris, au singulier, aux futurs de l'indicatif & du subjonctif.

**CLOURRE** est un terme de Vannier, qui signifie remplir d'osier l'espace qu'il y a depuis le fond jusqu'au bord de l'ouvrage. *Clorre* une corbeille, un van, une hotte, &c.

**CLOURRE** se dit aussi figurément. *Perficere*, *concludere*, *absolvere*, *terminare*. *Clorre* une affaire, c'est la conclure, la terminer. *Clorre* une assemblée, c'est la rompre, la licentier, la finir. *Clorre* un compte, c'est l'arrêter, voir combien il y a d'excès, ou de reste en la recette ou dépense. *Clorre* un inventaire, c'est y mettre le dernier article, qui est la prestation du serment qu'on fait faire aux parties & à leurs domestiques, qu'ils n'ont recélé, ni vu receler ou diverter aucuns meubles ou effets de la maison. Mais on ne dit point, comme a fait Larrey, le volume par lequel je souhaite de *Clorre* l'histoire d'Angleterre, il faut dire, finir ou terminer.

Corneille a dit dans le même sens, dans Nicomede,

*Par mes derniers soupirs clorra ma destinée.*

Cette expression n'est certainement point d'usage dans le style tragique. Je ne voudrois pas même qu'on l'employât dans le discours ordinaire. Laissons-la aux gens de Palais : *clorre* un compte, un inventaire.

On dit aussi, *clorre* la bouche à quelqu'un ; pour dire, l'empêcher de parler, ou le réduire à ne pouvoir répondre. *Ocludere os*.

**CLOURRE** le pas, se disoit aussi autrefois dans les joutes & tournois de certaine cérémonie qu'on faisoit en les terminant. *Claudere*. Comme *ouvrir le pas*, c'étoit les commencer.

**CLOS**, **OSE**, part. & adj. fermé. *Clausus*. Ce jardin est bien *clos* : cette chambre est bien *close*. Ville *close*.

On appelle au Palais une audience à huis *clos*, les audiences qu'on donne à portes fermées, par ménagement pour les parties. En ces audiences, les Juges sont aux bas sièges, comme quand on rapporte les procès.

**CLOS**. Terme dont on se sert dans les Manufactures de lainage, pour exprimer une étoffe bien serrée.

**CLOS** en mesure de comptes. On dit, qu'un compte, ou qu'un inventaire est *clos* ; pour dire, qu'il est arrêté.

**CHAMP clos**, étoit un champ fermé de barrières, où les anciens Chevaliers combattoient, où deux ou plusieurs personnes terminoient leurs différens par la voie des armes, avec la permission du Souverain. *Campus septus*. En *champ clos*. Le Roi Jean offrit à Edouard, Roi d'Angleterre, le combat en *Champ clos*. CHOISI.

**PÂQUE clos**, est le Dimanche de *Quasimodo*, auquel jour se terminent les cérémonies de Pâque, & le temps de la Communion Paschale. *Festorum Paschaliū finis*, *clausula*.

**LETTRE close**. Secret d'une affaire, dans lequel on ne peut pénétrer. *Res occulta*, *arcana*, *impervia*. J'ai bien découvert qu'ils tramoièrent quelque dessein, mais de savoir ce qu'ils ont résolu, c'est pour moi *lettre close*.

On dit aussi *bouche close*, à celui à qui on recommande le secret de quelque affaire qu'on lui confie. *Silentium imperare*, *præcipere*, *commendare*.

On dit qu'un homme a les yeux *clos* ; pour dire, qu'il est mort. A peine eut-il les yeux *clos*, que tous les héritiers se présentèrent pour s'emparer de la succession.

On dit qu'un homme doit être tenu *clos* & couvert dans une maison qu'il loue ; pour dire, que le propriétaire est obligé d'entretenir en bon état la clôture & la couverture de la maison. *Sarta recta*.

Au figuré, on dit qu'un homme se tient *clos* & couvert ; pour dire, qu'il ne sort point, ou

qu'il est en quelque lieu sûr, lorsqu'on le cherche pour le prendre. *In tuto esse.*

On dit encore, qu'un homme demeure *clos* & couvert; pour dire, qu'il est retiré, qu'il ne veut point se mêler des affaires d'autrui, ni des affaires publiques, mais qu'il vit en repos dans sa famille. *Procul à rerum tumultu positus.*

On le dit aussi de celui qui est discret, dissimulé, qui ne découvre point ses pensées. *Consiliarius & circumspectus, prudens.* On a fait plusieurs questions, plusieurs propositions à cet Ambassadeur; mais il est toujours demeuré *clos* & couvert.

On dit figurément à *yeux clos*; pour dire, aveuglément, sans examiner une affaire. *Temerè, inconsideratè*; ou si ce n'est qu'un effet de la confiance que l'on a en quelqu'un, *confidentè, inconsideratè, temerè.* Il a tant de confiance en cet homme-là, qu'il signifie à *yeux clos* tout ce qu'il lui présente.

**CLOS**, f. m. espace de terre cultivé, & fermé de murailles, de haies, de fossés. *Ec. Septum.* Un clos d'arbres fruitiers de 20 ou 30 arpens. Il a des vignes enfermées dans son clos. *Voyez ENCLOS.* Il prend le nom de parc, quand il a une certaine étendue.

Il vient de *clausum.*

**CLOSEAU**, f. m. petit jardin de paysan qui est clos de haies, ou de fagotage. *Septum.* Les Curés prétendent les dîmes vertes des clos & *closeaux.* Les paysans disent *close* en Normandie.

**CLOSERIE**, f. f. c'est la même chose que *closeaux.* En quelques lieux on la prend pour une petite métairie. *Villa, villula, ager, agellus.*

**CLOSERIE**, chez les Vanniers, signifie cette espèce d'ouvrages qu'ils font sur des lattes ou cerceaux, en remplissant d'osier tout l'espace qu'il y a depuis le fond, jusqu'au bord d'une pièce de vannerie, tels que des vans, des hottes, &c.

**CLOSET**, f. m. terme de pêche de mer. C'est une espèce de parc, mais plus petit que le haut parc. *Voyez PARC.*

**CLOSIER**, f. m. Autrefois ce mot étoit en usage; il signifie *Garde. Custos, qui claudit,* qui a les clés.

**CLOSIER** signifie aussi celui qui cultive une Closerie, qui est fermier d'une closerie ou petite métairie, dans les endroits où une petite ferme porte ce nom. *Villicus.*

**CLOSSEMENT**, f. m. Le cri naturel de la poule. *POMEY. Glocientis gallinæ gemitus, glocitatio.*

**CLOSSER**, v. n. Crier comme les poules. *Glocire. POMEY.*

**CLOSTERNEUBOURG**, Lieu à huit lieues de Vienne en Allemagne. Les Chanoines Réguliers de *Closterneubourg* furent fondés environ l'an 1140, par Léopold, Marquis d'Autriche. Ils ont un habit particulier. *Voyez le P. Du Moulinet, des habillemens des Chan. Rég. & l'Hist. des Ord. Mon. & Rel. P. II, c. 60.*

**CLOSTRAL**. *Voyez CLAUSTRAL.*

**CLOTAIRE**, nom de deux Rois de France. *Clotaire I*, fils de Clovis, partagea le Royaume avec ses trois frères, Thierry, Clodomir & Childeberr, & le réunit ensuite sous sa puissance. *Clotaire II*, fils de Chilperic, Roi de Soissons, succéda à son père, & réunit sous sa puissance tout l'empire des Français.

**CLOTHO**, f. f. terme de Mythologie, une des trois Parques. *Cloto.* Ce mot est grec, & vient de *κλωθω*, *filer*; parce que les Poètes feignent que c'est *Cloto* qui tient la quenouille, & qui file la vie des hommes. On écrit aussi *Cloto*, mais il n'est pas bien.

*Que vos jours par Cloto filés d'or & de soie,  
Au milieu des plaisirs coulent toujours en joie.*

PAVILL.

La Fontaine a dit *Cloton* dans une pièce à M. de Turenne.

*Hé! quoi, Seigneurs, toujours nouveaux combats!  
Toujours dangers! Vous ne croyez donc pas  
Pouvoir mourir? Tout meurt, tout héros passe.  
Cloton ne peut vous faire d'autre grace,  
Que de filer vos jours plus lentement:  
Mais Cloton va toujours étourdiment;  
Songez y bien, &c.*

NOUV. CH. DE VERS, T. II, p. 8:

**CLOTILDE**, f. f. nom de femme. *Chlotildis* ou *Chrodechildis.* Sainte *Clotilde*, à qui la France doit une partie de son Christianisme, étoit fille de Chilpéric, frère de Gondebaud, Roi des Bourguignons. Au milieu d'une Cour Arienne elle eut le bonheur d'être élevée dans la croyance Catholique. Elle épousa Clovis, & fut le principal instrument dont Dieu se servit pour convertir ce Prince. *Voyez le P. Daniel dans Clovis, & nos autres Historiens.*

**CLOTOIR**, f. m. outil de Vannier, dont il se sert pour faire des vannettes.

**CLOTURE**, f. f. Ce qui sert à fermer un espace de terre, muraille, haie, fossés, palissades. *Spimentum.* Cette rivière sert d'un côté de *clôture* à mon jardin. Les murs de *clôture* d'un parc, d'un jardin. On appelle aussi *murs de clôture*, ceux qui servent de séparation entre deux héritages.

Ce mot vient du Latin *clausura.*

**CLOTURE** se dit particulièrement en matière de Monastères de filles par rapport au vœu que les Religieuses font d'observer la *clôture* perpétuelle, c'est-à-dire de ne point sortir du Monastère, & par rapport aux murs, grilles, portes qu'il n'est pas permis aux Religieuses de passer, & dans l'intérieur desquels les Étrangers ne peuvent entrer sans permission du Supérieur Ecclésiastique. *Virginum sacrarum Clausura.* Les Religieuses gardent fort sévèrement la *clôture*; elles font vœu de *clôture* perpétuelle. On va visiter les Couvens pour voir les murs, les grilles, les parloirs, pour voir s'il ne manque rien à leur *clôture.*

**CLOTURE DE CHŒUR**, c'est dans une Eglise une fermeture à jour qui sépare le chœur d'avec la nef. *Clausurum.* Il y en a de menuiserie avec sculpture: il y en a de fer avec ornemens.

**CLOTURE** se dit aussi en termes de Pratique. *Clausula.* La *clôture* d'un compte, c'est le calcul, l'arrêt, l'état final. *Clôture* d'un inventaire, par laquelle on déclare que tous les meubles y sont compris, qu'il n'y en a point eu de détournés. La *clôture* d'une assemblée, c'est la dernière séance d'une assemblée.

**CLOTURE**, ou *Closerie*, f. f. terme de Vanniers. Il se dit de cette partie du métier des Vanniers, qui n'a pour objet que la fabrique des hottes à vin, & des vans à vanter les blés & les autres grains.

**CLOTURIER**, f. m. Vannier qui ne fait que de la besogne battue. *Claustrarius artifex.* Ce mot est en usage seulement parmi les Vanniers, & vient de *clorre*: parce qu'ils disent *clorre une corbeille*; pour dire, ferrer l'osier avec le fer à *clorre.*

**CLOU**, f. m. petit morceau de métal qui est pointu, qui sert à attacher, à suspendre, ou à orner quelque chose. *Clavus.* Il y a plusieurs sortes de *clous.* *Clou à tête*, est celui qui sert à attacher, à tenir ferme quelque chose. *Clavus capitatus.* *Clou à crochet*, celui qui sert à la suspendre, comme une tapisserie, une crémaillère. *Clavus uncinatus, hamatus.* *Clou de double cervelle*, est un *clou* de 3 pouces de long. *Clou de maugere*, est un *clou* qui a la tête fort large & plate. *Clavus muscarius.* *Clou à river*, est un *clou* qui n'a point de pointe, qui est gros & court; on s'en sert à joindre les bouts des cercles de fer ensemble, &c. *Clavus brevior & crassior cuspidè recurvus.* *Clou de Maréchal*, est un *clou* long & pointu, qui sert à ferrer les chevaux. *Clou de Virrier*, est la pointe du *clou* de Maréchal, *Clou à latte*, c'est le *clou* dont se servent

servent les Couvreur. *Clavus figendis tegulis accommodatus*. Clou de charrette, de carrosse, c'est celui avec lequel on attache les bandes des roues, *Clavus carrucarius*. On les appelle clous à bandes, ou à tête rabattue. Clou de broquette, est un petit clou pour attacher les choses délicates, *Clavulus*. Clous de poids & de fiches, sont des clous qui ont de longueur depuis un pouce jusqu'à vingt-sept, & de largeur depuis une ligne jusqu'à douze.

Clous à parquet, sont ceux dont les Menuisiers font usage pour clouer les parquets. Clous à bardeau. Clous à soufflets. Clous à deux pointes. Ces deux pointes sont faites pour être rivées à droite ou à gauche après qu'on les a fait passer par le même trou. Clous de soulier, ceux que les Cordonniers mettent aux souliers des pauvres gens. Clous à trois têtes ou à Cordonnier, dont on se sert pour monter les talons des souliers. Clous de Chaudronnier, petites lames de cuivre, coupées en losanges, tournées en fer d'aiguillettes dont ces artisans se servent pour clouer leurs ouvrages, & auxquels ils font une espèce de tête. Clou d'épingle, petit morceau de laiton ou de fil de fer, aiguillé en pointe par un bout, & refoulé par l'autre.

On donne sur la mer aux clous le nom des choses auxquelles ils sont employés, parce que leur usage en détermine la longueur, la grosseur, & la figure. Clous de sabord, clous d'assemblage, clous de tillac, clous de demi-tillac, &c. Il y a de petits clous d'or & d'argent pour les fermoirs, ou pour couvrir les boîtes & étuis des montres. Les clous dorés sont de cuivre, & on garnit les coffres, les carrosses pour les orner. Un clou rive, est celui qui sert à attacher les pièces des cisèaux; ou les branches des compas, ou autres choses mobiles dans des charnières, ou à attacher des pièces de cuivre ou de fer l'une contre l'autre. Il y a aussi des clous à vis disposés à entrer dans des écrous. *Clavus cochlea in morem striatus*. Clou à double pointe, est celui qui sert à ferrer les portes. *Clavus gemina cuspidate instructus*. Les Selliers emploient aussi des clous à double pointe, qu'ils appellent mordans.

Ce mot vient du Latin *clavus*. Nicod. Mais Ménage croit qu'il vient plutôt de *claudus*, à *claudendo*. On a dit dans la basse latinité *glodus*.

Dans les premiers temps de la République Romaine où l'on n'avoit pas encore d'annales, on fichoit tous les ans certains clous dans les murailles du Temple de Minerve, afin de se souvenir du nombre des années: On s'imaginait même que cette vaine cérémonie étoit propre à faire cesser la peste; si bien qu'après que l'usage des lettres l'eut fait abandonner pour marquer les années, on ne laissa pas de crer plus d'une fois un Dictateur pour ficher le clou, lorsque la peste affligeoit Rome. *Dictator figendo clavo*. Voyez aussi *CLAVUS*, habillement des Romains.

On appelle clou de rue, toute sorte de clou ou de pointe qu'un cheval se fiche dans le pié en marchant. Mon cheval est boiteux d'un clou de rue.

Les Marbriers & Sculpteurs appellent clous, certains nœuds qui se trouvent en travaillant le marbre. *Nodus*.

Travailler au clou, terme de Natier, c'est attacher le cordon de la natte qu'on trace, à un des clous du treteau qui sert à tenir l'ouvrage.

Clou se dit proverbialement en ces phrases. On dit, qu'une chose ne tient ni à fer ni à clou; pour dire, qu'elle se peut détacher, qu'elle n'est point scellée dans la muraille, qu'on la peut emporter d'une maison quand on déménage. On le dit aussi pour dire, qu'elle est mal attachée. On le dit aussi au figuré, quand on veut dire, qu'une affaire n'est pas faite solidement. On dit d'une chose qu'on n'en donneroit pas un clou à soufflet, ou qu'on n'en donneroit pas un clou. Sans cela je ne don-

Tome II.

nerois pas un clou de tout l'esprit qu'on peut avoir. MOL. Quand on est mort, il ne sert pas d'un clou d'être en statue de marbre. BENS. On dit d'un bâtiment neuf, ou de celui qui est en bon état de réparation, qu'il n'y manque pas un clou. On dit qu'un clou chasse l'autre; en Latin, *clavus clavum trudit*; pour dire, qu'une nouvelle passion guérit d'une autre. On le dit aussi des personnes. On dit aussi d'un homme qui est un peu fou, qu'il lui manque un clou, qu'il lui faut un clou, on sous-entend à son armet. On dit qu'un homme compte les clous d'une porte; pour dire, qu'il s'ennuie d'attendre à une porte, & qu'il a le loisir d'en compter les clous.

On dit populairement, & par ironie, d'un homme maigre, qu'il est gras comme un cent de clous. RIVER le clou à quelqu'un, sur une chose qu'il dit mal à propos.

Clou de Cinnabre. On appelle ainsi une certaine composition de Cinnabre faite en forme de clou.

Clou de Girofle. Voyez GIROFLE.

Clou, en Chirurgie, est une espèce de tumeur ou bouton qui vient dans différentes parties du corps, avec tous les signes de l'inflammation, plus ou moins gros, plus ou moins douloureux, & qui vient à suppuration. *Clavus, furunculus*.

On le dit particulièrement d'une maladie de l'œil, qui est une espèce de staphylome, en grec *κλως*, en latin *clavus oculi*. Elle affecte l'uvée ou la cornée & fait qu'elles s'endurcissent.

Clou, en Fauconnerie, est une maladie de l'Oiseau, qu'on appelle autrement galle, & plus communément podagre. Voyez PODAGRE.

CLOU, s. m. nom d'homme. *Clodulphus*. Clodulph, que nous appelons vulgairement S. Clou, étoit fils de S. Arnoul & de la B. Dode, & frère d'Anicigise, que l'on a regardé comme la souche de la seconde race de nos Rois. Il mourut à Metz l'an 696, âgé de plus de 90 ans. BAILLET, 8 Juin. Voyez aussi CLOUD.

CLOUAUD, s. m. nom d'homme, *Clodoaldus*. S. Clouaud, que le peuple appelle S. Clou, &c. GODEAU & BAILLET. Voyez CLOUD. C'est ainsi que l'usage veut qu'on dise.

CLOUCOURDE. s. f. Herbe gris-de-lin qui vient parmi les blés; & dont les enfans font des couronnes, auxquelles ils mêlent d'autres fleurs qu'ils appellent barbeaux.

CLOUD ou CLOU, c'est ainsi qu'on prononce sans jamais faire sentir le *d*. s. m. nom d'homme. *Clodoaldus*. Ce nom s'est formé de Clodoalde, dont on a fait Clouaud, que le peuple appelle S. Clou & Cloud, &c. GODEAU. Cloud. S. Cloud, car c'est ainsi que nous nommons Clodoalde, qui vivoit au VI siècle, bâtit un Monastère en un lieu nommé Nogent, où il finit saintement sa vie. Le Monastère a été depuis changé en Collégiale qui conserve les reliques du Saint, & le lieu en a pris le nom de S. CLOUD, &c.

S. CLOUD, anciennement NOGENT, *Fanum sancti Clodoaldi*, anciennement *Novigentum*. Bourg de l'Île de France, sur la Seine, à deux lieues au dessous de Paris sur la Seine. Il a été érigé en Duché pour l'Archevêque de Paris, qui est Duc de S. Cloud.

Congrégation de S. Cloud. Société de Prêtres établis à Sienna en Toscane l'an 1567, par le P. Matthieu Guerra. On la nomma la Congrégation de S. Cloud, à cause que ces Prêtres s'assemblerent d'abord dans une Chapelle de l'Eglise de l'Hôpital *della Scala*, où l'on conserve, à ce que l'on prétend, un des clous dont J. C. fut attaché à la Croix. Grégoire XIII leur accorda l'an 1584, l'Eglise de S. Georges, & approuva leur Congrégation, qui fut confirmée par Sixte V, l'an 1586. Ils vivoient en commun sans posséder rien en propre, & faisoient serment de rester toute leur vie dans la Congrégation. Ils dressèrent des Constitu-



tions qui furent approuvées l'an 1596, par Clément VIII. Le P. Bonnani fait entendre qu'ils ne subsistent plus. Ils étoient vêtus comme les Pères de l'Oratoire d'Italie, ce qui faisoit qu'on les appeloit communément les Prêtres de l'Oratoire, ou de S. Philippe de Neri : Voyez le P. BONNANI, Jésuite, dans son *Catalogue des Ordres Religieux*. Voyez aussi le P. HÉLYOT, T. VIII, C. 5.

**CLOUER**, v. a. attacher avec des clous, *clouer* une porte, des lattes, des ais. *Clavo affigere*. Autrefois ce mot vouloit dire simplement *clorre*, fermer. Ains *clouet* un eil par dédain. R. DE LA ROSE.

Ce mot vient du Latin *claudere*, fermer. Il s'emploie aussi dans le figuré. Ne permettre pas aux Rois de s'humaniser quelquefois, c'est les lier à la grandeur de leur condition, & les *clouer* sur le trône, BAIZ.

**CLOUÉ**, ÉE. part. *Clavis affixus*. On dit, en termes burlesques, une gravité *clouée* ; pour dite, une gravité qui ne se dément point.

**CLOUÉ**, (*être*) se dit figurément pour, avoir une grande attache, une grande assiduité à son travail, à sa profession. *Affixus*. Cet ouvrier est *cloué* sur son travail. On trouve toujours cet homme-là en un tel endroit, il semble qu'il y soit *cloué*. Tous les jours, malgré moi, je suis *cloué* sur mon ouvrage. BOIL. *Etre cloué*, signifie aussi être tenu si fort dans un lieu, qu'on ne puisse aller dans un autre. A moins que d'être *cloué* à Paris, rien ne me peut empêcher d'aller à Poissi. VOIT.

**CLOUÉ** (*être*) à cheval, terme de Maréchallerie, être ferme sur son cheval, quelque violens que soient ses mouvemens.

On appelle, en termes de Blason, des colliers de chien, des fers à cheval *cloués*, lorsque les clous sont d'un autre émail.

On dit proverbialement, qu'un homme à *cloué* la roue de fortune, quand il a si bien établi ses affaires, qu'il a rendu sa fortune assurée.

**CLOUÈRE**. f. f. Voyez CLOUVIÈRE.

**CLOVIA** ou **CLUVIA** ou **CLUIA**, f. f. nom d'une famille Romaine. *Clovia* ou *Cluvia gens*. On trouve sur les médailles *Clovius*, & dans les anciennes inscriptions *Cluvius* & *Cluius*, c'est la même chose, de même que *Volteius* & *Vulteius*, *Volcanus* & *Vulcanus*, *Fluvius* & *Fluius* sont la même chose, comme l'a remarqué M. Patin. Quoiqu'il soit fait souvent mention des *Clovius* dans les Auteurs, & dans les anciennes inscriptions, on ne fait si la famille *Clovia* étoit patricienne ou plébeienne. Les médailles de la famille *Clovia* sont rares. M. Patin n'en rapporte qu'une de C. *Clovius*, que César fit Préfet de Rome pendant sa troisième Dictature.

**CLOVIS**, f. m. nom d'homme. *Clodovicus*, *Cludovæus*, *Cludoveus*. Il y a trois *Clovis* Rois de France. Clovis I, ou le Grand *Clovis*, est le premier Roi Chrétien des François : il étoit fils de Childéric, il succéda à son père l'an 484 de J. C.

Ce mot est de l'ancienne langue des Francs, qui disoient *Clodovix*, d'où l'on fit *Clodovis*, *Clodovis*, *Clovis*, *Louis*. Car *Louis* & *Clovis* sont le même nom. Cassiodore appelle *Clovis* Luduin.

**CLOULIA**, f. f. nom d'une famille de l'ancienne Rome. *Cloulia* ou *Cloelia gens*. La famille *Cloulia* ou *Cloelia*, car c'est la même chose, comme l'a remarqué M. Patin, étoit patricienne, comme le même Antiquaire le conclut d'un endroit de *Tite-Live*, Liv. III, où il dit que T. Cloelius Siculus fut un des trois Patriciens, qui furent créés Tribuns des Soldats l'an 360 de Rome : cette famille portoit le prénom de Titus, & le surnom de Siculus. M. Patin conjecture que c'est parce qu'elle étoit originaire de Sicile, & que de-là elle passa à Albe, d'où le Roi Tullus Hostilius la choisit après la destruction de cette ville pour la mettre dans le Sénat, comme nous l'apprend Denys d'Halicarnasse. Il dit encore, que ce pourroit être aussi à cause de quelque belle action faite en Sicile par

quelqu'un de cette famille. Mais puisqu'on trouve un Cloelius surnommé Siculus dès l'an 360, il ne paroît pas que cette conjecture puisse avoir lieu ; car les Romains n'eurent affaire aux Siciliens que vers l'an 500 de la fondation de Rome, comme parle Florus, c'est-à-dire, l'an 490, au commencement de la première guerre Punique. Au reste, il paroît à M. Patin que deux épis de blé qu'on voit sur une médaille de la famille *Cloulia*, avec une tige conduite par la Victoire, ont rapport à ce surnom de Siculus. Les médailles de la famille *Cloulia* sont rares.

**CLOUTER**. v. a. Garnir de clous, en parlant de ces petits clous d'or ou d'argent dont on garnit les boîtes de montre & les tabatières par ornement. *Clouter* une boîte de montre, une tabatière, un étui.

En matière de cérémonie on dit, *clouter* un carrosse, faire *clouter* un carrosse, lorsque dans un deuil de Cour on fait garnir l'impériale de son carrosse de plusieurs rangs de gros clous bronzés. Il n'y a que le Roi & les Fils de France qui fassent *clouter* leur carrosse.

**CLOUTÉ**, ÉE. part. Une montre, une tabatière, *cloutée* d'or ou d'argent. Un carrosse *clouté*.

**CLOUTERIE**. f. f. Fabrique ou trafic de cloux. *Clavorum Officina*. Il se dit aussi de l'assortiment de toutes sortes de cloux.

**CLOUTIER**. f. m. Ouvrier qui fait ou qui vend des cloux. *Clavarius Faber*, *Propola*. S. Clou est le Patron des *Cloutiers*.

**CLOUTIÈRE**. f. f. Machine de bois divisée en plusieurs cases, comme celle des Imprimeurs, où les Cloutiers mettent leurs cloux, suivant les grandeurs & les sortes, chaque sorte dans sa case, pour qu'ils ne se mêlent pas.

**CLOUVA**. f. m. Nom d'un oiseau qu'on trouve à la Chine, & en plusieurs autres endroits de l'Inde, qui est dressé à prendre du poisson. Il nage, & se plonge autour d'un bateau où est le Pêcheur. Il engorge le poisson dans une poche qu'il a au dessous du bec, il ne peut l'avaler à cause d'un anneau qu'on lui a mis pour lui ferrer le cou ; & quand il est rentré dans la barque, on lui fait rendre le poisson en pressant la poche, puis à force de coups on le fait replonger pour en prendre un autre.

**CLOUVIÈRE** ou **CLOUTIÈRE**, **CLOUIÈRE**, & **CLOUIÈRE**. f. f. Qui se dit des pièces de fer percées de différente grosseur, qui sont des espèces de moules servant aux Cloutiers, Serruriers & autres ouvriers, pour former les têtes des cloux, des vis, chevilles. *Typus fingendis*, *fabricandis clavis accommodatus*, &c. Il y en a de plusieurs figures, de longues, barlongues ou carrées.

**CLOYE**. f. f. Vieux mot. CLAIÉ.

*Le Chevalier, quoiqu'on die,  
Fut apporté sur une cloye,  
Pour mener pendre droite voye.*

**CLOYÈRE**. f. f. Du vieux mot cloie on a fait *cloyère*, espèce de panier dans lequel on apporte les huîtres à Paris. L'Académie dit panier d'huîtres, & ne met point le mot de *cloyère*. Il paroît pourtant suffisamment autorisé, même parmi les honnêtes gens.

## C L U.

**CLUB**. f. m. On donne ce nom en Angleterre à certaines assemblées régulières qui se font dans les cabarets & les autres lieux de plaisir. Ses amis ne pouvant souffrir l'air de réformation qu'ils lui virent prendre après ses noces, concertèrent ensemble les moyens de le rengager dans leur *club*. *Le Pour & Contre*, T. 1.

Entre plusieurs Livres imprimés depuis peu en Angleterre, on espéroit beaucoup du titre d'une brochure, qui est en effet le plus imposant qu'

ait jamais paru dans le pays. C'est le génie de l'Angleterre, ou le bel esprit triomphant, recueilli de la Cour, de toutes les assemblées de Seigneurs & de Dames, & des plus célèbres clubs de Londres. T. III.

**CLUGNY.** Quelques personnes écrivent & prononcent *Cluny*, c'est-à-dire, sans mouiller l'n. *Cluniacum*. C'est une petite ville de France, dans le Mâconnois, sur la Grosne.

**CLUGNY** ou **CLUNY**, Abbaye régulière. C'est au Bienheureux Bernon que l'Ordre ou la Congrégation de *Cluny* doit ses commencemens, & à S. Odon qu'il doit ses accroissemens & ses progrès. Le premier Monastère que bâtit Bernon, est celui de Gigny en Bourgogne, entre Lions-le-Saunier, & Saint Amour, au Diocèse de Lyon. On ne fait en quelle année il fut commencé : il étoit bâti en 895 que le Pape Formose y accorda des privilèges. En 909, Odon, Chanoine de S. Martin de Tours, s'y retira, pour se mettre sous la conduite de Bernon. L'année suivante, Guillaume le pieux, Duc d'Aquitaine, donna le Monastère de *Cluny*, qu'il venoit de bâtir, à Bernon. Dès-là cette Abbaye devint Chef de l'Ordre, & lui donna son nom. *Cluny* est situé dans le territoire de Mâcon, sur la rivière de Grosne. Après avoir fondé plusieurs Monastères en Berry, en Bourbonnois, & ailleurs, Bernon mourut, & Odon prit le gouvernement de cet Ordre, auquel il donna sa perfection, & qu'il étendit beaucoup. *Cluny* est une fort belle Abbaye.

Elle étoit autrefois si grande, qu'en 1245, après la célébration du premier Concile de Lyon, Innocent IV alla à *Cluny* avec les deux Patriarches d'Antioche & de Constantinople, douze Cardinaux, trois Archevêques, quinze Evêques, & plusieurs Abbés, tous avec une suite convenable, sans que les Religieux quittaient aucun des lieux réguliers ; quoique S. Louis, la Reine Blanche sa mere, le Comte d'Artois son frere, sa sœur, l'Empereur de Constantinople, les fils des Rois d'Arragon & de Castille, le Duc de Bourgogne, six Comtes, & quantité d'autres Seigneurs, s'y trouvaient en même temps.

L'Eglise de *Cluny*, qui est sans contredit une des plus grandes du Royaume, a 310 piés de longueur, 130 de largeur, & l'on y entre par un vestibule qui a 110 piés de long & 80 de large. P. HÉLYOT, T. V, c. 18. Elle a la figure d'une croix primatiale. En 1621, il y eut une réforme de l'Ordre de *Cluny*. Le Cardinal de Guise, alors Abbé de *Cluny*, chargea D. Jacques d'Arbouze d'en dresser les réglemens, que le Cardinal approuva. En 1622, après la mort du Cardinal de Guise, D. Jacques d'Arbouze fut élu Abbé. Quelques années après, son âge & ses infirmités lui firent penser à souhaiter un successeur, qui pût maintenir & avancer la réforme. Pour cet effet, il demanda au Pape le Cardinal de Richelieu qui la soutint en effet, aussi-bien que le Cardinal Mazarin en son temps. Il a encore été fait différens réglemens sous le Cardinal de Bouillon, qui s'observent aujourd'hui. Outre les Monastères qui ont embrassé la Réforme dont nous venons de parler, il y en a encore sept dans le Comté de Bourgogne, qui sont une Province séparée, & dont les Religieux prennent le titre d'étroite Observance de *Cluny*. Id. c. 19.

**CLUGNY** se prend aussi pour toute la Congrégation dont cette Abbaye est le Chef. Un Religieux de *Cluny*, &c. ce n'est pas seulement un Religieux de l'Abbaye de *Cluny*, mais en core un Religieux de quelque maison que ce soit dépendante de cette Abbaye.

Le Collège de *Cluny* à Paris, c'est le Collège de la Congrégation de *Cluny*, où demeurent ceux de cette Congrégation qui veulent prendre les degrés de Sorbonne.

**CLUPEA.** Voyez **CLUVIA**.

**CLUPEA**, f. m. poisson du fleuve Araïs. Bochart dit qu'il a été appelé *clupea* du mot phénicien & hé-

breu *chalap*, qui signifie *changer*, parce qu'on croyoit que ce poisson changeoit de couleur selon la lune.

**CLUSE**, terme de Fauconnerie. C'est le cri avec lequel le Fauconnier parle à ses chiens, lorsque l'oiseau a remis la perdrix dans le buisson. Cluser la perdrix, c'est exciter les chiens à la faire sortir du buisson où elle s'est remise.

**CLUSE.** Petite ville de la Baronnie de Faucigny en Savoye, & non pas en Piémont, comme dit le P. Hélyot. *Clusa* ou *Clansu*. Elle est capitale d'un Mandement dit de *Cluse* ou de Châtillon, qui est un Château de la même contée. *Cluse* est située sur l'Arve, à l'orient de la ville d'Annecy.

Le Mandement de *Cluse* est le territoire de *Cluse*, le pays aux environs de *Cluse*, & qui en dépend. *Pagus Clusanus*.

La Congrégation de *Cluse* est une Congrégation de l'Ordre de S. Benoît, qui doit son établissement à Hugues Sconfar, Auvergnat de nation, Seigneur de Montboisier, qui, après son retour de Rome, où il étoit allé demander l'absolution d'un crime qu'il avoit commis, acheta un lieu sur le mont Epicare, éloigné de Suze de quatre lieues, & y plaça un saint solitaire, nommé Jean. Mais ce lieu n'étant pas commode, il acheta une petite métairie nommée *Cluse*, qui en étoit peu éloignée. Il y bâtit un Monastère, & y fit venir de saints Religieux qui l'occupèrent sur la fin du X<sup>e</sup> siècle. Cette Abbaye, après bien des alternatives de relâchement & de réforme, devint très-célèbre & très-puissante par les libéralités de plusieurs Empereurs, Rois, & autres Princes. Les Evêques de Turin lui fournirent plusieurs Abbayes & plusieurs Eglises, ce qui forma la Congrégation de *Cluse*.

**CLUSSON**, Rivière de Dauphiné. Elle coule dans la vallée de Pragelas, qu'elle arrose d'un bout à l'autre. Elle a sa source vers le col de Sestières au couchant, & reçoit le Germanasque un peu au dessus du Château de la Peyrouse, dont elle arrose aussi toute la vallée.

**CLUSIA**, f. f. plante dont la fève est en rose, & a cinq pétales. Il s'élève du centre un pistil entouré de cinq étamines, lequel se change en un fruit divisé en trois parties & en trois cellules, dans lesquelles la semence est enfermée. MILLER, *Diç.*

**CLUSTUMINA**, f. f. nom d'une des 35 tribus Romaines.

**CLUVIA.** Voyez **CLUVIA**.

**CLUYD.** Golfe de *Cluyd*. Voyez **ARREN**.

C L Y.

**CLYMÈNE**, f. f. nom d'une femme, ou Déesse. *Clymene*. *Clymène* étoit fille de l'Océan ; elle épousa Japet. Hésiode, *Theog.* v. 509, dit que ce nom signifie *illustre*, *celebre*, *fameuse*, & Vossius, de *Idol.* L. I, c. 18, croit que Moïse n'ayant point dit comment s'appeloit la femme de Japhet, & son nom n'étant point connu, les peuples lui donnèrent celui-ci, qui convenoit si bien à la mere de tant d'illustres nations de l'Europe.

**CLYMÈNE**, fille de l'Océan, fut aimée du Soleil, dont elle eut Phaëton & les Héliades.

**CLYMÈNE**, autre fille de l'Océan, & compagne de la Nymphe Cyrène, mere d'Aristée.

**CLYMÈNE**, dans notre usage & en style de Châssonnier, signifie une maîtresse.

**CLYMÈNE**, plante dont voici les caractères. Sa tige, ses fleurs, & son fruit ressemblent à ceux de l'épurge ; mais ses feuilles sont conjuguées & attachées à une côte qui se termine par des vrilles. *Clymenum*. MILLER, *Diç.*

**CLYPEY-FORME.** adj. Epithète que Harris a donné à une comète dont la forme ovale & oblongue, est semblable à celle d'un bouclier. **CLYPEI-FORMES**.

**CLYSSE**, f. m. se dit aussi-bien que *Clyffus*, & puisqu'on a donné une forme françoise à ce nom, il ne faut plus se servir du mot latin. Le commun des Auteurs entend par *Clyssé* une espèce de Sapa, N N n n ij

mais quelques-uns prennent le mot *Clyffe* pour une quintessence, comme le Mort ; & d'autres, comme Jean Maurice Hoffman, pour les esprits qui sortent dans le temps de la détonation. Ce mot signifioit chez les anciens Chimistes un extrait préparé de différentes substances mêlées ensemble, & il signifie encore aujourd'hui un mélange qui contient les divers produits d'une substance, unis entre eux, comme par exemple, quand on mêle de telle sorte l'eau distillée, que le mélange possède toutes les propriétés du simple, qui a fourni toutes ces différentes préparations. **DICTIONNAIRE DE JAMES.**

Il y a un *clyffe* d'antimoine, qui est un esprit acide & agréable, qu'on tire par distillation de l'antimoine, du nitre, & du soufre mêlés ensemble. Il y a aussi un *clyffe* de vitriol, qui est de même un esprit tiré par distillation du vitriol dissout dans le vinaigre. On s'en sert en Médecine dans diverses maladies, & pour en tirer les teintures de plusieurs végétaux.

**CLYSTÈRE**, *s. m.* terme de Médecine. *Clyster.*

C'est un remède ou injection liquide qu'on introduit dans les intestins par le fondement pour les rafraîchir, pour lâcher le ventre, pour humecter & amollir les matières, pour dissiper les vents, aider à l'accouchement, &c. On fait des *clystères* d'eau, de son, de lait, & particulièrement de décoction de certaines herbes. On y mêle du miel, du sucre rouge, quelquefois du catholicon & autres drogues. Il y a des *clystères* émoulliens, carminatifs & lenitifs, astringens, laxatifs, anodins, benins, nourrissans, utérins. Les utérins sont des injections qui se font dans la matrice. Les *clystères* nourrissans, sont des *clystères* par le moyen desquels on prétend qu'on nourrit les personnes qui ne sauroient prendre d'alimens par la bouche. Hildanus rapporte dans ses *Observations* que M. Auberi, Médecin, nourrit pendant six semaines une Dame de qualité, en lui faisant donner deux fois le jour un *clystère* composé d'un bouillon de chair d'un chapon, de poule, ou de quelque autre volaille, dans lequel on faisoit dissoudre des jaunes d'œufs. Il est cependant bien difficile de comprendre que les *clystères* puissent nourrir. 1<sup>o</sup>. Parce que les alimens pris de cette sorte ne reçoivent point les préparations nécessaires pour la nutrition. 2<sup>o</sup>. Ils ne passent point dans les voies par où doivent passer les alimens, pour être portés dans toutes les parties du corps.

Hérodote dit que les Egyptiens ont été les inventeurs de ce remède, ou les premiers qui l'ont mis en usage. Galien & Pline, *L. VIII, c. 27*, disent qu'ils l'avoient appris d'un oiseau de leur pays, nommé *Ibis*, qu'ils remarquoient se faire de pareilles injections avec son bec, & se décharger ensuite souvent. D'autres disent que les hommes l'ont appris de la *ciogne*.

Ce mot vient du Grec *κλύω, lavo, abluo.*

**CLYSTÈRE**, lavement, remède, termes de Médecine & de Pharmacie, absolument Synonymes. L'ancien mot *Clystère* ne se dit plus que dans le burlesque. *Lavement* est le terme des Médecins. Remède est à la mode dans le discours ordinaire. Le terme est équivoque, dit M. le Ch. de Jaucourt ; mais c'est par cette raison même qu'il est honnête.

**CLYSSUS**, *s. m.* Voyez **CLYSSE**.

**CLYTEMNESTRE**, *s. f.* Fille de Leda, femme de Tyndare, & sœur de Castor, de Pollux & d'Hélène.

**CLYTIDES**, *s. m. pl.* La famille des *Clytides* dans la Grèce, étoit spécialement destinée aux fonctions des Aruspices, avec celle des Jamides.

**CLYTIE**, *s. f.* Nymphé de l'Océan. *Clytia*. Elle aimoit éperdument Apollon ; mais ce Dieu lui ayant préféré Leucothoé, elle avertit Orcham, pere de Leucothoé, du commerce de sa fille avec ce Dieu. Elle augmenta par-là les froideurs & les dédains d'Apollon, & se causa la mort à elle même par le chagrin qu'elle en eut. Elle fut changée en Hélioïtrophe. **OVIDE**, *Met. L. IV, fables 5. & 6.*

**CLYTIUS**, un des Géans qui fit la guerre aux Dieux. Vulcain le terrassa avec une massue de fer rouge, & le mit ainsi hors de combat.

## C N A.

**CNACALEZIA**. Surnom de Diane qui lui vint du mont Cnacalus, dans l'Acadie, où elle avoit un Temple. **DIDEROT.**

**CNAGIA**. Autre surnom de Diane, ainsi appelée de *Cnagius* qui enleva la Statue de cette Déesse avec la Prêtresse. **Id.**

**CNASO**, *s. f.* terme d'antiquités Romaines. Aiguille dont les femmes Romaines se servoient pour arranger leurs cheveux. Elle s'appeloit aussi *Dyscrniculum*. Poinçon de cheveux, qui servoit à les partager.

**CNEUS**. Surnom que les Romains donnoient à ceux qui naissoient avec quelques taches considérables.

## C N E.

**CNEF** ou **CNEPH**, *s. m.* Dieu des Egyptiens. *Knef, Knefus, Cnuphis*. Dans la Théologie de ces peuples, *Cnef* étoit le seul Créateur du monde. Il étoit incréé & immortel. C'étoit le seul qu'ils reconnoissent pour être véritablement Dieu. Ils le dépeignoient rendant un œuf par la bouche, pour marquer qu'il avoit produit le monde, car l'œuf étoit chez les Egyptiens le symbole du monde, selon Plutarque, de *Iside & Osir.* & Porphyre dans Eusebe, *Prépar. L. III, c. 12.* Si ce *Cnef* est le même que Strabon appelle *Cnuphis*, comme il y a bien de l'apparence, il avoit un Temple à Siene dans la Thébaidé. Voyez **Vossius de Idol. L. I, c. 2.** Monsieur Hooper, Evêque de Bath, dans une dissertation Latine sur l'herésie des Valentiniens, où il montre que c'est un composé de la Religion des Egyptiens idolâtres, & de la Religion Chrétienne, prétend que Valentin a fait de *Cnef* son Bython, & que les nois qu'il lui donnoit ont du rapport à ceux de *Cnef*, Saturne, Réphan & Cium, que portoit *Cnef*.

**CNÉORON**, *s. m.* plante dont Théophraste dit qu'il y a de deux sortes, le blanc & le noir. Le blanc a ses feuilles longues comme celles de l'olivier, & le noir les a charnues, & semblables aux feuilles de ramaris. Ils ont tous deux leur racine grande & profonde en terre, & il en sort plusieurs rameaux rampans, gros, branchus, & souples. Le blanc s'étend davantage sur terre, & est odorant. Le noir n'a aucune odeur. Anguillarius croit que la lavande est le *cnéoron* blanc, & le romarin, le noir : mais Matthioli prétend qu'il se trompe, & décrit une plante qu'il a découverte dans les montagnes de Bohême, & qui est tout-à-fait semblable au *cnéoron* blanc.

## C N I.

**CNIDE** ou **GNIDE**, ville ancienne de l'Asie mineure. *Cnidus*. Elle étoit dans la Doride, qui étoit une partie de la Carie. Herodote dit, dans son *Liv. I, c. 74.* que c'étoit une Colonie de Lacédémoniens. Cette ville étoit consacrée à Vénus qui y avoit un Temple, dans lequel se voyoit la fameuse Vénus de Praxitèle. Elle étoit sur le bord de la mer, dans un lieu où il croissoit beaucoup de jones, qui servoient à écrire, & qui sont célèbres dans l'antiquité. Ce n'est plus qu'un méchant village, qu'on nomme *Capo-Chio*, ou *Crio*.

**CNIDIE**. *Cnidia*. Territoire de la ville de *Cnide*.

**CNIDIEN**, **ENNE**, *s. m. & f.* Qui est de la ville de *Cnide*. *Cnidius, a.* Les *Cnidiens* voulurent percer leur isthme, & faire une Île de leur promontoire ; mais ils n'en purent venir à bout.

**CNIDIENNE**, surnom de Vénus, ainsi appelée de *Cnide*, où elle étoit en singulière vénération.

CNIDIENNE, adj. f. Baies *cnidiennes*. *Cnidia grana*. Hippocrate les ordonne en qualité de purgatif. Les Botanistes modernes ne sont point d'accord sur la plante qui donne ce fruit : mais la plupart croient que c'est la *Thymelæa foliis lini*. C. B. P. D'autres croient au contraire que les *grana cnidia* sont le fruit du *mezereon*, &c. DICT. DE JAMES.

## C N U.

CNUPIS, s. m. c'est le même que *Cneph*. Voy. CNEP. Strabon dit, l. 17. que *Cnuphis* avoit un Temple dans la ville de Siene dans la Thébaidé.

## C O.

CO. Préposition ou particule qui se met au commencement de quelques-uns de nos mots, comme *co-accusé*, *co-adjuteur*, &c. Elle s'est formée de *com* ou *con*, dérivé du latin *cum* avec. Voyez CON.

CO ou COS, nom ancien d'une Île de la Mer Egée, ou de l'Archipel, sur les côtes de la Carie, & assez voisine de Rhodes. *Co*, & *Coos*, ou *Cos*. L'Île de *Co* avoit 550 stades de tour. C'est la patrie d'Hippocrate. Elle étoit très-fertile & très-renommée pour ses vins, & ses étoffes de soie, si fines que l'on voyoit au travers tout ce qu'elles couvroient, dit Arcon sur le 101 vers de la seconde Satyre du I. Liv. d'Horace. Il y avoit un Temple fameux d'Esculape, & une très-belle statue de Venus qu'Auguste fit apporter à Rome.

Bochart tire ce nom du Phénicien *קו*, *Cau*, *Cox*, *Co*, qui signifie un fil délié. Il prétend que les Phéniciens la nommèrent ainsi à cause des étoffes dont nous avons parlé. Il dit même que les Phéniciens l'ont habitée autrefois. Sa preuve est que dans Etienne de Byzance, il y a une ville de *Co* qui s'appelle *Ασπιπαλα*, & il ne doute point qu'elle n'ait été ainsi nommée de *Aspialæa*, fille de Phénix. On peut ajouter deux raisons prises des médailles de cette Île; car 1<sup>o</sup>. leur inscription se lit de droit à gauche, à la phénicienne : 2<sup>o</sup>. les lettres ont quelque ressemblance avec le caractère phénicien. L'Île de *Co* s'appelle aujourd'hui Stanchio.

CO, herbe qui croît dans la Province de Fokien à la Chine, & dont on fait une toile appelée Copou, qui est la plus estimée qui soit dans tout l'Empire. P. LE COMTE, T. I, p. 301.

## C O A.

COA, s. f. plante à laquelle le P. Plumier a donné ce nom en mémoire d'Hippocrate surnommé *Cois*, parce qu'il étoit né dans l'Île de Crete. Elle croît à la hauteur de cinq à six piés. Elle est toujours verte, & produit une fleur d'une seule pièce faite en forme de cloche, du calice de laquelle sort un pistil découpé en plusieurs parties, & enfoncé comme un clou dans la partie postérieure de la fleur. Ce pistil se change en un fruit composé de trois autres fruits membraneux à deux panneaux, & divisés en deux loges qui contiennent des semences ailées. Cette plante est fort commune dans l'Amérique, sur tout aux environs de Campeachi.

COAC, vieux terme burlesque d'une seule syllabe, pour dire, c'en est fait. *Adum est*.

Coac, elles tombent à l'envers. MAROT.

COACCUSÉ, s. m. terme de Palais. Accusé avec un ou plusieurs autres. Ce qui contribua à la condamnation des Juges de Manté, c'est qu'ils se justifèrent dans leurs Mémoires les uns aux dépens des autres, & crurent se blanchir en noircissant leurs *coaccusés*. *Causés célèbres*, t. 4, p. 236.

COACTIF, IVE, adj. v. *Coactivus*, *cogendi vim habens*. Qui a droit de contraindre. Qui peut légitimement se faire obéir par sa force. Pouvoir *coactif*. On s'en sert en Théologie & en Droit Civil. Quoique

l'Eglise puisse faire des loix en matières spirituelles, & en presser l'exécution par l'usage des censures, elle n'a point proprement de pouvoir *coactif* dans le sens que nos Théologiens & nos Casuistes emploient ce terme, c'est-à-dire, pour le pouvoir de se faire obéir par la force, & ce pouvoir réside seul dans les Princes. Le P. COURAYER.

On le dit quelquefois au féminin dans le Droit. Force *coactive*, qui en vient à la voie de fait contre la personne, pour la contraindre d'obéir à ce que la Justice commande. DE COURTIN. Une loi a une force *coactive* & directive, un conseil n'a qu'une force directive.

COACTION, s. f. terme dogmatique. Contrainte, force qui entraîne, qui contraint un agent naturel de faire quelque chose, ou qui l'empêche de la faire. C'est plus précisément une action sur la volonté qui en ôte ou diminue le libre exercice. *Coactio*. La liberté même dans l'état présent de la nature corrompt, exclut non-seulement la *coaction*, mais encore toute sorte de nécessité antécédente. Voyez LIBERTÉ.

COADJUTEUR, s. m. Prélat qui est adjoint à un autre pour lui aider à faire les fonctions attachées à sa prélature, & qui lui succède en vertu du même titre. *Adjutor*, *Vicarius* & *Succesor designatus*. Le *Coadjuteur* a les mêmes prérogatives que l'Evêque même. Le Roi donne des *Coadjuteurs* aux Archevêques, & Evêques vieux, ou absents, qui ne peuvent pas vaquer à régler leurs Diocèses. Les *Coadjuteurs* sont nommés Evêques *in Partibus Infidelium*, parce qu'il faut que le *Coadjuteur* d'un Evêque soit Evêque; autrement il ne pourroit pas faire les fonctions épiscopales; comme donner les Ordres, confirmer, &c.

L'Eglise a pris de l'Empire Romain l'usage de donner des *Coadjuteurs*. Symmachus, l. 10, cp. 56. parle des Aides, ou *Coadjuteurs* que l'on donnoit aux Magistrats, & il les appelle *Adjutores publici Officii*.

L'usage des *Coadjuteurs* est aboli en France à l'égard des Canonicaux, des Prébendes & Prieurés, des Cures & des Chapelles. Il y a eu néanmoins de très-grandes difficultés pour les Canonicars & les dignités des trois Evêchés qui sont Metz, Toul & Verdun, & même pour la Bretagne; comme ces lieux-là ne sont point compris dans le Concordat, les Papes accordent quelquefois des Bulles de *Coadjutorerie*, ce qui est une véritable réserve contraire au Concile de Trente & aux Libertés de l'Eglise Gallicane; aussi quand on appelle comme d'abus de ces sortes de Bulles aux Parlemens, elles sont déclarées nulles & abusives.

Le droit de faire des *Coadjuteurs* appartient au Pape seul, qui doit examiner s'il y a de véritables raisons pour les établir, parce que l'ancien Droit y est contraire; de plus le Concile de Trente, *sess. 25, de Refor. c. 7*, condamne tout ce qui a la moindre apparence de succession héréditaire dans les Bénéfices. Il ajoute néanmoins cette restriction, que si la nécessité des Eglises Cathédrales & des Monastères, ou une utilité manifeste demandent qu'on leur donne des *Coadjuteurs*, on leur en accordera. S. Grégoire, *Liv. XI, ép. 7*, veut bien qu'on donne un *Coadjuteur* à un Evêque malade, & qui ne revenant point en son bon sens ne peut demander un successeur, & se démettre; mais il ne veut point qu'on l'ordonne du vivant de cet Evêque, tout incapable qu'il est de faire les Ordinations; mais seulement après sa mort; & qu'en attendant les ordinations se fassent par le Métropolitain de cet Evêque malade.

Ce mot est tiré du Latin, *coadjutor*, de *coadjuvo*, qui ne sont point en usage.

COADJUTEUR est aussi un aide dans le ministère & gouvernement ecclésiastique: ce qui a lieu dans plusieurs Maisons Religieuses. *Adjutor*.

Les *Coadjuteurs* étoient chez les Jésuites ce qu'on appelle Freres Laïcs dans les autres Communautés. Il y en a de deux sortes: les *Coadjuteurs* spirituels, & les *Coadjuteurs* temporels. Les premiers sont les



aider des Profès ; mais ils ne peuvent pas , comme eux , parvenir au quatrième vœu , qui est celui d'obéissance au Pape. Les *Coadjuteurs* temporels se donnent à l'Ordre pour servir les autres dans les plus vils Offices de la Maison , comme la Cuisine , la Cordonnerie , &c.

**COADJUTORERIE**, f. f. qualité ou charge de Coadjuteur ou de Coadjutrice. *Dignitas designati iudicis. Episcopo alicui* Les Bulles de *Coadjutorerie* portent provision , & collation du Bénéfice par expectative , en sorte qu'il n'est point besoin de nouveau titre pour succéder à l'ancien Evêque , ou à l'ancienne Abbessé.

Il y avoit autrefois un grand abus dans ces *coadjutoreries* , que les Papes accordoient à des enfans & à des jeunes gens , avec la clause , *donec ingressus fuerit , usque ad ce qu'il puisse entrer dans l'administration du Bénéfice* : on les donnoit à des personnes qui n'étoient point encore dans les Ordres , avec la clause , *donec accesserit* , & même à des personnes absentes & éloignées avec cette clause , *cum regressus*. La restriction que le Concile de Trente fait des Evêchés & des Abbayes pour les *coadjutoreries* est si claire , qu'il est surprenant que quelques Canonistes aient voulu étendre son décret aux autres Bénéfices. Ceux qui ont appuyé les *coadjutoreries* des Canonicats & des Dignités dans les trois Evêchés , ont prétendu qu'elles étoient plus souhaitables en ces lieux-là que les résignations , parce qu'on envoyoit moins d'argent à Rome ; mais soit qu'on porte plus ou moins d'argent à Rome , on ne tolère point en France ces sortes de *coadjutoreries* , qui sont un abus manifeste. Les Romains ont beau dire que Metz , Toul & Verdun , étant une partie de la Lorraine où le Pape a tout pouvoir sur les Bénéfices , il doit avoir aussi le pouvoir d'y faire des Coadjuteurs ; on n'écoute point ces raisons dans les Parlemens , & celui de Paris prononça en 1642 , un Arrêt contre un Pourvû par *coadjutorerie* , d'un Canonicat de l'Eglise Cathédrale de Metz.

**COADJUTRICE**, f. f. est une Religieuse que le Roi nomme pour aider une Abbessé à faire ses fonctions , & qui lui succède en vertu du même titre. *Vicaria Abbatisse eidem succedendo designata*.

**COADJUTRICE**, femme qui aide une autre personne à quelque chose , qui y travaille conjointement avec elle. *Adjutrix, auxiliatrix*. Vous êtes par là les Ministres de la miséricorde de Dieu , vous en êtes les coopératrices & les *coadjutrices*. BOURD. *Exh. T. I, p. 107.*

Chez les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame , dites Jéuitesses , on donne ce nom aux Sœurs Converses , qu'on appelle Sœurs compagnes ou *coadjutrices* , comme on appelle chez les Jéuites , Coadjuteurs , les Freres Laïcs. L'habit des Sœurs compagnes ou *coadjutrices* est plus court que celui des Metes. P. HÉLYOT , *T. VI, pag. 355.*

**COADJUTRICE** se dit , en quelques Communautés , d'une Officière ou Sous-Supérieure de la Communauté. *Coadjutrix*. Dans la Congrégation de S. Joseph , chaque Maison est gouvernée par une Supérieure qui a le titre de Prieure , par une Intendante , & une *Coadjutrice*. P. HÉLYOT , *T. VIII, p. 188.*

**COADJUTRICE**. Aide. *Adjutrix , Coadjutrix*. On appelle ainsi dans la Congrégation des Dimesles ou Modestes , deux filles qu'on élit tous les ans dans chaque Maison , pour être le Conseil & les Aides de la Supérieure , & on les appelle Adjutantes , Majures & *Coadjutrices*. P. HÉLYOT , *T. VII, C. 3.*

**COADJUTRICE** , se dit d'une Maîtresse par rapport à un homme marié. Malgré le mauvais usage que la dépravation du siècle a établi , il n'a point donné à sa femme de Concurrente & de *Coadjutrice*. Il l'aime toujours aussi tendrement que le premier jour. MADAME DU NOYER.

**COAGIS**, f. m. terme en usage dans le Levant parmi les Négocians : il signifie Commissionnaire. Il y a des François , Hollandois , Anglois & Italiens , qui sont établis dans les Echelles du Levant en qualité

de *Coagis* , ou Commissionnaires : ils font commerce par commission , chacun pour le compte des Marchands & Négocians de leur nation. Ménage , qui les nomme *Coogiers* , dit que l'origine de ce mot ne lui est pas connue. Ne vient-il point du Latin *Coactor* , Receveur , ou du verbe *coaggarare* , amasser , par rapport aux marchandises dont les *Coagis* font des magasins ?

**COAGULATION**, f. f. terme didactique. Epaisissement qui arrive à un corps liquide , sans qu'il perde aucune des parties sensibles qui causoient sa fluidité ; comme il arrive au lait , au sang , à la chaux , au plâtre. *Coagulatio*. On distingue ainsi cette espèce d'épaississement de celui qui se fait par la perte d'une partie de la substance ; comme quand la boue s'épaissit par l'évaporation des parties aqueuses ; car cet épaississement ne s'appelle point *coagulation* , mais endurcissement. Il y a un mot général , savoir *concretion* , qui est commun à *coagulation* , *épaississement* , *endurcissement*.

Il y a de grandes variétés dans les *coagulations*. Prenez du lait de vache , mêlez-y du suc d'épuration , de l'esprit acide de miel , de l'esprit de nitre , ou quelques autres astringens , la *coagulation* se fait beaucoup plutôt , que si vous l'exposez seulement à l'air. Au contraire jetez-y du sel fixe & sulfureux de tartre ou de nitre , de l'esprit de sel ammoniac , du miel , du sucre ; ces matières , aussi-bien que presque toutes les plantes aromatiques , empêchent ou retardent la *coagulation*. Le sel commun , le sel gemme , l'hyssope , &c. n'ont ni l'un ni l'autre de ces effets. La *coagulation* se fait plutôt dans un air sec & chaud , que dans un air humide ; en été qu'au printemps.

L'esprit acide du sel commun , ou de nitre distillé , jeté dans des blancs d'œufs bien battus , fait une *coagulation* très-ferme. L'huile de vitriol en fait une fibreuse & moins ferme ; l'esprit acide de miel & le vinaigre n'en produisent point ; l'esprit de sel ammoniac , & l'huile de tartre n'en donnent point non plus. L'esprit de vin purifié fait une *coagulation* assez ferme , mais divisée en grumeaux. Le suc tiré de l'épuration , le sel ammoniac réduit en poussière , le sel de persil , le sel de tartre , le sel commun n'ôtent rien aux blancs d'œufs de leur fluidité , mais l'extrait de noix de galle , & l'alun en donnent une prompte & ferme. La dissolution du vitriol de cuivre , qui rougit le fer , ne fait qu'une médiocre *coagulation* : celle de vitriol de Mars n'en fait aucune , non plus que celle du vitriol blanc.

Il en est de même des *coagulations* du sang des animaux ; le sang tiré de la jugulaire d'un agneau , & partagé en différens vases , sans y rien mêler , s'est coagulé en une demi-heure : en y jetant de l'esprit de sel commun , la *coagulation* s'est faite sur le champ , & la couleur rouge du sang s'est changée en couleur noire ; l'huile de vitriol produit le même effet. Le vinaigre distillé a de même noirci le sang , mais le *coagulum* a été moins ferme. L'esprit de sel ammoniac & l'huile de tartre ont également empêché la *coagulation* , mais le premier a produit un rouge plus foncé , & le second un rouge plus vif & tirant plus sur la couleur de feu. L'esprit de vin a produit sur le sang le même effet que sur le blanc d'œuf , c'est-à-dire , qu'il a fait une *coagulation* assez ferme , mais grumeleuse , & un rouge semblable à celui de l'ocre mis au feu. L'esprit de miel a rendu ce sang noir , & d'une consistance molle & inégale. L'extrait de noix de galle a aussi donné une *coagulation* grumeleuse. L'esprit de rouille l'a durci & noirci. L'esprit de nitre & l'esprit de sel commun lui ont ôté toute sa couleur rouge , & l'ont réduit en grumeaux. La dissolution de sel commun dans de l'eau a un peu changé sa couleur sans *coagulation*. Le sang tiré de l'artère carotide a pris une consistance plus solide ; demeurant par tout rouge , du reste il a éprouvé avec les mêmes liqueurs les mêmes *coagulations* que le sang veineux. DUHAMEL , *Hist. Acad. p. 74, 75.* Le P.

Bartoli, Jésuite, a fait, en italien, un Traité de la glace & de la *coagulation*.

Il y a *coagulation* entre deux liqueurs mêlées ensemble, lorsque leurs molécules s'embarraillant & s'accrochant mutuellement, le mélange acquiert une consistance que ses parties n'auroient pas, si elles étoient prises séparément. Il suffira de faire remarquer qu'il n'y a *coagulation* entre deux liqueurs, que lorsque l'une se mêle avec l'autre, à peu près comme un acide se joint à son alcali, & lorsque le tout a des molécules trop massives pour recevoir de la part de la matière ignée un mouvement en tout sens.

Le mot de *coagulation* signifie également l'état d'une chose coagulée, & l'action par laquelle elle se coagule.

COAGULER, v. a. Réduire une chose liquide en substance solide, lui donner de la consistance. *Coagulare*. C'est arrêter & fixer le mouvement des parties insensibles d'un corps liquide, comme lorsqu'on mêle le lait, ou le sang avec des acides. Les venins froids *coagulent* le sang, l'empêchent de circuler. La préture *coagule* le lait, & le réduit en fromage.

Il est aussi réciproque. Le sang extravasé se *coagule*. Il ne se dit guère que dans le dogmatique.

COAGULÉ, ÉF. PART. *Coagulatus*.

COAGULUM, s. m. terme de Chimie & de Physique, emprunté du latin pour exprimer une matière coagulée, une concrétion formée par le mélange de deux liqueurs. *Coagulum*. On admet d'autant plus volontiers ces sortes de mots, qu'ils servent à distinguer nos idées, à les exprimer plus précisément, & à ôter les équivoques. L'eau de Bourbonne, mêlée avec le sel de tartre, fait un *coagulum*. ACAD. 1700, *Hist.* p. 60. Le sel marin avec l'huile de vitriol, fermente avec bruit, & élève beaucoup de fumée; la liqueur devient épaisse, & forme une espèce de *coagulum* ou gelée claire. GEOFFROY, *Acad. des Sc.* 1700, *Mem.* p. 113. Cette agitation, quelque violente qu'elle paroisse, n'est pas assez considérable pour rompre entièrement le *coagulum*, qui se forme dans la liqueur. *Id.* p. 118. Dans le mélange des autres sels avec des acides plus foibles, le *coagulum* ne s'y rend presque pas sensible. *Id.* L'eau est très-propre à dissoudre ce *coagulum*. *Id.* p. 121. *Coagulum* signifie en général tout épaisissement qui s'est formé dans quelque liqueur, & en particulier une concrétion de lait ou de liqueur laiteuse dans l'estomac des animaux qui têtent, comme dans celui du veau, du poulain, du lièvre, &c. On l'appelle aussi *caillé*: il est de quelque usage en Médecine. COL. DE VIL-LARS.

Le sang sortant des vaisseaux, reçu dans une palette, se refroidit, se *coagule*, & se partage en deux parties, dont l'une est un *coagulum*, qu'on appelle *la partie rouge* du sang. L'autre fluide & blanche se nomme *la partie lymphatique*.

COALEMUS ou COALEME, s. m. terme de Mythologie. Dieu tutélaire de l'imprudenc.

COAILLE, s. f. Ce mot autrefois se disoit, pour *grosse laine*. *Lana crassior*. Borel croit que *coaille* vient de queue, qu'on écrivoit *quoue*; la plus mauvaise laine des animaux étant à la queue, on l'appelle *quoaille* ou *coaille*.

COAILLER, terme de Chasse, qui se dit quand les chiens quêtent la queue haute sur de vieilles ou nouvelles voies.

COALITION, s. f. terme dogmatique. Réunion des parties qui avoient été séparées, du verbe *coale-re*, se réunir. Ce mot est très-énergique & on ne peut lui substituer que des périphrases. Malgré cela il est peu usité.

COANNE, s. f. Nom que l'on donne à l'espèce de tortues de mer qui sont les plus grandes. L'écaille & la chair n'en sont pas bonnes.

COARCTER, v. a. terme de Jurisprudence. Ordonnons que la partie de N. répondra précisé-

ment & distinctement aux faits *coarctés* par la tie de N. lui donnons acte de sa plainte des trois faits articulés dans la requête présentée au Commissaire départi dans la Généralité de Limoges & *coarctés* dans la requête du 21 Fév. 1750. Arrêt du Grand Conseil.

COARS, adj. vieux mot. Timide, craintif. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

COASSEMENT, s. m. cri des grenouilles. *Ranarum clamor*, *coxatio*.

COASSER, v. n. mot fait pour exprimer le cri des grenouilles. *Coaxare*. Les grenouilles sont importunes en été, quand elles *coassent*. On dit que si on met de la lumière dans les fossés d'un Château, cela empêche les grenouilles de *coasser*.

COATI, s. m. C'est un animal du Brésil diversément décrit par les Naturalistes, qui a un museau long d'un pié, rond comme un baton, à peu près comme la trompe d'un éléphant, comme disent De Leri & Maregravius. Cependant il n'en a rien que la mobilité; car il ressemble davantage à un groin de pourceau. De Laer en fait deux espèces; l'un qui a le poil roux par tout le corps, est appelé simplement *coati*, & c'est la femelle: l'autre, qui n'a que le ventre & la gorge de cette couleur, qu'on appelle *coati mundi*. On en a distillé un de cette espèce à l'Académie des Sciences, qui avoit six pouces depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput, qui en avoit 16 jusqu'à la queue, laquelle en avoit 13 de long. Il étoit haut de six pouces. Ses pattes avoient cinq doigts, & les ongles crochus, noirs & creux, comme le castor. Son poil est court, rude & bouchonné, noir sur le dos & aux extrémités des pattes & du museau, au reste du corps mêlé de noir & de roux. Il avoit des yeux de cochon, des oreilles de rat, des dents triangulaires & pointues, la gueule grande & bien fendue, & la mâchoire d'en bas beaucoup plus courte que celle d'en haut. Cet animal a coutume de ronger sa queue. Quelques-uns l'ont voulu faire passer pour le sa-gouin, qui est une espèce de guenon: car sa queue approche de la longueur de celle des singes qu'on nomme *cercopithecii*.

COATIAS, s. m. nom qu'on donne au Brésil à un animal qui ressemble à nos lièvres par sa taille par sa figure, & par le goût de sa chair.

COATLI, s. m. nom que les Mexicains donnent à un grand arbrisseau de la nouvelle Espagne, dont le bois est appelé *bois néphrétique*, qui est en usage dans la Médecine. Voyez NÉPHRÉTIQUE.

## COB.

COBALE, s. m. *Cobalus*. Le Scholiaste d'Aristophane sur le *Plutus*, v. 279, dit que les *Cobales* étoient des génies malins & trompeurs, de la suite de Bacchus. Ce mot est grec, & signifioit chez les Grecs à peu près ce que signifie chez nous un Escamoteur, un filou, un Bohémien. *κόβαλος*, dit le même Scholiaste, sur le v. 1047 de la Comédie des *grenouilles*, est la même chose que *παροῦσιος*, c'est-à-dire, *un rusé*, & sur le v. 270 de la Comédie intitulée *Les Cavaliers*, il dit, qu'il signifie trompeur, filou: Hétychius l'interprète encore un jaseur, un causeur, un hableur; & d'autres, selon lui, l'expliquent par *ματαιός*, un diseur de sâdaises, ou de bagatelles; & d'autres, un débauché, un rieur, un railleur, un bouffon. On les appeloit aussi, selon le Scholiaste cité, *κορυνηφόροι*, *Corynephore*; c'est-à-dire, qui porte une massue, un Garde. Les *Cobales* étoient donc des gens de la suite de Pacchus, & comme ses Gardes: mais qui étoient en même temps ses bouffons, qui par leurs bons mots, leur babil, leurs tours de passe-passe, leurs rusés, escamotoient tout ce qu'ils pouvoient, & filoutoient les gens. On prétend que ce sont ces esprits follets que l'on dit que l'on voit encore quelquefois, dont il y a, dit-on, grand nombre en Sarmatie, que les Sarmates appellent *Drulles*; les Russiens *Κο-*

*likes*, & les Allemans *Cobaldes*, qui ont grand soin des maîtres, auxquels ils s'attachent, de leurs maisons, de leurs chevaux, &c. déroband tout ce qu'ils peuvent chez les voisins, & le leur apportant.

Ce mot *Cobale*, *κόβαλις*, selon Suidas, vient de *κοπις*, une *epée*, une *hache*; & par conséquent il sera dit pour *κόπιλος*, mais on ne voit pas que la signification de *κοπις*, se rapporte assez à celle de *Cobale*. D'autres le tirent de *קובל*, *hhebel*, qui en hébreu, en chaldéen, en syriaque, en arabe, signifie une corde, un lacet, & métaphoriquement une tromperie, une ruse, par où on est pris comme dans un lacet. Il a ce sens figuré au *Pf. CXVIII*, 61. Outre les Auteurs cités, Natalis Comès parle des *Cobales* dans sa Mythologie, *L. V*, C. 12.

**COBALT.** f. m. *Cobaltum*. Pierre ou Marcassite d'où l'on tire l'arsenic en la faisant calciner. Voyez ARSENIC, KOBALTHUM, & le Spectacle de la nature. Le *cobalt*, ou *cobolt*, est un minéral, qui est une sorte de cadmie naturelle, de laquelle on tire le bismuth, l'arsenic, & cette espèce d'azur que les Peintres emploient avec du blanc de plomb, pour peindre en bleu, & qui sert à donner à l'empois la couleur bleue qui lui est nécessaire. Ce minéral contient ordinairement un peu d'argent. Il y en a plusieurs mines en Allemagne.

**COBBAN.** f. m. Arbre qui croît dans l'Île de Sumatra, & qui est appelé par ceux du pays *geuhph*. Il est couvert d'une écorce jaunâtre, ou de couleur de safran. Ses branches sont courtes, & ses feuilles petites. Son fruit est un peu gros, & rond comme une balle à jouer. Il renferme un noyau qui est de la grosseur d'une noix, dans lequel il y a une semence fort amère, & qui a le goût de la racine d'Angélique. Ce fruit est fort propre pour éteindre la soif; mais sa semence, quoiqu'amère, est beaucoup meilleure. On tire de cette semence une huile qui est souveraine contre les douleurs du foie, de la rate, & contre la goutte.

**COBE**, terme de Marine. On appelle *cobes* des bouts de cordes qui sont jointes à la ralingue de la voile, & dont la longueur ne passe pas un pié & demi.

On les appelle autrement *ancettes*.

**COBIR**, v. a. vieux mot. Confit.

**COBIT.** f. m. Mesure pour les longueurs, dont on se sert en plusieurs endroits des Indes Orientales. Le *cobit* n'est pas par tout égal. Celui de Surate, selon Tavernier, est de deux piés de Roi & seize lignes.

**COBITES.** f. m. *Cobites*. C'est une espèce de poisson d'eau douce, de la nature du goujon, dont il est parlé dans Aldrovandi.

**COBLENTZ.** Ville du Cercle Electoral du Rhin en Allemagne, au confluent du Rhin & de la Moselle, d'où elle a pris son nom. *Confluentes* ou *Confluentia*, d'où s'est formé en allemand *Coblentz*. Cette ville qui étoit anciennement Imperiale, fut donnée par Henri VII, l'an 1312, à l'Electeur de Trèves, auquel elle a toujours appartenu depuis. Quelques Auteurs la prennent pour l'ancienne *Trajana Legio*, que d'autres croient être *Drekshausen*.

**COBONAS.** (les) Peuple d'Afrique dans la Caffrie, sous le tropique du Capricorne.

**COBOURG.** Voyez COBURG.

**CO-BOURGEOIS**, terme de Commerce de Marine. Celui à qui un vaisseau appartient en commun avec un, ou plusieurs propriétaires, & qui en est Bourgeois avec eux.

**COBRA-CAPELO.** f. m. Serpent des Indes, dont le poison est sans remède. P. LE COMTE.

**COBRE.** f. m. Sorte de mesure étendue, dont on se sert à la Chine, particulièrement du côté de Canton, pour mesurer les étoffes, les toiles, &c. Les dix *cobres* font trois aunes de Paris.

**COBRISSE.** f. m. nom que l'on donne à la mine d'argent, dans le Chily & le Pérou, lorsqu'elle tient du cuivre, & que par cette raison elle est teinte d'une couleur verte; cette sorte de mine est difficile à traiter, c'est-à-dire, qu'il est difficile d'en

tirer l'argent à cause du cuivre dont elle est mêlée. **COBTER**, v. n. vieux mot dont on se servoit pour *heurter*. Il vient de *κῶπειν*, frapper. On a dit aussi *cop*, au lieu de *coup*.

## C O C.

**COC.** Voyez COQ.

**COC.** f. m. *Coctum*. C'est une herbe odiférente. Peut-être est-ce la même chose que *Coca*, qui suit.

M. Huet croit que *coc* vient de *coctum*, d'où l'on a d'abord forme *coct*, & ensuite *coc*.

**COCA**, f. m. arbrisseau du Pérou. Ses feuilles sont semblables à celles de myrte, ou, selon quelques-uns, à celles du sumac, mais un peu plus grandes, molles, & d'un vert-clair. Son fruit est en grappe; rouge comme le mirtille, & de la même grosseur lorsqu'il commence à mûrir, & noir quand il est tout-à-fait mûr. Ces fruits, quand ils sont secs, servent aux habitans de petite monnoie: de même que le cacao en sert aux Mexicains. Après la récolte des fruits, on fait celle des feuilles que l'on fait sécher dans des paniers, afin qu'elles se conservent mieux & qu'on puisse les transporter dans les autres pays. Les Américains en font un grand usage. Ils en ont toujours dans la bouche, sans les mâcher, ni les avaler. Ils prétendent que l'usage de ces feuilles rafraîchit la bouche, apaise la soif, & même soutient les forces. Ils en font un commerce considérable.

**COCAINE** ou plutôt **COCAGNE.** f. f. C'est le nom qu'on donne en Languedoc à un petit pain de Pastel avant qu'il soit réduit en poudre, & vendu aux Teinturiers. *Glastum, vitrum, isatis*. On en fait grand trafic en ce pays-là. Et parce qu'il ne vient que dans des terres fertiles, & qu'il apporte un très-grand revenu à ses maîtres, vu qu'on en fait cinq ou six récoltes par an, quelques-uns ont nommé le haut Languedoc un pays de *cocagne*; & c'est là-dessus qu'est fondée la fable du Royaume de *Cocagne*, de ce pays imaginaire où les habitans vivent fort heureux sans rien faire. *Lotophagorum regio*. De-là est venu aussi qu'on a appelé *pays de Cocagne*, tous les pays fertiles & abondans, & où l'on fait grande chère.

M. Astruc, dans la seconde partie de ses *Mémoires* pour l'Histoire naturelle de la Province de Languedoc, observe qu'on y fait des pelotes avec de la pâte du pastel: elles s'appellent *coques* ou *coquaigne*, & le pastel ainsi apprêté, *pastel en coquaigne*. C'est de-là, ajoute-t-il, qu'est venu l'usage de dire *pays de coquaigne* ou *cocagne*, pour dire, un pays riche, parce que le pays où croît le pastel, s'enrichissoit autrefois par le commerce de cette drogue. Voilà une origine de *coquaigne*, qui n'avoit pas encore été indiquée; & qui patoit fort vraisemblable. *Obj. sur les Ecrits mod. t. 9, p. 206*. Le pays de Caux est un *pays de cocagne*. SARAS. Paris est pour un riche un *pays de Cocagne*. BOIL. Quelques-uns écrivent *Caucagne*.

*Jadis regnoit dans la Champagne,  
Par les dons de Bacchus fort renommé climat,  
Et pour tout pays de Caucagne*

*Un Prince dont les mœurs firent beaucoup d'éclat.*  
Mlle L'HERITIER;

Le mot de *cocagne* s'emploie en Italie, lorsqu'on abandonne au peuple des vivres dans des fêtes célestes, & on dit en ce sens, qu'il y a eu *cocagne* dans une fête. En parlant d'une fête qui fut donnée à Naples, on rapporte que, comme la fête se donnoit sur l'eau, de peur d'accident, on ne suivit pas l'usage qui se pratique en pareille occasion de rendre la *cocagne* générale. *Mercur.* Août 1738.

La rivière de **COCAGNE**, en Acadie, sur la côte occidentale.

**COCAMBE.** Voyez COCOMBRE.

**COCAOTE.** f. f. *Corvinus lapis*. Pierre qu'on trouve dans

dans l'Inde, qui est remarquable par un bruit semblable à celui du tonnerre, qu'elle fait, lorsqu'elle est échauffée. **DICTIONNAIRE DE JAMES.**

**COCARDE**, f. f. nœud de ruban qu'on porte au retroussis du chapeau. Les Soldats portent des *cocardes*, ou d'une même couleur, ou de couleurs différentes, selon les différens Corps. La *cocarde* a succédé à l'écharpe.

Ce mot vient apparemment de coq, parce que ces ornemens sont des espèces de crêtes. On appeloit autrefois bonnet à la *cocarde*, un bonnet où les enfans mettoient des plumes de coq.

**COCASSE**, adj. Ce mot se trouve dans le *Dictionnaire François-Latin in-4<sup>o</sup>. 1613*, avec la citation de Belieau, mais sans explication. Cotgrave, qui écrit *coquasse*, l'explique par *coquemar* ou *chaudron*.

**COCASSE** se dit aujourd'hui de quelqu'un qui fait ou dit des choses plaisantes & risibles.

**COCATRE**, f. m. Chapon qui n'a été châtré qu'à demi.

**COCATRIX**, f. f. espèce de Basilic qui s'engendre dans les cavetnes & les puits. En latin, *basiliscus regulus*. Il y a en la Cité à Paris, un fief qui s'appelle *Cocatrix*, dans une rue du même nom.

**COCCARA**, Espèce de gâteau des Grecs dont on ne connoît que le nom.

**COCCEIA**, f. f. nom d'une famille de l'ancienne Rome. *Cocceia gens*. On ne fait si la famille *Cocceia* étoit Patricienne, ou Plébéienne. L'Empereur Nerva étoit de la famille *Cocceia*. Les médailles consulaires de cette famille sont rares.

**COCCEIANISME**, f. m. Doctrine de Cocceius, fameux Théologien de l'Université de Leyde. Secte de Cocceius. *Cocceianismus*. Voyez **COCCEIEN**. Le *Cocceianisme* ne jeta pas seulement de plus fortes racines en Hollande; il passa la mer pour s'introduire en Zélande, où il trouva plusieurs personnes qui se déclarèrent pour lui. *Hist. de Guillaume III. Joeger*, dans son *Histoire Ecclesiastique* publiée à Hambourg en 1717, unit le *Cocceianisme* avec le Cartésianisme, & prétend que ces deux partis s'accordent ensemble en bien des manières, mais il distingue beaucoup Cocceius des Cocceïens.

**COCCEIEN, ENNE**, Nom de nouveaux Sectaires qui sont répandus dans toute la Hollande & dans les pays voisins. Ils tirent leur nom de Jean Cocceius, Professeur en Théologie dans l'Académie de Leyde, qui étoit très-savant dans la langue hébraïque. Les autres Professeurs Calvinistes lui donnèrent le nom de *Scriptuarius*, parce que lisant continuellement l'Ecriture, il y avoit découvert plusieurs choses qui n'étoient point connues auparavant: il trouvoit, entr'autres choses, presque dans toutes les Prophéties de l'Ancien & du nouveau Testament le règne de Jésus-Christ, & celui de l'Antechrist qui lui est opposé. On dit de lui, qu'il voyoit par tout le Messie, & que Grotius au contraire, qu'il combat ordinairement, ne le voyoit en aucun endroit. Il est le premier, dit M. Stoup, qui a découvert & enseigné la différence du gouvernement de l'Eglise avant la loi, sous la loi, & après la loi: il dit qu'avant la loi, la promesse avoit lieu, pendant laquelle l'Eglise étoit libre; qu'à la promesse Dieu avoit ajouté la loi, laquelle ayant été premièrement représentée dans le Décalogue, ne contient que l'abrégé de l'alliance de grace & les commandemens de la foi, de la repentance & de la reconnoissance que nous devons à Dieu. Cocceius a plusieurs autres sentimens particuliers. Il croit qu'il doit s'élever dans le monde un règne de Jésus-Christ qui abolira le règne de l'Antechrist; que quand le règne de Jésus-Christ sera aboli avant la fin du monde, après la conversion des Juifs & de toutes les Nations, l'Eglise sera alors fort éclatante: selon lui la Jérusalem céleste qui est décrite dans l'Apocalypse, représente la condition de l'Eglise telle qu'elle doit être glorieuse sur la terre, & non celle qui doit triompher dans le Ciel. Les *Cocceïens* font aujourd'hui un grand parti dans les Provinces-Unies. Voëtius & Desmarets condamnèrent plusieurs

opinions de *Cocceius* comme hérétiques; & ils prétendirent même qu'il étoit Socinien en beaucoup de choses; ils le traitoient de Novateur, & d'homme qui s'attachoit trop à l'Ecriture; pour ce qui est du Socinianisme, il seroit aisé de l'en justifier. Il a combattu avec force les Sociniens dans les *Commentaires sur l'Ecriture*. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il a avancé quelques visions, & qu'il a eu des pensées trop particulières.

**COCCEGIEN, ENNE**, adj. Terme d'Anatomie, qui se dit substantivement de quelques muscles qui ont rapport au *coccix*, des muscles du *coccix*. *Coccygius, a, um*. L'*Ischiococcygien*, ou *coccygien* antérieur, est un muscle largement attaché à la portion antérieure d'un petit ligament transversal, qui paroît au haut du trou oval de l'os innommé, & qui n'est qu'un pli particulier du grand ligament transversal du bassin. De-là il se glisse entre ce grand ligament, qu'on peut appeler ligament ischio-pectiné, & le muscle obturateur interne, avec lequel on confond assez facilement ce muscle. Dans ce trajet il se concentre, & ensuite s'attache au bas du *coccix*. **WINSLOW.**

Le *Sacro-coccygien* ou *Coccygien* postérieur, est un muscle du *coccix*, attaché au bord de la face interne ou concave des deux premières vertèbres de l'os *Sacrum*, au bord inférieur interne du petit ligament sacro-sciatique, tout au long & à l'épine de l'os ischion. De-là il va aussi, en se concentrant, s'attacher au côté de la face interne du *coccix* au dessus de l'autre muscle. **WINSLOW.**

Le *coccygien* antérieur, ou *Ischio-coccygien*, auquel il conviendrait mieux de donner le surnom de latéral que celui de postérieur, peut avoir l'usage de soutenir latéralement de côté & d'autre le *coccix*; comme en équilibre, & d'en empêcher le trop de renversement & même la luxation dans les grands efforts, par la sortie des matières dures & grossières. **Id.**

**COCCIX**, f. m. terme d'Anatomie. C'est un os qui est à l'extrémité de l'os sacré. *Cocix*. Il est cartilagineux, & sa figure est comme un bec de coucou, qui d'une base large va en se rétrécissant & en se courbant. Et c'est de-là qu'il tire son nom de *κόκκυξ*, qui est un mot grec qui signifie *coucou*. Il affermit l'intestin droit & le cou de la vessie & de la matrice.

**COCCORA**, Diane étoit honorée en Elide sous ce nom. On n'en fait pas la raison.

**COCCOTHRAUSTE**, f. m. oiseau que l'on trouve dans les bois d'Italie & d'Allemagne, & que l'on appelle encore *Fringilla rostrata*. Son nom lui vient de sa manière de vivre; car il se nourrit, en été principalement, de noyaux de cerises, qu'il casse avec son bec, & de baies de différentes espèces. Il est propre pour l'épilepsie; pour exciter l'urine étant mangé ou pris en décoction. **LÉMERY, des drogues.** ce mot vient de *κόκκος*, grain, & *θραύω*, rompre.

**COCCUS**, f. m. nom qu'on donne à cette espèce de chêne vert qui porte la graine d'écarlate. Voyez **CHÊNE VERT.**

**Coccus** se dit aussi de la graine même d'écarlate, qu'on appelle autrement *kermès*. Voyez **KERMÈS**. On trouve sur les racines de la pimprenelle commune, & sur une espèce de renouée qu'on nomme *polygonum cocciferum*, des graines semblables à celles qui viennent sur le chêne vert. On les appelle *coccus radicum*, pour les distinguer des autres. Elles servent pour teindre en cramoisi. Il s'en trouve encore sur une espèce de *piloselle*.

**COCHE**, f. m. voiture posée sur quatre roues, qui est en forme de carrosse, à la réserve qu'il est plus grand. *Effedum, rheda, carpentum viatorum*. On s'en sert pour aller de ville en ville. Il y a des *coches* de Paris à Lyon, Rouen, Bourdeaux, & pour toutes les grandes villes de commerce. Les Rois de la première race se faisoient trainer par quatre bœufs atelés à une espèce de *coche*, & de charriot. Héliogabale se fit tirer dans un *coche*, par quatre femmes nues à travers les rues de Rome. **MONT.** On appelle aussi *coche d'eau*, des bateaux publics & couverts.



qui servent à voiturier les personnes & les marchandises sur les rivières, *Vaiorium navigium*. Les coches de Melun, de Sens, de Joigny, d'Auxerre. On appelle *coches volans*, les coches bien attelés qui font une plus grande diligence que les autres. On se servoit anciennement de coches à la guerre; cet usage est aboli il y a long temps. Menage & Nicod décrivent ce mot de l'Hongrois *Rotez-y*, disant que les coches sont de l'invention des Hongrois. Du Cange le dérive de *coga*, qui est une espèce de navire que Spelmanus dérive de *coque* ou de *concha*, parce que ces navires sont faits en forme de coquille. L'Allemand dit *kutsch*, pour signifier la même chose.

On dit d'un homme qui ne veut point différer son voyage, qu'il a donné des arrhes au *coche*, qu'il faut qu'il parte.

On dit figurément, & dans le style familier, la même chose d'une homme qui a déjà pris quelque engagement dans une affaire.

COCHE se prend aussi pour toutes les personnes qui sont dans le *coche*. Monsieur, votre homme est arrivé, je l'ai vu à trois lieues d'ici, où a couché le *coche*. MOL.

On dit, en termes de Marine, porter les humiers en *coche*; pour dire, les hisser au plus haut du mat. On appelle aussi quelquefois *coche d'afût de bord*, les dents, ou entailles qui sont dans les flâques, au derrière de l'afût, pour y poser le traversin.

COCHE, f. f. truie vieille & grasse, qui a eu plusieurs cochons. *Scrofa, porca effæta*.

On dit figurément & basèment d'une femme grosse extraordinairement, que c'est une grosse *coche*, une vieille *coche*. *Obesa mulier*.

COCHE signifie aussi une dent, une entaille qu'on fait dans du bois; ou autre corps solide, pour y arrêter, on y marquer quelque chose. *Crena, incisio, incisura*. La corde d'une arbalète s'arrête dans une *coche* faite exprès. On fait des *coches* sur une taille pour marquer la quantité de pain ou de vin qu'on a pris chez le Boulanger, le Cabaretier.

COCHE se dit, chez les Chapeliers, d'un morceau de buis ou d'autre bois dur, qui leur sert à titer & faire agir la corde d'un instrument appelé Arçon, pour arçonner les étoffes ou matières dont les chapeaux doivent être composés.

COCHE, f. f. petit ais, ou morceau de bois. Pour faire un corps bien espagnolé, quelle gehenne ne souffrent pas les femmes guindées & singlées avec grosses *coches* sur les côtés, jusques à la chair vive; oui, quelquefois à en mourir. MONTAGNE. De grosses *coches*, c'est-à-dire, des *échiffes*, qui pressées fortement sur les côtés par des ceintures, y rendoient la chair insensible, & aussi dure que la corne ou le cal qui vient aux mains de certains ouvriers. Les Dames qui se sont exposées à cette torture, lorsqu'elle étoit autorisée par la mode, se sont moquées d'elles-mêmes dans la suite, quoiqu'apparemment elles fussent toutes prêtes à se sacrifier de nouveau à cette même mode, si elle eût été remise en crédit. M. COSTE.

COCHÉ, ÉE, adj. terme de Peinture. Qui est fait en *coche*, qui a un enfoncement comme une *coche*. *Cavatus, a, um*. Il faut que les contours des draperies, & la manière des plis suivent & représentent en quelques endroits la forme du membre qu'ils couvrent. Prenez bien garde aussi de ne point faire de ces faux contours, qui détruisent la forme du membre, en pénétrant dans le vis par des ombres trop *cochées*, & plus profondes que ne peut être la superficie du corps qu'elles couvrent. VINCI. *trad.* Qu'il n'y ait point de pli, qui par son ombre fasse rompre aucun des membres, c'est-à-dire, qui paroisse plus *coché* dans la profondeur, que n'est le vis ou la surface du membre qu'il couvre. ID. Beaucoup de Peintres se plaisent à faire leurs draperies fort *cochées* avec des angles aigus, & d'une manière crue & tranchée. ID.

COCHETÉES, (*pillules*) terme de Pharmacie. Voyez COCHILLES.

COCHEIM. Ville du Cercle Electoral du Rhin, en Allemagne, dans l'Archevêché de Trèves, sur la Moselle.

COCHEMARE. Voyez CAUCHEMARE.

COCHENILLAGE, s. m. C'est la décoction, ou bouillon fait avec la cochenille, dans lequel se teignent en cramoisi, ou écarlate, les draps, laines & autres étoffes. On le dit aussi de l'action de teindre en Cochenille.

COCHENILLE, f. f. ver gris qui vient des Indes, & qui étant mis dans l'eau, fait une teinture fort rouge. *Coccinilla, vermiculus Indicus*. Cette *cochenille* est d'un si grand traîce, qu'il en entre dans Tascala, ville du Mexique pour plus de deux cens mille écus par an, à ce que dit Herrera. C'est dont on fait l'écarlate de Hollande. On nomme *cramoisi* les couleurs où il entre de la *cochenille*.

On appelle *cochenille capessiane*, ou *silvestre*, une espèce de *cochenille* qui croît, dit-on, sur une espèce de figuier d'inde que l'on ne cultive point & qui a plus de piquans sur ses feuilles que le Nopal. Elle fournit moins de teinture que l'autre. On s'en sert dans les couleurs cramoisies où il entre du fauve, comme le colombin, le pourpre, l'amarante, la pensée & le violet.

L'autre s'appelle aussi *Mejique*, parce qu'on en trouve à *Mejique*, dans la Province de Honduras, & on la recueille dans des plantations de Nopal, c'est la meilleure. Les couleurs qu'on en teint, sont dites être teintes en grain. Quand l'écriture parle des choses teintes en grain, on le doit entendre de cette pourpre, à ce que dit Scaliger.

Ce qu'on appelle *graine de cochenille*, n'est que le ventre d'un petit insecte dont il ne reste rien de plus. Ce ventre est couvert d'écailles, & se conserve par sa dureté, tandis que ses autres parties, inutiles apparemment pour la teinture, se dessèchent & périssent. La plante à laquelle cet insecte s'attache, est l'opuntia, dont les fruits sont rouges, & teignent en un rouge de sang les urines de ceux qui en mangent. ACAD. DES SC. 1704. *Hist. p. 11*. Le célèbre M. Pomer prétend que la *cochenille* est la graine de *Pepuntia*, plante autrement nommée *raquette*, à cause du rapport de ses feuilles, branches ou jets à nos raquettes de paulme ou de volans.

On a souvent confondu la *cochenille* avec la graine d'une espèce de Chêne-vert, qui, avant que la *cochenille* fût plus commune, servoit à teindre en écarlate. Cette graine est le Kermès. Voyez ce mot.

COCHENILLE des racines. Nom d'un insecte, espèce de *cochenille*. *Coccus radicum*. Cet insecte s'appelle ainsi, parce qu'il a coutume de s'attacher en forme de grain sphérique à l'extrémité des racines du *polygonum* ou renouée, que l'on nomme communément *cochenille* de Pologne. *Coccus Polonus*. Voyez l'*Histoire naturelle de la cochenille des racines*, donnée au public en 1731 par M. Jean Breyn, Médecin Anglois.

COCHENILLE de Pologne. Nom d'une plante. C'est la renouée. *Polygonum, Coccus Polonus*.

COCHENILLER, v. a. C'est mettre les étoffes à une teinture faite avec la *cochenille*.

COCHENILLER, s. m. C'est l'arbre sur lequel croît la *cochenille* graine, & se nourrit la *cochenille* ver.

Le *Cocheniller* est un arbre des Indes, sur lequel on recueille la *cochenille*. Cet arbre porte le nom de *Nopal*, dans la Nouvelle Espagne. C'est une sorte de figuier ou plutôt d'opuntia, dont les feuilles sont épaisses, pleines de suc & un peu épineuses. Les habitans font plusieurs récoltes chaque année de petits vers, pucerons ou espèces de punaises qui succent le ver du Nopal, en les faisant tomber de dessus les feuilles, par le moyen d'un pinceau. On nous envoie ces vers desséchés & à demi pulvérisés. C'est ce que nous appelons *cochenille*. Voyez M. PLUCHE.

COCHER, s. m. Celui qui mène un *coche*, un carrosse. *Auriga, rhedarius*. Un *Coche* domestique. Un

**Cocher** de louage. Un Maître *Cocher*, son postillon. C'est une charge à la Cour que celle de *Cocher* du corps, de celui qui mène le carrosse du Roi ou des Princes.

☞ **COCHER.** (*le*) Constellation de l'hémisphère septentrional. Voyez AURIGA.

**COCHER.** v. a. Il se dit du coq qui couvre la poule Coire. *Gallus cum gallinis coit ut earum ova fecundentur.* Les Oïseillers le disent aussi de tous les mâles des oiseaux, lorsqu'ils couvrent leurs femelles.

**Coché**, ée part.

**COCHET.** s. m. C'est un diminutif de coq, un petit coq, un jeune coq.

*Or c'étoit un cochet dont notre fourreau  
Fit à sa mere le tableau.* LA FONTAINE.

**COCHEVIS**, s. m. petit oiseau qui est gros comme une alouette, qui a une huppe sur la tête & qui chante agréablement. *Galerita, alauda cristata.* On l'appelle autrement alouette huppée. Il a le bec longuet, aigu, un peu courbe, sa huppe est un peu noirâtre; elle n'est composée que de quatre plumes, dont la racine est située entre les yeux. Son dos, dont le champ est cendré, est taché de blanc. Son ventre & le dedans de ses ailes sont blanchâtres. Les plumes de sa queue sont noirâtres, excepté les deux qui sont de part & d'autre, qui sont de la couleur des ailes. Sa langue est menue, & presque fourchue; & parce que le *cochevis* ne perche que très-rarement, il a les ongles grands. Sa poitrine, dont le fond est cendré, est semée de taches brunes; le reste du corps est de couleur de terre cuite. Ses piés sont longs. Quand ils vieillissent, leur couleur change. Les jeunes qui n'ont qu'un an sont plus blanchâtres, & ont les couleurs plus lavées.

Le *cochevis* n'est point un oiseau de passage. Il fait sa demeure ordinaire le long des grands chemins, principalement en hiver. Il ne vole jamais en troupe; & l'on n'en voit que deux ensemble tout au plus, c'est-à-dire, le mâle & la femelle. Quand on prend cet oiseau dans le nid, & qu'il est bien élevé, il chante beaucoup mieux, & a la voix plus douce que l'alouette commune. Il est bon en cage & en volière. On le nourrit comme les alouettes communes, de cœur dans les commencemens, ou, pour faire moins de dépense, de mie de pain pilée avec du persil & du chenevis. Outre cela, il faut au *cochevis* du sable dans sa cage; & au haut on lui met une petite pièce d'étoffe rouge, ou une houppe de même couleur; ou bien il faut garnir le haut de sa cage de quelque morceau d'étoffe ou de toile.

Le *cochevis* est sujet aux gouttes & à la couée. Il fait son nid comme l'alouette commune, fait autant de petits, & vit autant de temps. Le mâle est plus brun, plus gros & plus grand.

**COCHI**, s. m. nom que quelques-uns donnent au *coco* qu'on appelle aussi *tenga*. Voyez PALMIER.

**COCHIÉS** ou **COCHIÉES.** s. f. pl. C'est le nom que l'on donne à certaines pillules officinales. *Cochia.* L'étymologie de ce mot est fort obscure. Castelli le dérive de *χολα*, une baie, à cause de leur forme, ou de *κοχ*; écoulement abondant d'humeurs, par allusion à leurs effets. Mais comme la formule de ces pillules vient des Arabes, il y a toute apparence que leur nom l'est aussi. Voyez le DICT. DE JAMES. Ce sont de violens Hydragogues peu usités parmi nous.

**COCHIN.** *Cocinum, Colche* ou *Colice.* C'est une ville des Indes Orientales, dans la Presqu'Île deçà le Gange, sur la côte de Malabar. On prétend que c'est l'ancienne *Colche*, dont il y a apparence que le premier nom fut *Colice*, duquel on fit dans la suite *Colche*; car un manuscrit très-ancien, qui étoit de la Bibliothèque de M. De Thou, l'appelle *Colice*, & deux de la Bibliothèque du Roi, *Colche*. Les habitans de cette ville sont appelés par les An-

ciens *Καλιανή & Καλίη*, & ensuite *Colchi*; le Cap où cette ville est située *Καλίαι*, & *Καλίς*, par le Géographe Denys, & *Coliacum promontorium* par Pline, L. V, C. 22. Cependant si la Taprobane des Anciens est l'Île de Céilan, comme il y a bien de l'apparence, le *Coliacum promontorium*, est le Cap de Comorin, & la ville de *Colice* ou *Colche* n'est pas *Cochin*; car ce promontoire étoit vis-à-vis de l'Île de Taprobane; & *Cochin* n'est point vis-à-vis de Céilan. *Cochin* est sur une grande rivière, & donne son nom à un Royaume.

Il y a une autre ville sur la même rivière à deux lieues plus haut, qui s'appelle aussi *Cochin*. Pour les distinguer, Maty appelle la première *Cochin* la basse, & celle-ci la haute *Cochin*. Et M. Corneille nomme celle-ci *Cochin* le neuf, & l'autre *Cochins* le vieux. *Cochin* le vieux est tout Payen; mais *Cochin* le neuf est Chrétien; & quoiqu'il y ait beaucoup d'Infidèles, on n'y fait aucun exercice de Religion que du Christianisme. Paul IV y établit un Evêché, qui est suffragant de l'Archevêque de Goa. Les Hollandois ont enlevé cette ville aux Portugais.

Maty écrit *Cochim* ou *Cochin*; mais en France on écrit toujours *Cochin*. Ils continuèrent ensuite leur route gaiement, & ayant tourné vers le Cap de Comorin, ils prirent terre à *Cochin*. ВΟΥΗ. De *Cochin* ils firent voile jusqu'à Baticala. Id. Et de même dans Corneille.

**COCHINCHINE.** Royaume dans l'Inde, au-delà du Gange. *Cochinchina.* Il est baigné au Levant par le Golfe auquel il donne son nom. Le Royaume de Chiampa le borde au Midi; celui de Camboye au Couchant; & celui de Tonquin au Nord. Quelquefois on ne distingue point la *Cochinchine* & le Tonquin, dont en effet elle dépendoit autrefois. Quelques-uns ne regardent aussi le Royaume de Chiampa, que comme une Province de la *Cochinchine*. Cacciam est la capitale de la *Cochinchine*. Il se fait à la *Cochinchine* une inondation de quinze jours en quinze jours pendant les mois de Septembre, d'Octobre & de Novembre, qui dure trois jours chaque fois, qui rafraîchit tellement l'air, & engraisse si fort la terre, que, quoique ce pays soit dans la Zone Torride depuis environ le onzième jusqu'à environ le quinzisième de latitude Nord, l'air y est fort tempéré, & la terre si fertile, qu'on y peut semer & recueillir le ris deux ou trois fois l'année. On tire de la *Cochinchine* de l'or, de l'argent, de la soie, du coton, de la canelle, du poivre, du bois d'aigle & du calamba. On trouve à la *Cochinchine* un bois si dur, qu'on en fait des ancrs pour les vaisseaux du pays.

**COCHINCHINOIS**, OISE, s. & adj. Qui est de la *Cochinchine*. *Cocinsina, Cocinsinensis.* Les *Cochinchinois* sont idolâtres. Leurs Rois, quoique très-puissans, sont tributaires de l'Empereur de la Chine. Les *Cochinchinois* sont doux & traitables. Troupes *Cochinchinoises*.

Ce nom vient de *Cachu*, & *Cachochin*, ou *Kachochien*, qui sont ceux que les habitans donnent à leurs pays. Le P. De Rhodes, Jésuite, qui avoit été cinq fois à la *Cochinchine*, en parle fort exactement dans ses *divers voyages*, L. II, C. 1.

On peut voir encore Mendoza, P. II, L. 3.

**COCHINES**, s. f. pl. ou **MARACAS.** On appelle ainsi dans le Pérou, les petits vases que l'on attache au bout des branches coupées de l'arbre qui distille le baume, pour recueillir cette précieuse gomme qui coule par l'ouverture de la branche.

**COCHITZAPOLT**, s. m. arbre qui croît dans l'Île Sainte Marguerite & en d'autres endroits de l'Amérique. Ses feuilles sont trois à trois, semblables à celles de l'oranger. Ses fleurs sont blanches & petites. Son fruit est de la grosseur d'un limon. Les gens du pays en mangent d'ordinaire: il est de fort bon goût. Ce fruit renferme un noyau osseux, dans lequel il y a une semence si vénéneuse, que si un homme ou un animal en mange, il meurt.

aussi-tôt, sans qu'on puisse lui donner aucun secours. La poudre de ce fruit brûlé est très-bonne dans les ulcères malins & invétérés, si on en jette dessus.

**COCHLEARIA**, f. f. plante anti-Scorbutique, qu'on appelle autrement *herbe aux Cuillers*. Voyez ce mot. Cette plante croît d'ordinaire dans les lieux marécageux, & elle se plaît sur tout à l'ombre. Il s'en trouve grande quantité dans la Hollande & dans l'Angleterre, ce qui lui a fait donner le nom de *Batava* & de *Britannica*. On ne se sert en Médecine que de ses feuilles. Si on les fait seulement tremper dans l'eau, & qu'on se serve de cette eau en gargarisme, c'est un très-bon spécifique contre la pourriture des gencives. Si on en met dans le bain, on en voit des effets merveilleux pour la guérison des membres perclus. Il y a une maladie en Allemagne nommée *Stomacace* ou *Scelotyrbe*, pour la guérison de laquelle cette plante est employée avec succès. Malimbrotius a donné un Traité sur cette plante, qu'il a intitulé *Cochlearia curiosa*. Il y apprend la manière d'en tirer du vin, du syrop, de l'eau distillée, &c. Il y explique toutes ses propriétés, & particulièrement celle qu'elle a contre la pourriture, & tous ses usages particuliers.

**COCHOIR**. Voyez **TOURIN**.

**COCHOIS**, f. m. terme de Citier. Outil de bois, dont les Epiciers-Citriers se servent pour écurrair leurs flambeaux.

**COCHON**, f. m. animal quadrupède, à piés fourchus, & qui ne rumine pas. *Sus*. Il est de la même espèce que le Sanglier. Cet animal, le plus brut de tous les quadrupèdes, est assez connu. Des langues de cochon fumées, fourrées, &c. Un groin de cochon, des côtelettes de cochon, des piés de cochon, que quelques-uns appellent *bas de soie*. Les Mahométans ne mangent point de cochon, par ce qu'ils le regardent comme un animal immonde.

Les Athlètes mangeoient de la chair de cochon, & ils en faisoient cinq ou six repas par jour. En effet l'expérience apprend que ceux qui en mangent plus souvent, comme les payfans & le menu peuple, sont aussi plus forts que nous, & plus capables d'exercices violens & continus. **BAUDELLOT**.

Ménage dérive ce mot de *ciacco*, signifiant la même chose, qu'il dérive du grec *κοιαξ*. Voyez ses raisons.

On dit, en termes fort bas, d'un homme qui ne songe qu'à manger & à dormir : Qu'il mène une vie de cochon, que c'est un gros cochon. *Ventricosus, helluo, pingui omaso tensus*. On appelle aussi de petits yeux, des yeux de cochon.

**COCHON de lait**. Petit cochon qui tète encore. *Porcus lacteus*. Les cochons de lait sont fort bons roris & à la daube. La chair des cochons de lait est trop chargée d'humidité superflue, & trop visqueuse, pour être mise au nombre des meilleurs alimens. On estime plus celle d'un jeune porc, qui est hors de dessous la mere, & qui a commencé à prendre un nourriture plus solide que le lait : elle est d'un goût exquis, & d'un usage bien meilleur pour la santé. **DE LA MARE, Tr. de la Pol. T. XXII**, où il cite *Galien, Brueryn, Campeg, Isaac, Jud. & Simeon Sethi*. Cochon qui ne tète plus. *Porcus à lacte defulsus*.

On appelle Langueyeurs de cochons, certains Officiers commis dans les marchés de cochons pour les visiter sous la langue, afin de voir s'ils sont lardés.

*Cochon & pourceau*, considérés comme synonymes. Le mot de cochon convient à ces animaux à tout âge. Un cochon de lait. Un vieux cochon. *Pourceau* ne se dit que des grands. On ne dit point un pourceau de lait.

**COCHON d'Inde** est un petit animal qui grogne comme un cochon, & qui n'est pas plus gros qu'un lapin. *Porcus Indicus*. Ses oreilles sont arrondies &

transparentes. Il n'a point de queue : son poil, qui est court, peut être comparé à celui de nos cochons. Il y a dans l'Amérique une espèce particulière de cochon, qui a un évent sur les reins comme un nombril. La chair en est aussi bonne & aussi saine que celle de nos porcs-sangliers.

*COCHON d'eau*, que les Portugais nomment *Capivard*. Voyez ce mot.

*COCHON-Maron*, nom qu'on donne dans les Îles de l'Amérique aux cochons qu'on y a apportés des autres pays, & qui sont devenus sauvages. **ENCYC.**

*COCHON*, terme de Métallurgie. On appelle ainsi un mélange impur de métal & de scories, qui bouche quelquefois les fourneaux où l'on fait fondre les métaux.

Dans l'affinage on s'en sert pour désigner le gonflement ou le soulèvement des cendres dans la coupelle. **ACAD. FR.**

*COCHONAU*, f. m. ou **MARONETTE**. Espèce de râle qui passe en Normandie à la fin de Septembre. La couleur de son corps tire sur l'olive ; moucheté & rigré de taches blanches. Les plumes de ses ailes & de sa queue sont noires. Il a les piés extraordinairement longs, ainsi que les doigts qui sont menus, avec de petits ongles presque droits, tres-pointus & de couleur d'Améthiste. Celle de son bec est grise, le cou presque sur l'estomac, & les côtés sont couleur d'olive, semés de petits points blancs ; l'estomac & le ventre sont d'un gris-sâle. La longueur de son corps est de huit pouces & un quarr. La tête est menue, le dessus d'un brun olive, mêlé d'un peu de noir. Les deux mâchoires sont d'un jaune-verdâtre, un peu orangé.

**COCHONÉE**. f. f. La quantité de cochons qu'une truie fait en une portée. *Porcellorum partus*. On a vu des truies qui ont eu jusqu'à trente-sept cochons d'une cochonnée.

**COCHONNER**, v. n. faire de petits cochons. *Porcellos fetus edere*. Les truies cochonnent deux fois l'année.

**COCHONNERIE**, f. f. saleté, malpropreté. *Squalor, spurcities*.

**COCHONNET**, f. m. petit corps fait d'os, ou d'ivoire, taillé à douze faces, qui sont douze pentagones marqués de points depuis un jusqu'à douze. On le roule sur une table pour jouer, comme si c'étoit un dé. *Tessera lusoria duodecim habens facies totidem notatis numeris à primo ad duodecimum*. Les enfans jouent au cochonnet.

On appelle aussi jouer au cochonnet, lorsqu'on joue à la boule en se promenant, & qu'on change à chaque coup de but. Celui qui a gagné le coup, c'est-à-dire, qui a mis plus près du but, jette une boule ou une pierre au hasard à chaque fois, qu'on appelle le cochonnet, & elle sert de but aux joueurs pour ce coup-là seulement. *Ambulando globis ludere projiciendo globum vel lapidem pro scopo*.

**COCHYNO**, nom de lieu. C'est l'ancienne Ephésia. Voyez ce mot.

**COCKIEN**, f. f. monnoie du Japon, qui vaut environ quatre florins d'Hollande, ou à peu près huit francs de notre monnoie présente. *Cakienus numerus*.

Le total des revenus du Roi & des Grands Seigneurs du Japon monte à dix-neuf millions trois cens quarante-cinq mille cockiens. 19345000.

La table & la garde-robe du Roi, & l'entretien de son palais à quatre millions de cockiens. 4000000.

La Garde du corps qui comprend les principaux de la Noblesse, monte à cinq cens mille cockiens. 500000.

Ainsi la dépense de la maison du Prince, jointe à ce qu'il donne aux principaux Seigneurs du pays,

monte tous les ans à la somme de 23845000 *coc-*  
*kiens* de 4 florins chacun. Voyez la relation du  
Japon par M. Caron, imprimée dans le Recueil  
des voyages au Nord. Tom. III.

**COCO**, f. m. arbre des Indes qui est une espèce de  
palmier. Voyez PALMIER. On l'appelle aussi *coco-*  
*nier*, & ce nom est plus propre à désigner l'arbre.

Coco se dit aussi & du fruit, & du bois de cet arbre.  
Un chapelet de *coco*. Voyez tout cela sous le mot  
PALMIER.

**COCOMBE**, f. m. arbre de l'île de Madagascar,  
dont le bois est noir, & pour l'ordinaire tortu; il  
croît dans les lieux pierreux; il est fort épineux,  
& a peu de feuilles, qui sont toutes très petites.  
Ses fleurs sentent très-bon, & le bois même étant  
brûlé, rend une assez bonne odeur. Il y a des arbres  
qui sont assez gros, mais ils sont courts.

**COCON**, f. m. coque de ver à soie, dans la-  
quelle il s'enferme sous une grosse enveloppe de fils  
doux & déliés dont se fait la soie. *Bombycis fol-*  
*liculus*. Le ver à soie n'en sort qu'après s'être trans-  
formé en papillon. Le ver à soie ne fait ses œufs  
que lorsqu'il est sorti de son *cocon*, & transformé  
en papillon.

**COCOS**, f. m. Mesure. Le fruit du *cocos* séché, & vi-  
dé de sa moëlle, sert à Siam de mesure pour les  
liquides & pour les grains.

**COCRÉANCIER** ou **CONCRÉANCIER**,  
ERE, terme de Jurisprudence. Celui qui est créan-  
cier conjointement avec un autre, ou avec plu-  
sieurs autres créanciers à l'égard de la même per-  
sonne.

**COCS**, f. m. terme de Commerce. C'est ainsi  
qu'on appelle les petits pains de pâte de pastel.

**COCTION**, f. f. Ce mot signifie proprement l'ac-  
tion de faire cuire dans l'eau ou dans quelqu'autre  
liqueur bouillante. *Coctio*, *concoctio*: ou l'effet qui  
résulte de cette action. *Coctura*. Sa *coction* épais-  
sit certains sucs, dépouille certaines substances de leurs  
qualités nuisibles.

**COCTION**, en Médecine, signifie digestion, ou  
l'altération utile à l'économie animale qu'éprou-  
vent les matières nourrissantes & les humeurs dans  
les différentes parties du corps. *Concoctio*.

Quand l'estomac fait une suffisante *coction* des  
alimens, des humeurs, c'est un signe de santé. On  
réduit à cinq les *coctions* qui se font dans notre  
corps, tant pour la propagation de l'espèce, que  
pour la conservation de l'individu. Ces cinq espèces  
de *coctions* sont la Chylose, la Chymose, l'Hé-  
maturie, la Pneumatose, la Spermatose. On peut en  
ajouter une sixième, qui est propre aux femelles,  
c'est la Galactose.

**COCTION**, en Pharmacie, exprime l'altération  
opérée sur un corps solide par l'action d'un li-  
quide, augmentée par le feu. On fait la *coction* des  
différentes matières pour les ramollir, & les rendre  
propres à être réduites en pulpe.

Les oignons qu'on ramollit sous la cendre por-  
tent avec eux le liquide qu'on est obligé d'ap-  
pliquer aux corps qui sont plus durs.

En Pharmacie, *cuite* & *coction*, sont deux choses  
différentes.

**COCTION des métaux**. Terme de Métallurgie.  
Manière dont les métaux se perfectionnent dans  
le sein de la terre.

**COCTION**, en Alchimie, est la longue di-  
gestion à laquelle est exposée la matière du grand-  
œuvre, pour être conduite par des degrés insen-  
sibles à la maturation.

**COCU**, f. m. Terme injurieux & un peu libre, qui  
se dit de celui dont la femme est infidelle, & viole  
la foi conjugale. Les jaloux sont plus souvent *cocus*  
que les autres. Le jaloux souffre plus que le *cocu*.  
MONT.

Être *cocu* en herbe, c'est-à-dire, être un petit  
commencement de *cocu*, être taillé pour être un  
maître *cocu*. RICHIET. Jean Névizan, Auteur  
italien du commencement du seizième siècle, a

parlé des *cocus* en herbe (*cornuti in herbis*) dans  
sa *Forêt Nuptiale*. Ce qui fait conjecturer qu'il y a  
long temps que cette expression est en usage, même  
en d'autres pays qu'en France. Charron, en sa  
*Sagesse* (ô le beau livre! il vaut mieux que des  
perles & des diamans) a dit quelque part, qu'un  
avare est plus malheureux qu'un pauvre, & un ja-  
loux qu'un *cocu*. Il me semble que ce grand hom-  
me a dit vrai-là, aussi-bien qu'aillieurs. GUI PA-  
TIN. Lucullus, César, Pompeius, Antonius, Ca-  
ton, & d'autres braves hommes furent *cocus*, & le  
surent, sans en exciter tumulte. Il n'y eut en ce temps-  
là qu'un sot de Lepidus (pere du Triumvir) qui  
en mourut d'angoisse. MONTAGNE. Il mourut, dit  
Plutarque, de maladie qui lui vint, non tant du  
regret de la ruine de ses affaires, comme de la  
douleur qu'il reçut d'une lettre qui tomba entre  
ses mains, par laquelle il connut que sa femme  
avoit forcé à son honneur; *Vie de Pompée de*  
*la version d'Amyot*.

Auguste faisoit des *cocus*, plutôt par raison  
d'Etat, que par volupté. ROCHFORD. *Dictionnaire*.

Ménage croit que ce mot vient de *cuculus*, à  
cause que le coucou va pondre dans le nid des au-  
tres oiseaux. Pasquier, en approuvant l'étymolo-  
gie, ajoute: nous faisons faute d'appeler *cocu*;  
celui dont la femme va en dommage; il y auroit  
plus de raison de l'adapter à celui qui agit, qu'à  
celui qui pâtit. C'est pourquoi les Latins appeloient  
*curruca* dans le même sens, celui dont la femme  
étoit infidelle; car c'est dans le nid de la fauvette  
que va pondre le *coucou*. MÉNAGE. Spelmannus le  
dérive de *cucurbita* & *cucurbitare*, qui signifie  
*debaucher la femme d'autrui*. Mais Du Cange dit  
plus vraisemblablement, que c'est le mot de *cous* re-  
doublé, qu'on disoit aussi pour *cornard*: d'où vient  
qu'on a appelé aussi ces gens-là *coupeaux*. Car on  
appeloit anciennement *cos*, ou *cous*, les maris  
malheureux. Cette injure étoit un outrage si san-  
glant, qu'on pouvoit tuer impunément l'offenseur.  
Beaumanoir rapporte, que *Cil*, à qui telle vilainie  
fut dite, *sacca un coutel, & occit cel qui le fait; &*  
*fut délivré par jugement par le bon Roi Philippe &*  
*son Conseil*.

**COCUAGE**, f. m. malheur, disgrâce, état de celui  
dont la femme est infidelle. *Conjugis infidelitas*. Il  
faut de l'insensibilité, ou de la constance, pour sup-  
porter patiemment le *cocuage*.

**COCUFIER**, v. a. faire quelqu'un *cocu*. *Currucare*.  
**COCYTE**. *Cocytus*. Fleuve d'Epire, un des quatre  
que les Poëtes font couler aux enfers. Son nom qui  
signifie *plainte*, marque les cris de ceux qui sont  
dans les tourmens. Ce fleuve a donné son nom aux  
fêtes Cocytiennes, qu'on célébroit aux enfers à l'hon-  
neur de Proserpine. Il est différent d'une autre  
rivière de même nom, en Italie, près du lac d'A-  
verne, & qui se déchargeoit dans le lac Lucrin,  
qui fut presque tout comblé par la chute d'une  
montagne dans un tremblement de terre, en 1538.

**COCYTIENNES**. (Fêtes) Voyez **COCYTE**.

## C O D.

**CODAGA-PALA**, f. m. C'est un arbre qui croît dans  
le Malabar. Sa racine courte & fibreuse est cou-  
verte d'une écorce jaunâtre, d'un goût amer & pi-  
quant. Ses tiges fermes & ligneuses se subdivisent  
en rameaux, dont le bois est blanchâtre, & l'écorce  
titant sur le noir. Ses feuilles fournissent un suc  
laiteux. L'écorce du tronc & de la racine pulvéri-  
sée & prise dans du lait aigre, arrête le cours de  
ventre & le flux hémorrhoidal. Sa racine, réduite  
en poudre, & cuite dans de l'eau où l'on a lavé du  
riz, est propre pour fomenten les parties enflées  
dans l'esquinancie, les tumeurs de quelque espèce  
qu'elles soient, aussi bien que les parties affectées  
de la goutte. Elle guérit le mal de dents, quand on  
la garde dans la bouche, & tue les vers, RAY. *Hist.*  
*Plant.*



CODE, f. m. ancien mot, qui signifie ce qu'on nomme présentement chez les Couteliers, pierre à aiguiler.

CODE, f. m. compilation, ou recueil des loix & constitutions des Empereurs, fait par ordre de Justinien. *Codex Justinianus codex*. Il est compris en douze livres, qui font la seconde partie du droit romain, ou du droit écrit.

Quoique le *code* ne soit que la seconde partie du droit romain, il fut cependant publié avant le digeste : car celui-ci ne le fut qu'en 529, & le *code* en 529. Aussi, selon l'ordre chronologique, le *code* est la première partie du droit romain, & le digeste la seconde. Dans nos éditions, on trouve d'abord les instituts, puis le digeste, & ensuite le *code*.

Il y avoit auparavant plusieurs autres *codes*, qui étoient des compilations, ou des abrégés des loix romaines. Deux Jurisconsultes, Grégoire & Hermogène, firent un recueil de droit qu'on appela de leurs noms, *code Grégorien*, & *code Hermogénien*. C'étoit une collection des constitutions des Empereurs, depuis Adrien jusqu'à Dioclétien & Maximien, en 306. Il n'en reste plus que des fragmens très-imparfaits. Ce travail fut inutile, faute d'autorité pour le faire observer. L'Empereur Théodose le jeune, fut le premier qui fit un *code* compris en seize livres, composé des constitutions des Empereurs, depuis Constantin le Grand, jusqu'à lui : il abrogea toutes les autres loix qui n'y étoient pas comprises. C'est ce qu'on appelle le *code Théodosien*, *Theodosianus codex*, publié en 438, qui fut reçu & observé jusqu'à ce qu'il fut abrogé par le *code Justinien*. Il a été long temps perdu en Occident ; M. Cujas contribua beaucoup à le rétablir, & le donna au public en meilleur état qu'il n'avoit encore paru. Il y a eu un commentaire de Godofroy sur ce *code Théodosien*, qui lui a coûté un travail de trente ans. M. de Marville, Professeur à Valence, l'a fait imprimer en six tomes en 1665. En 506, Alaric, Roi des Goths, fit faire une nouvelle compilation du droit romain, tirée de ces *codes* Grégorien, Hermogénien & Théodosien, qu'il publia sous le nom de *code Théodosien*. Ce *code* d'Alaric fut long temps en usage, & fit tout le droit romain qui s'observoit en France. Enfin, l'Empereur Justinien, voyant que l'autorité du droit romain étoit fort affoiblie en Occident depuis la décadence de l'empire, résolut de faire travailler à une compilation générale de toute la Jurisprudence romaine. Il en donna la commission à Tribonien, qui choisit les plus belles constitutions des Empereurs, depuis Adrien jusqu'à son temps : il acheva son ouvrage, & publia son nouveau *code* en 528. Mais parce que Justinien avoit fait diverses décisions qui changèrent un peu l'ancienne Jurisprudence, il retrancha quelques-unes des constitutions du *code* composé par Tribonien, & y en ajouta de nouvelles ; c'est pourquoi il en fit faire une nouvelle révision qui parut en 534, & abrogea la première. Le *code Justinien*, aussi-bien que le reste du droit romain, a été long temps perdu en Occident ; & jusqu'à Lothaire II, qui le retrouva à la prise de Melpe, & le donna à la ville de Pise. Irnier est le premier qui l'ait professé publiquement en 1128. L'Empereur Frédéric ordonna, à la requête des Universités, qu'on enseignât ce droit dans les écoles, & enjoignit à tous ses peuples de l'observer : ce qui a été suivi en Italie & en Allemagne, & l'est encore dans une partie de la France : sur-tout dans les Provinces méridionales.

Euric donna des loix aux Goths qui s'étoient établis dans la Gaule Narbonnoise : le *code* qu'il composa de ces loix, parut en 466. Leuvigilde corrigea ce *code* ; il en supprima quelques loix, & en ajouta d'autres ; les Rois qui leur succédèrent, en firent de même, particulièrement Chindoswinde, qui ordonna qu'on ne se serviroit que des loix gothiques. Exgica connut l'examen & la correc-

tion des loix gothiques aux Evêques d'Espagne, à condition qu'ils ne dérogeroient point aux loix établies par Chindoswinde. Le *code* d'Euric étoit encore observé dans la Gaule narbonnoise, au temps du Pape Jean VIII, environ l'an 880.

☞ *CODE d'Alaric* ou *d'Anian*, compilation tirée des autres *codes* qu'Alaric II, Roi des Visigots, fit rédiger par Anian, son chancelier, l'an 508.

Ce mot vient du latin *codex*, qui signifie cahier, ainsi appelé à *codicibus arborum, ex quibus cortices depromebantur*.

☞ *CODE des loix antiques. Codex legum antiquarum*. C'est un recueil qui comprend les loix des Visigots, un édit de Théodoric, Roi d'Italie, les loix des Bourguignons, la loi salique & celle des Ripuairiens.

☞ *CODE* se dit aussi de plusieurs recueils des ordonnances des Rois de France, comme le *code Henri*, le *code Neron*.

☞ Le *code Henri* est une compilation des ordonnances de nos Rois faite sous Henri III, par le président Brisson.

☞ Le *code Neron* est un recueil d'édits, ordonnances & déclarations fait par Pierre Neron & Girard, Avocats.

Le *code de Louis XIII* est un recueil des principales ordonnances de ce Monarque, fait par Jacques Corbin, Maître des requêtes de la Reine Anne d'Autriche, imprimé en 1618.

On a appelé le *code Michault*, une ordonnance du Roi Louis XIII, parce qu'elle avoit été faite par Michel de Marillac, laquelle n'a point eu d'exécution, quoiqu'elle fut très-sage.

On appelle aussi par excellence, *code Louis*, *codex Ludovicæus*, les ordonnances faites par Louis XIV, sur la réformation de la justice civile & criminelle, de la marchandise, &c. Le *code civil*, *codex civilis*, vérifié en 1667. Le *code criminel*, *codex criminalis*, ou *rerum capitalium*, vérifié en 1670, c'est ce qu'on appelle encore la *nouvelle ordonnance*. Il y a encore le *code marchand*, qui règle la marchandise, vérifié en 1673. Le *code* ou les ordonnances de la Marine. Le *code* des Eaux & Forêts, *codex rerum quæ ad mercaturam, ad aquas & sylvas pertinent*, &c.

☞ *CODE canonique. Voyez CANON.*

☞ *CODE noir*. On a donné ce nom à un édit de 1685 ; concernant le gouvernement & la police dans les Îles Françoises de l'Amérique, & le commerce des Nègres pour ce pays. La vente des Nègres & leur achat sont autorisés par des loix publiques appelées le *code noir*. TRIBAULT. Ces loix sont des lettres patentes en forme d'édit du mois de Mars 1685, dites communément le *code noir*. LE CLERC DU BRILLET.

☞ *CODE de Louis XIV*. C'est un recueil des principaux édits, déclarations, ordonnances, arrêts, réglemens concernant la justice, police & finance. Ce recueil sera volumineux.

☞ *CODE Frédéric*. C'est un corps de droit, composé par ordre de Charles Frédéric, Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, pour servir de loi principale dans tous ses états. Il s'en est fait une traduction françoise assez littérale. Il est sur tout admirable par la réformation de l'ordre judiciaire. La procédure y est extrêmement simplifiée. Tout procès doit être terminé en trois instances, en trois Tribunaux ; le premier Juge, le médiat & le supérieur ; le tout dans l'espace d'une année. Le ministère des Procureurs est supprimé, comme ne servant qu'à grossir & embrouiller la procédure.

☞ Il y a plusieurs autres recueils qui portent le nom de *code*, comme le *code de la marine*, le *code militaire*, le *code des Curés*.

☞ *CODÉBITEUR*, f. m. terme de Palais. Celui qui doit, conjointement avec un autre débiteur, à un ou plusieurs créanciers.

☞ On dit au féminin *Codébitrice*.

☞ *CODÉCIMATEUR*, f. m. terme de Jurisprudence.

☞ Celui qui a part dans les dixmes d'un endroit auxquelles un ou plusieurs *Decimateurs* ont aussi droit, chacun pour sa part & portion. Les *Codicimateurs* sont tenus de fournir la portion congrue au Curé qui n'a point de grosses dixmes, ou un supplément, si le gros ne monte pas à 300 liv. & 150 liv. pour un Vicaire, si l'Evêque juge nécessaire, qu'il y en ait un. Chaque *Codicimateur* est tenu solidairement de payer ces sommes, sauf à lui à poursuivre le régalement contre les autres.

☞ **CODEMANDEUR**, terme de Jurisprudence. Celui qui, conjointement avec un autre, forme une demande.

**CODÉTENTEUR**, f. m. terme de Jurisprudence. Qui est détenteur de quelque chose, avec un ou plusieurs autres, par indivis ou divisément.

**CODI-AVANAM**, f. m. arbrisseau qui croît dans les lieux sablonneux des Indes Orientales. Son suc pris dans du vin, est un remède excellent pour le cours de ventre; on le fait cuire avec de l'huile, & on le donne en qualité de corroborant à ceux dont les forces sont épuisées. L'huile que l'on tire de toute la plante, fournit une embrocation excellente pour dissiper le vertige. **DIET. DE JAMES.**

**CODICILLAIRE**, adj. m. & f. Qui est contenu dans un codicille. *Codicillaris*. Legs *codicillaire*. *Legatum codicillare*. Clause *codicillaire* est une clause que l'on insère d'ordinaire dans les testaments: c'est que si le testament ne peut valoir comme testament, il vaudra comme codicille, & comme un acte de dernière volonté: en sorte que le testateur prie ses héritiers *ab intestat* de restituer l'hérédité à celui qui est institué par le testament, lequel manque des formalités & des solemnités requises. *Clauſula codicillaris*. Cette clause *codicillaire* fait valoir le testament, comme *fideicommissi*, & répare tous les défauts de solemnité qui emportoit la nullité du testament; en sorte que l'héritier *ab intestat* est obligé de restituer l'héritier institué: la loi ayant plus d'égard à la dernière volonté du testateur, qu'à des formalités superfluitieuses.

☞ **CODICILLANT**, adj. pris substantivement en pays de droit écrit; on désigne par ce mot, celui qui fait un codicille.

**CODICILLE**, f. m. est une dernière volonté moins solennelle qu'un testament, ou un écrit par lequel on ajoute ou l'on change quelque chose à un testament, soit sous seing privé, soit devant des personnes publiques. *Codicillus*. Il y a cette différence entre un testament & un *codicille*; c'est que le *codicille* ne peut contenir d'institution d'héritier, & qu'on n'est pas obligé d'y observer rigoureusement toutes les formalités que le droit romain prescrit pour les testaments solennels. Dans les pays coutumiers, les testaments ne sont, à proprement parler, que des *codicilles*, parce que c'est la coutume elle-même qui nomme les héritiers, & qu'elle ne permet point d'institution d'héritiers testamentaires. Les *codicilles* furent mis en usage au temps d'Auguste par Lucius Lentulus. Les *codicilles* dans le commencement devoient suivre les testaments qui leur servoient de base. Dans la suite, les *codicilles* ne laissent pas d'avoir leur effet, quoiqu'ils eussent été faits avant le testament, pourvu qu'ils s'y trouvaient confirmés; il fut même permis de faire des *codicilles* sans testament, & de les adresser aux légitimes héritiers. La présence de cinq témoins suffit pour un *codicille*, soit qu'ils aient été appelés, soit qu'ils se soient rencontrés fortuitement. Un *codicille* postérieur ne détruit pas le premier, à moins qu'on ne connoisse que la volonté du défunt a été de détruire le premier *codicille* par un autre postérieur. **INST. DU DROIT, &c.**

Il y a un livre de Raymond Lulle, qu'on appelle *codicille*, où l'on prétend qu'il a laissé le secret de la pierre philosophale à ses disciples qui le pouvoient entendre.

**CODIGNAC**. Voyez **COTIGNAC**. C'est ainsi qu'il faut écrire.

**CODILLE**, f. m. terme de jeux d'hombre & de médiateur. On appelle perdre *codille*, lorsqu'on ne fait pas le nombre de mains prescrites pour gagner ni pour la remise; alors ceux qui ne sont pas joués, gagnent *codille*.

☞ **CO-DIRECTEUR**, f. m. qui est directeur avec un autre. L'Evêque de Bamberg & le Marquis de Brandebourg sont *Co-directeurs* du Cercle de Franconie, c'est-à-dire, sont directeurs en commun.

☞ **CODOGNO**, ville d'Italie, dans le Milanais, entre Plaisance & Lodi.

**CODONATAIRE**, adj. m. & f. terme de Jurisprudence. Associé conjoint avec un autre dans une même donation. *Donationis socius, participes, in partem donationis vocatus*. La condition des *codonataires* est égale. G. G.

☞ Il est aussi substantif. Les *co-donataires* sont en procès.

☞ **CODONOPHORE**, f. m. terme grec & d'antiquité, qui signifie celui qui porte une clochette, une sonnette à un enterrement. Dans un enterrement il y avoit un *Codonophore* qui accompagnoit le cadavre. *Codonophorus*. *Codones*, sonnettes.

**CODRUS**, f. m. fils de Melanthus, dernier Roi d'Athènes. Les Athéniens, pour honorer la mémoire de *Codrus*, qui s'étoit dévoué pour eux à la mort, voulurent qu'il fût le dernier Roi d'Athènes, & changèrent après lui la forme de leur gouvernement.

C O E.

**COÉCALE**, adj. f. épithète qu'on donne à la veine qui porte le sang de l'intestin cæcum, au rameau mésentérique. *Vena cœcalis*. On dit de même artère *coécale*.

**CÆCUM**, f. m. le premier des gros boyaux, ainsi appelé, parce qu'il est fait comme un sac, n'ayant qu'une ouverture qui lui sert d'entrée & de sortie. Il est situé au côté droit, plus bas que le rein. Les Anatomistes sont fort partagés sur son usage qui n'est pas fort connu. *Cæcum*.

**COEFTE**. f. f. On écrit aussi **COIFFE**, c'est l'orthographe de l'Académie. Couverture légère de la tête, tant pour les hommes que pour les femmes. A l'égard des hommes, on ne le dit que de la doublure, de la forme du chapeau qui est de satin, de taffetas, de treillis; & d'une garniture de bonnet de nuit qui est de linge, & qu'on change quand elle est sale, ou de celle qu'on met sous une perruque. *Capitis tegmen, tegumentum*.

**COIFFE**. La *coiffe* d'une perruque est un léger réseau de soie, dont les mailles sont très-petites, & qui sert pour attacher & étager les tresses de cheveux, dont la perruque est composée.

**COIFFE** se dit du linge ou de l'étoffe qu'un guerrier portoit autrefois sous son casque, de peur qu'il n'offensât la tête.

**COIFFE** s'est dit autrefois d'un habillement de tête d'un Chevalier. L'ordonnance pour créer & faire les Chevaliers du Bain en Angleterre, dit: le Chevalier, trouvera à ses dépens, la *coiffe*, les gans, la ceinture & le laz.

**COIFFE** se dit aussi, en termes d'Anatomie, d'une petite membrane qu'on trouve à quelques enfans, qui enveloppe leur tête quand ils naissent. Drelincourt croit que ce n'est qu'un lambeau des tuniques du fœtus, qui se crève pour l'ordinaire à la naissance d'un enfant. *Pellicula*. Lampridius dit que les Sages-femmes vendent bien cher cette *coiffe* à des Avocats, qui croyoient qu'en la portant sur eux ils auroient une force de persuader, à laquelle les Juges ne pourroient résister. Les Canons descendent de s'en servir, parce que les Sorciers s'en servoient dans leurs maléfices.

**COIFFE** se dit encore, en termes d'Anatomie, d'une membrane graisseuse qui nage sur les boyaux. On l'appelle autrement *épiploon*. Voyez **EPIPLOON**.

**COIFFE**, en termes de Pharmacie, est une sorte de médicament fait en forme de bonnet, dont on se

couvre la tête, comme d'un bonnet ordinaire. Il est composé de plusieurs remèdes cephaliques qu'on mêle avec du cotton, & qu'on pique entre deux taffetas, ou entre deux toiles fines, comme un marelas. On s'en sert dans quelques maladies du cerveau.

*Cucupha.*

COEFFE, en termes de Botanique, se dit de l'enveloppe délicate & légère de quelques fleurs, & de quelques semences. *Calyptra.* C'est une enveloppe mince, membraneuse, souvent conique, qui embrasse la partie de la fructification, comme dans le blé de Turquie. Voyez les différentes espèces de Calice au mot CALICE.

Ce mot, selon Ménage, vient de *cusa*, ou de *grisa*, qui signifie un *vêtement velu*; & les Grecs ont dit aussi *ασβια*, en la même signification de *coëffe*. Ou bien il vient de l'Hebreu *cupha*, qui signifie un vêtement qu'une femme met sur sa tête. Du Cange dit qu'on a dit dans la basse Latinité *cupha*, *cofea*, *coëffa*, & *cucupha*, en la même signification. À l'égard des femmes, ce sont des couvertures de taffetas, de gaze, de crêpe, qu'elles mettent quand elles sortent, ou quand elles n'ont pas ajusté leurs cheveux. *Calentica*, *Reticulum*. On appelle aussi des *coëffes* à dentelle, des *coëffes* de cornette, celles qu'elles portent dans le lit, ou quand elles sont en déshabillé.

COEFFE signifie quelquefois femme, comme *chapeau* signifie homme. Nous étions dix *coëffes* & autant de *chapeaux*. Expression populaire.

On dit basement, cela est triste comme un bonnet de nuit sans *coëffe*. Les femmes disent aussi d'une marchandise dont elles n'ont point d'envie, je n'y porterois pas mes *coëffes*.

COEFFER, ou avec l'Académie, *coiffer*, v. a. couvrir la tête. *Operire caput*, *tegere*. Les François se *coëffent* d'un chapeau, les Turcs d'un turban, les Moines d'un froc, quelques nations avec un simple bonnet.

COEFFER signifie, par extension, parer sa tête de ce qui sert à la couvrir, ou de ses propres cheveux. Se *coëffer* en cheveux, avec ses cheveux, avec un bonnet. L'art de *coëffer*; ouvrage intéressant, divisé en quatre parties. Tout y est traité avec l'étendue & la méthode que demande l'importance de la matière. L'auteur traite de toutes les manières de se *coëffer*, afin que les femmes puissent choisir celles qui vont mieux à l'air du visage. Terence dit des femmes qu'elles font des années entières à se *coëffer*, à s'attifer. *Dùm pectuntur, dùm comantur, annus est.*

On dit d'une femme qu'elle se *coëffe* bien; pour dire, qu'elle entend bien l'art d'orner sa tête, de l'ajuster: & d'une coëffeur qu'elle *coëffe* bien, qu'elle *coëffe* à merveilles; pour dire qu'elle donne un bon air, de la grace à toutes les *coëffures* des femmes dont elle se mêle.

On dit qu'un Perruquier *coëffe* bien; pour dire, que les perruques qu'il fait, sont de bon air: & qu'une perruque, un chapeau *coëffe* bien; pour dire, qu'ils vont bien à l'air du visage.

On disoit autrefois à Paris de N. qu'il se chauffoit comme les autres se *coëffent*, & qu'il se *coëffoit* comme les autres se chauffent; parce qu'il portoit des fouliers de Castor, & des calottes de latin étant alors les seules qui fussent d'usage, celles de cuir n'étant devenues à la mode que depuis. VIGN. MARV.

COEFFER, en termes de Marine, on dit que des voiles se *coëffent*, lorsqu'elles sont détachées & qu'elles s'aplatissent les unes contre les autres, ou contre les vergues ou les mats, de manière qu'elles ne servent plus à la conduite du vaisseau. Il me lâcha sa bordée qui me lâcha toutes mes voiles d'avant, qui se trouvant dénuées de bras, de boutine, & d'écoutes, se *coëfferent* sur les mats, & firent prendre à mon vaisseau vent d'avant malgré son gouvernail. DU GUÉ TROUIN.

COEFFER un livre, terme de Relieur, c'est en arranger la tranche-file, & la couvrir à demi de la peau de la reliure,

COEFFER une liqueur, c'est la mêler avec une autre. *Coëffer* du vin, de la bière. *Miscere*. *Coëffer* une bouteille, c'est la boucher d'un bouchon de liège, couvert d'un enduit de cire ou mastic, le tout recouvert d'un parchemin ou autre chose, de peur que la liqueur ne s'évente. *Obturare*.

COEFFER le sanglier, terme de chasse, se dit de deux chiens qui ont pris le sanglier par les oreilles. Ces deux chiens ont *coëffé* le sanglier.

Se *coëffer*, se dit figurément, & signifie, s'entêter, se préoccuper en faveur d'une opinion, d'une personne. *Imbiberè opinionem aliquam, imbuere*. Les jeunes gens se *coëffent* volontiers des nouvelles opinions. Je ne puis souffrir que vous soyez *coëffée* d'un petit Chevalier joueur, qui va mettre à la résjouissance les dépouilles du Traitant. LE SAGE, dans la Comédie de Turcaret.

Chaque mortel coëffé de sa chimère,  
Croit à part soi que mieux on ne peut faire:  
Opinion chez les hommes fait tout. DES-H.

Fille se coëffe volontiers  
D'amoureux à longue crinière. LA FONT.

Mais quoi! si votre pere est un bourru sieffé,  
Qui s'est de son Tartuffe entièrement coëffé,  
La faute à votre Amant doit-elle être imputée?  
MOL

On dit aussi activement *coëffer* quelqu'un d'une opinion, d'un sentiment. Je ne sai qui l'a *coëffé* d'une opinion si extravagante. Dans acception il n'est que du style familier.

On dit aussi figurément & familièrement *coëffer* quelqu'un, le faire trop boire. Cet homme n'est pas accourumé à boire, il ne faut qu'un verre de vin pour le *coëffer*. Gardez-vous de ces vins d'Orléans, ils sont fumeux, & sujets à *coëffer*. Cet homme est sujet à se *coëffer*.

COEFFÉ, ou COIFFÉ, ÉE. Part. & adj. Il a les significations du verbe. Femme *coëffée* en paysanne, en demoiselle.

On dit qu'un enfant est né *coëffé*, quand il vient au monde avec cette espèce de membrane qu'on appelle *coëffe*, que le peuple superstitieux regarde comme un présage de bonheur. C'est pour cela qu'on dit proverbialement d'un homme qui est fort heureux, qu'il est né *coëffé*. Cette superstition est très-ancienne. Lampridius en parle dans la *vie d'Antonin*. Cet Empereur étoit né avec une espèce de bandeau sur le front, en forme de diadème; c'est pour cela qu'il se fit appeler *Diadumène*. Comme il jouit d'une constante prospérité pendant tout le cours de son règne, son bonheur confirma l'opinion de ceux qui s'imaginent que les gens nés *coëffés* sont heureux. Depuis on se servoit de cette *coëffe* pour des sortilèges, & pour des maléfices; en sorte que les Conciles furent obligés de condamner ce ridicule abus. Voyez les notes de Balsamon sur les *Conciles*, & Casaubon sur l'*Histoire d'Auguste*. Les Italiens disent, *Nascer vestito.* Un homme bien *coëffé* est un homme qui a une belle tête, des cheveux bien arrangés, un chapeau, une perruque qui lui vont bien.

En termes de vénerie, un chien est bien *coëffé*, quand il a des oreilles longues & pendantes. *tenè auritus canis.*

En termes de manège, un cheval bien *coëffé*, qui a les oreilles petites, bien placées au haut de la tête.

Drap bien *coëffé*, terme de Manufacture de laines. Il se dit des draps dont les lisières sont bien faites, & bien unies, d'une largeur proportionnée à l'étoffe, & d'une couleur agréable à la vue.

COEFFEUR, EUSE. Celui ou celle qui fait métier de *coëffer* les dames. *Coëffeur* n'est plus guère en usage depuis que les *coëffures* sont devenues à la mode. *Qui vel quæ feminas comit, pectit.*

COEFFICIENT, f. m. ou plutôt adi. pris substantivement. On s'entend terme. Terme d'algèbre, par

par lequel on désigne le nombre ou la quantité qui est devant une quantité algébrique, & qui le multiplie. Ainsi la grandeur  $2 - b$  a le nombre  $2$  pour *coefficient*. Dans les équations d'Algèbre, on ne compte pour différens termes que ceux où l'inconnue a différens degrés. Elle est seule dans le premier terme, qui est celui où elle a le degré le plus élevé; mais dans les autres termes où elle est à un degré moins élevé, elle se mêle avec des grandeurs connues, & alors ces grandeurs connues s'appellent *Coëfficiens*; *Coëfficiens du second terme*, si elles entrent dans le second terme de l'équation, qui est celui où l'inconnue ne baisse encore que d'un degré: *Coëfficiens du troisième terme*, si elles entrent dans le terme où l'inconnue baisse de deux degrés, &c.

Il ne faut pas confondre *coefficient* & exposant. Le premier qui se met devant la grandeur, est le signe de l'addition, & sert à marquer combien de fois elle est ajoutée à elle-même.  $3 b$  marque que la quantité  $b$  est prise trois fois. Ainsi en supposant  $b = 9$ ,  $3 b = 27$ , c'est-à-dire vaudront  $27$ . Au lieu que l'exposant qui se met après la quantité, est le signe de la multiplication, & sert à marquer combien de fois la quantité est multipliée par elle-même. Dans  $b^3$ , l'exposant  $3$  fait connoître que la quantité  $b$  est multipliée deux fois par elle-même. Ainsi en supposant toujours  $b = 9$ ,  $b^3$  sera  $9$  multiplié par  $9$ , c'est-à-dire  $81 \times 9 = 729$ .

**COEFFURE**, f. f. tout ce qui sert à couvrir ou orner la tête. Le Turban est la *coëffure* des Turcs. *Capitis tegmen, tegumentum*. Il se prend plus particulièrement pour ce qui sert à couvrir la tête des femmes. Les payannes, les bourgeoises & les demoiselles étoient autrefois distinguées par leur *coëffure*. La *coëffure* des femmes est un édifice à plusieurs étages dont l'ordre & la structure changent selon leurs caprices. LA BRUY. Quelquefois les *coëffures* montent insensiblement, & une révolution les fait descendre tout-à-coup. Il a été un temps que leur hauteur immense mettoit le visage d'une femme au milieu d'elle-même. MONTESQ.  
*Corporeque in medio dixeris esse caput.*

Aujourd'hui les femmes ont trouvé le secret de se coëffer sans *coëffure*. Elles ne sont plus *coëffées* qu'en cheveux.

Le P. Est. Chamillart a donné, dans ses *dissertations*, la description de la *coëffure* de plusieurs Impératrices, telle qu'elle est représentée sur les médailles. Plusieurs écrivent *coëffure* avec l'Académie.

**COÉGAL**, ALE, adj. terme de Théologie, qui ne se dit que du mystère de la Sainte Trinité. *Coæqualis, coæquus*. Le fils est *coégal* au Pere.

**COÉGALITÉ**, f. f. Qualité de choses égales; rapport qui se trouve entre plusieurs choses égales. Les Ariens, les Macédoniens nioient la *Coégalité* des trois personnes de la Trinité.

**COELECTEUR**, f. m. qui élit conjointement avec un ou plusieurs autres. Il eut l'adresse de faire nommer pour la plupart des *Coëlecteurs*, ceux de ses amis dont il étoit le plus assuré. VERTOT.

**CELESYRIE**, contrée de Syrie, à laquelle divers Auteurs donnent une étendue différente. *Celēsyria*. Proprement la *Celēsyrie* étoit la grande vallée qui s'étend entre le Liban & l'Antiliban. Quelques-uns y comprennent le pays de Damas, & tout ce qui est entre la Syrie propre, la Phénicie, & la Palestine. D'autres la poussent jusqu'à l'Arabie & l'Egypte. Plin & Mela l'appellent simplement *Celē*. Aujourd'hui on la nomme *Bocalthabec*.

Ce nom est composé de *κοίλη*, & de *συρία*, Syrie. *κοίλος, κοίλη*, en Grec signifie creux; ainsi la *Celēsyrie* n'est autre chose que la Syrie creuse; c'est-à-dire, la partie de Syrie la plus basse, & la plus creuse.

**CELIA**, nom propre d'une famille de l'ancienne Rome. *Celia gens*. La famille *Celia* étoit plébéienne, mais illustre, & il en est peu dont il soit plus parlé dans les Auteurs Romains. Les médailles de cette fa-

mille écrivent *COEL* ou *COIL*. *Cælius* ou *Cælia*. On trouve aux *Cælius* sur les médailles les prénoms *Cacius*, & *P. Publius*, & le surnom *CALD.* ou tout au long *CALDUS*.

**CÆLIAQUE**, adj. m. & f. terme de Médecine. On appelle passion *cæliaque*, flux *cæliaque*, *passio cæliaca, fluxus cæliacus*, un flux de ventre chyleux, dans lequel le chyle sort par les selles confondu avec les excréments, ce qui les rend cendrées, grisâtres, ou blanchâtres. *Cæliaque* vient du mot Grec *κοιλια, ventre*, parce que c'est le siège de la maladie. *COI. DE VILLARS*. Quelques-uns écrivent *cæliaque*, mais sans avoir égard à l'étimologie. Voyez ce mot.

**CÆLISPEX**, surnom d'Appollon ainsi appelé d'une statue tournée du côté du Mont *Cælius*, ou qui avoit le regard vers le ciel.

**CÆLOMA**, f. m. terme de Chirurgie; par lequel on désigne une espèce d'ulcère de la cornée, causé ordinairement par des humeurs âcres qui se jettent sur les yeux.

**CÆLUS**, terme de Mythologie: Voyez CIEL, DIVINITÉ.

**CÆLIUS**, f. m. Ce nom est purement latin; outre qu'il est souvent nom propre d'homme, c'est encore celui d'une des sept montagnes de Rome; mais en ce cas il ne se dit jamais seul; il faut y joindre en françois le mot *mont*, comme en latin *mons, Mons Cælius*. Le mont *Cælius* fut ainsi nommé, dit-on, d'un Chef des Etruriens, qui secourut Romulus, ou Tarquin, & qui se nommoit *Cælius*, ou selon Tacite *Cæles Vibenna*. Les Tusques l'appelloient *Mastarna*; Les Romains le nommèrent d'abord *Querquchulanum*, parce qu'il y avoit beaucoup de chênes, ensuite *Tusius Vicus*; & Suétone dit que Tibere le fit appeler *Mons Augustus*. *In Tib. Cap. 48*. Il s'appelle aujourd'hui le Mont de S. Jean, parce que l'Eglise de S. Jean de Latran est dessus.

**COEMENT**. Vieux adv. Tranquillement; sans bruit. *Tranquillè, sine strepitu, tacitè*. Dans l'ordonnance & manière de faire les Chevaliers du Bain, il est dit: Les gentils saiges Chevaliers entreront en la chambre tout *coement* sans noisè faire;

**COENE**. Voyez COUENE.

CENOBIAQUE. }  
CENOBITE. } Voyez }  
CENOBITIQUE. } CENOBIAQUE.  
CENOBITE.  
CENOBITIQUE.

**CÆPHORÈS**, f. m. pl. C'est le titre d'une Tragédie d'Eschyle dont le sujet est la mort d'Egiste, & de Clytemnestre, & qui a pour le cœur des filles étrangères qui portent des présens au tombeau d'Agamemnon. *Cæphores* signifie des personnes qui portent des libations. De *κείω fundo*, je verse.

**COEQUE** ou **COEHQUE**, f. m. terme de la Relation. C'est le nom du Roi des Cafres nommés *Cochoc*; qui sont vers le Cap de Bonne Espérance. Le *Coëque* prétend être Roi de tous les Cafres qui demeurent aux environs du Cap à quatre-vingt lieues à la ronde; mais quelques Voyageurs disent que ce Royaume consiste en quatre ou cinq cens familles qui habitent quinze ou seize villages, & dont les plus grandes richesses consistent en bestiaux, puisque l'on y compte plus de cent mille bêtes à corne, sans compter les bêtes à crins, &c.

**COERCITIF**, IVE, adj. Qui renferme le droit de coercion. *Qui jus coercendi habet*. Ce Magistrat a une puissance *coercitive* sur les habitans de sa Jurisdiction.

**COERCITION**, f. f. terme de Palais. C'est proprement le droit qu'on a de contraindre quelqu'un à faire son devoir. *Coercitio*. C'est un des attributs de la justice. Les Abbés commendataires n'ont pas le droit de *coercition* sur les Religieux. Ce mot vient du latin *coercere*, réprimer. Il ne faut pas confondre le droit de *coercition* avec celui de *correction*. Les supérieurs Réguliers ont droit de *correction* modérée sur les Religieux, mais ils n'ont pas le droit de *coer-*



*cion*, lequel s'étend à toutes sortes de peines afflictives. BOUCHER D'ARGIS.

☞ COESFELD. Ville d'Allemagne, dans le Diocèse de Munster, en Westphalie.

☞ COESNON, (LE) Rivière de France en Normandie, qui prend sa source à l'entrée du Diocèse du Mans, traverse le Diocèse de Dol en Bretagne, passe à Fougeres & Pontorion, & se jette dans la mer entre Pontorion & le Mont S. Michel.

☞ CO-ÉTAT. s. m. Qui se dit d'un État, d'un Prince qui partage la Souveraineté avec un autre. Acad. FR. COËTERNEL, ELLE. adj. Qui existe de toute éternité avec un autre. *Coæternus*, a, um. Le Fils de Dieu, ou le Verbe & le S. Esprit, sont *coæternels* avec le Pere. Les Manichéens admettoient deux natures *coæternelles*.

COËTERNITÉ, s. m. terme dogmatique. Eternité commune à plusieurs choses ensemble. *Coæternitas*. La *coæternité* ne convient qu'aux personnes de la sainte Trinité.

COËVÊQUE. s. m. Evêque avec un autre confrere dans l'épiscopat. *Coepiscopus*. Il y a eu autrefois des Evêques qui avoient des *Coëvêques*. Walafidus Strabo, de *Reb. Eccl. c. ult.* en fait mention. C'étoient, dit-il, des Evêques dont ils se servoient pour faire les choses convenables qu'ils leur enjoignoient; & il les compare aux Envoyés des Comtes. Les Prélats d'Allemagne ont encore des Evêques qui sont pour eux les fonctions de l'Episcopat; ils les appellent *suffragans*; & ce sont de vrais *Coëvêques*.

☞ COËVORDEN. Ville des pays bas, dans la Province d'Ovetissel, capitale du pays de Drente.

CŒUR. s. m. *Cor*. Partie noble de l'animal, qui est le principe de la vie, & qui est renfermée dans une forte membrane, qu'on appelle le *péricarde*. Sa figure est pyramidale, & ressemble à une pomme de pin, qui est large par sa partie supérieure qu'on appelle la *base*, & qui se termine en pointe. Il y a une veine & une artère qui environnent toute la base du *cœur*, comme une couronne, qui s'appellent *coronales*, avec quelques nerfs fort menus qui sont de la huitième paire. Il est revêtu d'une tunique particulière pour le tenir plus ferme. Il est situé au milieu du thorax, quoique sa pointe s'avance un peu vers son côté gauche. On a trouvé le *cœur* d'un enfant placé au côté droit contre l'ordinaire, comme il est rapporté dans le *Journal des Savans de l'année 1668*. Sa chair est dure, épaisse & solide, composée de fibres musculées, disposées en ligne spirale: elles ne sont point différentes des fibres des autres muscles, de sorte que ce n'est point sans raison que tous les modernes conviennent, après Hippocrate, que le *cœur* est un véritable muscle. Le *cœur* a deux ventricules, ou cavités. Le droit semble être fait pour les poumons seulement; car les animaux qui n'ont point de poumons, n'ont point aussi de ventricule. Le gauche est plus fort & plus épais que le droit, parce qu'il est destiné pour envoyer le sang dans toutes les parties du corps, dont quelques-unes sont bien éloignées, au lieu que le droit ne doit l'envoyer que dans les poumons, ce qui ne demande pas, à beaucoup près, autant de force. Ces deux ventricules sont séparés par une cloison qu'on appelle *septum medium*. Aux deux côtés il y a des bourses membraneuses qu'on appelle *oreillettes*, parce qu'elles en ont la figure. La droite est au devant de l'entrée de la veine cave, & la gauche est située à l'orifice de la veine pulmonaire. Il y a quatre gros vaisseaux à la base du *cœur*, dont deux ont l'orifice au ventricule droit, savoir, la veine cave, & l'artère pulmonaire. Les deux autres sont au ventricule gauche, savoir, la veine pulmonaire & l'aorte, ou la grande artère. Dans ces vaisseaux il y a des valvules ou petites portes faites en formes de soupapes, qui d'un côté permettent l'entrée au sang, & de l'autre en empêchent le retour. Il y a six de ces petites membranes ou valvules au ventricule droit, savoir, trois à l'orifice de la veine cave ouvertes par dehors, & fermées par dedans, & trois à l'orifice de l'artère

pulmonaire, ouvertes & fermées en un sens contraire. Il y en a cinq au ventricule gauche, trois à l'orifice de la grande artère, ouvertes par dedans, & fermées par dehors; & deux à la veine pulmonaire, qui s'ouvrent & se ferment aussi dans un sens contraire. C'est par ces canaux que se fait la circulation du sang, qui a été inconnue aux Anciens, & découverte par Harvey, Médecin Anglois. Le *cœur* a deux mouvemens; celui de diastole, ou de dilatation, par lequel il reçoit le sang des veines; & celui de systole, ou de contraction, par lequel il pousse le même sang dans toutes les parties du corps par le moyen des artères. Dans la dilatation le *cœur* s'allonge & s'élargit, & dans la contraction il devient plus court & plus étroit.

☞ Les *oreillettes* ont aussi leurs mouvemens de dilatation & de contraction, mais dans un temps différent; c'est-à-dire, elles sont en diastole, lorsque le *cœur* est en systole, & elles sont en systole, lorsque le *cœur* est en diastole. Quelques Physiciens regardent l'introduction & la sortie des esprits vitaux comme la cause Physique de tous ces mouvemens. Ils distinguent trois parties dans chaque muscle, les deux extrémités & le milieu. Ils donnent aux deux extrémités tendineuses les noms de tête & de queue, & au milieu que l'on trouve toujours couvert de chair, celui de ventre. Tous les muscles ont un mouvement de contraction & un mouvement de production. Ils sont dans un mouvement de contraction, lorsque leur queue s'approche de leur tête, lorsque leur ventre se gonfle; & leur ventre se gonfle par l'introduction des esprits vitaux. C'est à la sortie de ces mêmes esprits vitaux que l'on doit attribuer la production des muscles.

☞ D'autres Physiciens sont persuadés que l'on doit attribuer ces sortes de mouvemens au ressort de l'air renfermé entre les fibres du *cœur*. Le sang, disent-ils, entrant avec impétuosité dans le ventricule droit du *cœur*, comprime l'air qui s'y trouve renfermé, & met ce muscle dans l'état de diastole. Cet air doué d'un ressort prodigieux, se dilate, reprend son premier état, chasse le sang dans l'artère pulmonaire, & remet le *cœur* dans l'état de systole. Le même jeu recommence l'instant d'après, & par là le *cœur* passe alternativement de l'état de diastole à celui de systole. Ce que l'on dit du ventricule droit par rapport au sang qui vient de la veine cave, doit se dire du ventricule gauche par rapport à celui qui vient de la veine pulmonaire. ☞ Il paroît assez conforme aux loix de la saine Physique de penser que l'action des esprits vitaux se joint au ressort de l'air pour conserver au *cœur* son mouvement continuel de diastole & de systole.

Dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences 1711*, M. Winslow trouve que le *cœur*, qu'on regardoit comme un gros muscle composé de fibres différemment contournées, est formé de deux muscles au moins, attachés l'un à l'autre; c'est-à-dire, que les deux ventricules, chacun avec son oreillette, sont deux vases qui peuvent être séparés en demeurant vases; en sorte que leur cloison commune, qu'on croyoit n'appartenir qu'au ventricule gauche, appartient également aux deux, & se partage en deux cloisons.

Le docteur Lower, que les Anglois disent avoir été le premier qui ait donné la vraie structure du *cœur*, prétend que le *cœur* est un muscle simple sans antagoniste, & qui est une espèce de sphincter: Borel, dans son *Œconomia animalis*, dit que la puissance motrice du *cœur* a plus de force qu'un poids de 3000 livres. L'obstacle que fait le sang à se mouvoir dans les artères, selon lui, est égal à 18000 livres, c'est-à-dire, qu'il est six fois plus grand que la force du *cœur*. Il estime que le pouvoir de la tunique élastique des artères est de 45000 livres, d'où retranchant les secours étrangers qui servent au mouvement du sang, il reste au *cœur* 3000 livres pour vaincre une résistance de 135000

livres, c'est-à-dire, un contre quarante-cinq, & la plus grande force qu'il donne au cœur est la force de la percussion. Voyez encore comment le D. Drake Anglois explique le mouvement de systole & de Diastole dans les *Transactions philosophiques*, n. 280.

☞ Schenchius parle d'un homme qui n'avoit pas de cœur, ce que Molinetti traite de fable; il nie même qu'il puisse y avoir deux cœurs dans un même homme, quoiqu'on ait des preuves incontestables qu'on en a trouvé deux dans un même corps. Il y a divers insectes qui en ont naturellement plusieurs. Les vers-à-soie ont une chaîne de cœurs qui s'étend depuis une extrémité de leur corps jusqu'à l'autre. On a trouvé des cœurs que des vers avoient rongé & dévoré.

☞ Muret a trouvé le cœur de quelques bandits revêtu d'une espèce de duvet. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, est qu'on a vu des personnes dont le cœur étoit renversé ou tourné de haut en bas. Témoin une femme qu'on pendit il y a quelque temps en Saxe, & un homme qui souffrit le même supplice à Patis. JOURN. DES SAV.

Ce mot vient du latin *cor*, du grec *καρδιον*, dont on fait par contraction *cor*. On dit le mouvement du cœur, le battement du cœur, palpitation du cœur, épanouissement du cœur. AC. FR.

On appelle cœur chez les Botanistes, le fond ou le milieu de la fleur. Il y en a de deux sortes, les uns sont grenés, & les autres fleuris. Les grenés sont composés de plusieurs filets qui ont au bout de petits grains attachés, comme dans les tulipes & les lis, qui ne sont pas une graine, car ils se résolvent en poudre. Les cœurs fleuris, comme ceux des soucis, des fleurs de tanaisie, & autres, sont ordinairement appelés *étamines*, parce qu'on les croit composés de filets simples que l'on considère *quasi stamina*. Mais Monsieur Grew soutient qu'ils sont mal nommés, & que ceux qu'on croit n'être que des filets simples, sont eux-mêmes composés de plusieurs parties qui ont toutes des figures différentes, fort régulières & fort agréables; c'est pourquoi il les appelle *fleurons*. Les Fleuristes ordinaires ne font point ces distinctions.

☞ Cœur se dit aussi, en termes de Botanistes, de la partie intérieure d'un arbre, ou d'une plante, partie qui est molle, moëlleuse & spongieuse, que l'on appelle aussi la moëlle, ou la matrice de l'arbre. *Arboris medulla*. HARRIS. Dans l'usage ordinaire, ce que nous nommons le cœur d'un arbre, est le bois le plus dur qui est sous l'aubier. *Robur*. Les Botanistes se servent aussi de ce mot dans la description de quelques feuilles qui ont la figure d'un cœur. Feuille faite en cœur, *cordatum folium*. Feuille faite en cœur renversé. *Obversè cordatum*. Voyez CORDIFORME.

☞ Cœur se prend quelquefois pour l'estomac, ou la partie où se fait la digestion, qui donne des forces au cœur, *stomachus*, *pectus*. Cette traîsse lui est demeurée sur le cœur, s'est figée sur son cœur, lui a fait bondir le cœur, lui a fait mal au cœur, lui a fait soulever le cœur. Les Grecs ont appelé *καρδία*, ce que nous appelons l'estomac, comme a remarqué Scaliger.

☞ Le mot de cœur se prend aussi quelquefois comme synonyme à *bravoure*, *courage*, *intrépidité*, *valeur*. *Animus*. Le cœur bannit la crainte ou la surmonte; il ne permet pas de reculer, & tient ferme dans l'occasion. Il entre dans l'idée des mots cœur, *courage*, *valeur*, plus de rapport à l'action, que dans les mots *bravoure*, *intrépidité*; mais les deux derniers renferment dans leur idée particulière un certain rapport au danger que les premiers n'expriment pas. Il faut que le cœur ne nous abandonne jamais, le cœur soutient dans l'action. M. L'ABBÉ GIRARD.

☞ On dit, en style familier, mettre, remettre le cœur au ventre à quelqu'un; pour dire, lui donner, lui rendre courage.

☞ On dit proverbialement faire contre fortune bon cœur; pour dire, témoigner du courage dans l'adversité.

☞ On dit encore proverbialement, il a le cœur haut, & la fortune basse.

CŒUR signifie encore force, vigueur. En parlant d'un malade, on dit qu'il a le cœur bon; pour dire, que son courage se soutient, qu'il a encore des forces. Ce cheval, cet oiseau est en cœur, c'est-à-dire est en force, en vigueur. AC. FR.

CŒUR se dit figurément, & signifie l'ame, & ses principales fonctions, parce que quelques Médecins, & entre autres, Fernel, ont cru que les principales parties de notre ame résidoient dans le cœur, comme l'entendement, la volonté, la mémoire. *Cor, animus, voluntas*. Dieu est le scrutateur des cœurs; c'est-à-dire, il connoit, il voit toutes nos pensées. Il faut offrir son cœur à Dieu; c'est-à-dire, lui sacrifier toutes nos volontés, tous nos desirs.

Par la pénétration de l'esprit, on connoit ce qu'il y a de plus juste à dire, & par le cœur bien fait, ce qu'il y a de plus raisonnable à faire. S. EVR. Sans la droiture du cœur rien ne s'exécute bien; & sans le secours de l'esprit, le cœur ne fait quel parti il faut prendre. IB. Dieu veut des cœurs purs, & dégagés des intérêts du monde. PASC. Il est difficile de ramener votre cœur à Dieu, & de le retrouver après l'avoir laissé errer dans le monde d'objet en objet. FLECH. Comme Platon n'eut rien à démêler avec la fortune, son cœur fut plus tranquille, & sa conduite plus vertueuse. P. RAP. Un homme, selon le cœur de Dieu, est un expression familière aux Prédicateurs, & dans la spiritualité, pour signifier un homme agréable à Dieu, qui lui obéit, qui le contente, &c. Elle est tirée du I. Liv. des Rois, XIII, XIV, où Samuel dit à Saül que Dieu a cherché un homme selon son cœur, pour le faire régner sur son peuple.

*Je veux que l'on soit homme, & qu'en toute res*  
*contre*

*Le fond de notre cœur dans nos discours se*  
*montre;*

*Que ce soit lui qui parle.* MOL.

*Un cœur né sur le trône ignore comme on tremble.*  
CORNEILLE

On dit que le cœur des Rois est dans la main de Dieu; pour dire, qu'il dispose de leurs volontés; qu'il les tourne comme il lui plaît. On dit qu'un homme a le cœur haut, bien placé, qu'il n'a rien de bas dans le cœur; pour dire, qu'il a l'ame grande & élevée. On dit aussi, le cœur me le disoit bien; pour dire, je m'en doutois; je l'ai bien prévu. On dit qu'un homme a le cœur sur ses lèvres; pour dire, qu'il est sincère; qu'il dit vrai. On dit qu'on veut avoir le cœur net de quelque chose; pour dire, qu'on en veut savoir la vérité. On dit, savoir quelque chose par cœur; pour dire, l'avoir dans sa mémoire. *Aliquid memoriter tenere*.

CŒUR signifie le siège des passions. On appelle cœur, l'ame, en tant qu'elle a des affections de haine, ou de colère, &c. *Animus, cor*. Il n'y a point de mer plus agitée que le cœur; les passions, comme les flots, s'y poussent successivement. S. EVR. Pour bien peindre les mœurs, il faut avoir bien étudié le cœur humain & tous les divers mouvemens dont il est capable. DAC. Quand l'orateur est entré dans le cœur de ses auditeurs, il les tourne comme il veut. P. RAP. Pour bien connoître l'homme, il faut descendre dans son cœur, afin d'y voir former les passions. S. EVR.

☞ Le cœur a son langage, comme l'esprit a le sien; & une expression du cœur fait bien souvent les plus grands effets. BOUILL. L'éloignement du bruit appaisera-t-il les troubles du cœur, si la raison ne s'en mêle?

S. EVR. On ne fauroit bien manier les matiè-es de morale, si l'on ne connoît parfaitement les plis & les replis du *cœur*. S. EVR. Quand un prédicateur est entré dans l'esprit, il lui est plus aisé de pénétrer jusqu'au *cœur*; & au contraire, quand l'esprit est rebuté, il ferme l'entrée du *cœur*. Cicéron avoit sur tout l'art de toucher; il connoissoit bien les détours & les ressorts du *cœur* humain. P. RAP. L'esprit & le *cœur* se trompent réciproquement. L'esprit éblouit, & déjà prévenu par le *cœur*, prononce en faveur des passions, & le *cœur* charmé de les voir justifiées, par le jugement de l'esprit, les suit sans scrupule. Il faut plus souvent chercher la cause de nos égaremens dans les affections du *cœur*, que dans les connoissances de l'esprit. La vertu est naturellement austère par la contrainte qu'elle impose au *cœur* en réprimant ses desirs. P. RAP. Le feu de l'amitié échauffe le *cœur*, sans le consumer; elle le remplit & le remue, sans le troubler & sans l'allarmer. La morale apprend à connoître le *cœur* humain; cet abîme est impénétrable. VAUG. Les plaisirs du *cœur* sont plus touchans, que ceux de l'esprit. S. EVR.

*Que dans tous vos discours la passion émue,  
Aille chercher le cœur, l'échauffe & le remue.*

BOIL.

On dit aussi décharger son *cœur*; pour dire, déclarer une pensée, un sentiment secret.

**CŒUR** se dit particulièrement de la faculté de l'ame qui ressent de l'affection, de l'amitié, de l'amour, de la tendresse. *Animus, voluntas, studium*. Chacun dit du bien de son *cœur*, & n'ose en dire de son esprit. RORHEF. L'esprit ne sauroit jouer long temps le personnage du *cœur*. ID. Que ne pouvez vous point sur un *cœur* dont vous connoissiez le foible & les retraites? Il n'y a que l'amour qui de deux *cœurs* puisse n'en faire qu'un. M. SCUD. Ces *cœurs* ouverts de tous côtés à l'amour n'aiment rien à force de trop aimer. S. EVR. Le *cœur* d'une femme peut contenir un amour permis, & un amour défendu, sans que l'un embarrasse l'autre. VILLIFORT. Un *cœur* usé par mille coqueteries n'est pas capable d'une grande passion. B. RAB. Le roi ne se crut bien ferme sur son trône qu'en gagnant le *cœur* & l'affection de son peuple. S. EVR. Chacun vante son *cœur*; c'est une vanité à la mode. S. EVR.

Quand on aime, le *cœur* parle encore plus que l'esprit. CH. DE MER. Ingrat, vous n'avez que trop bien su trouver le chemin de mon *cœur*! S. EVR. L'empire des *cœurs* appartient à la beauté. ID. Je fais bien quels ravages fait une passion dans un *cœur* tout neuf. M. SCUD.

*Mais quand le cœur se tait, l'amour a beau parler,  
Pour engager ce cœur ses amorces sont vaines,  
S'il ne court de lui-même au devant de ses chaînes.*

CORN.

*Mais ne voyois-tu pas dans mes emportemens,  
Que mon cœur démentoit ma bouche à tous momens?*

RAC.

*Bien souvent le devoir ne donne pas le cœur.* CORN.

☞ Prendre un *cœur* abject, expression de Corneille dans *Nicomède*, condamnée par Voltaire. Cette expression, prendre un *cœur*, pour prendre des sentimens, n'est guère permise, que quand on dit, prendre un *cœur* nouveau, ou bien reprendre *cœur*, reprendre courage. Il condamne de même l'usage qu'a fait Corneille de ce mot dans *Pompée*, où l'on trouve, mon *cœur* étonné. *Cœur* n'est pas le mot propre; on ne l'emploie que dans le sentiment. Le *cœur* n'a jamais de réflexions politiques.

Remarquez que les Anciens mettoient le siège des passions dans le foie, au lieu que nous le mettons dans le *cœur*. Anacréon dit dans une de ses Odes, L'amour tendit son arc, & frappa au milieu du foie: nous dirions, au milieu du *cœur*.

Platon & les sectateurs étoient dans les mêmes sentimens, & plaçoient l'amour dans le foie.

**CŒUR** signifie encore, la pensée. *Mens, animus, cogitatio*. Je l'ai prie de me dire ce qu'il avoit dans le *cœur*. Dire ce qu'on a dans le *cœur*, c'est-à-dire, découvrir ses plus secrettes pensées.

On dit, il est tout de *cœur*; pour dire, qu'il a beaucoup de bonté, & une humeur bienfaisante. Il a le *cœur* bon; pour dire, qu'il a de la droiture & de la générosité. On dit qu'un mari & une femme ne doivent être qu'un *cœur* & qu'une ame; c'est-à-dire, dans une parfaite union & une bonne intelligence. On appelle un bon ami, l'ami du *cœur*. On dit, je vous aime de tout mon *cœur*; c'est-à-dire, très-tendrement. On dit, qu'il faut prendre son *cœur* par autrui; pour dire, faire ce qu'on feroit si on étoit à sa place. On dit aussi, s'en donner au *cœur* joie; pour dire, se remplir, se rassasier d'une chose. On dit encore de ce qu'on voit avec grand regret, que cela fait grand mal au *cœur*. On dit aussi loin des yeux, loin du *cœur*; pour dire, qu'on oublie les absens. L'Evangile dit, là où quelqu'un aura son trésor, c'est-là que sera son *cœur*. On ne doit point mettre son *cœur*, son affection aux biens de ce monde. Ce jeune homme a le *cœur* à l'étude, au jeu, aux armes.

On dit aussi, qu'un homme n'a point le *cœur* à la besogne, quand il travaille à regret & sans affection. Qu'il est à la joie de son *cœur*; pour dire, au comble de ses desirs. On dit d'un homme dur, sans pitié, sans tendresse, que c'est un *cœur* de roche, de pierre, de tigre. On dit de deux personnes qui se haïssent, qu'elles voudroient se ronger, ou s'arracher le *cœur*. Les riches voient les misères des pauvres qui sont saigner le *cœur*, fendre le *cœur*, & cependant ils ne les assistent point, cela n'amollit point leur *cœur*. On dit d'un malhonnête homme, que c'est un homme sans *cœur*, & sans foi.

**MON CŒUR**. Expression tendre, ou badine, dont on se sert quand on veut dire quelque douceur à quelqu'un avec qui on vit familièrement, comme entre mari & femme. *Animule mi, meum corculum*. Les Amans s'appellent mon *cœur*, mon petit *cœur*. On appelle aussi un enfant, ou une autre personne, ou sérieusement, ou en badinant, mon *cœur*; c'est-à-dire, mon cher.

**CŒUR (à)** se dit adverbialement. Il a pris cette affaire à *cœur*; pour dire, chaudement & avec affection. *Res illi cordi est, hanc rem cordi habet*. Il lui a parlé à *cœur* ouvert, *cœur* à *cœur*, *animo sincero*; c'est-à-dire, franchement, sincèrement, & sans déguiser.

On dit, à *cœur* jeûn; pour dire, sans avoir mangé ce jour-là. *Jejuno stomacho*. On dit à contre *cœur*; pour signifier, avec peine, avec chagrin. *Gravatè, agrè*. De bon *cœur*; pour dire, volontiers, avec plaisir. *Ex animo studioso*. De tout son *cœur*; pour signifier l'affection avec laquelle on fait quelque chose. *Toto animo, toto pectore*.

**CŒUR**. (Par) Façon de parler adverbiale; pour dire, par mémoire, de mémoire. Apprendre *par cœur*, savoir *par cœur*, réciter *par cœur*. Faire dîner quelqu'un *par cœur*, c'est-à-dire, ne lui pas donner à dîner.

**CŒUR**, par similitude, se dit du milieu de chaque chose. Le Palais est placé au *cœur* de la ville. *Medià urbe*. Paris en ce sens n'est pas au *cœur* du Royaume. *Medio regno*. Noël vient au *cœur* de l'hiver. *Medià hieme*. La St Jean au *cœur* de l'été. Les bons échals sont faits de *cœur* de chêne. Ce Monarque reste dans le *cœur* de son royaume, pour faire avorter les factions par sa présence. Mlle. L'HÉRITIER.

**CŒUR**. Terme d'Horlogerie. Pièce de la forme d'un *cœur*, placée sur l'arbre de la seconde roue d'une grosse horloge, pour faire dégager le piè-de-biche de la détente de sonnerie.

**CŒUR**, en termes de Jeu de cartes, est une peinture rouge qui a la figure d'un *cœur*. *Folium lusorium miniato corde signatum*. Il a tous les *cœurs* dans son jeu.

**CŒUR**, est aussi un terme de Vitrier, qui signifie le milieu de la verge de plomb, qui a deux côtés qu'on appelle aîles. *Medium*.

**CŒUR fleuri**. C'est ainsi qu'on appelle une espèce de linge ouvré, qui se fait en Picardie.

**CŒUR de Bœuf**. f. m. Fruit de Siam, qui a été ainsi nommé, à cause de sa grosseur & de sa figure. La peau en est mince, & ce fruit est mou, parce que ce n'est au dedans qu'une crème blanche & d'un goût assez agréable. Les Siamois l'appellent *mancoût*.

**CŒUR de Bœuf**, espèce de prunc, qui est violette, tirant sur le rouge. LA QUINT. Elle est fort grosse. *Id.*

**CŒUR de Pigeon**, espèce de prunes qui a la raie plus enfoncée que la plupart des autres.

**CŒUR de Charles**, terme d'Astrologie. *Cor Caroli*. Les Anglois ont donné ce nom à une étoile de l'Hémisphère du Nord à l'honneur de Charles II, Roi d'Angleterre. Cette étoile est située entre la chevelure de Bérénice & la grande ourse, & ne fait partie d'aucune constellation. HARRIS.

**CŒUR de l'Hydre**. *Cor Hydrae*. Etoile fixe de la première grandeur, qui est dans la constellation de l'Hydre, & dont la longitude est de 142 deg. 49 minutes, & la latitude 22 deg. 23 min.

**CŒUR de Lion**. *Cor Leonis*, appelé autrement *Basilicus* ou *Regulus*. Etoile fixe de la première grandeur, dans la constellation du lion. Sa longitude est de 145 degrés 21 min. & sa latitude 0 degré 26 minutes. Son ascension droite 147 degrés 46 minutes.

**CŒUR de Scorpion**. *Cor Scorpionis* ou *antares*.

**CŒUR du Soleil**, terme d'Astrologie. *Cor solis*. On dit qu'une planète est dans le cœur du soleil, lorsqu'elle en est éloignée tout au plus de dix-neuf minutes.

**CŒUR**, terme de Conchyliologie. Dans la 4<sup>e</sup> famille des Bivalves, seconde classe des coquillages, on trouve les cœurs appelés en latin *Cordiformes*. Leur caractère essentiel est d'être d'une figure ronde & élevée, de n'avoir point d'oreilles, comme les peignes, & de représenter toujours, soit de face, soit de côté, la forme d'un cœur quelquefois allongé & triangulaire. Les stries sont ordinairement de cette famille.

**M. Gerfaint** parle des cœurs de bœuf, espèce de coquillage de mer. Il y a une espèce de cœur de bœuf à pointe, de couleur d'orange, extrêmement rare. *Cor bovis*.

Il y a aussi des coquillages de mer qu'on appelle cœur de Venus. *Cor Veneris*.

On appelle, en termes de Manège, Cheval des deux cœurs, celui qui ne se manie que par contrainte, qui n'obéit pas volontiers aux aides du Cavalier.

**CŒUR**, en termes de blason, parti en cœur. Voyez PARTI.

On appelle aussi, en Blason, le milieu de l'écu, le cœur; ce qu'on exprime quelquefois par *abyssus*. *Medium scutum*.

**COEX**. f. m. Dans les marais Salans du pays d'Aunis, on donne ce nom à une sorte de bonde de bois pratiquée dans le bas de la chaussée, pour conduire l'eau de la mer dans le Jas. ENCYC.

**COEXISTANT**, part. du présent. Qui existe en même-temps qu'un autre. *Coexistens*.

**COEXISTENCE**, f. f. terme de Théologie. L'existence de deux ou plusieurs choses qui existent en même-temps. *Coexistentia*. Les Ariens nioient la coexistence éternelle du Verbe divin avec son Père.

**COEXISTER**, v. n. terme dogmatique. Exister en même-temps qu'un autre. *Coexistere*. Les personnes de la Très-Sainte Trinité coexistent de toute éternité.

## COF.

**COFFILA**. f. m. C'est un des poids dont on se sert à Mocha pour peser les marchandises. Dix *coffila* font un *tuckea*; 40 *tuckea* font un *mann*; dix *manns* font un *trassell*; quinze *trassells* font un *bahats*, qui pèse 420 livres.

**COFFIN**, f. m. vieux mot. Corbeille, petite corbeille ou panier qui sert particulièrement à ferrer des fruits. *Cophinus*.

Portez au bras chacune plein coffin  
D'herbes & fleurs. MAROT.

Il vient du Grec *κοφινος*, d'où l'on a fait en Latin *cophinus*, & en Espagnol *cophino*, qui signifie un *cabas de figues, raisins, &c.*

**COFFINE**. adj. f. Ardoise *coffine*. C'est une sorte d'ardoise un peu voûtée, ou coffinée, qui s'emploie à couvrir les dômes des Eglises, & autres semblables édifices, dont la couverture se tourne en rond.

**COFFINER**, v. act. terme de Fleuristes. On dit, que les œillets se *coffinent*, quand les feuilles, au lieu de demeurer bien étendues, demeurent comme fûtes, & recoquillées. *In spiram, in orbem contorqueri, convolvi*. L'œillet, dit la coquette, a un défaut dans sa fleur; c'est que sur la fin il *coffine* ses fleurs, c'est-à-dire, qu'il les tourne en forme de petits cornets. MORIN.

**COFFINER**, terme de Menuisier. Il ne se dit qu'avec le pronom personnel. Se voûter, se courber. *Curvari, incurvari, inflecti*. Cette planche s'est *coffinée*.

**COFFRE**. f. m. Meuble en forme de caisse, qui se ferme avec un couvercle & une serrure, qui sert à ferrer & à enfermer de l'argent, des hardes. *Arca*. Tant que nous aurons de l'argent dans nos *coffres*, nous aurons des amis assurés. S. EVR. *Coffre* carré. *Coffre* de bahut, dont le couvercle est rond. *Coffre* couvert de cuir. *Coffre* de vernis de la Chine. Un *coffre* de nuit, est un petit *coffre* où on ferra la toilette. *Arcula*.

Ce mot vient de *coffinus*. MÉNAGE. On dit encore *coffin* pour *coffre* en plusieurs endroits de la France. Du Cange dit qu'il vient du breton ou anglois, *coffr*, ou de *coffretum*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. M. Huet dit qu'il vient de l'Hebreu *קופר* qui signifie la même chose, & qu'il y a apparence qu'on disoit *coffe*, premièrement, & qu'ensuite on a ajouté l'*r* par corruption.

**COFFRE-fort**, est un *coffre* de fer, ou de bois épais, avec de forts assemblages garnis de bandes de fer, & d'une serrure à plusieurs pènes difficiles à ouvrir & à forcer. On y enferme l'argent. *Arca arca, capsula argentaria*. La clé du *coffre-fort* & des cœurs, c'est la même. LA FONT.

On dit proverbialement, & familièrement, d'une fille à marier laide, mais riche, qu'elle est belle au *coffre*. *Ob dotem opimam formosa*. On dit d'un homme qui fait mal une chose, qu'il s'y entend comme à faire un *coffre*. Raisonner comme un *coffre*, c'est raisonner tout de travers; rire comme un *coffre*, rire à gorge déployée; piquer le *coffre*, c'est à la Cour, attendre long temps dans l'antichambre, où l'on ne peut s'asseoir que sur des *coffres*.

Ce mot s'emploie de différentes manières, tant au simple qu'au figuré, comme on le verra par les articles suivans.

**COFFRE d'autel**, c'est dans un rétable de menuiserie, la table d'un autel, avec l'armoire qui est au dessous. *Altaris mensa armario instructa*.

On appelle aussi le *coffre* du carrosse, le lieu fermé qui est sous les coussins du carrosse où un cocher enferme ce dont il a besoin pour le service du carrosse. *Capsula rhedaria*. Et *coffre* à l'avoine, un grand *coffre* de bois qui est dans l'écurie, où on enferme l'avoine. Figurément on appelle les chevaux de carrosse de la plus grosse taille, des *coffres* à avoine, parce qu'ils en consomment beaucoup.

**COFFRES du Roi**. Ce sont les recettes des domaines & des revenus du Roi, des parties casuelles, & autres droits qui viennent au Trésor Royal. *Ærarium regium*. On ne rembourse les domaines & les charges, que sur le prix de ce qu'on justifie être entré effectivement dans les *coffres* du Roi.



**COFFRE**, en termes d'Anatomie, est la cavité du corps la plus grande, l'espace qui est enfermé sous les côtes, où sont contenus le cœur, les poumons, le foie, &c. Il a reçu un coup d'épée dans le *coffre*. Les plaies qui entrent dans le *coffre* sont difficiles à guérir. Les Chasseurs le disent aussi du corps de la bête fauve qu'ils ont prise, lorsqu'on en fait la curée. Il faut mettre le *coffre* du cerf en une place belle & herbue. SALN.

**COFFRE**, en termes de Fortification, est un logement creusé dans un fossé sec, couvert de soliveaux & de terre, & élevé de deux piés au dessus du fossé, où il y a des embrasures d'où l'on tire sur l'assiégeant, quand il vient à la contrescarpe, & veut passer le fossé. *Militaris statio mediâ in fossâ excavata*. Il est large de 18 piés, & profond de 6 à 7. C'est presque la même chose que la *caponniere*, si ce n'est que la caponnière se fait quelquefois au delà de la contrescarpe sur le glacis; & le *coffre* toujours dans le fossé, & occupe plus de largeur.

**COFFRE**, terme d'Artillerie, synonyme à chambre ou fourneau de la mine. *Voyez* ces mots qui sont plus usités.

En termes de marine, on appelle *coffre à feu*, un *coffre* rempli de feux d'artifices & de matières combustibles, pour s'en servir contre les ennemis qui ont sauté à bord, ou pour faire sauter le vaisseau. *Coffre de bord*, est un *coffre* dont le fond est plus large que le haut, où les gens de Marine mettent ce qu'ils portent à la mer pour leur usage. *Coffre à gargouilles*, est un *coffre* où l'on met les gargouilles après qu'on les a remplies. Les *coffres à gargouilles* sont des retranchemens de planches faits dans les soutes aux poudres, plutôt que de véritables *coffres*.

**COFFRE** est un terme de Luthier, qui signifie le corps & l'assemblage des parties du clavecin, ou de l'épinette. *Organi musici corpus*.

**COFFRE de presse**, terme d'Imprimeur. C'est le bois où est enclâssé le marbre. *Quadratum tignum excipiendo marmori incisum*.

**COFFRE** se dit, en termes de Haras, du ventre de la cavale. On dit qu'elle a un beau *coffre* un grand *coffre*, quand elle a les flancs fort larges & propres pour porter les Poulins.

**COFFRES**, en Hydraulique, espèces de boîtes carrées de bois ou de fer, pour renfermer les soupapes.

**COFFRE** est aussi le nom d'un poisson qui se trouve vers les Îles Antilles. On le nomme *coffre*, parce qu'il est couvert d'une écaille mince, à la vérité, mais sèche & très-dure: en sorte que lorsqu'il est cuit, on le tire de cette écaille comme d'un étui. Le corps du *coffre* est joint à la tête, sans aucune séparation visible. Il est en forme triangulaire, & sa tête a la même figure. Le P. Labat dit, *tom. 2 de ses Voyages*, que la chair en est blanche, & qu'il trouve ce poisson, qui n'est pas des plus estimés, très-bon & très-succulent.

**COFFRER**, v. a. mettre dans un coffre, il ne se dit point au propre, on le dit quelquefois au figuré, mais dans le style familier seulement, pour mettre en prison. *Incarcerare, in carcerem trudere*. Il y a long temps qu'on le guettoit; il a été *coffré* ce matin.

**COFFRÉ**, ÉE. part.

**COFFRET**. f. m. Diminutif de coffre. *Arcula, capsula*. Un *coffret* garni d'argent, où l'on ne met que des rubans, des essences, des pommades, &c.

**COFFRETIER**. f. m. Celui qui fait ou qui vend des coffres. *Faber, capsarius*. Les *Coffretiers-Malletiers*, sont ceux qui font des coffres d'armées, des malles, des valises, des fourreaux de pistolets. Les *Coffretiers-Bahutiers* sont d'un corps différent, & sont ceux qui font des coffres qui servent dans le ménage & dans la ville. Les *Coffretiers* ne peuvent vendre des étuis de pistolet ni de chapeau, où il entre de la cire & poix-résine, mais

seulement de cuir tel qu'il sort de chez les Corroyeurs-Baudroyeurs. Ce corps est nouveau & démembré de celui des Selliers.

**COFIDEJUSSEUR**, f. m. terme de Jurisprudence. On appelle ainsi ceux qui ont répondu solidairement de la dette du principal obligé, suivant la disposition du droit romain, si l'un de plusieurs *fidejusseurs* a payé toute la dette au créancier, sans prendre de lui cession de ses droits & actions, il n'a point de recours contre les autres. Mais chez nous l'équité prévaut à la rigueur de la règle, & l'on tient communément que si le *Cofidejuteur* payoit le tout, sans s'être fait donner cession du créancier, il peut agir contre ses *Cofidejusseurs*, pour répéter de chacun d'eux leur part & portion de la dette pour laquelle ils ont répondu.

C O G.

**COGAT**. *Voyez* CUCUFAT.

**COGENDE**, ville d'Asie, dans la Tartarie sur le fleuve Jaxartes, à sept journées de Samarcande.

**COGMORIA**, f. f. Mouffeline très-fine que les Anglois apportent des Indes Orientales.

**COGNAC**. Ce mot en quelques Provinces veut dire embouchure d'une rivière dans une autre. On appelle *Cognac* la jonction de plusieurs ruisseaux avec la Charente.

**COGNAC**, ville de France dans l'Angoumois, & sur la Charente. fameuse par ses eaux-de-vie. *Cognacum*. Quelques-uns prennent *Cognac* pour *Campinacum*, ou *Campinacum*, où Gérard, Archevêque de Bourdeaux, célébra un Concile en 1238. François I naquit à *Cognac*. Du Chesne écrit tantôt *Cognac*, & tantôt *Coignac*; on n'écrit plus ainsi.

**COGNASSIER**. *Voyez* COIGNASSIER.

**COGNAT**. f. m. *Cognatus*. Dans ce mot & dans les deux suivans, prononcez *gna* comme en latin, *cognatus*, avec le son fort du g, terme de Jurisprudence. Ce mot se dit de ceux qui ont entr'eux le lien de parenté qu'on appelle cognation. M. le Cardinal de Furstemberg, &c, jouira avec ses agnats & *cognats*, qui ont suivi son parti, & ses domestiques, d'une pleine admistie. TRAITÉ DE RISWICH. Ne pourront aussi ledit sieur Cardinal, ses héritiers, agnats, *cognats*, & domestiques, être jamais recherchés, &c. Ib.

**COGNATION**, f. f. terme de Jurisprudence. Lien de parenté entre tous les descendans d'une même souche & d'une même tige, tant par les mâles que par les femelles. *Cognatio*. L'agnation, au contraire, ne comprend que les descendans par le sexe masculin. En France pour la succession à la couronne on suit l'agnation; & en Espagne, ou en Angleterre, on suit la *cognation*. Les femmes viennent à la succession selon le degré de proximité aux défauts des mâles, ou de leurs descendans de branche en branche.

Dans le Droit Romain les mots de *cognation* & de *cognat* se prennent dans une signification plus étroite, suivant laquelle *cognation* signifie seulement le lien de parenté qui est entre ceux qui descendent d'une même souche par les femmes: & *cognats*, ceux qui ont entr'eux ce lien de parenté. *Voyez* les Instituts, le Jurisconsulte Paul de *gradibus & affinitibus & nominibus eorum*, L. XXXVIII du Digeste, tit. X, loi 10. Le Jurisconsulte Gaius, in lege, *ibid.* donne la première signification aux mots *cognat* & *cognation*.

**COGNATIQUE**, adj. terme de Droit. Succession *cognatique*, est celle où les parens collatéraux par les femmes parviennent au défaut des mâles de branche en branche. DE COURTIN. Cette manière de succéder n'a pas lieu parmi nous.

**COGNÉE**. M. Félibien écrit toujours *coignée*. f. f. Grande hache, instrument de fer plat, acéré & tranchant, ayant un long manche de bois. *Securis*. Il sert aux Bucherons à abattre du bois dans les forêts,

aux Charpentiers à le tailler dans le chantier. Esope a fait une belle fable de Mercure, & du Paytan qui avoit perdu sa *cognee*. Il y a de grandes *cognees* à deux biseaux pour équarrir le bois. Les Charpentiers appellent leurs grandes *cognees*, *epaules de mouton*, & les petites *hachereaux*.

**COGNÉE** se dit proverbialement en ces phrases. Il est allé au bois sans *cognee*; pour dire, il est allé faire une affaire, & il n'a pas porté les choses nécessaires pour la faire réussir. On dit aussi, jeter le manche après la *cognee*, abandonner tout dans un malheur au lieu d'y chercher du remède. On dit aussi proverbialement, mettre la *cognee* à l'arbre; pour dire, commencer une entreprise.

**COGNÉE**, outil de Rubanier fait en forme de couteau, sans tranchant, avec un dos épais, dont il se sert pour frapper les ouvrages forts, chaque fois qu'il a passé la trame.

**COGNE-FÊTU**, f. m. C'est un nom qu'on donne à celui qui se donne beaucoup de peine inutile. *Multa agendo, nihil agens*. Il ressemble à *cogne-fetu*, il se tue, & n'avance rien. Il faut dire de toi, comme l'on faisoit de *cogne-fetu*, qui se tuoit à ne rien faire.

**MASCUR**, Expression populaire.

**COGNER**, v. a. Frapper fortement avec un marteau, ou autre instrument. *Tundere clavum, trudere*. A force de *cogner*, on enfonce des clous dans du bois, un pieu dans la terre. *Cogner* un clou, une chéville.

**COGNER** signifie aussi, heurter, faire du bruit. *Fores pulsare*. *Cognez* à la porte, on vous ouvrira. Les enfans prennent plaisir à *cogner*, à faire du bruit.

**COGNER** signifie aussi, battre ou blesser. *Impingere, illidere, caput allidere in aliquid*. Il s'est blesé en se *cognant* contre un volet, contre un mur, il s'est fait une bosse.

On dit, il faudroit autant se *cogner* la tête contre un mur; pour dire, que quelque soin que l'on prenne, on ne réussira point en quelque affaire.

**COGNER** un chapeau sur le billot. C'est en frapper le dessus de la tête, pour en faire mieux la forme.

**COGNER** les coins d'un livre, terme d'un Relieur. C'est frapper sur chaque coin du carton d'un livre, pour redresser ces coins, s'ils sont rebroussés.

Ce mot *cogner* ne peut avoir lieu que dans le discours familier, ou dans les boutiques parmi les ouvriers.

**COGNÉ**, ÉE. part.

Tous ces mots viennent du latin *cuneus*, un coin. *Cogner* se dit comme *cuneum adigere*, faire entrer un coin dans du bois.

**COGNER**, Voyez **COIGNASSIER**.

**COGNET**, f. m. terme de fabrique de marchandises de tabac. On appelle *cognets* en Guienne, des espèces de rolles de tabac, faites en cônes, dont on se sert pour unir & serrer les rolles quand on en a rempli les futailles, de peur qu'ils ne s'éventent & ne se brisent dans le transport.

**COGNEUX**, f. m. terme de Fondeurs en sable. Espèce de petit bâton dont ils se servent pour frapper le sable dont ils forment leurs moules.

**COGNI**, Ville de la Turquie en Asie, capitale de la Caramanie avec un Archevêché sous le Patriarche de Constantinople. *Iconium*.

**COGNIOL**; f. m. sorte de poisson semblable au maquereau, excepté qu'il n'est pas si gros.

**COGNOIR**, f. m. Instrument de buis, qui sert au Compositeur d'Imprimerie, lorsqu'il veut chasser les coins avec lesquels il serre & arrête la forme dans son chassis.

**COGNON**, f. m. vieux mot qui paroît signifier ce que nous entendons par *cognomen*.

*Pire es que le cruel Néron,  
Néronissime est ton Cognon.*

## COH.

gnifie habitation de plusieurs personnes ensemble; demeure commune. *Contubernium*. La *cohabitation* entre plusieurs personnes fait présumer une société tacite.

Quelquefois il se dit de l'état du mari & de la femme qui ont une demeure commune, qui vivent ensemble; une *cohabitation* publique assure la validité du mariage & l'état des enfans.

Quelquefois par *cohabitation* entre conjoints, on entend la consommation du mariage. *Copulatio*.

Entre autres personnes que mari & femme, *cohabitation* signifie un commerce criminel. *Flagitiosum commercium*. Commerce charnel entre deux personnes qui vivent ensemble sans être unies par les liens du mariage.

**COHABITER**, v. n. Il a les mêmes significations que *cohabitation*.

**COHARD**, Voyez **GUICHARD**

**COHEN**, Les Juifs se servent encore aujourd'hui de ce mot qui signifie *Sacrificateur*, quoiqu'ils n'aient plus de temple ni de sacrifices; de sorte que c'est plutôt un titre d'honneur & une qualité dont ils se flattent, qu'une dignité effective: outre que dans la misère à laquelle ils sont réduits depuis tant de siècles, ils ne peuvent plus distinguer les tribus, pour se dire Lévités & race de Sacrificateurs.

**COHÉRENCE**, f. f. terme didactique. Dans le sens propre, il est synonyme à *Cohésion*. Voyez ce mot. Dans le sens figuré, il se dit de la liaison, de la convenance que les parties d'un discours ont les unes avec les autres. *Cohærentia in sermone*. Tout ce livre n'est composé que de sentences, ou de fragmens qui n'ont aucune *coherence*, ni liaison les uns avec les autres. La fin de son discours en contredit le commencement, ils n'ont aucune *coherence*, ni conformité.

**COHERITIER**, IÈRE. f. m. & f. Héritier qui partage avec un ou plusieurs autres héritiers la succession d'un défunt *Coheres*. Les procès naissent ordinairement entre *coheritiers*.

**COHÉSION**, f. f. adhésion, fonction de deux choses ensemble. *Cohæsio*. Ou plutôt c'est la force par laquelle les particules primitives des corps sont attachées les unes aux autres pour former les parties sensibles de ces corps, & par laquelle ces parties sensibles sont unies & composent le corps entier. La *cohésion* des corps, selon quelques Physiciens, dépend de la quantité du contact de leurs parties élémentaires, & celles-ci sont plus ou moins cohérentes, selon leur figure. La *cohésion* n'est jamais plus forte, tout le reste étant égal, que lorsqu'elle les parties se touchent par des surfaces planes. Plus la *cohésion* des parties est grande, plus le corps approche de la dureté. Il y a une loi particulière de la *cohésion*, que toutes les parcelles ont une force attractive, c'est-à-dire, que si elles sont voisines, elles tendent d'elles-mêmes les unes vers les autres: la cause de ce mouvement nous est inconnue. *Elémens Mathématiques de Physique de S. Gravesande*.

**COHI**, f. m. Grande mesure de continence; dont on se sert dans le Royaume de Siam pour mesurer les grains, graines & légumes secs. Le *cohi* doit peser 5000 livres juste.

**COHIER**; f. m. espèce de chêne. Ses feuilles sont plus longues & plus larges; & son gland est plus court que celui du chêne ordinaire. Les Bucherons disent que c'est la femelle du chêne.

**COHOBATION**, f. f. terme de Chimie. Distillation plusieurs fois réitérée d'une même matière, avec le suc qui en a été extrait. C'est une espèce de circulation.

La *cohobation* consiste à verser la matière distillée sur la matière d'où elle est sortie, & à la faire distiller de nouveau: ce qui se pratique pour ouvrir & pour ramollir davantage les corps, & pour rendre plus subtils & plus pénétrants les esprits qu'on en veut tirer. *Liquorem denud percolare, distillare*.

**COHABITATION**, f. f. dans le sens propre si-

**COHOBER**, v. a. terme de Chimie. *Voyez* COHOBATION. Distiller à plusieurs reprises une même liqueur en la revertant sur la même substance dont elle a été tirée, ou sur une nouvelle substance semblable à celle-là. *Cohober* une liqueur.

**COHORD**, s. m. nom d'homme. Ce mot se dit encore de trois différentes manières: *Gohard*, *Gunhard*, *Guichard*. Il paroît que *Gunhard* est le véritable nom, & que les autres n'en font que des corruptions. C'est aussi le sentiment de MM. de Sainte-Marthe. *Gunhardus*, S. *Gohord* étoit Evêque de Nantes au IX<sup>e</sup> siècle. Il fut tué en 843, le jour de S. Jean Baptiste, par les Normands, qui s'emparèrent de la ville. L'Eglise de Nantes & celle d'Angers font la fête de S. *Gohord*, comme d'un Martyr. *Voyez* sur ce Saint le *Gallia Christiana*, première édit. T. III, p. 764, 765.

Il paroît, par ce qu'on a dit, que les noms si communs en France, *Gohard*, *Guichard*, *Guyard*, viennent originaiement de *Gunhardus*. *Gohord* en vient aussi, par le changement de l'u & de l'a en o, & du gen c, changemens qu'on a faits si souvent.

**COHORTAL**, s. m. terme d'Hist. ancienne. Serviteur du Préfet du Prétoire.

**COHORTE**, s. f. c'étoit chez les Romains un corps d'Infanterie composé de cinq ou six cens hommes *Cohors*. Le mot de *cohorte* répond aujourd'hui à ce que nous appelons un bataillon. Elle étoit divisée en trois manipules, ou compagnies. Le Centurion de la première *cohorte* s'appeloit *Primpilus*, & portoit l'Aigle ou l'étendard de la Légion. Une Légion étoit composée de dix *cohortes*. Il soutint avec quelques *cohortes* l'effort des ennemis. DU RIER.

Messieurs de Port Royal ont traduit dans leur *Version du Nouveau Testament* le mot latin *cohors* par celui de *compagnie*. Le P. Amelote a fait la même chose: mais les Peres Jésuites de Paris & M. Simon ont conservé le mot *cohorte*. Et en effet nos Compagnies ne répondent pas à la *cohorte* Romaine. Les derniers Traducteurs ont aussi gardé dans leurs *Versions du Nouveau Testament* le mot de *Centurion*, où il y a dans le latin *Centurio*, que les premiers ont exprimé par *Centenier*.

Dans un ordre de bataille, voici comment les *cohortes* étoient rangées, & les Postes qu'elles occupoient. La première *cohorte* avoit la droite de la première ligne, comme les Compagnies de Grenadiers de nos régimens; les autres suivoient dans l'ordre naturel, en sorte que la troisième étoit au centre de la première ligne de la légion, & la cinquième à la gauche, la seconde entre la première & la troisième, & la quatrième entre la troisième & la cinquième: les cinq autres *cohortes* formoient la seconde ligne dans leur ordre naturel, ainsi la sixième étoit derrière la première, & les autres de suite. La première, la troisième & la cinquième *cohorte* étoient les meilleures; on en juge par les postes qu'elles occupoient, que les Romains regardoient comme les plus importants: ce n'est pas que les Généraux Romains n'ayent changé cet ordre de bataille, lorsque la situation du lieu, la surprise, la nécessité de faire une évolution par un simple demi-tour les y obligeoient, de même que nos Généraux ne rangent pas toujours les troupes selon l'ordre des régimens. On croit que Marius fut le premier qui divisa la milice Romaine en *cohortes*. *Voyez* Modestus & Vegetius. la première *cohorte* s'appeloit *militaire*, *Cohors militaris*.

**COHORTE Prétorienne**, c'étoit une troupe de soldats choisis qui servoient de garde au Préteur ou au Général. *Cohors Prætoria*.

En Poésie on se sert du mot de *cohorte*; pour dire, les soldats, les gens de guerre. Il avoit avec lui ses vaillantes *cohortes*.

Ta valeur arrêtant les troupes fugitives,  
Rallia d'un regard leurs cohortes craintives.  
BOIL.

On se sert encore de ce mot pour désigner une troupe de toutes sortes de gens quels qu'ils puissent être. *Turba*, *turma*, *caterva*. Le Prévôt est venu accompagné de toute sa *cohorte*. On voyoit accourir le peuple par nombreuses *cohortes*.

Il brave des Sergens la timide cohorte. BOIL.

Que fait autour de votre porte  
Cette soupirante cohorte? LA FONT.

**COHUAGE**, s. m. terme de Coutumes. *Cohuagium*. C'est un droit qui se lève & se prend sur les marchandises qu'on porte aux cohues ou marchés.

**COHUE**, s. f. vieux mot qui paroît avoir signifié primordialement, *assemblée*. Depuis il s'est dit des assemblées tumultueuses, où il se faisoit beaucoup de bruit. De-là vient que ce mot se trouve affecté aux halles, aux marchés, aux foires.

On s'en est servi pour signifier l'assemblée des Officiers de Justice, qui se faisoit en certain lieu pour juger les procès; comme on voit dans les Ordonnances de l'Echiquier de Normandie de l'an 1383. *Tribunalia in quibus judicia exercentur*.

On s'en est servi depuis pour signifier le lieu destiné à tenir la Justice dans des villages par des Juges pédannés: il est ainsi appelé *a coeunte multitudine*, selon Chopin. Du Cange croit qu'il vaut mieux le dériver du latin *chaos*. Il vient plutôt de *coui*, qui est un vieux mot celtique, ou bas-breton, signifiant la même chose. Ménage témoigne que *coua* a été dit autrefois pour *halle*. Or c'est dans les halles que se tiennent la plupart des petites Justices. On appelle encore la *halle*, & *cohue* de *Quintin* en Bretagne, le lieu où se font les publications de Justice. Il y en a encore plusieurs semblables en Poitou. C'est dans ce sens qu'on dit aller à la *cohue*. Le Procureur que je cherchois étoit à la *cohue*.

**COHUE**, se dit figurément des assemblées tumultueuses, où il n'y a point d'ordre, où tout le monde parle à la fois. *Hominum inter se vociferantium tumultus*. Il signifie de plus, *criallerie*, cris de plusieurs personnes à la fois. On tenoit autrefois de belles conférences chez un tel; mais il est venu tant d'impertinens, que cela est dégénéré en *cohue*. Vous trouverez là une *cohue* souvent fort confuse; mais assez réjouissante. La *cohue* vaut mieux pour un peu de temps, & le sérieux pour un commerce qui doit avoir de la suite.

**COHYNE**, s. m. Arbre de l'Amérique dont les feuilles ressemblent à celles du laurier. Son fruit est aussi gros qu'un melon, & de la figure d'un œuf d'Austruche. Les Indiens en font des tasses: il ne vaut rien pour manger, mais on assure que sa chair étant pilée & appliquée sur la tête, en apaise les douleurs. DICT. DE JAMES. *Voyez* CALEBASSIER.

## C O I.

**COI**, **COIE**, adj. Ce mot n'est guère en usage au féminin. Il signifie, qui n'a aucun mouvement, qui est tranquille, en repos. *Quietus*, *tranquillus*, *pacatus*, *sedatus*. Tandis que tout est en guerre, ce Philosophe se tient *coi* dans sa maison. Après cet orage la mer devint *coie* pendant vingt-quatre heures. Il ne fait pas la moindre haleine de vent, le temps est *coi*.

On le dit figurément. J'ai une raison péremptoire à alleguer qui le fera taire tout *coi*. Il y avoit bien des ligués autrefois dans la France: maintenant tout est *coi*, personne ne remue.

Cois & discrets on les voyoit paroître. BOIL.  
Nonobstant.

Nonobstant ces exemples & ces autorités, le mot de *coi* n'entre guère que dans ces façons de parler, se tenir *coi*, demeurer *coi*. ACAD.

☞ Dans le remontage des rivières, on dit que les chevaux qui tirent les bateaux font *coi*, quand ils s'arrêtent à cause de la difficulté du chemin.

COIANG, f. m. poids, & tout ensemble mesure de Cambaye, dans les Indes orientales. Cinq *coiangs* font quatre lafts.

☞ COIAU. Voyez COYAU.

☞ COIEMENT, adv. Vieux mot synonyme de tranquillément.

☞ COIFFE. L'Académie suit cette orthographe, qui paroît assez usitée. Voyez COFFRE.

COIGNASSE, f. f. Coin sauvage, plus petit & moins jaune que l'ordinaire. *Cydonia silvestris*. L'Académie écrit *cognasse*.

COIGNASSIER ou COGNASSIER ou COIGNIER, f. m. *Cydonia, malus cydonia* ou *cydonia*. Arbre d'une moyenne grandeur, & dont le bois est dur, blanchâtre, couvert d'une écorce lisse & brune, ou un peu cendrée. Ses feuilles ressemblent à celles du pommier, mais elles sont blanches & chargées d'un duvet fin en dessous. Ses fleurs sont plus grandes que celles du poirier, de couleur de chair, & naissent alternativement le long des branches. Elles sont à cinq pétales, & leur odeur est douce. Son fruit s'appelle *Coin*. Voyez COIN.

Quelques Jardiniers disent que le *coignier* est le mâle, & le *coignassier* la femelle : ☞ Distinction chimérique. Les Jardiniers appellent *coignier* une certaine espèce de *coignassiers* rabougris, chétifs, ayant des branches confuses & menues, la feuille petite, le fruit rond, petit & pierreux, pour le distinguer du *coignassier* à fruit long, de la forme d'une poire de bon chrétien, moins pierreux, plus gros, & moins âpre. Cette espèce, qui est une des meilleures, & dont on fait le plus d'usage pour la greffe du poirier, a le pié vigoureux, l'écorce unie, noirâtre, & poussé de beaux jets.

☞ Parmi les Botanistes, les *coignassiers* se distinguent par les fruits plus ou moins gros, plus ou moins âpres. Il y en a plusieurs espèces qui n'ont ni agrément, ni utilité.

☞ Le *Coignassier* de Portugal est la plus belle espèce & la plus propre à faire réussir la greffe du poirier. On le reconnoît à ses feuilles, qui sont beaucoup plus larges que celles des autres espèces; ses rameaux sont moins confus & plus droits, ses fruits plus beaux & plus précoces.

☞ Les *Coignassiers* viennent de bouture, & c'est le meilleur expédient pour se procurer des sujets propres à être greffés. Comme le *Coignassier* donne peu de bois, les poiriers qu'on greffe dessus, s'élèvent moins, se mettent plus promptement à fruit, & le donnent ordinairement plus beau que s'ils étoient greffés sur des sauvageons.

☞ Le *Coignassier* demande une terre mêlée de sable, plus grasse que maigre.

Le *coignassier* a été appelé *cydonia malus* en latin, de *Cydon*, ville de Candie, d'où ce fruit fut porté en Grèce. Les meilleures espèces viennent de Nevers & d'Orléans.

☞ *Sur coignassier*, terme de Jardinier, c'est-à-dire, enté sur *coignassier*. Toutes sortes de poires réussissent aussi-bien sur franc que sur *coignassier*. LA QUINT. Les poires de bon chrétien d'hiver sur *coignassiers* acquièrent plus aisément la couleur jaune & incarnate qu'on y souhaite. ID. Les virgoulés & les robines fructifient plutôt sur *coignassiers*. ID. On s'entend *entés*, *entés*.

COIMBRE. Voyez CONIMBRE.

COIMENT. Voyez COIEMENT. adv.

COIN, f. m. Endroit où se fait la rencontre des deux côtés de quelque chose; angle formé de deux surfaces inclinées l'une vers l'autre. *Angulus*. Il se dit, tant de l'angle extérieur, comme le *coin* de la rue, ou de la muraille, que de l'intérieur, com-

me le *coin* d'une chambre, le *coin* de la cheminée.

Ce mot vient de *cuneus*. NICOD. Ce qui a donné le nom au *coin* des monnoies, à *cudendis monetis*. *Coin*, *cuneus* : & *κωνος*, sont pris du Celtique *Cuen*, ou *Cyn*. PEZRON.

COIN se dit aussi des extrémités de quelque chose. *Extrema, partes extrema*. Ce voyageur a vu les quatre *coins* du Monde. J'ai fait les quatre *coins* de Paris, pour vous chercher. Les Hérétiques ont allumé la guerre aux quatre *coins* de la France.

☞ On dit les quatre *coins* & le milieu d'une contrée, d'un pays, &c. pour dire, tout l'espace que renferme ce pays, cette contrée. J'ai couru les quatre *coins*, & le milieu du bois, pour vous chercher.

☞ On dit, regarder du *coin* de l'œil, regarder à la dérobée, sans faire semblant de rien, ou de travers. *Limits oculis aspeclare, aspicere, intueri*. Faite signe du *coin* de l'œil.

COIN se dit aussi de quelque lieu écarté & solitaire. *Secessus, recessus, solitudo, extrema pars*. Le Prince de Condé fut assassiné au *coin* d'une haie, après la bataille de Jarnac. Ce Savant est allé fouiller dans tous les *coins* & recoins de l'Antiquité. *Vetera Antiquitatis monumenta*. S. EVR. Je vois ces effroyables espaces de l'Univers qui m'enferment, & je me trouve attaché à un *coin* de cette vaste étendue, sans savoir pourquoi je suis plutôt placé en ce lieu, qu'en un autre. PASC. Elle mourut de misère au *coin* d'un buisson. M<sup>lle</sup> L'HÉRITIER.

*Qu'heureux est le mortel, qui du monde ignoré,  
Vit content de soi-même en un coin retiré.* BOIL.

COIN signifie encote ☞ un petit espace dans une maison, un endroit qui n'est pas exposé à la vue. *Angulus, locus abditus*. Il est logé dans un *coin*. Je n'ai besoin que d'un petit *coin*. Cachez - vous dans un *coin*. Jetez cela dans un *coin*.

☞ En termes de jeu de Paume, tenir son *coin*, se dit, lorsque deux hommes, jouant partie contre deux autres, chacun d'eux défend son côté, sans qu'ils aient la permission de s'aider réciproquement.

☞ Au figuré, tenir son *coin* dans une Assemblée, c'est parler à son tour, de manière à se faire distinguer : expression familière.

COIN, terme de Triétrac. C'est la onzième case, en comptant depuis celle qui est voisine du tas des dames, & qui est effectivement à l'un des *coins* du triétrac. On dit, faire son *coin*; pour dire, faire la onzième case, y mettre deux dames. Prendre son *coin*, c'est la même chose que faire son *coin*. Pour faire son *coin*, il faut du coup de dé y pouvoir mettre deux dames à la fois; & pour le prendre plutôt & plus facilement, il faut avoir toujours, s'il est possible, des dames sur les cases de quine & de fanne, sur-tout quand celui contre qui on joue, a le sien. On l'appelle aussi *coin* de repos. Quand on dit simplement *coin* de triétrac, on entend toujours parler du *coin* de repos, qui est comme on l'a dit, la onzième case. TRAITÉ DU TRIÉTRAC. Batre le *coin* de son adversaire, c'est comme battre une dame, c'est, du nombre du dé que l'on a amené, tomber sur le *coin* de son adversaire, quand il n'est pas fait, qu'il est encote vide, qu'il n'y a point de dames.

On dit, les *coins* de fanne & de quine, c'est la sixième & la cinquième case, qu'on appelle aussi *coin* bourgeois. TRAITÉ DU TRIÉTRAC. Sortir son *coin*, c'est en tirer les dames. IBID. Il seroit plus régulier de dire sortir de son *coin*.

COINS *Bourgeois*, autres termes de Triétrac. Ce sont les deux *coins* qui sont les plus près de la charnière, par rapport à chaque joueur, ou bien, c'est pour chaque joueur la cinquième & la sixième fleche. Quelle que soit la signification de ces termes, il est certain que dans un commencement de partie, on doit chercher à garnir ces *coins bourgeois* le plutôt qu'on peut.



**COIN arrondi.** Il y a plusieurs fruits dont les *coins* sont arrondis, c'est-à-dire, que leur arête est rabattue & arrondie. **DICT. DE JAMIS.**

**COIN** se dit aussi de plusieurs ornemens qu'on met à diverses choses. *Angulos, partes extremas vestire, tegere auro, vel argento.* Il a fait mettre des *coins* d'argent à cette cassette, à cette table, à cette paire d'Heures; pour dire, des plaques d'argent aux extrémités. Il a fait broder les *coins* de son bas de soie: c'est l'endroit qui est vers la cheville du pié, où l'estame & le tissu se divisent.

☞ **COINS** se dit aussi de petits ouvrages de marqueterie, armoires, ou tablettes qui se placent dans les angles des appartemens.

**COIN** se dit encore des faux cheveux que les hommes & les femmes ajoutent à leurs cheveux naturels, pour les faire paroître ou plus épais ou plus longs; mais en ce sens il ne se dit guère qu'au pluriel. *Mentiti capilli, falsa coma.* Il a été obligé de prendre des *coins*, à cause que ses cheveux sont trop courts: ce sont des cheveux postiches, que les hommes mettent pour faire paroître leurs cheveux plus longs, & que les femmes portoient autrefois pour retrouver & enfer leurs coëffures. Comme Louis XIII aimoit les cheveux, on lui fit plaisir de les porter longs: ce changement embarrassâ les Courtisans; ceux de la vieille Cour, qui étoient à demi-rasés, furent contraints, pour se mettre à la mode, de prendre des *coins* ou perruques. **LE GENDRE.**

**COIN**, en termes de Fauconnerie, se dit des plumes qui forment les deux côtés de la queue de l'oiseau. *Latus.* Les deux grandes pennes du milieu de la queue sont appelées les couvertes; les deux premières de chaque côté sont les premières du *coin*, les suivantes, les deuxièmes du *coin*, & ainsi des autres.

**COIN**, terme de Doreur sur tranche. C'est un petit ornement autour des bouquets, qui sont sur le dos des livres reliés. *Impressa librorum teguminis nota.* Poussier les *coins*. se dit aussi du petit fer qui est figuré, & qui ayant un manche de bois, sert à pousser les *coins* sur le dos des livres. *Typus ferreus signandis librorum tegumentis.*

**COIN**, en termes de Maréchallerie, se dit des quatre dents du cheval situées entre les mitoyennes & les crocs, qui poussent lorsque le cheval a quatre ans & demi. *Dentes extremi.*

**COINS** se dit aussi, en termes de Manège, des quatre angles, extrémités, ou lignes de la volte, lorsque le cheval travaille en carré. Ce cheval a fait les quatre *coins*. *Anguli.*

**COIN** signifie, dans les Mécaniques, une pièce de bois ou de fer, plate & fort aiguë, qui sert à fendre, presser, ou élever d'autres corps. *Cuneus.* Le *coin* est le second principe des Mécaniques, qui a la force de deux leviers inclinés l'un vers l'autre, & qui agissent à droit & à gauche. Les plus gros arbres se fendent avec des *coins*. Les cognées, cotreaux & autres instrumens fendans & tranchans, n'agissent que par la vertu du *coin*. ☞ La hauteur du *coin* est toujours représentée par une ligne perpendiculaire tirée du sommet sur la base. Suivant les principes de la Mécanique, la vitesse de la puissance qui se sert du *coin*, l'emporte autant sur la vitesse de résistance, ou des parties qu'il faut diviser, que la hauteur du *coin* l'emporte sur la base; parce que le *coin* poussé par la puissance ne peut pas s'enfoncer de toute sa hauteur dans un morceau de bois, sans en séparer les parties de toute la longueur de sa base. C'est pour cela, sans doute, que les *coins* aigus qui ont beaucoup de hauteur & peu de base, augmentent considérablement la vitesse de la puissance. Les Canoniers ont des *coins* de mire, qui sont des pièces de bois, minces par un bout, & épaisses par l'autre, qui servent à élever la culasse des canons pour les pointer. Les Menuisiers, les Tonneliers ont des *coins* pour serrer ou presser les chassis, les cerceaux, & autres ouvrages. Les Imprimeurs chassent des *coins* dans leurs formes pour les serrer &

tenir en état. Les Maçons ont aussi des *coins* ou cales sur lesquels ils posent leurs pierres. Les Cordonniers en ont aussi, & ce sont de petits morceaux de bois pour hausser le cou du pié des souliers, lorsqu'ils sont sur la forme.

☞ **COIN**, terme de Facteur d'Orgues. C'est un petit morceau de bois, de figure conique, qui sert à boucher le trou que l'anche & la languette des jeux d'anche laissent dans la noix.

☞ Chez les Jardiniers, le *coin* est un instrument qui sert, dans la greffe, à ouvrir la fente que le couteau a commencée.

Sur mer, on appelle *coins du mât*, des *coins* de bois traversés, des chevilles de fer, qui servent à resserrer le mât, quand il est trop au large dans l'étambraie du pont; *coins d'arimages*, des *coins* qu'on met entre les futailles en les arimant; *coins de chantier*, des *coins* qu'on met entre les tins & la quille, lorsqu'on la pose sur le chantier; on les enfonce à coups de bolin, lorsqu'on veut lancer le vaisseau à l'eau. Les Serruriers appellent *coins* leurs tranchoirs à fendre.

On trouve quelquefois en Angleterre, en fouissant la terre, des instrumens de cuivre, qui ont la forme d'un *coin*. Ils sont de différentes grandeurs, depuis trois jusqu'à quatre pouces de longueur, & larges d'un pouce & demi. Ils sont affilés par un bout comme une hache, s'élargissant un peu à ce bout-là; & par l'autre bout, & tout le reste de leur corps, ils sont carrés. Ils sont creux & ouverts par le gros bout opposé à celui qui est tranchant; à l'un des côtés de ce gros bout est une petite anse. Les côtés ont l'épaisseur d'une ligne environ, quelquefois plus & quelquefois moins. Ce n'est pas seulement en Angleterre qu'on en trouve, il y en a aussi en France. J'en ai vu dans le Cabinet de M. Foucault, qui ont été déterrés en Normandie, & j'en ai un qui en vient aussi. Il a quatre pouces de long, un pouce de large sur chaque face à l'endroit aigu, un pouce & sept lignes dans sa plus grande largeur. Les Antiquaires sont partagés sur l'origine & l'usage de ces *coins*. Quelques-uns les ont pris pour des pointes de flèches, ou des haches d'armes des anciens Bretons; mais, en vérité, ils sont trop gros pour des pointes de flèches, & paroissent bien petits pour des haches d'armes. D'autres ont cru que c'étoient des têtes de Catapultes des Romains. Speed, Historien Anglois, a cru que c'étoient des armes des anciens Bretons. M. Hearne, habile Antiquaire Anglois, n'est pas de ce sentiment, parce que ces *coins* n'ont aucun rapport à aucunes des armes des anciens Bretons que nous connoissons. De plus, puisqu'on en trouve en France, il ne paroît pas que ce soient des armes des Bretons; car, de prétendre que les Bretons étant originellement Gaulois, leurs armes & celles des Celtes étoient semblables, & que les *coins* que l'on trouve en France sont des monumens des anciens Gaulois; cela ne paroît pas vraisemblable, parce qu'aucune des armes gauloises, que nous connoissons beaucoup mieux que celles des Bretons, n'ont de rapport à ces *coins*. M. Hearne a cru d'abord que c'étoient des instrumens servans aux sacrifices chez les Romains, mais ils ne ressemblent point à toutes les figures que nous en avons. Ainsi il conclut que c'étoient des ciseaux dont les Romains se servoient à tailler & à polir les pierres dont ils faisoient les murailles qui entouroient leurs camps. Le trou qu'on y voit servoit à les emmancher, & la petite anse à les pendre à la ceinture des soldats & ouvriers; & en effet, les soldats sont ainsi représentés sur la colonne Traïanne. D'ailleurs, rien n'est plus commun parmi les Anciens que les instrumens de cuivre. Tous les Auteurs en parlent; & Cambden prouve que non seulement les outils, mais aussi les armes des Grecs, des Cimbres & des Bretons, étoient de ce métal, auquel les Anciens savoient donner une trempe qui nous est inconnue. Un curieux Antiquaire, qui depuis quelques années, a trouvé de ces *coins* dans l'Île de

Man, aussi bien qu'un grand nombre d'urnes, avec des inscriptions Rhuniques, conclut de-là que ce sont des monumens; parce que les Romains, dit-il, n'ont jamais mis le pié dans cette Île. Mais M. Hearne n'est pas de son avis; car Plutarque assure qu'un nommé Démétrius passa à l'Île de Man sous l'Empereur Adrien.

Un Curieux de France a conjecturé que ces *coins*, emmanchés d'une manière convenable, pouvoient servir aux soldats pour escalader les murs, ou pour monter par dehors sur des machines de guerre, en les faisant entrer à force dans les joints des pierres, des poutres, ou des ais; & que la petite boucle servoit à les pendre à la ceinture des soldats. Mais en vérité, ces instrumens sont bien peu propres à entrer dans les joints des pierres, ils sont trop gros. Un autre croit au contraire que ce sont les dents des roues avec lesquelles on bandoit les balistes. Il s'appuie de l'autorité de Virruve, qui dans le *ch. 16 de son X<sup>e</sup> Liv.* dit en effet, qu'il y avoit des balistes que l'on bandoit avec des roues à dents: d'où cet Antiquaire prétend que les *coins* en question, creux en dedans, étoient employés à emboîter des morceaux de bois, qui étoient attachés comme des dents à tenons & à mortoises, aux jantes des roues, qui servoient à bander les balistes; ces roues, dit-il, étoient ensuite arrêtées par des crémaillères, & attachées aux deux côtés de la baliste. L'anse ou l'anneau, qui est à côté des *coins*, servoit, selon lui, à les emboîter ou déboîter plus aisément, en y passant une petite barre de fer pour les frapper. Les grandeurs différentes, ajoute-t'il, font voir qu'ils servoient à des roues de différentes grandeurs. Voyez la Dissertation de M. Hearne sur des Monumens anciens trouvés dans la province d'York, & les Mémoires de Trévoux 1713, pag. 287 & 1534, & 1714, pag. 1777.

**COIN**, terme de l'Art Militaire chez les Anciens. *Cuneus*. On donnoit ce nom, selon Végece, à un corps de Troupes rangées en forme de *coin*, qui va en s'étrécissant par le front: ce triangle servoit à rompre la ligne des Ennemis. Selon M. le Chevalier Folard, le *Cuneus* des Anciens n'avoit pas la figure d'un *coin*: c'étoit un corps de Troupes qui avoit beaucoup de profondeur, & peu de front. Il répondoit à nos colonnes.

**COIN**, en Architecture, est une espèce de dé coupé diagonalement suivant le rampant d'un escalier, qui sert à porter en bas des colonnes de niveaux, & à racheter par en haut la pente de l'entablement qui soutient un berceau rampant. *Lapis in cuneum sectus*. Ces *coins* font aussi le même effet aux balustres ronds qui ne sont point inclinés suivant une rampe.

**COIN de Beurre**, c'est une pièce de beurre d'une livre, ou demi-livre, qui est de figure plate, & pointue par les deux bouts. *Butiri massa cunei in speciem informata*.

**COIN**, en termes de Monnoie, est le morceau de fer trempé & gravé, qui sert à marquer, à frapper les monnoies, les médailles, les jetons. *Typus monetalis*. On change tous les *coins* des monnoies. Cet écu est marqué d'un faux *coin*.

On appelle aussi *coin*, le poinçon, la marque qu'on met sur la vaisselle d'argent ou d'étain. *Typus vasis aut ex argento aut ex plumbo candido signandis*. Cette aiguillère d'argent est du *coin* ou du poinçon de Paris. Ce Maître Potier d'étain a un tel *coin*, une telle marque. Chaque Maître est obligé de porter son *coin*, de laisser une empreinte de sa marque sur une table au Greffe de la Cour des Monnoies, à l'égard des Orfèvres; ou au Greffe de la Police, à l'égard des autres ouvriers.

On dit d'une médaille qui s'est très-bien conservée, qu'elle est à fleur de *coin*.

**COIN**, pris aux deux derniers sens, se dit figurément des bonnes & des mauvaises qualités; mais plus ordinairement il ne se dit que des bonnes. Ainsi l'on dit d'un homme qui a plusieurs bonnes qualités,

qu'il est marqué au bon *coin*. *Nota de meliore*. Cela se dit aussi des ouvrages qui ont quelque chose d'excellent. Tout est grand & admirable dans la nature, il ne s'y voit rien qui ne soit marqué au *coin* de l'ouvrier. LA BRUY.

*Toi qui fais à quel coin se marquent les bons vers.*

BOIL.

Un Poète a dit en parlant de la Cour.

*Là de dehors trompeurs le crime revêtu,  
Est marqué bien souvent au coin de la vertu.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

**COIN**, f. m. Quelques-uns écrivent *coing*. C'est le fruit du coignassier. *Cotoneum*, *Malum Cydonium* ou *Cydonium*.

Ce fruit naît de la partie postérieure de la fleur & du calice du *coignassier*. Voyez ce mot. Il est de la figure d'une poire ou d'un cône renversé, inégal sur sa surface, & couvert d'un coton épais, blanchâtre, qui s'efface à mesure que ce fruit mûrit: pour lors il est d'un jaune d'or & d'une odeur forte. Sa chair est ferme, d'un goût très-austère & très-âpre, & de couleur de miel. Le milieu de ce fruit est partagé en cinq loges, qui renferment quelques semences ou pepins semblables à ceux de la poire, & enduites d'un mucilage qui se fond dans l'eau.

Sa semence est d'usage en Médecine: on recommande son mucilage dans plusieurs occasions, où il faut calmer de grandes inflammations, comme celles des yeux, des hémorrhoides, &c. Les Médecins se servent encore du syrop de *coin* dans les dysentéries & les cours de ventre. Voyez COTIGNAC.

Sa couleur jaune, a passé en proverbe, & l'on dit d'un homme qui est devenu jaune, ou qui a la jaunisse, qu'il est jaune comme un *coin*.

**COINDICANS**, adj. m. pl. Terme de Médecine. Se dit des signes qui concourent avec les symptômes particuliers à la maladie; par exemple, l'âge & la force du malade, la saison, la coutume, & autres circonstances semblables. *Συνειδικόμενα*.

**COINDICATION**, f. f. *Coindicatio*. C'est la connoissance de certains signes qui autorisent l'indication qu'on a prise. Ces signes sont appelés *coindicans*, comme les forces du sujet, son âge, la saison, le pays, la coutume, &c. COL DE VILARS.

**COINE**. Voyez COUENE.

**COINCIDENCE**, f. f. terme de Géométrie, se dit des lignes, des figures parfaitement égales, qui, posées l'une sur l'autre, se répondroient exactement. *Coincidentia*.

**COINCIDENCE** se dit aussi, en Physique, des corps qui tombent à la fois, & dans le même temps, sur une même surface. La *coincidence* des rayons de lumière.

**COINCIDENT** se dit, dans les mêmes sens, que *coincidence*. *Coincidents*. Lignes, figures &c. *coincidentes*; qui appliquées l'une sur l'autre se répondent parfaitement, se confondent.

Rayons *coincidents* qui tombent à la fois sur la même surface.

**COINCIDER**, v. n. terme de Géométrie. *Coincidere*. Voyez COINCIDENCE & COINCIDENT. On le dit des figures, des lignes, des surfaces qui étant appliquées l'une sur l'autre, se répondent parfaitement, s'ajustent l'une sur l'autre. Ces deux surfaces, ces deux lignes *coincident*.

**COINCY**. Ville de France, dans la Brie Champenoise, à deux ou trois lieues de Chateau-Thierry.

**COING**, f. m. Voyez COIN.

**COINT**, INTE, adj. vieux mot. Mignon, bien ajusté, beau, agréable. *Pulcher*, *venustus*, *benè ornatus*, *comtus*, *elegans*, *formosus*, *cultus*. Il y avoit plusieurs Dames à cette assemblée toutes-

*cointes* & jolies. Il est hors d'usage. On a dit aussi autrefois *choint* & *chointe*, pour *coint* & *cointe*.

Ce mot venoit de *cultus*, qui signifioit, *beau*, *galant*, *ajusté*, *propre*. Du Cange le dérive de *comtus*, & dit que *cointise* étoit autrefois un habit propre, galant & léger. Mais il vient plutôt de *coant*, qui, en langage celtique ou bas-breton, signifie *beau* & *joli*.

COINTE, f. f. nom de femme. *Quinta*. S. Denys d'Alexandrie décrit le Martyre de Sainte *Cointe* dans sa Lettre à Fabius d'Antioche rapportée par Eusèbe. Elle souffrit à Alexandrie sous l'Empire de Dèce.

Ce nom, qui s'est formé du latin *Quinta*, nous apprend comme on prononçoit autrefois *Qu*.

COINTERIE. f. f. Ce mot est hors d'usage, il veut dire *affectation*, *afféterie*.

COINTIE, f. f. vieux mot, qui signifie *agrément*, *gentillesse*. *Elegantia*. Et *cointise*, discernement.

COINTRE, f. m. drogue médicinale, dont il se fait quelque commerce aux Indes Orientales, particulièrement dans les Etats du Grand Mogol.

COION. f. m. Lâche, poltron, qui a le cœur bas, l'ame servile, capable de souffrir toutes sortes d'indignités. *Ignavus*, *vecors*. Ceux qui font les braves sont souvent de francs *coions*.

Ce mot vient du latin *quietus*, parce que les poltrons n'aiment pas à se donner de la peine. Il est vieux, populaire, & un peu libre.

COIONNER, v. a. faire souffrir à quelqu'un des indignités, le traiter en coion. *Probris aliquem lacessere*. Un homme qui s'amuse à *coionner* les autres, est détesté de tout le monde.

COIONNER est aussi neutre, & signifie dire des coionneries. Cet homme ne fait que *coionner*.

COIONNÉ, éf. part.

COIONNERIE, f. f. lâcheté, poltronnerie. *Ignavia*, *vecordia*. Il a fait cent *coionneries*, cent lâchetés, cent bassesses, pour parvenir au poste où il est. Jamais un brave ne fait ni ne souffre de *coionnerie*.

COIONNERIE, signifie aussi un discours impertinent, extravagant. *Nugæ*, *ineptiæ*. Les Charlatans amassent & amusent le peuple, en leur disant mille *coionneries*. Le valet de l'Arioste ne pouvoit concevoir où son maître avoit pris tant de *coionneries* qu'il a laissées par écrit. Tous ces termes *coion*, *coionner*, *coionneries* sont proscrits parmi les honnêtes gens, & seroient à peine tolérés dans le burlesque.

COIRE, autrement CHUR ou COIRA. *Curia*. Ville capitale des Grisons, qui a un Evêché suffragant de Mayence, quoiqu'elle ait embrassé la prétendue réforme en 1529. Elle est sur la rivière de Plessur, fort près du Rhin, qui commence là à porter bateau. Les Grisons tiennent ordinairement leurs assemblées à *Coire*. C'est proche de *Coire* que l'on trouve dans l'estomac des chameaux des boules de la grosseur d'une balle de paume, que les Allemands prétendent avoir les mêmes propriétés que le bézoard. Voyez le voyage d'Italie de Spon, & Heiss. *Hist. de l'Empire*.

COIREAUS, f. m. vieux mot qui signifie des bœufs fortans de l'engrais, dont il est fait mention dans Rabelais & autres Auteurs. *Boves saginati*.

COIS ou CONS, adj. vieux mot, du latin *conditus*, caché.

COIT. f. m. Faites ce mot de deux syllabes, & prononcez *coit*, terme de Médecine. Accouplement du mâle avec la femelle pour la génération, & en particulier de l'homme & de la femme. *Coitus*. La nature a invité les animaux au *coit* par le plaisir, afin de conserver l'espèce. Les grenouilles font 40 jours dans le *coit*. Les papillons font 130 vibrations d'ailes dans le *coit*, à ce que disent Bartholin, & le Journal d'Angleterre.

COITE ou COUETTE ou COËTE, f. f. lit de plume. *Culcita plumea*. Ce mot vieillit. On dit lit de plume. Les Anciens l'ont dit tant des lits de plumes que des matelas.

Nicod dérive ce mot du grec *κοίτη*, qui si-

gnifie un *lit*. Ménage le dérive de *culcita*, qui est le véritable mot latin, pour lequel on a dit par corruption *culcitra*. Postel le fait venir de Pline dit que les *coites* sont de l'invention des Gaulois & habitans de Cahors. Ce mot a aussi significé autrefois *jaie* ou *robe*. *Vestis talaris*.

COITE, f. f. terme de Marine. On appelle *coites*, deux longues pièces de bois que l'on met parallèles sous un vaisseau, pour le porter lorsqu'on le veut jeter à l'eau de dessus le chantier. *Tigna*. *Coites de guindas*, sont des pièces de bordage, de 14 ou 16 pouces, sur lesquelles sont appuyés les bouts du guindas, & sur lesquelles il tourne horizontalement.

CO-JUSTICIER. f. m. Qui a droit de Justice en commun & par indivis avec un autre Seigneur. Deux Seigneurs qui nomment conjointement aux offices d'une Judicature, au nom de qui s'exerce la Justice, & qui en partagent les émolumens, sont Co-Justiciers relativement l'un à l'autre. Le droit en lui-même ne peut se partager quant à l'exercice.

COKER. Nom d'une rivière d'Angleterre, dans le Cumberland, qui se jette dans la rivière de Darwen.

COKERMONT. Petite ville d'Angleterre, dans le Cumberland, au confluent des rivières de Coker & de Darwen. Elle envoie des Députés au Parlement.

## COL

COL. f. m. Partie du corps humain qui joint la tête aux épaules. En parlant de cette partie, on dit *coû*. Voyez ce mot.

On se sert du mot de *col* dans différentes phrases par analogie au corps humain.

On appelle *col* de la marrice, *col* de la vessie, ce qui est comme l'orifice, l'embouchure de ces parties. Dans ce sens on dit *col*.

*Col de chemise*, de rabat, &c. c'est la partie supérieure de la chemise, du rabat qui embrasse le *coû*.

*Col*, espèce de cravate sans pendant que l'on porte autour du *coû*. La mode de porter des *cols* n'est pas ancienne. Dans tous ces exemples, prononcez *col*.

*Col* ou *dos* de la coquille. C'est le dos des Bivalves au dessus de la charnière. On l'appelle en latin *cervix*.

*Col*. Terme de Géographie. Lieu étroit, passage serré entre des montagnes. *Fauces*, *angustia*. Ce mot s'est formé du latin *collum*, le cou, parce que ces passages qui se retrécissent, ressemblent en quelque sorte à cette partie du corps qui se retrécit là, & s'élargit dessus & dessous. Mais quoique dans le propre on ait fait & l'on prononce *cou*, & non pas *col*; dans le figuré, & quand on veut signifier ces passages étroits, on écrit & on prononce *col*, & *cols* au pluriel. Il entra dans le *col* d'Argentière. Nous débouchions dans la plaine par le *col* de Limon. Il s'engagea mal-à-propos dans le *col* de Pertus. Ils occupoient tous les *cols* des montagnes.

Le *col* d'Argentière est un passage de France en Italie par le mont & le village d'Argentière, entre le Marquisat de Saluce & le Comté de Nice. Le *col* de Limon est un passage dans les Alpes sur la montagne de Limon au Comté de Nice. Le *col* de Pertus est un passage de Roussillon en Catalogne par les Pyrénées, joignant la forteresse de Bellegarde, entre le Volo & Junquère. Il y a encore dans les Alpes le *col* de Barcelonnette, le *col* de Saultern, le *col* d'Agnelle, le *col* de Vars, &c. Ce sont des passages étroits par des lieux qui portent ces noms.

*Col*. Nom d'une Île de l'Océan, l'une des Westernes.

*Col*. Nom d'une ancienne ville d'Afrique, au Royaume de Tunis. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village.

*COLA*, f. m. c'est le nom d'un fruit de Guinée, qui croît à un arbre dans le Royaume de Congy. Il est gros comme une pomme de pin, & renferme

sous son écorce d'autres fruits semblables à des châtaignes, dans chacun desquels sont encore contenues quatre petites noisettes rouges ou incarnates. On dit que ces noisettes étant écrasées sous les dents & tenues dans la bouche, éteignent la soif, qu'elles donnent un goût agréable à l'eau où on les fait tremper, & qu'elles la rendent propre à fortifier l'estomac & le foie. LÉMERY.

COLABRISME, s. m. terme d'Antiquité. Nom que les Grecs donnoient à une sorte de danse qu'ils tenoient des Thraces. On n'en dit pas davantage.

COLACHON, s. m. instrument de Musique fort commun en Italie, qui a deux ou trois cordes, qui est long de 4 ou 5 piés, & qui a la figure d'un luth, excepté qu'il a le manche bien plus long. MERSENNE.

COLAFANE ou COLOPHONE. Voyez COLOPHANE.

COLAGE. s. m. Quelques-uns écrivent *collage*, mais mal. Terme de Coutumes. Le *colage* est un droit que doivent en quelques endroits au Seigneur les habitans qui ont des bœufs dont ils labourent la terre. Le droit de *colage* est la même chose que le droit de *cornage*. *Colage* vient du latin, *colere*, *cultiver* ou de *colla houn*.

COLAO, s. m. terme de Relation. Ministre d'Etat à la Chine, Officier, Mandarin, aussi considérables à la Chine par leur dignité, que le sont ici les Ministres d'Etat, *Imperii Sinici adminiftr*. On découvrit que trois *Colaos* avoient pris sous main de l'argent dans l'administration de leur charge.

P. LE COMTE. L'Empereur de la Chine a deux Conseils Souverains; l'un extraordinaire & composé des Princes du sang; l'autre ordinaire, où entrent les Ministres d'Etat, qu'on nomme *Colaos*. Ce sont eux qui examinent toutes les grandes affaires, qui font le rapport, & qui reçoivent les dernières déterminations de l'Empereur. Id.

COLAPHISER, v. a. terme burlesque. Souffleter, donner des soufflets. Arlequin, venant d'en recevoir un d'Isabelle, s'écrie :

*Il a claqué bien fort. Juste ciel, quel outrage!  
Me planter un soufflet au milieu du visage!  
Colaphiser ainsi mes lèvres de corail;  
Moi qui voulois par elle chaucher mon sérail.*

*Théâtre Italien, 1696.  
T. I, p. 344. Dict. Com.*

COLARBASIEN, ENNE, s. m. & f. & nom de secte. *Colarbasianus*. Les *Colarbasians* étoient des Héretiques du second siècle, dont le Chef fut Colarbasé, disciple de Valentin, qui, aussi bien que Marc, autre disciple du même Maître, prétendoit que toute la plénitude & la perfection de la vérité de la Religion étoit renfermée dans l'Alphabet grec, & que pour cela J. C. étoit nommé *Alpha & Omega*, Saint Irén. *L. I, c. 10 Tert. de Præscript. C. 53. S. August. hér. C. 14 & 15. S. Epiph. hér. 35. Philastrius, Théodoret, Saint Jean Damascène & Baronius. an. 175 en parlent.*

COLARIN, s. m. terme d'Architecture. Frise du chapiteau de la colonne Toscane & Dorique. On appelle aussi *colarin*, le haut du vis de la colonne, & l'endroit le plus étroit, proche du chapiteau.

COLAS, s. m. terme bas & populaire. Nom propre d'homme, fait par abréviation de celui de Nicolas.

COLAS, c'est aussi le nom qu'on donne aux corbeaux que l'on nourrit dans les maisons. On appelle les corbeaux *Colas*, comme on appelle une pie *Margot*, un mouton *Robin* & un âne *Martin*.

COLATURE, s. f. terme de Pharmacie. Séparation d'une liqueur d'avec quelques impuretés ou matières. *Purificatio que percolando fit.*

Le mot de *colature* ne se dit presque point de l'opération même. On le dit passivement de toute liqueur passée ou filtrée par le moyen d'un tamis, d'une toile, &c. *Colature* de sirop de chicorée.

COLAURE. Petite ville d'Asie, au Royaume de Tonquin.

COLBERG. Ville du Cercle de la haute Saxe en Allemagne. *Colberga*. Elle est dans la Cassubie, province de la Poméranie ultérieure, ou Ducale, sur les côtes de la mer Baltique, où elle a un bon port fréquenté. *Colberg* a aussi des Salines. Par le Traité de Westphalie elle fut cédée à l'Électeur de Brandebourg en 1648.

COLBROCKE. Petite ville d'Angleterre, dans le Comté de Buckingham, sur les frontières de celui de Middlesex.

COLCAQUAHUITL, s. m. plante de l'Amérique, que l'on appelle *Johualxochil*, *jeu flos orbicularis*. On prétend que ses feuilles guérissent la syncope quand on les applique sur la poitrine; qu'elles excitent la sueur quand on les boit dans de l'eau, qu'elles engraisent ceux qui les mangent frites, après en avoir auparavant exprimé le suc, & qu'elles guérissent les ulcères les plus obstinés quand on les en saupoudre. Cette plante est encore estimée pour la paralysie & les maladies utérines. RAY, *Hist. Plant.*

COLCHE. s. m. & f. M. Corneille se sert de ce mot, pour dire les habitans de la Chalcide. *Colchi*. Les *Colches* avoient l'usage de la Circoncision, d'où Hérodote conclut qu'ils étoient Egyptiens d'origine. Quelque-uns croient que Sésostris, après avoir couru l'Asie avec une très grosse armée, laissa là une partie de ses troupes.

COLCHIDE. Nom d'un ancien Royaume de l'Asie. *Colchis*. La *Colchide* étoit bornée au nord par la Sarmatie Asiatique, au couchant par le Pont-Euxin, au sud par le Pont de Cappadoce, & l'Arménie, & au levant par le mont Caucase qui la séparoit de l'Ibérie. C'est la partie de la Géorgie que nous appelons *Mingrelie*. La *Colchide* étoit fameuse dans l'Antiquité, sur tout par deux endroits; la Toison d'or, que les Argonautes y allèrent enlever; & les herbes venimeuses & magiques que les Poëtes feignent qu'elle produisoit.

COLCHIQUE, s. m. ou Tue-Chien. s. m. *Colchicum*. Plante bulbeuse fort commune, & qu'on dit être pernicieuse aux chiens. On croit qu'elle a pris son nom de la Colchide, qu'on nomme aujourd'hui *Mingrelie*. Sa racine est composée de deux tubercules, dont l'un est charnu, l'autre fibreux, attachés tous les deux par le côté, aplatis dans cet endroit, voûtés au côté opposé, & enveloppés de quelques membranes d'un brun-obscur. Sa fleur, qui vient en automne, part immédiatement de la racine; c'est un tuyau, qui s'élevant vers son sommet, se divise en six parties à peu près comme la fleur du lis, & un peu plus petites, de couleur purpurine, & qui ne s'élève qu'à quelques pouces au dessus de la terre. Le pistil se termine par quelques filets déliés, & il devient ensuite un fruit qui ne paroît qu'au printemps, & est environné de trois ou quatre grandes feuilles pareilles à celle du lis, & d'un vert plus foncé. Ce fruit est arrondi, partagé en trois loges, qui renferment chacune quelques semences presque rondes. La fleur du *colchique* annonce la fin de l'été & le retour de l'automne. Les Fleuristes estiment la fleur du *colchique* lorsqu'elle est double. On trouvoit autrefois dans plusieurs jardins un *colchique* à fleurs tachées comme celles de la fritillaire. *Colchicum fritillaria facie.*

On ne prend guère cette plante intérieurement. Son usage demande bien de la précaution. C'est un poison très-actif.

COHOTAR ou COLCOTHAR, s. m. M. Homberg écrit ainsi; *Academie 1702. Mem. p. 10.* au lieu de *Colcotar*. Il y a deux sortes de *Colcotar*, le naturel & l'artificiel. Le naturel, qu'on appelle autrement *Chalcitis*, est le vitriol rouge qui vient d'Allemagne. C'est un vitriol vert, calciné naturellement par quelque souterrain. L'artificiel est aussi un vitriol vert, calciné long temps à grand feu, & qui par ce moyen est devenu rouge comme du sang. C'est encore le marc qui reste dans la cornue après la distillation du vitriol.



Prenez trois livres de *colcothar*, c'est-à-dire, de la tête morte qui reste après la distillation de l'huile de vitriol. HOMBERG. La lixivation du *colcothar* de vitriol. ID. p. 52.

☞ COLDING. Ville de Dannemarck dans le Nord Jutland, aux confins du Sleswig. Lat. 55° 29'.

☞ COLDITZ. Petite ville du cercle de la haute Saxe, dans le Territoire de Meissen en Misnie, sur la Mulde, entre les villes de Grim & de Rochlitz.

COLE, vieux mot qui signifie *bile*. *Bilis*. On le dit encore en cette phrase. Chaude *cole*, qui signifie bile émue, *servens bilis*, il vient de *cholera*.

COLÉE, s. f. vieux mot. Coup d'épée sur le cou.

COLÉGATAIRE, s. m. terme de Palais & de droit. Légataire avec un autre. Celui à qui, conjointement avec un ou plusieurs autres, on a fait des legs dans un Testament. *Colegatus*. Le Testateur a exempté mon *colégataire* ou mes *colégataires* de toutes les charges, & les a toutes mises sur moi

COLERA-MORBUS. s. m. Epanchement de bile fort subit, qui donne un grand débordement par haut & par bas, qui est si dangereux, qu'on l'appelle autrement une *trouffe-galand*. *Cholera repentina*, *bilis infra supraque effusio*, *dejectio simul & vomitus*. Il procède d'une grande abondance d'humeurs bilieuses & fort âcres, qui picotent les membranes des intestins & de l'estomac, & qui leur font faire des contractions violentes.

Cette maladie est ainsi appelée à cause qu'elle fait sortir la bile, que les grecs nomment *αλλη* fort violemment par haut & par bas; ou parce que la matière est incessamment jetée hors des intestins, qu'on appelloit autrefois *cholades*. Le remède qu'on employe aux Indes contre le *Maudechin* ou *Colera-morbus*, est d'empêcher de boire celui qui en est attaqué, & de lui brûler la plante des pieds. LET. CUR. ET ÉDIF. Tom. IX.

COLÈRE. s. f. C'est, dit M. de la Chambre, une passion mixte, composée de la douleur que l'on souffre pour l'injure reçue & de la hardiesse que l'on a pour la repousser. *Ira*. S. EVR. dit que c'est le ressentiment d'une injure & le désir de s'en venger. C'est, suivant M. DAC., l'agitation d'un sang bilieux qui se porte au cœur avec rapidité.

☞ Locke définit la *colère*, cette inquiétude ou ce désordre de l'ame que nous ressentons, après avoir reçu quelqu'injure, & qui est accompagné d'un désir pressant de nous venger. D'après cette définition, on peut regarder le mot de *colère* comme ayant un caractère commun avec *courroux* & *emportement*: mais la *colère* dit une passion plus intérieure & de plus de durée, qui distille quelquefois, & dont il faut alors se défier. Le *courroux* enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité & qui respire hautement la vengeance ou la punition. Il est du style plus ampoulé. *L'emportement* n'exprime proprement qu'un mouvement intérieur qui éclaire & fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement SYN. FR. Horace appelle la *colère* une courte fureur. *Ira, furor brevis est*.

☞ On peut regarder la *colère* comme une émotion de l'ame qui la rend capable d'efforts violens, qu'elle n'eut point fait sans être tirée de son assiette. Elle vient de l'extrême sensibilité que nous avons pour tout ce qui nous blesse; l'orgueil de l'homme ne peut souffrir une injure. Sénèque dit que sans la *colère* l'ame seroit dans une paresseuse indolence; que c'est un feu qui anime le courage, & que c'est par elle qu'un grand cœur repoussé fièrement un outrage.

☞ La *colère* n'est vertueuse que quand elle prend les armes pour défendre la raison. Elle est juste & raisonnable, lorsqu'on est ému pour procurer un bien ou pour empêcher un mal. Alors elle s'appelle *zèle*.

*La colère est superbe, & veut des mots altiers.* BOIL.

☞ On se sert aussi du mot *colère* pour déguiser certains mouvemens impétueux qu'on observe dans les animaux. La *colère* du Lion. Un singe en *colère*.

☞ On dit figurément la *colère* de Dieu, du ciel: & quoique Dieu soit exempt des passions, quand sa justice l'oblige à punir les pécheurs, on dit qu'il est en *colère*.

*Que les méchans apprennent aujourd'hui  
A craindre ta colère.* RAC.

*Ainsi du Dieu vivant la colère étincelle.* ID.

☞ On le dit même des choses inanimées pour exprimer, par exemple, les flots impétueux de la mer. La mer n'est jamais si belle que dans sa *colère*; pour dire, lorsqu'elle est émue & agitée, lorsqu'elle s'enfle & qu'elle mugit. BOUH. La *colère* des vents.

COLERE substantif n'admet jamais de pluriel. Corneille l'a pourtant employé dans *Andromède*. C'est une faute.

☞ Voltaire dans ses *remarques sur le Cid*, à propos de ce vers,

*Ne peut pour mon supplice avoir trop de colère,*

observe que Corneille a abusé de ce mot. On n'a point de *colere* pour un supplice. C'est un barbarisme. Enfin dans ses *remarques sur ce vers de Cinna*,

*Sans emprunter ta main pour servir ma colère:*

il observe que ce mot de *colère* ne paroît peut-être pas assez juste. On ne sent point, dit-il, de *colère* pour la mort d'un père mis au nombre des pros crits il y a trente ans. Le mot de *ressentiment* seroit plus propre; mais en poésie *colère* peut signifier *indignation*, *souvenir des injures*, *désir de vengeance*.

☞ Les Anciens avoient fait une divinité de la *colère*. Voyez *IRA*.

COLÈRE, adj. m. & f. qui est sujet à se mettre en *colere*. *Iracundus*. Les gens *colères* sont en danger de s'attirer de néchantes affaires. Sans la complaisance que la civilité a introduite, les opiniâtres, les *colères*, enfin tous les gens de tempéramens violens & contraires, ne pourroient vivre ensemble. M. SCUD. Horace veut qu'on représente Achille *colère*, inexorable, & comme si les loix n'étoient pas faites pour lui. S. EVR.

COLERET, s. m. terme de Marine, est un filet que deux hommes traînent en mer aussi avant qu'ils y peuvent entrer, ou mettre pié; On s'en sert sur les côtes de Normandie. *Retis genus*. Cette pêche est défendue.

☞ COLERETTES, s. f. pl. terme de pêche. Ce sont comme des courtines volantes qui servent à faire un parc ou une enceinte.

COLÉRIQUE, adj. m. & f. qui a un tempérament qui le porte à la *colère*. *Iracundus*, *stomachosus*. Il y a des animaux qui sont doux, d'autres naturellement *colériques*.

*Je hais de tout mon cœur les esprits colériques,  
Et porte grand amour aux ames pacifiques.* MOL.

☞ COLÉRIQUEMENT. Adverbe du vieux temps. Avec *colère*. *Iracundè*.

COLERITUM. s. m. C'est une liqueur préparée de la partie corrosive, & la plus nuisible des métaux, qui sert à éprouver l'or, quand on le frotte contre la pierre de touche, & à laquelle il n'y a que l'or qui puisse résister. On connoît aussitôt, par le moyen de cette liqueur, si l'or n'est point mêlé avec quelque autre substance; car il

change de couleur, lorsqu'il est allié, au lieu que, lorsqu'il est pur, il ne souffre aucune altération de la part de la liqueur. *DICT. DE JAMES.*

**COLÉTANS.** Les Freres Mineurs *Coletans* sont ceux qui ont embrassé la Réforme de la Bienheureuse Colette de Corbie. Ce ne sont pas seulement les Monastères de Religieuses de Sainte-Claire que la Bienheureuse Colette a réformés, comme quelques Ecrivains l'ont avancé; mais il y a encore un grand nombre de couvents d'hommes de la Réforme qui ont porté pendant plus de deux cens ans le nom de *Colétans*. Cette Réforme est du commencement du quinzième siècle. *Voyez* le P. HÉLYOT, *T. VII, C. 10.* Léon X, par sa Bulle de l'an 1517, ayant uni toutes les différentes Réformes de l'Ordre de S. François, la Congrégation des *Colétans* fut par ce moyen abolie. *Id.* Cela étant, la Réforme des *Colétans* n'a pas duré plus de deux cens ans, comme il le dit.

**COLETTE**, f. f. nom de femme. Il y a de l'apparence que ce nom a été fait par aphérèse de Nicolette, femme qui a S. Nicolas pour patron. On appelle *Sœurs Colettes*, les filles des Couvens de Sainte Claire, qui n'ont point de clôture, demeurent dans l'extérieur de la maison, & vont en divers lieux demander l'aumône pour le Monastère.

**COLETTES**, f. f. pl. Sorte de roile qu'on tire de Hollande & de Hambourg; elles sont propres pour les Canaries où les Anglois en portent beaucoup.

**COLFORD.** Petite ville ou bourg d'Angleterre en Gloucester-Shire, à trois lieues de Montmouth, vers l'Orient. Il y a marché public.

**COLI**, f. m. terme de Relation. C'est dans l'Empire de la Chine un Officier qui a l'œil à ce qui se passe dans chaque Tribunal. Quoiqu'il n'en soit point membre, il assiste néanmoins à toutes les assemblées, & on lui en communique les actes. C'est proprement ce que nous appelons un Inspecteur. Il avertit secrètement la Cour, ou même il accuse publiquement les Mandarins des fautes qu'ils commettent, non seulement dans l'administration de leurs charges, mais encore dans leur vie privée. On dit qu'afin de l'obliger à ne ménager personne on le tient toujours dans le même emploi, sans qu'il puisse espérer une meilleure fortune, par la faveur de ceux qu'il auroit ménagés, ni en craindre une plus mauvaise par la vengeance de ceux qu'il auroit justement accusés. Ces Officiers, qu'on nomme *Colis*, sont trembler jusqu'aux Princes du Sang. *P. LE COMTE.*

**COLIADE**, f. f. terme de Mythologie. Nom que Pausanias donne à Vénus, & sous lequel elle avoit un Temple. Il signifie Vénus la danseuse. De *χορικός salto*, je danse.

**COLIART**, f. m. Poisson plat, lisse & cartilagineux. Rondelet l'appelle *raia levis undulata subcinerea*. Il y en a qui pèsent jusqu'à cens livres & plus. C'est une espèce de raie. Il est marqué de points noirs & de lignes obliques sur la peau. Il est bon à manger, mais sa chair est indigeste. On le sale.

**COLIBRI**, oiseau des Îles de l'Amérique. Il n'est guère plus gros qu'une mouche. Son plumage est beau, & représente l'arc-en-ciel, tant ses couleurs sont variées. Son bec est noir & poli comme l'ébène, & ses yeux brillent comme le diamant. Selon la description des voyageurs, c'est un chef-d'œuvre de la nature. Ceux qu'on a apportés en France, quoiqu'ils soient fort petits, sont beaucoup plus grands que nos mouches; du reste, ils ont le bec & les plumes comme disent les voyageurs.

Le *colibri* est un oiseau d'Amérique qui peut passer pour un petit miracle de la nature pour sa beauté, pour sa façon de vivre, & pour sa petitesse. Son cou & ses ailes représentent l'arc-en-ciel. Il a un rouge si vif sur le cou, qu'on le prendroit pour un rubis. Le ventre & le dessous des ailes sont jaunes comme de l'or; les cuisses vertes comme une émeraude; les pieds & le bec noirs & polis comme

l'ébène; les deux yeux comme des diamants en ovale & de couleur d'acier bruni; la tête verte, avec un mélange d'or d'un éclat surprenant. Les males ont une petite huppe sur la tête qui rassemble toutes les couleurs qui brillent dans le reste du corps. Ces oiseaux volent si brusquement, qu'on les entend toujours plutôt qu'on ne les voit. Ils ne vivent, dit-on, que de la rosée & du suc des fleurs, qu'ils tirent avec leur petite langue, qui est plus longue que leur bec. *Spéctacle de la nature.*

Lorsque le *colibri* est plumé, il n'est guère plus gros qu'une noisette: je parle du mâle; car la femelle est encore plus petite. Il ne paroît quelque chose, que quand il est couvert de plumes. *LE P. LABAT.* On prétend qu'il y en a de cinq ou six espèces qui ne diffèrent entr'elles que par la grosseur, & le coloris de leurs plumes. J'ai vu quatre *colibris* des Indes, deux mâles & deux femelles, d'espèces différentes, perchés sur des branches d'abrisseaux, & peints sur du papier par M. Aubriet, habilé Peintre du Roi, qui avoit accompagné M. de Tournefort dans son voyage du Levant: mais ils ne ressemblent, ni pour la petitesse, ni pour les couleurs, à ceux dont on vient de voir la description. *Id.* Le P. Labat confond le *colibri* avec *Poiseau-mouche*. Et l'Auteur du spectacle de la Nature, qui paroît aussi les avoir confondus dans le premier tome, les distingue dans le troisième, en disant que c'est de *Poiseau-mouche*, & non du *colibri*, qu'on peut faire des pendans d'oreilles; & en s'écriant: Quelle diminution de taille depuis l'autruche jusqu'au *colibri*! Quels ehangemens de becs depuis celui du toucan, jusqu'à celui de l'*oiseau-mouche*, plus petit encore que le *colibri*.

On le dit figurément d'un homme de petite taille, qui a la frivolité en partage. Ce petit homme que vous voyez, est un vrai *colibri*.

**COLICOLES**, terme d'Architecture. C'est la même chose que Caulicoles. *Voyez* ce mot.

**COLIFICHET**, f. m. Petit morceau de papier, de carte, de parchemin, coupé proprement avec des ciseaux, représentant diverses figures ou dessins, qu'on colle ensuite sur du bois, du velours, &c. *Cartula incisæ operis.* Les Religieuses emploient le temps, dont elles peuvent disposer, à faire des *colifichets*. Ce mot vient de cole & de ficher, appliquer.

**COLIFICHET** se dit plus particulièrement de certains ouvrages de broderie faits sur du papier qui leur sert de fond. *Opus phrygium papyro intextum.* On se sert de soie plate pour les *colifichets*: on l'applique avec l'aiguille sur le papier, enforte que l'ouvrage paroisse également des deux côtés: on ne représente ordinairement que des oiseaux & des fleurs sur les *colifichets*, ce qui fait un fort bel effet, à cause du poli de la soie & de la vivacité de ses couleurs. On estime fort les *colifichets* de Bourges; les Religieuses font ces sortes d'ouvrages. On a porté à la Chine de ces *colifichets* qui y ont été estimés, à cause que la broderie représente exactement des deux côtés les mêmes figures. Les Chinois avoient peine à comprendre comment cela se pouvoit faire.

Il se dit aussi figurément de certains petits ornemens mis mal à propos dans des ouvrages d'esprit.

des pointes, du précieux, du clinquant; les minuries, les jolis riens, les *colifichets*, s'emparent de toutes nos productions. *ACAD. FR.*

*Il ne nous reste plus que des superficies, Des pointes, du jargon, de tristes facéties, Tout est colifichet, Pompon & Parodie.* GRESSET.

**COLIFICHET**, en termes de Musique, signifie des passages trop fréquens, qui présentent une trop grande variété de sons différens à l'oreille, comme les *colifichets* ordinaires présentent aux yeux de petites choses découpées, ciselées. Les traits tendres & bien nourris sont plus de plaisir à l'oreille, que ces passages fréquens qui forment les *colifichets*. Il faut

éviter la profusion des passages qui ne font qu'embarasser le chant, & qui en obscurcissent la beauté, & c'est ce qu'on appelle ordinairement faire des *colifichets*. ROUSSEAU.

**COLIFICHET** se dit aussi des petites pièces de peu de valeur qu'on trouve dans les cabinets des curieux. *Frivola*. Il n'y a point de tableaux, de pièces de prix dans ce cabinet, ce ne sont que des *colifichets*.

**COLIFICHET** se dit aussi des petits ornemens qu'on met dans des ouvrages d'Architecture. Les bâtimens gothiques, à leurs corniches, ne sont chargés que de *colifichets*, n'ont point de ces grands ornemens à la grecque.

☞ On le dit généralement de tous les ornemens déplacés qui n'ont point de convenance entr'eux, ni de rapport avec les lieux où ils sont mis.

☞ **COLIFICHETS**, en termes de Monnoie, c'est une petite machine dont se servent les ajusteurs & les tailleurs pour pouvoir écouver les espèces. ACAD. FRANÇ.

**COLIGNY**, Bourg de France dans la Bresse. *Colinicum*. Il est situé aux confins de la Franche-Comté. *Coligny* est dans un petit pays, dont la Maison de *Coligny* avoit la souveraineté.

☞ **COLIMA**, Ville de l'Audience du Mexique, dans l'Amérique septentrionale, dans une vallée qui porte son nom.

**COLIMAÇON**, s. m. terme populaire & assez en usage pour signifier un Limaçon à coquille, ou simplement la coquille du Limaçon. Le P. Joubert, en expliquant le mot de *spiral*, dit que c'est ce qui va en tournant comme une vis, ou une manière de *Colimaçon*.

**COLIMB**, ou **COLIMBE**, ou **COLIN**. s. m. *Colimbus*. C'est un oiseau, dont il y a plusieurs espèces.

Le *Colimb* de la première espèce a le bec long de deux doigts, & finissant en pointe. Sa tête est petite, son cou assez long & étroit, sa gorge, sa poitrine & son ventre blanchâtres, le reste de son corps d'une couleur de châtain changeante; car sur le dos elle est obscure, aux ailes fort lavée, un peu moins à la tête & au bec; sa tête a des taches blanchâtres. Il a trois doigts larges, avec des membranes, qui ne les divisent que jusqu'à un certain endroit. Il a un éperon si court, qu'il ne peut être appelé doigt.

Le *Colimb* huppé, est la seconde espèce. *Colimbus cristatus*. Il est semblable au précédent. Il a une huppe proche du sommet de la tête & du haut du cou, formée de plumes élevées, qui sont noires par le haut, & rousses par les côtés, comme des poils de renard. Tous ceux de cette espèce ont les ongles larges, particulièrement celui du doigt du milieu. Ils vont diminuant en pointe. Tous ont aussi les jambes proche du derrière, & s'en servent mieux pour nager, que pour marcher; leurs cuisses sont cachées dans le ventre. Ils font un cri qui s'entend de loin. Ils font leurs nids dans les roseaux, & vivent ordinairement de poisson.

La troisième espèce est le grand *Colimb* huppé, *Colimbus cristatus major*. Il a le bec jaune proche de la tête; le sommet en est noir; plus bas il est de couleur cendrée. Ces deux couleurs viennent aboutir proche des yeux, qui sont jaunes. Ils ont une huppe noire, qui leur tombe du derrière de la tête, qui est aussi noire. Ce qui reste du cou participe à la couleur de rouille, & à la couleur de rose. La poitrine & le ventre sont d'un cendre blanchâtre. Le dos & les ailes sont noires; mais les côtés & les extrémités des ailes sont blanchâtres. Il n'a point du tout de queue. Le croupion est d'un cendre tirant sur le noir; les cuisses, les jambes & les ailes, sont comme aux précédens.

Il y a encore une autre espèce de *Colimb* huppé, plus petit que celui dont nous venons de parler. *Colimbus cristatus minor*. Son bec est plus gros & long, approchant de la couleur de rouille. Sa tête est semblable à celle de la seconde espèce; car il est huppé & cornu. Il a des plumes au haut du cou qui sont élevées: au dessus, il en a de noires, &

aux côtés de rouses. Outre cela, il a une tache blanche, qui est un peu mêlée de couleur rousse, qui environne les deux yeux. Il n'a pas le cou si long que le précédent. Sa tête est en partie noirâtre avec un peu de roux par devant. Sa poitrine & son ventre sont d'un blanc mêlé de roux. Au dos il a quelques plumes cotonneuses, & couvertes de poil follet, qui sont cendrées & roussâtres, tirant sur le noir. Celui-ci a les ailes plus longues à proportion que le précédent. Il a les côtés & la plupart des grandes plumes blanchâtres; le reste d'une couleur enfumée. Au reste il lui est presque semblable.

**COLIN**, s. m. terme populaire. Nom propre d'homme, que l'on donne à ceux qui se nomment Nicolas. *Nicolaus*.

**COLIN**. s. m. Voyez CANIART & COLIME.

☞ **COLIN**, petite rivière de France dans le Berry, qui a sa source dans les Montagnes d'Auvergne, & se perd dans l'Avrette, près de Bourges.

**COLINETTE**. s. f. Nom que l'on donne à Lyon à des Religieuses pénitentes du Tiers-Ordre de S. François. *Colinetta*. Le P. Hélyot parle du Monastère des *Colinettes*, T. VII, C. 41.

☞ **COLINETTE**. s. f. Couverture de tête à l'usage des femmes. C'étoit une espèce de cornette avec des barbes dont les femmes se coiffaient de nuit.

**COLINHOU**. s. f. C'est le nom qu'on donne à un certain vin qui croît en Normandie dans le pays de Caux. Le vin de *Colinhou* se tire des vignes qui sont attachées à leurs arbres, & ce nom est sans doute le nom propre de celui qui s'avisa le premier de gouverner ainsi ses vignes. C'est ainsi que s'en explique Mosant de Brieux, dans une de ses lettres à M. Turgot.

**COLINIL**, s. m. plante de l'Amérique, dont le suc étant mêlé avec un peu de miel, est, à ce que l'on dit, un topique excellent pour les pustules de la bouche. RAY. *Hist. Plant.* qui n'en dit pas davantage.

**COLIN-MAILLARD**. Jeu d'enfants, où on bande les yeux à l'un de la troupe, qui ☞ poursuit ainsi les autres, jusqu'à ce qu'il en ait attrapé un qu'il est obligé de nommer, & qui alors prend sa place.

Lorsque le feu Roi de Suède, (le Grand Gustave) ce puissant héau de la Maison d'Autriche, s'égayoit dans son particulier à jouer avec ses Colonels à *Colin-maillard*, parmi ses plus grands triomphes, cela passoit pour une galanterie admirable. MASCUR. Celui qui a les yeux bandés s'appelle *Colin-maillard*, ☞ ainsi que le jeu, *vestigator*; *andabata* celui qui a les yeux bandés. *Andabata vestigatoris ludicrum*, le jeu de *Colin-maillard*.

☞ **COLIOURE**. Voyez COLLIOURE.

**COLIQUE**. s. f. Douleur plus ou moins violente qu'on sent dans le bas ventre. *Intestini plenioris morbus*, *intestini dolor*, *colicus dolor*, *colerica tormina*. Elle a été ainsi appelée, parce qu'on a cru que le siège ordinaire de cette maladie étoit l'intestin *colon*. On auroit dû par cette raison ne nommer *colique* que la douleur du colon; mais l'usage en a décidé autrement. Il y a de trois sortes de *coliques*: la *biliéuse*, la *ventreuse* & la *néphrétique*. La *colique biliéuse* est causée par des humeurs bilieuses, acres & mordicantes, qui sont répandues dans les boyaux & qui les picotent. La *colique ventreuse* est vagabonde, & ne s'arrête en aucun lieu: elle est produite par des vents qui étendent violemment l'intestin où ils sont enfermés. La *colique néphrétique* se sent particulièrement sur les reins, & est ainsi nommée, parce qu'en grec le rein s'appelle νεφρος. Elle procède ordinairement d'une pierre ou gravier qui s'est détachée du rein, & qui est tombée dans le bassin. Le Pareira brava est un spécifique pour les *coliques* néphrétiques. Il dissout les graïres qui collent ensemble les sables & les graviers dans les reins. M. Manochi, Médecin Vénitien, qui s'est fait une grande réputation à la Cour du Mogol, où il a demeuré 40 ans, m'a assuré que son remède est

est infallible contre toutes sortes de *coliques*. Il faut, dit-il, avoir un anneau de fer d'un pouce & demi, ou environ de diamètre, & gros à proportion; le faire bien rougir au feu, & faisant cendre le malade sur le dos, lui appliquer l'anneau sur le nombril, en sorte que le nombril serve comme de centre à l'anneau: le malade ne tardera pas à en ressentir l'ardeur, il faut alors le retirer promptement; la révolution subite qui se fera dans le bas ventre dissipera en peu de tems toutes les douleurs. Il se fait garant du prompt effet de ce remède, & m'assure qu'il s'en est toujours servi aux Indes avec succès. LETTR. ÉDIF. Tom. IX.

**COLIQUE D'ESTOMAC.** *Stomachi tormina.* Ce sont des douleurs aiguës & vives dans les fibres de l'estomac. La *colique d'estomac* cause des vomissemens, & réduit quelquefois à la mort. Une décoction de fleurs de camomille dans de la bière commune a guéri de la *colique d'estomac*. Si l'on prend seulement deux fois un bolus composé d'une drachme de rhubarbe & d'autant de l'hiéra de Galien & de miel rosar, il n'y aura point de purgation plus sûre ni plus efficace pour prévenir la *colique d'estomac*.

**COLIQUE DE POITOU.** *Morbis colicus Piclavienfis.* Une espèce de *colique* qui est familière à Amsterdam pendant l'hiver, se manifeste sous les dehors de celle qui a été ci-devant appelée *Colique de Poitou*. DEMOURS, Acad. d'Ed. J. c. 418, 419.

La *Colique de Poitou* est une espèce particulière de *colique* qui provient des exhalaisons, des préparations de plomb, & de l'usage des vins sophistiqués avec des préparations de ce métal. *Colica Pictonum.* On l'appelle aussi *colique* des Plombiers, parce que les ouvriers qui travaillent à fondre ou à purifier le plomb, ou qui sont exposés à recevoir les vapeurs qui en sortent, y sont fort sujets; & *colique des Peintres*, *colica Picorum*, parce que les Peintres qui emploient le blanc de Céruse y sont aussi fort exposés.

**COLIQUE**, en termes d'Anatomie, est aussi adj. Alors ce terme sert à désigner les artères & les veines qui appartiennent au *colon*. Il y a quatre artères *coliques*, les deux droites qui naissent de la mésentérique supérieure; & les deux gauches qui naissent de la mésentérique inférieure. Les veines *coliques* vont se rendre à la veine mésentérique qui porte le sang qu'elle en reçoit dans le tronc de la veine porte.

**COLIQUEUX**, EUSE, adj. *Colicus.* Ce mot dans Montaigne signifie, qui est sujet à la *colique*, ou qui donne la *colique*.

**COLIS**, f. m. terme de Négoce, particulièrement en usage à Lyon. Il signifie une balle, ballot, ou caisse. On prétend que les Lyonnais ont emprunté ce mot des Italiens.

**COLISÉE.** f. m. Amphithéâtre ovale qui fut bâti à Rome par Vespasien. *Amphitheatrum Vespasiani.* Le *colisée* fut élevé dans le lieu où étoit l'étang de la maison dorée de Néron. On y voyoit autrefois des statues qui représentoient toutes les Provinces de l'Empire, au milieu desquelles étoit celle de Rome, qui tenoit à la main une pomme d'or, comme témoigne Ugution. On a aussi appelé *colisée* un autre Amphithéâtre de l'Empereur Sévère. On faisoit dans ces superbes *colisées* des jeux & des combats d'hommes & de bêtes farouches. Le tems & les guerres ont ruiné ces *colisées*. Il y a encore à Argos & à Corinthe des *colisées* qui sont semblables.

Ce nom s'est dit en général pour Théâtre, Amphithéâtre. Le nom de *colisée* vient du latin *coliseum*, formé de *colossium*, à cause du Colosse de Néron qui étoit à Rome proche du *colisée*, ou, selon Nardini, de l'Italien *coliseo*.

**COLLABORATION**, f. f. terme de Jurisprudence. *Collaboratio.* C'est le travail de deux personnes qui tendent à une même fin. Ce terme s'emploie principalement en parlant de la communauté entre mari & femme; & c'est dans ce sens qu'on dit que la moitié des biens de la communauté appartient au

survivant des conjoints, parce qu'elle est le fruit de leur *collaboration*. Au reste je ne fais sice terme, qui est d'ailleurs fort expressif, est en usage par tout.

**COLLAF** ou **COLLAPH**, f. m. espèce de Saule; qui étoit en plusieurs endroits d'Egypte, & principalement dans les lieux humides. *Salix Ægyptiaca*, en Arabe *قلاط* *Hhollaph*, quelques-uns disent *Calaph*, mais mal. Ses feuilles sont larges d'un doigt, & longues de deux. Ses fleurs sont blanches, cotonnées, odoriférantes, & en fort grande quantité. On en fait une eau que les Egyptiens appellent *machalaf*. Ils l'estiment souveraine contre toute sorte de venin; & comme elle fortifie le cœur, on tient qu'ils ont donné le nom de *calaf* à l'arbre, parce que ce mot signifie cœur en Arabe. D'autres disent qu'ils l'ont appelé ainsi à cause que son fruit a la figure d'un cœur, quand il commence à paroître.

**COLLAGE**, f. m. terme de papeterie. Action de coller le papier, c'est-à-dire, de l'enduire feuille par feuille, quand il est bien sec, d'une espèce de colle, pour le mettre en état de recevoir l'écriture.

On le dit aussi de la matière qui sert à le faire, qui sont des rognures de parchemin, des extrémités qu'on enlève des peaux, &c. Voyez COLLER.

**COLLAO**, Contrée de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Los-Charcas.

**COLLATAIRE.** f. m. C'est celui à qui un bénéfice a été conféré par celui qui a droit de conférer, en qualité de *Collateur*. On dit le pourvu par le *Collateur*, mieux que *Collataire*.

**COLLATÉRAL.** f. m. Les *Collatéraux*, les sous-aîles, ou les bas-côtés d'une Eglise, sont tous termes synonymes. *Ale Ecclesie.* Les *Collatéraux* de la Cathédrale de Rouen, y compris les Chapelles, ont chacun 28 piés de large, & 42 piés de haut. *Descript. Geogr. & Histor. de la Haute-Norm. tom. 2, p. 26.*

Les derniers Arrêts ont jugé que les *Collatéraux du Chœur*, lors même qu'ils sont de même construction que le Chœur, ne sont point à la charge des gros décimateurs, qui sont seulement tenus des réparations du Chœur & Cancell.

**COLLATÉRAL, ALE**, adj. terme de Géographie. Qui est à côté. On appelle vens *Collatéraux* ceux qui soufflent à côté de ceux qui sont dans les points cardinaux de l'Horizon, comme le Nord-Est, Sud-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, & de leurs subdivisions. Un vent *collatéral*, *ventus collateralis*. Points *collatéraux*, ceux qui sont au milieu de deux points Cardinaux.

Ce mot vient du latin *collateralis*.

**COLLATÉRAL, ALE**, terme de Droit & de Généalogie, se dit au figuré d'un parent qui sort d'une même souche, & qui n'est point au rang des ascendants, ni descendants; mais qui est comme à côté, tels que sont les oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines. *Transversus cognationis gradus, collateralis.* On dit au pluriel les *collatéraux* au substantif *Transverso cognationis gradu juncti*. Ils sont appelés *collatéraux*, parce qu'au lieu que les ascendants & les descendants sont dans une même ligne, qui les lie successivement l'un à l'autre; les freres & les sœurs & tous les autres plus éloignés, sont entr'eux les uns à côté des autres, chacun dans sa ligne sous les ascendants qui leur sont communs. Ceux qui sont dans un degré supérieur, & plus proche de la souche commune, représentent une espèce de paternité à l'égard de ceux qui sont plus éloignés, au lieu qu'il y a plus d'égalité entre ceux qui sont parens dans le même degré. Quand il s'agit de dispense de mariage, l'on a égard à cette distinction, & à cette espèce de *collatéraux* ascendants & descendants.

On appelle, en Généalogie, la *ligne collatérale*; celle qui est au côté de la directe, où sont les cousins, neveux, oncles, tantes, &c. *Linea transversa.*

Conseil **COLLATÉRAL.** C'est un Conseil d'Etat du Royaume de Naples. Tant que le Royaume de Naples a fait partie de la Couronne d'Espagne, le



Conseil *collatéral* étoit composé de deux Aragonnois & de deux Napolitains, qui avoient pour chef le Viceroi.

**COLLATEUR**, s. m. Celui qui confère ou a droit de conférer un bénéfice, de donner des provisions. Le Patron ou Présentateur ne fait que nommer, & sur la nomination il faut obtenir des provisions du Collateur. *Beneficii Ecclesiastici collator*. Le Collateur ne peut se conférer un Bénéfice à soi-même. Le Pape est le Collateur de tous les Bénéfices, même des électifs, par prévention, excepté les Consistoriaux, & ceux qui sont à la nomination des Patrons Laïques. Les Evêques & les Prélats inférieurs fondés en titre s'appellent les *Collateurs ordinaires*. Le droit de patronage est une espèce de servitude imposée aux Collateurs, parce qu'ils sont obligés de conférer le Bénéfice à celui qui est présenté par le Patron. Si le Collateur ordinaire & inférieur a négligé d'user de son droit pendant six mois, le supérieur peut conférer par dévolution. Si l'Evêque néglige, le Métropolitain confère, puis le Primat, de degré en degré. Le Roi est Collateur de plein droit des Bénéfices simples dont il est le Patron. Il les confère de plein droit; mais à l'égard des Bénéfices Consistoriaux, le Roi a seulement la nomination, & le Pape, en vertu du Concordat, est obligé de conférer à celui qui est nommé par le Roi. Pour les Bénéfices dont il est le Collateur direct & absolu, il les peut conférer, parce qu'il y a une espèce de Sacerdoce annexé à la Royauté: les autres Patrons laïques pour l'ordinaire ont simplement la présentation. La collation appartient à l'Evêque.

Quoique la collation appartienne de droit aux Evêques, il y a plusieurs Abbés en France, & des chapitres, qui sont Collateurs de plein droit de certains Bénéfices. Il y a même des Abbes qui confèrent des Cures, sans qu'il soit besoin de recourir aux Ordinaires pour avoir la collation, ou institution. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait entre les Laïques que le Roi seul qui soit Collateur des Bénéfices dont il est le Patron. Nous voyons en France, principalement en Normandie, un grand nombre de Seigneurs laïques qui confèrent de plein droit plusieurs Bénéfices dont ils sont les Patrons. On n'a donc point d'égard en France à la lettre que Boniface écrivit au Roi Philippe le Bel, où il dit qu'il tenoit pour hérétiques ceux qui prétendoient que la collation des Bénéfices pouvoit appartenir aux Laïques. Jean de Paris, qui écrivit en ce temps-là sur cette matière, prétend que le droit de conférer n'est pas proprement spirituel, mais qu'il est seulement attaché au spirituel. Voyez *Acosta, Hist. des Reven. Eccl.*

Ce mot & les suivans, viennent de *collator*, *collatitius*, *collatio*.

**COLLATIE**, Ville ancienne d'Italie, que quelques-uns placent où est aujourd'hui Cervaro. *Collatia*. Elle étoit dans la première Région d'Italie sur le Tévérone, *Anio*, dans le chemin de Tivoli. On croit qu'elle fut bâtie par les Albains, sur les confins de Sabine. Tarquin le Superbe la rétablit, & leva pour cela de l'argent sur le peuple Romain; ce qui fait croire à Servius sur l'Enéide VI, v. 773. que c'est de-là que lui vient son nom. *Collatio* en latin signifie un subside, un secours d'argent que le peuple donne. *T. Live, L. I, C. 57 & 58*, parlant de la bataille de Tarquin contre les Sabins, semble mettre cette ville dans le pays des Sabins; car il dit que cette bataille se donna à la gauche du Tévérone; mais il est contredit par Plin, *L. III, C. 5*, par Servius à l'endroit cité, & par beaucoup d'autres, qui disent que c'étoit une ville du Latium. *Collatie* subsistoit encore du temps de Cicéron, qui en parle dans sa première Oraison contre Rullus, & même du temps de Strabon, qui en fait aussi mention dans son V<sup>e</sup> Livre; mais qui ne l'appelle plus qu'un bourg, *castrum*. Aujourd'hui il n'en reste que des ruines. C'est cette ville qui donnoit son

nom à la porte de Rome qu'on nommoit *Collatine*.

**COLLATIF**, IVE, adj. Bénéfice qui est à la disposition seule d'un Collateur. *Collatitius*. Un Bénéfice purement *collatif*, dépend du Collateur seul, qui le confère à qui il lui plaît, en cas de vacance, pourvu que la personne ait les qualités requises, comme les Bénéfices vacans en régale, & autres Bénéfices simples, dont le Roi est le Collateur direct & absolu, en la place de l'Ordinaire ou du Pape. La desserte de la Chapelle de ce Château n'est pas un Bénéfice *collatif*, ce n'est qu'une Prestimonia. Un Bénéfice électif *collatif*, est un Bénéfice que ceux qui élisent confèrent en même temps, sans avoir besoin d'autre provision, ni de confirmation du Supérieur. Au lieu qu'un Bénéfice *electif confirmatif*, est celui auquel on pourvoit par élection, qui doit être confirmée par le Supérieur.

**COLLATIN**, INE, adj. *Collatinus*, a. Le mont *Collatin* étoit une des sept Collines de l'ancienne Rome. *Collatinus*. C'étoit aussi le surnom d'une branche des Tarquins, qui fut donné à Lucius Tarquinius, neveu de Tarquin le Superbe, parce qu'il étoit originaire de Collatie, ou qu'il y avoit demeuré. La porte *Collatine* étoit une des portes de l'ancienne Rome. *Collatina porta*. La porte *Collatine* étoit la porte par laquelle on sortoit de Rome pour aller à Collatie, & c'est de-là que lui venoit son nom; c'est ainsi qu'en plusieurs de nos villes nous appelons la porte de Paris, celle qui est du côté de Paris; & de même la porte de Lyon, &c. à Rouen, la porte Beauvaisine, par où l'on va dans le Beauvaisis; à Bourges, la porte Bourbonnois, celle par où l'on va dans le Bourbonnois; à Paris, la porte de S. Denys, &c.

**COLLATINE**, s. f. *Collatina*. On croit que c'est une faute, & qu'il faut lire *Collina* dans S. Augustin. Voyez ce mot.

**COLLATINE**, s. f. nom que M. Baillet donne mal-à-propos aux Oblates de sainte Françoise. *Collatina*. L'an 1433, sainte Françoise assembla le jour de l'Annonciation de la sainte Vierge plusieurs filles & plusieurs veuves dans une maison qu'on appelle encore la *Torre de Specchi*, ou la Tour des miroirs, dans la rue des Cordiers, au pié du Capitole, & au quartier de Campitelli. Ainsi le nom de *Collatine* que M. Baillet donne à ces Oblates, & qu'elles ne connoissent point, ne peut venir ni du quartier, ni de la rue où leur maison est située, comme cet Auteur le croit. P. HÉL. T. VI, p. 210.

**COLLATION**, s. f. terme de matière bénéficiale. Prononcez les deux H dans ce mot, & dans les deux qui suivent. *Collatio*. Titre, provision d'un Bénéfice; acte par lequel le collateur confère un Bénéfice. Si un Chanoine a eu la *Collation* du Pape, & sa partie la *collation* de l'Evêque, la question est de savoir quelle est la meilleure *collation*. En France la *collation* de l'Evêque est la plus favorable, & la plus conforme au droit commun. Par l'usage la *collation*, ou provision, qui est la première en date, l'emporte, parce qu'on prétend que le Pape a la prévention sur l'Ordinaire, du jour même de la vacance du Bénéfice pour la *collation*.

**COLLATION** signifie encore le droit de conférer un Bénéfice vacant. *Jus beneficii Ecclesiastici conferendi*. Les Abbayes de Marmoutier, Cluni, S. Jouin-sur-Marne, sont les Bénéfices qui ont les plus belles *collations*. La *collation* du Pape est reconnue par toute l'Eglise Catholique. Il y a deux sortes de *collations* nécessaires. Les *collations* volontaires, sont celles qui dépendent de la seule volonté du Collateur, qui peut choisir qui bon lui semble pour remplir le Bénéfice vacant. Les nécessaires, sont celles que le Collateur ne confère point librement. Par exemple, si le Bénéfice a été résigné, ou permuté, & si la résignation, ou permutation a été admise par le Pape, alors le Collateur est obligé d'accorder des provisions au résignataire, ou au

copémutant. De même si le Bénéfice est requis par un Indultaire ou par un Gradué, ou rempli par le Patron, en ce cas encore la *collation* devient nécessaire & involontaire. La *collation* nécessaire entre deux Patrons qui confèrent alternativement, remplit le tour de celui qui est forcé à conférer. La *collation* des Bénéfices fait partie des fruits de l'Evêché vacant en Régale; & elle appartient au Roi, qui les confère de plein droit, de même que l'Evêque auroit fait. *Voyez* FLEURY.

**COLLATION**, en termes de Palais, signifie la représentation & confrontation d'une copie à son original, pour voir si elle est conforme, & l'acte qui en rend témoignage, que donne la personne publique qui a pouvoir de le faire. *Collatio exscriptorum cum archetypis*. Ainsi on met au bas d'une copie, *collation* a été faite de cette copie à son original, par moi Notaire soussigné; ce fait, rendu. Quand le Notaire déclare qu'il en a la minute entre les mains, la *collation* vaut un original, pourvu que toutes les parties intéressées aient été appelées à la *collation*.

**COLLATION** est aussi le repas qu'on fait les jours de jeûne, au lieu de souper, & où l'on ne doit manger que des fruits. *Canula*. Le P. Lobineau remarque, dans son *Hist. de Bret. L. XXII, p. 847.* qu'autrefois on ne mangeoit point de pain à la *collation* en Carême; mais seulement quelques confitures & des fruits desséchés, & que cette coutume duroit encore en 1513. Le Cardinal Humbert, dans sa réponse à Nicetas, au milieu du onzième siècle, dit que les Latins observoient exactement le jeûne du Carême, & ne souffroient pas que personne le rompit, s'il n'étoit pas même permis, comme chez les Grecs, de prendre des fruits & des herbes les jours de jeûne après le repas unique que l'on faisoit; ce qui montre que les *collations* ont commencé chez les Grecs vers le onzième siècle.

**COLLATION** est encore le repas qu'on fait entre le dîner & le souper, que les enfans appellent *goûter*, *Merenda*, ou un petit repas qu'on fait en passant à la hâte. Voulez-vous faire une petite *collation*? En Languedoc & en Poitou, *collation* signifie le *déjeuner*.

**COLLATION** est pareillement un ample repas qu'on fait au milieu de l'après-dinée ou la nuit. Il y aura chez le Roi bal, ballet, & *collation*; *lautæ epulæ*. On a servi une *collation* où il y avoit de la viande & des fruits, qu'on appelle autrement un *ambigu*. La nuit on l'appelle à la ville *réveillon*, à la Cour un *médianoche*.

Remarquez que quand ce mot est employé dans la signification d'un léger repas, on ne prononce les deux *l* que comme une seule.

Ce mot vient de *collatio*, dont les Latins ont usé en cette signification, en parlant des sobres repas ecclésiastiques faits aux jours du jeûne, à l'issue des conférences qu'on faisoit dans les Monastères après Vêpres, avec des harangues à l'honneur du Saint dont on solemnisoit la Fête. PASQUIER. Par la même raison du Cange le dérive de *collocutio*, ou *conférence*: car on prétend qu'originellement la *collation* n'étoit qu'une conférence de piété qui se faisoit dans les Monastères: dans la suite on introduisit la coutume de faire apporter quelques rafraichissemens; & par l'excès où l'on porta ces sobres repas, le nom de l'abus est demeuré, & celui de la chose même s'est perdu. Ce mot s'est depuis étendu à tous les autres repas qu'on fait depuis dîner.

**COLLATION lustrale**. Impôt qui se levoit dans l'Empire Romain sur les marchandises. *Collatio lustralis*. Gratien exempra les Clercs marchands de la *Collation lustrale*. FLEURY. On dit aussi, contribution lustrale.

**COLLATIONNER**, v. a. ne se dit point dans le sens de conférer un bénéfice, si ce n'est dans cette phrase, où par une mauvaise allusion, on

dit que l'ordre de Citeaux dine bien; mais *collationne* mal, pour faire entendre que les Abbayes de cet ordre ont de gros revenus, mais n'ont pas la collation des bénéfices qui en dépendent.

**COLLATIONNER**, signifie conférer un écrit avec l'original, comparer deux écrits ensemble, pour vérifier s'ils sont semblables, s'il n'y a rien de plus ou de moins dans l'un que dans l'autre. *Collationner* à l'original, sur l'original, sur les registres. *Exscripta exempla ex archetypo recognoscere, scripti fidei ad rationem archetypi expendere*. Plusieurs anciens titres ne sont que des *vidimus*, & des copies *collationnées*. Maintenant on n'ajoute point de foi aux copies qu'on n'a pas *collationnées*, parties présentes ou appelées.

**COLLATIONNER**, en fait de Librairie, est, vérifier s'il ne manque point de feuilles à un livre, soit par les signatures ou la reclame à l'égard des cahiers, soit par les chiffres à l'égard des feuillets. *Explorare foliorum fidem*.

En termes d'Imprimerie, c'est vérifier sur une seconde épreuve si toutes les fautes marquées sur la précédente épreuve ont été corrigées.

**COLLATIONNER** signifie aussi faire ce petit repas qu'on appelle *collation*. *Canulam, merendum sumere*. Il est difficile de souper, quand on a bien *collationné*.

Alors ce verbe est neutre, & s'emploie absolument sans faire sentir les deux *l*

**COLLATIONNÉ**, EE. part. Il a les significations du verbe actif. Copie *collationnée* à, sur l'original. Ecrit *collationné*. *Collatus*.

**COLLAUDER**, vieux v. a. Louer. *Collaudare*.

**COLLE**. f. f. Ce qui sert à joindre, à attacher du papier, du parchemin, du cuir sur du bois, sur de la pierre, ou autre matière semblable. *Gluten, glutinum*. La *colle* ordinaire se fait avec de la farine détrempée & cuite avec de l'eau. Elle sert aux Relieurs, Imagers, Selliers, Cordonniers, Vitriers.

Ce mot vient du Grec *κόλλα*. NICOD.

La *colle de gaud* se fait avec des rognures de gaud ou de parchemin bien trempées dans l'eau, & bouillies, qui sert particulièrement aux Doreurs sur le bois, & qui peut servir de vernis.

**COLLE forte**, est celle qui se fait avec des piés, des peaux, des nerfs, des cartilages de bœuf, qu'on fait macérer quelque temps, puis bouillir fort long temps jusqu'à ce que le tout devienne liquide. *Taurinum glutinum*. On la passe au travers d'un gros linge, & on la jette sur une pierre plate où elle se congèle; & on la coupe par morceaux. On l'appelle en quelques lieux *colle de cerf*; & Mathiole dit qu'il s'en fait de cuir de toutes sortes de bêtes à quatre piés. La meilleure est celle qui vient du taureau, qui est blanche & claire, & qui se fait à l'île de Rhodes. Elle sert aux Menuisiers pour coller & joindre leur bois, ou les ornemens de gros carton. Il est défendu par plusieurs statuts d'Artisans, d'employer de la *colle forte* faite avec des rognures ou parures de cuir.

Il y a aussi de la *COLLE à miel*, dont se servent les Doreurs, qu'ils appellent *bature*. On la prépare en mêlant du miel dans de l'eau de colle avec un peu de vinaigre.

**COLLE à Pierre** Les Marbriers appellent ainsi une espèce de mastic, dont ils se servent pour rejoindre les marbres, qui se sont cassés, ou écornés. Ils la composent ordinairement de poudre de marbre bien broyé, de colle forte, & de poix, en y ajoutant quelque couleur, qui la rende semblable aux marbres qu'on veut rejoindre.

**COLLE de Poisson**, est une colle de couleur blanche qui se fait d'une sorte de poisson qui est des plus gros, cartilagineux, & qui n'a point d'os, excepté à la tête: il est de la longueur de vingt-quatre piés, & du poids de quatre cens livres. *Ichthyocolla*. On en prend la peau, l'estomac, les intestins, les aîles & la queue; on les fait cuire ensuite sur un petit feu jusqu'à la consistance de bouillie; après

quoi on laisse refroidir le tout. La colle de poisson dessèche & ramollit en quelque manière. On s'en sert dans les emplâtres glutinatifs. Les Cabaretiers mettent de la colle de poisson dans le vin pour le clarifier.

On dit d'un homme enthumé, qui crache beaucoup, qu'il crache de la colle.

☞ COLLE pour le papier. Elle se fait principalement de rognures de parchemin, de ce qu'on retranche des peaux de parchemin, des piés principalement, que l'on fait bouillir dans un mélange d'alun, quand les feuilles de papier sont bien seches, on les enduit de cette colle, afin de les mettre en état de recevoir l'écriture. Cette opération s'appelle collage.

☞ COLLE. (LA) Rivière de France dans la Champagne, qui a sa source près de Vitry, & se perd dans la Marne près de Chalons.

☞ COLLE, petite ville d'Italie dans la Toscane, avec un évêché suffragant de Florence, elle est sur les confins du Siénois.

☞ COLLE se dit aussi, parmi la populace, pour boude, menterie, chose controuvé. *Commentum, nuga.* C'est ainsi qu'on dit : Voilà une bonne colle. Il m'a donné une colle.

COLLECTAIRE. s. m. Livre qui comprenoit autrefois toutes les oraisons appelées collectes. *Collectarium Liber, Collectarium*, dans la vie de sainte Colète, *Act. SS. Mart. T. I, p. 552. D. 553. F.* Comme il y avoit un Livre des Evangiles, un autre des Epîtres, il y en avoit aussi un des Collectes, & on l'appeloit *Collectaire*, comme il paroît par cette vie. Les Bollandistes prétendent qu'il se prend pour ce que nous appelons un Diurnal, *Act. SS. Mart. T. III, p. 756. E.*

COLLECTAIRE. Terme du cérémonial ecclésiastique. *Collectarius.* C'est celui qui porte le livre où sont contenues les Collectes, c'est-à-dire les Oraison, ou comme l'on dit communément, les *Oremus.*

COLLECTE. s. f. Levée des tailles, ou autres impositions qui se font par assiette dans une paroisse. *Collecta.* Ce Payfan a fait la collecte des tailles de cette année, on lui a volé sa collecte, les deniers de sa collecte. La collecte des tailles est censée un emploi inférieur; à Rome elle étoit honorable. Ce soin appartenoit aux Décurions. LOYSEAU.

Ce mot vient du verbe *colligere*, ramasser.

COLLECTE est aussi une quête de deniers qui se payent volontairement, ou qu'on donne par aumône. *Collecta.* Les Dames de la Paroisse ont fait la collecte des aumônes qu'on donne pour les pauvres honteux. En 1093, le Pape Urbain II, voulant chasser de Rome les Partisans de l'Antipape Guibert, sans effusion de sang, écrivit pour lever des collectes sur l'Eglise, comme il paroît par sa lettre aux Evêques d'Aquitaine. FLEURY. Quelques-uns disent que ces quêtes ont été appelées collectes, parce qu'elles se faisoient les jours de collectes, & dans les collectes, c'est-à-dire, dans les assemblées des Chrétiens. Il est plus vraisemblable que comme les assemblées ont été ainsi appelées du mot latin *colligo*, parce que le peuple s'assemble, *colligitur*, de même on a appelé ces quêtes collectes, *quia colligitur pecunia*, parce qu'on ramassoit l'argent, les aumônes des Fidèles.

Quelques-uns disent aussi ce nom *collecte*, pour les levées que font les Princes sur leur peuple pour quelque dessein pieux. Le Roi d'Angleterre vint en Normandie l'an 1166, où il ordonna une collecte de deniers pour le secours de la Terre-Sainte, à la prière, & suivant l'exemple du Roi de France, en exécution de ce que le Pape Alexandre III avoit ordonné en un Concile qu'il tint à Reims en 1174. Cette collecte comprenoit tout le monde, le Clergé, la Noblesse, le peuple, & devoit durer cinq ans: c'est le premier exemple, que je sache de ces levées pour la Terre-Sainte. Id. Levée se dit plus ordinairement que *collecte*, & est plus fran-

çois, je doute que ceux qui parlent bien voulussent se servir de *collecte* en ce sens.

COLLECTI, nom d'une Oraison de la Messe, que le Prêtre dit immédiatement avant l'Epître, *ed quod colligantur oblationes, Collecta.* En général toutes les Oraison qu'on dit à la Messe, ou à l'Office, s'appellent collectes, soit parce que le Prêtre parle au nom de tout le peuple, dont il ramasse les sentimens & les desirs par ce mot *Oremus, prions*, comme le remarque le Pape Innocent III, soit parce que ces prières se font lorsque le peuple est assemblé, comme dit Pamelius sur Tertullien.

On a aussi appelé autrefois *collecte*, le Sacrifice de la Messe, à cause que le peuple étoit assemblé pour l'entendre. On tient que les Papes Gélase & Grégoire ont établi les collectes. Claude Despense, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, a fait un traité des collectes; il y parle de leur origine dans l'Eglise Latine, de leur antiquité, de ceux qui en sont les Auteurs, &c.

Quelques-uns dérivent ce mot, pris en ce dernier sens, de *colligere*, signifiant assembler, parce que cette oraison se disoit sur tout le peuple & au nom du peuple assemblé, ou parce que l'on rassembloit dans cette oraison les prières de tout le peuple, ou parce qu'on avoit coutume de ramasser les aumônes au temps de cette oraison. Les Bollandistes rejettent ces étymologies, comme tirées de trop loin & sans fondement. Ils prétendent que ce mot vient de *conlegere*, lire ensemble, & qu'il signifie proprement l'oraison que l'on dit à la Messe, ou par ordre de l'Eglise, ou par dévotion, après l'oraison principale de la Fête, ou du jour; & que parce que dans les endroits où l'on honore quelque Saint, il est ordinaire de dire son oraison après celle du jour: ces oraisons s'appelèrent *conlecta*, qui sont lues ensemble, c'est-à-dire, avec celle du jour, d'où s'est fait *collecta*. Voyez *Acta SS. T. VII, Maii, p. 124, A.* Un endroit du *L. II des Miracles de S. Germain; c. 13. Acta SS. Benedic. Sæc. III, P. II, p. 116*, confirme ce sentiment; car il y est dit qu'après l'oraison & la collecte, une femme fut guérie.

Le P. Le Brun prétend que la collecte signifie aussi recueil, sommaire. Cassien appelle le Célébrant, le Prêtre qui officie, celui qui fait le sommaire de la prière: *Is qui orationem collecturum est.* C'est de-là très-probablement que cette Oraison a pris le nom de collecte. Walafride Strabon, *C. XXII*, donne cette étymologie: *Collecta, quia petitiones compendiosâ brevitate colligimus.* L'Oraison qui se dit après l'Offerte, s'appelle *Secrete*, & celle qui se dit après la Communion, s'appelle *Post-Communion*. Voilà aujourd'hui l'usage, mais il ne s'ensuit pas qu'on n'ait point appelé autrefois collecte les deux dernières de ces Oraison.

On a aussi donné ce nom à l'assemblée des Chrétiens où se célébroient les Saints mystères; & la prière qu'on appelle *Collecte*, n'a ce nom que parce qu'on la lisoit pendant que le peuple s'assembloit. *Collecta*, de *colligere*, rassembler, amasser. Le Proconsul demanda au Martyr s'il avoit assisté à la *Collecte*; c'est-à-dire, à l'assemblée. Il répondit; qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, & qu'un seul d'entre eux étoit la cause de ce qu'on avoit célébré la *Collecte*. FLEURY.

On a aussi appelé *Collecte*, l'assemblée des Moines pour chanter l'Office. C'étoit le Canonarque qui frappoit sur un morceau de bois pour sonner la *Collecte*, & appeler les Moines à l'Office.

COLLECTE, dans l'Ordre de Malte, se dit quand les Frères s'assemblent pour délibérer sur quelque chose qui regarde leur langue, ou leur auberge; c'est-à-dire, qu'il signifie assemblée, & qu'il se dit des assemblées particulières de chaque langue.

COLLECTEUR. s. m. Celui qui est nommé par les habitans d'une paroisse pour lever la taille. *Tributorum coactor.* Les habitans sont contraints solidairement, faute d'avoir nommé des Assesseurs & Collecteurs.

☞ On appelle *Collecteur*, tout homme chargé du recouvrement de quelque imposition. Ainsi il y a autant de *Collecteurs*, qu'il y a d'espèces d'impositions qui se lèvent par assiette.

☞ Chez les Romains, les impositions ordinaires s'appeloient *Canonica*, & ceux qui étoient chargés du recouvrement, *Canonicarii*.

**COLLECTIF, IVE**, adj. m. terme de Grammaire. *Collectivus*, Mot qui désigne une multitude, encore qu'il soit au singulier. *Troupe*, *compagnie*, *armée*, sont des noms *collectifs*.

☞ Le terme *collectif* est proprement celui qui présente l'idée singulière d'un tout formé par assemblage de plusieurs choses de même espèce. *Armée* est un nom *collectif*, parce que sous une expression singulière, il excite l'idée de plusieurs individus formant un tout. Il en est de même des autres noms qu'on appelle *collectifs*.

☞ **COLLECTIF**, terme de Logique, se dit, par opposition à distributif, de la totalité d'un genre ou d'une espèce, d'une multitude. Si je dis : les Pairs Ecclésiastiques sont six, cette proposition est vraie dans le sens *collectif*. Les Pairs Ecclésiastiques sont Ducs, Comtes. Cela n'est vrai que dans le sens distributif. Celui-ci est Duc, celui-là est Comte. Une conséquence du sens *collectif* au distributif est bonne, quand c'est en matière nécessaire, c'est-à-dire, quand il s'agit d'un attribut ou d'une qualité essentielle à la chose dont on parle. Elle n'est pas bonne en matière contingente, c'est-à-dire, quand il s'agit d'un attribut accidentel. Les hommes sont vivans, animaux, raisonnables ; donc Jean, Pierre, Louis, &c. à l'infini sont vivans, raisonnables. La conséquence est légitime. Les hommes sont savans ; &c. donc Caius, Titius le sont. La conséquence n'est pas vraie, parce que l'antécédent ne l'est que dans le sens distributif, & non point dans le *collectif*, & la matière étant accidentelle & contingente.

**COLLECTION**, f. f. recueil de plusieurs passages sur une ou plusieurs matières tirées d'un ou de plusieurs Auteurs. *Excerptio*, *excerpta*, *collectanea*. Les jeunes gens doivent faire des *collections*. Il a fait une *collection* de tout ce qu'il y a de remarquable dans tel ouvrage.

**COLLECTION** se dit aussi d'un recueil, d'une compilation de plusieurs choses qui ont quelque rapport ensemble. Ce Libraire a fait imprimer la *Collection* des Ouvrages d'Erasme, de Cardan, de Gassendi. Le *spicilegium* du Pere d'Achéry est une *Collection* de plusieurs pièces curieuses de l'antiquité. Les *collections* Mathématiques de Pappus Alexandrinus. On attribue à Isidore la *Collection* des Décrétales, & des Epîtres des Papes. La *Collection* des Conciles, des Canons.

☞ **COLLECTION** se dit, dans le même sens, d'un ramas de médailles, d'antiques, de tableaux, & en général de toutes les curiosités qui forment les cabinets des curieux. Un tel a fait une belle *collection* de médailles, d'antiques, de plantes, de coquillages, &c.

**COLLECTION**, terme de Philosophie, & sur tout de Logique & de Métaphysique. C'est une multitude déterminée, le ramas, l'assemblage de toutes les parties d'un composé ; c'est toutes ces parties prises ensemble, & il est opposé à distribution, qui signifie toutes les mêmes parties prises en particulier. *Collection* signifie aussi universalité. Tout cela revient au même. La *collection* de tous les hommes, de tous les individus d'une nature, de toutes les espèces contenues sous un genre.

**COLLECTION de lumière**, terme d'Astrologie. *Collectio luminis*. Ce terme se dit lorsque deux planètes ne sont en aucun aspect, & qu'une troisième les regarde toutes deux : alors il y a *collection* de lumière.

**COLLECTIVEMENT**, adv. D'une manière collective. *Collectivè*. L'homme en général se prend *collectivement*, sans considérer les individus. L'homme, pris *collectivement*, signifie tous les hommes.

**COLLÉGATAIRE**, f. m. & f. terme de Jurisprudence. Celui, ou celle à qui un legs a été fait en commun, avec une, ou plusieurs personnes. *Qui legatorum in partem vocatus est*. Si la chose est léguée solidairement, la portion du *collégataire* mort, ou qui ne l'accepte point, accroît aux autres *collégataires*.

**COLLEGE**, f. m. nom qu'on donne à un Corps ou Compagnie de personnes qui ont la même dignité ou qui sont occupées des mêmes fonctions. *Collegium*. Les Romains appeloient *College* tout assemblage de plusieurs personnes occupées aux mêmes fonctions, & comme liées, c'est-à-dire, unies ensemble pour y travailler de concert : & ils disoient ce mot non seulement des personnes qui travailloient aux fonctions de la Religion, du Gouvernement, ou des Arts libéraux ; mais encore de celles qui s'occupoient aux Arts mécaniques. Ainsi ce nom signifioit ce que nous nommons un Corps, une Compagnie, un Corps de métier, un métier. Il y avoit dans l'empire Romain non seulement le *College* des Augures, le *College* des Capitolins, c'est-à-dire, ceux qui avoient l'intendance des Jeux Capitolins ; mais aussi le *College* des Artisans, *Collegium Artificum* ; le *College* des Charpentiers, *Collegium Fabrorum*, ou *Fabrorum Tignariorum* ; le *College* des Potiers, *Collegium Figulorum* ; le *College* des Fondeurs, *Collegium Fabrorum arariorum* ; le *College* des Serruriers, *Collegium Fabrorum Serrariorum*. Le *College* des Ingénieurs, ou des gens qui travailloient aux machines de guerre, c'est-à-dire des Charpentiers de l'armée, *Tignariorum* ; des Dendrophores, *Dendrophorum* ; des Centenaires, *Centenariorum* ; des faiseurs de casques militaires, *Sagariorum* ; des faiseurs de tentes, *Tabernaculiorum* ; des Entrepreneurs des foirages, *Fenariorum* ; le *College* des Boulangers, *Collegium Pistorum* ; des Joueurs d'Instruments, *Tibicinum*, &c. Plutarque dit que ce fut Numa qui divisa le peuple Romain en différens Corps ; qu'il appela *Colleges* ; il le fit aîn que les particuliers songeant aux intérêts de leur *College*, qui les divisoit des citoyens qui étoient des autres *Colleges*, ils ne s'unissent point tous ensemble pour troubler le repos public. Les *Colleges* étoient distingués des autres Sociétés qui n'étoient pas établies en forme de *College* par l'autorité publique, en ce que ceux qui composoient un *College* pouvoient traiter des affaires communes de leur *College*, qu'ils faisoient un Corps dans l'Etat, en ce qu'ils avoient une bourse commune, un Agent pour faire leurs affaires, comme aujourd'hui les Syndics de nos Communautés, qu'ils envoyoient des Députés aux Magistrats quand ils avoient à traiter avec eux, & qu'ils pouvoient faire des réglemens & des statuts pour leur *College*, pourvu qu'ils ne fussent point contraires aux loix de l'Etat. Voyez Plutarque dans la *Vie* de Numa, Valere Max. au chap. des établissemens. De *Institutiis*, Plin. l. 34, c. 1, & l. 35. Cicéron, ép. 5, à son F. Quintus, l. 2. Tite-Live, l. 2. Anlu-Gelle, l. 12, c. 3, les *Pandectes*, le *Code*, les *Jurisconsults*. Caius, Paulus, Sævola, &c. & ci-dessus au mot BOULANGER.

A Rome, il y a le *College* des Cardinaux, qu'on nomme autrement le *Sacré College*. Les Allemans ont le *College* des Electeurs. Il y a trois *Colleges* dans l'Empire, le *College* Electoral, le *College* des Princes, & le *College* des Villes Impériales. Voyez ci-après.

La Chancellerie a le *College* des Secrétaires du Roy. Il y a le grand & le petit *College*.

Dans le Cletgé de la Cathédrale de Rouen, il y a cinq ou six *Colleges* différens de Chapelains ; & ces Chapelains sont appelés *Collégiaux*, à la différence des *non-Collégiaux*, qui ne forment point de *College* entre-eux. Voyez la *Description Géogr. & Hist. de la Haute-Norm.* tom. 2, pag. 722 & suiv.

**COLLEGE des Cardinaux**, ou *Sacré College*. *Sacrum Collegium*. C'est le Corps des Cardinaux. Ce *College* est composé de trois ordres de Cardinaux, de l'ordre des Cardinaux Evêques, de l'ordre des Cardi-



naux Prêtres, & de l'ordre des Cardinaux Prêtres : chaque ordre a son Doyen, ou son Chef. Le Doyen des Cardinaux Evêques est Evêque d'Osie, & Doyen de tous les Cardinaux, quoiqu'il puisse n'être pas le plus ancien Cardinal. *Collegium Cardinalium*.

On disoit autrefois le *Collège des Apôtres* ; cette expression a vieilli, on ne s'en sert presque point aujourd'hui. *Apostolorum Collegium*.

**COLLÈGE des Electeurs.** *Collegium Electorum Imperii*. C'est le corps des Electeurs, ou de leurs Députés à la Diète de Ratisbonne. Autrefois le Roi de Bohême n'avoit point de Député dans le *Collège* des Electeurs, il en a un aujourd'hui comme les autres Electeurs.

**COLLÈGE des Princes.** *Collegium Imperii Principum*. C'est le Corps des Princes ou de leurs Députés qui se trouvent à la Diète de Ratisbonne.

**COLLÈGE des Villes.** *Collegium Imperii Civitatum*. C'est le Corps des Députés que les villes de l'Empire envoient à la Diète de Ratisbonne.

☞ Cette division du Corps Germanique fut établie dans la Diète tenue à Francfort en 1580.

☞ L'Archevêque de Mayence est Directeur du *Collège* Electoral. L'Archi-Duc d'Autriche & l'Archevêque de Saltzbourg, sont alternativement Directeurs du *Collège* des Princes ; & le premier Magistrat de la Ville Impériale où la Diète est convoquée, est Directeur du *Collège* des Villes.

Ce mot vient selon Papias, à *Societate Collegiarum*, c'est-à-dire, de plusieurs personnes constituées en la même dignité

**COLLÈGE** se dit aussi d'un lieu public & doté de certains revenus, où l'on enseigne les Lettres divines & humaines, dans des salles appelées *classes* destinées pour cela. *Gymnasium Litterarum*, *Gymnasium*, *Schola*. ☞ L'Université de Paris consiste en plus de 50 *Collèges*, 10 de plein exercice, & plus de 40 autres fondés pour des boursiers, aujourd'hui réunis sous une même administration dans le *Collège* de Louis le Grand. A Oxford il y a dix-huit *Collèges* dotés & rentes ; outre ceux qui ne le sont point. Il y en a seize à Cambridge, qui ont aussi leurs revenus fixes. CHAMBERLAIN. En France l'érection des *Collèges* appartient au Roi : les particuliers peuvent bien bâtir des *Collèges*, les doter, mais ils ne faisoient les ériger, il faut pour cela permission du Roi. Voyez L'HOMMEAU, CHALINE, FÉVRET, DE L'ABUS, T. I.

Toutes les nations policées ont eu & ont encore des *Collèges* pour l'instruction de la jeunesse, qu'on a toujours regardée comme une chose des plus importantes pour le bonheur d'un Etat. Les Juifs & les Egyptiens ont eu leurs *Collèges*. Le Thalmud & plusieurs livres des Juifs parlent de leurs Ecoles, ou *Collèges* : quelques villes ont eu des noms qui marquoient que les Sciences y fleurissoient, comme *Nardée*, dont le nom signifie *Fleuve de Science*, & *Cariath-sepher*, qui veut dire, ville de livres. Les plus célèbres *Collèges* des Juifs ont été ceux de Jérusalem, de Tibériade, de Nardée, de Mata-Machasia, de Pompodita, de Sura, &c. & sur tout de Babylone. On prétend que ce dernier fut établi par Ezéchiel ; qu'il subsistoit encore au temps de Mahomet ; & que cet Imposteur voulut que les *Collèges* voisins fussent subordonnés à celui de Babylone.

Chez les Grecs, le Lycée & l'Académie étoient de célèbres *Collèges*, dont le dernier a donné son nom aux Académies & aux Universités, qu'on appelle en latin du nom *Academia*. La maison de chaque philosophe & de chaque rhéteur pouvoit passer pour un *Collège*, ils y donnoient des leçons à leurs disciples, à moins qu'ils ne choisissent pour cela quelque lieu public, comme un portique, une galerie, &c.

Les Romains établirent en divers endroits, & sur tout dans les Gaules, des Ecoles ou *Collèges* : les plus célèbres étoient ceux de Marseille, de

Lyon & de Besançon. Les *Collèges* ont presque toujours été entre les mains de ceux qui étoient consacrés au ministère de la religion. C'étoient les Mages en Perse, les Gymnosophistes aux Indes, & les Druides dans les Gaules, qui enseignoient les sciences aux jeunes gens. Voyez César, l. 6, de la guerre des Gaules. Quand la religion chrétienne fut établie en France, il y eut presque autant de *Collèges*, que de Monastères. Charlemagne dans ses *Capitulaires*, l. 1, c. 22, ordonne que dans tous les Monastères on apprit aux enfans les préambles, la musique, l'arithmétique, la grammaire. Mais parce que le soin de l'éducation de la jeunesse tiroit les Moines de leur solitude, partageoit trop leur temps, & les empêchoit de vaquer aux exercices de leur profession, dans la suite on a donné le soin de plusieurs *Collèges* à des personnes qui n'eussent point d'autres occupations que celle-là

**COLLÈGE** se dit aussi d'un lieu fondé pour y entretenir quelques pauvres garçons, & leur donner moyen d'étudier, sous le nom de *Boursiers*. *Collegium*. Ils sont conduits par un Principal, sans qu'il y ait aucun exercice, ni Professeurs, comme le *Collège* de Fortet, de M<sup>r</sup> Gervais à Paris, nous avons déjà dit que ces *Collèges* étoient réunis.

On dit d'un homme qui fait paroître une ignorance grossière, qu'il a bien perdu son temps au *Collège*. On dit aussi qu'une chose sent le *Collège*, quand elle est faite ou dite, d'une manière pédantesque. Les gens de Cour envoient un Savant dans le fond d'un *Collège*. BOIL. Ces ames de *Collèges* & d'Université sont toujours armées de syllogismes pour disputer sur tout. PERE DANIEL.

*Si le texte est latin, cite l'original,  
Mais non pas s'il est grec, le grec sied toujours  
mal,*

*Et porte malgré nous notre esprit au Collège.*

VILL.

On dit dans le Droit que trois personnes suffisent pour faire *Collège*, *Collegium tres faciunt*.

On dit, le *Collège* des Avocats aux Conseils du Roi, & l'Ordre des Avocats au Parlement. ☞ On dit cependant *Collège* des Avocats en quelques endroits, à Rouen, à Lyon.

**COLLEGE** se dit des Chapitres de Chanoines & de Chanoinesses. Nicolas des Ursins, Comte de Solero, fonda un *Collège* de Chanoinesses à Noli, dans l'Etat de Genes. P. HÉLYOT, T. VII, C. 48. De-là vient qu'on appelle *Collégiales*, les Eglises des Chapitres de Chanoines qui ne sont pas dans une Cathédrale. Voyez *COLLÉGALE*.

**COLLÈGE des Marchands.** C'est ainsi que l'on nomme dans presque toutes les villes Anseatiques, un certain lieu, ou place publique, où s'assemblent ordinairement les Marchands & Négocians, pour traiter des affaires de leur commerce. C'est proprement ce qu'on appelle à Nantes & ailleurs, *Bourse*, & à Lyon, *Place du Change*.

**COLLÉGIAL, ALE**, adj. Qui sent le *Collège*. *Quod Collegium sapit*. Cette façon d'agir, de parler, est fort *collégiale*, c'est-à-dire, ne tient point de l'air du beau monde.

☞ Dans cette acception, le mot de *Collégiale* n'est pas reçu. Il n'est usité qu'au féminin dans cette phrase, Eglise *Collégiale*, pour désigner une Eglise où il n'y a point de Siège Episcopal, & qui est desservie par des Chanoines. *Ecclesia Collegialis*, *Collegiata* : *templum Canoniorum Collegio celebre*. S. Martin de Tours n'est qu'une Eglise *Collégiale*. Il y a deux sortes d'Eglises *Collégiales* : les unes de fondation Royale, comme les saintes Chapelles, dont le Roi confère les prébendes ; les autres sont de fondation Ecclésiastique. Les unes & les autres pour le Service divin se règlent comme les Cathédrales ; il y a même de ces Eglises *Collégiales* qui ont des droits Episcopaux. Quelques *Collégiales*

étoient anciennement des abbayes qui ont été sécularisées. Au pluriel masculin on dit *Collegiaux*. Voyez ci-dessus COLLEGE.

**COLLEGIAL**, f. m. nom de dignité dans les Universités d'Espagne. *Collegialis*. Le *Collegial* de l'Université de Valladolid vient d'obtenir une place d'Alcaïde dans l'Audience de Séville. Un tel est grand *Collegial* dans l'Université de Seville.

**COLLÉGIALE**, f. f. Ce mot vient du mot latin *Collegium*, Société de gens établis pour la même fin, les mêmes fonctions. On appelle *Collegiale*, ou Eglise *Collégiale*, une Eglise desservie par un Chapitre sans siège épiscopal. Chapitre de Chanoines & autres Ministres établi dans une Eglise qui n'est pas Cathédrale, ou Siège d'un Evêque.

**COLLEGIATS**, f. m. En quelques endroits on appelle *collegiats* les Boursiers ou Ecoliers qui ont une bourse dans un Collège. LOYSEL.

**COLLÉGIATE**, f. f. ce mot se dit peu. Il est synonyme à collégiale.

Ce mot se dit à Dijon de l'Eglise Abbatiale de S. Etienne. C'étoit autrefois un célèbre Monastère de l'Ordre de S. Augustin, & le chef de cette *Collégiate* porte encore le nom d'Abbé, quoiqu'il ait été sécularisé, & qu'on en ait fait un Chapitre de Chanoines séculiers, & réduit les biens en canonicats. Cette Abbaye, ou Eglise collégiale, fut érigée en Eglise Cathédrale en 1731.

**COLLÉGIATE**, f. m. nom qui a été donné aux Religieux de Grandmont. *Collegiatus*. Le P. Jean l'Evêque, Religieux Grandmontain, dans son *Apologie* pour prouver que son Ordre étoit sous la règle de S. Augustin, dit que depuis le Pape Jean XXII, les Grandmontains se sont qualifiés Chanoines Réguliers, Conventuels, *Collégiates* & stables. P. HÉLYOT, T. VII, c. 54, p. 408.

**COLLÉGIAUX**, f. m. pl. Dans quelques Eglises on appelle *Chapelains collegiaux* ceux qui font Collège entr'eux, qui tiennent chapitre, à la différence de ceux qui, ne formant point de collège entr'eux, sont appelés *non-Collégiaux*.

**COLLÉGIEN**, f. m. nom que l'on donne populairement, & dans les Provinces aux Ecoliers qui vont au Collège. Une troupe de *Collégiens*.

**COLLÉGIENS**. *Collegio adscripti*. C'est le nom d'une certaine Secte, ou Parti, qui s'est formé des Arminiens & des Anabaptistes dans la Hollande. Ils ont été ainsi appelés, parce qu'ils s'assemblent en particulier, & dans leurs assemblées, tous les premiers Dimanches de chaque mois, chacun à la liberté de parler, d'expliquer l'Ecriture, de prier & de chanter. Tous les *Collégiens* sont Sociniens, ou Ariens, autrement Unitaires. Cupperus, qui a été Ministre Arminien, les quitta pour se ranger au Collège. Ces gens-là ne communiaient jamais dans leur Collège, mais ils s'assemblent deux fois l'an de toute la Hollande à Rilbourg, qui est un village environ à deux lieues de Léyde, où ils font la communion. Ils n'ont point de Ministres particuliers pour la donner; mais celui qui se met le premier à la table la donne, & l'on y reçoit indifféremment tout le monde, sans examiner de quelle secte l'on est. Ces *Collégiens* ont introduit parmi eux quelque chose de l'Anabaptisme, & ils ne donnent le baptême qu'en plongeant tout le corps dans l'eau.

**COLLÈGUE**, f. m. compagnon en dignité ou en autorité. *Collega*. On le dit proprement des Consuls Romains. C'étoit son *collègue* au Consulat.

On le dit aussi de celui qui est associé, ou commis avec un autre dans le même emploi. On envoya un tel Seigneur Plénipotentiaire pour la paix; mais on lui donna deux *collègues*.

Ce mot de *collègue* se dit de ceux qui sont en petit nombre, comme celui de confrère, de ceux qui sont d'une compagnie nombreuse. Ainsi les Présidents d'une même Chambre, les Avocats & les Procureurs du Roi en une même Jurisdiction, les

Députés, les Commissaires envoyés pour une même affaire, &c. sont *collègues*.

**COLLEQUES Generaux**. On appelle ainsi dans l'Ordre des Minimes, ceux qui composent le Conseil du Général, & qui l'assistent dans le gouvernement de son Ordre. Ceux qui ont droit d'assister aux Chapitres généraux de cet Ordre, sont le Général, les *colleques généraux*, les Provinciaux, le Zélateur ou Procureur Général, seulement quand le Chapitre se tient à Rome ou aux environs. P. HÉLYOT, T. VII, p. 440. Il y a aussi des *colleques* provinciaux, qui sont auprès des Provinciaux ce que les *colleques généraux* sont auprès du Général. Id. p. 441.

**COLLER**, v. a. Unir deux choses par le moyen de la colle; attacher, faire tenir une chose à une autre avec de la colle. *Glutinare*. On colle des ais, du papier. On colle deux choses ensemble. On colle des pièces de marquetterie. On colle à la muraille, sur la muraille.

**COLLER** signifie aussi enduite de colle. *Glutine; glutino illinere*. On colle une toile avant que de l'imprimer. Le papier boit, quand il n'est pas bien collé. En latin *charta bibula*.

**COLLER** du vin, parmi les marchands de vin, c'est y mettre de la colle de poisson, pour l'éclaircir. Voyez CLARIFIER.

En termes de billard, *coller* une bille, ou simplement *coller*, c'est faire toucher une bille à la bande; pousser une bille de manière qu'elle demeure près de la bande. *Applicare margini*. On joue plus difficilement une bille collée. Quand on ne peut pas faire la bille de son adversaire, on cherche à le *coller*. Ici ce verbe prend un sens figuré.

On dit encore figurément se *coller*, être colle contre un mur, se tenir droit contre un mur, comme si on y étoit collé, attaché. *Applicare se ad murum*. Il est du style familier.

**COLLÉ**, ÉE. part. Il a les significations du verbe. Chassis *collé*, papier *collé*, toile *collée*, vin *collé*. Au figuré, bille *collée*.

On dit encore figurément d'un habit qui est juste à la mesure du corps, qu'il est *collé*; qu'il paroît *collé* sur le corps; & d'un homme qui se tient ferme & droit à cheval, qu'il est *collé* sur son cheval, sur la selle.

Avoir les yeux *collés* sur une chose, c'est la regarder attentivement & long temps. *Defixis oculis intueri*. Avoir la bouche ou les lèvres *collées* sur une chose, les y tenir long temps attachées. On dit de même d'un homme fort attaché à l'étude, qu'il est *collé* sur les livres. Pour marquer l'extrême tendresse de David pour Jonathas, l'Ecriture dit que son ame étoit *collée* à celle de Jonathas.

**COLLÉRAGE**, f. m. Droit de tirage & de *collerage*; c'est un droit sur le vin qu'on payoit pour le mettre en perce (en coule) Voyez le Livre de l'Echevinage de Paris, c. 4.

**COLLERETTE**, f. f. Sorte de petit collet que les femmes portent pour se couvrir la gorge, & surtout les paysannes & les femmes de basse condition. *Castium regendo collo, linteolum, mamillare*.

**COLLESTINE**, f. f. *Collestina*. Voyez CELLITE. C'est la même chose.

**COLLET**, f. m. partie de l'habillement qui entoure le cou, qui se met autour du cou. On le dit premièrement du haut du pourpoint qui entoure le cou. Un *collet* de chemise. Un *collet* de manteau, est un morceau de drap qui regne sur le manteau le long des épaules. On ne voyoit ni fraises ni *collets* avant Henri II. Son pere avoit le cou nu: à remonter jusques à S. Louis, les autres Rois l'ont eu de même, hors Charles le Sage, qu'on voit par tout représenté avec un *collet* d'hermine. LE GENDRE.

Ce mot vient du latin *collum*.

On appelle absolument *collet* un petit morceau de toile fine que l'on met autour du cou par ornement. *Lineus colli amictus*. C'est ce qu'on appelle ordinairement *rabat*. Voyez ce mot. Il n'y a plus

- que les Ecclésiastiques & les gens de robe qui en portent : & comme celui des Ecclésiastiques est plus petit, on les appelle familièrement petits *collets*, gens à petit *collet*.
- Les femmes portoient autrefois des *collets* empesés, ou soutenus par une carte ou du fil de fer. C'est ce qu'on appelloit *collet monte*. Il y a long temps que cet usage est entièrement passé. C'est pour quoi l'on dit proverbialement, du temps des *collets montés*; pour dire, du vieux temps. *Antiquitus*. Cela étoit bon du temps des *collets montés*.
- On dit encore qu'une chose est *collet monté*, & est bien *collet monte*; pour dire, qu'elle est antique, ou qu'elle a un air contraint & guindé. Dans les *Femmes savantes* de Molière, Belisè trouve que le mot de *sollicitude* est bien *collet monté*.
- On appelle encore *collet monte* celui ou celle qui affecte une gravité outrée. Cet homme, cette femme est un *collet monté*, un vrai *collet monté*.
- COLLET** se prend quelquefois improprement, & par extension, pour le cou même. *Collum*. Ces Archers ont pris cet homme au *collet*. On le dit aussi de ceux qu'on presse vivement. Je l'ai pris au *collet*, il ne m'a pu refuser ce que je lui demandois.
- On dit aussi familièrement prêter le *collet* à quelqu'un, tant au propre; pour dire, qu'on se battra contre lui corps à corps, qu'au figuré; pour dire, qu'on lui tiendra tête en toutes sortes de disputes & de contestations. *Alicui fortiter resistere*. On dit quand quelqu'un a fait une bonne affaire, ce sont cent pistoles qui lui sautent au *collet*.
- COLLET de veau, de mouton**, en termes de cuisine & de boucherie, c'est la partie du cou de ces animaux qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête, & dessus laquelle on lève l'épaule. *Vituli, vervecis jugulum*.
- COLLET**, en termes de Chasse, est un petit filet de corde, ou de crin tendu dans les haies ou passages étroits avec un nœud coulant, dans lequel les lièvres, les lapins, les oiseaux, & autre gibier, se prennent, & s'étranglent, quand ils y passent. *Laqueus*. Les *collets* sont défendus par les Ordonnances de Chasse.
- COLLET d'étai**, en termes de Marine, c'est un tour que l'étai fait sur le ron du mât.
- COLLET**, en termes d'Artillerie, est la partie du canon comprise entre l'astragale & le bourrelet, où le métal est le moins épais. *Collum*. Les Orfèvres disent aussi, le *collet* de pié d'une aiguïère, d'un flacon, & autres vaisseaux; c'est-à-dire, la partie par où ils sont attachés à leur pié.
- On appelle aussi le *collet* d'une castolette, ou d'autres ouvrages, le cordon ou autre ornement qui est quelquefois ouvragé, godronné & renversé, qu'on met en différens endroits de la pièce fabriquée.
- COLLET ou Colletin de buffe**, est une peau de Buffe préparée, qui fait une espèce de juste au corps sans manches. *Thorax à bovis feri corio, à bubali corio*.
- COLLET de senteur**. Espèce de pourpoint de peau parfumée à petites basques & sans manches, que l'on portoit autrefois.
- COLLET** se dit aussi chez les Artisans, de l'endroit d'une peinture dans lequel entre le gond. *Scaporum cardinalium extrema pars qua cardinibus inferuntur*; & en plusieurs choses, de ce qui est le plus haut & le plus éminent, comme d'un chandelier, d'un violon, &c. On appelle aussi *collet* d'une hotte, la partie la plus haute de la hotte, & qui garantit le cou de celui qui la porte. *Pars superior*.
- COLLET de marche**. C'est, en termes de Charpenterie, la partie la plus étroite d'une marche tournante, & par où elle rient au noyau de l'escalier. *Graduum pars angustior, qua scapis scalarum junguntur*.
- Les mortoises pour poser les *collets* des marches auront environ trois pouces dans leurs aplombs, & un pouce, ou un pouce & demi de largeur, & autant de profondeur.

- COLLET de flambeau**, terme de Cirier. C'est le bout de la mèche de fil blanc, long d'environ trois pouces, qui paroît à l'extrémité des flambeaux de poing, quand ils n'ont point encore été allumés.
- COLLET**, chez les Tourneurs, se dit de la partie de l'arbre qui est la moins grosse. *Collum*. *Collet* en poulie, *collet* allongé.
- COLLET**, en termes de Botanique, est la partie de l'arbre qui sépare le bas caché par la superficie de terre, d'avec la tige de l'arbre. L'endroit de l'arbre où finit la racine & où commence la tige. *Collet* de la racine, est le haut de la racine, d'où sortent la tige & les principaux jets. *Pars radicis superior*. Lorsqu'on dit que les feuilles d'une plante sont disposées en *collet*, on entend qu'elles sont placées sur la tige à peu près comme le *collet* d'un manteau est placé sur le manteau. Le *collet* d'un arbre doit toujours être sans racine. LIGER.
- COLLET**, en termes de Fleuriste, c'est le haut de la plante. Endommager le *collet* d'une plante. MORIN.
- COLLET de forme de soulier**. C'est la partie de la forme qui répond immédiatement au talon. *Pars calcei quæ respondet talo, pars infima & postrema*.
- COLLET de tombereau**, se dit de la partie du devant du tombereau qui s'élève au dessus des gifans.
- COLLETAGE**, s. m. vieux mot qui se trouve dans Monstrelet, & signifie, Tailles, Aides, Subsidés qu'on lève sur le peuple.
- COLLETER**. v. a. Prendre quelqu'un au collet pour le jeter par terre; le saisir au collet, & s'efforcer de le terrasser. *Injedis in fauces manibus cum aliquo luctari*. Cyrus soutint l'attaque d'un ours, & l'ayant *colleté*, tomba avec lui. ABL. Il se dit aussi fort souvent avec le pronom personnel, pour signifier, se battre corps à corps, se prendre au collet, pour tâcher de se renverser. Ils se sont *colletés* & gourmés un bon quart d'heure. SCAR. Ces chiens se sont *colletés*. Le chien a *colleté* avec le loup.
- COLLETER des chandelles**, terme de Chandelier, c'est faire le collet des chandelles plongées, c'est-à-dire, laisser prendre suif à une partie de la boucle que forme la chandelle, lorsqu'on la plonge, afin qu'elle reste ouverte & qu'elle s'allume plus facilement.
- COLLETER**, en termes de Chasse, signifie, tendre des collets pour prendre du gibier. *Tendere laqueos*. L'Ordonnance défend de *colleter* à peine d'amende. Dans ce sens il est neutre.
- COLLETÉ, ÉE**, part. en termes de Blason, se dit des animaux qui ont des colliers d'un émail différent. *Collari insignis*.
- COLLETEUR**, s. m. terme de chasse. Il se dit de celui qui est habile à tendre des collets.
- COLLETIER**, s. m. celui qui fait & qui vend des collets de Buffe.
- COLLETIN**, s. m. Pourpoint sans manches. *Thorax sine manicis*. On le dit particulièrement des *colletins* de Buffe. Ni le nom ni la chose ne sont plus en usage.
- COLLETIN** se dit aussi d'un grand morceau de cuir que les Pèlerins de saint Jacques & autres, se mettent sur les épaules en manière de mouchoir de cou, & sur lequel on attache des coquilles. *Corium Peregrini pectus & humeros vestiens*.
- COLLETIQUES**, terme de Médecine. adj. Employé substantivement. Médicaments qui réunissent ou qui collent les parties séparées d'une plaie, ou d'un ulcère, & qui les rétablissent dans leur union naturelle. Ils sont plus délicatifs que ceux qu'on appelle *Sarcotiques*, mais ils ne le sont pas autant que les *éputotiques*. On met parmi les *colletiques*, la litarge, l'alouès, la myrthe, &c.
- Ce mot vient du grec *καλλητικός*, qui signifie, qui a la propriété de coller.
- COLLEUR** de feuilles, ou des feuillettes, qu'on appelle aussi Cartonier. C'est un ouvrier qui fabri-

que des cartons. Dans les manufactures de papier il y a des ouvriers appeles *colleurs*.

C'est aussi le nom qu'on donne dans les Manufactures de Draperie, à un Ouvrier, dont l'emploi est tant de coller ou empeser les chaînes des draps, que de les monter sur le métier.

**COLLIBERT**, terme de Courumes. Serf. *Servus, Collibertus*. Du Launoy, p. de son *Inquisitio in Privilegia Vindocinensis Monasterii*, dit que les Angevins appeloient un serf *Collibert*. Il ajoute que ce nom n'étoit point encore en usage l'an 1040. qu'il n'a été fait que depuis. M. Ménage s'est servi de ce terme dans son *Hist. de Sable*, L. III, c. 7. C'est un titre de l'Eglise d'Angers touchant un partage de *colliberts*, c'est-à-dire, de serfs, &c. Ce titre est de l'année 1116, & le nom de *Collibertus* y est employé, comme on le peut voir dans cette *Histoire de Sable*, où M. Ménage le rapporte tout entier.

**COLLIEGE**, s. m. assemblée. Tiré du latin. *Gl. sur Marot*.

**COLLIER**, s. m. ornement que les femmes portent à leur cou, fait d'un tout de choses précieuses enfilées. *Monile*. Un *collier* de perles fines. Un *collier* d'ambre. Un *collier* de corail.

On appelle aussi *colliers*, certains ornemens de cou, composés d'un ruban seul, ou d'un tissu de coton garni de rubans, de blonde, &c. ornemens qui changent de forme & de nom tous les jours.

Ce mot vient du latin *collare*.

**COLLIER** se dit aussi d'une marque naturelle en forme de cercle, qui se voit quelquefois autour du cou des animaux: & des oiseaux, & est différente du reste de leur poil ou de leur plumage. Un merle au *collier*. Un chien noir qui a un *collier* blanc.

**COLLIER**, s. m. terme de Conchyliologie. C'est ce qui forme tout le contour de la coquille du limacon. La différence de ses cribles forme les différentes couleurs de la coquille.

**COLLIER** est aussi un ornement particulier que portent les Chevaliers des Ordres militaires, qui s'étend bien avant sur leur manteau, & dont ils mettent la figure autour de leurs armes. *Torques, Torquis*. C'est une chaîne d'or émaillée, souvent avec plusieurs chiffres, au bout de laquelle pend une croix, ou une autre marque de leur Ordre. Le *collier* du S. Esprit, de S. Michel, de S. Lazare. *Ordinis Equitum S. Spiritus, S. Michaelis, S. Lazari torquis*. Maximilien a été le premier des Empereurs qui ait mis un *collier* d'Ordre autour de ses armes, étant devenu chef de celui de la Toison: en France, c'est Louis XI qui le premier a entouré ses armoiries du *collier* de l'Ordre qu'il avoit institué.

Ordre du *Collier*. Les Chevaliers du *Collier*, ou de S. Marc, ou de la Médaille. Ordre de Chevalerie dans la République de Venise; c'est le Doge & le Sénat qui le confèrent. Les Chevaliers n'ont point d'habit particulier; ils portent seulement le *Collier* ou la chaîne que le Doge leur met au cou, ou une médaille, sur laquelle est représenté le lion ailé de la République. L'abbé Justiniani en parle dans son *premier tome*, c. 11, p. 123 & suiv. de l'édit. in-folio.

L'Ordre du *Collier*. C'est le nom que porta d'abord l'Ordre des laes-d'amour, institué en 1355, par Amédée, Comte de Savoie. Voyez Favin, Guichenon, *Hist. de Savoie*, le P. Hélyot, T. VIII, C. 48.

**COLLIER céleste du Rosaire**. Le P. F. Arnould, Jacobin, dans un livre qu'il a intitulé: *Institution de l'Ordre du Collier céleste du saint Rosaire*, imprimé à Lyon en 1645, prétend qu'à sa sollicitation la Reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, institua en 1645, un Ordre sous le nom de *Collier céleste* du Rosaire: ce *collier* devoit être composé d'un ruban bleu, enrichi de roses blanches, rouges & incarnates, entrelacées en chiffres des lettres capitales de l'Ave, A & V, & du nom

Tome II.

de la Reine qui s'appeloit Anne; la croix devoit être d'or, d'argent ou d'autre métal, & a huit rais; ou, d'un côté, il y auroit eu l'image de la Sainte Vierge, & de l'autre, celle de S. Dominique, chaque rayon pommelé & avec une fleur-de-lis dans chacun des angles de la croix qui devoit être attachée à un cordon de soie, & pendre sur la poitrine. L'Ordre devoit être composé de cinquante filles dévotes, sous une intendantsante ou supérieure. Cet Ordre n'a point eu de suite, quoique le P. Arnould prétende avoir obtenu des lettres patentes du Roi.

**COLLIER** est aussi un cercle de fer ou de cuir, ou une chaîne que portent les esclaves, les mores, les chiens pour les attacher, ou marquer leur servitude. Cet homme a été dix ans esclave, on voit encore la marque de son *collier*. Les Grands Seigneurs ont des mores auxquels ils mettent des *colliers* d'argent. Les petits chiens ont des *colliers* de cuir garnis de grelots, pour empêcher qu'ils ne se perdent. Les chiens qui vont à la chasse au loup, ont de gros *colliers* garnis de cloux, pour empêcher que le loup ne les étrangle. *Collare clavus praefixum munitum*.

En ce sens, on appelle au propre; un chien au grand *collier*, un chien d'attache, ou un chien qui conduit les autres: figurément il se dit d'un habile homme, qui a du crédit en sa compagnie, & qui entraîne les autres en son opinion. *Antesignanus*. Scarron a aussi dit,

De ces Auteurs au grand collier,  
Qui pensent aller à la gloire,  
Et ne vont que chez l'Epicier.

On appelle aussi un *collier* de mores, un ustensile de table, fait en forme de *collier* de mores, qui sert à élever ou porter un plat ou une assiette volante.

On appelle à la boucherie, *collier* de bœuf, une partie de l'épaule de bœuf, qui contient le premier & le second travers, & la joue du bœuf, dont le premier morceau contient la veine grasse, qui est fort recherchée. *Jugulum*.

On appelle, en Architecture, *colliers* de perles ou d'olives, de petits ornemens qui se mettent au-dessous des oves, qu'on appelle autrement, *pate-nostres, Monilia*.

**COLLIER**, terme de charpenterie. On appelle *colliers*, deux pièces de bois chacune de douze pieds de long, & de dix pouces de grosseur, posées au-dessus du pan de bois du premier étage d'un moulin, l'une devant, l'autre derrière, assemblées dans les poteaux corniers. On appelle aussi du même nom, deux autres pièces de bois assemblées au haut des poteaux corniers. Elles ont chacune quinze pieds de long, & huit ou neuf pouces de grosseur.

**COLLIER de cheval** est une pièce de bois & de cuir rembourrée, qu'on passe autour du cou des chevaux de charrette, de coche, de labour, où l'on attache les traits pour tirer la charrette, le coche, la charrue. *Collare*. Et on appelle un cheval franc du *collier*, un cheval qui est prompt à tirer sans le secours du fouet. Un coup de *collier*, c'est une secousse, un effort que fait un cheval pour tirer. Jamais ce cheval n'a refusé un coup de *collier*. Si les chevaux avoient donné encore un coup de *collier*, la charrette étoit hors du mauvais pas. LIGER.

En ce sens, on dit figurément, qu'un homme est franc du *collier*, lorsqu'il sert proprement ses amis, qu'il embrasse leur querelle franchement, & sans marchander, ni se faire prier. On le dit aussi d'un homme de guerre qui ne craint point de s'exposer dans l'occasion, & qui y va de bonne grace. On dit aussi figurément, donner un coup de *collier*; pour dire, faire un nouvel effort pour réussir dans quelque entreprise.

On appelle proverbialement, *collier* de misère, le travail pénible qui est l'occupation ordinaire de



quelqu'un. *Pensum, opera, labor.* Ainsi on dit, après s'être bien diverti, il faut aller reprendre le *collier de misère*; pour dire, son travail accoutumé. Quelques-uns appellent aussi le mariage, le *collier de misère*. Toutes ces expressions figurées ne sont que du style familier.

**COLLIER** *d'etui*, en terme de Marine, est une grosse corde que l'on met en rond comme une boucle, pour y amarrer l'étai.

**COLLIER** *de ton* est un lien de fer en forme de demi-cercle, qui sert conjointement avec le ton, à tenir les mats de hune & de perroquet.

**COLLIER** se dit aussi en Botanique, par comparaison, avec les *colliers* que les femmes portent à leur cou; mais les Fleuristes, en parlant des anémones doubles, entendent par ce terme, un cordon d'éramines qui se trouve à quelques-unes de ces fleurs, & en diminue le mérite.

**COLLIER**. C'est aussi, en terme de Pêcheurs, la corde qui tient le bout du verveux, & qui l'arrête au pieu fiché dans l'endroit des rivières & autres eaux où l'on veut tendre.

**COLLIERES**, f. f. Dans les trains de bois, sur les grandes rivières, on appelle *collieres*, les pièces qui sont le fondement du train.

**COLLIGER**, v. a. recueillir, extraire. *Colligere, excerpere.* Ce Savant a *colligé* bien des passages. Cet écolier a *colligé* tous les beaux passages de S. Augustin.

**COLLIGER** signifie aussi, en terme d'école, conclure, induire, fonder un raisonnement. *Concludere, elicere.* De tout ce qui a été dit, nous pouvons *colliger* qu'il ne se faut point fier aux promesses de ce monde.

Dans cette dernière acception, le verbe *colliger* n'est pas usité, même dans les écoles. Pris pour, faire des collections des endroits les plus remarquables de quelque ouvrage, il peut être de quelque usage parmi les Savans qui parlent moitié françois, moitié latin; mais il n'est certainement pas de l'usage ordinaire, quoique les Vocabulistes, d'après l'Académie, le définissent comme terme usuel.

**COLLIGÉ**, ÉE, part.

**COLLINE**, f. f. petite côte élevée au dessus de la plaine. La *colline* n'est pas assez élevée pour mériter le nom de montagne, & l'est trop pour être appelée terre ou éminence. *Collis.* Les vignobles sont ordinairement sur les *collines*. On a fait ce bâtiment sur la *colline*, pour avoir l'avantage de la vue, & le moyen d'y faire des terrasses.

Ce mot vient de *collina*, diminutif de *collis*.

**MÉNAGE.**

Les Poètes appellent le Parnasse, la double *colline*.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme a gagné la *colline*; pour dire, qu'il a pris la suite, qu'il s'est mis en lieu de sûreté.

**COLLINE**, f. f. nom d'une faulx divinité chez les anciens Païens. *Collina.* C'étoit la Déesse qui présidoit à toutes les *collines*. S. Augustin l'appelle, *Collatine*; mais c'est une faute, & il faut lire *colline*. Cette Déesse étoit adorée avec un culte fort religieux, puisqu'au commencement, les *collines* même étoient adorées, & que leur nom, selon Varron, ne venoit que du culte qu'on leur rendoit. *Postea quam superiora loca colere ceperunt, à colendo colles appellarunt.*

**COLLINE** étoit le nom de l'une des quatre portes dans lesquelles la ville de Rome étoit divisée au commencement. On l'appelloit *Collina regio*, le quartier des *Collines*, parce que de sept qui étoient renfermées dans l'enceinte de Rome, il y en avoit cinq dans ce quartier-là, savoir; la Virginale, la Quirinale, la Salulaire, la Mutiale & la Latiale.

La Tribu qui demouroit dans ce quartier, s'appelloit aussi *Colline*, *Tribus collina*. On sait que chacun de ces quartiers étoit occupé par une tribu particulière.

**COLLINE** étoit encore le nom d'une porte de

Rome, située au pié du mont Quirinal. Elle s'appela dans la suite, Porte du sel, quand on donna le même nom à la rue qui y conduisoit, *Via salaria*. Ce changement de nom vint de ce que les Sabins, qui portoient du sel à Rome, entroient par cette porte. C'est à la porte *Colline* qu'on enterroit les Vestales.

**COLLINE** *des jardins*, petite montagne de la ville de Rome, où étoient les jardins de Saluste. Elle fut renfermée dans l'enceinte de la ville, par l'Empereur Aurélien. Le sépulchre de Néron la rendit célèbre. Il y avoit une loi qui ordonnoit à tous ceux qui aspireroient aux charges de la République, de monter sur cette *colline* pour être aperçu par le peuple assemblé dans le champ de Mars, pour l'élection des Magistrats. Voyez **CANDIDAT**.

**COLLINHOU**, f. m. vin, ou plutôt verjus du pays de Caux en Normandie. *Vinum Caletense.* Les vins qui croissent près d'Argences, & de quelques lieux vers Avranches, sont si verts, qu'on leur préfère le *colinhou* que les Cauchois tirent des vignes attachées à leurs arbres.

**COLLIOURE**, ou plutôt **COLIOURE**, ville maritime de France en Roussillon. *Caucoliberis*, & selon quelques-uns, *Illiberis* ou *Eliberis*. *Collioure* fut cédée à la France par le traité des Pyrénées. On y fait la pêche du Thon.

Cette ville a de longitude 20°, 35', 50"; la différence de son méridien à celui de l'Observatoire de Paris étant 0°, 2', 58", orient. en temps & en parties de l'équateur 0°, 44', 30". Sa latitude 42°, 31' 13". **CASSINI**.

Plusieurs Géographes ont confondu assez mal-à-propos cette ville avec l'ancienne *Illiberis*. *Illiberis* étoit sur la rivière du Tec, & sur le grand chemin qui va de Gironne, par les Pyrénées, à Narbonne; au lieu que *Collioure* est fort loin de cette route, située dans un lieu de très-difficile accès, au milieu des rochers. L'ancien nom de *Collioure* est *Caucoliberis*.

**COLLIQUATIF**, IVE, adj. terme de Médecine. *Colliquativus, a, um, colliquesfaciens, colliquesfens.* Qui décompose les humeurs, qui opère la colliquation. Ce terme s'applique à tout ce qui fait perdre aux humeurs leur consistance naturelle, en y produisant une grande dissolution. On le dit de même des symptômes qui sont des suites de la dissolution générale des humeurs. Son corps étoit beaucoup épuisé par des déjections *colliquatives* fréquentes & toujours accompagnées de nausées. **ACAD. D'EDIMB. T. I, p. 327.** Le cours de ventre *colliquatif* a été un des accidens les plus ordinaires de la peste de Marseille. **JOURN. DES SAV. 1721, pag. 419.**

**COLLIQUATION**, f. m. terme de Pharmacie. Action par laquelle on mêle ensemble deux substances solides qui se peuvent rendre liquides par la fusion, ou par la dissolution, comme la cire par la chaleur, les gommés par l'humidité.

**COLLIQUATION**, terme de Médecine. Dissolution générale de la masse des humeurs, décomposition de leurs parties intégrantes. Décomposition des parties fibreuses & conglutineuses du sang. *Colliquatio*.

Ce mot vient du verbe latin *liquare, colliquare*.

**COLLISION**, f. f. terme didactique. Choc de deux corps qui se fait avec violence. *Collisus.* La *collision* des cailloux engendre le feu. La *collision* des nuées est cause de l'éclat du tonnerre.

Quelques-uns ont hazardé ce mot au figuré. Les plus belles connoissances ne sont sorties que de la *collision* des esprits.

Ce mot vient du verbe *collidere*.

**COLLITIGANT**, ANTE, adj. terme de Jurisprudence. Qui plaide contre un autre. *Concertator de re aliqua.* Ce bénéfice est disputé par cinq ou six *collitigans*. Il y a souvent de la collusion entre les parties *collitigantes*.

☞ COLLO, ville de Barbarie au royaume d'Alger, dans la province de Constantine.

COLLOBE, f. f. sorte de tunique. Les moines d'Égypte portoient une tunique de lin, qui ne venoit guère qu'au dessous des genoux, & dont les manches ne passoit pas les coudes, afin de laisser plus de liberté pour le travail. C'est la même qu'ils nommoient *collobe* ou *lebitone*. FLEURY.

☞ COLLOBRIERE, ville de France, dans la Provence, diocèse de Toulon.

☞ COLLOBRION, petite ville de France, en Provence, sur les confins du Dauphiné.

COLLOCATION, f. f. action par laquelle on colloque, on range les créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés. *Collocatio, dispositio*. ☞ Par exemple; dans un ordre de créanciers, d'abord on met les privilégiés, ensuite les hypothécaires, puis les chirographaires, lesquels viennent par contribution au sou la livre, si le fonds n'est pas suffisant pour les payer en entier. On a fait la *collocation* de ses créanciers.

☞ On appelle *collocation utile*, celle pour le paiement de laquelle, il y a des deniers suffisamment.

☞ Ce mot signifie aussi l'ordre, le rang dans lequel chaque créancier est colloqué. Ainsi l'on dit qu'un créancier sera payé suivant sa *collocation*. Il a obtenu sentence de *collocation*.

COLLOCUTEURS. f. m. pl. Gens assemblés à un colloque, qui discutent ensemble. Granville proposa aux *collocuteurs* un écrit que l'Empereur lui avoit envoyé. DUPIN.

☞ COLLOQUE. f. m. Terme du discours familier qui signifie littéralement, dialogue, entretien de deux ou plusieurs personnes. Ils ont eu plusieurs *colloques* ensemble à ce sujet.

☞ Ce mot est en usage dans le titre de certains livres qui sont des dialogues ou entretiens entre plusieurs interlocuteurs. Les *colloques* d'Érasme, de Mathurin Cordier.

☞ On se sert aussi de ce terme pour désigner la fameuse conférence de Poissy, tenue en 1561, entre les Catholiques & les gens de la religion prétendue réformée. Le Roi y assista avec la famille royale. Six Cardinaux & plusieurs Evêques y soutinrent la cause des Catholiques. Théodore de Beze, aidé des plus fameux Ministres Protestans, défendit la cause de la Réforme. On disputa, on raisonna, on écrivit, on réfuta, mais on ne décida rien, & chacun sortit du *colloque* de Poissy aussi fortement attaché à son opinion qu'il l'étoit auparavant.

Le *colloque*, parmi les Prétendus Réformés, est une assemblée plus considérable que celle qu'on appelle consistoire, & moins que le synode provincial. Dans le livre de la *discipline des Calvinistes*, Chap. V, art. 3, il est dit que les débats pour la doctrine seront terminés par la parole de Dieu, s'il se peut dans le consistoire, sinon que l'affaire sera portée au *colloque*, & de-là au synode provincial.

COLLOQUER, v. a. placer. *Collocare*. Il avoit de l'argent à mettre en tente; mais il l'a mal *colloqué*, il l'a donné à un insolvable. Il n'est plus guère d'usage que pour dire, mettre un rang ou un ordre entre des créanciers, pour être, suivant leur hypothèque ou leur privilège, payés de leur dû, sur le prix provenant de la vente des immeubles de leur débiteur, adjugés par décret. Dans les instances d'ordre, on *colloque* les créanciers suivant leur privilège. Cet homme a été *colloqué* utilement; c'est-à-dire, il y a du fonds suffisant sur le prix de la chose vendue pour le payer.

On dit en ce sens, on l'a *colloqué* au nombre des Saints; pour dire, on l'a canonisé. En astronomie; on a *colloqué* Saturne dans la plus haute région des planètes. En logique; sous quelle catégorie *colloquez-vous* une chose? En morale; en quel rang *colloquez-vous* une telle vertu, un tel capitaine?

☞ *Colloquer* un mariage. Tout cela est d'un très-mauvais style, & ne se peut dire qu'en riant.

COLLOQUÉ, EE, part.

COLLUCIANISTE, f. m. & f. condisciple d'un disciple de Lucien. *Collucianista*. Arius, dans sa lettre à Eusèbe de Nicomédie, l'appelle pieux Eusèbe *collucianiste*, parce qu'ils avoient été ensemble disciples de S. Lucien, martyr, prêtre d'Antioche. FLEURY.

COLLUDER, v. n. terme de Palais. S'entendre avec sa partie au préjudice d'une tierce personne. *Colludere, prævareari*. Les confidentiaires *colludent* ensemble pour ôter le bénéfice à un légitime titulaire. *Colludere cum adversario*.

COLLURION, f. m. sorte d'oiseau. En latin, *Lanius minor*. POMEY. Voyez PIE-GRIECHE.

COLLUSION, f. f. intelligence d'un tiers. *Collusio, prævarecatio*. La *collusion*, en matière bénéficiale, est un genre de vacance, une incapacité pour tenir un bénéfice. Il y a un titre dans le droit de *collusione detegenda*.

Il se dit aussi de toute intelligence secrète dans les affaires pour tromper un tiers. Il y avoit *collusion* entre les chefs des partis contraires.

☞ En matière civile, si deux parties s'accordent ensemble au préjudice d'un tiers, quand le fait est prouvé, on peut revenir contre.

☞ En matière criminelle, quand il y a *collusion*, l'accusé, nonobstant l'absolution qu'il auroit obtenue par *collusion*, peut être accusé de rechef du même crime, malgré la maxime, *non bis in idem*, parce qu'il est de l'intérêt public que les crimes soient punis.

☞ A l'égard des contrats & autres actes faits par *collusion*, en fraude d'un tiers, quand le fait est prouvé, on les fait aisément déclarer nuls en Justice.

COLLUSOIRE. adj. m. & f. Ce qui se fait par collusion. Procédure *collusoire*. Contrat *collusoire*. *Collusorius*. Il est opposant à l'exécution de cet arrêt, parce qu'il prétend qu'il est *collusoire* entre les parties principales.

COLLUSOIREMENT. adv. D'une manière collusoire. *Collusoriè*. Ce procès a été jugé *collusoirement*.

COLLUTHIEN, ENNE. f. m. & f. Nom d'une secte qui s'éleva au commencement du IV<sup>e</sup> siècle. *Colluthianus*. Arius ayant commencé à répandre son venin à Alexandrie, le Patriarche Saint Alexandre essaya d'abord de le ramener par des averbissements charitables & par la douceur. Cette condescendance fut une occasion de scandale pour plusieurs Fidèles. Colluthe, Prêtre d'Alexandrie, fut de ce nombre. Il prit de-là prétexte de se séparer, de tenir des assemblées à part, & même d'ordonner des Prêtres, comme s'il eût été Evêque, prétendant avoir besoin de cette autorité pour résister à Arius. Il ajouta même l'hérésie au schisme, & enseigna que Dieu n'avoit point créé les méchants, & n'étoit point auteur des maux qui affligent les hommes. Il fut condamné en 319 dans un Concile que tint Osius à Alexandrie, & S. Epiphane assure que la secte des *Colluthiens* ne subsista que fort peu de temps. Ceux qui paient des *Colluthiens* sont S. Epiphane, *hérésie* 69. Saint Aug. *hér.* 65 Philastr. *hér.* c. 8. On vit cependant encore dans la suite quelques restes de *Colluthiens*; l'an 335 on les trouve encore mêlés avec les Mélécians & les Ariens, tenir des assemblées, & exciter de concert des troubles contre S. Athanasé.

COLLYRE, f. m. terme de Médecine. Remède externe, destiné particulièrement pour les maladies des yeux. Il y a de deux sortes de *collyres*, des liquides & des secs. Les *collyres* liquides sont composés d'eaux & de poudres ophthalmiques, comme les eaux de rose, de plantin, de fenouil, d'eufraise, dans lesquelles on dissout de la tuthie préparée, du vitriol blanc, ou quelque autre poudre propre. Les secs sont les trochisques de Rhais, le

sucre candi, l'iris, la tuthie préparée, &c. qu'on souffle dans l'œil avec un petit chalumeau. On a donné le même nom à des onguens employes pour le même effet, comme l'onguent de tuthie, & plusieurs autres. On le donne aussi, mais improprement, à quelques remèdes liquides dont on se sert pour les ulcères vénériens. Les Arabes nomment *sîef* les collyres.

**COLLYRE** vient du grec *κολλυριον*, qui est dit, selon *Martinius*, comme de *κολλαν* & *τεριον*, parce qu'il englué, il empêche la fluxion.

**COLLYRIDEN, ENNE.** f. m. & f. L'hérésie des *Collyridiens* s'éleva à peu près en même temps que celle des *Andicomarianistes*, entre les années 370 & 380 de J. C. Elle prit naissance dans la Thrace & la Haute Scythie, & de-là se répandit dans l'Arabie. *Voyez* S. Epiphane, *Heres.* 78 & 79.

Les *Collyridiens*, anciens hérétiques, ont pris leur nom d'un petit pain en gâteau qu'ils offroient à la Vierge, & qui s'appelle en grec *Collyra*. Des femmes d'Arabie, par une dévotion outrée envers la Vierge, s'assembloient en un certain jour de l'année pour célébrer cette fête solennelle, rendre des honneurs à Marie comme à une Déesse : & elles mangeoient de ce pain qu'elles avoient offert en son nom. S. Epiphane, qui a rapporté l'histoire de cette cérémonie superstitieuse, *Har.* 79, la traite de ridicule & d'impertinente. Le corps de Marie, dit-il, étoit saint, mais elle n'a pas été un Dieu; elle a été Vierge, mais elle ne nous pas été proposée pour être adorée; c'est pourquoi il condamne cette pratique, comme un acte d'idolâtrie, & parce que les femmes ne peuvent avoir part au sacerdoce.

**COLLYTE.** Canton de la ville d'Athènes, où l'on dit que les enfans commencent à parler un mois plutôt que dans les autres quartiers. Platon & Timon le Misanthrope étoient de ce quartier. *Κολλυτις*. *Collyte* étoit aussi le nom d'une Démarchie ou Intendance, selon lesquelles étoit partagé le pays de l'Attique. Elle appartenoit à la tribu *Ageide*.

**COLM.** f. m. *Voyez* **COLOMB**.

**COLMAN**, f. m. nom d'homme. *Colomannus*. S. *Colman*, d'Ecosse ou plutôt d'Irlande, fut martyrisé en Autriche, par où il passoit pour aller à Jérusalem, au commencement du onzième siècle.

**COLMAR.** Ville de la haute Alsace, sur la petite rivière de Rotbach. *Colmaria*, *Columbaria*. *Colmar* fut bâti des ruines d'Arbrug, appelé *Colonia Argentaria*, sous Valentinien III. Sous Frédéric II, *Colmar* devint ville Impériale; en 1633; le Duc de Weimar, avec les secours de la France, s'en rendit maître; & après la mort de ce Duc il fut remis & enfin cédé à la France, par la paix de Westphalie.

**COLMAR**, f. m. sorte de poire qu'on appelle aussi poire de manne & bergamotte tardive. Elle ressemble fort au bon-chrétien, & un peu à la bergamotte. La tête en est plate, l'œil assez grand, & fort foncé, le ventre un tant soit peu plus gros que la tête, s'allongeant médiocrement du côté de la queue, qui est courte, assez grosse, & penchée. Le coloris en est vert & tiqueté, comme celui des bergamottes, & un peu teint du côté du soleil; la poire jaunit un peu en sa maturité, qui arrive en Décembre & en Janvier, & va quelquefois jusqu'aux mois de Février & de Mars. La peau en est douce & unie, la chair tendre, & l'eau fort douce & fort sucrée. Elle est sujette à avoir la chair sablonneuse & insipide: elle craint les moindres vents d'Auromne, qui sur tout en arbres de tige la font aisément tomber, & l'empêchent d'acquiescer le degré de perfection qui lui convient.

**COLMARS.** Petite ville de France en Provence. *Colmartium*, *Collis Martii* ou *Martius*. C'est le siège d'une Viguerie. *Colmars* est située dans les Alpes, sur la Verdone, aux confins du Comté de Nice, & du Diocèse de Senez, & fait commerce de draps dans toutes les montagnes.

**COLMOGOROD.** Petite ville de Moscovie,

dans une Île que forme la Dwine, sur la rivière de même nom.

**COLO, COLOM.** Petite ville de Pologne, au Palatinat de Kalisch.

**COLOCZA, COLCIA & COLOZA.** Ville de la haute Hongrie, sur le Danube, avec titre d'Archevêché.

**COLOCASIA** ou **COLOCASIE.** f. f. Plante qui est une espèce de pic de veau. *Voyez* **PIÉ DE VEAU**.

**COLÆNA.** Surnom de Diane, ainsi appelée d'un temple qu'elle avoit dans l'Asie mineure près de la partie de la mer appelée *Coloum*.

**COLÆNIS.** Autre surnom de Diane sous lequel elle étoit adorée par les habitans de Mirrimante en Attique. Ce nom lui venoit, dit-on de Colenus Roi d'Athènes.

**COLOFANE.** *Voyez* **COLOPHANE**.

**COLOGNA.** Ville de l'Etat de Venise en Italie. *Colonia*. Elle est de l'Evêché de Vicence pour le spirituel, située entre Vicence & Vérone; mais indépendante de l'une & de l'autre, & soumise immédiatement à la Seigneurie de Venise. Elle est à l'orient de Vérone. Cette ville est ancienne; c'est d'elle, & non de Mantoue, comme Cluvier l'a cru, que Catulle parle, dans sa *XVII<sup>e</sup> pièce* qui commence *O Colonia*. De tous les Commentateurs anciens de Catulle, Muret est le seul qui ait vu qu'il s'agissoit de cette ville. Habitant de *Cologna*, en italien *Colognesè*, en latin *Colonontensis*.

**COLOGNE.** C'est ainsi qu'il faut écrire & prononcer en françois, & non pas **COLN** ou **COLLN**, qui est son nom allemand. *Colonia*; *Colonia Agrippina*; *Ubiarum Civitas*. Ville du Cercle Electoral de Cologne, située sur le Rhin. *Cologne* s'appela d'abord ville des *Ubiens*, qui étoient les peuples de ce quartier-là, & qui la fondèrent, ou l'agrandirent. Ensuite Agrippine, mere de Néron y fit conduire une colonie vers l'an 48 de J. C., & elle fut appelée de son nom *Colonia d'Agrippine*. Quelques-uns néanmoins veulent qu'elle ait pris ce nom d'Agrippa, qui reçut les *Ubiens* sous la protection de Rome. C'est de ce mot *Colonia* que s'est fait son nom, soit allemand *Coln*, soit françois *Cologne*. *Cologne* est un Archevêché, dont l'Archevêque est Electeur & Archi-Chancelier de l'Empire pour l'Italie. L'Université de *Cologne* fut établie en 1388 par Urbain VI<sup>e</sup>. *Cologne* est ville Anféatique, & la plus grande de toute l'Allemagne.

La différence de son méridien à celui de Paris, est 0<sup>d</sup>, 19', orient. & en parties de l'équateur 25<sup>d</sup> 36', 20". Elle est donc au 24<sup>o</sup>, 35' 20" de longitude. Sa latitude 50<sup>d</sup>, 55', 0". **CASSINI**.

L'Archevêché de *Cologne*, l'un des Etats qui composent le Cercle Electoral du Rhin, est borné au nord par les Duchés de Clèves & de Gueldre, au couchant par celui de Juliers, au midi par l'Archevêché de Trèves, & au levant par le Duché de Berg, dont le Rhin le separe presque entièrement. On a prétendu que le premier Evêque de *Cologne*, & qui y porta la foi, étoit Maternus, disciple de J. C. *Voyez* Imhoff, *Not. Imp. L. II, c. 4. & L. X, c. 1, §. 11.*

Il y a une terre qu'on nomme terre de *Cologne*, brune, tendre, d'une couleur fort nette, que les Peintres emploient utilement, ainsi que les Teinturiers de Saxe.

**COLOMB**, f. m. nom d'homme. *Columba*, *Columbus* & dans Bède *Columbanus*. Saint *Colomb*, appelé *Colm* dans son pays, & depuis *Colmkil* ou *Columcille*, à cause du grand nombre de cellules qu'il a fait bâtir, par corruption *Columban*, naquit en Irlande le 7 Décembre de l'an 521 d'une des meilleurs noblesses de toute l'Île. **BAILLET**. Il fut l'Apôtre de l'Île de Hy ou Jona, au nord d'Irlande, & ensuite des Pictes en Ecosse; & mourut à ce que l'on prétend le 9<sup>e</sup> de Juin en 597.

L'Ordre de S. *Colomb* est une Congrégation de Chanoines Réguliers fort étendue autrefois en Irlande, & dont dépendoient plus de cent Abbayes

ou Monastères, dans toutes les Îles Britanniques. Le principal Monastère, ou Chef d'Ordre, étoit selon quelques-uns à Dairmarg; selon d'autres à Derry ou Londonderry, & selon la plus commune opinion dans l'Île de Hu, ou de Hy ou de Jona, qui depuis a été appelée du nom de ce Saint Ycolmikil, au nord de l'Irlande, peu loin de l'Ecosse. Il y a une Règle en vers hibernois que S. Colomb avoit dictée à ces Chanoines Réguliers. Saint Colomb portoit une tunique blanche, & une tonsure en demi-cercle. Voyez l'Hist. Mon. &c. Tome II, ch. 20.

**COLOMBAGE**, f. m. terme de Charpenterie. Rang de colombes ou de solives, posées à plomb dans une cloison ou muraille faite de charpente. *Paries intergerinus*. Tout ce *colombage* ne vaut rien, parce qu'il a quitté la sablière qui est pourrie.

**COLOMBAN**, f. m. nom d'homme. *Columbanus*. S. *Columban* naquit dans la province de Lagénie en Irlande, l'an 560. Il fut formé aux sciences & à la piété par S. Silène. Il se fit Religieux au Monastère de Benchor sous l'Abbé Comgal ou Commogelle. Il passa ensuite en Angleterre, & de-là en Gaule, où il s'établit avec quelques compagnons dans le désert de Vauge, sous le règne de Gontran, en Bourgogne, & de Childebert en Austrasie. Comme le nombre de ses Disciples augmenta, il bâtit quelques Monastères, & entre autres Luxeuil, auquel il fournit tous les autres.

L'Ordre de S. *Columban*. Quelques Auteurs Bénédictins ont prétendu que S. *Columban* n'avoit point institué d'Ordre Religieux, ni fait de règle, qu'il avoit embrassé celle de S. Benoît avant qu'il sortit d'Irlande, mais cette règle n'y étoit point encore connue. Sa règle fut examinée au Concile de Mâcon en 623. Il en avoit donc fait une, & elle étoit différente de celle de S. Benoît.

Il y a eu aussi des Religieuses de S. *Columban*. Voyez le P. HÉLYOT, T. V, c. 8.

**COLOMBE**, f. f. Voyez PIGEON. Ce mot est consacré à la Poésie & au style soutenu. La tendre, la fidelle *colombe*. Jupiter fut nourri par des *colombes*. On l'emploie aussi au lieu de *pigeon* dans toutes les phrases tirées ou imitées de l'écriture. Le Saint-Esprit descendit en forme de *colombe* sur la tête du Sauveur, quand il fut baptisé par S. Jean. Il faut avoir la prudence du serpent, & la simplicité de la *colombe*. Les femmes par la Loi de Moïse donnoient une paire de *colombes* lors de leur purification.

**COLOMBE**, en Mythologie. C'étoit l'oiseau de Vénus, c'est pour cela qu'on l'appeloit l'oiseau de Cythère. Elle le portoit à la main, dit Apulée, elle l'attachoit à son char. Elle-même se transformoit en *colombe* selon Elien. Les habitans d'Ascalon avoient un souverain respect pour les *colombes*. Ils n'osoient ni en tuer ni en manger, de peur de se nourrir de leurs Dieux mêmes; ils nourrissoient avec soin toutes celles qui naissoient dans leur ville.

Les Syriens & Assyriens adoroient les *colombes* comme les poissons, & n'en mangeoient point non plus, parce qu'ils croyoient que l'ame de leur fameuse Reine Sémiramis s'étoit envolée au ciel sous la figure d'une *colombe*, comme Derceto sa mere le fut en poisson. L'origine de cette fable vient de ce que Sémiramis, comme Hésychius nous l'apprend, signifie une *colombe* des montagnes, de *ܟܘܠܘܒܐ*, à ce que croit Vossius. *De Idol. Lib. I, cap. 23*. Voyez encore L. I, c. 78, 84, 91, 98. Les Juifs accusent aussi les Samaritains, qui étoient des Assyriens, d'avoir adoré une *colombe* sur le mont Garizim. Voyez Bartenora & Maimonide sur la Mischna, Traité de *Berachot*, c. 8. Les Luthériens mettent des figures de *colombe* dans leurs baptistères, & sur les chaires des Prédicans.

Il y a une espèce de *colombe* appelée en latin *columba livia*, qui ne se voit point en France, mais en Italie. Elle ressemble au pigeon domestique,

à cela près, qu'elle est plus petite de taille. Ses piés sont rouges, son bec blanchâtre. Elle a un peu de couleur de pourpre autour des narines. Ses plumes sont la plupart cendrées; mais elles sont noirâtres à l'extrémité de la queue; celles du milieu tirent un peu sur le roux; le dessous & les côtés de sa gorge sont mêlés de couleur de pourpre & de vert, & changeantes; le dessus du cou est d'un cendré tirant sur le pourpre. Les quatre premières grandes plumes sont noirâtres, mêlées d'un peu de couleur roussâtre. Les petites sont cendrées, & en partie noirâtres à l'extrémité; les dernières, c'est-à-dire, celles qui sont proches du dos, sont rousses. Cet oiseau est plus petit de cinq doigts que le pigeon ramier, & n'a pas des taches blanches autour du cou, & aux ailes, comme lui. Il fait son nid dans les tours & dans les roches qui sont dans les montagnes & est passager, ne demeurant point l'hiver en Italie. Albert dit qu'elles vont en troupe, & qu'elles vivent jusqu'à 40 ans. Elles se nourrissent de gland, & de toutes sortes de grains.

Il y a aussi la *colombe* de Portugal, plus grosse que nos Tourterelles, & dont le plumage est fort sombre. Celle de la Chine, encore plus grosse, avec un plumage un peu bleuâtre; & celle du Groenland, appelée aîléz improprement *colombe*, puisqu'elle n'a rien du pigeon. C'est un oiseau aquatique qui ressemble à la pie de mer.

Ce mot vient du grec *κολομβαν*, qui signifie, faire le plongeon. Cette espèce d'oiseau se plaît fort à être mouillé, & à plonger avant le bec dans l'eau.

**COLOMBE**. (*Ordre de la*) Ordre de Chevalerie, fondé en 1379 par Jean I, Roi de Castille. Il fut aboli après la mort du fondateur. Quelques Ecrivains Espagnols prétendent que ce fut Henri III, fils de Jean I qui l'institua l'an 1399. Et d'autres que ce fut Pierre. Le collier de l'Ordre étoit d'or, enchaîné de rayons du soleil ondoyés en pointe, & au bout pendoit une *colombe* émaillée de blanc, les yeux & le bec de gueules. Consultez Favin, L. VI, p. 1229. Ces Chevaliers s'appelèrent en Andalousie Chevaliers de la raison. Voyez la Description des Ord. Milit. imprimée à Paris en 1672. & l'Abbé Justiniani, T. II, c. 64.

**COLOMBE**, vieux terme de Charpenterie. C'est une solive qu'on pose à plomb dans une sablière pour faire des cloisons, des maisons & des granges de charpente. *Tignum intergerino parieti deserviens*. *Colombe* nous a donné Colombage qui est un terme usité.

**COLOMBE**, chez les Tonneliers, est une espèce de varlope renversée, dont ils se servent pour pratiquer des joints aux bois qu'ils emploient.

**COLOMBE**, chez les Layetiers, est un instrument en forme de banc, percé à jour comme le rabet, & garni d'un fer tranchant destiné à dresser le bois. ENCYCLOPÉDIE.

La *Colombe* d'Architas étoit une machine volante, en forme de pigeon, fort vantée par les anciens.

**COLOMBE**, nom de femme. *Columba*. Il y a deux saintes *Colombes*, l'une de Cordoue en Espagne, martyrisée en 352, par les Sarrazins; & l'autre de Sens, que l'on croit avoir aussi souffert le martyre sous Aurélien en 273.

**COLOMBEAU**, f. m. petit Pigeon. *Columbus*, *columbulus*. Ce mot s'est dit autrefois en différentes occasions; par exemple, on disoit une étoffe à *colombes*, pour dire une étoffe sur laquelle il y avoit des figures d'oiseaux, de colombes, ou de pigeons.

**COLOMBELLE**. f. f. Diminutif de *colombe*. Petite *colombe*. *Columbula*.

T'éveillera la pie en son caquet

T'éveillera aussi la colombelle

Pour rechanter encore de plus belle. MAROT.



☞ Ces diminutifs ne sont plus usités.

**COLOMBIER**, f. m. Bâtiment en forme de tour, pour y nourrir des pigeons. *Columbarium*. Dans la plupart des Coutumes de France, le droit de *colombier* n'est pas un droit féodal. Il n'est permis qu'aux Seigneurs qui ont haute Justice d'avoir des *colombiers* à pié. Les autres Seigneurs ne peuvent avoir de *colombier*, à moins qu'ils n'aient un certain nombre d'arpens de terre. En Normandie le droit de *colombier* est attaché au plein fief de Haubert. Il n'est pas permis de bâtir un *colombier* sur une roture.

Un *colombier à pié*, est celui qui a des bou-lins depuis le sommet jusqu'au rez-de-chaussée. Les autres s'appellent des volers, des fuies. Voyez ces mots.

On dit attirer les pigeons à un *colombier*; ou au contraire, chasser les pigeons du *colombier*; pour dire, attirer par quelque amorce, par quelque bon accueil, les chalands dans une boutique, les passans dans une hôtellerie: parce qu'au propre on attire les pigeons étrangers au *colombier*, quand on y met quelque salin, ou autre drogue qu'aiment les pigeons.

**COLOMBIERS**, en termes de Charpenterie, ce sont deux pièces de bois endentées qui servent à soutenir un navire quand on veut le mettre à l'eau. *Columbar*.

**COLOMBIER**, en termes d'Imprimerie, se dit par allusion quand on laisse trop d'espace entre les mots.

**COLOMBIER**, On donne ce nom à une sorte de papier.

**COLOMBIN, INE**, adj. Espèce de couleur qui est du violet lavé, du gris de lin entre le rouge & le violet. *Color violæ dilutior*.

☞ Ce mot vicillit: on dit mieux gorge de pigeon.

**COLOMBIN**, f. m. C'est la pierre minérale d'où l'on tire le plomb pur & sans mélange d'aucun autre métal. On l'appelle *plombacine*, quand on y trouve de l'argent mêlé avec le plomb.

**COLOMBIN**, terme de Fleuriste. Nom de Tulipe. *Colombin* & blanc à grand bord; il y en a une printanière & une tardive.

**COLOMBINE**, f. f. Nom qu'on donne à une plante appelée autrement *ancolie*, & en Latin *aquilegia*. Voyez ANCOLIE.

On le donne aussi à la verveine mâle, parce que les pigeons, selon Dioscoride, la recherchent beaucoup. Voyez VERVEINE.

**COLOMBINE**, f. f. terme de Fleuriste. Anémone à peluche qui est toute d'une couleur, qui tire plus à la fleur de pêcher, qu'au colombin. Ainsi elle a été mal nommée. Elle est fort vulgaire. MORIN.

**COLOMBINE**, f. f. terme de jardinage. Fiente de pigeon. *Stercus columbinum*. Prenez bien garde, disent les habiles Jardiniers, quand vous voudrez employer la *colombine*, que ce soit toujours fort à propos, autrement elle peut causer beaucoup de dommage. LIGER. ☞ Ce fumier est trop rempli de parties volatiles: il ne convient qu'aux prés trop usés. Dans les potagers, il doit être mêlé avec d'autres engrais qui en modèrent la chaleur.

☞ **COLOMBO**, Ville des Indes orientales, sur la côte occidentale de l'Île de Ceylan, ainsi nommée de Christophe Colomb. Les Hollandois l'enlevèrent aux Portugais en 1556.

☞ **COLOMBS** ou **COULOMBS**. *Columba*. Bourg de France, avec une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, dans la Beauce, sur la rivière d'Eure, près de Nogent le Roi.

**COLOMIERS**. Petite ville de France dans la Brie intérieure, & du Diocèse de Meaux, sur le Morin. *Colomeria*, *Columbaria*. *Colomiers* est une ancienne Pairie, qui fut rétablie en son premier état par Louis XIV, en faveur d'Henri d'Orléans, Duc de Longueville.

**COLON**, f. m. signifie en général celui qui cultive une terre, *colonus* du verbe *colere* cultiver. Par

cette raison, on appelle *Colons*, les peuples d'une Colonie qui défrichent, plantent & cultivent les terres. Voyez COLONIE.

On le dit par extension de ceux qui cultivent des terres en quelque pays que ce soit. Dans quelques-unes de nos Provinces on manque de *Colons*.

**COLON**, (en Jurisprudence) signifie, dans quelques Provinces, Fermier, ou celui qui cultive un héritage. Le Fermier ou *colon* doit faire les cultures en leur temps, & selon l'usage. DOMAT, *Loix civiles*.

**COLON**, terme d'Anatomie. Quelques-uns écrivent *Colum*, selon la forme latine: Ainsi le fait toujours M. Littre dans un Mémoire qui se lit dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1703, p. 90.

C'est le nom du second des gros boyaux, qu'on appelle autrement *boyau culier*, qui est entre le *cæcum* & le *rectum*. Il va depuis le rein droit jusqu'à la cavité du foie. De là s'attachant au fond du ventricule, & portant sur la rate, il est lié au rein gauche, d'où il descend en forme d'une S jusques au dessus de l'os sacré, & va se terminer au *rectum*, de sorte qu'il enferme presque tous les boyaux grêles. C'est dans ces replis que s'arrêtent & se figurent les excréments. Pour cette raison, quelques-uns font venir ce mot de *καλόν* retarder. D'autres le tirent de *καλον* creux, à cause de cet intestin. Suivant d'autres, ce mot vient du verbe grec *καλλίζω* qui signifie être tourmenté, parce qu'il est souvent tourmenté de tranchées & de cruelles douleurs. C'est de lui que la colique a pris son nom.

☞ **COLON**, en Grammaire. Quelques Grammairiens emploient ce mot pour ce que nous appelons en fait de ponctuation, les deux points: Le mot est purement grec *καλον* & signifie membre, & par extension, membre de période: car les deux points divisent les membres des périodes.

☞ **COLONEL**, anciennement on prononçoit **CORONEL**, f. m. Officier qui commande un Régiment d'Infanterie François. *Legionis Tribunus*, *Chiliarchus*. *Colonel* du Régiment de Picardie, de Champagne. Ceux qui commandent des Régimens de Cavalerie s'appellent *Mestres de Camp*. Voyez ce mot. On appelle pourtant *Colonels* ceux qui commandent des Régimens de Cavalerie Etrangère. *Tribunus*, *Magister Equitum*.

☞ On appelle aussi *Colonels* ceux qui commandent des Régimens de Dragons, qui sont réputés des Corps d'Infanterie. *Magister Equitum quos Dracones vocant*.

Le terme de *Colonel* est venu des Italiens & des Espagnols. Skinner croit qu'il pourroit venir du mot colonie, *colonia*, & que les chefs des colonies ont peut-être donné leur nom aux chefs des troupes.

**COLONEL** se dit aussi des Chefs des Régimens de la Milice bourgeoise dans les villes. *Tribunus urbanæ Militiæ*. Il y a seize *Colonels* à Paris; & un *Colonel* des Archers de ville.

**COLONEL Général de l'Infanterie**. Officier d'Armée qui commandoit autrefois toute l'Infanterie Française. Cette charge a été supprimée en 1661, à la mort du Duc d'Epéron. *Tribunus Generalis Militiæ Gallicæ pedestris*. C'étoit un grand Officier du Royaume, dont l'autorité s'étendoit sur tous les gens de pié françois, & qui avoit les Mestres de Camp pour Lieutenans-Colonels. C'est sous son nom que toutes les Ordonnances de guerre étoient publiées, & que la Justice s'exerçoit par le Prevôt des bandes. Le P. Anselme, dans son *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, a donné une liste chronologique des *Colonels* Généraux de l'Infanterie Française. Anciennement les Capitaines, encore qu'ils commandassent à de grosses troupes, n'étoient appelés simplement que Capitaines, & non *Colonels*. BRANTÔME. M. de Tais a été le premier *Colonel Général* des Bandes Françaises. Id.

Ainsi l'on ne disoit point encore *Colonel Général de l'Infanterie*. Cet Office fut érigé en charge de la Couronne par Henri III, en 1684, en faveur du Duc d'Épernon. Elle fut supprimée par Louis XIV, en 1661, rétablie par Louis XV, en 1721, en faveur de Philippe d'Orléans, qui en donna la démission en 1730. Depuis ce temps-là il n'y a pas eu de *Colonel-Général de l'Infanterie*. Quand il y en a un, les *Colonels* particuliers prennent le titre de *Maîtres-de-Camp*. Un habile Antiquaire prétend que le *Princeps Juventutis*, qui se voit si souvent sur les médailles, ne signifie rien autre chose que *Colonel General de l'Infanterie*.

**COLONEL General de la Cavalerie**, est le premier Officier de Cavalerie, qui est au dessus des *Maîtres de Camp*, qui commandent les Régimens de Cavalerie. *Tribunus Generalis Equitum armaturæ levis*.

**COLONEL General des Suisses & Grisons**, est l'Officier qui est au dessus des Chefs des Régimens des Suisses. *Tribunus Generalis Helveticæ Militiæ*.

**COLONEL General des Dragons**, est celui qui commande tous les Dragons. *Tribunus Generalis Equitum quos Dracones vocant*.

**COLONEL-Lieutenant**, est celui qui commande un Régiment dont le Roi, ou un Prince est *Colonel*. *Vici-Tribunus*.

**COLONEL-Lieutenant du Régiment du Roi**. Ces *Colonels-Lieutenants* ont toujours Brevet de *Colonel*, & pour l'ordinaire sont Officiers Généraux.

On appelle *Lieutenant-Colonel* dans un Régiment d'Infanterie, le second Officier du Corps, celui qui le commande en l'absence du *Colonel*, & qui est à la tête des Capitaines. *Legatus Tribuni legionis*.

**COLONEL-Lieutenant de Cavalerie**, est le premier Capitaine d'un Régiment de Cavalerie étrangère, ou de Dragons. *Legatus Majorum Equitum*.

**COLONELLE**, adj. terme de guerre. Qui appartient au *Colonel*. *Primarius, a, um*. Le drapeau *Colonel* doit se mettre à la droite, à l'exception de ceux des *Reinischs*, qui serment la gauche des lignes, qui étant coupées en colonne: renversées, doivent avoir leur drapeau *Colonel* sur la gauche. **BOMBELLES**. La *Lieutenant-Colonelle*; pour dire, la compagnie du *Lieutenant-Colonel*. *Id.*

La compagnie *Colonelle* ou la *Colonelle* est la première compagnie d'un Régiment d'Infanterie qui porte le drapeau blanc. *Primipilum, prima cohors*.

**COLONIE**, f. f. Transport d'un certain nombre de personnes de l'un & l'autre sexe dans un pays, pour le défricher, l'habiter ou le cultiver. *Colonia*. Les Romains ont envoyé des *colonies* en mille endroits. M. Vaillant a rempli un volume in-folio des médailles que les diverses *colonies* Romaines ont fait frapper à l'honneur des Empereurs qui les avoient fondées. Le symbole ordinaire que les *colonies* faisoient graver sur les médailles étoit, ou un aigle, quand on y distribuoit de vieilles légions: ou un laboureur conduisant une charrue atelée de bœufs, quand on y envoyoit de simples habitans. On remarque sur toutes les médailles des *colonies* le nom de *Duumvirs*, qui y tenoient le même rang, & y avoient la même autorité que les *Consuls* à Rome.

Il y avoit deux sortes de *colonies* chez les Romains, celles que le Sénat envoyoit, & les militaires. Les militaires étoient composés de vieux soldats cassés de fatigues, aux quels on donnoit des terres pour récompense de leurs services. *Colonia militares*. Celles que le Sénat envoyoit étoient Romaines, ou Latines, c'est-à-dire, composées de citoyens Romains, ou Latins. *Colonia Romana, Latina*. Les habitans des *colonies* Romaines avoient droit de suffrage; mais ils n'avoient point de part aux charges, & aux honneurs de la République. Les habitans des *colonies* Latines n'avoient point droit de suffrage sans une permission expresse. Il y avoit aussi, selon Ulpian, l. 1. D. de censibus, des *colonies* qui n'en avoient que le nom: d'autres jouissoient du droit qu'on appeloit *jus italicum*, comme les *colonies* de Tyr, de Beryte, d'Héliopolis, d'Emèse, de Palmyte, &c. Hoffman a

donné une liste des *colonies* Romaines dans son premier Tome, p. 924 & suiv. mais elle est peu exacte. Voyez les deux livres du P. Hardouin, sur les médailles des villes & *colonies* Romaines. Voyez aussi l'ouvrage de M. Vaillant sur le même sujet, & ses médailles Grecques des Empereurs à la fin. Les François ont envoyé des *colonies* en Canada. Les Hollandois en ont envoyé beaucoup dans les Indes. Marseille est une *colonie* des Phocéens, ainsi que témoigne Strabon: ils y fondèrent une Université en Langue grecque.

**COLONIE** se dit aussi du lieu où les peuples se sont établis. Cologne est une *colonie* des Romains; Baravia est une *colonie* des Hollandois en l'Isle de Java; Québec une *colonie* des François à l'Amérique. Originellement le mot *colonie* en latin ne signifioit qu'une métairie, c'est-à-dire, une habitation de paysan avec la terre nécessaire pour nourrir la famille: *quantum colonus unus arare poterat*.

**COLONIE** se dit aussi, par extension, des détachemens qu'une Abbaye ou Maison Religieuse envoie pour en fonder, en établir, en peupler une autre. Comme le S. Abbé voyoit que son désert ne seroit bientôt plus assez vaste pour contenir ses disciples, il crut qu'il étoit à propos de former des *colonies*. VILLETORT. Il choisit pour cette *colonie* (Clairvaux) les freres & les parens de Bernard. *Id.*

On l'a même dit des nouveaux essains d'Abeilles qui sortent des Ruches pour aller habiter ailleurs.

**COLONNADE**, f. f. On ne prononce qu'une N, & l'on pourroit bien retrancher la seconde. Suite de *colonnes* disposées d'une façon régulière. *Columnatio*. Et comme on dispose les *colonnes* en différentes manières, il y a des *colonades* de diverses formes. La magnifique *colonnade* du Louvre est en ligne droite. Elle forme la façade. La *colonnade* de S. Pierre de Rome est en ceintre ou demicercle. Il y a des bâtimens environnés d'une *colonnade*.

**Peristyle** est le terme d'art pour les *colonades* droites, & *colonnade* est le mot dont on se sert vulgairement pour ces mêmes *colonades*. *Peristylum*. Voyez **PERISTYLE**.

**COLONNADES vertes des jardins**. Ornaments que l'on pratique dans les jardins par le moyen des arbres que l'on taille pour former une espèce de *Colonnade*, comme dans les jardins de Marly: Toutes les opérations des Architectes se transportent aujourd'hui par imitation dans les jardins décorés. On y place des portiques, des *Colonnades*, des galeries, des Salles de Théâtre, & les arbres ne se refusent à aucune de ces décorations.

**COLONNAIRE**, f. m. *Columnarium*. C'étoit un impôt établi à Rome sur les *colonnes*, par Jules César, dit-on, sans doute pour arrêter le luxe de l'architecture.

**COLONNAISON**, f. f. terme d'Architecture. C'est ainsi que Blondel appelle la façade d'un bâtiment orné de colonnes: *Edificium Prostylon*. *Colonnaisson* est proprement une ordonnance de colonnes.

**COLONNE**, f. f. Pilier rond ou espèce de cylindre, fait pour soutenir ou pour orner un bâtiment, un buffet, un tabernacle, une table, &c. *Columna*. La *Colonne* diffère du pilier, en ce qu'elle diminue à son extrémité supérieure, au lieu que le pilier est élevé parallèlement. La *colonne* est composée d'une base, d'un fût, & d'un chapiteau qui sert à porter l'entablement. *Basis, fœtus, capitellum*. On fait des *colonnes* de bois, de pierre, de marbre, de bronze, de jais, de lapis, &c. Il y a des *colonnes* torsées, cannelées, embatoonnées, isolées, pour les faire paroître plus grosses, ou plus agréables, & détachées. C'est la diversité des *colonnes* qui donne le nom aux cinq Ordres d'Architecture, la Toscanne, la Dorique, l'Ionique, la Corinthienne, & la Composite. *Toscana, Dorica, Ionica, Corinthia, Composita*. La *colonne Toscanne* est la plus simple & la plus courte; elle n'a que sept diamètres de hauteur. La *colonne Dorique* à 8 diamètres. Son chapiteau &

sa base sont un peu plus riches de moulure que la Toscane. La *colonne Ionique* a 9 diamètres. Son chapiteau a des volutes, & sa base lui est particulière. La *colonne Corinthienne* a 10 diamètres. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles avec des caulicoles, d'où sortent de petites volutes. La *colonne Composite* a aussi 10 diamètres. Son chapiteau a deux rangs de feuilles, avec les volutes angulaires de l'Ionique. On appelle *colonne Gothique*, un pilier tout rond dans un bâtiment Gothique, qui est trop menu pour sa hauteur, fait sans règles, & sans les proportions nécessaires. Philibert de Lorme en a voulu inventer une Française, dont il en reste encore quelques-unes au gros pavillon du Louvre vers les Tuilleries; mais il n'a pas été suivi. Les grandeurs & les proportions des *colonnes* se tirent de leurs modules, ou diamètres. Blondel enseigne plusieurs manières de décrire géométriquement, & tout d'un trait, le contour de l'enture, ou diminution des *colonnes*. On donne aux *colonnes* des noms différens selon leurs matières, ou selon leur figure. Ainsi on appelle *colonne métallique*, toute *colonne* frappée, ou fondue, de fer, ou de bronze. *Ferrea arca*. *Colonne de rocaille*, celle dont le noyau de tuf, de pierre, ou de moilon, est revêtu de pétrifications, & coquillages par compartimens. *Stela*. *Colonne d'eau* celle dont le fut est formé par un gros jet d'eau, qui sortant de la base avec impétuosité, va frapper dans le tambour du chapiteau qui est creux, & en retombant fait l'effet d'une *colonne* de cristal liquide. *Aquia*. *Colonne en balustre*, une espèce de pilier rond, tourné en balustre, ralongé à deux poires, avec base & chapiteau, qui fait l'office de *colonne*, d'une manière Gothique, & peu solide. *Columella*. *Colonne cannelée*, ou *striée*, celle qui a son fut orné de cannelures en toute sa hauteur. *Striata*. *Colonne coloritique*, celle qui est ornée de feuillages, ou de fleurs tournées en ligne spirale à l'entour de son fut, ou par couronnes, ou par festons. *Foliata*.

*Colonnes* travaillées en statues d'hommes. C'est à Lacédémone qu'elles furent inventées. On y voit encore les restes du Portique des Persans, que le Vulgaire appelle aujourd'hui Palais du Roi Ménelas. Ce fut là que les anciens Architectes employèrent, pour la première fois, ces *colonnes* travaillées en statues d'hommes pour soutenir des voûtes & des ornemens d'Architecture, & faire l'effet des statues de femmes qu'on appelle Caryatides. Voyez ce mot. Victime du que cela se fit à l'occasion de la bataille que les Lacédémoniens gagnèrent contre les Perses sous la conduite de Pausanias, fils de Cléomène: & il ajoute que depuis, à l'imitation des Lacédémoniens, plusieurs Architectes firent soutenir les architraves & les autres ornemens sur des statues Persiques, & ainsi enrichirent leurs ouvrages de pareilles inventions.

**C** *Colonne bandée*, c'est une *colonne* qui, d'espace en espace, a des bandes placées horizontalement, & qui excèdent le diamètre de son fut.

**O** *On se sert de ce terme pour décrire certains fruits qui ont la figure de cette colonne.* DICT. DE JAMES.

On dit *colonne* diaphane, fusible, hydraulique, métallique, moulée, précieuse, de rocaille, de treillage, incrustée, juvelée, par tambours, par tronçon, variée, bandée, canelée, cylindrique, coloniale, composée, diminuée, feinte, feuillue, fusilée, gothique, grêle, hermétique, irrégulière, lisse, massive, massive ovale, pastorale, renflée, rudentée, rustique, serpentine, tortue, solitaire, isolée, adossée, nichée, angulaire, attique, flanquée, doublée, liée, accouplée, groupée, bellique, chronologique, crucifère, creusée, funéraire, généalogique, gnomique, hébraïque, héréditaire, historique, honorable, indicative, instructive, itinéraire, lactaire, légale, limitrophe, lumineuse, manubiale, mémoriale, méniane, militaire, milliaire, phosphorique, ros-

trale, sépulchrale, statuaire, symbolique, tricolore, zophorique, &c. Voyez l'explication de chaque mot dans son ordre. Dans le Temple de la Diane d'Ephèse il y avoit 127 *colonnes*, toutes d'une pièce de 60 piés de hauteur. Elles furent toutes dressées aux dépens des Rois.

Ce mot vient de *columen*, qui signifie une pièce de bois posée à plomb; qui soutient le faite d'un bâtiment.

On appelle un ordre, un rang de *colonnes*, quand il y en a plusieurs de suite dans un bâtiment.

On appelle aussi *colonnes*, les piliers ou les quenouilles d'un lit qui en soutiennent le ciel. On appelle *colonne* de table une pièce de bois tournée qui porte le dessus d'une table.

**C** *COLONNE* se dit aussi d'une construction séparée d'un bâtiment, faite en forme ronde, soit d'une ou de plusieurs pierres, pour servir de quelque monument à la postérité ou à quelqu'autre usage. La *colonne* de Pompée, près d'Alexandrie, est d'une grosseur admirable. La *colonne* de Trajan est le plus bel ouvrage de sculpture qu'il y ait de l'Antiquité. La *colonne* d'Antonin trouvée depuis quelques années à Rome. La *colonne* de S. Siméon Stylite, où ce Saint demeura quarante ans debout. La *colonne* de l'Hôtel de Soissons a été faite pour observer les astres: on appelle aussi ces sortes de *colonnes*, qui d'ordinaire sont d'une hauteur extraordinaire, des *colonnes colossales*: elles ne peuvent entrer dans aucune ordonnance d'Architecture.

Sur les médailles la *colonne* marque quelquefois l'assurance, quelquefois la fermeté d'esprit. P. JOBERT.

On appelle *colonnes* d'Hercule, les montagnes de Calpé & d'Abila, au détroit de Gibraltar, où l'Océan entre dans la Méditerranée, & où Hercule borna ses voyages. *Columnæ Herculeæ*.

**C** *COLONNE Militaire*. *Colonne* de pierre, ronde & peu haute que les Romains érigeoient d'espace en espace sur les grands chemins, & sur laquelle ils gravoient la distance qu'il y avoit de-là aux grandes villes voisines où la route conduisoit. On l'appelle aussi Pierre milliaire. *Columna miliaris*, *Lapis miliaris*. On graveoit aussi sur ces *colonnes milliaires* le nom des Princes à qui les villes ou la Province étoient redevables de quelque soin & de quelque réparation. C. Gracchus fut l'Auteur d'une invention si utile au public, & si agréable aux particuliers. De-là le nom des pierres est celui des milliaires dans la façon de parler des auteurs latins. Nous en avons de fréquens exemples dans l'*Itinéraire* & dans la *Carte de Peutinger*, où nous voyons plusieurs lieux qui ne sont désignés que par le nombre des milliaires, *ad viginti milia*, *ad septimum*, *ad octavum*; & de-là sont venus plusieurs noms de lieux français. Par exemple, d'*Octavus*, s'est fait le nom d'Ocyers, de *Septimus*, Septesime, de *Decimus*, Diefine, parce qu'en ces lieux étoit la huitième, la septième, la dixième pierre ou *colonne milliaire*. CHERRIER, *Hist. de Daup. L. IV*, p. 232.

**C** *COLONNE*, en terme d'Anatomie, est cette partie qui avance au milieu du nez, & qui sépare les deux narines.

**C** *COLONNE*, en termes d'Imprimerie, est la division des lignes d'une page, & lorsque les lignes ne sont pas de toute la largeur de la page, & que la page est divisée de haut en bas, en deux ou plusieurs parties. Les livres qu'on traduit en d'autres langues, qu'on met à côté pour les comparer ensemble, sont imprimés par *colonnes*. Il y a plusieurs *colonnes* dans la Concordance de la Bible.

**C** *COLONNE de nue*, en Physique, est une quantité d'air mêlé de vapeurs & d'exhalaisons, qui sortent avec impétuosité de deux nues, dont l'une est tombée sur l'autre, & qui en sortent par la nue inférieure, parce qu'elle est moins condensée, ou moins resserrée que la nue supérieure. Une *colonne d'air*, est une portion d'air, d'une certaine hauteur, & de la grosseur d'un tuyau. *Columna aëria*. Par les divers

verses expériences qui ont été faites, l'on a trouvé qu'une *colonne d'air* de cinq cens toises de hauteur, de pareille grosseur que le tuyau où étoit le vis argent pesoit trois pouces une ligne & demie de vis argent. Ainsi une *colonne* de toute la hauteur de l'air, pesé vingt-sept à vingt-huit pouces de vis argent, & trente-deux ou trente trois piés d'eau, en supposant le tuyau où est l'eau, ou le vis argent, de même diamètre que la *colonne d'air*.

**COLONNE d'eau**, c'est une grande quantité d'eau élevée par les ouragans qui sortent des terres, lesquelles sont dessous la mer. Les Mariniers les craignent beaucoup, & ce n'est pas sans sujet, puisqu'un navire, qui se rencontre en ces endroits, ne peut manquer de périr.

**COLONNE de Feu & de nuée**. C'étoit un feu qui conduisoit les Israélites dans le désert pendant la nuit, & une nuée qui les conduisoit pendant le jour. *Columna ignea*. O Eternel ! Tu cheminois devant eux la nuit en *colonne* de feu, & de jour en *colonne* de nuée. NOMB. ch. 14, v. 14.

**COLONNE**, en termes de l'art militaire, se dit de la division d'une armée qu'on fait marcher en même temps, sur une ou plusieurs lignes, qui ont peu de front & beaucoup de hauteur; d'un même mouvement, vers un même endroit, en laissant assez d'intervalle entre les rangs & les files, pour éviter la confusion. Ainsi, on dit qu'une armée marche sur une ou sur plusieurs *colonnes*; pour dire, qu'elle marche sur une ou sur plusieurs lignes, qui ont peu de front & beaucoup de hauteur.

On le dit aussi sur Mer, en parlant des Vaisseaux qui se suivent sur une même ligne. Il est difficile d'aller par *colonnes*, de former des *colonnes* sur Mer, à moins qu'on ait le vent en poupe, en latgue.

**COLONNE renversée**. Camper en *colonne renversée*, c'est-à-dire que le chef de brigade ferme la gauche, & ensuite les bataillons les plus anciens de cette brigade; mais les compagnies des bataillons ne doivent point se renverser, ni changer leur ordre naturel. BOMBELLES. Les lignes qui campent en *colonnes renversées* doivent avoir leur drapeau colonel sur la gauche. Id.

**COLONNES de Seth**. Josephé (*Antiq. Judaïc*, c. 2.) dit qu'elles étoient dans la terre de Scriad. N'auroit-il pas suivi une tradition que l'on retrouve encore chez les Arabes? Les Anciens Grecs, dit Abulpharage, croient qu'Enoch, appelé Edris par les Arabes, est le même qu'Hermès surnommé Trismégiste: car l'on suppose qu'il y a eu trois Hermès. Le plus ancien habitoit le Saïd (ou le Terrain élevé) de la haute Egypte. Il a trouvé le premier des substances supérieures, & a prédit le déluge. Dans la crainte que les Sciences ne vinssent à périr, & les Arts à s'oublier, il fit construire les pyramides, graver dessus toutes sortes d'arts & d'instrumens, & représenter les différentes classes de science: son intention étant d'en conserver la connoissance à la postérité. L'idée qu'Enoch a bâti les pyramides, est adoptée par les Sabiens qui vivent aujourd'hui en Egypte. Ils ne s'imaginent pas seulement que ces monumens sont les tombeaux de Seth & de ses deux enfans, Enoch & Sabi, qu'ils regardent comme les premiers Auteurs de leur religion, ils offrent encore de l'encens à ces mêmes monumens, & leur sacrifient un coq & un veau noir. M. d'Herbelot parle du grand respect qu'ils ont pour les pyramides d'Egypte, à cause qu'ils croient que Sabi, fils d'Edris ou d'Enoch, est enterré dans la troisième. Les Sabiens, ajoute-t-il, prétendent tenir leur Religion de Seth & d'Enoch, dont ils se persuadent d'avoir aujourd'hui les livres. *Essais sur les Hierogliph*. p. 180.

**COLONNES du châtelet**, sont des divisions des Conseillers au Châtelet en plusieurs services différens, que chaque division ou colonne remplit alternativement & successivement de trois en trois mois. Ces quatre colonnes ou services se réunif-

sent, quand les cas le requièrent; & alors l'un d'eux semble se tenir dans la chambre du Conseil.

**COLONNE** se dit figurément de ce qui soutient, qui appuie, qui affermit quelque chose. *Columna*, *subcrum*, *præsilium*. La justice, la paix, la Religion, sont les *colonnes* de l'Etat. Les Saints Peres, les Martyrs, sont les *colonnes* de l'Eglise. L'Ecriture dit que la terre est fondée sur de fortes *colonnes*, & qu'elles ne seront point ébranlées. S. Paul dit, dans son *Eptre aux Galates*, que Jacques, Pierre & Jean, sont regardés comme des *colonnes* entre les Apôtres. Les grandes *colonnes* de Théroë étoient encore trop fermes. Le P. d'Orléans, Possidonius, que Cicéron appelle le plus Grand des Stoïciens, souffrit aussi impatiemment qu'un homme du Vulgaire, & cette *colonne* du portique fut ébranlée par une maladie. S. Eyr.

**COLOPHANE**. f. f. Selon les règles, il faudroit dire *colophone*; mais, selon l'usage, qui est plus fort que les règles, il faut dire *colophane*. C'est une sorte de gomme dont on se sert pour frotter les archets des instrumens de musique. *Colophonia*. Voyez COLOPHONE.

**COLOPHON**. Ville ancienne de la côte occidentale de l'Asie mineure. *Colophon*. C'étoit une ville d'Ionie, où il y avoit un oracle célèbre d'Apollon. Quelques-uns veulent que ce soit le lieu que l'on nomme aujourd'hui Belvédère. Harpagus prit Smyrne & *Colophon*. Du Loir, p. 9.

**COLOPHONE**. f. f. Substance de nature oléagineuse, tirant sur le jaune, aride & friable, composée des restes des résines du sapin & des pommes de sapin, épaissies par le moyen de la décoction, & endurcies par le froid. *Colophonia*. Pour être bonne, il faut qu'elle soit luisante, odorante, & qu'étant jetée sur les charbons ardens, elle rende une fumée presque semblable à celle de l'encens. Plin dit que la *colophone* a pris son nom de *Colophone*, ville d'Ionie, d'où elle a été apportée d'abord. On l'appelle aussi *resine espagnole* & *resine grecque*, selon qu'on l'a apportée de ces régions-là. On appelle aussi *colophone*, la térébentine cuite dans l'eau jusqu'à ce qu'elle ait acquis une consistance solide. On appelle encore *colophone*, le marc de la térébentine distillée qui demeure au fond de la cornue. La *colophone*, étant les restes des résines, en a aussi les qualités, mais moins pénétrantes. Elle s'échauffe, dessèche, ramollit & aglutine. On en mêle ordinairement dans les emplâtres. Elle sert aussi aux joueurs d'instrumens à corde de boyau pour frotter leurs archets. Les particules de *colophone* dont se chargent les crins de l'archet, le font mordre davantage sur les cordes qui deviennent par-là plus sonores. On dit partout colophane & non pas *colophone*.

**COLOPHONIEN, ENNE**. f. m. & f. Qui est de Colophon. *Colophonius*, *a*. Hérodote, dans le premier Livre de son histoire, rapporte que les *Colophoniens* sont les premiers fondateurs de Smyrne. Du Loir, p. 13.

**COLOQUINTE**. f. f. *Colocynthis*. Plante cucurbitacée, qu'on distingue aisément par l'amertume de ses fruits. Il y a plusieurs espèces & plusieurs variétés de *Coloquinte*. La *Coloquinte* ordinaire, ou celle qu'on emploie en Médecine, poussé quelques tiges couchées par terre, rudes au toucher, cannelées & pleines de suc. Elle donne plusieurs feuilles qui sont alternes, rudes, velues, blanchâtres & découpées fort profondément, de même que dans la Citrouille, ou *Anuria*, mais plus petites. Des vrilles naissent auprès des queues de ces feuilles, & sont un peu velues: ses fleurs sont petites à proportion des autres cucurbitacées & jaunâtres. Il succède à celles qui nouent, des fruits gros comme le poing, charnus, de même que le fruit des autres plantes de cette famille, mais fort amers: & ses semences menues sont douces, si on les lave bien, pour emporter l'amertume qui est répandue seulement sur leur surface extérieure. Cette char-



défféchée devient membraneuse, blanche & très-purgative. Elle sert de base à plusieurs compositions purgatives. On a donné aux trochisques de *Coloquinte*, le nom de *Trochisque alhandal*. Ces trochisques purgent en petite dose. Après l'Aloës, rien n'est d'une amertume si insupportable. On fait ces trochisques *alhandal*, en coupant la *coloquinte* fort menu, & en la broyant dans un mortier frotté d'huile d'amandes douces; après quoi on y ajoute la gomme tragacant & le mastic.

Ce mot vient du grec *κοβοκύνθη*, qui lui a été donné, parce que la *coloquinte* *κοιλίαν κινεί*, c'est-à-dire, remue le ventre.

**COLORAN.** Petite ville de la presqu'île de l'Inde, deçà le Gange, sur la côte de Coromandel, suivant M. Baudrand, qui est probablement le créateur de cette ville. Les Géographes & les Voyageurs ne parlent que d'une rivière de *Coloran*, dans la presqu'île, en deçà du Gange. Elle sort des montagnes de Gate, dans le Royaume de Visapour, & se divise en plusieurs branches, dont la plus Septentrionale conserve le nom de *Coloran*, sépare le royaume de Gingi de celui de Tranjaour, & se perd dans le golfe de Bengale.

**COLORANT, ANTE, adj.** qui colore, qui donne la couleur. *Colorans*. Les parties colorantes d'une plante. Les Teinturiers distinguent toutes les drogues qu'ils emploient en *colorantes* & non *colorantes*. *Colorem inducens*. Les drogues *colorantes* du grand & du bon teint, sont les pastels de l'Autagais & Albigeois, vouede, indigo, pastel & graine d'écarlate, cochenille, mesteque & tesquale pour les étoffes de prix: cochenille campesliane ou silvestre pour les petites étoffes: garence, bourre ou poil de chèvre, terra mérita ou coucoume, gaude, farette, genétrolle & la suite. Les drogues non *colorantes* sont celles qui servent à disposer les étoffes, & à tirer la couleur de l'ingrédient *colorant*, comme l'alun, le sel ou cristal de tartre, l'arsenic, le réalgal, le salpêtre, le sel commun, le sel armoniac, le sel gomme ou minéral, l'agaric, l'esprit de vin, le son, la farine de pois & le froment, l'amidon, la chaux, la cendre commune, ou recuite, ou gravelée.

La distribution égale des atômes *colorans* sur tout le sujet, dépend & de l'uniformité d'action que pourra prendre par elle-même la matière *colorante* mise en mouvement, & d'une certaine justesse d'opération que l'expérience enseigne. *Hist. de l'Ac. des Sc.*

**COLORATION, f.** Voyez COLORISATION. C'est la même chose.

**COLORBASIENS.** Nom d'une branche de Gnostiques. Ils furent ainsi appelés de *Colorbasus*, lequel avoit enrichi par dessus les visions des Gnostiques qui l'avoient précédé. S. Epiphane a rapporté & réfuté ses erreurs. *Hér.* 35.

**COLORER, v. a.** donner de la couleur. *Colorare*. Le soleil commençoit à *colorer* le sommet des montagnes. Le ror commence à se *colorer*. Les Taverniers savent bien *colorer* leur vin. La chaleur du soleil *colore* les fruits.

**COLORER, terme de Marqueterie & de Menuiserie de placage.** C'est donner de la couleur aux pierres & aux bois qu'on emploie dans ces sortes d'ouvrages, suivant les teintes dont l'Ouvrier a besoin, ou pour ses clairs, ou pour ses ombres.

**COLORER** se dit au figuré pour, donner une belle apparence à quelque chose de mauvais. *Colorare*. Il n'y a point de si méchante action, qu'un flatteur, qu'un Sophiste, ne sache *colorer*. Je ne sai pas ce que l'on peut dire pour *colorer* tant de violences. **PAT.** Si vous me trahissez, ne vous attendez pas que je sois assez bonne pour me payer des excuses dont on *colore* d'ordinaire ces sortes de légèretés. **VILL.** Valentinien I n'autorisa la polygamie par un Edit, que pour *colorer* son double mariage. **S. EVR.** Si l'on considère toutes les Comédies, l'on n'y trouvera autre chose que des passions vicieuses, embellies, & *colorées* d'un cer-

tain fard qui les rend agréables. **NICOL.** Vous nous payez ici d'excuses *colorées*. **MOL.**

Pour *colorer* mieux le mensonge, on marquoit le lieu, le temps, & toutes les circonstances de la bataille. **BOUN. Nav. L. IV.**

**COLORER, v. n.** terme de Jardinage. Prendre du *coloris*, & mieux se *colorer*. La Blancheur d'Andilly *colore* fort vis au Soleil. **LA QUINT.**

**COLORE, E E, part.** Voyez le verbe. Il est aussi adj.

En Jurisprudence, on appelle titre *coloré*, ou titre apparent, un titre qui paroisoit valable, & qui par l'événement ne l'est pas. Il faut avoir un titre *coloré* pour se mettre en possession d'un Bénéfice: autrement il y a intrusion.

On appelle du vin qui est plus rouge que paillet, du vin *coloré*. On dit aussi d'un homme qui est rouge de visage, qu'il a le teint *coloré*.

**COLORIER, v. a.** Employer des couleurs, les mêler agréablement pour exécuter un dessein de tableau. *Colorare, colores inducere.*

Ce terme est particulièrement affecté à la Peinture. Ce n'est pas seulement distinguer les traits & former l'image visible des objets par les variétés de la couleur; c'est imiter les couleurs des objets naturels, relativement à leur position; donner aux objets qu'on peint, les lumières, les ombres & les couleurs de ceux que la nature nous présente, suivant leur position & le degré de leur éloignement. Il y a des couleurs amies, qui semblent se rechercher pour s'embellir mutuellement: & des couleurs ennemies, qui semblent se fuir, qui seroient effacées ou obscurcies les unes par les autres. Mais il n'y a point de couleurs si amies, qui, étant assemblées sur le même fonds, n'aient besoin de quelque autre couleur moyenne qui les sépare un peu, pour empêcher que leur union ne paroisse trop brusque: Il n'y a point de couleurs si ennemies, qu'on ne puisse les réconcilier par la médiation de quelque autre: deux points essentiels que les habiles Peintres ont toujours en vue, comme la perfection de leur Art.

Les Peintres veulent, dit **FÉLIB. Dial. des Peint.** que parmi les lumières & les ombres bien ménagées, on voie dans un tableau les vraies teintes du naturel; qu'on apperçoive des masses de couleurs, où l'on observe soigneusement cette amitié, ou cet accord qui se doit trouver entr'elles; qu'on assortisse habilement les chairs avec les draperies, les draperies les unes avec les autres, les personnages entr'eux, les paysages, les lointains; en sorte que tout y paroisse à l'œil si artificeusement lié, que le tableau semble avoir été peint tout d'une suite, & pour ainsi dire, d'une même palette de couleurs.

Les grandes idées de colorisation parfaite que nous voyons dans les Livres des Peintres, plus que dans leurs tableaux, & qu'on peut appeler le Roman de la Peinture, nous les trouvons réalisées dans un million d'objets que la nature offre à nos regards; dans les couleurs de l'arc-en-ciel, dans celles d'un paon qui fait la roue, dans celles d'un papillon éployé aux rayons du soleil, dans les parterres de nos jardins, souvent dans une simple fleur.

**COLORIÉ, E E, part.** Dans la description du Labyrinthe de Versailles, on dit: les Animaux de bronze *colorié* selon le naturel, sont si bien désignés, qu'ils semblent être dans l'action même qu'ils représentent.

**COLORIS, f. m.** Manière d'appliquer, de mêler, & de bien placer les couleurs d'un tableau. *Colorum ratio.* C'est l'art d'imiter les couleurs des objets naturels, relativement à leur position. Le *coloris* est ce qui donne les lumières & les ombres convenables aux parties des objets qu'on veut représenter. Il faut, pour faire un beau *coloris*, que le clair ne précipite pas dans le brun, ni le brun dans le clair, & que deux couleurs ennemies ne se rouchent pas immédiatement. Le *coloris* est une partie essentielle de la Peinture, par laquelle le Peintre fait imiter

les apparences des couleurs de tous les objets naturels, & distribuer aux objets artificiels la couleur qui leur est la plus avantageuse pour tromper la vue. DE PILES.

COULEUR & *Coloris* considérés dans une signification synonyme. La *couleur*, dit M. l'Abbé Girard, est ce qui distingue les traits, & forme l'image visible des objets par les variétés. Le *coloris* est l'effet particulier qui résulte de la qualité & de la force de la couleur, par rapport à l'éclat, indépendamment de la forme & du dessin. La première a ses différences objectives divisées par espèces, & ensuite par nuances. Le second n'a que des différences qualificatives divisées par degrés de beauté & de laideur.

Le bleu, le blanc, le rouge sont différentes espèces de *couleur*: le pale, le clair, le foncé sont des *nuances*: mais rien de tout cela n'est le *coloris*; parce qu'il est le tout ensemble pris en général, dans son union, par une sensation abstraite & distinguée de la sensation propre & essentielle des *couleurs*.

Les tableaux du Titien excellent par la beauté du *coloris*; & l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art particulier que ce Peintre avoit de préparer & d'employer les *couleurs*.

Quoique le terme de *coloris* s'étende sur tous les objets, il a cependant plus de rapport aux carnations qu'à toute autre chose, parce qu'on y remarque mieux les teintes, les demi-teintes, le travail de la peau, la fonte du pinceau, en un mot, tout ce qui le forme.

Un traité du *coloris* comprend ce qui regarde la nature des couleurs, l'union & l'amitié qu'elles ont entr'elles, la manière de les employer pour produire ces beaux effets de clair & d'obscur, qui aident à faire paroître le relief des figures & les enfoncemens dans les tableaux: ce qui regarde la perspective aérienne, qui n'est autre chose que l'affoiblissement des couleurs par l'interposition de l'air, les accidens lumineux & du diaphane qui se remarquent dans la nature, les différentes lumières, tant des corps illuminans que des corps illuminés, leurs réflexions, leurs ombres, les différentes visions ou aspects, selon la position du regardant, ou des choses regardées, les apparences des corps dans l'eau, ce qui produit cette force, cette fierté, cette douceur, & ce précieux, qui se trouvent dans les tableaux bien colorés, les diverses manières de *coloris*, tant aux figures qu'aux paysages. FÉLIB. Voyez M. De Piles, dans son Cours de Peinture, Léonard de Vinci, &c.

On dit, d'un teint frais & vermeil, voilà un beau *coloris*. ACAD. FR. *Vividus color*.

*Coloris* se dit aussi des changemens causés sur le visage par certaines passions. Certains mouvemens du cœur répandent un *coloris* charmant sur le visage des Dames, & même de celles qui sont le moins partagées en *couleur*.

On cherche à mettre ce mot à la mode, en parlant des ouvrages d'esprit. L'esprit ne paroît jamais avec plus d'avantage, que lorsqu'il reçoit la loi du cœur. Les pensées les plus ingénieuses prennent alors le *coloris* du sentiment. Nos Comédies modernes sont remplies de moralités, de portraits hors d'œuvre, de scènes décevues, de petits sentimens, de jolies pensées; & tout cela est revêtu d'un *coloris* de jargon précieux & métaphysique qui exerce la pointe de l'esprit, & qui fait haïr la raison.

COLORIS est aussi un terme de Fleuriste. C'est la couleur vive & brillante d'une fleur. Il y a dans les fleurs plusieurs sortes de *coloris*; il y a un *coloris* lustré, un satiné, & un velouté. Le brillant du *coloris* est charmant dans les fleurs. Plus le *coloris* des tulipes est lustré & satiné, & plus il est estimé.

Il se dit aussi des fruits, en termes de Jardinier. Ce fruit prend un beau *coloris*. Voilà une pêche d'un *coloris* admirable. Ce *coloris* est un petit rouge qui se fait voir sur les fruits, tant à noyau, qu'à pepin.

LIGER.

COLORISATION, f. f. est un terme de Pharmacie,

qui se dit de divers changemens de couleur qui arrivent aux substances en diverses opérations de la nature ou de l'art, comme par les fermentations, lortions, coctions, &c. Soit pour leur donner une couleur plus agréable, soit pour les déguiser & en cacher la composition. *Colorum mutatio*.

COLORISATION, en termes de Peinture, se dit pour la manière de colorier, de distribuer, de ménager les couleurs dans un tableau. Voy. COLONNE & COLOURS.

COLORISTE, f. m. Peintre qui entend bien le *coloris*, *miscendi, inducendi coloris peritus*, & qui donne du *coloris* à ses figures.

COLORISTE se dit, dans le figuré, d'un Ecrivain qui représente bien ses caractères, &c. L'Abbé de Saint-Réal essaya de peindre Charles Emmanuel, Duc de Savoie, mais, quoiqu'il fut excellent *coloriste*, il se désista de son pinceau; & s'il commença le portrait de ce Prince, il n'osa l'achever. *Memoires de Trévoux*.

Un homme d'esprit a dit, en parlant de nos Poètes modernes: on ne paroît chercher maintenant que les beautés de détail: une pièce n'est souvent qu'un composé de morceaux rapportés. Ils ont de l'éclat; mais il n'en résulte pas un tout qui seul a droit de charmer. Ainsi peut-être, nous avons des *Coloristes*, mais nous manquons de Dessinateurs.

On a fait aussi un adjectif de ce mot. Les blancs particuliers & artificiels ne sont pas de vrais blancs. Ils portent tous une petite teinte qui se fait sentir à un œil *coloriste*. CASTEL.

COLORITE, f. m. Nom de Religieux. *Colorita*. Les *Colorites* sont une Congrégation d'Augustins, qui commença par les soins de Bernard de Rogliano, dans la Calabre citérieure, vers l'an 1530. Elle se soumit, & se réunît à l'Ordre des Hermites de S. Augustin l'an 1600. Elle a pris son nom d'une petite montagne, nommée *Colorito*, située proche du village de Morano, au diocèse de Cassano, dans la Calabre citérieure, province du royaume de Naples. Il y avoit sur cette montagne une église dédiée à la Sainte Vierge. Bernard, qui étoit un saint Prêtre du village de Rogliano, s'y retira, & bâtit une cabanne proche de cette église; & s'étant revêtu d'un habit d'Hermitte, il donna commencement à la Congrégation des *Colorites*.

COLORNO. *Colurnium*. Petite ville d'Italie, dans le Parmesan, près de la rive du Pô.

COLOSSAL, ALE. adj. m. & f. Qui est d'une grandeur démesurée, fort au dessus de la naturelle. *Colossæus* ou *Colossicus*. La figure de S. Christophe de l'Eglise de Paris est *colossale*. On appelle aussi colonne *colossale*, une colonne d'une prodigieuse grandeur, en sorte qu'elle ne peut entrer dans une ordonnance d'Architecture; elle doit être solitaire, comme la colonne de Trajan. On ne les étoit que pour les Dieux. Néron le premier fit ériger pour lui une statue *colossale*. On trouve dans le Moréry COLOSSIQUE, des statues *colossiques*. On ne fait où l'on a pris ce mot.

COLOSSE, f. m. Statue de grandeur démesurée, de la taille d'un Géant. *Colossus*. Le *colosse* de Rhodes étoit une statue d'Apollon, si haute, que les navires passôient à pleines voiles entre ses jambes. Les Rhodiens le firent élever après que Démétrius, qui assiégeoit leur ville, eut fait la paix avec eux, & se fut retiré. C'étoit une des sept Merveilles du Monde. Il avoit soixante-dix coudées de hauteur. Ce fut l'ouvrage de Charès, disciple du fameux Lysippe. Il fut douze ans à le faire. Il y avoit peu de gens qui pussent embrasser son pouce, &c. Les Sarrasins s'étant saisis de l'île de Rhodes en 653, trouvèrent étendu par terre ce *colosse* qu'un tremblement de terre avoit fait tomber. Un Juif, à qui les Sarrasins le vendirent, l'ayant fait mettre en pièces, chargea neuf cens chameaux de l'airain dont il étoit fabriqué. L'an 7 de Jésus-Christ, on dressa à Rome, dans la rue sacrée, un *colosse* d'airain, de cent ou cent dix piés de haut. Il avoit été fait pour Néron; mais au lieu de sa tête, on y mit une représentation du Soleil, sous la figure de Tite, selon quel-

ques-uns. TILLEM. Il y a parmi les Antiquités de Rome sept fameux *colosses*, deux d'Apollon, autant de Jupiter, un de Néron, un de Domitien, & un du Soleil. Il y en avoit aussi un de Mercure dans les Gaules, lequel étoit très-connu.

Les premiers *Colosses* tirent leur origine d'Égypte, où, suivant plusieurs Auteurs, le Roi Sésostris fit placer dans le Temple que l'on avoit bâti à Vulcain, dans la ville de Memphis, plusieurs statues de pierre, tant de lui & de sa femme, que de ses enfans, dont les unes avoient trente coudées de haut, & les autres vingt. Il y avoit à Rome une statue de cuivre, représentant Apollon, dans le temple d'Auguste, qui avoit plus de cinquante pies de haut. Le *Colosse* d'Auguste étoit dans la place qui portoit son nom à Rome. Domitien avoit fait dresser une statue équestre dans le milieu de la place publique, de cent pies de haut, que le Sénat fit abattre après la mort de ce Rivan. Le *Colosse* d'Hercule, que Fabius Maximus Verrucosus enleva de Tarente, & qu'il fit placer dans le Capitole, étoit une statue de cuivre que Lyfippe avoit faite. Celui de Jupiter fut fait par ordre de l'Empereur Claude, & place proche du théâtre de Pompée, & pour cette raison, fut appelé *Jupiter Pompéien*. Spurius Carvilius, après la défaite des Samnites, fit fondre toutes les armes de cuivre qu'il avoit prises sur eux, & en fit faire une statue de Jupiter, aux pies de laquelle il se fit représenter. Ce *Colosse* fut mis aussi dans le Capitole. *Dict. de Peinture & d'Architecture.*

On appelle aussi *Colosse*, un bâtiment d'une grandeur extraordinaire, comme les pyramides d'Égypte, les amphithéâtres, &c.

COLOSSE est dit *καὶ τὸ πρὸς τὸν οὐρανὸν τὸ ὄρα quod minuat & retundat oculos*, parce qu'un *Colosse* est si grand, qu'il trouble la vue; l'œil a de la peine à le considérer tout entier à la fois.

COLOSSE se dit au figuré des hommes & des animaux qui sont d'une grandeur extraordinaire, tous les soldats de cette compagnie sont de vrais *Colosses*.

*Déjà ces tirans insensés  
Du haut de leurs monts entassés,  
Voyoient le Ciel comme leur proie;  
Quand d'un effort impétueux,  
Le carreau s'élança & foudroie  
Ces Colosses présomptueux.*

NOUV. CH. DE VERS.

*Dame Fourmi trouva le citron trop petit,  
Se croyant pour elle un Colosse.* LA FONT.

COLOSSE. Ville ancienne de la Phrygie, Province de l'Asie mineure. *Colosse* ou *Colossis*. La ville de *Colosse* n'étoit pas fort éloignée de Laodicée. C'est une des premières qui reçut la foi. Les Grecs l'appellent aujourd'hui Chours. Elle fut ruinée vers l'an 60 par un tremblement de terre.

COLOSSIEN, ENNE. f. m. & f. *Colossensis*. Qui est de Colosse. Les *Colossiens* furent instruits en la Foi par Epaphras. PORT R. Dans l'Épître aux *Colossiens* S. Paul après avoir relevé la grandeur de Jésus-Christ, avertit les *Colossiens* de ne se point laisser séduire par les Philosophes. Ib. Quelques Interprètes ont pensé que ces *Colossiens*, auxquels Saint Paul écrivoit, sont les Rhodiens, qu'on appeloit ainsi à cause du colosse qui étoit à l'entrée de leur port. C'est le sentiment de Suidas, de Calepin, & de Munster; & Zanchius, aussi bien qu'Érasme, font mention de cette opinion; mais elle a peu d'apparence, & n'est point suivie. Que quelques Poètes aient appelé les Rhodiens *Colossiens*, il ne s'en suit pas que dans l'usage ordinaire, que suivait assurément S. Paul, on leur donnât ce nom.

COLOSTRE, f. m. terme de Médecine. Premier lait qui se trouve dans le sein des femmes après leurs couches. *Colostrum*, *colostrum*. On donne aussi ce nom à la maladie que ce lait leur cause quand il vient à se cailler. *Colostratio*.

COLOSWAR. *Claudiopolis*. Ville de Transil-

vanie, que les Allemands appellent *Clausenbourg*. Elle est sur la rivière appelée le petit Samos, à 13 lieues du grand Waradin, à 6 ou à 7 de Huniad. C'est-là que s'assemblent les Etats de la Province, & que se tient le Sénat.

COLPORTAGE, f. m. emploi, fonction de celui qui est Colporteur.

COLPORTER. v. a. Porter à son cou, ou sur son dos, quelques mannes, ou balles de marchandises, pour les vendre par les rues & par la campagne. *Subjctis cervicibus aliquid ferre, supposito dorso aliquid gestare*. Il est permis aux Ramoneurs, & autres petits Merciers, de *colporter* des marchandises, mais non pas de les vendre en boutique hors des Foires. En temps de contagion la Police défend à tous Revendeurs d'habits, Colporteurs, d'exposer en vente ou de *colporter* par la ville, aucuns habits, linges, ou autres hardes. DE LA MARE.

COLPORTER signifie proprement porter des marchandises dans les rues, ou de maison en maison, pour les vendre. On le dit en librairie, des livres, feuilles volantes, papiers publics, &c.

COLPORTEUR, f. m. marchand qui va vendre ses marchandises par les rues, & qui les porte dans une manne ou cassette pendue à son cou. *Circumforaneus propoli*. Les *Colporteurs* vendent des images, des étuis, des ciseaux, des lacets, & autres menues marchandises. On le dit particulièrement des crieurs de Gazettes, d'Edits & autres feuilles volantes qui sont nouvelles, & d'un prompt débit. Par les statuts des Libraires, il est défendu aux *Colporteurs* de tenir apprentifs, magasins, ni boutiques, ni imprimerie, ni faire imprimer en leurs noms; mais ils peuvent porter au cou une balle pour porter de petits livres qui ne passeront pas huit feuilles brochées ou reliées à la corde, & imprimées par un Libraire de Paris avec sa marque. Les *Colporteurs* ne doivent rien débiter sans la permission du Lieutenant Général de Police. DE LA MARE, *Tr. de la Pol. L. I, T. XV, c. 2.* Il y a des *Colporteurs* de hardes; c'est la même chose que Revendeurs.

COLPORTEUR, anciennement COMPORTEURS, *quia secum portant*, parce qu'ils portent avec eux toutes leurs marchandises.

COLRAINE. Ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de même nom, faisant aujourd'hui partie de celui de Londondery.

COLTI, f. m. terme de Marine. C'est un retranchement au bout du château d'avant d'un vaisseau; lequel descend jusques sur la platte-forme.

COLUGA ou COLOUGA. *Coluga*. Ville de l'Empire Rusien, dans le Duché de Rézan, sur la rive occidentale de l'Occa.

COLUMBAIRE, f. m. ou *COLUMBARIUM*, car nous retenons aussi le mot latin en notre langue, terme d'Antiquités Romaines. C'étoit un bâtiment sépulchral, qui contenoit en dedans plusieurs niches propres à recevoir des urnes mortuaires. En 1726, on trouva près de Rome le *Columbarium* de la maison de Livie, c'est-à-dire, des Officiers de sa maison, & de leurs femmes & enfans. Plusieurs Antiquaires d'Italie ont donné la figure de ce *columbaire*, & les inscriptions qui s'y trouvèrent. C'est une indignité qu'on n'ait pas conservé ce monument, & qu'on l'ait laissé se combler de terre.

Ce mot a été donné à cette espèce d'édifice, parce qu'il ressembloit à un colombier. Les niches des urnes y étoient disposées comme les trous pratiqués dans un colombier pour les nids des pigeons.

COLUMBAIRE s'est dit aussi des trous pratiqués sur les côtés des Galères, par où passoient les rames. La raison étimologique est la même.

COLUMELLA, f. f. terme de Conchiliologie. C'est le fût, la rampe, ou l'axe intérieur d'une coquille depuis le haut jusqu'en bas; c'est autour de ce fût que les spirales de la coquille sont contournées: il ne se découvre que vers la bouche.

COLLUMELLE, f. f. terme de Fleuriste. Tulipe rouge-blanche. MORIN.

**COLURE**, terme d'Astronomie, qui se dit de deux grands cercles qui coupent l'équateur & le zodiaque en quatre parties égales, & qui servent à marquer les quatre saisons de l'année. Comme ces cercles passent par les poles du monde, il est évident qu'ils sont l'un & l'autre au nombre des méridiens. *Colurus*.

On nomme *colure* des solstices, le méridien ou cercle de déclinaison qui passe par les poles de l'équateur, & par ceux de l'écliptique; & *colure* des équinoxes, le cercle qui passe par les poles de l'écliptique & les intersections de l'écliptique avec l'équateur. Ces deux *colures* se coupent en angles droits, & divisent l'écliptique & l'équateur en deux parties égales. *CASSINI*. Les *colures*, en coupant ainsi l'équateur, marquent les quatre saisons de l'année.

Ils sont ainsi nommés de deux mots grecs, *κόλος*, c'est-à-dire, *mutilus* ou *truncatus*; & *ἄρα*, c'est-à-dire, *cauda*, comme paroissant avoir la queue coupée, parce qu'on ne les voit jamais tout entiers sur notre horizon.

**COLUTHEA**. Voyez BAGUENAUDIER.

**COLUVRÉE** ou **COLEUVRÉE**, ou plutôt **COULEUVRÉE**, f. f. Quelques-uns disent vigne blanche, Brione ou Brioinc. f. f. *Bryonia*. Ses racines sont grosses, charnues, blanchâtres, âcres & amères au goût. Elles poussent des tiges en fârmens menus, fort longs, cannelés, velus, & qui grimpent sur les corps voisins, auxquels elles se lient par le moyen de quelques vrilles. Ses feuilles sont alternes, à plusieurs angles, & ressemblantes par leurs figures à celles du lierre, mais plus amples; de la grandeur de celles de la vigne, velues, & d'un vert-pâle. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles, & viennent par bouquets: elles sont d'une seule pièce, évâsées de demi-pouce de diamètre, découpées profondément en cinq quartiers, d'un blanc verdâtre, tirant un peu sur le jaune, & collées à leur calice, qui est pareillement verdâtre, à cinq quartiers. Ces fleurs sont quelquefois stériles; celles qui nouent donnent des baies grosses comme des pois, rougeâtres, & qui renferment quelques semences arrondies & aplaties. La racine de *coluvree* est hydragogue, & on s'en sert pour les hydro-piques. On la donne en lavement pour provoquer la sortie de l'arrière-faix. Les Charlatans la vendent pour la racine de Mandragore. Elle est aussi apéritive. On en donne dans l'hydropisie, dans l'asthme & dans la gourme. En latin *bryonia alba bacis rubris*. Il y a plusieurs autres espèces de *coluvrées*. Le nom de *bryonia* qu'on donne à la *coluvrée*, vient de *βρύο*, *germino*; parce que cette plante jette beaucoup de branches & s'étend beaucoup. Les Anciens l'ont appelée vigne blanche, ses feuilles ressemblent à celles de la vigne.

Les vrais noms françois sont *Couleuvrée* ou *brionc*.

**COLX**, f. m. vieux mot. Coups.

**COLYBES**, terme de la Liturgie grecque. f. m. pl. Offrande de grains & de légumes cuits, que les Grecs font en l'honneur des Saints, & en mémoire des morts. *Colyba*. Gabriel Severe de Philadelphie a fait un petit Traité des *colybes*, dans lequel il en recherche l'origine & la signification. M. Simon a fait une Note sur ce Traité. Balsamon, l'Eucolege des Grecs imprimé à Venise; le P. Goar dans son *Eucolege*; & Leo Allatius, *De Eccl. Occid. & Orient. perpet. conf. L. III, c. 18*, parlent aussi des *colybes*, & voici en peu de mots ce qu'ils en disent. Les Grecs font quelquefois légèrement cuite du blé, & le mettent en petits monceaux sur des plats. Ils mettent dessus différents légumes: par exemple des pois broyés, des avelines, des noisettes sans écorce, des noix coupées en petits morceaux, des grains de raisins de Corinthe & de grenades, qu'ils partagent en différens compartimens séparés les uns des autres par des feuilles de persil. C'est un amas, ou petit monceau de blé ainsi af-

faisonné, qu'ils appellent *κόλυβα*, *Colybes*. Ils ont une Oraison pour la bénédiction de ces *Colybes*, dans laquelle ils prient Dieu, qui donne à toutes choses leur perfection, qui fait produire à la terre toutes sortes de fruits pour notre usage, qui nourrissant les enfans de Babylone de seuls légumes, leur donna plus d'embonpoint & plus de grace qu'à tous les autres; ils le prient, d s-je, de bénir ces fruits, & ceux qui en mangeront, parce qu'ils sont offerts à sa gloire, en l'honneur d'un tel Saint, & en mémoire des fidèles trépassés; ils lui demandent tous les secours nécessaires au salut; la vie éternelle pour ceux qui les offrent; & ils le demandent par l'intercession de la sainte Vierge, du Saint dont ils font commémoration, & de tous les Saints. Balsamon rapporte à S. Athanase l'origine de cette cérémonie, & le Synaxaire grec la rapporte au temps de Julien l'Apostat.

Quelques Théologiens latins ayant été choqués de cette cérémonie, qui leur paroissoit tout-à-fait extraordinaire, Gabriel, Archevêque de Philadelphie, écrivit là dessus un petit Traité en grec que M. Simon a traduit en latin, & qui a été imprimé dans ces deux langues à Paris en 1671, avec quelques autres ouvrages de cet Archevêque. Gabriel prétend que les *Colybes* tirent leur origine de ces paroles de Jésus-Christ, au chapitre 12<sup>e</sup> de Saint Jean, vers. 24. *Le grain du froment qui est tombé dans la terre ne rapporte rien s'il ne meurt; mais s'il meurt, il rapporte beaucoup*. Il ajoute encore ce passage de S. Paul, *Ep. I aux Corinth. ch. XV, 36. Ce que vous semez ne revit point, s'il ne meurt auparavant*. L'Archevêque de Philadelphie croit, étant fondé sur ces deux passages du Nouveau Testament, que la cérémonie des *Colybes* n'a été instituée que pour représenter aux fidèles la résurrection des morts, & pour les confirmer dans cette croyance. Les *Colybes*, dit-il, sont des symboles de résurrection générale. Il rapporte au même endroit les significations mystiques de ces *Colybes* ou légumes qu'on fait cuire avec divers assaisonnemens; & il marque entr'autres choses, que ces divers assaisonnemens signifient différentes espèces de vertus.

L'offrande que les Grecs font des *Colybes*, dans la célébration de leur Liturgie, n'est point de l'institution des nouveaux Grecs. Elle a quelque antiquité, & elle n'a même rien de choquant; au contraire, on prouve par là, comme l'a remarqué Leo Allatius, que les aumônes & les autres œuvres pieuses que les vivans font pour les morts, ne sont pas regardées dans l'église grecque comme des choses inutiles. Voyez Goar dans son *Eucolege*, pag. 661. Allatius, *de Eccl. Or. & Occident. perp. conf. l. 3, chap. 18*, & M. Du Cange, dans son *Glossaire grec*, sur le mot *KOLYBON*. Il y a un office des *Colybes* que Leo Allatius a imprimé à l'endroit que j'ai cité, & qui contient plusieurs oraisons pour les morts.

**COLYTEA**, f. m. plante dont parle Théophraste; quelques-uns veulent que ce soit une espèce d'épinevinette, & d'autres le sureau de montagne. Elle est fort différente d'une autre plante qu'on appelle *coluthea*, en François *baguenaudier*.

**COLZA** ou **COLSA**, f. m. espèce de chou sauvage, qui ne pousse point. On en sème beaucoup en Flandre & dans l'Artois. Sa graine donne une huile semblable à l'huile de navette. Les tourteaux dont on a exprimé l'huile servent à engraisser les bestiaux, en les mêlant avec du son. Ils font encore un excellent engrais pour les terres destinées à porter du colza. La menue paille qui sort du van; quand on vanne la graine, sert de nourriture aux bestiaux; & la grosse paille & les piés du colza servent à chauffer le four.

## C O M.

**COMA**, f. m. terme de Médecine. *Coma*. C'est le nom d'une maladie qu'on appelle aussi *cataphora*. *Coma*



*somnolentum* ou *coma* soporeux, *coma vigil*. Ce mot est formé par syncope de *κοιμωσα*, qui vient de *κοιμω*, je dors. Le *coma* est une grande envie de dormir, soit que le sommeil s'en suive ou non : si le sommeil suit, c'est un *coma somnolentum* ; dans lequel les malades dorment d'un profond sommeil & ne peuvent ouvrir les yeux : s'ils ne peuvent dormir, c'est un *coma vigil*, dans lequel ils ferment les yeux, & semblent dormir, quoiqu'ils ne dorment pas. La cause du *coma* soporeux est tout ce qui empêche le cours des esprits, comme l'intermittente froide & humide du cerveau, des vapeurs chaudes & corrompues qui montent à la tête, & bouchent les canaux des esprits animaux, des vapeurs narcotiques, &c. Le *coma vigil* vient du combat ou du mélange déréglé de la bile & de la pituite, car la bile fait veiller, & la pituite fait dormir ; & ceux qui ont cette maladie, ferment les yeux pour dormir, & ne le peuvent, où s'ils dorment, c'est pour un moment : ils rêvent, ils s'agitent, ils se lèvent, & quelquefois ils se jettent sur ceux qui sont présents. Le *coma* soporeux diffère du carus. Voyez CARUS. Les remèdes pour le *coma* sont ceux qui causent de grandes évacuations, comme les clystères violens, les vomitifs, ceux qui purgent, déchargent & dessèchent le cerveau : ceux qui causent des révolutions d'humeurs, comme les vésicatoires & les cautères. DÉGORI. Voyez Lazare Rivière, Samuel, Formius, Rondelet, Forestus, des maladies du cerveau, Villis, &c.

COMACHIO ou COMMACHIO. Prononcez comakio. *Comaclum*, *comacula*. Ville de l'Etat de l'Eglise en Italie, située dans les étangs de *Comachio*, à six lieues de Ravenne au nord. Le lac ou étang de *Comachio*, est le terrain qui est entre le Pô di Volana, & le Pô di Primaro, qui sont deux embouchures du Pô.

COMANE. Nom commun à plusieurs villes. *Comana*. Il y avoit une *Comane* dans les vallées de l'Antitaurus, fameuse par un temple de Bellone ; une autre que Procope met dans l'Arménie mineure & Budrand dans la Cappadoce, & qu'on appelle *Comane* la Pontique, *Comana Pontica* ; une troisième dans la Taprobane, selon Ptolomée ; une quatrième en Phrygie, & une cinquième en Pisidie. La *Comane* de l'Antitaurus se nomme aujourd'hui *Com* ou *Tabachzan*, & celle de l'Arménie mineure *Arminiacha*. Elle est au confluent du Sar & de l'Iris.

COMANE. f. m. & f. *Comanus*, *a*. Nom de peuples. Pline, L. VI, c. 16, place les *Comanes* proche de la Margiane. Ladislas, Roi de Hongrie, vainquit les *Comanes* proche du lac Hood, l'an de Jésus-Christ 1279.

COMANIE. *Comania*. Pays en Asie, situé entre la mer Caspienne au levant, la Circassie au couchant, la Moscovie au nord, la Géorgie au midi. Du côté de la Moscovie il y a de grandes plaines & de belles prairies. La *Comanie* n'est pas fort peuplée, quoiqu'elle soit au même climat que les Provinces qui sont entre Paris & Lyon. TAVERNIER, Tome premier. C'est dans la *Comanie* que demeurent les Circassiens & les Kalmoucs ou Comoucs.

COMANS, f. m. vieux mot. Commandement.

COMARE. f. m. Lieu ou village d'Arnauts à une journée au midi de Patras, & à une demi-lieue de la mer. De là on voit sur le rivage un reste de bâtiment, & il y a un grand amas de marbres blancs, qui pourroient être les restes de Dymé, dernière ville de l'Achaïe qui confinoit avec l'Elide. Il n'y a à *Comare* que 18 ou 20 cabanes faites de cannes, de roseaux & de terre. Du LOIR, L. X, p. 351, 352.

COMARIAS, terme de Relation. Les Portugais divisent le Royaume des Algarves en deux *comaris* ou territoires.

COMARQUE. f. f. C'est le nom qu'on donne aux Justices subalternes de Portugal. *Commarca*. A Pégard des *Comarques*, ou Justices subalternes, elles ont beaucoup de rapport aux Bailliages de France. On

en compte vingt-quatre dans le Royaume. LE QUIEN DE LA NEUVILLE.

COMASC. *Comensis ager*. Le *Comasc* est une contrée du Milanois autour du lac de Côme, & dont Côme est la capitale, qui lui donne son nom. Il est environné du Milanois propre, du pays des Grisons, du Bergamasque, & des Bailliages des Suisses en Italie.

COMATEUX, EUSE, adj. terme de Médecine, qui ne se dit qu'en parlant du *coma*. Une affection *comateuse*, c'est une affection qui produit ou qui marque le *coma*, qui en est la cause, le signe, l'effet. *Coma inducens*, *significans*, *indicans*, *sequens*, *subsequens*.

COMB, qu'on appelle aussi CARNOK. f. m. Mesure des corps solides en Angleterre, comme grains, graines, pois, fèves, &c.

COMBAT. f. m. *Certamen*, *pugna*. C'est, disent les Vocabulistes, l'action par laquelle on combat contre quelqu'un avec qui l'on a une querelle, un différent. Un *combat* d'infanterie, de cavalerie. N'insistons pas sur cette définition, c'est assez de la lire. Le *combat* est une action par laquelle on en vient aux mains avec quelqu'un, on se bat avec quelqu'un, par la voie des armes. *Combat* d'homme à homme. *Combat* singulier, *combat* à outrance. En parlant des *combats* entre les gens de guerre, c'est une action moins générale que la *bataille*, souvent imprevue ; une action d'une partie des troupes seulement. Les actions qui se sont passées à Cannes entre les Carthaginois & les Romains, à Pharsale entre César & Pompee, sont des *batailles*. Mais l'action où les Horaces & les Curtius décidèrent du sort de Rome & d'Albe, celle du passage du Rhin, la défaite d'un convoi ou d'un parti sont des *combats*. SYN. FR. La *bataille* de Nerwinde, le *combat* de Leuse, ou 18 ou 20 escadrons de la maison du Roi en battirent 72 des ennemis. *Combat* de cavalerie, *equestris pugna*, d'infanterie, *pedestris*. *Combat* naval, rencontre d'un ou de plusieurs vaisseaux ennemis ou d'escadres qui se battent. *Navale praelium*.

On dit attiter l'ennemi au *combat*, livrer *combat*, tenter la fortune du *combat*, soutenir le *combat* ; donner, hasarder un *combat* ; présenter, accepter le *combat* ; éviter, rétablir, finir le *combat*.

Les Vocabulistes ajoutent une remarque qui ne vaut guère mieux que leur définition : la voici. Quoique *combat* dité régulièrement moins que *bataille*, il se prend néanmoins quelquefois pour *bataille*. Il y eut un *combat* sanglant entre les deux armées. Il est vrai que le mot de *combat* dit moins que *bataille* ; mais il n'est pas vrai que dans l'exemple même qu'ils apportent, ce mot soit synonyme de *bataille*. Le mot de *combat* a un rapport particulier à l'action même de se battre, que n'a pas le mot de *bataille*, & voilà l'idée qu'il présente dans l'exemple qu'ils apportent. Je parlerois très-bien en disant avec M. l'Abbe Girard, qu'à la *bataille* de Fleurus le *combat* fut opiniâtre & fort chaud. N'est il pas évident que dans ces occasions le mot *combat* ne se prend nullement pour *bataille*, mais exprime seulement l'action de se battre ?

Il y a encore une autre différence entre ces deux mots. Les *batailles* se donnent seulement entre des armées d'hommes, on les gagne ou on les perd. Les *combats* se donnent entre les hommes, & se font entre toutes les autres choses qui cherchent ou à se détruire ou à se surmonter : on en sort victorieux, ou l'on y est vaincu. Voyez plus bas les différentes acceptions de ce mot.

*Combat* singulier, est un *combat* d'un seul contre un seul ; c'est un duel. Voy. DUEL. *Singulare certamen*. Anciennement les procès se décidoient par le *combat*. On étoit persuadé que Dieu n'accordoit la victoire qu'à celui qui avoit le meilleur droit. Cela arrivoit en matière civile, aussi bien qu'en matière criminelle. On rapporte que la question, si la représentation a lieu en ligne directe, s'étant présentée

devant le Grand Orthon, la décision en fut renvoyée à un *combat*, & au sort des armes. On le pratiquoit particulièrement dans les matières criminelles. On trouve la forme de ces sortes de *combats*, & les cérémonies qui s'y observoient, dans l'ancien Coutumier de Normandie. L'accusateur juroit sur la vérité de son accusation, & l'accusé lui donnoit le démenti : sur quoi chacun jetoit son gage de bataille en justice. Alors on constituoit les deux champions prisonniers jusqu'au jour du *combat*. Voyez au mot CHAMPION comment cela se pratiquoit. Philippe le Bel défendit ces *combats* en 1303, cependant le Parlement de Paris ordonna un pareil *combat* entre deux Seigneurs par Arrêt de l'an 1386. Et en 1547, Henri II permit que Jarnac & la Chataigneraye combattissent en sa présence. Le défenseur avoit le choix des armes, & s'il n'étoit point vaincu avant le coucher du Soleil, il étoit absous, & censé victorieux. Cet abus étoit autrefois tellement autorisé, que les Evêques & les Juges ecclésiastiques ordonnoient le *combat* dans les choses obscures & douteuses. PASQ. On rapporte qu'Alfonse, Roi de Castille, ayant voulu abolir le rit Mozarabique, pour introduire l'office Romain, & le peuple s'y étant opposé, on convint de terminer le différend par un *combat*.

On dit qu'un homme est hors de *combat*, lorsqu'il est blessé ou estropié, & qu'il n'est plus en état de combattre. On le dit aussi, dans un sens moral, d'un homme qui ne peut plus se défendre par paroles, qui ne peut répliquer à son adversaire.

**COMBAT** signifie quelquefois le choc, l'action de ceux qui combattent. *Conflictus*. En cette bataille le *combat* fut rude, fut sanglant, fut opiniâtre. Dans les premiers temps de la République Romaine, la vaillance avoit je ne sai quoi de féroce, & l'opiniâtreté des *combats* tenoit lieu de science dans la guerre. SAINT EVR. Le naturel ardent de M. le Prince l'a fait croire impétueux dans les *combats*. ID. On appelle un assaut sans artillerie, un *combat de mains*.

**COMBAT à la barrière**. C'est un exercice de Noblesse, où elle faisoit autrefois des imitations de vrais *combats* dans les joutes & tournois. *Ludicrum certamen, pugna umbratilis*.

**COMBAT** se dit aussi des jeux solennels des Grecs & des Romains à l'honneur des Dieux, tels qu'étoient les jeux Olympiques, les Pythiens, les Néméens, les Isthmiens, les *combats* du Cirque, les Actiaques, & les autres dont nous parlerons à leur place. Les *combats* qui s'y faisoient étoient la course, la lutte, les coups de poing, le palet, &c. Les combattans, qui se nommoient *Athletes*, s'y préparoient dès la jeunesse par des exercices continuels, & un régime très-exact. Ils ne mangeoient que de certaines viandes, & à certaines heures; ils ne buvoient point de vin, & n'avoient point de commerce avec les femmes; leur travail & leur repos étoit réglé: c'est par l'exemple de ces combattans que S. Paul exhorte les Chrétiens à s'abstenir de tout. 1 Cor. IX, 25.

**COMBAT** se dit aussi des animaux. *Pugna*. Un *combat* de taureaux, de bêtes farouches.

**COMBAT** se dit aussi de toutes les actions par lesquelles une chose en détruit ou cherche à en détruire ou surmonter une autre. *Certatio, conflictus, pugna*. Il y a un *combat* perpétuel entre les qualités élémentaires, du chaud contre le froid, de l'humide contre le sec. Il se fait un grand *combat* dans la séparation de l'ame & du corps.

**COMBAT** se dit encore, dans un sens figuré, de toutes sortes de contestations & de disputes, de certains états d'agitation & de trouble, & des contrariétés & oppositions qu'on éprouve. *Certamen, pugna*. Toute cette dispute n'est qu'un *combat* d'esprit. C'est un *combat* perpétuel que celui des sens contre la raison. Il y a des gens si cérémonieux, qu'ils livrent un *combat* de civilités à chaque passage. M. SCUD. On n'est pas tranquillement scélérat, ni exempt de

*combats* intérieurs, & d'agitations secrètes dans le crime. S. EVR. Que je redoute ces durs *combats* où il faut soutenir la révolte des sens, & s'armer contre son propre cœur! S. EVR.

*Mais l'on s'efforce en vain par d'affidus combats,  
A disposer d'un cœur qui ne se donne pas.* CORN.

*Crois, qu'il m'en a coûté, pour vaincre tant d'amour,  
Des combats dont mon cœur saigner a plus d'un jour.* RACINE.

On appelle *combat* de fief, en terme de Droit, quand deux Seigneurs qui prétendent la même mouvance d'un fief servant, ou dont l'un prétend la Seigneurie, l'autre la censive, ou tous deux la censive, le font saisir chacun de leur côté, & ont un procès ensemble à ce sujet. ARGOU. Dans ce cas le Vassal doit se faire recevoir par main Souveraine. Voyez ce mot.

**COMBATTABLE**. adj. Vieux mot, qui veut dire, combattant, vaillant. *Pugnax, pugil*.

**COMBATTANT**. s. m. Celui qui combat, ou qui peut combattre. Homme de guerre marchant en campagne sous les ordres d'un Général. *Milis pugnator*. Une armée de cent mille combattans. *Centum millia armatorum*.

**COMBATTANT** se dit aussi en parlant d'un des soutenus ou des assaillans d'un Tournois. Quand les deux *Combattans* furent en présence. On le dit en plaisantant de ceux qui se battent à coups de poings. *Pugiles*.

**COMBATTANT** se dit encore dans les disputes littéraires, des Antagonistes. C'est aussi un terme Héraldique qui se dit de deux animaux, Lions ou Sangliers, que l'on porte sur un écusson d'armoiries, dressés sur les piés de derrière & affrontés, ou les faces tournées l'une contre l'autre. ENCYC.

**COMBATTRE**. v. a. Donner un combat, se battre contre l'ennemi pour le défaire, attaquer son ennemi, ou soutenir ou repousser l'attaque. *Certare, decertare, pugnare, depugnare*. Ces deux champions ont *combattu* corps à corps. Les escadrons ont *combattu* de pié ferme. Il a *combattu* son ennemi, il l'a défarmé.

Jupiter avoit couvert d'une épaisse obscurité l'armée des Grecs, pour les empêcher de *combattre*. En cet endroit Ajax, ne sachant plus quelle résolution prendre, s'écria

*Grand Dieu, chasse la nuit qui nous couvre les yeux,  
Et combats contre nous à la clarté des Cieux!*

BOILEAU.

Voici la Traduction de M. DE LA MOTTE.

*Ah! faut-il, dit Ajax, que je perde mes coups!  
Grand Dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous!*

C'est aux connoisseurs à décider, qui de lui ou de M. Despréaux a le plus heureusement atteint le sublime de cet endroit de l'Iliade. *Journal des Savans* 1714. La chose n'est pas problématique; & il n'y a personne, quelque prévenu qu'il soit, qui donne la préférence à M. de la Motte.

**COMBATTRE** se dit aussi en parlant du choc de deux armées. *Confligere, dimicare, &c.* Alexandre *combattit* trois fois les Perses en trois fameuses batailles. Les Princes *combattent* pour la victoire, les soldats pour le Prince. ABLANC. Si Enée *combat*, c'est par nécessité, & moins pour vaincre, que pour achever la guerre. P. LE BOSS.

**COMBATTRE** se dit figurément des choses spirituelles & morales. Il faut combattre pour la Foi. Vous avez long temps *combattu* contre l'injustice, & contre la mauvaise fortune. P. D'ORL. l'esprit *combat* contre la chair. Il faut *combattre* les opinions erronées. L'Evangile est un langage qu'on n'entend plus dès qu'il *combat* notre attachement. Je me fortifie

d'autant plus contre un ennemi que j'aime, que je sens bien que mon cœur me veut trahir, & ne combat qu'à regret. M. SCUD. Qu'il est dur d'avoir à combattre son devoir contre son inclination !

*Il est des momens de foiblesse,  
Ou la nature peut tomber ;  
On court risque de succomber,  
Quand on est obligé de combattre sans cesse.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

Il est ridicule de combattre sérieusement les raffinemens & les illusions d'une dévotion mélancolique. BOSS. Elle avoit assez de vertu pour combattre sa passion ; mais elle n'en avoit pas assez pour en triompher. VILL.

*Ce n'est qu'en ces assauts qu'éclate la vertu,  
Et l'on doute d'un cœur qui n'a point combattu.*

CORN.

*Hai de tous les Grecs, pressé de tous côtés,  
Me faudra-il combattre encor vos cruautés ?* RAC.

☞ COMBATTRE avec quelqu'un de civilité, de politesse, & disputer à qui sera plus civil, plus poli, &c. On dit encore, combattre contre la mer, les vents, l'orage. *Pugnare cum mari, ventis, tempestate, &c.* Combattre contre la faim, le froid, &c. Et dans un style plus soutenu combattre la faim, la soif, &c. On dit, qu'un homme se forge des chimères pour les combattre ; pour dire, qu'il se forge de vaines difficultés dans l'esprit. Les gens de Collège s'agitent jusqu'à la fureur, & combattent à outrance pour des syllabes & pour des virgules. BEL.

On dit proverbialement : en combattant le secours vient ; pour dire, qu'il ne faut pas abandonner certaines affaires, & que le temps apporte quelquefois du changement aux choses les plus désespérées.

COMBATTU, UE. part. & adj. Il a l'esprit combattu ; pour dire, agité de diverses pensées. *Agitatus, fluctuans.*

*Les hommes destinés à gouverner la terre,  
Loin de porter un cœur de remords combattu,  
Au poids de leur grandeur mesurent leur vertu.*

CAPISTR.

COMBE. f. f. Vieux mot François, qui signifioit, vallée enfermée entre deux montagnes. *Convallis.* Ménage tient qu'il signifioit grotte, & qu'il vient du Latin *gumba.*

COMBIEN, adverbe de quantité, & interrogant. Quand il ne signifie autre chose que le nombre, on l'exprime par *quot.* Combien y a-t-il de gens en cette armée ? Combien y a-t-il de lieues de Paris à Versailles ? Combien y a-t-il eu de morts & de blessés dans cette bataille ? On dit aussi, combien de fois. *Quoties.*

*Combien, combien de fois, de douleurs accablé ?  
Par tes soins généreux me vis-je consolé ?* VILL.

COMBIEN signifie la quantité du prix d'une chose qui a été achetée ou vendue. *Quanti.* Combien vaut le blé ? Combien vaut le vin ? A combien a-t-il été taxé ? Combien cette marchandise ?

COMBIEN signifie aussi, à quel point. Il s'exprime par *quàm* avec un adjectif & un adverbe, & par *quantum* avec un verbe. Vous ne sauriez croire combien ce Docteur est utile à son Eglise, combien ce pere aime ses enfans.

*Je sai combien est pur le zèle qui l'enflamme.*

RACINE.

Ce mot vient du Latin *quàm benè.*

COMBIEN est aussi conjonction & signifie, encore que, *Et si, quamvis, quamquam, licet.* Combien que vous l'avez déobligé, il ne laissera pas de vous servir. Il est hors d'usage en ce sens.

Il s'emploie quelquefois substantivement dans le discours familier, pour signifier le prix ou la valeur. Il consent de me vendre sa maison, & nous n'en sommes plus que sur le combien.

COMBINAISON. f. f. Assemblage de plusieurs choses disposées deux à deux. *Conjunctio, copulatio, complexio.*

COMBINAISON, en Mathématiques, se dit par extension de la variation des nombres, des lettres, des sons en toutes les façons possibles ; & c'est-à-dire, de toutes les manières possibles de prendre un nombre de quantités données. *Variatio litterarum, numerorum, varia litterarum, numerorum disp. jizio.* Pour déchiffrer les lettres, il faut faire une infinité de combinaisons de lettres & de syllabes. La combinaison de ce vers se peut faire en mille vingt-deux façons.

*Tot tibi sunt dotes, virgo, quot sidera calo.*

La combinaison des 24 lettres de l'Alphabet se peut faire de 1 391 721 658 311 264 960 263 919 398 102 100 façons, comme a montré Monsieur Prestet dans son Algèbre. Le Pere Merfenne, en son *Harmonie Universelle*, a fait la combinaison des sons & notes de Musique jusqu'à 64, qui est contenue en 90 chiffres.

☞ COMBINAISON, en Chimie, est l'union intime par laquelle deux ou plusieurs principes de nature différente se pénètrent & se joignent pour former un nouveau corps. Quand un acide est joint à un alcali, il résulte de la combinaison de ces deux substances, un sel neutre, composé d'acide & d'alcali : il n'est pas nécessaire d'avertir que combinaison & mélange expriment deux idées absolument différentes.

COMBINÉ. f. m. Le mélange de l'esprit de vin consiste, selon M. Geoffroi, en un combiné d'eau, d'huile & de sels que la seule fermentation a unis entr'eux, avec l'huile de vitriol, c'est-à-dire, avec l'acide minéral le plus concentré ou le plus intimement uni aux autres parties du mixte qu'on connoît. *Hist. de l'Acad. des Sc. 1742. p. 44.*

COMBINER. v. a. Mettre deux à deux. *Combinare, Binos jungere, copulare.* ☞ Assembler plusieurs choses en les mettant deux à deux. Et, par extension, assembler les choses autant de fois qu'elles peuvent être variées ; les arranger de toutes les manières qu'elles peuvent être arrangées ensemble. Le P. Merfenne a combiné tous les sons de la musique, au nombre de 64. *Variare, mutare ; litteras, numeros variè disponere.* Il faut que les faiseurs d'Anagrammes combinent plusieurs fois les lettres d'un nom pour y trouver un autre mot.

☞ COMBINER, en chimie, exprime l'action d'unir intimement deux substances d'une nature différente, de manière que leurs parties se pénètrent, & qu'il résulte de-là un nouveau composé. Voyez COMBINAISON, terme de Chimie.

COMBINÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son verbe. *Combinatus, copulatus.*

Les armées combinées de France & d'Espagne. Les troupes combinées de Bavière & de Prusse.

COMBLAN. f. m. Voyez COMBLEAU.

COMBLE. f. m. Le haut, le faite d'une maison. *Culmen, fastigium.* Il a fait rebâtir cette maison de fond en comble. Les fondemens en sont bons, mais le comble ne vaut rien.

COMBLE se dit particulièrement de la charpente & de la couverture d'une maison. En Orient les maisons n'ont point de comble, elles sont couvertes en platte forme : en France ils sont pointus, ou en combles droits ; & maintenant on en fait de brisés, ou à la mansarde, qu'on appelle combles coupés. On appelle comble pointu, celui dont la plus belle proportion est un triangle équilatéral par son profil, & qu'on nomme aussi à deux égouts. Comble à pignon, celui qui est soutenu d'un mur de pignon en face. Comble à croupe, celui qui est à deux arrêtières & avec un ou deux poinçons. Comble de pavillon, celui qui est à deux croupes, & à un, ou deux, ou quatre poinçons. Comble coupe, ou brisé, celui qui est composé du vrai comble, qui est roide, & du faux comble, qui est couché, & qui en fait la partie supérieure,

rieure. *Comble en dôme*, celui dont le plan est rond, ou ovale, & le profil en pente droite. *Comble à l'impériale*, celui dont le contour est en manière de talon renversé. *Comble plat*, celui qui n'est pas plus haut que la proportion d'un fronton triangulaire. *Comble à potence*, une espèce d'appentis fait de deux, ou plusieurs demi-fermes d'assemblage, le tout porté sur le mur contre lequel il est adossé. *Comble en patte d'oie*, une espèce d'auvent à pans, & à deux, ou trois arrière-pens pour couvrir un puits, un pressoir. *Comble entrapeté*, ou *entrapeté*, celui qui ayant une large base, est coupé pour en diminuer la hauteur, & couvert d'une terrasse de plomb un peu élevée vers le milieu, où il y a d'espace en espace des trapes, qu'on leve pour donner du jour à un corridor, ou autre pièce interposée. *Comble à terrasse*, qui, au lieu de s'élever en faite, est coupé, & forme une terrasse au haut du toit d'un logis. Les pignons d'un logis s'appeloient autrefois *combles*, ou *combres*; & ils ont été ainsi nommés, à cause qu'ils étoient couverts de chaume, à *culmis*, vel *calamis*, selon le témoignage de Servius.

On dit figurément qu'un homme est ruiné de fond en *comble*; pour dire, qu'il a tout perdu; qu'on lui a fait perdre son bien, ou son honneur, ou son crédit, ou tout cela ensemble. On le dit de même d'une ville, d'une province, d'une famille, &c. *Fortunis omnibus everfus*.

COMBLE se dit figurément en Morale du dernier période, du plus haut point où les choses peuvent aller. C'est le dernier surcroît, soit du bien, soit du mal. *Cumulus*, *fastigium*, *summum*, *culmen*. Dans toutes les disgrâces, c'est le *comble* de l'infortune que d'avoir toujours été heureux. S. EVR. Il est parvenu au *comble* des honneurs, de la fortune. Dieu fut obligé d'envoyer le Déluge, à cause que la nature humaine étoit parvenue au *comble* de l'iniquité. Le *comble* de la misère, c'est de ne la sentir pas. NICOL.

Mais c'est où peut monter la dernière fureur,  
D'être au comble du crime, & n'en voir pas l'horreur.

QUINT.

Et par les envieux un génie excité,  
Au comble de son art est mille fois monté. BOIL.

Scuderi dans ses *Observations sur le Cid* avoit condamné cette expression, je ne sais trop pourquoi. L'Académie dans ses *sentimens sur cette Tragi-Comédie*, observe qu'on dit très-bien, c'est le *comble* de ma douleur, de ma joie. Si ces mots n'étoient pas admis, il ne faudroit plus faire de vers. Elle est même d'usage en prose, dans le style noble, ainsi que dans le style ordinaire.

POUR COMBLE, Façon de parler, qui signifie, pour surcroît. Après avoir essuyé une furieuse tempête, pour *comble* de malheur, il fut pris par des Corsaires. Alexandre vainquit Porus, & pour *comble* de gloire, il lui tendit ses Etats.

COMBLE, terme de mesureur, f. m. Ce qui peut tenir au dessus des bords d'une mesure, d'un vaisseau déjà plein. Le *comble* d'un minot, d'un boisseau, &c. Il a donné cela pour le *comble*.

COMBLE, adj. m. & f. terme de Mesureur. Il se dit de ce qui reste au dessus des bords de la mesure après que le Mesureur l'a remplie. *Supereminente cumulo plenus*. Il y a deux manières de mesurer: l'une à mesure *comble*; l'autre à mesure rase. Le blé se vend à mesure rase, l'avoine à mesure *comble*. On donne le grain au Meunier en mesure rase, & il le doit rendre en mesure *comble*.

Ce mot *comble* ne se dit que des mesures des choses seches, comme les grains, & ne peut avoir lieu pour les mesures des choses liquides.

On dit au figuré que la mesure est *comble*; pour dire, que les fautes, les crimes, les outrages, &c. sont portés jusqu'à l'excès.

COMBLE, en termes de Blason, se dit d'un chef retréci, comme les haméides sont des fasces retrécies. *Coronis contracta*.

Tome II.

On dit au Manège, qu'un cheval a le pied *comble*, lorsqu'il a la sole arrondie par dessous, en sorte qu'elle est plus haute que la corne. *Excedens*.

COMBLEAU ou COMBLAN, f. m. termes d'Artillerie. Cordage qui sert soit à tirer, soit à élever le canon. Il est long de 35 toises, gros de quatre pouces & demi de tour, & pesé environ 70 livres. *funi tormentarius*.

COMBLEMENT, f. m. action de combler un creux, un fossé, par exemple. La tortue, chez les anciens, servoit pour le *combement* du fossé & pour la Sappe. ROLLIN.

COMBLEMENT se prend aussi pour les terres & tout ce qui sert à combler. Au siège d'Halicarnasse, Alexandre fit d'abord trois tortues de front pour combler le fossé, puis il fit avancer ses Béliets sur le *combement* pour battre en breche. ROLLIN.

Ce mot ne se trouve point dans nos Dictionnaires, pourquoi ferions-nous difficulté de nous en servir? Il nous faut des mots pour toutes les idées que nous voulons exprimer.

COMBLER, v. act. Remplir un creux, un vide, *Cumulare*, *complere*. On a *comblé* ce puits qui étoit sec. Les ruines du rampart ont presque *comblé* le fossé. Les alliés doivent *comblé* les lignes après un siège. Les vallées se *combent* à la fin par la chute des terres, des montagnes.

Ce mot vient de *cumulare*.

On dit au figuré *comblé* une personne de biens, lui faire de grands biens, & à peu près dans le même sens, *comblé* de bienfaits, d'honneur, de présens, de joye, de louanges. *Cumulare aliquem honoribus, beneficiis*, &c. Le Roi a *comblé* son favori de bienfaits. Dieu nous *comble* tous les jours de ses grâces. Cet homme m'a *comblé* de civilités. MALEB. Il faut reconnoître la main invisible qui nous *comble* de biens, & qui se cache à notre esprit sous les choses sensibles. ID. La Fortune est si aveugle, que parmi la foule où il n'y a qu'un sage, il ne faut pas s'attendre qu'elle aille le démêler pour le *comblé* de ses faveurs.

Pour mieux faire éclater sa joye, & son amour,  
Il combla de présens tous les Grands de sa Cour,

RACINE.

COMBLER, terme de mesureur. Remplit autant qu'il est possible, remplit une mesure jusque par dessus les bords. *Comler* un boisseau, un minot.

COMBLER LA MESURE, se dit aussi au figuré; pour dire, commettre quelque nouveau crime, après un grand nombre d'autres, faire quelque nouvelle faute, après laquelle on n'a plus de pardon à espérer. Leur rébellion a *comblé* la mesure.

COMBLÉ, é. part. *Cumulatus*.

COMBLETTE, f. f. Terme de Chasse, qui se dit de la fente du pied du cerf. *Fissura cervini pedis*.

COMBOURGEOIS, f. m. Terme de Marine. On dit mieux co-bourgeois. Voyez ce mot.

COMBRAILLE. *Combralia*, *Cobralia*. Petit Pays de France dans la basse Auvergne, qui confine à la Marche, & au Bourbonnois. Louis II, Duc de Bourbon, acquit la *Combraille* de Pierre Guyar en 1400. On nourrit de fort bons chevaux en *Combraille*.

COMBRET, petite ville de France en Rouergue, dans le diocèse de Vabres, généralité de Montpellier.

COMBRIERE, f. f. Terme de Marine. C'est un filet dont on se sert sur les côtes de provence pour prendre des thons, & autres grands poissons. *Retz capientis majoribus piscibus comparatum*.

COMBUGER, v. a. Terme de Marine. *Combuger* des futailles, c'est les remplir d'eau pour les imbiber avant que de s'en servir. *Imbuere*.

COMBUSTIBLE, adj. m. & f. Q. ii est disposé à brûler, & facile à prendre feu. *Vicium aptus, idoneus*. La poudre à canon est fort *combustible*. Les métaux se peuvent fondre, les pierres se peuvent calciner; mais ils ne sont pas *combustibles*.

Ce mot vient de *combaro*, *combustus*.

V V V V



☞ **COMBUSTION**, qui signifie proprement l'action de brûler, mais qui n'est pas en usage, se dit en chimie, & en physique, pour exprimer la décomposition des corps inflammables exposés à l'action du feu dans des vaisseaux ouverts, ou à l'air libre, en sorte que les corps brûlent réellement; ce qui n'arrive point dans les vaisseaux fermés, où la production de la flamme n'a jamais lieu.

☞ Les anciens Astologues disoient qu'une planète est en *combustion*, lorsqu'elle n'est pas éloignée du Soleil de plus de 8 degrés 30 minutes. On ne se sert plus de ce mot.

☞ **COMBUSTION** signifie commencement, division, dissension, grand désordre qui s'excite tout d'un coup dans une assemblée, dans un État. *Turba, seditio, dissensio*. Pendant la Ligue toute la France étoit en *combustion*. Toute la Cour étoit en *combustion* dans la querelle de ce favori. Les mauvais rapports mettent les familles, les meilleurs amis en *combustion*.

☞ **COMCHÉ**. Ville d'Asie, au royaume de Perse, sur la route d'Isbahan à Ormus.

**COME**. *f. m.* C'est la même chose que **COMITE**. Voyez ce mot.

**COSME**, Ville du Duché de Milan en Italie. *Comum, Novocomum*. Elle est capitale du Comasé, située sur le bord méridional du lac qui porte son nom. *Côme* est une ville fort ancienne. Justin *Liv. XX. Ch. 5.* prétend qu'elle a été fondée par les anciens Gaulois, qui se rendirent maîtres de la partie occidentale de l'Italie, qui fut appelée de leur nom Gaule Cisalpine. Dans la suite C. Sernion y conduisit une Colonie, & l'ayant rétablie, les Romains la nommèrent *Novocomum*; c'est-à-dire, *Nouveau Côme*. César y envoya aussi 5000 habitans, parmi lesquels il y en avoit 500 des premières familles de Grèce. *Côme* a été la patrie du Poëte Cæcilius, de Pline le jeune, de Paul Jove, & d'Innocent XI. *Côme* est encore aujourd'hui une assez grande Ville, bien peuplée, & riche, à cause de son commerce. Il y a un Evêché suffragant du Patriarche d'Aquilée. Voyez Strabon *Liv. IV. & Liv. V.* Ammien Marcellin *Livre XV.* Tite Liv. *XXXIII, Ch. 22.* Leandre Alberti. *Descript. Ital.* Cluvier, *Ital. Antiq. p. 248.*

Le Lac de *Côme*, *Comensis*, ou *Comacenus lacus, Larius, lacus*, est le plus grand lac de toute l'Italie. Il est dans le Comasé, contrée du Duché de Milan, aux confins des Suisses & des Grisons. Il est en quelque sorte divisé en trois golfes, dont l'un tourne vers le nord, & reçoit la rivière d'Adda; l'autre vers le Sud-Est, par lequel la même rivière sort de ce lac; & le troisième vers le Sud-Ouest.

☞ **COMÉDIE**, *f. f.* notre langue n'avoit autrefois qu'un terme pour exprimer toutes sortes d'œuvres dramatiques que l'on appeloit du nom commun de *Comédies*. Ces pieuses représentations des mystères de notre religion, qui depuis Charles V ont été en usage en France pendant environ 150 ans, se nommoient des *comédies*, quoiqu'elles ne fussent rien moins que comiques pour leurs dévots spectateurs.

☞ Du temps de Corneille, & même long temps après, les tragédies ont porté le nom de *comédies*. On disoit la Comédie du Cid, la Comédie de Cinna, la Comédie de Phèdre. Madame de Sevigné se sert de cette expression. On dit encore aujourd'hui j'ai été à la Comédie, quoiqu'on ait été voir une Tragédie. Il semble donc que le terme de Comédie soit générique dans notre langue & convienne à toutes sortes de représentations théâtrales.

La fin du règne de Charles V vit naître les commencemens des pièces de Théâtre en France sous le nom de *Chant-Royal*. Voyez au mot **CHANT** ce que c'étoit. Il se forma plusieurs sociétés qui faisoient de ces pièces à l'envi; l'une desquelles commença à mêler dans ces pièces différens événemens, ou épisodes, qu'ils distribuèrent en actes, en scènes, & en ayant de différens personnages, qu'il étoit nécessaire pour la représentation. Leur

premier essai se fit au bourg S. Maur. Ils prirent pour sujet la passion de N. S. Le Prevôt de Paris en fut averti, & leur défendit de continuer. Ils se pourvurent à la Cour; & pour se la rendre plus favorable, ils érigèrent leur société en confrérie, sous le titre des Confrères de la Passion de N. S. Le Roi voulut voir quelques-unes de leurs pièces, elles lui plurent, & cela leur procura des lettres du 4<sup>e</sup> Décembre 1402 pour leur établissement à Paris. M. de la Mare les rapporte dans son *Traité de Pol. L. III, T. III, C. 9.* Ces Confrères de la Passion avoient fondé dans la Chapelle de la Sainte Trinité le service de leur Confrérie. Dans la maison dont dépendoit cette Chapelle, & qui avoit été bâtie & fondée hors la porte de Paris du côté de S. Denys, par deux Gentils-hommes Allemans frères utérins, pour recevoir les Pèlerins & les Pauvres Voyageurs qui arrivoient trop tard pour entrer dans la Ville, dont les portes se fermoient alors, il y avoit une grande salle que les Confrères de la Passion louèrent; ils y firent construire un Théâtre, & y représentèrent leurs jeux, qu'ils nommoient simplement *Moralités*. François I confirma tous leurs privilèges par lettres patentes du mois de Janvier 1518, & ces pièces sérieuses durèrent près d'un siècle & demi. On s'en ennuya. Les Joueurs y mêlèrent quelques farces tirées de sujets profanes & burlesques, qui firent plaisir au Peuple, & qu'on nomma *Les Jeux des pois piles*, apparemment par allusion à quelque scène qui s'y représenta. Ce mélange de Morale, ou de Religion & de bouffonnerie, déplut dans la suite aux gens sages. La maison de la Trinité fut de nouveau convertie en Hôpital, suivant sa fondation; ainsi les Confrères de la passion furent obligés de la quitter. Comme ils avoient fait des gains considérables, ils se trouvèrent en état d'acheter l'ancien hôtel des Ducs de Bourgogne, qui n'étoit plus qu'une maison. Ils y firent bâtir une nouvelle salle, un théâtre, &c. Le Parlement, par Arrêt du 19 Nov. 1548, leur permit de s'y établir, à condition de n'y jouer que des sujets profanes, licites & honnêtes, & leur fit de très-expresses défenses d'y représenter aucun mystère de la Passion ni autres mystères sacrés: il les confirma dans tous leurs privilèges & fit défense à tous autres, qu'aux Confrères de la Passion, de jouer ni représenter aucuns jeux, tant dans la ville, fauxbourgs, que banlieue de Paris, sinon sous le nom & au profit de la Confrérie. Ce qui fut confirmé par Lettres patentes d'Henri II, du mois de Mars 1559, & de Charles IX, du mois de Novembre 1563.

Les Confrères de la Passion, qui avoient seuls le Privilège, cessèrent de monter eux-mêmes sur le théâtre. Les pièces ne convenoient plus au titre religieux qui caractérisoit leur compagnie. Une troupe de Comédiens se forma pour la première fois, & prit à loyer le Privilège & l'hôtel de Bourgogne. Les Confrères s'y réservèrent seulement deux loges, pour eux & pour leurs amis; c'étoient les plus proches du théâtre, distinguées par des barreaux, & on les nommoit les loges des Maîtres. La farce de Patelin y fut jouée avec succès sous Henri II. Etienne Jodelle fut le premier qui prit des sujets sérieux, & qui fit deux Tragédies, c'étoit sous Charles IX & Henri III. Sa Cléopâtre & Dion furent jouées devant Henri III & toute la Cour, au Collège de Reims, & ensuite au Collège de Boncour. Jean Baif & la Péruse se distinguèrent ensuite. Garnier l'emporta sur tous les prédécesseurs. Il se forma quelques troupes de Comédiens en Province, d'où elles passèrent à Paris dans l'hôtel de Cluny. Le Parlement les exclut en 1584. Deux autres bandes, l'une de François, & l'autre d'Italiens, eurent le même sort en 1588; mais en 1596, il fut permis aux Provinciaux de jouer à la foire de Saint Germain, à la charge de payer par chacune année qu'ils joueroient, deux écus aux Administrateurs de la Confrérie de la Passion. Les accroissemens de Paris obligèrent dans la suite les Comédiens à se séparer en deux ban-

des, les uns restèrent à l'hôtel de Bourgogne, & les autres allèrent à l'hôtel d'Argent au Marais. Les vieilles pièces devinrent sads, & la *comédie* étoit tombée, lorsque Corneille parut, & commença par sa Méliete. Tels furent les commencemens & les progrès de la *comédie* en France. En 1605 une Ordonnance de Police défendit aux Comédiens de représenter aucunes *comedies*, ou farces, qu'ils ne les eussent communiquées au Procureur du Roi. Voyez sur tout ceci Pasquier, *Rech. L. VII, C. 5.* de la Mare, *Tr. de Pol. L. III, T. III, c. 2 & 3.* & Naudé, dans son *Mascurat*, p. 214, 215.

*Comédien* se prend plus particulièrement pour les pièces qui représentent des choses agréables, divertissantes, & non sanglantes; comme les *Comedies* d'Aristophane, de Terence, le Menteur de Corneille, les Facheux de Moliere, les Plaideurs de Racine. La *Comédie*, prise en ce sens, est opposée à la tragédie, dont les sujets sont graves & sérieux. C'est proprement l'imitation des mœurs mise en action.

La *Comédie* est un Poème ingénieux pour reprendre les vices & les rendre ridicules. BOURSART. Aristote a défini la *Comédie*, une imitation des plus méchants hommes dans le ridicule. Corneille n'a nullement approuvé cette définition; car il prétend que les actions des Rois mêmes y peuvent entrer, pourvu qu'il s'agisse simplement d'intérêts d'Etat, sans aucun danger considérable, ou d'une intrigue d'amour. Il soutient qu'un Poème où il n'y a bien souvent d'autre péril à craindre que la perte d'une Maîtresse, n'a pas droit de prendre un nom plus relevé que celui de *Comédie*. Il a seulement ajouté à ces *Comedies*, où il introduit de grands personnages, une épithète pour les distinguer des *Comedies* ordinaires. Il les appelle *Comedies héroïques*. M. Dacier blâme fort cet expédient. Il prétend que la *Comédie* ne souffre rien de grave & de sérieux, à moins que l'on n'y attache le ridicule; parce que le comique, & le ridicule, sont l'unique caractère de la *Comédie*. La *Comédie* est l'image, ou la représentation de la vie ordinaire des hommes; on y représente leurs actions les plus communes, & on y répand du ridicule sur leurs défauts, afin d'en préserver les spectateurs, ou de les corriger. Quelqu'un a dit, la *Comédie* ne rétorqua jamais que les grands canons & les précieuses ridicules.

La *Comédie* doit représenter au naturel les mœurs du peuple pour lequel elle est faite, afin qu'il s'y corrige de ses vices & de ses défauts, comme on ôte devant un miroir les tâches de son visage. RAC.

A cause des divers changemens qui arrivèrent anciennement à la *Comédie*, on a distingué la *vieille*, *vetus Comædia*; la *moyenne*, *media*; & la *nouvelle* *Comédie*; *nova*: la *vieille*, où il n'y avoit rien de saint, ni dans le sujet, ni dans les acteurs; la *moyenne*, où les sujets étoient véritables, & les noms supposés, & la *nouvelle*, où tout étoit inventé, le sujet & les noms. DAC. Quelques-uns contestent à la *Comédie* le nom de *Poème*, sous prétexte qu'elle n'a ni majesté, ni élévation: c'est une pure conservation. ID. La Tragédie & la *Comédie* ne furent d'abord qu'une seule & même chose. Mais après que le grave & le sérieux furent séparés du burlesque, on s'attacha au premier, & on négligea le dernier. La *Comédie* demeura dans son premier chaos, ou ne reçut que des changemens médiocres, pendant que la Tragédie fit de très-grands progrès. Après que la Tragédie eut reçu sa perfection, on pensa à cultiver la *Comédie*. La *vieille* *Comédie* succéda à Thespis & à Eschyle; Aristophane y travailla avec succès. On y reprenoit publiquement les vices, & l'on n'épargnoit personne. Cette liberté déplut, & l'on défendit de nommer les personnes qu'on jouoit. Alors les Acteurs supposèrent des noms: mais ils désignoient si bien les personnes, qu'on les reconnoissoit sans peine; c'est ce qu'on appelle la *moyenne* *Comédie*. On fut encore obligé de réprimer cette licence; & cette réforme donna lieu à la *nouvelle* *Comédie*, qui ne

porta sur le théâtre que des aventures feintes, & des noms inventés.

La *Comédie*, aussi-bien que la Tragédie, a ses parties essentielles & ses parties intégrantes. Les parties essentielles sont dans le langage des Anciens la Protase, l'Epitase, la Catastase & la Caraltrophe: la Protase est le commencement ou l'on entre dans le sujet; on connoît le caractère des Personnages, & l'intérêt qu'ils ont, ou la part qu'ils prennent à l'action. Dans l'Epitase les intrigues commencent; elles continuent & se fortifient dans la Catastase; la Caraltrophe contient le dénouement. Les parties intégrantes sont les cinq actes dans lesquels on divise une *Comédie*, suivant le précepte d'Horace,

*Neve minor quinto, neq; sit productior actus*

Précepte qui n'est pas rigoureusement observé. Voyez ACTES.

Les actes se divisent en scènes, dont le nombre n'est point fixé, ni par la raison, ni par l'usage; il dépend des choses qui doivent se faire dans chaque acte, & du nombre de personnes qu'il y faut employer. Les Anciens ajoutaient à leurs *Comedies* un prologue, un chœur, & des mimes. Voyez la Poétique de Scaliger, les Antiquités Romaines de Rosinus, le P. Le Bossu, la *Pratique du Théâtre* de l'Abbé d'Aubignac, &c.

*Des succès fortunés du spectacle tragique  
Dans Athenes naquit la Comédie antique;  
La le Grec né moqueur, par mille jeux  
plaisans,  
Distilla le venin des ses traits médifans.*

BOUTI

*Enfin de la licence on arrêta le cours....*

*Le Théâtre perdit son antique fureur;*

*La Comédie apprit à rire sans aigreur. ID.*

COMÉDIE. Quelques-uns dérivent ce mot de *κῶμος*, *comessatio*, banquet, festin; mais il paroît sûr qu'il vient de *κῶμος*, un village, & qu'il fut donné à la *Comédie* dans son invention, parce que Thespis & ses premiers Auteurs alloient jouer leurs farces de village en village, montés sur un charriot ou tombereau.

COMÉDIE signifioit aussi l'art de composer des *Comedies*. On dit d'un Auteur qu'il entend bien la *Comédie*, les règles de la *Comédie*, qu'il est le premier Auteur pour la *Comédie*. Du temps de Molière la *Comédie* fut portée à sa perfection.

COMÉDIE signifie aussi le lieu où l'on joue la *Comédie* pour le public. Il loge vis-à-vis de la *Comédie*.

COMÉDIE se dit, par extension & dans un sens figuré, de toute action hypocrite, ou déguisée, ou plaisante ou ridicule. *Simulatio, simulationis artificium.*

L'amitié n'est plus qu'une *Comédie*: elle n'est qu'en gestes ou en grimaces. S. EVR. Cet homme est un extravagant, qui donne la *Comédie* à tout le monde. Ils ont eu une dispute, une contestation, qui nous a fait rire, qui nous a donné la *Comédie*.

Les hypocrites se moquent intérieurement de la Religion, & en font une *Comédie*. S. EVR. La vie des Courtisans est une *Comédie* perpétuelle, ils sont toujours sur le théâtre, & ne quittent guère le masque. BELL. Le monde est une *Comédie*, chacun y joue son rôle. S. EVR. Catherine de Médicis en France, & Elizabeth en Angleterre, surmontant la faiblesse de leur sexe, ont fait voir dans leur gouvernement deux chefs-d'œuvre de politique, quoique fort différens; l'une sur une mer orageuse & toujours troublée; l'autre sur un théâtre assez tranquille, où il n'y avoit que des *Comédies* à jouer. VIGN. MARV.

COMÉDIEN, IENNE. s. m. & f. Qui fait profession de représenter, de jouer des pièces de Théâtre en public. *Comædus, Mimus.* Comédiens François, Italiens. Comédiens du Roi. Comédiens de campagne. Le mot est dit comme ὁ κωμὸς κωμῶν ἢ κωμῶν κωμῶν, chantant, récitant ses pièces par les bourgades,

selon la coutume des anciens *Comédiens*. Avant Thespis, la Comédie n'étoit qu'un tissu de contes bouffons ; & les *Comédiens* qu'il promenoit sur des charrettes ne disoient que des injures, ou divertissoient le spectateur par quelque raillerie grossière, ou par quelque chanson obscène. Eschyle les habilla plus honnêtement, leur chaussa le brodequin, & les fit monter sur un théâtre, au lieu de charrette. Nos premiers Comédiens ont été les Troubadours, nommés aussi *Trouveurs* & *Jongleurs*. Voyez ces mots. Aux Jongleurs succédèrent les confrères de la Passion. Voyez COMÉDIE.

A l'Opéra, on dit, Acteurs, Actrices, Danseurs, &c.

Le Concile d'Arles en 315 déclare que les *Comédiens* & les gens de théâtre seront excommuniés tant qu'ils demeureront dans cette profession.

La condition des *Comédiens* étoit infame chez les Romains, & honorable chez les Grecs. Qu'est-elle chez nous ? On pense d'eux comme les Romains, on vit avec eux comme les Grecs.

L'incommodité d'être obligé de pleurer & de rire, lorsque l'on a envie de faire toute autre chose, diminue beaucoup le plaisir qu'ont les *Comédiens*, d'être quelquefois Empereurs & Impératrices. SCARRON, *Rom. com.*

On dit figurément d'un hypocrite, d'un homme qui fait bien se contrefaire & déguiser ses sentimens, que c'est un bon *Comédien*. *Simulator*.

On dit d'une femme qui n'étant pas fort régulière, a un extérieur modeste, & fait la prude, je n'ai jamais vu une si grande *Comédienne*. BOURN. On dit proprement qu'une femme est grande *Comédienne*, quand elle paroît ce qu'elle n'est pas. On dit la même chose d'un homme. Tous les successeurs de Zénon & de Diogène ne font que des *Comédiens*, & ne se font valoir que par leurs barbes & leurs manteaux. MAUG.

Ne vous fiez pas à ceux qui n'aiment la vertu que pour la réputation qu'elle donne : ce sont des *Comédiens* qui changent d'habits selon les rôles différens qu'ils ont à jouer. BELL. La plupart des Courtisans sont de grands *Comédiens*.

COMENGENS. Voyez COMINGES.

COMÉNOLITARI, (*le*) contrée de la Grèce moderne, la même que les anciens ont connue sous le nom de Macédoine. Selon M. De Lisle le *Coménolitari* comprend, ce qu'on appelle aujourd'hui. 1°. La Janna, qui est la Thessalie : 2°. La Veria, qui est composée des Provinces qui étoient autrefois au cœur de la Macédoine : 3°. Le Jamboli, c'est-à-dire la partie qui en est au nord oriental, où étoient l'Amphaxitide, la Paraxie, la Chalcitique, la Mygdonie & la Bisaltie.

COMESSATION. f. f. Repas, festin. Ce terme n'est plus en usage.

COMESTIBLE, adj. m. & f. bon à manger, qui sert de nourriture aux hommes : car l'usage n'a pas reçu ce mot relativement aux animaux. On le dit même rarement dans l'usage ordinaire. Dénrées *comestibles*. *Comestibilis*.

COMÈTE. f. f. Corps céleste de la nature des planètes, qui paroît soudainement & disparaît de même, avec une traînée de lumière, à laquelle on donne tantôt le nom de chevelure, tantôt le nom de barbe, & tantôt celui de queue. On a douté pendant long temps si ce mot étoit masculin ou féminin. Ménage dit que de son temps cette question fut fort agitée à la Cour, durant l'apparition d'une comète, & que quelqu'un dit plaisamment qu'il falloit lui regarder sous la queue pour savoir si elle étoit mâle ou femelle. Aujourd'hui l'usage général fait ce mot féminin, & il ne seroit pas moins ridicule de dire le comète, que le lune ou la soleil.

COMÈTE. Les Périparéticiens, après Aristote, prétendoient que les comètes n'étoient que des vapeurs & des exhalaisons élevées jusqu'à la région supérieure de l'atmosphère terrestre, & en-

flammées par l'action des vents contraires : mais tout le monde fait que les comètes paroissent plusieurs mois de suite ; qu'elles sont beaucoup plus éloignées de la terre que la lune, & qu'elles ont un mouvement périodique autour du soleil, aussi bien réglé que celui des planètes ordinaires. On ne peut donc pas, suivant les règles de la saine Physique, supposer que les comètes ne sont autre chose qu'un amas de vapeurs & d'exhalaisons. Le système de Descartes, quoique plus ingénieux, n'en est pas plus conforme aux loix de la Physique ni aux Observations astronomiques. Les comètes, dit-il, ont d'abord été autant de soleils, placés au centre d'un tourbillon particulier ; mais ces soleils s'étant couverts de taches & de croûtes, ont à la fin entièrement perdu leur lumière, & ont été métamorphosés en planètes. Ne pouvant plus alors conserver leur tourbillon, elles en ont été dépouillées par quelque voisin ambitieux & plus fort. Errantes & vagabondes, les comètes vont de tourbillon en tourbillon, & ne nous paroissent visibles que lorsqu'elles entrent pour quelque temps dans celui du soleil.

Descartes, par une suite nécessaire des principes de sa Cosmogonie, nous propose un vrai toman, au lieu d'un système physique. 1°. Le système des tourbillons simples est aujourd'hui décrié. Voyez TOURBILLON. 2°. La supposition que des corps lumineux peuvent s'encroûter & devenir opaques, a trop l'air d'une fable, & est trop contraire aux loix de la Physique. Enfin Descartes suppose que les comètes, qui n'ont d'elles-mêmes aucun mouvement, & qui ne sont emportées par aucun tourbillon particulier, se trouvent des mois entiers dans le tourbillon solaire avec un mouvement souvent contraire, souvent même directement opposé à celui de ce tourbillon, puisque le tourbillon solaire se meut d'orient en occident, & que parmi les comètes les unes se meuvent du midi au nord, les autres du nord au midi, &c. Or tout cela est contraire aux loix de la Physique. Voyez encore TOURBILLON.

Les comètes, suivant la doctrine de Newton, créées au commencement du monde, comme les autres planètes, tirent leur lumière du soleil, & parcourent dans le vide autour de cet astre, des éclipses fort excentriques & faisant de fort grands angles avec l'écliptique. Elles persévèrent dans leur mouvement, aussi-bien quand elles vont contre le cours des planètes ordinaires, que lorsqu'elles se meuvent du même côté ; & leurs queues sont des vapeurs fort subtiles qui s'exhalent de la tête ou noyau de la comète échauffée par la chaleur du soleil.

Les comètes ne décrivent pas autour du soleil des orbites circulaires, puisqu'elles se trouvent tantôt plus tantôt moins éloignées de cet astre.

Les comètes décrivent autour du soleil de vraies ellipses, puisque nous les voyons reparoître après un certain nombre d'années.

Les comètes parcourent des ellipses fort excentriques, puisqu'elles ne sont visibles que lorsqu'elles sont près de leur périhélie, & que la vitesse qu'elles ont alors est incomparablement plus grande que celle qu'elles ont à leur aphélie.

La même comète nous paroît tantôt avec une queue, *caudatus*, tantôt avec une barbe, *barbatus*, tantôt avec une chevelure, *crinitus*, parce que dit M. de Mairan, les comètes passant aussi près du globe du soleil, se chargent d'une partie de l'atmosphère solaire qu'elles traversent. Si la comète suit le soleil, elle doit nous paroître avec une queue ; parce que les rayons de lumière qui sont envoyés avec une vitesse inconcevable, ont assez de force pour jeter derrière la comète la plus grande partie de son atmosphère qui se trouve entre elle & le soleil. Si la comète précède le soleil, elle doit paroître avec une barbe, parce que les mêmes rayons de lumière, envoyés sur la comète, chassent la plus grande par-

rie de son atmosphère qui se trouve entr'elle & le soleil. Ces particules ainsi chassées doivent nécessairement précéder la comète dans sa marche & nous la représenter avec une espèce de barbe lumineuse. Si la comète est tellement placée, que l'œil de l'observateur se trouve entr'elle & le soleil, elle doit paroître entourée d'une atmosphère lumineuse, ou, comme on dit, avec une chevelure.

Si les comètes n'ont pas toutes, comme les planètes, un mouvement périodique d'occident en orient, c'est qu'elles n'ont pas reçu au commencement du monde, comme les planètes, un mouvement de projection dirigé de l'occident à l'orient. Toutes ces variétés dans le mouvement des comètes, & la direction si variée de leurs mouvemens, prouvent bien qu'elles ne sont pas emportées par un fluide en tourbillon, qui devoit les diriger toutes dans le même sens, & à peu près dans le même plan.

Enfin les comètes perdent leur atmosphère lumineuse, ou totalement ou en grande partie, par voie de dissipation dans les espaces célestes, & par voie de précipitation de chute dans l'atmosphère propre & immédiate du globe de la comète, comme il arrive à la matière de nos aurores boréales qui se précipite dans l'atmosphère terrestre.

Les anciens Philosophes ont débité les plus grandes extravagances sur les comètes qu'ils regardoient comme autant de présages funestes de quelque grand malheur dont le monde étoit menacé. Attentifs à en observer la couleur, ils essayoient le peuple par les prédictions les plus ridicules. La comète tiroit-elle sur le blanc? l'année devoit être féconde en léthargies, pleurées & péripneumonies. Avoit-elle une couleur rougeâtre? les fièvres chaudes devoient être fréquentes. Sa couleur approchoit-elle de celle de l'or? c'étoit un pronostic infallible de la mort de quelque Empereur. Etoit-elle bleuâtre? elle annonçoit la sécheresse la plus cruelle, la famine la plus terrible, & la peste la plus affreuse. L'assassinat de Jules César, les guerres de Mahomet, le schisme d'Henri VIII, Roi d'Angleterre, tous ces tristes événemens & une infinité d'autres avoient été annoncés par autant de comètes.

Un pareil système ne mérite pas une réfutation sérieuse. On est guéri d'une erreur long temps accréditée par l'ignorance. La comète me fait beaucoup d'honneur, disoit le Cardinal Mazarin. L'ambition de leurs voisins, les plaintes des grands, l'inquiétude des peuples, sont les comètes que les Princes doivent appréhender.

Quelques-uns prétendent que si les comètes ne sont pas des présages des événemens, elles en peuvent être des causes Physiques. La raison est que les comètes occupant une si vaste partie du ciel, communiquent à la matière qu'elles rencontrent des mouvemens fort différens de celui qu'elle avoit auparavant: or il peut arriver des changemens dans le monde par les agitations & les altérations que produit l'influence de la comète. BEN. Au Mexique & en plusieurs lieux des Indes, les peuples faisoient grand bruit de leurs cornets & tambours, quand ils voyoient des comètes, s'imaginant par leurs cris les faire fuir, & dissiper. HERRERA.

COMÈTE, terme d'Artificier. On appelle ainsi les fusées volantes, dont la tête est lumineuse aussi-bien que la queue, à l'imitation des comètes du ciel; quelques-uns les appellent *flamboyantes*.

COMÈTE, en termes de Blason, est une étoile qui a une queue flamboyante ou ondoyante. On la peint d'ordinaire à huit rais. Quelques-uns appellent aussi comètes, des étoiles à seize rais, quoique sans chevelure & sans queue. On leur donne aussi les épithètes de *caudées* & de *chevelées*. On dit aussi, qu'elle est *hérissée*, lorsqu'entre les rais il y a de la lumière qui paroît par de petits traits.

COMÈTE. Jeu de Cartes, où l'une des cartes porte particulièrement le nom de comète.

L'aimable Iris, qu'on ne peut trop louer,  
Me proposa l'autre jour de jouer  
Un Madrigal, en cent points de Comète.

AB. REGN.

COMÈTE, dans l'histoire des modes. Espèce de coëffure de femme, montée sur du fil de laiton. COMÉTÉ, ÉE. Terme de Blason. C'est un rayon ondoyant comme celui de la comète à longue queue. *Crinitus, caudatus*. On distingue les pals comètes des flamboyans, en ce que les comètes sont mouvans du chef, & les flamboyans de la pointe en haut. Une *façce comète*, &c.

COMETOGRAFIE, f. f. La connoissance des comètes, la méthode de calculer le mouvement apparent des comètes. *Cometographia*. *Ἀραφω*, scribo; Hevelius a donné une *cométographie*.

COMICE. f. m. *Comitium*. C'est le nom du lieu où l'on tenoit les comices chez les Romains. Le comice étoit une partie de la place publique appelée *forum*; ce lieu fut long temps découvert, ce qui obligea souvent d'interrompre les comices, à cause du mauvais temps: ce ne fut qu'après la seconde guerre de Carthage, que l'on couvrit d'un toit le comice. Voyez Marlianus, Varron, Tite-Live, Rosinus. Ce mot ne se dit guères en ce sens, & au singulier dans notre langue. En latin, il est dans Varron.

COMICES, f. m. pl. Assemblée du peuple Romain dans le champ de Mars, ou pour élire des magistrats, ou pour traiter des affaires les plus importantes de la république. *Comitia*. Il y avoit certains jours fixés pour ces sortes d'assemblées, qu'on appelloit *comitiaux*, & ils sont marqués par un C sur le calendrier de Jules César. On appelloit *comices* consulaires, l'assemblée où il s'agissoit de créer des Consuls: les autres *comices* prenoient le nom du magistrat dont on faisoit l'élection, soit d'un *tribun*, &c. On distinguoit trois sortes de *comices*. *Comitia curiata*, *centuriata*, & *tributa*; c'est-à-dire, selon que le peuple opinoit, & donnoit son suffrage, ou par *curies*, ou par *centuries*, ou par *tribus*. Voyez ces mots.

COMICIAL. adj. A la diète de Ratisbonne, on appelle délibérations *comiciales*, les délibérations qui se font en commun.

COMINES, petite ville de Flandres entre Lille & Ypres, sur la Lys. *Comineum*. Cette ville a donné la naissance & le nom au célèbre Historien de Louis XI & de Charles VIII, Philippe de Comines, fils de Colart de la Clithe, & neveu de Jean de la Clithe, seigneur de Comines.

COMINGE. f. f. C'est un nom que l'on a donné dès le dernier siècle aux bombes qui pèsent environ 500 liv. pour les mortiers de 18 pouces 4 lignes: ces bombes ont 17 pouces 10 lignes de diamètre: on ne les nomme point *comings* dans l'artillerie. On ne s'en est point servi depuis le dernier siège de Tournay. Voyez les dimensions de ces bombes dans les *Mémoires d'artillerie*, édition de 1707, t. 1, p. 254, & de 1745, t. 2, p. 9. La ville de Traerbac, prise par le comte de Belle-Isle, subsiste comme auparavant, à la réserve d'une maison éctasée par une *cominge*. *Obs. sur les Ecr. mod.* Louis XIV, aux sièges qu'il fit en personne, de Mons & de Namur, fit un grand usage de ces bombes. M. le comte de Cominges y étoit un de ses aides-de-camp, & le Roi l'honoroit de sa bienveillance, même de sa familiarité. Comme M. de Cominges avoit près de six pieds de hauteur, & environ autant de circonférence, le Roi lui dit un jour: ces bombes prodigieuses ressemblent bien à Cominges: il faut leur donner son nom; mais il ne me le pardonnera jamais, s'il vient à savoir que je les lui ai comparées. De-là, ce nom leur resta, & telle en est l'étymologie. *Jugem. sur quelques Ouvrages nouv. T. IV.*

COMINGEOIS, pays de France, en Gascogne, *Comvenensis tractus*, ou *ager*. Le *Comingeois* a pour



bornes l'Armagnac au nord, le Conséans à l'orient, la Catalogne au midi, & le comté de Bigorre à l'occident. Le *Comingeois* a titre de comté. Andoque dit que c'est Charlemagne qui le lui a donné. La capitale, nommée autrefois *Lugdunum Convenarium*, parce qu'elle est sur une montagne, est un évêché fort ancien, dont un Evêque assista au concile d'Agde en 506. Elle fut détruite en 585 par le roi Gontram, & ne fut rétablie que 500 ans après, en 1085, par S. Bertrand, dont elle a pris le nom, Saint-Bertrand de *Cominges*. Voyez *Hadriani Valesii notit. gall. & San-Marth. Gall. Christ. t. II, pag. 547.*

**COMINGEOIS, OISE**, f. m. & f. *Convena*. Qui est de Cominges ou du Comingeois. Les *Comingeois* étoient originairement des brigands qui se retiroient dans les forêts des Pyrénées. Pompée, vainqueur de Sertorius, les attaqua, & les obligea à demander la paix. Une des conditions fut qu'ils quitteroient leurs forêts & leurs montagnes où ils erroient, & qu'ils se rassembleroient au lieu que nous appelons Cominges, où ils formeroient une ville. C'est de-là qu'ils furent appelés *Convena*, comme qui diroit les rassemblés, de *convenio*, s'assembler en corps, faire un corps.

**COMINGES**, ou Saint-Bertrand de *Cominges*, capitale du comté de *Cominges*. Elle s'appeloit autrefois *Convens*, comme a mis en latin M. Corde-moy; en latin *Convena, Lugdunum convenarum*; & aujourd'hui, Saint-Bertrand de *Cominges. Fanum S. Bertrandi*, ou *Civitas*. C'est une ville de Gascogne en France, capitale du comté de *Cominges*, & épiscopale de la province d'Ansch. Elle fut bâtie sur la fin du onzième siècle, sur la Garonne, à la place & sur les ruines de l'ancienne *Convena*, ou *Lugdunum Convenarum*, détruite par les François en 584. MATY. Le P. Daniel écrit *Comminge*. M. de Marca, *Comenge*, quoiqu'il dise, Comingeois. Voyez cet auteur, *Hist. de Béarn, L. I, c. 8, 9*; & Catel. *Hist. du Langued. L. II, c. 14*, qui écrit aussi *Comenge*. De quelque manière qu'on écrive, il faut prononcer *Cominge*.

**COMIQUE**, adj. m. & f. Qui appartient à la comédie, proprement dite. *Comicus*. On joue aujourd'hui une pièce *comique*. TERENCE est le modèle des Poètes *comiques*.

*Des Crispins comique famille  
Front-elles du peuple exciter les eclats?  
Le théâtre est un lieu glissant pour une fille;  
Il ne les faut point mettre en danger d'un faux pas.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

**COMIQUE** se dit aussi de tout ce qui est plaisant, propre à faire rire. *Facetus, lepidus, jucundus, comicus*. Cette aventure, cette querelle est *comique*. L'histoire *comique* de Francion, écrite par Sorel. Le roman *comique* de Scarron. Propos *comique*; figure *comique*. LA BRUY. Les proverbes ne sont bons que dans une pièce *comique*. BOUILL.

Il est aussi substantif, & signifie alors genre *comique*, style *comique*. Cet auteur entend bien le *comique*. On le dit aussi d'un acteur. C'est un bon *comique*, c'est le *comique* de la troupe.

**COMIQUEMENT**, adv. d'une manière comique. *Comicè*.

Ces mots ont la même étymologie que *comédie*.

**COMIRS**, f. m. C'étoit des espèces de farceurs ou hâteleurs qui avoient succédé en France aux Histrions. La plupart étoient Provençaux, s'avoient la musique & jouoient des instrumens. Ils débitoient ce que les Trouvères faisoient de meilleur. On les appeloit encore, conteurs, jongleurs, ou jongleurs, musars, plaisantins, pantomimes, &c.

**COMITE**, f. m. Officier de galère qui commande la chiourme, qui a le soin de faire ramer les forçats. *Remigum Præfectus*. Les *Comites* sont des gens redoutables aux forçats.

Quelques-uns dérivent ce mot de *comes*; d'autres de *comissus*. M. Huet le dérive de *comes*, &

il remarque ce que Suétone rapporte d'Auguste, qu'ayant été salué en passant, avec de grandes acclamations par l'équipage d'un vaisseau d'Alexandrie, *quadragenos aureos comitibus divisit*.

Il y a des Officiers de galères qui disent *côme*, au lieu de *comite*.

**COMITÉ**, f. m. Terme emprunté des Anglois, chez lesquels il signifie un bureau composé d'un certain nombre de membres du Parlement, commis pour examiner un bill, ou faire rapport d'une requête, ou d'un procès à la Chambre. *Delegati ab Anglicis comitibus ad rei alicujus examen, aut ejusdem expositionem explicationemque faciendam, Commissarii, commissariorum ou delegatorum cætus*. Quelquefois toute la chambre est changée en *comite*, & alors chacun a droit de parler & de répliquer tant qu'il lui plaît, la matière dont il s'agit est ainsi mise en contestation & en délibération; mais quand la Chambre n'est plus en grand *comite*, on opine régulièrement, & il n'est permis à chaque membre de parler qu'une fois. Les *comites* s'assemblent toujours après dîner.

**COMITÉ secret** se dit dans le même royaume, de ce que nous appelons en France, le Conseil d'Etat. Le terme est aussi d'usage en Suède.

**COMITÉ** se dit aussi d'un bureau, d'une société de gens qui s'assemblent pour quelque affaire.

Les assemblées des Fermiers généraux s'appellent *comite*.

L'Académie de chirurgie de Paris porte le nom de *comite* ou de *comite perpétuel*. La première classe des Académiciens a le titre de conseillers du *comite perpétuel*; la seconde, d'adjoints du *comite*.

**COMITÉ** se dit aussi dans l'Ordre de Malte. Le *comite* est un bureau de seize Commandeurs pour l'expédition des affaires de l'Ordre. *Sedecim viri, sedecim virorum consilium*. Comme le grand nombre des capitulans pouroit consumer trop de temps, on renvoie la décision des affaires à un *comite* composé de seize capitulans tous commandeurs. VERT. Le *comite* se retire à part. ID.

**COMITIAL**, f. m. C'est le nom qu'on donnoit autrefois à un certain mal qu'on appelle vulgairement *haut mal*, *mal caduc*, *mal de S. Jean*, ou absolument *mal de saint*, & qu'on appelle en médecine *epilepsie*. Les historiens l'appellent le *comitial*, ou *maladie divine* ou *sacerce*. Ce mal s'appelle *comitial*, & chez les Latins *comitialis morbus*, des assemblées du peuple romain qui s'appeloient *comitia*, parce que quand quelqu'un y tomboit de ce mal, cela étoit regardé comme un mauvais présage, & l'on rompoit l'assemblée. Ce mot n'est plus en usage.

**COMITIVE**, adj. f. On ne trouve point le masculin *comitif*. M. de la Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, appelle noblesse *comitive*, la noblesse des docteurs qui étoient faits comtes Palatins; c'est-à-dire, comtes du Palais, & qui prennent encore le titre de comtes. Le premier médecin du Roi prend le titre d'*Archiatrorum comes*.

**COMMA**, f. m. Terme de grammaire ancienne. Le mot est grec *κῆμα*, *sejmen*. C'est ce que les Romains appeloient *incisum*, & nous *incise*. Voyez ce mot. De-là est venu par extension le *comma*, terme d'Imprimerie & de Musique.

**COMMA** Terme d'Imprimerie qui signifie les deux points (:) que l'on emploie dans la ponctuation de l'écriture, & dont l'usage est de distinguer dans le discours, des phrases ou membres qui se suivent sans dépendre absolument les unes des autres: en sorte que le sens de ce qui précède les deux points est fini, & que ce qu'on ajoute ensuite, n'est que pour l'étendre & l'éclaircir. M. RESTAULT. *Κῆμα* est un mot grec qui vient de *κόμω*.

**COMMA**, terme de Musique, qui signifie la huitième partie ou environ d'un ton. Chaque ton se subdivise, premièrement en deux demi tons, puis en 9 ou 11 parcelles que la théorie de la musique appelle *commæ*. ACAD. DES SC. 1700. *Mem. p. 262*. Le son que forme une corde lorsqu'on la pince, est censé

UT, & on le marque par le chiffre 1, qui représente la corde entière. La moitié de cette corde 2; le quart 4; & la huitième partie 8, forment également le même son UT à l'octave, à la double octave, à la triple octave. La neuvième partie de la corde 9, forme le son RÉ; & du son UT au son RÉ, il y a un ton plein. Il faut bien retenir qu'UT est à RÉ, comme 8 est à 9. La cinquième partie de la corde 5, forme le son MI; la dixième partie 10, forme le même son MI à l'octave du premier. Ainsi RÉ est à MI, comme 9 est à 10; & de RÉ à MI, il y a encore un autre ton plein. Mais ces deux tons ne sont pas égaux; il se trouve plus d'intervalle d'UT à RÉ, qu'il ne s'en trouve de RÉ à MI; c'est pourquoi on appelle le ton d'UT à RÉ, ton *majeur*; & le ton de RÉ à MI, ton *mineur*. Or la différence qu'il y a de l'un à l'autre est d'un *comma*, c'est-à-dire, que le ton majeur est plus fort d'un *comma* que le ton mineur. Pour comprendre maintenant ce que c'est que le *comma*, suivons les divisions de la corde, & observons d'abord que le tiers de la corde donne toujours sa quinte juste. Ainsi la corde entière 1, ou la moitié de la corde 2, étant UT, le tiers de la corde 3 est SOL. Nous avons dit que la dixième partie de la corde 10, forme le son MI. La vingtième 20; la quarantième 40; & la quatre-vingtième 80, sont autant d'octaves du même son; par conséquent ce sont autant de MI. La vingt-septième partie de la corde forme le son LA. Le tiers de cette vingt-septième partie doit donc former la quinte de ce LA, comme le tiers de la corde UT forme SOL qui est sa quinte. Or la quinte de LA est MI. Cependant MI est 80, & le tiers de la vingt-septième partie de la corde est 81; car trois fois 27 font 81. La différence de ces deux MI est donc de 80 à 81; & c'est précisément cet intervalle qu'on appelle *comma*. Il n'est pas possible de diviser le ton, soit majeur, soit mineur, en un certain nombre juste de *comma*; le *comma* lui-même se divise en plusieurs parties: il y a des *comma* diminués, des raisons maximales, moyennes, mineures, &c. & aucune de ces parties prises séparément, & multipliée par elle-même ou par les autres parties, autant de fois que l'on voudra, ne donnera jamais un *comma* juste. Voici la progression d'un ton à l'autre:

Depuis UT, 134217728, jusqu'à SI-dièze-deux *comma*, 134369280, il y a un *complement de comma*.

Depuis SI-dièze-deux *comma*, 134369280, jusqu'à LA-quatre-dièzes, 135000000, il y a un *petit comma*.

Depuis LA-quatre-dièzes, 135000000, jusqu'à LA-quatre-dièzes-un *comma*, 136687500, il y a un *comma*.

Depuis LA-quatre-dièzes-un *comma*, 136687500, jusqu'à SI-deux-dièzes, 138240000, il y a un *comma diminué*.

Depuis SI-deux-dièzes, 138240000, jusqu'à SI-deux-dièzes-un *comma*, 139968000, il y a un *comma*.

Depuis SI-deux-dièzes-un *comma*, 139968000, jusqu'à UT-dièze, 141557760, il y a un *comma diminué*.

Depuis UT-dièze, 141557760, jusqu'à UT-dièze-un *comma*, 143327232, il y a un *comma*.

Depuis UT-dièze-un *comma*, 143327232, jusqu'à SI-trois-dièzes, 144000000, il y a un *petit comma*.

Depuis SI-trois-dièzes, 144000000, jusqu'à SI-trois-dièzes-un *comma*, 145800000, il y a un *comma*.

Depuis SI-trois-dièzes-un *comma*, 145800000, jusqu'à UT-deux-dièzes, 147456000, il y a un *comma diminué*.

Depuis UT-deux-dièzes, 147456000, jusqu'à UT-deux-dièzes-un *comma*, 149299200, il y a un *comma*.

Enfin, depuis UT-deux-dièzes-un *comma*,

149299200, jusqu'à RÉ, 150994944, il y a un *comma diminué*.

Ainsi le ton majeur qui se trouve d'UT à RÉ, est composé de cinq *comma*, de quatre *comma diminués*, de deux *raisons maximales* & d'une *raison moyenne*; ce qui fait presque neuf *comma*. Le ton mineur qui se trouve de RÉ à MI, a un *comma* de moins; & a par conséquent presque huit *comma*.

Les *comma* sont donc les plus petites parties des tons. Le majeur est la différence du ton majeur au mineur, qui est  $\frac{1}{17}$ ; & le mineur, la différence du demi-ton majeur au mineur, qui est  $\frac{1}{17\frac{1}{2}}$ .

Les profonds Musiciens portent encore plus loin leurs opérations sur les nombres sonores, pour trouver des parties de tons encore plus fines; quoique ces calculs si pénibles se fassent dans un art tout destiné à la satisfaction des sons, qui ne s'amusent guères à supputer leurs plaisirs, nous n'en sommes pas moins redevables aux Géomètres. En effet, pour diriger le Musicien dans ses compositions, il a fallu déterminer le chant où la nature nous conduit par elle-même, & celui où l'art peut conduire la nature sans la forcer. Or c'est par le moyen de ces opérations, jointes à l'expérience qui les a toujours ou prévenues, ou confirmées, que les inventeurs de la musique ont découvert que la voix ne peut entonner avec grâce, que la moitié, le tiers ou le quart d'un ton.

De-là, les trois fameux systèmes des anciens que nous suivons encore: le diatonique, le chromatique & l'enharmônique. Le premier, qui procède par des moitiés, le second par des tiers, le troisième par des quarts de ton.

Le premier, qui est le plus naturel, plaît à tout le monde; le second qui ajoute beaucoup d'art à la nature, plaît surtout aux savans Musiciens: le troisième, qui est le plus exact & le plus fin, ne plaît guères qu'aux profonds d'entre-eux.

Quelques Ecrivains donnent une *s* à ce mot au pluriel, d'autres ne lui en donnent point. Quoiqu'il n'y ait rien de bien établi par l'usage sur cela, il me semble qu'il vaut mieux n'en point mettre, puisque nous n'en mettons point après les mots *factum*, *opera*, &c.

Ce mot *comma* a été pris des Grecs sans aucun changement; on le trouve dans les Auteurs François, Italiens, Allemands, &c. qui ont écrit en leur langue sur la musique.

COMMA, f. m. oiseau d'Afrique. Il a le cou vert, les ailes rouges & la queue noire.

COMMACHIO. Voyez COMACHIO.

COMMAGENE. f. f. *Commagène*. Province d'Asie au Nord de la Syrie, entre la Cilicie & l'Euphrate, qui la séparoit de la Mésopotamie; elle avoit la Cappadoce au nord, comme il paroît par le Scholiaste de Denys, v. 875. La *Commagène* a eu des Rois, comme il paroît par les médailles. La *Commagène* fut réduite en Province par Tibère. Caligula & Claude lui redonnèrent des Rois; mais Vespasien la remit au rang des Provinces de l'Empire. Voyez sur la *Commagène* le Cardinal Noris dans ses *Époques Syro-Macédoniennes*, *Diff. II. C. 4.* Vossius, dans son *Pomponius Mela*, Hoffman, M. Corneille, Racine, &c. écrivent *Comagène*.

Mais, comme il paroît par les médailles dont j'ai parlé, il faut écrire *Commagène*, quoique nous prononcions *Comvène*.

Il croissoit dans la *Commagène* une herbe à laquelle on avoit donné le même nom, *Commagène*, dont Pline parle *liv. XXIX, ch. 1.* que quelques-uns, selon la remarque de Daléchamp, croient être le nard de Syrie, & d'autres le Comacum de Théophraste, & que Monsieur Spanheim a cru voir sur des médailles de *Commagène*, qui sont au Cabinet du Roi.

COMMAND, f. m. terme de Coutumes, signifie ordinairement celui qui donne commission à un autre d'acquiescer pour lui. Il signifie aussi quelquefois celui qui, soit dans un contrat d'acquisition vo-

lontaire, soit dans une adjudication par décret, déclare qu'il achete pour lui ou pour un ami élu ou à élire, & qu'il nommera dans la suite.

COMMAND signifie aussi dans quelques coutumes la signification que font les sergens de l'Ordonnance de Justice.

COMMANDANT. s. m. Celui qui commande dans une place, dans un corps, une compagnie de gens de guerre. *Præfectus, qui præsit*. Le Lieutenant en l'absence du Capitaine, du Gouverneur, est le *Commandant*. Quand des soldats font du désordre, il faut s'en plaindre au *Commandant*. Quand une place est surprise, on s'en prend au *Commandant*, à celui qui est le premier dans la place.

On appelle communément *Commandant*, le Lieutenant de Roi des places de guerre, parce que c'est lui qui commande en l'absence du Gouverneur. *Commandant* se dit plus particulièrement d'un Officier qui a commission pour commander dans une province ou dans une place, comme feroit le Gouverneur lui-même. Le Roi envoie des *Commandans*, lorsque les Gouverneurs sont trop jeunes, ou malades, ou absens, &c. Depuis quelques années le Roi, au lieu de donner aux enfans de ceux qui sont Gouverneurs des survivances, donne à quelqu'un de leurs enfans les provisions de Gouverneur, & au père une commission de *Commandant* sa vie durant, avec pouvoir de recevoir les appointemens, & de rentrer dans le Gouvernement si le fils vient à mourir.

COMMANDANT en Chef, est celui qui ne dépend que du Roi, qui ne prend les ordres que de la Cour, qui n'a personne au dessus de lui dans le lieu où il commande, du moins en ce qui regarde le commandement.

On l'emploie quelquefois adjectivement. Les Officiers *commandans* de la ville, de la citadelle.

COMMANDATAIRE. Voyez COMMENDATAIRE.

COMMANDE. Vieux mot. Commandement, ordre, jussion.

COMMANDE. s. f. Terme usité dans le discours ordinaire dans cette façon proverbiale, de *commande*. Ouvrage de commande, chapeau, souliers de commande, que l'ouvrier fait exprès pour celui qui lui en a donné l'ordre. Des vers de *commande*.

Ce mot signifie encore une chose qui est toute prête & préparée pour servir au besoin; ou une chose feinte & supposée pour servir de prétexte ou pour s'excuser. Cet homme a toujours cinq ou six histoires de *commande* quand il entre dans une compagnie. Cet officier a toutes les campagnes une maladie de *commande*, qui l'oblige à aller prendre les eaux. Il s'endormit de *commande* à la lecture de quelques chapitres de l'Écriture sainte. FLECHIER.

COMMANDE ou COMMENDE, en quelques Coutumes, signifie la *taille* qui est due par des personnes de condition servile.

COMMANDE, veut dire aussi dans les Coutumes, *dépôt*. Prendre quelque chose en charge & *commande*.

COMMANDE de bestiaux. Terme de Coutumes. C'est un contrat par lequel on donne à un Berger ou Laboureur, un troupeau de bétail pour en avoir soin, à charge de le nourrir, & d'en jouir pendant un certain temps, après lequel on doit représenter le troupeau, pour partager le surplus, ou le croît entre le maître & lui.

COMMANDE (DROIT DE), terme de Coutumes. C'est un droit que le Seigneur prend tous les ans sur les veuves de condition servile durant leur vieillesse, pour reconnaissance de son droit de servitude. Il y a des lieux où le *droit de commande* est un droit qui se lève sur les femmes de condition servile mariées à d'autres qu'à ceux de la condition & servitude du Seigneur.

On appelle, en terme de Négoce, *commandes*, les procurations ou commissions d'acheter ou négocier pour autrui. *Commissa rei gerendæ potestas, auctoritas*. Il en est parlé dans les Coutumes d'Amiens.

COMMANDE. Terme d'Eglise. Voyez COMMENDE.

COMMANDES, en termes de Marine, sont de petites

cordes que les garçons du navire portent toujours à la ceinture pour servir au besoin. *Funiculi*. On les appelle autrement *rabans*. *Commande* est aussi un cri de l'équipage pour répondre au maître qui a appelé de la voix ou du sifflet pour quelque commandement qu'il veut faire.

COMMANDEMENT. s. m. On prononce *Commandement*. Action de celui qui commande. *Imperii exercitium*. Il a le ton absolu dans le *commandement*. Il a le *commandement* dur.

COMMANDEMENT se dit aussi de la chose commandée. *Imperium, jussum*. Ce mot, dans ce sens, a beaucoup d'analogie avec le mot *ordre*; mais il exprime avec plus de force l'exercice de l'autorité. L'Abbé GIRARD. Il faut observer les *commandemens* de Dieu & de l'Eglise. Il faut exécuter les *commandemens* du Roi, obéir aux *commandemens* de Justice & des Gouverneurs. Voyez ORDRE, PRÉCEPTÉ, INJONCTION, JUSSION.

On appelle *Secrétaires des commandemens* les quatre Secrétaires d'Etat. *Regis Scribæ*. On dit qu'un Arrêt, qu'une Patente est signée en *commandement*, quand c'est par un ordre exprès du Roi, qu'un Secrétaire d'Etat les signe. Les Secrétaires de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, des Princes du Sang portent aussi le titre de *Secrétaires des Commandemens*.

COMMANDEMENT se dit aussi du droit de commander & de se faire obéir. *Imperium, potestas, jus*. Les Maréchaux de France cèdent l'honneur du *commandement* au plus ancien. Cet Officier a tant de Compagnies, de Régimens sous son *commandement*. On appelle *bâton de commandement*, celui que porte un Officier, pour marque du pouvoir que lui donne sa charge. Voyez BÂTON.

On dit aussi, cet Officier est capable de *commandement*, c'est-à-dire, qu'il a assez de talens pour conduire, pour commander un corps de troupes, une armée.

On appelle au Palais un *commandement*, l'exploit fait par un Sergent en vertu d'un Jugement, ou d'une obligation, par lequel il commande à quelqu'un, au nom du Roi & de Justice, de payer une telle somme, de vider des lieux qu'il occupe, d'exhiber un registre, ou de faire autres choses semblables. *Scripto consignata apparitoris denunciatio*. Une exécution sans un *commandement* préalable est nulle. Pour faire une saisie réelle, il faut qu'il y ait un *iteratif commandement*.

On appelle *iteratif commandement*, celui qui est précédé d'un simple *commandement*, & qui est recordé. L'*iteratif commandement* précède la saisie-exécution, la saisie-réelle & l'emprisonnement.

COMMANDEMENT, en termes de Guerre & de Marine, se dit de tous les ordres prompts qu'on donne en faisant l'exercice des troupes, ou la manœuvre des matelots. *Jussum, imperium*. A droite, à gauche, doublez vos rangs, vos files, sont les premiers *commandemens* que fait un Major, un Officier qui fait faire l'exercice.

COMMANDEMENT, en termes de fortification, est une éminence ou une élévation de terre, qui a la vue sur quelque poste ou sur quelque place forte. *Statio unde hostis impugnari possit*. On distingue trois sortes de *commandemens*. Le *commandement de front* est une hauteur opposée à la face du poste qu'elle bat par le front. Le *commandement de revers*, peut battre une place ou un poste par derrière. Le *commandement d'ensfilade*, est celui qui peut battre d'un seul coup toute la longueur d'une ligne droite.

COMMANDEMENT se dit aussi, en termes de civilité, des offres de services qu'on fait à ses amis. *Operam, obsequium offerre*. Je n'ai pas voulu partir sans recevoir vos *commandemens* pour la Province. On dit qu'un homme a la langue latine à *commandemens*; pour dire, qu'il la parle comme sa langue naturelle. On dit aussi avoir à son *commandement*, c'est-à-dire, avoir à sa disposition. *Administrare aliquid ad suam voluntatem, ad arbitrium*.

Ce Maître-d'Hôtel, ce Sommelier, font bonne chère à leurs amis; car ils ont le vin & les viandes à leur *commandement*. Une jolie femme a toujours des caresses à son *commandement*.

**COMMANDEMENT.** On dit ironiquement d'un homme qui commande une chose qu'il n'a pas droit de commander, qu'il a le *commandement* beau. **ACAD. FR.**

**COMMANDER.** v. a. & n. Donner des ordres à des inférieurs, qu'ils sont obligés d'exécuter. ¶ C'est diriger, selon sa volonté & avec autorité, ou avec pouvoir de contraindre, les actions de ceux qui nous sont soumis. *Imperare, præcipere, jubere.* Dieu *commande* à toute la nature; il *commande* aux vents & à la mer. Le Général a *commandé* au régiment des Gardes de pousser les ennemis.

¶ Voltaire, dans ses *Remarques sur Rodogune*, où l'on trouve :

*C'est pour le commander, & combattre pour moi,*

dit : on *commande* une armée, on *commande* à une Nation. On ne *commande* point un homme, excepté lorsqu'à la guerre, un homme est *commandé* par un autre, pour être de tranchée, pour aller reconnoître, pour attaquer, &c.

**COMMANDER** se dit d'un Général d'armée, & de ses Lieutenans, en son absence, & pour lors, il régit l'accusatif. *Commander* une armée, *commander* une flotte. *Exercitui præfesse, navibus, classi.* Le Roi *commande* lui-même ses armées. Le Général *commanda* deux Régimens, pour couvrir les Fourageurs, quand, &c. **MAIN.**

**COMMANDER** se dit des Puissances temporelles. *Imperare.* La vanité d'Alexandre le portoit à vouloir *commander* à tout le monde. Les Romains sembloient nés pour *commander* aux autres. **BAILL.** Ce Prince fait l'art de bien *commander*. Les Rois *commandent* dans leurs Etats. Un maître *commande* dans sa maison. Un Prieur *commande* dans son Couvent.

*Un cœur né pour servir, fait mal comme on commande.* **CORN.**

*Maître d'un cœur charmé,*

*Commandez qu'on vous aime, & vous serez aimé.* **RAC.**

**COMMANDER** se dit encore du pouvoir, de l'autorité que donne une charge, une commission. *Præfesse.* L'Amiral *commande* sur la mer, & le Connetable sur la terre. On a donné à un tel Officier cette armée à *commander* en chef. Un tel *commande* les Dragons, les Chevaux-Légers, les Mousquetaires. C'est lui qui *commande* un tel Régiment, &c.

**COMMANDER** signifie, donner ordre à des troupes de se tenir prêtes, ou de partir pour aller à quelque expédition. *Mandare, præscribere, edicere, imperare.* On a *commandé* le Régiment des Gardes pour le vingtième du mois prochain. On a *commandé* dix hommes par Compagnie pour aller escorter ce convoi.

**COMMANDER** se dit, dans un sens figuré & métaphorique, en parlant de l'avantage que donne quelque éminence pour battre une Ville, pour tenir en sujétion toute une Province. *Imminere, insidere.* Cette Citadelle *commande* la Ville. Cette place ne peut pas se fortifier, voilà les collines qui la *commandent* de tous côtés. Quand on parle de la force d'une place qui tient une Province ou un Pays en respect, alors *commander* régit le datif. Casal est une place qui *commande* à la meilleure partie d'Italie. Cette garnison *commande* à toute la frontière, fait payer des contributions.

**COMMANDER** à la route, terme de Marine, c'est donner la route, prescrire celle que doivent tenir tous les vaisseaux, ce qui est attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant, ou d'un Pilote dans un vaisseau marchand.

Tome II,

**COMMANDER** se dit aussi, en termes de civilité, des offices qu'on fait à ses amis de les servir. *Præscribere; mandare, jubere.* N'avez-vous rien à me *commander* pour l'Italie où je vais? Je suis tout à vous, vous n'avez qu'à me *commander*, je suis prêt à vous obéir.

**COMMANDER** signifie aussi, donner charge à un Artisan de faire expressément quelque ouvrage. *Præcipere; describere; mandare.* Il a *commandé* une paire de fouliers à son Cordonnier. Il a *commandé* une collation, un dîner chez un tel Traiteur.

**COMMANDER** se dit figurément en choses morales & spirituelles. *imperare.* L'âme *commande* au corps. Il faut *commander* à ses passions. On dit aussi, il faut se *commander* à soi-même. Ceux qui ont su *commander* aux autres, n'ont pas toujours su se *commander* à eux-mêmes. **S. EVR.** C'est la raison qui doit *commander* & conserver un empire absolu sur tous nos mouvemens. **ID.**

On dit, *commander* à la baguette; pour dire, avec autorité, ou avec hauteur, par une allusion qu'on fait aux commandemens des Huissiers, qui portent une verge, ou une baguette. *Imperiosum esse.* On dit aussi, il faut savoir obéir avant que de *commander*; pour dire, qu'il faut être écolier, avant que d'être Maître.

On dit proverbialement à celui qui veut *commander* quelque chose à des gens qui ne dépendent pas de lui : *Commandez à vos valets, vous n'avez rien à me commander.* **ACAD. FR.**

¶ Quand ce verbe est actif, outre son régime simple, il gouverne les prépositions à, à la, au, aux, comme on l'a vu dans les exemples ci-dessus. Nous avons déjà remarqué qu'il ne régit la personne directement & sans préposition, que dans les choses qui ont rapport à l'art militaire.

**COMMANDÉ**, ÉE. part.

**COMMANDER**, terme d'Eglise. Voyez **COMMEN- DER**.

**COMMANDERIE**, f. f. Espèce de Bénéfice, ou certain revenu qui appartient aux Ordres militaires de Chevalerie que l'on confère aux anciens Chevaliers qui ont rendu des services à l'Ordre. *Beneficium equitum* (verbi gratia) *Melitenfium.*

Ce fut sous le Magistère de Hugues de Revel IX, Grand Maître, que les *commanderies* commencèrent vers l'an 1260. Jusques-là tous les biens de la Religion étoient administrés par des Religieux comptables, & qui, après avoir pris ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance, devoient faire passer le reste au Chef de l'Ordre, & au trésor de la Religion. Mais comme la dépense de ces Administrateurs absorboit souvent la recette, & d'ailleurs que l'Ordre, pour fournir aux frais immenses d'une guerre continuelle, avoit besoin d'un revenu fixe & certain, dans un Chapitre général tenu à Césarée, on arrêta un rôle des sommes que chaque maison enverroit à la Terre-Sainte & au trésor: & parce que dans les obédiences & les commissions, qui furent depuis données aux Chevaliers chargés de cette administration, on se servit de cette expression: nous vous recommandons ces biens, &c. *Commendamus*, cette administration particulière de chaque maison prit le nom de *Commendataria*, d'où est venu le nom de *Commanderie*, & le titre de *Commandeur*. **VERTOT, L. III.** Ce titre n'étoit pas alors à vie, il étoit amovible, & fut substitué à celui de Précepteur, dont on s'étoit servi jusqu'alors. **VERTOT, ibid.**

Il y a des *Commanderies* de rigueur qu'on obtient en son rang, & les autres de grace, que le Grand Maître donne par avance à celui qu'il choisit dans l'Ordre.

Cependant on trouve seulement dans les Statuts de l'Ordre, *Commanderie* de grace, & *Commanderie* de chevillément. Voyez **CHEVILLEMENT**.

Les *Commanderies* de Malte, de S. Lazare. Il y en a aussi pour des Religieux dans les Ordres de S. Bernard, comme de Calatrava, & d'Alcantara, dans l'Ordre de S. Antoine, &c. Le Roi a érigé en *Commanderies* plusieurs Léproseries & Hôpitaux qu'il a



joint à l'Ordre de S. Lazare. Les *Commanderies* sont des biens affectés pour l'entretien du Chevalier & pour le service de l'Ordre. De quelque nature que soit une *Commanderie*, on ne peut la résigner.

On peut comparer les *Commanderies* aux Prieurés conventuels des Moines, qui n'étoient dans les commencemens que les administrations du revenu de certains lieux éloignés du principal Monastère. Comme l'on mettoit des Moines dans ces maisons pour avoir soin du bien, de même l'on a été obligé d'envoyer les Chevaliers dans les lieux où l'Ordre avoit des terres. Les *Commanderies* de Malte ne peuvent être possédées que par les Religieux de cet Ordre, auxquels elles sont affectées. Leurs Bénéfices ne sont pas tous de même nature; car comme il y a parmi eux des Chevaliers, des Chapelains & des Freres servans, il y a aussi des *Commanderies*, ou revenus attachés à ces trois différentes qualités. Comme les *Commanderies* ne sont point des Bénéfices, le Pape ne peut ni les donner, ni les ôter.

**COMMANDEUR**, f. m. Chevalier qui est pourvu d'une de ces *Commanderies*. *Eques beneficio ordinis præditus, Commendator*. Le nom de *Commandeur* a du rapport avec celui de *præpositus*, qu'on donnoit aux Moines qui étoient préposés pour garder les maisons ou fermes éloignées du principal Monastère; leur administration s'appeloit *obediencia*, parce qu'ils dépendoient entièrement de l'Abbé, qui leur donnoit cette commission. Il en est de même des simples *Commandeurs* de Malte, qui sont plutôt des Fermiers de l'Ordre, que des Bénéficiers. Ils ont néanmoins converti leur commissions, ou Fermes, en une espèce de Bénéfices, en donnant un certain tribut au trésor commun de l'Ordre, & ils appellent ce tribut *Responson*. Il y a dans cet Ordre plusieurs grands Officiers, dont le premier est celui qu'on nomme présentement le Grand Maître de l'Ordre, & qui en est le Chef. Sous lui sont plusieurs grands Officiers qui sont la plupart des Officiers militaires. Il y a aussi des Baillis, ou Prieurs conventuels, qui sont de la grande Croix, & plusieurs autres Officiers.

**COMMANDEUR**, ou **GRAND-COMMANDEUR**, f. m. C'est la première dignité de l'Ordre de Malte après le grand-Maître. Il est toujours de la Langue de Provence, comme la première de la Religion. Le *Grand-Commandeur* est le Président né du commun trésor & de la Chambre des Comptes. Il a la surintendance des magasins, de l'arsenal & de l'artillerie. Il en nomme les Officiers, qu'il fait agréer par le Grand-Maître & le Conseil. Son autorité s'étend jusques dans l'Eglise de S. Jean, dont il nomme plusieurs Officiers. Il a le même droit à l'Institution. Le *Grand-Commandeur* doit faire sa résidence à Malte, dans le Couvent, d'où il ne peut sortir pendant qu'il est en place. L'AB. DE VERTOT.

**COMMANDEUR** du grenier à Malte, est un Officier de la Religion qui est chargé de la conservation des grains, & autres munitions de bouche. Il a sous lui des Prudhommes qui sont ses surveillans. On les appelle les Prudhommes de la petite *Commanderie*.

Pour être *Commandeur* de Malte, il faut être de la nation où est située la *Commanderie*, avoir fait ses caravanes, qui consistent en un service de quelques années à Malte, & être de la qualité requise par la *Commanderie*: & de plus ils sont liés par de certains statuts, auxquels néanmoins on déroge souvent à la recommandation des Princes, qui ont même fait des concordats pour cela avec l'Ordre de Malte.

Il y a une autre sorte de *Commandeurs*, ou Chevaliers, qui jouissent des biens Ecclésiastiques sans être ni Religieux, ni Ecclésiastiques, parce qu'ils sont mariés; ils se disent Religieux, & ont des reglemens comme les autres Religieux. En Espagne les *Commandeurs* des Ordres de S. Jacques, de Calatrava & d'Alcantara sont de ce nombre. En France les Chevaliers de S. Lazare peuvent aussi se marier. Etant Religieux de profession, ils devroient être obligés à garder la chasteté; mais le Pape, qui, se-

lon les maximes du droit nouveau, est le maître des Canons, les a dispensés de cette obligation: ils peuvent avoir des femmes par un privilège du Saint Siege. C'est par de semblables privilèges obtenus des Papes, que les Rois d'Espagne sont grands Maîtres des trois Ordres militaires de leur Royaume, savoir, de S. Jacques, de Calatrava & d'Alcantara. Martin Navarrus appelle Philippe II, le plus grand Prélat de l'Eglise, après le Pape, parce qu'il étoit le grand Maître de ces trois Ordres, & qu'il jouissoit d'une bonne partie des dixmes des Eglises qui sont dans ses Etats.

**COMMANDEUR** est aussi un Prélat, un Ecclésiastique qui est agrégé par honneur dans les Ordres des Chevaliers, comme dans l'Ordre des Chevaliers du S. Esprit. *Ordinis Sancti Spiritus Commendator*. Il y a plusieurs Prélats *Commandeurs*.

Les *Commandeurs* de l'Ordre du S. Esprit sont de purs titres, auxquels n'est attachée aucune *Commanderie*. Henri III ayant institué cet Ordre, fit ce qu'il put pour obtenir du Pape que les revenus des plus riches bénéfices du Royaume fussent attribués à ces *Commanderies*, qui n'étoient que de nom. Mais il n'obtint rien de la Cour de Rome, en sorte que les *Commandeurs* de l'Ordre du S. Esprit ne sont que des *Commandeurs* titulaires. Dans l'Ordre de S. Antoine on donnoit anciennement le nom de *Commandeur* au supérieur de la Maison.

**COMMANDEUR**. Les Religieux de la Merci & des Mathurins donnent ce nom aux Supérieurs de leurs Maisons ou Couvents. *Commendator*.

**COMMANDEUR** chez les Hollandois, est un titre qu'ils donnent aux Chefs des comptoirs qu'ils ont établis pour leur commerce dans les Indes Orientales.

**COMMANDEUR**. On appelle ainsi dans les Îles Françaises de l'Amérique, celui qui a inspection sur le détail d'une habitation en général, ou d'une succrerie en particulier.

**COMMANDITAIRE**, f. m. Celui qui a une *Commandite*.

**COMMANDITE**, f. f. terme de Commerce. Espèce de société qui se fait entre Marchands, dont l'un ne fait que de prêter son argent sans faire aucune fonction d'associé, & l'autre donne ses soins. *Initia cum quibusdam solius pecuniæ mutua beneficio societas*. Toute société, soit générale, soit en *commandite*, doit être par écrit, & l'extrait en doit être enregistré au Greffe de la Jurisdiction Consulaire. Les associés en *commandite* ne sont obligés que jusqu'à la concurrence de leur part, selon l'Ordonnance de 1673. En vieux termes de Coutumes on appelloit *command*, la charge qu'on donnoit d'acheter ou de négocier quelque chose, *Commissa rei gerenda potestas*; & on disoit aussi, prendre en charge & *command*; pour dire, recevoir en dépôt. Voyez **COMMAND**.

**COMMANDO**, f. f. terme italien, usité dans quelques-unes de nos Provinces, voisines de l'Italie, ordre ou commission qu'un Négociant donne à son Correspondant ou Commissionnaire.

**COMMANI**. Petit Royaume d'Afrique, dans la Guinée, sur la côte d'Or. Les Etats de ce Souverain n'ont pas plus d'étendue qu'une de nos fermes; son palais est une chaumière dans un village nommé le *Grand Commani*.

**COMMANT**. Vieux mot ou particule, qui se disoit en cette phrase: *A Dieu commant*, c'est comme qui diroit aujourd'hui, *à Dieu vous dis*, pour marquer qu'une chose est perdue ou désespérée. Je crois que cela vient par corruption de *à Dieu commande*, c'est-à-dire, *à Dieu je la recommande*, *Deo commendo*. Elle m'échappe, elle est perdue; qu'elle soit à la garde de Dieu, je la lui recommande.

*Crainte d'oubli pourtant au cueur me poinct,  
Combien qu'il ait la mémoire excellente;  
Et n'ai pas tout; car si je perds ce point,  
A Dieu commant le plus beau de ma rente.* MAROT.

**COMMASSE.** f. f. Petite monnoie qui a cours à Mocha, qui est la seule qui s'y fabrique; elle vaut trois sols deux deniers de notre monnoie.

**COMME,** adverbe qui sert à comparer, & signifie, ainsi, de même. *Ut, quemadmodum, sicut, sicuti.* Cette femme est belle *comme* le jour. On lui a fait une réception *comme* s'il eût été un Prince. Il est là *comme* chez lui; cette répétition *comme* est élégante.

*Vous aurez le destin*

*De ces fleurs si fraîches, si belles :*

*Comme elles vous plaisez, vous passerez comme elles.*

Ce mot, considéré comme terme de comparaison, & synonyme à *ainsi* & de même *que*, marque mieux une comparaison qui tombe sur la qualité de la chose, ce qu'on peut nommer *comparaison de qualification*. Voyez les deux autres mots. Je dirois donc que les expressions d'une personne qui ne conçoit les choses que confusément, ne sont jamais justes *comme* celles d'une personne qui les conçoit clairement; parce qu'il est là question d'une qualité de l'expression, ou d'une qualification qu'on lui donne. SYN. FR.

Par cette même raison, on dit hardi *comme* un lion, blanc *comme* neige, doux *comme* miel, &c. & non pas *ainsi que*, ni *de même* qu'un lion, &c.

Si le mot *comme* se trouve à la tête d'une comparaison, le second membre qui est la réduction de la comparaison, commence par le mot *ainsi*. *Comme* les hommes vieillissent par le nombre des années, *ainsi* vieillissent les empires par le nombre des siècles. Tout a un terme prescrit au de-là duquel il ne passe pas.

Ce mot vient de *quomodo*. NICOD.

**COMME** est aussi un adverbe de temps, pour signifier, quand, lorsque. *Cum, quando, eo tempore quo.* Il arriva *comme* nous sortions de table. Il fut arrêté *comme* il pensoit partir. Mais il n'y a que le peuple qui s'en serve; pour dire, *aussi-tôt*: il arriva *comme* le Roi; c'est-à-dire, en même temps que le Roi.

Il sert aussi pour la narration. Je vous dirois l'histoire *comme* elle s'est passée. En ce sens, il signifie, de la manière que, *quomodo, eo modo quo, uti, quemadmodum.* Il se pourvoira *comme* bon lui semblera.

**COMME** se dit aussi pour en quelque sorte, en quelque façon. *Quasi.* Un bon ami est *comme* un autre soi-même. La lumière est *comme* l'ame des couleurs. Le Soleil est *comme* le pere des productions de la terre.

On dit, *comme si*; pour dire, de même que si. *Quasi.* Il me vouloit engager dans cette affaire, *comme si* elle eût été juste.

**COMME** aussi, terme de pratique, dont on se sert dans un traité, dans un acte, dans un contrat; pour dire, & pareillement, & de plus: *Et amplius.* Il est porté par le contrat que, &c. *Comme aussi* que, &c.

**COMME** en effet. Façon de parler dont on se sert pour confirmer ce que l'on a dit. S'il est homme de bien, *comme en effet* il l'est, il dira, &c.

**COMME** signifie encote, en qualité, *Ut.* J. C. peut-être considéré ou *comme* Dieu, ou *comme* homme: *comme* homme, il est mort sur la croix pour nos péchés, & *comme* Dieu, il a triomphé de la mort. Il peut être aussi considéré *comme* notre Médiateur, *comme* Dieu & homme tout ensemble. Dans l'Eglise Catholique on considère le Pape, ou *comme* Chef de l'Eglise, ou *comme* Prince temporel.

**COMME** est aussi une espèce de supposition, & signifie quelquefois, parce que. *Cum, quoniam, quandoquidem*: *Comme* il est constant qu'il faut aimer Dieu. *Comme* il n'est pas probable qu'on soit si abandonné, &c. *Comme* ainsi soit que, &c. Ce dernier n'est plus d'usage.

**COMME** signifie, à peu-près, *quasi, ut.* Je tiens cela *comme* certain. Il est *comme* mort.

**COMME** se joint quelquefois avec *quoi*; & alors il signifie comment. *Quomodo, quâ ratione.* Je m'étonne *comme quoi* une si forte pensée a pu vous venir dans l'esprit. Mais cette expression n'est pas du bel usage, & il faut dire *comment*.

**COMME** se met quelquefois après *tout*, & alors il signifie, tout de même, absolument la même chose. *Quemadmodum, ut, sicut, uti.* Mais on ne l'emploie que dans le style familier & comique.

*C'est justement tout comme*

*La femme est en effet le potage de l'homme.* MOL.

**COMMEAT,** f. m. terme d'Histoire ancienne. Conge donné à un Soldat pour un temps. *Commeatus.* Ce mot signifioit aussi un convoi, les provisions de l'année, & la flotte qui les portoit.

**COMMÉMORAISON,** f. f. terme d'Eglise & de rubrique dont on se sert, en parlant de la mémoire que l'Eglise fait d'un Saint ou d'une Sainte, le jour qu'on célèbre une autre fête. Quelques Rubricaires prétendent qu'on doit dire *commemoration*. *Commemoratio.* Voyez ce mot. D'autres regardent ces deux mots comme absolument synonymes, disent également *commémoration* ou *commemoration* d'un Saint, *commémoration* ou *commemoration* des morts, des fidèles trépassés. C'est ainsi que les livres de l'Eglise nomment le jour que l'on appelle, dans l'usage ordinaire, *le jour des Morts*; c'est-à-dire, le jour que l'Eglise a ordonné que l'on priât pour tous les Morts détenus en Purgatoire: c'est le 2 de Novembre. *Commemoratio fidelium defunctorum.* C'est saint Odilon, Abbé de Cluni, qui institua la *Commemoration* générale des Trépassés dans le douzième siècle. On raconte diversément la révélation que l'on dit y avoir donné occasion. Voici ce qui m'en paroît le plus vraisemblable. Un pieux chevalier revenoit du Pèlerinage de Jerusalem; s'étant égaré de son chemin, il rencontra un Ermite, qui apprenant qu'il étoit des Gaules, lui demanda s'il connoissoit le Monastère de Cluni & l'Abbé Odilon. Le Pèlerin ayant dit qu'il le connoissoit, l'Ermite lui dit: Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand donc vous serez de retour, exhortez Odilon, & ceux de sa Communauté, à continuer leurs prières & leurs aumônes pour les morts. FLEURY. Nous avons le Décret fait à Cluni pour l'institution de cette solennité, en ces termes. Il a été ordonné par notre B. Pere Dom Odilon, du consentement, & à la prière de tous les Freres de Cluni, que *comme* dans toutes les Eglises on célèbre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on célébrera solennellement la *Commemoration* de tous les fidèles Trépassés, qui ont été depuis le commencement du monde jusques à la fin en cette manière. Ce jour le Chapitre, le Doyen & les Cellériers feront l'aumône du pain & du vin à tous venans, & l'Aumonier recevra tous les restes du diner des Freres. Le même jour après Vêpres on sonnera toutes les cloches, & on chantera les Vêpres desmorts. Le lendemain après Matines, on sonnera encore toutes les cloches, & on chantera l'office des morts. La Messe sera solennelle: deux Freres chanteront le trait, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce décret s'observe à perpétuité, tant en ce lieu qu'en tous ceux qui en dépendent; & si quelqu'un suit l'exemple de cette institution, il participera à nos bonnes intentions. Tel est le Décret de Cluni. Cette pratique passa bientôt à d'autres Eglises, & devint enfin commune à toute l'Eglise Catholique. Id.

**COMMÉMORATIF,** adj. terme de médecine. *Rememorativus, anamnesticus.* On donne cette épithète aux signes qui nous font ressouvenir de ce qui s'est passé tant en santé qu'en maladie. COL DE VILLARS.

**COMMÉMORATIF,** est aussi un terme dogmatique & signifie ce qui rappelle le souvenir d'une

chose. Le P. le Courayer soutient que le sacrifice de la Messe n'est que représentatif & *Commemoratif*, c'est-à-dire, qu'il représente nuement le Sacrifice de la Croix, & qu'il en rappelle simplement le souvenir, sans que le Sacrifice de la Messe soit réellement le même que le Sacrifice de la Croix.

**COMMEMORATION**, f. f. Souvenir qu'on a de quelqu'un; ce qu'on fait en l'honneur de sa mémoire. *Memoria, mentio, commemoratio*. Le tellateur a fait un beau legs à cette Eglise, à la charge de dire tant de Messes, & de faire *commémoration* de lui dans les prières. Les Pères parlent de l'Eucharistie comme d'une image de sacrifice, & d'une *commémoration* de celui de JESUS-CHRIST. BOSS. C'est la *commémoration* du Seigneur: donc ce n'est pas le Seigneur lui-même. C'est, nous l'avouons, la *commémoration* ou l'annonciation du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne, & par conséquent ce n'est pas aussi la mort du Seigneur. Voilà à quoi l'objection est réduite; mais rien n'empêche que ce qui nous fait souvenir de sa mort & de sa passion, par des signes visibles, ne contienne invisiblement son corps & son sang. PELISS. Il nous a dit que c'étoit la *commémoration* de sa mort, nous le croyons; il a dit que c'étoit son corps & son sang; nous le croyons de même. ID.

**COMMEMORATION**, est aussi un terme de Liturgie & de Breviaire, qui se dit des Fêtes & des Féries dont on ne peut pas faire l'Office tout entier, à cause d'une Fête double qui survient le même jour. Elle se fait par une antienne, verset, & une oraison, qu'on dit à Vêpres & à Laudes en l'honneur du Saint, ou de la Férie dont on fait *commémoration*. On fait toujours *commémoration* des Féries majeures & des octaves, quand on ne fait pas leur office propre. Dans le second *Memento* de la Messe on fait des *commémorations*, c'est-à-dire, qu'on se souvient de quelques personnes en particulier, auxquelles on prie Dieu d'appliquer les fruits du sacrifice, qui sont les mérites de J. C.

On dit dans le style familier; & en plaisantant, nous avons fait *commémoration* de vous, pour dire, nous avons fait mention de vous.

**COMMEMORAISON & COMMÉMORATION**, synonymes. Ces mots sont souvent employés indifféremment l'un pour l'autre. Il paroît pourtant que celui de *commémoraison* est particulièrement affecté à signifier la mémoire que fait l'Eglise d'un saint le jour qu'elle célèbre une autre fête: mémoire qui se fait à Laudes & à Vêpres, par une antienne, un verset & une oraison, ou à la Messe, par une collecte, une secrète & une post-communion: & celui de *commémoration* paroît mieux convenir dans les autres cas. Je dirai donc *commémoraison* d'un Saint, *commémoration* des morts, *commémoration* que fait le Prêtre au *Memento* de la Messe des personnes auxquelles il applique le mérite du sacrifice, tel me paroît être l'usage.

**COMMENÇAILLE**, f. f. Vieux mot. Commencement.

**COMMENÇANT**, ANTE, f. Celui ou celle qui commence quelque chose, qui en est encore aux premiers éléments d'un art. On se sert communément de ce terme pour exprimer la qualité des enfans qui apprennent à lire, ou les éléments de quelques Langues. On a inventé dans ces derniers temps plusieurs méthodes en faveur des *Commencans*, qui leur épargnent bien du temps que nos pères étoient obligés d'employer à apprendre seulement à lire, & les premiers principes de la Langue latine. Cet Auteur, ce livre est trop fort pour un *Commencant*.

**COMMENÇANT**, ANTE, signifie aussi Novice, qui ne fait que commencer une vie sainte & régulière, ou la vie religieuse. Les *Commencans* ne sont pas toujours bien fermes dans la vertu. On veut bien s'adonner à telle & à telle pratique, mais on ne plie cette autre, parce qu'elle paroît trop légère, & qu'elle n'est bonne, dit-on, que pour des *Com-*

*mençantes* & pour des Novices. BOURDAL. *Exhort.* T. I, p. 273.

**COMMENCEMENT**, f. m. *initium*, c'est un de ces termes qui sont si clairs, qu'ils n'ont besoin ni de définition, ni d'explication, pour être entendus. En serai-je mieux entendu quand j'aurai dit avec les vocabulistes, que c'est par où commence une chose quelconque? Dieu n'a point eu de commencement, & n'aura point de fin. L'ame humaine a eu un commencement, & n'aura point de fin. Les êtres matériels ont eu un commencement, & auront une fin. L'ignorance du genre humain dans les premiers temps, prouve que l'origine du monde n'étoit pas éloignée, & qu'il avoit eu un commencement qui étoit encore fort récent. S. EVR. Rome a eu des commencemens rudes & fauvages. ID. La fin de notre amitié dépend moins de nous que le commencement. ID. Pourquoi lit-on avec tant de curiosité l'Histoire des foibles commencemens de Rome? C'est que les Historiens ont su y attacher une idée de grandeur. P. DAN.

**COMMENCEMENT** se dit aussi de ce qui paroît d'abord en chaque sujet, ou matière; de ce qui est la première partie d'une chose. Au commencement de la journée il faut élever son cœur à Dieu. La mémoire a manqué à cet Orateur dès le commencement de son discours. Le commencement de cette maladie n'étoit qu'une petite fièvre. Le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu. Le sentiment de notre misère est le commencement de notre conversion.

On dit *prendre commencement*; pour dire, commencer. Cette Monarchie a pris son commencement dans un tel siècle.

On dit proverbialement qu'il faut un commencement, pour avoir une fin.

**AU COMMENCEMENT**, adverbe ou phrase adverbiale, qui se dit d'une manière absolue. Au premier temps que les choses commencent d'être, *Initio, principio*. Au commencement Dieu créa le Ciel & la terre. Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit dans Dieu, & le Verbe étoit Dieu.

**COMMENCEMENT** se prend aussi pour principe, cause première. Dieu est le commencement & la fin de toutes choses, *causa, principium*.

On appelle, en style de pratique, commencement de preuve par écrit, un écrit qui ne prouve qu'un fait préparatoire à la convention dont il s'agit, ou une partie seulement, ou quelque suite de la convention; de sorte que, pris solitairement, il ne forme pas une preuve complète, mais seulement une forte présomption.

**COMMENCEMENS**, au pluriel, s'emploie assez souvent pour les premières instructions que l'on a reçues dans quelque art, dans quelque science. *Prima rudimenta, documenta*. Ce jeune homme a de beaux commencemens dans la Grammaire, dans la Philosophie, dans la peinture. Ce Maître lui a donné de bons commencemens.

**COMMENCER**, v. a. Donner la naissance, le commencement à quelque chose, faire ce qui doit être fait d'abord. *Inchoare, incipere*: commencer un bâtiment, un discours. Les Rois commencent beaucoup d'ouvrages qu'ils n'ont pas le temps d'achever: commencer à bâtir. VAUGFLAS veut qu'on mette toujours la particule à après le verbe commencer; de bons auteurs emploient quelquefois de par préférence, sur-tout après le présent indéfini, pour éviter le choc des deux a: il commença de parler fièrement, au lieu de, il commença à parler, il a commencé de prendre goût à telle chose. Par-tout ailleurs l'usage est pour commencer à.

On dit commencer l'année, le mois, la semaine, & par une chose, par faire une chose, pour dire que la chose dont on parle est la première qu'on ait faite cette année là, ce mois là, &c. Le Roi commença son règne par tel établissement.

On dit dans un autre sens, nous ne faisons que de commencer l'année, le mois, &c. pour dire,

nous en sommes encore aux premiers temps de l'année, du mois, &c.

En parlant d'un maître qui donne à quelqu'un les premières leçons d'un art, d'une science, les premières instructions, on dit que c'est lui qui l'a *commencé*, il a été *commencé* par un bon maître, ce maître n'est bon que pour *commencer* les enfans.

On dit de même, en termes de manège, *commencer* un cheval, lui donner les premières leçons, *commencer* à le dresser.

COMMENCER s'emploie aussi absolument, & signifie agir le premier; mettre en action; donner le branle à quelque chose; mettre les autres en train. Avez de gens se mêlent de réformer le monde, & presque personne ne *commence* par soi-même. DAC. Le Chantre *commence* pour donner le ton au Chœur. Le plus hardi des séditieux qui *commence*, met tous les autres en action. En cette assemblée chacun se regardoit, personne ne *commençoit* à ouvrir une proposition qui étoit un peu délicate. Dans un repas il faut qu'il y ait quelqu'un qui *commence*, pour mettre tous les autres en train de se réjouir.

On dit proverbialement, n'a pas fait qui *commence*: & a moitié fait qui a bien *commencé*. *Dimidium facti, qui bene cepit, habet.* OVID.

COMMENCER est aussi neutre, & signifie prendre, avoir un commencement. *Incipere, occipere.* L'année *commence*, le sermon *commence*, le Carême ne *commence* cette année qu'en Mars, ce discours *commence* bien.

Il s'emploie aussi quelquefois impersonnellement. Il *commence* déjà à faire jour.

COMMENCÉ, ÉE, part. ouvrage *commencé*, discours *commencé*, bâtiment *commencé*.

*Mais de ce Roi si sage héritier insensé,  
Son fils interrompit l'ouvrage commencé.* RAC.

En termes de manège, on dit un cheval *commencé*, acheminé, achevé, pour marquer un cheval qu'on *commence* à dresser, auquel on donne les premières leçons, celui qui est déjà monté, débourré, & celui qui est confirmé dans le manège.

COMMENDATAIRE. f. m. Économe qu'on a mis en possession d'un Bénéfice, pour le régir pendant six mois, & le gouverner en attendant qu'on l'ait pourvu d'un Titulaire. *Beneficii ecclesiastici œconomus dum idem cuiusdam conferatur, Commendatarius.* Le *Commendataire* subsistoit du revenu de l'Église qu'il administroit. Tels sont les *Commendataires* dont on parle en Droit Canon. Autrefois l'administration des Evêchés vacans appartenoit à l'Evêque le plus proche: ce qui se pratique encore entre l'Archevêque de Lyon, & l'Evêque d'Autun. C'est pourquoi on les appelloit Evêques *Commendataires*. Cet usage est fort ancien. On trouve des exemples de Prélats *Commendataires* dans l'Église Grecque. S. Athanase dit de lui-même, selon Nicéphore, qu'on lui avoit donné en *commende*, c'est-à-dire, en administration, une Église, outre celle d'Alexandrie dont il étoit Evêque. On commettoit le soin des Églises sans Pasteur à un Evêque, jusqu'à ce que l'on eût élu un successeur. Le registre du Pape Grégoire I est tout plein de ces commissions ou *commendes*, pendant l'absence, ou la maladie de l'Evêque, ou la vacance du Siège. Voyez un petit Livre intitulé l'Abbé *Commendataire*. Il déclame violemment contre l'abus qu'on a fait de cet ancien usage.

Ce mot vient de *commendare*, confier, recommander.

COMMENDATAIRE, est en France un Ecclésiastique séculier, qui est nommé par le Roi, & pourvu par le Pape d'une Abbaye, ou d'un Prieuré, avec permission de disposer des fruits à son profit pendant sa vie. *Beneficii Ecclesiastici fiduciarius possessor*

*auctoritate summi Pontificis, Commendatarius.* Un Abbé *Commendataire* est opposé à un Abbé *Régulier*. L'Abbé *Commendataire* n'a pas tous les privilèges du Titulaire; par exemple, il ne peut pas exercer la discipline intérieure, mais il jouit de tous les droits *honorifiques*.

COMMENDATRICE. f. f. Nom ou titre que Pon donne en Espagne aux Religieuses de Calattava. *Commendatrix.* Voyez le P. Hélyot, T. VI. C. 4.

COMMENDE, f. f. est originairement dans le Droit, la garde, le dépôt, le régime, & l'administration des revenus d'un Bénéfice qu'on donnoit à un séculier, pour en jouir par œconomat pendant six mois, pour le réparer; ou à un autre Evêque, ou à un simple Ecclésiastique, pour faire les fonctions Pastorales, en attendant qu'on en eût pourvu un Titulaire. *Beneficii Ecclesiastici administratio dum cuiusdam illud conferatur.* On croit que c'est le Pape Leon IV qui fut auteur des *commendes*, en faveur des Ecclésiastiques qui avoient été chassés de leurs Bénéfices par les Sarrazins. On leur confioit la garde & l'administration des Eglises vacantes: S. Grégoire en avoit usé de même pendant que les Lombards désoleoient l'Italie. Sous la II Race, l'abus des *commendes* devint fort fréquent; on donna même les revenus des Monastères à des Laïques, pour les faire subsister. Les Evêques aussi se faisoient donner plusieurs Bénéfices, ou Evêchés en *commende*, & c'étoit un prétexte pour les retenir tous sans violer directement les Canons. On a retranché une partie des abus; mais on n'a pu abolir absolument la commodité & l'usage des *commendes*. C'est un expédient qu'on a trouvé pour lever l'incompatibilité de la personne avec la nature du Bénéfice.

Pour ce qui est de l'origine & de l'usage des *Commendes* en Orient. Voyez le mot CARISTICAIRE.

COMMENDE, en France, est un vrai titre de Bénéfice, que le Pape donne à un Ecclésiastique nommé par le Roi pour un Bénéfice régulier, avec permission de disposer des fruits pendant sa vie. On ne peut donner en *commende* un Bénéfice à charge d'ames; c'est-à-dire, ni une Cure, ni un Evêché. Le Pape ne peut refuser un Bénéfice en *commende* après trois collations du même Bénéfice en *commende*.

La *Commende*, de la manière qu'elle est établie aujourd'hui, plutôt pour la commodité des personnes, que pour l'utilité de l'Église, est entièrement contre les anciens Canons. C'est pourquoi il n'y a que le Pape qui puisse conférer les Bénéfices en *commende*, parce qu'il n'y a que lui seul qui puisse dispenser des Canons, tant pour ce qui regarde l'incapacité des personnes à qui l'on donne les *commendes*, que pour l'incompatibilité à l'égard des Bénéfices dont les *Commendataires* sont revêtus. Lorsque la *commende* vaque par la mort du *Commendataire*, elle n'est pas censée vaquer par sa mort, mais comme elle vaquoit avant la *commende*, laquelle n'apporte aucun changement aux choses. Cependant le Pape donne encore le même Bénéfice en *commende* par un privilège qu'il continue toujours; de sorte que le privilège, ou la dispense, a dérogé entièrement au droit commun. Cependant, quoique ceux qui possèdent des *commendes*, ne les aient obtenues que par privilège, ou dispense, ils ne laissent pas d'en jouir, & d'avoir tous les titres, fruits & droits honorifiques, comme s'ils étoient véritablement titulaires.

Par les Bulles de la *commende*, les *Commendataires* sont subrogés aux droits des titulaires. L'on y emploie toujours des termes qui marquent que le pouvoir du *Commendataire* est le même que celui du Titulaire auquel il est substitué. *Curam Monasterii ac regimen & administrationem tibi in spiritualibus & temporalibus plane committendo.* Le Pape donne donc par ses Bulles aux Abbés *Commendataires* l'administration, tant pour le spirituel, que pour le temporel. C'est pourquoi on emploie dans les mêmes Bulles qu'il sera Prêtre, ou que s'il n'a pas



encore atteint l'âge de la Prêtrise, il la perdra aussitôt qu'il l'aura atteint; mais cela ne s'exécute point, ce n'est qu'une formalité de style. Les Prieurs claustraux gouvernent l'Abbaye pour le spirituel pendant qu'elle est en *commende*; les Abbés Commendataires n'ayant aucun pouvoir sur les Religieux. Ils ne peuvent pas même instituer, ni destituer des Prieurs claustraux qui sont nommés *Administrateurs* du spirituel dans les Bulles, où l'on ajoute cependant cette restriction, jusqu'à ce que l'Abbé soit parvenu à l'âge de 25 ans, afin de prendre la Prêtrise. Voici ce que porte la Bulle donnée au Prince de Neubourg pour l'Abbaye de Fécan. *Et ne ob defectum ætatis primo dictum Monasterium aliquod in spiritualibus patiatur detrimentum, Priorem claustralem pro tempore existentem primo dicti Monasterii in spiritualibus, donec tu ad quintum & trigelimum suæ ætatis annum perveneris, duntaxat constituimus ac deputamus.*

Févret, dans son *Traité de l'abus*, partie I, L. 2, Ch. 6, remarque que l'Abbé de Cîteaux, Claude Vauissin, obtint d'Innocent X un bref par lequel il étoit défendu aux Abbés Commendataires de se mêler de la discipline régulière: le même Auteur ajoute que les Cardinaux Abbés Commendataires ont été exceptés de cette règle, à cause de l'éminence de leur dignité, nonobstant les Bulles de Pie V, & de Grégoire XIII, qui défendoient à tous Abbés, même aux Cardinaux, sous peine d'excommunication encourue par l'effet, de jouir de la dépouille des Moines: mais il dit qu'à présent cette distinction est levée, & que tous Abbés Commendataires Cardinaux, ou autres, jouissent de la dépouille des Moines à l'exclusion du Monastère. Voyez sur cette matière Févret à l'endroit marqué, & les Auteurs qu'il cite, savoir, Chopin, de *Polit. L. 2, tit. 8, n. 13*, Mornac. *ad L. 3, §. Et si heres dig. de minoribus*, &c. M. Louet & son *Commentaire*, litt. R. n. 42.

Les Papes n'accordent pas seulement des Bénéfices en *commende* à des Clercs, en les dispensant de l'âge & des autres qualités requises; ils dispensent aussi de la Cléricature des enfans qui sont dans le berceau, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de prendre la tonsure. Il suffit d'exposer à Rome que l'enfant est destiné à l'état Ecclésiastique; & là-dessus on lui accorde des Bulles, dans lesquelles on nomme un *Æconome* qui a soin du temporel seulement jusqu'à ce que l'enfant ait été tonsuré. *N. Administratorem Monasterii in temporalibus solum donec prædictus infans caractere clericali insignitus fuerit.* Ce sont les termes de ces sortes de Bulles.

☞ Bénéfices en *commende*, sont des Abbayes & Prieurés tant simples que conventuels, qui sont données par le Pape, avec dispense de la règle, *Regularia regularibus, secularia secularibus.*

☞ Quelques Cardinaux & Abbés confèrent aussi en *commende* des bénéfices réguliers dont ils sont collateurs; mais ce n'est qu'en vertu d'indults particuliers des Papes revêtus de lettres patentes enregistrées.

☞ Il y a des *commendes* libres, & des *commendes* décrétées. Les *commendes* qu'on appelle décrétées sont celles dont les provisions contiennent le décret irritant, ou la clause que le Bénéfice retournera en règle; c'est-à-dire, qu'il sera conféré à un régulier lors du décès de la démission ou résignation du titulaire pourvu en *commende*.

☞ Les *commendes* libres sont celles qui ne contiennent point cette clause irritante, & par lesquelles le Bénéfice est conféré purement & simplement avec dispense de la règle, *regularia regularibus*, &c.

☞ Celui qui possède un Bénéfice en *commende* décrétée, ne peut résigner en *commende* libre. Si le séculier qui possède en *commende*, se fait religieux, son Bénéfice devient vacant par sa profession.

COMMENDER, v. a. Donner un Bénéfice en com-

mende. *Tradere Beneficii Ecclesiastici fiduciam.* Il n'y a que le Pape qui puisse *commender* un Bénéfice; le mettre en *commende*; le tirer de la règle pour en pourvoir un séculier. Ce mot ne se dit point.

COMMENDER s'est dit autrefois pour recommander, & la Fontaine l'a dit encore dans une Epître à feu M. de Vendôme.

*Mais dès qu'il vous arrivera  
Le moindre mal, on me verra  
Vite à Saint Germain de la Truite  
Frere servant d'un autre Ermite,  
Qui sera l'Abbé de Chaulieu,  
Sur ce je vous commende à Dieu.*

COMMENDERIE. Voyez COMMANDERIE.

COMMENDEUR. Voyez COMMANDEUR.

COMMENSAL, adj. C'est une épithète qui se donne aux Officiers du Roi qui ont bouche en Cour, pendant qu'ils sont de service. *Convictor*. Le privilège du *Committimus* du grand Sceau n'étoit autrefois attribué qu'aux Officiers *Commensaux* de la Maison du Roi. Les *Commensaux* de la Maison du Roi ont leurs causes commises par devant Messieurs les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, ou par devant Messieurs des Requêtes du Palais. Le mot *Commensaux* se trouve écrit avec un *ç* dans la nouvelle pratique de M. Lange.

Ce mot vient du latin *Commensalis*, & signifie proprement ceux qui mangent à la même table; c'est dans ce sens que la Fontaine l'a employé dans ses *Fables*.

*Bertrand avec Raton, l'un singe & l'autre chat,  
Commensaux d'un logis avoient un commun maître.*  
LA FONT.

☞ On appelle *commensaux* des Evêques, des Ecclésiastiques qu'ils choisissent pour les aider dans les fonctions de leur ministère, & qui sont ordinairement à leur suite. C'est pourquoi ils sont dits *in comitatu*.

COMMENSURABILITÉ, f. f. terme de Géométrie. Rapport de deux quantités qui peuvent se mesurer par une mesure commune, sans laisser aucun reste.

COMMENSURABLE, adj. terme de Géométrie, se dit de deux quantités rapportées l'une à l'autre, qui se peuvent mesurer par une mesure commune, en telle sorte que la mesure étant plusieurs fois prise sur l'une & sur l'autre, il n'y ait en l'une ni en l'autre aucune partie de reste. ☞ Les quantités *commensurables* sont celles qui ont quelque partie aliquote commune, qui ont un rapport de nombre à nombre. Ainsi un pas, & une toise sont *commensurables*, parce que l'on peut donner une troisième quantité pour mesurer l'un & l'autre: le demi-pié, par exemple, pris cinq fois, fait le pas, & pris 12, il fait la toise. Euclide au livre 10 des *Elémens* a traité des grandeurs *commensurables* & *incommensurables*.

☞ Les nombres *commensurables* sont ceux qui ont quelqu'autres nombres qui les mesurent exactement, on les divise sans reste. 6 & 8 sont *commensurables* l'un par rapport à l'autre, parce que 2 les divise.

Ce mot vient de *commensurabilis*, *commensura*, de la basse latinité, fait de *mensura*, *metior*.

☞ COMMENT, f. m. ample commentaire. Rabelais s'est servi de ce mot.

COMMENT, de quelle manière, de quelle sorte. *Quomodo, quo pacto, quâ ratione.* Comment tout le monde se porte-t-il chez vous? Comment avez-vous passé la journée? Il ne m'a pu dire comment cela s'est passé. Vaugelas a remarqué qu'on peut dire quelquefois indifféremment *comme* & *comment*; par exemple, vous savez *comme* il faut faire, ou *comment* il faut faire. Mais souvent cela seroit une équivoque. Quand on dit, voyez comment il travaille, cela tombe sur la manière dont il travaille; & si

Pon dit en raillant , voyez *comme* il travaille , cela tombe sur la personne , & fait entendre que celui qui doit travailler , ne travaille point , ou qu'il ne travaille point comme il faut. CHEV.

COMMENT se dit souvent par forme de substantif. En toute matière , le *comment* est toujours le point de la difficulté. Le *comment* des mystères est aussi impénétrable que le mystère même. Il ne s'agit pas d'examiner le *comment* des mystères , mais la certitude de leur révélation. FENELON.

COMMENT sert aussi d'exclamation. On l'emploie pour exprimer quelque mouvement de l'ame ; comme lorsque l'on est étonné ou indigné de quelque chose. *Comment* est-il possible qu'il y ait des hommes si scélérats ! *Comment* avez-vous la hardiesse de me parler de la sorte ?

COMMENT signifie quelquefois , comme. Tous les titres des Chapitres des anciens Romains & Historiens commencent ainsi , *comment* le Roi Péron , &c. *Comment* Amadis , &c. En ce sens il vieillit.

COMMENT signifie aussi quelquefois , pourquoi , par quelle raison. *Quare , quianam*. Je ne puis comprendre *comment* il a rompu avec moi. Si cela est , *comment* lui avez-vous demandé cette somme ? *Comment* vous adressez-vous à moi , plutôt qu'à un autre.

COMMENTAIRE. f. m. Interprétation , ou explication du texte d'un Auteur obscur , ou difficile , pour le rendre plus intelligible , plus clair , pour suppléer à ce qu'il n'a pas bien expliqué , ou qu'il supposoit être connu. Eclaircissement sur les endroits obscurs d'un Auteur. La *glose* diffère du *commentaire* en ce qu'elle est plus littérale & se fait presque mot à mot. Le *commentaire* est plus libre & moins assujetti à la lettre. *commentarius , commentarium , scriptoris alicujus interpretatio , explanatio*. Ces sortes d'éclaircissements sont assez ordinairement diffus sur ce qui s'entend aisément , & gardent le silence sur les endroits difficiles. Savilius a fait un *commentaire* de 300 pages *in-quarto* , pour expliquer les huit premières propositions d'Euclide. C'est la paresse des hommes qui a engagé les Savans à faire des *commentaires* sur les Anciens Auteurs les plus obscurs. Le Pere Jouvency , Jésuite , a fait de savans *Commentaires* pour la jeunesse sur Horace , Juvenal , Persé , Martial & Sénèque.

COMMENTAIRE se dit aussi de quelques Histoires écrites par ceux qui ont eu la plus grande part aux faits qui y sont rapportés , comme les *commentaires* de César , de Montluc. *Commentarii*. On a quelquefois appelé *commentaires* , des Livres composés sur un sujet particulier. Képler a écrit un excellent Livre de *commentaires* de Mars , qui contient les observations des mouvemens de cette Planète.

COMMENTAIRE se dit figurément de l'addition que fait à une Histoire , ou à un Conte , celui qui la récite ; des diverses réflexions & raisonnemens que chacun fait à sa fantaisie sur les actions d'autrui ; de l'interprétation , ordinairement maligne , qu'on donne aux discours ou aux actions d'autrui. Avouez-le , votre sonnet étoit bien mal sans *commentaire*. G. G. J'ai entendu réciter cette affaire autrement , ce que vous dites est un *commentaire* que vous y faites. Quand Charles-Quint fit son abdication , les peuples firent d'étranges *commentaires* sur sa retraite.

COMMENTAIRE a signifié autrefois des *tablettes* , ou un livret où l'on écrivoit ce qu'on craignoit d'oublier.

COMMENTARIENSIS, f. m. terme d'Histoire ancienne , purement latin. Celui qui tenoit un régître.

COMMENTATEUR. f. m. Celui qui fait un commentaire. Voyez ce mot. *Alicujus scriptoris interpretas*. Presque tous les *Commentateurs* expliquent les légères difficultés de leur texte , & passent par dessus les grandes. Il arrive d'ordinaire qu'un *Commentateur* se consume à supposer à son Auteur des beautés auxquelles il n'a point songé , & à l'enrichir

de ses propres pensées. S. EVR. Les *Commentateurs* rebutent , parce qu'ils sont trop abondans , & d'ordinaire chargés d'une vaine & fastueuse érudition. LA BRUY. Les *Commentateurs* , peuple superstitieux , admirent toutes les expressions d'un Auteur qu'ils ont choisi pour l'objet de leur culte. FONTEN. Bien souvent des *Commentateurs* entassent une littérature mal choisie , qui ne sert qu'à fatiguer les Lecteurs , & s'amuse à prouver des choses qu'il vaudroit mieux ignorer éternellement , que d'avoir la peine de les lire. S. EVR.

COMMENTATRICE. f. f. Mot nouveau qui signifie celle qui a fait un commentaire. Au talent Poétique de M. de la Motte , M. Fourmont substitue le goût pour la Poésie dans Madame Dacier , & il prétend que la qualité d'imitateur est balancée par celle de *commentatrice*. JOURN. DES SAV. 1716.

COMMENTER. v. a. Faire un commentaire. *Scriptorem aliquem commentari , interpretari*. Péricrius a commenté la Genèse. Maldonat , a commenté les Evangiles. Cornelius à Lapede a commenté les Epîtres de S. Paul.

COMMENTER est aussi neutre , & signifie tourner en mauvaise part , interpréter malignement. Dans cette acception il se met avec la préposition *sur*. Il ne faut point *commenter* sur les actions des autres.

Etant pris absolument , il signifie ajouter malignement quelque chose à la vérité. Il *commente* un peu , il en dit plus qu'il n'y en a. *Comminisci , dicendo amplificare*.

COMMENTÉ , ÉE. part.

Tous ces mots viennent du latin *commentor , commentatus sum*.

COMMER. v. n. Faire une comparaison , dire qu'une chose est comme une autre. Il ne se dit qu'en style familier. *Comparare , comparisonem instituire*. Je vous prie , Monsieur , ne *commencez* point ; ne faisons point de comparaison. Ce mot peut venir de *comme* , Quand on veut faire quelque comparaison on dit *comme*. J'ai trouvé dans une des dernières Editions de Montagne ( *liv. 1 , chap. 20* un peu avant la fin ) *Si je ne conte bien , qu'un autre conte pour moi*. Mais dans toutes les plus anciennes il y a , *Si je ne comme bien , qu'un autre comme pour moi* , c'est-à-dire , si je ne fais pas une application juste & raisonnable des exemples qui me tombent sous la main , qu'un autre les applique pour moi. Le verbe *comme* n'est pas encore tout-à-fait hors d'usage ; & il faudroit le conserver si l'on n'en a point d'autre à mettre à la place. Nos peres étoient plus sages que nous sur cet article. Ils faisoient des mots , quand ils en avoient besoin , pour exprimer leurs pensées d'une manière vive & courte ; & ils ne se dégoûtoient point de ceux dont ils avoient actuellement besoin. M. COSTE , note 18 sur le chap. cité.

COMMERÇABLE. adj. Qui peut être commercé aisément. Rien n'est plus *commerçable* que les billets des bons Banquiers. On ne le dit guère que des billets & autres effets qui entrent dans le commerce.

COMMERCANT , ANTE. f. Celui ou celle qui commerce en gros. Un bon *commerçant* , un riche *commerçant*.

COMMERCE , f. m. signifie en général communication réciproque , & plus particulièrement communication que les hommes se font entr'eux de leurs marchandises , ordinairement par vente & par achat. *Commercium*. Un tel Banquier fait un grand *commerce* d'argent. Ce Marchand fait le *commerce* en gros ; celui ci ne le fait qu'en détail. Le *commerce* d'Orient est celui qui se fait par la Méditerranée à Alexandrie , à Smyrne , à Alep. Le *commerce* des Indes , celui qui se fait à Sutate , à Batavia. Le *commerce* du Nord , celui qui se fait à Lubec , Danzig , à Archangel , &c. Toute la richesse des Hollandois vient d'avoir bien fait le *commerce*. Le Consul du Caire est celui qui fait tout le *commerce* du

lène. Anciennement tout le *commerce* se faisoit par échange. DAC. Scipion, le destructeur de Numance, peut-être pour éviter jusqu'à l'ombre du négoce & du *commerce*, n'acheta & ne vendit jamais rien pendant 54 ans qu'il vécut. Voyez plusieurs choses sur le *commerce* dans les *Instituts du Droit Consulaire* par Jean Toubeau.

Le *negoce*, dit M. l'Abbé Girard, regarde les affaires de banque & de marchandises. Le *commerce* & le *trafic* ne regardent que celles de marchandises; avec cette différence, comme semble, que le *commerce* se fait plus par vente & par achat; & le *trafic* par échange.

Il y a environ 600 ans que les Allemans & Italiens ranimèrent le *commerce*, presque éteint dans l'Europe par les guerres continuelles, & sur tout par les pirateries des Normans. Le *commerce* des Italiens se faisoit à Alexandrie, & dans les ports de Syrie; ils en apportoient des épiceries, des drogues, des soies, qu'ils achetoient des Arabes, maîtres de l'Égypte, de la Syrie & de la Perse, & qui de leur côté trafiquoient avec les Indiens & les Chinois. Ce *commerce* des Italiens étoit un reste de celui que les Romains & les Grecs avoient fait dans les mêmes lieux: c'est à ce *commerce* que les fameuses Républiques de Venise, de Gênes, de Pise & de Florence, durent leur accroissement & leur éclat. Le *trafic* des Allemans ne venoit pas des Romains, il étoit plus ancien, & s'étoit toujours soutenu. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle les villes d'Allemagne situées sur la mer Baltique, & les grandes rivières qui s'y rendent, commerçoient beaucoup dans les Etats voisins. Comme leur *commerce* étoit souvent troublé par les pirates, soixante & douze de ces villes s'unirent ensemble, pour se défendre, & furent appelées *Anseatiques* du vieux mot *Tudesque*, *ansa*, qui signifie confédération, comme M. Leibnitz l'a montré. Leur *commerce* fleurit jusques vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, ou la fin du XV<sup>e</sup>. La division qui se mit entre ces villes, à peu près au même temps de la découverte que firent les Portugais d'une nouvelle route pour aller aux Indes par le Cap de bonne Espérance, fit tomber le *commerce* des Italiens. Celle de l'Amérique, & des mines du Pérou & du Mexique, fit tourner de ce côté; Cadix & Séville devinrent le centre de ce riche *commerce*. Le *commerce* d'Europe n'en souffrit point, le Nord & le Midi ont mutuellement besoin l'un de l'autre. La navigation depuis la mer Baltique jusqu'à la Méditerranée étoit longue & difficile. La situation de la Flandre, les manufactures qui y fleurissoient depuis le X<sup>e</sup> siècle, & les foires franches de ce pays, engagèrent les Négocians du Midi & du Nord à établir leurs magasins dans Bruges, & puis dans Anvers. L'établissement de la République de Hollande, l'accueil favorable qu'elle fait aux étrangers, le refuge qu'elle donne aux Religionnaires, y ont attiré les ouvriers, les manufactures, & fait périr le *commerce* d'Anvers, qui l'emportoit beaucoup sur Amsterdam. Les mêmes raisons & la commodité de la multitude des ports d'Angleterre, la bonté des laines, l'industrie des ouvriers, y ont fait passer une grande partie du *commerce*. Voyez le grand Trésor historique & politique du florissant *commerce* des Hollandois, &c. Le 1<sup>er</sup> Chap. de ce Livre est une Histoire curieuse du *commerce* d'Europe.

Le *commerce*, considéré par rapport au corps politique, est proprement la circulation intérieure des denrées d'un pays ou de ses colonies, l'exportation de leur superflu, & l'importation des denrées étrangères, soit pour consommer, soit pour les réexporter. ENCYC.

Ce *commerce* se divise en intérieur & extérieur.

Le *commerce* intérieur est celui que les Sujets d'un Prince font entr'eux, dans l'étendue seulement du même état dont ils sont Sujets. Cette circulation extérieure est la consommation que les Ci-

toyens font des productions de leurs terres & de leur industrie.

Le *commerce* extérieur est celui qu'une société politique fait avec les autres. Il renferme toutes les espèces de *commerces*, soit par terre, soit par mer, que les Sujets du même Etat ont coutume de faire au de-là de sa frontière.

Le *commerce* précaire est celui qui se fait par une nation avec une autre qui est son ennemie, par le moyen d'un troisième qui est neutre, & qui veut bien souffrir qu'on emprunte ses terres & son nom pour le faire.

COMMERCE signifie aussi la correspondance, l'intelligence qui est entre les Etats. Les Anglois ont rompu tout *commerce* avec la France. On a rappelé l'Ambassadeur d'Espagne: il n'y a plus de *commerce* entre ces deux Nations.

COMMERCE se dit aussi de la correspondance, de l'intelligence qui est entre les particuliers, soit pour des affaires particulières ou simplement pour entretenir l'amitié. Ce Savant a *commercé* avec tous les habiles gens de l'Europe. Ces amis ont un *commerce* d'esprit & d'amitié ensemble. Il y a quelque chose de plus aisé & de plus poli, dans le *commerce* des femmes, que dans celui des hommes. S. EVR. Nos yeux faisoient un *commerce* continuel de regards éloquens. VILL.

On dit, en ce sens, le *commerce* de la vie, le *commerce* du monde, en parlant des choses qui entretiennent la société civile, des manières d'agir qui s'observent dans le monde. La science commence un honnête homme, & le *commerce* du monde l'achève. S. EVR. La vie de la plupart des hommes n'est qu'un *commerce* de complimens & de flatterie, pour se tromper les uns les autres. BEII. La providence entretient la charité parmi les hommes, par le *commerce* de secours & d'assistances mutuelles qu'ils se rendent. FIÉCH. Le monde est un *commerce* d'apparence de bonne foi & de tendresse. S. EVR. Il n'est pas nécessaire de rompre tout *commerce* avec les hommes pour s'unir à Dieu. ID. Les beaux esprits ne sont pas toujours les plus commodes pour le *commerce*. BELL. La nature donne une partie de l'esprit, & le *commerce* du monde donne l'autre. LE CH. DE MER.

On dit qu'un homme est de bon *commerce*; pour dire, qu'il est d'agréable société; & d'un *commerce* sûr, pour dire qu'on peut se fier à lui, lui confier un secret.

*Enfin pour finir sur cela,  
Catulle, Tibulle, Propertce,  
Et gens de ce calil re-là.*

*Sont tous d'un assez bon commerce.*

P. DU CERC.

Le mot de *commerce*, en notre langue, est de soi indifférent au bien & au mal, & c'est le terme qu'on y joint, ou la matière dont il s'agit, qui le détermine à l'un ou à l'autre; ainsi nous disons en ce qui regarde les mœurs, un bon *commerce*, un mauvais *commerce*, un *commerce* innocent, un *commerce* légitime, un *commerce* illicite, un *commerce* de débauche, un *commerce* d'esprit, un *commerce* de lettres. Dans tous ces exemples le terme qui est joint à *commerce* en détermine la signification. Dans les exemples suivans, c'est la matière; un tel fréquente une telle femme, dont la conduite n'est point régulière: il a *commerce* avec elle, ils ont *commerce* ensemble. Il est dangereux d'avoir *commerce* avec les femmes débauchées. En ces cas-là, *commerce* donne une mauvaise idée, parce que la matière est mauvaise d'elle-même: mais je dirois en parlant d'un homme sage & d'une femme vertueuse, qui s'écrivent très-souvent, ils ont un grand *commerce*, cela ne laisse rien penser de mauvais. La matière détermine aussi à un sens honnête le mot de *commerce*, lorsqu'il s'agit du mariage; ainsi on peut dire, Saint Henry & sa femme vivoient comme frere-

frere & sœur, ils n'avoient point de *commerce* ensemble, ils ont été plusieurs années ensemble sans avoir aucun *commerce*. Dans ces exemples, *commerce* s'entend d'un *commerce* légitime, & ce mot placé, comme il est, ne présente à l'esprit aucune idée de débauche; c'est donc à tort que quelques Critiques se sont scandalisés de cette expression du Nouveau-Testament traduit par le P. Bouhours: Marie sa mere ayant été mariée à Joseph se trouva enceinte par la vertu du S. Esprit, avant qu'ils eussent *commerce* ensemble, comme si le mot de *commerce* bleffoit les oreilles chastes, & devoit passer pour une impropriété & un terme deshonnête.

COMMERCE se dit encore en Philosophie de la correspondance mutuelle de l'ame & du corps, c'est-à-dire, de l'action de l'ame sur le corps, & du corps sur l'ame. Ce *commerce* peut être conçu de deux sortes, comme physique ou moral. *Commerce* physique de l'ame & du corps, c'est, comme je l'ai dit, l'action mutuelle du corps & de l'ame l'un sur l'autre. Le *commerce* moral est celui qui seroit, s'il n'y avoit que des causes occasionnelles, c'est-à-dire, si c'étoit Dieu qui, à l'occasion de certains mouvemens du corps, produisît en l'ame certaines perceptions ou sentimens, & à l'occasion de certaines perceptions, certains mouvemens dans le corps. Ce *commerce* moral est une chimère dangereuse en matière de Religion & de mœurs, & qui détruit absolument la volonté, la liberté, le mérite & le démerité, & toutes les vertus & les mœurs.

COMMERCE. s. m. Jeu de cartes qui se joue avec le grand jeu complet, & depuis trois personnes jusqu'à huit ou neuf. L'as est la première carte, & les autres suivent à l'ordinaire: on en donne à chacun trois. Chacun met devant soi un pareil nombre de jetons appréciés à ce qu'on veut. Chacun vise à avoir tricon, séquence, ou le point; car ce sont les uniques choses qui gagnent. Le tricon l'emporte sur tout, la séquence après, & le point le dernier. Pour parvenir à cet avantage, on commerce avec le Banquier, c'est-à-dire, celui qui a fait, en changeant une de ses cartes contre une du talon qu'il vous délivre, & lorsqu'on a trouvé ce que l'on cherche, on déclare qu'on s'y tient. Ce jeu se joue quelquefois d'une manière bien plus compliquée, mais quelquefois moins.

COMMERCER. v. n. Faire commerce. *Habere commercium*. Ce Banquier *commerce* d'argent. Ce Marchand ne *commerce* que d'épicerie, que de soies, &c. *Commercer* aux Indes, dans le Levant.

COMMERCIAL. Ville de Lorraine, capitale d'une Seigneurie de même nom. *Commercium*, *Commercium*. La Seigneurie de *Commerci* est dans le Duché de Bar. La ville de *Commerci* est sur la Meuse.

COMMÈRE. f. f. Celle qui a tenu avec quelqu'un un enfant sur les fonts de Baptême. *Quæ puerum de sacro fonte suscepit*; *Matrina*. Celui qui a été le parrain d'un enfant, est le compere de celle qui en est la marraine, & réciproquement la marraine est la *commere* de celui qui en a été le parrain. Le pere & la mere de l'enfant sont comperes & *commeres* de ceux qui ont été parrains ou marraines de leurs enfans. Il y a alliance spirituelle entre le pere de l'enfant & la *commere* qui a servi de marraine; ils ne se peuvent marier sans dispense. Le Pape Etienne appelle souvent dans ses lettres le Roi Philippe son compere & la Reine Bertrade sa *commere*, & les deux Princes leurs fils ses enfans spirituels; ce qui fait croire qu'il fut leur parrain, & montre que ces noms consacrés par la Religion étoient alors des titres d'honneur ou du moins qu'ils n'étoient point du style bas & familier, comme aujourd'hui.

COMMÈRE. Ce mot, aussi-bien que celui de compere, se dit dans les apologues, des animaux entre lesquels on suppose de l'union & de l'amitié.

Tome II.

L'onde étoit transparente;  
Ma commere la carpe y faisoit mille tours  
Avec le brochet son compere. LA FONT.

COMMÈRE se dit aussi d'une femme de basse condition qui fait l'entendue, qui parle de tout à tort & à travers, & qui veut savoir toutes les nouvelles du quartier. *Mulier jactuosa, jactabunda, ostentatrix, alicujus inter suos suasque nominis*. Connoissez-vous cette femme? c'est une *commere*, une vraie *commere*. On dit aussi, d'une femme; c'est une bonne *commere*; pour dire, qu'elle est hardie & rusée, qu'elle va à ses fins sans se mettre en peine de rien.

On dit proverbialement, tout va par compere & par *commere*; pour dire, que c'est la faveur & la recommandation qui font tout.

COMMETTAGE, s. m. terme de Cordier. Réunion de plusieurs fils, de plusieurs torons ou cordons par le tortillement.

COMMETTANT. s. m. Terme de Commerce & de Pratique. Celui qui donne à un autre commission de faire quelque chose. Son *commettant* lui a donné ordre d'acheter telles marchandises.

COMMETTANT se dit aussi en termes de Négociations.

COMMETTEUR, s. m. terme de Corderie. Celui qui commet. Voyez COMMETTRE, terme de Corderie.

COMMETTRE, v. a. qui a plusieurs acceptions. Il est synonyme à *faire*: mais alors il ne se prend qu'en mauvaise part, & ne se dit que de ce qui est péché, crime ou faute. *Committre* un crime, une faute; une mauvaise action. *Faire* est plus général, & se dit des actions bonnes & mauvaises. On ne peut pas dire *commettre* une bonne action; *Facinus*; *scelus*, *flagitium committere*, *admittere*; *scelere obstringere*. Il a *commis* une méchante action, un crime, une faute légère, une irrévérence dans l'Eglise. C'est *commettre* une incivilité que, &c. *commettre* un assassinat.

COMMETTRE signifie aussi, confier quelque chose à la prudence, à la fidélité de quelqu'un. *Aliquid prudentiæ, fidei alicujus committere, credere, concedere*. Cet homme est habile, on peut *commettre* à ses soins les choses les plus importantes. Il a *commis* la conduite de son fils aux soins, à la vigilance de ce Gouverneur. On lui a *commis* le soin de cette affaire.

COMMETTRE signifie aussi, employer à quelque recouvrement, préposer pour quelque affaire. *Rem aliquam alicui committere, mandare, demandare, præponere aliquem alicui rei*. Ce Financier a *commis* plusieurs personnes en plusieurs Bureaux pour la recette des droits du Roi. Il a été *commis* pour avoir soin, &c.

COMMETTRE signifie encore, donner pouvoir d'exercer une charge de Judicature, ou autre charge, en la place d'un Titulaire. *Vicarius alicujus partes alteri tradere*. On a interdit un tel Bailli, & on a *commis* un tel pour l'exercice de sa charge. S'il néglige de se faire recevoir, on *commettra* à sa place. Un Intendant a pouvoir de *commettre* & de subdéléguer. *Committre* quelqu'un à une charge, à un emploi. On ne le dit que des personnes.

COMMETTRE se dit aussi au Palais, du pouvoir qui est donné par les Juges à des Officiers particuliers de leurs Corps, ou à des étrangers, de faire le rapport ou l'instruction d'une affaire. *Curam, negotium mandare, demandare*. Le Pape *commet* des Prélats du Royaume pour juger des appellations qui lui sont dévolues, pour faire la fulmination de ses Bulles. Les Présidens *commettent* des Conseillers pour faire des informations, des instructions à la barre des adjudications, pour voir des procès, les examiner, & en faire le rapport. Ils *commettent* des Juges de la Province pour faire des visites, des descentes, des arpentages, pour

Y Y y y



avoir des éclaircissements sur les affaires. C'est M. le Chancelier qui *commet* les Rapporteurs au Conseil.

**COMMETTRE**, en ce dernier sens, se dit aussi quelquefois absolument. C'est aujourd'hui que M. le Chancelier *commet*, pour dire, c'est aujourd'hui que M. le Chancelier nomme ceux qui doivent rapporter les instances devant lui.

On dit aussi *commettre* quelqu'un; pour dire, l'exposer à recevoir quelque mortification, quelque revers. *Aliquem periculo alicui exponere*. N'ayez pas peur que je vous *commette* jamais. Sur tout je vous prie de ne me point *commettre*. Se *commettre*. S'exposer à recevoir quelque mortification, à tomber dans le mépris. Un Ambassadeur, un homme chargé d'une procuration se *commet* quand il excède ses pouvoirs. C'est se *commettre* que de se mesurer avec des gens de la lie du peuple.

On dit encore, *commettre* deux personnes l'une avec l'autre; pour dire, les mettre mal ensemble, ou les exposer à se brouiller. *Committtere duos homines inter se*. Il a fort imprudemment *commis* le pere avec le fils. C'est un indiscret qui *commet* tous les jours ses meilleurs amis les uns avec les autres. Se *commettre* avec quelqu'un, se mettre au hazard d'avoir une affaire, un démêlé, de se brouiller avec lui.

On dit aussi *commettre* le nom & l'autorité de quelqu'un; pour dire, les employer en des choses de peu de conséquence, ou les exposer mal-à-propos au mépris de ceux auprès desquels on les emploie. *Alicujus auctoritatem temerè exponere*.

Dans un sens à-peu-près semblable, on dit, *commettre* les armes au Prince, *commettre* la fortune de l'Etat; pour dire, les exposer mal-à-propos au hazard.

**COMMETTRE son fief**, terme de Jurisprudence féodale. Encourir la confiscation de son fief. Pour l'explication, voyez **COMMISE**.

**COMMETTRE**, terme de Cordier. Réunir plusieurs fils par le tortillement, pour faire des ficelles, des torons, des aussières, des cordons, des grelins. On dit *commettre* une corde; une corde bien *commise*, &c. L'ouvrier qui *commet*, qui réunit ces fils, s'appelle *commetteur*.

**COMMIS**, ISE. part. & adj. *Commisus*, *admissus*. Crime *commis*. Juge *commis*. Affaire *commise*. On le dit aussi en terme de Corderie. Corde *commise*. Voyez **COMMETTRE**.

On dit aussi, qu'une personne ou une communauté ont leurs causes *commises*, quand elles ont droit ou privilège de plaider en certaine juridiction. Ainsi ceux qui ont un droit de *committimus*, ont leurs causes *commises* aux requêtes du Palais, de l'Hôtel, &c. L'Université a ses causes *commises* au Châtelet de Paris. Les Religieux de Cluni & de S. Maur, & presque toutes les Congrégations les ont *commises* au Grand Conseil.

**COMMIS (droit de)**, terme de Coutumes, de Palais, &c. C'est une espèce de confiscation de quelque bien, pour félonie, fraude, trahison, ou autre cause semblable. Voyez **COMMISE**.

**COMMILITON**. f. m. *Commilito*. Terme de Milice romaine. Qui porte les armes avec un autre; soldat de la même armée, & plus particulièrement, soldat de la même légion, de la même cohorte, de la même centurie, &c. Au lieu de ce mot, nous disons *camarade*.

**COMMINATION**. f. f. Ce mot se trouve dans Tachard, pour signifier menace. *Comminatio*. Il n'est pas d'usage.

**COMMUNICATOIRE**, f. m. & adj. terme de Palais. Clause opposée dans une loi, dans un arrêt, dans une lettre de chancellerie, qui porte une peine dont on menace les contrevenans, qu'on n'exécute pourtant pas à la rigueur. *Comminationem continens*, *Comminatorius*. Quand on enjoint à un baron de garder son ban à peine de la harr, c'est une peine *Comminatoire*, on ne le pend pas pour

cela quand il ne l'observe pas; mais on lui fait une itérative injonction de le garder: & le temps de son ban n'est compté que du jour du second arrêt.

On appelle peines *comminatoires*, celles qui sont prononcées en termes vagues & généraux, & qui sont plutôt imposées dans le dessein d'arrêter la licence, ou d'empêcher la contravention, que dans la vue d'infliger une punition irrévocable.

Les clauses pénales inférées dans les actes, sont ordinairement *comminatoires*, à moins que leur inexécution ne cause un dommage réel à la partie intéressée.

Censure *comminatoire*; un Supérieur Ecclésiastique menace ceux qui contreviendront à ses loix; elle n'est pas encourue par le seul fait, il faut une sentence du Supérieur.

Ce mot vient du verbe *comminari*, menacer, qui vient de *mina*, *minarum*, menaces.

**COMMUNER**. v. n. Terme de Casuistes, qui se dit en parlant des censures *comminatoires*. Menacer. *Comminari*. Les Conférences d'Angers se servent de ce mot, en parlant de l'excommunication *comminatoire*. Il est en usage chez les Canonistes pour les censures qu'on appelle *ferendæ sententiæ*.

**COMMUNÉ**, ÉE. part.

**COMMINGES**. Voyez **COMINGE**.

**COMMIS**. f. m. Celui qui est chargé par un autre, de quelque fonction, quelque emploi, quelque manquement ou recouvrement dont il doit rendre compte. *Negotio Præfectus*, *Præpositus*, *cui mandatum est negotium*, *res commissa*; *Vicarius*, *qui vicces alterius gerit*, *vicariam alteri operam impendit*. Les Secrétaires d'Etat, les Financiers ont des *Commis* dans leurs bureaux, des *Commis* aux portes, aux douanes, des *Commis* ambulans, des *Commis* aux recettes. Les Greffiers ont des *Commis* dans les greffes. Les *Commis* au greffe du Conseil & dans les Parlemens, sont des Officiers titulaires. Les Marchands appellent quelquefois *Commis*, leurs facteurs, pour leur donner un nom honorable. Sous-*Commis* est celui qui travaille sous le *Commis* dans les affaires de sa commission, ou qui les fait à sa place.

**COMMIS du grand comptant du Trésor royal** est celui qui a le manquement des deniers royaux, & qui paie toutes les parties assignées sur le Trésor royal. C'est aussi le *Commis* du grand comptant qui donne toutes les assignations aux Trésoriers qui ont à recevoir de lui. On le nomme aussi Caissier du grand comptant. Chaque garde du Trésor royal a un *Commis* du grand comptant.

**COMMIS du petit comptant**. C'est un *Commis* du Trésor royal qui reçoit les fonds du *Commis* du grand comptant, & qui paie toutes les parties au-dessous de 1000 liv. on le nomme aussi Caissier du petit comptant.

Le premier *Commis* du Trésor royal est celui qui présente la plume au Roi, lorsque Sa Majesté arrête les rôles & l'état au vrai; c'est la raison pour laquelle il jouit de 1500 liv. de gages du Conseil, outre ses appointemens ordinaires.

**COMMIS des Fermes**. On comprend sous ce nom les Directeurs, les Receveurs, & tous les Préposés par les Fermiers des droits du Roi.

**COMMIS aux descentes des sels**. Ceux qui délivrent le sel aux Officiers & *Commis* du grenier, lorsque les voitures sont arrivées au lieu de leur destination.

**COMMIS aux exercices**, sont des Employés dans les Aides qui font la visite chez les Cabaretiers, pour inventer & rouaner leur vin, & examiner s'ils ne font point la fraude. Les *Commis* des exercices aux Aides doivent être âgés de vingt ans au moins, & sont tenus de prêter serment pardevant les Officiers des élections où ils doivent être employés.

**COMMIS des Traités**. Ceux qui sont aux bureaux des traités dans les villes, ou aux portes & barrières, pour recevoir les droits du Roi.

**COMMIS** est aussi le nom qu'on donne dans quelques Communautés religieuses, & principalement chez les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, aux Artistes laïques, qui quittent le monde pour se donner à la Religion, & qui s'engagent par un contrat civil, à garder certaines règles, à s'occuper selon l'ordre des Supérieurs, dans les arts & métiers dont ils sont capables, sans prendre l'habit ni faire de vœux. Pierre Denys, ce fameux ouvrier en fer, qui a fait de si belles grilles d'église, & de si superbes rampes d'escalier, se donna *Commis* à l'Abbaye de S. Denys, & après deux ans de probation, il fit son contrat de stabilité en 1692, & mourut en 1733, âgé de 75 ans. Le *Commis* travaille sous les ordres du Prieur ou du Procureur. C'est ce qu'on appelle dans d'autres ordres, un *Donné* ou un *Ollat*. Dans l'Abbaye de S. Waast d'Attras, le *Commis* aux ouvrages est chargé de la fabrique, tant au dedans qu'au dehors du Monastère. P. HELYOT, T. VI, p. 261.

Ce nom se donne dans l'Ordre des Ermites de S. Jérôme de l'Obiervance de Lombardie, à un ordre ou degré de Freres laïcs qu'on y reçoit. Il y a dans cet Ordre, outre les Freres convers, des Freres *Commis* & des *Donnés* qui font des vœux. P. HELYOT, T. III, c. 60, pag. 455. Les Augustins déchaussés de la Congrégation de France, appellent aussi leurs Freres laïcs, les Freres *Commis*.

**COMMISE**, s. f. terme de Jurisprudence féodale.

Confiscation faite au profit d'un Seigneur féodal, d'un fief pour félonie, ou désaveu de la part d'un vassal envers son Seigneur. *Commisfi culpa, ejus nomine prædium dynastæ committitur, vindicatur, commissum*. Cette *commise* est appelée *confiscation* dans la Coutume de Paris. Cependant la *confiscation* se prend proprement pour l'adjudication qui se fait au profit du Roi, ou du Seigneur haut-justicier, des biens d'un homme condamné à mort naturelle ou civile, dans les coutumes où la confiscation a lieu. FERRIERE.

Les fiefs étoient originairement donnés à vie ; & comme ils procédoient de la seule libéralité des donateurs, ils étoient appelés bénéfices, & la donation par conséquent pouvoit être révoquée pour cause d'ingratitude des vassaux envers leurs Seigneurs : & quoiqu'il y ait long temps que les fiefs soient possédés en pleine propriété, & soient héréditaires comme les autres biens, ils sont toujours regardés comme une espèce de dépendance des Seigneurs de qui ils relèvent, comme si en effet les propriétaires ne les possédoient que par leur bienfait. De-là l'usage de la *commise*, qui n'est que la réversion des fiefs aux Seigneurs, causée par l'ingratitude des vassaux envers eux, a été conservé dans nos coutumes pour les fiefs, non pour les rotûres, pour lesquelles on ne doit point de foi & hommage, & qui n'ont point été données originairement à titre de bénéfices, comme les fiefs.

Ce mot vient de *commissum*, qui signifie *confiscation*, dont il y a un titre exprès dans le digeste, qui est le 4 du 39 liv.

**COMMISÉRATION**, s. f. sentiment de compassion qu'on a pour quelque personne qui souffre. *Commiseratio*. Cette famille ruinée mérite de la *commiseration*. Les soldats, à la prise d'une ville, n'ont aucune *commiseration*, ni pour l'âge ni pour le sexe. Un bon Avocat doit porter les Juges à la *commiseration*. Des airs superbes, ni une *commiseration* affectée, ne conviennent point à un vainqueur généreux. S. EVR. La *commiseration* est propre & naturelle à la Tragédie. ID.

**COMMISSAIRE**, s. m. *Delegatus, Commissarius*. C'est celui qui est commis, délégué, préposé pour quelque fonction particulière. On appelle généralement *Commissaires*, des personnes choisies, à la prudence & à la capacité desquelles on a confié le soin de quelque chose. *Commissarius dicitur persona electa, cujus fidei, prudentia ac solertia res aliqua commissæ est*.

On s'est servi de ce mot pour signifier des Officiers publics qui ont des fonctions ordinaires attachées à leurs charges. Quelquefois ce terme a été employé pour signifier des personnes qui ne sont chargées que pour un temps, de certains emplois extraordinaires & limités. Ainsi ce terme a parmi nous les deux significations du mot *Curatores* chez les Romains.

Quelquefois ce mot est opposé au titre d'office, comme quand il est donné aux Intendants des provinces, aux Juges choisis extraordinairement pour des fonctions limitées qui ne sont point attachées à leurs offices : dans un autre sens il est donné à des Officiers de Compagnie, qui agissent dans des fonctions ordinaires, qui leur sont propres, attachées à leurs offices & de leur compétence : mais qui leur tombent en partage par le choix qui est fait d'eux entre leurs confrères.

**COMMISSAIRE**. Quand il s'agit de procès, d'affaires, c'est un Juge à qui le Roi attribue un pouvoir particulier & extraordinaire, de juger souverainement certaines affaires en des Chambres ou des Bureaux qu'il a établis à cet effet. *Recuperator; delegatus Judex*. Les Chambres de la Marine, des Francs-tiers, la Chambre de Justice, la Chambre-Royale, sont composées de *Commissaires*. On a fait juger ce prisonnier par des *Commissaires*. On lui a donné des *Commissaires*. Plusieurs grands-Seigneurs demandent des *Commissaires* au Conseil pour juger leurs affaires particulières.

Ce mot vient de *committere*, qui proprement signifie *envoyer ensemble*, & aussi *charger quelqu'un de quelque chose, le commettre à quelque chose, pour faire quelque chose, lui en donner le soin*. M. de la Mare, dans son *Traité de Police*. L. I, T. XI, c. 3, prétend que le nom *Commissaire* vient de *committo*, pris au premier sens, & qu'il fut donné aux *Commissaires* ou Intendants, qui s'envoyoient autrefois dans les Provinces, qui s'appelèrent d'abord *Missi*, & ensuite *Commissi*, parce qu'on les envoyoit deux ensemble. Il convient cependant que ce mot ne se trouve pas même dans la basse latinité. Les *Commissaires* des quatriers s'appeloient à Athènes *κομητικοί*, & à Rome *Curatores regionum urbis*. M. de la Mare, dans son *Tr. de la Police*, L. I, T. XI, les appelle *Conseillers-Commissaires-Enquêteurs & Examineurs*. Il prétend, c. 2, qu'ils ont été établis en France par les Romains, & conservés par nos premiers Rois. Il continue leur histoire dans les chapitres suivans jusqu'à nos temps. Au ch. 6 & 7, il explique leurs fonctions ; au 8 & 9<sup>e</sup> leurs qualités & leur rang, & au 10<sup>e</sup> leurs privilèges.

On appelle aussi *Commissaires du Conseil*, les Maîtres des Requêtes, ou Conseillers d'Etat, que M. le Chancelier nomme, afin de discuter une affaire avec le Rapporteur, auxquels il en doit communiquer avant d'en faire le rapport.

**COMMISSAIRE** est aussi le Juge particulier qui est commis pour l'instruction d'une affaire. *Legatus, legatus alicujus causæ cognitor, disceptator*. Quand on appelle de l'Ordonnance d'un *Commissaire* avec fondement, il ne peut plus être Rapporteur.

On appelle maintenant les Intendants de Justice, *Commissaires* départis en tel Province pour l'exécution des ordres de Sa Majesté. *Legatus ad tuendam in Provinciis Regis auctoritatem*. On appelle aussi *Commissaires* pour la revente du Domaine, ceux qui en font la nouvelle adjudication, & les Juges nommés pour la réformation des Coutumes des Eaux & Forêts.

**COMMISSAIRES** se dit aussi des Députés que le Roi nomme de sa part, pour régler les limites, & travailler à l'exécution des Traités de paix, ou autres grandes affaires, avec ceux qui sont nommés pour le même effet par les Princes étrangers, afin de tâcher de les régler à l'amiable. *Legati de limitibus ac pactionibus statuendis*.

On appelle grands *Commissaires*, au Parlement, Y Y y ij

un certain nombre d'anciens Conseillers (ils doivent être dix) qui travaillent avec le Président dans le Palais, à l'examen & à la discussion d'une affaire importante. Telles sont les affaires où il y a au moins six chefs de demandes, appuyés par différens moyens, l'examen des comptes, les ordres de créanciers, &c. Les grands *Commissaires* jugent & donnent arrêt. *Senatores antiquiores quibus certis de rebus supremum ferre judicium incumbit.*

Les petits *Commissaires*, sont des Conseillers députés par la Cour, assemblés chez le Président, qui discutent un procès, qui en voient & examinent les pièces, pour en faire ensuite le rapport en pleine Chambre. *Legati toto è numero Judices antiquiores ad præviam rei alicujus cognitionem.* Ce procès est de petits *Commissaires*. On entre aujourd'hui de *Commissaires*. Ce Conseiller est ancien, il est de *Commissaires*.

C'est ce qu'on appelle travailler de grands *Commissaires*, travailler de petits *Commissaires*. Les grands *Commissaires* peuvent rendre arrêt : les petits n'en ont pas le droit. De-là, les exceptions, procès jugé de grands *Commissaires*, procès vu de petits *Commissaires*.

**COMMISSAIRES aux Requetes du Palais.** Sont des Membres du Parlement, lesquels, outre le titre de Conseillers, ont une commission particulière pour juger les affaires de ceux qui ont droit de *committimus*. Un *Commissaire* à la barre du Parlement, est celui qui est commis pour faire quelque instruction ou adjudication, &c.

**COMMISSAIRE** est aussi un Officier royal & subalterne, qui a soin de tenir la main à l'exécution des réglemens de Police. *Curator disciplina civis politica.* Les *Commissaires* du Châtelet, Conseillers du Roi, se qualifient *Commissaires Enquêteurs & Examineurs*. Ils font les informations, les scellés, les ordres de créanciers, l'examen des comptes, visites de Police & captures.

**COMMISSAIRE aux Saisies Réelles**, est un Officier qui a soin du régime des immeubles saisis réellement, qui en fait faire les baux judiciaires, qui en reçoit le revenu, & qui en rend compte. *Præfectus tradendis sub custodiam bonis. Commissaire aux saisies mobilières*, est un gardien des meubles saisis, qui en empêche le déperissement. Toute saisie réelle ou exécution doit porter un établissement de *Commissaire* ou de gardien.

**COMMISSAIRE** se dit en Allemagne, d'une personne de la première distinction, députée par l'Empereur pour présider à la Diète de l'Empire. Cette place de *Commissaire* de la Diète est le poste le plus honorable que l'Empereur ait à sa nomination : jusque-là qu'un *Commissaire* ne cède point le pas à un Electeur ; & ses instructions portent même que si un Roi passoit à Ratilbonne, il ne doit point lui céder. M. le Cardinal de Lamberg eut quelque démêlé avec les Electeurs à la Cour de Vienne, pour avoir cédé le pas au Duc de Lorraine, qui, après la paix de Ryswic, passoit par Ratilbonne, pour prendre possession de ses Etats.

On appelle *Commissaires* ou gardiens, des personnes notoirement solvables qui se chargent des meubles saisis & exécutés, pour les représenter lorsque la vente en est ordonnée.

**COMMISSAIRE Général de la Cavalerie.** Officier principal qui commande la Cavalerie légère, sous l'autorité du Colonel Général & du Mestre de Camp Général, ou en leur absence. On appelle son Régiment, le *Commissaire* général. *ACAD. FR. 1740.* C'est lui qui a soin que tous les Officiers & Cavaliers soient dans le devoir, & bien équipés, qui fait les revues générales. *Præfectus equitum levis armaturæ ad tuendam militarem disciplinam.*

**COMMISSAIRE ordinaire des Guerres** ou à la conduite, est un Officier établi pour avoir soin de la police des Troupes dans la marche, de régler les étapes & les logemens, & qui fait faire les revues & re-

montres. *Armaturæ militaris Inspector. Commissaire Provincial, Commissaire* extraordinaire.

Il y a aussi des *Commissaires* pour l'Artillerie. *Belliarum machinarum Curator* ; pour les Vivres. *Annonæ militaris Præfectus.* Le *Commissaire* pour la Marine est un Officier subordonné à l'Intendant de la Marine, qui dans les ateliers de construction & dans les ports, doit prendre garde aux gardiens, aux ouvriers, aux magasins, qui a soin de visiter les livres de recette & de dépense ; fait faire les armemens & désarmemens, qui sur les vaisseaux fait faire les revues, prêter les sermens, & fait faire l'inventaire des prises. *Præfectus rei navalis.* Il y a encore plusieurs autres *Commissaires*, qu'on distingue par le nom des choses dont ils sont chargés, comme le *Commissaire* général des fortifications, *Commissaire* pour l'enrôlement des Matelots, *Commissaire* des Montres en Hollande. Il y a encore en Hollande, aussi-bien qu'en France, plusieurs *Commissaires* différens.

**COMMISSAIRE des Montres.** C'est un Officier en Hollande, qui va faire les revues sur les vaisseaux, lorsqu'il n'y a point de Conseillers de l'Amirauté qui puissent y aller. Les Hollandois ont aussi des *Commissaires* dans tous leurs Ports, pour avoir inspection sur les vaisseaux des Provinces-Unies qui y entrent, & qui en sortent, & faire exécuter les réglemens rendus à cet égard ; & un *Commissaire* des ventes, qui prend soin de faire publier, & mettre les affiches pour les ventes qui se font publiquement de tout ce qui est confisqué.

Ce mot est aussi usité parmi les Capucins & quelques autres Religieux. Il signifie celui qui est commis de la part du Père Général ou Provincial, pour régler les différens qui naissent dans les Couvens parmi les Religieux de leur Ordre. *Legatus à Superiore, ad componendas rixas ac contentiones.*

**COMMISSAIRE des Pauvres**, est un Bourgeois que l'on commet pour recueillir les deniers de la taxe faite par le Bureau Général des Pauvres. *Pauperum Quæstor ærarius.* On reçoit tous les ans à Paris vingt-huit de ces *Commissaires*, qui ont soin, chacun dans sa paroisse, d'un certain nombre de Pauvres qu'on lui a marqués. On ne reçoit guère de Marguilliers qui n'aient été *Commissaires des Pauvres* : c'est le premier degré des honneurs bourgeois.

**COMMISSAIRE du Grand Bureau des Pauvres.** C'est un Bourgeois, qui, après avoir exercé la charge de *Commissaire* des Pauvres en honnête homme, a droit de voix active & passive dans le grand Bureau des Pauvres, & peut un jour devenir Directeur de l'Hôpital. *In Quæstorio pauperum jus habens suffragiæ & aliorum fruendi suffragiis.*

On appelle *Chère de Commissaire*, un repas où l'on sert chair & poisson, parce que les Juges commis se font bien traiter, quand ils sont en voyage. *Refertæ piscibus ac carnibus epulæ.* Ce qui vient des commissions qui se donnoient dans les Chambres mi-parties, où il y avoit des Huguenots & des Catholiques, qui se faisoient traiter chacun à leur manière.

**COMMISSARIAT.** *f. m.* Bureau formé de plusieurs *Commissaires*, pour la direction de certaines affaires. *Collegium Commissariorum.* Il continue à travailler aux affaires du *Commissariat*, du soin desquelles le Roi lui avoit permis de se décharger.

**COMMISSION.** *f. f.* action par laquelle on pêche, on commet quelque faute. *Culpa, flagitium, peccatum.* En ce sens, il n'est d'usage qu'en parlant du péché de *commission* ; on doit se confesser, non seulement des péchés de *commission*, mais aussi des péchés d'omission.

Pour avoir une idée juste du péché de *commission* opposé au péché d'omission, il faut savoir qu'il y a deux sortes de préceptes ; les uns qu'on appelle préceptes affirmatifs, qui nous ordonnent de faire quelque chose, & les autres négatifs, qui nous défendent de faire certaines choses. Le péché de *commission* est une transgression d'un précepte négatif,

par laquelle nous faisons ce qu'il nous est défendu de faire; & le péché d'omission est la transgression d'un précepte affirmatif, quand nous ne faisons point ce qui nous est commandé.

COMMISSION est quelquefois opposé à titre, & signifie un pouvoir donné pour un temps à quelques personnes d'exercer quelque charge, ou de juger en des occasions extraordinaires. *Vicaria muneris alicujus exercendi potestas*. Cette charge de Président n'est exercée que par *commission* pendant l'interdiction du Titulaire. *Legata muneris alicujus exercendi potestas*. Les Greffes se peuvent exercer par *commission*, parce qu'ils sont domaniaux. Les Conseillers du Parlement achètent & revendent, quand il leur plaît, une *commission* pour être Conseillers aux Requêtes du Palais, pour être Présidens aux Enquêtes. Ces charges sont des *commissions*. *Legata provincia, legatum negotium*. La charge de Garde des Sceaux n'est qu'une *commission* qui est révoicable. Les Intendances de Justice ne sont que de simples *commissions*.

On appelle *Commissions extraordinaires*, les établissemens de quelques Chambres ou Juridictions, qui ne doivent durer que quelque temps. *Delegata jurisdictio extraordinaria*. Les Grands Jours, les Chambres de Justice, les Francs-fiefs, la Chambre Royale, sont des *commissions* extraordinaires. Il n'y a que le Roi qui puisse donner des *Commissions* extraordinaires pour la vente du Domaine, pour la réformation des Coutumes.

COMMISSION se dit aussi de la subdélégation, ou du pouvoir qu'on donne à un Juge particulier de faire quelqu'instruction d'un procès, quelque visite ou descente sur les lieux, quelque exécution d'Arrêt. *Cura rei alicujus ab eo cui delegata est alteri mandata*. Les Cours Souveraines n'adressent jamais leurs *Commissions* qu'à des Juges Royaux. Ce Conseiller est allé en *Commission* pour visiter les bois du Roi. *COMMISSIONS du Roi*, sont des Charges que le Roi donne pour faire certaines choses, sans que ces Charges soient érigées en titre d'Office. Elles doivent contenir l'étendue des fonctions du pouvoir que le Roi accorde. Ces *commissions* sont ordinairement données sans limitation de temps, & sont révoables à la volonté du Roi.

COMMISSION rogatoire est une *commission* qu'un Juge envoie à un autre Juge dont il n'est point le supérieur, pour le prier de faire dans son ressort quelque instrument nécessaire dans un procès qu'il a à juger, ou pour le prier de permettre un ajournement dans son ressort. *Mandata rei alicujus, precibus interjectis, provincia*.

COMMISSION in partibus est une *commission* que le Pape donne, lorsque dans une affaire on appelle à lui, pour la faire juger sur les lieux, ou dans quelque endroit qui ne soit pas éloigné. *Commissio in partibus*.

COMMISSION est aussi un ordre du Conseil pour la levée des Tailles ou autres Droits. *Mandata Vedigalium exigendorum provincia*. La *commission* des Tailles s'envoie aux Intendants des Provinces qui en font le département général, qu'ils envoient ensuite aux Élus pour le vérifier; & ceux-ci l'envoient aux Assesseurs & Collecteurs, pour en faire la distribution particulière dans chaque Paroisse.

COMMISSION est aussi un ordre qu'on donne pour lever des gens de guerre. *Procuratio cogenda militia*. On a délivré des *commissions* pour la levée de tant de Compagnies de gens de pied, tant de Cornettes de Cavalerie. Chaque Capitaine ou Officier n'a pour titre que sa *commission*.

COMMISSION sur mer; c'est la permission & l'ordre que donnent l'Amiral, le Vice-Amiral ou d'autres Officiers. Cette *commission* est un pouvoir spécial du Roi ou de l'État pour aller en course enlever les vaisseaux ennemis, & butiner sur tout ce qu'il est possible. Les Armateurs qui font la course sans *commission*, sont réputés Pirates & Forbans, & comme tels, punis de mort.

COMMISSION est aussi une Lettre de Chancellerie qui donne pouvoir de donner des assignations, de faire des exécutions de jugemens. *Littera dicendi dici & pignrandi jus praferentes*. Les Arrêts & Sentences en forme portent en eux-mêmes leur *commission*. Il faut attacher une *commission* à ceux qu'on a levés par extrait. La *commission* s'exprime en ces termes: Mandons au premier Sergent sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution. Les Commissaires s'adressent quelquefois à des Juges. L'Ordonnance veut qu'on n'assigne personne en Cour Souveraine, qu'en vertu de *commission* expresse. Les jugemens portent souvent, que *commission* sera délivrée aux fins d'assigner un tel garant. Il y a des *commissions* du grand Sceau pour les affaires du Conseil & du Grand Conseil; des *commissions* du petit Sceau, pour les affaires du Parlement; & des *commissions* du Châtelet, pour y faire assigner ceux qu'on a droit d'y attirer en vertu de quelque privilège.

COMMISSION se dit aussi de toute charge ou emploi qu'on donne à des gens qu'on commet pour avoir le soin de quelque chose, comme en des Bureaux pour des recettes, contrôles, paiemens, recouvrements, visites, ou autres. *Data rei cujusvis provincia*. Les premières *commissions* des Aides, des Gabelles, sont fort briguées. Il a une bonne *commission* dans les Vivres, dans l'Artillerie. Ce Partisan a tant de *commissions* à donner. On lui a donné une ordonnance de tant pour employer au fait de sa *commission*.

COMMISSION signifie aussi la charge que l'on donne à quelqu'un de faire quelque chose, quelque emplette. *Mandata rei cujuscumque faciendae cura*.

Les Provinciaux chargent ceux qui viennent à Paris de cent menues *commissions*. Ce Facteur a *commission* d'acheter tant de pièces de draps.

On dit qu'un Laquais fait bien les *commissions* qu'on lui donne; pour dire, qu'il fait bien les messages dont on le charge; & qu'il est allé en *commission*; pour dire, qu'on l'a envoyé faire quelque *commission*.

COMMISSIONNAIRE se dit généralement de celui qui fait des commissions. Dans ce sens il ne se dit guère qu'en parlant de ces gens qu'on prend & qu'on paie pour faire des messages.

Il se dit, principalement dans le Commerce, d'un Correspondant qui est chargé de l'achat ou de la vente de quelque marchandise. Un *Commissionnaire* peut obliger le maître pour qui il agit. *Injutor*.

COMMISSIONNAIRE se dit aussi de celui qui n'exerce une charge que par *commission*, non en titre. Le Garde des Sceaux n'est qu'un *Commissionnaire*. M. DE LA CHÂTRE, *Commissionnaire* est opposé à *Titulaire*. Dans ce sens, il n'est pas usité.

COMMISSOIRE. adj. m. & f. Une clause *commissoire* est une clause, dont l'inexécution emporte la nullité du contract. *Jactura rei cujusvis clausula implenda vitio*. Par exemple, si l'on s'engage à retirer un héritage dans un certain temps précis & fixé par le contract, la *commission* est *commissoire*. Après le temps fatal expiré, l'héritage est censé confisqué, & ne peut être retiré. En matière bénéficiale, on appelle pourvu en *forme commissoire*, celui dont les provisions portent la clause *in forma dignum*, c'est-à-dire, qu'il est renvoyé à l'Ordinaire, pour juger des mœurs & de la capacité de l'Impétrant.

COMMISSURE, f. f. terme d'Architecture, vieux mot usité par le P. Déran, du latin *Commissura*, signifie la ligne selon laquelle deux corps appliqués sont unis ensemble. Le point d'union de deux corps appliqués.

COMMISSAIRE, en termes d'Anatomie & de Chirurgie, signifie l'endroit où se joignent certaines parties du corps, comme les lèvres qui se joignent du côté des joues. Ce mot est nouveau, mais très-énergique. La langue se trouve unie en dedans à toute la lèvre inférieure jusqu'aux deux *commissures* des lèvres, par une chair fort solide.



COMMISSURE se dit, dans le même sens, en termes de Jardinage, de l'endroit où finit la fente que l'on fait pour greffer. Il faut avoir soin de bien boucher les fentes & les *commissures*.

COMMITTANT. f. m. *Committens*. C'est le nom que quelques Auteurs donnent à celui qui envoie ou qui dépêche un Ambassadeur. Ce mot vient de *Committens*, *committant*, qui *commet*, formé de *committere*, *commettre*.

Les Envoyés, Résidens, Ambassadeurs & autres Ministres de cette nature, doivent veiller exactement, & ne faire aucunes démarches qui puissent préjudicier à leurs *Committans*. VIQUEFORT. Il arrive assez souvent que des Députés qui représentent une ville ou une province, sont d'un avis contraire à celui de leurs *Committans*. RAPIN.

COMMITTIMUS. f. m. Mot purement latin qui signifie *nous commettons*. Dans le style de Pratique, c'est un droit ou un privilège que le Roi accorde aux Officiers de sa Maison, & à quelques personnes, ou Communautés, de plaider en première instance, aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais, en toutes leurs affaires pures, personnelles, possessoires ou mixtes, tant en demandant, qu'en défendant, & d'y faire renvoyer, ou évoquer celles qui seront pendantes devant d'autres Juges, pourvu qu'elles ne soient point encore contestées, & que l'on n'y ait pas encore procédé. *Prærogativa legendi opportunitioris Judicis ex regio diplomate*. Le *Committimus* du grand Sceau n'étoit autrefois que pour les Commençaux de la Maison du Roi; mais il a été étendu depuis à plusieurs autres personnes. Il peut s'exécuter par tout le Royaume, avec cette restriction, que, pour distraire une affaire d'un Parlement à un autre, il faut qu'il s'agisse de 1000 liv. & au dessus. Le *Committimus* du petit Sceau ne s'étend, & ne peut être exécuté que dans le ressort du Parlement, & attire les affaires aux Requêtes du Palais. Les Privilégiés peuvent en user quand il s'agit de 200 liv. & au dessus. Ceux qui ont le droit de *Committimus*, tant au petit qu'au grand Sceau, peuvent indifféremment se pourvoir ou aux Requêtes de l'Hôtel, ou aux Requêtes du Palais: excepté seulement que les Officiers des Requêtes de l'Hôtel ne peuvent plaider qu'aux Requêtes du Palais; & réciproquement les Officiers des Requêtes du Palais, ni leurs veuves, ne peuvent plaider qu'aux Requêtes de l'Hôtel. Les Lettres de *Committimus* du petit & grand Sceau ne durent qu'un an, après quoi il faut les renouveler. On ne peut se servir du droit de *Committimus* contre le Roi, pour quelque cause que ce soit, parce que le Roi n'accorde jamais de privilège contre ses droits.

COMMITTIMUS signifie aussi les Lettres qu'on expédie au grand & petit Sceau, pour l'exécution de ce privilège. *Prærogativa legendi Judicis commodioris sigillo consignata*. J'ai fait sceller un *Committimus*. Les *Committimus* étoient, dans leur origine, des commissions, par lesquelles le Roi renvoyoit les affaires des Officiers de sa Maison devant les Maîtres des Requêtes du Palais. Cet usage des *Committimus* a commencé vers l'an 1367. Ils furent plus fréquens sous Charles VI. Le privilège qui étoit restreint à la Maison du Roi, fut alors étendu à tous les Officiers du Parlement, & ensuite plus loin. Voyez l'Ordonnance de 1699, art. 13 du titre des *Committimus*.

Ceux qui ont droit de *Committimus* du grand Sceau, sont les Princes du Sang, les autres Princes reconnus en France, les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne, les Chevaliers & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, les deux plus anciens Chevaliers de l'Ordre de saint Michel, les Conseillers d'État servans actuellement, ceux qui ont été employés dans les Ambassades, les Maîtres des Requêtes, les Huissiers du Conseil, les Présidens, Conseillers, Avocats & Procureurs Généraux, le Greffier en chef, & le premier Huissier du Grand Conseil, le Grand Prevôt de l'Hôtel, ses Lieutenans, l'Avocat & le Procureur du Roi, & le Greffier de cette Juri-

dition, les Secrétaires du Roi, & autres Officiers de la Chancellerie, les quinze anciens Avocats du Conseil, les Agens Généraux du Clerge pendant leur agence, les Doyen, Dignités, Chanoines & Chapelains de Notre-Dame de Paris, les quatre plus anciens de l'Académie Française, les Capitaines, Lieutenans, Sous-Lieutenans, Enseignes, Commissaires d'ancienne création, Sergent-Major & son Aide, Prevôt & Maréchal-des-logis du régiment des Gardes, les Officiers, Domestiques & Commensaux de la Maison du Roi, de la Reine, des Enfants de France, du premier Prince du Sang, dont les états sont portés à la Cour des Aides; & qui servent ordinairement, ou par quartier, aux aux gages de 60 liv. au moins.

Ceux qui ont droit de *Committimus* au petit Sceau, sont les Présidens, Conseillers, & autres Officiers du Parlement, Avocats, Procureurs du Roi, & Greffier en chef des Requêtes de l'Hôtel, le Greffier en chef des Requêtes du Palais, les Officiers des Chambres des Comptes, des Cours des Aides, de la Cour des Monnoies, les six anciens Trésoriers de France de la Généralité de Paris, les quatre anciens des autres Généralités, les Secrétaires du Roi établis aux Chancelleries des Parlemens, & autres Cours Souveraines, les Prevôts de l'un & de l'autre Châtelet de Paris, leurs Lieutenans Généraux Civils, de Police, Criminels & Particuliers, les Procureurs du Roi auxdits deux Châtelets, le Bailly du Palais, son Lieutenant, & le Procureur du Roi, le Président, le Doyen, & le Procureur du Roi de l'Élection de Paris, Officiers vétérans de toutes les susdites qualités, après en avoir obtenu lettres; le Collège de Navarre, pour les affaires communes de la Maison; les Directeurs de l'Hôpital-Général de Paris, les Prevôts des Marchands & Echevins de Paris, pendant leur charge, les Conseillers & Procureurs du Roi, les Receveurs & Greffier de l'Hôtel-de-Ville, le Colonel des trois cens Archers de la Ville, les douze anciens Avocats du Parlement de Paris; & six des autres Parlemens.

Les veuves des Officiers décédés dans le service, & qui avoient droit de *Committimus*, en jouissent tandis qu'elles demeurent en viduité. Enfin les Chapitres & les Communautés qui ne sont pas exprimés dans l'article des *Committimus* de l'Ordonnance de 1669, qui ont présenté leurs titres à M. le Chancelier, & dont les titres ont été trouvés bons, ont le droit de *Committimus*. COMMITTITUR, f. m. terme de Jurisprudence emprunté du latin. C'est la Requête qu'on donne au Conseil, ou au Parlement, pour avoir un Rapporteur, pour faire l'instruction d'une instance, ou de quelque incident; avec l'ordonnance qui est apposée au bas, par laquelle un Maître des Requêtes, ou un Conseiller, est commis pour cette instruction. *Libellus supplex ad postulandum alicujus causæ cognitorem*.

Dans les petites juridictions les Juges se commettent souvent eux-mêmes sur les requêtes qui leur sont présentées.

COMMODAT, f. m. terme de Jurisprudence. La concession gratuite de l'usage d'une chose, soit meuble, soit immeuble, que l'on fait à quelqu'un pour un certain temps, à la charge de restituer la même chose en espèce après le temps marqué: c'est une espèce de prêt & de contrat: *Commodatum*. Il y a pourtant cette différence entre le prêt & le *commodat*, c'est que le *commodat* se fait gratuitement, & ne transfère point de propriété. Il faut rendre la chose en essence, & sans la détériorer: en sorte que les choses qui se consomment par l'usage ne peuvent être la matière d'un *commodat*, mais d'un prêt, parce qu'on ne peut les rendre en individu, quoiqu'on puisse les rendre en espèce.

Ce contrat diffère aussi du *précaire* en ce que le *précaire* se fait sans définir l'usage & le temps pour lequel une chose est prêtée: ainsi celui qui

à prêtée une chose à titre de *précaire*, pour la redemander quand bon lui semble ; au lieu que dans le *commodat*, on ne peut pas redemander la chose avant que le temps, pour lequel on l'a prêtée, soit expiré.

Le *Commodat* ne finit ni par la mort du commodant, ni par celle du commodataire ; mais par l'expiration du temps accordé par le commodant. Il y a deux sortes de *commodats*, l'un gratuit, l'autre utile : le *commodat* gratuit est purement au profit du commodataire ; le *commodat* gratuit est lorsqu'on prête quelque chose que le commodataire est obligé de rendre en essence & en individu, mais sans rien donner pour l'emprunt : le *commodat* utile, est lorsqu'on retient quelque chose pour le prêt, & alors c'est une espèce de location. Voyez L'HOMMEAU.

**COMMODATAIRE.** s. m. & f. Celui ou celle qui a reçu le prêt ou le *commodat*. *Commodatarius*. Le *Commodataire* est tenu non-seulement de son dol, mais de sa faute la plus légère, & de quelque nature qu'elle soit ; parce que le *commodat* est gratuit & fait uniquement en faveur du *Commodataire*. Il répond de même du cas fortuit, s'il use de la chose prêtée au-delà du temps convenu : car autrement il n'en est pas responsable.

**COMMUNE.** adj. de r. g. Ce qui est aisé, propre, convenable ; dont l'usage est utile & facile. *Commodus*, *aptus*, *opportunus*. La litière est la plus *commode* de toutes les voitures. Cette chambre, cette maison est *commode*. Cet habit est *commode* pour le chaud, pour le froid.

On le dit figurément des personnes, à peu près dans le même sens, on dit qu'une homme est fort *commode* dans la société ; pour dire qu'il est d'une société douce & aisée, d'un commerce facile & doux ; qu'il a l'humeur *commode* ; l'esprit *commode*. Pour être *commode* dans le monde, il ne faut pas s'attacher à de petites formalités. Plus on a de mérite, plus on doit prendre garde à ne point apporter de contrainte, & à se rendre *commode* ; car naturellement on craint les maîtres.

*J'aime mieux un vice commode,  
Qu'une fatigante vertu.*

Quelquefois ce mot a une signification plus étendue, & s'applique à ceux que l'on accuse d'être trop faciles, trop indulgens. C'est ainsi qu'on dit d'un mari qui ferme les yeux sur la mauvaise conduite de sa femme, que c'est un mari *commode* ; & d'une mère qui donne trop de liberté à sa fille, que c'est une mère *commode*.

En matière de morale, il signifie quelquefois ce qui est trop doux, & même relâché. *Mollior*, *remissior*. Confesseur *commode*, Morale *commode*.

*Et cherchant un discours aux Dames plus commode,  
Font dire à JÉSUS-CHRIST des phrases à la mode.*

VILL.

**COMMUNE.** s. f. Coëffure des femmes. *Commodus capitis mulierum ornatus*. Voici les pièces qui entrent dans la composition d'une *commode*. C'est Palapat qui en fait l'énumération.

*La duchesse, le solitaire,  
La fontange, le chou,  
Le tête à tête, la culbute,  
Le Mousquetaire, le croissant,  
Le firmament, le dixième ciel,  
La palissade & la fouri.*

**COMMUNE.** s. f. Espèce d'armoite faite en forme de bureau, où il y a des tiroirs avec des mains & des ornemens de bronze, & qui est propre à ferrer du linge & des habits. Le dessus en est ordinairement de marbre. On a appelé ce meuble *commode*

à cause de sa grande commodité. *Arca commodi*. Ce mot est nouveau.

**COMMUNE.** s. m. nom d'homme. *Commodus*. Lucè Autèle *Commode*, fut fils & successeur de Marc Autèle, & de la jeune Faustine, mais il ressembla peu à son père. Il s'abandonna à toutes sortes de crimes, & néanmoins se fit appeler Hercule. De-là cette peau de lion dont on lui voit la tête couverte sur ses médailles, qui ne font un peu rares qu'en or, à la réserve de quelques-unes qui ont des inscriptions singulières. De-là aussi cette légende, HERC. COMMODIANO, qui est des rares, aussi bien que celles-ci, FORTUNÆ MANENTI. OPTIME MAXIME. C. V. P. P. PATER SENATUS JOVI EX SUPERIS GENIO. AUG. FELICI. JOVI. OPTIMO. MAXIMO. SPONSORI REL. AUG. JOVI DEFENS. SALUTIS. AUG. ÆL. AURE. COMM. AUC. P. FEL. I. O. M. SPONSOR. SECUR. AUG.

**COMMUNEMENT.** adv. D'une manière *commode* ; propre, aisée. *Commode*. On s'habille à présent plus *commode* qu'on n'a jamais fait. Cet homme a du revenu, de quoi vivre *commode*, à son aise. Il est logé *commode*. Cet homme est doux & facile, on vit fort *commode* avec lui. Ils ne pouvoient *commode* tendre l'arc. VAUG.

**COMMUNE.** s. f. Ce terme a plusieurs acceptions ; il signifie quelquefois la facilité qu'on a de faire une chose sans se gêner, sans peine, sans fatigue ; & le temps propre, l'occasion favorable. *Commune*. Vous ferez cela à votre *commune*, il faut prendre la *commune* des gens.

Quelquefois il signifie une chose *commode*, une situation, un moyen *commode*. Un carrosse est d'une grande *commune*. Les dégagemens font toute la *commune* d'une maison. Les *communes* de la vie coûtent fort cher.

Ce mot au pluriel est presque synonyme à aise & désigne un état dans lequel on ne manque de rien, selon sa condition, où l'on joint des avantages qui servent à rendre la vie plus *commode*, plus douce & plus aisée. *Bona*, *fortunæ commoda*. Les raisons de fortune & de *communes* temporelles ne doivent point entrer dans le choix d'une religion ; les hommes ne sont assemblés en société que pour les *communes* nécessaires à l'infirmité humaine, & pour s'en assurer la possession par les forces réunies de la République. S. EVR. Pyrrhon, qui doutoit de tout, ne laissoit pas de jouir des *communes* de la vie comme vraisemblables. MONT.

On dit proverbialement : on n'a pas toutes les *communes* en ce monde.

**COMMUNE** se dit aussi des occasions favorables qui se présentent. *Occasio*, *opportunitas*. Il faut se servir de la *commune* de ce courrier, pour envoyer cette expédition à Rome. Il faut prendre la *commune* d'un bateau qui va partir. Pour aller de Paris à Lyon, on trouve toujours des *communes*, des voitures à choisir.

**COMMUNE** est aussi le voisinage des lieux, la bien-séance. *Loci proximitas*, *opportunitas*, *communitas*. J'ai bâti dans cette vallée, à cause de la *commune* des eaux. J'ai acquis cette maison, qui étoit à ma bien-séance, parce qu'il faut acheter la *commune*.

**COMMUNE**, terme de négoce. Les Compagnies ou Sociétés de Banque & des marchandises, sont de deux sortes ; sçavoir, la Compagnie libre, & celle de *commune*. La Compagnie libre oblige non-seulement ceux qui en portent le nom, mais aussi les Associés, tant pour le fonds ou capital qu'ils y ont mis, que pour le plus qu'il pourroit y avoir de perte ; tout de même que si tous étoient nommés & solidairement obligés. La *commune* ou Compagnie conditionnée oblige tous les Associés pour le fonds & capital, & non davantage. Pattant, s'il arrive qu'ils perdent plus grande somme que leur fonds, il n'y a que ceux qui portent le nom de la Société

qui soient obligés pour le surplus. M. LE PRESTRE, Cent. 2. c. m. 77 & 82. de l'Éd. de 1695.

☞ **COMMUNITÉS**, en terme de bâtiment, est un petit endroit séparé du reste du bâtiment, où il y a un siège d'aïssance: on l'appelle aussi *Lieux*, *Latrina*.

**COMMOINE**, f. m. se disoit anciennement par les Religieux qui parloient d'un autre Moine de leur Ordre.

**COMMOTION**, f. f. Terme de Médecine. Secousse violente, ébranlement de quelque partie du corps, causé ordinairement par une chute ou par quelque coup. On le dit particulièrement du cerveau. *Commotio*. La convulsion est une *commotion* du cerveau. Une chute cause une grande *commotion* au cerveau, d'où il arrive souvent un contrecoup dans la partie opposée, qui fait une rupture des vaisseaux, & une apostème par l'ébranlement de toute la masse du cerveau.

☞ C'est aussi un terme nouveau de physique expérimentale en fait d'Électricité, en parlant de ce que l'on éprouve en faisant une expérience de l'électricité. On l'appelle autrement le coup foudroyant. Le Phénomène de la *commotion* est des plus extraordinaires, & très-périlleux pour celui qui est le sujet de l'épreuve. Voyez ÉLECTRICITÉ.

**COMMUER**, v. a. terme de Palais. Changer une peine en une autre. *Commutare*. Le Roi n'a pas voulu faire grâce entière à ce criminel; mais il a *commué* sa peine, il l'a adoucie. Cela ne se peut faire que par l'autorité du Prince. ☞ M. Pluche a employé ce verbe dans le sens de transmuier, terme de Physique & de Chimie. Les métaux ne peuvent se *commuer* ni se détruire. Il a dit dans le même sens, natures réciproquement commuables.

**COMMUÉ**, ÉF. part.

**COMMUN**, UNE. adj. Ce qui appartient à tous également, à quoi tout le monde participe, ou a droit de participer. *Communis*. La terre est notre *commune* mère. Dans le siècle d'innocence tous les biens étoient *communs*, aussi-bien que le Soleil & les élémens. Le Pape dans l'Eglise est le Pere *commun* des Chrétiens. Il se fait dans l'Eglise un amas de nécessités, & de fragilités *communes*; & par conséquent il faut qu'il y ait un trésor *commun* d'assistance & de charité. FLÉCH. L'écriture est le principe *commun* sur lequel disputent les diverses sectes qui partagent les Chrétiens. S. EVR.

**COMMUN** se dit, en un sens plus étroit, des choses que quelques personnes possèdent ensemble par indivis, dont les uns & les autres ont également droit de se servir. Les murs mitoyens sont *communs* à deux maisons. Une allée, un passage *commun*, un puits *commun*. Il n'y a eu que les Sauvages & Platon, qui aient voulu que les femmes fussent *communes*. Une femme *commune* se dit aussi d'une femme prostituée. *Prostibulum*.

☞ **COMMUN** se dit aussi de ce qui est propre à différens sujets. La vie végétative est *commune* aux animaux & aux plantes: péril *commun*, intérêt *commun*.

*Nos périls sont égaux, nos craintes sont communes, Seigneur, associons nos cœurs & nos fortunes.*

☞ **COMMUN**, se dit aussi d'une Société, &c. **CAPISTR.** **COMMUN**, se dit aussi d'une Société que l'on contracte ensemble par quelque intérêt d'honneur ou de gain. Les Commissaires, les Huisiers, font boutique *commune* pour éviter la jalousie de leur emploi. Ils se sont associés en une telle affaire, pour la poursuivre à frais *communs*, & en partager le profit.

☞ **COMMUN** se dit aussi de ce qui est en général, universel, le plus universellement reçu. C'est le bruit *commun*, l'opinion *commune*. *Res pervulgata*, *pervulgata fama*. Les plus *communes* opinions ne sont pas les plus certaines. *Vulgaris opinio*.

*Le goût de l'amitié ne se sauroit éteindre:*

*Chacun sent qu'il est doux d'en observer les loix,  
Et de tous les mortels c'est la commune voix.*

VILL.

*Cette grande roideur des vertus des vieux âges  
Choque trop notre siècle, & les communs usages.*

MOL.

*Les soupçons importuns,  
Sont d'un second hymen les fruits les plus communs.*

RACINE.

☞ En ce sens on attribue à l'ame une faculté particulière qu'on nomme *sens commun*, faculté par laquelle le commun des hommes juge raisonnablement des choses: ou jugement qu'on porte par la seule lumière naturelle *commune* à tous les hommes.

☞ *Lieux communs*, ou de Réthorique; on appelle ainsi les propositions générales, les principes généraux d'où l'on prend les argumens & les preuves. *Loci communes*.

☞ Dans l'usage ordinaire, on appelle *lieux communs*, des matières triviales & rebattues. Son livre est rempli de *lieux communs*. Ses sermons ne sont que des *lieux communs*.

**COMMUN** signifie aussi ce qui est trivial, ordinaire, qu'on trouve par-tout. *Vulgaris*, *tritus*, *communis*. Cet Orateur dans son discours n'a rien dit que de *commun*, rien de recherché, son style est fort *commun*, c'est un esprit fort *commun*. C'est un axiome *commun*, une notion *commune*. Le peuple souffre plus aisément un vice *commun*, qu'une vertu extraordinaire. VOIT. La prononciation est bien trompeuse, elle fait valoir les choses les plus *communes*. P. RAP. On ne nous a servi en ce repas que des viandes fort *communes*. En ce sens il signifie, ce qui n'est pas rare, & qui est au plus vil prix. Ce Curieux n'a que des tableaux *communs*, de peu de valeur. Il ne s'habille que de l'étoffe la plus *commune*. Les diamans sont estimés, parce qu'ils ne sont pas *communs*.

☞ Le fréquent usage, dit M. l'Abbé Girard, rend les choses *ordinaires*, *communes*, *vulgaires* & *triviales*: mais il y a à cet égard un ordre de gradation entre ces mots qui fait que le *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire*, qui à son tour enchérit sur *commun*, & celui-ci sur *ordinaire*.

☞ Il me paroît aussi qu'*ordinaire* est d'un usage plus marqué pour la répétition des actions; *commun* pour la multitude des objets; *vulgaire* pour la connoissance des faits, & *trivial* pour la tournure du discours. La distimulation est *ordinaire* à la Cour; les monstres sont *communs* en Afrique; les disputes de Religion ont rendu *vulgaires* bien des faits qui n'étoient connus que des savans. De tous les genres d'écriture, il n'y a que le comique où les expressions *triviales* puissent trouver place.

☞ Ces mêmes mots considérés, non par rapport au fréquent usage, mais relativement au petit mérite des choses, ont encore un ordre de gradation, de façon que le dernier de ces mots, est celui qui ôte le plus au mérite. Ce qui est *ordinaire*, n'a rien de distingué: ce qui est *commun*, n'a rien de recherché: ce qui est *vulgaire*, n'a rien de noble: ce qui est *trivial*, a quelque chose de bas.

On dit, en termes de Palais, & en Généalogie, le pere *commun* des parties, quand on parle du pere de deux freres, ou sœurs, qui plaident ensemble. On dit que par la Coutume de Paris, le mari & la femme sont uns & *communs* en biens; pour dire, qu'ils ont contracté société ensemble, & qu'ils partagent le gain & les pertes l'un de l'autre. On dit aussi, qu'un arrêt ou jugement est déclaré *commun* avec un tel, qui n'avoit pas été partie, ou avec le défaillant; pour dire, qu'il sera aussi-bien

aussi-bien exécutoire contre lui que contre ceux avec qui il a été rendu. On dit aussi, qu'une chose est du droit *commun*, par opposition au privilège qui en exempt. On dit aussi, faire preuve, suivant la *commune* estimation, suivant la *commune* renommée. En cas d'estimation de fruit, on dit, faire une année *commune*; pour dire, prendre le milieu entre une année fertile où les denrées sont à bon marché, & une année stérile, où elles sont chères, pour en faire un prix *commun* & mitoyen, & compenser l'une avec l'autre: ce qu'on appelle autrement *bon an, mal an. Communis.*

On dit aussi, en matière bénéficiaire, qu'une provision est expédiée en forme *commune*; pour dire, qu'elle est expédiée sans grâces, sans privilèges.

COMMUN. (*délict*) Voyez DÉLIT.

COMMUN. (*droits*) Voyez DROITS.

COMMUN. (Dieux) terme de Mythologie. *Dii communes.* On donnoit ce nom chez les Romains aux Dieux qui étoient révérez par plusieurs nations, ainsi qu'à ceux qui protégeoient indistinctement l'ami & l'ennemi; du nombre des premiers étoient Jupiter, Vénus, le Soleil, &c. du nombre des derniers, Mars, Bellone, la Victoire, &c.

COMMUN, en terme de Philosophie, se joint aux termes généraux, qui conviennent à diverses choses, ou qui renferment diverses espèces particulières. Le nom d'animal est *commun* à l'homme & à la bête. Celui de substance est *commun* au corps & à l'esprit. Il signifie aussi, pareil, ou analogue; ces deux choses n'ont rien de *commun* ensemble.

COMMUN, en termes de Grammaire, est le genre qui convient aux deux sexes, au mâle & à la femelle.

Ainsi un nom est du genre *commun* lorsqu'il a une terminaison qui convient également au mâle & à la femelle, auteur est du genre *commun*. On dit également un homme, une femme *auteur*, notre qui est de même du genre féminin; un homme qui, une femme qui, &c.

A l'égard des verbes, on appelle verbes *communs*, ceux qui, sous une même terminaison, ont la signification active & passive.

COMMUN, en termes de Poésie Française, se dit des vers de dix syllabes, qu'on appelle vers *communs*, tels que sont ceux-ci de Scarron.

*Tel d'un Sénèque affecte la grimace,  
Qui seroit bien le Scarron à ma place.*

On se sert de vers *communs* pour les Epîtres, les Balades, les Rondeaux, les Contes, & rarement pour les Poèmes, les Elegies, les Odes, les Sonnets; ils doivent avoir le repos à la quatrième syllabe, quand elle est masculine, ou à la cinquième, quand elle a un e muet qui se perd dans la syllabe suivante.

COMMUN, en termes de Géométrie, se dit d'un angle, d'un côté, d'une base ou de quelque chose de semblable, qui appartient également à deux figures, & qui fait une partie nécessaire de l'une & de l'autre.

En parlant des termes ordinaires de la langue, on dit, les mots *communs* de la langue, par opposition aux termes qui ne sont en usage que dans les arts & dans les sciences. On dit d'un homme mort en peu de temps entre les mains de plusieurs mauvais Médecins, qu'ils l'ont expédié en forme *commune*. Cela n'est que du style familier. ACAD. FR.

COMMUN, au substantif, signifie le général, la plus grande partie des hommes. Ce bourgeois s'est distingué du *commun* du peuple. C'est un grand Philosophe, & qui est hors du *commun*. *Non unus est à multis, non unus de vulgo, de populo, non vulgaris notæ.* Il faut, pour bien raisonner, élever son esprit au dessus du *commun*. Il y a des gens qui n'étant pas les premiers dans pas une des sciences, passent en toutes l'ordinaire & le *commun*. BOIL. Le Héros d'un

Tome II.

Poème ne doit être ni au dessus du *commun* des hommes par sa vertu, ni au dessous par ses vices. P. LE BOSS. Un Prince au comble des grandeurs, est au-dessus des afflictions qui font soupirer le *commun* des hommes. S. EVR. Les Héros les plus fameux qui se signaloient dans les combats, étoient dans la vie civile des hommes du *commun* qui se retrouvoient confondus dans la foule. ID.

*Il penseroit paroître un homme du commun,  
Si l'on voyoit qu'il fût de l'avis de quelqu'un.*

MOL.

*Soyez plutôt Maçon, si c'est votre talent,  
Qu'Écrivain du commun, & Poète vulgaire.*

BOIL.

On dit figurément qu'une personne, qu'une chose est du *commun*; pour dire, qu'elle n'est pas de grand prix, de grand mérite, qu'elle n'a rien de recherché.

COMMUN, chez le Roi, les Princes & les Grands, est un nom collectif, qui signifie les Officiers les moins considérables d'une maison. *Principis, Magnatum administris gradus inferioris.* Il a mangé à la table du *commun*, dans la salle du *commun*. On nous a servi du vin du *commun*. Il est couché sur l'état en qualité de Chirurgien du *commun*.

COMMUN, en Architecture, se dit chez le Roi, d'un bâtiment avec cuisines & offices, où l'on apprête les viandes pour la bouche du Roi & les Officiers de Sa Majesté.

Dans un hôtel, c'est une ou plusieurs pièces où mangent les Officiers & les Domestiques.

Chez le Roi, on appelle grand *commun*, les offices & cuisines destinées à la nourriture de la plupart des Officiers de la Maison du Roi.

Et petit *commun*, quelques Officiers détachés du grand *commun*, pour la nourriture de quelques Officiers privilégiés de la Maison du Roi.

On appelle aussi grand *commun*, un vaste corps de bâtiment où les Officiers travaillent, & qui est destiné pour leur logement. *Pars ædium regiarum officinis destinata.* Il est logé au grand *commun*.

COMMUN, en termes de Bréviaire, se dit d'un Office général institué pour tous les Saints d'un même Ordre, d'une même classe, pour y prendre les Pseaumes, Leçons, Hymnes, Antiennes & Oraisons, quand l'Eglise n'a point réglé d'Office particulier. *Officium commune.* Le *Commun* des Saints, le *Commun* des Apôtres, des Evangélistes, des Martyrs, des Vierges, des Docteurs, des Confesseurs.

COMMUN de paix, terme de Coutume. Droit qui appartient au Roi, comme Comte de Rhodès, dans le Comté de Rouergue. Ce droit se lève sur les hommes, sur les bêtes, sur les moulins: il a été établi pour maintenir la paix, & empêcher les guerres privées qui désoloient le pays, & qui ne purent cesser que par l'autorité & la puissance du Roi.

COMMUN, en se dit adverbiallement, pour dire, en communauté. *Communiter.* Ils possèdent cette terre *en commun*, par indivis. Ils ont mis tout leur bien *en commun*, ils vivent *en commun*.

COMMUN se dit proverbialement en ces phrases. L'âne du *commun* est toujours le plus mal bâti; pour dire, que personne n'a soin que de ce qui lui appartient en propre, & néglige le bien public. On dit aussi par la même raison, qui sert au *commun*, ne sert à pas un. On dit, entre amis tous biens sont *communs*; & on dit plus généralement, en ce monde tous les biens sont *communs*; il n'y a que les moyens de les avoir. On dit aussi qu'un homme vit sur le *commun*, lorsqu'il est écornifleur, qu'il n'a point d'ordinaire, & qu'il vit sur le tiers & sur le quart.

COMMUNAGE. f. m. Voyez COMMUNES & COMMUNAUX.

Z Z z z



COMMUNAISON, f. f. Ce mot s'est dit autrefois pour *Communion*, *Cœne*, *Communio*.

COMMUNAL, ALE, adj. qui est *commun* aux habitans d'un ou de plusieurs villages. Un bien *communal*. Des biens *communaux*, terme de Coutume.

COMMUNALEMENT, adv. *Unà*, *simul*. Vieux mot qui veut dire, *ensemble* : on ne s'en sert plus.

COMMUNALISTE, f. m. Membre de certaine *Communauté*. Je dis de certaine *Communauté*, parce qu'on ne le dit pas des membres de toutes les *Communautés*, *Communalista*. Il y a des *Communautés* de Prêtres qui sont obligés à certains Offices Canoniaux, & qui sont comme une espèce de Chapitre. C'est à ces Prêtres qu'on donne le nom de *Communalistes*. Il y en a à S. Léonard en Limousin. Ce nom au reste ne se dit que dans ces sortes de *Communautés* ou Chapitres, & dans l'usage ordinaire il est tout-à-fait ignoré.

COMMUNAUTÉ, f. f. assemblée de plusieurs personnes unies en un Corps, par l'autorité du Prince, & qui ont les mêmes loix, les mêmes règles, les mêmes usages. *Congregatio hominum*, *Societas*, *Communitas*. Quand les Edits parlent des *Communautés*, ils y comprennent les Villes, Bourgs, Villages, Paroisses, &c. On ne donne point ce nom à une nation entière, ni même aux habitans de toute une province. Les sociétés sont aussi des espèces de *Communautés* entre plusieurs personnes; mais pour un temps seulement, au lieu que les vraies *Communautés* sont perpétuelles.

Les *Communautés* sont Ecclésiastiques ou Laïques : les *Communautés* Ecclésiastiques sont, ou séculières, comme les Chapitres des Eglises Cathédrales ou Collégiales; ou régulières, comme les Couvens, les Monastères, &c. Les *Communautés* Laïques sont de plusieurs sortes; les unes se contractent par la demeure fixe d'un an & d'un jour dans un même lieu; les autres se forment par l'exercice d'une même charge, la profession d'un même art, certain lieu de Religion, comme celles des Paroisses & des Confréries, &c. Ainsi *Communauté* se dit des maisons pieuses, fondées pour entretenir & faire vivre plusieurs personnes sous un certain genre de vie régulière, ou séculière: tels sont les Couvens, Abbayes, Prieures Conventuels, les Séminaires, Hôpices, & toutes sortes de Maisons Religieuses. *Communitas*, *Societas*, *Congregatio*. saint Augustin fit une *Communauté* de son Clergé, & vivoit en *Communauté* avec lui. Il exhorte quelquefois son peuple à ne rien donner aux particuliers, mais tout à la *Communauté*. Que personne, dit-il, ne donne ni habit, ni chemise que pour la *Communauté*, d'où j'en prends moi-même. On le dit aussi de ceux qui s'assemblent volontairement pour desservir une Cure, ou vaquer aux exercices de piété. La *Communauté* des Prêtres de S. Nicolas. Les Béguines de Flandres, sont des filles qui vivent en *Communauté*. En ce sens on dit, il a diné à la *Communauté*; pour dire, dans le réfectoire, en commun. On a parlé de cette affaire en pleine *Communauté*.

COMMUNAUTÉ se dit aussi des Hôpitaux, des Collèges; des Confréries, & autres lieux semblables qui possèdent des biens en commun, pour divers usages utiles au public, soit pour les infirmes, soit pour les pauvres étudiants, &c.

COMMUNAUTÉ se dit aussi de la société de plusieurs Corps établis par Lettres-Parentes, ou par autorité de la Justice, ou de la Police; & pour faire observer la règle, la discipline de la profession. Ainsi on dit la *Communauté* des Marchands, des Orfèvres, des Secrétaires du Roi, des Notaires, & des Corps des Métiers.

COMMUNAUTÉ se dit aussi des choses qui appartiennent également à tous les membres de la société. *Communitas*, *communio*. Platon & Lycurgue, avoient établi la *communauté* des femmes, & regardoient même comme une délicatesse ridicule la jalousie des maris qui ne peuvent souffrir de par-

tage : mais il étoit difficile d'empêcher les désordres d'une *communauté* si délicate. S. EVR.

COMMUNAUTÉ d'habitans. On appelle ainsi le Corps des habitans des villes, bourgs ou des paroisses, considérés collectivement pour leurs intérêts communs. Quand même ces *communautés* ne seroient point établies par des Lettres particulières du Prince, elles pourroient toujours s'assembler pour leurs intérêts communs & pour nommer leurs Syndics & autres Officiers.

Au Palais, il y a la *Communauté* des Avocats & des Procureurs, qui est non-seulement une Société & Confrérie faite entr'eux pour s'aider les uns les autres; mais encore une espèce de Tribunal établi pour y faire réformer les mauvaises procédures, blâmer les Procureurs qui les font, & en donner avis à la Cour. *Societas*, *Tribunal*. On a mandé ce Procureur à la *Communauté* sur cette procédure irrégulière. La *Communauté* a donné avis contre lui. On a ordonné que ce règlement seroit entregistré au Greffe de la *Communauté*.

Les Procureurs de *Communauté* sont ceux qu'on élit pour avoir soin des affaires du Corps, recueillir les aumônes & droits de la Chapelle ou de la Confrérie, faire dire le Service, assister les pauvres. Ils faisoient autrefois des festins au jour de la saint Nicolas, qui sont maintenant abrogés. Le Bâtonnier est un ancien Avocat nommé à son tour pour être le chef de cette *Communauté*.

COMMUNAUTÉ se dit encore de quelques particuliers, qui ont mis leurs biens ensemble, soit pour négocier, soit pour vivre plus paisiblement; ou bien qui possèdent ou qui ont à partager des biens en commun. Ils se sont associés pour fait de marchandises, & ils ont mis tant de fonds en leur *Communauté*. On dépense moins quand on se met deux ou trois pour vivre en *Communauté*. Ce qu'on a donné en avancement d'hoirie doit être rapporté à la *Communauté* des héritiers, quand on veut entrer en partage.

COMMUNAUTÉ se dit plus particulièrement de la Société de biens qui sont communs entre le mari & la femme. *Honorum Communio*, *Communitas*. L'effet de la *Communauté* est, que le mari & la femme sont communs en biens meubles, & conquêts immeubles faits durant le mariage, & en toutes dettes mobilières contractées avant, ou pendant le mariage. Dans la Coutume de Paris, & en quelques autres, on stipule dans les contrats de mariage, que des deniers dotaux il entrera une telle somme dans la *Communauté*. Le mari est le maître de la *Communauté*. Les successions collatérales entrent en *Communauté*. Une veuve peut renoncer à la *Communauté*, ou la continuer avec ses enfans. Il faut faire clore son inventaire, quand on veut dissoudre une *Communauté*. La *Communauté* est une espèce de succession, & l'acceptation de la *Communauté* ressemble à l'addition d'hérédité. La *Communauté* a été introduite en faveur des femmes, pour les faire entrer en partage des biens de leurs maris. Dans tous les pays de Droit Ecrit la *Communauté* n'a point lieu, ni en beaucoup de pays coutumiers. On a trouvé qu'elle étoit trop onéreuse aux hommes, & qu'il n'étoit point juste que les femmes, qui n'ont point de part à la peine & au travail, en partagent le profit & les avantages. G. G. Autrefois la part de la femme dans la *Communauté* n'excédoit point le tiers. La Reine elle-même entroit en partage de la *Communauté* avec le Roi, & emportoit le tiers des trésors & meubles de la maison Royale. PASQ. Autrefois, par l'ancien Droit François; il y avoit *Communauté* de biens entre le mari & la femme; & à la mort du mari, la femme prenoit le tiers des biens de la *Communauté*, comme il est porté par le Capitulaire de Charlemagne. C. I, IV, c. 9.

COMMUNAUTÉ continuée, est une *Communauté* qui a lieu entre le survivant des deux conjoints par mariage, & les enfans mineurs issus de ce mariage; lorsque le survivant n'a point fait inventaire des biens qui étoient durant le mariage.

**COMMUNAUTÉ tacite**, est une *Communauté* contractée entre plusieurs personnes par le seul mélange de leurs biens, pourvu qu'elles soient demeurées ensemble un an & un jour. La *Communauté tacite*, parce qu'elle est odieuse, a été abolie dans plusieurs de nos Coutumes : elle n'a plus lieu qu'entre les enfans & leur pere ou leur mere, qui survit, lorsqu'ils n'ont point fait d'inventaire.

**COMMUNAUTÉ de draps**. C'est un terme dont les Capucins se servent, pour signifier la chambre où ils mettent leurs habits. *Vestiarium*.

**COMMUNAUTÉ**. Sur la fin du treizième siècle il se forma deux partis dans l'Ordre de S. François, dont l'un fut appelé les Spirituels, & l'autre la *Communauté*. Ce que l'on appeloit la *Communauté*, étoit le gros de l'Ordre ; les *Spirituels* étoient les Religieux zélés qui blâmoient les relâchemens. Voyez le P. HÉLYOT, T. VII, C. V, & Vading, *Hist. de l'Ordre des Fr. Min. T. II & III*.

**COMMUNAUTIER**, s. m. terme qui est en usage parmi les Augustins Déchaussés, pour signifier celui qui a soin de faire les habits des Religieux. *Sartor*.

**COMMUNAUX**. s. m. pl. Ce sont les prés, terres, ou varenes qui appartiennent à une Communauté d'habitans, ou ils ont droit d'envoyer paître leurs bestiaux. *Agri compascui*.

**COMMUNE**. s. f. C'est proprement le corps du peuple, le corps des Bourgeois d'une ville, ou des habitans d'un bourg, d'un village. *Commune*. La *commune* s'émue facilement. Il ne faut pas irriter la *commune*. La *commune* de tel endroit a pris les armes.

Ce mot au pluriel signifie les peuples de la campagne, les habitans d'une paroisse. C'est dans ce sens qu'on dit assembler les *communes* pour délibérer sur les affaires de la Communauté.

Autrefois on appeloit les Milices Bourgeoises & les Milices de la Campagne, les *communes*. On en joignit aux *communes* de leur courir sus.

On a aussi donné le nom de *communes* à une sorte de société que les habitans d'un même lieu, d'une même ville, d'un même bourg formoient entr'eux par la permission du Souverain, au moyen de laquelle ils formoient un Corps, avoient droit de s'assembler, de se choisir des Officiers, &c. C'étoit une espèce de nouveau gouvernement, qui s'étoit établi dans plusieurs endroits du Royaume, avec l'agrément du Souverain, sous le règne de Louis VI, dit le Gros, pour détruire le pouvoit des Seigneurs qui tyrannisoient le peuple, & mettre les habitans, en les unissant d'intérêts, en état de se maintenir contre les grands Seigneurs.

Voici comment les *communes* s'établirent. L'excommunication de Philippe I, & son inapplication aux affaires, avoient presque ruiné son autorité en France ; & jamais les violences des Seigneurs & des Gentilshommes, & d'une infinité de brigands & de scélérats, qui s'avoient d'eux, n'allèrent à de plus grandes extrémités, sur tout contre les Ecclésiastiques, sans qu'on pût y remédier, parce que ceux qui devoient fournir des troupes les refusoient souvent. Louis le Gros, à qui Philippe son pere avoit abandonné la conduite de l'Etat sur les dernières années de sa vie, délibéra avec les Evêques du domaine Royal des moyens de remédier à ces maux, & imagina avec eux une nouvelle police pour la levée des troupes, & une nouvelle forme de justice dans les Villes, pour empêcher l'impunité des crimes. Au lieu qu' auparavant c'étoient les Baillis seuls qui levoient les Soldats dans les Provinces, il fut déterminé que ce seroient les Evêques & les Bourgeois, qui en certaines Villes se chargeroient désormais de cette commission ; que les levées se feroient par paroisses ; que dans chaque paroisse, tous ceux qui seroient en état de porter les armes seroient obligés de marcher sous les bannières de leurs Eglises, & que les Curés iroient avec eux pour leur administrer les Sacre-

mens, & pour les autres fonctions de leur ministère. On accorda à cette occasion de grands avantages aux villes où cette police fut établie. On y créa un nouveau Tribunal, composé d'un certain nombre de Juges, tirés de la Bourgeoisie, auxquels on donna la connoissance de plusieurs crimes & de plusieurs différens, qui regardoient les Bourgeois & la banlieue de la ville. On leur accorda un seau particulier, le droit de cloche dans le lieu où ils s'assembloient, pour convoquer les Bourgeois, celui d'un beffroi pour faire la garde, & d'autres privilèges semblables, dont Du Cange nous a donné le détail. Des Gentilshommes, & d'autres gens de dehors, entrèrent dans ces *communes*, & il paroît que tout le territoire, qui ressortoit auparavant à la justice de ces villes administrée par les Baillis, y participoit aussi. Ainsi, quand on dit dans notre Histoire, que la *commune* d'une telle ville marcha à l'armée du Roi, cela se doit entendre des troupes levées dans tout le territoire qui en dépendoit ; & ces troupes étoient distinguées de celles que les Seigneurs & les Gentilshommes Vassaux du Roi étoient obligés de lui fournir en vertu de leurs Fiefs. Nos Historiens de ce temps-là appellent celles-ci *Milites* ; & les *communes*, *Burgenfes*. Ces *communes* étoient fort commodes pour avoir aisément des troupes. Aussi passèrent-elles du domaine du Roi dans celles de ses plus puissans Vassaux, comme des Ducs de Bourgogne & de Normandie, des Comtes de Flandre & de plusieurs autres. Mais d'ailleurs par ce moyen on établit dans les villes comme autant de petites Républiques, qui fitent souvent de la peine au Souverain. P. DANIEL, au commencement de Louis le Jeune, T. I, p. 1167 & suiv.

C'est de là qu'est venue l'autorité & la juridiction des maisons de villes, leurs revenus, les divers offices dont elles sont composées ; car même, en plusieurs chartes, on donne à ces Juges le nom d'Echevins, *Scabini*, & au Chef de cette juridiction le nom de *Major* ou de Maire des Gentilshommes.

Par l'établissement des *communes*, les villes étoient devenues presque indépendantes : aussi dès que les Seigneurs furent réduits, les Rois ne tardèrent pas à dépouiller petit à petit les villes des privilèges qu'ils leur avoient accordés. Voyez la fameuse Ordonnance de Moulins qui ôte la connoissance des affaires civiles entre les parties aux Maires, Echevins, Consuls, Capitouls, en un mot à tous les Administrateurs des Corps de Ville.

Dans le Parlement d'Angleterre il y a deux Chambres : la Chambre Haute est celle des Seigneurs, *Curia superior* ; la Chambre basse est celle des *communes*, *inferior Curia* ; elle est composée des Députés des Villes, & représente le Tiers-Etat. C'est de cette Chambre que sortent les Bills pour lever de l'argent sur les sujets de l'Etat, Bills auxquels la Chambre Haute ne peut faire aucun changement.

**COMMUNES**, sont aussi des terres qui appartiennent à des villes, à des bourgs ou villages, où les habitans envoient paître les bestiaux, couper du bois pour leurs usages, & s'en servir dans leurs autres besoins. *Agri communes*. Les Seigneurs des lieux usurpent souvent les *communes* des payfans. Les *communes* ne sauroient être aliénées ; & si elles l'étoient, les habitans y pourroient tenter de plein droit. JOURNAL DES AUD. On les appelle en quelque pays des *communaux*. Festus appelle *compascuus*, un champ abandonné au pâturage des bestiaux du commun.

**COMMUNE**. (*à la*) adv. Communément, grossièrement, vulgairement. *Vulgari more, vulgato more*. Il philosophe à la *commune*. GOMB. Il n'est pas d'usage.

**COMMUNE**, terme de Mythologie, par lequel on désigne une fête que célébroient les Payens. La fête que les Payens nommoient *Commune*, étant arrivée, Julien retourna au temple de la Fortune.

C'est sans doute la fête de tous les Dieux que Festus appelle *Communicarius dies*.

COMMUNEL. adj. Commun. Vieux mot, qui se trouve dans Villehardouin, & autres. Voyez DU GANGE, GLOSS. DE VILLEHARDOUIN.

*Et tous li tiens sont communel.* PH. MOUSKES.

COMMUNÉMENT. adv. D'une manière commune, ordinaire, générale. *Communitèr, vulgo.* Les proverbes se forment de ce qui se dit *communément*. On trouve cela *communément*; c'est-à-dire, partout. *Ubique.* Il y a *communément* dans nos Historiens un certain embarras qui fatigue l'esprit, & qui le dégoûte. LE P. DAN. À parler *communément*, *communément* parlant; pour dire, selon l'opinion commune, selon la manière de parler ordinaire.

COMMUNIANTE, ANTE. f. Celui qui communie. *Qui ad epulum Eucharisticum accedit, qui sacratissimo Christi corpore reficitur.* Il y avoit deux *communians* à cette Messe. On compte le nombre des paroissiens d'une Cure en disant, il y a tant de *communians*.

COMMUNICABILITÉ. f. f. Qualité de ce qui est communicable. *Facultus ab uno ad alium transeundi.* C'est un fait attesté par un grand nombre de voyageurs, que les Orientaux ne croient point la *communicabilité* de la peste. JOURN. DES SAV. 1722. p. 212. M. Gaudereau, dans sa Relation des différentes espèces de peste que reconnoissent les Orientaux, n'en convient pas, & il a raison. Les preuves que l'on apporte de cette prétendue opinion des Orientaux, ne sont pas convaincantes; car la coutume dans laquelle ils sont de n'apporter point de précautions, & de se servir des hardes d'un pestiféré, aussi-tôt qu'il est mort, ne vient point de ce qu'ils nient la *communicabilité* de la peste; mais de l'opinion où sont les Mahometans sur la préscience de Dieu, dont ils font une espèce de destin, qui a prévu & réglé qu'ils mourroient de telle ou de telle autre manière. S'il l'a prévu, ils disent qu'ils auroient beau faire, & que cela arrivera infailliblement; & s'il ne l'a pas prévu, ils ont beau s'exposer, rien ne poura leur donner la mort. Ainsi on a tort de s'autoriser de l'exemple des Orientaux pour rejeter la *communicabilité* de la peste. Les Orientaux s'exposent de la même manière, & par le même principe, à tout autre danger qu'à celui de la peste.

COMMUNICABLE. adj. de t. g. Ce qu'on peut communiquer à un autre, ce dont on peut le faire participant. *Quod alteri communicari potest; cujus particeps fieri potest.* La Souveraine autorité n'est pas *communicable*.

Il signifie aussi, qui peut se joindre à un autre. *Sociabilis.* La navigation a rendu tous les pays *communicables*.

Deux rivières sont *communicables*, quand elles peuvent être jointes par un canal.

Deux appartemens sont *communicables*, quand on peut pratiquer une communication de l'un à l'autre.

On ne dit point un homme *communicable*, mais *communicatif*.

COMMUNICANS. f. m. pl. Secte d'Anabaptistes du seizième siècle. *Communicantes.* La Communauté de femmes & d'enfans qu'ils avoient établie entr'eux à l'exemple des anciens Nicolaites, leur fit donner ce nom.

COMMUNICATIF, IVE. Qui se communique facilement. Le bien est de soi *communicatif*. On ne le dit guère que dans ces sortes de phrases.

On dit qu'un homme est *communicatif*, quand il aime à communiquer aux autres ses pensées, ses lumières, ses connoissances, à leur en faire part.

COMMUNICATION. f. f. Action par laquelle on fait part à un autre, & on le fait participant du bien ou du mal qu'on possède, & l'effet de cette action. *Communicatio.* C'est par le moyen des Sacremens que Dieu nous fait la *communication* de ses grâces. La *communication* des pensées & des sentimens, qui se

fait par le commerce de la conversation, est le plaisir le plus doux de la vie raisonnable. VAL. L'amitié est une *communication* de biens & de maux.

COMMUNICATION se dit aussi de la fréquentation; du commerce, de la liaison qu'on a avec quelqu'un. *Communicatio, societas, communio.* Rien n'est plus dangereux que la *communication* avec les Hérétiques. La *communication* plus libre des Rois avec leurs sujets, fait qu'on perd moins de leurs bons exemples. FLECH. L'esprit se fortifie par la *communication* des esprits vigoureux, & se perd avec les esprits bas. MONT. Rompre toute *communication* avec quelqu'un.

COMMUNICATION signifie encore le moyen par lequel deux choses se communiquent le passage par où on va de l'une à l'autre. *Iter pervium ab uno loco ad alterum.* Il y a eu bien des places qui ont eu *communication* les unes avec les autres par dessous terre. Cette galerie joint, fait la *communication* de ces deux appartemens. Canal de *communication* de deux mers. On ne connoît pas comment se fait la *communication* entre l'ame & le corps. FONT. On définit la prière, une *communication* de l'ame avec Dieu. *Communicatio*

En termes du Palais, la *communication* est l'échange que les Avocats font de leurs sacs, afin qu'ils s'éclaircissent du fait, & voient sur quoi ils ont à plaider. C'est aussi une espèce de petit plaider qu'ils font au parquet en présence des Avocats Généraux, pour les instruire de l'affaire; avant que de leur envoyer les pièces. On le dit aussi de la signification des pièces & des actes d'un procès. Un Procureur demande à son confrère qu'il lui donne *communication* d'un tel acte, qu'il lui en donne copie. L'Ordonnance dernière veut qu'on ne prenne *communication* des procès pour faire des contredits, que par les mains du Rapporteur.

On dit, en termes de Physique, la *communication* du mouvement, c'est-à-dire l'action par laquelle un corps qui en frappe un autre, met en mouvement le corps qu'il frappe. *Communicatio motus.*

En termes de Guerre, on appelle *lignes de communication*, ou absolument les *lignes*, des fossés profonds de 6 à 7 piés, & larges de 12 qu'on fait d'un fort à un autre, pour passer d'un quartier à l'autre, d'une attaque à une autre; & s'entrescourir particulièrement dans les sièges. *Fossæ per quas ab uno propugnaculo ad aliud iter patet, fossæ communicantes.*

En Théologie *communication* d'idiomes est la *communication* qui se fait dans J. C. des attributs d'une nature à l'autre. *Communicatio idiomatum.* La *communication* d'idiomes est fondée sur l'unité de personne dans J. C.; parce qu'il n'y a dans J. C. qu'une personne qui est la personne du Verbe, qui est Dieu; & deux natures, la divine & l'humaine. On dit par *communication* d'idiomes, que Dieu a souffert, qu'il est mort, &c. cela s'entend de la nature humaine, qui peut souffrir & mourir, & signifie que Dieu a souffert dans son humanité, qu'il est mort quant à la nature humaine. Car les dénominations qui signifient les natures ou les propriétés des natures, sont dénominations des suppôts ou des personnes, & leur doivent être attribuées. Ainsi dans J. C. les deux natures ne subsistant que par la seule personne du Verbe, on doit attribuer à cette personne les dénominations des deux natures & de leurs propriétés. On ne peut point par *communication* d'idiomes attribuer à J. C. les choses qui supposeroient qu'il n'est pas Dieu, parce qu'elles détruiroient l'union hypostatique, sur laquelle est fondée la *communication* d'idiomes: ainsi on ne peut point dire, J. C. est pur homme, J. C. est peccable, J. C. est fils adoptif de Dieu. Les Luthériens étendent la *communication* d'idiomes, jusqu'à dire que J. C. non seulement, dans sa nature divine, & à raison de sa personne divine, mais aussi réellement & proprement, est dans son hu-

manité, immortel, immense, &c. c'est une erreur contre la foi.

**COMMUNICATION**, figuré de Rhétorique par laquelle l'Orateur, sur de la bonté de la cause, ou affectant de l'être, s'en rapporte sur quelque point à la décision des Juges, des Auditeurs, & même à celle de son adversaire. *ENCYC.* Qu'en pensez-vous, Messieurs; n'ai-je pas fait ce que vous auriez fait vous-mêmes?

**COMMUNIER**, v. a. Administrer le Saint Sacrement de l'Eucharistie. *Sacrum Christi Domini corpus percipiendum porrigere.* L'Evêque officiant a communie tous ses Chanoines.

**COMMUNIER**, v. n. Recevoir le Sacrement de l'Eucharistie. *Sacrum Domini corpus percipere.* Tous les Chrétiens sont obligés de communier à Pâques à leur Paroisse. L'Eglise grecque communie sous les deux espèces. Par le *second livre de Tertullien à sa femme*, on voit que dès lors on communioit à jeun, & souvent sous la seule espèce du pain. *FLEURY.* S. Augustin dans ses *Reponses aux questions de Janvier*, marque expressément que c'étoit l'usage en plusieurs Eglises de communier tous les jours, & en d'autres de communier tous les Samedis. Chez les Grecs, les laïques mêmes communioient tous les Dimanches; & on excommunioit ceux qui y manquoient trois fois de suite. *FLEURY.*

On appelle communier en esprit, quand on élève son cœur à Dieu, & qu'on lui témoigne le desir qu'on auroit de participer à la communion. *Sacrum Christi Domini corpus affectu desiderisque percipere.*

M. Pétilon dans ses *Reflexions sur les differens de la Religion*, prend le verbe communier pour ce que tous les autres, en termes dogmatiques & d'histoire Ecclésiastique, appellent communiquer, être en communion, en commerce de religion avec quelqu'un. Ce n'est pas de l'Eglise invisible qu'il s'agit là; car elle n'excommunie personne: c'est de celle que l'on voit communier avec les uns; excommunier les autres. *PELISS.* Je n'ai remarqué ce mot en ce sens que dans cet Auteur, & ce n'est pas l'usage.

**COMMUNIÉ**, ÉE. part. pass. Qui a reçu la communion. Il est mort bien confessé & communié.

**COMMUNIER**, s. m. terme de Coutume. *Voyez COMPERSONNIER.*

**COMMUNION**, s. f. en termes ecclésiastiques, se dit pour croyance, unité de doctrine, union, uniformité dans la même foi & la même société. *Communio.* La *Communio* de l'Eglise Catholique en ce sens, est l'unité d'une même foi, la réunion des Fidèles dans la même croyance, la croyante des mêmes dogmes, ou des mêmes articles de foi sous un même Chef, qui est le Pape. Les Luthériens & les Calvinistes ne sont point de notre communion. Le S. Siège est le centre nécessaire de notre communion. Il n'est jamais permis de rompre la communion avec l'Eglise, pour quelque raison que ce puisse être. Le juste que l'on condamne injustement, est séparé de la communion externe; mais non pas de la communion des biens spirituels. *PORT-R.* Dès les premiers temps, le mot de communion est pris en ce sens. Par exemple, le Concile d'Elvite; qui le prend d'ordinaire pour la participation aux Sacremens & aux prières publiques, & pour la communication libre avec les Fidèles, le prend cependant aussi en quelques canons, comme au trente-septième, pour la participation à l'Eucharistie.

Outre cette communion générale de l'Eglise universelle, dont on ne peut se séparer, sans être au moins schismatique, ce mot se disoit encore dans les premiers siècles de l'Eglise, pour signifier l'union & le commerce que les Eglises particulières entretenoient entr'elles. Mais comme l'Eglise est répandue dans tout le monde, il étoit difficile qu'elles eussent toutes immédiatement & par elles-mêmes commerce entr'elles. Que faisoient-elles donc? Elles s'unissoient entr'elles avec les principales Eglises, sur-tout les Eglises Apосто-

liques, ou fondées par les Apôtres. C'étoit-là une communion immédiate. Par l'union qu'elles avoient avec ces Eglises Apostoliques, elles étoient en communion avec toutes celles qui étoient unies à ces mêmes Eglises, & cela s'appelle une communion médiante. Il a toujours été permis aux Evêques de refuser leur communion à ceux qu'ils n'en jugeoient pas dignes. Les Papes ont quelquefois refusé ainsi la communion. Ce refus de communion ne se doit point confondre avec l'excommunication. L'excommunication emporte la privation de tous les biens spirituels de l'Eglise, & ce refus de communion n'est que la privation du commerce que l'on avoit ou que l'on pourroit avoir avec une ou quelques Eglises particulières. Le Pape même pourroit; pour de bonnes raisons, s'abstenir de communiquer avec un Evêque, sans pour cela l'excommunier.

**COMMUNION des Saints**, terme dogmatique. C'est l'union, la communication, les relations qu'ont entr'elles l'Eglise triomphante, l'Eglise souffrante & l'Eglise militante; c'est-à-dire, entre les Bienheureux qui sont dans le Ciel, les ames qui sont dans le Purgatoire, & les Fidèles qui composent ici-bas la véritable Eglise. *Communio Sanctorum.* La *Communio des Saints* consiste respectivement dans les devoirs, les services, les secours que se rendent, & que reçoivent mutuellement les uns des autres, ces trois parties de la totalité des Fidèles morts & vivans. Elles consistent pour nous qui sommes sur la terre, dans l'honneur que nous leur rendons, les prières que nous leur faisons pour obtenir leur protection auprès de Dieu, la participation qui nous est donnée à leur mérite, & l'application qui nous est faite. Elle consiste pour les ames du Purgatoire, dans les prières & les sacrifices que nous offrons pour eux, & en conséquence desquels l'application des mérites des Saints leur est faite par manière de suffrage pour obtenir leur délivrance. Par rapport aux Saints, c'est la protection qu'ils nous accordent auprès de Dieu; & leur intercession, les prières qu'ils font pour nous, l'application qui nous est faite de leurs mérites & aux ames du Purgatoire. La *Communio des Saints* est un dogme de foi, c'est un article du symbole des Apôtres: *Je crois la communion des Saints.* Est-il rien de plus raisonnable & de plus fondé que ce dogme? L'Eglise est un corps, les Fidèles en sont les membres; J. C. en est le Chef invisible, & le Pape, Vicaire de J. C. en est le Chef visible. Dans tout corps il doit y avoir des rapports mutuels, de la correspondance, de l'union entre tous les membres, ou ce ne seroit plus un corps; ils doivent concourir, chacun en sa manière, & s'entraider pour la même fin. Cette correspondance & cette union consiste en ce que nous avons dit ci-dessus. L'Ecriture & la Tradition, l'usage constant de l'Eglise sont pleins de preuves de cette correspondance & de cette communion, comme on le peut voir dans nos Controversistes. Combien de grâces Dieu n'accorde-t-il pas à son peuple en considération d'Abraham, d'Isaac & de Jacob? Judas Machabée ne fait-il point des oblations pour les Juifs morts dans la guerre contre les Infidèles? L'Eglise n'a-t-elle pas de tout temps honoré, prié les Saints? Combien dans l'Histoire Ecclésiastique de faveurs manifestement obtenues par l'intercession des Saints? Les Conciles n'ont-ils pas condamné l'erreur contraire? Sainte Monique ne prie-t-elle pas en mourant que l'on prie pour elle après sa mort, en offrant le sacrifice de l'autel? &c.

Les Peres donnent différens noms à la *Communio des Saints*. Saint Cyrrien, dans sa *trentième Lettre*, l'appelle *Privilegium societatis*, le privilège de la société; dans le *Livre de l'Oraison Dominicale*, il la nomme *Jus communicationis*, le droit de la communication. S. Augustin dans sa *cinquantième Lettre*, lui donne le nom de So-



*cietas Catholica* ; Saint Léon , dans sa *quatre-vingt-neuvième Lettre*, anciennes éditions, l'appelle *Gratia communitalis*.

**COMMUNION** est un mot latin qui veut dire la même chose que liaison, communication, union. On désigne par ce mot l'union qui est entre tous les membres de l'Eglise, parce qu'ils ne font tous qu'un même corps dont J. C. est le Chef, en sorte qu'il est vrai de dire qu'ils font tous les membres du corps mystique de J. C. & les membres de J. C.

On la nomme *Communion des Saints*, parce que tous les membres de l'Eglise ont été sanctifiés par le Baptême, que tant qu'ils en conservent la grace, ou lorsque l'ayant perdue, ils l'ont recouvrée par la Pénitence ; ils sont saints, & que toujours ils sont appelés à la sainteté. C'est pour cela que quand S. Paul parloit des Fidèles de son temps, ou qu'il leur écrivoit, il leur donnoit toujours le nom de Saints.

**COMMUNION** est aussi l'action par laquelle on reçoit le corps & le sang de Jésus-Christ au très-auguste Sacrement de l'Eucharistie. *Christi corporis & sanguinis sumtio, accessio ad sacrum corporis epulum*. Origene, dans une homélie, p. 235, de l'édition de 1619, marque qu'avant la communion on disoit dès lors, comme nous faisons encore, les paroles du Centenier, *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit*, &c. On ne sauroit faire avec trop de respect la sainte communion. Saint Cyprien appelle les communions précipitées, un poison mortel. On retranchoit de la communion les personnes scandaleuses avec une extrême sévérité dans l'ancienne Eglise, & elle ne les y admettoit qu'après avoir subi les loix de la pénitence. **PORT-R.** Le quatrième Concile de Latran ordonne que chaque fidèle reçoive la Sainte communion, au moins à Pâques : ce qui montre qu'il souhaite qu'on le fasse même plus souvent : & en effet on le faisoit beaucoup plus souvent dans les premiers siècles. Grégoire même & le Maître des Sentences donnoient pour règle aux laïques de le faire trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte & à Noël ; mais l'usage s'étoit introduit au treizième siècle de n'approcher de l'Eucharistie qu'à Pâques ; & le Concile jugea à propos d'en faire une loi ; de crainte que le relâchement & la tiédeur n'allaient encore plus loin dans la suite. Il n'y eut jamais plus de communions, & moins de changemens de vie. **P. RAP.** Une communion indigne est celle qui se fait en état de péché mortel. La communion Paschale est d'obligation. Il y a des oraisons pour dire avant & après la communion. Les Orientaux se servent d'une cuillier pour administrer aux laïques la communion sous l'espèce du vin. C'est une preuve de leur foi sur la présence réelle. Voyez **CUILLER**. Autrefois on s'est servi d'un chalumeau pour la même chose en Occident, comme **B. Rhenanus** l'a remarqué sur Tertullien.

**COMMUNION sous les deux espèces**, c'est-à-dire sous l'espèce du pain & sous l'espèce du vin. L'Eglise a retranché pour de grandes raisons la communion sous les deux espèces. Dans la primitive Eglise on administroit souvent la communion sous une seule espèce ; & on n'a jamais cru que la communion sous les deux espèces fût nécessaire aux laïques, ou ordonné par Jésus-Christ pour tout le monde. **M. Bossuet** & **P. Doucin** Jésuite ont fait des livres de la communion sous les deux espèces. Dans le neuvième siècle on donnoit encore la communion sous les deux espèces, ou plutôt on donnoit l'espèce du pain trompée dans celle du vin. *Acta SS. Bened. Sac. III, p. I, Præf. p. LIII*. On la recevoit aussi d'abord dans la main. **M. de Marca**, *Hist. de Béarn.*, liv. 5, c. 10. §. III. croit que la communion sous une seule espèce a commencé en Occident sous le Pape Urbain II, l'an 1096, & à la conquête de la Terre Sainte,

avant cependant que dès le commencement de l'Eglise on le faisoit souvent ; car il ne parle que de l'introduction de l'usage général, qu'il attribue au vingt-huitième Canon du Concile de Clermont, qui ordonne à la vérité que l'on communie sous les deux espèces séparément, mais qui fait cependant deux exceptions, l'une de nécessité & l'autre de cautèle, *nisi per necessitatem & cautelam* : la première pour les malades, & la seconde en faveur des abitames ou de ceux qui auroient horreur au vin.

**COMMUNION**, prise pour la participation au Sacrement de l'Eucharistie, est ou réelle ou spirituelle. La *Communion* réelle est celle où l'on reçoit effectivement le Corps de Notre-Seigneur en la sainte Eucharistie. La communion spirituelle est lorsque, sans recevoir le Corps de Notre-Seigneur, on excite en soi un grand désir de le recevoir, on fait tous les actes que l'on feroit si l'on communioit effectivement, & l'on prie Notre-Seigneur de nous faire participans des fruits de ce Sacrement.

**COMMUNION laïque**. C'est la communion telle que le peuple la reçoit, c'est-à-dire, sous une seule espèce. Etre réduit à la communion laïque, c'étoit anciennement une peine canonique pour les Clercs coupables de quelque faute.

**COMMUNION Etrangère**, autre peine à laquelle plusieurs Canons condamnent les Evêques & les Clercs qui ont fait quelque faute. Cette peine n'est ni excommunication ni une déposition, mais une espèce de suspension des fonctions de l'Ordre avec la perte du rang que l'on tenoit. En effet le Concile de Riez, après avoir déclaré nulle l'ordination d'Armentarius d'Embrun, permit à quelqu'autre Evêque de le recevoir dans son diocèse, de lui confier une Paroisse avec le rang de Chorévêque, & la communion étrangère. Le second Concile d'Agde veut qu'un Clerc qui refuse de fréquenter l'Eglise soit réduit à la communion étrangère, & que, s'il se corrige, il soit inscrit de nouveau dans la matricule de l'Eglise. Le Concile de Lérida ordonne de ne recevoir au plus qu'à la communion étrangère les Clercs qui se sont emparés des biens de l'Eglise après la mort de l'Evêque.

Ce nom de communion étrangère vient de ce qu'on accordeoit la communion à ces Clercs que comme on la donnoit aux Clercs étrangers. Un Evêque, par exemple, qui se trouvoit dans une Eglise, dont il n'étoit point Evêque, n'y faisoit point les fonctions Episcopales ; mais il avoit la première place après l'Evêque & avant les Prêtres. Si un Prêtre étoit réduit à la communion étrangère, il avoit le dernier rang parmi les Prêtres, & avant les Diacres, comme l'auroit eu un Prêtre étranger, qui auroit passé avec des lettres testimoniales de son Evêque.

Le mot de communion peut encore avoir d'autres significations. Il se prend quelquefois pour la participation aux prières des fidèles ; d'autre fois aussi pour l'union que les Eglises entretiennent ensemble.

On donnoit encore autrefois le nom de communion aux offrandes pour les Morts, comme il paroît par le second Concile d'Arles, *Can. 12*.

On le donnoit aussi à la réconciliation, à la réconciliation à l'Eglise ; & l'on disoit, donner la communion, rendre la communion.

Tous ces termes sont encore en usage aujourd'hui quand on écrit l'Histoire Ecclésiastique, ou que l'on traite de ces matières.

La communion de la Messe, c'est l'endroit où le Prêtre communie & consume les espèces. *Tampus illud sacrificii quo sacra Hostia a Sacerdote assumitur*. En ce sens, on dit non seulement : le Prêtre est à la communion, mais encore la Messe en est à la communion. Il faut élever son cœur à Dieu pendant la communion de la Messe ;

& communier en esprit. On le dit aussi du moment où le Prêtre donne la *communio* aux fidèles. COMMUNION se dit encore de l'Antienne que le Prêtre dit après avoir communiqué ; & les oraisons qui suivent s'appellent *Postcommunio*.

COMMUNION. (*Lettres de*) C'étoient des lettres que les Eglises s'écrivoient anciennement pour communiquer ensemble , & entretenir l'union dans une même croyance. *Mutua ad fovendam inter Ecclesias caritatem ac communionem littera*. Comme il étoit impossible que toutes les Eglises communiquassent directement, on choisissoit les villes les plus considérables desquelles on recherchoit la *communio*, & par elles on étoit censé avoir *communio* avec les autres. Mais toutes étoient en *communio* avec le S. Siège.

COMMUNION, terme de Jurisprudence. A Dijon ; c'est la partie de la dot qui entre dans la Communauté.

On appelle aussi *communio* la Communauté de biens entre mari & femme ; & elle n'est guère connue dans cette Province que sous ce nom. *Communio bonorum. In communionem bona refertur*.

Enfin c'est le nom que l'on donne aux Associations qui ont lieu en certaines Provinces entre toutes sortes de personnes , & singulièrement entre mainmortables. C'est une espèce de Société de tous les biens. ENCYC.

On appelle *communiers* ceux qui ont fait une telle Société.

COMMUNIQUEANT, ANTE, f. m. Voyez COMMUNICANS.

COMMUNIQUER, v. a. donner quelque chose à un autre, le faire participant de ce qu'on possède. *Communicare aliquid alteri, aliquem aliquid rei participem facere, aliquid cum aliquo participare*. Le soleil *communique* sa lumière également par-tout. L'aimant *communique* ses propriétés au fer. FLECH. Si un Etre supérieur n'avoit point *communiqué* le mouvement à la matière, elle demeureroit dans un continuel repos. JAQ. Dieu, soit en *communiquant* sa puissance aux Princes, soit en la retirant à lui-même, leur apprend leur devoir d'une manière souveraine & digne de lui. BOSS.

On dit de même *communiquer* ses vues, ses projets, ses idées, ses lumières, en faire part. Et dans le même sens, *communiquer* sa joie, sa douleur, son chagrin. En parlant de Dieu, on dit qu'il nous *communique* ses grâces. Dieu *communique* à ses Saints, & fait reluire sur eux un rayon de sa gloire.

Dans toutes ces acceptions *communiquer* est aussi réciproque. La chaleur, le mouvement, la lumière, la joie, la douleur &c. se *communiquent*. Certaines maladies se *communiquent* en peu de temps.

COMMUNIQUER, s'emploie aussi absolument, & signifie avoir commerce, correspondance, relation avec quelqu'un. *Commercium, communionem habere. Communiquer* avec les sçavans. Ils n'osoient *communiquer* avec les Ambassadeurs étrangers. La diversité des Sectes empêche que les Turcs ne *communiquent* avec les Persans. Les Baniens ne veulent point *communiquer* avec ceux qui ne sont pas de leur Religion, ils les tiennent immondes.

Il n'est pas permis de *communiquer* avec un Hérétique dénoncé, sinon en certains cas, sous peine d'encourir par le seul fait l'excommunication mineure. Les Excommuniés dénoncés ne doivent point *communiquer* avec les Fidèles. Ce mot, en ce sens, se dit particulièrement dans les matières Ecclésiastiques. Dans l'usage ordinaire il seroit mieux de dire, je n'ai point de commerce avec cette personne, je ne la vois point, je ne la fréquente point. Et si l'on dit quelquefois, je ne *communique* point avec tel homme, ce n'est

qu'en badinant & par métaphore, comme si on le regardoit comme un excommunié.

COMMUNIQUER. (SE) Donner un libre accès, entrer facilement en conversation avec quelqu'un. Il ne faut pas se *communiquer* à tout le monde. *Suicopiam facere*. Les Princes d'Orient se *communiquent* rarement à leurs sujets. C'est un bourtu, qui ne se *communique* pas aisément. Les Italiens ne se *communiquent* guère qu'à leurs meilleurs amis. On ne fait bien souvent des confidences que par la pente naturelle qu'on a à se *communiquer*. M. ESP. Un Prince ne doit pas trop se *communiquer*, se faire voir familièrement à ses sujets.

COMMUNIQUER, (SE) se dit aussi des choses qui ont un passage de l'un à l'autre. Quelques uns croient que la Mer Méditerranée & la Mer Caspienne se *communiquent* par des canaux souterrains. *Permeare*. Ces deux attaques se *communiquent* par un boyau de tranchée ; ces deux appartemens par une galerie. Le vent des soufflets se *communique* aux tuyaux de l'orgue par le moyen d'un sommier. En ce sens on le dit aussi neutralement sans le pronom personnel. Ces deux appartemens *communiquent* ensemble par un corridor. Ces deux hôtels *communiquent* par une porte qui est dans le jardin.

COMMUNIQUER, en termes de Palais, se dit de la conférence qui se fait entre les Avocats, ou les Juges, des pièces & des raisons des parties, pour être certain du fait & de leurs défenses. *Communicare*. On ordonne que les Avocats se *communiqueront* respectivement leurs faits, qu'ils en *communiqueront* aux Gens du Roi & au Conseil ; le Rapporteur en *communiquera* à des Commissaires qu'on nomme à cet effet. Les Ambassadeurs, ou Agens, doivent *communiquer* respectivement leurs pouvoirs.

COMMUNIQUÉ, ÉF. PART.

COMMUTATIF, IVE. adj. On ne s'en sert guère qu'en parlant de la Justice *commutative*, qui regarde le commerce, où il s'agit de l'échange d'une chose contre une autre, en rendant autant qu'on reçoit : en quoi la Justice *commutative* diffère de la Justice distributive, qui ordonne des peines & des récompenses. Voyez JUSTICE.

COMMUTATION. f. f. *Commutatio*. Ce mot signifie littéralement changement, échange d'une chose contre une autre : mais il n'est d'usage que dans les exemples suivans. *Commutatio* de peine, en jurisprudence, est le changement d'une peine prononcée contre un criminel en une autre moins forte, de la mort, par exemple, en une prison perpétuelle.

Cette *commutation* ne peut se faire que par l'autorité du Prince. Comme ce n'est point une grâce pleine & entière, mais seulement une relaxation de la rigueur de la peine prononcée contre les coupables, elle ne lui fait point recouvrer son premier état, & n'ôte point l'infamie : & par conséquent, malgré la *commutation*, il est incapable de succéder, & de tous les autres effets civils.

COMMUTATION, terme d'Astronomie. L'angle de *commutation* est la distance entre le véritable lieu du soleil vu de la terre, & le lieu d'une planète réduit à l'Ecliptique.

Le mot de *commutation* ne s'emploie guère ailleurs ; & si quelques Auteurs s'en sont servis pour exprimer le changement ou l'échange de toutes sortes de choses, ils ont eu tort. Voyez CHANGEMENT, ECHANGE, TROC, PERMUTATION.

COMORIN. Le cap de *Comorin* est la pointe la plus méridionale de la presqu'île de l'Inde, deçà le Gange. *Promontorium Comorinum*. Le cap de *Comorin* est éloigné d'environ six cens milles de Goa. C'est une haute montagne qui avance dans la mer, & qui a en face l'île de Ceylan. BOUV.

COMORRE. Ville de la basse Hongrie. *Brigacium Cremerum*. Quelques-uns prennent *Cremerum* pour Sumarein. *Comorre* est bâtie à la pointe méridionale de l'île du Schut. Elle est capitale du Comté de

*Comorre*, située au confluent du Vaag & du Danube à quatre lieues de Javarin.

**COMOUCHI, CQUE**, terme de Géographie, de relation & d'histoire. Les *Comouchs* sont le peuple de Comanie. Ils demeurent la plupart au pié des montagnes; ils vivent de larcins, qu'ils font sur leurs voisins & entr'eux. Les *Comouchs* sont Mahométans de religion, & les plus scrupuleux qu'il y ait. TAVERNIER, *Tome I.*

**COMPACITE**, s. f. Terme didactique qui sert en Physique à exprimer la qualité d'un corps compacte, c'est-à-dire, dont les parties sont fort serrées, ou qui a beaucoup de parties solides. *Densitas*. Il n'y a point de *compactis* absolu.

**COMPACT**, s. m. *Compactum*. Terme de Droit. On appelle *Bulle du Compact*, cette bulle célèbre confirmée par le Pape Paul IV, qui regarde les Cardinaux. En vertu de la bulle du *Compact*, les Cardinaux ne peuvent conférer les Bénéfices que dans leur état naturel; c'est-à-dire, les bénéfices réguliers à des Réguliers. Les privilèges dont jouissent les Cardinaux y sont mentionnés.

**COMPACT de Bretagne ou Breton**. C'est une convention entre le Pape & tous les Collateurs de cette Province, suivant laquelle les Collateurs ordinaires ont droit de conférer les bénéfices qui vacquent dans les quatre mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre; & les huit autres mois appartiennent au Pape, qui, au moyen de cet accord, a renoncé au droit de concours & de prévention.

**COMPACT de l'alternative**, ancien accord fait entre le Pape Martin V & le Roi Charles VI, pour user en France de la règle de Chancellerie, dite de l'*alternative*. Ce fut Innocent VII qui établit, dès 1404 l'*alternative*, pour la collation des bénéfices entre le Pape & les Evêques, en faveur de la résidence.

**COMPACTAT**, s. f. En mauvaise latinité, *compactatum*. Il signifie accord, articles convenus entre des parties. On donna ce nom à l'accord qui se fit au Concile de Bâle, pour les Callixtins. Le mot de *compactatum* est célèbre dans l'*Histoire de Bohême*. Au reste, il ne faut point s'en servir en François: il faut dire, accord, convention, articles. Voyez CALLIXTIN.

**COMPACTATION**, s. f. C'est le nom d'un accord arrêté au Concile de Bâle, qui permettoit aux Bohémiens, Sectateurs de Jacobel, la communion sous les deux espèces.

**COMPACTE**, adj. m. & f. terme de Physique. Corps qui est serré, dense, qui a peu de pores, & beaucoup de poids. *Compactus*. Les corps *compactes* sont au fond de l'eau. Les métaux les plus pesans sont les plus *compactes*, tels que l'or & l'argent.

Plusieurs Physiciens écrivent *compact* au masculin, & *compacts* au pluriel. Cette orthographe me paroît préférable, parce qu'elle est plus conforme à l'usage, quand nous francifions des mots latins.

Au reste, *compacte* n'est qu'un terme de relation, puisqu'il n'y a point de corps qui ne renferme beaucoup plus de pores, que de parties solides.

**COMPAGNE**, s. f. fille ou femme qui a quelque liaison d'amitié ou de familiarité avec une autre de même condition, ou qui a le même emploi dans la même maison. *Socia, comes*. Proserpine alloit se divertir avec ses *compagnes*, quand elle fut enlevée par Pluton. Les filles d'honneur chez la Princesse s'appellent entr'elles *compagnes*.

*Vous voilà donc compagne  
De certaines Philis, qui gardent les dindons.*

LA FONT.

**COMPAGNE**. Ce mot se dit aussi des choses. O médiocrité! *compagne* du repos. LA FONT. L'amitié n'a point été donnée pour *compagne* du vice; mais pour secours à la vertu S. EVR.

*Les ennuis, les infirmités,  
De la froide vicieuse ordinaires compagnes,* DES-H.

**COMPAGNE** se dit aussi de la femme, par rapport à son mari. Dieu donna Eve à Adam, pour lui servir de *compagne*. Il a perdu son aimable *compagne*.

Quand le Roi parle de la Reine dans ses Lettres Patentes, il la qualifie, notre très-chère épouse & *compagne*.

Dans ce sens, il se dit aussi des Tourterelles. La Tourterelle gémit quand elle a perdu sa *compagne*.

*Que fais-tu dans ce bois, plaintive Tourterelle?  
Je gemis; j'ai perdu ma compagne fidèle.*

FOURCROY.

**COMPAGNE**, en terme de Marine, est le nom de la chambre du Majordôme d'une Galère.

**COMPAGNE**. Ce nom se donne dans la Congrégation de Notre-Dame aux Sœurs Converses, que l'on appelle *Sœurs Compagnes*. P. HÉLYOT, *T. VI, p. 354*. On les appelle aussi *Coadjutrices*.

**COMPAGNIE**, s. f. nom collectif, qui se dit de plusieurs personnes assemblées en un même lieu, ou avec même dessein. *Cætus*. *Compagnie* d'hommes, de femmes. Il est venu avec une nombreuse *compagnie*. *Comitatus*. Pour l'étymologie, voyez au mot COMPAGNON.

**COMPAGNIE** se dit aussi de deux personnes qui sont ensemble. On dit en ce sens, faire *compagnie* à quelqu'un, tenir *compagnie*, aller de *compagnie*. Nous irons de *compagnie*. *Unâ ibimus*, ensemble. On dit qu'un homme est en *compagnie*; pour dire, qu'il y a du monde avec lui.

On dit qu'un homme a eu la *compagnie* d'une femme; pour dire, qu'il a vécu avec elle, qu'il en a eu la jouissance. *Rem habuit cum illâ*. En style de pratique, on dit *compagnie* charnelle.

**COMPAGNIE** se dit dans un sens plus étroit, d'un certain nombre d'amis assemblés dans un lieu pour s'entretenir, pour se divertir, pour se visiter. C'est agir contre l'intention de la nature que de fuir la *Compagnie*. S. EVR.

**COMPAGNIE**, cercle de femmes. *Virginei cætus*. Rechercher, fréquenter les *Compagnies*. *Circulos consuetari*. Il y a des femmes qui, pour être de bonne *compagnie*, croient qu'il faut avoir un air libre, & faire un recit plaisant d'une manière un peu trop gaie. SCUD. On fuit ces gens, qui toujours occupés de leurs propres pensées, ne sortent jamais d'une certaine gravité, qui glace les *compagnies* les plus enjouées. BELL. Dans les lieux les plus solitaires, & les plus déserts, vous êtes pour moi une grande *compagnie*. BOUH. Quand on est de bonne *compagnie* à l'égard des honnêtes gens, on l'est aussi pour soi-même; & de-là dépend tout le bonheur de la vie. CH. DE MER. Comme la retraite trop longue affoiblit l'esprit, la *compagnie* trop fréquente, le dissipe. S. EVR.

**COMPAGNIE** se dit aussi de certains corps, d'une assemblée de certaines personnes, établie pour de certaines fonctions. La *Compagnie* des Fermiers-Généraux. Présenter un Mémoire à la *Compagnie* pour faire modérer une amende. L'Académie Française est une *Compagnie* établie pour perfectionner la langue française.

**COMPAGNIE de Justice**, est un Tribunal établi par autorité du Roi pour rendre la Justice.

On appelle *Compagnie Souveraine*, un Tribunal qui juge en dernier ressort, sans appel, dans tous les cas, sans reconnoître aucun Tribunal supérieur duquel il ressortisse. Les Parlemens, les Chambres des Comptes, les Cours des Aides, &c. sont des *Compagnies Souveraines*, Supérieures. *Superius Tribunal, Suprema Curia*. Les autres Tribunaux, dont il y a appel, sont des *Compagnies* subalternes. *Curia inferior*.

Ce mot est aussi usité parmi les Protestans en parlant de leurs Consistoires & de leurs Synodes. *Confessus, Conventus*. La *Compagnie* a arrêté. La *Compagnie* a jugé à propos.

COMPAGNIE

**COMPAGNIE**, en termes de négoce & d'affaires, se dit d'une société de Marchands qui se fait pour établir un grand négoce ou une grande manufacture, pour entreprendre & conduire des opérations quelconques de commerce. On le dit de même d'une société de gens d'affaires.

Dans les Provinces-Unies il y a deux *Compagnies des Indes*, l'une pour les Indes Orientales, & l'autre pour les Indes Occidentales. La première fut établie en 1602. Le motif des Etats fut, que les *Compagnies* particulières se nuisoient les unes aux autres, & qu'une seule ayant toutes les forces réunies des autres, seroit plus capable de résister aux Espagnols. Cet établissement eut tout le succès qu'on en attendoit. La *Compagnie* étendit son commerce jusqu'à la Chine, & fit des conquêtes considérables. Batavia est la capitale de tous les Etats que possède la *Compagnie* dans les Indes. Le Général de la *Compagnie* y réside. Elle est gouvernée par seize Directeurs, qui agissent comme Souverains dans tout ce qui regarde la *Compagnie*. Elle fait la paix & la guerre, envoie des Ambassadeurs, équipe des flottes, & entretient des armées, indépendamment des Etats : c'est un Etat dans l'Etat même, & une République dans la République. Le fonds de la *Compagnie des Indes*, quand elle fut établie, étoit de cinq millions six cents mille livres. La Chambre qui fut établie à Amsterdam y entra pour une moitié, celle de Zélande pour un quatt, celle de Delft & de Rotterdam ensemble pour un huitième, celle d'Enchuse & de Horn pour un huitième. La *Compagnie des Indes* n'ayant été établie que pour vingt ans, ses Lettres d'érection furent renouvelées pour vingt & un ans sur la fin de 1622 avec quelques changemens dans les conditions. Le temps porté par les Lettres-Patentes étant expiré, elles furent renouvelées en 1647 pour vingt cinq ans ; elles le furent encore en 1665, pour jusqu'à la fin du siècle, sous les mêmes conditions contenues dans les dernières Lettres ; & en 1698, elles furent encore renouvelées sous les mêmes conditions, pour quarante ans inclusivement, à commencer en 1700.

La *Compagnie* pour l'Occident fut établie en 1727 sur le même plan, & en vertu d'un privilège & d'une concession des Etats, elles sont l'une & l'autre sous la protection des Etats.

Il y a encore en Hollande d'autres *Compagnies* semblables pour le commerce, qui sont les *Compagnies* de Surinam, du Nord, de Groenland, de la mer Baltique, &c.

**COMPAGNIE des grilles.** On nomme ainsi à Gênes une association de Marchands pour le négoce des Nègres de l'Amérique Espagnole.

Il y a aussi en France, & dans plusieurs autres Etats, des *Compagnies* de Commerce.

Plusieurs personnes jointes pour aller ensemble, dit M. l'Abbé Girard, font la *troupe*. Plusieurs personnes séparées des autres pour se suivre & ne se point quitter, font la *bande*. Plusieurs personnes réunies par l'occupation, l'emploi, ou l'intérêt font la *Compagnie*.

Une *troupe* de Comédiens, une *bande* de violons, & la *compagnie* des Indes.

Il faut toujours prendre l'intérêt de la *Compagnie* où l'on est engagé.

Billets de *Compagnie*, sont des billets faits pour emprunter de l'argent au nom d'une *Compagnie*, & qui sont souscrits par un ou plusieurs Associés.

En termes d'Arithmétique, on appelle *Règle de compagnie*, une règle de trois composée, qui sert à trouver quelle part peuvent avoir à la perte ou au gain, chacun des Marchands qui ont une *Compagnie*, à proportion des fonds qu'ils y ont mis, & du temps qu'ils y sont entrés.

**COMPAGNIE**, en termes de Guerre, est un certain nombre de Soldats ou de Cavaliers, commandés par un Capitaine. *Armatorum caterva*, *manus*, *cohors*, *centuria*, *manipulus*, pour l'Infanterie;

*turma*, pour la Cavalerie. Le nombre en est tantôt plus grand, tantôt plus petit. Une *Compagnie* de Cavalerie est de 40 à 50 Cavaliers : celles d'Infanterie sont de 50 Soldats dans les Régimens ordinaires. Elles étoient de 100 hommes en 1671. Aux Gardes, il y en a jusqu'à 120, aux Gardes Suisses, il y en a jusqu'à 200, & plus. Les Régimens sont composés de *compagnies*.

**COMPAGNIE Franche**, terme de guerre. *Cohors*, ou *turma libera*. C'est une *compagnie* qui n'est point entégimentée, qui ne fait point partie d'un Régiment. Les *Compagnies Franches* sont ordinairement plus nombreuses que les autres. Sous un Capitaine habile les *Compagnies Franches* font souvent de fort belles actions & très-hardies. Les troupes Suisses qui sont en France, consistent en plusieurs Régimens & en quelques *Compagnies* non enrégimentées, & qu'on appelle pour cela *Compagnies Franches*. P. DANIEL. Les *Compagnies Franches* prennent l'ordre de leur Capitaine, comme les autres de leur Mestre de Camp, ou Colonel.

**COMPAGNIES d'ordonnance.** Ce sont des *Compagnies* franches qui n'entrent jamais en Corps de Régiment ; elles consistent en Gendarmes & Chevaux-Légers du Roi, de la Reine, de M. le Dauphin, de Monsieur, &c. *Turma Cataphractorum*, *turma gravis equitatis*. Les *Compagnies* des Gendarmes, étoient autrefois composées de gens pesamment armés, ou de toutes pièces, & de 50 Gentilshommes. C'est Charles VII qui institua les *Compagnies d'ordonnance*. Il choisit quinze Capitaines qui autoient sous eux chacun cent lances ou hommes d'armes : chaque homme d'armes devoit être payé pour six personnes, lui compris dans ce nombre, dont trois seroient archers à cheval, un coutillier, un page ou valet. La paye de l'homme d'armes fut réglée à trente francs par mois. Ce fut-là l'établissement de ce qu'on a appelé depuis *Compagnies d'ordonnance*, parce qu'elles furent instituées par les Ordonnances que le Roi publia sur ce sujet ; & ces *Compagnies* furent dorénavant données à des Seigneurs & à des Gentilshommes les plus distingués par leur prudence & par leur valeur. P. DAN. T. II, p. 1175.

**COMPAGNIES des Gardes.** Ce sont les quatre *Compagnies* des Gardes à cheval, qui ont l'honneur de servir auprès de la personne du Roi, & qu'on appelle *Gardes du Corps*. *Regii stipatores*, *custodes*. On appelle *Compagnies aux Gardes*, les *Compagnies* d'Infanterie qui composent le Régiment des Gardes Françoises. *Pratorianæ cohortes*.

**COMPAGNIE Colonelle**, est la première *Compagnie* d'un Régiment d'Infanterie. *Primipilum*.

**COMPAGNIE en second.** C'est une *Compagnie* de Cavalerie détachée d'une autre qui étoit trop nombreuse, & qui ne laissoit pas d'escadronner avec elle. *Turma equitum sociæ*.

**COMPAGNIE** signifie aussi la charge de Capitaine. *Præfecti centurionis munus*. Il a eu permission du Roi de vendre sa *Compagnie*.

**COMPAGNIES**, absolument & au pluriel, ou **COMPAGNIES blanches**, signifie des troupes de brigands & de scélérats qui se formèrent au temps du Roi Jean, & s'assemblèrent sous divers chefs, & qui devinrent fameuses dans l'Histoire de ce temps-là, par leurs brigandages, & par la désolation qu'elles causèrent dans toute la France. Pour s'en défaire, sous le règne suivant, Charles V les envoya servir en Espagne sous du Gueselin qu'elles acceptèrent pour chef. Du Gueselin fit courir le bruit qu'il alloit contre les Maures de Grenade ; & pour le faire croire, il ordonna à tous les Soldats des *Compagnies* de porter sur leurs habits de grandes croix blanches, pour marquer que leur expédition étoit une espèce de croisade ; & depuis ce temps-là ces *Compagnies*, tandis qu'elles servoient sous lui, s'appellèrent les *Compagnies blanches*. Quelques-uns disent que ces brigands sont les Brabançons, Cottereux, & Routiers, qu'on appela depuis du nom de *Compagnies*.



☞ Quoi qu'il en soit, Duguesclin employa ces Troupes contre Pierre le Cruel, fouille du meurtre de son frère, & de celui de Blanche de Bourbon sa femme, belle-sœur de Charles V; le vainquit, & mit sur le trône de Henri de Transmarie. Ses Compagnies périrent presque toutes, ou se dissipèrent dans cette expédition, & l'on n'en entendit plus parler en France.

COMPAGNIE, en termes de Chasse, se dit des bêtes qui vont en troupe, comme des sangliers qui vont ensemble. *Grex*. Sur-tout on appelle un sanglier d'un an jusqu'à deux, *bêtes de compagnie*; & l'on dit qu'à deux ans il sort de *compagnie*, c'est-à-dire, qu'il commence à aller seul. Et en général on appelle *Compagnie*, une troupe de bêtes noires. A l'égard des bêtes fauves, on l'appelle *harde*. On dit aussi, une *compagnie* de perdrix, en parlant de celles qui vont ensemble. On appelle aussi des chevaux de louage, de Chasse-mariée, de Messagers, qui sont si accoutumés d'aller ensemble, qu'on a de la peine à les séparer, des *bêtes de Compagnie*.

☞ On dit proverbialement, qu'il vaut mieux être seul qu'en mauvaise *compagnie*. On dit aussi, fausser *compagnie*, ou jouer à la fausse *compagnie*; pour dire, quitter un parti, trahir ceux avec qui on est associé; & quitter une *compagnie* où l'on étoit engagé, ou manquer de s'y trouver. On dit, en termes de tailleurie, qu'un homme est bête de *compagnie*; pour dire, qu'il aime la société, & qu'on n'a pas de peine à le mener où l'on veut; ce qui se dit, par allusion à certaines bêtes qui vont en troupe, & qu'on appelle pour cet effet, en termes de Chasse, *bêtes de compagnie*. Voyez l'article qui précède.

☞ COMPAGNIE (*de Navires*.) Terme de Marine, se dit d'un certain nombre de vaisseaux qui s'attendent les uns les autres pour faire route ensemble, & se défendre réciproquement pendant le voyage. C'est ce qu'on appelle, sur la mer du Levant, *Conserve*, *aller de conserve*. Voyez ce mot.

DE COMPAGNIE. Sorte de plirase adverbiale. Ensemble. *Simul, unâ*. Deux flûtes qui venoient de *compagnie*, ne pouvant soutenir la furie des ondes, furent submergées l'une après l'autre. BOUH. Nous irons de *compagnie*, c'est-à-dire, ensemble, l'un avec l'autre.

☞ COMPAGNON se dit généralement de celui qui en accompagne un autre, soit en voyage, soit dans un travail, soit dans quelque action ou circonstance, *Socius, comes*.

☞ On appeloit autrefois *compagnons* d'armes les Chevaliers qui se promettoient réciproquement de se secourir, & de ne se point quitter. *Commilito*.

☞ COMPAGNON de fortune. Celui qui court les mêmes risques, qui est intéressé dans la même fortune. Les Aventures d'Ulysse & de ses *compagnons* sont racontées dans l'Odyssée d'Homère.

*Est-ce Apollon, & Neptune,  
Qui sur ces rocs jourcilleux  
Ont, compagnons de fortune,  
Bâti ces mers orgueilleux?* BOIL.

Les Capitaines aillent à leurs Soldats, pour les exciter à les suivre en quelque expédition, courage, *Compagnons*.

COMPAGNON est un terme propre au Corps des Chevaux-légers, & à celui des Gendarmes de la Garde. Lorsque les Officiers des Chevaux-légers écrivent à un Cheval-léger, ils mettent, *Monsieur, mon compagnon*: ce que font aussi les Officiers des Gendarmes. *Commilito*.

On dit en Médecine, que le lait ne veut point de *compagnon*, pour dire, que quand on ordonne le lait par médecine à un malade, il ne faut point lui donner d'autre aliment. On dit aussi en Morale, que l'ambition & l'amour ne veulent point de *compagnon*.

☞ COMPAGNON d'étude, *Condiscipulus*; de debauché, *compotor*; de jeu, *collusor*.

☞ COMPAGNONS, en parlant des Religieux. Ceux qui habitent ou qui marchent ensemble. *Conubernalis, socius*. Un Moine dans certains Ordres

ne doit point sortir de son Couvent sans que son Supérieur lui donne un *compagnon*. Quand on nomme un Prieur Régulier à un Bénéfice dépendant d'un Ordre, on lui donne quelquefois un ou plusieurs *compagnons* pour habiter avec lui.

COMPAGNON, signifie aussi celui qui est dans une même charge, & sur-tout quand il n'y en a que deux. Diocletien avoit Maximien pour son *compagnon*, son associé à l'Empire. *Collègue* vaut mieux. *Collega*. On dit des Consuls, Jurats, Présidens en même Chambre, que ce sont des *compagnons* d'Office. On le dit aussi des Offices de nouvelle création, de même nature. On a donné des *compagnons* à ces Officiers, on a créé des alternatifs & triennaux.

☞ On dit qu'un homme ne peut souffrir ni *compagnon* ni maître. On dit de même, traiter de pair à *compagnon*. Dans ces phrases, *compagnon* signifie égal.

COMPAGNON signifie, particulièrement dans les Arts, celui qui a fait son apprentissage en quelque métier; & qui n'ayant pas moyen de se faire passer Maître, va travailler chez les autres, soit à la journée, soit à ses pièces. *Operarius, mercenarius, conductivus*. C'est un *compagnon* Tailleur, Maréchal, Charpentier, &c.

On appelle *compagnons de rivière*, ceux qui travaillent sur les ports à charger, décharger & à ferrer les marchandises. On appelle, sur Mer *compagnons de Marine*, les Matelots de l'Équipage. *Convidores*.

COMPAGNON est aussi une épithète ou qualité qu'on donne sur tout aux jeunes gens en différentes occasions. Ce soldat est un brave, un hardi *compagnon*. Ce Financier étoit, il y a dix ans, un pauvre gueux, un fort petit *compagnon*. Vous avez été autrefois un bon *compagnon*. MOL. On dit aussi, qu'un homme fait le *compagnon*, lorsqu'il est glorieux, insolent, qu'il parle ou agit autrement, que ne souffre sa condition. Qui a *compagnon*, a maître; c'est-à-dire, que quand on est associé avec quelqu'un, on ne peut rien faire sans son consentement. On dit aussi qu'un homme se bat en duel à dépêche *compagnon*; pour dire, à outrance, & à qui aura plutôt tué son homme.

On dit, travailler à dépêche-*compagnon*; pour dire, travailler vite & diligemment, ne chercher qu'à finir, sans se mettre en peine de la perfection de l'ouvrage. ACAD. FR.

Ce mot, à ce que dit Henri Étienne, vient d'un vieux mot gaulois, *benna*, qui étoit une espèce de charriot dont parle Festus. Ceux qui étoient ensemble dans ce même charriot, s'appeloient, *combenons, quasi in eadem benna sedentes*, & depuis, par le changement assez ordinaire du *b* en *p*, on a dit *compennon*; ensuite on a dit *compaignons*, & à la fin *compagnons*. Nicod & Ménage, après Pasquier, le dérivent de *compain*; comme qui diroit, *qui mange de même pain*, qui se dit encore en langage Picard. Quelques-uns l'ont dérivé de *compagnus*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *compagnun*, vieux mot celtique ou bas-breton, qui signifie la même chose.

COMPAGNONS. Ce mot au pluriel signifie une sorte de fleur qui ressemble à l'aillet, si ce n'est qu'elle est beaucoup plus petite, & que sa tige est beaucoup plus basse. On les appelle *compagnons*, parce qu'ils viennent par touffe, en sorte que plusieurs ne semblent composer qu'un seul bouquet.

COMPAGNONAGE. s. m. Ce terme est en usage dans quelques Communautés des arts & métiers, pour signifier le temps que les Apprentis sont obligés de servir les Maîtres en qualité de compagnons, avant que de pouvoir aspirer à la maîtrise.

COMPAGNONAGE. Assemblée que font entr'eux des compagnons de métier. *Sodalitas*. Il y avoit autrefois à Paris parmi les compagnons de chaque métier, certaines maximes exécrables & sacrilèges, qu'on appeloit vulgairement *compagnonage*, d'autant plus dangereuses, qu'elles étoient cachées sous le voile

qu'elles étoient ignorées des Juges Ecclésiastiques; mais ceux-ci en ayant été informés par Michel Buch, communément appelé le *Bon Henri*, Intituteur des Communautés des Frères Cordonniers, & Tailleurs, les condamnèrent à sa sollicitation, & défendirent, sous peine d'excommunication, ces assemblées pernicieuses des Compagnons. Les Compagnons les avoient transportées dans le Temple, au Marais, comme dans un lieu exempt de la juridiction de l'Archevêque de Paris, mais ils en furent chassés par sentence du Bailli du Temple, à la requête du Bon Henri, qui obtint aussi une sentence d'excommunication de l'Archevêque de Toulouse contre ceux de son Diocèse, & il eut enfin la consolation de voir le *Compagnonage* aboli, malgré toutes les oppositions qu'il trouva dans cette entreprise. P. HÉLYOT, T. VIII, ch. 23.

COMPAIN ou COMPAING, s. m. vieux mot. Compagnon. *Comes, socius*. Autrefois on a dit *compain* pour *compagnon*. Il vient de *cum*, & de *panis*, comme si l'on disoit, qui mange le même pain.

COMPAN. s. m. Monnoie d'argent qui a cours dans quelques endroits des Indes Orientales, particulièrement à Patane. Le *compan* vaut environ neuf sous, monnoie de France.

COMPARABLE. adj. m. & f. Qui peut être comparé à un autre. *Comparabilis, conferendus, comparandus*. M. de Turenne étoit un homme *comparable* à tous les grands Capitaines de l'Antiquité. On dit qu'une chose est *comparable* avec une autre, pour faire entendre qu'elle est d'une nature tout-à-fait différente. L'esprit n'est point *comparable* avec la matière.

COMPARAGER. v. act. *Comparare, conferre*. Ce mot qui étoit autrefois en usage, veut dire *comparer*.

COMPARAISON. s. f. Opération de l'esprit, dans laquelle nous considérons diverses idées, pour en connoître les différentes relations; & le parallèle que nous faisons des choses ou des personnes, pour en examiner les ressemblances & les différences. *Comparatio, collatio*. Pour faire une juste *comparaison* de deux choses, il faut considérer en quoi elles conviennent, & en quoi elles diffèrent. Faire *comparaison* de deux personnes, entre deux personnes, d'une chose avec une autre. Il n'y a point de *comparaison* d'un tel à un tel, entre un tel & un tel. Blondel a fait un livre de la *comparaison* d'Horace & de Pindare. Le P. Rapin a fait la *comparaison* des plus excellens modèles de l'Antiquité pour l'Éloquence, & pour la Poésie. N'exagérez jamais votre bonheur devant les misérables: la *comparaison* qu'ils font de leur état au vôtre, les choque, & leur est odieuse. LA BRUY.

COMPARAISON se prend quelquefois pour ressemblance. *Comparatio, similitudo*. Quand on n'a qu'un mérite ordinaire, on a des envieux; mais quand on est sans *comparaison*, il n'y a plus d'envie. B. RAB. Il ne faut pas qu'un bourgeois fasse *comparaison* avec un homme de qualité; c'est-à-dire, qu'il prétende s'égalier à lui. En ce sens, on dit, trêve de *comparaison*, point de *comparaison*, toutes *comparaisons* sont odieuses.

COMPARAISON ou Similitude est aussi une figure de Rhétorique & de Poésie, par laquelle on compare une personne ou une chose à une autre, pour servir à l'ornement ou à l'éclaircissement du sujet qu'on traite. *Comparatio, similitudo*. Les exemples, les *comparaisons*, instruisent bien plus que les paroles. Une *comparaison* entre deux choses, suppose de la ressemblance entre elles, & elle sert à mieux faire comprendre ce qu'on n'entend pas, ou à en donner une plus juste idée. S. EVR. Pour rendre une *comparaison* juste, il faut, 1. que la chose que l'on y emploie soit plus connue, & plus aisée à concevoir que celle qu'on veut faire connoître. 2. Il faut qu'il y ait un juste rapport entre l'une & l'autre. P. LE BOSS. Les doubles *comparaisons*, pourvu qu'elles soient nobles & bien prises, font un bel effet en

d'une piété apparente, & qu'on pouvoit les embrasser avec une entière assurance d'impunité, parce Poésie; mais en Prose l'on ne doit s'en servir qu'avec beaucoup de circonspection. DAC. Sous prétexte de ne point imiter les manières brillantes de l'Éloquence mondaine, il ne faut pas se servir d'expressions basses, & de *comparaisons* rampantes. CL. Les *comparaisons* d'Homère sont quelquefois froides, & contraintes. P. RAP. On gâte les *comparaisons* dès qu'on les veut trop presser. BAILL. Les *comparaisons* doivent être justes & courtes S. EVR.

*Tu peux, mais rarement, illustrer tes raisons, D'exemples, de récits, & de comparaisons.* VILL.

La *comparaison* est une espèce de *métaphore*, avec certe différence que la *comparaison* nous apprend seulement à quoi la chose ressemble. Ce Héros se jette comme un lion: au lieu que la *métaphore* nous dit ce qu'est la chose. Ce Héros est un lion.

On dit en ce sens, qu'il n'y a point de *comparaison* qui ne cloche; pour dire, qu'on n'en sauroit faire d'assez juste. Toutes les *comparaisons* sont très-impairées, & le doivent être, n'étant que *comparaisons* & non pas exemples. PELISS.

COMPARAISON d'écriture. Terme de Jurisprudence. Confrontation de deux écritures l'une avec l'autre, pour juger si elles sont de la même main; vérification d'une écriture dont on ne connoît pas l'Auteur, en la comparant avec une autre écriture, reconnue pour être de la main de celui auquel on attribue l'écriture contestée. *Scripturarum collatio*.

On appelle pièce de *comparaison*, les pièces reconnues que l'on apporte pour les confronter avec d'autres qui sont contestées.

En matière de *comparaison* d'écritures, le jugement des Experts Vérificateurs, ne peut jamais être regardé comme une preuve complète & suffisante, à cause de l'incertitude de leur art sur cet objet.

EN COMPARAISON, est une façon de parler adverbiale, dont on se sert quand on compare quelque chose. *In comparationem, præ*, avec l'ablatif.

L'abondance des Loix accable la Justice & les Juges, mais ces volumes de loix ne sont rien en *comparaison* de cette armée effroyable de Glossateurs, Commentateurs, Compilateurs, &c. On dit aussi par *comparaison*, pour signifier que ce qu'on dit d'une chose, ce n'est pas qu'on le dise absolument, mais seulement par *comparaison* avec une autre. *Comparatè*. Quand je vous ai dit une telle chose, ce n'étoit que par *comparaison*. Sans *comparaison* se dit aussi absolument & en parenthèse, quand on veut adoucir ce qu'il y a d'odieux en quelque *comparaison* qu'on a alléguée. *Exclusa comparatione*. On dit aussi qu'une chose est sans *comparaison* ou hors de *comparaison*; pour dire, qu'elle est excellente, & qu'elle n'a point de pareille. *Omnem comparationem superat, excedit*. Quand quelqu'un veut comparer ensemble des personnes, ou des choses qui n'ont aucun rapport, aucune proportion entre elles, on dit *quelle comparaison?* Voilà une belle *comparaison*.

COMPARAISON, est encore un adverbe. Que fera-ce des hommes qui vivent dans l'obscurité, à *comparaison* de la lumière & de la splendeur qui environne les Souverains? PATR. Mais *en comparaison* est plus en usage.

COMPARANT, ANTE, adj. pris aussi substantivement, participe du verbe comparer ou comparoître, en style du Palais seulement. Qui comparoît, qui est présent, qui se présente en Justice. *Comparens, validum obiens*. Cela s'est fait du consentement des parties *comparantes*, qui ont donné main-levée. FACT.

On le dit non-seulement de la partie même qui comparoît, mais encore de l'Avocat & Procureur par lesquels elle comparoît, ou est représentée.

Non *comparant*, celui qui ne se présente pas. Tous les appointemens qu'on faisoit ci-devant sur les instructions à la barre de la Cour, commençoient par ces mots, *comparant* par devant nous tel Conseiller.

**COMPARATIF**, IVE. adj. Qui compare, qui sert à comparer. *Comparativum nomen*. Mieux est un adverbe *comparatif*. Comme est une expression *comparative*.

**COMPARATIF**. Terme de Grammaire. C'est une inflexion mitoyenne d'un mot entre le positif & le superlatif, pour élever une chose au dessus d'une autre, ou pour la mettre au dessous. *Comparativus gradus*. Les objets qui sont qualifiés absolument, sans aucun rapport aux autres objets, sont dits être au positif. Voyez Ce mot.

Quand un objet est qualifié relativement à un autre, il y a un rapport d'égalité ou de supériorité, ou de prééminence entre ces objets.

Dans le premier cas l'adjectif qualificatif est toujours regardé comme étant au positif. Il est aussi savant que. Quand il y a un rapport de plus, ou un rapport de moins dans la qualité de deux choses comparées, l'adjectif qui énonce ce rapport, est dit être au comparatif.

Enfin le troisième degré est appelée superlatif. Voyez ce mot.

Les *comparatifs*, si l'on en excepte un très-petit nombre, se forment en ajoutant la particule *plus*, *moins* selon qu'on veut élever, abaisser. On compare aussi les substantifs. César étoit plus Capitaine que Pompée. Ce mot est un adjectif pris ordinairement comme substantif. Plus grand est le comparatif de grand. Nous n'avons en françois que trois comparatifs en un seul mot, meilleur, pire & moindre.

C'est une faute assez ordinaire aux étrangers, de faire suivre après les *comparatifs* la particule *que*, au lieu de la particule *de*. Ils disent, il y avoit à la Comédie plus *que* 300 hommes. Pour éviter cette faute, ils doivent observer si la comparaison qui se fait est d'une qualité: en ce cas il faut mettre la particule *que*: il est plus sage *que* moi. Si elle se fait d'une quantité précise & positive, on doit mettre *de* après le *comparatif*. L'armée navale est composée de plus de cent voiles. Pour la quantité continue & sans nombre, on se sert de la particule *que*: il est plus gros *que* moi.

**COMPARATIVEMENT**. adv. En comparant une chose à l'autre. *Comparatè*. Il n'y a point de pesanteur ni de légèreté, absolue: les corps sont pesans ou légers *comparativement*. C'est un terme didactique.

**COMPARE**, s. m. terme de Coutume. Les *compares* sont des usages & redevances que les Vicomtes de Narbonne prétendoient contre l'Evêque du lieu.

**COMPARENCE**, s. f. terme de Coutume, usité en Normandie, synonyme de présence. Devoir *comparence* aux assises d'un Tribunal, c'est être obligé de s'y trouver.

**COMPARER**, v. a. examiner le rapport qu'il y a entre une chose ou une personne & une autre; & examiner en quoi elles se ressemblent, ou en quoi elles diffèrent. *Comparare, conferre*. Plutarque a comparé les hommes illustres de la Grèce à ceux d'Italie.

Quand vous aurez comparé ces Auteurs, vous y trouverez une différence infinie. On ne peut comparer la ligne & la surface.

**COMPARER** signifie aussi marquer les rapports de ressemblance, qui sont de nature ou d'espèce différente. Homère compare Diomède au milieu des Troyens, à un lion au milieu d'une bergerie. On ne compare plus de beaux yeux aux astres & au soleil, c'est une comparaison trop usée.

**COMPARER** se dit aussi quelquefois pour égaler. Il n'y a point d'Eglise que l'on puisse comparer à celle de Notre-Dame. Se comparer, s'égaliser, se vouloir rendre semblable. *Aequare se cum aliquo, aequalem se facere*. Le Diable, par le moyen de l'idolâtrie,

s'est voulu comparer à Dieu, se faire adorer. Ce Favori est si insolent dans sa fortune, qu'il se compare, qu'il se veut égaler aux Princes.

On dit, en termes de Pratique, comparer des écritures; pour dire, les confronter & examiner si elles sont de même main. Voyez COMPARAISON d'écriture.

**COMPARER** des équations. Expression dont on se sert dans l'analyse pour réduire plusieurs équations en une seule.

**COMPARER**, v. a. vieux mot. Acheter; du latin, *comparare*, acquérir. Ainsi on a dit autrefois, je te ferai bien comparer, ou bien, cherement comparer; pour dire, je t'en ferai repentir.

COMPARÉ, ÉE, part.

**COMPARITION**. s. f. Ce mot se trouve dans quelques Auteurs de Droit. Voyez M. de Lauriere sur Ragueau au mot COMPARUIT. *Comparition* est la même chose que *comparution*. *Vadimonii obitus*.

**COMPAROIR**. v. n. Vieux terme de Palais, qu'on emploie encore quelquefois; il veut dire la même chose que *comparoître*.

**COMPAROÎTRE**, v. n. terme de Palais. Je comparois. Je comparus. J'ai comparu. Je comparoîtrai. Que je comparoisse. Que je comparusse. On disoit autrefois *comparoir*. Se présenter en Justice. *Vadimonium obire*. Il faut *comparoître* par Procureur sur les assignations civiles données dans les délais de l'Ordonnance. En cas de décret de priée de corps, ou d'un *veniat* de la Cour, il faut *comparoître* en personne; ou envoyer une exoine. Il faut *comparoître* au Barreau, être aux piés de la Cour à genoux, quand on présente des Lettres de grace. On donne des défauts à faute de *comparoître* qui emportent profit. *Stare ante Judicis Tribunal*. Il faudra tous *comparoître* au jour du Jugement.

Il se conjugue avec le verbe être dans la phrase suivante & semblable. Aujourd'hui est comparu au Greffe de la Cour, N. qui s'est rendu pleige & caution, &c. sont comparus au Greffe, &c.

**COMPARSE**. s. f. C'est dans les Carroufels la même chose que l'entrée aux Balets, & la Scene aux Comédies, c'est-à-dire, l'entrée de la Quadrille dans la carrière, dont elle fait le tout pour se faire voir aux spectateurs, mesurer la lice, & se rendre au poste qui lui est marqué. *Praludium, ingressus in stadium*. C'est un usage si ancien, qu'il en est fait mention au cinquième de l'Enéide.

**COMPARTAGEANT**, adj. pour *copartageant*. Celui qui partage avec un autre.

Le pauvre diable étoit prêt à se pendre :  
Il s'en alla chez son compartageant.

LA FONTAINE.

**COMPARTIMENT**. s. m. Dessin composé de plusieurs figures, disposées avec symétrie & avec régularité, pour orner un parterre, un plafond, des panneaux de vitre ou de menuiserie; les pavés ou carreaux d'un plancher. *Descriptio, dimensio*. Un *compartiment* de tuiles, est l'arrangement avec symétrie de tuiles blanches, rouges & vernissées, pour la décoration des couvertures du comble. On le dit aussi d'une dentelle, d'une peinture. Toutes les peintures des Turcs & des Mores ne se font que par des *compartimens*. Faire le *compartiment* d'un Jardin en divers carreaux. *Hortum in areas, in pulvinos describere*. Il se dit aussi de certaines dorures à petits fers qui se mettent sur le plat ou sur le dos des livres. Livre doré à *compartimens*.

**COMPARTIMENT de feux**. C'est, en termes de Mineur la disposition des saucissons pour porter le feu aux fourneaux dans le même temps. *dispositio missilium ignium*.

**COMPARTIR**, v. a. Faire des compartimens. *Partire, describere*. Ce mot est vieux & suranné.

COMPARTI, IE, part.

**COMPARTITEUR**. s. m. Terme de Palais. C'est un Juge qui a ouvert & soutenu un avis contraire à

celui du Rapporteur, & sur lequel un procès a été partagé. *Auctor sententiæ ad partiendam litem prevalentis.*

☞ Dans ce cas l'affaire est portée dans une autre Chambre, pour y être, sur l'examen des raisons de part & d'autre, départagée & jugée précisément en faveur de l'une des deux opinions, sans y rien ajouter ni diminuer.

☞ Le Rapporteur soutient son avis par les motifs & les raisons qui l'ont déterminé à le donner.

☞ Le Compartiteur expose les raisons de l'avis contraire.

☞ Les raisons de part & d'autre pesées & examinées, la Chambre juge.

Ces mots viennent du Latin *partior*, de *pars*.

**COMPARUIT**, terme de Palais. Ce mot est purement latin, & veut dire, *il a comparu*. On le trouve dans les livres de Droit, pris substantivement; alors il signifie un acte délivré par un Juge à une des parties pour certifier la comparution, lorsque l'autre partie est défaillante ou décédée; pour faire appeler de nouveau en cause le défaillant ou ses héritiers.

**COMPARUTION**, f. f. Présentation en Justice. *Obisus vadimonii*. Une comparution personnelle, est celle qui se fait au Greffe en personne. Une comparution en état de prise de corps, ne se fait qu'étant prisonnier, ou ayant un écrou à la main. *Comparution par Procureur*, est celle qui se fait en faisant présenter un Procureur pour occuper sur des affaires civiles. En tous les Procès-verbaux on donne acte aux Procureurs & aux parties de leur comparution, dire & remontrances; & défaut contre les absens. Ce mot vient de *comparco*.

**COMPAS**, f. m. instrument de Mathématique, qui sert à décrire des cercles, & à mesurer les distances de deux points, de deux lignes. *Circinus*. Il est composé de deux branches de fer ou de cuivre, pointues par en bas, & attachées par un clou rivé sur lequel elles sont mobiles dans une charnière. Un compas à quatre pointes, ou à pointes changeantes, est celui qui a des pointes d'acier; un porte-crayon, un coupe-cercle, qu'on change, & qu'on attache avec une vis à une des branches. Les Poètes nous ont voulu faire croire qu'Icare étoit l'inventeur du compas. C'est Calus, fils de la sœur de Dédale qui l'inventa, & Dédale en conçut une telle jalousie, qu'il le tua.

On dit figurément, faire les choses avec règle & compas; marcher avec règle & compas; pour dire, avec grande précaution & exactitude, avec une proportion étudiée, ne faire rien à l'étourdi. *Metiri omnia suis rationibus*. Il pèse toutes ses paroles, & trache même avec compas. MAIN. Tout son corps est fait au compas. VOIT. On dit qu'un homme a le compas dans l'œil; pour dire, qu'il mesure aussi juste à l'œil, qu'il le pourroit faire avec un compas.

*Son discours, ses gestes, ses pas,  
Sont tous mesurés au compas.* GOMB.

*En pareil jour, que chomons ici-bas;  
Prêtre sacré baptisoit une Muse,  
Qui les surpasse autant par ses appas,  
Que par le don d'une science infuse,  
De bien rimer, d'ajuster au compas,  
Tendre chanson, ou plaintive Elégie,  
Et qui plus est composer Tragedie.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

Ce mot vient de *compartir*, *compartissement*.

On peut aussi le faire venir de *compes*. En effet le compas a deux piés, dont l'un tourne pendant que l'autre est fixe.

**COMPAS brisé**. Les Doreurs sur tranche se servent de ce compas pour placer l'or en feuilles sur l'assiette, dont ils couvrent la tranche du livre qu'ils veulent dorer.

**COMPAS de division**, est un compas, qui par le moyen

d'une vis tarodée de deux grosseurs, l'une plus déliée que l'autre, & traversant deux petits cylindres mobiles dans le milieu de ses branches, s'ouvre & se ferme tant & si peu que l'on veut, pour diviser une ligne en autant de parties qu'on l'a faite de mouvemens à la vis. *Circinus divisiones adjuvans.*

**COMPAS à tracer des ellipses & des ovales**. Le Gentilhomme de Bretagne, qui a donné la méthode de tracer des courbes rampantes pour les échaliers, donne à la fin la figure & la description de cet instrument. Il est composé d'une règle de bois carrée, bien droite & bien égale, d'environ sept à huit piés de longueur, sur laquelle sont ajustées deux boîtes pour couler au long de la règle; au dessous de ces boîtes est un petit cône autour, & au dessus une petite vis à oreille, pour l'arrêter sur la règle, à l'extrémité de laquelle s'ajuste aussi une pointe d'acier au dessous de la boîte, qui coule librement, & s'arrête aussi par le moyen d'une vis à oreille pour tracer l'ovale, soit avec la pointe ou un crayon. Les deux boîtes s'ajustent au long des branches d'une croix, sur laquelle porte la règle, & au dedans de laquelle il y a une coulisse en forme de queue d'aronde. Cette croix doit être faite bien carrément, c'est-à-dire, bien exactement à angles droits, & les coulisses doivent être également profondes & également larges; car c'est en cela que consiste toute la justesse. On met la règle dans les coulisses; on arrête les boîtes sur la coulisse, qui faisant aussi tourner les boîtes dans la coulisse, en avançant & reculant au long de la croix & l'autre boîte dans l'autre branche de la croix. Il faut mettre aussi des pointes de clou par dessus la croix aux quatre coins, pour l'arrêter fixement sur un plancher, ou sur un enduit. Il y a une petite platine mince pour ajuster dans la mortoise sous la vis à oreille, afin d'affermir les boîtes sur la grande règle que l'on fait mouvoir, comme on l'a dit, dans les coulisses, pour tracer l'ovale que l'on demande, & selon qu'on la veut, plus grande ou plus petite, ou si l'on en veut deux concentriques l'une à l'autre, il n'y a qu'à avancer ou reculer sur la règle la pointe d'acier, qui sert à tracer l'ovale.

Le compas à ellipse est, selon Frézier, un instrument composé du compas à verge, & de deux poupées de plus, qu'on fait mouvoir dans une coulisse, pratiquée dans une figure de croix pour une ellipse entière, ou de T pour tracer une demi-ellipse sur des arcs donnés. Cet Auteur donne la description de cet instrument dans sa *Steréotomie*, p. 138.

Le compas à ovale est une simple équerre, sur les côtés de laquelle on fait couler deux pivots attachés à certaine distance à une règle, au bout de laquelle est un crayon pour le tracer: d'où il suit que pour une ellipse entière il faut assembler quatre équerres séparées par une coulisse, pour laisser le passage de ces pivots; supposant qu'on ne veuille tracer qu'une demi-ellipse, il faut un instrument composé de deux équerres avec une coulisse entre deux. FRÉZIER.

**COMPAS de proportion**, est un instrument de Géométrie composé de deux règles plates, mobiles dans une charnière avec des pinules. *Circinus proportionibus inveniendis aptatus*. Il sert à observer les longueurs, largeurs & distance des corps, & pour plusieurs usages de l'Altimétrie. Il y a des lignes divisées qui sont marquées sur les branches plates, dont deux sont de parties égales, d'autres qui marquent la mesure ou la corde des angles, d'autres la proportion du poids des métaux, &c. Stauffer, Hention, Ozanam, & plusieurs autres Auteurs, ont écrit des livres entiers de l'usage du compas de proportion.

**COMPAS de réduction**, est un compas qui étant composé de deux branches croisées & mouvantes sur un centre fixe, forme quatre pointes ou jambes, dont les deux petites opposées aux deux plus grandes, servent à réduire toute mesure capable de la plus grande ouverture à la moitié, au



tiers . ou au quatt , selon la longueur proportionnée de ses jambes. *Circinus cuius de cussata crura quadruplex acumen exhibent , quorum minora duo majoribus opposita , vel mediam , vel tertiam , vel quartam mensuram partem , quam præferunt , majori complèctantur.*

**COMPAS de triffédion.** En Géométrie on regarde la triffédion de l'angle par la règle & par le *compas* comme une chose impossible. Plusieurs grands hommes ont travaillé à la solution de ce problème sans y avoir satisfait pleinement , parce que leurs manières étoient purement mécaniques. En 1688 , M. Tarragon , Professeur de Mathématiques à Paris , donna dans le Journal des Savans du 23<sup>e</sup> Septembre , la construction d'un *compas de triffédion* , par lequel on résout ce problème d'une manière purement Géométrique. Il est composé de deux règles centrales ; d'un arc de cercle de 120 degrés , qui est immobile avec son rayon. Le rayon doit être attaché avec une des règles centrales comme les deux bras d'un *compas* de proportion , afin que cette règle centrale puisse parcourir tous les points de la circonférence de l'arc. Le rayon & la règle doivent être le moins épais qu'il est possible , & la règle attachée avec le rayon doit être battue à froid , pour acquérir du ressort. La largeur de l'autre règle centrale , qui est la plus grande , doit être triple de la largeur du rayon. Il faut sur la grande règle une coulisse à queue d'aronde de la largeur du rayon qui y doit être attaché , afin qu'il puisse se mouvoir. Il faut aussi un petit trou au centre de chaque règle. La figure fera mieux comprendre ceci. Voyez le Journal cité.

**COMPAS à verge** , est un instrument pour tracer de grands arcs de cercle , qu'on ne peut faire avec les *compas* d'Appareilleur. Il consiste en une longue règle qu'on fait passer au travers de deux morceaux de bois ou de fer , qu'on appelle poupées , qui peuvent s'approcher ou s'éloigner comme l'on veut , & être fixées par le moyen des vis. Chacune de ces poupées est terminée à un bout par une pointe de fer , qui sert l'une à fixer au centre , & l'autre à tracer l'arc. Cet instrument vaut mieux qu'un cordeau , parce qu'il ne peut ni se rallonger , ni se raccourcir , dès qu'il est une fois réglé à la longueur. FRÉZIER.

**COMPAS d'Appareilleur** , est un *compas* dont chaque branche , longue d'environ deux piés , est plate & droite , avec une pointe ; il sert aux Appareilleurs & Tailleurs de pierres. *Circinus lapicida , vel præfecto signandis lapidibus deserviens.* Il sert aussi à prendre la mesure des angles gras & maigres. C'est pourquoi on l'appelle communément *fausse-équerre*.

**COMPAS de fondeurs de Cloches.** Voy. CLOCHE.

**COMPAS de Cordonnier** , est un instrument de bois avec lequel on prend la mesure du pié pour faire des souliers , *mensura sutoria*. Il est marqué de plusieurs divisions qu'on appelle points.

**COMPAS courbe** , terme d'horlogerie. Instrument qui sert à mesurer un corps rond.

**COMPAS droit** , instrument qui sert à couper les plaques.

Les Chirurgiens se servent aussi d'un *compas* à pointes pour couper l'os du crâne.

**COMPAS de Tonnelier** , est un *compas* de bois pointu par en bas , & rond par en haut , qui s'ouvre ou se ferme avec une vis pour marquer les fonds de leurs tonneaux. *Circinus qui dolarii in usu est.* Les vis en sont tournées les unes à droite , & les autres à gauche , afin qu'il se puisse ouvrir ou fermer des deux côtés.

**COMPAS de Tourneur** , est un *compas* dont les jambes sont courbées en rond pour prendre les diamètres des globes , les épaisseurs des corps. *Circinus cuius crura arcuata tornando deserviunt.* Les Sculpteurs & Graveurs s'en servent aussi.

**COMPAS de Bijoutier.** C'est un instrument avec lequel

les Bijoutiers mesurent les pièces lorsqu'ils les taillent. *Norma quam ad exigendos angulos gemmarum sculptores adhibent.* Cet instrument est un morceau de bois , comme le fût d'un rabot fendu par dessus jusques à la moitié de sa longueur. Dans cette fente il y a une petite règle de laiton qui tient par un bout dans le milieu du rabot avec une cheville , en sorte que cette règle se meut comme une équerre pliante. Elle sert à prendre les angles des pierres que l'on pose sur le fût du rabot , à mesure qu'on les taille. Ce fût est quelquefois de laiton , comme la règle.

Il y a un grand nombre d'autres *compas* à l'usage des différens ouvriers , dont il est inutile de faire le détail.

**COMPAS** est aussi un terme de Manufacture , qui signifie modèle , mesure. On dit , faire une étoffe sur le *compas* d'une autre ; pour dire , la faire de la même largeur , avec le même nombre de fils , & autant de portées , que celle qu'on prend pour modèle.

**COMPAS** , en termes de Marine , signifie la boussole dont se servent les Pilotes pour conduire leur vaisseau , qu'on appelle *compas de mer & volet*. *Pixis nautica*. On appelle *compas de route* , un instrument composé d'un carton mince , coupé circulairement , divisé en 32 parties égales , représentant l'horizon avec les 32 vents , au centre duquel est un cone concave de laiton , appelé *chapelle* , avec un aiguillon en lozange , de bon fer ou d'acier , cloué au dessus du carton , & touché d'une pierre d'aimant. Tout ce composé s'appelle *rose*. On la met sur un pivot , & puis dans une boîte couverte de verte , & cette boîte est renfermée dans une autre qui sert à soutenir un ou deux cercles de cuivre ou de laiton , qu'on nomme balanciers , qui servent à tenir horizontalement le *compas* ou la boussole. Le *compas de variation* , est un instrument qui , outre tout ce que l'on vient d'exposer , a un cercle divisé en 360 degrés , & un fil qui traverse par dessus la vitre , passant au dessus du centre , & tombant perpendiculairement d'un côté & d'autre le long de la boîte , qui est ouverte en cet endroit-là avec une vitre , & tout cela pour aider à observer la variation de l'aimant. Un *compas renversé* est une boussole suspendue , que l'on voit par le dessous , comme l'autre par le dessus. *Compas mort* , est une boussole qui a perdu la vertu de l'aimant. *Compas de carte* , est un *compas* qui s'ouvre en le pressant du côté de la tête ; les Pilotes s'en servent à compasser les cartes marines.

**COMPASSEMENT** , s. m. Action de *compasser* , ou l'effet de cette action. Voyez COMPASSER. Ce terme est peu usité.

**COMPASSEMENT de feux** , terme de Mineur. Règle qui s'observe pour espacer les fourneaux des mines , de façon qu'ils fassent tous leur effet dans le même temps. *Collocatio , dispositio subsossatum formacularum.*

**COMPASSER** , v. a. Prendre ses mesures avec un *compas*. *Circino describere , dimetiri*. Le dessein de ce bâtiment est bien *compassé*. Cette carte est exacte & bien *compassée*. *Compasser* les degrés , les distances dans une carte.

**COMPASSER un Livre**. C'est ainsi que les Relieurs s'expriment ; pour dire , mesurer un livre avec le *compas* , afin de le bien rogner. *Librum circino dimetiri*. Ce livre est-il *compassé* ?

**COMPASSER sa Carte** , terme de Marine , c'est trouver avec la pointe d'un *compas* où peut être le vaisseau. Voyez POINTER LA CARTE.

**COMPASSER des Feux** , en termes de Mine , c'est les disposer de manière qu'ils prennent tous ensemble. *Ita disponere , collocare cuniculos , ut eod m tempore ignem concipiant* ; autrement il en arriveroit comme des efforts que feroient trois hommes pour lever un fardeau ; à moins qu'ils n'agissent tous en même temps , ils ne le pouvoient lever séparément.

**COMPASSER la Mèche** , c'est la mettre sur le serpen-

tin dans une disposition propre à tirer. *Funiculum igniarium aptare, disponere.*

COMPASSER, dans le langage ordinaire, se prend plus souvent comme synonyme de proportionner une chose, que dans la signification de mesurer avec le compas; ainsi l'on dit *compasser* des allées, *compasser* un parterre, *compasser* les appartemens d'une maison, les bien proportionner. Voyez PROPORTIONNER.

COMPASSER se dit figurément des actions, des démarches; pour dire, les bien régler; cette femme *compasse* toutes ses actions, *ad normam exigere, ad regulam.*

Il se dit aussi pour peser, examiner mûrement les choses. *Expendere, excutere.*

*Et quant à moi je trouve, ayant tout compassé,  
Qu'il vaut mieux être encor cocu que trespasé.*

MOL.

COMPASSÉ, ÉE. part. On dit qu'un homme est fort *compassé*, quand il est fort réglé, fort exact, tant en ses mœurs qu'en ses paroles. *Compositus.*

Dans l'usage ordinaire ce mot se prend presque toujours en mauvaise part. On entend par un homme *compassé*, un homme exact jusqu'à l'affectation.

*Un dévot orgueilleux n'admet de sainteté,  
Qu'en ceux dont les vertus avec art compassées,  
Par la démarche & l'air sont d'accord annoncées.*

VILL.

COMPASSEUR. s. m. Celui qui *compassé*, qui mesure avec un compas. Ce mot est de MONTAGNE.

COMPASSION. s. f. Mouvement de l'âme qui nous porte à avoir quelque pitié, quelque douleur, en voyant souffrir un autre. Sentiment de pitié que fait naître en nous la vue, le récit, ou le souvenir des maux de quelqu'un. *Miseratio, commiseratio.* La marque d'une belle âme, c'est d'avoir de la *compassion* pour les affligés, d'être ému de *compassion*. La *compassion* de la plupart des hommes n'est que dans les sens: ils sont émus par les objets, & ne peuvent refuser ce sentiment à la nature. FLÉCH. Quiconque se promettre beaucoup de la *compassion* des hommes, connoît mal leur cœur; il ne sait pas que les larmes tarissent bientôt. VAUG. Les longues lamentations donnent plus de mépris pour la foiblesse, que de *compassion* pour la douleur. S. EVR. C'est par orgueil que nous plaignons les malheurs de nos ennemis; & nous ne leur donnons des marques de *compassion*, que pour leur faire sentir que nous sommes au dessus d'eux. ROCHEF. Pour bien sentir la *compassion*, il faudroit en avoir été digne. S. EVR. La véritable *compassion* ne s'arrête point à des attendrissemens extérieurs, ni à de simples larmes; elle demande des secours effectifs. DAC. La *compassion* qui accompagne l'aumône est un don plus grand que l'aumône même. FL. Il y a des *compassions* insultantes, qui redoublent la douleur des misérables. S. EVR. La *compassion* sert d'aiguillon à la clémence. MONT. Ceux-là sont plus susceptibles de *compassion*, qui ont éprouvé, ou qui appréhendent les mêmes malheurs qu'ils voient arriver aux autres. S. EVR. *Non ignara mali miseris succurrere disco.*

Ce mot & les suivans viennent de *compassio, compator*, mots impropres, souffrir avec, compatir.

On dit figurément, faire *compassion*, en parlant de certaines choses qu'on désapprouve, qui sont mauvaises dans leur genre, pitoyables. Voyez ce mot. Voilà un raisonnement qui fait *compassion*. Ce que vous dites-là fait *compassion*.

La *Compassion* de la Sainte Vierge est une fête que l'on célèbre dans l'Eglise Romaine, le vendredi de la semaine de la passion, en mémoire des vives douleurs dont la Sainte Vierge fut pé-

nétrée à la vue du crucifixion de J. C. son fils. COMPATIBILITÉ. s. f. Qualité des choses qui ne sont pas contraires, qui peuvent subsister ensemble. Le chaud & le sec sont des accidens qui ont de la *compatibilité* ensemble. *Calor & siccitas in eodem esse subiecto possunt.* On le dit aussi en parlant de Charges & de Bénéfices. Ces deux charges ou ces deux bénéfices ont de la *compatibilité*, peuvent être possédés par une même personne sans dispense. *Duo hæc munera ab eodem exerceri, duo hæc beneficia ab eodem possideri possunt.* Il se dit encore en Morale, *compatibilité* d'humeurs, mais plus souvent avec la négative. Il n'y a guère de *compatibilité* d'esprit, d'humeur entr'eux.

On appelle, *Lettre de compatibilité*, des Lettres-Patentes par lesquelles le Prince permet à un homme de posséder en même temps deux charges qui ne peuvent pas être exercées par une même personne. Obtenir des *Lettres de compatibilité*.

COMPATIBLE. adj. m. & f. Qui peut demeurer avec un autre sans le détruire. Le froid & le chaud ne sont pas *compatibles* en même sujet.

COMPATIBLE se dit aussi en Morale, des personnes de deux humeurs différentes, qui se peuvent accorder ensemble. *conveniens, congruens.* Cet homme veut se séparer d'avec sa femme, parce que leurs humeurs ne sont pas *compatibles*. *Non congruunt inter se, moribus, naturâ discrepant.*

COMPATIBLE se dit aussi des charges & des bénéfices qui peuvent être possédés ensemble, par une même personne, sans dispense. Une charge de Secrétaire du Roi & de Trésorier sont *compatibles*. Un bénéfice simple est *compatible* avec une Cure. Une charge de Conseiller au Parlement est *compatible* avec celle de Prévôt des Marchands.

COMPATIR, v. n. se dit des choses & des personnes qui conviennent l'une avec l'autre & peuvent se trouver ensemble. *Possè simul consistere; non repugnare inter se.* Ces deux caractères ne peuvent *compatir* ensemble. La grandeur de l'âme ne peut *compatir* avec les ordures & l'avarice. S. EVR. L'ambition & le repos ne peuvent *compatir* ensemble. MONT. La triste indigence ne *compatit* point avec l'enjouement & avec les plaisirs. FONT. Personne ne peut *compatir* avec lui, & il ne sauroit *compatir* avec personne. L'esprit de Dieu ne sauroit *compatir* avec celui du monde; il est presque toujours employé avec la négative.

COMPATIR signifie en Morale, être sensible à la douleur, à l'affliction d'autrui, avoir pitié de lui. *Alienjus dolore commoveri, alicujus misericordiâ capi.* Un cœur vraiment chrétien doit *compatir* aux maux de son prochain, & les soulager de tout son possible. L'air contraint & forcé nous incommode, & nous tourmente, parce que naturellement nous *compatissons* au mal que nous voyons souffrir. CH. DE MER.

COMPATIR signifie aussi, souffrir les fautes, les foibleses de son prochain avec indulgence, au lieu de s'en fâcher. *Indulgere, ignoscere.* Il faut *compatir* aux foibleses de la nature humaine, souffrir ses défauts.

*Je ne compatiss point à qui dit des sornettes,  
Et dans l'occasion, mollit, comme vous faites.*

MOL.

COMPATISSANT, ANTE. adj. verbal. Qui *compatit*, qui témoigne de la compassion. *Commiserans.* Cœur *compatissant*, âme *compatissante*. Jerer un regard *compatissant*.

COMPATRIOTE. s. m. & f. Qui est de même pays. *Popularis, conterraneus.* On a de l'affection pour ses *compatriotes*. Quand on est en pays étranger, les *compatriotes* ont bientôt fait connoissance, se secourent volontiers les uns les autres.

Ce mot vient de la préposition *com* ou *con* & de patrie, pays; *compatriote*, qui est du même pays.

COMPENDIUM, s. m. emprunté du mot Latin,

fort en usage dans les Ecoles de Philosophie & de Théologie. *Compendium*. Il signifie abrégé, précis. C'est la coutume dans l'Université de Paris de donner, avant le corps de la Philosophie, le *compendium* de Logique, un abrégé des principales matières qui y sont traitées.

**COMPENSATION**. *s. f.* Estimation par laquelle on compense une chose avec une autre action par laquelle une chose tient lieu d'une pareille ou d'une équivalente. *Compensatio*. En termes de Palais, *compensation* est proprement un moyen de droit, par lequel le débiteur poursuivi pour le paiement d'une dette, demande qu'elle soit compensée avec ce qui lui est dû par son créancier, jusqu'à concurrence. La *compensation* est un moyen qui peut s'opposer en tout état de cause, même après la condamnation. L'équité naturelle a établi le moyen de *compensation*, le Droit civil en a prescrit les règles. La *compensation* équipolle à un paiement. La *compensation* est de droit, de liquide à liquide.

☞ On appelle *claire & liquide*, une dette certaine, non sujette à contestation, & dès à présent exigible; ainsi on ne peut pas *compenser* une dette exigible; présentement avec celle qui ne le fera que dans un certain temps, ou sous condition.

Pour que la *compensation* ait lieu, il faut qu'il se rencontre une ressemblance & une identité parfaite dans les choses que l'on veut compenser. On obtenoit ci-devant des Lettres de Chancellerie pour faire des *compensations*. La *compensation* des dépens se fait, quand chacune des parties réussit en quelques-unes de ses prétentions.

**COMPENSATION** se dit aussi au figuré, de tout ce qui tient lieu d'une autre chose, ☞ de l'estimation des choses, dont le bien & le mal étant mis en balance, le désavantage se trouve réparé par l'avantage. Il faut faire *compensation* des défauts de nos amis avec leurs bonnes qualités. B. RAB.

**COMPENSER**. *v. a.* Donner en paiement à un créancier une somme qu'il doit, pareille à celle qu'il demande; ou demander à la déduire, si elle n'est pas égale. *Rem unam cum alia re compensare*. Nous avons *compensé* ce que je lui devois avec ce qu'il me devoit.

**COMPENSER** se dit aussi des choses équivalentes qui passent l'une pour l'autre, quand il intervient l'autorité des Juges, ou l'accord des parties. On a *compensé* la somme qu'il devoit à son maître avec les services qu'il lui avoit rendus.

☞ **COMPENSER** signifie aussi faire l'estimation des choses dont le bien & le mal étant mis en balance, le désavantage se trouve réparé par l'avantage. Ce fermier a eu de bonnes & de mauvaises années; les unes *compensent* les autres; les bonnes qualités *compensent* les mauvaises. *Compensare bonis vitiis*. Compenser les crimes avec les bonnes actions. *Beneficia maleficia pensare*.

**COMPENSÉ**, *é*, part.

**COMPÉRAGE**. *s. m.* C'est l'action par laquelle on devient compere de la personne dont on tient l'enfant sur les Fonts, ou de la personne avec laquelle on tient l'enfant de quelqu'un. *Mutua affinitas, ex sacri Baptismi fontibus exorta*. Ce *compérage* lui tient au cœur. PAT.

On dit proverbialement, tout se fait par *compérage*. Le mot de *compérage* exprime proprement la relation, l'affinité qui se trouve entre le parrain & la marraine d'un enfant, ainsi qu'entre le pere & la mere de l'enfant. Sous ce point de vue le *compérage* est regardé comme une alliance spirituelle. Voyez PARRAIN, MARRAINE.

☞ **COMPERE**. *s. m.* *Patrinus*. Nom qui se donne par le pere & la mere d'un enfant à celui qui a tenu cet enfant sur les fonts de Baptême; par la marraine, à celui avec qui elle a tenu cet enfant; & par le parrain & la marraine, au pere de l'enfant. Celui qui tient un enfant avec une fille est son *compere*. Il est aussi *compere* à l'égard des pere & mere de l'enfant, & il contracte une alliance spirituelle avec eux. On ne contracte cette alliance

qu'à cause du Sacrement même du Baptême, & non point à cause des cérémonies qui l'accompagnent. Le Pape Etienne IX appelle souvent dans ses lettres le Roi Philippe I son *compere*, & la Reine Bertrade sa *commere*, & les deux Princes, leurs fils, ses enfans spirituels: ce qui fait croire qu'il fut leur parrain, & montre en même temps que ces noms sacrés par la Religion, étoient alors des titres d'honneur, loin d'être du style bas & familier, comme aujourd'hui.

Ce mot vient de *compater*, comme *commere* de *commater*.

**COMPERE** se dit, en discours ordinaire, de ceux qui sont bons amis & familiers ensemble. *Amici, familiares*. Ce sont des *comperes* qui sont toujours ensemble. Ce sont des festins de *comperes* & de *commeres*. La plupart des Bourgeois se nomment *compres*, & rien n'est plus ordinaire entr'eux que ces termes d'alliance. CAILL.

On dit d'un homme, que c'est un bon *compere*, pour dire, que c'est un bon compagnon, un homme de bonne humeur & agréable. AC. FRANÇ.

On dit aussi burlesquement de quelqu'un, c'est un *compere*; pour dire, c'est un homme fin, habile & intelligent en son métier.

On dit, en ce monde, tout se fait par *compers* & par *commeres*, c'est-à-dire, par intrigues & par sollicitations.

**COMPERE** se dit aussi des animaux que l'on introduit parlant dans les apologues. *Amicus*.

*Compere le Renard se mit un jour en frais, Et retint à diner commere la Cicogne.* LA FONT.

**COMPERRE**, vieux verbe act. Ce mot ne se dit plus depuis long temps; il signifie *acquérir*; il est formé de *comparare*, qui signifie la même chose.

**COMPERSONNIER**, *s. m.* terme de Coutume. C'est ainsi que se nomment les associés dans un ménage ou dans une famille, où tous les biens sont communs: ce qui arrive souvent dans les familles de main-morte, pour conserver les biens dans une parenté. *Eorum.lem bonorum socii*.

**COMPERSONNIER** se dit plus particulièrement de celui qui tient un héritage avec un ou plusieurs autres, à la charge de payer une redevance au Seigneur. Tous les *compersonniers* sont solidairement obligés. Il s'en trouve encore plusieurs en Bourgogne, en Champagne, dans le Nivernois.

☞ **COMPES**, *s. m.* plur. terme de Manufacture. Sortes de Drapets croisés, drapés qui se fabriquent en France.

☞ **COMPES**, *s. m.* terme d'Antiquité. Sortes d'entraves de fer dont étoient chargés les Esclaves Romains.

☞ C'étoit aussi un instrument pour donner la torture aux criminels.

**COMPÉTANT**, ANTE. adj. Voyez COMPÉTENT.

**COMPÉTEMENT**, adv. D'une manière compétente, suffisamment. *Legitimè, legitimo jure, ex legitima auctoritate*. Il étoit âgé *compétement* pour intenter cette action. Ce Prévôt a jugé *compétement*, après avoir fait juger sa compétence. Ce mot se dit peu.

☞ **COMPÉTENCE**. *s. f.* D'autres écrivent COMPÉTANCE. Droit qui appartient à des Juges de connoître des affaires, dont la connoissance ou l'attribution leur est donnée. On entend ici par compétence le droit qu'ont des Juges ordinaires de connoître de toutes sortes d'affaires entre les parties qui sont sujettes à leur Jurisdiction. *Judicis legitima potestas, Jurisdictio*. Les Prévôts des Marchaux & les Lieutenans-Criminels ne jugent en dernier ressort qu'après avoir fait juger leur compétence. La *compétence* en matière criminelle se règle entre les Juges par le lieu du délit ou par la qualité du délinquant.

**COMPÉTENCE** en fait de Juge Ecclésiastique.

*Voyez* JUGE D'ÉGLISE.

**COMPÉTENCE** des Juges des Seigneurs. *Voyez* JUSTICE SEIGNEURIALE.

**COMPÉTENCE** se dit, au figuré, de la capacité ou science d'un homme en quelque chose. *Captus, facultas*. Il ne faut pas que le Cordonnier juge de la peinture, cela n'est pas de sa *compétence*. Les mystères les plus relevés de la loi ne sont point de la *compétence* de la raison. Il y a des Auteurs qui prétendent que le mot de *compétence* ne se peut dire qu'en riant dans le sens figuré.

**COMPÉTENCE** se dit aussi de la comparaison des rangs, des dignités, quand il y a prétention d'égalité. *Comparatio, æqualitas*. Un Avocat ne disputera pas le rang, le pas à un Président; il n'y a point de *compétence*, de concurrence entre eux. Il n'y a point de *compétence* entre le Prince & son sujet. Mettre quelqu'un en *compétence* avec un autre. Entrer en *compétence* avec quelqu'un. Façons de parler assez utiles, qui me déplaisent.

**COMPÉTENT**, ENTE, adj. L'Académie écrit *compétant*. Qui a le pouvoir de juger, de contester. *Idoneus, conveniens, legitimus*. Les Juges ordinaires des lieux sont les Juges *compétens* pour juger ceux qui n'ont point de privilège qui les exemptent. Le Parlement est le seul Juge *compétent* pour les duels. Un Prêtre peut demander son renvoi par devant un Juge *compétent*, son Officiel. Il n'y a que le mari qui soit partie *compétente* pour accuser sa femme d'adultère. C'est une bonne exception de dire qu'une partie n'est pas *compétente*.

On appelle partie *compétente*, une partie capable de contester en justice. ACAD. FR.

On le dit aussi figure, de celui qui est habile dans une profession dont il est question de juger. *Idoneus, aptus*. Il faut être Astronome pour parler des Comètes; les autres ne sont pas *compétens* pour cela.

**COMPÉTENT** signifie aussi, qui est légitime, raisonnable, suffisant. *Legitimus*. Ce garçon est en âge *compétent* de se marier, de jouir de son bien. On a établi les délais *compétens* par l'Ordonnance, pour se présenter, pour défendre, pour produire.

**COMPÉTENT** signifie encore la partie qui peut appartenir à quelqu'un en quelque chose où il a droit; ce qui lui est dû, ce qui lui revient. *Legitimus, conveniens*. On a partagé cette terre, on a donné à chacun des enfans leur partie *compétente*. *Voyez* COMPETER, autre mot barbare.

**COMPÉTENTE**, ENTE, s. m. & f. Dans l'Histoire Ecclésiastique, c'est le nom d'un degré ou ordre de Catéchumènes. *Competens*. *Voyez* CATÉCHUMENES.

**COMPÉTER**, v. n. Mot barbare, consacré au Palais, & qui n'est point d'usage ailleurs. *Appartenir. Pertinere*. Ce garçon a dissipé tout ce qui lui peut *competer* & appartenir en la succession de son père.

**COMPÉTITEUR**, s. m. Concurrent, celui qui prétend à un même rang, à un même emploi, à une même fortune. *Competitor*. Ceux qui prétendent à la gloire ont beaucoup de *compétiteurs*.

**COMPÉTITEUR**, dans la primitive Eglise, est la même chose que Compétent. C'étoit un Catéchumène qui avoit passé par toutes les épreuves, & qui avoit toutes les dispositions nécessaires à recevoir le Baptême. *Voyez* CATÉCHUMENES.

**COMPÉTITRICE**, s. f. Celle qui aspire aux mêmes honneurs, aux mêmes dignités, aux mêmes avantages qu'un autre. *Competitrix*. Ce mot se trouve dans la MOTHE LE VAYER. Je doute qu'il se trouve ailleurs.

Tome II,

**COMPIEGNE**. *Compendium*. Ville de l'Isle de France sur l'Oise, proche du confluent de l'Aisne. *Compiègne* a été le séjour de quelques-uns de nos Rois. Clotaire I mourut à *Compiègne* en 560. Charles le Chauve fit rebâtir & agrandir *Compiègne* l'an 877, à cause que Louis le Débonnaire, son père, Charlemagne, son aïeul, & Charles Marrel, son bis-aïeul y avoient demeuré. Il la fit nommer *Carlopolis*, c'est-à-dire, Charleville. Louis II & Louis V sont inhumés à *Compiègne* dans l'Abbaye de S. Corneille. C'est au siège de *Compiègne*, en 1431, que la Pucelle d'Orléans fut prise dans une sortie.

**COMPILATEUR**. Auteur qui a recueilli & ramassé plusieurs choses qu'il a lues dans les ouvrages des autres, ou qui a recueilli tout ce que les autres ont dit sur certaines matières. *Qui res variis variis à scriptoribus collegit*. La science des *compilateurs* est aride & ennuyeuse; ce sont pourtant ceux que le Vulgaire confond avec les Sçavans; mais les gens sages les renvoient au pédantisme. LA BRUY. Comme les *compilateurs* ne pensent point, ils rapportent ce que les autres ont pensé, & se déterminent plutôt à recueillir beaucoup de choses, que d'excellentes. Id.

**COMPILATION**, s. f. Recueil de plusieurs choses, tirées d'un ou différens Auteurs, mises en corps d'ouvrage. *Compilatio*. La *compilation* du Droit Canon par Gratien. La *compilation* des Poètes grecs a été faite en trois volumes. Nos Historiens ont chargé leurs *compilations* de circonstances ennuyeuses, & qui laissent languir l'Histoire, en n'offrant que de petits objets qui ne touchent point. P. DAN. La *compilation* des loix faites par les Rois de Rome fut faite sous le règne de Tarquin le Superbe, par Papirius, d'où on l'appelle *Jus Papirianum*. Du temps de Jules César, Ofilius commença la *compilation* des Edits des Préteurs; elle fut achevée par Julianus du temps de l'Empereur Adrien. La *compilation* des Constitutions des premiers Empereurs Romains fut faite vers le temps de Constantin, ou un peu après. Dans le sixième siècle Justinien fit faire une *compilation* générale des plus belles Constitutions des Empereurs, depuis Adrien jusqu'à son temps. INSTIT. DU DROIT, &c.

**COMPILER**, v. a. Faire un recueil, un assemblage, ou *compilation* de plusieurs choses écrites ou publiées dans les ouvrages des Auteurs, & les mettre en corps d'ouvrage. *Compilare*. Du Chêne a *compilé* les anciens Historiens françois. Baronius a *compilé* l'Histoire Ecclésiastique, en a fait un corps. Fontanon & Guerrois ont *compilé* les Ordonnances, en ont fait des recueils. Escobar a *compilé* une Théologie morale. Les Allemans se figurent que pour se mettre au rang des Auteurs célèbres, il suffit d'avoir *compilé* un gros volume. S. EVR. Le Droit Romain *compilé* par Justinien dura trois cens ans en Orient sans recevoir d'autre changement que celui du langage. INSTIT. DU DROIT, &c.

**COMPISSER**, v. a. Vieux mot qui signifioit piffer dessus, ou piffer souvent & par tout. *Meire in ali-quid*. Il est augmentatif de *piffer*.

**COMPITALES**, s. f. pl. Fêtes qui se célébroient chez les Anciens en l'honneur des Dieux Lares. *Compitalia*. Ce mot vient du latin *compitum*, un carrefour; & cette Fête fut ainsi appelée, parce qu'elle se célébroit dans les carrefours. Les *Compitales* furent instituées par Servius Tullius, sixième Roi de Rome, c'est-à-dire, qu'il les établit à Rome. Quoique Dion dise dans son quatrième Livre que cette fête se célébroit peu de temps après les Saturnales, & que le Calendrier Romain la mette au douzième de Janvier, il paroît néanmoins qu'elle n'avoit point de jour fixe, au moins au temps de Varon, comme l'a remarqué Casaubon sur Suet Aug. C. 31. Il n'y avoit non plus alors de *Compitales* qu'une fois l'année. Auguste en fit célébrer deux fois. Comme c'étoit

BBB b b



une fête mobile, le jour qu'on la devoit célébrer, s'annonçoit tous les ans. Elle se faisoit ordinairement vers le quatrième des Nones de Février, c'est-à-dire le second jour de ce mois. On y sacrifioit une truie. PROPER. *L. IV, El. I.* Les Prêtres qui célébroient ces fêtes étoient des esclaves & des affranchis. Ils furent institués, dit Macrobe, *Saturnal. 1, C. 7.* non seulement à l'honneur des Lares, mais aussi de la Manie, leur mere. Tarquin le Superbe les rétablit; & sur la réponse de l'oracle, qui ordonna que l'on sacrifiat des têtes pour les têtes, c'est-à-dire, pour la santé & la prospérité des gens de chaque famille, on y sacrifioit des enfans. Mais Brutus, après avoir chassé les Rois, interpréta les paroles de l'oracle, & ordonna qu'au lieu de têtes d'enfans, on immoleroit à ces Dieux des têtes de Pavots. Durant les *Compitales*, chaque famille mettoit à la porte de sa maison la statue de la Déesse Manie. On suspendoit aussi aux portes des maisons des figures de laine qui représentoient des hommes & des femmes, pour prier les Lares & la Manie de se contenter de ces figures, & d'épargner les gens de la maison; pour les esclaves, au lieu de figures d'hommes, on offroit des balles ou pelotes de laine. SCALIGER, *Poet. L. I, c. 28.* Le Roi Tullius établit que les esclaves qui célébroient les *compitales*, jouiroient de la liberté pendant tout le temps que dureroit la Fête; c'étoit en effet un moyen très-propre à procurer l'avantage des familles, que de gagner l'affection des esclaves, en les faisant jouir quelque-temps de la liberté. Auguste ordonna qu'on orneroit de fleurs deux fois l'année, au printemps & en été, les statues des Dieux Lares qui étoient dans les carrefours. Voyez Varron, Festus, Macrobe, Denys d'Halicarnasse, Suétone, Roli-nus, le Calendrier Romain, &c. Voyez encore Aulu-Gelle, *L. X, c. 24.*

**COMPITALICE**, adj. m. & f. *Compitalitiis*. Qui appartient aux Fêtes compitales. Le jour *compitalice*, *Dies compitalitiis*, étoit celui auquel on célébroit les Compitales. Les Jeux *compitalices*, *Ludi compitalitii*, étoient les jeux qui se faisoient à cette fête.

Ces noms viennent de *compitum*, comme on l'a dit, ou *competum*, qui vient de *competo*, qui signifie concourir; c'est un endroit où plusieurs rues concourent, aboutissent. Avant la fondation de Rome, ces *Compitales* se célébroient dans les carrefours des villages; car cette fête est plus ancienne que Rome.

**COMPLAINANT**, ANTE adj. terme de Palais. Celui qui se plaint en Justice du tort qu'on lui a fait; demandeur & accusateur en matière criminelle. *Aktor, petitor*. Il s'est rendu *complainant*. La partie *complainante*. Tous les Arrêts, en matière criminelle, portent, entre un rél, demandeur, & *complainant* contre tels & tels, défendeurs, accusés.

On dit substantivement le *complainant*, la *complainante*.

**COMPLAINTE**, f. f. Plainte & doléance d'une personne qui souffre. *Querela, querimonia*. Dans les Pastorales il y a d'ordinaire des *complaintes* de Bergers. On entendit cette triste *complainte*. Ce mot vieillit. Il est demeuré dans le style des Monitoires. Cor. Je ne le rejeterois point si absolument. On ne le dit guère qu'au pluriel. De grandes *complaintes*.

**COMPLAINTE**, en termes de Palais, en matière prophane, se dit des actions possessoires, qui appartiennent à un propriétaire pour se maintenir en possession de son héritage d'un droit réel quelconque. *Vindiciarum petitio, postulatio*. On forme une *complainte* en cas de saisine & de nouvelleté; ce qui signifie en vieux langage, en cas de trouble de possession; comme quand un autre usurpe

un héritage dont on est en possession depuis un an & jour. Alors on forme une *complainte* possessoire, & il faut juger la réintégration avant que de plaider au fond. Ce fut M. Simon de Bucy, Président au Parlement de Paris, qui inventa, & mit en usage la *complainte* en cas de saisine & de nouvelleté. Il faut intenter la *complainte* dans l'an de la possession du détenteur. On dit matière de *complainte*, cas de *complainte*; former, intenter, exécuter, prendre *complainte*. Ramener la *complainte* sur les lieux, se dit, lorsque le Juge ou un Commissaire se transporte sur un héritage contentieux, & entend les parties.

Pour intenter légitimement une demande en *complainte*, il faut un trouble, une entreprise, un attentat de la part de celui contre qui cette demande est dirigée. AUBRY, *Mém. pour le Chap. de Reims*.

**COMPLAINTE**, en matière bénéficiale, se dit d'une action qu'on forme pour être maintenu en un Bénéfice après en avoir seulement pris possession, en vertu des provisions du Collateur. *Vindiciarum postulatio in beneficio ecclesiastico*. On peut intenter *Complainte* dans l'an du trouble contre celui qui a un titre coloré. Comme cette action est une action possessoire, il n'y a que les Juges séculiers qui en puissent connoître: le possessoire étant une affaire de fait qui regarde la puissance séculière.

Mais la connoissance du pétitoire des bénéfices appartient de droit au Juge d'Eglise, à l'exception des affaires de régale dont le Parlement de Paris connoît au pétitoire, privativement à tous autres Juges.

Celui qui a perdu sa cause au possessoire, ne peut plus se pourvoir au pétitoire par devant le Juge d'Eglise; parce que les Juges laïques ne jugent pas le possessoire sur le fait de possession seulement, mais par le mérite du fonds & des titres des contendans, dont ils examinent la validité, d'où il s'en suit qu'il seroit inutile de les faire examiner de nouveau par les Juges d'Eglise, avec risque de voir réformer quelquefois par eux les arrêts de la Cour; ce qui seroit absurde. FERRIERE.

Les *complaintes* pour les bénéfices doivent être poursuivies par devant le Juge Royal, qui ressortit nuement au Parlement; auquel la connoissance en appartient privativement aux juges inférieurs & des Seigneurs Haut-Justiciers, quand même ils seroient fondateurs, collateurs ou présentateurs des bénéfices.

Les *complaintes* se jugent le matin, & ne sont pas des procès de Commissaires. La *complainte* n'a pas lieu contre le Roi, parce que la *complainte* est une espèce d'accusation contre celui par lequel nous prétendons avoir été injustement troublés; & cette accusation ne convient point à un sujet à l'égard de son Roi.

Ces mots viennent du verbe latin *plangere*, dont on a fait *complangere*.

**COMPLAIRE**, v. n. Se rendre agréable à quelqu'un, en déférant à ses volontés & à ses sentimens. *Obsequi, indulgere, morem gerere*. Les Courtisans ne tâchent qu'à *complaire* aux Princes & aux Puissances. On gagne le cœur des personnes les plus difficiles, à force de les flatter, & de leur *complaire*. Il a fait cela pour vous *complaire*.

On dit, *se complaire*; pour dire, se plaire, se délecter en soi-même, en ses productions, en ses ouvrages, y mettre sa satisfaction, son plaisir. Il *se complait* en lui-même. Il *se complait* en sa personne. Il *se complait* dans tous ses ouvrages, dans tout ce qu'il fait.

**COMPLAISANCE**, f. f. déférence aux sentimens & aux volontés d'autrui. *Obsequium, obsequentia*. La *complaisance* est une condescendance honnête par laquelle nous plions notre volonté, pour la rendre conforme à celle des autres. Elle consiste à ne contrarier le goût de qui que ce soit, dans tout ce qui est indifférent pour les mœurs, à s'y prêter

même aùtant qu'on le peut, & à le prévenir lorsqu'on l'a su deviner. LES MŒURS.

Il semble que l'esprit doux & l'humeur égale réunis, fassent l'homme *complaisant*. Il est vrai qu'ils y contribuent; mais il est vrai aussi que la *complaisance* ajoute à la douceur & à l'égalité. A l'esprit doux, à l'humeur égale, joignez l'envie de plaire & de petits soins, vous serez complaisant.

L'homme *égal & doux* est celui qui, toujours le même, toujours tranquille & sûr, évite toute occasion de me faire de la peine. L'homme *complaisant* fait quelque chose de plus pour moi. Il est disposé à penser comme je pense, à agir comme j'agis; il entre dans mes vues & dans mes goûts, & profite de la moindre occasion de me faire plaisir. Mais aussi il faut avouer que la douceur de l'esprit & l'égalité de l'humeur ne sauroient devenir des vertus suspectes; à quelque usage qu'on les emploie, elles seront toujours des vertus. Il n'en est pas de même de la *complaisance*, qui n'est vertu que par l'usage qu'on en fait.

Pour faire une définition un peu exacte de cette affection que quelques-uns ont de plaire à tout le monde, il faut dire avec la Bruyère, que c'est une manière de vivre où l'on cherche beaucoup moins ce qui est vertueux & honnête, que ce qui est agréable.

On se flatte les uns & les autres, & le monde ne subsiste que par cette *complaisance* mutuelle. FLECH. Dans le monde, il faut avoir de la *complaisance*, même pour les sots; ils font le plus grand nombre. Les personnes qui hantent la Cour, reconnoissant combien les humeurs contredisantes sont incommodes, prennent une route, qui est de ne contredire rien, & de louer tout indifféremment; c'est ce qu'on appelle *complaisance*. Cette humeur qui est plus commode pour la forme, est très-désavantageuse pour le jugement. PORT-R. La *complaisance* qui sacrifie tout aux autres, semble être la destruction de l'amour propre, & n'est bâtie que sur ses ruines. M. ESP. La *complaisance* qui est une vertu paisible, & très-nécessaire à la société, devient un vice, quand elle n'a point de bornes. M. SCUD. La véritable *complaisance* est celle qui compatit avec liberté, qui cède sans faiblesse, qui loue sans flatterie, & qui, sans affectation & sans bassesse, rend la société agréable, & la vie plus commode & plus divertissante. ID. Rien de plus ennuyeux que la faide *complaisance* de ces gens qui se récrient sur tout. BELL. La fausse *complaisance* de nos amis nous endort, & nous jette dans une confiance ridicule. MALEB.

COMPLAISANCE se prend aussi quelquefois pour un vain plaisir qu'on prend en soi-même, & qui naît de la plus grande opinion qu'on a de soi. *Inanis de se cum sensu voluptatis opinio*. Avec quelle *complaisance* ambitieuse Luther ne se regardoit-il point lui-même, faisant le personnage de Héros sur le théâtre de l'Eglise! BOSS.

COMPLAISANCES au pluriel, se prend pour l'effet & les marques de la *complaisance*. Ses *complaisances* pour un tel lui coûtent cher. ACAD. FR.

COMPLAISANCES, en termes de l'Ecriture, signifie quelquefois amour, affection. C'est dans ce sens que Dieu dit qu'il a mis toutes ses *complaisances* en son Fils; pour dire, que son Fils est l'objet de son amour.

COMPLAISANCE, terme de Palais. C'est le paiement fait des loyaux aides par le vassal à son Seigneur, dans les quatre cas marqués; savoir, au cas de chevalerie du fils aîné, de mariage d'enfants, de voyage d'outre-mer, & de rançon du Seigneur. Voyez AIDES, terme de Jurisprudence féodale.

COMPLAISANT, ANTE, adj. Qui tâche de plaire & de se conformer à l'humeur & à la volonté d'autrui. *Obsequens, obsequiosus, placendi cupidus*. Ce n'est pas être *complaisant* que de donner aveuglément dans le caprice de tout le monde: c'est

être adulateur ou imbécille. BELL. Voyez COMPLAISANCE.

COMPLAISANT est aussi s. & dans cette acceptation, on dit qu'un homme est le *complaisant* d'un autre; pour dire, qu'il est assidu auprès de lui, & qu'il s'attache à lui plaire dans quelque vue d'intérêt. C'est le *complaisant*, un des *complaisans* d'un tel. On dit dans le même sens, qu'une femme est la *complaisante* d'une autre. ACAD. FR.

Les *complaisans* semblent vouloir s'oublier eux-mêmes, afin de s'appliquer & de se tourner uniquement à tout ce que veulent les autres. M. ESP. Pour être un *complaisant* habile & éclairé, il ne faut pas l'être toujours, ni paroître entièrement asservi. M. ESP.

Ces mots viennent du latin *complacere*, qui signifie la même chose.

COMPLANT, s. m. terme d'Agriculture. Lieu planté d'arbres, de vignes. *Locus arboribus, vel vitibus confitus*. J'ai fait un *complant* d'arbres dans ce parc. Il y a deux *complans* de vignes en ce quartier-là. On le dit aussi de la chose même qui est plantée. Voilà un *complant* de morillon de Bar sur Aube; un *complant* de maronnier d'Inde. On le dit particulièrement des vignes.

On a proprement appelé *complant*, la jouissance que l'on accorde à quelqu'un, à titre d'usufruit, d'un champ, à la charge d'y planter des arbres, & particulièrement des vignes, & à condition de rendre au bailleur par chaque année, une certaine portion des fruits. Donner une terre à *complant*.

Ce mot vient du latin *complantare*.

COMPLANTER, v. a. terme d'Agriculture, peu usité. Planter des vignes, des arbres, &c. *Complantare*.

COMPLANTER, v. n. percevoir le droit de *complant*. *Coutume de Poitou*. Il n'est permis d'enlever les fruits sujets à ce droit, qu'après que le Seigneur a *complante*.

COMPLANTERIE, s. f. terme de Coutumes. Lieu, terre, district sur lequel le Seigneur perçoit le droit de *complant*.

COMPLEMENT, s. m. C'est en général ce qui s'ajoute à une chose, pour lui donner sa perfection, du mot latin *complementum*.

COMPLEMENT, terme de Géométrie. C'est ce qui reste d'un quart de cercle, lequel est de 90 degrés, après qu'on en a retranché un certain arc. *Complementum*. L'arc, & son *complement* sont relatifs, & ne se disent que de l'un à l'égard de l'autre. Cet angle, ou cet arc est de 60 degrés, son *complement* est de 300. Ce mot est de grand usage dans la Trigonométrie.

COMPLEMENT d'un angle à 180 degrés. C'est aussi l'excès de 180 degrés sur cet angle. Ainsi le *complement* à 180 degrés d'un angle de 100 degrés, est 80.

COMPLÈMENS (LES) d'un parallélogramme sont les deux plus petits parallélogrammes que l'on fait en tirant deux lignes droites parallèles à chacun des côtés du grand parallélogramme, & qui se coupent à angle droit dans un point de la diagonale. On démontre en Géométrie que les deux *compléments* d'un parallélogramme sont égaux entr'eux.

En Astronomie, on appelle *complement* d'un astre, sa distance jusqu'au zénith, ou l'espace qu'il y a depuis le point où est un astre élevé sur l'horizon jusqu'au zénith. La hauteur & le *complement* d'un astre font le quart du cercle qu'il y a depuis l'horizon jusqu'au zénith.

En termes de Navigation, on appelle *complement de route*, le *complement* de l'angle, que la route ou le rhumb que l'on suit fait avec le méridien du lieu où l'on est, c'est-à-dire la différence de cet angle à 90 degrés.

COMPLEMENT de courtine, en termes de fortification, est la partie du côté intérieur, qui est composée de la courtine & de la demi-gorge; c'est-à-dire, c'est

le côté intérieur, diminué d'une demi-gorge. *Cortina complementum.*

LE COMPLÉMENT de la ligne de défense, en termes de fortification, est le reste de la ligne de défense, après avoir ôté l'angle du flanc.

COMPLÉMENT d'un intervalle, en termes de musique, est la quantité qui lui manque pour arriver à l'octave. Ainsi la seconde & la septième sont compléments l'une de l'autre. Il en est de même de la tierce & de la sixte, de la quarte & de la quinte.

COMPLÉMENT de béatitude, en Théologie, est un surcroît de béatitude dont jouiront les bienheureux dans le Ciel après la résurrection. Le comble de la béatitude. *Complementum beatitudinis.* La résurrection des corps, & l'éclat dont ils seront accompagnés dans le Ciel, sera pour les âmes bienheureuses un complément de béatitude. Le complément de béatitude n'est qu'une béatitude accidentelle, & suppose la béatitude essentielle, qui consiste dans la joie immense qu'auront les Bienheureux en voyant clairement Dieu, & en l'aimant d'une manière proportionnée à cette claire vision.

COMPLET. ÊTE, adj. Qui a toutes ses parties, tout ce qu'il lui faut. *Omnibus suis partibus completus, perfectus.* Il lui a donné un service complet de vaisselle d'argent; des armes complètes. ABL. Un habit complet; nombre complet; année complète & révolue.

On dit en Droit, qu'une année commencée est tenue pour complète en plusieurs cas, comme en la promotion aux Ordres.

Une chose est entière, dit M. l'abbé Girard, lorsqu'elle n'est ni mutilée, ni brisée, ni partagée, & que toutes ses parties sont jointes ou rassemblées de la façon dont elles doivent l'être. Elle est complète, lorsqu'il ne lui manque rien, & qu'elle a tout ce qui lui convient.

Le premier de ces mots a plus de rapport à la totalité des portions qui servent simplement à constituer la chose dans son intégrité essentielle. Le second en a davantage à la totalité des portions qui contribuent à la perfection accidentelle de la chose.

Les Seigneurs occupent à Paris des maisons entières, & les Bourgeois n'ont pas toujours des appartemens complets.

On l'emploie aussi quelquefois substantivement dans ces phrases. Le complet d'un régiment. Le non-complet des troupes.

En Botanique, on appelle fleur complète, *flos completus*, celle qui renferme toutes les parties de la fleur, calice, pétales, étamines & pistil.

COMPLÈTEMENT, adv. d'une manière complète. *Omnino, perfectè.* Mot que la Fontaine a peut-être hasardé le premier dans une épître à feu M. de Vendôme, mais aujourd'hui autorisé par l'usage.

*Venons au fait: En Piémont notre armée,  
Sous Catinat à vaincre accoutumée,  
Complètement a battu l'ennemi,  
Et la Victoire a pris notre parti.*

COMPLÉTER, v. a. rendre complet, ajouter ce qui manque. Ce mot est assez nouveau, mais reçu par l'usage. Il vient du latin *complere*.

On le dit dans le même sens en termes de Librairie. Ces mémoires ne peuvent servir à compléter les éditions défectueuses. J'ai besoin de tels & tels volumes pour compléter un exemplaire de la Bible.

COMPLÉTER se dit aussi en termes de guerre. Compléter une compagnie, un régiment, une armée. Les recrues, les remotes, les nouvelles levées servent à compléter l'armée.

Il s'emploie de même dans tous les cas où il est question d'ajouter ce qui manque pour être complet. Compléter un recueil de médailles, une collection de cabinet. Cette Académie s'applaudit de

voir compléter le nombre de ses membres par un Magistrat qui fait le bonheur de la ville.

COMPLEXE, adj. terme de Logique, opposé à simple; la même chose que composé. On le dit des propositions, des termes qui les composent, & des idées exprimées par les termes.

L'idée complexe est celle qui renferme plusieurs idées simples, comme l'idée de Dieu juste, d'une montagne d'or.

Le terme simple est celui qui ne désigne qu'une seule idée, comme Dieu, montagne, &c.

Le terme complexe est celui qui comprend plusieurs idées: comme, Dieu juste, montagne d'or.

La proposition complexe est celle qui a au moins un de ses termes complexe ou composé; comme, Dieu juste ne peut laisser le crime impuni; ou qui a plusieurs membres, comme les propositions causales. Si Dieu est juste, il ne peut laisser le crime impuni.

En Algèbre, on appelle une quantité complexe, celle qui est composée de plusieurs parties jointes ensemble par les signes + & -, plus & moins.  $a + b - c$ , c'est-à-dire,  $a$  plus  $b$  moins  $c$ .

COMPLEXION. f. f. Habitude, disposition naturelle du corps. *Corporis habitus, constitutio.* Les Médecins doivent appliquer les remèdes suivant les différentes complexions de leurs malades. Le vice & la vertu dépendent souvent de notre complexion, de notre tempérament. Les complexions bilieuses rendent les gens d'humeur martiale. Les Physiciens & les Médecins distinguent quatre complexions générales & principales dans l'homme. La complexion sanguine répond, selon eux, à l'air; elle en a les qualités, elle est chaude & humide. *Complexio sanguinea.* Elle est ainsi nommée, parce que le sang y domine. La complexion flegmatique qui tire son nom de la pituite, ou du flegme, en quoi elle abonde, répond à l'eau; elle est froide & humide. *Complexio phlegmatica.* La complexion bilieuse est de la nature du feu; elle est chaude & sèche. *Complexio cholericæ.* La bile,  $\chiολη$ , lui a donné son nom. La complexion mélancholique tient de la nature de la terre; elle est froide & sèche. *Complexio melancholica.* Son nom vient de mélancholie. Il avoit la complexion vive & ardente. ΒΟΥΗ.

COMPLEXION signifie aussi humeur, inclination. Il est de complexion amoureuse. Un Ministre d'Etat ne montre ni humeur, ni complexion, de peur de laisser échapper son secret, ou par faiblesse, ou par passion. LA BRUY.

COMPLEXION se dit en Physique pour amas, assemblage. La complexion de tous les nombres finis ne sauroit donner un nombre infini.

COMPLEXIONNE, ÊE, adj. Qui a une bonne ou une mauvaise complexion. *Corpus bene vel male constitutum.* Il est bien, il est mal complexionné. Ce mot n'est pas d'usage, ou tout au plus il ne se dit qu'en Médecine.

Ces mots viennent du latin *complector, complexio.*

COMPLEXUS, f. m. terme d'Anatomie. Nom qu'on donne à un des muscles, parce qu'il semble composé de trois muscles. Il prend son origine de la septième vertèbre du cou, & de la première, troisième & quatrième du thorax, & va s'insérer au derrière de la tête.

COMPLICATION, f. f. signifie en général un assemblage de causes, d'effets ou de circonstances, dont il est difficile de voir distinctement tous les rapports, à cause de leur mélange & de leur dépendance. *Complexio, confusio.*

COMPLICATION de maladies, en Médecine, se dit, ou lorsqu'une maladie est jointe à une autre maladie dans le même sujet, ou, selon quelques-uns, lorsque ces maladies, quoique considérées chacune en particulier, constituent des lésions de fonction dans l'économie animale de plusieurs manières, opposition aux maladies simples, qui ne troublent les fonctions que d'une manière.

On peut encore appeler *complication*, la jonction, le concours de plusieurs symptômes d'une maladie. Rien n'embarraße plus les Medecins que la *complication* des maux dont le remède de l'un est contraire à la guérison de l'autre.

**COMPLICATION**, terme de Jurisprudence, se dit en matière criminelle, lorsque l'accusé est prevenu de plusieurs crimes, & lorsque le civil se trouve mêlé au criminel. On le dit en général de toutes les affaires où il y a un grand nombre d'objets & de demandes respectives.

**COMPLICE**, adj. souvent employé substantivement. Qui a part, qui participe au crime d'un autre. *Sceleris socius, participes, confcius*. On applique à la question les condamnés à mort, pour avoir révélation de leurs *complices*. On le croit *complice* de ce crime. Comme celui qui a été *complice* d'un crime, est souvent aussi coupable que celui qui l'a commis, ils doivent aussi être également punis, en cas de conviction. Les *complices* ne font point foi l'un contre l'autre, mais indices seulement, pour parvenir à tirer preuve par le moyen de la question.

La déposition d'un seul *complice* sans autre adminecule, n'est point indice suffisant pour faire appliquer son *complice* à la question, il en faut deux ou trois.

Les *complices* font pleine foi contre un autre, quand il s'agit de certains crimes, comme de Leze-Majesté, sacrilège, conjuration, fausse monnoie, hérésie & assassinat.

*Vous me suyez, Madame ? ah ciel quelle injustice !  
Quoi ! de tous mes malheurs vous rendez-vous  
complice ?* CAPISTRON.

Ménage dérive ce mot de *complice*, ablatif de *complex*, qui signifie la même chose.

**COMPLICITÉ**, s. f. participation au crime d'un autre. *Criminis communio, societas*. Ce criminel n'est pas le principal assassin ; mais il est accusé de *complicité*.

**COMPLIE**, vieux adj. s. accomplie, remplie, parfaite.

**COMPLIES**, s. f. pl. Prière du soir, qui est la dernière partie de l'Ordre du Bréviaire, & qui se dit après Vêpres. *Ecclesiasticarum precum ultima, completorium, completa*. Les *complies* s'appellent ainsi, parce que c'est la fin & l'accomplissement de l'Office divin. C'est ainsi que l'on appelle *completa*, les dernières oraisons de la Messe, que nous appelons *Postcommunio*, ainsi que l'ont remarqué les Bollandistes, & le P. Mabillon dans leurs *Actu Sanctorum*. S. Benoît est le premier Auteur Ecclésiastique qui ait parlé des *complies*. Il a établi dans sa règle que sur le soir les Moines s'assemblassent, qu'ils fissent en commun une lecture spirituelle, & ensuite quelques prières pour terminer la journée. C'est de cette pratique des Moines que la coutume de réciter *complies* est venue : on les commence, dans l'Office Romain seulement, par une courte leçon tirée de la sainte Ecriture : elle répond à la lecture spirituelle que faisoient les Moines ; on dit ensuite le *Confiteor*, ce qui convient très-bien à la dernière partie de l'Office divin. Dans la plupart des Diocèses de France, qui ne suivent pas le Rit Romain, les *complies* commencent différemment, par exemple, à Paris, par *Converte nos, &c.* Les prières qu'on fait avant & après les Pseaumes, l'Hymne & les Pseaumes que l'on récite, tendent à exciter en nous les sentimens que nous devons avoir pour bien finir la journée, ou sont des moyens pour obtenir les grâces nécessaires pour passer saintement la nuit. Voyez la règle de S. Benoît, Gavantus, Durand, le Cardinal Bona, &c.

Ce mot est dérivé de *completa*. MÉNAGE.

**COMPLIMENT**, s. m. discours obligeant, par lequel on témoigne à quelqu'un l'estime, la considération, les égards qu'on a pour lui, *Verba officiosa*.

Il y a, peut-être, plus de rusticité que de politesse à faire ce grand nombre de *complimens*, dont on est si peu avare dans le monde. Les *complimens* doivent être simples, & dégagés de ces ornemens vulgaires, qui sont si fréquens parmi la populace. Le commerce de la civilité consiste en *complimens* peu sincères, & à se rendre mille petits devoirs que la coutume a établis.

Plaute, dans sa *Comédie des Captifs*, appelle plaisamment toutes ces vaines honnêtetés, *verba sine pane, pecuniâ*, paroles qui ne donnent pas de pain, ni de quoi en avoir.

C'est, sur-tout, le premier jour de l'année que la convulsion des *complimens* agite le monde entier.

*Là Martin dans un lit, entouré de flatteurs,  
De cent sots complimens savouroit les douceurs.*  
VILL.

*Je veux que le cœur parle, & que vos sentimens  
Ne se masquent jamais sous de vains complimens.*  
MOL.

Dans le style familier, on dit qu'un *compliment* est bien trouffé ; pour dire, qu'il est court & bien tourné.

On dit familièrement, renghâner son *compliment* ; pour dire, s'abstenir de le faire, parce qu'il est inutile, ou hors de propos.

Sans *compliment* se dit pour franchement, ouvertement, sans détour.

**COMPLIMENT** est quelquefois opposé à l'intention réelle, aux promesses effectives. Les offres de service qu'il vous fait, c'est par *compliment*. ACAD. FR.

**COMPLIMENT** est aussi un témoignage de joie, ou de douleur, qu'on rend à ses amis, quand il leur est arrivé quelque bonne ou mauvaise fortune. Discours obligeant, par lequel on témoigne à quelqu'un, de vive voix ou par écrit, la part que l'on prend à ce qui lui arrive d'intéressant. *Gratulatio, vel significatio lætitiæ ex aliena lætitiâ percepta*. Pour la douleur, *significatio doloris ex alieno dolore suscepti, compliment* de condoléance.

**COMPLIMENT** est aussi une petite harangue qu'on fait à des personnes de marque, quand elles passent dans quelque ville, ou en quelques occasions notables. Ce Prince n'a point voulu de harangue, il s'est contenté d'un simple *compliment*. *Salutatio*.

**COMPLIMENT** signifie quelquefois par antiphrase, querelle. *Rixa, alicujus denunciatio, significatio*. Ce Capitaine reçut un appel, & il fut fort surpris de ce *compliment*. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit *compliment* que je viens vous faire ; c'est qu'il faut, s'il vous plaît, que nous nous coupions la gorge. MOL.

On le dit quelquefois dans un sens approchant de celui-là, pour discours dur & facheux ; mais alors ce sens est toujours déterminé par l'épithète qui y est jointe. C'est un mauvais *compliment* à vous faire. C'est un *compliment* bien dur. *Durus est hic sermo*.

On dit proverbialement *compliment* de la Place Maubert, invectives grossières, familières aux harangères.

**COMPLIMENTAIRE**, terme de Commerce, s. m. Les *complimentaires* sont ceux à qui l'on donne procuration générale pour faire la même fonction que les Maîtres, tant au fait des changes que des marchandises. Ils signent les lettres, comptes & promesses du nom du Maître ; ce qui a même force & vigueur que si le Maître même avoit signé. M. LE PRESTRE, cent. 2 ; chap. m. 77 & 82 de l'édition de 1695.

On appelle quelquefois le *complimentaire* d'une société, celui des associés, sous le nom duquel se fait tout le commerce de la société. DICT. DE COMM.

**COMPLIMENTER**, v. a. faire compliment. Voyez COMPLIMENT. Le Roi a envoyé un Ambassadeur à un tel Prince, pour le complimenter sur la mort de sa femme, sur son mariage. Le Magistrat de la ville a été complimenter son nouvel Evêque. On l'emploie



aussi absolument : c'est trop *complimenter*. Nous perdons le tems à *complimenter*.

COMPLIMENTÉ, ÉE, part.

COMPLIMENTEUR, EUSE, adj. souvent employé substantivement; femme *complimenteuse*. On le dit ordinairement en mauvaise part d'un homme qui se rend importun à force de faire trop de complimens. *Importunus, putidus officiosus urbanitatis affectator.*

COMPLIQUÉ, ÉE, adj. signifie en général tout ce qui contient un grand nombre de rapports, tellement liés les uns avec les autres, qu'il est difficile de les embrasser tous, & de les voir distinctement.

Les affaires où les faits sont *compliqués* les uns avec les autres, par leur mélange & par leur dépendance.

Les choses extrêmement *compliquées* deviennent obscures à ceux qui n'ont ni assez d'étendue, ni assez de justesse d'esprit pour les démêler. SYN. FR. Une affaire difficile & délicate n'est pas *compliquée* pour cela, parce qu'elle peut n'avoir qu'un petit nombre de rapports, au lieu que la seconde en a nécessairement beaucoup.

Les personnes sont *impliquées* dans les faits ou dans les affaires, lorsqu'elles y trempent ou qu'elles y ont quelque part. Voyez ce mot.

COMPLIQUÉ a un substantif qui est d'usage, & n'a point de verbe. On dit *complication*, & on ne dit point *compliquer*. *Impliqué* a un verbe, & n'a point de substantif. On dit *impliquer*, & on ne dit pas *implication*.

COMPLIQUÉ se dit, dans le même sens, en parlant des pièces de Théâtre. Il n'y a point de pièces qui soient plus *compliquées* que les Comédies & les Tragédies angloises: elles sont chargées de reconnoissances, & bourrées d'incidens entassés les uns sur les autres. L'action est simple dans *Berenice*; elle est trop *compliquée* dans *Heraclius*.

COMPLIQUÉ se dit de même en parlant des machines. Cette machine n'est pas assez simple, elle est trop *compliquée*.

COMPLIQUÉ, terme de Jurisprudence, dans laquelle il y a des crimes mêlés, ou différentes branches, différens incidens, différentes demandes qui se croisent mutuellement.

COMPLIQUÉ en médecine. Maladies *compliquées*, voyez COMPLICATION.

COMLOT, s. m. dessein de nuire à quelqu'un, concerté secrettement entre quelques personnes. *Conjuratio, conspiratio*. Ces voleurs avoient fait *complot* de voler la nuit une telle maison.

*Celui qui met un frein à la fureur des flots,  
Sait aussi des mechans arreter les complots.*

*Seigneur, vous le savez, son avis salutaire,  
Découvert de Tharès le complot sanguinaire.* RAC.

Ménage dérive ce mot de *completum*, qu'on a dit pour *complexum*.

COMLOTER, v. n. & a. faire un complot, machiner quelque chose de noir. *Contra aliquem conjurare, in aliquem conspirare*. Quelques soldats avoient *comploté* de livrer une porte de la ville aux ennemis. Ils ont *comploté* sa ruine. ABLANC. Il s'emploie souvent absolument & sans régime. Ils avoient *comploté* ensemble.

Il *complota* avec un tel.

COMLOTÉ, ÉE, part.

COMPLUTE. *Complutum*. C'est Alcala de Hénarez, ville de la nouvelle Castille. Ce mot s'est formé du nom latin, & nous le disons toujours dans notre langue, quand nous parlons de la Bible imprimée dans cette ville, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle par les soins & aux frais du fameux Cardinal Ximénez: car, on l'appelle ordinairement la Bible de *Complute*, & non pas la Bible d'Alcala, comme a dit Larrey dans *Henry VIII*, p. 134.

M. Simon a aussi employé ce mot en parlant de l'Université; mais on ne dit point l'Université de

*Complute*, & l'usage veut qu'on dise l'Université d'Alcala.

COMPLUTE se dit encore d'un Monastère d'Espagne, *Complutum*, ainsi nommé, parce qu'il étoit dédié à S. Juste & à S. Pasteur, qui avoient souffert le martyre à *Complute*, ville du Royaume de Castille, qu'on a depuis appelée Alcala de Hénarez. P. HÉLYOT, T. V, p. 32.

COMPOIX, s. m. C'est dans le Languedoc ce qu'est ailleurs le cadastre. MÉNAGE, *Dict. Etym.* Le mot de *cadastre* est en usage dans les provinces de Dauphine & de Provence, où il signifie un registre qui contient la qualité, l'estimation des fonds de chaque Communauté, & le nom de ceux qui les possèdent. RICHELET. Le Roi Louis XIV, par son Edit du mois de Juillet 1690, portant création des Procureurs du Roi & Greffiers des Hôtels de Ville, ordonne, p. 4 & 5, que les Secrétaires & Greffiers expédieront sous les Magistrats desdits Hôtels de Villes & Communautés, les bulletins des logemens des gens de guèrre à pié & à cheval, routes certifications, attestations, passeports & bulletins de santé; tiendront les Livres des *compoix* ou cadastres desdites Villes & communautés, écriront & dresseront lesdits Livres de *compoix* & cadastres, lorsqu'ils seront renouvelés.

Il est étonnant que Ménage n'ait rien dit sur l'étymologie de *compoix*, qui, vraisemblablement vient du mot latin *computatio*, compte, calcul, supputation.

COMPCUNCTION, s. f. terme de Théologie. Une douleur qu'on a dans l'ame d'avoir offensé Dieu. *Peccatorum admissorum dolor, dolor ex admissis peccatis*, en style de Bible, *compunctio*. La *compcunction* de cœur est nécessaire pour la véritable pénitence. La marque assurée d'une véritable repentance, c'est de sentir une vive douleur, & d'avoir une sorte *compcunction* de ses fautes passées. Il faut se préparer à la contestation avec une véritable *compcunction*. PORTE-R.

*Compcunction*, dans la vie spirituelle, a une signification plus étendue; elle se prend non-seulement pour la douleur qu'on a d'avoir offensé Dieu; mais aussi pour un sentiment pieux de douleur, de tristesse, de dégoût, qui a différens motifs. Les misères de la vie, le danger où l'on est de se perdre dans le monde, l'aveuglement des mondains, &c. sont pour les gens de bien, des sujets & des motifs de *compcunction*. On a un air humble & modeste, quand on a la *compcunction* dans le cœur. *Compunctio, pia tristitia*.

Ce mot vient de *pungere, compungere, piquer*.

COMPON, s. m. terme de Blason. Voyez COMPOSÉ.

COMPOSÉ, ÉE, adj. terme de Blason, qui signifie, composé; & se dit, par exemple, d'une bordure, d'un pal, ou d'une fasce, qui est composée de deux émaux différens, alternes, séparés & divisés par filets, excepté aux recoins, où les jointures sont faites en pié de chèvre. *Quadratis ex colore ac metallo alternatis distinctus*. Et on appelle *compon*, chaque pièce de la componure, dont l'un doit être de métal, & l'autre de couleur. Il portoit d'azur à la croix d'argent avec la bordure *composée* du premier & du second. On le dit aussi des croix, sautoirs, fasces, & autres pièces honorables de l'Ecu.

COMPCONNENDE, s. f. nom d'une espèce de Tribunal ou Bureau à Rome, dépendant du Dataire, & où l'on envoie toutes les Suppliques reçues & signées, qui doivent payer quelque grace particulière. *Componenda; Tribunal apud quod de exigendo pro privilegiis atque immunitatibus pretio transigitur, componitur*. On en convient avec cet Officier, & on la paye entre ses mains, avant que d'en pouvoir retirer l'expédition.

Pie IV<sup>e</sup> dispensa les Officiers de l'Ordre des Chevaliers Pies de ce qui seroit dû à la *Compconende* pour les pensions ou pour les bénéfices qui leur seroient donnés. P. HÉLYOT, Tom. VIII, p. 393.

On appelle *Componende*, non-seulement le Bureau où l'on compose, c'est-à-dire, où l'on règle les taxes dues à la Chambre Apostolique, pour certains actes, dispenses, pensions, unions; mais encore l'espèce de composition ou de taxe que l'on paye.

COMPONURE, terme de Blason. Voyez COMPONÉ.

COMPORTEMENT, s. m. manière de se conduire, de se comporter. *Agendi ratio, mores*. On donne des Gouverneurs & des Maîtres à la jeunesse pour prendre garde à leur *comportement*. Ce mot est très-vieux & suranné.

COMPORTEUR, v. a. signifie la même chose que permettre, souffrir, *pati, ferre, sinere*. La langue françoise ne *comporte* pas un style coupé.

Plin le jeune, & les Orateurs de son caractère, ont employé le style disert; mais ils l'ont fait dans des temps où la mode le *comportoit*. BUFFIER. Nos premiers Avocats qui se sont acquis de la réputation, ont senti la nécessité de l'éloquence, & s'en sont servi avec autant d'avantage, que le goût de leur siècle pouvoit le *comporter*. GOUJET. Il seroit à souhaiter que ce plan fit naître à quelqu'un la pensée d'y ajouter ce qui y manque, en entrant dans un détail qu'une simple lettre ne *comporte* pas. *Mém. de Trév. 1742, p. 543*. Il est dit dans les *Observations sur les écrits modernes*, que M. de Maupertuis travaille à un ouvrage sur les étoiles nébuleuses, dans lequel il se flatte de n'avoir omis aucune des graces que *comporte* un tel sujet. La terre fourniroit à l'homme assez de quoi vivre aussi long temps que la nature peut le *comporter*. DAUBE. S'il fait telle dépense, sa qualité le *comporte*.

COMPORTEUR est aussi neutre. La dignité de Magistral ne *comporte* pas qu'il s'abaisse jusque-là. Le caractère d'Ambassadeur ne *comporte* pas qu'il en use autrement. Le temps, le lieu, &c. ne *comportent* pas que je vous entretienne plus long temps. Quand une matière n'a pu *comporter* d'être tournée d'une autre façon, & traitée moins à fond qu'elle n'étoit dans les mémoires, on a été réduit à la passer sous silence. FONT. *Hist. de l'Acad. Préf.*

COMPORTEUR, (SE) v. récip. signifie, se conduire d'une certaine manière. *Se gerere*. Il s'est bien *comporté* dans cette affaire. Il s'est *comporté* en honnête homme, en bon ami.

On se sert de ce mot, en style de Pratique, pour marquer l'état actuel des lieux, des choses qu'on loue ou qu'on vend. Je lui ai loué, vendu cette Maison avec ses dépendances, ainsi que le tout se poursuit & *comporte*; *ut res se habet*. Formule usitée dans les baux, dans les contrats.

COMPOSÉ, s. m. C'est un tout formé de l'assemblage de plusieurs parties distinctes l'une de l'autre. *Totum ex diversis partibus constans*. Le corps humain est un *composé* formé de l'assemblage de différentes parties; chaque membre est à son tour un *composé* par rapport aux parties dont il est formé.

L'homme pris physiquement, est un *composé* de corps & d'ame. Considéré métaphysiquement, c'est un *composé* d'animalité & de rationalité.

En Chymie, ce mot désigne un corps formé par l'union de plusieurs mixtes. La thériaque est un *composé* d'un grand nombre de drogues.

COMPOSÉ se dit aussi en toutes sortes d'autres matières, morales, spirituelles, politiques, &c. & signifie mélange, tout ce qui résulte de l'union ou de l'assemblage de plusieurs choses politiques, &c. Le Gouvernement d'Angleterre est un *composé* de Monarchie & de République. Cet ouvrage bizarre est un *composé* de grand & de bas, de sérieux & de comique. La langue françoise est un *composé* de l'ancien celtique, du franc ou du vieux langage tudesque, du grec & du latin. C'est tantôt l'opinion de Calvin, tantôt celle de Zuingle, ou tout au plus je ne sai quel *composé* des deux, qui est sujet à mille variations. PELISS. parlant de l'opinion de Mestrezat, sur l'Eucharistie.

COMPOSER, v. a. assembler plusieurs parties ensemble pour en faire un tout, dont l'essence consiste dans la manière dont ces parties sont liées entr'elles. *Componere*. Le corps humain est *composé* de plusieurs organes, d'os, de chair, de nerfs, de membranes, &c. Les nombres sont *composés* d'unités. Ce mot est fait du verbe *posere*, & de la particule *com*.

COMPOSER se dit aussi de l'assemblage de plusieurs choses artificielles. Les machines qui sont les moins *composées*, sont les plus belles. La sphère artificielle est *composée* de six grands cercles & de quatre petits.

COMPOSER se dit, en termes d'Arithmétique & de Négoce, du produit que font plusieurs sommes ajoutées ensemble. 44 & 56 *composent* le nombre de cent. Le principal & les intérêts *composent* un capital de onze mille liv. *Conficere*.

COMPOSER une somme totale. C'est réunir en une somme toutes les sommes particulières qui forment les différens articles d'un compte, de la recette ou de la dépense.

COMPOSER une facture. Exprimer dans un état appelé facture, différens articles de marchandises.

COMPOSER, en termes de Pharmacie, signifie mixer, & se dit des drogues, des remèdes. Le catholicon double est *composé* de tels ingrédients. Les Apothicaires *composent* leurs syrops, leurs remèdes de diverses façons.

COMPOSER se dit en Morale, pour former un tout par l'assemblage de personnes propres à un même dessein. Les armées sont *composées* de sujets naturels & d'étrangers. Les Etats sont *composés* du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat, c'est-à-dire, des Députés des villes. On a *composé* la Chambre de Justice des plus notables Officiers de tous les Parlemens.

COMPOSER signifie encore en Morale, régler ses mœurs, ses actions, ses paroles, quelquefois concorder sa mine, son geste, les accommoder à l'état où l'on veut paroître. *Mores, vitam, vultum proponere, fingere*. Une mere, après avoir passé ses meilleures années dans les vanités, se plaît à *composer* de ses propres mœurs, les mœurs d'une fille qu'elle idolâtre. FLECH. Il faut savoir *composer* son visage & ses actions, suivant la profession qu'on a embrassée. Il y a des femmes qui rient avec art, qui *composent* leurs regards, & qui ont une langueur artificielle. BOUH. Ce Philosophe, qui marque tant de fermeté, seroit voir le désordre où il est, si son orgueil ne lui donnoit la force de *composer* son visage. M. ESP. C'est un grand embarras que d'avoir toujours à se *composer*. S. EVR. Voyez un dévot, avec quelle circonspection il *compose* son extérieur. S. EVR. Il y a des gens qui passent toute leur vie à se *composer*, & qui tiennent leurs vices captifs sous l'obéissance de leurs vertus.

COMPOSER se dit figurément pour faire quelque ouvrage d'esprit. *Componere, scribere*. Cicéron a *composé* des Oraisons. M. Fléchier a *composé* ses Oraisons funèbres avec beaucoup d'exactitude. Il s'emploie aussi absolument. Il y a une infinité d'Auteurs qui *composent* trop négligemment.

*La femme qui compose, en fait plus qu'il n'en faut.*

MOL.

*Tu dois, en composant, varier ton discours.* VILL.

On le dit de même des moindres productions d'esprit, de celle des Ecoliers qui traduisent d'une langue en une autre. Il a *composé* son thème en deux façons. Il a *composé* pour les places, pour les prix.

COMPOSER signifie quelquefois inventer, ajouter à la vérité. *Fingere, invenire, comminisci*. C'est une médisance, une histoire que vous avez *composée*, que vous dites de votre crû. On dit aussi

d'un homme occupé de reveries creuses, qu'il *compose* des almanachs.

**COMPOSER**, en termes de musique, savoir inventer des chants agréables, & mélanger plusieurs sons ensemble, qui produisent un bon effet; donner à chacun de ces sons une progression convenable; bien connoître le rapport que tous les intervalles & tous les accords ont ensemble: en un mot, c'est savoir mettre en pratique tout ce qui peut servir à rendre une musique parfaite. RAMEAU. *Musificum, musica notis scribere, componere*. Il faut plus de génie que d'art pour bien *composer* en musique. C'est, dit Zarlino, mettre ensemble les consonnances qui sont la matière des pièces de musique. C'est aussi, dit M. de Broffart, inventer de beaux chants.

**COMPOSER** sur le clavecin, sur le théorbe. C'est se servir du clavecin, du théorbe pour *composer* la musique.

**COMPOSER** signifie aussi en Grammaire, ajouter une particule à un mot pour en augmenter, diminuer, ou en changer la signification. *Jungere, adungere*.

**COMPOSER**, en termes d'Imprimerie, signifie assembler les caractères pour en former des mots, des lignes & des pages, suivant la copie. *Fusiles litteras, litterarum typos in tabella componere, connectere, disponere*. Il a *composé* une feuille d'un tel caractère, en tant de temps.

**COMPOSER** est aussi v. a. & dans cette occasion, il signifie faire un accommodement sur quelque objet de contestation, en traiter à l'amiable. *Pacifici, transigere controversiam*. Voyez ACCOMMODEMENT. Un tel a *composé* avec ses créanciers. *Componens* à l'amiable. On *compose* de ses droits, de ses intérêts, de ses prétentions. Les receveurs d'un Seigneur, *composent* ordinairement des lods & ventes, du quint & requint, au tiers, au quart, quand les ventes sont volontaires. Dans cette acception, *composer* paroît supposer une grâce faite au débiteur, la remise d'une partie de ce qu'on pourroit à la rigueur exiger de lui. Voyez COMPOSITION dans cette signification.

**COMPOSER**, dans l'art Militaire, convenir qu'on se rendra, qu'on rendra une place sous de certaines conditions. Le Gouverneur se pressa de *composer*, au lieu d'attendre le secours qu'on lui envoyoit. *Capituler* est mieux. Voyez ce mot.

**COMPOSÉ**, EE, part. Il a toutes les significations de son verbe, en latin comme en françois. Un corps *composé* de diverses matières: une assemblée *composée* d'honnêtes gens: un visage *composé*, un accord *composé*, cadence *composée*: intervalle *composé*. Ceux qui paroissent si *composés* & si tranquilles, sont quelquefois aussi agités dans l'ame, que les personnes les plus tumultueuses. BELL. Cette femme a un maintien sérieux, mais naturel, & qui n'a rien de *composé*. S. EVR. Un livre, un air, un mot *composé*. Une forme d'Imprimerie *composée*. Cette machine ne réussira pas, elle est trop *composée*, il y a trop de pièces pour la faire mouvoir. Il est nécessaire de conduire ses pensées par ordre, en commençant par les objets les plus simples & les plus aisés à connoître, pour monter peu à peu, comme par degrés, jusqu'à la connoissance des plus *composés*. Ce verbe simple a plusieurs *composés* & dérivés. On dit encore qu'un corps est bien *composé*; pour dire, d'un bon tempérament, qu'il a une santé vigoureuse.

En termes de Philosophie, on appelle *sens composé*, le sens qui résulte de tous les termes d'une proposition prise selon la liaison qu'ils ont ensemble: & on l'appelle ainsi par opposition à *sens divisé*, qui se dit d'une proposition dont on prend séparément les termes. Ainsi quand on dit que ce qui se meut, ne peut pas être en repos, cette proposition est vraie dans le *sens composé*, parce qu'une même chose ne peut pas se mouvoir & être en repos en même temps; mais elle est fautive dans le *sens divisé*, parce qu'une chose

qui se meut, a pu être en repos auparavant, & y peut être ensuite. ACAD. FR.

En termes d'Arithmétique, un nombre *composé*, est celui qui peut être mesuré par quelqu'autre nombre, excepté l'unité; par exemple, 10 est mesuré par 5 & 2; 15 par 5 & 3; 20 par 5 & 4. Les quantités *composées* sont celles qui sont jointes ensemble par les signes + *plus* & - *moins*, & qui sont exprimées par plus d'une lettre ou par la même lettre répétée d'une autre manière, par exemple,  $a + b - c$ , ou  $b + bb - b$ , sont des quantités *composées*. HARRIS.

La raison *composée* est celle qui résulte du produit des antécédens de deux ou de plusieurs raisons, & de celui de leurs conséquens. Ainsi 6 est à 12 en raison composée de 2 à 6, & de 3 à 2.

On appelle mouvement *composé* en Méchanique, celui qui résulte de plusieurs autres mouvemens ou de l'action de plusieurs puissances concourantes ou conspirantes, c'est-à-dire dont la direction de l'une, n'est pas directement opposée à celle de l'autre. Voyez MOUVEMENT.

En Architecture, on appelle colonne *composée*, celle dont la composition & les ornemens sont extraordinaires, & ne laissent pas d'avoir leur beauté, tant à cause de la nouveauté, que du génie de l'Architecte. *Columna mixta, composita*. Ainsi on appelle encore *ordre composé*, une composition arbitraire, & différente de celle des cinq ordres d'Architecture, soit capricieuse ou régulière. *Ordo mixtus, compositus*.

COMPOSÉ signifie quelquefois en Musique, figuré, quelquefois redoublé.

COMPOSÉ, en Botanique, *compositus*. Ce mot convient aux fleurs, aux feuilles, aux tiges, aux racines. Les fleurs *composées*, suivant Tournefort, sont celles qui sont formées de l'agrégation de plusieurs fleurons ou demi-fleurons, ou des deux ensemble.

Une feuille *composée* est formée par plusieurs folioles attachées à un filet commun.

Les tiges & les racines *composées* se séparent en plusieurs branches. C'est pourquoy on dit *caulis brachiatus, radix brachiata*. Voyez FLEURS, FEUILLES, TIGES, RACINES. *Umbella composita*. Voyez OMBEL.

COMPOSEUR. s. m. Qui compose. Il se prend ordinairement en mauvaise part, & ne se dit guère que des méchans Ecrivains, des méchans Auteurs qui composent des almanachs, des chansons du Pont-neuf, de méchans vers. *Insulsius Auctor, malus, ineptus Scriptor*. Le monde est plein de faiseurs de dissertations, de *Composateurs* de nouvelles, d'Auteurs de lettres galantes & de billets doux. Voilà l'occupation la plus ordinaire de ceux qui sont aujourd'hui profession d'écrire. *Parnasse reformé, p. 50*. Nous voulons que les *Composateurs* de Romans fassent donner des soufflets à leurs Héroïnes, & abrogeons toutes sortes de nudités, *p. 156, art. 18 de l'édit d'Apollon*. C'est un mauvais *Composateur* de livres. Ce mot ne se dit qu'en plaisantant.

COMPOSITE, adj. terme d'Architecture, souvent employé substantivement, dont on se sert pour désigner un des cinq ordres d'Architecture. *Ordre composite. Ordo compositus, mixtus*. On l'appelle *composite*, parce que sa corniche est mêlée des ornemens ou des deux rangs de feuilles du chapiteau corinthien & des volutes de Pionique. Le véritable nom de l'ordre *composite*, est l'ordre romain, parce que les Romains l'ont inventé. Il est constant que le *composite* a moins d'éclat que le corinthien; cependant l'expérience a fait voir que ceux qui ont prétendu ramasser toutes les richesses de l'Architecture, ont mis le *composite* sur le corinthien, & qu'on ne voit point d'édifice où le *composite* porte le corinthien. Voyez Daviler & les Ecrivains modernes d'Architecture. M. Perrault, dans son *Vitruve*, a fort bien distingué l'ordre *composé* d'avec l'ordre *composite*. Il a aussi remarqué que l'ordre corinthien est le premier ordre

*composite*, parce qu'il est composé du dorique & de l'ionique; le corinthien moderne est aussi un ordre composé. L'ordre *composite* étoit inconnu avant Vitruve, c'est-à-dire, l'ordre que nous appelons maintenant *composite*, car nous venons de dire que Vitruve remarque lui-même que l'ordre corinthien est composé du dorique & de l'ionique. C'est au *livre quatre, ch. 1.*

On appelle non-seulement ordre *composite*, celui qui est composé du corinthien & de l'ionique; mais encote tout ordre qui est composé de plusieurs autres, soit dorique, corinthien ou ionique. Ainsi l'on dit un chapiteau *composite*, une corniche *composite*, &c. Le chapiteau *composite*. Le *composite* participe des autres ordres.

COMPOSITEUR. s. m. Quoique le terme de composition se dise dans tous les arts libéraux dont les productions supposent de l'invention & du génie: les bons Auteurs ne se servent du mot de *Compositeur* qu'en Musique. Rarement on le dit aujourd'hui pour Auteur, ou celui qui compose un ouvrage d'esprit. *Auctor.*

COMPOSITEUR, s'avant Musicien qui compose des airs, des parties de musique, soit pour jouer sur les instrumens, soit pour chanter. *Peritus scribenda Musica.* Il y a des *Compositeurs* qui n'ont point de voix & qui ne jouent d'aucun instrument. Un bon, un s'avant, un habile *Compositeur*.

COMPOSITEUR, terme d'imprimerie, se dit de celui qui arrange les lettres pour en faire des formes propres à imprimer. *Typorum Dispositor.* On disoit autrefois *Compositeur*.

On appelle aussi *Compositeur*, & mieux *Composateur*, la petite règle de cuivre ou de fer, dans laquelle il arrange des lettres pour former des mots & des lignes.

COMPOSITEUR. Amiable *Compositeur* est celui qui accommode une affaire à des conditions équitables, & qui ne font pas suivant la rigueur de la loi. *Arbiter.* Les arbitres établis par compromis, doivent juger suivant la rigueur des loix; mais les amiables *Compositeurs* peuvent se relacher, & trouver des adoucimens par des considérations d'équité. Voyez ARBITRE & AMIABLE COMPOSITEUR.

COMPOSITION, f. f. action de composer, d'assembler plusieurs parties pour en former un tout. *Compositio, coagmentatio, copulatio, compactio, conjunctio.* La *composition*, la structure d'une horloge est une merveilleuse invention. Si les bêtes font des automates, est-il concevable que la sagesse de Dieu ait constitué une machine incapable d'agir par sa nature & par sa *composition*. FONTEN.

COMPOSITION se prend aussi pour l'ouvrage même qui résulte de cette action de composer, pour l'assemblage de plusieurs parties qui ne font qu'un tout. La *composition* du corps humain est merveilleuse.

COMPOSITION se dit aussi du mélange & de l'incorporation des drogues. Il entre dans la *composition* de la thériaque plusieurs drogues, la plupart fort chaudes, mêlées avec du miel.

On le dit à peu-près dans ce sens, de certaines préparations que l'on fait pour imiter certaines choses. On fait des *compositions* pour imiter toutes sortes de pierreries, pour imiter les perles, l'or, l'argent, &c.

COMPOSITION se dit aussi dans l'usage ordinaire, pour l'action de composer un ouvrage d'esprit. Cet Auteur est occupé à la *composition* d'un nouvel ouvrage. Cela lui est échappé dans la chaleur de la *composition*. Dans la *composition*, l'art est souvent emporté & tyrannisé par le génie qui prend l'essor. VALL. Il faut que les diverses pièces qui entrent dans la *composition* d'une Histoire, fassent un tout bien assorti & bien entendu. LE P. DAN. Le plus habile Ecrivain n'est pas maître de ses pensées ni de ses expressions. Il est des temps où elles se présentent & s'arrangent d'elles-mêmes, sans qu'il se tourmente à les chercher. Il en est d'au-

tres où il ne trouve rien, quelques efforts qu'il fasse pour se contenter. Le bon lui échappe, & si après un long travail, il s'offre quelque chose, ce n'est que du médiocre ou du mauvais, qui ne mérite pas d'être recueilli, & qu'il met bientôt au rebut. C'est donc à lui à bien démêler ces temps, & à demeurer tranquille jusqu'à ce que l'heure du berger sonne; car il y en a une dans la *composition*, aussi bien que dans la galanterie. *Refl. div.*

COMPOSITION se dit aussi des ouvrages, des productions d'esprit. *Opus.* Une belle, une s'avante *composition*. Cet Auteur nous a fait voir plusieurs de ses *compositions*.

On le dit aussi en Musique de l'art d'unir les différentes parties de la musique, suivant les règles; de l'art d'inventer & de noter des chants, & de les accompagner d'une harmonie convenable.

Le Pere Paran, Jésuite, le Pere Mersenne, Minime, ont donné des règles pour la *composition* de la Musique, & n'ont jamais pu faire aucun air. *Scribenda musica regula.* Monsieur Nivets a fait un petit traité fort méthodique de la *composition* de la Musique.

COMPOSITION, en Peinture. C'est, selon M. DE PILES, l'art d'inventer & de disposer les objets, les personnages, les groupes, en un mot toutes les parties d'un tableau. *Inventio, dispositio, collocatio.* Un tableau bien composé, est un tableau bien inventé & bien disposé, c'est un tout renfermé sous un seul point de vue, où les parties concourent à un même but, & forment par leur correspondance mutuelle un ensemble aussi réel, que celui des membres dans un corps animal. *Composition* riche, noble, s'avante, chargée, forcée, bizarre, extravagante, confuse, froide.

COMPOSITION, en Grammaire, se dit de la jonction des mots à d'autres mots, & à quelques particules qui en changent, augmentent ou diminuent la force ou la signification. *Additio, adjunctio.* *Creve-cœur, ferre-file, Gentil-homme*, sont des mots faits par *composition*. On reproche à Du Bartas la *composition* de quantité de mots ridicules: comme dans ce vers,

*Du moulin brise-grain la pierre ronde-platz.*

Les particules, *ad, con, ex, in, trans*, & autres, entrent dans la *composition* des noms & des verbes latins.

COMPOSITION, terme de Collège. C'est l'ouvrage que le Régent fait faire à ses écoliers, pour juger au juste de leur capacité & de leur avancement: c'est sur cet ouvrage qu'on leur donne des places qui les distinguent les uns des autres, ou des prix. *Scriptio decretoria.* Un thème de *composition*; des vers de *composition*.

COMPOSITION, en Rhétorique, est l'arrangement, & la disposition des parties du discours. *Ordo, dispositio partium.* Elle en fait l'harmonie, la grandeur & la majesté. Il en est des discours comme des corps qui doivent ordinairement leur principale excellence à l'assemblage, & à la juste proportion de leurs membres. BOIL. Térence est plus châtié dans sa *composition* que Plaute, & plus sage dans la conduite de ses sujets. DAC.

Toute *composition* doit être une peinture, & une peinture animée pour soutenir l'attention du lecteur ou de l'auditeur. C'est une peinture: il y faut donc des images, des sentimens. Ces images, ces sentimens, nous les puisons dans l'imagination & dans le cœur, les deux sources naturelles des agrémens du discours. L'imagination tient le pinceau, & le cœur le conduit. Voyez IMAGE, SENTIMENT, IMAGINATION ET CŒUR.

COMPOSITION, en Logique. *Compositio, complexio.* Connoître par *composition*, c'est joindre ensemble plusieurs idées, pour se représenter une chose qui



est différente de ce que ces idées représentent naturellement.

En Arithmétique, la proportion de *composition* de raison, est une comparaison de l'antécédent, & du conséquent pris ensemble au seul conséquent dans deux raisons égales : comme s'il y a même raison de 2 à 3, que de 4 à 6, on conclut qu'il y a aussi même raison de 5 à 3, que de 10 à 6. *Compositio, comparatio, collatio.*

On appelle *composition* en Géométrie, l'art de chercher la vérité ou la démonstration d'une proposition par des raisonnemens tirés des principes, jusqu'à ce qu'on soit venu à la dernière proposition qu'on appelle *conclusion. Argumentatio ab antecedentibus ad consequentia.*

COMPOSITION, en termes d'Imprimerie, s'entend de l'arrangement des lettres, des caractères pour en former des mots, des lignes, des pages. C'est l'ouvrage du Compositeur. *Litterarum fusilium, typorum dispositio, constructio, compositio.*

COMPOSITION, en Jurisprudence, signifie accord, accommodement dans lequel l'une des deux parties, ou toutes les deux ensemble, se relâchent d'une partie de leurs prétentions. Les procès seroient bientôt terminés, si les plaideurs vouloient entrer en *composition*. On dit en ce sens que des Créanciers ont fait une *composition* à un débiteur ; qu'un homme a eu une terre à bonne *composition*, à un prix honnête, qu'on s'est relâché sur le prix.

On dit encore qu'un homme est de bonne *composition*, qu'on lui fait faire ce qu'on veut ; qu'il est de difficile *composition* ; qu'il est mal-aisé de le réduire au point où l'on veut.

Madame de Sévigné dit en parlant d'un Prédicateur à morale sévère : c'est un homme bien rude ; il ne fait aucune *composition*.

COMPOSITION, terme de Guerre. Conventions que fait une place qui veut se rendre, conditions qu'elle propose. Capitulation. Se rendre par *composition*. Voyez CAPITULATION.

COMPOSITION, terme d'Histoire. Acte par lequel on compose, on convient ; Traité. *Pactum, pactio*. L'abonnement des Artésiens avec le Souverain s'appeloit anciennement la *composition* d'Arras.

COMPOSITION, en terme d'Oïseleur, est le past ou la mangeaille que l'on donne à plusieurs oïseaux, composée de mie de pain pilée avec du persil, & du chenevi. Les alouettes, les cochevis, & les calendres, se nourrissent de *composition*, quand elles sont en cage, ou en volière. On y met aussi quelquefois du caillé ou fromage frais.

COMPOSITOIRE. s. m. Voyez COMPOSITEUR, en termes d'Imprimerie. Le premier n'est plus en usage.

COMPOST, terme d'Almanach. *Computatio*. La science de compter le temps par le mouvement des astres, par rapport à l'Eglise, s'appeloit autrefois *Compost Ecclesiastique*. Il a été établi principalement pour la célébration exacte de la Pâque, qui règle toutes les autres Fêtes mobiles. En Chronologie on l'appelle le *Comput Ecclesiastique*. Voyez COMPUT. Il y a aussi un livre trivial qu'on appelle le *grand Compost des Bergers*. Il y en a un autre in-4° en caractères gothiques, intitulé, *Compositus cum commento*, & imprimé à Paris par Pierre Levet en 1492.

On appelle encore aujourd'hui, en termes de Marine ou d'Hydrographie, *compost*, l'Art de trouver les jours de la lune, & ensuite les marées, pour l'usage de la navigation. Le *compost* est sur tout nécessaire pour le *cabotage*, c'est-à-dire, pour naviger en suivant toujours les côtes. Les Pilotes côtoyiers doivent savoir le *compost*. Les Professeurs Royaux d'Hydrographie doivent apprendre le *compost* aux jeunes gens qui se destinent à la mer. Il y a des livres pour les Pilotes sous le titre de *compost* manuel. On y met la situation des Ports pour la connoissance des marées, &c.

COMPOST, autrefois avoit une signification plus étendue,

& signifioit en général une composition, un recueil. C'est de-la qu'est venu l'usage d'aujourd'hui, qui donne à ce mot la signification particulière expliquée ci-dessus.

COMPOST est aussi un terme d'Agriculture, qui signifie le bon état d'une terre.

COMPOSTELLE. *Compostella*. Ville Capitale du Royaume de Galice en Espagne. *Compostelle* est située sur une colline ; entre les petites rivières de Sar & de Sarela. Quelques-uns la prennent pour l'ancien *Janasum* de Pomponius Mela, comme a remarqué Vossius, p. 231, & d'autres pour le *Brigantium* d'Antonin. Cette ville, dont on ne fait point l'origine, s'accrût des ruines d'*Iria Flavia*. Les reliques de S. Jacques ayant été apportées en cette ville, on y bâtit une Eglise sous le nom de ce saint Apôtre, qui donne aussi son nom à la ville, que nous appelons souvent S. Jacques de *Compostelle*, ou S. Jacques en Galice. Les Espagnols l'appelèrent aussi de-là *San Giacomo postolo*, d'où s'est formé par corruption le nom de *Compostelle*.

La nouvelle *Compostelle* est une autre ville de l'Amérique septentrionale dans l'Audience de Guadalajara. L'air y est mal-sain. Elle a porté le nom de ville du Saint Esprit, & elle avoit un Evêché, qui a été transféré à Guadalajara.

COMPOSTER, v. a. vieux terme d'Agriculture. Mettre une terre en bon compost, en bon état.

COMPOSTEUR, s. m. terme d'Imprimerie. C'est une petite règle sur laquelle le Compositeur arrange ses lettres. *Regula ferrea typis ordinandis accommodata.*

Chez les Fondeurs de caractères d'Imprimerie, c'est l'instrument dont on se sert pour donner aux lettres les dernières façons.

C'est aussi un terme de Manufacture en soie. On entend par là une petite baguette de bois, sur laquelle on passe les portées de la chaîne pour la plier.

COMPOTATEUR. s. m. Compagnon de bouteille. Ce mot ne se dit qu'en plaisantant. *Combibo, compotor*. L'Abbé de Chaulieu décrit fort agréablement, dans une Epître à l'Abbé Courtin, la résolution de feu M. le Grand-Prieur de Vendôme de ne plus faire de vers, & de tenir table ouverte.

Quant à notre Pere Prieur,  
Qui sans avertir, souvent pince  
Jusqu'à son humble serviteur ;  
Il ne veut plus être rimeur,  
Et s'est mis à faire le Prince :  
De sa table, qui n'est pas mince,  
A de joyeux compotateurs  
Il fait lui-même les honneurs  
Mieux qu'aucun Seigneur de Province.

L'ABBÉ DE CHAULIEU.

COMPOTATION. s. f. Ce mot signifie littéralement un repas ou régal où plusieurs personnes se réjoignent. *Compotatio*. On ne peut le dire qu'en plaisantant. Quelques-uns ont rendu par ce mot les Symposiaques de Plutarque, par la raison qu'il est plus intelligible.

COMPOTE, s. f. terme d'Office, qui se dit d'une certaine manière d'apprêter les fruits avec du sucre & quelques autres ingrédients, pour être mangés sur le champ. *Condimentum*. C'est une espèce de confiture moins cuite & moins sucrée que les confitures qui sont faites pour être gardées. On fait des *compotes* de poires, de pommes, de cerises, d'abricots, de pêches, &c.

COMPOTE, terme de Cuisine. Manière de faire cuire certaines viandes, comme les pigeons & les canards, avec du lard & des assaisonnemens convenables. On fait des *compotes* de pigeonneaux, on les met en *compote*. On nous feroit une *compote* de pigeonneaux.

☞ On dit d'une viande trop bouillie, qu'elle est en *compote*.

☞ On dit populairement avoir les yeux, le visage en *compote*, meurtris de coups.

☞ Il me prend des tentations d'accommoder son visage à la *compote*. MOL.

☞ COMPOTIER, f. m. Vase qui sert à mettre des *compotes* de fruit, ou des confitures.

COMPOU, f. m. terme de Relation. Cour Souveraine de Pekin & de l'Empire de la Chine. Le *Com-pou* ordonne des ouvrages publics & des bâtimens royaux. P. LE COMTE.

COMPRÉHENSEUR, f. m. terme de Théologie. Créature raisonnable dans l'état du bonheur éternel, qui jouit de la vision béatifique, de la vue claire & intuitive de Dieu. *Compréhensor*. Les *Compréhenseurs* voient Dieu, & voient tout en Dieu. Un *Compréhenseur* n'a point de crainte de perdre le bonheur dont il jouit.

☞ Ce terme, qui n'est point usité en François, ne se dit pas des bienheureux, parce qu'ils comprennent Dieu; Dieu ne peut être compris par la créature; mais parce qu'ils ne sont plus dans la voie, qu'ils sont arrivés au terme de la béatitude. *Compréhenderunt finem, terminum beatitudinis*.

Ce mot vient du latin *comprehendere*, dont S. Paul se sert. 1 *Cor. IX, 24*; & *Philip. III, 12 & 13*, pour exprimer la victoire d'un Athlète, qui remporte le prix à la course, & qui l'applique par métaphore à un homme qui entre en possession de la gloire.

☞ COMPRÉHENSIBLE, adj. de t. g. qui peut être compris. Terme particulièrement relatif aux objets dont l'esprit peut connoître la nature. *Compréhensibilis*. Voyez le mot COMPRENDRE. Il est ordinairement employé avec la négative. Cela n'est pas *compréhensible*. Les choses trop abstraites ne sont pas *compréhensibles*.

☞ COMPRÉHENSION, f. f. Ce n'est pas précisément, comme le disent nos Vocabulaires, la faculté de concevoir, mais celle de comprendre, c'est-à-dire, de se faire des idées conformes à la nature des objets. *Compréhensio*. La *compréhensio* suppose un esprit pénétrant. On dit d'un homme qu'il a la *compréhensio* aisée, facile, ou qu'il est de dure *compréhensio*. Cela ne signifie pas qu'il conçoit facilement les choses, mais que, par l'attention & la réflexion, il les approfondit, & se fait des idées conformes à la nature.

COMPRÉHENSION se dit, dans le style didactique, d'une connoissance par laquelle on connoît d'une chose tout ce qu'on en peut connoître. *Compréhensio*. Ce mot, en ce sens, n'est en usage qu'en Théologie. ☞ Ainsi c'est que la *compréhensio* des mystères est réservée à l'autre vie.

☞ COMPRÉHENSION, en Rhetorique, trope par lequel on donne au tout le nom de la partie, ou à la partie le nom du tout; ou à une chose un nombre déterminé pour un nombre indéterminé.

COMPRENDRE, v. a. Il se conjugue comme prendre. Contenir ou renfermer en soi. *Complēdi*. L'univers *comprend* toutes les parties du monde. Le globe de la terre *comprend* les quatre parties du monde, l'ancien & le nouveau monde. L'Empire Romain *comprend* la plupart des Royaumes d'aujourd'hui. L'Europe *comprend* plusieurs grands Royaumes. La France, plusieurs provinces; chaque Province, des Généralités; chaque Généralité, des Elections; chaque Election, des Paroisses, des Villes, des Bourgs & des Villages.

☞ On le dit, dans le même sens, des choses morales. La Justice en général *comprend* toutes les vertus. La Philosophie *comprend* la Logique, la Morale, la Métaphysique & la Physique. L'Histoire Naturelle *comprend* le Règne animal, le Règne végétal & le Règne minéral.

☞ COMPRENDRE signifie quelquefois exprimer, faire mention d'une chose à la suite de plusieurs autres. Un tel a été *compris* dans le rôle des tailles. On a

*compris* dans ces inventaires plusieurs effets qui n'appartenoient pas au défunt. Il a *compris* dans son bilan toutes ses dettes actives & passives. Tel Prince n'est point *compris* dans le Traité. Dans ce que je vous abandonne, je ne *comprends* pas telle & telle chose.

☞ COMPRENDRE, dans le sens figuré, signifie avoir une connoissance exacte d'une chose. *Compréhendere, mente, cogitatione, animo complēdi*. Il y a des questions métaphysiques qu'il est difficile de *comprendre*. Nous ne saurions *comprendre* les mystères de la Religion. Nous ne pourrions pas nous porter à croire ce qui est au dessus de notre raison, si la raison même ne nous avoit persuadé qu'il y a des choses que nous faisons bien de croire, quoique nous ne fussions pas encore capables de les *comprendre*. PORT-R. En disant que Dieu ne peut faire ce que nous ne pouvons *comprendre*, c'est se figurer que notre imagination a autant d'étendue que sa puissance. S. EVR. La plupart des hommes estiment ce qu'ils ne *compréhendent* pas, & révèrent comme des mystères tout ce qui les passe. MALLÉ. Il y a beaucoup d'adresse à laisser *comprendre* certaines choses, sans les dire. CH. DE MÉR.

☞ COMPRENDRE, c'est appercevoir la liaison des idées dans un jugement, ou la liaison des proportions dans un raisonnement. C'est se faire des idées conformes à la nature des objets présentés.

☞ Se faire des idées conformes aux objets présentés, dit M. l'Abbé Girard, c'est la signification commune des mots *entendre, comprendre, concevoir*; mais *entendre* marque une conformité qui a précisément rapport à la valeur des termes: *comprendre* en marque une qui répond directement à la nature des choses qu'on explique: & celle qu'exprime le mot de *concevoir*, regarde plus particulièrement l'ordre & le dessein de ce qu'on se propose. *Comprendre* paroît mieux convenir en fait de principes, de leçons, de préceptes, de connoissances spéculatives. Ces choses se *compréhendent*. Il est difficile de *comprendre* ce qui est abstrait. La facilité de *comprendre* désigne un esprit pénétrant. Tout le monde ne *comprend* pas ce qui est relevé.

On dit d'un homme qui a une conduite extraordinaire & bizarre, ou qui fait des choses qui portent dans l'esprit quelque sorte d'étonnement, de surprise, qu'on ne le *comprend* pas. ACAD. FRAN.

*Mais en vain à l'esprit croit-il se faire entendre, Si, sans être savant, je ne puis le comprendre.* VILL.

COMPRENDRE, en Théologie, a une signification particulière; il veut dire, connoître une chose autant qu'on peut la connoître: c'est en ce sens qu'il se prend lorsque les Théologiens demandent si les bienheureux qui voient Dieu clairement dans le Ciel, le *compréhendent*. *Compréhendere*; les Théologiens disent *rem aliquam totam & totaliter cognoscere*. En ce sens-là les bienheureux ne *compréhendent* point Dieu, parce que la connoissance qu'ils ont de Dieu seroit infinie, ce qui est impossible. ☞ Ils connoissent de cet Etre innui tout ce qu'en peut connoître une créature finie.

COMPRIS, ISE, part. Il a les significations de son verbe, en latin comme en François.

Y COMPRIS, NON COMPRIS. Espèce de formule dont on sert, pour dire, en y comprenant, sans y comprendre. Il a dix mille livres de revenu, y *compris* les profits de sa charge, non *compris* la maison où il loge. ACAD. FR.

COMPRESSE, f. f. terme de Chirurgie. C'est un linge plié en plusieurs doubles, qu'on met sous les bandages, pour empêcher que les plaies ne saignent, on ne s'enflent, ou pour y arrêter les médicamens qu'on y a appliqués. *Penicillum, penicillus, splenium*. Schuler dit, dans son *Animam. Chirurgie* que les Anciens composoient les *compresses* d'étroupe caracée, ou de plumes cousues entre deux linges, & qu'ils les appeloient coussinets ou plumaceaux.

Ce mot vient du latin *comprimere*, *presser fortement*.

**COMPRESSIBILITÉ**, f. f. terme Didactique. Qualité d'un corps qui peut être comprimé. *Compressibilitas*. La *compressibilité* de l'air est la cause de son élasticité, de son ressort. On peut voir les effets de la *compressibilité* & de la dilatabilité de l'air dans un *memoire de M. de Réaumur sur les Thermometres de l'année 1731*.

**COMPRESSIBLE**. adj. Qui est capable de compression. *Quod comprimi potest*. L'air est *compressible*, l'eau ne l'est pas, ou l'est très-peu.

Ce mot vient du latin *compressibilis*, mot impropre.

**COMPRESSIF**, IVE, adj. terme de Chirurgie, qui s'applique à ce qui sert à comprimer. On met un bandage *compressif* sur l'ouverture de la veine pour empêcher le sang de couler. On met un appareil *compressif* sur les plaies pour y tenir les médicamens appliqués.

**COMPRESSION**, f. f. terme particulièrement d'usage en Physique où il signifie l'action de comprimer, de serrer un corps, de sorte que ses parties se rapprochent les unes des autres, & qu'il occupe moins d'espace; ou l'effet qui est produit dans ce qui est comprimé. *Compressio*. L'eau purgée d'air est incapable de *compression*. La *compression* de l'air par son propre poids est surprenante. Le degré de *compression* où il peut être porté par le secours de l'art, est bien plus surprenant encore.

Dans ce sens ce mot est synonyme à *condensation*. Les Encyclopédistes prétendent cependant que la *compression* est proprement l'action d'une force qui presse un corps, soit qu'elle le réduise en un moindre volume ou non; & que la *condensation* est l'état d'un corps qui par l'action de quelque force est réduit à un moindre volume. Ainsi ces deux mots expriment, l'un la force, l'autre l'effet, qu'elle produit, ou tend à produire.

**COMPRESSION du cerveau**. Terme de Médecine, par lequel on désigne un accident qui survient dans les fractures du crâne & dans les coups qu'on reçoit à la tête, lorsque que quelques vaisseaux viennent à se rompre, & versent le fluide qu'ils contiennent. Ce fluide extravasé, comprime la substance du cerveau, & trouble ses fonctions. Accident souvent mortel, auquel on ne peut remédier que par les saignées du pié & par l'usage des délayans propres à résoudre l'humeur extravasée, quelquefois même par l'opération du trépan.

**COMPRIMER**. v. a. Presser un corps avec force, de manière que ses parties se trouvant plus près les unes des autres, il occupe moins d'espace. *Comprimere*. L'air que l'on comprime dans les arquebuses à vent, fait presque autant d'effet que la poudre.

**COMPRIMÉ**, ÉE part. *Compressus*.

**COMPRIMÉ**, terme de Botanique. Qui porte la même empreinte des deux côtés opposés. Voyez FEUILLE.

**COMPRINS**, INSE. Vieux mot, pour compris, comprise.

**COMPROMETTRE**, v. n. qui se conjugue comme mettre. Faire un compromis, consentir réciproquement par acte de se rapporter au jugement d'un ou de plusieurs arbitres, sur un différend, un procès qu'on a ensemble, ou de payer une somme dont on convient. *Compromittere, compromissum facere*. Ces deux parties ont enfin *compromis* de tous leurs différends entre les mains de deux arbitres. Ils ont *compromis* sur tous les chefs de leur procès.

**COMPROMETTRE** est aussi actif, & signifie exposer quelqu'un à recevoir quelque chagrin, quelque dégoût, soit en se servant de son nom, sans son aveu, soit en l'embarrassant dans des affaires. Je ménagerai si bien les choses, que je ne vous *compromettrai* pas. ACAD. FR.

On dit à peu près dans ce sens, *compromettre*

son autorité, sa dignité, l'exposer à recevoir quelque déchet, quelque diminution. Voyez COMPROMIS.

Se *compromettre*, se mettre au hasard, s'exposer, *exponere se, adire periculum, venire in disermen*.

Se *compromettre*, signifie aussi, avoir des querelles avec ses inférieurs. *Venire in controversiam*. Un honnête homme ne doit pas se *compromettre* avec des coquins, ni un maître avec ses domestiques.

COMPROMIS, ISE, part.

**COMPROMIS**. f. m. Acte par écrit, signé des parties, par lequel elles conviennent d'une ou de plusieurs personnes pour décider leur différend ou leur procès, & promettent réciproquement de s'en tenir à leur décision, sous quelque peine pécuniaire, contre le contrevenant, laquelle doit être spécifiée dans l'acte. *Compromissum*. Ceux qui sont choisis par les parties en conséquence d'un *compromis*, sont appelés arbitres, bien différens des arbitrateurs ou aimables Compositeurs. Voyez ces mots. Leur décision, Sentence arbitrale. On peut appeler d'une Sentence arbitrale; mais l'appel interjeté emporte le paiement de la peine, sans retour, en faveur de celui qui acquiesce à la Sentence. Mettre une affaire en *compromis*, dresser, faire, passer, signer un *compromis*. Les *compromis* doivent porter un certain temps, & une peine payable par celui qui ne voudra point acquiescer au jugement. Les *compromis* se doivent mettre entre les mains des arbitres. Un *compromis* est inutile, ou à raison des parties qui compromettent, ou à raison de ceux qu'on prend pour arbitres, ou à raison des causes pour lesquelles on fait un *compromis*. Un esclave ne peut faire de *compromis*, sans l'aveu de son maître, ni un pupille sans l'autorité de son tuteur, ni une femme pour les affaires d'autrui. On ne sauroit par un *compromis* prendre pour arbitre un esclave, un pupille, un sourd, un muet, ni celui qui est Juge naturel de l'affaire pour laquelle on fait un *compromis*, ni celui qui a intérêt dans l'affaire, ni un mineur de vingt ans, ni un laïque dans une cause purement Ecclésiastique, à moins qu'on ne l'ait choisi conjointement avec une personne Ecclésiastique, & que le *compromis* n'ait été passé par autorité du Supérieur Ecclésiastique. Les choses pour lesquelles on ne peut faire de *compromis* sont une restitution en entier, une cause de mariage, une affaire criminelle, une question d'Etat, & généralement toutes les choses où il s'agit plutôt de l'intérêt du Public, que des Particuliers. INST. DU DROIT.

On dit aussi au figuré, qu'il ne faut point mettre son honneur en *compromis*; pour dire, au hasard. *Honorem, famam, auctoritatem in periculum adducere*. Mettre quelqu'un en *compromis* avec un autre, le compromettre. On ne doit point se mettre en *compromis* avec ses inférieurs; pour dire, avoir des querelles avec eux. *Contendere, rixari; venire in controversiam cum aliquo*. Mettre en *compromis*, signifie aussi, mettre en balance, contester. *De re aliqua cum aliquo contendere*. Il mit toutes ses affaires en *compromis*. VAUG. Alexandre ne pouvoit souffrir qu'il y eût une nation qui lui mit en *compromis* le titre d'invincible. Id. Est-ce ainsi qu'on met en *compromis* devant la raison humaine, les merveilles & la puissance de Dieu? PÉLISS.

On dit aussi *compromis* en matière bénéficiaire, & c'est un acte par lequel ceux qui ont droit d'élection transmettent à une ou à plusieurs personnes d'entr'eux le droit d'élire un sujet capable de remplir un bénéfice, ou une dignité. Ainsi, on dit que des élections de Prélats sont faites par *compromis*, lorsque des électeurs ne pouvant s'accorder, donnent le pouvoir à quelques-uns d'entr'eux de faire l'élection, en les obligeant par serment de choisir le plus digne. *Rem alicujus arbitrio, judicio permittere*.

Ce mot, *compromis*, vient du latin *promittere*, promettre, & de la préposition *cum*, avec; chacun de ceux qui font un *compromis* promettant les mêmes choses, s'engageant aux mêmes choses. C'est une promesse commune, mutuelle de plusieurs person-

nes, que font plusieurs personnes ensemble, & réciproquement.

**COMPROMISSAIRE**, adj. employé aussi substantivement. *Compromissarius*. Celui que l'on choisit par compromis pour terminer une affaire, décider quelque chose, faire une élection, &c. Juges *compromissaires*, arbitres.

**COMPROTECTEUR**, f. m. *Comprotektor*. Qui est protecteur conjointement avec quelque autre. Ce mot ne se dit que des Cardinaux, à l'égard des États dont ils sont protecteurs avec quelqu'autre, ou des Cardinaux & Prélats, à l'égard des Ordres Religieux.

**COMPROVINCIAL**, adj. Qui est de la même Province. *Comprovincialis*. Les Evêques comprovinciaux se font assemblés.

**COMPS**, petite ville de France en Provence, Diocèse de Frejus, viguerie de Draguignan.

**COMPTABILITÉ**, f. f. terme usité dans les Chambres des Comptes, pour désigner une nature particulière de recette & de dépense dont on doit rendre compte. *Comptabilité* des tailles, des domaines du Roi, &c.

**COMPTABLE**, adj. & f. m. & f. Le *p* de ce mot, ni de ceux qui suivent, ne se prononce point. Il y a même de bons auteurs qui écrivent *comtable*, d'autres *contable*; mais il faut écrire *comptable*, aussi bien que *compte*, pour distinguer ce mot de *Comte*, qui est un titre, & un nom de dignité, *comes*. *Comptable*, est celui ou celle qui gèrent ou ont géré les affaires d'autrui; qui ont reçu les effets ou les deniers qui leur appartiennent, dont-ils sont obligés de rendre compte. *Qui rei alicujus rationem debet reddere; à quo rei alicujus ratio repeti jure potest, reddenda rationi obnoxius*. Tout Procureur, tout Commis, est *comptable* à son maître de son administration, de son manquement. Un tuteur est *comptable* à ses mineurs. Les Receveurs des droits du Roi sont *comptables* à la Chambre des Comptes. Il est dangereux de prêter de l'argent à un *comptable*.

Ce mot vient de *computabilis*, de *computare*.

**COMPTABLE** signifie aussi responsable. Nous sommes *comptables* envers Dieu, nous lui rendrons compte un jour de toutes nos actions, des paroles oiseuses que nous avons dites. Souvenez-vous, Caton, que vous êtes *comptable* à la postérité de l'estime que Rome vous a accordée. VILL.

Puisque l'homme est l'auteur immédiat de ses actions, il en est *comptable*, & elles peuvent raisonnablement lui être imputées; on peut les mettre sur son compte: on est en droit de lui en faire rendre compte, & de rejeter sur lui tous les effets qui en sont les suites naturelles. Voyez IMPUTATION & IMPUTER.

On appelle *quittances comptables*, les quittances en parchemin, revêtues des formes nécessaires pour être reçues dans un compte, pour faire décharger un *comptable* de quelque partie. *Apocha quæ solvendæ pro debito pecuniæ habere locum possit*.

**COMPTABLIÉ**, f. f. terme de Commerce. Ce mot est en usage à Bordeaux. On appelle *comptablié*, le Bureau où l'on paye les droits que les marchandises doivent au Roi.

Ce mot vient de *comptable* & de *compte*.

**COMPTANT**, adj. m. Argent qui est présent, réel, effectif. Les offres sur le retrait lignager se doivent faire à toutes expéditions de la cause en deniers *comptans*, à découvert, & à parfaire. Il a payé en deniers *comptans*. En ce sens, il est opposé à *crédit*.

**COMPTANT**, f. m. se dit du fonds qui se trouve en argent dans la caisse d'un Marchand, d'un Banquier, d'un Financier. *Pecunia præsens, numerata*. Il s'est trouvé chez lui cent mille écus de *comptant*, & deux fois autant en effets. Cet homme a bien du *comptant*. Avoir du *comptant*. LA FONT. Il est populaire, quand il est employé de cette dernière façon.

Ordonnance de *comptant* est, en termes de Finances, une ordonnance que le Roi donne pour faire payer *comptant* à son Trésor une certaine somme qui passe ensuite dans les comptes, sans qu'il y soit fait

mention de sa destination, & sans avoir besoin d'autres formalités, supposant que c'est pour les affaires secrètes & importantes de l'Etat: *Mandatum regium de numerandâ statim pecuniâ*. Une ordonnance de *comptant* de cent mille écus sur le Trésor Royal.

On appelle *grand comptant*, le Bureau du Trésor Royal où l'on paye les sommes au dessus de 1000 liv. & *petit comptant*, celui où l'on paye les sommes au dessous de 1000 liv.

On dit adverbiallement, payer *comptant*, sur le champ, & sans demander crédit. *Alicui numerare, pecuniam numerare*.

On dit au figuré, qu'un homme a payé un autre tout *comptant*, lorsqu'il a repoussé sur le champ quelque offense qui lui a été faite, soit par des coups de mains, soit par une prompte & piquante repartie. *Vim vi repellere*.

**COMPTE**, f. m. Synonyme de calcul, supputation. *Computatio*. On lui a donné de l'argent sans *compte* ni mesure. J'ai fait le *compte* de mon argent. *Numerum inire*. Le *compte* est juste. On donne à un domestique l'argenterie en *compte*, par *compte*.

**COMPTE** est aussi une supputation par quelque opération d'arithmétique, addition, soustraction, multiplication ou division. Il faut qu'il y ait quelque erreur dans cette addition, je n'y trouve pas mon *compte*. *Numerus*. J'ai mon *compte*, je trouve mon *compte*, j'ai compté juste cette fois-ci. *Numerum nunc sedulo habui*.

**COMPTE** signifie aussi le papier où l'on a mis le calcul & la supputation de ce qu'on a mis ou de ce qu'on a reçu, ou de tous les deux ensemble. Porter une chose en *compte*. *Rationibus inferre*. Demander *compte*, sommer de rendre *compte*. *Ad computationem vocare*.

On dit qu'un homme est de bon *compte*; pour dire, qu'il est fidèle, qu'il ne trompe point dans ses *comptes*. Faire un *compte rond*. *Rotundare Summam*.

On appelle vulgairement *compte rond*, un nombre sans fractions, c'est-à-dire, qui n'est composé que de dizaines, de centaines, de milliers. Dix, vingt, trente, quarante, cent, mille, &c. sont des *comptes ronds*. Onze, vingt-deux, cinquante cinq, cent-un, &c. ne sont pas des *comptes ronds*.

Mais quand on *compte* par espèces, on appelle *compte rond*, un certain nombre de ces espèces sans fractions, quatre, cinq, dix, trente, cent écus, ou louis font un *compte rond*; cinq sols, dix sols, vingt sols, &c. font un *compte rond*; dix livres cinq sols, deux sols six deniers, &c. ne sont pas un *compte rond*.

**COMPTE borgne**, se dit aussi familièrement d'un *compte* mal-fait, ou qui n'est pas clair.

**COMTES faits**, se dit de certaines tables ou tarifs, dans lesquels on trouve des réductions toutes faites, de poids, des mesures, de changes, d'écouptes, d'intérêts, de monnoie, &c. Tels sont ceux de Barrême.

**COMPTE**, en termes de Marchands, se dit des registres respectifs qu'ils tiennent de leur négoce, & des affaires qu'ils ont ensemble. *Accepti & expensi codex*. Ainsi, on dir, qu'un homme enseigne à tenir les livres de *compte*, quand il montre la manière de les tenir en bon ordre, à mettre l'*avoir* d'un côté d'un feuillet, & le *debit* vis-à-vis. Il faut qu'un Marchand représente ses livres de *compte* en bon état, toutes fois & quantes. On appelle entr'eux, solder un *compte*, ce qu'on appelle ailleurs l'arrêter.

**COMPTE**, en termes de Palais, est l'état qu'on donne en Justice de ce qu'on a reçu, ou dépensé pour quelqu'un, dont on a eu les biens en manquement. *Rationes accepti & expensi*. Un *compte* est composé de trois parties; savoir, d'une préface; qu'on appelle communément le préambule du *compte*, & de deux autres parties; savoir, de la recette & de la dépense: on y ajoute la reprise, lorsqu'on n'a pas reçu tout ce qu'on étoit chargé de recevoir. Cette division d'un *compte* est ce qu'on appelle ordre de *compte*.

**COMPTE de Communauté**, est le dénombrement des effets de la Communauté entre mari & femme, contenant l'état auquel cette Communauté se trouve au



jour de sa dissolution, pour les biens de la dite Communauté être partagés entre l'un des conjoints & les héritiers du prédécédé.

**COMPTE de Tutelle**, est celui qui se rend par le tuteur de l'administration des biens de son mineur, dont il a été chargé par l'acte de tutelle. Un tuteur ne peut traiter avec son mineur, qu'il n'ait rendu son *compte* de tutelle.

Les débats, les soutènements des *comptes*, sont les écritures qu'on fournit respectivement pour défendre ou combattre les articles des *comptes*. *Scripta utrinque ad tuendas debiti & expensarationes*. Affirmer un *compte*, c'est jurer qu'il est véritable, quand on le présente. *Rationes tueri, defendere*. Examiner un *compte*, c'est y mettre des apostilles pour allouer ou débattre les articles. *Rationes excutere, expendere*. Clorre un *compte*, c'est arrêter le reliquat à la fin d'un *compte*. *Consolidare*. Ordre de *compte*, c'est diviser un *compte* en chapitres de recette, de dépense & de reprise. *Accepti vel expensarationes inire, rationes subducere*. Aputer un *compte*, c'est en faire juger tous les débats, en faire lever les souffrances. *Conficere consolidare*. Débet de *compte*, c'est la somme dont la recette excède la dépense par le finitio d'un *compte*. *Supputatis utrinque rationibus excedens summam*.

**COMPTE par bref état**, est celui qui se rend par simple mémoire, sans être divisé en chapitres de recette, de dépense & de reprise.

**COMPTE de Clerc à Maître**, est celui où le comptable porte en recette & en dépense tous les profits, routes les pertes, tous les frais qu'il a pu faire dans sa commission.

**COMPTE en Banque**. C'est le fonds que des négocians ou des particuliers déposent dans la caisse commune d'une banque.

**COMPTE en participation**. Espèce de *compte* qui se fait entre deux Marchands ou Banquiers, pour raison d'une société anonyme, qu'on appelle société participipe, ou société par participation. *Voyez* ces mots.

**COMPTE**. (*Bordereau de*) Extrait d'un *compte*, qui comprend tous les articles tirés hors de ligne, tant de la recette que de la dépense.

**COMPTE**. (*Ouvrir un*) Placer un *compte* pour la première fois dans le grand livre, en désignant la personne avec laquelle on entre en *compte*.

**COMPTE**. (*Passer en*) Tenir *compte* à quelqu'un d'une somme qu'on lui doit.

**COMPTE**. (*Papier de*) Sorte de grand papier fin, connu sous ce nom dans les Papeteries, sur lequel on écrit communément les *comptes*.

**COMPTE**, (*Ligne de*) est la somme qu'on tire en une marge blanche qu'on laisse exprès au côté d'un *compte*. *Sulducta ex rationibus expensis summa*. Elle contient en chiffre Romain la partie couchée au long dans l'article qui y répond. Dans le calcul, on ne regarde que ce qui est tiré en *ligne de compte*. Les Trésoriers de France ne sont Juges que de la *ligne de compte*, ils n'ont point de Jurisdiction contentieuse.

On dit figurément en ce sens, mettre en *ligne de compte*, mettre sur son *compte*; pour dire, faire valoir les bons offices que nous rendons, ou qu'on nous a rendus. *Beneficiorum in numero aliquid ponere*. Il faudra, s'il vous plaît, que vous mettiez en *ligne de compte* tout ce que j'ai fait pour vous.

Prendre une chose sur son *compte*. Dans le sens propre, c'est se charger de l'exécuter. *Aliquid in se recipere*. Je prends cela sur mon *compte*, ne vous inquiétez de rien.

**COMPTE** ne se dit pas seulement des affaires d'intérêt, mais en toutes les autres choses dont on est tenu de rendre raison, ou à soi-même, ou à ses supérieurs. Alors il est pris figurément. *Ratio*. Je ne prends point ce que vous avez dit sur mon *compte*, c'est-à-dire, je ne m'en fais point d'application. Dieu nous demandra *compte* des talens que nous n'avons pas fait profiter. Il est nécessaire de rentrer quelquefois en soi, & de se rendre un *compte* exact de ses paroles, de ses sentimens, & du progrès qu'on a fait dans la sagesse. S. EYR. Avertis par l'Évangile de tenir nos

*comptes* prêts, combien peu d'attention avons-nous à les régler? P. GAIL. La dévotion qui se déploie en démonstrations & en actes, dont l'amour propre se flatte que Dieu lui tiendra *compte*, est une fausse vertu. FLECH.

*Maître de mon destin, libre dans mes soupirs,  
Je ne rendrois qu'à moi compte de mes desirs.* RACINE.

*Qu'heureux est le mortel, . . . . .  
Qui de sa liberté forme tout son plaisir,  
Et ne rend qu'à lui seul compte de son loisir.* BOIL.

On dit encore au figuré, mettre quelque chose sur le *compte* de quelqu'un; pour dire, lui imputer. *Imputare*. C'est injustement pour l'ordinaire qu'on met les fautes de la jeunesse sur le *compte* de ceux qui les instruisent: on pourroit souvent, avec bien plus de raison, les mettre sur le *compte* des parens, qui, faute d'application, ou par trop d'indulgence, sont cause de leur dérèglement.

Avoir à bon *compte*, faire bon *compte*, avoir à bon marché, faire bon marché; vous aurez cela à bon *compte*. Ce marchand vous fera bon *compte*: on dit dans le même sens vivre à bon *compte*. *Modico pretio*.

On dit figurément faire son *compte*, trouver son *compte*, trouver du profit, de l'avantage. *utilitas, commodum*. Il a bien fait son *compte* dans cette ferme, dans cette affaire. Il y a des amis agréables qui amusent, mais ils n'ont que l'écorce; pour peu qu'on approfondisse, on n'y trouve pas son *compte*. M. Sc.

On dit encore figurément, avoir son *compte*, avoir ce qu'on désire, ou ne manquer de rien. Il est bien aisé de philosopher quand on a son *compte*.

*Gardez-vous de rien dédaigner.*

*Sur-tout quand vous avez à peu près votre compte.* LA FONT.

Rendre *compte* signifie encore dans le figuré, rapporter ce qu'on a fait dans une affaire, & en rendre raison. *Rationem subjicere*. On rend *compte* de sa conduite à ses supérieurs. Rendez-nous *compte* de cette affaire.

Quelquefois c'est faire un simple récit. *Narrare*. Rendez-nous *compte* de ce que vous avez vu, de ce qui vous est arrivé.

On dit aussi qu'un homme fait bien son *compte*, entend bien son *compte*; pour dire, qu'il entend bien ses intérêts.

Faire *compte*, tenir *compte* d'une personne ou d'une chose, en faire cas, l'avoir en quelque considération. On fait grand *compte* d'un tel, on n'en tient aucun *compte*.

On dit encore qu'une femme ne tient pas *compte* d'elle; pour dire, qu'elle a peu de soin de se parer, de s'ajuster. La plupart de ces expressions figurées ne sont que du style familier.

**COMPTE** se dit aussi de plusieurs petites choses qu'on prend à la main, ou qu'on jette ensemble pour compter avec plus de promptitude. *Numerus*. Les prunes, les mûres se comptent deux à deux, trois à trois; les espèces d'or & d'argent deux à deux, trois à trois, quatre à quatre: & chaque prise ou jet s'appelle un *compte*.

On appelle bois de *compte*, celui qu'on vend à tant de buches par corde. *Voyez* Bois.

Dans le commerce de la morue, on appelle grand *compte* ou *compte* marchand, un certain nombre de poignées de morues; à Orléans le grand *compte* est de soixante-six poignées ou 132 poissons, le petit *compte* est le plus petit nombre de morues qu'on donne au cent; à Paris le cent de morues, petit *compte* est de 54 poignées, ou 108 morues.

**COMPTE** en termes d'Horlogerie. On appelle Roue de *compte*, une certaine roue qui n'est point dans la cage de l'horloge. Elle est attachée en dehors, & contre l'usage des autres roues; ses dents ne sont pas à l'extrémité extérieure, mais en dedans: elles sont au nombre de 78, parce qu'une horloge en douze heures frappe 78 coups.

Il y a des coches sur le tour extérieur de cette roue , dans lesquelles entre la détente , quand l'horloge a sonné le nombre de coups nécessaires. Entre ces coches il y a des espaces qui sont plus ou moins grands , selon le nombre des coups que l'horloge a à sonner. Lorsqu'elle ne doit sonner qu'une heure ou deux , les espaces sont fort courts , & pour le peu que la roue de *compte* tourne , la détente trouve une coche où elle tombe , mais lorsqu'elle doit sonner beaucoup d'heures , comme onze ou douze , ces espaces sont grands pour donner le temps à l'horloge de sonner tous les coups requis , avant que la détente trouve une hoche où se reposer.

**COMPTE** ou *Goutte de lait*. Verroterie dont on se sert sur la côte d'Afrique , pour faire la traite avec les Noirs.

**COMPTE brodé** ou *Contre-brodé*. C'est une autre verroterie qui sert au même commerce ; il y en a de bleu à fleurs blanches , & de rouge , les uns aussi à fleurs blanches , & d'autres à fleurs jaunes.

**CHAMBRE DES COMPTES**, est une Cour Souveraine fort ancienne , & qui dans les cérémonies marche à côté du parlement ; c'est où se rendent les *comptes* des deniers du Roi , où l'on enregistre & où l'on garde ce qui concerne son Domaine , le *compte* du Trésor Royal des parties casuelles des recettes générales , &c. *Rationum regiarum Curia*. *Curia ratiociniorum* , *Curia rationalium magistratuum*. Il y a des Présidens & Maîtres des *comptes* en chaque semestre. *In regiarum rationum Curia Praeses* , *Magister* , *Judex* ; *ratiociniorum Magister* , *Praefectus rationum regiarum* , ou *ratiociniorum*. Au grand Bureau ils jugent & vérifient les Lettres-Patentes , sermens de fidélités , aveus & dénombremens. Au second Bureau se jugent les *comptes* de tous les Comptables. Les Auditeurs des *Comptes* sont ceux qui examinent les *comptes* & les quittances , & les rapportent au Bureau , qui mettent les apostilles , atrêts & finito des *comptes*. *Regiarum rationum Auditor*. Il y a des Correcteurs qui sont établis pour revoir & corriger les *comptes* , quand il y a eu de l'erreur en leur jugement. *Regiarum rationum Corrector* , *emendator*. Il y a des *Chambres des Comptes* établies à Paris , à Rouen , à Dijon , à Montpellier , en Provence , &c. Celle de Rouen fut établie en 1580 , par Henri III. Il y en a une à Blois pour l'apanage de Monsieur de Duc d'Orléans. La *Chambre des Comptes* n'a été fixée à Paris , & rendue sédentaire que sous Philippe le Bel. Avant ce temps là , elle faisoit partie du Conseil du Roi. Elle avoit la direction des Finances. Ce Conseil du Roi fut partagé en deux , le Parlement qu'on appeloit aussi *Chambre* , & la *Chambre des Comptes*. C'est pourquoï elles ont eu d'abord des Avocats & des Procureurs Généraux , qui étoient communs aux deux Compagnies. Voyez **CHAMBRE**. La *Chambre des Comptes* étoit anciennement ce qu'est aujourd'hui le Conseil des Finances. Il y a eu de tout temps des Présidens à la *Chambre des Comptes* ; l'un étoit Ecclésiastique , & l'autre Laïque ; quelquefois l'un & l'autre ont été Prélats. Le Président Laïque étoit toujours un des principaux Seigneurs de la Cour. Quand on eut ôté le Président Evêque ou Archevêque , le Grand Bouteillier de France fut quelque temps premier Président de la *Chambre des Comptes*.

**COMPTE** se dit adverbiallement en ces phrases. Recevez cela à bon *compte* ; pour dire , à la charge de le déduire sur ce que je vous dois. *Aliquid rationibus inferre* , *in rationes inducere*. En fin de *compte* ; pour dire , on verra par la suite , à la fin du temps , ce qui en fera. *Ut res cadat*. Au bout du *compte* , façon de parler familière dont on se sert à la fin d'un discours , pour dire après tout , tout bien considéré. Au bout du *compte* , que peut-il en arriver ? *Ut res pessimè cedat*. A mon *compte* , à son *compte*. Selon son opinion , selon qu'il suppose. *Opinione meâ* , *tuâ* , *suâ*.

A **COMPTE** s'emploie dans le même sens qu'à *bon compte* , pour signifier ce qu'on donne , ou ce qu'on reçoit sur une somme d'argent dûe. J'ai reçu cinq cens livres à *compte* des mille livres qui m'étoient dûes. On en fait même souvent un substantif. Je n'ai encore reçu aucun à *compte*. J'ai reçu plusieurs à *compte*.

**COMPTE** se dit proverbialement en ces phrases. Les bons *comptes* sont les bons amis ; pour dire , qu'on ne peut être ami sans garder la foi & la justice les uns aux autres. On dit , qu'un homme est bien loin de son *compte* , lorsqu'il avoit raisonné sur un faux principe , & que le succès ne répond pas à son attente. On dit aussi , à tout bon *compte* revenir ; pour dire , qu'on est toujours reçu à compter de nouveau. On dit qu'un homme est Trésorier sans rendre *compte* ; pour dire , qu'il dispose du bien d'autrui comme il lui plaît , & sans qu'il s'en soit chargé par *compte*. On dit aussi , qu'un homme en a pour son *compte* , quand il lui est arrivé quelque malheur , quelque disgrâce , quand il a reçu quelque mauvais traitement. On dit aussi dans le même sens , en tenir pour son *compte*.

*Seigneur Prélat , vous en auriez sans doute  
Quelque regret , ou je vous connois mal.*

*Et vous diriez ; c'est dommage , il m'en coûte*

*Un serviteur , zèle certe & loyal :*

*Moi cependant , j'en tiendrois pour mon compte.*

P. DU CERC.

On dit aussi , vous ne trouverez pas votre *compte* avec cet homme-là ; pour dire , ne contestez pas contre lui , il est plus fort , plus habile que vous. On dit , qu'un homme ne tient ni *compte* ni mesure , quand il laisse aller ses affaires en confusion , sans en prendre soin. On dit aussi , que chacun veut avoir son *compte* ; pour dire , que personne ne veut relâcher de ses intérêts.

**COMPTE-PAS**. f. m. Instrument de Géométrie qui sert à mesurer les distances , à compter combien on a fait de pas en allant d'un lieu à un autre. Voyez **PODOMÈTRE** : c'est la même chose. *Podometrum*.

**COMPTER**. v. a. Faire le dénombrement de plusieurs choses , ou quantités séparées de même nature. *Numerare* , *dinumerare* , *annumerare*. Les voix se pèsent & ne se comptent pas. Une grande ame ne doit point compter ses bienfaits. **CH. DE MER**.

*Ah ! souffrez qu'un Couvent , dans les austérités ,  
Use les tristes jours que le Ciel m'a comptés.*

MOL.

NICOD dérive ce mot de *computare*.

**COMPTER** signifie aussi , calculer , supputer par les règles d'Arithmétique , exécuter les différentes opérations d'Arithmétique. *Computare* , *rationem supputare* , *putare*. On compte tous les temps des mouvemens des astres , des éclipses de Soleil & de Lune.

**COMPTER** se dit aussi relativement aux artêts de payement ou de compte que font entr'eux ceux qui ont eu des affaires ensemble , des sociétés , des charges , des commissions & des manimens. Les Marchands doivent compter tous les six mois , tous les ans , avec leurs chalands , pour empêcher les fins de non-recevoir : les Receveurs sont amendables , quand ils ne comptent point à la Chambre dans les délais de l'Ordonnance. Dans cette acception il s'emploie absolument. On dit en ce sens , quand on compte sans son hôte , on compte deux fois ; pour dire , que quand on fait un compte à son avantage , & en l'absence de la partie intéressée , on est sujet de se tromper.

On dit compter par un bref-état , quand on compte sur des mémoires , bordereaux , ou états du Roi sommairement. **Compter** en forme , lorsqu'on présente un compte libellé , & qu'on l'exa-

mine avec un légitime contradicteur. *Compter* de Clerc à Maître, se dit dans les traités & recouvrements qu'on ne peut pas faire à fort fait, où le Receveur n'est responsable que de ce qu'il a reçu. On dit aussi, on lui a *compté* cela, on lui en a tenu compte, on lui a alloué cet article.

COMPTER signifie quelquefois, payer. *Numerare*. On a renvoyé un tel Officier supprimé au Trésor Royal où on lui comptera le prix de sa charge. On dit aussi en ce sens d'un méchant payeur, c'est un homme qui ne veut ni *compter*, ni payer.

COMPTER signifie aussi la manière de faire un compte. *Computare, numerare, supputare*. Dans les affaires de succession on *compte* tantôt par touches, tantôt par têtes. Dans les hôtelleries & dans les lieux où l'on donne à manger, on dit *compter* par tête, *compter* par pièce; pour dire, *compter* la dépense selon le nombre des personnes qui ont mangé, ou selon le nombre des pièces qui ont été servies.

COMPTER, construit avec pour, signifie quelquefois, estimer, réputer. C'est un homme qu'il faut *compter* pour mort, *compter* pour rien, qui n'est capable de faire ni bien ni mal. Pour combien *comptez-vous* les travaux qu'il a soufferts en ce voyage? On doit *compter* pour rien tout ce qui ne contribue pas à rendre la vie agréable. CH. DE MER. Vous devriez *compter* pour quelque chose la violence que je me fais. PASC. Ceux qui se donnent la mort, ne la *comptent* pas pour si peu de chose. ROCHEF.

Quoi! lorsque vous voyez périr votre patrie,  
Pour quelque chose, Esther, comptez-vous votre vie?  
RACINE.

Je jouis d'une paix profonde;  
Et pour m'assurer le seul bien  
Que l'on doit estimer au monde,  
Tout ce que je n'ai pas, je le compte pour rien.  
L'AB. REGN. DES MAR.

Je les compte pour chose vaine;  
Et compte enfin pour un malheur  
Tout ce qu'on acquiert avec peine,  
Qu'on possède en tremblant, qu'on perd avec douleur.  
IBID.

COMPTER, se proposer; je *compte* partir demain.

COMPTER, construit avec sur, signifie s'assurer; faire fond sur quelqu'un, ou sur quelque chose. *Alicui confidere, in aliquo multum ponere*. Vous pouvez *compter* sur moi; pour dire, vous assurer que je vous servirai en toutes occasions. Je *comptois* là dessus; pour dire, je m'attendois à cela. On ne peut *compter* sur l'amitié des Tyrans. Ils *comptoient* beaucoup, & faisoient un grand fond sur le courage & la fidélité de Théodore. Jouissez du temps présent, sans *compter* sur l'avenir. Un jeune Avocat qui veut briller, *compte* plus sur un passage de Sénèque, que sur une bonne raison. P. RAP.

On dit, *compter* les morceaux à quelqu'un; pour dire, lui reprocher la nourriture qu'on lui donne. *Impensum alicui victum exprobare, impensum victum commemorare*.

COMPTER se dit aussi des distances des temps & des lieux, & des différentes manières de les distinguer. *Dinumerare, recensere, numerare*. On *compte* 1800 lieues d'ici à Surate. On *compte* en France par lieues, en Italie par milles, en Grèce par stades, en Orient par journées, aux Indes par cos. En Chronologie on *compte* par Olympiades, Lustrés, Indictions. On *compte* tant de Dynasties & tant de Rois en une telle Monarchie. On dit aussi qu'un homme *compte* toutes les heures, tous les momens; pour dire, qu'il s'ennuie fort, qu'il a grande impatience que quelque chose arrive: qu'il *compte* les pas; pour dire, qu'il marche fort lentement; & au figuré, qu'il fait les choses avec beaucoup de circonspection. On dit, tout *compté*,

tout rabatu; pour dire, après avoir compensé les avantages & les inconvéniens de quelque chose *Omnibus expensis*.

COMPTER se trouve, sur-tout en Poésie, pour répéter. *Repetere, numerare*.

COMPTER se dit figurément de la conduite qu'on tient les uns à l'égard des autres, & à l'égard de Dieu. *Gerere se erga aliquem*. Je ne *compte* point avec Dieu, avec mes amis. *Non ita me gero erga Deum. Non ita cum Deo discepto*. Des ames dévouées à Dieu doivent-elles donc *compter* si exactement avec Dieu? BOURDAL. Exh. T. 1, p. 212.

COMPTÉ, ÉE. part. *Numeratus*. Le chapitre de reprise des *comptes* est composé des deniers *comptes*, & non reçus. L'Evangile dit que nos chevreux sont *comptés*, qu'il n'en tombe pas un que par l'ordre de la Providence. On dit, brebis *comptées*, le loup les mange. Peine de vilain n'est de rien *comptée*. On dit aussi, tout *compté*, tout rabatu; pour dire, route déduction faite.

COMPTEUR. s. m. Celui qui compte. *Numerarius, computator*. Il faut qu'un Caissier soit habile *compteur*. Ce mot est peu en usage. *Compteur* en Angleterre, synonyme à receveur, officier de l'Echiquier chargé de recevoir tous les deniers dûs à la Couronne.

A Paris on appelle jurés *compteurs* & déchargés de poisson de mer frais, sec & salé, des Officiers de Police dont les fonctions sont de décharger & de compter tous les poissons qu'on vend, moyennant le droit qui leur est attribué.

COMPTEUR. s. m. Terme d'Horlogerie, Nom que les Horlogers en gros donnent à la détente d'une sonnerie, qui entre dans les entailles de la roue de compte.

COMPTOIR. s. m. Banc ou Bureau fermé, sur lequel les Marchands étalent leurs marchandises, ou comptent leur argent, & où le plus souvent ils l'enferment. *Mensû*.

COMPTOIR, en termes de Relations, est un Bureau général de Commerce, établi dans différentes villes des Indes pour chaque nation de l'Europe. A Surate, à Amadabat, il y a des *comptoirs* de Hollandois, d'Anglois, de François; des Bureaux où chacun d'eux fait son trafic à part. Les plus fameux *comptoirs* sont ceux des Marchands des villes Hanseatiques, établis à Anvers, à Berghen, à Novogrod, & autres villes de l'Europe; car, ce sont de grandes maisons magnifiquement bâties, qui ont trois ou quatre cens chambres superbement meublées, qui entourent une grande cour avec plusieurs cabinets, portiques, galeries, marais & greniers, pour y recevoir toutes sortes de Marchands & de marchandises. Ils y ont un Consul ou Juge avec plusieurs Officiers & serviteurs de leur nation, même des Collèges & des Précepteurs entretenus, parce qu'ils y envoient leurs enfans pour apprendre les langues & le négoce, & faire rendre compte à leurs Facteurs & Commissionnaires.

COMPTORISTE, s. m. terme de quelque usage parmi les Négocians. Il signifie homme de cabinet, ou plutôt un habile calculateur, un habile reneur de livres.

COMPULSER, v. a. terme de Pratique. Prendre communication de quelqu'Acte en vertu d'une Ordonnance du Juge: obliger un Notaire, un Greffier, ou autre personne publique, en vertu d'une Ordonnance du Juge, à délivrer des Actes, dont il garde les minutes, à une partie qui a intérêt de les produire en Justice. *Compellere. Compulser* les minutes d'un Notaire. *Compulser* les Registres du Greffe.

Ce mot vient du latin *compello, compuli, compulsum*.

COMPULSÉ, ÉE, part.

COMPULSEUR, s. m. nom d'Office sous les Empereurs Romains. *Compulsor*. Les *compulseurs* étoient des gens envoyés par la Cour dans les Provinces, pour faire payer ce qui n'avoit pas été payé à l'épargne dans le temps prescrit. Ces *compulseurs* firent de

si grandes exactions, sous prétexte de remplir leur devoir, qu'Honorius les supprima par une loi du 18 Août 412.

Callien appelle aussi *compulseurs* ceux qui dans les Monastères indiquoient les heures de l'Office Canonique, & qui avoient soin que les Moines se rendissent à l'Eglise à ces heures.

Les loix des *Viligots* font mention des *compulseurs* de l'armée. Les Gots appeloient ainsi ceux qui obligeoient les soldats d'aller au combat, ou à l'attaque.

Ce nom est pris du latin *compulsor*, qui vient de *compellere*, obliger, contraindre.

**COMPULSOIRE**, f. m. Lettres de Chancellerie, que le Roi accorde à des parties pour contraindre un Greffier, un Notaire, ou des personnes publiques, à leur délivrer des actes dont elles ont besoin; qui porte commission pour appeler les parties adverses, afin de les voir collationner. *Mandatum signatoria cathedra quo tabellio adigitur ad instrumenta litiganti necessaria exhibenda.* C'est en général un acte de Justice, qui enjoint à un homme public de communiquer les Registres dont il est dépositaire.

Les Procureurs appellent burlesquement un morceau de fromage affiné, un *compulsoire*, parce qu'il oblige à boire.

**COMPUT**, f. m. terme de Chronologie. *Computatio*. Il ne se dit que des supputations des temps qui servent à régler le Calendrier & les Fêtes de l'Eglise, comme le Cycle Solaire, le Nombre d'Or, l'Epaque, l'Indiction Romaine, & le temps des Fêtes mobiles, aussi-bien que les Calendes, Ides, Quatre-temps, Bisseste, &c. Scaliger dit que c'est Julius Firmicus, qui le premier s'est servi du mot de *computus* en ce sens, lequel dans la basse latinité a aussi signifié un *chapelet*, ou plusieurs grains enfilés.

**COMPUTISTE**, f. m. Celui qui travaille au comput, & à la composition du Calendrier. *Qui computat, computator, computorum auctor.*

**COMPUTISTE**. Officier de la Cour de Rome, dont la fonction est de recevoir les revenus du sacré collège. **ENCYC.**

**COMTAL**, ALE. adj. Qui appartient à un Comte. *Comitalis*. Ce mot se dit de la couronne que les Comtes mettent sur leurs armes, & qu'on appelle couronne *Comtale*, comme celle des Ducs s'appelle couronne Ducale. Si le Roi vouloit mettre une capitation sur les usurpateurs des couronnes Ducales & *Comtales*, il en tireroit des millions. **AMELOT DE LA H. Mém.**

On le dit aussi de la taille, taille *comtale*. Voyez **TAILLE**; & des bénéfices fondés par des Comtes; fondation *comtale*.

**COMTAT**, f. m. Le *Comtat* est le territoire, ou l'Etat d'Avignon. *Comitatus Vindascius*. On dit, le *Comtat Venaissin*, ou le *Comtat tout court*, comme on dit la Comté tout court, pour la Franche-Comté, ou le Comté de Bourgogne. Ce nom signifie Comté, & s'est formé de l'Italien *Contado*, depuis que le Pape est maître de ce Pays. Le *Comtat* a le Dauphiné au nord, la Provence au levant & au midi, & le Languedoc au couchant. La Capitale du *Comtat* est Avignon. La principauté d'Orange est renfermée dans le *Comtat*. Nous disons ordinairement le Comté d'Avignon.

**COMTADIN**, INE, ou **CONTADIN**, INE. f. m. & f. Qui est du *Comtat*. *Avenionensis*.

**COMTE**, f. m. Homme noble, qui possède une terre érigée en comté en sa faveur, ou en faveur de ses ancêtres. *Comes*. Le Comte de Soissons, d'Auvergne. L'Evêque de Beauvais est Comte & Pair, aussi-bien que ceux de Noyon & de Châlons sur Marne. Les *Comtes* tiennent le milieu entre les Ducs & les Barons. Ils ont droit de porter une couronne perlée sur leurs armes. La couronne de *Comte* est une lame en cercle, ornée de trois pierres précieuses, & surmontée de trois grosses perles ou d'un rang de perles, qui au milieu & aux extrémités de la lame se doublent, ou se triplent, & sont plus élevées que les

autres. Voyez Paschal, dans son *L. IX. des couronnes*, ch. 22.

**COMTE** se dit aussi des Chanoines qui sont nobles & fondés en qualité de *Comtes*. Les Chanoines de la Cathédrale de S. Jean de Lyon, ceux de Brioude en Auvergne, ceux de saint Pierre de Mâcon, &c. sont qualifiés *Comtes*, parce qu'ils étoient autrefois Seigneurs temporels des endroits où leurs Eglises sont situées. On a appelé autrefois *Comtes*, des Capitaines, gens du Conseil, Secrétaires & Juges des villes sous Charlemagne; & le *Comte* différoit du Duc, en ce que le *Comte* n'avoit qu'une ville sous lui, & le Duc une Province.

Ce mot vient du latin *comes*, parce que c'étoient d'abord des Seigneurs qui étoient à la Cour, ou à la suite de l'Empereur, ainsi appelés à *comitando*, vel *commeando*: d'où vient qu'on a appelé les *Comtes Palatins*, ceux qui étoient toujours au Palais au côté du Prince, qu'on nommoit aussi *Comites à latere*. Au tems de la République on appeloit *Comes* chez les Romains tous ceux qui accompagnoient les Proconsuls & les Propréteurs dans les Provinces, pour y servir la République, comme les Tribuns, ceux qu'on nommoit *Præfetti*, les Ecrivains, &c. Cela paroît par l'Oraison de Cicéron, *pro C. Rabirio postumo*, n. 13. Sous les Empereurs, les *Comtes* étoient tous les Officiers de la Maison de l'Empereur. Il semble qu'on peut faire commencer les *Comtes* dès le tems d'Auguste, qui prit plusieurs Sénateurs pour être ses *Comtes*, ainsi que Dion le rapporte, *L. LIII*, c'est-à-dire, pour l'accompagner dans ses voyages, & pour l'assister dans les affaires qui se jugeoient ainsi avec la même autorité que si elles eussent été jugées en plein Sénat. Gallien paroît avoir aboli ce Conseil, en défendant aux Sénateurs de se trouver dans les armées, & ses successeurs ne le rétablirent pas. Mais s'ils n'avoient pas avec eux un corps de Sénateurs, ils ne pouvoient pas manquer d'avoir un Conseil de gens de mérite. Décébale, Roi des Daces sous Trajan, voulant peut-être imiter les Empereurs, avoit aussi ses *Comtes*, qui étoient considérables, mais qui n'étoient pas les premiers. C'est Dion qui nous l'apprend, *L. LXVIII*.

Ces Conseillers des Empereurs étoient donc véritablement *Comtes*, c'est-à-dire, compagnons du Prince, & ils en prenoient quelquefois le titre, mais en y ajoutant le nom du Prince qu'ils accompagnoient. Ainsi c'étoit plutôt une marque de leur emploi, qu'un titre de dignité. Constantin en fit une dignité, & c'est sous lui qu'on commence à le donner absolument au *Comte* Denis, & à divers autres; & cet usage étant une fois établi, on le donna assez indifféremment, non-seulement à ceux qui suivoient la Cour, & qui accompagnoient l'Empereur; mais généralement presque à toutes sortes d'Officiers, comme on le peut voir par la longue liste qu'en a fait Du Cange. *Comes ararii; Comes sacrarum largitionum; Comes sacri consistorii; Comes curiæ; Comes capelle; Comes archiatrorum; Comes mercatorum; Comes vestiarius; Comes horreorum; Comes opsoniorum, aut annonæ; Comes domesticorum; Comes equorum regionum, aut Comes staluli; Comes domorum; Comes exæbitorum; Comes notariorum; Comes legum, seu Professor in Jure; Comes limitum, aut marcarum; Comes maritimæ; Comes portus Romæ; Comes patrimonii*. C'étoient des Officiers en chef, dont il est parlé en plusieurs endroits du Droit Romain. On donnoit aussi le titre de *Comte* pour honorer ceux qui avoient bien servi le public; par exemple, dans le Code, cette qualité est donnée aux Avocats, & aux Professeurs en Jurisprudence, qui avoient servi vingt ans. Ainsi, quoique le titre ou le nom de *Comte* fût en usage avant Constantin, ce n'étoit point encore le nom d'une dignité particulière & déterminée. C'est cet Empereur qui en fit une dignité, & qui divisa les *Comtes* en trois ordres, ainsi que nous l'apprend Eusèbe dans la vie de ce Prince. Les premiers portoient le titre d'Illustres, *Illustres*. Les seconds celui de Clairissimes, *Clarissimi*.



& ensuite *Speſtabiles*. Les troiſièmes ſe nommoient très-Parfaits, *Perſectiſſimi*. Le Sénat étoit compoſé des deux premiers Ordres; ceux du dernier n'y entroient point, mais ils jouiſſoient de pluſieurs des privilèges des Sénateurs. Il y avoit pluſieurs eſpèces de *Comtes*, dont les uns ſervoient ſur terre, & les autres ſur mer. Le premier de tous s'appela dans le bas Empire, *Protoconte*, *Protocomes*. Conſultez *Spelman*, *Gloſſar. Archæol.* & *Du Cange*, qui fait un catalogue de tous les différens genres & noms des *Comtes*. Les François, lorsqu'ils paſſèrent dans les Gaules, n'abolirent point la forme du Gouvernement des Romains. Comme les Gouverneurs des Villes & des Provinces s'appeloient *Comtes* & *Ducs*, ils ne voulurent point y apporter de changement. Ces Gouverneurs commandoient à la guerre, & pendant la paix ils rendoient la juſtice. Ainſi les *Comtes*, du temps de Charlemagne, n'étoient autre choſe que les Juges ordinaires, & tout enſemble Gouverneurs de villes. Ils étoient au deſſous des *Ducs* & des *Comtes*, qui étoient auſſi Gouverneurs de Provinces. Ces derniers avoient ſous eux des *Comtes* conſtitués dans les villes particulières, & ne cédoient point aux *Ducs*, qui n'étoient, comme les *Comtes*, que ſimples Gouverneurs de Provinces. Ces *Comtes* rendirent leur dignité héréditaire ſous les derniers Rois de la II Race, qui étoient trop foibles pour ſe ſuivre obéir. Ils uſurpèrent même la ſouveraineté, lorsque Hugues Capet parvint à la Couronne, ſon autorité n'étant ni aſſez reconnue, ni aſſez affermie, pour s'oppoſer à ces uſurpations. C'eſt de-là qu'eſt venu le privilège des *Comtes*, de porter une couronne ſur leurs Armes. Ils la prirent alors, comme jouiſſans de tous les droits des Souverains. Mais peu-à-peu les Rois ont remis ces Comtés ſous leur obéiſſance, & les ont réunis à leur Couronne. Ainſi la qualité de *Comte* aujourd'hui eſt bien différente de ce qu'elle étoit autrefois: ce n'eſt plus qu'un titre que le Roi accorde, en érigeant une terre en Comté, avec la réſerve du reſort, & de la ſouveraineté. D'abord, l'on n'employoit point dans les Lettres d'érection la clause de réverſion du Comté à la Couronne, au défaut d'enſans mâles; mais Charles IX, pour empêcher que ces érections ne fuſſent trop fréquentes, ordonna en 1564, que les Duchés & Comtés retourneroient à la Couronne, au défaut d'hoirs mâles. Voyez *Loyſeau*. On a autrefois diſputé ſi le Marquis a la préſéance ſur le *Comte*. Une raiſon de douter, c'eſt qu'il y a des *Comtes* qui ſont Pairs, & qu'il n'y a nul Marquis qui le ſoit. Aleſiat a traité cette queſtion. Aujourd'hui la choſe eſt décidée. Le Marquis précède le *Comte*. Lorsque les *Comtes* étoient Gouverneurs de Provinces, ils n'auroient pas cédé la préſéance aux Marquis. Voyez *Du Tillet*, dans ſon *Recueil*; il y parle en pluſieurs endroits de la dignité de *Comte*, & *Lymneus*, *Notitia Regni Francie*, L. IV, C. 8, & le *Gloſſaire Salique* de *Chifflet* au mot *Comes*.

Les Allemands appellent un *Comte*, *Graff*, qui, ſi l'on en croit un Critique moderne, ſignifie proprement Juge, & eſt dérivé de *Gravio* ou *Graffio*, qui ſe trouve ſouvent dans les loix Saliques & Ripuaires, & vient de *γράφω*, ne s'étant fait que depuis la tranſlation de l'Empire à Constantinople, au ſentiment de *Chifflet*, *Gloſſ. Salic.* Il y a en Allemagne pluſieurs ſortes de *Comtes*, les Landgraves, les Margraves, les Burgraves, & les *Pfaltgraves*, ou *Comtes Palatins*. Ces derniers ſont de deux ſortes: les uns ſont du corps des Princes, & ce ſont ceux qui ont eu l'inveſtiture d'un Palatinat; les autres n'ont que le titre de *Comte* Palatin, & n'ont pas l'inveſtiture d'un Palatinat. On appelle les premiers de pluſieurs noms différens *Comtes* Palatins Impériaux, *Comites Palatini Caſareï*, *Comtes* du S. Palais de Latran, *Comites S. Palatii Lateranenſis*, *Comtes* de la Cour Impériale, *Comites Aulae*, ou *Curia Caſareæ*, *Comtes* du Conſtoire Impérial, *Comites Conſistorii Imperialis*, & quelquefois ſimplement *Palatins*, *Palatini*. En Allemand on ne les appelle pas

ſimplement *Pſaltsgraffen*, c'eſt-à-dire, *Comte* du Palais; mais *Des heil Romiſchen Reichs Pſalts and hoff Graffen*, c'eſt-à-dire, *Comte* de la Cour & du Palais du S. Empire Romain, ou ſimplement *Reichshoff-Graffen*, *Comtes* de la Cour de l'Empire, ou de la Cour Impériale. Quelques-uns prétendent qu'en profeſſant publiquement pendant vingt-ans les loix Impériales, on acquiert la dignité de *Comte* Palatin; & il y a des exemples de Profefſeurs des loix, qui après vingt ans ſe ſont donné ce titre. D'autres, cependant révoquent ce ſentiment en doute. Les Privilèges des *Comtes* Palatins ſont de créer des Notaires publics, de légitimer les bâtardeſ, de donner des Curateurs & des Tuteurs, & de les conſigner, ou de les ôter, pour de juſtes cauſes; d'accorder diſpenſe d'âge. Voyez les différens degrés des *Comtes* de l'Empire, leurs ſéances, leurs droits & privilèges, dans *Imhoff*, *Introd. ad L. VI, L. VIII ad L. IX.*

Il y a eû auſſi des *Comtes* Palatins en France, ſous la II<sup>e</sup> & III<sup>e</sup> Race. Il y en a eû de même en Angleterre, en Aquitaine, en Sicile, en Toſcane; & les Papes mêmes ont eû leurs *Comtes* Palatins. Voyez *Du Cange*.

**COMTE du Palais.** Ancien Officier de nos Rois. Il étoit *Comte*, Juge, & connoiſſoit de toutes les affaires qui regardoient le Roi, l'Etat, le Public. *Comes Palatii* ou *Palatinus*. Ce *Comte* avoit pour conſeillers des gens d'épée, comme lui, qu'on nommoit *Echevins* du Palais. Quand le Roi, aſſiſté d'Evêques, d'Abbés & de *Ducs*, préſidoit à ce Tribunal, le *Comte* faiſoit le rapport, & le Roi recueilloit les voix.

On a appelle auſſi *Comtes*, les Chefs des troupes militaires, qui menotent la Nobleſſe à l'armée, & même pluſieurs Capitaines: d'où vient qu'on a encore conſervé le nom de *comite* à celui qui commande aux forçats. Comme on a dit qu'on donnoit le nom de *Comte* aux Juges de pluſieurs villes; de-là, ſont venus les *Vicomtes*, qui ſont encore des Juges en Normandie. L'Empereur Maurice, parlant des *Comtes*, dit qu'ils ſont comme des Tribuns des ſoldats, & les chefs des bandes & des troupes de ſoldats. L'Empereur Léon dit à peu près la même choſe. Voyez *EUROPALATES*, qui rapporte les fonctions des *Comtes* à la Cour, & auprès de la perſonne de l'Empereur.

**COMTE Conſistorial.** Nom d'une dignité dans l'Empire Romain. *Comes Conſistorii*, ou *Conſistorialis*. C'étoient les Conſeillers d'Etat de l'Empereur. On envoya à ſaint Ambroïſe des *Comtes Conſistoriaux*, qui étoient comme des Conſeillers d'Etat, afin qu'il donnât la Baſilique. *FLEURY*. C'eſt de-là que nous appelons aujourd'hui en France un Conſeiller d'Etat, *Comes Conſistorialis*, en écrivain en latin.

**COMTE de Constantinople.** Titre d'honneur que les Empereurs d'Orient donnoient aux perſonnes illuſtres par leur ſavoir, comme les Empereurs d'Occident ont accordé dans les derniers ſiècles le titre de *Comte* Palatin à de ſemblables ſujets. *FEL.*

**COMTE des Domeſtiques.** Nom d'un Officier de la Cour des Empereurs de Constantinople: Commandant de la Cavalerie ou de l'Infanterie Prétorienne. *Comes Domeſticorum*. *Ammien Marcellin* parle ſouvent de cet Officier. *Dioclétien* & *Justinien* avoient eû *Comtes des Domeſtiques* avant que de parvenir à l'Empire. Magnifique étoit le titre ou la qualité que l'on donnoit à cet Officier. Le Magnifique *Comte des Domeſtiques*.

**COMTE des largeſſes.** *Comes largitionum*. Nom de dignité chez les Empereurs Grecs de Constantinople. Grand Tréſorier de l'Empire, Surintendant des Finances. La mort d'*Urſule*, *Comte des largeſſes*, c'eſt-à-dire, Grand Tréſorier, fut odieuſe. *FLEURY*. Le *Comte Julien* exécuta cet Ordre avec *Felix*, *Comte des largeſſes*, ou Grand Tréſorier. *ID.*

**COMTE du Palais.** Ancien Officier de nos Rois. Il étoit *Comte*-Juge, & connoiſſoit de toute affaire qui regardoit le Roi, l'Etat, le Public. *Comes Pa-*

*latii*, ou *Palatinus*. On voit dans Grégoire de Tours, un Concilium *Comte du Palais*, sous Sigebert, Roi d'Austrasie, un Trudulphe, sous Childbert II. Taillillon, sous Dagobert; Aigulphe, sous Clovis II. Ce *Comte* avoit pour Conseillers des gens d'épée, comme lui, qu'on nommoit Echevins du Palais. Quand le Roi, assisté d'Evêques, d'Abbes & de Ducs, présidoit à ce Tribunal, le *Comte* faisoit le rapport, & le Roi recueilloit les voix. Dans les Formules de Marculphe, *L. II, c. 25*. Il y en a une d'un Jugement tel que le Roi doit le prononcer sur la Relation du *Comte*. LE GENDRE.

En Angleterre on appelle *Comtes*, les fils des Ducs; *Vicomtes*, les fils des *Comtes*.

☞ *COMTE-Marechal*, en Angleterre, est un Officier de la Couronne, qui juge à la Cour de la Maréchaussée, les criminels pris dans les endroits privilégiés.

*COMTE* s'est dit quelquefois pour *Vicomte*, selon la remarque de M. Ménage, dans son *Hist. de Sable*, *L. II, c. 1, p. 18*. & dans ses *remarques sur cet endroit*, p. 328. M. de Marca remarque, dans son *Hist. de Bearn*, *L. III, C. 3, §. 4*. & prouve que le mot *Consul* est pris dans les Auteurs du moyen âge pour signifier un *Comte*, & celle de *Proconsul*, ou *Viceconsul*, pour un *Vicomte*.

☞ *COMTE*, s. m. autrefois féminin, *Comitatus*, titre d'une terre, en vertu duquel celui qui est Seigneur de la terre prend ordinairement la qualité de *Comte*. Voyez *COMTE*. *Comté de Champagne*. *Comté d'Artois*. Terre érigée en *Comté*. Quelques-uns, comme Otho Frisingensis, ont dérivé ce mot *ex commanendi potestate*, & prétendent qu'il a signifié d'abord *habitation & territoire*, dont les Lombards ont fait les mots de *contado & contadi*, qui signifient *village & villageois*. D'autres prétendent que *Comte* a signifié aussi une assemblée de Juges, que d'un autre nom on a appelé *assises*; & de-là vient qu'on parle si souvent en Angleterre d'un *Comité*; pour dire, l'assemblée de quelques Juges délégués; & qu'on se trompe quand on croit que ce mot vient de *Juges commis*.

☞ *COMTE-PAIRIE*. Grand fief qui relève immédiatement de la Couronne; au noir près, c'est la même chose que *Duché-Pairie*. Il y avoit autrefois un grand nombre de *Comtes-Pairies*, on en a érigé la plupart en *Duchés-Pairies*. Il ne subsiste plus que trois titres de cette dignité, attachés aux Evêches de Beauvais, de Châlons & de Noyon.

☞ Le mot de *Comte* a conservé le genre féminin dans le mot de *Franche-Comte*. La *Franche-Comté* a été conquise deux fois par Louis XIV. La *Comte de Bourgogne*, ou tout simplement la *Comté*, ou le *Comté*, signifie la *Franche-Comté*. Voyez ce mot.

*COMTESSE*. s. f. La femme d'un *Comte*, ou celle qui de son chef possède un *comté*. *Comitissa*. On trouve le nom *Comitissa*, *Comtesse*, femme d'un *Comte*, dans le VIII<sup>e</sup> siècle, comme on l'a remarqué dans les *Acta Sancti Ecned. Sæc. IV, P. II, p. 304*. Nous n'avons point d'autre mot latin.

*COMTOIS*, OISE. adj. Ce mot s'est formé de *Comté*, & se dit pour *Franc-Comtois*, comme *Comte* pour *Franche-Comté*. Les *Comtois* sont ceux qui habitent la *Franche-Comté*. *Sequani*. Les colporteurs *Comtois* ont été maintenus en leur droit sur les bénéfices dépendants d'eux.

*COMUS*. s. m. Dieu de la joye, des festins, des danses nocturnes. *Comus*. Vestius, de *Idol. L. II, t. 8*. croit que c'est le même que le *Chamos* des Moabites, & que son nom s'est formé de celui-ci. Sa raison est que, *Chamos* est le même que le *Διονυος* des Grecs; c'est-à-dire, *Bacchus*, qui certainement est le Dieu des festins. Quoi qu'il en soit, c'étoit à ce Dieu que les jeunes gens qui faisoient des débauches de nuit, & qui donnoient des sérénades à leurs maîtresses, se devoient particulièrement. On le représentoit couronné de roses, soit parce que c'étoit la coutume de s'en couronner dans les festins, comme on le voit dans les Poètes, & sur-

tout dans *Anacréon*; soit parce que la rose est consacrée à *Vénus*, & que *Comus* étoit un Dieu favorable aux nouveaux mariés, qu'on le mettoit à la porte de leur chambre, qu'on le regardoit comme le conciliateur des deux mariés, & l'auteur de l'union conjugale; qu'enfin il étoit un des Dieux des amans, à la suite desquels on le peignoit *Philstrate*, *Carolus Paschalius*, *Coronarum*, *L. II, c. 6, c. 16*. *L. III, c. 5, c. 6*. *Comus* étoit un Dieu petulant & brutal.

## CON

*CON*. Particule, ou préposition qui signifie *avec*. Elle ne s'emploie jamais seule, mais se met au commencement des mots, & signifie une action faite avec une autre, ou reçue en deux sujets ensemble, ou une qualité possédée de pair avec un autre, selon les mots auxquels elle est jointe. *Concourir*, *confondre*, *concerter*, *converser*, *consulter*, *conduire*, *congrégation*, *consubstantiel*. Quelquefois on change l'n dans la lettre suivante, ou en une autre qui lui convienne. *Collatif*, *collatérale*, *collectif*, *corrélatif*, *correspondance*, *commotion*, *commune*, *commutation*. Quelquefois on retranche l'n, & l'on met seulement *co*. *Cohabiter*, *cohéritier*, *coopérer*, *coopération*, *coobligé*, *cohérence*, *cotuteur*.

Souvent elle ne signifie point d'action, ou de qualité ou de rapport avec un autre, comme *convertir*, *connoître*.

Cette Particule, *com* ou *con*, vient de *cum*, qui en Latin signifie la même chose, & a les mêmes usages.

*CONARD*, ARDE, adj. Ce mot se disoit autrefois pour *soit*, *soite*. *Fatuus*, *stolidus*. De *conard* on avoit fait *conardise*, pour dire *stupidité*: ces mots ne sont plus en usage.

☞ *CONARDS*. (Les) Abbé des *Conards*. Voyez *CORNARDS*.

*CONARIUM*, s. m. terme de Médecine. Voyez *CONOÏDE*.

*CONCAPITAINE*. s. m. Capitaine avec un autre. *Ducis Collegi. Centurionis Collega*. Les habitans de Châlons en Bourgogne ayant droit d'élire un Capitaine pour leur ville, parce qu'il arrivoit souvent pendant la guerre que ce Capitaine, qui étoit un Gentilhomme des environs de Châlons, allât à l'armée, & quittât Châlons, les habitans obtinrent que leurs Echevins seroient *Concapitaines*. DE S. JULIEN, *Antiq. de Châlons*. On ne fait point que ce mot se dise d'autres que de ces Echevins de Châlons.

☞ *CONCARNEAU*, petite Ville de France, en basse Bretagne, au pays de Cornouaille, sur la mer, à quatre lieues de Quimper.

☞ *CONCASSATION*, s. f. terme de quelque usage en Pharmacie, pour désigner l'action de concasser, de réduire en morceaux quelque substance. Voyez *CONCASSER*.

*CONCASSE*. s. m. On appelle absolument du *concasse*, du poivre qui n'est pas pilé, mais seulement brisé par morceaux.

*CONCASSER*, v. a. terme de Pharmacie. Casser à moitié, briser par morceaux avec un marteau, un pilon, des racines, du bois, ou autres choses dures, afin d'en extraire plus aisément les sels, les huiles, les principes dans les infusions ou coctions qu'on en fait ensuite. *Terere*, *conterere*. On concasse des noix, des amandes, de la casse, &c. La réglisse *concassee* fait une meilleure tisane, que lorsqu'on la fait bouillir ou infuser toute entière, ou coupée par filers.

*CONCASSE*, ÉE. part. On appelle poivre *concasé*, celui dont les grains sont brisés par petits morceaux sans être réduits en poudre. C'est ainsi qu'on le sert sur les tables. Ce mot vient du Latin *conquassare*.

*CONCATÉNATION*, s. f. terme de Philosophie absolument hors d'usage. Enchaînement. *Connexio*.

La *concaténation* des causes secondes est un effet de la Providence.

Ce mot vient de *concatenatio*, de *catena*, chaîne.

**CONCAVE**, adj. m. & f. surface intérieure d'un corps creux, ou cavé. *Concavus*. C'est l'opposé de convexe. Il y a des miroirs sphériques, convexes, & d'autres *concaves*, des cylindres & des cônes *concaves*. Le verre sphérique *concave* est moins épais en son milieu qu'en ses extrémités. Le foyer d'un miroir *concave* est le point où se réunissent les rayons qu'il réfléchit, qui est environ le tiers du diamètre, & non pas le centre, comme plusieurs ont estimé. Les corps sublunaires sont ceux qui sont compris dans la surface *concave* du ciel de la lune. La surface *concave* d'un coffre, d'un boisseau.

☞ Ce mot est aussi employé substantivement. Le *concave* d'un cube, d'un globe. Aristote a cru que Dieu ne se mêle point du détail de tout ce qui se passe sous le *concave* de la lune. MALB.

**CONCAVITÉ**. f. f. L'espace creux, la figure creuse de quelque corps qui en forme la capacité. *Pars concava*, *cava*. *Concavité* d'un globe; *concavités* de la terre, des montagnes. On dit en Médecine, les *concavités* du cerveau; pour dire, les creux ou ventricules qui sont dans le cerveau. Les *concavités* des verres sphériques sont dites, *égales*, *plus grandes*, ou *moindres*, respectivement à l'habitude qu'ont entr'eux les diamètres de leurs sphères. *Curvatura*, *convexitas*.

**CONCÉDER**, v. a. accorder une grâce, un privilège. *Concedere*, *annuere*. Il jouit de cette pension en vertu des privilèges *concedés* à un tel Ordre de Chevalerie. Le Pape a *concedé* de grandes indulgences à une telle Confrérie, à une telle Congrégation. Le Privilège de Noblesse a été *concedé* aux Secrétaires du Roi, aux Echevins de certaines villes. Le mot de *conceder* ne se dit guère que dans les cas où il est question de grâces, droits, bienfaits, privilèges, &c. accordés par le Souverain. On le dit aussi en style de Pratique.

CONCÉDÉ, ÉE, part.

☞ **CONCENTRATION**, f. f. terme didactique. L'action de concentrer, ou l'effet de ce qui est concentré. La *concentration* de la chaleur.

**CONCENTRATION**, en Chimie. Opération par laquelle on rapproche sous un moindre volume les parties d'un corps qui étoient étendues dans un fluide. *Intima commixtio*, *adhaesio*. Selon le Docteur Grew, *concentration* est le plus haut degré de mixtion, ou de mélange, qui puisse être; & elle se fait lorsque deux ou plusieurs atomes, ou particules d'un mixte, sont unies par la réception ou l'intrusion de l'une dans l'autre. Et au sentiment du même Auteur, la *concentration* est la cause de tous les corps fins qui n'ont ni goût, ni odeur, dont la constitution est si ferme, que jusqu'à ce que leurs parties soient déliées, & désunies par un autre corps, elles ne peuvent faire d'impression sur aucun des sens. HARRIS.

**CONCENTRATION**, terme de Médecine, qui se dit du pouls. La *concentration* du pouls. C'est la qualité d'un pouls bas, petit, qui se fait peu sentir, opposé à un pouls élevé & résistant au doigt. Voyez les *Observations sur la peste de Marseille*.

**CONCENTRER**, v. a. rapprocher, réunir vers le centre, le milieu. Le froid extérieur *concentre* la chaleur au dedans des corps. *Permiscere*, *in unum cogere*, *colligere*.

☞ On dit au figuré, *concentrer* son esprit, sa vivacité, sa colère; pour retenir, ne pas faire paraître. Il est peu usité dans cette acception.

Il est aussi réciproque. Les rayons du soleil se *concentrent* dans le foyer du miroir ardent.

**CONCENTRE**, ÉE, part. *Permissus*, *in unum coactus*, *collectus*.

☞ Acide *concentré*, en Chimie, c'est un acide très-fort.

**CONCENTRIQUE**, adj. m. & f. terme de Géomé-

trie & d'Astronomie, qui a le même centre. *Cui commune cum aliis centrum est: concentricus*. Il se dit principalement des corps & des figures courbes, comme circulaires, elliptiques, & autres. On le peut dire pourtant des Polygones parallèlement tracés sur un même centre. Toutes les orbites des Planètes ne sont pas *concentriques* avec la terre. Les poids de marc qui s'enchaînent les uns dans les autres sont *concentriques*.

Ce mot vient de la préposition *cum*, & de *centrum*, le centre. Il est opposé à excentrique.

**CONCEPT**, f. m. terme didactique. Idée, simple vue de l'esprit. *Idea*, *conceptus mentis*. La Philosophie devint pointilleuse sous les Arabes par ces précisions & ces *concepts* abstraits qu'elle introduisit dans l'École. LE PÈRE RAP.

*Crains*, d'un brillant concept cherchant l'éclat trompeur,

De donner pour lumière une fausse lueur. VILL.

**CONCEPTION**, f. f. action par laquelle un enfant est conçu dans le ventre de sa mère. *Conceptio*. Les Médecins n'ont pu encore découvrir le moment de la *conception*; comment se fait la *conception*. Il se dit aussi des animaux. Jacob fit mettre des baguettes de diverses couleurs devant ses brebis, afin qu'au moment de la *conception*, elles, &c.

La *CONCEPTION immaculée de la Sainte Vierge*, est une Fête de la Sainte Vierge qui se célèbre le huit Décembre. *Dies Mariae sine labe peccati concepta sacer*, *Festum Conceptionis B. Mariae Virginis*. Allarius, dans ses *protégomènes sur S. Jean Damascène*, nous apprend que la Fête de l'immaculée *Conception* de la Sainte Vierge, telle que toute l'Eglise la célèbre aujourd'hui, étoit solennisée en Orient par plusieurs Eglises dès le VIII<sup>e</sup> siècle. Le Concile de Trente, Sess. V<sup>e</sup>, dans le Décret du péché originel, déclare, que ce n'est point son intention d'y comprendre la Sainte Vierge, qu'il appelle Immaculée, & il ordonne qu'on observe les Constitutions de Sixte IV sur cela. Raimond Lulle a fait un Traité par lequel il prouve la *Conception* de la Vierge sans péché originel. Les Jacobins ont autrefois soutenus avec beaucoup de fermeté, que c'étoit une erreur de croire qu'elle eût été conçue sans péché originel. Ils furent condamnés par le Pape Clément VII, en 1308, à la poursuite de l'Université de Paris, & contraints de se rétracter. L'opinion qui tient pour l'*Immaculée Conception*, est une opinion pieuse. Quelques uns prétendent que S. Thomas a été contraire à cette opinion.

A une demi-lieue d'Angers, en un lieu nommé Bannette, sur la rivière de Mayenne, les RR. PP. Récollets conservent soigneusement une édition ancienne de Saint Thomas, où la *Conception immaculée de la Très-Sainte Vierge* est établie. Le sentiment de Saint Thomas sur cela ne peut plus guère paroître douteux dequis la Dissertation du P. Souciet, dans ses *Notes sur la Critique des Auteurs Ecclesiastiques* de Du Pin, par M. Simon, Tom. I, pag. 707. Il y cite beaucoup d'exemplaires de S. Thomas, où l'exception de la Sainte Vierge est expresse. Il suit les Editeurs à la piste, & examinant toutes les éditions des Ouvrages de S. Thomas, il découvrit celui qui a le premier ôté de ses ouvrages l'exception de la Sainte Vierge, & les paroles de S. Thomas, qui assurent son immunité de tout péché. Maldonar n'a point nié l'immaculée *Conception* de la Sainte Vierge. Il ne s'opposoit aux Sorbonistes qu'en ce qu'ils prétendoient que c'étoit un article de foi.

Dans les trois Ordres de S. Jacques de l'Épée, de Calatrava, & d'Alcantara, les Chevaliers font vœu de tenir, défendre & soutenir, en public & en particulier, l'immaculée *Conception* de la Sainte Vierge. Ce fut l'an 1652 qu'ils prirent cette résolution, & qu'ils ajoutèrent ce quatrième vœu à

ceux qu'ils avoient déjà faits. Ils consultèrent auparavant le Roi Philippe IV, comme Administrateur perpétuel de leurs Ordres, & ils en firent la cérémonie à Madrid avec beaucoup de solennité, pendant 9 jours chacun; l'Ordre de S. Jacques d'abord; celui de Calatrava ensuite, & celui d'Alcantara le dernier; & ils firent un règlement dans leurs Chapitres Généraux, que dorénavant tous ceux que l'on recevoit à la profession, feroient ce vœu avec les trois autres, de pauvreté, d'obéissance, & de chasteté conjugale.

Les Imagers appellent *conception*, une taille douce qui représente le mystère de la *Conception* de la Sainte Vierge. *Imago Mariam exhibens sine peccati labe conceptam.*

**CONCEPTION de Notre-Dame.** *Ordo Monialium ab immaculata Mariæ virginis Conceptione nuncupatus.* Nom d'un Ordre de Religieuses, fondé en Espagne par Béatrix de Silva, sœur de Jacques, premier Comte du Portalègre, & du B. Amédée, Institeur des Amédécistes, & parente d'Elisabeth de Portugal, femme de Jean II, Roi de Castille. Elle institua cet Ordre vers l'an 1494 par le désir d'honorer & de faire honorer le mystère de l'immaculée *Conception* de la Sainte Vierge. Cet Ordre ne fut cependant formé que cinq ans après qu'Innocent VIII en eut accordé la permission, à la prière de la Reine Elisabeth, par une Bulle de l'an 1489, qui leur permit de prendre la règle de Circaux, de réciter tous les jours l'Office de la *Conception* de la Sainte Vierge, & de demeurer sous l'obéissance de l'Ordinaire. Alexandre VI, à la sollicitation du Cardinal Ximènes & de la Reine Isabelle, les exempta de la juridiction de l'Archevêque de Tolède, & les mit sous la direction des Freres Mineurs. L'an 1306 Jules II confirma ce que ses prédécesseurs Innocent VIII & Alexandre VI avoient fait. L'an 1511 il leur donna une règle particulière. Voyez LE P. HÉLYOT, T. VII, c. 46. Mari-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, permit aux filles de la *Conception* de Notre-Dame au fauxbourg S. Germain à Paris, d'embrasser cet Institut, qui n'avoit point été en France jusque-là.

**CONCEPTION.** Filles Théatines de l'immaculée *Conception* de la Sainte Vierge, dites de l'immaculée Congrégation. Voyez THÉATINE.

**CONCEPTION (Ordre de la)** de la bienheureuse Vierge Marie immaculée. Chevaliers de la *Conception* de la bienheureuse Vierge Marie immaculée. *Ordo ou Equites B. Mariæ sine labe conceptæ.* Cet Ordre fut institué, à ce que l'on prétend, par Jean-Baptiste de Pétrignan, qui vint en France en 1608, passa ensuite à la Cour de l'Empereur, & conjointement avec Charles Gonzague de Clèves, Duc de Nevers, & Adolphe, Comte d'Athlan, institua l'Ordre militaire de la *Conception*, pour procurer l'honneur de Dieu, la défense & la délivrance des Chrétiens qui sont parmi les infidèles, la paix & la bonne intelligence entre les Princes & l'agrandissement de la Chrétienté. *Ordo militaris à B. Mariæ Conceptione nuncupatus.* Cet Ordre fut confirmé en 1623 par une Bulle d'Urbain VIII, en date du 12 de Février. Ce Pape mit cet Ordre sous la règle de S. François. Il ne fait dans sa Bulle aucune mention de Pétrignan, & n'attribue l'établissement de cet Ordre qu'à Ferdinand, Duc de Mantoue, à Charles, Duc de Nevers, & à Adolphe, Comte d'Athlan. Le même Pape, par une autre Bulle du 14 de Novembre 1624, permit au Grand-Maître de recevoir dans cet Ordre les Patriarches, Archevêques, Evêques, Auditeurs de Rome, Clercs de la Chambre Apostolique, Protonotaires, Réfrendaires de l'une & de l'autre signature, & autres Prélats de la Cour de Rome, pourvu qu'ils eussent exercé leurs Offices pendant deux ans, auquel cas ils seroient dispensés de l'année de Noviciat. Les Chevaliers portoient une croix émaillée de bleu, où d'un côté étoit l'image de la *Concep-*

*tion* de la Sainte Vierge, entourée d'un cordon de S. François, & de l'autre l'image de S. Michel, & cette croix étoit attachée à un cordon bleu tissé d'or. Ils portoient, outre cela, sur leur manteau une croix pareille, au milieu de laquelle étoit une image de la Sainte Vierge, entourée du cordon de S. François. Entre les angles de la croix, il y avoit comme de petites langues de feu, d'où sortoit un foudre ou pointe de dard. Les Compagnons d'armes portoient une croix de velours, au milieu de laquelle il y avoit une image de la Sainte Vierge, avec une bordure d'or.

Il y a encore d'autres figures de ces croix, comme on le peut voir dans l'Abbé Justiniani, T. II, c. 84, où il traite de cet Ordre.

**CONCEPTION, (La)** terme de Géographie. C'est le nom que l'on a donné à plusieurs lieux dans l'Amérique, en l'honneur de l'immaculée *Conception* de la Sainte Vierge. La *Conception* dans le Chili, est une des plus considérables villes du pays, & la résidence du Gouverneur. La *Conception* dans le Paraguay, au confluent de la rivière Urvaig dans celle de Pláta, est une ville presque ruinée. La *Conception*, dans l'Audience de Guatimala, capitale de la Province de Veragna, est une petite ville peu considérable, sur la mer du nord, vers l'isthme de Panama. La *Conception* de la Vegua, est une petite ville dans l'Île de S. Domingue au nord. La *Conception* de Salaya, est un bourg de l'Audience du Mexique. La Baie de la *Conception*, est dans l'Amérique septentrionale vers le milieu de la côte orientale de l'Île de Terre-Neuve.

**CONCEPTION** se dit figurément de la facilité qu'a l'esprit de comprendre, de concevoir les pensées d'autrui, ou d'en produire de son chef. *Mens, mentis acies.* C'est un esprit pesant & tardif, qui a la *conception* dure. Celui-là a la *conception* prompte & vive. Cet Orateur a l'esprit net, il exprime facilement ses *conceptions*. Comme il avoit la *conception* aisée, la mémoire heureuse, l'esprit pénétrant, il avança extrêmement en peu d'années. BOUH.

**La conception** est cette opération de l'entendement, par laquelle il lie les idées des choses, en les considérant sous certaines faces, en suit les différentes branches, les rapports & l'enchaînement. Elle est nette & prompte, elle épargne les longues explications; donne beaucoup d'ouverture pour les sciences & pour les arts; met de la clarté dans les expressions, & de l'ordre dans les ouvrages. La *conception* fait goûter les conversations instructives & savantes. Voyez ESPRIT, RAISON, BON SENS, JUGEMENT, ENTENDEMENT, INTELLIGENCE. **CONCEPTION** est aussi un terme de Logique; & c'est la simple idée qu'on a des choses, laquelle n'enferme ni affirmation ni négation. *Conceptio mentis.* **CONCEPTION** signifie aussi les pensées bonnes ou mauvaises que l'esprit humain forme sur quelque sujet. *Cogitatio, idea.* La simple *conception* du crime, & même le consentement de la volonté, n'est point du ressort de la justice humaine. DE LAUNAY. Cet Orateur a de riches *conceptions*. Je vais vous dire ma *conception* là-dessus. Voilà une plaisante *conception*. Fort bien! Belle *conception*! MOL. Dans ce sens il est vieux.

**CONCEPTIONNAIRE.** s. m. & f. Pendant la dispute qui s'éleva au XVI<sup>e</sup> siècle entre Maldonat & l'Université de Paris sur l'immaculée *Conception* de la Sainte Vierge, on appela *Conceptionnaires* ceux qui soutenoient qu'il étoit de foi que la Sainte Vierge avoit été conçue sans péché. *Conceptionarius, a.* Il se trouva des Prédicateurs qui déclamèrent publiquement contre les *Conceptionnaires*. DU PIN.

**CONCERNANT.** Qui concerne. *Spectans, pertinens, attinens.* Participe que l'usage a rendu indéclinable, & qui signifie la même chose que *sur, touchant, au sujet de.* Il y a cette différence entre *concernant* & *touchant*, que *concernant* doit être précédé d'un substantif auquel il ait rapport, & que



*touchant* s'emploie indifféremment à la suite d'un substantif ou d'un verbe. J'ai à vous dire quelque chose *concernant* cette affaire-là. ACAD. FR. 1740.

Le Parlement a fait plusieurs réglemens *concernant* la Police, l'administration des Finances.

☞ **CONCERNER.** v. a. Être de la dépendance de quelqu'un, de quelque chose, lui appartenir en quelque façon. *Ad aliquem, ad aliquid pertinere, spectare, atinere.* On dit assez indifféremment, & sans beaucoup de choix, qu'une chose nous *regarde*, nous *concerne* ou nous *touche*, pour marquer la part que nous y avons. Il paroît néanmoins qu'il y a entre ces trois expressions, une différence délicate. Quoique nous ne prenions qu'une légère part à la chose, nous pouvons dire qu'elle nous *regarde*; mais il en faut prendre davantage, pour dire qu'elle nous *concerne*; & lorsqu'elle nous est plus sensible & personnelle, nous disons qu'elle nous *touche*. Il paroît aussi qu'on se sert plus communément du mot *regarder*, lorsqu'il est question de choses sur lesquelles on a des prétentions ou des démêlés d'intérêt; qu'on emploie avec plus de grace celui de *concerner*, lorsqu'il s'agit de choses commises au soin & à la conduite; & que celui de *toucher*, se trouve mieux placé dans les affaires de cœur, d'honneur & de fortune. Il n'est pas des biens publics comme des particuliers; la succession *regarde* toujours ceux même qui y ont renoncé. Toutes les opérations du gouvernement *concernent* le premier Ministre; mais chacune de ces parties ne *concerne* que celui qui en est particulièrement chargé; la conduite de la femme *touche* d'assez près le mari, pour qu'il doive y avoir l'œil. M. L'ABBÉ GIRARD, SYN.

**CONCERT.** f. m. Harmonie composée de plusieurs voix ou de plusieurs instrumens, ou des deux ensemble; assemblée de voix & d'instrumens qui exécutent des morceaux de musique. *Conventus.* Il y a des *concerts* de voix, de luths, de violes, ou de plusieurs instrumens mêlés ensemble. Il n'y a point de *concert* qui vaille les représentations de l'Opéra. Platon, & les Anciens, se sont imaginés que le mouvement des astres faisoit un agréable *concert*, une harmonie.

☞ Le mot de *concert* ne s'emploie, ne peut être employé, que pour désigner au moins sept à huit Musiciens, & une musique à plusieurs parties. Les anciens avoient leurs *concerts* aussi bien que nous. La description qu'en fait Sénèque, ne permet pas d'en douter: voyez-vous, dit-il, cette multitude de voix qui composent nos grands chœurs de musique? Elles se joignent toutes si parfaitement, qu'il semble qu'elles ne rendent à l'oreille qu'un seul & unique son. *Vides quàm multorum vocibus chorus conflet; unus tamen ex omnibus sonus auditur.* Parmi ces voix, il y a des dessus, il y a des basses, il y a des voix moyennes de tous les degrés. On entend celles des hommes avec celles des femmes, les unes & les autres entremêlées du son des flûtes qui les accompagnent. Chacune de ces voix est, pour ainsi dire, cachée dans la multitude; & cependant elles paroissent toutes avec le caractère qui les distingue. *Aliqua illic acuta vox est, aliqua gravis, aliqua media. Accedunt viris feminae, interponuntur tibiæ: singulorum illic latent voces: omnium apparent.* Je ne parle encore que des chœurs qui étoient connus aux anciens Philosophes. Il y a plus dans les nôtres, continue Sénèque, dans les concerts solennels que nous donnons au Public, il y a plus de Chanteurs, que le théâtre n'avoit autrefois de Spectateurs. *De choro dico, quem veteres Philosophi venerant: in commissionibus nostris plus Cantorum est, quàm in theatris olim spectatorum fuit.* Outre ce grand nombre de voix, nos amphithéâtres sont environnés de trompettes, & nos orchestres pleines d'une infinité d'instrumens de toute espèce, à vent & à cordes. Voilà une multitude qui semble nous menacer d'une horrible discordance. Ne craignez rien: il s'en forme un *concert*. *Cum om-*

*nes vias ordo canentium implevit, & cavea Aeneatoribus cincta est, & ex pulpito omne tiliarum genus organorumque consonuit, fit concertus ex dissonis.*

☞ C'est ainsi que nos Orphées, anciens & modernes, ont trouvé l'art magique de réduire cette multitude à l'unité, c'est-à-dire, de composer un total sonore, qui, malgré la multitude de ses parties, devient parfaitement un, par une espèce de prodige. *Rem prodigialiter unam.*

☞ On dit figurément un *concert* de louanges. Combien de grands hommes généralement applaudis ont gâté le *concert* de leurs louanges en y mêlant leurs voix. FONTEN.

*Je destine ma voix à de plus saints concerts,  
Et ce n'est plus, Seigneur, qu'à votre seule gloire*

*Que je veux consacrer mes vers.*

L'ABBÉ TÉTU.

**CONCERT** se dit aussi du chant des oiseaux, sur tout dans la Poésie. Le *concert* des oiseaux. Les bois *rérentissoient* de leurs charmans *concerts*.

☞ **CONCERT** se dit aussi au figuré, de l'harmonie du discours. On trouve dans les oraisons funèbres de M. Fléchier, outre la pureté du langage & la solidité des pensées, un heureux arrangement de paroles, qui, par le mélange de leurs accords, par la variété des sons & des cadences, forment un *concert* aussi ravissant que celui de la musique la plus parfaite.

**CONCERT** est aussi le lieu où se tient le *concert*. Aller au *concert*.

**CONCERT** signifie figurément l'accord de plusieurs personnes pour l'exécution de quelque dessein; intelligence, union de plusieurs personnes qui conspirent, qui tendent à une même fin. *Consensus.* Cette famille périra bien vite, parce qu'il n'y a pas de *concert*. *Concert* d'opinions.

☞ De *concert*, se dit adverbiallement; pour dire, d'intelligence. *Conspiratè.* Agir de *concert*.

Les grandes affaires ne réussissent point, à moins que tous les intéressés n'agissent de *concert*. On le dit aussi des choses inanimées. Dans cette tempête la mer & les vents étoient, ce semble, de *concert* pour causer le naufrage.

☞ **CONCERT spirituel.** Spectacle public dans lequel on exécute pendant les temps que les autres spectacles sont fermés, des motets & des symphonies, dans la Salle des Suisses des Thuilleries. Son nom lui vient des compositions sacrées qu'on y exécute.

Quelques-uns dérivent ce mot de *conventus*, d'autres de *concertare*. M. Huet croit qu'il vient de *confertum*, quasi ex variis sonis contextum & compositum. Il vient, de même que *concertier*, de *concertare*, combattre ensemble, de compagnie, & par métaphore, agir ensemble, travailler ensemble à une même chose.

**CONCERTANT, ANTE,** adj. ordinairement employé substantivement. Musicien qui *concerte*; ☞ Il signifie proprement un Musicien qui exécute, qui chante ou qui joue sa partie dans un *Concert*. ACAD. FR. Nous étions huit *Concertans*.

☞ L'Abbé Brossard appelle *parties concertantes*, celles qu'on appelle aujourd'hui *parties recitantes*.

**CONCERTANT.** Ce mot se trouve employé dans Pomey, pour signifier celui qui s'exerce & qui combat pour la gloire dans un carrousel. *Certantes ludicrà decursione Equites.* Les *concertans* du carrousel.

**CONCERTE.** v. a. Faire l'essai, la répétition des pièces qu'on doit jouer dans un concert, avant que de le faire entendre au Public. *Præludere, præparare se ad concertum, voces, instrumenta musica privatim componere, consociare.* Ces Musiciens ont plusieurs fois *concerté* ensemble ces mêmes pièces.

☞ **CONCERTE** est quelquefois neutre, & signifie aussi faite sa partie dans un concert. Tout le monde

n'est pas né pour *concerter*, mais pour avoir au moins le goût de la musique.

☞ Et quelquefois tenir concert, faire un concert. On *concerte* souvent chez un tel. Ils *concertent* ensemble.

CONCERTER se dit figurément pour conférer ensemble sur les moyens de faire réussir une affaire, une intrigue. *Consultare, deliberare, consilia conferre, commiscere, conjungere*. On ne sauroit trop *concerter* les grandes entreprises. On le dit même d'une personne seule qui raisonne en elle-même sur l'exécution de quelque chose. Il a long temps *concerté* dans son esprit, il a bien examiné toutes les circonstances de ce dessein, avant que de l'entreprendre. Les desseins du Cardinal de Richelieu étoient plus vastes, mais moins justes, & moins *concertés* que ceux du Cardinal Mazarin. S. EVR. Il entre toujours quelque chose du tempérament dans les desseins les plus *concertés*. Id. Ce sont des témoins fidèles ( les Évangélistes ) qui ne se font point enfermés ensemble pour *concerter* ce qu'ils avoient à dire. PELLIS.

CONCERTÉ,ÉE, part. On dit figurément qu'une personne est bien *concertée*; pour dire, qu'elle affecte un certain extérieur modeste & prudent, que toutes ses actions & ses paroles sont étudiées, affectées, & souvent hypocrites. Dans les affaires solides & sérieuses, on a l'esprit *concerté*; & on ne connoît pas ceux qui les font: c'est dans les plaisirs qu'on connoît les gens jusqu'au fonds du cœur. M. SCUD. La clémence de Néron étoit feinte & *concertée*. Les amitiés qui nous paroissent les plus fortes, ne sont que des intérêts *concertés*. S. EVR.

*Ses gestes concertés, ses regards de mesure,  
Ne laissoient aucun mot aller à l'avanture.*

CORN.

☞ CONCERTO, s. m. terme de Musique, emprunté de l'italien. Pièce de symphonie faite pour être exécutée par tout un orchestre, & dans laquelle quelque instrument joue seul de temps en temps avec un simple accompagnement. Jouer un *concerto*, exécuter un *concerto*.

☞ CONCESSION. f. f. Don, octroi que fait un Souverain ou un Seigneur, de quelque terre, de quelque droit ou privilège. *Concessio*. Cette Abbaye jouit d'une telle terre, d'une telle exemption, par la *concession* de S. Louis. Le Pape fait des *concessions* d'indulgences plénières. On appelle aussi *concession* la chose même qui est accordée. Les grands droits dont jouissent les Abbayes, sont des *concessions* des Seigneurs qui les ont fondées, ou de ceux qui s'y sont faits Religieux.

CONCESSION est aussi une figure de Rhétorique, par laquelle on accorde quelque chose à son adversaire, soit pour ne pas former d'incidens inutiles, soit pour en tirer quelque avantage. *Concessio*.

☞ Je vous passe qu'il soit honnête homme; cela le rend-il capable de son emploi? Elle est belle, il est vrai; mais fait-elle un bon usage de sa beauté?

CONCESSION se dit aussi du terrain que le Roi accorde dans les Colonies Françaises soit à une compagnie, soit à des particuliers pour le défricher, le cultiver, le posséder. *Campus, ager, a Rege concessus in Colonis*. Faire valoir sa *concession* de la manière la plus pacifique. *Pacificè agrum sibi concessum exercere*. Être dépossédé de sa *concession*. Id. Un tel a deux *concessions* au Mississipi qui lui font un bon revenu. Il n'y a guère que les habitans d'une Colonie qui puissent faire valoir les *concessions*.

CONCESSIONNAIRE. s. m. Celui en faveur de qui une *concession* a été faite.

☞ CONCESSUM *ut petitur*. Voyez SIGNATURE.

CONCETTI, s. m. pl. C'est un mot italien, qui au singulier *conchetto*, signifie une pensée ingénieuse, délicate, brillante. Nous employons le pluriel pour signifier des pensées d'esprit, où il y a de l'affectation, & plus de brillant que de solidité, comme on en trouve sur tout dans les Auteurs italiens. *Acu-*

*men, fulgor, inanis scintilla*. Ce mot n'est point du style oratoire. Par un ouvrage rempli de clinquant, on entend communément un ouvrage fleuri, mais dont les fleurs sont de courte durée: un ouvrage rempli de pensées plus spécieuses que solides: plein d'un faux brillant qui se luit d'abord, mais qui ne tient guère contre une attention sérieuse; un ouvrage où la raison & le jugement ont eu moins de part que l'imagination: un ouvrage enfin rempli de ce que les Italiens appellent *concetti*, dont le sérieux de notre langue condamne l'usage. Avare de ces *concetti* si prodigués en Italie, l'Auteur de la Jérusalem fait à peine sentir qu'il étoit Italien. Cette harangue est pleine de *concetti* & de faux brillans.

*Dans un goût différent la brillante Italie*

*Fait de ses concetti la beauté du génie;*

*Mais dans cette carrière on en a vu plus d'un,*

*En cherchant de l'esprit, perdre le sens commun.*

☞ Chez les Italiens ce mot n'est pas pris en mauvaise part comme parmi nous.

☞ On dit aussi *conchetto*.

*Car ainsi qu'à la Comédie*

*A chaque brillant conchetto*

*On vous clique à l'Académie,*

*Mais on n'y siffle qu'in petto.*

CONCEVABLE. adj. m. & f. Ce que l'esprit peut aisément concevoir. *Comprehensibilis*. L'attrait de la nouveauté a un pouvoir qui n'est pas *concevable*. M. ESP.

CONCEVOIR. v. a. Je conçois, j'ai conçu, je conçois, je concevrai. *Que je conçoive, je concevrais, que je conçusse*. ☞ Ce mot se dit particulièrement des femmes, & signifie devenir grosse d'enfant. *Filium, factum concipere*. La Sainte Vierge a conçu Notre-Seigneur dans ses entrailles. On le dit d'ordinaire absolument. La Sainte Vierge a conçu par l'opération du Saint-Esprit. Suivant le cours ordinaire de la nature les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la première éruption des règles; & la cessation de cet écoulement à un certain âge les rend stériles pour le reste de leur vie.

☞ On le dit aussi des femelles des animaux, mais seulement en parlant de l'espèce en général. Les brebis *conçoivent* plus ordinairement au printemps qu'en automne. Les biches *conçoivent* vers la fin de l'automne. On ne diroit pas qu'une brebis, qu'une biche a *conçue*; mais qu'elle est devenue pleine.

☞ On le dit aussi de la plupart des passions qui naissent dans le cœur. *Concevoir* de l'amour, de la haine, de l'horreur, du dépit, &c. On lui a fait *concevoir* de belles espérances. Il a *conçu* de l'amour pour cette fille. Il en est devenu amoureux. Il a *conçu* de l'ambition, il est devenu ambitieux.

☞ CONCEVOIR se dit aussi figurément de la simple vue que nous avons des choses qui se présentent à notre esprit, sans en former aucun jugement. LOG. Il signifie aussi, avoir l'intelligence prompte, facile, se former des idées justes relativement à l'ordre & au dessein de ce qu'on se propose. *Aliquid animo concipere, cogitatione capere*. Pour croire les choses qui sont de la foi, il n'est pas nécessaire de les *concevoir*. Une chose est avilie auprès de bien des gens dès qu'elle est facile à *concevoir*. FONT. Le Lecteur prend d'ordinaire pour galimatias ce qu'il ne *conçoit* pas. BOIL.

*Peux-tu bien concevoir, dans ces tristes momens,  
La rigueur de mon sort, mes craintes, mes tourmens?*

CAPISTRON.

☞ CONCEVOIR, dit M. l'Abbé Girard, exprime une conformité d'idées, avec les objets présentés, comme *entendre & comprendre*; & c'est-là leur signification commune; mais celle qu'exprime le mot de *concevoir*, regarde plus particulièrement l'ordre & le dessein de ce qu'on se propose. On l'emploie avec grâce

pour les formes, les arrangemens, les projets, les plans; enfin tout ce qui dépend de l'imagination se *conçoit*. On entend les langues, on comprend les sciences; & l'on *conçoit* ce qui regarde les arts. Il est difficile de *concevoir* ce qui est confus. Pour *concevoir*, il faut un esprit net & méthodique.

✚ L'architecture *conçoit* le plan & l'Economie de ses édifices. Il faut mettre, autant que la conversation le permet, de l'ordre dans son discours, afin d'aider l'idée des autres à *concevoir* la nôtre.

✚ Mais souvent nos Auteurs n'y regardent pas de si près, & emploient indifféremment ces mots l'un pour l'autre.

CONCEVOIR, en style de Pratique, signifie exprimer d'une certaine manière. La clause du testament qui fait le procès, est *conçue* en ces termes. Il faut *concevoir* ainsi la pensée, le jugement des arbitres. La commission étoit *conçue* en ces termes. MAUGROIX. Il reçut des Lettres de Darius *conçues* en des termes si superbes, qu'il s'en offensa. VAUG.

CONCEVOIR, infinitif, s'est dit autrefois pour pensée, conception. *Cogitatio, intelligentia.*

CONÇU, UE. part. pass. & adj. *Conceptus.* L'Homme est *conçu* dans le péché. *Conçu* signifie quelquefois *exprimé*; un ordre *conçu* en ces termes, c'est-à-dire, *exprimé* en ces termes. Cette phrase est mal *conçue*.

CONCHE, s. f. vieux mot qui signifioit autrefois le bon ou le mauvais état d'une personne, relativement à ses habits, à son équipage. J'ai vu autrefois ce Gentilhomme en bonne *conche*, il avoit grand équipage; maintenant il est en fort mauvaise *conche*, il n'a pas un habit, un valet.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'italien *conchiare*, ou *acconchiare*, quasi *conchiliare* à *conchiliis*, à cause que les riches ornemens des Anciens se tiroient des poissons à coquilles, comme les perles & la pourpre; ce qui témoignoit la richesse & la bonne fortune des personnes. On a aussi-tôt fait de le dériver du latin *concha*.

CONCHE, s. m. terme de salines. C'est le nom des seconds réservoirs des marais où l'on fabrique le sel. Le premier de ces réservoirs s'appelle *Jas*, le second s'appelle *Conche*. L'eau de la mer se communique du *jas* dans les *conches* par des tuyaux de bois, & après s'être un peu échauffée dans les *conches*, elle passe dans un autre réservoir nommé *le mort*, par un canal qu'on appelle *ame d'eau*.

✚ CONCHES. Petite Ville de France en Normandie, dans le pays d'Ouche, à trois ou quatre lieues d'Evreux.

✚ CONCHI. s. m. Espèce de cannelle, dont il se fait un assez grand commerce au Caire: on la tire des Indes par la Mer Rouge.

CONCHIER. v. a. Chier en quelque endroit, le remplir de son ordure. *Concacare.* Les Harpies *conchioient* tous les lieux où elles passoient. Ce mot est très-bas & peu usité.

CONCHIERES. Vieux mot qui signifie *poltron*; on ne s'en sert plus.

CONCHILE, s. f. terme de Géométrie. C'est une ligne courbe qui s'approche toujours d'une ligne droite sur laquelle elle est inclinée, & qui ne la coupe jamais. On la décrit ainsi. On tire deux lignes à angles droits, sur l'une desquelles on choisit un point pour centre, duquel on tire une infinité de lignes ou rayons qui coupent la transversale. Puis on prend sur chacune de ces lignes ou rayons des parties égales, à commencer au-delà de l'intersection de la ligne transversale; & alors on a plusieurs points marqués, par lesquels, si l'on décrit une ligne, elle s'appellera *conchile*, & approchera toujours de la ligne droite transversale, sans jamais la pouvoir couper. Voyez-en les figures dans *Betinus in Apiazio*, & dans François Barocio, Sénateur de Venise, qui a fait un excellent livre des lignes Asymptotes, dont la *conchile* est une espèce, où il a démontré en treize façons la solution du problème de deux lignes, qui s'approchent toujours, & qui ne se coupent jamais.

CONCHITE, s. f. terme d'Histoire Naturelle. Pétrification qui ressemble à la coquille qui s'appelle *concha*, *conchites*. M. Tournefort, qui prétend que les pierres sont végétales, soutient dans les Mémoires de l'Académie, 1702, p. 241, que les *conchites* ne sont que de véritables pierres, dont les germes liquides sont entrés dans le creux de ces coquilles que l'on appelle *concha*, & dont ils ont pris le relief. Mais, sans supposer de germe, il est clair par l'inspection de ces pétrifications & de toutes les autres semblables, que c'est une espèce de marne, qui délayée par les eaux de la mer, s'est insinuée dans ces coquilles vides, & ensuite par l'évaporation de l'humidité, s'est durcie & pétrifiée, & a pris la forme de la coquille où elle étoit renfermée. Cela est si vrai, que l'on trouve souvent sur la superficie de ces pétrifications les restes de la coquille où elles ont été renfermées, & qui en a été le moule. On voit encore à Mégare plusieurs ruines de bâtimens de cette belle pierre blanche appelée *conchites*, qu'on trouvoit seulement à Mégare. DU LOIR, p. 138. Prononcez *Conquite*.

CONCHOÏDAL. adj. Ce qui appartient & provient de la ligne conchoïde. C'est une question en Géométrie de savoir si l'espace *conchoïdal*, c'est-à-dire, l'aire comprise dans la ligne conchoïde, est fini ou non.

CONCHOÏDE, s. f. terme de Géométrie. C'est une ligne courbe, dont Nicomède est inventeur, & dont il a fait la démonstration. Voyez Pappus Alexandrinus. *Conchoïde*, demi-circulaire, *conchoïde hyperbolique*. *Conchoïde semicircularis*, *conchoïde hyperbolica*. C'est une espèce de conchile, ou plutôt la même chose. Du Ry, Architecte de Paris, donna en 1585, un nouveau Traité Géométrique, & une nouvelle Méthode très-aisée pour tracer le profil du fust de la colonne qu'on appelle *conchoïde irrégulière*, parce que c'est une ligne qui tient en sa forme & en la manière de la décrire, de la *conchoïde* de Nicomède, mais elle en diffère pourtant, en ce qu'étant prolongée, elle s'éloigne toujours de son axe, au lieu que la véritable *conchoïde* s'approche du sien continuellement.

✚ CONCHOS. (Les) Peuples de l'Amérique septentrionale aux frontières du vieux Mexique & du nouveau.

✚ CONCHUCOS. Peuple de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Lims.

CONCHYLE. s. m. Poisson dont on tire le suc pour teindre en écarlate. DANET. *Conchyle, conchylium.*

CONCHYLOGIE. s. f. Science qui traite des coquillages.

✚ CONCHYLOGIQUE. adj. Qui appartient aux coquillages, qui traite des coquillages. *Traité Conchylogique.*

✚ CONCHYLOGISTE, CONCHYLOGRAPHE. Naturaliste qui s'applique à la science des coquillages, qui les décrit, qui les distribue en différentes classes.

✚ CONCHYLIOTIPOLITE. Nom par lequel on désigne les empreintes de la figure extérieure des coquilles de mer sur la pierre. Tous ces mots viennent de *conchylium*, coquillage.

CONCIERGE. s. m. & f. Celui ou celle qui a la garde, les clefs d'un Château, d'un Hôtel, d'un Palais. *Custos Domus Regia, Palatii Praefectus.* On l'appelle aujourd'hui plus ordinairement *Capitaine*. L'on nommoit autrefois *Concierges*, ceux que l'on a depuis nommés *Capitaines*, & ensuite *Gouverneurs des Maisons Royales*. Le Palais de nos Rois avoit son *Concierge*, mais sans aucune Jurisdiction. Quand Louis Hutin abandonna ce Palais au Parlement pour y administrer la Justice, il y resta toujours un *Concierge*, avec tous les droits utiles attachés à cet Office, mais sans aucune Jurisdiction, non plus qu'auparavant. Ce n'est que sous Charles, Duc de Normandie, Régent du Royaume, pendant la prison du Roi Jean son pere, qu'il commença à se former la Jurisdiction qu'il a eue depuis, comme

nous l'avons expliqué au mot BAILLI DU PALAIS, qui est le nom qu'il porte depuis Charles VI.

Ménage dérive ce mot de *Conservius*, à *conservando*. Il dit que dans les vieux livres on trouve *Conserger* par une *s*, *Remarq. sur la Sat. Ménippée*.

Du Cange, le dérive de *consergius* ou *conservus* : il ajoute qu'on a dit aussi *Concierger de forêt* ; pour dire, *Garde-forêt*.

CONCIERGE se dit souvent pour signifier un Géolier ; le garde des prisons. *Custos carceris*. On a rendu le *Concierger* responsable de l'évasion d'un tel prisonnier.

CONCIERGE se dit aussi par les Comédiens, d'une espèce d'Officier qui a soin d'ouvrir & de fermer la porte. *Janitor*.

CONCIERGERIE, *s. f.* demeure, appartement d'un Concierge. *Aedes custodis, vel Praefecti domus regia*. La *Conciergerie* de Fontainebleau, de Choisi. C'est aussi la charge, la commission d'un Concierge d'une Maison-Royale d'un Palais. On lui a donné la *Conciergerie* de tel endroit.

CONCIERGERIE. Prisons de la *Conciergerie*. Nom qu'on donne en quelques endroits, particulièrement à Paris, à la prison où le Parlement tient ses prisonniers. Ce nom lui fut donné, parce que c'étoit autrefois une partie du Palais de nos Rois, où demuroit le Concierge : ainsi il ne doit point être étendu aux autres geoles ou prisons qui sont dans un Palais. *Carcer*. On a amené ce prisonnier à la *Conciergerie*, c'est-à-dire aux prisons royales du Parlement de Paris.

CONCILE. *s. m.* Assemblée d'Evêques Catholiques, légitimement convoquée pour décider les questions de foi, ou régler ce qui concerne la discipline. *Concilium*. Un *Concile Provincial*, est l'assemblée des Evêques d'une Province, sous leur Métropolitain. Un *Concile National*, est l'assemblée des Prélats d'une nation sous un Patriarche ou un Primat. Un *Concile Général*, est une assemblée de tous les Evêques de la Chrétienté. Pour que le *Concile* soit Œcuménique ou Général, il n'est pas nécessaire que tous les Evêques de la Chrétienté y soient effectivement présents, il suffit qu'ils puissent s'y trouver, qu'ils y soient appelés. Les *Conciles Généraux* sont quelquefois appelés par les Auteurs Ecclésiastiques *Conciles pléniers*. On compte dix-huit *Conciles Généraux* : deux de Nicée, quatre de Constantinople, un d'Ephèse, un de Chalcedoine, cinq de Latran, de Lyon, un de Vienne, un de Florence, le dernier de Trente, tenu depuis 1545, jusqu'en 1563. En France on met les *Conciles* de Pise, de Constance & de Bâle au nombre des *Conciles Généraux*. Ammien Marcellin reproche à l'Empereur Constance, qu'il étoit insatiable de *Conciles*. Les quatre premiers *Conciles Généraux* & Œcuméniques sont approuvés par les Protestans. Les *Conciles Nationaux* ou particuliers ont apporté de grandes utilités à l'Eglise pour sa discipline. Quoique le *Concile* de Trente ait ordonné d'assembler des *Conciles Provinciaux* tous les trois ans, on n'en a point tenu en France depuis celui de Bourdeaux en 1624. Les *Conciles Diocésains* ou *Episcopaux*, composés de l'Evêque & de son Clergé s'appellent *Synodes*.

Les Canons, les Décrets, les Sessions du *Concile* de Nicée, de Trente. Les Actions d'un *Concile* sont différentes des Sessions ; car dans une seule Session il peut y avoir plusieurs Actions, & une Action pourroit occuper plusieurs Sessions. Au *Concile* de Chalcedoine les six premières Sessions qui contiennent autant d'Actions : mais la Session VII comprend trois Actions. L'Action est l'examen & le jugement d'une cause.

Ce mot vient de *Concilium* en latin, qui ne signifie autre chose qu'*assemblée* ; car on a dit *Concilium Deorum*, *Concilium Martyrum*, &c. Il y a

plusieurs Editions des *Conciles*, celle du Docteur Merline, imprimé à Paris en 1524. Il y en a deux du Pere Crabe de l'Ordre de S. François en 1536 & 1551. Celle de Surius en 1567. Celle de Venise en 1585. Celle de Rome en l'an 1608. Deux de Binius, Chanoine de Cologne en 1606 & 1618 en dix volumes. Celle du Louvre 1643 en 37 volumes. Et enfin celle du P. Labbe & du P. Costart, Jésuites, achevée en l'an 1672 qui est en 17 volumes, & plus ample que les autres. Il en a paru depuis une nouvelle faite par les soins du P. Hardouin, Jésuite.

CONCILE se prend aussi pour les Décrets, pour les Canons, pour les réglemens qui se font dans un *Concile*. *Decretum*. Le *Concile* de Trente n'est pas reçu en France pour les choses de discipline.

CONCILIABULE. *s. m.* Assemblée de Prélats irrégulière, illicite, tumultueuse, qui n'a pas été convoquée légitimement & selon les ordres de l'Eglise. *Conciliabulum, conventiculum*. On appelle en général, *conciliabules*, les assemblées des Hérétiques qui n'ont aucune autorité.

On le dit ironiquement d'une assemblée de gens occupés de quelque mauvais complot.

CONCILIABULE. Terme d'histoire ancienne. *Conciliabulum*. Endroit d'une Province où les Préteurs, les Propréteurs, les Proconsuls faisoient assembler les peuples de leur Province, pour leur rendre la justice.

CONCILIANT, ANTE. *adj.* Qui se plaît à concilier les esprits, qui est propre à la conciliation. Je suis *conciliante* ; j'aime à resserrer les liaisons que le temps & l'absence dénouent quelquefois à tel point, qu'on ne se connoît plus. MAD. DE SÉVIGNÉ. Ismaël Pacha, nouveau Séraskier de Bender, étoit d'un tempérament doux & d'un esprit *conciliant* qui lui avoit attiré la bienveillance de Charles, & l'amitié de tous les Suédois. M. DE VOLT. Et d'ailleurs, dit la Présidente, d'un air *conciliant*, elle est sa maîtresse, cette fille ; & ce jeune homme n'a dans le fond que sa jeunesse contre lui. M. DE MARIVAUX.

CONCILIATEUR, TRICE. *s. Conciliator, conciliatrix*. Celui, celle qui concilie, qui remet bien ensemble des personnes qui avoient de l'éloignement, qui ont des intérêts différens. Il a fait les fonctions d'un bon *Conciliateur*. S. Louis étoit le *Conciliateur* des Princes Chrétiens, entre les Princes Chrétiens. L'intérêt commun est le grand *Conciliateur* des esprits.

En Jurisprudence, on appelle *Conciliateur des antinomies*, un Auteur qui a travaillé pour concilier les loix qui paroissent se contredire. Cujas est un grand *Conciliateur* des antinomies.

CONCILIATION, *s. f.* action de concilier les esprits qui ont de l'éloignement, ou les passages qui paroissent se contredire. Les Commentateurs se donnent la torture pour la *conciliation* des passages contraires de leur Auteur. Travailler à la *conciliation* des esprits.

CONCILIER, *v. a.* remettre bien ensemble des personnes qui avoient de l'éloignement les unes pour les autres. *Conciliare*. Voyez ACCORDER.

CONCILIER signifie aussi lever les contradictions apparentes dans quelqu'ouvrage, entre quelques passages. Voyez ACCORDER. On accorde les opinions qui se contrarient. On *concilie* les passages qui semblent se contredire.

On dit se *concilier* les bonnes grâces de quelqu'un ; se *concilier* l'amitié des honnêtes gens ; se *concilier* l'attention des Auditeurs, c'est-à-dire, gagner les bonnes grâces, l'amitié, l'attention, &c. *Sibi conciliare*. On dit aussi *concilier* à quelqu'un l'amitié de tout le monde. Il ne sort aucune parole de votre bouche, qu'elle ne vous *concilie* généralement tous les Esprits. S. EVR. Dans le sens dont on vient de parler, *concilier* ne se dit qu'en parlant de la dis-



position favorable des esprits. On ne diroit pas se concilier la haine, le mepris du Public.

CONCILIÉ, ÉE, part.

CONCION, s. f. Discours, harangue. Ce mot qui se voit dans Nicot, Monet & Cotgrave, est hors d'usage à présent. Il vient du latin *concio*.

CONCIS, ISE, adj. *Concisus*. Il ne se dit que du discours, du style serré. Un style *concis* & laconique, qui est serré & énergique, qui dit beaucoup en peu de mots. Demosthène est si parfait dans sa manière serrée & *concise*, & Cicéron dans toute l'étendue de son discours, qu'on ne peut rien retrancher à l'un, & rien ajouter à l'autre. P. RAP. Il est *concis* dans ses harangues, & n'opine que du bonnet. MAIN. Voyez COURT & SUCCINCT.

CONCISION, s. f. Ce terme est nouveau, mais il est reçu pour signifier le laconisme, un style serré & énergique, la qualité de ce qui est concis. *Verborum concisio*. On ne sauroit se soutenir dans une égale élévation, dans une égale *concision*, dans une égale netteté pendant quinze ou vingt pages. Je ne hazarde une expression que pour donner plus de feu, plus de *concision*, plus de netteté à ce que j'exprime. GRIMAREST. La Poésie est un ornement dont l'abbé du Resnel a cru ne pouvoir se dispenser, pour approcher de plus près de la *concision* de la langue angloise. GOUJET, *Bibl. franç.* Voyez PRÉCISION.

CONCITOYEN, s. m. terme relatif, qui se dit de deux ou de plusieurs citoyens de la même ville. *Civis*. Ce Magistrat étoit bien zélé pour la défense de ses *concitoyens*. J'aime mieux renoncer à l'Empire que de répandre le sang de mes *concitoyens*. VAUG. Voyez CITOYEN.

CONCLAMATION, s. f. cérémonie que les Romains pratiquoient lorsqu'il mouroit quelqu'un, qui consistoit à sonner du cor ou de la trompette, pour annoncer que le malade venoit de rendre le dernier soupir. Dom Jacques Martin dit que la *conclamation* étoit le premier de tous les devoirs que les Romains rendoient aux morts, que l'origine de son usage remonte au de-là de la fondation de Rome, que c'est celle de toutes les cérémonies, qui a été le plus généralement & religieusement observée, puisqu'elle ne s'est éteinte qu'avec le Paganisme; que c'étoit une cérémonie purement civile, qui ne faisoit point partie de leur religion, & que cet usage de sonner du cor ou de la trompette étoit continué pendant huit jours. Kirchmann dit qu'on appeloit à grands cris le mort par son nom avant que de brûler le cadavre, afin d'arrêter l'ame fugitive, ou pour la réveiller, si elle étoit cachée dans le corps qui n'avoit aucun signe de vie. Et pour signifier qu'il n'avoit point répondu, parce qu'il étoit décédé, on disoit *conclamatum est*. Et on appeloit *conclamata corpora*, les corps appelés ainsi à haute voix avant que de les mettre sur le bucher.

On appeloit aussi *conclamation*, le signal qu'on donnoit aux Soldats romains, pour plier bagage & décamper. De-là, l'expression *conclamare vasa*; *conclamare ad arma* étoit le signal contraire de se tenir prêts à donner.

CONCLAVE, s. f. assemblée des Cardinaux pour l'élection du Pape. *Sacer Patrum purpuratorum concessus*. Ce Pape a été élu presque tout d'une voix par le *Conclave*. Il n'y a point de mer plus agitée qu'un *Conclave*; les passions comme les flots, s'y poussent successivement. HIST. DES CONCL. Les choses changent de face mille fois dans un *Conclave*, & la situation des esprits est à tout moment différente. La cabale, les intrigues, & tout ce que l'expérience d'une Cour raffinée peut avoir appris d'artifices & de subtilité, est là mis en usage. Id. Le *Conclave* n'a commencé qu'en 1270. Clément IV étant mort à Viterbe en 1268, les Cardinaux furent deux ans sans pouvoir convenir de

l'élection d'un Pape. Les choses allèrent si loin, qu'ils furent sur le point de se retirer sans vouloir rien conclure. Les habitans de Viterbe ayant eu connoissance de ce dessein, par le conseil de S. Bonaventure qui étoit alors à Viterbe, fermèrent les portes de leur ville, & enfermèrent les Cardinaux dans le Palais pontifical qui étoit proche de l'Eglise Cathédrale. De-là est venue ensuite la coutume d'enfermer les Cardinaux en un seul Palais, jusqu'à ce qu'ils aient élu le Pape; & tels furent les commencemens & l'origine du *Conclave*, rapporté par Onuphrius Panvinus, par Ciaconius, & par le P. Papebroch.

CONCLAVE est aussi le lieu où s'assemblent les Cardinaux pour l'élection du Pape: c'est à S. Pierre au Vatican, quoique Grégoire X & Clément V aient ordonné qu'il se feroit où le dernier Pape seroit décédé. On en mure toutes les portes & les fenêtres en hiver, excepté un panneau pour les éclairer, & pour y porter une lumière fort sombre. En été on ne les ferme point. On y laisse seulement la première porte de la salle fermée de quatre serrures & quatre verrouils, où il y a une ouverture par où l'on sert à manger aux Prélats enfermés. On dresse dans les salles, qui sont fort amples, des cellules pour autant de Cardinaux qu'il y en a de présens à l'élection, qui ne sont séparées que par des planches de sapin. Elles sont marquées par des lettres de l'alphabet, & distribuées par sort aux Cardinaux. Chaque Cardinal fait mettre ses armes sur la cellule qui lui est échue. Après trois jours d'assemblée, on ne sert plus que d'une viande, & après cinq autres jours que du pain & du vin. Cette règle ne s'observe pas à la rigueur. Voyez Contingius, Vavre en son *Histoire de la Cour Romaine*. Matthieu Paris dit que ce mot *Conclave* signifioit autrefois la *Garderobe du Pape*. C'est un proverbe assez commun en Italie, que qui entre Pape au *Conclave*, en sort Cardinal. *Chi entra Papa, esce Cardinale*; pour dire, que celui qui, suivant le bruit commun, sera élu Pape, pour l'ordinaire ne l'est pas.

On dit, le *Conclave* d'un tel Pape; pour dire; le *Conclave* où un tel Pape a été élu. Le *Conclave* de Clément IX. ACAD. FR.

CONCLAVE se dit aussi de l'assemblée des Chevaliers de Malte pour l'élection d'un grand Maître. Les Partisans du Prieur de Capoue, renfermés dans le *conclave*, firent valoir son courage, sa valeur & son expérience. VERTOT.

CONCLAVISTE, s. m. domestique qu'un Cardinal choisit pour le servir, & qui s'enferme avec lui dans le *Conclave*. *Domesticus Cardinalis cum eodem in Conclavi conclusus*. Les *Conclavistes* portent tous une robe de chambre d'une même couleur. Chaque Cardinal a deux *Conclavistes*. On en accorde un troisième par privilège à un Cardinal Prince. Le nom de domestique présente une idée humiliante; mais les fonctions d'un *Conclaviste* ne le sont pas. Les *Conclavistes* sont tous de jeunes Abbés de distinction, auxquels on accorde, après le *conclave*, le *gratis* pour les bulles des bénéfices qu'ils peuvent obtenir par la suite.

CONCLUANT, ANTE, adj. Qui conclut, qui prouve. *Decretorius*. Une démonstration, est un argument *concluant*. Une déposition de deux témoins non reprochés, est une preuve *concluante*.

On appelle au Palais, un défaut *concluant*, un défaut qu'on donne à juger, où l'on met des conclusions, & qui emporte profit.

CONCLURE, v. a. Il se conjugue ainsi, je conclus, tu conclus, il conclut ou il conclud, j'ai conclu, je conclus, je conclurai, que je conclue, que je conclurois. Finir, terminer. *Conclure* un discours, un livre, un traité, une affaire. *Concludere*, *finire*, *absolvere*. L'Orateur doit *conclure* son discours vivement & pathétiquement.

☞ Corneille a employé ce mot comme synonyme à effectuer, dans *Cinna*. *Conclure* des desseins généraux. Le mot dessein, dit Voltaire, ne convient point à *conclure*. On *conclut* une affaire, un traité, un marché. On consume un dessein, on l'exécute, on l'effectue. Peut-être que dans le vers de Corneille, le verbe remplir eut été plus juste & plus poétique, que *conclure*.

CONCLURE signifie encore, convenir d'une chose, en arrêter les conditions; arrêter une chose, la résoudre. *Statuere, constituere, discernere*. Ce mariage a été *conclu*, mais il ne sera exécuté que dans un an. Le traité fut *conclu*. ABLANC.

CONCLURE, en termes de Philosophie, est tirer une conséquence des propositions qu'on a avancées; inférer une chose d'une autre. *Concludere, colligere, referre*. C'est un argument en forme, qui *conclut* bien. Que *concluez*-vous de-là? On ne peut rien *conclure* sur une vaine présomption. Son exemple aujourd'hui ne *conclut* rien pour moi. CAPISTRON.

CONCLURE, en termes du Palais, signifie, proposer la demande, dite en quoi consiste la prétention. *Proponere, exponere*. La plus grande difficulté d'une requête est de bien *conclure*. Il faut *conclure*, établir sa demande dès les commencement d'un plaidoyer, ou des écritures.

CONCLURE signifie aussi, passer un appointment au Greffe sur des procès par écrit, pour savoir s'il a été bien ou mal jugé. *Definire, statuer*. On oblige les Procureurs des Appelans à *conclure* aux Greffes, sinon on fait confirmer la dernière sentence par défaut.

CONCLURE signifie aussi, juger, déterminer, donner avis. *Judicare, definire, judicium ferre*. Les Médecins qui ont vu ce malade, ont tous *conclu* à la mort. Plusieurs Juges ont *conclu* à la question, en voyant ce procès. Après avoir examiné les divers récits qu'on m'a faits de cette aventure, je *conclus* qu'il n'en est rien. Vous voilà attrapé, il *conclut* tout le contraire. PASC.

CONCLU, UE. part. & adj. *Conclusus, absolutus, terminatus*, ou *statutus, decretus, constitutus*. Un procès *conclu* est un procès par écrit, sur lequel on a passé l'arrêt de conclusion, & qui est en état d'être mis à la distribution. On dit aussi, qu'une affaire est *conclue*; pour dire, qu'elle est arrêtée & résolue, & qu'on tenteroit en vain d'en empêcher l'exécution.

CONCLU. Vieux part. du verbe conclute, dans le sens de renfermer, asservir, soumettre. *Conclu*, asservi, soumis. C'est une version trop littérale de ce mot de S. Paul: *Omnia conclusit sub peccato*.

☞ CONCLUSION. Fin, ce qui termine quelque chose. *Clausula, conclusio*. La *conclusion* d'une affaire, d'un traité, d'un mariage.

☞ CONCLUSION, dans l'art oratoire, est la dernière partie du discours, dans laquelle l'Orateur fait une courte récapitulation des principales preuves, & cherche à exciter dans l'ame des Auditeurs les sentimens qui peuvent conduire à la persuasion. *Peroratio, orationis conclusio*. Voyez PERORATION. La *conclusion* d'un sermon doit être vive & animée, pleine de grandes & belles figures, qui tendent à émouvoir des passions chrétiennes. CL.

CONCLUSION est aussi la dernière partie d'un argument, la conséquence qu'on tire d'un raisonnement de ce qu'on a prouvé auparavant. *Conclusio, Conclusio* nécessaire. *Conclusio* sophistique. On appelle en ce sens les thèses qu'on soutient au collège, des *Conclusions* de Philosophie, Théologie, Médecine, &c. La *conclusion* d'un argument renferme deux parties: le conséquent, qui est la matière; & la conséquence, qui est la forme, & qui fait que de proposition simple & absolue, la *conclusion* est relative aux prémisses d'où elle est tirée, & considérée sous ce rapport qu'elle a avec elles. Voyez CONSÉQUENT, CONSÉQUENCE.

CONCLUSIONS signifie les fins ☞ que l'on prend dans un exploit ou dans une requête contre le Défendeur ou la Partie adverse. On prend encore des *conclusions* dans d'autres écritures, dans les remontrances, avettissemens, inventions, causes d'appel, griefs, réponses, &c.

☞ Il est très-important de renfermer dans des *conclusions* bien rédigées toutes les demandes, & de les séparer du fait & des moyens. Car le Juge ne donne attention qu'à celles qui en sont distinctes, séparées. FERRIERE. On lui a adjugé ses fins & *conclusions*. Les *conclusions* civiles aux procès criminels, sont les demandes des Parties pour leurs intérêts civils.

CONCLUSIONS du parquet des Gens du Roi, sont les demandes que font les Avocats & Procureurs Généraux, pour l'intérêt public; qui concluent à peine afflictive en matière de crime, en l'amande en affaire civile; & qui donnent leurs avis, leurs réquisitoires aux affaires du Roi, des mineurs, des communautés, Eglises, Hôpitaux, & autres causes qui regardent le public. Les Gens du Roi ont pris des *conclusions*, ont fait un réquisitoire contre ce Procureur.

☞ Les *conclusions* des Gens du Roi, en matière criminelle, sont préparatoires ou définitives.

☞ Les préparatoires sont celles qui ne tendent qu'à un interlocutoire, ou à faire ordonner quelque instruction ou procédure.

☞ Les définitives, sont celles qui concernent la décision du fond de l'affaire. Celles-ci sont données par écrit, & cachetées.

CONCLUSION. ( Arrêt de ) Arrêt qui se passe au Greffe, entre les Procureurs sur les Procès par écrit, qui est un appointment à fournir griefs & réponses, & qui sert à les mettre en état.

CONCLUSION. Il se prend quelquefois adverbiallement dans le discours familier; pour dire, enfin, bref, &c. *Conclusion*, je n'en ferai rien. ACAD. FRANÇ.

On dit aussi adverbiallement, pour *conclusion*; enfin, bref, somme toute. *Denique*.

On dit, en termes familiers, qu'un homme est ennemi de la *conclusion*; pour dire, qu'on ne peut finir, terminer une affaire avec lui; & à l'égard des femmes; pour dire, qu'elles savent conserver leur honneur jusqu'à la fin.

☞ CONCLUSION se dit aussi dans quelques compagnies, des arrêtés & décisions de l'assemblée.

CONCLUSION, terme d'Eglise. Ainsi se nommoit autrefois l'Oraison de la Messe, que nous appelons aujourd'hui *Postcommunion*, comme on le peut voir dans le Sacramentaire de Saint Grégoire, où l'on trouve, sous le nom de *conclusions*, toutes les mêmes *Postcommunions* que nous disons encore à chaque Messe.

☞ CONCLUSUM, s. m. terme Latin, qui est en usage en parlant des diètes de Pologne, de Suède. C'est un décret de la diète sur quelque point. Il se dit aussi des arrêtés du Conseil Aulique, par un *Conclusum* du Conseil Aulique, &c.

CONCOCTION, f. f. terme de Médecine, qui se dit des alimens qui reçoivent une altération utile à l'économie animale, & se digèrent dans l'estomac. *Concoctio*. Il y a une première *concoction* qui se fait dans l'estomac, par le moyen d'un ferment salé & volatil; & une seconde qui se fait dans les intestins grêles par le mélange de la bile & du suc pancréatique. *Cœctio*.

CONCOMBRE. f. m. *Cucumis*. Plante cucurbitacée, qui se distingue par ses fruits qui sont plus petits que ceux des citrouilles, des melons, des porirons & des courges. Plantes cependant qui lui sont congénères: l'intérieur de ses fruits est divisé en trois ou quatre loges remplies de semences, petites, plates, oblongues & étroites. Il y a plusieurs espèces de *concombres*, les uns sont bonnes à manger, & quelques autres ne le sont point du tout. Le *concombre* ordinaire qu'on mange, *Cucumis sativus*, se cultive dans les jardins. Il pousse plusieurs

tiges rampantes sur terre, rudes au toucher, pleines de suc, & de la grosseur du doigt. Ses feuilles sont rudes, alternes, pareilles à celles du melon, mais plus rudes, plus anguleuses, & un peu plus amples. Des aisellés de plusieurs de ces feuilles naissent les vrilles & les fleurs. Ces fleurs sont jaunâtres, écartées, découpées en cinq, & de demi-pouce environ de diamètre. De ces fleurs, quelques-unes sont fécondes, & d'autres nouent. Ses fruits sont verts d'abord, fermes, comme épineux, un peu allongés & un peu courbes. On les consomme au vinaigre, & dans cet état on les nomme cornichons. Dans leur maturité ils sont longs de plus d'un demi-pied, épais de trois à quatre pouces, couverts d'une écorce jaunâtre ou blanchâtre, & fort inégale, & remplis d'une chair blanchâtre, aqueuse, douceâtre, divisée dans son milieu en trois ou quatre loges, remplies de semences ovales pointues. Ces semences sont du nombre des semences froides majeures. On mange les *concombres* en été, & on les sert dans le potage, ou en fricassée. Ils sont rafraîchissants.

Ce qu'on nomme *concombre serpent*, *cucumis flexuosus*, ou *cucumis anguinus*, ne diffère du précédent que par ses fruits, qui sont longs, menus, verdâtres, & pliés de manière qu'on dirait que c'est le corps de quelque serpent. Sa chair est blanche & douce.

Le *concombre sauvage*, *cucumis silvestris*, sive *asinius*, se fait assez reconnoître par ses tiges qui sont courtes: par ses feuilles qui sont plus pointues, plus velues, plus charnues, & blanchâtres: par ses fleurs qui naissent par bouquets; & par ses fruits qui ne sont guère plus gros que le pouce; ovales, verdâtres, chargés d'un poil rude qui les rend velus. Ces fruits dans leur maturité se détachent de leur pédicule, avec une élasticité surprenante. Ses semences en même temps sont chassées avec impétuosité hors du fruit. Ce fruit est très-amer au goût, d'une odeur vireuse, assez désagréable. Ces semences sont aplaties, arrondies, plus petites que celles de la coloquinte, & noirâtres dans leur parfaite maturité. Cette plante vient auprès des masures, & le long des chemins. L'extrait de ses fruits se nomme *claterium*; c'est un des plus violens & des plus puissans purgatifs que nous ayons dans les végétaux. Un ou deux grains de cet extrait purge & fait vomir. Sa racine est émolliente & fort résolutive.

Jean Struys parle dans ses voyages d'un *concombre velu* qui croît vers la partie Occidentale du Volga, & qui semble ronger toutes les herbes qui sont autour de sa tige: il dit que ce fruit a la figure d'un agneau avec les pieds, la tête & la queue de cet animal distinctement formés, d'où on l'appelle en Moscovie *Bonnaret* ou *Bonarez*, c'est-à-dire *petit agneau*; que sa peau est couverte d'une laine, ou d'un duvet fort blanc, & aussi délié que de la soie; que les Tartares & les Moscovites en font grand état, & qu'il en a vû plusieurs dans leurs maisons qu'ils conservoient; qu'il croît sur une tige d'environ trois pieds de haut; que l'endroit par où il tient est une espèce de nombril sur lequel il se tourne & se baïsse vers les herbes qui lui servent de nourriture, se séchant & se flétrissant aussi-tôt que ces herbes lui manquent; que les loups l'aiment & le dévorent avec avidité, parce qu'il ressemble à un agneau; qu'on l'a assuré que ce fruit a effectivement des os, du sang, de la chair, d'où vient qu'on l'appelle dans le pays Zoophite, c'est-à-dire, plante animale. Voyez AGNEAU.

*Cucumis*, selon Varron, a été dit à *curvare*. *Cucumeres*, dit-il, *quasi curvimeres*. L'éthymologie de Scaliger a plus de vraisemblance, quand il tire ce mot du grec *κῦμα*.

Les Turcs ont à Constantinople de petits *concombres*, qui se mangent crus avec du sel durant cinq mois de l'année, & dont la quantité ne fait point de préjudice à la santé comme en France. Du LOIR, pag. 84.

CONCOMBRE. Sorte d'insecte marin, qui a du rapport au *concombre* de terre. ROND. C'est un petit pois-

son de la longueur & de la grosseur du doigt, chargé de quelques tubercules, qui a la couleur & l'écaille du *concombre*.

CONCOMITANCE, s. f. terme de Théologie, qui signifie accompagnement. Il se dit d'une chose qui va de compagnie avec une autre, qui est la principale. *Concomitantia*, *societas*, *communio*. Selon la doctrine de l'Eglise, le sang de Jésus-Christ est sous les accidens du pain, comme le corps se trouve sous les accidens du vin par *concomitance*. La charité entraîne toutes les autres vertus par *concomitance*.

CONCOMITANT, ANTE, adj. terme de Théologie. Qui accompagne. *Concomitans*. La grace *concomitante*, celle que Dieu nous donne durant le cours de nos actions, pour les faire, & les rendre méritoires. La grace *concomitante* est différente, du moins par rapport à l'effet, de la grace prévenante: la grace prévenante prévient l'action, & nous est donnée pour nous porter à la faire, la grace *concomitante* accompagne l'action.

CONCOMITANT se dit quelquefois en général de tout ce qui accompagne. Il n'y a rien dans la nature qui n'ait son commencement, son milieu & sa fin; même des avant-coureurs & des suites, & en quelque sorte, un cortège d'accidens préliminaires, *Concomitans* & subséquens. MÉM. DE TRÉV.

On le dit dans le même sens en Médecine.

CONCORDANCE, s. f. terme de Grammaire. C'est la construction régulière qui se fait des noms du même genre, cas & nombre, & des verbes selon leurs temps & leurs personnes. Manière d'accorder tous les mots les uns avec les autres, selon les règles de la langue. *Legitima verborum structura, constructio*. Cet enfant n'en est encore qu'à la *Concordance*.

CONCORDANCES, au pl. se dit des Livres où les premières règles de la Syntaxe sont enseignées. Il faut lui acheter des *Concordances*. ACAD. FR.

CONCORDANCE signifie aussi rapport, *Convenance*, *Convenientia*. Il y a une merveilleuse *concordance* entre les Evangélistes. La matière, la suite & la *concordance* du discours réclament contre cette leçon. CRITIQ. DU DICT. DE BAYLE.

On le dit en ce sens, des Livres qui sont faits pour montrer la *concordance* des Ecritures, des loix, des coutumes. La *concordance* des Evangiles.

CONCORDANCE de la Bible, est un grand Dictionnaire de la Bible, où l'on a mis par ordre alphabétique tous les mots de la Bible, afin de les pouvoir conférer ensemble, & de voir par ce moyen s'ils ont la même signification par-tout où ils sont employés; *Bibliorum concordantia*. Ces sortes de *Concordances* ont encore un autre usage, qui est d'indiquer les passages dont on a besoin, lorsqu'on ne les fait qu'en partie, ou que l'on veut s'assurer du livre & du chapitre où ils se trouvent: ce qui est d'un très-grand secours pour les Théologiens & pour les Prédicateurs. Le Cardinal Hugues employa 500 Religieux pour faire la *Concordance de la Bible*. Les grandes *Concordances*, qu'on appelle d'Angleterre, ont été faites par les soins & le travail de Jean Derlington, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. La *Concordance* de Zamora, pour être faite avec plus d'art encore & plus de soin, n'en est pas plus utile; mais elle est plus complète.

Outre ces *Concordances* qui sont latines, il y en a d'Hébraïques, faites par le R. Mardocheï Nathan, imprimées à Bâle en 1541. C'est chaque racine hébraïque, partagée en ses différentes significations, & sous chaque signification tous les endroits de l'Ecriture, où elle se trouve selon l'ordre des livres. Les meilleures *Concordances* hébraïques, sont celles de Buxtorf, ouvrage véritablement utile. Il n'y a de *Concordances* grecques que sur le Nouveau Testament. Nous avons sur l'Ancien les *Concordances* de Kirker, ouvrage très-utile, mais qui n'est pas proprement une *concordance*, mais un Dictionnaire concordantiel, s'il est permis de parler ainsi, c'est-à-dire, que ce sont les dictionnaires hébraïques par ordre alphabétique, & dessous toutes les interpréta-

ions, ou tous les sens que les Septante y donnent, & sur chaque interprétation, tous les endroits où elle se trouve dans leur version. Ce livre est devenu rare & cher. Les *Concordances* de Celasio, Cordelier Italien, sont des *Concordances* hébraïques, latines & grecques à deux colonnes. La première, qui est hébraïque, n'est autre chose que les *Concordances* de R. Mardocheï Nathan, mot pour mot, & selon l'ordre des livres & des chapitres. Sur l'autre colonne à côté est une interprétation latine de chaque endroit de l'Écriture, cité par R. Mardocheï. Cette interprétation est de la façon de Catasius; mais à la marge il marque celle des Septante & de la Vulgate, quand elles diffèrent de la sienne. Cet ouvrage est de quatre volumes *in-fol.* imprimé à Rome en 1621, & est rare & cher.

Il y a aussi une *Concordance* des Ordonnances, des Coutumes.

**CONCORDANT**, s. m. terme de Musique. C'est une des six parties dans lesquelles on divise en général la voix humaine. C'est une espèce de voix qui est entre la taille & la basse taille. Quelques-uns comprennent le *concordant* sous la basse-taille; ainsi, il est immédiatement au dessus de la basse-contre. *Vox gravior*, ou *vox soni gravioris*. Le *concordant* va haut & bas. Ceux qui peuvent chanter cette partie peuvent servir de taille & de basse en un besoin.

BROSSARD.

**CONCORDANT**, ANTE. adj. m. & f. Ce mot-là mériterait quelque faveur, pour marquer l'union, la concorde: On le dit au Palais, surtout d'un mariage, d'un ménage où règne la bonne intelligence. Un mariage, un ménage *concordant*. Rien n'est plus ordinaire que de confier l'exécution de ses dernières volontés à son épouse. Cette dernière marque de confiance est le tribut de l'Amour, dans lequel un mari & une femme ont vécu pendant un mariage bien *concordant*. M. CHAUVELIN, Avoc. Gén.

**CONCORDANT**, ANTE, se trouve dans Matot, pour convenable, propre. *Conveniens, decens*.

**CONCORDANS**. (*Vers*) *Versus symphonici*, ce sont des vers qui ont plusieurs mots communs, & qui renferment un sens opposé ou différent, à cause des autres mots.

Et { *canis* } in silvis { *venatur* } & omnia { *servat*.  
 { *lupus* } { *nutritur* } { *vastat*.

On trouve dans les Opéra, quantité de vers *concordans*.

Je m'abandonne à { *mon ardeur*.  
 { *ma fureur*.

Quel trouble me fait-il? { *ma surprise* } est extrême!  
 { *ma fureur* }

Chantez }  
 Chantons } tant de vertus.

Il faut { *mourir* } pour satisfaire  
 { *partir* }  
 A cette loi sévère.

**CONCORDANTIEL**, ELLE. adj. Qui comprend des *Concordances*, qui est fait à la manière des *Concordances*. On se sert quelquefois de ce mot, pour désigner certains Ouvrages de Grammaire, qui comprennent des *Concordances*, c'est-à-dire, toutes les significations des mots, & tous les endroits où ces mots se trouvent. Guillaume Robertson a fait un Trésor de la Langue Sainte, qu'il intitule aussi *Lexicon concordantiel* de la Bible, hébreu & latin,

*Theaurus linguæ sanctæ, &c. sive concordantiale Lexicon hebræo-latino-Biblicum*. Le Dictionnaire Syriaque de Martin Trostius, est aussi un Dictionnaire *concordantiel*; car il y marque tous les endroits, au moins tous les principaux, où un mot se trouve dans le Nouveau Testament syriaque. Ces Lexiques ou Dictionnaires *concordantiels* sont bons & utiles.

**CONCORDAT**, s. m. Convention qui se fait en matière bénéficiale sur quelque résignation ou permutation, & généralement sur toutes les matières Ecclésiastiques, contentieuses ou obligatoires. *Pactum, pactio, conventum*. Ces Conventions à l'amiable, en matière bénéficiale, sont permises, pourvu qu'elles soient gratuites.

Il y a une espèce de conduite de *Concordat*, ou convention, que les Abbés Commandataires, & les Moines, font entr'eux pour la partition des biens. Ces *Concordats* se rompent facilement, s'ils ne sont homologués en Cour de Rome, & dans les Cours supérieures du Royaume. Leurs successeurs y pouvant déroger, parce qu'un Abbé n'a pas le pouvoir de lier la volonté de son successeur; & aujourd'hui même ces sortes de *Concordats* se rompent facilement, quoiqu'ils aient été homologués. Le Concile de Trente, *Sess. 6, de Ref. c. 4*, parlant des *concordats* qui ont été faits sous l'autorité & l'approbation des Papes, les appelle *concordias quæ tantum suos obligent antores, non successores*. De même la Congrégation des Cardinaux, qui a expliqué ce Décret du Concile, déclare qu'un *Concordat* ne peut être réel, & passer aux Successeurs, si le Pape, après en avoir été pleinement informé, n'y donne son consentement; ce qui est conforme à la décision d'Alexandre III, qui dit, *tit. de Transact. c. 8*, que toute transaction touchant ce qui regarde l'Église, n'oblige point les successeurs, si le consentement du successeur n'y intervient. Cela est aussi confirmé par la Note de Charles du Moulin; & on lit dans la Glose sur ce chapitre, que, quand même la transaction seroit réelle dans l'intention de ceux qui transigent, elle ne laisseroit pas d'être personnelle à leur égard. La raison est que les transactions, lorsqu'elles sont réelles & perpétuelles, sont des aliénations qui ne peuvent être valables, si elles ne sont confirmées par les Supérieurs.

Tous *Concordats*, transactions ou pactations, en matières bénéficiales, doivent être homologués en Cour de Rome, parce qu'il peut y avoir une espèce de simonie, n'étant point permis aux particuliers de disposer de leurs Bénéfices avec de certaines réservations, ou promesses. Le Pape n'a aucun pouvoir en France sur le temporel des Bénéfices, mais seulement sur le spirituel, pour lequel on a recours à lui, comme au Supérieur, afin d'autoriser les *Concordats* ou transactions que les particuliers font entre eux, il y a même des cas où les Abbés peuvent rompre les *Concordats* de leurs prédécesseurs, quoiqu'ils aient été homologués en Cour de Rome: ce qui arrive quand ils voient qu'ils ont été lésés notablement. Nous avons en France plusieurs exemples de cet usage; il y a raison de le faire, parce que les Abbés peuvent s'accorder secrètement avec les Moines. Alors les Abbés sont en droit de rompre les *Concordats*, faits par leurs prédécesseurs.

**CONCORDAT** se dit absolument en France, du Traité qui a été fait en 1516 à Bologne, entre le Pape Léon X & le Roi François I, qui sert de règlement pour les nominations aux Bénéfices, & qui est observé maintenant en sa plus grande partie. *Pacta inter Summum Pontificem & Galliarum Reges transacta. Concordata, orum*. Il tient lieu de la Pragmatique Sanction. Le *Concordat* abolit la liberté des élections qui appartenait au Clergé, sans la participation du Pape, ni du Roi; il porte, entr'autres choses, que le Roi nommera dans les six mois à tous les Evêchés ou Archevêchés vacans, à toutes les Abbayes, & à tous les Prieurés conventuels, une personne âgée



de vingt-sept ans, pour en être pourvue indispensablement par le Pape. Ainsi, dans ce partage entre le Pape & le Roi, la nomination appartient au Roi, & la provision au Pape, qui s'est réservée le droit d'expédier les Bulles. Le Parlement de Paris ne consentit à vérifier le *Concordat*, qu'après les ordres réitérés du Roi: persévérant cependant dans la résolution de juger conformément à la Pragmatique Sanction. C'est pourquoi François I attribua la connoissance des Bénéfices Consistoriaux au Grand Conseil, par une Déclaration de 1517. Rebuffe a fait de grands Commentaires sur le *Concordat*. Génébrard & M. Dupuys en ont fait un Traité. Divers Auteurs ont écrit fortement contre le *Concordat*, & contre le Chancelier Duprat, qui l'avoit conclu, comme ayant ruiné la discipline Apostolique, & soumis l'Eglise de France, à une déplorable servitude, parce qu'il avoit aboli les élections Canoniques. On a même long temps fait des prières publiques pour demander à Dieu l'abolition du *Concordat*, & le rétablissement des élections. L'Assemblée du Clergé en fit de graves remontrances en 1519 à Henri IV, qui répondit simplement, qu'il n'étoit pas l'Auteur de cet abus. PORT. R. D'autres ont soutenu que le *Concordat* qui donne la nomination au Roi, apporte moins d'inconvéniens que la brigue des élections. Voyez Brantôme là-dessus, *Tom. I.*

Comme le *Concordat* fut fait pour abolir la Pragmatique Sanction, & pour en prendre la place, le Roi ne nomme point en vertu du *Concordat*, aux Evêchés qui sont dans les pays qui n'étoient pas soumis à la domination françoise, lorsque la Pragmatique Sanction fut faite, comme les Evêchés de Provence & de Bretagne; ceux des nouvelles conquêtes, comme Perpignan, Bellay, Belançon, Stralbourg, Metz, Toul, Verdun, Arras, Cambrai, Saint-Omer, Tournai, Ypres; ceux qui sont érigés depuis la Pragmatique Sanction, dans les pays où elle n'étoit point en usage, comme Québec: le Roi nomme à tous ces Evêchés, en vertu de quelques Indults généraux ou particuliers obtenus par lui ou par ses prédécesseurs.

Il y a aussi le *Concordat Germanique*, fait entre le Pape Nicolas V, & l'Empereur Frédéric III, & les Princes d'Allemagne, le 16 Mars 1448 qui regarde aussi les matières bénéficiales. Par ce *Concordat*, 1<sup>o</sup> le Pape se réserve la collation des bénéfices séculiers & réguliers, vacans en Cour de Rome, ou dans l'étendue de deux journées de la ville de Rome sans excepter les Bénéfices, où l'on étoit accoutumé de pourvoir par election. 2<sup>o</sup> Le Pape se réserve la confirmation à l'égard des Eglises Métropolitaines & Cathédrales, qui ont droit d'election. 3<sup>o</sup> A l'égard des Bénéfices collatifs, le Pape en retient la collation, alternativement avec les Collateurs ordinaires pendant six mois de l'année; c'est-à-dire, qu'il confère les Bénéfices vacans pendant le mois de Janvier, & le Collateur ordinaire pendant le mois de Février, &c. 4<sup>o</sup> Le Pape règle les annates par les Bulles. Maximilien I ordonna en 1618 que le *Concordat Germanique* fut reçu à Liège. On appelle aussi *Concordats* tous les Traités qui ont été faits avec les Papes, & non pas ceux qui se sont faits entre des Princes séculiers.

Il y a encore d'autres *concordats*, qui sont tous un accord fait avec le Pape & un Souverain, pour la nomination des principaux Bénéfices de ses États.

On donne aussi le nom de *Concordat*, dans les Troupes Françoises, à certains arrangemens clandestins entre un Officier qui veut quitter le Service, & celui qui doit le remplacer, moyennant une certaine somme qui lui est payée, partie par celui qui doit prendre sa place, partie par les Officiers qui montent par sa retraite. Le Roi a pros crit ces sortes de *concordats*, sous la même peine que la vénalité des emplois.

CONCORDE. f. f. Bonne intelligence, union de cœurs & de volontés. Ils vivent dans une grande,

dans une parfaite *concorde*. *Concordia; voluntatum, studiorumque summa consensio.*

Dans un sens plus étendu, il est synonyme à concordance, rapport, convenance. M. Huet, Evêque d'Avranche, a fait un Traité de la *Concorde* entre la raison & la foi. Il y a un Livre fameux parmi les Luthériens, intitulé, le Livre de la *Concorde*. C'est un recueil publié en 1579 de différentes professions de foi que les Luthériens ont publiées pour se réunir ensemble, mais inutilement.

Quelques-uns ont cru que ce mot venoit de *corde*. C'est une ignorance grossière. Il vient de *cum* avec, & *cor*, cœur, d'où s'est fait *Concors*, *concordis*, qui n'a qu'un même cœur avec un autre; & de-là *concordia*, *concorde*, la disposition des gens qui n'ont qu'un même cœur, qui ont les mêmes sentimens.

CONCORDE ÉVANGÉLIQUE. On a donné le nom de *Concorde Evangelique* à l'Histoire de l'Évangile, composée du texte des quatre Evangelistes, où l'on marque le nombre de ces saints Historiens qui rapportent les mêmes choses, selon l'ordre qu'elles étoient arrivées, en transposant ce qui n'étoit pas à sa place. L'Hérétique Tatien est celui qui a fait le premier une *Concorde* sous le titre de *Diateffaron*. Théophile d'Antioche & Ammonius en firent aussi dans leur temps. Eusèbe de Césarée, S. Jérôme & S. Augustin ont fait des ouvrages où l'on voit l'accord des quatre Evangelistes. Depuis on a vu Gerion, Puyherbaut, Janicinius de Gand, Dubuisson & M. Arnauld, qui ont travaillé à ces sortes de *Concordes*. Après cela on a vu paroître celles de M. Le Roux, du P. Lamy, & de M. Le Clerc. M. Toinard avoit fait une *Concorde Evangelique*, qu'il n'a pu faire imprimer de son vivant; mais après sa mort, ses amis l'ont fait imprimer chez Cramoisy. C'est le texte grec des quatre Evangelistes, qui passe pour très-exact, & pour un chef-d'œuvre d'impression. Ceux qui sont curieux de connoître tous les Auteurs qui ont fait des *Concordes Evangeliques*, les trouveront dans le III Tom. de la Bibliothèque grecque de M. Fabricius, dans la Bibliothèque Sacrée du P. Le Long, & dans la Bibliothèque Sacrée que le P. Calmet a mise à la tête de son Dictionnaire de la Bible.

CONCORDE, en Mythologie. Elle étoit honorée à Rome comme une Divinité. *Concordia*. On lui bâtit plusieurs Temples, dont le plus considérable fut celui du Capitole, où les Sénateurs s'assembloient pour délibérer des affaires de la République. On trouve à la descente du Capitole des débris de ce Temple consacré par Camille. Les Prêtres ne permettoient point que le Sénat s'assemblât en aucun Temple, sans avoir été consacré, c'est-à-dire, fait ou bâti en conséquence de quelque vœu ou augure. Cette espèce de Temple se nommoit *Curia. Dict. de Peint. & d'Archit.* Plutarque dit qu'on lui fit bâtir une Chapelle d'airain de l'argent provenu d'une taxe sur les Publicains. On invoquoit la *Concorde* pour l'union dans les familles entre les époux, entre les Citoyens: mais son pouvoir étoit renfermé dans la ville & dans les maisons; ce qui distingue la *Concorde* de la Paix, dont la Divinité s'étendoit sur tout l'Empire. On représente la *Concorde* sous la forme d'une jeune fille couronnée de guirlandes, tenant deux cornes d'abondances entrelacées, ou bien on lui met à la main un faisceau de verges. Mais le symbole le plus ordinaire de la *Concorde* sont deux mains jointes qui tiennent quelquefois un caducée.

CONCORDE. (*Pays de la*) Nom qu'on donne à une contrée des Terres Australes, dans la Nouvelle Hollande, sous le Tropic du Capricorne.

CONCORDÉ. ÉE, adj. Accordé. *Concessus, a, um*. Par la grace *concordée*. MAROT. On ne le dit plus.

CONCORDIA. Ville d'Italie, dans le Duché de la Mirandole, sur la Sechia, à six milles de la Mirandole.

CONCORDIAL. f. m. Ancienne Dignité Sacerdotale à Padoue. *Sacerdotes Concordia*. Il y avoit un Temple

de la Concorde à Padoue : de-là vient que le chef des Prêtres qui servoient dans ce Temple s'appeloit *Concordial*.

**CONCORDOIS**, secte d'hérétiques qui sont les mêmes que les Bagnolois. *Voyez* ce mot.

**CONCOURANTES**, ( *Puissances* ) terme de Mécanique. Celles qui concourent à produire un effet, par opposition aux *puissances* opposées, qui tendent à produire des effets contraires.

**CONCOURIR**, v. n. Agir conjointement avec un autre pour produire quelque chose, joindre & réunir ses forces à celles d'un autre agent, pour produire ensemble un effet qu'elles ne peuvent produire séparément. *Concurrere*. Nous avons besoin que la grace de Dieu *concoure* avec nous pour produire de bonnes œuvres. Dieu, outre la première impression, & le mouvement général qu'il a donné à toute la nature *concourt* immédiatement à toutes nos actions, & à tous les évènements. En faisant *concourir* Dieu dans tous les évènements particuliers, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il soit auteur du péché. Il n'est point incompatible avec la sagesse & la pureté de Dieu, qu'il *concoure* aux actions mauvaises. S. EVR. On le dit aussi des choses & des occasions qui semblent s'unir pour tendre à quelque fin. Je n'ai *concouru* à cela ni directement, ni indirectement. Tous les hommes doivent concourir au bien public.

**CONCOURIR** se dit aussi des choses, des évènements, des occasions, &c. qui paroissent se réunir pour rendre à quelque fin. Tout *concourt* à sa fortune, à sa perte. La sagesse de Dieu fait *concourir* tous les évènements, & nos passions mêmes, à ses desseins. Il faut que bien des qualités, des dispositions *concourent* ensemble, pour produire les merveilles que nous fait voir la nature.

**CONCOURIR**, employé absolument, ou avec la préposition pour, signifie se mettre sur les rangs avec égalité de droit ou de mérite pour disputer quelque chose. Ces deux Auteurs ont *concouru* pour le prix d'Eloquence, ou simplement ont *concouru*. Ces deux Poèmes ont *concouru* pour le prix, ou absolument ont *concouru*.

En matière bénéficiale, on dit que deux provisions d'un même bénéfice *concourent*, quand elles sont de même date, datées du même jour. *Voyez* DATE, en matière bénéficiale & CONCOURS.

**CONCOURIR**, en terme de Géométrie, se dit des lignes & des plans qui se rencontrent. Deux lignes *concourent*, quand elles se rencontrent & se coupent, ou se reconteroient, si elles étoient prolongées. deux lignes qui *concourent* en un point.

**CONCOURME**, s. f. Autrement *Terra merita*. Droque propre à teindre en jaune.

**CONCOURS**, s. m. Action réciproque des personnes, ou des choses qui agissent ensemble pour une même fin. *Concurfus*. Le *concours* du Soleil & des Astres est nécessaire pour la production de toutes les choses sublunaires. Dieu prête son *concours* immédiat pour tous les évènements. JUR. C'est relever la Majesté de Dieu, que de mettre toutes les opérations des créatures dans une perpétuelle dépendance de son *concours* immédiat. Id. Si les causes secondes n'avoient pas besoin du *concours* immédiat de Dieu pour agir, elles auroient une espèce d'indépendance qui seroit injurieuse au Créateur immédiat. Quoique Dieu ait imprimé à toutes les créatures la vertu nécessaire pour la fin à laquelle il les a destinées, elles attendent néanmoins un *concours* particulier, & une nouvelle influence du Créateur pour chaque évènement. Le *concours* de Dieu pour l'action des causes secondes suffit, sans les secours de la prédétermination. La matière aveugle peut-elle par un *concours* fortuit produire une machine aussi admirable que le corps humain ? JACQ.

**CONCOURS**, terme de Grammaire. Rencontre de voyelles. On appelle dans la versification françoise un vicieux *concours* de voyelles, lorsqu'on place de suite deux mots, dont le premier finit par une voyelle autre que l'e muet, & le second commence par quel

que voyelle que ce puisse être. C'est à ce vicieux *concours*, ou vicieuse rencontre de voyelles, que l'on a donné le nom d'*hiatus*, parce qu'en effet on ne sauroit passer immédiatement d'une voyelle à l'autre sans une manière de baillement qui rend la mesure extrêmement languissante. *Voyez* HIATUS. Il faut remarquer que les mots qui commencent par une *h* douce, sont regardés comme n'ayant à leur tête que la voyelle qui suit cette *H*. MOURG. Nos anciens Poètes n'éviteroient pas avec soin ce *concours* des voyelles, qu'on ne peut souffrir aujourd'hui, que la versification est plus exacte. Marot a dit dans une épigramme,

*Cy gist qui assez mal prêchoit.*

C'est la même faute lorsqu'après une voyelle ou une diphongue, il suit une *h* qui n'est point aspirée, comme dans ce vers,

*Le vrai honneur n'est plus que bagatelle.*

Mais on peut se dispenser de cette exactitude, quand on cite quelque proverbe, ou quand l'expression est heureuse & ingénieuse, comme a fait Ménage dans les vers suivans.

*Cy dessous gist Monsieur l'Abbé  
Qui ne savoit ni A, ni B.  
Dieu nous en doit bientôt un autre,  
Qui sache au moins sa paternité.*

Le *concours* des voyelles n'est point vicieux aussi, lorsque le second mot commence par une *h* aspirée.

*Un clerc pour quinze sous sans craindre le hola,  
Peut aller au parterre attaquer Attila.* DESPREAUX.

**CONCOURS** se dit aussi en parlant des Bénéfices, ou Cures, qui se donnent à ceux qui ont le plus de capacité & de mérite, dans les lieux où le Concile de Trente est reçu, conformément à la session 24, ch. 18 de reform. La Cure est exposée à la dispute entre ceux qui y prétendent, & cette dispute se fait devant des Juges préposés par l'Evêque, afin que le Bénéfice soit donné au plus digne. *D niori*. Quoique cette coutume ne soit point reçue en France, à cause du Concordat, & parce qu'elle prive les Patrons & les Collateurs de leur droit, elle subsiste néanmoins encore dans les pays conquis par le Roi depuis le Concordat, où le Concile est reçu; il y a eu néanmoins un Arrêt du Parlement de Paris en 1660, le 12 Janvier, par lequel les Cures de l'Arrois, qui dépendent des Abbés Collateurs de plein droit en sont exemptes.

Il n'y a pas long temps que le *concours* se faisoit à Rome pour les Cures de Breragne. Depuis Benoît XIV, il se faisoit devant l'Evêque diocésain & six Examineurs par lui choisis.

**CONCOURS** se dit aussi en matière bénéficiale, lorsqu'un Collateur a donné le même Bénéfice à deux personnes, le même jour de vacance, ou lorsque deux Collateurs différens ont pourvu en même temps.

**CONCOURS** entre gradués, lorsque plusieurs gradués ont requis un même Bénéfice en vertu de leurs grades.

Lorsque le même collateur a donné des provisions le même jour à deux personnes pour le même Bénéfice, sur le même genre de vacance, sans qu'on puisse justifier quelles sont les premières, alors les deux provisions se détruisent mutuellement, parce qu'on ne fait auquel des deux contendans le collateur a entendu donner le Bénéfice. C'est pour cela qu'on retient des dates en Cour de Rome, afin que dans le cas de *concours* on puisse enfin obtenir des provisions sur une date pour laquelle il n'y ait point de *concours*.

Quand il y a *concours* entre le Pape & l'Ord-

naire, il est de règle que le pourvu par l'Ordinaire est préféré.

Entre deux pourvus, l'un par l'Evêque, l'autre par son Grand-Vicaire, le premier est aussi préféré.

**CONCOURS** signifie aussi un amas de plusieurs choses, ou personnes qui sont assemblées. *Concurfus*. Il y a eu un grand *concours* de peuple à ce sermon, à cette fête. On regarde le *concours* qui se fait dans les Eglises aux fêtes solennelles, comme des assemblées de cérémonie, plutôt que de dévotion. **FLECH.** Epicure croyoit que le *concours* d ces atômes avoit produit tous les êtres.

Dans le premier cas, *concours* signifie affluence de monde en quelque endroit. Dans le second, choc, rencontre des atomes.

**CONCOURS** en matière civile. Concurrence entre personnes qui prétendent avoir droit au même objet. Quand il y a *concours* de privilèges entre créanciers, les privilèges les plus favorables sont préférés. Dans le cas d'égalité, les créanciers viennent par contribution.

**CONCRESSAUT.** C'étoit autrefois une ville murée, & la nouvelle coutume de Berry la met au nombre des villes Royales de cette Province dans laquelle elle est. Quelques-uns croient qu'elle s'est appelée autrefois *Concordia saltus*, le bois de la Concorde, mais sans nulle raison, ni témoignage d'aucun Auteur ancien. Dans tous les titres *Concreffaut* est appelé *Cucurciandum*, *Concorcellum*, *Concorcialdum* ou *Concorzaldum*, *Concurecallum*. C'est une Châtellenie, qui a eu ses Seigneurs particuliers depuis 800 ans, ou environ. *Concreffaut* a une Prévôté & un Bailliage.

**CONCRET, ÊTE**, adj. terme didactique, d'usage en Grammaire & en Logique. Le terme *concret* marque la substance même revêtue de ses qualités, telle qu'elle existe dans la nature. *L'abstrait* désigne quelque-une de ses qualités considérée en elle-même & séparée de son sujet. *Concretus*, *abstractus*. Voy. *abstrait* dont *concret* est l'opposé & le corrélatif. *Savant*, rond, carré, &c. sont des termes *concrets*, qui expriment des qualités unies à leurs sujets; *Science*, *rondeur*, &c. sont des termes *abstrait*, qui expriment des qualités considérées solitairement, comme séparées de leurs sujets.

Ce terme est quelquefois employé substantivement, en terme de Philosophie naturelle, pour signifier un corps composé de différens principes. Dans ce sens c'est à peu-près la même chose que mixte, & l'on distingue des *concrets* naturels, & des *concrets* artificiels. L'antimoine est un *concret* naturel, & le savon un *concret* artificiel. **HARRIS.**

**CONCRET**, terme de Chimie dont on se sert pour exprimer une chose fixée, endurcie, épaissie ou coagulée. On appelle sel volatil *concret*, un sel volatil fixé par quelque acide qui l'empêche de s'élever & de se sublimer à la chaleur, ou de se fondre à l'humidité. Ce mot vient du latin *concrefcere*, se condenser, s'épaissir. **COL DE VILLARS.**

Les nombres *concrets*, en termes d'Arithmétique, sont ceux qui sont appliqués à marquer, à exprimer quelque sujet particulier, comme deux hommes, trois livres, demi-écu. Mais s'il n'y a rien qui soit joint au nombre, alors le nombre est abstrait, & pris universellement. Ainsi 3 signifie un composé de trois unités, soit d'hommes, soit de poids, ou de quelque autre chose qu'il plaira. **HARRIS.**

**CONCRÉTION**, s. f. termes didactique, se dit en général de l'action par laquelle les corps mous ou fluides, deviennent durs. *Concretio*. Il se dit également de l'endurcissement, de l'épaississement, de la coagulation & de la condensation.

**CONCRÉTION** est encore l'union de plusieurs petites particules d'un corps naturel, dans une masse sensible nommée *concret*, en sorte que par cette union, ce corps ait telle ou telle figure, telles ou telles propriétés. **HARRIS.**

C'est ainsi qu'on dit qu'une *concrétion* ligneuse forme les loupes & les autres éminences ligneuses qu'on voit sur les arbres.

On appelle de même *concrétions*, en termes d'histoire naturelle, des substances pierreuses ou terreuses, qui sont formées dans l'eau ou qui ont été charriées par ce fluide dans des cavités souterraines, & s'y sont durcies sous différentes figures. Les *Stalactites*, les *Stalaginites*, les *congélations*, &c. sont des *concrétions*.

**CONCREU**, s. m. terme d'Agriculture. *Fruges terræ*. On trouve ce mot dans quelques Patentes & Ordonnances; il est expliqué dans une du mois de Janvier 1576. Suivant cette explication par *concreu*, on entend blé, grains & autres fruits provenant des terres labourées & ensemencées.

**CONÇU, UE**, part. Voyez **CONCEVOIR**.

**CONCUBIN.** s. m. *Concubinus*. Ce mot se trouve dans les Auteurs de Droit. On dit aujourd'hui concubinaire.

**CONCUBINAGE.** s. m. Ce mot signifie toute conjonction illicite, & comprend les adultères, les incestes & les simples fornications: on restreint quelquefois la signification de ce mot, & parmi nous il signifie le commerce charnel d'un homme & d'une femme libres, c'est-à-dire, qui ne sont point mariés ensemble ni avec un autre. *Concubinatus*. Le *concubinage* a été autrefois toléré; mais chez les Chrétiens il est défendu & scandaleux. Quand cette expression se trouve dans les constitutions des Chrétiens, elle signifie ce que nous appelons aujourd'hui mariage de conscience; en ce sens, le *concubinage* a été permis, & l'est encore aujourd'hui. Le *concubinage*, qui a été toléré chez les Romains du temps de la République & des Empereurs Payens, étoit un *concubinage* entre deux personnes qui pouvoient contracter mariage ensemble. On ne refusoit pas même l'hérédité paternelle aux enfans sortis de ce commerce toléré. Les Romains regardoient le *concubinage* entre deux personnes libres comme une espèce de mariage; c'est pourquoi ils lui ont accordé des privilèges. Mais il falloit que ce *concubinage* fut réduit à l'unité, parce qu'en le permettant à la fragilité humaine, l'on ne prétendoit pas autoriser cette passion brutale, qui ne se satisfait que dans le nombre des femmes débauchées. Ainsi le *concubinage* avoit la figure, & l'ombre du mariage. Hotman dit que les loix Romaines permettoient le *concubinage* long temps avant que Jules César eût fait une loi, qui permettoit à chacun d'épouser autant de femmes qu'il voudroit. L'Empereur Valentinien permit d'en épouser deux, comme disent Socrate, Paul Diacre & Nicéphore. Un Evêque a appelé la pluralité des Bénéfices, un *concubinage spirituel*.

**CONCUBINAGE**, en parlant de l'antiquité, signifie un mariage fait avec moins de solennités, que celui qu'on appelloit solennel; mariage avec une femme d'une condition trop basse, & à laquelle le mari ne donne point son rang; mariage de la main gauche. *Matrimonium cum femina inferioris conditionis*. Voyez au mot **CONCUBINE**. Le plus grand Jurisconsulte que la France ait vu (Cujas *ad cap. Inhibendum est, de cohabit. Cleric. & mulier. Idem Paratit. in leg. 5, cod. de concub. Idem L. VII, respons. In commentar. ad leg. 3, cod. de natural. liber. & quib. caus. just. fiant. Leg. si uxor. 13, ff. ad leg. Juliam de adulter.*) dit que le *concubinage* étoit une conjonction si légitime, que la concubine pouvoit être accusée d'adultère, comme la femme; que les loix permettoient d'épouser à titre de concubine certaines personnes, que l'on considéroit comme inégales, par le défaut de quelques qualités qu'il falloit avoir pour soutenir le plein honneur du mariage; & qu'en outre que le *concubinage* fut au dessous du mariage pour la dignité & pour les effets civils, le nom de concubine étoit pourtant un nom d'honneur, bien différent de celui

lui de maîtresse ; mais qu'enfin le Vulgaire en France avoit confondu ces deux noms, faute d'entendre ce que c'étoit que le *concubinage*, quoiqu'il soit encore fort en usage en quelques endroits, où il s'appelle le demi-mariage, & en d'autres mariage de la main gauche. CORDEMOY. C'étoit un vrai mariage ; mais qui se faisoit sans solennités, par lequel la femme portoit le nom de concubine, & non pas celui d'épouse, faute de dot, ou de naissance. P. DAN. T. I, p. 772.

**CONCUBINAIRE.** f. m. Qui vit avec une *concubine*. *Qui concubinam habet, concubinus.* Il y a un titre dans le Droit contre les *concubinaires* publics, qui les prive de leurs Bénéfices. Le Saint (François Xavier) agissoit avec les *concubinaires*, à peu près comme faisoit JESUS-CHRIST avec les Publicains & avec les femmes débauchées. BOUILL.

**CONCUBINE.** f. f. Femme qui vit conjugalement avec un homme, sans qu'il soit marié avec elle. *Concubina.* La femme est un nom de dignité, la *concubine* est un nom de volupté, dit la Loi. Les Patriarches avoient plusieurs femmes, qui ne tenoient pas le même rang ; il y en avoit de subalternes, & de subordonnées à la femme principale : c'étoient des *concubines* ou des demi-femmes, si l'on veut se servir d'un nom plus honorable. S. EVR. Les Romains ont prohibé la pluralité des *concubines*, & n'ont considéré que les enfans sortis d'une seule & une même *concubine*, parce qu'elle pouvoit devenir une femme légitime. Autrefois le nom de *concubine* n'étoit point infamant, sur-tout quand elle n'avoit commerce qu'avec un seul homme. Salomon avoit 700 femmes & 300 *concubines*, III. Reg. Cap. 11. L'Empereur de la Chine a quelquefois jusqu'à deux ou trois milles *concubines* dans son Palais. NOUV. REL. Darius se fit suivre à l'armée par 365 *concubines*, & toutes en équipages de Reines. VAUG. Alexandre eut tant d'affection pour Apelles, qui étoit son Peintre, qu'il lui donna Pancafte, la plus belle & la plus chérie de ses *concubines*, parce qu'il avoit remarqué qu'Apelles en étoit devenu amoureux. DU RIER.

**CONCUBINE,** femme véritable, légitime & unique, mais de moindre condition que celui qui l'épouse ; ou d'une condition trop basse pour lui & peu sortable ; & à cause de cela épousée par un de ces mariages, que nous appelons mariages de conscience, lesquels enserment les mêmes obligations que les autres, & n'en diffèrent que par le nom & la qualité de la femme, qu'on ne donne point à la *concubine*. *Concubina.* Du Cange dit qu'on peut recueillir en plusieurs endroits des Epîtres des Papes, que les *concubines* ont été autrefois tolérées. Ce qui se doit entendre des mariages de conscience, dont on vient de parler. Le 17<sup>e</sup> Canon du premier Concile de Tolède, porte que celui qui, avec une femme fidèle, a une *concubine*, est excommunié ; mais que si la *concubine* lui tient lieu d'épouse, de sorte qu'il n'ait qu'une seule femme, à titre d'épouse ou de *concubine*, à son choix, il ne sera point rejeté de la communion. Ce qui montre qu'il y avoit des femmes légitimes & uniques, que l'on nommoit *concubines* ; & véritablement les Loix Romaines ne permettoient pas à tout homme d'épouser quelque femme que ce fût, il falloit qu'il y eût de la proportion entre les conditions ; mais la femme d'une condition inférieure au mari, qui ne pouvoit être épousée, pouvoit être *concubine*, & les Loix le permettoient, pourvu que l'on n'eût point d'autre femme que la *concubine* ; c'est-à-dire, que quand un homme se vouloit marier, il pouvoit choisir une épouse ou une *concubine* ; mais il ne pouvoit avoir en même temps une épouse & une *concubine*. Les enfans des *concubines* n'étoient réputés ni légitimes, ni bâtards, mais enfans naturels, capables seulement de donations. Ce qui se doit entendre des Loix Romaines, qui n'avoient pas lieu parmi les François.

Clovis avoit eu Thierry d'une femme qu'il n'a-

Tome II,

voit pas tenu en qualité de Reine, mais seulement pour *concubine*, suivant la coutume de ce temps-là, où ces sortes de sociétés, pour être moins honorables, n'en étoient pas moins légitimes, ni les enfans qui en provenoient moins capables de succéder, quand les peres le vouloient, du moins parmi les Francs ; car encore que les Loix Romaines ne regardassent pas les enfans nés de cette sorte comme bâtards, elles ne leur donnoient pas le droit de succéder. CORDEM. Ces mariages étoient ce que nous appelons épouser de la main gauche, usage commun encore aujourd'hui en Allemagne. Le Moine Jonas a écrit, dans la vie de S. Colomban, que les quatre fils de Théodoric n'étoient pas nés d'un mariage légitime ; & il est vrai que Théodoric les avoit eus d'une *concubine* : mais il est vrai aussi que le concubinage, dont le nom est maintenant odieux, parce qu'on en abuse, étoit alors une espèce de mariage, qui, pour être moins solennel, n'étoit pas moins indissoluble par les loix de l'Eglise que le mariage ordinaire. ID. Si l'on considère que le mot de *concubine* signifioit une femme mariée avec honneur, & de qui le mariage, quoique fait avec moins de formalités que celui qu'on appelloit solennel, ne laissoit pas d'être valable ; on verra qu'on ne doit pas regarder les *concubines* de Charlemagne comme des maîtresses. ID. Voyez CONCUBINAGE.

**CONCUBINE,** dans l'Antiquité, se prend aussi souvent dans le mauvais sens qu'il a parmi nous, c'est-à-dire, pour une fille ou une femme avec qui l'on a un mauvais commerce sans mariage. S. Léon dit, dans sa Lettre à Anastase de Thessalonique, qu'il faut distinguer la *concubine* de la femme légitime, que celui qui quitte sa *concubine* pour se marier fait bien ; & que celle qui épouse un homme qui avoit une *concubine*, ne fait point mal, puisqu'il n'étoit point marié. Il faut distinguer tous ces sens qui se trouvent dans nos Historiens Ecclésiastiques & autres.

Tous ces mots, *concubinage*, *concubinaire*, *concubine* viennent du latin *concubina*, *concubine*, qui vient de *concubare*, coucher avec.

**CONCUBINE.** Terme de Fleuriste. Tulipe colombine & blanc. MORIN.

**CONCUEILLIR.** v. a. On trouve ce mot dans quelques vieux Auteurs, pour dire, *diriger*, *ramasser*, *conduire à un terme*, à une fin.

**CONCUPISCENCE.** f. f. C'est en général une passion déréglée de posséder quelque chose ; un penchant inhérent à l'homme depuis sa chute qui le porta au mal. *Concupiscentia.* Il est défendu par le X<sup>e</sup> Commandement de la Loi de Dieu, d'avoir de la *concupiscentie* pour le bien de son prochain, ni pour son bœuf, ni pour son âne. Il faut bien remarquer la pente de la *concupiscentie*, pour la diminuer par le retranchement de tout ce qui la peut fortifier. NICOL. Aimer Dieu par rapport à notre félicité propre, c'est l'aimer d'un amour de *concupiscentie*. FEN.

On le dit plus particulièrement du penchant que nous éprouvons pour les plaisirs illicites, qui nous entraîne à l'amour deshonnête, que S. Jean appelle la *concupiscentie* des yeux, la *concupiscentie* de la chair. La *concupiscentie*, qui est l'effet du péché originel, sollicite sans cesse l'âme au péché. Avec quelles pointes & quels aiguillons ne savons nous pas réveiller la *concupiscentie* endormie & languissante ? BALZ.

Quoique ce mot se prenne ordinairement au mauvais sens dogmatique, cependant il a un sens plus étendu, & de soi indifférent. La *concupiscentie* en ce sens & en général est le penchant, l'inclination naturelle vers le bien sensible. Cette inclination de soi n'est point mauvaise : elle est bonne, & a été donnée à l'homme pour la conservation de sa nature. Mais l'objet de cette inclination, le bien sensible auquel elle se porte est quelquefois défendu, & quelquefois permis. Quand elle se



porte à un bien permis, elle n'est point mauvaise; si elle nous porte vers un objet ou un bien sensible défendu, ou l'on consent à ses mouvemens, ou l'on n'y consent point. Si l'on y consent, le consentement est un péché & la rend mauvaise. Si l'on n'y consent point, ses mouvemens qui s'appellent premiers mouvemens, ne sont point des péchés, ou ce sont des péchés seulement matériels, & la résistance qu'on y apporte, le refus de consentement est méritoire. Quand Dieu nous défend la *concupiscence*, il ne nous défend pas de sentir ses mouvemens, mais d'y consentir. Quoique la *concupiscence*, dans l'état présent, soit une suite du péché, elle est néanmoins naturelle à l'homme, & un apanage de sa nature. Elle lui est donnée, comme on l'a déjà dit, pour sa conservation.

**CONCUPISCIBLE**, adj. terme de Philosophie, qu'on joint, & qu'on oppose à *irascible*. Il se joint toujours au mot appétit *concupiscible*, qui nous porte vers un bien sensible, vers un objet qui nous plaît. *Appetitus qui concupiscit, concupiscibilis*. L'appétit *concupiscible* nous porte à souhaiter, à nous procurer le bien; l'*irascible* à fuir le mal, à nous en défendre.

**CONCURE**. f. m. Prêtre chargé avec d'autres du soin de la conduite des âmes d'une paroisse, avec un pouvoir égal, & non pas simplement comme Vicaire. Le Pape Clément VII érigea à Trévoux un Chapitre en 1523. Il est composé d'un Doyen qui est Conseiller-né du Parlement, d'un Sacristain, & de dix Chanoines, tous *Concures* de la ville. M. PIGANIOU DE LA FORGE, *Nouv. Desc. de la France*, édition de 1722, t. 3, p. 331.

**CONCURREMMENT**. adv. Par concurrence, d'une manière contraire & opposée au dessein l'un de l'autre. *Certatim*. Ces deux bourgeois briguent *concurrerment* l'Échevinage.

**CONCURREMMENT**, en termes de Palais, signifie au contraire, conjointement & également, ensemble, faisant de chaque côté la même chose. *Pariter, simul & eodem modo*. Ces deux créanciers, qui ont même hypothèque & même privilège, recevront *concurrerment* les deniers à proportion de leur somme. Les cohéritiers doivent contribuer également & *concurrerment* au paiement des dettes de la succession, eu égard à la portion qu'ils y prétendent.

Quelques recherches qu'ils aient faites *concurrerment*, il ne leur a été possible de rassembler que trois exemples qu'ils puissent hazarder. NORMANT.

**CONCURRENCE**. f. f. Prétention réciproque de deux ou de plusieurs personnes à une même charge, dignité ou autre avantage. *Amulatio; certamen competitorum, rivalium*. La *concurrerence* est souvent cause de l'exclusion de l'un & de l'autre des prétendants. Entrer en *concurrerence*, être en *concurrerence*.

Ne sont-ce pas ces fatales *concurrerences*, qui entretiennent entre les familles des défiances, des haines, des animosités éternelles? *Concurrerences* non-seulement entre maisons & maisons, mais entre particuliers & particuliers, non-seulement entre les grands, mais entre les petits; non-seulement entre les séculiers, mais encore entre les réguliers. BOURD. *Exhort. II*, p. 372.

**CONCURRENCE** se dit aussi pour signifier l'action de deux ou de plusieurs personnes qui concourent, & s'unissent ensemble pour produire un même effet. *Concurfus*. Le Poète doit prudemment ménager le merveilleux, afin que la *concurrerence* d'un Dieu n'affaiblisse pas celle du Héros. P. LE BOIS.

**CONCURRENCE**, en termes de Jurisprudence, est une égalité de droit, d'hypothèque, de privilège que diverses personnes peuvent exercer sur la même chose. *Juris aequalitas*. Dans les distributions des deniers on ordonne que ceux qui ont même droit seront payés par *concurrerence* au marc la livre.

**CONCURRENCE** signifie aussi certain paiement jus-

qu'auquel on doit parvenir pour être quitte d'une dette contractée. *Certa quaedam ac determinata summa ultra quam non erogetur supra*. Les deniers provenans de la vente de ces meubles seront payés au propriétaire jusqu'à la *concurrerence* des loyers qui lui sont dus, c'est-à-dire jusqu'à ce que cette somme soit remplie.

**CONCURRENCE d'Offices**, en termes de Bréviaire, se dit lors qu'aux secondes Vêpres d'une fête double il se trouve un autre Office de fête de même ordre qui doit se célébrer le jour suivant. *Concurfus, concurrerentia*. Il y a diverses rubriques à observer pour bien ordonner son Office; soit pour les translations, soit pour les commémorations, soit pour les *concurrerences* des fêtes. Pour l'ordinaire quand deux fêtes sont également solennelles, on dit les Vêpres de la première jusqu'au chapitre, & de la seconde depuis le chapitre jusqu'à la fin, avec commémoration de la première: quand il y en a une plus solennelle que l'autre, on dit les Vêpres toutes entières de la plus solennelle, avec ou sans commémoration de la moins solennelle, suivant le degré de solennité de ces fêtes comparées entr'elles. Voyez les Rubriques du Breviaire, Gavantus, &c.

**CONCURRENTE**, ENTE. f. Qui a la même prétention qu'un autre à une même charge, dignité, avantage. *Competitor, rivalis*. Il prétend épouser cette riche héritière, mais il aura bien des *concurrerens*. La puissance souveraine ne veut point de *concurrerent*, ni de compagnon. Octavien fut heureux de se délivrer d'un *concurrerent* aussi redoutable que Marc-Antoine. Là se voient les ruines de Carthage, cette sœur *concurrerente* de Rome. PORT-R. La plupart se consoleroient de leur disgrâce, si leurs *concurrerens* n'étoient pas plus heureux qu'eux. BOUH.

**CONCURRENTE** se dit proprement d'un homme qui court avec un autre dans la lice, dans un carrousel, dans un tournoi. Il remportoit presque tous les prix des carroufels, où il avoit d'ordinaire l'honneur d'avoir son Prince pour *concurrerent*. P. VERI.

**CONCUSSION**. f. f. Abus que fait de son pouvoir un homme constitué en charge, en dignité ou en commission, pour exiger au-delà de ce qui lui est dû; pour extorquer de ceux sur qui sa charge ou son emploi lui donnent quelque autorité, de l'argent ou autre chose au-delà de ce qui lui est dû. *Repetundarum crimen*. Accuser quelqu'un de *concuSSION*. *Repetundarum accusare, repetundis postulare*. L'accusation pour crime de *concuSSION* peut être intentée non-seulement par la partie civile, mais encore par les Gens du Roi, parce que c'est un crime public en France. La *concuSSION* est défendue par l'Ordonnance de Moulins, par celles de Blois & d'Orléans, & par divers Règlements particuliers qui concernent différentes charges, commissions ou offices.

La *concuSSION* étoit autrefois punie du dernier supplice: aujourd'hui cette peine est arbitraire. Quand l'affaire se poursuit civilement, la peine est la restitution du quadruple de ce qui a été extorqué par menaces & par autorité. Lorsque la poursuite de ce crime se fait par la voie de la plainte & de l'information, la peine est plus grande, suivant les circonstances.

**CONCUSSIONNAIRE**. f. m. Officier, Receveur public, en général celui qui fait des concussions, qui exige au-delà de ce qui lui est dû. *Repetundarum reus*. C'est un *concuSSIONNAIRE*, *concuSSIONNAIRE* public.

**CONDAMNABLE**. adj. m. & f. Qui mérite d'être condamné. *Damnandus, condemnandus*. Cette proposition est hérétique, & *condamnabile*.

O d'un si grand service oublié trop condamnable,

Des embarras du trône effet inévitable. RACINE.

**CONDAMNATION**. f. f. Jugement qui condamne.

*Damnatio.* Il croyoit sa cause bonne, & ne croyoit pas qu'il pût intervenir quelque condamnation contre lui. La confirmation d'une sentence doit emporter condamnation de dépens. On entend aussi par *condamnation* les choses mêmes auxquelles la partie est condamnée, comme une somme d'argent, les intérêts & frais. Payer le montant des *condamnations*. Au Palais on dit, passer *condamnation*, subir *condamnation*; pour dire, acquiescer à la demande ou à la sentence de la partie.

☞ Passer *condamnation*, c'est proprement consentir que la partie adverse obtienne jugement à son avantage: & subir *condamnation*, c'est acquiescer à un jugement dont on pourroit pourtant appeler.

☞ Au figuré, dans le langage ordinaire, passer *condamnation*, c'est convenir qu'on a eu tort.

CONDAMNATION se dit aussi en matière spirituelle. Celui qui pêche mortellement, qui communique indignement, attire sa *condamnation*, il perd la grace de Dieu.

CONDAMNATOIRE. adj. Qui porte condamnation. *Damnatorius*. Suffrage *condamnatore*. Ce mot se trouve dans Pomey. Il n'en vaut pas mieux.

CONDAMNER. v. a. Prononcer un arrêt, une sentence; donner un jugement contre quelqu'un qui porte quelque peine, perte, ou dommage; soit à l'égard de son honneur, soit à l'égard de sa vie. *Damnare, condemnare*. On ne doit condamner personne sans l'entendre. Les Ecclésiastiques ne peuvent condamner personne à mort. Il a été *condamné* à l'amende, & aux dépens, dommages & intérêts. *Condamner* par défaut, par contumace.

Faites rougir les Dieux qui vous ont condamnée.  
RAC.

☞ CONDAMNER se dit aussi pour assujettir quelqu'un à quelque loi, le réduire à la nécessité de faire quelque chose. Nous sommes tous condamnés à mourir.

Jésus-Christ en mourant nous a tous condamnés  
A l'imiter dans sa souffrance. L'ABBÉ TÊTU.

Que ferez vous, hélas! d'un cœur infortuné  
Qu'à des pleurs éternels vous avez condamné.  
RAC.

CONDAMNER signifie, par extension, blâmer, désapprouver. *Vituperare, arguere, reprehendere*. Il y a des actions indifférentes qu'on ne peut condamner sans injustice. Les gens de bien sont souvent condamnés par les méchants. Les ignorans *condamnent* tout ce qu'ils n'entendent point. On est bien aisé de trouver que les malheureux sont coupables, afin de les abandonner, & de les condamner avec quelque apparence de justice. PORT-R.

Il faut se regarder soi-même un fort long-temps,  
Avant que de songer à condamner les gens.  
RAC.

CNN DAMNER se dit aussi de certaines pensées, & de certaines façons de parler, qu'on ne juge pas dignes d'entrer dans les beaux discours, & dans le beau langage. *Damnare, reprehendere, proscribere*. On ne se sert guère de la raison, quand on *condamne* un mot sans lequel on ne sauroit raisonner. VAUG. R. N.

Fuis ce soin trop exact,  
Qui pour un mauvais mot condamne une pensée.  
VILL.

Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,  
Après trente leçons, insulté mon oreille,  
Par l'impropriété d'un mot sauvage & bas,  
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. MOL.

☞ CONDAMNER soi-même, (SE) se dit de ceux qui par-

lent contre eux-mêmes, qui se contredisent, qui disent quelque chose qui leur est préjudiciable. En avançant cette proposition, vous vous condamnez vous-même. *Tuo te mucrone jugulas*.

On dit figurément *condamner* une porte, une fenêtre; pour dire, la fermer en sorte qu'on ne la puisse plus ouvrir; en interdire l'usage. *Obsérare*.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme a été *condamné* aux dépens, quand il a fait quelque entreprise qui ne lui a pas réussi.

☞ CONDAMNER un vaisseau, en termes de Marine, c'est le juger incapable de tenir la mer.

☞ CONDAPOLI. Ville de la presqu'île de l'Inde, au deçà du Gange, au Royaume de Golconde.

CONDAMNÉ, ÉE. part.

CONDAT. *Condatum*. Voyez CONDÉ, c'est la même chose: & ce nom se donne à plusieurs lieux, pour la même raison que celui de Condé. *Condatum* s'est dit en françois *Condat* ou Condé en différentes provinces.

La Congrégation de *Condat* & de Saint Oyan est appelée autrement la Congrégation de Saint Claude. Voyez CLAUDE. *Condat*, en latin *Condate*, est la même chose que ce qui s'est dit ailleurs Condé, & signifient l'un & l'autre confluent, jonction de deux rivières; & en effet, il n'y a point en France de lieu qui porte l'un & l'autre de ces noms, qui ne soit en un endroit où deux rivières ou deux ruisseaux se joignent. L'Abbaye de S. Claude ou de *Condat* est au confluent des rivières de Bienne & d'Alière.

☞ CONDAVERA. Ville d'Asie, dans la presqu'île de l'Inde, sur la côte de Malabar, au Royaume de Carnate.

CONDÉ. Ce mot, en ancien langage, signifioit *confluent*, & on a donné ce nom à plusieurs lieux situés en des endroits où deux rivières se joignent. *Confluentes, Condatum, Condate*. Il y a Condé, ville du Hainaut dans les Pays-Bas, au confluent de l'Escaut & de la Haine. *Conde* sur le Nereau ou Noireau, *Condatum ad Norallum*, est une petite ville de Normandie dans le Bessin sur le Nereau, qui mele ses eaux avec l'Orne. *Conde*, rivière de France dans le Quercy. *Condé*, rivière de Canada. Il y a aussi une contrée de la Basse Ethiopie nommée *Condé*, & le Cap *Condé* à l'est de l'île de Cayenne.

CONDÉ est aussi le nom d'une branche de la Maison-Royale de France. Le Chef de cette branche est Louis de Bourbon, Prince de *Condé*, I du nom, fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, & frere puîné d'Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme & Roi de Navarre. *Condaus*. On dit, la Maison de *Condé*, le Prince de *Condé*, la branche de *Condé*, l'Hôtel de *Condé*. Le Vicair de J. C. sous une telle caution n'appréhenda rien; sur de tout, pourvu que le Prince de *Condé* fût rendu à l'Eglise; & persuadé que d'assurer à l'Eglise le Prince de *Condé*, étoit l'épreuve la plus certaine qu'il pouvoit faire des dispositions du Roi, &c. P. BOURDAL. *Oraison Funèbre du Prince de Condé*. De quelle consolation ceux qui avoient le cœur françois & le cœur chrétien ne furent-ils pas pénétrés, voyant cet enfant, que le seul nom de *Condé* avoit rendu peu auparavant redoutable au S. Siège, rendre lui-même au S. Siège, dans la personne de son Ministre, le devoir de l'obéissance filiale, & le rendre au nom de la France, dont il étoit l'organe & l'interprète! ID. Le Prince de *Condé* valoit seul des armées entières à la France. ID. *Oraison Funèbre de Louis de Bourbon, Prince de Condé*.

Le grand *Condé*, c'est ce même Louis de Bourbon, Prince de *Condé*, II du nom, ce Héros si fameux. *Bourbon-Condé* se dit de la même branche de la famille Royale de France, qui est Bourbon par sa tige, & *Condé* par cette branche.

CONDÉ. Ville & principauté qui a donné le nom à la branche de *Bourbon Condé*.

CONDEMNADE. f. f. C'étoit une sorte de jeu de cartes à trois personnes. *Notes sur C. Marot.*

CONDENSATEUR, f. m. terme de Physique. C'est ainsi que quelques Physiciens appellent une machine qui sert à condenser l'air dans un espace donné, par exemple, dans une arquebuse à vent.

CONDENSATION, f. f. terme de Physique opposé à raréfaction. Action par laquelle un corps est rendu plus dense, plus compact, plus serré : par laquelle un corps, sans rien perdre de sa masse, est réduit à un plus petit volume, occupe un moindre espace. *Densatio, condensatio.* La condensation de l'air dans une arquebuse à vent.

Ce mot peut être regardé comme synonyme à *compression*. Il y a pourtant quelques Physiciens qui restreignent l'usage de ce mot à la seule action, & appellent *compression* tout ce qui se fait par l'application d'une force extérieure. Dans l'usage ordinaire on confond ces deux mots.

CONDENSER. v. a. Rendre plus dur, plus pesant, plus compact ; faire qu'un corps occupe moins de place. Il est aussi réciproque. *Condensare.* Le froid condense l'air, il se condense avec le piston dans un corps de pompe. L'eau se congèle, mais ne se condense jamais quand elle est entièrement purgée d'air. On a expérimenté à l'Observatoire, pendant le grand hiver de l'année 1670, que les corps les plus durs, comme les métaux, le verre & le marbre, étoient sensiblement condensés par le froid, & qu'ils étoient devenus plus durs & plus cassans qu'auparavant, & qu'après le dégel ils reprirent leur premier état.

CONDENSÉ, ÉF. part.

CONDESCENDANCE. f. f. Déférence aux sentimens & aux volontés d'autrui. *Indulgentia, obsequium.* Le meilleur moyen de gagner les esprits, c'est d'avoir beaucoup de condescendance pour eux. Si nous souffrons quelque relâche, c'est plutôt par condescendance, que par dessein. PASC.

Il semble qu'il entre dans l'idée de ce mot un peu de complaisance qui fait qu'on se rend trop facilement aux volontés des autres.

CONDESCENDANT, ANTE. adj. Qui a de la condescendance, qui défère aux sentimens, aux volontés d'autrui. *Commodus, aliorum voluntati obsequens.* Esprit condescendant.

CONDESCENDRE. v. n. Déferer, se rendre aux sentimens d'autrui, acquiescer à ses volontés. *Alicui, alicujus voluntati obsequi, alicui indulgere, morem gerere, morigerari.* Il condescend à tout ce qu'on veut de lui. Il faut condescendre aux volontés de ses supérieurs. ARN.

On dit aussi condescendre aux faiblesses de quelqu'un ; pour dire, accorder quelque chose à ses faiblesses. *Indulgere.*

CONDESCENDRE, terme de Pratique. Se décharger sur un autre d'une tutelle à laquelle on est nommé par les parens du mineur. *Tutelam in alium rejicere.* On peut condescendre sur le parent le plus proche ou le plus intéressé à la succession du mineur.

Ce mot est formé de la préposition *com* ou *con*, qui signifie avec & du verbe *descendre*, & il signifie descendre avec un autre, descendre à lui, s'abaisser jusqu'à lui, pour s'accommoder à lui. Nous avons formé ces mots à l'exemple des Grecs, qui pour exprimer la même chose avoient fait *συνταβανω* & *συνταβανω*, condescendre & condescendance.

CONDESCENTE, f. f. terme de Pratique. Action par laquelle celui qui est nommé tuteur se décharge sur un parent plus proche, ou plus habile, pour gérer la tutelle en sa place, à *tutelâ liberatio.*

CONDIGNE, adj. m. & f. terme de Théologie, qui se dit en ces phrases. Satisfaction condigne, mérite condigne, c'est-à-dire, satisfaction parfaitement égale à la faure pour laquelle on satisfait ; mérite parfaitement égal à la récompense méritée. *Condignus, a, um.* Nulle pure créature ne peut offrir à Dieu une satisfaction condigne pour le péché ; parce que la satisfaction condigne est une satisfaction, qui, par sa

bonté morale, égale la malice du péché mortel. Il s'en suit de-là qu'il n'a pû y avoir de satisfaction condigne pour le péché mortel ; car, que ce soit une créature qui satisfasse, la satisfaction n'égalera point la malice du péché ; que ce soit un homme-Dieu, sa satisfaction fera non-seulement condigne, mais surabondante. Le mérite condigne, pris *in concreto*, comme on parle dans l'école, est une action bonne, faite pour le service d'un autre, & qui a une telle égalité avec la récompense, que cette récompense lui soit dûe en quelque sorte par justice, au moins après la promesse de celui qui propose la récompense. Le mérite condigne, pris *in abstracto*, est la valeur & l'égalité de cette action avec la récompense.

CONDIGNÉ. adv. D'une manière condigne, avec condignité. *Condignè.*

CONDIGNITÉ, f. f. terme Dogmatique. Qualité de ce qui est condigne. *Condignum, condignitas.* En Théologie le mérite de condignité, *meritum de condigno*, c'est celui d'une action à laquelle la récompense est dûe à titre de Justice, & l'est opposé au mérite de congruité. Les Théologiens enseignent que pour mériter par rapport à la vie éternelle d'un mérite de condignité, il faut 1<sup>o</sup>. que l'action soit exempte non-seulement de contrainte, mais encore de toute sorte de nécessité antécédente, c'est-à-dire, qu'il faut qu'elle soit libre. 2<sup>o</sup>. Il faut être en état de grâce. 3<sup>o</sup>. Il faut que la promesse de Dieu y soit engagée, c'est-à-dire, qu'il faut que Dieu par un effet de sa bonté ait promis de donner sa gloire pour une action. Un acte de charité surnaturelle mérite le Ciel d'un mérite de condignité. *Condignité* de satisfaction, *condignité* de mérite. La condignité de mérite demande différentes conditions, les unes prises du côté de celui qui agit ou qui mérite, les autres prises du côté de son action, & les autres de la part de celui qui récompense le mérite. Car, il faut 1<sup>o</sup>. que celui qui mérite soit dans la voie. *Ecclésiastique XIV, 17. Jean. IX, 4. Galat. VI, 10.* 2<sup>o</sup>. Il doit être en grâce, *Jean. XV, 4. Concile de Trente, sess. VI, chap. 16, & can. 32.*

CONDISCIPLE. f. m. Compagnon d'étude. Ecolier de la même classe, & qui prend les leçons du même maître qu'un autre. *Condiscipulus.*

CONDISI. f. m. Nom que les Arabes donnent à l'herbe aux Foulons. Voyez HERBE A FOULON.

CONDIT, f. m. terme de Pharmacie, qui se dit de toutes sortes de confitures, tant au miel qu'au sucre. *Condimentum, conditus.* Il y a un *condit* stomacal, purgatif & corroboratif, qui diffère des opiates, en ce qu'il y a plus de sucre, moins de poudre, & plus de conserve & de syrop.

Ce mot vient du latin *condire*, assaisonner.

CONDITEUR, f. m. terme de Mythologie, par lequel on désignoit un Dieu champêtre, qui veilloit après les moissons, à la récolte des grains. *Conditor.*

CONDITION. f. f. Nature, qualité d'une personne ou d'une chose, qui la rend bonne ou mauvaise, parfaite ou imparfaite. *Natura, conditio.* La condition des choses d'ici-bas, est d'être sujettes à des révolutions continuelles. Cette marchandise n'a pas les conditions qu'elle devoit avoir, elle n'a pas les conditions requises.

CONDITION, signifie aussi le rang d'un homme, considéré par rapport à sa naissance. *Conditio, status, vita ratio.* Alors ce mot peut être regardé comme synonyme d'état ; mais la condition, dit M. L'ABBÉ GIRARD, a plus de rapport au rang qu'on tient dans les divers ordres qui forment l'économie de la République. L'état en a davantage à l'occupation ou au genre de vie dont on fait profession. Les richesses nous font aisément oublier le degré de notre condition, & nous détournent quelquefois des devoirs de notre état. Il est difficile de décider sur la différence des conditions, & d'accorder là-dessus les préentions des divers états : il y a beaucoup de gens qui n'en jugent que par le brillant de la dépense.

Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur la cattedu

monde moral, pour découvrir par toute la terre une étonnante inégalité dans les *conditions* humaines : les unes immédiatement ordonnées par la providence du Créateur ; des grands & des petits, des riches & des pauvres, tels uniquement par le sort de leur naissance : les autres établies par la prudence des Législateurs, pour maintenir chacune dans ses droits & dans ses devoirs : des Princes, des Magistrats, des Officiers de toutes espèces, préposés par les loix, ceux-ci pour veiller, ceux-là pour commander, d'autres pour exécuter. C'est ce que nous entendons par ordre civil & politique.

Il n'est pas question de le justifier à ceux qui auroient le malheur d'être mécontents de leur partage. Il n'est jamais permis de demander à Dieu raison de ses Ordonnances, & il n'est plus temps de la demander aux hommes. L'ordre est établi, nous ne le changerons pas, & nous aurons plutôt fait de nous y soumettre que de nous en plaindre. Mais de plus, sans demander ni à Dieu ni aux hommes raison de leur conduite, n'est-il pas évident que dans l'état présent de la nature humaine, cette inégale distribution des biens & des rangs étoit absolument nécessaire, & que de-là même il résulte dans l'Univers une espèce de beauté qui compense peut-être avec usure le désordre apparent de l'inégalité des partages ?

Que cette inégalité soit une suite nécessaire de l'état présent de la nature humaine, la preuve en faite aux yeux. Faites aujourd'hui entre les hommes le partage le plus égal & le plus géométrique des biens de la Terre, l'inégalité s'y remettra demain par la violence des uns, ou par la mauvaise économie des autres. Il faudroit ignorer trop parfaitement le monde pour en douter. De même que l'on mette aujourd'hui tous les hommes dans un parfait niveau pour les rangs ; ce niveau, dont la théorie paroît si agréable, se verra demain renversé dans la pratique par l'esprit de domination, qui saisira les plus forts, pour s'élever sur la tête des plus foibles, ou par l'esprit d'adulation, qui prosternerá toujours les plus foibles aux pieds des plus forts. En faut-il d'autres preuves que le malheur des Etats qui tombent dans l'anarchie par le mépris de l'ordre établi par les loix ? quelle confusion ! quelle tyrannie sous le nom de protection des peuples ! quelle servitude sous le nom de liberté ! L'égalité géométrique ne pouvant donc subsister entre les hommes, ni pour les biens, ni pour les rangs, la raison, notre propre intérêt, celui de nos Concitoyens que nous ne devons jamais séparer du nôtre, nous dicte que, pour nous rendre mutuellement heureux, il faut nous contenter de cette espèce d'égalité morale, qui consiste à maintenir chacun dans ses droits, dans son état héréditaire ou acquis, dans sa terre, dans sa maison, dans sa liberté naturelle ; mais aussi dans la subordination nécessaire pour y maintenir les autres. C'est ainsi que les loix égalent tout le monde. Pouvons-nous sagement souhaiter d'être plus égaux ?

Or, voilà le chef-d'œuvre de l'ordre civil & politique. Il remplace par l'équité des loix l'égalité des *conditions*. Il n'étoit pas possible de les mettre de niveau. Il a trouvé une balance pour les mettre du moins dans une espèce d'équilibre ; & de-là tous les avantages, tous les agrémens, toutes les beautés que nous voyons naître dans la Société civile.

Le mot de *condition*, considéré par rapport à la naissance, s'emploie d'ordinaire avec la particule *de*. Être de grande *condition*, de *condition* relevée, d'honnête *condition*, de basse *condition*, de *condition* servile.

On dit absolument homme de *condition* ; pour dire, de naissance ; mais il faut remarquer qu'homme de *condition* dit moins qu'homme de *qualité*. Les personnes d'une haute naissance, ou celles qui s'en piquent, sentent mieux cela que les autres. Mais le mot de *condition* tout seul ne laisse pas de marquer une naissance distinguée.

De *condition*, de *qualité*, dans une signification synonyme. La première de ces expressions, dit M. l'Abbé GIRARD, a beaucoup gagné sur l'autre ;

mais, quoique souvent très-synonymes dans la bouche de ceux qui s'en servent, elles retiennent toujours dans leur propre signification le caractère qui les distingue, auquel on est obligé d'avoir égard en certaines occasions, pour s'exprimer d'une manière convenable. De *qualité* enchérit sur de *condition* : car on se sert de cette dernière expression dans l'ordre de la bourgeoisie, & l'on ne peut se servir de l'autre que dans l'ordre de la noblesse. Un homme né roturier ne fût jamais un homme de *qualité* ; un homme né dans la robe, quoique roturier, se dit homme de *condition*. Il semble que de tous les Citoyens partagés en deux portions, les gens de *condition* en fassent une, & le peuple l'autre, distinguées entr'elles par la nature des occupations civiles ; les uns s'attachent aux emplois nobles, les autres aux emplois lucratifs ; & que parmi les personnes qui composent la première portion, celles qui sont illustrées par la naissance soient les gens de *qualité*. Les personnes de *condition* joignent à des mœurs cultivées des manières polies ; & les gens de *qualité* ont ordinairement des sentimens élevés.

Il arrive souvent que les personnes nouvellement devenues de *condition* donnent dans la hauteur des manières, croyant en prendre de belles ; c'est par-là qu'elles se trahissent, & font sur lesprit des autres un effet tout contraire à leur intention. Quelques gens de *qualité* confondent l'élevation des sentimens avec l'énormité des idées qu'ils se font sur le mérite de la naissance, affectant continuellement de s'en targuer, & de prodiguer les airs de mépris pour tout ce qui est bourgeoisie ; c'est un défaut qui leur fait beaucoup plus perdre que gagner dans l'estime des hommes, soit pour leur personne, soit pour leur famille.

Malgré les nuances qui distinguent les deux mots de *condition* & d'*état*, le premier est souvent employé dans la signification du second, pour désigner le genre de vie, l'occupation dont on fait profession. La *condition* de Berger est la plus ancienne de toutes les *conditions*. FONT. Le luxe & la vanité n'ont plus de bornes, & chacun se fait de ses propres vices des vertus de sa *condition*. FLÉCH. On entend conter avec plaisir le dégoût des autres *conditions*, pour s'applaudir d'avoir bien choisi. S. EVR. On ne choisit point une *condition* par rapport aux talens que l'on a, mais seulement par certaines loix que la vanité des hommes a établies, & selon lesquelles on croit que, parce qu'on est d'une telle naissance, il faut choisir un tel genre de vie. NIC.

Notre condition jamais ne nous contente,  
La pire est toujours la présente. LA FONT.

On dit qu'une personne n'est pas de pire *condition* qu'une autre ; pour dire, qu'elle a droit de prétendre aux mêmes avantages, qu'elle doit être traitée aussi favorablement.

Le mot de *condition* sert souvent parmi-nous à exprimer la domesticité, l'état d'une personne qui est en service. *Famulatio, famulatus, famulitium*. Alors il s'emploie d'ordinaire absolument. Être en *condition*, hors de *condition*. Entrer en *condition* ; changer de *condition* ; trouver une bonne *condition*.

*CONDITION* se dit aussi des articles d'un Traité. *Conditiones, leges, pacta*. On a capitulé avec le Gouverneur de cette Place sous des *conditions* honorables. Voilà les articles, les *conditions* du Traité.

Presque au même sens, *condition* se dit des clauses, charges, ou obligations qu'on stipule en toutes sortes de contrats, & qu'on appose dans des donations, des legs & des testamens. Quand cet homme fait un marché, il fait toujours bien ses *conditions*. Ce don est fait sous des *conditions* onéreuses. Un légataire ne perd pas son legs, s'il est fait sous des *conditions* honteuses ou impossibles.

Il y a autant d'espèces de *conditions*, qu'il y a de différentes clauses qu'on peut insérer dans les actes.

On appelle *condition* de droit ou légale, celle que la loi impose à quelqu'un, & qui est toujours suppléée quand même elle ne seroit pas exprimée dans l'acte ;



& *condition* de fait celle qui a pour objet des faits exprimés dans l'acte, comme de faire ou de ne pas faire telle chose, si tel événement a lieu ou n'a pas lieu.

☞ *CONDITION de futuro*, qui se rapporte à un événement à venir, comme de délivrer un legs à quelqu'un quand il sera majeur. *De praterito*, celle qui a pour objet un événement passé, comme de donner une somme à celui qui auroit fait, exécute la chose indiquée dans l'acte. *De presentis*, qui se rapporte au temps présent.

☞ *CONDITION expresse*, qui est exprimée dans l'acte ou dans la loi; *tacite*, qui n'est point exprimée dans l'acte, mais qui résulte tellement de la nature du contrat ou de la loi, qu'elle est toujours sous entendue. Telle est la *condition* qui est présumée apposée à une donation faite par une personne qui n'a point d'enfants, que la donation sera révoquée au cas qui surviendra des enfants au donateur.

*CONDITION résolutive*. Celle qui par l'événement d'un cas prévu anéantit l'acte qui avoit déjà eu son exécution. *Suspensive*, qui suspend la convention jusqu'à ce que la condition soit arrivée.

☞ *CONDITION casuelle*. Celle qui dépend uniquement du hazard. *Potestative*, qui dépend du fait & du pouvoir de celui auquel elle est imposée. *Mixte*, qui est *casuelle* & *potestative* tout ensemble.

☞ Il y a encore des *conditions* deshonnêtes, licites, impossibles, possibles, inutiles, utiles, dérisoires, &c. dont on trouvera l'explication sous les articles particuliers.

On dit aussi en Philosophie, une *condition* sans laquelle, *Conditio sine qua non*, en parlant de quelque accident ou circonstance qui n'est pas de l'essence de la chose, mais qui est néanmoins nécessaire afin qu'elle soit produite : ainsi, quoique le feu considéré en lui-même puisse brûler, & que le bois puisse être brûlé, la présence du feu est une *condition sans laquelle* le bois ne sera point brûlé, de même que la présence de la lumière est une *condition sans laquelle* un homme, quoiqu'il ait de bons yeux, ne verra point les objets.

A *CONDITION*, ou *sous condition*, se disent quelque fois absolument. *Sub conditione, conditionaliter*. Je vous ai vendu cela à *condition*. Je vous l'ai donné *sous condition*. ☞ Vendre, donner *sous condition*, c'est garantir la chose, & s'engager à la reprendre si elle n'a pas la qualité qu'on demande.

☞ On dit baptiser *sous condition*, pour signifier la manière d'administrer le baptême à un enfant, lorsqu'on doute qu'il ait été baptisé, ou lorsque sa figure tient tellement du monstre, qu'on ne fait pas s'il est homme.

☞ *CONDITION* se dit aussi très-souvent dans le discours ordinaire pour signifier le parti avantageux ou désavantageux que l'on fait à quelqu'un dans une affaire. Dans cette affaire ma *condition* est la plus mauvaise. Je vous offre des *conditions* très-avantageuses.

*CONDITIONNÉ, ÉE*, adj. Chargé de *conditions*. *Quod habet adjunctam conditionem*. Billet *conditionné*, qui n'est payable qu'en certain temps; & en certain cas, dans ce sens il n'est pas d'usage.

*CONDITIONNÉ* se dit mieux des choses qui ont toutes les qualités requises pour être bonnes. *Proba, probata merces*. Ce Marchand m'a vendu du vin bien *conditionné*. Les livres de cette Bibliothèque sont bien *conditionnés*; pour dire, de belle impression, de beau papier, bien reliés & bien complets. Des arbres bien taillés & bien *conditionnés*. Les branches d'un arbre les mieux placées & les mieux *conditionnées*. LA QUINT.

*CONDITIONNÉ, ÉE*, adj. se dit des hommes qui ont, ou qui n'ont pas les vertus, les talens, les qualités, les conditions nécessaires pour quelque chose. *Bene*, ou *malè comparatus*. La revue qu'on faisoit des athlètes, avant que de les admettre aux jeux, étoit un moyen assez sûr d'écarter des jeux les athlètes mal *conditionnés*, & il s'en trouvoit peu de cette espèce qui voulaient courir le risque d'un semblable examen. BUR. Acad. des Belles-Lett. T. I. Mem. p. 243.

On dit familièrement qu'un homme est bien con-

*ditionné*, quand il est plein de vin & de bonne chère. Nous bames à discrétion, & nous étions bien *conditionnés* les uns & les autres quand nous sortimes. GIL-BLAS.

*CONDITIONNEL, ÈE*, se dit en Géométrie d'une ligne, d'une figure qui a toutes les conditions qu'on a demandées, formée en la manière & avec toutes les conditions qu'on a mises. Étant donné une cycloïde ordinaire, dont la base est égale à la circonférence du cercle générateur, les tangentes que l'on tirera à deux de ses points quelconques, prolongées jusqu'à ce qu'elles concourent, feront toujours un angle droit, pourvu qu'elles soient *conditionnées* d'une certaine manière que M. DE LA Hire prescrit. ACAD. 1704, Hist. p. 46. Rien ne plaît davantage à l'esprit, en fait de Géométrie que de voir naître d'une même grandeur indifféremment *conditionnée*, différents ordres infinis de progressions égal. ment invariables dans toutes leurs parties, & qui ne se démentent jamais.

☞ *CONDITIONNEL, ELLE*, adj. Tout ce qui est ordonné ou convenu sous quelque condition, tout ce qui porte certaines clauses ou conditions, moyennant lesquelles une chose se doit faire. *Conditionalis, cui adjuncta est conditio*. Les promesses, les legs *conditionnels* ne sont dûs qu'après que les conditions sont remplies. *Conditionnel* est opposé à pur & simple, absolu. En Théologie, *conditionnel* signifie tout ce qui n'est point absolu, ce qui est sujet à des restrictions. S. EVR. Il y a des Théologiens qui prétendent que tous les décrets de Dieu, qui regardent le salut de l'homme, sont *conditionnels*, & il y en a d'autres qui prétendent qu'ils sont tous absolus.

On dit en Logique, que les propositions *conditionnelles* ou *conditionnelles* reçoivent toutes sortes de contradictions. Si mon mulet transalpin voloit, mon mulet transalpin auroit des ailes.

*CONDITIONNEL* est aussi un terme de Grammaire. On appelle *conjonctions conditionnelles*, celles qui servent à faire des propositions *conditionnelles*, comme, *si, à moins que, pourvu que*. Si vous aimez Dieu, vous aimerez votre prochain en la manière qu'il l'ordonne. AB. DE LA TR.

☞ En grammaire, *conditionnel* présent, se dit substantivement d'un temps qui marque qu'une chose se feroit moyennant une condition. Nous nous amuserions mieux, si vous étiez de la partie. On dit même *conditionnel* passé, en parlant d'un temps qui exprime qu'une chose auroit été faite, si certaine condition avoit eu lieu. Si vous étiez venu plutôt, &c.

En Théologie, on appelle science des *conditionnels*, c'est-à-dire, des vérités *conditionnelles*, la connoissance que Dieu a des choses considérées non selon leur essence & leur nature, ni selon leur existence, car elles ne seront jamais, mais dans une certaine supposition qui emporte une condition. *Scientia conditionalium*. Ainsi quand David demanda à Dieu si les habitans de Ceila le livreroient à ses ennemis, Dieu, qui connoissoit par la science des *conditionnels* ce qui arriveroit, si David restoit dans Ceila, lui répondit qu'ils le livreroient. Quand JESUS-CHRIST disoit que s'il avoit fait à Tyr & à Sidon les miracles qu'il avoit faits à Bethsaïde & à Corozaim, les Tyriens & les Sidoniens auroient fait pénitence, il connoissoit cette vérité par la science des *conditionnels*. La science des *conditionnels* est clairement marquée dans la sainte Ecriture. C'est une erreur de nier que Dieu ait la science des *conditionnels*. Les Thomistes disent que la science que Dieu a des *conditionnels* dépend d'un décret prédéterminant; les autres Théologiens le nient. Les vérités qui composent la science des *conditionnels* étant très-différentes de celles qui composent la science de vision, & la science d'intelligence, il faut ajouter une troisième classe, & diviser la science de Dieu en trois espèces; en science de vision, en science d'intelligence, & en science des *conditionnels*. P. DAN.

*CONDITIONNELLEMENT*, adv. Avec des conditions. *Cum conditione, adjuncta conditione, conditionaliter*. On n'a traité avec lui que *conditionnellement*.

**CONDITIONNER**, v. a. Charger de clauses, de conditions. *Conditionem adjungere*. Les contrats que l'on *conditionne* le plus, sont ceux qui sont le plus sujets à engendrer des procès. Dans cette signification il n'est pas d'usage.

☞ Dans le Commerce, ce terme s'emploie pour exprimer l'action de donner à une marchandise toutes les façons nécessaires pour la rendre vénale, la rendre telle qu'elle doit être pour être de mise. Il est quelque fois synonyme à assortir. *ENCYC.*

**CONDOLÉANCE**, f. f. Témoignage qu'on rend à quelqu'un du déplaisir qu'on a de la perte qu'il a faite. *Doloris ex alterius dolore suscepti significatio*. Le Roi envoie des Ambassadeurs faire des compliments de *condolérance* aux autres Rois sur la mort d'un fils, &c. Ce mot a paru étrange à Vaugelas; il est certain pourtant qu'on s'en peut servir quelquefois; ☞ mais dans ces phrases seulement, compliment de *condolérance*, lettre de *condolérance*.

**CONDOM**, Ville Episcopale de Gascogne, province de France. *Condomium*. Scaliger l'appelle *Condomum inhospitum*, parce qu'elle est peu peuplée. *Condom* est situé sur la Baïse, & dépendoit autrefois de l'Evêché d'Agen; mais en 1317, Jean XXII érigea l'Abbaye de S. Pierre de *Condom* en Evêché suffragant de Bourdeaux; & en 1549 Jules III sécularisa le Chapitre. On a mis aussi un Présidial à *Condom*.

**CONDOMOIS**, *Codomenfis ager*. Contrée de Gascogne, dont *Condom* est la Capitale. Le *Condomois* est entre l'Armagnac, la Gascogne propre, le Bazadois & les Landes. La Reine Marguerite, quand elle prenoit ses plus beaux titres, se disoit Comtesse de *Condomois*.

**CONDOMOIS**, OISE. f. m. & f. Qui est de *Condom*. *Codomenfis*. L'Historien Dupleix étoit *Condomois*. On dit plus ordinairement, & mieux, étoit de *Condom*.

**CONDONAT**, f. m. mot en usage autrefois dans la Congregation fondée par le B. Raoul de la Futaye, dans laquelle les hommes étoient soumis aux filles, comme dans l'Ordre de Fontevraud. *Condonatus*. Les *Condonats* étoient les Religieux de cette Congregation, qui demeuroient près des monastères de filles du même Ordre, pour leur administrer les Sacremens, ou qui administroient des Cures dépendantes de l'Abbaye où ils avoient fait profession. P. HÉLYOT, T. VI, c. 14.

**CONDOR** ou **CONDUR**, f. m. Voyez **CUNTUR**.

☞ **CONDORE**, Province de Moscovie vers la Tartarie déserte; *Weigaturia* est sa Capitale.

**CONDORIN**, f. m. Sorte de petit poids, dont les Chinois, particulièrement ceux de Canton, se servent pour peser & débiter l'argent dans le commerce; il est estimé un sol de France.

**CONDORMANS**, Nom de Secte. *Condormientes*. Il y en a eu deux de ce nom. Les premiers *Condormans* sont du XIII<sup>e</sup> siècle, qui n'infestèrent que l'Allemagne; ils eurent pour Chef un homme de Tolède; ils s'assembloient dans un lieu près de Cologne, & là, ils adoroient, dit-on, une image de Lucifer, & ils y recevoient ses réponses & ses oracles. Un Ecclésiastique y ayant porté la sainte Eucharistie, l'idole se brisa en mille pièces. Leur Chef fit naufrage en passant en Angleterre, & périt. On les appela *Condormans*, parce qu'ils couchaient tous ensemble, hommes, femmes, jeunes & vieux, hommes faits & enfans.

Les autres sont du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est une Secte d'Anabaptistes qui faisoient coucher dans une même chambre, plusieurs personnes de différens sexes, sous prétexte de charité Evangelique. *Sander, hérés. 199. Prateole, L. III, c. 28. Sponde à l'an 1233 de Jesus-Christ, & Gautier dans sa Chronologie, parlent des Condormans.*

**CONDORMITION**, f. f. *Conjugalis copulatio*. On s'est servi de ce terme pour copulation, acte ou usage du mariage.

**CONDOULOIR**, (SE) v. n. Témoigner qu'on prend part à la douleur d'un autre. *Alicujus casum cum*

*aliquo dolore, suum de se aliquâ dolorem alicui testari*. Il est de peu d'usage hors l'infinitif. Ceux qui parlent bien ne s'en servent plus. VAUG. BOUH.

☞ **CONDOULOIR** (SE) avec quelqu'un de la mort d'une personne ou de quelqu'autre malheur, étoit autrefois une expression très-usitée pour exprimer cet office de charité ou de civilisé, que la misère humaine rend si fréquent dans le monde. Ce verbe est aujourd'hui absolument hors d'usage. Mais on ne lui a substitué que des périphrases. Nous n'avons rien à perdre; c'est appauvrir la langue, que de proscrire des mots sans les remplacer par d'autres.

☞ **CONDOURSE**. Petite ville de France dans le Dauphiné, à deux ou trois lieues de la ville de Nions.

☞ **CONDOZ**, ville d'Asie dans le Tocarestan, près de Kulm.

**CONDRIEUX**. Jolie petite ville de France dans le Lyonnais, remarquable par ses bons vins. *Condriacum*. Elle est au pied d'une colline proche du Rhône, à trois lieues de Vienne, à sept de Lyon. Vin de *Condrieux* ou absolument du *Condrieux*.

**CONDRIILLE**, f. f. Quelques-uns écrivent **CHONDRIILLE**. *Chondrilla*. Nom de plante que les anciens Botanistes avoient attribué à plusieurs plantes de différens genres. M. Tournefort l'a conservé à un seul genre de plantes, qui ne diffère de la laitue que par son calice simple, cylindrique, découpé jusques vers sa base.

**CONDRIILLE** vient du mot Grec *χόνδρος*, qui signifie grumeau, parce que le lait que rendent quelques-unes de ces espèces, se grumèle après qu'il s'est extravasé.

☞ **CONDROT**. Petite Contrée d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans le pays de Liège. Huy en est la Capitale.

**CONDUCTEUR**, f. m. Ce mot se dit au simple & au figuré, celui qui conduit des gens, des affaires, un travail. *Dux, Præfectus operis*. Il ne faut plus appréhender pour la France, elle a un trop sage *conducteur*. Cet Ingénieur a été le *conducteur* du Canal de Languedoc pour la communication des mers. ☞ Moïse étoit le *conducteur* du peuple de Dieu, *conducteur* de la jeunesse, d'un troupeau.

**CONDUCTEUR**, terme de Guerre. *Conductor*. Les Sergens-Majors de l'Artillerie, autrement *conducteurs*, ont le soin de faire préparer les chemins, & d'avoir les choses nécessaires pour la conduire des pièces. DE LA FONT. On a choisi un tel Commissaire des Guerres pour être le *conducteur* de ces troupes. Les Grecs du bas Empire appeloient un *conducteur* *καυπηδευκας, campi-ductor*, que les Grecs des siècles supérieurs appeloient *ὀδονδης*.

**CONDUCTEUR**, *Conductor*. Instrument de Chirurgie, dont on se sert dans l'opération de la taille pour conduire les tenettes dans la vessie, après l'incision du lithotome. On le fait ordinairement d'acier. Il y en a de deux sortes, le *mâle* & la *féelle*. Voy. le Dict. de M. COL DE VILLARS.

**CONDUCTEUR**, terme nouveau, en matière d'électricité. On appelle ainsi un corps isolé, soutenu sur des cordons de soie, sur du verre, & qui reçoit la vertu électrique par communication, & la transmet à un ou plusieurs corps.

**CONDUCTEUR**, en termes de coutume, est synonyme à Fermier.

**CONDUCTRICE**, f. f. Celle qui conduit. *Dux*. Dancet, en se servant de ce terme, avertit qu'il est nouveau. Virgile a dit *Dux femina facti*; pour dire, qu'une femme avoit conduit l'entreprise, qu'elle en avoit été la *conductrice*.

C'est l'exemple de cette *Conductrice* que vous voyez à votre tête, & qui, d'un pas si assuré & avec tant de résolution, sçut fournir toute la carrière qu'elle vous a ouverte. BOURDAL. *Exh. T. I, p. 321.*

☞ **CONDUIRE**, v. a. C'est indiquer le chemin en accompagnant sur la route. *Ducere*. Il se dit dans le sens propre & le sens figuré. Les mots *conduire*, *guider*, *mener*, sont souvent très-synonymes dans

la bouche de ceux qui s'en servent ; mais *conduire* & *guider*, supposent dans leur propre valeur, une supériorité de lumières que le dernier n'exprime pas ; le mot *mener* enferme une idée de crédit & d'ascendant tout-à-fait étrangère aux deux autres. On *conduit* & l'on *guide* ceux qui ne savent pas les chemins ; on *mène* ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas aller seuls. Dans le sens littéral, c'est proprement la tête qui *conduit*, l'oeil qui *guide*, & la main qui *mène*. On *conduit* un proces ; on *guid* un voyageur ; on *mène* un enfant ; on nous *conduit* dans les démarches, afin que nous faisons précisément ce qu'il convient de faire. On nous *guide* dans les routes pour nous empêcher de nous égarer. On nous *mène* chez les gens pour nous en procurer la connoissance. M. L'ABBÉ GIRARD.

L'acception primitive du mot *conduire* a été détournée d'une infinité de manières différentes.

CONDUIRE se dit des animaux. *Conduire* des chevaux, *conduire* des mulets, *conduire* un troupeau.

CONDUIRE se dit des choses inanimées. *Conduire* des vivres, *conduire* du vin, *conduire* une voiture.

On dit aussi *conduire l'eau* ; c'est la faire aller d'un endroit à un autre par des rigoles, par des canaux.

CONDUIRE signifie aussi avoir inspection sur un ouvrage, en avoir la direction ; & en ce sens, il se dit des ouvrages matériels. Un tel est celui qui *conduit* le bâtiment du Louvre. C'est lui qui *conduit* la Pompe du Pont-neuf, l'horloge du Palais.

Il se dit aussi des travaux à la guerre. Cet Ingénieur a *conduit* une mine jusque sous le Bastion, une tranchée jusque sur la Contrescarpe.

CONDUIRE se dit aussi des choses morales & des ouvrages d'esprit. *Conduire* un dessein, une entreprise, une intrigue. Il a bien *conduit* cette affaire ; il a bien *conduit* cette pièce, ce Poëme, cette Comédie.

On dit *conduire* un ouvrage à sa perfection, c'est-à-dire, le rendre parfait, y mettre la dernière main.

CONDUIRE signifie aussi servir de Chef, régir, gouverner. *Ducere*. *Conduire* une armée, une flotte, un vaisseau, une barque.

On dit proverbialement qu'un homme *conduit* bien sa barque, lors qu'il se maintient bien dans sa fortune, qu'il se *conduit* bien dans ses affaires, qu'il y réussit.

CONDUIRE est aussi réciproque, se *conduire*, & il signifie se comporter. Il se *conduit* bien ; il se *conduit* mal.

On dit qu'un homme ne voit pas à se *conduire*, *gressum regere* ; pour dire, qu'il est presque aveugle, ou qu'il fait une très-grande obscurité. On dit aussi qu'un homme en a *conduit* un autre des yeux ; pour dire, qu'il a observé ses pas, qu'il a vu tout ce qu'il a fait. *Observare*. On dit aussi qu'on a donné à quelqu'un de quoi se *conduire* ; pour dire, qu'on lui a donné les choses nécessaires pour son voyage. *Viaticum suppeditare*.

CONDUIRE se dit aussi, en parlant de la raison, des passions, &c. personnifiées. La débauche *conduit* les hommes au tombeau. Qu'importe, que l'espérance nous trompe, pourvu qu'elle nous *conduise* à la fin de la vie, par un chemin agréable. S. EVR.

Que la raison conduise, & le savoir éclaire. RAC.

CONDUIRE signifie aussi accompagner quelqu'un par honneur, par civilité, par occasion, ou pour sûreté. *Ducere*, *prosequi*, *comitari*. On a *conduit* cet Ambassadeur à l'audience avec de grandes cérémonies. J'ai affaire en ces quartiers-là, je vous y *conduirai*. ACAD. FR. On a commandé tant de Mousquetaires pour *conduire* le prisonnier, pour *conduire* & escorter ce convoi.

CONDUIRE, s'emploie aussi en parlant des arts. *Ducere*, *regere*. Cet Ecrivain *conduit* bien sa main ; pour

dire, il l'a ferme & légère : il *conduit* bien la main de ses écoliers ; pour dire, qu'il leur mène la main. On dit aussi en Géométrie, qu'on peut *conduire* une ligne circulaire par 3 points donnés, pourvu qu'ils ne soient pas en droite ligne, comme enseigne Euclide en son quatrième livre des *Elemens*. *Conduire* une ligne, synonyme de tirer.

CONDUIRE, en termes de Peinture, signifie diriger, ménager, distribuer. Ce Peintre *conduit* bien son pinceau ; pour dire, ménage bien ses traits, ses couleurs.

CONDUIRE l'étoffe bois à bois. C'est, en fait d'aunage, la mener doucement le long de l'aune, sans la tirer pour l'allonger.

On dit, en termes de Fauconnerie, *conduire* un oiseau, pour soigner, élever, panser. Il faut *conduire* sagement un oiseau, jusqu'à ce qu'il soit bien énoisélé ; saupoudrer sa gorge de cannelle & sucre candi, le mettant sur la chair de l'oiseau qu'il a pris, car cela lui fera aimer son gibier.

On dit, en termes de Manège, *conduire* son cheval étroit ou large. Le *conduire étroit*, c'est le mener en s'approchant du centre du manège. Le *conduire large*, le mener en s'approchant des murailles du manège.

CONDUIRE se dit encore en parlant de la culture des arbres fruitiers. *Curare*, *disponere*, *tractare*. *Conduire* un arbre, c'est le tailler, l'ébourgeonner, l'émonder, suivant son espèce. Il faut être bon jardinier pour bien *conduire* les arbres. Ce n'est pas assez de planter les arbres pour avoir des fruits, il faut encore savoir les *conduire*. Voyez les différents articles relatifs à la culture des arbres, pallier, nettoyer, ébourgeonner, tailler, &c.

CONDUISSEUR, s. m. terme de marchands de bois. C'est un Commis préposé par le marchand de bois, pour tenir un état des bois qu'on enlève des ventes. Le registre du *conduisseur* fait foi en justice. DUH.

CONDUIT, UITE. Il a les significations du verbe. Voilà un buisson, un espalier *conduit* avec beaucoup d'art. La Quintinie se sert aussi très-souvent de ce mot. L'attachement du peuple à l'erreur n'est qu'un amour de la vérité mal *conduit*. BAYL. Une femme se décrie plus par des apparences mal ménagées, que par une intrigue *conduite* prudemment. S. EVR.

CONDUIT, en termes de peinture, signifie dirigé, ménagé, distribué. Des jours & des ombres *conduits* judicieusement. Félibien a dit : un tableau bien *conduit* de couleurs, c'est-à-dire, où les couleurs sont ménagées & distribuées avec art.

CONDUIT, s. m. Canal ou tuyau par où coulent les eaux ou autres choses fluides. *Meatus*, *aqua ductus*. La terre a plusieurs *conduits* souterrains, par où passent les vapeurs qui forment les métaux & les minéraux. Les *conduits* artificiels, pour conduire les eaux, sont de pierre, de plomb, de fer fondu, d'aune, de poterie, &c. On dit qu'en la province de Mexique, il y a un *conduit* souterrain en forme de grotte qui dure 200 lieues.

CONDUITS à vent, terme d'Architecture. Soupiraux ou lieux souterrains, dans lesquels les vents se conservent frais, & sont communiqués par des tuyaux dans les appartemens d'une maison, pour les rafraîchir dans les grandes chaleurs.

Ce mot *conduit* vient de *conduire*, parce qu'un canal conduit les eaux, ou les autres choses fluides, dans le lieu où l'on veut qu'elles se rendent. On trouve *conductus* au même sens dans la plus basse latinité, comme dans la vie de sainte Françoise. *Act. Sanct. Mart. T. II, p. 104. A.*

En termes de Médecine, on appelle *conduits*, les veines, artères, & autres vaisseaux par où les humeurs, les esprits, &c. se communiquent dans le corps. La gravelle bouche les *conduits* de l'urine. On a découvert les *conduits* salivaires. L'esquinancie bouche les *conduits* de la respiration. Les maladies viennent souvent d'obstruction, parce que

les conduits sont bouchés. On découvre toujours en anatomie de nouveaux conduits. Les conduits biliaires qui sont en fort grand nombre dans le foie, & servent à porter la bile dans le vésicule du fiel, ou dans le duodenum. M. Anel a fait une description nouvelle & très-exacte du conduit lactimal dans son étendue, depuis les points lacrimaux jusques dans le lieu où il s'ouvre dans l'intérieur du nez.

**CONDUIT (LE)** de Pecquet, qu'on appelle aussi *canal thorachique*, est une nouvelle découverte qui a été faite en l'année 1651, par Jean Pecquet, Médecin de Dieppe. C'est un canal de la grosseur d'une petite plume d'oie, qui commence au réservoir du chile, situé sous le diaphragme, entre les muscles psoas. Il monte le long des vertèbres du dos, entre les côtes & la plèvre, & va aboutir à la veine sous-clavière gauche. Cette belle découverte renverse le sentiment des anciens, qui croyoient que le chile étoit porté par les veines mésentériques au foie pour y être converti en sang. On fait voir clairement, & personne n'en doute aujourd'hui, que le chile est porté par le moyen du conduit de Pecquet dans la veine sous-clavière gauche, où il se mêle avec le sang, & de-là dans le ventricule droit du cœur par la veine cave descendante. *Canalis Pecqueti* ou *Peccetti*.

**CONDUIT de la pudeur.** C'est le nom que les Médecins donnent au cou de la matrice de la femme. Il s'appelle autrement *vagin*. M. Venette se sert toujours du terme de *conduit* de la pudeur, & notamment au chap. 3, art. 2 du premier livre de son *Tableau de l'amour conjugal*, où il dit que la nature, toujours admirable dans ce qu'elle fait, a composé de membranes charnues le *conduit de la pudeur*.

**CONDUIT.** Vieux mot. Conduite. *Ductus*.

*Son cri fini, se fit mener par l'air  
Dedans son char avec ses graces belles  
Sous le conduit de douze colombelles.* MAROT.

**CONDUITE.** s. f. Ce mot a plusieurs acceptions différentes dans notre langue, dont plusieurs sont relatives aux verbes conduire, diriger. Il a toutes les significations de son verbe, en latin comme en françois. On dit la *conduite* d'un voyageur, d'un état, d'une famille, d'un vaisseau, d'une entreprisse, d'un dessein, d'une affaire, d'une intrigue, d'un bâtiment, d'un jeune homme, d'un arbre. Il s'emploie principalement dans un sens moral. *Rectio, administratio, gubernatio, curatio, prudentia, consilium*.

**CONDUITE.** Action de conduire quelqu'un. On dit qu'un tel est chargé de la *conduite* d'un Ambassadeur, quand il est chargé de l'aller recevoir sur la frontière, ou de l'y reconduire, en lui faisant fournir sur la route les voitures & les vivres nécessaires.

**CONDUITE.** Ordre que l'on met dans ses actions, relatif au but que l'on se propose. Si les actions sont conséquentes, la *conduite* est bonne; si elles ne le sont pas, la *conduite* est mauvaise. *Agendi ratio*. Une *conduite* ouverte & familière fait plus de progrès sur l'esprit des enfans, qu'une éducation sévère. FENEL.

Les moins sages sont d'ordinaire très-satisfaits de leur *conduite*, parce que leur raison & leur *conduite* sont d'accord. NICOT. Ce qu'on veut faire passer pour une *conduite* prudente, & proportionnée à la faiblesse humaine, n'est quelquefois qu'un relâchement politique & flatteur. Rien n'est plus estimable qu'une *conduite* sage & judicieuse, & qui est l'ouvrage de la raison. FONTEN. On juge d'ordinaire par le succès, & la bonne *conduite* ne se justifie qu'après de fort peu de gens, quand l'événement n'est pas heurteux. S. EVR.

**CONDUITE,** régie, direction, administration. *Rectio*. Dieu a le soin, la *conduite* de tout l'Univers. Être chargé de la *conduite* d'un État, d'une armée, d'un régiment, d'un diocèse, d'une paroisse. La *conduite*,

considérée sous ce point de vue, désigne quelque sagesse & quelque habileté à l'égard des choses, & une subordination à l'égard des personnes. Voyez au mot ADMINISTRATION les idées particulières qui distinguent tous ces mots.

**CONDUITE** se dit aussi de l'inspection qu'on a sur les mœurs, sur les actions, sur les démarches de quelqu'un, afin qu'il ne fasse précisément que ce qu'il convient de faire. Être chargé de la *conduite* d'un jeune Prince, d'un jeune Seigneur.

**CONDUITE** signifie aussi l'intrigue & la composition d'une pièce de théâtre, l'économie d'un ouvrage. *tragœdia, comœdia œconomia*. Les Anciens se sont plus attachés à la *conduite* de leurs pièces, que la plupart des Modernes, qui se sont imaginés que la beauté de quelque ouvrage que ce fût, consistoit seulement dans les pensées. Il faut autant de génie pour la *conduite* & l'économie d'un ouvrage, qu'il faut pour bien penser. CLAUD.

**CONDUITE D'EAU,** en termes de Méchanique, est une suite de tuyaux pour conduire l'eau d'un lieu à un autre, & qui prend son nom de sa grosseur, ou de son diamètre. On dit une *conduite* de dix ou de douze pouces. On dit encore, une *conduite* de plomb, de fer, de terre ou de bois, selon que les tuyaux qui portent l'eau sont de l'une de ces matières différentes. *Aquæ ductus*.

**CONDUITE,** terme de peinture, action de diriger; ménager, distribuer. Il y a beaucoup de *conduite* dans les compositions du Poussin, c'est-à-dire, beaucoup d'entente & d'ordonnance.

**CONDUITE,** terme de Musique. *Deductio*. C'est la suite des notes, quand elles vont en montant *Ut, re, mi, fa, sol, la*. On appelle cette suite du nom de *conduite*, parce que la voix est *conduite* par les notes, comme par autant de degrés.

**CONDUITE** de cadran. Tringles de fer qui portent des molettes, & qui engrenent les unes dans les autres à angle droit, ou obtus, pour faire marquer l'heure au cadran éloigné de l'horloge. Il y a des *conduites* faites avec des genoux, elles sont meilleures quand les tringles sont placées à angle obtus.

**CONDUITE,** terme de Jardinage. Art, soin, manière de gouverner des arbres, de les élever, tailler, &c. *Ratio tractandarum arborum*. La *conduite* de toutes sortes d'arbres, est un des chef-d'œuvres du Jardinage.

**CONDURI,** en Malais, ou *Laga*, en langage de Java. Espèce de fève d'un beau rouge, avec une petite plaque noire sur le côté, qui croît dans quelques endroits des Indes Orientales. Les Javans & les Malais s'en servent comme de poids, pour peser l'or & l'argent.

**CONDYLE,** s. m. terme d'anatomie. C'est le nom que les anatomistes donnent à une petite éminence ronde de l'os, comme est celle de la mâchoire inférieure, qui entre dans les cavités de l'os pétreux. *Condylus*. Quand l'éminence est grosse, on l'appelle *rête*. *Condyle* désigne en général toutes les éminences des articulations.

**CONDYLOÏDE,** adj. m. & f. terme d'anatomie. Qui a la forme, la figure d'un *condyle*. Plusieurs aujourd'hui écrivent *condile*, & *condyloïde*, mais contre l'étymologie. *Condyloïdes*. La mâchoire se meut sur les apophyses *condyloïdes* qui sont reçues dans les cavités glénoïdes des temporaux. DEMOURS, *Acad. d'Ed. T. I, p. 147*. Il y en a qui ont dit que les apophyses *condyloïdes* se mouvoient sur la racine de l'apophyse zigomatique. *Id. ibid.*

Ce mot vient du Grec *κόνδυλος*, *condyle*, & *εἶδος*, forme, figure.

**CONDYLOÏDIEN,** ENNE. adj. qui a rapport aux *condyles*.

**CONDYLOME,** s. m. terme de Chirurgie. Rugosité ou excroissance de chair qui vient aux muscles du siège, ou au cou de la matrice, qui forme plusieurs replis ferrés les uns contre les autres, sur tout lorsqu'il est enflammé & endurci. *Condyloma*. Le *condylome* ressemble à une mute. Les *condylomes*



viennent à plusieurs parties du corps; ceux qui viennent aux parties génitales, à l'anus, au périnée, sont ordinairement des symptômes de la verole.

Ce mot est Grec, & vient de *κόρυς*, article, *jointure*: parce que dans le *condylome* il y a des rides ou plis semblables à ceux des jointures.

**CONE**, f. m. terme de Géométrie. Corps solide composé de différens cercles places les uns sur les autres & par conséquent parallèles entr'eux, qui vont toujours en diminuant depuis la base jusqu'à la pointe du *Cône*. Un pain de sucre régulier représente un *cône*. *Conus*. L'ombre de la terre forme un *cône*, aboutit en *cône*. Le *cône* se décrit par le mouvement d'une ligne droite, qui se meut à l'entour d'un point immobile, appelé *pointe*, le long de la circonférence d'un plan appelé *base*. La ligne droite tirée de la pointe du *cône* par le centre de la base, s'appelle *axe du cône*. Ainsi un *cône droit*, est celui dont l'axe est perpendiculaire à sa base. Un *cône Scalène*, est celui dont l'axe est incliné à sa base. Un *cône tronqué*, est une partie d'un *cône* coupé par un plan parallèle à sa base. La base d'un *cône* est un cercle. Il y a aussi des *cônes* obtusangles & acutangles.

☞ En Botanique, on emprunte quelquefois ce terme de Géométrie pour définir les parties qui ont la figure d'un *cône*; mais ce mot est particulièrement consacré aux fruits des pins, des sapins, des Mélèzes, & en les nomme arbres conifères. *Arbores coniferae*. Voyez ce mot.

**CONE**, terme de Métallurgie. On donne ce nom à un moule de fer fondu, de forme conique, dans lequel on verse les métaux fondus, pour séparer la partie métallique des scories.

**CONE**. Ville. Voyez **COSNE**.

**CONESSI**. f. m. Espèce d'écorce. Voyez-en la description dans le **DICTIONNAIRE DE JAMES**.

**CONFABULATEUR**. f. m. Qui s'entretient familièrement, dit de contes. M. de Claville entend parler d'un mauvais Prédicateur, lorsqu'il dit: si le hazard m'expose à l'ignorance effrontée d'un ennuyeux *confabulateur*, j'ai recours à mon Evangile. *Traité du Vrai Mérite*. Ce mot n'a pas réussi.

**CONFABULATION**. f. f. Entretien familier. *Familiale colloquium*, *confabulatio*. Ce mot est peu d'usage dans le sérieux, aussi bien que le suivant.

**CONFABULER**. v. n. S'entretenir familièrement avec quelqu'un. *Confabulari*. Ce mot ne se dit qu'en plaisantant.

**CONFAITEMENT**, adv. vieux mot. Parfaitement, sérieusement, comment, de quelle façon. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

**CONFALON**. f. m. Confrérie établie par quelques Citoyens Romains, ou selon d'autres, par Clément IV en 1264, ou 1267. *Confalio*, *Confalonis Societas*. Le dessein principal de cette sainte association fut de délivrer les Chrétiens captifs chez les Sarazins. Elle prit son nom du mot italien *Confalone*, qui signifie un étendard, une bannière, à cause de la bannière qu'elle avoit, & où étoit représentée la sainte Vierge, sous la protection de laquelle cette Confrérie se mit. Saint Bonaventure régla les prières que les Confrères devoient réciter. Grégoire XIII la confirma en 1576, lui donna beaucoup de privilèges, & Périgea en Archiconfrérie l'an 1583, & Sixte V fixa un revenu pour le rachat des captifs. Il y a aussi à Lyon une Confrérie de Pénitens du *Confalon*, associée à celle de Rome. De Rubis assure qu'elle étoit établie dès l'an 1213. D'autres prétendent qu'elle le fut par Maurice de Peirat, Chevalier de S. Michel. Quelques-uns disent *Confalon*, & d'autres *Confanon*, ou *Gonfanon*. *Confalon* est mieux. Sponde aux années 1274, 1576, 1583, parle de la Confrérie du *Confalon*.

**CONFANON**. f. m. Ce mot n'est plus en usage. Voyez **PAYOT ROUGE**, c'est la même chose.

**CONFARRÉATION**. f. f. Ablancourt s'en est servi, & on s'en peut servir comme lui, lorsqu'on aura à parler d'une certaine cérémonie Romaine, qui consistoit à faire manger dans les mariages, d'un

même pain au mari & à la femme qui destinoient leurs enfans à l'honneur du Sacerdoce. Car c'est cette cérémonie que les Romains appelloient *Confarration*. *Confarratio*. La *Confarration* étoit la plus sacrée des trois manières de contracter le mariage usité chez les anciens Romains. Elle consistoit en ce que le Grand Pontife, & le Flamen Dialis unissoient, joignoient, marioient l'homme & la femme, avec du froment & un gâteau salé. C'est ce qu'en dit Servius sur le *premier Livre des Géorgiques*. Ulpien *Cap. 9. Init.* nous apprend qu'on y offroit un pain de pur froment, & que l'on prononçoit une certaine Formule, en présence de dix témoins. Denis d'Halicarnasse ajoute que le mari & la femme mangeoient du même pain de froment, qu'on en jetoit sur les victimes. Voyez **VIGENERE**, *Tito-Live*, *T. I*, p. 968.

☞ Quand le mariage contracté par *confarration* se rompoit, on appelloit cela *diffarration*. Ce nom vient du gâteau salé, à *sarre & molà salsi*.

**CONFECTEUR**. f. m. Gladiateur; qui combattoit contre les bêtes; bestiaire, homme qui se louoit pour combattre les bêtes dans l'Amphithéâtre. *Confector*. Les *Confecteurs* étoient ainsi appelés à *conficiendis bestiis*, parce qu'ils tuoient les bêtes. Voyez **BESTIAIRE**. Les Grecs les appelloient *παραβολοι*, c'est-à-dire, *hardis*, *désespérés*, *téméraires*, *qui s'exposent*, *qui se jettent dans le péril*. De-là les Latins avoient fait les mots *Parabolani*, & *Parabolari*, qu'on leur donnoit aussi. Le premier passa dans l'Eglise, où l'on appela *Parabolani*, les valets qui se consacroient aux services des Hôpitaux, & s'exposoient ainsi aux périls de toutes les maladies qu'en y peut prendre. Outre ces mots empruntés du grec, les Latins appelloient encore les *Confecteurs* en leur Langue, *audaces*, *hardis*, *téméraires*, & *coriatis*; du Grec *κοπιηται*. Voyez Saumaïse sur Tribellius Pollion, dans la *vie de Gallien*, *C. 12. p. 285. C. de l'Hist. Aug. de l'édition de Paris 1620. fol. Casaubon sur le même endroit de Tribellius Pollion*, Béroald sur *Suetone*, *C. 43. d'Auguste*, p. 230. *C. 21, de Claude*, p. 588. & 644. & 892. de l'édition de Paris, fol. 1610. *C. 29. de Neron*, p. 684. &c. Saumaïse, de *modo usur*. *C. 5, p. 198.* Godsfroy sur le *Code Theodosien*, *L. 42 de Episc. & Cler.* Perpétue tomba entre les mains d'un Gladiateur mal-adroit, qui la piqua entre les os & la fit crier: car ces exécutions des bestiaires demi-morts, étoient l'apprentissage des nouveaux Gladiateurs, pour les accoutumer sans péril au sang, & on les nommoit *Confecteurs*. **FLEURY**, *Hist. Eccl. L. V, p. 44, 45.* Il semble qu'on veuille dire, 1<sup>o</sup>. Que les *Confecteurs* étoient distingués des bestiaires. 2<sup>o</sup>. Que ce n'étoient que les nouveaux, & les apprentis Gladiateurs, qui s'appelloient *Confecteurs*. 3<sup>o</sup>. Qu'ils étoient ainsi nommés à *conficiendis bestiis*, parce que les *exécutions des bestiaires demi-morts étoient leur apprentissage*. Si cela est, on s'est trompé. A la vérité les *Confecteurs* n'étoient pas bestiaires Chrétiens; mais ils étoient bestiaires. Voyez au mot **BESTIAIRE** les différentes espèces de Bestiaires. 2<sup>o</sup>. Ce n'étoit pas les nouveaux Gladiateurs seulement qu'on nommoit *Confecteurs*. Voyez les Auteurs cités ci-dessus. 3<sup>o</sup>. Ils n'étoient point appelés, *Confecteurs*, à *conficiendis bestiis*; mais à *conficiendis bestiis*. Voyez les mêmes Auteurs, & surtout Suetone dans *Auguste*, *C. 43.*

**CONFECTIION**. f. f. Action par laquelle on fait quelque chose. *Confectio*. Il se dit en termes du Palais. Il faut des lettres du Prince pour la *confectiion* d'un papier terrier. La *confectiion* d'inventaire & sa clôture sont nécessaires pour dissoudre une communauté. *Confectiion* d'une enquête. Il n'a guère d'autre usage.

**CONFECTIION**, terme de Pharmacie, est un remède qui est de consistance d'électuaire liquide, ou mou, composé de plusieurs drogues. *Medica compositio*. La principale est la *confectiion d'alkermès*, ou entrent les perles, la pierre d'azur, le musc, l'ambre-gris,

Por en feuille, & sur-tout le suc du grain de kermès qui lui donne son nom, (*c'est l'écarlate*) le tout mêlé avec sucre, cannelle, santal, &c.

**CONFÉCTION anacardine.** Elle se compose principalement avec des Anacardes, qui lui ont donné le nom : les autres drogues sont le poivre long, le poivre noir, presque toutes les sortes de myrobolans, le castoreum, le cyperus, le costus blanc, le burungi, les baies de laurier, & le beurre de vache. Cette *conféction* purge le sang, & est propre aux maladies froides.

**CONFÉCTION, (LA) Hamech** est un remède plus commun, composé de plusieurs simples purgatifs, poly-pode, prunes, myrobolans, agaric, séné, absinthé, roses rouges, cassé, tamarins, manne, &c. le tout réduit en forme d'electuaire mou. Elle a pris son nom de son Auteur, *Hamech*, Médecin Arabe fort ancien.

**CONFÉCTION (LA) d'hyacinthe** est faite de saphirs, hyacinthes, émeraudes, topases, de perles, corail rouge, feuilles d'or, os du cœur de cerf, &c. le tout mêlé avec le syrop d'œillet ou de limons.

**CONFÉDÉRATION.** s. f. Alliance entre des Princes, ou des Etats. *Fœdus, societas, confirmata fœdere societas.* Il y a ligue offensive & défensive, *confédération* ancienne entre la France & les Suisses. On a fait plusieurs Traités de *confédération* qui n'ont pas été de longue durée. Cette *confédération* n'est faite que depuis notre Traité. PATRU. La désunion & l'ambition des Chefs entraînent inévitablement la ruine des *confédérations*. P. LE BOSS.

Il se dit aussi des ligues que font entr'eux dans quelques Etats, les Sujets mécontents.

On le dit en Pologne des associations que font entr'eux les Nobles & les Grands, sans l'aveu du Roi, souvent contre ses vues, pour maintenir la constitution de la République.

**CONFÉDÉRER** se dit avec le pronom personnel, se *confédérer*, v. récip. Se liguier ensemble. *Fœdus facere, jungere.* Les armées de Pologne, & les Princes d'Allemagne se *confédèrent* souvent. Ce verbe n'est pas beaucoup usité.

**CONFÉDÉRÉ, ÉE, adj.** qui se dit des Princes ou Etats qui sont unis, alliés, ligués ensemble pour leur défense commune, pour attaquer l'ennemi commun. *Socii, fœderati, amicitia & fœdere conjuncti.* La paix seroit faite, sans les intérêts des Princes & Etats *confédérés* qu'on veut y comprendre. Les Villes Hanséatiques sont *confédérées* depuis long temps.

Ce mot se prend aussi substantivement, & signifie Allié. Les *Confédérés* furent taillés en pièces. ABL. Il fit tête à l'armée des *Confédérés*. Eloge hist. de Louis XIV.

**CONFÉRENCE.** s. f. Action par laquelle on rapproche, on compare deux choses, pour voir le rapport qu'elles ont ensemble, en quoi elles conviennent, en quoi elles diffèrent. *Comparatio, collatio.* Il se dit particulièrement en matière de littérature. La *conférence* des coutumes de France, faite par Guenois, est un travail fort beau & fort utile. La *conférence* des Ordonnances a été rédigée & commentée par le même Auteur. Les Critiques du siècle passé, ont fait plusieurs *conférences* d'éditions, de manuscrits, de copies aux originaux, de passages d'Auteurs, qui ont bien éclairci des difficultés.

**CONFÉRENCE** se dit aussi des entretiens qu'ont ensemble des Ministres de Princes, des Ambassadeurs, pour négocier des affaires d'Etat. *Congressus, colloquium, collocutio.* Le mariage du Roi & la paix se firent en 1659, dans l'Île de la *Conférence*, qui est sur la rivière de Bidassoa, qui sépare la France de l'Espagne. Il y avoit à Paris une porte qu'on appeloit de la *Conférence*.

**CONFÉRENCE** se dit aussi des entretiens de quelques particuliers assemblés pour parler d'affaires ou d'études. Si on pouvoit nouer une *conférence* entre ces parties, leurs procès seroient bientôt accommodés. Nous avons eu de longues *conférences*

ensemble. Tenir *conférence*. Etre en *conférence*. Se trouver, se rendre à la *conférence*. Ils entrent en *conférence* dès le moment qu'ils sont assemblés. C'est une chose très-utile de convertir les conversations en *conférences* d'érudition.

On le dit aussi des assemblées qui se tiennent à certains jours marqués à la bibliothèque des Avocats du Parlement de Paris, en présence d'un des Messieurs du Parquet. Plusieurs Avocats nommés pour discuter une question proposée dans une assemblée précédente, en font le rapport; & les autres qui en ont eu communication, opinent. On rédige par écrit les avis des opinans, & pour la solution, on suit le plus grand nombre.

**CONFÉRENCE Ecclésiastique,** assemblée de Curés, instituée pour y traiter des matières ecclésiastiques, & sur-tout de la Théologie morale & des cas de conscience. *Collatio.* En plusieurs diocèses il y a des *Conférences* établies pour l'instruction des Curés & des Ecclésiastiques. Souvent il y a une personne préposée pour expliquer dans ces assemblées les matières qu'on y traite. On appelle quelquefois cette personne le *Conférencier*.

On appelle dans plusieurs communautés *Conférences* spirituelles, des assemblées des personnes de la communauté, dans lesquelles on traite de matières spirituelles, ou dans lesquelles on se rappelle, & l'on répète ce qui a été dit dans les discours & dans les exhortations spirituelles du Supérieur. *Collatio de rebus spiritualibus.* Au séminaire de S. Sulpice, tous les samedis & la veille de presque toutes les fêtes, il y a des *Conférences* spirituelles.

On appelle encore *Conférence*, la répétition d'étude qui se fait en commun dans les communautés, ou entre plusieurs personnes qui étudient les mêmes choses, comme font en Sorbonne, plusieurs Bacheliers. Enfin l'on appelle *Conférence* des thèses qu'un écolier soutient en particulier chez lui, pour se préparer à une thèse publique, & auxquelles il n'invite que quelques amis & des Répétiteurs, pour argumenter contre lui. Cet écolier fait toutes les semaines une *Conférence* de deux heures, pour se disposer à sa thèse.

**CONFÉRENCE** se dit aussi d'un Livre. Ce mot se donne pour titre à un livre qui contient l'extrait ou le résultat des *Conférences* faites sur quelques matières. *Collatio.* Plusieurs Evêques ont établi dans leur diocèse que les Curés & autres Ecclésiastiques s'assemblent dans chaque Doyenné, pour conférer ensemble, & traiter des choses qu'il convient de savoir dans leur état, sur des cas de conscience. On a recueilli en quelques diocèses ce qui s'étoit décidé dans les assemblées, & on l'a imprimé sous le titre de *Conférences* de Paris, *Conférences* de Grenoble, *Conférences* de Luçon, *Conférences* d'Angers. C'est dans ce sens que Cassien a fait les *Conférences* des Peres du désert.

**CONFÉRENCE,** vieux mot, comparaison. *Comparatio, collatio.*

**CONFÉRENCIER.** s. m. Celui qui préside à une *Conférence*, qui propose les matières & les explique, & qui répond aux difficultés que les Assistans proposent.

**CONFÉRER.** v. a. Donner, octroyer. *Conferre.* Dieu nous *confère* ses grâces par le moyen des Sacramens. Le Roi de Pologne *confère* toutes les grâces, & n'a point la haine des châtimens. Les Princes *confèrent* les honneurs, les dignités. Les Prélats *confèrent* les Ordres.

**CONFÉRER** se dit particulièrement des bénéfices. *Conferre* un bénéfice, pourvoir à un bénéfice vacant, en donner les provisions. C'est le Roi qui nomme aux Prélatures, le Pape *confère*. Le Pape peut, du jour de la vacance, *conférer* tous les bénéfices par prévention, même les électifs collatifs, si le Chapitre ne se prévient par l'élection. Mais il ne peut *conférer* les bénéfices consistoriaux que sur la nomination du Roi, ni les bénéfices en patronage

laïque, que sur la présentation des Patrons. Le Roi *confère* de plein droit les bénéfices dépendans de l'Evêché, vacans en régale. Le Roi peut aussi *conférer* de plein droit, *vice Ordinarii & vice Papa*, tous les bénéfices dont il est Collateur absolu, à cause de l'onction, & parce qu'il y a une espèce de sacerdoce annexé à la royauté. Les autres Patrons laïques n'ont en effet que la simple présentation, sans pouvoir *conférer*. On a même jugé que le Roi peut admettre en résignation par permutation du bénéfice électif confirmatif, & le *conférer* lorsqu'il en est le Collateur ordinaire. Aucun Supérieur ne peut *conférer* au mépris d'un Patron laïque.

**CONFÉRER** signifie aussi comparer, mettre deux choses l'une en présence de l'autre, pour voir le rapport qu'elles ont ensemble. *Comparare, confere*. Plusieurs Auteurs ont *conféré* le Droit François & le Droit Romain. *Conférer* les éditions, les manuscrits d'un même Auteur. On *confere* les diverses traductions à l'original. Quand on *confere* ces deux tableaux, il y en a un qui efface l'autre. Ce qui paroît beau & délicat dans la copie, est froid & languissant lorsqu'il est *conféré* avec l'original. ABLANC.

**CONFÉRER**, v. n. signifie parler ensemble, raisonner de quelqu'affaire, de quelque point de doctrine. Il faut faire *conférer* ensemble ces parties & leur conseil pour les accommoder. On a ordonné que le Rapporteur *conférerait* de cette affaire avec les Commissaires que le Roi a nommés. Ces Docteurs ont long temps *conféré* sur les questions qui leur ont été proposées. Après que les Généraux eurent long temps *conféré* ensemble, il répondit. ABLANC. Pour vivre en homme, il faut *conférer* avec les hommes. S. EVR.

☞ Montagne s'est servi de ce mot comme synonyme à *contribuer*, être cause. Pourquoi crains-tu ton dernier jour, il ne *confere* non plus à ta mort qu'aucun des autres ? On ne le dit plus.

**CONFÉRÉ**, ÉE. part. Il a deux significations de son verbe, en latin comme en François.

☞ **CONFERVA**, terme de Botanique, sorte de plante, espèce de matière cotonneuse, commune dans les eaux dormantes, & dont les filers sont trop fragiles pour être employés à aucune sorte de manufacture. *Mem. de l'Acad. des Sc. 1741.*

**CONFÈS**, adj. vieux mot, confessé.

*Il voudroit moult être confès,  
Il est un Chapelain ci-après.*

On a dit aussi *déconfès*, en parlant d'un homme qui mourroit sans confession.

**A CONFESSE**. Locution adverbiale qui signifie confession, & se met sans régime. *Ire ad confessionem*, aller à confession. *Rediit de Confessione Sacra*. Il est revenu de confession.

☞ **CONFESSER**, v. a. Déclarer ce qu'on a eu tort de faire. *Confiteri*. On *avoue* la faute qu'on a faite. On *confesse* le péché dans lequel on est tombé. La question fait *avouer* le crime, la repentance le fait *confesser*.

☞ **CONFESSER JESUS-CHRIST**, *confesser* la foi ; c'est faire une profession publique de la foi de J. C. *Confiteri, profiteri*. *Confesser* de cœur & de bouche.

*Oui, malgré les obscurités  
Qui nous cachent tes vérités,*

*Mon cœur n'en doute point, ma bouche les confesse.*

☞ **CONFESSER** signifie quelquefois reconnoître une vérité particulière, demeurer d'accord. *Confessere* ce qui en est. Un brave se *confesse* vaincu, quand il demande la vie. Les promesses & quittances commencent ainsi : Je soussigné, reconnois & *confesse* avoir reçu, devoir, ou promets payer, &c. *Confessere ingentiment*, avouez que vous avez tort.

On dit en style populaire qu'un homme *confesse* la dette quand il reconnoît qu'il a tort.

☞ **CONFESSER** signifie aussi déclarer ses péchés, soit à un Prêtre dans le Sacrement de Pénitence, soit à Dieu seul, dans une prière particulière. *Sacerdoti sua peccata aperire, peccata Sacerdoti, Deo confiteri*. On *confesse* à un Prêtre les péchés dans lesquels on est tombé. En ce sens, il est aussi réciproque. Il faut se *confesser* premièrement à Dieu. C'est un des Commandemens de l'Eglise, de se *confesser* à Pâques.

☞ **CONFESSER** se dit aussi du Prêtre qui entend la déclaration que fait un pénitent de ses péchés. Ce Curé *confesse* presque toute sa paroisse tout seul. *Audire confitentem peccata. Audire confessionem alicujus*.

☞ Le Prêtre *confesse* le pénitent, mais il ne *confesse* point les péchés du pénitent, c'est-à-dire, qu'on ne peut pas dire qu'un Confesseur a *confessé* les péchés d'un homme, pour signifier qu'il les a entendus à confesse. Ainsi un de nos Poètes s'est trompé, & a parlé contre l'usage, quand il a dit :

*D'un jeune gars contrit à deux genoux,  
Frere Remi confessoit les péchés.*

Il n'y a de droit que le Pape qui puisse *confesser* dans toute l'Eglise, l'Evêque dans tout son diocèse, & les Curés chacun dans leurs paroisses; mais d'autres peuvent *confesser* par permission, & ce n'est qu'au Pape & aux Evêques à donner cette permission. Il n'y a que les Prélats & les Curés qui puissent *confesser*, ou ceux qui en ont d'eux la permission.

Il ne suit pas cependant que les Curés puissent aussi bien approuver un Prêtre pour *confesser* que les Evêques; & que l'approbation de l'Evêque diocésain ne suffise pas, si elle n'est confirmée par le Curé : car il est constant qu'un Evêque peut *confesser* lui-même & approuver quel Prêtre il voudra pour *confesser* dans la paroisse d'un de ses Curés, non-seulement à son insu, mais même malgré lui.

On dit proverbiallement : C'est le diable à *confesser*; pour dire, que ce qui reste à faire d'une chose, est le plus difficile, ou que c'est le hic ou le noeud de l'affaire. ☞ On dit aussi qu'un homme se *confesse* au renard, quand il fait confidence d'une chose à quelqu'un qui a intérêt de s'opposer au succès.

**CONFESSÉ**, ÉE part : On dit au Palais que des faits sont tenus pour *confessés* & avérés, lorsqu'un homme a refusé de répondre sur des faits & articles qu'on lui a fait signifier pour le faire interroger, & qu'il a été suffisamment contumacé. Ces jugemens ne sont pourtant la plupart du temps que comminatoires. *Confès* s'est dit autrefois pour *confesse*.

On dit aussi dans les Bulles apostoliques, qu'elle accorde indulgence à tous Fidèles dévotement *confesses* & communies, &c.

**CONFESSEUR**, s. m. dans l'usage de la primitive Eglise, Chrétien qui a professé hautement & publiquement la foi de JESUS-CHRIST, qui a enduré des tourmens pour la défendre, & qui est prêt de souffrir le martyre pour la soutenir. *Fidei Christiana defensor, propugnator*. Un Saint s'appelle *Confesseur, Confessor*, pour le distinguer des Apôtres, Evangélistes, Martyrs, Prélats, Docteurs ou Vierges. Il y a un Office commun des *Confesseurs* dans le bréviaire. Dans l'*Histoire Ecclesiastique*, on a appelé premièrement *Confesseurs*, les Martyrs qui avoient souffert la mort en confessant JESUS-CHRIST. Ensuite on a donné ce nom à ceux qui, après avoir été tourmentés par des tyrans, ont vécu & sont morts en paix. On les honoroit aussi du titre de *Martyrs*. Enfin on a appelé *Confesseurs*, ceux qui, après avoir bien vécu, sont morts en opinion de sainteté. Baronius, au second de Janvier, & Bollandus après lui, *Tome I. Janv. p. 84*, remarquent que les Anciens ne donnoient le

nom de *Confesseurs*, qu'à ceux qui, interrogés par les ennemis du Christianisme, avoient devant eux confessé leur foi; que s'ils avoient souffert quelques tourmens pour cela, on les appeloit *Martyrs*, & quelquefois aussi *Confesseurs*; & que, quoique ces deux mots, à proprement parler, signifient la même chose, on les distinguoit cependant ainsi dans l'usage, comme il paroît par Tertulien, S. Cyprien, &c. Les épîtres 7, 9, 10, 15, 30, 35, 52 & 81 de S. Cyprien en font foi; & Pamélius fait la même remarque sur l'épître 9<sup>e</sup> de ce Saint. Celui qui se présente au martyre de lui-même & sans être cité, on ne l'appeloit point *Confesseur*, selon S. Cyprien, mais *Professeur*, *Professor*. Si quelqu'un, par la crainte de manquer de courage & de nier la foi, abandonnoit son bien, son pays, &c. & s'exiloit lui-même volontairement, on l'appeloit *Extorris*, exile. Dans la suite l'usage a donné le nom de *Confesseur*, & on le donne encore à tous ceux qui ayant mené une vie sainte & chrétienne, meurent comme ils ont vécu; & on le leur donne, parce que c'est là confesser JESUS-CHRIST par ses œuvres & par ses actions.

Quelques Conciles ont aussi appelé *Confesseurs*, les Chantres & Psalmites des Eglises, parce qu'en langage de l'écriture, *confiteri*, c'est chanter les louanges de Dieu.

CONFESSEUR est aussi un Prêtre séculier ou religieux, qui a pouvoir d'oûir les Chrétiens dans le Sacrement de Pénitence, & de leur donner l'absolution. *Sacerdos qui confitentis audit, confessiones excipit; Sacramenti Penitentia administer*, l'Eglise l'appelle en latin *Confessarius*, pour le distinguer de *Confessor*, qui est un nom consacré aux Saints. Un *Confesseur* doux, commode, indulgent. Un *Confesseur* rude, sévère, rigide, habile, prudent.

CONFESSIO. f. f. *Confessio*. Déclaration que l'on fait de quelque chose. Déclaration que l'on fait de la vérité. La *Confession* tient un peu de l'accusation. On *confesse* ce qu'on a eu tort de faire. La repentance le fait *confesser*. Une *Confession* qui n'est pas accompagnée de repentir, n'est qu'une indifférence insultante. M. L'ABBÉ GIRARD. Syn. Voyez AVEU.

On dit, en termes de Droit, *diviser la Confession*; pour dire, prendre une partie de ce qu'un homme confesse & rejeter l'autre. Ac. Fr. C'est une maxime qu'en matière civile on ne doit pas diviser la *Confession*, il la faut prendre toute entière.

CONFESSIO est aussi une déclaration qu'on fait à un Prêtre de tous ses péchés, pour en recevoir l'absolution. *Peccatorum Sacerdoti facta confessio: conscientia per sacram confessionem purgatio*. La *Confession* des péchés est une des parties du Sacrement de Pénitence. Tout le séjour de Saint Paul à Ephèse, fut d'environ trois ans: Plusieurs des Fideles venoient confesser leurs péchés: exemple remarquable de *Confession* après le Baptême. FLEURY. La *Confession* des seuls péchés publics & très-grieux se faisoit autrefois publiquement; maintenant elle est auriculaire. Il faut que toutes les grandeurs s'humilient devant le tribunal de la *Confession*. Les *Confessions* doivent être ensevelies dans un éternel silence, sous peine du dernier supplice contre qui sera convaincu de les avoir révélées. Ne cherche-t-on pas quelquefois dans ces *Confessions* froides & historiques, le soulagement de la conscience, plutôt que l'amendement de la vie. FLEURY. Dans vos *Confessions* précipitées vous n'examinez que la surface de l'ame. ID. Le sceau de la *Confession* doit être inviolable. L'Abbé Boileau a fait en latin l'histoire de la *Confession* auriculaire. Les Théologiens Catholiques & les Controversistes, comme Bellarmin, Valentia, &c. ont démontré la nécessité & l'usage de la *Confession* auriculaire & détaillée des péchés, depuis les premiers siècles. Le Pere Mabillon récite Daillé sur cela, *Acta SS. Bened. Sac. III, P. I, p. lx*, &c. où l'on trouvera beaucoup de choses utiles sur cette matière. S. Eloï étant

venu en âge mûr, & voulant mettre sa conscience en repos, confessa devant un Prêtre tout ce qu'il avoit fait depuis sa jeunesse. C'est le premier exemple que je sache de *Confessi. n* générale. FLEURY. Hildebold, Evêque de Soissons, se trouvant dangereusement malade envoya sa *Confession* par écrit à Hincmar son Métropolitain, lui demandant des lettres d'absolution; Hincmar les lui envoya, mais en l'avertissant, qu'outre cette *Confession* générale, il devoit, comme il ne doutoit point qu'il n'eût déjà fait, se confesser en détail à Dieu & à un Prêtre, de tous les péchés qu'il avoit commis depuis le commencement de sa vie. Par où l'on voit qu'outre la *Confession* générale, c'est-à-dire, faite en général, & sans spécifier aucun péché, telle qu'étoit celle d'Hildebold, il est nécessaire d'en faire une particulière, détaillée, & de tous ses péchés, à un Prêtre. Hincmar appelle aussi *Confession* générale, une *Confession* faite en général, sans spécifier aucun péché, telle qu'est celle que l'on fait à la Messe & dans l'Office Divin, en récitant le *confiteor*. Plusieurs Théologiens ont traité du secret de la *Confession*. Lanstanc, Archevêque de Cantorbery, de *celandu Confessione*. Dominique Soto, dans un *Traité du secret*. Malderus, de *Sigillo Confessionis sacramentalis*, en 1626 à Anvers. Lochon en 1708 en François, Langlet en 1715. *Traité Historique & dogmatique du secret inviolable de la Confession*.

C'étoit une ancienne coutume en quelques endroits de la France, & en particulier à Paris, de ne point donner de Confesseur à ceux qu'on conduisoit au supplice; de même qu'aujourd'hui encore on ne leur accorde point la Communion. Le Concile de Vienne condamna cet usage; & le Pape Grégoire XI écrivit à Charles V pour le faire abolir; mais inutilement. Le Seigneur de Craon sollicita la chose si fortement, qu'il l'obtint de Charles VI, & l'on en publia l'ordonnance: mais de plus il fit élever auprès du gibet de Paris un crucifix de pierre avec ses armes, & c'étoit au pié de cette Croix que long tems depuis les criminels avoient coutume de se confesser avant de subir la mort. Il donna un fonds aux Cordeliers de Paris en les chargeant à perpétuité de cette œuvre de miséricorde. Cet usage avoit cependant encore subsisté en quelques endroits, & l'on en trouve des exemples jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les Indiens ont aussi chez eux une espèce de *Confession* & de Pénitence publique. Voyez TAVERNIER. Les Juifs ont aussi une espèce de *Confession* dont ils ont dressé des formules pour ceux qui ne sont pas capables de faire le détail de leurs péchés. Ils en ont d'ordinaire un composé selon l'ordre de l'alphabet: chaque lettre renferme un Péché capital, qui se commet le plus fréquemment. Ils font cette *Confession* ordinairement le lundi & le jeudi, & tous les jours de jeûne. Ils la répètent plusieurs fois, en particulier au jeûne des pardons; de plus, lorsqu'ils sont malades, ou en péril évident: quelques-uns la disent tous les soirs avant de se coucher, & tous les matins quand ils se lèvent. Lorsque quelqu'un d'eux se voit près de la mort, il mande dix personnes, plus ou moins, selon sa volonté, dont il faut qu'il y en ait un qui soit Rabbin; & en leur présence ils récitent la *Confession* dont on vient de parler. Voyez Léon de Modene, *Part. 5. des cérém. des Juifs, Chap. 5 & 6*. Ceux que Saint Jean baptisoit confessoient leurs péchés, comme il est marqué expressément au *chap. 3 de S. Matth. v 6, & au chap. 1. de S. Marc, v. 5*.

Comme la *Confession* est une partie de la Pénitence, le nom *Confession* s'est dit autrefois pour Pénitence; & parce que l'habit & la profession monastique sont un état de pénitence, on a pris aussi *Confession* dans ce sens; & un Auteur de l'*Histoire Ecclesiastique* l'y a pris de même depuis peu en notre langue, mais en l'expliquant: car ce mot n'a point ce sens aujourd'hui en France. Ramus



à la fin de sa vie, par les instantes prières des Evêques & des Abbés, reçut la *Confession*, c'est-à-dire, l'habit monastique, & mourut après avoir régné dix-huit ans. FLEURY. Voyez Du Cange au mot CONFESSION.

CONFESSION, terme de liturgie & d'Histoire Ecclésiastique. *Confession* étoit un lieu dans les Eglises lequel étoit ordinairement sous le grand autel, & où reposoient les corps des Saints Martyrs. C'est la notion qu'en donne le Cérémonial des Evêques, L. I, c. 12. *Confessio*. Théodoret l'appelle *κατάβασις, descente*, parce qu'on y descendoit par quelques degrés. Telle est à Sainte Genevieve à Paris la Chapelle qui se voit sous le grand autel, & à laquelle on descend par quelques degrés. S. Etienne de Bourges, Notre-Dame de Chartres, & plusieurs autres Cathédrales, ont encore de ces Chapelles souterraines, que l'on nommoit autrefois *Confession*. On appelle encore la *Confession* des SS. Apôtres, le lieu où reposent à Rome les corps de S. Pierre & de S. Paul. Godeau dit *Confessionnal* au lieu de *Confession*. Le Pape Anastase fit le *Confessionnal* de S. Laurent Martyr, d'argent massif, pesant 80 ou 100 livres. GODEAU. Ce n'est point l'usage. M. Chatelain dit que la *Confession* est un lieu enrichi devant ou derrière l'autel, d'où l'on voit au dessous la place où est la sépulture d'un Saint ou d'une Sainte.

On prend encore *Confession*, dans les Auteurs Ecclésiastiques, pour ornement de ce lieu où reposoient les reliques des Saints; pour un oratoire; pour le siège où un Confesseur entend les *Confessions*, que nous nommons *Confessionnal*, & pour la pénitence qu'il impose. Voyez Baronius sur le *Martyrologe au 6<sup>e</sup> de Juillet*; du Cange, les Macri, H. Hman. *Acta SS. Januar. T. II, p. 276. Febr. T. II, p. 330.*

CONFESSION, en termes de Liturgie, signifie aussi la prière du *confiteor* que le Prêtre dit debout & courbé au pied de l'Autel, au commencement de la Messe, ou dans l'Office, & que celui qui sert la messe, ou ceux qui récitent l'Office, répètent ensuite au nom du peuple qui y assiste. On appelle encore *Confession* la récitation de cette prière. Voyez le Card. Bona. *Rerum Lit. L. II, C. 2. n. 5.* Item le lieu où le Prêtre récitait cette prière avant de commencer la Messe. Consultez Du Cange, les Macri, Hoffmann, &c.

CONFESSION de foi, est une liste, ou dénombrement & déclaration des articles de la Foi de l'Eglise. C'est aussi la déclaration faite de bouche, ou par écrit, de la Foi qu'on professe. *Fidei professio, confessio*. Tous ceux qui demandent des Provisions pour les Prélatures, sont obligés de faire une *Confession de foi*, de jurer leur *confession de Foi*. Au Concile de Rimini, les Evêques Catholiques blâmoient les dates dans une *Confession de foi*, & marquoient que l'Eglise ne les datoit point. Voyez DATE. Les Hérétiques en ont aussi fait dans chacune de leurs Eglises. La *Confession d'Ausbourg*, est celle des Luthériens, présentée à Charles-Quint en 1530. La *Confession Belgique*, &c. S. Jérôme appelle aussi *Confession*, toutes les louanges qu'on donne au Seigneur, & les actions de grâces qu'on lui rend.

CONFESSIONNAL ou CONFESSIONNAIRE. s. m. Petit banc ou clôture où le Confesseur se tient dans l'Eglise pour entendre en confession les pénitents. *Confessarii sedes, sacrum Pœnitentiæ Tribunal, Confessionale*. Aujourd'hui un *Confessionnal* est un ouvrage de menuiserie composé d'un siège qui sert de Tribunal, & d'un prie-Dieu de chaque côté: quelquefois le *Confessionnal* est élevé sur un marchepied, couvert d'un dôme, orné de sculpture, &c. L'usage n'est point de dite *Confessionnaire*.

CONFESSIONNAL. Voyez CONFESSION. Terme d'Histoire Ecclésiastique.

CONFESSIONNISTE. s. m. & f. C'est le nom que l'on donne à ceux des Luthériens qui suivent la

Confession d'Ausbourg. *Confessionista*.

CONFESSEUR, (l'action) terme de pratique, se dit quand un voisin prétend un droit de servitude sur son voisin.

CONFIANCE signifie en général la bonne opinion qu'on a de soi-même, ou des autres, ou de quelque chose sur laquelle on s'assure, on se fie, ou plutôt l'effet de la connoissance & de la bonne opinion qu'on a des bonnes qualités d'un être en général, relatives à nos intérêts, qui fait que nous nous reposons entièrement sur lui. *Fiducia, firma animi confisio*.

CONFIANCE, dans un sens moins étendu, signifie quelquefois la même chose qu'espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose. J'ai grande *confiance* en vous, en votre secours. Mettre sa *confiance* dans les richesses. Il ne faut point mettre sa *confiance* aux choses du monde. Il est difficile de distinguer l'assurance solide qui produit la vérité, de la *confiance* téméraire qui naît de l'erreur. L'Homme en sa propre force a mis sa *confiance*. *Fiducia*.

Confiance signifie aussi l'assurance que l'on a de la probité & de la discrétion de quelqu'un, qui fait qu'on s'ouvre & qu'on se livre à lui sans réserve. C'est dans ce sens qu'on dit, prendre *confiance*, mettre sa *confiance* en quelqu'un; qu'un homme a la *confiance* du Prince; faire agir une personne de *confiance*, &c. La *confiance* nous flatte, parceque c'est une marque qu'on nous croit prudents. NICOL. Ce Prince a une entière *confiance* en ses Ministres, il se repose sur eux des affaires les plus importantes.

La *Confiance* des autres ne nous plaît, que parce qu'on la regarde comme une preuve qu'on nous trouve du mérite. ESP. La trop grande *confiance* nous abandonne à la discrétion des méchants. CAIL.

CONFIANCE se prend aussi quelquefois pour une liberté honnête qu'on prend en certaines occasions; aborder quelqu'un avec *confiance*; quelquefois pour sécurité, hardiesse. *Confidentia, fiducia*. Parler avec *confiance*, aller au combat avec *confiance*. La *confiance* avec laquelle parle un bel esprit, lui donne tout l'avantage dans la conversation. VAL. Il avoit de la *confiance* sans présomption, & de la crainte sans foiblesse. FLÉCH. La *confiance* sert plus à la conversation que l'esprit. S. EVR.

Dans l'usage ordinaire, ce mot se prend quelquefois en mauvaise part comme synonyme à présomption, *confidentia*; mais alors il est souvent déterminé à cette signification par l'épithète qui y est jointe. C'est ainsi que l'on dit qu'un homme a des airs de *confiance*, qu'il est plein de *confiance*. La *confiance* de plaire est souvent un moyen de déplaire infailliblement. LA ROCHE. Les uns ont une *confiance* sans crainte, & ce sont les présomptueux; les autres une crainte sans *confiance*, & ce sont les foibles. FLÉCH. Le faux respect de nos amis nous endort, & nous jette dans une fausse *confiance*. MALEB. Une timidité scrupuleuse est peut-être plus sûre qu'une *confiance* déceivable qui ne s'épouvante de rien.

CONFIAANT, ANTE. adj. Ce mot dans l'usage ordinaire paroît synonyme de présomptueux, hardi à entreprendre, qui s'imagine pouvoir venir à bout de tout. *Confidens*. C'est un homme *confiant*.

M. Fléchier, écrivant à M. Huet, lui dit: vous voyez, Monsieur, que je ne suis pas si modeste que vous eussiez pensé, & que vous avez affaire à un homme hardi & *confiant*, qui prend déjà des titres d'amitié.

CONFIAANT, ANTE. part. act. Qui se confie à la fidélité de quelqu'un. Plein de confiance. *Fidens*.

— Votre tendre amitié  
Est confiante, & vous serez trahie. VOLTAIRE.

CONFLICT, CTE. vieux adj. Absorbé, rempli.

CONFIDEMENT, adv. avec confiance. Prononcez *confidamment*. *Cum fiducia*, Il y a de la honte

à révéler un secret qu'un ami vous dit *confidément*. *Familiariter, amice.*

**CONFIDENCE**, f. f. Communication de pensées & de secrets entre personnes amies ; part qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret. *Summa cum aliquo rerum omnium communicatio, summa animorum conjunctio.* Rien ne flatte plus notre orgueil que la *confidence* des Grands, parce que nous la regardons comme un effet de notre mérite. **ROCHER.** Bien des gens ne font des *confidens* que par impuissance de garder le secret. **Id.** Les crimes ne doivent jamais être la matière d'une *confidence*. **NICOL.** Les amitiés les mieux établies, & les *confidences* les plus étroites, se relâchent insensiblement. **S. EVR.** La foiblesse & la démangeaison de parler, font plus de *confidences* que l'amitié. **S. EVR.** Le Ministre ne vous a fait une *confidence* si privilégiée, que par vanité, & par impatience de conter sa bonne fortune. **M. ESP.** Il y a mille petites *confidences* fort chères aux personnes qui s'aiment, & fort peu importantes aux indifférents. **S. EVR.**

☞ Faire une fausse *confidence* à quelqu'un, c'est lui dire en secret quelque chose de faux, ordinairement dans le dessein de le tromper.

**CONFIDENCE**, en termes de Jurisprudence Canonique, est une pactio illicite ☞ qui a lieu lorsque le titulaire d'un Bénéfice ne l'acquiert qu'à condition de le résigner à un autre dans un certain temps, ou lorsqu'il conserve le titre pour lui, mais à la charge d'en donner les fruits, ou partie des fruits au résignant, ou à une autre personne. *Confidentia.* C'est le mot dont se servent les Canonistes. La *Confidence* fait vaquer le Bénéfice, & est comparée à la simonie. Le premier exemple que l'on trouve de *confidence* en matière de Bénéfice, est de l'an 928, où le Moine Tryphon consent contre les règles, de n'être ordonné que pour un temps Patriarche de Constantinople, & de remettre cette dignité à Théophilacte, fils de l'Empereur Romain le Jeune, quand il seroit en âge de la posséder.

Il y a deux espèces de *confidence* ; l'une qui est un vrai *fidei-commis*, quand le Collateur confère, ou que le Résignant résigne à condition de rendre le Bénéfice à un autre. La seconde, quand l'un porte le titre du Bénéfice, & que l'autre jouit des fruits. Il y a des Bulles des Papes qui excommunient les *confidentiaires*, & qui les privent de leurs Bénéfices. L'Edit de Louis XIII, de l'année 1610, art. 1, porte que *si quelqu'un est convaincu de simonie, ou de tenir des Bénéfices en confidence, il sera pourvu auxdits Bénéfices comme vacans.* On pourroit encore ajouter une 3<sup>e</sup> espèce de *confidence*, qui est plus cachée ; lorsque des personnes de qualité, qui ne peuvent pas jouir des Bénéfices, les font donner à des Ecclésiastiques qui leur payent de grosses pensions.

**CONFIDENT**, ENTE. f. m. & f. Ami intime à qui on confie ses plus secrètes pensées. *Qui alienius consiliis intimus est. Qui consiliorum est particeps, quicum arcana omnia, seria, joca, communicat.* Achates étoit le *confident* d'Enée. Il n'est point de *confidens* que les hommes ménagent avec tant de soin, que ceux qui peuvent devenir leurs Accusateurs. **M. ESP.**

☞ On le dit figurément & poëtiqnement en parlant des bois, des rochers, des échos, &c.

*Déserts, seuls confidens de toute ma douleur,  
Je viens vous découvrir les secrets de mon cœur.*

LA SUZE.

**CONFIDENTIAIRE**. f. m. Qui est coupable de *confidence* ; qui prête son nom pour posséder le titre d'un Bénéfice, & en laisser le revenu à un autre, ou la liberté d'en disposer quand il voudra. On le dit aussi de celui à qui on prête son nom. *Confidentarius.* C'est le mot dont se servent

les Canonistes. Ce mot est relatif aux deux personnes qui font la pactio illicite.

**CONFIER**, v. a. ☞ Commettre quelque chose à la fidélité ou au soin de quelqu'un, sur la bonne opinion que nous avons conçue de sa discrétion ou du secours qu'on en peut attendre. Se *confier*, prendre confiance. *Aliquid alicui credere, concedere, committere, alicui confidere.* Quand on a de vrais amis, on leur doit *confier* tous ses secrets. On ne doit *confier* les places fortes qu'à ceux dont la fidélité est bien éprouvée. Il ne faut pas se *confier* à la foi d'un ennemi réconcilié. Le secret est un dépôt sacré, sur lequel la haine & l'infidélité, même de celui qui nous l'a *confié*, ne nous donne point de droit. **BOUILL.** La vanité & l'impatience de conter une bonne fortune, disposent tellement à s'ouvrir & à se *confier*, que les plus petites occasions sont des pièges inévitables, même aux plus retenus. **M. ESP.** On ne découvre, & on ne *confie* ses plus secrètes pensées, que pour décharger son cœur des chagrins ou des joies qu'on ne peut plus retenir. **Id.** La nation Juive, l'objet du mépris des autres nations, est pourtant celle à qui Dieu avoit *confié* ses oracles sacrés. **CLAUD.** Je te veux bien *confier* ma vengeance. **RAC.**

**CONFIÉ**, ÉE. part. & adj. Qui est commis à la discrétion, à la prudence de quelqu'un. *Creditus, conceditus, commissus.*

*Un secret follement confié,  
Par d'indiscrets amis est bientôt publié.*

VIII.

**CONFIGURATION**. f. f. Forme extérieure, ou surface qui borne les corps, & leur donne une figure particulière. *Voy. FIGURE & SURFACE. Forma, species.* Les moules différens donnent une différente *configuration* aux corps sur lesquels ils sont formés. Le fœtus acquiert peu à peu sa parfaite *configuration*. La vue courte, ou la vue longue, viennent de la diverse *configuration* du cristallin.

☞ On le dit particulièrement des parties insensibles des corps, de leur tissu, de leur arrangement particulier. Selon quelques philosophes, ce qui fait la différence spécifique entre les corps, c'est la diverse *configuration* & la diverse situation des parties, le tissu intérieur des parties insensibles. Selon eux les élémens de tous les corps, des métaux, des végétaux, de l'air, de l'eau, &c. sont les mêmes, l'eau ne diffère de la pierre que par la manière dont les élémens de ce corps sont arrangés, par leur tissu, par leur *configuration* particulière, c'est pourquoi Descartes ne demandoit que de la matière & du mouvement pour composer un monde.

**CONFIGURATION**, ou *aspect* des planètes en Astrologie, est une certaine distance que les planètes ont entr'elles dans le Zodiaque, par laquelle, selon les Astrologues, elles s'aident ou se nuisent les unes aux autres. Cette distance se mesure par le nombre des degrés du Zodiaque, qui sépare ces deux planètes. *Situs, positio.*

**CONFINER**. v. n. Botner, être proche des confins d'une contrée, d'un pays. *Confinem esse, conterminum.* Mon héritage *confine* avec les communes de la Paroisse. La France *confine* avec l'Italie, & n'en est séparée que par les Alpes. Il se *confine* aussi avec le datif. La Champagne *confine* au Barrois. Ces terres *confinent* à la forêt.

**CONFINER**, v. a. signifie, enfermer en certain lieu de peu d'étendue. *Aliquem certis finibus confinere, concludere.* *Confiner* dans un cloître, dans une prison, dans une Île. ☞ Il signifie aussi reléguer, bannir hors des confins d'un certain territoire. Vous me *confinez* parmi les bêtes sauvages qu'on ne peut apprivoiser, *relegare, ablegare, amandare.*

☞ On dit aussi se *confiner* dans une solitude, dans une province, &c. pour dire, s'y retirer volontaire

rement. Elle s'est *confinée* dans sa maison de campagne.

*Au bout de l'Univers vas, cours te confiner,  
Et fais place à des cœurs plus dignes de régner.*

RAC.

**CONFINER** un héritage, en Jurisprudence, c'est en marquer les *confins*.

**CONFINÉ**, ÉE. part. Il a les significations de son verbe pris en signification active, car dans la signification neutre il n'a point de participe passif. *Relegatus, deportatus, &c.*

**CONFINS**. s. m. pl. Limites d'un champ, d'une Seigneurie, d'un pays. *Confinia*. Il faut mettre dans une saisie réelle les bornes & *confins* d'un héritage, c'est-à-dire, ses tenans & aboutissans. Les *confins* de l'Espagne sont la mer & les Pyrénées. Il entra dans les *confins* de la Médic. VAUG.

Les *confins* se prouvent par les bornes, les titres & les témoins. Les bornes prouvent les *confins* d'un héritage, ou d'une paroisse, ou d'un territoire, lorsqu'elles ont été placées sur les *confins*, pour servir de limites.

Les titres qui prouvent les *confins* sont les papiers terriers par lesquels l'étendue & les limites d'un territoire sont déclarés & désignés par tenans & aboutissans. Lorsque ces deux preuves manquent, on a recours à la *commune renommée*, qui consiste dans le témoignage de plusieurs habitans du lieu ou des environs qui déclarent qu'ils ont vu un tel labour, ou tel héritage, tel Curé dixmer jusqu'à tel endroit, ou tel Seigneur se faire payer de ses droits jusqu'à tel endroit, qu'ils ont oui dire la même chose à leurs prédécesseurs; & que c'est la commune renommée.

Il ne faut pas confondre les *bornes* avec les *confins*. Les *confins*, comme on voit, appartiennent à la chose, ils la finissent. Les *bornes* lui sont étrangères; elles la renferment dans le lieu qu'elle occupe; elles servent à marquer les *limites*. Voyez BORNES, LIMITES, TERME.

**CONFINS**, se dit aussi figurément. La lumière de la raison nous conduit jusques sur les *confins* de la Religion. ABAD.

**CONFIRE**. v. a. *Je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent. Je confisais, je confisais. Je confirai. Confis. Qu'il confise.* Donner aux fruits, aux fleurs, aux herbes, aux racines, certaines préparations en les infusant dans du sucre, du sirop, de l'eau-de-vie, & pour les rendre plus agréables au goût, ou pour les conserver plus long temps. *Condire*. Les Anciens ne *confisoient* qu'avec le miel, maintenant on *confit* avec le sucre. On *confit* des cerises, des abricots, des prunes, des oranges, des citrons, &c. avec du sucre.

**CONFIRE** signifie aussi, laisser tremper, imbiber long temps un mets dans la sauce, dans le vin, dans le beurre, dans le vinaigre. On *confit* les cornichons, les capucines dans le vinaigre. Voyez CORNICION.

**CONFIRE** des sardines. C'est, après qu'elles ont pris un peu de sel, les faire frire dans la poêle, ou rotir sur le gril, & les mettre dans de petits barils, avec du laurier, du vinaigre, du poivre & du girofle, qui font comme une espèce de sauce.

On dit aussi qu'un fruit est tout *confit* sur l'arbre; pour dire, qu'on ne l'a cueilli qu'en sa pleine maturité. *Maturus, conditus*. Il se dit particulièrement des fruits doux, comme l'abricot, les figes. Les Provençaux se vantent de manger les fruits tout *confits* sur les arbres.

**CONFIRE** est aussi un terme de chamoiseur, qui signifie, donner une certaine préparation aux peaux avec de l'eau, du sel, de la farine, & autres choses dans une cuve appelée *confit*. *Parare, apparare*. Il faut *confire* ces peaux.

**CONFIT**, ITE. part. & adj. *Conditus*. On dit que les fruits sont *confits* sur l'arbre, quand ils sont

extrêmement mûrs, & cuits par le soleil. Ce mot se prend quelquefois au figuré, dans le style familier seulement; une femme toute *confite* en dévotion; pour dire, qu'elle est dans les grandes pratiques de la dévotion.

*Bien est-il vrai qu'il parloit comme un livre,  
Toujours d'un ton confit en savoir vivre.*

VERT-VERT.

**CONFIRMATIF**, IVE. adj. Qui confirme, qui rend une chose ferme & stable. *Decretum, edictum quo aliquid confirmatur*. Cette maxime est fondée sur la loi, & sur plusieurs ordonnances *confirmatives*. Cet arrêt est *confirmatif* d'une telle sentence du Juge inférieur. Cette nouvelle est *confirmative* de celle que j'avois déjà apprise.

En matière bénéficiale, on appelle Bénéfice électif *confirmatif*, celui pour l'élection duquel il faut la confirmation du Supérieur, comme du Pape ou du Roi. *Beneficium quod confirmatione indiget*. On prétend qu'un Bénéfice électif *confirmatif*, peut être résigné par permutation, & que la résignation en peut être admise en Cour de Rome malgré ceux à qui appartient l'élection. Le Roi prétend avoir le même privilège pour les Bénéfices électifs *confirmatifs*, dont il est le Collateur absolu, *vice Ordinarii, & vice Papæ*, sauf au Chapitre à exercer son droit d'élection en cas de vacance du Bénéfice par mort.

**CONFIRMATION**. s. f. Ratification, titre qui rend une chose plus ferme, plus stable. *Confirmatio*. Le Roi a donné des Lettres à cette ville pour la *confirmation* de ses privilèges. On a taxé les Officiers pour la *confirmation* d'hérédité.

Il faut remarquer que la *confirmation* d'un acte nul n'empêche pas qu'on n'en puisse attaquer la nullité. *Quod nullum est ipso jure, perperam & inutiliter confirmatur*. Une donation qui n'est pas insinuée, est confirmée inutilement; un héritier qui seroit quelque acte en conséquence d'une telle donation, ne seroit pas moins en droit d'en attaquer la nullité. De même la *confirmation* que seroit le Roi, d'un privilège qui ne seroit plus valable, ne donneroit pas plus de force à ce privilège. *Quia qui confirmat, nihil dat de novo, sed datum tantum confirmat*. Il n'en est pas de même quand l'acte n'est pas nul de soi, & qu'il s'y trouve seulement quelque défaut qui peut le faire casser; dans ce cas, si celui qui y a quelque intérêt, l'approuve en quelque façon que ce soit, il n'est plus recevable à s'en plaindre.

**CONFIRMATION** se dit aussi en matière Bénéficiale de l'acte par lequel le supérieur confirme l'élection de celui qui est pourvu d'un Bénéfice électif, *confirmatif*. Voyez ces mots & BÉNÉFICE.

**CONFIRMATION** se dit aussi dans le discours ordinaire, de l'assurance nouvelle & plus expresse d'une chose qui avoit été annoncée comme vraie; j'attends par le courier la *confirmation* de cette nouvelle. Nous avons reçu la *confirmation* de son mariage. Ce que vous dites là a besoin de *confirmation*. Il est de la prudence d'attendre la *confirmation* des nouvelles publiques avant que d'y ajouter foi, & d'être en garde contre les tricheries de la renommée. Voyez CONFIRMER.

**CONFIRMATION**, en termes de Rhétorique, est la troisième partie d'un discours, dans laquelle l'Orateur doit prouver par loix, raisons, autorités, & autres moyens, la vérité des faits & des propositions qu'il a avancés, soit dans sa narration, soit dans la division. C'est ce que nous appelons preuves & moyens. Cette partie qu'on appelle généralement contention, renferme la preuve de ce que l'orateur a avancé & la réfutation des raisons de la partie adverse.

**CONFIRMATION**, en Théologie, est un Sacrement de l'Eglise, le second en ordre, qui outre la grace sanctifiante, confère des grâces spéciales pour confesse.

féler courageusement la foi de J. C. *Confirmationis Sacramentum*. La *Confirmation* est un des trois Sacremens qui impriment caractère; ainsi il ne peut être réitéré. L'Evêque seul peut donner la *Confirmation*. La forme de ce Sacrement consiste dans l'oraison qui accompagne l'imposition des mains & dans les paroles jointes à l'onction faite avec le Saint Chrême. On voit encore ici, (*Art. XIX.*) comme à la conversion de Samarie, deux Sacremens distingués. Le Baptême, qui est donné par d'autres que par les Apôtres, comme par des Prêtres, ou des Diares; l'imposition des mains, pour recevoir le S. Esprit; c'est-à-dire, la *Confirmation*, qui ne peut être donnée que par les Apôtres en personne, & par les Evêques leurs successeurs. FLEURY. Tertullien dit, dans son *Traité du Baptême*, qu'au sortir de l'eau nous recevons l'onction, d'où vient le nom de Chrétien; qu'ensuite on nous impose la main, avec la bénédiction & l'invocation du S. Esprit: où il marque le Sacrement de *Confirmation*. Id. S. Cyprien, dans sa *lettre 73*, à *Jubaïen*, marque très-distinctement la tradition & l'usage de la *Confirmation* par l'imposition des mains de l'Evêque, depuis les Apôtres jusqu'à lui.

S. Grégoire ayant écrit *L. III*, *ép. 9*, à Janvier de Cagliari que les Prêtres ne devoient pas oindre du Saint Chrême au front les enfans baptisés; mais seulement leur faire l'onction sur la poitrine, laissant aux Evêques à leur faire ensuite l'onction sur le front, quelques-uns en furent contristés. Il répondit donc, qu'il permettoit même aux Prêtres de faire aux baptisés l'onction du Saint Chrême sur le front, au défaut des Evêques; d'où plusieurs Théologiens concluent que bien que l'Evêque soit le Ministre ordinaire du Sacrement de *Confirmation*, il n'est pas seul ministre, & que le Prêtre le peut administrer, s'il en a permission. Et Rattramne, en répondant aux Grecs, *L. IV*, *c. 7*, ne nie pas que les Prêtres aient ce droit & ce pouvoir; mais seulement il dit que ce n'est point l'usage. Voyez plus bas ce qui regarde les Grecs. Le Concile de Rouen de 1072, canon 7, ordonne que celui qui donne la *Confirmation*, & ceux qui la reçoivent, seront à jeun; & qu'on ne la donnera point sans feu. Apparemment c'étoit pour signifier le feu du S. Esprit, ou pour marquer les langues de feu qui descendirent sur les Apôtres le jour de la Pentecôte. Dans les commencemens les Evêques la donnoient immédiatement après le Baptême, dont elle étoit en quelque manière la perfection. C'est pourquoi les Peres l'ont appelée la perfection du Chrétien, & l'accomplissement du Baptême. Dans la *Confirmation* l'Evêque répand le Saint Chrême sur le front des fidèles baptisés, en disant ces paroles: *Je vous marque au signe de la Croix, & je vous fortifie par le Chrême du salut. N. Signo te signo crucis, & confirmo te Chrismate salutis, in nomine Patris*, &c.

Circus, Archevêque de Corfou, dans le livre qu'il a écrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, adressé au Pape Grégoire XIII, rapporte entre leurs erreurs celle-ci: qu'ils ne reçoivent point la *Confirmation*. Mais il s'est trompé; car non-seulement les Grecs, mais aussi toutes les autres sociétés Chrétiennes d'Orient, mettent la *Confirmation* au nombre des Sacremens. Ce qui a trompé Circus, c'est qu'il en a jugé par rapport aux usages des Eglises d'Occident, où ce Sacrement est conféré séparément du Baptême, au lieu que dans toute l'Eglise Orientale on le donne en même-temps que le Baptême. De plus le Prêtre parmi les Grecs administre ce Sacrement, comme on peut le voir dans la Dissertation que Lucas Holsténius a composée sur ce sujet, & que le Cardinal François Barberin a fait imprimer. Ce savant homme assure que cet usage est si ancien dans l'Eglise grecque, que le pouvoir de confirmer est devenu comme ordinaire aux Prêtres, qui ont reçu des Evêques ce pouvoir; & c'est en ce sens que plusieurs de nos

Théologiens latins disent que l'Evêque est le Ministre ordinaire de la *Confirmation*, mais que les Prêtres la peuvent donner, & l'ont même donnée en l'absence des Evêques, comme Ministres extraordinaires. Le Sacrement de *Confirmation* est marqué dans les Actes des Apôtres par l'imposition des mains. Les anciens Peres l'ont nommé *Chrême* & *Onction*, & encore aujourd'hui les Grecs l'appellent *Chrisma*; c'est-à-dire, *Onction*. Cette sainte Onction, dit le Pere Amelote, est un signe religieux qui représente & honore le Fils de Dieu, comme sacre par le S. Esprit, qui demura en lui des le premier moment de sa vie. Le Sauveur le déclara lorsqu'il lut cet oracle d'Isaïe dans la Synagogue de Nazareth, & qu'il l'expliqua de sa personne même: *L'Esprit du Seigneur est sur moi, il m'a sacré de son onction. Luc c. 4, v. 18.* Les plus anciens Peres latins ont aussi appelé ce Sacrement *Chrisma* & *Unctio*. Les disputes de Petrus Aurelius & du P. Sirmond sur le Sacrement de *Confirmation* ont fait beaucoup de bruit; Aurelius eut d'abord un grand nombre d'approbateurs; mais le sentiment du Pere Sirmond doit être préféré; les plus habiles gens lui ont enfin rendu justice.

CONFIRMER, v. a. qui a différentes acceptions. C'est en général rendre plus ferme, plus stable en employant un nouveau moyen, un renfort. *Firmare, confirmare*. Les miracles confirment les premiers fidèles dans la foi. Cela m'a confirmé dans mon opinion, dans mon projet.

On le dit à-peu-près dans le même sens en parlant des droits, des privilèges & autres choses semblables que les Souverains ou Seigneurs continuent à ceux qui en jouissent, en leur accordant de nouvelles lettres. Le Roi a confirmé les droits, les privilèges de telle ville, de telle communauté, de telle compagnie: il les a confirmés dans leurs privilèges, &c. Il y a une nouvelle Ordonnance sur ce sujet qui confirme toutes les autres.

CONFIRMER, en terme de Jurisprudence, c'est déclarer ou reconnoître un acte valable: reconnoître par un acquiescement à son exécution, ou en ordonner l'exécution par un jugement. Une donation, un testament, &c. sont confirmés ou par un jugement, ou par l'acquiescement des parties. Le Juge supérieur confirme ou infirme une sentence dont est appel.

CONFIRMER signifie encore avoir recours à une nouvelle preuve, ou au témoignage d'autrui, pour appuyer quelque chose. C'est un renfort qu'on oppose au doute, & dont on appuie ce qu'on veut persuader. Dans cette acception, on le regarde comme synonyme d'assurer & d'affirmer; mais ces mots ont leurs nuances particulières. Le trop d'attention à vouloir tout confirmer, rend la conversation ennuyeuse & fatigante. Les gens impolis veulent quelquefois confirmer par leur témoignage, ce que des personnes font au dessus d'eux, disent en leur présence. La bonne manière défend de rien affirmer, que lors qu'on est dans le cérémonial de la justice; elle ordonne d'avoir soin de confirmer ce qui peut paroître extraordinaire, ou être sujet à contestation; & elle permet dans le discours, l'air & le ton assurant, lors qu'on s'apperoit que les personnes à qui on parle ne sont pas au fait de ce qu'on dit, & n'en jugent que par la contenance de l'Orateur.

On confirme une nouvelle qui avoit été débitée pour vraie, quand on en donne de nouvelles assurances, des assurances plus expressees. On confirme un fait, une proposition que l'on a avancée, en apportant de nouvelles preuves, de nouvelles autorités, de nouveaux moyens. Cette lettre confirme la nouvelle de sa mort. Il a confirmé cette vérité par des autorités tirées des Peres de l'écriture.

On le dit aussi avec le pronom personnel. Se confirmer, devient plus ferme, plus stable, plus solide. *Firmari, confirmari*. Sa santé se confirme de jour en jour, c'est-à-dire qu'on a tous les



jours de nouvelles preuves que sa santé se rétablit de plus en plus. On nous avoit mandé telle chose de l'armée ; mais ce bruit ne se *confirme pas*.

☞ CONFIRMER un cheval, terme de Manège. C'est achever de le dresser aux airs du manège.

☞ CONFIRMER signifie aussi conférer le Sacrement de Confirmation, Sacrement qui fortifie dans la grace reçue au Bapteme. *Confirmationis sacramentum impartiri*. Un tel a été *confirmé* par tel Eveque. Le droit de *confirmer* n'appartient qu'aux Eveques. Voyez CONFIRMATION, sacrement.

☞ On dit en théologie que Dieu *confirme* en grace, qu'un Chrétien est *confirmé* en grace ; pour dire, que Dieu accorde une surabondance de grace, par le moyen de laquelle on persévère dans la justice. Les Apôtres furent *confirmés* en grace, quand ils eurent reçu le Saint-Esprit.

☞ CONFIRME, ÉE. part. Voyez le verbe.

☞ CONFISCABLE. adj. Qui peut-être confisqué. *Fisco addiscendus*. Ses biens sont *confiscables* au Roi. MAUCROIX.

CONFISCANT, adj. v. terme du Palais, sur qui peut tomber la confiscation. On dit des gens de main-morte, qu'il faut qu'ils donnent au Seigneur un homme vivant, mourant & *confiscant* ; pour dire, par la faute duquel le fief puisse être *confisqué*.

CONFISCATION. f. f. Adjudication qui se fait au profit du Roi ou des Seigneurs Haut-Justiciers, des biens d'un homme condamné à mort. On le dit aussi des biens *confisqués*. *Bonorum alicujus fisco additio, confiscatio*. Il y a des provinces où la confiscation n'a point de lieu, si ce n'est en crime de Lèze-Majesté. Le Roi Jean a accordé ce privilège à l'Aquitaine. Ce crime emporte *confiscation*. Il a obtenu du Roi la *confiscation* d'un tel. La *confiscation* est au profit du Roi quand il y a félonie. S. Louis réunit à la Couronne le Comté de Dreux, ôté par arrêt de *confiscation* à Pierre de Dreux. La Guyenne, l'Anjou, la Touraine, le Maine, l'Auvergne, sont venus à la Couronne par *confiscation*. L'HOMMEAU.

☞ Le mot *confiscation* vient de celui de *fisc* qui signifioit au trefois les trésors du Prince & ceux de la République, exprimés par le mot *orarium*, d'où l'on pourroit dire que les Seigneurs Haut-Justiciers n'ayant point de *fisc*, la *confiscation* ne devoit regarder que le Prince.

☞ Cependant ils jouissent de ce droit pour les biens & effets d'un homme condamné à mort naturelle ou civile dans l'étendue de leur seigneurie, & cela en vertu d'anciennes concessions de nos Rois, renouvelées & confirmées dans la suite ; mais sur la *confiscation* qui appartient aux Seigneurs Haut-Justiciers, l'on adjuge une amende au Roi, pour réparation de l'injure faite au public par le crime du condamné.

☞ CONFISERIE. f. f. L'art de faire des confitures & autres ouvrages en sucre, biscuits, macarons, &c. *Conditus, conditura*. Cet Officier entend bien la *confiserie*.

CONFISEUR. f. m. Qui confit, qui prépare des fruits ou autres choses avec du sucre. *Conditor*. Cet Officier est un excellent *Confiseur*. Voyez CONFITURIER.

CONFISQUER. v. a. Adjurer au *fisc*, ou à ceux qui en ont les droits. *Alicujus bona fisco addicere, confiscare*. On *confisque* les corps & les biens des criminels & des rebelles. On *confisque* au profit des Traitans toutes les marchandises qu'on veut faire passer en fraude, & sans payer les droits établis. Qui *confisque* le corps, *confisque* les biens au profit du Roi ou du Seigneur de fief : c'est un axiome du Droit françois, qui veut dire que celui qui est condamné pour crime à perdre la vie, doit aussi perdre les biens ; cependant les veuves de ceux qui sont condamnés, ne perdent point leur douaire, ni leur part des biens de la communauté par le forfait de leurs maris. L'HOMMEAU.

☞ On dit, en matière de fiefs, qu'un vassal *confis-*

que son fief ; lorsqu'il dénie à son Seigneur celui dont il relève, & qu'il ne lui veut pas rendre la foi & hommage ; & alors on dit que le fief tombe en commise. Voyez ce mot.

CONFISQUÉ, ÉE. part.

CONFISQUÉ se dit aussi d'un homme dont la fortune est ruinée, ou dont la santé est désespérée. Expression du discours familier. *Perditus, everfus, labefactus, confectus*. C'est un homme *confisqué*, qui ne relèvera jamais de cette maladie. Sa fortune est *confisquée*, il a déplu à son maître, il est *confisqué*.

CONFIT, f. m. terme de chamoiseur. Sorte de cuve où l'on met confire les peaux de mouton, d'agneau & de lièvre. *Locus ad moliendas præparandasque pelles idoneus, conditorium*. Mettre les peaux au *confit*.

CONFIT. Les Marroquiniers appellent aussi *confit*, l'excrément du chien délayé dans l'eau tiède, dont ils se servent pour la fabrique de leurs maroquins.

CONFITEOR. f. m. Terme latin. Priere qu'on fait avant que de se confesser. *Confessio*. On la fait aussi dans l'église à la messe, à prime, & à complies en certains offices marqués dans le Bréviaire. On dit aussi à ceux qui sont en danger de mourir, ou qui y sont condamnés, dites votre *confiteor*.

On a dit aussi populairement d'un homme qu'on doit appliquer à la question, ou à qui l'on fait subir l'interrogatoire : on lui fera dire son *confiteor*, c'est-à-dire, avouer le fait, dire ce qui en est.

CONFITURE. f. m. Préparation faite avec du sucre ou du miel, qu'on donne aux fruits, aux herbes, aux fleurs, aux racines, ou à certains suc, pour les rendre plus agréables au goût, ou pour les conserver. Il se dit presque toujours au pluriel. *Condimentum, fructus saccharo conditi*.

☞ On fait des *confitures* liquides & des *confitures* sèches. Les liquides sont des fruits entiers ou divisés, confis dans un sirop liquide, de la même couleur que les fruits qui y ont bouilli. Les sèches sont des fruits qui, après avoir bouilli dans un sirop, ont été égoutés & séchés au four.

☞ On fait aussi des *confitures* musquées, ambrées, glacées.

Les *confitures* à mi-sucre, sont celles où l'on met peu de sucre, afin qu'elles conservent davantage le goût du fruit. Il y a une *instruction pour les confitures, les liqueurs & les fruits*, où l'on apprend à *confire toutes sortes de fruits*, &c. Paris 1715, & plusieurs autres depuis.

☞ CONFITURE, au figuré, vieux mot synonyme à affaiblissement. *Condimentum*. La *confiture* d'amitié git en mœurs douces. *Amicitia condimentum, suavitas morum ; condimenta omnium sermonum factiva*.

Ce mot vient du latin *confectura*. MÉNAGE. On trouve dans la basse latinité, *confecti* dans ce sens. De-là s'est fait *confectura*, & de celui-ci le nom françois. *Confecti* vient de *conficere*, faite préparer, accommoder. Les *confitures* sont des fruits préparés. C'est dans le même sens qu'on les a aussi appelés dans la basse latinité *compositalia*. Voyez les notes du P. Papebroch sur les actes des SS. Berthold & Meurie. *Jan. T. IV, p. 62*.

CONFITURIER. f. m. Marchand qui fait & qui vend des confitures. *Conditor*. Quelques-uns l'appellent *Confiseur*. Quelques autres distinguent ces deux mots, & appellent *Confiseur*, celui qui confit effectivement les fruits ; & *Confiturier*, celui-là seulement qui en fait commerce.

CONFITURIERE. f. f. Celle qui fait & qui vend des confitures.

CONFLAGRATION. f. f. Incendie générale d'une ville ou de toute autre place considérable. *Incidium, exustio, deflagratio*. Il y eut de beaux édifices ruinés dans la *conflagration* de Troye. Néron fit accuser les Chrétiens de la *Conflagration* de Rome.

☞ Ce terme est peu en usage en ce sens : il pa-

roit restreint à signifier l'embrasement universel qui, selon les livres saints, doit arriver à la fin des siècles, dans lequel la terre sera consumée par un déluge de feu. Encore vaudroit-il mieux se servir, même dans ce cas, d'embrasement, synonyme plus autorisé par l'usage.

Les Payens semblent avoir eu quelque idée de la *conflagration* du monde, qui arrivera au dernier jour.

Les magnifiques images de nouveaux cieus, & d'une terre nouvelle reformée du cahos après la *conflagration*, ont effectivement fait tout le monde. ROUSSEAU.

### CONFLANTS, CONFLANS ou CONFLANT.

C'est le lieu où deux rivières se joignent. *Confluentes*. Voyez CONFLUENT. On a donné en France le nom de *Conflant* à plusieurs lieux qui sont proche de l'endroit où deux rivières se joignent, situés au confluent de deux rivières. *Conflans*, bourg au dessus de Paris, à l'endroit où la Marne entre dans la Seine. *Conflans-Sainte-Honorine*, bourg de l'Île de France, à l'endroit où l'Oise se mêle à la Seine. *Conflans en Jarnisi*, bourg du Duché de Bar en Lorraine, au confluent d'une petite rivière avec l'Orne. *Conflant* est une des deux Vigueries de Roussillon. Dans la Marche on nomme *Confoulens* un bourg appelé en latin *Confluentes*.

Ce nom *conflants* s'est formé du latin *confluentes*.

### CONFLIT ou CONFLICT. f. m.

Choc de plusieurs personnes armées, qui font bien du bruit avec leurs armes. Il vieillit. *Confliktus*.

CONFLIT se dit figurément des contestations qui se font dans les procès & dans les disputes de l'école. Il y eut un grand *conflit* quand on traita cette question. *Contentio*, *controversia*, *diffidium*. Il n'y a rien de plus ordinaire entre deux sectes opposées, qu'un certain *conflit* de remontrances & de malédictions soudroyées de part & d'autre, qui fait courir les Lecteurs. Il n'est pas encore usité en ce sens.

### CONFLIT de Jurisdiction, terme de Jurisprudence.

Contestation entre les Officiers de différentes Juridictions qui prétendent respectivement que la connoissance d'une affaire leur appartient. *De jure orta contentio*. Quand il y a *conflit* entre deux Juridictions indépendantes, & qui ressortissent devant le même Juge supérieur, on peut s'adresser à ce Tribunal pour faire régler le *conflit*, c'est-à-dire, pour faire régler dans laquelle des deux Juridictions on procédera. Si le *conflit* est entre deux Cours supérieures, ou entre deux Juridictions qui ressortissent à différens Tribunaux, on se pourvoit au Conseil en règlement de Juges.

### CONFLUANT. f. m.

Voyez CONVIVANT. CONFLUENS. f. m. Nom d'une Société établie en Italie par César Bianchetti, neveu du Cardinal Laurent Bianchetti. *Confluentes*. Ce saint homme établit deux Sociétés de Gentilshommes, qui s'engageoient à procurer l'avancement de la doctrine chrétienne. Les uns, sans demeurer en communauté, s'assembloient à certains jours dans un lieu marqué pour y vaquer aux exercices de piété, & prendre ensemble des mesures touchant l'exécution de leur dessein. On appela ceux-ci *Confluenti*.

Il établit dans la suite une seconde Société composée de personnes zélées, qui vivans en communauté, concouroient aux pieux desseins des premiers, d'autant plus efficacement, que débarrassés de tout autre soin, ils en faisoient leur unique affaire. Ces seconds furent appelés *Conviventi*, comme vivans ensemble. P. HÉLYOT, T. VII, C 22. Ces deux mots sont italiens. Les premiers *Confluenti*, parcequ'ils s'assembloient à certains jours, & les seconds *Conviventi*, parcequ'ils vivoient en communauté.

CONFLUENT f. m. Le lieu où deux rivières se joignent, & mêlent leurs eaux. *Confluens*, *confluentes*. De ce mot a été fait *Conflant*, comme le *Conflant* de Charanton, où la Marne & la Seine

se joignent; *Conflant* Sainte-Honorine, où l'Oise & la Seine se joignent, & le *Coblens* des Allemands, où la Moselle entre dans le Rhin. Quand on parle de la jonction & du mélange de deux fleuves, on ne sçauroit dire le *conflant*; il faut dire le *confluent* de deux fleuves. VAUG. CORN.

Nicolas Bergier, dans son *Livre des grands chemins*, dit que ces sortes de lieux s'appelloient autrefois *Conde*, d'un vieux mot françois qui est encore en usage en quelques lieux. Voyez CONDÉ.

CONFLUENT, ENTE. adj. Terme dont se servent les Médecins, en parlant de cette espèce de petite vérole, dont les pustules se confondent les unes dans les autres. Voyez PETITE VÉROLE, PETITE VÉROLE DISCRÈTE.

CONFOLENT, petite ville de France. *Confluens*. La ville de *Confoleant* est située sur les confins de l'Angoumois, du Poitou & de la Marche. Elle est baignée de la Vienne, qui commence-là à porter bateau. M. De Lisle la place dans l'Angoumois. Dans le pays on prononce quelquefois *Confoulant*.

Ce nom vient sans doute de *Confluens*, lieu où deux rivières se joignent, & qu'on appelle communément *Conflant*, *Conflent*, & sans doute qu'il a été donné à ce lieu, comme celui de *Conflant* à bien d'autres, parce qu'en cet endroit il y a quelque petite rivière qui tombe dans la Vienne.

CONFONDRE. v. a. C'est un composé de *fondre*, qui ne se dit point au propre, mais au figuré. *Confundere*, *perturbare*. Je confonds, je confondis, j'ai confondu, je confondrai, que je confonde, que je confondisse, je confondrois, je suis confondu. Mettre pêle-mêle, brouiller plusieurs choses ensemble. Ce mot emporte toujours un vice d'arrangement, soit naturel, soit artificiel, *miscere*, *confundere*.

Le monde n'étoit au commencement qu'une masse grossière, & un cahos épouvantable, où tout étoit confondu. S. EVR. Tous les élémens étoient confondus dans le cahos.

L'âge, qui toute chose efface,  
Confond les titres & les noms. VOIT.

Les fleuves, par divers canaux,  
Apportent à la mer le tribut de leurs eaux,  
Et sans y rien changer, se confondent en elle.  
L'AB. TÉTU.

CONFONDRE signifie aussi ne pas faire distinction entre des personnes ou des choses différentes; prendre l'un pour l'autre. *Alterum pro altero accipere*. On confond souvent les deux Sénèques, les deux Plines. Vous confondez Aristote avec Platon. Il ne faut pas confondre le fait avec le droit, les droits spirituels avec les temporels.

Je ne veux point de ces amis qui me confondent dans leur cœur avec tout l'Univers. S. EVR.

CONFONDRE signifie aussi convaincre, réduire à n'avoir rien à répondre. *Convincere*, *os occludere*. Ce raisonnement confond mon adversaire. Cette déposition a confondu l'accusé.

Si-tôt que sur un vice ils pensent me confondre,  
C'est en me corrigeant que je sçais leur répondre.  
BOIL.

Dieu peut confondre Aman, il peut briser nos fers,  
Par la plus foible main qui soit dans l'univers.  
RACINE.

CONFONDU, UE. part. Il a les significations de son verbe, en latin comme en françois.

CONFIRMATION, f. f. terme de Grammaire. Arrangement des diverses parties qui composent un corps. *Conformatio*, *constructio*. Ce mot, dit M. l'Abbé Girard, ne se dit guère qu'à l'égard des parties du corps animal. Elle naît de leur rapport, & résulte de la disposition qu'elles ont à  
H H H h h ij

s'acquitter de leurs fonctions. La nature la produit plus ou moins convenable, selon la concurrence accidentelle des causes physiques.

☞ La *forme* naît de la construction, & résulte de l'arrangement des parties.

☞ La *figure* naît du dessin, & résulte des contours de la chose.

☞ La *forme* est ordinaire ou extraordinaire; la *figure* est gracieuse ou désagréable; la *conformation* est bonne ou mauvaise.

☞ La *tournure de l'esprit* dépend de la *conformation*; les causes naturelles s'en écartent moins que les arbitraires.

☞ *Conformation* ne se prend point au figuré, comme figure & forme.

☞ Sous ce point de vue, *conformation* est aussi un terme de médecine. C'est ainsi qu'on dit qu'une bosse est un vice de *conformation*. La *conformation* des membres de cet embryon n'étoit pas assez parfaite pour en faire la dissection.

☞ C'est aussi un terme de physique. Les corps, disent les Newtoniens, réfléchissent les différentes couleurs de la lumière, suivant leur différente *conformation*, c'est-à-dire, suivant la différente texture, & la consistance particulière des parties dont ils sont composés.

**CONFORME.** adj. m. & f. ☞ Qui a la même forme, ou plutôt qui a les mêmes qualités qu'une autre chose. Il ne faut point confondre ce mot avec ressemblant, comme on le fait dans l'usage ordinaire. *Conformité* dit plus que *ressemblance*. Une seule qualité qui est la même dans deux sujets différens, suffit pour la *ressemblance*; il en faut plusieurs pour la *conformité*. De plus, *conformité* ne se dit que des objets intellectuels, *ressemblance* se dit de tout. Voyez ce mot. *Conformis, consentaneus, consentiens*. Humeurs, caractères *conformes*. Ces deux amis ne vivront pas long temps ensemble; leurs humeurs ne sont pas *conformes*. Toute doctrine qui n'est pas *conforme* à celle de l'église, est condamnable.

☞ C'est dans le même sens qu'on se sert de ce mot pour marquer le rapport exact, la convenance d'une chose avec nos goûts, notre façon de penser, &c. César choisit la secte d'Épicure, comme la plus douce & la plus *conforme* à son naturel & à ses plaisirs. S. Evr. Cette femme a fait une action plus *conforme* à son désespoir qu'à son sexe. VILL. Hécubé fait de trop belles réflexions dans Sénèque: elles sont plus dignes de la tranquillité d'un Philosophe, que *conformes* à l'état douloureux où ses malheurs l'avoient réduite. P. LE BOSSU. Les hommes ne souffrent qu'avec peine qu'on leur arrache l'estime pour ceux dont l'état est *conforme* aux desirs de leur cœur. PORT R.

☞ On dit au Palais que la copie d'un acte est *conforme* à son original.

**CONFORME**, en termes de Logique, se dit de la convenance, de la ressemblance exacte d'une idée, ou d'une opération de l'ame à son objet. *Conformis, e*. Une idée, un jugement n'est vrai qu'autant qu'il est *conforme* à son objet, c'est-à-dire, autant qu'il le représente tel qu'il est.

**CONFORMÉMENT.** adv. D'une manière conforme. *Congruenter, convenienter*. Il a été donné plusieurs déclarations *conformément*, & en exécution de l'Édit d'un tel jour. On a jugé *conformément* à la loi, au contrat.

**CONFORMER.** v. a. Rendre conforme. *Accommodare ad aliquid*. Un Prédicateur doit *conformer* sa vie à sa doctrine. La loi du Seigneur *conforme* les ames à ses instructions salutaires. PASC. *Conformer* ses intérêts aux volontés de quelqu'un. ROCHER. Il se dit aussi avec le pronom personnel. *se conformer se, accommodare se*. Il faut qu'une femme se *conforme* aux sentimens de son mari. Ceux qui se *conforment* à notre humeur, nous gagnent bien plus par cette complaisance d'actions, que par des paroles. M. ESP.

**CONFORMÉ, É.** part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe. Il signifie aussi, qui est d'une certaine conformation naturelle. Ainsi on dit, qu'un corps est bien ou mal *conformé*; pour dire, qu'il est d'une conformation naturelle bonne ou mauvaise. Voyez **CONFORMATION**.

**CONFORMISTE.** s. m. & f. Qui est conforme. Il ne se dit qu'en matière de Religion, & signifie en Angleterre celui qui fait profession de la Religion dominante. On appelle *Non-Conformistes*, en parlant de l'Angleterre, toutes les sectes différentes de celle qui est reçue & autorisée par les loix, c'est-à-dire, de l'Église Anglicane, qui ne s'y conforment pas. *Alienus, dissidens, dissentiens*. Ainsi les Luthériens, les Presbytériens, les Quakers, les Sociniens, les Anabaptistes, &c. sont *Non-Conformistes*. On a décerné sous Charles II plusieurs peines contre les *Non-Conformistes*.

☞ **CONFORMISTE**, (NON) en amour, signifie celui qui pratique l'amour antiphétique. *Pæderastes*. Voyez **SODOMISTE**.

☞ **CONFORMITÉ.** s. f. Rapport, convenance qui se trouve entre des choses qui ont les mêmes qualités. Voyez **CONFORME**. *Conformitas, convenientia, consensio*. *Conformité* d'esprit, d'humeurs, de caractères, de sentimens. *Conformité* de Traités.

☞ **CONFORMITÉ à la volonté de Dieu**, soumission de sa propre volonté à celle de Dieu qui lui sert de règle.

**CONFORMITÉ.** Terme de Logique. Convenance, ressemblance parfaite d'une opération de l'ame avec son objet. *Conformitas cum objecto*. C'est la *conformité* d'une idée, d'un jugement avec son objet qui les rend vrais.

**CONFORMITÉ**, (NON) en Angleterre, signifie une différence dans le culte de la Religion, refus de se soumettre à la Religion dominante, & aux cérémonies de l'Église Anglicane. *Abalienatio, infersio opinionum*.

Quelques-uns appellent l'amour des garçons le péché de *non-conformité*. M. Ménage s'est servi de cette expression, pour parler plus honnêtement. *Pæderastia*.

On les accusa, (les Templiers) d'avoit des amours abominables, & du crime que l'on appelle en Italie le péché de *non-conformité*. BEAUVAU-BASNAGE.

**CONFORMITÉ**, (EN) manière de parler adverbiale, pour dire, conformément à. Vous m'avez donné tel ordre, j'ai écrit, j'ai agi en *conformité*. Mauvais style de Pratique ou de Commerce.

**CONFORT.** s. m. Vieux mot, qui signifie *aide*. *Sulfidium, auxilium, praesidium*. Consolation, soulagement, encouragement. *Gloss. sur Marot*. Il est encore en usage en cette phrase du Palais. Il est enjoint aux Prévôt des Marchaux de donner *aide & confort* aux exécuteurs de cet arrêt.

**CONFORTATIF, IVE.** adj. Qui fortifie. Remède confortatif. Il est aussi substantif. Ce remède est un grand *confortatif*. *Medicamen corroborans*. C'est un terme de Médecine.

**CONFORTATION.** s. f. Terme de Médecine, pour dire corroboration. Voyez ce mot. Un estomach affoibli a besoin de *confortation*. Il y a des remèdes pour la *confortation* des nerfs.

**CONFORTEMAIN.** Terme de Pratique, qui se dit de certaines Lettres de Chancellerie qu'un Seigneur féodal prenoit autrefois pour rendre sa saisie & exécution du fief de son vassal plus authentique, étant confirmée par l'autorité supérieure ou royale; mais l'usage en est maintenant abrogé. *Regium auxilium beneficiario Dynaste præditum, in vindicando clientela sua prædio*. Le Seigneur qui n'a point de justice, & qui veut saisir, s'adresse aujourd'hui au Juge du lieu où est situé le fief ou l'héritage censuel.

**CONFORTER.** v. a. Fortifier, rendre plus fort. *Corroborare*. Il ne se dit guère qu'en Médecine. Ce remède *conforte* le cœur,

On le dit quelquefois figurément pour encourager, consoler. Il a *consorté* cet affligé par plusieurs raisonnemens de Morale ; il l'a *consorté* dans sa disgrâce. Il est vieux, & en sa place il faut dire, consoler.

CONFORTÉ, ÉE. part.

CONFOUTENS ou CONFOLANS. Petite ville de France dans la Marche, aux confins de l'Angoumois & du Poitou, sur la Vienne.

CONFRAIRIE. Ecrivez & prononcez CONFÉRÉIE.

CONFRATERNITÉ. f. f. Le corps de la Confrérie & relation qu'il y a entre des personnes qui sont du même corps, d'une même compagnie. *Sodalitas*. Ils sont de la même *confraternité*. En considération de la *confraternité*.

CONFRÈRE. f. m. Un des membres d'une Confrérie. *Sodalis*. Il y a une indulgence plénière pour tous les *Confrères*.

CONFRÈRE se dit aussi des membres d'un même corps ou d'une même compagnie. Deux Conseillers en même Siège sont *confrères*. Deux Académiciens sont *confrères*. Deux Médecins, deux Avocats, sont *confrères*. Les Auteurs sont à présent mes *confrères*. S. EVR.

*Le Médecin Tant-pis visitoit un malade,  
Que visitoit aussi son confrère Tant-mieux.*

LA FONT.

CONFRÈRE se dit aussi parmi les Peres de l'Oratoire. C'est le nom qu'ils donnent chez eux à ceux qui ne sont pas Prêtres. Ainsi ils disent le *Confrère* un tel est sorti, le *Confrère* un tel est mort.

CONFRAIRIE & non pas CONFRAIRIES. f. f. Société de personnes qui s'assemblent pour quelques exercices de dévotion, ou pour quelque pratique de piété : comme la *Confrérie* du Scapulaire, du Cordon de S. François, &c. *Særa Sodalitas, særum Sodalitium*. Dans tous les Corps d'Artisans il y a des Maîtres de *Confrérie*, qui s'élisent comme les Jurés. Nulle *Confrérie* ne peut s'établir sans le consentement de l'Evêque du Diocèse. Il faut de plus de lettres dûement vérifiées.

CONFRAIRIES, (LES) appelées en latin *Sodalitates*, tirent leur origine des Payens, comme Polydore Virgile l'a remarqué dans son livre de *inventione rerum*. Le bon usage que les Chrétiens en font, a purifié tout ce qu'il y avoit d'impur dans une si mauvaise source. On prétend que Numa Pompilius avoit établi dans l'ancienne Rome des *Confréries* pour tous les Arts & Métiers. Il ordonna des Sacrifices, que chaque profession devoit faire aux Patrons & aux Dieux tutélaires qu'il leur avoit donnés.

Il y a dans Rome une *Confrérie* qui est appelée l'*Archiconfrérie* ou la grande *Confrérie*, sous le titre de Notre-Dame des Suffrages. Elle a été approuvée & confirmée par une Bulle du Pape Clément VIII en 1594. Elle a été établie en faveur des âmes du Purgatoire. Le Souverain Pontife lui a accordé des privilèges excessifs, & qui ne seroient pas reçus facilement en France, quoiqu'elle y ait été reçue, au moins dans quelques villes, & principalement dans le Dauphiné.

Il y a neuf différentes sortes de *Confréries* en France. 1<sup>o</sup>. Des *Confréries* de dévotion. Telle est celle qui fut établie à Paris sous le règne de Louis le Jeune, l'an 1168, composée d'abord de 36 Prêtres, & de pareil nombre de Laïques notables Bourgeois, en mémoire des soixante & douze disciples de J. C. Les femmes n'y furent admises qu'en 1224 que la Reine & plusieurs Dames de piété & du premier rang désirèrent y être reçues. Elle porte encore le nom de *Confrérie* de Notre-Dame. 2<sup>o</sup>. Il y en a d'établies pour exercer la charité & les œuvres de miséricorde. 3<sup>o</sup>. Des *Confréries* de Pénitens sous différents titres. 4<sup>o</sup>. Les *Confréries* érigées à l'occasion des Pèlerinages, comme sont à Paris celles du S. Sépulchre aux Cordeliers ; de S. Jacques, en son Eglise rue S. Denys ; de S. Michel. 5<sup>o</sup>. Les *Con-*

*fréries* établies par les Négocians, pour attirer les bénédictions de Dieu sur leur commerce. Telle fut la *Confrérie* des Marchands de l'eau, établie à Paris en 1170. 6<sup>o</sup>. Les *Confréries* des Officiers de Justice, comme celle des Notaires établie à Paris en la chapelle du Châtelet en 1300 ; celle de la Compagnie du Lieutenant-Criminel de Robecourte, en l'Eglise de S. Denis de la Chartre ; celle de la Compagnie du Guet, en l'Eglise de S. Michel ; celle des Huissiers à cheval, & des Sergens à verge, en l'Eglise de Sainte Croix de la Bretonnerie. En quelques villes de Provence celle de S. Yves, de laquelle sont tous les Officiers des Prédiaux, Conseillers, Avocats & Procureurs. 7<sup>o</sup>. La *Confrérie* de la Passion, dont nous parlerons ailleurs. 8<sup>o</sup>. Toutes celles des Artisans & des différens Métiers. 9<sup>o</sup>. Il y a eu des *Confréries* de factions, qui se couvroient du voile spécieux de la Religion pour troubler l'Etat. Telles furent celles dont il est fait mention dans le Concile de Montpellier tenu l'an 1214, & dans les Conciles de Toulouse, d'Orléans, de Cognac, de Bourdeaux & de Valence, tenus en 1214, 1234, 1258, 1248 & 1255, & en celui d'Avignon, de 1326. DE LA MARE, *Tr. de Pol. L. II, T. XII, c. 1 & 2.*

Une des plus célèbres *Confréries* est celle qu'on nomme des *Pénitens*, qui est à Lyon, & dans plusieurs villes de la Provence & du Languedoc. Il n'y a que les hommes qui puissent entrer dans cette *Confrérie*. Les uns portent un sac blanc, & les autres un sac de toile bleue. La plus célèbre *Confrérie* qui soit dans Paris est celle de la paroisse de la Madelène, qu'on nomme la grande *Confrérie*.

CONFRONTATION. f. f. Action par laquelle on confronte, soit des choses, soit des personnes. *Diverfarum rerum inter se collatio, contentio, comparatio*. En matière criminelle, c'est la représentation à l'accusé des témoins qui ont déposé contre lui, laquelle se fait après le récollement. *Testium compositio*. La contestation en matière criminelle ne commence qu'à la *confrontation*. Ce procès a été instruit par récollement & *confrontation*. La *confrontation* des témoins ne se doit pas faire hors des prisons & de l'auditoire, autrement il pourroit y avoir nullité. AUBOUX. Dans la *confrontation* quelquefois on produit au témoin quelqu'un revêtu des habits de l'accusé ou l'accusé même entre trois ou quatre autres personnes, pour voir s'il le reconnoît, mais cela ne se doit faire que rarement & pour de grandes raisons.

Il y a *confrontation* des complices l'un à l'autre, qui a lieu lorsqu'ils s'accusent l'un & l'autre, ou qu'ils se contrarient dans leurs réponses. C'est ce que les praticiens appellent *accuration* ou *affrontation*. Cette *confrontation* mutuelle de deux accusés d'un même crime ne peut être faite qu'après que tous les témoins auront été récollés & confrontés, parce qu'elle n'est faite que pour éclaircir ce qui peut rester de douteux après le récollement & la *confrontation* des témoins, & que dans ce récollement & cette *confrontation* il peut survenir de nouveaux faits & de nouvelles charges, dont il est nécessaire que le Juge soit instruit avant que de procéder à la *confrontation* mutuelle des accusés.

Dans les inscriptions en faux, on fait *confrontation* des écritures.

CONFRONTATION se dit aussi de différens passages que l'on confère l'un avec l'autre. Par la *confrontation* des passages on a trouvé que, &c.

CONFRONTER. v. a. Mettre deux personnes en présence l'une de l'autre, pour éclaircir la vérité de quelque fait qu'ils rapportent différemment. *Componere*. Deux courriers nous apportent deux avis différens du succès de cette bataille, il les faut *confronter* ensemble.

CONFRONTER se dit particulièrement en matière cri-



criminelle, des témoins que l'on *confronte* à un accusé, ou des accusés que l'on *confronte* les uns aux autres. *Testes cum reo componere*. Les témoins ne sont point *confrontés*, qu'ils n'aient été auparavant récollés, pour voir s'ils persistent en leurs dépositions.

**CONFRONTER** se dit par extension des choses que l'on compare les unes aux autres, pour connoître les rapports qu'il y a entr'elles. *Conferre, comparare*. J'ai *confronté* ces deux passages de l'Écriture, & j'en ai trouvé la conciliation.

**CONFRONTÉ**, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, en latin comme en françois. Il n'y a que les témoins *confrontés*, dont la déposition fasse preuve, & doive être lue lors du jugement. Écritures *confrontées*. Copie *confrontée* à l'original.

**CONFRONTÉ**. Terme de Blason, qui se dit lorsque l'écu est parti, & que dans chaque côté il y a deux animaux qui se regardent. *Adversis, adversis frontibus*. La Colombière l'a confondu mal-à-propos avec *ajointé*.

**CONFRONTEMENT**. s. m. Ce mot est cité dans Bornier sur l'Édit de 1670, comme étant de l'Édit de la Chambre de Languedoc du 24 Mars 1662. Il n'est plus en usage.

**CONFUS**, USE. adj. Ce mot désigne toujours un défaut d'arrangement soit naturel, soit artificiel; & se dit tant au propre qu'au figuré. *Confusus, perturbatus*.

On le dit des choses qui sont péle-mêle, mêlées sans aucun ordre, ou qui ne sont pas à leur place. Le chaos n'étoit qu'un assemblage *confus* des élémens. Tous les livres, tous les meubles sont encore *confus* à cause de son déménagement.

On dit dans ce sens un bruit *confus*, un cri *confus*, formé par plusieurs personnes à la fois. *Inconditus*.

Ce terme appliqué à l'esprit & à ses productions présente la même idée. Un esprit, un discours *confus*, une science *confuse*, où il n'y a point d'ordre, où tout est embrouillé. Les plus sages Payens n'ont eu que des idées *confuses* de la divinité. PORT-R. *confus* dans leur science, plus *confus* encore dans l'explication de ce qu'ils enseignent. BOUILL.

On dit aussi dans ce sens un bruit *confus*, incertain, dont on ne fait aucune particularité bien distincte. Les commencemens de la Monarchie Française ne fournissent qu'une matière si brute & si *confuse*, que toute l'adresse de l'art ne fust pas pour débrouiller ce chaos.

**CONFUS** se dit aussi pour honteux & embarrassé, soit que la honte & l'embarras viennent d'une faute commise, soit qu'ils soient l'effet de la modestie. *Pudore suffusus*. Ce passage formel doit rendre *confus* les Hérétiques.

On dit par compliment. Je suis tout *confus* de l'honneur que vous me faites.

*Le Renard honteux & confus,*

*Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendroit plus.*

LA FONT.

**CONFUS**, en Jurisprudence, est synonyme à confondu, réuni. On dit en parlant d'une personne qui réunit en elle les droits actifs & passifs qui concernent un même objet, que ces droits sont *confus* en la personne.

**CONFUSEMENT**. adv. D'une manière confuse. *Confuse, obscurè*. J'ai appris cela *confusement*. J'ai serré tous les papiers *confusement*. Les hommes n'envifagent la mort que *confusement*, & y courent brutalement. MALEB. On fait aisément comprendre par les yeux, ce qu'un long circuit de paroles ne fait entendre que *confusement*. S. EVR.

**CONFUSIBLE**. adj. Terme d'Augustin, qui se dit d'un Religieux qui mérite châtement & confusion. *Pudore suffundendus*. Il est *confusable*.

**CONFUSION**. f. f. Mélange confus de plusieurs choses. *Confusio*. C'est un homme peu soigneux, dont les livres, les meubles, les papiers sont en

*confusion*. Tout le peuple marche en *confusion* aux Procès. Le chaos des Anciens étoit une *confusion* générale des élémens. Il y a une certaine *confusion* qui a ses charmes, aussi-bien que l'ordre: & de plus il ne faut pas appeler *confusion*, un mélange bien entendu de diverses choses. VAUG.

**CONFUSION** se dit encore d'une grande multitude de personnes ou d'une grande abondance de choses. Il y avoit une grande *confusion* de peuple à l'entrée du Roi. Il y avoit une grande *confusion* de toutes sortes de gens. On nous a servi une *confusion* étonnante de mets, de plats.

**CONFUSION** signifie aussi désordre qui se trouve dans les choses morales, dans une famille, dans un Etat. *Perturbatio*. La diversité des Religions met tout en *confusion* dans un Etat. Les procès mettent de la *confusion* dans les familles. Il remplit tout de *confusion* & de troubles. VAUG. Dans les *confusions* d'une guerre civile, avec une puissance si énorme, un brouillon est à craindre. PATRU.

En terme de guerre, *confusion* signifie désordre, quand les rangs sont rompus, sans pouvoir se rétablir. Tout est perdu quand la retraite se fait en *confusion*.

**CONFUSION** est encore un terme de Droit: il se dit quand on acquiert la propriété d'un héritage sur lequel on avoit une servitude; de même quand un créancier devient héritier de son débiteur. COURTIN.

Ce qui ne peut s'entendre que de l'héritier pur & simple, qui se trouve créancier ou débiteur du défunt auquel il succède. La dette par l'addition de l'hérédité se trouve confuse en sa personne, & l'obligation est éteinte; parce que personne ne peut être créancier & débiteur de soi-même. Mais cette *confusion* n'a pas lieu à l'égard de l'héritier bénéficiaire, lequel, nonobstant cette qualité, en cas que les biens de la succession ne soient pas suffisans pour payer les dettes du défunt & les legs, s'il y en a, peut poursuivre le paiement de ce qui lui est dû, ou par préférence aux autres créanciers, si la dette est privilégiée ou par concurrence, ou selon l'ordre de son hypothèque & par préférence aux légataires. La raison est que l'effet du bénéfice d'inventaire est d'empêcher que la qualité d'héritier ne préjudicie à celui qui a eu recours à ce bénéfice.

Il y a *confusion* de droits & d'actions toutes les fois qu'une même personne réunit en elle les droits actifs & passifs qui concernent le même objet. Par exemple, quand le propriétaire du fief dominant devient propriétaire du fief servant, &c.

**CONFUSION** se dit aussi de la chose confondue. *Confusio*. Eutychès soutenoit la *confusion* des natures divine & humaine, en JESUS-CHRIST, & que la nature humaine avoit été absorbée & engloutie par la nature divine. CLAUDE.

**CONFUSION de lumière**, terme d'Astronomie. *Confusio luminis*. Il se dit lorsqu'une planète se joint à une autre, & qu'auparavant qu'elle y soit jointe, une troisième, par un mouvement rétrograde, vient se mettre entre deux.

**CONFUSION**, dans le langage des anciens Chimistes, est synonyme à solution & dissolution. Voyez ces mots. Les Chimistes modernes entendent par ce mot, mélange de plusieurs substances différentes, qui ne contractent point d'union chimique, telles que les poudres composées, les potions troubles, de façon que ces parties peuvent toujours être séparées par des moyens mécaniques. Enfin quelques-uns entendent par *confusion* une union intime, une distribution exacte des parties d'un corps confondues parmi les parties de l'autre, de façon qu'elles ne peuvent plus être séparées. L'eau & le vin, différentes liqueurs vineuses, &c. constituent par leur mélange une *confusion* de cette classe.

**CONFUSION** signifie aussi honte. *Pudor*. Il a eu une grande *confusion* de savoir qu'on a découvert la trahison qu'il a faite à son ami. J'ai bien de la *confusion* de recevoir toujours de vos bienfaits. On ne se cor-

riège presque jamais des vices qui ne font point de *confusion* au dehors. FLÉCH. Il ne faut pas couvrir ceux qu'on veut corriger d'une *confusion* qui les irrite, & qui les révolte. DE VILL.

**CONFUSION** est aussi un terme d'Augustin, qui veut dire, une faute publique qu'on fait en lisant, ou en chantant. *Error publicus*. Il a fait une *confusion* à Vèpres.

☞ En *confusion*. Façon de parler adverbiale, qui signifie ordinairement en défordre, comme quand on dit marcher, se battre en *confusion*. L'armée se retira en *confusion*, *confuse*, *inordinate*; & quelquefois, en abondance, en grande quantité; comme quand on dit, vous trouvez de tout en *confusion*. *Affutim, affluenter*.

**CONFUTATION**, s. f. terme Dogmatique, qui se dit d'une réponse qui détruit un argument, ou de la partie du discours où l'on répond aux objections de son adversaire, & où l'on résout les difficultés. C'est une partie de la confirmation. *Confutatio*. Ce mot vieillir, on dit ordinairement *refutation*.

**CONFUTER**, vieux v. a. Détruire les arguments, & les objections d'un adversaire. *Confutare, refutare*. On dit ordinairement *refuter*, du latin *confutare*.

**CONGALI** ou **CONGAL**, s. m. Nom d'homme. *Congallus*. S. *Congal*, ou *Comgal*, Abbé de Banchor, dans le Comté de Done en Irlande, mourut l'an 601, âgé de quatre-vingt-un ans. Usserius, *Britan, Eccles. Antiq.* Il fut le pere d'une Congrégation de Religieux très-considérable en Irlande, & que l'Auteur de l'*Hist. des Ord. Monast. & Relig. P. II, ch. 20*, met au nombre des Chanoines Réguliers.

**CONGE**, s. m. Vaisseau pour mesurer des liqueurs chez les Romains. *Congius*. Dioscoride dit que le *conge* contenoit dix livres d'eau, poids Romain: ce qui revient à six setiers. On voit encore à Rome dans le Palais Farnèse le *conge* de Vespasien, avec une Inscription. Il peut servir de règle pour s'assurer des mesures anciennes, & de la proportion qu'elles avoient avec les nôtres. M. Peiresc en fit faire à Rome une copie, que l'on garde à Paris à Sainte Geneviève. LANCELOT.

☞ **CONGE**, s. m. signifie en général permission que donne un supérieur à un inférieur qui le dispense de quelque devoir auquel il étoit obligé envers lui. *Potestas, venia*. Un Moine ne peut sortir du Couvent sans le *conge* de son supérieur; un mineur ne peut se marier sans le *conge* de ses parens. Une femme ne peut s'obliger sans le *conge* de son mari, sans la permission, sans l'autorité.

☞ Ménage dérive ce mot de *commiatum* qu'on a dit pour *commertum*. Les Italiens disent *congedo*.

☞ **CONGE**. Permission que donne un maître à son domestique de s'absenter pour quelque temps; il a accordé à son domestique un *conge* d'un mois, où la permission de se retirer pour toujours, où l'ordre de le faire, en cas de mécontentement. Son maître lui a donné son *conge*. *Missio, dimissio*. On le dit aussi de la permission que demande le domestique de se retirer, de quitter son maître. Il a demandé son *conge* à son maître.

☞ **CONGE** se dit aussi généralement de tout ordre que l'on donne à quelqu'un de se retirer d'une maison, de se défaire de quelque prétention. *Dimissio*. Ce jeune homme recherchoit telle fille en mariage; mais les parens lui ont donné son *conge*. On a donné *conge* à cet écornifleur.

**CONGE** est aussi l'acte ou déclaration que peuvent faire réciproquement le propriétaire d'une maison à son locataire, pour en faire déloger le locataire, ou celui-ci au propriétaire, pour être déchargé des loyers. *Dimissio*. Il faut donner *conge* avant les six mois pour une maison entière; avant les trois mois pour une portion; & avant les six semaines pour des chambres.

**CONGE**, en termes de Palais, est un Acte donné au défendeur, ou une décharge de l'assignation donnée à la requête d'un demandeur, qui ne comparoit pas pour plaider sa demande. *Provocato data missio ad-*

*versus provocantem non tuentem in jure suam provocationem*. On appelle *conge de défaut*, & de non-comparance, lorsqu'il y a des demandes respectives, & qu'il n'y a qu'une partie qui comparoit. Le *conge de défaut* se donne à l'appelant qui a été anticipé contre l'anticipant défaillant, parce qu'il est en quelque façon défendeur & demandeur. On a prononcé le *conge* à l'audience en présence du Procureur. Il y a aussi un *conge* faute de bailler copie des pièces justificatives de la demande. Il faut faire juger le profit du *conge*.

**CONGE d'adjuger** est une Sentence ou un Arrêt, qui est rendu sur l'assignation qui est donnée à la partie saisie, par le poursuivant criés, à l'effet de proposer ses moyens de nullité, si aucun il y a, contre les exploits de commandement, saisie-réelle, établissement de Commissaire, signification d'icelle saisie, apposition d'affiches avec pannonceaux Royaux, signification de ladite apposition, Procès verbal des quatre criés, & quatorzaines anciennes & ordinaires & accoutumées, certifications d'icelles, & Sentence ou Arrêt de rapport.

**CONGE**, terme d'Architecture. Adoucissement en portion de cercle, comme celui qui joint le fût à la ceinture de la colonne. C'est la même chose que *escape*. Voyez *ESCAPE*.

☞ **CONGE** se dit aussi de l'action d'aller saluer les personnes à qui l'on doit beaucoup de respect, & prendre leurs ordres avant que de partir. *Salutem dicere*. Les Officiers, avant que de partir pour l'Armée, vont prendre *conge* du Roi, ou simplement vont prendre *conge*.

☞ On le dit aussi de l'adieu qu'on dit à ses amis quand on va en campagne. Il partira demain, il prend aujourd'hui *conge* de ses amis. Je n'ai pas voulu partir sans prendre *conge* de vous. *Inviso te, proficisci nolui*.

☞ Quand on dit qu'un Ambassadeur a eû son audience de *conge*, on entend qu'il a eû la dernière audience publique qu'il devoit avoir avant son départ. Voyez *AUDIENCE*.

**CONGE**, terme de Collège. Jour auquel les classes vacquent, où l'on ne va point en classe. *Dies vacationis, vacatio à scholis*. C'est demain *conge*. Les Ecoliers perdent leur temps, quand les *congés* sont trop fréquens.

☞ **CONGE**, dans l'Art Militaire. Permission donnée à un Soldat de s'absenter de l'armée, ou de quitter tout-à-fait le service. *Missio*.

☞ **CONGE absolu**, chez les Romains, mérité par l'âge & le service. *Missio justa & honesta*. *Conge absolu*, pour raison de blessures, ou infirmités. Pour malversations, &c. *Turpis & ignominiosa missio*. *Conge* accordé sous les Empereurs aux vétérans dispensés de tout, excepté de combattre contre l'ennemi. *Exauctoratio*. Voyez ce mot & vétérans. *Conge* accordé aux vétérans qu'on renvoyoit avec la récompense promise, *plenamissio*.

☞ **CONGE**, en termes de Marine, est une Patente qu'un Roi ou une République donnent à leurs Sujets, pour leur permettre de naviger, de couler les Mers, faute de la représentation de laquelle on est réputé corsaire. *Diploma navigandi potestatem faciens*.

**CONGE** est aussi une permission de naviger que doivent prendre tous les vaisseaux qui sortent des ports, soit des Gouverneurs, soit des Juges de l'Amirauté, comme il est enjoint par l'Ordonnance de la Marine. *Commeatus*. Il faut remarquer qu'on se sert du mot de *conge*, ou *passéport* quand on le donne à des Sujets; de *sureté*, quand on le donne aux ennemis. Le *conge* sur les côtes de Bretagne s'appelle *Brioux*; & on dit, parler aux *H. Brioux*; pour dire, demander ce *conge*. Voyez l'Ordonnance. On dit *conge* pour sortir d'un port, & *permission* pour y entrer.

**CONGE au menu**. On nomme aussi à Bourdeaux les permissions qui sont données aux Marchands par les Commis du Grand Bureau des Faïmes du Roi, pour faire charger sur leurs vaisseaux qui sont en charge

ment, des marchandises par le *menu*, c'est-à-dire, en détail & en petites parties.

☞ **CONGÉ d'entrée**, est un acquit que les Buralistes délivrent à l'effet de pouvoir enlever des vins ou autres marchandises, & les faire entrer dans la ville. Ces *congés* qui se donnent aux Postes, s'appellent des *laissez-passer*.

**CONGÉ de remuage**. Autre véxation usitée dans les Aides. C'est une permission qu'on obtient au Bureau des Aides, pour faire enlever & transporter les vins d'une cave dans une autre. Il est défendu à tous particuliers d'enlever, ou faire enlever, aucuns vins de leurs caves, celliers & autres lieux, ni de les transporter en d'autres maisons, sans prendre un *congé de remuage*, à peine de confiscation & de cent livres d'amende. *Ordonn. des Aides de 1636.*

☞ **CONGÉ d'encavement**, terme de Commis aux Aides. Permission d'encaver, de mettre du vin dans la Cave. *Facultas plena vino dolia in cellam vinariam dimittendi.* Il n'a pu montrer son *congé d'encavement*.

☞ **CONGÉ** dans les Arts & Métiers. Déclaration par écrit que tout garçon ou compagnon est obligé de prendre du maître chez qui il travailloit, pour justifier qu'il l'a quitté de son bon gré, & qu'il y a rempli l'objet pour lequel il s'y étoit engagé. Il est défendu aux autres maîtres, sous peine d'amende, de recevoir un Compagnon qui ne soit pas muni d'un pareil *congé* ou certificat.

☞ Aller au *congé*, c'est aller chez le Maître d'où sort l'Ouvrier qu'on veut engager, pour y prendre les informations nécessaires.

☞ On dit proverbialement, pour boire de l'eau & coucher dehors, on n'en demande *congé* à personne.

**CONGÉABLE**, adj. terme de coutumes, qui se dit d'un domaine dont le possesseur est obligé de se dessaisir à la volonté du Seigneur duquel il est tenu, en lui payant ses améliorations. Il y en a beaucoup de cette sorte en Bretagne.

**CONGÉDIER**, v. a. Donner congé, permission de se retirer. Il se dit des troupes, ce qu'on appelle autrement *licentier*. *Exercitium dimittere, missionem dare copiis.* On le dit aussi des compagnies, ou des assemblées. *Dimittere, missum facere.* On a *congédié* le Clergé, les Etats. On a *congédié* cet Ambassadeur avec de riches présents.

Du Gange dérive ce mot de *congeare*, terme de la basse latinité. On disoit autrefois *congéer*.

**CONGÉDIER**, renvoyer, donner ordre de se retirer. *Dimittere.* La nécessité l'a contraint de *congédier* la plus grande partie de ses gens. Cette fille a *congédié* tous ses amans pour se retirer dans un Cloître.

On dit aussi en Fauconnerie, *congédier* l'oiseau, quand il n'est plus en état de servir son maître.

**CONGÉDIÉ**, éf, part. *Dimissus.*

**CONGÉLATION**, f. f. terme de Médecine. C'est un nom qu'on a donné à la Catalepsie, à cause que ceux qui en sont attaqués, ont les membres roides & sans mouvement, comme s'ils étoient gelés. Voyez **CATALEPSIE** COL DE VILLARS.

**CONGÉLATION**. M. Félibien écrit ce mot avec deux // Action par laquelle une chose est *congelée*; & état où sont les liqueurs *congelées*, fixation d'un fluide par le froid. Voyez **GLACE**. *Congelatio.* La *congélation* se fait toujours par le froid, & en cela diffère de la *coagulation*, qui se fait par d'autres causes.

☞ Quelques-uns confondent mal-à-propos la *coagulation* avec la *congélation*. Les blessures des aspics sont mortelles par la prompte *congélation* qui se fait du sang, qui en empêche la circulation. Il faut dire *coagulation*, épaississement.

**CONGÉLATION** se dit aussi des choses *congelées*, de certains corps fluides qui viennent à se durcir, par quelque cause que ce soit. On trouve dans les Alpes mille sortes de *congelations* de toutes sortes de sucres qui sont d'une variété admirable. On s'en sert à orner des grottes.

☞ Les *congelations* sont des sucres de la terre *congelés* dans les montagnes, dans les grottes & dans les ca-

vernes souterraines. On en appotte du Levant, de Norvège, des Alpes, qui sont d'une variété admirable dans leurs figures. Elles représentent des glaçons, des grappes de raisin, des tuyaux, des colonnes, &c.

☞ Parmi les *congelations* appelées concrétions cristallines, celles qui sont opaques & qui forment différentes figures rondes & relevées en relief, se nomment Stalagmites.

☞ Les *congelations* qui croissent en longueur, formant des Cylindres, s'appellent *Stalacités*. Elles sont transparentes comme l'eau qui les forme, & de diverses figures, souvent unies & pyramidales, différentes en cela des Stalagmites qui sont opaques & toujours rondes. Ce n'est que du spat qui s'attache à la pierre, & se forme au moyen de l'eau qui passe à travers les crevasses des grottes & des carrières. Cette eau s'arrête au haut de la voûte; elle y paroît suspendue en gouttes de figure cylindrique; & par sa pesanteur, tombe & se coagule en plusieurs couches, dont l'élevation, petit-à-petit, en forme d'arbuttes, gagne souvent le haut de la voûte. L'eau qui tombe continuellement augmente le volume de ces *congelations*, & en varie infiniment les formes.

☞ Dans les caves de l'observatoire, dans l'endroit le plus spacieux, occupé par un gros rocher, on voit des *congelations* formées par des gouttes d'eau qui tombent de la voûte. Cette eau en se filtrant au travers de la roche, se charge dans son chemin d'une matière terrestre & d'un suc pierreux qui se coagule & revêt la pierre par où elle passe. Toute la voûte en est tapissée. Ces gouttes en se coagulant se sont allongées d'un pouce avant de tomber. L'eau qui gagne le bas va se perdre sans causer aucun changement.

☞ Tournefort dit que ce n'est point l'eau qui forme ces *congelations*; mais que ce sont des pierres & des marbres qui ont un germe, & qui végètent comme les plantes.

L'Académie de Florence a fait plusieurs expériences sur les *congelations* artificielles. Elle les explique fort nettement dans ses *Saggi di naturali esperienze*, & voici les remarques qu'elle fait: on met le liquide que l'on veut congeler dans une phiole de verre. Lorsque l'on plonge la première fois cette phiole, au moment qu'on la touche, on remarque dans le cou de la phiole un petit soulèvement du liquide, mais qui se fait très-vîte. Ensuite le liquide se retire dans la phiole, par un mouvement très-réglé, & d'une médiocre vitesse jusqu'à un certain point, où il reste en repos, autant que les yeux en peuvent juger. Ensuite on le voit peu-à-peu recommencer à s'élever, mais par un mouvement très-lent, & qui paroît toujours égal. Après quoi, sans aucune accélération proportionnelle, il fait subitement un saut si rapide, qu'il est impossible de le suivre des yeux, & comme cette impétuosité furieuse commence en un instant, elle finit de même en un instant, & après cette rapidité si grande, le liquide prend un mouvement à la vérité fort vite, mais incomparablement moins que le précédent, & continue ainsi à s'élever, & quelquefois même jusqu'au haut du cou de la phiole, & jusqu'à en sortir. Pendant tout le temps que ces choses se passent, on voit par fois venir sur l'eau de petits corpuscules d'air, ou d'une substance encore plus subtile, tantôt en plus grande quantité, & tantôt en moindre; mais cette séparation ne commence que lorsque l'eau a pris un grand froid, comme si ce degré de froid avoit la faculté de séparer ces parties, & de les faire sortir de l'eau. Or, tous ces accidens sont toujours arrivés de la même manière, & toutes les fois qu'on a répété l'expérience. Du reste ayant examiné avec soin quel étoit le temps précis de la *congelation*, & pour cela ayant souvent un peu retiré la phiole de la glace, ou quelque soigneusement qu'on ait fait l'observation, on n'a jamais pu remarquer la moindre veine de glace, mais la liqueur a toujours paru ou toute fluide ou toute gla-

cée. D'où l'Académie conclut que la *congélation* se fait en un instant.

L'Académie de Florence a plus fait; elle a donné des tables de tous ces accidens dans lesquelles elle marque comment ils arrivent sur différens liquides, & elle y met premièrement l'ÉTAT NATUREL du liquide, c'est-à-dire, le degré où il est dans le coude la phiole avant qu'on la plonge dans la glace.

2°. LE SAUT DE L'IMMERSION, c'est-à-dire, le mouvement du liquide au moment qu'on le plonge dans la glace.

3°. L'ABAISSEMENT, c'est-à-dire, le degré auquel la liqueur se remet après le saut de l'immersion.

4°. LE REPOS, ou le degré d'élévation auquel elle reste après s'être abaissée.

5°. LE SOULÈVEMENT. C'est le degré où elle se lève ensuite par un mouvement très-lent & toujours égal.

6°. LE SAUT DE LA CONGÉLATION. C'est le degré où le liquide monte par ce mouvement rapide & im-

pétueux qu'il prend dans le moment de la *congélation*.

L'Académie fit plus. Elle se servit d'un thermomètre & d'une pendule, pour observer par le thermomètre à quel degré de froid, & par la pendule en quel temps précisément arrivoit chacune des variations dont on a parlé. Mais comme il étoit impossible d'appliquer toujours également en même-temps la glace à la phiole & au thermomètre, que la dose de sel n'est pas toujours précisément la même sur la neige ou sur la glace dont on se sert pour faire ces *congélation*s, qu'on ne peut pas le distribuer également de tous côtés, parce que la neige ou la glace se durcissent aussi-tôt qu'on y jette le sel; & qu'ainsi on ne peut s'assurer qu'il agit avec une égale force de toutes parts, on ne peut sûrement compter sur les degrés de froid marqués par le thermomètre. Néanmoins on n'a pas laissé de marquer dans les tables les degrés de froid du thermomètre, & le nombre des vibrations dans lequel chaque changement arrivoit.

Voici ces tables traduites en François.

PREMIÈRE CONGÉLATION

DE L'EAU DE FONTAINE.

	Deg. du Vas.	Différence.	Deg. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	142.		139.		0.	
Saut de l'Immersion.	143 $\frac{1}{2}$ .	1 $\frac{1}{2}$ .	135.	6.	23.	23.
Abaissement.	120.	23 $\frac{1}{2}$ .	69.	64.	255.	232.
Repos.	120.	0.	49.	20.	330.	75.
Soulèvement.	130.	10.	33.	16.	462.	132.
Saut de la Congélation.	166.	36.	33.	0.	0.	0.

Il est à remarquer que dans cette *congélation* & les quatre suivantes, les vibrations étoient de 65 à la minute.

SECONDE CONGÉLATION DE LA MÊME EAU.

	Deg. du Vas.	Différence.	Deg. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	144.		141 $\frac{1}{2}$ .		0.	
Saut de l'Immersion.	146 $\frac{1}{2}$ .	2 $\frac{1}{2}$ .	118.	23 $\frac{1}{2}$ .	25.	25.
Abaissement.	119 $\frac{1}{2}$ .	27.	38.	80.	280.	255.
Repos.	119 $\frac{1}{2}$ .	0.	28.	10.	415.	135.
Soulèvement.	131.	11 $\frac{1}{2}$ .	17.	11.	882.	467.
Saut de la Congélation.	170.	39.	17.	0.	0.	0.

TROISIÈME CONGÉLATION DE LA MÊME EAU.

	Deg. du Vas.	Différence.	Deg. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	143.		141 $\frac{1}{2}$ .		0.	
Saut de l'Immersion.	145.	2.	125.	16 $\frac{1}{2}$ .	23.	23.
Abaissement.	119 $\frac{1}{2}$ .	25 $\frac{1}{2}$ .	51.	74.	369.	349.
Repos.	119 $\frac{1}{2}$ .	0.	44.	7.	565.	196.
Soulèvement.	129 $\frac{1}{2}$ .	10.	39.	6.	933.	368.
Saut de la Congélation.	169.	39 $\frac{1}{2}$ .	39.	0.	0.	0.

Dans ces *congélation*s l'eau dans son état naturel n'étoit point au même degré à cause des différentes causes extrinsèques, du froid & du chaud différent, qui en altéroient la température. De-là vient que tous les accidens conséquens n'arrivoient pas non plus au même degré précisément. Néan-

moins en réduisant dans la seconde & la troisième *congélation* l'état naturel de l'eau à 42 degrés, & tous les cinq autres changemens à proportion; venant qu'il y a très-peu de différence entre ces *congélation*s & la première, & qu'elle est peut être plus facile.



## PREMIÈRE CONGÉLATION

## DE L'EAU DE FLEURS DE MYRTHE DISTILLÉES.

	Deg. du Vaf.	Différence.	Deg. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Erat naturel.	145 $\frac{1}{2}$ .		141 $\frac{1}{2}$ .		0.	
Saut de l'Immersion.	147.	1 $\frac{1}{2}$ .	133.	11.	31.	18.
Abaiffement.	109.	38.	49 $\frac{1}{2}$ .	83.	347.	316.
Repos.	109.	0.	45.	4 $\frac{1}{2}$ .	387.	40.
Soulèvement.	125.	16.	25 $\frac{1}{2}$ .	19 $\frac{1}{2}$ .	925.	538.
Saut de la Congélation.	230.	105.	25 $\frac{1}{2}$ .	0.		0.

## SECONDE CONGÉLATION DE LA MÊME EAU.

	Deg. du Vaf.	Différence.	Deg. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Erat naturel.	146.		142.		0.	
Saut de l'Immersion.	149 $\frac{1}{2}$ .	3 $\frac{1}{2}$ .	131.	11.	18.	51.
Abaiffement.	108.	41.	35.	96.	460.	442.
Repos.	108.	0.	32 $\frac{1}{2}$ .	2 $\frac{1}{2}$ .	518.	58.
Soulèvement.	126 $\frac{1}{2}$ .	18 $\frac{1}{2}$ .	19 $\frac{1}{2}$ .	13 $\frac{1}{2}$ .	1327.	809.
Saut de la Congélation.	232.	106.	19 $\frac{1}{2}$ .	0.		

Dans les *congélations* suivantes, on changea d'horloge, & les vibrations n'étoient plus que de 60 à la minute.

## PREMIÈRE CONGÉLATION

## DE L'EAU ROSE DISTILLÉE DANS DU PLOMB.

	Deg. du Vaf.	Différence.	Deg. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Erat naturel.	140 $\frac{1}{2}$ .		142.		0.	
Saut de l'Immersion.	143.	2 $\frac{1}{2}$ .	138.	4.	20.	20.
Abaiffement.	116.	27.	50.	88.	351.	331.
Repos.	116.	0.	46.	4.	389.	38.
Soulèvement.	127.	11 $\frac{1}{2}$ .	26.	20.	745.	356.
Saut de la Congélation.	194.	67.	26.	0.		0.

## SECONDE CONGÉLATION DE LA MÊME EAU.

	Degr. du Vaf.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Erat naturel.	140 $\frac{1}{2}$ .		141.		0.	
Saut de l'Immersion.	142 $\frac{1}{2}$ .	1.	125.	16.	21.	21.
Abaiffement.	115 $\frac{1}{2}$ .	27.	39.	86.	354.	533.
Repos.	115 $\frac{1}{2}$ .	0.	29 $\frac{1}{2}$ .	9 $\frac{1}{2}$ .	522.	163.
Soulèvement.	127.	11 $\frac{1}{2}$ .	18 $\frac{1}{2}$ .	11.	1257.	735.
Saut de la Congélation.	194.	67.	18 $\frac{1}{2}$ .	0.		0.

## PREMIÈRE CONGÉLATION

## DE FLEUR D'ORANGE DISTILLÉE DANS DU PLOMB.

	Degr. du Vaf.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Erat naturel.	137.		142.		0.	
Saut de l'Immersion.	139.	2.	130.	12.	14.	14.
		28.		83 $\frac{1}{2}$ .		297.

Abaissement.	111.	0.	46 $\frac{1}{2}$ .	2.	311.	64.
Repos.	111.	16.	44 $\frac{1}{2}$ .	24.	375.	505.
Soulèvement.	127.	123.	20 $\frac{1}{2}$ .	0.	380.	0.
Saut de la Congélation.	250.		20 $\frac{1}{2}$ .		0.	

Comme on remarquoit toujours de la différence dans les secondes *congélations*, on voulut chercher quelle en étoit la cause. Et pour cela,

on vida la cuvette, & l'on y remit de la glace avec du sel, & l'expérience se fit comme il suit:

SECONDE CONGÉLATION.

DE L'EAU DE FLEUR D'ORANGE.

	Degr. du Vaf.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	137 $\frac{1}{2}$ .		142.		0.	
Saut de l'Immersion.	140.	2 $\frac{1}{2}$ .	120.	22.	29.	29.
Abaissement.	111 $\frac{1}{2}$ .	28 $\frac{1}{2}$ .	46.	74.	366.	337.
Repos.	111 $\frac{1}{2}$ .	0.	44.	2.	384.	18.
Soulèvement.	127.	15.	31 $\frac{1}{2}$ .	12 $\frac{1}{2}$ .	907.	523.
Saut de la Congélation.	248.	121.	31 $\frac{1}{2}$ .	0.	0.	0.

De sorte qu'il paroît que la différence des secondes expériences aux premières, ne vient point des liqueurs, mais se doit attribuer à la glace, qu'apparemment la pointe du froid que le sel lui communique, diminue, & qu'elle a besoin d'un temps plus long pour agir. Et qu'ainsi ne soit, lorsque l'on a changé la glace, la différence de la première à la seconde *congélation* de l'eau de fleur d'orange n'a été que 1', 46'', au lieu qu'en ne la changeant point, elle est allée jusqu'à 7', 29'' & 13', 20'', comme on le voit dans la première & la seconde

*congélation* de l'eau rose, & dans la première & la troisième de l'eau de fontaine. On verra même par la seconde *congélation*, de l'eau de fraises que la petite différence 1', 46'' qui se trouve dans la seconde *congélation* de l'eau de fleur d'orange est purement accidentelle, & qu'elle ne vient point d'aucune résistance à une nouvelle *congélation* qu'elle ait acquise dans la première, puisque la glace ayant été aussi renouvelée dans la seconde *congélation* de l'eau de fraises, elle se fit en 3', 15'', moins que la première.

PREMIÈRE CONGÉLATION.

DE L'EAU DE FRAISES DISTILLÉES AU BAIN MARIE.

	Degr. du Vaf.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	137.		143.		0.	
Saut de l'Immersion.	139.	2.	120.	23.	30.	30.
Abaissement.	111.	28.	37.	83.	435.	405.
Repos.	111.	0.	36.	1.	450.	15.
Soulèvement.	126.	15.	18 $\frac{1}{2}$ .	17 $\frac{1}{2}$ .	988.	538.
Saut de la Congélation.	215.	89.	18 $\frac{1}{2}$ .	0.	0.	0.

SECONDE CONGÉLATION DE LA MÊME EAU.

	Degr. du Vaf.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	139.		143 $\frac{1}{2}$ .		0.	
Saut de l'Immersion.	141.	2.	134 $\frac{1}{2}$ .	9.	18.	18.
Abaissement.	114.	27.	42.	92 $\frac{1}{2}$ .	420.	402.
Repos.	114.	0.	41.	1.	427.	7.
Soulèvement.	129.	15.	21.	20.	873.	446.
Saut de la Congélation.	215.	86.	21.	0.	0.	0.

On peut remarquer que le saut de l'eau au moment de la *congélation*, est plus ou moins haut, comme aussi plus ou moins rapide en différens fluides,

& il paroît qu'il est plus haut & plus rapide en ceux qui se gèlent plus fortement.

## CONGÉLATION DE L'EAU DE CANNELLE DISTILLÉE.

	Degr. du Val.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.
Etat naturel.	139 $\frac{1}{2}$ .		141.		0.
		1 $\frac{1}{2}$ .		7.	
Saut de l'Immersion.	141.		133 $\frac{1}{2}$ .		13.
		29 $\frac{1}{2}$ .		88 $\frac{1}{2}$ .	
Abaissement.	111 $\frac{1}{2}$ .		45.		347.
		0.		6.	
Repos.	111 $\frac{1}{2}$ .		39.		60.
		9.		12.	
Soulèvement.	120 $\frac{1}{2}$ .		27.		300.

Lorsque par le mouvement très-lent, avec lequel cette eau s'étoit élevée après son repos, elle fut arrivée à 120 $\frac{1}{2}$ , au lieu de s'élancer par un saut rapide, elle ne fit autre chose que de prendre en un moment un mouvement un peu plus vite. Ce qu'ayant remarqué, on retira subitement la phiole de la glace, & on trouva l'eau réduite en une gelée si fine, qu'elle n'eût pas vu l'air qu'elle fut détruite.

Il est à remarquer que dans les congélations artificielles, il y en a où la glace est plus tendre,

comme est celle de l'eau de Cannelle, & celle de l'eau Rose, & d'autres où elle est plus dure, telle qu'est celle de l'eau de fleurs d'Orange, & celle de l'eau de fleurs de Myrte, laquelle, à ce qu'il paroit jusqu'ici, est celle, qui dans le premier instant de la congélation, s'endurcit le plus.

On passe dans cette congélation & dans les suivantes les répétitions des expériences, parce qu'on peut suffisamment voir dans les exemples précédens, la conformité des expériences dans les mêmes liqueurs.

## CONGÉLATION DE L'EAU DE NEIGE.

	Degr. du Val.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	136 $\frac{1}{2}$ .		141.		0.	
		2 $\frac{1}{2}$ .		9.		27.
Saut de l'Immersion.	139.		132.		27.	
		28.		80.		318.
Abaissement.	111.		52.		345.	
		0.		4.		32.
Repos.	111.		48.		377.	
		5 $\frac{1}{2}$ .		8.		
Soulèvement.	116 $\frac{1}{2}$ .		40.			

Ici cette liqueur accéléra son mouvement; mais l'accélération fut très-lente, en comparaison de celle des autres liqueurs au moment qu'elles se geloient. Elle commença à se geler le long du verre, & successivement dans les parties extérieures l'une après l'autre jusqu'au centre, avec la même lenteur de raréfaction & de mouvement. La glace qui se fit, n'étoit point unie comme les autres, mais

interrompue & rayée de veines inégales & entrelacées de tous les sens. L'expérience ayant été faite une seconde fois, tout arriva à point nommé, comme la première.

On la recommença avec la même eau, après l'avoir fait bouillir, & l'on n'y remarqua pas grande différence.

## CONGÉLATION DE L'EAU DELLA FICONCELLA.

	Degr. du Val.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	98.		0.	
		2.		19.
Saut de l'Immersion.	100.		19.	
		29.		269.
Abaissement.	71.		288.	
		0.		75.
Repos.	71.		363.	
		12.		453.
Soulèvement.	83.		816.	
		117.		
Saut de la Congélation.	200.		0.	

## CONGÉLATION DU VIN ROUGE DE CHIANTI.

	Degr. du Val.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	141.		141.		0.	
		2.		4.		15.
Saut de l'Immersion.	143.		137.		15.	
		65 $\frac{1}{2}$ .		109 $\frac{1}{2}$ .		585.
Abaissement.	77 $\frac{1}{2}$ .		27 $\frac{1}{2}$ .		600.	
		0.		4.		95.

Repos.	77 $\frac{1}{2}$		23 $\frac{3}{4}$	695.	
Soulèvement.	81 $\frac{1}{2}$	4.	15.	7 $\frac{1}{2}$	340.
				1035.	

De 81 $\frac{1}{2}$  degré le mouvement sensible, pendant que la liqueur se geloit peu à peu dans le vase sans faire aucun autre mouvement.

CONGÉLATION DU VIN MUSCAT BLANC.

	Degr. du Vas.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	140.		139.		0.	
Saut de l'Immersion.	142 $\frac{1}{2}$ .	2 $\frac{1}{2}$ .	132.	7.	16.	16.
Abaissement.	77.	65 $\frac{1}{2}$ .	24.	108.	660.	644.

Etant arrivé-là sans s'arrêter un moment, il commença à s'élever de nouveau avec un mouvement un peu plus vite que celui avec lequel on a déjà dit plusieurs fois que s'élevoient les liqueurs, qui

en se congelant, s'élançoient dans l'instant fort haut. La phiole étant tirée de la glace, on trouva que le vin avoit commencé à se geler dans les parries extérieures.

CONGÉLATION DU VINAIGRE BLANC.

	Degr. du Vas.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	141.		140.		0.	
Saut de l'Immersion.	143.	2.	134.	14.	21.	11.
Abaissement.	75.	68.	24.	110.	735.	724.
Soulèvement.	79.	4.	19.	5.	1175.	440.
Saut de la Congélation.	273.	194.	19.	0.		

La vélocité est moins grande que celle de l'eau, & beaucoup plus grande que celle du vin Muscat, de l'eau de cannelle & du vinaigre non distillé.

CONGÉLATION DU JUS DE LIMON.

	Degr. du Vas.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.
Etat naturel.	142.		143.	
Saut de l'Immersion.	144.	2.	134.	9.
Abaissement.	84.	160.	32.	102.

Quand il fut arrivé à 84 degrés, il commença à remonter d'un mouvement très-lent, en se gelant peu à peu.

CONGÉLATION DE L'ESPRIT DE VITRIOL.

	Degr. du Vas.	Différence.	Degr. du Th.	Différence.	Vibrations.	Différence.
Etat naturel.	140 $\frac{1}{2}$ .		140 $\frac{1}{2}$ .		0.	
Saut de l'Immersion.	142.	1 $\frac{1}{2}$ .	133.	7 $\frac{1}{2}$ .	15.	15.
Abaissement.	90.	52.	37 $\frac{1}{2}$ .	95 $\frac{1}{2}$ .	420.	405.

Il ne s'arrêta point; mais étant arrivé à 90 degrés, il commença à remonter avec un mouvement très-lent & uniforme, en se gelant en même temps en différens endroits & en différens plans, comme on le voit faire à l'eau naturelle, mise dans un vaisseau de verre, & exposée à l'air pour geler.

où elle se gela sans la moindre raréfaction. C'est peut-être de-là que l'huile gelée va au fond de l'huile fondue & fluide, au lieu que toutes les autres glaces faites par raréfaction, surnagent dans leurs fluides.

L'eau-de-vie se condense merveilleusement par le froid, mais ensuite elle se raréfie & ne se gèle point. Quand on jette de l'eau-de-vie sur la glace, elle en augmente le froid.

La même Académie de Florence a fait beaucoup d'expériences sur la gelée & la glace naturelle.

CONGÉLATION DE L'HUILE.

	Degr. du Vas.	Différence.
Etat naturel.	140.	
Saut de l'Immersion.	122.	18.
Abaissement.	0.	

L'huile se réduit toute dans le corps de la phiole,

CONGELER, v. a. se dit de l'action par laquelle le froid durcit les liqueurs. Fixer un fluide par l'action du froid. *Congelare*. Le grand froid congèle l'eau. Le sel mêlé avec de la neige ou de la glace congèle la plupart des liqueurs.

CONGELER, dans la signification de *coaguler*. Il



Y a des poisons qui *congelent* le sang, les humeurs.  
*Coagulare.*

☞ **CONGELER.** (SE) v. récip. *Congelari, congelascere, concrefcere.* L'eau se *congèle* par le froid. La cire fondue se *congèle* aussi-tôt qu'elle est exposée à l'air: cette humeur se *congèle* par la chaleur du soleil. *Congelatur humor isto calore solis.* Les sens se *congelent* dans les grottes.

On dit aussi *congeler* des fruits; pour dire, les mettre à la glace. Laisser *congeler* un bouillon, un syrop, le laisser prendre & épaissir en se refroidissant.

**CONGLIÉ,** ÉE. part.

**CONGÈRE,** adj. terme d'Anatomie. C'est une épithète que l'on donne à certains muscles. *Ejusdem generis, similis.* Les muscles *congénères*, sont ceux qui concourent à un même mouvement; ils sont opposés aux antagonistes, qui font un mouvement opposé.

En termes de Botanique, *congénères* signifie qui est de même genre. Les plantes *congénères*, sont les différentes espèces comprises sous un même genre de plantes. Le coco & le palmier sont des plantes *congénères*. Ainsi nous avons dit ci-dessus, le concombre se distingue par ses fruits, qui sont plus petits que ceux des citrouilles, des melons des potirons & des courges, plantes cependant qui lui sont *congénères*.

☞ **CONGERIE,** f. f. vieux terme dont on se servoit en Physique pour exprimer un masse informe, un tas de plusieurs choses réunies sans ordre. *Congeries.*

**CONGESTION,** f. f. terme de Médecine, qui se dit d'un amas d'humeurs qui se fait lentement en quelque partie du corps. *Congestus.* La *congestion* se fait peu à peu, en quoi elle diffère de la fluxion, qui se fait plus promptement.

**CONGIAIRE,** f. m. terme de Médailliste. Don, ou présent représenté sur une médaille. *Congiarium.* Le *congiaire* de Nerva. Le *congiaire* étoit un présent que l'Empereur faisoit au Peuple romain; ceux qu'il faisoit aux soldats, ne s'appeloient point *congiaires*, mais *donatifs*; *donativum.* *Congiarium populo donativum dedit*, dit Tacite, en parlant du jeune César. Tibère donna pour *congiaires* trois cens pièces de monnoie à chaque citoyen. Caligula donna deux fois trois cens sesterces par tête: Néron en donna quatre cens; c'est le premier dont les *congiaires* soient marqués sur les médailles.

On appelle aussi quelquefois *congiaire*, la médaille sur laquelle le *congiaire* est marqué. J'ai tous les *congiaires* d'Adrien. Voilà un beau *congiaire*, & qui est bien rare. L'inscription des *congiaires* est *CONGIARIUM* ou *LIBERALITAS.*

Ce mot vient de celui de conge, *congius*, parce que les premiers présens que l'on fit ainsi au Peuple, consistoient en huile & en vin, qui se mesuroient par conges. On changea ensuite l'huile & le vin en d'autres choses, mais le nom demeura toujours le même.

**CONGIUS.** f. m. Voyez **CONGE.** On recient souvent le mot latin *congius* en notre langue. L'on conserve à Rome un *congius* du Vatican, dont Villalpandus, Vigenère & d'autres, ont donné la description, la figure & la capacité. Vigenère a dit *conge, congius, congie.* Ce dernier n'est pas bon.

**CONGLOBATION,** f. f. figure de Rhetorique, par laquelle on entasse plusieurs preuves, plusieurs argumens les uns sur les autres. *Conglobatio.*

**CONGLOBÉ,** ÉE, adj. amassé en un globe. *Conglobatus.* Ce terme est en usage dans l'Anatomie, où l'on appelle glandes *conglobées*, plusieurs glandes réunies qui n'en composent qu'une sous une même enveloppe dont la superficie est égale & fort unie. Telles sont les glandes du mésentère. Les glandes *conglobées* ont toutes une artère qui leur apporte du sang, & une veine qui le rapporte, après avoir été filtré dans ces glandes. Elles ont aussi un ou plusieurs vaisseaux excrétoires. Il y en

a qui ont une cavité au milieu, & des vaisseaux lymphatiques, qui vont se rendre dans un réservoir ou dans un canal.

☞ **CONGLOBÉ,** terme de Botanique. *Confertus.* Entassé, ramassé en pelotons très-serrés. Voyez **FLEURS, FEUILLES, RACINES.**

**CONGLOMERÉ,** ÉE. adj. C'est une épithète que l'on donne dans l'Anatomie à une espèce de glandes. *Conglomeratus, a.* Les glandes *conglomérées*, sont des glandes amassées en pelotons, composées de plusieurs petits corps, ou grains glanduleux, joints ensemble sur une même membrane, comme les glandes salivales, sudorales, lacrymales, & le pancréas. Les glandes *conglomérées*, outre des artères, des veines & des nerfs, sont encore fournies chacune d'un vaisseau excrétoire ramifié dans leur propre substance, par le moyen duquel elles déchargent dans les réservoirs les liqueurs qu'elles ont filtrées.

**CONGLUTINATION,** f. f. action de joindre, de cimenter deux corps ensemble par des parties onctueuses, gluantes & tenaces. *Conglutinatio.* On met de la cire, de la poix dans une composition, afin que la *conglutination* en soit plus prompte & plus ferme.

**CONGLUTINER,** v. a. lier, attacher un corps avec un autre par le moyen de quelque chose de gluant & de tenace. *Conglutinare, agglutinare.* Il n'est guère en usage que dans le dogmatique.

☞ C'est encore rendre une liqueur gluante & visqueuse. Il y a des poisons qui conglutinent le sang.

**CONGLUTINÉ,** ÉE, part.

**CONGO,** grand pays dans la basse Ethiopie. *Congum.* Sanson renferme dans ce pays tout ce qui est entre la ligne équinoxiale & le cap noir dans la Caffretie, parce que tous ces pays ont été sujets, alliés ou tributaires du Roi de Congo. Le royaume de Congo est borné au nord par le royaume de Loango, & par les peuples Anzicains, il a au sud le royaume d'Angola, & au couchant la mer de Congo.

La mer de Congo est une partie de l'Océan d'Ethiopie sur la côte occidentale de l'Afrique, vis-à-vis du royaume de Congo, dont elle tire son nom. *Mare Congolanum.*

**CONGOIS, OISE,** f. m. & f. *Congensis.* M. Corneille appelle ainsi les peuples de Congo, que Maty appelle *Congolans.* L'équipage de guerre des *Congois* est fort singulier. Les Capitaines portent des bonnets carrés, ornés de plumes de paon. Ils ont le dessus du corps tout nu, si ce n'est qu'ils portent sur leurs épaules & sous les aisselles des chaînes de fer passées en sautoir, dont les boucles sont de la grosseur du doigt. Leurs armes sont de grandes haches larges, des poignards, des arcs de six palmes de long, des flèches avec un fer à crochet & des plumes pour les rendre plus légères, des moufquets, des fusils, des écus d'écorce d'arbre garnis d'une peau de buffe. **CORN.**

**CONGOLAN, ANE,** f. m. & f. qui est du Congo. *Congolanus.* Les *Congolans* sont noirs, robustes, mais poltrons. **MATY.** Les Portugais ont converti un très-grand nombre de *Congolans.*

**CONGRATULATION,** f. f. témoignage de joie sur un heureux succès; action par laquelle on témoigne à quelqu'un la part qu'on prend à ce qui lui est arrivé d'heureux, d'avantageux. *Congratulatio.* Recevoir les complimens de *congratulation.* Il a reçu les *congratulations* au sujet de son mariage. Ce mot n'est point fort usité.

☞ **CONGRATULER,** v. a. assurer quelqu'un de la part qu'on prend à ce qui lui est arrivé d'heureux; lui témoigner la joie qu'on ressent du bonheur qui lui est arrivé. *Gratari, congratulari, gratulari alicui aliquam rem, aliquâ re, de, in, ou pro aliqua re.* On l'a *congratulé* sur son mariage, sur la naissance d'un fils, sur sa réception à l'Académie.

☞ Ce verbe n'est pas aujourd'hui d'un grand usage.

On dit plus communément féliciter, faire compliment.

On a dit autrefois *congratuler* à quelque chose. Corneille même s'est servi de ce mot; *congratuler* à la pureté. Cette phrase est latine. *Tibi congratulor*. Mais aujourd'hui *congratuler* régit l'accusatif comme féliciter.

CONGRATULÉ, ÉE, part.

CONGRE, f. m. poisson de mer, fort allongé, qui ressemble à une anguille. Les *congres* qui ne s'éloignent pas du rivage, ont le ventre blanc & le dos noir. Ceux qui sont dans la haute mer, ont le dos blanc comme le ventre. On fait peu de cas en France de ce poisson dont la chair est dure. *Conger*.

CONGRÉER ou CONGRÉGER. Nicot observe qu'on disoit autrefois ces verbes du mot de *congregare*, ou de *consecrare*.

CONGRÉGANDINE, f. f. C'est ainsi que l'on nomme vers la Bourgogne & au-delà, les Religieuses instituées sous le nom de la Congrégation Notre-Dame, par le P. Fourier (*Foderarius*) Chanoine régulier, Curé de Matincourt en Lorraine.

CONGREGANISTE, f. m. & f. celui ou celle qui est d'une congrégation laïque, dirigée par des Ecclésiastiques séculiers ou réguliers. *Sodalis B. M. Virginis*. Voyez CONGRÉGATION dans cette acception.

CONGREGATION, f. f. terme de Physique dont s'est servi M. Grew pour signifier le plus petit degré de mélange des parties du mixte, c'est-à-dire, celui par lequel les parties du mixte n'entrent point les unes dans les autres, ou n'adhèrent point ensemble, mais se touchent dans un point. HARRIS cité dans l'*Encyc.*

CONGREGATION, f. f. assemblée de plusieurs personnes Ecclésiastiques qui font un corps. On le dit particulièrement des Cardinaux qui sont commis en certain nombre par le Pape, & distribués en plusieurs chambres pour exercer certains offices de juridictions, à peu près comme les Bureaux des Conseillers d'Etat en France. *Catus, conventus*. La première est la *Congrégation* du S. Office, ou de l'Inquisition. La seconde, la juridiction sur les Evêques & les Réguliers. La troisième est celle du Concile. Elle a pouvoir d'interpréter le Concile de Trente. La quatrième est celle des coutumes, cérémonies, préséances, canonisations, appelée la *Congrégation* des Rits. La cinquième, celle de la fabrique de S. Pierre, qui connoît de toutes les causes pies, dont une partie est due à la fabrique de S. Pierre. La sixième, celle des eaux, ponts & chaussées. La septième, celle des fontaines & des rues, dont le Cardinal grand Chambellan est le chef. La huitième, est celle de l'Index, qui juge des livres à imprimer, ou à corriger. La neuvième est celle du gouvernement de tout l'Etat de l'Eglise. La dixième, de *bono regimine*. Le Cardinal Neveu est le chef de ces deux dernières. La onzième est celle de la Monnoie. La douzième, celle des Evêques, où l'on examine ceux qui doivent être promus aux Evêchés d'Italie. Elle se tient devant le Pape. La treizième, celle des matières consistoriales, dont le chef est le Cardinal Doyen. Il y a encore une *Congrégation* de l'aumône, qui a soin de ce qui regarde la traie des vivres nécessaires à la subsistance de Rome & de l'Etat Ecclésiastique. Les *Congrégations* changent quelquefois selon la volonté des Papes, qui en établissent souvent de nouvelles, qui ne durent qu'un certain temps, & pour décider des affaires particulières. Le Cardinal Jean-Baptiste de Luca a fait une relation de la Cour Romaine, où il parle de toutes les *Congrégations*, Tribunaux & Juridictions de l'Etat.

CONGRÉGATION se dit aussi de plusieurs sociétés Religieuses. *Sodalitas, Sodalitium*. La *Congrégation* de l'Oratoire. La *Congrégation* de S. Maur, de S. Vanne, de Chuny, qui forment divers Corps de Bénédictins en France.

CONGRÉGATION se dit aussi de l'assemblée de plusieurs personnes pieuses, en forme de Confratrie érigée en l'honneur de la Sainte Vierge, comme en avoient particulièrement les Jésuites. *Sodalitas, Sodalitium Beatae Virginis*.

CONGRÉGATION se dit dans les Ordres Religieux pour les assemblées que l'on y tient pour les affaires de l'Ordre. *Congrégation* générale est celle où il se trouve des Députés de tout l'Ordre. *Congrégation* provinciale, celle qui est composée des Députés seulement d'une province de l'Ordre. Etant allé à Avignon pour assister à une de ces assemblées que nous appelons *Congrégations* provinciales, il y reçut ordre de partir pour aller à la Cour. P. D'ORL. *Vie du P. Cot. p. 61.*

CONGRÉGATION du S. Sacrement. Outre les *Congrégations* dont on vient de parler, il y en a encore une autre en plusieurs villes de France. C'est une *Congrégation* de Prêtres séculiers. On en voit à Valence, à Marseille, &c.

CONGRÉGATION de Notre-Dame de Reims. *Congrégation* instituée à Reims, & à laquelle appartiennent des privilèges établis par des bulles des Papes, des transactions & des arrêts. *Congregatio Beatae Mariae Remensis*. Cette *Congrégation* est composée d'abord de tous les Dignitaires, les Chanoines, les Chapelains & autres membres Ecclésiastiques de l'Eglise de Reims. Le Chapitre en corps a droit de choisir dans le territoire de l'archevêché dix francs-Servans communs. Il y a outre ces dix francs-Servans communs, des francs-Servans particuliers de chaque Chanoine; le nombre de ces francs-Servans particuliers pourroit être de 64 Chanoines, mais rarement ce nombre est rempli, parce que le droit de choisir des francs-Servans particuliers n'appartient qu'aux Chanoines *in sacris*, gagnant les gros fruits de leur prébende. Il y a 4 Coutres-Laiques, 4 Coutres Ecclésiastiques, & 2 sous-Coutres. Il y a un Chapucier. Il y a trois Prébendés & semi-Prébendés de S. Rigobert, appelés pauvres de S. Rigobert, à cause de la modicité du revenu attaché à leurs Offices. Il y a trois francs-Sergens de l'Archidiaque, & autrefois chaque Chanoine avoit droit d'en choisir un pareil nombre, mais par les transactions le droit des Chanoines a été réduit à un seul. Enfin l'Hôtel-Dieu & l'Eglise de S. Denis, jouissent encore du droit d'avoir un franc-Sergent. Voilà exactement tous les membres qui composent la *Congrégation de Notre-Dame*, & qui, en qualité de membres de cette *Congrégation*, sont affranchis de la juridiction de l'Archevêque, & sont soumis à la juridiction du Chapitre, quoiqu'ils demeurent dans le ban de l'Archevêché. AUBRY, *Mém. pour le Chapitre de Reims*.

CONGREGATION Pauline. Voyez ECOLES PIEUSES.

CONGREGATIONNAUX, f. m. pl. C'est une des quatre principales sectes, sorties de l'indépendantisme. Voyez le *Dictionnaire d'Hoffmann*.

CONGRÉGÉE, adj. f. Les premières Ursulines fondées vers l'an 1537. par la B. Angele de Bresse, & qui n'étoient point encore Religieuses, s'appellèrent les Ursulines *Congrégées*, & ce nom est resté à celles qui sont toujours demeurées dans l'état séculier. Voyez URSULINE.

CONGRÉGER. Voyez CONGRÉER.

CONGRÈS. f. m. L'épreuve de la puissance où l'impuissance des gens mariés, autrefois ordonnée par la Justice & qui se faisoit en présence des Chirurgiens & de matrones, dans les occasions où il s'agissoit de la nullité d'un Mariage pour cause d'impuissance. *Congressus*. Le Droit Civil, ni le Droit Canonique ne font aucune mention de la preuve d'impuissance par le *congrès*: cet usage doit son origine à la témérité d'un jeune homme, qui demanda le *congrès*. Le Juge surpris de la nouveauté de cette demande, ne crut pas qu'elle pût être refusée, regardant cette épreuve comme un moyen infailible de découvrir la vérité. Depuis il devint une jurisprudence certaine dans les Officialités,

& les arrêts l'ont autorisée. Mais outre que cette expérience offense la pudeur, & qu'elle est contraire à la pureté de nos mœurs, on a reconnu que cette prétendue certitude que l'on pouvoit en tirer, & qui seule l'avoit fait accepter, étoit une illusion; & que dans la plupart de ceux qu'on y assujétissoit, la honte de l'accusation, la crainte d'un événement incertain, la pudeur & le trouble causé par la présence des experts, produisoient le même effet que l'impuissance naturelle. L'effronterie seule pouvoit soutenir les honreuses formalités du congrès. Une femme ne doit jamais venir à la fâcheuse extrémité de publier des malheurs domestiques, que la pudeur lui ordonne de tenir secrets, ni faire éclater son infortune. C. B. Boileau dit en parlant des animaux,

*Que jamais Juge entr'eux, ordonnant le congrès,  
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.*

On a enfin abrogé l'usage du congrès par un sage arrêt du Parlement du 18 Février 1677, inséré dans le Journal du Palais, il fait aujourd'hui Loi dans tout le Royaume. On tient qu'il n'avoit été pratiqué en France que depuis 120 ans. Voyez Hotman, Tagerau, & le Dictionnaire Critique de M. Bayle à l'art. de Quellenec.

CONGRÈS se dit aussi d'une assemblée de plusieurs Ministres des différentes Puissances qui se sont rendus dans le même endroit pour traiter, discuter, concilier les intérêts de leurs Cours respectives, conclure un traité, la paix. Le Congrès de la Haye, d'Utrecht, de Cambrai, de Soissons. &c. Ce mot vient du Latin *congressio*, *congressus*, assemblée, conférence.

CONGRESSION, s. f. dans Montagne, synonyme à congrès; accouplement du mâle & de la femelle.

CONGRIER, s. m. terme de Coutume, du latin *congregare*, est un espace dans une rivière fermé de pieux joints près l'un de l'autre, & sortant hors de l'eau, entre lesquels le poisson est en fermé. Droit de *congrier*, est le droit de faire un *congrier* dans une rivière.

CONGRU, UE, adj. convenable, *congruus*. Dans ce sens on ne le dit qu'en Droit Canonique. *Portion congrue*, somme que les gros décimateurs sont obligés de fournir ou de suppléer aux Curés qui n'ont pas assez de revenu pour pouvoir subsister, *congrua portio*. Les portions *congrues* sont ordinairement taxées à 300 livres. Elles ont été augmentées dans ces derniers temps, & portées à 450 livres.

CONGRU, UE, est aussi un terme de Grammaire qui se dit d'un discours où il n'y a point de faute contre la Grammaire, ni contre la syntaxe. *Sermo congruus*, *congrua oratio*. Diction congrue, phrase congrue, qui est selon les règles de la Grammaire.

CONGRU, en Géométrie, se dit de deux figures qui se correspondent parfaitement quand elles sont mises l'une sur l'autre. *Quæ mutuo sibi congruunt*. Deux triangles semblables & égaux sont dits *congrus*, parceque appliqués l'un sur l'autre, selon les mêmes dimensions, ils conviennent parfaitement.

CONGRU, UE, terme dogmatique qui se dit de la grace, *congruus*, a, um, propre à produire son effet, proportionné à la production de cet effet; qui est de telle nature, qui a telle force ou activité, qui produira son effet, quoiqu'il parait absolument ne le pas produire. Voilà en général ce que c'est que *congru*, & ce que ce mot signifie; mais les Théologiens expliquent différemment en quoi cela consiste. Les Scotistes disent que l'efficacité de la grace consiste en ce qu'elle est proportionnée au génie & aux dispositions de celui à qui elle est donnée, joint un décret non pas antécédent mais concomitant, accompagnant la détermination de la volonté. Tel est le sentiment

d'Angelus à monte Piloso. Plusieurs autres Scotistes cités par Hugo Cavellus, & Cavellus lui-même dans ses *Notes* ou *Scholies sur les Ouvrages de Scot*, craignant que ce décret ne nuise encore à la liberté, font précéder la science des conditionnels, par laquelle Dieu voit cette grace tellement proportionnée au génie & aux dispositions actuelles d'un tel homme, que si elle lui est donnée dans ces circonstances, elle aura infailliblement son effet; & ces Auteurs prétendent que c'est-là la pensée de Scot.

Les Jésuites, & un grand nombre de Théologiens séculiers & réguliers de tous les Ordres, disent aussi que la grace *congrue* est celle qui est tellement proportionnée au génie & aux dispositions de celui à qui elle est donnée, que Dieu a prévu que si elle lui étoit donnée en telle & telle circonstances, elle auroit son effet. Et la grace efficace est cette grace *congrue* donnée à l'homme par une affection particulière de Dieu. Cette grace ne nuit point à la liberté, car elle suppose la préséance de l'exercice de la liberté & de la détermination de la volonté. D'ailleurs elle est infaillible & aussi infaillible que la préséance même de Dieu.

Ce nom vient du latin *congruus*, & il a été donné à la grace efficace à l'occasion de quelques passages de S. Augustin, qui appelle *congruus* les secours que Dieu donne à l'homme pour l'attirer à soi: *Sic vocat quomodo scit congruere, ut vocantem non spernat*. Et L. I. ad Simpl. quæst. 2. *Hoc modo vocavit quomodo aptum erat eis, qui secuti sunt vocantem*. Et de bono perseverantiæ, C. 14. *ex quo apparet habere quosdam in ipso ingenio divinum naturaliter munus intelligentiæ, quo moveantur ad fidem, sicut congrua suis mentibus vel signa conspiciant*.

CONGRUAIRE, adj. nom que l'on donne aux Curés ou Vicaires perpétuels, qui n'ont qu'une portion congrue du revenu de leur bénéfice. C'est une maxime certaine, que les dixmes de terres noyales appartiennent aux Curés *congruaires*, à l'exclusion des Curés primitifs ou gros décimateurs, suivant la déclaration du Roi de 1686.

CONGRUEMENT, adv. Voyez CONGRUMENT.

CONGRUENCE, éga. lire & similitude de deux choses. Voyez CONGRU, terme de Géométrie.

CONGRUENT, ENTE, adj. m. & f. vieux mot, convenable, du latin *Congruens*. Le Médecin, après avoir fait enlever de dessus la table de Sancho Pança, devenu Gouverneur d'une Île, beaucoup de mets capables d'exciter l'appétit. Pour l'heure, dit-il, ce que doit manger son Excellence pour entretenir & corroborer sa santé, c'est une douzaine de cornets avec quelques légères lèches de coins, qui sont admirables pour sa poi trine, & lui feront faire une digestion *congruente*. *Hist. de Don Quich. tom. 4, ch. 47, p. 176*. Sancho, naturellement gourmand, se mit dans une fureur colere, & chassa le Médecin.

CONGRUENT se dit aussi en Géométrie, synonyme à congru. Voyez ce mot.

CONGRUISME, s. m. Doctrine de ceux qui expliquent l'efficacité de la grace par la grace congrue, comme on l'a expliqué à ce mot.

CONGRUISTE, s. m. terme dogmatique. On appelle en Théologie *Congruistes*, ceux qui tiennent le système de la congruité dans les matières de la grace. *Congruista*.

Les *Congruistes* enseignent qu'il est certain & infaillible que la volonté ne résiste point à la grace qu'ils appellent congrue. Pourquoi, parce que cette grace est donnée dans le moment précis auquel Dieu a prévu que s'il la donnoit, l'homme se détermineroit à suivre cette grace, quoiqu'il eût le pouvoir parfait d'y résister. Ainsi cette certitude & cette infaillibilité du consentement de l'homme est fondée sur la prévision de Dieu, qui ne peut se tromper: cette prévision divine a pour objets la détermination de la volonté: la détermination

nation de la volonté suppose le pouvoir complet d'accorder ou de refuser le consentement. Ainsi cette infailibilité du consentement à la grace congrue, loin d'exclure le pouvoir de refuser ce consentement, le suppose & le renferme. Donc cette infailibilité est conséquente, comme on parle dans l'Ecole.

**CONGRUITÉ**, *s. f. congruitas*, terme de Théologie. C'est une convenance & un rapport des choses qui donnent des connoissances sûres de ce qui arrivera. Le système de la *congruité* dans la matière de la grace consiste à dire que Dieu, qui connoît parfaitement la nature de la grace, & les dispositions de la volonté de l'homme dans toutes les circonstances où elle se trouvera, donne des graces avec lesquelles, en vertu de leur *congruité* avec la volonté de l'homme, considérée en telles circonstances, l'homme fera toujours infailliblement, mais non nécessairement, ce que Dieu veut qu'il fasse, parce que la volonté, suit toujours infailliblement, quoique librement & sans nécessité, son plus grand attrait.

**CONGRUITÉ**. Mérite de *congruité*, *meritum de congruo*. Terme de Théologie, qui se dit du mérite d'une action à laquelle la récompense n'est point due par justice, mais qui est telle qu'elle met l'homme dans des dispositions capables d'engager Dieu à accorder quelque chose par bonté pure & par libéralité, qui servent à obtenir de Dieu la grace. Un pécheur dans l'état du péché ne mérite point la grace d'un mérite de condignité; mais il peut faire & fait des actions qui servent à l'obtenir; c'est ce qu'on appelle mérite de *congruité*. Voyez Maldonat, de *Pœnit. C. I.* Telles sont les œuvres de charité & de miséricorde, les actes de justice, de tempérance & d'humilité, les aumônes, les prières, les jeûnes, les pénitences, &c. que fait un pécheur avant d'être sorti de l'état du péché.

**CONGRUMENT**, *adv.* d'une manière congrue. Parler une langue *congrument*, *congruenter*; c'est-à-dire, selon les regles de la Grammaire & de la Syntaxe.

On dit dans un autre sens, parler *congrument* d'une affaire; pour dire, pertinemment. Voyez ce mot.

**CONI**, Ville d'Italie dans le Piémont, au confluent des rivières de Sture & de Gez. *Cunæum*.

**CONJECTURAL**, *ALE*, *adj.* qui n'est fondé que sur des conjectures, sur des argumens probables. *Conjecturalis*. La Médecine, la Physique, sont des sciences *conjecturales*. Preuve *conjecturate*.

**CONJECTURAL**, *ALE*. Accoutumé à conjecturer. L'Auteur transporte quelquefois aux antiques des merveilles qui appartiennent à leurs Interprètes, dont elles ont échauffé le génie *conjectural*. *Observ. sur les Ecr. mod. tom. 19, pag. 172.*

**CONJECTURALEMENT**, *adv.* par conjecture. *Conjectatoriè*. Vous ne pouvez juger de l'avenir par le passé, si ce n'est *conjecturalement*.

**CONJECTURE**. *s. f.* Jugement fondé sur des probabilités, sur des preuves qui n'ont qu'un certain degré de vraisemblance; qui n'ont pas une liaison assez étroite avec la chose que l'on en conclut, pour pouvoir juger avec certitude. *Conjectura*, *conjectatio*. Les gens sages n'agissent point sur de légères *conjectures*. La connoissance des gens que l'on voit le plus souvent, n'est qu'un art de *conjectures*, où l'on se trompe souvent. M. Soud.

**CONJECTURER**, *v. a.* juger par conjecture, sur des probabilités. *Conjicere*, *conjecture*. La prudence fait quelquefois si bien *conjecturer*, qu'elle prévoit les événemens. De-là je *conjecture* la perte. *Conjecturer* de l'avenir par le passé.

**CONJECTURÉ**, *ét. part.*

**CONJECTUREUR**, *s. f.* qui conjecture. Les Journalistes de Trévoux se servent souvent de ce mot. Il est plus de dix fois dans l'extrait de la conjoncture du Cardinal de Cusa sur la fin du monde. Ils s'en servent aussi en parlant des œuvres diverses du P. Hardouin, Le *Conjectureur* a-

t-il oublié que Lamech, descendant de Caïn, étoit Nègre? LE P. TOURNEMINE. Ce qui auroit retenu un *Conjectureur* moins hardi, anime l'Ecivain Anglois. Id.

**CONIFÈRE**, *adj.* de t. g. terme de Botanique. On appelle arbres *coniferes*, ceux dont les fruits sont de figure conique, comme le pin, le sapin, le picea, la mélèze. *Arbores coniferæ*. Ces fruits sont composés d'écaillés ligneuses, appliquées les unes contre les autres, s'ouvrant par en haut, & fixées par le bas sur un axe qui occupe le centre.

**CONILLER**. Voyez **CONNILLER**.

**CONIMBRE**, que M. de la Neuville & d'autres encore écrivent **COIMBRE**, à la Portugaise; cependant nous disons toujours *Conimbre*. *Conimbrica*. Ville de la Province de Beira en Portugal. *Conimbre* est une grande Ville, qui a un Evêché suffragant de Brague, une Université célèbre fondée par Jean III, Roi de Portugal, & un titre de Duché. La rivière de Mondejo, *Munda*, passe au milieu de *Conimbre*.

Dans les Collèges on dit les *Conimbricenses*, pour citer un cours de Philosophie en quatre volumes *in-4<sup>o</sup>*. composé par les Jésuites de *Conimbre* au commencement du siècle passé.

**CONINGSMACHEREN**, petite Ville du Duché de Luxembourg, à deux lieues de Thionville.

**CONJOINDRE**, *v. a.* joindre une personne avec une autre. *Conjungere*. Il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu a *conjoint*. *Conjoindre* par mariage. Joindre ensemble. Ce terme est peu usité; il sent un peu la pratique.

**CONJOINT**, *s. m.* se dit au pluriel, en termes de pratique, du mari & de la femme. *Matrimonio juncti*, *conjuges*. Les *conjoints* par mariage sont uns & communs en biens par la Coutume de Paris. La polygamie est opposée à la tendre union qui doit être entre les *conjoints*, parce qu'elle partage les sentimens du cœur. S. EVR. On dit en Droit que la fraude est facilement présumée entre les personnes *conjoints*; pour dire, entre les parents ou intéressés.

On dit aussi en musique, & en expliquant la gamme des anciens, les *conjoints*, les *disjoints*: on entend les consonantes. *Soni conjuncti*, *disjuncti*. Tétrachordes *conjoints*, sont deux tétrachordes dont la même corde est la plus haute du premier, & la plus basse du second. DE BROSSARD. Dans la Musique moderne, on appelle degré *conjoint*, la marche d'une note à celle qui la suit immédiatement dans la gamme, soit en montant, soit en descendant.

**CONJOINTEMENT**, *adv.* ensemble l'un avec l'autre. *Conjunctè*, *conjunctim*. Un arrêt d'appoinement porte que deux instances seront jugées *conjointement*, ou séparément, ainsi que de raison. Il faut que des associés travaillent *conjointement*, de concert, pour réussir en leurs desseins.

**CONJONCTIF**, *IVE*, *adj.* terme de Grammaire. Qui joint un mot à un autre mot, ou un sens à un autre sens. *Conjunctivus*. Et est une particule conjonctive ou copulative, opposée à la disjonctive. *Particula conjunctiva*, *copulativa*. Ni est une particule *conjunctive*. Voyez **CONJONCTION**. *Conjunctivus*. Et est une particule *conjunctive* ou est disjonctive.

**CONJONCTIF** se dit aussi quelquefois en Grammaire au lieu de *subjonctif*. *Conjunctivus*, *subjunctivus modus*. Parce que la plupart de ses temps sont joints à un *que*, ou à quelque conjonction. Mais ce n'est point à cause de cette conjonction que le Verbe est mis au *subjonctif*; c'est parce qu'il est dépendant de quelque autre Verbe qui le précède. Voyez **SUBJONCTIF**.

**CONJONCTION**, *s. f.* jonction de deux personnes. On le dit de l'union de l'homme & de la femme. *Conjunctio*. Il se fait dans le mariage une *conjonction* sacramentale de deux personnes, qui ne sont plus qu'une même chair. Si l'homme se régloit par



l'instinct aveugle des animaux, l'on pourroit soutenir qu'il n'y a rien de criminel dans les *conjonctions* les plus illicites. S. EVR. L'honnêteté, qui est une loi inviolable dans les bonnes mœurs, ne souffre pas ces *conjonctions* vagues, & ces emportemens immodérés. Id.

En Grammaire, il se dit des particules qui lient, qui joignent les parties d'un discours. La *conjonction* est la huitième en ordre des parties de l'oraison. *Et, car, mais*, sont des *conjonctions* grammaticales. Il y a différentes sortes de *conjonctions*. Les copulatives, qui lient les mots. Le pere & le fils. Les disjonctives, les augmentatives, les alternatives, les conditionnelles ou hypothétiques, les adversatives, les extensives, les périodiques, les morivales ou causales, les conclusives, les explicatives, les transitives, &c. Voyez tous ces mots pour l'explication.

En Astronomie, on appelle la *conjonction* des astres, lorsqu'ils se rencontrent dans un même degré du Zodiaque: & que leur situation est telle, que la même ligne droite par laquelle on les regarde, passe par leur centre ou proche de leur centre. La *conjonction* est le premier des aspects des astres. La lune se trouve tous les mois en *conjonction* avec le soleil. La lune fait le tour du Zodiaque en vingt-sept jours; mais il lui en faut encore près de trois pour se trouver en *conjonction* avec le soleil. Les éclipses de soleil n'arrivent que quand les *conjonctions* se font dans les nœuds de l'écliptique ou près des nœuds.

On divise les *conjonctions* en vraies ou centrales, partiales, & apparentes. Si les deux astres sont dans le même degré de longitude & de latitude en sorte que la ligne droite tirée du centre de la terre passe par le centre des deux astres, la *conjonction* est vraie & centrale. Si la ligne qui passe par le centre des deux astres, ne passe pas par le centre de la terre, on l'appelle *conjonction* partiale; si les deux corps ne se rencontrent pas précisément dans le même degré de longitude, en sorte que la ligne qui passe par le centre des deux astres ne passe pas par le centre de la terre, mais par l'œil de l'observateur, la *conjonction* est apparente.

On divise encore les *conjonctions* en *conjonctions grandes*, & *très-grandes*. Les *grandes conjonctions*, sont celles qui arrivent en des temps éloignés; comme celle de Saturne & de Jupiter, qui n'arrive que de 20 ans en 20 ans. Les *conjonctions très-grandes*, sont celles qui arrivent en des temps très-éloignés, comme celle des trois Planètes supérieures, Saturne, Jupiter & Mars, qui n'arrive que de 500 ans en 500 ans. Les Astrologues disent, que le déluge étant arrivé par l'influence & par la *conjonction* de toutes les Planètes avec le Capricorne, le monde brûlera par la *conjonction* de toutes les Planètes avec le signe du Cancer. Ainsi en supputant le temps de cette *conjonction*, ils prétendoient trouver la fin du monde.

Les Planètes inférieures, c'est-à-dire, Vénus & Mercure, ont deux sortes de *conjonctions*: une *conjonction inférieure* & une *conjonction supérieure* car: pendant le temps d'une de leurs révolutions, elle passe deux fois en *conjonction* avec le soleil, l'une entre le soleil & la terre que l'on nomme *conjonction inférieure*, & l'autre au-delà du soleil, qui se trouve entre elles & la terre, que l'on appelle *conjonction supérieure*.

CONJONCTION, terme de Musique. Il en est souvent parlé dans les ouvrages des anciens Musiciens, c'est ce qu'on appelle en grec synaphe. Il y a *conjonction*, lorsque de deux tétrachordes la même corde est la plus haute du premier, & la plus basse du second, c'est ce qui arrive dans les deux tétrachordes qui composent l'epitachorde, ou la septième. DE BROSSARD. Voyez CONJOINT.

CONJONCTIVE, s. f. terme d'Anatomie. *Conjunctiva, Adunata alba*. La *conjonctive* est la membrane qui joint le globe de l'œil aux paupières. Elle est ainsi nommée, parce qu'elle renferme toutes

les autres, ou parce qu'elle attache l'œil dans l'orbite. Elle est unie, polie, & d'un blanc d'albâtre quand on se porte bien. On dit communément qu'elle prend son origine du péricrane, cela veut dire qu'elle a des attaches à cette membrane. La *conjonctive* ne forme pas le globe de l'œil tout entier, elle se termine au bord de la sclérotide. Elle est parsemée d'un million d'artères & de veines, qui ne paroissent que lorsque le mouvement du sang est plus rapide qu'à l'ordinaire, comme dans les ophtalmies. DIONIS.

La *conjonctive* est ce qu'on appelle vulgairement le blanc de l'œil. Cette membrane est douée d'un sentiment exquis. C'est pourquoi l'introduction d'un corps étranger entre la paupière & le globe de l'œil cause des douleurs si cuisantes.

Ce mot vient de *conjungere*, joindre.

CONJONCTURE, s. f. amas ou assemblage de plusieurs circonstances, qui fait trouver de la facilité ou de la difficulté dans le succès des affaires. *Re-rum status, rerum concursus*.

Ce mot désigne la simultanéité, s'il est permis de parler ainsi, de plusieurs faits relatifs à un autre qu'ils modifient, soit en bien, soit en mal. *Conjoncture*, dit M. l'Abbé Girard, sert à marquer la situation qui provient d'un concours d'événemens, d'affaires, ou d'intérêts. Ce sont ordinairement les *conjonctures* qui déterminent au parti que l'on prend.

Les vieillards sont d'ordinaire si opiniâtres sur les anciennes coutumes, qu'ils ne savent ce que c'est que de s'accommoder aux diverses *conjonctures* des temps. S. DIDIER. Il faudroit dire l'occurrence, & non pas les *conjonctures* des temps, parce que le mot *occurrence* se dit de ce qui arrive sans qu'on le cherche, & avec un rapport fixé au temps présent. Il faut se comporter selon l'occurrence des temps, & se déterminer, selon les *conjonctures* où l'on se trouve, c'est-à-dire, selon que les évènements, les affaires, les intérêts relatifs à notre situation paroissent l'exiger. *Occurrence favorable, conjoncture avantageuse*. Borel remarque que ce mot n'est venu en usage que du temps de la Reine Catherine de Médicis. Voyez aux mots CAS, CIRCONSTANCE, OCCASION, les idées particulières de ces mots & leurs différences.

CONJOUIR, (SE) vieux verbe réciproque. *Con-gaudere*. Se réjouir avec quelqu'un de ce qui lui est arrivé d'heureux, d'avantageux. Se *conjouir* avec quelqu'un du mariage de son fils. On ne le dit plus.

CONJOUISSANCE, s. f. marque que l'on donne à quelqu'un de la joie qu'on a de quelque heureux succès qui lui est arrivé en sa fortune, en ses affaires. *Gratulatio, Congratulatio*. Les Princes s'envoient des Ambassadeurs exprès pour faire des complimens de *conjouissance* sur leurs mariages, sur leurs avènements à la Couronne, &c. Il est vieux.

CONIQUE, adj. de t. g. terme de Géométrie. *Conicus*. Miroir *conique*, *speculum turbinatum*, cadran *conique*, qui a la figure d'un cône concave ou convexe. Une ligne *conique*, est la ligne courbe qui borne une section *conique*; ou c'est la section d'un plan, & de la superficie d'un cône, qui n'est pas coupé par son axe. On confond ordinairement les *lignes coniques*, avec les *sections coniques*.

On appelle *section conique*, des figures qui se trouvent dans les différentes sections du cône, qu'on peut couper en plusieurs manières: comme l'ellipse, la parabole & l'hyperbole, le cercle & le triangle. *In figuram, formam conicæ sectionis*. Le plan par lequel se fait la section d'un cône, s'appelle le *plan sécant*. Ces sections *coniques* exercent les plus subtils Géomètres; il nous reste de l'antiquité l'excellent livre d'Apollonius Pergeus. Archimedes, Colson Serenus, Pappus en ont aussi écrit chez les Anciens: & à l'égard des Modernes, François Barocio Sénateur de Venise, La Hire, & M. le Marquis de l'Hôpital

On appelle, en termes de Botanique, fruits *coniques*, ceux qui approchent de la figure d'un

pain de sucre, ou quelquefois d'une pomme de pin. Voyez CONIFÈRE.

**CONISALE**, f. m. faux Dieu de l'Antiquité. *Conisaltus*. C'étoit un Dieu impur, adoré chez les Athéniens, qui l'honoroié à peu près de la même manière que les Lampfaciens honoroié Priape. Strabon, L. III. Plusieurs croient que Priape & Conisale sont la même divinité, à laquelle on rendoit le même culte dans deux endroits différens.

**CONISE** ou **CONYSE**. f. f. *Conysa*. Genre de plante dont les fleurs sont des bouquets à fleurons évafés en étoile par le haut, & portés chacun sur un embryon ou semence chargée d'une aigrette. Ils sont soutenus par un calice écailléux, verdâtre : c'est sur tout par ce calice qu'on distingue les *Conyses* des *Elycrisum*. Ce genre comprend plusieurs espèces ; la plus commune est la *Conysa major* ou *Baccharis*. Ses feuilles sont un peu plus larges que celles de la verge dorée, velues, & d'un verd plus terni. Ses fleurs naissent par bouquets, & les fleurons sont jaunâtres. Il y en a encore une autre espèce commune à la campagne, dans plusieurs endroits du Royaume. Elle croît dans les bois, & fleurit sur la fin de l'été. Ses fleurs sont d'un beau jaune, & ses feuilles sont menues comme celles de la Linaire. *Conysa linariae folio*, inst. R. herb. Plusieurs plantes portent le nom de *Conysa* dans les Auteurs de Botanique, mais la plupart n'en ont pas le caractère.

*Conysa* vient du mot grec *κόρυς*, moucheron. On croit que la *conise* chasse les mouchérons.

**CONISTERIUM**, terme d'Histoire ancienne. *κομιστήριον* chez les Grecs, *Pulverarium* chez les Latins, l'endroit où l'on rassembloit la poussière que les Athlètes se jetoient sur le corps après s'être frotés d'huile, afin d'avoir plus de prise les uns sur les autres.

**CONJUGAISON**, f. f. terme de Grammaire. Distribution par ordre de toutes les parties des verbes ou inflexion différente des verbes suivant leurs voix, leurs divers modes, leurs temps, les nombres & les personnes. *Conjugatio*. Les Latins avoient quatre *conjugaisons*. La plupart des Grammairiens François réduisent aussi les nôtres à quatre, qui sont celle des verbes en *er*, comme *parler* ; celle des verbes en *re* comme *croire*, *dire*, *faire* ; celle des verbes en *ir*, comme *polir* ; celle des verbes en *oir*, comme *voir*, &c.

**CONJUGAISON de nerfs**, terme d'Anatomie. *Conjunction* de certaines paires de nerfs qui ont la même origine, & qui concourent ensemble. *Nervorum conjugatio*. Il y a dans le corps humain 40 *conjugaisons* ou paires de nerfs, 10 partent du cerveau ; 30 de la moëlle de l'épine.

**CONJUGAL**, ALE. adj. qui concerne l'union d'entre le mari & la femme. *Conjugialis*, *conjugalis*. Les maris & les femmes se doivent également garder la foi *conjugale* ; ils sont tenus à se rendre le devoir *conjugal*. Les loix ont permis à la femme de se plaindre, quand elle a été abusée par une vaine promesse d'amour *conjugal*. G. G. A voir l'indifférence des maris & des femmes, il semble qu'il n'y ait rien de plus fade que la tendresse *conjugale*. S. EVR. La tourterelle avec ses tendres gémissements, & ses tristes sanglots, est le symbole de la fidélité *conjugale*. ID. La mort ne peut effacer l'impression sainte de l'union *conjugale*. PAT.

**CONJUGALEMENT**, adv. d'une manière conjugale ; selon l'union qui doit être entre le mari & la femme. *Conjugum ritu*, *more*. Vivre *conjugalement*, c'est vivre comme mari & femme. Enée regrette un peu trop *conjugalement* sa chère épouse. S. EVR.

**CONJUGUER**, v. a. donner aux verbes, suivant les voix, les modes, les personnes, les nombres & les temps, les différentes inflexions & terminaisons, suivant les règles de la Grammaire. *Conjugare*, *inflectere*. *Conjuguer* un verbe. *Décliner* un nom. Il est aussi réciproque. Ce verbe se *conjugue* ainsi.

Les verbes se *conjuguent* différemment selon les diverses langues ; les uns ont plus de temps que les autres.

Au lieu de *conjuguer* le verbe *Amo*, il faisoit des actes d'amour. Je vous aime, mon Dieu, vous m'aimez ; aimer, être aimé, rien davantage. BOUTOURS.

**CONJUGUÉ**, ÉE. part. pass. & adj. *Conjugatus*.

On appelle, en termes de Grammaire, des mots *conjugues*, ceux qui ont de la liaison, de l'affinité, de la ressemblance entr'eux, & qui n'ont que la terminaison ou quelques lettres différentes, comme *justice*, *juste*, *justement* ; *homme*, *humain*, *humanité* ; & généralement tous les primitifs & leurs dérivés.

**CONJUGUÉS**, (NERFS) en Anatomie, certaines paires de nerfs qui ont la même origine, & qui concourent à la même opération, à la même fonction.

**CONJUGUÉ**, feuille *conjuguée*, terme de Botanique, regardé par plusieurs, comme synonyme de *pinnatum folium* : mais Linnæus applique ce terme aux feuilles qui ne sont composées que de deux folioles. Voyez FEUILLE.

**CONJUGUÉS**, (DIAMÈTRES) en Géométrie dans les sections coniques, ceux qui sont réciproquement parallèles à leurs tangentes au sommet.

**CONJUNGO**, f. m. terme de Collège. C'est un mot latin qui signifie *je joins*, & qui s'est introduit dans notre langue pour signifier que l'on joint des choses qui ne devoient pas être jointes, en écrivant de suite ce qui devoit être séparé, & omettant ce qui est entre deux. Nous trouvons dans les anciens manuscrits bien des *conjungo*. Les Copistes passoient quelquefois plusieurs lignes pour avoir plutôt fait, & écrivoient tout de suite, ce qui ne se suivoit pas dans leur original. Les Ecoliers de Philosophie & de Théologie sont sujets à faire des *conjungo*. Quand ils ont été absents, ils écrivent tout de suite ce que l'on dicte quand ils reviennent en classe.

**CONJURATEUR**, f. m. celui qui forme ou conduit une conjuration. *Conjuratus*, *conjurationis artifex*. C'est un dangereux *conjurateur*. Vaugelas prétend que ce mot n'est pas François, & qu'il faut dire conjuré. L'usage est contre Vaugelas. D'ailleurs *conjurateur* & *conjuré* ne sont point synonymes, & ne sauroient être employés l'un pour l'autre. *Conjuré*, celui qui est entré dans une conjuration ; *Conjurateur*, celui qui la forme, qui la conduit.

**CONJURATEUR** se dit quelquefois dans une autre signification, de ces prétendus Magiciens qui par certaines paroles, caractères ou cérémonies s'attribuoient le pouvoir d'évoquer, de chasser les Démons à leur fantaisie, de détourner les tempêtes, les maladies & les autres fléaux : *Evocator Dæmonum*, *incantator*.

**CONJURATEUR des Démons**. Il se vançoit d'être le *conjurateur* des tempêtes.

**CONJURATION**, f. f. terme d'Antiquité romaine. On donnoit ce nom à une cérémonie qui se pratiquoit dans les grands dangers de la République ; & dans les occasions inopinées.

Les Soldats assemblés au Capitole, faisoient serment, juroient entre les mains du Général de défendre la République, & de sacrifier leur vie pour elle. Ce serment fait, ils marchoié à l'ennemi sous les ordres du Général. Cette cérémonie jusqu'au serment s'appeloit *tumulte*, & après le serment prenoit le nom de *conjuratio*. Des mots *cum*, ensemble, & *jurare*, jurer ensemble.

Ce mot qui, dans sa signification primitive, se prenoit dans un sens favorable, a été déterminé à un sens odieux, & ne se dit plus qu'en mauvaise part, pour exprimer un complot de gens mal intentionnés, contre le Prince ou contre l'Etat. *Conjuratio*. Tramer, fuire, former une *conjuratio*. Entrer dans une *conjuratio*. La *conjuratio* de Ca-

tilina fut découverte par Cicéron. Saluste nous a donné l'Histoire de la *conjuración* de Catilina, & l'Abbé de S. Réal l'Histoire de la *conjuración* de Venise.

☞ **Complot, conspiration, conjuration, confédérés** dans une signification synonyme. *Complot* est le terme générique, qui se dit d'un mauvais dessein quelconque, formé contre deux ou plusieurs personnes. *Conjuración* & *conspiration* ne se disent que d'un mauvais dessein formé par un grand nombre de personnes contre le Souverain ou contre l'Etat. Mais quelles sont les idées propres qui caractérisent ces deux mots, & les empêchent d'être synonymes? car on dit, la *conjuración* de Catilina, la *conjuración* de Venise, la *conspiration* des poudres; & l'on ne diroit pas la *conspiration* de Catilina, la *conjuración* des poudres. Les Encyclopédistes disent que la *conjuración* est de plusieurs particuliers, & la *conspiration* de tous les ordres de l'Etat. Cela peut être; mais cela ne paroît pas suffisant. Il me semble que le mot de *conjuración* dit quelque chose de plus fort que celui de *conspiration*. *Conspiration* dit uniquement le complot de plusieurs personnes réunies contre l'autorité légitime. *Conjuración* ajoute à cette idée celle du serment par lequel les conjurés s'obligent à poursuivre leur entreprise. *Conjurare*, jurer ensemble. Un ou deux ou plusieurs particuliers forment un mauvais dessein contre l'Etat: voilà le *complot*. Un grand nombre de gens mal intentionnés de tous les Ordres de l'Etat, si vous voulez, entrent dans ce *complot*: voilà la *conspiration* formée. Les conspirateurs promettent de s'aider, de demeurer unis, de ne se point détacher: voilà la *conjuración*. Je sours cette idée, ainsi que toutes les autres, au jugement du public.

**CONJURATION**, sont aussi des paroles, caractères ou cérémonies magiques, par lesquelles les magiciens prétendent évoquer ou chasser les esprits malins, & détourner les choses nuisibles. *Evocatio Demonum, incantatio*. Les livres de Nécromancie sont pleins de *conjurations*, également vaines, superstitieuses & inutiles, mais toutes condamnables.

**CONJURATION**, en matière Ecclésiastique, signifie Exorcisme. *Dæmonum, adjuratione divini nominis, expulsio; Exorcismus*. Le Démon n'est sorti du corps de ce possédé qu'après plusieurs *conjurations*. Le Prêtre en faisant l'eau bénite fait plusieurs *conjurations* & exorcismes.

**CONJURATION** se dit aussi des instantes prières qu'on fait à quelqu'un au nom des choses qu'on croit les plus capables de l'émouvoir, & presque de la même manière que les Magiciens font à l'égard des Esprits. *Obsecratio, obtestatio*. Ce pere se rendit aux *conjurations* que lui fit sa femme de pardonner à son fils.

**CONJURE**, terme de Coutumes, sermons & *conjure*, c'est la prière, l'invitation que le Seigneur féodal ou son Juge fait à ses feudataires ou censiers de venir juger une affaire qui est de leur compétence.

☞ **CONJUREMENT**, s. m. synonyme de *conjure* dont on vient de parler.

**CONJURER**, v. a. prier avec instance au nom de ce qu'on respecte le plus, de ce qu'on a de plus cher. *Obsecrare, obtestari*. On a *conjuré* cet homme au nom de Dieu, de tous ses parens, & de tous ses amis; mais il n'a pas voulu pardonner. Je vous *conjure* par ce que vous avez de plus cher au monde, par le souvenir de notre ancienne union, &c. *per deos oro te, per antiquam necessitudinem nostram, &c.*

*Pendant que votre main sur eux appesantie,  
A leurs persécuteurs les livroit sans secours,  
Il conjuroit ce Dieu de veiller sur vos jours.*

RACINE.

On le dit plus simplement. Aimez-moi, écrivez-moi souvent, je vous en *conjure*.

☞ **CONJURER** se dit aussi dans la signification d'exorciser, employer certaines prières pour chasser les Démon. *Dæmones, adjuratione divini nominis expellere, fugare, ejicere*. *Conjurer* le Diable. La formule des conjurations dont use l'Eglise est conçue ainsi. Esprit immonde, je te conjure par le sacré nom de Dieu, &c. *adjuro te per Deum vivum*.

☞ En parlant de ces prétendus Magiciens qui se vantent de faire des choses merveilleuses par le moyen de certaines prières ou de quelques cérémonies, *conjurer* est synonyme de chasser, détourner. *Averruncare*. On dit en ce sens, *conjurer* la tempête, les serpens, les maladies, la fièvre, & en général toutes les choses nuisibles. Il y a des gens qui se vantent d'avoir le secret de *conjurer* les orages; ce qu'il y a de plus étonnant, il se trouve des fots qui les croient.

☞ On dit au figuré, *conjurer* l'orage, la tempête; détourner par sa prudence ou par son adresse un malheur dont on est menacé. Ce Prince étoit menacé de toutes parts; les Confédérés étoient sur le point d'entrer dans ses Etats, mais il a trouvé le moyen de *conjurer* la tempête.

☞ **CONJURER**, terme de Coutume. *Conjurer* & sermonner ses vassaux, en parlant d'un Seigneur féodal ou de son Juge, c'est inviter les vassaux à venir juger un procès ou un différent concernant ses sujets. *Evocare*. C'est dans ce sens qu'on dit que Philippe le Bel *conjura* ses Pairs pour faire rendre jugement contre le Roi d'Angleterre.

☞ Enfin *conjurer* signifie former un complot contre l'Etat ou contre le Prince avec d'autres personnes. *Conjurare*. Catilina *conjura* contre sa patrie. Cinna *conjura* contre Auguste. Et absolument, César étoit toujours prêt à *conjurer*.

☞ **CONJURER contre quelqu'un**, signifie encore agir de concert avec d'autres pour le perdre, pour le ruiner.

☞ Avec un régime direct. On dit *conjurer* la ruine de sa patrie. Et même, en parlant d'une seule personne qui agit contre les intérêts d'une autre, qui a formé un mauvais dessein contre un particulier, on dit *conjurer* la perte de quelqu'un.

☞ **CONJURÉ**, ée. part. Voyez le verbe.

☞ **CONJURÉ** se dit substantivement en parlant de celui qui est entré dans une conjuration, dans un complot contre l'Etat ou contre le Prince. *Conjuracionis particeps, conjuratus*. On le dit ordinairement au pluriel. On arrêta le chef des *conjurés*, les principaux *conjurés*.

☞ **CONNAUGHT & CONNACIE**. *Conacia, & Conachtia*. Province d'Irlande, dans la partie occidentale de l'Isle, bornée par les provinces de Linstér, d'Ulster, de Munster & par l'Océan. Capitale Galloway.

**CONNERAY**, bourg de France dans le Maine.

**CONNÉTABLE**, s. m. Officier de la Couronne, qui étoit au-dessus des Maréchaux de France, & le premier Officier des armées: il ne subsiste plus ni en France ni en Angleterre. *Comes stabuli, rei bellicæ summus in Gallia Præfectus, Connestabilis, Constabularius, Comes stabulus*. Avant Hugues Capet, lorsqu'il y avoit en France un Maire du Palais, le *Connétable* étoit ce qu'est aujourd'hui le Grand Ecuier; mais après que la charge de Maire du Palais fut abolie, le *Connétable* devint le chef principal de toutes les armées sous l'autorité du Roi. Ce mot est féminin, lorsqu'on parle de la femme d'un *Connétable*. Madame la *Connétable*. *Comitis stabuli conjux*. On a appelé quelquefois *Connétables*, des Chefs, Capitaines & Gouverneurs d'une ville, d'une frontière, ou d'une place forte, com

me le *Connétable* de S. Malo. Alain Châtier fait mention d'un *Connétable* de la ville de Bourdeaux sous Charles VII.

L'origine de ce mot vient de *Comes stabuli*, parce qu'autrefois cette charge a été exercée par le grand Ecuyer de France qui n'avoit que l'intendance des Ecuyers du Roi. On l'établit ensuite Chef de toute la Gendarmerie: & c'est une dignité qui est venue des Gots. Le premier *Connétable* qu'on trouve avoir commandé les armées, est un Comte de Vermandois, sous Louis le Gros. Mais depuis cette charge s'accrut beaucoup en autorité, & en pouvoir. A la vérité le *Connétable* a toujours été l'un des cinq grands Officiers de la Couronne, & l'on remarque même qu'il signoit toutes les Lettres parentes qui s'expédioient; mais il n'étoit pas le premier. Le grand Chambellan & le grand Echançon étoient d'ordinaire avant lui. Cette grandeur commença sous le regne du pere de Saint Louis, en la personne de Matthieu de Montmorency, qui fut fait *Connétable* en 1218. Il porta fort haut les droits & les prérogatives de cette dignité. Elle n'étoit pourtant encore que dans le quatrième rang: & ce ne fut que sous Philippe de Valois que le *Connétable* devint le premier Officier militaire de la Couronne. L'épée est la marque de cette première charge du Royaume. Le *Connétable* la recevoit nue de la main du Roi à qui il en faisoit ensuite hommage. Il avoit le droit de commander les armées par préférence à tout autre, sans exception, après le Roi. On crut la dignité de *Connétable* ensevelie avec le *Connétable* de Saint Paul, qui fut exécuté à mort en 1475. François I, la fit revivre en faveur de Charles de Bourbon. Elle a été supprimée en 1627, après la mort du *Connétable* de Lesdiguières. Tant qu'il y a eu en France un grand Sénéchal, (il y en a eu depuis Pepin jusqu'à Philippe Auguste,) le *Connétable* n'a été que le premier Ecuyer du Roi. LE GENDRE.

Depuis la suppression de cette charge, il ne laisse pas d'y avoir au sacre des Rois, un *Connétable*, c'est-à-dire, un Seigneur qui représente cet Officier de la Couronne.

La juridiction de *Connétable* subsiste encore, & le siège en est établi à la table de marbre du Palais à Paris sous le nom de *Connétablie* & *Maréchaussée*, parceque, quand il y avoit un *Connétable*, cet Officier & les *Maréchaux* de France ne faisoient qu'un Corps, dont le *Connétable* étoit le chef, & rendoit avec eux la justice.

Du Moulin le dérive de *cuneus stabilis*; d'autres de *Comes stabilis*, mais avec moins de fondement & d'apparence. Gollut, dans ses *Mmoires des Bourguignons*, L. II, c. 41, titre *Connétable* de *Connincs* ou *Konincs*, qui en celtique signifie *Roi* & de *Staphel*, qui veut dire *sûreté*, *garde*; de sorte que de *Connincs Staphel* se seroit fait *Connétable*, & qu'il signifie, *Garde*, ou *Affurance du Roi*; mais il n'y a nulle apparence à cette étymologie.

Voyez sur le *Connétable* ce qu'a recueilli du Tillet, L. P. page 389 & suiv. & Lymnaeus, *Notitia Regni Franc.* L. II, 26. Le Genre, *Mœurs des François*, p. 208 & suiv. Boutillier en sa *Somme rurale*, du droit de *Connétable* & de son Office. Hotoman, *De Comesstabulo*, 6, 14. *Franco-Gallia*, &c.

CONNÉTABLE est aussi le nom qu'on a donné aux chefs des *Connétablies*, qui étoient des compagnies de gens de guerre, ou à ceux qui commandoient dans une contrée, dans une ville.

M. de Tillemont, *Histoire des Emper.* T. IV, p. 494, dit ce mot *Connétable*, d'un Officier des Emperereurs Romains, qu'on appeloit en latin *Tribunus stabuli*, c'est-à-dire, *Tribun de l'écurie*, & qu'il appelle plus proprement encore grand Ecuyer. Agilon, dit-il, *Connétable* ou grand Ecuyer de l'Empereur Constance. Anne Comnène, dans l'*Histoire de son pere Alexis Comnène*, L. XIII. parle

de *Connétables*, qu'elle appelle *Kones ables*; mais ce n'étoit point une charge unique, comme elle étoit en France, comme elle l'est encore dans les endroits où elle subsiste, mais comme nos *Maréchaux* de France, qui sont plusieurs. La même chose se trouve dans *Pachymète*.

CONNÉTABLE, dans l'Artillerie, est un certain Officier qui distribue dans les batteries la poudre, & les boulets aux Canoniers, & tout ce qui est nécessaire pour le service du canon.

En Anglererre, on donne le nom de *Connétable* à certains Officiers de police, établis pour la conservation de la paix & la révision des armes, & aux Châtelains & Gouverneurs des châteaux. Les premiers ont un bâton de commandement, & dès qu'ils en touchent quelqu'un, il est constitué prisonnier.

CONNÉTABLE est aussi un titre de dignité qui se donne en d'autres Royaumes à quelques personnes de qualité, dans la maison de qui elle est héréditaire. Ainsi en Espagne il y a un *Connétable* de Castille, un *Connétable* de Navarre, &c.

CONNÉTABLIE, s. f. Jurisdiction du *Connétable* & des *Maréchaux* de France sur les gens de guerre, & tout ce qui a rapport à la guerre directement ou indirectement, tant en matière civile que criminelle. Quoique le titre de *Connétable* ne subsiste plus, la Jurisdiction dont il jouissoit subsiste encore sous le nom de *Connétablie* & *Maréchaussée* de France. *Jurisdiclio Connestabilis*, ou *Mariscalcorum Galliarum*, in *Curia Parisiensis palatio*. La *Connétablie* connoit de tous excès, & crimes commis par les gens de guerre, tant de pié que de cheval; au camp ou dans les garnisons, ou sur la route: des actions personnelles qu'ils peuvent avoir les uns contre les autres, &c. La *Connétablie* ne juge point en dernier ressort: les appellations ressortissent au Parlement. Le Lieutenant-Général, le Procureur du Roi de la *Connétablie*. Il y a aussi le Grand Prevôt de la *Connétablie* avec ses quatre Lieutenans & ses Archers, qui suivent l'armée pour faire le procès aux gens de guerre qui ont failli, & pour mettre le taux & la police sur les vivres.

Les *Maréchaux* de France sont présidens nés de la *Connétablie*, & ils y viennent quand ils le jugent à propos, habillés comme les Ducs & Pairs, en petit manteau, avec un chapeau orné de plumes.

On appelle encore *Connétablie*, la Jurisdiction de Messieurs les *Maréchaux* de France, dans les contestations qui concernent le point d'honneur, dont ils décident par eux-mêmes, & sans appel. La *Connétablie* se tient ordinairement chez le Doyen des *Maréchaux* de France, comme représentant le *Connétable*.

On a aussi appelé autrefois *Connétablies*, des bandes & compagnies de gens de guerre. *Cohortes*, *turmae*. Froissart appelle *Connétablies*, des escadrons & bannières de Cavalerie. Le Roi Jean ordonna l'an 1351, que tous les piétons fussent mis par *Connétablies* & compagnies de 25 ou 30 hommes, & que chaque *Connétable* eut doubles gages.

CONNÉTABLIE est encore le nom de la charge de celui qui commandoit ces *Connétablies*, ou troupes de gens de guerre.

CONNEXE, adj. m. & f. terme de Palais. Ce qui a de la liaison, de la dépendance. *Connexus*. Ces deux principes, ces deux raisons sont *connexes*; dépendent l'une de l'autre. Ces deux affaires sont *connexes*, doivent être jointes & jugées ensemble.

CONNEXION, s. f. du latin *connexio*, *connexus*. Liaison, rapport que certaines choses ont les unes avec les autres; dépendance qui se trouve entre elles. On dit qu'il y a de la *connexion* entre deux idées, entre deux jugemens, entre l'antécédent & le conséquent, entre des propositions & la conséquence qu'on en tire.



☞ **CONNEXITÉ**, s. f. Ce mot est souvent employé comme synonyme de connexion. C'est proprement la disposition réciproque qu'ont deux choses pour être jointes l'une à l'autre. *Mutua rerum convenientia*. Il y a *connexité* entre la morale & la jurisprudence, entre la physique & la médecine. Quelques gens prétendent qu'il y a quelque sorte de différence entre *Connexité* & *connexion*. Ils veulent que *connexité* signifie une liaison, & une dépendance naturelle, qui se trouve entre les choses, sans que nous y contribuions rien de notre part, telle qu'elle est entre la Physique & la Médecine. Au lieu que *connexion* ne signifie, selon eux, qu'une liaison qui est à faire, & à laquelle nous devons contribuer par notre art: comme si on disoit par la *connexion* de ces deux propositions, vous verrez que l'une sert de déclaircissement à l'autre. Quoique les Auteurs que nous avons pu consulter, confondent la signification de ces deux termes, il paroît pourtant qu'on doit les distinguer. Richelieu semble aussi en avoir senti la différence; puisqu'après avoir dit que *connexion* signifie rapport, il dit que *connexité* signifie, ce par quoi une chose a rapport à une autre.

☞ Le mot de *connexion*, disent les Encyclopédistes, désigne la liaison intellectuelle des objets de notre méditation; celui de *connexité*, la liaison que les qualités existantes dans les objets, indépendamment de nos réflexions, constituent entre ces objets. Ainsi il y aura *connexion* entre des abstraits, & *connexité* entre des concrets, & les qualités & les rapports qui font la *connexité* seront les fondemens de la *connexion*; sans quoi notre entendement mettroit dans les choses ce qui n'y est pas.

**CONNIDAS**, s. m. *Connidas*. Précepteur ou Gouverneur de Thésée, qui, au rapport de Plutarque, dans la vie de ce Héros, fut adoré comme un Dieu. On célébroit à Athènes des fêtes en son honneur nommées *connidies*; on lui sacrifioit un Bélier.

☞ **CONNIDIES**, s. f. plur. Voyez **CONNIDAS**.

**CONNIFLE**, s. f. espèce de grande coquille, comme celles que les Pèlerins rapportent de Saint Jacques, & de S. Michel. C'est un excellent manger. On en trouve grand nombre dans la rivière du Havre de la Haïve, sur la côte de l'Acadie. DENIS, *Desc. de l'Am. Sept. P. I, C. 3.*

**CONNIL**, s. m. vieux mot. On dit aujourd'hui Lapin.

**CONNILLER**, v. n. chercher des ruses, des détours, des subterfuges pour s'esquiver, pour se cacher. *Subterfugere*. Comment la Philosophie qui me doit roidir le courage pour fouler aux pieds les advertités, vient à cette mollesse, de me faire *conniller* par des détours couards & ridicules? MONT. Cette expression est sur tout fort en usage dans l'Anjou. On ne s'en sert plus ailleurs.

**CONNILLIÈRE**, s. f. subterfuge, ou échappatoire. Il est vieux. *Suffugium*. C'est aux dépens de notre franchise, & de l'honneur de notre courage, que nous défavouons notre pensée, & cherchons des *connilleries* en la fausseté pour nous accorder. MONTAGNE.

☞ **CONNIVENCE**, s. f. du latin *Connivencia*, qui signifie littéralement, elignement des yeux. C'est la dissimulation d'un mal qu'on peut & qu'on doit empêcher. C'est une tolérance qui nous rend complices du mal que nous devrions empêcher. Ce mot ne peut se prendre qu'en mauvaise part, parce qu'il est relatif à la conduite de celui qui favorise une action qu'on devoit punir. La *connivence* des parens est la cause du désordre des enfans. La *connivence* des Magistrats est un crime.

☞ **CONNIVER**, v. n. se rendre complice par tolérance & par dissimulation d'un mal qu'on peut & qu'on doit empêcher. *Connivere in re aliqua*. Un Magistrat ne doit pas *conniver* avec un Procureur, ne doit pas *conniver* aux friponneries d'un Procureur. C'est un crime dans un pere de *conniver* aux

débauches de ses enfans: ce Receveur & ce Com mis *connivent* ensemble.

☞ **CONNOISSABLE**, adj. de t. g. qui est aisé à connoître. *Qui facile potest agnosci*. Il est presque toujours employé avec la négative. Sa maladie l'a tellement changé, qu'il n'est plus *connoissable*.

☞ **CONNOISSANCE**, s. f. C'est en général la représentation que l'esprit se fait d'un objet, c'est-à-dire, la perception de la convenance ou disconvenance qui se trouve entre deux de nos idées, *cognitio*. La *connoissance* actuelle est la perception présente que l'esprit a de la convenance ou de la disconvenance de quelqu'une de ses idées, ou du rapport qu'elles ont l'une à l'autre.

☞ **CONNOISSANCES**, (LES) en matière de philosophie, & sur-tout en Algèbre, ne s'acquierent que par trois voies; l'une qu'on appelle synthétique, ou de composition, lorsque d'une chose connue on descend à une moins connue, dont on tire une conséquence. La seconde analytique, lorsque de la conclusion on remonte aux principes sur lesquels elle est fondée. La troisième s'appelle d'inquisition, lorsque, sans avoir proposé aucune conséquence à démontrer, on examine avec attention les principes, & on regarde quelle conséquence on en peut tirer.

☞ On dit qu'un homme connoit une proposition, lorsque cette proposition ayant été une fois présentée à son esprit, il a aperçu la convenance ou la disconvenance décidées dont elle est composée, & qu'il l'a placée de telle manière dans sa mémoire, que toutes les fois qu'il vient à réfléchir sur cette proposition, il en voit la vérité, ou conserve le souvenir de la conviction, sans en retenir les preuves. C'est ce qu'on appelle *connoissance habituelle*.

☞ C'est ce précieux dépôt de vérités, confié à la mémoire, qui fait les richesses de l'esprit, auquel on donne le nom de *connoissances*. Cet homme a acquis plusieurs *connoissances* dans la physique par des expériences & une étude de trente ans. Démosthène se remplit l'esprit de toutes les *connoissances* qui pouvoient l'embellir.

☞ On dit qu'un homme a bien des *connoissances*, qu'il a de grandes *connoissances*; pour dire, qu'il fait, qu'il a appris bien des choses; qu'il a une grande *connoissance* de certaines choses, comme livres, tableaux; pour dire, qu'il a une grande pratique, un grand usage de ces choses là, qu'il est en état d'en juger; parler en *connoissance* de cause, être au fait de l'affaire dont on parle.

**CONNOISSANCE** se dit aussi de l'étude, & de l'attention qu'on a faite ou sur soi-même, ou sur les autres, pour en pénétrer le fonds, & en connoître les bonnes, ou les mauvaises qualités. Sans la *connoissance* de soi-même, toutes les vertus qu'on a d'ailleurs sont des occasions de chute, parce qu'on ne fait pas mesurer ses forces à ses entreprises. Nrc.

☞ **CONNOISSANCE** se dit de la fonction, de l'exercice des facultés de l'ame. C'est dans ce sens qu'on dit, dans le langage ordinaire, qu'un homme a perdu *connoissance*, est sans *connoissance*. Il s'est donné un coup si violent en tombant, qu'il a perdu toute *connoissance*. *Mens, ratio*. On dit qu'un enfant est en âge de *connoissance*, quand il est en âge de raison, de discrétion. *Rationis compos*.

**CONNOISSANCE** signifie aussi juridiction, droit qu'on a de juger de quelque chose. *Jus cognoscendi de re aliqua*. Le Juge d'Eglise ne prend *connoissance* que des choses purement spirituelles. On a attribué au Parlement la *connoissance* des duels. Le Conseil a évoqué à lui, & retenu la *connoissance* de ce procès, & l'a interdit à tous autres Juges.

**CONNOISSANCE** se dit encore des personnes ☞ avec lesquelles l'on a ou l'on a eu des relations, des habitudes, qu'on voit souvent. *Familiaritas, amicitia, consuetudo*. On trouve bien peu de vrais amis, mais il est aisé de faire bien des *connoissances*. Faire de nouvelles *connoissances*, préférer les nouvelles aux anciennes. Je vous veux donner la *connoissance* de cet homme. Il lui a donné à dîner pour renouveler

*connoissance.* Cet homme a bien des *connoissances*, des amis, des intrigues. J'étois un jeune homme avide de *connoissances* illustres. MÉNAGE.

☞ Dans ce sens, on dit qu'on est en pays de *connoissance*, quand on est dans un lieu où l'on connoît ceux qui y sont, & où l'on est connu. On le dit au propre des personnes, & au figuré des choses auxquelles on est accoutumé; quand on parle à un géomètre de figures, il dit qu'il est en pays de *connoissance*.

☞ *CONNOISSANCE charnelle*, en termes de Palais, & en lyle de casuiste, signifie habitation charnelle, conjonction de l'homme & de la femme pour la génération. *Cotus.* L'affinité charnelle est une proximité qui provient d'une *connoissance* charnelle, sans aucune parenté naturelle. PONTAS. L'affinité provient non-seulement de la *connoissance* charnelle, qui est permise dans le mariage, mais encore de toute autre en général, quelque illégitime & illicite qu'elle soit. ID.

*CONNOISSANCES*, en termes de Chasse. ☞ Certaines marques imprimées par le pié du cerf, & auxquelles on reconnoît l'âge & la grosseur du cerf que l'on chasse. On le dit aussi des indices de l'âge & de la forme du cerf par les autres parties, par la tête, les fumées. *Indicia, vestigia.* Ainsi Moliere a fait dire à un Chasseur, dans *les Fâcheux*, des pinces de son cerf, & de ses *connoissances*. On dit qu'un cerf a une *connoissance*, quand il se peut faire distinguer des autres par quelques marques.

On a aussi sur la mer *connoissance* des côtes par les divers signes qui s'y rencontrent, qui font juger du lieu où l'on est, tant par la description qu'on en trouve dans les Routiers, que par la couleur & hauteur des terres, caps & montagnes qu'on découvre, & par la nature du fond & du sable, les herbes, poissons & oiseaux qu'on y voit, & autres indices. *Locorum notitia.* Avoit *connoissance* d'une terre se dit sur mer, pour la voir.

*CONNOISSEMENT*, s. m. terme de Commerce de mer. C'est un acte signé du Capitaine du vaisseau & de l'Ecrivain, qui contient la déclaration des marchandises d'un vaisseau, de leur qualité, du nom de ceux qui les ont chargées, & à qui elles sont adressées, & de l'envoi, ou du lieu où elles sont destinées, avec soumission de les porter au lieu de leur destination. *Acta manu Præfecti navis ob signata quibus descripta continentur quæcumque navis complectitur.*

*CONNOISSEMENT* ne se dit pas seulement de la lettre du Capitaine d'un vaisseau, mais de toute lettre, acte, passeport, &c. qui peuvent servir à faire connoître ce qu'il est, d'où il vient, où il va, ce qu'il porte, &c. & servir à la sûreté. Le Capitaine du bâtiment Génois, qui, selon l'usage des tartanes & des barques qu'on envoie dans les ports voisins, n'avoit que des patentes de santé, n'ayant pu fournir d'autre *connoissement*, le vaisseau Anglois s'en empara malgré, &c. GAZ. 1741, p. 320.

☞ Cet acte fait la sûreté des propriétaires des marchandises. Il doit être triple, afin que le chargeur, celui à qui les marchandises sont adressées, & le maître ou l'écrivain du vaisseau en aient chacun un.

☞ LE *CONNOISSEMENT* ne se fait proprement que pour une partie de la marchandise dont le vaisseau est chargé: car quand un marchand charge tout le vaisseau pour son compte, cet acte s'appelle charte-partie, particulièrement sur l'Océan.

☞ Sur la Méditerranée, on appelle *police de chargement*, ce qu'on entend par *connoissement* sur l'Océan.

*CONNOISSFUR*, FUSE. Celui, celle qui a les connoissances nécessaires pour bien juger de la chose dont il est question. *Homo intelligens, doctus rerum æstimator, existimator.* Montrez vos tableaux à ce curieux, c'est un fort bon *connoisseur*. Je m'en rapporte aux *connoisseurs*. Ces *connoisseurs*, qui se donnent voix décisive sur tous les ouvrages, retardent le progrès des sciences par la chaleur de leurs con-

traditions. LA BRUY. La plupart des *connoisseurs* demeurent d'accord de cela. RAC.

*Vous, dont les bons mots enjoués,  
De tous les connoisseurs sont justement loués.*

Mlle L'HÉRITIER.

*CONNOISSEUR* n'est pas la même chose qu'*Amateur*. *Connoisseur*, en fait d'ouvrages de Peinture, ou d'autres Arts, renferme moins l'idée d'un goût décidé pour cet Art, que d'une connoissance fine, & d'un discernement exquis & délicat. On n'est guère *connoisseur* sans être *amateur*; mais on peut être *amateur* sans être *connoisseur*. Bon *connoisseur*; fin *connoisseur*. *Dict. de Peint. & d'Arch.*

☞ *CONNOISSEUR* est aussi adj. Ces particularités n'échappent pas à un œil *connoisseur*.

*CONNOÎTRE*, v. a. *Novisse, cognoscere.* Il a au présent *je connois*. CORN. & à l'impératif *connois*, ou *connois*, lorsqu'il est suivi du relatif *en*, *connois-est* l'importance. VAUG. Appercevoir la convenance ou la disconvenance de ce qui est l'objet actuel de nos pensées, ou les rapports des idées qui ont été déjà présentées à notre esprit. *Connoître* le bien & le mal. Voyez *CONNOISSANCE*.

☞ Dans l'usage ordinaire, ce mot a plusieurs acceptations différentes, dont quelques-unes même sont fort éloignées de la principale.

☞ Il signifie quelquefois avoir une idée empreinte dans l'esprit, que quelqu'objet présent rappelle. Il me semble que je *connois* cet homme-là. Je ne le *connois* que de vue; je le *connois* à sa voix, à ses manières. J'étois *connu* de lui comme on se *connoit* dans la foule, sans avoir rien de particulier avec lui.

☞ On dit de quelqu'un qu'on le *connoissoit* mal, quand on se trompe au caractère. Mais quand on ignore quel est l'homme à qui l'on parle, il faut dire, je ne le *connoissois* pas, & non pas je le *connoissois* mal, comme a fait Corneille dans une de ses pièces.

☞ *CONNOÎTRE* signifie aussi avoir une grande pratique, un grand usage des choses que l'on a examinées & étudiées, pénétrer jusqu'au fond des choses. *Summam habere rei alicujus notitiam.* Il *connoit* cette science à fond. Cet homme *connoit* les tableaux, se *connoit* en pierres.

☞ On le dit également des personnes. On ne *connoit* presque jamais parfaitement personne: la connoissance des gens qu'on voit le plus souvent, n'est qu'un art de conjecturer, où l'on se trompe facilement. SCUD. On croit *connoître* ses amis; mais dans la suite la fortune ou l'ambition renverse tout; & votre discernement trouvant toujours une nouvelle occupation, se lasse, & se rebute & cesse de chercher à *connoître* ce qu'il avoit cru *connoître* pour toujours. ID. Nous avons plus d'intérêt à jouir du monde qu'à le *connoître*. S. EVR. Pour bien *connoître* l'homme, il faut descendre dans son cœur, afin d'y voir les passions se former.

☞ C'est dans ce sens qu'on dit qu'un pilote *connoit* la mer; qu'un homme *connoit* le monde, qu'un courtisan *connoit* la Cour.

*Les Princes sont d'étranges gens,  
Heureux qui ne les connoît guère,  
Plus heureux qui n'en a que faire.*

☞ On dit, dans le même sens, se *connoître* soi-même.

Le précepte de se *connoître* soi-même, *nosce te ipsum*, est un principe de conduite, sans lequel on fait bien de faux pas. NIC. On n'est vertueux que par hasard, quand on ne se *connoit* point. Pour ceux qui commandent aux autres, rien ne leur aide à se *connoître*, ils sont seuls à juger d'eux-mêmes. La raison pourquoi on *connoit* mieux les autres qu'on ne se *connoit* soi-même, est que par le commerce que nous avons avec nos propres inclinations, rien ne nous est nouveau en nous-mêmes, & tout nous est nouveau en autrui. SCUD.

*CONNOÎTRE* à (SE), ou en quelque chose, c'est y être plus propre que les autres, être en état d'en juger. Les femmes se *connoissent* plus finement à bien faire

les choses, parce que l'avantage de plaire leur est naturel. LE CII. DE M. *Se connoître* en poésie, en musique, &c.

**CONNOÎTRE**, (SE FAIRE) montrer ce qu'on est. *Manifestare, probare se*. Il s'est fait *connoître*, il s'est signalé en cette occasion. Quelqu'un reprochant au jeune Scipion, qui briguait la censure, qu'il ne *connoissoit* personne, c'est, répondit-il, que j'ai toujours travaillé à me faire *connoître*, plutôt qu'à *connoître* les autres.

**CONNOÎTRE** se dit quelquefois pour avoir des habitudes, commerce avec quelqu'un. Il *connoit* tout le monde. Je ne *connois* point cet homme-là, ni ne le veux *connoître*.

En style d'écriture, *connoître* une femme, c'est avoir commerce avec elle, *cognoscere*. L'écriture dit que David coucha avec Abigaïl, mais qu'il ne la *connoit* point.

**CONNOÎTRE**, paroît quelquefois synonyme à *discerner*. La nuit étoit si noire, qu'on ne pouvoit *connoître* personne.

**CONNOÎTRE** signifie quelquefois avoir de la considération, des égards pour les autres. *Habere rationem*. Il se joint avec la particule négative. Un juge doit être impartial, ne *connoître* personne quand il s'agit de rendre justice. Les gens fiers n'ont jamais d'amis; dans la prospérité, ils ne *connoissent* personne; & dans l'adversité, personne ne les *connoit*.

Dans une signification plus étendue, il signifie refuser d'admettre, de recevoir. Ne *connoître* point de supérieur, n'en point avoir, ou prétendre n'en point avoir. *Agnoscere, admittere*. Les Grecs ne veulent point *connoître* le Pape, avouer qu'il est chef de l'Église Universelle. C'est dans ce sens qu'on dit qu'un libertin ne *connoit* ni Dieu ni Diable.

On le dit de même des loix, des coutumes qui ne sont point admises, qui ne sont point reçues en certains pays. On ne *connoit* point la Communauté des biens en Normandie. En tel endroit on ne *connoit* point le *Droit Romain*, en France nous ne *connoissons* point la *Bulle, In cænâ Domini*.

**CONNOÎTRE** signifie encore sentir, éprouver. *Experiri, sentire*. Ce climat est si tempéré, qu'on n'y *connoit* ni le chaud, ni le froid; pour dire, qu'on n'y en sent point: on n'y *connoit* point la goutte, la gravelle.

En termes de Manège, on dit qu'un cheval *connoit* la bride, les éperons, &c. pour dire, qu'il répond avec justice à ces aides, qu'il sent & exécute ce que le cavalier demande par les aides de la bride, des éperons, &c. Voyez RÉPONDRE AUX AIDES.

**CONNOÎTRE**, construit avec de, ou quelque équivalent, signifie avec droit, pouvoit de juger de certaines matières. *Jus habere de re aliqua cognoscendi*. Les Prévôts des Marchands *connoissent* de tous les cas Royaux. Le Parlement *connoit* des duels, des affaires des Ducs & Pairs en première instance. Le Grand-Conseil *connoit* des réglemens de Juges, de la contrariété d'Arrêt. Je ne veux point *connoître* de vos différends; c'est-à-dire, je ne veux point m'en mêler.

On dit populairement d'un homme que l'on ne *connoit* en aucune sorte: je ne le *connois* ni d'Eve ni d'Adam.

On dit qu'un homme ne se *connoit* point; pour dire, que l'orgueil lui fait oublier ce qu'il est. Et on dit aussi qu'il ne se *connoit* point, lorsque quelque passion le met hors de lui. ACAD. FR.

**CONNOÎTRE** signifie quelquefois dans l'écriture, *aimer, approuver*, comme au ch. 10 de S. Jean, v. 24, où JESUS-CHRIST dit: je *connois mes brebis*, & mes *brebis me connoissent*; c'est-à-dire, j'aime mes *brebis*, & mes *brebis m'aiment*, au ch. 7 de S. Matth. v. 23. JESUS-CHRIST dit, parlant aux méchans, je ne vous ai jamais *connu*; c'est-à-dire, je ne vous ai jamais *approuvé*. C'est en ce même sens qu'au ch. 25 de S. Matth. v. 12, JESUS-CHRIST dit aux Vierges folles; je ne vous *connois* point. S. Paul, dans son Épître 2, à Timothée, dit, que le Seigneur *connoit* ceux qui sont à lui; c'est-à-dire, *aime*.

**CONNU**, UE, part. & adj. *Cognitus, notus*.

On appelle les terres *connues*, les terres découvertes par les Voyageurs, ou marquées par les Géographes; par opposition aux *inconnues*, où l'on n'a point pénétré.

**CONNOR**, ville d'Irlande, dans la Province d'Ulster, dans le Comté d'Autrien.

**CONNOTATION**. f. f. Ce mot est répété plusieurs fois dans le 11<sup>e</sup> Ch. de la seconde partie de la Grammaire générale & raisonnée. Ce qui fait, dit l'Auteur, qu'un nom ne peut subsister par soi-même, est quand outre sa signification distincte, il y en a encore une confuse, qu'on peut appeler *connotation* d'une chose, à laquelle convient ce qui est marqué par la signification distincte: ainsi la signification distincte de rouge, est la rougeur. Mais il la signifie, en marquant confusément le sujet de cette rougeur, d'où vient qu'il ne subsiste point seul dans le discours, parce qu'on y doit exprimer ou sousentendre le mot qui signifie le sujet.

**CONOCARPÔDENDRON**. f. m. Arbre qui croît dans le pays des Hottentots, près du Cap de Bonne Espérance. Voyez-en la description dans le Dictionnaire de James. Κονοκαρπόδενδρον.

**CONODIS**, f. m. petite monnoie dont on se sert à Goa, & dans tout le Royaume de Cochin. Elle vaut sept deniers argent de France.

**CONOÏDE**, terme de Géométrie. Corps ou solide qui a la figure d'un cône, & dont le sommet est arrondi. Le *conoïde* est un solide produit par la circonvolution entière d'une section conique autour de son axe. Ce solide se nomme *conoïde parabolique*, quand il est produit par la circonvolution entière d'une parabole autour de son axe: *conoïde hyperbolique*, quand il est produit par la circonvolution entière d'une hyperbole autour de son axe; & *conoïde elliptique* ou *sphéroïde*, quand il est produit par le mouvement achevé d'une ellipse autour de l'un de ses axes. Le fameux *conoïde* de moindre résistance trouvé par MM. Newton, Fatio, & de l'Hôpital, n'a que la 67<sup>e</sup> partie de la résistance de sa grande base.

Les Médecins appellent *conoïde*, ou *conarium*, une glande qui se trouve vers le troisième ventricule du cerveau, qui ressemble à une pomme de pin: c'est pourquoi M. Descartes l'appelle *pinéale*, & y établit le siège de l'ame raisonnable.

**CONOIDAL**, ALE, adj. m. & f. terme de Géométrie, qui appartient au conoïde. Une superficie *conoidale* est la surface d'un conoïde, *Extima conoidis superficies*. On dit une superficie *conoidale* parabolique, hyperbolique, ou elliptique, selon la différente forme du conoïde.

**CONONITES**. C'est le nom qu'on a donné autrefois à une branche d'Eutychiens. Ils furent ainsi appelés d'un Evêque nommé *Conon*. Voyez EUTHYCHIENS.

**CONQUE**, f. f. mesure de grains, dont on se sert à Bayonne, & à S. Jean de Luz. On se sert de la *conque* pour mesurer les sels à Bayonne. Deux *conques* composent un sac, mesure de Dax.

**CONQUE**, f. f. grande coquille plate. *Concha*. On voyoit dans ce tableau Vénus portée sur une *conque*. On peint les Néréïdes, les Dieux marins sur des *conques*. On donne aussi le nom de *conque* à certaines coquilles en spirale, dont, suivant la Fable, les Tritons se servoient comme de trompettes. ACAD. FR. 1740.

**CONQUE**, terme de Conchyliologie. On appelle ainsi les coquilles bivalves, particulièrement celles du genre de l'huître.

**CONQUE de Vénus**. *Concha Veneris*. Nom qu'on a donné à une coquille bivalve, presque ovale, à cause de sa ressemblance avec la vulve d'une femme.

**CONQUE anatifere**. Voyez ANATIFERE.

**CONQUE sphérique**. C'est une coquille de forme ronde, que l'on rapporte à la quatorzième famille des coquilles de forme *sphérique*, appelées *Globosa* en latin, & en françois *Tonnes*. Le sommet de la tête & les petites tubérosités déterminent le caractère essentiel de ces coquilles; car les coquilles de cette quatorzième

quatorzième famille, pour être véritablement *sphériques* doivent être de forme ronde, enflées dans leur milieu, la tête peu garnie de tubercules, avec une bouche très-élevée qui ne soit point garnie de dents.

Les Anatomistes ont appelé la *conque* de l'oreille, non-seulement la seconde cavité de la partie extérieure, située autour de la première qui est au commencement du conduit auditif; mais encore quelques-uns ont donné le nom de *conque* ou de *coquille*, à la première cavité de l'oreille interne, qu'on appelle autrement la *caisse du tambour*. Il y en a qui le donnent aussi au vestibule du labyrinthe, qui est la seconde cavité de l'oreille interne.

Il y a aussi en Anatomie les *conques* ou *coquilles* supérieures & inférieures du nez. La partie inférieure de chaque portion latérale de l'os ethmoïde ressemble en quelque sorte à une coquille longue, comme est celle d'une moule. Je lui donne le nom de coquille ou *conque* supérieure des narines. WINSLOW. Les inférieures sont deux, & situées dans les fosses nasales, au dessous des ouvertures des sinus maxillaires, & immédiatement au dessus des orifices inférieurs des conduits lacrymaux du nez. Elles couvrent ces derniers orifices en manière d'avent, à peu-près comme les *conques* ou *coquilles* supérieures, c'est-à-dire, presque dans le même sens que l'os ethmoïde couvre les ouvertures maxillaires; on les appelle aussi lames spongieuses inférieures du nez. Le mot de *cornet* ne convient pas en d'autres langues. Id.

CONQUÉRANT, ANTE, qui fait de grandes conquêtes. Voyez ce mot. *Populorum domitor*. Alexandre, Tamerlan, Mahomet II, ont été de grands *Conquérants*. Il est difficile d'être équitable & *Conquérant* en même temps: la vaillance & la justice sont deux vertus qui marchent rarement ensemble. VOIR. Je ne saurois souffrir un *Conquérant* tel qu'Enée, qui ne fournit que des larmes aux malheurs, & des craintes à tous les périls qui se présentent. S. EVR. L'Orateur est une espèce de *Conquérant*: l'esprit est la place que l'on attaque. P. RAP. Clovis étoit brave, & selon l'esprit des *Conquérants*, injuste & sanguinaire. MEZ. Clovis se jeta dans les excès où l'ambition & la bonne fortune précipitent les *Conquérants*. P. DAN. C'est à un *Conquérant* à réparer une partie des maux qu'il a faits.

*En vain aux Conquérans,  
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs;  
Entre ces grands Héros ce sont les plus vulgaires.*  
Bon.

On appelle figurément une belle personne, une *Conquérante*, parce qu'elle s'assujétit tous les cœurs. On le dit d'un Amant heureux. Je ne doute pas que cette femme n'ait rendu son mari le plus heureux des *Conquérans* par la difficulté de la conquête.

On dit adjectivement un peuple *Conquérant*. On dit figurément & familièrement d'un homme, d'une femme, qui ont plus d'agrément, qui sont plus parés qu'à l'ordinaire, qu'ils ont fait *Conquérant*. ACAD. FRANC.

CONQUÉRANT, (LE GRAND) terme de Fleuriste. C'est un œillet brun sur un blanc assez fin; sa fleur est fort grosse, & comme elle est garnie de beaucoup de feuilles, elle s'élève à la façon d'un petit dôme: ses panaches ne sont pas fort gros, ni fort détachés, ayant des moucherures sur les feuilles, mais qui ne ternissent point la beauté de la fleur; la plante est robuste, mais néanmoins susceptible du blanc. Quoique son bouton soit gros, il ne se fend point.

CONQUEREUR. f. m. Ce mot se trouve dans Coëffereau pour *Conquérant*, mais il n'est plus en usage. CORN. Voyez CONQUÉRANT.

CONQUÉRIR, v. a. se rendre maître d'un pays, d'un

Royaume à main armée. Acquérir le droit de Souveraineté sur un pays qu'on oblige à se soumettre à son Empire par le supériorité des armes. *Terras armis quarere, sub imperium subicere, in ditionem, in potestatem redigere*. Fernand Cortès a *conquis* le puissant Royaume de Mexique avec une poignée d'Espagnols. Mahomet II *conquit* 200 Villes, 12 Royaumes & deux Empires; savoir de Trébisonde & de Constantinople. Il n'est guère en usage qu'au préterit indéfini, *je conquis*, & au préterit défini, *j'ai conquis*. S'il peut être employé au subjonctif, il faut dire, qu'il *conquière*, & non pas qu'il *conquere*. VAUG. CORN.

Ce mot vient de *conquiro*, chercher ensemble, & de ce que dans les premiers siècles, des colonies, ou des troupes de gens sortoient de leur pays pour aller *chercher ensemble* des pays à habiter & s'y établir. On trouve dans la basse latinité *conquassus* pour *conquêts*. Voyez le *Monast. Anglic. fol. 710*, & les *Acta SS. Mart. T. II, p. 524, D.*

CONQUIS, ISE. part. *Subiectus sub imperium, in ditionem, in potestatem redactus.*

CONQUERRE, vieux v. a. Conquérir.

CONQUET, f. m. terme de pratique. C'est un bien acquis pendant la communauté entre un mari & une femme, qui entre dans la communauté qui conséquemment se partage également, avenant la mort de l'un ou de l'autre, entre le survivant & les héritiers du prédécédé, au cas que la femme accepte la communauté. *Bona parta*. Cette terre n'est ni un propre ni un acquêt du mari, c'est un *conquet*.

Il faut excepter les biens qui leur adviennent par succession tant en ligne directe, qu'en ligne collatérale, & ceux qui leur adviennent par donation en ligne directe, qui sont propres à celui des conjoints auquel ils adviennent.

On appelle aussi *conquêts* les biens acquis par plusieurs personnes qui, sans être mariées, sont en communauté tacite, dans les pays où ces sortes de communautés sont autorisées par la coutume.

Il y a dans le pays de Brai, du côté de Beauvais, vingt-quatre villages qu'on appelle *les conquêts de Gournai*, ou simplement *les conquêts*. Ils sont depuis plusieurs siècles du Domaine de Gournai, & ont été conquis ou par Hugues I, Seigneur de Gournai, en 1070, ou par Hugues II, en 1159. *Descrip. Geogr. & Hist. de la Haute Norm. T. I, p. 18. & 19.*

CONQUET, (LE) petite Ville maritime de France en Basse-Bretagne, au pays de Cornouailles, avec un bon port, & une bonne rade, à cinq lieues de Brest. Elle est fort riche. *Conquassus*.

CONQUÊTE, f. f. acquisition de la souveraineté que fait un Prince étranger d'une certaine étendue de pays, d'une Province, d'un Royaume, par la supériorité de ces armes. On le dit de l'action de conquérir & du pays conquis, c'est à dire obligé de se soumettre à une domination étrangère. *Bello quæsitæ, parta, Imperio addita, adjecta*. Les *conquêtes* d'Alexandre s'étendirent bien loin, & avec une extrême rapidité. La *conquête* est un brigandage dès qu'on y attache le pouvoit destructif. BEN. L'usurpation d'une Province à force ouverte, est revêtue du beau nom de *conquête*. S. EVR. Il y a des crimes qui deviennent glorieux par leur éclat: de-là vient que prendre des Provinces injustement, s'appelle faire des *conquêtes*. ROCHEF. Le droit de *conquête*, dit M. de Montesquieu, est un droit nécessaire, légitime, & malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense, pour s'acquitter envers la nature humaine.

CONQUÊTE se dit figurément, sur tout en termes de galanterie, quelquefois en style de spiritualité. *Conciliatio animorum*. On dit qu'une belle femme fait bien des *conquêtes*; pour dire, qu'elle a bien gagné des cœurs; qu'un tel est sa *conquête*; pour dire, qu'il est son amant. Le saint homme ne songeoit qu'à faire des *conquêtes* de charité, & à ramener



les brebis égarées dans la bergerie. P. D'ORL. Ce n'est pas l'ajustement qu'on censure dans les femmes, c'est l'intention de plaire, & l'ambition de faire des conquêtes, S. EVR. Nos prudes & vertueuses aïeules ne connoissoient point l'art d'enchaîner les cœurs, & de faire des conquêtes galantes. M. SCUD. Cet habile Prédicateur fait rassembler toutes ses forces pour faire la conquête du pécheur qui résiste. Une conquête amoureuse fait aujourd'hui toute l'ambition des Romains, amolli par les douceurs d'une vie délicieuse. S. François Xavier eut besoin d'un grand courage & d'une grace bien puissante, pour tenter une conquête aussi périlleuse que celle des Idolâtres du Japon.

On dit proverbialement qu'un homme est en pays de conquête, qu'il vit comme en pays de conquête; pour dire, qu'il y vit à discrétion, qu'il traite les habitans avec dureté.

**CONQUÊTE**, (LA) terme de Fleuriste. C'est un œillet violet-brun admirable, sur un blanc de neige. Sa fleur est très-large, n'est point sujette à crever, & porte graine volontiers. Sa plante est robuste, mais les marcottes ont peine à prendre racine: sur la fin il confine ses fleurs. Il peut souffrir 4 boutons. Quelques-uns ont cru que c'étoit le Primo; il n'y a point de différence dans la fleur, mais seulement dans le fanage. MORIN. *Conquête Bacquelan*, est un pourpre & blanc fort détaché & large, sujet au blanc; ses marcottes sont délicates; mais sa fleur est riche, portant des panaches de pièces emportées. *Id. Conquête du Sautoir*, est un violet pourpre & blanc, régulièrement panaché, large & rond, garni de feuilles, qui graine, & ne creve point. Sa fleur est assez jardine, sa plante assez vigoureuse. Il a pris naissance à Lille chez M. du Sautoir. *Id. Conquête d'Estrées*, est un violet & blanc qui porte une grosse fleur, qui pourtant ne se fend point. Sa plante est délicate. *Id. Conquête de verdure*, violet foncé sur un fin blanc. Sa plante est délicate; sa fleur n'est point hâtive. *Conquête constant*, c'est ce qu'on appelle Médor. *Conquête de Laube*, est un violet-brun sur un grand blanc. Il est fort rond & garni de feuilles, sa fleur est large & bien tranchée; mais sa plante, qui est délicate, ne produit point beaucoup de marcottes. Il porte le nom d'un Fleuriste de Lille chez qui il a pris naissance. *Conquête des Prés*, est un violet blanc, qui porte une grosse fleur avec de gros panaches. *Conquête malin*, est un cramoiis hâtif sur un blanc passable, assez large, sa plante robuste. *Conquête rouge*, est une même espèce d'œillet que le Bel Inconnu, & la Belle Ecoissoise. La *Conquête* de Los est de couleur d'ardoise. MORIN.

**CONQUÊTER**, v. a. Il signifie la même chose que *conquérir*, mais il est vieux. Ce mot vient de *conquestare* qu'on a dit dans la basse latinité dans la même signification.

**CONQUÊTÉ** ÉE, part. Voyez CONQUIS.

**CONQUISITEUR**, f. m. *Conquisitor*, terme d'histoire ancienne. Nom que l'on donnoit à Rome à ceux qu'on envoyoit rassembler les soldats qui ne se rendoient point sous leurs enseignes.

**CONROY**, & **CONROIT**, f. m. Ce mot a plusieurs significations dans nos vieux Auteurs. 1<sup>o</sup>. Il veut dire *troupe*, *suite*, *train*. 2<sup>o</sup>. *Soin*. 3<sup>o</sup>. *Projet*, *dessein*. 4<sup>o</sup>. Ce qu'il y a de *principal* en quelque chose. Voyez encore CORROIS.

**CONROYER**. Voyez CORROYER.

**CONROYEUR**. Voyez CORROYEUR.

**CONSACRANT**, adj. subst. Le Prêtre qui dit la Messe & qui consacre l'Hostie. *Sacerdos divinarum verborum vi Christi corpus efficiens*.

Ce mot, selon Du Cange, vient de *consecratus*; c'est-à-dire, *qui participe aux mêmes Sacremens*. Car on ne consacre que les choses qui ont un usage commun parmi les Ecclésiastiques.

**CONSACRANT** se dit aussi de celui qui sacre un Evêque. L'Evêque *consecrant*. Le *Consecrant*.

**CONSACRER**, v. a. signifie particulièrement

l'action du Prêtre lorsqu'il prononce les paroles sacramentelles, en vertu desquelles le corps & le sang de J. C. sont réellement sous les espèces du pain & du vin. *Panem & vinum vi verborum divinarum in Christi corpus & sanguinem convertere*. *Consacrer* une Hostie. Le Prêtre *consecra* autant d'Hosties, qu'il y avoit de Communians.

**CONSACRER** signifie quelquefois simplement convertir l'usage d'une chose profane en un usage pieux, en sorte qu'elle devienne sainte, sacrée; sanctifier une chose commune ou profane, par le moyen de certaines cérémonies, la dédier à Dieu. *Sacrare, dedicare, consecrare*. L'Evêque aujourd'hui *consecre*, bénit, dédie une belle Eglise; il a *consecré* des Calices; le Pape a *consecré* des Médailles, des Agnus-Dei, des Pains, des Pâtes; c'est-à-dire, il a accordé des Indulgences à ceux qui les porteroient avec respect, avec dévotion. Se *consecrer* au service des Autels. *Consacrer* à Jésus-Christ sa virginité. Voyez CONSÉCRATION.

**CONSACRER** se dit en particulier de toute la cérémonie qui se fait pour conférer la puissance épiscopale; c'est-à-dire, l'imposition, l'onction du chrême, & la bénédiction que reçoit celui qui est nommé à l'Episcopat. *Consecrare*. L'Evêque se doit faire *consecrer* dans trois mois du jour de sa promotion, sous peine de destitution de fruits.

**CONSACRER** une Religieuse. Voyez CONSÉCRATION.

**CONSACRER**, chez les médaillistes Voyez CONSÉCRATION.

**CONSACRER** signifie aussi dédier, dévouer, offrir à Dieu sans observer aucune cérémonie particulière. Un tel a quitté le monde, & a *consecré* le reste de ses jours à Dieu. *Devovere*.

**CONSACRER**, dans ce sens, se dit aussi en choses simplement morales. *Devovere, mancipare*. Quand on se *consecre* à la gloire, il faut renoncer à tout, pour courir après elle.

On dit de même *consecrer* à quelqu'un son temps, ses veilles, ses soins, lui dévouer tout cela. *Consecrer* sa jeunesse, sa vie à l'étude, au barreau, à la guerre. Se *consecrer* au barreau. Il signifie encore perpétuer, immortaliser. Ce Conquérant a élevé un trophée, un arc de triomphe, pour *consecrer* la mémoire de ses exploits à la postérité.

**CONSACRER** se dit encore dans une signification particulière; pour dire, relever le mérite d'une chose, y attacher une idée de grandeur, accorder des louanges à des choses qui n'en méritent point. De tout temps l'Esprit humain a eu un penchant naturel à *consecrer* ses opinions & ses passions, en les imputant aux divinités. S. REAL. La fortune *consecre* les grands crimes, & ils deviennent des vertus, quand ils sont couronnés par le succès. BIZOT.

*Et je l'ai vûe aussi cette cour peu sincère  
Des crimes de Néron approuver les horreurs,  
Je l'ai vûe à genoux consacrer ses fureurs.*

**CONSACRER** signifie encore, sacrifier, destiner, déterminer quelque chose à un certain usage. *Addicere, destinare*. J'ai mis une telle somme d'argent à part, que j'ai *consecré* à augmenter ma Bibliothèque. *Consecrez* tout votre loisir à l'étude de la sagesse.

On dit que l'Eglise a *consecré* un mot; pour dire, qu'elle l'a tellement déterminé à une signification particulière, que hors de-là il n'a point d'usage. Nous avons plusieurs mots *consecrés* dans l'Eglise Romaine, tels que ceux de consubstantiation, transsubstantiation, procession, &c.

On dit aussi que l'usage a *consecré* une façon de parler; pour dire, qu'elle est établie par l'usage, & qu'il n'y faut rien changer, quoi qu'elle soit contre les règles. C'est ainsi que nous disons, & devons dire, lettres Royaux.

**CONSACRÉ**, ÉE, part. *Consecratus*. Il a toutes les significations de son verbe. Hostie *consecrée*. Vers *consecrés* à l'immortalité & à la Religion. Autel *consecré*. Personne *consecrée* à Dieu.

**CONSACRÉ, ÉE.** adj. Ce mot se dit aussi de certains termes, & de certaines phrases particulières qui ne sont bonnes qu'en certains endroits, & en de certaines occasions. *Consubstantiel, transubstantiation*, sont des mots *consacrés* : le premier, pour signifier que le Fils de Dieu est une même substance avec le Pere; & le second pour signifier le changement qui se fait du pain & du vin au corps & au sang de JESUS-CHRIST par la consécration. Le P. Bouhours, dans la *préface de sa traduction du Nouveau Testament*, dit qu'il n'a jamais pris la liberté de donner sans nécessité un autre tour à ces Hébraïsmes qui étoient ordinaires aux Apôtres, lors même qu'ils parloient en grec; comme sont dans l'Évangile, *fils de perdition, enfans de lumière, abomination de désolation, portes de l'enfer*; & dans les Epîtres *vasse d'élection, vase de colere, vase de miséricorde, enfans de ténèbres, homme de péché*, & semblables expressions qui viennent de la langue sainte, qui sont comme *consacrées*, & qui perdent souvent beaucoup de leur force, quand on les veut expliquer en d'autres termes ou par périphrases. *Dépouiller le vieil homme, revêtir le nouvel homme*, sont des phrases *consacrées* pour signifier les deux parties de la régénération, qui consiste à cesser de mal faire, & à apprendre à bien faire.

*Que tes Citations soient courtes & serrées, Et n'en change jamais les phrases consacrées.* VILL.

**CONSANGUIN, INE.** On appelle au Palais, *freres consanguins*, ceux qui sont nés de même pere, par opposition à *freres uterins*, qui sont seulement nés d'une même mere. *Fratres consanguinei*. Selon le sentiment commun, les freres germains & *consanguins* ne peuvent se plaindre du testament infidèle, qu'en alléguant la turpitude de la personne qui a été instituée; mais Van Water, dans ses *Observations sur le droit Romain*, prétend que les *consanguins* pouvoient se plaindre de l'infidélité, même quand le testament n'étoit point en faveur d'une personne incapable. Dans l'Édit de Constantin qui réforme la loi 21, *Cod. de inoff. testam.* qui accordoit aux freres & aux sœurs sans distinction, la plainte d'infidélité; le mot de frere germain est souvent mis pour celui de *consanguin*. Ce qu'il dit dans la suite, qu'il ne pourra intenter cette action que *agnatione durante*, en est une preuve bien sensible.

Comme on dit au Palais frere *consanguin*, on dit aussi sœur *consanguine*, par opposition à sœur utérine. Les sœurs *consanguines* sont celles qui ont le même pere, mais non pas la même mere. Ces termes ne sont que de Palais.

Ce mot vient de *consanguineus*, composé de *cum* & *sanguis*. Ainsi dans son origine, il signifie ceux qui sont du même sang, dans qui le même sang coule.

**CONSANGUINITE.** f. f. Parenté du côté du pere. *Consanguinitas*. Le mariage est défendu par l'Église jusqu'au quatrième degré de *consanguinité* inclusivement; mais par la loi de la nature, la *consanguinité* n'est point un obstacle au mariage, excepté en ligne directe. La *consanguinité* finit au sixième ou au septième degré; excepté pour la succession à la Couronne; en ce cas, la *consanguinité* se perpétue à l'infini.

**CONSAULX.** f. m. Mot du vieux langage, qui a signifié Conseil & Consul, ou Echevin.

**CONSCIENCE.** f. f. Temoignage ou jugement secret de l'ame raisonnable, qui donne l'approbation aux actions qu'elle fait, qui sont naturellement bonnes, & qui lui fait un reproche, ou qui lui donne un repentir des mauvaises. Lumière intérieure, sentiment intérieur, par lequel l'homme se rend témoignage lui-même du bien & du mal qu'il fait. *Conscientia*. La *conscience* est ce que nous dit la lumière naturelle, la droite raison. Quelque fois nous n'avons point d'autre guide pour régler notre conduite, que la *conscience*, & alors c'est à notre

égard l'interprète des volontés de Dieu. La *conscience* est un juge incorruptible, qui ne s'appaise jamais: c'est un miroir qui nous montre nos taches; un bourreau qui nous déchire le cœur. La *conscience* a ses erreurs; elle a de faux scrupules, & de ridicules inquiétudes. Une bonne action devient mauvaise, si elle est faite contre le dictamen de la *conscience*. On est coupable, même en agissant selon les mouvemens de la *conscience*, lorsqu'on a des règles plus sûres que l'on peut consulter. Celui à qui la *conscience* présente l'erreur à la place, & sous la forme de la vérité, est cependant obligé à obéir aux ordres, & à suivre les suggestions de la *conscience* qui le trompe, s'il n'a point de règle plus sûre qui le puisse déterminer. C'est par cette raison qu'on appelle la *conscience* le *for intérieur*. Il y a des *consciences* timides & délicates, qu'il ne faut point alarmer. S. EVR. Ces troubles, ces remords de la *conscience*, & ces regrets qui devorent l'ame, sont figurés par le vautour de la fable qui déchiroit sans cesse le cœur de Prométhée. LE MAIT. Il n'y a point de tribunal plus sévère que celui d'une bonne *conscience*. S. EVR. Il ne faut pas confondre la *conscience*, cet infini secret que Dieu donne à l'ame pour l'éclairer, & pour lui faire discerner le bien & le mal, avec les fantaisies & les caprices de notre volonté pervertie; ni étiger en principes de *conscience*, les dogmes dont une passion aveugle & opiniâtre trouve à propos de s'entêter. POIRET. Ce n'est plus la joie & la sérénité que le sentiment d'une bonne *conscience* étale sur le visage; les passions tristes & austères ont pris le dessus. LA BRUY. La flatterie endort le pécheur dans une fausse paix, & dans la tranquillité d'une *conscience* trompée. FLECH. La voix de la *conscience*, quelque droite qu'elle paroisse, ne doit jamais prévaloir contre les décisions de l'Église.

Il est bien certain que la *conscience* est le meilleur Casuiste que l'on puisse consulter; ce n'est que quand on marchandé avec elle, qu'on a recourts aux subtilités du raisonnement. Elle est la voix de l'ame, comme les passions sont la voix du corps; ainsi il n'est pas étonnant que ces deux langages se contredisent si souvent. Mais pour fixer les idées dans une matière aussi importante, nous joindrons ici quelques observations avec quelques règles, tirées de Burlamaqui & de Pufendorf.

La *conscience* n'est proprement que la raison elle-même, considérée comme instruite de la règle que nous devons suivre, ou de la loi naturelle; & jugeant de la moralité de nos propres actions, & de l'obligation où nous sommes à cet égard, en les comparant avec cette règle, conformément aux idées que nous en avons.

Souvent aussi l'on prend la *conscience* pour le jugement même que nous portons sur la moralité de nos actions: jugement qui est le résultat d'un raisonnement complet, ou la conséquence que nous tirons de deux prémisses, ou disettelement exprimées, ou tacitement conçues. On compare ensemble deux propositions, dont l'une renferme la loi, & l'autre l'action dont il s'agit, & l'on en déduit une troisième, qui est le jugement que nous faisons de la qualité de notre action. Tel étoit le raisonnement de Judas. Quiconque livre à la mort un innocent, commet un crime; voilà la loi: Or, c'est ce que j'ai fait; voilà l'action. J'ai donc commis un crime; voilà la conséquence, ou le jugement que la *conscience* portoit sur l'action commise.

La *conscience* suppose donc la connoissance de la loi, & en particulier celle de la loi naturelle, qui étant la source primitive de la justice, est aussi la règle suprême de notre conduite; & comme les loix ne peuvent nous servir de règle, qu'autant qu'elles sont connues, il s'ensuit que la *conscience* devient ainsi la règle immédiate de nos actions; car il est bien évident qu'on ne peut se conformer à la loi qu'autant qu'elle est connue.

Il faut donc éclairer sa *conscience*, la consulter, & en suivre ses conseils. Éclairer sa *conscience*, en s'instruisant exactement de la volonté du Législateur & de la disposition des loix, afin d'avoir de justes idées de ce qui est ordonné, défendu ou permis, sans quoi le jugement que nous serions de nos actions seroit vicieux : connoître parfaitement l'action dont il s'agit, faire attention aux circonstances qui l'accompagnent, & aux conséquences qu'elle peut avoir ; sans quoi l'on pourroit se méprendre dans l'application des loix, dont les dispositions générales souffrent plusieurs modifications, suivant les différentes circonstances qui accompagnent nos actions ; ce qui influe nécessairement sur leur moralité & sur nos devoirs.

Nous devons faire usage de ces connoissances pour diriger notre conduite. Il faut donc, quand il est question d'agir, consulter sa *conscience*, & en suivre les conseils. C'est là une obligation indispensable ; car la *conscience* étant, pour ainsi dire, le ministre & l'interprète des volontés du Législateur, les conseils qu'elle nous donne ont toute la force & l'autorité d'une loi, & doivent produire le même effet sur nous.

On s'abuseroit donc grossièrement, si, sous prétexte que la *conscience* est la règle immédiate de nos actions, l'on croyoit que chacun peut toujours faire légitimement tout ce qu'il s'imagine que la loi permet ou ordonne. Car la *conscience* n'a quelque part à la direction des actions humaines, qu'autant qu'elle est instruite de la loi, à qui seule il appartient proprement de diriger nos actions.

Avant que de se déterminer à suivre les mouvemens de sa *conscience*, il faut examiner si l'on a les lumières & les secours nécessaires pour juger de la chose dont il s'agit ; sans quoi l'on ne peut rien entreprendre sans une témérité inexcusable & très-dangereuse.

Supposé qu'en général on ait ces lumières & ces secours nécessaires, il faut voir ensuite si l'on en a fait actuellement usage, en sorte qu'on puisse, sans un nouvel examen, se porter à ce que la *conscience* suggère.

Quand on a fait tout cela, on a fait tout ce que l'on pouvoit & ce que l'on devoit faire ; & il est moralement certain que l'on ne peut ni se tromper dans ses jugemens, ni s'égarer dans ses déterminations. Si, malgré toutes ces précautions, il arrivoit encore de se méprendre, ce seroit pour lors une faute de foiblesse, inséparable de l'humanité, & qui porteroit son excuse avec elle aux yeux du Souverain Législateur.

Nous jugeons de nos actions avant que de les faire. C'est la *conscience antécédente* ; ou après les avoir fait, c'est la *conscience subséquente*. Un homme sage doit consulter sa *conscience* avant que d'agir, pour sçavoir si ce qu'il va faire est bien ou mal : & après avoir agi, pour se confirmer dans le bon parti, s'il l'a pris, ou pour redresser son tort, s'il s'est trompé dans son premier jugement, & se précautionner contre de pareilles fautes à l'avenir.

La *conscience subséquente* est tranquille ou inquiète, suivant que le jugement que nous portons de notre conduite, après cette révision, nous absout ou nous condamne.

La *conscience* est décisive ou douteuse, suivant le degré de persuasion où l'on est au sujet de la qualité de l'action. L'on doit se porter promptement, volontiers & avec plaisir à ce qu'une *conscience* décisive ordonne. Se déclarer contre les mouvemens d'une telle *conscience*, c'est le plus haut degré de dépravation & de malice. À l'égard de la *conscience* douteuse, lorsque l'esprit demeure comme en suspens par le conflit des raisons qu'il voit de part & d'autre, & qui lui paroissent d'un poids égal, il ne faut rien négliger pour se tirer d'incertitude, & s'abstenir d'agir, tant que l'on ne sçait pas si l'on fera bien ou mal. Sans cela, on

témoigneroit un mépris indirect pour la loi, en s'exposant volontairement au hasard de la violer ; mais si l'on se trouve dans des circonstances où l'on soit nécessairement obligé de se déterminer & d'agir, il faut par une nouvelle attention, tâcher de démêler quel est le parti le plus probable, le plus sûr, & dont les conséquences soient les moins dangereuses.

Dans la *conscience scrupuleuse*, qui est produite par des difficultés légères & frivoles, qui s'élèvent dans l'esprit, quoique l'on ne voie d'ailleurs aucune bonne raison de douter ; de tels scrupules ne doivent pas nous empêcher d'agir, s'il le faut ; & l'on en sera bientôt délivré, si l'on examine la chose attentivement.

Dans la *conscience probable*, où le jugement qu'on porte n'est fondé que sur des vraisemblances, sans qu'on en puisse démontrer la certitude par des principes incontestables, quoique l'on soit bien convaincu de sa vérité ; on doit faire tout son possible pour augmenter le degré de vraisemblance de ses opinions ; & il ne faut se contenter de la probabilité, que quand on ne peut pas faire mieux.

La plus grande difficulté est pour la *conscience erronée*. La *conscience décisive* est droite ou erronée, suivant qu'elle décide bien ou mal. Celui qui croit devoir s'abstenir de la vengeance proprement dite, quoique la loi naturelle permette une légitime défense à une *conscience droite*. Celui qui pense que la loi qui veut qu'on soit fidèle à ses engagements, n'oblige pas envers des hérétiques, & que l'on peut légitimement s'en dispenser à leur égard, à une *conscience erronée*. On demande ce qu'il faut faire dans une *conscience erronée*.

Il faut toujours suivre les mouvemens de sa *conscience*, lors même qu'elle est erronée, & soit que l'erreur soit *vincible* ou *invincible*.

Cette règle peut d'abord paroître étrangère, dit Burlamaqui, puisqu'elle semble prescrire le mal ; car on ne sçauroit douter que celui qui agit suivant une *conscience erronée*, ne prenne un mauvais parti ; mais ce parti est encore moins mauvais, que si l'on se déterminoit à faire une chose que l'on est fermement persuadé être contraire à la disposition des loix ; car cela marqueroit un mépris direct du Législateur & de ses ordres, au lieu que le premier parti, quoique mauvais en soi, est cependant l'effet de la disposition louable d'obéir au Législateur, & de se conformer à sa volonté.

Mais celui qui suit les mouvemens d'une *conscience erronée* n'est excusable que lorsque l'erreur est *invincible* ; car si l'erreur est *vincible*, & que l'on se trompe sur ce qui est ordonné ou défendu, l'on pèche également, soit qu'on agisse suivant sa *conscience*, ou contre ses discours, ce qui fait voir combien on est intéressé à éclairer sa *conscience*, puisque dans le cas dont nous parlons, on est dans la triste nécessité de faire mal, quelque parti que l'on prenne.

Si l'on ne se méprend qu'au sujet d'une chose indifférente, & que l'on se soit faussement persuadé qu'elle est ordonnée ou défendue, on ne pèche alors que quand on agit contre les lumières de sa *conscience*.

En Métaphysique, on entend par la *conscience* ce que d'autres appellent *sens intime*, c'est-à-dire le sentiment intérieur qu'on a d'une chose dont on ne peut former d'idée claire & distincte. Dans ce sens, on dit que nous ne connoissons notre ame, & que nous ne sommes assurés de l'existence de nos pensées, que par la *conscience* ; c'est-à-dire par le sentiment intérieur que nous en avons, & par ce que nous sentons ce qui se passe en nous-mêmes.

Un directeur de *conscience* est celui qui conduit les ames dans les voies de la vie spirituelle ; qui lève les doutes & les scrupules d'une *conscience* timorée ou trop délicate. On appelle une *conscience cautérisée*, une *conscience* endurcie & infen-

sible aux reproches & aux remords. On dit, je mets cela sur votre *conscience*; c'est-à-dire, je vous en rends responsable devant Dieu. Cet homme n'a point de *conscience*; c'est-à-dire, il n'a ni scrupules ni remords.

**CONSCIENCE**, se dit aussi du secret du cœur. *Conscientia, animus*. Cet homme a déchargé sa *conscience*; c'est-à-dire, tout ce qu'il sçavoit, tout ce qu'il avoit sur le cœur. Il parle contre sa *conscience*; c'est-à-dire, contre sa propre connoissance, contre ce qu'il sçait. Jurer contre sa *conscience*, c'est faire un serment contre ses lumières intérieures, en dissimulant, ou en cachant les secrets sentimens du cœur.

On dit proverbialement d'un homme qui ne se fait point scrupule de choses qui devoient lui en faire, qui décide hardiment & prend le parti le plus lâche; qu'il a la *conscience* large comme la manche d'un Cordelier. Cela ne se dit que dans le style familier & en badinant. Qui n'a *conscience*, n'a rien.

**CONSCIENCE**, (EN) adv. de bonne foi, selon les loix de la justice. *Sincère, ingenuè, verè*. Je vous dis cela en *conscience*, en vérité. Ce Marchand vend les choses en *conscience*, il ne trompe point.

On dit aussi, en *conscience*, vous avez tort; pour dire, certainement cela n'est pas vrai. En *conscience*, êtes vous dans ce sentiment?

On appelle *liberté de conscience*, la liberté qu'on accorde en quelques pays aux particuliers de croire ce qu'il leur plaît, de professer la religion qu'ils jugent à propos. Un autre vain fantôme vous trompe encore sous une apparence d'équité naturelle, & avec le nom de *liberté de conscience*, nom fausseté, inconnu à toute l'antiquité chrétienne, que la seule fureur des guerres civiles, les batailles sanglantes, l'autorité légitime foulée aux pieds, & les édits arrachés par force de la main du Souverain, ont introduit en nos derniers jours.

PÉRISS.

**CONSCIENCIEUSEMENT**, adv. en conscience. *Sincère, religiosè, ex animo*. Il est rare que dans le commerce du monde, on agisse toujours *consciencieusement*. Je ne sçais si l'on n'auroit pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportés, que de se sentir *consciencieusement* poignarder par des gens dévots.

**CONSCIENCIEUX**, EUSE. ad. qui a la conscience délicate, qui se conduit suivant les règles du devoir & de la justice. *Homo integer, religiosus*. Vous pouvez vous fier à cet homme-là, il est fort *consciencieux*, fort homme de bien. Les hypocrites abandonnent souvent de petites utilités, afin de paroître *consciencieux*; mais quand il s'agit de quelque intérêt assez considérable pour hazarder leur réputation, ils ne balancent point à le faire. S. RÉAL. Les hypocrites couvrent du manteau de la religion, le parti le plus utile, quelque peu *consciencieux* qu'il puisse être. Id.

**CONSCRIPTEUR**, s. m. terme en usage dans l'Université de Paris. *Conscriptor*. On donne ce nom dans les assemblées de la Faculté de Théologie à des Docteurs qui sont chargés d'aller au bureau à la fin des délibérations, pour examiner les avis & les vérifier.

**CONSCRIT**, s. m. Terme dont on est obligé de se servir dans l'Histoire Romaine, en parlant des Sénateurs qu'on appeloit les *Peres conscrits*, dont les noms étoient écrits dans le registre, ou catalogue des Sénateurs. *Conscriptus*. Plutarque dit qu'on appela *conscrips*, ceux qui étoient ajoutés aux anciens, & que l'on créoit nouvellement; on les prenoit de l'Ordre des Chevaliers Romains. Voyez *Tite Live* au commencement de son II. Livre. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la suite, tous les Sénateurs, indistinctement, furent appelés *Peres conscrits*. *Patres conscripti*.

CONSE. Voyez CONSUS.

**CONSCÉRATEUR**, s. m. synonyme de consacrant. Celui qui consacre. *Consecrator*. Le *consécrateur*

d'un Evêque doit être accompagné de deux autres Evêques pour le moins. FLEURY. Le *Consecrateur* doit jeûner la veille de la consécration. Id.

Quoi de plus grand que d'être le *consécrateur* du corps & du sang de J. C. *Année du chrétien*, Sept. p. 275.

**CONSCÉCRATION**, action par laquelle le Prêtre qui célèbre la messe, consacre le pain & le vin. *Christi corporis effectio, consecutio, consecratio*. L'élévation de l'hostie se fait incontinent après la *consécration*, afin que le peuple l'adore. Si la substance qui demeure après la *consécration* a les mêmes dimensions & la même superficie que le pain, & si elle fait la même impression sur nos sens, comme le suppose Descartes, il s'en suit nécessairement que le pain demeure après la *consécration*. PÈRE DAN.

Il y a de grandes difficultés entre les Théologiens, touchant les paroles de la *consécration*. L'opinion la plus commune, & la plus reçue dans l'Eglise latine, est que la *consécration* du pain & du vin, consiste en ces mots: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Ambroise Catharin, qui a assisté au Concile de Trente, & Chef-Fontaine, Archevêque de Césarée, ont combattu ce sentiment par des écrits publics. Le premier a composé là-dessus deux dissertations, qui ont été imprimées à Rome en 1552, avec ses autres opuscules: dans son *Eptre dedicatoire* au Pape Jules III, il réfute assez au long les disciples de S. Thomas. De Chef-Fontaine, dans un petit ouvrage qu'il a publié sous ces titres, *de necessaria Theologiae scholasticae correctione*, qui est adressé au Pape Sixte V, prétend qu'il faut corriger sur ce sujet l'opinion commune des Théologiens de l'école, comme étant contraire au Concile de Trente, & même au texte des Evangélistes. Il cite en sa faveur, les Docteurs de Cologne, Lindanus & quelques autres Théologiens. Quoique cette opinion n'ait point été censurée par la Faculté de Théologie de Paris à laquelle le livre de l'Archevêque de Césarée fut déferé, elle n'est point reçue communément dans l'Eglise latine; mais elle est reçue de toutes les Eglises d'Orient.

Les Grecs d'aujourd'hui attribuent, au moins en partie, le changement du pain & du vin au corps & au sang de notre Seigneur, à une certaine prière qu'ils appellent *l'invocation du Saint-Esprit*. Dans cette prière ou invocation, le Prêtre demande à Dieu qu'il envoie son Saint-Esprit sur le pain & sur le vin, & que par sa présence, il les sanctifie & les change au corps & au sang de JESUS-CHRIST. Elle se fait après que le Prêtre a récité ces paroles: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*; que les mêmes grecs croient être seulement nécessaires pour la *consécration* des symboles, parce qu'elles renferment l'histoire de l'institution de ce divin sacrifice. Cette opinion est reçue généralement de toute l'Eglise grecque, qui s'est déclarée là-dessus depuis quelques années dans une confession de foi écrite en Grec vulgaire, sous le titre de *Confession orthodoxe de l'Eglise catholique & apostolique d'Orient*. L'original de ce livre se trouve en manuscrit avec les souscriptions des Evêques, dans la bibliothèque de M. l'Archevêque de Reims. Il n'y a rien de plus clair ni de plus décisif pour établir la transubstantiation, & en même-temps l'opinion des Grecs touchant la *consécration*, que des paroles qui se trouvent dans cette confession: *Le Prêtre n'a pas plutôt récité la prière qu'on appelle l'invocation du Saint-Esprit, que la transubstantiation se fait, & que le pain se change au véritable corps de JESUS-CHRIST, & le vin en son véritable sang, ne restant plus que les espèces qui paroissent*.

Cette prière, ou invocation du Saint-Esprit, dans laquelle les Grecs font consister en partie les paroles de la *consécration*, se trouve dans tous les exemplaires de leurs liturgies. Comme la liturgie Grecque est la source de toutes les liturgies des Eglises



d'Orient, aussi n'y en a-t-il aucune, en quelque langue qu'elle soit écrite, à moins qu'elle n'ait été réformée par les Latins, qui ne contiennent l'invocation du Saint-Esprit de la même manière qu'elle est dans la liturgie grecque. Les Grecs la lisent à Rome dans leur Missel. Ceux qui voudront être instruits plus à fonds de tout ce qui regarde la *consécration*, doivent consulter les notes étendus du P. Simon, sur les Opuscules de Gabriel, Archevêque de Philadelphie, qui ont été imprimées à Paris en 1671. Il traite aussi cette question dans son petit ouvrage de la *créance de l'Eglise Orientale sur la transsubstantiation*, & dans ses *remarques sur le voyage du Mont Liban*; ces deux livres ont été imprimés au même lieu.

**CONSÉCRATION.** Imposition des mains; cérémonie pour consacrer un Evêque. *Consecratio*. Toutes les cérémonies de la *consécration* représentent quels sont les devoirs & les fonctions d'un Evêque. S. LVR. La *consécration* de l'Evêque est la vraie réception. LOYSEAU.

Ce mot se dit peu, on dit vulgairement *sacre* & *sacrer*.

L'usage de consacrer à Dieu les hommes destinés à son service, & au ministère de ses temples & de ses autels, les lieux, les vases, les instrumens, les vêtemens qui y servent, est très-ancien; Dieu l'avoit ordonné dans l'ancienne Loi, & il en avoit prescrit toutes les cérémonies, comme on le voit dans l'Écriture. *Exod. XXVIII, 41. XXIX, 1, 7, 21, 29, 35. XXXII, 29. XL, 11. Lévit. VII, 30, 37. VIII, 9, 22, 31, 33. XVIII, 21. XXI, 7, 10. XXII, 2, 3. XXIII, 12. XXVII, 10, 16, 21, 28. Nomb. III, 3. VI, 5, 9, 13. VII, 1, &c. VIII, 12. XVIII, 10. Jos. VI, 24. Jug. XVI, 17. XVII, 3, 3. des Rois, XV, 13, 1. Paral. X, 10. XVIII, 11. XXII, 19, 2. Paral. II, 4. XVII, 16. XXVI, 18, 1. d'Esdr. III, 5. VIII, 23. Ecclesiast. XLIX, 9.* Dans la Loi nouvelle, quand ces *consécérations* regardent des hommes, & qu'elles se font par un Sacrement institué de JESUS-CHRIST, nous les nommons en François *Ordinations*, excepté celle des Evêques, que nous appelons *consécration*. Quand elles se font seulement par une cérémonie instituée par l'Eglise, nous les nommons *Bénédictions*; quand elles se font pour des temples, des autels, des vases, des vêtemens, nous disons *Dédicace*, *Bénédictions*. Voyez tous ces mots.

**CONSÉCRATION** s'est dit autrefois d'une cérémonie usitée à la profession des Religieuses. Cet usage a cessé dans presque toute l'Eglise depuis le treizième siècle. L'Abbaye de Ronceray en Anjou est la seule qui l'ait conservé en France. Marc Cornaro, Evêque de Padoue, au commencement du dernier siècle la voulut rétablir dans son Diocèse, & il consacra plus de deux cens Religieuses en différens Monastères. Il semble qu'elle soit encore en pratique dans l'Abbaye de S. Zacharie à Venise. En 1709, M. Poncet, Evêque d'Angers, consacra treize jeunes Professes de l'Abbaye de Ronceray. Les cérémonies de cette *Consécration* sont celles qui sont prescrites dans le *Pontifical Romain* pour la *Consécration* des Vierges. A Ronceray il y a de plus quelques usages particuliers.

**CONSÉCRATION.** L'Abbé des Fontaines s'est servi de ce mot en parlant des enfans qu'on destine à l'état monastique. On décrit à cette occasion l'abus qui régnoit alors dans l'Eglise au sujet de la *consécration* des enfans. *Olf. sur les Ecr. mod. t. 19, p. 200.*

**CONSÉCRATION** se dit aussi des cérémonies & bénédictions qui se font sur quelque chose, afin que de profane qu'elle étoit, elle devienne sainte; comme la *consécration*, ou la *dédicace* d'une Eglise. Elle se fait par un grand nombre de bénédictions, & d'aspersions dedans & dehors. L'Evêque consacrant, la parfume d'encens, & fait aux murailles plusieurs onctions avec le saint Chrême. C'est une cérémonie Episcopale.

**CONSÉCRATION**, terme de Médailles. C'est l'Apothéose d'un Empereur, sa translation & sa réception dans le ciel parmi les Dieux exprimée sur une médaille, d'un côté est la tête de l'Empereur, couronnée de laurier, & souvent voilée, & dans l'inscription on lui donne le titre de *Divus*. Au revers il y a un temple, ou un autel, ou un bucher, ou une aigle sur un globe, & qui prend son essor pour s'élever au ciel; quelquefois l'aigle est sur l'autel, ou sur un cippe. D'autres fois l'Empereur paroît dans les aits porté sur un aigle qui l'enlève au ciel; & pour inscription toujours *CONSECRATIO*. Ce sont là les types les plus ordinaires. Antonin Pie, a au revers de ses *consécérations* quelquefois la colonne Antonine. Au lieu d'une aigle les Impératrices ont un paon. Pour les honneurs rendus après la mort aux Empereurs, qui consistent à les mettre au nombre des Dieux, ils s'expliquent par le mot *Consecratio*, par celui de *Pater*, de *Divus*, & de *Deus. Deo Pio, Divus Augustus Pater. Deo & Domino caro*. Quelquefois autour des Temples & des autels on met *Memoria felix*, ou *Memoria aeterna*. Quelquefois aux Princesses. *Aeternitas*, ou *Sideribus recepta*: & du côté de la tête *Diva* & les Grecs *Θεά*. P. JOBERT.

**CONSÉCRATION** est aussi la cérémonie de l'apothéose des Empereurs & des Impératrices, Voyez **APOTHÉOSE**.

**CONSÉCRATION** des Pontifes Romains. On le faisoit descendre dans une fosse avec ses habits pontificaux, puis on couvroit la fosse d'une planche percée de plusieurs trous, alors le victime & les autres Ministres servans aux sacrifices amenoient sur la planche un taureau orné de guirlandes de fleurs, & lui enfoncoient le couteau dans la gorge, le sang qui en découloit, tomboit par les trous de la planche sur le pontife, qui s'en frottoit les yeux, le nez, les oreilles & la langue. Après cette cérémonie on le tiroit de la fosse tout couvert de sang, on le saluoit par ces paroles, *salve Pontifex*, & après lui avoir fait changer d'habits, on le conduisoit chez lui, où il y avoit un magnifique repas.

**CONSÉCUTIF**, IVE, adj. Qui suit immédiatement un autre. *Consequens, subsequens*. Il ne se dit pas des personnes, mais seulement des choses, qui se suivent immédiatement dans l'ordre du temps. On a fait cette réjouissance par trois jours *consecutifs*, c'est-à-dire, de suite. On publie les monitoires par trois brefs jours de marche *consecutifs*. On dit dans le même sens des malheurs *consecutifs*, des disgrâces *consecutives*.

**CONSÉCUTION**, s. f. terme d'Astronomie. On appelle mois de *consecution*, l'espace de temps entre deux conjonctions de la lune avec le soleil. Cet espace est de 29 jours & demi, c'est ce que les Astronomes appellent mois de *consecution*. Ils le nomment encore mois *synodique* & de progression. Ce mois est plus long que celui de propagation de deux jours & quatre heures, parce que la lune partant d'un point du Zodiaque avec le soleil, elle le devance, & après qu'elle a fait son tour, & qu'elle est revenue au même point du Zodiaque, elle n'y trouve plus le soleil qui a parcouru deux des signes, ou environ: en sorte qu'il faut encore deux jours & quatre heures à la lune pour le rattrapper.

**CONSÉCUTIVEMENT**, adv. tout de suite, immédiatement après selon l'ordre du temps. *Continenter*. Cette faute n'est pas pardonnable, il l'a faite deux ou trois fois *consecutivement*. Il a fait trois voyages *consecutivement*.

**CONSEIGNEUR**, s. m. ou plutôt **CO-SEIGNEUR**, terme de Droit, & de Coutumes. Celui qui est Seigneur conjointement avec quelque autre d'un lieu, d'une terre.

**CONSEIL**, s. m. c'est le nom qu'on donne à des af-

semblées établis par l'autorité du Souverain, pour délibérer sur les affaires importantes de l'État, ou pour juger les affaires des particuliers. *Consilium*.

Le *Conseil* du Roi est une assemblée de certaines personnes qu'il plaît au Roi d'appeler pour les consulter sur ce qui concerne l'ordre & l'administration de son Royaume.

Le *Conseil* du Roi est partagé en plusieurs séances, savoir; le *Conseil* des affaires étrangères, *Conseil* d'Etat ou *Conseil* d'enhaut; le *Conseil* des dépêches; le *Conseil* de commerce, & le *Conseil* privé, ou le *Conseil* des parties. *Conseil* des affaires étrangères, *Conseil* d'Etat, ou *Conseil* d'enhaut, c'est un *Conseil* où sont traitées les affaires d'Etat, de la paix, de la guerre & autres, dont le Roi veut prendre connoissance en personne: les Arrêts qui en viennent sont signés en commandement par un des Secrétaires d'Etat. *Consilium sanctius, secretius*.

Le *Conseil* des dépêches est l'assemblée où se portent les affaires qui concernent l'intérieur du Royaume.

Le *Conseil* des finances est celui où se traitent les affaires qui concernent les finances du Roi, tout ce qui a rapport à l'administration des finances. *Consilium regium de rebus ad ararium pertinentibus*.

Le *Conseil* de commerce est celui où se traitent les affaires qui concernent le commerce.

Le *Conseil* privé, autrement *Conseil* des parties, que dans l'usage ordinaire on appelle simplement le *Conseil*: & dont les Conseillers se nomment *Conseillers d'Etat*: c'est un *Conseil* qui se tient dans la Salle du *Conseil* par M. le Chancelier ou le Garde des Sceaux, & les jours qu'il lui plaît; & quoique le Roi n'y assiste pas, le Fauteuil de Sa Majesté y est toujours placé & demeure vide. *Regium Consilium, Regium Consistorium, Consistorianorum Comitum Senatus, ou Concilium*. La charge de Chancelier étant vacante, le Roi Louis le Grand a été une fois tenir le *Conseil* des parties. Les Conseillers d'Etat & les Maîtres des Requêtes y assistent & y opinent, quand ils sont de service: de plus, les Maîtres des Requêtes y rapportent. Les affaires qui y sont rapportées, sont des cassations d'Arrêts des Parlements & autres Cours Souveraines, ou des évocations, pour récusation d'une Jurisdiction particulière, ou d'un Parlement ou autre Jurisdiction entière; soit pour des affaires particulières de Ville à Ville, ou de particulier à particulier, que le *Conseil* évoque à soi, & dont il s'est réservé la connoissance. Louis XIV a ordonné, par l'Article I, de son Règlement du 3 Janvier 1673, que le *Conseil* d'Etat sera composé de M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, de XXI Conseillers d'Etat ordinaires, dont trois seront d'église, trois d'épée, du Contrôleur Général des Finances, des Intendants des Finances, tous ordinaires, & de douze Conseillers d'Etat, qui serviront par semestre. ETAT DE LA FRANCE, T. III, C. 5.

Ce *Conseil* est le plus nombreux: les affaires y sont décidées à la pluralité des voix; & il n'y a jamais de partage, parce qu'en cas d'égalité de suffrages, la voix de M. le Chancelier, est prépondérante.

Quand on dit Avocat, Greffier au *Conseil*, se pourvoit au *Conseil*, être à la suite du *Conseil*, &c. on entend toujours le *Conseil* des parties.

Le *Conseil* des directions, est un *Conseil* où l'on dirige les affaires des Finances, après le rapport qui a été fait en présence de M. le Chancelier, & de ceux qui composent le *Conseil* Royal. *Regium de regendo arario Consilium*. Le *Conseil* de grande direction se tient une fois toutes les semaines chez le chef du *Conseil* Royal.

CONSEIL de guerre & de marine, sont des *Conseils* secrets, que le Roi tient avec ses Ministres, pour délibérer des affaires de la guerre, tant par terre que par mer, où le Roi appelle quelquefois les Princes & les Principaux Officiers qui l'ont servi

dans les armées. *Consilium militare, navale*.

Il y a aussi en fait de marine un *Conseil* de construction, qui se fait pour délibérer sur le bâtiment & le radoub des vaisseaux. Il se tient par l'Amiral; Vice-Amiral, Chefs-d'Escadre, Lieutenans, Intendants, Commissaires Généraux, & les Capiraines des Ports.

On appelle aussi *Conseil* de guerre, l'assemblée des Chefs d'une armée, ou d'une flotte, pour délibérer sur les affaires qui se présentent selon les occasions, comme entreprise de sièges, retraires, batailles, &c. & encore l'assemblée des Officiers d'un régiment, ou d'un vaisseau, pour y juger des affaires des soldats, ou des matelots, qui ont fait quelques crimes, & dont le procès a été instruit par les Prévôts. *Consilium militare*.

Le *Grand-Conseil*, est une Jurisdiction Souveraine qui a été établie par Charles VIII, l'an 1492, en Jurisdiction particulière. *Consilium majus*. Après que le Parlement, qui étoit l'ancien *Conseil* des Rois, eût été fixé à Paris, les Rois s'établirent un nouveau *Conseil*, composé des plus grands Seigneurs du Royaume, ou de Conseillers tirés du Parlement. Ce nouveau *Conseil* fut appelé d'abord *Conseil* secret, ou *Conseil* étroit, & plus ordinairement le *Grand-Conseil*. Dans son établissement, ce n'étoit point une Jurisdiction contentieuse; il ne connoissoit que des affaires qui concernoient les finances & la guerre, mais dans la suite ce *Grand-Conseil*, pout se donner plus d'autorité évoquoit une partie des affaires, & en enlevait la connoissance au Parlement: en sorte que sous Charles VIII, les Etats assemblés requirent le Roi d'établir un *Conseil* toujours séant, où présideroit le Chancelier, pour terminer les affaires de Justice qui s'y présentoient; ainsi le *Grand* *Conseil* fut érigé en Cour Souveraine. Le Chancelier y présida jusqu'au temps de François I, qui créa une charge de Président. La compétence du *Grand-Conseil* n'étoit pas trop certaine. La résistance que fit le Parlement pour vérifier le Concordat fait entre François I & Léon X, augmenta fort la Jurisdiction du *Grand-Conseil*; car François I, pour se venger des refus du Parlement, par une Déclaration de 1517, attribua au *Grand-Conseil*, à l'exclusion du Parlement, la connoissance de tous les procès concernans les Archevêchés, Evêchés, Abbayes, &c. ce qui s'exécute encore aujourd'hui. Son pouvoir s'étend par toute la France, il connoît des contrariétés d'Arrêts, des Réglemens entre Juges Royaux, des Bénéfices Consistoriaux, & généralement de tous les Bénéfices qui sont à la nomination du Roi, excepté de ceux que le Roi confère en Régale, des Indults des Cardinaux, & du Parlement; des retrairs de biens Ecclésiastiques, & des affaires de plusieurs grands Ordres du Royaume, comme celui de Cluni, par des attributions particulières. Il est composé de huit Présidens, tous Maîtres des Requêtes, & de 54 Conseillers servant par semestre; c'est à-dire, quatre Présidens & 27 Conseillers, pour chaque semestre. M. le Chancelier y va présider quand il lui plaît. Il y a un Procureur-Général & deux Avocats Généraux. Le Procureur-Général est perpétuel, les Avocats Généraux servent par semestre. Les Présidens & Avocats Généraux commencent leurs semestres aux mois de Janvier & de Juillet, & les Conseillers les commencent aux mois d'Avril & d'Octobre. Par Edit du mois de Janvier 1738, les charges de Présidens du *Grand-Conseil* ont été supprimées, & elles sont exercées en Commissions par un Conseiller d'Etat & huit Maîtres des Requêtes. La Commission du Conseiller d'Etat dure un an, & celles des Maîtres des Requêtes ne sont que pour six mois, quatre par chaque quartier. Les Officiers du *Grand-Conseil* jouissent de plusieurs Privilèges comme les Officiers des Cours Souveraines, & notamment de ceux de Commenaux de la Maison du Roi.

Il y avoit au *Grand-Conseil* des Procureurs des

1439. Ils furent créés en titre d'office au nombre de 25 au mois de Septembre 1679. On les appelle *Avocats au Conseil*, parce qu'ils y plaident.

On appelle *Secrétaires du Conseil*, ceux qui servent au *Conseil* des finances.

Il y a aussi des *Conseils Souverains* établis en plusieurs villes pour rendre la justice, comme à Perpignan & à Colmar en Alsace, &c. qui tiennent lieu de Parlement dans les endroits où ils sont établis.

Après la mort de Louis XIV, M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, établit différents *Conseils*. M. le Duc de Bourbon, comme Chef du *Conseil* Royal, étoit chef de chacun de ces *Conseils* en particulier. M. le Duc du Maine y entroit aussi. Il y avoit outre cela dans chacun un Président, un Vice-Président en quelques-uns; plusieurs Conseillers, un Secrétaire, des Commis, dont quelques-uns avoient le titre & la fonction de premier Commis. Ces *Conseils* étoient,

**CONSEIL (LE) de la Régence**, composé de tous les Princes du Sang en âge d'y assister. Outre les Princes, il y avoit encore d'autres Conseillers Ecclésiastiques & Laïques. Les Secrétaires de ce *Conseil* étoient les Secrétaires d'Etat. Les Présidens des autres *Conseils* y entroient aussi. Généralement toutes les affaires alloient à ce *Conseil*, & elles y étoient décidées après avoir été examinées & préparées dans les autres *Conseils*.

**CONSEIL de conscience**. C'est là que s'examinent toutes les affaires qui alloient auparavant au Secrétaire d'Etat, pour les affaires Ecclésiastiques.

**CONSEIL de ou pour la guerre**, qui connoissoit de tout ce qui étoit compris dans la fonction de Secrétaire d'Etat de la guerre.

**CONSEIL des ou pour les finances**, qui étoit chargé des affaires qui alloient au Contrôleur Général & aux Intendants des finances.

**CONSEIL de ou pour la marine**. Il n'avoit que ce qui regarde la marine.

**CONSEIL pour les affaires du dedans du Royaume**. Son nom fait connoître quelles affaires on y traitoit.

**CONSEIL pour les affaires étrangères**. Il connoissoit des affaires qui alloient au Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

**CONSEIL du commerce**. Ce *Conseil* a été établi après les autres; & comme le commerce a un rapport nécessaire avec les finances & avec la marine, le chef de ce *Conseil* étoit le même que celui du *Conseil* des finances, & le Président du *Conseil* de marine étoit Président de ce *Conseil* de commerce.

Les expéditions de ces *Conseils* étoient rédigées par le Secrétaire de chaque *Conseil*, & signées par le Président & par le Conseiller qui avoit rapporté l'affaire. Quoique nous employions ici le terme de Conseiller, pour distinguer des Présidens ceux qui étoient après eux, on ne s'en servoit point dans l'usage ordinaire: car on ne disoit point, M. tel est Conseiller du *Conseil* de la Régence, ou du *Conseil* de la guerre, &c. mais simplement, M. tel est du *Conseil* de la Régence, du *Conseil* de la guerre, du *Conseil* des finances, &c. Il n'en étoit pas de même des Présidens.

Tous ces *Conseils* ne subsistent plus, ou ont changé de forme depuis la majorité du Roi.

Il y a aussi un *Conseil* de conscience, dans lequel on examinoit ce qui avoit rapport à l'Eglise & à la Religion: il fut supprimé en 1718.

**CONSEIL de ville** est l'assemblée de plusieurs Conseillers qui assistent les Prévôt des Marchands & Echevins à régler les affaires générales & importantes de la ville. *Consilium urbanum*. Ils sont au nombre de 25, & ils ne se mêlent point de la Police particulière.

On appelle, dans les Sièges de Justice, la *Chambre du Conseil*, celle où l'on rapporte les procès par écrit. *Cubiculum Consilii*. Et on appelle un *appointement au Conseil*, un appointement qui

se donne sur une appellation verbale dans une audience après une plaidoirie.

On dit aussi, le premier, le second *Conseil*, la première ou seconde partie des Juges, dont le Président prend les avis, & souvent à diverses reprises.

On appelle le *Conseil des Princes*, des *grands Seigneurs* & des *Communautés*, l'assemblée de leurs Intendants, Avocats & Procureurs, pour régler les affaires de leur Maison, & l'administration de leurs revenus.

**CONSEIL aulique**. Tribunal créé par l'Empereur, qui tient ses séances à Vienne, composé d'un Président, d'un Vice-Président que l'Electeur de Mayence présente, & de 18 Conseillers, dont six Protestans. Il connoît de toutes causes civiles entre les Princes & les particuliers de l'Empire; mais il finit avec la vie de l'Empereur, au lieu que la Chambre Impériale subsiste pendant la vacance de l'Empire.

**CONSEIL des rétentions**. C'est dans l'Ordre de Malte un *Conseil* qui se forme pour terminer les affaires qu'on n'a pas pu régler dans le Chapitre général. Outre ce *Conseil* provisoire, il y a toujours à Malte quatre *Conseils*; l'ordinaire, le complet, le secret & le criminel. Voyez l'abbé de Vertot, dans son *Histoire de Malte*, tome V, page 163, de l'édition in-12.

**CONSEIL** se dit aussi d'une simple Consultation d'Avocats, de Médecins. Il faut aller au *Conseil*, appeler du *Conseil*. J'en veux communiquer à mon *conseil*. Les consultations d'Avocats commencent toutes ainsi: Le *Conseil* soussigné qui a vu, &c.

**CONSEIL** signifie quelquefois un Avocat nommé par le Juge, pour servir de *conseil* à quelqu'un dans les affaires, & sans l'assistance duquel il ne peut tenter de procès.

**CONSEIL** considéré comme présentant à l'esprit la même idée générale qu'avertissement & avis, c'est-à-dire l'action d'instruire quelqu'un d'une chose qu'il lui importe de faire ou de savoir actuellement, est une instruction relative à ce qu'on doit faire ou ne pas faire. *Consilium*.

Le but de l'avertissement, dit M. l'abbé Girard, est précisément d'instruire; il se fait pour nous apprendre certaines choses qu'on ne veut pas que nous ignorions, ou que nous négligions.

L'avis & le *conseil* ont aussi pour but l'instruction, mais avec un rapport plus marqué à une conséquence de conduite, se donnant dans la vue de faire agir ou parler; avec cette différence que l'avis ne renferme dans sa signification, aucune idée accessoire de supériorité, soit d'état, soit de génie; au lieu que le *conseil* emporte avec lui du moins une de ces deux idées de supériorité, & quelquefois toutes les deux ensemble.

Malgré cette remarque de M. l'abbé Girard, il semble qu'on dit très-bien d'un supérieur, qu'il donne des avis à son inférieur.

Le *conseil* devant conduire, il doit être sage & sincère. Les pères & les mères ont soin de donner des *conseils* à leurs enfans avant que de les produire dans le monde. La vanité toujours choquée du ton de maître, empêche de faire aucune distinction entre la sagesse du *conseil* & l'impertinence de la manière dont il est donné, en sorte que tout n'aboutit qu'à faire mépriser le *conseil*, & rendre le conseiller odieux.

Le *conseil* considéré comme une raison capable de faire impression sur l'esprit d'un homme, & de le porter à faire ou à ne pas faire quelque chose, est opposé à loi, précepte, commandement; & pour commander, il faut avoir autorité; pour donner *conseil*, il suffit d'être sage & éclairé. Les anciens disoient en ce sens, que c'est aux jeunes gens à faire la guerre, & aux vieillards à donner *conseil*. *Consilia senum, hastas juvenum esse*. Il y a des gens qui sont ennemis de tous les *conseils* qu'ils ne

ne donnent pas. S. EVR. Il ne faut pas même rejeter tous les mauvais *conseils*, de peur de rebuter ceux qui en pourroient donner de bons. ID. Cromwel ne laissoit rien à faire à la fortune de ce qu'il lui pouvoit ôter par *conseil* ou par prévoyance. FLÉCH. Le Prince doit prendre garde à ne se rendre pas trop farouche sur les *conseils* qu'on lui donne. S. EVR. On ne doit risquer des *conseils* & des avertissemens qu'avec beaucoup de circonspection. ID. La pauvreté ne donne que de mauvais *conseils*. FLÉCH. Ne donnez pas vos *conseils* comme une loi que vous imposez. S. EVR. Il faut autant de discrétion pour donner *conseil*, que de docilité pour le recevoir. S. EVR.

On dit qu'une femme prend *conseil* de son miroir pour se bien mettre.

CONSEIL signifie quelquefois résolution. Le *conseil* en est pris, c'est-à-dire, l'affaire est conclue, arrêtée. Un bon Capitaine doit prendre *conseil* sur le champ: ce que les Latins appeloient, *in arenâ*.

On attribue le *conseil* aux choses inanimées & aux passions, & on appelle *conseils*, les mouvemens qu'elles excitent dans l'ame. Il suivoit toujours les *conseils* de l'avarice. Il n'a pris *conseil* que de son amour.

*Il faut se contenter de sa condition,  
Aux conseils de l'amour & de l'ambition  
Nous devons fermer les oreilles.*

En parlant des décrets de la Providence, on dit les *conseils* de Dieu. Les *conseils* de Dieu sont impénétrables. Notre destinée est résolue de toute éternité dans le *conseil* de Dieu; nous nous tourmentons en vain, nous n'en changerons point les arrêts. S. EVR. Il ne faut point censurer la conduite de la Providence, ni pénétrer ses *conseils*. CLAUD.

On appelle *conseils* évangéliques, certains *conseils* que l'Évangile propose pour une plus grande perfection. Ce sont des actions excellentes que J. C. nous a proposées, & auxquelles il a exhorté, sans imposer aucune obligation de les pratiquer. Ainsi la différence qu'il y a entre les *préceptes* & les *conseils* de l'Évangile consiste en ce que les *préceptes* sont d'obligation par eux-mêmes: on ne peut jamais être sauvé sans les accomplir, en quel qu'état qu'on se trouve; mais on peut être sauvé sans pratiquer les *conseils* de l'Évangile: ils ne sont d'obligation que pour ceux qui sont engagés par vœu à les suivre.

Les *conseils* que JESUS-CHRIST donne aux hommes en général, dit l'Abbé de la Trappe, lui sont devenus par sa vocation des *préceptes* indispensables. Dom Masson, Général des Chartreux, dans sa *réponse*, pag. 135, dit que cette proposition n'est ni véritable, ni soutenable; que la Profession religieuse ne change point la qualité des *conseils* de l'Évangile, si ce n'est en ce qui est essentiel au vœu de la Religion, qui est devenu d'obligation au Religieux par la force de son vœu.

CONSEIL se dit aussi en ces phrases: La nuit porte *conseil*; pour dire, qu'il faut rêver à une affaire avant que de l'entreprendre. On dit aussi, qu'un homme ne prend *conseil* que de sa tête; pour dire, qu'il ne demande *conseil* à personne. On disoit en ce sens de la mule du Roi Louis XI, qu'elle étoit bien forte, qu'elle portoit le Roi & tout son *conseil*. On dit aussi, à nouvelles affaires, nouveaux *conseils*; pour dire, qu'il faut se déterminer selon les conjonctures. On dit aussi, qu'un homme a bientôt assemblé son *conseil*; pour dire, qu'il est prompt à prendre ses résolutions.

CONSEILLER, ÈRE. s. C'est en général celui ou celle qui donne conseil. *Consiliarius, consiliator, consiliatrix*. On le dit aussi figurément des passions & des choses qui servent à régler l'esprit & le cœur. Vous êtes un bon, un mauvais *conseiller*. La colère, la nécessité sont de mauvaises *con-*

Tome II.

*seillères*. A l'étude des langues, le prince des Asturies joignit celle de l'histoire, la sage *conseillère* des Princes & des Rois. MONGIN.

Le Roi a des *Conseillers* auprès de sa personne, pour l'aider dans le gouvernement de l'État. Plusieurs, sans être auprès du Roi directement, portent le titre de *Conseillers* du Roi, comme ceux qui sont auprès des Juges royaux. Quelques-uns même, sans faire aucune fonction de judicature, prennent ce titre. Il n'y a pas jusqu'aux Notaires, qui prennent maintenant la qualité de *Conseillers-Notaires* & Garde-notes du Roi. On a expédié plusieurs brevets de *Conseillers*, Aumôniers & Prédicateurs ordinaires du Roi, à des gens qui n'ont jamais fait cette fonction. *Regis Consiliarius, Regi à consiliis*.

Le titre de *Conseiller* d'État, de *Conseiller* du Roi en tous ses conseils se donnent particulièrement aux Ministres, Secrétaires d'État & autres personnes considérables qu'il plaît au Roi d'appeler auprès de sa personne pour les consulter. Voyez CONSEIL du Roi. *Regi sanctioribus à consiliis*. *Conseiller* au Conseil royal, celui qui a entrée au Conseil royal des Finances. Un *Conseiller* d'État ne doit être ni de ces gens hardis qui hasardent trop, ni de ces timides qui s'allarment de tout. S. EVR. Le Prince doit autoriser lui-même par des manières humaines la sage liberté de ses *Conseillers*. ID.

CONSEILLER se dit aussi particulièrement des Juges établis pour l'administration de la Justice, dans une compagnie réglée. A Paris, & dans tout le ressort du Parlement, *Conseiller* en la Cour, signifie absolument un *Conseiller* au Parlement de Paris. Cette qualification doit se prendre relativement au pays. *Supremæ Curie, in Supremâ Curia Senator*.

Au temps du premier établissement du Parlement, on appeloit les *Conseillers*, *Maîtres du Parlement*. Dans une Ordonnance de l'an 1321, il y a une défense aux *Maîtres* de desmembrer de la ville, sans la permission du Souverain: c'est-à-dire, du premier Président. PASQ. Les *Conseillers* de la Chambre des Comptes ont encore conservé le nom de *Maîtres*. Un *Conseiller* aux Enquêtes, à la Grand'Chambre, à la Cour des Aides, au Grand-Conseil, à la Cour des Monnoies. Les *Conseillers* au Parlement ont été distingués en Jugeurs ou Regardeurs des Enquêtes, & Enquêteurs ou Rapporteurs, aussi-bien que ceux des autres corps, comme les *Olim* en font foi, & M. de la Mare le prouve dans son *Traité de la Police*, L. I, T. XI, c. 3.

On le dit encore des Præsidaux & Sièges royaux. *Præsidualis Curie Senator*. *Conseiller* au Châtelet, au Bailliage du Palais, aux Eaux & Forêts, au Trésor, à l'Élection. *Conseillers* de ville, &c.

On divise encore les *Conseillers* en *Conseillers* d'Église, qui sont Ecclésiastiques, & en *Conseillers* laïques, qui sont les séculiers. Les *Conseillers* Ecclésiastiques sont appelés communément *Conseillers-clercs*. Charles IX. par un Edit de 1573, créa un Office de *Conseiller-clerc* dans tous les Sièges Præsidaux du Royaume; afin qu'en qualité d'Ecclésiastique il tint la main à ce que les droits de l'Église ne fussent point usurpés. Les *Conseillers-clercs* jouissent du revenu de leurs bénéfices, quoiqu'ils ne résident pas, parce qu'ils rendent service à l'Église par l'exercice de leur charge, en conservant ses droits, & en veillant à ses intérêts. Les *Conseillers-clercs* n'assistent point aux procès criminels. Il y a quatre anciennes charges de *Conseillers-clercs* au Châtelet, qui dans la suite se sont trouvées remplies par des laïques. La Roche Flavin observe que la même chose étoit arrivée au Parlement; que néanmoins ces Charges n'ont été cassées par aucun Edit; mais qu'autrefois de simples Clercs y ont été admis trop facilement; & qu'ils les ont fait passer insensiblement dans l'état laïque, en se mariant au préjudice du serment qu'ils avoient fait à leur réception, de



prendre les Ordres dans l'année. Lors de la création des Præsidiaux, l'on ne pensa point à y mettre des Cleres. Le Clergé s'en plaint; ses remontrances réitérées donnèrent lieu aux Edits de création de deux *Conseillers-cleres* en chaque Prædial, du mois d'Août 1573, & Décembre 1635.

☞ On appelle *Conseiller d'honneur*, celui qui sans être, ni avoir été titulaire d'un office de *Conseiller*, a entrée & voix délibérative dans une Cour Souveraine, une séance distinguée au dessus de tous les *Conseillers* titulaires. Les *Conseillers* d'honneur ne rapportent point, & n'ont aucune part aux epices.

☞ Le *Conseiller d'honneur* n'est celui à la dignité duquel le titre & la fonction de *Conseiller* d'honneur sont attachés. Il y en a d'autres qui ne le sont qu'en vertu d'un brevet du Prince. L'Archévêque de Paris est *Conseiller* nê au Parlement. *Speciali quodam munere & officii jure Senator.*

☞ *CONSEILLER honoraire*, celui qui après 20 ans d'exercice, vend sa charge, & obtient des Lettres de vétérance qui lui donnent entrée, séance & voix délibérative dans la compagnie, sans pouvoir cependant rapporter ni participer aux émolumens. *Senator honorarius.*

*CONSEILLER*. C'est aussi un titre qu'on donne à dix Seigneurs Vénitiens, qui, conjointement avec le Doge, représentent le Corps de la République de Venise. On les appelle *Conseillers de la Seigneurie*.

*CONSEILLER Pensionnaire*. C'est ainsi qu'on appelle, dans la plupart des villes de Flandre & des Pays-bas, un gradué qui fait le rapport des procès & donne son avis aux Echevins & Officiers municipaux qui, dans ce pays, jugent les affaires en première instance. Le *Conseiller* Pensionnaire n'a que la voix consultative, & les Juges peuvent prononcer contre son avis.

*CONSEILLERS*, en termes de commerce, s'entend des Marchands établis dans les villes où les diverses nations de l'Europe ont des Consuls, & qui sont choisis pour les assister de leurs conseils.

On dit à ceux qui se mêlent de donner conseil sans qu'on le leur demande, que les *Conseillers* n'ont point de gages.

On dit, en termes burlesques & précieux, le *Conseiller des grâces*; pour dire, un miroir. MOL. On l'appelle aussi le *conseiller muet* dont les Dames se servent. LA FONT.

*CONSEILLER*, v. a. donner conseil. *Voyez* CONSEIL. *Consilium dare alicui, aliquem consilio juvare.* Nous ne nous contentons pas d'ordinaire de *conseiller* nos amis, nous prétendons les régler. S. RÉAL. Il y a encore plus de gens qui *conseillent*, que de gens disposés à suivre les conseils qu'on leur donne. AB. Il est dangereux de *conseiller* les Grands. VAUG. Si ta religion est bonne, elle ne t'aurait pas *conseillé* une méchante action, dit le Maréchal de Maignon à un Protestant convaincu d'avoir voulu l'assassiner. CAIL. Alcibiade crut que conduit & *conseillé* par l'amour, il pouvoit tout entreprendre. VILL.

*Aimez qu'on vous conseille, & non pas qu'on vous loue.*

☞ *CONSEILLER (SE)* à quelqu'un, expression un peu surannée; pour dire, prendre ou suivre les conseils de quelqu'un. *Aliquem in consilium advocare, in consilio habere.*

*CONSEILLÉ*, éf, part. *Consilio adjutus, fretus.*

*CONSEILLERE*, f. f. se dit dans les Communautés de filles, de celles qui composent le Conseil de la Supérieure, comme chez les Miramiones. Quand on est reçue, on passe un contrat entre celle qui est reçue, la Supérieure & ses *Conseilleres*. P. HÉLVOT, T. VIII, p. 231.

*CONSENS*, f. m. terme de Banquier, & de Chancellerie Romaine. Le jour du *consens* est le jour que la résignation d'un Bénéfice est admise en Cour de Rome, & que le correspondant du Banquier a rempli, & signé la procuration qui lui a été envoyée

avec le serment accoutumé, dont il est fait mention sur les dos du titre qu'on expédie en conséquence. *Dies quo transcripta in alterum Beneficii Ecclesiastici possessio admittitur.*

☞ Le *consens*, *consensus*, est proprement la note qui est délivrée à la Chancellerie Romaine, portant qu'un tel Procureur constitué par la procuration *ad resignandum*, a l'expédition de la présente signature, & que l'original de la procuration est demeuré à la Chancellerie ou à la Chambre Apostolique. Formalité introduite pour obvier aux fraudes occasionnées par les petites dates.

*CONSENTANT*, ANTE, adj. terme de pratique. Qui agréé une chose, qui consent. *Consentiens*. Les contrats ne se font point, les mariages ne se célèbrent point, que les parties n'en soient *consentantes*. J'ai joui dix ans de cette terre, un tel le voyant & *consentant*, j'ai ma prescription acquise contre lui par la Coutume.

☞ *CONSETEMENT*, f. m. Acte par lequel on agréé & l'on permet ce que les autres veulent. *Voyez* CONSENTIR. Le *consentement* se demande aux personnes intéressées; la *permission* au supérieur; l'*agrément* à celui qui a inspection sur la chose dont il s'agit. *Consensus, consensio.*

☞ En style de Palais, le *consentement* est le concours mutuel de la volonté des parties sur un fait dont elles ont connoissance & qu'elles approuvent. Un testament ou un contrat de mariage fait par un *consentement* extorqué de force, est nul. L'élection de ce Magistrat s'est faite du *consentement* de toute l'Assemblée. *Unanimi omnium consensu, omnibus assentientibus.* Point de contrat sans le *consentement* des parties. Les Moines ne sortent qu'avec la *permission* du Supérieur. Pour acquérir une charge à la Cour, il faut l'agrément du Roi.

☞ *CONSETEMENT* se dit aussi en logique & en morale pour acquiescement. *Assensus*. L'ame ne peut refuser son *consentement* à tout ce qui paroît revêtu du caractère de l'évidence. On doit peu estimer le *consentement* téméraire d'une multitude, qui suit plutôt ses intérêts que ses lumières dans le choix des opinions.

☞ Le *consentement* est exprès ou tacite, ou présumé ou supposé. Le *consentement* universel de l'Eglise est une preuve de la vérité de notre foi.

☞ *CONSETEMENT*, terme de Médecine. *Voyez* SYMPATHIE.

☞ *CONSENTES*, f. m. pl. terme de Mythologie. Les Romains appeloient ainsi des Dieux du premier ordre, mais dont les noms étoient cachés & inconnus. *Consentes*. Les inscriptions nous apprennent que parmi les *consentes* il y avoit non-seulement des Dieux, mais aussi des Déeses. Varron dans Arnobe, L. III, dit que ce nom venoit des Etruriens, qui les appeloient aussi *complices*; mais on est partagé sur la raison qui leur fit donner ce nom, & sur son origine & sa signification. Quelques-uns veulent que *consentes* soit la même chose que *consentientes*, & qu'ils ont été ainsi nommés, parce qu'ils étoient toujours d'accord dans ce qu'ils promettoient tous de concert. D'autres prétendent que *consentes* est la même chose que *consulentes*, & que la raison qui leur fit donner ce nom, est qu'ils étoient les *Conseillers* de Jupiter. Varron le dit en effet dans Arnobe; mais il apporte une autre raison de ce nom, c'est, dit-il, qu'ils naissoient & qu'ils mouraient ensemble, *quod una oriuntur, & occidunt una*. Junius croit que ce nom vient de l'ancien verbe *conso, confis*, qui signifioit la même chose que *consulo*. Il y avoit douze Divinités *consentes*, six Dieux & six Déeses; & Varron dit qu'ils avoient peu de pitié, *miserationis parcissima*. On dit communément que ces Dieux *consentes* étoient ceux qu'Ennius a renfermés dans ces deux vers,

*Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo;*

que ces douze Divinités présidoient chacune à un mois de l'année, ainsi qu'il est marqué dans un ancien Calendrier des Pay sans Romains, qui se voit sur un marbre au Palais Farnesé. Mais comment ignoroit-on les noms des Dieux *consentes*? Comment étoit-il défendu de les savoir, si c'étoient là leurs noms? Comment Jupiter se trouve-t-il parmi les Conseillers de Jupiter? Scaliger sur Festus remarque que les Dieux *consentes* étoient des Dieux de familles. Voyez aussi Vigenère sur Tite-Live.

Il y avoit encore douze Divinités que les anciens reconnoissoient pour celles qui avoient le soin particulier des choses nécessaires à une vie tranquille & heureuse. Jupiter & la Terre étoient révéérés comme les Protecteurs de tout ce qui est à notre usage. Le Soleil & la Lune, comme les modérateurs des temps: Ceres & Bacchus, comme les dispensateurs du boire & du manger: Bacchus & Flore, comme les conservateurs des fruits & des fleurs: Minerve & Mercure, comme les protecteurs des Beaux-Arts qui perfectionnent l'esprit, & du Commerce qui entretient & augmente les richesses; & enfin, Venus & le succès, comme les auteurs de notre bonheur & de notre joye, par le don d'une nombreuse lignée & par l'accomplissement de nos vœux.

Les Grecs joignirent à ces douze Divinités Alexandre-le-Grand, comme le Dieu des conquêtes; mais il ne fut pas reconnu par les Romains qui avoient transporté les douze autres de Grèce en Italie, où ils étoient adorés dans un Temple commun qui leur avoit été consacré à Pise.

**CONSENTIES**, ou **CONSENTIENNES**, adj. pris substantivement, terme de Mythologie. *Consentia*. Fêtes à l'honneur des Dieux *consentes*; fêtes, dit Festus, instituées par le consentement de plusieurs personnes, c'est-à-dire, selon Scaliger, de toute une famille: car cet auteur, dans ses Notes sur le mot de Festus, prétend que les Dieux *consentes* étoient des Dieux que chaque famille se choisissoit, & les Fêtes *consentiennes*, les fêtes & sacrifices que chaque famille leur faisoit; car, outre les Dieux généraux, & les fêtes publiques, chaque famille avoit ses Dieux tutélaires, ses patrons, ses fêtes & ses sacrifices particuliers.

**CONSENTIR**, v. n. c'est agréer & promettre ce que les autres veulent. *Assentire*, *assentiri*. Les mots *consentir*, *acquiescer*, *adhérer*, *tomber d'accord*, sont souvent très-synonymes dans la bouche de ceux qui s'en servent. Mais il semble que le mot de *consentir* suppose un peu de supériorité; que celui d'*acquiescer* emporte un peu de soumission; qu'il entre dans l'idée d'*adhérer* un peu de complaisance; & que *tomber d'accord* marque un peu d'iversion pour la dispute. Les parens *consentent* à l'établissement de leurs enfans. Les parens *acquiescent* au jugement d'un arbitre. Les amans *adhèrent* aux caprices de leurs maîtresses. Les bonnes-gens *tombent d'accord* de tout. M. l'Abbé GIRARD. On s'oppose aux choses auxquelles on ne veut pas *consentir*.

C'est une maxime de Droit. Qui se tait, semble *consentir*. c'est là-dessus qu'est fondée la prescription, la tacite réconduction. Dans les contrats de mariage, on met toujours cette clause, si Dieu & notre Mere la Sainte Eglise y *consentent*.

**CONSENTIR** est un verbe neutre qui régit le datif. Je *consens* à votre demande, à donner, &c. On ne dit point *consentir* quelque chose, mais à quelque chose.

Il est vrai qu'on viole cette règle au barreau où l'on dit à l'actif *consentir* une vente, *consentir* l'adjudication d'une terre, &c. Mais, dit Voltaire, le style du barreau est celui des barbarismes.

**CONSENTI**, IE. part. Il n'a d'usage qu'au Palais. *Pactus*, a, um. Appointement *consenti* par les parties.

**CONSEQUÉMENT**, adv. qui se prend dans différentes significations. Quelquefois il sert à marquer la suite des idées liées les unes avec les autres, la juste liaison des propositions les unes avec les au-

tres. C'est dans ce sens qu'on dit qu'un homme raisonne *conséquemment*. Voyez LIAISON.

Quelquefois il sert à marquer la conformité de l'action avec la cause qui nous fait agir. C'est dans ce sens qu'on dit qu'un homme parle, agit *conséquemment*; pour dire, conséquemment à ses vues, à ses principes. Voyez CONFORMITÉ.

Quelquefois il signifie, par une suite raisonnable & nécessaire. Si je me porte héritier pur & simple, je serai *conséquemment* chargé des dettes de la succession. *Consequenter*.

**CONSEQUENCE**, f. f. conclusion, signifie en général une dépendance d'idées, dont l'une est la suite de l'autre. *Consecutio*, *consequentia*. La plupart des gens sont plus portés à acquiescer à des preuves de sentiment, qu'à suivre le fil d'un infinite de *conséquences* enchaînées avec méthode. BAYL. Un dogme si abstrait ne peut être compris que par un esprit accoutumé à suivre un raisonnement de *conséquence* en *conséquence*. S. EVR.

**CONSEQUENCE** se dit en Philosophie dans une signification plus étroite, pour marquer la liaison d'une proposition avec les prémisses dont on l'a tirée: d'où il est évident qu'il n'est pas nécessaire que les prémisses soient vraies, pour que la *conséquence* soit bonne, parce qu'elle peut être très-bien tirée de propositions fausses. Or, la *conséquence* n'est que la liaison de la proposition déduite avec celles dont elle est déduite. Ainsi il y a liaison, ou il n'y en a point, c'est-à-dire, que la *conséquence* est bien ou mal déduite; & dans ce cas on l'accorde, ou on la nie, mais on ne la distingue point. Il est évident encore que la *conséquence* est bonne ou mauvaise, mais qu'on ne peut pas dire qu'elle est vraie ou fautive. Voyez CONSÉQUENT, CONCLUSION, SYLLOGISME.

**CONSEQUENCE** se dit encore de la suite des choses des suites qu'une action ou une chose peut avoir. C'est par la raison que l'homme voit les *conséquences*. *Per rationem homo consequentia cernit*. Cicéron entend qu'à l'aide de la raison l'homme découvre la suite des choses. Cette chose peut avoir d'êtres inges *conséquences*. *Ex eâ re consequi, nasci possunt*. Exemple d'une dangereuse *conséquence*. On dit dans ce sens qu'une chose tireroit à *conséquence*, pour dire, qu'il seroit à craindre que d'autres ne s'en prévalussent.

**CONSEQUENCE** se dit aussi dans le sens de considération. *Gravis*, *magni momenti*, *ponderis*. Ainsi l'on dit un homme de *conséquence*, de peu de *conséquence*. Un emploi, une place de *conséquence*. Une affaire de nulle *conséquence*. Une terre de *conséquence*.

**CONSEQUENCE**, (SANS) façon de parler adverbiale, dont on se sert en divers sens. On le dit quelquefois pour marquer qu'il ne faut pas prendre à la rigueur ce que dit ou fait quelqu'un accoutumé à dire ou à faire ce qui lui plaît, sans aucun inconvénient; qu'il ne faut pas se formaliser des libertés qu'il prend. Tout ce qu'il vous dit est sans *conséquence*, vous ne devez pas vous en fâcher.

En matières de galanterie, quand on dit qu'un homme est sans *conséquence*: on entend que son âge & sa réputation le mettent à couvert de tout soupçon.

Dans le discours ordinaire, un homme sans *conséquence*, est celui qui mérite si peu de considération, qu'on ne doit pas prendre garde à ses discours.

On le dit aussi en parlant de certains privilèges qui sont tellement attachés à certaines personnes, que les autres ne peuvent pas se prévaloir de ce qu'on fait pour elles. Les honneurs qu'on lui a rendus dans telle occasion, sont sans *conséquence* pour d'autres.

On dit qu'une grace est sans *conséquence*; pour dire, qu'elle ne doit pas être prise pour exemple. *Exemplum ex aliqua re sumere, capere*.

**CONSEQUENCE**, (EN) Autre façon de parler adverbiale, qui signifie par une suite nécessaire, naturelle. Comme la matière n'agit qu'en *conséquence* des

loix que Dieu a établies, il en connoît tous les effets. On dit aussi, j'ai reçu votre lettre, & j'agirai en *consequence*, ou avec un régime, en *consequence* de ce que vous me mandez, en *consequence* de vos ordres; pour dire, conformément.

**CONSEQUENT**, f. m. ou adj. pris substantivement, terme de Logique, par lequel on désigne la seconde partie d'un argument appelé enthymème. *Consequent*. Un enthymème est composé de deux propositions, dont la première s'appelle *antécédent*, & la seconde *consequent*. C'est la proposition qu'on déduit ou qu'on infère de l'antécédent, des prémisses d'un raisonnement.

Il ne faut pas confondre *consequent* & *consequence*. Le *consequent* est la proposition déduite de l'antécédent, prise matériellement ou absolument. La *consequence* est la liaison du *consequent* avec l'antécédent. Dieu est infiniment parfait; donc il est infiniment bon. Si je considère cette proposition, Dieu est infiniment bon, simplement selon la chose qu'elle exprime, c'est un *consequent*: Si je la considère en tant qu'on la conclut de celle-ci, Dieu est infiniment parfait, en tant qu'elle exprime la liaison qui se trouve entre ces deux propositions; c'est une *consequence*.

Le **CONSEQUENT** peut être vrai, quoique la *consequence* soit mauvaise. Si je dis, par exemple, tout cercle est une figure; donc il est rond, ce *consequent* donc il est rond, est vrai, puisque le cercle est une figure ronde; mais la *consequence* est mauvaise, c'est-à-dire, qu'il n'y a point de liaison entre le *consequent* & l'antécédent; c'est-à-dire, de ce que le cercle est une figure; on ne peut pas inférer que ce soit une figure ronde. Voyez **CONSEQUENCE**.

On distingue le *consequent* lorsqu'il est équivoque, & susceptible de deux sens dans l'un desquels il est vrai, & faux dans l'autre. Dans le sens vrai du *consequent*, on accorde la *consequence*, c'est-à-dire, qu'on convient. Le *consequent* est bien déduit de l'antécédent en le prenant dans tel sens: dans le sens faux du *consequent*, on nie la *consequence*, c'est-à-dire, on nie qu'il y ait *consequence* ou liaison entre l'antécédent & le *consequent*, entendu dans tel sens; mais on ne distingue jamais la *consequence*, parce qu'il y a liaison entre l'antécédent & la *consequence*, où il n'y en a point. Dans le premier cas la *consequence* est bonne; dans le second elle est mauvaise; mais on ne doit pas dire qu'elle est vraie ou fautive.

**CONSEQUENT**, en termes de Mathématiques, signifie le second terme d'une raison, d'un rapport. Dans le rapport de *b* à *c*, la grandeur *c* est le *consequent*. Voyez **RAPPORT**, **RAISON**, &c.

**CONSEQUENT**, **ENTE**, adj. qui agit, qui raisonne conséquemment, avec justesse. Les Poètes ne sont pas toujours fort *consequens*: ils disent le pour & le contre, selon que l'imagination le leur présente; & comme ils ne pensent pas d'ordinaire par principes, il ne faut pas s'étonner s'ils se condamnent quelquefois eux-mêmes, sans s'en appercevoir. M. DE LA MOTTE. *Disc. sur Homere*. M. l'Abbe Houtteville, dans l'éloquent discours qui précède son *Traité de la Religion Chrétienne*, prouve par les faits, parle en ces termes de l'Apôtre Saint Paul: à juger de lui par ses ouvrages, c'étoit un génie supérieur, vif, solide, *consequent*, & lumineux. Prenant toujours le plus haut point de vue, il s'élevoit jusqu'aux premières vérités. De-là toutes leurs suites, toutes leurs branches se montroient à lui, rangées comme par ordre, & personne aussi n'a jamais si bien fait voir les conclusions renfermées dans leurs principes. On peut voir par ces deux exemples cités avec un peu d'étendue, quelle est la signification & la force du terme *consequent*, qui paroît heureusement inventé. Si Descartes se trompa, ce fut au moins avec méthode & avec un esprit *consequent*. On appelle esprit géométrique, l'esprit méthodique & *consequent*. *Lettres Philosophiques*. Pour suivre Descartes & Newton, il faut un esprit préparé par des connoissances préliminaires, qui ne

font pas communes, un esprit pénétrant, judicieux, *consequent*, qui n'a pas été donné à tout le monde. *Obj. sur les Ecr. mod. t. 13, p. 140*. Ce *consequent*, esprit *consequent*, est une expression très-juste & très-usitée. *Le Préjervatif, ou Critique des Observations sur les Ecris mod. p. 18*.

**CONSEQUENT**, (PAR) adv. donc, conséquemment, par une suite nécessaire, ou raisonnable. *Idem, igitur, atque adeo, ob eam rem, itaque*. Le soleil eclaire, par *consequent* il est jour. Si l'on agit bien dans les affaires publiques, on offenserá les hommes: si l'on y agit mal, on offenserá Dieu, & par *consequent* on ne s'en doit point mêler. PORT-R.

Cette façon de parler adverbiale se met quelquefois absolument dans la conversation, & alors on sous-entend la conclusion qui résulte naturellement de la première proposition. Vous m'avez donné votre parole, & par *consequent*; pour dire, & par *consequent* vous êtes obligé de la tenir. **ACAD. FR.** Mauvaise locution.

**CONSERANS** ou **COUSERANS**. (LE) Contrée de France, dans la Gascogne, entre le Comté de Foix au levant, celui de Comminges au nord & au couchant, & la Catalogne au midi. *Conforanni, Conforannus ager*. Ce nom vient de celui de ses anciens habitans nommés Confortanniens. Pline en parle, *L. IV, ch. 19*. Leur ville est appelée dans les anciennes notices la Cité des Confortanniens, *Conforannorum civitas*; c'est la cinquième des douze villes de la Novempopulanie. Aujourd'hui elle s'appelle S. Lizier ou Lezier de *Conserans*. *Fanum S. Licerii in Conforannis*. C'est un Evêché suffragant d'Auch. Le *Conserans* a eu titre de Comté. Jean Arnaud d'Espagne, chef de la maison de Montepan, le posséda avec ce titre. De ses descendans il passa à Etchivat, Comte de Bigorre, dont Simon, Comte de Montfort, son oncle hérita. Ce dernier céda ensuite son droit à Thibaut VII, Roi de Navarre. On prononce communément *Conserans*, & quelquefois *Cojerans* en Gascogne. M. de Marca, dans son *Hist. de Béarn*, *L. I, ch. 3 & 9*, écrit toujours ainsi. Le Comenge & le *Cojerans* confinent avec les trois Cités de Toulouse, de Carcassonne & de Narbonne, suivant l'ancienne étendue qu'elles avoient du temps de l'Empire Romain. **DE MARCA**. La Capitale du *Conserans* est appelée S. Lezer, à cause de Glycerius, Evêque de *Conserans*, recommandable par sa sainteté. **Id.**

**CONSERVATEUR**, f. m. celui qui conserve. *Conservator*. C'est Dieu seul qui est notre *conservateur*. Le Roi est le *conservateur* de la société.

**CONSERVATEUR**, (JUGE) est celui qui est établi pour conserver les Privilèges accordés à certains Corps, ou qui a une commission pour juger de leurs différends. *Judex Conservator*. Les appellations des ordonnances des *Conservateurs* ressortissent au Parlement. Il y a à Lyon un *Juge Conservateur* des Privilèges des Foires de la ville. Le Prévôt de Paris est *Juge Conservateur* des Privilèges de l'Université. Cette qualité fut annexée à sa Charge par Philippe de Valois en 1340. Il y a d'ordinaire deux *Conservateurs* dans chaque Université; le *Conservateur* des Privilèges Royaux, c'est-à-dire, ceux qui ont été accordés par les Rois, & le *Conservateur* des Privilèges Apostoliques, c'est-à-dire, de ceux qui ont été accordés par les Papes aux Universités. Le *Conservateur* des Privilèges Royaux connoît des causes personnelles & mixtes des Régens, des Ecoliers, & des Suppôts de l'Université, & même du possesseur des bénéfices. Le *Conservateur* Apostolique connoît des matières spirituelles entre personnes Ecclésiastiques. Si le Pape délègue des *Juges Conservateurs* pour quelques causes particulières, ils doivent être Ecclésiastiques, & commis pour choses qui concernent les Ecclésiastiques.

On nommoit autrefois des *Conservateurs* des Traités de paix, ou des trêves qui se faisoient entre les Princes. Ils devoient être Juges des infractions qui se feroient aux Traités, & étoient chargés

en faire faire satisfaction. C'étoit un ancien usage en France, & dans les pays circonvoisins, où au lieu qu'aujourd'hui on s'adresse à des Princes étrangers pour être garants des Traités, c'étoient les feudataires des Princes mêmes qui l'étoient de part & d'autre, & qui s'obligeoient même souvent se déclarer contre leur propre Seigneur, au cas qu'il violât le Traité. P. DANIEL. *T. II, p. 142*. Sous Louis XI, cet usage fut encore observé. Traité de Lens.

**CONSERVATEUR.** (GRAND) Nom d'une dignité de l'Ordre de Malte. La charge de Grand *Conservateur* est attachée à la Langue d'Arragon. VERTOT. Le Grand *Conservateur* de Malte est le *Conservateur* du trésor commun dont il doit empêcher la dissipation, & faire la distribution nécessaire. Il peut être Chevalier ou Chapelain & Servant. On l'appelle aussi *Conservateur* général. Le *Conservateur* général est changé à chaque Chapitre général. Il a une espèce d'Inspecteur qu'on appelle le Prud'homme du *Conservateur*.

**CONSERVATEUR** des Hypothèques est un Officier de la grande Chancellerie, qui garde les rôles des oppositions qui se font au sceau, aux lettres de ratification de la vente des rentes sur l'Hôtel de Ville.

**CONSERVATION**, f. f. action par laquelle une chose est conservée, l'effet qui résulte de cette action. *Conservatio, salus*. On doit préférer la *conservation* de l'honneur à celle des biens. Dès que l'un des membres est en péril, tous les autres concourent à sa *conservation*, sans avoir besoin des ordres de la raison & de la volonté. P. DAN. Si l'on ne peut pas remonter jusqu'à la fondation des États, pour en représenter la constitution originaire, l'on ne peut contester que la *conservation* mutuelle n'en ait été le motif universel. BEN. Le corps sollicite sans cesse l'ame à la recherche des choses nécessaires à sa *conservation*. MALF. L'attachement des hommes pour la vie les a rendus vigilans pour leur *conservation*, & les a appliqués à discerner les choses qui peuvent hâter ou reculer la mort. LE CL. On doit supposer que c'est une convention tacite, que les hommes ne se sont assemblés en société que pour leur *conservation* commune. S. EVR.

**CONSERVATION** se prend particulièrement pour l'action par laquelle Dieu conserve toutes choses. *Actio conservativa, conservans*. Quelques Philosophes disent que la *conservation* des choses n'est autre chose que la continuation de l'action par laquelle elles ont été produites. Sans la *conservation* tous les êtres retomberoient dans le néant. Voyez CONSERVER.

**CONSERVATION**, terme d'Antiquaire Médailleur. Il signifie le bon état, la perfection, l'intégrité d'une médaille, que le temps n'a point usée, n'a point rongée; dont toutes les figures, tous les traits, toute l'inscription, toutes les lettres sont bien conservées. *Integritas*. Les médailles du Cabinet du Roi, sont d'une *conservation* charmante. Une belle *conservation*. Il y a différens degrés de *conservation*, une *conservation* plus, ou moins belle. Voilà une médaille d'une grande *conservation*. Celles-ci sont encore d'une assez bonne *conservation*.

**CONSERVATION** de Lyon, Juridiction établie en la ville de Lyon, pour la conservation des Foires de cette ville, & pour juger de toutes les contestations qui naissent à l'égard du commerce ou des payemens à faire aux échéances des quatre Foires de Lyon, de tout ce qui a rapport au commerce, lettres de répi, banqueroutes, faillites, déconfitures, &c. ce Tribunal juge en dernier ressort, jusqu'à la concurrence de 500 livres, & au dessus de cette somme, les Sentences sont exécutées par provision, dans toute l'étendue du Royaume, sans qu'il soit besoin de *visu ni pareatis*.

**CONSERVATOIRE.** f. m. Hôpital fondé à Rome par le Cardinal Baronius, pour y retirer de pauvres filles orphelines. *Conservatorium* Cette maison fut bâtie proche l'Eglise de Sainte Euphémie, & s'ap-

pelle le *Conservatoire* de Sainte Euphémie. Les Orphelines de Sainte Euphémie sont élevées dans leur *Conservatoire* sous la direction de quelques femmes pieuses. P. HÉLYOT, *T. VII, p. 207*.

**CONSERVATOIRE**, f. m. Maison où l'on retire des filles & des femmes pour les préserver de la débauche. *Conservatorium*. Il y a de ces *Conservatoires* en Italie. Le *Conservatoire* de la Splendeur des Vierges à Napl. s.

**CONSERVATOIRE**, f. f. c'est la même chose que Conservation, Tribunal, siége d'un Conservateur des Droits de quelque Corps, comme d'une Université; *Conservatorium, conservatio*. Juges Magistrats au Bailliage, *Conservatoire* & Siége Prédial. Un arrêt du Conseil de 1695 dit: Vu la requête contenant qu'ils exercent la justice au siége de la *Conservatoire*, Bailliage & Prédial. On trouve dans un procès-verbal d'élection de 1566, que le Lieutenant à la Conservation prenoit le titre de Lieutenant-Général à la *Conservatoire*, & qu'il avoit un Lieutenant particulier. DELAMBON.

**CONSERVATRICE**, f. f. celle qui conserve, qui garde, qui prend soin des choses qui lui sont confiées. *Conservatrix*. Cette Dame est la *conservatrice* du bien de cette Abbaye. Nous avons bien de l'obligation à cette Princesse, c'est notre *conservatrice*.

**CONSERVATRICE**, surnom qu'on donnoit à Junon, & sous lequel elle est désignée dans les médailles par un cerf, parce que de cinq biches aux cornes d'or, & plus grandes que des taureaux, que Diane poursuivoit un jour dans les plaines de la Thessalie, elle n'en prit que quatre, & la cinquième qui fut sauvée par Junon, devint le symbole de cette Déesse, sous le nom de Junon *Conservatrice, Servatrix*.

**CONSERVE**, f. f. confiture sèche qui se fait de plusieurs pâtes, ou fruits, ou fleurs, ou de racines, le tout mêlé avec une certaine quantité de sucre pour les rendre plus agréables au goût. *Flores, fructus, jacccharo conditi*. *Conserve* de roses, *Rosa jacccharo condita*, &c. d'orange, de citron, de pistaches, de grenade. Les Médecins, sous le nom de *conserve*, comprennent toutes sortes de confitures de fleurs, de fruits, semences, racines, écorces, feuilles, soit liquides, soit sèches, faites avec du sucre ou du miel, pour conserver long temps les qualités des simples.

**CONSERVES**, en termes d'Optique, se dit de certaine espèce de lunettes qui ne grossissent pas les objets, mais qui affoiblissent au contraire la trop grande lumière qui en rejailit, & qui pourroit offenser la vue. Les gens sur l'âge se servent de ces lunettes. *Conspicillum tuendis & conservandis oculis adhibitum*.

**CONSERVE**, en termes de Marine, se dit des vaisseaux qui vont en mer de compagnie pour se défendre, s'escorter & se secourir les uns les autres. *Fœderatae naves, cursum eundem tenentes*. Il est parti dix vaisseaux qui vont de *conserve*. On dit aussi dans le même sens, aller de flotte, ou bailler cap à un autre vaisseau, ou à la flotte. On dit dans le même sens que deux vaisseaux sont de *conserve*; pour dire, qu'ils sont route ensemble. ACAD. FR. Les Navires chargés de marchandises de prix sont obligés de marcher de flotte, de faire *conserve*, de faire cap, & de s'attendre les uns les autres, & ne doivent point partir qu'ils ne soient du moins quatre. Ils doivent être entr'eux un Vice-Amiral, & faire serment de s'entre-secourir, suivant les Ordonnances de la Marine. *Naves itineris sociæ*.

**CONSERVE**, en terme de Fortification, est la même chose que ce qu'on appelle *contrescarpe*. *Præsidium*.

**CONSERVE**, est aussi un réservoir d'eaux, pour les distribuer par des aqueducs. *Receptaculum, castellum*, selon Babel.

**CONSERVER**, v. a. par rapport à Dieu, c'est soutenir les choses qu'il a tirées du néant, empêcher qu'elles ne rentrent dans le néant, soit que cette action soit une création continuée, renou-



vellée à chaque instant, comme le prétendent quelques Philosophes, soit que dès la création même, Dieu ait donné à chaque être la faculté de conserver son existence, dans laquelle il le laisse prévaloir, jusqu'à ce qu'il juge à propos de le détruire par un acte aussi positif que celui de la création; opinion qui ne répond pas assez à l'idée que nous avons de la Souveraine puissance de Dieu, & paroît rendre l'homme indépendant, & anéantir la providence. Quelle que soit cette action, les créatures n'existent que parce que Dieu les a tirées du néant, elles ne périssent dans leur existence que par une volonté efficace de Dieu, & par une opération qui influe directement sur leur existence continuée. *Conservere.*

**CONSERVER**, par rapport aux créatures, c'est apporter tout le soin nécessaire pour soutenir son existence, ne rien faire qui puisse la détruire ou l'altérer, & faire de son mieux pour exister le plus long temps qu'il est possible. Nous avons tous un desir naturel de nous *conserver*. S. EVR. C'est une des lois principales de la nature. C'est un traité que nous avons fait avec la Société par les rapports que nous avons contractés avec elle, rapport que nous ne pouvons plus dissoudre sans injustice. *Conserver*, par rapport aux choses qui sont à notre usage, c'est apporter tout le soin nécessaire pour empêcher qu'une chose ne se gâte, ne dépérisse. *Conserver* ses habits, ses meubles, des fruits. On le dit avec le nom personnel; pour dire, que les choses durent, ou ne durent pas beaucoup; qu'elles périssent ou se corrompent bien vite. Les vins fameux se *conservent* long temps. Les fruits d'été ne se *conservent* pas. Vin qui se *conserve* long temps. *Vinum perenne.*

On dit d'une femme qui est encore belle, quoiqu'un peu âgée, qu'elle se *conserve* bien, qu'elle a bien *conservé* son teint; & au contraire d'un homme qui est malade pour faire souvent des excès, qu'il ne se *conserve* point. La santé est un bien si précieux, qu'on ne sauroit trop se *conserver*, ni trop se ménager. *Curare valetudinem.*

On dit, *conserver* ses terres, les terres des autres, son pays, &c. c'est en général les garantir de tout ce qui peut y apporter quelque dommage.

**CONSERVER** se dit aussi en choses morales & spirituelles. *Sevare, conservare, tueri.* Cet homme a *conservé* son bon sens, sa mémoire jusqu'à sa dernière vieillesse. Il a *conservé* son crédit, son autorité, ses droits, &c. empêcher qu'on y donne atteinte: il a *conservé* son amour, sa colère, sa vengeance, son orgueil, &c. *Conserver* son honneur, sa réputation, maintenir sans aucune tâche.

*Je ne m'étonne point, qu'en ma tendre jeunesse,  
Mon cœur des passions ait suivi la fureur;  
Mais ce qui me surprend, c'est de voir mon erreur  
Se conserver dans ma vieillesse.* L'AB. TETU.

On dit aussi, qu'un homme s'est *conservé* entre deux partis; pour dire, qu'il est demeuré neutre, également ami de l'un & de l'autre.

**CONSERVER**, en parlant des troupes, est opposé à licentier: à la paix on *licentia* tels & tels régimens, on n'en *conserva* que tant. Voyez LICENTIER.

**CONSERVER**. En termes de Marine. On appelle *conserver* un vaisseau, le suivre de près, ne le point perdre de vue. Le grand vent & l'agitation des vagues m'obligèrent de *conserver* ces trois vaisseaux pendant deux jours; au bout desquels j'étois sur le point de hazarder un combat inégal. DU GUAY-TROUIN. Nous découvrîmes pendant la nuit une flotte de trente voiles, nous la *conservâmes* jusqu'au jour. ID. Pendant la nuit un vaisseau passa entre mon camarade & moi: nous revîrâmes sur lui, & le *conservâmes* jusqu'à la pointe du jour. ID.

**CONSERVER**, au jeu de Trictrac, c'est pouvoir jouer son coup sans dégarnir aucune des cases qui forment le plein. Autant de fois qu'on *conserve*, on doit

marquer quatre ou six points avant que de jouer son coup. On marque six points, quand on *conserve* par doublet, & quatre, quand on *conserve* par simple. *Conserver* par impuissance. On *conserve* par impuissance le plein du petit ou du grand jeu, du jeu de retour, & de la pile de misère, quand on ne rompt pas faute de pouvoir jouer. On marque également comme si l'on *conservoît* en jouant, mais l'adversaire marque deux points pour chaque dame non jouée. *Conserver* par privilège. Quand un joueur a son jeu de retour plein, & toutes ses dames dedans, s'il fait un coup qui pourroit être joué par les dames surnuméraires, si le tablier avoit une fiche de plus, il *conserve* par privilège, il prend le bord du tablier pour une flèche, & y met la dame ou les dames surnuméraires. C'est le privilège du jeu de retour.

**CONSERVE**, EE. part. *Conservatus, servatus.* Il a les usages & la signification de son verbe.

Outre cela *conserve* est un terme de Médailleur, qui se dit des médailles antiques, que le temps n'a point usées, rongées, gâtées, qui sont entières, dont les figures sont bien marquées, se distinguent bien. Il est opposé à fruste. *Integer, incorruptus, illajus.* Cette médaille est rare, c'est dommage qu'elle soit si mal conservée. Cette autre plus commune est aussi mieux *conservée*. Il y a des Empereurs, dont les médailles sont presque toujours bien *conservées*, & d'autres dont les médailles le sont communément très-mal. Cela vient apparemment de la qualité & de la fonte du métal. L'or est toujours bien *conservé*, & l'argent presque toujours; mais le bronze est souvent fruste. On le dit de même des tableaux qui ont encore tout leur éclat.

**CONSERVIUS**, s. m. terme de Mythologie. Nom d'un Dieu des Romains. *Consivius.* C'étoit le Dieu qui présidoit à la conception des hommes, dit Tertullien, *ad Nation. L. II, c. 11.* C'étoit le même que Janus; car Macrobe, *Saturn. L. I, c. 9,* dit que Janus s'appeloit *Consivius*, & que ce nom lui venoit à *conserendo*, parce qu'il présidoit à la conception, *conserendo, id est, à propagine generis humani que Jano auctore conseritur*; ou comme parle Tertullien, *qui consationis concubitalibus præsit.*

**CONSIDÉRENCE**, s. f. terme dogmatique, qui se dit de l'affaiblissement, & de l'abaissement des choses appuyées les unes sur les autres. *Sedimentum.* PERR. *Ess. de Phys.* Ainsi lorsque les parties de l'eau qui sont élevées dans les vagues s'abaissent pour revenir à leur niveau, on dit que cela se fait par *considérance*.

**CONSIDÉRABLE**, adj. m. & f. *Clarus, spectatus, insignis*, qui mérite d'être considéré; qui mérite de l'attention par sa qualité ou par sa quantité: dans l'usage il paroît synonyme à grand; mais il y a des occasions où ils ne pourroient pas figurer l'un pour l'autre. Un Prince est un homme *considérable*, tient un rang *considérable*. VOLTAIRE est un grand Poète, sa Henriade est un grand ouvrage. Voyez GRAND. Il y a des gens qui ne cherchent à s'élever, que pour se rendre *considérables* par le mal qu'ils pourront faire. S. REAL. Cette somme n'est pas assez *considérable* pour entreprendre un procès. Les mauvais succès de l'Amiral de Chastillon ne le rendoient pas moins redoutable à ses ennemis, ni moins *considérable* à ceux de sa faction. CAIL. Si les hommes défendent l'innocence opprimée, ce n'est que pour se rendre *considérables* par la profession apparente de quelque vertu que tout le monde révère. MAIEB. Cet homme est chargé de tant d'or, qu'il est la partie la moins *considérable* de lui-même. ID.

**CONSIDÉRABLEMENT**, adv. d'une manière considérable. *Valdè, maxime.* Il a été lésé *considérablement* en ce traité. Il augmenta *considérablement* le prix des monnoyes. MAUCROIX.

**CONSIDÉRANT**, ANTE, adj. qui est circonspect,

qui prend garde à toutes les circonstances, à toutes les bienfaisances d'une action. *Consideratus, prudens, circumspēctus*. Cet homme est fort *considerant*, il reconnoît les services qu'on lui rend. Ce mot se dit peu, & jamais hors du discours familier.

**CONSIDÉRATION**, f. f. action par laquelle on considère, on examine la nature, le mérite d'une chose. *Consideratio, contemplatio*. Il n'y a rien qui ne mérite une grande *consideration*. Il ne faut pas juger d'un homme par une seule action; mais par la *consideration* de toute sa vie. S. EVR. Dès que l'on se renferme dans la *consideration* de soi-même, & que l'on ne dissipe point ses réflexions sur les autres, il est plus aisé de se prescrire une conduite raisonnable. ABAD.

**CONSIDÉRATION** se dit aussi pour vue, raison, motif, *ratio, respectus*; des *considerations* particulières m'ont empêché de faire cela. Par des *considerations* d'honneur & d'intérêt. Les conversions qui se font par des vûtes, & par des *considerations* mon laines, ne sont ni sincères ni solides. Le Roi met dans tous ses Edits: A ces causes & autres *considerations*, à ce nous mouvant, &c.

**CONSIDÉRATION** signifie encore, réflexion, attention dans sa conduite, manquer de *consideration*, avoir de la *consideration*, un imprudent agit sans *consideration*.

**CONSIDÉRATION**, *ratio, respectus*, attention réfléchie & mesurée avec laquelle on témoigne, dans les différentes occasions qui se présentent, la distinction & le cas qu'on fait de quelqu'un. Cette espèce de *consideration* est une suite de l'estime ou du devoir. L'esprit du monde veut qu'on ait de la *consideration* pour la qualité & les gens en place. Ce n'est pas entendre ses intérêts, que de négliger de donner des marques de *consideration* aux personnes dont on a besoin dans ses affaires ou dont on espère quelque service. M. L'ABBÉ GIRARD. Voyez CIRCONSPÉCTION, ÉGARDS, MÉNAGEMENT.

**CONSIDÉRATION** signifie aussi l'estime, la réputation que méritent les bonnes qualités, ou que la dignité & les charges attirent. ACAD. FR. Le mépris de la fortune n'étoit dans les Philosophes qu'un chemin détourné pour aller à la *consideration* qu'ils ne pouvoient avoir par les richesses. ROCHER. Je veux mettre tout en usage pour donner de la *consideration*. S. EVR. Un homme de grande *consideration*, qui n'a nulle *consideration* dans le monde. Malgré l'autorité de l'Académie, il paroît que ces deux mots *consideration* & *réputation* présentent des idées différentes. La *consideration* est attachée à la place, aux dignités, aux richesses, en général au besoin qu'on a des gens à qui on l'accorde. La *réputation* est le fruit du mérite & des talens. L'Auteur de Cinna avoit de la *réputation*. Un sot opulent a de la *consideration*, on peut avoir besoin de lui. Un homme élevé à une place éminente, dont il est incapable, a de la *consideration* sans *réputation*.

**CONSIDÉRATION**, terme de politesse qu'on emploie en parlant, ou en écrivant. Le terme de respect est toujours bieféant à un homme en parlant à une Dame. Celui de *consideration* ne peut être mis en usage qu'avec les inférieurs. J'ai bien de la *consideration* pour vous. Il y a beaucoup de gens qui abusent de cette façon de parler: les uns, parce qu'ils n'en savent pas la véritable signification; les autres, pour faire connoître leur prétendue supériorité à ceux auxquels ils l'appliquent. Mots à la mode.

**CONSIDÉRATION** se dit encore, pour conséquence, importance, poids. *Momentum, pondus*. Elles se rendirent avec trente autres villes de moindre *consideration*. ABLANC. C'est une autorité qui n'est pas de petite *consideration*. PASC. Tous ces argumens ne sont d'aucune *consideration* à mon égard.

**CONSIDÉRÉMENT**, adv. d'une manière prudente

& circonspecte. *Considerate, circumspēcte, prudenter*. Il a agi en cette affaire fort *considerément*. **CONSIDÉRER**, v. act. observer, regarder avec attention. *Considerare, contemplari*. On ne peut trop *considerer* les merveilles de la nature. Vous ne *considererez* pas assez le travail de ce tableau, & le nombre des figures.

Il signifie aussi, examiner avec attention quelque chose pour nous corriger plus sûrement de nos fautes, il faut nous les faire *considerer* dans les autres. S. REAL. Il est peu de spectacle plus agréable aux yeux du sage, que de *considerer* la conduite des hypocrites, dans les occasions où leur intérêt ne s'accorde pas avec la conscience. ID.

**CONSIDÉRER** signifie encore peser une chose, en faire le cas qu'elle mérite, *Ponderare, attendere ad*. L'homme ne *consideres* pas assez son néant & la grandeur de Dieu. Nos passions nous entraînent avec tant de rapidité, qu'elle ne nous permettent pas de *considerer* nos sentimens à loisir. S. REAL.

**CONSIDÉRER** signifie aussi avoir égard à quelque chose. Un bon Juge ne doit *considerer* ni la faveur, ni la qualité des personnes, mais seulement le bon droit. *Consideré*z les bons services qu'il vous a rendus. AC. FR.

Il signifie encore estimer une chose pour sa valeur, pour son mérite. *Æstimare, magni facere*. Les hommes ne *considerent* la vertu que selon les sujets où elle se trouve, & point du tout en elle-même. S. REAL.

Il signifie aussi avoir de la *consideration* pour quelqu'un, en faire cas. On dit c'est un homme que je *consideres* beaucoup; mais cela ne se dit qu'en parlant de ses inférieurs. AC. FR.

**CONSIDÉRER**. (SE FAIRE) C'est par sa conduite ou par ses talens s'attirer de l'estime & la *consideration* de la part des autres. Cet Officier se fait *considerer* à l'armée par son courage & son intelligence.

**CONSIDÉRÉ**, ÉE. part. *Consideratus, spectatus, pensus*. Au Palais on se sert de ces formules, la conclusion des Requêtes commence toujours par, ce *consideré*, Nosseigneurs. Les Arrêts peu avant le dispositif, disent toujours, le tout vû & *consideré*.

**CONSIDIA**. f. f. Nom propre d'une famille Romaine. *Consilia gens*. La famille *Consilia* étoit plébéienne. Ses médailles portent le prénom de C. *Cajus*, & le surnom de *Pætus*. PAETI. Il y a aussi sur les médailles un *Consilius* adopté par un Nonius, qui, en vertu de son adoption, porte le nom de *Consilius Nonianus*. CONSILII NONIANI. Voyez les familles de Parin, p. 80.

**CONSIGE**. f. f. En Provence, dans les Bureaux pour la réception des droits du Roi, elle signifie la somme que l'on consigne pour caution. Ainsi l'on dit: Il est resté entre les mains des Commis cent écus de *consige*: la *consige* a été de deux cens livres.

**CONSIGE** ou **CONSIGE**. On appelle à Lyon Livre de *consige*, le livre du Maître des Coches, sur lequel il consigne, & enregistre les balles de marchandises dont il se charge, pour en faire la voiture.

**CONSIGNATAIRE**, f. m. dépositaire d'une somme consignée. *Sequester, depositorum custos, depositarius*. Quand la difficulté des parties est levée, on s'adresse au *consignataire*, pour délivrer les deniers à celui à qui ils appartiennent.

**CONSIGNATION**, f. f. dépôt d'une somme d'argent, de billers ou papiers, fait par autorité de Justice entre les mains d'un Officier public établi pour recevoir ces sortes de dépôts. *Depositum, Deposito*. Les Receveurs des *Consignations* du Parlement, du Châtelet, &c. sont des dépositaires publics établis par autorité du Roi & de la Justice.

**CONSIGNATION** signifie aussi ce que l'on consigne, ou ce qu'on met en dépôt. *Depositum, res deposita*. On met deux ou trois *consignations* entre les

main du Buvetier, pour faire juger un procès de grands Commissaires. Chaque *consignation* est de quatorze écus & demi pour chaque heure de vacation. On appelle *demi-consignation*, celle qui se fait pour juger au Conseil une affaire par conclusion. On fait aussi des *consignations* entre les mains d'un ami pour une gageure, pour une partie, &c. Le Greffe des *consignations* est un gouffre, ou une mer qui reçoit les eaux de tous les fleuves, & qui ne les rend pas. LA BRUY.

☞ Ce mot vient de *consignare* qui signifie cacheter, à cause qu'anciennement on ne donnoit pas par compte l'argent qu'on déposoit, mais dans des sacs où l'on apposoit son cachet: quoique nous n'ayons pas reçu cet usage, nous avons toujours donné le nom de *consignation* à tout dépôt judiciaire.

☞ CONSIGNATIONS (LES) se faisoient autrefois au Greffe. Elles se font aujourd'hui entre les mains du Receveur des *consignations* à qui de certains Droits ont été attribués par différentes Déclarations: de sorte qu'aucune *consignation* ne peut être faite par ordonnance du Juge, en d'autres mains qu'en celles du Receveur des *consignations*.

☞ On appelle les *consignations* le Bureau établi pour recevoir les dépôts qui s'y font par autorité de Justice. Porter son argent aux *consignations*.

CONSIGNATION, terme de coutume. C'est le remplacement de la dot de la femme fait & stipulé par le contrat de mariage sur tous les biens du mari. *Oppignerata pro uxoris dote mariti bona*. Par l'art. 365 de la Coutume de Normandie, la dot de la femme, lorsqu'il n'y a point de *consignation*, se reprend sur les meubles, & au défaut des meubles sur les conquêts.

CONSIGNE, adj. m. & f. terme d'Algèbre. Qui a les mêmes signes. Ce mot a été inventé par M. de la Loubère dans son Traité de la Résolution des équations, pour signifier des termes d'équations qui ont les mêmes signes, c'est-à-dire, qui ont tous deux  $+$ , ou tous deux  $-$ , ou tous deux  $+$  &  $-$ , ou  $-$  &  $+$ . En un mot, qui ont les mêmes signes & dans la même disposition. Son contraire est *dissigne*, qui se dit des termes des équations qui ont des signes différens. *Simili signo*, ou *signis similibus affectus*.  $- 2 b + a$  est *consigne* au reste ajouté, qui est  $- 7 b + a^2$ . LA LOUBÈRE. Le deuxième période est *consigne* au premier. Id. En ce cas-là le deuxième période qui commencera par le reste  $+ 4 a - 9 b$  sera *consigne* au premier. Id. M. de la Loubère fait toujours gouverner à ces adjectifs le nom suivant avec la particule *au*, c'est-à-dire, comme l'on parle communément, qu'il leur fait régir le datif; on pourroit au lieu d'*au* mettre *de*, & leur faire régir le génitif, & dire l'un est *consigne* ou *dissigne* de l'autre. ☞ On ne se sert point des termes *consigne* & *dissigne*.

CONSIGNE, s. f. terme de guerre. Avis, instruction que l'on donne à un soldat, à une sentinelle, de tout ce qu'il doit faire & observer dans le poste où on le place. *Amonitio, instructio, documentum, vigilia datum*. Le Caporal est chargé de distribuer avec exactitude la *consigne* aux sentinelles qu'il pose en faction. BOMB. Une sentinelle doit sur toutes choses écouter attentivement la *consigne* qui lui est donnée, afin de s'en souvenir & de l'exécuter précisément. Id. Il faut que la sentinelle qui va être relevée dise mot à mot à celle qui la relève, tout ce qu'il y a à expliquer sur la *consigne*, tant de jour que de nuit. Id. Le Caporal de *consigne*. Voyez CAPORAL.

CONSIGNE est encore dans les places de guerre un particulier ou commis posté près de la barrière de chaque porte, pour examiner tout ce qui entre, & sonder toutes les voitures, écrire le nom des Etrangers, & où ils vont loger, afin d'en rendre compte tous les soirs au Commandant de la place. BOMB. Lorsqu'il n'y a point de *consigne* à la porte,

c'est aux Caporaux à visiter les voitures qui se présentent pour entrer, & à sonder les chariots chargés de fourage, &c. IDEM.

CONSIGNER, v. a. déposer une somme, la mettre en dépôt entre les mains de la Justice ou de quelque particulier, en attendant qu'on la délivre en temps & lieu, à qui il appartiendra. *Deponere*. On consigne l'argent contesté entre les mains des Notaires, Greffiers, ou du Receveur général commis à cet effet. Quand on a fait des offres raisonnables qui ont été refusées, on demande permission de *consigner* son argent.

CONSIGNER se dit aussi des papiers, des cédules qu'on dépose entre les mains d'un ami, pour les garder jusqu'à un certain temps convenu; ou d'un Greffier, quand il est ainsi ordonné par le Juge.

On dit *consigner* en papier; pour dire, donner un billet, portant obligation de la somme qu'on doit *consigner*. ACAD. FR.

CONSIGNER, terme de commerce, signifie remettre & adresser. J'ai ordonné de *consigner* ce ballot à votre Commissionnaire; c'est-à-dire, de le lui remettre.

Il signifie encore enregistrer des marchandises sur les livres des Messagers, & autres Voituriers publics.

CONSIGNER se dit aussi en parlant des sommes qui ne sont pas encore dûes. On *consigne* les vacations des Commissaires qui doivent juger un procès, les salaires des arbitres. On a *consigné* l'argent, les frais d'une partie de divertissement, pour la rendre sûre, afin qu'on ne manque pas de s'y trouver.

CONSIGNER LA DOT, en terme de Coutumes, c'est la remplacer sur tous les biens du mari. *Oppignerata pro uxoris dote mariti bona*. Par la Coutume de Normandie, les intérêts de la dot, lorsqu'elle est *consignée*, content du jour de la mort du mari.

CONSIGNER, terme de guerre, c'est avertir une sentinelle, instruire un soldat posté dans un poste, lui ordonner ce qu'il doit faire sur telle ou telle chose, en tel ou tel cas; le charger de quelque chose. *Amonere, docere, precipere*. Aux portes des Commandans il est *consigné* de laisser passer; aux portes des magasins, & sur le rempart il doit être *consigné* de ne laisser passer personne après la retraite battue, à l'exception des rondes & des patrouilles. BOMB. Dès que le détachement portera les armes, à l'instant le Caporal mettra une sentinelle pour garder l'entrée du poste, & lui *consignera* les armes. Id.

☞ On dit figurément *consigner* quelqu'un à une porte, ordonner qu'on ne le laisse point entrer, & quelquefois donner ordre qu'on le laisse entrer.

☞ CONSIGNER à la postérité, *consigner* dans ses écrits un événement pour en conserver la mémoire; phrases barbares, purement latines. *Consignata publicis litteris memoria*, événement dont on a fait mention dans les registres publics. *Consignata in animis notiones*: notions gravées, empreintes dans les esprits. *Litteris consignatum*, mis par écrit.

☞ CONSIGNÉ, ÉE. part.

☞ CONSISTANCE, s. f. mieux que *consistence*, état de perfection dans les choses qui sont susceptibles d'accroissement & de diminution: temps pendant lequel elles sont dans leur plus grande vigueur, sans augmentation ni dépérissement. *Vigor, robur*. Les animaux, les arbres, &c. ont leur état d'accroissement, de *consistance*, & de dépérissement. Un arbre qui a pris tout l'accroissement dont il étoit susceptible, est dans son état, dans son âge de *consistance*; après ce temps il est sur le retour, il commence à dépérir, à décliner. Voyez ACCROISSEMENT & les articles relatifs.

☞ CONSISTANCE, terme de Physique, état du corps dans lequel les parties qui le composent sont tellement liées entr'elles, qu'elles résistent plus ou moins à leur séparation. *Firmitas, firmitudo*. La *consistance* exprime de la difficulté à séparer les parties continues: la continuité

tinuité ne présente l'idée que de contiguité. Les simples taffetas n'ont point de *consistance*. Le bois a plus de *consistance* que la cire ; le marbre plus que le bois. Voyez *COHÉSION*.

**CONSISTANCE** se dit encore pour exprimer un certain degré de solidité qu'acquièrent les choses fluides lorsqu'elles deviennent épaissies. *Densatio*, *spissitudo*. Ainsi l'on dit que de la gelée, des confitures, de la bouillie, &c. n'ont pas assez de *consistance*, ont trop de *consistance* ; cet opiate, cette composition doit avoir un certain degré de *consistance* ; faire bouillir des drogues jusqu'à *consistance* de syrop.

Dans les choses morales, on dit qu'un esprit n'a point de *consistance* ; pour dire, qu'il n'est pas ferme dans ses résolutions. Les choses de ce monde n'ont point de *consistance* ; pour dire, n'ont point de stabilité, sont sujettes au changement. Les affaires de Rome sembloient avoir pris quelque *consistance*, paroissent dans une situation à ne pas changer sitôt.

**CONSISTANCE**, en termes de Jurisprudence, se dit de la totalité d'une chose, la totalité des parties qui la contiennent dans son intégrité. Dans ce sens on dit la *consistance* d'une succession, tout ce qui la compose. La *consistance* d'une terre, d'une Seigneurie, c'est-à-dire, le sol, les droits, les redevances qui lui appartiennent. Il faut savoir la *consistance* d'une succession, en connoître les effets & les dettes, avant que de se porter héritier pur & simple. Dans une déclaration, on donne un état de la *consistance* d'une terre.

**CONSISTANT, ANTE**, qui consiste. En jurisprudence, on dit une terre *consistante* en bois, en prés, en terres labourables. *Constans*. Voyez l'article précédent.

**CONSISTANT**, en termes de physique, qui a un certain degré de solidité. Corps *consistans*, c'est-à-dire, fixes & solides, par opposition à fluides. Voy. *CONSISTANCE*, terme de physique.

**CONSISTER**, v. n. qui se dit de l'état d'une chose considérée quant à sa nature, à ses qualités, à ses propriétés. *Consistere*, *contineri*, *stare*, *situm*, *positum esse*. La perfection Chrétienne *consiste* dans la charité. L'art de régner *consiste* à savoir bien dissimuler. La Justice *consiste* à rendre à chacun ce qui lui appartient. Le pouvoir des Rois ne *consiste* que dans l'amour & dans la soumission de leurs Sujets. Il y a des passions malignes dont tout l'agrément *consiste* dans la douleur d'autrui. S. REAL. La beauté *consiste* dans la proportion des parties. La vie de l'homme *consiste* dans l'union du corps avec l'ame. La véritable bravoure ne *consiste* point dans une entière insensibilité des dangers. S. REAL.

Dans ce sens, en parlant de ce qu'il y a de principal & de plus important dans une affaire, dans une question, dans une difficulté, on dit, le tout *consiste* à savoir. ACAD. FR.

**CONSISTER** se dit aussi de l'état d'une chose considérée en ses parties. *Conflare*, *contineri*, *consistere*. Toute la Loi *consiste* en deux points, à aimer Dieu sur toutes choses, & son prochain comme soi-même. Cette armée *consiste* en tant de bataillons, & tant d'escadrons. Tout son revenu *consiste* en maisons, & en rentes. Cette maison *consiste* en une cour, tant de chambres, cave & grenier. Cette ferme *consiste* en tant d'arpens.

On dit, que la vertu *consiste* dans le milieu ; pour dire, qu'il faut garder la modération en tout.

**CONSISTOIRE**, s. m. **Consistoire** du Pape, assemblée des Cardinaux convoqués par le Pape, pour les consulter & demander leur avis sur quelques affaires importantes. *Sacrum Pontificis Consistium*, *Consistorium*. C'est le premier Tribunal de Rome & la Jurisdiction la plus majestueuse de la Cour du Pape. Le *Consistoire* ne s'assemble que quand il plaît au Pape de le convoquer. Le Pape

late, & sur un siège de drap d'or. Il a à droite les Cardinaux Prêtres & Evêques, & à gauche les Cardinaux Diacres. Le *Consistoire* public s'assemble dans la grande sale du Palais Apostolique de S. Pierre, où l'on reçoit les Princes & Ambassadeurs des Rois. Le Pape est en ses habits Pontificaux. Les autres Prélats, Protonotaires, Auditeurs de Rote, & autres Officiers, sont aussi sur les degrés du Trône. Les Courtisans sont assis à terre. Les Ambassadeurs des Rois sont au côté droit du Pape ; les Avocats Fideaux & Consistoriaux derrière les Cardinaux Evêques. Là se plaident des causes judiciaires devant le Pape.

Le *Consistoire* secret se tient en une Chambre plus secrète qu'on appelle la *Chambre du Papegai*, où le Pape pour tout Trône a un siège qui n'est élevé que de deux degrés. *Consilii Pontifici Conclave secretius*. Il n'y demeure que deux Cardinaux dont il recueille les opinions, qu'on appelle *sentences*. En ce sens on dit, que le Pape a tenu *Consistoire*. On n'expédie point de Bulles d'Evêchés, ni d'Abbayes qu'elles n'aient passé par le *Consistoire*, & qu'elles n'y aient été proposées. VAVRE, en son *Histoire de la Cour Romaine*. Du Cange dérive ce mot de *consistorium*, *locus ubi consistitur*, qui s'est dit premierement d'un vestibule, d'une galerie, ou d'une antichambre où les Courtisans attendent qu'on leur ouvre ; ainsi dit *à consistente multitudine*. Il s'est dit aussi du lieu où le Prince sortant de sa chambre venoit donner audience. Et depuis on l'a dit généralement des lieux où le Prince tenoit Conseil pour délibérer sur ses affaires, ou juger les procès. On a appelé *Consistoire*, le lieu où s'assembloient les Prélats & les Prêtres sur les affaires survenantes. Et enfin, ce mot s'est appliqué à l'Assemblée des Cardinaux.

**CONSISTOIRE**, dans le Droit Romain, signifie, ou le lieu où l'on traite des affaires publiques, ou le lieu où l'on rend la justice.

**CONSISTOIRE** s'est dit autrefois du Conseil des Empereurs, & on le dit encore en parlant de ce tems-là. Constantin fit venir le Donatiste Cécilien & ses accusateurs dans son *Consistoire* ; car c'est ainsi que l'on nommoit le Conseil où l'Empereur traitoit les affaires les plus importantes, & où il jugeoit lui-même. FLEURY. De-là vient que plusieurs appellent en latin le Conseil d'Etat de nos Rois, *Sacrum Consistorium*, *Regium Consistorium*. Ainsi M. Paschal, Conseiller d'Etat, a intitulé son ouvrage des Couronnes : *Caroli Paschalii, Regis in sacro Consistorio Consiliarii, & apud Ratos Legati, Coronæ*. D'autres disent *Sacri Consistorii Comes*, parce qu'on appeloit ainsi les membres du *Consistoire* des Empereurs.

**CONSISTOIRE** signifie aussi, parmi ceux de la religion réformée, un Conseil ou une assemblée composée des Ministres & des anciens de leur Secte, pour régler leurs affaires, leur police & leur discipline. *Calvinistarum Consilium*. Le Ministre en semaine y préside. On a mandé cette fille au *Consistoire* pour recevoir correction de ce qu'elle a été au bal.

On dit figurément *Consistoire*, de toute assemblée & de tout Conseil, en style familier, comique, ou burlesque.

*Tout est fait pour Louis, & dans leur Consistoire, Les Dieux ont résolu de suivre ses desirs.* NOUV. CHOIX DE VERS.

**CONSISTOIRE de la bourse**. C'est à Toulouse le lieu où les Prieur & Consuls des marchands de cette ville s'assemblent pour y tenir leur Jurisdiction ou traiter des affaires relatives au commerce.

**CONSISTORIAL, ALE**, adj. qui appartient, qui a rapport au Consistoire du Pape. *Consistorialis*, *ad sacrum pontificis Consistorium pertinens*. Manière *consistoriale*. Officiers *consistoriaux*, jugemens *consistoriaux*, bénéfice *consistorial*. On nomme ainsi tout bénéfice dont les bulles sont de



mandées & expédiées par la voie du Consistoire. Les Abbayes, les Evêchés font des bénéfices *consistoriaux* à la nomination du Roi : & ceux qui y sont nommés, sont proposés au Pape en plein consistoire, par le Cardinal protecteur, qui, la veille, donne aux Cardinaux du Consistoire des mémoires qui expriment le genre de vacance, le nom, surnom, qualités & capacités de l'impétrant. Les bulles doivent être obtenues dans neuf mois. Quand celui qui a été nommé a reçu ses bulles, il se fait sacrer, & ensuite il prête serment de fidélité entre les mains du Roi. Pour faire cesser la régale, il faut que le serment de fidélité soit enregistré à la Chambre des Comptes. Ces bénéfices étoient autrefois électifs ; mais par le concordat qui abolit les élections, ils sont conférés par le Pape sur la nomination du Roi.

Il y a des Avocats & autres Officiers *consistoriaux*. Les Avocats *consistoriaux* ont de beaux privilèges ; comme de donner des lettres de docteur *in utroque jure*, &c.

**CONSISTORIALEMENT**, adv. en Consistoire, selon les règles du Consistoire. *In Pontificii Consilii conventu, ex formula Pontificii conventus*. Cela a été résolu *consistorialement*.

**CONSISTORIALITÉ**, s. f. qualité de celui qui est consistorial, ou la forme observée dans les expéditions du Consistoire. ENCYC.

**CONSAVE**, s. f. nom de divinité payenne. *Consva*. C'étoit la Déesse des biens de la terre, de même qu'Ops, Rhéa & la Terre. Ses fêtes qui tombent le 25 d'Août, s'appeloient *Opeosiva*, Voy. VARRON, *De L. Lat. L. V. Voilius, de Idol. L. II, c. 58.* à la fin.

Ce nom vient de *conferere, consero, consevi*, planter.

**CONSOLABLE**, adj. m. & f. qui peut être consolé. *Consolabilis*. Elle n'est pas *consolable* de la mort de son galant. SCAR. On ne le dit guère qu'avec la négative.

**CONSOLANT, ANTE**, adj. qui console. *Consolans, consolationem affrens, plenus solatio*. Un testament à notre profit est une chose fort *consolante*. Ce que vous me dites-là n'est guère *consolant*.

**CONSOLAT**, s. m. terme de coutume. C'est ainsi qu'on appelle à Gap un droit qui se lève sur les blés qui sont exposés au marché.

**CONSOLATEUR**, s. m. qui console, qui modère la douleur. *Consolator*. Dieu est le grand *consolateur* des affligés. Parmi les chrétiens, le Saint-Esprit est appelé le *consolateur*, l'esprit *consolateur*.

**CONSOLATIF, IVE**, adj. m. & f. La gazette qui se distribue à Paris tous les samedis, est une chose fort récréative & fort *consolative* aussi, tant que cette babillarderie ne dit jamais de mauvaises nouvelles. GUI PATIN. Expression passable pour ce temps là.

**CONSOLATION**, s. f. soulagement qu'on donne à l'affliction de quelqu'un ; discours qui tend à adoucir, ou dans lequel on se propose de modérer la douleur ou la peine des autres. *Consolatio, solatium*. Donner, apporter, recevoir de la *consolation*. Ecrire une lettre de *consolation*. L'homme, dans les accidens imprévus qui lui arrivent, dont il feint de n'être point ébranlé, ne reçoit bien souvent d'autre *consolation* que de sa vanité. M. ESP. L'amitié adoucit toutes les douleurs, & fait que dans les plus grandes infortunes on trouve la *consolation*. S. EVR. Combien de misérables à qui il ne reste d'autre *consolation* que celle de redire ennuieusement leur misère ! FLÉCH.

*Que de sots complimens de consolation,  
Qui sont surcroît d'affliction !* LA FONT.

**CONSOLATION** se dit aussi d'un véritable sujet de joie. C'est une grande *consolation* pour un pere de voir ses enfans se porter au bien.

**CONSOLATION**, en termes de dévotion & de spiritua-

lité, signifie une certaine joie de l'ame dévote, un mouvement intérieur d'amour & d'espérance. Ceux qui ne veulent nourrir leur dévotion que de *consolation* & d'espérances, envisagent Dieu comme pere, & croient n'avoir rien à faire avec lui comme juge. FLÉCH. Les spirituels, lorsque les *consolations* leur manquent, tombent dans ce qu'ils appellent aridité & sécheresse. S. EVR.

**CONSOLATION** se dit aussi des choses & des personnes qui consolent. La philosophie, les livres, font toute sa *consolation*. Dieu est notre *consolation*. Sa fille est son unique *consolation*.

**CONSOLATION**, dans l'*Histoire Ecclésiastique*, est une cérémonie que les Manichéens Albigeois substituoient au Sacrement de Pénitence & au Viatique à l'article de la mort. Ils prétendoient que tous les péchés étoient remis sans confession ni satisfaction par cette cérémonie ; pourvu que le Ministre qui la faisoit, ne fut point en péché mortel. *Consolatio, manuum impositio*. Elle consistoit à réciter le *Pater noster*, & à recevoir l'imposition des mains de leurs Docteurs, qu'ils nommoient leurs Docteurs Prévôts, *Præpositi*, Evêques ou Diacres, & en général Ordonnés, *Ordinati*. Celui qui faisoit cette cérémonie, avant que d'imposer les mains, les lavoit sur la tête du pénitent, sur laquelle il mettoit aussi le livre des évangiles, & disoit sept fois le *Pater*, avec le commencement de l'évangile de S. Jean. Selon ces hérétiques, tout le secret du salut consistoit à saisir heureusement les derniers momens de la vie, afin d'y dire simplement le *Pater noster*, & recevoir l'imposition des mains, que leur faisoient leurs Docteurs, & que l'on nommoit parmi eux la *consolation*. Consolés, en effet, avec ce viatique de tout ce qu'une mort prochaine & une conscience bouletée de crimes peuvent causer d'inquiétudes, ils mouroient tranquilles, sur ce dans les flâmes, & autoient acheté la *consolation* au prix de tous leurs biens. P. FONTENAY. Voyez au mot PARFAIT.

On dit proverbialement que la *consolation* des malheureux, c'est d'avoir des semblables.

**CONSOLATION**, terme de jeu de cartes. A l'homme, au quadrille, &c. celui qui a demandé à jouer, & qui perd, distribue aux joueurs un tribut convenu qu'on appelle *consolation*.

**CONSOLATOIRE**, adj. m. & f. propre à consoler. *Consolatorius*. Il ne se dit qu'en cette phrase, épître *consolatoire*, discours *consolatoire*. Il est vieux.

**CONSOLATRICE**, celle qui console. La Sainte-Vierge est appelée dans les litanies la *consolatrice* des affligés. *Consolatrix afflictorum*.

**CONSOLE**, s. f. pièce d'Architecture, ou de menuiserie, qui est en faillie, qui sert à soutenir quelque buste, quelque vase, ou quelque poutre, ou petite voule, ou corniche. *Prothyris*. On les appelle aussi *rouleaux*, ou *mutiles, modillons & corbeaux* ; & il s'en fait de plusieurs sortes de figures. *Console* se dit aussi de la partie d'une pièce de bois qui est coupée en pointe, ou en diminuant par le bout. *Ancon*. On appelle *console* adossée en ferrurerie, un petit enroulement, en manière de doubles *consoles*. La *console* avec entoulemens, est celle qui a des volutes en haut & en bas. La *console* arrasée est celle dont les enroulemens affleurent les côtés. La *console* gravée est celle qui a des gravures. La *console* plate, celle qui est en manière de corbeau, avec des glyphes & gouîtes. *Console* en encorbellement, celle qui sert à porter les ménianes & les balcons, & qui a des enroulemens & nervures, qui la distinguent du corbeau. La *console* coudée est celle dont le contour en ligne courbe est interrompu par quelque angle. *Console* renversée, celle dont le plus grand ornement est en bas. *Console* rampante, celle qui suit la pente d'un fronton pointu, pour en soutenir les corniches. Souvent on entaille des *consoles* sur les clefs des arcades.

On appelle aussi *console*, un enroulement de fer

en forme de *console* renversée qui se met au commencement & au bas d'un escalier devant le premier polets, pour appuyer & affermir la balustrade; ou contre des piliers de portes ou de clairevoies de fer pour affermir.

☞ **CONSOLES**, terme de Charron. Ce sont deux morceaux de bois quarrés qui sont enchassés dans des mortoises faites au lisoit de devant, & qui servent à supporter la coquille. ENCYCL.

**CONSOLE**, terme de Botanique. On se sert de ce terme en Botanique pour exprimer les bases des feuilles de certaines plantes qui sont taillées en *console*. DICT. DE JAMES.

**CONSOLEMENT**, s. m. vieux mot. Consolation.

**CONSOLER**, v. a. adoucir le chagrin, la tristesse; soulager l'affliction de quelqu'un, soit par le discours, soit par quelque autre moyen. *Consolari, alicujus dolorem consolando levare*. Le temps *console* de toutes douleurs. La Philosophie *console* ceux qui sont capables de réflexions. Nous nous *consolons* quelquefois par faiblesse des maux dont la raison n'a pas la force de nous *consoler*. ROCHEF. C'est un artifice pour *consoler* un affligé, que de comparer sa misère à une plus grande. Le tempérament aide bien à la raison à se *consoler*. B. RAB. On se peut *consoler* de tout quand on est médiocrement sage, ou médiocrement fou. CH. DE MER.

*Iris me consolait de tout,  
Et rien ne me console d'elle.* LA SABL.  
*Sur les ailes du temps, la tristesse s'envole;  
On fait beaucoup de bruit, & puis on se console.*  
LA FONT.

On dit, *consoler* les affligés est une des sept œuvres de miséricorde. On dit encore, quand on nous menace de la perte d'une chose dont nous ne nous soucions pas beaucoup: il s'en faudra *consoler*; j'en serai bientôt *consolé*.

☞ Corneille, dans les Horaces a dit, *consoler* contre les infortunes, cela n'est pas François; on *console* du malheur; on s'arme contre le malheur. VOT.

**CONSOLÉ**, ÉE. part. pass. & adj. *Consolatione recreatus*.

*Combien de fois, de douleurs accablé,  
Par tes soins généreux me vis-je consolé?* VILL.

**CONSOLEUR**, s. m. vieux mot, ou mot fait par Marot pour avoir une syllable de moins & faire son vers. *Consolateur, Consolator*.

*Qui te fut consoleur,  
Pour supporter maintenant ta douleur?* MAR.

☞ **CONSOLIDANT**, adj. & s. m. terme de Chirurgie par lequel on désigne des médicamens qui, purifiant avec une chaleur & une force modérée, attirent ou chassent la corruption des plaies, affermit & cicatrise les parties divisées. Les baumes sont des *consolidans*, des médicamens *consolidans*.

**CONSOLIDATION**, s. f. terme de Chirurgie, qui se dit de l'action par laquelle la nature réunit les os fracturés, ou les lèvres d'une plaie. *Conglutination, cicatrix*. Cette plaie est dans une partie qui fera que *sa consolidation* sera longue.

**CONSOLIDATION** est aussi un terme de Jurisprudence, qui signifie la réunion de l'usufruit à la propriété que l'on avoit déjà d'un héritage; ce qui arrive par la mort de l'usufruitier. *Consolidatio*. Forget emploie le mot de *consolidation* pour signifier l'union des dixmes à un fief noble. L. II, p. 17

**CONSOLIDE**, s. f. Plante médicinale qu'on appelle à présent *consoude*. Voyez **CONSOUDE**.

**CONSOLIDER**, v. a. réunir, rejoindre, rassembler. *Consolidare*. On ne le dit au propre qu'en Chirurgie. Les baumes *consolident* les plaies. On dit qu'une plaie se *consolide*, lorsque la chair vive commence à croître, & que la plaie se referme. *Solidescere, solidari*. La partie nerveuse du diaphrag-

me étant blessée, ne se peut *consolider*, non plus que les intestins grêles, le cœur, le poulmon, le foie, l'estomac, le cerveau, &c. On dit figurément *consolider* une union, *consolider* un traité. ☞ En Jurisprudence, on dit *consolider* l'usufruit à la propriété; c'est-à-dire, réunir, ce qui arrive par la mort de l'usufruitier. *Consolidare*.

**CONSOLIDÉ**, ÉE. part.

**CONSOMMATEUR**, s. m. terme théologique. *Perfector*. Il ne se dit qu'en certaines phrases consacrées. JESUS-CHRIST est l'auteur & le *consommateur* de notre foi. FEN. C'est-à-dire, il a achevé, il a accompli le mystère de notre foi, confirmé nos espérances.

Cette expression est prise de l'Épître aux Hébreux, XII. 2. où Saint Paul dit: *jetant les yeux sur Jésus l'auteur & le consommateur de la foi*.

☞ **CONSOMMATEUR** se dit aussi dans l'ordre civil des citoyens qui consomment le produit des terres. Plus il y a de *consommateurs* dans un Etat, plus cet état est puissant; mais par la même raison, beaucoup de consommation faite par un petit nombre de *consommateurs*, est une corrosion continuelle, & toujours croissante, du nerf de la population.

L'AMI DES HOM.

**CONSOMMATION**, s. f. Ce terme a chez nous plusieurs acceptions. Quelquefois il est synonyme à accomplissement, fin, *consummatio, perfectio, absolutio*. L'Incarnation a fait la *consommation* de toutes les prophéties. La *consommation* d'une affaire, d'un ouvrage. ☞ C'est dans ce sens qu'on dit qu'un collateur ne peut plus revenir après sa nomination, après la *consommation* de son droit.

☞ C'est aussi dans ce sens que l'on dit la *consommation* du mariage, l'union charnelle du mari & de la femme, après la bénédiction nuptiale, union qui fait que le mariage ne peut plus être dissous que par la mort d'un des deux conjoints.

☞ **CONSOMMATION** se dit aussi de l'emploi, du fréquent usage des choses qui servent à l'entretien de la vie ou de la société, comme les vivres, les dentées, & qui se détruisent par l'usage. *Consumptio*. On devoit dire *consumption* ou *consummation*; mais par abus on dit *consommation* en plusieurs phrases. Il se fait dans Paris une grande *consommation* de blés, de vins, de fourrages, d'étoffes. Il se fait une grande *consommation* de poudre dans une bataille. Les Fermiers des Aides ont intérêt qu'il se fasse une grande *consommation* de dentées. Ce malade ne pourra pas faire la *consommation* de l'hostie.

☞ On dit aussi la *consommation* des siècles, & dans ce cas, le mot de *consommation* est synonyme à fin; la fin, la destruction du monde: ou bien il sera synonyme à accomplissement, parce que si la *consommation* des siècles est la destruction de plusieurs choses, elle est aussi l'accomplissement & la perfection d'une infinité d'autres.

☞ C'est aussi dans ce sens qu'on dit en marine qu'un écrivain doit tenir registre de la *consommation*; c'est-à-dire, des cordages, voiles, poudre, balles, & en un mot de tout ce qui est employé au service du vaisseau.

☞ **CONSOMMATION**, dans le terme de commerce, est synonyme à débit, distribution des marchandises. Quand le commerce ne va pas, les marchands disent qu'il n'y a pas de *consommation*.

**CONSOMMÉ**, s. m. bouillon succulent qu'on tire d'une viande ☞ long temps bouillie, & qui a déposé la plus grande partie de ses sucs dans l'eau. *Sucus ex decoctis carnibus expressus*. On lui a donné un *consommé* très-nourrissant.

**CONSOMMER**, v. a. user, dissiper des dentées, des provisions nécessaires à la vie. *Consumere, absumere, effundere*. Une grosse garnison *consomme* en peu temps bien des provisions; hors ces sortes d'exemples, où le mauvais usage a prévalu sur le bon, il faut se servir de *consumer*, quand on veut signifier détruire, anéantir, &c. & c'est aussi la décision de l'Académie,

**CONSOMMER (FAIRE)** de la viande, c'est la faire bouillir assez long temps, pour que les sucs qui en sont exprimés forment une espèce de gelée avec le bouillon. *Succum ex decoctis carnis exprimeret*. Il faut faire *consummer* la viande pour faire de la gelée. Les Chimistes ne peuvent tirer des essences des corps que les substances ne soient entièrement *consummées*.

**CONSOMMER** signifie aussi achever, finir, terminer. *Perficere, absolvere, consummare*. Il faut consommer encore quatre vacations pour *consummer*, pour faire juger cette affaire. JESUS-CHRIST dit en mourant que tout étoit *consummé*; pour dire, que toutes les Prophéties étoient accomplies.

**CONSOMMER** signifie, dans le même sens, venir au dernier but du mariage. Un mariage n'est point parfait, jusqu'à ce qu'il soit *consummé*.

**CONSOMMER**, en termes de Jurisprudence Canonique, signifie remplir son droit. Un Collateur *consummer* son droit, quand il confère un bénéfice à une personne, quoiqu'indigne.

On ne dit point *consummer* pour *consummer*. Personne ne s'avise de dire *consummer* le mariage, une vertu *consummée*: l'abus est de dire par-tout *consummer*, même dans les cas où il faudroit dire *consummer*; par exemple, *consummer* son bien, son patrimoine. On dit de même, presque par-tout, *consummer* la Sainte Hostie. Il faut absolument dire *consummer*. Le Prêtre *consummer* le Sacrifice, & *consume* l'Hostie. Cet abus s'est glissé dans plusieurs autres phrases. Bien des gens disent indifféremment *consummer* & *consummer* ses forces, *consummer* & *consummer* son bien. Néanmoins *consummer* ne veut point dire cela, mais accomplir, comme quand on dit *consummer* le mariage, une vertu *consummée*. *Consummer*, c'est détruire, anéantir un sujet. *Consummer*, c'est le mettre dans sa dernière perfection.

**CONSOMME**. ÉE, part. & adj. *Perfectus, absolutus, consummatus* ou *consumtus, absumentus*.

**CONSOMMÉ** signifie encore parfait, très-profond. *Perfectus, cumulatus, in aliquâ re versatissimus*. C'est un homme *consummé* en vertu, en science, en expérience. Toute la gloire qui peut rendre un Evêque *consummé* dans les souffrances, étoit renfermée en la personne d'Ozius. HERMAN. Le Politique le plus *consummé* n'auroit pu prendre de plus justes mesures. S. ÉVR. S. François de Sales étoit un Saint *consummé* dans la vie intérieure & contemplative. FENEL.

**CONSOMPTIF, IVE** ou **CONSUMPTIF, IVE**, adj. terme de Médecine & de Chirurgie, qui se dit des remèdes qui ont la force de consumer les humeurs ou les chairs. *Consumptivus, a, um*. Les pierres à cautère, l'eau phagédénique sont des remèdes *consumptifs*. BURLET. *Acad. des S. 1700. Mém. p. 122*. On dit aussi substantivement, des *consumptifs*, pour des remèdes *consumptifs*, comme on dit des délicatifs, des lénitifs, &c.

**CONSUMPTION**, f. f. c'est le même que *consummation*; & il se dit presque des mêmes choses qui se consomment. *Consumptio*. Il se fait une grande *consumption* de vivres dans cette maison, dans cette ville. La *consumption* des espèces Sacramentelles dans l'Eucharistie. Le Critique du *Dictionnaire de l'Académie* soutient qu'on ne doit point confondre ces deux mots, *consumption* & *consummation*. Voyez **CONSUMMATION** & **CONSOMMER**.

**CONSUMPTION** est aussi une certaine maladie de langueur, espèce de phthisie fort ordinaire en Angleterre, qui consume & dessèche le poulmon, les entrailles, & cause enfin la mort. *Consumptio*. On croit qu'elle est causée par la vapeur du charbon de mine qu'on brûle en ce pays.

**CONSONNANCE**, f. f. terme de Musique, union, convenance de deux sons, l'un grave, & l'autre aigu, qui se mêlent avec une certaine proportion, en sorte qu'ils font un accord agréable à l'oreille. *Convenientia, consonantia*. *Consonance mixte*. *Consonance parfaite*, imparfaite, doublée, triplée, &c. L'unisson est la première des *consonances*. La seconde *consonance* est l'octave. La troisième, la

quinte, & ensuite la quarte, les tierces & les sixièmes majeures & mineures. Les autres sont les doubles ou répétitions de celle-là. Il n'y a que sept ou huit *consonances* simples.

Les *consonances majeures* sont celles qui surpassent les *mineures* d'un demi-ton. Les *consonances mixtes* sont celles qui sont tantôt *majeures* & tantôt *mineures*. LANCELOT. Les quartes & les quintes sont les *consonances* les plus considérables. Id. Les *consonances parfaites* sont l'unisson, l'octave & la quinte, & leurs répliques.

Nivers, dans son *Traité de la composition de la Musique*, rejette l'unisson du nombre des *consonances*, parce que toute *consonance* est entre des tons différens en nombre & en espèce; mais l'usage a prévalu. Le même Auteur distingue deux sortes de *consonance*, les parfaites & les imparfaites. Les parfaites, sont la quinte & l'octave. Les imparfaites sont, la tierce & la sixième, qui se divisent en *majeures* & *mineures*.

Plusieurs anciens Musiciens ne mettoient point l'unisson au nombre des *consonances*, parce qu'ils regardoient la *consonance* comme un mélange agréable de sons dissemblables, graves & aigus, qui frappent doucement l'oreille. Les *consonances* se divisent en simples & en composées: les *consonances* simples sont celles en la proportion desquelles les deux extrêmes sont tellement ordonnés entr'eux, que telle proportion ne peut être divisée par un terme mitoyen: les *consonances* composées sont celles qui peuvent être divisées en une autre proportion par un terme mitoyen. P. PARRAN. Toute *consonance* est parfaite ou imparfaite; les parfaites sont trois, l'unisson, le diapente, & le diatessa: elles sont parfaites, parce qu'elles ne sauroient recevoir de changement, ou altération, sans quelque mauvais effet; les imparfaites sont le diton, le semi-diton, l'exachorde majeur, & l'exachorde mineur: on les nomme imparfaites, parce qu'étant comparées aux autres, elles ne sont pas si parfaites, & parce qu'elles peuvent recevoir quelque altération, en diminuant ou en augmentant. Id. C'est l'oreille qui doit faire le rapport des sons à la raison, afin qu'elle juge de la bonté des accords, & de la justesse des *consonances*. LANCELOT.

**CONSONNANCE dissonnante**. Tout accord dissonnant ne peut être composé que de l'union des *consonances*; & c'est de la comparaison que l'on fait de deux *consonances* prises en particulier dans un accord que se forme la dissonnance; ainsi dans l'accord de la septième, composé de l'union de deux quintes & de trois tierces l'on trouvera que les deux sons extrêmes sont dissonnans entr'eux, puisqu'ils ne font ni quinte, ni tierce ensemble, & qu'ils font au contraire septième ou seconde par renversement. Il ne faut pas examiner seulement les intervalles qui se trouvent entre la basse & les autres sons d'un accord, sans avoir égard aux différens intervalles que tous les sons peuvent former ensemble en les comparant les uns aux autres, de sorte que l'on prend quelquefois pour *consonnant* un son qui est en effet dissonnant. Par exemple, dans l'accord de la petite sixte, il ne se trouve que trois *consonances* qui sont la tierce, la quarte & la sixte; mais si l'on confronte la tierce avec la quinte, l'on trouvera que ces deux sons forment dissonnance ensemble. Pareillement dans l'accord de la grande sixte, il se trouve trois *consonances*, qui sont la tierce, la quinte & la sixte, où l'on trouvera encore une dissonnance entre la quinte & la sixte. Donc ces *consonances* sont dissonnantes entr'elles, & il ne reste plus qu'à savoir distinguer celle qui forme la *dissonnance*, ce qui est facile, en rapportant ces accords à leur fondement, où l'on verra que dans l'accord de la petite sixte c'est la tierce qui forme la *dissonnance*, & que dans celui de la grande sixte c'est la quinte; puisque cette tierce & cette quinte sont en effet la septième du son fondamental de l'accord de la septième, dont ces deux dernières dérivent. RAMEAU. Pour connoître les *consonances* qui doivent être

préférées lorsqu'il s'agit de les doubler, il n'y a qu'à compter les *consonnances* par ordre : ainsi, l'octave, la quinte, la quarte, la tierce & la sixte, pour savoir distinguer que l'on doit préférer l'octave à la quinte ; & ainsi de suite, en remarquant que l'octave est déjà une réplique, & que dans l'accord *consonnant* de la sixte, l'octave de la tierce ou de la sixte est aussi bonne que celle de la basse. Id. Voyez *DISSONNANCE*.

**CONSONNANCE**, en terme de Grammaire, se dit aussi des cadences semblables, & de la ressemblance des sons des mots dans la même phrase. *Consonantia similiter definens*. Ce qui rend quelquefois une longue Poësie françoise ennuyée, ce sont les rimes qui ont trop de *consonnances*, ou de mêmes chutes. Les *consonnances* sont vicieuses dans la Prose françoise, quoique les latins en faisoient une figure qu'ils appellent *ὁμοιοσημιον*. ¶ Comme la rime entre dans le mécanisme de nos vers françois, nous ne voulons la voir que là, & l'oreille est frappée désagréablement quand deux mots qui ont le même son, se trouvent l'un auprès de l'autre ; comme si je disois, lorsque deux mots qui ont le même son, sont l'un auprès de l'autre. Il faut, disent Vaugelas & Bouhours, éviter en Prose, non-seulement les rimes, mais encore les *consonnances* des mots ; comme celle qui se trouve entre Soleil & *immortel*. Les *consonnances* sont autorisées dans nos proverbes.

**CONSONNANT**, adj. terme de Musique. On le dit des tons, ou des intervalles. Il y a des intervalles *consonnans* : il y en a de dissonans.

**CONSONNE**. Quelques-uns disent **CONSONNANTE**. adj. & f. f. Lettre qui ne produit point de son toute seule. *Consonnans*. La *consonne*, selon la Grammaire, est une lettre qui ne produit de son qu'avec une autre qui doit être voyelle, ou diphongue ; & c'est de là que lui vient son nom de *consonne*, qui veut dire une lettre qui rend un son quand elle est jointe avec une autre. *quæ sonat cum alia*. Une *consonne*, selon la Philologie, n'est autre chose que la modification du son qui se fait par le moyen des organes de la voix : ainsi les sons marqués par ces caractères, *a, e, i, o, u, ai, au, &c. ieu, eau, yeu, &c.* sont autrement modifiés quand on dit *ab*, ou *ba*, que quand on dit *ac*, ou *ca, ad, ou da, &c.* & ces modifications s'appellent *consonnes*, lettres *consonnes*.

Les lettres de l'Alphabet sont divisées en voyelles & en *consonnes*. Il y a des *consonnances* doubles, comme l'*x* dans le mot *axillaire*, le *z* en grec ; d'autres liquides, comme *l, r, m, n* ; d'autres muettes, comme *b, d, &c.* qui ne font aucun son sans voyelle.

La division la plus naturelle des *consonnes* est celle que font les Grammairiens Hébreux, qui ont été imités en cela par les Grammairiens des autres langues Orientales & savantes. Ils divisent les *consonnes* en cinq classes, par rapport aux cinq organes principaux de la voix, dont chacun contribue avec les quatre autres, mais plus que les quatre autres, à certaines modifications qui font cinq espèces générales de *consonnes*. Chaque espèce ou chaque classe renferme plusieurs *consonnes*, qui résultent des différens degrés qu'on distingue dans la même modification, ou dans les mouvemens des mêmes organes : ces organes sont le gosier, le palais, la langue, les dents & les lèvres. Les cinq espèces de *consonnes* sont, les gutturales, les palatiales, les linguales, les dentales ou les sifflantes, & les labiales.

On compte dix-sept *consonnes* dans la langue françoise, qui sont *b, c, d, f, g, k, l, m, n, p, q, r, s, t, x, z*, auxquelles il en faut ajouter trois autres, qui sont l'*h* aspirée, l'*j* *consonne*, & l'*v* *consonne* ; ce qui fait en tout vingt *consonnes* : une gutturale, *h* aspirée, comme dans les mots *héros, hallebarde* : cinq palatiales, qui sont *c* dur, comme on le prononce devant *a, o, & u* ; *g, j* *consonne, k, & q*. On peut les remarquer dans les mots suivans, *caverne, colère, curiosité ; gendre, girandole, garantir, goblet, guerre, kalendes* : quatre

de la langue, qui sont, *d, l, n, t* : quatre dentales, dont les trois dernières sont sifflantes, *r, s, x, z* ; cinq labiales, qui sont, *b, f, m, p, v* *consonne*.

Il faut remarquer sur cette division des *consonnes* : 1<sup>o</sup>. Que quoique le *g* soit modifié de trois manières différentes, selon qu'il est devant l'*a* & l'*o*, ou devant l'*e* & l'*i*, ou devant l'*u*, il est toujours *consonne* du palais. 2<sup>o</sup>. Que le *j* *consonne* ne diffère que pour la figure & le caractère, & nullement pour la prononciation du *g* devant *e* ou *i*. 3<sup>o</sup>. Que le *k* n'a point d'autre prononciation que celle du *c* dur. 4<sup>o</sup>. Que le *q* a deux prononciations, l'une dure & ferme, par où il ressemble pour le son au *k* & au *c* dur, comme dans les mots *quand, querelle, quatre, quolibet, &c.* & une autre un peu plus douce, qu'il a quand il est suivi d'*ue*, ou d'*ui*, qu'on prononce mouillés, comme dans *quelle, quille*. 5<sup>o</sup>. Que quoique la prononciation du *q* paroisse différente dans *quand* & dans *quadrupède*, elle est en effet la même ; la différence apparente vient de ce que l'*u* ne se prononce pas dans *quand*, & qu'il a le son de l'*ou* dans *quadrupède, &c.* mais dans toutes ces occasions le *q* est toujours une lettre palatiale. 6<sup>o</sup>. L'*s* a deux sons ; l'un dur, qui est un sifflement rude, & son propre son, l'autre doux, par lequel elle ressemble au *z* ; elle prend ce son quand elle est entre deux voyelles, comme dans les mots *vase, maison, asine, &c.* 7<sup>o</sup>. L'*x* renferme deux lettres dans le son qu'elle fait entendre : savoir, un *c* dur ou un *k*, & une *s* ou un autre *c*, tel qu'on le prononce devant *e* ou *i* ; ainsi les mots *Alexandre* ou *Alexis*, se prononcent comme s'ils étoient écrits *Alecjandre, Aleccis, ou Aleccis*. 8<sup>o</sup>. Le *c* devant un *e*, ou un *i*, n'est point une *consonne* du palais, mais des dents, parce qu'il perd alors son propre son pour prendre le son sifflant de l'*s*.

M. l'Abbé de Dangeau trouve assez raisonnable la division des *consonnes* que les Grammairiens hébreux ont inventée, mais il n'est pas tout-à-fait de leur avis sur le partage qu'ils en ont fait. Pour trouver une division plus naturelle & plus juste des *consonnes*, il n'a point d'égard à leur figure, ou au caractère qui les représente, il ne considère que leur son, ou la modification qu'elles donnent au son : sur ce principe il trouve cinq *consonnes* labiales, qui sont *b, p, v* *consonne, f & m* : cinq palatiales, qui sont *d, t, g, k, n* : quatre sifflantes, qui sont *s, z, j* *consonne, ch* : deux liquides, *l & r* : deux mouillées, qui sont *gn*, ou le son qui commence la seconde syllabe d'*ignorant*, & deux *ll* mouillées, ou le son qui commence la dernière syllabe de *bouillon* ; & l'*h* qui sert à marquer l'aspiration, ce qui fait dix-huit *consonnes*, & une aspiration. Il remarque ensuite les choses suivantes. 1<sup>o</sup>. Que l'*m* & l'*n* sont deux *consonnes* nasales, l'*m* un *b* passé par le nez, & l'*n* un *d* aussi passé par le nez ; en effet, ceux qui sont fort enrhumés prononcent *banger* pour *manger*, & *je de saurois* pour *je ne saurois*. 2<sup>o</sup>. qu'entre les *consonnes* il y en a de foibles & de fortes ; les foibles sont, *b, v, d, g, z, j* ; les fortes sont, *p, f, t, k, s, ch* : elles diffèrent en ce que les foibles sont précédées d'une petite émission de voix qui les adoucit. On peut ajouter que quand on dit qu'une personne parle du nez, on doit entendre cela dans un sens tout différent que celui que présentent ces paroles ; car alors le nez concourt moins à la prononciation, que si l'on ne parloit pas du nez ; puisque l'air qui ne peut passer librement par le nez est renvoyé dans la bouche, où il forme un son obtus, qu'on appelle son nasal.

De tout ce qu'on vient de dire, on doit conclure qu'il n'y a plus de *consonnes* dans une langue que dans une autre, que parce qu'il y a plus de modifications de son reçues par l'usage, & établies dans une langue, que dans une autre ; car tous les hommes ayant les mêmes organes, ils peuvent former les mêmes modifications : ainsi c'est seulement à l'usage, & nullement à la nature, qu'il faut attribuer que les François n'aient point le *th* des Grecs, qu'ils Anglois, le *ch* des Allemands tel qu'ils le



prononcent dans *ich* & dans *euch*, l'*ain* & le *hheth* des Hébreux, ou les *consonnes* semblables des autres langues orientales; que les Chinois n'aient point d'*r*; que les Iroquois n'aient point de *consonnes* labiales, que les Hurons aient beaucoup d'aspirations; que les Arabes & les Géorgiens aient beaucoup de *consonnes* doubles; ce qui vient de ce qu'ils font concourir fortement plusieurs organes à la modification d'un son, au lieu que les François n'y emploient ordinairement d'une manière forte & bien sensible qu'un seul organe, & les autres que foiblement.

Il est encore visible que dans toutes les langues, les lettres gutturales ou les aspirations, sont de véritables *consonnes*, puisque le gosier modifie autant le son que le palais, la langue ou les lèvres.

Enfin, pour trouver toutes les *consonnes* qu'il peut y avoir dans toutes les langues qui ont été en usage, ou qui peuvent être formées, il n'y a qu'à observer toutes les modifications qui peuvent arriver au son de la parole, & l'on aura par ce moyen-là toutes les *consonnes* qu'on peut imaginer.

Les langues du Nord écorchent le gosier de ceux qui parlent, & les oreilles de ceux qui écoutent. Toutes leurs *consonnes* entassées les unes sur les autres, sont horribles à prononcer, & ont un son qui fait peur. BOUH. Il y en a qui attribuent cela au froid du climat, qui ne laisse pas un mouvement libre aux organes.

**CONSONNANTE** est aussi un grand instrument de Musique nouvellement inventé par l'Abbé Du Mont, qui participe du clavecin & de la harpe. Son corps est comme un grand clavecin posé à plomb sur un piédestal, qui a des cordes des deux côtés de ses tables, lesquelles on touche à la manière de la harpe.

**CONSORTS**, s. m. pl. terme relatif, qui se dit au Palais, de ceux qui sont engagés dans la même affaire civile, qui y ont un intérêt commun. *Conjors*, *socius*. Un Poursuivant criées poursuit tant pour lui que pour ses *consorts*, pour ceux qui sont créanciers comme lui de la même personne. Cet héritier exerce les droits du défunt, tant pour lui que pour ses *consorts* & cohéritiers. On disoit autrefois d'une femme à l'égard de son mari, qu'elle étoit sa légitime épouse & *consorte*. Du Cange dérive ce mot de *consortes*, qui signifie des voisins, possesseurs d'héritages qui se touchent les uns les autres; supposant que ces héritages avoient été autrefois distribués par le sort, & que ceux qui en avoient eu de contigus, avoient eu la même fortune.

**CONSORT**, nom d'une Société du Tiers Ordre de S François, établie à Milan en Italie. *Consortium*, *Congregatio Fratrum de Penitentia*. On confioit aux Freres & Sœurs du *Confort* le soin d'exécuter toutes les œuvres & les legs pieux que les Fidèles faisoient en faveur des pauvres & des affligés. Dans la suite, craignant qu'on ne les soupçonnât de se les attribuer, ils remirent ce soin entre les mains de quelques laïques de Milan. Mais l'expérience ayant appris que ces Freres & ces Sœurs du *Confort* s'en acquittoient avec plus de fidélité, les Milanois, l'an 1477, supplièrent Sixte IV d'ordonner à ces Tierceires de reprendre la distribution de ces aumônes. Wading ne dit point ce qui fut réglé, ni ce que devint cette Société. Voyez cet Auteur à l'an 1477, nombre 46, & le P. HÉTYOT, T. 7, ch. 45.

**CONSOUDE**, s. f. On disoit autrefois Consyre. *Consoude* est un nom qui se tire de la propriété qu'on attribuoit à plusieurs espèces de ce genre pour consolider les plaies, tant internes qu'externes. On distinguoit autrefois ces plantes en grande, moyenne & petite *Consoude*, & *Consoude Royale*. La grande *Consoude*, *symphytum* ou *Consolida major*, croît dans des endroits humides. Ses racines sont grosses comme le doigt, cassantes, noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, visqueuses, & fades au goût. Elles poussent des tiges hautes de deux à trois piés,

quelquefois plus velues, ailées & garnies de feuilles alternes, longues, étroites, velues, & de la figure de celles d'Aunée, mais verdâtres des deux côtés, & beaucoup plus étroites. Celles qui sortent immédiatement de la racine sont à peu près de même: ses fleurs, qui viennent par bouquets aux extrémités des tiges & des branches, sont des tuyaux cylindriques, ouverts par leurs deux bouts, longues de plus de demi-pouce, légèrement échan-crées à leur ouverture supérieure, & de couleur ou blanche, ou pâle, ou jaunâtre, ou purpurin clair ou purpurin plus foncé. Ces fleurs sont soutenues par des calices verdâtres, à cinq pointes, & du milieu desquels s'élève un pistil qui enfile la fleur, & qui est garni à sa base de quatre embryons, qui deviennent autant de semences semblables à des têtes de vipère. On emploie en Médecine les racines de la grande *Consoude* pour les crachemens de sang, & pour les dysenteries; elles entrent dans les tisanes vulnéraires & adoucissantes. On appelle *Consoude moyenne*, la Bugle. Voyez BUGLE. On donne le nom de petite *Consoude* à la paquerette, à la brunelle. Voyez PAQUERETTE. Et celui de *Consoude royale*, *Consolida regalis*, à cette espèce de pié d'alouette qui vient communément dans les champs, & qu'on nomme à présent *Delphinium segetum*. Voyez PIÉ D'ALOUETTE.

**CONSOUDE Saraine**, est une espèce de verge dorée, qui a ses tiges cannelées, hautes de deux ou trois coudées. Ses feuilles sont longues, semblables à celles du Saule, un peu dentelées & lissées. Ses fleurs sont radiées, de couleur jaune, disposées en épi le long des tiges. En latin *virga aurea angustifolia ferrata* ou *solidago Saracenicæ*. On se sert en Médecine des feuilles, qui ont astringentes, amères, dessicatives & vulnéraires. Elles sont bonnes pour mondifier, & pour guérir les ulcères malins.

**CONSPIRANT, ANTE**, adj. terme de Mécanique. Les Puissances *conspirantes* ou concourantes sont celles dont les directions ne sont pas opposées, & qui concourent plus ou moins à produire le même effet. On ne devoit même appeler Puissances *conspirantes*, que celles qui agissent suivant la même direction.

**CONSPIRATEUR**, s. m. qui ne se prend guère qu'en mauvaise part, & se dit de celui qui forme une conspiration ou qui y a part, soit dans le dessein soit dans l'exécution. Voyez CONSPIRATION. *Conjuratus*. Quelques Auteurs prétendent que *conspirator* n'est pas encore bien établi, cependant l'Académie l'adopte; & Corneille a dit:

Non, jamais d'affassin ni de conspirateurs  
N'attaquèrent le cours d'une si belle vie.

**CONSPIRATION**, s. f. Union de plusieurs personnes mal intentionnées contre l'État, contre les Princes, contre les personnes publiques. *Conspiratio*. Tramer, faire, former, conduire, découvrir une *conspiration*. Voyez au mot CONJURATION, les différences relatives qui se trouvent entre les mots, COMLOT, CONSPIRATION, CONJURATION.

**CONSPIRATION** se dit aussi, mais toujours en mauvaise part, de l'intelligence de plusieurs personnes réunies pour un même dessein sans aucun rapport à l'État ni au Gouvernement. On fait une *conspiration* contre un Auteur. Il y a une *conspiration*, on a fait une *conspiration* pour lui faire perdre son procès, pour le lui faire gagner, pour lui faire avoir, pour lui faire perdre une charge. Il y a entre les hommes une espèce de *conspiration* à se dissimuler ce qu'on pense les uns des autres. NICOL.

**CONSPIRER**, v. n. être unis d'esprit & de volonté pour l'exécution de quelque dessein. *Conspirare*. On le dit en bonne ou en mauvaise part, selon que le dessein est bon ou mauvais, louable ou blâmable. *Conspirer* au bien public. Tous *conspirent* à sa fortune, à sa ruine. Brutus & Cassius *conspirèrent* contre César, pour rendre à la Ré-

publique son ancienne liberté. On *conspiroit* souvent contre les Empereurs Romains.

*Du rang que vous tenez, confus, désespéré,  
Pour vous en dépouiller j'ai cent fois conspiré.*

On dit activement *conspirer* la perte, la mort de quelqu'un. Il semble qu'ils aient *conspiré* la ruine de l'État.

Ce verbe employé absolument se prend toujours dans un sens odieux pour désigner un complot formé contre le Souverain, contre l'État, contre les personnes publiques. On fut averti que l'on *conspiroit* dans telle ville, dans telle province.

On le dit neutralement dans un sens figuré des choses qui concourent, qui contribuent au même effet. Tous les événemens semblent *conspirer* à la gloire du Souverain, au bonheur de l'État.

Jetez les yeux sur cette Province, que la guerre & la sécheresse ont désolée, en sorte que le ciel & la terre semblent avoir *conspiré* sa ruine. FLÉCH. C'est à la Cour que les passions s'excitent, & *conspirent* toutes contre l'innocence. Id. Toutes choses *conspiroient* à la fortune du Cardinal de Richelieu; tout *conspiroit* à son avancement. Les vœux du peuple *conspirent* à la gloire de leur Prince.

*Je vois que la sagesse elle-même s'inspire :  
Avec mes volontés ton sentiment conspire.*

RACINE.

*Tout conspire, Madame, à mon contentement.*  
MOL.

CONSPIRÉ, ÉE. part.

CONSPUER, v. a. cracher sur quelqu'un. *Conspuere, spuerè in aliquem.* Et au figuré mépriser quelqu'un d'une façon marquée. Il n'est d'usage que dans le style burlesque.

CONSPUÉ, ÉE. adj. & part. Couvert de crachats, sifflé, méprisé, moqué. Pour consoler le Poète *conspué* du mauvais accueil du Parterre, il lui donne deux mille écus de pension, & lui en passe le contrat chez un Notaire. *Observ. sur les Ecrits mod.* Il est à propos de remarquer que ce mot n'est point de l'Auteur de *Gil-Blas*, quoiqu'il se trouve dans l'extrait qu'on donne ici du IV<sup>e</sup> Tome. Il faut dire aussi, pour la justification de l'Auteur des *Observations*, qu'il l'a mis en italique. Au reste, il n'est pas du bel usage, & ne peut passer que dans le style familier.

*Et tout leur saoul l'ayant berné, hué,  
Croquignolé, souffleté, conspué. R.*

CONSTABLE. s. m. Nom d'homme. *Constabilis. S. Constable*, Abbé de Cave, près de Salerne, mourut l'an 1124.

CONSTAMMENT, adv. d'une manière certaine & indubitable. *Certissimè, indubitanter, haud dubiè.* Il est *constamment* vrai que le tout est plus grand que sa partie.

CONSTAMMENT, signifie aussi, d'une manière uniforme, invariable, toujours égale, & qui ne change point. *Constanter.* Le soleil achève son cours *constamment* en 365 jours.

*C'est aux gens mal tournés, c'est aux Amans  
vulgaires,  
A brûler constamment pour des beautés sévères.*  
MOL.

Il signifie aussi, avec fermeté. Les Martyrs ont enduré *constamment* les cruautés des Tyrans.

CONSTANCE, s. f. qualité, force de l'ame que les circonstances ne font point changer de disposition. Voyez FERMETÉ.

M. de La Chambre dit que la *constance* est une passion simple, qu'il définit un mouvement de l'appétit, par lequel l'ame s'affermi, & se roidit

pour résister aux maux qui l'attaquent. *Constantia, animi firmitas.* La *constance* des Stoïciens les empêchoit d'avouer que la douleur fût un mal. Un coup si capable d'abatte les plus grands courages, n'ébranla point la *constance*. P. D'ORL. Il y a plus de *constance* à user sa chaîne, qu'à la rompre. MONT. Possidonius, que Cicéron appelle le plus grand des Stoïciens, souffrit aussi impatiemment qu'un homme du Vulgaire, & la goutte fut l'écueil de sa *constance*. S. EVR. Le mépris de la mort dans Pétrone n'étoit point la *constance* forcée de Sénèque, qui a besoin de s'animer par le souvenir de ses préceptes. S. EVR. La *constance* de ces illustres Payens qui sembloient mépriser la mort, venoit non d'une force vertueuse, mais d'un stratagème de l'amour propre, qui occupoit leur esprit de toute autre chose.

*Redoublez vos efforts ; le temps, votre constance*

*De vos profonds ennuis vaincra la violence.*

Les anciens avoient fait de la *constance* une Divinité qu'ils représentoient sur leurs médailles sous la figure d'une femme en habit militaire, le casque en tête, une pique à la main gauche, & portant la droite jusqu'à la hauteur du visage, en élevant un doigt; ou bien elle tient la pique de la main droite, & une corne d'abondance de la gauche. *CONSTANCE* signifie persévérance dans le bien, dans quelque attachement, dans l'exécution d'un dessein ou d'une résolution. Ce n'est pas assez que d'entreprendre de grands dessein, il les faut poursuivre avec *constance*; & ne se point rebuter par les premiers revers. Cette femme n'a pas accoutumé de laisser la *constance* de ses Amans, ni de les faire mourir de désespoir. BALZ. L'attachement à la Religion qui prend le nom honorable de *constance* pour la bonne cause dans un parti, s'appelle opiniâtreté dans le mauvais parti. Vous avez éprouvé ma *constance* par vos rigueurs, & vous m'avez fait faire mes preuves de fidélité. B. RAB.

*La constance, & la foi, ne sont que de vains noms  
Dont les laides, & les barbons,  
Tâchent d'embarrasser la jeunesse crédule.*

DES-HOUTS.

*La constance est une chimère  
Qui ne fait qu'amortir les plus ardens desirs.*  
VILL.

La *constance*, dit M. l'Abbé Girard, empêche de changer, & fournit au cœur des ressources contre le dégoût & l'ennui d'un même objet; elle tient de la persévérance & fait briller l'attachement.

La *stabilité* empêche de varier, & soutient le cœur contre les mouvemens de légèreté & de curiosité, que la diversité des objets pourroit y produire: elle tient de la préférence & justifie le choix.

La *fermeté* empêche de céder, & donne au cœur des forces contre les attaques qu'on lui porte: elle tient de la résistance, & répand un éclat de victoire.

Les petits maîtres se piquent aujourd'hui d'être volages, bien loin de se piquer de *stabilité* dans leurs engagements. Si ceux des femmes ne durent pas éternellement, c'est moins par défaut de *constance* pour ce qu'elles aiment, que par défaut de *fermeté* contre ceux qui veulent s'en faire aimer.

*CONSTANCE* est aussi un nom propre de femme, que plusieurs Princesses ont porté, non-seulement de la famille de Constantin, mais en France & en Espagne. *Constantia.* On retient aussi souvent le mot latin *Constantia.* L'Impératrice *Constantia*, étoit femme de Licinius, & sœur de Constantin,

filles de Constantius Chlorus. La bonne Reine *Constance* pensoit être bien obligée au Roi Robert son mari, de ce qu'il avoit fait mention d'elle en l'hymne qui commence, *O Constantia Martyrum!* MASCURAT.

CONSTANCE, ville du Cercle de Suabe en Allemagne. *Constantia*. Quelques Géographes prétendent que *Constance* est l'ancienne *Gannodurum*, que d'autres placent à Zurzachou, à Laufenbourg. *Constance* est une ville grande & riche, sur le Rhin: elle porte les titres de ville Imperiale & de ville libre. Il y a à *Constance* un Evêché suffragant de Mayence. Il y a été transféré de Winditich ou Windinita, ruiné en 594 par Childebert II, Roi de France. De tous les Conciles de *Constance*, le plus célèbre est celui qui fut assemblé en 1414 & dura jusqu'en 1418. On l'imprima à Francfort l'an 1700 en six petits volumes *in-folio*, avec l'Histoire, & d'autres pièces qui le concernent. L'Evêché de *Constance*, *Constantiensis Episcopatus*, est un des États du Cercle de Suabe, aux environs des lacs de *Constance* & de Zell, & aux confins de la Suisse. L'Evêque de *Constance*, Prince de l'Empire, Souverain dans son Evêché, ne l'est plus de la ville de *Constance*, & réside dans le fauxbourg, nommé Peterslingen ou Petershausen, de l'autre côté du Rhin. Voyez IMHOFF *Not. Imp. L. III, c. 9*. Le lac de *Constance*, qu'on nomme aussi, mais rarement en France, Bodenzée, s'étend du sud-est au nord-ouest, entre la Suabe & la Suisse.

CONSTANT, ANTE, adj. ce qui est certain, indubitable. *Certus, indubitatus, haud dubius*. Il est *constant* que deux & deux font quatre. Il passe pour *constant* qu'on a battu les ennemis; pour dire, on le tient assuré. Il est *constant* qu'il y a dans les hommes une idée naturelle de bienfaisance. S. REAL.

CONSTANT se dit aussi de celui qui a cette qualité de l'ame que les circonstances ne font point changer, qui persévère dans son attachement au même objet. *Constans*. Celui qui sera *constant* jusqu'à la fin, obtiendra la couronne du ciel. *Constant* dans ses desseins, dans sa foi, dans son amour. Esprit *constant*, qui ne change point; ferme, qui ne cède point; *inébranlable*, qui résiste aux obstacles; *inflexible*, qui ne s'amollit point. *Constant* en amitié, ferme dans le malheur, *inébranlable* aux menaces, *inflexible* aux prières. Les coquettes se moquent des passions héroïques, & selon leur goût, la persévérance d'un amant *constant* est une langueur triste & ennuyeuse. S. EVR. Moitié par habitude, moitié par honneur qu'on se fait d'être *constant*, on entretient long temps les misérables restes d'une passion usée. ID. Une conduite *constante* & réglée, qui est l'ouvrage de la raison, est plus louable que ces actions d'éclat, qui ne sont que les effets du hasard. P. RAP.

L'honneur de passer pour constant,  
Ne vaut pas la peine de l'être.

CONSTANT considéré comme synonyme à durable. Ce qui est *constant* ne change point; il est ferme par sa résolution. Ce qui est *durable*, ne cesse point; il est ferme par sa solidité. SYN.FR.

Il n'est point de liaisons *durables* entre les hommes, si elles ne sont fondées sur le mérite & sur la vertu. De toutes les passions, l'amour est celle qui se pique le plus d'être *constante* & qui l'est le moins.

CONSTANT se dit figurément de toutes les choses qui ne changent point, ou qui sont long temps les mêmes. Fortune *constante*, état *constant*, prospérité *constante*.

On dit au Palais, pendant & *constant* le mariage; c'est-à-dire, pendant le cours & la durée du mariage. *Durante, persistente matrimonio*.

CONSTANTE, (QUANTITÉ.) terme de géométrie & d'algèbre, qui se dit des quantités qui demeurent toujours les mêmes par opposition à d'autres quan-

tités variables, qui croissent ou décroissent toujours. *Constans*. Ainsi le demi-diamètre d'un cercle est une quantité *constante*, ou la *constante*, parce que pendant que les abscisses & les semi-ordonnées croissent, il demeure toujours le même. Tout ce qu'il y a ici à faire, c'est de substituer dans la formule générale les valeurs de *y* & de *v*, trouvées en *x* & en *constantes* par le moyen des courbes données. VARIGN. *Acad. 1699. Mem. p. 55*.

CONSTANTIN, s. m. nom d'homme. *Constantinus*. *Constantin* le Grand est le premier Empereur Chrétien, devenu odieux aux Romains par son attachement à la religion chrétienne qu'il avoit embrassée; ce Prince rétablit la ville de Byzance, qui de son nom fut appelée Constantinople, & y établit le siège de son empire.

Les Chevaliers de l'Ordre de *Constantin*, appelés aussi *Dores, Angeliques & de saint George*. Voy. au mot ANGÉLIQUES, où nous en avons parlé. Voy. aussi le P. HELYOT, *Hist. des Ordres Religieux, &c.* P. I. C. 13.

CONSTANTINE, nom de ville. *Constantina*, Ville capitale de Numidie en Afrique, nommée autrement Cirthe, qui, sous Constantin le Grand, prit le nom de *Constantine*. Les Evêques d'Afrique écrivoient à Constantin (en 316,) que les Donatistes s'étoient emparés de l'Eglise, que lui-même avoit fait bâtir pour les Catholiques dans la ville de Cirthe, capitale de Numidie, nommée alors *Constantine* de son nom. FLEURY. Voyez MARMOL, *livre VI, chap. 23*.

CONSTANTINE est encore une ville de Phénicie, ainsi nommée par le même Empereur Constantin le Grand. *Constantina*.

CONSTANTINE est aussi une province de Barbarie en Afrique, appelée autrement par les anciens la nouvelle Numidie. C'est aujourd'hui une province d'Alger, qui a la Méditerranée au nord, au levant le royaume de Tunis, au midi le Biledulgerid, & au couchant le Sufegmar.

CONSTANTINIEN, ENNE, adj. qui appartient à Constantin, qui vient de Constantin. *Constantinianus, a, um*. L'Ordre *Constantinien* est un Ordre de Chevalerie que l'on prétend avoir été institué par Constantin. Voy. le P. Honoré de Sainte Marie, dans ses *Dissertations historiques & critiques* sur la Chevalerie ancienne & moderne. Ce fut par le canal des Angeli de Drivasto, que l'Ordre *Constantinien* passa en Italie. Les preuves justificatives de leur Chevalerie *Constantinienne* qu'ils produisirent à Rome, furent enregistrées au Vatican. Calliste II, approuva cet Ordre. Pie II, Sixte IV, Innocent VIII, Paul III, Léon X, Paul IV, Clément VIII, Urbain VIII & quelques autres Papes en firent autant. Jean-André l'Ange, dernier Grand-Maître, transféra tous ses droits & toutes les prérogatives attachées au titre de Grand-Maître à François I, Duc de Parme. L'acte fut expédié à Venise le 27<sup>e</sup> Juillet 1697, & deux ans après confirmé par un bref d'Innocent XII, & un édit de l'Empereur Léopold. En 1701, Clément XI ratifia par un décret le bref d'Innocent XII. Voyez l'Auteur cité ci-dessus, *Dissertation cinquième*. Plusieurs Eglises bâties par Constantin ont porté le nom de *Constantiniennes*.

CONSTANTINOPLE, *Constantinopolis*, Ville de Turquie en Europe, dans la Romanie, sur une petite langue de terre, qui s'avance vers la Natolie, dont elle n'est séparée que par un canal, qui n'a qu'un mille de largeur. C'est l'ancienne *Byzance*. Voyez ce nom. Elle ne porte celui de *Constantinople* que depuis l'an 330. Constantin s'étant rendu odieux au Sénat & au peuple idolâtre de Rome, par le mépris qu'il faisoit de l'idolâtrie, se dégoûta de cette ville, & résolut d'en bâtir une autre qui pût lui être comparée, & d'y établir sa résidence. Dioclétien avoit déjà voulu le faire à Nicomédie. Constantin voulut d'abord bâtir près de l'ancienne Troye. Il y jeta des fondemens, &

commença à élever les murailles ; mais étant venu à Byzance, il fut charmé de sa merveilleuse situation, il changea de dessein, & résolut de bâtir en ce lieu la ville qu'il méditoit. Cependant, parce que Constantin la prit sur Licinius, quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de sa victoire. En effet il commença à y faire travailler peu après, c'est-à-dire, l'an 326, & il la fit solennellement dédier l'an 330, indiction troisième, le lundi 11 de Mai l'an 1080, depuis la fondation de Rome, & par conséquent l'an 981, après la fondation de Byzance, s'il est vrai qu'elle fut bâtie par Byzas, Roi de Thrace, la troisième année de la trentième olympiade, qui est l'an 99 de la fondation de Rome. Cette nouvelle ville fut appelée en grec, qui étoit la langue du pays, *Κωνσταντινὴ πόλις* *Ville de Constantin*. Delà se fit en latin *Constantinopolis*, & en françois dans la suite, *Constantinople*. Constantin ayant dans la suite divisé ses Etats en Empire d'Orient & en Empire d'Occident, Constantinople fut la capitale de l'Empire d'Orient, & elle a subsisté aussi sous 76 Empereurs, jusqu'à Constantin Paléologue, détrôné par Mahomet II, en 1453, qui en fit la capitale de l'Empire Ottoman. L'Archevêque de *Constantinople* n'a eu le titre de Patriarche qu'au premier Concile de *Constantinople* en 385. Nous avons beaucoup d'anciennes monnoies de bronze fort petites, sur lesquelles on voit d'un côté un buste de femme armée d'un casque & d'une cuirasse, avec une espèce de sceptre à gauche qu'elle tient droit de la main. L'inscription est CONSTANTINOPOLIS. A l'autre vers est un Ange qui de la main droite tient un sceptre semblable à celui de la femme, & appuie sa main gauche sur un bouclier qui porte à terre : à ses pieds à droite, il a une poupe de navire, & quelquefois une branche de palme. Dans l'exergue *ΠΛΕ*, ou *CON*, & une ou deux étoiles, *TRP*, & une étoile, ou quelques autres lettres ; car il y en a de bien des sortes. *Constantinople* fut aussi nommée la Nouvelle Rome. Sa dédicace se célébroit tous les ans comme un jour de fête, par des jeux solennels. L'enceinte des nouveaux murs ne fut que de quinze stades, qui font environ trois quarts de lieues ; mais elle fut augmentée par les Empereurs suivans. Constantin y attira des habitans de l'Ancienne Rome & des Provinces, & lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des bâtimens, que pour la nourriture des Citoyens. Il y établit un Sénat des Magistrats, & des Ordres du peuple, de même que dans l'Ancienne Rome. Elle étoit divisée, comme celle là, en 14 régions ou quartiers, & ornée des mêmes sortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit plusieurs places environnées de galeries couvertes, deux Palais pour l'Empereur ; un cirque ou hippodrome pour les courses des chevaux ; des stades ou carrières pour les courses à pié ; un amphithéâtre pour les combats des bêtes ; des théâtres pour les autres spectacles ; plusieurs portiques pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre ; un capitole, où les Professeurs des Arts avoient leur auditoire ; un prétoire, & plusieurs basiliques, où l'on s'assembloit pour les affaires ; des greniers publics ; & sur-tout il fit consacrer à Dieu tous les temples. La principale Eglise fut dédiée à la Sagesse Eternelle, & eut le nom de Sainte Sophie, qu'elle garde encore. Il y en eut une des douze Apôtres, d'autres de Sainte Irene, de Sainte Euphémie, de S. Moeius, de S. Procope, de S. Acace, de S. Agathonique, de S. Diomède, de S. Jean l'Evangéliste, de S. Michel, &c. Il y mit aussi une très-belle bibliothèque.

CONSTANTINOPLE est la plus belle ville du monde par sa situation, & pour ses vues. Son port passe aussi pour être le plus beau & le plus sûr du monde.

Le plan de cette grande ville est triangulaire. Le côté du port est long de 4 milles, celui de l'Helle-

Tome II,

pont d'autant, & le côté de la terre est plus grand d'un mille que les autres. Le ferrail qui est un petit triangle de deux milles de circuits, compris dans la ville, est au bout du promontoire chrysoécras, qui se nomme aujourd'hui la pointe du ferrail, où se joignent les deux premiers côtés, qui lui sont communs avec les murs de la ville. Les bâtimens en sont reculés jusques sur le haut de la colline, & au dessus des jardins qui s'étendent jusqu'au bord de la mer. L'apparence extérieure n'en est pas bien belle, parce que l'architecture n'en est pas fort régulière, & que ce sont des appartemens détachés en forme de pavillons & de dômes. Du côté du port sont les portes sectettes, qui ne servent qu'à l'usage du Grand-Seigneur & de ses femmes, & les restes de ses brigantins & de ses caïques. Il y a aussi sur le rivage un de ces pavillons que les Turcs appellent *Kiosk*, soutenu de douze belles colonnes de marbre, & enrichi d'un superbe lambris peint à la persanne, où le Grand-Seigneur vient quelquefois prendre l'air, & jouir de la vue du port. Du côté de l'Hellepont, en allant vers les sept tours, qui font l'angle qui regarde le midi & le couchant, il y a une fontaine que les Grecs ont en si grande vénération, que le jour de la Transfiguration ils n'en font pas boire seulement à ceux qui sont travaillés de la fièvre ; mais ils les enterrent encore dans le sable qui est autour, croyant, par ce moyen, les soulager de leurs maladies. La grande porte du ferrail est du côté du septentrion, gardée par des Capidgis. Sainte Sophie en est si proche, que la sacristie, qui servoit autrefois à cet auguste Temple, sert maintenant de magasin d'armes. Dans la première cour du ferrail, on la voit à main gauche, & les infirmeries du ferrail vis-à-vis de l'autre côté.

De cette cour on entre dans une plus grande, dont la porte est gardée avec le plus grand soin, & elle conduit au Divan par une belle allée d'arbres. Le trésor du Grand-Seigneur est à main gauche, aussi bien qu'une fontaine où l'on fait couper la tête à tous les Bachas que le Grand-Seigneur fait mourir publiquement.

Un peu au-delà de Sainte Sophie, dont nous parlons au mot SOPHIE, sont les logemens des Dgebedgis. Il y a aussi une vieille tour, qui étoit autrefois un Temple de Chrétiens fort obscur : en y tient des bêtes, lions, &c. En allant à la Mosquée neuve qui est près de ce lieu, on voit dans une petite rue trois grandes colonnes de marbre blanc, disposées en triangle. Les Chrétiens du pays tiennent par tradition, à ce que Nicéphore rapporte, que Constantin fit ériger trois croix de bronze sur ces trois colonnes, & qu'en chacune il fit graver séparément un de ces trois mots : *ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΝΙΚΑ* *Jesus-Christ surmonte*, & ils en racontent beaucoup de choses merveilleuses qu'on peut voir dans *Du Loir*, p. 51 & 52.

La Mosquée neuve qu'ils appellent *Ynqui mosque* ou *Djami*, est bâtie sur le haut d'une des sept collines, qui sont comprises dans les murs de *Constantinople*. Son plan n'est pas moins grand que celui de Sainte Sophie, qui a été le modèle de son bâtiment comme de tous les autres. Quatre gros piliers ronds soutiennent le dôme, & tout autour des murailles, quantité de colonnes appuient une petite galerie qui n'a pas plus de six piés de large. Les murs jusqu'aux galeries sont revêtus de pièces de façon de porcelaine, & il y a une grande quantité de lampes, de chandeliers, de boules de verre, de petits vaisseaux, de galères & d'autres choses suspendues. Pour y entrer il faut passer par un cloître carré qui a une fontaine au milieu, & dont les galeries sont couvertes de plusieurs dômes soutenus de 26 colonnes de marbre jaspé, qui ont bien 20 piés de haut.

La principale porte de cette Mosquée regarde l'Hippodrome des Grecs. Cette place se nomme *Ameydan*, c'est-à-dire, *Place des chevaux*, parce

○○○○○



elle sert encore aujourd'hui à les exercer, & ordinairement les venardis, les jeunes Spahis courant à toute bride, y lancent la zagaie. Elle a bien quatre à cinq cens pas de long, & cent cinquante de large. Il ne s'y voit pour toute antiquité qu'un bel obélisque d'une seule pierre misle, de la hauteur de plus de 30 coudées, enrichie de lettres hiéroglyphiques, & élevée sur quatre boules de marbre très-fin. Il y a encore deux colonnes, l'une de marbre & l'autre de bronze, qui est faite de trois serpens entortillés, dont la tête avec la gueule ouverte font le chapiteau. Les bains & l'hôpital de la Mosquée neuve sont très-beaux, & il n'y a qu'un turbe dans lequel est enterré Sultan Achmet, qui l'a bâti, & toute sa famille.

Le serrail des Zulufdçiles est à un des coins de l'Armeidan. Au delà de la Mosquée neuve sont les deux Bézestins, ou marchés, le vieux & le neuf. Près de là est la place où se vendent les esclaves: on la nomme *Auret Bazari*, c'est-à-dire, *le marché des femmes*, parce qu'il s'y vend plus de femmes que d'hommes. Non loin delà est la Mosquée du Sultan Bajazet, plus petite que les autres, mais qui a pourtant toutes ses appartenances, excepté des turbés. Elle est sur le haut de la colline proche du vieux serrail, où l'on met les veuves des Grands-Seigneurs. Il y a une grande place auprès de cette Mosquée, où les bateleurs font leurs tours de gobelets & de mains. Dans une longue galerie qui fait un des côtés de cette place on vend toutes sortes de gentillesses, comme on fait à Paris au Palais, excepté des rubans, parce que les Turcs n'en portent point.

Le milieu de la ville, d'où l'on peut avoir entièrement la vue du port qui n'en est pas éloigné, est sur l'éminence de la colline, où Sultan Suleyman, l'Alexandre des Turcs, a fait bâtir une Mosquée. Elle est plus belle que les autres, parce qu'elle est plus semblable à Sainte Sophie, & entre toutes les riches colonnes qui sont dedans, il y en a quatre de porphyre d'environ 30 piés de haut. Son cloître n'est pas moins grand que celui de la Mosquée de Sultan Achmet. Il y a deux colonnes de moins; mais cela est suppléé par la beauté du marbre fin & jaspé dont elles sont faites, & par l'artifice de la fontaine qui est au milieu. Les bains & l'hôpital répondent pareillement à la grandeur de celui qui les a bâtis, lequel est enterré dans un turbe, & sa femme dans un autre.

Dans une rue prochaine qui est belle & large, on vend les arcs & les carquois. Au bout de cette rue est une des sept mosquées, qu'ils comptent pour royales, quoiqu'elle n'ait été bâtie que par le fils de Suleyman, d'où vient qu'elle porte le nom de *Chalçade*, qui signifie *fils de Roi*, & de l'autre côté de cette mosquée, sont les vieilles chambres des Janissaires, qui sont les logemens de ceux qui demeurent dans *Constantinople*, & qui ne sont pas mariés. Il y a deux colonnes proche de-là fort remarquables: l'une qui s'appelle *brûlée*, parce qu'elle l'a été depuis peu, & qui, sans la base & le chapiteau, est faite de huit pierres de porphyre, qui étoient si bien jointes avant le feu, qu'on les croyoit d'une seule pièce, parce que les assemblages que le feu a fait paroître, étoient cachés par des branches de laurier qui sont taillés dessus; la seconde appelée *historiale*, est où se tenoit autrefois le Marché des femmes. Les Turcs l'appellent *Dykili-Tach*, c'est-à-dire, *Pierre plantée*. Elle a bien 60 piés de haut, sur un piédestal qui en peut avoir six. Une expédition d'Arcadius est taillée en bas relief, de figure mal faite, & celle de cet Empereur qui l'a fait dresser étoit autrefois dessus. L'escalier en est merveilleux, regnant dedans tout du long comme une coquille de limaçon, quoiqu'elle n'ait que douze piés de diamètre au plus.

Un peu au-delà, & assez près de la porte Samathia, dans un lieu qui appartient aux Arméniens, nommé Solimonastir, il y a une grande salle où l'on voit encore plusieurs portraits de Saints,

& où l'on dit que fut tenu autrefois un Synode. Les sept tours, nommées en Turc *Yedikoulle*, n'en sont pas fort éloignées. Elles sont un des angles du plan de *Constantinople*, & les Grands-Seigneurs y ont mis autrefois leur trésor; à présent, elles ne servent plus que de prison aux personnes de considération & aux Etrangers principalement.

En approchant de l'autre angle de la ville, qui est au bout du port, l'on rencontre des aqueducs, & sur l'éminence de la colline qui regne tout du long, Sultan Méhémét a fait bâtir une mosquée, à laquelle il a donné son nom. Le cloître en est assez beau; le reste n'est pas magnifique. Entre les turbés qui y sont, on voit celui de Sultan Muhamet, & d'une Sultane qu'ils disent avoir été Princesse Françoisse, & c'est de là que vient la raison de l'alliance, dont le Grand-Seigneur donne la qualité au Roi de France, qu'il appelle son frère. La mosquée du Sultan Selim est proche du port & moins grande que les autres royales. En allant de cette mosquée aux murs de la ville, on rencontre deux grandes places de citernes, il y a une très-belle Eglise des Grecs, qui étoit autrefois la Patriarche de *Constantinople*.

L'on voit encore près delà, du côté du Bosphore, entre la porte qu'ils appellent Egri & celle d'Andrinople, un reste de vieux bâtimens que les Grecs & les Turcs disent avoir été le palais du grand Constantin; ce qui ne paroît pas vraisemblable, l'endroit étoit trop petit pour loger un Empereur & ses Officiers. L'Eglise patriarcale des Grecs est au-deçà du palais de *Constantinople*, en approchant du port & de la mosquée du Sultan Selim, dans le quartier que les Turcs appellent Baht, & que les Grecs appeloient *Κωνσταντινούπολις*, parce que c'étoit le parc où les Empereurs se divertissoient à la chasse. Depuis l'angle qui est sur le port jusqu'aux sept tours, qui est le côté de la terre, les murs de la ville sont triples, avec de grosses tours distantes les unes des autres environ de 100 pas.

*Constantinople* n'a qu'un fauxbourg, qui est un peu au-delà de cette porte au fond du port, & au bas de la colline qui regne tout autour, où l'on fait & l'on vend des vases de terre sigillée. Il s'appelle *Ayvensari* vulgairement, & je crois que proprement c'est *Yupunglisari*, c'est-à-dire, la forteresse d'Yup, que les Turcs tiennent pour un de leurs plus célèbres Prophètes & un des plus vaillans Capitaines, qui, ayant combattu pour leur Religion, se soit signalé en ce lieu-là. Il y a une mosquée qui, au lieu de fontaine au milieu de son cloître, a une tribune de marbre élevée sur des piliers de même matière, où le Grand-Mufti ceint l'épée au Grand-Seigneur; ce qui est comme la cérémonie du sacre des Rois parmi les Chrétiens.

Pour tourner de l'autre côté du port, il faut passer une petite rivière qui vient se décharger dans la mer après avoir arrosé une très-agréable prairie. Ensuite on rencontre une maison de plaisance du Grand-Seigneur, qui est bâtie sur le rivage du port, & est appelée *Aym-serray*, c'est-à-dire, le Serrail des miroirs, parce qu'elle est percée en tant d'endroits, qu'il semble que les murailles ne soient que des glaces de miroirs. L'Armeidan, c'est-à-dire, la place des flèches est derrière les murs de ce Serrail, & les Turcs s'exercent en ce lieu à tirer de l'arc. Il y a des colonnes de marbre avec des inscriptions qu'on y a mises pour marquer les beaux & les grands coups. Proche de-là, & parmi les cimetières des Turcs, est une tribune où ils viennent en procession faire leurs prières, lorsque la peste regne à *Constantinople*. Un peu au-deçà du serrail des miroirs, il y a des paux plantés au travers du pont, pour marquer l'endroit jusqu'où les grands vaisseaux peuvent avoir fond. Plus bas, où le port s'élargit, est le quartier de l'arsenal de la marine, appelé *Cassun Bushu*. Les galères du Grand-Seigneur y vont jeter l'ancre. Il y a six-vingt remises au rivage, sous le

quelles on fabrique des galères neuves, & on en tire celles qui sont défarmées pendant l'hiver, & durant que les Forçats sont dans le lieu que les Chrétiens appellent bain, je ne sçais pourquoy; puisque c'est véritablement une prison. C'est dans cet arsenal que le Capouan Bacha, qui est l'Amiral de la Porte Ottomane a sa juridiction, & où il traite des affaires appartenantes à sa charge. Du LOIR, p. 40, 66. Quelques-uns regardent Galata & Péra comme un fauxbourg de Constantinople; nous en parlerons à leur place. Péra & Galata sont de l'autre côté du port. La mer de ce port & du Bosphore est si tranquille, qu'on la passe sur des petites nacelles appelées *permez*. Voyez ce mot. Le trajet de Constantinople à Scutari n'est que d'un mille. Voyez SCUTARI.

Différence du méridien de Constantinople à celui de Paris,  $1^{\text{h}}$ ,  $46'$ ,  $14''$ , orient. ou  $26^{\circ}$ ,  $33'$ ,  $30''$ . Sa longitude  $46^{\circ}$ ,  $24'$ ,  $50''$ . Sa latitude  $41^{\circ}$ ,  $0'$ ,  $0''$ . CASSINI.

Il y a plusieurs autres descriptions, tant anciennes que modernes, de la ville de Constantinople. On peut voir Codin, Grec anonyme, qui vivoit sous Alexis Comnène, M. du Cange, & les deux tomes qu'a imprimé le P. Banduri, sur l'histoire de Constantinople, aussi-bien que les quatre Livres de Gyllius, & les Voyages de P. de Valle, le Voyage du Levant de Thevenot, C. 16, 17, 19, 21. D'Herbelot, au mot *Costhantinach*, Vigenère, *Illustr. sur Chalcondyle*, p. 318 & suiv. 325 & suiv.

☞ CONSTANTINOW, petite ville de Pologne, dans la Volhinie, sur la rivière de Slucza.

CONSTATER, v. a. vérifier un fait, le rendre constant & certain, établir la vérité d'un fait par des preuves convaincantes. *Probare, confirmare veritatem rei*. C'est un fait que les Physiciens ont constaté par des expériences. MÉM. DE TRÉV. Juillet 1726. Je n'ai pas envie, pour constater ce fait, du moins pour l'éclaircir, d'aller m'enfoncer dans une bibliothèque avec une foule d'Interpretes, de Commentateurs, de Critiques, qui peut-être après avoir employé bien du temps, me laisseroient encore dans le doute où je suis. MERC. d' Août 1733. Il y a cette différence entre la preuve & l'amplification, que la preuve est pour établir une vérité, ou pour constater un fait, & que l'amplification est pour exagérer ou pour confirmer l'importance de la vérité ou du fait en question. M. L'ABBÉ COLIN.

☞ CONSTATÉ, ÉE, part. Fait constaté.

CONSTELLATION, f. f. assemblage, amas de plusieurs étoiles que les Anciens ont appelé du nom de quelques animaux, comme le Dragon, la grande Ourse, la petite Ourse, le grand Chien, &c. ou de quelques autres choses qui leur étoient connues, comme la Balance, les Gémeaux, le Verseau, &c. *Signum caeleste, sidus, signum*. Les Anciens ont divisé le Firmament en plusieurs parties ou constellations, en réduisant plusieurs étoiles sous la représentation de quelques images, afin de soulager l'imagination & la mémoire, pour en faire retentir & concevoir le nombre & la disposition, même pour en connoître les propriétés & les prétendues influences. C'est dans ce sens qu'on a dit: cet homme est né sous une heureuse constellation, c'est-à-dire, sous une heureuse disposition des corps célestes; pour dire, qu'il est heureux ou malheureux. Les Anciens ont divisé le ciel en 48 constellations, qu'ils ont appelées *astérismes*, dont il y en a 12 qui forment les signes du Zodiaque, & les Modernes y en ont ajouté 12, qu'ils ont observées vers le Pole Antarctique. On tient qu'Aleximandre est le premier qui a divisé le ciel en constellations vers la 58<sup>e</sup> olympiade. Les douze constellations qui sont dans le Zodiaque s'appellent les douze signes.

Toutes les constellations, & principalement celles de l'écliptique, ont changé de place depuis les observations des plus anciens Astronomes. La constel-

ellation du Bélier, par exemple, qui paroît dans le tems d'Hipparques dans la commune section de l'écliptique & de l'équateur, n'a laissé que son nom dans cette région du Ciel: car présentement elle paroît avancée jusques dans le lieu où étoit autrefois celle du Taureau, & celle-ci a pris la place de la constellation des Gémeaux, laquelle occupe actuellement le lieu où les Anciens ont placé l'Écrevillé.

CONSTELLÉ, ÉE, adj. mis au nombre des constellations, des astres. *Relatus in astra, inter sidera*. Un Poète s'est servi de ce mot dans une pièce badine, sur la mort d'un chien.

Maintenant chose étrange; il est froid comme glace;  
Car il est mort. Grand bien lui fasse?  
Puisse-t-il être constellé,  
C'est-à-dire, bien installé  
Au dessus du signe d'Hercule,  
Dans le ciel de la Canicule.

NOUV. CHOIX DE VERS,

CONSTELLÉ, ÉE, adj. Ce qui a été fait sous une certaine constellation. Une figure constellée. Un anneau constellé. Une pierre constellée. Les talismans sont des figures constellées; & Borel assure même dans ses *Etymologies*, qu'il vient d'un mot persan qui signifie gravure constellée.

Autrefois on portoit des bagues constellées; c'est-à-dire, ornées d'étoiles. Pétrone dit que Trimalcion en avoit une semblable. Plin & Trébellius Pollio parlent de ces anneaux constellés, comme le rapporte François Nodot; & Scaliger assure qu'il en a encore vu à Marseille. ☞ La superstition attacheoit des propriétés merveilleuses aux anneaux constellés. *Constellatus*. Ce mot latin signifie proprement, garni d'étoiles. *Constellati balthei*, baudriers ornés d'étoiles en broderie.

CONSTER, v. n. impersonnel. Etre certain & évident. *Constare*. Il ne se dit guère qu'au Palais. Il conste par les pièces produites, que le fait est véritable.

CONSTERNATION, f. f. accablement, abattement de courage, causé par un malheur, ou une calamité publique. *Consternatio*. C'est selon M. de la Chambre, un mouvement de l'appétit, par lequel l'ame se relâche & s'abandonne à la violence du mal. Le même Auteur met la consternation au rang des passions simples.

☞ C'est proprement le dernier degré de frayeur dans lequel on est jeté par l'attente ou la nouvelle de quelque grand malheur. Ce mal arrivé, cause de la douleur; la consternation est l'effet du mal que l'on craint. La perte d'une bataille répand la consternation dans tout un pays; on en craint les suites.

☞ L'étonnement, dit M. l'abbé Girard, est plus dans les sens, & vient des choses blâmables ou peu approuvées. La surprise est plus dans l'esprit, & vient des choses extraordinaires. Voyez ces mots. La consternation est plus dans le cœur, & vient des choses affligeantes.

☞ Le premier de ces mots ne se dit guère en bonne part; le second se dit également en bonne & en mauvaise part; & le troisième ne s'emploie jamais qu'en mauvaise part. La beauté d'une femme ne cause point d'étonnement, & sa laideur produit quelquefois cet effet. La rencontre d'un ami comme celle d'un ennemi peut causer de la surprise. Un accident qui attaque l'honneur ou qui dérange la fortune, est capable de jeter la consternation.

☞ L'étonnement suppose dans l'événement qui le produit une idée de force; il peut frapper jusqu'à suspendre les sens extérieurs. La surprise y suppose une idée de merveilleux; elle peut aller jusqu'à l'admiration. La consternation y en suppose un de généralité; elle peut pousser la sensibilité, jusqu'à un entier abattement. Les cœurs bien placés sont toujours étonnés des perfidies, quelque

fréquentes qu'elles soient. Le peuple est surpris de beaucoup d'effets naturels, dont il enrichit la liste des miracles & des sortilèges. Dans les calamités publiques & dans les maux pressans, on est *consterné*, parce qu'on manque de ressources, ou qu'on se défie de celles qu'on a. Le parfait Chrétien & le vrai Philosophe sont à l'abri de toute *consternation*, parce qu'ils connoissent la supériorité de la Providence & des causes premières dont ils respectent les desseins & les effets par une entière soumission.

**CONSTERNER**, v. a. mettre dans la consternation, abattre, faire perdre courage. *Consternare*. A la mort d'Alexandre tous ses Capitaines & ses Soldats furent *consternés*. Brutus fut *consterné* par l'apparition d'un spectre. La prise de cette ville a *consterné* toute la Province. Pendant que les ames vulgaires étoient *consternées*, le héros faisoit paroître un courage intrépide. Il avoit un air si effaré & si *consterné*, qu'il étoit aisé de s'apercevoir qu'une crainte excessive le troublait. M. SCUD.

**CONSTERNÉ**, ÉE. part. & adj. *Consternatus*.

**CONSTIPATION**, f. f. État de celui qui est constipé, rétention des excréments causée par leur sécheresse & leur dureté. C'est proprement le contraire de la diarrhée. *Alvus adstricta*. *Alvi adstrictio*. Il y a une *constipation* naturelle qu'on ne peut regarder comme une incommodité. On voit des gens qui ne vont à la selle que tous les cinq ou six jours, & qui jouissent d'une santé parfaite. Dans la *constipation* contre nature, on fait usage des émoulliens, de lavemens, & quelquefois de bains froids.

**CONSTIPER**, v. a. durcir le ventre, le resserrer de telle sorte, qu'on ne peut aller librement à la selle. *Alvum adstringere*, *contrahere*. Courir la poste, manger des nêfles, des coins, sont des choses qui *constipent*, qui empêchent d'aller à la selle.

**CONSTIPÉ**, ÉE. adj.

**CONSTIPÉ** est quelquefois substantif. Cet homme est chagrin, il nous a montré un visage *constipé*. *Tristis*, *morosus*, *tetricus*. Il a la mine d'un *constipé*. ABLANC.

**CONSTITUANT**, ANTE. adj. & subst. Qui constitue un Procureur; qui crée, qui établit une rente. *Constituens*. Le *constituant* a donné à N. pouvoir de poursuivre, appeler, subroger, &c. Cette rente ne sera point rachetable sans avertir la Dame *constituante* un mois auparavant.

**CONSTITUANT**, ANTE. part. du présent, & adj. Ce qui constitue, ce qui compose un être, un corps. *Constituens*. Nous avons trouvé qu'en séparant & volatilisant l'esprit acide après la dissolution des parties *constituantes* du sel par le feu, les parties d'air changent en grand nombre de l'état fixe à l'état élastique. DE RUFFON.

**CONSTITUER**, v. a. qui se prend dans des significations différentes, relativement à plusieurs choses unies ensemble, & qui, par leur union, forment un tout dont elles font partie. C'est composer un tout. *Constituere*. Ce terme est aussi relatif aux attributs d'une chose. C'est le mélange des élémens qui *constitue* tous les corps. Il est impossible qu'un concours fortuit d'aromes *constitue* un corps parfait, un corps animé. L'ame & le corps *constituent* l'homme. Ce qui *constitue* la vertu, c'est, &c. *Vir-tus constat ex*, &c. *Corpus constat ex alimentis*.

On le dit figurément des parties qui composent un corps politique. Les Ducs & Pairs, les Présidens, les Conseillers *constituent* le Parlement.

**CONSTITUER**, en style didactique, est quelquefois relatif au lieu, au point où une chose est placée; & souvent il est synonyme à faire *constituer*. *Ponere*, *constituere*, *locare*. Copernic a *constitué* le soleil au centre du monde. Les Philosophes païens *constituoient* le souverain bien dans la possession de la vertu. Les Chrétiens le *constituent*, le font consister dans la vision béatifique de Dieu, en extirpant tous les desirs, & en dépouillant

l'homme de toute volonté; il est dangereux de le *constituer* dans l'indolence & dans l'inaction. BOSS.

**CONSTITUER** est quelquefois relatif au poste, à la dignité, & synonyme à établir. *constituere*, *instituire*. Le Roi a *constitué* un tel en dignité. Qui vous a *constitué* Juge sur Israël? Je l'ai *constitué* mon Procureur.

**CONSTITUER Procureur**, en termes de Palais, c'est donner charge à quelqu'un de défendre en Justice une cause, ou lui donner pouvoir d'agir en des affaires générales & particulières.

On dit aussi *constituer* un homme prisonnier, pour dire, le mettre en prison. *Aliquem in carcerem compingere*, *trudere*.

**CONSTITUER** signifie aussi, assigner, créer, établir une rente, une pension. *Constituere*, *instituire*. On *constitue* les rentes au denier 14, au denier 20. Quand on *constitue* des rentes, on aliène le fonds. Les pensions ne se peuvent *constituer* sur des bénéfices sans le consentement du Patron laïque. *Constituer* une dot, l'établir. *Constituer* une somme, un héritage en dot, assigner une dot sur une somme, sur un héritage.

**CONSTITUER** quelqu'un en frais, en dépenses, causer de la dépense, des frais. On a abrégé plusieurs procédures qui *constituoient* en frais les parties. Il signifie encore, former une demande. Il s'est *constitué* incidemment demandeur par ses défenses pour une telle garantie, pour son remboursement. *Constituire se*, *instituire se*.

**CONSTITUÉ**, ÉE. part. Il a les significations de son verbe. Tout constitué de telles parties. Homme *constitué* en dignité. Rente *constituée*. Procureur *constitué*.

On dit qu'un homme est bien *constitué*, qu'il a le corps bien *constitué*; pour dire, qu'il est de bonne complexion. Voyez ce mot. On dit dans un sens contraire qu'il est mal *constitué*.

**CONSTITUT**, f. m. terme de Jurisprudence, reconnaissance qu'on possède naturellement & corporellement, sans aucun droit de propriété ou de possession civile, une chose, au nom d'un autre qui nous en a donné la jouissance sous cette condition. *Constitutum*. FERR.

Cette clause de *constitut* se met ordinairement dans la donation ou dans la vente d'un fonds, avec réserve de l'usufruit, pendant la vie du donateur ou du vendeur; par exemple, un donateur abandonne la propriété de ses biens à un autre, & déclare qu'il ne veut jouir de l'usufruit qu'il s'est réservé, que par un *constitut* de précaire, c'est-à-dire, par souffrance, & comme par emprunt.

**CONSTITUTIF**, IVE. adj. Qui constitue, qui établit quelque chose. Il fut ordonné à l'Evêque de rapporter dans trois mois les titres *constitutifs* de cette redevance. *Hist. de l'Egl. de Meaux*, Tom. I, pag. 536.

On le dit aussi en Physique de ce qui constitue essentiellement une chose. La divisibilité est une propriété *constitutive* de l'étendue.

**CONSTITUTION**. f. f. Etablissement, ordonnance, règlement qui se fait par autorité du Prince ou des Supérieurs. *Constitutio*, *decretum*. Les *Constitutions* des Empereurs sont dans le corps du Droit Romain; celles de l'Eglise dans le corps du Droit Canon. Les Fondateurs des Ordres Religieux ont fait approuver par les Papes les *Constitutions*, les règles de leur Ordre.

**CONSTITUTION du Prince** est tout ce que le Roi veut avoir force de loi. Le droit de faire des loix est le principal effet de la souveraineté & son caractère essentiel. Parmi nous, comme chez les Romains, les *Constitutions* du Prince sont ou générales ou particulières.

Les *Constitutions* générales règlent principalement ce qui est de droit public, elles établissent la Jurisdiction des Magistrats & des Juges, & règlent quelquefois aussi les droits des particuliers.

Il y a trois sortes de *Constitutions* générales.

Les Ordonnances, les Edits & les Déclarations. *Voyez ces mots.*

Les *constitutions* particulières sont celles qui ne se publient point & qui ne regardent que les personnes, les Compagnies & Communautés qui y sont nommées, en sorte qu'elles n'ont point force de loi à l'égard de routes autres.

Tels sont les Rescrits, les Lettres de Jussion, les Lettres-Patentes, & les Arrêts du Conseil d'Etat. *Voyez ces mots.*

**CONSTITUTIONS Apostoliques.** C'est un recueil de réglemens attribués aux Apôtres. *Constitutiones Apostolicæ.* On ne connoît point l'Auteur de ces *Constitutions*. Tous les Savans conviennent qu'elles sont supposées, & S. Clément n'en est pas l'Auteur. Elles sont divisées en 8 livres. Elles contiennent un grand nombre de préceptes touchant les devoirs des Chrétiens, & particulièrement touchant les cérémonies & la discipline de l'Eglise.

**CONSTITUTION** se dit aussi des décisions que font les souverains Pontifes sur les matières qui regardent la Foi & les mœurs, & des réglemens qu'ils font pour la discipline Ecclésiastique. On appelle absolument la *Constitution*, celle du Pape Clément XI, qui commence par le mot *Unigenitus*. Il y a des *Constitutions* en forme de Bulle, & d'autres en forme de Bref. Pour sçavoir en quoi consiste la différence de ces deux sortes de *Constitutions*. *Voyez BREF & BULLE.*

**CONSTITUTION**, relativement à l'Empire d'Allemagne, se dit de l'état du Gouvernement de ce vaste corps, & des loix générales qui servent de règle à tout l'Empire. Melchior Haiminsfeld Goldat a fait le recueil de ces loix générales sous le titre de *Collatio Constitutionum Imperialium*. Christophe Strinius a fait un *Traité des Constitutions Impériales*, intitulé *Nomothesia Romano-Germanica*.

**CONSTITUTION**, en termes de Jurisprudence, est aussi un établissement, une création d'une rente, d'une pension, d'une charge, d'une servitude sur son bien, sur son héritage. *Pecuniæ in prædio, fundo collocata annua pensio*. Quelque ancienne que soit la *constitution* d'une servitude, il en faut rapporter le titre. La *constitution* d'une pension sur un bénéfice doit être approuvée par le Pape.

On appelle absolument & par excellence, *constitution*, les rentes créées à prix d'argent. Un Marchand perd son crédit sur la place, quand il met son bien en *constitutions*. Tout le bien de ce bourgeois est en *constitutions*.

**CONSTITUTION de dot.** Acte qui établit ce que les futurs époux apportent en dot. Dans les pays coutumiers, où il n'y a point de paraphernaux, tout ce qu'une femme apporte en ménage forme sa dot. Dans les pays du droit écrit, il n'y a de biens dotaux que ceux qui sont nommément constitués; les autres sont réputés paraphernaux. *Voyez ce mot.*

**CONSTITUTION de Procureur.** C'est un acte par lequel un Procureur déclare au Procureur de la partie adverse qu'il occupera pour celui qui le constitue.

**CONSTITUTION d'un nouveau Procureur** a lieu quand le Procureur d'une partie est mort. En ce cas si celui pour qui il occupoit n'en constitue pas un autre, la partie adverse le peut assigner en *constitution* de nouveau Procureur.

**CONSTITUTION de précaire.** *Voyez CONSTITUT.*  
**CONSTITUTION**, en Philosophie, signifie assemblage de plusieurs parties pour faire la composition d'un tout. *Compositio*. Nous voyons encore le monde comme il étoit dans sa première *constitution*: c'est-à-dire, l'ordre & la situation des parties du monde entr'elles. Sa *constitution* ne peut provenir que d'une sagesse infinie. La *constitution* de nos Opéra doit paroître bien extravagante à ceux qui ont le bon goût du vraisemblable. S. EVR. On dit qu'un homme est de bonne *constitution*, lorsqu'il est bien

composé, qu'il est sain & robuste; qu'il endure le froid, le chaud, la fatigue, sans en être incommodé. *Firma corporis constitutio*. Dans ce sens il est synonyme à tempérament, complexion. Rien n'altère plus la *constitution* du visage, que les emportemens de la colère. FEL. Déranger la *constitution* naturelle d'un corps, BURETTES, *Acad. des b. l.* c'est-à-dire, l'ordre, l'arrangement de ses parties.

**CONSTITUTIONNAIRE.** f. m. & f. C'est le nom que l'on donne à présent à ceux qui se joignent à la *Constitution Unigenitus*. *Voyez MOLINISTES, JANSENISTES.*

**CONSTRICTEUR**, f. m. terme d'Anatomie, qui serre, qui resserre. *Constrictor*. Epithète que les Anatomistes donnent à deux muscles du nez. Les *constricteurs* sont deux muscles du nez internes, & cachés sous la tunique qui revêt les narines: ils sont perits & membraneux; ils naissent de la partie interne de l'os du nez, & s'insèrent à l'aile intérieure de la narine pour la resserer. DIONIS.

On donne encore ce nom à un muscle qui entoure les lèvres de ses fibres, qui sont orbiculaires; de sorte que quand il agit, il les serre & les fronce, comme quand on veut baiser quelqu'un. C'est pourquoi il est aussi appelé *Osculatorius*, baiseur. HARRIS. Il y a aussi des *constricteurs* du vagin, de la vessie, du pharynx, &c. dont les fonctions sont les mêmes.

**CONSTRICITION**, f. f. terme de Physique, resserrement des parties d'un corps: état d'une chose qui éprouve ce resserrement de parties. *Constrictio, astrictio*. La condensation est une suite de la *constriction* des parties.

**CONSTRINGENT, ENTE**, adj. qui resserre. L'absinte est une herbe chaude, *constringente* & corroborative. Alimens *constringens*.

**CONSTRUCTION**, f. f. disposition, arrangement des parties d'un bâtiment. *Constructio*. *Constructio* belle & solide. Philibert de Lorme fut chargé de la *construction* de l'ancien palais des Thuilleries.

**CONSTRUCTION de pièce de trait.** C'est le développement des lignes ralongées du plan par rapport au profil d'une pièce de trait.

**CONSTRUCTION** se dit, en termes de Marine, de l'art de bâtir des vaisseaux. Cet homme entend bien la *construction* des vaisseaux.

**CONSTRUCTION** se dit, en parlant des problèmes de Géométrie & d'Astrologie, de la figure qu'on trace & des lignes qu'on tire pour résoudre un problème. Les Auteurs sont différens sur la *construction* du thème céleste. L'égalité des lignes ou des côtés de ce triangle est démontrée par la *construction*.

En termes d'Algèbre, *construction* des équations est l'invention des lignes ou figures, qui puissent démontrer que l'équation, la règle ou le rhéorème, est vrai géométriquement. Ces *constructions* sont souvent d'un grand usage pour résoudre, ou pour éclaircir les équations algébriques. HARRIS.

**CONSTRUCTION** se dit, dans un sens figuré, en parlant des ouvrages d'esprit, pour désigner l'arrangement, la disposition des parties. *Constructio, structura*. La *construction* de ce poëme, de cette pièce n'est pas régulière, n'est pas heureuse.

On le dit aussi dans un sens métaphorique, en grammaire, pour désigner l'arrangement des mots suivant les règles & l'usage de la langue. *Constructio, structura verborum*. Il y a quelque chose qui manque dans la *construction* de cette phrase. Cette *construction* est louche, c'est-à-dire, que les mots sont placés de façon, qu'ils semblent se rapporter à ce qui précède, pendant qu'ils se rapportent à ce qui suit, de même que les louches semblent regarder d'un côté pendant qu'ils regardent de l'autre. *Constructio* vicieuse, quand l'arrangement n'est pas conforme aux règles, à l'usage.

On dit *construction* pleine, quand on exprime tous les mots dont les rapports successifs forment le sens que l'on veut énoncer.

**CONSTRUCTION elliptique**, lorsque quelqu'un de ces mots est sous entendu. Il n'y a point de langue



dont la *construction* soit plus simple & plus facile que celle de la langue françoise. On n'y trouve point de ces inversions qui causent tant d'embarras & tant d'obscurité dans la langue latine. Elle épargne à l'esprit jusqu'aux moindres efforts : le nominatif précède toujours le verbe ; & le verbe marche toujours devant les cas obliques qu'il régit. Elle expose les pensées dans le même ordre que l'imagination les a conçues ; & cette *construction* naturelle ne fatigue point le lecteur. GILL. La langue françoise est peut-être la seule qui suive l'ordre naturel dans la *construction*. Les Grecs & les Latins finissent le plus souvent leurs périodes par où le bon sens veut qu'on les commence. L'élégance de leur langue consiste en partie dans cet arrangement bizarre, ou plutôt dans ce désordre, & cette transposition étrange de mots. S. EVR. L'une des beautés de la langue françoise, c'est la *construction* directe, laquelle sans doute est préférable à la *construction* renversée & transposée des Latins. CHARD. Les parties du discours se peuvent lier ensemble ou par une *construction* simple, lorsque tous les termes sont placés dans leur ordre naturel ; ou par une *construction* figurée, lorsque s'éloignant de cette simplicité, l'on use de certaines expressions plus courtes & plus élégantes. Or, ceux qui excellent dans l'art de la Grammaire rappellent aisément cette *construction* figurée aux loix de la simple, & remarquent bien, que ce qui paroît construit sans aucune règle, & par un usage arbitraire de la langue, se peut réduire aux loix générales de la *construction* ordinaire. PORT-R.

**CONSTRUIRE.** v. a. Je construis, nous construisons, je construisis, j'ai construit, je construirai, qu'il construise, que je construisisse. Il signifie, bâtir, édifier, élever un bâtiment. *Construere.* Il en coûtera cent mille écus pour *construire* cette Eglise. Il a fait *construire* deux pavillons aux deux bouts de sa maison. *Construire* un Palais. On dit aussi, *construire* un vaisseau, un bâtiment de mer.

**CONSTRUIRE** se dit aussi en Géométrie & en Astrologie. *Construire* un thème céleste. Il faut *construire* un problème, avant que d'en faire la démonstration. *Construire*, dans cette acception, signifie tracer la figure, tirer des lignes, faire toutes les opérations relatives au but qu'on se propose.

**CONSTRUIRE**, en termes de Grammaire, signifie au figuré, arranger les mots suivant les règles & l'usage de la langue. Voyez **CONSTRUCTION**.

Cette période est bien *construite*, toutes les règles grammaticales y sont bien observées.

**CONSTRUIRE** se dit aussi figurément en parlant des ouvrages d'esprit. C'est en disposer, en arranger toutes les parties. Pour bien *construire* un poëme, il faut beaucoup d'imagination & de jugement. On a vû éclore différens ouvrages très-utiles sur l'état militaire, entr'autres celui de M. le Chevalier Follard, livre curieux & très-estimable, bien qu'assez mal construit. *Observ. sur les Ecr. Mod. Pertharite*, Tragédie de Corneille, est une pièce mal *construite*, mais pleine de beaux traits. ID.

**CONSTRUIRE**, ITE. part.

**CONSUALES**, adj. & f. f. pl. terme de Mythologie. *Consualia, Consuales ludi.* Fêtes à l'honneur du Dieu Consé ou Consus, c'est-à-dire, Neptune. On y faisoit une cavalcade magnifique, parce que Neptune passoit pour avoir donné le cheval aux hommes. De là lui venoit son surnom d'*Equestre*, *ἵππιος*. On dit que c'est Evandre qui institua cette Fête. Romulus la rétablit ensuite sous le nom de Consus, parce que ce Dieu lui avoit suggéré le dessein d'enlever les Sabines. Car Romulus ayant institué les jeux *Consuales*, y invita ses voisins, & se servit de la solennité des sacrifices & des jeux pour enlever les Sabines, qui étoient venues à la cérémonie. Pour y attirer plus de monde, il avoit répandu de tous côtés qu'il avoit trouvé un autel caché sous terre, qu'il vouloit consacrer en faisant des sacrifices au Dieu à qui cet autel avoit été érigé.

Ceux qui prétendent expliquer les mystères de la Théologie payenne disent, l'autel caché sous terre est un symbole du dessein que Romulus avoit d'enlever les femmes de ses voisins. Il est parlé des *Consuales* en plusieurs endroits du Calendrier Romain. Les *Consuales* étoient du nombre des jeux que les Romains appeloient *sacrés*, parce qu'ils étoient consacrés à une Divinité. Voyez *Varron, Festus, Tite-Live, Plutarque, Rosinus, le Calendrier Romain*, &c. Dans les commencemens ces fêtes & ces jeux ne différoient point de ceux du Cirque : de là vient que Valere Maxime, *L. II, c. 4*, dit que l'enlèvement des Sabines se fit aux jeux du Cirque ; & Servius, *Enéid. L. VIII, v. 636*, aux *Consuales*. On couronnoit & on laissoit reposer les chevaux & les ânes ces jours-là, parce que c'étoit la fête de Neptune l'*Equestre*, dit Plutarque, *Rom. quest. 48*. Festus écrit que ces jeux se célébroient avec des mulets, parce qu'on croyoit que c'étoit le premier animal qui eût servi à traîner le char. Servius dit que les *Consuales* tomboient au 13<sup>e</sup> d'Août ; mais Plutarque & Denis d'Halicarnasse les mettent au mois de Mars. Ces fêtes diffèrent de celles qu'on appeloit *Neptunales, Neptunalia*. Voyez *Vossius, de Idolol. Lib. I, c. 15*. Vigenère sur Tite-Live.

**CONSUBSTANTIALITÉ**, f. f. terme de Théologie, unité, égalité, identité de substance. *Consubstantialitas*. C'est le mot dont on se sert dans l'Ecole. Le nœud de la dispute entre les Orthodoxes & les Ariens, consistoit dans la *consubstantialité* du Fils avec le Pere.

**CONSUBSTANTIATEUR**, TRICE. f. m. & f. Celui ou celle qui croit le Verbe, le Fils de Dieu consubstantiel à son Pere. *Qui Filium Dei ὁμοιοῖον, consubstantialem Patri esse credit, docet*. Apres que le Concile de Nicée eut trouvé le mot de consubstantiel, qui fermoit la porte aux équivoques des Ariens, ils n'appelèrent plus les Orthodoxes que *Homousiens*, c'est-à-dire, consubstantiels ou *Consubstantiateurs*. Hélas ! comme nos freres nous appellent quelquefois *Transsubstantiateurs* dans leurs Ecrits. PELISS.

Cet Auteur veut faire voir que les Réformés donnent aux Catholiques des noms odieux, à l'exemple des Ariens. Mais le mot *homousiens* est-il exactement rendu par celui de *Consubstantiateurs*.

**CONSUBSTANTIATION**, f. f. terme dont se servent les Luthériens pour exprimer leur croyance sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Voyez **IMPANATION**. C'est la même chose.

**CONSUBSTANTIEL**, ELLE, adj. terme de Théologie, dont on se sert en parlant des personnes de la Trinité, pour faire entendre qu'elles n'ont qu'une seule & même nature. *Ejusdem cum altero substantiæ, consubstantialis*. C'est le mot qui est en usage dans l'Ecole. Le Fils de Dieu est *consubstantiel* au Pere. Ce terme fut choisi & adopté par les Peres du Concile de Nicée, pour exprimer la Doctrine de l'Eglise avec plus de précision, & pour servir de barrière & de précaution contre les erreurs & contre les surprises des Ariens. Le terme de *consubstantiel* étoit en usage parmi les Peres de l'Eglise pour exprimer ce que nous croyons de la Divinité éternelle du Fils de Dieu, avant que Plotin & Jamblique fussent au monde ; & s'il se trouve dans les Ouvrages de ces Philosophes quelque chose de semblable à ce que les Chrétiens ont dit, c'est de la doctrine des mêmes Chrétiens qu'ils l'ont pris. P. BALTUS. S. Denis d'Alexandrie, dans sa lettre contre Paul de Samosate, nous apprend que les SS. Peres qui l'avoient précédé, avoient appelé le Fils de Dieu *consubstantiel* à son Pere. ID.

Le même Pere s'en étoit encore servi, en parlant du Verbe, dans l'Apologie qu'il envoya au Pape. Le Concile de Nicée l'employa pour couper pié à toutes les vaines subtilités des Ariens qui avouoient tout, excepté ce que signifie le mot *consubstantiel* ; car ils alloient jusqu'à se-

connoître que le Fils étoit véritablement Dieu , mais ils nioient qu'il fût un même Dieu & une même substance que le Pere. Auffi firent-ils toujours tout ce qu'ils purent pour abelir l'usage de ce terme. On persécuta les défenseurs du *consubstantiel* ; Constantius fit tous ses efforts pour obliger les Evêques à supprimer le terme de *consubstantiel* ; mais la vérité triompha , & ce terme a été maintenu dans les symboles.


Sandius prétend que le terme de *consubstantiel* étoit inconnu avant le Concile de Nicee. Mais on l'avoit déjà proposé au Concile d'Antioche , lequel condamna Paul de Samosate , en rejetant pourtant le mot de *consubstantiel*. Courcelles au contraire a soutenu que le Concile de Nicee avoit innové dans la doctrine , en admettant une expression dont le Concile d'Antioche avoit aboli l'usage. Il est vrai que le mot de *consubstantiel* fut toujours l'écueil des Ariens , parce qu'il attaquoit l'erreur dans sa source , & qu'il prevenoit toutes leurs distinctions & toutes leurs subtilités. Selon S. Athanase le mot de *consubstantiel* ne fut condamné par le Concile d'Antioche , qu'en tant qu'il renferme l'idée d'une matière préexistente , & antérieure aux choses qui en ont été formées ; & que l'on appelle *coessentielles*. Or , en ce sens le Pere & le Fils ne sont point *consubstantiels* , parce qu'il n'y a point de matière préexistente. L'heureuse fécondité de la langue grecque , accoutumée aux mots composés , fournit aux Peres de cette sainte Assemblée le mot d'*homoousios ὁμοούσιος* , c'est-à-dire , *consubstantiel* au Pere ou de même substance que le Pere , qui fermoit la porte aux equivoques des Ariens. Quel bruit ne firent-ils pas dans tout le monde Chrétien pour le soulever contre la nouveauté de ce mot pris , disoient-ils , de la fautive sagesse , inconnu aux Apôtres , & aux trois premiers siècles de l'Eglise ? Ils n'appelèrent plus les Orthodoxes qu'*Homoousiens* , c'est-à-dire , *consubstantiels* ou *consubstantiateurs*.

**CONSUSUBSTANTIELLEMENT**, adv. d'une manière consubstantielle. *Consusubstantialiter*. C'est le mot dont on se sert en Théologie. Le Fils est *consusubstantiellement* un avec le Pere.

**CONSUEGRE**, ville de la nouvelle Castille , en Espagne , à dix lieues de Tolède.

**CONSUEUDINAIRE**, f. m. & f. Qui a coutume de faire quelque chose. *Affuetus aliquid facere , solitus aliquid facere*. Ce mot n'est point dans l'usage ordinaire de la langue. Pontas s'en sert dans son *Dictionnaire des cas de conscience*.

**CONSUIVIR**, v. a. Mot du vieux langage , qui signifioit attendre , attraper. On trouve aussi *consuivre*.

**CONSUL**, f. m.  L'un des Magistrats qui avoit la principale autorité dans Rome ; le premier de la République , quand il n'y avoit point de Dictateur. *Consul*. Les *Consuls* étoient les chefs du Sénat , commandoient les armées , & jugeoient souverainement des différends entre les Citoyens Romains ; mais parce qu'ils abusèrent de leur pouvoir , il fut permis par la loi *Valeria* d'en appeler au peuple , sur-tout lorsqu'il s'agissoit de la vie d'un citoyen. Dans la suite , les *Consuls* étant trop occupés des affaires générales de l'Etat , ou à Rome , ou à la tête des armées , on créa d'autres Magistrats pour rendre la justice au peuple à la place des *Consuls*.

Les Romains , depuis qu'ils eurent chassé leur Roi , furent gouvernés par des *Consuls* qui furent établis l'an 244 ou 245 de la fondation de la ville , ainsi appelés à *consulendo*. Brutus & Collatinus furent les premiers élus par l'assemblée du peuple. On désignoit les années par les noms des *Consuls*. Quand l'un des *Consuls* mouroit dans le cours de l'année de son consulat , on en éliroit un autre ; mais on continuoit à donner à l'année le nom de celui qui avoit eu le consulat ordinaire ; c'est-à-dire , celui qui avoit été élu au mois de Jan-

vier. On ne pouvoit être *Consul* qu'à 43 ans. Il y eut encore des *Consuls* du temps des Empereurs ; mais ce n'étoit plus sous eux qu'un titre honorable ; cependant ils affectèrent de conserver cette dignité comme un reste de liberté. Enfin , il s'éteignit insensiblement au temps de Justinien ; en sorte que depuis lui , aucun Empereur n'a fait des *Consuls* , & n'en a pris la qualité. Basile est le nom du dernier *Consul* marqué sur les *Fastes-Consulaires* , en l'année 541. Cette dignité étoit alors tellement avilie , qu'on la conféroit aux dernières personnes de l'Empire. L'Empereur Justin la voulut rétablir 25 ans après , & se créa lui-même *Consul* ; mais ce dessein n'eut pas de suite. Caligula fit désigner *Consul* son cheval.

Depuis l'établissement de la République , & le consulat de L. Jun. Brutus & de L. Tarq. Collat. auquel Valerius Publicola fut substitué , jusqu'au consulat de Basile , c'est-à-dire depuis l'an 244 ou 245 de la fondation de Rome , 509 ans avant Jésus-Christ , jusqu'à l'an 1293 de la fondation de Rome , 540 après Jésus-Christ ; pendant 1049 , on compta les années par les *Consuls* ; mais depuis l'année 540 de J. C. que Basile étoit *Consul* , nous ne trouvons plus de *Consuls* ni de consulats suivis. On compta dans la suite par les années du règne des Empereurs , & par les indictions. Cependant les années qui suivirent le consulat de Basile sont encore marquées quelquefois ainsi ; *post consulatum Basili* 1 , 2 , &c. jusqu'à la 25<sup>e</sup>. Voyez les *Fastes Consulaires* imprimés à Amsterdam en 1705 , par M. d'Almeloveen , Jurisconsulte hollandois. Dans cet espace de temps , cet Auteur compte 1060 *Consuls* , sans parler des *Consuls* substitués , *suffecti*. Cependant , de l'an 509 avant J. C. jusqu'à l'an 541 de J. C. il n'y a que 1049 ans , & conséquemment 1049 consulats ; encore fait-il commencer les *Consuls* l'an 244 , de Rome , quoiqu'ils n'aient commencé qu'en 245 , selon *Tite-Live* ; qui , à la fin de son premier livre , dit que le Gouvernement des Rois dura 244 ans.

Les consulats perpétuels des Empereurs d'Orient , qui composent les *fastes Byzantins* , commencèrent l'an de J. C. 567 , & finirent l'an 668 , avec la dernière année de Constans , petit fils d'Héraclius. Constantin Pogonate voulut que le consulat fut inséparable de l'Empire , ce qui dura jusqu'à Constantin Porphyrogénète. Dans cette forme de gouvernement , l'Empire & le consulat étoient si étroitement unis , que l'Impératrice Irène voulut prendre le consulat , lorsqu'elle fut Régente. Les Empereurs françois , ceux d'Italie , & les Princes Sarrazins , qui commandoient en Espagne , ayant pris le consulat , comme les Empereurs de Constantinople , ceux-ci méprisèrent ce titre , & le quittèrent parce qu'il étoit devenu trop commun ; de sorte qu'il ne resta plus qu'aux Magistrats des villes , & à certains autres Officiers , ce qui arriva vers l'an 900. Voyez le P. Pagi dans sa *Dissertation Hypatiqué* , ou sur le consulat.

Sous les Empereurs , il y avoit des *Consuls* ordinaires , des *Consuls* honoraires , & des *Consuls* subrogés , c'est-à-dire , mis à la place des ordinaires , ou par la mort ou autrement. Il y en eut aussi de cette dernière sorte dans le temps de la République. Ceux qui ont donné des listes des *Consuls* , sont Tite-Live & Tacite , Dion Cassiodore , Idatius , un Anonyme imprimé par le Cardinal Noris , Onuphrius , Panvinus dans les *Fastes Consulaires* , Pighius , le P. Petau dans son XIII<sup>e</sup> liv. de *Doctrina temporum* , & Janfon d'Almeloveen , Jurisconsulte hollandois , en 1705 , avec des notes.

**CONSUL** se dit aussi , dans les Auteurs du moyen âge , pour Comte , & *Proconsul* ou *Vice-Consul* , pour Viconte ; ainsi que M. de Marca l'a montré dans son *Hist. de Béarn*, L. III , c. 3. par plusieurs Au-

teurs, & beaucoup d'exemples. Epelman a fait la même remarque dans son *Glossaire*.

**CONSUL** signifie aussi les principaux Officiers d'un bourg ou d'une petite ville dans les provinces méridionales de France, qui ont soin des affaires publiques de la communauté, comme les Echevins en d'autres endroits. Ce sont les *Consuls* qui reglent les impositions, les logemens de gens de guerre, &c. Voyez les notes de Durand sur les *Origines de Clermont en Auvergne*, p. 37 & 291. Les Echevins y ont été appelés d'abord *Consuls*, & jusqu'en 1556.

**CONSUL** se dit aussi des Juges qui sont élus entre les marchands pour regler les affaires du commerce, suivant les privilèges à eux accordés. Charles IX étant un jour entré dans la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & ayant ouï prononcer sur un différend qui étoit entre deux marchands qu'on envoya hors de Cour & sans dépens, après avoir consumé dans une poursuite de dix ou douze années, le meilleur de leur bien, fut si sensiblement touché de voir que les longueurs de la chicane, en ruinant les marchands, détruisoient le commerce, qu'il fit un édit au mois d'Octobre, l'an 1565, par lequel il érigea dans les principales villes du Royaume, comme il y en avoit déjà dans Marseille & dans Rouen, des juridictions particulières de Juges *Consuls*, tirés du corps des marchands, où l'on décidât promptement les différends qui arrivent sur le commerce. D'autres disent que cette juridiction fut établie d'abord à Paris en 1563, & puis en 1566, par un édit général, dans toutes les bonnes villes du Royaume. Il y a un titre dans la dernière ordonnance de 1673, qui regle la juridiction des Juges-*Consuls*. Les *Consuls* jugent des affaires de marchand pour le fait du négoce, dont ils se mêlent seulement. Les sentences des *Consuls* portent contrainte par corps. A Paris il y a un Juge & quatre *Consuls*. En d'autres villes, il n'y a qu'un Juge & deux *Consuls*. Ils jugent en dernier ressort, jusqu'à la somme de 500 livres, suivant l'article 8 de l'édit de création. Dans les Parlemens de Rouen & de Toulouse, au lieu de Juges & *Consuls*, on les appelle *Prieurs & Consuls*.

**CONSUL** est aussi une office établi en vertu de commission du Roi, dans toutes les échelles du Levant, ou autres villes de commerce, pour faciliter le négoce, protéger les marchands de la nation, & juger tous les différends qui naissent entre les marchands françois, en se conformant, tant en matière civile que criminelle, aux capitulations faites avec les Souverains des lieux de leur établissement.

Les appellations des jugemens des *Consuls*, tant aux échelles du Levant, qu'aux côtes d'Afrique & de Barbarie, se relevent au Parlement d'Aix, & les appellations des jugemens des autres *Consuls*, au Parlement le plus proche du consulat où les sentences ont été rendues.

En matière criminelle, quand il n'échet aucune peine afflictive, ils peuvent juger définitivement, pourvu que les jugemens soient rendus avec les députés, & quatre notables de la nation.

S'il échet peine afflictive, l'instruction faite, ils sont tenus d'envoyer le procès avec l'accusé dans le premier vaisseau faisant son retour en France, pour être jugé par les Officiers de l'amirauté du premier port où le vaisseau fera sa décharge.

L'Ordonnance de la Marine veut qu'un *Consul* soit âgé de trente ans, & que tous les actes expédiés en pays étrangers ne fassent point de foi en France, s'ils ne sont légalisés par les *Consuls*. Il y a des *Consuls* à Alep, à Alexandrie, à Smirne, à Soïd, à Tripoli, à Alger, &c. Le *Consul* du Caire est celui qui fait le trafic du séné qu'on vend en Europe. Le nom de *Consul* est demeuré à des Juges de la Marine, lequel, chez les Au-

teurs du moyen âge, signifie un Juge ordinaire, aussi-bien que celui de Comte, ainsi qu'a remarqué d'Argentré en son *Histoire de Bretagne*, & M. de Marca en celle de Bearn.

**CONSUL** se dit du chef de l'Académie de Florence. Le Jurisconsulte Altoviti fut fait *Consul* de cette Académie en 1723.

On dit aussi *Vice-Consul*, *Vice-Consulis pro Consule*. Il y a des *Vice-Consuls* à Leopoli & à la Carale. L'Ambassadeur du Roi à la Porte ordonna au *Consul* de Smyrne d'envoyer incessamment à Scio un *Vice-Consul*. Jean Toubeau, Imprimeur Libraire, & ancien Juge *Consul* de la ville de Bourges, a fait les institutes du droit consulaire, la Jurisprudence du droit des marchands. C'est un commentaire sur le droit établi par Charles IX, & sur les ordonnances qui le concernent, dans lequel il est traité des droits, titres d'honneur, & prééminences des Juges-*Consuls*.

**CONSULAIRE**, adj. Qui a passé par la charge de *Consul*. *Consularis*. Cicéron a été homme *consulaire*.

On le dit aussi de ce qui appartient à la dignité de *Consul*, de ce qui y a rapport. Dignité *consulaire*. Province *consulaire*, qui étoit gouvernée par un homme *consulaire*. Famille *consulaire*, où il y avoit eu un *Consul*. Age *consulaire*, où l'on pouvoit parvenir au consulat, savoir à 43 ans.

Cette loi fut enfreinte par César, qui nomma *Consul* Dolabella, n'étant encore âgé que de 25 ans. Les Empereurs qui vinrent après lui, firent des *Consuls* qui n'avoient pas même de barbe. Des enfans, avant même qu'ils eussent l'usage de la parole, furent désignés *Consuls*.

On donna même ce titre à des gens qui, sans avoir exercé le consulat, jouissoient du rang & des marques de cette dignité. Mais leur rang étoit désigné par le mot de *consularitas*.

On appelle médailles *consulaires*, les médailles qui ont été frappées pendant que la République romaine étoit gouvernée par des *Consuls*. Goltzius en a fait un recueil par ordre chronologique. Ursain a disposé les médailles *consulaires* par l'ordre des familles romaines. Les curieux n'ont pu assembler que 1037 médailles *consulaires*, qu'on rapporte à 178 familles romaines. M. Parin a expliqué ces 1037 médailles *consulaires*. Quoiqu'on leur donne le nom de *consulaires*, il ne s'ensuit pas qu'elles aient toutes été battues par l'ordre des *Consuls*: c'est seulement pour les distinguer de celles que les Empereurs ont fait fabriquer; & cela marque l'état de la République.

**CONSULAIRE** se dit aussi de ce qui regarde les Juges *Consuls*. L'action d'un marchand contre un bourgeois n'est pas un fait *consulaire*. Quand un marchand est mal dans ses affaires, qu'il fait banqueroute, & qu'il ne sort point de sa maison, de crainte d'être pris & mis en prison, on appelle cela à Paris, par métaphore, avoir la goutte *consulaire*. Un tel ne sort point, il a la goutte *consulaire*. Il est familier. Billet *consulaire* dont on peut poursuivre le payement aux *Consuls*, & qui emporte la contrainte par corps. Dette *consulaire*, pour laquelle on peut être assigné par devant les Juges-*Consuls*. Jurisdiction *consulaire*, qui est exercée par les Juges-*Consuls*. Matières, affaires *consulaires*, dont les Juges-*Consuls* doivent connoître. Jugement *consulaire*, émané de la jurisdiction des *Consuls*, & dans l'usage ordinaire, condamnation de ce tribunal, qui emporte la contrainte par corps. En terme de blazon, on appelle une hache *consulaire*, celle qui est entourée d'un faisceau de verges, telle qu'en avoit une dans ses armes le Cardinal Mazarin; & telle qu'en portent aujourd'hui les La Porte-Mazarin, & les Mancini-Mazarin.

**CONSULAIRE**, f. m. *Consularis*. Nom d'un Officier de l'Empire Romain. On appeloit *consulaires* les Gouverneurs de certaines Provinces. Il y avoit quinze *consulaires*

*Consulaires* en Orient, cinq en Asie, trois dans le Pont, deux dans la Thrace, trois en Illyrie, huit en Italie, deux en Afrique, trois en Espagne, sept dans les Gaules, deux en Pannonie. *Voyez* les Notices de l'Empire. L. Cælius Rufus avoit été *Consulaire* de la Campanie & de la Pouille. DE TILLEMONT.

**CONSULAIREMENT**, adv. à la manière des Juges-Consuls. *Consulariter*. Cette demande a été jugée *consulairement*; c'est-à-dire, suivant les maximes des Juges-Consuls, dont les sentences sont exécutoires par corps & par provision.

**CONSULAT**, s. m. dignité de Consul, ou le temps que dure cette magistrature. *Consulatus*. Le *Consulat* étoit fort brigué chez les Romains. Marius est parvenu jusqu'au VII<sup>e</sup> *Consulat*. La conjuration de Catilina fut découverte sous le *Consulat* de Cicéron. *Voyez* le commencement & la fin du *Consulat*, & le nombre des *Consulats*, au mot CONSUL.

**CONSULAT** est aussi la charge de Consul, & le temps qu'elle dure, soit dans les provinces, soit dans les villes de commerce. Quand on a exercé le *Consulat* des Marchands, on peut parvenir à l'échevinage. Les Consuls, dans les nations étrangères, ont un greffe qu'on appelle la *Chancellerie du Consulat*. Tous contrats maritimes & polices d'assurances, peuvent être passés en la Chancellerie du *Consulat*, suivant la dernière Ordonnance de la Marine.

**CONSULAT** s'est dit aussi pour échevinage, comme Consul s'est dit pour Echevin. Le changement du *Consulat* en échevinage, se fit par la Reine mere des Rois, en l'an 1556, & fut confirmé par le Roi Henri II en la même année. SAVARON, *Orig. de Clermont*.

**CONSULTANT**, s. m. & adj. Homme expérimenté que l'on consulte au besoin, dont on prend l'avis. *Advocatus de jure consultoribus respondens*. Il ne se dit guère que des anciens Avocats & Médecins. Avocat *consultant*, Médecin *consultant*. Il est du nombre des *consultans*.

*Ecoutez tout le monde assidu consultant,  
Un fat quelquesfois ouvrir un avis important.*

BOIL.

**CONSULTAT**, s. m. Conseiller-Commissaire. Le Pape (Jean XXII) pour lever tout scrupule à ses *Consultats*, suspendit cette défense (d'expliquer autrement qu'à la lettre la pauvreté de J. C.) jusqu'à son bon plaisir, par une bulle du 26 de Mars 1322. FLEURY.

**CONSULTAT**, c'est le nom qu'on donne à un compte qu'on rend tous les vendredis au Roi d'Espagne de tout ce qui s'est passé, de tout ce qu'on a réglé & jugé dans tous les Conseils pendant le cours de la semaine. Comme tous ces Conseils se tiennent dans différentes salles du Palais du Roi, & qu'elles sont disposées de manière qu'il peut voir & entendre, par des jalousies, tout ce qui s'y fait & s'y règle, cela engage tous les Conseillers d'état à s'observer dans les jugemens qu'ils rendent; mais de plus, ils sont obligés tous les vendredis au *consultat*.

**CONSULTATION**, s. f. conférence que l'on tient pour consulter sur une affaire, sur une maladie. *Consultatio*. Les Avocats, les Médecins ont été long tems en *consultation*. Ils n'ont rien résolu après une longue *consultation*.

**Ménage** observe qu'on dit ordinairement *consultation* à l'égard des Avocats, & *consulte* à l'égard des Médecins, & que le mot vient de *consulta*, latin, qu'on a dit pour *consultatio*. L'usage a prévalu contre la décision de Ménage, & l'on dit également *consultation* d'Avocats, *consultation* de Médecins. Le mot de *consulte* n'est plus guère d'usage que dans les provinces.

**CONSULTATION** se dit aussi figurément des conféren-

Tome II.

ces que nous tenons intérieurement avec nous-mêmes sur ce que nous devons, ou ne devons pas faire. L'avarice préside à toutes les *consultations* du cœur d'un avare. CLAUD.

**CONSULTATION** est aussi un résultat de délibération & de l'avis qu'on a pris en consultant. *Summa consultationis; id quod in consultatione, deliberatione decretum, constitutum, conclusum est*. On a voulu avoir une *consultation* par écrit sur cette difficulté. Au Parlement de Bourgogne, les parties produisent de part & d'autre parmi leurs pièces, les *consultations* de leurs Avocats.

**CONSULTATION** se dit non seulement de l'avis qu'on donne, mais encore de celui qu'on demande: & l'on dit fort bien, répondre à une *consultation*. *Consultation*, avis demandé, conseil donné.

On appelle au Palais banc des *consultations*, pilier des *consultations*, chambre des *consultations*, les endroits où l'on trouve les Avocats consultants, & où l'on va les consulter au Palais.

On appelle *consultations* de charité, celles que donnent gratuitement à la bibliothèque des Avocats, un jour de la semaine, six Avocats nommés pour cela, qui ont au moins dix ans de Palais, & un plus jeune, chargé de faire le rapport des questions & de rédiger les consultations.

**Droit de consultation**, c'est un droit qu'on passe en taxe aux Procureurs, dans leurs mémoires de frais, dans le cas où ils ont consulté, ou sont censés avoir consulté un Avocat. *Jus consultationis*.

**CONSULTATIVE**, adj. f. Le genre masculin n'est point en usage. Avoir voix *consultative*, c'est avoir droit de dire son avis dans quelque compagnie, mais sans que l'avis soit compté dans les délibérations de la compagnie. Dans les conciles, les Evêques ont voix délibérative, les Docteurs n'ont que voix *consultative*. On n'est pas obligé de suivre le sentiment de ceux qui n'ont que voix *consultative* dans une Assemblée, dans un Conseil, quoiqu'ils aient droit de le dire.

**CONSULTER**, v. a. demander, prendre conseil de quelqu'un. *Consultere aliquem, in consilium adhibere; consilium ab aliquo petere*. Un plaideur *consulte* son Avocat pour se défendre ou pour agir contre sa partie. Un malade *consulte* son Médecin pour savoir ce qu'il doit faire relativement à sa santé. On *consulte* le Devin pour découvrir ce qui est caché. On *consultoit* les Oracles pour savoir ce qui devoit arriver. Saül *consulta* la Pythoïsse & l'ombre de Samuel, pour savoir le succès de la bataille qu'il devoit donner. Les Payens ne faisoient aucune entreprise sans *consulte* les Oracles, ni les Persans & les Indiens sans *consulte* les Astrologues. On *consulte* les Casuistes sur des cas de conscience. On devoit toujours demander avis à des gens expérimentés dans un art, sur les difficultés qu'on a dans des circonstances épineuses. *Consultere aliquem consilium ab aliquo petere, aliquem in consilium adhibere*. Il est allé *consulter* la donation à des Avocats. Il a appelé des Médecins pour *consulter* sur son mal. Il est allé *consulter* les Casuistes de Sorbonne sur un scrupule de conscience. Il a longtemps *consulté*, conféré avec ses amis s'il devoit le marier. On dit, *consulter* l'Oracle. *Consulter* les Devins. *Consulter* le Prince. ABLANC: Le Sage *consulte* quelquesfois les hommes les moins intelligens. MORALE DE CONFUCIUS.

*Il semble que le Roi dans ce choix d'importance  
Ait daigné tous nous consulter,  
Et sans user de sa puissance,  
N'ait songé qu'à nous contenter.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

On dit en ce sens *consulter* les Astres, *consulter* ses livres, chercher dans ses livres le parti qu'on doit prendre.

Dans un sens figuré, *consulter* son devoir, sa conscience, ses forces: examiner avec attention si le

PPP p p



devoir, la conscience, les forces permettent de faire ce qu'on se propose. On doit excuser le crime commis dans le mouvement de la colère, & sans avoir consulté la raison. M. ESP. Ce bon mari ne loue & ne blâme rien sans avoir consulté les yeux & le visage de sa femme. LA BRUY. Chacun consulte toujours son intérêt, quand il s'agit de ceux d'autrui. VAUG.

*Prononcez par vous-même, & ne consultez pas  
Des cœurs intéressés à troubler vos États.*

CAPISTRON.

*Quand je consultois la nature,  
Je ne pensois qu'à me venger.* L'ABBÉ TÊTU.

On dit de même, qu'une femme consulte son miroir, sur la manière d'étaler les appas qu'elle prend sur sa toilette. Les appas viennent de ces graces cultivées que forme un fidèle miroir consulté avec attention, & qui sont le travail entendu de l'art de plaire.

Dans le style familier, consulter son chevet, se donner le temps de délibérer, passer la nuit avant que de se déterminer.

CONSULTER s'emploie absolument pour délibérer ensemble.

Les Médecins ont consulté sur sa maladie, les Avocats sur son affaire.

CONSULTER se dit aussi de la chose sur laquelle on demande avis. Consulter une affaire, une maladie. Dans ce sens il se dit aussi aussi passif. Cette affaire a été consultée aux meilleurs Avocats. ACAD. FR.

CONSULTER signifie aussi délibérer avec soi-même, être irrésolu, incertain quel parti on doit choisir. *Consultare, deliberare.* Il consulte encore en lui-même s'il achètera cette charge.

*Lorsque vous consultez si vous devez vous rendre,  
Hélas ! vous êtes tout rendus.* VILL.

CONSULTÉ, ÉE. part.

CONSULTEUR, s. m. terme de Capucin. *Consultor.* Celui qui donne avis au Général. Il y a d'autres Ordres Religieux où ce terme est en usage, pour signifier ceux que le Supérieur choisit pour les consulter, pour prendre conseil d'eux, pour écouter leurs avis : ces consultants doivent écrire en certain temps au Général, & lui rendre compte des affaires.

CONSULTEUR du S. Office. On donne ce nom aux Théologiens que le Pape commet pour examiner les livres ou les propositions qui lui sont déférées, ou pour donner leur avis sur quelques matières qui regardent la foi ou la discipline. *Consultor.* Les consultants n'ont point voix délibérative dans les Congrégations. Ils y rendent seulement compte des livres ou propositions qu'on les a chargés d'examiner, & en donnent leur avis doctrinal.

CONSULTEUR d'Etat, nom de Charge ou d'Office dans la République de Venise. *Consultor Reipublicæ.* Ce sont des Jurisconsultes que l'Etat consulte dans les affaires difficiles. Il y a des consultants d'Etat en matière Ecclésiastique & des Consultants d'Etat en matière civile, comme on le peut voir dans le *Raccolti d'Opusc.* T. XIV, p. 58.

CONSULTRICE, f. f. *Consultrix.* Celle qui conseille, ou que l'on conseille. POMEY.

CONSULTRICE, f. f. nom en usage dans la Congrégation des filles & veuves appelées *Dimesles*, ou *Modestes.* *Consultrix.* Dans cette Congrégation deux maisons voisines élisent tous les ans une Supérieure, deux Ajudantes, ou majeures, pour chaque maison, qui doivent avoir demeuré au moins trois ans dans la Congrégation, & qu'on appelle aussi *Consultrices.* P. HÉLYOT, T. VIII, p. 11.

CONSUMANT, ANTE, qui consume. *Consumens.* Un feu consumant. Il y a des plaies qui demandent des remèdes *consumans*, ou caustiques.

CONSUMER, v. a. détruire, réduire à rien. *Consumere, absumere.* On le dit au propre, particulièrement du feu qui détruit par une action vive &

rapide, & au figuré, du temps & des maux dont les progrès sont plus lents. Le feu consume une partie du bâtiment. La victime fût consumée par le feu. Le temps consume tout. *Tempus edax rerum.* Le temps qui consume les marbres les plus durs, peut venir à bout de la résistance la plus obstinée. S. EVR. Il a une fièvre lente qui le consume. Le mouvement le plus délicat de l'amour, c'est la langueur, qui, comme une flamme secrète nous consume doucement. S. EVR. Le feu de l'amitié échauffe le cœur sans le consumer. Pourquoi vous laissez-vous consumer aux chagrins & à la tristesse? On le dit aussi avec le pronom personnel. Cette femme se consume en regrets superflus. *Exedi.* Les filles de Darius fondoient en larmes, & se consumoient d'ennui. VAUG. C'est un amant discret, qui se laissera plutôt consumer que de se plaindre. LE PAYS.

*N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer,  
Ni prendre pour genie un amour de rimer.* BOIL.

*Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,  
Je souffre tous les maux que j'ai fait devant Troye.* RAC.

CONSUMER se dit encore des choses qui se détruisent par l'usage. Consumer son bien, son patrimoine. *Abliquire.* Consumer son bien en débauches, en folles dépenses. L'Espagnol dit en proverbe que les Juifs consomment leur argent en Pâques, les Maures en noces, & les Chrétiens en procès. Le Prêtre consume la Sainte Hostie.

Dans cette acception on dit abusivement *consummer*; & cet abus paroît autorisé par l'usage.

CONSUMÉE, ÉE, part.

CONSUS ou CONSE, s. m. terme de Mythologie, faux Dieu des anciens Romains. *Consus.* C'étoit le Dieu des Conseils. On prétend que c'étoit Neptune, Dieu des choses cachées. Il avoit à Rome dans le Cirque un Temple, en un lieu couvert & caché, pour montrer que les conseils doivent être secrets. Pour la même raison nos anciens Auvergnacs factifioient au Dieu *consus*, dans des bocages épais & bien touffus. SAVARON. *Orig.* Ses fêtes s'appelloient *Consualia.* C'est pendant la célébration de ces fêtes que Romulus & ses compagnons enlevèrent les filles des Sabins. Voyez CONSUALES. On l'appelle aussi *Neptune Equestre*, *Neptunus Equestris.* Tite-Live, Liv. I. Plutarque dans la *vie de Romulus*; Tertullien de *spectaculis*, c. 5. Servius sur le VIII<sup>e</sup> Liv. de l'*Enéide*; Voisius, de *Idololatr.* Lib. I, c. 15. Vigenère, sur T. Live, T. I, p. 793, 963.

CONTACT, s. m. (Prononcez le dernier c.) terme Didactique, synonyme d'attouchement. Etat relatif de deux choses qui se touchent. *Contactus.* Le contact de deux Corps, est l'application immédiate d'un Corps sur un autre.

En Géométrie on appelle point de *contact*, le point où une ligne droite touche une ligne courbe, tel que le point où la tangente touche le cercle, ou bien où deux lignes courbes se touchent. Deux globes parfaitement ronds ne se touchent que dans un point qui s'appelle point de *contact*.

CONTADIN, s. m. Payfan, habitant de la campagne, de l'Italien *Contadino* qui signifie la même chose.

*A Paide, Contadins, aux armes,  
Leur disoit-il, c'est tout de bon :  
Au loup, vous dis-je, au loup, il m'emporte un mouton.  
Mais il a beau crier, on rit de ses alarmes.* LA FONT.

CONTAGIEUX, EUSE, adj. qui se communique par contagion. *Contagiosus.* La petite vérole, la peste, la ladrerie, sont des maux contagieux. Il y a aussi des fièvres contagieuses.

Les maladies contagieuses se communiquent, ou par un contact immédiat, ou par celui des habits, ou de quelque corps infecté, ou par le moyen de l'air qui transmet les semences morbifiques. Ce mot,

ainsi que contact, vient de *contingere*, toucher. Contagion, maladie qui se communique par l'attouchement, soit immédiat, soit médiat.

CONTAGIEUX se dit figurément du vice, de l'erreur, de l'hérésie, de la rébellion, & de toutes les mauvaises choses qui se donnent & se communiquent par fréquentation & par exemple. Vous diriez que son malheur a été *contagieux* à toute la famille. Il est difficile de se remplir de l'esprit Ecclésiastique dans le commerce du monde, & de conserver son innocence dans un air si *contagieux*. HERMAN. Si vous voulez vous guérir de l'amour, éloignez-vous de ceux qui aiment : leur commerce est trop *contagieux*. S. EVR.

*Et je n'avois pas cru l'amour contagieux, Lorsque, sans y penser, je le vis dans ses yeux.* LA SUZE.

CONTAGION, f. m. qualité d'une maladie par laquelle elle peut passer du sujet affecté à un sujet sain, & y produire une maladie de la même espèce. *Contagio*. Communication d'une maladie maligne. La fièvre maligne se prend par *contagion*.

Ce mot est souvent employé pour signifier la peste. Voyez ce mot. La *contagion* règne dans tel pays. La *contagion* a quelquefois dépeuplé nos provinces.

En ce sens, on le dit figurément du vice & autres choses pernicieuses. L'hérésie est une *contagion*. On le dit de toutes les mauvaises choses qui se communiquent par l'exemple & par la communication avec ceux qui en sont infectés. La *contagion* de l'hérésie, des mauvaises mœurs. Le choix des compagnies est essentiel pour les jeunes gens, parce que les hommes vicieux infectent ordinairement de leur *contagion* ceux qui se trouvent souvent en leur compagnie. La *contagion* ne s'étoit point encore répandue dans les Ecoles publiques. MAUCROIX. Il est devenu méchant, débauché par *contagion*. Les gens heureux fuient les misérables, il semble qu'ils craignent de le devenir par *contagion*. S. EVR.

CONTAGIONNAIRES ou ANTICONTAGIONNAIRES, f. & adj. m. pl. mots qu'on a faits dans ces derniers temps, pour désigner les Médecins qui soutenoient que la peste se communiquoit par contagion, & ceux qui disoient qu'elle n'étoit pas contagieuse.

CONTAILLES. adj. f. pl. Les soies *contailles* sont du nombre des bourres de soie, qui sont les soies de la plus basse qualité.

CONTAMINATION, f. f. vieux mot, synonyme de souillure. *Contaminatio*.

CONTAMINER, v. a. souiller, racher, gâter. *Contaminare*. Ce mot est vieux & hors d'usage.

CONTAMINÉ, ét. part. Souillé.

CONTAUT, f. m. terme de Charpenterie, pièce de bois au dessus de l'enceinte, ou cordon d'une galère, haut de 12 ou 14 pouces, qui va en diminuant depuis le milieu vers les extrémités de la proue & de la poupe.

CONTE. f. m. C'est en général le récit d'une aventure vraie ou fabuleuse, sérieuse ou plaisante, soit en vers, soit en prose. On le dit plus communément d'une histoire fautive & courte, qui n'a rien d'impossible. *Ficta*, *commentitia narratio*, *fabula*. Les *Contes* d'Ouville, d'Eutrape, de Bonaventure des Périers, de la Reine de Navarre. La brièveté est l'ame du *conte*. LA FONT. Esope a su envelopper la vérité dans la fable; il faut beaucoup d'art pour déguiser ainsi en petits *contes* les instructions les plus importantes de la Morale. FONTEN. C'est le propre d'un grand esprit lorsqu'il commence à vieillir & à décliner, de se plaire aux *contes* & aux fables. BOIL. Il faut toujours quelque chose de piquant dans les *contes*. S. EVR. Il y a bien de l'adresse à faire un *conte* de bonne grace. Il entend bien à broder un *conte*.

*Une morale nue apporte de l'ennui;*

*Le conte fait passer le précepte avec lui.* LA FONT.

CONTE, ( UN ) dit M. l'Abbé Girard, est une aventure feinte & narrée par un Auteur connu. Une

fable est une aventure fautive divulguée dans le public & dont on ignore l'origine. Un Roman est un composé & une suite de plusieurs aventures supposées.

Le mot de *conte* est plus propre lorsqu'il n'est question que d'une aventure de la vie privée.

Les *contes* doivent être bien narrés; les *fabules* bien inventées; & les *Romans* bien suivis. Voyez FABLE ET ROMAN.

CONTE se dit aussi des histoires plaisantes, vraies ou fausses, que l'on fait dans la conversation pour amuser, railler, médire, &c. C'est un *conte* fait à plaisir : on fait d'étranges *contes* de cette femme-là.

CONTE se dit encore de tous les discours inutiles, qui n'ont aucun fondement ni apparence de vérité. Tout ce que vous me dites-là n'est qu'un *conte*, font des *contes* en fait. *Fabula*. Voltaire, dans ses remarques sur ce vers de la *Tragédie d'Heracles*,

*Tu fais après cela des contes superflus,*

observe que cette expression, *contes superflus*, est ignoble; quoique les expressions les plus simples deviennent quelquefois les plus tragiques par la place où elles sont, ce n'est pas en cet endroit, c'est quand elles expriment un grand sentiment.

CONTE se dit proverbialement, en ces phrases. Ce sont des *contes* de vieilles, dont on amuse les enfants; des *contes* à dormir debout, de peau d'âne, de la cigogne, de ma mère l'Oie. Un *conte* violent, un *conte* jaune, un *conte* bleu, &c.

CONTEMPLATEUR, TRICE. f. celui, celle qui contemple, particulièrement par la pensée, par les yeux de l'esprit. *Contemplator*, *contemplatrix*, *Speculator*, *Speculatrix*. *Contemplateur* des merveilles de Dieu, des secrets de la nature.

CONTEMPLATIF, IVE, adj. souvent employé substantivement. Ce terme désigne celui qui s'attache à contempler par la pensée. *Contemplator*. Philosophe *contemplatif*. Je me suis formé l'idée d'un *contemplatif* comme d'un pareilleux qui s'observe continuellement, qui s'ennuie fort; & qui ne divertit guère les autres. M. SCUD. Un esprit *contemplatif* est d'ordinaire rêveur & mélancolique.

CONTEMPLATIF, en termes de Théologie mystique, exprime l'état de celui dont l'ame est unie à Dieu d'une manière intime. *Reum divinarum*, *caelestium contemplator*. Vie *contemplative*, celle qui se passe dans la Méditation & dans l'Oraison. Elle est opposée à la vie active. Il y a des *contemplatifs* qui se repaissent de l'idée présomptueuse d'une perfection imaginaire : gens qui toujours unis à Dieu, à les entendre, & retranchés dans la partie supérieure de leur ame, ne daignent plus régler les mouvemens de l'inférieure, & la laissent en proie aux passions. Les *contemplatifs* se prétendent élevés à la plus sublime oraison, & à la pratique de l'amour de Dieu le plus parfait. FENEL. Un *contemplatif* attend l'impulsion divine dans l'inaction. BOSS. La vie mystique & *contemplative* est si proche de l'illusion du fanatisme, qu'il est presque impossible de marquer les justes limites qui les séparent. Id. Les extases *contemplatives* des Mystiques sont quelquefois plutôt des folies d'Amans insensés, que les pieux ravissements d'un amour divin. Id. Les pieux *contemplatifs* sont l'objet de la raillerie de ceux qui ne sentent pas les opérations internes du Saint-Esprit : leurs extases & leurs ravissements passent pour des visions dans le monde. FENEL. Le style des *contemplatifs* est hyperbolique & figuré. S. EVR. L'indifférence universelle, & l'indépendance de toutes sortes de souhaits & de desirs, sont l'essence de la vie *contemplative*. Id.

CONTEMPLATION, f. f. Dans l'usage ordinaire ce mot est synonyme à méditation & signifie l'application de l'esprit par laquelle il s'attache à réfléchir, contempler, & à admirer les merveilles de Dieu & de la nature. *Contemplatio*. Un Philosophe toujours dans la *contemplation* ne descend guère aux détails de la vie. La *contemplation* des ouvrages de Dieu nous remplit d'admiration.

On le dit de l'action par laquelle on considère

soit des yeux du corps, soit des yeux de l'esprit. *Contemplation des choses Divines. Contemplation des corps célestes.*

☞ Ce mot signifie, particulièrement en philosophie, l'action de fixer un même objet dans son entendement, de l'envisager sous toutes ses faces différentes, pour en acquérir une connoissance exacte.

CONTEMPLATION, en termes de Spiritualité & de Théologie mystique, est une vue de Dieu ou des choses divines, simple, libre, pénétrante, certaine, qui procède de l'amour, & qui tend à l'amour. 1<sup>o</sup>. Cette vue est simple. Dans la *contemplation* l'on ne raisonne point comme dans la méditation. 2<sup>o</sup>. Elle est libre, parce que pour la produire, il faut que l'ame soit affranchie même des moindres péchés, des affections dérégées, de l'empressement & des soins inutiles & inquiétans. Sans cela l'entendement est comme un oiseau qui a les pieds liés, & qui ne peut voler, si on ne le met en liberté. 3<sup>o</sup>. Elle est claire & pénétrante; non pas comme dans l'état de gloire, mais aux prix des connoissances de la foi qui sont toujours obscures. Dans la méditation on ne voit les choses que confusément, comme de loin, & d'une manière plus sèche. La *contemplation* nous les fait voir plus distinctement, & comme de près. Elle nous les fait toucher, sentir, goûter, expérimenter dans l'intérieur. 4<sup>o</sup>. Elle est certaine, parce que son objet sont les vertus surnaturelles, que la lumière divine lui découvre, & lorsque cette manifestation se fait immédiatement à l'entendement, elle n'est point sujette à l'erreur. Quand elle se fait ou par les sens ou par l'imagination, il s'y peut quelquefois mêler quelque illusion. 5<sup>o</sup>. Elle procède de l'amour & tend à l'amour. C'est l'emploi de la plus pure & de la plus parfaite charité. L'amour en est le principe, l'exercice en est le terme.

Les Mystiques nomment la *contemplation* un regard simple & amoureux sur Dieu présent. FEN. La *contemplation* consiste dans des actes si simples, si directs, si uniformes & si paisibles, qu'ils n'ont rien de marqué par où l'ame puisse les distinguer. L'ame doit être entièrement passive à l'égard de Dieu, en sorte qu'elle soit dans un repos continu, sans secousse & sans agitation: de-là vient qu'on l'appelle une oraison de *silence & de quiétude*; en sorte qu'elle doit être exempte de toute l'activité des ames inquiètes, qui s'agitent pour sentir leur opération. ID. La *contemplation* la plus sublime doit être subordonnée à la science Théologique, & aux règles de l'Eglise. BOSS. La *contemplation* n'est ni un ravissement, ni un saisissement, ni une suspension extratique de toutes les facultés de l'ame: l'état de *contemplation* passive n'est qu'une paix & une souplesse infinie, pour se laisser mouvoir aux impressions de la grace, & pour mieux sentir l'impulsion divine. FENEL. Les Contemplatifs disent que les savans sont moins disposés à la *contemplation*, que les ignorans, parce qu'ils ont moins de foi & d'humilité. BOSS. La *contemplation* est l'exercice du pur amour. FENEL.

CONTEMPLATION, (EN) signifie, en termes de contrats & de traités, en considération. *Habitu ratione, propter, ob*. Cette donation lui a été faite en *contemplation* de l'alliance qu'il faisoit avec le donateur. Les deux Rois ont relâché de leurs prétentions en *contemplation* de la paix. En *contemplation* de ce mariage, le pape a donné, cède, &c. Je fais cela en *contemplation* de sa prière. LE MAITRE.

CONTEMPLATION, terme de Médecine, c'est un nom qu'on a donné à la catalepsie, parce que ceux qui en sont atteints, paroissent immobiles & contemplatifs. Voyez CATALEPSIE.

CONTEMPLATRICE. Voyez CONTEMPLATEUR.

CONTEMPLER, v. a. attacher son esprit, ou sa vue, sur quelque objet, pour le considérer avec attention. *Contemplari, speculari*. Quand on *contemple* le ciel, les astres, les merveilles de la na-

tute, on ne sauroit s'empêcher d'admirer la sagesse du Créateur. *Contempler* les perfections divines. Ce jeune homme à force de *contempler* cette fille, en est devenu amoureux: il ne se lasse point de la *contempler*. Le plus grand plaisir d'un homme orgueilleux, c'est de *contempler* l'idée qu'il se forme de lui-même, & se relever à ses propres yeux. NICOL.

*Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte L'auguste Majesté sur votre front empreinte.* RAC.

On l'emploie aussi absolument & sans régime, alors il est synonyme à méditer. C'est un homme qui passe sa vie à *contempler*.

CONTEMPLÉ, ÉF. part.

Ces mots viennent de *templum*. On appelloit de ce nom un endroit d'où l'on pouvoit regarder de tous côtés, ou un lieu qu'on pouvoit découvrir de tous côtés. ☞ C'étoit un espace de terre découverte, où les augures contemploient le vol des oiseaux, après l'avoir consacré par certaines paroles. Voyez VARRON.

☞ CONTEMPORAIN, AINE, adj. qui est du même temps. *Æqualis, ejusdem temporis*. Ces deux Auteurs sont *contemporains*. La Reine Elisabeth & la Reine Marie Stuart étoient *contemporaines*. Socrate, Platon, Aristophane étoient *contemporains*.

☞ On appelle auteurs *contemporains*, ceux qui ont écrit l'histoire du temps où ils vivoient.

☞ On dit substantivement, c'est mon *contemporain*.

On met les anciens bien haut pour faire dépit à les *contemporains*. FONTEN.

CONTEMPTEUR, s. m. qui méprise. *Contemptor*. Il ne se dit guere qu'en cette phrase. Les libertins son *contempteurs* des loix divines & humaines. La Bruyere lui a donné un usage plus étendu, quand il a dit: Uni de goût & d'intérêt avec les *contempteurs* d'Homère, il attend paisiblement que les hommes détrompés lui préfèrent les Poètes modernes. Il a dit aussi *contempteur* de la vertu. Ainsi il n'a point eu d'égard à la remarque de Vaugelas, qui condamne ce mot comme hors d'usage. Danet & Richelet ne le mettent dans leurs Dictionnaires que pour le condamner aussi; cependant beaucoup de Prédicateurs emploient ce terme. Le Pere de l'Abruzzel a dit: ces Critiques téméraires *contempteurs* de la tradition, &c. M. l'Abbé Des Fontaines s'en servoit souvent. Ce mot est usité dans le style soutenu.

CONTEMPTIBLE, adj. m. & f. vieux mot, qui signifioit vil, méprisable. *Contemnendus, spernendus, despiciendus, aspernandus*. Vaugelas condamne ce mot qui est aujourd'hui peu usité.

CONTENANCE, s. f. capacité d'un vaisseau, étendue d'une chose. *Capacitas*. Il faut qu'un muid de vin, mesure de Paris, soit de la *contenance* de 240 pintes. La *contenance* de cette terre est de tant d'arpens, de tant de setiers de semence.

☞ CONTENANCE, s. f. manière de se tenir, posture, disposition où l'homme met les membres de son corps. C'est une habitude du corps, relative à certaines circonstances, qui marque qu'on a vraiment les dispositions, soit dans le cœur, soit dans l'esprit, convenables à la position où l'on se trouve. *Vultus, totiusque corporis habitus*. Les Rois, les Magistrats, ont une *contenance* grave & sérieuse. Les sots, les gens qui n'ont point vu le monde, ne savent quelle *contenance* tenir. L'Orateur jeta d'abord les yeux sur son auditoire, pour assurer sa *contenance*. S. EVR. Sénèque est un fanfaron qui tremble à la vue de la mort, & qui ramasse toutes ses forces pour assurer sa *contenance*. ID. ☞ La *contenance* est différente suivant la différence des états. La *contenance* d'un militaire n'est pas celle d'un Magistrat. La *contenance* n'est nécessaire que dans l'exercice des fonctions de son état, mais on doit toujours avoir du *maintien*. Le *maintien* est pour la Société; la *contenance* pour la représentation.

☞ N'avoir point de *contenance*, ne savoir quelle posture tenir. Perdre *contenance*. Cessèr tout-à coup d'avoir sa *contenance* naturelle par quelque circonstance qui déconcerte.

☞ On dit aussi qu'on porte une chose par *contenance*, pour servir de *contenance*; pour dire, qu'on la porte sans besoin, sans nécessité, & seulement pour le bon air, pour la bonne grace.

☞ *CONTENANCE*, dans le sens figuré, signifie bon ordre, fermeté, résolution. Si les Stoïciens n'étoient pas insensibles à la douleur, ils faisoient du moins bonne *contenance*. S. EVR. On aborda les ennemis qui faisoient bonne *contenance*, qui attendoient le choc de pié ferme. La *contenance* des bataillons & des escadrons parut terrible. ABLANC. Il épioit la *contenance* des ennemis. ID. Pendant que les troupes se mettoient en bataille, il s'étoit attaché à reconnoître la *contenance* des Espagnols. REL. DES CAMP. DE ROC. Curion, qui vit leur *contenance*, se confirma dans l'opinion qu'ils fuyoient.

*CONTENANT*, ANTE, adj. & f. terme didactique, qui contient, qui renferme en soi. *Capiens*, *contiens*, *complectens*. Voilà trois comptes que je vous rends *contenans* chacun tant d'articles. La mesure est la partie *contenante*, & la liqueur est la chose contenue. Le *contenant* est toujours plus grand que le contenu.

*CONTENDANT*, ANTE, adj. concourent, compétiteur, qui aspire à quelque chose, qui la dispute contre un autre. Ils étoient trois *contendants* qui aspiraient à cette charge, à ce parti. *Competitor*, *rivalis*. Il y avoit trois parties *contendantes*, pourvues de la même Cure. Il est pour l'ordinaire employé substantivement.

*CONTENDRE*, vieux v. n. disputer. *Contendere*.

*Quant à chansons tu y besognerois  
De si grand art, s'on venoit à contendre,  
Que quand sur Pan rien tu ne gagnerois,  
Pan dessus toi rien ne pouroit pretendre.*

MAROT.

On disoit aussi *Contencer* & *contencier*, ainsi que *contens*; pour dire, débat. Il ne nous est resté de ce vieux mot que *Contentieux* & *contention*.

*CONTENDS*, f. m. vieux mot, contention, dispute. *Contentio*, *rixæ*.

*CONTENIR*, v. a. Je *contiens*, j'ai *contenu*, je *contins*, je *contieudrai*, que je *continsse*. Comprendre, renfermer en soi une certaine quantité ou étendue. *Continere*, *capere*, *complecti*. La toise *contient* six piés, le pié douze-pouces. Le pouce *contient* douze lignes. Un arpent *contient* cent perches. Les corps sublunaires sont ceux qui sont *contenus* dans le concave du ciel de la lune.

*CONTENIR* se dit aussi figurément, en parlant des divisions & des subdivisions. Le genre *contient* sous soi les espèces, & les espèces *contiennent* les individus. Ce volume *contient* tant de livres. Ce livre *contient* tant de chapitres. Ce chapitre *contient* tant de sections.

*CONTENIR*, se dit aussi des choses visibles & invisibles qui entrent en la composition d'une autre. Le moindre grain de sable *contient* un très-grand nombre d'atomes. L'aimant *contient* en soi plusieurs propriétés. Ce mot *contient*, enferme un grand sens. On appelle l'homme un microcosme, parce qu'il *contient* en abrégé toutes les merveilles du monde. Dieu vouloit faire adorer sa grandeur aux hommes en leur faisant connoître ses Ouvrages, & ce qu'ils *contiennent*. S. CYRAN.

☞ *CONTENIR* signifie aussi retenir dans certaines bornes. Ces digues ont été faites pour *contenir* les eaux.

☞ Dans le sens figuré, on dit *contenir* dans le devoir, dans l'obéissance. *Coercere*, *reprimere*.

☞ On le dit absolument. On ne peut le *contenir*.

☞ On dit aussi *contenir* ses passions, les réprimer. *CONTENIR*, avec le pronom personnel, signifie aussi, réprimer ses passions, les modérer. *Coercere*, *reprimere*, *refrenare motus animi*, *Coercere se*, *reprimere*, &c. On a de la peine à se *contenir* dans les premières émotions de la colère. La chasteté & la tempérance sont des vertus qui consistent à se *contenir* dans l'usage des femmes & du vin. Ce jeune homme est un emporté qui ne se *contieudra* jamais dans les bornes de la raison, de son devoir.

☞ *CONTENIR* (SE) signifie aussi s'abstenir des plaisirs de la chair, ou des choses qui peuvent être préjudiciables à la santé. Tout le monde n'a pas la force de se *contenir*. Les Médecins lui ont défendu l'usage du vin; mais il a bien de la peine à se *contenir*. Il est plus facile de s'abstenir que de se *contenir*. ACAD. FR.

*CONTENU*, v. n. part.

*CONTENT*, ENTE, adj. ☞ *contentus*, est souvent regardé comme synonyme à *satisfait*, & donné comme tel dans nos Dictionnaires. Ils ne se ressemblent pourtant que par une idée générale, en tant qu'ils désignent le plaisir de jouir de quelque chose. On est *satisfait*, dit M. L'ABBÉ GIRARD, quand on a obtenu ce qu'on souhaitoit. On est *content*, lorsqu'on ne souhaite plus. *Satisfait* se dit ordinairement des passions: il arrive souvent qu'après s'être *satisfait*, on n'en est pas plus *content*. La possession nous rend toujours *satisfait*, mais il n'y a que le goût de ce que nous possédons qui puisse nous rendre *contens*.

☞ L'homme *content* est proprement celui qui jouit tranquillement de ce qu'il possède. Il n'est pas nécessaire d'avoir désiré pour être *content*, on est *content* de ce qu'on a, on est *content* de peu. Voyez *CONTENTEMENT*.

Qui vit content de rien, possède toute chose. BOIL. Il n'est pas même au pouvoir des Dieux de rendre l'homme *content*. M. SCUD. Il faut de l'adresse & de l'invention pour être *content*; il y a plus de mystère qu'on ne pense. CH. DE MER.

*Qu'heureux est le mortel qui du monde ignoré,  
Vit content de soi-même en un coin retiré!*

BOIL.

Ce mot vient du latin *contineo*, de *contineo*. Celui qui est *content*, se contient en quelque manière, parce qu'il ne souhaite plus rien.

☞ *CONTENT* se dit par extension de l'air, du visage; avoit le visage *content*, faire paroître sur son visage le contentement qui est dans le cœur, ce sentiment qui rend l'ame tranquille.

*CONTENT* se dit aussi de celui qui approuve quelque chose. Si vous voulez acheter ma rente, j'en suis *content*. Cet ouvrier n'est pas *content* du paiement qu'on lui a fait. Ce Courtisan n'est pas *content* de l'accueil qu'on lui a fait à son arrivée. Personne n'est *content* de ceux qui ne sont *contens* de personne. LA BRUY. Ce Prélat refusoit si obligeamment, qu'on étoit du moins *content* de la politesse de ses manières, si on ne l'étoit pas de ses raisons. P. GAIL. C'est de François de Harlay, Archevêque de Paris, que cela a été dit avec justice. Je suis *content* de tout souffrir pour la cause de Dieu. ARN. Les gens qui paroissent si *contens* d'eux, ne *contentent* guère les autres. BELL.

*Contente de périr, s'il faut que je périsse,  
J'irai pour mon pays m'offrir en sacrifice.*

RACINE.

On dit en ce sens à celui qu'on ne tient pas compte de satisfaire, si vous n'êtes pas *content*, prenez des cartes. On dit aussi d'un homme qui a bonne opinion de lui, qu'il est bien *content* de lui-même, qu'il est *content* de sa petite personne.

*CONTENTEMENT*, f. m. ☞ joie, plaisir, dit le Dictionnaire de l'Académie. Le *contentement* n'est



point tout cela, il regarde proprement l'intérieur du cœur; c'est un sentiment qui rend l'âme tranquille. La *joie* regarde, particulièrement la démonstration extérieure; c'est une expression extérieure qui agite quelquefois l'esprit. La *satisfaction* regarde plus les passions, c'est un retour sur le succès dans lequel on s'applaudit. Le *plaisir* regarde principalement le goût; c'est une sensation gracieuse dont les suites peuvent quelquefois être désagréables. SYN. FR. *Animi sua sorte contenti tranquillitas.*

CONTENTEMENT (L'É) est un sentiment qui rend l'âme tranquille dans la possession de ce qu'on a, sans rien désirer de plus. Il est difficile qu'un homme inquiet & turbulent ait jamais un vrai contentement. La plupart des hommes sont gens de bien, plus pour l'honneur de le paroître, que pour le solide contentement de l'être en effet.

On dit, contentement passé richesse; pour faire entendre que ce sentiment qui rend l'âme tranquille, est le plus grand de tous les biens.

*Qui nous verra? personne, je l'assure,  
Quitte après tout à perdre la gageure;  
Le grand malheur! en montrerez-vous de faire?  
Contentement passe richesse enfin.* P. DU CERC.

On dit populairement, ce n'est pas contentement; pour dire, cela ne suffit pas. On n'a donné que tant à cet ouvrier, ce n'est pas contentement.

Le mot de contentement appliqué au monde, désigne ses amusemens, ses plaisirs. Les contentemens de ce monde passent comme une ombre. La solitude ne donne point ces contentemens exquis que l'on goûte dans une haute élévation de la fortune. *Oblectamentum, voluptas.*

CONTENTER, v. a. rendre quelqu'un content. *Facere ut aliquis contentus sit. Explere animum, desiderium alicujus.* Il faut peu de chose pour contenter un homme sage. Quand on veut contenter tout le monde, on ne contente d'ordinaire personne. S. EVR. Il y a tant d'esprits de travers dans le monde, que ce seroit renoncer au bon sens, que de songer à les contenter.

CONTENTER se joint souvent avec le pronom personnel, se contenter de sa fortune, de peu.

*La vertu se contente & vit à peu de frais.* BOIL.

*Tout se détruit, tout passe, & le cœur le plus tendre  
Ne peut d'un même objet se contenter toujours.*  
S. EVR.

CONTENTER, en parlant des passions, signifie, remplir les desirs & les souhaits. *Explere alicujus desiderium, animum.* C'est un homme insatiable, qu'on ne peut jamais contenter. On dit en ce sens, contenter ses passions, ses appétits; pour dire, ne leur refuser rien, en suivre les mouvemens. Contenter sa vanité, son ambition, sa curiosité. Toutes les sciences humaines, ne sauroient contenter les desirs de l'homme. MALLET.

*Pour contenter ses frivoles desirs,  
L'homme insensé vainement se consume;  
Il trouve l'amertume  
Au milieu des plaisirs.* RAC.

On l'applique de même aux sens. Cette musique contente l'oreille. Ce spectacle contente les yeux. Dans ce sens il est comme synonyme à plaire.

On dit aussi qu'une preuve, qu'une raison contentent; pour dire, que l'esprit ne demande rien de plus.

CONTENTER signifie encore, apaiser, faire taire en donnant quelque chose. *Satisfacere alicui, placare, mitigare aliquem.* Contentez cet enfant, donnez-lui ce qu'il demande. Il faut contenter les petits Créanciers, pour empêcher qu'ils ne crient.

Les mutins ne quitteront point les armes, si on ne les contente.

CONTENTER, employé avec le pronom personnel, signifie en demeurer à un certain point; ne vouloir ou ne pouvoir pas en faire davantage. *Sufficere.* Il ne se contente pas de trahir sa conscience par de faux sermens, il a encore pratiqué de faux témoins. Je me contente de vous humilier, & je ne vous veux pas perdre.

Il est aisé de voir que dans ces différentes exceptions, le mot contenter conserve quelque chose de l'idée principale qu'il présente.

CONTENTÉ, ÉE. Part. & adj. *Cui factum est satis, expletus, satiat.*

CONTENTIEUSEMENT, adv. avec grande contention & opiniâtreté. *Contentiose.* Cette question a été agitée & jugée fort contentieusement, elle a été débattue avec chaleur.

CONTENTIEUX, EUSE, adj. litigieux, qui est en contestation, ce qui fait l'objet d'une contestation. *Litigiosus, controversus, controversiosus.* On donne la recréance d'un bénéfice contentieux à un Régaliste. On dit plus ordinairement bénéfice en litige, que bénéfice contentieux. Cet Avocat n'allègue que des faits contentieux, dont on ne demeure point d'accord. Il y a grand nombre d'articles contentieux avec les Religioneux. Je n'ai pas de dessein de recueillir les sentimens contentieux d'une ennuyeuse controverse. FLÉCH.

CONTENTIEUX, EUSE, se dit aussi de celui ou de celle qui aime à disputer, à contester. *Pugnax, contentiosus.* Je n'ai jamais vu d'esprit plus contentieux, d'humeur plus contentieuse. Les hommes contentieux ont plus d'ardeur à soutenir leurs erreurs, que les Sages à défendre la vérité. PORT-R. La Théologie est une science contentieuse. S. EVR.

On appelle Jurisdiction contentieuse, celle qui a pouvoir de juger les différens des parties qui contestent. *Tribunal apud quod controversia dirimuntur.* Les Trésoriers de France n'ont point de Jurisdiction contentieuse, ils ne sont Juges que de la ligne de compte.

On distingue deux sortes de Juridictions ecclésiastiques; la Jurisdiction contentieuse est opposée à la Jurisdiction gratuite. La Jurisdiction contentieuse est celle qui inflige des peines. Les Officiaux sont revêtus de la Jurisdiction contentieuse; les Grands-Vicaires ont la gratuite.

CONTENTIF, adj. *Continens* terme de Chirurgie. On appelle bandage contentif, celui qui ne sert qu'à retenir les médicamens sur une partie malade. Il s'applique à toutes les parties du corps. Son nom vient du latin *continere*, contenir, retenir, embrasser. COI DE VILLARS.

CONTENTION, s. f. dispute, débat, contestation. *Controversia, rixa.* Il est ennemi des contentions; il fuit les contentions. Il survint une contention entre eux. De peur que la contention n'allât trop loin, il fut permis de les séparer. ABLANC. Je n'aurois pas ce mot.

On le dit aussi pour exprimer la chaleur, la véhémence dans la dispute. *Contentio.* On disputa de part & d'autre avec beaucoup de contention.

CONTENTION d'esprit, grande application; longue, forte & pénible application d'esprit. *Animi contentio.* Il travaille à cela avec une grande contention d'esprit. Il y a des choses qu'on ne fait que par la contention d'esprit. La trop grande contention d'esprit altère la santé.

CONTENTION dit plus qu'application. Elle suppose des effets réitérés.

CONTENTION se dit aussi, dans le même sens, d'une forte application des organes. *Contentio de l'oreille, &c.*

CONTENTOR, s. m. terme de pratique, c'est un droit de registre qui appartient aux Audienciers & Contrôleurs des Chancelleries, dont il est fait mention dans l'Édit du Roi Henri II. de l'an 1551.

CONTENU, s. m. terme didactique: Ce qui est ren-

fermé dans quelque chose, *contentum*. Le contenant est plus grand que le *contenu*.

Il signifie aussi ce que contient un écrit, un discours : *summa*. Voici le *contenu* de l'Arret. C'est tout le *contenu* de cet inventaire.

**CONTEOR**, f. m. terme de coutumes. L'ancienne coutume de Normandie parle ainsi du *conteor*. Cil est appelé *Conteor* que aucuns établit pour conter par lui en Cour. C'est la même chose que *conteur*. Voyez ce mot.

**CONTEOURS**, f. m. pl. espèce de Farceurs ou Bateleurs qui étoient en vogue avant le regne de François I, & qui chantoient, jouoient des instrumens, récitoient des vers. Voyez **COMIRS**.

**CONTER**, v. a. faire une narration, faite un conte, vrai ou faux, sérieux ou plaisant. *Narrare*. La principale qualité d'un Historien, c'est de *conter* bien & nettement; d'un Avocat, de bien *conter* son fait, comme la chose est arrivée. Les Voyageurs ennuyent souvent en *contant* leurs aventures; un Plaideur en *contant* son procès. On dit des femmes de mon âge, qu'elles aiment à *conter* les histoires de leur temps. P. DE CL.

On nous a *conté* de plaisantes choses de ces nouveaux mariés. On dit familièrement, il nous a *conté* de fil en aiguille toute cette histoire; pour dire, avec toutes ses circonstances. On dit proverbialement, *conter* des fagots; pour dire, *conter* des choses incroyables, ou inutiles. *Nugas garrire, fabulas, somnia*.

*Où, où, vous nous contez une plaisante histoire. Je conte justement ce qu'on verra dans peu.* MOL.

On dit aussi, *conter* fleurettes; pour dire, cajoler une femme: & absolument il lui en *conte*; pour dire, il lui en veut, il en est amoureux. *Procarit*.

On dit dans le même sens, qu'une femme s'en fait *conter*; pour dire, qu'elle aime qu'on lui en *conte*, qu'on la cajole.

*Elle aime mieux, pour s'en faire conter, Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable, Que d'être femme & ne pas coquetter.* SAR.

**CONTÉ**, ÉE. Part.

**CONTERIE**, f. f. espèce de raffade, grosse verrerie, qui se fait dans les Verreries de Venise. Les Nègres & les Sauvages ornent leurs capots de ces cordons, & en font une espèce de broderie.

**CONTESSA**, petite Ville de Turquie en Eutope, dans la Macédoine, sur la Côte de l'Archipel.

**CONTEST**, f. m. nom d'homme. *Contextus*. On prononce comme s'il y avoit *Contès*. *Saint Contest* fut Evêque de Bayeux, & successeur de *Saint Manvieu*. Messieurs de *Sainte Marthe*, qui nomment mal *Contestus*, le placent entre *Saint Manvieu* & *Saint Vigor*. CHASTELAIN.

**CONTESTABLE**, adj. de t. g. qui peut-être contesté. *Quod in controversiam adduci potest. Controversiosus*. Maxime *contestable*. Cela n'est pas *contestable*.

**CONTESTANT**, ANTE, adj. qui conteste, qui aime à contester. *Contendens, concertans, litigans, contentiosus*. C'est un esprit aigre & *contestant*, qui bannit la paix de la conversation. La mort d'une des parties *contestantes* met le procès hors d'état. Scarron, dans sa *Description des plaisirs des champs Elisées*, dit que :

*Qui se plut à lutter y lutte ;  
Qui fut Contestant y dispute.*

On dit substantivement, chacun des *contestans*.

**CONTESTATION**, f. f. différent, démêlé, dispute, débats, querelles, procès, tous mots que l'on donne ordinairement pour synonymes; mais tous distingués les uns des autres par une idée particulière.

Le sujet du *différent*, dit M. l'Abbé Girard, est une chose précise & déterminée sur laquelle on se

contrarie, l'un disant oui & l'autre non. La concurrence des interets cause des *différents* entre les particuliers. Le sujet du *démêlé* est une chose moins éclaircie, dont on n'est pas d'accord, & sur laquelle on cherche à s'expliquer, pour sçavoir à quoi s'en tenir. L'ambition cause des *démêlés* entre les Puissances.

*Dispute* se dit ordinairement de la conversation de deux personnes qui sont d'avis différent sur la même matière. La contrariété des opinions produit des *disputes*. L'aigreur des esprits est la source des *querelles*. La *querelle* est une *dispute* dans laquelle il se mêle de l'aigreur. *Débat* paroît signifier une *contestation* tumultueuse entre plusieurs personnes. Voyez tous ces mots.

**CONTESTATION** est un *démêlé* entre deux personnes considérables sur un objet important, ou entre deux particuliers pour une affaire judiciaire, *Contentio, concertatio*. *Contestation* entre deux Souverains, sur un article d'un traité; entre deux Seigneurs sur la châtie; entre deux voisins, sur les limites de leurs héritages.

**CONTESTATION**, en termes de Palais, se prend ordinairement pour querelle, procès. On appelle *contestation en cause*, le règlement ou l'appointement sur les demandes ou défenses en matière civile, & la confrontation en matière criminelle. *Interpositum actoris petitioni & insinuationi defensoris, judicis decretum*. On ne peut plus demander le renvoi d'une affaire, quand il y a eu *contestation en cause*. Par la clôture d'un procès-verbal, on donne acte aux parties de leurs dires, requisiions & *contestations*.

**CONTESTATION**, dans l'ancienne Liturgie Gallicane, c'étoit la partie qui répondoit à ce que nous appelons aujourd'hui *Preface*. Elle se nommoit encore, *Allation & Immolation*. La *contestation* contenoit en abrégé l'explication du mystère, ou la vie du Saint que l'on honoroit, & elle changeoit à chaque messe comme les autres oraisons. Elle commençoit, comme aujourd'hui la *Preface*, par ces paroles : *Sursum corda*; c'est-à-dire, *Elevez-vous cœurs*; & finissoit par le *trifagion*, c'est-à-dire, par le *Sanctus*, répété trois fois, *Saint, Saint, Saint*.

**CONTESTE**, f. f. terme de Palais, procès, contestation. *Lis, contentio, controversia*. Ce mariage, n'est pas assuré, il est en *conteste*, on le plaide. Les Juges sont partagés, & sont en *conteste* sur leurs opinions. Hors ces sortes d'exemples, le mot de *conteste* n'est plus en usage.

*La maison à présent, comme sçavez de reste, Au bon Monsieur Tartuise appartient sans conteste.* MOL.

**CONTESTER**, v. a. avoit des contestations, soit en justice, soit autrement. Voyez **CONTESTATION**. *Contendere, concertare cum aliquo de re, super re aliqua*. Les Honnêtes Gens ne *contestent* guères ensemble. On lui *conteste* sa qualité d'héritier, d'enfant légitime. *Contester* une proposition, l'article d'un compte. Ces deux Officiers se *contestent* le pas. Un Romain ennuyé d'un flatteur, qui ne cessoit de lui applaudir, s'écria tout en colère, *conteste-moi du moins quelque chose*, afin de faire voir que nous sommes deux. CHEV. Il y a des gens si décisifs qu'il est inutile de *contester* contr'eux, parce qu'après avoir bien *contesté*, il faut toujours qu'il se trouve qu'ils ont raison, & que les autres ont tort. NICOL. Ménage dérive ce mot de *contrasura*, ou de *contestare*; dont a fait *contestation*.

**CONTESTER plus amplement**, terme de Palais, est procéder en vertu d'un jugement qui a réglé certains chefs, & qui a ordonné sur un ou plusieurs autres, que les parties *contesteront plus amplement*.

**CONTESTÉ**, ÉE. Part. On appelle au Palais une cause entière & non *contestée*, celle que l'on peut faire renvoyer, sur laquelle il n'y a point eu de règlement, ni de plaidoirie.

**CONTEUR**, EUSE, f. m. & f. celui qui conte. *Fabu-*

*lutor, nugator.* Il est du style familier; & quand on l'emploie seul, il se prend toujours de mauvaise part, pour désigner ceux qui promettent beaucoup, qui ne disent rien de vrai, de solide ou de sérieux. Ne vous fiez pas à cet homme-là, ce n'est qu'un conteur. Je vieilliss, puisque je suis conteur de nouvelles. SCAR.

*Si l'on vouloit à chaque pas  
Arrêter un conteur d'histoire,  
Il n'auroit jamais fait.* LA FONT.

On appelloit autrefois *Conteurs*, ou *Conteurs*, ou *Conteurs*, les gens qui inventoient des contes agréables, qu'ils alloient chanter ou reciter dans les maisons des Grands; & ils différoient des *Trouvères*, Poètes du même temps, en ce que ceux-ci faisoient leurs compositions en rimes, & les *Conteurs* en prose. *Narrator.*

On appelle proverbialement & basèment *Conteur* de fagots, un homme qui conte des bagatelles & des niaiseries. ACAD. FR.

CONTEUR, s. m. terme de Coutumes. Le *conteur* est le même qu'on appelloit *conteur* dans les temps plus reculés. C'est l'Avocat ou le Procureur, que l'on a établi pour narrer & réciter le fait aux Juges. Voyez CONTEOR.

CONTEXTE, s. m. mot usité parmi les Théologiens & formé du latin *contextus*, mais équivoque. Il signifie quelquefois dans leurs écrits le texte des écritures, d'un Auteur, d'un pere. Quelquefois il signifie cette partie de l'écriture sainte ou de tout autre livre qui se trouve avec le texte, soit devant, soit après, soit entremêlé, & alors c'est proprement une *Glose*. ENCYC. Il faut quelquefois consulter le *contexte*, pour entendre parfaitement le sens du texte.

CONTEXTURE, s. f. disposition ou arrangement des parties, enchaînement des parties disposées les unes par rapport aux autres, & formant un tout soit naturel, soit artificiel. La *texture* des fibres, la *texture* d'une chaîne; il est pourtant plus approprié aux ouvrages de la nature. *Textura, contextura.* La *texture* des fibres, des chairs, du cerveau, des parties de la rétine, sont des choses qu'on ne sauroit assez admirer. La constitution & la propriété d'un mixte, consistent dans la dose exacte & dans l'arrangement & la *texture* de ses principes. ACAD. des Sc. 1-51, *Hist.* p. 69.

Il a une signification plus générale que *tissu* qui paroît exprimer plus particulièrement la disposition des parties qui naît de leur tissage. Le *tissu* de la peau, du drap, &c.

On dit aussi, dans le figuré, la *texture* d'un discours, d'un Poème, en parlant de la suite, de l'arrangement, de la disposition de ses parties. Je sens avec déplaisir toutes les fautes qui sont dans la *texture* de cette pièce. VOLT.

CONTI, bourg de France en Picardie. *Coniacum.* *Conti* a le titre de principauté, & est situé sur la Selle, dans l'Amiénois. C'est de ce bourg que les Princes de Conti ont pris leur nom.

CONTI ou CONTY, nom d'une branche de la Maison Royale de Bourbon. *Contius.* La branche de *Conti* vient d'Armand, Prince de *Conti*, fils d'Henri II, Prince de Condé, & frere du Grand Condé. Le Prince de *Conti*. On dit aussi en Poésie, & en style Oratoire, *Conti*, tout court, pour le Prince de *Conti*.

*Conty n'est plus; ô ciel! ses vertus, son courage,  
Sa sublime valeur, son zèle pour son Roi,  
N'ont pu le garantir; au milieu de son âge,  
De la commune loi.* ROUSS.

La maison de *Conti*, la branche de *Conti* Phé-tel de *Conti* à Paris. *Bourbon-Conti*, c'est dans la Maison Royale de France la branche de *Conti*.

CONTIGNATION, s. f. terme de charpenterie, assemblage de pièces de bois destinées à porter des fardeaux, planches, toits, &c. *contignatio.* Dans les bâtimens & les *contignations* ordinaires, les pièces de bois sont chargées dans toute leur lon-

gueur & en différens points. *Mem. de l'Acad. des Sc.* 1740, p. 465.

Quoique ce mot ne paroisse propre qu'à la construction des maisons, on l'a employé pour exprimer l'assemblage des pièces d'un instrument astronomique, qui servent à le rendre fixe, stable, solide. CONTIGU, UE, adj. terme relatif, qui se dit des choses qui sont si proches, qu'elles se joignent, qu'elles se touchent. *Contiguus.* Toutes les maisons de l'ancienne Rome étoient isolées, & n'étoient point *contigues*. On l'établit Gouverneur des peuples *contigus* à cette Province. VAUG.

Ce mot a la même signification en Physique, & se dit des parties d'un corps qui se touchent les unes & les autres, mais sans être liées ensemble, en sorte qu'il ne faut aucun effort pour les séparer. Les parties de l'eau sont *contigues*.

En Géométrie, angles *contigus* ou adjacens sont ceux qui ont un côté commun.

CONTIGUÏTE, s. f. voisinage de deux choses qui se joignent, qui se touchent. *Continuitas.* La *contiguïte* de ces deux maisons a été cause qu'elles ont péri par un même incendie.

CONTINENCE, s. f. vertu par laquelle on s'abstient des plaisirs de la chair, ou qui fait qu'on modère les appétits charnels. *Continencia.* Le mariage est un remède à la fragilité de ceux qui n'ont pas le don de *continence*. Les religieuses observent une exacte *continence*. Les Romains ont loué Scipion d'une grande *continence*. En entrant dans le cloître, il faut immoler ses sens à la dure loi d'une *continence* perpétuelle. C. B. Les loix de la *continence* sont plus favorables aux hommes qu'aux femmes, parce que ce sont les hommes qui les ont faits contre les femmes. LE MAIT. On voit en Hollande, je ne sai quelle vieille tradition de *continence*, qui passé de fille en fille, comme une espèce de religion. SAINT EVR.

La *continence* consiste à s'abstenir des plaisirs de l'amour. La chasteté consiste à ne jouir de ces plaisirs, qu'autant que la loi le permet, & de la manière qu'elle le permet. La *continence* est le fruit d'une victoire remportée sur soi-même.

CONTINENT, ENTE, adj. qui a la vertu de *continence*. *Continens.* Selon Aristote, celui qui n'a point de besoins n'est pas *continent*. Il faut des combats contre la chair & contre les sens pour être *continent*. Il faut être *continent* même dans l'usage du mariage.

CONTINENT, ENTE. s. m. & f. Voy. ENCRATITES.. CONTINENT, s. m. terme de Géographie, grande étendue de pays qui n'est ni séparée ni interrompue par les mers. *Continens terra, continens.* On le dit par opposition aux Îles. On tient que la Sicile a été autrefois détachée du *continent* d'Italie. On divise d'ordinaire la terre en deux grands *continens*; l'ancien & le nouveau.

L'ancien *continent* est celui que nous habitons, & qui comprend l'Asie, l'Europe & l'Afrique. Le nouveau *continent* est l'Amérique & les terres nouvellement découvertes. Il est néanmoins assez probable que l'Amérique n'a pas été inconnue aux anciens. On ne sait point encore si l'Amérique n'est pas jointe à l'Asie par le Nord, & si ce n'est pas un seul *continent*. Quelques Géographes font encore deux *continens* des terres australes & des terres septentrionales; mais sans raison, car les terres australes sont manifestement des Îles ou une Île: & pour les terres septentrionales, si ce ne sont pas des Îles, c'est la jonction de l'Asie & de l'Amérique; & loin d'être un nouveau *continent*, elles n'en font qu'un de l'Amérique & de l'Asie.

On appelle l'ancien *continent*, *continent supérieur*, parce que, selon l'opinion du Vulgaire, il occupe la partie supérieure du globe. L'Afrique est un grand *continent* qui n'est attaché à l'Asie que par un isthme. Les Espagnols ont conquis les Îles avant que d'entrer dans le *continent*. On n'est pas encore certain si le Japon est une Île, ou un *continent*.

CONTINGENCE.

**CONTINGENCE**, f. f. casualité, événement incertain qui arrive par hazard. *Eventus fortuitus*. Ce mot n'est guère en usage que dans les phrases suivantes. Une affaire peut réussir bien ou mal, suivant la diverse *contingence* des choses, leur différente conjoncture. Cela n'empêche pas la *contingence*. PORT-R. Un *angle de contingence*, est, en termes de Mathématique, celui que forme une ligne droite avec une ligne courbe qu'elle touche; ou celui que font deux lignes courbes qui se touchent. *Contactus*.

**CONTINGENT, ENTE**, adj. & sub. ¶ Ce qui n'est pas nécessaire, ce qui peut être ou n'être pas, ce qui peut arriver ou n'arriver pas. Voyez NÉCESSAIRE. *Contingens, fortuitus*. Tous les événements humains sont *contingens*. On appelle, en termes de l'école, futur *contingent*, ce qui peut arriver ou n'arriver pas; & proposition *contingente*, celle qui énonce une chose qui peut être ou n'être pas. Les Sociniens soutiennent que Dieu ne peut prévoir les futurs *contingens*, parce qu'ils dépendent du mouvement de la libre volonté. JUR.

**CONTINGENT**, terme de commerce & de Palais. On emploie ce terme en parlant des compagnies. Il se dit de la part & portion qu'on a dans chaque compagnie, du fonds que chaque intéressé doit fournir dans la société, de la portion que quelqu'un peut prétendre dans un partage. *Portion contingente*.

**CONTINGENT** se dit aussi du profit qui revient à chaque intéressé par le compte de répartition, il se dit aussi de la part des frais communs d'une société.

¶ **CONTINGENT** se dit dans le même sens des dons gratuits que les Provinces ou le Clergé font au Roi. C'est la portion que chaque ville d'un pays d'états ou chaque diocèse doit payer; en général, c'est la part que chacun doit recevoir, ou la part que chacun doit fournir. *Pars illa quæ spectat aliquem, quæ ad aliquem attinet*. Il a payé son *contingent* de cette imposition. J'ai traité de ma part *contingente* en cette succession, de ce qui pourra m'en revenir, peut éviter l'embarras des procès, des partages.

¶ C'est ainsi que l'on dit, que lorsque l'Empire est engagé dans une guerre qui regarde ou l'Empereur ou le Corps germanique, chaque Prince d'Allemagne doit fournir pour son *contingent*, tant d'hommes, d'argent & de munitions.

¶ **CONTINU, UE**, adj. se dit en général de tout ce qui a des parties rangées les unes auprès des autres, qui ne laissent aucun intervalle entre elles; entre lesquelles on ne peut rien placer, qui ne sont point actuellement divisées, mais liées enièmble, & seulement divisibles, en quoi le *continu* diffère du *contigu* dont les parties se touchent à la vérité, mais sont actuellement séparées les unes des autres. *Continuus*.

¶ Ainsi, *continu* se dit du temps & des actions qui se font tout de suite, entre lesquelles il n'y a point d'intervalle, & des choses qui sont liées & unies, ou que l'on regarde comme liées & unies.

¶ Il peut y avoir de l'interruption dans ce qui est *continu*; mais ce qui est *continu* n'en souffre point: de sorte que le premier de ces mots marque proprement la longueur de la durée, quoique par intervalles & à diverses reprises; & le second marque simplement l'unité de la durée indépendamment de la longueur ou de la brièveté du temps que la chose dure. *Perpetuus*. Ainsi l'on dit un jeu *continu*, des pluies *continuelles*, une fièvre *continue*, une basse *continue*, lorsqu'elle ne cesse point. Le cours des astres est un mouvement réglé & *continu*. Un travail *continu* fatigue & épuise l'esprit. Depuis que le Poète commence à raconter son sujet, & qu'il met ses personnages sur la scène, il doit rendre son action tellement *continue* jusqu'à la fin, qu'on ne voie jamais ses personnages oisifs & en repos. P. LE BOSS.

¶ On divise la quantité en discrète & en *continue*. La quantité *continue* est l'étendue des lignes, des surfaces, des solides. C'est l'objet de la Géométrie.

¶ La quantité *discrète*, c'est les nombres qui sont le sujet de l'arithmétique.

¶ **CONTINU** se dit aussi substantivement. On dit en Philosophie que le *continu* est divisible à l'infini. Voy. DIVISIBILITÉ.

Une proportion *continue*, en Mathématique, est une proportion qui ne contient que trois termes, comme 2, 4, 8; c'est-à-dire, dans laquelle le conséquent de la première raison est l'antécédent de la seconde, comme 2, 4, : 4, 8.

En termes de musique, on appelle *basse continue*, la basse qui joue toujours, soit pendant les récits, soit pour soutenir les chœurs.

En termes de médecine, on appelle *fièvre continue*, celle qui agite toujours le malade, & dont on ne connoît les accès que par les redoublemens.

¶ **CONTINU**, en termes de Palais, se dit d'une prolongation que l'on fait à une commission dont le temps est expiré. La commission étoit finie, mais nous avons fait un *continu*.

**CONTINUATEUR**, f. m. Celui qui continue un ouvrage qu'un autre a commencé. *Perfeclor*. Brévius a été le *continu* de Baronius.

¶ **CONTINUATION**, f. f. *Continuatio*. Ce mot signifie également l'action par laquelle on continue ce qui est commencé; la durée sans interruption de la chose continuée, & la chose même que l'on continue. Ainsi l'on dit la *continuation* d'un ouvrage; la *continuation* de la guerre, & la *continuation* d'une muraille, la *continuation* des annales de Baronius.

¶ On dit en Physique *continuation* du mouvement, de cette loi de la nature par laquelle un corps qui est en mouvement continue de se mouvoir dans la direction, & avec le mouvement de vitesse qu'il a reçue, jusqu'à ce qu'une cause nouvelle l'oblige à changer d'état. Règle certaine & évidente; parceque le corps étant indifférent, non seulement au repos ou au mouvement, mais encore à telle ou telle direction, à telle ou telle vitesse, il doit nécessairement demeurer dans l'état où il est jusqu'à ce qu'une cause extérieure l'en fasse sortir.

¶ **CONTINUATION** & continuité considérés dans une signification synonyme.

¶ **CONTINUATION** est pour la durée & *continuité* peut l'étendue. On dit la *continuation* d'un travail, d'une action; la *continuité* d'un espace & d'une grandeur. La *continuation* d'une même conduite, d'un même édifice. SYN. FR.

¶ Le mot de *continuation* désigne nécessairement le rapport d'une chose avec ce qui la précède. On donne la *continuation* de l'ouvrage d'un autre; & la suite du sien; on *continue* ce qui n'est pas achevé; on donne de la *suite* à ce qui l'est.

**CONTINUATION** de communauté, n'est autre chose que la suite de communauté qui étoit entre les père & mère avant la mort de l'un d'eux, & qui continue entre le survivant & ses enfans, faite par le survivant des père & mère d'avoir fait inventaire après la mort du prédécédé, & de l'avoir fait clore.

¶ C'est une règle certaine que toute communauté finit par la mort d'un des associés; mais contre le droit commun, nos coutumes ont sagement introduit la *continuation* de communauté, ou en ont fait une nouvelle forme, à cause de la suspicion du recelé & divertissement des effets de la communauté par le survivant. Ainsi l'on a jugé à piépos, pour obliger le survivant des père & mère, d'établir cette *continuation* de communauté, ou de faire faire l'inventaire requis dans ce cas pour la conservation du bien des mineurs incapables de veiller à leurs droits.

¶ **CONTINUE**, f. f. durée sans interruption. Vieux mot qui n'est plus en usage que dans cette phrase adverbiale. A la *continue*, on travaille d'abord avec ardeur, mais on se ralentit bientôt; & à la *continue*, on se lasse; pour dire à la longue, à force de continuer. L'expression n'est pas noble.

**COTINUEL, ELLE**, adj. qui dure long temps &



à diverses reprises. *Continuus*. Il se passe dans l'esprit de l'homme un retour continu de la nature à la religion, & de la religion à la nature. S. LVR. Les Tyrans vivent dans une *continuelle* inquiétude. Les pluies *continuelles* ont fait de grands ravages. Il n'y a point d'agrément à l'épreuve d'une familiarité *continuelle*. S. EVR. Les esprits qui sont dans un mouvement *continu*, envisagent les choses différemment selon qu'ils se tournent. Id. Notre vie n'est qu'un changement *continu* de sujétions différentes. S. REAL.

☞ Ce terme, comme nous l'avons observé au mot *continu*, marque proprement la longueur de la durée; mais il peut être relatif à la durée toute entière du temps, comme quand on dit: les astres sont dans un mouvement *continu*; ou il exprime seulement une partie indéterminée de cette durée; comme quand on dit; certains hommes sont dans un mouvement *continu*. Or, il est évident que dans ces deux exemples, le mot *continu* marque qu'il n'y a aucun instant dans la durée considérée sous ces deux points de vue différens, où la chose dont on parle ne subsiste pas; quoique dans le second cas ce soit par intervalles & à diverses reprises; ainsi, il peut y avoir de l'interruption dans ce qui est continu. Voyez encore PERPÉTUEL.

**CONTINUELLEMENT**, adv. sans interruption, sans relâche. *Affiduo*, *continenter*, *sine intermissione*. Cette femme est, tempête, querelle *continuellement*. Qu'y a-t'il de plus incommode qu'un homme qui n'est occupé que de lui, & qui s'admitte *continuellement*? NICOL. Rien n'est plus douloureux à l'amour propre que de se voir mourir *continuellement*, & de ne sentir la vie qu'à mesure qu'on la perd. ABAD. Il y a des amis si languissans, qu'il faut *continuellement* les pousser par l'intérêt de leur gloire. S. EVR.

☞ Ce qu'on fait *toujours*, dit M. l'Abbé Girard, se fait en tout temps & en toute occasion. Ce qu'on fait *continuellement*, se fait sans interruption & sans relâche.

☞ Il faut toujours préférer son devoir à ses plaisirs. Il est difficile d'être *continuellement* appliqué au travail. Pour plaître en compagnie, il faut y parler *toujours* bien, mais non pas *continuellement*.

**CONTINUEMENT**, adv. (Prononcez *continûment*. On peut même l'écrire sans E.) d'une manière continue. Il travaille *continûment*, c'est la même chose que *continuellement*.

*Continu* & *continuement* diffèrent de *continu* & *continuellement*; en ce que *continu* & *continuement* se disent des choses qui ne sont pas divisées ni interrompues depuis leur commencement jusqu'à la fin, & que *continu* & *continuellement* se disent aussi de celles qui sont interrompues, mais qui recommencent souvent & à peu d'intervalles. ACAD. FR.

**CONTINUER**, v. a. poursuivre une chose commencée. *Continuare*, *persequi*. Il *continue* son Histoire depuis Charlemagne jusqu'à présent. *Continuer* un Poème, ses études, son voyage. *Continuer* à faire quelque chose, à bâtir. *Continuer* d'écrire.

☞ **CONTINUER**, dans la signification de prolonger. *Continuer* un mur, une galerie, une terrasse. Il faut *continuer* cette allée jusqu'à tel endroit. *Proferre*, *procedere*.

**CONTINUER** se dit aussi à l'égard du temps, & signifie proroger, faire durer plus long temps. *Prorogare*. On a *continué* la jouissance de cette ferme pour trois ans. On a *continué* ces Echevins, ces Margailliers dans leurs charges pour deux ans. On *continua* le Consulat à Quintus Fabius, pour avoir subjugué entièrement l'Etrurie.

☞ On dit de même *continuer* un bail à un Fermier, à un locataire, *continuer* à quelqu'un sa pension. C'est en général conserver quelqu'un dans la position d'une chose. Je vous prie de me *continuer* vos bienfaits.

☞ **CONTINUER**, signifiant poursuivre ce qu'on a

commencé, s'emploie aussi absolument. Je ne puis ni ne veux *continuer*. *Continuez*, je vous prie, à m'écrire, de m'écrire.

☞ **CONTINUER** signifie quelquefois durer, ne pas user, & alors il est neutre. La pluie, le mauvais temps *continue*; la guerre *continue* entre les Polonois & les Turcs. Cette plaine *continue* jusqu'à, &c. s'étend. *Patet planities in longitudinem*.

**CONTINUÉ**, É. part. pass. & adj. *Continuatus*.

☞ **CONTINUITÉ**, f. f. signifie en général, suite, liaison des parties posées les unes auprès des autres, entre lesquelles on n'en peut placer d'autres. *Continuitas*.

☞ Quelques Physiciens entendent par *continuité*, la cohésion immédiate des parties qui forment un tout. Quand les corps durs ne le sont qu'à cause que leurs parties se touchent, en quelques endroits, l'on ne sauroit les écarter tant soit peu qu'on ne leur fasse perdre toute leur *continuité*. RON. Voy. COHESION, CONTINU, CONTIGU.

☞ En Chirurgie; on appelle *solution de continuité*, la division qu'une plaie fait dans un corps. En Philosophie, on appelle loi de *continuité*, la loi suivant laquelle rien ne se fait par saut dans la nature, & suivant laquelle aucun changement ne s'exécute que par degrés insensibles. On ne va d'un endroit dans un autre, qu'en parcourant le chemin qui est entre deux.

☞ **CONTINUITÉ** est aussi synonyme à durée continue. La *continuité* du travail fait succomber. La vie des bienheureux est une *continuité* de contemplation & d'amour. BOSS. *Continuatio*, *continuitas*.

☞ **CONTINUITÉ**, en matière de Littérature & de Belles-Lettres. Par rapport au discours, c'est la connexion entre toutes ses parties. On ne peut juger d'un discours sans en voir toute la *continuité*. *Connexio*.

☞ Dans un Poème dramatique, c'est la liaison qui doit régner entre les différentes scènes d'un même acte.

Dans un Poème épique, l'action doit avoir de la *continuité* dans la narration, quoique les événemens ne soient pas continus. P. L. BOSS. Le Poète, en retranchant les incidens languissans, & les intervalles de temps vides d'action, qui en empêchent la *continuité*, rend au poème cette force continue qui le fait par tout couler également. Id. **CONTOBABBITE**, f. m. & f. nom de secte. *Contobabditæ*. Les *Contobabditæ* étoient des hérétiques du VI<sup>e</sup> siècle, dont Nicéphote Calliste nous a conservé la mémoire dans son L. XVIII, C. 49. Leur premier chef fut Sévère d'Antioche, auquel succéda Jean le Grammairien, surnommé Philoponus, & un certain Théodosé. Leurs Sectateurs furent appelés Agnoètes, Théodosiens. Une partie de ces hérétiques, qui ne voulut pas recevoir un livre que Théodosé avoit composé sur la Trinité, firent bande à part, & furent appelés *Contobabditæ*, de je ne sais quel lieu que Nicéphote ne nomme point, & qui étoit apparemment celui où ils tenoient leurs assemblées. Les *Contobabditæ* ne recevoient point d'Evêques. C'est tout ce que cet Historien nous en apprend.

Je ne sai pourquoi Baronius, à l'an 535, les appelle *Concobarditæ*; beaucoup moins où les Auteurs du Moréri, qui citent Nicéphote & Baronius, ont pris le nom de *Caucobardites*, qu'ils leur donnent. Les éditions de Nicéphote, & sur tout la belle du P. Fronton du Duc, portent toutes constamment *Κοντοβαδδिति Contobabditæ*.

☞ **CONTONDANT**, ANTE. adj. Quelques-uns écrivent *contoudant*. Terme de Chirurgie, par lequel on désigne ce qui blesse, en faisant des contusions, sans percer ni couper. *Contundens*. Un bâton, une masse, &c. sont des instrumens *contondans*. Voyez CONTUSION.

☞ **CONTORESE**, nom qu'on a donné à des hérétiques albigeois.

☞ **CONTORNIATE**, adj. terme d'Antiquaire;

par lequel on désigne des médailles de cuivre, terminées dans leur circonférence par un cercle d'une ou deux lignes de largeur, continu avec le métal, quoi qu'il semble en être détaché par une rainure assez profonde, qui règne à l'extrémité du champ de l'un & l'autre côté de la médaille.

Les médaillons *contorniates* sont ainsi appelés, à cause qu'il semble que les bords ont été travaillés au Tour. Ce qui nous reste de médaillons *contorniates*, semble avoir été fait vers le même temps. Le P. Hardouin croit que c'est au treizième siècle qu'ils ont été fabriqués; les autres Antiquaires remontent jusqu'au cinquième. *Contorniatum nummus*. Ces médaillons sont appelés *contorniates* du mot Italien, qui marque la manière dont ils sont frappés; savoir; avec une certaine enfonçure tout au tour, qui laisse un rond des deux côtés, & avec des figures qui n'ont presque point de relief en comparaison des vrais médaillons. C'est un ouvrage né, comme je crois, dans la Grèce, dont on se servoit principalement pour honorer la mémoire des grands hommes, & de ceux qui avoient remporté le prix aux jeux publics. Tels sont ceux qui restent d'Homère, de Solon, d'Euclide, de Pythagore, de Socrate, d'Apollonius Thyaneus, & de plusieurs Athlètes, dont les victoires sont marquées par des palmes & des chariots à deux ou à quatre chevaux.

P. JOBERT.

**CONTORSION**, f. f. mouvement violent, procédant d'une cause interne qui tord quelque partie du corps, & la tourne hors de sa situation naturelle. *Distorsio*. La colique cause de cruelles *contorsions*. A voir la *contorsion* générale de tous ses membres, ne diroit-on pas qu'il est possédé ?

**CONTORSION** se dit aussi des grimaces & des postures extraordinaires que certaines personnes font quelquefois en parlant avec véhémence, ou quand ils sont embarrassés. Ce Prédicateur fait des *contorsions*.

*Non je ne hais rien tant que les contorsions  
De tous ces grands faiseurs de protestations.*

**CONTORSION** en Peinture se dit des attitudes outrées, quoique possibles, soit du corps, soit du visage. Le Peintre en voulant donner de l'expression à ses figures, ne leur fait faire souvent que des *contorsions*. ENCYC.

**CONTORSION** se dit aussi figurément. Il arrive rarement qu'un Orateur se tienne d'une antithèse à plusieurs membres, sans donner quelque *contorsion* à la vérité, pour l'ajuster à sa figure. PORT-R.

**CONTORSION** se prend passivement pour l'état d'une chose, par exemple, d'un membre qui est de travers. *Distorsio*. La *contorsion* du cou est causée, selon M. Nuck, par le relâchement ou la paralysie d'un des muscles mastoïdes; d'où il arrive que son antagoniste, dont la puissance n'est plus contrebalancée, se contracte avec toute sa force, & tire la tête de son côté. On ne peut, selon lui, remédier trop promptement à cette maladie; & l'on doit dès le commencement employer des linimens capables de ramollir & de relâcher les fibres, & les appliquer non seulement sur le muscle qui est en contraction, mais principalement sur le muscle relâché & paralytique. JOUR. DES. SAV. Dans la *contorsion* du cou, ce n'est pas le muscle qui est en contraction qui est proprement la partie malade, mais le muscle relâché & paralytique.

**CONTOUR**, f. m. ligne qui termine une figure, & qui en marque la forme. *Ambitus, circuitus*.

Ce terme est particulièrement usité en Peinture & en sculpture. Le *contour* d'une figure est ce qui termine la figure ou les parties d'une figure, & leur donnent le tour qu'elles doivent avoir; les traits qui la terminent & qui la renferment en tous sens. Cette figure a de beaux *contours*; ils sont hardis, bien entendus, bien dessinés, bien prononcés, pour dire, que les membres de la figure

sont dessinés avec art, avec justesse. Les *contours* doivent être flamboyans, on dés, coulans, grands & presque imperceptibles au toucher. Ce Peintre entend bien les *contours*, réussit dans les *contours*. Voyez **CONTOURNER**.

On dit de même le *contour* d'une colonne, le *contour* d'un dôme.

**CONTOUR** se dit généralement de toutes sortes d'enceintes. Le *contour* d'une forêt, le *contour* d'une ville. La ligne fondamentale d'une fortification marque les différens *contours* & les angles d'une place.

**CONTOUR**. Voyez **CUNTUR**.

**CONTOURNÉE**, adj. f. terme de Conchyliologie. C'est une coquille appelée autrement *Turbinée*, dont la figure tourne au moins une fois dans toute son étendue, & s'élève en spirale. Une coquille peut être *contournée* sur soi obliquement suivant sa longueur, *contournée* sur soi perpendiculairement suivant la même longueur, *contournée* sur soi en travers.

**CONTOURNER**, v. a. marquer une figure suivant ses divers contours. *Suo circuitu atque ambitu figuram delineare, describere, designare*.

**CONTOURNER** signifie encore, donner de la grâce & de l'art à ce que l'on dessine à la main; comme aux entrelacements. *Circuitus atque ambitus rei cujuspiam bellè calamo delineare, adumbrare*. Mal-*contourner* est opposé à *contourner* pris en ce sens.

**CONTOURNER**, terme de peinture, faire les contours des figures que l'on peint. *Formare, conformare*. Les contours des figures font paroître une plus grande connoissance du dessin que les lumières & les ombres; ainsi il est plus excellent de savoir bien *contourner* les figures, que de savoir donner les jours & les ombres. DU CHARMOIS.

**CONTOURNER**, arrondir, rendre bien rond. *Rotundare*. Les ouvriers en porcelaine sont fort habiles à la Chine à bien *contourner* leurs vases, de quelque grandeur qu'ils soient. P. LE COMTE.

**CONTOURNER** signifie aussi, tourner d'une manière oblique. *Convertere, obvertere*. Le globe terrestre fut non seulement fracassé par le déluge; mais ébranlé, & *contourné*, en sorte qu'il est exposé obliquement au soleil. S. EYR. Cela est-il intelligible ?

**CONTOURNÉ**, ée. patt.

Il se dit aussi de ce qui est de travers. Une taille *contournée*. Des jambes *contournées*.

**CONTOURNÉ**, en termes de Blason, signifie, tourné du côté gauche, *ad sinistram scuti partem conversus, obversus*. Un animal qui doit avoir régulièrement la tête tournée du côté droit, s'appelle *contourné*, quand elle est à gauche. Un casque *contourné* est celui qui n'est pas vu de front mais tourné à gauche; c'est une marque de la moindre noblesse.

**CONTOURNIATE**, adj. terme d'Antiquaire. Voyez **CONTORNIATE** qui est plus usité.

**CONTRABOUT**, f. m. terme de Coutumes, c'est un héritage appartenant à un homme qui prend à cens & à rente, & qu'il affecte & hypothèque outre la chose qui lui est acensée, pour la sûreté de la rente, ou du cens.

**CONTRACT**. Voyez **CONTRAT**.

**CONTRACTANT**, ANTE, adj. c. prononcez le dans ce mot, & dans tous ceux qui suivent. *Contrahens cum aliquo, paciscens*. Celui ou celle qui contracte. L'acte demeure entre les mains de quelqu'un des *contractans*. PAT. Il faut que les Notaires fassent signer les minutes des contrats aux parties *contractantes*, ou qu'ils fassent mention des causes pour lesquelles elles n'ont point signé.

**CONTRACTATION**, f. f. Tribunal établi en Espagne pour les affaires & le commerce des Indes Occidentales. Il tient ses séances à Cadix.

**CONTRACTE**, terme de Grammaire, qui se dit quand deux voyelles se joignent en une, & font la syllabe longue. *Duarum syllabarum in unam contractio*. Les Grecs ont quantité de verbes *con-*

*tractes*, comme *πρω ποιῶ*, *facio*, *βόω βοί*, *clamo χροῶ* *χοῶ*, *ungo*.

**CONTRACTER**, v. a. faire un contrat, une convention. *Contrahere cum aliquo*, *pacisci*, *pacilionem facere*. *Contracter* un Mariage, une Alliance.

☞ On le dit aussi absolument. *Contracter* avec quelqu'un, *contracter* par devant Notaires. Les Religieux, les mineurs, les furieux, les interdits, les femmes non autorisées par leurs maris, sont incapables en France de *contracter*. On *contrôle* plutôt avec les biens qu'avec la personne, & Pon assure son argent plus sur les héritages que sur la bonne foi de ceux avec qui l'on *contracte*. S. EVR.

On dit aussi *contracter* des dettes; pour dire, s'endetter, faire des dettes. *Es alienum contrahere*. **CONTRACTER** se dit aussi figurément en parlant d'acquisitions morales, & des engagements tacites de la société civile. ☞ Dans cette acception on le dit des habitudes qui s'acquièrent par des actions répétées; *contracter* une habitude bonne ou mauvaise; des maladies qui se gagnent par contagion ou autrement; & des liaisons qui se forment entre deux personnes par l'habitude de vivre ensemble. On a de la peine à se défaire des habitudes qu'on a *contractées*. Il a *contracté* une maladie à l'armée. *Morbum contrahere*, *concupere*. Nous ne devons *contracter* amitié qu'avec ceux dont les mœurs nous sont connues, *amicitiam jungere*. Il y a une obligation naturelle qui se *contracte* entre le pere & l'enfant, entre le sujet & le Souverain, qui les oblige à plusieurs devoirs les uns envers les autres. Voyez OBLIGATION, DEVOIR.

☞ **CONTRACTER**, terme de physique, signifie condenser, resserrer les parties d'un corps, & les réduire à un moindre volume. *Contrahere*. C'est Popposé de *dilatare*, *rarefier*, &c. A l'égard de toutes les liqueurs oléagineuses ou spiritueuses, la gelée les *contracte*: il n'y a que l'eau qu'elle dilate, dit M. Boyer de Prebandie, d'après *l'Essai des effets de l'air sur le corps humain* de M. Arbuthart, qui s'est servi souvent de ce terme. Le froid produit le scorbut par l'irritation & l'inflammation des parties qu'il *contracte*. Une des principales qualités du froid est de *contracter* avec violence les vaisseaux du corps. *Préf. de La Trésulté, des vertus de l'Eau de M. Smith*. L'Eau appliquée extérieurement, étant plus froide que l'air, doit *contracter* les vaisseaux de la peau. IDEM.

**CONTRACTER**, (SE) terme de Médecine, se retirer, se raccourcir. *Contracti*. Quand un muscle se relâche & devient paralytique, son antagoniste se *contracte* de toute sa force, & tire de son côté la partie à laquelle il est attaché.

**CONTRACTÉ**, II. part.

**CONTRACTION**, f. f. terme de Grammaire, réduction de deux syllabes en une. *Contractio gemina syllabæ in unam*. La *contraction* est fort en usage chez les Grecs, qui ont des noms, & des verbes contractés, comme *Δημόστρε*, *Demosthene*: au génitif *Δημοσθένος*, ou *Δημοσθέως*; de *Demosthene*; *παρῶ παρῶ*, *ambulo*, je marche, je me promène; *παρῶς*, *ambulas*, tu te promènes, &c. En François on en use en certains mots, comme *sauter*, *battre*, *puer*, où on prononce *souler*, *bâiller*, *pan*.

☞ **CONTRACTION**, terme de Médecine, raccourcissement qui arrive aux nerfs, aux muscles lorsqu'ils viennent à se retirer. *Nervorum contractio*. La convulsion est une *contraction* des nerfs. La *contraction* du cœur. Voyez CŒUR.

☞ **CONTRACTION**, terme de physique, synonyme à condensation. Resserrément des parties d'un corps par lequel il devient d'un moindre volume. Voyez CONDENSATION.

☞ **CONTRACTUEL**, ELLE, adj. terme de Jurisprudence. Ce qui se fait par contrat, ce qui dérive d'un contrat. *Partitius*. Une institution, substitution, succession *contractuelle*, est celle qui est réglée, stipulée par contrat de mariage, ou autre

acte entre vifs. Un héritier *contractuel* est celui qui est appelé par contrat à la succession.

Quelques Auteurs ont prétendu trouver l'origine des institutions *contractuelles* dans les loix Ripuaires, ou dans un Capitulaire de 830. Ces Auteurs ont pris dans ces endroits une institution ordinaire d'héritier pour institution *contractuelle*; mais dans le chapitre de *Matrimonio ad Margariticam contractio*, Boniface VIII autorisa en 1229 la renonciation faite avec serment par les filles, aux successions de leurs peres. En France on n'a reçu que dans les derniers siècles, selon M. De Lauriere, les pactes sur les successions futures. Ils étoient en usage du tems de Marver, vieux Praticien, & de la rédaction de la Coutume de Bourbonnois en 1493. On en confirma l'usage dans les Coutumes de la Marche, d'Auvergne, & dans les nouvelles Coutumes de Bourbonnois. On a reçu presque en même tems les déclarations d'ainés ou d'héritiers principaux dans l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Laudunois & la Normandie: ensuite on les a admis de même que la renonciation des filles dans la Coutume de Paris, & dans toute la France, quoiqu'il n'y eût sur ce sujet aucune disposition dans les loix des différentes Provinces du Royaume. Telle est l'origine de l'institution *contractuelle*. L'institution *contractuelle* est un don irrevocable de succession ou d'une partie de succession, faite par contrat de mariage au profit de l'un des deux conjoints, ou des enfans qu'ils doivent avoir ensemble. DE LAUR. On dit aussi héritier *contractuel*. L'ainé noble, marié, comme héritier principal, peut renoncer aux successions *ab intestat* de ses pere & mere, & être en même tems héritier *contractuel*, donataire entre-vifs, & légataire universel ou particulier. Car on ne peut obliger l'héritier *contractuel* au rapport sans détruire l'institution, & s'il n'est point obligé au rapport, quand il n'est qu'héritier *contractuel*, on ne peut pas non plus l'y obliger, quand il prend la qualité d'héritier universel & de légataire particulier. ID. Il y a des substitutions *contractuelles* directes, & des substitutions *contractuelles* obliques. M. Vullon, Conseiller au Parlement de Grenoble, donna en 1669 un livre intitulé: *Questions singulières de Droit sur les Elections d'héritiers contractuels & testamentaires*. L'institution *contractuelle* est l'institution d'un héritier par contrat de mariage. Non-seulement les peres & les meres peuvent instituer leurs enfans en les mariant, mais les Etrangers le peuvent aussi. Pour la validité de ces institutions, il est nécessaire qu'elles soient faites par un contrat de mariage, & au profit de l'un des conjoints, ou de leurs enfans & descendans. *Institution au Droit Fr. seconde edit. tom. 2, p. 163, 164*. Les institutions *contractuelles* & les dispositions à cause de mort qui seroient faites dans un contrat de mariage, même par des collatéraux ou par des étrangers, ne pourroient être attaquées par le défaut d'acceptation. *Ordonnance du mois de Fevrier 1731, sur les Donations, article 13*.

**CONTRACTURE**, f. f. terme d'Architecture, retrécissement ou diminution qui se fait dans la partie supérieure des colonnes. *Contractio*, *contractus*.

☞ **CONTRADICTEUR**, c'est littéralement celui qui contredit. Voyez ce mot. *Qui contradicit, adversarius, adversator*. Un si beau projet n'auroit dû trouver que des Approbateurs, il a trouvé des *Contradicteurs*. *Mém. de Trév.* en parlant du projet de M. Swirt, d'une Académie angloise, formé sur celui de l'Académie française. Cet avis a eu beaucoup de *Contradicteurs*.

☞ En Jurisprudence, *Contradicteur*, légitime *Contradicteur*, se dit de celui qui a intérêt ou qualité pour contredire. Les Procureurs généraux sont légitimes *Contradicteurs* dans les affaires qui intéressent le Domaine, les mineurs, les gens de main-morte, &c. Un inventaire de mineurs doit être

fait avec le subrogé tuteur, qui est le légitime *Contradictor*. Un Arrêt rendu contre le Premier, n'opère rien contre le Maître, parce qu'il n'est pas un légitime *Contradictor*.

On dit, en termes de Palais, qu'un acte est fait sans *Contradictor*, quand il est par défaut, ou que les parties intéressées n'y ont pas été appelées.

**CONTRADICTION**, f. m. opposition. *Contradictio*. En termes de Philosophie, *contradictio*, signifie incompatibilité, opposition de deux idées qui ne peuvent pas subsister ensemble, qui affirment & nient la même chose en même temps. Être & ne pas être implique *contradiction*. *Repugnantia*. Si le monde s'étoit fait lui-même, il eut été avant que d'être : ce qui renferme une *contradiction*. **ABAD.**

Il y a *contradiction* entre deux propositions, quand elles sont tellement opposées l'une à l'autre, qu'il est impossible qu'elles soient vraies toutes deux en même temps ; quand l'une affirme précisément ce que l'autre nie. Voyez **CONTRADICTOIRE**, **PROPOSITION**.

**CONTRADICTION**, en morale. Ce mot pris dans un sens plus étendu, comme on le prend dans l'usage ordinaire, annonce simplement une opposition aux sentimens & aux discours de quelqu'un ; tout jugement opposé à un autre jugement déjà porté, *inopugnans sententia*, *dycrepantia*, *diversas opinionum*. On appelle esprit de *contradiction*, un homme qui, pour l'ordinaire, n'est pas de Pavis des autres. *Qui, ut plurimum, ab aliis, ou aliorum opinioni dissentit*. Ceux qui ont un esprit de *contradiction* considèrent peu les raisons qui les pourroient persuader, & ne songent qu'à celles qu'ils pourroient opposer : ils sont toujours en garde contre la vérité, & ils ne pensent qu'aux moyens de la repousser & de l'obscure. **PORT-R.** Ce qui rend les Grands si impatiens à la moindre *contradiction* de leurs inférieurs, c'est qu'ils ne peuvent souffrir que ces gens qu'ils regardent avec mépris, prétendent avoir autant de jugement & de raison qu'eux. **Id.** La délicatesse de l'esprit humain va jusqu'à ne pouvoir souffrir de *contradiction*. **DE VILL.**

Dans une signification plus étendue encore, il se dit à peu près dans le même sens de toute objection, de tout obstacle que l'on oppose à quelqu'un. Ce n'est pas à nous d'examiner pourquoi Dieu a exposé les mystères de la Religion aux *contradictions* de la raison. C'est le sort des bons Livres, de trouver des *contradictions*. **S. EVR.** Il ne faut point mettre trop directement la raison & la foi en *contradiction*. **CLAUD.**

**CONTRADICTOIRE**, adj. Terme du style didactique, d'usage en philosophie & en jurisprudence, signifie en général, qui contredit. *Contradicens*, *contradictorius*. Il est impossible que deux propositions *contradictories* soient toutes deux vraies. Les propositions *contradictories* en général sont celles dont l'une affirme & l'autre nie la même chose du même sujet, considéré sous le même rapport ou la même qualité. Car en général les propositions *contradictories* ne sont pas celles qui sont opposées en quantité & en qualité, puisque les propositions *contradictories* non universelles, mais particulières, comme, l'Empereur est mort, l'Empereur n'est pas mort, ne sont pas comprises dans cette définition, n'ayant point de quantité.

Pour que deux propositions soient véritablement *contradictories*, il faut qu'elles soient opposées en quantité & en qualité ; c'est-à-dire, que l'une soit universelle & l'autre particulière, c'est l'opposition de quantité ; & que l'une soit affirmative & l'autre négative ; c'est l'opposition de qualité, comme celles-ci : *Tout usage du vin & de l'argent est mauvais*, elle est fautive. *Quelque usage du vin & de l'argent n'est pas mauvais*, elle est vraie. Il faut de plus que l'une admette, & que l'autre nie la même chose, du même sujet considéré dans les

mêmes circonstances, s'il ne s'agit pas d'un attribut essentiel ; car on n'a point d'égard aux circonstances dans les attributs essentiels ; puisque chaque chose a toujours son essence : c'est ce que les Logiciens expriment en ces termes, *affirmare & negare idem de eodem, secundum idem*. On peut faire aussi des propositions *contradictories* sur un sujet particulier, comme un individu : on les appelle propositions singulières *contradictories*, comme *Pierre est juste*, *Pierre n'est pas juste*. Pour que ces deux propositions soient *contradictories*, il faut considérer *Pierre* dans le même temps, sans quoi elles pourroient être toutes deux vraies, puisqu'il y a eu un temps où *Pierre* a été *juste*, & un autre où il a été *pecheur*.

On appelle aussi termes *contradictories*, des termes directement opposés l'un à l'autre. *Oui & non*, *tout & rien* sont des termes *contradictories*.

Au Palais il se dit des jugemens rendus parties ouïes à l'Audience, ou sur le vu de leurs productions,

de tout ce qui est fait en présence des parties intéressées. Un inventaire, un procès verbal de visite, sont *contradictories*, lorsque toutes les parties y sont présentes, ou que du moins quelqu'un y stipule pour elles. Un jugement par défaut est opposé au jugement *contradictoire*. On ne peut revenir contre les jugemens *contradictories* par opposition ; il n'y a que la voie d'appel, en première instance ; ou de la Requête-Civile, en Cour Souveraine ; ou de la cassation, au Conseil privé.

**CONTRADICTOIREMENT**, adv. d'une manière contradictoire. *Contrario ac pugnante sensu*. Tout ce qui semble contraire, n'est pas pour cela *contradictoirement* opposé.

On dit aussi au Palais, un Arrêt rendu *contradictoirement*, qui a été rendu après que toutes les parties ont été ouïes, ou après qu'elles ont produit.

On le dit par opposition aux jugemens rendus par défaut. *Latum, dicta utrinque causâ, judicium*.

**CONTRAIGNABLE**, adj. m. & f. Terme de Palais. Qui peut être forcé par quelque voie de droit à faire quelque chose. *Qui adhibet vi cogi potest*. Les femmes en puissance de mari, les septuagénaires, les Prêtres & Diacres, ne sont point *contraignables* par corps. Il faut en excepter les marchandes publiques, pour leur négoce ou pour stellionat procédant de leur fait. Hors delà ce mot n'est point en usage.

**CONTRAINdre**, v. a. Je *contrains*, je *contrains*, j'ai *contraint*, je *contraindrai*, que je *contrainc*, que je *contraincisse*, *contrainquant*. Obliger, forcer, violenter. C'est ainsi qu'on nous présente ces quatre mots, comme pouvant figurer l'un pour l'autre, quoiqu'ils ne se ressemblent que par une idée générale & commune, & qu'ils aient les uns & les autres une idée accessoire & particulière qui les distingue & les caractérise. Ils expriment tous, une action qui donne plus ou moins atteinte à la liberté. Celui de *contrainte*, dit M. l'Abbé Girard, semble mieux convenir pour marquer une atteinte donnée à la liberté dans le temps de la délibération, par des oppositions gênantes, qui font qu'on se détermine contre sa propre inclination, qu'on suivroit si les moyens n'en étoient pas ôtés. *Cogere*. Voyez les autres mots. Le sexe le plus foible & le plus docile est celui qui aime le moins à être *contraint*. Dieu n'a pas voulu *contraindre* notre liberté. C'est toujours un mal de *contraindre* au mal, & toujours un bien de *contraindre* au bien. L'erreur n'a pas droit de *contraindre* ; c'est un privilège réservé à la vérité. **JUR.** On le *contrainc* de, ou à faire telle chose. La nécessité *contrainc* la loi, *contrainc* de passer par dessus la loi. Ce mot vient du latin *constringere*.

**CONTRAINdre** se dit aussi en termes de Palais ; pour dire, forcer par Justice, par quelque voie de droit à faire quelque chose. Si vous ne me payez pas, je vous ferai *contraindre*. Il sera *contraint* par toutes voies ducs & raisonnables, par saisie & exécution de ses biens, par corps.

**CONTRAINTe** signifie quelquefois simplement obli-



ger quelqu'un à quelque sorte de retenue, qui l'empêche de faire ce qu'il voudroit, ce qui seroit de son goût. Vous voulez aller en tel endroit, je ne prétens pas vous *contraindre*.

On le dit, à peu près, dans le même sens, pour presser, gêner, incommoder. La religion nous *contraint*, & ne nous assujettit pas assez. S. EVR. L'ambition *contraint* quelquefois l'amour, & ne l'étouffe guère. CORN. Il n'est pas juste que la femme soit *contrainte* sous le joug d'une exacte fidélité, tandis que l'époux prodigue ailleurs son amour conjugal. S. EV. Un bienfait est une chaîne délicate qui lie notre cœur, & *contraint* ce beau feu & ces heureuses hardiesses, sans quoi l'orateur est froid & languissant. ID. En Poésie la rime *contraint* souvent la raison.

*CONTRAINdre*, dans un sens figuré, synonyme de serrer, mettre à l'étroit. Cette chaussure lui *contraint* les piés. *Stringere, promere*. Cet habit le *contraint* si fort, qu'il n'a pas les mouvemens libres. Il vouloit agrandir son jardin, sa maison; mais il est *contraint* par la montagne, par le grand chemin. *Angustari*.

*CONTRAINdre*, (SE) se gêner, se retenir, se faire violence, réprimer certains mouvemens. *Continere se, reprimere se, coercere*. Tout libre qu'il est, il se *contraindre* quand il en est besoin. Il faut se *contraindre* devant ses Supérieurs. La peine de se *contraindre* ne doit point paroître fâcheuse, quand il s'agit d'éviter un mal qui arriveroit pour s'être donné trop de liberté.

*CONTRAINt*, AINTE. part. Voyez le verbe. C'est proprement celui dont la liberté est combattue par des oppositions gênantes, qui font qu'il se détermine contre sa propre inclination, qu'il suivroit, si les moyens n'en étoient pas ôtés. C'est pour cela que nous n'aimons pas à être *contraints*.

*CONTRAINt*, AINTE, adj. signifie gêné: dans ce sens il est opposé à naturel. Air *contraint*. Posture *contrainte*. Il a l'air *contraint* dans tout ce qu'il fait. *Toto corporis habitu minus facili, parum ad naturam accommodato*. Un geste *contraint* est un grand défaut dans un Orateur. *Gestus minimè nativus*. Le soin qu'on prend de plaire donne un air *contraint*, & je ne sai quoi d'étudié qui rend encore plus désagréable. CH. DE MER. L'air grave & *contraint* des Espagnols fait qu'il n'entre aucune familiarité dans leur commerce. S. EVR. Quand on a l'esprit libre, tout ce qui est *contraint*, tout ce qui est cérémonie est ennuyeux. M. SC. On ne perd que dans le commerce du monde cette contenance embarrassée, & ce tour *contraint* qu'on prend dans le cabinet & dans la solitude. S. EVR. On le dit figurément du style, du discours, des ouvrages d'esprit. Vers *contraints*, style, discours *contraints*. Tout ce qui est *contraint* déplaît, parce que tout ce qui est *contraint* n'est pas naturel, & il n'y a que le naturel qui ait droit de nous plaire. Voyez NATUREL.

*CONTRAINt* se dit aussi pour serré, mis à l'étroit. Il est *contraint* dans ses habits, dans ses bottes. La rivière est *contrainte* par ces deux pointes. *Coarctatus, in angustum conclusus*.

En musique, on appelle basse *contrainte*, celle à laquelle le compositeur assujettit les autres parties, & qui se répète ordinairement de quatre mesures en quatre mesures. Voyez BASSE.

*CONTRAINTE*, s. f. atteinte portée à la liberté dans le temps de la délibération, par des oppositions gênantes, qui font qu'on se détermine contre sa propre inclination. *Vis*. Le cœur s'oppose, & se soulève naturellement contre la *contrainte*. S. EVR. Il faut accoutumer les enfans au respect par raison, & non par force. Il y a je ne sai quoi de servile dans la *contrainte* & dans la rigueur. MONT. La force & la *contrainte* ne servent qu'à endurcir la conscience, & à déraciner la piété du cœur des hommes. CLAUD. Nous avons tant d'amour pour la liberté, que ce qui nous est aisé, quand nous le faisons sans *contrainte*, nous devient insupportable si nous y sommes forcés.

CH. DE MER. La confiance qu'il prenoit en moi, me faisoit prendre des résolutions plus austères qu'aucune *contrainte* n'auroit pu faire. P. DE CL. C'est une nullité à un contrat, d'avoir été fait par *contrainte*.

*CONTRAINTE*, terme Dogmatique, violence qui est faite à la liberté par un principe extérieur, ou qui est hors de nous. *Coactio*. Pour être véritablement libre, il ne suffit pas d'être exempt de *contrainte*, il faut aussi l'être de nécessité. La volonté ne souffre jamais de *contrainte* dans ses propres actions, car elle veut toujours ce qu'elle veut. Voyez LIBERTÉ.

*CONTRAINTE* se dit aussi de la retenue que la considération & le respect nous obligent d'avoir. A la table des grands, on est dans une grande *contrainte*, dans une grande retenue. L'épanchement de cœur que permet l'amitié est d'autant plus sensible, qu'il adoucit la *contrainte* du monde, où l'on est toujours en spectacle. Sous prétexte d'observer les bienséances, il ne faut pas vivre d'une manière gênante, ni se tenir dans une *contrainte* mélancolique. BELL. Tout ce qui a l'air de *contrainte*, est extrêmement opposé à la liberté naturelle des François. ID. La vertu est naturellement austère, par la *contrainte* qu'elle impose au cœur, en réprimant ses desirs. P. RAP.

L'amour fuit la conttainte

De tous ces noms que fuit le respect & la crainte.

RAC.

Ce mot convient encore quand il est question d'exprimer la gêne où l'on est quand on est trop serré dans ses habits. Votre habit, vos souliers vous sont trop étroits, vous devez être dans une grande *contrainte*, comment pouvez-vous souffrir cette *contrainte*? ACAD. FR.

On le dit aussi en parlant du style, du langage. On se dégoûte bientôt d'une certaine *contrainte* de langage, que l'on tâche de faire ressembler au naturel, tout étudié qu'il est. VAL. Un Auteur doit prendre garde à ne pas étouffer son propre génie sous la *contrainte* de l'imitation. Il lui échappe quelquefois (à M. la Duchesse du Maine) des productions d'un goût savant & délicat, où se font sentir à la fois la finesse & la nouveauté des pensées, le charme de l'expression, & sur tout cet air aisé, libre des *contraintes* de l'art. Rare présent de la nature, que ne supplée point le plus profond savoir. MARIOTTE.

*CONTRAINTE*, en termes de Pratique, exprime toutes les voies que l'on peut employer pour forcer quelqu'un à faire une chose à laquelle il est obligé ou condamné. Il signifie aussi le titre même qui donne le droit d'user de *contrainte*, jugement, ordonnance. Acte en vertu duquel on peut forcer quelque chose. *Potestas cogendi alicujus ad faciendum aliquid per sententiam judicis data*. On a mis la *contrainte* entre les mains des Sergens. On a délivré des *contraintes* pour le paiement de ces taxes. Tous les exécutoires de Justice sont des *contraintes*. L'Ordonnance de Moulins avoit introduit une *contrainte* par corps après les quatre mois: elle est abolie à l'égard des dettes civiles par l'Ordonnance de 1667, excepté pour les dépens au dessus de 200 liv. Il a fallu obtenir une *contrainte* pour faire sortir ce locataire d'une telle maison. Voyez CORPS.

*CONTRAIRE*, adj. m. & f. terme relatif, se dit des choses qui ont une nature, ou des qualités entièrement différentes & opposées, qui se détruisent l'une l'autre. *Contrarius*. Les corps se composent & se détruisent par les qualités *contraires* des élémens. Le feu est *contraire* à l'eau, le blanc au noir.

*CONTRAIRE* se dit aussi en choses morales, dans la signification d'opposé. Les Commentateurs se dorment la torture pour accorder les loix, les textes *contraires* qui se détruisent. Cet Auteur est *contraire* à lui-même, il se contredit. *A se ipso dissentit*. SCOT & S. THOMAS sont presque toujours d'un avis *contraire*. Les doutes & les incertitudes sont les effets d'une conscience agitée par des mouvemens *contraires*. PAJON. Cet homme m'est toujours *contraire*. Ils

font toujours *contraires* l'un à l'autre, d'un parti opposé.

☞ On dit en ce sens, avoir le vent *contraire*, *adverso uti vento*, lorsqu'il est opposé à la route qu'on veut tenir, qu'il n'est pas favorable à la navigation; & avoir la fortune *contraire*, quand elle ne nous favorise pas.

☞ **CONTRAIRE**, dans la signification de nuisible, préjudiciable. *Noxius, nocens, nocivus, infestus*. Il y a des alimens *contraires* à certains temperamens. L'usage du vin est *contraire* à certaines personnes, & salutaire à d'autres. Presque tous les remèdes sont *contraires* à la poitrine. Tout excès est *contraire* à la santé.

☞ En Jurisprudence on appelle faits *contraires*, des faits opposés les uns aux autres, comme quand le demandeur & le défendeur prétendent qu'ils ont, l'un à l'exclusion de l'autre, la propriété d'une chose. On dit que les parties sont appointées en faits *contraires*, quand on leur permet de faire preuve respective de leurs faits. Contredits en faits *contraires*, les écritures qui contiennent ces preuves.

☞ On dit encore défenses au *contraire*, quand on se réserve à alléguer en temps & lieu des raisons *contraires* aux prétentions d'une autre personne.

☞ En logique, on appelle propositions *contraires*, celles qui ne sont point opposées en quantité, c'est-à-dire, par rapport à leur étendue (*Voyez ÉTENDU*), mais seulement en qualité, c'est-à-dire, par rapport à l'affirmation & à la négation. Par exemple, tous les hommes sont justes; nul homme n'est juste. Deux propositions *contraires* peuvent être toutes les deux fausses, mais ne sauroient être toutes les deux vraies. Elles diffèrent des propositions contradictoires. *Voyez* ce mot & opposition des propositions.

☞ **CONTRAIRE** s'emploie aussi substantivement pour signifier une chose opposée. Vous faites le *contraire* de ce que vous avez promis. *Contra ac, contra atque, contra quam promiseras*. Vous soutenez cela; je soutiens le *contraire*. *Contraeo*. Je vous prouverai le *contraire* quand vous voudrez. La raison humaine est si foible, qu'elle croit également les deux *contraires*. *Contrarias partes amplecti*.

☞ On dit familièrement, aller au *contraire* d'une chose, s'y opposer, contredire. Puisque vous voulez partir, personne n'ira au *contraire*.

☞ **CONTRAIRES**, en termes de l'École, se dit dans une signification plus précise des qualités qui sont directement opposées sous un même genre, qui ne sauroient être ensemble dans le même sujet, qui s'excluent mutuellement, comme le froid & le chaud, le sec & l'humide, le dur & le fluide, &c. le froid & le chaud sont deux *contraires*. *Calor & frigus sunt duo contraria*. Le feu est le *contraire* de l'eau. *Ignis aqua pugnat*.

**CONTRAIRE**, en ce sens, est un terme Dogmatique, qu'on emploie en Théologie, au Palais, en Philosophie, en Rhétorique. Par la raison des *contraires*. *A contrario*. Puisque les gens de bien sont sauvés, par la raison des *contraires*, les libertins seront damnés. Si les corps dont la superficie est âpre & rude ne renvoient point de lumière, les corps polis doivent par la raison des *contraires* la réfléchir. Si un pere deshérite ses enfans lorsqu'ils l'ont outragé, on doit présumer par la raison des *contraires* qu'il ne l'a pas fait, s'ils ne lui ont jamais manqué de respect. Le Pere Bourdaloue a employé avec succès dans ses sermons cette manière de prouver par la raison des *contraires*.

☞ **CONTRAIRE**, (AU) adv. tout autrement, d'une manière opposée. Vous direz qu'il étoit parti; au *contraire*, il passera ici l'Été. Tant sans faut que cela soit comme vous le dites, qu'au *contraire*, &c. *Tantum ab est ut è contra...*

**CONTR'APPLÈGEMENT**, s. m. terme de Coutumes, c'est une opposition aux *applègemens*, ou complaints de celui qui veut rentrer en possession d'un héritage.

**CONTR'APPLÈGER**, terme de Coutumes, c'est de

la part d'un homme saisi d'un héritage dont il jouit, s'opposer aux complaints de celui qui veut rentrer dans l'héritage.

☞ **CONTRARIANT**, ANTE, adj. qui est d'humeur à contrarier, à dire ou faire le contraire de ce que les autres disent ou font. *Dissentiens ab aliis, repugnax*. Esprit *contrariant*. Humeur *contrariante*. C'est l'homme le plus *contrariant* que je connoisse.

☞ On décide dans le grand vocabulaire que ce mot s'emploie aussi substantivement. Ce *contrariant* la pèsecute. N'en croyez rien, si vous voulez parler correctement.

☞ **CONTRARIANT** a une signification plus étendue que contredisant. Il paroît aussi marquer un peu d'humeur.

☞ En Angleterre on appelle *contrarians* ceux qui prirent parti avec le Comte de Lancastre contre le Roi Edouard II. Le crédit dont ils jouissoient fit qu'on n'osa leur donner le nom de rebelles.

**CONTRARIER**, v. a. dire ou faire le contraire de ce que les autres disent ou font. *Adversari, repugnare alicui*. Les Philosophes se *contrarient* en toutes choses, souvent ils se *contrarient* eux-mêmes. Les grands Seigneurs ne veulent point être *contrariés*. Cet homme *contrarie* tout, & absolument ne fait que *contrarier*.

**CONTRARIER**, signifie aussi, s'opposer ☞ à quelqu'un dans ses desseins, dans ses volontés. *Adversari, obflare, obflere*. Il me *contrarie* dans tout ce que je veux entreprendre, dans tous mes desseins.

**CONTRARIÉ**, ÉE, part.

On dit sur la mer, être *contrarié* par le vent; pour dire, avoir le vent contraire à la route que l'on veut tenir.

**CONTRARIÉTÉ**, s. f. combat, opposition entre des choses contraires. *Repugnantia, discrepantia*. Il se dit tant au propre qu'au figuré, de tout ce qui a été dit ci-dessus des choses contraires, des vents, des élémens, des qualités, des loix, des passages, des avis, &c. À moins que la toi n'assujétisse notre raison, nous passons la vie dans une *contrariété* perpétuelle de sentimens: à croire, & à ne croire point. S. EVR. L'esprit de l'homme, s'étant révolté contre Dieu, ses sens se sont révoltés contre lui; & de là viennent ces *contrariétés* que nous sentons en nous-mêmes, & cette guerre continuelle que nous sommes obligés de soutenir contre nous-mêmes. FLÉCH. La *contrariété* de sentimens fait naître une certaine aigreur, qui engendre de l'aversion, & quelquefois des querelles. BELL. Il n'y a point de sympathie qui ne soit mêlée de quelque *contrariété*. S. EVR. Où est l'homme si uniforme, qui ne laisse voir de l'inégalité & de la *contrariété* dans ses actions? ID.

**CONTRARIÉTÉ**, en termes de Palais, se dit de l'allégation des faits contraires, sur lesquels on donne un appointment de *contrariété* pour permettre aux parties d'en faire preuve, chacun de son côté.

On appelle aussi *contrariété* d'arrêts, deux arrêts qui sont rendus en différens tribunaux entre mêmes parties, & sur le même fait, qui ont des dispositions contraires; & en ce cas-là la connoissance en est attribuée au Grand-Conseil.

☞ Il faut remarquer que, pour que l'on puisse se pourvoir au Grand-Conseil en *contrariété* d'arrêts, il faut que ces arrêts soient rendus sur les mêmes demandes.

**CONTRARIÉTÉ** signifie aussi obstacle, difficulté qu'on trouve en la poursuite de quelque chose. ☞ Dans ce sens, il s'emploie plus ordinairement au pluriel. *Mora, difficultas, impedimentum*. C'est un beau dessein que la réforme de la chicane, mais on l'a à essuyer bien des *contrariétés* dans l'exécution. Cette proposition, cette affaire a passé après bien des *contradictions*.

☞ **CONTRASTE**. s. m. Ce mot signifie différence, opposition qui se trouve entre certaines choses. On le dit particulièrement en Peinture, en Architecture, &c. Les *contrastes* se donnent du relief par leur opposition.

Pour le divorce qu'amènent  
Ces contrastes douloureux,  
Où les élémens reprènnent  
Tout ce qu'on a reçu d'eux,  
Réservez ce front tranquille.

M. DES-HOUL.

Comment le C. de V. fera-t-il pour concilier des contrastes aussi bizarres & aussi diamétralement opposés ? NORM. Des contrastes diamétralement opposés ! Concilier des contrastes ! Quand on veut faire des métaphores, il faut les faire selon la nature des choses. Les contrastes ne sont point faits pour être conciliés, ce ne sont point choses à être conciliées, ce sont choses au contraire à rester toujours contrastes, toujours opposées, pour produire leur effet, qui est de se donner du relief par leur opposition. Gardons-nous de tout ce néotérisme mal entendu. On concilie des contradictions, on ne concilie point des contrastes.

CONTRASTE, en termes de Peinture & d'Architecture, se dit de la différente position des figures, qui donnent de la variété dans un tableau par les différentes attitudes : comme lorsque dans un groupe de trois figures, l'une se fait voir par devant, l'autre par derrière, & la troisième par le côté, on dit qu'il y a du contraste. C'est l'opposition soit entre le caractère des figures, soit entre les parties d'une même figure, soit entre les couleurs. *Status, habitus, situs, gestus, varietas*. Le contraste est la plus grande beauté d'un tableau. M. de Piles, dans son *Cours de Peinture*, définit le contraste, une opposition des lignes qui forment les objets par laquelle ils se font valoir l'un l'autre. Ce Peintre entend bien le contraste. Il faut observer le contraste dans les figures : c'est ce qui donne de l'ame, de l'énergie au sujet, de l'ame & du mouvement à toutes les parties d'une composition.

En Littérature, on dit contraste de passions ; pour dire, combat de passions, passions opposées. Il y a dans cette Tragédie un contraste de passions, qui fait un très-bel effet. ACAD. FR. Voyez PASSION.

On dit de même contraste de caractères, de sentimens ; opposition de caractères, de sentiment.

En Musique, on dit qu'il y a contraste dans une pièce, quand le mouvement passe du lent au vite, du vite au lent ; lorsque le diapason de la mélodie passe du grave à l'aigu, de l'aigu au grave ; lorsque le chant passe du doux au fort, du fort au doux, &c.

Ce mot vient d'Italie, & il est tiré du latin *contrastatio* : c'est le sentiment de M. Huet.

CONTRASTER, v. a. terme de Peinture & de Sculpture, faire un contraste, varier les couleurs, la disposition des objets, le caractère, les attitudes des figures. *Variare situm, statum, habitum, gestum*. Il n'y a qu'un habile Peintre qui sache contraster ses figures, contraster ses têtes, & leur conserver un air naturel.

CONTRASTER se dit aussi d'une figure, lorsque dans son attitude les membres sont opposés les uns aux autres, qu'ils se croisent, ou qu'ils se portent de différens côtés. Cette figure est bien contrastée. DE PILES.

CONTRASTER est aussi neutre. Ces figures contrastent bien ensemble. Cette figure ne contraste pas bien avec celle-là. Cette tête contraste bien avec l'autre.

On dit figurément, en parlant d'un Poëme, que le Poëte a bien contrasté ses personnages, que tels & tels caractères contrastent bien ensemble. ACAD. FR. 1-40.

CONTRASTER, en Architecture, signifie éviter la répétition de la même chose, pour plaire par la variété, comme on a fait à la grande galerie du Louvre, où les frontons sont alternativement cintrés & angulaires.

CONTRASTER se trouve aussi dans Pomey pour débattre, quereller. *Altercari, contendere, rixari*. Mais dans ce sens il n'est point usité.

CONTRASTÉ, ÉE. part.

CONTRAT. s. m. Dans le Droit françois, c'est toute convention faite entre deux ou plusieurs personnes, par laquelle toutes s'obligent réciproquement l'une envers l'autre, ou une seule d'entr'elles s'oblige envers les autres, à donner ou à faire quelque chose qui n'est point contraire aux loix ni aux bonnes mœurs. *Pactum, pãctio, conventum, conventio*. Les Jurisconsultes se servent aussi de *contractus*. Les ventes, échanges, donations, baux & transactions, sont diverses espèces de contrats. Dans le mariage, il y a le contrat civil, qui est le consentement des parties ; & le Sacrement, qui est la bénédiction du Prêtre. Dans le Droit, on distingue les contrats de bonne foi, d'avec ceux qui sont de Droit étroit & de rigueur. C'est une maxime de Droit, que d'un contrat nul on ne doit aucuns droits Seigneuriaux. Tout contrat qui peut être cassé, n'est pas pour cela nul de droit. Les contrats nuls de droit, sont ceux que la loi défend de faire, & qu'elle déclare nuls en cas qu'ils soient faits ; tels sont les contrats faits avec des mineurs sans décret, ni autorité de Justice, les aliénations des biens d'Eglise sans les formalités requises, la vente qu'une femme mariée fait de ses biens sans autorité de son mari. Le contrat gracieux n'est point sujet à vente durant la grace. On dit que les contrats au commencement sont volontaires, mais quand ils sont passés, ils sont nécessaires ; pour dire, qu'on est libre de les faire, & qu'on est obligé de les garder quand ils sont faits.

CONTRAT signifie aussi l'instrument par écrit qui sert de preuve du consentement donné, & de l'obligation passée par les parties. Les contrats ne portent hypothèque que du jour qu'ils sont passés ou reconnus par devant Notaires. On a fait grossoyer ce contrat, & on l'a fait sceller. Il faut faire insinuer les contrats de donations, faite ratifier en majorité les contrats faits par les mineurs. Toute la bonne opinion qu'on peut avoir du plus honnête-homme du monde, n'est point blessée par les précautions d'un contrat. S. EVR.

Les contrats sont la porte  
Par où la noise entra dans l'Univers.  
LA FONT.

CONTRATS, (LES) & tous les actes volontaires chez les Romains, étoient écrits par les parties mêmes ou par quelqu'un des témoins ou par un Secrétaire Ecrivain domestique de l'une des parties, que l'on nommoit *Notaire*, mais qui n'étoit point homme public, comme aujourd'hui chez nous. Cet usage passa dans les Gaules avec la domination romaine, & continua sous nos premiers Rois. Les anciennes Formules de Marculphe, & celles qui ont depuis été recueillies par d'autres Auteurs, nous en rendent un témoignage qui ne peut être suspect. Le Magistrat auquel ces Ecritures étoient ensuite apportées, & qui leur donnoit l'autorité publique en les recevant au nombre des actes de sa Jurisdiction, *apud acta*, en faisoit ensuite délivrer aux parties des expéditions écrites & scellées de son seau, par ses Cleres ou Greffiers domestiques. Nos Rois appliquèrent à leur domaine ce qui étoit payé pour ces expéditions ; le Magistrat étoit chargé d'en rendre compte. Saint Louis, voulant débarrasser le Prevôt de Paris de tout ce qui pourroit avoir quelque rapport à la finance, créa soixante Notaires en titre d'Office, pour recevoir tous les actes volontaires de sa Jurisdiction.

CONTRAT de direction, est un contrat qui, sur l'abandonnement des biens, qui a été fait par un débiteur à ses créanciers, se passe entr'eux, par lequel, pour empêcher que les biens ne soient con-

fumés en frais, ils conviennent qu'ils soient vendus entr'eux à l'amiable.

**CONTRAT mohatra.** Les Casuistes donnent ce nom au gain illicite que font les Marchands, en vendant leurs marchandises à plus haut prix qu'elles ne valent, & en les faisant ensuite racheter pour leur compte, par des personnes interposées, à plus bas prix qu'ils ne les ont vendues. *Voyez MOHATRA.*

En termes de Marine, on appelle un *contrat* à la grosse (on sousentend *aventure*) ou à retour de voyage, une espèce de société entre deux particuliers, dont l'un envoie des effets par mer, & l'autre lui fournit une somme d'argent, à condition on de la retirer avec un certain profit en cas de bon voyage; & de la perdre, si les effets périssent. *Voyez les autres espèces de contrats sous leurs noms particuliers.*

Dans une signification plus étendue, *contrat* se prend quelquefois pour toute convention faite entre deux ou plusieurs personnes. Dans cette acception on dit *contrat verbal*, *contractacite*. *ACAD. FR.*

**CONTRAVENTION**, f. f. action par laquelle on contrevient à une loi, à une ordonnance, à un arrêt, à un traité, à un contrat qu'on a fait. *Legis, edicti, promissi violatio; peccatum adversum legem, edictum, fidem datam.* On n'est pas assez sévère à punir les *contraventions* aux contrats & aux lois. Les peines portées en cas de *contraventions* ne passent souvent que pour comminatoires. On appelle comme d'abus quand il y a *contraventions* aux Saints Conciles & aux anciens Canons. La *contravention* au Concordat, donne lieu à l'appel comme d'abus. *FEVRET.*

Ce mot se prend au Palais dans une signification plus étroite: il signifie alors inexécution d'une Ordonnance. *Contravention* dit moins que prévarication; *contravention* n'est qu'un effet de négligence ou d'ignorance.

**CONTRAVENTION** se dit particulièrement des fraudes qui sont commises au préjudice des droits du Roi.

**CONTRAYERVA**, f. m. plante qui croît en Charcis, Province du Pérou. On fait usage en Médecine de sa racine. Elle est rougeâtre en dehors, blanche au dedans, nouée & fibreuse. Son goût est aromatique, accompagné de quelque acrimonie.

Ce nom qui est espagnol, composé de *contra*, contre, & *yerva*, proprement *herbe*, signifie *contrepoison*, à cause que les Espagnols appellent *yerva*, l'ellébore blanc, du suc duquel les Chasseurs empoisonnent leurs flèches dans ce pays-là.

**CONTRE**, préposition. Quand elle est relative, elle signifie opposition. *Contra, adversus, adversum in aliquem.* Il plaide pour un tel, demandeur, contre un tel, défendeur. Les Chevaliers combattoient autrefois contre tous venans. Les Auteurs écrivent souvent les uns contre les autres. Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

**CONTRE** se dit presque en même sens de l'entière différence qui est entre les choses, ce qui fait qu'elles se choquent, qu'elles se détruisent. Le sec combat contre l'humide, l'eau contre le feu. Il parle contre lui-même. Cette raison fait contre vous.

On dit figurément élever autel contre autel, faire un schisme dans l'Eglise; & quelquefois opposer l'autorité d'une personne puissante à l'autorité d'une autre qui ne l'est pas moins.

On dit proverbialement, c'est le pot de terre contre le pot de fer, en parlant d'une personne sans crédit, sans force, qui a affaire à un autre qui en a beaucoup.

**CONTRE** signifie encore, au préjudice, sans avoir égard. *In, contra, adversum aliquem, nulli habita ratione alicujus.* On casse tous les actes qui sont faits contre & au préjudice des défenses des Juges. Il a fait cette entreprise contre tout droit

& raison. Cela s'est passé contre mon avis. On ne peut pas venir contre son fait, faire une chose contraire à ce qu'on s'est obligé de faire. Les Juges sont homicides s'ils font mourir quelqu'un contre les loix. *PASC.*

**CONTRE** se dit aussi en choses morales & spirituelles. Il dit cela contre sa pensée. Il parle contre sa conscience, contre le bon sens.

**CONTRE**, malgré: on agit contre la volonté ou contre la règle, & malgré les oppositions.

L'homme de bien ne fait rien contre sa conscience. Le scélérat commet le crime malgré la punition qui y est attachée.

Les valets parlent souvent contre les intentions de leurs maîtres & malgré leurs défenses.

Il est plus aisé de décider contre l'avis & le conseil d'un sage ami, que d'exécuter malgré la force & la résistance d'un puissant ennemi. La vérité doit toujours être soutenue contre les raisonnemens des savans, & malgré les persécutions des faux zélés. *SYN. FR.*

On dit figurément, dans le style familier, aller contre vent & marée, s'embarquer dans une affaire malgré toutes les difficultés, malgré les avis, les conseils, &c.

Au jeu de la Bête, on dit faire contre, lorsqu'un des Joueurs faisant jouer, un des autres déclare ensuite qu'il joue aussi. Celui qui fait contre, s'il perd, perd le double de ce qu'il auroit gagné.

On appelle substantivement le contre, le second des Joueurs qui fait jouer. Le contre paye double. Il faut nuire au contre, le faire perdre, si l'on peut.

On dit encore substantivement le pour & le contre d'une affaire, d'un projet; pour dire, le fort & le foible, les raisons qui sont pour & contre. Soutenir le pour & le contre. *Disputare verbis in utramque partem, in contrarias partes.* Nous avons eu une feuille périodique intitulée le pour & contre.

En termes d'Escrime, parer au contre, c'est parer en dégageant. Si votre adversaire dégage en alongeant l'estocade de quarte, vous dégagez & la parez de tierce; & si l'estocade est de tierce, vous la parez de quarte.

**CONTRE**, f. m. terme de Formier, instrument long, large & peu tranchant dont se servent les Formiers pour fendre leurs bois. *ENCYC.*

**CONTRE** entre dans la composition de plusieurs mots de la langue, comme on le verra par les articles suivans.

**CONTRÉABLE**, adj. du vieux langage, contraire.

**CONTRE-ALLÉE**, f. f. allée qui en accompagne une plus grande, dans toute sa longueur. Allée latérale & parallèle à une allée principale. Voilà de belles contre-allées. Cette contre-allée est fort agréable. *LIGER.*

**CONTRE-AMIRAL**, f. m. est l'Officier qui commande l'arrière-garde ou la dernière division d'une armée navale. *Ultima classis divisioni imperans.* Ce n'est point un Officier en titre, mais le plus ancien des Chefs d'Escadre qui en fait la fonction. En Hollande, le *Contre-Amiral* est un Officier des armées navales de Hollande. C'est au *Contre-Amiral* à avoir soin, que durant la nuit, les vaisseaux gardent leur ordre, en naviguant, pour ne se point rencontrer.

On le dit aussi du vaisseau commandé par le *Contre-Amiral*. Il servoit sur le *Contre-Amiral*. Le pavillon du *Contre-Amiral* est blanc, de figure carrée, & s'arboré à l'arcimon.

**CONTRE-APPEL**, en termes d'Escrime, appel opposé à celui que l'adversaire a fait, quand on oppose à l'ennemi finelle contre finelle, & qu'on fait un mouvement tout opposé; comme s'il fait un



appel d'engagement à l'épée par le dedans, on lui en fera un contraire par le dehors. *Ficta ac simulata adversarii petitio.*

**CONTRE-APPROCHES**, s. f. pl. terme de l'Art militaire. Ce sont des lignes ou des travaux que font les assiégés, quand ils viennent par tranchées rencontrer les lignes d'attaque des assiégeans. *Adversa fossæ castrenses.*

**CONTRE-AUGMENT**, s. m. terme de Jurisprudence. Gain de service en faveur du mari sur la dot de la femme. Il n'a lieu qu'en vertu d'une stipulation expresse, excepté dans quelques coutumes.

**CONTREBALANCER** ou **CONTRE-BALANCER**, v. a. égaliser avec des poids, en sorte qu'un des côtés de la balance ne l'emporte pas sur l'autre ; mais il n'est en usage que dans le sens figuré, & signifie, **COMPENSER** une chose par une autre. On le dit en parlant de la proportion qui est entre des choses opposées, en matière de morale. *Compensare, æquare.* Ses bonnes qualités *contre-balancent* ses défauts. Le mal qu'a fait cet homme-là *contre-balance* bien les services qu'il a rendus. Vous jugerez si des actes de cette nature peuvent *contre-balancer* trois ou quatre actes d'une foi irréprochable. PATRU. Il voulut *contre-balancer* cette perte par la prise d'une ville. HISTOIRE DE LOUIS XIV.

**CONTREBANDE**, s. f. On désigne par ce mot tous les effets, toutes les marchandises dont le commerce est défendu par l'ordonnance, par les loix. *Merces interdictæ.* Les marchandises de *contre-bande* sont sujettes à confiscation. Entre les marchandises de *contre-bande*, il y en a d'entrée, comme le sel, l'huile de poissons étrangers, & quelques dentelles ou étoffes. Il y en a pour la sortie, qui sont l'or & l'argent monnoyé ou non, toutes sortes d'armes, de munitions qui servent à la guerre ou à la navigation, les chevaux de prix, le papier, l'acier, fer, mitraille, cuirs, cires, suifs, filasses, &c.

**CONTREBANDE & fraude** considérées dans une signification synonyme.

**CONTREBANDE** se dit du commerce ou trafic de toutes marchandises ou denrées prohibées par l'ordonnance du Prince, savoir des marchandises étrangères dont l'entrée est prohibée, & de quelques denrées nationales dont la sortie n'est pas permise.

La fraude consiste à éluder le paiement des droits imposés sur les marchandises nationales ou étrangères, soit dans la consommation intérieure, soit à l'importation & exportation.

On dit, faire la *contre-bande* ; pour dire, faire commerce de marchandises de *contre-bande*.

Ce mot vient de l'italien *contrabando* ; c'est-à-dire, *contre*, malgré le *ban* & publication des défenses.

**CONTREBANDE**, terme de Blason, qui se dit lorsqu'une bande est divisée en deux parties, qui sont deux demi-bandes, qui sont de différens émaux, & dont l'une doit être régulièrement de métal, & l'autre de couleur.

On appelle la barre une *contre-bande*, parce qu'elle coupe l'écu dans un sens contraire & opposé : *Tæniæ à dextro latere ad sinistrum ductæ & alternatim oppositæ.* On appelle aussi *contre-chevron*, *contre-pal*, & autres pièces honorables de l'écu, lorsqu'il y en a deux de même nature qui sont opposées l'une à l'autre, en telle sorte que le métal soit opposé à la couleur, & la couleur au métal : & on appelle un écu *contre pale*, *contre-facé*, *contre-composé*, *contre-brétesse*, *contrebandé*, & *contre-barre*, quand il a les divisions ci-dessus ; *contre-écartelé*, quand un des quartiers de son écartelure est d'or & l'autre écartelé. On dit de même *contre-fleuré*, *contre-potencé*, *contre-varié*, quand les figures sont alternées & opposées, & quand le métal répond à la couleur. On

appelle aussi les animaux *contre-passans*, lorsqu'ils passent d'un côté, & l'autre de l'autre.

**CONTREBANDIER**, ÈRE, s. m. & f. Celui ou celle qui fait la contrebande, qui vend des marchandises de contrebande. *Mercium vitætarum mercator.* Il est presque impossible de détruire les Faux-sauniers & les *Contrebandiers*. CH. DE RIOR. Il y a dans les Ordonnances des peines décernées contre les *Contrebandiers*.

**CONTREBARRE**, s. f. terme de Blason, barre divisée en deux demi-barres, dont l'une est de métal, & l'autre de couleur.

**CONTREBARRE**, adj. m. terme de Blason, qui se dit d'un écu où il y a une ou plusieurs *contre-barres*.

**CONTREBAS**, adv. de bas en haut. C'est l'opposé de *contre-haut*. On le dit principalement en Architecture. *Contre-bas* marque la direction de bas en haut. *Ab imo ad summum.* Et *contre-haut* la direction de haut en bas. *A summo ad imum.*

**CONTRE-BASSE**, s. f. grosse Basse de violon, sur laquelle on joue ordinairement la partie de la Basse, une octave plus bas que sur la Basse de violon commune.

**CONTRE-BATTERIE**, s. f. terme d'Art militaire, est la batterie d'une partie qui est opposée à celle de l'ennemi, & sur-tout celle qui tache à démonter son canon. *Tormenta bellica tormentis opposita, objecta, adverja ; machinæ machinis opposita.*

On appelle figurément *contre-batterie*, les préparatifs qu'on fait, des moyens qu'on prépare pour se défendre de son côté, contre les attaques & les menées d'un adversaire en quelqu'affaire que ce soit. *Insidiæ insidiis oppositæ.* Il faisoit cela pour ralentir les efforts du Pape, & dresser une *contre-batterie* dans ses Etats. MEZERAY.

**CONTREBIAIS**, s. m. J'en fais qui, pour ne pas tomber dans cet amour propre, ont été les plus injustes du monde à *contre-biais*. M. PASCAL.

**CONTRE-BISEAU**, s. m. Dans les jeux d'Orgues qui sont de bois, c'est une pièce de même matière, ajustée au bas d'un tuyau, pour en fermer entièrement l'ouverture. ENCYC.

**CONTRE-BITTE**, s. f. terme de Marine. Les *contre-bittes* sont des courbes qui appuient, soutiennent & affermissent les bittes.

**CONTRE-BOUTANT**, s. m. pièces de bois qui poussent & arboutent, ou piliers de pierre qui font le même effet. C'est la même chose qu'*arc-boutant* qui est plus usité.

**CONTRE-BOUTER**, v. a. contre-tenir la poussée d'un arc ou d'une plate-bande, avec un pilier ou une étaie. C'est la même chose qu'*arc-bouter*.

**CONTRE-BRASSER**, v. a. terme de Marine, c'est après que les voiles sont brassées & orientées d'un bord, les brasser vivement à contre-sens.

**CONTRE-BRÊTESSE**, s. f. terme de Blason, rangée de créneaux de différent émail sur une même fasce, bande, barre, pal, &c.

**CONTRE-BRÊTESSE**, ÈE, adj. terme de Blason, qui se dit de l'écu & des pièces qui ont des *contre-brêteses*. Un écu *contre-brêtesse*, une fasce *contre-brêtesse*. On dit aussi *contre-brêtesché*.

**CONTRE-BRODÉ**, s. m. ou plutôt adj. pris substantivement, espèce de raffade blanche & noire, dont les Européens se servent dans les échanges qu'ils font avec les Nègres des côtes d'Afrique.

**CONTRE-CALQUER**, v. a. terme de Graveurs, tracer une seconde fois les traits marqués d'un dessin calqué, afin que l'estampe se trouve dans le même sens que le tableau ou le dessin original.

**CONTRE-CALQUÉ**, ÈE, part.

**CONTRE-CAPION**, s. m. terme de Marine, pièce de bois qui sert de doublage au *capion* de proue, ou au *capion* de poupe.

**CONTRE-CARÈNE**, s. f. terme de Marine, c'est la pièce opposée à la carène, dans la construction d'une galère. *Trabes carinæ opposita.* La carène, à

l'égard des galères, est la même chose que la quille à l'égard des vaisseaux.

**CONTRECARRER**, v. a. s'opposer directement aux desseins de quelqu'un, à ses vues, à ses projets, à ses sentimens, le mortifier en faisant le contraire de ce qu'il veut. *Alicui adversari palam.* Ces deux Magistrats sont rivaux, ils se *contrecarrent* en tout. Il voulut faire ces nouvelles troupes, afin de *contrecarrer* les vieilles. VAUG.

Cela lui arrive tous les jours, & il ne sauroit vivre sans me *contrecarrer*. R. Ce mot vient de *cara*, visage.

**CONTR'ÉCART**, s. m. terme de Blason. Parties d'un écu contr'écartelé. *Partes scuti contra-quadrupartiti.*

**CONTR'ÉCARTELÉ**, ÉE, adj. terme de Blason. On le dit d'un quartier d'un écu, quand il est lui-même écartelé.

**CONTR'ÉCARTELER**, v. a. terme de Blason, diviser en quatre quartiers un des quartiers de l'écu qui est déjà écartelé. *Contra-quadrupartiri.*

**CONTR'ÉCHANGE**, s. m. synonyme d'échange. *Commutatio.* Je lui ai donné une maison en *contr'échange*.

**CONTRÉ-CHARGE**, s. f. terme de Rubanier, c'est la pierre que l'on met au bout de la corde des contre-poids. ENCYC.

**CONTRÉ-CHARME**, s. m. charme contraire, qui détruit ou empêche l'effet d'un autre charme. *Adversum incantamentum.* Voyez CHARME.

**CONTRÉ-CHASSIS**, s. m. châssis de verre, ou de papier que l'on met devant un châssis ordinaire. Voyez CHÂSSIS.

**CONTRÉ-CHEVRON**, s. m. terme de Blason, chevron opposé à un autre chevron de différent émail.

**CONTRÉ-CHEVRONNÉ**, adj. terme de Blason, qui se dit d'un écu qui a un ou plusieurs contre-chevrons.

**CONTRÉ-CLEF**, s. f. terme d'Architecture, c'est un vousoir joignant la clef à la droite ou à la gauche. FRÉZIER. *Cuneus vicinus clivi.*

**CONTRÉ-CŒUR**, s. m. le fond d'une cheminée entre les jambages & le foyer. *Focus.* C'est aussi une plaque de fer ornée de sculpture, qu'on met au milieu de la cheminée pour conserver le mur, & renvoyer la chaleur.

**CONTRÉ-CŒUR**, espèce de nausée qui donne des envies de vomir. Si ce mot s'est dit, on ne le dit plus.

**CONTRÉ-CŒUR**, (A) adv. contre son inclination, à regret. *Agrè, gravatè, agro animo.* La fièvre l'a sirott dégoûté, qu'il ne mange qu'à *contré-cœur*. Il ne s'est résolu d'aller à cette expédition qu'à *contré-cœur*.

**CONTRÉ-COMPOSÉ**, ÉE, adj. m. & f. terme de Blason. *Contra-compositus.* On dit fascé d'or & de sable, à la bordure *contré-composée* de même; c'est-à-dire, l'écu étant fascé d'or & de sable, & les composants de sable, aux fascés d'or.

**CONTRÉ-COUP**, s. m. rélaxion, répercussion d'un corps sur un autre. *Repercussus, repercussio.* Le boulet alla contre le rocher, & le tua du *contré-coup*.

On le dit au billard, lorsqu'une bille, ayant été frappée par une autre, revient ensuite frapper la première. *Reciproca percussio.* Ce *contré-coup* m'a été favorable.

On appelle aussi *contré-coup*, l'impression qu'un coup fait à une partie opposée à celle qui a été frappée. Le *contré-coup* est quelquefois plus dangereux que le coup.

En parlant du crâne, le *contré-coup* est une fente ou scélure du crâne, faite dans la partie opposée à celle qui a reçu immédiatement le coup. *Repercussus.* Les anciens Médecins parlent de cette fracture, comme d'une chose non-seulement possible, mais qui arrive souvent. Ils prétendent que c'est l'air du dedans de la tête, qui, étant poussé à la partie opposée par le violent effort du coup, fait fendre cet endroit-là plutôt que l'autre. Ils appel-

lent cette fracture, *contré-fente*, ou *contré-scélure*. Quelques Médecins modernes soutiennent au contraire, que le *contré-coup* est une chimère, & qu'il ne sauroit arriver. Leur raison est que le crâne étant composé de plusieurs pièces, le coup doit être amorti, & qu'il n'en est pas ici comme des pots de terre, qui par une vertu élastique se fêlent ou se cassent quelquefois à la partie opposée à celle qui a été frappée. Mais un grand nombre d'exemples journaliers prouve que le *contré-coup* est une chose très-réelle, & qu'il se fait non-seulement de devant en arrière, mais encore d'un côté de la tête à l'autre. On peut voir sur cela les *Opérations* de M. Dionis.

Dans les blessures du crâne, il faut prendre garde au *contré-coup*, c'est là où le fer a bledé.

**CONTRÉ-COUP** se dit figurément du malheur de quelqu'un, lorsqu'il retombe, ou qu'il porte sur un autre. Quand un Favori est disgracié toutes ses créatures s'en ressentent par *contré-coup*. J'ai senti jusqu'au fond de l'ame, le *contré-coup* de votre douleur. COSTARD. Il y a des louanges qui font voir par *contré-coup* des défauts en ceux qu'on loue. LA ROCHE. Le *contré-coup* retombera sur vous: cela reviendra sur vous par *contré-coup*. *In te recidet, in te redundabit.*

**CONTRÉ-DANSE**, s. f. sorte de danse moins grave que les anciennes, & où plusieurs personnes figurent ensemble, de manière qu'elles font les mêmes mouvemens chacune de leur côté. Le bal commence par des menuets, & finit par des *contré-danses*. Le goût des *contré-danses* a fait négliger & oublier les anciennes danses.

Les *contré-danses* sont de petites danses figurées qui se dansent à plusieurs personnes & avec beaucoup de mouvement. Les *contré-danses* sont presque toutes des gavotes qui se dansent d'un air familier & badin; mais dont les figures s'exécutent avec tant de rapidité, qu'elles échauffent extraordinairement. Les danses réglées ne sont presque plus d'usage. On commence le bal par quelques-unes, & puis on donne dans les *contré-danses* qui sont plus du goût des François, & quelquefois l'on continue pendant toute la nuit. La chaîne, la chasse, la jalousie, les rats, la christine, les cotillons, &c. sont des *contré-danses*. Comme le nombre n'étoit pas grand, on quitta les danses françoises pour se mettre aux *contré-danses*. *Mém. du Comte de Grammont.* Dès que l'heure des *contré-danses* fut arrivée, son cousin Hamilton eut ordre de la mener. Id.

**CONTRÉ-DÉGAGEMENT**, s. m. terme d'escrime, action de dégager dans le même temps que l'ennemi dégage.

**CONTRÉ-DÉGAGER**, terme d'escrime. Il se dit lorsque la partie dégage, & qu'en même temps vous faites aussi un dégagement, en sorte que les épées se trouvent engagées comme auparavant. *Ensis vicissim expediendo impedire.*

**CONTRÉDIRE**, v. a. qui se conjugue par-tout comme dire, excepté à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, où l'on dit, nous *contredisons*, vous *contredijez*, & non pas vous *contredites*. Dire le contraire. *Contradicere.* *Contré-dire* une proposition, *contredire* quelqu'un: & absolument aimer à *contredire*. L'esprit de pédanterie met son plus grand plaisir à chicanner les autres sur les plus petites choses, & à *contredire* tout avec une basse malignité. PORT-R. L'impatience qui nous porte à *contredire* les autres avec chaleur, ne vient que de ce que nous ne souffrons qu'avec peine qu'ils aient des sentimens différens des nôtres. NICOL.

Il est aussi réciproque. La plupart des Auteurs se *contredijent* les uns, les autres. *A se invicem dissentire, diversa sentire.* Il y a dans les hommes une humeur maligne qui les porte à se *contredire* les uns les autres. Il est encore réfléchi. *Se contredire*, être en contradiction, n'être pas d'accord.

avec soi-même, dite ou écrire des choses contraires à celles qu'on avoit dites ou écrit. *s. Dissentire à se ipso, secum pugnare, pugnantia loqui.* Prenez donc garde à ce que vous dites; vous vous contredisez à tout moment. Un témoin qui se contredit n'est pas recevable.

☞ **CONTREDIRE**, en termes de Palais, c'est faire des écritures pour combattre les pièces de la partie adverse, & les introductions qu'elle en tire, & généralement pour réfuter & détruire les raisons & les moyens dont elle se sert. *Confutare.* Voyez **CONTREDITS**

**CONTREDISANT**, ANTE, adj. qui se plaît à contredire. *Repugnax.* Esprit contredisant, humeur contredisante. Je connois un homme si contredisant, qu'il dispute toujours, qu'il cesse de vouloir ce qu'il veut, dès qu'un autre le veut comme lui; qu'il quitte ses propres sentimens, dès qu'il est venu à bout de les persuader à quelqu'un, de peur d'être de l'avis d'un autre; & qui chasse enfin la paix de toutes les conversations. *M. Scud.* Cette description d'un contredisant en fait la définition. Les contredisans qui ne s'emportent point jusqu'à troubler la paix, sont encore moins ennuyeux que ces complaisans qui demeurent d'accord de tout. *BELL.*

On le dit au Palais de ceux qui fournissent des contredits. *Adversarius.* Les premiers contredisans ont l'avantage. Il n'y a dans les ciées que trois contredisans, le poursuivant, le saisi, le plus ancien des opposans.

**CONTREDIT**, ITE, part. c'est le caractère des œuvres de Dieu d'être ainsi contredites, & nous n'en devons jamais attendre un plus heureux succès, que lorsqu'il y a moins lieu, selon les vues humaines, de l'espérer. *BOURDAL. Exh. T. I, p. 319.*

**CONTREDIT**, s. m. allégation contraire, réponse contre ce qui a été dit. *Controversa.* Ce que vous dites ne peut recevoir aucun contredit. Cela est sans contredit. Les circonstances les plus décisives, & les moins sujettes à contredit. *NORM.* On dit que tout a lieu jusqu'à contredit.

☞ **CONTREDIT**, (SANS) façon de parler adverbiale, qui équivaut à certainement, sans difficulté, sans opposition. *Sine controversa.* C'étoit sans contredit le premier homme de son siècle.

**CONTREDIT** est aussi une réponse qu'on fait à quelque pièce que produit une partie dans un procès, ou à l'induction qu'elle en tire. *Confutatio.* C'est un bon contredit contre une donation, qu'un défaut d'insinuation.

**CONTREDITS**, au pl. se dit d'une pièce d'écritures qu'on fournit dans les procès pour combattre les pièces de la partie adverse, & contredire toutes les inductions qu'elle a tirées dans son inventaire de production. On a appointé les parties à écrire, produite, bailler contredits & salvations.

**CONTRÉE**. s. f. ☞ Ce mot se prend dans une acception générale pour une étendue de pays indéterminée. *Regio.* On dit en ce sens qu'un homme a parcouru plusieurs contrées, qu'il a voyagé dans toutes les contrées de l'Europe. Chaque contrée a ses mœurs & façons de faire particulières. La Zone Torride est inhabitable, à cause des ardeurs du soleil qui brûlent & qui dessèchent ces vastes contrées. *S. Ev.*

*Fils du puissant Atrée,  
Vous possédez des Grecs la plus riche contrée.*

RACINE.

☞ Le mot *contrée* se prend plus souvent pour un petit pays faisant partie d'un plus grand, & qui a ses bornes & ses limites. C'est ainsi que l'on dit que le pays de Caux, le Vexin, &c. sont des contrées de Normandie. *Tractus.*

☞ On dit à peu près, dans le même sens, ce gentilhomme a le plus beau château de la contrée,

c'est-à-dire, du voisinage, des environs. *Vicinia, circumjecta loca.*

Ce mot vient de la préposition *contra*. *S. Odéric*, qui mourut en 1331, dit *contrata*, une contrée. *C. 2, de son Voyage des Indes, imprimé par Bollandus, Jan. T. I, p. 986. & Mart. T. II, p. 241, C.* Les Bollandistes disent que ce mot s'est formé de *conterrata*, & qu'il signifie un territoire, un district où il y a plusieurs bourgs & villages que l'on appelle *terres, terra*; de même que *commarca*, s'est dit de l'assemblée de plusieurs bourgs & villes qui sont dans les mêmes marches, *mareas* c'est-à-dire, dans les mêmes limites. Ils disent néanmoins encore à l'endroit cité, & au III<sup>e</sup> T. de Mars, p. 209, E, que *contrata* se prend dans un sens plus étroit pour une rue, ou un quartier, dans une ville.

**CONTR'ÉCAILLE**, s. f. ☞ contre la disposition naturelle des écailles. Quand on écaille une carpe, il faut la prendre à *contr'écaille*, à rebours de l'écaille. *Adversis squamis.* Pendant que j'étois aux Indes, dans la côte de Malabar, on vint un jour m'avertir qu'un crocodile s'étant un peu trop éloigné de l'eau, se trouvoit égaré dans un chemin entre deux haies. J'y allai aussi-tôt avec un François & quelques-uns de nos domestiques, qui s'armèrent de mousquets & de lances. Ils lui tirèrent d'abord quelques coups qui ne firent aucun effet, parce que les balles glissoient sur les écailles, & ne les perçoient pas. Dans la suite, on réussit mieux, & en tirant en *contr'écaille*, on le blessa, & nous vîmes paroître du sang. Cet animal qui nous avoit d'abord regardé attentivement sans bouger de sa place, parut étonné par le bruit que l'on fit, & par les premiers coups qu'on lui tira: mais quand il se sentit blessé, il courut l'espace de quarante ou cinquante pas avec précipitation, & fit un grand bruit avec ses dents, haussant sa mâchoire supérieure, & frappant sur l'inférieure qu'il a immobile. Enfin il s'arrêta dans la plaine, où on acheva de le tuer à coups de lances. *M. DELLON, tome 1 de ses Voyages, p. 72, 73, ch. 10.*

**CONTRE-ÉCHANGE**. Voyez **CONTR'ÉCHANGE**.

**CONTRE-ENQUÊTE** ou **CONTR'ENQUÊTE**, s. f. Enquête opposée à celle de la partie adverse. La règle veut que dans le civil, en permettant à une partie de faire son Enquête, on permette à l'autre partie de faire la *Contre-enquête*. *Causés célèbres, tome 1, p. 324.*

**CONTRE-ÉPREUVE** ou **CONTR'ÉPREUVE**, s. f. est une image qu'on tire sur une autre fraîchement imprimée & qui marque les mêmes traits, mais à rebours, le côté droit paroissant à gauche. ☞ Le noir de l'estampe qui n'est point encore sec, se détache de l'épreuve, s'attache à la feuille du papier blanc, & donne le même dessin, mais plus pâle, & en un sens contraire, le côté droit paroissant à gauche. *Imago super recentem à typo imaginem alteram expressa.*

**CONTRE-ÉPREUVER**, ou **CONTR'ÉPREUVER**, v. a. tirer une épreuve sur une autre épreuve, lorsque cette autre est encore toute fraîche. *Super recentem à typo imaginem, alteram imaginem exprimere.*

**CONTRE-ESPALIER**, ou mieux, **CONTR'ESPALIER**, s. m. terme de Jardinier, c'est la platebande opposée à l'espalier. C'est une rangée ou file d'arbres fruitiers, ou de sèps de vigne, attachée contre un petit treillage à hauteur d'appui, à quelque distance de l'espalier, avec lequel il forme une allée. *Ordo arborum exacta brevitate applicitis muro arboribus ex adverso positus.* On le dit aussi des arbres que l'on met sur le bord d'un carré, qui est le long d'une allée, & auxquels on donne la même figure qu'aux espaliers, en les palissant, & les attachant à un treillage fait exprès. *Conferta rami arbores.* *P. RAPIN.*

☞ On donne le nom de *contr'espalier* aux arbres ainsi disposés, parce qu'ils sont ordinairement opposés aux espaliers appliqués contre les murs. Les

arbres en *contr'espaliers* sont conduits de la même façon que ceux en espalier, si ce n'est qu'on les tient plus bas, & que d'ailleurs ils présentent deux faces.

☞ CONTRE-ÉTAMBORD. Voyez CONTRESTAMBORD.

☞ CONTRE-ÉTRAVE. Voyez CONTRESTRAVE.

CONTRE-EXTENSION, s. f. terme de Chirurgie. *Contra - extensio*. Action par laquelle on retient une partie luxée ou fracturée, contre l'extension qu'on fait pour la remettre dans sa situation naturelle. COL DE VILLARS.

☞ CONTREFAÇÉ. Voyez CONTREFASCÉ.

CONTREFAÇON, s. f. fraude qu'on fait en contrefaisant ou l'impression d'un livre, ou la manufacture d'une étoffe, au préjudice de ceux qui en ont le droit & le privilège. On dit d'un Marchand ou d'un ouvrier, qu'il a été mis à l'amende pour *contrefaçon*.

CONTREFACTEUR, s. m. terme de Libraire. Celui qui imprime un livre dont un autre a le privilège.

CONTREFACTION, s. f. signifie la même chose, & se dit plus particulièrement de la réimpression d'un livre, entreprise par un autre Libraire que celui qui en a obtenu le privilège. Toutes les *contrefaçions* de livres importants, ont été jusqu'ici fort mauvaises, & n'ont point réussi au gré de ces Entrepreneurs, qui se font un jeu de mettre la faux dans la moisson d'autrui. *Obj. sur les Ec. Mod.*

CONTREFAIRE, v. a. copier, imiter quelque chose, & tâcher de la rendre semblable. *Imitando effingere, exprimere*. Ce bouffon sçait fort bien *contrefaire* toutes sortes de personnes. Combien de gens se sont trouvés engagés dans la passion qu'ils ne faisoient que *contrefaire*? NICOL. Ce faussaire sçait *contrefaire* toutes sortes de seings & d'écritures. Est-il possible que le Démon ait le pouvoir de bouleverser les éléments, & de *contrefaire* ainsi la Divinité. S. EVR.

☞ *Contrefaire* le son de la flûte, le chant des oiseaux, *contrefaire* la voix humaine. *Vocem humanam reddere*.

☞ CONTREFAIRE se dit plus ordinairement en mauvaise part; pour dire, copier quelqu'un dans la vue de le rendre ridicule. *Imitando aliquem propinare aliis diridendum*. Cette femme se rend odieuse, elle *contrefait* tout le monde. L'habitude de *contrefaire* les autres est dangereuse.

☞ CONTREFAIRE, dans le commerce. On le dit particulièrement en terme d'Imprimerie & de manufactures. Faire imprimer un livre, ou fabriquer une étoffe ou autre chose au préjudice de ceux qui ont le droit ou le privilège de le faire. *Adulterare, imitando effingere*. Il a été condamné à une amende, pour avoir *contrefait* cet ouvrage.

☞ CONTREFAIRE, dans la signification de déguiser. *Simulare*. On *contrefait* sa voix, sa manière de parler, pour n'être pas reconnu. *Contrefaire* son écriture. On *contrefait* le libéral ou le brave pour faire sa fortune; il n'y a point de figures qu'on ne fasse pour cela. S. EVR. Ceux qui *contrefont* les vots, sont dangereux; & ceux qui *contrefont* les braves, ne sont guère à craindre. *Speciem viri boni præbere, præ se ferre*.

☞ On dit en ce sens se *contrefaire*, déguiser son caractère. On ne peut pas se *contrefaire* long temps. Il y a bien peu d'occasions où il soit permis de se *contrefaire*.

☞ Ces trois verbes, *contrefaire*, *imiter*, *copier*, ont une idée commune qui est celle de faire ressembler; mais on *imite* ce qu'on ne peut égaler; on *copie* ce qu'on ne peut *imiter*; on *contrefait* les personnes qu'on trouve ridicules.

☞ CONTREFAIRE signifie encore rendre difforme, défiguré. *Deformare, deformem reddere*. La petite vérole, les convulsions lui ont *contrefait* tout le visage.

☞ CONTREFAIT, AITE, part. & adj. imité, falsifié. *Adulteratus, fîctus, ementitus*. Exemplaire *contrefait*. Seing *contrefait*. Le Sénat faisoit d'au-

tant plus de démonstrations d'amour & de joie, qu'elles étoient fautes & *contrefaites*. ABLANC. Tout ce qui est *contrefait* déplaît avec les mêmes choses qui charment lorsqu'elles sont naturelles. LA ROCH.

CONTREFAIT, difforme, mal-fait; qui a quelque difformité de corps, soit naturelle, soit par une mauvaise habitude. *Distortus, deformis*. Être *contrefait*, avoir la taille *contrefaite*. Il marche si mal, qu'il semble qu'il est tout *contrefait*. Le Prince de Condé, dans un corps *contrefait*, avoit une grandeur d'âme comparable aux Héros de l'antiquité. MEZ.

CONTREFAISEUR, s. m. qui contrefait les gens, qui imite leurs paroles, leurs gestes & leurs actions. Molière, dans son *Impromptu* de Versailles, *Sc. 5, pag. 119* du 7<sup>e</sup>. tome de ses œuvres, édition de Paris, fait dire à Mademoiselle Hervé, parlant de lui-même: point de quartier à ce *contrefaisseur* de gens. Il n'est pas reçu.

CONTRE-FANONS, s. m. terme de marine, ce sont des cordes amarrées au milieu de la vergue du côté opposé à la bouline, pour trousser ou carguer un côté de la voile. On les appelle autrement *cargues Loulines*.

CONTREFASCE, s. f. terme de blason, c'est quand une fasce est divisée en deux demi-fasces, dont l'une est d'un émail, & l'autre d'un autre émail; en sorte que l'émail de l'un est opposé à l'émail de l'autre.

CONTREFASCÉ, ÉE, adj. m. & f. terme de blason, se dit des pièces dont les fasces sont opposées. *Contrefascé* d'argent & de sable de trois pièces. *Fasciis in transversum ductis contraque alternatim positis exaratus*.

☞ CONTREFENDIS, s. m. pl. divisions & subdivisions des quartiers d'ardoises réduits enfin en portions minces, telles que celles dont on couvre les toits.

CONTRE-FENÊTRE, s. f. double fenêtre, ou contre-vent. *Exterius fenestra ostium*.

CONTRE-FENTE ou CONTRE-FISSURE, s. f. terme de Chirurgie, nom qu'on donne à la fistule qui se fait par contre-coup à la partie opposée à celle qui a été frappée. On l'appelle *contre-fente*, pour la distinguer de celle qui se fait à la partie frappée qui s'appelle *fissure*.

CONTRE-FICHE, s. f. ou liens, terme de Charpenterie. Les *contre-fiches* sont des pièces qui font partie d'un assemblage de la Charpenterie ou couverture des bâtimens, qui servent à en lier d'autres, & à les arc-bouter & soutenir, comme celles qui sont dans une maîtresse-ferme, qui posent d'un bout sur le poinçon, & de l'autre soutiennent la jambe de force dessus. *Capreoli*. On s'en sert aussi en plusieurs autres occasions.

CONTRE-FINESSE, s. f. finesse opposée à une autre finesse. On dit en ce sens, user de *contre-finesse*.

☞ CONTRE-FISSURE, s. f. la même chose que contre-fente, & même plus usité.

CONTRE-FLAMBANT, ANTE, adj. m. & f. terme de blason, qui se dit des pièces opposées, onnées & aiguilées en forme de flammes. On dit, d'argent à un bâton de gueule flambant, & *contre-flambant* de dix pièces de même. *Contra vibrans, contra jaculans flammis*.

CONTREFLEURÉ ou CONTREFLEURONNÉ, ÉE, terme de blason. Il se dit d'un Écu dont les fleurons sont alternés & opposés, en sorte que la couleur répond au métal. *Floribus utrinque distinctus*. L'Écosse porte d'or au lion de gueule tenfermé dans un double trescheur fleuré, & *contrefleuré* de même.

CONTREFORT, s. m. ou *éperon*, pilier de maçonnerie, mur contreboutant, appui de murs, ou terrasses qui poussent & menacent d'éctouler. *Anteris, erisma*. Ces sortes d'ouvrages sont bardés en berceau, & distans les uns des autres pour sou-



tenir une muraille. Quand on bâtit contre une pente de montagne, il faut faire des *contresorts*, ou des éperons bien liés avec le mur qui soutient les terres, à la distance de deux toises l'une de l'autre. On s'en sert aussi dans les mines.

☞ C'est aussi un terme de fortification, qui signifie des avances dans le rempart qui prennent racine au revêtement, qui sont de la même matière, & qui aident le revêtement à soutenir la poussée du rempart. ENCYC.

☞ Les Bottiers donnent aussi ce nom à des pièces que l'on coud par la tige pour rendre la botte plus forte.

☞ **CONTREFORT**, terme de marine, c'est la même chose que clé des étais. *Voyez* CLÉ.

**CONTREFRASER**, terme de boulangerie. *Voyez* FRASER.

**CONTRE-FRUIT**, f. m. terme d'Architecture. On appelle *fruit*, une diminution ☞ du mur du bas en haut sur son épaisseur, de manière que le dedans soit à plomb, & le dehors un peu en talus. On appelle donc *contre-fruit*, l'effet contraire au fruit; c'est-à-dire, que l'on fortifie le mur ou en dehors, ou en dedans, afin que le mur puisse porter plus de charge. *Additum muro firmamentum.*

**CONTREFUGUE**, terme de Musique. *Voyez* FUGUE, où ce mot est expliqué.

**CONTRE-GAGE**, f. m. terme de Jurisprudence, ce que l'on donne à un créancier pour sûreté de son dû; ou à un Seigneur, pour lui assurer le paiement de ses droits, en cas de fraude.

☞ **CONTRE-GAGE**, terme de Coutume, droit en vertu duquel un Seigneur peut se saisir des biens d'un autre Seigneur, ou de ceux de ses vassaux, lorsque ce dernier a commencé à s'emparer des effets du premier ou de ceux de ses vassaux. *Voyez* Ragueau dans son *Indice* au mot GAGE, qui cite deux Arrêts du Parlement de Paris, rendus l'an 1281 & 1283, contre les Comtes de Champagne & d'Auxerre.

**CONTREGAGER**, v. a. prendre des sûretés de quelqu'un, avant que de s'engager avec lui, & de lui accorder ce qu'il demande. Un Supérieur trouve fort mauvais que son inférieur veuille le *contregager*. Ac. FR. 1-18. Ce mot a disparu de la dernière édition, & n'est plus en usage.

**CONTREGARDE** ou *Conserve*, f. f. terme de Fortification, c'est un ouvrage triangulaire en forme de gros parapet, qu'on met au-delà du fossé devant la pointe & les faces d'un bastion. *Additum propugnaculo presidium, munimentum.* Elle diffère de la demi-lune, en ce qu'elle embrasse le bastion. La plupart des Ingénieurs l'appelle aujourd'hui *enveloppe*. On en fait principalement quand le bastion est sur une hauteur; & c'est par leur moyen qu'on double & qu'on triple les bastions. Ces ouvrages sont très-propres à couvrir les parties faibles d'une place.

L'étymologie est *garde* : *contre-garde*, garde opposée à garde; c'est-à-dire qui garde des deux côtés.

**CONTREGARDE**, en terme de Monnoie, est l'Officier qui tient le registre des matières qu'on apporte à la Monnoie pour fondre. *Materia in monetam conflanda custos.*

☞ **CONTREGARDE**, ÉE, adj. qui est couvert de contre-gardes. Les bastions *contre-gardes* du Maréchal de Vauban, sont d'une fort bonne défense.

☞ **CONTREGARDER**, v. a. garder avec soin. Se *contregarder*, se tenir sur ses gardes. RABELAIS.

**CONTRE-HACHER**, v. n. terme de Graveur ou de Dessinateur, c'est dans un dessin où l'on a fait avec la plume des ombres, & des teintes par les lignes les plus égales & les plus parallèles qui est possible, en passer de secondes diagonalement, afin de rendre ces ombres & ces teintes plus fortes. *Lineis parallelis diagonicas superducere.*

**CONTRE-HARMONIQUE**, adj. terme de Géomé-

trie. Trois nombres sont en proportion *contre-harmonique*, lorsque la différence du premier & du second est à la différence du second & du troisième, comme le troisième est au premier. Par exemple, 3, 5 & 6 sont des nombres en proportion *contre-harmonique* : car 2 : 1 :: 6 : 3. ENCYC.

**CONTREHATIER**, f. m. ustensile de cuisine, qui se dit des grands chenets qui ont plusieurs crampons, sur lesquels on peut mettre plusieurs broches chargées de viandes les unes au dessus des autres. *Unicus instructus utroque soci latere capreolus.* On se sert dans les cuisines des Grands Seigneurs de *contrehatiers* au lieu de chenets.

**CONTREHAUT**, adv. de haut en bas. *A summo ad imum.* Cela ne se dit guère qu'en Architecture.

**CONTRE-HERMINE**, ÉE, terme de blason, qui se dit d'un champ de sable moucheté d'argent. *Atra scuti arca vellere pontico, argenteo dipinda.* C'est le contraire de l'herminé qui est un champ d'argent moucheté de sable.

**CONTRE-HURTOIR**, & *sous-contre-hurtoir*, f. m. c'est un des morceaux des bandes de fer, qui accompagnent le hurtoir.

**CONTRE-JAN**, f. m. terme du jeu de trictrac. *Voyez* JAN.

**CONTRE-JAN**, de deux tables, ou de Mézées, terme du jeu de trictrac. Le *contre-jan* de deux tables se fait lorsque votre adversaire ayant son coin, vous n'avez que deux dames abbatues en tout votre jeu, dont vous battez les deux coins, & comme le coin de votre homme se trouve pris, vous perdez quatre points par simple, & six par doublet. Le *jan* de deux tables ne doit point être forcé ni recherché. Il y faut néanmoins prendre garde.

**CONTRE-JAUGER**, v. a. terme d'Architecture. *Contre-jauger* les assemblages de charpenterie; c'est-à-dire, transférer la largeur d'une mortoise sur l'endroit d'une pièce de bois où doit être le tenon, afin que le tenon soit égal à la mortoise. *Cardinem cavo metiri.*

**CONTRE-INDICATION**, f. f. terme de médecine. *Contra-indicatio.* Connoissance qu'on a par certains signes, qui détournent & empêchent de mettre à exécution les moyens que l'indication fournit pour la guérison des maladies. Par exemple, la connoissance qu'on a de l'extrême faiblesse d'un malade, d'un blessé, qui empêchent de tenter une opération indiquée, est une *contre-indication*. COL DE VILLARS.

**CONTRE-JOUR**, f. m. endroit opposé au grand jour, où la lumière ne donne pas à plein. *Lux maligna, locus minimè luminosus.* Les femmes cherchent d'ordinaire le *contre-jour*.

☞ On l'emploie pour l'ordinaire dans cette phrase adverbiale, à *contre-jour*, être à *contre-jour*; voir à *contre-jour*. Mettre un tableau à *contre-jour*. *Tabulam in malo lumine collocare.*

**CONTRE-ISSANT**, adj. terme de blason. Il se dit des animaux adossés; & dont la tête & les pieds de devant sortent d'une pièce de l'Ecu. *Contra emergens.*

**CONTRE-JUELLES**, f. f. terme de maçonnerie, ce sont dans le milieu des ruisseaux des rues, les pavés qui se joignent deux à deux, & font liaison avec les caniveaux & les morces.

**CONTRE-LAMES**, f. f. pl. terme de Manufacture, ce sont dans les métiers de faiseurs de gazes les triangles de bois qui servent à tirer les lisses, d'où ils sont aussi appelés *Tire-lisses*.

**CONTRE-LATTE**, f. f. terme de Couvreur, qui se dit des lattes qui se posent en longueur entre les chevrons pour soutenir les lattes qui sont en travers, & qui portent les tuiles. *Posita in longum regulæ transversis sustinendis.* Quand il y a deux chevrons à la latte, on fait la *contre-latte* de la latte même. Quand il y en a trois, il faut des *contre-lattes* de sciage. Celle-ci est de quatre à cinq pouces de large, & d'un demi-pouce d'épaisseur, & sert à couvrir en ardoises.

**CONTRELATTE**, v. a. couvrir un pan de Charpente de lattes des deux côtés, pour l'enduire de plâtre ou de mortier. *Strukturam materiariam regulis utrinque tegere, instruere.* On taxe la valeur du mur de charpente latté & *contrelatté* autant qu'un gros mur.

**CONTRELATTOIR**, s. m. terme de Couvreur, instrument dont se servent les Couvreur pour soutenir les lattes en clouant dessus.

**CONTRE-LETTE**, s. f. écrit secret & particulier, acte qui détruit un autre acte public, ou plus solennel, qui en altère, ou en diminue les clauses, qui y déroge, ou qui contient une déclaration contraire. *Arcana syngrapha alterius vim imminuens, elevans, abrogans, reficiens.* Si Titus, par exemple, continue une rente au profit de Mavius; & que Mavius, par un acte séparé, reconnoisse que la rente ne lui est point due, & que si le contrat a été passé à son profit, ce n'a été que pour lui faire plaisir.

On voit par là qu'il y a une grande différence entre la *contre-lettre* & la *déclaration* au profit d'un tiers. La *contre-lettre* détruit entièrement le contrat ou l'acte, & fait connoître qu'il n'est pas sérieux. La *déclaration* au profit d'un tiers, ne détruit pas l'acte sur lequel elle est faite: elle fait seulement connoître que le droit de la propriété dudit acte appartient à la tierce personne qui est dénoncée dans la *déclaration*, & au profit de qui elle est faite.

Ici *lettre* est prise pour un acte obligatoire. *Contre-lettre*, acte contraire à la lettre; contrat qui en détruit un autre.

Les *contre-lettres* ne font foi que lorsqu'elles sont passées par devant Notaires, ou reconnues en justice; autrement il dépendroit des parties de se servir d'antidates, au préjudice d'un tiers. Il y a bien des gens qui mettent leur bien à couvert par des fausses obligations, dont ils ont par devers eux les *contre-lettres*. La coutume de Paris annule toutes *contre-lettres* qui sont faites contre la teneur d'un contrat de mariage. Ces pactes particuliers qui se font sans la participation de la famille, & qui ruinent les clauses du contrat, sont nulles & prohibées. Il n'y a guère de *contre-lettres* qui ne soient faites en fraude de quelqu'un, ou contre la foi publique; c'est pourquoi elles devroient être absolument défendues. On approuve les *contre-lettres* d'un fils à son pere, qui lui a promis un avancement trop considérable, pour lui procurer un mariage avantageux.

**CONTRELIGNÉ**, s. f. est la même chose que *contre-vallation*.

**CONTRE-MAILLE**, **CONTRE-MAILLER**, terme de Pêcheurs. On dit un filer *contre-maillé*, c'est-à-dire, un filet à mailles doubles.

**CONTRE-MAÎTRE**, s. m. terme de marine, c'est l'Officier qui est immédiatement au dessous du Maître d'équipage, & qui a soin de visiter le vaisseau, de le faire agréer, d'examiner s'il est garni de tous les apparaux nécessaires pour le voyage. Il fait aussi exécuter les ordres du Maître, tant de nuit que de jour, & commande sur le devant, sur l'ancrage & sur le cabestan; & en l'absence du Maître, suivant les réglemens du titre 5 du livre 2 de l'Ordonnance de la marine. Elle l'appelle aussi *Nocher*. Son commandement est depuis l'éperon ou la proue jusqu'au mât de misaine, icelui compris. *Proreta*. Le second *Contre-Maître* est l'aide du *Contre-Maître*.

**CONTRE-MAÎTRE**. On appelle *contre-Maître* dans les manufactures considérables, dans les raffineries, celui qui est préposé par l'Entrepreneur, pour avoir la vue sur tous les Ouvriers.

**CONTRE-MANCHÉ**, EE, adj. m. & f. terme de blason, parti coupé & *contre-manché* de sable & d'argent, de l'un en l'autre. *Obversis mutuo cuspidibus infectus.*

**CONTREMAND**, s. m. vieux terme de pratique,

c'est une excuse qu'on apporte pour faire remettre ou différer un assignation. Le *contremand* diffère de l'exoine en ce que 1<sup>o</sup>. par le *contremand* on propose de mettre l'assignation à un jour certain, & par l'exoine on ne propose pas de jour certain. 2<sup>o</sup>. Dans l'exoine on propose une cause qu'on affirme véritable, pour remettre l'ajournement; mais dans le *contremand* on n'est point obligé d'affirmer.

**CONTREMANDEMENT**, s. m. mandement contraire à celui qu'on avoit envoyé, révocation d'un ordre. *Priori precepto preceptum posterius contrarium.* Cet Ambassadeur est revenu, parcequ'il a eu un *contremandement*. On ne dit plus *contremandement*, mais *contre-ordre*; révocation d'un ordre.

**CONTRE-MANDER**, v. a. révoquer un ordre donné. On le dit également des personnes & des choses. Le Roi avoit mandé son Parlement, il l'a *contre-mandé*; j'avois commandé un dîner qui ne peut avoir lieu, je vais le *contre-mander*. Vous avez demandé votre cartouche, vous pouvez le *contre-mander*, je vous menerai où vous avez affaire.

**CONTRE-MANDÉ**, EE, part.

**CONTRE-MARC**, s. m. terme de Charpentiers, marques ou traits dont ces Ouvriers se servent pour marquer leurs bois, à mesure qu'ils achevent de les façonner, afin de les reconnoître dans l'assemblage. Voyez **MARC-FRANC**.

**CONTRE-MARCHE**, s. f. terme de l'art militaire, qui se dit d'une armée qui fait une marche contraire ou opposée à celle qu'elle avoit commencée, ou qu'elle paroisoit vouloir faire. L'armée avoit pris sa marche vers tel endroit; mais sur le bruit qui se répandit que l'ennemi avoit fait certains mouvemens, le général lui fit faire une *contre-marche* & elle se rabattit sur telle place. *Deflectere ab incerto itinere, seque alio versus, convertere.* Voyez **MARCHE**.

**CONTRE-MARCHE** se dit aussi sur la mer, lorsque tous les vaisseaux d'une armée, ou d'une division, étant sur une même ligne, vont jusqu'à une certaine ligne derrière le dernier, pour revirer ou changer de bord. On dit qu'une armée fait la *contre-marche*, quand tous ses vaisseaux changent de route les uns après les autres dans le même point. P. **HOSTE**, **JÉS**.

**CONTRE-MARCHE**, est un terme de Charpentier, qui se dit des marches d'un escalier.

**CONTRE-MARÉE**, s. f. terme de Marine, marée différente, opposée à la marée ordinaire. Il y a des *contre-marées* dans certains endroits resserrés de la mer.

**CONTRE-MARQUE**, s. f. est une seconde marque qu'on fait sur un ballot, ou autres choses, quand plusieurs personnes ont intérêt à la chose, afin qu'elle soit ouverte en présence de tous. *Adiuta priori nota nota posterior.*

On le dit aussi de certaines marques qui sont nécessaires aux pièces de vaisselle d'argent, ou d'or, pour marquer qu'on en a fait l'essai, ou l'épreuve; & qu'elles sont de la qualité pour laquelle on les vend. Les Orfèvres mettent leur marque à la vaisselle d'argent; & elle est *contre-marquée* du poinçon de Paris, ou de la Communauté.

**CONTRE-MARQUE** se dit aussi d'un second billet que donne le portier d'un Spectacle. Celui qui sort du Spectacle, prend une *contre-marque* afin de pouvoir rentrer quand il lui plaît. *Tessera.*

**CONTRE-MARQUE**, terme de Médailleur & d'Antiquaire, c'est une marque ajoutée à une médaille long temps après sa fabrication. Les *contre-marques* pourroient être prises pour des défauts, parce qu'elles semblent des disgrâces arrivées aux médailles, dont elles entament le champ, quelquefois du côté de la tête, d'autres fois du côté du revers, particulièrement dans le grand & dans le moyen bronze. Cependant ce sont des beautés pour les Savans, qui leur sont recherchées ces sortes de médailles, dont ils reconnoissent le changement de prix, qui leur est indiqué par ces *contre-marques*.

comme nous en voyons à nos sous que le peuple nomme *Tappes*, à cause du coup qui fait l'enfoncure qui y demeure. Les Antiquaires ne conviennent pas de la signification des caractères que l'on y trouve. Aux unes, N. PROB. A d'autres, N. CARP. CASR. RM. ANT. AUG. P. JOERT. Il y en a dont la *contre-marque* est la tête d'un Empereur : j'en ai une de Bithynie où il y en a trois. J'en ai vu d'autres avec une corne d'abondance. Pour celles où l'on trouve SC, elles ne souffrent point de difficulté. Id. Il faut prendre garde à ne pas confondre les monogrammes avec les *contre-marques*. La manière de les distinguer est aisée. Les *contre-marques* sont toujours enfoncées, parce qu'elles sont frappées après la médaille battue. Les *monogrammes* battus en même-temps que la médaille y font plutôt un petit relief. Id.

☞ **CONTRE-MARQUE**, en termes de Manège, se dit d'une fausse marque imitant le germe de fève, que le maquignon fait adroitement dans une cavité qu'il a creusée lui-même à la dent d'un cheval qui ne marque plus, pour faire croire que ce cheval n'a que six ans. *Signum adulterinum equi dentibus impressum.*

**CONTRE-MARQUER**, v. a. apposer une seconde marque. *Alteram priori notæ notam addere.* Voyez **CONTRE-MARQUE**. *Contre-marquer* de la vaisselle, des médailles, des balots.

**CONTRE-MARQUÉ**, ÉE. part. Une médaille *contre-marquée*. Les médailles *contre-marquées* sont recherchées des Antiquaires. Vaisselle marquée de la marque de l'Orfèvre, & *contre-marquée* du poinçon de la Communauté.

**CONTRE-MINE**, f. f. terme de Guerre, c'est une voûte, ou allée sous terre tout le long de la muraille, large de trois piés, & haute de six, avec plusieurs trous pour empêcher l'effort des mines. *Contrarius, adversus cuniculus.* Cette sorte de *contre-mine* n'est plus en usage. Aujourd'hui c'est un puits, une galerie, un ouvrage souterrain qu'on fait pour éventer la mine de l'ennemi, & en empêcher l'effet.

☞ On appelle aussi *contre-mine*, une mine pratiquée sous les bastions & sous les dehors d'une place, pour faire sauter les ennemis, en cas qu'ils vissent à s'y loger. Voyez **MINE**. En bâtissant cette place, on a fait une *contre-mine* sous chaque bastion.

**CONTRE-MINE**, figurément, signifie une adresse qu'on trouve pour empêcher qu'un autre ne nous fasse le mal que nous savons qu'il a dessein de nous faire. *Meliori fraude retusa fraus.* On ne le dit guère, ou plutôt on ne le dit point.

**CONTRE-MINER**, v. a. faire des *contre-mines*. Bastion *contre-mine*. Les dehors de la place sont *contre-minés*. *Cuniculos agere, cuniculis transversis hostium cuniculos excipere.* Voyez **MINER**.

**CONTRE-MINER**, se dit au figuré. Loïn de les favoriser, je serois le premier à *contre-miner* toutes leurs menées par les obstacles invincibles que l'honneur & la qualité de premier Prince du sang me doit obliger d'y former pour l'intérêt du peuple. *Manifeste de M. le Prince Louis II de Conde.*

**CONTRE-MINÉ**, ÉE. part.

**CONTRE-MINEUR**, f. m. Celui qui fait des *contre-mines*. *Amicularius.*

**CONTRE-MONT**, adv. On l'a jeté les piés *contre-mont*; en haut, en l'air. Il est vieux. *Sursum, sursum versus.* Il faut des chevaux pour tirer les bateaux à *contre-mont*, pour les faire aller contre le fil de l'eau. *Adverso flumine.*

**CONTRE-MONT**, adv. à contre sens, contre le sens naturel, mettant en haut ce qui doit être en bas. *Contra quam natura fert*; Des graines plantées *contre-mont*, c'est-à-dire, la racine en haut, & la tige en bas. *Inversa semina.* DODART. *Acad 1700. Mem. p. 51.* J'ai choisis six glands qui avoient été posés *contre-mont*, c'est-à-dire, le calice en bas & la pointe en haut. Id. p. 52.

**CONTRE-MUR**, petit mur qu'on applique à un au-

tre pour le fortifier, ou pour le conserver afin que le voisin ne souffre aucun dommage ni incommo-dité des constructions qui sont auprès. *Muro muro obversus, murus muro sultus.* Quand on fait une étable contre un mur mitoyen, il faut faire un *contre-mur* de huit pouces d'épaisseur, & de hauteur jusqu'au rez de la mangeoire. *Art. 183 de la Coutume de Paris.* On y est aussi obligé en plusieurs autres occasions. M. BULLET remarque sur cet article de la Coutume de Paris, que le *contre-mur* ne doit point être lié avec le vrai mur, parce qu'il n'est fait que pour empêcher que le vrai mur ne soit endommagé, comme étant mitoyen, & il le seroit s'il y avoit liaison & continuité.

☞ **CONTRE-MUR**, terme de fortification, c'est un mur extérieur bâti autour d'un mur principal d'une Ville.

**CONTRE-MURER**, v. a. faire un *contre-mur*. *Muro murum addere, murum muro munire.* La coutume oblige à *contre-murer* les fossés d'un privé, les âtres, &c.

**CONTRE-ONGLE**, & mieux **CONTR'ONGLE**, à *Contr'ongle*; expression adverbiale, terme de chasse, qui se dit pour signifier au rebours, lorsqu'on a méjugé des allures du cerf, & qu'on a pris le talon pour la pince. *In cervinis vestigiis erratio.* Prendre le pié de la bête à *contr'ongle*.

**CONTRE-ORDRE**, f. m. ☞ & mieux *contr'ordre*, révocation d'un ordre antérieur par un ordre postérieur. La même chose que *contremandement*, plus usité; donner, recevoir un *contr'ordre*.

**CONTRE-OUVERTURE**, f. f. & mieux *Contr'ouverture*, terme de Chirurgie, incision qu'on fait à une partie dans un endroit plus ou moins éloigné d'une plaie. Cette opération est quelquefois nécessaire dans les plaies, pour décharger la matière qu'elles contiennent, & empêcher qu'elles dégènerent en fistule. *Contra-apertura.*

**CONTRE-PAL**, f. m. terme de blason, qui se dit lorsqu'un pal est divisé en deux parties, dont l'une est d'une couleur ou d'un métal, & l'autre d'une autre couleur ou métal, ce qui fait comme deux pals opposés l'un à l'autre. Quand dans un ecu il y a un pal de cette sorte, on dit qu'il est *contre-palé*. Voyez ce mot.

**CONTRE-PALÉ**, ÉE, terme de Blason, se dit de l'Ecu où un pal est opposé à un autre pal, en sorte qu'ils sont alternes, & que la couleur répond au métal. *Contrapalatus.* *Contrepalé* de gueules & de sable.

**CONTRE-PAN**, f. m. terme de Coutumes. L'ordinaire & coutumier *contre-pan* en quelques lieux, est l'estime du huitième denier de l'héritage donné à cens, ou rente, pour venir au rachat conventionnel.

☞ **CONTRE-PAN**, dans quelques Coutumes, signifie la même chose que *contre-gage*, & quelquefois hypothèque.

**CONTRE-PANÉ**, ÉE. adj. terme de Coutumes. Rente *contre-panée*, est une rente sur *contre-pans* & héritages. Voyez **CONTRE-PAN**.

Ces mots viennent de *contre*, & de *pand*; mot de la langue Tudesque, qui veut dire gage.

**CONTREPARTIE**, f. f. terme de Musique, qui se dit de deux parties opposées. *Imus summo sonus oppositus.* Le dessus & la basse sont deux *contreparties*. On le dit de chacune des deux parties considérée par rapport à l'autre.

**CONTREPARTIE D'UN COMPTE**. C'est, en termes de Banque & de Commis aux Bureaux des Fermes du Roi, le registre que tient le Contrôleur, sur lequel il couche & enregistre toutes les parties dont le teneur de livres, si c'est pour la Banque, ou le Receveur, si c'est pour les Fermes du Roi, charge le sien.

**CONTREPARTIE**, en termes de Marquetterie, signifie ce qui reste d'un dessin, lorsqu'on l'a évidé sur les baquets de cuivre, ou d'étain, pour en faire des ouvrages de rapport, & de placage.

**CONTREPASSANT**,

**CONTREPASSANT**, adj. m. terme de Blason. Il se dit de deux aminaux l'un sur l'autre, dont l'un passe d'un côté, & l'autre de l'autre. *Contra, ex adverso gra.liens.*

**CONTREPASSATION D'ORDRE**, en termes de commerce de lettres de change, veut dire la même chose que rétrocession, en termes de Pratique. La *contrepassation d'ordre* se fait, lorsqu'un ordre a été passé au dos d'une Lettre de change, par une personne, au profit d'une autre, & que cette autre redonne la même Lettre de change en payement à celle qui la lui avoit déjà donnée, & qu'elle passe son ordre en sa faveur, de même que s'il le passoit au profit d'une troisième personne, qui lui payeroit comptant le contenu en la Lettre de change.

**CONTREPENTE**. f. f. On appelle *contrepen*te dans le canal d'un ruisseau, ou d'un aqueduc, l'interruption du niveau de pente, qui fait que les eaux s'arrêtent, soit qu'on ait mal conduit le niveau, soit que l'affaiblissement du terrain en soit la cause. *Declivitat. interruptio.*

**CONTREPERCER**, v. a. percer dans un sens contraire. Les ouvriers se servent de contrepoinçons pour *contrepercer*. *Ex adverso terebrare, perforare.*

**CONTREPERCÉ, ÉE**, part. Il a les significations de son verbe en françois & en latin.

**CONTREPESER**, v. a. servir de contre-poids, ce qui se dit de toute force qui sert à diminuer l'effort d'une force opposée. On ne le dit presque point au propre.

Il se dit aussi au figuré, pour contre-balancer, compenser, servir de contre-poids, *Aequare, compe. Jare.* Ces raisons-là sont trop foibles pour *contrepeser* les autres. Les services que je vous ai rendus *contrepesent* tous les dons que vous m'avez faits. Où trouve-t-on des gens qui comptent de bonne foi, & qui ne mettent dans la balance le plus léger déplaisir, pour *contrepeser* le service du plus grand poids? S. EVR. Il est peu usité, même au figuré.

**CONTREPESÉ, ÉE**, part.

**CONTREPETTER**, v. a. imiter, contrefaire, être singe de quelqu'un. COTGRAVE. Le Recteur Roze, haranguant les Etats de la Ligue, dit ingénument au Duc de Mayenne: « Vous avez beau faire le » Roi, & *contrepetter* le Biarnois en Edits & Dé- » clarations, en Sceaux, en Gardes, en Grands » Prévôts & Maître des requêtes de votre Hôtel, » quand vous devriez crever & vous enfler gros » comme un bœuf, comme fit la mere grenouille, » vous ne serez jamais si gros Seigneur que lui, » encore qu'on die qu'il n'a pas de grailé sur tout » son corps pour paître une alouette. » *Satyre Men. in-8o. p. 92 & 93.*

**CONTRE-PIÉ**, f. m. terme de Vénèrie, se dit lorsque les chiens étant tombés sur les voies de la bête, prennent pour la suivre le chemin qu'elle a fait. C'est aller par où la bête est venue, au lieu de prendre le chemin qu'elle tient. Prendre le *contre-pié* de la bête. *feram adversa indagine jectari, insectari.*

On a transporté cette expression du sens propre au sens figuré, pour signifier, le contraire. *Contraria ratio, via.* Vous prenez le *contre-pié* de ce qu'on vous dit, le sens tout contraire. *In sensum contrarium accipere.* Vous prenez le *contrepié* de la véritable éloquence. AB. Ce qui fait le plus souvent qu'on déplaît, c'est qu'on cherche à plaire, & qu'on en prend le *contre-pié*. CUI. DE MER. Telle est l'antipathie de l'homme pour la raison, qu'il ne manque jamais de prendre le *contre-pié*. S. REAL.

**CONTREPLÉGE**, f. m. ou mieux *contre-pleige*. Terme de Pratique & de Coutumes. *Subvas.* Un *contreplége* est un certificateur de la caution, dans les pays où la caution est appelée pleige.

**CONTRÉPLÉGER**, ou plutôt *contre-pleiger*, terme de Pratique & de Coutumes, c'est certifier pour la caution, dans les endroits où pleige signifie caution.

**CONTRE-POIDS**. f. f. Ce qui est mis pour contre-peser. *Sacoma, aequipondium.* Le *contre-poids* d'une horloge. *Libramentum.* C'est un petit poids qu'on attache à l'extrémité du cordon du poids, afin que le cordon s'accroche successivement aux petites pointes qui sont sur le cercle que le poids doit faire tourner. Les Dansesurs de corde se servent de *contre-poids* pour tenir leur corps en équilibre.

**CONTRE-POIDS** se dit en général de toute force qui sert à diminuer l'effort d'une force contraire. Tantôt il est égal à la force qui lui est opposée, tantôt plus grand, tantôt plus petit. Il est d'usage dans plusieurs arts & métiers.

**CONTRE-POIDS**, en termes de Manège, se dit de cette liberté d'assiette du corps que garde le cavalier pour demeurer toujours dans le milieu de la selle sans pencher de côté ni d'autre, quelque mouvement que fasse le cheval. *Libramentum corporis.*

**CONTRE-POIDS**, se dit aussi au figuré, des qualités des choses qui servent à en contre-balancer d'autres; sa lâcheté sert de *contre-poids* à son insolence. La vie de l'homme est mêlée de prospérité & d'adversité; sans un tel *contre-poids*, cette élévation le rendroit horriblement vain, ou cet abaissement le rendroit horriblement abject. PASC. La crainte de la mort rabat l'orgueil, & sert comme de *contre-poids* pour rabaisser le penchant que l'homme a à s'élever. NICOL. L'avarice sert quelquefois de *contre-poids* à la cruauté des Barbares. BOUH.

**CONTRE-POIL**, f. m. sens contraire à la disposition naturelle du poil, rebours du poil. *Capillus adversus.* Vous prenez le *contre-poil*.

**CONTRE-POIL**, (A) façon de parler adverbiale, faire la barbe à *contre-poil*, étriller un cheval à *contre-poil*.

On le dit dans le même sens des étoffes. Les Tailleurs ne doivent pas employer le drap à *contre-poil*. Brosset un chapeau à *contre-poil*; du sens contraire à celui dont le poil est couché. *pilis adversis.*

**CONTRE-POIL** se dit aussi au figuré, dans le style familier seulement. Cet homme prend toutes choses à *contre-poil*, au rebours, contre le sens ordinaire. *Rem contra accipere quam par sit.* Damon est bon homme; mais il ne faut pas le prendre à *contre-poil*.

Un esprit à *contre-poil*; pour dire, un esprit qui pense tout autrement que les autres, & qui se plaît à contredire.

**CONTREPOINÇON**, f. m. c'est un poinçon dont différens ouvriers se servent pour contrepercer les trous, pour river les pièces. Il y a des *contrepoinçons* barlongs, il y en a de carrés. Voyez POINÇON.

**CONTREPOINT**, f. m. terme de Musique. *Notarum musicarum aliarum cum aliis compositio.* C'est en général toute composition qui fait harmonie; mais plus particulièrement, c'est un ou plusieurs chants différens composés sur un sujet donné. *Compositio harmonica.* On dit *contrepoint affecté*, boiteux ou à la boiteuse, composé, coloré, délié, libre, diminué, simple; *contrepoint* au dessus ou au dessous du sujet; *contrepoint* double, entrelacé, fait sur le champ, figuré, Fleuri; *contrepoint* fugué, délié, lié, obligé, syncopé; *contrepoint* obstiné, affecté, simple, sur le livre, &c. Le *contrepoint* simple est la plus simple des compositions de musique, qui se fait note contre note, quand une note de la basse répond à une note dessus; & cette musique s'appelle *faux-bourdon*. Le *contrepoint* figuré, composé ou diminué, est quand on se sert de notes de différente valeur pour les opposer les unes aux autres dans de différentes parties, de sorte que 2, 4, 8 ou 16 notes d'une partie, répondent à une seule de l'autre qui est chantée en même temps; ce qui fait la pleine musique & les syncopes. Le P. Paron appelle *contrepoint pressé* ou *étroit*, une composition savante, & étroitement observée, où les consonnantes sont



liées & mêlées avec les dissonnantes avec art ; *contrepoint* large, celui où l'on n'observe pas si exactement ces choses ; & *contrepoint* mêlé, celui où l'on se sert tantôt du *contrepoint* large, & tantôt du *contrepoint* serré ou étroit. On appelle *contrepoint* au dessus, quand on met le sujet à la raille ou à quelque autre partie supérieure ; & la basse ou les autres parties qu'on fait au dessous, s'appellent *contrepoint* au dessous. Si le *contrepoint* se fait sans aucune note syncopée, c'est un *contrepoint* libre & délié ; s'il y a plusieurs syncopes, on l'appelle *lié*, ou *syncopé* ou *entrelacé* ; si l'on fait des fugues ou des imitations, c'est le *contrepoint* fugué ; s'il est fait de manière qu'on le puisse chanter au dessous de son sujet sans gêner l'harmonie, c'est le *contrepoint* double, &c. Il y a une infinité de manières de *contrepoint*.

Parmi les gens de l'art, on entend par le mot de *contrepoint* une Musique composée sur un sujet particulier, qui se tire ordinairement des chants de l'Eglise. RAMEAU.

Ce nom de *contrepoint* vient de ce qu'on se seroit autrefois de *points* au lieu de notes.

CONTREPOINTE. Voyez COURTE-POINTE.

CONTREPOINTER, v. a. piquer des deux côtés, avec du fil ou de la soie, des ouvrages de toile, de taffetas. *Acu densè pungerè ex utràque parte. Contrepointer* une jupe, une couverture.

On le dit aussi d'une batterie qu'on oppose à une autre. *Contrepointer* du canon.

CONTREPOINTER, dans le sens figuré, signifie être d'avis, de sentiment contraire, contredire, contrecarrer. Vous ne deviez pas le *contrepointer* en cela. Vous le *contrepointez* en tout ce qu'il dit. *Adversari, contradicere*. Toutes les fois qu'ils sont ensemble, ils se *contrepointent*.

CONTREPOINTÉ, ÉE, part. Il a les significations de son verbe, en latin comme en français.

CONTREPOINTÉ, terme de Blason, qui a pointe contre pointe. *Cuspidibus, invicem, mutuo et versis*. Il porte d'argent à deux chevrons *contrepointés* d'azur.

CONTREPOINTIER, s. m. Pomey dit CONTRE-POINTEUR. C'est une qualité qu'on donne aux Marchands Tapissiers dans leurs Lettres, à cause qu'ils font des matelars, des contrepointes. *Straguli compungendi opifex*.

CONTRE-POISON, s. m. Antidote, remède qui empêche l'effet du poison. *Antidotum, Antidotus*. La Thériaque, le Mithridate & l'Orviétan, sont d'excellens *contre-poisons*. Les *contre-poisons*, sont ou communs, ou spécifiques. Les *contre-poisons* communs, sont l'angelique, la rue, le chardon béni, le vincétoxicum, la scabieuse, le dictame, la scorsonère, la zedoaire, les citrons, le bezoard, la corne de cerf, &c. Les spécifiques sont, l'écorce de citron, qui est le *contre-poison* de la noix vomique ; la thériaque, de la morsure de la vipère ; l'huile de scorpion, de la morsure des scorpions ; l'huile de pignons, de l'orpiment ; la gentiane, de la ciguë, &c. Linder, Médecin Suédois, dans son *Traité de Venenis*, dit qu'en toute maladie, & mauvaise disposition putride, soit qu'elle vienne de la morsure des animaux venimeux, ou d'un alcali formé par putréfaction, il faut avaler du vinaigre, ou simple & pur, ou distillé, ou avec du miel en forme d'oximel, ou avec de l'oignon de squille ; que c'est-là un excellent *contre-poison*, qui, par son acidité corrige les alcalis vicieux, dissout la coagulation des humeurs, & les met en état de pousser le venin dehors ; que les autres acides ont à peu près le même effet, comme les esprits de vitriol, de nitre, de soufre.

CONTRE-POISON se dit aussi au figuré. Ce livre est le *contre-poison* des nouvelles hérésies. Il n'y a point de meilleur *contre-poison* pour les hérésies, que celui que l'on tire de la parole de Dieu, & des décisions de l'Eglise.

CONTRE-PORTE, s. f. Seconde porte qu'on fait pour

se mieux défendre contre l'ennemi. *Obversa in urbe, arce porta* ; ou double porte qu'on fait pour se défendre du vent. *Obversa in conclavi janua*. Celle-ci se fait ordinairement d'estoffe.

CONTRE-PORTER, v. a. vendre des marchandises en les portant chez les bourgeois, au lieu de tenir une boutique. *Mercès per domos ojuatim circumferre*. Par les statuts de la plupart des métiers, il est défendu de *contre-porter*.

CONTRE-PORTEUR, s. m. celui qui porte ses marchandises par les rues pour les vendre. *Circumforaneus propola*. On a depuis appelé *Colporteurs* les *Contre-porteurs*, parce que leurs marchandises sont souvent dans une manne qu'ils portent à leur cou. Il est défendu aux *Colporteurs* de vendre par la ville aucune toile ni étoffe neuve.

Pasquier prétend que le mot de *Contre-porteur* est corrompu de *Colporteur* : mais je ne fais si l'un & l'autre ne signifient pas proprement & à la lettre ce qu'ils désignent, les *Contre-porteurs* ou *Colporteurs* ayant accoutumé d'appuyer contre l'estomac le panier qui leur pend au cou. Il se peut pourtant que *Colporteur* est plus ancien que l'autre mot, puisque Rabelais s'en étoit servi. *Rem. sur la Sat. Men.*

CONTRE-POSÉ, ÉE, adj. m. & f. terme de Blason. Il se dit de deux pièces posées d'un sens différent ; par exemple, deux dards, dont l'un a le fer en bas, l'autre en haut. *Contra positus*.

CONTRE-POSER, v. a. terme de teneurs de livres en parties doubles, qui signifie mal porter ou mal posé un article dans le grand Livre, soit au débit, soit au crédit de quelque compte.

CONTRE-POSEUR, s. m. terme de Maçon, c'est celui qui aide au poseur de pierre ; c'est-à-dire, à celui qui met la pierre en place d'alignement & à demeure. *Strucliaris in collocandis lapidibus adjutor*.

CONTRE-POSITION, s. f. Avoir fait une *contre-position*, c'est avoir porté mal-à-propos dans un compte du grand Livre un article pour un autre.

CONTRE-POTENCÉ, ÉE, adj. m. & f. terme de Blason. Il se dit de plusieurs potences posées diversément : l'une, le bois de traversé en haut, & l'autre en bas. *Contrapatibulatus*.

CONTRE-ÉPREUVE, s. f. Voyez CONTRE-ÉPREUVE.

CONTRE-ÉPREUVER, Voyez CONTRE-ÉPREUVER.

CONTRE-PROMESSE, C'est une déclaration de celui au profit duquel une promesse est faite, qui l'annule, en confessant qu'elle est simulée, & qu'il ne prétend point s'en servir. C'est la même chose que la *contre-lettre*. *Adversum chirographum quo irritum declaratur alteram*.

CONTRE-QUARRER, Voyez CONTRE-CARRER.

CONTRE-QUEUE-D'ARONDE, terme de Fortifications, est un dehors ou ravelin fait en renaille, plus large du côté de la place que vers la campagne. On s'en sert quand on veut couvrir une grande courtine. *Propugnaculum exterius forcipis in speciem extrusum*.

CONTRE-QUILLE, terme de Marine. Voyez CARLINGUE ou ESCARLINGUE, c'est la même chose.

CONTRE-RAMPANT, ANTE, adj. m. & f. terme de Blason. Il se dit de deux animaux rampans, dont l'un est tourné vers l'autre. *Repens & obversus*.

CONTRE-REMONSTRANS, *contra-remonstrans*. C'est le nom qui fut donné en Hollande en 1611, aux Calvinistes qui s'opposèrent aux Arminiens, qui furent appelés remonstrans, *remonstrantes*, à cause d'une remontrance, ou Requête qu'ils présentèrent aux Etats. Cette remontrance, *remonstrantia*, portoit entr'autres choses qu'on reverroit la Confession de Foi & le Cathéchisme, marquant en même-temps les raisons de leur demande. Les Calvinistes députèrent à la Haye six de leurs Ministres, qui présentèrent aux Etats une contre-remontrance, *contra-remonstrantia*, & c'est de-là que sont venus les noms *remonstrans* & de *contre-remonstrans*.

CONTRE-RETABLE, s. m. C'est ainsi qu'on écrit Daviler, mieux que CONTRETABLE, terme d'Architecture. C'est dans la décoration d'un autel,

le fond en forme de lambris , où l'on met un tableau , ou un bas relief , & contre lequel le tabernacle est adossé. *Ligna compages ar a summo in recessu imposta, cui tabernaculum obvertitur.*

**CONTRE-ROLE.** Voyez **CONTRÔLE.**

**CONTRE-RONDE.** f. f. C'est une seconde ronde , qui se fait par une route opposée à la première, pour observer si les soldats font bien leur devoir. *Alterā per contrariam viam vigiliarum lustratio.*

**CONTRE-RUSE ,** f. f. ou **CONTRE-FINESSE.** Ruse opposée à ruse , pour se défendre d'un piège d'un ennemi. *Dolus dolo refusus.*

**CONTRE-SABORD ,** f. m. terme de Marine , fenêtre qui sert à fermer le sabord. Les *contre-sabords* s'appellent aussi *Mantelets.*

**CONTRE-SAILLANT ,** adj. terme de Blason , qui se dit de deux animaux qui semblent sauter, en s'écartant l'un de l'autre, directement en sens contraire.

**CONTRE-SALUT ,** terme de Marine , marque de respect , de déférence qu'on donne à celui de qui on a été salué : action , manière par laquelle on rend le salut , en faisant tirer certain nombre de coups de canon , &c. *Resolutatio.*

**CONTRE-SANGLON ,** f. m. petites courtoies de cuir clouées aux arçons de la selle pour y attacher les sangles d'un cheval , ou d'autres bêtes de somme. *Corrigia.*

**CONTRESCARPE ,** terme de Fortifications , ligne qui termine le fossé de la campagne. C'est la pente du mur extérieur du fossé , celle qui regarde la place , & non pas celle qui regarde la campagne , comme le disent les vocabulistes. C'est le talus ou le penchant que l'on donne au bord d'un fossé pour soutenir la terre de la campagne , de peur qu'elle ne s'éboule dans le fossé. *Fossā declivis crepido, crepidinis ou marginis acclivitas, declivitas in parte fossæ extimā.* La *contrescarpe* est le long du fossé de la place , & du côté de la campagne. On comprend quelquefois sous ce nom le chemin couvert & le glacis. Être logé sur la *contrescarpe* , c'est être logé sur le glacis , ou sur le chemin couvert. On a percé la *contrescarpe.* On a attaqué , on a insulté la *contrescarpe.* On attaqua la *contrescarpe* la nuit du 6 au 7 du mois. La *contrescarpe* fut prise , fut emportée après un combat opiniâtre de deux heures. On se logea sur la *contrescarpe.*

**CONTRE-ESCARPÉ ,** ÉE. adj. *Præruptus, abruptus, a.* Ce chemin dure deux bonnes lieues sur un roc *contre-escarpé.* On voit en bas la mer , comme un précipice , & au dessus les rochers s'élèvent si haut , que de part & d'autre ils sont effroyables. Du LOIR, p. 339.

**CONTRE-SCÉL ,** f. m. terme de Chancellerie , c'est un petit sceau qu'on applique à gauche des Lettres scellées sur un tiret ou lacet qui attache les pièces qui ont servi de fondement pour les faire passer au sceau , afin d'empêcher qu'on ne les détache. *Sigillum sigillo ex adverso positum.* Les commissions qu'on obtient pour l'exécution des Arrêts y sont attachées sous le *contre-scel.* Les quittances de finance & procuration *ad resignandum* doivent être attachées sous le *contre-scel* des provisions. On commença d'ajouter le *contre-scel*, qu'on appeloit d'abord le *Sceau du secret*, du temps de Louis le Jeune. D'abord ce n'étoit qu'une simple figure d'un aigle , d'un lion , d'une fleur , ou de quelque tête humaine , appliquée sur le derrière du Sceau : ce qui lui a donné le nom de *contre-scel.* Depuis on y a mis des écussons. Celui de Louis le Jeune étoit alors d'une seule fleur-de-lis. On a souvent représenté ce *contre-scel* en forme de rose , parce qu'elle étoit chez les Anciens le symbole du secret , d'où est venu un proverbe qu'on disoit autrefois , *Datum sub rosa* ; ce qu'on dit maintenant sous la cheminée & parler secrètement. Quelques-uns prétendent que c'est à l'imitation de ces roses qu'on a fait des colliers des Ordres de Chevalerie , & tous ces ornemens ou marques d'honneur qu'on a mis autour de l'Ecu qui ont pu se tourner en rond , comme la jarretière d'Angleterre , les corde-

lières , les guirlandes de feuilles & de fleurs , les couronnes d'épines , &c.

On appelle encore *contre-scel*, un second sceau qu'un Juge appose sur des effets scellés par un autre Juge , lorsque plusieurs juridictions différentes prétendent avoir droit d'en faire inventaire ou d'y être appelées. Les effets des comptables peuvent , après avoir été scellés du Sceau du Châtelet , être *contre-scillés* par la Chambre des Comptes.

**CONTRE-SCÉLLER ,** v. a. appliquer le *contre-scel.* *Adversum sigillo sigillum apponere.*

**CONTRE-SCÉLÉ ,** ÉE. part. & adj. *Sigillum habens sigillo ex adverso appositum.*

**CONTRE-SEING .** f. m. Signature de celui qui *contre-signe*, au dessous de celle du Supérieur. Le Mandement d'un Evêque porte le *seing* du Prélat , & le *contre-seing* de son Secrétaire. Cette Patente porte *seing & contre-seing.* Ce qui se peut dire de tout ce qui est *contre-signé.*

**CONTRE-SEMPLE ,** v. n. terme de manufacture en Soie , c'est transporter un dessin déjà lu sur un *semple*, dans un autre *semple*, sur lequel il n'y a rien , sans se servir du ministère de la liseuse. ENCYC.

**CONTRE-SENS ,** f. m. sens qu'on donne à un mot , à un discours lorsqu'on le prend dans un sens contraire à celui qu'il a naturellement. *Contrarius sensus.* Quand le discours rend une autre pensée que celle qu'on a dans l'esprit , ou que l'Auteur qu'on interprète y avoit , c'est un *contre-sens.* Je vous ai bien expliqué ma pensée , & vous avez pris le *contre-sens.* Les traducteurs sont sujets à faire des *contre-sens.* *Verba in contrarium sensum detorquere.*

**CONTRE-SENS** se dit aussi en parlant des étoffes & autres choses , pour marquer qu'elles ne sont pas du *sens* & du côté qu'elles doivent être. Mon tailleur a pris le *contre-sens* de l'étoffe.

On l'emploie plus ordinairement adverbiallement , & souvent dans un sens figuré. Cet homme a l'esprit mal fait , il prend tout à *contre-sens* & à rebours. Les *contre-vérités* sont des choses qui se doivent entendre à *contre-sens* , dans un *sens* contraire. Notre imperfection nous fait prendre , pour ainsi dire , le zèle des Supérieurs à *contre-sens* , & au lieu de l'approuver & de l'aimer comme un moyen de sanctification par rapport à nous , nous le condamnons , & nous nous en choquons. BOURDAL, Exh. T. I, p. 228. Un fer frotté d'aimant attire un autre fer ; mais il perd cette propriété lorsqu'il est frotté à *contre-sens.* ROH.

**CONTRE-SIGNER ,** v. a. signer un ordre , ou une patente d'un Supérieur en qualité de Secrétaire , pour rendre la chose plus authentique. *Chirographum chirographo ex adverso apponere.* Les brevets du Roi sont *contre-signés* au bas par un Secrétaire d'Etat. Les provisions d'une Chanoinie sont signées par le Collateur , & *contresignées* par son Secrétaire , aussi bien que les provisions des charges que donnent les Princes. On étend souvent ce mot à toute autre seconde signature.

**CONTRE-SIGNER** se dit aussi en parlant des lettres qui viennent des Bureaux des Ministres , & sur l'enveloppe desquelles on met leur nom & leur cachet.

**CONTRE-SIGNÉ ,** ÉE. part.

**CONTRE-SOMMATION ,** f. f. action par laquelle une tierce personne appelée en garantie , en appelle une autre en Justice , qui est aussi obligée de la garantir de la même poursuite. *Vadantis ad alterum vadem appellatio.* Quand une terre a passé par plusieurs mains sans être décrétée , elle est sujette à plusieurs *sommations*, & *contresommations.*

**CONTRE-SOMMER ,** v. a. dénoncer à son garant une demande en sommation , ou garantie , qui est faite par un nouvel acquéreur au dernier vendeur. *Appellationem à vadato factam, alteri vadanti denunciare.* Un garant *contre-somme* à son vendeur toutes les poursuites qu'on fait contre lui. Les poursuivans criées *contresomme* au saisi & aux créanciers les demandes des opposans , & somment de leur fournir des moyens pour les faire cesser.

CONTRE-SOMMÉ, ÉE, part.

CONTRE-SOMMIER. f. m. Les Parcheminiens nomment ainsi une peau de parchemin en cosse, qu'ils mettent entre le sommier & le parchemin, lorsqu'ils le raturent avec le fer.

CONTRE-ESPALIER. Voyez CONTRE-ESPALIER.

CONTRESTAMBORD, ou plutôt CONTRE-ÉTAMBORD, f. m. terme de Marine, c'est une pièce courbe, triangulaire, qui lie l'étambord sur la quille.

CONTRETRAVE, & mieux CONTRE-ÉTRAVE, f. f. terme de Marine, c'est une pièce de bois courbe, qui est posée au dessus de la quille & de l'étrave, pour les lier ensemble.

CONTRETABLE. Voyez CONTRE-RETABLE.

CONTRE-TAILLES & TRIPLES-TAILLES, termes de Graveurs en bois, c'est dans la gravure en bois, des tailles croisées par dessus d'autres tailles, ou la même chose que les Graveurs en cuivre appellent contre hachures, ou secondes & troisièmes tailles. ENCYC.

CONTRE-TEMPS ou CONTRE-TEMPS, f. m. temps mal pris pour dire, ou faire quelque chose. Événement qui traverse le succès d'une affaire, & qui rompt les mesures qu'on avoit prises. *Alienum tempus*. Il se trouve dans les affaires des *contre-temps*, qu'on ne peut prévoir. L'esprit humain par un *contre-temps* perpétuel fait le bon Catholique quand il faut être bon sujet, & le bon sujet quand il faut être bon Catholique. S. RÉAL. Il est des *contre-temps* qu'il faut qu'un sage évite. RACINE. Il se dit plus souvent adverbiallement. Prenez garde de parler à *contre-temps*. Une entreprise faite à *contre-temps* ne réussit jamais. *Præpostere, alieno tempore*.

CONTRE-TEMPS. C'est ainsi que Molière a intitulé une de ses comédies, parce qu'il y introduit un jeune homme qui, par plusieurs *contre-temps*, & par des coups d'étourdi, rompt toutes les mesures qu'on avoit prises pour servir son amour.

CONTRE-TEMPS, en termes de manège, est une mesure ou cadence interrompue en maniant, soit par la malice du cheval, soit par le peu de soin du cavalier qui le monte, lorsque le cheval continue des ruades, au lieu qu'il devoit lever le devant.

CONTRE-TEMPS, chez les maîtres en fait d'armes, se dit lorsque les deux ennemis s'allongent en même temps : ce qui produit le coup sourde. *Mutua petitio*. Le *contre-temps* se dit aussi, quand l'ennemi prend un temps qu'on lui a présenté à dessein par quelque appel ou temps faux qui est hors la mesure afin de prendre le dessus ou le dessous, ou de quatter suivant l'occasion.

CONTRE-TEMPS, terme de danse, se dit d'un certain pas, lorsque le pié qu'on doit poser étant en l'air, on saute sur l'autre pié, avant que de le poser. *Tollere pedem in altum, altero pede suspensio, cui videretur insistendum*. Les *contre-temps* du menuet renferment trois manières différentes de sauter : l'une est sautée avant le pas ; la deuxième est sautée après le pas, & la troisième en faisant le pas.

La première manière est que lorsque vous avez fini votre pas de menuet (& comme vous le finissez du pié gauche) il faut porter le corps entièrement dessus, & approcher le droit auprès de la première position, puis plier dessus le gauche, & vous relever en sautant ; c'est ce qu'on appelle communément *sauter à cloche-pié*, & c'est sauter avant le pas.

La 2<sup>e</sup> est qu'ayant le corps sur le pié gauche, vous repliez une seconde dessus, & puis étant pliés, vous glissez le pié droit devant vous à la quatrième position, & vous vous relevez dessus en sautant, & c'est sauter après le pas.

La 3<sup>e</sup>, enfin, est que, comme vous avez le corps posé sur le pié droit, vous pliez dessus approchant le gauche tout auprès ; puis en vous éle-

vant, vous le passez devant doucement, & vous vous laissez tomber dessus en sautant, ainsi c'est sauter en faisant le pas.

Mais quand vous comprenez bien ces trois temps différens, vous les faites tout de suite, pour former votre *contre-temps* dans toute son étendue. Les Dames doivent adoucir les *contre-temps*. Les *contre-temps* ne conviennent qu'à de jeunes personnes, & à des personnes de moyenne taille.

Les *contre-temps* sont de ces pas sautés qui animent la danse par les différentes manières de les faire.

Il y a le *contre-temps de gavotte* & le *contre-temps en avant*. Pour le faire au pié droit, il faut avoir le corps posé sur la gauche, étant posé à la quatrième position, le droit derrière le talon levé, puis plier sur la gauche & se relever en sautant dessus : mais du même temps, la jambe droite qui étoit prête à partir, passe devant en se portant à la quatrième position, & sur la pointe du pié, les deux jambes fort étendues ; ensuite sautant un autre pas du pié gauche en avant à la quatrième position, ce qui fait le *contre-temps* complet. Il se fait de la même manière en arrière. Il occupe le même temps que le temps de bourrée ordinaire.

Le *contre-temps de côté* se fait différemment du *contre-temps en avant*, sur-tout celui qui est croisé. La différence est qu'il faut plier sur un pié pour le *contre-temps en avant*, & pour celui-ci on doit plier sur les deux. Si vous voulez faire un *contre-temps en avant* du côté gauche, il se fait du pié droit ayant les deux piés à la deuxième position, le corps droit dans son aplomb, & vous pliez, puis vous vous relevez en sautant. Mais comme le mouvement que l'on prend pour sauter est plus forcé que celui pour se lever en demi-coupé, cela fait qu'en vous élevant, la jambe droite rejette le corps sur le pié gauche, & elle reste en l'air fort étendue à côté, & de suite vous faites un pas de cette même jambe en la croisant jusqu'à la cinquième position, en posant le corps dessus ; puis vous faites de suite un autre pas du pié gauche en le portant à côté à la deuxième position, ce qui finit ce pas. Plusieurs le font faire comme le *contre-temps en avant*. On fait aussi de ces mêmes *contre-temps en tournant*.

CONTRE-TEMPS de chaconne, ou *contre-temps ouvert*. Il se fait le pié gauche devant, & le corps posé dessus la jambe droite, s'approche derrière, & vous pliez & vous vous relevez dessus en sautant sur le pié gauche, & la jambe droite qui est en l'air se porte à côté à la quatrième position, & le pié gauche se porte soit derrière ou devant à la cinquième position, ce qui en fait l'étendue.

CONTRE-TEMPS à deux mouvemens, ou *contre-temps balonne*. Cette manière de *contre-temps* est des plus gracieuses & des plus gaies ; ce pas se fait en avant, en arrière & à côté, les uns comme les autres. Pour le faire en avant & du pié droit, ayant le gauche devant à la quatrième position, le corps posé dessus, il faut plier & vous relever en sautant sur le même pié, & la jambe droite qui est derrière, se passe devant dans le même temps que vous pliez, & se tient en l'air fort étendue pendant ce premier mouvement ; mais vous reprenez de suite un second mouvement en pliant sur le pié gauche, ce qui vous rejette sur le pié droit en formant un jeté. Ainsi ce pas est composé de deux mouvemens différens, savoir, plier & sauter sur un pié, & se rejeter sur l'autre. Ce pas a pris apparemment l'épithète de *balonné*, de Bilon, fameux danseur. RAMBAU.

CONTRE-TENANT, f. m. champion qui entre en lice dans un tournois pour combattre celui qui est le tenant, qui avoit fait le premier défi. *Oppugnator*.

On le dit aussi dans la dispute. Dupleix s'est

appelé le *contretenant* de Vaugelas, dans le livre qu'il a écrit contre les *remarques*.

**CONTRE-TERRASSE**, f. f. terrasse élevée au-dessus d'une autre terrasse, pour quelque élévation de parterre, ou racommodement de terrain. *Terrenus agger aggeri terreno impositus*.

**CONTRE-TIRER**, v. a. copier un dessin, un tableau, en observant les mêmes traits & mesures. *Exemplar aliquod pingendo imitari*, ce qu'on fait par le moyen d'une toile fine, d'un papier huilé ou autres matières transparentes, en marquant les mêmes traits qu'on voit à travers. On le fait aussi avec des instrumens, comme avec le châssis, le singe, ou le parallélogramme des géomètres.

On appelle aussi en Imprimerie *contre-tirer*, lorsque l'on tire une contre-épreuve sur une épreuve fraîchement tirée, & qu'on en imprime une autre. *Imaginem ab excusa recens imagine exprimere*.

**CONTRE-TIRÉ**, ÉE. part.

**CONTRETRANCHÉES**, f. f. pl. terme de fortification. Ce sont des tranchées que l'on fait contre les assiégeans, lesquelles, par conséquent, ont leur parapet tourné du côté des assiégeans. *Fossa munita vallo obsidentibus objecta*. Elles sont d'ordinaire enfilées de plusieurs endroits de la place, afin d'empêcher les ennemis de s'en servir, en cas qu'ils s'en rendent les maîtres.

**CONTRETRAVERE**. f. m. Pour l'explication, voyez **CONTRETRAVERE**.

**CONTRE-VAIR**, terme de Blason, c'est le contraire de Vair. Il se dit des fourrures dont les peaux sont opposées les unes aux autres, & comme elles peuvent l'être en trois manières, *contre-vaïr* se dit aussi de trois façons. Si les bases sont opposées aux bases, ayant argent contre argent, & azur contre azur, on l'appelle simplement *contre-vaïr*; mais si les bases sont opposées aux pointes, on dit *contre-vaïr en pointe*, & si les pointes étoient opposées aux pointes, on l'appellerait *contre-vaïr opposé en pointe*.

**CONTREVAIRÉ**, ÉE. adj. terme de blason, qui se dit d'un écu chargé de contre-vaïrs. C'est l'opposé de vaïr, & il se dit quand le métal autre que l'argent est opposé à l'azur. *Contrapetusatus*. *Contrevairé en pointes*, & *contrevairé opposé en pointes*. Voyez **CONTREVAIR** où cela est expliqué. La maison du Plessis-Auger porte *contrevairé d'argent & d'azur*.

**CONTREVAL**, vieux adv. en descendant, en bas. *Deorsum*. C'est le contraire de contremont.

Ce mot est composé de *contra*, contre, & *vallis*, val, vallée. Ce qui va contre la vallée, va en descendant.

**CONTREVALLATION**, f. f. terme de l'art militaire. Contreligne ou fossé qu'on fait autour d'une place assiégée, pour empêcher les sorties de la garnison quand elle est forte. *Fossa munita vallo, obsessa urbi circumducta*. Il est bordé d'un parapet du côté de la place, & flanqué de distance en distance.

**CONTREVENANT**, ANTE. adj. ordinairement employé substantivement. Les sentences qui contiennent les défenses, portent souvent permission d'emprisonner les *contrevenans* à ce qu'elles ordonnent. *Violator, violata rei cuiuspiam reus*.

**CONTREVENIR**, v. n. faire quelque chose contre quelque loi, quelque coutume, ou quelque obligation qu'on a contractée. *Legis statuta, pacta, fœdus violare, perfringere*. La procédure est nulle, quand on *contrevient* à la dernière Ordonnance. Les Infidèles *contreviennent* souvent aux traités qu'ils ont fait avec les Chrétiens. Le Roi fit punir sévèrement ceux qui *contrevinrent* à ses ordres. CHOISI. Il *contrevint* aux ordres de l'Empereur. ABLANC.

**CONTREVENT**, f. m. grand volet qui s'ouvre & se ferme en dehors, & qui a toute la hauteur de la fenêtre. *Exterius fenestras ostium*. On en met sur-tout aux maisons de campagne, tant pour

garantir les vitres des vents & de la grêle; que pour les fermer & défendre les maisons des voleurs;

On appelle aussi *contrevens*; les pièces de bois qui servent à affermir les fermes contre la violence des vents; quand les toits ont beaucoup de hauteur, on les met en croix de S. André.

**CONTREVENTER**, v. n. c'est mettre des pièces de bois obliques dans les charpentes des bâtimens, pour résister à la violence des vents.

**CONTRE-VERGE**, f. f. instrument du métier des étoffes de soie. Baguette ronde, sans écorce, qui sert à apprêter les verges quand il y a du poil, à fixer les divers composeurs dont on se sert au métier, & à séparer le poil de la chaîne, pour donner la facilité d'habiller les fils & de remettre. ENCYC.

**CONTREVERITÉ**, f. f. discours évidemment faux & opposé à la vérité, fait exprès pour faire comprendre tout le contraire de ce qu'on dit; par exemple, en donnant des louanges à quelqu'un sur des bonnes qualités qu'il n'a pas, on fait entendre qu'il a les vices opposés. Dire d'un poltron que c'est un brave, d'une femme reconnue libertine, que c'est une Lucrèce, ce sont des *contreverites*.

**CONTRE-VISITE**, f. f. seconde visite des lieux contentieux qu'une partie fait ordonner en justice, quand elle prétend que la première visite faite à la requête de sa partie adverse, est nulle ou vicieuse.

On appelle aussi *contre-visites*, de secondes visites de Police, ou de Commis, pour empêcher les fraudes qui pourroient avoir été faites dans les visites fixées & ordonnées par les réglemens.

**CONTREUVE**, f. f. vieux mot qui signifioit un conte inventé, une fable faite à plaisir. On a dit aussi *controuaille* dans le même sens.

**CONTR'EXTENSION**. Voyez **CONTR'EXTENSION**.

**CONTRIBUABLE**, adj. m. & f. terme de finances, qui doit fournir sa part de quelque imposition ou dépense commune. *Qui de suo tribuere quidquam tenetur*. Les nobles ne sont point *contribuables* pour les tailles. Le rôle contient le nombre des *contribuables*.

**CONTRIBUER**, v. n. fournir sa part d'une imposition ou dépense commune. *Contribuere, conferre*. Tous les habitans doivent *contribuer* aux charges de ville. Ces paroissiens *contribuent* à la construction du presbytère. Dans ce sens, c'est payer extraordinairement une somme pour quelque nécessité publique.

**CONTRIBUER**, en termes de guerre, se dit en parlant des sommes que l'on paye aux ennemis pour se racheter du pillage & des exécutions militaires. *Pecuniam imperatam conferre*. Tout le pays a *contribué*. Le Général a fait *contribuer* tout le pays.

On le dit par abus des voleurs de grand chemin qui font contribuer les passans. J'en traitai dans une troupe d'hommes courageux qui faisoient *contribuer* les voyageurs.

**CONTRIBUER** signifie encore aider; de quelque manière que ce soit, au progrès, au succès d'une entreprise, à l'exécution de quelque projet. *Conferre*. Un honnête homme contribue à la fortune, à l'avancement de son protégé. Le soldat contribue au gain d'une bataille. *Contribuer* de ses deniers, de ses soins, de son crédit, &c. *Opes, vires, auctoritatem conferre ad aliquid*.

**CONTRIBUER** se dit encore d'un nombre de créanciers qui doivent porter une partie de la perte qu'il y a à souffrir dans une banqueroute. *Aliquid cedere de jure suo, decedere*. Quand il n'y a que des effets mobilières & insuffisans pour leur entier paiement, ils sont obligés de *contribuer*, de perdre sur leur dette à proportion de leur dû; ce qui s'appelle autrement, être payé au sou la livre, au marc la livre.

**CONTRIBUÉ**, ÉE. part.

**CONTRIBUTION**, f. f. paiement que chacun fait de la part qu'il doit porter d'une imposition, ou d'une dépense commune. *Pecuniæ collatio*. Il y a des *contributions* forcées, comme celles des tailles & des impôts. Il y a des *contributions* volontaires,



comme celles des frais pour faire réussir une affaire de communauté.

On dit que les voleurs mettent les passans à contribution; pour dire, qu'ils leur font donner leur argent, qu'ils les dévalisent.

**CONTRIBUTION LUSTRALE.** Collation lustrale, impôt qui se levoit autrefois sur les marchands. *Collatio lustralis*. La troisième exemption que Constantin accorde aux cleres, est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands. *FLURY*. Cette contribution se remit ensuite sur les cleres, car Gracien les exempta de nouveau. Voyez **COLLATION LUSTRALE**.

On appelle particulièrement contributions, en terme de guerre, ce qu'on paye aux ennemis pour se garantir du pillage & se rédimmer des exécutions militaires. *Tributum, veſtigal imperatum*. Le Général a mis tout le pays à contribution, sous contribution. Payer, faire payer les contributions.

**CONTRIBUTION**, en terme de Palais, se dit du partage des effets mobiliers du débiteur, qui se fait entre plusieurs créanciers, quand ces effets ne sont pas suffisans pour les payer entièrement de leurs créances: auquel cas il faut qu'ils perdent à proportion sur les sommes qui leur sont dues. On a fait un procès verbal de contribution au sou la livre. La contribution n'a lieu en matière hypothécaire, que quand il y a concurrence de privilège.

**CONTRIBUTION AUX DETTES D'UN DÉFUNT**: c'est la répartition qui se fait entre les héritiers de la masse des dettes, afin que chacun d'eux en supporte la portion qui est à sa charge, à proportion de la part qu'il a dans la succession.

Il se fait aussi une contribution sur la mer entre les assureurs & les marchands assurés ou les maîtres de navire, quand il est arrivé quelque perte ou avarie, ce qu'ils appellent aussi rétribution.

**CONTRISTER**, v. act. donner du chagrin, de l'affliction. *Contristare aliquem, mœſtitiã alicui inferre*. La nouvelle de la mort d'une personne aimée contristie beaucoup. Ce mot n'est pas d'un grand usage.

En terme de l'écriture-sainte, contrister le Saint-Esprit, c'est retomber dans le péché, après avoir reçu les graces, les dons du Saint-Esprit.

**CONTRISTÉ**, ÉE. part.

**CONTRIT**, ITE. adj. Ce mot se dit proprement en terme de dévotion & signifie proprement celui qui a un grand regret de ses péchés par un pur amour de Dieu, avec le vœu de remplir tout ce qui est nécessaire pour recevoir dignement le Sacrement de Pénitence. *De peccatis admiffis vehementer dolens, cum proposito confitendi & satisfaciendi*, dit S. THOMAS. Dieu ne dédaignera pas un cœur contrit & humilié, dit le Psalmiste. S'affliger d'un péché, & en gémit, ce n'est pas le haïr, comme le haït Dieu, qui n'en est ni affligé ni contrit. Boss.

*Tu ne te plains, Seigneur, à d'autres sacrifices,  
Qu'à ceux d'un cœur contrit.*

**CONTRIT**, ITE, se dit aussi par une espèce de plaisanterie; pour dire, triste, affligé, mortifié. Il étoit bien contrit de cette affaire.

**CONTRITION**, f. f. terme de Théologie, c'est la véritable douleur que sent un pénitent dans le regret qu'il a d'avoir offensé Dieu, causé par un pur amour de Dieu, & par la seule considération de sa bonté, sans faire réflexion sur la crainte des supplices que le péché mérite. *Summus animi dolor ob peccata adversus Deum infinitè amabilem commissa*, *contritio*. Les Docteurs tiennent que la contrition suffit pour obtenir de Dieu miséricorde, dans les occasions où l'on ne peut pas faire une confession sacramentale, & qu'en cela elle diffère de l'attrition. Il faut faire souvent des actes de contrition.

Ce terme métaphorique vient du verbe *contere*, briser, broyer.

L'usage l'a consacré, pour marquer l'état d'une ame que le repentir déchire. Cette douleur en effet brise, pour ainsi dire, les cœurs, & amollit la dureté. Elle doit être intérieure, surnaturelle, souveraine & universelle. Il y en a de deux sortes, l'une parfaite, qu'on nomme simplement *contrition*, l'autre imparfaite, que les Théologiens nomment *attrition*. La première est une douleur & une détestation du péché, causée par le mouvement d'une charité parfaite. La seconde est une douleur & une détestation du péché, causée ordinairement par la considération de la difformité ou laideur du péché, ou par la crainte du châtement, & qui a pour principe le Saint-Esprit qui n'habite pas encore dans un cœur, mais qui l'excite & le porte au bien, (& par conséquent un amour de Dieu encore foible.)

La contrition parfaite réconcilie l'homme avec Dieu, avant même qu'il ait reçu le sacrement de Pénitence, en vertu du désir de recevoir ce sacrement.

Si la douleur que cause l'attrition est accompagnée d'une volonté sincère de ne plus pécher & de l'espérance du pardon; bien loin de rendre l'homme hypocrite & plus grand pécheur, elle le dispose à obtenir la grace de Dieu dans le sacrement de Pénitence.

**CONTROLE**, f. m. c'est un registre double qu'on tient des expéditions, des actes de finance & de justice, pour en assurer davantage la conservation & la vérité. Un registre qu'on tient pour la vérification d'un rôle, d'un autre registre. *Commentarius, acta*. Tenir, faire le contrôle. Toutes les quittances de finance s'enregistrent au Contrôle général. Il se fait un contrôle du payement des rentes de la Ville. L'Edit du contrôle des Bénéfices de l'année 1636, contient des réglemens très-utiles; mais il a été révoqué pour la plus grande partie en l'année 1646. Le contrôle des exploits empêche bien des antedates, des friponneries de Sergens. On a des Commis aux portes, aux bureaux, qui tiennent le contrôle des entrées.

Contrôle des ouvrages d'or & d'argent, marque ou poinçon que les Orfèvres & autres sont obligés de faire appliquer sur tous les ouvrages d'or & d'argent, avant que de les mettre en vente. Voyez **MARQUE**, **POINÇON**.

Contrôle est aussi le droit qu'on paye pour ce contrôle. Le contrôle des exploits rapporte tant. Il a acheté le contrôle d'une telle partie de rente sur la Ville.

Contrôle se dit aussi de quelques droits & impositions. On paye un droit de contrôle, quand on taxe des dépens. Des contrôles pour des marques de marchandises.

Contrôle signifie aussi l'office de celui qui tient le contrôle. Le contrôle de l'Hôtel de Ville, le contrôle des Finances, des Domaines & Bois, &c. Quand on dit simplement contrôle général, on entend le contrôle général des Finances.

**CONTROLLER**, v. a. tenir un contrôle, enregistrer des actes de finance ou de justice. *In commentaria, in acta referre*. On ne délivre point de lettres de Chancellerie, ni d'exploits, qu'ils ne soient contrôlés. On contrôle toutes les quittances de finance pour leur validité.

Contrôler signifie aussi faire mettre sur les nouveaux ouvrages d'or & d'argent, la marque ou poinçon qui fait foi qu'ils ont payé les droits du Roi.

Contrôler signifie aussi reprendre les paroles ou les actions d'autrui, les critiquer, y trouver à redire. *Arguere, vellicare, increpare, censoriã virgulã notare*. Il y a des gens incommodes qui contrôlent toutes les actions des autres, qui ne trouvent rien de bien fait à leur fantaisie. Sous prétexte qu'il n'est pas permis de contrôler les ordres de la Providence,

ni de fonder les profondeurs de sa sagesse, il ne faut pas lui attribuer une conduite injuste & bizarre. S. EVR. *Contrôler* les actions des Dieux. AV. Taisez-vous, ignorante, ce n'est pas à vous à *contrôler* les gens. MOL.

*Car il contrôle tout ce Critique zélé ;  
Et tout ce qu'il contrôle est fort bien contrôlé.*  
MOL.

**CONTROLE, ÉE**, part. Acte, contrôle, conduite contrôlée.

**CONTROLEUR**, f. m. Officier établi pour contrôler, pour tenir le contrôle, & certifier que les choses ont été contrôlées. Le *Contrôleur* General des Finances. Le *Contrôleur* du marc d'or. Les *Contrôleurs* de la Chancellerie. Il y a aussi des Commis *Contrôleurs* d'Exploits, *Contrôleurs* aux portes, aux bureaux.

Le *Contrôleur* General des finances est celui qui a la direction & administration de toutes les finances du royaume tant ordinaires qu'extraordinaires. C'est lui qui contrôle & enregistre tous les actes qui ont rapport aux finances du Roi.

**CONTRÔLEUR** se dit aussi chez le Roi, les Princes & les Grands Seigneurs, des Officiers établis pour régler ou certifier les dépenses de leur maison. *Aliena fidei in gerendo munere inspector*. Les *Contrôleurs* généraux de la Maison du Roi. Les *Contrôleurs* & les Maîtres d'Hôtel des Seigneurs s'entendent souvent ensemble.

**CONTRÔLEURS des actes**, sont des Commis préposés pour l'enregistrement & le contrôle des actes de Notaires & Tabellions royaux.

**CONTRÔLEUR general des reves**, est un Officier de la Chambre des Comptes de Paris, créé pour faire le recouvrement des restes & débets des comptes rendus à la Chambre.

**CONTRÔLEUR de la Marine**, est un Officier qui contrôle & observe les marchés qui se font dans un arsenal de Marine, tant pour les marchandises & provisions, que pour le salaire & le travail des ouvriers, & qui assiste aux montres & revues des équipages avec le Commissaire ordinaire. *Rei maritimæ inspector*.

**CONTRÔLEURS des rentes**. La première fonction qui est attribuée à ces Officiers par leur édit de création, c'est d'être présents lorsque les payeurs des rentes font leur paiement, pour en tenir le contrôle.

**CONTRÔLEUR, EUSE**, se dit aussi figurément dans le style familier des curieux & critiques, qui observent les actions d'autrui pour les blâmer & les reprendre. *Censor importunus*. On a beau faire bien on ne manque jamais de *contrôleurs*, ou de *contrôleuses* qui blâment la conduite des gens. Du Cange dit qu'en la basse latinité on appeloit un *contrôleur*, *curiosus*.

**CONTROVAILLE**, f. f. vieux mot, fable, imagination.

**CONTROVERSE**, f. f. terme dogmatique, dispute sur une chose qui n'est pas certaine, où il s'agit d'opinions qui peuvent être soutenues de part & d'autres. *Controversia*. Les Astronomes ne sont plus en *controverse* sur le mouvement de la terre; il est hors de *controverse*. Sénèque a fait deux livres de *controverses*.

**CONTROVERSE** se dit maintenant en un sens plus étroit, des disputes sur les matières de Religion qui ne sont pas absolument décidées par l'Eglise, ou sur les points de foi, entre les Catholiques & les Hérétiques. Etudier la *controverse*, c'est-à-dire les matières controversées; prêcher la *controverse*, se dit d'un Prédicateur qui discute, éclaircit en chaire les points contestés entre les Catholiques & les Protestans. *De re ad christianam fidem pertinente controversia*. On ne doit point craindre de troubler la paix du Christianisme par des *controverses*, quand il s'agit d'établir les vérités de la Religion. Rien n'est plus capable de ramener dans

la bonne voie ceux qui s'en sont malheureusement égarés, que de savantes *controverses*. Les Hérétiques n'ont rien tant en horreur que les *controverses*, parce que rien ne fait mieux voir la fausseté de leurs opinions, & ne detrompe plus efficacement ceux qui sont dans l'erreur.

**CONTROVERSE, ÉE**, disputé, débattu de part & d'autre. *Controversus*. En vain les Calvinistes prétendent-ils faire du Purgatoire un point *controverse*, depuis que l'Eglise a reconnu cette doctrine établie dans les Livres saints.

**CONTROVERSISTE**, f. m. qui écrit, ou qui prêche la controverse. *Controversiarum de rebus ad idem pertinentibus scriptor*. Les Cardinaux Bellarmin & du Perron ont été de grands *Controversistes*. Tout le monde se mêle d'être *Controversiste*. Les Hérétiques ne sont plus excusables de leurs égaremens depuis que tant d'habiles *Controversistes* leur ont fait connoître la vérité. Le zèle des *Controversistes* passe dans l'esprit des Hérétiques pour des emportemens d'une ame ambitieuse, qui allume la discorde, & la dissension, pour se rendre considérable sous prétexte de défendre la vérité. L'ardeur des *Controversistes* est un effet d'un amour véhément pour les intérêts de la vérité. Les *Controversistes* doivent moins ambitionner de triompher de leur adversaire, que de l'erreur. Combien le zèle des habiles *Controversistes* a-t-il fait rentrer dans le sein de l'Eglise de bonnes âmes que le seul malheur de leur naissance tenoit engagées dans l'erreur! Tant de saintes âmes, réunies de bonne foi au troupeau de J. C. sont redevables de leur conversion à la ferveur des habiles *Controversistes*.

**CONTROUVER**, v. a. inventer une fausseté, une imposture. *Fingere, confingere, comminisci*. Cet Avocat n'a plaidé que des faits *controuvés*. Voilà des choses *controuvées* pour l'enduire. Il faut que ce soit un démon, pour avoir *controuvé* une si noire calomnie. Il y a quelques gens qui croient que *controuver* est trop vieux pour s'en servir, mais il est certain qu'il peut être d'usage, pourvu qu'on ne l'emploie pas souvent, & que *controuver* des menzonges est fort bien dit. VAUG.

Ce mot a vieilli encore depuis Vaugelas, & il est certain qu'on s'en sert peu aujourd'hui.

**CONTROUVÉ, ÉE**, part. *Fidus, commentitius*.

**CONTUMACE**, f. f. terme de procédure criminelle, refus de comparoître, de se présenter au tribunal du Juge pardevant lequel on est appelé pour crime. C'est ce qu'on appelle défaut dans le civil. *Valimonia defunctio, detrahitio*. Être condamné par *contumace*. Faire juger, purger la *contumace*. Les défauts & *contumaces* sont mis au néant, quand on se vient purger dans les cinq ans. Si le condamné par *contumace* meurt dans les cinq ans, les patrons sont reçus à purger sa mémoire. La *contumace* n'est pas toujours une présomption que l'accusé soit coupable. On condamne l'accusé par *contumace*, non parce que le crime est prouvé, mais parce que l'accusé est absent. LE MAIT. S. Athanase aimoit mieux se laisser condamner par *contumace*, que de se présenter; la raison est qu'un accusé a plutôt devant les yeux ce que les Juges peuvent, que ce qu'ils doivent. ID. Par les loix Romaines on ne faisoit point le procès par *contumace* dans la première année de l'absence. On annotoit seulement les biens du fugitif, & s'il mouroit dans l'année, il mourroit *integri status*: mais après l'an expiré, il étoit réputé coupable.

Ce mot vient du latin *contumax*, désobéissant.

**CONTUMACE**, adj. La même chose que *contumax*. Il a été déclaré *contumace* ou *contumax*.

**CONTUMACER**, v. a. terme de pratique, instruire la contumace, en poursuivre l'instruction, donner les assignations, faire les publications & procédures nécessaires contre celui qui ne comparoît pas. *Valimonia defuncti reum pronunciare, judicare, aliquem ob defunctum valimoniae fontem pronunciare*. Il n'a point comparu pour être inter-

rogé sur faits & articles, quoiqu'il ait été assigné par trois fois, & dûment *contumacé*. Il s'est laissé tromper & *contumacer* sans avoir osé paroître.

**CONTUMACÉ, ÉE**, part. jugé par contumace, condamné par contumace. *Deserto vadimonio damnatus*. Ayant été long temps poursuivi & *contumacé*. FLEURY.

**CONTUMAX**, terme de pratique, synonyme de contumace. On appelle ainsi celui qui refuse de comparoître en Justice sur les assignations qui lui sont données. *Vadimonii desertor*. Il ne se dit qu'en matière criminelle. Il a été déclaré *contumax*, & comme tel déclaré atteint & convaincu, &c.

Dans le Droit Romain, *contumax*, est celui qui ayant eu trois sommations pour comparoître, ou une seule qu'on appelle peremptoire, & qui est équivalente aux trois autres, refuse de comparoître. *Contumax*. Voyez **CONTUMACE**.

**CONTUMAX** se dit aussi en Théologie morale ou en Droit canon, de celui qui ne fait point de cas des Ordonnances de l'Eglise, qui les méprise. Pour être frappé de censure, il faut être véritablement *contumax*, & pour être véritablement *contumax*, il est nécessaire qu'il ait précédé au moins une monition avec menace de censure, faite de la part d'un Juge Ecclésiastique. *Contumax* est indéclinable, comme beaucoup d'autres pris des langues étrangères. Il est purement latin, & signifie opiniâtre, réfractaire, défobéissant.

**CONTUMÉLIE**, f. f. vieux mot, qui signifioit autrefois une vilaine injure, un honteux reproche. *Contumelia*.

**CONTUMÉLIEUSEMENT**, adv. injurieusement, outrageusement. Il est vieux. ACAD. FR. 1718.

**CONTUMÉLIEUX, EUSE**, adj. qui dit de vilaines injures, qui fait de honteux affronts. *Contumeliosus*. Il ne faut rien dire à cet homme-là; car il est fort *contumélieux*. Ce mot est hors d'usage.

**CONTUNDANT**, terme de Chirurgie. Voyez **CONTONDANT**.

**CONTUS, USE**, adj. meurtri, froissé. *Contusus*.

**CONTUSION**, f. f. terme de Chirurgie, meurtrissure dans la chair ou dans les os, occasionnée par une chute, un coup ou une compression violente; en sorte que la chair est endommagée, sans cependant aucune rupture extérieure, & qui est suivie d'une effusion de sang de plusieurs petits vaisseaux rompus. *Contusio*. *Contusion* interne, forte ou légère, simple ou compliquée. Plaie avec *contusion*.

**CONVAINCRE**, v. a. *Je convaincs, j'ai convaincu, je convainquis, je convaincras, que je convainque, que je convainquissè, je convaincrois*. **¶** forcer quelqu'un par le raisonnement, par des raisons évidentes & démonstratives de se rendre à une vérité qu'il ne comprenoit pas, ou de convenir d'un fait qu'il nioit. *Convincere*. Il n'y a point d'opiniâtre qui ne se laisse *convaincre* par les démonstrations de la Géométrie. Il a été *convaincu* de cette vérité par le témoignage de ses yeux. Nous passons la vie à croire, & à ne croire point; à vouloir nous persuader, sans pouvoir nous *convaincre*. S. EVR. Rien ne fait mieux voir la foiblesse de la nature humaine, qu'on soit *convaincu* de la raison, & qu'on ne la suive pas. B. RAB.

**CONVAINCRE** signifie aussi prouver un crime ou un fait qu'on déavoie; montrer par preuves authentiques qu'un accusé est coupable. *Convincere aliquem crimine*. Ce criminel est atteint & *convaincu* d'assassinat. J'avois une si grande confiance en vous, que vous auriez pu me trahir, sans crainte d'être *convaincu*. VILL.

*C'est à des cœurs formés pour de foibles vertus,  
A se croire innocens, s'ils ne sont convaincus.*

BRLB.

**CONVAINCU, UE**, part. **¶** Le style de cette formule que les Juges emploient dans les Sentences

criminelles, *dûment atteint & convaincu*, paroît assez bizarre. C'est plutôt le Juge, dit-on, qui est *convaincu* du crime, que l'accusé, lequel dénie ordinairement le crime. Quand il en seroit intérieurement *convaincu*, on ne peut pas l'accuser, puisqu'il ne le manifeste pas extérieurement. Il arrive même quelquefois que des innocens sont condamnés comme coupables, soit sur de fausses dépositions, soit sur des indices trompeurs. Il est bien certain dans ce cas que l'accusé n'est point intérieurement *convaincu* du crime. Il semble donc que la forme de déclarer un accusé *atteint & convaincu*, ne conviendrait que dans le cas où il avoue le crime, & que quand il le nie, on devrait seulement le réputer coupable. Cependant on ne fait aucune distinction à cet égard, & l'usage a prévalu.

**CONVAINQUANT**, ou plutôt **CONVAINCANT, ANTE**, comme on écrit aujourd'hui, adj. qui a la force de convaincre. Raison *convaincante*. Argument *convaincant*. *Ratio probatissima, certissima, argumentum firmissimum*. La déposition de deux témoins non reprochés, passe pour une preuve *convaincante*. Les preuves de la Religion sont si *convaincantes*, qu'à moins d'un aveuglement volontaire, on est obligé d'y souscrire.

**CONVALESCENCE**, f. f. état d'une personne qui relève de maladie & recouvre insensiblement la santé, reprend des forces. *Ab adversa valetudine recreatio*. La *convalescence* est un état où il se fait bien ménager. Le moindre excès peut causer des rechûtes dangereuses. Prendre part à la *convalescence* de quelqu'un.

**CONVALESCENT, ENTE**, adj. & f. qui relève de maladie & recouvre insensiblement la santé. *Ex morbo convalescens*. Les *convalescens* ont bon appétit, mais ils doivent manger sobrement.

**CONVENABLE**, adj. m. & f. décent, proportionné, conforme. Ce mot exprime particulièrement la conformité des actions avec les opinions reçues, l'usage & la coutume, deux espèces de loix indépendantes de la raison, dans ce qui concerne l'intérieur de la conduite. *Conveniens, congruens*. Il n'est pas convenable à un homme sage de faire telle chose. Cette charge, cette commission ne vous est pas *convenable*, n'est pas *convenable* à votre rang, à votre dignité. Un grand service demande une récompense *convenable*, aussi bien à la personne qu'à l'action. Il faut que le discours de l'Orateur soit *convenable* à celui qui parle, à celui qui écoute, & aux circonstances du lieu & du temps. S. EVR.

**CONVENABLEMENT**, adv. d'une manière convenable. *Convenienter, congruenter*. On a traité cet Ambassadeur *convenablement* à sa qualité.

**CONVENANCE**, f. f. terme relatif aux choses, & qui paroît exprimer le plus ou moins de conformité, les différens rapports qu'elles ont entr'elles. *Convenientia*. Mais comme ces rapports se multiplient à l'infini, il est bien difficile de donner de ce terme, une notion générale qui soit bien exacte, & applicable à tous les cas.

**¶** Il est quelquefois synonyme à *conformité*. Pour bien parler des choses il faut sçavoir les *convenances* & les différences. Le blanc & le noir n'ont aucune *convenance* ensemble. Quelle *convenance* y eut-il entre l'offrande & celui qui la recevoit? GODEAU.

**¶** **CONVENANCE** exprime souvent des rapports plus éloignés, d'âge, d'état, de fortune, de tempérament, de caractère & d'humeurs, &c.; comme quand on dit qu'il y a *convenance* entre deux partis qui se marient. Garder les *convenances* dans ce cas, c'est consulter ces différens rapports.

**¶** **CONVENANCE** est quelquefois synonyme à bien-séance, commodité. C'est ainsi qu'on dit qu'un tel a fait une acquisition, un échange de telle terre par raison de *convenance*. Souvent aussi il exprime les égards qu'on a pour les opinions reçues; il n'y auroit pas de *convenance* à en user de la sorte.

**¶** Ou

On appelle, en morale, raisons de *convenance*, celles qui sont plausibles & probables, & qui ne sont point démonstratives.

On appelle proprement raison de *convenance*, une raison tirée de la nécessité d'admettre une chose comme certaine pour la perfection d'un système, d'ailleurs solide, utile & bien lié; mais qui sans ce point là se trouveroit défectueux: quoiqu'il n'y ait aucune raison de supposer qu'il pèche par quelque défaut essentiel. Par exemple, un grand & magnifique palais se présente à notre vue: nous y remarquons une symétrie & une proportion admirable: toutes les règles de l'art qui sont la solidité, la commodité & la beauté d'un édifice, y sont observées: en un mot, tout ce que nous voyons du bâtiment indique un habile Architecte. Ne supposera-t'on pas avec raison, que les fondemens que nous ne voyons point, sont également solides & proportionnés à la masse qu'ils portent? Peut-on croire qu'un habile Architecte se soit oublié dans un point si important. Il faudroit pour cela avoir des preuves d'un tel oubli, ou avoir vû qu'en effet les fondemens manquent, pour présumer une chose si peu vrai-semblable. Qui est-ce qui sur la simple possibilité métaphysique, qu'on ait négligé de poser ces fondemens, voudroit gager que la chose est ainsi?

Le fondement général de cette manière de raisonner, c'est qu'il ne faut pas regarder seulement ce qui est possible, mais ce qui est probable; & qu'une vérité peu connue par elle-même, acquiert de la vrai-semblance par sa liaison naturelle avec d'autres vérités plus connues. Ainsi les Physiciens ne doutent pas qu'ils n'ayent trouvé le vrai; quand une hypothèse explique heureusement tous les phénomènes; & un événement, quoique peu connu dans l'histoire, ne paroît plus douteux, quand on voit qu'il sert de clé & de base unique à plusieurs autres événemens très-certains.

C'est en grande partie sur ce principe que roule la certitude morale, dont on fait tant d'usage dans la plupart des sciences, aussi bien que dans la conduite de la vie, & dans les choses de la plus grande importance pour les particuliers, pour les familles & pour la société entière.

Ces raisons de *convenance* sont plus ou moins fortes à proportion de la nécessité plus ou moins grande sur laquelle elles se trouvent établies. Plus les vues & le dessein de l'Auteur nous sont connus, plus nous sommes assurés de sa sagesse & de ses autres qualités; plus ces qualités sont parfaites, plus les inconveniens qui résultent du système opposé, sont grands; plus ils approchent de l'absurde, & plus aussi les conséquences tirées de ces sortes de considérations, deviennent pressantes: car alors, on n'a rien à leur opposer qui les contrebalance; & par conséquent c'est de ce côté là que la droite raison nous détermine.

On appelle aussi raisons de *convenance*, des raisons de pure bienséance, des égards pour les opinions reçues. Souvent nous n'allons pas chercher si loin les raisons de *convenance*, nous les trouvons dans une certaine complaisance pour nous-mêmes, dans nos goûts, dans notre état, dans notre fanté, & qui pis est, dans nos intérêts.

On voit par là combien il est difficile de donner une notion exacte & précise de ce qu'on appelle *convenance*. Elle consiste, disent les Encyclopédistes, dans des considérations tantôt raisonnables, tantôt ridicules, sur lesquelles les hommes sont persuadés que sur ce qui leur manque & qu'ils recherchent, leur rendra plus douce ou moins onéreuse la possession de ce qu'ils ont.

CONVENANCE s'est dit autrefois pour accord. L'action de convenir avec un autre de quelque chose. *Compositio, concordia; concordia reconciliatio*. On dit aussi *convenance*, pour promesse, pacte; & tenir le *convenant*, pour dire, faire la chose que l'on étoit convenu de faire.

CONVENANCER, v. a. vieux mot, faire paction,

demeurer d'accord par stipulation ou autrement d'une chose qui est disputée entre les parties. *Convenancer* une fille ou une femme à futur mariage; c'est-à-dire fiancer. *Convenancé*, stipulé, d'une certaine manière, coutume locale de la ville & banlieue d'Amiens. Art. 4.

CONVENANT, ANTE, adj. sortable, bienséant. *Conveniens, congruens*. L'amour, la galanterie, n'est pas une chose *convenante* à un vieillard. Il n'est plus d'usage.

CONVENANT, s. m. terme fait de l'Anglois *convenant*, qui est fréquent dans les Auteurs qui ont écrit l'histoire d'Angleterre. Il signifie confédération, ligue, alliance. *Fœdus*. On appelle *convenant* la confédération qui fut faite en Ecosse en 1638, pour changer les cérémonies de la religion. Le Parlement d'Angleterre signa le *convenant* en 1643.

CONVENANT, ou *convenant juré*. s. m. Ce mot s'est dit autrefois pour paction, dit Nicod.

CONVENIR, v. n. *Je conviens, je suis convenu, je convins, je conviendrai*, &c. demeurer d'accord, être du même sentiment. *Consentire, fateri, convenire*. Tous les peuples *conviennent* que les sacrilèges, les meurtres & les adultères, sont de grands crimes. *Je conviens* de tout ce que vous dites. *Convenir* d'experts, du tems, du lieu.

CONVENIR signifie aussi être conforme, avoir du rapport, de la ressemblance. *Convenire, congruere*. Les dépositions des témoins qui *conviennent* sont une preuve. Ce passage *convient*, a du rapport avec tel autre.

CONVENIR signifie aussi, être propre, sortable, bienséant. *Convenire, congruere*. Cet homme est fort habile, une grande charge lui *convierdroit* bien. Ces discours ne *conviennent* pas, ne sont pas bienséants à un homme de sa robe. L'instinct de la nature nous porte à ce qui nous *convient*; & nous obligé de ramener tout à nous-mêmes. S. EYR. Des mœurs si rudes & si grossières *conviennent* à la République qui se formoit. ID. Il m'offrit plusieurs choses qui ne me *convenaient* pas.

CONVENIR, dans cette acception, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, & s'emploie avec la préposition *à*, au lieu que quand il signifie demeurer d'accord, il se conjugue avec *être*, & s'emploie avec la préposition *de*. Cette maison m'a *convenu*; & je suis *convenu* du prix.

CONVENIR, en matière de délibération, signifie la même chose que être à propos, être expédient, & alors il s'emploie personnellement. *Convenire, expedire, congruere*. On fut long tems à délibérer sur ce qu'il *convenoit* de faire en une telle conjoncture. On trouva qu'il *convenoit* de raser la place qu'on ne pouvoit défendre.

CONVENIR se dit aussi, en Grammaire & en Logique, pour marquer la conformité. Il faut que le nom substantif & l'adjectif *conviennent* en genre, en cas & en nombre. *Convenire, concordare, congruere*. Il faut que l'attribut *convienne* au sujet, l'épithète à la chose.

CONVENIR, en termes du Palais, signifie assigner en Justice, former une demande contre quelqu'un. *Convenire, in jus vocare*. Il a été *convenu*, assigné en déclaration d'hypothèque.

Dans Rabelais *convenir* est synonyme avec s'assembler. Il est tout latin. *Convenire*.

CONVENU, UE, part. *Congressus, commissus*. Les Experts *convenus*, les arbitres *convenus* ont rapporté, ont jugé, &c.

CONVENU, UE, se dit passivement d'une chose dont on est *convenu*, arrêté, fixé, déterminé. *Ratus, fixus, unanimitate consensu receptus*. Il y a près de 60 ans que le sçavant Bossuet soutenoit comme une chose certaine, avérée & *convenue* entre toutes les parties, que ce jugement du livre de Jansénius a été rendu par le S. Siège, &c. Cette théorie n'est pas encore *convenue* de tout le monde. Phrase barbare & qui doit être bannie de la langue. On dit: tout le monde ne *convient* point de cette



théorie. *Convenu*, en ce sens, a un régime, & ne se dit tout au plus qu'au Palais.

CONVENT. Voyez COUVENT.

CONVENTICULE, *f. m.* petite assemblée. Il se prend toujours en mauvaise part pour une assemblée illicite, irrégulière, séditieuse. *Conventiculum*. Les Occidentaux regardèrent d'abord le cinquième Concile - Général comme un *conventicule* illicite. P. DOUCIN.

CONVENTION. *f. f.* *Convention*, chez nous, est le consentement de deux ou de plusieurs personnes sur une même chose, dans la vue de contracter une obligation. *Conventio, conventum*. Le consentement est le principe de la *convention*. L'accord est l'effet de la *convention*. D'un commun consentement ils ont fait une *convention* qui les met d'accord. Il y avoit chez les Romains deux sortes de *conventions*, le pacte simple & le contrat; mais parmi nous, toute *convention* qui n'est pas contraire aux bonnes mœurs, est contrat & produit une obligation civile. C'est d'après cette distinction qu'il faut entendre quelques exemples qu'on cite ici.

Toute *convention* faite entre les hommes, qui n'est pas contre l'honnêteté, & les bonnes mœurs, produit une obligation naturelle, qui fait que les hommes sont obligés de satisfaire à ce qu'ils ont promis. INSTIT. DU DROIT. Toutes les *conventions* ont un nom ou une cause; en ce cas elles obligent civilement & naturellement; ou elles sont simples, sans nom & sans cause; alors elles n'obligent que naturellement. Nous avons fait ensemble une telle *convention* verbalement. *Conventum, pactum, conventio, pactio*. Une femme séparée de biens agit pour répéter ses *conventions* matrimoniales. C'est une *convention* tacite que les hommes ne se sont assemblés en société que pour leur conservation commune. S. EVR. Toutes les *conventions* entre un usurpateur, & la nation qu'il subjugué, sont nulles de plein droit, parce que la force d'un côté, & la nécessité de l'autre, en font le principe. ID. En conséquence de la *convention* commune, qui fait le bien de la société, celui qui la viole se trouvant plus foible que le reste des contractans, est obligé de subir la peine de la loi. MALEB.

CONVENTIONS matrimoniales sont celles qui sont portées par un contrat de mariage, qui servent de loi dans la famille, & auxquelles les conjoints ne peuvent déroger.

On appelle aussi *conventions* matrimoniales, les dispositions de la loi, dont les conjoints peuvent, après la dissolution du mariage ou de la communauté, demander l'exécution.

On dit quelquefois qu'un homme est de difficile *convention*; pour dire, qu'il est peu traitable. *minimè tractabilis*.

CONVENTION, terme d'histoire, nom que les Anglois ont donné à l'assemblée extraordinaire du Parlement, sans Lettres-Patentes du Roi, faite en l'année 1689, après la retraite du Roi Jacques II. Le Prince & la Princesse d'Orange furent appelés par la *convention* pour occuper la place du Prince & de la Princesse légitime que la révolte de leurs sujets avoient obligé de se retirer. La *convention* fut aussitôt convertie en Parlement par le Prince d'Orange.

CONVENTIONNEL, ELLE, adj. acte qui a été fait avec certaines conventions entre des parties. *Pactitius*. En matière de saisies réelles, on convertit les baux *conventionnels* en baux judiciaires. Re trait *conventionnel*.

Dans la Congrégation des Barthélémites, en Allemagne, on a fait un serment qu'on appelle *conventionnel*, par lequel on s'oblige à ne point se séparer du Corps de son propre mouvement. Pere HÉL. T. VIII, p. 122. Les Prêtres, dits Barthélémites, en entrant dans cette Congrégation, présentent un serment qu'on appelle *conventionnel*, par lequel ils s'obligent à ne point se séparer du Corps

de leur propre mouvement. P. HÉL.

CONVENTIONNELLEMENT. adv. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier sous, ou par convention. *Ex convento, ex pacto*.

CONVENTRI, ville au Nord de l'Angleterre, du côté de l'Ecosse.

CONVENTUALITÉ, *f. f.* Société de Moines qui vivent ensemble dans une maison erigée en Couvent. *Societas religiosa, familia*. On a rétabli la *conventualité* dans plusieurs Prieurés qui passoient pour simples; c'est-à-dire, on y a mis des Religieux pour desservir le bénéfice. Par une déclaration du 6 de Mai 1680, le Roi a décidé que la *conventualité* ne pourra être prescrite par aucun laps de temps, quel qu'il puisse être, tant qu'il y aura des lieux réguliers subsistans pour y mettre dix ou douze Religieux, & que les revenus des bénéfices seront suffisans pour les y entretenir. *Conventualité* signifie proprement ici l'état ou la forme d'une maison religieuse, ce qui établit, ce qui constitue une société, une maison religieuse, qui consiste dans la discipline religieuse.

CONVENTUEL, ELLE, adj. qui appartient au Couvent, qui concerne le couvent. *Religioso catui, conventui communis*. Il se dit premièrement de la maison qui est habitée par des Religieux, & qui a des lieux réguliers. Les Prieurés *conventionnels* ne se peuvent posséder sans Bulles. Ils se donnent à la charge d'être Prêtre dans l'an. Il y a des Prieurés actuellement *conventionnels*, d'autres qui le sont seulement par habitude, où il n'y a point eu de Religieux depuis 40 ans. *Prioratus catui frequens, conventu instructus*. S'il y a encore un seul Religieux, le Prieuré demeure *conventionnel actu*. Mais s'il n'y en a point du tout, ils passent pour simples, & s'obtiennent sous une signature ordinaire.

CONVENTUEL se dit aussi d'un Religieux qui habite actuellement le couvent, à la distinction de ceux qui n'y sont qu'hôtes, ou passagers, ou qui ont des bénéfices dépendans de la maison. *Monachus in canobio habitans*.

CONVENTUEL se dit aussi du revenu du Couvent. *Reditus Religiosi conventus*. La mensue *conventionnelle* est séparée de l'abbatiale par un partage fait un tel jour. On a fait des unions des offices claustraux à la mensue *conventionnelle*, qui l'ont fort augmentée.

On appelle aussi Messé *conventionnelle*, la grande Messé qui se dit dans le couvent, où assiste ordinairement toute la communauté des Religieux, à la différence de celles qui se chantent pour des obits, ou des fondations. *Missa totius conventus*.

CONVENTUEL, dans l'histoire du Monachisme, se dit d'une partie de l'Ordre de S. François. *Conventualis*. Le nom de Frères Mineurs *conventionnels*, ayant été donné dès l'an 1250 par Innocent IV, à tous les Religieux de l'Ordre de S. François qui vivoient en communauté, pour les distinguer tant de ceux qui se retiroient dans des solitudes pour y observer la règle dans une plus grande perfection, que de ceux qui étoient hôtes ou étrangers, on l'attribuoit également à ceux qui étant portés au relâchement, s'y opposoient. Mais lorsque Léon X, qui ne put réussir dans le dessein qu'il avoit de réunir tout l'Ordre dans une même observance, eut donné par les Bulles de l'an 1517, le nom de *conventionnels* à ceux qui persistèrent à vivre dans le relâchement, & qu'ils voulurent jouir des privilèges qu'ils avoient obtenus de pouvoir posséder des fonds & des revenus, l'Ordre se vit partagé en deux corps, & on commença à distinguer ces Religieux sous deux noms différens. Ceux dont nous venons de parler, sous le nom de *conventionnels*, & les autres, sous le nom d'Observans. Ils ont chacun un Ministre général; mais celui des Observans, comme Ministre général de tout l'Ordre, a la prééminence & l'autorité sur celui des *conventionnels*. Il le confirme, & les *conventionnels* doivent donner la préséance aux Observans dans les cérémonies & les actes publics, comme il est porté par la Bulle de

Léon X, de l'an 1517, & par un concordat que ces deux corps firent ensemble le 8 Juillet de la même année. Malgré les tentatives des *conventuels*, tout cela a été confirmé par un Décret de la Congrégation des Cardinaux, du 22 Mars 1631, & encore du 12 Avril de la même année. Il y avoit en Espagne parmi ces *conventuels* des particuliers, qui, ne se contentant pas des privilèges qui leur avoient été accordés, avoient en propre, des terres, des maisons & des revenus, les uns se disant *conventuels*, & les autres claustraux. Sous le règne des Rois Catholiques, Ferdinand & Isabelle, par les soins du Cardinal Ximenes, ces abus furent abolis, & l'on ôta aux *conventuels* presque toutes leurs maisons, & on les donna aux Observantins. On fit quelque chose d'à peu près semblable en France, en Allemagne & dans les Pays-Bas. Voyez le P. HÉL. T. VII, C. 22. Dominic. de Gubernatis, *Orbis Seraph. T. II, L. 9.* Fortunatus Hospitel, *Antiquioritas Franciscana.* Gabriel Faber, *speculum Francif. Religion.*

Il y a des *conventuels réformés*. On en distingue deux Congrégations, l'une instituée en conséquence d'une Bulle de Léon; mais qu'on ne sçait ni quand, ni comment elle fut établie. L'autre commença sous Sixte V, par le zèle & le soin d'Antoine Calascibare, de Bonaventure de Partane, de Martin de Tauromine & d'André de Nouvelle, Religieux *conventuels*. Sixte V confirma cette réforme par une Bulle de l'an 1587, voulant néanmoins qu'ils fussent toujours unis avec les *conventuels*, & qu'ils ne fissent qu'un même Corps sous un même Général & les mêmes Provinciaux; que leur habit seroit d'une étoffe grossière & de couleur cendrée, le capuce en forme de grand camail, avec la rosette en rond, séparé de la tunique; qu'ils iroient nus pieds, & qu'ils autoient le choix de porter des socques de bois ou des sandales de cuir. Urbain VIII les supprima, & les réunit aux *conventuels*. Ils se maintinrent néanmoins dans le royaume de Naples; mais Clément IX ayant donné leur maison de Naples aux Déchauffés de S. Pierre d'Alcantara, ils aimèrent mieux passer chez eux, que chez les *conventuels*. Ainsi cette réforme qui ne s'étoit point étendue hors de l'Italie, n'y subsiste plus. Dominic. de Gubernatis, *Orb. seraph. T. II, L. 9.* P. HÉLYOT, T. VII, C. 23.

Les Grandmontains se font aussi appelés *conventuels*. Voyez COLLEGIATE.

CONVENTUELLEMENT, adv. ¶ en communauté, selon l'usage & les règles de la société religieuse. Ces Religieux vivent *conventuellement*. In *societate. Conventuellement* assemblés au son de la cloche. On dir plutôt capitulairement en ce cas. *Vocati in confessum.*

CONVERGENCE, f. f. terme de Géométrie & de Dioptrique. En Géométrie, c'est l'état de deux lignes qui vont toujours en se rapprochant, de manière qu'étant prolongées, elles se rencontreroient. En Dioptrique, c'est de même. La disposition des rayons d'un corps lumineux, qui approchent tous les uns des autres jusqu'à ce qu'ils se réunissent en un point. *Convergentia*. La direction qu'avoient les rayons partis d'un seul point, lorsqu'ils ont rencontré un second milieu, c'est-à-dire, leur divergence, leur parallélisme ou leur *convergence*. ACAD. DES SC. 1704. *Hist. p. 77.* Il faut, pour connoître le degré de la divergence ou de la *convergence* des rayons qui ont été rompus par une surface courbe connoître le degré de sa courbure. *IBID. & seq.* Jamais les rayons d'un même point ne peuvent tomber convergens sur une surface que par accident, c'est-à-dire, à moins qu'ils n'aient été déjà rompus par une autre surface qui ait changé leur divergence naturelle en *convergence*. *IBID. p. 80.* Donner une *convergence* plus forte, & faite avancer le foyer sur le rayon. *IB. p. 80.*

CONVERGENT, ENTE, adj. terme de Géométrie & de Dioptrique. C'est l'opposé de di-

vergent. On le dit en Géométrie des lignes qui vont en se rapprochant continuellement, de façon qu'étant prolongées, elles se rencontreroient en quelque point. Et en Dioptrique on le dit des rayons de lumière qui ont souffert réfraction en passant dans un milieu plus dense que celui où ils étoient, en sorte qu'ils se rapprochent pour tendre à un même centre, *Adunatus, convergens*. Les verres convexes & omphaloptres rendent les rayons *convergens*; les concaves les rendent divergens. Ceux-là s'approchent, & ceux-ci s'écartent de leur centre.

En quelque endroit que les rayons qui partent de tous les points de quelque objet, viennent à se rencontrer en tout autant de points après avoir été rendus *convergens* par réflexions ou par réfraction, ils feront-là une peinture de l'objet, sur quelque corps blanc qu'ils viennent à tomber. NEWTON. *Opt. trad.*

¶ Quelques Géomètres ont aussi fait mention d'une proportion, d'une série *convergente*. Ils appellent ainsi celle dont les termes vont toujours en diminuant. CONVERGER, v. n. terme d'Optique, qui se dit des rayons qui après avoir été rompus, s'approchent les uns des autres, & vont se réunir dans un même point. *Accedere ad se invicem; & in unum punctum tendere, convergere*. Les rayons homogènes qui venant de différents points d'un objet, tombent perpendiculairement ou presque perpendiculairement sur une surface plane ou sphérique, réfléchissante ou réfringente, divergent ensuite d'autant d'autres points ou bien deviennent parallèles à autant d'autres points, & cela avec une entière exactitude ou sans aucune erreur sensible. NEWTON. *Opt. trad.* Le point d'où les rayons divergent ou auquel ils *convergent*, peut être appelé le foyer de ces rayons. *Id.* La lumière qui part de différens points de l'objet souffre de telles réfractions en passant par les tuniques, & les humeurs de l'œil, que *convergente* elle se réunit en autant de points au fond l'œil, & y trace l'image de l'objet sur la rétine. *Id.* A pareilles incidences du bleu & du rouge sur la lentille, le bleu étoit plus rompu par la lentille que le rouge, de sorte qu'il *convergeoit* un pouce & demi plus près de la lentille, & par conséquent le bleu est plus réfrangible que le rouge. *Id.*

CONVERGE, EE. part. & adj. rassemblé en un même point en s'approchant. *Adunatus, congregatus, a.* La lumière qui faisoit l'extrémité violette de l'image, fut d'autant plus *convergée*, & rassemblée par une plus grande réfraction, que ne le fut la lumière qui composoit l'extrémité rouge. NEWTON. *Opt. trad.*

CONVERS. ERSE. adj. C'est un nom qu'on donne en plusieurs couvens aux Freres lais qui n'ont point d'Ordres, & qui ne chantent point au Chœur, mais qui servent en divers bas offices de la maison. *Rei domesticæ in cenobio administrator, administrator, laicus, conversus*. Dans les premiers temps, & jusqu'au onzième siècle, on nomma *Convers, conversi*, c'est-à-dire, *convertis*, ceux qui embrassoient la vie monastique en âge de raison; & ce nom les distinguoit de ceux que leurs pères y avoient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance, & que pour cela l'on nommoit oblats, *oblatis*; c'est-à-dire offerts. Dans le onzième siècle on commença à recevoir dans les Monastères des gens sans lettres, qui ne pouvoient devenir Clercs, & qui étoient uniquement destinés au travail corporel & aux œuvres extérieures, & on les nomma Freres lais ou *convers*. C'est ce qu'en dit le Pere Mabillon, *Sec. VI, Bened. Præf. II, n. 11.* Le même Auteur prétend au même endroit, n. 90, que Saint Jean Gualbert, Instituteur & premier Abbé de Vallombreuse, est aussi l'Instituteur des Freres *convers*, distingués par état des Moines du Chœur, qui dès-lors étoient Clercs ou propres à le devenir.

Il les reçut pour avoir soin du temporel de son

Ordre. Les *converses* ne furent établies qu'après sa mort. Elles n'étoient pas Religieuses, comme les *convers*; mais selon toutes les apparences elles étoient du nombre de celles qui se donnoient en servitude elles & leurs descendans à un Monastère. Celles de Vallombreuse jouissoient de leurs biens leur vie durant, s'il en faut croire Didace Franchi & quelques autres Historiens de cet Ordre. Elles faisoient néanmoins une espèce de profession entre les mains de l'Abbé, & vivoient comme en société sous l'obéissance des Supérieurs de l'Ordre. P. HÉL. T. V, c. 28. S. Guillaume, Abbé d'Hirsaug, fut le premier qui établit des *convers* en Allemagne dans le XI<sup>e</sup> siècle. Id. c. 52. Les Freres *convers* Bénédictins de la Congrégation du Mont Cassin s'appellent Freres *commis*. Id. T. VI, c. 29. Un Frere *convers* ne peut posséder des bénéfices. Une Sœur *converse*. *Administra, adjutrix, conversa Soror.*

Ce mot vient du latin *conversus*. Quelques Auteurs les ont appelés *fratres barbati*, parce qu'ils laissoient croître leurs barbes, ce qui se pratique dans l'Ordre des Chartreux.

CONVERSABLE, adj. m. & f. commode, agréable dans la conversation; qui a l'accès, l'entretien doux & facile. *Sociabilis, commodus*. Il me semble qu'il n'y a plus de personnes *conversables* dans le monde. VOIT. Les Pédans, les gens chagrins & inquiets ne sont guère *conversables*. Ce mot est hors d'usage.

CONVERSANO, ville du Royaume de Naples, dans la province de Bari, avec un Evêché suffragant de Bari.

CONVERSATION, f. f. discours mutuels entre deux ou plusieurs personnes sur les objets qui se présentent. *L'entretien* roule sur un objet déterminé, & se dit ordinairement de supérieur à inférieur. *Sermonis communicatio, colloquium, conversatio*. Voyez ENTRETIEN. La *conversation* est le lien de la société, c'est par elle que s'entretient le commerce de la vie civile, que les esprits se communiquent leurs pensées, & que les cœurs expriment leurs mouvemens. S. EVR. La communication de pensées & de sentimens, qui se fait par le commerce de la *conversation*, est le plaisir le plus doux de la vie raisonnable. VAL. Comme les livres ne parlent pas d'ordinaire comme on parle en *conversation*, il ne faut pas aussi parler en *conversation* comme les livres. M. SCUD. C'est dans la *conversation* que naissent d'ordinaire les termes nouveaux: ils y demeurent jusqu'à ce qu'un long usage leur fasse perdre entièrement le caractère de la nouveauté. BOUH. Il faut user avec beaucoup de réserve, dans la *conversation* même, des termes qui ne sont que de naïve; les mots & les phrases d'une langue étant à peu près comme les fruits, qui ne valent rien ni trop mûrs, ni trop verts. Id. La *conversation* a du rapport au gouvernement populaire, où chacun a droit de suffrage, & jouit de la liberté. BALZ. La *conversation* toute seule peut donner l'agrément du langage. M. SCUD. L'agrément de son esprit le rendoit maître de la *conversatio* dans tous les lieux où il étoit. P. DE CL. L'art de la *conversation* consiste moins à y montrer de l'esprit, qu'à en faire trouver aux autres. LA BRUY. La *conversation* est un commerce où chacun doit contribuer du sien pour le rendre agréable. BELL. Il y a des malices ingénieuses qui rendent la *conversation* plus piquante & plus enjouée. S. EVR. Dans la *conversation* ordinaire, comme il ne faut rien dire avec étude, il ne faut aussi rien dire par hasard. S. EVR. Il faut que la *conversation* soit un peu flatteuse avec les femmes, & qu'il y ait je ne sai quoi de retenu. CH. DE MER. L'étude augmente les talens de la nature; mais c'est la *conversation* qui les met en œuvre, & qui les polit. S. EVR. Le ton de la bonne *conversation* est coulant & naturel, il n'est ni pesant, ni frivole; il est sans pé-

danterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur, badin sans équivoque. Ce ne sont ni des dissertations, ni des épigrammes; on y raisonne sans argumenter; on y plaisante sans jeux de mots; on y associe avec art l'esprit & la raison, les maximes & les faillies, l'ingénieuse raillerie & la morale austère. On y parle de tout, pour que chacun ait quelque chose à dire; on n'approfondit point les questions, de peur d'ennuier; on les propose comme en passant, on les traite avec rapidité, la précision mène à l'élégance; chacun dit son avis, l'appuie en peu de mots, & n'attaque point avec chaleur celui d'autrui; nul ne défend opiniâtement le sien; on dispute pour s'éclaircir, on s'arrête avant la dispute, chacun s'instruit, chacun s'amuse, tous s'en vont contents; & le sage même peut rapporter de ces entretiens des sujets dignes d'être médités en silence. R. Est-ce là votre ton? Voyez CAQUET.

CONVERSE, adj. & f. f. terme de Géométrie. *Conversus*. Une proposition est appelée *converse* d'une autre, quand, après avoir tiré une conclusion de quelque chose qu'on a supposé, on vient dans cette autre proposition *converse* à supposer ce qui avoit été conclu, & à en tirer ce qui avoit été supposé. Par exemple, on démontre en Géométrie que si les côtés d'un triangle sont égaux, les angles opposés à ces côtés sont aussi égaux: la *converse* de cette proposition est, que si les angles d'un triangle sont égaux, les côtés opposés à ces angles sont égaux.

CONVERSE, terme d'Astrologie, direction *converse*. *Directio conversa*. C'est celle qui est opposée à la direction directe, c'est-à-dire, que par la direction directe, le Promoteur est porté au significateur suivant l'ordre des signes, & par la *converse* il y est porté d'Orient en Occident, & contre l'ordre des signes.

En Logique, on dit qu'une proposition est *converse* d'une autre, lorsque de l'attribut de la première on fait le sujet de la seconde, & du sujet de la première l'attribut de la seconde. Cette proposition, tout ce qui est matière est impénétrable, est la *converse* de celle-ci: tout ce qui est impénétrable est matière. Voyez CONVERSION.

CONVERSEAU, f. m. terme de Charpentier. Les *converseaux* dans les moulins sont quatre planches d'un pouce & demi d'épaisseur, posées au dessus des archures, deux devant, & deux derrière.

CONVERSER, v. n. discourir mutuellement sur différens objets. *Colloqui, sermonem conferre*. Les Chartreux ne doivent *converser* avec personne. Dans l'humeur où je me trouve, je ne dois plus *converser* avec les personnes vivantes. VOIT. *Converser* avec les gens de lettres.

C'est peu d'être agréable, & charmant dans un livre;

Il faut encore savoir & converser & vivre.

BOIL.

CONVERSER se dit figurément, en parlant de la lecture, de la contemplation. Les gens d'étude *conversent* avec leurs livres, avec les Savans de l'antiquité, avec les morts. *Versari cum libris*. Les contemplatifs *conversent* avec leurs pensées, avec Dieu, avec les Anges. *Secum, cum Deo, cum Angelis versari*.

CONVERSIBLE. Voyez CONVERTIBLE, qui est plus usité.

CONVERSION, f. m. Ce mot désigne en général l'idée d'un changement; mais il a différentes acceptions suivant l'emploi qu'on en fait au propre ou au figuré.

Ce mot est quelquefois synonyme à transmutation. *Conversio, mutatio*. Les Payens ont cru les *conversions*, les métamorphoses d'hommes en arbres, en fontaines, en pierres, en oiseaux, &c.

Les Chimistes cherchent la *conversion* des métaux imparfaits en or & en argent.

Il se dit quelquefois d'un simple changement de forme. La *conversion* des espèces, des écus vieux en écus neufs.

CONVERSION, en Morale, signifie retour au bien ; changement, soit du cœur à l'égard des mœurs, soit de l'esprit à l'égard des sentimens. *Morum, institutorumque mutatio in melius*. Dieu ne demande pas la mort du pécheur, mais sa *conversion*. L'éloquence & le zèle de ces Missionnaires ont fait grand nombre de *conversions*. L'Eglise prie pour la *conversion* des Infidèles. Le chagrin, la bienfiance, la vanité, font plus de *conversions* que la piété. FLÉCH. Déiez-vous de ces tempéramens si bouillans, qui, dès le premier désir de *conversion*, aspirent aux vertus du premier ordre ; ces hauts desseins marquent plus de vanité que de pénitence. DE VILL. Si l'homme ne coopère point à sa propre *conversion*, il n'a pas besoin d'agir ; il n'a qu'à attendre le S. Esprit. BOSS. C'est par la question de l'Eglise que commencent & que finissent toutes les *conversions* véritables. PÉLISSON.

Je n'appelle *conversion* parfaite, que celle où l'ame demeure bien affermie, sans être sujette à ces incertitudes, qui rendent sa foi chancelante. BOURDAL. *Exhort. Tome I, page 128.*

La *Conversion* de S. Paul est une fête qui se célèbre le vingt-cinquième de Janvier.

CONVERSION, terme de l'art militaire, mouvement qu'on fait faire aux troupes. *Conversion* à droite, *conversion* à gauche. Quart de *conversion*. Ce mouvement fait tourner la tête d'un bataillon du côté où étoit le flanc. *Conversio*. Le quart de *conversion* se fait à droit ou à gauche : s'il se fait à droit, l'aile gauche part la première, & décrit des quarts de cercle autour du ferretille : s'il se fait à gauche, l'aile droite part la première.

CONVERSION se dit aussi en Logique des argumens qu'on retourne, qu'on rétorque, qu'on fait voir en un sens contraire, en changeant le sujet en attribut, & l'attribut en sujet. PORT-R.

Par exemple : le Catholique est soumis en tout à l'Eglise : celui qui est soumis en tout à l'Eglise est Catholique. Il y a en Dialectique deux sortes de *conversion*. La *conversion* simple & la *conversion* accidentelle, ou par accident. La *conversion* simple se fait en changeant le sujet en attribut, & l'attribut en sujet, & conservant la même qualité & la même quantité dans la proposition, comme : un cercle est une figure ronde. Une figure ronde est un cercle. La *conversion* par accident est lorsque non seulement l'on change le sujet en attribut & l'attribut en sujet, mais que l'on change aussi la quantité de proposition. Ainsi tout homme est un être : quelqu'être est un homme, est une *conversion* par accident. Les Logiciens reconnoissent encore une *conversion* par contreposition, *per contrapositionem*. C'est lorsque conservant la quantité & qualité de la proposition, on change les termes finis en infinis, ou les infinis en finis, comme tout homme est animal, donc tout ce qui n'est point animal n'est point homme, ou bien, tout ce qui n'est point animal, n'est point homme ; donc tout homme est animal. Ou bien : quelque homme n'est pas pierre, donc quelque chose qui n'est pas pierre, n'est pas homme. Ou au contraire : quelque chose qui n'est pas pierre, n'est pas homme ; donc quelque homme n'est pas pierre. Voyez *Ricard Lyucci à Soc. Jes. Curs. Philos. L. IV, Traç. ch. 6.*

CONVERSION se dit pour changement de pensée, d'idée, d'opinion. M. Astruc a dit en ce sens : Voilà l'Achille qui doit opérer, selon eux, (les Anticontagionnaires) une *conversion* générale. Si l'on répond à cette objection unique, on a répondu à tout, & la *conversion* est manquée.

On appelle en Rhétorique *conversion*, une cer-

taine figure qui consiste à terminer les divers membres d'une période par les mêmes sons ; ainsi que l'art de retourner ou de rétorquer un argument, ou de le montrer par des côtés opposés, en changeant le sujet en attribut, & l'attribut en sujet, comme on l'a dit ci-devant.

On fait aussi des *conversions* d'argumens d'une figure à une autre, & des propositions générales, aux particulières. Voyez RETORSION.

CONVERSION, en termes du Palais, se dit du changement d'un acte en un autre. La *conversion* d'une obligation en rente. *Conversion* d'appel en opposition, *conversion* d'ajournement personnel en décret de prise de corps. La *conversion* des lettres de défection en anticipation. La *conversion* d'un bail conventionnel en un bail judiciaire. On dit décrets originaux & décrets par *conversion*. Quelquefois on decrete originairement de prise de corps, quelque-fois cela ne se fait que par *conversion*, c'est-à-dire, qu'un décret assigné pour être ouï, faute de se présenter, donne occasion de convertir son décret de prise de corps : mais ce décret n'étant que par *conversion*, tombe & est anéanti, dès que le décret comparoît.

En Arithmétique on dit, *proportion par conversion de raison*. C'est la comparaison de l'antécédent & du conséquent dans deux raisons égales. *Collatio, comparatio*. Ainsi comme il y a même raison de 2 à 3 que de 8 à 12, on conclut qu'il y a même raison de 2 à 1, que de 8 à 4.

CONVERSION d'équations en Algèbre, c'est lorsque l'on réduit à une commune dénomination une quantité composée d'entiers & de fractions. Par exemple,

$a - b = \frac{aa + cc}{d} + h + b$  : multipliez par  $d$ , alors vous aurez  $da - db = aa + cc + dh + db$ , & ce sera une *conversion* d'équation. HARRIS.

CONVERSO, s. m. terme de Marine, est la partie du tillac d'enhaut qui est entre le grand mât & le mât de bords, où chacun se viûte & fait la conversation. Ce mot nous vient des Portugais.

CONVERTIBLE, adj. det. g. terme de Logique, qui se dit d'une proposition susceptible de converse, ou de deux termes qui présentent précisément la même idée. *Quod converti potest*. Matière & impénétrable sont des termes *convertibles*. Cette proposition, tout ce qui est matière est impénétrable, est *convertible* en celle-ci : tout ce qui est impénétrable est matière.

En termes de Commerce & de Finances, *convertible* se dit d'un bien, d'un effet qui peut être changé contre un autre. Billet *convertible* en argent.

CONVERTIR, v. a. transmuter, faire changer de nature à quelques corps. *Convertere, mutare*.

JESUS-CHRIST, aux noces de Cana, *convertit* l'eau en vin. Dans la consécration, le pain & le vin se *convertissent* au vrai corps & au sang de JESUS-CHRIST. Les alimens digérés se *convertissent* en notre substance. L'eau congelée dans les grottes, se *convertit* en crystal.

CONVERTIR se dit aussi des altérations & changemens qui se font par la génération & la corruption ou autrement. Le feu *convertit* le bois en cendres. Cette sauce se *convertit* en huile. La glace fondue se *convertit* en eau.

On dit aussi d'un homme qui a changé son bien de nature, qu'il a *converti* ses héritages en effets mobiliers, qu'il a *converti* une rente au denier 18, en une rente au denier 20 ; qu'un bail conventionnel a été *converti* en bail judiciaire ; qu'un appel a été *converti* en opposition.

CONVERTIR se dit aussi pour changer, lorsque, sans toucher à la nature & à la substance de la chose, on en change seulement l'usage. On *convertit* les vases sacrés en des usages profanes. MAUC. C'est ainsi que les Protestans prétendent que le pain & le vin de l'Eucharistie sont seulement *convertis*,



parce qu'ils sont transférés d'un usage commun à un usage saint & sacré.

**CONVERTIR**, en matière de religion & de morale, se dit figurement pour faire changer de croyance, de sentimens & de mœurs; produire un changement dans la volonté du pécheur, en conséquence duquel il se repent de ses fautes, & se détermine sincèrement à s'en corriger & à les expier. *Aliquem ad bonam frugem revocare; pravis opinionibus imbutum quempiam religioni catholica restituere.* Les Apôtres ont *converti* les Gentils à la foi. Il y a tel Ecclésiastique qui se réjouit plus d'avoir *converti* quelqu'un, pour la gloire qui lui en revient, que pour le salut de la personne *convertie*. BEN. Les Controversistes doivent moins songer à triompher de leurs adversaires, qu'à les *convertir*. Un homme ne *convertit* point un autre homme; c'est Dieu qui nous *convertit* tous. PELISS.

On le dit absolument avec le pronom personnel, se *convertir*, & s'entend toujours d'un changement de mal en bien. Ce débauché s'est *converti*.

On dit, dans le discours ordinaire, *convertir* quelqu'un, le faire changer d'opinion, de résolution.

Je l'ai *converti* sur ce point, c'est-à-dire, je l'ai fait changer de sentiment. Je m'engage de le *convertir*. On aura de la peine à le *convertir*.

**CONVERTIR**, en terme de Logique & de Rhétorique, c'est retourner, rétorquer un argument, le montrer par des côtés opposés, en changeant l'attribut en sujet, & le sujet en attribut. *Convertere, intervertere.*

On le dit aussi des termes qui peuvent se dire l'un de l'autre. Etendue & divisibilité sont deux termes qui se *convertissent*. Tout ce qui est étendu en longueur, largeur & profondeur, est un corps. Tout corps est ce qui est étendu en longueur, largeur & profondeur. Voilà deux propositions qui se *convertissent*.

**CONVERTI**, IE. part. Il a les significations du verbe. En matière de religion, *ab errorum caligine ad veram sinceramque fidei lumen reversus, damnatis hereticorum dogmatibus ad ecclesie suam regressus*, on dit au substantif, un nouveau *converti*. On a établi plusieurs communautés pour les nouveaux *convertis* & les nouvelles *converties*.

On appelle aussi les nouveaux *convertis*, les maisons, les communautés & congrégations, tant d'hommes que de filles où l'on reçoit, & on instruit ceux qui veulent se faire chrétiens & recevoir le baptême, ou les hérétiques qui veulent se convertir, & rentrer dans le sein de l'église, & où on les instruit pour cela de la doctrine catholique. Je viens des nouveaux *convertis*, où j'ai vu deux juifs qui se font instruire & se disposent au baptême. Voyez NOUVEAUX CATHOLIQUES.

**CONVERTIE**. f. f. Nom que l'on donne à plusieurs communautés religieuses de filles qui, après avoir vécu dans le monde avec trop de licence & de dérèglement, se retirent dans le cloître pour faire pénitence. On les nomme autrement pénitentes. *Conversa, Penitentes.* Voyez PÉNITENTE.

Les *converties* d'Orviette sont des filles qui se sont retirées du désordre. Elles ont été fondées en 1662, par Antoine Simonelli, Gentilhomme d'Orviette, & ont les mêmes observances que les Carmélites déchaussées. Elles ont aussi le même habillement, mais au lieu de sandales ou albergattes, elles ont des pantoufles assez hautes, & leur voile est noir, doublé d'une toile blanche. Toutes les autres *converties* suivent la règle de S. Augustin.

On donne aussi ce nom aux femmes ou filles qui reviennent de l'infidélité, ou de l'hérésie, qui y ont renoncé, qui en ont fait abjuration, qui se font fait catholiques; & aux maisons & communautés où on les reçoit, & où on les dispose au baptême ou à l'abjuration, où on les

instruit pour cela. Mais on ne dit point ce nom seul, on y joint nouvelles. J'ai entendu le sermon, la messe aux *nouvelles converties*. On a mis cette Demoiselle huguenotte aux *nouvelles converties*. La Supérieure des *nouvelles converties* en est bien contente. On les appelle aussi *nouvelles catholiques*. Voyez NOUVELLES CATHOLIQUES.

**CONVERTISSEMENT**, s. m. terme de monnoies qui se dit lorsque l'on rend les vieilles espèces d'or ou d'argent, & qu'on les convertit en d'autres espèces de différent poids & valeur. En l'année 1640, on a fait un convertissement de routes monnoies étrangères & légères en louis d'or & d'argent. *Conversio.*

**CONVERTISSEUR**. s. m. Qui réussit à convertir les hérétiques. *Qui revocandis ad catholicam fidem hereticis operam impertit, collocat.* On appelle le Cardinal du Peron le *convertisseur*.

Ce mot a été employé sur-tout depuis la révocation de l'édit de Nantes. Les écrivains calvinistes, & Jurieu principalement, le répètent sans cesse. Ils appeloient ainsi les catholiques qui s'appliquoient, qui travailloient à la conversion des huguenots ou calvinistes de France. On ne devoit pas s'attendre que cet auteur, qui traite si mal les convertis, traitât mieux les *convertisseurs*. ARN. Celui-ci est une espèce de raillerie en parlant d'un converti, de joindre à cette qualité celle de *convertisseur*. ID. S'ériger en *convertisseur*. POLIT. DU CLERGÉ. Ce n'est pas qu'il soit besoin d'un autre *convertisseur* que celui-là. FLÉCH.

**CONVEXE**. adj. m. & f. Courbé, cintré. On le dit de la surface extérieure d'un corps rond, par opposition à la surface intérieure qui est creuse ou concave. *Convexus*. Un miroir *convexe* fait voir les objets plus petits, & un concave les fait voir plus gros. Le verre sphérique *convexe* est plus épais en son milieu qu'en ses extrémités. Lorsqu'on plie un corps dur, ses parties s'écartent du côté *convexe*, & se rapprochent du côté concave. RON. Scarron a dit en plaisantant de lui-même.

*Ma poitrine est toute convexe :  
Enfin je suis tout circonflexe ;*

**CONVEXITÉ**, f. f. superficie extérieure d'un corps rond, de ce qui est convexe. *Exterior globi facies, superficies globosa, convexa.* La *convexité* du globe de la terre fait que l'horizon sensible ne passe pas 50 lieues. Les *convexités* des verres sphériques sont ou égales ou plus grandes, ou moindres, respectivement à l'habitude qu'ont entre eux les diamètres de leurs sphères.

**CONVICIER**, v. a. vieux mot, dire des injures à quelqu'un. *Conviciari.*

**CONVICION**. f. f. preuve claire & évidente d'une chose. *Rei alicujus inexpugnabilis probatio.* On a trouvé dans ses papiers la *conviction* de son crime. On ne condamne point à mort, sans une pleine *conviction* de l'accusé.

On le dit plus souvent de l'effet qu'une preuve évidente produit dans l'esprit, c'est-à-dire de la connoissance qu'on a qu'une chose est ou n'est pas fondée, sur des preuves évidentes. Ainsi, *conviction* & *persuasion* ne sont point synonymes. Ce dont on est *convaincu* est nécessairement vrai: on peut être *persuadé* d'une chose fautive. Avoir une entière conviction des preuves de la religion.

**CONVIER**, v. a. inviter à quelque repas, à quelque fête, à quelque cérémonie. *Invitare.* On a *convié* tous les grands du Royaume d'assister au sacre du Roi.

Ce mot vient du latin *convitare*, qui a été formé de *cum* & *vivere*, c'est-à-dire, *vivre ensemble*. MEN.

**CONVIER** signifie aussi exciter, porter à faire quelque chose. Cyrus *convia* les Athéniens à quitter Palliance de son frere. AB. L'Empereur Ferdinand *convia* Elisabeth de ne point se séparer de la créance des

Princes Chrétiens. MAUCR. La nécessité des affaires le *convia* à se réconcilier. ROC.

*Heureuse incertitude ! aimable obscurité !*

*Par où la divine bonté*

*A veiller , à prier sans cesse nous convie.*

L'AB. TÊTU.

CONVIER, v. n. vieux mot qui signifioit manger ensemble. *Convivere.*

CONVIÉ, ÉE. part. *Invitatus.*

On le dit aussi au substantif. C'est un des *convies* à la noce. JESUS-CHRIST a fait une parabole des *convies* à son festin, des *convies* aux noces. Il y avoit grand nombre de *convies* à une telle fête. C'étoit un proverbe chez les Grecs : Je hais le *convie* qui a de la mémoire, c'est-à-dire, le *convie* qui va révéler les secrets de la table.

CONVIS, f. m. & pl. vieux mot. Festins. *Epulae.* Je crois que c'est plutôt *convict*, & au pluriel *convicts*, du latin *convictus*.

CONVIVANT. f. m. Qui vit avec d'autres. *Convivens.* Il y a dans la congrégation de S. Gabriel en Italie, des *convivans* & des *confluans*. Les premiers vivent ensemble. Les seconds ne vivent pas ensemble, mais se rendent à certains jours dans un même lieu destiné pour leurs assemblées. *Conviventi* est le mot Italien.

CONVIVE. f. m. Celui qui est invité & qui assiste à un repas avec d'autres personnes. *Conviva.* Il faut avoir un tel à souper, c'est un bon *convive*. Il n'y avoit que des *convives* choisis à cette réjouissance.

CONVIVE, f. m. vieux mot, état des choses ; situation des affaires. *Rerum status.* La *Chronique de Flandre*, c. 19, dit, quand la Reine de France fut leur *convive*, & qu'ils avoient ordonné. Et c. 23. S'il vous plaît nous ferions monter aux échelles, si saurons le *convive* d'eux. Jean de Mehun, en son *Testament* manuscrit dit :

*Les uns prennent les Rois, & les autres les Reines... Pour savoir les secrets des cœurs, & les convives.*

CONVOCATION, f. f. invitation, ordre, avertissement donné à plusieurs personnes pour se rassembler, soit pour des affaires générales, soit pour des affaires particulières. *Convocatio.* On a fait une *convocation* des Prélats pour tenir un Concile. Le ban & arrière-ban sont des *convocations* de la noblesse pour aller à la guerre. On tira la *convocation* des États de Bretagne, de Languedoc, au deuxième du mois prochain.

Le Conseil ayant jugé nécessaire d'assembler les États de Castille, on ne put jamais obtenir de la Reine qu'elle signât les lettres de *convocation*. FLÉCH. *Vie de Xim. L. II, p. 221.*

On le dit aussi de quelques assemblées de familles ou de petites communautés. Ce mariage s'est fait à la hâte, il n'y avoit point de *convocation* de parens. L'élection de ce Marguillier est contestée, parce qu'il n'y a point eu de *convocation* de paroissiens.

Ce mot vient du latin *convocatio*.

CONVOI. f. m. Transport d'un mort, de la maison au lieu de la sépulture ; assemblée qui accompagne un corps mort qu'on porte au lieu de la sépulture avec les cérémonies funèbres. *Pompa funebris* : Vous êtes priés d'assister au *convoi*, service & enterrement. Il y a deux sortes de *convois* ; l'un général, lorsque tous les Ecclésiastiques habitués d'une Paroisse accompagnent un corps qu'on porte en terre. L'autre s'appelle *convoi de chœur*, & c'est lorsqu'il n'y a que les ecclésiastiques qui composent le chœur de la Paroisse qui accompagnent le corps.

CONVOI, terme usité dans l'art militaire pour signifier une quantité de provisions, de vivres, de munitions, d'argent, &c. escortés par un corps de troupes, que l'on fait passer dans un camp ou dans une ville alliée. *Commissatus.* Préparer un grand *convoi*.

On dit en ce sens battre un *convoi*, c'est-à-dire l'escorte qui l'accompagne. Attaquer, surprendre un *convoi*.

On le dit aussi des navires de guerre qu'on donne pour escorte à des navires marchands. On appelle encore *convoi*, une flotte de vaisseaux marchands, avec son escorte.

CONVOI DE BORDEAUX. Bureau du Roi établi en la ville de Bordeaux, pour la perception des droits qui se levont par mer seulement, sur six ou sept sortes de marchandises, comme sur les vins, eaux-de-vie, prunes, &c.

L'origine de ce droit vient de ce qu'anciennement, les bourgeois & marchands de Bordeaux, pour la sûreté de leur commerce, faisoient des armemens pour escorter les vaisseaux qu'ils envoyoyent sur Mer. & pour survenir à cette dépense, ils s'imposoyent eux-mêmes certains droits à proportion des marchandises qu'ils envoyoyent & chargeoyent sur les vaisseaux. Dans la suite, le Conseil ayant trouvé plus convenable de donner des escortes pour convoier les vaisseaux marchands Sa Majesté ordonna qu'il seroit établi en la ville de Bordeaux, un bureau de *convoi*, pour la perception de ce droit à son profit, au moyen de quoi Sa Majesté équiperoit & armeroit à ses frais, les vaisseaux nécessaires pour escorter les vaisseaux marchands qui appartiendroient aux habitans de la ville de Bordeaux.

CONVOI se dit pareillement du droit même dont on fait recette dans ce bureau.

CONVOIER. Voyez CONVOYER.

CONVOITABLE. adj. m. & f. Qui peut être convoité & désiré. *Expetendus, desiderabilis.* Il n'y a rien en ce monde qui soit véritablement *convoitable*, que la vertu.

Ce mot est vieux, & ne se dit plus qu'en riant.

CONVOITER, v. a. désirer ardemment le bien d'autrui. *Aliquid ardentem expetere, concupiscere.* Il est défendu par le Xe commandement de *convoiter* le bœuf ni l'âne de son voisin, ni aucune chose qui lui appartienne. Ce mot n'est d'usage que dans la Théologie morale, & il suppose toujours un objet illicite & défendu par la loi de Dieu. On *convoite* la femme ou le bien d'autrui.

Ce mot vient du latin *convotare*. MÉN. D'autres croient qu'il vient de *hait*, vieux mot François, qui signifie *joie & allegresse*.

CONVOITÉ, ÉE. part. *Desideratus, appetitus.*

CONVOITEUX, EUSE. adj. Qui convoite, qui desire le bien d'autrui. Ce mot est vieux & n'est plus en usage. *Appetens, percupidus, avidissimus.*

CONVOITISE, f. m. concupiscence, desir de posséder le bien ou la femme d'autrui. *Cupiditas.* La *convoitise* des richesses est la source la plus ordinaire de tous les péchés. Dans les accès de la *convoitise*, se jeter dans la neige pour résister aux tentations de la volupté charnelle. BAYL. La *convoitise* de régner est la plus forte des passions. Suivre les *convoitises*, s'abandonner à ses *convoitises*, se laisser maîtriser par ses *convoitises*, dompter ses *convoitises*, &c. Il est hors de doute que ce pluriel est usité. Les exemples suivans vont en convaincre. Que le péché ne domine donc point dans votre corps mortel, en sorte que vous vous soumettiez à ses *convoitises*. BOUH. *Ep. aux Rom. VI, 12.* Pour ceux qui appartiennent à JESUS-CHRIST, ils ont crucifié leur chair avec les vices & les *convoitises*. ID. GALAT. V, 24. D'où viennent les dissensions & les querelles qui sont parmi vous ? N'est-ce pas de ceci, de vos *convoitises*, qui font une guerre dans vos membres ? ID. *Ep. de S. Jacq. IV 1.* Vous demandez & vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal pour fournir à vos *convoitises*.

CONVOLER, v. n. terme de Palais. Il se dit des veuves qui se remarient. *Ad alterum conjugium transire, ad secundas, tertias nuptias con-*

*volare*. Un femme pendant son année de viuité, ne doit pas *convoler* à de secondes noces. La femme ne peut pas avantager son mari, quand elle *convole* en secondes noces, de plus grosse somme que celle qu'elle laisse à celui de ses enfans, à qui elle donne le moins.

☞ On doit dire, *convoler* à de secondes noces, *convoler* à un second mariage, & non pas *convoler* en secondes noces, quoiqu'on décide le contraire dans le *Dict. de l'Acad.* Pourquoi cette distinction, *convoler* à un second mariage, *convoler* en secondes noces ?

CONVOLER se dit aussi quelquefois absolument par une espèce d'ellipse. Cette veuve ne sera pas longtemps sans *convoler*. Elle a *convolé*. Il est du style familier. Ac. FRANÇ.

CONVOQUER, v. a. faire assembler par autorité juridique. *Convocare*, &c. Il faut *convoquer* exprès tout le Chapitre, pour rendre valables les délibérations importantes. *Convoquer* un Concile, les Etats. *Convoquer* les deux semestres d'une compagnie. On *convoque* avec quelques solemnités. On le dit des assemblées publiques: mais on *convie*, quand on fait des assemblées particulières de parens, amis, &c.

CONVOQUÉ, ÉE. part. *Convocatus*.

CONVOY, Voyez CONVOI.

CONVOYER, vieux v. a. qui s'est dit autrefois pour inviter, attirer. *Invitare*, *vocare*.

CONVOYER, v. a. accompagner quelque personne, quelque chose, soit pour lui faire honneur, soit avec main forte pour sa sûreté. Le corps mort de cette Princesse a été *convoyé* par un grand nombre d'Officiers, jusqu'au tombeau de ses peres. *Funebrem alicujus pompam comitari*. On a fait *convoyer* cette voiture d'argent jusqu'à l'armée, par deux compagnies de Cavalerie. *Convoyer* des vaisseaux marchands se dit d'un vaisseau de guerre qui les escorte & prend soin de leur conduite. *Persequi comitatum*.

☞ CONVOYER n'a guère d'usage que dans cette dernière acception.

CONVOYÉ, ÉE. part.

Ce mot vient de *conviare*, *comitari per viam*.

CONVOYONS, Voyez COUVOYONS.

CONVULSE, ÉE, adj. qui souffre une convulsion, qui est attaqué de convulsions. *Convulsus*, *a*, *um*. La glotte *convulsée*. Dod. *Acad. des Sc.* 1700. *Mém. p.* 243. Des muscles *convulsés*.

CONVULSIF, IVE, adj. terme de Médecine, qui se dit des mouvemens qui dépendent naturellement de la volenté, & qui deviennent involontaires par quelque cause étrangère. *Motus spasticus*, *motus qui contradictione nervorum citur*, *convulsus*. Le mouvement *convulsif* est une contraction qui se fait par intervalles; en quoi il diffère de la convulsion, qui est une contraction continue. Quand le principe des nerfs est attaqué, il arrive des mouvemens *convulsifs*. La tension *convulsive* des solides est une des principales causes qui détruisent l'équilibre qui doit être entre les solides & les fluides. JOURN. DES SAV.

CONVULSIF se dit aussi de ce qui cause la convulsion, ou les mouvemens *convulsifs*. Les plaies des nerfs sont *convulsives*. L'ellébore blanc est *convulsif*.

CONVULSIF au figuré, se dit des mouvemens trop emportés & trop violens de la colère, ou de quelque autre passion. *Motus animi impotens*. Vos mouvemens *convulsifs* de fureurs me font craindre pour votre raison. S. EVR.

CONVULSION, f. f. terme de Médecine, c'est une contraction continue qui se fait contre notre volenté des parties du corps, qui ont accoutumé de se mouvoir suivant notre volenté. *Spasmus*, *convulsio*, *contractio nervorum*. Les maladies violentes font mourir quelquefois avec de grandes *convulsions*.

☞ On appelle proprement *convulsion*, un mouvement irrégulier & involontaire des muscles, avec secoussé & violence.

CONVULSION se dit figurément des emportemens, efforts extraordinaires qu'on fait pour quelque chose. *Animi impotentia*, *animi impotentis effrenatio*. La seule vue d'un homme qui demande de l'argent à cet avare lui donne des *convulsions*. Moli. Puisque les figures expriment les mouvemens de notre ame, celles que l'on mêle en des iujers où l'ame ne s'émeut point, sont des mouvemens contre la nature, & des espèces de *convulsions*. PORT-R. Cet homme rit avec un emportement ridicule; son accès va jusqu'aux *convulsions*. BELL. Les animaux de l'humeur de notre fâcheux, sont toujours farouches, & il leur prend des *convulsions* si subites, que personne n'est en assurance auprès d'eux. BALZ.

*Et tandis que tous deux étoient précipités  
Dans les convulsions de leurs civilités,  
Je me suis doucement esquivé sans rien dire.* MOL.

CONVULSIONNAIRE, f. m. malade agité de convulsions.

☞ CONVULSIONNAIRES ou CONVULSIONISTES. On a donné ce nom à quelques fanatiques modernes dont la secte a commencé de nos jours sur le tombeau de M. Paris. Ce fanatisme déplorable fut rejeté avec unanimité par les appelans les plus éclairés; de-là, les noms de *Convulsionnaires* & d'*Anticonvulsionnaires*. Tous les *miraculés* étoient agités sur le tombeau de M. Paris de convulsions les plus surprenantes, dont on peut voir le détail dans un auteur non suspect, M. Colbert, Evêque de Montpellier, dans son *Ordonnance du 11 Nov.* 1736. Ces convulsions, dit-il, consistoient dans des élancemens subits, des tremblemens & des secousses violentes de tout le corps, des roulemens par terre, des bondissemens sur le pavé, des roideurs, des agitations effrayantes des bras, des jambes, de la tête contre le pavé, des extensions douloureuses, des frissonnemens, des grincemens de dents, des renversemens dans les yeux, des contorsions dans le visage, des mouvemens impérieux & involontaires qui paroissent tenir de la fureur, des douleurs inexprimables, des états d'insensibilité & de mort apparente, des cris affreux qui ressembloient à des mugissemens, des altérations, & quelquefois même des paroles d'impatience & d'emportement. Reconnoît-on ici l'œuvre de Dieu? Est-ce de miraculés qu'on nous parle, ou plutôt ne nous fait-on pas le récit des plus furieuses possessions ?

☞ Le Cimetière fut fermé par ordre du Roi, au mois de Janvier 1732. Des maisons particulières furent les théâtres où l'on continua de jouer en secret ces farces scandaleuses. Mais enfin les convulsions ont eu le sort de toutes les nouveautés, & sont tombées avec le temps dans le discrédit.

CONYZA, f. f. plante. Voyez CONISE.

CONZA, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, au pié de l'Apennin.

CONZÉLATEUR, f. m. un des arcs-boutans d'un parti. C'est l'épithète que Guillaume Rose donne au Commissaire Louchard, qui fut un des quatre de la faction des seize, que le Duc de Mayenne fit pendre pour la mort du Président Brisson. « Mon » sieur le Lieutenant, dit-il, vous avez fait pendre » votre Argentier *conzélateur* Louchard, & avez » déclaré par conséquent pendables tous ceux qui » ont assisté à la cérémonie de l'Ordre de l'union » qu'on a baillé au Président Brisson. » *Sat. Mén.* in-8°. p. 82.

☞ CONZIEU, petite ville de France dans le Bugey, à deux lieues de la ville de Bellay.

COOBLIGÉ,

**COOBLIGÉ, ÉE**, adj. & f. qui est obligé avec un ou plusieurs autres dans un acte public. *Sponsores, vades quorum singuli in solidum sponderunt, communi adstrictus vinculo.* Les cautions solidaires sont *coobligés*. Un débiteur peut choisir tel des *coobligés* qu'il lui plaît pour le contraindre, & laisser en repos les autres. L'hypothèque se divise entre *coobligés*, quand ils n'ont renoncé au bénéfice d'ordre & de division. L'HOMMEAU.

☞ **COOMB.** f. m. La même chose que **COMB.** Voyez ce mot.

☞ **COOPERATEUR**, f. m. celui qui opère avec quelqu'un; celui qui coopère avec un autre; celui qui concourt avec un autre à la production de quelque effet, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel. Il ne se dit guère que dans les matières de piété & en Théologie. *Rei alicujus efficiendæ adjutor, socius, cooperator.* Les Apôtres prennent le titre de *coopérateurs* dans l'œuvre de notre régénération. Nous sommes les *coopérateurs* de Dieu. PORT-R. Les *coopérateurs* de la grâce.

**COOPÉRATEUR**, f. m. nom d'un Officier ecclésiastique en Allemagne, ou du moins en quelques diocèses d'Allemagne. L'Evêque de Coire ou de Chure en Suisse publia un Mandement l'an 1644, adressé à tous les Doyens, Chambriers, Curés, *Coopérateurs* & Chapelains de son Diocèse. P. HÉL. T. VIII, p. 120. L'ordre dans lequel ces Officiers sont nommés, montre que les *Coopérateurs* sont ce que nous appelons Vicaires, qui réellement sont les *Coopérateurs* & les aides des Curés.

**COOPERATION**, f. f. action de celui qui concourt avec un autre pour produire un même effet. *Opera communis collatio, opera mutuo collata.* La *cooperation* de l'homme dans sa conversion, est un effet de la grâce & de la volonté du pécheur. Dieu ne nous sauve que par notre *cooperation*.

**COOPÉRATRICE**, f. f. celle qui agit avec un autre. *Rei alicujus perficiendæ sociæ & adjutrix.* Vous êtes par-là les Ministres de la miséricorde de Dieu, vous en êtes les *Coopératrices* & les Coadjutrices. BOURDAL. Exh. T. I, p. 107.

**COOPÉRER**, v. n. opérer conjointement avec un autre; joindre son action à celle d'un autre pour produire ensemble quelque effet. *Conferre operam, juvare aliquem.* En vain donne-t-on des remèdes, si la nature n'est assez forte pour *coopérer* à la guérison du malade.

**COOPÉRER** se dit figurément en choses morales. L'homme *coopère* à la grâce, c'est-à-dire, qu'il répond aux mouvemens de la grâce. Dieu n'approuve point le crime en *coopérant* à l'action du pécheur, il ne fait que remplir la qualité de cause première & universelle en concourant avec les causes secondes. L'homme *coopère* à sa conversion avec le Saint-Esprit; mais il ne *coopère* que par le secours de la grâce. Boss. L'adresse seule ne fait pas les gens riches, il faut que la fortune y *coopère* beaucoup. Il ne seroit point parvenu à cette dignité, si les Puissances n'y avoient *coopéré*. On ne se sert guère de ce mot hors les matières de piété.

**COOPTATION**, f. f. l'action d'associer, d'agrèger. Les Augures, les Pontifes étoient en possession de remplir les places vacantes dans leurs Collèges par voie de *cooptation*. Domitius, Tribun du peuple, fit passer une loi qui transféreroit au peuple le droit de nommer à ces Sacerdotes. Par rapport au Grand Pontife, on convoquoit dix-sept Tribuns seulement, tirés au sort, & celui qui avoit la pluralité des suffrages dans cette assemblée, étoit *coopté* par les Pontifes. Le Tribun fit ordonner que la même chose se pratiqueroit à l'égard de toutes les autres places de Pontife & d'Augure. CREVIER.

**COOPTATION.** Dans les Universités, dans quelque Corps, c'est un terme dont on se sert pour ex-

primer le passage subit d'une Université où l'on a pris les degrés, dans une autre, sans y faire aucune étude. C'est une espèce d'agrégation. Quoique Monsieur Couture ne fût Maître ès-Arts que de Caën, l'Université de Paris le choisit cependant, malgré ses statuts, pour Professeur de Rhétorique au Collège de la Marche, par *cooptation*, voie permise dans les cas singuliers, & dont on fit usage pour la première fois en sa faveur. Il fut dans la suite Recteur de la même Université. *Obj. sur les Ecr. mod. t. 23, p. 105, 106.*

☞ Ainsi la *cooptation* est une espèce d'agrégation extraordinaire accompagnée de dispense.

**COOPTER**, v. a. associer, agréger. Ce verbe qui vient du latin *cooptare*, n'est pas encore fort en usage, mais il a été employé par M. Huet, qui, en parlant de Pierre Hailey, dit que l'Université de Paris, par une faveur particulière, le *coopta* en l'année 1641. Voyez **COOPTATION**.

**COORDES**, f. f. pl. vieux mot, citrouilles.

☞ **COORDONNÉES**, adj. pl. terme de Géométrie. On appelle de ce nom les abscisses & les ordonnées d'une courbe. Voyez **ABSCISSES** & **ORDONNÉES**.

## C O P.

**COP**, f. m. vieux mot, coup. On a dit aussi *copter cobter*, pour dire, frapper, du grec *κόπτειν*, qui veut dire la même chose.

☞ **COPAIBA.** Voyez **CUPAYBA**.

☞ **COPAHU.** (BAUME DE) Voyez **BAUME** & **CUPAYBA**.

**COPAL**, f. m. nom que les Mexicains donnent à toutes les résines & gommes odorantes, dont ils distinguent les différentes espèces par un surnom particulier. Il y a une résine appelée particulièrement de ce nom, qu'on apporte de la nouvelle Espagne; elle est fort blanche, reluisante, transparente, en grosses pièces qui ressemblent au citron confit, bien clair & transparent. Les Indiens s'en servent au lieu d'encens dans leurs sacrifices. Cette résine est bonne pour les maladies de la tête: elle échauffe, résout & ramollit.

**COPAL** est aussi l'arbre d'où cette gomme découle. Le *copal* est un arbre dont il sort de la gomme, qui répand une odeur aussi agréable que celle de l'encens. LET. CUR. ET ÉDIF. T. XI.

**COPALXOCOTL**, f. m. arbre de la nouvelle Espagne, dont le bois se coupe aisément, sans qu'il se fende jamais; il n'est pas sujet aux vers, & approche de la senteur & de la saveur du copal. Ses feuilles ressemblent à celles de nos cerisiers. Son fruit est doux, mais astringent: il est semblable à de petites pommes; il en distille une salive fort glutineuse, laquelle étant appliquée, guérit la fièvre & les déjections sanguinolentes. Les Espagnols l'appellent *cerise gommeuse*. *Cerasa gummosa.*

**COPARTAGEANT**, ANTE, adj. qui partage quelque chose avec un autre. *Consors, socius.* Ils ne font que trois *copartageans* en cette succession. Un procès s'est élevé entre les *copartageans*.

**COPAYBA.** Voyez **CUPAYBA**.

**COPEAU**, f. m. menu bois qu'on retranche, qu'on rogne d'une grande pièce, lorsqu'on l'abat & qu'on a taillé ou qu'on la façonne. *Assula, segmen, segmentum.* Les pauvres gens se chauffent des *copeaux* qu'ils ramassent dans les bois, dans les ateliers. Les Marchands de vins éclaircissent leur vin avec des *copeaux* que les Menuisiers enlèvent avec le rabot, & ils l'appellent *vin de copeaux*. On a dit autrefois *copeaux*.

Ce mot vient du grec *κόπην* qui signifie morceau ou fragment de quelque chose que ce soit, du verbe *κόπτω, cado, seco.*

**COPEC**, qu'on nomme aussi **COPIQUE** & **KOPÉKÉ**, f. m. monnaie qui se fabrique & qui a cours en Moscovie. Le *copec* d'or vaut trente-neuf sols huit de-



niers; celui d'argent un sou quatre deniers de France.  
COPEGHI. Dinar *Copèghi*. Voyez DINAR.

COPEIZ, f. m. terme de Coutume, bois nouvellement coupés.

COPENHAGUE, ville capitale du Royaume de Dannemark, située dans l'île de Zeelande ou Sée-lande, sur le détroit du Sund, vis-à-vis de l'île d'Amagh, à laquelle elle est jointe par un pont de bois. *Hafnia, Codania*. *Copenhague* n'est pas ancien. Un Evêque de Rochild fit bâtir dans le XII<sup>e</sup> siècle un fort en ce lieu pour arrêter les Pirates; plusieurs pêcheurs bâtirent leurs cabanes auprès de ce fort; on le nomma d'abord Stagenbourg, ensuite on lui donna le nom d'Axel-huys, à cause d'Axil Vidon, Archevêque de Lundén, qui contribua beaucoup à l'orner vers l'an 1158. Enfin, parce qu'il y venoit plusieurs marchands pour acheter le poisson des pêcheurs, on le nomma *Hiobmaus haren*, ou *Haffen*, c'est-à-dire, Port des Marchands; de-là s'est fait *Copenhagum*, & en françois *Copenhague*. Le Roi y introduisit la Religion Luthérienne en 1535, malgré les Evêques qu'il chassa. Il y a une Université à *Copenhague*, fondée en 1474, par Chrétien I. Le port de *Copenhague* passe pour être un des plus beaux du monde.

Différence du méridien de Paris 0° 41' 41" orient. ou 10° 25' 15". Longitude 30° 16' 35". Latitude 55° 40' 45". CASSINI.

COPERMUTANT, f. m. terme relatif: chacun de ceux qui permutent ensemble un bénéfice. *Communitans*. Il arrive souvent que les deux *Copermutans* se trompent l'un l'autre.

COPERNIC, f. m. nom d'homme. Nicolas Copernic, célèbre Astronome, natif de Thorn, dans la Prusse Royale, & Chanoine de l'Eglise de Warmie, proposa en 1530, la fameuse hypothèse qui a été généralement adoptée; excepté en Italie. Voyant que le système de Ptolomée étoit insoutenable, il prit une route toute différente de la sienne. Il plaça le soleil sensiblement au milieu du monde, & il ne lui donna qu'un mouvement sur son axe, qui se fait en vingt-cinq jours & demi. Au tour du soleil, il fit tourner, d'occident en orient, dans des orbites sensiblement circulaires, & réellement elliptiques, Mercure en trois mois, Vénus en huit, la Terre en un an, Mars en deux, Jupiter en douze, & Saturne en trente.

Outre ces mouvemens périodiques, il donne aux planètes principales, un mouvement d'occident en orient sur leur axe. Vénus achève le sien en vingt-trois heures, vingt minutes; la Terre en vingt-trois heures cinquante-six minutes; Mars en vingt-quatre heures quarante minutes; Jupiter en neuf heures cinquante-six minutes; Mercure & Saturne ont, comme les autres planètes principales, leur mouvement de rotation sur leur axe; mais le premier est trop près, & le second est trop loin du soleil, pour que les Astronomes en aient pu fixer le temps. Au dessus de l'orbite de Saturne, mais à une distance presque infinie; Copernic place les étoiles fixes auxquelles il ne donne qu'un mouvement sur leur axe.

Voici donc en deux mots tout le système. 1°. A peu près au centre du monde, c'est-à-dire, à un des foyers des ellipses planétaires se trouve le soleil; 2°. l'ellipse parcourue par Mercure; 3°. l'ellipse parcourue par Vénus; 4°. l'ellipse parcourue par la Terre; 5°. l'ellipse de Mars; 6°. l'ellipse de Jupiter: enfin l'ellipse de Saturne. Le reste du Ciel est occupé par les étoiles fixes.

On trouvera, sous différens articles, l'explication des phénomènes qui doivent résulter de cet arrangement des corps célestes. Voyez SYSTÈME, CARTESIANISME & les articles relatifs.

COPERNIC, f. m. terme d'Astronomie, c'est le nom que les Astronomes donnent à la tache de la lune, qui est la onzième dans le catalogue du P. Riccioli. On lui a donné ce nom en l'honneur du fameux Nicolas Copernic, l'un des plus grands Astronomes

de l'Univers. On trouve dans le *Dictionnaire* les noms de quelques taches de la lune, comme *Erafthenes*, *Eudoxus*, &c.

COPERNIC est aussi le nom d'un instrument astronomique inventé par M. Whiston pour calculer & représenter les mouvemens des planètes premières & secondaires. ENCYC.

Cet instrument est peu en usage.

COPERNICIENS, f. m. pl. partisans de Copernic, ceux qui soutiennent son hypothèse astronomique.

COPHTE ou COPTE, ancienne ville d'Egypte, que les Arabes appellent *Cobt*, & les *Cophites*, *Kefi*. Les Arabes disent qu'elle a tiré ce nom de *Cobt*, fils de Mesra ou Mirsraïm, qui la lui donna. Quelques Auteurs ont prétendu que c'est de-la que s'est formé le nom d'Egypte. Le P. Kirker est de cet avis. Voyez son *Œdip. Æg. T. I, p. 41 & 42*, & son *Prodromus Copt. c. 1*.

COPHTE ou CORTE, f. m. & f. *Cophitus*, *Coptus*, nom qu'on donne aux Chrétiens d'Egypte qui sont de la secte des Jacobites. Les sentimens sont fort partagés sur l'origine de ce nom; car premièrement on l'écrit différemment; les uns disent *Gophite*, *Gophtus*, les autres *Cophitus*, *Cophite*, d'autres *Copte*, *Coptus*; & d'autres enfin *Cophite*, ou *Coptite*, *Cophitita* ou *Coptita*. Scaliger, dans son *Livre de emendatione p. 705*, prétend que ce nom vient de celui de *Copte*, *Coptos*, ville autrefois célèbre & fort marchande en Egypte, & métropole de la Thébaïde, dont il est fait mention dans Strabon & dans Plutarque. Le P. Kirker le réfute dans son *Prodromus Coptus, c. 1*; & Scaliger lui-même change de sentiment ailleurs, comme nous le verrons bientôt. D'autres le dérivent de *Cabtim*, second Roi des anciens Egyptiens; Jean Léon, dans sa *Description de l'Afrique*, & d'autres après lui disent que les Egyptiens appellent leur pays *Elehibth* ou *Chibth*, sans l'article; que ce nom lui a été donné par *Chibih*, qui est le premier Roi qui y ait régné. Vansleb, dans la *Préface de son Histoire d'Alexandrie*, dit que l'Egypte a été ainsi nommée de Copt fils de Mitsraïm, & petit-fils de Noé, qui après avoir vaincu trois frères qu'il avoit, régna seul dans tout ce pays. Tout cela sont autant de fables. Scaliger a pensé plus raisonnablement, quand il a dit que les Ethiopiens appellent l'Egypte *Giptu* & *Gibeu*, que les Egyptiens Mahométans appellent leurs Compatriotes Chrétiens *Elehibth*; qui n'est rien autre chose que *Eleupti*, & que ces noms se sont formés de ΑΙΓΥΠΤΟΣ, par le retranchement de la première syllabe. Quelque vraisemblable que soit cette étymologie, le P. du Sollier y trouve des difficultés. La première est, que le nom Grec de l'Egypte est plus ancien que son nom Egyptien. Pour obvier à cette difficulté, il croit qu'on pourroit dire que les Grecs ont fait leur Αἴγυπτος du nom Egyptien *Gypti* ou *Gypti*, en y ajoutant le mot grec Αἴγυπτος pour *raia*, de sorte que Αἴγυπτος fut la même chose que *Terra Gyptiorum*, la terre des Gyptiens. Cela n'est point probable ni nécessaire. Il n'y a nulle preuve que les anciens aient été appelés *Gypti* ou *Kypti*, ou *Copti*; & ce n'est point un inconvénient que le nom égyptien d'aujourd'hui soit plus récent que le nom grec. Que les Grecs ayant été si long temps maîtres de l'Egypte, & leur langue ayant été si fort en usage, les Arabes survenant & trouvant Αἴγυπτος; *Ægyptus*, établi pour le nom de ce pays, ils l'aient abrégé, & dit *Elchibth*, pour *Elechibth*, rien n'est plus faisable; aussi ce sentiment est non-seulement de Scaliger, mais aussi du P. Morin, qui cite sur cela le Talmud de Babylone dans le *Traité Megilla, fol. 18, p. 1*, où les Egyptiens sont appelés Gyptes; du P. Hardouin, cité par le P. du Sollier; & de M. l'Abbé Renaudor. La seule raison plausible que ce Pere oppose, est que tous les Egyptiens devroient s'appeler *Cophites*, qu'il n'y a cependant que les Chrétiens; que parmi les Chrétiens mêmes, il n'y a que ce les Jacobites qui portent ce nom; qu'on ne le donne point aux Melchites. Cela fait croire au P. du Sollier

que ce mot s'est formé du nom Jacobite : par le retranchement de la première syllabe, on a fait *Cobite*, *Cobta*, *Copte* ou *Cophite*. Il ne donne cependant ceci que comme une conjecture ; mais il faut avouer qu'elle n'est point méprisable, quoique le sentiment précédent paroisse beaucoup plus vrai ; car selon la remarque de M. l'Abbé Renaudot, les vocabulaires *Cophites* & Arabes décident la difficulté, traduisant le mot *Αἰγυπτιος*, qui signifie Egyptien, *Cophite* ou *Copte* ; & les Arabes, dans leurs Histoires d'Egypte, dont il y en a un grand nombre, parlant des anciens Egyptiens, les appellent *Coptes*. Voyez le Pollier Jésuite, dans l'*Appendix ad Alexandrinos Patriarchas de Coptis Jacobitis*, imprimée en 1703, à Anvers, à la fin de son Traité des Patriarches d'Alexandrie, où il a traité fort sagement des commencemens des Jacobites, des mœurs, des sentimens, des erreurs, des rites, des sacrements, des jeûnes, de la circoncision des *Coptes*, &c. M. l'Abbé Renaudot, de la *Perp. de la foi*, T. IV, L. I, c. 9 & 10. Le P. Hcl. *Hist. des Ordres Relig.*, P. c. 8. Le P. Vansleb, *Histoire de l'Eglise d'Alexandrie*, imprimée à Paris en 1677, & dans sa relation Italienne de l'Etat présent de l'Egypte, imprimée au même lieu en 1671, & dans la nouvelle relation d'un voyage fait en Egypte, imprimée aussi à Paris en 1677.

LES COPTES sont divisés en trois Ordres. Le Clergé d'abord, puis les Laïques qui se divisent en deux : les gens considérables, qu'ils appellent *Mebaschers*, mot Arabe dérivé de *mebaschar*, *Nunciavit*, & qui signifie *Nuncius*, d'où vient qu'ils appellent les Évangélistes d'un nom semblable ? Le second ordre des Laïques est composé des Artisans & de tout le peuple. C'est ce que nous appelons le Clergé, la Noblesse & le Tiers État.

Le P. Kirker, dans son *Prodromus Coptus*, c. 1, distingue les *Cophites* des *Coptes*, ainsi qu'il les appelle, & qui sont les *Coptes*, ou Chrétiens Jacobites d'Egypte, dont nous venons de parler ; & il prétend que *Copte* est un nom forgé par les Mahométans, qui appellent ainsi les Chrétiens & les Moines d'Egypte ; que ce nom signifie coupé, circoncis : ce qu'il fait bien remarquer, parce qu'il ne se souvient point d'avoir trouvé *Coptes* dans les anciens Auteurs. Le P. du Sollier, Jésuite, dans l'*Appendix* qu'il a mise à la fin de son *Traité des Patriarches d'Alexandrie*, & dans laquelle il traite des *Coptes* ou *Cophites*, réfute le P. Kirker, & soutient que dans les anciens Auteurs on ne trouve pas plus *Copte* que *Cophite*, que ces noms sont aussi nouveaux l'un que l'autre. Il ajoute qu'il ne voit pas pourquoï les Mahométans appelleroient les Chrétiens d'Egypte par dérision *Coptes*, c'est-à-dire, circoncis, puisqu'ils le sont eux-mêmes ; & que si c'étoit un terme de mépris, il ne conçoit pas comment la Chronique d'Alexandrie leur donneroit ce nom ; que personne avant le P. Kirker n'a fait cette distinction ; car Quesnèus, qui semble aussi la faire, Liv. I, c. 46, écrivoit en même temps que ce Jésuite ; qu'enfin on ne peut pas supposer que dès le VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle tous les Chrétiens Jacobites d'Egypte ont été appelés *Cophites*, à cause de la circoncision, puisqu'il est probable que ce n'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle, sous les Patriarches Macarius & Abul-Magede, que la circoncision a été communément reçue, ou recommandée parmi eux, & que si elle fut pratiquée auparavant, ce ne fut que par quelques particuliers, & sans obligation. Tout ceci est tiré de l'Ouvrage du P. du Sollier, dont nous avons parlé au mot *Cophite* ; & M. l'Abbé Renaudot a fait ensuite la même réflexion dans le IV<sup>e</sup> T. de la *Perpét. de la Foi*, Liv. I, c. 9, p. 71. Autrefois dans tout le Diocèse ou Patriarchat d'Alexandrie, il n'y avoit qu'un seul Archevêque, qui étoit le Patriarche d'Alexandrie, qui n'avoit sous lui que des Evêques. Les Grecs orthodoxes ont établi dans la suite beaucoup de Métropolitains. Les Jacobites ont conservé l'ancienne forme de la hiérarchie. Ils n'ont encore aujourd'hui d'Archevêque que leur Patriarche, qui

réside ordinairement au Caire, & qui prend le titre d'Alexandrie. Il a onze ou douze Evêques sous lui. L'Evêque de Diamette est le seul qui soit appelé Métropolitain, & cela dans le XII<sup>e</sup> siècle seulement. Le reste du Clergé, ou Séculier ou Régulier, est composé des Ordres de Saint Antoine, de S. Paul & de S. Macaire, qui ont chacun leurs Monastères. Outre les Ordres de Prêtrise, de Diaconat & de Soudiaconat, les *Cophites* ont aussi des *Igoumenes*, ou Archimandrites, & ils leur confèrent cette dignité avec les mêmes prières & les mêmes cérémonies que les Ordres. Elle fait une distinction considérable entre les Prêtres ; & outre le rang & l'autorité qu'elle donne à l'égard des Religieux, elle comprend le rang & les fonctions des Archiprêtres. Par un usage de plus de six cents ans, si un Prêtre élu Evêque n'a pas été Archimandrite, on lui confère cette dignité avant l'Ordination Episcopale.

La seconde personne du Clergé, & qui, après le Patriarche, tient le premier rang parmi les Evêques, est celui qu'ils appellent Patriarche de Jérusalem, qui, par un ancien droit, ou coutume qui a passé en loi, gouverne l'Eglise *Copte* pendant la vacance du siège Patriarcal. Ce patriarche de Jérusalem réside au Caire depuis long temps, apparemment parce qu'il y a trop peu de *Cophites* à Jérusalem. Il y va seulement à Pâques, & fait quelques visites dans la partie de la Palestine qui touche l'Egypte, & qui reconnoît sa juridiction. Il n'est proprement qu'Evêque du Caire ; & il ne prend ce titre étranger, qu'afin que le Patriarche d'Alexandrie résidant au Caire, ne puisse y prendre aucune autorité. Ce n'est donc point comme l'a cru M. Simon, le Patriarche d'Alexandrie qui porte aussi le titre de Patriarche de Jérusalem. Pour être élu Patriarche, il faut avoir passé toute sa vie dans la continence, & même être vierge, & l'on choisit presque toujours un Religieux. C'est lui qui confère les Evêchés. Pour être Evêque, il faut être dans le célibat, & si l'on a été marié, il faut ne l'avoir été qu'une fois. Les Prêtres & les Ministres inférieurs peuvent se marier, mais on ne les y oblige point, comme l'écrivent faiblement Ludolph ; & l'on en voit plusieurs qui passent leur vie entière dans le célibat, comme dans l'Eglise latine. Bien plus, ils ne peuvent plus se marier quand ils ont été ordonnés, soit qu'ils ne l'aient point été avant leur ordination, soit qu'ils deviennent veufs. Il y a une infinité de Diacones ; & on les ordonne souvent dès l'enfance. On n'élève aux Ordres Ecclésiastiques que des Artisans & des gens du peuple ; de là l'ignorance où ils sont, & où les trouva le P. Roderic, Jésuite. Le respect des Laïques pour le Clergé, & des ordres inférieurs dans le Clergé pour les supérieurs, ne laisse pas d'être extrême & constant. Ils ont un Office plus long même que le Romain, qui ne change jamais en rien. L'Office du Carême est plus long qu'en autre temps, & celui des Evêques l'est plus que celui des Ordres inférieurs. Ils ont trois Liturgies, qu'ils changent selon les temps. La plus ordinaire est de Saint Basile ; les deux autres sont celles de S. Grégoire de Nysse & de S. Cyrille, qui sont beaucoup plus longues. Le P. Vansleb parle d'une Liturgie Grégorienne, dont ils ne se servent que dans les fêtes de N. S. & dans quelques autres des plus célèbres. Cet Auteur parle encore de douze autres Liturgies des *Coptes*, mais ce qu'il en dit paroît peu sûr au P. du Sollier.

Il y a des Religieux & des Religieuses *Coptes*, & la profession Monastique est en grande estime parmi eux. Pour y être reçu, il faut avoir la permission de son Evêque. Ces Religieux *Coptes* font vœu de chasteté perpétuelle. Ils renoncent à leurs parens & à leurs biens, & n'en possèdent aucun. Ils habitent dans les déserts. Ils ne s'habillent que de laine ; ils se ceignent d'une courroie ; ils ne mangent point de viande, si ce n'est dans la dernière nécessité, & sont obligés même à retrancher de leur repas toutes les viandes délicieuses, & à se priver de toutes les sortes de nourritures sans lesquelles le corps se peut

foûtenir. Ils paſſent leur vie en oraifons & au travail, & s'appliquent à la lecture de l'Écriture Sainte. Ils dorment ſur une natte étendue par terre, excepté les Supérieurs & les malades. Il ne leur eſt pas permis de quitter leurs habits, ni leurs ceintures, ni de dormir deux ſur la même natte, ni proche l'un de l'autre. Ils ſont obligés aux Heures Canoniales, & le proſtèrment tous les ſoirs cent cinquante fois, la face & le ventre contre terre, étendant les bras en croix & les poings fermés, & faiſant à chaque fois le ſigne de la croix. Ils s'occupent à travailler à la campagne. Ils mangent à Sexte, & à la fin du jour; & s'ils ne ſont pas occupés à des travaux rudes, ils doivent ſe contenter d'un ſeul repas, qu'ils font à None, ou à la fin du jour. Ils n'ont point de jeûnes que ceux de l'Egliſe Copte. Ils ont beaucoup de Monafteres, dont le P. Hélyot parle dans ſon *Hiſt. des Ordres Religieux*, I. P, c. 8. Outre les Auteurs cités, on peut voir encore le Fèvre, *Traité de la Turquie*; Quareſinius, *Elucid. Terræ Sanctæ*; Thevenot, *Voyage du Levant*, L. I; le Monde de Davity; l'*Aſtrique* de Marmol; la *Relation d'Égypte* du P. Vanſleb; & le *Voyage de la Terre-Sainte* du P. Eug. Roger. Les Moines & les Religieuſes Coptes ſont tous de la lie du peuple. Ils ne vivent que d'aumônes: ils mènent une vie fort dure, & ne mangent jamais de viande, ſi ce n'eſt dans leurs voyages, hors de leurs Monafteres. Les Monafteres de Femmes ſont proprement des Hôpitaux. Il n'y entre guère que des veuves réduites à la mendicité.

Les Mébaſchers, car c'eſt ainſi qu'il faut écrire, puisqu'il vient de *בשר* & non pas Mébaſchers, avec le P. du Sollier, comme s'il venoit de *בשר* ou *בשר* (le P. du Bernat qui eſt François en écrivant ainſi dans ſes lettres au P. du Sollier a voulu exprimer le ſon du *sh* Arabe, qui eſt le même que celui de notre *ch* françois; mais en l'écrivant ainſi, ſur tout en latin, on défigure ce mot; duquel ceux même qui ſavent l'Arabe, n'entendroient plus l'origine & la ſignification) les Mébaſchers, diſ-je, ſont la Nobleſſe des Coptes, ſi cependant on peut donner ce nom à des gens qui ne ſont que les Fermiers Généraux des Turcs & des paſſiſans d'Égypte. Ils ſont riches, principalement ceux des douze premières familles, qui ont trouvé le moyen de rendre cet emploi héréditaire dans leur famille. Le reſte du peuple eſt très-gueux; & les uns & les autres ſont très-ignorans, ceux-là par négligence & par mépris, & ceux-ci faute d'inſtruction.

Le P. Roderic, au rapport de Sacchin, *Hiſt. Societ. Jef. T. II, L. IV, §. 120* & ſuivans, réduit les erreurs & les ſentimens des Coptes à ſix chefs. 1<sup>o</sup>. Qu'ils répudient leurs femmes, & en épouſent une autre du vivant de celle qu'ils ont répudiée. 2<sup>o</sup>. Qu'ils circonciſent leurs enfans avant le Baptême. 3<sup>o</sup>. Qu'ils ont à la vérité ſept Sacremens, dont les quatre premiers ſont le Baptême, l'Euchariftie, la Confirmation & l'Ordre, mais que les trois autres ſont la Foi, le Jeûne & l'Oraiſon. 4<sup>o</sup>. Qu'ils nient que le Saint-Eſprit procède du Fils. 5<sup>o</sup>. Qu'ils ne reconnoiſſent que trois Conciles Œcuméniques, qui ſont ceux de Nicée, de Conſtantinople & d'Ephèſe; & que dans celui de Nicée ils ont 84 canons, deſquels il y en a deux qui ordonnent l'obéiſſance au Pape comme les Catholiques. 6<sup>o</sup>. Qu'ils rejettent le Concile de Chalécédoine, & ne reconnoiſſent dans JESUS-CHRIST, après l'union de l'humanité avec la Divinité, qu'une ſeule nature, une volonté, une action. Dans la diſcipline & les rits, il trouve qu'ils pèchent encore en pluſieurs choſes; car, 1<sup>o</sup>. Ils croient qu'il faut encore ſ'abſtenir de manger du ſang & des animaux ſuffoqués. 2<sup>o</sup>. Que le mariage eſt permis au ſecond degré. Ils ordonnent des Diacres dès l'âge de cinq ans; & 4<sup>o</sup>. Enfin en plongeant l'enfant dans les fonts de Baptême, ils répètent trois fois la formule. D'autres ajoutent encore quelques abus, comme de croire qu'il y a un Baptême de feu, qu'ils donnent avant le Baptême d'eau, en appliquant un fer chaud ſur le front, ou ſur les deux

jours. Voyez *Jacobus de Vitriaco, Hiſtor. Orient. C. 76*; & *Sanutas, L. III, Part. VIII, c. 4*; & le P. du Sollier, p. 129.

D'autres retranchent de ces erreurs, & excuſent ſur cela les Coptes; car, 1<sup>o</sup>. le P. Vanſleb, qui traite fort exactement du Mariage des Coptes, p. II, c. 32, 33, 34 & 35, ne leur reproche rien ſur le chapitre du Divorce & de la Polygamie ſimultanée. S'ils pèchent en cela, c'eſt dans la pratique, ce n'eſt point dans la doctrine. Ils enſeignent que le mariage eſt indiſſoluble. Ils tolèrent à la vérité de nouvelles noces après le divorce; mais ils s'en excuſent ſur la domination du Tute, & l'impuiſſance où ils ſont de faire obſerver les Canons ſous ces maîtres. On prétend encore qu'ils n'errent point ſur la Proceſſion du S. Eſprit. Ce qui paroît de plus vrai, c'eſt qu'ils ignorent même cette diſpute. M. Simon les accuſe d'obſerver le Sabbat; cela n'eſt point vrai; ſeulement ils ne jeûnent point ce jour-là. S'ils ne mangent point d'animal ſuffoqué, c'eſt dans quelques-uns raiſon de ſanté, & dans d'autres c'eſt erreur; mais erreur de quelques particuliers ſeulement, qui croient que le précepte des Apôtres *Act. XV, 29*, oblige encore; ce n'eſt point le ſentiment de la ſecte entière. Le mariage au ſecond degré eſt un abus introduit dans les mœurs, mais non point dans la doctrine; & ainſi du reſte.

Les Coptes ont les ſept Sacremens de l'Egliſe Catholique, comme on le peut voir dans le P. du Sollier, *ſect. III*; & dans M. l'Abbé Renaudot, *T. IV de la Perpét. de la Foi, L. I, c. 10*. La Circonciſion n'eſt en uſage parmi eux que depuis la conquête des Arabes Mahométans. Aucun Auteur ne parle de la Circonciſion des Coptes avant le XII<sup>e</sup> ſiècle; & jamais ils ne l'ont regardée, & ne la regardent point encore comme néceſſaire.

Quant à ce que Roderic accuſe les Coptes de faire circonciſe leurs enfans avant le Baptême, comme ce n'eſt point par un principe de Religion, qu'ils circonciſent leurs enfans, on ne doit point mettre cela au nombre de leurs erreurs; le P. Vanſleb, dans ſon *Hiſt. de l'Egliſe d'Alexandrie, ch. 20*, dit que la Circonciſion eſt en uſage chez les Coptes, non par un commandement Judaïque, ni par un précepte de Religion, mais par une ancienne coutume qu'ils ont priſe des Iſmaélites, comme le témoigne un de leurs Auteurs nommé Amba Michel, Métropolitain de Diamette. Ils tiennent la Circonciſion comme une choſe indiſſérente, & ils croient pratiquer ce que S. Paul a écrit aux Corinthiens, quand il dit: *Qui vocatus fuerit ad ſilem & habet praputium non circumciatur, & qui vocatur & eſt circumciſus, non revertatur ad praputium*, c'eſt-à-dire, ſelon leur explication, ceux qui deviennent Fidèles & qui ſont circonciſ, qu'ils continuent à ſe circonciſe & toute leur poſtérité. Le même Pere Vanſl b, après avoir obſervé qu'ils circonciſent auſſi leurs filles, ajoute: *mais l'une & l'autre de ces cérémonies ſe ſuit par une femme Turque dans un bain public, ou dans une maiſon particulière, ſans y obſerver aucune cérémonie religieuſe*. Voyez encore ce qui a été remarqué là-deſſus en parlant des Abiſſins.

Pour le Baptême de feu qu'ils donnent, dit-on, par l'application d'un fer chaud, c'eſt une fable qui n'eſt fondée que ſur le témoignage de Jacques de Vitry, qui ne la raconte que ſur le rapport des autres, & qui a mal pris & attribué à tous les Coptes, ce qu'il avoit apparemment oui-dire de quelques-uns ſeulement, qui avoient des marques de croix ſur la peau; comme quelques voyageurs de la Terre-Sainte, même parmi nous, s'en font. Ce qu'on leur reproche par rapport à l'héréſie des Monophyſites, aux Conciles qu'ils rejettent, à l'ordination des Diacres dès l'enfance, eſt mieux fondé, & n'eſt que trop vrai. Ils ne croient point avoir ſeulement la véritable Egliſe, mais ils en excluent les francs, c'eſt-à-dire, les Catholiques & les Melchites. Du reſte, ils diſent

que depuis le Concile de Chalcedoine & la division des Patriarches, chacun d'eux est chef dans son Eglise.

*Les Cophites* ont fait en différens temps différentes réunions avec l'Eglise Romaine; mais en apparence seulement, & dans la nécessité de leurs affaires. Sous Paul IV il parut à Rome un Syrien qui se disoit envoyé du Patriarche *Copthe* d'Alexandrie, & qui apportoit de lui des Lettres au Pape, par lesquelles il reconnoissoit son autorité, & lui promettoit obéissance. Paul IV, étant mort sur ces entrefaites, Pie IV, qui lui succéda, après s'être assuré autant qu'il le put de la vérité des lettres de l'envoyé par le moyen du Consul Vénitien du Caire, & même avoir reçu de nouvelles lettres du Patriarche plus formelles encore que les premières, & par lesquelles il demandoit qu'on lui envoyât quelqu'un avec qui il pût traiter de la réunion de son Eglise à l'Eglise Romaine, le Pape choisit le P. Roderic Jésuite, qu'il fit partir en 1561, avec la qualité de Nonce Apostolique. Mais ce Jésuite, après quelques conférences avec deux *Cophites* commis pour cela par leur Patriarche Gabriel, n'eut pas toute la satisfaction qu'il attendoit. Ils avouèrent que dans la lettre écrite au Pape, on lui avoit donné à la vérité la qualité de *Pere des Peres*, de *Pasteur des Pasteurs*, de *Maître de toutes les Eglises*; mais ils ajoutèrent qu'on ne devoit pas prendre à la rigueur des termes qui n'étoient que des civilités; & que c'est de cette manière qu'on a coutume d'écrire à des amis. Ils dirent de plus, que depuis le Concile de Chalcedoine, & l'établissement des différens Patriarches indépendans les uns des autres, chacun étoit Chef & Maître dans son Eglise. C'est ainsi que le Patriarche des *Cophites* traite les envoyés du Pape, après qu'il eût reçu du Consul l'argent qu'on lui envoyoit de Rome. Toute cette histoire est rapportée plus au long au *Livre IV<sup>e</sup> de l'Histoire de la Compagnie de Jésus*, écrite par le Pere Sachini, Jésuite.

**COPTE** ou **COPHTE**, (LE) est l'ancienne langue des Egyptiens mêlée de beaucoup de Grec. Le P. Kirker est le premier qui ait publié un Vocabulaire & quelques Grammaires *Cophites*. Il ne s'est jusqu'à présent trouvé aucun livre en langue *Copte* qui ne fût des *Traductions de l'Ecriture-Sainte*, ou des *Offices Ecclésiastiques*, ou d'autres qui ont rapport à cette matière, comme des *Grammairas* & des *Dictionnaires*. Les caractères de cette langue sont purement grecs.

*Les Cophites* ne parlent plus depuis long temps leur ancienne langue *Copte*, qui ne se trouve que dans leurs livres. On parle Arabe dans tout le pays. Cette langue *Copte*, que le Jésuite Kirker prétend être une langue matrice & indépendante de toute autre, a été beaucoup altérée par la langue grecque. Car outre qu'elle en retient encore les caractères un peu changés, un très-grand nombre de ces mots sont purement grecs. Isaac Vossius, qui a pris plaisir à avancer des paradoxes, a prétendu, dans une de ses réponses à M. Simon, qu'il n'y a eu aucune langue *Copte* avant que l'Egypte fût soumise aux Arabes. Cette langue, selon lui, est un mélange du grec & de l'arabe; le nom même de cette langue n'étant point dans le monde avant que les Arabes fussent les maîtres de l'Egypte. Mais cela prouve seulement, que ce qu'on nommoit auparavant langue *egyptienne* a été appelé depuis *Copte* par les Arabes, & par une corruption de langage. Il se peut faire que les Arabes aient apporté quelques mots de leur langue dans l'ancien *Copte*, ou Egyptien. On ne conclura pas de là qu'il n'y avoit avant ce temps-là aucune langue *Copte* ou Egyptienne.

C'est ce que M. Simon a répondu à M. Vossius dans son *Hist. Crit. des versions du Nouveau Testament*, chap. 16; & il ajoute en même-temps, que les mots arabes qui sont dans la langue *Copte* peuvent y avoir été avant que les Egyptiens fussent soumis aux Arabes. Les anciens Géographes, dit-il, assurèrent que la ville capitale de la Thébaïde, appelée *Coptos*, étoit le lieu où les Arabes, les In-

diens & les Ethiopiens apportent leurs marchandises; & ainsi il n'est pas surprenant que le commerce des Egyptiens avec les Arabes & les Ethiopiens ait introduit quelques mots Arabes dans le *Copte* ou Egyptien. On trouve dans la Bibliothèque du Roi plusieurs livres écrits en langue *Copte*. Mais ce sont des Versions de l'Ecriture-Sainte, ou des livres de leur Office Ecclésiastique. Il y en a un dans la Bibliothèque du Collège des Jésuites à Paris, qui contient l'Evangile de S. Jean avec une version Arabe interlinéaire. Pietro della Valle, dans la lettre citée ci-dessus, dit que les *Cophites* ont perdu entièrement leur ancienne langue, dans laquelle ils ont seulement quelques livres sacrés, disant encore la Messe en cette langue. *E solo hanno in essa alcuni libri sacri, dicendo ancora la Messa in quella lingua*. Il ajoute que comme cette langue n'est plus entendue, tous leurs livres ont été traduits en Arabe, qui est leur langue vulgaire. C'est pourquoi ils lisent deux fois à la Messe l'Evangile & l'Epître, savoir, une fois en *Copte*, & une fois en Arabe. Mais si nous en croyons le P. Vansleb dans sa Relation Italienne de l'état présent de l'Egypte, les *Cophites* célèbrent la Messe en Arabe, à la réserve de l'Evangile, & de quelques autres choses qu'ils lisent ordinairement en *Copte* & en Arabe. *La Messa celebrano in lingua Arabica eccetto l'Evangelio & alcune altre cose che soliano leggere nella lingua Copta & Araba*.

**COPHTIQUE** ou **COPTIQUE**, adj. m. & f. qui appartient aux Cophites ou Coptes. *Cophiticus*, *Copticus*, a, um. Les Liturgies *Cophitiques* sont celles dont se servent ceux des Chrétiens d'Egypte, qui ne reconnoissent qu'une seule nature en J. C. & qui se sont séparés du temps de Dioscore. Il y a trois Liturgies *Cophitiques*. La première est attribuée à S. Basile, la seconde à S. Grégoire le Théologien, & la troisième à S. Cyrille d'Alexandrie. Les Liturgies *Cophitiques* ont été traduites en Arabe, à l'usage du peuple, & même des Prêtres qui n'entendent pas à présent la langue *Cophitique*. Le P. Kirker prétend que la langue *Cophitique* est l'ancienne langue des Egyptiens, & qu'on peut s'en servir pour expliquer les Hiéroglyphes & les anciennes Inscriptions. D'autres disent que c'est un mélange de Libyen, d'Arabe & d'Egyptien, formé par le mélange de différentes nations Barbares. D'autres prétendent que cette langue n'a jamais été en usage, & que c'est un jargon fait à plaisir. L'abbé Renaudot, dans sa *Collection des Liturgies Orientales*, croit que la langue *Cophitique* s'est formée en Egypte de l'ancienne langue du pays, qu'elle a reçu plusieurs mots tirés du grec, sur tout pour les matières qui regardent la Religion; qu'elle étoit en usage avant que les Mahométans se fussent rendus maîtres de l'Egypte, comme il paroît par d'anciens Historiens & par des manuscrits qui sont datés du XI<sup>e</sup> siècle.

**COPHTIQUE** ou **COPTIQUE**, s. m. la langue des Cophites, la langue *Cophitica*. M. Renaudot soutient que par le moyen du *Cophitique* on ne peut expliquer les Hiéroglyphes. Il ne paroît dans le *Cophitique* ni tour ni inflexion arabe.

**COPIA**, province de l'Amérique méridionale au Popayan, entre les Provinces de Cartama & de Pozzo.

**COPIAPO**, ville maritime du Chili, à l'embouchure d'une rivière de même nom, sous le 309 d. de long. & le 27 de lat. méridionale.

**COPIATE**. s. m. Fosseyeur, qui fait les fosses pour enterrer les morts. *Vespillo*. Dans les premiers siècles de l'Eglise, il y avoit des Cleres destinés à ce travail. En 337 Constantin fit une loi en faveur des Prêtres *Copiates*, c'est-à-dire, les Fosseyeurs qui avoient soin des enterremens. Il les exempta par un privilège particulier de la contribution fiscale, que payoient tous les marchands. FLEURY. C'est sous Constantin que l'on commença à les appeler *Copiates*, c'est-à-dire, des Cleres destinés au travail, du Grec, *κόπιος* travail, qui vient de *κόπτω* scindo, cædo, serio, *tundo*, auparavant ils s'appeloient *Decani*, & *Lectiones*.



*carri*, peut-être, parce qu'ils étoient divisés par dixaines, dont chacune avoit une bière, ou litière pour porter les corps. On leur donne ordinairement rang parmi les Clercs, & même avant les Chantres. On en trouve dans les Gaules sous Honorius, mais leur nom, qui est tout Grec, fait juger qu'ils venoient originairement de l'Orient, & peut-être de l'établissement que Constantin en avoit fait dans sa nouvelle ville. TILLEMONT, *Hist. des Emp. T. IV*, p. 235.

☞ **COPIE**. f. f. Ce mot dont nous allons marquer les différentes acceptations, signifie en général un double d'un écrit, d'un ouvrage. La *copie* doit être fidelle & contenir, même les défauts de l'original. Ce mot vient de *copia* dont on s'est servi dans la basse latinité dans la même signification.

☞ **COPIE** signifie ordinairement ce qui est fait d'après un original; mais il y a des cas où l'on emploie ce mot dans un sens tout opposé pour exprimer le premier ouvrage même sur lequel on conduit le second. C'est ainsi que l'on appelle *copie*, la minute que les Avocats gardent de leurs écritures, & les manuscrits d'un Auteur. *Exemplum, exemplar*. Voyez **COPIE**, en Librairie & l'Art. *Copie* & modèle de M. L'ABBÉ GIRARD.

Ce mot vient de *copia*, dont les latins se sont servis dans la même signification.

**COPIE** se dit en Jurisprudence, de la transcription d'un acte en grosse ou en forme, qu'on réduit en moindre volume pour le faire signifier à une partie, ou pour en garder un mémoire par devers soi. *Descriptio, exemplum, exemplar*. Cette *copie* a été prise sur l'original, collationnée à l'original. Quelques anciens titres ne sont qu'en forme de *vidimus*, de *copies* collationnées. Aujourd'hui les *copies* collationnées ne sont point de foi, si la collation n'en est faite avec la partie intéressée. Les Huissiers sont obligés de laisser *copie* de tous les actes qu'ils signifient.

**COPIE figurée**, est une *copie* entièrement conforme à l'original, non-seulement en la substance & teneur de l'acte, mais encore en la disposition des mots, des lignes, des pages, des signatures, &c. *Descriptio exemplari archetypo penitus, planè similis*.

☞ Ce terme est quelquefois opposé à *original*: on signifie la *copie* d'un exploit au défendeur; quelquefois à *minute*, lorsque les actes sur lesquels la *copie* est faite, s'appellent *minutes*, comme les actes notariés, les écritures d'un Avocat.

☞ Les grosses & les expéditions sont des *copies*, mais n'en portent point le nom. Voyez leurs différences aux mots GROSSE & EXPÉDITIONS.

**COPIE** se dit aussi de l'imitation qu'on fait d'un original, & se dit particulièrement des tableaux, des desseins & des ouvrages de littérature. *Exemplum, exemplar*. Les moindres originaux sont plus estimés que les meilleures *copies*. Ce bâtiment n'est que la *copie* d'un autre qui est à Rome. Tous les Poètes ont voulu imiter Virgile; mais toutes ces *copies* sont demeurées bien au dessous de l'original.

**COPIE** se dit aussi d'une traduction. Le P. Bouhours dit en parlant de sa *Traduction du Nouveau Testament*, faite sur la Vulgate, n'ayant pas de droit de rejeter le texte de la Vulgate, ou d'y changer rien de notre autorité particulière, nous l'avons traduite telle qu'elle est; & la traduction que nous en avons faite, est une *copie* ressemblante, qui représente jusqu'aux défauts de l'original latin, s'il étoit permis d'user de ce mot en parlant du texte sacré.

**COPIE** se dit encore de l'imitation des actions & des manières d'autrui. Les désordres de notre temps ne peuvent être que des *copies* des siècles passés. S. EVR.

**COPIE**, en terme de Libraires & d'Imprimeurs, est le manuscrit, l'original d'un livre qu'on leur donne, sur lequel ils impriment. *Exemplar archetypum, manuscriptorus codex, liber*. Il faut envoyer à l'Auteur demander de la *copie*. Ce sont les bonnes *copies* qui ont enrichi ce Libraire.

On dit compter la *copie*; pour dire, juger combien de feuilles il y aura dans un manuscrit proposé,

& on appelle *copies de chapelle*, les quatre Exemplaires que les Compagnons retiennent pour leur droit, & qui se rendent en le payant.

On dit d'un homme qui ne réussit pas à en imiter un autre qui est excellent dans son genre, que c'est une méchante *copie* d'un fort bon original. On dit, en style familier, d'un homme singulièrement ridicule, que c'est un original sans *copie*.

☞ **COPIE, modele**. Le sens dans lequel ces mots sont synonymes, ne se présente pas d'abord à l'esprit, dit M. L'ABBÉ GIRARD. Le premier coup d'œil qui nous montre une *copie* faite sur un ouvrage qui en est l'original, & un *modele* servant d'original à l'ouvrage, met entr'eux une différence totale. . . Mais une seconde réflexion nous fait voir que l'usage emploie en beaucoup d'occasions ces deux mots sous une idée commune, pour marquer également l'original d'après lequel on fait l'ouvrage, & l'ouvrage fait d'après l'original. *Copie* se prenant, ainsi que *modele*, pour le premier ouvrage sur lequel on conduit le second; & *modele* se prenant, ainsi que *copie*, pour le second ouvrage, conduit sur le premier; de façon qu'ils deviennent doublement Synonymes, c'est-à-dire, qu'ils le sont dans l'un & l'autre des sens dont l'institution où la première idée sembloit avoir fait à chacun d'eux son partage, avec les différences suivantes.

☞ Dans le premier sens, *copie* ne se dit qu'en fait d'impression, & du manuscrit de l'Auteur sur lequel l'Imprimeur travaille: *modele* se dit en toute autre occasion, dans la morale comme dans les Arts. L'épreuve n'est souvent fautive, que parce que la *copie* l'est aussi. Il n'est point de parfait *modele* de vertu. Je crois que les Arts & les Sciences gagneroient beaucoup, si les Auteurs s'attachoient plus à suivre leur génie, qu'à imiter les *modeles* qu'ils rencontrent.

☞ Dans le second sens, *copie* se dit pour la peinture. *Modele* pour le relief. La *copie* doit être fidèle, & le *modele* doit être juste. Il semble que le second de ces mots suppose la ressemblance avec plus de force que le premier. Les tableaux de Raphaël ont de l'agrément jusque dans les mauvaises *copies*. Les simples *modeles* de l'antique, qui sont au Louvre, n'y figurent pas moins bien que les originaux des pièces modernes.

**COPIER**, v. act. transcrire un acte, un livre, un discours; en faire un double. *Describere, exscribere, transcribere*.

On le dit aussi des tableaux, des desseins, des batimens, des statues. *Picturam ex altera exprimere, fabulam pingendo imitari*. Copier un tableau de Rubens, imiter un original.

**COPIER** signifie aussi imiter; & quelquefois dérober l'invention, le livre, le travail d'autrui. *Imitari, describere, subfurari*. La plupart des Auteurs ne font que se *copier* les uns les autres. Montagne fait donner un air d'original aux choses mêmes qu'il *copie*. MALEB.

**COPIER** se dit aussi figurément des personnes, & signifie les imiter, les prendre pour modèle. *Imitari aliquem*. Ceux qui ne sont pas nés dans un rang illustre, & qui veulent *copier* les Grands, les copient mal, ils ne prennent que de faux airs de grandeur. BELL. Les moindres agrémens qui sont naturels, valent mieux que ceux qu'on affecte de *copier* des autres. BOUH.

*Apprenti tout au plus du célèbre Moliere,  
Tu devois copier son noble caractère.* PRADON.

☞ Dans cette acceptation où *copier* signifie rendre, exprimer une chose par l'imitation, les manières, les actions, le style, &c. ce verbe se prend en bonne part. On dit qu'un Auteur *copie* ce qu'il y a de meilleur. Copier un ouvrage, c'est le bien imiter. La Bruyère a *copié* les mœurs de son Siècle. On dit de même qu'un Peintre *copie* la nature. On le dit de même du Poète. Voyez **IMITER**, **EXPRIMER**, **RENDRE**.

**COPIER (SE)** se dit dans un sens défavorable. Un Peintre qui se copie, est un Peintre qui se répète, qui n'est pas varié dans ses attitudes, son ton, &c. **COPIER** signifie quelquefois, contrefaire les manières, les gestes d'une personne, pour la rendre ridicule. *At quem imitando explodere, illudere.* Il a un grand talent pour copier les autres.

**COPIÉ**, ÉE. part. *Imitando expressus, effectus.*

**COPIERE**, f. m. c'est le nom que les Italiens donnent à l'Officier Porte-Barette.

**COPIEUSEMENT**, adv. d'une manière copieuse. *Copiose, abundanter, cumulatè.* Les gens du Nord boivent copieusement. Voyez aux mots, BIEN, BEAUCOUP, ABONDamment, leur différence. Voyez aussi **COPIEUX**.

**COPIEUX**, EUSE, adj. terme relatif à la quantité, quand il s'agit des fonctions animales. Scelle, évacuation copieuse. On le trouve quelquefois appliqué aux langues. La langue grecque est plus copieuse que la latine. Mais il paroît déplacé. *Copiosus.*

**COPIEUX** signifie aussi, en vieux style, imitateur, celui qui contrefait les gestes, & les manières d'autrui pour les tourner en ridicule. *Imitator.* Les copieux de la Flèche en Anjou sont plusieurs fois cités dans les Contes de Bonaventure Despériers.

**COPIN**, nom d'Hérétique. Copin & Quintin, chefs des Hérétiques, nommés Libertins, s'efforçoient de répandre leurs erreurs dans le Brabant & dans la Hollande, vers l'an 1525. Voyez LIBERTINS.

**COPISTE**, f. m. celui qui copie. *Librarius.* Les derniers Clercs des Procureurs sont les Copistes.

**COPISTE**. Commis qui copie dans un Bureau sous les ordres d'un Directeur; celui qui met au net les comptes, les états, & autres expéditions qui concernent son Bureau; c'est proprement ce qu'on appelle Commis aux écritures.

**COPISTE** se dit aussi des Peintres, des Dessinateurs, des Architectes, des Auteurs qui ne font rien qu'imiter les autres, & qui ne font rien de leur propre invention, qui ne travaillent point de génie. *Pictura, tabula imitator.* Ce n'est qu'un Peintre copiste.

En Littérature, il est souvent synonyme à plagiaire.

**COPISTE**, Officier de Comédiens qui a soin de garder les originaux des pièces pour copier les rôles, & les distribuer aux Acteurs. *Librarius.* C'est lui qui assiste aux représentations, qui se met à une des aîles du théâtre, & relève l'Acteur s'il tombe en quelque faute de mémoire. THÉAT. FRANÇOIS.

**COPONIA**, f. f. nom propre d'une famille Romaine. *Coponia gens.* La famille *Coponia* étoit originaire de Tibur ou Tivoli. Elle n'étoit pas ancienne. Le premier Citoyen Romain de cette famille fut T. Coponius, grand-père des deux Coponius, Titus & Caius, qui vivoient du temps de Cicéron, & dont il parle, aussi-bien que de leur aïeul, dans son *Oraison pour Cornélius Balbus*, n. 53. La famille *Coponia* porte sur ses médailles une massue avec une peau de lion & un arc, parce qu'elle étoit de Tivoli, qui étoit consacré à Hercule. C'est la pensée de M. Patin, p. 82.

**COPOSIE**, ville de l'Empire Russe, dans l'Ingrie, à l'embouchure d'une petite rivière qui porte le même nom. Long. 47°, 25'. Lat. 59°, 36'.

**COPOU**, f. m. terme de relation. C'est une espèce de toile la plus estimée qui soit à la Chine, & qui se nomme *Copou*, parce qu'elle est faite d'une herbe que les gens du pays appellent *Co*, qui se trouve dans la province de Fokien. P. LE COMTE.

**COPOVICH-OCCASSOU**, f. m. c'est un arbre dont parle Laët, qui croît dans les Indes Occidentales. Ses feuilles ressemblent à celles du poirier, & son fruit que l'on appelle *oumery*, est comme une grosse poire, & l'on en fait grand cas lorsqu'il a atteint sa maturité. RAY, *Hist. Plant.*

**COPPA**, f. m. c'est le nom d'un caractère grec, figuré chez les Anciens comme un P retourné, c'est-à-dire, comme le Q des Latins. Les Grecs postérieurs l'ont

marqué comme un G. Le nombre qu'il signifioit dans les chiffres étoit 90.

**COPPATIAS**, f. m. *Coppatius equus.* On appeloit ainsi un cheval qui étoit marqué d'un *coppa*. Car on avoit coutume de les marquer tous ou du *coppa* ou du *figma*. Voyez COPPA.

**COPRENEUR**, f. m. celui qui prend avec un autre des terres, une maison, des droits, des rentes, &c. à loyer ou à ferme.

**COPRONYME**, f. m. surnom d'homme. *Copronymus.* C'est le surnom que l'on donne à Constantin VI<sup>e</sup> du nom, Empereur de Constantinople, fils de Léon l'Isaurique, & Iconoclaste comme lui. Constantin *Copronymus* fut couronné en 720, commença à regner seul après la mort de son père en 742, & mourut en 775.

Ce nom est grec, & composé de *κόπος, stercus, όνομα, nomen.* Cet Empereur fut ainsi surnommé, parce que dans la cérémonie de son Baptême lorsqu'on fit les immersions, il salit les sacrés fonts, de son ordure. Voyez Cédrenus, Zonaras, & Maimbourg dans son *Histoire des Iconoclastes*.

**COPROPRIÉTAIRE**, f. m. & f. qui possède par indivis une maison, une terre, une Seigneurie, ou autre immeuble. *Qui cum altero vel cum pluribus alicujus rei proprietarius est.* C'est ainsi que s'expliquent les Jurisconsultes. Un bail d'une terre ainsi possédée n'est point valable s'il n'est fait par tous les copropriétaires ou en leur nom.

**COPTE**. Voyez COPHTE.

**COPTER**, v. a. faire battre le battant de la cloche seulement d'un côté. *Pulsare alternum latus æris campani.* Copter une cloche.

**COPTIQUE**. Voyez COPHTIQUE.

**COPULATIF**, IVE, adj. qui joint, qui lie ensemble. *Copulativus.* Il ne se dit guère qu'au féminin & en Grammaire des particules qui lient le discours. Et est une conjonction copulative.

**COPULATION**, f. f. vieux mot, jonction du mâle avec la femelle pour la génération. *Coitus, coitio.* On y ajoute ordinairement *charnelle*. Il n'est guère d'usage que dans les procédures de l'Officialité, & il se joint ordinairement avec l'épithète *charnelle*. La Copulation charnelle, hors le mariage, est défendue.

M. Ménage s'en est servi même dans son *Histoire de Sablé*, L. III. C. 16. p. 89, ouvrage sérieux. Avant le Concile de Trente, dit-il, la *copulation* illicite faisoit parenté jusqu'au septième degré, réduit par ce Concile au second.

**COPULE**, f. f. terme de Logique, c'est la partie d'une proposition qui joint l'attribut au sujet, ou le sujet & l'attribut ensemble. C'est le verbe *Etre* qui fait la *copule* dans toutes les propositions. Dieu est infiniment bon; l'ame est immortelle. Les sujets sont Dieu, l'ame: les attributs bon, immortel; & la copule, le verbe est; mais dans une proposition négative, la copule joint-elle le sujet & l'attribut? Oui, parce qu'on la réduit à une proposition affirmative, en mettant la négation devant l'attribut, par exemple: la Religion n'est pas douteuse, elle est invinciblement démontrée; l'Athée & le Déiste ne sont pas excusables. L'Athée & le Déiste sont non excusables.

Quelquefois la *copule* & l'attribut sont renfermés dans un seul mot, mais il est aisé de les séparer. Pierre aime, pierre est aimant. C'est la même chose si la proposition est renfermée dans un seul mot. Comme j'aime.

**COPULE**, terme de droit, c'est l'union & la jonction de l'homme avec la femme. *Copula, coitus.* En Juridiction tant Civile qu'Ecclesiastique, on n'appelle point autrement cette jonction que *copule*. Les Casuistes se servent aussi du terme de *copule*. Lorsqu'une fille n'a consenti à la *copule* que sous promesse de mariage, celui qui l'a faite, est obligé en conscience de l'épouser.

**COQ**, f. m. sorte d'oiseau domestique, qui est le mâle de la poule. *Gallus*. Un peu avant la pointe du jour on entend le *coq* chanter. Notre-Seigneur prédit à S. Pierre qu'il le renieroit trois fois avant que le *coq* eut chanté. Les poules pondent des œufs sans avoir vu le *coq*, mais ils sont inféconds. Voyez **ŒUF**.

Que les *coqs* pondent quelquefois des œufs, on n'en sauroit douter après tout ce que l'on rapporte sur cela. Borel, *Observ. Physico-Medic. Cent. III. obs. 43, p. 230 & Cent. IV, obs. 1, p. 280*, en parle, & dit avoir vu un œuf de *coq*, dans lequel au lieu de poulet il y avoit un serpent formé. Dans les Ephémérides des Curieux de la Nature, *Decad. I. A. III. Obs. 177, p. 332*, il est parlé d'un *coq* qui en treize jours pondit dix œufs. Au même ouvrage, *Decad. II. A. I. Obs. 145, p. 359*, d'un autre qui dans l'espace d'un mois en pondit six. Et *Obs. 211, p. 435*, d'un autre qui avoit pondu trois fois, & *p. 437*, d'un oie mâle qui pondit aussi. On trouve encore de pareils exemples, *Decad. III. A. V & VI. Obs. 138, p. 178 & Obs. 164, p. 3-4*. On rapporte plusieurs raisons de ces productions, qu'on peut voir dans une Dissertation de M. Stolterfoht insérée dans ses *Nouv. Lit. de la Mer Balt. 1702, p. 210 & suiv.* M. Stolterfoht a soupçonné que les animaux aux quels cela arrivoit étoient hermaphrodites, mais il n'en a aucune preuve; & un habile Médecin de Copenhague qui fit la dissection d'un de ces animaux n'en put trouver. Quant à l'autre point, sçavoir, que de l'œuf d'un *coq* il en naît un basilic, Solin, *c. 49. Ælien, L. I, de l'Hist. des Anim. c. 1. Plin, L. VIII, c. 21*, & d'autres Passurent. M. Stolterfoht en doute fort, & dit qu'il n'a pu encore en avoir de preuve. Il avoue cependant que de la matière corrompue de ces œufs, il en peut naître plusieurs sortes de vermine, ou de reptiles; que cela doit arriver sur-tout dans les poules, & par conséquent aussi dans les *coqs*, parce que ces animaux mangent plus d'ordures & d'insectes qu'aucun autre; que le germe de ces insectes peut passer dans l'œuf de la poule, ou du *coq*, & y éclore ensuite; qu'on a remarqué dans les œufs différentes sortes de vers; & que c'est un axiome parmi les Médecins, qu'il n'est rien de plus sujet à la corruption que les œufs, qu'ils sont bons quand ils sont très-frais, mais que plus ils sont vieux, plus ils sont mauvais; & qu'il s'en faut abstenir comme d'un poison.

**COQ**. On dit proverbiallement : mauvaise maison où le *coq* se tait & la poule chante; pour dire, que c'est un mauvais ménage où la femme est la maîtresse. On dit autrement qu'il ne faut pas que la poule chante devant le *coq*. On dit que bon *coq* ne fut jamais gras.

Ménage croit, après Guyet, que *coq* a été fait de *cloccus*, & de *clocitare*. D'autres croient que c'est un ancien mot gaulois, comme assure Borel, aussi bien que le mot de *coquart*, qui est souvent dans Villon, qui signifie un *glorieux sans sujet*, comme les enfans qui mettent des plumes de *coq* sur leurs bonnets, & qui pour cela s'estiment bien braves. On disoit aussi autrefois un bonnet à la *coquarde*. Il dit aussi que ce mot pourroit venir de *coccus*, ou *cochenille*, à cause de sa crête rouge. Et enfin il dit que ce mot vient du Breton *coq*, qui signifie rouge. Bêze a remarqué que c'est le seul terme de la langue françoise qui se termine en *y*. *Coq*, selon le P. Pезron, est un mot celtique, duquel est dérivé non-seulement le François *coq*, mais encore le nom grec *κόκκος*.

Il est certain que le mot *coq* est celtique aussi bien que bec: dans Suétone un capitaine est nommé Beco, & il le traduit en Latin par *Rostrum galli*.

Le *coq* est le symbole de la vigilance. On le donne sur les médailles au Dieu Janus & à Mercure, quel-

quefois à Bacchus, parce qu'on le lui sacrifioit pour la conservation des vignes. Il marque aussi les combats, la victoire. P. JOMBERT.

On appelle le chant du *coq*, *Galli cantus*, le point du jour, parce que les *coqs* chantent en ce temps-là, & réveillent ceux qui dorment.

**COQ de Bruyere**, est un *coq* sauvage qui vole bas, & se prend à la passée comme les beccafès. Il se nourrit dans les bruyeres. *Gallus fellestris*.

Il y a des Auteurs qui distinguent entre *coq sauvage* & *coq de bois*. Ils appellent *coq sauvage* une espèce de faisan particulier qu'ils disent se trouver dans les pays septentrionaux. Et Belon appelle *coq de bois* un oiseau plus gros que le faisan, qui a les plumes noirâtres, luisantes & changeantes, & les sourcils très-rouges.

**COQ** signifie aussi le mâle de la perdrix. *Perdix masculula, perdix mas*.

**COQ D'INDE**, prononcez Co-d'INDE, est un gros oiseau aussi domestique, qui a les qualités d'un *coq*, & qui a été apporté depuis quelque temps des Indes Occidentales. *Gallus Indicus*. Il y a un *coq Indien* qui est différent de celui qu'on nomme *coq d'Inde*, qui a été apporté d'Afrique, où il est appelé *ano*. Jonston l'appelle *Gallus Persicus*, & Gesner & Aldrovandus, *Gallus Indicus*. Son plumage est noir, & il a un œil verdâtre, à la réserve du dos, dont les plumes vers la racine sont de couleur de gris de noyer, & quelques unes blanches. Sa taille est d'un médiocre poulet d'Inde. Markgravius décrit un *coq* du Brésil qui est tout vert, & qui a sur la tête une crête ou panache de plumes noires. Quelques-uns croient que le *meleagris* des Anciens est notre *coq d'Inde*. Le *coq d'Inde* est fort goulé, il croît & s'engraisse beaucoup, & quelquefois il s'en trouve qui pèsent plus de vingt livres. Ses petits sont fort difficiles à élever, & le temps un peu rude les fait mourir. Quand le *coq d'Inde* se carre & se pavanne en étendant sa queue & en étalant ses ailes, on dit qu'il fait la roue. Cet oiseau hait le rouge, & se met en colère quand il en voit. Il a le cou, la tête & un grand lambeau qui lui tombe sur le bec, fort rouges, quand il se carre, mais quand il est dans sa posture ordinaire, ces parties deviennent entièrement pâles. Il y en a qui ont tout le champ du pennage noir, avec un peu de blanc à l'extrémité des grandes plumes. D'autres sont grisâtres; d'autres d'un gris un peu rougeâtre. Ils ont une grosse touffe de poils rudes comme des crins au milieu de la poitrine. Quelques-uns l'appellent la barbe du *Coq d'Inde*. Sa femelle s'appelle Poule d'Inde. Voyez **POULE**.

Aldrovand fait mention d'un *Coq d'Inde*, qui a plutôt la ressemblance d'un Dragon que d'un *Coq*. Son bec a beaucoup de rapport à celui des Petroquets; il est tout-à-fait courbé par le dessus, & entièrement rouge. Sa tête, sa poitrine & son ventre sont de couleur de rose fort clair, sa poitrine est semée de taches de couleur de rose encore plus lavée que le fonds; & au ventre elles sont plus grandes, & traversées d'une ligne blanche. Il a deux crêtes, la première est de chair, & placée proche du bec; entre cette tache & le bec il y a une tache longue qui est bleue. L'autre crête est composée de plumes jaunes très-perites, qui sont proche de la première crête, & s'élèvent sur le sommet de la tête, puis vont finir sur le haut du cou. Ses yeux disposés en long, comme ceux de l'homme; leur prunelle est noire, le cercle qui l'environne jaune; & les sourcils noirs. Il a des oreilles grandes & droites. Ses plumes sont fort diversifiées de vert, de bleu, de blanc, de couleur de rose, & de rouille de rouge. Il a deux queues, une petite, & une grande, composée de neuf grandes plumes inégales, & différentes en couleurs, & sur lesquelles on voit des yeux en ovale, qui sont rouges, ou blancs, toujours bordés ou environnés de bleu: ses pieds sont rouges, & ornés de taches brunes. Il n'a que trois doigts, dont les ongles & l'éperon sont blancs. Le

dos est presque tout rouge, & marqué de taches noires en forme de croissant, & traversées par le milieu de taches blanches.

**Coq de bois**, en général, c'est un faisan. Voyez FAISAN.

**Coq de bois d'Ecosse**. Hector Boëtius rapporte que l'on trouve en Ecosse une espèce de *Coq de bois*, dont la chair est approchante de celle du faisan, & qui est de pareille grandeur. Il a le pennage noir, & les paupières extrêmement rouges; il vit de blé. La Poule est plus petite, & son pennage est brun. Le mâle a le cou, la poitrine, les ailes & les cuisses semées de points rouges. La femelle est d'un gris cendré & diversifié de taches noires. Ils ont l'un & l'autre les paupières & les sourcils garnis d'une membrane rouge. Ces animaux se retirent dans les broussailles.

**Coq de Marais d'Ecosse**, c'est un oiseau que les Ecoquois & les Anglois appellent *Coq de Marais*. Ils en font grand cas à cause de la délicatesse de sa chair. Il cherche pour l'ordinaire sa pâture dans les lieux marécageux. Son pennage est rouffâtre, ou plutôt jaunâtre, semé de points noirs, généralement par toutes les parties du corps. Ses sourcils & les barbes qui lui tombent au dessous du bec, sont composés d'une membrane rouge, comme celle de la plupart des *Coqs de Bois*. Il a les jambes & les doigts robustes & faits comme ceux des Faisans, ou des *Coqs*, excepté qu'il n'a point d'ergot.

**Coq** signifie figurément, en style familier, un notable bourgeois, ou habitant d'une Paroisse, qui est distingué par son crédit, par ses richesses. *Vir primum inter suos partium*. Un tel est le *Coq de la Paroisse*.

**Coq** signifie aussi une figure de *Coq* qui est ordinairement doré, & qui se met sur la pointe d'un clocher, ou d'une flèche d'Eglise, pour servir de girouette, & faire connoître le changement des vents. *Inaurata galli figura, gallus*.

**Coq**, en termes d'Horloger, est un petit treillis de cuivre doré & fort délicat, qui est sur la platine de dessous d'une montre, & sert de base à l'un des pivots du balancier & en même temps à le couvrir en entier, & empêcher que rien n'y puisse toucher, parce que la moindre chose, en y touchant, est capable d'arrêter la montre.

**Coq**, en termes de Marine, est le cuisinier d'un vaisseau. *Coquus*.

**Coq-a-l'âne**, f. m. indéclinable, terme du style familier qui signifie un discours sans suite, sans liaison; propos rompu dont la suite n'a aucun rapport au commencement: comme si quelqu'un, au lieu de suivre un discours qu'il auroit commencé de son *Coq*, parloit soudain de son âne, dont il n'étoit point question. *Aliquid alienum ab re proposita dicere*. Ménage dit que Marot a été le parrain de cette façon de parler, & qu'il fit une Epître qu'il nomma du *coq-a-l'âne*, ensuite de laquelle plusieurs Poètes ont fait des Satyres qu'ils ont intitulées de ce nom, où ils disoient plusieurs vérités qui n'avoient ni ordre, ni suite. Je ne puis mieux comparer les Sonnets del Burchiello, qu'à nos *coqs-a-l'âne*, puisqu'en chaque vers contient un sens séparé de tous les autres, sans aucune liaison aussi-bien que le Commentaire sur iceux de Fr. Maria Doni, qui a voulu enrichir par ses extravagances sur le texte, *ubique enim arena sine calce est*. MASCUR. p. 217.

**Coq**, ou **Coq des Jardins**, terme de Botanique. *Cotus hortensis, cœslum hortense, menta græca*. Plante dont les racines sont semblables à celles de la mente, rondes & chevelues. Ses tiges sont hautes d'une coudée ou d'une coudée & demie, branchues, d'un vert-pâle. Ses feuilles sont de la même couleur, découpées sur les bords, d'une odeur forte, d'un goût très-amer: elles ressemblent à celles de la hétéroïne. Aux extrémités des branches viennent les fleurs, qui sont jaunes & radiées. Ses se-

Tome II.

mences sont petites, oblongues & aplaties. Cette plante est bonne pour les crudités de l'estomac, pour le vomissement, pour la colique, pour la cardialgie & pour la puanteur de la bouche.

**Coq**, Ordre de Chevalerie. Il fut institué en 1214, par un Dauphin de Viennois, qui fut tiré par Claude Polier d'un grand danger où il se trouva en combattant contre les Anglois. Le Seigneur de Polier fut le premier Chevalier de l'Ordre du *Coq*, que le Dauphin nomma ainsi, parce que les Poliers portent d'argent à un *Coq de sable* dans leurs armes. L'Abbé Bernardo Justiniani, T. I, c. 8, de son *Hist. des Ordres de Chevalerie*, parle encore d'un Ordre du *Coq* institué par un Pierre de Montmorency. Voyez L'ORDRE DU CHIFFRE.

**COQUARDE**, f. f. L'Académie écrit *cocarde*, & c'est l'usage le plus ordinaire. Nœud de rubans qu'on met au retrouilli du chapeau, dont les gens de guerre font particulièrement usage. Les soldats portent des *coquardes* d'une couleur ou de couleurs différentes, selon les différens Corps.

Dans les habillemens de théâtre, on appelle *coquarde*, une espèce de bouquet de plume qui s'éleve au dessus de la forme du chapeau du côté du retrouilli. C'est aux chapeaux des danseurs que l'on met des *coquardes*.

Ce mot vient apparemment de *Coq*. Ces sortes d'ornemens sont des espèces de crête, & les *Coqs* ont des crêtes. De plus, on appeloit autrefois bonnet à la *coquarde*, les bonnets où les enfans mettoient des plumes de *Coq*.

**COQUARDEAU**, f. m. vieux mot. Galant, diseur de douceurs.

Il signifie aussi jeune sot, étourdi, ignorant. *Stultus, ignarus*.

**COQUARDIE**, f. f. vieux mot. Avanture.

**COQUART**, f. m. Sot, benêt. *Gloss. sur Marot*.

**COQUART**, vieux mot, qui veut dire, jaseur. De *coquart* on a formé *coqueter*. *Coq* est le mot d'où tous ceux-ci, & même celui de *coquart*, tirent leur origine, parce que ceux qui caquetent, ou qui parlent beaucoup, font un bruit qui approche de celui que font les *Coqs*.

**COQUATIER**. Voyez COQUETIER.

**COQUATRE**, & mieux, *Cocâtre*, f. m. *Coq à demi châtre*, à qui on a laissé un des testicules. *Gallus miles castratus*.

**COQUATRIS**, f. m. Quelques-uns croient que c'est le banlie. Haythou l'Arménien croit que c'est le crocodile, qu'on a ainsi nommé par corruption. Huet.

**COQUE**, f. m. écorce dure d'une noix; écale, peau dure d'un œuf. *Ovi, nucis putamen*. Cette noix est anglaise, on ne la peut tirer de sa *coque*. Il y a des œufs qui ont une *coque* dure, & les autres molle. Manger des œufs à la *coque*, c'est les manger après les avoir fait cuire dans leur *coque*, en trempant dedans des mouillettes ou apprêtées. Les meilleurs poudriers ou horloges de sable se font avec des *coques* d'œufs calcinées & pulvérisées.

**COQUE**, **COQUILLE**. *Conceptaculum*. En parlant des semences, dit M. DUHAMEL, on appelle *coque*, les enveloppes qui sont presque ovales, légères & déliées. *Siliqua*. On dit vulgairement *coquilles* de noix, de noisettes, d'amandes, pour signifier la partie ligneuse du noyan; ce qui diffère beaucoup de la *coque*, *conceptaculum*; & la *coque* diffère de la *capsule uniloculaire*, en ce que les panneaux en sont mous & moins roides, comme à l'enveloppe des semences de Mouton.

Ménage dérive ce mot de *concha*, & de *conchula*, aussi bien que le mot de *coquille*. Et le P. Pezton prétend que *coque* est un mot celtique, d'où vient non-seulement *coquille*, mais aussi le Grec *κόκκα*, *concha*.

**Coque de Perles**. Ce sont de certaines élévations en demi-rond, que l'on trouve attachées à la nacre. Ce sont des perles véritables que la nature a atta-

X X X x x



chées à sa coquille. Les Lapidaires scient les *coques* de perles, & de deux *coques* qu'ils ont l'adresse de joindre, ils en font une seule perle. Il faut être bien connoisseur pour s'apercevoir de l'artifice.

**COQUE de ver à Soie.** C'est l'enveloppe où le ver se renferme quand il veut filer. Cette *coque* étant achevée, le ver se change en veuve, & de veuve en papillon : ensuite il perce sa *coque* pour en sortir. *Bombycis folliculus.*

On dit proverbialement & par reproche, qu'un jeune garçon ne fait que sortir de la *coque*; pour dire, que ce n'est encore qu'un enfant. Ac. Fr.

**COQUE**, en termes de Marine, est un faux pli qui se fait à une corde qui est trop tortue. *Juga.*

**COQUE**, en termes de Serrurier. Ce sont des pièces de fer qui servent à conduire le pêne d'une serrure, & dans lesquelles entre l'auberon.

**COQUE de Levant**, sont de petits fruits ou baies grosses comme de gros pois, de couleur obscure. Elles contiennent chacune une semence jaunâtre, friable, dont la force se dissipe en vieillissant. On s'en sert comme de la staphisaigre pour faire mourir les poux. On en jette aussi dans la rivière pour enivrer les poissons & les prendre ensuite plus facilement.

**COQUEFREDOUILLE**, s. m. mot bas & burlesque; pour signifier, selon Cotgrave, *pauvre here, misérable, malôtru*, ou, selon l'Auteur du Dictionnaire Comique, *fat, sans esprit.*

L'Espagnol, ce Coquefredouille,  
Va toujours à l'école, & perd toujours bredouille.

DESH.

L'Auteur de la *Fulminante*, page 56, s'est servi de ce terme, en parlant des démêlés des Rois Philippe Auguste & le Bel avec les Papes. C'étoit, dit-il, un temps où la Religion Catholique étoit florissante, mais la France portoit des hommes mâles, & non des *coquefredouilles* embéguinés. Le Dictionnaire de *Rimes de Richalet*, pag. 511, où ce mot est mal écrit *Coquefredouille*, l'explique par *irrisor*, moqueur, railleur; mais ce n'est pas là le sens de *coquefredouille*.

**COQUFLICOT, COQUELICOC, ou COQUELICQ.** s. m. Le premier est le meilleur & celui que l'Académie a préféré. Espèce de pavot sauvage qui croît dans les blés, & dont la fleur est rouge. *Erraticum papaver.* On l'appelle aussi *ponceau*. Voy. PAVOT, On fait une eau distillée & un sirop de fleurs de *coquelicot*.

**COQUELINER**, v. n. terme d'Oïfellerie, pour exprimer le chant du coq. L'on dit du coq *coquelinier*. FAUTRIER.

**COQUELOURE.** s. f. *Pulsatilla.* Plante qui a du rapport avec l'Anémone, & qui n'en diffère que par ses semences, qui sont terminées par une queue barbue. Il y a plusieurs espèces de *coquelourde*; la plus commune est celle qu'on nomme *Pulsatilla folio crassiore & majori flore.* C. B. Saracine est grosse comme le doigt, longue, noirâtre, branchue, fibreuse, amère & âcre au goût. Elle donne des feuilles découpées fort menu, soutenues par des queues assez longues; du milieu de ces feuilles naît une tige lisse, arrondie un peu, velue, haute de cinq à six pouces environ, & garnie quelquefois de trois feuilles aussi finement incisées que celles du bas, & disposées en manière de collet. Elle est terminée par une fleur bleuâtre ou pourpre, à six pétales velues, rangées comme celles de l'Anémone. Le pistil est chargé de quantité de semences ramassées en tête & terminées par une queue barbue; & il est environné d'un grand nombre d'étamines violettes qui portent des sommets jaunâtres. Cette *coquelourde* fleurit au printemps, & elle croît dans plusieurs endroits du Royaume. Les autres espèces de *coquelourde* diffèrent de celle-ci par la couleur de leurs fleurs & par leurs feuilles.

**COQUELOURDE** est encore le nom que donnent les fleuristes à une plante appelée *Lychus Coronaria Jativa*, &c.

**COQUELUCHE**, s. f. vieux mot qui signifioit capuchon. On dit figurément & par allusion à la *coqueluche* dont on se coëffoit, qu'une personne est la *coqueluche* de la Cour, du beau monde, de la ville; pour dire, qu'elle est fort en vogue, & extrêmement à la mode. Ac. Fr. C'est dans ce sens que la Bruyère a dit au chapitre de la Société, page 164, des éditions 9 & 10, & page 193. du premier tome de l'édition de M. Coffe: « Si » à votre âge vous êtes si vif & si impétueux, » quel nom Théobalde, falloit-il vous donner » dans votre jeunesse, & lorsque vous étiez la » *coqueluche* ou l'entêtement de certaines ten mes qui » ne juroient que par vous & sur votre parole? » Quelques-uns prétendent que c'est Bourfault qui est marqué ici sous le nom de Théobalde. Il avoit beaucoup d'esprit & de vivacité. Boileau déclare à la fin de la remarque sur le vers 64 de sa neuvième Épître, que de tous les Auteurs qu'il a critiqués, Bourfault est, à son sens, celui qui le plus de mérite. D'autres croient que le Théobalde de la Bruyère est Benferade, qui a été effectivement la *coqueluche* de la Cour pendant plus de quarante ans, & qui défendoit ses ouvrages avec un tel entêtement, que ceux même qu'il consultoit, ne pouvoient lui dire leur pensée, sans s'exposer de sa part à d'étranges emportemens. Voy. l'histoire de l'Académie, Française, in-12, 1730, tome 2, p. 167 & 168.

**COQUELUCHE**, maladie contagieuse & maligne, qui regna en 1510, 1558 & 1577. *Cucullaris morbus.* C'étoit une fluxion sur la poitrine, accompagnée de mal de tête, qui fit mourir beaucoup de monde. Mézeray dit que sous Charles VI, en 1414, un étrange rhume, qu'on nomme *coqueluche*, tourmenta toutes sortes de personnes, & leur rendit la voix si enrouée, que le Bateau & les Collèges en furent muets. Un Médecin nommé Valerola, dans l'Appendice de ses lieux communs, dit que ce nom lui fut donné par le peuple, parce que ceux qui en étoient atteints portoient une *coqueluche*, ou capuchon de Moine, pour se tenir chaudement. Ménage & Monet sont du même avis. Un autre Médecin, appelé le Bon, a écrit que cette maladie a été ainsi nommée à cause du remède qu'on y apporta, qui fut le *loch de codion*, fait avec les têtes de pavot, qui sont appelées *codion*, ou têtes de *coquelicot*. On l'a aussi appelée *quinte*. Cette maladie se fait sentir de temps en temps, elle fit de grands ravages en 1723 & en 1733.

**COQUELUCHE**, v. n. Ce mot se disoit autrefois pour dire, être attaqué, travaillé, tourmenté de la *coqueluche*. *Cucullo morbo laborare.*

Pareillement m'avertis, si tous ceux  
De ton quartier ont été si touffeux,  
Comme de ça on va coqueluchant.

**COQUELUCHON**, s. m. Capuchon de Moine fait de grosse bure. *Cucullus.* Les uns sont en pointe, & les autres en rond.

**COQUELUCHON** se dit encore d'une espèce de capuchon, dont les Pénitens (Confrérie fort en vogue dans les provinces au-delà de la Loire) se couvrent le visage & la tête. Il est formé d'un morceau de toile carré, de la couleur du reste de leur habit, plié en diagonale, dont deux des côtés sont cousus ensemble. Comme il leur couvre tout-à-fait le visage, on y pratique deux trous vis-à-vis les yeux, pour qu'ils voient à se conduire.

D. de Vert dérive *coqueluchon* de *cucullio*, ou *cucullus*, & ceux-là du mot Grec *Koukoullion*, & de *Kuklos*, κύκλος, un cercle, parce que le capuce, ou capuchon, ou *coqueluchon*, forme en effet

un cercle autour du village.

**COQUEMAR**, f. m. ustensile de cuisine, espèce de pot ayant une anse, qui sert à faire bouillir de l'eau, & à cuire plusieurs choses. *Cocuma*. Les Barbiers portent avec eux leur bassin & leur *coquemar*. On fait des *coquemars* de terre, d'étain, de cuivre, d'argent.

Ce mot vient du latin *cucuma*, chaudière, ou de *cucumarium* qui est une sorte de vase ainsi appelé, *quod ventrem habet magnum uti cucumis*.

**COQUEPLUMET**, f. m. Homme qui porte des plumes sur son chapeau. Batteur de pavé, fiétabras, fendeur de nœuds. Cotgrave est le seul Lexicographe de ma connoissance, qui ait placé ce mot dans son Dictionnaire. L'Archevêque de Lyon, ou plutôt l'Auteur de sa Harangue (Nicolas Rapin) après avoir fait voir que la Ligue étoit composée de quantité de scélérats & de vauriens, dit qu'il n'y veut pas comprendre maints Gentilshommes, & autres qui sont du bois dont on les fait, ou du moins qui en ont la mine, & se montrent vaillans *coqueplumets* sur le pavé de Paris. *Satyre Ménip.* in-8o. page 69.

**COQUEREAU**, f. m. espèce de petit navire. LE P. LÉON.

**COQUERELLE**, f. f. C'est le nom qu'on donne dans l'Abbaye de Reimont à de certaines femmes, dont la fonction est de garder les Chanoines depuis l'Extrême-Onction, jusqu'à leur enterrement. La Doyenne du Chapitre a droit de nommer le Solliciteur du Chapitre & l'Ecolâtre; de placer l'Infirmière & les *Coquerelles*, & les destituer quand il y a cause. AMELOT DE LA FLOUS.

**COQUERELLES**, autrefois **COQUERÉES**, f. f. terme de Blason, qui signifie de petites noisettes dans leurs fourreaux, toutes vertes, jointes ensemble au nombre de trois, & telles qu'on les cueille sur les noisetiers. *Avellana*. Il y en a dans l'écu des sieurs de Montmagny. Pierre Huault de Montmagny, qui vivoit en 1500, tige des Seigneurs de Bernay en Brie, portoit d'or à la face d'azur chargée de trois molettes d'éperon d'or, accompagnée de trois bouquets de *coquerelles* de gueules, deux & un. Quelques-uns tiennent que ce sont des oignons de fleur. D'autres disent que ce sont des vessies ou bourses de Palkakenge, qui est une espèce de *solanum*, faites comme des bourses qui enferment un grain rouge de la grosseur de l'anis de Verdun, dont on se sert pour faire des bouquets en hiver. Ce dernier sentiment est le meilleur. Dans les titres des Chevaliers de Malte du nom de Huault, de Vaires-Bussy & de Montmagny, les *coquerelles* sont appelées *coquerés*.

**COQUERET**, f. m. *Alkekengi*. Plante que quelques uns appeloient autrefois *alkekenge*, ou *alkekengi*. Ses racines sont longues, noueuses, genouillées, traçantes, & poussent plusieurs tiges hautes d'environ un pié, menues, rougeâtres, un peu velues, moëlleuses, noueuses, & garnies à l'endroit de leurs nœuds de feuilles alternes, plus grandes que celles de la morelle, dentelées sur les bords, & soutenues par des queues longues d'un pouce environ. Des aiselles de quelques-unes de ces feuilles naissent des fleurs ordinairement seules, assez grandes, blanchâtres, d'une seule pièce, taillées en manière d'étoile, soutenues par un pédicule d'un pouce de long. Le pistil qui s'élève du milieu du calice, & qui enfle la fleur, devient après sa chute une baie molle, de la grosseur & de la couleur d'une cerise, & remplie de semences plates & blanchâtres. Cette baie est renfermée dans le calice, qui a pris alors la figure d'une vessie rougeâtre. Les Médecins ordonnent cette plante sous le nom de *solanum halicacabum*. Ses baies sont d'usage dans les maladies de la vessie.

Il y a plusieurs autres espèces de *coqueret*, mais qui sont étrangères. Celle qu'on nomme *alkekengi fructu parvo verticillato*, *Inst. R. herb.* est réputée

vénéneuse; & plusieurs Botanistes ont cru que c'étoit le *solanum somniferum maximum*, ou la morelle somnifère des anciens. On n'oseroit se servir intérieurement de cette dernière espèce, à cause qu'elle jette dans des délites affreux; on se contente seulement de l'appliquer extérieurement pour calmer les douleurs, & pour procurer le sommeil. **COQUERICO**, f. m. chant du coq. Le coq chanta *coquerico*. *Theat. Ital.* dans la pièce intitulée *les Animaux raisonnables*, on a fait ce rondou pour la poule.

Coquerico.

J'entends sitôt que je caquette,

Coquerico.

Autour de moi mon joli coq,

Toujours ardent pour sa poulette,

A chaque moment me répète

Coquerico. THÉÂTRE DE LA FOIRE.

**COQUERIQUEUR**, v. n. terme dont on se sert pour exprimer la manière de crier du coq. Les coqs *coqueriquent*. Dans les campagnes on entend *coqueriquer* les coqs qui annoncent le point du jour.

**COQUERON**, f. m. terme de Navigation. Quelques-uns nomment ainsi une petite chambre ou retranchement qui est à l'avant des petits bâtimens. On le nomme ainsi, parce qu'il sert de cuisine.

**COQUES**, f. f. pl. terme de pêche. Oufs de poisson de mer que l'on emploie pour amorcer les filets, avec lesquels on pêche les sardines.

**COQUESIGRUE**, f. f. Ménage écrit *coquecigrue*. Poisson de Mer qu'on dit se donner des clystères avec l'eau de la mer, que les anciens appeloient *clyster*. A Paris, dans les cabinets des curieux, on appelle *coquecigrue*, les coquilles de Mer. *Conche*. Quelques-uns se servent de ce mot pour signifier quelque chose de frivole ou de chimérique. *Commentitium quid*. Vous nous contez des *coquesigruës*. *Garrure nugæ, fabulas narrare*.

Mon esprit à cheval sur des coquesigruës. S. AM.

On dit proverbialement qu'une chose arrivera à la venue des *coquesigruës*; pour dire, qu'elle n'arrivera jamais: un coq & six grues, est le rebus de *coquesigruës*.

**COQUESIGRUE**, terme de Botanique. Il faut dire *coecigruë*; c'est un fruit qui naît à un arbre. *Cocci-grua Theophrasti*. Il est gros comme un petit grain de vessie & vient dans une panache. Le bois sert à teindre en jaune, & s'appelle *fuset*.

**COQUET, ETTE**, adj. quelquefois employé substantivement. Qui cherche à plaire. On le dit plus souvent des femmes. Une femme *coquette* est celle qui cherche à plaire, à paroître aimable à plusieurs hommes à la fois, & qui a l'art de se les attacher en leur faisant espérer un bonheur qu'elle est bien décidée à leur refuser. *Mulier amatoris blandimentis dedita, procorum amans*. Il ne fut jamais d'homme plus *coquet*. Les *coquettes* tâchent d'engager les hommes, & ne veulent pas s'engager. Je ne puis supporter ces *coquets*, qui embrassent dix ou douze intrigues sans aucun amour, & qui se font cent affaires sans en avoir une seule. M. SCUD. Une femme *coquette* se soucie peu d'être aimée; il lui suffit d'être trouvée aimable, & de passer pour belle. Ce qui domine en elle, c'est la vanité & la légèreté. LA BRUY. Les *coquettes* ne cherchent en amour que l'occupation d'une intrigue, & l'émotion d'esprit que donne la galanterie. ROC. Une *coquette* ne se rend jamais sur la passion de plaire, & sur l'opinion qu'elle a de sa beauté. LA BRUY. Une *coquette* veut avoir plusieurs amusemens à la fois. Id. Les amans fidèles ont de la peine à mettre les *coquettes* de profession au rang des gens d'honneur. M. SCUD. Une *coquette* n'aime pas la personne de ses amans, elle n'en aime que les passions. B. RAB. Voyez GALANTERIE ET COQUETTERIE.

*La prude donne plus de gloire,  
La coquette plus de plaisir.* ID.

On dit aussi un esprit *coquet*, un air *coquet*.

Menage, après Pasquier, dérive ce mot de *coq*. Mais il vient plutôt de *coquart*, vieux mot françois, qui signifie *jaseur*, *babillard*.

Le mot de *coquet*, quand il est substantif, est moins en usage au masculin qu'au féminin.

COQUET. f. m. Petit bateau qu'on amène de Normandie à Paris. *Scapha*.

COQUETER, v. n. quelquefois act. Faire le *coquet*, la *coquette*. Se plaire à conter ou à écouter des fleurettes. *Amatoris nugis indulgere*. Les jeunes fainéans, les femmes galantes, ne font autre chose que *coqueter*.

*Eve aimait mieux, pour s'en faire conter,  
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,  
Que d'être femme & ne pas coqueter.* SARAZ.

*Et si Jason n'eut coqueté Médée,  
Il n'eût jamais en Grece rapporté  
Cette toison si fièrement gardée.* ID.

COQUETER, sur la Mer, se dit d'un homme qui, avec un aviron, mène un vaisseau par son arrière. *Remo navem retroducere*.

COQUETIER, f. m. marchand qui amène ordinairement à Paris des œufs, du beurre, des volailles, du poisson de somme, &c. *Ovorum, butyri, volatilium pecudum propola. Gallinarius deliacus*. Dans le *Traité de la Pologne*, L. V, T. XXXIII<sup>e</sup> c. 8, on les appelle Fruitiers, *Coquetiers* & Beurriers; leur communauté, dit-on, fut originellement formée sous le nom de Regratiers de fruit. On y rapporte d'anciens Statuts que leur donna Etienne Boileau, Prévôt de Paris, dans la grande réforme qu'il fit de la police, par ordre de S. Louis, environ l'an 1258. C'est le plus ancien de nos réglemens de police.

En quelques provinces, on dit *coquaciers* ou *cocaciers*; les anciens les nommoient *déliacques*. Voyez ce mot.

COQUETIER est aussi un petit vaisseau servant à table, fait en forme d'une salière, pour porter un œuf à la coque. *Vasculum ovo sustinendo accommodatum*.

COQUETTERIE. f. f. Affectation de plaire à plusieurs personnes à la fois; dessein général de paroître aimable, & de traîner après soi une foule d'amans. *Immoderatum placendi studium*. La *coquetterie* est le fond de l'humeur des femmes; mais toutes ne la mettent pas en pratique, parce que la *coquetterie* de quelques-unes est retenue par la crainte ou par la raison. ROU. Après tout, la *coquetterie* n'aboutit qu'à des manières engageantes qui semblent dire tout, & qui ne disent rien. M. SCUD. Toute la vertu des femmes n'est qu'une habileté à cacher leur *coquetterie*. S. EVR. Un cœur usé par mille *coquetteries* n'est pas capable d'une grande passion. M. SCUD.

Le manège de la *coquetterie* exige un discernement plus fin que celui de la politesse; car pourvu qu'une femme polie le soit envers tout le monde, elle a toujours assez bien fait; mais la *coquette* perdrait bientôt son empire par cette uniformité mal adroite. A force de vouloir obliger tous les amans, elle les rebuteroit tous. Dans la société, les manières qu'on prend avec tous les hommes, ne laissent pas de plaire à chacun: pourvu qu'on soit bien traité, l'on n'y regarde pas de si près sur les préférences; mais en amour, une faveur qui n'est pas exclusive est une injure. Un homme sensible aimeroit cent fois mieux être seul maltraité, que

caressé avec tous les autres, & ce qui peut arriver de pis, est de n'être point distingué.

COQUILLAGE, f. m. terme collectif. Poissons testacés, couverts d'une ecaille dure & toute d'une pièce. *Concha, conchylia, testis*. Les huîtres, les moules, les tortues, les pourpres, sont des *coquillages*.

On appelle ces poissons *testacés*, parce qu'ils sont recouverts d'une manière dure comme une terre cuite, un test. *Testis*.

On appelle aussi *coquillage*, l'écaille où ces poissons sont enfermés. *Concha*. Les curieux font des cabinets remplis de *coquillages* exquis. On trouvera dans *Aldrovand, Fesner & Fabius Columna*, tout ce que les anciens ont dit sur la matière des *coquillages*. En 1692, Lister Anglois a publié un *in-folio* rempli de planches, où sont représentées les diverses sortes de *coquillages*. Dans le premier ordre, il a rangé les *coquillages* terrestres; dans le second, les *coquillages* d'eau douce, tant ceux qu'on appelle *turbinata*, que les *bivalvia*. Il a disposé dans le troisième, toutes les coquilles de mer, les *bivalvia* & les *multivalvia*: & dans le quatrième, il a divisé en plusieurs classes, les coquilles de Mer qu'on nomme *turbinata*.

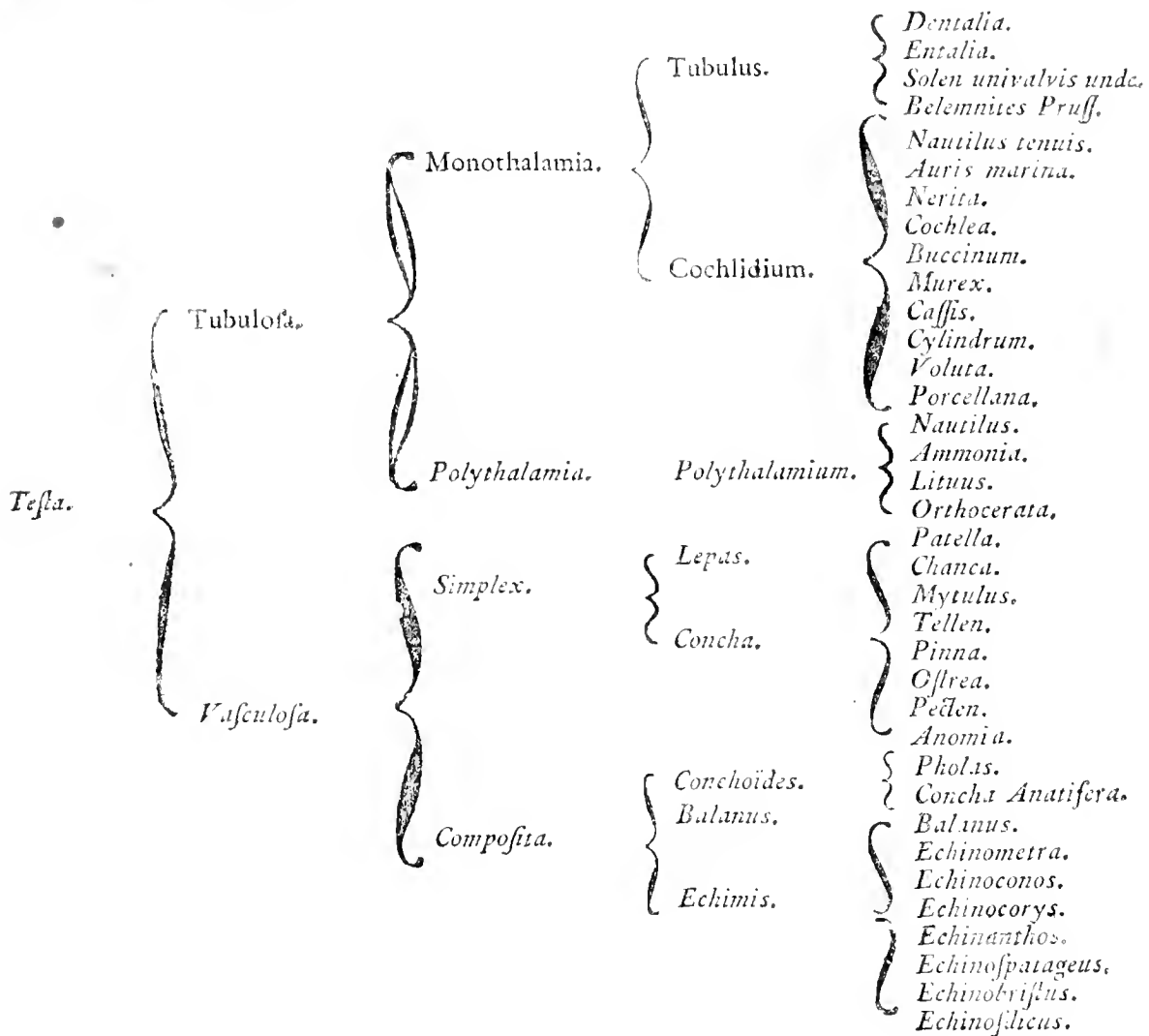
On trouve dans la terre & dans des carrières, en des lieux très-éloignés de la mer, & jusques sur le sommet des montagnes, des *coquillages* fossiles & d'autres corps étrangers, qui ont fait, depuis quelques années, le sujet de plusieurs dissertations des plus habiles Naturalistes. Voyez FOSSILE & DÉLUGE.

Plusieurs savans Physiciens, & particulièrement M. Woodward, ont prétendu que les vastes couches de *coquillages*, disposées comme des lits de marne ou de pierre en différens endroits, soit dans les plaines, soit dans les racines des montagnes, & même jusqu'à leur sommet, y avoient été ainsi déposées par les eaux du déluge. Il est cependant difficile de concevoir comment, dans un espace aussi court que celui d'une année, les eaux du déluge auroient pu former les longues chaînes de montagnes, comme les Alpes, les Pyrénées & les Cordillieres au Pérou, dans lesquelles on trouve en beaucoup d'endroits de ces couches horizontales.

Quelques autres Physiciens, mais en plus petit nombre, prétendent que c'est la mer seule qui a formé ces vastes lits de *coquillages*, que l'on trouve quelquefois jusqu'à une très-grande profondeur, comme jusqu'à une très-grande hauteur. La mer, disent-ils, a couvert pendant une très-longue suite de siècles toute la surface du globe. Ce n'est qu'après une très-grande succession de temps, qu'elle a été réduite dans les bornes que nous lui connoissons. Comme elle se forme aujourd'hui des rivages, des banes, qu'elle détruit d'un côté pour transporter de l'autre, qu'elle creuse dans certains endroits, pour amonceler les débris dans d'autres, elle la fait dans tous les temps; c'est ainsi qu'en déposant successivement des *coquillages*, des sables, des débris, elle a formé en différens endroits de la terre les montagnes, dont la hauteur & la vaste étendue nous étonnent. Voyez ce sentiment, exposé avec tous les charmes de l'éloquence, dans l'*Histoire Naturelle* de M. DE BUFFON, tom. 1.

M. Gerfaint, marchand de Paris, a donné, en 1736, un excellent ouvrage sur ce sujet sous le titre de *Catalogue raisonné des coquilles*, &c. avec une liste des principaux cabinets, & une autre liste des Auteurs les plus rares qui ont traité de cette matière. Cet ouvrage est très-bien écrit, avec goût, avec jugement, & le plus instructif que l'on ait sur ce sujet.

On a donné dans les *Transactions philosophiques* de 1733, p. 256, une nouvelle méthode de diviser les *coquillages* selon leurs genres & leurs espèces, & de les ranger dans les cabinets. Elle



COQUILLAGE signifie aussi l'ouvrage fait de coquilles, comme on en voit dans les grottes artificielles, & dans les cabinets des curieux. Alors c'est un arrangement de diverses coquilles. *Opus conchyliatum.*

COQUILLART, s. m. terme de Carrier. C'est un des banes, ou lits de pierre de taille, qui se trouvent dans les carrières, où il est ordinairement le quatrième. On l'appelle *coquillart*, à cause des petits coquillages dont il est tout rempli.

COQUILLE, s. f. couverture ou coque des limaçons, & des poissons que les Naturalistes appellent *testacés*, comme les moules, pourpres, limas de mer, &c. *Concha.* La *coquille* d'un limaçon, *cochlea, testu.* Bonnanus remarque que les animaux à *coquilles* n'ont point de diversité de sexe; qu'ils n'ont point d'œuf, parce qu'ils n'ont point de sang; que s'ils ont quelque chose d'analogue aux œufs, c'est plutôt pour leur nourriture, que pour la propagation de l'espèce. Voyez son Traité, intitulé, *Recreatio mentis & oculi in observatione animalium testaceorum*, &c.

Les *coquilles* sont d'une ou de deux pièces, ce que l'on appelle *univalves* ou *bivalves*; & par conséquent il ne devrait y avoir que deux classes générales. Cependant on en fait ordinairement trois, parce que l'on divise en deux celle des *univalves*. On peut donc appeler la première classe des *univalves* qui ne sont pas *turbinées*, ou qui ne forment nulle volute, en latin *testacea non turbinata*. La seconde classe est celle des *univalves turbinées* ou *turbinites*, qui forment une volute, en latin *testacea turbinata*. La troisième classe est celle des *bivalves*, *testacea bivalvia*, quoi qu'à la prendre à la rigueur, les *univalves* de la seconde classe puissent être appelées *bivalves*, ainsi que celles qui sont à deux portes ou battans, parce que l'animal de presque toutes ces espèces

a un opercule ou couvercle engendré avec lui, & attaché à une partie de sa peau, comme l'ongle l'est à la chair, qui lui sert de défense, avec lequel il se ferme toutes les fois qu'il se veut retirer dans son étui. La nature a fait cette porte si juste, & si bien proportionnée, qu'il est impossible d'apercevoir la moindre jointure quand l'animal y est enfermé. On peut observer la même exactitude dans les *bivalves*, qui ont des charnières si liantes & si justes, & dont les deux battans, malgré leurs contours & leurs formes irrégulières, ferment avec tant d'exactitude, que l'Orfèvre le plus adroit ne pourroit parvenir à cette précision. *Merc. de Fev. 1736.*

On appelle généralement *coquilles multivalves* celles qui sont composées de plusieurs pièces, de trois, de cinq, de douze, &c. Toutes les *coquilles* de terre sont *univalves*. Celles d'eau douce, *univalves* ou *bivalves*. Celles de mer sont des trois espèces.

On appelle *coquilles à oreilles*, celles qui ont deux pointes en haut, comme celles de S. Jacques. Voici le nom des *coquilles* les plus rares & les plus curieuses. La *couronne papale*, qui tire son nom de sa forme, & qui sur un fond blanc est toute marquée de rouge. *Tiara pontificia.* La *plume*, dont la blancheur & les marques incarnates rangées avec symétrie, font un si bel effet. *Penna.* L'*Hebraïque*, qui a sur un fond blanc comme neige, des marques noires comme du jayet, fort semblables à ix caractères Hébreux. *Hebraica.* Le *limçon de la Chine*, qui a sur du minime brun, une broderie verte & noire. *Limax sinicus.* Le *drap d'or*, qui a un tissu admirable de jaune, de brun & de blanc. *Textile aureum.* Le *drap d'argent*, qui ne le cède point en beauté au drap d'or. *Textile argenteum.* Le *leopard*, qui est tout moucheté. *Pardus.* Le *tigre* ou la *coquille grise*,



dont la moucheture est encore plus belle. *Tigris* ; feu concha cineracea. Le briançon, dont l'œuil est mêlé d'une manière charmante. *Briancion*. La corne de cerf, qui a des taches noires sur un fond blanc. *Cervinum cornu*. La corne gelée, dont on admire la divèrtè. *Gelatum cornu*. La tannée, que plusieurs tiennent pour la plus belle, a causé du mélange étonnant de son blanc & de son tanne. *Fulva*. La bourse, ainsi nommée a cause de sa figure, a une broderie mêlée de trois ou quatre couleurs. *Crumena*. Le cadran, que l'on appelle ainsi à cause de sa forme. *Solarium manuarium*. La chenille, parce qu'elle ressemble a cet insecte. *Eruca*. Il y a encore la fusée, *Peribolus*. La Nerite, *Nerttes* ; le Lepas, *Lepasia* ; l'Apporays, *Apporays* ; la Trompe, *Tuba* ; le Casque, *Galea* ; le Nautil blanc, *Nautilus candida* ; & quelques autres dont on voit le dedans, & qui n'ont point d'oreilles, s'appellent *Vans* ou *Vannets*.

**COQUILLE** se dit aussi de la coque ou couverture de l'œuf. *Ovi putamen*. Dès que le poussin est sorti de sa coquille, il cherche à béqueter. On dit aussi, une coquille de noix. *Nucis putamen*. Voyez COQUE.

On dit proverbialement qu'un homme vend bien ses coquilles, fait bien valoir les coquilles ; pour dire, qu'il fait bien faire valoir ses marchandises, & tirer parti de son travail.

On dit aussi proverbialement, rentrer dans sa coquille ; pour dire, se retirer d'une entreprise téméraire ; pour dire, qu'une personne est fort jeune, on dit qu'elle ne fait que sortir de la coquille. Ac. Fr.

En termes de Blason on ne distingue les coquilles que par leur grandeur. Les petites s'appellent coquilles de S. Michel, les plus grandes s'appellent de S. Jacques.

Quelques-uns cependant prétendent que celles dont on voit le dedans s'appellent *Vannets*.

**COQUILLE de naïre**, grande coquille plate, qui a le brillant, la couleur & l'éclat des plus belles perles d'Orient.

**COQUILLE** se dit, en termes de Mécanique, de la partie d'un tuyau, sur laquelle porte une soupape. Des soupapes de fonte parfaitement bien faites & bien dressées sur leurs coquilles. Ac. DES Sc. 1703. *Hist. p. 95*. Les surfaces des soupapes doivent être appliquées le plus exactement qu'il est possible à celles de leurs coquilles.

**COQUILLE**. On appelle aussi de la sorte, en termes de Boutonnerie, la lame ou feuille de métal, qui a été emboutie, & dont on couvre le moule de bois du bouton.

**COQUILLE** est aussi un petit instrument de cuivre, dont se servent les Lapidaires pour tailler le diamant, & quelques autres pierres précieuses.

**COQUILLE**, terme d'Architecture. C'est une voûte en quart de sphère ouverte, dont le pôle est au milieu du fond sur l'imposte, duquel s'élèvent des rangs de voussures qui s'élargissent comme les côtes des coquilles jusqu'à la face. Elle sert à couvrir des niches. FRÉZIER.

**COQUILLE** est aussi un ornement de Sculpture imité des conques marines ; on appelle coquilles doubles, celles qui ont deux ou trois lèvres. Les Charpentiers appellent coquilles d'escalier, le dessus des marches d'un escalier à vis de pierre, lesquelles tournent en limaçon, & portent leur délalement. *Cochlez*. C'est le parement inférieur des marches d'un escalier tournant, délaardés sans resaut ou avec de petits resauts. C'est une surface hélicoïde. FRÉZIER.

**COQUILLE**, terme de Chatron, planche fendue en coquille, qui sert à appuyer le pié du Cochet.

**COQUILLES à boulet**, terme d'Artillerie. Ce sont deux coquilles qui se joignent, & se serrent ensemble quand on y coule le fer pour former le boulet. Cette jointure n'est jamais si juste, qu'il n'en sorte

un peu de métal qu'on appelle *larbe*, & que l'on casse pour arrondir le boulet.

**COQUILLE**, en termes d'Anatomie, est cette partie de l'oreille interne qu'on appelle autrement le limaçon. *Limax*. Voyez LIMAÇON. Quelques-uns ont donné aussi le nom de coquille, de conque ou de bassin, à une autre partie de l'oreille interne, appelée ordinairement la caisse du tambour. *Concha*. Voyez OREILLE.

**COQUILLE** se dit encore de plusieurs ouvrages qui représentent la figure des coquilles. La plupart des bassins, des fontaines, des cascades, des gargouilles, sont faits en coquilles. Des sièges de tapisserie faits en coquille. Une garde d'épée, une garde en coquille. On appelle coquille, ce qui sert à lever le loquet d'une porte parce qu'il est fait en coquille. Les Orfèvres appellent aussi la coquille d'une plaque d'argent, la coquille d'une anse, d'une aiguère, parce qu'elles représentent la figure d'une coquille. En général les Ouvriers appellent coquille deux moitiés de métal destinées à être soudées ensemble : comme la moitié d'une boule. On appeloit autrefois coquille, une espèce de coiffure de femme, qui a donné le nom à la rue *Coquillière* où se faisoient ces sortes de coiffures. *Conchata mulieris mitella*.

**COQUILLE**. C'est le nom d'un Ordre de Chevalerie, institué par un Comte d'Hollande en 1292. Moreri dit que Thiéri de Lynden II<sup>e</sup> étoit de cet Ordre militaire, qui fut érigé en l'honneur de S. Jacques.

M. de Thou appelle les Chevaliers de l'Ordre de S. Michel, institués par Louis XI. *Conchyliatos Equites*, c'est-à-dire, des Chevaliers à coquille ou des *Coquillards*.

Ce mot vient du latin *Conchula*, diminutif de *Concha* ou de *Conchylium*. On appelle aussi l'Ordre du Navire institué par S. Louis en 1269, Ordre du Navire & des *Coquilles*. Voyez NAVIRE, & l'Abbé Justiniani, T. II, c. 45.

**COQUILLER**, f. m. collection de coquilles ou le lieu où on les rassemble. Les coquilles qui conviennent le mieux aux curieux, sont celles de la moyenne espèce, dont on fait des suites, & qu'on range sur du coton avec art & intelligence dans un cabinet composé de tiroirs de différentes grandeurs, doublés de satin blanc ou autre étoffe, avec compartimens. Ces cabinets s'appellent *Coquilliers*. *Merc. Fev. 1736*. Ces objets vous sont familiers : le tout est d'après le riche *Coquillier* que vous avez si souvent parcouru. *Spect. de la Nat. Conchyliorum collectio, concharum arca* ou *cinelium*.

Les Eventailistes appellent aussi coquiller, une petite boîte divisée en plusieurs cellules dans lesquelles ils placent les coquilles qui contiennent les couleurs dont ils se servent.

**COQUILLIERE**, adj. f. Les Maçons appellent des pierres *coquillieres*, celles dans lesquelles il se trouve des coquilles. Les pierres *coquillieres* que l'on trouve dans de certains lieux, sont la preuve que la mer inondoit autrefois ces lieux-là.

**COQUILLON**, f. m. terme de Monnoies. *Coquillon* d'affinage d'argent, c'est l'argent qui s'attache au bout de la carne en forme de coquille quand on le retire de la coupelle. Quand l'argent a été bien purifié & affiné dans la coupelle, & qu'il paraît de couleur d'opale, on le retire avec une barre de fer en manière de grosse canne, qu'on appelle aussi une canne. L'argent s'attache en forme de coquille au bout de la carne, quand il n'y reste plus de plomb, & que l'argent est pur & fin ; & par ce moyen on retire l'argent à plusieurs fois en coquilles de différentes grosseurs : on appelle cette manière, retirer l'argent en *coquillons*. BOIZARD.

**COQUIMBO**. Ville de l'Amérique méridionale au Chili. On la nomme aussi la *Screna*. Elle diffère du méridien de Paris de 40°, 54', 23" occid. ou

73°, 35', 45". Sa longitude est de 285°, 32', 15".  
Latitude du mérid. 29°, 54', 40".

☞ **COQUIN, INE**, terme d'injure & de mépris qui signifioit originairement un homme vil & méprisable. Nous le difons quelquefois comme fynonyme de lâche, infâme. C'est un *coquin* qui pour le moindre intérêt trahiroit fon ami. On dit d'une femme qui se prostitue, que c'est une *coquine*.

*Je révois cette nuit que de mal consumé,  
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé;  
Mais ne pouvant souffrir ce fâcheux voisinage,  
En mort de qualité je lui tins ce langage:  
Retire-toi, coquin, vas pourrir loin d'ici,  
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.  
Coquin ! ce me dit-il, d'une arrogance extrême,  
Vas chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même:  
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien:  
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien.*

PATRIS.

Ce mot vient de *coquus*, comme qui diroit, *il ne bouge de la cuisine*. En vieux françois, on appeloit *coquine*, un pot, ou marmite : d'où vient que le vrai *coquin* est celui qui fuit les cuisines d'autrui pour vivre. Plaute témoigne qu'on a donné le nom de *cocus* à un larron ; & Du Cange ait que dans la basse latinité on a appelé *cocciones*, des vagabonds qui hantent les foires pour dérober les Marchands, & couper des bouttes. Les Jésuites d'Anvers disent aussi qu'originairement le mot *coquin*, *coquinus*, vient de *coquus*, cuisinier, & qu'il ne s'est dit que des plus bas officiers de cuisine, & ensuite des gens les plus vils & les plus méprisables. *Act. SS. Maii, T. IV, p. 549. E.*

☞ On dit communément d'une femme qui se prostitue, que c'est une *coquine*. Ce mot est quelquefois employé adjectivement dans le style familier ou bourgeois, comme quand on dit, métier *coquin*, vie *coquine*; pour dire, un métier, un genre de vie qui plaît, qui *accoquine*, parce qu'il n'y a rien à faire.

**COQUIN, Coquinus**. Le peuple de Liège a donné autrefois ce nom à une Communauté établie à Liège par Lambert le Bègue, l'an 1150, qui donna à ces *Coquins* une maison & un fonds. *Voyez* Petit. *Cocus, Difo. Hist. de Beguinar. Orig. & le P. Hélyat, T. VIII, p. 3.*

**COQUINAILLE**, f. f. terme populaire, troupe de coquins, de gueux. *POMEY. Fax hominum, plebis quisquilia.*

**COQUINE**, f. f. mot du vieux langage, qui signifioit un pot. Borel fait venir de-là le nom de *coquin*, qu'on donne à un misérable, comme voulant dire : qui a besoin d'aller dans les cuisines d'autrui pour vivre. On a dit aussi *Coquille*, dans le même sens.

**COQUINER**, v. n. faire le métier de coquin, gueuser. *POMEY. Mendicare, mendicato vivere.* Il n'est pas d'usage.

**COQUINERIE**, f. f. action qui n'appartient qu'à un coquin. *Ignavum, pudendum facinus.* Cet homme a fait une grande *coquinerie*. Il est aussi du style familier.

**COQUIOLE**. f. f. *Fesluca*, ou *Ægylops*. Espèce de Chiendent qui a pris ce dernier nom latin de ce qu'on prétendoit que cette plante étoit bonne pour la maladie des yeux appelée *Ægylops*. Les Anciens croyoient que la *coquiole* n'étoit qu'un orge dégénéralé ; mais aujourd'hui l'on nie avec raison ces prétendues mutations. Daléchamp est peut-être le seul qui s'est servi du mot de *coquiole*.

**COQUO**. *Garcia*. *Voyez* Coco.

## C O R.

**COR**, f. m. espèce de calus ou de durillon qui se forme aux doigts des piés. *Clavus, gemursa*. Les *cors* viennent ☞ d'une trop grande compression

de la peau causée par une chaussure trop étroite. La peau se détruit & forme un nœud. Il est dangereux d'appliquer sur les *cors* des remèdes corrosifs.

**COR**, f. m. trompette de chasseur, instrument de cuivre tourné en plusieurs cercles, dans lequel on souffle pour faire un grand bruit qui anime & qui rappelle les chiens & les chasseurs. *Cornu*. On dit, donner du *cor*, sonner du *cor*. On faisoit autrefois des *cors* d'ivoire.

*Mais le cor sonne la retraite,  
Sous les eaux l'astre du jour fuit.  
Un repas rustique s'apprete,  
Djà le feu chasse la nuit.* NOUV. CIT. DE VERS.

Les Chasseurs ont un petit *cor* qu'on appelle *huchet*, qui est un tuyau de cuivre recourbé sans aucun retour, étroit par l'embouchure, & large par l'autre bout. Il y a aussi des *cors* qui ont un retour au milieu comme un anneau, qu'on appelle *trompes*; & des *cors* tortillés qui ont jusqu'à huit ou neuf retours qui sont plus en usage dans les concerts. Le grand *cor* est de même figure que le huchet, mais bien de plus grand volume. On peut donner au *cor* toute l'étendue d'une trompette. L'endroit par où l'on embouche le *cor*, se nomme *bocal*, qu'on fait d'argent, de cuivre, de corne, ou de bois. L'autre extrémité, qui est fort large, s'appelle le *pavillon*.

Il y a aussi de petits *cors* de la même figure, dont se servent les Pottillons, qu'ils portent pendus à leur cou. Les Vachers & les Bergers ont aussi des *cors* qu'ils font de cornes de bœufs ou de bœufs, dont ils coupent le petit bout pour faire l'embouchure, où ils ajoutent un petit bœuf de sureau percé & creusé, qui sert de portevent & de bocal. Ces sortes de *cors* s'appellent *proprement cornets-à-bouquin*. Les Hébreux se servoient de ces *cors* faits de cornes de bœuf pour annoncer le Jubilé, dont le nom *Jubel* signifie *belier*, *corne de belier*, d'où est venu le mot *jubile*.

On dit proverbialement, par une métaphore tirée de la chasse, qu'on a cherché quelqu'un à *cor* & à cri; pour dire, qu'on a fait toute la diligence possible pour le trouver. *Omni studio ac diligentia, remis velisque, ou velis equisque.*

On le dit aussi de la poursuite d'une affaire qu'on fait hautement & avec éclat. *Omni contentione, intentis animis ac viribus.*

**COR**, en termes de Chasse, se dit des pointes ou chevillures sortans du marrein de la tête des cerfs sur chaque branche au dessous du surandouiller. *Cornaum cervinorum ramuli, rami.* Un cerf dix *cors*.

**COR DE MER**, coquille rude par dehors, unie & blanche par dedans, large par le milieu, qui va en pointe, & qui est propre à recevoir la bouche, afin de corner.

Cette coquille renferme une sorte de poisson. *RON.*

**CORACES**, f. m. pl. terme de Mythologie. Ministres de Mithras. *Voyez* MITRIQUES.

**CORACITE**. f. f. *Coracites*. Pierre figurée. Elle est semblable à la couleur du corbeau.

**CORACOBACHIAL**, adj. & f. m. terme d'Anatomie. *Coracobrachialis musculus*. Le *Coracobrachial* est un muscle long du côté interne de la moitié supérieure de l'os du bras, c'est-à-dire du côté qui répond directement à l'hémisphère de la tête de cet os, & au condyle saillant & interne. Il est attaché en haut à la pointe du bec caracoïde, entre les attaches du biceps & du petit pectoral, par un tendon qui en descendant est joint par une adhérence assez étendue aux tendons de ces deux muscles. Ensuite il descend tout charnu, & s'attache obliquement par une extrémité élargie, mince & très-peu tendineuse à la partie moyenne de l'os du bras, tout le long de la petite ban-

d. Lette ligamenteuse, qui bride les attaches du grand dorsal rond. Il continue son attache au dessous de cette bandelette, & attendant le ligament inter-musculaire interne, auquel il est aussi un peu attaché. WINSLOW. Ce muscle passe derrière le tendon du grand pectoral. Il est un peu fendu pour donner passage à un nerf. C'est pourquoi, quelques-uns l'ont appelé en latin *perforatus Casserii*, c'est-à-dire, le muscle percé de Casserius, Auteur, qui le premier en a donné une figure particulière. L'autre nom de ce muscle s'accorde avec ses attaches. Id.

**CORACOHYOÏDIEN**, s. m. terme d'Anatomie. *Coracohyoïdicus*. Nom d'un muscle qui prend son origine de l'apophyse coracoïde de l'omoplate, & vient s'insérer à la partie inférieure & latérale de la base de l'os hyoïde, qu'il tire en bas vers le côté. On le nomme aussi digastrique, parce qu'il a deux ventres à ses deux extrémités, & un tendon dans son milieu, qui est l'endroit où il touche l'artère carotide, & la veine jugulaire interne. DIONIS.

Ce mot est composé de coracoïde, & de hyoïde, parce que le muscle qui le porte, appartient & touche à ces deux parties du corps humain, dont nous donnons l'étymologie en leur place.

**CORACOÏDE**, terme d'Anatomie. *Coracoïdes*. Qui a la figure de corbeau. Nom grec composé de *κόραξ* Corbeau, & de *είδος* forme. C'est le nom que l'on donne à un apophyse, parce qu'elle ressemble au bec d'un corbeau. La *coracoïde* est l'apophyse placée à la partie supérieure du cou, & qui s'avance au dessus de la tête de l'os du bras. La *coracoïde* affermit l'articulation de l'épaule, & donne origine à un des muscles du bras.

**CORACOÏDIEN**, s. m. terme d'Anatomie. Nom du sixième des neuf muscles du bras, ainsi appelé, parce qu'il prend son origine de l'apophyse coracoïde de l'omoplate. *Coracoïdicus*. Le *coracoïdien* va s'insérer à la partie moyenne & interne de l'humérus; il tire avec le pectoral le bras en avant. DIONIS.

**CORACO-RADIAL**, adj. & s. m. terme d'Anatomie, qui se dit d'un muscle appelé autrement Biceps. *Coracoradialis*. Le *coraco-radial* est un muscle juméau, composé de deux corps cornus, longs, plus ou moins arrondis, posés l'un auprès de l'autre, le long de la partie antérieure, & un peu interne du bras. Ces deux corps sont séparés en haut, où chacun se termine par un tendon grêle. Ils sont contigus en descendant, & fort unis en bas par un tendon commun & plus large. Les Anciens qui ont regardé ses extrémités supérieures comme deux têtes, lui ont donné le nom de biceps. C'est par rapport aux attaches que je l'appelle *coraco-radial*. WINSLOW. Il est attaché par l'un de ses tendons supérieurs au bout de l'apophyse ou épiphyse coracoïde de l'omoplate, à côté du tendon coraco-brachial, qui lui est fort adhérent. Id.

**CORADOÛN**. Voyez CORRADOÛX.

**CORAIL**. Il fait *coraux* au pluriel. s. m. Plante maritime qui croît au fond de la Mer. *Corallum*, *corallium*. On en voit des arbrisseaux de la hauteur d'un homme. Ils s'attachent au fond de la Mer avec des crochets en forme d'ancres. Le P. Boihours dit avoir vu un collier de l'Ordre du S. Esprit, fait d'une seule pièce de corail. Le corail se distingue des *Lithophyton* & des *Fuens*, parce qu'il est tout pierreux. Quoique le corail paroisse au premier coup d'œil un petit arbrisseau dépouillé des feuilles; cependant cette consistance pierreuse qui lui est propre, comme aux Madrépores & autres plantes marines: Cette consistance, dis-je, sembloit servir de preuve à plusieurs Philosophes pour ne pas ranger le corail au nombre des plantes, & pour le mettre dans un règne minéral, c'est-à-dire, de le croire une pierre qui n'avoit point les prérogatives des végétaux, & qui ne pouvoit se multiplier par semences. Des observa-

tions faites depuis peu par le Comte de Marsigli doivent convaincre les plus incrédules; cet illustre Physicien a découvert certaines parties qui semblent tenir lieu de fleur & de semences dans le corail; & il a trouvé que l'analyse du corail répond à celle des autres plantes marines, & à celle des plantes de terre; elles donnent les unes & les autres un sel urineux. On peut ajouter à ces observations, que cette régularité constante dans la figure du corail, qui est toujours branchu, dans sa substance qui est la même dans tous les morceaux; & que cette organisation qui se trouve pareille dans tous les piés du corail, soit par rapport à leur écorce, qui est toute remplie de cellules qui se communiquent les unes aux autres, & qui renferment un suc lacteux, soit par leur surface extérieure, qui paroît toute cannelée; tout cela marque assez que le seul hazard ne peut point avoir part à de semblables productions, & qu'il n'y a qu'une semence qui puisse produire des végétations aussi régulières. Le corail est la plus noble de toutes les plantes de la mer, FONT. surtout à cause de sa couleur rouge, qui n'est agréable que quand on a emporté son écorce, & qu'après l'avoir poli avec l'émeril.

On trouve des coraux de plusieurs couleurs; ordinairement il est rouge, rarement blanc, peu souvent feuille morte, couleur de rose, ou incarnat. Ce qu'on appelle corail noir, appelé par Dioscoride *Antipathes*, n'est que le tronc, ou quelque grosse branche de *Lithophyton* poli. *Memoire de l'ACAD. DES SCIENC. ann. 1710. Suppl. du Journal des Sçavans de 1707*. On voit aussi du corail vert; on en voit de jaune, de cendré, de sombre, & d'autre couleur mêlée, & dont les extrémités des branches paroissent visiblement n'être que du bois, & les autres étant changées en corail blanc & rouge: ce qui montre qu'il se forme peu-à-peu d'un suc pétrifiant, & qu'il ne rougit qu'après avoir acquis sa pleine maturité, comme font les fruits. Lorsque les branches sont vertes, ou blanches, c'est une marque qu'il n'est pas encore mûr. Le rouge & le blanc sont les plus estimés. On tient que le corail est plus rouge porté par un homme que par une femme, & qu'étant porté par un malade, il devient pâle, livide & tout taché; de sorte que par le changement de sa couleur il avertit de quelque maladie prochaine. On lui rend sa couleur en le suspendant sur du fumier, ou en le couvrant de semence de moutarde, ou en le lavant avec du pain mouillé.

La pêche du corail se fait en certains temps de l'année, & on le tire vers le Bastion de France en Afrique, & vers l'Isle de Corté & de Majorque, à Tabarque & vers le Cap de Quiers en Calabre. Les anciennes pêcheries étoient la Mer Perlique, la Mer Rouge, la Mer de Sicile & de Naples. On n'en trouve point dans l'Océan. Le Pere Kinker dit qu'il y a des forêts entières de corail dans la Mer Rouge. On en voit des branches toutes mangées des vers comme du bois vermoulu. Les Japonnois font plus de cas du corail que de toutes les pierres. En pharmacie, on se sert de coraux mis en poudre. On en fait des syrups, on en tire des teintures, & il sert à plusieurs médicamens. On dit aussi que le corail arrête le sang, qu'il défend les maisons de la foudre & qu'il en écarte les mauvais génies. BOUH. On le nomme en grec en latin *lithodendrum*, comme qui diroit pierre, arbre. Gansius a écrit l'Histoire du corail, & dit que c'est un minéral qui végète. Les Anciens l'ont aussi appelé *gorgonium*, parce qu'ils croyoient qu'il se pétrifioit à l'air comme à la vue de la tête de Méduse. Le jus de citron tire la teinture du corail, & le fait devenir blanc comme neige, quand il y a trempé un jour ou deux étant pulvérisé. Le corail a servi de monnoie à quelques peuples. M. Lemery le Pere a découvert dans cette plante pierreuse, dissoute & précipitée, des particules de fer en assez grande quantité. *Hist. de l'ACAD. DES SCIENC. 1711*. On trouve dans

*Hist. de l'Acad. des Scienc. 1711* quelques expériences faites par M. le Comte de Marigli sur le *corail* fraîchement tiré de la Mer, avec son écorce, & le suc laiteux qui lui sert de nourriture. C'est une plante très-abondante en alcali. Le Comte de Marigli découvrit en 1707 les fleurs de *corail*; elles sont blanches, à huit feuilles, en très-grand nombre sur toute la plante; elles sortent de tous les tubules de l'écorce, & y rentrent dans l'instant que l'on retire la plante de l'eau. Si on l'y remet, elle refleurit tout entière en moins d'une heure, & quelquefois elle fait pendant douze jours entiers, alternativement ces changemens dans l'eau & hors de l'eau, après quoi les fleurs prennent la forme d'une petite boule jaune, & tombent au fond de l'eau. Ces petites boules, selon l'analogie des autres plantes, devoient contenir la graine du *corail*, cependant le Comte de Marigli n'y a trouvé ni graine, ni rien qui en approchât, mais seulement un suc gluant semblable à celui de l'écorce.

Les dernières observations faites sur le *corail* par M. Peyssonnel, paroissent prouver que le *corail*, ainsi que plusieurs autres productions que l'on a regardées comme plantes marines, appartiennent au règne animal, parce qu'elles sont produites par des insectes de Mer. Il a découvert que les prétendus fleurs du *corail* observées par M. le Comte de Marigli, étoient de véritables insectes, qu'il appelle *orties corallines*.

On en fait d'artificiel avec du cinabre bien broyé, dont on fait une couche sur quelque branche de bois bien sèche, bien polie, imbue auparavant de colle de gant. On la polit ensuite, & on y met pour vernis une couche de blanc d'œuf.

On dit poëtiqement des lèvres de *corail*; pour dite, bien vermeilles. *Labra corallina*.

Il y a en plusieurs Îles de l'Amérique un petit arbrisseau qu'on appelle *bois de corail*, parce qu'il porte une petite graine rouge comme du *corail*. Elle croît par bouquets à l'extrémité de ses Branches, qui en reçoivent un grand lustre; mais ces petits grains ont une petite marque noire à l'un des bouts qui les défigure, leur fait perdre leur prix, selon quelques-uns; d'autres disent tout au contraire, que cette bigarure de couleurs ne les rend que plus agréables. On s'en sert à faire des bracelets. C'est ce qu'en dit M. Lonyvillers de Poincy, Gouverneur pour le Roi de nos Îles Antilles, dans son *Histoire-naturelle des Antilles, L. I, C. IX, art. 4.*

*CORAIL de jardin*, c'est le nom que l'on donne au piment, ou poivre de Guinée.

*CORAILLE* ou *COURILLE*, f. f. mot employé pour Cœur, dans le vieux langage. *Couralement* se disoit alors pour cordialement. *De mi qui l'ai aimai* couralement. On dit aussi *corcé*, pour cœur & entrailles.

*CORAILLER*, v. n. C'est le verbe dont on se sert pour exprimer le cri des corbeaux. Le corbeau *coraille*. On dit aussi qu'il *croasse*, & tous deux sont bons; mais quelques-uns aiment mieux se servir de *corailler* que de *croasser*, à cause du trop grand rapport de ce dernier avec *coasser*, dont on se sert pour exprimer les cris des grenouilles.

Quoi qu'il en soit, le mot de *corailler* est presque inconnu, & *croasser* est seul en usage.

*CORAILLEUR*, f. m. celui qui travaille à la pêche du corail.

*CORAISCHITE*, f. m. nom d'une famille, ou Tribu principale de la ville de la Mecque, de laquelle on tiroit avant Mahomet les Administrateurs & Gardiens du Temple. Mahomet étoit *Coraïschite*, & eut néanmoins les gens de cette famille pour ses plus grands ennemis. On ne laisse pas néanmoins d'appeler de ce nom, tous les anciens Arabes de la Mecque ses contemporains & ses compagnons. D'HERB. Voyez aussi Castel, au verbe קרש.

Ce mot vient de l'arabe קראש, *Coraïsch*. qui

vient de l'arabe קרש, *Kar-shega*; *collegit, adjuvit.*

*CORAL*, f. m. espèce de parc dans l'Amérique, & particulièrement à Cuba, l'une des Antilles, où les Espagnols nourrissent quantité de porcs.

*CORALLIN*, INE, adj. f. f. L'Académie écrit *corallin*, & c'est ainsi qu'il faut écrire. Qui a la couleur ou les qualités du *corail*, rouge comme *corail*, *Corallinus*. On disoit autrefois en Poësie, bouches *corallines*, lèvres *corallines*. Ces expressions ont vieilli, & ne sont plus en usage.

Les Chimistes tirent avec de la cire une teinture *coraline*, toute la couleur du corail.

*CORALINE*, f. f. *Coralina*. Plante marine qui croît sur les rochers dans le fond de la mer, & qui est pierreuse comme le corail, mais infiniment plus petite, branchue, & composée de plus petites pièces attachées les unes aux autres; c'est sur-tout par ces espèces d'articulations qu'on peut la distinguer des autres plantes qui lui sont congénères. Elle n'a guère plus de deux pouces de hauteur. Elle est verdâtre, blanchâtre, ou purpurine. Elle a une odeur de marée, & est d'un goût sale. On se sert en Médecine de la *coraline*, pour faire mourir les vers des enfans. Il y a plusieurs espèces de *coraline*: on les prenoit autrefois pour de la moule de mer. Elle croît sur les rochers de la mer, sur les coquilles des poissons & sur le corail même, d'où vient le nom de *coraline*.

*CORALINI* est aussi le nom que l'on donne au Levant à une chajoupe légère, pour la pêche du corail.

*CORAILLÉ*, EE, adj. terme de Médecine & de Pharmacie, qui se dit des remèdes où il entre du corail. *Corallo mixtus, temperatus, a, um*. De l'eau de plantin bien foulée de nitre *coraillé*. BREMONT. 1731, p. 179.

*CORALLOÏDE*, adj. m. & f. terme d'Histoire naturelle. Qui ressemble à du corail; de l'espèce du corail. *Coralloides*. Plusieurs belles plantes *coralloïdes* & flexibles, de couleurs vives. GERSAINT.

*CORALLOÏDES*, f. f. pl. Ce sont les semences du corail blanc, quand il commence à végéter, & qu'il n'a pas encore reçu toute sa perfection.

*CORASMIN*, INE, f. m. Peuple d'Asie. *Corasminus*, a. Les *Corasmins* étoient illés, à ce qu'on prétend, des anciens Parthes, du moins au treizième siècle; ils en occupoient le pays appelé *Yrac Ageny*, ou Hircanie Persienne. D'autres les placent dans le Covarzem, proche de la Corfane: mais je ne fais si ces *Corasmins* n'étoient pas plutôt originaires du Royaume de Carizme, que Ptolémée appelle *Corasimia*, d'où ces Barbares, la plupart pâtres, & qui n'avoient guère de demeure fixe, pouvoient avoir passé dans quelques-unes des provinces de Perse. Ces peuples, Païens de religion, cruels, féroces & barbares, parcoururent différentes contrées, sans pouvoir trouver de demeure fixe & assurée, ni aucun Prince qui les voulut souffrir dans ses Etats. Odieux aux Mahométans, comme aux Chrétiens, à cause de leurs brigandages & de leurs cruautés, ils étoient regardés comme les ennemis du genre humain. VERTOT. *Hist. de Malte, L. III.* Voyez encore la *Bibliothèque orientale* de M. d'Herbelot.

*CORBACH*, petite ville d'Allemagne dans la Hesse, capitale de la principauté de Waldeck.

*CORBAN*, f. m. terme qui, dans l'Ecriture, signifie oblation faite à Dieu.

*CORBAN*, cérémonie que les Mahométans font au pié de la montagne Arafat en Arabie, près de la Mecque. *Oblatio*. Elle consiste à égorger plusieurs moutons, & à les distribuer aux pauvres. RIGAUT, de l'Empire Ottoman.

Ce mot est arabe, & originairement hébreu. De קרב, *Karab*, qui signifie approcher, & a la conjugaison *iphil*, faire approcher, offrir, se forme קרב, *Karban*, qui signifie *offrande, oblation*.

*CORBEAU*, f. m. oiseau de plumage noir, carnassier, & vivant ordinairement de charogne. *Cor-*



*vus.* Le corbeau étoit parmi les Romains un oiseau funeste & de mauvaise augure, sur-tout lorsqu'il paroïssoit à la droite, & du côté de l'orient; la corneille au contraire étoit un présage heureux, quand elle se mentroit à la gauche. DAC.

La femelle du corbeau ne s'appelle point corneille. La corneille est une espèce différente. Il faut dire corbeau mâle, corbeau femelle. *Corvus mas, corvus femina.*

Le corbeau étoit consacré à Apollon, comme au Dieu de la divination. Ce qu'Hésiode dit dans Pline, *L. VII, C. 48*, que le corbeau vit neuf fois autant que l'homme, est une fable; comme Pline en avertit; mais on assure qu'il vit jusqu'à cent ans. Le corbeau sentant ses petits corbillats assez forts, les chasse de son nid pour les faire parier ailleurs. On dit qu'un homme est noir comme un corbeau, parce que le corbeau est très-noir. *Corvacinus.*

On dit qu'on rend les corbeaux blancs, en les exposant à la fumée du soufre, lorsqu'on les a pris jeunes & dans le nid. Willoughby dit dans son *Ornithologie*, que les corbeaux naissans, dument appliqués, combattent le haut mal.

Aristote & Scaliger disent qu'il y a des pays où l'on trouve des corbeaux blancs. Olaius Magnus dit qu'il y en a quantité aux pays septentrionaux; & Gibb. Longolius dit que ce n'est pas une rareté de voir des corbeaux blancs en Norwège. Vossius dit en avoir vu. Et dans un compte du Trésorier du Duc de Bretagne, il y a pour un cage à garder le corbin blanc du Duc. *L. Lobin, T. II, page 1471.* Le froid peut produire, & produit véritablement cet effet. Voyez FROID. On a cru qu'ils conçoivent par le bec; c'est une erreur. Voyez sur cela, & sur beaucoup d'autres particularités qui regardent cet oiseau, Vossius au *ch. 49, -8, -9, 80, 81, 82, 85, 86, 89, 96, 97, 98, du III<sup>e</sup> Liv. de idololatria.*

On dit proverbialement: nourris un corbeau, il te crevera l'œil; pour dire, que ceux à qui l'on fait du bien, nous font souvent du mal.

Le corbeau a les yeux brillans & luisans. Son bec est très-robuste, & d'une dureté extraordinaire, fort gros & aigu, un peu courbé & très-noir, propre enfin à casser & rompre plusieurs sortes de choses, comme les noix & les autres fruits durs, & à se défendre des autres oiseaux. Ce bec commence à se courber dès le haut. On a vu des corbeaux qui avoient le bec & les piés rouges comme du corail. Il vit de tout ce qu'il rencontre. Il approche beaucoup de l'espèce des oiseaux de rapine; car il attaque souvent les autres oiseaux, quand il est pressé de la faim. Il construit le plus souvent son nid dans des trous de hautes tours, ou bien au sommet de quelque arbre fort élevé, & fait non pas deux œufs seulement, comme quelques-uns l'ont écrit, mais jusqu'à quatre ou cinq, dit Aristote. Il s'apparie, fait son nid, & pond ses œufs au mois de Mars, ainsi que l'assure Oppien. Il couve l'espace de 20 jours. Quand leurs petits sont éclos, ils les abandonnent; quelques-uns disent que c'est parce qu'alors ils sont gris. On ne fait de quoi ils vivent. Servius dit que c'est par oubli qu'ils les abandonnent, mais que le mâle, par un instinct naturel, porte beaucoup de viande dans le nid pendant que la femelle couve; que cette viande se corrompt, & engendre des vers, dont les petits se nourrissent pendant sept jours, après quoi commençant à noircir, le pere & la mere les nourrissent.

Il y a un corbeau rouge, *pyrrhus corax*, ou *corvus*, que quelques-uns confondent avec le chomas rouge, quoiqu'il soit d'espèce différente. D'autres le confondent avec le grand pic noir. Il a, dit Pline, le bec jaune tirant sur le noir: il est plus petit que la corneille & que le chomas rouge: il est de la grosseur d'un petit chomas ou chouchette. Ses jambes & son bec sont jaunes; du reste il est tout noir. Cet oiseau se voit fréquemment dans les

Alpes. On en voit aussi en Angleterre dans le pays de Cornouailles; ainsi il n'est pas particulier aux Alpes, comme Pline l'a cru. Il y en a aussi à Candie, en Suisse, en Auvergne, dans le mont d'Or & de Jura. Bellon dit qu'il y en a quantité dans les Îles de l'Archipel, & le long des rives de la mer Britannique. Sa voix est très-haute & aigue, & se fait entendre de loin, il vit de toutes sortes de grains.

**CORBEAU aquatique.** *Corvus aquaticus* ou *aquaticus.* Il a le bec long & crochu par le bout. Il a le haut de la mandibule supérieure noir, le reste d'une couleur composée de jaune & de rouge. Proche du bec, au commencement de sa tête, l'on voit de part & d'autre une tache blanche. Les plumes de ses ailes & de son dos sont de couleur châtain; les bords extérieurs en sont noirs: tout le reste de l'oiseau est noir. Il a une peau jaune qui lui prend dessous le bec, & va au côté de ses yeux. Les plumes de son ventre sont blanches; ses doigts & leurs membranes sont noirs, les plumes de son dos sont colorées d'un verd noirâtre par les bords & par le milieu d'un cendré clair & roux; le dessus du cou est couvert de plumes noires & blanches, & le devant de plumes noires & vertes. Ses ailes sont très-longues & de même couleur que le dos, sinon qu'elles sont plus rousses, & mêlées d'un cendré luisant. Aristote dit qu'il se perche sur les arbres, & y fait son nid.

**CORBEAU de bois.** Il fait ordinairement sa retraite dans les forêts, les montagnes désertes, les rochers inaccessibles, les tours inhabitées, & y fait son nid. Les Lorrains l'appellent *corneille de mer.* Il est de la grandeur d'une poule. A le voit de loin, il paroît noir par tout le corps; mais si on le considère de près, principalement lorsque les rayons du soleil donnent sur lui, on y voit une couleur verte, qui fait quelque diversité dans le champ de son pennage. Il a les piés à peu près semblables à ceux d'une poule, un peu plus longs. Ses doigts sont coupés, sans membrane; sa queue n'est pas fort longue: il a une huppe qui tombe derrière sa tête, au moins quelques-uns l'ont. Son bec est rougeâtre & longuet, & très-propre à entrer dans les ouvertures de la terre, des arbres, des murs, & dans tous les trous des pierres, pour en tirer les vers & les insectes qui s'y retirent, & dont il se nourrit. Ses jambes sont longues, & d'un rouge obscur. Il aime les sauterelles, les grillons, les petits poissons & les grenouilles. Il fait son nid ordinairement au haut des tours qui tombent en ruine. Il fait deux ou trois œufs. Il vole très-haut, & arrive sur le commencement de Juin. Les petits pris au nid, sont très-faciles à nourrir, & s'appriivoient aisément. On dit que la chair de ces petits est très-délicate.

**CORBEAU, (PETIT)** C'est une espèce qui fréquente les eaux, & se retire dans les roseaux, où il fait la nuit un cri fort désagréable, & tel qu'un homme qui vomit. On l'appelle en latin *Nycticorax*, *corbeau de nuit.* Il fait son nid au haut des arbres, pond deux ou trois œufs, & se nourrit ordinairement de poissons. On dit autrefois *corlin.* Le nom de corbeau vient de *corvus*, & selon Charleton, Médecin Anglois, de *κόραξ*.

**CORBEAU, (LE)** ou l'oiseau de *Phœbus*, est le nom que les Astronomes donnent à l'une des quinze constellations méridionales.

**CORBEAU de mer,** poisson dont le dos est d'un bleu obscur, les côtes rouges, le ventre blanc & la tête grande. RON.

**CORBEAU** se dit figurément de ceux qui viennent aïriër les maisons infectées de peste, & qui enlèvent les pestiférés, soit pour les porter à l'hôpital, soit pour les enterrer. On donne ce nom aux Fosfoyeurs. *Vespillo.*

**CORBEAU** est aussi un terme de Marine qui signifie un croc de fer pour accrocher les navires de l'ennemi, quand on se bat. *Corvus nauticus.*

Le nom de corbeau fut aussi donné autrefois à

différentes machines de guerre propres à défendre les villes. L'une fut inventée par un nommé Diades, une autre par les Tyriens. Quint-Curce en parle, *Liv. IV, c. 2*; une autre par Cn. Uvellius. Vitruve, *Liv. X, c. 29*, appelle le premier *corbeau démolisseur*, en latin, *corvus demolitor*; & non pas *corbeau* ou *démolisseur*. Il l'appelle encore *ravisseur*; *detractor*. D'autres l'appellent *grue*. Polybe en décrit un dans son *premier Livre*, qui fut inventé par C. Duillius contre la flotte des Carthagiens. C'étoit des espèces de grappins ou de crocs pour arponner ou attirer à soi. Celui que détruit Q. Curce se lançoit avec une baliste. Ainsi il y en avoit de plusieurs sortes.

**CORBEAU**, en termes de Maçonnerie, signifie une grosse pierre de taille en saillie, qui sert à soutenir une poutre. *Montulus*. On fait aussi des *corbeaux* de fer pour soutenir quelques pièces de bois.

En Architecture, on appelle quelquefois *corbeaux*, les mutules ou modillons qui sont dans les corniches des colonnes, & particulièrement dans les doriques. *Mutulus*. C'est un nom qu'on donne aussi aux consoles.

**CORBEAU**, c'est encore le nom d'une des constellations méridionales.

**CORBEGEO**, f. m. espèce d'oiseau aquatique. Il y a en Acadie, des marais & de petits étangs qui sont tous remplis de gibier, outardes, cravans, canards, farcelles, oies blanches & grises, beccasses, beccafines, allouettes, *corbegoos*, & beaucoup d'autres sortes de bon gibier. DENIS, *P. II, C. 3*.

**CORBEIL**. *Corbolium*. Quelques-uns, comme Vignère, croient que c'est le *Metiojedum* dont César parle trois fois, & que d'autres croient être Melun. On appelle aussi *Corbeil Jojedum*. C'est une ville de l'île de France, sur la rivière de Seine, à sept lieues au dessus de Paris, à l'endroit où la petite rivière d'Essone ou d'Étampes, appelée Juines, se rend dans la Seine. Le vieux *Corbeil* est un lieu le long du rivage d'Essone où la Reine d'Isébourg, ou Inéburge, femme du Roi Philippe-Auguste, fit bâtir une maison de plaisance dont on voit encore quelques vestiges, & où elle se retira après qu'elle eut été répudiée.

On dit proverbialement de ceux qui se trompent en prenant une chose pour une autre, qu'ils prennent *Corbeil* pour Paris.

Il y a une pêche qu'on nomme la pêche de *Corbeil*, c'est une des huit que la Quintinie condamne, & qu'il rejette, comme moins bonne que les autres, ou même comme mauvaise.

**CORBEILLE**, f. f. espèce de panier d'osier servant à différents usages. Il y en a de différentes grandeurs & formes. *Corbis*. On s'en sert ordinairement pour mettre des fruits. Une *corbeille* couverte; une *corbeille* découverte.

Ce mot vient de *corbecula*, diminutif de *corbis*, panier, qui se trouve dans la basse latinité.

**CORBEILLE** se dit aussi de ces petits paniers propres & galans où l'on met des fleurs, dans lesquelles on envoie des présents. *Corbula*. Des *corbeilles* d'argent, de filigrane toute couverte de rubans, &c.

On appelle absolument la *Corbeille*, les bijoux que l'époux futur envoie dans une *corbeille* à la personne qu'il doit épouser. Ac. Fr.

On appelle aussi *corbeilles*, en Architecture, des vaisseaux qu'on met d'ordinaire sur la tête des figures cariatides, & quelquefois ailleurs, & qui sont chargés de fleurs, ou de fruits, ou d'autres ornemens. *Canistrum*.

**CORBEILLES**, f. f. pl. Sont une espèce de gabions remplis de terre, qu'on met sur le parapet, pour faire feu sur l'ennemi sans être vu de lui.

**CORBILLÉE**, f. f. ce que peut contenir une corbeille. Il m'a envoyé une *corbeille* de fleurs, de fruits; je doute que ce mot soit en usage. On dit une *corbeille* de fleurs, de fruits. Il m'a envoyé une *corbeille* de fleurs, une *corbeille* de fruits,

**CORBILLIER**, f. m. Officier du Chapitre de l'Église d'Angers, qui autrefois distribuoit le pain de Chapitre. A présent ils officient aux Fêtes solennelles, il y en a quatre. Le grand *Corbillier* est le chef du bas chœur, c'est le Curé du Chapitre. Le Bréviate de ceux qui décèdent lui appartient. Ces Prébendiers sont immédiatement après les Chanoines.

**CORBIE**, Nom de lieu. *Corbeia*. Il y a la vieille & nouvelle *Corbie*. La vieille *Corbie*, est une petite ville de Picardie sur la Somme, dans le petit pays appelé Santerre.

L'Abbaye de *Corbie* est une ancienne & fameuse Abbaye de Bénédictins, fondée l'an 660; par sainte Batilde, femme de Clovis II. Les manuscrits de *Corbie* ont paru suspects à gens qui n'avoient point de critique.

La nouvelle *Corbie*, est une petite ville d'Allemagne en Westphalie sur le Weser, dans le Diocèse de Paderborn, on l'appelle en Allemand *Corwey*, *Corbeia*. Il y a une Abbaye de Bénédictins fondée en 822, par Louis le Débonnaire; les premiers Moines qu'on y mit furent tirés de *Corbie* en Picardie; c'est pour cette raison qu'elle prit le même nom. Voyez *Imhoff*, *Not. Imp. L. III, c. 26*, Adelhard, proche parent de Charlemagne, & Abbé de l'ancienne *Corbie*, conseilla à l'Empereur Louis de bâtir en Saxe un monastère, & d'expié par cette bonne œuvre ses péchés. Adelhard fut le premier Abbé de ce monastère: il y mena quelques-uns de ses Religieux, y établit les observances qui se pratiquoient à *Corbie* en France, ce qui fit appeler le monastère de Saxe, la nouvelle *Corbie*.

**CORBIERES**, ou la vallée de *Corbieres*, petit pays de France dans le Diocèse de Narbonne, & dont la capitale est Sejan. *Vallis Corbaria*. Charlemagne défit les Sarrasins dans la vallée de *Corbieres*.

**CORBIEU** est un jurement un peu déguisé & adouci, au lieu de dire, par le corps de Dieu,

Par le corps bieu

Tu me contes de grandes matières.

MAROT.

**CORBIGNY**, ville de France dans le Nivernois, avec une Abbaye de Bénédictins. *Corbinicum*.

**CORBILLARD**, f. m. coche d'eau qui mène à Corbeil, petite ville à sept lieues de Paris. *Viatorum navigium Parisius Corbolium*.

On appelle ironiquement un *corbillard*, un carrosse bourgeois, où l'on voit plusieurs personnes fort pressées.

On donne ce nom chez les Princes aux grands carrosses destinés à voiturer les gens de leur suite.

**CORBILLAT**, f. m. C'est le petit du corbeau. *Corvi*, ou *corvinus pullus*. Voyez CORBEAU.

**CORBILLON**, f. m. panier à mettre des oublies, étroit par le milieu, large par les extrémités. *Corbula*. On a gagné le *corbillon* de cet Oublieur. On le dit aussi d'un petit panier d'osier, où l'on présente les balles dans un jeu de paume. On le dit pareillement sur mer d'un panier où l'on met le biscuit, qu'on donne à chaque repas pour un plat de l'équipage. C'est une espèce de demi-barillet étroit par en bas, large par en haut. On dit proverbialement & figurément, changement de *corbillon*, fait appétit de pain bénit; pour dire, qu'il y a une espèce de ragoût dans le changement.

**CORBILION** est aussi un petit jeu d'enfants où il faut répondre en rimaient en *on*. *Puerilis ludus quo interrogantibus vox subjicitur in on terminata*. Ceux qui ne sauroient rimer en *on*, ou qui trouvent une rime qui a déjà été dite, donnent un gage.

Je prétends que ma femme en clartés peu sublime,  
Même ne sache pas ce que c'est qu'une rime;

Y Y Y y y ij

*Et s'il faut qu'avec elle on joue au corbillon,  
Et qu'on vienne à lui dire à son tour, qu'y met-on?  
Je veux qu'elle réponde, une rarte à la crème.*

MOLL.

**CORBIN**, s. m. vieux mot, qui signifioit *corbeau*. *Corvus*. On disoit autrefois *corbiner*; pour dire, dérober; faire le métier de *corbin*, ou de corbeau, déchirer ou tirer ce qu'on pouvoit attraper d'une carcasse. *Furari, subfurari, clepere, surripere*. On a aussi appelé au Palais *Corbineurs*, ceux qui tiroient la pièce des Plaideurs, & ruinoient des parties. *Subbasilicanus vulturius*. En général on appelle encore en plusieurs Provinces *Corbineurs*, les gens qui trompent les autres par leur flatterie: ce qui a été dit par allusion à la fable d'Esôpe, du renard qui trompa le corbeau. *Alieni fraudulentus raptor*.

**CORBIN (BEC DE)**, est une arme dont on se seroit autrefois à la guerre. *Hastæ seu bipennis genus*. C'étoit une espèce de hallebarde. On appelle *Bec de corbin* une compagnie de Gentilshommes de la Maison du Roi qui portent ces armes, & qui ne servent plus qu'aux grandes cérémonies.

**CORBIN (BEC DE)**, est aussi un instrument qui sert aux Chirurgiens dans leurs opérations, & particulièrement à tirer des plaies le plomb & autres corps étrangers. *Instrumentum Chirurgicum corvini rostri in morem recurvum*.

On appelle aussi *Bec de corbin*, certaines pommes de cannes, dont un des bouts, ou tous les deux sont recourbés. Ils sont ordinairement de porcelaine, de bois des Indes, ou d'or.

**CORBINAGE**, s. m. terme de Coutume. Par ce mot on entend différens droits; quelquefois c'est un droit en vertu duquel les Curés prétendent avoir le lit des Gentilshommes qui meurent dans leur Paroisse: quelquefois c'est un droit annuel que le Seigneur Châtelain prétend sur chaque bœuf qui laboure la terre, ou sur ceux qui sèment les blés. Ce droit a différens noms en diverses Provinces, on l'appelle *Cornage*, *Fromentage*, *Bladage*; & en Latin *Cornesagium*, *Boagium*, *Bovagium*, *Hornegildum*, *Garbagium*. Voyez M. de Lauriere sur Ragueau.

**CORBINER**, v. a. & n. vieux mot. Voyez **CORBIN**.

**CORBINEUR**, s. m. trompeur, voleur. *Fur, luro, deceptor*. Voyez **CORBIN**.

**CORBIOIS**. Le *Corbiois* est le territoire de Corbie. *Corbeiensis ager*, dans Valois, *Not. Gall. p. 159*.

**CORBONDIER**, s. m. vieux mot & hors d'usage. C'étoit un ancien instrument de Musique de la nature du cor, dont on sonnoit dans les grandes réjouissances, & dont il est parlé dans le Roman des quatre fils Aymon. *Buccina genus*.

**CORBULO**. *Monte Corbulo*. Montagne située à douze milles de Sienne en Toscane.

**CORBULO** (*Chanoines Réguliers de Monte*.) Congrégation de Chanoines Réguliers, dont le premier Monastère étoit situé sur le Mont *Corbulo*. Leur Instituteur fut Pierre de Reggio. Il obtint d'Alexandre VI, la permission de fonder cette Congrégation sous le nom de Saint Pierre dans l'Eglise de S. Michel sur le Mont *Corbulo*. Elle fut confirmée par Jules II, selon Raphaël de Volterre, ou par Léon X, comme assure Benoît de S. Géminien, Chanoine de la même Congrégation, cite par Pennot. Leur habit consistoit en une tunique grise, sur laquelle ils mettoient un rochet, & sur le rochet une aumusse, ou capuce. Le P. Bonanni semble dire que cette Congrégation subsiste encore, *Hist. des Ord. Mon. & Relig. P. II, c. 37*.

**CORCANG**. Ville d'Asie dans le pays de la Chorasimie dont elle est la capitale, sur le Gihun.

**CORCELET**. s. m. La partie de l'Insecte la plus près de la tête, celle qui est proprement sa poitrine après la tête, suit le cou, après le cou, le *corcelet*, & enfin le corps. *Abregé de l'Histoire des Insectes*.

**CORCELET**. Voyez **CASAQUIN**.

**CORCELET**. Voyez **CORSELET**.

**CORCHIS**. Gardes du Roi de Perse, ou Janissaires. *Satelles Regis Persarum*. **AMBASS. DE FIGUEROA**.

**CORCHORE**. s. m. *Corchoris*. Plante dont la tige unie, s'élève à la hauteur d'une coudée, & dont les feuilles sont assez semblables à celles du cynocrambe, ou de la mercuriale, mais un peu plus larges. Ses gouffes sont attachées à des pédicules fort courts; elles ont quatre ou cinq pouces de long; elles sont marquetées de raies jaunâtres, pointues, divisées en long en cinq parties; elles contiennent une petite semence d'une couleur cendrée, visqueuse au goût, anguleuse & copieuse, &c. Cette plante est ordinaire d'Egypte. Il n'y a point d'alimens plus communs & plus agréables aux Egyptiens que cette plante. Voyez **MELUCHIA**.

**CORCULUS**, s. m. petit insecte aquatique, dont parle Jonston. Son corps, lorsqu'on lui a coupé la tête & les piés, ressemble à un petit cœur, d'où il a tiré son nom. Il a les yeux petits & noirs, & six jambes, dont chacune a au bout deux petits doigts.

**CORCYRE**. *Corcyra*. Île de la Mer Ionienne sur les côtes de l'Epire. Elle a été appelée autrefois *Sicleria & Phaacia*. Aujourd'hui son nom est Corfou. Les Grecs disent qu'elle prit le nom de *Corcyre*, d'une Nymphe fille d'Asopus, qui s'appeloit *Corcyre*, que Neptune viola dans cette Île. Bochart, qui, *Chan. Liv. I, c. 23*, avoue qu'on ne fait pas trop d'où vient ce nom, conjecture néanmoins que ce nom est Phénicien; qu'il signifie un pays tranquille, & où l'on vit en repos. Ses raisons sont qu'en Arabe *קר*, *Karra*, signifie, sur-tout à la dixième conjugaison, être en repos & en sûreté. Il le prouve par la version Arabe, *Psal. 106, 28*, & par celle de S. Jérôme, qui, *Jug. VIII, 10*, traduit, *être en carcor*, par *être en repos*. De plus, *קרקרה*, *Karkara*, signifie dans Gigeius une terre où l'on vit en repos. Enfin, dans Homere *Odyss. v. 201*. *Nausicaa* dit que qui que ce soit que les Phéniciens n'ose aborder à cette Île. Voyez **CORFOU**.

**CORCYREEN**, **ENNE**. s. m. & f. *Corcyraeus, a*. Qui est de Corcyre. La Ville des *Corcyreens*. **CORN**.

**CORD**, terme de Fleuriste. Anémone à peluche, appelée autrement *Violet* ou *cing couleurs*. Elle a les grandes feuilles & la peluche rouge: sa fraise, ou cordon, qui croît plus qu'aux autres anémones, devient de couleur violette tirant sur l'amarante, peu de jours avant qu'elle défleurisse; sa tige ne se soutient pas bien droite, ce qui fait qu'on ne l'estime guère. **MORIN**.

**CORDA**, s. f. espèce de grosse serge croisée & drapée, toute de laine.

**CORDACE**. s. f. C'est le nom d'une danse des Anciens qui étoit vive, gaie, & fort lascive, & qu'on ne s'avisoit guère de danser que lorsqu'on étoit ivre. Meursius en parle dans son Orchestre, & Pétrone en dit un mot en passant, sans dire ce que c'est. Il fait seulement plaindre Trimalcion de ce que personne n'a pris sa femme Fortunata pour danser. Personne, dit-il, ne scait pourtant mieux qu'elle cette danse que nous appelons la *Cordace*.

**CORDAGE**, s. m. tout l'appareil de corde qu'il faut pour un vaisseau, ou pour un bâtiment, pour un équipage de guerre. Grande quantité de cordes; nombre de cordes ensemble. *Funium apparatus, copia*. Il faut une infinité de *cordages* pour faire les manœuvres d'un vaisseau. Le *cordage* étuvé, est le *cordage* qui a passé par l'éruve, où il a ressué & jeté son humeur aqueuse. Le *cordage* blanc, est le *cordage* qui n'a pas encore été goudronné. Le *cordage* goudronné en fil, est le *cordage* fait de fil de carret, qui étoit goudronné avant d'être employé. Du *cordage* refait, c'est du *cordage* fait avec des cordes qui ont déjà servi. Quand on dit, un *cordage* de douze pouces, c'est-à-dire, un *cordage* qui a douze pouces de circonférence; un *cordage* de soixante fils, c'est-à-dire, un *cordage* de soixan-

te fils de carret. On dit, *cordage de rechange*, *cordage moisi*, *cordage rague*, *cordage à deux torons*.

**CORDAGE** se dit aussi d'une grosse corde toute seule, ce *cordage* n'est pas assez fort.

**CORDAGE** est aussi le mesurage du bois de corde. *Defecti caudicis mensura*. Les Jurés Mouleurs de bois sont établis pour prendre garde au *cordage*, pour empêcher que le Marchand ne trompe le Bourgeois sur le *cordage*.

**CORDAGER**, v. n. c'est corder, ou faire des cordes. *Funes torquere*.

**CORDE**, f. f. **CORDON** fait ordinairement de filamens de chanvre appliqués fortement les uns contre les autres, servant à différens usages. *Funis, refistis*.

On fait des *cordes* de plusieurs autres matières, de lin, de laine, de jonc, d'écorce de tilleul & d'autres matières pliantes & flexibles. Aux Indes on en fait de coco, de Magnay, &c. Quand elle est extrêmement grosse, on l'appelle *câble*. *Funis nauticus, rudens*. Quand elle est fort déliée, on la nomme *ficelle*. *Funiculus, reficula*. Corde de puits, d'un bac. Echelle de *corde*. Voyez le *Mémoire de M. de Reaumur*, ou *M. l'Abbé Nolet*, T, III, de ses *leçons de physique*, on y trouvera de belles remarques à faire sur les *cordes*. On fait aussi des fangles de *corde*, des ponts de *corde*, des fouliers de *corde*, que les Espagnols nomment *alpargates*, & dont on fait grand trafic aux Indes, jusqu'à en charger des navires. Les enfans de Bramines portent à cinq ans une petite *corde* au cou en maniere de chaîne d'or, & ils estiment si fort cette *corde*, qu'ils la renouvellent tous les ans. VIE DE BRAM.

Ce mot de *corde* vient du Grec *χορδή*, qui signifie proprement un gros intestin dont on peut faire des *cordes*.

On dit proverbialement & figurément : vous verrez beau jeu si la *corde* ne rompt ; pour dire, vous verrez des choses fort surprenantes dans quelque affaire, dans quelque entreprise, si les moyens dont on se sert pour y parvenir ne manquent pas.

**CORDE** se dit aussi d'un gros cable tendu en l'air, attaché par les deux bouts, sur lequel les bateleurs dansent. Danseur de *corde*. *Funambulus, schanobatis*.

On dit au figuré qu'un homme danse sur la *corde* ; pour dire, qu'il est dans une affaire périlleuse, dans une situation incertaine & chancelante, dans laquelle il peut succomber à tout moment.

La *corde* d'un arc, d'un arbalète, est celle qui fait partir la flèche. *Nervus, chorda*. Tendre, bander la *corde*.

On dit en ce sens au figuré qu'un homme a plusieurs *cordes* à son arc, quand il a plusieurs moyens de faire réussir une affaire.

**CORDE** se dit aussi, en termes de jeu de paume, de celle qui se tend au milieu du jeu avec un filer qui va jusqu'à terre pour arrêter les balles. Le joueur qui ne fait pas passer la balle par dessus la *corde*, perd un quinze. Mettre sous la *corde*. *Funis*. Et on dit qu'une balle a passé à fleur de *corde*, qu'elle a frisé la *corde*, *funem perstringere* ; pour dire, que peu s'en est falu qu'elle n'ait été dessous.

On se sert des mêmes phrases en un sens figuré ; pour dire, qu'un homme a pensé à être condamné, à perdre son procès, qu'il n'a eu que ce qu'il lui falloit de voix en justice pour le gagner. On dit aussi qu'un homme a frisé la *corde* ; pour dire, que peu s'en est falu qu'il n'ait été condamné à être pendu.

**CORDE**, en parlant du drap, se dit des fils dont il est tissé. *Filum*. Quand le drap est usé, il montre la *corde*. On dit figurément d'une finesse aisée à découvrir. Cela montre la *corde*.

**CORDE** signifie aussi le supplice de la potence, parce qu'on étrangle avec une *corde* les criminels qui sont pendus. *Laqueus, refistis*. Ainsi on dit, il mérite la *corde*, il fille sa *corde*, il traîne sa *corde* ; il n'y a que de la *corde*, il a frisé la *corde* ; pour dire, il

a pensé être pendu ; expression tirée du jeu de paume. Il est échappé de la *corde*. Souffrir le liberrinage des enfans, c'est leur mettre la *corde* au cou. Faire amende honorable la *corde* au cou. On dit aussi d'une légère faute, la *corde* & le fouet en sont dehors. On dit d'un homme très-soumis qui vient demander grace à sa partie, qu'il l'est venu supplier la *corde* au cou. En ce sens, on appelle un homme de sac & de *corde*, un scélérat, un homme qui mérite d'être noyé, ou pendu ; car autrefois on enfermoit les criminels dans un sac pour les noyer. On dit encore, quand on donne la question, au premier, au second trait de *corde* : c'est quand on met un tréteau plus haut pour étendre davantage les nerfs du patient, qui est suspendu avec des *cordes*. On le dit aussi des coups d'estrapade.

On dit proverbialement qu'il ne faut point parler de *corde* dans la maison d'un pendu, pour faire entendre qu'il ne faut point parler de choses dont le reproche peut tomber sur quelqu'un de ceux avec qui l'on est.

En termes de Marine, on appelle *corde de retenue*, une *corde* dont l'usage est de retenir un fardeau lorsqu'on l'embarque. On appelle encore, *cordes de défenses*, de grosses *cordes* mêlées & entrelacées, qu'on fait pendre sur les flancs d'un vaisseau, pour le conserver contre le choc des autres vaisseaux.

**CORDE**, terme d'Anatomie, se dit d'un nerf qui est couché sur la membrane du tambour de l'oreille. C'est une petite portion de nerf qui appartient au tympan de l'oreille, & qui part du rameau du nerf qui va se distribuer à la langue. DEMOURS, *Acad. d'Ed. T. 1, p. 185*. Je dirai avec les autres Anatomistes que la *corde* du tympan est une production ou un rameau de la branche maxillaire inférieure, quoique je serois plus porté à croire qu'elle est une branche de la portion dure de la septième paire unie avec la cinquième. La *corde* du tympan prend le plus souvent son origine de cette branche de la cinquième paire, qui va se distribuer à la langue ; mais je l'ai vû souvent se détacher du tronc même qui fournit cette branche qui se porte à la langue, & celle qui entre dans le conduit de la mâchoire inférieure. La *corde* du tympan, dès sa naissance, se porte en arrière & en dehors, étant enveloppée dans un tissu cellulaire jusqu'à ce qu'elle entre dans la partie osseuse de la trompe d'Eustachius. *IB. p. 179, 180. Chorda*. Les Anatomistes ne s'accordent pas sur l'usage de cette petite *corde*. Les uns veulent qu'elle serve à donner quelque son à cette membrane, comme fait celle qu'on met sur la peau des tambours ; & les autres prétendent que cette *corde* n'est autre chose qu'une branche de la cinquième paire.

**CORDE**, autre terme d'anatomie & de nourrice, qui se dit des mammelles des femmes qui donnent à tetter. Dans les commencemens, avant que le lait vienne abondamment par les bouts, il faut que les *cordes* se cassent, c'est-à-dire, que les passages se fassent.

**CORDES à boyau**, sont celles que l'on fait de boyau de mouton pour des raquettes. *Nervus*. On en applique aussi sur des instrumens de musique, le luth, le thurbe, le violon, la viole, la guitare. *Chorda, fides*. Les anciens qui ne connoissoient pas l'usage de ces *cordes à boyau*, se servoient de *cordes* de lin.

Quelques-uns croient que le mot de *corde* vient du grec *χορδή*, qui est un nom que les médecins donnent aux boyaux, parce que la plupart des *cordes* des instrumens de musique, sont faites de boyaux desséchés. On en fait d'autres de fil de fer & de laiton, pour les épinettes, clavessins, psaltérions & autres. Une *corde faussée*, c'est celle qui n'est pas unie, & qui rend de mauvais tons. On a trouvé depuis peu, l'invention de charger les *cordes à boyau* pour rendre leur son beau-



coup plus fort fans en changer le ton, comme remarque M. Perrault. Les *cordes* faites d'or trait dans les clavessins, rendent un son presque une fois plus fort que celui des *cordes* de cuivre. Une *corde* d'acier a le son plus foible qu'une *corde* de faïton, parce qu'il est moins pesant & moins ductile. La sixième *corde* des basses de viole, & la dixième des grands thurorbes sont faites de 50 filets de boyau; & il y en a qui ont jusqu'à cent pieds de long, qu'on tord & qu'on polit avec la prèle.

☞ Outre les *cordes à boyau* dont on vient de parler, les boyaudiers en font d'autres plus grossières de boyaux unis en filets, tortillés & unis avec la prèle, qui servent à fortifier ou à mouvoir des machines.

☞ On a fait aussi des cordes de nerfs ou pluriôt de ligamens & de tendons qu'on a voulu substituer aux ressorts des chaises de poste & des autres voitures. Il paroît que cette nouvelle invention n'a pas eu le succès dont on s'étoit flatté.

CORDE, en termes de musique, signifie la note, ou le ton qu'il faut toucher ou entonner, & se dit de tous les intervalles de musique. *Nota, sonus*. La quinte à cinq *cordes* ou cinq sons. On l'appelle *dominante*. La tierce s'appelle *médiane*, & celle par laquelle on finit, s'appelle *finale*. *Corde* signifie aussi un accord; c'est dans ce sens qu'on dit: cette pièce a de belles *cordes*, pour exprimer les beautés qu'on trouve dans la mélodie. RAMEAU. Il y a dans le mode quatre sons essentiels, qu'on nomme *cordes*: la *corde* fondamentale qui est ordinairement la finale, la tierce au dessus de la finale, qu'on nomme médiane, la quinte au-dessus de la finale qu'on nomme dominante, & l'octave qu'on nomme réplique. La *corde* principale est celle qui sert de fondement aux autres. MONTECLAIR.

CORDES-AVALÉES, terme de Musique. C'est un accord du violon en quarte, au lieu que l'accord ordinaire est une quinte. Les habiles joueurs de violon jouent à *cordes avalées*, afin de faire plus facilement des accords.

On dit figurément en ce sens, toucher la grosse *corde*, quand on parle d'une chose qui doit faire du bruit, ou toucher vivement celui à qui on parle. On dit aussi, il ne faut pas toucher cette *corde-là*; pour dire, ne parlez point de cette affaire, de cette circonstance, de peur de choquer quelqu'un qui renverseroit tous vos desseins.

CORDE DE BOIS, c'est une certaine mesure de bois à brûler qui se faisoit autrefois avec une corde. *Mensura defesti caudicis*. Aujourd'hui on la mesure entre deux membrures de quatre piés de haut, & éloignés l'une de l'autre de huit piés. Le mot de *corde* est le mot usité parmi les marchands de bois. J'ai vendu, diront-ils, cent *cordes* de bois cette semaine; j'ai bien deux milles *cordes* de bois dans mon chanier. Cependant le peuple de Paris se sert ordinairement de voie, qui ne contient qu'une *demi-corde*. Il me faut huit voies de bois pour mon hiver; c'est-à-dire, il me faut quatre *cordes*. Le bois de *corde* est proprement le bois neuf qui est opposé à celui qui est flotté, parce qu'il vient par bateau, & que les marchands le mesurent par *cordes*.

En géométrie, on appelle *corde*, la ligne droite qui se termine à deux points de la circonférence d'un cercle, sans passer par le centre, & qui divise le cercle en deux parties inégales, qu'on appelle segments. La *corde* d'un arc est la ligne droite qui va de l'extrémité d'un arc de cercle à l'autre. *Linea*. On l'appelle autrement *subtendante*. Les *cordes* sont marquées sur le compas de proportion. On appelle *corde* du complément d'un arc, ou demi-cercle, la corde qui soutient le reste de cet arc, ou demi-cercle. La *corde* s'appelle en latin *chor-da*, ou *subtendens chorum*. Elle coupe à angles droits la ligne tirée depuis son milieu jusqu'au centre du cercle. Elle est à son égard dans la même disposition que la *corde* d'un arc est à l'égard de la flèche, & c'est ce qui a fait nommer cette ligne

la *corde* de l'arc, & l'autre la *flèche* de l'arc, *sagitta*, comme l'appellent les anciens Géomètres. Le mot de *corde* est toujours demeuré; mais on ne se sert plus guère de celui de flèche. Ce que les Anciens appeloient flèche, s'appelle maintenant le sinus du complément; la moitié de la *corde* de l'arc double est ce qu'on appelle maintenant le sinus droit; la différence de la flèche au rayon, ou la ligne qui va depuis la circonférence perpendiculairement sur le milieu de la *corde*, s'appelle sinus versé. La *corde* d'un angle & la *corde* de son complément au demi-cercle est la même chose. La *corde* de 50 degrés est aussi la *corde* de 130. On écrit toujours en François *corde* sans *h*. Les Grecs écrivent *χορδή*, & les Latins *chor-da*.

En agriculture on appelle *corde*, certaine dureté qui vient au milieu de certaines plantes & racines. *Rigor, durities*. Ces raves ne valent plus rien, elle ont des *cordes*. *Condurefcere, obdurefcere*. On le dit de quelques poissons, comme de la lamproie, parce que dans une certaine saison, lorsqu'elles commencent à se passer, elles durcissent, & il s'y forme, comme dans les raves, une espèce de *corde*. Voyez au mot CORDER.

CORDE, en termes de manège, est la grande loge qu'on tient à l'entour du pilier où le cheval est attaché pour le dégourdir, ou le faire manier. On appelle aussi les *cordes* des deux piliers, les longues du cavesson, quand le cheval travaille entre deux piliers: & on dit qu'on le fait donner dans les *cordes*, pour le dresser à être bon sauteur.

CORDE CABLEE, terme usité dans la chasse des oiseaux & la pêche des poissons. C'est une *corde* semblable à celle dont on se sert aux bateaux, laquelle est faite de trois cordons, composés chacun de trois autres. *Dict. Econom.* au mot *Termes non-vulgaires*.

On dit aussi des chevaux, qu'ils font la *corde*; pour dire, que par la respiration, ils retirent la peau du ventre à eux au défaut des côtes. SOLEISEL. On dit encore que les chevaux ont une corde de farcin, quand ils en ont bien des boutons de suite, qui sont comme une *corde*. On le dit aussi dans certaines maladies vénériennes.

CORDE À FEU. Ce terme d'artificier signifie ordinairement les mèches de *corde*, dont on se sert pour conserver long temps une petite quantité de feu, & en allumer dans le besoin. On donne aussi ce nom à une sorte d'étouppille qui porte le feu plus lentement que les autres.

CORDES FEUILLARDS. On nomme ainsi à Bordeaux & dans le reste de la Guienne, les *cordes* à relier les futailles.

On appelle aussi la *corde* d'une montre, une *corde* de boyau qui se range autour de la fusée, quand le ressort est bandé, quoi qu'on la fasse par fois de fer ou de cuivre, & que ce soit une petite chaîne. *Catella*.

CORDE SANS FIN, terme d'horlogerie. C'est une *corde* dont les deux bouts sont cousus ensemble, & dans laquelle on renferme quatre poulies, quand on l'applique à une pendule à secondes. Cette *corde* a la propriété de ne point faire perdre le temps au mouvement, quand on remonte le poids.

☞ CORDE, terme de jeu de billard. On appelle *corde* deux clous placés sur les deux bandes des côtés, en deçà desquels un joueur doit placer sa bille pour commencer à jouer.

CORDE (*Tabac en*); on appelle ainsi celui qui a été cordé. Voyez CORDER.

CORDEAU, f. m. petite corde. Il se dit proprement de ces longues cordes & menues qui servent aux Géomètres & Ingénieurs pour lever des plans, pour tracer des desseins de bâtimens, ou des fortifications; ou de celles des jardiniers qui font des parterres, ou qui plantent des arbres en droite ligne; ou de celles des charpentiers avec lesquelles ils alignent leur bois. *Linea*. Le maçon appelle *ligne*, ce que le jardinier appelle *cordeau*. On

dit bander le *cordeau* ; tracer le long du *cordeau*. Cette allée, ce bâtiment, sont tirés au *cordeau*. Tirer une planche au *cordeau*, une allée, une rue tirée au *cordeau*. Des alignemens tirés au *cordeau*.

**CORDEAU** signifie encore la petite corde avec laquelle on étrangle ceux qui sont condamnés à la potence. *Refilis, reflicula laqueus.*

**CORDEAU**, f. m. pl. en termes de pêche. Ce sont plusieurs morceaux de lignette, ou médiocre ficelle, qui sont attachés de distance en distance à la corde de la ligne de fond.

**CORDEAUX**, terme de manufacture. Ce sont aussi des espèces de litières, que l'on fait à certaines étoffes.

**CORDEE**, f. f. ficelles de six ou sept brasses ou plus, à laquelle on attache, d'espace en espace, plusieurs petits hameçons avec quelque appât pour prendre des anguilles, &c.

**CORDELAT**, f. m. étoffe de laine, qui se fabrique à Albi, & aux environs de cette ville de Languedoc.

**CORDELE**. Voyez **CORDELLE**.

**CORDELER**, v. a. tortiller quelque chose en forme de corde. *Cordeler* les cheveux ou autres matières déliées. *Torqueare.*

**CORDELÉ**, ée. part. pass. & adj.

*Leur longue chevelure en natte cordelée,  
Et de tresses d'argent & d'incarnat mêlée,  
Leur flottoit sur l'épaule.* P. LE MOINE.

**CORDELETTE**, f. f. diminutif de *corde*. *Funiculus*. Corde menue.

**CORDELETTE**, terme de Conchyliologie. C'est une élévation ronde & étroite, qui règne le long d'une coquille entre les stiles & les cannelures.

**CORDELI**, adj. terme de verrerie. Epithète que l'on donne au verre, lorsque le four étant un peu froid, il y aura dans le pot une partie du verre qui deviendra plus dure que l'autre, & qu'ayant pris avec la canne, de l'une & de l'autre, on en aura soufflé une pièce dans laquelle on appercevra comme de la ficelle, tantôt grosse, tantôt menue. Comme ces traces sont d'une qualité différente du reste de l'ouvrage, elles le feront casser. *ENCYC.*

**CORDELIER**, f. m. Religieux de l'ordre de S. François, qui est habillé de gros drap gris, avec un petit capuce, une mozette ou chapeton, & un manteau de même étoffe; qui porte le soc ou sandale, & qui a une ceinture de corde où il y a trois nœuds. *Franciscanus cui apud gallos nomen est à fune quo cinctus est.* On l'appelle autrement *frere mineur*. Les *Cordeliers* sont ainsi appelés à cause de la corde dont ils sont liés: & ce nom leur fut donné à la guerre de S. Louis contre les infidèles, à laquelle les freres mineurs ayant repoussé les barbares, quand le Roi demanda leur nom, on lui répondit que c'étoit des gens de *corde liés*. Les *Cordeliers* sont agrégés dans l'université, & reçus docteurs. Ils suivent les sentimens de Scot qui fut parmi eux un grand homme & un subtil docteur.

On dit d'un homme peu scrupuleux, qu'il a la conscience large comme la manche d'un *cordelier*.

On appelle aussi la haquenée ou la jument des *Cordeliers*, un bâton sur lequel s'appuient ceux qui voyagent à pié. On dit aussi parler latin devant les *Cordeliers*; pour dire, vouloit faire parade de sa science devant ceux qui en sçavent davantage: ce qui répond au proverbe latin. *Sus docet minervam.* Voyez *origine du proverbe françois* dans les *Heures perdues du Chevalier de Rior*, p. 22.

**CORDELIÈRE**, f. f. Religieuse du même ordre que les *Cordeliers*, & qui porte une semblable ceinture. *Monialis franciscana.*

**CORDELIÈRE**, en terme d'Architecture, est un petit ornement taillé en forme de cordes sur les baguettes, ou un petit licateau qui se met sous les patenôtres, *Funiculi variis nodis impliciti.*

On appelle aussi *cordelière*, une petite tresse de soie noire avec plusieurs nœuds à la distance d'un pouce, que les femmes portent quelquefois au cou, en place de colier. *Funiculi, bombycini.* **CORDELIÈRE**, espèce de serge rasée qui se fabrique dans quelques endroits de Champagne, particulièrement à Reims; elles sont en partie laines d'Espagne, & en partie laines françoises.

On appelle aussi *Cordelières*, en termes de blason, le filet plein de nœuds que les veuves ou les filles mettent en guise de cordon, pour entourer l'écu de leurs armes. *Funiculi variis nodis impliciti.* La plûpart tiennent que l'origine en vient d'Anne de Bretagne. Cette Reine de France, épouse de Charles VIII, qui commença à regner en 1483, puis de Louis XII, qui lui succéda en 1498, institua une espèce d'ordre en l'honneur des cordes dont notre Seigneur fut lié en sa passion, & pour la dévotion qu'elle avoit à S. François d'Assise, dont elle portoit le cordon. Elle donna à cette ordre le nom de la *cordelière*, & pour marque un collier fait d'une corde à plusieurs nœuds entrelacés de lacs d'amour dont elle honora les principales dames de sa cour, pour le mettre autour de leurs armes. M. Herman, dans son *Histoire des ordres militaires*, dit que cette Princesse institua cet ordre après la mort de Charles VIII, & qu'elle prit pour devise: *j'ai le corps delié*, faisant allusion au mot *Cordelier*, parce que la mort de son mari l'avoit affranchie du joug du mariage; mais cette *cordelière* signifioit plutôt un engagement qu'un affranchissement de loix, & Herman a confondu apparemment cette Reine avec Louise de la Tour d'Auvergne, qui, après la mort de Claude de Montaigu son mari, prit pour devise: *j'ai le corps delié*. P. HÉL. T. VIII, c. 68. Anne de Bretagne institua cet ordre à l'imitation de son pere François, Duc de Bretagne, qui en mit un pareil alentour de l'écu de ses armes, à cause de la dévotion qu'il avoit à S. François d'Assise. Claude Fauchet, dans ses *Origines des armes*, dit que la *cordelière* jadis fut comme la marque d'honneur que la Reine Anne de Bretagne donnoit à celles qu'elle choissoit, ainsi que le collier à coquilles jadis donne par le Roi aux Chevaliers de l'ordre de S. Michel. Voyez sur cet ordre vrai ou prétendu, l'Abbé Justin, T. II, C. 89, p. 845; & Favyn, *Hist. de Nav.* L. X, p. 524. & L. XVIII, p. 1270; Mais Matthieu Compain, Jésuite, dit qu'on en a vu de plus anciennes à Châlons sur des ornemens. Avant les *Cordelières*, les armoiriers des hommes & des femmes s'entouroient de guirlandes, de feuilles ou de fleurs, comme les images que les grecs & les romains nommoient *stemma*. Les religieux les ont entourées de couronnes d'épines, ou de chapelets & de patenôtres; ce qu'a retenu encore l'ordre de Malte.

**CORDELIÈRE**, (LA) nom d'un vaisseau de Louis XII, l'Amiral de sa flotte. Ce vaisseau avoit été bâti par les soins la Reine, qui en avoit fait la dépense. C'étoit un des plus beaux navires qu'on ait jamais vu. En 1252, dans un combat naval contre les Anglois, la *Cordelière* accrocha le Régent, le plus grand de la flotte angloise, & ils furent tous deux brûlés sans qu'on ait su par où le feu s'y étoit mis.

**CORDELLE**, **CORDEAU**, petite corde. Ce mot n'est point d'usage au propre. On dit quelquefois dans un sens figuré, attirer quelqu'un dans la cordelle; pour dire, dans son parti, dans sa faction. *In societatem, in partes suas trahere.* Il se dit ordinairement en mauvaise part. Les Ligueurs répandirent un certain nombre de Bourgeois des plus habiles d'entr'eux dans les provinces & les villes principales du Royaume, pour attirer à leur *cordelle* les Catholiques les plus zélés, & fortifier le parti. VIGN. MARV.

Dans nos vieux Poètes *cordelle* se prend pour toutes sortes de liaisons, & ne signifie pas tou-

jours une société vicieuse. L'amour me tient dans sa cordelle, c'est-à-dire, dans les liens.

*On attire à sa cordelle  
La femme la plus fidelle.*

**CORDEILLE**, terme de Marine, corde de moyenne grosseur avec laquelle on hale un vaisseau d'un lieu à un autre, ou qui sert à conduire une chaloupe de terre à un navire, lors qu'il est dans le port, ou pour passer d'un côté de la rivière à l'autre. *Funiculus nauticus.*

**CORDER**, v. act. faire une corde avec de la filasse, de la soie, &c. *Funem torquere, necere.* Il y a des matières qui se *cordent* bien mieux les unes que les autres.

**CORDER du bois**, signifie mesurer une corde de bois. *Defectum caudicem metiri.* Le bois tortu ne se *corde* pas bien, si on ne le fait arranger.

**CORDER**, en termes d'Emballleur, lier avec des cordes. *Necere, connectere, vincire funibus.* Il faut *corder* ces ballots.

**CORDER du tabac**. C'est tordre des feuilles de tabac, & en faire une espèce de corde.

**CORDER**, (SE) v. récip. se dit, en termes de Jardinage, des raves & de quelques autres racines, quand elles deviennent creuses, & que leurs fibres se durcissent : ce qui arrive lorsque la saison en est passée, & qu'elles commencent à monter en graine. *Indurescere, obdurescere.* Alors on dit de ces sortes de racines, qu'elles se *cordent*, qu'elles deviennent *cordées*, parce qu'en effet il y en a qui se durcissent au dedans, & tout du long, & forment par-là une espèce de corde. Il y en a d'autres qui de charnues, & solides qu'elles étoient, deviennent creuses & filamenteuses, & leurs filamens sont autant de petites cordes, comme les raves, panais, betteraves, &c. Voici le temps que les raves se *cordent*. La scorfonnière ne se *corde* jamais. On dit aussi des lamproies qu'elles se *cordent*, parce qu'il y a un temps où il se forme dans leur corps une espèce de cartilage qui prend depuis la tête jusqu'à la queue, & qui ressemble assez à une corde. Quand elles sont ainsi *cordées*, il n'y a plus que les pourceaux qui en mangent.

**CORDÉ**, EE. part. pass. & adj. Il a la signification de son verbe, en latin comme en françois. Plin appelle une racine *cordée*, *lignosa radix*. LIGER.

En termes de Blason, on dit des arcs à tirer & des instrumens de Musique à cordes, qu'ils sont *cordés*, quand leurs cordes sont représentées d'un autre émail. *Cordis instructus.*

En termes de Médecine, *cordé* se dit d'une maladie vénérienne, appelée chaude-pisse : la chaude-pisse devient *cordée* par la malignité du virus, qui corrode la partie inférieure de l'urètre. C'est une inflammation & contraction du *frænum* & de la partie du penis qui est au dessous, laquelle rend l'érection douloureuse.

**CORDERIE**, f. f. lieu propre pour faire les cordes, où on fait des cordes, & où on les garde quand elles sont faites. *Funium texendorum officina.* C'est aussi l'art de les faire.

**CORDES**. Petite ville de France dans l'Albigéois, sur la petite rivière de l'Aurou.

**CORDIA**. Nom propre d'une famille de l'ancienne Rome. *Cordia gens.* La famille *Cordia* est peu connue. Cicéron est peut-être le seul Auteur qui parle d'un *Cordius*. Sur les médailles, parmi lesquelles il y en a deux ou trois assez communes, elle a le prénom *mv.* & le surnom *RUFUS*. Dans les médailles de la famille *Mutia* on trouve *CORDI*. Peut-être que les *Cordius* n'étoient qu'une branche de *Mutius*, & que *mv* signifie *Mutius*. Car il est certain que la famille *Mutia* s'étoit divisée en deux branches, dont l'une étoient les *Cordius*, comme on dit communément, ou plutôt peut-être les *Corbins*, & l'autre les *Scrvola*.

**CORDIAL**, ALE, adj. qui rejouit le cœur, qui le

fortifie. *Cordi utilis, conveniens.* Le vin vieux est *cordial*. Les trois fleurs *cordiales* sont celles de bugloie, de bourrache & de violette. Quelques-uns y ajoutent les œillets & les roses. Les quatre eaux *cordiales* sont celles de bourrache, de bugloie, d'endive, & de chicorée. Quelques-uns ajoutent celles du chardon benu, de scorfonnière, de *morsus diaboli*, de scabieuse, d'oseille & d'alleluya. Poudre *cordiale*. Voyez **POUDRE**.

**CORDIAL** se dit figurément de celui qui est sincère, qui est plein d'affection, qui procède du fond du cœur. *Ex animo amicus, vere benivolus, cordatus.* On ne sauroit trop chérir un ami franc & *cordial*. Amour *cordial*. Affection *cordiale*. *Genivus, sincerus.*

**CORDIAL**, f. m. terme de Médecine. Remède confortatif qui ranime & fortifie le cœur. *Remedium, pharmacum cordi utile.* Les *cordiaux* ont sauvé ce malade, & lui ont aidé à surmonter la malignité du mal.

**CORDIAL** se prend aussi au figuré pour un secours, & une consolation contre les afflictions de l'esprit. *Prasitium, solatium.* Le chagrin & la tristesse me rongent, quand je ne suis point muni de ces secours agréables, qui me servent de *cordiaux* contre le venin de ces deux cruelles passions. **BALZ.**

**CORDIALEMENT**, adv. sincèrement, d'une manière affectueuse & cordiale. *Sincere, verè, ex animo.* C'est un homme qui vous aime *cordialement*, & du fond du cœur.

**CORDIALITÉ**, f. m. amitié franche & sincère. *Amor verus, non fictus, singularis.* Ces deux amis vivent ensemble dans une grande *cordialité*. Parler, agir avec *cordialité*.

**CORDIER**, f. m. celui qui fait ou qui vend de la corde. *Restio, restiarius.* On dit en taillerie, que les *Cordiers* gagnent leur vie à reculons.

**CORDIFORME**, terme de Botanique, *cordiformis*, qui représente la figure d'un cœur. On dit aussi, figuré en cœur.

**CORDILIAS**, f. m. est une grosse étoffe de laine qui est une espèce de gros drap ou de bure. *Levidensa.* Il en vient d'Espagne & de Languedoc.

**CORDILLE**, f. m. C'est le nom qu'on donne au jeune Thon qui vient de sortir de l'œuf. *Limaire* & *Pelamide* sont les autres degrés de grandeur de ce poisson, qui s'appelle *cordille* quand il vient de naître.

**CORDOANIER**, f. m. vieux mot qui se disoit pour, Cordonnier, à cause du *cordouan*, espèce de cuir venu de Cordoue en Espagne, dont on fait le dessus des souliers.

**CORDON**, f. m. petits brins ou fils de chanvre ou de corde, qu'on tortille pour en faire une plus grosse corde. *Funiculus, resticula.* Cette corde est composée de trois, de quatre *cordons*.

**CORDON** se dit aussi quelquefois de ce qui sert à lier ou à entourer quelque chose. *Vinculum, cingulum.* Des *cordons* de souliers. Des *cordons* de bourse. Des *cordons* de chapeau, de soie, d'or ou d'argent. Le *cordon* de chapeau est ce qui entoure le chapeau par le bas de la forme en dehors. Des *cordons* de caleçons. Des *cordons* à pendre un miroir, des tablettes, des tableaux.

**CORDON à la ratière**. C'est le nom que lon donne à la ganse, lorsqu'elle a été travaillée sur un métier avec la navette.

**CORDON de chanvre**. C'est du chanvre prêt à filer, plié, & comme cordé en gros ou petits paquets.

**CORDON** signifie aussi quelquefois la lisière d'une étoffe. Ce terme est particulièrement en usage dans les Manufactures de Languedoc, d'Auch, Montauban, Bourdeaux & Roudillon.

**CORDON** est quelquefois une marque de Chevalerie. On appelle un *Cordon bleu*, *Equitum torquatorum Ordinis Sancti Spiritus vitta Carulea*, celui qui est Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, & qui porte un ruban large de cette couleur, au bout duquel

quel pend la croix de l'Ordre. Le *Cordon de S. Michel* est mêlé de plusieurs coquilles d'émail. Chaque Ordre de Chevalerie a un *Cordon* différent.

**CORDON bleu.** Ce mot se dit figurément d'une personne d'un mérite distingué dans une Communauté. *Vir insignis, vir celebris.* Le Pere tel est un *Cordon bleu* de l'Ordre.

On appelle aussi, en termes de Dévotion, le *Cordon S. François*, un certain *cordon* garni de nœuds, que portent les Confrères de la Confrérie instituée à l'honneur de ce Saint. *Cingulum Sancti Francisci.* Les uns, comme les Cordeliers, les Capucins, les Minimes & les Récollets, portent ce *cordon* blanc, & les autres, comme les Piquepuces, le portent noir. Cette Confrérie du *Cordon S. François* a été instituée en mémoire des liens dont JÉSUS-CHRIST fut attaché. Elle est composée de plusieurs particuliers qui ne sont pas Religieux. Ces gens, pour gagner des indulgences, sont seulement obligés de dire tous les jours cinq *Pater* & cinq *Ave, Gloria Patri*, & de porter le *Cordon* que tous les Religieux peuvent donner; mais qui ne peut être béni que par les Supérieurs de l'Ordre de S. François. On dit être du *Cordon S. François*. Avoir le *Cordon*. Porter le *Cordon*. Donner le *Cordon*. Prendre le *Cordon*. Les Indulgences du *Cordon S. François*.

Les Freres du *Cordon S. François* sont différens du Tiers-Ordre de S. François, n'ont point de règle, mais des statuts, & ne font point de vœux. Ce fut le Pape Sixte V, qui institua à Assise la Confrérie du *Cordon S. François* l'an 1566.

**CORDON jaune.** Nom de Chevalerie. L'Ordre du *Cordon jaune*. Les Chevaliers du *Cordon jaune*. Cet Ordre fut institué par le Duc de Nevers, sous le règne d'Henri IV, Roi de France. C'étoit une compagnie de Chevaliers Catholiques & Héretiques, qu'on recevoit néanmoins dans l'Eglise en présence des Curés. Pour cette cérémonie on prenoit un Dimanche, & après avoir ouï la Messe, on sonnoit une cloche, & tous les Chevaliers de l'une & de l'autre Religion s'approchoient de l'autel, & prenoient des places sur des bancs, sans garder de rang. Le Général ou celui à qui il en donnoit la commission, faisoit un discours à celui qui demandoit le *Cordon jaune*, touchant l'Ordre qu'il alloit recevoir. Ce discours fini, le Grand Prêtre lisoit les statuts, après quoi le Prêtre qui avoit célébré la Messe, ouvroit le livre des Evangiles, & le récipiendaire, un genou en terre & sans épée, mettant les mains dessus, promettoit avec serment d'observer les statuts, dont on venoit de lui faire la lecture; le Général, ou celui à qui il en donnoit la commission, lui mettoit ensuite une épée au côté & le *Cordon jaune* au cou, puis l'embrassoit. Le Duc de Nevers étoit Général. Les Chevaliers étoient obligés par leurs statuts, de savoir le jeu de la mouette. Il devoit y avoir un fond pour aider les Chevaliers qui seroient dans la nécessité. Il y avoit dans les statuts bien des choses ridicules & indécentes. Henri IV l'abolit en 1606.

**CORDON.** En matière de blason, les Prélats ont chacun un *cordon* différent qui accompagne l'écusson de leurs armes, & descend du chapeau qu'ils portent pour cimier. Ce *cordon* se termine, en se divisant & subdivisant, en un nombre de houppes plus ou moins grand, selon leur dignité. Les Cardinaux ont un *cordon* rouge d'où pendent de chaque côté de l'écusson, quinze houppes de même couleur, en cinq rangs, en cet ordre: 1, 2, 3, 4, 5. Celui des Archevêques est de sinople, ainsi que les houppes, qui sont au nombre de dix, en quatre rangs: 1, 2, 3, 4. Les Evêques l'ont aussi de sinople, & n'ont que six houppes en cet ordre: 1, 2 & 3, & les Prévôtés, qui l'ont aussi de sinople, n'ont que trois houppes, 1 & 2.

**CORDON**, en termes d'Anatomie, se dit de l'ombilic,

ou nombril de l'enfant, lorsqu'il est encore dans la matrice. Ce *cordon* est de la longueur d'une aune ou environ. Il va de l'arrière-faix jusqu'au ventre de l'enfant, & renferme quatre vaisseaux qui sont une veine, deux artères & l'ouraue. Ce *cordon* sert à tortifier ces vaisseaux, & empêche que l'enfant ne les rompe par les mouvemens qu'il fait. Il fait encore que l'enfant & l'arrière-faix puissent sortir l'un après l'autre. Aussi-tôt que l'enfant est né, on fait une ligature à ce *cordon*, à deux travers de doigt proche le ventre de l'enfant, & on le coupe au dessus de la ligature. Ensuite la nature forme de ce qui en reste le nœud que nous appelons nombril, tel qu'il est dans l'homme parfait.

**CORDON**, en termes d'Architecture, est un arrondissement, ou un certain rang de pierres qui avancent, & qui marquent les divisions d'une muraille. *Corona muri.* Le *cordon* marque où finit la muraille, & où commence le parapet. Les murs de cette place sont élevés jusqu'au *cordon*.

**CORDON**, en Charpenterie, est la hauteur de l'enceinte qui est d'environ trois pouces, & qui embrasse tout le corps de la galère.

**CORDON**, en Sculpture, est une moulure ronde en manière de tore, qu'on emploie dans les corniches de dedans, & sur laquelle on taille des fleurs, des feuilles de chêne ou de laurier continues ou par bouquets, ou quelquefois tortillées de ruban. *Dirælio, torus.*

En Jardinage, on appelle *cordon de gazon*, un rond de gazon de certaine largeur, qu'on emploie dans les compartimens de parterre de gazon. *Orticulus cespitius.* On s'en sert aussi pour faire les bords d'un bassin de fontaine. Les Fleuristes disent aussi le *cordon* d'une anémone.

**CORDON** se dit encore de tout ce qui ayant peu de largeur, & quelque étendue en longueur, ou faisant un cercle, ressemble à un filet. *Cingulum.*

*Au tour de cet amas de viandes entassées,  
Regnait un long cordon d'alouettes pressées.*  
BOIL.

On appelle aussi *cordon* ou *filet*, ce qui règne sur la circonférence d'une monnoie.

**CORDONNER**, v. a. mettre en forme de cordon, tortiller plusieurs fils ensemble. *Filum torquere, contexere.* *Cordonner* ses cheveux. *Cordonner* de la soie.

**CORDONNERIE**, f. f. l'art de faire des fouliers, & le lieu où on les expose en vente. *Sutrina, tabernaculum sutrina.*

**CORDONNET**, petit cordon de fil défilé, qui sert à attacher un rabat, ou à coucher sur les broderies pour les relever, & en marquer le dessin. *Contextus à filo funiculus.* *Cordonnet* d'or, d'argent, de fil, de soie, &c.

**CORDONNIER**, f. m. Ouvrier qui fait des chaufures en cuir, fouliers, bottes ou pantoufles. *Sutor, calcearius Cordonnier*, c'est la femme d'un *Cordonnier*. François Siorza, qui prit Milan, & qui épousa la baronne de Philippe Marie, Duc de Milan, avoit été long-temps *Cordonnier*. ROCHFORD. B. noît Baudouin, natif d'Amiens, fils de *Cordonnier*, & *Cordonnier* lui-même dans la boutique de son pere, a fait entre autres ouvrages un *Traité de Calceo antiquo & mystico*, pour faire honneur à son premier métier, comme il le déclare lui-même. Jean-Baptiste Gallo, *Cordonnier* à Florence, nous a donné de beaux ouvrages en sa langue, entre autres des Dialogues à l'imitation de Lucien. DE VIGN. MARV.

**CORDONNIERS**, (*Freres*) nom d'une Communauté d'artisans *Cordonniers*. *Freres Calcearii.* Les Communautés des *Freres Cordonniers* & Tailleurs établis en plusieurs villes de France, prirent naissance à Paris par le moyen de Michel Buch, Maître *Cordonnier*, natif du Duché de Luxembourg, au



Diocèse de Trèves, & par les conseils & les secours que lui fournit le Baron de Renty, & quelques autres personnes de distinction & de piété. Pendant le temps qu'il travailloit à détruire le compagnonage, dont nous avons parlé en son lieu, M. de Renty & plusieurs autres personnes de piété lui conseillèrent d'établir une sainte société de gens de sa profession, qui, en gagnant leur vie du travail de leurs mains, servissent Dieu en observant certaines pratiques de dévotion, qui leur fussent communes. Le Baron de Renty, le jour de la Purification de la Sainte Vierge, l'an 1642, mena Michel Buch, qu'on appelloit le bon Henri, & qu'il avoit fait recevoir Maître Cordonnier, il le mena, dis-je, au Curé de S. Paul, qui, avec son Vicaire, les ayant interrogés, déclara que leur vocation étoit bonne, & que Dieu vouloit être honoré & servi par cette association. Ainsi ce fut ce jour-là que cette société fut résolue & formée. Le Curé de S. Paul leur donna des réglemens. M. de Renty fut déclaré leur protecteur. L'Archevêque de Paris approuva leurs réglemens. P. HÉLYOT, *T. VIII, c. 23.*

Menage dérive ce mot de *cordouanier*, qui a été fait de *cordouan*, espèce de cuir qui vient de *Cordoue*. D'autres tiennent qu'il vient de *corde*, parce qu'autrefois on faisoit des souliers de *corde*. On fait encore grand trafic en Espagne & en Amérique de ces sortes de souliers, qu'ils appellent *alpargates*.

On appelle aussi *Cordonniers*, les Artisans qui font des cordons de chapeaux. *Funiculorum textores.*

On dit ordinairement, qu'il n'y a que les *Cordonniers* de mal chaussés; pour dire, que ceux qui travaillent bien pour autrui, n'ont pas le temps de travailler pour eux-mêmes.

**CORDOUAN**, f. m. espèce de cuir qui vient de *Cordoue*, & dont on fait le dessus des souliers. *Caprinum corium*. Il se fait de cuir de chèvre passé en tan: ce qui le distingue du matouquin, qui est passé en galle.

**CORDOUAN**, adj. qui est de *Cordoue*, ville Episcopale de l'Andalousie, en Espagne.

*Neprendra plus le bourdon pour Pabeille,  
Ni les fredons du chancre Cordouan,  
Pour les vrais airs du Cygne Mantouan.* RE.

**CORDOUAN**, Tour à l'embouchure de la Garonne en Gascogne, qui diffère du méridien de Paris de 03, 14, 27" occid. ou 30, 36, 45". Sa longitude 160, 12, 45". Sa latitude, ou élévation du pôle 450, 30, 10".  
CASS.

**CORDOUANIER**, f. m. celui qui prépare & passe les cuirs nommés *Cordouans*.

**CORDOUE**. *Corduba*. Ville Episcopale d'Andalousie en Espagne, sur le Guadalquivir. *Cordoue* est une ville fort ancienne, qui fût la patrie des deux Sénèques & de Lucain. *Cordoue* a été plus de deux cens ans Capitale d'un Royaume des Maures, & le siège de leurs Rois, dont l'on y voit encore l'ancien Palais; une Mosquée qui passoit pour la plus belle du monde, à la réserve de celle de la Mecque, fait aujourd'hui la Cathédrale de l'Evêque qui est suffragant de Séville. *Cordoue* fut reprise par les Chrétiens l'an 1236.

Il y a une petite ville Episcopale du Paraguai, à laquelle on a donné le même nom. Laët, *L. XIV, c. 10*, la met au 32° degré, 30 min. de latitude méridionale.

**CORDOUE**, fortetesse de la Tucumanie, bâtie par Julien Sedento, sous les ordres de Gomez Zurita, Gouverneur de la Tucumanie, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle étoit sur les confins des Calchaquins, peuples barbares dont elle arrêtoit les courées. Del Techo, *L. I, c. 20, Hist. Parag.*

**CORZILIER**, f. m. garde du Roi de Perse, *Custos, Satelles Regis Persarum*. Les Maléozogles ayant attaqué & blessé Imaël Sophi, les *Corziliers*, qui

étoient autour du Prince, se jetèrent sur eux & les mirent a mort: ces *Corziliers* sont les Gardes de Rois de Perse, car ils se servent de trois sortes de gens en leurs armées: de Turcomans, qui sont ceux qui ont des siefs, & qui doivent servir le Prince quand il les mande, à peu-près comme notre ban & arrière-ban: les seconds sont les *Corizzi, Coridjchi*, ou *Corziliers*, car on leur donne tous ces noms, qui sont stipendiés, & sont la garde du Prince; les troisièmes sont les Auxiliaires des Provinces. A. THOMAS.

**CORE** ou **CHORE**, f. m. *Corus*. Mesure des Hébreux qui contenoit dix baths, ou, selon le P. Calmet, 298 pintes, eliopine, demi-setier &  $\frac{11}{16}$  de ponce cube. Lorsque Dieu envoya des cailles pour la seconde fois dans le camp des Hébreux, chacun en amassa une si grande quantité, que ceux qui en avoient le moins, en eurent jusqu'à dix *cores*. Nomb. *c. XI, v. 32*. Cette mesure s'appelle aussi *chomer*. Les Traducteurs de Louvain la nomment *coron*. Je donnerai vingt mille *corons* de froment, & autant de *corons* d'orge. Paralip. *ch. II, v. 10.*

**CORÉE**, f. f. ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier fressure de bête. *Exa, viscera*. D'autres disent *courée*. Ces mots ne sont d'usage que dans quelques provinces.

**CORÉE**. *Corea*. La *Corée* est une grande presqu'île d'Asie qui a titre de Royaume, qui tient à la Chine du côté du Japon. Voyez Martinius sur ce pays.

**CORÉE**, f. m. pié d'un vers grec ou latin, composé d'une longue & d'une brève.

**CORÉES**, f. f. pl. fêtes en l'honneur de Proserpine, que les Siciliens honoroient sous le nom de *Cora*. De *zoon*, jeune & belle fille.

**CORENTIN**, f. m. nom d'homme. *Corentinus*. S. *Corentin*, premier Evêque de Quimper, étoit disciple de S. Martin, par lequel on dit qu'il fût sacré: son Eglise Cathédrale l'ayant pris pour son patron titulaire avec la Sainte Vierge, la ville s'appela depuis *Quimper-Corentin*, comme s'il en étoit le fondateur.

**CORÉRIE**, f. f. nom qui, à la grande Chartreuse, se donne à la maison d'en bas, où demeurent les Convers. *Coreria*. Il y a des livres imprimés à la *Corerie*. *Coreria*.

**CORÉSIE**, f. f. *Corezia*, terme de Mythologie, nom que les Arcadiens donnoient à Minerve.

**CORÉSIEN**, ENNE, f. m. & f. qui est de la Corée. *Coreanus, a*. Les *Corésiens* sont idolâtres, & ont plusieurs Religieux & plusieurs Monastères. Avant que le Tattare se fût rendu Maître de la Corée, les *Corésiens* se plongeioient dans toutes sortes de dissolutions. CORN.

**CORESSES**, f. f. pl. on nomme ainsi à Calais les lieux où l'on fait foter le hareng; ailleurs on les appelle *Roussables*.

**CORÉSUS**, f. m. Prêtre de Bacchus. Il y a une Tragédie intitulée *Corésus*, par M. de la Foix.

**CORRÉVÉQUE**. Voyez CHORÉVÉQUE.

**CORÉYEN**, ENNE, f. m. & f. nom de peuple. Ce sont les habitans de la Corée, grande Péninsule, jointe à la Chine, du côté du Japon. On dit aussi *Corésiens*. Le P. Craffet dans son *Histoire du Japon*, écrit toujours *Coreyen*.

**CORFIOTE**, f. m. & f. *Corcyraeus*, qui est de l'Île de Corfou. Les *Corfiotes* sont presque tous Grecs schismatiques. Ils se donnèrent l'an 1386 aux Vénitiens, qui, pour être maîtres & paisibles possesseurs de cette Île, payèrent l'an 1401, trente mille ducats à Ladistas, Roi de Naples, auquel Corfou appartenoit auparavant.

Ce mot est formé de l'Italien *Corfotti*.

**CORFINIUM**, ancienne ville d'Italie, dans le pays des Peligniens, aujourd'hui l'Abruzzo citérieure. Elle n'étoit pas loin de Sulmone; elle est ruinée. Dans la guerre appelée *Sociale*, les alliés, Matsés, Samnites, & autres peuples d'Italie l'établirent leur Capitale, & le siège de leur Gouvernement, l'an de Rome 661, & la nommèrent *Italique*, comme la commune Patrie & la métropole de tous les peuples

de l'Italie ligués ensemble. Ils y tracèrent une grande Place & un Palais pour le Sénat à l'instar de celui de Rome. Ils eurent soin aussi de la fortifier, & d'y amasser toutes sortes de provisions, argent, vivre & munition de guerre. On croit que c'est le village appelé aujourd'hui *San-Pelano*. D'autres disent que c'est le village *Pentina*.

**CORFOU**, nom d'une Île nommée *Corcyre* par les Anciens; *Corcyra*. L'Île de *Corfou* n'est séparée de l'Épire que par un canal d'une à deux lieues de largeur. **MATY**. L'air y est bon, le terroir fertile en vin, huile, citrons, oranges, &c. Les habitans de l'Île de *Corfou* s'appellent *Corfiotti*. **Id.** Voyez **CORCYRE** & **CORFIOTE**.

L'Île de *Corfou* pourroit disputer de Forteresse avec celle de Malte, si elle étoit aussi régulière, & on peut dire que ce sont les deux portes de la Chrétienté. De plus la beauté de son territoire est autant agréable & fertile, que celui de Malte est stérile & ennuyeux. **Du LOIR**, *L. X*, p. 356. Il y a bien des choses à apprendre sur cette fameuse Île dans le bel ouvrage de M. le Cardinal Quérini, imprimé à Bresse en 1738, sous ce titre : *Primordia Corcyra*. Il suffira de voir les *Memoires de Trevoux*, année 1739.

**CORFOU** est aussi le nom de la capitale de la même Île. C'est la seule ville qu'il y ait, mais on y trouve quantité de bourgs & de villages.

**CORGE** ou **BOURGE**, *s. f.* termes dont on se sert aux Indes Orientales dans le commerce des toiles de coton, pour signifier une certaine quantité de pièces de toile. La *corge* est de vingt pièces.

**CORGIE**, *s. f.* vieux mot. Verge ou fangle de cuir. On disoit aussi *courgie*. C'est delà qu'on a dit une *escourgée*.

**CORIACE**, *adj. m. & f.* qui est dur, & qui tient du cuir. *Caro dura, dentibus non cedens*. Il ne se dit que des viandes cuites qu'on mange avec peine, qui se divient avec peine. La vache est fort *coriace*.

On dit figurément, dans le style familier, d'un homme avare, dur, difficile, & dont on a de la peine à tirer quelque chose, que c'est un homme *coriace*.

Ce mot vient du latin *coriaceus*. **NICOD.**

**CORIAMBE**, *s. m.* C'est un terme de prosodie grecque & latine, qui signifie le pié d'un vers composé de deux brèves entre deux longues, comme *hijjoria*. Il s'appelle *Coriambe* à cause qu'il est composé d'un corée & d'un iambe.

**CORIANDRE**, *s. f.* se prend le plus souvent pour la semence d'une plante ombellifère, dont nous allons parler.

**CORIANDRE**, *Coriandrum*. Plante annuelle, qui a pris son nom de son odeur, qui est aussi désagréable que celle de la punaise, lorsque cette plante est verte. On sème des champs entiers de *coriandre* dans plusieurs endroits du Royaume. Sa racine est menue, fibreuse, blanchâtre. Sa tige est haute de deux piés environ, quelquefois moins, lisse, glabre, arrondie, molleuse, branchue, & garnie dans le bas de feuilles larges, découpées en quelques segmens, dentelées sur leurs bords, & pareilles à une portion de segmens de la feuille de persil, mais un peu arrondies, d'un vert gai, & d'une odeur très-désagréable. Celles du haut sont finement découpées, & imitent celles de la camomille; l'extrémité des branches & des tiges est terminée par des dentelles de fleurs blanchâtes; à cinq pétales inégales & fleurdéliées. Le calice qui soutient ces fleurs devient un fruit composé de deux graines rondes; & il arrive souvent qu'une des deux avorte. Cette graine pour lors est plus ronde, fétide lorsqu'elle est fraîche, mais agréable étant desséchée. On ne se sert que de la *coriandre* sèche, elle est stomacale, cordiale & carminative. On forme des dragées avec la *coriandre*, dont on se sert pour exciter l'appétit & chasser les vens. Les Anciens ont cru que le jus de *coriandre* étoit dangereux, & faisoit perdre le sens, & même la vie: mais les Modernes en usent en plusieurs remèdes. La manne

qui nourrit les Hébreux dans le désert ressembloit à la graine de *coriandre*.

Quelques-uns font venir ce mot de *κόρις*, qui signifie une punaise, parce que ses feuilles sentent la punaise. D'autres le font venir du mot Grec *κόρη*, qui signifie la *prunelle des yeux*, & de *ἀνοπον*, *hominum*, parce que la *coriandre* affoiblit la vue.

**CORIARIA**, petit arbrisseau qui croît aux environs de Montpellier, & qui sert à tanner les cuirs.

**CORICÉE**, *Coriceum*, pièce des Palestres anciens. Les Grammairiens ne conviennent pas de la signification de ce mot. Ceux qui le font venir du mot grec *κόρη*, jeune fille, prétendent que *Coriceum* étoit le lieu où les jeunes filles s'exerçoient à la lutte & à la course. Quelques-uns le font venir de *κόρη*, cheveux, & disent que c'étoit un lieu destiné à faire le poil. Mercutial, sans s'embarasser de l'étymologie, dit que c'étoit un lieu où l'on serroit les habits de ceux qui s'exerçoient dans les Palestres, ou qui se baignoient. Baldus dérive le mot *coricium* du mot grec *κόρυμβος*, qui signifie bale ou écu; & dit que c'est un jeu de longue paume & de balon, pièce nécessaire dans un Palestre. Cette explication paroît préférable. **ANT. GREC. ET ROMAIN.**

**CORIE**, *s. f.* terme de Mythologie. Les Arcadiens, dit Cicéron, appeloient de ce nom la Minerve, fille de Jupiter & de Coriphé, une des Océanides, & la regardoient comme inventrice des Quadriges.

**CORINTHE**, *Corinthus*, ville de Grèce, dans le Péloponnèse, ou la Morée, près de l'Isthme, ou de la langue de terre qui joint le Péloponnèse à la Grèce, entre le Golfe de Lépante & celui d'Enghia. *Corinthe* fut fondée par Sisyphé fils d'Éole, ou selon Paterculus, *L. I*, c. 4, environ cent ans après le Sac de Troie, par Halcetes, fils d'Hippotes, & le sixième des Héraclides depuis Hercule leur chef. Homère en parle, *Iliad. L. II*, v. 570. Elle s'appela d'abord *Ephyre*, dit Paterculus. On croit qu'elle prit le nom *Corinthe*, de Corinthe fils de Marathon, ou, selon d'autres, de Pélops, qui la rétablit. C'a été une des plus importantes villes de la Grèce. Elle eut d'abord des Rois: ensuite elle se fit république. Lucius Mummius la prit pour les Romains, & la pilla l'année même que Scipion détruisit Carthage, c'est-à-dire, l'an de Rome 607; & par conséquent 147 ans avant JESUS-CHRIST. Elle subsista, selon Paterculus, 852 ans. Le feu que le Consul Mummius y fit mettre en la réduisant en cendre, fondit toutes les statues, & les ouvrages de différens métaux, qu'il y avoit en très-grande quantité; & ce mélange de tous ces différens métaux fondus ensemble produisit l'airain de *corinthe*, si estimé chez les Anciens. Jules César la rétablit, & du temps de S. Paul elle étoit encore florissante. Etienne dit qu'elle s'est appelée *Ephoye*, *Pagos Ephyta*, *Heliopolis*, & *Acrocorinthus*. Ce dernier nom ne se donnoit proprement qu'à la citadelle; elle étoit si élevée, & d'un accès si difficile, qu'il avoit passé en proverbe de dire des choses difficiles. Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à *Corinthe*. *Non omnibus licet adire Corinthum*. C'étoit proche de *Corinthe* que se faisoient les jeux Isthmiques. Voyez Vigenere sur César. Quand cette ville fut Chrétienne, elle devint le Siège d'un Archevêque soumis au Patriarchat de Constantinople. Dans la suite elle fut soumise aux Vénitiens, par la concession que leur en firent les Despotés. Elle obéit au Turc depuis 1458, que Mahomet II la prit aux Vénitiens.

Après Mummius, *Corinthe* fut 100 ans sans être habitée. Elle a été deux fois le théâtre des cruautés d'Amurat II, & de Méhomet son fils. Ces Ottomans l'ont tellement tuinée, qu'elle ne contient pas vingt maisons, encore ne sont-ce que des mazures. Je n'y ai rien vu de plus entier que 12 colonnes, qui n'ont assurément subsisté, que parce qu'elles n'ont pas de beauté. Elles ne sont que de grosses pierres; & je pense qu'elles ont été faites avant que les ordres de l'Architecture fussent inventés. Elles ont pour le

moins 5 piés de diamètre, & n'en ont pas 20 de hauteur, & pour chapiteau il n'y a dessus qu'un simple cordon fait comme un bourlet. Elles sont si vieilles, qu'elles sont toutes rongées par le temps, & ne sont qu'à 15 piés les unes d's autres

On voit assez proche de ces colonnes un reste d'Eglise dont la voute & les mutailles sont revêtues de brique, & les inscriptions qui sont en dedans sur un pilier nous en pourroient apprendre quelque chose, si elles n'étoient tellement effacées, qu'il est impossible de les lire.

Dans un champ voisin de cette Eglise, j'ai remarqué une grosse tete de marbre blanc tout-à-fait gâtée & méconnoissable, & une table de pareille matière, sur laquelle étoit taillée en bas relief, d'une sculpture admirable, un reste de bataille, dont le principal personnage est un jeune cavalier armé à la Romaine, grand à demi-nature.

Ce morceau est tout ce que je vis dans *Corinthe* qui me pût satisfaire après la vue de sa situation qui est merveilleuse. Elle est à un quart de lieu de la mer sur une colline faite en amphithéâtre, dont les degrés vont insensiblement se rendre au port Léchée, où il y a encore une tour qui servoit de fanal autrefois.

Pour l'*Acrocorinthe*, au pié duquel la ville étoit, ni les Romains ni les Turcs ne l'ont pas détruit. C'est un rocher fort haut, qui a deux pointes & une forteresse bâtie dessus, que tiennent les Turcs, & qui est inaccessible de tous côtés, si ce n'est de celui du port Cenchrée qui fait la meilleure partie de la ville. Les Turcs ont peuplé le reste de Nègres. Du LOIR, *Let. X*, p. 342, 343.

Après de *Corinthe* est un bois de Cyprés que les Anciens appeloient *Craneum*, vers lequel étoient autrefois les sépulchres de Laïs & de Diogène le Cynique. On nous dit qu'il y avoit encore dans ce bois un grand bâtiment de marbre blanc ruiné, qui pourroit être le temple de Bellérophon, ou celui de Vénus de Ménalide.

Le territoire de *Corinthe* n'est pas moins fertile qu'agréable. Son golfe lui sert de canal, n'ayant pas plus de 8 à 10 milles de large, si ce n'est en quelque endroit, comme vers Crissa, où il s'étend un peu davantage. *Sinus Corinthiacus*.

CORINTHIE, f. f. est aussi le nom d'une sorte de raisin, dont le grain est petit, serré & fort bon. On l'appelle raisin de *Corinthe*, & le *corinthe*. Le chasselas, le cioutar & le *corinthe*, sont de bons raisins. LA QUINTIN. Raisin de *Corinthe*, petit raisin à grain menu, qui a l'eau fort douce & agréable; il y en a de deux ou trois couleurs. Id. Le *corinthe* blanc est un raisin fort doux, les grappes en sont petites & longues, les grains en sont menus, très-presés, & n'ont point de pépin, le rouge n'est pas meilleur que le blanc. Id.

CORINTHIE, f. f. terme de Fleuriste, tulipe jaune-doré, blanc & rouge.

CORINTHIEN, ENNE, f. m. & f. qui est de *Corinthe*. *Corinthius*, a. S. Paul écrivit deux lettres aux *Corinthiens* que nous avons encore, & qu'on cite, *première Epître aux Corinthiens*, ou *première aux Corinthiens*; *seconde Epître aux Corinthiens*, ou *seulement seconde aux Corinthiens*. La première Epître de Saint Paul aux *Corinthiens* fut écrite l'an 57 de JESUS-CHRIST, 24 ans après la passion de J. C. PORT-R. La seconde est aussi à peu-près du même temps.

CORINTHIEN. adj. m. L'Ordre *Corinthien* est le quatrième des cinq Ordres d'Architecture. *Corinthius*, *Corinthiacus*. C'est le plus parfait de tous, & le chef-d'œuvre de l'Architecture. Le chapiteau *Corinthien* est orné de feuilles d'acanthé recourbées. Villalpand dit que ce sont des feuilles de palmier imitées sur celles du Temple de Salomon. On prétend que l'invention de l'Ordre *Corinthien* est due à un Sculpteur Athénien nommé Calimaque. Vitruve en rapporte l'histoire dans son *quatrième livre*, c. 1. Mais Villalpand traite cette histoire de fable. L'Ordre *Corinthien* a bien des cho-

ses qui le distinguent des autres. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles & de huit volutes, qui en soutiennent le tailloir; sa colonne a dix diamètres de hauteur, & sa corniche des modillons. Vitruve remarque, dans le même chapitre, que l'Ordre *Corinthien* n'a point d'ordonnance propre & particulière pour sa corniche, ni pour ses autres ornemens, puisqu'il prend ses mutules ou modillons des triglyphes de l'Ordre Dorique, & il tient de l'Ordre Ionique la sculpture qu'il a dans ses frises, comme aussi ses denticules & ses corniches. Depuis Vitruve on a changé quelque chose à l'Ordre *Corinthien*, & sans parler du *Corinthien* moderne, qui est une espèce d'Ordre composé, nous ne trouvons point dans tout ce qui nous reste d'ancien *Corinthien* fait depuis Vitruve, les proportions exactes qu'il marque dans son livre.

CORION, f. m. vieux mot. Attache de cuir, du latin *Corium*, cuir. Il est dans Froissard, t. 3.

CORIS, f. f. nom qu'on donne à plusieurs plantes. La *coris* de Matthiolo, est une espèce de millepertuis: elle pousse des tiges de la grandeur du thym & rougeâtres. Ses feuilles sont semblables à celles de la bruyère, & opposées le long des tiges. Ses fleurs sont jaunes, composées de cinq feuilles disposées en rose. *Coris lutea*, ou *hypericoides*. La *coris* bleue de Montpellier jette plusieurs branches assez dures, droites, rondes, de la hauteur d'une paume, ou d'une paume & demie: elles sont garnies de beaucoup de feuilles qui ressemblent aussi à celles de la bruyère, & qui sont arrangées tout de même. A la cime de ces branches, il vient des fleurs purpurées, ou qui tintent sur le bleu, & qui sont fort belles. La racine est grosse, longue & de couleur rouge. *Coris cærulea maritima*, ou *Montpelicaea*. Il y a encore une espèce d'eufraise qu'on appelle *coris jaune de Montpellier*, dont la tige est mince, ligneuse, presque rouge & quarrée. Ses feuilles ressemblent à celles du lin ou de l'hyssope. Ses fleurs sont jaunes. *Euphrasia pratensis lutea*. Voyez CAURIS.

CORIS, f. m. Coquille qui n'est guère plus grosse qu'une petite olive, & qui en a la figure, elle sert de monnaie à Siam & autres endroits des Indes. ABBÉ DE CHOISY. La Compagnie des Indes en fait commerce


CORISTEN, INE, ou CHORISCHITE, f. m. & f. Nom d'une Tribu des Arabes. *Coristenus*, a. *Corischita*. Les *Coristens* ou *Corischites* étoient la plus noble Tribu de l'Arabie.


CORLIEU, ou COURLIS, ou CORLIS, f. m. Oiseau de rivière, gris & marqué de taches rouges & noires, qui a les jambes longues, le bec long & courbé; espèce de macreuse. En latin *clorilus*, *numenius*, *arquata*, *crex*, *corlinus* ou *corlivus*. Les Arabes appellent aussi cet oiseau *corli*. Le françois & l'arabe ont été faits de la voix de cet oiseau. MENAGE. Belon croit que c'est le même oiseau qu'Aristote nomme ελοπιος dans Athénée, L. II. c. 12. Antiphanes le met au nombre des mets les plus exquis de la Grèce. DE LA MARE. Les *Corlis* sont plus gros que les vanneaux. Ils ont le bec long d'un demi-pié, & courbé en faucille. Ils sont plus recherchés que les vanneaux, parce qu'ils sont plus rares. C'est un très-bon manger, quoique leur chair sente un peu la sauvagine. DE LA MARE, *Tr. de Pol. L. V, T. XXXIII, c. 2, §. 29.*

Les jambes du *Corlis* sont longues, son corps est brun ou cendré, l'extrémité de ses doigts est noirâtre. Ils sont séparés; mais il y a une membrane qui les joint par le commencement, qui descend de part & d'autre proche des doigts, & les élargit par en bas. Ses ongles sont très-noirs; son bec est long de huit pouces, ou environ; il va quelquefois jusqu'à neuf pouces; après trois doigts de distance de la tête il commence à se courber. Sa couleur est noire. Ses plumes tinent sur le brun; mais elles sont diversifiées & marquetées. Cel-

les qui sont entre les ailes & le dos sont fort luisantes, comme des poils de soie; par le milieu elles sont noires; autour, elles sont roussâtres par intervalles. Son cou est long de six doigts. Sa couleur a plus de brun & de cendré que de blanc. Sa plume est très-douce, les plumes de sa queue sont longues de cinq doigts, & distinguées de taches blanches & noires par intervalles. Il a des taches noirâtres à la poitrine, autour desquelles les plumes sont rougeâtres; les extrémités des penes sont noirâtres. Le ventre & le dessous des ailes sont blanchâtres. Ses ailes sont grandes & diversifiées de noir, de blanc & de brun.

Cet oiseau est d'un goût merveilleux. Il a la moitié de la cuisse au dessus du genouil dénuée de plumes, ainsi que la plupart des oiseaux de marais. Les *Corlieux* volent en troupe, & font leur pature dans les prés de la verveine qu'ils y rencontrent. Ils font quatre œufs, qui sont de couleur pâle, & conviennent au mois d'Avril.

 **CORLIEU** de plaine. Voyez **COURLIS**.

 **CORLIN**, ville d'Allemagne dans la Poméranie ultérieure. Elle appartient à l'Evêché de Cammin.

**CORME**, f. f. fruit fort acide & âcre, qui est fait en forme de petite poire sauvage, dont les Paysans font de la boisson, & dont on ne peut manger, qu'elles ne soient tout-à-fait mûres, c'est-à-dire, qu'elles ne soient molles & noirâtres. On l'appelle autrement *forbe*, *forbum*, d'où Ménage prétend que le mot françois est dérivé. Voyez **SORBE**.

**CORMERY**, petite ville de France en Touraine, sur l'Indre, à trois lieues de Tours, avec une Abbaye de Bénédictins. *Cormeriacum*.

**CORMETY**, f. m. nom que les Turcs donnent à la Cochenille.

**CORMICI**, petite ville de France en Champagne, dans le Reims, à quatre lieues de Reims. *Cormiacum*.

**CORMIER**, f. m. grand arbre qui porte des cornes, & qu'on plante d'ordinaire dans une terre à blé. *Sorbus*. Le *cormier* est un bois propre à faire des fuseaux pour les rouers, & lanternes des moulins, qui se doivent débiter ou fendre de quatre pouces en carré. On en fait aussi les outils des Menuisiers; car ce bois est extrêmement dur & serré. On dit qu'un ais de *cormier* mis dans un tas de blé, en chasse toutes sortes d'insectes. **ALDROVANDUS**. Voyez **SORBIER**.

Il y a dans les Îles Antilles un arbre qu'on appelle *cormier*, parce que son fruit a le goût de la corne. Il est bien différent du *cormier* qu'on voit en France; car il est d'une hauteur excessive, & fort beau à voir, ayant de belles feuilles & plusieurs branches qui les accompagnent. Il porte un fruit agréable & rond comme une cerise. Ce fruit est de couleur jaune, tacheté de petites marques rouges, & qui tombe de lui-même lorsqu'il est mûr. Les oiseaux en sont fort friands. **ROCHEFORT**.

**CORMIÈRE**, f. m. terme de marine. C'est la dernière pièce de bois au plus haut de la poupe, qui étant assemblée avec le bout supérieur de l'étambord, forme le bout de la poupe. *Puppis productio*. On l'appelle aussi *trepot*, ou *alonge de poupe*.

**CORMORAN**, f. f. oiseau aquatique, qui approche de la figure du corbeau, ou du pélican de Mer, selon quelques autres. *Phalacrocorax*, *corvus aquaticus*. Il a le bec long aussi-bien que le cou, & le pié plat. On l'appelle aussi *corbeau pêcheur*, ou *corbeau marin*. Il est fort glouton, & grand destructeur de poisson. Le *cormoran* avale de gros poissons à cause qu'il a le gosier fort large. Il est de la grandeur d'un chapon; son bec est long, aigu & rougeâtre. Son plumage est noir ou gris fort brun; un peu verdâtre par les ailes; mais au dessous du cou & du ventre il a des plumes blanches bordées de noir. Sous les grandes plumes il a un duvet gris fort fin, comme le cigne; mais

celles de la tête & du cou sont épaissies & menues comme de la frange. On prépare sa peau comme celle des vautours pour échauffer l'estomac. Son bec par les côtés est gris & rougeâtre. Il est noir par dessus, long de trois pouces, crochu & pointu. Sa tête est presque toute dénuée de plumes, & couverte d'une peau qui a beaucoup de ressemblance à de la chair. Il lui tombe des poils du cou comme une jupe, & de même que l'on en voit aux chapons. Ses piés sont de même, hormis qu'ils sont mêlés de quelques plumes dorées, & qu'ils sont plats.

Les *cormorans* font leur nid sur les arbres, & tiennent leur perche sur le bord des étangs, ou le long des eaux salées. **Articola** dit qu'ils se transportent en hyver aux lacs & aux rivières qui ne gèlent point. Il jette en l'air le poisson qu'il a pris pour le recevoir dans son bec par la tête, & l'avaler plus commodément. On s'en sert pour la pêche, en lui mettant un anneau de fer au bas du cou, par le moyen duquel on lui fait rendre le poisson qui est demeuré dans son œsophage qui est fort large. Il a les yeux petits, les piés courts, noirs & luisans, couverts d'écailles dont les doigts sont joints par des membranes picotées comme du chagrin. Le plus grand doigt a cinq os ou phalanges, celui d'après quatre, le troisième trois, le quatrième deux. Il a des ongles crochus & pointus, dont le plus grand est le dentelé. Il est le seul des plongeurs qui se perche sur les arbres, selon **Aristote**. Les Médecins appellent ce genre d'oiseau *palmipedes*. La chair des *cormorans* n'est pas fort exquise, ni fort délicate.

Ménage dérive ce mot de *corvus marinus*, & ajoute que les anciens Gaulois disoient *mare*, pour signifier la mer. **Albert le Grand** l'appelle *carbo aquaticus*.

Il y a une autre espèce de *cormoran* d'une taille plus petite que l'autre. Son bec est large, l'extrémité en est pointue. Il a des dents très-aigües, & en quantité. Sa couleur est composée de blanc & de jaune qui tire sur le roux, ainsi que ces piés. Sa poitrine est blanche. Toutes ses autres parties sont diversifiées.

On parle encore d'un autre oiseau de la même espèce, ou approchant, appelé *Mer h. n.*, & en Allemagne *Scholacheren*. Il est noir; son bec est dentelé comme une scie, & fort robuste; ses ongles forts. Il plonge dans l'eau, & pêche de grands poissons, sur-tout les anguilles. Ces oiseaux se mettent en troupe pour faire leurs nids, & les construisent sur des arbres fort élevés proche des eaux. Ils nourrissent leurs petits de poissons. Leur fiel se dessèche & fait mourir les branches des arbres sur lesquelles ils se mettent, ainsi que le héron. Ils ont le ventre & la poitrine cendrée. Leur vol est très-lent. Les Allemands les appellent oies aux anguilles. Probablement ce n'est autre chose que notre *cormoran*.

A la Chine, on élève des *cormorans* à la pêche; comme nous dressons ici les chiens, ou même les oiseaux à la chasse. Un pêcheur en peut facilement gouverner cent; il les tient perchés sur le bord de son bateau, tranquilles, attendant l'ordre avec patience, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au lieu de la pêche. Alors, au premier signal qu'on leur donne, chacun prend l'eslor, & s'envole du côté qui lui est assigné. C'est une chose fort agréable que de voir comme ils partagent entr'eux toute la largeur de la rivière ou de l'étang. Ils cherchent, ils plongent & ils reviennent cent fois sur l'eau, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé leur proie; alors ils la saisissent avec le bec par le milieu du corps, & la portent incontinent à leur maître. Quand le poisson est trop gros, ils s'entraident mutuellement; l'un le prend par la queue & l'autre par la tête, & ils vont aussi de compagnie sur l'eau du bateau, où on leur présente de longues rames. Ils s'y perchent avec leur poisson qu'ils n'abandonnent que pour en aller chercher un autre. Quand ils sont bien las, on les laisse



reposer quelque temps ; mais on ne leur donne à manger qu'à la fin de la pêche, durant laquelle ils ont le gosier lié avec une petite corde, de peur qu'ils n'avalent les petits poissons, & qu'ils n'aient plus envie de travailler. P. LE COMTE.

On appelle ordinairement *cormoran*, un homme extrêmement sec & maigre.

**CORNAC**, f. m. terme de relations. On appelle aux Indes le Conducteur de l'Éléphant *cornac*. Il est assis sur le cou de l'animal, & tient en sa main, au lieu de bride, deux crochets de fer de différentes grandeurs, dont il se sert pour le faire aller où & de manière qu'il lui plaît. Le moindre de ces crochets est celui qui lui sert le plus ordinairement ; il en frappe légèrement l'Éléphant au front, pour le gouverner. Ainsi cet animal a toujours à la tête une playe ouverte & sanglante. Lorsque l'Éléphant refuse d'obéir, & qu'il y a du danger qu'il ne se révolte, & ne fasse du désordre, ce qui arrive principalement quand il est en chaleur, le *cornac* le frappe avec le grand crochet : par ce moyen, il le ramène à son devoir. *Voyages de Dellon*, t. 1. c. 26, p. 210.

**CORNACHINE**, f. f. terme de Pharmacie. C'est une poudre purgative composée de scammonée, de crème de tartre, & de diaphorétique minéral. Elle est ainsi appelée du nom de son Auteur, *Cornachinus*, Professeur en Médecine à Pise.

**CORNADOS**, f. f. petite monnoie de compte, dont on se sert en Espagne. C'est la quatrième partie du maravedis ; à peu-près comme en France, les pites & les demi-pites sont les diminutions du denier.

**CORNAGE**, f. m. terme de coutumes. Droit qui est dû à quelques Seigneurs, principalement dans le Berry, pour chaque bœuf qui laboure la terre dans leur Seigneurie, par ceux qui sèment du blé l'hyver. On appelle ce droit *cornage*, parce que les bœufs, sont des bêtes à cornes. Le droit de *cornage* est la même chose que le droit de *colage*.

**CORNAILLER**, v. n. terme de Charpentier. On dit qu'un tenon *cornaille* dans une mortaise, quand il n'y entre pas carrément, & qu'il n'a pas été bien dégauchi. *Non quadrare*.

**CORNALINE**, f. f. pierre précieuse qui n'est pas diaphane. On fait des bracelets de *cornaline*, des cachets, &c. *Onyx corneola*. Il y en a de blanche, & de rouge tirant sur l'orangé. Elle est estimée pour sa dureté. Les plus belles gravures de l'antiquité, tant en creux qu'en relief, sont sur la *cornaline*, particulièrement sur la rouge. Elle souffre la violence du feu, & l'on peut peindre dessus en émail, comme sur une plaque d'or : & cette peinture prend au feu tout le poliment & l'éclat qu'on peut souhaiter. Les plus grands morceaux qui s'en trouvent n'excèdent point trois pouces de haut. On l'appelle aussi *carneol* ou *corneole*. Les Italiens l'appellent *corniolos*, de *cornio*, corne, à cause qu'elle ressemble à la corne.

**CORNARD**, f. m. Cocu, terme injurieux qu'on donne à celui dont la femme est infidelle. *Cornuca*. Quelques-uns croient que ce mot vient des habits de fous, qui portoient autrefois des cornes, parce qu'on accuse de sottises, ou de folie, ceux qui souffrent le libertinage de leurs femmes. Borel dit qu'il vient de cornettes de femme, & qu'on a dit qu'un homme qui obéir à sa femme portoit la cornette ; comme on dit de celle qui est la maîtresse dans la maison, qu'elle porte le haut-de-chaussé. Ce mot est bas. Le même Borel, sur le mot *cornard*, qui veut dire *fo* en vieux langage, dit que *cornard* a été formé de *conard*, ou qu'on a dit *cornard* pour *conard*, parce que ceux dont les épouses sont infidelles sont méprisés & regardés comme des fots.

**CORNARD**, l'Abbé des *Cornards* : *Abbas Cornardorum*, dans la basse latinité, signifie celui qui étoit choisi pour présider à la fête des fous. Voy. FÊTE DES FOUS. M. l'Abbé le Bœuf pense que le mot de *Cornard* pourroit être dérivé des Joueurs

de cornet ou d'autres instrumens semblables, & que l'Abbé des *Cornards* pouvoit être le chef des *Menepriens*, *Corneurs* & autres Joueurs d'instrumens. Jean Regnier se sert du verbe *corner*.

*Encore voudroye bien avoir  
Des Menepriens trois ou quatre,  
Qui de corner feroient devoir  
Devant le corps pour gens esbattre.*

**CORNARD**, *Keratophorus*. Ce mot se trouve dans le même sens qu'on le dit dans la plupart des langues modernes, dans une épigramme grecque de Lucilius & dans Artémidore.

**CORNARDISE**, f. f. Condirion, qualité, état de l'homme dont la femme est infidelle. Ce mot se trouve dans Rochefort. S'il est reçu, ce ne peut être que dans le style bas. La *cornardise* est un caractère qui ne s'efface jamais. ROCHER. Montagne avoit dit avant lui : le caractère de la *cornardise* est indélébile, p. 870.

**CORNARTISTE**, f. m. & f. Nom de secte. *Cornartianus*, *cornurtianus*. Les *Cornartistes* sont des Protestans disciples de Cornhart, ou Cornherr, Secrétaire des Etats de Hollande, qui fut une espèce d'Enthouïaste.

**CORNE**, f. f. partie dure que plusieurs animaux ont à la tête & qui leur sert de défense. *Cornu*. Les bœufs ont deux cornes qui leur sortent de la tête, avec lesquelles on les attache au joug. Les chèvres, les boues, les vaches ont des cornes. Le Rhinocéros, les licornes n'ont qu'une corne. On tient qu'il n'y a que les seules bêtes à pié fourché qui aient des cornes. Le bubale a les cornes tournées en rond l'une vers l'autre. Le daim des Anciens les a crochues en devant, & le chamois en arrière. Les béliers les ont tournées en ligne spirale. En 787, le Concile de Calcuth en Angleterre défendit d'offrir le saint Sacrifice dans des Calices & des Patènes de corne. La coutume de boire dans la corne d'un animal à quatre piés a duré long-temps dans le Septentrion. Voyez Vossius, de Idol. L. III, c. 71.

*Carn*, ou *Corn*, une corne, est un mot Celtique. PEZRON. Ce nom, aussi-bien que le latin *cornu*, vient de l'hébreu קרן, *keren*, corne.

On appelle un troupeau de bêtes à corne, un troupeau de bœufs, de vaches, ou de chèvres seulement. *Cornuta bestia*.

On fait plusieurs ouvrages de corne, comme des peignes, des lanternes, des demi-cercles divisés &c. Des chapelets de corne de buis.

**CORNE de cerf**, signifie chez les Ouvriers ce qui s'appelle le bois de cerf chez les Chasseurs. *Cervinum cornu*. On fait des manches de couteaux de corne de cerf. La raclure de corne de cerf est astringente. On en fait de la gelée, qu'on appelle gelée de corne de cerf.

**CORNE de cerf**, f. f. *Coronopus*, f. m. plante qui approche beaucoup du plantain. Sa racine est grosse au plus comme le petit doigt, blanchâtre & un peu astringente au goût. Elle pousse plusieurs feuilles couchées sur terre, disposées en rond, & elles sont oblongues, étroites, incisées sur leurs bords assez profondément ; en sorte qu'elles ressemblent en quelque manière par leurs découpures au bois d'un cerf, d'où vient aussi le nom qu'on a attribué à toute la plante. Du milieu de ses feuilles sortent un ou plusieurs épis longs de quelques pouces, & garnis de fleurs & de semences pareilles à celles du plantain ; on ne distingue aussi ces deux plantes que par leurs feuilles, qui dans le plantain sont entières, & déchiquetées à la corne de cerf. La corne de cerf croît communément à la campagne : on la cultive dans les jardins, où ses feuilles deviennent plus grandes, plus charnues, plus tendres, & propres à être mangées en salade. *Coronopus hortensis*, ou *cornu cervinum*. La graine de la cor-

*me de cerf* est une des plus menues que nous ayons : elle est languette & de couleur minime fort obscure, elle se forme dans une manière de queue de rat. LA QUINT. La *corne de cerf* ne se multiplie que de graine. ID.

*Coronopus* vient de *κορώνη*, *corneille*, & *πῆ*, *pié*, comme qui diroit pié de corneille; car on a cru trouver quelque ressemblance entre les feuilles de cette plante & le pié d'une corneille. Il y a d'autres espèces de *corne de cerf*.

CORNE, en termes de Chasse, signifie la tête du chevreuil. *Caprinum caput*.

CORNE se dit aussi des petites pointes qui sortent de la tête du limaçon & d'autres semblables bêtes. Les limaçons montrent, font sortir, resserrent leurs *cornes*.

Les *ducs*, espèce de chatuans, ont aussi de petites touffes de plumes sur la tête, qui leur tiennent lieu de *cornes*.

CORNE, en termes de Manège, est un ongle dur, & épais d'un doigt, qui regne autour du sabot du cheval, & qui environne la sole & le pié : c'est là où on broche les clous quand on les ferre. *Ungula*. On met du surpoint à la *corne* du pié des chevaux, quand elle est sèche, ou usée. On le dit aussi de la partie dure des piés de plusieurs autres animaux, comme mulets, ânes, élans, &c.

On dit en maréchallerie, donner un coup de *corne* à un cheval; pour dire, le saigner au milieu du troisième ou quatrième cran ou fillon de la mâchoire supérieure : ce qu'on fait avec une *corne de cerf*, dont le bout est fort affilé & pointu. *Cornu sanguinem elicere*.

CORNE, en termes d'Anatomie, se dit de quelques parties du corps. Les *cornes* de la matrice sont deux éminences, qui sont à ses deux côtés, & où s'attachent les deux ligamens inférieurs de la matrice, que l'on nomme les ligamens ronds. De ces deux *cornes*, ou éminences, l'intérne est parsemé de beaucoup de petits pores & de petits vaisseaux qui distillent tous les mois le sang, qui doit être évacué, qu'on appelle les mois ou menstrues. Les Médecins, & Dioclès le premier, ont appelé *cornes* ces deux extrémités du corps ou du fond de la matrice, parce qu'elles ressemblent aux *cornes* naissantes d'un mouton. Elles sont plus apparentes aux bêtes qu'aux femmes.

Les *cornes* de l'os hyoïde sont ses parties latérales, composées de quatre petits os; car cet os est composé de cinq os; le plus gros qui est au milieu est sa base, à laquelle deux autres petits os sont attachés un de chaque côté, & deux très-petits os sont joints aux extrémités de ces derniers. Ce sont ces quatre petits os que l'on appelle les *cornes* de l'os hyoïde.

CORNE à amorcer, est une *corne* de bœuf qu'on emplit de poudre fine pour amorcer les canons.

CORNE de vergue, en termes de Marine, est une concavité en forme de croissant, qui est au bout de la vergue de la chaloupe, dans laquelle entre le haut du mât, lorsque la voile est appareillée. *Cavus antennarum*.

CORNE de belier, se dit, en Architecture, des volutes qui servent d'ornement aux chapiteaux des Ordres Ionique & Composite. *Voluta, helix*. On appelle aussi *cornes* d'un chapiteau, les quatre coins du tailloir. *Abaci cornua*. On appelle aussi *corne de bœuf*, ou *corne de vache*, une porte, ou une fenêtre de biais. Cela se nomme autrement biais passé. La *corne de vache* est aussi une espèce de voûte en cône tronqué, dont la direction des lits ne passe pas au sommet du cône. FRÉZIER. *Vaccinum cornu*.

CORNE d'abondance, en termes de Poésie & de Mythologie, est une *corne* d'où sortoient toutes choses en abondance, par un privilège que Jupiter donna à sa nourrice, qu'on a feint avoir été la chèvre d'Amalthée. *Cornu copia*. Le vrai

sens de cette fable est, qu'il y a un terroir en Lybie en figure de *corne* de bœuf, fort fertile en vin & fruits exquis, qui fut donné par le Roi Ammon à sa fille Amalthée, que les Poètes ont feint avoir été nourrice de Jupiter. voyez ABONDANCE. Dans l'Architecture & la Sculpture *corne d'abondance* est la figure d'une grande *corne*, d'où sortent des fleurs, des fruits, des richesses,

Sur les médailles les *cornes d'abondance* se donnent à toutes les Divinités, aux Génies & aux Héros, pour marquer les richesses, la félicité & l'abondance de tous les biens, procurée par la bonté des uns, ou par les soins & la valeur des autres. Quelquefois on en met deux, pour marquer une abondance extraordinaire. P. JOBERT.

On appelle *corne d'abondance* figurément & familièrement, celles d'un mari dont la femme est entretenue par un riche galant, qui fait beaucoup de bien à la famille.

CORNE, ou *crudite de cuir*, se dit chez les Tanneurs, d'une certaine raie blanche qui paroît dans les gros cuirs tannés, en les fendant par le milieu, ce qui fait connoître qu'ils n'ont pas été suffisamment nourris dans le plain & dans le tan.

CORNE d'Ammon, terme d'histoire naturelle. Espèce de pierre roulée, nouée, de couleur cendrée, & recourbée en forme de corne de bélier, telles qu'étoient celles que l'antiquité donnoit à Jupiter Ammon. *Ammonis cornu*. On dispute si la *corne d'Ammon* est un fossile, ou un nautile. M. Camérarius prétend que c'est un fossile, que l'on en trouve en grand nombre dans la terre, & sur de hautes montagnes; au lieu qu'on n'en trouve que rarement sur les bords de la mer. M. Woodward, dans son *Histoire naturelle illustrée & augmentée*, soutient que c'est un coquillage du nombre des nautiles; qu'il a été formé dans la mer, & transporté delà par les eaux du déluge dans les terres d'où on le tire; que si l'on n'en voit que rarement au bord de la mer, c'est que les coquillages & les autres corps attachés au fond de la mer, telles que doivent être presqu'une toutes les espèces de *cornes d'Ammon*, n'en pourroient être arrachées que par des tempêtes, qui les poulleroient ensuite vers le rivage; que les tempêtes les plus violentes n'agitant jamais le fond de la mer, ainsi que les Plongeurs en font foi, il n'est pas surprenant qu'elles n'en détachent aucuns des corps qui s'y sont fixes, mais que dans le bouleversement du globe terrestre arrivé par le déluge, les *cornes d'Ammon*, ainsi que mille autres productions de la mer, ont pu être portées du fond des eaux dans les lieux où elles se trouvent présentement.

La *corne d'Ammon* est de différentes grosseurs; elle se trouve en plusieurs lieux d'Allemagne. Elle est grande comme la main; & il y en a qui pèsent jusqu'à trois livres. Les autres sont grosses comme une noix. Cette *corne* étoit autrefois consacrée à Jupiter Ammon, d'où elle a pris son nom, *cornu Ammonis*; si ce n'est plutôt de la figure, comme nous l'avons insinué au commencement. J'en ai vû qui avoient été trouvées en France au sommet d'une montagne; où il y en a beaucoup. Elles étoient longues d'un bon doigt, ou trois pouces, rondes mais ayant des côtes: La plus grande avoit environ six lignes de diamètre à son plus gros bout: elle alloit toujours en diminuant jusqu'à l'autre bout. Leur enveloppe extérieure étoit couleur de plomb, & même une espèce de matière de plomb. Le dedans ressembloit à une matrice de diamant qui en contenoit plusieurs sur les faces desquels & dans leurs jointures paroïsoient de petits grains ou paillettes d'or. On les porta à la Monnoie de Paris, pour en faire l'épreuve, à laquelle j'assistai. On en mit une assez grosse dans un mortier, & on l'y pila, & la réduisit en poussière; après quoi

on mit dans le mortier de l'eau que l'on rejettoit en penchant & remuant doucement le mortier, ce que l'on fit jusqu'à ce que l'eau eût emporté toute la poussière; après quoi on trouva au fond du mortier un petit grain d'or, qui fut éprouvé à la pierre de touche, & juge de l'or excellent, & pour me servir du terme de l'Officier de la Monnoie, de l'or de Ducat. Cependant les Officiers de la Monnoie convinrent que pour en bien juger, il eût fallu en avoir une quantité assez grande pour les mettre au feu & à la coupelle.

CORNE de *S. Hubert*, nom d'une espèce de coquillage de mer. *Sancti Huberti cornu*.

CORNE est aussi un terme de fortification. L'ouvrage à cornes est un dehors fort étendu & avance pour couvrir une courtine, ou un bastion. *Opus cornutum, propugnaculum cornutum*. Il est fait de deux flancs défendus de la place à la portée du mousquet. Sa tête fortifiée d'une tenaille, ou de deux demi-bastions joints par une courtine. Les côtés sont ordinairement parallèles. Il y en a pourtant qui sont plus serrés vers la place, qu'on appelle à queue d'aronde; d'autres plus étendus, qu'on appelle à contre-queue d'aronde, selon qu'on veut couvrir un plus grand ou un moindre endroit de la place. Quand les côtés sont trop longs, on y fait quelquefois des épaulements pour les flanquer.

CORNE signifie aussi ce qui est angulaire & pointu. *Cornu*. Dans le rituel on distingue la corne droite de l'autel, de la fenêtre. On dit aussi les cornes du Croissant, quand la nouvelle lune commence à paroître. Dans un bonnet carré, tel que le portent les Ecclésiastiques, les Docteurs, les Gens de Justice, on appelle cornes certaines petites crêtes qui s'élèvent sur le bonnet. Bonnet carré à trois, à quatre cornes. On prend un bonnet carré par une de ses cornes. La corne d'un échaudé, d'une talmouse, se dit aussi d'un des angles, d'une des pointes, d'un échaudé, d'un pain, d'une pâtisserie faite à angles.

CORNE, en termes de l'écriture, signifie honneur, gloire, exaltation, puissance, force. *Cornua*. Moïse est souvent peint avec des cornes, qui étoient des rayons de lumière qui parurent sur sa tête en descendant de la montagne de Sinai. On dit presque en ce sens, qu'un homme leve maintenant les cornes, qu'il commence à montrer les cornes, quand il revient en honneur, en crédit, en autorité, après avoir essuyé quelque mauvaise fortune. On a pris en latin *cornua* dans une signification à peu-près semblable, *Adiu cornua pauperi*, dit Horace; c'est-à-dire, lui donne du courage, de la force, de la hardiesse, de la confiance.

CORNE se dit en un sens tout contraire, quand on montre à quelqu'un les deux doigts écartés en forme de cornes, ou pour marquer une honte, ou quelque infamie. *Illudere alicui*. Tout le monde le montre au doigt, lui fait les cornes. C'est en ce sens qu'on fait porter les cornes à un homme, quand on le déshonore, en subornant sa femme, en la rendant infidèle. Voilà un hardi maraut, de vouloir planter des cornes à Jupiter. ABLANC. M. Dacier a observé que cette idée infamante attachée aux cornes, étoit inconnue aux Anciens.

CORNE en termes de Blason, se dit d'une espèce de bonnet pointu qui est rouge & bordé d'or, que porte le Doge de Venise pour marque de sa dignité. En ce sens il est masculin, & on dit le corne. *Pileus cornutus*.

CORNE se dit proverbialement en ces phrases. On dit d'un homme surpris de quelque nouvelle, de quelque accident extraordinaire, qu'il est aussi étonné que si les cornes lui venoient à la tête. On dit d'un homme qui a mal entendu, qu'il entend de corne, qu'il a mangé de la vache. On dit d'une viande qui est dure, que c'est de la corne,

qu'elle est dure comme de la corne. On dit qu'on prend les hommes par les paroles, & les bêtes par les cornes. On dit aussi d'un goulu qui mange vite, qu'il n'a pas besoin qu'on lui donne un coup de corne pour lui donner de l'appétit. On dit d'un satyrique qui a donné quelque trait piquant à quelqu'un, qu'il lui a donné un coup de corne.

CORNEE, f. f. terme d'anatomie, nom qu'on donne à la partie antérieure de la membrane sclérotide, qui est la première des membranes propres de l'œil. *Cornea*. Elle a été ainsi appelée, parce qu'elle ressemble à une feuille de corne fort mince, qu'elle se lève par écaille comme la corne, & qu'elle est transparente pour donner passage à la lumière. Le reste de cette membrane est épais & opaque; il retient le nom de *sclérotide*, c'est-à-dire, dure.

CORNEE, terme d'Artificier, qui signifie une cuillerée de matière combustible qu'on verse dans le cartouche avec une espèce de cuiller cylindrique, de corne, de cuivre, ou de fer blanc, dont la capacité est proportionnée à la grosseur de la fusée, & au diamètre intérieur du cartouche, afin qu'on ne mette à chaque reprise de la charge qu'on doit battre & fouler à coups de maillets, que la quantité convenable pour qu'elle le soit fortement & également.

CORNEE, adj. f. lune cornée, terme de Chimie. C'est la précipitation de l'argent en forme de caillé blanc, que l'on a exposé au feu, & qui est formé de quelques gouttes de la dissolution des cristaux de sel de succin, versées dans une dissolution d'argent par l'esprit de nitre. *Hist. de l'Acad. des Sc.*, 1742, p. 50.

CORNEILLAN, petite ville de France dans l'Armagnac.

CORNEILLE, s. m. nom propre d'homme. *Cornelius*. Ce mot est latin, & s'est formé de *Cornelius*. On le dit du Centenier, dont le baptême est rapporté aux Actes des Apôtres *C. X. Cornelle Centenier*, homme juste & craignant Dieu, selon le témoignage que lui rend toute la nation juive, &c. PORT-R. On le dit aussi des SS. du Nouveau Testament qui ont porté ce nom, comme *Cornelle*, Patriarche d'Antioche au II<sup>e</sup> siècle. *S. Cornelle Pape*, qui succéda à Saint Fabien l'an 251. Mais quand on parle des anciens romains: il faut dire *Cornelius*, & non pas *Cornelle*. *Cornelius Fuscus*, homme de grande naissance, & dans la vigueur de son âge, fut l'un des principaux flambeaux de cette guerre. D'ABLANC. *Cornelius Laco*, Chef des Cohortes Prétoriennes, & l'un des Ministres de Galba. Il ne faut donc pas dire *Cornelle Afrina*. Il faut cependant excepter *Cornelle Tacite*, qu'on appelle toujours ainsi, & jamais *Cornelius*. La famille des *Cornelius*, *Gens Cornelia*. Voyez CORNELIA.

CORNEILLE, f. f. oiseau de la couleur d'un corbeau, mais de moindre grosseur. *Cornicula*, *cornix*, du grec *κορβίς*. Il y a aussi une corneille picotée de blanc, qui est fort goulue, & qui vit de grain, qui dérobe la monnoie: ce qui la fait appeler par les latins *monedula*. Ceux qui croient que la corneille est la femelle du corbeau se trompent: ce sont des oiseaux d'espèce différente. MÉNAGE. M. Ménage, dans ses *Juris Civilis amœnitates*, prétend que *Graculus* ne signifie point un geai, mais une corneille. Il n'y a point de pays au monde où il y ait tant de corneilles qu'en Angleterre. L'humidité de son terroir engendre quantité de vers, dont ces oiseaux se nourrissent. ROCHE. Ce que l'on dit après Hérodote de la longue vie du corbeau & de la corneille, est une fable; On dit cependant qu'elles vivent jusqu'à cent ans. Voyez Voss. de *Idolol. L. III*, c. 79, 86, & 96 où il parle des corneilles. Virgile dit que la corneille présage, ou annonce la pluie avec une voix enrouée. Elle est chez les anciens le symbole de la concorde; les nouveaux mariés avoient coutume de l'invoquer; selon les uns elle étoit de bon augure, & de mauvais selon les autres.

autres. La *corneille* avertit des malheurs à venir. LA FONT. Il y a en Angleterre beaucoup de *corneilles* toutes blanches. MORTON. *Hist. nat. de Northampton.*

**CORNEILLE** *emmentelée*, est celle qui est en partie noire, en partie grise, qui a la couleur depuis le cou, jusqu'à la moitié du corps, différente du reste. *Cornix partim atrī, partim cinerei coloris.*

Il y a plusieurs autres espèces de *corneilles*. La *corneille* de bois, appelée Freux, Graie, ou Grosse. *Cornix frugilega.* La *corneille* bleue, *cornix carulea*, qui se voit en Misnie, ou en Allemagne. C'est un oiseau vorace qui n'est recommandable que par la beauté de ses couleurs. Son bec est noir, ses cuisses brunes & courtes. Il a du bleu à plusieurs endroits de son pennage; savoir à la queue, aux ailes, à la tête, autour du croupion, à la partie de dessus. Par endroits il est couvert, en d'autres il est mêlé d'une couleur verte. Le dos, le cou & le devant sont bruns, les grandes plumes des ailes sont noires. *Corneille* de mer. Voyez CORBEAU DE BOIS.

Il y a dans la Fauconnerie du Roi, des oiseaux & des Officiers pour le vol de la *corneille*.

On dit figurément d'un Auteur qui a fait quelque Ouvrage en ramassant ou en dérobant les pensées des autres, que c'est la *corneille* d'Esopé, ou la *corneille* d'Horace, par allusion à la fable qu'ils rapportent de la *corneille*, qui se trouva sans plumes, quand les autres oiseaux eurent repris celles qu'elle leur avoit dérobées pour se parer. La Fontaine dit dans ses fables que ce fut au geai que cette aventure arriva.

La *corneille* est le symbole d'Apollon, le Dieu des Devins. POLITIEN, dans ses *Miscellan.* c. 67. Quand elle est perchée, elle marque la foi conjugale. P. JOBERT.

**CORNEILLE**, terme de Botanique, f. f. *Lysimachia*. Plante qu'on appelle encore *Lysimachie*. On en connoît plusieurs espèces; la plus ordinaire est celle qu'on nomme *Lysimachia lutea major, forte Dioscoridis.* C. B. & qu'on trouve au bord des ruisseaux & dans les endroits humides. Sa racine trace considérablement, & donne plusieurs tiges qui sont d'abord rougeâtres, & qui s'élèvent à la hauteur de trois à quatre piés, un peu velues, cannelées & noucutes par intervalle, de ces nœuds naissent trois, quatre, rarement cinq feuilles, qui environnent la tige; elles sont plus ou moins larges, suivant la bonté du terroir; pareilles en quelque manière par leur figure à celles du saule ordinaire, un peu plus larges, d'un vert-blanchâtre. L'extrémité des tiges est branchue, & est garnie de bouquets de fleurs jaunes, d'une seule pièce, découpées assez profondément en cinq parties, à peu-près de même grandeur que celles du millepertuis, & soutenues par un calice verdâtre à cinq pointes, du milieu duquel s'élève un pistil qui enfle la fleur, & qui devient un fruit sphérique de la grosseur & figure d'un grain de coriandre. Ce fruit s'ouvre à sa pointe en plusieurs parties, & il contient plusieurs semences dans sa cavité. Cette plante porte le nom de *Lysimachus*, qu'on prétend avoir été son premier inventeur. La *corneille* est astringente. On assure sur plusieurs expériences, que l'on prétend certaines, que le jus de la *corneille* versé sur les plaies les plus dangereuses, les guérit en très-peu de temps.

**CORNELIA**, f. f. nom propre d'une famille des anciens Romains. *Cornelia gens.* La famille *Cornelia* étoit une des plus grandes, des plus illustres & des plus étendues de Rome. Elle avoit plusieurs branches, les unes Patriciennes, & les autres Plébéiennes. Les Patriciennes étoient les Blations, les Lentulus, les Scipions, les Cinna, les Sisenna, les Sulla, les Cossus, les Merula, les Dolabella & les Céthégus. Il y a beaucoup de médailles de la famille *Cornelia*, la plupart des Lentulus. Il ne faut point dire la famille des *Cornéliens*, comme on fait dans le Moréri, mais la famille *Cornelia*;

Tome II.

nos Antiquaires parlent toujours ainsi. On peut dire aussi les *Cornelius*, la famille des *Cornelius*. **CORNÉLIE**, f. f. nom propre de femme. *Cornelia.* C'est le féminin de *Corneille* ou *Cornelius*, & les noms des femmes de la famille *Cornelia*.

*Et je ne puis au calme abandonner ma vie,  
Ou craindre des périls, qu'affronte* Cornélie.  
BREBEUF.

Nos Antiquaires & nos Médailistes disent aussi souvent *Cornelia*: on ne dit même jamais autrement, quand on y joint un autre nom, *Cornelia Salonina*, & non pas *Cornélie Salonina*, quoiqu'on dise communément *Salonine* tout seul.

**CORNELIUS, CORNELIA.** Voyez CORNEILLE, CORNELIA, CORNÉLIE.

**CORNEMENT**, f. m. maladie d'oreille qui fait croire au malade qu'il entend toujours un bruit de cornet. *Tinnitus aurium.* Le *cornement* d'oreille vient souvent d'obstruction. Ce mot n'est plus en usage. On dit *tintement d'oreille*.

**CORNEMUSE**, f. f. instrument rustique dont se servent les bergers pour faire danser. *Uter symphoniacus, utriculus.* La *cornemuse* est la même chose que la *chalemie*, à la réserve que la *chalemie* n'a point de petit bourdon. La *cornemuse* a deux parties. L'une est la peau de mouton qu'on enfle comme un ballon par le moyen d'un porte-vent qui est enté sur cette peau, qui est bouché par une soupape. L'autre partie consiste en trois chalumeaux ou flûtes. L'un s'appelle le *gros bourdon*, & le second *petit bourdon*, qui ne font sortir le vent que par leurs pates; & le troisième chalumeau est fait à anches, & on en joue en serrant la peau sous le bras, quand elle est enflée, & en ouvrant & fermant avec les doigts les trous dont il est percé, qui sont au nombre de huit. Le petit bourdon a un pié de long, le porte-vent six pouces, le chalumeau treize pouces, y compris son anche, lesquels se brisent & se divisent par les nœuds, pour être plus portatifs. Sa peau est d'un pié & demi de long, & de dix pouces de large: ce qui est pourtant arbitraire. La *cornemuse* a trois octaves d'étendue. La *cornemuse* sert de dessus aux hautbois du Poitou.

On dit proverbialement & bassement, quand la *cornemuse* est pleine, on en chante mieux & plus volontiers.

**CORNEMUSEUR**, f. m. qui joue de la *cornemuse*. Rabelais s'est servi de ce mot. On ne le dit plus.

**CORNÉOLE**, f. f. pierre précieuse Voyez CORNALINE.

**CORNÉOLE** ou **CORONÉOLE**, f. f. plante, espèce de genêt, qui rampe presque toujours sur terre. Sa racine est ligneuse. Ses feuilles naissent alternes le long des branches; elles sont minces, longues, semblables à celles de l'hyssope. Sa semence est petite, de la figure d'un petit rein, & renfermée dans une gousse platte. On l'appelle aussi *fleur à teindre*, ou *herbe à jaunir*, parce que les Teinturiers s'en servent pour teindre les draps en jaune, & s'ils les plongent auparavant dans le pastel ou guède, ils les teignent en vert. En Latin *genista tinctoria Germanica*.

**CORNER**, v. n. sonner d'un cornet, d'une corne. *Cornu canere.* Les vachers *cornent* pour rassembler les vaches qu'ils menent aux champs.

On dit en ce sens d'un homme qui sonne mal du cor, qu'il ne fait que *corner*.

**CORNER** signifie aussi parler dans un cornet pour se faire entendre à un sourd. Il faut lui *corner* aux oreilles pour se faire entendre. *Aurem alicui perfonare.*

On dit activement, mais dans le style familier seulement, *corner* une chose, une nouvelle par tout, par toute la ville, avec imprudence & impertinence. *Aliquid palam & ubique serere, disseminare, evulgare.* On avoit fait cette confidence en secret, il l'est allé *corner* par-tout.

AAAAa



*La fièvre de parler me brûle & me consume,  
Et je n'en gueris point, que pendant quinze jours  
Je ne l'aïlle corner dans tous les carrefours. R.*

En termes de chasse, *corner* les chiens, sonner du cor pour les exciter ou pour les rappeler. *Voyez COR.* *Corner* requête, sonner du cor pour obliger les chiens à requêter de nouveau la bête, lorsqu'ils sont en défaut.

On dit encore neutralement, *corner* aux oreilles de quelqu'un, lui suggérer quelque chose avec importunité. Il est venu à bout de le faire résoudre à cela, à force de lui *corner* aux oreilles.

On dit figurément que les oreilles *cornent*, quand on a des bourdonnements d'oreilles. *Tinnunt aures*: & que les oreilles doivent avoir bien *corné* à quelqu'un; pour dite, qu'on a fort parlé de lui.

On dit encore figurément, en parlant d'une personne qui entend de travers, que les oreilles lui *cornent*. Toutes ces phrasés sont proverbiales & familières.

**CORNET**, s. m. petit cor de chasse qui est de cuivre, qui n'a quelquefois qu'un demi-cercle. *Cornu*. Quelquefois il a plusieurs tours ou cercles pour faire circuler la voix.

**CORNET** se dit d'un petit cor fait de corne, qui sert à augmenter le cri ou le son de la voix. Un *cornet* de vacher est fait d'une corne de vache. *Cornu pastoritium*. Un *cornet* de Postillon, *cornu veredarii*, lui sert à donner de loin le signal pour qu'on lui prépare des chevaux. Il faut un *cornet* pour parler à celui qui a l'oreille dure. Le son se conserve dans ces instrumens, parce qu'en traversant leurs parois, il ne peut se répandre circulairement & le son ainsi ramassé, frappe l'organe avec plus de force. *Voyez PORTE-VOIX.*

En termes de Blason, on reconnoît trois sortes de *cornets*, les uns tout simples, sans viroles, attaches, ni autres garnitures, *Cornu mutilum*; les autres sont mornés & virolés, *armillatum*; d'autres sont enguichés, *cornu cuius os alterius coloris est*; pendus, *pendulum*; attachés ou liés, *ligatum*. Et toutes ces garnitures sont souvent de différens émaux.

**CORNET** est aussi un instrument de guerre des Anciens. *Cornu*. Végèce, *L. II. c. 22*, nous apprend que les Légions avoient des trompettes, des *cornets* & des buccines; que lorsque les *cornets* sonnoient, il n'y avoit que les Enseignes qui obéissoient, & non les soldats; que quand les Enseignes devoient marcher seules sans les soldats, on ne sonnoit que des *cornets*, comme on ne sonnoit que des trompettes quand il étoit question de faire marcher les soldats seuls, sans les drapeaux, pour quelque faction ou quelque ouvrage; que c'étoient les *cornets* & les buccines qui sonnoient la charge & la retraite; & que pendant le combat les trompettes & les *cornets* sonnoient ensemble. *Voyez Vigenète sur César, fol. 1-9. col. 4.*

**CORNET à bouquin**, instrument de Musique qui sert à soutenir un grand chœur dans un lieu vaste & étendu, comme dans les Cathédrales. *Musicum, symphoniacum cornu*. Le *cornet à bouquin* est une espèce de grande flûte qui a sept trous, dont le septième est inutile. Il y en a de tous droits, faits d'une seule pièce de bois de cornier ou de prunier. D'autres sont courbés & de deux pièces. On les couvre de cuir pour les conserver. Le dessus est de deux piés de long, & la basse de quatre. Le diamètre de sa pate est d'un pouce, celui de son bocal d'une ligne, & celui de chaque trou de quatre lignes. Il a l'étendue d'une octave. On peut jouer sur le *cornet* jusqu'à cent mesures sans respirer, parce qu'il dépense moins de vent qu'on ne fait avec la bouche, par la respiration ordinaire.

**CORNET** est aussi un des principaux jeux de l'orgue. Il y a le grand *cornet*, qui a cinq tuyaux sur tou-

che, & dix-neuf touches parlantes sans les dièses. Le petit *cornet* est un jeu qui a un troisième clavier séparé de celui du positif & du grand corps de l'orgue, lequel on appelle aussi *cornet séparé*, & n'a que dix-neuf touches qui jouent. Il a cinq rangs de tuyaux sur marche. Le premier est bouché, & est à cheminée d'un pié de long. Le second est aussi d'un pié, mais ouvert: le troisième d'environ huit pouces & demi: le quatrième d'un demi-pié, & le cinquième de cinq pouces ouverts, & on les accompagne du bourdon & du prestant: ce qui fait sept tuyaux.

**CORNET d'écot**, est un autre jeu qui a un quatrième clavier séparé dans les grandes orgues, qui a aussi cinq tuyaux sur marche, & dix-neuf touches qui jouent.

On appelle aussi *cornets*, plusieurs petits vaisseaux qui sont ordinairement de corne. Un *cornet* pour jouer aux dés & au triétra. *Pyrgus, fritillum*. Représentez-vous l'inquiétude d'un joueur qui voit sa mort ou sa vie sortir de son *cornet*. **BOIL.**

Un *cornet* d'écritoire, est la partie de l'écritoire où on met l'encre. *Scriptorium cornu, atramenti scriptorii vasculum*. Un *cornet* de corne. Un *cornet* de plomb, de cuivre, d'argent. *Vasculum corneum, arcum, argenteum*.

On dit aussi des *cornets* de papier, lorsqu'on tortille du papier en pointe pour y enfermer quelque chose. *Papyraceus, chartaceus cucullus*. Un *cornet* de dragée, un *cornet* de poivre. Les Canoniers ont aussi des *cornets* pour tenir le pulverin de l'amorce, fait d'une grande corne de bœuf.

**CORNET**, terme de Monnoie, *cornet* d'essais d'or, c'est un bouton d'or tiré des coupelles, que l'on bat sur le talleau ou enclume, afin de l'étendre & de le rendre mince autant qu'il le peut être, c'est-à-dire, environ de la grandeur d'un grand sou, & roulé ensuite en manière de *cornet*, sans le presser. *Auri volumen*.

**CORNET à ventoufer**, c'est un instrument dont on se sert pour appliquer des ventouses. *Cucurbita Chirurgica*.

**CORNET de fayance ou de porcelaine**. *Vasa fictilia faventina ou porcelana que fritilli figuram imitantur*. C'est un vaisseau de fayance ou de porcelaine, qui est fait en forme de *cornet* à jouer, & dont on se sert pour parer les coins des cabinets ou de ceux des cheminées. Les *cornets* de porcelaine sont bien plus chers que les autres.

**CORNET d'épice**, en termes de Marine, est une espèce de broche de fer dont on se sert pour épicer une corde.

**CORNET de mât**, terme de Marine, est une espèce d'emboîtement de planches vers l'arrière du mât de divers petits bâtimens, où s'emboîte le pié du mât.

**CORNET** est aussi une espèce de pâtisserie faite de farine & de sucre, qu'on cuit entre deux fers comme une gauffre, & qu'on tortille en forme de *cornet* d'épice, de *cornet* de dez. *Libi genus pyrgi in morem conformatum*. Les *cornets* de métier pour le peuple se font seulement avec du miel.

**CORNET de pourpre**, est une espèce de pourpre ou de poisson servant aux teintures, qu'on appelle autrement *porcelaine*. En Latin *buccina*, en Grec, *καρυκιν*, à cause de sa figure.

**CORNET**, s. m. terme de Conchyliologie. *Voyez VOLUTE.*

**CORNETER**. v. a. Ce mot s'est dit pour ventoufer. *Cucurbitulam admoveere*.

**CORNETIER**, s. m. ou *refendeur de cornes*. C'est un artisan qui refend les cornes de bœufs, qui les redresse avec des fers chauds & autres instrumens, & les revend aux peigniers, pour en faire des peignes, & aux Patenôtriers pour en faire des chapelets. *Señor cornuum*.

**CORNETTE**, s. f. ce mot se disoit autrefois de

toute sorte d'habillement de tête ; & on appeloit *cornette de Moine*, leur capuchon ; *cornette d'Avocats*, de Docteur, le chaperon qu'ils portoient autrefois sur leur tête. *Capitis tegumentum*. La partie de devant de ce chaperon, ou boutlet, s'entortilloit sur le haut de la tête, & ce nom lui vient de ce qu'après avoir fait quelques tours, les extrémités formoient sur la tête comme deux petites cornes. C'est encore maintenant une marque de magistrature, & on la porte pendante sur l'épaule, & le chaperon par derrière, comme les Consuls, ou Echevins en quelques endroits. *Epomis*. Le Doge de Venise porte aussi une *cornette*, qui est un bonnet fait en pointe. On regardoit comme un grand désordre en 1495, que les Ecclésiastiques commençassent à la manière des Séculiers, de porter des chapeaux sans *cornettes*. Il fut ordonné qu'ils auroient des chaperons de drap noir, avec des *cornettes* honnêtes, & que s'ils étoient trop pauvres, ils auroient du moins des *cornettes* attachées à leurs chapeaux, & cela sous peine de suspension, d'excommunication, & de cent sous d'amende. *LOBINEAU, T. I, p. 845.*

**CORNETTE** ne se dit plus maintenant, en langage ordinaire, que des coëffes, ou linges, que les femmes mettent la nuit sur leurs têtes, & quand elles sont en déshabillé. *Linea mulieris mitella*. On l'appelle *cornette*, des deux bouts de cette coëffure, qui ressemblent à des cornes.

*Vous avez de riches manteaux,  
Vous avez de belles cornettes,  
Vous faites d'assiquets nouveaux  
Toujours d'inutiles emplettes :  
Mais de jeunesse, Iris, d'embonpoint & d'attraits,  
N'en ferez-vous jamais ?*

COULANGE.

**CORNETTE**, en termes de Guerre, est un étendard de Cavalerie, ou de Dragons. *Equisfris turmæ vexillum*. La *cornette* est un étendard carré, qui se porte au bout d'une lance par le troisième Officier de la compagnie. Celle de la Mestre de Camp est blanche. C'est pour cela qu'on appelle le premier régiment de Cavalerie légère, le régiment de la *cornette blanche*. Dans les compagnies de Chevaux-Légers, de Dragons & de Mousquetaires, il y a des *cornettes*.

**CORNETTE**, s. m. Officier de Cavalerie ou de Dragons qui porte l'étendard de la compagnie, & qui la commande en l'absence du Capitaine, & du Lieutenant. *Turmæ vexillarius*. Ce mot vient à *cornu*, parce qu'on met les *cornettes* de Cavalerie sur les aîles, qui forment une espèce de pointe, ou de corne de l'armée. En ce sens il est maculin.

**CORNETTE** se prend aussi quelquefois pour la compagnie entière qui marche sous la *Cornette*. *Equitum turma*. On a levé trente *Cornettes* de Cavalerie ; pour dire, trente compagnies. On leva quinze *cornettes*. *P. DANIEL.*

**CORNETTE**, en termes de Marine, est le pavillon du Chef d'escadre, qui est carré & blanc. *Vexillum navale*. Il se porte au mâd'artimon, quand il est en corps d'armée, & au grand mâd, quand il commande en chef. Le bartant de la *cornette* doit avoir quatre fois la hauteur du guindant. Elle doit être fendue par le milieu des deux tiers de sa hauteur.

**CORNETTE**, en termes de Fauconnerie, est la houppe ou tiroir de dessus le chaperon de l'oiseau. *Apex*.

**CORNETTE** est aussi le nom qu'on donne à une sorte de fer. Le fer *cornette* a huit ou neuf piés de long, trois pouces de large, & quatre à cinq lignes d'épaisseur.

**CORNETTE** est aussi une sorte de fleur sauvage, qui croît parmi les blés quand ils sont mûrs, & qui ressemble à la violette. Il y a aussi des *cornettes* cultivées, & ces sortes de *cornettes* sont simples, doubles, violettes, incarnates, panachées, en un mot, de toutes couleurs. La *cornette*, comme un

atbriffeau, a plusieurs petites branches, qui portent quantité de fleurs faites comme les godets des clochettes doubles. Elle est violette par les bords, & tire au rouge : elle a une bonne odeur ; & comme elle vient de graine, on la resème tous les ans. *MORIN.*

**CORNEVILLE**. Abbaye de Chanoines Réguliers, située sur la Risle, deux lieues au dessus du Pont-Audemer, & fondée en 1143. *Descript. Geogr. & Hist. de la Haute-Norm. t. 2, p. 319.*

**CORNEUR**, s. m. celui qui corne.

*La nuit venue, arrive le Corneur.*

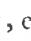
*Il leur cria d'un ton à faire peur....*

LA FONT.

*Mais quand verrez Chanfonniers, faiseurs d'Odes,  
Rauques corneurs de leurs vers incommodes,*

*Diréz alors en voyant tel gibier,  
Ceci paroît citoyen du boubrier.*

VOLTAIRE.

**CORNICHE**, s. f.  ornement d'architecture, en saillie, qui est au dessus de la frise, & qui sert de couronnement à toutes sortes d'ouvrages d'architecture. *Corona*. La *corniche* se mesure depuis la frise jusqu'à la cymaise inclusivement. Les piédestaux ont aussi leurs *corniches* en saillie. La *corniche* est différente selon les cinq ordres d'Architecture. La *corniche Toscane*, est celle qui a le moins de moulures, & qui est sans ornemens. *Tuscanæ*. La *corniche Dorique*, est celle qui est ornée de mutules, ou de denticules. *Dorica*. La *corniche Ionique*, est celle qui a quelquefois ses moulures taillées d'ornemens avec des denticules. *Ionica*. La *corniche Corinthienne*, est celle qui a le plus de moulures, de modillons, quelquefois des denticules. *Corinthia*. La *corniche Compositæ*, est celle qui a des moulures taillées, des denticules, & des canaux sous son plafond. *Composita*.

On appelle *Corniche de couronnement*, celle qui est la dernière d'une façade, qu'on nomme entablement, & sur laquelle pose l'égoût, ou chéneau d'un comble. *Ornamenta*. *Corniche d'appartement*, toute saillie qui dans une pièce d'appartement sert à en soutenir le plafond ou le cintre, & à couronner le lambris de revêtement. *Projectura*. *Corniche architravée*, celle qui est confondue avec l'architrave, la frise en étant supprimée. *Junctum coronæ epistylum*. *Corniche mutilée*, celle dont la saillie est retranchée & coupée au droit du larmier, ou réduite en plate bande avec une cymaise. *Coronæ mutila projecturâ carens*. *Corniche en chamfrein*, celle qui est la plus simple, & qui n'a point de moulures. *Coronæ pura*. *Corniche continue*, celle qui dans toute son étendue, & ses retours, n'est interrompue par aucun corps, & rentre dans elle-même. *Continua*. *Corniche coupée*, celle qui ne règne pas de suite, mais qui est interrompue dans son cours par quelque corps. *Scissa*, *interrupta*. *Corniche circulaire*, celle du dehors, ou du dedans de la tour d'un dôme. *Circularis*. *Corniche cintrée*, celle qui dans son élévation est tournée en arcades. *Arcuata*. *Corniche rampante*, celle d'un fronton pointu. *Acclivis*. *Corniche de placard*, celle qui couronne la décoration d'une porte, ou d'une croisée de menuiserie, ou de marbre. *Coronæ plana*. *Corniche volante*, toute *corniche* de menuiserie chamfreinée par derrière, qui sert à couronner un lambris, ou à soutenir un plafond.

**CORNICHE** se dit aussi de toutes ces petites saillies qui avancent en maçonnerie & en menuiserie, quoiqu'il n'y ait point de colonnes. *Ornamenta*. La *corniche* d'une cheminée. La *corniche* d'un buffet, d'une armoire. *Coronæ*.

**CORNICHON**, s. m. petite corne. *Corniculum*. Cette vache n'a encore que des *cornichons*. Il se dit aussi des chevillutes du cerf.

On appelle aussi *cornichons*, de petits concombres que l'on coupe avant qu'ils parviennent à une certaine grosseur, & qu'on fait confire avec du sel & du vinaigre. *Abortivus cucumis & cornu in morem incurvus*. Liger dit que Pline appelle les *cornichons*, *cornicula*.

On appelle encore *cornichon*, au jeu de boule, une grosse boule que l'on jette la première, pour servir de but. *Globulus meta inferviens*. Ce terme est apparemment en usage dans quelques Provinces. On dit ici *but*, boule servant de but.

**CORNICHON** *va devant*, sorte de jeu, à qui ira plus vite en ramassant quelque chose; & comme dit Montagne; parmi tant d'admirables actions de Scipion Payeul, il n'est rien qui lui donne plus de grace que de le voir nonchalamment & puérilement baguenaudant, amasser & choisir des coquilles, & jouer à *cornichon va devant*, le long de la matine avec Lelius son ami intime. MONTAGNE, *L. I, C. 13. MASCUR. p. 447.*

**CORNICULAIRE**, *f. m. Cornicularius*. Nom d'un Officier de guerre chez les Romains. C'étoit comme le Lieutenant du Tribun militaire, qu'il soulageoit dans l'exercice de sa charge. Les *Corniculaires* faisoient les rondes à la place des Tribuns, visitoient les corps-de-garde, & ils étoient à peu près ce que sont aujourd'hui les Aide-Majors dans nos troupes. Le nom de *Corniculaires* fut donné à ces Officiers, parce qu'ils avoient un petit cor, *corniculum*, dont ils se servoient pour donner les ordres aux soldats. Suétone, dans le *Livre des Grammairiens illustres*, Valere Maxime, *L. VI, c. 1*, & plusieurs autres Auteurs, parlent des *Corniculaires*: il en est aussi parlé dans le Droit.

On trouve aussi dans les *Notices de l'Empire* un Huisnier, ou Gressier, nommé *Corniculaire*. Son office étoit d'accompagner par tout le Juge, & de le servir; d'écrire les sentences qu'il prononçoit. *Exceptor, Commentariensis, Cornicularius*. Voyez GODEFROY sur la *L. 10, Theodos. de Cohort.* & Juret sur Symmaque, *L. X, Epitre 56.*

Les *Corniculaires*, *cornicularii*, étoient une sorte d'Huisniers qui se tenoient à l'un des coins du parquet, où le magistrat rendoit la Justice, pour empêcher que personne n'y entrât. *Cornicularii, quia cornibus secretarii prætoriani præerant*. Ant. Grec. & Rom.

Ce nom, pris au premier sens, vient, selon Saumaïse, de *corniculum*, qui signifie le cimier d'un casque; & en effet Pline nous apprend qu'on mettoit sur les casques des cornes de fer, ou d'airain, & que cela s'appeloit *cornicula*. D'autres le tirent du petit cor qu'avoit cet Officier. Cela est plus vraisemblable. Dans le second sens, on prétend qu'il est dérivé de *corniculum*, un cornet à mettre de l'encre.

**CORNIER**, *adj. m.* terme qui se dit des pilastres qui font l'encognure d'un bâtiment, ou qui sont dans un angle. *Angulata parastatarum commissura*. On le dit aussi des poteaux, ou grandes pièces de bois qui sont dans les angles des panneaux de charpenterie. *Angulare lignum, angularis tignorum commissura*. Les Selliers appellent aussi *corniers*, les quatre quenouilles ou pilliers qui soutiennent l'impériale d'un carrosse.

**CORNIER**, en termes des Eaux & Forêts, se dit des chênes & gros arbres qui sont choisis & marqués par autorité de Justice, pour marquer les bornes des ventes & des coupes de bois, tant taillis que de haute futaie. Ils sont d'ordinaire dans les angles des plans & figures que font les arpenteurs de ces coupes, & s'appellent *piés corniers*. *Arboraria cætionis terminus, sipes*.

On appelle en Charpenterie le canal de tuille, ou de plomb, qui est le long d'un angle de deux toits, ou bâtiments, la *jointure cornière*. *Imbricata & angularis compluviorum colliquia*.

**CORNIER**, Arbre. Voyez CORNOUILLER.

**CORNIÈRE**, *f. f.* terme de Blason, qui signifie un

anse de pot qui se trouve dans plusieurs Ecus, & entre autres dans celui de Lile-Adam, Prevôt de Paris. *Anjula*.

**CORNIÈRE**, terme de Marine. Les *cornières* sont ce qu'on appelle aussi *alonges de poupes*, qui sont les dernières pièces de bois qui sont posées sur l'arrière vaisseau, & qui forment le haut de la poupe. *Summa & extrema puppis*.

**CORNIÈRES**, *f. f. pl.* terme d'Imprimerie. Ce sont quatre équiers de fer attachés aux quatre angles de ce qu'on appelle le *coffre* dans la presse des Imprimeurs, pour y tenir la forme par le moyen de quelques coins de bois.

Ce mot vient de *corne*, qui a signifié un *angle*; car on dit encore la *corne droite* de l'autel, à cause qu'autrefois on mettoit des cornes ou des anses à ces angles afin de le transporter ou le faire mouvoir plus facilement; & c'est pour cette raison que Moïse en fit mettre à l'autel des parfums. Dans le Blason ces anses de fer qui étoient aux cornes des autels, ont retenu le nom de *cornières*.

**CORNILLAS**, *f. m.* le petit d'une Corneille. *Cornicis pullus*.

**CORNIOLE**, *f. f.* plante. Voyez TRIBULE AQUATIQUE, c'est la même chose.

**CORNIPÈTE**, *adj.* qui donne des coups de corne. RABELAIS. De *cornu & petere*.

**CORNO**, *f. m.* ou **CORNE**. C'est le nom du bonnet ou toque du Doge de Venise. Le Doge n'ôte jamais son *corno*, qu'au moment de l'élevation de l'Hostie, ou lorsqu'il reçoit visite d'un Prince du sang Royal, ou d'un Cardinal. MISSON. En Italie nul ne met la couronne sur ses armes; le Doge seul y met la Couronne Ducale, qu'on appelle autrement le *corne*.

**CORNOUAILLE**. *Cornubia*. Province d'Angleterre, ainsi appelée, dit-on, parce qu'elle a la figure d'une corne, qui n'est point recourbée. Cette Province est baignée au midi par la mer de Bretagne, & au nord par celle d'Irlande. La *Cornouaille* est un pays fort fertile. C'est dans la *Cornouaille* que sont les plus riches mines de l'étain fin. Il n'y a point de villes dans toute la *Cornouaille*. La *Cornouaille* est pleine de montagnes. Les anciens Bretons s'y maintinrent contre les Anglo-Saxons. Edouard III l'érigea en Duché; & depuis ce temps-là, ç'a toujours été un des apanages du fils aîné des Rois d'Angleterre.

Le Cap de *Cornouaille*, *Cornubiæ caput*, ou comme on l'appeloit anciennement, *Bolerium*, & *Antivestium promontorium*. Cap d'Angleterre le plus occidental de la *Cornouaille*, & même de toute l'Angleterre. C'est pour cela que les Anglois le nomment *Land Ends*, c'est-à-dire, Bout de la terre.

**CORNOUAILLE**, en France. C'est l'Evêché de Quimper-Corentin. *Curiosolium ager, Curiosolitæ*, dans Pline *Curiosulites*, ou *Curiosuelites*; *Cornu Gallia*. Ce pays est sur la côte méridionale de Bretagne du côté de l'occident. Quimper-Corentin est la principale ville du pays de *Cornouaille*. *Baudrand aux mots CORNOUAILLE & QUIMPER*.

**CORNOUAILLE** se dit figurément & burlesquement du pays habité par les cornards. Il y a des fous qui veulent à toute force que le Parlement leur donne des Lettres-Patentes de Bourgeoisie dans le pays de *Cornouaille*. ECOLE DU MONDE. Gareau, en parlant de sa femme dans la dernière Scène du Pédant Joué, dit: *Par ma fiquette, al me boutit à cornouaille en tout bian & tout honneur*. C'est vraisemblablement de-là que M. le Noble a tiré cette expression, ou de l'une des deux Provinces qui portent le nom de *Cornouaille*, la première en Angleterre, & l'autre en France, dans la basse Bretagne.

**CORNOUILLE**, *f. f.* fruit rouge & acide qui croît sur le cornouiller, & qui mûrit en Septembre. *Cornum*. Les *Cornouilles* sont raffraîchissantes, desiccatives & astringentes. On s'en sert dans la dysenterie & dans la diarrhée. On en fait une gelée semblable au cotignac, qu'on confit avec du sucre,

& qui est fort bonne pour resserret. On les confit aussi dans la saumure comme des olives.

**CORNOUILLER**, f. m. arbre qui porte des cornouilles. *Cornus*. Il y en a un mâle & un femelle, suivant le langage ordinaire; mais il est évident que cette distinction est mal appliquée ici, puisque chaque espèce, comme on va le voir, est mâle & femelle tout ensemble.

Le *cornouiller* mâle est un arbre assez haut & fort branchu; son écorce est rougeâtre, cendrée, son bois est blanc, ferme, solide & dur; ses fleurs viennent par petits bouquets, elles sont petites, toutes jaunes, composées de quatre à cinq pétales pointus; ses fruits qui viennent ensuite sont ovales, approchant des olives, verts au commencement, & d'un goût acerbe; mais en mûrissant, ils deviennent rouges comme du sang, & aigre-doux: ils renferment un noyau osseux qui est très-dur, divisé en deux loges, qui renferment chacune une semence ou amande oblongue; ses feuilles ressemblent à celles du pommier commun, ou du coignier; elles sont fort délicatives, & propres à sonder les plaies. On emploie le bois de *cornouiller*, à cause de sa dureté, à faire des roues de moulin. Il faut prendre garde à ne pas mettre des ruches de mouches à miel auprès de cet arbre; car si elles goûtent sa fleur, elles prennent un flux de ventre dont elles meurent. Ce mot vient de *cornu*, c. rne, à cause que le noyau de *cornouiller* est très-dur.

Le *cornouiller* femelle a ses feuilles semblables à celles du mâle: son bois est dur & osseux, ne cédant point à celui du mâle; ses verges sont plus minces, fortes & nouées; ses fleurs sont en ombelles odorantes, blanches, composées de quatre pétales; ses fruits sont des baies grossières comme des pois, vertes d'abord, puis noires. Elles sont de très-mauvais goût. *Cornus femina* ou *virga sanguinea*.

On distingue plusieurs autres espèces de *cornouillers*, qui diffèrent, ou par la culture, ou par leurs fleurs, ou par leurs fruits.

**CORNU, UE**, adj. qui a des cornes. *Cornutus*. Le bœuf, le bouc, sont des animaux cornus.

*Les forêts en tremblèrent,  
Faunes cornus vers leurs trous s'envolèrent. R.*

**CORNU** se dit figurément de plusieurs choses qui ont des ongles ou des pointes. Un pain *cornu*; une pièce de terre *cornue*. Parmi le peuple, on donne quelquefois cette épithète à un cocu.

En Logique, on appelle un dilemme, argument *cornu*, parce que les deux parties dont il est composé, pressent également l'adversaire. *Utroque ferit. Argumentum cornutum*. Par exemple, un Général qui a ôté à ses soldats les moyens de s'enfuir, leur dit, pour les engager à se bien battre: il faut vaincre ou mourir.

On dit proverbiallement & figurément: à mal enfourner, on fait des pains *cornus*; pour dire, qu'il faut bien commencer une affaire, pour en attendre un bon succès. On dit aussi métaphoriquement; qu'un avis est bien *cornu*; pour dire, qu'il n'est guère raisonnable. Des raisons *cornues*; des raisonnemens *cornus*; de méchantes raisons; des raisonnemens qui ne concluent point: des visions *cornues*, des idées folles & extravagantes. Tout cela est du discours familier. *Illepidus, aljurdus*.

*P'aime mieux mettre encor cent arpens au niveau,  
Que d'aller follement égaré dans les nues  
Me laisser à chercher des visions cornues. BOIL.*

**CORNU**, f. m. terme de monnoie. *Cornutus*. Petit *cornu*, *parvus cornutus*. Monnoie de France que l'on battit sous Philippe IV. Il y avoit des *cornus* parisis. Les premiers pesoient 21 grains, & avoient

3 deniers 18 grains de loi, & valoient 1 denier tournois. Les autres étoient de 20 grains & de 3 den. 12 grains de loi, & valoient un denier parisis. Voyez du Cange, au mot MONETA.

**CORNUAU**, f. m. poisson de mer qui ressemble beaucoup à l'alose, & qui remonte la Loire avec elle, mais un peu plus court, & qui n'est pas si bon à manger. Les payfans & artisans en mangent pendant toute la saison.

**CORNUE**, f. f. terme de Chymie est un vaisseau de terre, ou de verre, qui a un cou recourbé auquel on joint un récipient. *Ampulla cornuta*. Lorsqu'elle est de verre on la lutte, c'est-à-dire, qu'on l'enduit de pâte de l'épaisseur d'un pouce, afin qu'elle puisse résister au feu. La *cornue* sert à tirer les esprits & les huiles des bois, des gommes, des terres minérales, & des autres choses qui exigent un grand feu. On l'appelle autrement *retorte* ou *matras courbe*.

**CORNUELLE**, f. f. plante. Voyez TRIBULE AQUATIQUE: c'est la même chose.

**CORNUET**, f. m. sorte de pâtisserie avec un peu de lavande, & qui a été ainsi nommée, parce qu'elle a la figure de deux petites cornes, disposées en compas à demi ouvert. Elle est en usage dans quelques endroits de la Champagne, où l'on en mange, surtout pendant le Carême. Les *cornuets* sont excellens, dépecés dans la sauce de la carpe à l'étuvée.

**CORNUFICIA**, nom propre d'une famille Romaine. *Cornuficia gens*. La famille *Cornuficia* étoit une famille libérienne, parce que l'on trouve Quintus Cornuficius sur les médailles pour Junon Conservatrice, *Sojpta*. M. Patin conjecture que cette famille étoit peut-être originaire de Lanuvium, aujourd'hui *Civita Livinia*, où Junon Conservatrice, *Juno Sojpta*, étoit honorée.

**CORO**, f. m. droit qui se paie au Roi d'Espagne, pour l'or & l'argent qui se tirent des mines du Chily & du Pérou.

**CORO**, ville de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Vénézuëla, dont on lui donne quelquefois le nom.

**COROGNE**, ville d'Espagne, dans le Royaume de Galice. *Corunna, Crunna*. Le port de la *Corogne* est fort bon. Quelques Géographes prennent la *Corogne* pour l'ancien *Coronium*, appelé aussi *Adrobicum*; d'autres pour le *Flavium Brigantium* des Anciens. Il faut écrire & prononcer en françois *Corogne*, quoique quelques-uns de nos Auteurs écrivent comme en espagnol, *Coruna* ou *Corunna*.

**COROLITIQUE**. adj. m. & f. En Architecture, on appelle *colonne corolitique*, celle qui est ornée de feuillages, ou de fleurs tournées en ligne spirale à l'entour de son fût, ou par couronnes ou par festons. *Intexta frondibus aut floribus columna*.

**COROLLAIRE**. f. m. Le mot latin *corollarium* signifie proprement le par-dessus, ce qu'on donne outre le poids & la mesure. *Corollaire* est un terme didactique, qui signifie ce qu'on ajoute par surabondance, pour augmenter la force des raisons dont on s'est servi pour prouver une proposition, & qui suffisoient par elles seules. Il sert à renchérit. Ainsi l'on dit à toutes les raisons qu'on vient de détailler. On peut ajouter pour *corollaire*, &c.

Le mot *corollaire* a une signification particulière en Mathématique, & signifie proprement une conséquence qu'on tire d'une ou de plusieurs propositions démontrées.

**COROLLE**. f. f. *Corolla*. Terme de Botanique, pétale ou nectarium, feuille des fleurs qui enveloppe immédiatement les organes de la fructification. Voyez PÉTALE, NECTARIUM.

*Corolla æqualis*, lorsque les pétales, qui forment une fleur, sont égaux & qu'ils ont une même figure. *Corolla inæqualis*, lorsque les pétales sont de même figure, mais de grandeur inégale.

*Corolla regularis*, lorsque les pétales se ressemblent, & *irregularis*, lorsque les pétales du limbe sont différens en grandeur, figure & proportion.



*Corollula* de Linnæus est la même chose que le fleuron & demi-fleurton de Tournefort.

**COROMANDEL**, La côte de *Coromandel* est une partie de la côte orientale de la Péninsule de l'Inde deçà le Gange. *Coromandelis*, *Coromandelis ora*, *Coromandelis regnum*. Quelques-uns disent *Coromandel* ou *Corobander*, mais ce dernier mot n'est point en usage, au moins en notre langue.

**CORONAIRE**, adj. terme d'Anatomie, épithète qu'on donne à deux artères qui prennent leur origine de l'aorte, & qui portent le sang dans la substance du cœur : elles l'environnent par sa base comme une couronne, d'où vient qu'on les a ainsi appelées. *Coronarius*. Il y a aussi une veine répandue sur la partie extérieure du cœur, qu'on appelle *coronaire* : elle est faite de plusieurs branches qui viennent de toutes les parties du cœur, & va se rendre à la veine cave, où elle reporte le reste du sang qui a été apporté par les artères *coronaires*. La *coronaire stomachique* est une veine qui s'insère au tronc de la veine splénique, qui, en se réunissant au mésentérique, fait la veine porte. On doit à Barthélemi Eustache, natif de San Sévérino en Italie, la découverte de la valvule qui est à l'orifice de la veine *coronaire*.

**CORONAIRE**, s. m. Officier de Justice en Angleterre, dont la fonction est d'examiner avec douze assistants de la part de la Couronne, si un corps que l'on a trouvé mort a été tué & assassiné, ou s'il est mort de sa belle mort. *Boyer*. C'est-à-dire, de mort naturelle. *Spelman* l'appelle en latin *Coronator* ; & la vie de S. Richard, Evêque de Chichester, écrite par Rodolphe Bocking, Dominicain, Confesseur du Saint, *Coronarius* ; en anglois *Coroner*.

Ce mot vient de couronne, & s'est donné à cet Officier, parce que c'est un Officier de la Couronne, qui exerce sa charge de la part de la Couronne, c'est-à-dire, de l'Etat, du Public.

**CORONAL, ALE**, adj. terme d'Anatomie, qui se dit de l'os du front, qu'on appelle l'os *coronal* ou *frontal*, ou l'os de la poupe. *Coronarius*. On appelle aussi *suture coronale*, la jointure de l'os du front avec les os pariétaux, parce que c'est en cet endroit qu'on pose les coutonnes.

**CORONÉ**, s. m. terme d'Anatomie, qui signifie une éminence pointue de l'os. *Apex*. Il y en a de plusieurs sortes auxquelles on a donné des noms différens, suivant la différence de leurs figures. Il y en a une à l'os pétreux, appelée *styloïde*, parce qu'elle est faite comme un stylet ; une autre appelée *mattoïde*, parce qu'elle ressemble à un mammelon ; une autre qui est à l'omoplate, appelée *coracoïde*, parce qu'elle ressemble au bec d'un corbeau. Enfin, il y en a à l'os sphénoïde, qu'on appelle *ptérigoïdes*, parce qu'elles ont la figure des ailes de chauve-souris.

**CORONER**, s. m. nom d'un Officier de Justice en Angleterre. *Voyez* CORONAIRE.

**CORONILLE**, s. f. arbuste ou petit arbrisseau qui pousse des branches ligneuses & dures. *Coronilla*. Ses feuilles sont petites, oblongues, charnues, rangées ordinairement cinq ou sept sur une côte. Ses fleurs naissent aux sommités des rameaux, petites, légumineuses & jaunes. Il leur succède des gousses assez déliées, composées de plusieurs pièces presque cylindriques, articulées bout à bout, & renfermant chacune sa semence oblongue, noire, d'un goût désagréable. Elle croît aux lieux sablonneux, & principalement en Espagne, où on l'appelle *Coronilla del Rey*. Ce nom de *coronille* lui vient de ce que ses fleurs sont disposées en manière de petite couronne. On se sert de ces fleurs pour amollir, pour résoudre & pour chasser les vents. On en met dans les lavemens, dans les fomentations & dans les cataplasmes. *LÉMERY*.

**CORONIS**, s. f. terme de Mythologie. *Pausanias* parle d'une Déesse de ce nom honorée à Sicyone. Elle n'avoit point de Temple, mais on lui sacrifioit dans celui de Pallas.

**CORONOÏDE**, adj. m. & f. terme d'Anatomie co-

ronaire, semblable à une couronne. *Coronoïdes*. L'apophyse *coronoïde*. La cause de ce que la bouche ne peut se fermer, quand la mâchoite est luxée, est que l'apophyse *coronoïde* glisse sous la racine antérieure de l'apophyse zygomatique, & qu'elle est pressée contre cet os. Pour réduire cette luxation, il faut presser par quelque moyen, l'apophyse *coronoïde* contre l'os de la mâchoite supérieure. *DEM. Ac. d'Ed. T. I, p. 176, 177.*

Ce mot est composé du mot latin *corona*, couronne, & du mot grec *κοῖδος*, forme, figure *coronoïde*, qui a la forme, la figure d'une couronne.

**COROSOL**, s. m. fruit de la grosseur d'un melon, qui se trouve dans les Antilles, & qui est un peu pointu & recourbé par le bout d'enbas. Il a l'écorce verte, lissée & assez épaisse ; & il semble qu'on ait pris plaisir à tracer de petites écailles dessus avec une plume & de l'encre. Au milieu de chacune de ses écailles, il y a une petite pointe de même matière que l'écorce. Ce fruit est attaché au tronc aussi bien qu'aux branches. Toute la chair est d'une blancheur de neige, quoiqu'elle soit un peu filasseuse. Elle se fond dans la bouche, & se résoud en une eau qui a le goût de la pêche. Il est relevé par une petite aigreur fort agréable, & qui rafraîchit extrêmement. C'est un des plus excellens fruits de toutes ces Îles. On y trouve plusieurs graines noires, lissées & matquées de petites veines d'or. L'arbrisseau qui le porte est semblable au laurier, tant pour sa grandeur que pour ses feuilles. Les François l'ont appelé *corosol* ou *corosolier*, à cause qu'il a été apporté d'une Île que les Hollandois, par qui elle est habitée, appellent *curaçao* ou *curassaro*.

**COROT**, s. m. vieux mot, courtoux.

**COROURE**, s. m. espèce de monnoie de compte, dont on se sert dans plusieurs endroits de l'Orient, particulièrement dans les Etats du Mogol, pour calculer les grandes sommes, comme on fait en France de millions & de milliars.

**COROZA**, s. m. poisson furieux qui se trouve dans la mer qui est entre le cap de Comorin, les Basses de Chilao & l'Île de Zéilan, & que l'on appelle *La Pescaria delle Perle*, à cause de la pêche des perles qui s'y fait entre les mois de Mars & Avril. Ce poisson a deux rangs de dents aillées & fort longues autour de la langue, avec lesquelles il coupe le bras & la cuisse d'un homme. Les Plongeurs se servent de Magiciens pour se mettre à couvert de ce danger, si l'on s'en rapporte à Vincent le Blanc.

**COROZAÏN** qu'il faut prononcer en quatre syllabes, ne faisant point un diphthongue de ai. *Corozain*. Ancienne ville de la Galilée, dans la Terre-Sainte. C'étoit une des villes de la Décapole, sur le bord du Jourdain, à l'endroit où il entre dans le lac de Tibériade, vis-à-vis de Capharnaüm. *Corozain* étoit de la demi-tribu de Manassé, établi au-delà du Jourdain. *J. C.* prêcha & fit beaucoup de miracles à *Corozain*. Malheur à toi, *Corozain*, malheur à toi, Bethsaïde : car si les miracles qui ont été faits chez vous avoient été faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long temps qu'elles auroient fait pénitence avec le sac & la cendre. *BOUW. Matth. XI, 21.* Le Port-R. écrit aussi *Corozain*, & non pas *Corosain*, comme M. Corneille. Le grec de l'Evangile l'appelle *Corazin*.

*Drusius*, sur *S. Matth. XI, 21*, dit que, selon quelques Auteurs, ce nom signifie *hoc mysterium meum*, & qu'il est composé de l'adverbe de comparaison כֹּחַ, *Choh*, qui signifie *sic*, & se rend quelquefois par *hoc*, & de μῆν, *mysterium meum* ; mais il n'approuve pas, & avec raison, qu'on néglige le *ν*, *nun*, qui est à la fin. Il blâme encore ceux qui, comme *Ortelius*, mettent une *m* à la fin, *Corozaim*, au lieu d'une *n*.

**CORPORAL**, s. m. terme de Liturgie, linge sacré, fin & délié, qu'on étend sous le calice en disant la Messe, pour recevoir les fragmens de l'hostie, s'il en tomboit quelques-uns. *Corporale*. Le *Corporal* étoit autrefois une grande nappe qui couvroit tout l'Autel. Le *Corporal* doit être de toile de lin, ou

de chanvre sans aucun ornement, si ce n'est vers les bords. Il y en a qui disent que le Pape Eusèbe a le premier ordonné l'usage du *Corporal*; d'autres disent que c'est Saint Silvestre. Voyez Alcuin, Burchard, Gavantus, Polidore Virgile. Philippide Comines dit que le Pape envoya au Roi Louis XI le *Corporal* sur lequel chantoit Monseigneur Saint Pierre. C'étoit la coutume de porter un *Corporal* aux incendies, & de l'élever contre le feu, pour l'éteindre. Voyez D. Mabillon, *Acta Sanct. Ben. Jac. VI, p. 1, præf. §. V, n. 46*, & Aimoin, *L I, de Mirac. S. Benedicti, C. 9.*

Ce mot vient de *corpus*, corps, dont on a fait *corporale*, comme de *pectus*, *pectorale*, & *humeralis* de *humerus*. On a donné ce nom à ce linge, parce que c'est sur ce linge que se met, que repose le Corps de Notre Seigneur pendant le sacrifice de la Messe. Au reste, ce mot est très-ancien. On le trouve dans tous les Ordres Romains, dans le Sacramentaire de S. Grégoire, dans Saint Isidore, *Epist. penult.* dans les Capitulaires de nos Rois de l'an 810, n. 431 du Livre VIII, dans *Amalaris, L. III, C. 19.* Dans le Rit Ambrosien on l'appelle le linceul, *Syndon*, parce qu'on le regarde comme le linceul dans lequel N. S. fut enseveli.

Le peuple appelle *Corporal* un bas Officier de guerre qu'on appelle plus communément *Caporal*. *Corporal* est constamment l'ancien nom qui a été formé de celui de *corps de garde*, parce que ce bas Officier y commande au défaut d'autres Officiers. Ce mot est tiré du françois, au lieu que celui de *Caporal* qu'on y a substitué, & qui est seul en usage parmi les honnêtes gens, est pris de la langue italienne. Voyez les *Dial. sur le nouveau langage, pag. 271.*

**CORPORALIER.** s. m. C'est la boîte où on serre les corporaux qu'on met sous le calice, *Corporalium theca.*

**CORPORATION.** s. f. Corps politique, espèce de communauté dont tous les membres ne forment qu'un corps, qui ont un sceau commun, & qui sont qualifiés pour agir, acquiescer, attaquer ou être attaqués en justice au nom de tous. On a levé dans la *corporation* de Bristol cinq cens guinées pour les frais du repas, & l'on paroît disposé à ne rien épargner pour rendre la fête brillante. C'est un mot anglois qui ne seroit pas mal dans notre langue, & d'autant plus que nous n'en avons point qui y réponde exactement. Le mot de communauté dit moins. M. Skinner harangua le Prince d'Orange à Oxford au nom de la *corporation*.

LE POUR ET CONTRE.

**CORPORÉITÉ,** s. f. terme Didactique, qualité de ce qui est corporel, qui constitue un Corps. *Corporeitas.* La *corporéité* de Dieu étoit l'erreur capitale des Anthropomorphites. Plusieurs Anciens ont cru la *corporéité* des Anges. Tertullien est fort éloigné de tenir la *corporéité* de Dieu. Il est manifeste que par corps, il n'entend autre chose que substance. Les Mahométans reprochent aujourd'hui aux Samaritains d'admettre la *corporéité* en Dieu. D'HERBELOT.

**CORPOREL,** ELLE, qui a un corps. *Corporeus, corporatus, corporalis.* La substance se divise en *corporelle*, & spirituelle. Les objets *corporels* nous occupent malgré nous, parce qu'entrant par les sens, ils font une impression plus réelle. JAQ. La substance qui pense est trop au dessus de la substance *corporelle*, pour décider qu'il n'y a d'autre différence entre elles qu'une modification, ou une situation différente des parties. IN.

**CORPOREL** se dit aussi de tout ce qui est relatif au corps, considéré sous cette relation. Qualités corporelles; peine corporelle, &c.

On appelle plaisirs *corporels*, ceux qui n'affectent que les sens, à la distinction des spirituels, qui se font sentir à l'ame.

**CORPORELLEMENT,** adv. à la manière du corps, d'une manière corporelle, qui a rapport au corps. *Corporum more.* Les Jurisconsultes disent *corporaliter.*

JESUS-CHRIST est réellement & corporellement dans le Sacrement de l'Eucharistie. Dieu s'est abaissé jusqu'à l'homme, il nous a parlé corporellement & sensiblement, lui, qui par sa nature ne parle point, & ne fait que vouloir, & que penser. PELLISS. Pour corporellement. On a pris possession de ce bénéfice réellement, corporellement & de fait.

**CORPORENCE.** s. f. Madame du Noyer a employé ce mot pour CORPULENCE.

**CORPORIFICATION.** On dit aussi CORPORISATION, s. f. terme de Chimie. C'est une opération qui redonne aux esprits le même corps, ou du moins approchant de celui qu'ils avoient avant leur spiritualisation. *Redintegratio corporis.*

**CORPORIFIER.** v. a. On a dit aussi CORPORISER; fixer & réduire en corps. *In corpus cogere.* Il est difficile de fixer & de *corporifier* le mercure. Les sels volatils se peuvent ramasser & *corporifier*.

**CORPORIFIER** signifie aussi donner ou supposer un corps à ce qui n'en a point. Il y a eu des hérétiques qui *corporifioient* les Anges. *Angelos corporcos, corporatos esse existimabant.*

**CORPORU,** UË, adj. vieux mot qui signifie une chose qui donne beaucoup de prise, & a beaucoup de corps. Les navires sont plus éminens & plus *corporeus* que les Galères. M. DU BELLAY.

**CORPS,** s. m. substance étendue, purement passive d'elle-même, capable de toute sorte de mouvement, de forme & de figure. Elle est composée, suivant les Péripatéticiens, de matière, de forme & de privation; suivant les Epicuriens & autres Corpusculariens, d'atomes entrelacés, accrochés les uns aux autres; suivant les Cartésiens, d'une certaine portion d'étendue. *Corpus.* Voyez ÉLÉMENT, PRINCIPE, ÉTENDUE.

Ce qui constitue le corps physique, ce sont les trois dimensions, longueur, largeur & profondeur. M. de Ville imprima en 1680 à Paris un *Traité sur le sentiment de Descartes, touchant l'essence & les propriétés du corps*, où il montre qu'il est opposé à la doctrine de l'Eglise; que ce sont les mêmes principes que ceux de Calvin & des Calvinistes; que ces hérétiques en concluent qu'il est impossible que le Corps de J. C. soit dans l'Eucharistie de la manière que l'enseigne l'Eglise Romaine; & que la conclusion de Calvin seroit bonne, si le principe de Descartes étoit vrai. La pénétration des corps est absurde dans l'opinion des Cartésiens. C'est à eux à accorder cette doctrine avec ce que la Foi nous oblige de croire du mystère de l'Eucharistie. Il est aujourd'hui des Philosophes qui se persuadent & qui tâchent de persuader aux autres qu'aucun de nous n'est sûr métaphysiquement qu'il y ait des corps hors de nous, parce que, disent-ils, il se peut faire absolument & au moins par miracle, que les sensations que nous en avons soient dans nous, sans qu'aucun corps les produise, & par l'opération de Dieu, qui excite en nous ces perceptions. Il est clair que ces prétendus Philosophes ne devroient pas s'en tenir aux corps, & que s'ils pensent conséquemment, ils doivent y ajouter les ames, & généralement tout ce qui existe hors de nous, & notre propre corps; & toutes les ames que nous imaginons exister dans ces hommes que nous croyons voir & entendre. Car je ne juge que cet animal que je m'imagine voir & entendre, est un animal raisonnable ou un homme, que par les raisonnemens & les opérations spirituelles, que je m'imagine lui entendre faire; or Dieu peut aussi bien mettre en moi cette sensation ou cette perception, qu'il y peut mettre celle du corps dans lequel je suppose qu'est cette ame. Ainsi ces savans Philosophes prétendent que je ne suis sûr métaphysiquement que de l'existence de moi ame, & qu'à l'égard de tout le reste, tout ce que je crois être dans l'Univers corps & ames, n'existe & n'existera peut-être jamais, & que ce n'est qu'une illusion. En convenant avec eux que dans le cas particulier où je puis ne pas être sûr métaphysiquement qu'un autre être existe hors de moi, on ne peut s'empêcher de leur montrer, que s'ils reconnoissent un Dieu, leur proposition géné-

rale, comme ils l'avancent, est fautive, absurde, téméraire, & qu'elle détruit ce Dieu qu'ils prétendent reconnoître. Car s'ils avouent qu'il y ait un Dieu, ils reconnoissent un être infiniment parfait, infiniment bon, infiniment vrai, qui n'est point un fourbe, & qui, comme il ne peut se tromper lui-même, ne peut aussi tromper personne. Cependant si de tout ce que je crois voir au monde, entendra, sentir, il n'en est rien, si rien de tout cela n'existe, si depuis 20, 30, 40, 50, 60, 80 ans, & plus que je crois voir ces choses, les sentir, les entendre, je ne les vois, ne les entens, ne les sens point, celui qui me les fait voir, sentir, entendre, qui excite en moi ces perceptions, qui à chaque moment de ma vie m'abusent, me trompent, me font illusion, n'est point un Dieu, & il faut ou renoncer à Dieu, ou renoncer à la proposition générale.

Et en effet, quoique dans un cas particulier il puisse se faire que l'être que je crois exister hors de moi, n'existe point; il ne peut se faire néanmoins que l'état dans lequel le Créateur m'a mis, soit un état perpétuel d'illusion, & que généralement ou presque généralement ce que je crois voir, entendre, sentir hors de moi, n'existe nullement, que dans tous les momens depuis le commencement de ma vie jusqu'à la fin, ou du moins presque toujours, & pour ainsi dire habituellement & par état, toutes ou même presque toutes mes perceptions ne soient que des illusions, des tromperies. Cela, dis-je, ne peut se faire, & j'en suis aussi sûr que je suis sûr que Dieu est infiniment bon, vrai, sage, qu'il n'est point un fourbe ni un trompeur; j'en suis donc métaphysiquement sûr. Et à quelle fin raisonnable & sage Dieu pourroit-il en user ainsi? Et si cette doctrine pervertie alloit s'introduire, où en seroit la religion, & que deviendroient ses preuves?

Le *corps* naturel & sensible, c'est-à-dire, en tant qu'il est formé par les causes naturelles, & revêtu des qualités sensibles, est l'objet de la Physique. Le *corps* considéré par rapport aux trois dimensions est l'objet de la Géométrie.

Les *corps* naturels sont animés ou inanimés. Voyez AME.

CORPS, à l'égard des animaux, se dit de ce qui est opposé au principe de la pensée, à l'ame. C'est cette partie de l'homme & des bêtes qui est composée de chair, d'os, de nerfs, &c. qui est matérielle. On ne peut assez admirer la Providence dans l'arrangement des *corps*, & dans les différens organes qui composent la machine des animaux. Que d'ordre, que de ressorts, que de liaisons! MALEB. L'ame n'est point la forme du *corps* humain; bien loin que la vie animale soit dépendante de l'ame, parce qu'elle cesse dès que l'ame en est séparée, il arrive au contraire que la demeure de l'ame dans le *corps* est dépendante de la disposition du *corps*, & qu'elle ne s'en sépare qu'après que l'ordre du *corps* est interrompu. ROH. L'ame & le *corps* sont trop disproportionnés, pour que les pensées de l'ame causent des mouvemens dans le *corps*: ainsi ces mouvemens réciproques ne pouvant être la cause directe l'un de l'autre, ils en font l'occasion, ou la cause occasionnelle. Dieu, à l'occasion d'un mouvement du *corps*, imprime une pensée à l'ame; & de même à l'occasion d'une pensée de l'ame, il imprime un mouvement au *corps*. Par conséquent Dieu est comme le médiateur de tout le commerce entre l'ame & le *corps*. C'est toujours Descartes qui parle selon ses principes, & dont les conséquences sont terribles. L'union entre l'ame & le *corps* est si étroite, qu'il ne se passe rien dans le *corps* dont l'ame ne soit aussi-tôt avertie. VAL. Les Stoïciens entreprirent de persuader que les intérêts de leur propre *corps* leur étoient indifférens, & ils se retranchoient dans la partie spirituelle d'eux-mêmes. Son esprit, malgré le poids des années & des affaires, a conservé sa force & sa vigueur dans les ruines mêmes de son *corps*. FLÉCH. Dans la machine du *corps* de l'animal les Auteurs de la trituration comparent le cerveau à l'arbre du pressoir, le cœur au

pileton, les poumons aux soufflets, la bouche à la meule & aux pilons, l'estomac au pressoir, les boyaux au réservoir, ou à la meule. NIGRIFOLI, dans ses *considérations sur la generation des corps vivans*, traite au long des causes de la formation de nos *corps*, & de leur organisation.

Le mot de *corps*, dans cette acception, peut être considéré sous différens points de vue, & devient susceptible de différentes épithètes.

L'homme est composé de *corps* & d'ame, du *corps* & de l'ame. *Constat ex mente & corpore simul unitis*. Quand l'ame est séparée du *corps*, le *corps* s'appelle cadavre.

Le *corps* considéré par rapport à la taille, à la conformation ou à la figure, est d'une taille petite, moyenne ou grande, d'une conformation bonne ou mauvaise, d'une figure gracieuse ou désagréable.

Le *corps* considéré par rapport aux exercices dont il est capable, a plus ou moins de facilité à s'acquiescer de certaines fonctions; facilité qui dépend de la disposition des parties organiques, & résulte de la concurrence accidentelle des causes physiques. Le *corps* est souple, dénoué, agile, &c. ou il a les qualités contraires.

Considéré par rapport à la santé, il est bien ou mal constitué, fort, robuste, rigoureux, foible, fluët, délicat. *Corps* exténué, cacochime, d'une mauvaise pâte.

Dans la lutte, dans les combats, on se prend, on se saisit *corps* à *corps*, on se bat, on lutte *corps* à *corps*.

On dit encore gagner quelque chose à la sueur de son *corps*, c'est-à-dire, en travaillant beaucoup. Traiter durement, délicatement son *corps*. Faire des folies de son *corps*, en parlant des personnes du sexe, la même chose que s'abandonner; style familier. A *corps perdu*, façon de parler adverbiale, qui signifie sans crainte du danger. Il se jeta à *corps perdu* dans la mêlée; à son *corps descendant*, mieux qu'en son *corps descendant*. Faire une chose à son *corps descendant*, contre son gré, pour éviter un plus grand mal.

Mais l'âme dans son ame a mis ce zèle ardent,  
Et l'on sait qu'elle est sage à son corps descendant.  
MOL.

CORPS se prend aussi par opposition à l'esprit. On dit, en ce sens, les plaisirs du *corps*; pour dire, les plaisirs qui n'affectent que le sens. Si l'homme n'avoit point péché, l'ame & les *corps* ne seroient point importunés par des desirs déraisonnables. PORT-R. Il est beau qu'il se trouve dans le Christianisme des ames si détachées de la terre & d'elles-mêmes, qu'elles semblent indépendantes du *corps* auquel elles sont attachées, & qu'elles traitent comme leur esclave. ABAD. Le *corps* tyrannise l'ame. MALEB. La rébellion du *corps* dont nous sommes les esclaves, vient du péché.

Quoi! vous ne goûtez pas  
Cette union des cœurs où le corps n'entre pas? MOL.

Ce n'est qu'à l'esprit seul que vont tous les transports;  
Et l'on ne s'aperçoit jamais qu'on ait un corps. ID.

CORPS, en termes d'Anatomie, se dit de plusieurs parties du *corps* de l'animal, que l'on désigne alors par des épithètes particulières. C'est ainsi qu'on dit, le *corps* calleux, les *corps* cannelés du cerveau, les *corps* caverneux de la verge, le *corps* glanduleux du foie, les *corps* mamillaires des reins, les *corps* papillaires de la langue, &c; pour dire, une matière, une substance calleuse, les substances cannelées du cerveau, &c.

CORPS se dit aussi de la partie du *corps* humain qui est entre le cou & les hanches. On dit, en ce sens, un *corps* bien fait. Avoir le *corps* de travers. Il a le *corps* bien fait, mais les jambes trop courtes.

On le dit plus particulièrement du tronc, de la capacité du *corps*. *Pectus, stomachus, thorax, venter.*

ter. Il a eu le *corps* percé de trois balles. Cet homme est fort gai quand il a une bouteille de vin dans le *corps*. Il fut tué d'un coup d'épée au travers du *corps*: il fut ouvert, on lui trouva un abcès dans le *corps*. Les Médecins divisent le *corps* en trois ventres, ou capacités, qui sont la tête, le thorax, & le bas-ventre. Ils appellent le reste les *membres*, ou les *extrémités*. Les Maîtres en fait d'Armes divisent le *corps* en trois parties, la haute comprend la tête, la gorge & les épaules; la moyenne, la poitrine, l'estomac & le ventre supérieur; & la basse est le ventre inférieur, & au dessous jusques vers les cuisses.

On dit figurément en ce sens, il faut voir ce que cet homme a dans le *corps*; pour dire, tâcher à découvrir ses sentimens, ses opinions, ou lui tâter le pouls sur sa bravoure. *Affectus animi, penitiores animi recessus.*

*CORPS glorieux* se dit de l'état d'un corps qui est dans la gloire céleste. Le *corps glorieux* est impassible.

On dit abusivement & familièrement en parlant d'une personne qui est long-temps sans éprouver les besoins corporels, que c'est un *corps glorieux*.

*CORPS* se dit pour homme, personne; comme en latin *caput*; mais il ne se dit que dans le style ou populaire ou familier, voilà un plaisant *corps*. O le plaisant *corps*! *Lepidum caput*! Il ne se dit guère qu'avec *plaisant*, & le Traducteur François du Spectateur Anglois n'a pas bien su l'usage, quand il a dit, qu'il avoit entendu qu'on disoit de lui, voilà un bizarre *corps*; il falloit dire un bizarre personnage.

On dit aussi d'un homme qui n'a ni esprit ni vigueur, que c'est un pauvre *corps*.

*CORPS* se dit aussi des habits, des armes qui servent à couvrir cette partie du *corps* qui va du cou jusqu'à la ceinture. Il faut essayer ce *corps* de pourpoint, ce *corps* de jupe. *Thorax, tunica thorax.* On dit un *corps* de cuirasse, en parlant de la cuirasse même sans les armures des bras & des cuisses. *Lorica.*

On dit, en termes de Palais, qu'un homme s'est obligé *corps* & biens; pour dire, qu'il s'est soumis à tenir prison faite de payement. L'Ordonnance de 1567 a abrogé les contraintes par *corps* après les quatre mois, pour les dettes civiles. On peut seulement contraindre par *corps* pour dépens civils, lorsqu'ils excèdent 200 livres. Une femme, bien qu'il semble qu'elle ne puisse engager la personne qu'à son mari, est prenable par *corps*, lorsqu'elle fait un commerce distinct & séparé de celui de son mari. On a juré la contrainte par *corps* pour intérêts résultans d'un procès criminel contre une femme. C. B.

Un décret de prise de *corps* est une Ordonnance d'un Juge pour prendre prisonnier un criminel. *Decreta rei comprehensio.* On dit aussi une confiscation de *corps* & de biens: c'est une suite d'une peine capitale. Une séparation de *corps* & de biens, c'est la séparation d'habitation qu'on accorde à une femme contre son mari à cause de ses sévices. Un Geolier répond d'un prisonnier qui est à sa garde *corps* pour *corps*.

*CORPS* signifie quelquefois *corps* privé de la vie, cadavre. Ouvrir, embaumer, enterrer un *corps*, jeter de l'eau bénite sur un *corps*. Dissequer un *corps*, faire l'anatomie d'un *corps*.

On dit dans la même signification *corps* mort. *Cadaver.* Les Juges font des procès-verbaux de l'état des *corps* morts qu'ils enlèvent. Tertullien a écrit un beau Traité de la résurrection des *corps*. Quand les *corps* ne pourrissent point, on tient en Occident cela pour marque que ce sont des *corps* glorieux; en Orient pour une marque qu'ils sont réorouvés, comme il patoit dans le *Rizuel des Arméniens*,

Que de corps entassés! que de membres épars,  
Privés de sépulture!  
Grand Dieu! tes Saints sont la pâture  
Des tigres & des leopards. RACINE.

*CORPS* se dit aussi des choses qui ont plus de force, de consistance, de solidité que d'autres. Les étoffes qui ont bien du *corps* durent plus que les autres. *Pannus crassior.* Un papier qui n'a guère de *corps* est sujet à boire. *Papyrus tenuis.* Les vins qui ont bien du *corps* se gardent plus long-temps.

*CORPS* se dit aussi, dans un sens figuré, de ce qu'il y a de principal dans les ouvrages de l'art, de ce qui est comme la base, le fondement; la principale partie sur laquelle posent les autres, & qui sont à son égard ce que les membres sont à l'égard du *corps*. Le *corps* d'un navire est le bâtiment considéré sans les ponts, les mâts, les voiles, les cordages, les agrès. Un *corps* de carrosse est la partie qui est suspendue. Un *corps* de luth, est la partie creusée, considérée sans manche. Le *corps* d'un édifice est la grosse maçonnerie prise sans la charpenterie, la menuiserie.

On dit le *corps* du soleil, d'une planète, &c; pour dire, son globe ou son disque. On a découvert des taches dans le *corps* du soleil. On voit des éminences & des creux dans le *corps* de la lune.

*CORPS* se dit aussi d'un bâtiment de fond en comble, soit qu'il soit séparé ou joint avec un autre. *Ælium regio, membrum.* Il y a deux *corps* de logis dans cette maison qui sont joints par une galerie. Il a loué un *corps* d'Hôtel séparé. En Italie on fait les *corps* de logis doublés, à cause de la chaleur; & en France, à cause de la commodité. Il a fait bâtir un avant-*corps* en sa maison, qui en fait un grand ornement.

En Architecture, *corps* signifie encore toute partie qui avance, & qui excède le nud du mur, & qui sert de champ & de fond à une décoration. On appelle *corps de fonds* celui qui porte dès le bas d'un bâtiment avec empatemens & retraite.

*CORPS* se dit aussi figurément de plusieurs choses ramassées ensemble: premièrement de ce qui est enfermé en quelque enceinte. Le *corps* d'une ville, d'une forteresse, c'est-à-dire, la place elle-même considérée sans les dehors, sans les ouvrages qui l'accompagnent. *Pars urbis, arcis intima, urbs ipsa.* On n'avoit attaqué jusqu'ici que les dehors, maintenant on est attaché au *corps* de la place. *Aix ipsa.* Ce petit fort est hors de l'enceinte des murs, & détaché du *corps* de la place.

*CORPS* se dit aussi de plusieurs Ouvrages de même nature, qui ont été recueillis, joints & reliés ensemble. *Corpus.* Gratien a recueilli les Canons de l'Eglise, & en a fait un *corps*, qu'on appelle le *Corps Canonique.* Le *Corps* du Digeste, du Code, & des Institutes. On a fait un *corps* des Poètes Grecs, un de quelques Historiens Romains. Du Chêne a recueilli en un *corps* quantité de vieux Historiens François.

*CORPS de Doctrine*, est la même chose que *Système.* C'est un amas de principes & de conclusions qui renferme ce qui se peut dire, & ce qu'on doit savoir sur un sujet, sur une question.

On appelle le *corps* du livre, ce qui est en effet le principal & la substance du livre, à la distinction des Préfaces, Exordes, Epilogues, Gloses, Commentaires & Annotations qu'on y insère, & qu'on y mele quelquefois. On dit aussi d'une pièce de théâtre que le *corps* en est fait, quand on en a fait le dessein, la distribution, & qu'il n'y a plus que les vers à faire.

En matière de devises, on appelle le *corps*, les figures qui en sont le sujet: ce qu'on a peint pour marquer la pensée; & l'*ame* est le mot qui donne l'explication.



**CORPS de délit**, est l'existence d'un délit qui se manifeste évidemment, de manière qu'on ne peut douter qu'il n'ait été commis.

Il faut qu'il y ait un *corps* de délit qui soit constaté, avant qu'on puisse condamner un homme, qui sur de simples présomptions, quoique très-fortes, seroit accusé d'avoir commis un crime.

En termes de Chirurgie, on appelle *corps étranger* ou *corps étrange* tout ce qui survient au *corps* de l'animal contre sa nature, soit qu'il vienne de dehors, comme le plomb, la bourre, une écharde, &c. Les *corps étranges* empêchent la consolidation des plaies.

En termes de Manège, on dit qu'un cheval a du *corps*, quand il a beaucoup de boyau, beaucoup de flanc, quand il a les côtes amples & longues : & on dit qu'une telle nourriture fait bon *corps* ; pour dire, le rend sain & vigoureux ; qu'il a fait *corps* neuf, lorsqu'il a été bien purgé, qu'on l'a mis à l'herbe. Cette dernière expression se dit aussi d'un homme qui a eu une maladie qui a consumé toutes ses mauvaises humeurs, ou qui a été bien purgé.

**CORPS de Pompe**, terme de Mécanique. C'est la partie la plus grosse du tuyau de la pompe, où le piston agit.

**CORPS** se dit encore, en un sens figuré, de l'union de plusieurs personnes qui vivent sous le même gouvernement & suivent les mêmes loix, les mêmes coutumes. Un Royaume, un Etat est un *corps* politique. L'Eglise est un *corps* dont JESUS-CHRIST est le Chef invisible, & dont nous sommes les membres.

Dans cette acception, le mot de *corps* se dit plus particulièrement de certaines compagnies qui existent dans l'Etat sous l'autorité publique. *Ordo, corpus, cœtus*. Cette sage compagnie ne crut pas qu'il fut de la dignité de son *corps* de se laisser émouvoir par les railleries. S. EVR. Dieu a établi un *corps* visible, qu'il anime de son esprit, & dans lequel il conservera toujours la vérité. PORT-R. Les Etats sont composés du *corps* du Clergé, du *corps* de la Noblesse, du *corps* du Tiers-Etat. Le Parlement, les Cours Souveraines marchent en *corps* de Cour. On dit généralement des compagnies assemblées, que ce sont des *corps* politiques.

On dit aussi le *corps* de ville ; pour dire, les Officiers de la ville, qui sont le Prevôt des Marchands, les Echevins & les Conseillers de ville, & le Procureur du Roi. *Civilis Magistratus*.

Les six *corps* des Marchands à Paris, ce sont les Merciers, les Fourteurs, les Epiciers, les Drapiers, les Bonnetiers & les Orfèvres. Les Marchands de vin prétendoient faire le septième *corps*.

**CORPS** se dit aussi de toutes les autres Communautés. Le *corps* de l'Université. *Academia universa*. Le *corps* de Sorbonne, du Chapitre de Paris. Ils sont assemblés en *corps* de Chapitre. Ce Docteur est un des premiers hommes de son *corps*. Les Curés de Paris ne font point *corps*. *Societas, corpus*.

En termes de Géométrie, on appelle les *corps réguliers*, ceux dont toutes les faces & les angles sont égaux. Ils ne sont qu'au nombre de cinq : le Tétraèdre composé de 4 triangles, l'Octaèdre de 8, l'Hexaèdre de 20 triangles, le Dodécaèdre de 12 pentagones, & le cube de 6 quarrés.

**CORPS de Christ**, nom d'un Ordre ou Congrégation Religieuse. Voyez CHRIST. Grégoire XIII, sur les instances qui lui furent faites par D. Jean Baptiste Vallati de Foligni, pour lors Général, réunit cet Ordre à celui du Mont Olivet. P. HÉLYOT, T. VI, c. 25.

**CORPS**, en termes de Guerre, signifie un certain nombre de Soldats, tant de pié que de cheval, unis & marchans ensemble sous un Chef ; on a fait sortir les garnisons pour en faire un *corps* d'armée. *Exercitus, agmen*. Des troupes rangées en bataille sont divisées en trois *corps*. *Tripertitio*. L'avant-garde, l'arrière-garde, & le *corps* de bataille. *Prima*

*acies, postrema, novissima acies, media acies*. Le *corps* de bataille, tant sur mer que sur terre, est d'ordinaire la division du Commandant, laquelle fait le milieu de la ligne. Il y a aussi le *corps* de réserve, & des *corps* détachés. *Subsidium, subsidiaria cohortes, subsidiarii*.

**CORPS** se dit aussi des Régimens. Toute la Cavalerie se divise en Compagnies franches, & en *corps* de Régimens, qui sont plusieurs Compagnies, sous un même Chef. *Equitatus*. Les premiers *corps* d'Infanterie sont les Régimens des Gardes-Françaises & Suisses. Après marchent les six vieux *corps*, qui sont les Régimens de la plus ancienne création ; savoir, Picardie, Piedmont, Champagne, Navarre, Normandie & la Marine. Ensuite sont les six petits vieux *corps*, qui ont été établis peu de temps après. *Peditis exercitus, acies, peditatus*.

**CORPS de garde**, est un poste où on met des Soldats qui veillent à garder une porte, un passage, un travail, & à tenir en sûreté un quartier, un camp, une place, *statio* ; & on le dit tant des Soldats qui y sont postés, & qu'on relève de temps en temps, que du poste même, soit qu'il soit à l'air, soit qu'il soit à couvert. *Excubia, excubitores*. On avance un grand & petit *corps de garde* bien loin devant les lignes, afin d'être plutôt averti de l'approche des ennemis. Le *corps de garde* d'un vaisseau, est la partie qui se trouve sous le gaillard de l'arrière.

On appelle mots de *corps de garde*, railleries de *corps de garde*, plaisanteries de *corps de garde* ; des mots, des railleries, des plaisanteries grossières, basses, impudentes.

**CORPS de garde retranché**, *petit corps de garde retranché*. C'est un réduit pratiqué dans la gorge d'un bastion, d'une demi-lune, d'un ravelin, &c. couvert d'un parapet, & environné d'un fossé, où les Soldats se retirent lorsqu'ils ne peuvent soutenir l'assaut de la demi-lune. On pratique quelquefois de ces *corps de garde* dans le fossé. Alors on creuse en terre un espace à contenir un certain nombre de Soldats, qu'on relève d'un parapet où il y a de petits créneaux ou embrâsures pour tirer.

**CORPS**. (GARDES DU) sont les quatre Compagnies de Cavalerie qui servent à garder le Roi. *Regis stipatores, corporis custodes*. Et en général, Officiers du *Corps*, sont ceux qui servent auprès de sa personne sacrée. Le carrosse du *Corps*, le Cocher du *Corps*.

**CORPS**, en termes de Fondateurs de caractère d'Imprimerie, se dit tantôt d'un *corps* entier de caractères, tantôt du *corps* d'une seule lettre.

**CORPS-mort**, nom que les Matelots donnent à une pièce de bois mise de travers dans la terre, & où tient une chaîne pour amarrer les vaisseaux.

**CORPS** se dit proverbialement en cette phrase, on l'a enlevé comme un *corps saint*. Voyez l'origine de ce proverbe aux mots *Banquier*, & *Caorfin*. Il y a plusieurs autres façons de parler où le mot de *corps* entre, tant au propre qu'au figuré, & qui sont en quelque sorte proverbiales. Par exemple, on dit d'un homme qui travaille beaucoup, mais dont le travail est ingrat, qu'il se tue le cœur & le *corps*. On dit qu'il fait litière de son *corps* ; pour dire, qu'il ne s'épargne point : & qu'il fait bon marché de son *corps* ; pour dire, qu'il s'expose facilement à toutes sortes de dangers. On dit qu'un homme a le diable au *corps* ; pour dire, qu'il est méchant & furieux. On le dit aussi pour signifier qu'il a beaucoup d'esprit & d'invention. Je ne sais où il prend tout ce qu'il dit & tout ce qu'il fait, je crois qu'il a le diable au *corps*. On dit d'un homme qui n'a ni esprit ni vigueur, que c'est un pauvre *corps*. Le pauvre *corps* ! On dit aussi d'un homme malicieux, que c'est un malin

*corps* ; & d'un homme plaifant & facétieux , que c'est un drôle de *corps*. On dit , tant que l'ame battra au *corps* ; pour dire , tant que je vivrai. On dit qu'un homme n'est pas traître à son *corps* ; pour dire , qu'il se traite bien , qu'il fait bonne chère ; & au contraire , qu'il est ennemi de son *corps* ; pour dire , qu'il se donne trop de peine , qu'il se refuse les choses néceffaires. On dit qu'un homme gagne son pain à la sueur de son *corps* ; c'est-à-dire , qu'il vit de son travail , ou de son industrie. On dit plus ordinairement , à la sueur de son front : phrase tirée de l'Écriture , *Gen. III, 19. In sudore vultus tui vesceris pane*. On dit qu'un homme a fait *corps* neuf ; pour dire , que son *corps* s'est tout renouvelé par le rétablissement de sa santé , à cause des nouveaux alimens qu'il a pris. On dit aussi des chevaux qu'on a mis à l'herbe , qu'ils ont fait *corps* neuf.

On dit encore proverbiallement & figurément , prendre l'ombre pour le *corps* ; pour dire , l'apparence pour la réalité. On dit encore que l'envie fuit la vertu , comme l'ombre fuit le *corps*.

**CORPULENCE**. f. f. *Corpulentia*. Volume du *corps* , taille , état du *corps* considéré , par rapport à sa grandeur & à sa grosseur. Un homme d'une grosse , d'une grande *corpulence*. Les gens qui sont d'une grosse *corpulence* sont sujets à plusieurs incommodités.

*Sur le sommet de ce puissant globe , (un bol)  
Je vis s'asseoir la Déesse Santé,  
Au teint vermeil , à ferme corpulence  
A la dent blanche , à l'œil plein de gaieté ;  
Et telle enfin qu'au siècle d'innocence  
Toujours les Dieux l'accordoient aux humains.*  
NOUV. CHOIX DES VERS.

En Médecine , il est synonyme à obésité , & marque l'état d'une personne trop grasse. *Obesitas*.

On dit aussi , un homme de petite *corpulence*.

**CORPULENT**. adj. Ce mot se trouve dans Pomey , pour signifier un homme qui a de la *corpulence*. *Obesus , corpulentus*.

**CORPUS**. f. m. C'est ainsi que le peuple appelle le pain à chanter sur lequel on peut faire la Consécration.

**CORPUSCULAIRE**, adj. m. & f. qui est relatif aux corpuscules. La Physique *corpuseulaire* est celle qui prétend rendre raison de tout , par le moyen des corpuscules ou atômes ; qui cherche à expliquer les différens phénomènes par la configuration , la disposition & le mouvement des parties des corps. *Effectus nature per corpuscula explicans*. Si la Médecine n'a pas marché d'un pas égal vers la perfection , il faut s'en prendre à la Philosophie scholastique , amie des querelles & des disputes ; à la Physique *corpuseulaire* , fertile en imaginations ; à la Chimie , &c. **JOURNAL DES SAVANS**. La Philosophie *corpuseulaire* est si ancienne , qu'avant qu'Épicure & Démocrite , avant même que Leucippe eût enseignée dans la Grèce , il y avoit un Philosophe Phénicien qui expliquoit tous les phénomènes de la nature par le mouvement , la conformation , la disposition des petits corps de matière , ainsi que l'antiquité nous l'apprend. Cette sorte de Philosophie pourroit donc être appelée *Philosophie Phénicienne* , à plus juste titre que la Philosophie Epicurienne. **HARRIS**.

M. Boile a réduit les principes de la Philosophie *corpuseulaire* à ces quatre points. 1<sup>o</sup>. Il y a une matière universelle , qui est une substance étendue , impénétrable & indivisible , commune à tous les corps , & capable de toutes sortes de formes. 2<sup>o</sup>. Que pour former cette variété immense de corps naturels , il est nécessaire que cette matière ait du mouvement dans quelques-unes , ou dans toutes les parties qui peuvent être désignées ; que

c'est Dieu créateur de toutes choses qui lui a imprimé ce mouvement ; & qu'elle a toutes les manières de directions & de tendances ou d'efforts qui peuvent être. 3<sup>o</sup>. Que cette matière doit être actuellement divisée en parties , & que chacune de ces parties primitives ou fragmens , qu'on appelle atômes , a sa grandeur & son volume particulier , comme aussi sa forme & sa propre figure. 4<sup>o</sup>. Enfin , que ces parties étant de différentes grandeurs & différemment configurées , elles doivent avoir des rangs , des situations , des positions différentes ; d'où naît une variété prodigieuse dans la composition des corps. **HARRIS**. Ceux qui ont écrit de la Philosophie *corpuseulaire* sont Lucrèce , Démocrite & Epicure dans Diogène Laërce , Gassendi & Bernier.

Ce mot qui s'est d'abord appliqué à la doctrine , s'est ensuite appliqué aux personnes , & on dit également Physique *corpuseulaire* & Physiciens *corpuseulaires*. Il est aussi employé comme substantif. Voyez **ATOMISTE**.

**CORPUSCULE** , f. m. atome ; petit corps ou petite partie d'un corps. *Corpusculum*. Les corpuscules ne sont autre chose que les parties les plus déliées , & les plus subtiles de la matière. **VAL**. Il est certain que de tous les animaux , il se fait une émission de corpuscules , dont il se forme une espèce de tourbillon qui circule autour de la circonférence du corps d'où ils émanent. **IB**. Cet écoulement continu de corpuscules imperceptibles se fait par la transpiration , & par les espaces vides qui se remarquent dans la texture des corps. **IB**. Il y a dans la nature , une infinité de corpuscules , dont nous en apercevons quelques-uns avec le microscope , & les autres fuient la vue la plus subtile. A le bien prendre , ces corpuscules sont la même chose que les atômes de Gassendi , & la matière subtile de Descartes.

**CORPUSCULITE**. f. m. Philosophie qui admet les corpuscules , les atômes. C'est la même chose qu'*Atomiste*. Les Aristotéliens & les *Corpuseulites* sont toujours prêts à s'égorger sur le plein ou sur le vide , sur la matière & sur la forme ; sur les principes des corps , & sur le dernier terme des décompositions , & tout cela sans fruit. Ils bataillent entr'eux sur la meilleure manière d'ordonner la matière , comme s'il étoit question de créer le monde , ou de le gouverner. Il est fait , il va son train sans eux. Tout leur savoir tend donc à remplir les écoles de disputes , dont il ne nous revient rien. *Speclacle de la Nature* , t. 4 , p. 546 , 547.

**CORRADOUX** ou **COURADOUX** , f. m. terme de Marine. C'est l'espace enfermé entre les deux ponts des vaisseaux.

**CORREAUX** , f. m. pl. On nomme ainsi à Bordeaux une espèce de bateaux , dont on se sert pour décharger les barques & autres bâtimens de sel qui se mettent en coutume pour être taillés au large.

**CORRECIER** ou **CORROCIER** , vieux mot. Facher , courroucer quelqu'un. *Poës. du Roi de Nav.*

**CORRECT** , **ECTE** , adj. où il n'y a aucune faute. On le dit principalement de l'écriture & du langage. *Emendatus , castigatus , expurgatus , mendis carens*. Cet Auteur est fort correct ; son style , son discours est fort correct. Cette copie est correcte , il n'y a pas une seule faute. Ce peintre est fort correct ; il dessine fort juste. On appelle un dessin correct , un dessin dont les parties sont bien arrêtées , & leurs contours exactement semblables à ceux que présente la nature.

Dans ce mot , & dans tous les suivans , communément , & dans l'usage ordinaire , on ne prononce point deux *rr* , mais dans un discours soutenu , oratoire , ou déclamatoire , on peut les faire plus sentir qu'on ne fait dans le discours ordinaire.

**CORRECTEMENT** , adv. d'une manière correcte.  
B B B b b ij

*Emendatè.* Ecrire, parler, desliner *correctement*, sans faute.

**CORRECTEUR**, s. m. qui corrige. *Corrector, emendator.* Les Magistrats de Police sont établis pour être les *correcteurs* & réformateurs des abus de la Police, des mœurs dépravées des habitans.

**CORRECTEUR**, nom de charge & de dignité chez les Romains. C'étoit un Magistrat que les Empereurs envoyoit dans les Provinces, & dont parle Treb. Pollion, dans la *vie de Tetricus pere*, c. 23. Vopiscus, dans celle d'*Aurélien*, c. 39, Europe, L. IX, c. 9. Voyez encore Saumaise sur *Solin*, p. 806. M. de Tillemont remarque, *Hist. des Emp. T. V, p. 363*, qu'ils étoient Juges ordinaires avec les Consulaires & les Présidens. L. Célius Rufus avoit été *correcteur* de la Toscane & de l'Ombrie. DE TILLEM.

**CORRECTEURS des Comptes**, sont des Officiers de la Chambre des Comptes qui marchent entre les maîtres & les auditeurs, & qui sont rétablis pour réformer les erreurs qui se sont glissées dans les comptes, lors de leur premier examen. *Regiarum rationum cognitores.* La correction des comptes se faisoient ordinairement par des clercs, avant que les *correcteurs* fussent érigés en titre d'office. Charles VI, par son édit de l'an 1410, créa deux *correcteurs*, pour la révision & correction des comptes. On en a depuis fort augmenté le nombre. Voyez le *Guidon des financiers*, & les *Annotations du correcteur Gelée.* L'emploi de *correcteur des comptes* n'étoit d'abord qu'une commission. Ensuite il a été érigé en titre d'office.

**CORRECTEUR d'Imprimerie** est celui qui relit & qui corrige les épreuves des livres qu'on imprime. *Corrector, emendator.* L'avantage d'un livre est de passer par les mains d'un bon *correcteur.*

**CORRECTEUR**, en termes de collège, est celui qui châtie & qui fouette les écoliers par l'ordre du Régent ou du Préfet.

**CORRECTEUR** est aussi dans plusieurs couvens, le supérieur qui régit, & qui gouverne le couvent, & qui est maître de la discipline des religieux: tel est le *correcteur* des Minimes, auquel néanmoins, depuis quelque temps les Minimes eux-mêmes commencent à donner le nom de *supérieur.* Dans l'ordre de Grandmont, on donnoit aussi au treizième siècle, le nom de *correcteur* au supérieur de la maison.

S. Etienne de Grandmont recevoit les disciples qui venoient à lui, à condition qu'ils ne lui donneroient jamais le nom de maître ni d'Abbé; mais seulement l'humble titre de *correcteur.* P. HÉLYOT, T. VII, p. 411.

A l'exemple de ce saint, les supérieurs du même ordre ont aussi porté le nom de *correcteur.* Le *correcteur* du monastère de Vincennes près Paris, étoit le premier visiteur de l'abbaye de Grandmont, chef d'ordre, & continuoit aussi l'élection de l'Abbé avec les Prieurs de Bois Rayer, du Puits Chévrier, & de Deffends. P. HÉLYOT, *Ib.* p. 414. Guillaume Treynac, VI<sup>e</sup> Prieur de Grandmont, réduisit si bien les convers qui exerçoient l'office de *correcteurs* aussi bien que les clercs, qu'il leur donna l'exclusion pour toutes les supériorités des maisons de l'ordre. *Id.* p. 416.

**CORRECTIF**; s. m. ce qui a la propriété de corriger, de tempérer. *Corrigens, emendans.*

On le dit figurément en grammaire de tout ce qui réduit un mot à sa propre signification, une pensée à son vrai sens, comme les adverbes, les propositions, les épithètes qui servent à modifier & tempérer l'acception, & généralement de tout ce qu'on emploie dans le discours pour faire passer favorablement quelque proposition ou quelque expression trop forte & trop hardie. Par exemple, s'il est permis de parler ainsi, pour ainsi dire, & autres semblables expressions. Cette proposition a besoin de quelque *correctif.* Un orateur ne doit

point hasarder un mot barbare, ou nouveau, sans quelque *correctif*, ou adoucissement.

On le dit aussi en Morale de ce qui réduit une action à l'équité ou à l'honnêteté.

Vous sçavez le *correctif* important & nécessaire, dont on a eu soin de nous prémunir, pour ne pas abuser de cette maxime. BOURD *Exhort. T. I, p. 207.* La honte du Fils de Dieu est comme le modèle ou le *correctif* de la nôtre. *Id. II, p. 75.*

**CORRECTIF** se dit aussi en Médecine, de ce qui tempère & adoucit les humeurs & les médicaments. *Temperamentum.* La graisse est le *correctif* des sels acres qui s'engendrent dans le sang. L'esprit de vin est le *correctif* de l'esprit de sel. L'anis est le *correctif* du séné, il dissipe les flatuosités qui donnent des tranchées.

**CORRECTION**, s. f. action par laquelle on corrige. *Correctio, emendatio.* Les Magistrats sont établis, les loix sont faites pour la *correction* des mœurs. Les États, les Conciles s'assemblent pour la *correction* des abus, le rétablissement de la discipline.

**CORRECTION**, pureté de la langue. Observation scrupuleuse des règles de la Grammaire. L'exactitude tombe sur les faits & sur les choses; la *correction* sur les mots. Il se pique d'une grande *correction.* Son style est d'une grande *correction.* Les Anglois n'étoient pas encore parvenus du temps de Waller à écrire avec *correction.* VOLTAIRE. Ce qui constitue une lettre bien écrite, ne consiste pas seulement dans la *correction* du style, &c. MONTCRIF.

**CORRECTION** se dit aussi de ce que l'on fait pour rectifier un défaut. Dans ce sens, le mot de *correction* regarde toutes sortes de fautes, soit en fait de mœurs, soit en fait d'esprit ou de langage. On dit qu'un ouvrage, soit de l'esprit, soit de l'art, a besoin de *correction*; qu'il y a des choses qui demandent *correction*; qu'une *correction* est bonne. Un censeur cherche à s'élever au dessus de celui qu'il censure par la supériorité de sa *correction.* S. ÉVR. On dit en ce sens, *correction*, en matière d'imprimerie, & l'on entend par ce mot, les fautes corrigées sur une épreuve. Voilà la seconde *correction* de cette épreuve.

Dans l'imprimerie, on appelle aussi *corrections*, ce que l'on écrit à la marge, ou à l'interligne d'une épreuve ou d'un manuscrit pour les corriger. ACAD. FR.

**CORRECTION** se dit aussi d'une simple admonition, d'un avertissement de charité ou d'amitié. *Admonitio, animadversio.* La *correction* fraternelle est condamnée par l'Évangile; mais elle doit être faite avec prudence & modestie. Les Supérieurs quelquefois convertissent la *correction* chrétienne qu'ils ont droit d'exercer en une domination mondaine, qui fait perdre le respect qu'on avoit pour eux. Des *corrections* indiscrettes font quelquefois plus de mal, que le vice même qu'on veut corriger. VILL.

*Il faut mettre le poids d'une vie exemplaire  
A ces corrections qu'aux autres on veut faire.*

MOL.

*Tous les dévots de cœur sont aisés à connoître;  
Ils ne censurent point toutes nos actions,  
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections.* *Id.*

**CORRECTION** signifie encore amendement, changement de mal en bien de la disposition du cœur ou de l'esprit. *Morum mutatio in melius.* On a beau faire des prédications, on ne voit point de *correction*, le peuple n'en profite point.

**CORRECTION** se prend encore pour châtiment, punition, & pour le pouvoir de reprendre & de punir. *Animadversio, castigatio.* Ainsi l'on dit qu'un pere usé de *correction* envers ses enfans, un maître envers ses domestiques; & que les enfans sont

sous la *correction* de leur pere, les valets sous celle de leurs maîtres. On ne peut pas empêcher le mal que font ceux qui ne sont pas sous notre *correction*. Les peres ont droit de *correction* sur leurs enfans, les maris sur leurs femmes, les maîtres sur leurs domestiques, mais modérément.

☞ On appelle maisons de *correction*, des lieux où sont enfermées par autorité de justice, des personnes de mauvaises mœurs, ou qui se comportent mal. Il y a des maisons de *correction* pour les hommes, & d'autres pour les femmes.

CORRECTION est aussi un bureau où les correcteurs des comptes travaillent & réforment les erreurs qui se sont glissées dans les comptes. *Correctio, emendatio*. On a mis le compte d'un tel à la *correction*; c'est-à-dire, on l'a porté en cette chambre pour le voir & le réformer.

CORRECTIONS de quartier, en terme de navigation, sont les méthodes par lesquelles on corrige les règles de la navigation.

CORRECTION, en termes de pharmacie, est une préparation du médicament, pour en diminuer l'action trop violente, comme quand on calcine le verre d'antimoine avec un peu de salpêtre, ou pour empêcher les tranchées, comme quand on dissout du sel de tartre dans l'infusion du séné. *Temperatio*.

CORRECTION est aussi un terme de Rhétorique. *Correctio*. C'est une figure par laquelle on condamne ses premières expressions, & on les corrige comme trop foibles. La *correction* augmente & amplifie le discours. La *correction* est touchante & pathétique, quand elle est bien faite. Je l'aime; que dis-je, aimer, je l'adore.

CORRECTION de dessin, terme de Peinture. Les Peintres se servent ordinairement de ce terme pour exprimer l'état du dessin qui est exempt de fautes dans les mesures. Cette *correction* dépend de la justesse des proportions & de la connoissance de l'anatomie. DE PILES. ☞ C'est l'exacte observation des proportions, & la juste disposition des figures qui rendent le dessin correct, indépendamment du coloris. Raphael s'est distingué dans la *correction* du dessin.

On dit adverbiallement, *sans correction*, ou sous *correction*, par civilité, ou par respect, pour corriger & adoucir quelque chose qu'on a dit de trop libre, ou qui pourroit offenser quelqu'un. *Pace tua, tuâ bonâ veniâ, Honos auribus fit*.

☞ Les Avocats, en plaidant, disent, *sans* ou *sous correction de la cour*, ou simplement, *sans* ou *sous correction*. Tout passe dans le style du Palais. Partout ailleurs, cette façon de parler est bourgeoise.

CORRECTIONNEL, ELLE, adj. qui appartient à la correction. *Ad correctionem pertinens*. Jurisdiction *correctionnelle*. Cela ne seroit point matière de la jurisdiction *correctionnelle*. Il y a des fautes soumises à la jurisdiction *correctionnelle*, que plusieurs Chapitres sont en possession d'exercer par leur official.

CORRECTOIRE, s. m. nom en usage chez les Minimes. *Correctorium*. Le *Correctoire* est un livre que S. François de Paule a fait pour ses religieux, & dans lequel il a mis les pénitences qu'il faut imposer dans son ordre pour les transgressions des commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les prévarications de la règle. P. HÉLYOT, T. VII, p. 417. Le *Correctoire* fut approuvé par Jules II. Le P. Thuillier, Minime, a donné une traduction de la règle, du *correctoire* & du cérémonial, avec des remarques historiques sur ces trois ouvrages. *Id. Ibid. p. 424.*

CORRECTRICE, s. f. celle qui corrige. Ce mot est nouveau. DANET. *Emendatrix*.

CORRECTRICE, nom que l'on donne à la supérieure d'un couvent de Religieuses Minimes. *Correctrix*. La différence qu'il y a entre les *correctrices* des Religieuses Minimes & les Correcteurs des Religieux,

c'est que les *correctrices* ne sont élues que tous les trois ans, & que les correcteurs doivent être élus tous les ans. P. HÉLYOT, T. VII, p. 446. Ce mot se dit de même dans le Tiers-Ordre de S. François de Paule.

CORRÉGENCE, s. f. l'office ou la dignité de celui qui est régent conjointement avec un autre. Ils portèrent le P. Simond son confesseur à lui proposer la *corregence* pour Monsieur avec la Reine. M. DE LA CHATRE, dans ses *Mémoires*.

CORRÉGENT, s. m. régent conjointement avec un autre. M. de la Châtre, dans ses *Mémoires*, se sert de ce terme. Son Altesse Royale perdant toute espérance d'être *corregent*.

CORRÉGIDOR, s. m. nom d'un Officier de justice en Espagne, & dans les pays soumis à l'Espagne. C'est le premier Officier de justice d'une ville ou d'une province, d'une juridiction; Sénéchal, Bailli. *Prætor*. La justice se rend dans les terres d'Amérique soumises au Roi d'Espagne. Le *Corregidor* en est le chef. Il a sous lui plusieurs Conseillers & Avocats. MÉM. DE TR. Quelques-uns appellent en notre langue, le *corregidor*, Gouverneur; mais ce sont deux charges distinguées. On tâchera d'abord d'engager le Gouverneur & le *corregidor* à rançonner la ville. MÉM. DE TR. Les *corregidores* & les Gouverneurs amassent en très-peu de temps de grands biens. Le dernier *corregidor* qui mourut à Guaiquil, laissa à ses héritiers plus de 300000 pièces de huit. *Id.*

*Corregir*, en Espagnol, signifie *corriger*, *châtier*, & *corregidor* proprement *correcteur*.

CORRÉGIO, petite ville d'Italie, Capitale de la principauté de même nom dans le Modénois. *Corregium*. Elle se rendit au Prince Eugène en 1706; elle est à quatre lieues de Modène.

CORRELAIRE, m. vieux mot, salaire, loyer.

CORRELATIF, IVE, ☞ terme qui marque une relation commune & réciproque entre deux choses; qui désigne deux choses qui ont rapport entre elles, & qu'on considère par ce rapport. Le pere & le fils sont deux *correlatifs*. *Pater & filius mutuo sibi respondent*. La lumière & les ténèbres, le mouvement & le repos sont des termes *correlatifs* & opposés. *Sunt duo correlativa*.

CORRELATION, s. f. relation commune & réciproque entre deux choses. Il y a *correlation* entre le pere & le fils, entre la lumière & les ténèbres. La nature de ☞ la *correlation* consiste dans le rapport de deux qualités dont l'une ne peut se concevoir sans l'autre.

CORRÉSO, s. m. nom d'un oiseau de l'Amérique. Le *corrésô* est plus gros qu'une poule d'Inde ordinaire. Le mâle est noir, & a une huppe de plumes noires sur la tête. La femelle est d'un brun-obscur. Les *corrésôs* se nourrissent de baies, & sont assez bons à manger; mais on dit que leurs os sont venimeux; de là vient qu'on les brûle, ou qu'on les enterre, de peur que les chiens n'en mangent.

CORRÉSO est un mot Espagnol, qui signifie *coriace*.

☞ CORRESPONDANCE, s. f. relation que des Marchands ont ensemble pour leur commerce. Cet homme a des *correspondances* dans toutes les villes de l'Europe, entretient des *correspondances* dans les pays étrangers. Il est en *correspondance* avec telles & telles personnes.

CORRESPONDANCE se dit aussi des personnes avec lesquelles on entretient commerce de lettres. Ma *correspondance* m'écrit. Mes *correspondances* me manquent. *Ac. Franç.*

☞ CORRESPONDANCE se dit aussi des différentes liaisons, ou relations que des personnes ont ensemble. Avoir *correspondance* de lettres avec quelqu'un. *commercium habere litterarum*. Entretient *correspondance* avec les gens de lettres; je n'ai aucune *correspondance* avec lui. *Nullius rei commercium mihi cum illo est*.

☞ CORRESPONDANCE se dit encore pour conformité, accord entre deux personnes pour certaines choses. *consensus, consensio*. Il n'y a point de



*correspondance* d'humeur, ni de sentimens entre le mari & la femme. Le pere a trouvé dans son fils une parfaite *correspondance* à ses intentions. On le dit de même des rapports que les êtres peuvent avoir entr'eux. On le dit de deux idées, de deux mots, de deux choses, lorsqu'elles ont un même rapport avec une troisième à laquelle on les rapporte.

✂ CORRESPONDANT, *s. m.* terme de commerce. Marchand qui est en commerce réglé avec un autre, par le moyen duquel il exerce son négoce d'une Place à l'autre. *Negociorum procurator*. J'ai écrit à mon *correspondant*, mon *correspondant* me mande que, &c.

✂ On le dit généralement de celui avec qui on est en Société dans un commerce réglé de lettres, soit pour affaire, soit pour nouvelles. Je suis informé de tous les événemens qui peuvent être de quelque conséquence. Mon *correspondant* me mande les choses avec autant d'exactitude que de fidélité. *Ille qui cum mihi litterarum commercium est*, &c.

✂ CORRESPONDANT, ANTE, *adj.* qui s'applique à des choses qui se *correspondent*. Voyez ce mot. Angles *correspondans*, lignes *correspondantes*. *Sibi mutuo respondententes*.

✂ CORRESPONDRE, *v. n.* répondre de sa part, faire réciproquement de son côté ce que l'on doit. *Respondere alicui in aliqua re*. Les enfans ne *correspondent* pas toujours aux dessein de leurs peres pour leur fortune, ou pour leur éducation. Les Amans se plaignent toujours que leur Maîtresse ne *correspond* pas à leur passion. Faites ce que vous pourrez pour cette affaire, j'y *correspondrai* de ma part. *Correspondre* à la grace, aux inspirations que Dieu nous envoie.

✂ CORRESPONDRE signifie aussi avoir du rapport, de la conformité, de la proportion, symétriser. *Convenire*, *congruere*. Ces deux pavillons se *correspondent*, font symétrie.

CORRIDOR, *s. m.* terme de fortification. C'est un chemin sur le bord du fossé en dehors, qui fait tout le tour des Fortifications de la place. *Imminens fossa porticus*, *via propter fossam terreno aggere tecta*. On l'appelle autrement *chemin couvert*, & même ce terme est plus usité, parce qu'il est couvert du glacis, ou esplanade qui lui sert de parapet. Le *corridor* est large ordinairement de trois ou quatre toises.

Ce mot vient de l'Italien *coridore*, ou de l'Espagnol *coredor*. Quelques-uns disent *couridor*.

CORRIDOR, terme d'architecture, est une galerie, étroite autour d'un bâtiment, qui conduit à plusieurs chambres dégagées l'une de l'autre. *Opertum iter ex altera parte domus in alteram*.

✂ CORRIGER, *v. a.* c'est en général rectifier ou montrer la manière de rectifier les défauts soit en fait de mœurs, soit en fait d'esprit & de langage. *Corrigere*, *emendare*. On le dit des personnes & des choses, on ne *corrige* pas celui qu'on pend, dit Montagne : on *corrige* les autres par lui. L'expérience prouve qu'on ne *corrige* personne, & que l'exemple est en pure perte. Prenez garde de ne point irriter celui que vous voulez *corriger* : si vous le reprenez avec chagrin, c'est le style de la haine, plutôt que de l'amitié. VILL. L'Evêque doit censurer en pere qui *corrige*, & non en ennemi qui se venge. HERMAN. La morale ne s'occupe qu'à *corriger* les dérèglemens du cœur. S. EVR.

*Sans dire, comme vous, des injures aux gens, Moliere a corrigé les vices de son temps.*

PRADON.

✂ On *corrige* les vices des hommes & les défauts d'un tableau, d'un dessin, &c. J'avois fait le plan de ma maison, un tel me l'a *corrigé*, le maître *corrige* les compositions de ses écoliers. On *corrige*

l'impression d'un livre, on *corrige* les épreuves. Voyez CORRECTEUR, CORRECTION, ÉPREUVES. On *corrige* une copie sur l'original.

✂ CORRIGER se dit aussi en fait de mœurs & de conduite, dans la signification de réprimander, châtier. *Castigare*, *animadvertere in aliquem*. Les supérieurs sont en droit de *corriger* leurs inférieurs, un pere *corrige* ses enfans, un Prieur *corrige* ses religieux, un régent *corrige* ses écoliers.

CORRIGER, signifie aussi tempérer. *Temperare*. La respiration *corrige*, tempere la chaleur de la poitrine. *Corriger* les humeurs peccantes. Il faut *corriger* la crudité de l'eau avec un peu de vin. On peut *corriger* l'influence des astres malins. BOIL.

✂ Ce verbe est encore employé dans la signification de réparer. C'est ainsi que l'on dit *corriger* l'injustice du sort, de la fortune. Les latins en dit de même, *corrigerere cursu tarditatem*. Réparer son retardement à force de courir.

*Non, il faut à tes yeux dépouiller l'artifice, Je sus de mon destin corriger l'injustice.*

RACINE.

CORRIGER, avec le pronom personnel, signifie, devenir meilleur, s'amender, se défaire de ses défauts, de ses mauvaises habitudes. *Ad bonam frugem se recipere*, *in melius mutari*. Peu de gens sont assez raisonnables pour vouloir bien se *corriger*. M. SCUD.

*Si-tôt que sur un vice ils pensent me confondre, C'est en me corrigeant que je sai leur répondre.*

BOIL.

On dit proverbialement, Avocat, *corrigez* votre plaidoyé ; pour dire, changez de langage, parlez avec plus de circonspection, plus de sagesse, plus de vérité. Ce qui vient d'une ancienne formule de prononcer des appointemens, qu'on observe encore dans les Provinces où l'on ordonne que les Avocats *corrigeront* & remettront. On dit aussi proverbialement, *corriger Magnificat* à Matines ; pour dire, reprendre mal à propos. AC. FR.

✂ Nous joindrons ici les remarques de M. l'Abbé Girard sur la vraie signification des verbes *corriger*, *reprendre*, *reprimander* que l'on confond souvent dans l'usage ordinaire.

✂ Celui qui *corrige* montre, ou veut montrer la manière de rectifier un défaut, celui qui *reprend* ne fait qu'indiquer ou relever la faute ; celui qui *reprimande* prétend punir ou mortifier le coupable.

✂ CORRIGER regarde toutes sortes de fautes, soit en fait de mœurs, soit en fait d'esprit ou de langage. *Reprendre* ne se dit guère que des fautes d'esprit & de langage. *Reprimander* ne convient qu'à l'égard des mœurs & de la conduite. Il faut savoir faire pour *corriger*. Peu de gens savent *corriger* : beaucoup se mêlent de *reprendre* : quelques uns s'avisent de *reprimander* sans autorité.

CORRIGÉ, ÉE, *part.* Il a les mêmes significations que son verbe, en latin comme en françois.

CORRIGIBLE, *adj. m. & f.* Qui se peut corriger. *Qui*, ou *quod emendari*, *corrigi potest*. Il n'est guère en usage qu'avec la négative. Cet homme n'est pas *corrigeable*. Cette faute d'impression n'est plus *corrigeable*, car la forme est tirée à fonds. On le dit plus ordinairement des mœurs.

CORRIGIOLE, *s. f.* plante qu'on appelle autrement *renouée*. Voyez RENOUÉE. On l'a nommée *corrigoie* du latin *corrigia*, *courroie*, à cause qu'elle est si longue & si pliante, qu'on en pourroit faire une courroie. *Polygonum*.

CORRIVAL, *s. m.* vieux mot relatif, qui signifioit originairement celui qui tiroit de l'eau d'une même source qu'un autre, qui la conduisoit par un même canal pour la faire venir sur ses terres, & pour cela avoit souvent contestation avec lui. *Rivalis*, *amulus*. Depuis on l'a dit de ceux qui ont les mê-

mes prétentions, qui aspirent en même temps à la même chose, qui aiment une même femme; au jourd'hui il n'est plus d'usage. On dit rival dans la même signification.

**CORROBORATIF**, IVE, adj. terme de Médecine, qui donne ou augmente les forces. *Corroborans*. Tous les cardiaques sont *corroboratifs*. Des tablettes, des poudres, des porions *corroboratives*.

**CORROBORATIF** est aussi quelquefois substantif. *Pharmacum, medicamentum corroborans*. Cet homme a besoin de bons *corroboratifs*.

**CORROBORER**, v. a. fortifier une partie foible, ou malade. *Corroborare*. Il y a plusieurs remèdes qui *corroborent* les parties débiles. Il se met quelquefois absolument. Le vin sert à *corroborer*. On le dit principalement des alimens, & de l'homme seulement.

**CORROBORÉ**, ÉE, part.

**CORRODANT**, ANTE, adj. le même que **CORROSIF**.

**CORRODER**, v. a. ronger petit-à-petit. *Corrodere*. Il se dit de la vermine à l'égard des grains. On le dit aussi des acides à l'égard des autres corps naturels, des humeurs malignes & des choses qui par une certaine acrimonie ou par une qualité caustique rongent les parties des corps. Les vers *corrodent* les blés, les étoffes. L'arsenic tue, parce qu'il *corrode* les boyaux avec ses petits atomes acides & pointus. L'eau forte *corrode* les métaux & les ronge. Ce mot est en usage en Médecine, en Chimie, dans les sciences naturelles, & dans quelques arts.

**CORRODÉ**, ÉE, part.

**CORROI**, f. m. façon que le cotroyeur donne aux cuirs pour les rendre propres aux usages auxquels on les destine. Voyez **COTROYEUR** & **COTROYER**.

**CORROI**, en architecture hydraulique, signifie aussi un massif de terre glaisée propre à tenir l'eau; en ce sens on dit, faire un *corroi*. C'est par le moyen des *corrois* que les bassins & les fontaines retiennent l'eau.

**CORROI**. Voyez **COURROI**.

**CORROIS**, f. m. vieux mot. Ordre de bataille. *Acies, acies instructa*. Et l'Empereur Alexis les attendoit à granz batailles, & à granz *corrois* de l'autre part. **VILLEHARD**, in-80.

On écrivoit aussi *conroy*. La *Chronique de Flandre*, ch. 77. Et tantôt se mirent les François en *conroy*. Le Traité manuscrit des Toutnois des Chevaliers de la table ronde: & ainsi par cest ordre se mêloient tant qu'il y avoit de batailles ad ce que les *conrois* estoient assemblés. **GUILL. GUYART**.

Toute la vent que li Roi a,  
Et qui s'est a lui arree,  
Se tient d'autre part serrée,  
En conroi nul ne s'en esloche.

Voyez **Spelman** & la Glose de **Sommerius** sur les *Hist. d'Angleterre* au mot *corredium*. Du Frêne, Glossaire de **Villehardouin**.

**CORROMPRE**. v. a. Je *corromps*, je *corrompis*, j'ai *corrompu*, je *corromprai*, que je *corrompe*, que je *corrompisse*. Altérer la nature de quelque chose, la gâter, la changer en mal. *Corrumpere, vitare*. La fièvre en peu de temps *corrompt* toute la masse du sang. La grande chaleur *corrompt* la viande.

**CORROMPRE**, dans ce sens, avec le pronom personnel, signifie, se gâter, se pourrir. *Corrumpti, vitari*. Les fruits d'été se *corrompent*, se gâtent aisément. Si le grain ne meurt, & ne se *corrompt* dans la terre, il ne se multipliera point, dit l'Evangile.

**CORROMPRE** signifie quelquefois, dans les arts mécaniques, changer simplement la forme. *Deformare*. L'emballage *corrompt* la forme d'un chapeau. La

couverture d'un livre se *corrompt*, lorsqu'il est trop manié.

**CORROMPRE** se dit figurément dans cette signification. *immutare, adulterare*. Les Hérétiques *corrompent* les textes, les passages de l'Écriture, c'est-à-dire, les altèrent, les tronquent, les changent. Cet Avocat *corrompt* les Loix, les détourne de leur vrai sens. *Corrompre* la Loi du Seigneur. **PASC.** Il n'y a rien que la crainte & la flatterie qui *corrompent* la vérité de l'Histoire. **DU RIER**.

**CORROMPRE** signifie aussi faire faire à quelqu'un une chose contre son devoir. *Aliquem corrumpere, alicujus fidem pretio labefactare*. Le Gouverneur de cette place s'est laissé *corrompre* par argent. Les présents & la beauté *corrompent* les Juges. Quelque ascendant qu'on eût sur lui, on pouvoit le prévenir, mais non pas le *corrompre*. **FLÉCH.** Le plaisir que les passions font à l'esprit le *corrompent* en leur faveur. **MALLE.** Les Lecteurs sont d'ordinaire gagnés & *corrompus* par les manières libres & naturelles de Montagne. **Id.** Voilà des témoins qui ont été *corrompus* & subornés.

**CORROMPRE** toujours, dans le sens métaphysique, signifie dépraver, changer de bien en mal. *Depravare alicujus animum, mores corrumpere*. La beauté, toute innocente qu'elle est, ne laisse pas de faire des coupables, & de *corrompre* les regards. **FLÉCH.** L'oisiveté *corrompt* les plus généreux courages. **S. EVR.** La flatterie *corrompt* la vertu, & la médiance la décrie. **FLÉCH.** Il y a du danger à rettenir dans le monde des âmes tendres & fragiles, que la présence des objets peut *corrompre*, & qui se pourroient sanctifier dans la retraite. **C. B.** Les cajoleries de ce galant ont *corrompu* cette fille, il a triomphé de son honneur.

Non, je ne suis pas étonné,  
Que ton perfide cœur, au vice abandonné,  
Corrompe ta raison par de fausses maximes.  
L'ABBÉ TÉTU.

**CORROMPRE** se dit, dans les Arts mécaniques, avec le pronom personnel ainsi qu'en parlant des mœurs, du langage. Mon chapeau commence à se *corrompre*; les mœurs se *corrompent*; la langue latine commence à se *corrompre*. Dans toutes ces acceptations, le mot *corrompre* présente l'idée d'un changement de bien en mal.

On dit, en termes de l'Écriture-Sainte, que toute chair avoit *corrompu* sa voie; pour dire, que tous les hommes s'étoient abandonnés à toutes sortes de crimes. **ACAD. FR.**

**CORROMPRE** se prend aussi pour gâter, diminuer, troubler. *Turbare, perturbare, imminuere*.

Adieu donc, si du plaisir,  
Que la crainte peut corrompre.  
LA FONTAINE.

**CORROMPRE** est aussi un terme de Cotroyeur, qui signifie, faire venir le grain à un cuir de vache par le moyen de la pomelle. *Corrompre* la vache.

**CORROMPU**, UE, part. & adj. *Corruptus, depravatus, adulteratus*. Un mot *corrompu* par l'usage. Un siècle *corrompu* & dépravé. La raison humaine est trop *corrompue* pour s'abandonner à sa conduite. **S. EVR.** Les perfes abattus par la mollesse, & *corrompus* par les délices, ne purent s'opposer à la chute de leur Empire. **VAUG.** Les hommes sont tellement *corrompus*, que ne pouvant les faire venir à nous, il faut bien que nous allions à eux. Cette erreur se répandit en peu de temps par l'intelligence qu'elle trouva dans les inclinations *corrompues* des hommes. **NIC.** Une chair *corrompue* & pourrie.

**CORROMPU** est quelquefois substantif, & alors il signifie, un homme débauché, & dont les maximes & les mœurs sont *corrompues*. C'est un vieux *corrompu*. Cette expression est empruntée de ce

qui se passe dans la gangrène du corps, & transportée à l'état de l'ame; ainsi, disent les Encyclopédistes, un cœur *corrompu* est un homme dont les mœurs sont aussi mal saines en elles-mêmes, qu'une substance qui tombe en pourriture; & aussi choquantes pour ceux qui les ont innocentes & pures, que le spectacle de cette substance, & la vapeur qui s'en exhale, le seroient pour ceux qui auroient les sens délicats.

**CORROR**, v. n. mot du vieux langage, pour dire, tomber. On trouve dans Villehardouin: *Je l'ai corror*, pour le laisser tomber. Ce mot vient du latin *corruere*.

**CORROSIF, IVE**, adj. qui corrode, qui ronge les parties sur lesquelles il est appliqué. Voyez **CORRODER**. *Rodens, stypticus*. Le vitriol calciné, l'alun, le sublimé & l'arsenic sont *corrosifs*, à cause de l'acrimonie de leurs parties. Tous les remèdes caustiques sont *corrosifs*, acres & mordicans. Il est aussi substantif. Le Chirurgien a mis un *corrosif* sur la chair morte.

**CORROSION**, f. f. action & effet de ce qui corrode. *Corrosio*. On a vu en ouvrant ce corps, les marques du poison par la *corrosion* des parties. Ce terme, usité en Physique & en Médecine, est nécessaire dans l'usage ordinaire, & ne peut être remplacé par un autre.

**CORROYER**, v. a. terme de Corroyeur, donner la dernière préparation au cuir après qu'il est sorti de la tannerie. Cette préparation consiste à le parer, repasser, ratifler, adoucir & à les rendre par-là plus propres aux différens usages auxquels on les destine. *Corium subigere, polire*. Les Orientaux savent mieux *corroyer* les cuirs que ceux d'Europe. Ils les savent mieux teindre, ratifler, amollir & rendre plus maniables.

**CORROYER** se dit aussi d'une préparation qu'on donne à de la terre glaise, en la pétrissant & la remuant pour la rendre propre à retenir l'eau, quand on en fait des bâtardeaux, ou des bassins de fontaine. *Subigere argillam*.

On dit en ce sens, *corroyer* un bassin, un canal, &c. y faire un massif de terre glaise pour retenir l'eau.

**CORROYER**, en termes de menuiserie, signifie préparer du bois pour le rendre propre à mettre en œuvre en toutes sortes d'ouvrages: c'est le riboter & l'équarir à l'équerre. *Polire, levigare*.

**CORROYER** le fer & l'acier, terme de Serrurier, c'est le battre à chaud, quand il sort de la forge prêt à fondre; l'étendre & le plier plusieurs fois sous le marteau, afin de le purifier, & le rendre propre à faire des rasoirs & autres tranchans. *Ferrum calens tundere*.

**CORROYER** le mortier, terme de maçonnerie. C'est mêler bien la chaux & le sable par le moyen du rabot. *Arenam calcem miscere*. Plus on *corroie* le mortier, meilleur il est.

**CORROYEUR**, f. m. artisan qui corroie les cuirs, qui leur donne la dernière préparation pour les mettre en œuvre, qui les teint, qui les amollit, qui les graisse. *Coriarius*. Autrefois on écrivoit & on prononçoit *Conroyeur*.

**CORRUDA** ou **CORRUDE**, f. f. plante qui est une espèce d'asperge, & qu'on appelle *asperge sauvage*. Elle jette des verges dures, blanches & ligneuses, qui croissent à la hauteur d'un homme. Ses feuilles sortent cinq ou six d'une même pointe: elles sont dures, courtes & fort piquantes, de sorte qu'on devroit plutôt les appeler des *epines*. Ses fleurs sont petites, pâles, composées de six feuilles & d'une odeur agréable. Elle croît parmi les haies & les broussailles. *Asparagus foliis acutis* ou *corruda*. Les tiges de la *corrude* lâchent le ventre, & font uriner. La décoction de sa racine prise en breuvage est bonne pour la difficulté d'uriner, la jaunisse, la douleur des reins & la sciaticque. Voyez **ASPERGE**.

**CORRUGATION**, f. f. état d'une chose ridée. Rabelais s'est servi de ce mot,

**CORRUMPABLE**, adj. m. & f. vieux mot. Corruptible. *Corruptibilis, e*.

**CORRUPTEUR**, f. m. Qui corrompt les autres. Ce mot ne se dit point au propre. En morale c'est celui qui porte dans les mœurs des autres la dépravation qui regne dans les siennes. On le dit des mœurs, de l'esprit, du goût. *Corruptor*. Les libertins sont d'un dangereux commerce: ce sont des *corrupteurs* de jeunesse. Le mauvais usage est le grand *corrupteur* des langues. Il ne faut pas envelopper la bonté des choses que l'on corrompt avec la malice des *corrupteurs*. Mot. Les Déclamateurs ont été les premiers *corrupteurs* de l'éloquence. S. EVR. Epicure a banni du jardin, où il philosophoit avec ses amis, les *corrupteurs* de sa sage volupté. Id. C'est un *corrupteur* de jeunesse. MAUCR. C'est un insigne *corrupteur* de l'écriture. Id. *Adulator*. Voyez **CORRUPTICE**.

**CORRUPTIBILITÉ**, f. f. qualité par laquelle un corps physique est sujet à corruption. La *corruptibilité* est attachée à tous les corps. *Hoc habent omnia corpora, ut corruptioni obnoxia sint*.

**CORRUPTIBLE**, adj. m. & f. Qui est sujet à corruption. *Corruptioni obnoxius*. Tous les corps sublunaires sont *corruptibles*. Il n'y a que l'ame raisonnable qui ne soit pas *corruptible*, parce qu'elle est spirituelle.

**CORRUPTIBLE** se dit aussi au figuré, & signifie, qui se laisse séduire & entraîner à faire des choses contre son devoir. Mais il est plus en usage avec la négative qu'avec l'affirmative. Ce juge n'est pas *corruptible*.

**CORRUPTIBLES**, nom de Secte. Voyez **CORRUPTICOLES**.

**CORRUPTICOLES**, nom d'Hérétiques, ou d'une Secte Eutychieenne. *Corrupticole*. Les *Corrupticoles* sont des hérétiques Eutychiens, qui commencèrent vers l'an 531 de Jésus-Christ; & qui eurent pour chef Sévère, faux Patriarche d'Antioche. Cette Secte naquit en Egypte; car Sévère s'étant retiré à Alexandrie, y soutint que le Corps de Jésus-Christ étoit corruptible; que les Peres l'avoient reconnu; que le nier, c'étoit nier la vérité de la Passion du Sauveur. D'un autre côté Julien d'Halicarnasse, autre Eutychien réfugié aussi en Egypte, soutenoit que le Corps de Jésus-Christ a toujours été incorruptible; que de dire qu'il étoit corruptible, c'étoit admettre de la distinction entre Jésus-Christ & le Verbe, & par conséquent deux natures en Jésus-Christ. Le peuple d'Alexandrie se partagea entre ces deux opinions; & les partisans de Sévère furent appelés *Corrupticoles*, c'est-à-dire, Adorateurs du corruptible, ou de celui qui a été corrompu; car ce mot est formé de *corruptus*, corrompu, & de *colo*, j'honore, j'adore. Pour les Sectateurs de Julien, on les nomma incorruptibles, ou Phantasiastes. Quelques Auteurs appellent aussi quelquefois les *Corrupticoles* simplement *Corruptibles*. Le Clergé (d'Alexandrie) & les Puissances séculières favoroient Théodose, homme de lettres, disciple de Sévère, & de la Secte des *Corruptibles*; mais les Moines & le peuple étoient pour l'Archidiacre Gaïen, disciple de Julien, & de la Secte des Phantasiastes. FLEURY.

**CORRUPTION**, f. f. changement considérable dans la substance & dans les qualités essentielles d'un corps, par lequel il cesse d'être ce qu'il étoit, & devient un nouveau composé; un œuf *corrompu* devient un poulet. *Corruption* dit plus qu'altération. Voyez Ce mot.

C'est dans ce sens que le prennent les Philosophes quand ils disent que la *corruption* d'une chose est la génération d'une autre. *Corruptio unius est generatio alterius*.

C'est une erreur de l'ancienne philosophie de croire que les insectes s'engendrent de *corruption*. Voyez **GÉNÉRATION**.

Dans

☞ Dans le sens vulgaire *corruption* exprime, outre son idée principale, celle de dépravation, de putréfaction & de puanteur. La gangrene est la *corruption* des chairs. Les abcès viennent de la *corruption* des humeurs. Ce cloaque infecte tout le voisinage par sa puanteur & sa *corruption*. La peste n'est qu'une *corruption* de l'air. *Putredo, factor.*

**CORRUPTION** se dit figurément de la dépravation, & du dérèglement des hommes, des abus, & du mauvais usage des choses. *Morum corruptela, pravitas; corrupti, depravati mores.* Dieu envoya le Déluge, à cause de la *corruption* générale qui regnoit sur la terre. La raison, par la *corruption* des hommes, est réduite à servir à l'injustice, & à justifier les passions. MALF. C'est en vain que l'on crie contre la *corruption* des mœurs, du siècle & des esprits. Il y a bien des mots qui se disent par *corruption*, ou par un vice de langage; pour dire, qu'ils ont été altérés. Il y a dans la doctrine, dans la justice, bien de la *corruption*, bien du relâchement. La *corruption* de la Cour s'établit enfin comme une politesse dans les Provinces. FLÉCH. C'est la *corruption* du cœur qui fait l'incrédulité. DE VILL. Les égaremens & la *corruption* de quelques nations, ne forment pas le droit des gens. S. EVR. La source de notre *corruption* est dans notre cœur. ABAD.

Il se dit aussi des changemens vicieux qui se trouvent dans le texte, dans un passage d'un Livre. Il y a *corruption* dans ce texte-là.

**CORRUPTION** signifie encore les moyens qu'on emploie pour faire faire à quelqu'un quelque chose contre son devoir. *Corruptela.* Les largesses de César étoient plutôt des *corruptions* que des libéralités. S. EVR.

**CORRUPTRICE**, f. f. C'est le féminin de corromp-  
teur. Celle qui corrompt, qui gâte, qui altère, qui séduit. *Corruptrix.* La volupté est la *corruptrice* du genre humain.

**CORS**, f. m. tumeur de chèvre. La cheville de la tête d'un cerf. *Cervix cornu ramuli.* Un cerf de dix *cors*, c'est un cerf de moyen âge.

**CORSAGE**, f. m. forme du corps humain depuis les hanches jusqu'aux épaules. *Corporatura, corporatio.* Cette paysanne est d'un beau *corsage*.

*Gentil corsage & minois fait autour.*

NOUV. CHOIX. DE VERS.

Ce mot n'est plus guère en usage qu'en parlant de la forme du corps d'un cerf.

Il se dit aussi des chevaux : ce Cheval a un beau *corsage*.

**CORSAIRE**, f. m. & quelquefois adj. Pirate, écumeur de mer, celui qui court les mers avec un vaisseau armé, sans aucune commission, pour voler indifféremment les vaisseaux Marchands. *Pirata, prædo maritimus.* Barberousse étoit un fameux *Corsaire*. AB. Quand on peut attraper un *Corsaire*, il est pendu sans rémission. Tous les vaisseaux *Corsaires* sont de bonne prise. ☞ Suivant le Dict. de l'Acad. Fr. *Corsaire* signifie celui qui commande un vaisseau armé en guerre, & qui a une commission particulière de quelque puissance. *Corsaire* de S. Malo.

On ne devoit donner ce nom qu'à celui qui n'a point de commission particulière, & qui attaque également les vaisseaux amis & ennemis; mais l'usage a prévalu, & l'on appelle *Corsaire* celui qui a une commission du Prince pour courir sur les ennemis de l'État.

Ce mot vient de l'Italien *corsaro*, qui a été dit à *Corfis*, ou à *curfus*, ou à *Caurfinis*, ou à *Corycais*. MÉNAGE.

**CORSAIRE** se dit aussi figurément de ceux qui vendent trop cher leurs marchandises, qui exigent de trop grands droits, qui rançonnent ceux qui sont obligés de passer par leurs mains, & générale-

ment d'un homme dur, inique qui profite de tout pour s'enrichir. *Durus, multiplicator.* Les Hôteliers sont de vrais *corsaires*. Les Sergeons sont de grands *corsaires*.

*En larcis-toi le cœur; sois Arabe, Corsaire,  
Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux.*  
BOU.

**CORSE**, *Corfica.* Île de la mer méditerranée, située entre les côtes de Gênes & l'île de Sardaigne, dont elle n'est séparée que par un canal de trois lieues de largeur. L'air y est malsain. Il y a des montagnes qui la séparent en deux parties, dont celle qui est au midi s'appelle *Corse* de delà les monts; & celle qui est au nord, *Corse* de deçà les monts. Cette île s'appela d'abord *Therapne*, ensuite elle prit le nom de *Cyrnus*, ou *Kyrnus*, fils de Battus, & petit-fils d'Hercule. Pour celui de *Corse*, il lui fut donné, dit-on, d'une gardente de bœufs, dont un bœuf passa de la terre ferme dans cette île. Mais selon Bochart, *Chanani, L. 1, c. 32.* les noms *Kyrnus*, & *Corfica*, sont phéniciens. Le premier vient de *keren*, qui signifie *Corne*, parce que cette île est pleine de cornes, ou pointes de terre, caps & promontoires, qui avancent dans la mer; & le second *Corfina*, ou *Corfis*, vient de *chorfi*, qui signifie *lieu plein de bois, de forêts*, parce qu'en effet elle en étoit pleine. L'île de *Corse* est à la République de Gênes. Les Thyrréniens sont les premiers maîtres qu'ait eus l'île de *Corse*. Dans la suite les Carthaginois s'en emparèrent, & après eux les Romains. Au VIII<sup>e</sup> siècle les Sarrasins la prirent. Les Génois les en chassèrent l'an 1144, & l'ont toujours gardée depuis. La Bastie est la ville la plus considérable de l'île de *Corse*.

**CORSE**, f. Qui est de l'île de *Corse*. *Corfus.* En général les *Corfes* sont courageux, & bons soldats. Alphonse d'Ornano, Colonel d'un Régiment de *Corfes*, servit utilement Henri III & Henri VI, qui le fit Maréchal de France. Jean-Baptiste d'Ornano son fils le fut aussi. Sanpietro Battelica, père d'Alphonse d'Ornano, *Corse* & Colonel Général des *Corfes*, est un exemple mémorable de la férocité naturelle de cette nation.

Les *Corfes* étoient autrefois un Régiment de la Garde du Pape. *Corfi.* Ils furent cassés en 1664, pour une insulte faite à l'Ambassadeur de France. Ce fut un article du Traité de Pise.

**CORSE** est aussi un adj. Les esclaves *Corfes* étoient autrefois reconnus parmi les autres à cause de leur grande stupidité, & de leur humeur farouche. Les chevaux *Corfes* sont forts, mais fougueux.

**CORSELET**, f. m. petite cuirasse que portoient les piquiers. *Levis lorica.* Un *corselet* à l'épreuve. Les Matelots étoient armés de *corselets*. VAUG.

**CORSET**, f. m. corps de cotte sans manches, que portent les paysannes, sur-tout les nourrices. *Tunica thorax.*

**CORSET** se dit aussi d'un petit corps, qui est ordinairement de toile piquée, & sans baleine, que les Dames mettent lorsqu'elles sont en deshabillé. Voilà un joli *corset*, voilà un *corset* bien propre.

**CORSIN**, f. m. *Corfinus.* Nous disons S. André *Corfin*, pour Cortini. Ce saint Evêque de Fiéfoli étoit de la famille des Cortini de Florence. Voyez CAORCIN.

**CORSOIDE**, f. f. Pierre figurée. Espèce d'Agate par sa couleur, laquelle représente une tête dont la chevelure imite celle de l'homme.

☞ **CORTE**, ville de l'île de Corse, vers le milieu, à vingt cinq milles de Calvi.

**CORTEGE** f. m. ☞ Train nombreux; tout ce qui accompagne un Prince, un grand Seigneur, un Ambassadeur, dans quelque pompe ou céré-



monie publique, avec carrosses, chevaux & autres choses, pour lui faire honneur. *Honorificus comitatus*. L'Ambassadeur de Rome allant à l'audience a toujours un cortège fort nombreux, tant de sa suite que de la Noblesse qui l'accompagne. Il y avoit trente carrosses à son cortège. Le mot de *cortège* se dit proprement de la suite de quelque grand d'Italie, & abusivement de la suite & du train de quelque Seigneur que ce puisse être, dans un jour de représentation ou de fonctions publiques. On diroit mal le *cortège* d'un Souverain.

*Ils disoient voyant ce cortège,  
Foin de l'Ambassadeur de neige.* BEN.

**CORTELIN.** s. m. *Cortelinus*. Nom d'un Officier de la Cour des Empereurs de Constantinople. C'étoient les simples portiers du Palais, office bas, & au dessous de celui des Cortinaires, qu'il ne faut point confondre avec ceux-ci. Voyez Gretier sur Codin, *L. I, C. V*, p. 210.

Ce mot vient de *Corts*, *cortis*. *νοπη* qui a signifié tente, & s'est dit aussi de la Cour d'un Prince. GRETSER.

**CORTES.** s. f. pl. Ce mot est purement espagnol, & signifie proprement *les Cours*, c'est-à-dire, les Etats. *Comitia*. Nous nous en servons quelquefois en parlant des affaires d'Espagne.

**CORTICAL, ALE.** adj. Qui appartient à l'écorce, semblable à de l'écorce. *Corticalis, cortici similis*. On se sert de ce terme dans l'Anatomie pour exprimer une substance qui entoure une partie, comme l'écorce entoure l'arbre. Il y a une partie du cerveau qu'on appelle la substance *corticale*, & autrement le corps cendré. La substance *corticale* est grisâtre & fort molle. DIONIS. La substance *corticale* du cerveau se nomme ainsi, à cause qu'elle est comme l'écorce du cerveau, qui environne de toutes parts. Ce n'est autre chose que l'assemblage d'une infinité de petites glandes rangées les unes auprès des autres. ID. Nous devons à Archange Picolemini, Ferrarois, né en 1526, la distinction de la substance du cerveau en *corticale* ou cendrée, & en médullaire ou calleuse.

**CORTINAIRE, s. m.** terme d'Histoire. Nom d'un Officier des Empereurs de Constantinople, dont parle Pachymère. *Cortinarius*. Les *Cortinaires*, dit le P. Poussin dans son *Glossaire de Pachymère*, étoient les Officiers de l'Empereur, qui étoient toujours en-dedans de la cortine, c'est-à-dire, de la portière de la chambre de l'Empereur, pour être toujours prêts à recevoir les ordres de l'Empereur; c'est-à-dire, les Huissiers de son appartement. *Janitores*. Le Comte des *Cortinaires* étoit leur chef. Il ne faut point confondre, comme ont fait quelques Auteurs, les *Cortinaires* avec les Cortelins. Voyez CODIN de Off. *Const. C. V, n. 50 & 53*. Gretier sur Codin, *L. I, C. 5, p. 210*. Meursius au mot *νοπη*.

Ce mot vient de *Cortina*, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, ou comme a cru Gretier, à l'endroit cité, de *Cors*, *cortis*, *νοπη*, tente & Cour d'un Prince.

**CORTINE, s. f.** nom qu'on donnoit à Rome à un trépié d'airain consacré à Apollon, & qui étoit gardé chez les Quindecemvirs. Ce qu'on appelloit *Cortina Phœbi*, étoit une espèce de siège à trois piés, un trépié, une machine soutenue par trois piés, où s'asseyoit la Prêtresse d'Apollon pour rendre ses oracles.

**CORTONE.** *Cortona, Corto, Cyrtonium*. Ville de Toscane en Italie, dans le Florentin, sur les confins du Pérugin. *Cortone* est une fort petite ville, mais ancienne & bien bâtie. L'Evêque de *Cortone* n'est suffragant que du Pape.

**CORTUSA.** s. f. Planre. Voyez OREILLE D'OURS.

**CORU.** s. m. Arbre des Indes Orientales qui res-

semble à un petit oranger. Il a aussi ses feuilles semblables, sinon qu'elles ont la côte du milieu plus grosse, avec huit ou neuf autres nerfs qui en sortent à côté. Sa fleur est jaune, & ne sent presque rien. L'écorce de sa racine est d'un vert clair, unie & déliée: cette écorce étant rompue, ou entamée, rend beaucoup de lait plus visqueux, & plus gluant que celui qui vient du mûcher, d'un goût fade avec quelque peu d'amertume. Ceux du pays se servent de ce suc contre toutes sortes de flux de ventre, quoiqu'il soit fort désagréable.

**CORVEABLE, adj.** souvent employé substantivement. Termes de Coutumes. Gens *corveables*, sont ceux qui doivent des corvées. Sujets ou vassaux, tenus à ce titre, de faire quelques ouvrages pour leur Seigneur. *Angarii*.

**CORVÉE, s. f.** servitude, redevance corporelle, qu'on doit à un Seigneur dominant pour quelque droit, ou héritage qu'on tient de lui à cette charge. *Opus tributarium, Angaria*. L'usage des *corvées* est très-ancien en France. Parmi les Gaulois les paysans n'étoient pas moins soumis à leurs Seigneurs que les esclaves à leurs maîtres: cette tyrannique coutume a duré fort longtemps. L'Ordonnance de Louis XII, en 1499, a extrêmement modéré la rigueur de ces exactions: & comme les *corvées* sont odieuses, on ne peut les acquérir, même par la prescription centenaire, il faut un titre positif. Les *corvées* sont des servitudes qui offensent la liberté publique, & marquent les violences des Seigneurs sur leurs sujets. LE MAIT. L'origine des *corvées*, je ne parle point de celles qui ne sont fondées que sur la force & la violence des Seigneurs, vient de ce que les Seigneurs anciennement ne consentoient à l'affranchissement des serfs qui étoient dans l'étendue de leur Seigneurie, que moyennant certaines redevances en argent, en grains ou en *corvées*.

Il y a deux sortes de *corvées*, les réelles & les personnelles.

Les réelles sont celles qui sont dues par les possesseurs des fonds, comme devoirs réels & fonciers.

Les personnelles sont celles qui sont dues au Seigneur par ses sujets, à cause de leur personne.

Ceux qui ne sont pas sujets d'un Seigneur sont exemts des *corvées* personnelles: les réelles sont dues par tous ceux qui possèdent des héritages dans l'étendue de la Seigneurie, même férieurs, aussi bien que par les Gentils-hommes & Ecclésiastiques; mais ils peuvent les faire faire par un tiers. Les uns & les autres sont exemts des *corvées* personnelles.

Ce mot, selon Cujas & autres, est dérivé de *corps*, *quasi corpus, aut opera corporalia*, ou à *corpore vehendo*. Mais Menage le dérive de *curbada*, dont les Auteurs de la basse latinité se sont servis en cette signification, parce qu'on se courbe en travaillant; d'autres de *courbe*, qui signifie deux chevaux qui remontent les bateaux sur la Seine, parce qu'une *courbe* de chevaux fait une bonne *corvée*. Ragueau le dérive avec plus d'apparence du mot de *corps*, & de *vee*, qui est un vieux mot gaulois signifiant *peine & travail*. Du Cange dit qu'en la basse latinité on les a appelées *corvata, curvata, corveia, & courbia, eò quòd præsentur ab iis quos homines de corpore appellabant*. On a appelé en latin une *corvée*, *manopera*, quand elle consistoit dans un travail des mains, du corps; & *carropera*, & ensuite *corvata*, quand on étoit obligé de fournir des voitures au Seigneur, & qu'elles consistoient dans des charrois.

**CORVÉE, se dit aussi par extension, de toute peine, toute fatigue, ou de tout travail de corps, ou d'esprit qu'on se donne comme à regret, en considération d'un Supérieur, ou d'un ami, sans en at-**

tendre de récompense. *Operosus labor*. Trouvez-vous que les femmes perdent beaucoup, à n'être point appelées à ces *corvées* brillantes qui rendent les hommes si célèbres? *Com*. Le plaisir qui se présente dans un ordre si égal laisse aisément; il devient comme une *corvée*. *Le C. de M.* J'ai du plaisir de la *corvée* qu'il vous a fait faire. *Balz.* Vous m'avez obligé de me relever d'une si fâcheuse *corvée*. *Mait.* Je vous donne de grandes *corvées*; mais quiconque m'aime, ne le sauroit éviter. *Id.*

*CORVÉE* s'emploie aussi en cette phrase. On diroit qu'il fait *corvée*; pour dire, il fait cela avec répugnance, parce qu'il n'en tirera aucun profit.

*CORVETTE*, f. f. terme de marine. Bâtiment de mer. C'est une espèce de barque longue qui n'a qu'un mât & un petit trinquet ou mât d'avant. Elle va à voiles & à rames. On s'en sert dans les armées navales pour aller à la découverte, & pour porter des nouvelles & des ordres, parce qu'elle est très-vite. La *corvette* publique a apporté 30 passagers. Tout ce qui est au dessous de vingt canons est *corvette* en France, & peut avoir 18, 16, 14, 12, 10, 8, 6, canons, & ces *corvettes* ont au moins deux mâts, le grand & celui de misaine. La *corvette* est la même chose que le Sloop de guerre des Anglois. Ils s'en servent comme de frégates légères.

*CORUNNA DELCONDE*, village d'Espagne. *Clunia*, dans la Castille Vieille, sur le Douro près d'Arande. C'étoit autrefois une ville considérable, & le lieu des Assemblées de la Tarragonoise.

*CORUSCATION*, f. f. éclat de lumière. Vicux mot, du latin *coruscatio*, *coruscare*.

*CORUNA* ou *CORUDNA*. Voyez *COROGNE*.

*CORWEY*. Voyez *CORBIE* la vieille.

*CORYBANTE*, f. m. *Corybas*. Nom des Prêtres de Cybèle, qui sautoient & dansoient au son des flûtes & des tambours. Catulle dans son poème intitulé *Atys*, en fait une belle description, les représentant comme des furieux. *Maximus Tyrius*, *Oraison 22<sup>e</sup>*, dit que ceux qui sont poussés de la fureur des *Corybantes*, aussitôt qu'ils entendent le son d'une flûte, sont saisis d'enthousiasme, & perdent l'usage de la raison. Les Grecs se servent du mot *κορυβαντιστής* *corybantiser*; pour dire, être transporté, être possédé du Démon. Quelques Auteurs disent que les *Corybantes* étoient tous Eunouques; & c'est pour cela que Catulle, dans son poème d'*Atys*, parlant d'eux, use toujours de relatifs & d'épithètes féminines: *Corybante* est la même chose que *Curète*. Voyez *CURÈTE*.

Diodote de Sicile, *L. V.* dit que *Corybas*, fils de *Jasion* & de *Cybèle*, passant en Phrygie avec son oncle *Dardanus*, y institua le culte de la mere des Dieux, & donna son nom aux *Corybantes*, qui sont les Prêtres de la même Déesse. *Strabon* rapporte, *L. X.* que quelques-uns disent que les *Corybantes* sont enfans de *Jupiter* & de *Calliope*, & les mêmes que les *Cabires*. Le mot *Corybantes* vient, disent d'autres, de ce que ces Prêtres marchent en dansant, *quod κορυβαντες βαίνομεν* *Voss. De Idolol. L. II, C. 53.*

*CORYBANTIASME*, f. m. nom que les anciens donnoient à une maladie. *Coribantiasmus*. C'éroit une espèce de phrénésie. Ceux qui en étoient attaqués, s'imaginoient avoir toujours des phantômes devant les yeux. Ils avoient des tintemens & des siffemens continuel dans les oreilles. Ils ne dormoient point, ou si quelquefois ils dormoient, c'éroit toujours les yeux ouverts. On les nommoit du nom des *Corybantes*, qui passoient pour ne point dormir. On prétendoit aussi que ces Frénétiques avoient été frappés de terreur par ces Prêtres de *Cybèle*. Voyez *SAUMAISE SUR SOLIN*.

*CORYBANTIER*, v. n. mot dont *Rabelais* s'est servi pour dire, dormir les yeux ouverts.

*CORYBANTIQUES*, adj. pl. m. On appelloit ainsi quelquefois les mystères de *Cybèle* célébrés par les *Corybantes*.

*CORYCIDES* ou *CORYCIES*. f. f. pl. Nymphes qui habitoient près du Mont *Parnasse*. Leur nom est pris d'une caverne de cette montagne appelée *Coryce*.

*CORYDALIS*, f. m. plante qui est une espèce de fumeterre, & qu'on appelle en Esclavonie *split*. En latin *corydalis*, ou *fumaria lutea*. Voyez *FUMETERRE*.

*CORYMBES*, f. pl. têtes ou sommités en forme de petits bouquets de grains de lierre, qui viennent au haut de quelques plantes. *M. Bernard*, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres de Mars 1689*, art. 1, dit que *Phyllope* des Anciens n'a aucun rapport avec le nôtre d'aujourd'hui, & que *Pancien* *hyllope* avoit des *corymbes*, au lieu que le nôtre n'a que des épis.

*CORYMBIFÈRES* (PLANTES), terme de Botanique. *Corymbosæ plantæ*, sont celles qui portent quantité de fleurs ou de fruits rassemblés en bouquets, comme la mille-feuille.

*CORYPHÉE*, f. m. terme dont on se sert quelquefois dans l'École, pour signifier le chef & le principal d'une compagnie, d'une communauté, d'une doctrine, d'une Secte. *Coryphaeus*. Ainsi *Zénon* a été appelé le *Coryphée* des Stoïciens par *Cicéron*. Dans l'ancienne tragédie, le chef de la troupe qui composoit le chœur, s'appelloit le *Coryphée*. C'éroit lui qui parloit par tout, quand le chœur se mêloit à l'action pendant le cours des actes, pour parler, & pour faire les fonctions d'un personnage de la pièce. On a étendu depuis la signification de *Coryphée* au chef d'un parti ou d'un corps. *Eustache* d'Antioche est appelé le *Coryphée* du Concile de *Nicée*, comme étant à la tête des autres. *HERMAN*. Il vient d'un mot grec, qui signifie le sommet de la tête.

*CORYZA*, f. m. *Gravedo*. Fluxions d'humeurs féreuses & âcres sur les narines. *Coryza* est un mot grec que les latins & les françois ont retenu; *κορυζα* Il signifie une distillation d'humeur crue de la tête sur les narines. Cette maladie est accompagnée d'une douleur de tête très-pesante, ce qui fait qu'on l'appelle en latin *gravedo*. *COL DE VILL.*

## C O S.

*COS*, ou *COUS*, ou *COUX*, f. m. terme de Coutumes. Ce mot est hors d'usage, il signifie la même chose que *cocu*, c'est-à-dire celui qui nourrit les enfans d'un autre comme les siens, parce que sa femme n'a pas été fidelle. *Cucucius*, de *cucutiare*, terme de la basse latinité, qui veut dire, commettre un adultère.

*Suis-je mis dans la confrerie*

*Saint Arnoul le Seigneur des COUX*? *R. DE LA ROSE.*

*COS*, ou *COSSE*, terme de relations. C'est une mesure de chemin dont on se sert par toutes les Indes, qui vaut une demi-lieue de France.

Il y a une pierre appelée *cos* ou *queux*, *cos*, autrement *Pierre naxienne*. Elle est jaunâtre, quelquefois verte, blanche ou noire. Elle a le grain fin, & est assez dure, quoique composée de deux couches, pour résister aux outils de fer & d'acier qu'elle aiguise. On les frotte les unes d'huile, les autres d'eau, quelquefois de salive, d'où elles ont pris le nom d'*Olearia*, *aquaria* & *salivaria*.

*COSAQUE*, f. m. & f. nom du peuple. *Cosacus*. Ce nom, qui vient de *cosa* qui signifie une chèvre en polonois, fut donné d'abord à un ramas de Russes hardis & prompts, qui tous les ans au printemps quittoient leurs maisons, leurs femmes & leurs enfans, & s'assembloient dans les Îles qui sont à l'embouchure du *Boristhène*, au dessous de *Porowis*, ou sauts de ce fleuve, d'où vient qu'on les nomma aussi *Zaporowski*, ou *Zaporaviens*, & *Cosques*, à cause de leur agilité. De ces Îles qui

leur servoient de retraite, ils faisoient des courses sur toute la Mer noire, & dans l'Anatolie. Etienne Battori en 1576, eut, pouvoir tirer de bons services de ces coureurs. Il en fit un corps de quarante mille hommes, auxquels il joignit deux mille chevaux légers; d'où quelques-uns croient qu'est venu le nom de *Cosaques*. Il les établit dans la basse Volhinie, & la basse Podolie, à condition qu'ils défendroient ce pays contre les Tartares, & leur donna la ville de Trechtymirov pour place d'armes, leur permit de se choisir leur Général & leurs Officiers, & leur assigna pour solde la quatrième partie de son domaine, delà vient qu'on les appela *Quariani*, & *Quartiani*. Il leur donna des privilèges pareils à ceux des francs Archers que le Roi Charles institua en l'année 1449. Ces *Cosaques* défendirent si bien ce pays, qu'on y conduisit plusieurs colonies, qui prirent le nom de *Cosaques*: & ce pays fut appelé *les Terres des Cosaques* ou l'*Ukraine*, c'est-à-dire, *frontières*. Les *Cosaques* ont depuis fait payer bien cher aux Polonois les services qu'ils leur avoient rendus. Depuis la paix que fit avec eux Jean IV qui les avoit battus étant Grand-Maréchal, ils sont divisés en trois Ordres; les *Cosaques fideles* qui se soumettent aux Polonois, & qui habitent la haute Volhinie; les *Cosaques Moscovites* qui possèdent la partie du Palatinat de Kiovie qui appartient aux Moscovites; les *Cosaques infideles*, ou rebelles, qui occupent les terres qui sont entre le Boristhène & le pays des Tartares d'Oczakow. Korsun est leur capitale, & ils sont tributaires du Turc. Les *Cosaques* suivent le rit grec.

**COSCINOMANCE**, ou **COSKINOMANCE**, ou **COSKINOMANTIE**, s. f. divination qui se fait par le crible. On élève un crible sur quelque chose, puis après avoir dit quelques paroles, on le prend de deux doigts seulement; on récite les noms de ceux qui sont suspects, & celui au nom duquel le crible tourne, tremble ou branle, est tenu coupable du mal dont on cherche l'auteur. *Coscinomantia*. Théocrite parle dans sa *troisième Idylle* d'une femme habile en *coskinomantie*, & qui l'exerçoit. On dit que cette sorte de divination se pratiquoit aussi en suspendant un crible par un fil, ou le posant sur une pointe de ciseaux, & le faisant tourner, en nommant pendant qu'il tournoit les noms des personnes suspectes. Il paroît par Théocrite qu'on s'en servoit, non-seulement pour les personnes inconnues, mais encore pour les sentimens intérieurs & cachés des personnes que l'on connoissoit. Il y en a qui écrivent *coffinomantia*: cela est contraire à l'étymologie. *Voyez* le Traducteur de *Peucer*, qui s'est trompé en disant de la *coffinomance* ce qui convient à l'*Axinomance*, & de l'*Axinomance*, ce qui convient à la *coffinomance*.

C'est ce qu'on appelle aujourd'hui parmi le peuple, *tourner le sas*, pratique aussi ridicule que superstitieuse.

Ce mot vient de *κόσκιον* crible, & *μορτίον*, divination.

**COSCOMA**, s. m. arbre qui se trouve dans le royaume de Monomotapa, & qui porte un fruit semblable aux pommes d'amour, tirant sur le violet. Il est de bon goût; mais si on le prend en quantité, il purge violemment.

**COSCONIUS**, **COSCONIA**, s. m. & f. nom propre d'une famille Romaine. *Cosconia gens*. La famille *Cosconia* est peu connue: ses médailles sont en fort petit nombre, & les Auteurs en parlent peu. On ne sçait si elle étoit patricienne ou plébéienne.

**COSECANTE**, s. f. terme de Géométrie. C'est la sécante d'un arc, qui est le complément d'un autre arc. **HARRIS**. La *Cosecante* de 30 degrés est la sécante de 60 degrés.

**COSEIGNEUR**. s. m. Il faut prononcer fortement l's. Terme relatif. Celui qui possède une terre, un sief avec un autre, soit par indivis, soit en n'en possédant qu'une partie séparée. *Ejusdem pradii*

*eum altero Dominus, communis Dominus ejusdem pradii*. Il y a souvent procès entre les *Coseigneurs* pour les droits honorifiques. On dit aussi *Conseigneur*; mais le premier est plus usité.

**COOSKINOMANCE**, ou **COSKINOMANTIE**. *Voyez* **COSCINOMANCE**.

**COSINUS** s. m. terme de Géométrie. Le *sinus* du complément d'un angle a 90 degrés. Le *cosinus* de 30 degrés est le *sinus* de 60 degrés

**COSME**, ou plutôt **COME**, s. m. nom d'homme, dans lequel il ne faut point prononcer l's. *Comas*.

**COSME**, Chevaliers de S. Côme & de S. Damien. Ordre Militaire, qui, selon l'Auteur de l'*Histoire des Ordres Monastiques*, t. 1, n'a existé que dans l'imagination de quelques Ecrivains modernes, qui prétendent qu'il commença l'an 1030. C'étoient, disent-ils, des Hospitaliers qui avoient des Hôpitaux à Jérusalem, & en d'autres villes de la Palestine, où ils recevoient & prenoient soin des Chrétiens malades qui étoient venus de toutes parts pour tâcher de retiter les saints lieux des mains des Infidèles. Ils s'employoient aussi à les racheter. Jean XX, en confirmant leur Institut, leur ordonna de suivre la règle de S. Basile, & leur donna pour marque de leur dignité un manteau blanc, sur lequel il y avoit une croix rouge, au milieu de laquelle étoit un cercle, qui renfermoit les Images de S. Côme & de S. Damien leurs patrons. Menenius, & l'Abbé Justiniani parlent de cet Ordre, comme ayant véritablement existé. *Voyez* encore **ANDRÉ MENDO**, de *Ordinibus Milit.* **JOS. MICHIELI** *Tesor Milit. di Caval.* Harman & Scoonebec dans leurs *Hist. des Ord. Mil.* & le P. Hélyot cité. *T. I, C. 34, p. 172.*

**CHANOINE RÉGULIER de S. Côme. Canonicus Regularis Sancti Cosma Turonensis**. Les Chanoines Réguliers de S. Côme-lez-Tours, sont du nombre de ceux qui ayant trouvé la règle de S. Benoît trop austère, la quittèrent pour prendre celle de S. Augustin, & ont pris le titre de Chanoines Réguliers. Leur Eglise de S. Côme fut bâtie dans le onzième siècle par Hervé, Trésorier de S. Martin de Tours, qui s'y retira, mais qui ayant eu ordre de revenir, la fit donner aux Bénédictins de Marmoutier; mais on ne fait point en quelle année le changement de règle s'est fait.

**SAINT CÔME**, à Paris, signifie la Communauté, le Corps de Chirurgiens de cette Capitale. *Collegium Chirurgorum*. Et l'on dit Chirurgien reçu à S. Côme, c'est-à-dire, passé Mé Chirurgien après les examens & les épreuves réglées. Oculiste reçu à S. Côme. Bandagiste reçu à S. Côme.

Il se prend aussi pour l'Ecole de Chirurgie, ou l'Amphithéâtre Anatomique, où se font les cours d'Anatomie, d'Opérations pour les Maîtres Chirurgiens. Le cours d'Anatomie commencera bientôt à S. Côme. Cet Amphithéâtre est tout proche de la Paroisse de S. Côme, & c'est delà que ce lieu, & le Corps qui y tient ses assemblées, a pris son nom.

**COSMES**, s. m. pl. Magistrats qui étoient établis en Crète pour maintenir le bon ordre, ainsi nommés du mot *κόσμος*, ordre.

**COSMÉTIQUE**, adj. m. & f. terme dont les Médecins se servent en parlant des remèdes, des recettes & drogues qui servent à l'embellissement du visage, & à entretenir le teint frais. *Pharmacum tuenda forma comparatum*. Dans les pharmacopées il y a plusieurs recettes & compositions *cosmétiques*. Les Indiens se servent de l'eau de noix de cocos étant encore vertes, comme d'un grand *cosmétique* qui embellit le teint des femmes.

Ce mot est grec *κοσμητικός*; du verbe *κόσμεν* orner.

**COSMIQUE**, terme d'Astronomie qui a rapport au monde en général. On le dit des aspects des planètes. *Cosmicus*. Aspect *cosmique*, c'est-à-dire, par rapport à la terre; une planète, par exemple, qui est sur la descente de l'ascendant, est

en carré d'une autre qui est sur la pointe du milieu du ciel ; encore bien que cette distance soit de plus ou moins de quarante degrés , cet aspect s'appelle *cosmique*.

**COSMIQUEMENT**, adv. Lorsqu'on dit qu'un astre se lève & se couche *cosmiquement* ; c'est qu'il se lève ou se couche à l'instant que le soleil se lève : ainsi une étoile qui se lève ou se couche le matin , se lève ou se couche *cosmiquement*. Les Anciens distinguoient trois sortes de lever & coucher des astres, le *Cosmique*, l'*Achronique*, & l'*Helique*. *Inst. Astro-nom.* p. 373.

**COSMOGONIE**, f. f. description de la manière dont l'univers a été créé ou formé. La seconde partie du premier tome des *Réflexions critiques de Mr. Fourmont sur les Histoires des anciens peuples* développe la *Cosmogonie*, ou la manière dont l'univers, selon Sanchoniathon, a été formé, & l'on fait voir la conformité avec la *cosmogonie* de Moïse. PRÉVOT D'EXILES. La *Genèse* est le seul livre digne de foi sur la *cosmogonie*.

**COSMOGRAPHE**, f. m. Auteur qui a écrit, ou qui enseigne la structure, la figure & la composition du monde. *Cosmographus*, qui describit aut descripsit mundum. Munster étoit un grand *Cosmogra- phe*.

**COSMOGRAPHIE**, f. f. description du monde, ou science qui nous enseigne quelle est sa construction, sa figure, & la disposition de toutes ses parties. La *cosmologie* raisonne sur la figure & la disposition des parties de l'univers & sur leurs différens rap- ports. La *cosmographie* s'en tient à la simple descrip- tion de ces parties. *Cosmographia*, mundi descrip- tio. La *cosmographie* a deux parties : l'Astronomie fait connoître la construction des cieux & la dis- position des astres ; la Géométrie celle de la terre.

Ce mot vient du Grec κόσμος, *mundus*, & de γράφω, *describo*.

**COSMOGRAPHIQUE**, adj. m. & f. qui appartient à la *Cosmographie*. *Ad mundi descriptionem perti- nens*, *cosmographicus*. Une carte *cosmographique*, c'est une Mappemonde, une délinéation du monde sur du papier, ou autre matière propre.

**COSMOLABE**, f. m. ancien instrument de Mathé- matique, qui sert à prendre les mesures du monde, tant du ciel que de la terre. *Cosmolabium*. C'est presque la même chose que l'*Astrolabe*. Il est aussi nommé *Pantocosme*, ou instrument universel, dans un livre exprès qu'en a fait Leon Morgard, Mathé- maticien de Paris, imprimé en 1612.

Ce mot vient d'ἄλζοι, *aor.* 2, de λαμβάνω, *accipio*, qui prend les temps du verbe inusité λῆβα.

**COSMOLOGIE**, f. f. Science des Loix générales par lesquelles le monde est gouverné. Ce terme est formé des mots Grecs κόσμος, *monde*, & λόγος, *dis- cours*. Science qui discourt sur le monde que nous habitons.

**COSMOLOGIQUE**, adj. qui appartient à la *Cosmologie*.

**COSMOPOLITAIN**, AINE. f. m. & f. *Cosmopolita*, *Cosmopolitanus*. On dit quelquefois ce mot en badinant, pour signifier un homme qui n'a point de demeure fixe, ou bien un homme qui nulle part n'est étranger. Il vient de κόσμος, *le monde*, & πολις, *ville*, & signifie un homme dont tout le monde est la ville ou la patrie. Un ancien Philosophe étant interrogé d'où il étoit ; répondit : je suis *Cosmopo- lite*, c'est-à-dire, citoyen de l'univers. L'Auteur inconnu d'un excellent Traité de Chimie, intitulé *Lumen chymicum*, s'est donné le nom de *Cosmo- politain*.

On dit ordinairement *Cosmopolite* ; & comme on dit Néapolitain & Constantinopolitain, & non pas Constantinopolite & Néapolite, l'analogie de- manderoit qu'on dit *Cosmopolitain*.

L'usage a prévalu contre la prétendue loi de l'a- nalogie, & l'on dit aujourd'hui *Cosmopolite*.

**COSMOS**, f. m. breuvage que les Tartares font avec

du lait de jument, & dont ils usent. *Potus Tartarorum equino lacte confectus*. Sacatay nous demanda si nous voulions boire du *cosmos*, & je m'en excusai pour lors. FLEURY.

**COSNE** ou **CONE**, petite ville de France dans le Gatinois aux confins du Nivernois, sur le bord de la Loire, & du Diocèse d'Auxerre pour le spirituel. *Cosna*, *Conada*, *Conium*, *Condite* ; selon la Notice de Valois. La coutellerie de *Cône* est estimée. On y faisoit autrefois du canon, & d'autres grands ou- vrages de fonte. Il y a encore une ville de ce nom dans le Bourbonnois.

**COSSARTS BROUN**, f. m. pl. toiles de coton écruës qui viennent des Indes Orientales.

**COSSAS**, f. m. pl. Ce mot n'est en usage que dans les campagnes, au lieu de *coffes*, pour signifier la *coffe* qui enveloppe les pois, les fèves & autres légumes. *Siliqua*. Les *coffus* de fèves brulés & pul- vérisés sont employés en Médecine pour guérir la gravelle.

Quelques-uns ont cru que ce mot venoit de *coffe*, ou *coeffe*, qui est le nom qu'on donne encore en Basigny aux gouilles des fèves. Du Cange dit qu'en la basse latinité on a dit *coffæ*, pour dire *siliquæ*.

**COSSAS**, f. m. toile de mouffeline unie & fine, que les Anglois rapportent des Indes Orientales.

**COSSE**. f. f. *Valva*. On appelle ainsi les pan- neaux qui forment les siliques ou les gouilles des lé- gumes. On les appelle aussi *battans*. On dit mal *coffas* & *écoffés*. Ces mots ne sont employés que par les femmes qui vendent des pois.

On appelle des pois sans *coffe*, ceux qui ont la *coffe* si tendre & si mince, qu'on la mange avec les pois sans les écoffer. *Pisa tenuioris teneriorisque sili- quæ*. On les appelle aussi *pois goulus*.

**COSSE**, espèce de graine de navette un peu plus grosse que la navette ordinaire. On en tire une huile qui est bonne à brûler.

**COSSE** est aussi une espèce de fruit qui se trouve dans quelques lieux des côtes de Guinée, particu- lièrement sur les bords de la rivière de Serre- Lionne.

**COSSE**, terme de Parcheminier. On appelle du par- chemin en *coffe*, ou en croûte, la peau du mouton telle qu'elle sort de la mégie, c'est-à-dire, dont on a fait seulement tomber la laine ; on attache le par- chemin en *coffe* sur un chassis qui s'appelle *herse* : là on le rature, & l'on en ôte toutes les superfluités.

**COSSE** se dit aussi dans les ardoisiers, de la pre- mière couche que l'on rencontre, & qui ne fournit qu'une mauvaise matière. ENCYC.

**COSSE**, en termes de Marine, est un anneau de fer cannelé, & garni de petits cordages, pour conser- ver les gros cordages qu'on fait passer au travers de cet anneau. *Annulus striatus*.

Il y a aussi des *coffes* de bois que l'on nomme *Margonillets*. Voyez MARGOUILLET.

**COSSE DE GENESTE**. Ordre de Chevaliers. Il fut ins- titué par S. Louis à la solennité de son mariage avec Marguerite de Provence. Il a duré jusqu'à Charles VI. La devise de cet Ordre de la *Cosse de Geneste* étoit ce mot, *exaltas humiles*. Le collier de l'Ordre étoit composé de *Cosse de geneste*, entre- lacées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des lozanges éléchées, au bout duquel pendoit une croix fleurdelisée.

**COSSER**, v. n. terme d'économie rustique, qui se dit des moutons qui se heurtent la tête les uns contre les autres. *Coniscare*. C'est un bon signe quand les moutons *coffent* au sortir de la bergerie.

**COSSIQUE**, adj. de t. g. terme d'Algèbre. On ap- pelle *nombre cosmique* les nombres d'une pro- gression géométrique ; laquelle commence par une racine qui fait ensuite un carré, ensuite un cube, un carré-carré, & ainsi de suite à l'infini, en passant par tous les degrés ou puissances. Quelques-uns disent que *Cosa* en italien veut dire Algèbre, & que delà vient *cosmique*. Ce mot n'est plus guère en usage.



**COSSON**, f. m. charençon, calendre, ver qui gâte les blés, sur-tout les pois, les fèves. *Curculio*. Festus le dit aussi des vers velus qui s'engendrent dans les bois. En latin *coffus*, *coffes*, d'où le nom françois est dérivé, ou de *coffet*, qu'on dit encore en Basse-Bretagne.

**COSSON**, bouton de la vigne. Comme il y en a toujours deux à la même hauteur, le plus gros se nomme le *maître-coffon*, & souvent il n'y a que lui qui se développe. Le petit se nomme *contre-coffon*, en latin *cujtos*, ou *succurjus*, parce que quand le premier a péri, le second se développe.

**COSSU**, UE. adj. qui se dit des pois qui ont de grosses *coffes*. *Pisa densa duræque siliqua*. On dit figurément & proverbialement d'un homme riche & qui est à son aise, qu'il est *coffu*, bien *coffu*; ou d'un homme qui débite des mensonges ou des impertinences, qu'il en conte de bien *Coffues*.

**COSSUTIUS**, **COSSUTIA**, f. m. & f. nom propre d'une famille de l'ancienne Rome. *Cossutia gens*. La famille *Cossutia* a deux prénoms; celui de *Caius*, qui se voit sur les médailles; & celui de *Quintus*, que l'on trouve dans les inscriptions antiques. Elle a aussi deux surnoms sur les médailles; celui de *Subula*, & celui de *Maridianus*, qui marque apparemment une adoption.

**COST**, ou **COQ DES JARDINS**, terme de Botanique. Voyez **COSTUS**.

**COSTA**, montagne d'Auvergne en France. Elle est près du Mont d'Or. Le haut de cette montagne est élevé de 850 toises sur la surface de la mer Méditerranée. MARAUDI, *Acad. des Sc.* 1703, *Mém. p.* 232.

**COSTAL**, ALE. adj. usité en Anaromic. Prononcez Ps, quoiqu'on ne la prononce point dans *Cofte*. Qui appartient aux côtes, *Costalıs*. Il y a huit vertèbres que l'on appelle *costales* ou pleurites, parce qu'elles articulent les côtes qui sont tapissées intérieurement de la pleure. Les vertèbres *costales* sont les huit qui suivent la seconde, que l'on nomme *axillaires*; ainsi c'est la troisième, la quatrième, &c. jusqu'à la dixième inclusivement.

Ce nom vient du latin *costa*, côte.

**COSTAL** ou **COTEAU**, f. m. On trouve ces mots dans le vieux langage pour signifier auprès.

**COSTE**. Voyez **CÔTE**.

**COSTEAU**. Voyez **CÔTEAU**.

**COSTELETTE**. Voyez **CÔTELETTE**.

**COSTEMENT**, f. m. vieux mot, coust, dépense. *Impensa, sumptus*. Et païroit le *coisement* aux Vénitiens. VILFHARD, n. 101. Quelques Auteurs latins du moyen âge ont dit *custamentum*. DU FRESNE, *Glossé sur Villehard.*

**COSTH**, f. m. racine semblable au gingembre, de laquelle on se sert dans la composition des parfums. Il y en a de deux espèces; l'une amère, que l'on trouve communément dans le territoire de Schiras, où on la nomme *Cost telkh*. La seconde, douce, qui vient des Indes, & qui s'appelle *Costh Schirin* en persien. Les grecs l'ont nommée *Cosios*, & les latins *Costus*. C'est une espèce de gingembre sauvage, & de zédoaria. Dioscoride en distingue trois espèces; l'Arabique, qui est blanche; l'Indienne, qui est noire; & la Syriaque, de couleur de buis, dont elle a aussi la pesanteur. Pline n'en distingue que deux; la blanche & la noire. D'HERB.

**COSTIERE**. Voyez **CÔTIERE**.

**COSTON**, f. m. terme de Marine. Pièce de bois dont on se sert pour fortifier un mât, auquel on le joint étroitement.

On dit aussi, en termes de Jardinage, *costons* d'arti-haux.

**COSTOYER**. Voyez **CÔTOYER**.

**COSTUME**, f. m. terme de Peinture. Ce mot est tout italien, mais il a passé dans notre langue; il signifie proprement *usage*, *coutume*. On l'entend, 1<sup>o</sup>. de tout ce qui concerne les usages, les mœurs, les habillemens, les armes, la physionomie & la façon de vivre de chaque peuple; 2<sup>o</sup>. de tout ce qui regarde la Chronologie, l'ordre des temps & la

vérité de certains faits connus de tout le monde; 3<sup>o</sup>. de ce qui concerne les bienfaisances, le caractère & les convenances propres de chaque âge & de chaque condition; 4<sup>o</sup>. enfin de tout ce qui regarde la nature, la qualité & la propriété essentielle des élémens, des corps & de toutes les choses naturelles. Les grands Peintres Lombards se sont plus attachés à ce qui regarde la couleur, qu'à ce qui est du dessein, & à ce qu'on appelle *costume*. FÉLIB. C'est proprement l'art de traiter ou de peindre un sujet suivant la manière qui lui est propre, en se conformant aux usages des différens temps & des différens lieux. Dans la description géographique de la Chine, on trouve que la gravure des figures mérite un éloge particulier. Outre la douceur du burin, on y admire le goût & l'entente des figures & formes Chinoises prises d'après nature avec une parfaite intelligence du *costume* Chinois. *Journ. de Trev. Mars* 1736. Nous écrivons & nous prononçons *costume*; les Italiens *costume*.

**COSTUS**, f. m. plante des Indes Orientales dont les Anciens ont décrit trois espèces; savoir l'*Arabique*, qui est blanc, léger & d'une odeur douce & agréable; l'*Indique* qui est plein, noir & léger comme la fêrulle; & le *Syriaque* qui est pesant, de couleur de buis, & d'une odeur forte. *Costus*, *Costum*. Quelques modernes croient que ces *costus* sont la racine d'une même plante, & que leur différence ne vient que de la diversité du climat, ou de la terre où ils croissent. Le *costus* qu'on trouve chez les Apothicaires est une racine de la grosseur du pouce, & quelquefois de deux, d'une couleur blanche tirant sur celle du buis, d'une odeur aromatique & d'un goût un peu âcre, mêlé de quelque douceur & de quelque amertume. Il y a une autre espèce de *costus*, qu'on appelle *costus corticosus*. C'est l'écorce d'un arbre, grise, raboteuse & pleine de fissures en dehors, blanche au dedans, un peu plus épaisse que la cannelle, à laquelle elle ressemble pour la forme; elle est aussi fort aromatique, & approche assez du goût & des qualités du véritable *costus*. Le *costus* est propre pour les maladies de l'estomac, du foie, de la matrice & des reins. On s'en sert dans la colique, dans les obstructions & dans la paralysie.

## C O T.

**COTANGENTE**, f. f. terme de Géométrie. C'est la tangente d'un arc qui est le complément d'un autre arc. HARRIS. La *cotangente* de 30 degrés, est la *tangente* de 60 degrés.

**COTANTIN**. Contrée de la basse-Normandie, dont une partie forme une presqu'île qui s'avance sur l'Océan, & qui fait les piés de devant du chien couché que représente la Normandie sur les cartes. *Constantiensis ager*. Autrefois on écrivoit *Cautantin*, *Constantin* & *Coutantin*, comme écrit encore Mary; mais aujourd'hui il faut écrire & prononcer *Cotantin*, quoique l'on dise Courance. Le *Cotantin* a la mer Britannique au Septentrion & à l'Occident; le Bessin à l'Orient, & l'Avranchin au Midi. Ce pays prend son nom de Coutance sa Capitale. Les peuples de ce canton ont été premièrement connus sous le nom de *Romandui*, & depuis, selon Sanfon, sur la carte de l'ancienne Gaule; & d'Ablancourt en sa *traduction des Commentaires de César*, *Unelli*. Le *Cotantin* a eu anciennement titre de Comté. S. Thomas étoit originaire du *Cotantin* par sa mère. Voyez au mot THOMAS. Le Cardinal du Perron & S. Evremont étoient aussi originaires du *Cotantin*. Belleford écrit *Costantin*; & Charles de Boutgeville, en ses *Antiquités de Neustrie*, aussi bien que Dumoulin, dans son *Hist. de Norm. Costantin*.

**COTE**, adj. & f. f. ( la première syllabe est brève.) Quelques-uns écrivent *quote*; mais ses dérivés en font changer l'orthographe. Partie d'un tout qui est

divisé pour en distribuer à chacun sa part, soit pour le gain, soit pour la perte. *Pars*. On a fait l'assiette de la taille, on vous en a donné tant pour votre *cote-part* *Capiti cuilibet indicā tributi pars*. On a partagé le profit de notre société, il m'en revient tant pour ma *cote-part*.

**COTE-MORTE** est la dépouille, la succession d'un Moine qui vivoit hors la Mensé commune, qui avoit quelque Bénéfice, ou quelque pécule, dont l'Abbé & le Couvent héritent. *Monachi extra monasterium morientis hereditas*.

La *Cote-morte* des Religieux de Cîteaux n'appartient point aux Abbés Commendataires, mais au Monastère.

**COTE MAL TAILLÉE**. On dit dans le langage commun & ordinaire, *Faire une cote mal taillée*; pour dire, arrêter un compte, en rabattant quelque chose de part & d'autre, & sans l'examiner exactement. *Paçtio arbitraria vel cum aliquo sub damno*.

☞ Cette expression vient de l'usage où l'on étoit autrefois, & où l'on est encore aujourd'hui dans quelques endroits, de marquer la quantité des fournitures que l'on achete à crédit sur des tailles, c'est-à-dire, un morceau de bois fendu en deux, dont chacun garde une moitié. Quand les entailles faites avec le couteau sur ces deux parties que l'on rapproche l'une de l'autre, ne se rapportent pas, on dit que c'est une *cote mal taillée*.

On le dit quelquefois absolument. Chacun a payé volontairement sa *cote*. C'est en ce sens qu'on dit, *faire une cote mal taillée*; pour dire, régler une chose incertaine & embrouillée à une somme liquide, sans entrer dans la discussion des particularités pour la partager. *Paçtio arbitraria, non excussū re*. Dans ce procès il y avoit bien des demandes de part & d'autre, les Juges en ont fait une *cote mal taillée*, & n'ont adjugé que telle somme à un tel.

**COTE**, en termes de Palais, est une lettre ou un chiffre qu'on met au dos d'une pièce mentionnée en un inventaire ou en une production, pour la marquer & la distinguer des autres, & la trouver plus facilement. *Superscriptus alicui codici numerus, vel superscripta litera*. Cette pièce est la troisième produite sous la *cote* B.

**COTE** signifie aussi la part que chacun doit porter & payer d'une imposition, ou dépense commune. *Impositum capitibus singulis tributum, exactio capitum*. Ce sont les Assesseurs des tailles qui règlent la *cote* de chacun des contribuables. Ce payfan a payé sa *cote*. Cet autre est appelant de sa *cote*. De cette contribution chacun doit payer sa *cote-part*. En ce sens, & en celui de l'article précédent, ce mot vient de *quotus* ou *quot*, qui veut dire *quantième* ou *combien*; & c'est par corruption qu'on l'écrit par un *c*, puisqu'on devoit écrire *quote*. Voyez **QUOTE**.

**COTE**, s. f. terme d'Anatomie. Os long & fait en arc qui sert à former les parties latérales du thorax. *Costa*. Les *côtes* ont leur articulation du côté du dos avec les vertèbres. Elles finissent antérieurement par des cartilages qui leur servent d'épiphyses. Il y a vingt-quatre *côtes*; douze de chaque côté. Tous les hommes n'ont pas le même nombre de *côtes*, il y en a qui en ont plus que les autres, & d'autres qui en ont moins. Voyez l'Anatomie de Bartholin, L. IV, C. 17. Les *côtes* se divisent en *vraies* & en *fausses*. Les *vraies* sont les sept supérieures, que l'on appelle ainsi, parce qu'elles achevent le cercle plus parfaitement que les autres, & qu'elles touchent au sternum, avec lequel elles ont une ferme articulation. Les cinq dernières s'appellent *fausses côtes*, parce qu'elles sont plus petites & plus courtes que les autres, & qu'elles ne vont pas jusqu'au sternum, ce qui fait qu'elles n'ont qu'une articulation fort lâche. Elles se terminent en des cartilages longs & mous, qui se recourbent en haut, & s'unissent aux *côtes* supérieures, comme s'ils y étoient collés; excepté la dernière, qui étant la plus petite de toutes n'est point adhérente par

déviant à aucune autre. Les *côtes* les plus hautes sont plus larges que les plus basses.

On le dit aussi des animaux. Des *côtes* de bœuf, de mouton, de baleine.

☞ Eve fut formée d'une *côte* d'Adam. C'est pour cela que BOILEAU a dit en badinant.

*Ce Marquis imbécile;*

*Croit que Dieu tout exprès, d'une côte nouvelle  
A tiré pour lui seul une femme fidelle.*

☞ Dans quelques phrases le mot *côte* se dit figurément & familièrement pour extraction, descendant. Nous sommes tous venus de la *côte* d'Adam. Il se croit de la *côte* de S. Louis, en parlant d'un homme qui se pique mal-à-propos d'une haute noblesse.

☞ **CÔTE À CÔTE** adv. à côté l'un de l'autre. Marcher *côte à côte*. On le dit quelquefois pour marquer l'égalité des conditions. *Commissis laceribus viam inire, ex æquo incedere*. Deux Conseillers doivent marcher *côte à côte*.

*Qui désormais à la maltôte*

*Osera disputer le rang,*

*Depuis qu'elle va côte à côte,*

*Avec tous les Princes du sang ? P. LE JAY.*

Cette Epigramme fut faite à l'occasion de la capitation qui fut la même pour les Princes du sang, & pour les Fermiers Généraux.

On dit d'un homme, ou d'un animal très-maigre, qu'on lui voit les *côtes*, qu'on lui compte les *côtes*.

On dit proverbialement & populairement mesurer les *côtes*; pour dire, battre à coups de bâton, de plat d'épée, de nerf de bœuf, ou de quelque chose qui plie en frappant.

On dit prov. & fig. serrer les *côtes* à un homme, pour signifier qu'on le presse vivement, qu'on le poursuit avec chaleur, pour l'obliger à faire quelque chose. **ACAD. FR.**

**CÔTE** se dit aussi, par ressemblance, de plusieurs choses étendues en longueur, & qui sont arrondies pour enfermer quelque chose, *Costa*. En ce sens on dit les *côtes* d'un luth, les *côtes* d'un melon, les *côtes* d'une carcasse, qui est une espèce de Lombe.

**CÔTE**, en termes de Botanique, signifie les artères relevées qui sont sur le dos des feuilles. *Stamina*. *Côte* est aussi le brin qui soutient les feuilles de l'*accacia*, par exemple, & des autres feuilles composées. On appelle *côte branchue* celle qui est divisée en branches.

On appelle en Guienne, tabac sans *côtes*, celui dont on ôte la nervure avant que de le filer; on y destine les meilleures feuilles, c'est-à-dire, celles qui sont au milieu de la tige.

**CÔTE DE SOIE**. Soie de médiocre qualité. C'est ce qu'on nomme communément du capiton, ou du fleuret.

**CÔTE**, en Architecture, sont les listels qui séparent les cannelures sur le fût d'une colonne cannelée.

**CÔTES DE DÔME**, ce sont les saillies, qui excèdent le nu de la convexité du dôme, & la partagent seulement, en répondant à plomb aux jambes de la tour, & terminant à la lanterne: elles sont ou simples en manière de platebandes, ou ornées de moulures, comme la plupart des dômes de Rome. *Stria media inter geminas striges*.

**CÔTES DE COUPE**, sont des saillies qui séparent la douelle d'une voûte sphérique en parties égales, *Costa*. Elles sont quelquefois enrichies de compartimens. On appelle *côtes de pierres*, ou de *marbre*, les plus longs morceaux qui servent à incruster; ils sont étroits, & plus épais que les simples tranches.

En termes de Marine, on appelle *côtes*, ou membres de navire, les pièces qui sont jointes à la quille, & qui montent jusqu'au platbord pour composer le corps du vaisseau. Elles sont de plu-

ieurs pièces, & ont plusieurs noms, & consistent en varangues, fourcats, genouils & alonges.

☞ **CÔTE** signifie aussi les rivages & les terres qui s'étendent le long du bord de la mer. *Ora, littus*. La France a plus de cinq cens lieues de côtes. Tel vaisseau a paru à la côte, sur la côte. Les gens de mer disent toujours côte, & jamais rivage, en parlant de la mer. On dit, la côte est saine; pour dire, qu'il n'y a point de rochers. Côte facheuse, dangereuse, pleine d'écueils. Côte sous le vent, c'est la côte où le vent pousse le vaisseau. Côte en écorce, est une côte taillée en précipice. Alonger, ranger, raser la côte, c'est aller sur mer près de la côte. Être jeté à la côte, cela se dit de ce que la mer rejette sur les côtes. Donner à la côte, aller à la côte, se dit d'un vaisseau qui touche à côte, qui s'approche trop près de la côte, qui périt pour toucher à la côte.

On dit qu'une côte court Est-Ouest; pour dire, qu'elle va d'Orient en Occident. *Ab Oriente ad Occidentem*. Du Cange dit qu'en la basse latinité on a dit *costa maris*; pour dire, côte de la mer.

On appelle *Gardes-côtes*, des navires armés en guerre qui croient sur les côtes pour les défendre des Corsaires. *Naves littorum, orarum custodes*.

Le nom de côte se donne comme nom propre à plusieurs pays situés sur la mer. *Costa rica*, ou côte riche, Province de l'Audience de Guatimala dans la nouvelle Espagne. Côte des Cafres ou Caférie. Côte des dents. *Ora dentium*, partie de la Guinée en Afrique. Côte déserte, partie de la Caférie vers le Cap de Bonne-Espérance, entre le Cap de l'Infante, ou de l'Infant, & la rivière de même nom. On donne le même nom à une partie des Terres Magellaniques, du côté de l'Orient, entre la rivière de la Plata & le port désiré. Côte d'or, *Ora aurea*, la plus grande & la plus orientale partie de la Guinée. Côte de Grain en Afrique, depuis les bords de Rio Sestos jusqu'au-delà du Cap des palmes. Côte de Gènes en Italie. Côte de la Pêcherie, & non pas de Pêcheries, comme dit Maty, & après lui M. Corneille. Voyez PÊCHERIE.

☞ Côte se dit encore pour le penchant d'une montagne, d'une colline. *Declivitas*. Aussi l'on dit une belle côte, une côte fertile & agréable. Une côte plantée en vignes, en bois. Maison bâtie sur la côte, sur le haut, au bas de la côte.

☞ **Mi-côte**. Façon de parler adverbiale. Maison bâtie à mi-côte, & non pas à demi-côte, sur le penchant.

☞ Côte rôtie. Colline de France, connue par les bons vins qu'elle produit. Ce nom lui vient de ce que le soleil semble la brûler de ses rayons, & y mûrit les raisins d'une façon particulière.

☞ Côte de S. André, ou simplement la côte. Petite ville de Dauphiné, dans le Viennois, à cinq lieues de Vienne.

**Côte-rouge**. Espèce de fromage, que l'on tire de Hollande, dont la pâte est dure & serrée, comme celle du Parmesan d'Italie.

**Côte-blanche**. Autre sorte de fromage de Hollande, qu'on nomme aussi pâte molle, pour le distinguer de la côte-rouge.

**Côte**, terme de Conchiliologie. Les côtes sont des élévations plates & alongées que l'on voit sur certaines coquilles, comme sur les peignes.

**Côte**, en termes de Charcutier, se dit du boyau de porc, qui sert d'enveloppe aux divers ingrédients qui entrent dans la composition du boudin & des saucisses.

**Côte**, terme de Vannier. On appelle côtes, dans les ouvrages de Vannerie, les nervures qui sont formées par l'entrelacement des menus osiers, autour des osiers plus forts, qui en sont comme la carcasse. Les côtes d'une hotte, &c.

☞ **CÔTÉ**, s. m. partie droit ou gauche du corps de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche.

*Latius*. Côté gauche, côté droit. On se couche sur le côté. Recevoir un coup d'épée dans le côté. Le côté lui fait mal.

☞ Côté se prend dans une acception plus générale de toute la partie droite ou gauche de l'animal. Boîter du côté droit, du côté gauche, des deux côtés. Il est perclus du côté gauche, de la partie droite du corps. Son ami marchoit à son côté, à ses côtés.

☞ On dit marcher à côté de quelqu'un, soit au propre, pour dire auprès, soit au figuré, pour dire, à peu-près son égal. Quand Louis fit la guerre, la victoire marche toujours à son côté.

*Moi-même sur son trône à ses côtés assise,  
Je suis à cette loi, comme un autre, joumisse.*  
RAC.

☞ Moliere marche à côté de Plaute & de Térence. Dans le style familier, se tenir les côtés de rire, rire à gorge déployée.

☞ Et figurément, mettre quelque chose du côté de l'épée, mettre à couvert quelque gain qu'on a fait, quelque somme d'argent. On le dit ordinairement en mauvaise part d'un gain illégitime.

☞ Côté signifie encore endroit, je ne sai de quel côté tourner. *Quam in partem, &c.* Voyez de quel côté vient le vent. Dans un sens figuré examiner de quel côté vient le vent, c'est examiner l'état des affaires pour se déterminer & prendre son parti en conséquence. Expression proverbiale, & du style familier. Les Mages virent Péroile du côté d'Orient. *Ab Oriente*. Les Portugais ont trouvé le chemin des Indes du côté de l'Occident. *Ab Occidente* Ce Général a fait semblant d'aller vers un tel lieu, mais il a tourné sa marche d'un autre côté. *Aliud, aliorsum*.

On dit par analogie le côté droit, le côté gauche d'un bâtiment. Les bas côtés d'une église sont les ailes basses qui sont à côté de la nef. Voyez BAS.

**CÔTÉ**, en ce sens, se dit non-seulement de ce qui est à droite & à gauche, mais aussi de tout ce qui est autour, aux environs. *Undique, undecunqve*. Cette ville est assiégée d'ennemis de tous les côtés. Ce Prince est environné de tous côtés d'une foule de Courtisans. Un Surintendant ne voit de tous côtés que des demandeurs & des importuns. Ce malheureux est persécuté de tous côtés par ces créanciers, par toutes sortes de maux.

*Ciel! quel nombreux essain d'innocentes beautés  
S'offre à mes yeux en foule, & sort de tous côtés?*  
RAC.

**CÔTÉ**, en terme de Marine, se dit des flancs du vaisseau. *Latéra*. Stribord est le côté droit, babord est le gauche. On dit qu'un vaisseau a un faux côté, lorsque le vaisseau a un côté plus fort que l'autre. On dit aussi, qu'un vaisseau est sur le côté, lorsqu'il est échoué sur les sables, & qu'il est plus penchant d'un côté que d'autre. On le dit aussi, lorsqu'on l'a tiré à terre pour le radouber, & qu'on a été obligé de le renverser. On dit aussi, mettre le vaisseau côté à travers, ou mettre de travers, lorsque de gros temps on présente le côté au vent, & qu'on ne peut pas porter à route, ou lorsqu'on ne veut pas avancer dans un parage dangereux, en laissant aller le vaisseau à la dérive au gré des vents & des marées. *Obliquè*. Côté en travers, se dit aussi d'un vaisseau qui présente le côté à une forteresse pour la canonner. On dit encore donner le côté, présenter le côté. Le côté du vent est le côté d'où vient le vent, côté sous le vent, est le côté où le vent porte le vaisseau. *Faux-côté*, se dit d'un vaisseau qui a un côté faible, mal garni.

On dit qu'on a mis trente bouteilles sur le côté; pour

pour dire, qu'on les a renversées, couchées à terre après les avoir bues. *Exhaurire*. Cette bouteille est sur le *côté*; elle est vide. On a jeté cet homme sur le *côté*; pour dire, qu'on l'a enivré, & obligé de se coucher; & même on le dit de ceux qu'on a tués.

On dit aussi figurément & familièrement d'un homme dont les affaires sont en mauvais état, qu'il est sur le *côté*, *res inclinata*. On le dit de même d'un courtisan qui perd son crédit.

On dit au manège, porter un cheval de *côté*, pour dire, le faire marcher sur deux pistes, dont l'une est marquée par les épaules, l'autre par les hanches.

En Arithmétique on met d'un *côté* le diviseur, de l'autre *côté* le quotient. *Hinc, illinc; ex una exaltera parte*. Le pal divise les deux *côtés* de l'Ecu. *Utraque pars, utrumque latus*.

En géométrie, les *côtés* d'une figure sont ses lignes qui forment son périmètre. Le *côté* d'un angle est une des lignes qui forment l'angle.

Le *côté* d'une puissance est synonyme à racine. Voyez RACINE, en géométrie.

*Côté* signifie aussi partie d'une chose, les différents sens, les différents biais dans lesquels on peut prendre une chose, & en parlant des étoffes, l'endroit & l'envers. Toutes les étoffes ont le *côté* de l'endroit, & le *côté* de l'envers: il les faut regarder du bon *côté*; il les faut couper de droit fil, & non pas de biais, pour les couper du bon *côté*. Les lunettes font voir d'un *côté* les objets plus grands, & de l'autre plus petits. Il y a des perspectives qui font voir d'un *côté* des objets agréables, & de l'autre des monstres.

On le dit, dans un sens figuré, des différentes manières d'examiner les personnes & les choses, des différentes faces sous lesquelles on peut les considérer; ainsi l'on dit prendre une chose du bon, du mauvais *côté*. *In bonam, in malam partem accipere, interpretari*. Les envieux ne regardent jamais les actions des hommes du bon *côté*. *Ut oportet, ut decet*. On l'a interrogé, on l'a pris par tous les *côtés*, *partes in omnes*, on n'a pu tirer la vérité de sa bouche. Il est impossible de corrompre ce Juge, de quelque *côté* qu'on le tente. Ce passage se peut entendre également bien des deux *côtés*, en quelque sens qu'on le prenne. *In utrumque sensum accipi potest*. On n'aime point à être montré d'un *côté* ridicule. BELL.

Mais eût-on d'autre part cent belles qualités,  
On regarde les gens par leurs mechans *côtés*.  
MOL.

*Côté*. En Jurisprudence, signifie ligne de parenté. Parent du *côté* du pere, du *côté* de la mere. *Côté* paternel, *côté* maternel. Il est héritier d'un tel du *côté* du pere. Les propres maternels viennent du *côté* de la mere. *Ex genere paterno, materno*. On dit qu'un enfant est du *côté* gauche; pour dire, qu'il est bâtard. *Spurius*. Cette façon de parler est tirée du Blason, parce que la marque de bâtardise dans les Ecus est une barre, ou filet, qui le taille ou divise, en prenant du *côté* gauche au droit.

*Côté & ligne*, sont termes qui se trouvent dans les articles 326 & 329 de la Coutume de Paris, qui expliquent quels sont les parens qui sont appelés à la succession des propres, dans cette Coutume & dans les autres, qui par une disposition semblable gardent le milieu entre les coutumes fouchères, & celles qui appellent à la succession des propres le plus proche parent du défunt, du *côté* paternel ou maternel, sans avoir égard s'il est le plus proche du *côté & ligne* de celui qui a mis le premier les biens dans la famille.

*Côté* signifie aussi un parti. Ainsi l'on dit être du *côté* de quelqu'un, être dans son parti. *Stare ab, cum, ou pro aliquo; partes alicujus tenere*.  
Tome II,

Il faut se ranger du *côté* le plus juste, du *côté* de la justice, de la raison. Se mettre du *côté* des plus forts. Il est neutre, il n'est d'aucun *côté*, ni d'un *côté* ni d'un autre. *Propensior in neutram partem*. C'est dans ce sens qu'on dit qu'un homme a les rieurs de son *côté*.

A *côté* est quelquefois proposition, & quelquefois adverbe, & signifie au *côté*, à droite ou à gauche, & auprès. Se mettre à *côté* de quelqu'un. Donner à *côté* du but. Adverbialement marcher à *côté*. Quand vous serez arrivé en tel endroit, prenez à *côté*. Donner à *côté*, au propre & au figuré, c'est s'éloigner du but. Voyez BUT.

DE *côté*, adv. de biais, de travers, obliquement. Aller, marcher de *côté*. Votre manteau est de *côté*. Ce château n'a qu'une vue de *côté*. Regarder de *côté*, dans un sens figuré, regarder avec mépris, ou avec colère. *Limis oculis aspectare*.

Mettre une chose de *côté*, la mettre en réserve, pour en dérober la connoissance aux autres. *Seponere*.

HAUT-CÔTÉ, s. m. les *côtés* d'un mouton. *Costæ vervecinae*.

COTEAU, s. m. n'écrivez pas *côté* avec Ménage. *Colliculus*, petite élévation de terre en forme de colline, ou plutôt penchant d'une colline depuis le haut jusqu'au bas. Si le terrain élevé en plan incliné au dessus du niveau de la plaine, qu'on appelle *côteau*, a une certaine étendue, il prend alors le nom de *côte*. *Côteau* planté de vignes. *Côteaux* agréables, fertiles. On a appelé l'Ordre des *côteaux* une certaine société de débauchés délicats, qui ne vouloient du vin que d'un certain *côteau*. Et c'est apparemment eu égard à cela que la Bruyere a dit: qu'il y a des grands qui se laissent appauvrir & maîtriser par des Intendants, & qui se contentent d'être gourmets ou *côteaux*, & d'aller chez Thais, ou chez Phryné. Boileau en a aussi parlé dans ses Satires, quand il a dit:

Sur-tout certain hâbleur à la gueule affamée,  
Et qui s'est dit Profes dans l'Ordre des *côteaux*,  
A fait, en mangeant bien, l'éloge des morceaux.

Voyez une Comédie sur ces *côteaux* faite par S. Evremont qui étoit *Côteau* lui-même. Cette Comédie est intitulée: Les *côteaux* ou *Marquis friands*. Il y décrit ainsi ces *côteaux*.

## L É A N D R E.

Je crois qu'en estimant la table de Tersandre,  
Et celle de Léonte, on ne peut se méprendre.

## V A L E R E.

C'est un *Côteau*.

## O R O N T E.

Marquis, qui sont donc ces *Côteaux*?

## V A L E R E.

Ce sont gens délicats, aimant les bons morceaux,  
Et qui les connoissant, ont par experience  
Le goût le plus certain & le meilleur de France;  
Des friands d'aujourd'hui, c'est l'élite & la fleur.  
En voyant du gibier, ils disent à l'odeur,  
De quel pays il vient. Ces hommes admirables,  
Ces Palais délicats, ces vrais amis des tables,  
Et qu'on en peut nommer les dignes Souverains,  
Savent tous les *côteaux* où naissent les bons vins;  
Et leur goût leur ayant acquis cette science,  
Du grand nom de *côteaux*, on les appelle en France,

S. EVREMONT,

DDDD d d



**COTELETTE**, f. f. petite côte. *Cofla*. Il ne se dit qu'en ces phrases. Des *cotelettes* de mouton, de cochon, de veau. On ne leur donne ce nom que lorsque l'endroit où sont les côtes, est séparé de l'animal, & que les côtes elles-mêmes sont séparées les unes des autres.

Les *cotelettes* de porc; c'est un ancien droit que les Seigneurs de Bretagne levoient sur leurs sujets. *LOBINEAU, T. I, p. 200.*

**COTELLE**, f. f. sorte d'habillement des François, qui étoit en usage il y a quelques siècles. Borel croit que la *cotelle* étoit une espèce de juste-au-corps.

**COTER**, v. a. marquer une pièce au dos ou une liasse d'un chiffre ou d'une lettre, pour la trouver au besoin. *Superfcribere, inscribere*. Ce sont les Notaires qui *cotent* & qui paraphent eux-mêmes les pièces d'un inventaire.

**COTER** signifie aussi marquer précisément. *Scriptoris alicujus verba afferre, proferre*. Il faut nous *coter* les textes où vous avez vu cette doctrine. *Coter* un chapitre, un verset, c'est marquer quel quantième il est.

**COTER** Procureur, terme de pratique. C'est déclarer par exploit que tel Procureur occupera pour celui qui fait donner l'exploit.

**COTÉ**, ÉE. part. *Inscriptus, superscriptus*.

**COTEREAU**, f. m. *Coterellus*. Les *cotereaux* étoient des voleurs, des bandits, qui infectèrent le Languedoc & la Gascogne dans le XII<sup>e</sup> siècle, sous Louis VII. Les *Cotereaux* se louoient comme les Brabançons pour faire la guerre, à ceux qui vouloient tirer vengeance d'une injure, & ravageoient tout le pays. C'est pour cela qu'on les appelloit aussi Brabançons; & peut-être que plusieurs n'étoient que Brabançons, c'est-à-dire des aventuriers, des bandits. *Voyez BRABANÇON*. Ou plutôt les *Cotereaux* étoient les fantassins des Brabançons; car les Brabançons qui étoient fantassins, s'appelloient *Cotereaux*, & ceux qui servoient à cheval, *Routiers*. Le Concile de Latran sous Alexandre III, en 1179, les appelle encore Aragoniens, Navarrois, Baiques & Triaverdins. Mais ni ce Concile, ni Batonius ne disent point qu'ils fussent hérétiques; & ils les distinguent des Cathares ou Patarins & Publicains. Le Concile les condamne seulement aux mêmes peines que ces hérétiques. Comment donc certains Auteurs les confondent-ils? Favyn, *Hist. de Nav., Liv. VII, p. 386*, dit que ces gens étoient appelés *Coutereaux*, d'un vieux mot françois *cotterie*, c'est-à-dire, compagnie & société. Ce vieux mot françois se dit encore au même sens. Favyn écrit *Couttereau* & *Cotterie*. Quelques-uns, comme Chameau, dans son *Hist. de Berry*, écrivent *Cothereaux*, mais sans raison.

On donna aussi ce nom aux voleurs, depuis une émeute où les paysans avoient paru armés de bâtons ou de cottes.

**COTEREL**, f. m. sorte d'arme ancienne dont il est parlé dans nos anciens Poètes.

**COTERIE**, f. f. C'est un mot qui se dit dans plusieurs coutumes, qui se dit des compagnies & sociétés de villageois demeurans ensemble, pour tenir d'un Seigneur quelques héritages qu'on appelle *tenuis en coterie*; ce qui arrive particulièrement parmi les gens de main-morte. *Societas*.

On appelle aussi *coterie*, un héritage chargé d'une redevance roturière, qui est une terre vile, & une possession de main ferme; ce qui est opposé au lieu noble tenu à fief & à cens: & on dit une terre *cotière*, un lieu *cotier* ou tenu *cotièrement*; homme *cotier*, ou tenancier *cotier*, par opposition aux hommes de fief ou censiers. *Predium vassallicum annui plebeio jure*. Chose *cotière*; tenant *cotier*, fief *cotier*, biens *cotiers*, héritage *cotier*.

**COTERIE** se dit aussi parmi les artisans, d'un juré, ou d'un maître de confrérie à l'égard de celui qui

est en même charge; d'un ouvrier & manœuvre à l'égard de son camarade.

**COTERIE**, en termes de conversation, se dit particulièrement des petites sociétés où l'on vit familièrement; de certaines compagnies de quartier, de famille, de parties de plaisir à certains jours réglés. On fait souvent *coterie* avec ses voisins. Deux années ne passent point sur une même *coterie*: la jalousie de la beauté, ou d'autres intérêts dérangent bientôt la République. *LA BRU*. Ces gens sont de même *coterie*. Il est familier.

**COTERIE** s'est dit autrefois d'une société de paysans armés & révoltés qu'on appelloit *cotereaux*. *Voyez* ce mot. C'est de cette dernière signification qu'est venu l'usage de dire *coterie* pour *société*.

**COTHURNE**, f. m. C'est une espèce de foulier fort haut, ou une espèce de patin élevé par des semelles de liège dont se servoient les anciens acteurs des Tragédies sur la scène, pour paroître de plus belle taille. Il couvroit le gras de la jambe, & étoit lié sous le genou. *Cothurnus*. On dit que Sophocle en fut l'inventeur. *Vigenère* dit que c'étoit de grands brodequins liégés, sur lesquels les Acteurs des Tragédies étoient montés comme sur des échasses.

**COTHURNE** se dit figurément du style pompeux & tragique. *Ampulle, sesquipedalia verba, stilus inflatus, magnificus, tragicus*. Quitte ce langage tragique, & mets bas le *cothurne*. *ABLANC*. Mais quoi, je chausse ici le *cothurne* tragique? *BOIL*. c'est-à-dire je prends un ton trop haut & trop élevé. *Euripide* prenoit quelquefois le *cothurne*; mais il ne montoit pas sur des échasses. *S. EVR*. Voilà des vers qui sont dignes du *cothurne*. Ce Poète a chausé le *cothurne*; c'est-à-dire il s'applique à faire des Tragédies. Chausser le *cothurne* signifie aussi jouer des Tragédies.

**COTICE**, f. f. terme de blason, est une espèce de bande diminuée, plus étroite, qui n'a que les deux tiers de la bande ordinaire, qui n'occupe que la quatrième ou cinquième partie de l'écu. *Taniola, fasciola diagonalis*. Elle se pose de même biais, tirant de l'angle dextre du haut au fenestre d'en bas. La *cotice* se met aussi en barre, tirant du côté gauche au droit, comme le filet de batardise. *Pithou* les appelle *frètesaux*, parce qu'en effet les frètes sont des composés de *cotices* & de contre-*cotices*. Quand la *cotice* tient lieu de brisure, on la nomme *bâton*. On appelle un écu *cotice*, quand tout son champ est rempli de dix bandes de couleurs alternées.

**COTIER**, adj. on appelle en termes de marine, pilotes, *cotiers, littorum, orarum peritus*, ceux qui ont grande connoissance des côtes, des rades, des ports & rivages, par oppositions à pilotes *hauturiers*, qui gouvernent les vaisseaux en pleine mer, & en prenant la hauteur des astres. Il est aussi substantif. Ce pilote est bon *cotier*.

**COTIER**, IERE. *Voyez* ci-dessus **COTERIE**, terme de coutume.

**COTIERE**, f. f. suite des côtes de mer. Il croisa pendant deux mois sur telle *cotière*.

Les jardiniers appellent aussi *cotières*, les planches qui sont le long des murailles bien exposées & qui vont ordinairement en talus. *Acclivis & apricus pulvinus hortensis, secus murum*. Ils mettent leurs belles tulipes dans les carreaux, & les simples couleurs dans les *cotières*.

**COTIEREMENT**, adv. d'une manière cotière, qui est différente de celle par laquelle on tient les biens noblement. *Voyez* **COTERIE**, terme de coutumes.

**COTIGNIAC** ou **COTIGNAC**. *Cotiniatum*. Bourg de France dans la Provence, que quelques Géographes prennent pour l'ancien *Maittaronium*. *Cotigniac* est situé sur la rivière d'Argens, à trois lieues de Brignoles, à l'Occident. *Cotignac* tire un gros profit des figues & des autres fruits que l'on y prépare.

**COTIGNAC**, f. m. Confiture ou pâte faite de jus de coings & de sucre. Le bon *cotignac* se fait à Orléans. *Cydoniatum*, ou *diacynodites*. Le *cotignac* est astringent si on le prend à l'entrée du repas, il fortifie l'estomac, aide à la digestion, garantit la tête des fumées qui montent au cerveau après avoir bu; au contraire, s'il est pris après le repas, il lâche le ventre insensiblement, & peu-à-peu, sans l'offenser. Le MAIRE, *Hist. d'Orl.* p. 54.

Ce mot vient de ce qu'il est fait *ex malis cotoneis*. On l'a dit par corruption de *cotignat*.

**COTIGNAC** se dit aussi de la pâte ou gelée de quelques autres fruits. On fait du *cotignac* de groseilles.

**COTIGNAC de Bacchus**, mot burlesque; pour dire, du fromage. *Caféus*.

O doux *cotignac de Bacchus*,  
Fromage que tu vaux d'écus! S. AMANT.

**COTILLON**, f. m. diminutif de *cotte*, partie de l'habillement des femmes. Petite juppe de dessus. On le dit particulièrement de celles des femmes du commun. *Tunicula, crocotula*. On a trousse son *cotillon* pour lui donner le fouet. On dit qu'un homme aime le *cotillon*, pour dire, qu'il aime les femmes. Expression populaire.

Laissons la qualité,  
Sous les *cotillons des grisettes*  
Peut loger autant de beauté  
Que sous les *jupes des coquettes*. LA FONTAINE.

**COTILLONS**, f. m. pl. C'est le nom d'une contre-danse. Les *cotillons* se dansent à quatre ou à huit personnes, & chacun fait son personnage à son tour. Je veux que nous dansions ensemble le rigaudon, la chassè, les *cotillons*, la jalouse, & toutes les autres danses nouvelles. REGNARD.

Et je veux avec vous danser les *cotillons*. ID.

Pour la danse, je ne crois pas que personne l'égale à danser les *cotillons*. S. DIDIER. Aujourd'hui on dit danser le *cotillon* au singulier.

**COTINUS**, f. m. plante. Voyez FUSTET.

**COTIR**, v. a. froisser, meurtrir. *Contundere*. Il ne se dit guère que des fruits. La grêle a *coti* ces pommes, ces poires. La Quintinie prétend que *cotir* ou *cottir*, comme il écrit, est un terme populaire & barbare. Il est au moins populaire & peu usité, sinon dans quelques provinces.

**COTI, IE**, part. Des fruits *cotis*. *Contusus*. Des melons *cotis*, des pommes, des poires, des prunes *coties*.

**COTISATION**, f. f. division d'une somme qui doit être payée par plusieurs, pour sçavoir ce que chacun en doit payer pour sa part. *Tributi in singula capita descriptio*. Les tailles, subventions & autres charges se payent par les habitans, chacun selon leur *cotisation*. Il s'est fait une *cotisation* dans cette paroisse pour la subsistance des pauvres, pour laquelle chacun s'est *cotisé* volontairement.

**COTISER**, v. a. régler la part que chacun doit payer d'une somme qui est à lever sur quelque communauté. *Tributum in provincias, in urbes, in familias, in capita describere, indicere, imponere*. On *cotise* les personnes à proportion de leur bien, de leur industrie, de leur trafic. Chacun se *cotise* de bon gré selon ses facultés.

**COTISÉ**, ÉE, part.

**COTISSURE**, f. f. Ce mot se dit du fruit, quand par sa chute ou autrement, il s'est froissé, meurtri. *Contusio*. La *cotissure* fait pourrir les fruits. La moindre *cotissure* empêche les fruits de se garder. *Cotissure* n'est guère plus usité que *cotir*.

**COTITÉ**. Voyez QUOTITÉ.

**COTON**, f. m. espèce de bourre de laine ou de fi-

lisse, qui environne la semence du cotonnier *Gossypium; Xyli bombyx, lanugo*.

**COTON**, se dit aussi de l'arbre qui porte le *coton* ou la filasse dont on vient de parler. On l'appelle autrement *Cotonnier*. Voyez ce nom. Le *coton* croissoit autrefois seulement en Egypte; & les fabricateurs s'en faisoient faire des robes. Maintenant il en vient en Chypre, à Candie, en Sicile, dans la Pouille, & sur-tout aux Indes, où on en fait grand trafic. On fille cette matière; & Plin appelle le fil qui en vient *xilinum*. On en fait de belles toiles de *coton*. On en fait aussi des bas, des couvertures, des matelas, des tapisseries & toutes sortes d'ouvrages. On dit des toiles de *coton*, des bas de *coton*, &c. Les belles indiennes ou toiles peintes des Indes, sont de *coton*. Les Indiens se servent particulièrement de *coton*. Le *coton* vient en grosses balles. On lit dans une *nouvelle Relation de la Chine*, qu'il y croît quantité de *coton*, & même de toutes sortes de couleurs.

Ménage dit que ce mot vient de *cotonca*, qui signifie la petite mousse qu'on voit sur les coings, qui ressemble au *coton*. Mais Nicod dit que les Arabes l'appellent *cozum* ou *bombajum*, d'où on a fait *coton* & *bombazin*. L'Arabe ait aussi *Alcoton*.

L'inflammation qui paroît aux blessures sur lesquelles on applique du *coton* au lieu de linge, décide assez de l'usage qu'on en doit faire dans la chirurgie. Leeuwenhæk, pour montrer non-seulement que le *coton* est la cause de cette inflammation, mais encore comment il en est la cause, a observé avec le microscope que le *coton* avoit deux côtés plats; d'où il conclut que chacune de ses parties, comme il parle, a aussi deux côtés aigus; que ces côtés aigus n'étant pas seulement plus minces & plus subtils que les globules dont les filamens charneux sont composés, mais étant encore plus fermes que toute cette chair globuleuse, il s'ensuit que quand on applique du *coton* à une blessure, ses côtés ne nuisent pas seulement aux globules de la chair qui est saine & entière, mais ils coupent encore la nouvelle matière qui y abonde pour produire de nouvelle chair, avec d'autant plus de facilité, que cette matière n'ayant pas encore atteint la fermeté & la consistance de la chair, n'est pas assez forte pour résister à ses atteintes; au lieu que les petits morceaux de linge, dont on se doit servir, étant composés de petites parties rondes & fort serrées les unes contre les autres, sont, à cause de leur grand nombre, une masse bien plus grande, & ainsi ne sont pas capables de blesser les parties globuleuses de la chair.

On trouve dans les Îles Antilles une espèce de *coton* ou cotonnier que les Sauvages appellent *manoulouakecha*. Il croît de la hauteur d'un pêcher; il a l'écorce brune, les feuilles petites, divisées en trois. Il porte une fleur de la grandeur d'une rose, qui est soutenue par le bas sur trois petites feuilles vertes & piquantes qui l'enferment. Cette fleur est composée de cinq feuilles qui sont d'un jaune-doré: elles ont dans leur fond de petites lignes de couleur de pourpre, & un bouton jaune qui est entouré de petits filamens de même couleur. Les fleurs sont suivies d'un fruit de figure ovale, qui est de la grosseur d'une petite noix avec sa coque. Quand il est parvenu à sa maturité, il est tout noir par dehors, & il s'en trouve en trois endroits, qui font voir la blancheur du *coton* qu'il renferme sous cette rude couverture. On trouve dans chaque fruit sept petites fèves qui sont la semence de l'arbre. Il y a une autre espèce de *coton*, qui rampe sur la terre, comme la vigne destituée d'appui: c'est celle qui produit le *coton* le plus fin & le plus estimé.

**COTON** se dit aussi du duvet qui vient sur quelques fruits & plantes, comme sur les coings & sur les bourgeons de vigne. *Lanugo*.

COTON se dit aussi, mais figurément, du premier poil follet qui vient au menton des jeunes gens avant la barbe. *Lanugo.*

*Et ne tarderont ses conquêtes....  
Qu'autant que le premier coton,  
Qui de jeunesse est le message,  
Tardera d'être à son visage,  
Et de faire ombre à son menton.* MALHERBE.

On dit proverbialement : *Cela jettera un beau coton* ; pour faire entendre qu'une chose mal entreprise produira un mauvais effet, & qu'elle sera désavantageuse à ceux qui l'ont commencée. Cette façon de parler, quoiqu'elle ait passé de la ville jusqu'à la Cour, est basse & ridicule. *CAIL.* On dit, jeter un vilain *coton* ; pour dire, ne faire rien qui vaille, en parlant d'un homme dont les affaires sont ruinées.

COTON. *s. m.* C'est le nom qu'on donne en Amérique aux petits d'un oiseau qu'on appelle Diable ou Diablotin. Les *cotons* sont couverts d'un duvet épais & jaune, comme les oisons, & sont comme des pelotons de graisse. Ils sont plus délicats que les Diables, mais si chargés de graisse, qu'ils la rendent, comme s'ils étoient pleins d'huile. *LABAT.* Voyez *DIABLE.*

COTONINE. Voyez ci-après *COTONNINE*, sorte de grosse toile, & de pierre.

COTONNER. *v. n.* Il se joint toujours avec le pronom personnel & signifie commencer à se couvrir de duvet, de bourre de coton. *Flocculis lanuginosis perpergi.* Le Dict. de l'Acad. l'applique aux joues des jeunes gens qui se couvrent du premier poil follet. Ses joues se *cottonnent*. Il se dit peu dans cette acception. On le dit plus ordinairement des étoffes sur lesquelles il s'élève une certaine bourre. Cette étoffe, cette toile se *cotonne* ; & des fruits, pommes, poires, artichauts, &c. quand leur substance devient mollassée & spongieuse comme du coton.

COTONNÉ, ÉE, *adj.* Qui tient du coton, qui ressemble au coton. *Gossipio similis, gossipium referens.* Les étamines du *Chamærodendros* sont plus ou moins colorées de purpurin, mais blanches & *cottonnées* à leur naissance. *TOURNEFORT, ACAD. DES SC. 1704, Mém. p. 347.* Le ciel étoit fort brouillé, & la lune étoit couverte de nuages *cottonnés*, qui empêchoient de voir bien distinctement les taches de la lune. *DE LA HIRE. Ibid. p. 352.*

COTONNE, ÉE, *part. pass. & adj.* Qui est plein & couvert de coton. *Flocculis lanuginosis perpersus.* De toutes les fourrures, les plus communes à la Chine, sont celles de peau d'agneaux : elles sont blanches, *cottonnées*, & forts chaudes, mais pesantes, &c. *P. LE COMTE.*

On appelle cheveux *cottonnés*, des cheveux courts & frisés comme ceux des Nègres.

COTONNEUX, EUSE, *adj.* mollassé & spongieux comme du coton. Il se dit seulement des fruits & des racines, qui commencent à s'amollir, & n'ont plus le même goût ni la même saveur que dans leur point de maturité. C'est en ce sens que l'on dit, des raves *cotonneuses*, des pommes *cotonneuses*, des pêches *cotonneuses*, des poires *cotonneuses*.

COTONNIER, *s. m.* *Xylon*, plante qui porte le coton. Le *Cotonnier* ordinaire. *Xylon herbaceum, J. B.* est annuel. On le cultive à Malte & dans plusieurs endroits du Levant. Sa tige est haute, environ de trois à quatre piés, droite, velue, un peu ligneuse, & presque toujours branchue. Ses feuilles sont alternes, & pareilles à celles du petit érable, mais moins fermes, plus velues & plus blanchâtres ; celles du bas de la plante sont arrondies & échancrées seulement en quelques endroits. Ses fleurs, qui naissent aux extrémités des branches, sont de la grandeur à peu près & de la figure des fleurs de la mauve ordinaire ; elles sont jaunes sur les bords, pourprées dans leur fond. Le pistil, après

que la fleur est passée devient un fruit gros comme une petite noix, divisé en quatre ou plusieurs loges, qui contiennent chacune plusieurs semences enveloppées d'une filasse blanche qui est appelée coton.

Le *Cotonier*, arbre, *Xylon arboreum, J. B.* diffère du précédent par la grandeur de toutes ses parties. Celui-ci est très-fréquent dans les Indes, & ne périt pas toutes les années : sa tige est haute de plusieurs piés, & donne des branches ligneuses, chargées de feuilles alternes, qui ne sont pas beaucoup différentes de celles du Ricin. Il n'y a presque que la consistance & la couleur qui les distinguent. Ses fleurs sont jaunes, & du diamètre des fleurs de la Mauve qu'on nomme rose d'outre mer : son fruit est plus gros, mais la semence & le coton sont tout-à-fait semblables au précédent.

COTONNIER se prend encore pour l'Apocyn, qu'on nomme ainsi en Canada. Voyez *APOCYN.*

COTONNINE, *s. f.* grosse toile, dont la chaîne est de coton, & la trame de chanvre. On s'en sert pour les voiles des galères, & en certains pays pour les petites voiles des autres vaisseaux.

Albâtre *cotonnine*, pierre précieuse, espèce d'agate, commune en Italie. Il y en a un beau tabernacle aux Carmélites de Lyon, fait à Florence en 1684, & donné par M. de Villeroy.

COTONNIS. *s. m. pl.* Les atlas *cottonnis* sont des satins qui viennent des Indes Orientales.

COTONS, *s. m. pl.* terme de marine. Ce sont des pièces de bois dont on se sert pour fortifier un mât, auquel en les joint étroitement.

COTONAL, dans les Indes, est le Juge des affaires criminelles, Soubachi en Turquie, Daroga ou Daruga en Perse. Il ne peut faire mourir personne, qu'il n'ait envoyé un Courtier au Roi, pour apprendre sa volonté sur le procès de celui qui mérite la mort. Ce *Cotonal* doit répondre de tous les vols qui se font dans la ville. C'est pourquoi il a des Archers qui sont des Corps-de-garde, & qui y font la visite trois fois la nuit, à neuf heures, à minuit & à trois heures.

COTOYER, *v. a.* marcher à côté de quelqu'un. *Ali-cujus latus tegere.* Le premier Echevin *cotoie* le Prévôt des Marchands dans les cérémonies.

COTOYER signifie aussi marcher le long d'une côte, d'un rivage, ou d'une autre chose étendue en longueur. *Oram legere, littus radere.* L'armée fut obligée de *cotoyer* long temps la montagne. Les galères *cotoient* le rivage, quand elles vont terre à terre. Les côtes de Malabar sont pleines de Corsaires qui les *cotoient* sans cesse.

COTOYÉ, ÉE, *adj.* en termes de blason, se dit lorsqu'une bande, cotice ou barre, est accompagnée de quelques autres pièces en même sens, & en même nombre, égale des deux côtés la principale des pièces. *Stipatus.*

COTRET, *s. m.* falcéau de morceaux de bois de moyenne grosseur, & liés par les deux bouts avec des harres. *Ligni fasciculus brevior.* Un bâton de *cotret*. Un *cotret* de hêtre. On dit, châtrer des *cotrets* ; pour dire, en ôter quelques bâtons. Les *cotrets*, soit de taillis, soit de quartier, doivent avoir deux piés de longueur sur dix-sept ou dix-huit pouces de circonférence. Ce nom a été donné à cette espèce de bois, parce qu'il est venu d'abord de la forêt de Villers - *Costerets*, ou *Col de rets*.

Ménage dérive pourtant ce mot du latin *cof-tretum*, qu'on a dit au lieu de *coftrictum*, d'où les Italiens ont fait *coftrcto*, à cause qu'on les lie à deux endroits. D'autres le dérive du mot Danois *got trehe*, qui signifie bon bois.

On appelle figurément & burlesquement des coups de bâton, *huile de cotret*. On dit aussi d'un homme maigre & décharné, qu'il est sec comme un *cotret*.

On dit proverbialement : on vendra demain des

*cotrets* à Paris; pour signifier, que demain ne fera pas chommé, que c'est un jour ouvrable.

M. Huet croit que le nom de *cotret* pourroit bien être venu de la forêt *Cotia*, qui étoit proche de Compiègne.

COTRON ou COTERON. *Voyez* COTTERON.

COTTA, f. f. espèce de mesure de continence dont on se sert aux Maldives pour mesurer les cauris, c'est-à-dire, cette sorte de petites coquilles qui servent de monnoie en quelques endroits de l'Asie, & presque sur toutes les côtes d'Afrique. La *cotta* contient douze mille cauris.

Le Dict. Encyc. fait ce mot du genre masculin. Le *cotta*.

COTTE, f. f. partie du vêtement des femmes, qui s'attache à leur ceinture, & qui descend jusqu'en bas. *Tunica, crocota*. Il ne se dit plus qu'à l'égard des payannes, ou personnes du peuple. Les Dames de qualité l'appellent *jupe*. On dit encore à l'égard des enfans; levez votre *cotte*, trouillez votre *cotte*.

Ménage après Scaliger, dérive ce mot du latin, *crocota*, dont parle Cicéron, qui est une espèce de jupe ou de robe de femmes, qui répond à ce que nous appelons *cotte* & *cotillon*. Du Cange dit que *cota* étoit un habillement propre aux Ecclésiastiques.

On appelle encore *corps de cotte*, le corps piqué que les femmes portent sous leurs robes, où elles attachent leurs jupes & leurs *cottes*. *Tunica thorax*.

On dit donner la *cotte verte*, jeter une fille sur l'herbe, en folâtrant avec elle.

COTTE d'armes, en termes de blason, se dit d'un habillement que mettoient autrefois les Chevaliers sur leurs armes, tant à la guerre que dans les tournois, & qui se porte encore à présent par les Hérauts d'armes. *Sagum*. C'étoit un petit manteau qui descendoit jusques vers le nombril, ouvert par les côtés avec des manches courtes, comme des manches d'Ange, quelquefois fourré d'hermines & de vair, sur lequel s'appliquoient les armoiries du Chevalier, brodées en or & en argent, & avec de l'étain battu émaillé de couleurs, d'où est venu la règle de blason, de ne point mettre couleur sur couleur, ni métal sur métal. Ces couleurs étoient faites d'un étain battu & émaillé de rouge, de verd, de noir & de bleu; ce qui leur a fait donner le nom d'*émaux*. Ces *cottes d'armes* étoient volantes, & souvent diversifiées de plusieurs bandes de couleurs différentes, alternes & mises en divers sens, comme les drapeaux sont encore écartelés, ondés & vivrés. Ces sortes d'habits s'appeloient *divisés*, parce qu'ils étoient composés de plusieurs pièces divisées & cousues ensemble, d'où sont venus les mots de *fasce*, de *pal*, de *chevron*, de *bande*, de *croix*, de *sautoir*, de *lofange*, &c. dont on a fait depuis les pièces honorables de l'écu. Les *cottes d'armes* & les bannières n'ont jamais été permises qu'aux Chevaliers & aux anciens Nobles.

COTTE de Mailles, ou JAQUE de Mailles, est aussi une armure faite en forme de chemise, & tissée de petits anneaux de fer. *Lorica hamis confita*.

COTTE - MORTE. *Voyez* COTE-MORTE.

COTTÉE, f. f. petit plongeon, espèce de Canard, *Voyez* PETIT CANARD.

COTTER. *Voyez* COTER.

COTTEREAUX. f. m. Voleurs, pillards & aventuriers, qui pilloient les Payans, les Eglises & les Monastères, qui furent défaits en Berru du temps de Philippe Auguste, en l'an 1163, dont il est fait souvent mention dans les vieilles histoires. *Prædones, raptores*. Ils ont été aussi appelés *Routiers* & par les Auteurs latins *Ruptarii*, comme qui disoit *Ecorcheurs*. *Voyez* COTTEREAUX.

COTTERIE. *Voyez* COTERIE.

COTTERON, f. m. petite cotte courte & étroite, qu'on met par dessous les jupes pour être plus

chaudemment en hyver. *Tunicula, crocotula, Cotteron* de ratine, d'ouâte.

COTTIENNES, surnom d'une partie des Alpes qui est entre le mont Viso au midi, & le mont Cénis au septentrion, & comprend le mont Viso, le mont au col de la Croix, le mont Genève & le mont Cénis. Elles séparent le Dauphiné du Piémont. *Alpes Cottia*, ou *Cottiana*. Elles ont pris ce nom d'un Seigneur de ce pays nommé *Cottus* ou *Cottius*, dont Suétone parle dans la vie de Tibère, & à qui Claude donna le titre de Roi l'an 44 de JESUS-CHRIST. *Voyez* ci-dessus ALPES.

COTTIER, ÈRE. *Voyez* COTIER.

COTTIÈREMENT. *Voyez* COTIÈREMENT.

COTTIMO, f. m. terme du commerce de Mer, en usage dans les Echelles du Levant. C'est une imposition que les Consuls, par ordre de la Cour, ou du consentement des Marchands, imposent à tant pour cent sur les vaisseaux, soit pour le paiement de quelques avances, soit d'autres affaires communes de la nation.

COTTION. f. m. *Cottio*. Certains Pénitens, appelés autrement Mangons, qui parurent au VIII<sup>e</sup> siècle, vagabonds, qui couroient le pays tous nus, chargés de chaînes, sous prétexte de pénitence. Le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle en 789 sous Charlemagne, défend de souffrir les *Cottions*.

COTTIR. *Voyez* COTIR.

COTISSURE. *Voyez* COTISSURE.

COTULA, f. f. plante dont les feuilles sont petites comme celles de la camomille. Sa fleur est couronnée ou nûe, ses semences sont plates en forme de cœur, & ailées; son calice est ordinairement en écailles. Dict. de JAMES. On la dit vulnératoire & astringente.

COTUTEUR, f. m. Celui qui a une tutelle conjointement avec un autre. S'il y avoit plusieurs tuteurs nommés par l'acte de tutelle, sans diviser leurs fonctions, quoiqu'ils fussent convenus ensemble de séparer la gestion, & d'en exercer chacun la partie, chacun des deux ne laisseroit pas d'être tenu solidairement, tant pour la part qu'il avoit administrée, que pour celle de son *Cotuteur*. *Institution au Droit François*. La mère mineure de vingt-cinq ans, ne peut être donnée pour tutrice à ses enfans, encore qu'elle ait été nommée tutrice par le testament de son mari, sinon en baillant un *Cotuteur*, qui demeure responsable solidairement de l'administration par elle faite durant sa minorité. AUZANET.

COTUY, ville de l'Amérique Septentrionale dans l'Île de S. Domingue, environ à soixante lieues de la capitale.

COTYLE, f. f. mesure attiqué pour les liqueurs: *Cotyla*. On a supputé qu'une *cotyle* étoit égale à un demi-setier Romain. On prétend que l'hémine est la même mesure que la *cotyle*. La *cotyle* Romaine est de douze onces pour quelques liqueurs que ce soit. SAVOT. Si cela est, il y avoit autant de différentes *cotyles*, qu'il y a de liqueurs qui se vendent ordinairement; ce qui ne doit pas étonner; puisqu'en quelques pays plusieurs mesures de différentes grandeurs ont le même nom lorsqu'elles contiennent le même poids, quoique sous différens volumes. Fannius dit que la *cotyle* étoit la même chose que l'hémine, que c'étoit la moitié du setier.

*At cotylas, quas, si placeat, dixisse licet  
Heminas, recepit geminas sextarius unus.*

Chorier, *Hist. du Dauph. L. II, p. 101*, dit, que dans cette Province on appelle *Cotovilli*, & *Cotillon*, un pot de terre propre à tenir de l'huile; du vin, de *Κοτύλη*. Il ajoute néanmoins que la *cotyle* étoit attribuée aux choses sèches, aussi bien qu'aux liquides, & que Thucydide dit en un endroit deux *cotyles* de vin; & en un autre deux *cotyles* de pain. Cet Auteur écrit *cotule*, mais l'usage est de dire *cotyle*.



*tyle*. Voyez VIGENÈRE sur *Tite-Live*, T. I, p. 1530. Il parle de la *cotyle*.

**COTYLE**, f. m. terme d'Anatomie, qui se dit des cavités extérieures des os qui sont grandes, environnées de bords épais, & dans lesquelles sont reçues les têtes apophysés des autres os qui y sont attachés; comme celle qui est dans l'os de la hanche, ou ischion, qui reçoit la tête de l'os de la cuisse. *Cotylæ*. On l'appelle aussi *acétabule*, c'est-à-dire, *godet*.

**COTYLÉDON**, f. m. terme d'Anatomie, qui signifie, selon quelques-uns, l'orifice des veines qui sont répandues dans la cavité de la matrice, & sont gonflées de sang; & selon quelques autres, le placenta même qui est cave d'un côté, & convexe de l'autre. *Cotyladon*. On donne à ce mot diverses autres explications. Quelques Modernes disent avec plus de fondement, qu'il n'y a que les brebis & les chèvres qui ayent des *cotylédons*; & ils donnent ce nom aux glandes qu'on trouve dans la matrice de ces animaux, qui sont creusées, & faites comme un godet; d'où vient que les Latins les ont appelées *acetabula*.

**COTYLÉDON**, f. m. *Cotyledon*, ou *Umbilicus Veneris*. Plante qui croît dans des endroits humides, dans des fentes de rochers & sur les vieilles murailles. Sa racine est tubéreuse, charnue, ronde, & grosse comme un pois; elle pousse quelques feuilles charnues, pleines de suc; arrondies en forme de bassin, creusées dans leur centre, où viennent aboutir leurs queues. D'entre ces feuilles s'élève une tige arrondie, menue, longue d'un demi-pié, garnie de quelques feuilles anguleuses, rarement arrondies, & qui ont leurs queues placées à leur marge. Le haut de ces tiges est un épi de petites fleurs verdâtres, alongées en tuyau à cinq pointes, sans odeur. Le pistil qui s'élève du fond de leur calice, taillé en godet, devient un fruit composé de plusieurs petites gaines membraneuses, longues de quelques lignes, & qui en s'ouvrant dans leur longueur laissent tomber une semence très-menue, en forme de poussière.

**COTYLÉDON** vient d'un mot grec qui signifie une cavité, ce qui convient en quelque manière aux premières feuilles de cette plante. On attribue au *Cotylédon* les mêmes propriétés qu'à la rhubarbe, & on l'emploie aux mêmes usages.

Il y en a une espèce à fleur jaune, & qui a la racine tubéreuse, dont les feuilles sont vertes durant l'hiver, & se flétrissent au mois de Mai. On en trouve la figure dans les *Mem. de l'Acad. des Sciences*.

**COTYLOÏDE**, adj. terme d'Anatomie, qui se dit des cavités profondes des os. La cavité *cotyloïde* de l'os du fémur. Voyez **COTYLE**.

Ce nom vient du grec *κοτύλη*, mesure des Grecs appelée *cotyle*, & de *εἶδος*, forme, & signifie, qui a la forme d'une *cotyle*. Et on a donné ce nom à ces cavités, parce qu'elles ressemblent à la mesure des grecs appelée *cotyle*. Quelques Anatomistes écrivent *cotile*, & *cotiloïde*; mais mal; en grec c'est *κοτύλη*.

**COTYTTÉES**, f. f. pl. terme de Mythologie. Mystères de la Déesse *Cotyto*. Voyez l'art. suivant.

**COTYTTO**, f. f. Déesse de l'Impudicité. *Cotyto*. Elle étoit honorée à Athènes, où ses Prêtres, qu'on nommoit *Baptes*, lui faisoient des sacrifices nocturnes. *Probus* croit qu'elle avoit été Comédienne ou Danseuse, & que les *Baptes*, ses Sacrificateurs, imitoient les mœurs de *Cotyto* par des danses lascives. *Juvenal* en parle, *Sat. II*, v. 91, & *Horace*, *Epoïd. XVII*, 58. L'Abbé de Marolles traduit *Cotyto*.

## C O U.

**COU**, f. m. on disoit autrefois *col*, qui n'est plus en usage qu'en Poésie ou dans quelques phrases du langage ordinaire, pour éviter; par exemple, la rencontre des voyelles. Ainsi l'on disoit *col court*, & non pas *cou court*. C'est la partie du corps humain, ou de plusieurs animaux, qui est entre la tête & le

tronc du corps, qui joint la tête aux épaules. *Collum*. Les animaux qui n'ont point de poumons, ou de voix, n'ont jamais de *cou*, comme les poissons & les grenouilles. Sa partie extérieure par devant s'appelle la gorge, ou le gosier, & la partie supérieure de la gorge se nomme le *morceau*, ou la *pomme d'Adam*. *Fauces*. Le trou qui est entre les deux clavicles n'a pas de nom en françois; en latin il s'appelle *jugulum*, & en grec *σφαγγον*; c'est-à-dire, *meurtre*, parce qu'il est fort aisé de tuer un homme par là. Le derrière du *cou* est appelé en latin *cervix*; & le creux qui est entre la première & seconde vertèbre, s'appelle la *nuque*, & en latin *fossa*, *ima cervix*. Ce qui est au dessous s'appelle le *chignon du cou*, & par les Médecins *epomis*. Ses parties latérales commencent depuis le dessous des oreilles, & s'appellent *parotides*. Ses parties intérieures sont sept vertèbres, l'artère trachée, le larynx, les veines jugulaires, les artères carotides, le nerf intercostal, celui de la huitième paire avec le récurrent, & plusieurs muscles. *Philoxène* étoit un Philosophe si voluptueux, qu'il souhaitoit avoir un *cou* de grue, afin qu'il eût plus long-temps le plaisir de goûter le vin & les viandes.

On dit, qu'un homme a un *cou* de grue, quand il l'a grele & long. On dit d'un pere qui flarte ses enfans dans leurs vices, qui leur met la corde au *cou*. On dit aussi pour assurer une chose, je veux avoir le *cou* coupé; pour dire, j'y gagerois ma tête. Couper le *cou*, est en France le supplice des Nobles qui ont commis quelque crime capital. C'est séparer la tête des épaules. *Caput adscindere*, *cervicem refecare*. A l'égard des Roturiers, on dit qu'ils seront pendus par leur *cou*; pour dire, qu'ils seront étranglés avec une corde. Il en est tout autrement en Turquie, où l'on n'étrangle que les gens de qualité, ou de quelque distinction; au lieu que l'on n'y coupe le *cou* qu'aux séditieux, au traîtres à l'Etat, & aux misérables. Et la raison de cela est qu'en général toute mort où il y a effusion de sang est ignominieuse parmi les Turcs. **DU MONT**. *Voyages*. On dit du Diable, quand il étrangle des Sorciers, qu'il leur tort le *cou*. On dit encore, qu'un homme prend ses jambes à son *cou*; pour dire, qu'il se résout à partir sur l'heure pour faire quelque message, ou pour s'enfuir.

On dit aussi qu'une personne a sauté au *cou* de quelqu'un; pour dire, qu'il l'est allé baiser, caresser, embrasser. *In alicujus amplexum ruere*; qu'une mere a toujours ses enfans pendus à son *cou*, quand elle les caresse souvent. On dit aussi de ceux qui ont un grand fardeau sur les épaules, qu'ils en ont chargé leur *cou*. *Cervicibus onus imponere*.

On dit aussi qu'un homme s'est rompu le *cou*; pour dire, qu'il est tombé & qu'il s'est blessé: & en ce sens, on le dit figurément de la fortune, ou des affaires. Ce marchand a tant fait de crédit, qu'il s'est rompu le *cou*, qu'il s'est ruiné. On a rompu le *cou* à ce profer; pour dire, on y a mis tant d'obstacles, qu'on l'a empêché de réussir. En voulant s'élever trop haut, l'on tombe, & l'on se casse le *cou*. **S. EVR.** Il n'est point de mer si pleine d'orages, ni qui roule plus de vagues, qu'il s'élève de mouvemens dans une multitude, quand elle a la bride sur le *cou*. **VAUG.**

**COU** se dit aussi de quelque partie des habits qui se mettent sur le *cou*, ou autour du *cou*. Le *cou* de ce pourpoint, de cette chemise est trop étroit, il étrangle. *Thoracis collare*, *amiculum*. Un mouchoir de *cou*, c'est le mouchoir que mettent les femmes sur le *cou* pour cacher leur gorge. Tour de *cou*, est un gros linge qu'on met la nuit sur le *cou* de peur de s'enrhumer. *Colli amictus*, *amiculum*. On appelle aussi un tour de *cou* une grosse gance, ou tresse qu'on coud au haut d'un manteau pour l'attacher.

**COU** se dit aussi par ressemblance de plusieurs choses qui sont longues, menues ou étroites. *Collum*. Le *cou* d'une bouteille, d'un matras, ou instrument qui sert aux distillations de Chimie, qui a un *cou* fort long. On le dit aussi des passages étroits qui sont

dans les montagnes. *Fauces*. L'armée a passé le *col* de Pertus pour entrer en Catalogne.

En termes d'Anatomie, on donne le nom de *cou* ou *col*, à différentes choses. Dans les os le *cou* est la partie la plus étroite d'un os, qui d'étroit qu'il est dans son commencement, se dilate peu-à-peu. Le *cou* d'un os est placé sous une tête; & le *cou* & la tête diffèrent en ce que la tête est presque toujours épiphyse, & le *cou* apophyse. Le *cou* de la matrice, le *cou* de la vessie, le *cou* de la vésicule du fiel, sont des ouvertures longues & étroites qu'ont ces parties. Le conduit qui est depuis l'orifice interne jusqu'à la principale cavité de la matrice, & qui est de la longueur d'un pouce, ou environ, s'appelle le *cou* court de la matrice. Voyez *COL*.

On appelle en Anatomie, le *cou* du pié, la partie la plus haute du pié de l'homme, & que les Médecins appellent le *tarse*. *Tarjus pedis*. Voyez *TARSE*. L'on ne dit *cou* du pié que par corruption pour *coude du pié*; mais *cou* du pié est plus commun, ou plutôt le seul que l'on dise dans l'usage ordinaire. L'Académie écrit en un seul mot *coudepié*: & c'est ainsi qu'on le prononce le plus communément, au lieu qu'il est assez rare à présent d'entendre dire le *cou* du pié.

*COU* DE PIÉ, se dit aussi de l'endroit de la forme du soulier qui répond au *cou* du pié de l'homme. *Pars calcei tarso pedis respondens*. J'ai besoin d'une forme qui ait le *cou* de pié fort haut.

*COU* de Chameau, terme de Fleuriste: le *cou* de chameau est ainsi nommé, parce qu'en fleurissant il panche la tête, & courbe le *cou* comme un chameau. Il est autrement appelé Narcisse à tête longue, ou Narcisse couronné. Il s'en trouve de trois sortes, de blanc simple, de double, & de blanc pâle. Le blanc simple étend six feuilles, du milieu desquelles s'éleve un godet, dont l'extrémité est bordée d'un petit trait rouge. Le blanc pâle a la fleur plus petite, mais il porte aussi bien davantage, faisant quatre ou cinq fleurs sur chaque tige. Le blanc double, à cause de la plénitude de ses feuilles & de son godet doré, orlé d'une ligne rouge qui l'environne, enfermé d'une couronne, peut justement être appelé le Narcisse couronné. Il est de tous le plus beau & le plus estimé. Plusieurs Fleuristes nomment cette fleur *Rose de Notre-Dame*. Dans toutes ces trois espèces elle ne veut pas avoir beaucoup de soleil; elle se plaît dans un fonds de bonne terre grasse & détrempée, de la profondeur de quatre doigts, un demi empan de distance. Il la faut recouvrir avec la terre de potager pour la faire plus facilement fleurir. On les tire tous les trois ans pour en détacher les cayeux. *MORIN*.

*COUARD*, *ARDE*, adj. & f. qui manque de hardiesse, qui a de la lâcheté, de la poltronnerie. *Ignavus*. C'est un *Couard*.

Ce mot est bas & vieux, il vient de ce qu'on reproche aux poltrons qu'ils s'enfuient la queue entre les jambes, comme font les chiens. Car c'est une marque de timidité aux animaux d'avoir la queue avalée. D'autres le dérivent de l'Allemand *kuhe heriz*; qui veut dire, *cœur de vache*; d'autres de *coyon*, qui vient de *quietus*.

*COUARD* se dit, en termes de Blason, d'un Lion qui porte sa queue retroussée en dessous entre les jambes. *ENCYC*.

*COUARD*, f. m. signifie l'extrémité faite en anse, par laquelle on applique le manche à la faux à faucher. On le serre sur le manche avec des coins & une virole.

*COUARDISE*, f. f. timidité, poltronnerie. *Ignavia*. Le plus grand reproche qu'on puisse faire à un homme, c'est de l'accuser de *couardise*. On punit la *couardise* par honte & par ignominie. *MONT*. Il est bas.

*COUBAIS*. f. m. Espèce de vaisseau du Japon dont on ne se sert que sur les rivières & les eaux intérieures. On mer ordinairement sur un *Coubais* quarante hommes à ramer qui le font aller fort vite. Les *Coubais* sont embellis de divers ornemens, & d'une chambre à l'avant qui s'élève en forme de petit gaillard.

*COUCH-ADASI*, c'est-à-dire, l'île des Oiseaux, petite ville de la Natolie. *Avium insula*. J'estimerois que le port d'Ephèse auroit été celui d'une petite ville, qui étoit peut-être Myus chez les anciens, & qui n'est éloignée que d'une demi-lieu du Méandre, appelée par les Turcs *Couch-Adasi*, c'est-à-dire, l'île des Oiseaux, & par les Marchands étrangers, *Scala Nuova*. *Du LOIR*, p. 33.

*COUCHAGE*, f. m. terme de Laineur ou Applaineur. Il signifie réparage.

*COUCHANT*, adj. m. & f. pl. terme de Géographie: le soleil *couchant*, c'est le soleil qui descend sous l'horizon. *Occidens*, *sol occidens*.

*COUCHANT*, Ouel, Occident, mots synonymes. *Occident* pour les Géographes; *ouest* pour les Marins; *couchant* pour le discours ordinaire.

On dit qu'on adore plutôt le soleil levant que le *couchant*; pour dire, qu'on s'attache plutôt à la fortune des jeunes Princes, qu'à celle des vieux, à la puissance naissante, qu'à celle qui est sur le déclin.

*COUCHANT* se dit substantivement pour la partie occidentale de la terre. *Du levant* jusqu'au *couchant*. Entre le midi & le *couchant*, c'est du côté du vent Sud-Ouest.

C'est quelquefois l'endroit où le soleil se couche. Maison exposée au *couchant*. Le *couchant* d'Été.

*COUCHANT* (*CHIEN*) terme de Chasseur. Chien qu'on a dressé pour arrêter les perdrix, & autre gibier, & qui se couche ordinairement sur le ventre quand il les voit. *Canis auceps*. Voyez *CHIEN*. De là vient qu'on dit figurément & basément, qu'un homme fait le *chien couchant* auprès de quelqu'un; pour dire, qu'il est flatteur & soumis auprès de lui, pour trouver l'occasion de le surprendre, ou pour gagner ses bonnes grâces, par ses caresses & ses basses soumissions. *Turpis adulator*.

*COUCHE*, f. m. bois de lit: une *couche* à hauts piliers. *Lectus*. Les Anciens faisoient des *couches* de cèdre, de citronnier. On en a vu une chez la Reine de bois de Calemba d'un très-grand prix. Et quand on crie à l'encan une *couche*, on n'entend vendre que le bois du lit. Ménage dérive ce mot de *culca*, d'où vient le diminutif *culcita*: ce que dit aussi Vossius.

*COUCHE* se prend aussi pour le lit entier; mais en ce sens il est de peu d'usage, à moins qu'on ne l'emploie dans la Poésie, ou dans quelques façons de parler consacrées, comme la *couche nuptiale*, la *couche royale*.

*COUCHE* se dit dans les matières de piété pour un beau lit, un lit magnifique. Le soleil est comme un époux qui sort de sa *couche*. *MAUCROIX*.

*COUCHE* se prend aussi figurément en Morale, pour le mariage. *Nuptia*. On dit d'une femme, qu'elle a souillé la *couche* de son mari, quand elle a commis un adultère. Souiller la *couche* de quelqu'un, abuser de sa femme. On dit aussi, les fruits de sa *couche*; pour dire, les fruits du mariage. Dieu a béni leur *couche*; pour dire, leur a donné des enfans. *Lectus genitalis*.

*Les Dieux ne montrent point que sa douleur les touche: D'aucun gage, Narcisse, ils n'honorent sa couche.*

*RAC*.

*COUCHE* signifie aussi l'enfantement. *Partus*. Cette femme a eu une mauvaise *couche*, a été fort malade en accouchant, ou depuis qu'elle est accouchée: c'est sa première *couche*. Une *fausse couche*, est un accouchement avant terme. Voyez *ACCOUCHEMENT*. *Abortus*, *abortio*. Les violens & fréquens vomissemens, les coliques & les tranchées violentes font faire de *fausses couches*. Une trop grande colère, une peur subite, une médecine forte, peuvent causer une *fausse couche*. Une femme à qui une *fausse couche* arrive, est bien plus en danger de la vie qu'une femme qui accouche naturellement. *MAURICEAU*.

*COUCHE* signifie encore la maladie, le travail d'une femme qui enfante, ou le temps qu'elle est obligée de garder le lit pour se remettre, & pour reprendre

ses forces. *Puerperium*. Cette femme est robuste, elle n'est que quinze jours en *couche*. Elle a fait faire un beau lit pour les *couches*. Il n'y a que deux jours qu'elle est relevée de *couche*.

On appelle les *couches de la Vierge*, une dévotion à la Sainte Vierge, où on lui chante des Saluts neuf jours avant Noël. On dit aussi que la permission de manger de la chair les samedis jusqu'à la Chandeleur en certains Diocèses, se donne en l'honneur des *couches sacrées de la Vierge*. On fait une cérémonie à l'Eglise quand les femmes relèvent de *couche*, en mémoire de la Purification qui se faisoit dans l'ancienne Loi après les *couches*.

☞ *COUCHE* est aussi un des linges dont on enveloppe les enfans au maillot, & que l'on change aussi souvent que la propreté l'exige. *Cunæ, cunabula*. Il faut changer cet enfant de *couches*.

*COUCHE* est aussi un enduit de couleurs, ou autre chose liquide, molle, qu'on met sur quelque chose pour la colorer, ou pour la rendre plus ferme & plus unie. Il faut mettre la dernière *couche* de plâtre fin pour rendre cette muraille bien polie, bien luisante. *Cortum, crusta, incrustatio*. Pour imprimer une toile à peindre, il y faut deux *couches* de colle avant que d'y mettre la peinture. On met deux ou trois *couches* de blanc de plomb sur du bois, avant la *couche* d'or qu'on y applique; une *couche* de vernis sur une carte. *Color inductus, coloris inductio*. On dit donner la dernière *couche* à un tableau, il faut donner deux *couches* de couleurs à un plafond. FÉLIB.

*COUCHE* se dit en Chimie des lits différens des différentes matières qu'on met alternativement les unes après les autres, pour les faire mieux fondre ou imbibier. On appelle cela aussi *stratification*, ou *stratum super firatum*: ce qui s'exprime par cette note, S, S, S.

☞ *COUCHES ligneuses*, termes d'Histoire naturelle. On appelle ainsi certains cercles ligneux que l'on remarque quand on coupe horizontalement un tronc d'arbre, & qui marquent la crue de chaque année. Voyez au mot ARBRE, comment se fait l'augmentation en grosseur par le moyen de ces *couches ligneuses*.

☞ Il faut remarquer que ces cercles ligneux ne sont pas toujours concentriques à l'axe, mais qu'ordinairement ils s'en écartent plus d'un côté que d'un autre. Quelques Auteurs ont pensé que c'étoit principalement du côté du nord: plusieurs ont cru que c'étoit du côté du midi; mais ils se sont accordés à dire qu'au moyen de cette excentricité de *couches ligneuses*, les Voyageurs égarés y trouveroient une boussole naturelle qui les orienteroit, & l'on a entrepris de donner des raisons physiques de ce phénomène utile.

☞ Ceux qui prétendoient que les *couches* ligneuses étoient plus épaisses du côté du nord, appor-toient pour raison que le soleil ayant moins d'action de ce côté, il s'y conserveroit plus d'humidité, ce qui devoit nécessairement produire une augmentation de ces *couches* ligneuses. Ceux au contraire qui prétendoient avoir observé que les *couches* sont plus épaisses du côté du midi, disoient que le soleil, comme principal moteur de la sève, la déterminoit à passer plus abondamment de ce côté. Ainsi chacun trouvoit dans la Physique des raisons spécieuses d'une chose qui n'est pas. Le fait mieux observé déconcerte entièrement leur système.

☞ Nous avons reconnu, dit M. Duhamel, que les *couches* sont souvent, & presque toujours plus épaisses d'un côté que d'un autre; mais cela arrive indifféremment, soit du côté du nord, soit du côté du midi, de l'est ou de l'ouest. Cette prétendue boussole est donc sujette à bien des variations, qui dérouteroient furieusement un voyageur égaré qui voudroit y mettre sa confiance. Mais elle est bien autrement sujette à erreur, puisque nous avons observé que dans un même arbre la plus grande épaisseur des *couches* varie quelquefois de tout le diamètre de l'arbre; en sorte que, si auprès des racines,

la plus grande épaisseur se trouve du côté du midi; elle s'observe souvent auprès des branches du côté du nord, ou vers toute autre partie de la circonférence de l'arbre. Il est aisé d'apercevoir la raison physique de cette inégalité d'épaisseur des *couches* ligneuses, puisqu'il est clair qu'elle dépend de l'infertion des racines & de l'éruption des branches. S'il se trouve du côté du nord une grosse racine, les *couches* ligneuses du bas de l'arbre seront plus épaisses de ce côté-là, parce que la sève y sera portée avec plus d'abondance. Si au contraire vers la cime du même arbre, il sort une grosse branche du côté du midi, les *couches* ligneuses examinées en cet endroit, seront plus épaisses de ce côté, parce que la sève aura été déterminée à y couler plus abondamment; de sorte que les variétés sans bornes qu'on observe dans la position des racines & des branches, en produisent d'aussi considérables dans l'épaisseur des *couches* ligneuses. C'est ainsi qu'il arrive souvent que le merveilleux s'évanouit quand on observe attentivement la nature.

*COUCHE*, en termes de Botanique, se prend pour le fond du calice des fleurs à fleurons & à demi-fleurons, & des fleurs radiées, du calice, dis-je, de ces fleurs, sur lequel sont posées les semences. *Calicis fundus, ima pars*.

On le dit aussi dans la cuisine ordinaire. Pour faire des soupes, des ragoûts, des syrups, il faut mettre une *couche* de pain, une *couche* de fromage, de pommes, &c. c'est-à-dire, différens lits.

*COUCHE*, terme de Boulanger. C'est un morceau de grosse toile sur lequel on couche le pain au lait. *Tela crassior excipiendo pani comparata*. Les pains sont sur la *couche*.

*COUCHE*, terme de Tireur d'or, feuille d'or ou d'argent, qu'on met autour du bâton qu'on veut dorer ou argenter. *Bractea*.

*COUCHE*, terme de Doreur sur cuir; composition d'eau & de blanc d'œuf qu'on pose sur le cuir avant que de le dorer. *Coloris inductio*.

*COUCHE*, terme de Tanneur; ce sont quatre ou cinq cuirs qu'on met sur le chevalet pour être quioissés, c'est-à-dire, pour en faire sortir la grosse ordure avec la quioisse. *Pelles inductæ pelle*. Faire une *couche*.

*COUCHE*, en termes de Charpenterie, est la pièce de bois qui se met sous une étaie qui sert de parin, ainsi nommée, parce qu'elle est couchée de plat. *Tignum in planum collocatum*. Il y a des *couches* de haut & d'autres de bas.

*COUCHE d'Arquebustier* est la partie du fût d'une arme à feu qu'on approche du visage, quand on veut coucher en joue quelque chose. *Ferrea fistula posita pars*. C'est ce qu'autrefois on appelloit *croffe* au mousquet.

*COUCHE*, en termes de Jardinage, est une préparation ☞ de grand fumier de cheval qu'on tripe bien, & couvert d'environ un demi-pié de terreau, élevé de deux ou trois piés au dessus de la superficie de la terre, pour y semer des graines ou des plantes délicates, & qu'on veut avancer. *Pulvinus*.

☞ La *couche* chaude est celle qui est nouvelle, & qui conserve encore sa chaleur qu'on est obligé de laisser évaporer pendant sept à huit jours avant que d'y rien semer. On juge en enfonçant le doigt dans la *couche*, du degré de chaleur convenable pour semer.

☞ La *couche* tiède est celle qui a perdu un peu trop de sa chaleur, & qui a besoin d'être réchauffée; ce qui se fait en répandant du grand fumier dans les sentiers qui sont autour de la *couche*, & que l'on appelle réchauds.

☞ La *couche* sourde est celle qui est enfoncée en terre, & ne s'élève point au dessus de la superficie du terrain, composée de fumier comme les autres, mais ayant beaucoup moins de chaleur. On se sert aussi de cette dernière pour faire venir les champignons, & pour réchauffer des arbres plantés en caisse.

☞ Quand on craint la fraîcheur des nuits, on couvre les *couches* de paillafons & de brise-vents.

**COUCHE**, entre les joueurs, est le premier enjeu, ce qu'on met d'argent d'abord sur une carte sans le renvi. *Deposita à lusoribus pecunia*. Ce joueur est sage, il ne renvie point, il ne prend jamais que sa *couche*.

**COUCHÉE**, s. f. gîte, lieu où l'on couche, particulièrement en voyage. *Mansio*. Nous avons plus loin à aller à la *couchée*, que nous n'avons eu à la dînée.

☞ **COUCHÉE** signifie aussi le souper & le logement des voyageurs dans l'hôtellerie. Il nous en a tant coûté pour la *couchée*; pour dire, pour le gîte & pour le repas.

☞ **COUCHEMENT**, vieux s. m. état d'une personne couchée. *Cubatus*. **DICT. DE CHARLES ETIENNE.**

☞ **COUCHER**, v. a. étendre un corps, ou le poser de niveau à terre ou sur une surface, selon la plus grande de ses dimensions. *In planum collocare*. *Coucher* une pièce de bois, une sablière, sur un fondement à rez-de-chaussée, pour élever dessus un pan de charpente, la *coucher* de plat ou de champ.

**COUCHER** signifie aussi abattre ce qui est élevé, ou à plomb, pour le mettre à fleur de terre. *Sternere, prosternere, evertere*. Il faut *coucher* par terre ces arbres, les couper. En ce sens, on dit qu'un lutteur a *couché* par terre son homme; qu'un combattant a *couché* par terre son ennemi, qu'il l'a *couché* sur le carreau. La grêle, la pluie, ont *couché* les blés; pour dire, qu'elles les ont abatus & versés. On dit en ce sens, *coucher* un bouteille sur le côté; pour dire, la vider.

**COUCHER en joue**, signifie miter avec une arme à feu ou de trait, pour tirer sur quelque chose. *Ferream fistulam in aliquem dirigere, collinare*. Il a *couché en joue* son ennemi par trois fois, & il n'a osé lâcher son coup. En ce sens, on le dit au figuré de ceux qui visent à quelque chose d'avantageux qu'ils tâchent d'obtenir. *Aliquid spectare, ad aliquid aspirare*. Il y a long temps qu'il *couche en joue* cette fille pour l'épouser. Il *couche en joue* cette charge, il observe quand elle sera vacante.

*Li vill treoise est belle & jeune, je l'avoue,  
Dom Alphonse en passant peut la coucher en joue.*  
SCAR.

☞ **COUCHER** signifie aussi étendre tout de son long sur terre ou sur quelqu'autre chose. S. Laurent fut *couché* sur un gril. *Sternere, prosternere*.

☞ **COUCHER** signifie aussi mettre quelqu'un au lit, l'aider à se déshabiller. *Allicui vestimentum detrahere, aliquem in lecto collocare*. Les Valets-de-chambre *couchent* leurs Maîtres. Les garçons de la noce viennent *coucher* la mariée.

**COUCHER**, avec le pronom personnel, se dit particulièrement des hommes & des animaux qui s'étendent tout de leur long sur la terre. *Procumbere terræ, in terram, sterni terræ, in terram*. Ce cheval est vicieux, il se *couche* dans l'eau, il se *couche* au lieu d'avancer. *Equus cubitor*. Ces troupeaux étoient *couchés* sur le gazon. C'est une erreur des Anciens de croire que les éléphants ne se *couchent* point, & qu'ils n'ont point de jointures. Les chameaux sont dressés à se *coucher* pour recevoir leur charge.

☞ **COUCHER**, v. n. signifie être étendu pour prendre son repos. *Coucher* dans un lit, sur un matelas; *coucher* sur la dure. A la ville on est *couché* bien mollement entre deux draps. A la guerre on se *couche* souvent sur la paille, sur la terre. Avec le pronom personnel, il signifie se mettre au lit, s'étendre sur quelque autre chose. Se *coucher* sans souper. Se *coucher* sur le gazon.

☞ **COUCHER**, (SE) en Astronomie, se dit du soleil, des étoiles & des planètes qui disparaissent. Le soleil se *couche*, est *couché*, c'est-à-dire, descend, ou est descendu sous l'horizon. *Oscidere*.

Tome II.

☞ On dit qu'un mouchoir de cou, une cravate, un ruban, &c. se *couchent* bien; pour dire, qu'ils prennent un bon pli, & qu'ils s'ajustent comme il faut sur la personne. On le dit aussi de ce qui s'affaît, de ce qui devient plat. *Deprimi, considere*. Les plumes, les garnitures de rubans se *couchent*, s'affaîtent dans les temps humides.

**COUCHER** signifie aussi gîter, passer la nuit en quelque endroit. *Cubare*. La Vierge fut contrainte de *coucher* dans une étable, parce qu'il n'y avoit point de place dans les hôtelleries. Cet homme a *couché* en ville, il a *couché* dehors, parce que les portes étoient fermées; il a *couché* au cabaret, il y a passé la nuit à jouer & à boire. On dit en ce sens, *coucher* à l'enseigne de la lune, à la belle étoile; pour dire, *coucher* dehors, n'avoit point de gîte. *Sub dio pernoctare*. On dit encore en ce sens, qu'une porte a *couché* ouverte; pour dire, qu'on ne l'a point fermée de toute la nuit.

On dit figur. & prov. qu'un homme a *couché* dans son fourreau comme l'épée du Roi, ou simplement, qu'il a *couché* dans son fourreau; pour dire, qu'il a *couché* tout vêtu. On dit prov. que pour boire de l'eau & *coucher* dehors, il ne faut demander congé à personne. On dit proverbialement; ceux qui n'en voudront pas, qu'ils se *couchent* auprès, en parlant de ceux qui refusent un offre qu'on croit raisonnable.

**COUCHER** signifie aussi avoir habitation charnelle avec une femme, soit de jour, soit de nuit; avoir commerce avec elle. *Concubare*. Ces amans ont *couché* long temps ensemble avant que de déclarer leur mariage.

**COUCHER**, v. a. en termes de Jardinage, se dit des branches de quelque plante que ce soit qu'on incline en terre; c'est-à-dire, que l'on fait pencher en terre, & que l'on couvre de terre pour faire prendre racine. Il faut *coucher* les branches de ce figuier, pour en faire des marcottes. Le sarment veut qu'on le *couche* pour en faire des provins. *Vineam in terram prosternere, propagare vites in sulcos*. Voyez PROVINS.

**COUCHER**, en termes de Tondeurs de draps, signifie ranger le poil sur la superficie de l'étoffe, après qu'elle a été tondue à la fin.

**COUCHER** se dit aussi des enduits de couleurs qu'on étend sur quelque chose. *Inducere*. Il faut *coucher* une telle couleur avant cette autre sur cette menuiserie. Il faut *coucher* une feuille d'or, de l'émail sur cette montre, *coucher* du vernis sur cette carte. C'est un grand art de savoir bien *coucher* les couleurs les unes après les autres.

**COUCHER**, terme de jeu, signifie mettre au jeu, parce qu'en effet on *couche*, on étend de l'argent sur une table, sur une carte. *Deponere in folium lusorium nummos, pecuniam deponere*. On a *couché* d'abord une pistole sur une carte, & on a renvié à la fin jusqu'à dix. Il est grand joueur, il *couche* gros.

☞ Dans ce sens, on dit figurément & familièrement *coucher* gros, en parlant de ceux qui s'engagent trop, qui promettent ou avancent des choses au dessus de leurs forces. *Multa & praclara minari, sibi multum sumere*. Il parle de faire agir les Puissances; il *couche* gros. Ce jeune homme ne demande pas moins qu'une fille de cent mille écus en mariage, il *couche* gros.

En termes de Manège, on dit qu'un cheval se *couche* sur les voltes; pour dire, qu'il porte la tête & la croupe en dehors, comme lorsqu'en maniant la droite, il a le corps plié & courbé, comme s'il alloit à gauche. *Inclinare*.

**COUCHER la pâte**, terme de Boulanger, c'est mettre le pain sur la couche; c'est-à-dire, sur un morceau de grosse toile, où l'on met le pain au lait, pour le faire gonfler & revenir, & l'enfourner ensuite. *Collocare panem*. *Couchez* ce pain.

**COUCHER**, terme de Chapelier. *Coucher* un chapeau, c'est le mettre dans la feutrière avec le lambeau.

**COUCHER** se dit figurément des écritures, du style.

E E E E e e



*Scribere, scriptis mandare.* C'est un homme qui *couche* bien par écrit, qui explique bien ses pensées. Dans ce sens, il est vieux & populaire.

**COUCHER**, en Jurisprudence & en matière de comptes, c'est employer, comprendre dans un acte, dans un compte. *Aliquid verbis exprimere.* On a *couché* cette clause expressément dans cette donation. La décision de cette affaire est *couchée* en termes formels dans le texte de cette loi, dans les registres de la Cour. Il a *couché* cela en recette, en dépense, dans les articles de son compte. On dit en ce sens, qu'un homme a été *couché* sur l'Etat; pour dire, qu'il a été mis & employé sur l'Etat; sur le catalogue de ceux qui doivent être payés de quelques gages, appointemens, pensions, &c. *Alcujus nomen in rationes Regis stipendiarias refert.*

**COUCHE**, EE. part. On dit, il est venu à soleil *couche*; pour dire, un peu après que le soleil est *couché*. On dit de même avant & après soleil *couché*. *Antè ou post occasum solis.*

On dit prov. & populairement, qu'on est plus *couche* que debout; pour dire, que le temps que dure la vie est peu considérable, en comparaison de celui qui la suit. *Acad. Fr.*

**COUCHÉ**, en termes de Blason, se dit du cerf, du lion, du chien & autres animaux. Caminga en Frise porte d'or au cerf *couché* de gueules.

**COUCHER**, s. m. c'est en général la manière de se tenir couché; posture dans laquelle on se tient au lit, soit en santé, soit en maladie. *Cubatio, cubatus.*

**COUCHER** se dit à peu près dans le même sens pour l'usage du lit. On dit d'un homme qu'il est délicat sur le *coucher*. Quand on *couché* dehors, il n'en coûte rien pour le *coucher*.

**COUCHER** signifie encore l'action de celui qui *couche*. On lui a interdit le *coucher* avec les femmes, à cause de la faiblesse de sa poitrine. C'est en ce sens qu'on se sert de cette maxime de Coutume: au *coucher* se gagne le douaire; pour dire, qu'il n'est point acquis à la femme, que le mariage ne soit consommé. *Concubitus.*

**COUCHER** se dit non seulement de l'action de se *coucher*, mais encore du temps où l'on se *couche*. Ainsi l'on dit se trouver au *coucher* de quelqu'un. Assister au lever & au *coucher* du Roi. Apporter le vin du *coucher*. On appelle à la Cour, le petit *coucher* du Roi, l'espace de temps qui s'écoule depuis que le Roi a pris sa chemise, & donné le bon soir aux personnes de la Cour qui se trouvent présentes, jusqu'au moment où il se met au lit. On dit, être au petit *coucher* du Roi. Être au petit *coucher* du Roi, ou simplement au petit *coucher*. Cela fut dit au petit *coucher*.

**COUCHER** se dit aussi de la garniture d'un lit. Matelas, lit de plume, &c. On dit en ce sens, un bon, un mauvais *coucher*.

En termes d'Astronomie, le *coucher* du soleil & des astres se dit du tems où ils se cachent sous l'horizon. *Occasus.* A l'égard des astres, il y a trois sortes de lever & de *coucher*; le cosmique, le chronique & l'héliaque ou solaire. Le cosmique ou véritable est quand un astre se *couche* en même temps que le soleil monte sur l'horizon. Le chronique est quand un astre se *couche* avec le soleil. L'héliaque ou *coucher* apparent est lorsque l'astre entre dans les rayons du soleil, & en est obscuré & effacé; en sorte qu'il commence à disparaître, & à cesser d'être vu.

**COUCHER** vient de *cubare*. Nicod. Ménage, après de Valois, le dérive de *collocare*. Du Cange est de même avis, *ed quod nosmetipsi in lecto collocamus.*

**COUCHETTE**, s. f. petit lit qui n'a point de ciel, ni de rideaux, ni de piliers. *Leclulus.*

*Tout est aux écoliers couchette & matelas.*

*Un honnête homme en pareil cas*

*Auroit fait un saut de vingt brasses.* LA FONT.

**COUCHEUR**, EUSE, s. qui *couche* avec un autre. *Leclli comes, socii.* Un mauvais *coucheur* est un homme qui empêche son camarade de dormir. *Concubitor molestus, importunus.*

*L'Amour est un mauvais coucheur;*

*Car la nuit sans cesse il fretille.* LA FONT.

**COUCHEUR**, s. m. terme de Papeterie, ouvrier qui travaille dans les Papeteries à renverser les feuilles de papier sur les feutres, à mesure que les formes ou moules lui sont présentés par celui qui les a plongés dans la cuve où est la pâte.

**COUCHIS**, s. m. c'est la forme de sable d'un pié d'épaisseur, qu'on met sur les madriers d'un pont de bois pour y asséoir le pavé: les poutres, le sable & la terre tout ensemble qui sont sous le pavé. *Corium, crusta ex arenario, statumen.*

**COUCHOIR**, s. m. terme de Doreur, petit morceau de buis fort propre, avec lequel on prend les tranches d'or pour les appliquer sur les bords des livres. *Buxum applicandæ bractæ idoneum.*

**COUCI-COUCI**, façon de parler familière, qui signifie tellement quellement. Il s'est acquitté de cette commission *couci-couci*. *Quoquo modo, utcumque.*

*Puisse l'enfant sans merci*

*Vous forcer à rendre hommage*

*À quelqu'Iris de village,*

*Dont le cœur fourbe & volage*

*Vous aime couci-couci.* DES-H.

*Par vos bienfaits avons de quoi manger*

*Couci-couci; mais item il faut boire.*

NOUV. CH. DE VERS.

Cette façon de parler vient de l'italien *costi, costi*, qui signifie la même chose.

**COUCI**. *Codicium, Catuſiacum, Coccium, Cociacum.* Bourg de l'Île de France, entre Soissons & la Fère; il a donné autrefois son nom à l'illustre Maison de *Couci*. La tour de *Couci* a 172 piés de hauteur, & 305 de circonférence. Dom Duplessis a imprimé en 1728, une nouvelle histoire de la ville & des Seigneurs de *Couci*. La forêt de *Couci*. *Silya Vosagus.*

**COUCON**. Voyez *COCON*.

**COUCOU**, s. m. oiseau dont le nom est tiré de son chant. *Cuculus.* Il ne paroît & ne chante qu'au printemps.

Le *Coucou* ne fait point de nid; il s'empare du nid des autres oiseaux, y met son œuf, (car il n'en pond qu'un) & l'abandonne. L'oiseau propriétaire du nid, couve l'œuf du *coucou*, & prend soin du petit lorsqu'il est éclos. C'est pourquoi les Anciens ont fait du mot *coucou*, un terme d'injure & de mépris. Ils appeloient *coucou*, un lâche, un stupide, un sot, qui laisse faire aux autres ce qu'il doit faire lui-même. Voſſius dit qu'il met des œufs dans le nid des autres, parce qu'il est extrêmement froid, & qu'il n'a point assez de chaleur pour couvrir & faire éclore ses œufs. Quelques-uns mettent le *coucou* au nombre des oiseaux de rapine: c'est une espèce d'épervier.

Albert, Aristote & Avicenne, distinguent deux différens genres des *coucous*, l'un grand, l'autre petit.

Le grand *coucou* de la grande espèce a le bec assez long, & presque d'égale grandeur à celui des ramiers, mais il est plus gros, plus aigu, & un peu plus crochu. Sa partie de dessus à l'extrémité est un peu courbée, & plus longue que la partie inférieure. Celle de dessus est noire, & celle de dessous de couleur de corne. L'ouverture du bec avec tout ce qui paroît en dedans, & la langue, sont jaunes. Les narines sont rondes & ouvertes; l'iris de l'œil est d'un jaune éclatant; la prunelle est brune, ou plutôt noire. Toute la partie courbée en avant, tant celle qui est cendrée que la blanche, est distinguée de lignes, ou plutôt de marques obscures

qui s'étendent en travers, & qui ne sont pas continues, mais entrecoupées. Le champ de son plumage en general est diversifié d'une couleur noire & de rouille, la plus grande partie des plumes blanchissent vers leurs extrémités. Les grandes & celles qui couvrent les grandes plumes, que les Fauconniers nomment les temoins, sont diversifiées de lignes blanches, également mises par ordre par les bords. Pour les grandes plumes des ailes, elles sont presque toutes noires, blanchissant toutefois au milieu de part & d'autre des extrémités, qui s'étendent beaucoup par delà le milieu de la queue, laquelle est aussi diversifiée de blanc, de noir & de rouille. La couleur noire paroît en chaque plume, & composé de deux lignes qui finissent en angle au milieu, & sont divisées par distances égales d'un bel ordre jusques au bout. Les côtés des plumes sont teints d'une couleur de rouille. Il y a une ligne blanche qui coupe les plumes par le milieu. Toutes les extrémités des plumes sont blanchâtres. Ses jambes sont fort grêles, & courtes, & peu proportionnées au reste du corps. Ses cuisses sont courtes & grêles, & l'os de la jambe est à peine plus long que le travers du pouce. Elles sont couvertes par en haut de poil blanchâtre, qui tombe de ses cuisses par delà les genoux, lesquelles sont teintes d'un jaune lavé & clair, ainsi que les doigts des pieds, desquels il y en a deux devant, & deux derrière.

L'autre grand *coucou* est de même grandeur que le premier. Il a le bec plus long & plus courbe; le dessus en est noir, & le dessous de couleur de corne. L'ouverture & le dedans du bec sont entièrement jaunes. Le cercle qui environne la prunelle de l'œil est d'un jaune resplendissant, la prunelle noire. Tout le dessous de l'oiseau est cendré, ou gris-blanchâtre, tirant un peu sur le châtain, par les manœuvres particulièrement; car la tête, le dessus du cou, & le bas du dos, sont entièrement d'un gris cendré. Les grandes plumes, particulièrement les deux plus grandes, s'étendent jusqu'au milieu de la queue. Celles qui sont vers le dos, sont semées de marques blanches, qui sont mises par ordre en long. Les dix plumes de la queue sont marquées des deux côtés du tuyau de taches faites en façon de cœur, qui sont à un doigt d'intervalle, & composent un très-bel ordre, & fort agréable à voir; mais les mêmes par leurs bords intérieurs (excepté les deux du milieu, & tous leurs bouts) sont toutes marquées de taches très-blanches. Son ventre, sa poitrine & son croupion, sont d'un cendré blanchâtre, avec des lignes noires qui les traversent, ainsi qu'aux autres oiseaux de proie. Ses jambes sont fort courtes, & couvertes de petites plumes jusqu'au près des pieds, qui sont d'un jaune très-couvert, & environné de tablettes, aussi-bien que les doigts des pieds qui sont pareillement un peu jaunâtres. Le plus grand des doigts des pieds, c'est-à-dire, celui du milieu, est un peu plus large vers le milieu, & un peu creux, pour mieux serrer. Ses doigts sont partagés devant & derrière, ainsi qu'au précédent.

Le *coucou* de la petite espèce est fort semblable pour la grandeur de son corsage à l'épervier, & s'il avoit le bec courbé, plusieurs y seroient trompés, tant leurs plumages ont de rapport. Il n'a pas plus de chair qu'une grive; sa voix est très-haute. Cet oiseau est fin & avisé. C'est lui qui, si-tôt qu'il a trouvé le nid de quelqu'autre oiseau, en casse les œufs, les mange, & y fait son œuf à la place. Quelquefois trouvant le pere & la mere dans le nid, il demeure au guet jusqu'à ce qu'ils partent. Il amasse quelquefois jusqu'à un boisseau de blé dans le creux d'un arbre, pour passer son hiver. Il ne sort qu'à la fin d'Avril de sa cache, parce qu'il appréhende extrêmement le froid. Il craint les autres oiseaux de proie, principalement l'épervier, qui lui fait la guerre & le tue lorsqu'il peut le rencontrer. On le tient bâtarde d'épervier. Il se retire pendant les jours caniculaïres.

On dit que le grand *coucou* met ses œufs dans

le nid des pigeons ramiers, & le petit dans celui du hochequeue & de Palouette, & sur-tout dans celui du verdon, *curruca*. Voyez sur cet oiseau & ses propriétés Voßius, de *Idolol.* L. III, C. 82, 95, 98.

☞ LE *coucou*, étoit consacré à Jupiter. On dit que ce Dieu, transfé de froid, alla sous la forme de cet oiseau se reposer sur le sein de Junon pour se réchauffer.

On dit figurément, qu'un homme est *coucou*, ou cocu, quand sa femme ne lui garde pas la fidélité conjugale.

En termes de Jardinage, on appelle *coucou*, une espèce de fraiser qui fleurit beaucoup, & qui ne porte jamais de fruit. *Fragaria pteritis*.

*COUCOU*, terme de jeu. C'est le nom d'un certain jeu de cartes, qu'on appelle ainsi à Paris, & *here* ou *haire* dans plusieurs Provinces. Voyez ce mot, & les règles du *coucou* dans le *Livre de l'Académie des Jeux*.

*COUCOU*. Plante & fleur printanière. Voyez PRIMEVERE. C'est la même chose.

☞ CONCY, ville de France en Picardie, entre Laon & la rivière d'Oyse. *Codicium*.

COUDE, s. m. L'angle extérieur qui se fait par le pli du bras, & le point où s'inclinent les deux os qui le composent, *Cubitum*, *culitus*. Cette éminence, sur laquelle on appuie le coude, a été appelée par les grecs *ὀξυς*, & par d'autres *ὀξυκρως*. Elle est formée par la grosse apophyse ou *coude*. Je lui ai donné un coup de *coude*. Il se dit aussi de la partie de l'habit qui couvre le *coude*.

*Il n'est rien que le temps ne dissoude ;  
Vous étonnerez-vous qu'un méchant pourpoint noir,  
Qui m'a duré deux ans, soit percé par le coude ?*  
SCARR.

COUDE, se dit aussi d'un des os de l'avant-bras, qu'on appelle l'os du *coude*. *Ulna* ou *cubitus*. Voyez BRAS.

Il y a aussi le *coude* du pied, qui est le dessus du pied, que l'on nomme communément par corruption *cou du pied* ou plutôt *coudepied*.

COUDE, en termes de Manège, est une jointure au train du devant du cheval, qui assemble le bout de l'épaule avec l'extrémité du bras.

☞ On le dit par analogie de plusieurs choses qui forment un angle extérieur.

COUDE, en termes de Vigneron, est l'endroit où naît le bois qui donne le raisin. Ce terme est principalement en usage dans l'Auxerrois, où on élève les vignes sur une perche mise de travers, à la hauteur d'un pied & demi, sur laquelle *perche* on a coutume de plier le sep lorsqu'il est assez haut pour y parvenir, & on l'y plie desorte qu'il fait une espèce de *coude*. Les Vignerons disent, lorsqu'on ébourgeonne la vigne, il faut être soigneux d'ébourgeonner jusqu'au *coude* du sep. LIGER.

On dit aussi le *coude* d'une branche d'arbre en termes de jardinage. C'est l'angle que fait une branche taillée immédiatement sur une autre, & si court, qu'il n'y reste pas le moindre ergot.

COUDE signifie aussi, chez les Architectes & les Maçons, un angle fort obtus que fait une muraille, un chemin, & qui l'éloigne un peu de la ligne droite. Vous avez enjambé sur mon héritage par le moyen d'un *coude* que vous avez fait en rebâtissant notre mur mitoyen. Le *coude* est un jayet saillant. Voyez JARRET.

COUDE, se dit aussi, chez les Artisans, *faire coude*, de ce qui fait un angle ou un retour, soit par lignes droites, soit par lignes courbes. Ainsi on dit le *coude* d'une équerre, d'un valet de menuiserie, d'une conduite ou tuyau de plomb, de la branche d'un mors de cheval, des sinuosités des rivières, & en plusieurs autres occasions.

COUDE se dit de la tranchée au même sens que *retour*, repli.

**COUDE**, ÉE, adj. Qui est ployé, qui fait un angle, d'un cc. de. *Angulatus, inflexus*. Il y a beaucoup d'outils qui sont *coudees*.

**COUDEE**, f. f. mesure dont usoient les Anciens, & surtout les Hebreux, qui étoit prise sur la longueur ordinaire du bras de l'homme depuis le coude jusqu'au bout de la main. *Cubitus*. Elle avoit en sa moyenne grandeur un pie & dix pouces de roi. La plus petite n'avoit qu'un pie & cinq pouces: & la plus grande, ou la *coudee* géométrique, étoit de deux pies & dix pouces de roi. Le Pere Merienne fait la *coudee* hébraïque d'un pie, quatre doigts & trois lignes, par rapport au pie du Capitole. Héron fait la *coudee* géométrique de vingt-quatre doigts; & Vitruve fait le pie des deux tiers de la *coudee*, c'est-à-dire, de seize doigts. L'Arche de Noe avoit trois cens *coudees* de long, cinquante de large, & trente de haut; & sa fenêtré étoit d'une *coudee*.

On dit figurément, avoir les *coudees* franches; pour dire, être au large, avoir liberté de bâtir, de s'étendre, de se promener, de tout faire sans être gêné, ni repris de personne. *Laxo & liberiore uti loco, spatio*. On le dit sur tout des libertés qu'on prend à la table, quand on a les coudes sur la table, & quand on y est assis au large. On dit au ii, qu'un homme n'a qu'une *coudee*; pour dire, qu'il est nain, qu'il est fort petit. *Cubitalis*.

**COUDELATTE**, terme de Charpenterie. Ce sont dans la construction d'une galère, des pièces de bois plus épaisses par les extrémités que par le milieu, & qui reçoivent une longue pièce de bois de quatre pouces en carré, qu'on appelle *tapière*.

**COUDER**, v. a. terme de Tailleur. Faire le coude d'une manche; donner à la partie de l'habit qui couvre le coude, la forme qu'elle doit avoir. *Cubito manicam aptare*. *Couder* une manche de pourpoint, de juste-au-corps. Cette manche est bien *coudee*.

**COUDER** se dit généralement des choses qu'on plie en forme de coude. *Couder* une barre de fer; *couder* une branche de vigne, la coucher ou plier en angle *obtus*.

**COUDOYER**, v. a. heurter quelqu'un avec le coude. *Pulsare aliquem cubito*. Il *coudoya* ceux qui étoient assis auprès de lui. **ABLANC**. Je *coudoie* les plus proches pour me faire place. **Id.**

**COUDRAIE**, f. f. lieu planté de coudriers. *Coryletum*. En quelques lieux on l'appelle *couderette*. On trouve *coudraie* f. m. dans C. Etienne. On ne le dit plus.

**COUDRAN**, f. m. composition de certaines herbes mêlées de plusieurs ingrédients, dont se servent les bateliers de Paris pour empêcher que les cordes ne se pourrissent. On dit plus ordinairement *goudron*, qui n'est autre chose qu'une poix noire & liquide. *Pix liquida*.

**COUDRANNER**, v. a. tremper une corde dans le coudran.

**COUDRANNEUR**, f. m. ouvrier qui trempe les cordes dans le coudran.

**COUDRE**, f. m. arbre qui porte des noisettes. *Corulus*. Voyez **COUDRIER**.

**COUDRE**, v. a. Je *coude*, tu *coude*, il *coude*, nous *cousons*, &c. je *coufis*, j'ai *coufu*, je *coudrzi*. Que je *couse*, que je *coufisse*, je *coudrois*. Joindre, assembler deux ou plusieurs choses avec du fil ou de la soie ou quelqu'autre chose semblable, passée dans une aiguille, ou dans quelqu'autre outil analogue à l'aiguille, poinçon, alène, &c. *suere, consuere*. *Coudre* une chemise, un habit, des boutons à un habit, des manchettes à une chemise. Les Cordonniers, les Boutreliers, *coufent* les cuirs avec les alènes. Les Chirurgiens *coufent* délicatement les plaies. Jupiter *coufit* le petit Bacchus dans sa cuisse. **BENS**. On a dit autrefois *coufer* à l'infinifit; & de-là vient que quelques-uns disent encore je *couferai*, au futur; mais mal.

Ce mot vient de *consuere*. **NICOD**. D'autres le dérivent de l'hébreu *cout*, qui signifie du fil. Ou plutôt il vient de *cusare*, qui se trouve dans la même signification au deuxième Livre des miracles

de S. Bertin, C. 5. Cet ouvrage est du commencement du dixième siècle. De *cusare* on a fait *coufre*, & ensuite *coudre*.

**COUDRE** se dit figurément des passages d'Auteurs, des histoires, & autres choses qu'on ajoute dans les ouvrages d'esprit, qu'on adapte les uns aux autres pour en former un tout. Quelques passages *coufus* ensemble, formoient tout son discours. J'aurois toujours des mots pour les *coudre* au besoin. **BOIL**. *assuere*. Juste Lipsé a fait un livre de Politiques, où il n'a mis que des particules pour *coudre* les passages des Auteurs. Desmarêts a dit dans les *Visionnaires*. Il ne faudroit qu'y *coudre* un morceau de Roman.

On dit figurément & familièrement qu'il faut *coudre* la peau du renard avec celle du lion; pour dire, joindre la ruse à la force, la finesse avec la prudence. *Conjociare*.

Et en parlant d'une affaire désespérée, d'un mal arrivé, ou prêt d'arriver, on dit dans le même style qu'on ne sait plus quelle pièce y *coudre*, c'est-à-dire quel remède y porter.

**COUSU**, UE, part. pass. & adj. *Sutus, consutus*.

En termes de Blason, on appelle un chef *coufu*; quand il est de métal sur métal, ou de couleur sur couleur. Il est expliqué à **CHEF**. Quelques-uns l'entendent aux autres pièces honorables de l'Ecu.

**COUSUES** (FINESSES) de fil blanc. Voyez **FINESSE** ET **FIL**.

En termes de Manège, on dit d'un cheval maigre & efflanqué, qu'il a les flancs *coufus*.

Et dans le langage ordinaire d'un homme exténué, qu'il a les joues *coufues*. Un homme *coufu* d'écus, qui a beaucoup d'argent comptant. *Coufu* de coups, couvert de blessures.

On dit aussi d'un homme dont le visage est fort marqué de petite vérole, qu'il en a le visage tout *coufu*. Un habit *coufu* sur quelqu'un, qui prend bien la raille, bien juste. *Bouche coufue*. Ne dites mot, gardez le silence. La plupart de ces expressions figurées ne sont que du style familier.

**COUDREMENT**, f. m. Les Tanneurs disent: mettre les cuirs en *coudrement*; pour signifier, les mettre étendus dans la cuve avec de l'eau chaude & du tan, pour les rougir; ce qui s'appelle les brasser, ou coudrer, pour leur donner le grain.

**COUDRER**, v. a. ou brasser les cuirs. C'est les remuer, en tournant pendant un certain temps dans la cuve avec le tan & l'eau chaude pour les rougir.

**COUDRETTE** ou **COULDRETTE**, f. f. vieux mot. *Coudraie*. Lieu planté de coudriers. *Coryletum*. Il se dit encore en quelques endroits.

**COUDRIER** ou **COUDRE**, f. m. arbre qui porte des noisettes, & qu'on appelle autrement *Noisetier*, *Corylus*. Voyez **NOISETIER**.

On trouve dans l'île de la Guadeloupe un arbre que les habitans nomment *coutrier*, à cause qu'il jette dès sa racine plusieurs branches qui s'étendent comme celles de cet arbre-là. Ses feuilles sont semblables à celles du laurier-thym, rudes par dessous & lisses par dessus. A l'extrémité de ses branches il porte de petites queues longues comme le doigt, fort menues, & toutes environnées de petits fruits blancs & rouges, fort délicats, & de la grosseur des groseilles rouges, dont ils ont presque le goût. Ses feuilles ont une propriété merveilleuse pour la guérison des vieux ulcères. Le dessus de ces feuilles les nettoie, les rend vermeilles, & mange les chairs baveuses; & quand ils sont dans cet état, le dessous de la même feuille achève en fort peu de temps de les guérir.

**COUDROT** ou **CAUDROT**, Ville de France en Gascogne, sur la Garonne, entre la Reole & Saint Macaire.

**COUÉ**, ÉE, adj. vieux terme de Chasse, qui se dit des animaux à qui on n'a point ôté la queue. *Caudatus*. Son composé & contraire est *écoué*. *Coué* & *truncus*. On appelle les Anglois *coués*, parce qu'en 509, ceux de Dorchester attachèrent des grenouilles par dérision au derrière de celui que le Pape Gré-

goître leur avoit envoyé pour leur prêcher l'Évangile : en punition de quoi, comme on le conte, ceux de cette province naissent avec une queue par derrière, ce qui les a fait appeler Anglois *coues*.

**COVENDEUR**, f. m. qui vend avec un autre une chose possédée en commun. Ménage, dans ses *Observations sur la langue Françoisé*, décide qu'il faut dire *covendeur*, & non pas *convenendeur*.

**COUENNE**, f. f. grosse peau qu'on lève de dessus le lard d'un pourceau. *Suilla cutis*.

Ce mot vient de *cutaneus*. Nicod. Il y en a qui écrivent *coene*, sur quoi M. Huet remarque que dans la langue de Galles *cenn* veut dire *peau*, *cuir*.

**COUENNE** se dit par dérision de la peau des personnes, quand elle est fort grosse, & fort vilaine, & on dit populairement en menaçant, je lui froterai la *couenne*; pour dire, je le battrai bien.

**COUENNEUX**, adj. les Médecins appellent un sang *couenneux*, celui sur la surface duquel il se forme une espèce de peau épaisse qui ressemble assez à une *couenne*.

**COUENQUE**. Voyez **CUENÇA**.

**COVENTRE** ou **COVENTRI**. *Coventria*. Ville Episcopale d'Angleterre sous l'Archevêché de Cantorbéry, dans la partie septentrionale du Comté de Barwik.

**HOSPITALIER DE S. JEAN-BAPTISTE DE COVENTRI**. Voyez **JEAN**.

**COVERSE**, adj. *Sinus coverse*. Ce terme ne se trouve point dans nos Géomètres; mais les Anglois s'en servent, ainsi qu'il paroît par le Dictionnaire des Arts de M. Harris, au mot *Coversed sinus*. Le *sinus coverse* est le restant d'un diamètre après qu'on en a ôté le sinus versé, ou la flèche. HARRIS.

**COUET**, f. m. terme de Marine, qui se dit de quatre grosses cordes amarrées au bas des voiles, deux à la grande, & deux à la voile de misaine, les unes & les autres vers l'avant du vaisseau. Elles répondent aux écoutes qui sont amarrées vers l'arrière dans les mêmes points. Elles servent à faire la manœuvre de ces voiles, selon qu'on les lâche ou qu'on les hâle, c'est-à-dire, qu'on les lâche ou qu'on les bande du côté dont on a besoin pour recevoir le vent. On appelle *amurer*, faire la manœuvre des *couets*. Et d'autres *coeste* ou *coette*.

**COUETTE**, f. f. Quelques-uns disent *Coite*. Lit de plume qui sert à garnir une couche. *Culcina plumea*. Chorier. *Hist. de Dauph. L. II, p. 94*, dit que le peuple (en Dauphiné) les appelle *curtes*, d'un nom plus conforme à celui qu'elles ont premièrement eu, *culcitra*; que l'usage des *couettes* est une invention des Gaulois, & qu'il ne faut pas s'imaginer sur leur nom, que ce soit celle d'un autre peuple.

Ce mot est vieux & ne se dit plus que parmi le peuple. On dit *lit de plume*.

**COUETTE**, chez les Artisans, est ce qu'on appelle autrement *crapaudine* & *grenouille*. C'est une pièce de métal creusé en rond, sur laquelle tourne le pivot, ou le gond d'en bas d'une porte cochère, ou d'une échelle. *Cavus cui cardo versatilis incumbit*.

**COUETTEUX**, adj. vieux mot. Convoiteux.

**COUFLES**. f. f. pl. C'est ainsi qu'on nomme les balles, dans lesquelles on apporte le féné du Levant.

**COUGAT**, f. m. nom d'homme. *Cucuphatus*. Voyez **COUQUENFAT**.

**COUAGE**, ou *fève puante*. f. f. C'est une espèce de fève qu'on nous apporte des Indes Orientales, où l'on en fait usage dans l'hydropisie. *Phaseolus zurraensis*.

**COUHAN**, f. m. la graine de *couhan*. Voyez **CERMIN**. C'est *chouan* qu'il faut dire. Voyez **CHOUAN**.

**COUHOYARN**, f. m. nom d'homme. *Conhoyarnus*. S. *Conhoyarn* étoit Moine de Redon au Diocèse de Vannes en Bretagne, Province de France. La vie de ce Saint, & ses miracles, sont au *quatrième chapitre de la vie des SS. Moines de Redon*, qui sont le *second livre de la vie de S. Couvoyon*, donnée

par Dom Mabillon dans ses siècles Bénédictins, à l'an 868 de N. S. CHASTELAIN; c'est-à-dire, dans les *Acta Sancti. Bened. Sæc. IX*.

**COUIER**, f. m. terme de Rivière, grosse corde que l'on attache à terre pour empêcher que le derrière d'un bateau ne s'en éloigne, sur tout dans les gros temps. ENCYC.

**COUILLARD**, f. m. vieux mot. C'est la corde qui tient la grande voile à la grande attaque du grand mâ.

**COUILLARD**, en termes de Charpenterie, se dit de deux pièces de bois qui entretiennent les trates qui séparent la cage d'un moulin de la chaise qui est au dessous. Les deux *couillards* ont chacun trois piés de long. CARON.

**COUILLARD** se disoit aussi autrefois pour une machine de guerre propre à jeter des pierres.

**COUILLAUT**, valet de Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Angers. De *Colliberti*. Voyez là dessus les *Origines de la langue Françoisé* de M. Ménage.

**COUILLON** de chien. Plante. Voyez **SATYRION**.

**COVIN**. f. m. *Currus rostratus*. Sorte de charriot dont les Gaulois & les Anglois se servoient autrefois. Les *Covins* étoient des charriots armés & propres à combattre: on pourroit les appeler en latin *falcasi currus*.

**COUINE**, f. f. vieux mot qui s'est dit d'une suite de personnes, & qui vient de queue. On a dit aussi *Couvine*.

**COUIS**, f. m. espèce de sebille dont on se sert dans les Iles Françoises de l'Amérique à la place des sebilles de bois ordinaires, qui sont en usage en France; cette sebille se fait avec le fruit du callebassier.

**COUIT**, qu'on nomme aussi *Guz*. Sorte d'aune dont on se sert à Moka pour mesurer les toiles & les étoffes de soie: elle pousse 24 pouces de long.

**COULADOUX**, f. m. pl. terme de Marine. Cordages qui tiennent lieu sur les galères des rides de haubans.

**COULAGE**, f. m. terme de Négoce, de Commerce. C'est la perte, la diminution qui se fait des liqueurs qui s'écoulent des vaisseaux où elles sont enfermées. *Fluxus*. Marchandises sujettes à *coulage*. Dans le commerce de ces sortes de Marchandises, on compte tant pour le *coulage*.

**COULAMMENT**, adv. d'une manière aisée, coulante. Il ne se dit guère que des paroles qui n'ont rien de rude à l'oreille, qui viennent naturellement à la suite les unes des autres, qui coulent facilement, comme de source, ou de la bouche d'un Orateur, ou de la plume d'un Ecrivain. Cet homme parle, écrit *coulamment*. *Fluit leviter oratio*.

**COULANGE**. *Colangia*. *Coulange* la Vineuse, est un Bourg de l'Auxerrois près de la rivière d'Yonne, renommé par ses bons vins *Colingia vinetorum*. *Coulange* sur Yonne est un autre bourg à cinq lieues du précédent. *Colangia ad Jeannam*.

**COULANT**, ANTE, adj. qui coule aisément. *Fluens*. On dit au propre, un ruisseau *coulant*. Au figuré, un style *coulant*, qui n'a rien de rude, de raboteux. *Molle dicendi genus*. Des Vers *coulants*, aisés, naturels, agréables à l'oreille. Une veine *coulante*. L'arrangement du discours le rend plus *coulant* & plus agréable. CHARP.

On dit aussi un vin *coulant*, agréable à boire, & qui passe aisément. *Molle vinum*.

On appelle aussi un nœud *coulant*, un nœud qui se serre & se desserre sans se dénouer. *Nodus fluens*.

En termes de Marine, on appelle manœuvres *coulantes* ou *courantes*, les cordes qu'on manœuvre à tout moment, comme celles qui tiennent les voiles, par opposition aux manœuvres *dormantes*, qui sont fixes & arrêtées, comme les haubans qui tiennent les mâts.

**COULANT**. f. m. C'est un ornement de diamans que les Dames portent au cou, composé d'une croix, & d'un gros diamant, qui se met à quelque distance au dessus de la croix, & qui coule dans la ganse à la-



quelle la croix est attachée. C'est proprement ce gros diamant que l'on appelle *coulant*.

**COULANT d'un Tour**, est la pièce qui fixe le support; le *coulant* d'une machine à fendre fixe la fraise.

☞ Chez les Boutenniers, on appelle *coulant* un morceau de bois arrondi par les bords & percé en travers; quand il est couvert, il sert de noué aux cordons de canne, de montre, aux guides de chevaux, &c.

**COULDRAI**, vieux mot f. m. ou **COULDRAIE**, f. f. Voyez **COUDRAIE**.

**COULDRETTE**. Voyez **COUDRETTE**.

**COULE**, f. f. terme de Bernardin & de Bénédictin. *Pallium*. Il y a de deux sortes de *coules*, une blanche qui est un habit fort ample, & dont les Bernardins se servent dans les cérémonies, & lorsqu'ils assistent à l'office. L'autre *coule* est noire, & est aussi un habit fort ample dont les Bénédictins se servent seulement dans les villes, & lorsqu'ils vont par les rues. Voyez sur la forme de la *coule* le P. Mabillon, *Acta Sanct. Bened. Sac. IV*, p. 2, *Præf. n.* 195. Il prétend que la *coule* est la même chose que le Scapulaire. L'Auteur de l'*Apologie de l'Empereur Henri III*, distingue deux sortes de *coule*. L'une est une robe, ainsi appelée, parce qu'elle a un capuchon. *Cucullus*. C'est une robe qui descend jusqu'aux talons, qui a un capuchon & des manches, & qui, quand elle est étendue, a la figure d'une croix. L'autre *coule*, *cuculla altera*, qui sert pour le travail, est le scapulaire ainsi nommé, parce qu'il ne couvre que la tête & les épaules; & il dit en avoir vu une qui ne descendoit que jusqu'aux reins, & qui n'alloit des deux côtés que jusqu'au bout des épaules; & c'est-là proprement, dit-il, le scapulaire. Dom Mabillon traite encore plus particulièrement de la *coule* dans la Préface des *Acta Sanct. Bened. Sac. V*, n. 59 & suiv.

Ce mot *coule* s'est formé du latin *cuculla*, en consonnant les deux premières syllabes en une, parce qu'elles font la même syllabe répétée deux fois.

**COULE**. Ce mot est aussi en usage parmi les Bernardines. C'est une sorte de grand habit de chœur, qui est blanc, & qui a de grandes manches.

☞ **COULÉ**, terme de Musique, le *coulé* se fait lorsque la voix ou les instrumens passent d'une note à une autre, en faisant une espèce de liaison entre ces notes; lorsqu'au lieu de marquer chaque note, on en passe deux ou plusieurs sous la même articulation, en prolongeant l'expiration ou le mouvement de l'archet. La trop grande quantité de *coulés* dans la Musique effémine le goût. **MONTECL.**

Ce substantif est formé de *coulé*, participe du verbe *couler*.

**COULÉ** est aussi un pas de danse. Faire un *coulé*. Voyez **MÉNUET** ET **COULER**.

☞ **COULÉE**, adj. f. & f. terme de Maître à écrire. Il y a une sorte d'écriture qu'on nomme *coulée*, écriture *coulée*. C'est un caractère penché, tracé assez rapidement, avec des liaisons de pied en tête.

**COULÉE**, f. f. terme de Marine. C'est un adoucissement qui se fait au bas d'un vaisseau entre les genoux & la quille, afin que le plat de la varangue paroisse moins, & que l'eau coupée par la proue coule, glisse & s'échappe plus doucement jusqu'à la poupe. *Declivitas*.

☞ **COULÉE** se dit aussi dans les grosses forges de l'endroit par où s'écoule la fonte contenue dans le creuset. *Effluvium*.

☞ **COULEMENT**, f. m. mouvement des fluides suivant leur pente. *Fluxus, fluxio*. Ce mot n'est pas reçu. On ne dit point un *coulement* de sang, un *coulement* de pituite. C'est dommage. Il exprime très-bien le mouvement des corps fluides; & il me semble qu'on diroit avec grâce, le vent consiste dans un *coulement* d'air vers un certain endroit.

**COULEMENT**, terme de Maître d'Armes. Il consiste à

glisser & à avancer au même temps. Faire un *coulement* d'épée. **LIANCOURT**.

**COULER**, v. n. Qui exprime le mouvement de tous les fluides suivant une pente naturelle. Il se dit premièrement du cours ordinaire des eaux. *Fluere, manare*. Les rivières *coulent* ordinairement vers le Nord ou vers le Midi. Il y en a quelques-unes, comme le Danube, & le fleuve de S. Laurent, qui *coulent* d'Occident en Orient. Les gelées empêchent que les rivières ne *coulent*. Le Pénée *coule* à l'ombre entre les forêts délicieuses qui bordent ses rivages. **VAUG.**

Ce mot vient du mot latin *colare*, qui signifie, faire passer une liqueur par quelque linge.

On le dit aussi des humeurs, & des suc enfermés dans les vaisseaux des corps animés, lorsqu'ils montent, qu'ils descendent & qu'ils circulent. Le sang *coule* des artères dans les veines, & des veines dans les ventricules du cœur. Néron fit *couler* des torrents de sang. **S. EYR.** Si Dieu remue son bras par le cours des esprits animaux, c'est Dieu qui fait *couler* & agir ces petits corps. **MALEB.** Les rhumes, les fluxions *coulent* du cerveau, selon le sentiment des Anciens. Les larmes *coulent* par les yeux, la sueur par les pores. Le suc qui nourrit les végétaux *coule* & monte le long de leurs fibres.

☞ **COULER** se dit aussi avec le pronom des autres fluides. *Penetrare, pervadere, permeare*. L'air se *coule* à travers de fort petites ouvertures. La matière subtile se *coule* dans tous les corps. La lumière se *coule* & traverse le verre.

☞ On dit aussi figurément que le temps *coule*; pour dire, qu'il passe promptement. *Abire, efflere*. Les jours, les années *coulent* insensiblement. Celui qui est comblé de joie trouve que le temps lui échappe, & qu'il *coule* avec trop de précipitation. **MALEB.**

☞ **COULER**, terme de Chandelier. On dit que la chandelle *coule*, quand on y a mêlé du suif de pourceau, qui n'a pas assez de consistance pour soutenir celui qui est fondu, & qui sert d'aliment au feu de la mèche, ou bien quand quelque bout de la mèche est tombé sur les bords, & les a fondus. *Destruere, liquefieri*.

☞ On dit aussi des choses solides qu'elles *coulent*; pour dire qu'elles s'échappent & qu'elles tombent, quand elles trouvent de la pente. *Labi, effluere*. Il a *coulé* de dessus cette grange trois chevrons qui n'étoient pas bien chevillés. L'échelle a *coulé* sous lui. Une tuile *coula* d'un toit, & lui tomba sur la tête.

☞ On le dit particulièrement des corps solides réduits en poudre, du sable, des grains, &c. Le blé *coule* par un trou du sac. Le temps humide fait que le sable de cette horloge ne *coule* pas.

**COULER**, v. a. signifie filter, faire passer une chose liquide à travers un linge, du sable, &c. gluant, plus fluide. *Colare, percolare*. On *coule* l'hippocras par la chausse, le blanc d'œuf par le papier gris, le mercure par le chamois, pour les épurer. Quand l'encre est trop épaisse, on y met de l'eau pour la faire *couler*.

**COULER**, en Chymie, signifie aussi verser de l'eau sur des cendres, ou des terres, pour en tirer les sels, soit des minéraux, soit des végétaux. *Infundere*. Le salpêtre se fait à force de *couler* de l'eau sur les terres nitreuses, qu'on fait ensuite évaporer, quand elles sont impregnées de leurs sels. La lessive ordinaire se fait en *coulant* de l'eau chaude sur des cendres de bois neuf ou des cendres gravelées, qui en détache les sels qui blanchissent le linge.

**COULER** à fond un vaisseau, terme de Marine, c'est le percer à coups de canon dans les œuvres vives, ou l'ouvrir en quelque autre manière que ce soit, pour y faire entrer l'eau & le submerger. *Deprimere, demergere*. Les Capitaines font quelquefois *couler* à fond leurs chaloupes, pour ôter aux Ma-

teints l'espérance de se sauver. On dit absolument, qu'un vaisseau *coule* à fond, quand par quelque accident que ce soit, il s'y est fait des voies d'eau qu'on ne peut épuiser. On dit pareillement, *couler* bas; pour dire, enfoncer & faire pètir un vaisseau. On dit au contraire, qu'un muid *coule*, quand il ne joint pas assez bien, pour contenir la liqueur qui y est enfermée. *Desluit*. *Couler* à fond, est plus ordinairement actif, & *couler* bas est neutre, selon la remarque du P. Hoste sur ce mot. ¶ Un vaisseau *coule* bas, quand il s'y fait une voie d'eau à laquelle on ne peut remédier.

¶ On dit figurément *couler* quelqu'un à fond dans la dispute, le réduire à ne savoir que répondre. On le dit de même, en parlant de la fortune, *couler* quelqu'un à fond, ruiner sa fortune, son crédit.

**COULER** à fond. Cette manière de parler est d'un usage fréquent dans les armées de terre: elle se dit en particulier de la Maison du Roi. *Couler* à fond, c'est prendre tous les corps l'un après l'autre pour les employer tous. Dans les détachemens & autres emplois, on commence par les Gardes du Corps, ensuite les Gendarmes de la Garde; après les Chevaux Légers, ainsi de tous les autres corps qu'on *coule* à fond, puis on recommence. Le P. Daniel se sert souvent de cette phrase dans son *Histoire de la Milice Française*.

**COULER**, en termes de Fonderie. On dit *couler* une pièce de canon; c'est en fondre le métal & le faire passer, le faire *couler* dans le moule. Voir *couler*, faire *couler* la gueuse, c'est faire *couler* le fer fondu. *Liquescere* & *diffundere*. *Couler* en plomb, c'est remplir de plomb des joints de pierre, des marches de perron à l'air, sceller avec du plomb des crampons de fer ou de bronze.

¶ **COULER** une glace, c'est en faire *couler* la matière fondue sur une table préparée exprès.

On dit neutralement, en parlant d'un ouvrage de fonte qu'on a jeté en moule, que la statue, que la cloche a *coulé*; pour dire, que le métal s'est échappé par quelque fente faite au moule.

**COULER**, en termes d'Agriculture, se dit aussi neutralement des fruits qui ont fleuri & qui n'ont pas roué. *Roratione defluere*. La vigne a *coulé*; c'est-à-dire, que la vigne étant en fleur, il est survenu des pluies froides, qui ont empêché le raisin de se former. Voyez FLEUR, ÉTAMINES, SOMMETS.

**COULER** signifie encore dans un sens figuré faire passer quelque chose avec adresse en quelque lieu. *Insinuare*, *inducere aliquid*. Cet Amant a su *couler* son poulet par le secours d'une confidente. Ce Plaideur a gagné sa cause, parce qu'il a fait *couler* quelque argent dans la main du Secrétaire. Le Notaire a fait *couler* cette clause dans ce testament en faveur d'un de ses amis. Les Coupeurs de bourse sont adroits à *couler* la main dans la poche.

¶ On le dit, dans le commerce, des mauvaises marchandises qu'on fait passer à la faveur des bonnes. Ce Marchand a *coulé* quelques mauvaises pièces de drap parmi celles qu'il m'a livrées. On ne fait guère de paiement qu'il ne s'y *coule* de mauvaises pièces.

**COULER**, presque en ce sens, se dit de ceux qui passent sans faire de bruit, crainte d'être aperçus; & dans ce cas, il peut aussi se mettre avec les pronoms personnels. *Insinuare se*, *irreperere*. Ce prisonnier s'échappa à la faveur de la foule où il se *coula*. La nuit est favorable aux secours qu'on veut faire *couler* dans une Ville assiégée. Il a *coulé* le long du mur.

Il signifie aussi passer un défilé, soit un à un, soit en petit nombre. *Irreperere*, *subreperere*, *obreperere*. *Coulez-vous* les uns après les autres dans cette porte, dans ce mauvais pas.

On dit qu'un rasoir *coule* bien; pour dire, qu'il rase doucement, légèrement, qu'il n'est point rude. ACAD. FR.

¶ On dit des bons vins, qu'ils *coulent* agréablement;

pour dire qu'ils flattent le palais, qu'on les boit avec plaisir.

¶ **COULER** se dit encore dans un sens figuré, en parlant du discours, du style; pour dire, qu'il ne s'y trouve rien de dur, de raboteux; rien qui ne flatte agréablement l'oreille; rien qui ne soit écrit, ou dit naturellement & d'une manière aisée. C'est ainsi qu'on dit d'une période, d'un vers, qu'ils *coulent* bien, qu'il ne s'y trouve rien qui blesse l'oreille. Cela *coule* de source, c'est-à-dire, cela est dit, écrit d'une manière aisée, naturelle.

¶ On le dit encore de ce qui est fait. On dit conformément au génie, naturellement, de l'abondance du cœur; il dit des choses fort consolantes, cela *coule* de source.

¶ **COULER** se dit encore de la manière dont le discours doit marcher. La narration doit *couler* majestueusement, comme les grands fleuves, & non pas avec rapidité comme les torrens. S. EVR.

¶ On s'en sert aussi pour marquer l'abondance.

Bon Dieu! comme chez vous les vers s'en vont couler,  
BOIL.

Heureux, dit-on, le peuple florissant  
Sur qui les biens de Dieu coulent en abondance.

**COULER**, en termes de danse, signifie porter sa jambe doucement, légèrement & à fleur de terre, sans presque marquer les cadences. *Crus movere mollior, terram leviter crure perfringere*. La danse consiste à savoir bien *couler*, couper & pirouetter.

¶ On dit aussi activement, *couler* un pas, le marquer légèrement. Pliez & *coulez* votre pas.

**COULER**, en termes de Musique, se dit d'un certain mouvement doux & lié que l'on donne aux instrumens par le moyen de l'archet, quand ils en ont, ou pour les touches de clavecins, des orgues, ou par la manière de ménager l'air dans la voix humaine, ou dans les instrumens qui se jouent avec la bouche; *couler* & titer sont deux choses différentes; par exemple, quand on veut *couler* en jouant de la viole, il n'y a que les doigts qui doivent agir, & l'archet ne doit point quitter les cordes: mais quand on tire deux fois, ou deux notes, il faut soulever l'archet à la moitié environ de son coup, & le remettre au-tôt en continuant le même coup, & non pas en recommençant à titer. ROUSSEAU.

¶ **COULER** une note ou plusieurs, c'est les passer légèrement, passer de l'une à l'autre, soit avec la voix, soit avec les instrumens, en faisant une espèce de liaison entre ces notes. Voyez COULÉ.

¶ **COULER** après, terme du jeu de billard, se dit lorsqu'un joueur fait entrer la bille de son adversaire dans une bloufe, & que la sienne tombe dans la même bloufe. *in cavum delabi*.

COULÉ, ÉE, part.

**COULETAGE**, s. m. terme de Coutumes. C'est un droit qui se prend en quelques endroits sur toutes les marchandises qui se vendent. *Couletage* est la même chose que *courtage*.

**COULETIER** ou **COULTIER**, s. m. terme de Coutumes. C'est la même chose que *Courtier*.

¶ **COULETTE**, s. f. terme de Rubanier. Petite broche de fer servant à mettre dans un rocher de soie ou de fil que l'on veut survider sur un autre.

¶ **COULEUR**, s. f. On peut considérer la *couleur* comme une propriété de la lumière des corps qui la renvoyent & nous affectent de telle ou telle espèce de *couleur*, en produisant sur nos organes tels ou tels ébranlemens, ou comme une sensation particulière de l'ame qui est une suite de cet ébranlement. *Color*.

¶ Il est évident que le mot *couleur*, pris dans cette dernière acception pour une modification de l'ame, ne peut appartenir au corps; que la *couleur* que mon ame apperçoit, n'est point dans l'objet coloré. C'est aux Métaphysiciens à expliquer comment l'ame, en vertu des loix de son union avec le corps, s'accout-

tume à rapporter aux objets extérieurs, à des substances matérielles & divinsibles, les propres sensations qui ne peuvent appartenir qu'à une substance spirituelle & simple. Voyez MALEBRANCHE.

On entend par *couleur* une sensation de l'ame excitée par l'acton de la lumière sur la retine, & différente, suivant le différent degré de réfrangibilité de la lumière, & la vitesse ou la grandeur de ses parties, ou simplement l'impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie & modifiée par la surface des corps, qui les fait paroître rouges, jaunes, bleus, &c.

Dans le système des Cartésiens, la lumière est un corps parfaitement homogène, & le même rayon de lumière différemment modifié, c'est-à-dire, différemment réfléchi à nos yeux, tantôt avec plus, tantôt avec moins de force, donne des *couleurs* d'une espèce différente. Le sentiment des *couleurs* est en nous, dit Descartes; elles ne sont que des différences de la lumière réfléchie; & cette différence vient de la diversité de la surface des corps, qui renvoyent différemment la lumière.

Les objets sont invisibles par eux-mêmes, dit Malebranche. Nous croyons les voir, parce que la différente texture de leur surface réfléchissant différemment, la lumière fait en nous divers sentimens de *couleur* que nous leur attribuons. Cependant les *couleurs* ne sont que des sentimens de la part de l'ame; & de la part du corps, ce ne sont que des vibrations plus ou moins promptes de la matière éthérée. On doit ajouter que de la part des corps la *couleur* est la disposition de leur surface; & comme la surface est disposée différemment dans les corps, les corps ne sont pas de même *couleur*. Ce système dont nous avons occasion de parler dans différens articles de ce Dictionnaire, est abandonné de presque tous les Physiciens depuis le célèbre Newton.

L'explication des *couleurs* est un des points où triomphe la physique de ce grand homme.

Suivant Newton, la lumière n'est pas un corps simple & homogène, c'est-à-dire, un corps composé de parties semblables entre elles, comme dans le système de Descartes, mais un corps mixte & hétérogène, c'est-à-dire, un corps composé de parties différentes les unes des autres: c'est un composé de différentes *couleurs*.

Les rayons du soleil ont d'eux-mêmes les sept *couleurs*, que l'on nomme primitives, c'est-à-dire, le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo & le violet. Les rayons des différentes *couleurs* ont différens degrés de réfrangibilité & de réflexibilité. Le rayon violet est celui qui de tous les rayons est le plus réfrangible & le plus réflexible; & le rayon rouge celui qui de tous les rayons, est le moins réfrangible & le moins réflexible. Les autres sont plus ou moins réfrangibles & réflexibles, suivant qu'ils sont plus ou moins près du rayon violet. Ces rayons une fois séparés & observés à part, conservent constamment leur *couleur* originale, sans qu'aucune réfraction ou réflexion ou mélange d'ombre puisse l'altérer. Voyez au mot RÉFRACTION, les *Expériences de Newton*, qui prouvent la vérité de ces principes.

C'est donc de cette différence de réfrangibilité & de réflexibilité que dépend la différence des *couleurs*; d'où il s'ensuit que toutes les *couleurs* qui existent dans la nature, sont telles que les doivent produire les qualités colorifiques & originales des rayons dont la lumière est composée; & que si la lumière ne consistoit qu'en rayons également réfrangibles, il n'y auroit qu'une seule *couleur* dans le monde, & qu'il seroit impossible d'en produire une nouvelle, ni par réflexion, ni par réfraction.

Le mélange des sept *couleurs* primitives forme le blanc. Ainsi un corps paroît blanc, lorsqu'il réfléchit tous les rayons de lumière sans les décomposer. Voyez BLANC.

L'absence de toutes les *couleurs* primitives, forme le noir. Ainsi un corps paroît noir, lorsqu'il ne réfléchit aucun rayon de lumière. Voyez NOIR.

La réflexion d'un seul rayon primitif, est la cause des *couleurs* primitives que nous remarquons dans les corps, c'est-à-dire, que les corps paroissent différemment colorés, suivant qu'ils réfléchissent les rayons d'une certaine *couleur*, & absorbent les autres. Ainsi un corps paroitra parfaitement rouge, lorsqu'il ne réfléchira que les rayons rouges; jaune, quand il ne réfléchira que les rayons jaunes, &c.

Les *couleurs* que l'on nomme secondaires, ne sont formées que par la réunion de quelques rayons primitifs. Si un corps réfléchit les rayons rouges & les rayons orangés, il aura une *couleur* secondaire, qui tiendra comme le milieu entre le rouge & l'orangé, ou pour mieux dire, qui participera & du rouge & de l'orangé.

Il y a un nombre infini de *couleurs* composées, c'est-à-dire, qui résultent de leurs divers mélanges, en les prenant deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, &c. & en combinant encore ces résultats les uns avec les autres pour en former de nouveaux mélanges, qui par les règles des combinaisons nous en donneront encore un plus grand nombre à l'infini.

On appelle aussi *couleur* les drogues, les corps solides qui servent aux Peintres & aux Teinturiers pour faire paroître ces *couleurs*. On dit en ce sens, mêler, broyer, préparer, appliquer les *couleurs*. Ce Peintre manie bien les *couleurs*. Adoucir, amortir, ranimer, réhausser, relever les *couleurs*. Mettre un plancher en *couleur*. Avant que de dorer un lambris, il faut le mettre en *couleur*.

M. de la Chambre, en blâmant la distinction que font les Philosophes des *couleurs*, en *couleurs* réelles, & en *couleurs* apparentes, dit que toutes les *couleurs* sont réelles, & qu'il faut les diviser en *couleurs* fixes, attachées & adhérentes à leurs sujets, & en *couleurs* mobiles.

Il y a des *couleurs* simples, telles que sont les cinq *couleurs* matrices des Teinturiers, dont toutes les autres dérivent. Il y en a de composées; savoir, le bleu, le rouge, le jaune, le fauve, ou *couleur* de racine, & le noir. A l'égard du vert, il n'y a point dans la nature de drogue qui serve à teindre en cette *couleur*; mais on teint les étoffes deux fois, d'abord en bleu, & puis en jaune, & elles deviennent vertes. Du mélange des premières *couleurs*, il s'en fait un grand nombre, comme le violet, le gris de lin, &c. expliquées à leur ordre.

On appelle aussi *couleurs* simples, celles qui servent aux Enlumineurs & aux Peintres, qui viennent des végétaux, & qui ne peuvent pas souffrir le feu, comme le jaune fait de safran ou de graine d'Avignon, la laque & autres teintures extraites des fleurs. *Color nativus*. Les autres sont minérales, qui se tirent des métaux, & qui souffrent le feu: ce sont les seules propres à faire l'émail. *Color factitius*. Ainsi on tire de l'or & du fer, le rouge; de l'argent, le bleu; du cuivre, le vert; du plomb, le blanc ou la céruse, quand il est dissous avec le seul vinaigre; mais quand la céruse a été cuite dans le fourneau, elle donne du massicot, & du minium quand elle est poussée davantage au feu.

Les Peintres distinguent aussi les *couleurs* en légères, & en pesantes. Sous le blanc, on comprend toutes les *couleurs* légères. *Color languidus, languescens, evanidus*. L'outremer est mis au rang des *couleurs* légères. Sous le noir on comprend toutes les *couleurs* pesantes terrestres. *Color satur, austerrus, pressus, nihilus*. Le brun-rouge, la terre d'ombre, le vert-brun & le bistre, sont les *couleurs* les plus pesantes après le noir. Les Peintres appellent aussi *couleurs* rompues, les *couleurs* trop vives, qui s'affoiblissent par leur mélange d'autres plus sombres. *Color vividus, acutus*. On dit que l'azur d'outremer est rompu de laque & d'ocre jaune;

jaune; pour dire, qu'il y entre un peu de ces *couleurs*. Les *couleurs rompues* servent à l'union & à l'accord des *couleurs*, soit dans les tournans des corps, soit dans leurs ombres. On appelle *couleurs noyées*, celles qui s'affoiblissent insensiblement, comme sont celles qui forment les nuances: & on appelle un ton de *couleurs*, un degré de *couleurs*, par rapport au clair obscur. *Languescens*, *evanidus*. Le Géorgion s'est rendu admirable par le maniement & la beauté des *couleurs*. Quand on dit en Peinture que les *couleurs* sont bonnes, cela ne signifie pas que les *couleurs* soient d'une meilleure matière que d'autres, mais que le choix de la distribution en est meilleur, & que la rencontre des unes auprès des autres en est plus excellente.

Les *couleurs* changeantes sont celles qui dépendent de la situation des objets à l'égard de la lumière, comme celles des raffets changeans, de la gorge des pigeons, &c. *Color varians*. Néanmoins quand on regarde attentivement avec un bon microscope les plumes de la gorge du pigeon, on voit que chaque fil de ses plumes est composé de plusieurs petits carrés alternativement rouges & verts, & ainsi ce sont des *couleurs* fixes. Le Père Kirker dit que les *couleurs* changeantes qu'on voit sur ces plumes de pigeons & de paons, viennent de ce que les plumes sont diaphanes, & d'une figure sensible à celle des triangles de crystal, ou prismes de verre, qui étant opposés à la lumière, font voir des iris. Les *couleurs* fixes & permanentes, ne se font point par des réfractions, comme les changeantes, mais par le passage direct de la lumière à travers certains corps, soit en les traversant entièrement, soit en réfléchissant sur quelques-unes de leurs parties internes, ou après avoir un peu pénétré les superficielles. Il y a deux ordres différens dans les *couleurs* pour passer du blanc au noir. L'un est le blanc, le jaune, le rouge & le noir. L'autre est le blanc, le bleu, le violet & le noir. C'est la doctrine de Mariotte dans l'excellent livre que nous avons cité ci-dessus.

**COULEUR** est quelquefois opposée au noir, parce qu'en effet le noir n'est pas une *couleur*, à cause qu'il absorbe toute la lumière, & qu'il n'en réfléchit aucune partie. *Coloratus*. En ce sens on dit que les gens de guerre & les Courtisans portent des habits de *couleur*, & que les gens de Robe & d'Eglise en portent de noirs.

En approchant de ce sens, on appelle *couleur haute*, *couleur rude*, *couleur forte*, grave, *color floridus*, *couleur éclatante*, *splendidus*, *couleur claire*, *acutus*, celle qui réfléchit à nos yeux plus de rayons de lumière, comme la *couleur* de cerise, la *couleur* de feu, l'incarnat. Et au contraire, on appelle *couleur douce*, sombre, morne, triste, modeste, celle qui en réfléchit le moins, comme le gris de lin, feuille-morte, *couleur* d'olive, *couleur* de pensée, &c.

**COULEUR d'eau**. C'est certain brillant violet qu'acquiert le fer bien poli, quand il a passé au feu dans un certain degré de chaleur. *Caruleum ferrum*, *Cerulei ferri color*.

**COULEURS amies**, terme de Peinture. De même qu'il y a dans la Musique des sons accordans & des sons discordans, il y a dans l'Optique des *couleurs amies* & des *couleurs ennemies*. Des *couleurs amies* qui semblent se rechercher pour s'embellir mutuellement; des *couleurs ennemies*, jalouses, pour ainsi dire, de la beauté les unes des autres, & qui semblent se fuir. C'est ce qu'on suppose naturellement, quand on approche la doublette de l'étoffe, pour voir si elles sont bien assorties.

Mais il faut observer qu'il n'y a point de *couleurs* si amies, qui étant assemblées sur le même fonds, n'ayent besoin de quelque autre *couleur* moyenne, qui les sépare un peu, pour empêcher que leur union ne paroisse trop brusque; ni de *couleurs* si ennemies, que l'on ne puisse les réconcilier ensemble par la médiation de quelque autre, comme

Tome II.

par une amie commune. C'est dans ces deux points que consiste la perfection de la peinture.

*Nuance de couleurs*, est une certaine disposition de la même couleur mélangée, & montant par degrés depuis le plus clair jusqu'au plus obscur. *Colorum nevus*. Leurs noms ne sont expliqués à leur ordre.

**COULEUR passante**, celle qui change promptement & se flétrit à l'air.

**COULEURS rompues**, mélange de deux ou plusieurs *couleurs*, qui tempère le ton de celle qui paroît principalement. On dit qu'un tableau est de bonne *couleur*, non, parce que les *couleurs* en sont plus exquisés, mais parce que le choix dans la distribution en est meilleur.

Belle *couleur*, synonyme à bien colorié.

Il y a une grande différence entre *couleur* & *coloris*. Les *couleurs* sont des matières molles & liquides qu'on employe pour peindre. Le *coloris* est l'effet qui résulte des *couleurs*, lorsqu'elles sont employées. *Couleurs tendres*, amies, sières, fondues. Le ton, l'harmonie, l'union & l'anité des *couleurs*. DICTIONNAIRE DE PEINTURE. Voyez encore COLORIS.

**COULEUR** se dit aussi de la disposition du teint, du visage & des chairs. *Color*. Les gens qui se portent bien ont la *couleur* vermeille. Cette femme a de belles *couleurs*. Bonne, mauvaise *couleur*. *Couleur* pale, blême, plombée. Les Espagnols ont la *couleur* olivâtre. Quand la gangrène paroît, elle rend la chair de *couleur* livide.

On le dit aussi des altérations qui surviennent au visage par les mouvemens intérieurs de l'ame, par quelque cause naturelle ou accidentelle. Un reproche fondé fait à un homme, le fait changer de *couleur*, il rougit de honte, ou pâlit de colère. La *couleur* lui a monté au visage; pour dire, il a rougi. La *couleur* que la colère imprime sur le visage, est si naturelle, & si attachée aux émotions intérieures de l'ame, qu'il est difficile d'empêcher les diverses altérations qu'elle cause. FÉLIX.

Quelle étrange pâlleur  
De son teint tout à coup efface la couleur!  
Et son visage sans couleur,  
Faisoit connoître que ses plaintes  
Etoient moindres que sa douleur. MALU.

On appelle pâles *couleurs*, une maladie de jeunes filles qui leur rend le teint pâle & jaune, c'est ordinairement le signe de la suppression des règles, & de la cacochymie même dans les deux sexes: *Chlorosis*. Voyez ce mot.

**COULEUR** se dit encore des changemens qui arrivent à différentes choses par la différente cuisson & application du feu & sur-tout en Chymie pour marquer la *couleur* que ces choses doivent avoir quand elles sont cuites à propos. Ce pain, ce rôti est cuit, mais il n'a pas encore assez de *couleur*. Les Chymistes admittent les changemens de *couleurs* qui se font dans les métaux, & cherchent sur-tout le beau rouge, le beau citrin, qui sont les *couleurs* de la Benoîte.

**COULEUR**, en termes de Fleuriste, se dit d'une tulipe qui n'est que d'une *couleur*, dont la plus fantasque est la plus estimée. *Unicolor*. On a mis les panachées dans ces carreaux; *multicolor*; & les *couleurs* sont dans les les costières.

**COULEUR de feu**, terme de Fleuriste. Nom qui se donne à une espèce d'anémone, à cause de sa *couleur*.

On appelle *couleur*, aux jeux de cartes, le pique; le trèfle, le cœur & le carreau. Ainsi l'on demande de quelle *couleur* est la triomphe. J'ai dans mon jeu des quatre *couleurs*. J'ai écarté une *couleur* entière, je renonce à telle *couleur*.

Au médiateur, on appelle *couleur* favorite, celle qui est la première tirée au hazard, & qui donne certains privilèges à celui qui joue en cette *couleur*.

FFFFF



leur, comme d'avoit la préférence fut celui qui demande à jouer dans une autre *couleur*.

☞ Au Laniquenet, prendre *couleur*, c'est entrer au jeu & couper. Quand quelqu'un arrive, & que le coup est achevé, on demande, voulez-vous prendre *couleur* ?

☞ Dans un sens figuré prendre *couleur*, c'est se décider, se déclarer. Reprendre *couleur*, rentrer en faveur, rétablir sa fortune.

☞ On dit aussi d'un homme qui, après une longue retraite, reparoit dans le monde, ou revient à la Cour, qu'il a repris *couleur*. Ces expressions figurées ne sont que du style familier.

COULEUR se dit figurément des ornemens, des apparences ou des prétextes dont on couvre, ou dont on déguise les choses. *Color, figura*. Sénèque a tant de peur qu'une belle pensée n'échappe à ses Lecteurs, qu'il la pare de toutes les *couleurs* qui la peuvent rendre brillante & agréable. BOUH. Ce sont nos passions qui donnent la *couleur* & la teinture à tous les objets : ce sont elles qui président à toutes les consultations du cœur. CLAUD. Ceux qui ont de l'esprit, peuvent donner des *couleurs* & des apparences à tous les partis qu'ils entreprennent de soutenir. MONT. Démotriène avoit de grandes expressions, des *couleurs* vives & éclatantes, & des traits pénétrants. P. RAP. Les passions obscurcissent presque toujours la vérité, & ne la laissent paroître que lorsqu'elle est teinte de ses fausses *couleurs*. MAFEB. Il ne faut point sarder la vérité par des *couleurs* sensibles, qui, en la rendant plus délicate, lui ôtent sa force. IDEM. Le peuple ne tient pour l'erreur que sous l'image & sous les *couleurs* de la vérité. BAIL. La vraie éloquence ne se pare jamais de *couleurs* empruntées : c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charme, & qu'elle persuade. S. EVR. Représentez avec toutes les *couleurs* de l'éloquence les supplices que doivent souffrir éternellement les damnés. BOUH. *Xav. I, IV.*

☞ Dans cette acception, il se prend quelquefois plus étroitement pour une raison apparente dont on se sert pour couvrir & pallier quelque mensonge, ou quelque mauvaise action, afin de persuader ce qu'on desire. On donne à cela une fort mauvaise *couleur*. Il fait donner une *couleur* spécieuse à ce qu'il fait de mal. Le mensonge se revêt des *couleurs* de la vérité.

*J'inventai des couleurs, j'aidai la calomnie.*  
RACINE.

COULEUR, en termes de Blason, est une des principales désignations des pièces de l'écu. *Color*. On n'en admet que cinq : gueules, c'est le rouge. *Miniatus, coccineus, ruber*. Azur, le bleu. *Caeruleus*. Sinople, le vert. *Prasifus, viridis*. Le sable, le noir. *Ater, niger*. Le pourpre est mélangé de gueules & d'azur. *Purpureus, violaceus*. Leurs significations seront expliquées à leur ordre. C'est une maxime, qu'il ne faut point mettre *couleur* sur *couleur*, ni métal sur métal. On tient que ce fut un certain Onomaïs qui inventa la distinction des *couleurs* pour les diverses Quadrilles des combattans aux Jeux Circenses : le vert pour ceux qui représentoient la terre, & le bleu pour ceux qui représentoient la mer.

Les différentes *couleurs*, en termes de Rubrique, servent à distinguer les mystères & les fêtes que l'Eglise célèbre : elle ne se sert régulièrement que de cinq *couleurs*, qui sont le blanc, le rouge, le vert, le violet & le noir : il n'y a pas long-temps que la *couleur* violette est en usage en France, comme on en peut juger par les ouvrages de Durand. La *couleur* blanche est employée pour les mystères de Notre-Seigneur, excepté le Vendredi-Saint, pour les Fêtes de la Sainte Vierge, celles des Anges, celles des Confesseurs, celles des Vierges, & des autres Saints & Saintes qui n'ont

pas souffert le martyre. La *couleur* rouge est pour les mystères & les solennités propres du S. Esprit, pour les fêtes des Apôtres, excepté S. Jean, & pour celles des martyrs. La *couleur* verte est la *couleur* propre du temps depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent, & depuis l'Epiphanie jusqu'à la Septuagésime. La *couleur* violette est en usage l'Avent, le Carême, aux Quatre-temps, aux Vigiles, aux Rogations & aux Messes votives qui se disent à l'occasion de la guerre. La *couleur* noire est pour les Morts & pour les cérémonies qui les regardent. Dans le Diocèse de Paris, la *couleur* rouge est employée pour la fête du Saint Sacrement, & la *couleur* verte pour les Confesseurs Pontifes. Dans le Diocèse du Mans, on prend des ornemens de *couleur* rouge le Vendredi-Saint. Les étoffes d'or & d'argent, & les broderies d'or ou d'argent, quand elles couvrent entièrement le fonds, s'emploient pour toutes les *couleurs*, dans quelque solennité que ce soit. Saint Louis avoit toujours en Palestine des ornemens précieux de diverses *couleurs*, selon les fêtes & les solennités, & en prenoit un soin particulier. C'étoit donc alors un usage reçu que le changement des *couleurs* selon les Fêtes. L'Eglise Grecque a eu aussi l'usage des *couleurs* différentes pour différens temps & différentes Fêtes. Le rouge étoit dans ce rit la *couleur* du Carême, & pour les Offices des Morts. Voyez le P. Goar sur Godin, p. 84, Not. 9 & 10.

COULEURS, au plur. se dit aussi des livrées que quelqu'un affecte & choisit pour se distinguer d'un autre, & pour signifier quelque passion. *Insignia*. En ce sens il vient du Blason & de la coutume des anciens Chevaliers, qui dans les tournois, armés de toutes pièces, n'étoient distingués que par leurs habits, plumes & rubans de diverses *couleurs*, qui étoient ordinairement celles de leurs Maîtresses, & qui étoient le symbole de quelque qualité de leurs passions. Delà est venu le blason des *couleurs*, auquel on a attribué diverses significations qu'on trouve dans les livres de la Science Héraldique. Et comme les Chefs de ces tournois faisoient habiller toutes leurs Quadrilles de même parure, cela a fait qu'on a appelé *couleurs* les habits que les personnes de condition donnoient à leurs gens de livrée. Ainsi on dit que le bleu, c'est la couleur du Roi, le vert, la couleur de la Maison de Lorraine, &c. On appelle proprement Gens de *couleurs* les Pages, Laquais, Cochers & Suisses. Et quand on dit absolument, qu'un homme a porté les *couleurs*, on entend qu'il a été Laquais. On dit mieux, & plus ordinairement, porter la livrée.

*Tel aujourd'hui triomphe au plus haut de la roue,  
Qu'on verroit de couleurs bizarrement orné.  
Conduire le carrosse, où l'on le voit traîné.* BOIL.

Le mot de *couleur* vient du latin *color*, qui vient du verbe grec *χρῶω*, *coloro*, je donne la *couleur*.

☞ COULEVRÉE. Voyez COULEVRE.

COULEVRENIER ou COULEVRINIER, s. m. ancien nom d'une milice en usage au XV<sup>e</sup> siècle en France. Les *Coulevreniers* hauront le haubergeon à manches, gourgerin, salade & placart devant (se devoit le peuvent) dagues & espèces trançans, à une main. GOLLUT, *Mem. de Bourg. L. X, c. 96*. Les gages de l'Archier, de *Coulevrinier*, & du Picquenaire à pié, seront de quatre francs par mois. ID.

COULEVRINE, s. f. pièce d'artillerie fort longue, & qui porte bien loin. *Tormentum à culubro dictum*. Son calibre est de quatre pouces dix lignes de diamètre. Son boulet est de 16 lignes & demie. Selon Diego Ufano, la *coulevrine* légitime a 32 calibres de long, tire 20 livres de fer avec 12 livres de poudre. La bâtarde, qu'on nomme autrement *serpentin*, a 27 calibres, tire 24 livres de fer avec 14 livres de poudre. Et l'extraordi-

naire, qu'on appelle aussi *passemur*, a 40 calibres, & tire 16 livres de fer avec 12 livres de poudre. La double *coulevrine* légitime a 31 calibres de long, tire 48 livres de fer avec 24 livres de poudre. La bâtarde, qu'on appelle autrement *bajric*, a 26 calibres, tire 28 livres de fer avec 14 livres de poudre. L'extraordinaire, qu'on appelle autrement *dragon volant*, a 39 calibres, tire 32 livres de fer avec 19 livres de poudre. La *semi-coulevrine* légitime a 33 calibres, tire 10 livres de fer avec 8 livres de poudre. HANZELET, en sa *Pyrotechnie*. On l'appeloit autrefois un *semi-canon*.

Ménage dérive ce mot du latin *colubrina*. D'autres le font venir de *coluber*, *couleuvre*, *serpent*, à cause de la longueur de ces pièces d'artillerie, ou des ravages qu'elles font.

On dit figurément, qu'un homme, qu'une terre est sous la *coulevrine* d'un autre, quand il est tellement dépendant d'un plus puissant, ou que sa terre est si proche des lieux où il a autorité, qu'il est obligé d'avoir toute déférence pour lui, de se tenir sous sa protection. *Al. cuius potestati, imperio obnoxius*.

COULEUVRE, f. f. espèce de reptile du genre des serpents. Nous appelons *couleuvre*, la plus grande espèce de nos serpents. Voyez SERPENT. *Coluber, colubra*.

En termes de Blason, on l'appelle guivre ou gyvre. La gyvre de Milan. La gyvre dans les armoiries est une grosse *couleuvre* qui vomit un enfant nud, la tête de l'enfant paroît. On l'appelle aussi *bisse*, *colubra infantivoma*, *boa*. Les armes de Milan sont d'argent à une guivre d'azur, à l'enfant issant de gueules, couronné d'or.

Il y a aux Moluques des *coulevres* de trente-deux piés de long, qui se pendent aux branches des arbres qui sont sur le chemin, & de là se lancent sur les hommes & sur les bêtes fauves, & après leur avoir fait trois ou quatre tours autour du corps, leur cassent les os, & les dévorent.

Il y a dans la Caroline de *coulevres* sonnantes; voici la description d'une de ces *coulevres*, qui a été apportée de ces pays-là en Angleterre, & qui est entre les raretés qui se voient dans la galerie du Collège de la Société Royale. Cette *couleuvre* est longue de quatre piés; il y en a de beaucoup plus grandes. Le corps par le milieu est de la grosseur du poignet, d'une couleur mêlée de gris-vert & jaunâtre, rayé & agréablement marqueté de taches rondes & en losanges. Depuis plus de neuf mois que cette *couleuvre* est partie de la Caroline son pays natal, on ne s'est pas aperçu qu'elle ait ni bû ni mangé. C'est le plus venimeux de tous les serpents. Elle a deux dents longues, aiguës, & recourbées en dedans, à la mâchoire d'en haut; mais elle n'en a point à la mâchoire d'en bas. Le bout de sa queue est à peu près de la longueur & de la largeur du pouce, mais moins épais; & pour peu qu'on y touche, cela fait le même bruit que feroient cinq ou six grains de menu plomb dans un petit sac de vélin sec & dur. Et c'est ce bruit qui l'a fait appeler *couleuvre* sonnante.

Ce reptile étoit consacré à Esculape. Et comme ce Dieu s'étoit caché plusieurs fois sous sa figure, on éleva des temples à la *Couleuvre* à Rome & à Epidaure.

COULEUVRE. C'est une espèce de sac dont les Américains se servent pour presser leur Manioc. La *couleuvre* est faite de roseaux fendus, ou de branches de latanier nées & tressées ensemble comme feroient des bas de coton. La *couleuvre* a six à sept piés de long, & quatre à cinq pouces de diamètre quand elle est vide; mais le manioc qu'on y met, & qu'on foule à mesure, augmente le diamètre, & racourcit sa longueur. On pend ensuite la *couleuvre*, & l'on y attache un poids au bas.

On dit qu'un homme a bien avalé des *coulevres*, lorsqu'on a dit ou fait devant lui plu-

sieurs choses fâcheuses, qu'il se peut appliquer; qu'il a eu bien des chagrins & des dégoûts sans oser s'en plaindre.

COULEUVREAU, f. m. diminutif de *couleuvre*. Petit de *couleuvre*. *Minor coluber*.

COULEUVRÉE, f. f. mieux que COULEVRÉE, plante rampante qui s'étend fort loin par des branches menues & feuillues, qui sert à couvrir des berceaux de jardin. La *couleuvre* est semblable à la vigne par les feuilles, les bourgeons & les vrilles avec lesquelles elle s'attache à tout ce qu'elle rencontre. Ses fleurs, disposées en grappe, sont blanches, & faites en forme d'étoile. Son fruit est vineux, & composé de grains semblables à ceux de la morelle, qui en mûrissant se changent de verts en rouges, & quelquefois en noir. Sa racine est grande & grosse plus que la cuisse d'un homme, longue d'une coudée, séparée vers sa queue, & pleine de plusieurs verrues vers sa tête; au reste cendrée par dehors, & blanche par dedans, pulpeuse, vineuse, d'un goût amer, âcre & astringent, avec un jus gluant & une odeur forte. Il y a aussi une *couleuvre* noire, que quelques-uns appellent *tan*, & en latin *vitis nigra* ou *uva taminta*, dont on mange les premiers bourgeons en salade comme des asperges. On appelle autrement la *couleuvre*, *colubrine* ou *feu ardent*, & en latin *bryonia*, *vitis alba*, *viticella*, *psilothrum*.

Il y a une espèce de serpenteaire qu'on appelle *couleuvre*, qui a ses feuilles attachées à une longue queue, qui produit plusieurs tiges feuillues, à la cime desquelles sortent des fleurs herbues & une graine en forme de grappe. Toute la plante est blanche, comme si on l'avoit saupoudrée de folle farine; d'ailleurs fort polie & lisse. Sa racine est forte & grosse, de couleur safranée & éparpillée çà & là. MATTHIOLE. Des Charlatans s'en sont servis pour contrefaire les mandragores, & les exposer au public. Voyez MANDRAGORE.

COULEUVREINIER, f. m. dans les Preuves de l'*Hist. de Bretagne*, T. II, p. 1350, il est fait mention de *Couleuvriniers à main*. Voyez COULEVREINIER.

COULIÈRES, terme de rivière, pièces de bois placées sur un train & servant à tenir sa branche en état. ENCYC.

COULIS, f. m. jus d'une chose consommée à force de cuite, & tiré par expression à travers un linge, une étamine, un couloir, &c. *Coulis* gras, *coulis* maigre, *coulis* de perdrix, de pigeons, de gelée, d'écrevilles. *Succus colatus, percolatus*.

COULIS, (VENT) est un air qui passe à travers les fentes des portes, & des fenêtres & des cloisons dans quelque lieu fermé. *Ventus per rimam inspiratus*. Il est ordinairement froid, perçant & dangereux. En ce sens il est adjectif.

COULIS, en Maçonnerie, est du plâtre gaché clair, pour remplir les joints des pierres, & pour les sîcher. *Cysum dilutius*.

COULISSE, f. f. longue rainure dans laquelle est enfermé un corps mobile, un châssis, une fenêtre, &c. Et dans laquelle on le fait couler, aller & venir, monter & descendre. *Canaliculus*. La *coulisse* d'un châssis, d'une jaloufie: la *coulisse* d'une herse. Les perspectives de machines se meuvent par des *coulisses*. Les instrumens de Mathématique ont la plupart des *coulisses* où se meuvent des boutons, des pinnules, & autres choses qu'il faut approcher, ou éloigner en plusieurs opérations. Il y a dans les Arts mille choses qu'on appelle *coulisses*, parce qu'étant appliquées, l'une contre l'autre, on peut leur donner du mouvement en les tirant, alongeant, &c.

On le dit aussi du corps mobile, du volet qui va & vient dans ces rainures, & dont on se sert pour fermer. Fermez cette *coulisse*. *Foricula per canaliculos ductilis*.

**COULISSE**, terme d'Horlogerie. C'est un demi-cercle sous lequel le rateau du ressort spiral se peut mouvoir.

En termes de Théâtre, on appelle *coulisse* l'espace qui est entre les pilastres qui sont aux deux côtés du Théâtre, & qui servent à la décoration. C'est par les *coulisses* que les Acteurs s'introduisent sur le Théâtre, & qu'ils en sortent. On donne encore par extension le nom de *coulisse* à l'espace qui est derrière les pilastres, & aux pilastres mêmes. Cet Acteur est entré par une des *coulisses* du devant du Théâtre, & est ressorti par une du fond. Cette Actrice étoit appuyée contre une des *coulisses*. L'Auteur, le Poëme à la main, s'assit dans les *coulisses* à portée de souffler. Ce mot vient de ce que dans les changemens de décoration on en fait couler une nouvelle sur celle que l'on veut cacher, ou en faisant couler celle de dessus, afin d'en découvrir une autre qui est dessous. Les petits maîtres vont dans les *coulisses* courtoiser les Héroïnes de Théâtre, ou pour forger à leur aise les belles qui sont dans les loges. La ville est bonne, & l'on y rencontre souvent des sujets qui valent bien les Princesses de *coulisses*. **LI SAGE.**

*Et méprisans de vains lauriers,  
Bornent tous leurs exploits guerriers  
A forger dans une coulisse  
Quelque belle au tendre regard;  
Laquelle aussi n'est pas novice  
A contre-forger de sa part.* **REGNARD.**

**COULISSE**, terme de Blason, qui se dit d'un château & d'une tour qui ont la herse ou la *coulisse* à la porte. *Castellum cataractâ, portâ instructum.*

Les Imprimeurs appellent *coulisse de galée*, la pièce de bois sur laquelle le Compositeur arrange ses lignes. *Tabella hinc & illinc per canalum ductilis.*

**COULISSOIRE**, f. f. petite écouenne dont les facteurs de mufette se servent pour creuser les *coulisses* des Bourdons. **EXCYC.**

**COULOGNE**, petite ville de France, dans la Gascogne Toulousaine, à sept lieues de Toulouse, en allant vers Leytoure.

**COULOIR**, f. m. C'est ainsi qu'on appelle un petit vaisseau dont on se sert pour couler le lait à mesure qu'on le tire. *Colum.* C'est une espèce d'écuelle, ordinairement de bois, qui au lieu de fond, a un morceau de linge à travers duquel le lait passe.

**COULOIR** se dit, en architecture, d'un passage de dégagement d'un appartement à un autre. On le dit particulièrement en marine, pour exprimer le passage qui conduit dans les chambres du vaisseau. *Iter ab uno loco in alium pervium.* On dit aussi en marine, couriet & couloit.

En anatomie, on donne ce nom aux vaisseaux qui contiennent les liqueurs du corps humain. Les *couloirs* de la bile. *Voyez VAISSEAUX*, terme d'Anatomie.

**COULOIRE**, f. f. Passoire, vaisseau troué pour faire passer une liqueur, pour faire égoutter ce qui est trop humide, ou le suc de quelque substance acide que l'on reçoit dans un autre vaisseau pour en faire un coulis, une sauce, &c. Une *couloire* d'Apothicaire. Une *couloire* de pressoir. *Colum.*

**COULOMB**, f. m. pigeon. *Columbus.* C'est un vieux mot.

**COULOM - CHA**, nom que l'on donne en Perse aux Gentilshommes que le Roi envoie aux Gouverneurs des Provinces, aux Vice-Rois, & autres personnes considérables. Ce mot signifie esclave du Roi, non qu'ils soient esclaves, mais pour marquer seulement qu'ils sont entièrement dévoués au service du Souverain. Ce sont la plupart des enfans de qualité, élevés dès leur jeunesse à la Cour pour s'y rendre capables des plus grands emplois. Le Roi les envoie porter ses présens ou ses ordres aux Gouvernemens. Celui vers lequel ils sont envoyés

doit leur donner un riche habit à leur arrivée, & un présent convenable à leur qualité, quand ils s'en retournent. Souvent même le Roi taxe le présent qu'on doit faire à son Coulom-cha : dans ce cas on est obligé de le payer d'abord, comme une dette, & de faire encore des libéralités selon le mérite de l'envoyé, & le crédit qu'il a à la Cour. **CHARDIN.** *Voyage de Perse.*

**COULOMMIERS**, petite ville de commerce, agréablement située à treize lieues de Paris, & à quatre de Meaux entre l'Orient & le Midi. Elle est aisée sur un bras du Grand-Morin, qui forme en cet endroit une Ile assez étendue, où Catherine de Gonzagues, Duchesse de Longueville, fit bâtir au siècle passé un magnifique château. Il y avoit là un Prieuré considérable sous le nom de Ste Foi, & de la dépendance de l'Abbaye de Conques. Il est maintenant sécularisé. *Hist. de l'Eglise de Meaux, tom. 1, p. 126.*

**COULON**, f. m. vieux mot qui signifioit pigeon. *Columbus.* Le Roman de la Rose dit, simple étoit comme sont *coulons*. On se sert encore de ce mot en quelques endroits, comme en Artois.

**COULPE**, f. f. terme de dévotion. Tache du péché qui prive le pénitent de la grace de Dieu. *Culpa.* Les Théologiens distinguent deux choses dans le péché; la *coulpe*, qui est remise au Sacrement de Penitence; & la peine qui demande satisfaction. La charité parfaite emporte la *coulpe* & la peine.

**COULPE** se dit sur tout dans les Monastères où les Moines disent leurs *culpés* au Chapitre, c'est-à-dire, qu'ils avouent publiquement devant leurs frères assemblés les fautes qu'ils ont commises. On leur dit quelquefois aussi leur *coulpe*, c'est-à-dire, que l'Abbé ou le Supérieur les en avertit, les en reprend en public. Dans les Monastères de Filles, on dit aussi sa *coulpe*. Il est visible que *coulpe* vient du latin *culpa*.

Quelques Jurisconsultes françois se servent aussi de ce terme, en expliquant les espèces différentes de fautes que peut commettre le locataire; par exemple, pour être responsable, ou non, du dommage, ou de la perte de la chose. La première est *lata culpa*, une ignorance grossière, vne extrême négligence. La seconde, *culpa levis*; une *coulpe* légère. La troisième, *culpa levissima*; la *coulpe* très-légère. **H, M.**

**COULT**, f. m. espèce de bois qui sert à la Médecine, & à la Marqueterie. Il croît dans la nouvelle Espagne.

**COULURE**, f. f. action par laquelle une chose coule. *Fluxus.* Il ne se dit guère qu'en ces phrases. Ce que les Fondateurs craignent le plus, c'est la *coulure* du métal hors de leurs moules. La *coulure* est la portion du métal qui s'échappe du moule quand on jette la pièce. La *coulure* de la vigne est ce qui arrive quand la fleur de la vigne qui doit former le grain de raisin, au lieu de se nouer à la grappe, s'en détache, & coule à terre par quelque mauvais temps. *Roratio.*

La sève interrompue dans son mouvement par quelque cause que ce soit, cesse de nourrir les fleurs qui tombent sans donner de fruit : ou bien, si pendant la fleur de la vigne il survient une pluie abondante qui emporte les sommets & la poussière qui est nécessaire pour féconder les plantes. (*Voyez ÉTAMINES & SOMMETS.*) La vigne *coule*, point de raisin. C'est la même chose pour les blés quand ils sont en fleur.

**COULURES**, f. f. pl. termes de Pêcheurs : ce sont les deux longues cordes de ctin qui bordent le haut & le bas de leur seine, où l'on attache les lièges par en haut, & les pareaux ou cailloux par en bas.

**COUODO**, f. m. mesure de Portugal, qui contient deux aunes & un quart de Hollande : cette aune faisant quatre septièmes de l'aune de Paris.

**COUP**, f. m. Choc, mouvement plus ou moins violent d'un corps qui tombe sur un autre. Impression que fait un corps sur un autre, en le frappant, le perçant, le divisant, &c. *Itus.* Coup de pié, de poing, d'épée, de pistolet. Donner un grand, un

petit *coup*. Recevoir, détourner, parer, esquiver un *coup*.

Ménage dérive ce mot du latin *colpus*, qui se trouve dans cette signification dans la Loi Salique, qu'on prétend dériver du mot grec *κόπω*, c'est-à-dire, *ferio*. En vieux françois on disoit, *copter* ou *cobter*; c'est-à-dire, *frapper*. Du Cange après Wendendelin, dit que *colpus* est un diminutif de *colaphus*. Et *colaphus* se prend dans la Loi Salique, Tit. 43; pour un *coup*, & s'y met pour signifier les *coups* de fouet dont on punit un esclave coupable; & *colpus* qui s'y trouve aussi, Tit. 20, s'y prend à peu près dans la même signification. Voyez le Glossaire salique de Chifflet à ces deux mots.

On dit qu'un homme va aux *coups* tête baissée. *In plagas, in vulnera ruere*; peut dire, qu'il va aux occasions, au combat; qu'il esluie les *coups* de canon & les autres dangers; qu'il va faire le *coup* de pistoler; pour dire, qu'il va défier l'ennemi, qu'il va escarmoucher contre lui. *Sclopeto hostem perere*.

La victoire, & la nuit plus cruelle que nous,  
Nous excitoient au meurtre, & confondoient nos coups.  
RACINE.

On dit ironiquement & populairement de celui qui a été battu, qu'il a été le plus fort, car il a porté les *coups*; & d'un homme qui est sûr l'âge, que ses plus grands *coups* sont tués.

En termes de Marine & de Guerre, on dit, une salve de tant de *coups* de canon; pour dire, faire un salut de mer ou militaire en déchargeant l'artillerie & ses armes. *Emissio. Un coup de mer*, c'est le choc violent d'une lame d'eau contre le vaisseau dans un gros temps. *Commoti maris fluctus major. Un coup de vent*, se dit du gros vent, de la tempête. *Vehementior venti flatus, tempestas. Donner un coup de gouvernail*, c'est pousser avec violence le gouvernail à bâbord, ou à tribord. *Gubernaculi impulsus, impulsio. Avoir des coups de canon à l'eau*, c'est les avoir dans la partie du vaisseau qui entre dans l'eau. *Coups de canon en bois*, c'est les avoir dans le corps du vaisseau qui est hors de l'eau. *Coup de partance*, est un *coup* de canon tiré sans balle, pour avertir qu'on va partir. *Coup* se dit aussi de la quantité de poudre qu'il faut pour charger une arme à feu. Il a quatre *coups* à tirer, c'est-à-dire, il a quatre fois la quantité de poudre qu'il faut pour tirer.

On appelle *coup de partance*, le *coup* de canon qu'on tire quand une flotte ou un vaisseau part. On tira le *coup de partance* à la pointe du jour.

*Coup* se dit aussi de la marque des *coups* qu'on a reçus. *Plaga, vulnus*. On dit qu'un homme est tout couvert de *coups*, percé de *coups*. *Vulneribus confusus*. Donner des *coups* de bâton à quelqu'un. *Fustem alicui impingere*. Il y a à la Chine une infinité de gens, dit le P. Le Comte, qui ne vivent que de *coups* de bâton, c'est-à-dire, qui, pour de l'argent prennent la place des coupables que les Mandarins condamnent à la bastonnade.

On appelle *coup de feu*, la blessure faite par une arme à feu.

On appelle le *coup de grace*, celui que l'exécuteur donne aux patients sur l'estomac pour l'empêcher de languir long-temps; & figurément, le dernier *coup* qu'on porte à quelqu'un pour achever de le perdre.

On appelle un *coup orbe*, un *coup* fait par un instrument contondant, qui fait une contusion sur la chair, sans ouverture. *Contusio. Un coup d'ostromacon*, un grand *coup* qui se fait par le tranchant d'un coutelas. *Vulnus, plaga. Un coup fourré*, le *coup* réciproque que deux ennemis se portent en même-temps. *Mutua vulnera*.

On dit figurément & familièrement, porter un *coup fourré* à quelqu'un, lui rendre en secret un mauvais office.

On appelle *coup de sang*, l'épanchement subit

qui se fait dans le cerveau par la rupture de quelques vaisseaux sanguins.

*Coup* se dit aussi d'un mouvement impétueux, tel que celui du vent. Voyez *Coup*, terme de Marine.

*Coup de soleil*. Impression violente, souvent mortelle, que fait un *soleil* ardent sur ceux qui y sont exposés. Un tel a eu un *coup de soleil*, a été frappé d'un *coup de soleil*. Cet accident arrive ordinairement lorsqu'il vient à sortir de dessous un nuage, & darde ses rayons sur quelque partie du corps découverte.

*Coup de tonnerre*, bruit qui accompagne ou qui suit une éclair. *Tonitru, tonitru fragor*. On le dit aussi de l'action du tonnerre. *Ictus fulminum*. Il a été tué d'un *coup de tonnerre*. Voyez *TONNERRE*.

On dit ironiquement & familièrement d'une personne qui divulgue tout ce qu'elle fait, qu'elle est secrète comme un *coup de tonnerre*, ou comme un *coup* de canon.

En termes de Fauconnerie, on dit que l'oiseau a pris *coup*, lorsqu'il s'est heurté rudement contre sa proie, ou contre quelque autre chose. *Prædam adverso pectore impetere*. Quand l'oiseau a pris *coup*, faites bouillir dans du vin de la sauge, de la mente, du pouliot & de la guimauve, & étuvez de ce vin avec une éponge le lieu malade, jusqu'à ce que l'oiseau sue; puis mettez sur ce même endroit de l'encens en poudre, de la guimauve, mêlés dans du blanc d'œuf, après esluiez l'oiseau au feu, & le tenez chaudement, & faites cela deux fois le jour, jusqu'à ce que l'oiseau soit amendé.

*Coup* se dit aussi des opérations légères, qui se font sur un corps pour le guérir, pour le soulager de quelque incommodité. Il lui faut donner un *coup* de lancette; pour dire, il le faut saigner. Un *coup* de bistouri; pour dire, il lui faut percer quelque apostème, couper quelques chairs. *Venum, apostema, carnem incidere. Un coup de rasoir*; pour dire, il le faut raser. *Radere. Un coup de peigne*; pour dire, il le faut peigner. *Pectere*. On dit aussi, donner un *coup* de corne à un cheval. Voyez *CORNE*.

*Coup* se dit aussi des actions qui se répètent, & signifie fois. Un homme sobre ne boit que deux ou trois *coups* à son repas. *Semel, bis, ter, &c.* Ce tour est difficile à faire, à deviner, je vous le donne en dix *coups*. Un canon en batterie tire douze à quinze *coups* par heure. Passé pour le *coup*; pour dire, je pardonne pour cette fois-ci. *Hæc vice*. On dit donner un *coup* d'œil sur quelque ouvrage, y jeter les yeux. *Intuitus*. Cette maison plaît au premier *coup* d'œil: son premier aspect fait plaisir. Cet homme à le *coup* d'œil excellent. Il connoît d'abord tout ce qu'il lui importe de savoir. On dit aussi, faire d'une pierre deux *coups*; pour dire, tirer deux avantages d'une même action. *Una atque eadem operâ aliquid facere*, ou pour rendre ce proverbe françois par un autre latin. *Duos parietes de eadem fidelia dealbare*. On dit d'une action qui ne fait ni bien ni mal; c'est un *coup* dans l'eau, un *coup* perdu. *Ictus vanus, irritus, inanis*. On dit encore, donnez un *coup* de pié, un *coup* d'éperon jusques-là; pour dire, allez vite jusqu'à un tel endroit. *Propera aliquid*.

*Coup* se dit aussi des actions qui se font promptement. Ce Capitaine a dix mille hommes prêts à s'armer au premier *coup* de tambour. *Ad tympani sonum*. Les voleurs s'amassent avec un *coup* de sifflet. *Ad sibilum*. Un Financier peut être ruiné d'un *coup* de plume. *Ductu calami*: On donne bien des *coups* de chapeau à celui qui peut faire du bien ou du mal; c'est-à-dire, on le salue. *Salutatio*. Expression bourgeoise & familière. On dit d'un homme qui ne prend point de parti, qui n'est-là que pour juger des *coups*. *Medius rerum utrinque spectator otiosus*.

*Coup* signifie quelquefois tour subtil, adreffe, promptitude à faire quelque chose. *Solertia, indusiria, fraus, dolus, &c.* Voilà un *coup* de fin matois, d'un chicaneur. Ce coupeur de bourses a eu bientôt



fait son *coup*. Cet homme vous a trompé , ce sont de ses tours , de ses *coups* ordinaires.

*Coup* se dit aussi des actions , ou des entreprises hardies , des complots , ou des desseins extraordinaires , soit en bien , soit en mal. *Opus , facinus , res maximi ad rerum summam momenti*. La prise de la Rochelle fut un *coup* d'Etat. La paix de Casal fut un *coup* de tête , & quelques-uns ont ajouté un *coup* de chapeau , parce que M. Mazarin qui la fit en devint Cardinal.

☞ *Coup d'Etat* ( UN ) est un *coup* utile au bien public. Un *coup* de tere , un *coup* d'un grand jugement. Quelquefois aussi par *coup* de tête , on entend une action étourdie. C'est dans ce sens qu'on dit , voilà un *coup* de sa tête.

☞ *Coup d'etat* , *coup* de partie , dans le sens figuré , signifie une action qui décide du succès d'une affaire. *Coup de Maître* , *coup* d'habile homme.

*Mes pareils à deux fois ne se font point connoître , Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.*

On dit au contraire , l'action de Caton fut blâmée , parce que c'étoit un *coup* de désespoir. Cet homme est un traître , capable de faire un méchant *coup*. *Malum facinus*. On lui a fait manquer un beau *coup*.

*Ha ! se pour un moment vous pouviez voir vous-même , Pour quels coups on se sert de votre nom suprême.*

CAMPISTRON.

*Coup* , se dit encore des efforts , & des tentatives qu'on fait pour venir à bout de quelque chose. *Conatus*.

*Ils veulent aujourd'hui qu'un même coup mortel , Abolisse ton nom , ton temple , ton autel.* RACINE.

*Coup d'essai* , premier ouvrage d'un homme en quelque art , première épreuve qu'il fait de ce qu'il fait en cet art. *Primum opus , primum artis tentamen , ou tentamentum , Artis ou doctrinae specimen*. Il faut l'excuser , s'il n'a pas si bien réussi , c'est son *coup d'essai*. Pour votre *coup d'essai* , vous avez fait un *coup* de maître.

*Lorsque pour coup d'essai de tes nobles exploits , On te voit ent'asser victoire sur victoire ; Que par cent actions tu ternis la mémoire Des plus grands Conquérans & des plus sages Rois.*

REGN. DES MAR.

☞ *Coup d'essai* , *coup* de Maître , dit Voltaire dans ses remarques sur le Cid , termes familiers qu'on ne doit jamais employer dans le style tragique.

☞ Corneille a dit dans *Héraclius* . le bras qui fait les lâches *coups* : on ne fait point des *coups*. On dit dans le style familier , faire un mauvais *coup* , mais jamais faire des *coups*.

☞ Corneille a fait encore un mauvais usage du même mot dans Rodogune , en disant rompre le *coup*. On ne rompt point un *coup* : on le pare , on le détourne , on l'affoiblit , on le repousse. De plus , on prononce ces mots , comme rompre le cou. Il faut éviter cette équivoque. Si l'expression , rompre un *coup* , est prise des jeux , comme par exemple , du jeu de dés , où l'on dit rompre le *coup* , quand on arrête les dez de son adversaire , cette figure alors est indigne du style noble.

☞ *Coup de Jarnac* , *coup* mortel & imprévu. Il lui a donné un *coup* de Jarnac , le *coup* de Jarnac : ce qui se prend toujours en mauvaise part , pour un tour auquel on ne s'attend pas , qui ruine quelqu'un , ou détruit la fortune , par allusion au Duel où Jarnac tua la Châtaigneraie par un *coup* imprévu.

On dit figurément & familièrement , cet homme a un *coup* de hache ; pour dire , qu'il a un grain de folie.

*Coup* se dit aussi des événemens extraordinaires qui sont des effets de la Providence , de quelque cause

inconnue , de la fortune , du hasard. Le succès de la bataille gagnée par Charles Martel fut un *coup* du ciel. *Divinitu , factum est , &c.* On le dit , en ce sens , de tous les événemens merveilleux qu'on ne doit pas attendre naturellement. La mort du Roi Henri II fut un grand *coup* de malheur. *Fatali casu contigit*. L'élévation & la chute de Séjan furent des *coups* de la fortune. Ce brave est allé exécuter une entreprise fort dangereuse , c'est un grand *coup* de hasard s'il en échappe. *Casus*. Les Grands sont bien plus exposés aux *coups* de la fortune que les autres. *Fortunæ casibus obnoxius*. MALEB.

*Vous vous troublez beaucoup , Mon cœur n'est point du tout ébranlé de ce coup.* MOL.

*Coup de Théâtre* , en termes de Poësie dramatique , est un événement surprenant qui frappe tout d'un *coup* l'esprit , parce qu'on ne s'y attendoit pas. Il y en a de deux sortes , une d'action , l'autre de pensée. La première a plus de force que la seconde. On en trouve deux exemples dans Moliere ; la Scène de Valere amené à Isabelle par son tuteur même , dans *L'Ecole des Maris* ; & dans *George Dandin* , l'action d'Angélique qui fait semblant de se tuer. Voyez les *Observ. sur la Com. & sur le Génie de Moliere de M. Riccoboni*.

*Coup* s'emploie aussi en toutes sortes de jeux , tant pour la répétition de l'action , que pour la manière de jouer , & pour certaines rencontres qui se font dans le jeu. Il a fait au Piquet un *coup* de 80 points. *Numerum octogesium explevit*. A la boule , il a mis un *coup* sur le but. *Hæsit in meta*. A la Paume , il a fait un *coup* de grille , de dedans , de rambour. *Pilam in fenestram , in tympanum trussit , impulit* , d'arrière-main , *aversa manu pilam ludere*. Aux dés , *coup* de dés , *tesserarum jactus*. On entend par *coup* de dés les différentes combinaisons que les dés peuvent amener. Il a fait un beau *coup* de dés , il a fait un *coup* de râtle. *Jactus veneris*. Au Triètrac *coup* & dés , pour signifier que le *coup* que l'on joue pour voir qui aura le dé sert aussi de *coup* pour le jeu , en sorte que celui qui a le dé marque. Aux Dames , il a fait *coup* de deux , de trois. *Scrupos , larunculos duos unâ eademque operâ cepit , abstulit*. On dit aussi , il a le *coup* sur lui ; c'est-à-dire , qu'il ne gagne que parce que c'est à lui à jouer , *Vicit quia lusu prior*. Il a un *coup* sûr ; pour dire , il a beau jeu , un moyen de gagner infailliblement. *Benè , feliciterque ludere*. On dit aussi , voilà un *coup* de partie ; pour dire , qui donne un grand avantage , d'où dépend le gain de la partie : ce qui se dit au figuré dans toutes les affaires sérieuses , lorsqu'on a quelque préjugé pour soi , ou qu'on a des avantages , des facilités de les faire réussir. *Opus , facinus , res egregiâ ad rem aliquam momenti*. On dit aussi un *coup* de filet ; pour dire , le jet du filet dans l'eau pour prendre du poisson. *Retium jactus*. Au premier *coup* de filet ils prirent une infinité de gros poissons. On dit aussi figurément , voilà un bon *coup* de filet , quand on surprend plusieurs personnes , ou quand on réussit en quelque chose d'avantageux.

*Coup carré* au jeu de Triètrac , quand les nombres sont tellement placés par rapport au plein qu'on veut faire , qu'il faut amener des nombres pairs pour remplir.

*Coup du Roi* , terme du jeu de Billard. Il se dit lorsque la bille de l'adversaire est immédiatement au dessus d'une des blouses du milieu , & qu'on pousse la sienne contre la bande du bout , afin qu'en revenant elle la frappe par derrière , & la fasse au milieu. *Coup* de cul , est aussi un terme de billard : il se dit lorsque la bille du joueur frappe celle de son adversaire par derrière. *Postica percussio*. *Coup* de trois , c'est lorsque l'on manque à frapper , & que l'on se perd , ou en sautant ou en coulant dans la blouse. *Coup sec* , est un *coup* qui se fait en frappant du billard contre la bille , & le retirant aussi-

ôt, au lieu que dans l'ordinaire on pousse la bille, & on la conduit avec le billard. On joue à coup sec de crainte de billarder. Lorsque la bille vient du sei on est obligé de jouer à coup sec ou de bricole.

Coup se dit figurément de ces afflictions imprévues qui sont comme des traits qui nous percent le cœur. *Funeſtus, fatalis, infelix casus.* La nouvelle de la mort de sa femme fut un coup mortel pour lui. Quand ce favori apprit la nouvelle de sa disgrâce, ce fut un coup de foudre qui l'abattit.

On dit, dans le même sens, un coup de massue, événement imprévu, étonnant, accablant, &c. Cette nouvelle a été pour lui un coup de massue. Coup de foudre est plus noble.

Coup se dit aussi des atteintes & des blessures que causent les passions. *lctus, plaga, vulnus.*

Non, mortels déplaisirs, je ne crains point vos coups. VOIT.

Ah! de quel coup me percez-vous le cœur? RACINE.

Le chagrin me dévore, & mon ame abattue,  
Sans force, sans secours, cède au coup qui la tue. LA SUZL.

L'amour me fait sentir ses plus funestes coups. RACINE.

Vos regards sont mortels, leurs coups sont redoutables. ID.

Coup se dit encore figurément des traits satyriques, ou des attaques qui se font par le discours. *Petitio, ictus, maledictum.* Cette femme donne toujours quelque coup de bec à sa rivale. Ce Satyrique donne toujours quelque coup de dent, quelque coup de pinceau à son ennemi.

On dit, en Morale, qu'une chose porte coup; pour dire, qu'elle est importante, qu'elle tire à conséquence. *Opus, facinus aliquod magni momenti, &c.*

On dit, en Mâçonnerie, qu'un mur prend coup; pour dire, qu'il fait ventre, qu'il n'est plus à plomb. *Casum, ruinam minari.*

Coup se prend aussi adverbiallement. Une ville en Suisse est fondue tout-à-coup, en un moment. *Repente, subito.* Personne ne devient scélérat tout d'un coup. S. REAL. *Nemo repente fuit turpissimus.* Il lui vint cette année deux successions tout-d'un-coup; c'est-à-dire, en même-temps. *Eodem tempore.* Tout-à-coup marque mieux que tout-d'un-coup, que la chose est arrivée brusquement; & dans l'instant même, & qu'il y a de la surprise; c'est pourquoi il ne faut pas les employer toujours indifféremment. Comme on ne va pas tout-d'un-coup à la corruption entière, il y eut un passage de l'honneur à l'intérêt. S. EVR. Le plus grand mal dans le renversement des grandes fortunes, c'est qu'il arrive tout-à-coup. PORT-R. Souvent les malheurs sont enchaînés & arrivent coup sur coup; c'est-à-dire, immédiatement l'un après l'autre. A ce coup il se faut réjouir; c'est-à-dire, en cette occasion. *Nunc autem.* Cela ne vient qu'après coup; pour dire, quand on n'en a plus que faire, quand on fait déjà une chose. *Præpostere.* Il a tiré, il a joué à coup perdu, *nullum in scopum ictum diriens;* c'est-à-dire, sans viser à aucun but certain. Il arrive à tous coups; c'est-à-dire, fort souvent, &c. *singulis momentis.*

Coup. (ENCORE UN) Façon de parler dont Racine fait souvent usage, condamnée par Voltaire comme trop familière & presque basse. La critique n'est-elle pas un peu trop rigoureuse. On s'en sert principalement lorsqu'on répète avec vivacité ce qu'on a déjà dit; encore un coup, je vous dis que cela n'est pas vrai. *Iterùm.*

Coup & A Coup s'est dit autrefois adverbiallement pour

à présent, en ce moment. *Nunc, hoc ipso tempore.*

COUPABLE, adj. de t. g. souvent employé substantivement, qui a commis une faute, un crime, une mauvaise action. *Sons, nocens.* Il semble que la justice de Dieu ne peut permettre que l'innocent serve de victime pour expier le crime des coupables. CL. Celui qui boit & mange indignement ce pain, se rend coupable du sang du Seigneur. PÉLISS. Celui qui se sent coupable, prend pour lui tout ce qu'on dit. S. REAL. Nous diminuons l'idée de nos défauts en les regardant comme communs à bien d'autres, & en nous cachant dans la foule des coupables. NICOL. J'avois trop d'intérêt moi-même à votre innocence pour en douter, & si je vous avois trouvée coupable, j'en eusse été bien puni le premier. VOIT. Un coupable puni est un exemple pour la canaille; un innocent condamné est l'affaire de tous les honnêtes gens. LA BRUY. La bonne foi qui accompagne l'ignorance excuse le coupable, & ôte un degré d'atrocité.

L'absence des remords est dans un cœur coupable,  
D'un Tyran achevé la marque indubitable. QUIN.

Une coupable aimée est bientôt innocente. MOLL.

De l'intérêt du Ciel pourquoi vous chargez-vous?  
Pour punir le coupable a-t-il besoin de vous? ID.

CORNEILLE a dit dans *Héraclius.*

Mon nom seul est coupable;  
Il conspira lui seul.

On ne peut pas dire qu'un nom a conspiré; bien moins encore qu'il a conspiré seul: mais, *mon nom seul est coupable,* est, dit Voltaire, une très-noble hardiesse d'expression.

COUPABLE se dit, en jurisprudence, d'un accusé convaincu. L'accusé ne peut être qualifié coupable ou criminel, que quand il est convaincu du crime qu'on lui impute; jusque-là il n'est qu'accusé.

On dit proverbialement que l'innocent pâtit souvent pour le coupable, le bon pour le mauvais.

COUPANT, ANTE, adj. qui coupe, qui tranche. *Secans, incidens.* Les Chirurgiens rapportent que cette plaie a été faite par des instrumens coupans & tranchans.

COUPANT, s. m. pièce d'or ou d'argent du Japon. C'est aussi un petit poids, dont on se sert dans l'île de Borneo, pour peser les diamans.

COUPANS. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier les bords des deux côtés de l'ongle du sanglier. *Apraria solea cultellata latera.*

COUPARA. s. f. Espèce de Laque.

COUPÉ, pas de danse. Voyez *Coupe participe.*

COUPE, s. f. séparation d'un corps solide, continu en plusieurs parties. *Cæsis, cæsura.*

COUPE se dit aussi de cette même séparation qu'on fait pour essayer & découvrir la bonne ou mauvaise qualité d'une chose qu'on coupe. Je ne veux acheter les melons qu'à la coupe. On connoît la bonté du drap à la coupe. On n'a pu découvrir la fausseté de cette monnaie qu'à la coupe.

COUPE signifie aussi l'art & la manière de tailler les pierres & plusieurs autres choses. *Scilicet.* Le Pere Déran, Jésuite, a fait un beau Traité de la Coupe des pierres. Philibert de Lorme en a aussi écrit moins amplement. Les pierres se cassent à la coupe, si on n'entend bien la coupe. On le dit aussi de l'endroit par où l'étoffe est coupée, cette étoffe est belle à la coupe. On dit aussi qu'une étoffe est

dure à la *coupe*, qu'elle résiste au ciseau. Les Sculpteurs disent aussi, la *coupe* du bois; & les Graveurs, la *coupe* du cuivre; & les Cordonniers, la *coupe* du cuir, en parlant de l'art de les tailler.

☞ La *Coupe* d'une pierre, en architecture, est la direction d'un lit ou d'un joint perpendiculaire à la surface droite ou courbe de la douelle ou de la tête d'un vousoir, mais oblique au plafond dans les plate-bandes.

☞ *COUPE* signifie aussi quelquefois l'inclinaison des joints des vousoirs d'un arc & des claveaux d'une plate-bande. On dit dans ce sens donner plus ou moins de *coupe*.

☞ *COUPE des cheveux*, terme de Perruquier, manière de les tailler & de les étager.

☞ *COUPE d'habits*, terme de Tailleur, manière de tailler toutes les pièces qui entrent dans la composition d'un habit. Un tailleur doit avoir la *coupe* bonne.

☞ *COUPE*, dans les manufactures de lainage, se dit de chaque tonture que les tondeurs donnent aux draps.

*COUPE*, dans un sens presque semblable, se dit en termes d'Architecture & de Charpenterie, de la représentation d'un édifice, d'un bâtiment de terre, ou de mer. *Coupe* perpendiculaire d'une Eglise, d'un corps de logis, d'un vaisseau, d'un moulin à vent, &c. *Coupe* horizontale.

*COUPE* signifie aussi la quantité de bois qui est destinée à être *coupé*, & le temps propre à la faire. *Cesura, sectura, casio, scilicet*. La *coupe* de bois ne se doit faire qu'en hiver & hors de la sève. Les *coupes* de taillis se font de neuf en neuf ans: selon la bonté des terres, on les partage en *coupes* réglées. Voilà des bois qui sont en *coupe*. Les Maîtres des Eaux & Forêts ont jugé une telle *coupe* de bois

*COUPE* se dit aussi de cette division des cartes qui se fait en deux parties par celui qui est au côté gauche du joueur qui les a battues. *Divisio*. On voit des joueurs qui croient que certaines gens ont une *coupe* malheureuse, qui ne veulent point être sous leur *coupe*. Ils appellent une *coupe* foiteuse, celle qui n'est pas nette, & dont on laisse échapper quelques cartes en coupant.

☞ Dans ce sens, on dit figurément & familièrement, être, se trouver sous la *coupe* de quelqu'un, être dans sa dépendance, être exposé aux effets de son ressentiment; vous tomberez quelque jour sous ma *coupe*, je vous revaudrai cela.

☞ *COUPE*. f. f. Tasse, vase ordinairement plus large que profond, servant à boire. *Patera, crater, poculum, cuppa, calix*. Ce mot est noble, & réservé aux choses sacrées & au style sublime. Un calice doit avoir tout du moins la *coupe* d'argent; le pié peut être d'étain. Les Prêtres anciens prenoient la *coupe* pour faire leurs sacrifices, leurs libations. Socrate prit hardiment la *coupe* où étoit le poison qu'on lui avoit préparé. La *coupe* enchantée de l'Arliste, où l'on éprouvoit la fidélité d'une femme. La *coupe* des pécheurs répand sur ses bords une liqueur trompeuse. *ABAD.*

*Le nektar est versé dans la céleste coupe.*

RACINE.

Ce mot vient du latin *cuppa*, ou *cupa*, qui signifie la même chose, & qui vient du verbe *capio*, *propter capacitatem*. Ce mot est très-ancien dans la langue. Dans la vie de sainte Geneviève, imprimée par Bollandus, & qui est peut-être celle que Papius Masson dit avoir été écrite dix-huit ans après la mort de la Sainte, on appelle ce vase *cupa*, ou *cuppa*.

*COUPES*. (FÊTES DES) Démophon, Roi d'Athènes, voyant Oreste chargé d'un parricide, ne voulut ni l'admettre à sa table, ni pourtant l'éconduire. Il s'avisa donc de le faire servir séparément, & pour justifier cette espèce d'astuce, il voulut qu'on ser-

vit à chaque convive une *coupe* particulière, contre l'usage de ces temps-là, où tout le monde buvoit dans la même *coupe*. En mémoire de cet événement, les Athéniens établirent une fête, où l'on faisoit la même chose dans les repas.

*COUPE* se dit d'un Calice où l'on consacre le sang de JESUS-CHRIST. Le Concile d'Alexandrie, en justifiant S. Athanase sur le calice d'Ichyras dit, puisqu'il n'y avoit point là d'Eglise, ni de Prêtres pour sacrifier, & que le jour ne le demandoit pas, comment y auroit-on brisé une *coupe* mystique? Il y a quantité de *coupes* dans les maisons, & dans le marché; on les brise sans impiété; mais c'en est une de briser volontairement la *coupe* mystique; elle ne se trouve que chez les Prêtres légitimes; vous avez droit de la présenter aux peuples, &c. FLEURY.

*COUPE*, en termes de Religion, sert quelquefois à exprimer la communion sous l'espèce du vin. L'Eglise a eu de bonnes raisons pour ôter la *coupe* aux Laïques. On accorde la *coupe* aux Rois, le jour de leur sacre. On appelle *coupe* de calice, la partie du calice où l'on verse le vin pour la communion.

*COUPE*, pris figurément & dans le langage de l'Écriture, signifie, le commerce, la liaison, la ressemblance de mœurs avec quelqu'un; parce que ceux qui boivent de la *coupe*, ou dans la *coupe* d'un autre, vivent avec lui, ont des liaisons, de la communication avec lui; ainsi boire dans la *coupe* de l'impie, c'est être impie.

*U boit dans la coupe infernale;  
Et l'epais venin qu'elle exhale  
Derobe le jour à ses yeux.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

*COUPE*, terme d'astronomie. On donne le nom de *coupe*, ou de *vase*, ou de *tasse*, à l'une des Constellations méridionales.

*COUPE*, en Sculpture, est une espèce de vase moins haut que large, avec un pié, qui sert à couronner quelque décoration. *Vasculum, Architectonici operis ornamentum*.

*COUPE* est aussi un petit bassin de fontaine fait d'une pièce de marbre, ou de pierre, qui étant posé sur un pié, ou une tige dans le milieu d'un grand bassin, reçoit le jet ou la gerbe d'eau qui tombe pour former une nape. *Crater*.

*COUPE* ou *COUPOLE*, terme d'Architecture. C'est le haut du dôme d'une Eglise. *Tholus*. La *coupe* de cette Eglise se voit de loin. La *coupole* de cette Eglise est bien peinte.

*COUPE*, adj. vieux mot qui signifioit *coeu*.

*Car puisque vous m'avez fait coupe,  
Je vous ferai de tel pain soupe.*

GLOSS. DU ROM. DE LA ROSE.

L'Auteur du Supplément au Glossaire du Roman de la Rose, dit que *coupe* est un adjectif masculin & féminin, par apocope de *coeu*, qui signifie *coeu*. Paquier prétend que *coupeau* vient de *coupe*, c'est-à-dire, infidélité dérivée de *coupe* faute: & l'on disoit ta femme t'a fait *coupe*; pour dire, *coeu*. Nos anciens disoient au féminin *coupe* & *accoupe* dans la même signification.

*COUPEAU*. f. m. Sommet d'une montagne. *Montis cacumen, vertex, jugum*. La première chose qu'on apperçoit en mer, ce sont les *coupeaux* des montagnes. On appelle le Parnasse la montagne au double *coupeau*. Il vieillit.

*Coupeau*, pris pour sommet, vient de *coppa*, qui signifie la même chose en langue de Galles. Huet. *COUPEAU* signifie encore un éclat de bois, ou même de pierre. *Assula*. Dans ce sens on dit *coupeau*.

On appelloit aussi autrefois *couneaux*, ou *coupeaux*, ceux qui souffrent l'infidélité de leurs femmes: ce qui vient, selon quelques-uns, *quod sux uxoris*

*ris copiam faciant.* Mais Pasquier dit que ce mot vient de *coupe*, qui signifioit autrefois *infidélité*; & l'on disoit d'abord, ta femme t'a fait *coupe*; pour dire, *coupeau*.

**COUPE-BOURGEON**, f. m. petit animal de la grosseur d'une lentille. On l'appelle *Coupe-bourgeon*, parce qu'il ronge les jeunes jets des arbres fruitiers. On l'appelle autrement *liset*.

**COUPE-CERCLE**, f. m. est un instrument qui sert à couper du carton circulairement pour faire des sphères & autres pièces qui servent à l'Astronomie & à la Géométrie. Les compas à quatre pointes en ont toujours une tranchante qui s'appelle le *coupe-cercle*.

**COUPE-CU**, ou **COUPE-CUL**. f. m. C'est le plus malheureux coup du jeu de Lansquenot, quand celui qui tient les cartes amène la sienne la première, & perd toutes les autres où il avoit couché de l'argent; & alors on dit que celui qui a coupé, lui a donné un vilain *coupe-cu*.

On dit aussi adverbiallement, jouer une partie à *coupe-cu*. Ce mot ne se dit presque plus, on dit plus ordinairement *coupe-gorge*, dans quelque jeu que ce soit, quand on ne veut plus jouer, ni être obligé à donner revanche.

**COUPE-GORGE**, f. m. Lieu où l'on vole, où l'on assassine les gens, où il est dangereux de passer à cause des voleurs. *Cadibus infamis locus.* Les vallées des Mores, de Torsou, sur les chemins de Chartres & d'Orléans, ont été appelées des *coupe-gorges*. Il y a eu des hôtelleries appelées des *coupe-gorges*, à cause que les maîtres y assassinoient, ou y laissoient assassiner leurs hôtes.

**COUPE-GORGE** se dit aussi des boutiques des Marchands où l'on vend trop cher, des maisons où l'on est rançonné & mal servi, & généralement de tous les endroits où il se commet des injustices. *Taberna in quibus merces justo pluris veniunt.* N'allez rien acheter chez un tel Marchand, c'est un *coupe-gorge*. C'est là un méchant cabaret, un vrai *coupe-gorge*. Le monde est un *coupe-gorge*, il n'y a que fraude & trahison. S. EVR.

**COUPE-GORGE**, en termes de Marine, se dit des courbes de charpenterie qui forment la gorge du vaisseau, & s'élèvent insensiblement en arc vers l'avant & sous l'epéron. Les Charpentiers les appellent *gorgeres*, & les Matelots *coupe-gorges*, au lieu de dire *courbes de gorges*.

**COUPE-GORGE**, f. m. Terme de jeu de Lansquenot. C'est la même chose que *coupe-cu*; mais il est plus usité. Le *coupe-gorge* est le plus malheureux coup de Lansquenot. L'un s'empare, l'autre déchire les cartes; celle-ci les mord, l'autre les écrase; elle maudit la couleur, se désespère du *coupe-gorge*. S. EVREMONTIANA.

*Il a fait trente fois coupe-gorge aujourd'hui.*

REGNARD.

*Vingt fois le coupe-gorge, & toujours premier pris.* ID.

**COUPE-JARRET**, f. m. Bretteur, assassin, qui ne porte l'épée que pour battre, assassiner & faire insulte aux autres. *Sicarius, grassator.* C'est un scélérat qui se fait accompagner d'une douzaine de *coupe-jarrets*.

**COUELLE**, f. f. terme d'affineur. Manière de cu de lampe; petit vaisseau plat, & un peu creux, préparé pour essayer & pour purifier l'or & l'argent. Ces *couelles* d'affinage sont composées de cendres bien lessivées, dessalées, sèches, battues & tamisées. Ces sortes de *couelles* sont aussi appelées *castes*, ou *cendrées*. Et ainsi ces trois termes sont synonymes, & signifient la même chose. BOIZARD. ¶ Cependant la grande *couelle*, où l'on fait en grand ce qui se fait en

Tome II.

petit dans la petite, porte particulièrement le nom de *caste*, & diffère de la petite, non par les matières dont elle est faite, mais par sa couverture & son fourneau. Pour affiner l'or & l'argent on met une *couelle* à un feu de reverbère, & on y met du plomb à proportion de la quantité & de la qualité des matières à affiner. Quand le plomb a bouilli quelque temps, on jette les matières dans la *couelle*, ce qui s'appelle *charger la couelle*. Ce plomb s'imbibe dans ce creuset, ou s'évapore; & il emporte avec lui l'impureté du métal. *Auro argentoque excoquendo catinus.*

¶ Pour l'intelligence de cette opération, il faut remarquer en passant que tous les métaux, excepté l'or & l'argent, se vitrifient aisément avec le plomb.

On appelle or de *couelle*, & plus communément, or d'essai, l'or qui approche davantage de 24 carats, qui est le plus haut titre de l'or. L'argent de *couelle* est l'argent à 11 deniers 23 grains.

**COUELLE** est aussi une espèce de poêle de cuivre, ou de fer blanc, dont se servent les Canonniers pour remplir les gargouilles de poudre.

On dit figurément qu'un homme a passé par la *couelle*, quand il a subi un très-sévère examen, quand il a été bien saigné & bien purgé après une grande maladie, comme on examine & on purge les métaux par la *couelle*. Faire passer un ouvrage à la *couelle*. VIGN. MARV.

**COUELLE sèche**. C'est une *couelle* faite de terre de creuset, qu'on appelle de la sorte, parce qu'elle ne s'imbibe pas à cause de la matière. Les Affineurs s'en servent pour adoucir avec le salpêtre & le borax, lorsqu'ils ont affiné avec l'antimoine.

**COUELLEUR**, v. a. passer de l'or & de l'argent à la *couelle*. *Aurum catino excoquere.* Ce n'est pas un examen suffisant que la pierre de touche, ni la coupe par le burin; pour juger sûrement de la bonté d'un or, il faut le *coueller*.

**COUELLE**, ÉE. part. *Excoctum in catino aurum, argentum.*

**COUPE-PÂTE**, f. m. terme de boulanger. C'est un instrument de fer, avec un rouleau au haut, & qui est plus délié & plus large que la paume de la main, duquel on se sert pour couper la pâte.

¶ Les Parisiens se servent aussi de *coupe-pâte*. Ce sont des moules servant à couper la pâte de la grandeur que l'on veut.

¶ **COUPE-QUEUE**, f. m. instrument dont se servent les Mégistiers pour couper les queues des peaux qu'ils veulent passer en mégie. ENCYC.

**COUPER**, v. a. séparer avec un instrument tranchant un corps continu & solide, en deux, ou plusieurs parties. *Secare, dissecare, refecare, incidere, cedere, scindere.* On coupe les blés avec une faucille. On coupe l'herbe avec une faux. On coupe les arbres avec une coignée & la serpe. Le laboureur coupe la terre avec la charrue & le coutre. Couper du pain, de la viande avec un couteau. Un fanfaron dit en menaçant, qu'il coupe bras & jambes à quelqu'un; pour dire, qu'il fera toutes sortes de mauvais traitemens: & au figuré, on dit qu'un juge a coupe bras & jambes à une partie; pour dire, qu'il lui a fait tout le tort qu'il a pu. *Male excipere, male habere, male multare aliquem.* On dit aussi, couper la bourse à quelqu'un, ¶ dans le sens propre, c'est lui voler adroitement sa bourse, ce qu'il a sur lui; figurément, c'est titer de l'argent d'une personne qui n'a pas beaucoup d'envie d'en donner. *Emungere aliquem argento, diminuere alicui pecuniam.* Il s'est laissé couper la bourse pour avoir la paix.

¶ **COUPER** signifie quelquefois tailler suivant les règles de l'art. Ce tailleur est adroit; il fait

G G G G g g



bien *couper* un habit. Cet ouvrier entend bien à *couper* les pierres. Ce sculpteur *coupe* bien le bois. On dit aussi *couper* des soubiers, des pantalouës, des bottes.

Ce mot vient du grec *κοῦν* qui signifie la même chose, selon Nicod, après Buace. D'autres le dérivent du latin *capulare*, qui se trouve dans la basse latinité au même sens de *couper*. Voyez la *Lex Sabinæ*, Tit. 21. §. 2. l. 1. de S. *Uijmare*, c. 2. n. 2. *Acta SS. April. T. II. p. 306. D. Vellus L. II. de Viris* nom. active *capulare* de *capulus*; mais les Bollandistes à l'endroit cite p. 307. B. n'approuvent point cette étymologie, parce que *capulus* vient de *capo*, signification qui ne convient nullement à celle de *capulare*, qu'ils aiment mieux tirer de l'allemand *Cappen*, qui veut dire *jeindre* en s'appuyant d'une coignée, d'un couteau, d'une epee, &c.

Il signifie aussi, interrompre un orare, une suite, un rang de personnes, ou de choses, en mettant quelqu'un ou quelque chose entre. *Interrumpere. dividere*. Les Pairs de France, dans leur *Mémoire au feu Roi*, disent: L'autre chef dont nous étions nous plaigne à V. M. c'est qu'il y a un Conseiller au bout de chaque banc des Princes du Sang & des Pairs, & qu'ainsi nous nous trouvons *coups* par eux, qui ne sauroient opiner à la place où ils sont, & par conséquent ils ne sont pas à leur place. Et dans la *Requête présentée à Louis XV*; lorsque les Pairs se sont trouvés en assez grand nombre aux séances des bas sièges, pour remplir les bancs qui forment le premier rang du parquet intérieur, ils (les Prédens) ont affecté de placer à l'extrémité de chaque banc un Conseiller, qui se trouvant au milieu des Pairs, qui sont à sa droite & à sa gauche, interrompt & *coupe* l'ordre de leur séance. Il arriveroit même que dans la suite, si le Royaume étoit assez heureux pour voir des Princes de votre Sang augustin en assez grand nombre pour occuper plus d'un banc, les Conseillers les *couperoit*, & par conséquent se placeroient au dessus de quelques-uns d'eux.

**COUPER** chemin à quelqu'un, se mettre sur son chemin ou devant de lui, pour l'empêcher de passer, & figurément, *couper* chemin à un mal, en arrêter le cours.

**COUPER** quelqu'un, le devancer, prendre les devans. Son caractère nous *coupe*. *Prævertens, præverti*. *Couper* par le plus court, par le plus court chemin, prendre le chemin le plus court. *Coupez* par ce sentier, vous arriverez plutôt.

En termes de chasses, on dit qu'un chien *coupe*, quand il veut gagner la tête de la meute, *antise*, ou quand il quitte la voie de la bête pour la devancer: ce qui est un défaut.

En termes de guerre, *couper* les ennemis, c'est se poster entre deux parties de leur armée, pour les empêcher de se rejoindre, ou entre leur armée & la place qu'ils couvrent pour les empêcher d'y entrer. Dans le même sens *couper* la communication d'une ville, d'un quartier, se poster de manière qu'on ne puisse y envoyer au secours.

**COUPER** les vivres, fermer les avenues pour empêcher qu'on ne porte des vivres, des munitions à une armée, à une ville assiégée. *Commeatum hostium*, ou *hostes commeatibus intercludere*: au figuré *couper* les vivres à quelqu'un, lui retrancher les moyens de subsister.

**COUPER** les eaux à une ville, *couper* les canaux qui y portent de l'eau.

**COUPER** les sons, terme de Musique. *Sonos interrumpere*, c'est ne pas traîner ou allonger certains sons, & ne les continuer qu'autant de temps qu'il faut pour les faire entendre, en sorte qu'il y ait quelque flence entre chaque son. Cette manière de *couper* les sons fait souvent un bel effet dans les expressions de douleurs, pour ex-

primer des soupirs & des sanglots, dans les expressions d'étonnement & d'admiration, dans les cérémonies magiques & terribles. DE BROSSARD.

En termes de monnoie on dit *couper* des lames en flans. Quand les lames, soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre, sont à peu près de l'épaisseur des espèces à fabriquer, on en *coupe* des morceaux avec des instrumens de fer, en manière d'emporte-pièce appelés *coupoirs*. Ces morceaux sont de la grandeur, de l'épaisseur, de la rondur, & à peu près du poids des espèces à fabriquer, & sont nommés *flans* jusqu'à ce que l'effigie du Roi y ait été empreinte. C'est là ce qui s'appelle *couper* les lames en flans.

En terme de jardinage, on dit *couper* en pié de biche; pour dire, *couper* de biais. *Obliquè secare, incidere*. *Couper* une branche à l'épaisseur d'un ecu, c'est *couper* certaines branches qui défigurent l'arbre, observant néanmoins de laisser la partie du cône du vice qu'on veut remplir, plus élevée que l'autre; & la sève par cette taille donne par l'œil qui reste une branche qui se porte où l'on veut qu'elle soit. *Amputare ramum ad primum ocellum*. *Couper* en moignon, *truncare*, c'est *couper* une branche raisonnablement grosse à trois ou quatre doigts de longueur. *Couper* en talus, c'est la même chose qu'en pié de biche. *Oblique amputare*. *Couper* carrément, c'est *couper* de sorte que la taille soit bien unie & bien égale, afin qu'il se forme tout autour trois ou quatre branches bien placées & bien disposées pour faire un buisson bien rond, bien ouvert, & également garni; car cela se pratique à l'égard des buissons. Voyez la Quintinie & Liger au mot COUPER.

**COUPER** signifie encore entamer quelque chose, y faire quelque ouverture. *Incidere*. Cet homme s'est *coupe* au doigt. Cette pistole est douteuse, elle a été souvent *coupée*. Voilà un vent de Nord qui coupe comme un rasoir, c'est-à-dire, il entame, il fait fendre la peau. Le froid gerce, fait que la peau se *coupe*. *Urere*. *Couper* dans le vif, se dit d'un Chirurgien qui, en faisant son opération, *coupe* jusque dans la chair vive.

On le dit au figuré pour dire; touchet à ce qui est le plus sensible.

**COUPER**, terme d'estime. On *coupe* sur la pointe & sous poignet, au lieu de dégager. Il est très-difficile de parer une botte *coupée* sous le poignet.

**COUPER** sous le poignet, c'est dégager par dessous le poignet de l'ennemi, au lieu de dégager par dessous le talon de la lame, & *couper* sur pointe, c'est porter une estocade à l'ennemi en descendant par dessus la pointe de son epee.

On dit aussi, en termes de Manège, qu'un cheval se *coupe*, quand par l'un de ses fers il entame la peau d'un de ses boulets. *Incidere*. On dit aussi, *couper* le rond, ou *couper* la volte, quand un cheval change de main en travaillant sur les voltes.

**COUPER** un cheval, c'est le châtrer. *Castrare* On a été obligé de *couper* ce cheval, parce qu'il ruoit & mordait. On le dit aussi de quelques autres animaux, & ce terme est plus honnête que ses synonymes.

**COUPER** s'emploie aussi, en parlant de divers supplices par lesquels on mutilé les corps des criminels. *Amputare*. En France on *coupe* la tête aux Gentilshommes avec un coutelas. *Præcidere cervicem, rescare*. En Angleterre on la leur *coupe* avec une doloire sur un billot. On *coupe* le poing aux parricides, aux meurtriers des Princes, de leurs parens, de leurs maîtres, & aux sacrilèges.

**COUPER** la gorge signifie, tuer, massacrer. *Jugulare*. On *coupa* la gorge à tous les François au temps des Vêpres Siciliennes. Ce voleur a été roué pour avoir *coupé* la gorge à plusieurs passans. Se *couper* la gorge avec quelqu'un, se bat-

tie en duel avec lui. Je veux me *couper* la gorge avec vous.

En ce sens on dit figurément ; qu'on *coupe* la gorge à quelqu'un, quand on lui cause quelque dommage considérable. *Grave detrimentum asserre* : on peut se servir du mot *jugulare*, en ajoutant la particule *quasi*. On *coupe* la gorge aux enfans, quand on ne les instruit pas bien, quand on les laisse vivre dans un plein libertinage. Vous lui ôtez cet emploi, vous lui *coupez* la gorge. Le Juge a *coupé* la gorge à cette partie, en lui faisant perdre son procès. On *coupe* la gorge dans cette hôtellerie, on y rançonne les passans. On dit aussi d'une raison peremptoire & décisive, qu'elle *coupe* la gorge à un adversaire, lorsqu'il n'a rien à y répondre.

**COUPER** signifie aussi diviser un pays. *Dissociare, dividere*. L'Appennin est une chaîne de montagnes qui *coupe* toute l'Italie. La France est *coupee* & arrosée de plusieurs rivières. La Flandre est *coupée* d'un nombre infini de fossés & de canaux. Voyez ci-dessus comme il se dit des personnes & des rangs, ou suites interrompues, à peu près en ce même sens.

**COUPER** se dit figurément en choses spirituelles & morales. *Abrumpere*. Vous avez *coupé* le nœud que vous ne pouviez délier. S. RÉAL. On dit qu'un criminel se *coupe* en ses réponses, quand il se contredit, ou quand il varie. *Pugnantia loqui* ; qu'un Orateur *coupe* son style ; qu'un Poète *coupe* ses stances ; pour dire, qu'il y fait plusieurs divisions. *Concidere, concisus stylus, concisa oratio*. On dit en ce sens, *couper* court ; pour dire, abrégé, s'expliquer en peu de paroles. *Rescindere orationem, finem, modum orationi imponere*. On dit, *couper* la parole à quelqu'un ; pour dire, l'interrompre. *Aliquem interpellare*. La douleur, les soupirs, les sanglots lui *coupoient* la voix ; pour dire, l'empêchoient de parler, interrompoient son discours. *Intercludere*

On dit aussi figurément & familièrement, *couper* l'herbe sous les pieds de quelqu'un ; pour dire, lui faire perdre quelque avantage, le supplanter. *Spem alicujus, expectationem infringere, praecidere, detrimentum asserre*. On dit aussi, qu'on s'est *coupé* de son couteau, ou qu'on s'est *coupé* la gorge, quand on a lâché quelques paroles, qui ensuite portent un grand préjudice. *Suo se gladio confodere*.

On dit qu'on *coupe* la racine d'un procès, quand on en ôte la source, ou ce qui le cause, ou qui le peut fomentier. *Couper* pié à un mal, à un abus ; en ôter la cause.

**COUPER le cable**, *couper* les mâts, termes de Marine, c'est *couper* le cable sur les bittes ou sur l'escubier, & le laisser aller à la mer ; ce qui se fait par commandement à l'égard du cable, lorsqu'il faut appareiller promptement ou par nécessité ; & à l'égard des mâts, aussi bien que des cables, lorsque la tempête presse, & qu'on craint de choquer contre d'autres vaisseaux.

**COUPER la lame**, se dit, en termes de Matines, quand la pointe du vaisseau fend le milieu de la lame, c'est-à-dire, les flots ou la vague, & passe au travers. *Fluctum dividere*. On dit dans le même sens d'un nageur, qu'il *coupe* l'eau.

**COUPER**, c'est aussi un terme de Mesureur, qui signifie racler avec la raclaire une mesure, lorsqu'elle est pleine. *Praecidere*. Il y a des lieux où l'on en tasse les mesures, & d'autres où on les *coupe*. Quand on vend à *couper* la mesure, il ne peut plus y avoir de dispute.

**COUPER le poil**, terme qui est en usage chez les Cardeurs & parmi les Chapeliers.

**COUPER le grain**, terme de Corroyeur, c'est former sur la superficie du cuir qu'on corroie, du côté de la fleur, ces petites figures entrecoupées de tous sens, à angles inégaux, que l'on voit sur les veaux & vaches retournées ; ce qui fait une espèce de grains.

**COUPER du vin**, c'est mettre, mêler plusieurs sortes de vins ensemble. *Vina miscere*.

**COUPER** se dit ; dans le même sens, de différens fluides. *Couper* un fluide avec un autre, les mêler, tempérer l'un par l'autre. *Couper* son vin. *Vinum aqua temperare*. Y mettre de l'eau.

**COUPER** se dit, en termes de Jeu, d'un paquet de cartes qu'on sépare en deux, après que celui qui les tient les a bien mêlées. *Dividere*. On dit encore *couper*, pour voir à qui sera, lorsque chacun prend un paquet de ces cartes, & qu'il montre celle qui est à découvert, dont la plus haute commande. J'ai *coupé* un as, & vous n'avez qu'un dix. On le dit aussi, quand sur des cartes qu'on jette, on en met une plus haute pour gagner la main, ou même lorsqu'on en met une plus basse, pourvu que selon les règles du jeu elle doive l'emporter ; ainsi *couper*, en ce sens, peut être expliqué ainsi, mettre une triomphe sur les cartes qui ont été jouées. Il a *coupé* d'un roi, d'une triomphe, d'un matador, d'une carte qui est *hoc*. Au Lansquenot, *couper* se dit de ceux qui tiennent la carte. Je n'ai pas le temps de *couper* aujourd'hui, je vais seulement carroter quelques pistoles.

**COUPER cu**, terme de Joueurs, signifie se retirer après qu'on a gagné, & sans donner la revanche à son adversaire qui a perdu ; n'attendre point qu'il soit raquitté. Ne plus tenir jeu, le quitter, abandonner prise, se retirer tout-à-coup, planter là celui avec qui l'on joue. **DICTIONNAIRE COMMUN**. Il n'y a point de perdant qui ne trouve mauvais qu'on lui *coupe* cu. *Aliquem redintegrandi lusus expectatione frustrari ; alicui repetendi lusus facultatem adimere ; partim ludo pecuniam auferre, nec velle iterum ludo committere. Cum victor sis, nolle ludum repetere, continuare ; ludum abrumpere*.

Qu'ils se gouvernent comme au jeu ;

Quand on leur coupe cu, qu'ils modèrent leur feu ;

Et sans examiner si la chose est permise,

Que celui que l'on quitte, au lieu de s'offenser,

Ne songe qu'à recommencer

Avec un autre une reprise.

En termes de Paume, on appelle *couper* un coup, quand on pousse la balle avec la raquette inclinée, en sorte qu'elle roule au lieu de rebondir. *Obliquo reticulo pilam impellere*.

En termes de dés, *couper* les dés, c'est les jeter sur la table en retirant le cornet, de manière qu'ils ne partent point de la place.

En termes de danse, on appelle *couper* un pas, quand on fait un petit saut en pliant un pié, tandis qu'on passe légèrement l'autre par dessus. *Sic alterum crus inflectere, ut extenso altero procedas, progrediare ; inflexo altero crure, molliter incedere, gressum frangere*.

En termes de Blason, on appelle *couper* un écu, quand on le divise en deux parties égales, diamétralement par une ligne parallèle à l'horison, & en même sens ou disposition que la fasces. *Scutum bifariam transversè secare*. Cet écu étoit *coupé* de gueules & de sable. De-là vient qu'on dit que deux couleurs se *coupent*, lorsqu'elles sont fort différentes & fort vives, & qu'elles n'ont aucune nuance ou couleur douce qui les joigne.

En termes d'Architecture, *couper* une pierre, c'est ôter de son lit, ou de son parement plus qu'il ne faut, en sorte qu'elle ne peut plus être posée à l'endroit où elle étoit destinée.

**COUPER du trait**, en termes d'Architecture, c'est faire un modele en petit avec de la craie ou du plâtre, du bois, ou autre chose facile à *couper*, pour voir la figure des vousoirs, & s'instruire dans l'application du trait de l'épure sur la pierre par le moyen des instrumens, comme cherches, pameaux, biveaux & équerres dont on se sert en grand. **FRÉZIER**.

En termes de Maçonnerie, *couper* le plâtre, c'est

faite les moulures de plâtre à la main & à l'outil.

En termes de Sculpture, couper le bois, c'est tailler des ornemens avec propreté, *couper* le bois se dit plutôt des ornemens que des figures.

En termes de Gravure, on dit, bien *couper* le cuivre, c'est-à-dire, bien graver, faire des traits hardis, & gravés également selon le fort & le foible.

On dit encore, en matières d'étoffes, qu'elles se *coupent*, quand elles se fendent ou se cassent dans les plis pour n'être pas assez moëlleuses. *Incidit*.

On dit faire *couper* son carrosse lorsqu'un carrosse a deux fonds & qu'on en fait retrancher un. *Curram anteriore, parte decurtare*.

**C**OUPEUR, en peinture, trancher, se dit d'une couleur forte mise près d'une autre sans adoucissement, sans aucun passage d'une couleur à l'autre. **COUPE, EE**, part. pass. & adj. On appelle un style *coupe*, un langage bref & laconique, dont les périodes sont courtes & peu liées. *Concisus*. Lorsque le sujet qu'on traite demande du feu & du mouvement; les périodes *coupees* sont à propos, parce qu'elles ont je ne sai quoi de vit & de naïf, qui est un des plus grands ornemens du langage. Vous voyez des choses *coupees* dans Sécure qui ont l'air de sentences, & qui n'en ont pas la solidité. S. Evr. On dit des vers *coupez*, des stances *coupees*, quand il y a certaines divisions au milieu des vers & du couplet, quand les repos y sont observés. On appelle, point *coupe*, une espèce de dentelle faite avec des feuilles pointues. Un carrosse *coupe*, qui n'a qu'un fond sur le derrière. *Anteriore parte immunitus, decurtatus*. Un cheval *coupe*, un hongre. *Castratus*.

**C**OUÏÉ, (PAYS) traversé de canaux, de rivières, de montagnes, &c.

**COUPÉ (LAIT)** Les Médecins appellent ainsi toute espèce de lait, de la dose duquel on a retranché une partie que l'on remplace en y substituant quelque liqueur appropriée aux circonstances de la maladie. Quand l'usage du lait pur donne des maux d'estomac, il faut le couper avec la moitié d'eau de café. Le lait *coupe* avec de l'eau d'orge est plus léger, il passe mieux.

**COUPÉ**, en termes de Blason, se dit d'un écu divisé par le milieu, & en deux parties égales de droite à gauche par une ligne parallèle à l'horison, ou dans les sens de la fasce. *Scutum transectum bifuriam*. On le dit aussi des pièces honorables, & même des animaux & des meubles qui chargent l'écu, quand ils sont divisés également dans le même sens, en sorte toutefois qu'une partie soit de couleur, l'autre de métal. On dit aussi *coupe* des têtes de loups, de sangliers, & autres animaux ou oiseaux, même de leurs pieds & autres membres, quand ils paroissent séparés du corps nettement, sans y laisser ni poils ni plumes, comme il en paroît à ceux qu'on appelle *arraches*. Et on appelle *coupe* de l'un dans l'autre, quand sur un écu ainsi *coupe* il y a un animal ou autre pièce, ou meuble brochant sur le tout, qui est pareillement *coupe*, en sorte que l'émail du chef se trouve en la pointe, & réciproquement celui d'en bas, se trouve en haut. *Coupe*, se dit encore des pièces honorables de l'écu qui ne touchent point les extrémités de l'écu. Elles s'appellent *coupees*, quand il s'en faut beaucoup qu'elles n'en approchent, comme on les appelle alésées, ou alazées, lorsqu'il s'en faut peu.

**C**OUPE, terme de Botanique, déchiré, *concisus*. Ce terme convient aux feuilles & aux pétales. *Voyez ces mots*.

**COUPÉ, EE**, en termes de filou, se dit des cartes rognées, *coupees* par les bords, en sorte que dans le même jeu il y en ait de plus larges & de plus étroites. Les filous en tirent avantage, soit pour les connoître, soit pour se faire tomber celles qu'ils veulent.

On dit proverbialement, pain *coupe* n'a point de maître.

**COUPÉ**, s. m. pas de danse, mouvement par lequel

on se jette sur un pié, en passant l'autre devant ou derrière. *Instexio cruris alterius, dum alterum extensum molliter incedit*. Le Maître à danser dit à son disciple, *coupez*, ou faites un *coupe*. Ce nom participe & adjectif de lui-même est devenu substantif, en retranchant le mot de *pas*. Le *coupe* ordinaire est composé de deux pas; savoir, un demi-*coupe* & un pas glissé. RAMEAU. Le glissé doit être plié à propos, élevé en cadence, & soutenu gracieusement. *Id*. On le fait de différentes manières; le changement ne consiste que dans le second pas. Le premier est toujours un demi-*coupe*. *Id*. Il se fait une espèce de *coupe* que l'on nomme *glissade*. Voyez ce mot.

**C**OUPE, en Musique, se dit, quand au lieu de faire durer une note toute sa valeur, on la frappe par un son sec & bref, au moment qu'elle commence, passant en silence le reste de sa durée.

**C**OUPEUR, ville de l'Ecosse méridionale, dans la province de Fife, sur la rivière d'Eden.

**COUPERET**, s. m. instrument tranchant, large & pesant, propre à couper des choses dures. *Culter grandior*. Il sert particulièrement à la cuisine & à la boucherie pour couper les viandes, pour faire des hâchis. Il sert aussi aux Menuisiers pour fendre du menu bois, pour faire des chevilles, des coins & autres choses.

**COUPERET**, terme d'Emailleurs. Les Emailleurs appellent aussi de la sorte, un outil d'acier qui leur sert à couper les canons ou filers d'émail.

**COUPEROSE**, s. f. vitriol, minéral qui se trouve dans les mines de cuivre. La *couperose* verte est le vitriol romain. La *couperose* bleue est le vitriol de Chypre. Il y a aussi de la *couperose* blanche. La *couperose* sert à faire l'eau-forte commune, de l'encre. *Scutorium atramentum*, &c. *Chalchantum*. L'opinion commune est que la *couperose* ne diffère pas du chalchantum, & que c'est une espèce de vitriol. Quelques-uns disent que ce minéral est le chalcitis des Anciens. La terre du Valentino en Dauphiné, dans la Paroisse de Latnage, en produit abondamment. CHORIER, *Hist. de Dauph. L. I, p. 71*. Elle sert aux Teinturiers. Gaudin l'appelle en latin, *chalchantum & sutorium atramentum*.

Ménage dérive ce mot de l'allemand *kupfer vasser*, suivant l'avis de Saumaïse. D'autres de *cuprifosa*, car en effet on le tire des mines de cuivre rouge, qu'on appelle aussi *rosette*. La *couperose* est proprement le sel de la pierre pyrite.

**COUPEROSÉ, EE**, se dit particulièrement d'un visage rempli de boutons, de rougeurs, & autres choses qui le rendent désagréable. *Os pustulis liventibus aspersum*.

Il se dit aussi des personnes. Cet homme est tout *couperosi*.

**COUPE-TÊTE**, jeu d'enfans, où les uns se tiennent courbés, & les autres sautent par dessus.

On dit figurément & basèment, qu'on a joué à *coupe-tête*, quand après quelque sédition ou révolte, on fait trancher la tête à plusieurs des criminels qu'on a pris.

**COUPEUR, EUSE**, s. qui coupe. *Sector, sectrix*. On le dit dans les phrases suivantes.

**COUPEUR, EUSE**, Vendangeur qu'on loue pour couper & détacher les raisins des sèps de la vigne. *Vindemiator*. Il me faut tant de hotteurs & tant de *coupeurs*.

**COUPEUR de bourses**, synonyme à filou, celui qui coupe la bourse, qui vole adroitement l'argent, les bijoux & autres choses qu'on peut avoir sur soi. *Zonarius sector, sectrix. Crumenarum sector*.

**C**OUPEUR de poil, chez les Chapeliers, ouvrier qui coupe le poil des peaux, afin de pouvoir l'arçonner & l'employer à faire des capades.

**COUPEUR**, terme de Lansquenet. On appelle *coupeurs* ceux qui tiennent les cartes. Nous étions dix *coupeurs*.

**COUPEUSES de feuilles**, s. f. pl. sortes d'abeilles qui font leurs nids dans la crête des sillons, dans les

Jardins & dans les terres unies. Elles couvrent leurs étuis de rouleaux de feuilles d'arbre ou de plante, qu'elles coupent avec les dents. *Abrégé de l'Hist. des Insectes.*

**COUPIS**, toile de coton à carreaux, que l'on apporte des Indes Orientales, particulièrement de Bengale.

**COUPLE**, s. f. lien avec lequel on attache les chiens de chasse deux à deux. *Canum copula.* La couple est rompue.

**COUPLE** se dit aussi de deux chiens attachés ensemble. Une *couple* de lévriers. On le dit par extension de deux autres choses de même espèce qu'on joint ensemble. Il lui faut donner une *couple* d'écus pour son salaire. *Duo nummi.* Il a apporté pour sa part une *couple* de bouteilles de vin. *Geminæ amphoræ.* Il lui a fait présent d'une *couple* de pigeons. *Columbarum par.* Ménage a décidé que le mot de *couple* en ce sens étoit masculin : mais quelles que puissent être ses raisons, l'usage étant contraire à sa décision, il faut le faire féminin ; & c'est aussi le sentiment de l'Académie Française, qui dit une *couple* d'œufs, *lina ova* ; une *couple* de chapons, *hini capones* ; une *couple* de boîtes de confitures. Il faut cependant convenir que quelques gens disent quelquefois un *couple*.

Ce mot vient de *copula.* NICOD. Du Cange témoigne qu'on a dit *cupla* dans la basse latinité dans le même sens.

Quand les choses qui sont de même espèce vont nécessairement deux ensemble, comme les souliers, les bas, les gans, on se sert du mot de *paire*, & non pas du mot de *couple*. On parleroit très-mal si on disoit une *couple* de souliers, &c. Il faut dire une *paire* de souliers, &c.

**COUPLE** se dit de deux personnes unies ensemble, ou par amour, ou par mariage ; mais alors il est masculin. *Par.* Heureux *couple* d'amans : *Par amantum.* MALHERBE. *Couple* ingrat & perfide. CORN. Voiture a néanmoins fait *couple* féminin en ce sens, quand il a dit, on mit dans la couche nuptiale, la belle *couple* sans égale. Mais il ne doit point être imité. Ainsi pour établir une règle générale fondée sur l'usage, on peut dire que le mot *couple* est du genre masculin quand on parle de l'espèce humaine, & du genre féminin dans tous les autres cas, même en parlant des animaux. Heureux *couple* d'amans. Une *couple* de pigeons ; une *couple* d'œufs.

*Et ce couple charmant ;  
S'unit long temps, dit-on, avant le Sacrement.*

BŒL.

*Je vais d'un coup de pinceau  
Peindre ce couple si beau.* PÉLISSON.

En Vénétie, on appelle *couple* le lien avec lequel on attache deux chiens de chasse ensemble. *Canum copula.* Ces chiens ont rompu leur *couple*.

En termes de Blason, *couple* est un bâton d'un demi-pié ; auquel pendent deux attaches dont on se sert pour coupler les chiens.

**COUPLE**, en termes de Marine, signifie les côtes d'un navire. *Lateræ* ; parce qu'elles sont toujours opposées & jointes ensemble, & sont d'égale grandeur quand elles sont également éloignées de la principale côte.

**COUPLER**, v. a. attacher des chiens deux à deux avec une couple. *Venaticos canes copulare, copula constringere.*

**COUPLER** se dit aussi des personnes, lorsqu'on en loge deux ensemble dans les maisons où les logemens sont marqués par les Maréchaux des logis. Il n'y avoit pas où loger tout le monde séparément, on *cupla* les Officiers de la Maison du Roi. ACAD. FR.

Ceux qui cherchent l'origine de tous les mots dans la langue hébraïque, disent que *coupler*, *copu-*

*lart*, vient de *caphal*, *coupler*, *doubler*, *joindre ensemble* : c'est le sentiment d'Adrien Schieck.

**COUPLÉ**, ÉE. part. Voyez le verbe.

**COUPLE**, ÉE, adj. qui s'est dit autrefois pour accouplé, joint, associé. *Junctus, sociatus, consociatus, a, um.*

Toutes choses

*Qui, lors étoient ensemble mal couplées,  
Et l'une & l'autre en grand discord troublées :*

MAR.

**COUPLET**, s. m. division de Vers qui se fait dans une Hymne, dans une Ode. C'est la même chose que strophe. Stance dans une Chanson. Dans une Chanson, c'est un certain nombre de Vers, qui font le tout ou partie de la Chanson. *Strophe.* Cette Chanson, cette Hymne est composée de tant de couplets. On le dit aussi des Pseaumes, & des Proses qu'on chante à l'Eglise. Le premier *couplet* de Magnificat, *Versiculus.* Le dernier *couplet* du *Vidima Paschalæ laudes.* A l'égard des Odes & des Stances, ces divisions sont plus ordinairement appelées *Strophes.* Le mot *couplet* vient du latin *copula.*

**COUPLET** se dit aussi en Musique des différentes variations d'un même air, auquel on fait quelque changement sans défigurer le fond de l'air.

**COUPLET** signifie aussi un fusil brisé, dont le canon est de deux pièces, qui se rassemblent par le moyen d'une vis. Les *couplets* sont défendus, à cause qu'ils servent aux paysans pour aller de nuit à la chasse.

**COUPLETS** se dit aussi des fiches à doubles nœuds, où charnières qui servent de pentures pour les portes & pour les fenêtres, parce que ce sont deux pattes de fer à queue d'aronde, unies par deux charnières. *Infersæ mutuo fibulæ.*

**COUPLETER**, v. a. maltraiter quelqu'un dans des couplets de Chanson, faire des Chansons contre lui. On fit ce mot dans le temps des fameux couplets, attribués à Roufféau.

*Un certain guerrier coupleté ;  
Pour rabattre sa vanité,  
Se vengea de son Vaudeville  
Canne en main. ANTI-R\*\*.*

Plusieurs *couplets* parlèrent à R\*\* sur un ton si vif, & si prêt d'en venir au châtement, qu'il délaissa ses couplets. Quelques *couplets* perdant patience, le chansonnèrent à leur tour. Ib.

**COUPLIÈRES**, s. f. pl. terme de Rivière, est un assemblage de huit rouettes bouclées par un bout, où elles forment une espèce de nœud coulant. On s'en sert dans la construction des trains, pour retenir la branche d'un train sur l'attelier.

**COUPOIR**, s. m. est un outil de fer tranchant & bien acéré, dont on se sert dans les monnoies pour couper les flans avant que de les marquer. *Ferrum incidens aurum.* C'est une espèce d'emporte-pièce qui coupe les lames en rond de la grandeur des espèces. Il est composé de deux morceaux d'acier fort tranchans posés l'un sur l'autre, dont celui de dessous est un peu creux, & représente un mortier, & celui de dessus un pilon. Ils coupent en rond le lingot de métal qu'on met entre deux.

**COUPOIR**, en termes de Chandelier, signifie l'instrument avec lequel on rogne le cul des chandelles communes ; c'est-à-dire, de celles qui sont faites à la broche. On se sert du *coupoir* dans plusieurs Arts & Métiers.

**COUPOLE**, s. f. terme d'Architecture, venu d'Italie ; c'est une voûte sphérique, ou le haut du dôme d'une Eglise ronde, faite en forme d'une coupe renversée. *Tholus.* La *coupole* du Val-de-Grace, de l'Assomption.

C'est aussi l'intérieur, la partie concave d'un dôme. Cette *coupole* est bien peinte.

Ce mot vient de la basse latinité, où l'on a dit *cupula*, autrement *tholus*, ou *fornix*, d'où les



Italiens ont fait leur *cupola*, dans le même sens.  
**COUPON**, *s. m.* petite pièce de toile de deux ou trois aunes, qui semble retranchée d'une plus grande, & qui l'est quelquefois en effet. *Reliſum panni fructum.* Il y a aussi des *coupons* d'étoffe. On appelle particulièrement *coupon* un petit reste d'une pièce d'étoffe ou de toile.

**COUPON**, chez les Marchands de bois flotté, est une certaine quantité de buches liées ensemble, avec des perches & des rouettes. Il faut dix-huit *coupons* pour former un train de bois flotté.

**COUPON d'action**, est une portion de la dividende d'une action. Ce terme, en ce sens, a été inconnu en France jusqu'au règne de Louis XV, dans l'établissement des actions de la Compagnie des Indes, qui succédèrent aux actions des Fermes du Roi, presque aussitôt supprimées qu'elles furent créées. Ces actions remirent les *coupons* en vogue & en crédit; & ce fut alors que l'usage en fut entièrement affermi dans le commerce des actions. Il faut donc supposer ou savoir que chaque dividende ou répartition d'action donne à un actionnaire & lui rapporte un profit par an, & cette action est divisée en deux *coupons*. Ces *coupons* ont été inventés pour faciliter le paiement des dividendes, & épargner à l'actionnaire le soin de faire dresser des quittances à chaque demi-année. Chaque *coupon* d'action a une empreinte du sceau de la Compagnie; en sorte qu'une police d'action pour trois années a sept sceaux. On peut négocier les *coupons* d'actions, comme les actions mêmes.

Du Cange le dérive de *colpo*, qu'on a dit dans la basse latinité dans la même signification, tiré du grec *κόπεον*, qui signifie *morceau*, ou *fragment de quelque chose*.

**COUPURE**, *s. f.* Solution de continuité, division qui se fait dans un corps continu par un instrument tranchant. *Casfo, incisio, casura.* Votre Barbier vous a fait une *coupure* à la gorge. La *coupure* de cette étoffe n'est pas de droit fil. Je me suis fait une *coupure* qui va jusqu'à l'os.

**COUPURE**, en termes de Guerre, se dit des retranchemens, fossés, palissades, &c. qui se font dans un ouvrage derrière une brèche, pour s'y défendre. *Fossa.*

Ce mot est d'un grand usage dans l'art militaire. On fait des *coupures* aux retranchemens d'un camp, aux lignes de circonvallation & de contrevallation. Elles servent pour aller & venir, pour faire des sorties sur l'ennemi. On a soin de les fermer d'une barrière. On fait aussi des *coupures* pour arrêter la cavalerie en rase campagne. On fait des *coupures* pour saigner une rivière, un marais.

**COUQUEFAT & COQUENFAT.** Voyez *CUCUFAT.*

**COUR**, *s. f.* espace, portion de terrain découvert, enfermé de murs ou entouré de bâtimens, placé ordinairement à l'entrée d'une maison, d'un hôtel, d'un palais, dont il fait partie. *Arca.* *Cour* de devant, ou *avant-cour*: *cour* de derrière, ou intérieure, entourée de corps de logis. *Cavadium*, ou *cavum ædium.* *Cour* des Cuisines du Louvre. Petite *cour* à fumier. Cette chambre a vûe d'un côté sur la *cour*, de l'autre sur le jardin. On appelle *bassécour* à la campagne, celle où l'on nourrit la volaille & les bestiaux. A la ville, c'est le lieu où sont les écuries, les remises, les équipages, & le logement des bas domestiques. *Cohors, chors.* On appelle nouvelles de la *bassécour*, des nouvelles qui se débitent par des gens mal instruits, & peu éclairés. Dans les belles maisons de campagne, il y a aussi une *avant-cour*, qui est un lieu fermé de murailles couvert de gazon, qui est au devant de la principale *cour* du château.

Nicod dérive ce mot du latin *cohors*, qui se trouve dans plusieurs Auteurs en la même signification. Et Ménage dit qu'il vient de *cortis*, & non pas de *curia*. Ce mot *cohors* ou *chors*, signifioit ordinairement ce que nous appelons *cour de maison*. Elle étoit ronde, & a donné le nom à la troupe des soldats qu'on a depuis appelée *cohorte*, qui faisoit partie d'une Légion. En Picardie & en Bassigni on appe-

loit *court*, le château du Seigneur; & on disoit, je m'en vais à la *court* d'un tel; pour dire, en sa maison, en son château; & de-là vient que la plupart des noms des villages se terminent en *court*. Voyez *COURT.*

**COUR de Collège.** C'est une grande place qui est dans le Collège, & où les Ecoliers jouent & se divertissent. *Arca.*

**COUR**, se dit aussi du lieu où est un Souverain, & de sa suite. Dans cette acception la *Cour* est composée des Princes & Princesses, des Ministres, des Seigneurs & des Officiers attachés par leurs places auprès du Souverain. *Aula.* Un Courtisan doit être toujours à la *Cour*, ou aller souvent à la *Cour*. Les *Cours* seroient désertes, & les Rois presque seuls, si l'on étoit guéri de la vanité de l'intérêt. LA BRUY. C'est à la *Cour* que les passions s'excitent, & consistent contre l'innocence. FLÉCH. La fourbette passe pour une vertu à la *Cour*. ARN. La *Cour* est un extrait de tout le Royaume: tout ce qu'il y a de plus fin & de plus pur s'y rencontre. S. EVR. Remarquez qu'il y a bien de la différence entre un homme, ou une femme de *Cour*, & un homme ou une femme de la *Cour*. Une femme de *Cour* est d'ordinaire une femme d'intrigue. Mais une femme de la *Cour*, est une femme que sa naissance, ou ses emplois attachent à la *Cour*. BOUH. L'esprit d'une femme de la *Cour* est plus actif que celui d'une Payſanne. PORT-R. Il a écrit en *Cour*, il est bien en *Cour*: ces expressions ont vieilli, & Vaugelas les condamne dans ses remarques. Il faut dire, il a écrit à la *Cour*, il est bien à la *Cour*.

*Selon que vous serez puissant ou misérable,  
 Les jugemens de cour vous rendront blanc ou noir;*  
 LA FONT.

*Ne voise au bal qui n'aimera la danse,  
 Ny au banquet qui ne voudra manger,  
 Ny sur la mer qui craindra le danger,  
 Ny à la Cour qui dira ce qu'il pense.* PYBRAC.

*Ne soyez à la Cour, si vous voulez y plaire,  
 Ni fâche adulateur, ni par leur trop sincère.*  
 LA FONT.

Ce nom, en ce sens, vient selon le Jésuite Gretſer, *Objer. L. II, C. 6, in Codini, C. 5*, de *cortis*, ou *curtis*, *κόρτις*, qui a signifié une Tente, qui s'est pris aussi pour toute la *cour* d'un Prince, d'où s'est fait *courtoisie*, & en Allemand *cortefich*, qui veut dire *courtoisement*, *poliment*. Il y a dans les Loix des Allemands un titre *De eo qui in curte Regis furtum commiserit*; un autre, *De eo qui in curte Ducis hominem occiderit.* *Cour* s'est dit en France pour le Château d'un Seigneur. Voyez ci-dessus les étymologies. *Curtis* est un nom Romaneſque, ou fait du latin *cohors* ou *chors*, par les Gaulois; & *cohors* ou *chors*, viennent du grec *κόπος*. Voyez aussi Chifflet, *Gloss. Salicum.*

**COUR céleste**, en style de dévotion & de Poëſie, synonyme de paradis. *Aula celestis.*

Le mot de *cour* se prend particulièrement pour le Roi & son Conseil. C'est dans ce sens qu'on dit, attendre, recevoir des ordres de la *Cour*. La *Cour* a dépêché des courriers, &c. un tel est bien à la *Cour*.

**COUR** se prend encore pour l'air, la manière de vivre de la *Cour*. *Aulicorum mores.*

Cet homme fait bien la *Cour*; il a bien pris l'air de la *Cour*. Il fait toutes les intrigues de la *Cour*. Cet homme n'est plus à la mode, il est de la vieille *Cour*. Un homme qui fait la *Cour* est maître de son geste, de ses yeux, de son visage, sourit à ses ennemis, contraint son humeur, déguise ses passions, dément son cœur, parle & agit contre ses sentimens. LA BRUY. Je ne suis point la dupe de ces hypocrites de *Cour*, qui prêchent les autres sur la retraite. S. EVR. Un homme de *Cour*, est un homme souple, adroit: mais faux & artificieux, & qui met tout en usage

pour parvenir à ses fins. *Bour.* *Aulicus*. Balzac appelle les gens de *Cour*, des Renards-de *Cour*. N'épérez plus de franchise, ni de candeur d'un homme qui s'est livré à la *Cour*, & qui secrètement veut faire fortune. LA BRUY. Les Jurisconsultes de *Cour*, toujours bien assortis de maximes flatteuses, ne manquent pas d'étaler leur éloquence mercenaire.

**TOUR.**

On appelle *Evêque de Cour*, un Evêque attaché à la *Cour*, qui ne réside point, qui brigue la faveur. L'Auteur de trois volumes intitulés *l'Evêque de Cour*, oppose un *Evêque de Cour*, à un Evêque Apollonique.

On appelle, eau bénite de *Cour*, les vaines promesses, les caresses trompeuses, & les complimens tels qu'en font les gens de *Cour*. Amis de *Cour*, des amis sûr qui on ne peut guère compter. *Esprit de Cour*, expression employée par Corneille dans *Rodogune*, pour un *esprit de Cour*, & nourri chez les Grands; c'est Cicoparte qui parle ainsi. Ce n'est pas là, dit Voltaire, le langage d'une Reine. *Esprit de Cour* est une expression bourgeoise.

On dit proverbialement d'une maison où chacun veut commander, que c'est la *Cour* du Roi Pétaut.

Avoir bouche à *cour* chez le Roi, chez un Prince, c'est avoir droit de manger aux tables entretenues par le Roi, par le Prince. Tel Officier a des appointemens considérables, & bouche à *cour*.

*Cour* se prend encore pour la suite d'un Prince, quoiqu'il ne soit pas souverain d'un grand Seigneur: il est de la *cour* d'un tel Prince. Les petites *cours* ont leurs intrigues aussi bien que les grandes.

*Cour* se prend encore souvent pour les respects, les assiduités qu'on rend à quelqu'un, à un Supérieur, à un Seigneur. *Obsequium*, *officiosa sodalitas*. Faire sa *cour* au Roi, aux Ministres, aux Grands.

On dit de même, faire la *cour* à une femme, pour marquer les soins qu'on prend pour lui plaire. *Affeculari*, *blandiri*, *palpari mulieri*. Il y a long temps qu'il fait la *cour* à cette veuve.

Dans cette acception, faire la *cour* à une femme, est une expression bannie du style tragique; Voltaire, dans ses *remarques sur Nicomede*.

Faire la *cour* de quelqu'un, lui rendre de bons offices auprès de quelqu'un. Vous avez besoin d'un tel, je lui ai bien fait votre *cour*.

**COUR.** (*Hist. ancienne.*) *Curia*. Selon Festus, c'étoit le lieu où s'assembloient ceux qui avoient soin des affaires publiques. Mais *Curia*, chez les Romains, signifioit plutôt les personnes qui composoient le Conseil, que le lieu où se faisoit l'assemblée, parce que ce lieu n'étoit point certain: le Sénat s'assembloit, tantôt dans un Temple, tantôt dans un autre. Il y avoit néanmoins de certains lieux appelés *Curia*, comme *Curia Hostilia*, *Curia Calabra*, *Curia Salliorum*, *Curia Pompei*, *Curia Augusti*: mais on ne fait pas trop ce que c'étoit. Ces *cours* étoient de deux sortes; les unes où les Pontifes s'assembloient pour régler les affaires de la Religion: on en appelloit d'un nom général *Curia veteres*. On en comptoit quatre, *Fortensis*, *Ravia Vellensis* & *Vellitia*, qui étoient dans le dixième quartier de la ville; les autres où le Sénat s'assembloit pour les affaires de l'Etat. *Curia ubi sacerdotes res divinas curarent, ut curia veteres: & ubi Senatus humanas, ut curia hostilia*, dit Varron.

*Cour* signifie aussi le lieu où les Juges exercent leur Jurisdiction. *Curia*, *Senatus*. Ce procès a été jugé en la *Cour* de Parlement, en la *Cour* des Pairs en pleine audience. On prononce dans les Arrêts, hors de *Cour*.

On donnoit autrefois le nom de *Cour* à tous les Tribunaux, & l'on disoit *Cour* du Seigneur, *Cour* d'Eglise, (nom présentement réservé aux Juridictions Souveraines). C'est dans ce sens qu'un Juge, même inférieur, met les Parties hors de *Cour*, les renvoie, & les met hors de procès. (*Voyez* hors de *Cour*.)

Dans les Coutumes, il est parlé de la *Cour* féo-

dale, où les vassaux des Seigneurs sont jugés. *Cour* foncière, la Basse-Justice pour les droits fonciers. *Cour* personnelle, celle où les Parties doivent comparoître & procéder en personne.

Ravoir la *Cour*, c'est obtenir le renvoi d'une cause. Rendre la *Cour* à ses hommes, c'est renvoyer les Parties en la Justice de ses vassaux.

*Cour* se dit aussi du pouvoir de juger. Dans les Arrêts de renvoi du Conseil, le Roi dit qu'il attribue aux Juges par lui délégués toute *Cour* & Jurisdiction, pour connoître d'une affaire.

*Cour*, siège de Justice, assemblée de Juges. *Curia*. Les *Cours* se distinguent en *Cours* Souveraines & en *Cours* Subalternes. *Cour* Souveraine, est une *Cour* supérieure, qui, sous l'autorité du Roi, connoît des différens des particuliers souverainement & sans appel, & dont les jugemens ne peuvent être cassés que par le Roi en son Conseil. *Superiores Curia*. Comme sont les Parlemens, le Grand Conseil, les Chambres des Comptes, les *Cours* des Aides & la *Cour* des Monnoies de Paris, & Messieurs des Requêtes de l'Hôtel, quand ils jugent au Souverain. *Voyez* tous ces articles, chacun à sa place.

Les *Cours* se distinguent en Souveraines: ces *Cours* Souveraines sont indépendantes les unes des autres, & elles sont également puissantes dans l'étendue de leur ressort. Les autres sont subalternes, ou inférieures, comme celles des Prévôtiaux & Sièges Royaux, qui ne jugent point souverainement & sans appel. Elles se distinguent aussi en *Cours* Laïques & en *Cours* Ecclésiastiques ou d'Eglise. *Inferiores Curia*. On dit aussi, la *Cour* de Rome, en parlant des lettres qui s'expédient en Chancellerie & en la Pénitencerie de Rome. *Romana Curia*.

Il y a quatre principales *Cours* en Angleterre, qui subsistent encore aujourd'hui, & qui ont été établies par l'ancienne coutume du Royaume; plutôt que par aucun statut; seulement de temps en temps elles ont tenu leur constitution par les actes de Parlemens. Ces *Cours* sont celles du Banc du Roi, celle des Plaidiers communs, celle des Finances ou de l'Échiquier, & celle de la Chancellerie.

*Cour de Chrétienté*. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois la Jurisdiction des Evêques. *Episcopalis Curia*. Cette Jurisdiction embrassoit toutes sortes d'affaires. L'Evêque, par son Official ou par lui-même, quand il vouloit, connoissoit de toutes les choses où l'Eglise avoit intérêt; il connoissoit de plus, des marchés avec serment, des mariages, des testamens, des sacrilèges, du parjure, de l'adultère, & généralement de toutes les actions où il peut y avoir du péché. LE GENDRE. Bien des choses avoient contribué à établir & à étendre la Jurisdiction des Prélats; le crédit que donne leur place, le respect qu'on avoit pour eux, leurs vertus extraordinaires, & leur capacité beaucoup plus grande en ce temps-là que n'étoit celle des séculiers, qui ne savoient la plupart ni lire ni écrire. *Id.* Le crédit des Papes qui soutenoient cette Jurisdiction, étant venu à diminuer, les Evêques qui les exerçoient, n'ayant plus la réputation où étoient leurs prédécesseurs; d'un autre côté, la noblesse s'étant ennuyée d'être soumise, comme le peuple, à la correction des Prêtres; enfin, les laïques s'étant appliqués à l'étude des loix, pour participer au profit que rapportent ordinairement les affaires litigieuses, la Jurisdiction séculière a tellement pris le dessus, qu'elle a presque absorbé la Jurisdiction des Evêques. Ce changement arriva tard. Pendant plus de mille ans, ni Duc, ni Comte, ni Centenier, n'eut osé entreprendre sur la Justice de l'Eglise. *Id.*

*Cour Majour*, comme on prononce en Gascogne, ou *Cour majeure*, comme il faut dire en François. *Cour* Souveraine de Bearn, qui étoit en usage du temps du Comte Centulle IV, pour juger souverainement les procès des habitans de Bearn. On

l'appelloit aussi *Cour plénière*. *Curia suprema Bearnensis. Supremus Bearnensis ditionis Senatus.*

Les grandes affaires qui regardoient l'intérêt général du pays y étoient résolues ; & la décision des causes particulières s'y faisoit souverainement par le Seigneur, avec les Evêques & ses Vassaux, ou par ceux d'entr'eux que les parties élevoient, & qui sont appellez les *Jurats de la Cour*, dans le for de Morlas, & dans les anciens titres latins, *Conjuratores & legitimi proceres*. L'origine de cette *Cour* doit être prise des loix Romaines du Code Théodosien, suivant lesquelles les Gouverneurs assembloient les principaux de la Province pour faire les réglemens nécessaires, ce que les Romains appellent *agere fora & conventus* ; & en ces assemblées, ils rendoient justice avec le conseil de leur Assesseur. Mais plus particulièrement on apprend par l'*Edit* d'Alaric, Roi des Visigoths, qui confirme ce Code, que la publication en fut arrêtée avec l'avis des Evêques, & des principaux députés du Royaume, de même que les loix Visigotiques furent ordonnées depuis pour l'Espagne, par le Roi Rechevind, de l'avis des Evêques & des Seigneurs de son Palais ; & en la première & seconde race de nos Rois, les grandes causes furent jugées, & les réglemens faits avec l'avis des Evêques & les premiers Vassaux du Royaume. DE MARCA, *Hist. de Bearn*, L. IV, C. 17. L. V, c. 3. Cet Auteur décrit l'ordre observé en la tenue de cette *Cour*, L. VI, c. 23. Elle fut supprimée du temps du Roi Jean, & de la Reine Catherine de Navarre environ l'an 1490, le Conseil souverain lui ayant été substitué. *Id.*

*COUR plénière*. On appelle ainsi ces magnifiques assemblées que nos anciens Rois faisoient à Noël & à Pâques, ou à l'occasion d'un mariage ou d'un autre sujet de joie extraordinaire, tantôt dans un de leurs Palais, tantôt dans quelque grande ville, quelquefois en pleine campagne ; toujours en un lieu commode pour y loger les Grands Seigneurs. Tous étoient invités à cette assemblée, & obligés de s'y trouver. LE GENDRE. Les Rois portoitent dans les *Cours plénières* une sceptre à la main & une couronne sur la tête, *Id.* Cet Auteur en décrit les cérémonies dans ses *Mœurs des François*, p. 23, & suiv. Les *Cours plénières* furent plus fréquentes sous les Rois de la seconde race, qu'elles ne l'avoient encore été. Elles étoient magnifiques sous Charlemagne. Cette magnificence alla toujours en diminuant depuis le règne de Charles le simple. Son fils & son petit fils avoient si peu de revenu, qu'ils eussent été incommodés de tenir de ces *Cours plénières*. Hugues Capet les rétablit, Robert continua. Tout modeste qu'étoit S. Louis dans ses meubles, table & habits, il outroit la somptuosité en ces jours de cérémonie. Il s'en falloit néanmoins beaucoup que ces nouvelles *Cours plénières* eussent la majesté & le lustre des anciennes, parceque les Comtes & les Ducs devenus Princes souverains, en convoquoient d'autres chez eux, & dédaignoient de se trouver à celles qu'indiquoient les Rois. *Id.* Sous Charles VII, plus de *Cours plénières*, les grandes sommes qu'il en coûtoit pour les tenir, furent cause qu'on n'en tint plus. *Id.*

*COUR Royale*, c'étoit la même chose que *Cour plénière*, dont nous venons de parler. Les Rois y paroissent la couronne sur la tête, c'est pourquoi on les appelloit aussi *Cours couronnées*. On les nommoit encore *Cours solennelles*, fêtes royales.

*COUR Royale*, terme de Fleuriste. C'est un œillet brun & blanc, régulièrement panaché : sa fleur est grosse & large, sa plante vigoureuse. MORIN.

*COURABLE*, adj. terme de chasse. Il se dit en parlant des bêtes de chasse, & veut dire celle qui peut être courue, qui est bonne à courre. La taille du lièvre, & celle du cerf sont les plus éloignées de la proportion des bêtes courables. SALNOUE.

*COURADOUX*, s. m. terme de Marine, que quelques-uns séparent en trois mots ; *Cour à doux*. C'est

l'espace qui est entre deux ponts. Dans une galère c'est le lieu où couchent les soldats.

*COURAGE*. s. m. *Animus*. Ce mot est regardé comme synonyme à *valeur*, *intrépidité*, *cœur*, *bravoure*. Mais on peut dire que le *courage* est une ardeur de l'ame qui nous rend impatiens d'attaquer, nous fait entreprendre hardiment & sans craindre la difficulté. *Cœur*, *courage* & *valeur* ont plus de rapport à l'action que les mots *bravoure*, *intrépidité*, qui en ont davantage au danger. Le *courage* fait avancer ; mais il ne faut pas que le *courage* nous détermine toujours à agir. M. L'ABBÉ GIRARD. *Syn.* Le *courage* n'est louable que quand il est accompagné de prudence. BEN.

Il se dit des animaux hardis, comme sont les lions, les sangliers, les chiens, les chevaux, les aigles. Ce chien a bien du *courage*. Le lion est celui de tous les animaux qui a le plus de *courage*. Ac. Fr. Du Cang. croit que ce mot vient de *coragium* qui est dit de ce que l'on demande de tout son cœur. Joannes à Janua le dérive de *cor* & *ago*. *Corragio*, en Italien, veut dire la même chose que *courage* en François.

*COURAGE* est aussi une force ou une vertu qui élève l'ame, & qui la porte à mépriser les périls, à soutenir les malheurs & les revers de la fortune, ou à souffrir les douleurs avec constance & avec fermeté : c'est cette vigueur nécessaire à l'ame pour exécuter des actions vertueuses, qui, par des obstacles qu'il faut braver, seroient impraticables à des cœurs pusillanimes. *Magnanimitas*, *fortitudo*, *magnitudo animi*, *constantia*. Quand la fortune se met à persécuter quelqu'un, elle vient à bout du plus ferme *courage*. S. EVR. La misère & la mauvaise fortune abattent le *courage*. PORT-R. Rien n'a jamais égalé ce *courage* paisible, qui, sans faire effort pour s'élever, s'est trouvé par sa naturelle situation au dessus des accidens les plus redoutables. BOSS. On n'admire rien tant qu'un homme qui sçait être malheureux avec *courage*. RACINE. C'est un spectacle indigne de voir le *courage* d'un Héros, amolli par des larmes & par des soupirs. S. EVR. Le propre des grands *courages* est de mépriser la mort, & non pas de haïr la vie. VAUG. La philosophie me doit mettre les armes à la main pour combattre la fortune, & me roidir le *courage* pour fouler aux pieds les adversités humaines. MONT. Son *courage* mal affermi, & déjà ébranlé par tant de disgrâces, succomba à cette dernière attaque. S. EVR.

*Un moment a changé ce courage inflexible.*

RACINE.

Les Poètes emploient quelquefois ce mot pour *esprit*. Aigrir les *courages* pour les *esprits*, dans CINNA. On peut encore, dit Voltaire, se servir du mot *courage* dans ce sens.

Le mot de *courage* est quelquefois déterminé en mauvaise part par les épithètes qui l'accompagnent. Ainsi l'on dit un foible *courage*, un *courage* mou, un *courage* brutal. *Animus angustus*, *demissus*, *ferox*, &c.

*COURAGE* se prend quelquefois pour affection. Servir quelqu'un de grand, de bon *courage*. Il n'a pas fait cela de bon *courage*. *Libenter*, *libenti animo*. Mauvais style.

Quelquefois pour sentiment, passion, dureté, cruauté. Il n'a sçu vaincre son *courage*. Si j'en croyois mon *courage*, je t'étrangerois. Ingrat, auras-tu le *courage* de m'abandonner ? Je fus touché de ses pleurs, & je n'eus pas le *courage* d'insulter à sa misère. Médée eut le *courage* de déchirer ses enfans. Atreë eut le *courage* de faire manger à Thyeste ses propres enfans. Toutes phrases bannies du style noble, grave & sérieux.

On dit familièrement tenir son *courage*, persister dans son ressentiment, dans son dépit, dans sa haine, dans sa colère. Il avoit juré qu'il ne la verroit

roit jamais , il n'a pas tenu son *courage*. ACAD. FR. Mauvais jargon , même dans le style familier.

**COURAGE** se dit absolument comme particule ou interjection exhortative. *Mêle* au vocatif singulier , & *maëti* pour le pluriel , de l'ancien *mac-tus* , pour *magis actus*. Allons , ferme , *courage*. *Mêle virtute* , *maëte virtute esto* , *maëte animi* ou *animi*. Allons , *courage* , point de foiblesse. *Maëti este pueri* , *maëti virtute este*.

**COURAGEUSEMENT**, adv. d'une manière courageuse. *Fortiter* , *strenue* , *animosè* , *viriliter*. Les François se battent toujours fort *courageusement*. L'Orateur doit se détacher *courageusement* de tous les intérêts qui le pourroient engager à une flatterie fervile. S. EVR. Il faut peut-être plus pour supporter *courageusement* les accidens & les calamités de la vie , que pour faire de grandes & éclatantes actions. M. ESP. Il a *courageusement* triomphé de tous ses maux. GOD.

**COURAGEUX**, EUSE, adj. qui a du courage. *Animosus* , *magnanimus*. Le lion est *courageux*. Les Gentilshommes sont plus *courageux* que les autres. Ils sont d'une race d'où il y a peu de gens qui ne soient braves & *courageux*. COMINES MEN. En voulant peindre un homme hardi & *courageux* , il ne faut pas le peindre furieux & insolent. FEL. Il n'y a que la loi qui puisse inspirer un mépris *courageux* des faux biens. S. EVR.

**COURAMMENT**, adv. tout courant , rapidement , avec facilité. *Facile* , *expedite*. Lire , écrire couramment.

Ce mot vient du latin *currenter* , qui n'est point en usage.

**COURANT**, ANTE, adj. qui coule. *Currens*. Chien courant. Voyez CHIEN. Eau *courante* , eau vive qui coule toujours. *Aqua fluxus* , *profluens*.

On dit figurément intérêt *courant* , celui qui court actuellement , qui n'est pas encore échu , par opposition aux anciens arrérages. Voyez INTÉRÊT , ARRÉRAGES. Année *courante* , mois *courant*. *Præsens* , qui *nunc agitur* , *voluitur*. Dans le Commerce on dit simplement le quatre , le cinq du *courant*. Monnaie *courante* , qui a cours , qu'on reçoit dans le commerce. *Moneta communis* , *quæ in usu est*. Prix *courant* , prix commun & ordinaire des denrées. *Pretium commune*. Acheter au prix *courant*.

Toise , aune *courante* , mesure d'une chose , d'une tapisserie , par exemple , suivant sa longueur , sans avoir égard à sa hauteur , ce qui est opposé à la toise ou à l'aune carrée. *mensio in longum*. L'aune *courante* de cette tapisserie vaut tant.

Écriture *courante* , qu'on trace vite. Les Chinois ont aussi une écriture *courante* , dont les traits plus liés & moins distingués les uns des autres , donnent la facilité d'écrire plus vite. On la nomme pour cela lettre *courante*. P. LE COMTE.

En termes de Marine , manœuvres *courantes* , la même chose que manœuvres *coulantes*. Voy. ce mot.

En termes de Blason , *courant* se dit des animaux qui courent. *Currens*. D'azur à deux ceris *courans* d'argent.

**COURANT**. f. m. Le *courant* de l'eau & le fil de l'eau. Termes synonymes. Aller suivant le *courant* de l'eau. *Secundo anni* , *fluvio*.

Un *courant* d'eau , dans l'usage ordinaire , est un canal , un ruisseau qui court. *Fluentum* , *profluens*. Ce *courant* d'eau suffit pour faire mouvoir des moulins.

*Un agneau se désaltéroit*

*Dans le courant d'une onde pure.* LA FONT.

Le grand *courant* de la rivière se dit du bras de la rivière le plus large & le plus rapide.

En Hydrographie , on entend par ce mot le mouvement d'une certaine quantité d'eau plus ou moins considérable , suivant une certaine direction.

Tome II.

En termes de Marine , on appelle ainsi les mouvemens des eaux de la Mer ; mais particulièrement certains endroits de l'Océan , où la Mer a un cours plus ou moins rapide , soit dans toute sa profondeur , soit à une certaine profondeur seulement , au lieu qu'à quelque distance , elle paroît n'en point avoir du tout , ou même en avoir un tout opposé. *Profluens aquarum cursus*.

Quelquefois le mot de *courant* est synonyme à *Marée* ; mais il y a des Mers où , comme on vient de le dire , l'eau court vers un des points de la Boussole , ce qu'on n'éprouve point avant que d'arriver en ces endroits là , ni dès qu'on les a passés.

Il y a des *courans* naturels & généraux , qui viennent d'une cause constante & uniforme ; d'autres accidentels & particuliers , qui viennent de ce que les eaux étant poussées contre des promontoires , ou dans des golfes & des détroits où elles n'ont pas assez de place pour s'étendre , elles sont forcées de reculer , & troublent par ce moyen le flux ordinaire de la Mer.

Les *courans* sous l'Equateur sont si violens , que les vaisseaux peuvent aller promptement d'Afrique en Amérique ; mais ils empêchent absolument qu'on revienne par le même chemin , de sorte qu'il faut remonter jusqu'à 150 degrés par les brises , ou des vents d'abas pour revenir en Europe. On attribue aussi à cette cause les violens reflux du détroit de Magellan , parce qu'on croit que les *courans* de la Mer du Sud & celle du Nord s'y entrechoquent. Il y a des *courans* qui portent vers le vent , d'autres qui portent contre le vent. Être emporté par les *courans* , être porté par le *courant*. Nous nous sommes trouvés fort près d'une roche où le *courant* nous portoit. DE CHOISI. Au détroit de Gibraltar , les *courans* portent presque toujours vers l'Est pour entrer dans la Mer Méditerranée. Les *courans* portent aussi ordinairement à entrer dans la Manche. Il y a encore de fameux *courans* dans le canal de Mozambique , qui font quelquefois faire aux vaisseaux le double de chemin qu'on avoit estimé , & principalement en allant vers l'Est. Dans routes sortes d'endroits éloignés des côtes , il est assez ordinaire que les *courans* portent du même côté que le vent. BOUGUER.

**COURANT**, terme de Charpenterie. On dit *courant* de comble ; pour dire , la longueur du comble , le comble considéré dans sa longueur , lorsqu'elle est beaucoup plus grande que sa largeur.

On dit figurément. Le *courant* du marché ; pour dire , le prix que se vendent les denrées communes , *pretium*. On appelle le *courant* des affaires , les affaires ordinaires , par opposition aux affaires extraordinaires qui surviennent. On dit le *courant* du monde ; pour dire , la manière ordinaire du monde. ACAD. FR. Se laisser aller au *courant* du monde.

Le *courant* , en matière de rentes , signifie le terme qui court , je vous tiens quitte de tous les arrérages échûs , pourvû que vous me payez le *courant*. Dans les quittances on met la clause , sans préjudice du *courant*.

**COURANT**, (TOUT) adv. très-vîte , sans peine , facilement. Allez *tout-courant* , *cursum* , en tel endroit. On vend ce livre dix écus *tout-courant* ; pour dire , on en a un grand débit à ce prix-là. Cet écolier lit *tout-courant* ; pour dire , fort vite & sans hésiter. Il gagne cet homme-là aux échecs *tout-courant* , c'est-à-dire , il fait mieux jouer que lui. Tout cela n'est pas élégant.

**COURANTE**, f. f. terme de Musique & de Danse. Car on appelle *courante* , tant l'air , que les pas qu'on fait dessus pour la danser , & même les paroles sur lesquelles on a mis un air de cette mesure. Par rapport à la Musique c'est une pièce de Musique , d'une mesure triple ou mouvement ternaire. *Currens saltatio*. L'air de la *courante* se note ordi-

HHHHh h



nairement en triples de blanches, avec deux reprises qu'on recommence chacune deux fois. Elle commence & finit, quand celui qui bat la mesure baïsse la main; au contraire de la sarabande, qui finit ordinairement quand il la lève.

Par rapport à la Danse, la *Courante* est la plus commune de toutes les danses qu'on pratique en France, qui se fait d'un temps, d'un pas, d'un balancement & d'un coupé. La *courante* reçoit aussi plusieurs autres pas. Autrefois on en fautoit les pas, & en ce point elle étoit différente des basses danses, & des pavaues. Il y a des *courantes* simples, & des *courantes* figurées, qui se dansent toutes à deux personnes.

Ma franchise a dansé la *courante*. Expression comique & burlesque; pour dire, j'ai perdu ma franchise. Elle est de Molière.

COURANTE se dit aussi basément du flux de ventre, à cause qu'il faut courir aux nécessités. *Alvi profuvium.*

COURANTIN, terme d'Artificier. Fusée dont on se sert dans les jours de réjouissance, & dans un feu d'artifice, pour parcourir une corde tendue, & bandée en l'air & porter le feu d'un lieu à un autre. On met d'ordinaire le *courantin* dans une figure d'ozier qui représente un homme, ou quelque animal, & cela forme quelquefois un combat en l'air, entre ces figures.

COURAP, s. m. Nom que les Indiens donnent à une maladie que Bontius nous apprend être très-commune à Java, & dans d'autres contrées des Indes Orientales. C'est une espèce de herpe ou gale qui paroît ordinairement aux aisselles, à la poitrine, aux aïnes & au visage. *Dict. de JAMES.*

COURATIER, s. m. ancien terme dont on se servoit pour exprimer ce qu'on appelle aujourd'hui Courtier. *Voyez ce mot*

COURAU, s. m. petit bateau dont on se sert sur la Garonne à charger les grands bateaux.

COURBARI ou COURBARIL, s. m. arbre d'Amérique qui s'élève fort haut, & dont le bois est dur, rougeâtre, & bon pour la menuiserie. Son tronc & ses branches sont couvertes d'une écorce épaisse, rude, inégale & brune. Ses branches sont longues & fort ramifiées. Elles sont chargées de feuilles glabres, pareilles à celles du laurier, mais d'un vert moins foncé, sans aucun goût aromatique. Elles viennent au nombre de deux à l'extrémité de chaque queue. Ses fleurs naissent par bouquets assez considérables, & disposés en manière de pyramide. Elles sont légumineuses, purpurines, & donnent des gouffes fort grosses, dures, aplaties, dont les coques sont si étroitement unies, qu'on ne sauroit les séparer, & dont l'intérieur est rempli d'une substance qui étant séchée est toute fibreuse, foyeuse & mêlée d'une poudre ou farine douce & jaunâtre. Cette substance enveloppe des semences un peu ovales, grosses, dures, noirâtres au dessus, blanchâtres en dedans. Il découle de cet arbre une gomme résine fort transparente, d'assez bonne odeur lorsqu'on la met au feu. Pison, en parlant de cet arbre sous le nom de *Jetaiba*, dit que cette résine est nommée *Animé* chez les Portugais. La résine qu'on vend aujourd'hui pour gomme Copal, & qu'on emploie dans les beaux vernis, n'est pas différente de l'*Animé* des Portugais. Le *Courbari* est commun dans nos Îles Antilles. *Voyez PLUM. du Terre, Rochef. Hernand.*

On a trouvé à quelques-uns de ces arbres des morceaux de gomme gros comme le poing, mais dure, transparente, & claire comme de l'ambre, qui ne se dissout ni à l'eau, ni à l'huile. Cette gomme est de bonne odeur, & quand on la brûle, elle exhale une fumée fort agréable. On se sert ordinairement du bois de cet arbre pour faire les rouleaux des moulins à sucre. C'est quand il est vieux qu'il rend de la gomme. Quelques Indiens en forment des boutons de différentes figures, dont ils font des bracelets, des colliers & des pendants d'o-

reille, qui sont beaux, luisans, & sentent fort bon.

COURBARI se prend quelquefois pour la gouffe de l'arbre qu'on vient de décrire.

COURBÂTON, s. m. terme de Charpenterie. Les *courbatons* sont des pièces de bois courbées presqu'à angles droits dont l'usage est de joindre les membres des côtes du haut des vaisseaux à ceux de dedans; comme aussi de lier les alonges aux barrots. *Tignum incurvum.* *Courbaton de beaupré*, est une pièce de bois qui fait un angle aigu avec la tête du mât, au bout duquel il y a un petit chouquet où l'on passe le perroquet du beaupré. *Courbatons de hunes.* *Voyez TAQUETS.* *Courbatons de l'éperon*, sont ceux qui font la rondeur de l'éperon depuis la flèche supérieure jusqu'au premier porte-vergue.

COURBATONS sont aussi de fortes pièces de bois attachées sur la fourrure d'une galère, pour servir de contre-forts.

COURBATU, UE. adj. C'est ainsi qu'on appelle un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre. Un cheval *courbatu* est celui qui a été surmené, dont la respiration n'est altérée que par l'excès du travail. Il devient aussi *courbatu*, lorsqu'il est trop échauffé, ou plein de mauvaises humeurs.

On observe dans le dictionnaire de l'Académie Françoisé, que *courbatu* se dit quelquefois des personnes. Je me sens tout *courbatu*. Si cela est, il est au moins d'un usage bien rare.

COURBATURE, s. f. terme de Maréchallerie, maladie du cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre. *Voyez COURBATU.* Soleisel dit que la *courbature* est une chaleur érrangere causée par les obstructions qui sont dans les intestins & dans le poumon, ce qui donne les mêmes signes que la *pouffe*. Le poux, la morve & la *courbature* sont trois cas rédhibitoires qui annullent la vente du cheval. On en est garant neuf jours, parce que ce sont des défauts qu'on peut cacher jusques-là.

COURBATURE, s. f. se dit quelquefois en parlant des hommes, pour signifier une lassitude douloureuse. Sa maladie commença par une *courbature*. *ACAD. FR.*

COURBE, adj. m. & f. opposé à droit. La ligne droite, disent les Géomètres, est la plus courte mesure entre deux points donnés. La ligne *courbe* est celle qui n'est pas le chemin le plus court d'un point à un autre, ce seroit embrouiller des notions aussi simples que de chercher à les expliquer. *Curvus.* En Géométrie il y a des lignes *courbes* régulières, comme le cercle, l'ellipse, la parabole & l'hyperbole; d'autres irrégulières, comme la conchoïde, la cycloïde, l'hélice, quoiqu'elles se puissent tracer avec art; d'autres tout-à-fait irrégulières, comme celles qu'on fait au hazard avec la plume, ce qui se dit de tout ce qui est tortu.

COURBE se dit substantivement, en termes de Géométrie & généralement, pour ligne *courbe*. *Curva.* Ce qui fait voir que cette *courbe* est ici une seconde parabole du cinquième degré. *VARIGN. Acad. des Sc. 1699. Mém. pag. 57.* Cette *courbe* doit être ici une parabole ordinaire. *Id. Ibid.* Cette *courbe* générative se trouve être telle ou telle section conique.

Il y a deux sortes de *courbes*, les géométriques & les mécaniques. Les *courbes* géométriques sont celles dont on peut exprimer & déterminer la nature par le rapport des ordonnées & des abscisses, qui sont les unes & les autres des grandeurs finies. Les mécaniques sont celles dont on peut exprimer ainsi la nature, parce que les ordonnées & les abscisses n'ont point de rapport réglé. Les sections coniques sont géométriques. La cycloïde, la cissoïde, la conchoïde sont mécaniques. *ACAD. DES Sc. 1704. Hist. p. 115.*

COURBE logarithmique, terme de Géométrie. *Curva logarithmica.* La *courbe* que l'on appelle logarith-

mique est telle, que si l'on prend ses abscisses en progression arithmétique, ses ordonnées seront en progression géométrique, & de là vient son nom. Acad. DES SC. 1604, p. 56. Il y a une spirale logarithmique. M. Varignon en a trouvé cinq ou six nouvelles. Voyez les *Mémoires des Sciences*, 1704. Ce qui fait qu'une spirale est logarithmique, c'est que quelques unes des grandeurs qui la composent suivent l'une des deux progressions, tandis que les autres grandeurs suivent l'autre. Ib. *Hist.* P. 57.

Ce mot vient du latin *curvus*.

**COURBE**, en termes de Charpenterie, est une pièce de bois coupée en arc, dont on se sert pour faire les cintres, les toits des dômes ronds, des genoux de navire, les liens & les esféliers. *Tignum, tigillum incurvum*. Il y a des chevrons cintres, ou faits de courbes; des courbes qu'on appelle de cul de four. *Courbe rampante*, c'est le limon d'un échelier de bois à vis, bien dégauchi selon sa recherche rampante.

**COURBE**, terme d'Architecture. Ligne courbe. *Curva*. Il y a en Architecture deux espèces de courbes, les unes planes, les autres à double courbure. Les courbes planes, sont celles qu'on peut exactement tracer sur un plan, lesquelles se réduisent pour l'usage de la coupe des pierres aux sections coniques & aux spirales. Les courbes à double courbure sont celles qu'on ne peut tracer sur une surface plane qu'en raccourci, par le moyen de la projection; telles sont la plupart des arêtes des angles des entonchemens des voûtes, qui se rencontrent. FRÉZIER.

**COURBE**, terme d'Horlogerie. La courbe d'une pendule d'équation, est une pièce en forme d'ellipse, qui rentre deux fois sur elle-même.

**COURBES d'arceffe**, en termes de Marine, sont des pièces de liaison assemblées dans chacun des angles de la poupe, d'un bout contre la liste de hourdi, & en retour contre les membres du vaisseau.

**COURBES de contre-arceffe**. Ce sont des pièces de bois posées en fond de cale, & attachées du bout d'en bas sur les membres du vaisseau, & par en haut arc-boutées contre l'arceffe. En général les courbes prennent le nom des choses auxquelles elles sont employées. *Courbes* du premier pont, *courbes* du haut pont, *courbes* de la clef des érains, *courbes* de la sainte-barbe, *courbes* de la dunette, *courbes* du château d'arrière, *courbes* de bittes, *courbes* d'écubier; on appelle aussi *courbes* à équerre, *courbes* à fausse équerre, des courbes qui ont la figure, la situation exprimée par ces mots.

**COURBES de gorge**, & par corruption *coupe-gorge*, ci-dessus expliqué au mot *coupe*.

**COURBE**, en termes de Manège, est une tumeur dure & calleuse qui vient en longueur au dedans du jarret du cheval. *Tumor durus, callosus*.

**COURBE**, s. f. en termes de rivière, se dit de deux chevaux accouplés qui servent à remonter les bateaux sur les rivières. *Equorum copula*. Il faut dix ou douze courbes de chevaux pour remonter ce bateau foncet.

On appelle encore *courbe* sur les rivières, une pièce de bois arrondie, placée des deux côtés d'un bateau foncet, tant derrière que devant, sur lesquelles on ferme les cordes du bateau.

**COURBEMENT**, s. m. L'action de courber. *Curvatio, inflexio*. Le courbement d'un arc. TACHARD. Il n'est pas usité.

**COURBER**, v. a. mettre hors de la ligne droite, donner des directions différentes aux parties d'une chose. *Courber* une pièce de bois, &c. *Curvare, inflectere*. Il faut courber cette voûte en arc, en plein cintre; il seroit trop dangereux de la faire toute droite. *Courber* une règle. Le grand âge l'a courbe.

Il s'emploie quelquefois neutralement. Il courbe sous le faix.

On le dit aussi avec le pronom personnel. *Cur-*

*vari, incurvari*, Il faut se courber pour passer par un guichet de prison, il commence à se courber.

*L'insolent devant moi ne se courba jamais.*

RACINE.

**COURBÉ, ÉE**, part. *Curvatus, inflexus*. Il est devenu bossu pour s'être tenu trop long-temps courbe. Le fardeau des ans & des fatigues a rendu ce vieillard tout courbé.

*Tandis que libre encor, malgré les destinées,  
Mon corps n'est point courbé sous le faix des années.*  
BOIL.

**COURBÉ**, en termes de blason, c'est la situation des dauphins, & des bars, qui ne s'exprime pas, parce que c'est leur posture propre & naturelle. On le dit des fasces un peu voûtées en arc.

**COURBET**, s. m. C'est la partie d'un bât de mulet, qui est élevée en forme d'arcade sur les aubes. *Curvatura*. POMY.

**COURBETTE**, s. f. terme de Manège. C'est un saut médiocre du cheval, qui lève également les deux pieds de devant en l'air, & les rabat aussitôt en élevant ceux de derrière. *Surrectus alternatim cruribus numerosus incessus*. On dit, manier un cheval à courbettes, le mettre à l'air des courbettes.

On appelle courbettes les révérences qu'on est forcé de faire dans de certaines occasions, comme dans la sollicitation d'un procès. On est obligé de faire mille courbettes à des gens qu'on n'a jamais vus, ou que l'on connoît quelquefois pour n'être pas dans nos intérêts. Expression du style familier.

On dit figurément & basement, qu'on fait aller un homme à courbettes, lorsqu'on a plein pouvoir sur lui, qu'on le gourmande, qu'on lui fait faire les choses de hauteur. *Aliquem cum imperio flectere*.

**COURBETTER**, v. n. faire des courbettes. Mon cheval ne fait que courbetter. *Surrectis alternatim cruribus numerosè incedere*. Il faut dire, faire des courbettes, aller à courbettes.

**COURBURE**, s. f. inclinaison d'une ligne en arc; état, qualité de la chose courbée. *Curvatura, curvamen, curvatio*. La Courbure d'une voûte est ce qui fait sa force.

**COURCAILLET**, s. m. Le cri que font les cailles. *Coturnicis sibilus*. C'est aussi un petit sifflet qui imite le cri des cailles, & qui sert d'appau pour les attirer. *Aucupis fistula quæ coturnices illicet*. Il est fait de cuir qui se plisse en rond, s'étend, & qui se resserre pour former ce bruit. On a porté autrefois des habits, des chausses faites en courcaillet, parce qu'elles étoient plissées de la même manière que cet appau.

**COURCE**, s. m. terme de Vigneron. Il se dit du bois qu'on laisse à la taille.

**COURCÉ, ÉE**, vieux adj. qui s'est dit par abréviation & corruption pour courroucé, fâché. *Iratus, indignatus, a, um*.

**COURCELLE**, s. f. petite cour. Les experts des bâtimens se servent de ce terme dans leurs rapports. Les cours & courcelles joignantes; pour dire, les grandes cours & les petites qui sont auprès.

**COURSER**, se courser. Mot du vieux langage, se ficher, se courroucer.

**COURCIER**, s. m. place à l'avant, & au milieu d'une chaloupe, où l'on pointe une pièce de canon. Cela ne se dit proprement que des galères. *Locus in triremi librando tormento destinatus*. Voyez COURSIER.

**COURCIVE**, s. f. terme de Marine. Demi-pont que l'on fait de l'avant à l'arrière des deux côtés de certains petits bâtimens qui ne sont point pontés.

**COURÇON**, s. m. terme d'artillerie. Pièce de fer longue qui se couche tout du long des montes des pièces, & qui sert à les bander ou à les serrer.

**COURÇON** est aussi le nom qu'on donne à une sorte de fer. Le fer de *courçon* est par gros morceaux de deux, trois & quatre piés de long, & de deux pouces & demi en quarré.

On appelle encore *courçon*, le bois qui n'a pas la longueur marquée par l'Ordonnance.

On donne encore le même nom à des pièces qui restent dans les rivières de quelques batardeaux qu'on y a faits, & qui blessent quelquefois les bateaux.

**COUREAU**, s. m. Vieux mot françois, qui signifioit *barres, coulisses & verroux. Vēdis, pessulus*. On le trouve en plusieurs Coutumes, & il se dit encore dans les Provinces, aussi bien que *courou*. Ce mot vien de *courir*.

On appelle aussi *coureau* un petit bateau de la Garonne qui sert à charger les grands

**COURÉE, COUROT, & COUROI**, termes de Marine. Composition de suif, de soufre, de résine & de verre pilé, dont on frotte les vaisseaux pour les mettre en mer, ou pour faire un voyage de long cours, pour conserver le bordage. *Pice, sebo, sulphure, resinâ, navem linire*. Quand on dit, suivre un bâtiment, c'est lui donner la *courée*. *Picare*.

**COURÉE** se dit en quelques endroits pour une fressure de mouton. *Viscera, intestina*. C'est la même chose que *corée*.

Ces mots *courée & corée* ne sont d'usage que dans quelques Provinces parmi le peuple, pour désigner une fressure.

**COURESE**. *Curretia*. Rivière de France dans le Limosin, qui a sa source près de Tulle, passe à Brive, & se jette dans la Vésère.

**COURET**. Voyez **COURÉE**.

**COUREUR**. s. m. Léger à la course, qui se pique de bien courir. *Cursor, stadiodromus*. Aux Jeux Olympiques il y avoit des Lutteurs, des *Coureurs* & autres gens excellens en toutes sortes d'exercices.

**COUREURS**, en termes de Guerre, sont des Cavaliers détachés pour battre l'estrade, pour aller aux nouvelles & à la découverte des ennemis. *Speculatores, exploratores, antecursores*. On le dit aussi de ceux qui font la petite guerre.

**COUREUR**, en termes de Manège, est un cheval de selle propre pour la course, & particulièrement pour la chasse. *Equus cursor*. Ce Seigneur a une vingtaine de *coureurs* dans son équipage de chasse.

On appelle *coureur* de bague, *coureur* de têtes, celui qui court la bague, les têtes, qui est propre pour cela. Voyez ces mots.

On appelle aussi *coureur*, un homme qu'on trouve rarement chez lui, qui va, qui vient, qui est souvent en ville ou en voyage. *Vagus, erro, errabundus*. C'est un *coureur* perpétuel qu'on ne trouve jamais à la maison.

**COUREUR** signifie aussi un inconstant en amour, qui en va conter à toutes les femmes. *Levis, inconstans, varius* Une Dame de mérite veut de l'attachement, & ne sauroit aimer un *coureur*.

On appelle *coureurs* d'inventaire, ceux qui sont dans l'habitude d'aller aux inventaires. On dit familièrement dans le même sens, *coureur* de sermons, d'indulgences, de concerts, &c. *Affidius in mensarum affecla*, qui court les bonnes tables. *Coureur* de Bénéfices, celui qui est âpre à chercher des Bénéfices, qui envoie en Cour de Rome pour obtenir des provisions ou par mort, ou par dévolur. Dom Diego Lucifugue de Quevedo étoit un *coureur* d'aventures nocturnes, & on l'appeloit le *coureur de nuit*. *Nocturnus, noctambululus, noctivagus, noctuabundus*.

**COUREUR** se dit aussi d'un jeune homme qui est aux gages d'une personne de qualité, pour aller à pié dans tous les lieux de la ville où on l'envoie, & pour en rapporter promptement des nouvelles. *Cursor*. Ce n'est que depuis peu qu'il y a des *coureurs* en France, & c'est une mode venue d'Italie.

On appelle chez le Roi, *coureur de vin*, certain Officier qui porte à la suite du Roi, à la chasse &

ailleurs, du vin, de l'eau & de quoi faire collation. **COUREUR** de bois du Canada. Ce sont les habitans de ce pays, François de nation ou d'origine, qui vont trafiquer de pelleteries avec les Sauvages, amis de la nation françoise.

**COUREUSE**, s. f. Ce mot ne s'emploie plus dans la signification de *coureur*. L'idée accessoire que nous y avons attachée, fait qu'il est toujours pris en mauvaise part, pour signifier une femme ou une fille prostituée. C'est une *coureuse*, une infâme. Venus n'est plus la mere des tenaces amours, c'est aujourd'hui une *coureuse* & une effrontée, qui se prostitue à tout le monde. G. G. On dit dans le même sens, une *coureuse* de pont-nut, de remparts. Les latins les appeloient, *Vaga femina, vagabunda, prostitulum*.

**COURGE**, s. f. *Cucurbita longa folio molli, flore albo*. Plante qui est du même genre que la calabasse; elle n'en diffère que par la figure de son fruit qui est allongée. Voyez **CALIBASSI**. Il y en a de cultivées & de sauvages. Les *courges* de jardin qu'on mange sont de trois sortes, longues, rondes & plates, mais ne diffèrent que par la figure. Matthiolo dit qu'on en peut changer la forme par art, en choisissant les grains: & que celles qui sont le plus près du cou sont venit les longues, celles du milieu les rondes, & celles des côtés les courtes & les plates. Que si on veut avoir de grosses *courges*, il en faut planter la graine sans dessus dessous. St. Matthiolo dit cela, l'expérience prouve le contraire. La semence de *courge* est une des quatre grandes semences froides.

Il y en a qu'on nomme *courges d'Inde*, parce qu'elles sont venues des Indes occidentales, qui se conservent toute l'année, qui sont de différente grandeur, forme & couleur, mais de même température que les nôtres. Leur feuille est semblable à celle de la vigne, leur queue & leurs sarmens gros, âpres & velus, leur fleur semblable à celle du lis, & leur graine a une amande plate. La coloquinte est une espèce de *courge* sauvage. *Colocynthis*.

**COURGE** se prend le plus souvent pour le fruit. On mange la *courge* apprêtée comme le concombre.

**COURGE** signifie aussi un bâton qu'on met sur l'épaule, aux deux bouts duquel on attache des seaux pour porter de l'eau dans les ateliers. *Baculus sustinendis utrinque stulis*.

Nicod croit que ce mot est corrompu de *courbe*, & est ainsi appelé à *curvitate*.

**COURGE**, en Architecture, est une espèce de corbeau de pierre ou de fer, qui porte le faux manteau d'une ancienne cheminée, *Mutulus*.

**COURGIE**, s. f. Vieux mot qui veut dire fouet, & qui est la même chose que *Corgie*.

**COURIER**, s. m. (l'Acad. écrit *courrier*) Postillon qui fait métier de courir la poste, de porter des dépêches. *Cursor, veredarius*. Il a été dépêché un *courrier* extraordinaire pour cette affaire, parce que l'ordinaire étoit parti. Il y a des offices de *Couriers* du Cabinet, le Maître des *Couriers*.

On appelle *Courrier* du Cabinet ceux qui portent les dépêches du Roi ou de son Conseil.

On appelle aussi *courrier* tout homme qui court la poste, quoiqu'il ne porte aucunes dépêches. Voyez **POSTE**.

L'antiquité a eu aussi les *couriers*; elle en a eu de trois sortes: des *couriers* à pié, que les Grecs appeloient *hemerodromi*, c'est-à-dire *couriers* d'un jour. *Diarri cursores*. Pline, L. II, c. 71, VII, c. 20. Cornelius Nepos, L. I, c. 4. César, *Comment. L. VII, c. 3*, parlent de certains de ces *couriers* qui avoient fait 20, 30 & 36 lieues en un jour, & jusqu'à 40 dans le Cirque pour remporter le prix; des *couriers* à cheval qui changeoient de chevaux comme on fait aujourd'hui. L'usage des *couriers* est même beaucoup plus ancien. Xénophon l'attribue à Cyrus, L. VIII de la Cyropédie. Hérodote, L. VIII, c. 97 & 98, dit qu'il étoit ordinaire chez

les Perses , & qu'il n'y a rien dans le monde de plus vite que ces sortes de Messagers. Il ne paroît pas cependant qu'ils courussent, car ils ne changeoient de cheval qu'au bout du jour. Cyrus, dit Xénophon, examina ce qu'un cheval pouvoit faire de chemin par jour ; & à chaque journée de cheval il fit bâtir des écuries, y mit des chevaux & des gens pour en avoir soin. Il y avoit aussi dans chacune de ces postes un homme qui, quand il arrivoit un *courier*, prenoit le paquet qu'il apportoit, montoit sur un cheval frais, & tandis que le premier se reposoit avec son cheval, il alloit porter les dépêches à une journée de là, où il trouvoit un nouveau cavalier qu'il en chargeoit, & ainsi de même jusqu'à la Cour. Hérodote dit précisément la même chose des Perses en général ; ainsi c'étoient plutôt des messagers que des *couriers*. Les Perses appelloient cette sorte de courtse *Αγγελιον, Angarium*, peut-être de *נגר* qui en Hébreu signifie *diffuxit, diffudit, effudit* &c. Ces *couriers* alloient jour & nuit.

Il n'est pas sûr que les Grecs ni les Romains, avant Auguste, aient eu de ces sortes de postes réglées ; mais il est sûr qu'ils ont quelquefois couru en changeant ainsi de chevaux ; témoin Gracchus, dont parle Tite-Live, *L. XXXVII, c. 7*, & Vibullius, dont parle César, *De Bello Civili, L. III, c. 11*. Auguste fut le premier qui établit des postes réglées ; mais on courait en char. On courut ensuite à cheval, comme il paroît par Socrate, *L. VIII. de son Hist. Eccl. c. 19*. Il y avoit des chevaux publics entretenus pour cela : & il parle d'un *courier* nommé Palladius sous Théodose, qui alloit de Constantinople aux confins de la Perse en trois jours, & revenoit de même. C'étoit faire environ 60 lieues par jour. Je ne trouve point en quel temps ces *couriers* à cheval commencèrent dans l'Empire Romain.

Les *couriers* des Turcs changent aussi de monture, mais en prenant le cheval frais du premier qu'ils trouvent en chemin, & le contraignant de prendre à la place le leur qui est recu. CHALCOND. *L. IX, c. 14*.

Au lieu de *couriers*, on s'est servi & on se sert encore de certains animaux pour porter des nouvelles. Un Roi d'Égypte avoit, dit-on, une corneille dressée à porter ses lettres où il vouloit. En Orient, à Tyr, à Alep, on se sert de pigeons. Voyez le voyage du P. d'Avril, & ci-dessus au mot ALEXANDRETTE. D'autres se sont servis d'un chien, d'autres d'hirondelles. Voyez Pline, *L. X, c. 24, 33 & 55*, & Orosius, *Hist. Lusit. L. III*.

COURIER, *Cursor*, se trouve aussi quelquefois dans le moyen âge pour coureur, gens que l'on envoie devant soi pour découvrir les chemins, ou examiner s'ils sont sûrs, & quelquefois pour un *laquais*, un *valet de pié*. Voyez le *Glossaire de Cédrenus* par Fabrot, au mot *Κουρσοι*.

COURIER s'est aussi dit autrefois pour Cellérier, dit de S. Julien, dans son *Origine des Bourguignons*, apparemment parce que son devoir étoit de courir & aller çà & là pour les affaires temporelles, tandis que les autres étoient tranquilles à l'Office.

COURIER étoit aussi une charge dans la maison des Prélats séculiers, & cette charge étoit considérable, comme on en peut juger par la qualité de ceux qui la possédoient. *Correarius, Contrearius, Courrierius*. Gui de Rosillon étoit le *courier* de la ville de Vienne l'an 1337, & l'Archevêque Bertrand de la Chapelle ayant interdit Sibond de Clermont de l'Office de Mistral, il commit pour en faire les fonctions le même Gui de Rosillon. Jean Feucherand l'étoit l'an 1382, & Pierre de Bufferent l'an 1385. Les fonctions du *courier* étoient de tenir la main à l'exécution des ordres & des réglemens de l'Archevêque. Le *courier* avoit beaucoup de part au gouvernement, car il tenoit lieu de Bailly pour l'Archevêque, & dans une transaction faite entre Bertrand, Archevêque d'Embrun, & Gui XIII,

Dauphin, le *courier* de l'Archevêque est opposé au Bailly du Dauphin, nommé le premier, & appelé Juge comme lui. Dans un Registre des Archives de la ville de Vienne, le *courier* est appelé Vicegérant, *Correarius, seu Vicegerens*. Le *courier* en effet étoit Lieutenant de l'Archevêque au temporel de l'Archevêché. La qualité en est donnée dans un Registre à Antoine, Seigneur de Grollée, qui est appelé Noble & puissant homme. *Nobilis & potens vir Dominus Antonius à Groloa, Miles, Correarius Viennæ, locum tenens Domini Archiepiscopi in temporalibus*. Les Princes laïcs avoient aussi leur *courier*. Guyonnet de Tochelom étoit *courier* de la Cour temporelle de Vienne l'an 1516 pour l'Archevêque, & Renaud de Morel pour le Dauphin. Enfin cette charge, quoique divisée, a duré avec honneur jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle ; car l'an 1510, Pierre de Martel, Gentilhomme d'ancienne noblesse, l'exerçoit encore dans Vienne. Il est vrai qu'insensiblement ce qu'elle avoit d'éclat s'est éteint après lui. CHORIER, *Hist. du Dauph. L. XI, p. 864*.

En un mot *courier* est le nom que l'on a donné aux Procureurs ou Intendants des Evêques, Abbés, Prieurs & Communautés Ecclésiastiques. Il est encore en usage dans ce sens à la Grande-Chartreuse, où celui qu'on nomme le *courier* est proprement le Procureur de la Maison. VALBONNET, *Mem. pour l'Hist. du Dauphiné, Disc. V, c. 4*.

Il y a lieu de croire que l'Officier de l'Evêque nommé *Conrearius, sive Courrierius*, n'est point différent de celui qui se présente en plusieurs endroits du Consulaire de l'Eglise de Grenoble, sous le nom de *Procurator Episcopi*. Id.

Le *courier* étoit le second Magistrat de la ville de Vienne ; l'Official en étoit le premier : celui-ci avoit la connoissance des matières qui appartiennent à la Juridiction Ecclésiastique ; & le *courier* exerçoit la Juridiction purement laïque & temporelle. Tous deux étoient établis par l'Archevêque, & leur autorité étoit une émanation de la sienne. Id. *Tom. II, p. 208*.

L'emploi de cet Officier ne se bornoit pas à veiller aux intérêts de ceux qui l'avoient commis ; il faisoit quelquefois les fonctions de Juge, ou même celles de Procureur Fiscal. VALBONNET, *ibid.*

M. le Président Valbonnet, à l'endroit cité, écrit que c'étoit en qualité d'Abbé de S. Bernard de Romans, que l'Archevêque de Vienne avoit un *courier* qui exerçoit sa Juridiction dans la ville ; que ses fonctions étoient fort limitées, & ne consistoient presque qu'à tenir la main à l'exécution des Jugemens, & à la punition des criminels après leur condamnation ; à quoi se rapportent assez celles de Vicegérant, ou de Lieutenant de l'Archevêque pour le temporel ; qui étoient des titres que le *courier* mettoit quelquefois dans ses qualités, comme on l'a vu ci-dessus. Dans le procès que l'Archevêque de Vienne eut à la Cour du Pape en 1339 contre le Dauphin Humbert, il prétend que ce sont encore des droits de son *courier*, d'informer de toutes sortes de crimes, & de faire mettre les criminels dans ses prisons, d'établir des gardes pour la sûreté de la ville, & d'avoir inspection sur tout ce qui regardoit la Police.

Le *courier* de l'Evêque de Grenoble avoit une autre prérogative. Il pouvoit convoquer l'arrière ban & les milices, & faire mettre les habitans de la ville sous les armes au nom de l'Evêque, comme il paroît par une assignation donnée au crieur public en 1337. VALBON.

Il y avoit aussi un *courier* entre les Officiers de Justice de l'Archevêque & du Chapitre de Lyon, & cette charge y étoit aussi considérable, puisque l'on ne trouve que des Gentilshommes qui l'aient exercée. Ils avoient aussi leurs *couriers* dans leurs principales terres. Ces *couriers* avoient leurs Lieutenans. Cet office étoit annuel. Voyez le P. Ménétrier, *Hist. de Lyon, p. 339 & suiv.*



**COURIER Apostolique.** *Cursor Apostolicus.* *Viator Apostolicus.* Les anciens Romains avoient des Officiers qu'ils appelloient *Viatores*, qui faisoient leurs commissions, & qu'ils envoioient par-tout où ils avoient des ordres, des lettres, des avis, des nouvelles à porter ou à querir. Les Empereurs en eurent aussi, & dans l'Empire de Constantinople on les appela *Cursores*. Il y eut aussi dans les premiers temps des *Couriers* dans l'Eglise. *Cursores.* Ils étoient chargés, dans le temps de la persécution, de porter les lettres des Evêques, & d'avertir les Fidèles du temps & du lieu où se devoient faire les assemblées pour célébrer les saints Mystères. C'est à ces *Couriers* de la primitive Eglise qu'ont succédé les *Couriers Apostoliques.* Leur devoir est d'avertir les Cardinaux, les Ambassadeurs, & les Princes du Trône, de se trouver aux Consistoires, aux Cavalcades & aux Chapelles que tient le Pape. Leur habit d'ordonnance est une robe violette, & ils portent un bâton d'épine en main. Chaque Cardinal est obligé de leur donner audience sur le champ, en quelque état qu'il soit; & il les écoute debout & à découvert. Le *Courier* lui parle un genouil en terre. Aux Ambassadeurs & aux Princes du Trône, ils ne mettent point de genouil en terre. Ils convoquent encore le sacré Collège & les quatre Ordres Mendiants aux obsèques d'un Cardinal. Ils assistent aux Cavalcades où le Pape se trouve, & entourent sa litière montée sur des mules, vêtus de leurs robes violettes, & portant en main une masse d'argent. C'est eux aussi qui ont soin d'afficher les Bulles, les Décrets, les Constitutions du Pape aux portes de S. Jean de Latran, de S. Pierre de Rome, du Palais de l'Inquisition & de la Chancellerie Apostolique, & au champ de Flore. Ils sont dix-neuf. Il y en a un qui, pendant trois mois, exerce l'office de Maître, comme autrefois dans l'Empire parmi les *Couriers Palatins*, *Cursores Palatini*, il y avoit le Prévôt des *Couriers*, *Præpositus Cursorum*, comme on le voit sur d'anciennes inscriptions. C'est au Maître seul des *Couriers* que sont adressées les commissions signées par le Pape, ou par le Cardinal Préfet de la signature de Justice. Voyez PIAZZA, *Eusebiolog. Rom. Traç. II. chap. 16.*

Au reste il faut dire en notre langue, *Courier Apostolique*, & non pas *Courseur Apostolique*, comme font les Auteurs du Morery. Toutes les traductions françoises que j'ai vues des Bulles ou Constitutions des Papes disent *Courier*, à la réserve d'une, qui dit *Courseur*.

Il y en a aussi qui signent *Courier de N. S. P. le Pape, & de la sainte Inquisition*; en latin, *Santiss. D. N. Papa, & Santiss. Inquisitionis Cursor*; ce que la traduction de la Censure du Catechisme de la Grace appelle *Huissier de N. T. S. P. & de la sainte Inquisition*. Cela ne se trouve qu'aux Décrets de l'Inquisition.

**COURIÈRE** se dit poëtiqnement de l'auteur qui vient annoncer le jour. *Lucis prænunciæ.* Et de la lune, qu'on a appelée, *la courrière des mois*, l'inégale courrière des nuits.

*Déjà des sombres nuits la changeante Courrière  
Trois fois avoit fourni son obscure carrière.* P. LE MOINE.

**COURIR & courre.** v. n. quelquefois actif. Aller de vitesse pour avancer chemin. Il se conjugue de la manière suivante. *Je cours, tu cours, il court. Je courois. J'ai couru, je courus, je courrai. Je courrois. Cours, qu'il coure, que je courusse. Currere.*

Il ne faut pas se servir indifféremment de *courir* & de *coure*. Ce dernier n'a lieu que dans quelques façons de parler que l'usage a autorisées, comme quand on dit *courir* ou *coure* le lièvre; *courir* ou *coure* la bague. & dans quelques autres occasions dont nous parlerons plus bas.

**COURRE**, dit M. l'Abbé Girard, est un verbe

actif. C'est poursuivre quelqu'un pour l'attraper. *Courir* est un verbe neutre. C'est aller fort vite pour avancer chemin.

On dit *coure* le cerf; *courir* à toute bride; & il me semble que ce ne seroit pas mal de dire, que pour *coure* les benefices & les emplois, il faut *courir* aux ruelles & audiences.

Excepté ces cas, & ceux dont nous parlerons, on doit toujours dire *courir*, & l'on peut même s'en servir par tout où l'on a le moindre doute. En disant *coure*, on peut faire une faute; en disant *courir*, on n'en fait jamais. C'est un homme qui *court* bien, il *court* comme un Basque. Il *court* à toutes jambes, à bride abattue. On y *court* comme au feu, comme à la noce. *Concurratur.* La mort étant la dernière de toutes les choses, c'est bien assez qu'on aille à elle d'un pas assuré, sans que l'on y *coure*. VAUG.

*Où toujours un ami scait plaire quand il aime;  
Au secours d'un ami, toujours prêt à courir,  
Il ne garde ses biens que pour le secourir.*

*Que dit-il, quand il voit avec la mort en trouffe  
Courir chez un malade, un assésin en hoïsse?*  
BOILEAU.

Quand les Officiers de la Porte vont prendre séance au Divan, ils n'en approchent qu'en *courant*, y ayant des Capidgis qui crient à ceux qui marchent d'un pas trop lent: *seghyrt*, qui signifie *cours*, voulant faire entendre par cette précipitation avec laquelle tous valets en Turquie approchent leurs Maîtres quand ils sont appelés, la prompte obéissance qu'on doit aux commandemens de la justice. DU LOIR, p. 73.

**COURIR** pris activement signifie, poursuivre avec dessein d'attaquer. *Insequi, persequi.* *Courir* quelqu'un pour le prendre. *Courir* quelqu'un l'épée dans les reins.

**COURIR** se dit, en ce sens, des incursions, hostilités & ravages qui se font à main armée. *Prædari.* Cette garnison vient de *courir* jusqu'à nos portes. Les Corsaires vont *courir* les Mers. Les troupes ont *couru* cette Province.

**COURIR** se dit aussi des courses qui se font par jeu & par exercice. *Decurrere, stadium currere.* Alexandre ne voulut pas *courir* aux jeux Olympiques: à moins que des Rois n'y *courussent*. Dans les Académies on *court* la bague, les têtes, le faquin. *Ejusftri ad annulum trajiciendum decursione astare.* En Espagne on *court* les tauteaux. *Courir* une lance.

**COURIR** ou **COURRE**, en termes de Chasse, signifie, poursuivre le cerf, le lièvre, le chevreuil. *Persequi, jectari.* Laisser *coure* les chiens, c'est les découpler après la bête; & l'on appelle le *laisser coure* le lieu où l'on découple les chiens, en faisant un substantif des deux infinitifs; on dit encore d'un pays commode pour la chasse, que c'est un beau *coure*.

**COURRE** un cheval dans les manèges, signifie, faire galopper un cheval de toute sa force, le faire *coure* à bride abattue, étant monté dessus. *Ejusftris habitans agitare, concitare.* Vous avez trop *couru* ce cheval, c'est-à-dire, vous l'avez outré, fait *courir* trop vite & trop long tems.

**COURIR** signifie encore, voyager, aller çà & là, parcourir. *Peregrinari, errare, vagari.* Cet homme a bien *couru* par mer & par terre. Il a *couru* les quatre coins du monde. On dit en ce sens qu'un homme a bien *couru* le monde, ou simplement qu'il a bien *couru*: pour dire, qu'il a beaucoup voyagé. On dit des gens inquiets, qu'ils *courent* de tous côtés, & cependant qu'ils ne viennent d'aucun endroit, & ne vont nulle part. LA BRUY.

*L'insensé qu'il étoit. . . . .  
S'en alla follement, & croyant être un Dieu,  
Courit comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu.*  
BOIL.

On dit familièrement donner à *courre* à quelqu'un, le mettre dans la nécessité de faire bien des pas.

On dit d'un homme qui a l'esprit troublé jusqu'à être extravagant, qu'il est fou à *courir* les rues, à *courre* les champs.

En style populaire, *courir* la pretentaine. Aller sans s'arrêter. *Courir* ou *courre* le guilledou, aller en débauche.

**COURIR**, en termes de marine, signifie, faire rouler, gouverner, porter le cap du côté où l'on veut aller. *Excurrere*. Ce vaisseau a *couru* deux jours sous un même rumb, sous un même méridien. On appelle *Courir* des bordées différentes, quand on est obligé à louver & à faire divers reviremens. *Courir* ou *courre* à l'autre bord, c'est cingler à un rumb de vent opposé à celui que l'on fait. Quand on répond à la question, *où court-il*, qui veut dire, quelle route tient-il? *Il court comme nous*; c'est-à-dire, il fait la même route que nous. *Courir* Nord c'est aller au Nord; *courir* Sud, c'est aller au Sud, ou du Sud au Nord. *Courir* en longitude, c'est aller de l'Est à l'Ouest, & de l'Ouest à l'Est. *Courir* en latitude, c'est cingler du Nord au Sud, ou du Sud au Nord. On dit qu'un vaisseau a *couru* sur son ancre, lorsqu'étant poussé par le vent, ou par le courant de la mer, il a été porté vers l'endroit où l'ancre a mouillé. *Courir* terre à terre, ou cabotter, c'est aller le long de la côte. *Courir* la mer, c'est aller en haute mer; c'est aussi aller, venir, faire diverses courses sur mer pour butiner. *Courir* le bon bord, parmi les Corsaires, signifie attaquer les vaisseaux marchands dont la prise peut enrichir. Dans le style figuré & familier, *courir* le bon bord, c'est fréquenter les mauvais lieux. *Courir* bord sur bord, c'est louver tantôt d'un côté, tantôt de l'autre en chicanant le vent quand il est contraire, ou en attendant un autre vaisseau dont on ne veut pas s'éloigner.

**COURIR** au plus près, terme de Marine, c'est aller autant qu'il est possible, contre le vent: ainsi si le vent est au Nord, on peut aller au Ouest-Nord-Ouest, ou en changeant de bord, à l'Est-Nord-Est.

**COURIR** se dit aussi des terres, des rochers & des côtes qui s'étendent selon tel air de vent. *Vergere, proxtendi*. Cette côte *court* Est-Ouest, c'est-à-dire, va droit d'Orient en Occident. Ces rochers *courent* Sud-Ouest environ trois lieues; pour dire, s'étendent depuis le midi jusqu'à l'Occident. Le Caucase, ou le Taurus, est une longue suite de montagnes qui *court* par le milieu de l'Asie du Couchant à l'Orient. CHEVRIAU.

**COURRE** la bouline. Châtiment sur mer. On fait passer le criminel au milieu de tout l'équipage rangé en haie des deux côtés, de l'avant à l'arrière, & chacun lui donne un coup de corde.

**COURIR**, terme d'Escrime. C'est avancer sur son ennemi. *Urgere adversarium*.

**COURIR** le bal, aller de bal en bal. *Courir* les ruelles, aller de visite en visite chez les Dames. *Virginicos catus, circulos consecrari*.

**COURIR** ou **COURRE** sus à quelqu'un. C'est un style d'ordonnances & de déclarations, se jeter sur lui, l'arrêter, le tuer. Tout le monde lui *court* sus. Il a paru une déclaration qui enjoint de *courir* sus l'ennemi.

**COURIR** signifie aussi, fréquenter certains lieux, y aller souvent. *Sequi, sectari*. Les curieux de tableaux, de bijoux, *courent* les inventaires. Les dévots *courent* les sermons. Les galans *courent* le bal, les ruelles. Les Musiciens *courent* les concerts. On dit en ce sens, on *court* un tel Prédicateur. Cet homme est si agréable, que toutes les Dames le *courent*. Il ne tient pas à moi que je ne voie Madame une telle. C'est assez qu'elle vous aime pour me la faire *courir*, mais elle *court* après quelqu'autre; j'ai beau la prier de m'attendre, je ne puis parvenir à ce bonheur. MADAME DE SEV.

**COURIR** se dit encore de certaines choses qu'on

fait vite, avec précipitation. Lisez, avouement, ne *courez* pas. Cela est écrit en *courant*. *Quisim*. Il ne faut pas *courir* en disant les prières.

**COURIR**, dans la signification de couler; se dit encore pour exprimer le mouvement des choses fluides, des ruisseaux, des rivières, du sang, &c. *Fluere*. L'eau qui *court* est la plus saine. Le sang *court* dans les veines. Je sens une humeur qui me *court* dans la tête.

**COURIR** se dit aussi du temps & des choses qui se succèdent, ou qui coulent l'une après l'autre. *Fluere, volvi*. C'est le mois qui *court*, l'année qui *court*; pour dire, le mois, l'année présente. Le temps de son bannissement a *couru* d'un tel jour; pour dire, a commencé un tel jour. On le dit aussi des intérêts qui *courent* du jour de la demande en justice, du jour de la constitution; pour dire, qu'ils sont dus dès ce temps-là. On dit aussi qu'une année *court* sa quarante-cinquième année, *court* son année climatérique; pour dire qu'il est parvenu à ces âges-là. *Decurrere*.

**COURIR** signifie aussi être en vogue, être reçu, approuvé. *In usu esse, recipi ab omnibus*. Il faut suivre la mode qui *court*. La monnoie qui *court*.

**COURIR** se dit aussi de ce qui se publie, de ce qui se répand, de ce qu'on sème dans le monde, de ce qu'on fait par les mains, ou par la bouche de plusieurs personnes. Il *court* un bruit. *Rumor est, spargitur, manat*. Vous verrez *courir* de ma façon, dans les belles ruelles, deux chansons. MOL. On a fait *courir* un manifeste sur la déclaration de la guerre. On a fait *courir* un libelle contre l'honneur de cette partie. Répandre dans le public, les chansons qui *courent* par la ville.

On dit de quelqu'un qui cherche de l'argent à emprunter, que son billet *court* chez les Notaires, & que ces billets *courent* sur la place, pour dire qu'on cherche à s'en défaire.

On fait *courir* des billets, le billet, pour avertir ou assembler des gens qui ont intérêt à quelque affaire.

On fait *courir* le billet, pour avertir des choses volées ou perdues. On dit aussi, faire *courir* une santé, pour dire, la faire boire à la ronde. *Propinando cupiam pateram circumferre*. On dit aussi, qu'il *court* bien des fièvres, des maladies; pour dire, qu'elles sont bien communes que plusieurs gens en sont attaqués.

Dans les délibérations, on dit l'avis qui *court*; pour dire le plus fort, celui qui a plus de voix.

On dit, faire *courir* la voix; pour dire, demander les avis à ceux qui composent une assemblée. ACAD. FR.

**COURIR-franc**, terme de négoce d'argent, qui se dit lorsque les Agens de banque ne prennent rien pour leurs salaires des lettres de change qu'ils font fournir pour de l'argent comptant.

**COURIR**, en termes de Manufacture de draps, on dit que les fils *courent*, lorsque l'étoffe n'est pas assez remplie de trame, ou qu'elle n'est pas suffisamment battue.

**COURIR** la poule, terme de jeu de Trictrac. Lorsqu'on est quatre ou cinq joueurs, & qu'on n'a qu'un seul trictrac, on peut *courir* la poule, pour que chacun s'amuse: on vite au fort pour le rang, chacun met un petit enjeu, & celui qui peut gagner un tour contre chacun des autres, tire la poule: mais quand celui qui a gagné quelques tours en perd un, ceux qui n'ont pas encore joué, jouent successivement contre le dernier vainqueur, après quoi les premiers vaincus reviennent sur les rangs, le premier de tous, met un second enjeu sur la poule, joue sa partie, & chacun y passe à son tour, en fournissant son enjeu, pour grossir la poule, jusqu'à ce qu'un des concurrents ait vaincu tous les autres, sans interruption. A chaque fois qu'un ancien vaincu se remet au jeu, il grossit toujours la poule: elle devient par-là très-considérable, puisqu'on est

souvent des semaines & des mois entiers à *courir* la même.

Quand on veut abrégier, on n'a qu'à convenir que celui qui gagnera un tour contre chacun des autres avec ou sans interruption, retirera la poule. Alors on peut ordinairement finir dans une lèance un peu longue. L. S.

**COURIR** se dit aussi figurément en choses morales. *Currere*. Quand Dieu a résolu de perdre quelqu'un, il le laisse *courir* aveuglément au précipice. **SHERLOCK**. On *court* à la raison, & on cherche la vérité par les doutes & par la dispute. **BALZ**. Il ne faut pas s'étonner que tant de gens *courent* après la fausse gloire; puisqu'il en est si peu qui connoissent la véritable. **AB. DE S. R.** Si les Espagnols ne *courent* point au péril, c'est moins par timidité que par prudence. **S. EVR.** Il faut sortir de la carrière de la fortune, quand on ne se sent pas propre pour y *courir*.

*Combien de gens voit-on d'une ardeur non commune,*

*Par le chemin du ciel courir à leur fortune ?*

MOL.

On dit qu'un homme *court* une belle fortune; pour dire, qu'il est en belle passe: qu'il *court* à l'Évêché, au chapeau de Cardinal, au bâton de Maréchal; pour dire, qu'il y aspire, & qu'il y a apparence qu'il y peut parvenir; qu'il *court* à la gloire; pour dire, qu'il n'estime que l'honneur, que le prix de la vertu. On dit, qu'il *court* à l'hôpital, à sa ruine, à sa perte; pour dire, qu'il conduit ses affaires de manière à se perdre, à se ruiner promptement. *Ruere in exitum, in ruinam*. *Courir* à l'hôpital est familier. On dit aussi qu'un homme *court* hasard, *court* fortune; pour dire, qu'il lui peut arriver du bien & du mal. *Subire periculum, aleam*.

*Votre honneur avec moi ne court point de hasard, Et n'a nulle disgrâce à craindre de ma part.*

MOL.

On dit encore, qu'un homme veut bien *courir* risque de quelque chose, quand il la prend à ses périls & fortunes; qu'il veut bien que la perte tombe sur lui. On dit encore, qu'un homme a bien *couru* des fortunes en sa vie; pour dire, qu'il a bien essuyé des périls, des dangers.

☞ **COURIR** après les honneurs, après les richesses, &c. les regarder avec ardeur. *Honores, divitias expetere, concupire*. *Courir* une charge, un bénéfice, &c.

☞ **COURIR** un bénéfice, signifie aussi, envoyer un Courtier à Rome ou à celui qui a la nomination du bénéfice pour être le premier à le demander. On dit aussi *courre* un bénéfice. Voyez **COURRE**.

☞ **COURIR** sur le marché de quelqu'un. Dans le propre, c'est enchérir sur lui pour emporter ce qu'il marchandé. Au figuré, c'est vouloir emporter sur lui une chose à laquelle il a prétendu le premier. On dit aussi *courir* sur les brisées de quelqu'un, expressions familières.

☞ **COURIR** après son argent, continuer à jouer, regagner ce qu'on a perdu. Proverbialement *courir* après son éteuf, se donner bien de la peine pour recouvrer un bien qu'on a laissé échapper. Je me suis payé par mes mains pour ne pas *courir* après mon éteuf.

**COURU**, VE. PART. Il a la signification de son verbe en latin comme en François.

**COUR-LAYE**. f. f. C'est une Jurisdiction séculière opposée à la Jurisdiction Ecclésiastique.

**COURLIS** ou **COURLIEU**, f. m. espèce d'oiseau aquatique qui a un grand bec façonné en faucille, *Clorius*, parce qu'en volant il prononce *cor-*

*lieu*. Voyez **CORLIEU**. Il y a le *courlis* de plaine qui est plus grand & plus gros que la perdrix, & plus haut monté sur ses jambes. Sa tête est plus grande, plus grosse, & autrement faite, aussi bien que le bec qui est plus long. Il court de grande vitesse, il se plaît particulièrement dans les plaines & les terres labourées. Cet oiseau ne chante point, mais il fait un cri, ou plutôt une sorte de sifflement, que l'on entend de très-loin. L'on en voit en Espagne & en Sicile, dans les montagnes où croissent le nard & le romarin; on en voit aussi en France. Ils font leurs nids de même que la perdrix; leur chair n'a pas moins de bonté ni de délicatesse que celle de cet oiseau. Si l'on en veut nourrir, il faut leur ajuster une petite loge, dans laquelle ils se puissent retirer, & y mette du gravier & des pierrailles, & quelque rousse d'herbe, parce qu'ils se retirent volontiers entre les pierres. Ils ne sont pas difficiles à nourrir, parce qu'ils mangent toutes sortes de grains.

☞ **COUROI**, f. m. terme de Marine, synonyme à **COURÉE** & **COURRET**.

☞ **COUROIR**, f. m. terme de Marine. Passage étroit pour aller dans les chambres.

**COURUNDI**, f. m. grand arbre toujours vert, qui croît aux environs de Paracaro, & dans les Indes Orientales. Le suc exprimé de ses feuilles, pris dans du lait chaud, guérit la diarrhée & la dysenterie. Les amandes de son fruit, préparées de la même manière, produisent le même effet. **RAY. Hist. Plant.**

**COURONNE**. f. f. C'est une marque de dignité: ornement que les Rois & les Souverains mettent sur leur tête pour marque de leur pouvoir absolu, & sur tout dans les grandes cérémonies. *Corona*. L'antiquité la plus reculée ne défera les couronnes qu'à la Divinité. Bacchus fut un des premiers qui s'en para: après, les Sacrificateurs en mirent sur leurs têtes, & sur celles des victimes. *Athénée, L. XV*, & **Q. Fabius PiCTOR, L. I**, disent que Janus est l'inventeur des couronnes, que c'est lui qui s'en servit le premier dans les sacrifices. Mais **Pline, L. XVI, c. 4**, dit que c'est Bacchus. *Phérécydes*, cité par **Tertullien, de Coron. c. 7** dit que Saturne est le premier qui se soit couronné; **Diodore**, que ce fut Jupiter après sa victoire sur les Titans; **Leon l'Égyptien**, qu'*Ilis* se couronna la première d'épics de blé dont elle avoit appris l'usage aux hommes. Il ajoute que **Claudius Saturnius** avoit composé un livre des couronnes, où il traitoit de leur origine, de leurs causes, de leurs espèces, & des cérémonies qu'on observoit à cet égard.

Les premières couronnes n'étoient qu'une bandelette dont on se ceignoit la tête, & qui se lioit par derrière, comme on le voit aux têtes de Jupiter qui sont sur les médailles. Voyez-le sur celles des Ptolomées d'Égypte. Les Rois de Syrie sont aussi souvent couronnés de même. Quelquefois on les faisoit de deux bandelettes; ensuite on prit des rameaux de différents arbres; puis on y ajouta des fleurs; & **Tertullien**, à l'endroit cité, écrit qu'il paroïssoit par le Livre de **Claudius Saturnius** qu'il n'y avoit aucune plante dont on n'eût fait des couronnes. **Pline, L. XXI, c. 3**, dit que **P. Claudius Pulcher** fut le premier qui mit aux couronnes une petite lame ou bande de métal. Les Rois Macédoniens de Syrie sont les premiers qui portèrent sur les médailles la couronne rayonnante, *radiata*. Les couronnes des Dieux étoient différentes. Celle de Jupiter étoit de fleurs; elle est souvent de laurier sur les médailles; celle de Junon, de vigne; celle de Bacchus, de vigne, de raisins, de pampres, de branches de lierre chargées de fleurs & de fruits; celles de Castor, de Pollux & des Fleuves, de roseaux; celle d'Apollon de roseaux ou de laurier; celle de Saturne, de figues nouvelles & fraîches; celle d'Hercule, de peuplier; celle de Pan se faisoit de pin ou d'yèble; celle de Lucine, de dictame; celle

des

des Heures, de fruits propres de chaque saison ; celles des Grâces, de branches d'olivier, aussi-bien que celle de Minerve ; celle de Vénus, de roses ; celle de Cérès, d'épics, aussi-bien que celle d'Illis ; celles des Lares, de myrte ou de romarin, &c.

Non-seulement les *couronnes* furent employées pour les statues & les images des Dieux, pour les Prêtres dans les sacrifices, pour les Rois & les Empereurs, mais encore on couronnoit les autels, les temples, les portes des maisons, les vases sacrés, les victimes, les navires, &c. les Poètes, ceux qui remportoient la victoire dans les jeux solennels, les gens de guerre qui se distinguoient dans quelque action.

Eusèbe de Césarée commence ainsi le panégyrique qu'il fit à la dédicace de l'Eglise de Tyr en 313. O ! Amis de Dieu & Pontifes, qui portez la sainte tunique, & la *couronne* céleste de gloire ; paroles qui montrent que les Evêques avoient des habits particuliers & des ornemens, au moins dans l'Eglise, & pour les saints mystères ; d'autant plus qu'il est souvent parlé de leur *couronne*. EUSEB. L. X, c. 3.

Les Empereurs Romains ont quatre sortes de *couronnes* sur les médailles. 1<sup>o</sup>. Une *couronne* de laurier. 2<sup>o</sup>. Une *couronne* rayonnée. 3<sup>o</sup>. Une *couronne* ornée de perles, & quelquefois de pierres. 4<sup>o</sup>. Une espèce de bonnet à peu près semblable à un mortier, ou au bonnet que les Princes de l'Empire mettent sur leur écu.

En France, les Rois de la première Race se contentoient d'ordinaire d'un diadème d'or : quelques-uns portoient une *couronne* à pointe, ou radiale, à la manière des Empereurs Romains, comme on le peut voir sur les médailles du bas Empire ; car les Empereurs de la race des Césars ne portoient qu'une *couronne* de laurier. On remarque sur les monnoies fabriquées sous la seconde Race, que la tête des Rois est toujours couronnée de laurier. Louis VI & Louis VII, de la troisième Race portent une *couronne* faite en forme de bonnet carré, avec des fleurons ou des Heuts de lis aux extrémités. LE BLANC. Charlemagne fit faire une *couronne* d'or enrichie de pierres précieuses, & rehaussée de quatre fleurons. On la garde dans le trésor de S. Denis. Sous la II Race, c'étoit la coutume que les Rois dans les grandes fêtes parussent à l'Eglise avec leurs ornemens Royaux, la *couronne* sur la tête, le sceptre à la main, & revêtus d'un manteau Royal. P. DANIEL. Dans le onzième siècle ils la recevoient de la main des Evêques. Ainsi Yves de Chartres témoigne, *Ep.* 66, 67, 84, que le Roi Philippe reçut une fois à Noël la *couronne* de la main de l'Archevêque de Tours, & une autre fois à la Pentecôte de quelques Evêques de la Province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le Sacre, puisque Philippe avoit été sacré à Reims l'an 1059, par l'Archevêque Gervais, & que le Sacre ne se faisoit pas deux fois, mais une fois seulement au commencement du règne. On met sur la tête des Rois cette *couronne* quand on les sacré. Il n'y a que les Rois & les Souverains qui aient droit de porter la *couronne* sur la tête. Les anciens Ducs, Comtes & Pairs, ou ceux qui les représentent aux Sacres des Rois, en portent aussi pendant la solennité seulement. On croit que Charles le Chauve est le premier de nos Rois qui ait accordé la *couronne* aux Ducs, parce que nos annales disent qu'en 876. étant revenu de Rome à Paris, il y fit Boso son beau-frère Duc de cette Province, en lui mettant sur la tête une *couronne* Ducale.

Tous les Rois ont une couronne ;  
Tous ne la savent pas porter ;  
Tous au pouvoir qu'elle donne  
Ne savent pas résister. GODEAU.

Tome II.

Si vous n'avez pas la couronne,  
C'est la fortune qui la donne,  
Il jure de la meriter. S. EVR.

Du Cange dit que l'Empereur recevoit une triple *couronne* : la première d'argent en Allemagne, la seconde de fer dans le Comte de Milan, & la troisième d'or en divers lieux : & que l'Empereur Frédéric I eut cinq *couronnes* d'or, la première à Aix-la-Chapelle, pour le Royaume de France ; la seconde à Ratilbonne, pour celui d'Allemagne ; la troisième à Pavie, pour celui de Lombardie, la quatrième à Rome pour l'Empire Romain ; & la cinquième à Monza sur le Lambro dans le Milanois, à trois lieues de Milan, pour le Royaume d'Italie. Au couronnement de Charles-Quint on apporta d'abord la *couronne* de fer qui est celle du Roi des Lombards, que les Empereurs recevoient anciennement à Milan, & puis ensuite la *couronne* d'or qui est celle des Empereurs Romains. La Princesse Théodelinde de Bavière ayant fait renforcer d'un cercle de fer la *couronne* d'or qui fut mise sur la tête d'Agilulphe Roi des Lombards son époux à la cérémonie de son couronnement, qui se fit à Milan l'an 590 ou 591, les Empereurs ont pris de là, selon quelques Auteurs, la coutume de prendre une *couronne* à leur inauguration, en qualité de Rois des Romains, qui ne s'appelle plus que la *couronne de fer*, à cause du cercle de fer qui est dedans.

Géliot, dans son *Indice Armorial*, tient que ce mot de *couronne* vient de *corne*, parceque les *couronnes* anciennes étoient en pointes, & que les cornes étoient des marques de puissance, de dignité, de force, d'autorité & d'empire : & dans la Sainte Ecriture les cornes sont souvent prises pour la Dignité Royale. *Corne* & *couronne* en hébreu sont expliqués par le même mot. *Couronne corona*, vient des Celtes, qui disent *Curum* & *Corona*. PEZRON. L'invention des *couronnes* est attribuée par quelques Auteurs à Janus, parce que plusieurs monnoies de Sicile & d'Italie avoient sur le revers l'empreinte d'une *couronne* & de l'autre côté un Janus à deux têtes, comme le dit Athénée. Charles Paschal, Conseiller d'Etat, a fait un savant ouvrage latin en X livres, de *Coronis*, imprimé à Paris in-4<sup>o</sup>. en 1610, & M. Baudelot, dans l'*Histoire de Ptolomée Auletes*, a fait beaucoup de remarques échappées à Paschal. M. Du Cange a fait une savante & curieuse Dissertation sur les *couronnes* de nos Rois. Un Allemand, nommé *Shmeizell*, a fait un Traité sur les *couronnes* Royales, tant anciennes que modernes.

**COURONNE antique.** C'est une *couronne* formée par une feuille tournée en cercle, & découpée en grandes pointes jusque vers la base ou cercle qui entoure le front, telles que sont les *couronnes* des Princes d'Italie. Il y a des espèces d'amarante, qui ont les étamines découpées en *couronne antique*. DICT. DE JAMES.

**COURONNE**, en termes de Blason, se dit aussi de la représentation de ces ornemens qu'on met pour timbre aux armoiries, pour marquer la dignité des personnes. Elles sont même plus anciennes que les casques ; & c'étoit autrefois une marque de Chevalerie, & un symbole de victoire & de triomphe. On appelle *couronnes rayonnées*, ou à pointes, celles des anciens Empereurs, qui avoient douze pointes, qui représentoient, dit-on, les mois de l'année. *Corona radiata*. On appelle *couronnes perlées* ou *fleuronnées*, celles qui ont des perles, des fleurons d'aches ou de persil, comme étoient autrefois presque toutes les *couronnes*, même celles des Souverains, qui n'ont été mises sur leurs écus que depuis environ deux cens ans. *Corona gemmata, florida*. Il y en a de plusieurs sortes.

La *couronne* papale, est composée d'une tiare,

IIIIII



& d'une triple *couronne* qui environne la tiare, laquelle a deux pendans, comme la mitre des Evêques. Ces trois *couronnes* représentent le Pape comme Souverain Sacrificateur, comme Juge suprême, & comme le seul Législateur des Chrétiens.

Celle de l'Empereur est un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or, qui porte la figure du monde, cintré & sommé d'une croix. Elle fait voir son bonnet entr'ouvert sur les deux côtés de son cintre, & elle a par le bas deux fanons ou pendans, comme les mitres des Evêques.

Celle du Roi de France est un cercle de huit fleurs de lis cintré de six diadèmes qui le ferment, & qui portent au dessus une double fleur de lis, qui est le cimier de France. Le Roi Charles VIII est le premier qui l'a portée fermée. François I, l'a portée souvent ouverte. Mais depuis Henri II, tous les Rois de France, & même ceux des autres Royaumes, l'ont portée aussi fermée: ce fut Charles VII qui le premier mit la *couronne* sur l'écusson des fleurs de lis.

Celle du Roi d'Espagne est rehaussée de grands trèfles refendus, que l'on appelle souvent *hauts fleurons*, & couverte de diadèmes aboutissans à un globe surmonté d'une croix. Philippe II a été le premier des Rois d'Espagne qui ait porté la *couronne* fermée en qualité de fils d'Empereur.

Celle du Roi d'Angleterre est rehaussée de quatre croix de la façon de celles de Malte, entre lesquelles il y a quatre fleurs de lis. Elle est couverte de quatre diadèmes, qui aboutissent à un petit globe supportant une même croix.

Celles de la plupart des autres Rois sont de hauts fleurons ou grand trèfles, & aussi fermées de quatre, six ou huit cintres, ou diadèmes, & sommées d'un globe croisé.

Celle du Dauphin de France est de même que celle du Roi, à la réserve qu'elle n'est fermée que de quatre diadèmes, formés par quatre Dauphins. Celles des Enfants de France sont ouvertes par le haut, & ont seulement les huit fleurs de lis. Les Princes du Sang Royal portent seulement quatre fleurs de lis, entre lesquelles sont des fleurons. Boniface VIII est le premier des Papes qui a mis trois *couronnes* sur sa tiare. Ce n'est que depuis cent ans que les Evêques Comtes ont mis des *couronnes* sur leurs armoiries.

Le Duc de Savoie, qui se qualifie Roi de Chypre, porte la *couronne* fermée de deux demi-cercles couverts de perles, & au dessus un globe surmonté de la croix de Saint Maurice, qui est tréflée.

La *couronne* du Duc de Florence est ouverte, & rehaussée de deux fleurs de lis épanouis, & de pointes & rayons aigus à la façon des *couronnes* antiques.

Celle des Archiducs a un seul demi-cercle en cintre, garni de perles, qui porte un globe croisé, & est relevée de huit hauts fleurons enfermans un bonnet rond d'écarlate.

La *couronne* des Electeurs de l'Empire est une espèce de bonnet d'écarlate, & retroussé d'hermines, diadémé d'un demi-cercle d'or, tout couvert de perles, sommé d'un globe surmonté d'une croix d'or, que quelques Souverains d'Allemagne s'attribuent aussi.

Les Républiques de Venise & de Gènes ont aussi des *couronnes* fermées, à cause des Royaumes de Chypre & de Sardaigne.

Les Seigneurs qui ont des terres en principauté, portent la *couronne* à l'antique; un cercle d'or rehaussé de douze pointes ou rayons aigus.

La *couronne* ducal est toute de fleurons à fleurs d'ache, ou de persil.

Celle des Marquis est moitié fleurons & moitié perles alternés.

Celle des Comtes est de perles sur un cercle d'or. On les appelle *perles de compte*, parcequ'on ne

les vend pas au poids ni à la once, mais selon leur nombre.

Celle des Vicomtes est composée de neuf perles, de trois en trois entassées l'une sur l'autre.

Celle des Barons est une espèce de bonnet avec tortil ou des tours de perles en bandes sur le cercle.

Les Vidames portent aussi des *couronnes* qui sont d'or, garnies de perles, rehaussées de quatre croix patées, qui marquent qu'ils ont été élevés pour être les appuis de l'Eglise.

En Italie, nul ne met la *couronne* sur ses atmes, & le doge de Venise seul y met le bonnet Ducal, qu'on appelle ordinairement le *corne*. En Allemagne toutes les *couronnes* des dignités sont également faites de feuilles de persil & à bas fleurons. Les *couronnes* ne sont pas des preuves d'ancienne noblesse, & ceux qui les portent n'ont pas ce droit en qualité de Gentilshommes, mais seulement comme étant Seigneurs des terres qu'ils possèdent, qui ont titre pour les porter.

Le P. Ménestrier, dans les *Origines des ornemens des armoiries*, prétend que c'est par les monnoies que s'est introduit l'usage de couronner les écussons; que l'on commença sous Charles VII à faire des gros dont le revers étoit une *couronne*, sous laquelle il y avoit trois fleurs de lis sans écusson; que sous Charles VII, on mit la *couronne* sur l'écusson de trois fleurs de lis dans l'écu d'or, & qu'on a toujours continué depuis; qu'avant ce Prince, on ne sçavoit ce que c'étoit que de couronner les écussons, parce qu'ils étoient ordinairement penchés; qu'aucun noble Venitien, en quelque dignité qu'il soit, ne peut mettre une *couronne* sur ses armoiries; que M. le Prince Henri de Condé est le premier des Princes du sang qui a porté la *couronne* purement de fleurs de lis; que ce n'est que depuis 100 ans que les Evêques qui sont comtes ont mis des *couronnes* sur leurs armoiries.

COUROYNE est aussi un ornement dont on charge les écus des armoiries. L'écu de Suède est chargé de trois *couronnes*, pour marquer la Suède, la Norwège & le Dannemark. La ville de Cologne porte aussi trois *couronnes*, en mémoire des trois Rois qu'on prétend y être enterrés. Plusieurs villes d'Espagne portent aussi des *couronnes* par concessions des Rois.

COUROYNE se prend aussi figurément comme synonyme à Royaume & à la qualité de Souverain. *Regnum*. Nous sommes venus pour lui ôter la *couronne*. Agathocle, fils d'un Potier, parvint à la *couronne*. Cette maison prétend à la *couronne* de Castille. Charles V renonça à la *couronne*, abdiqua l'Empire. On paye un droit pour le joyeux avènement du Roi à la *couronne*. La *couronne* de France n'est point héréditaire; elle appartient au premier Prince du sang par la loi du Royaume, sans qu'il soit héritier, ni obligé aux dettes de son prédécesseur. Louis VIII, quoiqu'il ne gouvernât pas par lui-même, a été l'un des plus jaloux des prérogatives de sa *couronne*. P. D'ORL. C'est un crime impardonnable que d'avoir touché à la *couronne*, & avancé la main pour la saisir. DE LARREY.

La plus belle couronne,  
N'a que de faux brillans dont l'éclat l'environne.  
CORN.

Plus la haute naissance approche des couronnes,  
Plus cette grandeur même asservit nos personnes. ID.

On dit traiter de *couronne* à *couronne*, pour dire, traiter de Souverain à Souverain. On le dit aussi figurément & par manière de raillerie, en parlant des personnes particulières, lorsqu'un inférieur veut traiter avec son supérieur, comme s'il étoit son égal. ACAD. FR.

**COURONNE** signifie aussi le corps de l'État représenté par le Souverain. *Regnum*. Il y a eu souvent rupture entre ces deux *couronnes*. Les biens de la *couronne* sont inaliénables, & avec le temps sont réunis à la *couronne*. Le Prince est indispensablement obligé de maintenir les droits de la *couronne*, dont il n'est que le dépositaire. Le Roi d'Espagne a perdu un des plus beaux fleurons de sa *couronne*, en perdant la Hollande. Le Connétable, le Chancelier, sont des Officiers de la *couronne*. Les Secrétaires du Roi se disent Secrétaires de la maison & *couronne* de France, & des finances.

**COURONNE Royale.** Ordre de Chevalerie. *Ordo militaris à corona regia nuncupatus*. On prétend qu'il fut institué par Charlemagne. Les Chevaliers portoient sur l'estomac une *couronne* en broderie d'or. L'Abbé Justiniani en parle, *T. I, c 14*, & le P. Hélyot, *P. I, c. 31, p. 271*. Cet ordre s'appelle l'ordre de la *couronne*, ou les Chevaliers Frisons ou de Frise; il fut institué l'an 802. Ils portoient une *couronne* impériale dorée sur un habit blanc. Voyez FRISE. Cet ordre n'a existé que dans l'imagination de quelques écrivains modernes. Voyez le premier tome de l'*Histoire des Ordres Religieux* par le R. P. Hélyot; mais il y a eu un véritable ordre de la *couronne*, institué par Enguerrand VII, sire de Couci, & Comte de Soissons. Voyez Dom Duplessis, *Hist. de Couci*, p. 83, 89.

Il est fait mention de cet ordre dans des lettres de confirmation que Louis, Duc d'Orléans, accorda aux Peres Céléstins de Villeneuve, après qu'il eut acheté la terre de Couci, & le Comté de Soissons. Ces lettres sont insérées dans le Cartulaire de la Chambre des comptes de Blois, de l'an 1393, fol. 34. v<sup>o</sup>. Il se trouve un sceau de ce Prince à la Chambre des Comptes de Blois où il est représenté, tenant une *couronne* renversée, attachée au bras droit à une courtoise passée dans une boucle. On voit aussi ses armes au château de Blois & à l'Hôtel de Ville, au bas desquelles il y a aussi une *couronne* renversée. Cette *couronne* pourroit être la marque de l'ordre de la *couronne*, institué par Enguerrand de Couci, que le Duc d'Orléans auroit conservé après être devenu Seigneur de Couci & de Soissons. P. HÉLYOT, *T. VIII, C. 20*.

**COURONNE** se dit, par extension, de plusieurs ornemens qu'on met sur la tête pour marques d'honneur ou de réjouissance. *Corona*. Constantin mit, pour ainsi dire, la *couronne* sur la tête de l'Eglise. HERMAN. On donne aux guerriers des *couronnes* de laurier; aux amans, de myrthe; aux buveurs, de lierre. Les bergers portent des *couronnes* de fleurs dans leurs fêtes. Quand l'Arioste eut reçu la *couronne* des mains de Charles V, il fut si transporté, qu'il courut toute la ville, plus furieux que son Roland. Henry Lorit ayant été couronné par Maximilien I, recevoit les étrangers qui le venoient voir dans une salle magnifique assis dans un fauteuil qui lui servoit de trône, la *couronne* sur la tête, sans leur faire l'honneur de leur dire un seul mot.

Chez les Romains, il y avoit diverses *couronnes* pour récompenser les exploits militaires. La *couronne ovale* étoit la première; elle étoit faite de myrte, & se donnoit aux Généraux qui avoient vaincu des ennemis indignes d'exercer la vaillance romaine, & à qui on décernoit les honneurs du petit triomphe appelé *ovation*. *Ovalis*. La seconde étoit la *navale* ou *rostrale*, qui étoit un cercle d'or relevé de proues & de poupes de navires qu'on donnoit au Capitaine ou soldat qui, le premier avoit accroché ou sauté dans un vaisseau ennemi. *Navalis vel rostrata*. La troisième, nommée *valaire* ou *castrense*, étoit aussi un cercle d'or relevé de paux ou de pieux, que le Général donnoit au Capitaine ou soldat, qui le premier avoit

franchi le camp ennemi, & forcé la palissade *Vallaris castrensis*. La quatrième, *murale*, étoit un cercle d'or crénelé, qui se donnoit à celui qui, le premier avoit monté sur la muraille d'une ville assiégée, & y avoit arboré l'étendart. *Muralis*. C'est aussi sur les médailles, l'ornement des Génies & de Dées qui les protègent. C'est pourquoy Cybèle, la Déesse de la terre, & tous les génies particuliers des Provinces & des Villes, portent des *couronnes* tourelées. La cinquième, *civique*, étoit faite d'une branche de chêne vert, qui se donnoit à un citoyen qui avoit sauvé la vie à un autre citoyen dans une bataille ou dans un assaut. *Civica*. Elle étoit fort estimée, & fut même donnée à Auguste, & il en fut fait des monnoies avec cette devise, *ob cives servatos*. On la donna aussi à Cicéron après qu'il eut découvert la conjuration de Catilina. La sixième étoit la *triumphale* faite de branches de laurier, qui se donnoit au Général qui avoit gagné quelque bataille, ou conquis quelque province. *Triumphalis*. On la fit d'or dans la suite. La septième étoit l'*obsequiale* ou *graminée*, parce qu'elle se faisoit de *gramen*, ou des herbes qui se trouvoient sur le terrain. *Obsequialis vel graminea*. Elle se donnoit aux Généraux qui avoient délivré une armée romaine assiégée des ennemis, & qui les avoient obligé à décamper. La huitième étoit aussi une *couronne* de laurier, que les Grecs donnoient aux Lutteurs, & les Romains à ceux qui avoient ménagé ou confirmé la paix avec les ennemis; c'étoit la moins estimée. *Laurica*. Les *couronnes* radiales se donnoient aux Princes, lorsqu'ils étoient mis au rang des Dieux, soit devant, soit après leur mort; cette sorte de *couronne* n'étant propre qu'à des Dées, dit Casaubon, je ne prétens pas néanmoins faire de cela une maxime constante; mais aucun Empereur vivant ne l'a prise avant Néron. Les *couronnes* Athlétiques étoient destinées à couronner ceux qui remportoient le prix aux jeux publics. On voit la *couronne* d'ache des jeux ismiens sur une médaille de Néron. Adrien, en faveur d'Antonin, en fit faire une de Lotus à laquelle il donna son nom *ANTINOËIA*, qui se trouve sur des médailles. Il y a des *couronnes* Sacerdotales ou Pontificales pour les Prêtres. Les Dées ont des *couronnes* particulières. Bacchus est couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre. Hercule en porte une d'un feuillage semblable au lierre. Ceres en porte une d'épics de blé. Flore en porte une de fleurs. P. JOBERT. Jupiter est couronné d'un diadème, ou de laurier. Enfin, on se couronnoit de fleurs, de roses, & sur-tout de myrthe & de lierre dans les festins & dans les parties de divertissemens, tant chez les Grecs que chez les Romains, comme on le voit si souvent dans Anacréon & dans les autres Poètes. Quoique tous les noms des *couronnes* dont nous avons parlé soient latins, nos antiquaires & nos médaillistes ne font point de difficulté de s'en servir, ils les emploient tous, & ils sont devenus François. Voyez les *Sciences des médailles*, par le P. JOBERT, Jé suite, p. 269 & suiv. de la dernière édition.

Sur les médailles, les *couronnes* des Empereurs, depuis Jules César, sont ordinairement de laurier; le droit de les porter lui fut accordé par le Sénat, & depuis continué à ses successeurs. Justinien est le premier qui a pris une espèce de *couronne* fermée, qui tantôt est plus profonde en forme de bonnet, & tantôt plus plate, approchant du mortier de nos Présidens, excepté qu'il est surmonté d'une croix, & souvent bordé de perles à double rang. C'est ce que M. du Cange appelle *Camelaucium*.

En termes de Théologie, on dit la *couronne de gloire*, ou la *couronne du ciel*; pour dire la béatitude éternelle. *Corona gloriae, corona celestis*. La *couronne du Martyre*; pour dire la récompense certaine qui est due aux Martyrs. *Laurica Martyr*.

*rum.* Voyez le Jéuive Rosveid dans son savant *Onomastique*. On orne aussi la tête des saints d'une *couronne* de rayons, quand ils sont canonisés. *Corona radiata*. Les Historiens parlent de la *couronne d'épines* dont Jésus-Christ fut couronné. *Corona spinca*. Ils assurent que Baudouin, Empereur des Latins à Constantinople, en fit un présent à Saint Louis, qui la fit transporter en France avec beaucoup de pompe & de cérémonie. Il en distribua dévotement quelques morceaux aux églises qu'il affectionnoit. On la conservoit avec vénération dans la Chapelle Impériale à Constantinople. Cependant aucun Auteur plus ancien que le XII<sup>e</sup> siècle n'en a parlé. Cet Auteur assure qu'elle subsistoit de son temps, & que les épines en étoient toujours vertes. HIST. DE S. LOUIS. S. Louis dégagea à ses frais la *couronne* d'épines de N. S. & un morceau considérable de la vraie croix, & d'autres précieuses reliques, qui avoient été engagées par Baudouin, Empereur de Constantinople, pour une très-grosse somme d'argent. La *couronne* d'épines fut quelque temps après apportée en France, & placée dans la Sainte Chapelle, où l'on la garde encore aujourd'hui, comme un des plus riches trésors qu'il y ait dans le monde. P. DANIEL, T. 2, p. 32. Elle est enfermée dans une chassé qui est derrière l'autel, soutenue de quatre colonnes. Quelques auteurs, après Clément Alexandrin, prétendent qu'elle étoit de ronce, *ex rubo*. D'autres, qu'elle étoit de burgépine, ou nerprun, *ex rhamno*. D'autres, d'épine blanche, & d'autres, de jonc marin. Ceux qui l'ont vu à la Sainte Chapelle font de ce dernier sentiment.

**COUROSNE** se dit aussi de la tonsure cléricale que l'on fait sur le haut de la tête des Ecclésiastiques. C'est un petit rond de cheveux qu'on rase au sommet de la tête, qu'on fait plus ou moins grand, selon la dignité des Ordres qu'on a reçus. *Corona Clericorum*. Celle de Clerc est la plus petite. Celle des Prêtres & des Moines est la plus grande. Une *couronne* monacale. La *couronne* cléricale n'étoit autrefois qu'un tour de cheveux, qui représentoit véritablement une *couronne*; on le remarque aisément dans plusieurs statues & autres monumens anciens. Quelques Religieux la portent encore ainsi, comme ceux de S. Dominique & de S. François. Grégoire de Tours dit que S. Pierre Apôtre fut Auteur de cette *couronne*, en mémoire de la *couronne* d'épines de N. S. On appelle en quelques rituels la première tonsure, *Benedictio corona*. Voyez Rattrame dans son *II<sup>e</sup> Livre contre les Grecs*, c. 5, où il parle de la *couronne* cléricale. Anciennement on coupoit les cheveux en forme de *couronne* aux Religieuses & aux Vierges qui se consacroient à Dieu. Il y en a un exemple du septième siècle dans l'*Histoire des Chanoines de Nivelles*. Voyez le P. HÉRYOT, T. II, c. 54.

**COUROSNE**, en termes d'Anatomie, c'est la base du gland. On remarque autour de la *couronne*, des corps gros comme une soie fine de porc, longs d'une demi-ligne, de figure presque cylindrique, posés parallèlement sur cette *couronne*, selon la direction du gland, & éloignés les uns des autres d'un tiers de ligne. On entrevoit à l'extrémité postérieure de chacun des corps, un petit trou par où j'ai souvent fait sortir une matière blanche & épaisse, qui, en sortant, se forme en filers, comme celle qu'on exprime des glandes des paupières. Ce qui prouve évidemment que les petits corps de la *couronne* du gland sont des glandes, aussi bien que celles des paupières, & non pas des mamelons de la peau gonflés, comme quelques-uns croient, puisqu'il ne sort aucune matière par les mamelons de la peau. LITRE, *Acad. des Sc.* 1720. *Mém.* p. 308.

**COUROSNE** est aussi un petit chapelet qu'on dit à l'honneur de la Vierge, qu'on appelle la *couronne*. *Corona Beatae Virginis*.

En termes de guerre, on appelle *ouvrage à couronne*, ou *ouvrage couronné*, ou *couronnement*, des dehors avancés vers la campagne pour éloigner l'ennemi, & couvrir d'autres ouvrages de la place. *Opus coronatum*. Cet ouvrage est composé de deux demi-bastions aux extrémités, d'un bastion entier au milieu, avec deux courtines.

**COUROSNE**, en termes d'Architecture, se dit de la partie plate, supérieure, & la plus avancée de la corniche, qu'on nomme autrement *larmier*, *gouttière*, ou *mouquette*. *Corona*.

**COUROSNE**, terme de Charpenterie & d'autres Arts. On appelle *couronne* de pieu, la tête d'un pieu qui est souvent garnie d'un cercle de fer, pour l'empêcher de s'éclater quand on l'enfoncé.

**COUROSNE**, en Géométrie, est un plan terminé ou enfermé par deux circonférences parallèles de cercles inégaux ayant un même centre, & qu'à cause de cela on appelle *cercles concentriques*. *Circuli quibus commune centrum est*.

**COUROSNE**, terme d'Astronomie. *Corona*. Il y a deux constellations de ce nom. La *couronne* septentrionale, est une constellation de l'hémisphère septentrional, composée d'environ vingt étoiles. La *couronne* septentrionale est entre le Dragon, Hercule, le Serpent & Bootes: cette *couronne* est un amas d'étoiles en forme de *couronne*. La *couronne* méridionale, est une constellation de l'hémisphère méridional, composée de treize étoiles.

En termes de Verrerie, on appelle *couronne*, une espèce de petit dôme qui porte sur les arcades du four. *Tholus*.

**COUROSNE foudroyante**, c'est une *couronne* remplie de feux d'artifice, dont on se sert dans les sièges contre les ennemis. *Corona fulminea*.

**COUROSNE**, petite monnoie d'argent d'Angleterre, que les Anglois nomment *Crown*, & que les François prononcent *Corone*; c'est comme qui diroit à Paris un écu blanc. La *couronne* vaut cinq schelings, c'est-à-dire, trois livres 15 sous de France.

**COUROSNE**, c'est aussi une monnoie d'argent de Danemark.

**COUROSNE**, terme de Papeter, papier qui a pour marque une *couronne*. *Papyrus corona signo impressa*. Donnez-moi du papier à la *couronne*.

**COUROSNE**, en termes de Manège, est une marque qui demeure à un cheval qui s'est si fort blessé au genou, que le poil en est tombé, soit par chute, soit autrement.

**COUROSNE** est aussi la partie la plus basse du paturon du cheval qui règne le long du sabot, qui se distingue par le poil, qui joint & qui couvre le haut du sabot. *Equina suffraginis corona*.

**COUROSNE**, en termes de Fauconnerie, est le duvet qui *couronne* ou environne le bec de l'oiseau à l'endroit où il se joint à la tête. FAULTR. *Roshti orbiculus*, *corolla*.

**COUROSNE**, en termes d'Orfèvre, est la partie d'une lampe d'Eglise qui porte le verre. *Circulus*.

**COUROSNE arcente**, terme de Fleuriste, talipe blanche & par le milieu de couleur d'agriote; printanière. MORIN.

**COUROSNE impériale**. Plante à qui on a donné ce nom, parce que ses fleurs sont disposées, pour ainsi dire, en *couronne* surmontée d'un bouquet de feuilles. *Lilium persicum*, *Corona imperialis*. C'est une plante bulbeuse qui a ses fleurs pareilles à celles du lis ordinaire. Sa racine est une bulbe épaisse, arrondie, blanchâtre, composée de plusieurs membranes ou tuniques collées les unes sur les autres; & d'une odeur désagréable; elle pousse quelques feuilles approchantes de celles du lis blanc. Entre ces feuilles s'élève une tige grosse comme le doigt, arrondie, lavée d'un pourpre foncé, haut de trois piés environ, & garnie de feuilles placées sans ordre & plus petites que celles du bas. Ses fleurs ne diffèrent de celles du lis blanc que par la couleur & par la figure du fond de ces mêmes fleurs. On trouve le plus souvent six pétales à chaque fleur, & ces fleurs sont

toujours penchées & disposées en manière de *couronne* à l'extrémité de la tige, qui est surmontée par un toupet de feuilles plus larges que celles de la tige. Le pistil devient un fruit divisé en trois loges qui renferment chacune deux rangs de semence. Il y a des *Couronnes impériales* à fleurs jaunes & à fleurs rouges, celles-ci sont les plus ordinaires. Celles qui donnent double rang de fleurs, ou des fleurs doubles, sont les plus rares.

Cette plante fleurit au mois d'Avril. Elle est encore appelée le Lis Royal; ses fleurs ressemblent à des lis, bien qu'elles n'aient pas les bords renversés, & qu'ils ne s'écartent pas tant à l'ouverture. Elles ne viennent pas toujours dans un nombre égal, quelquefois il en fleurit peu, & quelquefois beaucoup. L'ordre & l'arrangement de son tour change aussi-bien que la couleur de ses fleurs. Il y en a à un, à deux & à trois étages. Chaque feuille de cette fleur a dans le fond une certaine lueur aqueuse, qui forme comme une perle très-blanche, qui distille peu à peu des gouttes d'eau très-nettes & très-claires. Voyez MORIN, de la Culture des fleurs. La *couronne impériale* ne veut de soleil que médiocrement, une terre à potager, la profondeur & la distance de quatre doigts. Comme l'oignon n'a point de robe, & qu'il est fort tendre, il ne faut le lever de terre que pour en détacher les cayeux; ce qui se fait au mois de Septembre; & on les replante aul-tôt. Si on les veut tenir hors de terre, il faut les serrer dans des boîtes & les envelopper dans du papier. MORIN.

Dans un Recueil de Dissertations critiques sur des endroits difficiles de l'Écriture, &c. imprimé à Paris en 1715, l'Auteur montre dans la II<sup>e</sup> Dissertation que si c'est une fleur qui se voit au revers de quelques médailles d'Hérode I, c'est une fleur de *couronne impériale*; que la *couronne impériale* est le Lis de l'Écriture, ou le  $\text{לשן}$  des Hébreux, qui croît dans la Terre-Sainte; qu'elle nous est venue de Perse; qu'on l'y appelle *Thujai*; que ce sont les Turcs qui l'en ont apporté; & que de Constantinople elle a passé dans ces pays-ci; que les Arabes ont porté son nom en Espagne, & l'ont donné au Lis qu'on y appelle *Acueena*; que le *Thujai* des Perses est le Lis Royal des Anciens, & que le Lis Royal est la *couronne impériale*; que c'est le *lilium repandum* de S. Jérôme dans la Vulgate; & enfin que l'eau qu'elle distille est la myrthe que Salomon dit distiller du  $\text{לשן}$  ou du Lis des Hébreux. Cant. v. 13. Voyez cette Dissertation.

**COURONNE**, en termes de Physique, se dit d'un météore qui paroît en forme de cercle lumineux autour du soleil & de la lune, quand leur lumière est réfléchi sur des nuées médiocrement épaisses. *Corona*. Les *couronnes* sont ordinairement de quatre & cinq degrés de diamètre; mais quand le ciel est serain, elles en ont jusqu'à 45. Elles sont terminées à l'extérieur par une couleur rougeâtre-obscur. À l'intérieur elles tirent un peu sur le bleu. M. Mariotte, dans son 11<sup>e</sup> Essai de Physique, dit que les grandes *couronnes* qui se voient autour du soleil & de la lune sont causées par de petits filamens de neige médiocrement transparents, qui ont la figure d'un puifne triangulaire équilatéral.

**COURONNIER**, en termes de Jardinage, se dit de certaines grosses branches à l'extrémité & autour desquelles sont crées plusieurs autres petites branches par la malhabilité de ceux qui conduisent les arbres: alors on dit ironiquement, voilà de belles *couronnes*. Cet arbre ne manque point de *couronnes*. LIGER. *Arbor tunc coronata*.

On emploie aussi ce mot dans les descriptions de Botanique. *Coronula*, petite *couronne* en forme de godet qui s'observe au bout de quelques semences. Cette partie forme un calice propre à chaque fleuron.

Il y a aussi une manière de greffer, que les jardiniers appellent greffe en *couronne*. Voyez GREFFER.

**COURONNE d'Éthiopie**, nom d'une des espèces de

coquillages marins. *Corona Æthiopiæ*. Une *couronne d'Éthiopie* brune. GERS.

**COURONNE Papale**, nom d'une espèce de coquilles. Voyez COQUILLE.

**COURONNEMENT**, s. m. cérémonie dans laquelle on met la couronne sur la tête des Souverains. *Coronatio*, *Regis inauguratio*. Voyez sur le couronnement de nos Rois Du Tillet, & *Lymnaus*, I, II, C. 4. Charles-Quint à son couronnement parut d'abord sous l'habit d'un Chanoine de Sainte Marie de la Tour de Rome; ensuite il prit l'habit religieux de Diacre, & enfin il se revêtit de ses habits impériaux. Ce fut sous ce dernier habit qu'il fut sacré. LARREY. Les cérémonies anciennes & modernes du couronnement des Rois de Hongrie sont décrites dans la 11<sup>e</sup> partie de l'Histoire des Troubles de Hongrie, imprimée à Paris en 1688.

Le couronnement de la Sainte Vierge, est une cérémonie pratiquée le jour du Samedi saint dans l'Ordre des Servites. Calliste III & Innocent VIII permirent aux Religieux de cet Ordre de célébrer le même jour une messe solennelle. Pie V abolit cette pratique. P. HÉLYOT, T. III, p. 301.

**COURONNEMENT**, en termes d'Architecture, est la partie supérieure du bâtiment, qui termine un ouvrage. *Coronis*. On appelle aussi couronnement d'une voûte, le plus haut de l'extrados d'une voûte, pris au vif de la clef. *Tessitudinis conclusura*.

**COURONNEMENT**, en termes de Marine, se dit du haut de la poupe d'un vaisseau, où sont les ornemens de menuiserie, & de sculpture, pour l'embellissement de l'arrière. *Ornamenta, coronis*.

**COURONNEMENT**, en Serrurerie, est un grand morceau de fer à jour qui sert d'ornement au dessus d'une porte de clôture de chœur d'Eglise, ou de cour, ou de jardin. *Coronis, ornamenta*. Il est composé d'enroulemens, de feuillages, d'armes, de chiffres, &c. Les Serruriers appellent aussi couronnement de serrure, certains ornemens qui se mettent sur l'écusson, & au dessus de l'ouverture. En général couronnement dans les Arts, se dit de quelque partie de l'ouvrage qui est au dessus des autres.

**COURONNEMENT du chemin couvert**. C'est dans l'attaque des places, le logement qu'on fait sur le haut des glacis, qui enferme ou couronne toute les branches du chemin couvert du front de l'attaque. ENCYC.

**COURONNEMENT**, en termes de Jardinage, est la même chose que couronne. Cet arbre éréte repoussera du tronc, au dessous de l'endroit où il avoit poussé ses branches, un grand nombre de jets ou au couronnement, ou vers le couronnement. DODART, Acad. des Sc. 1700. Mém. p. 139. Le maronnier d'Inde pousse du couronnement, & l'orme près du couronnement. J'ai coupé 96 jets au couronnement d'un maronnier d'Inde de deux pouces de diamètre. ID.

**COURONNEMENT** est aussi un terme d'Accoucheur & de Sage-femme. C'est l'entrée extérieure de la matrice. *Uteri ora exterior*. On appelle cette entrée couronnement, parce qu'au moment que la femme accouche, cet endroit entoure la tête de l'enfant en manière de couronne. On dit, l'enfant est au couronnement.

Il ne faut pas imaginer qu'il y ait aucune partie du corps humain qui s'appelle ainsi; c'est une position de l'enfant, lorsqu'il est sur le point de venir au monde, dans laquelle l'orifice de la matrice lui embrasse la tête.

**COURONNEMENT** se dit figurément de la perfection d'un ouvrage. *Coronis, operis perfectio, absolutio*. Cette dernière action qu'il fit fut le couronnement de l'œuvre. C'est le couronnement de la doctrine. PASC.

**COURONNER**, v. a. mettre une couronne sur la tête. *Alieni coronam imponere, aliquem coronare, Regem inaugurare*. On couronne le Roi, lorsqu'on le sacre. Pétrarque, voulut être couronné à Rome dans l'endroit même où l'on a coutume de couronner les Empereurs.



COURONNER signifie aussi, donner un Royaume, faite Roi ou Reine. *Regem vel Reginam facere*. Une Reine qui épouse un Prince le *couronne*, le fait Roi: de même un Roi qui épouse une femme, quelle qu'elle soit, la fait Reine: cela n'est pas toujours vrai, le Prince Georges de Dannemark, n'étoit pas Roi d'Angleterre, quoiqu'il eût épousé Anne, fille du Roi Jacques Second, & recon nue Reine d'Angleterre.

*Le fier Assuérus couronne sa captive,  
Et le Persan superbe est aux pieds d'une Juive.*

RACINE.

COURONNER se dit pour environner. *Circumdare, circumspire*. L'île de Sancien a un très-beau port tout *couronné* de montagnes. BOU. *Xav. L. VI.*

COURONNER se dit simplement pour orner, embellir. *Ornare*. Se *couronner*. *Ornare se, effulgere*: mais c'est toujours par quelque ressemblance à une véritable couronne.

*La nuit d'après cette tempête,  
Le Ciel, favorable à nos vœux,  
Se couronna des plus beaux feux  
Qu'on eût jamais vû sur sa tête.*

P. LE M.

COURONNER se dit aussi de la gloire dont la Majesté Divine est environnée de toutes parts. *Circumdatus, fulgens gloria*.

*O Dieu, que la gloire couronne,  
Dieu, que la lumière environne.*

RACINE.

COURONNER se dit aussi des couronnes de fleurs qu'on met sur la tête en des fêtes & des réjouissances. *Coronare*. Dans cette fête pastorale les Bergers & les Bergeres furent *couronnés* de fleurs. On *couronnoit* les victimes de fleurs dans les anciens sacrifices. J. C. fut *couronné* d'épines. Alexandre *couronna* le tombeau d'Achille.

COURONNER signifie aussi, mettre une couronne sur des Armoiries. Graver une couronne pour ornement, ou pour marque de dignité. *Coronam scuto addere, scuto coronam imponere, scutum coronâ ornare*. Il a *couronné* son Écu d'une couronne de Comte.

COURONNER signifie figurément, récompenser par des marques d'honneur, ou autrement. *Mercedem laborum tribuere, persolvere, dare*. Les éloges & les panegyriques sont faits pour *couronner* la vertu. Les Martyrs & les Saints seront *couronnés* d'une gloire éternelle. L'innocence de cette fille a été reconnue, & a été enfin *couronnée* par les récompenses qu'elle a reçues. Dieu *couronne* en secret l'innocence des justes. PORT-R. L'amour ne manque guère de *couronner* ceux qui lui sont fidèles. VOIT. Quelle apparence que Dieu ait voulu se cacher à cette suite d'excellens hommes, qu'on nomme Saints, dont la course s'est passée à méditer sa parole jour & nuit, & à suivre non-seulement ses préceptes, mais ses conseils, par une vie semblable à celle des Anges, *couronnée* quelquefois d'une mort encore plus précieuse à ses yeux? PÉLISS.

*Ma vertu pour le moins ne me trahira pas:  
On la verra brillante au bord du précipice,  
Se couronner de gloire en bravant le supplice.*

CORN.

*Un grand cœur cède un trône, & le cède avec gloire;  
Cet effort de vertu couronne sa mémoire.* ID.

*Ses vertus seront couronnées.* RACINE.

Le célèbre Rousseau a dit *couronner* des vœux, pour remplir, satisfaire des desirs.

*Mais Monsieur votre pere, ami de son argent,  
A couronner vos vœux est un peu negligent.*

COURONNER se dit figurément, pour apporter la dernière perfection. *Persicere, absolvere*. Il a *couronné* sa vie par une fin glorieuse. Finir glorieusement. La victoire s'avançoit à grands pas, pour *couronner* ses triomphes. VAUG. Cette action *couonne* toutes les autres.

On dit proverbialement que la fin *couonne* l'œuvre; pour dire, que la vertu parfaite doit persévérer jusqu'à la fin. *Finis coronat opus*.

COURONNER, en termes d'Architecture, c'est terminer un ouvrage ou une décoration, avec amortissement. *Coronidem, fastigium, apicem operi imponere*.

En termes de Jardinage, on dit que des arbres se *couronnent*, quand ils vieillissent & qu'ils se dessèchent par la tête.

COURONNÉ, ÉE, part. *Coronatus*.

*Au desir de regner sans cesse abandonné,  
Tout lui déplait ici, n'étant point couronné.*

CAMPISTRON.

COURONNÉ, en termes de Blason, se dit des lions, du calque & des autres choses qui ont une couronne. *Coronatus*.

On appelle les *Têtes couronnées*, les Rois & l'Empereur. *Reges*. On met la République de Venise au rang des *Têtes couronnées*, à cause du Royaume de Chypre sur lequel elle prétend avoir droit pour l'avoir long-temps possédé.

On appelle une plaine *couronnée* de montagnes, quand elle en est environnée. *Continuis montibus cincta planities*. La ville de Rhodes est *couronnée* de divers petits côteaux. Les écus d'or de France ont été appelés autrefois *couronnés*, & c'est un nom qu'ils retiennent encore chez les étrangers.

En termes de fortification, on appelle ouvrage à *couronne*, un ouvrage avancé vers la campagne, en forme de *couronne*, pour défendre les approches d'un place.

On dit, en termes de Jardinage, qu'un arbre est *couronné*; c'est-à-dire, qu'il est sur son retour, & qu'il ne pousse plus de bois qu'à l'extrémité de ses branches. *Vetula arbor*.

On appelle cheval *couronné*, un cheval qui s'est souvent blessé aux genoux en tombant, & à qui le poil du genou est tombé.

COURONNÉE, f. f. sorte de rime ancienne. La rime étoit formée sur les dernières syllabes répétées du pénultième mot de chaque vers: En voici un exemple tiré de Marot:

*La blanche colombelle belle,  
Souvent je vais priant criant;  
Mais dessous la cordelle d'elle,  
Me jette un œil friand riant.*

COURONNURE, f. f. terme de Chasse, qui se dit de sept ou huit menus cors au sommet de la tête du cerf rangés en guise de couronne. *Cervini cornu coronatus apex*.

COUROU, f. m. Monnoie de compte, dont on se sert dans les États du Grand Mogol. Le *courou* de roupies fait cent mille lacks de roupies, & le lack cent mille roupies.

COUROUK, en Perse, est une défense de se trouver sur le chemin, par où le Roi doit passer avec ses femmes. Tous les hommes sont obligés d'abandonner leurs maisons, & de s'enfuir dans un quartier éloigné, ou à la campagne. Si un homme oisoit seulement les regarder, il seroit puni de mort. Les Rois de Perse exercent encore cette tyrannie de faire de temps en temps *Courouk* de volailles, de poissons, & autres dentées de leur goût; & quand il y a *Courouk* de quelque cho-

se, personne ne peut en vendre, si ce n'est pour le Roi. THEVENOT, *Voyage du Lev. cité dans le MORERI.*

**COUROU-MËLLI**, f. m. Arbrisseau qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés, & qui croît aux environs de Baypin, & dans d'autres contrées sabloneuses, voisines de Cochin, dans les Indes Orientales. Son écorce & sa racine bouillies ensemble dans du lait de vache, passé pour un antidote contre la morsure des serpens. On fait avec l'écorce broyée dans de l'huile un liniment qu'on dit être bon pour la goutte. Son fruit est une baie noire, luisante, & succulente, acide, & très-délicieuse au goût. RAY, *Hist. Plant.*

**COURRATIER**, f. f. Ce mot se trouve dans plusieurs Coutumes, il veut dire *médiaireur, entremetteur. Sequester.*

**COURRÉ**. Voyez COURIR.

**COURREAU**, f. m. vieux mot qui a signifié une barre, une coulisse. Marot a dit dans ses Pseaumes :

*D'avoir jusqu'aux courreaux rompu d'airain les portes.*

**COURRIER**. Voyez COURIR.

**COURROI**, f. m. se dit de l'apprêt ou façon que l'on donne au fable, dont les Fondeurs se servent pour jeter ou couler leurs légers ouvrages.

**COURROI** ou **CORROI**. En Picardie, particulièrement à Amiens, on appelle *courroi*, un certain rouleau ou espèce de métier, sur lequel on roule des étoffes de laine, lorsqu'elles viennent de la teinture, & qu'elles sont sèches. On nomme aussi *Courroi*, l'Ouvrier qui donne cette façon.

**COURROIE**, f. f. lanière de cuir, morceau qui est coupé en longueur, & avec peu de largeur. *Corrigia*. Les *courroies* d'un carrosse, d'une selle.

Ce mot vient de *curroie*, parce que la *courroie* étoit faite d'une roie ou longue pièce de cuir. D'autres le dérivent du latin *corrigia*.

On dit en ce sens, faire du cuir d'autrui large *courroie*; pour dire, être libéral de ce qui ne nous coûte rien. Ce proverbe vient d'une fable, où l'on feint que le renard étant Médecin du lion malade, lui ordonna de se ceindre les reins d'une ceinture tirée de la peau du loup; après quoi il coupa au loup une longue & large *courroie* de sa peau, lequel en hurlant s'en plaignit en ces termes: que vous faites du cuir d'autrui large *courroie*. Le latin dit, *de alieno corio ludere*. On dit aussi, alonger ou étendre la *courroie*; pour dire, étendre ses droits, ses fonctions, un peu plus que de raison, ajouter quelque chose de son crû à une conte, à une histoire, à une réponse qu'on rapporte.

**COURROUCA**, f. m. arbre de nos Îles de l'Amérique. Les habitans de la Guadeloupe disent qu'un Gascon l'ayant trouvé si dur, qu'il émousoit toute sa hache, la jeta au pié, en disant qu'il étoit *courrouça*, nom qui lui est demeuré depuis. C'est un arbre, gros, droit & fort haut; son écorce est noire: l'aubier en est rouge, & le cœur de l'arbre d'un violet si brun, qu'il semble quasi noir comme de l'ébène. Il y a au bout de ses branches comme des grappes composées de certaines gouffes rondes, dans chacune desquelles est emboîté un fruit presque rond, moitié rouge & moitié noir, gros comme une balle de mouton. Les Aras & les Perroquets sont forts friands de ce fruit quand il est vert. Quand il est sec il devient trop dur. P. DU TERT.

**COURROUCER**, v. a. mettre en courroux. *Ad iracundiam aliquem provocare, aliquem irā afficere, exasperare aliquem, stomachum alicui movere*. Au temps du déluge les crimes des hommes avoient *courroucé* Dieu. Ce mot vieillit; cependant, selon Vaugelas, l'on s'en peut encore

servir quelquefois, & de bons Auteurs approuvent *courroucer* quelqu'un. Il est bien placé dans le style soutenu. Il se dit aussi avec le pronom personnel, se *courroucer* contre quelqu'un. *Alicui irasci, succensere*. Dieu se *courrouce* contre les méchans. Voyez COURROUX.

*C'est contre le péché que son cœur se courrouce. Et l'intérêt du Ciel est tout ce qui le pousse. MOI.*

Mais *courroucer* est parfaitement beau dans le figuré. Il y a même quelque chose de grand & de noble, & signifie, être agité. La mer se *courrouce*. La mer étoit terriblement *courroucée*.

COURROUCÉ, LE. Part.

**COURROUX**, ou **COUROUX**. f. m. *Iracundia*.

C'est une agitation impatiente contre quelqu'un qui nous obstine, qui nous offense, ou qui nous manque dans l'occasion. Ce mot dit une passion qui dure moins que la colère, mais plus longtemps que l'emportement. Le *courroux* enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité & qui respire hautement la vengeance ou la punition. Il est aussi du style plus empouillé. M. L'ABBÉ GIRARD.

On n'emploie point *courroux* au pluriel. En le prononçant, on ne fait point sentir de double r. Souvent le *courroux* n'a d'autre mobile que la vanité qui exige simplement une satisfaction, & parce qu'il agit alors plus par jugement que par sentiment, il en est plus difficile à apaiser. M. L'ABBÉ GIRARD.

Mr. Dacier condamne l'expression des deux vers suivans comme étant trop enflée & trop peu naturelle.

*Ce sang qui tout versé fume encore de courroux  
De se voir répandu pour d'autres que pour vous.*  
CORN.

Scudéri, dit M. de Voltaire, ne reprit point ces hyperboles poétiques, qui n'étant point dans la nature, affoiblissent le pathétique de ce discours. C'est le poète qui dit que ce *sang fume de courroux*; ce n'est pas assurément Chimène; on ne parle pas ainsi d'un père mourant. Scudéri beaucoup plus accoutumée que Corneille à ces figures outrées & puériles, ne remarqua pas même en autrui, tout éclairé qu'il étoit par l'envie, une faute qu'il ne sentoît pas dans lui-même.

Le mot *courroux* se dit aussi de quelques animaux nobles & féroces. Le *courroux* du Lion, du Taureau, &c.

**COURROUX** se dit figurément des choses inanimées: comme le *courroux* de la mer, des vents, de l'orage. *Iratum mare, ira maris*. On dit poétiquement le *courroux* de Neptune, le *courroux* du ciel. Ce monstre que l'enfer en *courroux* a vomé.

*César qui se répond & des Dieux, & du sort;  
De la vague en courroux redoute peu l'effort.*  
BREG.

**COURROY**. Voyez CORROI.

**COURROYER** ou **CORROYER**, v. act. se dit dans les Manufactures de laine de Picardie, particulièrement à Amiens, d'une façon que l'ouvrier, nommé *Courroi*, donne aux étoffes au retour de la teinture, & lorsqu'elles sont sèches. Voyez CORROYER.

**COURROYEUR**. Voyez CORROYEUR.

**COURS**. f. m. *Curfus*. Terme relatif au mouvement. Espace que parcourt un corps par un mouvement progressif. On le dit premièrement des mouvemens réels ou apparens des corps célestes.

Le *cours* du Soleil & des Astres est certain & périodique. Le Soleil fait son *cours* dans l'Ecliptique en 365 jours, six heures, quelques minutes

moins. L'Astronomie est la science qui enseigne à connoître le *cours* des corps célestes.

*Ces voûtes claires & solides,  
Ces beaux Cieux au front azuré,  
Qui sont dans leur cours mesuré,  
Et si légers & si rapides,  
D'une puissante voix annoncent le pouvoir  
Du Seigneur qui les fait mouvoir.*

GODEAU.

**COURS** se dit aussi d'un long voyage sur mer, en des pays éloignés. Ainsi les voyages des Indes sont appelés des voyages de long *cours*. *Longa navigatio, longæ navigationis cursus*. Ces vaisseaux sont armés en *cours*, pour courir sur les ennemis. *Excursio*.

**COURS** signifie aussi le sillage, la route du vaisseau. *Iter, via, cursus*. Ces deux bâtimens ont fait le même *cours*, ont suivi la même route; il ne leur est rien arrivé qui ait arrêté leur *cours*, qui ait empêché leur navigation. Faire le *cours*, c'est aller en mer avec des vaisseaux armés en guerre pour courir sur les ennemis, ou sur les corsaires. Les Malouins s'entendent bien à faire le *cours*, ont toujours des vaisseaux en *cours*. Faire le *cours*, c'est mettre en mer des vaisseaux armés en guerre, pour combattre les Corsaires.

**COURS** est aussi un lieu agréable où est le rendez-vous du beau monde pour se promener à certaines heures; & se dit tant du lieu, que de l'assemblée qui s'y trouve. *Ambulatio, ambulacrum*. Le *cours* de la Reine à Paris est un lieu planté de plusieurs rangs d'arbres sur le bord de la Seine, sous la régence de la Reine Marie de Médicis. Le *cours* du Mardi-gras se tient aux Fauxbourg Saint Antoine. Le *cours* de Venise est sur l'eau, & en gondoles.

**COURS** se dit particulièrement, de la pente ou du mouvement naturel des corps fluides. *Profluens cursus, fluxus, lapsus*. On a changé le *cours* de cette rivière, on a détourné son *cours*, on a fait abattre toutes les constructions qui arrêtoient le *cours* de l'eau. Le *cours*, de la Saône est si lent, qu'on a peine à s'en appercevoir. Ceux que le *cours* d'une rivière desennuie, ne s'ennuyoient guère apparemment. Mr. Esp.

**COURS** se dit encore de la route que prennent les humeurs renfermées dans le corps des animaux. *Fluxus*. Les humeurs détournées de leurs *cours* ordinaires causent les rhumatismes. Il faut que le mal ait son *cours*, il faut lui laisser prendre son *cours* par-là; pour dire, qu'il faut laisser décharger la nature. La moindre sérosité peut empêcher les esprits animaux de couler; la moindre altération en peut retarder ou précipiter le *cours*. VAL.

☞ **COURS** de ventre, *flux de ventre*, devoiement, termes synonymes.

**COURS** se dit encore de la durée ou du progrès des choses. *Vita spatium, cursus*. Le *cours* de la vie des Patriarches fut limité à 120 ans après le Déluge. Le *cours* des années fait périr les plus beaux ouvrages. La mort interrompit le *cours* des victoires d'Alexandre. Auguste fut fort paisible durant le *cours* de son règne. Par un enchaînement de causes inconnues, mais déterminées de tout temps, chaque chose marche en son rang, & achève le *cours* de sa destinée. VAUG.

*Que le cours de ses ans dure autant que le cours de la Seine & de la Loire.* S. EVR.

**COURS** se dit aussi quelquefois de l'étendue des choses, en longueur seulement sans avoir égard à la hauteur. *Longitudo*. Cette tapisserie a 25 aunes de *cours*. La rivière de Saint Laurent a 800 lieues de *cours* depuis sa source jusqu'à son embouchure.

**COURS** se dit figurément, de la suite & du train-

que prennent les affaires; & du progrès des opinions. *Cursus*. Il faut voir quel *cours* prendra ce procès. Ce dessein doit réussir suivant le *cours* ordinaire du monde. Le Prince, quand il s'agit de multiplier, ou de hâter ses bienfaits, veut que rien n'en trouble & n'en interrompe le *cours*. TOUR.

*De combien de soupirs interrompant le cours,  
Ai-je évité vos yeux que je cherchois toujours?*  
RAC.

*De nos desirs errans rien n'arrête le cours,  
Ce qui plaît aujourd'hui, déplaît en peu de jours.*  
S. EVR.

*Pleurons & gémissons, mes fidèles compagnes,  
A nos sanglots donnons un libre cours.*  
RAC.

*Sa flamme à tout moment peut prendre un autre  
cours.* CORN.

Le même a dit de la justice :

*Son cours lent & douteux fait trop perdre de  
larmes.*

Il faut arrêter le *cours* de cette hérésie, de cette sédition; pour dire, empêcher que le mal ne croisse davantage. *Ire obviam, occurrere malo, hæresi, seditioni*. On dit, couper *cours* à quelque chose; pour dire, y mettre fin ou la trancher, l'expédier.

On appelle le *cours* du marché, le prix commun que valent les choses en un certain jour du marché. *Commune mercis alicujus pretium*.

**COURS** se dit aussi du débit, *quod habet, invenit, emtorem, quod facile venditur*, ou du cas que l'on fait des choses qui sont en vogue. *Pretium*. De ce qui est à la mode & dans l'usage commun. *Quod in usu est*. Les Ballades, les Rondeaux n'ont plus de *cours* comme autrefois. Les chansonnettes, les historiettes, est ce qui a le plus de *cours*. Ces monnoies décriées n'ont plus de *cours*. On a beau décrier les dentelles d'or & d'argent, le luxe des femmes leur donnera toujours du *cours*. Ce livre a un grand *cours*.

On le dit à peu-près dans le même sens du crédit ou discrédit que les billets d'un marchand, d'un banquier, &c. ont dans le commerce, & de la faveur que prennent ou perdent les différens effets introduits dans le commerce.

**COURS** se dit aussi du recueil, de la compilation des Loix & des Canons. *Collectio*. Le *Cours Civil* est le recueil des Loix Romaines, compilé par l'ordre de Justinien. *Corpus Civile*. Le *Cours Canonique* est le recueil du Droit Canon qui a été compilé par Gratien, &c. *Corpus Canonicum*.

**COURS** se dit aussi du temps qu'on emploie à apprendre les principes d'une science. *Cursus, curriculum*. On dit qu'un écolier a fait son *cours* en Humanités, en Philosophie, dans les Ecoles. Un *cours* de Philosophie consiste en Logique, Physique, Métaphysique & Morale. Un *cours* de Théologie, de Médecine. On étudie un *cours* de Théologie, de même qu'un système de philosophie, pour s'exercer à la dispute. S. EVR.

On appelle aussi *cours*, les livres imprimés qu'on fait sur principes généraux des sciences, & ce qui est le plus nécessaire d'en savoir. *Cursus*. Ainsi on appelle le *cours* de Chimie, le *cours* de Mathématique du P. Deschales, d'Hérigone, &c.

☞ On le dit non seulement des élémens & des principes d'une science rédigés par écrit, mais encore de ces mêmes principes démontrés en public par des expériences. Faire un *cours* de Chimie chez M. Rouelle; sans doute parce qu'on y patcour,

parcourt tout ce qui appartient à l'objet qu'on y traite.

**COURS ECCLÉSIASTIQUE.** C'est le nom qu'on donnoit autrefois à l'Office Divin, que l'on nomme aujourd'hui Heures Canoniales, ou Bréviaire. *Cursus Ecclesiasticus.* Voyez les Conférences Ecclésiastiques de Luçon, *Tom. XII.*

**COURS en Architecture.** On appelle *cours d'assise*, un rang continu de pierres de niveau, & de même hauteur dans toute la longueur d'une façade, sans être interrompu par aucune ouverture. *Continuata lapidum ad libellam structura.* *Cours de plinthe*, la continuité d'une plinthe de pierre ou de plâtre, dans les murs de face, pour marquer la séparation des étages. *Continuata plinthe structura.* *Cours de pannes*, une suite de plusieurs pannes bout-à-bout dans le long pan d'un comble. *Tympanorum ordo continuatus.*

**COURS**, terme de Coutume. Le *cours* en Breffé est une rente d'œufs, de poulets, de chapons, de beurre, de fromage, &c. qui est due au maître par le granger à proportion de ce qu'il nourrit de poules, de vaches, &c. Cette rente s'appelle *cours*, parce qu'elle est assignée sur les choses qui viennent de la basse-cour.

**COURS de chardon**, terme en usage dans les Manufactures de lainage. Il signifie la même chose que *Voie de chardon.*

**COURSE**, s. f. mouvement d'un homme ou d'un animal, par lequel il précipite ses pas: espace de chemin qu'on parcourt en se transportant avec vitesse en quelque lieu. *Cursus.* Les daims sont fort légers à la *course*. On fait par exercice & par divertissement des *courses* de bague, de faquin, de la quintaine. *Equestris decurso ad trajicendum annulum*, *ad*, &c. Les joutes & les tournois sont des espèces de *courses*. Les *courses* de tête sont nouvelles en ce Royaume, mais elles sont d'un usage plus ancien en Allemagne, pour s'exercer à courre des têtes de Turcs & de Maures, & recourre les têtes de leurs soldats que les Turcs ont coutume d'enlever.

*Sous les yeux d'un Centaure habile,  
De sa valeur le jeune Achille,  
Fit eclater les premiers traits.  
Il prenoit les Cerfs à la course:  
Il domptoit la Lionne & l'Ours  
Avant qu'il secourût les Grecs.*

NOUV. CH. DE VLRS.

**COURSE publique**, c'étoit chez les Romains ce que nous appelons voiture publique. *Cursus publicus*, *veclura publica.* Constantin fournit libéralement aux Evêques les voitures, soit de chevaux, soit pour la commodité de ceux qui voyageoient par ordre du Prince. *FLURY, L. II.*

**COURSE** se dit aussi du mouvement des fleuves & des rivières, & du chemin qu'ils parcourent pour transporter leurs eaux d'un lieu à un autre. *Cursus*, *lapsus.*

*Comme d'une course fidelle  
Les fleuves par divers canaux,  
Apportent à la mer le trit ut de leurs eaux,  
Et sans y rien changer se confondent en elle;  
Ainsé..... L'AB. TETU,*

**COURSE** se dit aussi du mouvement réel ou apparent du Soleil & des Astres. *Cursus.* Quand le Soleil est sur les bords de l'horison, on dit qu'il va finir sa *course*; pour dire, que le jour va finir. La *course* si régulière des Astres prouve qu'il y a un premier moteur. *LE VASSOR.*

*Depuis que du Soleil la course mesurée,  
Se finit tous les ans, sans finir sa durée.* *BREB.*

Les Poëtes disent aussi la *course* vagabonde d'un ruisseau.

*Tome II.*

*Le Tibre écumeux & bruyant,  
De sa course fougueuse étonne son rivage.*

On le dit figurément du cours de la vie, & de plusieurs autres choses; & alors il signifie, durée, progrès, route. *Cursus*, *spatium.* Il a heureusement terminé sa *course* par une mort glorieuse. Rien ne peut arrêter le temps dans sa *course* précipitée. Quelle apparence que Dieu ait voulu se cacher à cette suite d'excellens hommes, qu'on nomme Saints, dont la *course* s'est passée à méditer sa parole jour & nuit? *PÉLISS.*

*La course de vos jours est plus qu'à demi-faite.*  
*RACINE.*

Je prévois trois ou quatre inconvéniens & puissantes barrières qui s'opposeroient à votre *course*.  
*PASC.*

*Mais qui peut dans sa course arrêter ce torrent?  
Achille va combattre, & triomphe en courant.*  
*RACINE.*

*Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,  
Trop resserré par l'art sort des regles prescrites.*  
*BOIL.*

**COURSE** se dit aussi des voyages, & de ce qu'on donne pour récompense, pour les frais de voyage. Ce navire qui a été au Levant a été deux ans à faire sa *course*. *Navigatio.* Ce Marchand a fait plusieurs *courses* en toutes sortes de pays, il a été mal payé de toutes ses *courses*. *Peregrinatio.* On taxe 500 écus pour la *course* d'un Courier extraordinaire de Paris à Rome.

**COURSE.** Vaisseau armé en *course*; c'est un vaisseau armé par des particuliers pour courir sur les ennemis de l'Etat, pour interrompre leur commerce & leur navigation.

**COURSE** se dit aussi du temps qu'un vaisseau met à aller d'un lieu à un autre, sur-tout dans les voyages de long cours.

**COURSE** signifie aussi, incursion, invasion subite, acte d'hostilité. Les Tarrares ont fait quelquefois des *courses* jusqu'en Moravie. Les galères de Malte sont en *course*, vont faire des *courses* jusqu'aux Dardanelles.

En termes de Serrurerie, on dit, donner *course* à un pêne; pour dire, le faire sortir & avancer.

**COURSE**, faire une *course*, terme en usage chez les brodeurs. C'est aller travailler chez les maîtres, pour faire voir qu'on est capable d'être reçu à la maîtrise.

**COURSE**, tirer à la *course*, terme d'Emailleur. C'est tirer l'émail en longs filets après qu'on l'a puisé liquide dans la cuiller, où il est en fusion avec le cristallin.

**COURSE ambitieuse.** En matière bénéficiale, on appelle ainsi la rétention des dates faite en Cour de Rome, avant la mort du titulaire du bénéfice. Ces sortes de *courses* sont défendues par les Canons; & celui qui retient des dates prématurément, devient indigne du bénéfice.

**COURSIE** ou **COURSIER**, s. m. terme de Marine. *Forus.* Passage qui est entre les bords des forçats sur une galère depuis la poupe, où se met le Comite pour les faire ramer. Toute la Chiourme se rangea sur la *course* de la galère. *Du Loir, p. 290.*

**COURSIER**, s. m. terme de Marine, est un gros canon d'une galère qui tire par-dessus l'éperon, il est ordinairement de fonte verte. *Tormentum majus.* C'est aussi une place à l'avant, & à l'arrière du vaisseau où l'on met le canon en batterie. Le *coursier* est encore une espèce de rue dans la galère, large d'un pié & demi, sur laquelle on va d'un bout à l'autre. La même chose que *course*.

**COURSIER**, terme de manège, grand cheval propre

KKKKk



pour la course & les combats. *Equus bellator*. Les bons *courriers* viennent de Naples. On ne se sert guère de ce mot que dans le style élevé, ou dans la Poésie. Ce jeune Héros ne prenoit plaisir qu'à dompter un *courrier*, & à se couvrir de sang & de poussière dans les combats. S. EVR.

*Son courrier écumant sous un maître intrépide,  
Marche tout orgueilleux de la main qui le guide.*

BOIL.

*Instruit dans l'art par Neptune inventé,  
Rendre docile au frein un courrier indompté.*

RACINE.

*Aussitôt Phaëton prend les rênes en main;  
Les courriers du Soleil à sa voix sont dociles.*

BOIL.

**COURSÈRE**, s. f. terme de Marine, qui se dit d'un pont-levis, & couvert depuis le gaillard jusqu'au château de proue, servant pendant le combat pour la prompte communication d'une partie du vaisseau à l'autre. *Forus*. On l'appelle le *pont de coursière*.

**COURSON**, s. m. terme d'Agriculture, c'est la branche de vigne taillée & racourcie à trois ou quatre yeux. *Pollex, custos, reflex, palmas præfidiarius*. Ainsi on dit: il est sorti trois ou quatre belles branches du *courson* de l'année. Le *courson* de l'année a donné de fort belles branches. Les règles de la taille des vignes demandent qu'on laisse toujours un *courson* pour renouveler le sèp, au cas qu'il vienne à manquer; & ce *courson* se laisse toujours au pié du sèp. LIGER.

**COURSON** se dit aussi des arbres, quand la branche de l'année précédente en ayant poussé trois ou quatre fort belles, on est obligé de n'en conserver qu'une d'une grandeur raisonnable, c'est-à-dire, de cinq ou six pouces. LA QUINT. Il se fait inmanquablement aux moignons & aux *coursons*, une décharge de sève, qui produit des branches favorables, &c. IDEM. C'est pourquoi on conserve quelquefois des *coursons* pour remplir un vide, ou pour faire sortir quelques branches bien placées.

**COURT**, **COURTE**, adj. *Brevis*. Terme relatif à la quantité de l'espace & du temps. Il signifie qui a peu d'étendue ou peu de durée. Il est opposé à long. On alonge ce qui est *court*. M. L'ABBÉ GIRARD. Habit *court*. Cheveux *courts*. La perdrix a la chair très-*courte*. Cerises à *courte* queue. Il a le cou très-*court*.

Ce mot vient du grec *κόπος* NICOD. Ménage le dérive du latin *Curtus*.

On dit d'une personne qu'elle est *courte*, lorsqu'elle a la taille petite & entassée. Il est gros & *court*, &c. ACAD. FR.

On dit qu'un homme a la vue *courte*; pour dire, qu'il ne voit pas de loin.

En termes de chasse, on dit longue levrette, & *court* levrier.

On dit aussi dans le sens figuré, vous avez les bras trop *courts* pour atteindre là. On dit aussi, c'est là le plus *court* pour vous, c'est là votre plus *court*. Le chemin le plus *court*, ou simplement le plus *court*, pour signifier le moyen de terminer plus promptement quelque chose.

On dit aussi être *court*, se trouver *court* d'argent ou de quelque chose que ce soit; pour dire, n'avoir pas assez d'argent, ou de quelque chose que ce soit. Il vouloit acheter cette terre, mais il s'est trouvé *court* d'argent.

**COURT** se dit encore figurément en parlant des choses spirituelles. *Parum perspicax, hebetior, obtusus*. Cet homme a l'intelligence *courte*, des vues *courtes*. Il a eu la mémoire *courte*, il est demeuré au milieu de son sermon. *Fallax, hebes*. La prévoyance, la prudence humaine est trop *courte*. *Minus sagax, minus perspicax*.

**COURT** signifie aussi qui a peu de durée: cette fausse nouvelle a donné une *courte* joie. Cet homme

a la *courte* haleine. On appelle les jours d'hiver, les jours *courts*. Harangue *courte* & bonne. Vie *courte* & bonne, &c. ACAD. FR.

On dit proverbialement *courte* prière pénètre les Cieux.

**COURT** est un nom que les Anatomistes donnent à cinq ou six muscles du corps humain. Le 4<sup>e</sup> muscle du bras est appelé le *court*, parce qu'il est plus *court* que le 3<sup>e</sup>. Il prend son origine de la partie postérieure & supérieure de l'humérus, & va s'insérer à l'olécrane comme le précédent. DIONIS. Le 3<sup>e</sup> des extenseurs du carpe s'appelle aussi le *court*, parce qu'il est plus *court* que le second, qu'on nomme le long. Il prend son origine de la partie la plus basse de l'humérus, & étant couché le long du rayon, va passer sous le ligament annulaire, & se terminer à l'os du carpe qui soutient le doigt du milieu. Quelques-uns ne le distinguent pas du second, & les appellent *bicornis*, ou radiale externe. Ceux qui les distinguent, se fondent sur ce qu'ils ont deux origines & deux insertions, & que leurs corps se peuvent séparer. Le *court* est encore le troisième des muscles extenseurs du pouce, ainsi appelé par opposition au second, qui est & que l'on nomme le long. Ils ont tous deux la même origine, qui est la partie supérieure & externe de l'os du coude. De-là celui-ci passant sous le ligament annulaire, va s'insérer au troisième os du pouce, qu'il sert à étendre. Le second des muscles supinateurs du rayon est un autre muscle appelé *court*, pour le distinguer du premier, nommé le long. Il a son origine à la partie inférieure du condyle inférieur & externe de l'humérus, & tournant autour du rayon, va de derrière en devant s'insérer en sa partie supérieure & antérieure. Ce muscle avec le long fait tourner la main, en sorte que la paume regarde en haut. Le 6<sup>e</sup> & le 7<sup>e</sup> des muscles péroniers de la jambe s'appellent aussi le long & le *court*. Celui-ci prend son origine à la partie inférieure du péroné, & va s'insérer à l'os du métatarsé, qui soutient le petit doigt. Ces muscles tissent le pié en arrière.

**COURT**, adv. d'une manière abrégée & *courte*. *Breviter*. Cet Avocat a coupé trop *court* en cet endroit de son plaidoyé.

Pour faire *court*, pour couper *court*, expression familière; pour dire, la chose en peu de mots, en passant sous silence bien des choses qu'on pourroit dire; *ut multa præteream, ut paucis absolvam*.

*Il soupe, il crève, on y court,  
On lui donne maints clystères,  
On lui dit, pour faire court:  
Qu'il mette ordre à ses affaires.*

LA FONTAINE.

*Pour faire court, la grenouille trop fière,  
Voulant s'enfler, éclate comme un verre.*

CHEV. DE S. GILLES.

Quand on lui a fait cette objection, il est demeuré *court*, il n'a sçu que répondre. Celui qui ne va au bien que pour la réputation, s'arrête tout *court* dès qu'il n'a plus de témoins. S. EVR. Prendre un Marchand de *court*, c'est lui demander le paiement d'une lettre de change, d'une obligation, d'une dette; lorsqu'il a peu ou point de fonds dans sa caisse. Ce Marchand a fait banqueroute, parce qu'on l'a pris de *court*, que ses créanciers l'ont trop pressé. *Repente, subito*. Il faut tenir les femmes de *court*, veiller sur leurs actions, leur donner peu de liberté. Il avoit été tenu de *court* par son père. On dit dans le même sens, tenir la bride *courte* à quelqu'un. *Arctius atque severius aliquem habere, coercere*. Les chevaux neufs se doivent tenir de *court*. Un cocher qui tourne *court*, est en danger de verser. *In vestigio ipso, in loco angustiore*. Les Orientaux chevauchent *court*; pour dire, n'alongent pas leurs étriers tant que nous. On dit aussi, couper *court* à quelqu'un; pour dire, l'interrompre



autrement *Pashme*. Avoit la *courte-halcine*, c'est-à-dire, être asthmatique. Voyez *ASTHME*.

**COURTELIN**, ville de France dans la Beauce, à trois lieues de Châteaudun.

**COURTEMENT**, adv. brièvement, en peu de mots. Termésiris racontoit si bien les choses passées, qu'on croyoit les voir; mais il les racontoit *courtement*, & jamais ses histoires ne m'ont lassé. *TÉLÉMAQUE*. Ce n'est point ailleurs.

**COURTENAY**, petite ville de France dans le Gàtinois, qui a donné son nom à l'illustre Maison de *Courtenay*, de laquelle sont sortis trois Empereurs de Constantinople, & qui descendoit de Pierre I. du nom, fils de Louis le gros Roi de France, & d'Adelâide de Savoie. *Curtiniacum*, *Corteniacum*, *Curtinacum*, *Curtinetum*.

**COURTE-PAILLE**, s. f. jeu qui consiste à choisir autant de brins de paille que l'on est de joueurs. Ces brins de paille qu'on tient cachés dans la main, en sorte que l'on n'en laisse voir que l'un des bouts, sont de différentes longueurs. *Ludus quo palea alia aliis longiores ac breviores sorte ducuntur*. Celui qui tire la plus courte gagne ou perd, selon que l'on est convenu. Tirons à la *courte-paille* à qui payera le souper.

**COURTE-PAUME**. s. f. C'est un jeu de paume dans lequel il ne faut pas employer beaucoup de force pour pousser la balle jusqu'au bout de l'espace où l'on joue. *Ludus pilæ angustæ in spatio conclusus*. Tout consiste en adresse, soit pour relever la balle, soit pour la renvoyer. Il y a pourtant de certaines occasions où l'on pousse la balle de toutes ses forces, mais c'est ou pour lui faire faire plusieurs bricoles contre les murailles, ou pour la faire revenir par réflexion jusques vers la corde. On l'appelle *courte-paume*, pour la distinguer de la longue paume où l'on joue dans un espace plus étendu & découvert. Voyez *PAUME*.

**COURTE-POINTE** ou **CONTRE-POINTE**. s. m. C'est une couverture de lit faite d'une étoffe double, qui est piquée point contre point: on garnit l'entre-deux des étoffes de coton, de ouatte, ou d'autre chose semblable pour l'hiver. Celles d'été sont plus légères. *Stragulum acu punctum*.

Ce mot vient de *contrepoinTE*; du latin *contra* & *punctum*, parce qu'autrefois ces couvertures étoient piquées. On appelle encore ceux qui les font *Contrepointiers*. Du *CANGE*. D'autres disent qu'il vient de *culcitra puncta*, qui signifie une couverture piquée; en changeant *l* en *r*, comme il arrive souvent. C'est le sentiment des Bollandistes. *Acta SS. Maii, T. VII, p. 81*, où ils n'approuvent point l'étymologie de du *CANGE*.

M. de Valois étoit du sentiment des Bollandistes; mais il raisonne un peu différemment. *Culcita*, dit-il, signifioit proprement un lit de plume, & non pas une couverture; néanmoins il n'a pas laissé de se prendre pour couverture piquée, à cause qu'on les remplit de laine ou de coton, à peu près comme les matelas. Voyez le *Valesiana*, p. 98; mais quoi qu'il en soit de l'origine de ce mot, l'usage est de dire *courtepointe*.

**COURTEZON**, petite ville de France, en Provence, dans la principauté d'Orange, à deux lieues d'Orange.

**COURTI**, s. m. terme de Blason. Ce terme est vieux. Il signifioit autrefois la tête d'un More lorsqu'elle avoit un collier d'argent.

**COURTIBAUT**, s. m. est un vieux mot qui signifioit autrefois une tunique ou chasuble courte que portent les Diacres & les Sous-Diacres en officiant: on l'appelle encore de ce nom en Berri; & il se trouve dans Rabelais & autres Auteurs. *Dalmatica*.

Ce mot, selon Nicod, vient de *curta tibena*, parce que ce fut un *Tebenus* d'Arcadie qui en fut l'inventeur. Ménage le dérive de *curtum tibiale*; & M. Huet de *curtus baltus*.

**COURTIBAUT**, s. m. terme bas & populaire. Le

peuple donne ce nom aux gens qui sont trapus & de petite taille.

**COURTIER**, JÈRE. s. m. & f. On disoit autrefois *Couratier*, qui s'entremet pour faire faire des ventes, des prêts d'argent. *Proxenetæ, proxenetrix*. Il y a des *Courtiers* établis en titre d'office, pour négocier les prêts qui se font sur la place du Change, qu'on nomme *Agens, procuratores*. Voyez *AGENTS*.

Les *Courtiers* de chevaux de la marchandise par eau, sont des Officiers de ville établis pour la navigation, qui ont soin de visiter les chevaux pour le montage des coches & des bateaux, de biller les cordes, & d'obliger les Voituriers à réparer ou dépecer les bateaux qui ne seront pas en état de faire voyage. Il y a d'autres *Courtiers* de chevaux qui se mêlent de faire vendre des chevaux.

Les *Courtiers* de sel sont des Officiers des Gabelles qui assistent au grenier, & fournissent les minots aux Mesureurs, & les toiles & bannes pour mettre sous les minots.

Les *Courtiers* de lards & de graisses, sont des Officiers de ville établis pour décharger, empiler, & visiter les marchandises dans les places où elles se vendent, & qui sont responsables envers l'acheteur de la bonté de la marchandise, & envers le vendeur du paiement du prix. On les appelle dans le nouveau Traité de Police *Courtiers* ou Visiteurs des chairs, lards & graisses de pores.

Les Jurés *Courtiers* de vins sur les ports, sont des Officiers de ville, dont la charge est de goûter les vins, pour connoître s'ils ne sont point chargés d'eau ou d'autres mauvais remplages. Ils doivent avertir l'acheteur si le vaisseau ne contient pas la juste mesure suivant la marque apposée par le Joueur.

Chaque Corps de Marchands a ses *Courtiers*, qui sont nommés par ses Maîtres & Gardes. Il y en a aussi chez les Manufacturiers.

Ce mot vient de *Corraterius*, qu'on a dit dans la basse latinité en la même signification. On les a appelés aussi *Curritores* & *Cursores*.

On appelle par raillerie, *Courtier* ou *Courtidière* de mariage, ceux qui se mêlent de faire des mariages.

**COURTIES** ou **COURTIL**, terme de Cordier, champ propre à mettre du chanvre.

**COURTIGE**, s. m. terme en usage à Marseille & dans le Levant, pour signifier ce qui manque sur la longueur que doivent avoir les étoffes.

**COURTIL**, s. m. petit cour ou jardin de campagne qui n'est point fermé de murs; mais seulement de haies, de fagotage, ou de fossés. *Chors, cohors*. On le dit aussi des basses cours où l'on fait le ménage de la campagne. On le dit aussi en quelques lieux des jardins.

Ce mot est vieux, & n'est plus en usage que dans quelques Provinces parmi les gens de la campagne.

Ce mot vient de *cortile*, latin diminutif de *cortis*. **MÉNAGE**.

**COURTILLE**, s. f. la même chose que courtil, un jardin, un enclos. *Chors, hortus*. C'est un vieux mot qui se trouve dans les anciens titres, & que quelques lieux, qui ont depuis été bâtis, retiennent encore. Il y avoit autrefois proche Paris les *Courtilles* de S. Martin, les *Courtilles* du Temple. Ces *Courtilles* étoient des jardins champêtres, comme sont nos marais d'aujourd'hui. Le village qui a été bâti sur une partie de la *Courtille* du Temple en a retenu le nom. On se sert encore en Picardie de ce mot de *courtilles* dans ce même sens. *DE LA MARE, Tr. de la Pol. Liv. I, T. VI, c. 4.*

On dit proverbialement, du vin de la *Courtille*, ou du vin de *Courtille*; pour dire, de mauvais vin; parce que les treilles des jardins ou *courtilles* n'en produisent jamais de bon. **IN**.

**COURTILLIERE**, s. f. espèce d'insecte qui se forme dans le fumier de cheval. Il est d'ordinaire long de deux pouces, jaunâtre. Il rongé le pié des melons,

des laitues, &c. Il a plusieurs piés, & marche assez vite. Il n'y a rien que les Jardiniers ne tentent pour attraper les *courtilières*, parce qu'elles font beaucoup de dégât. *Grillo-talpa*. On a donné ce nom à cet insecte, parce qu'il fait un grand bruit comme celui du grillon, & qu'il reste sous terre comme la taupe.

On prétend que pour faire périr les *courtilières*, il n'y a qu'à suivre avec le doigt la trace qu'elles font, trace qui est presqu'à fleur de terre, jusqu'à ce qu'on trouve un trou qui descend perpendiculairement; c'est la retraite de l'insecte. On presse le plus qu'on peut du doigt la terre contre les parois de ce trou, afin qu'elle ne s'écroûle point; ensuite on verse dans ce trou, deux ou trois gouttes d'huile quelconque; puis on remplit le trou d'eau. Bientôt on voit sortir l'animal qui vient mourir sur le bord du trou, à moins qu'il ne soit étouffé sur le champ sous terre. *Extrait des Annon. de 1759.*

**COURTINE**, f. f. terme de Fortifications. C'est la partie de la muraille ou du rempart qui est entre deux bastions, & qui en joint les flancs. *Aggeris inter duo propugnacula frons, facies, vulgo cortina*. Quand l'ennemi attaque les dehors, il faut faire un grand feu sur la *courtine*; c'est-à-dire, tirer par toute l'étendue de la *courtine*.

Du Cange dérive ce mot du latin *cortina, quasi minor cortis*, ou petite cour de paysan entourée de murs: & il dit que par imitation on a ainsi appelé les murs & parapets des villes qui les renferment comme des cours. Il dit aussi que les *courtines* ou rideaux de lit & les voiles qui renferment les autels, ont pris leur nom de la même origine: il assure qu'on a appelé *cortis*, la tente du Prince ou du Général d'armée; & que les gens qui la gardoient ont été appelés *Cortinarii, Cortilini & Curtisani*, d'où l'on a fait le mot de *Courtisans*. Voyez aussi Meursius dans son *Glossaire*, au mot *Κορτινα*, & le Pere Poussine, Jésuite, dans son *Glossaire sur l'Alexiade d'Anne Comnene* qui se sert de ce mot que les Grecs ont pris des Latins.

On appelle aussi le feu de la *courtine*, la ligne de défense qui commence à une partie de la *courtine*, lorsque cette partie, qui va jusqu'au flanc, sert aussi de flanc pour défendre la place du bastion opposé.

**COURTINE**, dans l'Architecture civile, se prend pour une des façades d'un bâtiment, comprise entre deux pavillons. *Muri duas inter turres frons, facies*.

**COURTINE** signifie aussi des rideaux de lit. *Leſti velum*. Mais en ce sens il est vieux. On le dit seulement à l'Eglise, des rideaux qui sont des deux côtés de l'autel.

**COURTINE**, en termes de Marine, est un filer qui se tend sur les sables que la mer couvre & découvre par son flux & reflux. *Reis genus*. Il est fort en usage sur les côtes de Normandie.

**COURT-JOINTE**, f. m. terme de Manège, c'est le nom qu'on donne au cheval qui a le pâturon court, qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne. *Equus brevioribus suffraginibus*. Les chevaux *court-joints* fatiguent mieux que les longs-joints, mais ils ne manient pas si bien.

En Fauconnerie, on appelle un oiseau *court-jointé*, quand les jambes sont de médiocre longueur.

**COURTISAN**, f. m. homme qui fréquente la Cour, qui est à la suite du Roi. *Aulicus*. Ce Seigneur est un sage *Courtisan*, un habile, un rusé *Courtisan*. Les *Courtisans* ne doivent pas dire tout ce qu'ils pensent. Les *Courtisans* ont un maître à adorer, & la fortune, cette bizarre, qui se joue d'eux incessamment: ne sont-ils pas plus misérables que nous autres bergers, qui n'avons à craindre que les vilains jours? B. RAB. Les *Courtisans* sont les parasites des Rois. AB. Tout ce qu'il y a de bizarre dans l'amour, ne se peut trouver en aucune autre passion, qu'en celle des *Courtisans* pour leur Prince. M. SCUD. Il y a une grande différence entre les *Courtisans* de

bonne foi, qui aiment le Prince, & les *Courtisans* intéressés, qui ne cherchent que la fortune. ID. Les Philosophes appellent les assujettissemens de la Cour, les *miseres des Courtisans*. BAIL. Le personnage des *Courtisans* demande un esprit bien souple & bien raffiné. S. EVR. Les *Courtisans* regardent les gens de Province & les Savans avec dédain, & avec pitié. MONT. Les *Courtisans* sont comme les enfans de tribut, qui ne reconnoissent point de parens; charmés de la Cour, ils ne pensent qu'à satisfaire leur ambition. CH. DE MÉR. Il commença dès lors à faire voir qu'il n'est pas possible d'accorder le devoir d'un bon *Courtisan*, avec les obligations d'un véritable Chrétien. P. VERJ.

*Les Courtisans ne sont que de simples ressorts :  
Sont ce qu'il plaît au Prince ; ou s'ils ne peuvent l'être  
Touchent au moins de le paroître ;  
Peuple caméléon, peuple singe du maître.* LA FONT.

**COURTISAN** se dit en général de ceux qui sont exacts à rendre des soins & des devoirs: ou en particulier de ceux qui rendent des respects, ou des assiduités à de Grands Seigneurs pour en obtenir quelque avantage. *Aliena gratia captator*. Ceux qui ont bien des emplois à donner, à procurer, ne manquent point de *Courtisans*.

On nomme aussi *Courtisans*, les Amans des Dames, ceux qui leur comptent des fleurettes. *Procus*. Cette femme riche a beau être laide, elle ne manque point de *Courtisans* qui la veulent épouser.

**COURTISANE**, f. f. nom que l'on donnoit aux femmes publiques chez les anciens Grecs & Romains. On les appelle encore ainsi en Italie. On donne le même nom chez nous aux femmes livrées à la débauche publique, mais qui sont un peu considérables, & qui mettent un air de décence dans un métier qui n'en est guère susceptible. Les *Courtisanes* sont un peu moins méprisables que les *Coureuseuses*. *Meretrix*. Laïs étoit une fameuse *Courtisane*, qui demandoit dix mille écus à ceux qui vouloient passer une nuit avec elle. Venise est le lieu du monde où il y a le plus de *Courtisanes*: on dit même qu'il y a 250 ans que le Sénat qui les avoit chassées, fut obligé de les faire revenir, afin de pourvoir à la sûreté des femmes d'honneur, & d'occuper la Noblesse, de peur qu'elle ne méditât des nouveautés contre l'Etat. C'est pourquoi le peuple regarde les *Courtisanes* avec plus d'envie pour leur fortune, que d'horreur pour leur conduite. S. DIDIER. Elle répondit fièrement que la toilette & les ajustemens d'une *Courtisane* n'étoient pas propres à une reine. FLÉCH.

**COURTISER**, v. a. flatter quelqu'un, & lui faire la cour pour en obtenir quelque chose. On dit dans le même sens *courtiser* les Dames. *Allicujus benevolentiam, gratiam captare, aucupari*. Il y a long temps que ce jeune homme *courtise* cette veuve. On *courtise* ce vieillard, pour être mis dans son testament. Ce verbe ne s'emploie ordinairement que dans le style familier; cependant M. de S. Réal s'en est servi avec grâce en parlant des affaires de Marius & de Sylla. Marius commença donc à *courtiser* le peuple, & à déclamer contre le luxe & l'orgueil insupportable des Sénateurs. DE S. RÉAL. Pasquier remarque que le premier qui s'est servi de ce mot est Olivier Maigny.

*Les Achilles & les Thésées,  
Là-bas sous leurs tristes lauriers,  
Ne sont ni plus grands, ni plus fiers,  
Ni leurs ombres plus courtisées.* VOLT.

On dit figurément qu'un homme *courtise* les Muses, les neuf sœurs; pour dire, qu'il aime à faire des vers, qu'il s'applique à la Poësie. *Studioſus Poëſeos*.

**COURTISÉ**, LE. part.

**COURT-MANCHER**, v. a. terme de Boucheise



C'est rapprocher le manche d'une épaule de mouton du gros de l'épaule, pour la pater. Les Bouchers ont des brochettes de bois, qu'ils appellent brochettes à *court-mancher*.

**COURTOIS, OISE**, adj. qui a des manières honnêtes & agréables, qui fait un accueil doux & gracieux à tout le monde. *Comis, humanus, urbanus*. La marque d'un honnête homme, c'est d'être *courtois*. Un brave Cavalier est *courtois* aux Dames. Ce mot a vieilli, & n'est plus du bel usage. **Bour. M.** Ménage s'en est pourtant servi.

*Il est civil, accostable,  
Doux, tenon, courtois, affable. Mén.*

Les Italiens disent *cortèse*. Il vient de *Corte*, *Cour*, parce que les gens de Cour sont plus civils que les autres. C'est ainsi, & pour la même raison, que dans la basse latinité, on trouve de *Curia, Cour, curialiter, curialitas & curialissimus*, pour signifier de l'honnêteté, de la politesse, des manières agréables, de la bonté. **BOLLANDUS, Actu SS. Febr. T. III, p. 202, D. & p. 203, A.** On dit proverbialement, que

*Doux & courtois langage  
Vaut mieux que riche heritage*

Pour signifier que la politesse, l'honnêteté valent mieux que les richesses.

**CCURTOISIS**, (AI MES) armes qui ne fauroient blesser. *Arma olivja, rattja, hobata, innocencia, innoxia*. Les armes *courtoises* sont opposées aux armes à outrance. Dans les tournois, on ne se servit d'abord que d'armes *courtoises*, il n'y avoit point de fer au bout des lances, ni de pointes aux épées : mais on crut dans la suite qu'on ne marquoit point de valeur dans des combats où il n'y avoit point de péril, c'est pourquoi on se servit bientôt des armes à outrance, qui ont souvent ensanglanté la carrière & coûté la vie aux Rois mêmes. **JOURN. DES SAV. 1721, p. 107.**

**CCURTOISMENT**, adv. d'une manière courtoise & civile. *Comiter, urbane, humaniter*. Ce Prince l'a reçu fort *courtoisement*, lui a parlé fort *courtoisement*. Il est vicieux.

**COURTOISIE**, f. f. civilité, honnête accueil. *Comitas, urbanitas, humanitas*. Les grands gagnent le cœur de tous leurs sujets par la *courtoisie*, par la douceur de l'accueil qu'ils font à leurs intérieurs. Métons, s'il se peut, la *courtoisie* avec la guerre. **BALZ.** On ne le dit plus guère.

**COURTOISIE** signifie aussi un bon office, plaisir qu'on rend volontairement à quelqu'un sans y être obligé. *Humanitas, beneficium*. Je tiens cette faveur de la *courtoisie* d'un tel. J'attends ce plaisir de votre *courtoisie*, de votre humeur obligeante. On le dit peu.

En termes de Fauconnerie, taire la *courtoisie* aux autours, c'est leur laisser plumer le gibier.

**COURTON**, f. m. C'est la troisième des quatre sortes de filasse que l'on tire du chanvre; les autres sont le chanvre, la filasse & l'étaupe : le *courton* est ainsi nommé, de ce qu'il est très-court. C'est la plus mauvaise filasse après l'étaupe.

**COURTPENDU, COURPENDU, CAPENDU**, f. m. Tous ces mots se disent; mais les deux premiers sont les plus usités. *Malum curtispendum*. Espèce de pomme, à qui l'on avoit voulu changer son ancien nom pour lui donner celui de bardin. Il est tout-à-fait de figure de pomme, & d'une grosseur raisonnable; il est gris-roussâtre d'un côté, & assez chargé de vermillon de l'autre; la chair en est très-fine, & peau très-douce & fort agréable; on en mange depuis le mois de Décembre jusqu'en Février & Mars; mais il ne lui faut pas donner le temps de devenir trop ridée, parce qu'alors elle est insipide. Le *courtrendu* est une très-jolie pomme. **LA QUINT.** Cette pomme est ainsi nommée, parce qu'elle a la queue fort courte. *Urobrachys*. Il y a deux sortes

de *courtrendu*; l'un gris & l'autre rouge, dit mufque, ou pomme de Belin.

Ce mot se dit aussi de l'arbre ou du pommier qui porte ce fruit. J'ai fait planter quatre *courtrendus*, deux de chaque espèce.

**COURT-PLIS**, f. m. terme de Marine. C'est dans l'aunage des toiles à voile; tout pli qui a moins d'une aune. **EXERC.**

**COURTS-JOURS**, terme de Négocians en change. Une lettre de change à *courts-jours*, c'est une lettre de change qui n'a plus que quelques jours pour être échue. On dit tirer ou remettre à *courts-jours*, lorsqu'on veut tirer ou remettre une lettre de change qui soit bientôt échue.

**COURTRAY**, *Cortracum, Cortoriacum*. Grande ville des Pays-Bas, dans la Flandre Walone, sur la *Lys*. Par la trêve de 1684, les François démantelèrent *Courtray* en le rendant.

**COURTRÉSIS**, petit pays de la Flandre Walone, qui est de la dépendance de Courtray; territoire de Courtray. *Pagus Cortoriacensis*. **VALOIS, Not. Gall.**

**COURVEE**. Voyez **CORVEE**.

**COURVETTE** ou **CORVETTE** qui est plus usité, f. f. terme de Marine, est une espèce de barque longue qui n'a qu'un mât & un petit tranquet, & qui va à voiles & à rames. *Scapha longior malo insita, malo corbita injruita*. Il y en a d'ordinaire à la suite d'une armée navale pour aller à la découverte, & pour porter des nouvelles.

**COURVILLE**, petite ville de France, dans le Perche, sur la rivière d'Eure, à cinq lieues de Chartres.

**COUS** ou **COYER**, f. m. piette à aiguiser (vient de *cois*.) On appelle aussi *coyer* le sabot percé, qui cisille de l'eau sur la pierre.

On appelle *coyer* en basse Normandie, un petit vaisseau de bois ou de cuivre rond, & dont le fond se termine en pointe, dans lequel les Faucheurs mettent leur pierre à aiguiser. Ils le portent à leur ceinture, à laquelle il est attaché par un crochet qui tient à ce vaisseau. Ce mot a été fait de *cotiarium*, formé de *cos, cois*. On le nomme encore autrement *buhau* ou *buhot*. **Addition à l'Etym. de Menage.**

**COUSIN, INF**, f. m. & f. terme relatif & de parenté, qui se dit de ceux qui sont issus de deux frères. *Patruelis, frater patruelis, soror patruelis*. Il se dit aussi des enfans de deux sœurs, ou d'un frère & d'une sœur. *Consobrinus, consobrina*. Dans la première génération, ils s'appellent *cousins germains*; en la seconde, *issus de germains*; en la troisième & quatrième, on les appelle *cousins au troisième & au quatrième degré*. *Sobrinus, sobrina*. Dans la primitive Eglise, il étoit permis à un *cousin* germain d'épouser sa *cousine* germaine, c'est-à-dire, aux enfans de deux frères, pour empêcher qu'on ne s'alliât dans les familles païennes. Mais Théodose le Grand défendit les mariages entre *cousins* germains, sous peine de mort, sur ce prétexte de bien-séance, que les *cousines* germaines tiennent lieu de sœurs à l'égard de leurs *cousins* germains.

Ce mot vient de *consanguineus*. **NICOD.** Mais Ménage le dérive de *congenius* ou *congeneus*, comme qui diroit *ex eodem genere*.

**COUSIN**, parent. Les Ecois se font tous *cousins* du Roi. *Apol. pour Herodote de l'Edit. de 1735, t. 1, c. 3, p. 25.* L'orgueil & la fierté de la Nation peuvent avoir donné lieu au proverbe : Un temps fut que la France se trouvoit fort bien du secours d'Ecosse contre les Anglois; & alors à tout autant de Seigneurs ou de Gentilshommes Ecois à qui le Roi écrivoit; ou qui passaient les mers pour le servir, il donnoit libéralement le titre de *cousin* encore aujourd'hui, d'un homme fort vain, on dit en à l'en croire, le Roi n'est pas son *cousin*. **Note de M. Le Duchat.**

**Cousin Paternel** se dit des *cousins* qui sont issus des

parens du côté du pere ; *Patruelis*. *Cousin* maternel, de ceux qui sont issus du côté de la mere. *Amitinus*, *amitina*.

**COUSIN** est aussi un terme d'honneur que les Rois donnent aux Princes de leur sang, aux Cardinaux, à des Princes étrangers, & aux principales personnes de leurs Etats qu'ils veulent honorer. *Cognatus*. Le Roi traite les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France de *cousins*. Le Roi donne la qualité de *cousin* aux Archevêques, quand il leur écrit ; mais il n'en honore pas les Evêques.

**COUSIN** est encore un nom que se donnent les particuliers en témoignage d'amitié. *Amicus*. Si vous faites cela, nous ne serons pas *cousins*, c'est à dire, nous ne serons pas amis. Ces deux hommes ne vont jamais l'un sans l'autre, ils sont grands *cousins*.

**COUSIN** se dit aussi, en style burlesque, des écornifleurs de campagne, qui, sous prétexte de parenté ou d'amitié, vont manger chez les gentilshommes du voisinage. *Parasiti*. Plusieurs sont obligés de vendre, de quitter leurs terres, parce qu'ils sont mangés de *cousins*.

À Bourges, on appelle *cousins* de la Fête-Dieu, ceux qui vont descendre & loger chez quelqu'un sous prétexte de parenté, le jour de la Fête-Dieu, pour y voir la procession ; & *cousins* du Sacre, ceux qui viennent à Angers voir la même procession qu'on appelle *Sacre*.

**COUSIN** signifie un chateau long qu'on faisoit ci-devant, quand on rendoit le pain bénit, pour en envoyer des parts aux parens & aux amis, parce que le chateau de l'Eglise ne suffisoit pas, & n'étoit pas si bien étoffé, ni si délicat. *Libum plucenia*. On faisoit honneur à ses amis en leur envoyant du *cousin*.

**COUSIN**, en termes de grosse forge. Les Maîtres de grosse forge appellent le gouverneur du fourneau, le fendeur, l'affineur, le marteleur & les autres Forgerons, *cousins*. Ils disent que dans les forges, ils sont tous *cousins*, le Maître est *cousin* comme les autres.

**COUSIN**, petit insecte, sorte de moucheron assez connu par son bourdonnement, & par la piqure qu'il fait. *Culex*. Les *cousins* & les mouches ont six grandes jambes, n'ont point de cou, & ont une trompe qu'ils allongent & retirent, par le moyen de laquelle ils succent le sang des animaux & les autres liqueurs dont ils se nourrissent. Le meilleur remède contre les piqures des *cousins*, c'est de laver la plaie aussitôt qu'on a été piqué, avec de l'eau ou tout autre topique émollient & rafraichissant, afin de prévenir ou de diminuer au moins l'enflure & la démangeaison.

En Amérique, on est tellement affligé de *cousins*, qu'on ne sauroit dormir à l'air, ni avoir aucune partie du corps découverte. Pour s'en défendre, il faut se servir d'une coussinière : précaution qu'on prend dans tous les pays chauds. Pour les faire sortir d'une chambre, il faut mettre une lumière au dehors, ils y accourent, & puis on ferme promptement toutes les fenêtres.

Ménage dérive ce mot de *culeinus*, formé de *culex*.

**COUSIN** se dit proverbialement en ces phrases. Tous Gentilshommes sont *cousins*, & tous vilains, compères. On appelle du mauvais vin dans un logis, du *chasse-cousin*. On dit dans le style familier, si telle fortune m'arrivoit, le Roi ne seroit pas mon *cousin* ; pour dire, je m'estimerois plus heureux que le Roi.

ACAD. FR.

**COUSINAGE**. s. m. Parenté entre cousin ; on le dit aussi de l'assemblée des parens. *Cognatio*. Cet homme vous traite de cousin, dites-moi de quel côté vient ce *cousinage*. Le *cousinage* est bien souvent un prétexte pour se voir sans scandale. Pour les noces de petites gens on assemble tout le *cousinage*. Ce mot n'est que du style familier.

**COUSINER**, v. n. s'aller visiter comme cousins, ou amis. *Cognatos se mutuo vocare & invisere*. Un tel *cousine* avec un tel, Ce Hobereau ne vit qu'en cou-

sinant chez l'un, chez l'autre. Il n'y a guère que les Provinciaux qui *cousinent* : ce terme de familiarité n'est point en usage à la Cour.

Le *Diçl. de l'Acad. Fr.* en fait aussi un verbe actif, un tel vous *cousine*, de quel côté est-il votre cousin ?

**COUSINETTE** ou **COUSINOTTE**, f. f. c'est le nom d'une espèce de pommé qui approche de la calville, & qui se garde jusqu'en Février. Son eau est d'abord fort aigre, sa queue est longue & fort menue. On l'appelle autrement petite calville d'été. LA QUINT.

**COUSINIÈRE**, f. f. sorte de gase dont on entoure un lit, pour se garantir des cousins ; précaution nécessaire dans les pays où il y a beaucoup de ces insectes.

**COUSINIÈRE**, nombreuse parenté, comme elle est ordinairement dans les petites villes, où presque tous les parens, ne fussent-ils parens qu'au dixième degré, se traitent de cousins.

*Je n'ai fait de Paris ici presque qu'un saut  
Et n'y croyois jamais arriver assez tôt.*

*J'arrive ; & n'y suis pas une journée entière,  
Qu'abymé tout d'un coup dans une coussinière,  
Je pense, tant je souffre & d'esprit & de corps,  
Que jamais assez tôt je n'en serois dehors.*

DU CERCEAU.

**COUSOIR**, s. m. terme de Relieur. C'est une manière de petite table, sur laquelle on coud des livres qu'on veut relier.

**COUSSE**, Rivière d'Auvergne, qui a sa source dans les montagnes, passe à Issoire, & se perd dans l'Allier.

**COUSSIN**, s. m. espèce d'oreiller, ou de carreau, qu'on emplit de plume, de bourre, ou autre matière molle & élastique, pour être assis ou couché plus doucement. *Pulvinus*, *pulvinar*. On ne s'en sert guère que pour dire un carreau qui se met sur un siège, ou une chaise. **CAIL**. Le Pere Bouhours dit pourtant que le Sultan avoit accoutumé de s'asseoir sur des *coussins*.

*Et son corps ramassé dans sa courte grosseur,  
Fait gemir les coussins sous sa molle épaisseur.*

BOIL.

Ce mot vient de l'Allemand *kussen*, ou *kussin*, signifiant la même chose. C'est le sentiment de Bollandus, *Act. SS. Febr. T. III, p. 105*. Sur le mot *Cussin*, ou *Cussio*, qui se trouve dans le même sens dans un Ecrit de S. Angilbert. On trouve dans quelques Auteurs *cussin* & *cussinum* ; pour dire, *coussin*.

On le dit proprement de ce qu'on met sur les sièges de carrosse. Ils sont de cuir remplis de plume, & couverts par dessus de la même étoffe dont le carrosse est garni. On appelle plus ordinairement *carreaux* les *coussins* qui sont sur les sièges, ou sur lesquels on se met à genoux.

On appelle aussi un *coussin* pour couvrir la poste, ou *coussinet*, une espèce de petit matelas piqué & mollet qu'on met sur une selle ; & pareillement celui qu'on attache derrière la selle du cheval pour porter une valise, ou sur le garron ou poitrail des chevaux de carrosse, pour empêcher que le harnois ne les blesse.

**COUSSIN** ou **COUSSINET**, terme d'Horlogerie. Pièce taraudée qui fait moitié de la filière double.

**COUSSIN**. Les Doreurs sur cuir appellent ainsi un petit ais couvert d'une peau de veau, sous laquelle il y a du poil de cerf, & sur laquelle on coupe les tranches d'or.

**COUSSIN de Canon**, terme d'Artillerie, c'est un gros billot de bois posé sur le derrière de l'affût, & qui en soutient la culasse. On l'appelle aussi *chevet de canon*.

**COUSSIN d'Amburre**, en terme de Marine, se dit

d'un tissu de bitort, que l'on met sur le platbord du vaisseau, où porte la ralingue de la voile pour l'empêcher de se couper. *Couffin* se dit encore d'un pareil tissu que l'on met sur le mâc de beaupré, & sur les cerceles des hunes pour le même usage.

**COUSSINET**, f. m. diminutif. Petit couffin. *Pulvillus*. On met des *coussinets* pleins de choses odoriférantes sur les lits.

**COUSSINET à Mousquetaire**. C'est un *coussinet* que le Soldat plaçoit autrefois sous sa bandoulière, à l'endroit où il porte le mousquet. Il y a aussi des *coussinets* que l'on met sur le garot des chevaux de carrosse, de peur qu'ils ne se blessent en cet endroit-là. Les Doreurs sur bois ont des *coussinets* pour tailler leur or & les Graveurs pour soutenir les planches qu'ils gravent.

**COUSSINET** est aussi la première assise qui porte la rampe des piédroits des voûtes rampantes. *Pulvinus*. On l'appelle sommier dans les croisées, ou portes. Le *coussinet*, ou premier vousoir d'une voûte en arcade, a un lit de niveau, & celui de dessus en coupe en pente pour recevoir les suivans, auxquels il sert d'appui. **FRÉZIER**.

En Architecture on appelle *coussinet* l'ornement du chapiteau Ionique entre l'ove & l'abaque, qui sert à former les moulures. *Pulvinus*. On l'appelle *coussinet*, parce qu'il représente comme un oreiller pressé par la charge qui est dessus, & qui est roulé & attaché d'une courtoie. C'est aussi un nom qu'on donne à l'imposte.

**COUSSINET**. On appelle ainsi, en termes de Couvreur, des rouleaux de nattes de paille, que ces ouvriers attachent au dessous des échelles, dont ils se servent sur les couvertures des bâtimens. Echelle à *coussinet*, est une échelle où sont attachés un, ou deux de ces rouleaux.

**COUSSINET**, terme de bottier, petit sac plein de crin & piqué, qu'on met à la genouillière des bottes, pour empêcher qu'elles ne blessent.

**COUSSINETS de Marais**, f. m. pl. Plante qui pousse plusieurs tiges menues comme des fibres, foibles, d'un rouge-brun, se couchant & se répandant au large sur la terre, revêtues de feuilles semblables à celles du serpolet, mais plus petites, dures, vertes en dessus, vert-cendré en dessous, à queue fort courte, rangées alternativement le long des tiges. Ses fleurs naissent aux sommités des branches. Elles sont découpées en quatre parties pointues, purpurines, avec plusieurs étamines qui jointes au pistil, font ensemble comme un corps pointu. Il leur succède des baies presque rondes ou ovales, rougeâtres ou jaunes-verdâtres, marquetées de points rouges, ornées d'un ombilic purpurin, formé en croix, d'un goût âcre: ce qui a fait nommer cette plante en latin *Oxycocum*. Elle croit dans les marais & dans les autres lieux humides & ombragés. On prétend que ses feuilles, ses fleurs & ses baies arrêtent le vomissement & résistent au venin.

**COUSSINOTTE**, f. f. nom de pomme. *Voyez* COUSINETTE.

**COUSSON**, f. m. terme d'Agriculture. Nos Villageois (de Dauphiné) appellent ainsi une vapeur chaude qui brûle les bourgeons les plus tendres des vignes, quand elles commencent à pousser. **CHORIER**, *Hist. de Dauph. L. II, p. 101.*

Ce mot vient du Grec *καυσο*, ou *καύσω*, qui signifie ardeur. **Id.**

**Rabelais** appelle *Cousson* un morceau de linge carré qu'on met sous l'aisselle aux enfans.

**COUSSON** ou **COSSON**, (LE) petite rivière de France en Sologne qui vient d'auprès de Gien, & se jette dans la Loire au dessous de Blois.

**COUSTANGE**, f. f. vieux mot. *Coût*. On a dit, faire *coustante* à un autre; pour dire, lui causer de la dépense.

**COUSTIERES**, f. f. pl. terme de Marine, sont de gros cordages qui soutiennent les mâts d'une galère, & lui servent de haubans. L'arbre de Mer-

tre a cinq *coussières* à chaque côté, & le trinquet trois.

**COUSTILLARDE**, f. f. vieux mot, est une plaie ou balafre par une dague, ou long poignard qu'on appeloit autrefois *coustille*, parce qu'on les portoit sur le côté; ou de *coustel*, qui signifioit autrefois *couteau*. & on appeloit *Coustilliers*, ceux qui portoient la coustille d'un homme d'arme, & qui se tenoient près de lui, comme remarque Faucher. On dit encore des assassins & bretteurs, qu'ils ont donné plusieurs *coustillades* à quelqu'un, quand ils lui ont fait plusieurs blessures, sur-tout au visage. *Plaga luculenta*.

**COUSTILLIER**, f. m. Ecuyer qui porte les armes à côté de son maître. *Armiger*. **NICOD**.

**COUSU**, **UE**, adj. & participe du verbe *coudre*. Ce qui est attaché à un autre avec du fil, de la soie, &c. *Sutus, confusus*. Voilà un habit, des gants; des souliers *coufus* bien proprement.

En termes de Manège, on dit d'un cheval maigre & efflanqué qu'il a les flancs *coufus*, parce qu'il y a si peu d'épaisseur, qu'ils paroissent *coufus* ensemble. *Macer, macilentus*.

On dit dans le même sens d'un homme exténué, qu'il a les joues *coufues*.

*Cousu* signifie encore cicatrisé, rempli de coutures sur la peau, qui marquent des vestiges de plaies ou d'ulcères guéris il y a long temps. *Cicatricofus*. Il n'est que du style familier.

On dit, en termes de Manège, qu'une homme est *coufu* dans la selle; pour dire, qu'il n'en branle pas, qu'il semble y être attaché. *Infidens equo firmiter*

**COUSU** ou **Chef coufu**, se dit en termes de Blason. *Voyez* COUDRE.

*Cousu* se dit figurément des paroles & des parties d'un discours, joint, uni ensemble, ajusté. *Confutatus, a, um*. Cét Orateur nous a fait un discours pitoyable; ce ne sont que des paroles mal *coufues* ensemble. Un fatras de passages mal *coufus* ensemble. Des pensées même assez belles, pillées çà-&-là, mais mal assorties & mal *coufues* ensemble, sans suite, sans jugement, sans raison.

*Cousu* se dit en ces phrases familières. On appelle un homme tout *coufu* de pistoles, celui qui en a beaucoup, par allusion à la manière des avarés, qui coufent leur argent dans leurs ceintures, dans leurs habits, pour le mieux cacher & garder. Qui de pareils discours, & les dépenses que vous faites, seront cause qu'un de ces jours on me viendra couper la gorge, dans la pensée que je suis tout *coufu* de pistoles. **MOL**. On appelle des *finesses coufues* de fil blanc, celles qui sont grossières & aisées à découvrir. On dit aussi bouche *coufue* en parlant à quelqu'un à qui l'on recommande de garder un secret; ne parlez point, bouche *coufue*.

**COUT**, f. m. prix de la chose qu'on achète, ou ce qu'on est obligé de dépenser pour l'acquérir, pour la construire, ou pour l'entretenir. *Sumtus, impensa*. Les bâtimens sont de grand *coût*. L'artillerie, les équipages de mer, sont de grand *coût* à l'Etat. Ce mot est vieux dans la langue, & y est passé tout pur du Celtique, ou Bas-Breton, où il signifie la même chose. Mazarin fut en compagnie du Cardinal Colonne étudiant à Alcade de Hénarès, où il demeura dix-huit mois à ses propres *coûts* & dépens. **MASCUR**.

On dit, en termes de Palais, rembourser les frais & loyaux *coûts*; pour dire, ce qu'il en a légitimement coûté à acheter une chose; comme en matière d'héritage, c'est outre le prix, les loys & ventes, les frais du contrat, le paiement des charges, &c. On dit en ce sens, le *coût* en fait perdre le goût; pour dire, qu'il se faut passer d'une chose, quand on n'a pas le moyen de l'acheter.

**COUT D'ASSURANCE**, f. m. terme de commerce de mer. *Voyez* PRIME D'ASSURANCE.

**COUTAGE**, f. m. vieux mot, qui veut dire la même chose que *coût*. *Voyez* ce mot.

**COUTAGE** ou **COUSTANCE**, f. m. droit des Seigneurs sur leurs Vassaux ou Sujets. *Cotagium*. Il étoit en usage en Bretagne dès le XIII<sup>e</sup> siècle. **LOBINEAU**, *Hist. de Bret. T. I, p. 281, & T. II, p. 162.*

**COUTANCE**, ville de France dans la basse Normandie, capitale du Cotantin, auquel elle a donné ce nom. *Constantia Castra*. Quelques-uns veulent que son propre nom soit *Constantia*, arum pluriel, parce qu'elle étoit divisée en deux, ou *Flavia Constantia*. Plusieurs Savans veulent qu'elle ait été ainsi appelée, parce que ce fut d'abord un Camp de *Constantius Chlorus*, pere du Grand Constantin, qui dans la suite est devenu ville. **M. Huet** est de ce sentiment, dans ses *Origines de Caen, c. III*; **M. Corneille** au mot *Cotantin*, prétend, sur un passage d'*Ammien Marcellin*, qui dit que la Seine se décharge dans la mer, *propè castra Constantia*, que ces *Castra Constantia*, ou ce Camp de *Constantius*, est tout le Cotantin, & non pas *Coutance* seule, mais on n'a jamais appelé Camp, *Castra*, un pays entier; mais des lieux fortifiés, qui dans la suite sont devenus des villes. D'autres prétendent que ce nom lui fut donné à cause de sa constance à résister aux Romains. D'autres veulent que ce soit le *Cosedia* d'*Ammien Marcellin*. D'autres disent qu'elle fut ainsi appelée à l'honneur de l'Auguste *Constantius*, petit fils de *Constantius Chlorus*, & frere de *Constantin*, pour qui l'on y avoit érigé quelque arc de triomphe, ou quelque autre monument. D'autres enfin l'appellent *Augusta Romanuorum*, & disent qu'elle étoit la Capitale du peuple appelé *Romanui*, & ensuite de ceux qu'on nommoit *Unelli*, ou *Venelli*, & qui succédèrent aux *Romanuens*. On trouve dans la Carte de *Peutinger Constantia Crociacorum*, & dans *Ptolomée Constantia Crociatorum Venetorum*. On la trouve aussi nommée *Constantina urbs*. Elle est sous le 160, 3', 55" de longitude, & sous le 490, 2', 50" de latitude. La différence de son méridien à celui de l'Observatoire de Paris est de 0h, 15', 10" occid. ou 30, 47', 25". **CASS.** Plusieurs Auteurs ont cru que cette ville avoit été bâtie par *Romus*, ou *Romains*, l'an du monde 2520. *Coutance* est un Evêque fort ancien. **S. Lo**, cinquième Evêché de cette ville, assista l'an 546, au cinquième Concile d'Orléans. **M. Daireaux** de Vendôme a fait des recherches très-curieuses pour l'Histoire de *Coutance* & du *Cotantin*. **M. Corneille** écrit *Coutances*: mais **M. Huet** & plusieurs autres ne mettent point d's à la fin.

**COUTANT**, adj. m. se dit en cette phrase, *Le prix coûtant*, je vous le donne au prix *coûtant*, au prix qu'il m'a coûté.

**COUTEAU**, f. m. ustensile servant à la table, fait d'un fer acéré, tranchant d'un côté, qui sert principalement à couper le pain, les viandes. *Culter*. Cette viande est rendre au *coureau*. Ce fruit est mûr, il est doux au *coureau*.

Ce mot, *coureau*, vient du latin, *cultellus*; & si l'on en croit le **P. Pezron** *cultellus*, un *coureau*, est tiré du celtique, *coutel*, ou *goutel*. Il faudroit qu'il fut bien prouvé que *coutel* ou *goutel* est celtique, & qu'il ne vient pas de *cultellus*.

Il y a plusieurs sortes de *coureaux*: un *coureau* de poche, qui a sa gaine: un *coureau* plant à une jambette: *coureau* de cuisine, de boucher, pour couper la grosse viande. Les *coureaux* pointus, qu'on nomme *baïonnettes*, sont défendus. En Italie on ne se sert que de *coureaux* arrondis par le bout.

On appeloit les *sacrés coureaux* chez les Payens, ceux qui leur servoient à égorger des victimes. *Frappe, je tends le sein à tes sacrés coureaux*. Dans le temple de la Mort, de **HABERT**.

*Ministre, pour qui se prépare  
Cet autel, ce fatal bandeau,  
Déjà dans une main barbare,  
J'aperçois le sacré coureau.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

**COUTEAU** se dit aussi d'une courte épée de ville, *Tome II.*

qu'on porte seulement pour parade. *Gladius*. Lorsqu'il fut attaqué, il n'avoit qu'un petit *coureau*. Ils se sont battus avec armes inégales, l'un avoit une longue épée, l'autre n'avoit qu'un *coureau*. On dit qu'un homme est un *coureau* de Tripière, quand il dit du bien & du mal de la même personne, qu'il flatte les deux partis contraires. *Expres- sion basse & figurée*. Le *coureau* de tripière est un *coureau* qui tranche des deux côtés.

**COUTEAU de Pié**, est un outil de Cordonnier servant à couper le cuir, qui est tranchant & arrondi en demi-cercle, & dont le manche est fait en poignée. *Scalprum*.

Les Juifs ont fait quelquefois la circoncision de leurs enfans avec un *coureau* de pierre. *Cultellus lapideus*. On fait des *coureaux* d'ivoire, dont les Secrétaires se servent pour plier plus proprement les lettres. *Cultellus eburneus*.

Dans le Manège, on appelle un *coureau de chateur*, un morceau de faux avec lequel on abat la sueur des chevaux, en le coulant doucement sur leur poil.

**COUTEAU de feu**, est un instrument de Maréchal en forme de *coureau*, fait de fer, ou de cuivre. *Cultellus ignitus*. Il est long d'un pié, épais par le dos, & mince de l'autre côté. On le fait chauffer dans la forge, & il sert à donner le feu aux parties malades des chevaux qui en ont besoin.

**COUTEAU de Charpentier**. Les Charpentiers ont toujours un *coureau* avec eux, dont ils se servent au lieu de compas, pour tracer les lignes fort fines.

**COUTEAU jourd**. C'est un instrument dont se servent les Corroyeurs dans l'apprêt de quelques-uns de leurs cuirs; on le nomme autrement *Boutoir*. Il a deux manches, un à chaque bout, & le tranchant en est fort émoussé; c'est d'où vient son nom.

**COUTEAU à revers**, ou *Echarnoir*. Outil de Corroyeur, dont le tranchant est un peu renversé. On s'en sert pour écharner les peaux de vache.

**COUTEAU à doler**, terme de Gantier. C'est un outil d'acier qui sert à doler les étavillons; c'est-à-dire, amincir, ou parer les morceaux de cuir déjà disposés à faire les gants.

**COUTEAU à effleurer** ou *coureau* de rivière, terme de Chamoisier & de Mégissier.

Morceau d'acier large, aminci par le coupant, avec un manche à l'autre bout, dont les Relieurs se servent pour amincir les couvertures des livres, afin qu'elles se collent mieux sur le carton.

**COUTEAU à hacher**. C'est un *coureau* à lame courte & un peu large, dont se servent les Doreurs sur métal, pour faire des hachures sur le cuivre ou sur le fer, avant de les dorer de ce qu'on appelle *Or haché*.

**COUTEAU à chapiteau**. Les Charpentiers nomment ainsi une espèce de *coureau* qui sert à éguiser la pierre noire, avec laquelle ils marquent ou tracent leur ouvrage.

**COUTEAU à tailler**. Outil de Fourbisseurs, dont ils se servent pour faire les hachures, sur lesquelles ils placent le fil d'or ou d'argent, quand ils veulent damasquer un ouvrage.

**COUTEAU à refendre**. C'est un petit outil de Fourbisseur, du nombre de ceux qu'on appelle *Ciselets*. On s'en sert à refendre des feuilles qu'on a gravées en relief sur l'or, l'argent, ou l'acier.

**COUTEAU à tracer**. C'est un des ciselets des Fourbisseurs, avec lequel ils tracent & enfoncent un peu les endroits où ils veulent passer quelqu'un de leurs ciselets gravés.

**COUTEAU à scie**. Espèce de scie à main, dont se servent les Maçons & les Tailleurs de pierre.

**COUTEAU à trancher**. Terme de Menuiserie, de plâtrage & de marqueterie.

**COUTEAU à mèche**, terme de Chandelier. C'est l'instrument qui sert à couper de longueur le coton, dont on fait la mèche des chandelles.

**COUTEAU à travailler**. Outil de Vannier.

**COUTEAU à débiter**. Les Boulangers se servent de ce



*coureau*, pour couper en morceaux le gros pain qu'ils vendent en détail & à la livre.

**COUPEAU**, Instrument de Chirurgie. Il y en a de quatre sortes. Le *coureau* courbe & le droit pour les amputations; le *coureau* lenticulaire pour le trepan; le *coureau* à crochet pour l'extraction du fœtus mort dans la matrice. Voyez LE DICT. DE M. COL DE VILLARS.

**COUPEAU de chasse**. Epée courte que portent les Chasseurs pour couper les branches dans les bois.

On dit figurément, mettre le *coureau* à la gorge à quelqu'un pour lui faire faire une chose, lui faire violence. *Vim inferre*. Cette nouvelle lui a mis le *coureau* dans le cœur, a été un coup de *coureau* pour lui, Pa sensiblement affligé: *Plagum inferre*. On dit aussi, que des gens aiguillent leurs *coureaux*; pour dire, qu'ils se préparent à se battre, à se quereller, à se disputer. *Gladios acuere*. Et qu'ils vont jouer des *coureaux*; pour dire, qu'ils sont prêts à en venir aux mains. *Ad manus, ad arma venire*. Je me contente de savoir danser & jouer de la flûte, & quelquefois des *coureaux*. AB. J'en suis, & j'y jouerai comme il faut des *coureaux*. SCAR.

On dit aussi au jeu de cartes, quand un homme a voulu couper une carte, & qu'un suivant a coupé au dessus de lui, que son *coureau* n'étoit pas allé fort.

On dit qu'un homme est le *coureau* pendant d'un autre; pour dire, qu'il est toujours à ces côtés, qu'il le suit, l'accompagne par-tout, par allusion aux gens qui porteroient autrefois leur *coureau* pendu à la ceinture, comme le sont encore des Cuisiniers, des Charcutiers, des Bouchers, &c.

On dit aussi, que des hommes sont aux épées & aux *coureaux*, tités; pour dire, qu'ils sont ennemis jurés, qu'ils sont prêts à se battre, à se nuire l'un à l'autre. On dit mettre un *coureau* sur table; pour dire, se préparer à faire grande chère. *Epulum apparare*. On dit encore d'une pièce de drap dans laquelle on a taillé un habit, & qu'on a entamée, qu'on a mis le *coureau* dedans.

On dit proverbialement aux enfans qui demandent quelque chose qui n'est pas de leur compétence: on vous en donnera des petits *coureaux* à perdre. Toutes ces expressions sont familières ou populaires.

**COUPEAU**, f. m. terme de Fauconnerie. C'est la première penne des ailes aux oiseaux de poing. Ces plumes n'ont des barbes longues que d'un côté, & des courtes de l'autre; elles se terminent en pointe, & ainsi ressemblent en quelque sorte à un *coureau*. *Prior a'x penna*. Les grandes penes & les *coureaux* de la fraise sont noirs. Les plumes de l'orfraie qui couvrent les grandes penes & les *coureaux* ont des taches blanches à leurs extrémités.

**COUPEAUX**. On appelle à Constantinople, premiers *coureaux*, les peaux de bœuf ou de vache, qu'on lève de dessus ces animaux, depuis le mois de Juin jusqu'au mois de Novembre. Ce sont les meilleures de toutes.

**COUPELAS**, f. m. épée de fin acier fort tranchante, d'un côté seulement, large, & qui va un peu en se courbant. *Acinaces*. On tranche la tête en France avec un *coupeles*. On prétend que le *coupeles* d'aujourd'hui est une espèce de cimenterie assez semblable à celui dont se servoient les Mèdes, les Parthes, les Perses.

**COUPELAS**, en termes de Marine, se dit des petites voiles qu'on attache de beau temps à côté des grandes, qu'on appelle autrement *bonnettes en étui*. *Vela minor*.

**COUPELAS**, f. m. Poisson. Voyez ESPADON: c'est la même chose.

**COUPELIER**, f. m. Celui qui fait ou qui vend des *coureaux*. *Cultorum faber*. Sa femme est appelée *Coutelière*. *Fabri cultorum conjux*. Par un édit de 1666, il est défendu aux *Couteliers* de fabriquer & débiter des bayonnettes, poignards, *coureaux* en forme de poignards, dagues, épées en bâtons,

&c. & de se retirer dans les Collèges & autres semblables Communautés.

Quelques-uns écrivent *Couteliers*, c'étoit l'ancien usage; aujourd'hui on écrit *coureau* & *Coutelier*.

**COUPELIER**, terme de Conchyliologie. C'est le nom d'un coquillage qui s'appelle ainsi, parce qu'il est dans sa coquille comme un *coureau* dans sa gaine. Cette coquille est ronde & composée de deux parties semblables à deux moitiés d'un cylindre creux, jointes de chaque côté par une membrane qui leur permet de s'écarter un peu ou de se rapprocher. Le *Coutelier* se tient toujours debout & perpendiculairement dans cette gaine, & n'a point d'autre mouvement que celui d'enfoncer un peu dans le sable, ou de s'en retirer: ce qu'il fait par le moyen d'une espèce de jambe qu'il fait sortir à son gré par le bas de la gaine. Ce coquillage appréhende fort le sel, & il est surprenant qu'un animal qui vit dans l'eau salée ait tant d'aversion pour le sel. *Hist. DE L'ACAD. DES SC. 1718. p. 13*, d'après M. de Reaumur. Voyez MANCHE DE COUPEAU.

**COUPELIÈRE**, f. m. étui où on met plusieurs *coureaux*. *Cultorum theca*. Si j'achète les *coureaux*, je veux qu'on me donne aussi la *coutelière*. Ce mot est vieux & se dit peu.

**COUPELINE**, f. f. Grosse toile blanche ou bleue faite de fil de coton, qui vient des Indes Orientales, particulièrement de Surate.

**COUPELLERIE**, f. m. Ce terme se prend pour le métier de *Coutelier*, l'art de faire des *coureaux*, ciseaux & autres ouvrages, & généralement pour les ouvrages que font & débitent les *Couteliers*. *Cultorum officina*. Les artisans de Moulins sont fort experts en *coutellerie*. Il se fait un grand débit de *coutellerie* à Châtelleraud.

**COUPEUR**, v. n. terme relatif au prix qu'une chose est vendue. Etre acheté un certain prix. *Constare*. On dit qu'une chose *coupe* peu, beaucoup. *Parvi, magni constare*. Qu'elle ne *coupe* guères, qu'elle *coupe* trop, plus qu'elle ne vaut. Combien vous *coupe* cela? *Quanti constat, quanti emisti?* La victoire nous *coupe* bien du monde. *Constat victoria plurimorum morte*. Le blé est ramendé, il ne *coupe* plus que tant. Il en faut avoir quoi qu'il *coupe*. Est-il nécessaire d'acheter des perruques, lorsqu'on peut porter des cheveux de son crû & qui ne *content* rien? *Mol*.

**COUPEUR** signifie aussi obliger à de grandes dépenses. *Constare*. Les procès l'on tuiné, lui ont *couté* tout son bien. L'exercice de la paume *coupe* beaucoup. Un équipage *coupe* beaucoup à entretenir dans Paris.

**COUPEUR** se dit aussi figurément en choses morales & spirituelles, de ce qui cause de la peine ou de la douleur. *Stare*. Cette perte lui a bien *couté* des larmes & des soupirs. Cet homme n'a pas le génie facile, ses vers lui *content* beaucoup. Pour punition de sa faute, il lui en *coupe* un mois de prison. Ne tenons pas nos sermens, je vous prie, il *coupe* trop de les observer. Les vieillards aiment à conter les histoires de leur temps, parce que quand l'esprit a perdu sa force, il aime à dire ce qui ne *coupe* rien à penser. S. EVR. C'est acheter trop cher le ménagement de nos intérêts, lorsqu'il en *coupe* des bassesses. ID. Son amitié *coupe* cher, en parlant d'une personne dont il faut eslayer les caprices & les méchantes humeurs. On achète les choses bien cher, quand il en *coupe* un repentir. IDEM.

*Il me coupe assez cher, l'ingrat, pour être à moi.*

*Et tel mot, pour avoir réjoui le Lecteur,*

*A couté bien souvent des larmes à l'Auteur.*

C'est à ceux-là à combattre qui peuvent mourir sans qu'il en *coupe* rien qu'à eux; mais vous dont la vie renferme la destinée de tant de monde, vous ne devez point courir au danger. *Вонн*. La tranquillité publique entretenue vaut mieux que ces vic:

toires qui *coutent* d'ordinaire tant de sang & tant de larmes. FLÉCH. Rien ne *couste* plus que ce qui paroît n'avoir rien *couste* : je veux dire cet air simple & naturel, mais noble & poli, en quoi notre langue est si différente des autres. BOUH. Le nécessaire d'une langue ne *couste* guères, mais les délicatesses sont difficiles. CH. DE MER. L'esprit n'est point piqué agréablement, quand il lui *couste* trop de peine à démêler l'obscurité d'une pensée. BOUH.

*Après les noirs forfaits que votre amour vous couste,  
Vosre ame doit frémir de la paix qu'elle goûte.* QUI.

*De tant de duretés que j'étais à regret,  
Chaque mot à mon cœur couste un soupir secret.*  
CORN.

*Et quand par mes efforts je pourrais l'attendrir,  
Mes jours ne valent point qu'il m'en coûte un soupir.*  
CAMPISTRON.

COUTER signifie aussi faire une chose à regret, avec répugnance. *Agrè se ferre aliquid.* On peut aussi se servir du verbe *constare* & *stare*. Jamais résolution n'a tant *couté* à prendre. VOIT. Quand il faut qu'un honnête homme fasse des soumissions, flatte les Grands, tout lui *couste*. Quand il faut servir ses amis, rien ne lui *couste*. On dit aussi d'un prodigue, que l'argent ne lui *couste* rien. On dit en amour :

*Tout est doux, rien ne couste,  
Pour un cœur qui savait aimer.*

On le dit aussi des autres choses dont on est mauvais ménager. Ce Capitaine expose trop ses soldats, la vie des hommes ne lui *couste* guère. La peine de ses valets ne lui *couste* rien. On dit proverbialement qu'une chose *couste* plus cher qu'au marché; pour dire, qu'elle *couste* trop cher. On dit, dans le même sens, qu'elle *couste* poil & bourre.

COUTERIE, s. f. terme d'histoire ecclésiastique. Office de Coutre, Officier inférieur dans une Eglise. Office de Sacristain, de celui qui gardoit les ornemens d'une Eglise. On l'appeloit aussi Custodie. *Custodia.* La Custodie ou *Couterie* de l'Eglise du village de Lampernesse n'étoit qu'un Office de Clerc suivant le Curé. *Dissert. sur l'Abbé de S. Bertin*, p. 216. Cet office consistoit à garder les clés de l'Eglise & du trésor, à prendre soin du luminaire, & à entretenir les lampes, à ouvrir les portes, à sonner les cloches. *Id.* pag. 217.

COUTEUX, EUSE. Qui *couste* beaucoup : fait à grands frais : qui engage de la dépense. Une machine très-*couteuse*. La manière la moins *couteuse* de mettre en terre le jeune plant, est d'y employer la charrue. *Speët. de la Nat.* Le goût des tableaux est *couteux*.

Ce mot marque toujours une valeur considérable, quand il est employé seul.

COUTIER, s. m. Ouvrier qui fait des outils. *Culcitarum opifex.* Les Maîtres Tapissiers prennent dans leurs lettres & statuts la qualité de Contrepointiers neutrés & *Coutiers*.

COUTIÈRES, s. f. terme de Marine. Ce sont de grosses cordes qui soutiennent les mâts d'une galère. & lui servent de haubans. *Funes nautici.*

COUTIL. Quelques-uns disent COUTIS, s. m. toile faite de fil, fort délicate, & fort pressée, qui sert à faire des tentes, à renfermer de la plume pour faire des lits, des traversins & des oreillers, parce qu'elle est extrêmement forte & serrée. *Tela fili densifloris.* Les *coutils* doivent être faits de bon fil de chanvre & sans étoupe. Ils sont marqués à huit, neuf & dix raies, qui ont leurs longueurs & largeurs ordonnées par les statuts des Tapissiers, selon les villes où on les fabrique. Ceux de Bruxelles sont les plus estimés.

Quelques-uns dérivent ce mot de *culcitra*. Vigenère sur César dit que *ovasil* se dit en latin *Cadur-*

*cum*, à cause qu'il s'en faisoit anciennement de fort bon à Cahors & dans le pays de Quercy.

On appelle *coutils de brins* ou *grains grossiers*, les gros *coutils*, dont on se sert pour garnir les chaises & autres meubles.

COUTILLE, s. f. arme offensive dont se servoient quelques soldats François au XV<sup>e</sup> siècle & vers le temps de Charles VII. *Cultellus.* C'étoit une espèce d'épée dont il est fait mention dans nos anciens Historiens sous le nom de *cultellus*. Elles étoient plus longues que les épées ordinaires, & tranchantes depuis la garde jusqu'à la pointe, fort menue & à trois faces ou pans. P. DANIEL. *T. II*, pag. 1274, 1275. Voyez Lobineau, *Hist. de Bret. T. I*, p. 565. Il y en a qui écrivent *coustitles*.

COUTILLIER, s. m. c'est-à-dire fort vrai-semblablement, un soldat qui se servoit d'une coutille. P. DANIEL, *T. II*, pag. 1274. *Custos, Satelles, Latero, Miles armatus cultello, Cultellarius.* Chaque lance ou homme d'armes des compagnies d'ordonnance qu'établit Charles VII, devoit être payé pour six personnes, lui-même compris dans ce nombre, dont trois seroient Archers à cheval, un *Coutillier* & un Page ou Valet. *Id.* C'est apparemment la même chose que les *Coutilleurs* qui se trouvent parmi les Officiers de la maison du Duc de Bretagne. LOBIN. *T. II*, p. 1371. Les règles de la Milice du Duc de Bourgogne Charles, rapportée par Gollut, *Mém. des Bourg. L. X*, c. 96, portent que les Hommes-d'armes auront long estoc, roide & légier, couteau raillant, pendant au fenestre, du côté de la selle; seront montés de trois chevaux, dont l'un sera suffisant pour courre & rompre lance, qu'il ait chaussein & plumas, & aussi bardes, s'il en peut recouvrer : les deux autres chevaux ne soient mendus du prix, l'un de 30 écus & l'autre de 20 écus pour porter leur Page & *Coutiller*; lequel *Coutiller* soit habillé de brigandine ou de corser, fendu au côté à la façon d'Allemagne; gorgerin, sallade, flamards, faltes ou brayers d'Archier; de avant-bras à perites gardes & gantelets, javeline à arrêts légère, & la plus roide qu'il pourra trouver pour la couchier au besoin, & soit fournie de bonne épée & dague longue, tranchante à deux côtés. Le même Gollut dit, c. 98, les Chefs d'esquade & leurs Lieutenans havoient chacun un *Coutiller* d'arme payé par le Duc, faisant en tout le nombre de douze *Coutillers*; la charge desquels étoit d'aller avec le Fourrier de la garde pour prendre les logis. Deux d'iceux, pour esquade, de dresser le logis pour leur esquade, & le tiers retournoit au-devant pour guider & conduire l'esquade en son logis.

Il y a apparence que le nom de *coutillier* a été formé du nom de *coutille*, comme on a formé les noms de *Piquier, Grenadier, Fuselier, Canonier, Carabinier, &c.* des noms de *Pique, Grenade, Fusil, Canon, Carabine, &c.*

COUTON, s. m. C'est le nom d'un arbre qui croît au Canada, & qui est assez semblable à notre noyer. Cet arbre est remarquable par le suc qu'il donne, en y faisant des incisions. Ce suc est très-agréable au goût, & on le prendroit pour du vin d'Orléans. *Arbor vinifera juglandi similis.*

COUTONNINE. Voyez COTOUNINE. C'est ainsi qu'il faut écrire.

COUTRAS, *Corterate*, petite ville de France dans le Périgord, remarquable par la victoire qu'Henri Roi de Navarre, depuis Henri IV, Roi de France, &c. y remporta en 1587. Elle est sur la Dordogne à 116 lieues de Paris.

COUTRAU. La poire de *coutrau*, espèce de mauvaise poire, appelée autrement de S. Gilles. Elle se mange au mois d'Août. LA QUINTINIE.

COUTRE, s. m. grosse plaque de fer tranchant attachée à un des côtés de la charrue pour fendre & verser la terre. *Aratri culter, dens, dentale.* Il diffère du soc, qui est une autre grosse pièce de fer pointu qui commence l'ouverture de la terre. Les Poètes bu-

liques se servent souvent de cette épithète, les *coutres tranchans*.

**COUTRE** est aussi un nom que l'on donne en plusieurs Eglises à celui qui a soin de sonner les cloches, & de garder les clés de l'Eglise. *Templi foribus, ariquo campano praepositus*.

M. Chastelain remarque fort bien que *coûtre* est la même chose que *custier*, ou plutôt *Kustier* en allemand; mais ce qu'il ajoûte n'est pas vrai, que ce nom vient de *custode* ablatif de *custos*, gardien, & que *coûtre* est à peu près comme Trésorier; car *Kustier* est un mot purement teutonique & franc, & peut être aussi celtique, qui signifie celui qui orne, qui pare, comme il paroît par nos anciens mots *accoustrer* & *accoustrement*. Ainsi *coûtre* est proprement celui qui a soin d'orne, de pater l'Eglise, le Sacristain. Voyez encore ACCOUSTRE. Ménage dans son *Hist. de Sablé*, Liv. II, c. 3, p. 26, remarque que dans l'original de la fondation du prieuré de Soulesmes on lit *custoris*, & que dans la liste des Chanoines de la Métropolitaine de Mayence, il y a de même *custor* pour *custos*; & que c'est de là que s'est fait le mot de *coûtre* pour *custos Ecclesiae* dans l'Eglise de Reims; & dans celle de S. Quentin, pour *conservator Ecclesiae*. Il ajoûte, L. IX, c. 8, p. 251, que *custor* s'est dit pour *custos*, comme *arbor* pour *arbos*; mais on n'a point terminé en *or* les noms en *os* dans la basse latinité, l'étymologie allemande paroît plus convenable.

**COUTREMINÉ**. f. f. C'est la même chose que *Casemate*.

**COUTUMAT**, que quelques-uns prononcent *Contumat*. f. m. Il se dit en Guienne, particulièrement à Bayonne, des lieux où se paye le droit de Coutume.

**COUTUME**, f. f. train de vie, ou suite d'actions ordinaires, qui étant plusieurs fois répétées donnent une habitude, ou facilité de les faire quand on veut. *Consuetudo, mos, usus*. La *coutume* adoucit les choses les plus rudes, & apprivoise jusqu'aux maux.

**ABLANC**. Le péché s'établit par des *coutumes* qui deviennent des nécessités, & par des complaisances dont on se fait de misérables devoirs. **FLÉCH**. Les femmes aiment mieux pleurer par *coutume*, que se consoler par raison. **MALH**. Les impressions de la *coutume* & de l'éducation entraînent la plupart des hommes, qui ne dogmatisent que sur ces vains fondemens. Nous nous endurcissions à tout par la *coutume*; elle endort notre sentiment à la souffrance. **MONT**. Combien voit-on de Chrétiens courir à l'Eglise, moins par dévotion & par devoir, que par *coutume* & par bienfiance. **FLÉCH**. La *coutume* forme notre train de vie, & diversifie notre nature comme il lui plaît. **MONT**. La *coutume* nous entraîne, & nous mettons au rang des vérités les erreurs qui sont devenues publiques. **CHARP**.

**COUTUME** & habitude dans une signification synonyme. La *coutume* a rapport à l'objet; elle le rend familier. *L'habitude* a rapport à l'action; elle la rend facile. La *coutume* ou l'accoutumance naît de l'uniformité. *L'habitude* de la répétition.

Ce mot est dérivé à *consuetudine*, par contraction. Du Cange dit, qu'en la basse latinité on a dit *custuma, custumarius, & custumare*.

**COUTUME** se dit aussi figurément de ce qui arrive ordinairement aux choses inanimées. Les pierres nouvellement tirées de la carrière, ont *coutume* de fendre à la gelée. Cette cheminee a *coutume* de fumer. Les arbres ont *coutume* de pousser au printemps. Les Rossignols ont *coutume* de chanter au mois de Mai. Le mot de *coutume*, quand il se trouve joint au verbe auxiliaire, comme il l'est dans les exemples de cet article, s'exprime en latin par le verbe *solere*.

On dit absolument, il en use comme de *coutume*. Il est plus gai que de *coutume*. *Solito latior*.

**COUTUME** se dit aussi des mœurs, des cérémonies, des façons de vivre des peuples qui ont passé en usage, ou en force de loi. *Institutum, consuetudo*. Les relations des Voyageurs nous apprennent d'étranges *coutumes* des peuples éloignés. Ils sont préoccupés

de la bonté de leurs *coutumes*, comme nous des nôtres. Philon Juif, dit que Dieu n'a permis la confusion des langues, & la diversité des *coutumes*, que pour la punition du genre humain. S. Chrysostome compare la *coutume* aux successions: elle transfère à la postérité un usage héréditaire.

**COUTUME**, presqu'en ce sens, se dit des choses qui étoient d'abord volontaires, & qui sont devenues nécessaires par l'usage. *Mos, usus, consuetudo*. Les étrennes sont passées en *coutume*. Les présents qu'on fait aux nouveaux mariés, que font les Officiers à leur réception en des charges, sont dûs, parce qu'ils ont passé en *coutume*.

☞ Ce que la plus grande partie des gens pratique, dit M. l'Abbé Girard, est un *usage*. Ce qui s'est pratiqué depuis long temps est une *coutume*. *L'usage* paroît être plus universel; la *coutume* plus ancienne.

☞ L'usage s'introduit & s'étend. La *coutume* s'établit & acquiert de l'autorité. Le premier fait la *mode*, la seconde forme *l'habitude*. L'un & l'autre sont des espèces de loix, entièrement indépendantes de la raison dans ce qui regarde l'extérieur de la conduite.

☞ Il est quelquefois plus à propos de se conformer à un mauvais *usage*, que de se distinguer, même par quelque chose de bon. Bien des gens suivent la *coutume* dans la façon de penser, comme dans le cérémonial; ils s'en tiennent à ce que leurs mères & leurs nourrices ont pensé avant eux.

☞ **COUTUME**, dans le droit Romain, est un droit non écrit, introduit par l'usage, du tacite consentement de ceux qui s'y sont volontairement soumis; & cet usage, après avoir été observé pendant un temps considérable a force & autorité de loi. *Nam diuturni mores consensu utentium comprobati legem imitantur*.

☞ La *coutume* imite la loi, en ce qu'il lui arrive souvent d'introduire un droit nouveau. Elle interprète la loi, lorsqu'elle lui donne des extensions ou des modifications convenables pour la conserver autant qu'il est possible. *Optima legum interpretis consuetudo*. Elle abroge quelquefois la loi par un non-usage de la loi; & par un usage contraire qui lui succède: non qu'elle soit supérieure à la loi, qui prévaut toujours sur elle dans les jugemens; mais la loi cessant d'être en vigueur & s'aneantissant d'elle-même par un non usage, la *coutume* qui est reçue en sa place, paroît avoir détruit & abrogé la loi.

☞ Voilà ce que les loix Romaines ont entendu par *coutume*, & l'autorité qu'elles lui ont donnée. Ce que nous pouvons appliquer à ce que nous appelons *usage*. Voyez ce mot.

☞ Suivant notre droit François, la *coutume* est une loi écrite, à laquelle le Roi donne la forme & le caractère de la loi, dont les dispositions sont déterminées & arrêtées par la reconnoissance & le consentement des habitans d'une province.

☞ Ce concours, du consentement du peuple avec l'autorité du Roi pour fixer & déterminer les *coutumes* & leur donner le caractère de loi, ne porte aucune atteinte à la puissance législative qui réside dans la personne du Souverain, puisque c'est le Prince qui fait la loi, qui nomme les Commissaires, auxquels il donne pouvoir de rédiger par écrit les *coutumes*, & que les députés des États n'y assistent que pour raison des usages de la province, dans lesquels ces députés demandent au nom des trois ordres d'être maintenus. ☞ Ainsi ce mot *coutume* signifie proprement le droit particulier ou municipal établi par l'usage en certaines provinces, qui a force de loi depuis qu'il a été rédigé par écrit. *Jus municipale, moribus constitutum. Jus antiqui moris*. Les *coutumes* sont souveraines dans leur ressort. **LE MAIT**. Les *coutumes* sont réelles, & sont renfermées dans les limites de leur territoire. Il y a aussi des *coutumes* locales, qui sont en usage dans des lieux ou Seigneuries particulières.

La *coutume* de Normandie est appelée la *sage coutume*. La *coutume* de Paris sert de règle pour toutes les autres *coutumes* quand elles n'ont point de dispositions contraires. Du Moulin, &c. ont com-

menté la *coutume* de Paris : Buridan celle de Reims : d'Argentré celle de Bretagne : L'Abbé & Ragueau celle de Berri : Chastanée celle de Bourgogne, &c. On appelle aussi un pays de *coutume*, par opposition au pays de *Droit écrit*, celui qui est régi par une *coutume* particulière. C'est un point de *coutume*, un article, une question de *coutume*. M. Catherinot, Avocat du Roi à Bourges, a fait une dissertation pour montrer que les *coutumes* ne sont pas de droit étroit.

On dit aussi, suivant les us & *coutumes* du pays, les us & *coutumes* de la mer. Voyez Us.

Les Gaulois, au rapport de César, L. I, de *Bell. Gall.* avoient leurs *coutumes* particulières qu'ils ont toujours conservées; & il fut impossible aux Romains de les gouverner par d'autres loix. Il n'y eut que les Provinces voisines de l'Italie qui furent forcées de recevoir les loix Romaines.

On ne convient pas trop en quel temps s'est introduite cette diversité de *coutumes*, qui règne dans les diverses Provinces de France. Il y a bien de l'apparence que les Romains, après la Conquête des Gaules imposèrent aux vaincus la nécessité de s'assujétir aux loix Romaines. Mais dans la décadence de l'Empire, & lorsque les peuples venus du Nord, ou sortis d'Allemagne, inondèrent la Gaule, ils apportèrent une grande confusion à cet égard. Quelques-uns prétendent qu'on se régla encore long temps par le Droit Romain, parce que ces nations barbares ignoroient même jusqu'à l'usage des lettres & de l'écriture; en sorte qu'ils n'avoient aucunes loix fixes, & qu'ils ne se gouvernoient que par certains usages, qui se conservoient parmi eux par tradition. Les François furent les premiers qui rédigèrent des loix par écrit, après qu'ils eurent passé le Rhin: on n'attribue pourtant la publication de la loi Salique qu'à Clovis; & avant lui les Visigoths, sous leur Roi Evarick, qui tenoit sa Cour à Toulouse, avoient déjà publié quelques loix. Cette loi Salique fut fort augmentée par les successeurs de Clovis; & Charlemagne y ajouta plusieurs articles, & la fit rédiger dans un meilleur ordre. Ainsi les François observoient la loi Salique, & les Capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve. Pour les Romains, qui étoient demeurés dans les Gaules, & les anciens Gaulois, ils conservèrent l'usage des loix Romaines. On tient même que sous les Rois de la première Race le Droit Romain étoit la loi générale, & que l'on n'y dérogeoit à l'égard des François, que dans le cas où leurs nouvelles loix contenoient quelque chose de contraire. Les Ecclésiastiques sur-tout observoient le Droit Romain, & la langue latine étoit celle des Tribunaux où l'on tenoit la Justice. Pour les Bourguignons, & les Visigoths, qui occupoient la partie méridionale de la France, ils s'en tenoient toujours au Droit Romain. Sous la II<sup>e</sup> Race, les François firent prévaloir les loix civiles & Ecclésiastiques de leurs Rois, & le Droit Romain commençoit à être aboli: ce fut alors que le droit coutumier prit naissance; mais la foiblesse des derniers Rois Catlovingiens produisit une nouvelle confusion; car les grands Seigneurs ayant usurpé la Souveraineté, chacun d'eux s'arrogea aussi le pouvoir de faire des loix. Ils firent des constitutions dans l'étendue de leur territoire, & c'est de là sans doute qu'est venue la diversité des *coutumes*, qui est si grande dans le Royaume. Avant Louis VII, il n'y avoit en France ni Juges ni loix. Le Seigneur d'un lieu en étoit la loi & le Juge. Le Roi & les grands s'étant trouvés vers ce temps-là incommodés de la dépense qu'ils avoient faite aux Croisades, aux Cours plénières, & aux Tournois, proposèrent aux villes & aux bourgs qui étoient de leur dépendance de se racheter pour de l'argent. Cette proposition fut à la fin acceptée de tout le monde. Le peuple alors devenu libre, demanda des loix, chaque Seigneur en donna de plus ou moins favorables, selon le parti qu'on lui faisoit. De là vint cette multitude de *coutumes* que l'on voit encore aujourd'hui

dans les villes, bourgades & villages. LE GENDRE.

La première rédaction de toutes les *coutumes* de France par autorité publique fut faite sous Charles VI, au rapport de M. Rouillard. La seconde rédaction fut faite en conséquence de l'Ordonnance de Charles VII, donnée au mois d'Avril 1453, au Montil-les-Tours. Et en l'année 1577, les Etats assemblés à Blois demandèrent la réformation des *coutumes*. Cela fut exécuté en 1585. Pour la *coutume de Normandie*. Voyez l'*Hist. des Rois Jean, Charles V, VI, VII*, par M. l'Abbé de Choisi. Voyez aussi M. Bruneau, dans son *Traité des Criées*, où il donne une table chronologique des *coutumes*, & marque en quelle année chaque *coutume* a été rédigée.

*COUTUMES fouchères*, sont celles qui veulent que pour succéder à un propre, on soit descendu en ligne directe de l'acquéreur, c'est-à-dire, de celui qui a acquis le premier l'héritage, & l'a mis dans la famille, lequel d'acquêt qu'il étoit en sa personne, est devenu propre à ceux de la famille, auxquels il est échu par les moyens qui sont les propres.

*COUTUMES locales*, sont celles qui sont particulièrement observées dans un certain lieu, & qui ne le sont pas dans tous les endroits où s'étend la *coutume* générale du lieu.

*COUTUME*, en Angleterre, signifie ce que nous appelons en France Douane.

*COUTUME* se dit aussi d'un droit qu'on paye ordinairement comme une espèce de péage aux passages des villes, & le plus souvent à l'entrée des bailliages & Vicomtés, pour l'entretien des ponts & passages dont on ne connoît point l'origine ni l'établissement. *Jus moribus constitutum, in more positum*. On met un morceau de bois rourné & attaché au bout d'une perche, pour signal aux Voituriers qu'il faut payer ce droit; & on l'appelle *billot* ou *billet*, surquoi on a fait ces vers :

*Ce billot suspendu qui à l'air se consume,  
Avertit le Marchand d'acquitter sa coutume.*

On appelle en quelques lieux *petite coutume*, le paiement d'un denier pour bœuf; & la *grande coutume*, celui de quatre deniers. Les Ecclésiastiques appellèrent autrefois *louable coutume*, les droits que le Clergé levoit sur les gens d'Eglise, comme décimes, annates, déports, proficiats, &c. contre lesquels Paquet a fait de fortes invectives. On a appelé *coutumes Episcopales*, certains deniers ou tributs qu'ils faisoient payer à Pâque.

Le mot de *coutume* se prend aussi dans le droit Canon pour de certains droits que les Evêques exigeoient des Ecclésiastiques & des Moines dans leurs visites. Ils les appellèrent droits de *procuracion* ou de *coutumes*: comme ils ne se contentoient pas des droits ordinaires, les Moines ont souvent adressé aux Papes leurs plaintes, pour avoir quelque modération. Le Pape Clément V jugea à propos dans le Concile de Vienne d'apporter le remède nécessaire à ces excès. Il y fut arrêté que les Evêques dans les visites des Monastères n'exigeroient que ce que le droit commun ou spécial, la *coutume* ou le privilège leur accorderoient. Voyez les Clémentines au titre de *Censibus, exactionibus & procuracionibus*.

*COUTUME* a signifié autrefois un revenu annuel en blé, vin & autre chose payable au Seigneur qui avoit donné l'héritage à cette condition. Ainsi on dit, prendre un héritage à *coutume*; pour dire, à certaines charges spécifiées, ou selon l'usage ordinaire des lieux. On appelle aussi *droits des coutumes*, d'autres fortes de droits établis par les Seigneurs dans les marchés fut les denrées par l'usage & la *coutume* des lieux.

*COUTUME* se dit proverbialement en ces phrases. C'est la *coutume* de Lottis, où le battu paye l'amende: ce qui se dit, quand un homme qui a sujet de se plaindre, est encore condamné. Cet article ne se trouve



point dans la *coutume* de Lorris, mais bien dans un vieux titre de l'an 1448, qui est une confirmation des privilèges de Lorris, faite par le Roi Philippe, où il est dit que quand quelqu'un des combattans en gage de bataille étoit vaincu, le pleige étoit obligé de payer cent douze sols d'amende; ce qui ne se faisoit point dans tous les autres lieux en de semblables combats. C'est une remarque qu'a fait Pasquier, mais d'autres ajoutent que cela avoit aussi lieu en d'autres endroits, comme on voit dans la vie des Evêques de Metz, en un temps où tous les différends se vidoient en champ de bataille, & à coups de main; & alors les battus payoient l'amende. Mais quelques-uns disent que c'est la mauvaise intelligence de ce proverbe qui cause de l'étonnement; car la loi voulant que ceux qui battent les autres soient punis, elle s'est expliquée en ces termes, qui tiennent de l'apostrophe; Le bas-tu paye l'amende. Voyez Coquille, *Hist. de Nivernois*, p. 274. On dit une fois n'est pas *coutume*. Il ne faut pas perdre les bonnes *coutumes*. ACAD. FR.

**COUTUMERIE**, f. f. terme de Coutumes. Dans les coutumes où ce mot se trouve, il veut dire la même chose que *péagerie*, c'est-à-dire, la levée des péages, des droits qu'on impose. *Vedigalium exactio*. Ce mot signifie aussi l'étendue de la Seigneurie dans laquelle un Seigneur perçoit le droit de coutume ou péage.

**COUTUMIER**, IERE, qui a coutume de faire quelque chose. *Solitus, consuetus, de more, ex more*. Il est *coutumier* de s'aller promener tous les matins. Les femmes sont *coutumières* d'être galantes. Il est vicieux. On dit, il est *coutumier* du fait; il n'est pas *coutumier* du fait; pour dire, il a coutume, ou n'a pas coutume de faire une telle chose: tout cela n'est bon que dans le style familier.

**COUTUMIER**, IERE, adj. qui se dit quelquefois de ce qui est ordinaire, accoutumé. *Consuetus*. Mais il n'est guère en usage qu'au féminin & en Poésie.

*La lune est coutumière  
De naître tous les mois.* RON.

Corneille a dit dans Polieucte :

*Et mes yeux éclairés de plus vives lumières,  
Ne trouvent plus en eux leurs grâces coutumières.*

**COUTUMIER**, f. m. signifie le volume où sont contenues les Coutumes d'une Province, ou le recueil de toutes les Coutumes de France, tant générales que locales, c'est-à-dire, des lieux particuliers, comme celles de Gisors, Andely, Caën, Bayeux, Vernon, Langres, &c. *Volumen juris moribus constituti*. Le grand *coutumier* de Normandie a été d'abord imprimé & commenté par Guillaume Rouillier d'Alençon en 1539.

On appelle aussi pays *coutumier*, le pays qui se régit par la coutume, par opposition aux pays de *Droit écrit*, qui se régit par le Droit Romain, comme le Languedoc, le Lyonnais, &c. *Jus non scriptum, jus in more positum*. Le Droit commun de la France *coutumière* doit servir de loi.

**PATRU**. Voyez les *Institutes coutumières* de Loisel.

**COUTUMIER** a signifié aussi autrefois les sujets d'un Seigneur féodal non nobles *Ignobilis, plebeius*. Ainsi on a appelé personne *coutumière*, vilain *coutumier*, homme, femme & fille *coutumière*, sujets étagers & *coutumiers*, ceux qu'on a voulu nommer roturiers: & on appelle bourse *coutumière*, l'achat que faisoit un roturier d'un héritage noble ou non: amendes *coutumières*, les amendes taxées par la coutume, ou arbitraires; & on disoit, partager un héritage *coutumièrement*, par opposition à un partage qui se faisoit *noblement*: ce qui est fort fréquent dans les Coutumes de France.

On appelle aussi *coutumiers* & *coutumes*, les usagers & les usages de bois, pacages ou panages.

**COUTUMIÈREMENT**, adv. terme de Coutumes.

Cet adverbe, dans les Coutumes d'Anjou & du Maine, marque la nature des biens qui ne sont pas nobles. *Coutumièrement* est opposé à *noblement*, & marque la différence qu'il y a avec ce qui se partage noblement.

Montagne a employé ce mot pour ordinairement.

**COUTURE**, f. f. jonction de deux choses attachées ensemble avec du fil, de la soie, ou autre chose, par le moyen d'une aiguille, d'une alène, &c. *Sutura*. Quand on veut qu'une chose tienne bien, il faut y faire une double *couture*. Rabattre la *couture*, c'est coudre une seconde fois en rabattant les bords d'une chose cousue les uns sur les autres. On appelle des draps sans *couture*, ceux qui sont faits d'un seul lé de toile qui est fort large. La robe de Notre Seigneur étoit sans *couture*, & ne put être divisée. *Couture* à l'Angloise, *couture* à points par dessus, &c. **COUTURE** se dit aussi de l'art de coudre, & de la délicatesse du travail. *Ars sutura, Ars suen. l.* On a mis cette fille chez une Maîtresse pour apprendre la *couture*. La *couture* des gants d'Angleterre est plus propre que celle de France.

**COUTURE** est aussi un terme d'Augustin, qui signifie le lieu où l'on fait des habits. *Sartoris officina*.

**COUTURE** signifie aussi la cicatrice, la marque que laissent sur la peau les plaies & les ulcères qui ont été autrefois guéris. *Cicatrix*. Cette fille a eu la petite vérole, il lui est resté plusieurs *coutures* sur le visage. Cet Officier a reçu plusieurs blessures à l'armée, on en voit encore les *coutures*.

**COUTURE**, en termes de Charpenterie marine, est la distance qui se trouve entre deux bordages d'un vaisseau, & que l'on a calfatée. *Couture ouverte*, se dit lorsque l'étoupe qui avoit été mise entre les deux bordages s'est échappée.

**COUTURE**, terme de Plombier. Manière d'accommoder le plomb sur les ouvertures. *Commiffura*. Les Plombiers couvrent quelquefois sans souder les tables de plomb, n'ais seulement avec des *coutures*, c'est-à-dire, que le plomb est retourné l'un sur l'autre, & attaché avec des clous pour empêcher qu'il ne se rompe par la chaleur, ou par le froid.

**COUTURE** se dit aussi de quelques lieux particuliers abusivement, au lieu de *culture*. La *Couture* Sainte Catherine à Paris. L'Abbaye de la *Couture* au Mans. En ce sens, il vient de *cultura*, qui a signifié un *champ cultivé*. Voyez **CULTURE**.

On dit figurément, qu'une armée a été dé faite à plate *couture*; pour dire, entièrement & sans ressource. *Penitus, ad internecionem*.

**COUTURERIE**, f. f. Ce mot se trouve dans Pomey pour signifier le lieu où les Couturiers travaillent. *Sartoris officina*. Il est en usage dans quelques maisons religieuses.

**COUTURIER**, f. m. Tailleur de village, ou celui qui travaille dans les villes, & qui n'est point Maître, mais qui racoute des habits pour des Fripiers, ou de pauvres gens. *Sartor, Sarcinator*.

**COUTURIER**, terme d'Anatomie. C'est le premier des muscles abducteurs de la jambe, ainsi appelé, parce qu'il fait plier la jambe en dedans de la manière que font les couturiers pour travailler: on le nomme autrement le *long*. Il prend son origine de l'épine supérieure & antérieure de l'os des iles, & va s'insérer obliquement à la partie interne & supérieure du tibia qu'il tire en dedans. **DIONIS**.

**COUTURIÈRE**, f. f. femme autorisée à travailler à différens vêtemens en qualité de membre d'une communauté. *Couturière* en habits, *Couturière* en corps d'enfant, *Couturière* en linge, *Couturière* en garnitures.

**COUVAIN**, f. m. Le *couvain* ou *couvein*, comme l'écrit la Quintinie, est la semence des punaises. Les punaises de jardin laissent leur *couvain* sur les branches & sous les feuilles des arbres. Ce *couvain* ne paroît d'abord qu'une poussière sale & roussâtre que les punaises jettent en automne; mais les chaleurs de l'été suivant le font croître & enfler jusqu'à la grosseur d'une lentille, & pour lors il éclôt & fait

d'autres punaises. Les fourmis cherchent avec avidité le *couvain* des punaises ; c'est pourquoi les jardiniers ont beaucoup de soin d'en nettoyer leurs arbrisseaux, & principalement les orangers, soit avec leurs doigts, ou avec des brosses ; tant parce que ce *couvain* les rend sales, hideux & mal-propres, que parce que cela y attire les fourmis, qui déshonorent ces beaux arbres, dont ils rongent toutes les feuilles, & parce qu'ils ont observé que ces animaux cessent de les attaquer dès que le *couvain* des punaises en est ôté.

**COUVÉE**, f. f. totalité des œufs qu'une poule couve en même-temps. *Incubationis, incubitūs, incubatūs unius ova*. Malpighi, savant Boulonois, a eu la curiosité de casser plusieurs fois tous les œufs d'une *couvée* à demi-heure l'un de l'autre, & de voir avec un microscope tous les changemens qui s'y faisoient jusqu'à ce que le poulet fût éclos : il en a donné au public des figures fort bien gravées. Il y avoit tant d'œufs à la *couvée*. On le dit aussi des œufs de toute sorte d'oiseaux.

**COUVÉE**, se dit aussi des petits qui sont éclos de ces œufs. *Pullatio, pullitius*. La poule & toute sa *couvée*.

**COUVÉE** signifie figurément une mauvaise engeance. *Mala proles, mala soboles*. Le pete, la mere, toute la *couvée* n'en vaut rien. Quelle joie de voir partir une *couvée* de Provençaux, tels que vous me les nommez ! MADAME DE SÉV. Il est familier.

**COUVÉE**, f. m. On disoit autrefois *Convent*, comme on le prononce encore dans ses dérivés. Monastère de Religieux de l'un ou de l'autre sexe. Maison Religieuse où se retirent des personnes de l'un ou l'autre sexe pour y vivre dans la retraite & dans la pratique de la vertu. *Monasterium, cœnobium*. Vaugelas veut qu'on écrive *Convent*, parce qu'il vient du mot latin *conventus*, & qu'on prononce *Convent*. Mais tout le monde prononce & écrit *Convent*. MÉN. CORN. Les *Couvées* sont autant de citadelles où la pudeur trouvera un asile contre le dérèglement & la corruption du siècle. S. Louis aimoit le silence & la retraite du *Convent*. PORT-R. Il faut que le *Convent* soit le choix du cœur, & non pas une nécessité. S. EVR. Il faut au moins trois Religieux pour établir un *Convent* ; mais un seul en conserve le droit & le titre. Entrer au *Convent*, sortir du *Convent*, c'est prendre ou quitter l'habit d'un *Convent*.

*Ah ! souffrez qu'un Convent, dans les austérités,  
Use les tristes jours que le Ciel m'a comptés.* MOL.

**COUVÉE** signifie aussi le Corps ou la Communauté des Religieux, ou Religieuses qui habitent ces Maisons. *Religiosa familia*. Tout le *Convent* a été assemblé capitulairement au son de la cloche. Les procès s'intendent au nom des Religieux, Prieur & *Convent*.

On dit, en menaçant une fille défobéissante, qu'on la mettra dans un *Convent* ; pour dire, qu'on la fera Religieuse malgré elle, qu'il faut qu'elle épouse le parti qu'on lui propose, ou un *Convent*.

**COUVÉE** dans l'Ordre de Malte est le lieu où est le Maître ou son Lieu enant, l'Eglise, l'Infirmierie, & les Auberges, ou les huit langues.

**COUVER**, v. a. se dit des oiseaux mâles ou femelles qui se tiennent sur les œufs pour les échauffer, jusqu'à ce que les petits soient éclos. *Ova fovere, ovis incubare, Sedere in ovis*. Les pigeons *couvrent* plusieurs fois l'année. C'est une erreur populaire de croire que les tortues *couvrent* des yeux ; elles *couvrent* seulement leurs œufs de sable, & le soleil par sa chaleur les fait éclore.

On le dit quelquefois absolument. C'est la saison de mettre les poules *couver*, où les oiseaux *couvrent*.

Ce mot vient de *cubare*. NICOD. Du Cange dit aussi qu'il vient de *cubare ova*.

On dit figurément, mais dans le style familier seulement, *couver* quelqu'un des yeux, avoir les

yeux attachés sur lui, le regarder avec affection, avec tendresse & complaisance, & sans pouvoir s'en lasser. *Oculos in aliquem deponere ; haurire oculis, oculis herere*. Elle aime si fort son fils, qu'elle le *couve* des yeux.

**COUVER** se dit au figuré ; pour dire, tenir caché, & se prend presque toujours en mauvaise part. *Couvert* un dessein, le tenir renfermé dans son ame jusqu'au moment de l'exécution. *Occultare*. La conduite de ces Princes fait croire qu'ils *couvrent* quelque grand dessein dans leur ame. Dans ce sens, il est encore actif.

On le dit au neutre dans la même signification des choses qui demeurent long temps cachées, & qui se découvrent enfin. Le feu a long temps *couvert* sous la cendre, & puis l'incendie a recommencé. On croyoit son amour éteint ; il a long temps *couvert* dans son cœur sans paroître. Cette conspiration a *couvert* long temps avant d'éclater. *Latere, occultari*.

Il est quelquefois réciproque. Il se *couve* là-dessous je ne sais quoi.

Ce verbe a une signification particulière parmi les femmes du peuple qui mettent sous leurs jupes une petite chaufferie avec du feu pour se tenir chaudement pendant l'hiver : ce qui s'appelle *couver*. *Foco, foculo insidere, incubare*.

**COUVÉ**, ÉE, part. & adj. *Fovus*.

**COUVERCLE**, f. m. Ce qui sert pour couvrir, pour fermer quelque vaisseau. *Operculum*. Le *couvercle* d'une boîte, d'un coffre, d'un cuvier, d'une aiguillère. Dalibray a dit dans la Métamorphose de Montmaur en matinite :

*Le cou de son pourpoint s'élargit en grand cercle,  
Son chapeau de Docteur s'applatit en couvercle.*

Ces deux vers sont remarquables en ce que les deux seuls mots terminés en *erle*, qu'il y ait dans la langue françoise, s'y trouvent heureusement placés pour rimer ensemble.

Ce mot vient du latin *cooperculum*, qui n'est pas de la bonne latinité.

**COUVERSEAU**, f. m. terme de Charpenterie. Les *couverseaux* sont quatre planches d'un pouce, ou d'un pouce & demi d'épaisseur, qui sont au dessous des achures d'un moulin.

**COUVERT**, f. m. lieu à l'ombre, lieu planté d'arbres qui donnent de l'ombre. *Umbrosus locus*. Il y a bien du *couvert* dans cette maison : un beau *couvert* d'arbres.

Ce mot vient du latin *coopertus*.

**COUVERT** signifie aussi logement où l'on est à l'abri des injures du temps. *Tectum*. Ce Religieux a été demander le *couvert* pour une nuit en ce château. Il n'avoit que le *couvert* à l'Hôpital, & il falloit que pour vivre il mendiât son pain de porte en porte. BOU. *Vie de S. Ign. Liv. II*.

**COUVERT** signifie aussi la nappe, la couverture de la table, encore plus particulièrement ce qui sert à chacun des conviés, comme l'assiette, la serviette, la cuiller, le couteau & la fourchette. *Mensa apparatus, ornatus*. On a mis le *couvert* dans cette salle. Ce Seigneur tient une table réglée de douze *couvrets*. *Duodenis capitibus mensam instruit*.

On appelle encore *couvert* un étui garni d'une cuiller, d'une fourchette & d'un couteau. Il porte son *couvert* à la campagne.

**COUVERT**, ERTE, adj. & part. Ce qu'on ne voit pas, qui est caché par un autre corps. Ce terme présente à l'esprit l'idée d'un voile qui cache, qui dérobe une chose à la vue. *Tectus, velatus, opertus, adopertus, coopertus, nubilus, caliginosus*. Le Ciel est *couvert* de nuages. Une carte *couverte* est celle sur laquelle on a jeté une autre carte. Le feu est *couvert* ; tout le monde est couché. On dit en ce sens, qu'un pays est *couvert*, quand il est rempli de bois. Il est dangereux de passer dans les Ardennes, c'est un pays trop *couvert*.

**COUVERT** se dit aussi comme synonyme à vêtu & pare. *Indutus, vestitus*. Les Savans sont d'ordinaire déceus & mal *couverts*. Cet homme a des laquais aussi bien *couverts* que des Gentilshommes. Dans ce sens, le mot de *couvert* n'est point du bel usage. Il faut marcher bien *couvert*, bien vêtu pendant le froid, de peur du rhume.

**COUVERT** se dit aussi hyperboliquement des choses qui sont en quantité, en abondance sur une autre. *Intectus, cooperatus, operatus*. Il avoit un habit tout *couvert* de broderie. Cette matice étoit toute *couverte* de pierreries. Le corps de Job étoit tout *couvert* d'ulcères. Il étoit *couvert* de fureur. ABLANC. La rivière étoit couverte d'arbres. VAUG. Je l'ai trouvé *couvert* d'une affreuse poussière. RAC.

**COUVERT** se dit aussi des teintures fortes & foncées qui tirent sur l'obscur, *Color obscurus*. Ce bleu est un peu trop *couvert*, & n'est pas assez clair. Le vin de brie est trop *couvert*, est d'une couleur trop chargée. *Vinum nigrum*.

**COUVERT**, en termes de Manufactures de lainerie, se dit des étoffes qui n'ont pas été tondues d'assez près.

**COUVERT**, en termes de Guerre, signifie défendu, lieu où on est en sûreté. *Tutus, defensus*. Ce bastion est *couvert* d'un ouvrage à corne. Ce camp est *couvert* d'un marais & d'un bois. Ce rempart est *couvert* d'un parapet. On appelle par excellence le corridor, le *chemin couvert*, parce qu'il a pour parapet le glacis de l'esplanade. La frontière est *couverte* par de fortes places.

**COUVERT**, en termes de Palais, se dit des choses contre lesquelles on a de bonnes défenses. Cette demande est *couverte* par un compte, par une longue prescription.

En termes de Musique, on appelle parties *couvertes* ou moyennes, celles qui tiennent le milieu entre le dessus & la basse.

**COUVERT** se dit figurément en choses morales. C'est un scélérat qui est tout *couvert* de crimes, qui est noté en justice, *couvert* d'infamie. *Operatus, cooperatus*. Il revient *couvert* de honte & de risée. BOIL. *Pudore suffusus*.

*Couvert ou de louange ou d'opprobre éternel.*

¶ Vers de Corneille dans Héraclius. Cela n'est pas François, dit Voltaire, il faut d'un *opprobre éternel*; *d'opprobre* est ici absolu & ne souffre point d'épithète; & on ne peut dire *couvert de louange* comme on dit *couvert de gloire*, de lauriers, d'opprobre, de honte. Pourquoi? c'est qu'en effet la honte, l'opprobre, la gloire, les lauriers semblent environner un homme, le *couvrir*. La gloire *couvre* de ses rayons; les lauriers *couvrent* la tête; la honte, la rougeur *couvrent* le visage; mais la louange ne couvre pas.

¶ Corneille a donné au mot *couvert* une signification qu'il n'a pas dans ce vers de son Héraclius.

¶ Il tient (le ciel) en ma faveur leur naissance *couverte*, en parlant des deux Princes. *Couvert* n'est pas le mot propre, dit Voltaire; il ne veut pas dire incertain, obscur.

On appelle aussi un homme *couvert*, celui qui n'est pas communicatif, qui est caché. *Teclus*. Constance étoit d'un esprit *couvert* & dissimulé. HERMAN. Les gens qui négocient, doivent être *couverts*, & ne découvrir pas leurs sentimens. Ce Seigneur, pendant les troubles s'est tenu clos & *couvert*, il n'a point pris de parti. Il vaut mieux d'être estimé simple pour être sincère, que de se tenir *couvert* sous les subtilités d'une dangereuse prudence. BEN. Il y a une inimitié *couverte*, c'est-à-dire, cachée entre ces deux hommes.

**COUVERT** se dit encore figurément en ces phrases, parler en paroles *couvertes*, c'est-à-dire en paroles ambiguës, qui cachent un autre sens que celui qui se présente d'abord, sans expliquer la chose net-

tement. *Teclis verbis*. On appelle mots *couverts*, des paroles honnêtes qui en font entendre d'obscènes. *Amplius verba & obscenum sensum celantia*.

**COUVERT** (A) adv. caché, à l'abri, en sûreté. *Tutus, munitus, defensus ab aliquate*. In tuto ponere. Cet homme a gagné du bien, il est à *couvert* de la nécessité. Il s'est retiré dans un monastère pour être à *couvert* de l'orage. Il a mis à *couvert* tout son bien sous des noms empruntés, pour dire, l'a caché, il l'a mis en sûreté. Il y a des villes où l'on marche toujours à *couvert*, où on ne craint pas la pluie. Cette rivière met le camp à *couvert* des ennemis. Cette éminence le met à *couvert* de leur canon. Cette pièce nous met à *couvert* de tout procès. On l'a obligé d'épouser la fille qu'il avoit abusée, pour mettre son honneur à *couvert*. On dit aussi ironiquement d'un homme qu'on a mis en prison, qu'on l'a mis à *couvert*. L'envie & l'ambition secrète qui rongent les dévots, vont toujours à *couvert* de leurs pieuses intentions. BELL. Le faux zèle fait bien mettre ses passions à *couvert* de la raison. MALIB.

¶ Ce mot à *couvert*, disent les Encyclopédistes, présente l'idée d'un voile qui dérobe : à l'abri, l'idée d'un rempart qui défend. On se met à *couvert* du soleil, & à l'abri du mauvais temps.

¶ On a beau s'enfoncer dans l'obscurité, rien ne met à *couvert* des poursuites de la méchanceté, rien ne met à l'abri des traits de l'envie.

¶ En termes de Blason, on appelle *couvert*, un château ou une tour avec un comble.

On dit proverbialement, servir un homme à plats *couverts*; pour dire, lui faire un mystère de quelque chose, lui cacher une partie du secret d'une affaire, lui faire une demie ou une fausse confiance, lui rendre secrètement de mauvais offices.

**COUVERTE**, s. f. terme de Marine du Levant, qui signifie pont ou tillac. *Fori*. On dit qu'un vaisseau porte *couverte*, quand il est ponté. On appelle *couverte* de Picocelle de proue, un certain espace qui règne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades; on y charge aussi l'artillerie.

**COUVERTE**, s. f. terme de Fauconnerie. Les deux grandes penes au milieu de la queue sont appelées les *couvertes*. *Dux majores penna in mediâ avis caudâ sua*. Les autres, sçavoit les premiers de chaque côté, sont appelées les premières du coin; celles qui suivent les deuxièmes du coin, & ainsi des autres. Vol à la *couverte* se dit, en termes de Fauconnerie, lorsque l'on approche le gibier à *couvert* de quelques haies. Voyez. VOL.

**COUVERTE**. C'est dans les manufactures de porcelaine, de fayance & de terres fines, l'émail dont est revêtue la terre mise en œuvre. La pâte d'une bonne porcelaine doit être sans sels, & la *couverte* sans métaux.

Dans quelques Provinces, *couverte* se dit pour *couverture* de lit.

**COUVERTEMENT**, adv. d'une manière couverte, secrète, cachée. *Teclè, occultè, clam, absconditè, latenter, tacitè*. Il lui a fait ce reproche *couvertement*, en paroles couvertes, & à demi mot. Cet Agent négocie fort *couvertement*.

**COUVERTURE**. s. f. Ce mot pris en général présente l'idée d'une chose qui s'étend sur une autre pour la cacher, la conserver ou l'orner. *Tegmen tegumentum, operimentum, amictus, teclum*.

**COUVERTURE de lit**, pièce d'étoffe qu'on étend sur un lit pour se garantir du froid. *Lodix, stragulum, fascia lecti*. Il y a des *couvertures* à poil, d'autres à ploc. Des *couvertures* piquées. Il n'a pour toute *couverture* que sa courtépointe. Faire la *couverture*, c'est préparer le lit, replier le drap & la *couverture* pour se coucher. On appelle aussi *couverture* une pièce de laine dont on enveloppe des enfans en maillot, ou que les paysans mettent sur leur tête en guise de cappe pour se garantir de la pluie.

Ce mot vient de *coopertura*.

On appelle aussi *couverture*, les pièces d'étoffe qu'on met sur les mulets, non pas tant pour les garantir de la pluie, que par ornement pour montrer à qui ils appartiennent par les écussons & broderies qu'on y met dessus. *Stragulum*. On en fait aussi de parade dans les entrées & les grandes cérémonies. Quelques-uns appellent assez mal *couverture*, l'étoffe, la tapisserie qui sert à couvrir des chaises & autres meubles.

COUVERTURE se dit aussi des peaux que les relieurs mettent sur les livres quand on les relie. *Tegmen*, *tegumentum*, *tegumen*. Une *couverture* de veau, de maroquin, de parchemin, de papier marbré. Cet homme ne connoît les livres que par la *couverture*. Une fautive *couverture*, c'est une pièce de basane, ou de parchemin, qu'on met sur la vraie *couverture* pour la conserver.

Les serruriers appellent *couverture* de la serrure, la pièce de fer qui en couvre les gardes; ce qu'on nomme aussi *soncet*. *Opertorium*.

COUVERTURE signifie aussi le toit des maisons, ce qui défend le dedans des injures de l'air. *Tectum*. Une *couverture* d'ardoise, de tuile, de plomb, de bardeau, de chaume. Une *couverture* à claire voie est celle dont les tuiles sont peu pressées, comme sur un appentis qui ne doit pas subsister long-temps. Les *couvertures* d'Orient sont toutes en plateforme. Les *couvertures* à la manafde sont des toits dont la charpente est brisée, qui fait un angle, ou deux faces de chaque côté. On affecte dans les bâtimens modernes d'empêcher qu'on ne voie la *couverture*.

On dit aussi d'un parapet, d'une colline, qu'ils servent de *couverture* à un logement, à un camp; pour dire qu'ils les mettent à couvert des ennemis, qu'ils servent de défenses. *Propugnaculum*.

COUVERTURE de *fanoux*, termes de Marine. Ce sont des baquets ou autres choses qu'on met sur les fanoux lorsqu'on les serre, pour les conserver & empêcher qu'ils ne se gâtent. *Operculum*.

COUVERTURE se dit figurément en choses morales, & signifie prétexte pour couvrir, pour déguiser un dessein, pour excuser une faute. *Simulatio*, *causa*, *prætextus*. La dévotion sert de *couverture* aux hypocrites pour faire bien des méchancetés. C'est pour servir de prétexte & de *couverture* à l'avarice & à l'ingratitude. PATRU. Un mari sert de *couverture* à une femme adultère.

COUVERTURIER, f. m. marchand ou artisan qui vend ou qui fait des couvertures. *Stragulorum*, *lodicum opifex*.

COUVET, f. m. pot de terre ou de cuivre avec une anse que les pauvres femmes remplissent de feu, & mettent sous elles l'hiver. *Igniculum*. Ce mot n'est connu que parmi le petit peuple.

COUVEUSE, f. f. poule qui couve, qu'on garde dans une métairie pour couvrir. *Gallina incubans*.

COUVI, adj. œuf qui est à demi couvé par la poule, ou gâté pour avoir été gardé trop long-temps. *Ovum incubatione vitiatum*. Sancho Pança fut traité avec une omelette d'œufs couvis.

COUVIN, nom d'une petite place du pays de Liège. *Convinum*. *Couvin* est situé entre Roeroy & Mariamon.

COUVINE, f. f. Ce mot qui étoit autrefois en usage, veut dire queue. Dame à grand *couvine*, dans les vieux Auteurs, est une Dame qui a une longue queue à son habit.

COUVIVER, v. a. vieux mot. Flater.

COUVOYON, f. m. nom d'homme. *Covoyonus*, *Comvoyo*. S. *Convoyon*, que nous prononçons *couvoyon*, de même que Mouchi, Moutier, Couvent Coutances étoit fils d'un Gentilhomme de Bretagne, & fut premier Abbé de S. Sauveur de Rédon en Bretagne. Voyez *Gallia Christ. T. IV*, au mot *rotonum*, & Baillet au vingt-huitième de Décembre, & le Martyrologe de M. Charrelain au cinquième de Janvier, p. 92 & suiv.

Tome II.

COUVRE-CHEF, f. m. coëffure dont les femmes de village se servent en plusieurs endroits, comme en Normandie, Picardie, &c. *Rica*. Elle est faite d'un morceau de toile empesée & tortillée, dont elles entourent leur tête.

On appelle aussi de ce nom, tout ce qu'on met sur la tête & sur le visage pour les couvrir, tant aux hommes qu'aux femmes. *Capitis tegmen*, *tegumentum*. L'Écriture nous apprend que l'on mit un *couvre-chef* sur la tête du Lazare & de Jésus-Christ, lorsqu'on les ensevelit. Philotas avoit les mains liées derrière le dos, & la tête voilée d'un *couvre-chef*. VAUG.

COUVRE-CHEF, f. m. c'est une partie de l'habillement de l'Abbesse & de la Secrète de Remitefont, qui ont seules droit de le porter. C'est une espèce de linge qui s'appelle *couvre-chef*, quoiqu'elles ne le mettent pas sur leur tête. Il s'attache seulement derrière la tête, & les deux bouts viennent joindre la petite barbette qui leur couvre le sein en manière de guimpe, puis elles mettent sur leur tête deux grandes coëffes, l'une de taffetas, dont les deux bouts se nouent sur la barbette & la cachent en partie, & l'autre de gaze ou crêpe, qui pend par derrière: le *couvre-chef* n'est que de la hauteur de la personne, tombant par derrière jusqu'à terre, & est couvert d'une gaze noire. P. HÉLYOT. T. VI, p. 415.

COUVRE-CHEF, terme de Chirurgie. *Fascia cucullata*. Bandage dont on se sert pour envelopper la tête. Il y en a de deux sortes, l'un grand, l'autre petit.

COUVRE-CHEF se dit aussi quelquefois en riant & dans le style burlesque, pour signifier tout ce qu'on met sur la tête d'une personne pour l'accabler.

*Jupiter fit à Thyphon leur grand chef,  
D'une montagne un couvre-chef.* SCAR.

COUVRE-FEU, f. m. instrument de fer ou de cuivre qu'on met sur le feu pour le couvrir & le conserver pendant la nuit. *Foci operculum*.

COUVRE-FEU, signal de retraite qu'on donne dans les villes de guerre pour se coucher, pour avertir qu'on ne sorte plus. *Signum vespertino receptui*. Par une Ordonnance de Philippe de Valois, il paroît qu'on sonnoit le *couvre-feu* au soir & au point du jour; & qu'à Laon on fit dépendre la cloche du beffroi pour punir les habitans d'une rébellion qui étoit arrivée. Pasquier dit qu'on appeloit autrefois le *couvre-feu* ou *courfeu*, & par corruption *carfeu*, ou selon d'autres, *garfeu*, pour avertir de se mettre à couvert des débauchés & des voleurs de nuit. On l'appelle en Gascogne *chasse-ribauds*.

COUVRE-FEU, f. m. nom de la cloche qu'on sonnoit en Angleterre tous les soirs au commencement de la nuit. Cette coutume & le nom de cette cloche vint de Guillaume le Conquérant, qui ordonna sous de rigoureuses peines qu'au son de la cloche, qui sonnoit à sept heures du soir, chacun se tint renfermé dans sa maison, qu'on éteignît les chandelles, & qu'on couvrit le feu. Ceux qui manquoient d'exactitude dans l'observation de cette loi, étoient rigoureusement punis. Le *couvre-feu* fut aboli par Henri II.

Le *couvre-feu* étoit une police ecclésiastique, autrefois en usage dans les cloîtres. Cette coutume s'observe encore actuellement dans quelques endroits. Dans l'église cathédrale de Paris, on sonne tous les soirs à sept heures le *couvre-feu*, & la cloche qui sonne le signal, porte aussi le nom de *couvre-feu*.

COUVRE-PIÉ, f. m. espèce de couverture qui ne s'étend que sur une partie du lit, & qui sert à couvrir les pieds. Les *couvre-piés* sont ordinairement de toile ou de taffetas piqué & garni entre deux d'aigredon, ou autre chose propre à donner de la chaleur.



**COUVREUR**, f. m. artisan qui couvre les maisons. *Qui domos operit, qui adium tecta munit adversus imbres.* Il y a des *couvreurs* en ardoise, en tuile, en chaume.

On dit populairement à bas *couvreur*, la tuile est cassée, quand on commande à quelqu'un de descendre d'un lieu où il est monté.

**COUVREUR** de flacons. C'est un des noms que prennent dans leurs statuts les maîtres marchands verriers & fayanciers de la ville & fauxbourgs de Paris.

**COUVREUSE**, f. f. femme ou veuve de couvreur.

**COUVREUSE**, celle qui couvre de paille certaines chaîses. *Quæ fellas incernit paleâ.*

**COUVRIER**, v. a. mettre une chose sur une autre, ou devant une autre. *Operire, cooperire, tegere, contegere, amicire, adoperire, integere, obtegere, pratexere.* Ce mot a divers usages, suivant ses diverses applications. Il vient de *cooperire*. NICOD.

**COUVRIER** se dit premièrement des choses qu'on met sur les autres pour les conserver, pour les garantir des injures de l'air. *Couvrir* une maison, une église, c'est y mettre le toit, de peur qu'il n'y pleuve, & la *couvrir* de plomb, d'ardoise, de tuile, de bardeau, de chaume. On couvre de paille & de recoupes de pierres les murs imparfaits dans les ateliers pour les garantir de la gelée. Les jardiniers couvrent de paillassons leurs couches de fleurs & de plantes nouvellement levées pour leur ôter le trop grand soleil, ou les préserver du trop grand froid.

**COUVRIER** signifie aussi cacher, empêcher qu'on ne voie. *Tegere, operire, abdere, velare.* Adam, après sa faute, se vit obligé de *couvrir* sa nudité. On *couvre* toutes les images d'un voile pendant le carême. Il a enfoui son trésor, il l'a *couvert* de terre. Le ciel se *couvrit* de nuages, & nous menaça de tempête.

**COUVRIER** se dit aussi de ce qu'on met sur un autre corps pour le tenir chaudement ou proprement. *Operire.* Il faut bien *couvrir* ce malade durant son frisson. Le Prêtre *couvre* son calice avec le volet. *Couvrez* ce pot de peur des mouches. *Operculo tegere, operculare.* En ce sens, on dit se *couvrir*; pour dire, mettre son chapeau sur sa tête. *Petaso, pileo caput tegere, operire.* Les Grands d'Espagne se *couvrent* devant le Roi. Vittorio Siri, dans son *IV<sup>e</sup> volume*, dit que jusqu'au règne de Louis XII, on se *couvroit* devant les Rois de France, & qu'on se découvroit seulement quand on entroit dans leur chambre, quand ils parloient à quelqu'un, ou quand ils buvoient à table, car alors tout le monde mettoit le chapeau bas, & après on le remettoit sur sa tête avec une profonde révérence.

**COUVRIER**, dans la signification de revêtir. *Couvrir* les pauvres.

**COUVRIER** se dit encore dans la signification de charger, mettre une chose en grande quantité sur une autre. *Couvrir* la table de plats, de mets. *Mensam onerare, instruere dapibus, epulis.* *Couvrir* la campagne de gens de guerre, la mer de ses vaisseaux. *Couvrir* de poussière. Il étoit tout couvert de blessures. *Onustus vulneribus.*

*Seigneur, toute la mer est de vaisseaux couverte.*

RAC.

**COUVRIER** se dit dans un sens approchant de ce qu'on met pour orner la chose sur laquelle on l'applique. *Tegere, operire, infernere.* Il a fait *couvrir* tous ses livres de maroquin, tous ses sièges de velours, *couvrir* son plancher d'un riche tapis; *couvrir* un habit de galons d'or, de broderie. Au printemps, la terre se *couvre* de fleurs.

**COUVRIER**, en termes de Guerre, signifie mettre quelque corps au devant de soi pour se défendre de l'ennemi, ou lui faire quelque obstacle qui l'empêche d'approcher. *Tueri, defendere, munire.*

Dans les villes on se *couvre* par des parapets, des remparts, des murailles. Ce ravelin, cet ouvrage à corne *couvroit* toute la courtine. Les casernes se *couvroient* autrefois par des grillons. Dans les campemens on se *couvre* d'un bois, d'une rivière, d'un rideau. Il se *couvrit* d'un ruisseau pour n'être point surpris par les ennemis. Il *couvrit* son aîle gauche d'une chaîne de montagnes. C'est se poster près de ces choses, d'une manière qu'on ne puisse être attaqué que difficilement de ce côté là. Dans les sièges on se *couvre* de gabions, de chandeliers, de mantelets, d'épaulemens. On dit d'une place forte, qu'elle *couvre* tout un pays, toute une frontière. Un combattant se *couvre* de son bouclier, de son épée. Le Prince Philippe qui n'avoit que quatorze ans, *couvroit* le Roi Jean son père à la bataille de Poitiers. DU TILLET.

**COUVRIER** signifie encore, en termes de Guerre, cacher, empêcher que l'ennemi ne s'aperçoive de ce qu'on a dessein de faire. *Tegere, occultare, dissimulare.* Et c'est en ce sens qu'on dit, *couvrir* la marche d'une armée, *couvrir* la marche des troupes. AB.

En termes de Palais, *couvrir* signifie apporter quelque défense, quelque exception peremptoire. *Tueri, defendere, tutari, reparare.* La fin de non-recevoir, la prescription vous *couvre* de la demande de votre partie. Un arrêt de compte, une transaction, *couvre* les actions & demandes qu'on pourroit faire pour le passé. Un mariage subséquent *couvre* le défaut de naissance des enfans, & les rend légitimes. Les faux & doubles emplois, les erreurs de calcul ne se *couvrent* jamais, ni par arrêts, ni par transactions. Quand on apporte de méchantes excuses, on dit proverbialement & figurément qu'on se *couvre* d'un sac mouillé.

En Jurisprudence féodale, on appelle *couvrir* un fief ou un arrière-fief, quand le vassal a fait la foi & hommage, ou a offert de la faire pour l'ouverture ou mutation du fief venu, & pour en prévenir & empêcher la saisie. *Couvrir* le feu de son Financier, c'est de la part du Seigneur de fief mettre au ban, & saisir, quand son sujet ne lui paye pas ses droits.

**COUVRIER**, terme de jeu, signifie mettre de l'argent sur une carte, ou tenir ce qu'un autre a mis dessus.

*Deponere.* On le dit encore d'une carte qu'on met sur une autre en jouant les cattes. *Tegere, operire.*

**COUVRIER** un momon, accepter, recevoir le dé d'un momon. *Voyez MOMON.*

On dit aussi *couvrir* une enchère, enchérir au-dessus de quelqu'un; & populairement *couvrir* la joue à quelqu'un, lui donner un soufflet. *Alapam, colaphum ducere alicui, incutere, infligere, infringere.*

**COUVRIER**, en termes de trictrac. On ne dit pas seulement *couvrir* une dame, mais on dit aussi à un joueur *couvrez-vous*, & il dit lui-même, je me *couvre*; pour dire, je *couvre* une de mes dames qui étoit découverte. *Couvrir* une dame, c'est mettre une dame sur une flèche, où il n'y avoit qu'une demi-case. Ainsi dame *couverte* & case c'est la même chose, comme dame découverte & demi-case est la même chose. Les dames ne se *couvrent* pas au trictrac comme au jeu des dames en les mettant l'une sur l'autre, mais l'une devant l'autre. On appelle faire la demi-case, *couvrir* ou se *couvrir*, parce qu'une dame qui pouvoit être battue étant seule, ne le peut plus être étant couverte d'une autre dame. L. S.

**COUVRIER.** Les Marchands Verriers disent, *couvrir* un flacon, *couvrir* une bouteille; pour dire, faire par-dessus cet entrelacement d'osier fin & plat qui sert à les conserver.

**COUVRIER** se dit aussi des animaux qui s'accouplent pour la génération. On choisit de beaux étalons pour *couvrir* les cavales dans les haras. Cette épagneule a été *couverte* d'un fort beau chien. *Marem pati.*

**COUVRIER** se dit figurément en choses morales. Une

lâche action *couvre* un homme d'infamie. *Pudore, dedecore suffundere.* Ce Capitaine se *couvrit* d'une honte éternelle par sa révoite. Ce Conquérant revint triomphant, tout *couvert* de gloire, de lauriers. *Clarus, illustris.* Il n'est point de gloire dont on ne doive vous *couvrir*. M. SCUD. *Voyez COUVERT.*

**COUVRIR** se dit aussi figurément pour cacher, déguiser, voiler, dérober à la connoissance des hommes. *Tegere, occultare, dissimulare, velum obtendere, pratendere, pratexere.* Les hypocrites se *couvrent* du manteau de la dévotion pour cacher leurs crimes, pour *couvrir* leurs défauts. Cet homme est fort adroit, il fait bien *couvrir* son jeu, ses desseins, sa marche. Cet amant est fort discret, il a bien *couvert* jusqu'ici sa passion. Ils *couvrent* leur prudence humaine & politique du prétexte d'une prudence divine & chrétienne. Ceux qui contestent les miracles modernes sont des profanes, qui *couvrent* leur incrédule du titre spécieux de bon sens. Vous ne pouvez digérer que l'on ait levé le voile de dessus le fond d'iniquité que vous affectez de *couvrir* du prétexte de zèle. S. EVR. Quand nous aimons quelqu'un, notre passion *couvre* tous ses défauts. MALEB.

*Envain vous vous couvrez des vertus de vos peres.*  
BOIL.

**COUVERT**, ERTE. part. *Voyez ci-dessus.*

## C O W.

**COWALAM**, f. m. grand arbre qui croît au Malabar, & dans l'île de Ceylan. Son fruit ressemble à une pomme ronde; il est couvert d'une écorce épaisse & verdâtre, sous laquelle on en trouve une autre dure, ligneuse & renfermée dans une substance visqueuse, humide, jaunâtre, acide & douceâtre, dans laquelle sont des graines plates, oblongues, blanches & pleines d'un suc transparent & gommeux. Lorsque ce fruit est mûr, les habitans de ces contrées le mangent & le trouvent délicieux, Leurs Médecins se servent dans la diarrhée de son fruit vert conservé dans du miel ou dans du vinaigre; & c'est encore un des remèdes auxquels ils ont recours, & même avec beaucoup de succès dans la dysenterie. RAY, *Hist. plant.*

**COUX**, f. m. vieux mot qui signifie *cocu*.

*Par vous suis à honte livré;  
Par vous, par vostre lecherie,  
Suis-je mis en la confrérie  
Saint Arnoul le Seigneur des coux,  
Dont nul ne peut être rescoux.*

ROM. DE LA ROSE.

Saint Gengoux en Bourgogne est regardé comme le patron de cette confrérie, à plus juste titre que S. Arnoul à Metz. *Supl. au Gloss. du Rom. de la Rose, au mot Coux.* *Voyez-y aussi S. Arnoul. Lecherie*, que Nicot écrit *licherie*, signifie friandise, bonne chère.

**COUY**, f. m. terme de Relation. Dans nos Îles de l'Amérique on appelle ainsi une moitié de calebasse. *Dimidium cucurbitæ, dimidia pars cucurbitæ.* Le Médecin Nègre prit un *couy*, c'est-à-dire une moitié de calebasse, où il y avoit du feu, il mit de la gomme dessus, & encenta l'idole. P. LAB. On cueille les pois, les graines & autres menues dentées dans des *couys*. Les Nègres recueillent les graines de Roucou dans des *couys*. C'est dans des *couys* que les femmes des Caraïbes preparent du toucou avec de l'huile de carapat, pour en peindre leurs maris. LE P. LAB.

**COUSIN** ou **COUZIN**, (LE) rivière de France dans la Bourgogne, qui a sa source dans l'étang de Champeaux, Bailliage de Saulieu; & après avoir arrosé quelques villes, se jette dans la Cure, dans le Nivernois.

## C O Y.

**COY**, **COYE**. *Voyez COI, COIZ.*

**COYEMBOUC**, f. m. espèce de coffre dont on se sert dans les Îles, principalement quand les habitans appréhendent d'être pillés par les ennemis. Les *coyemboucs* sont composés de deux calebasses d'arbres dont on a ôté de chacune la quatrième ou la cinquième partie. On abouche ces deux calebasses les unes contre les autres, comme le dessus & le dessous d'un encensoir. Quand le *coyembouc* est rempli de ce qu'on y veut mettre, on lie & serre le dessus & le dessous avec de la ficelle de Mahot ou de Pite, & l'on pend le *coyembouc* dans les arbres qui ont de grandes feuilles, jusqu'à ce que les ennemis se soient retirés. LE P. LAB. t. 2.

**COYEMENT**. *Voyez COIMENT.*

**COYAU**. f. m. Petite pièce de bois entaillée sur la roue d'un moulin, qui sert à soutenir les aubes ou petites planches sur lesquelles l'eau fait son impression pour faire tourner la roue.

On le dit aussi en Charpenterie, des petits bouts de chevrons qui sont sous la couverture d'un toit, & qui la portent jusqu'à l'endroit nécessaire, jusqu'au bord de l'entablement pour la pente & la chute des eaux. Ces pièces de bois s'appellent en plusieurs lieux *chanlates*. *Deliquia.*

**COYERS**. f. m. Pièces de charpente, ou chevrons posés en diagonale sur le toit d'une maison, ou dans l'entayure d'un comble, & qui répondent sous l'atêtier. *Colliquia.*

**COYON**. *Voyez COÏON.*

**COYONNER**. *Voyez COÏONNER.*

**COYONNERIE**. *Voyez COÏONNERIE.*

## C O Z.

**COZOQUOIS**, OISE. Nom d'une Secte hérétique, dont nous avons parlé au mot BAGNOLE. C'est la même chose.

## C R A.

**CRABE**. f. m. Poisson de mer, du genre des animaux crustacés, ressemblant assez à une ataignée. *Cancer.*

On en distingue plusieurs espèces. Il y en a même d'eau douce. *Cancer fluvialis.*

On voit dans les Antilles des crabes violets, de blancs & ceux qu'on appelle dans le pays *tourlourou*. Il y en a aussi qui sont une espèce d'écrevisse amphibie dont se nourrissent les habitans. *Amphibium cancri genus.* Les crabes sortent des bois au mois de Mai pour s'aller baigner dans la mer, & y jeter leurs œufs. Ils sont pour lors en si grand nombre dans la campagne, qu'on ne sauroit mettre le pié à terre sans en écraser quelqu'un. Dans leur marche ils se divisent en plusieurs bataillons longs d'une demi-lieue, & larges de cinquante pas. Ils ont deux tenailles ou mordans fort dangereux, dont ils font un si grand bruit, qu'il semble que ce soient des corselets ou tassettes d'un Régiment de Suisses. On en voit en Sytie, & particulièrement à Alep, qui sortent de la rivière, & montent au haut des meuriers blancs, pour manger les neures.

**CRABE**, en quelques pays auprès de l'Espagne, se dit pour chevre. *Capra.*

**CRABE**. f. m. Sorte de bois qui vient de l'Amérique, dont on fait un assez bon commerce à la Rochelle.

**CRAB'ER**, f. m. espèce de héron qui se trouve dans les Îles de l'Amérique. On l'appelle *crabier*, parce qu'il vit de crabes.

**CRAC**. Terme populaire indéclinable, & sans aucun genre, qui se dit en parlant du bruit que fait le bois quand il travaille ou quand on le rompt, & en général tous les corps durs, secs & solides qu'on divise ou qui éclatent avec violence. *Fragor.* J'entendis *crac, crac*, & c'étoit une solive qui éclatoit. Ses fouliers sont neufs, ils font *crie - crac*. Ce mot

M M M m m ij

est familier, & l'on ne peut s'en servir qu'en badinant. Il est formé par le son que fait la chose, comme celui de *pouf*, & autres semblables.

Il y en a qui dérivent ce mot de l'hébreu קראג *Karag*, c'est le sentiment de Schiek, mais il est bien plus naturel de dire que *crac* & *craquer* sont des mots formés du bruit éclatant que font certaines choses qui se rompent, se fendent avec violence, qui travaillent, qu'on déchire.

**CRAC** se dit aussi populairement de tout ce qui se fait avec promptitude & tout d'un coup. *Subitò, repentè continuò.* *Crac*, le voilà dans le tombeau. **SCAR.**

**CRAC**, s. f. en termes de Fauconnerie, est un certain mal qui vient aux faucons.

**CRAC**, sorte d'interjection dont on se sert lorsqu'une personne dit quelque chose un peu sujette à caution, & raconte quelque histoire outrée, fabuleuse ou impossible, ou lorsqu'elle vante son mérite ou son extraction.

**CRACHAT**, s. m. Salive, excrément qu'on vide par la bouche. *Sputum, sputus.* Les Médecins donnent le nom de *crachat* à toutes les matières évacuées par la bouche, en conséquence des mouvements & des secousses de l'expectoration. L'écoulement contre nature de la salive s'appelle *salivation*. L'Evangile de S. Marc a été regardé par plusieurs comme un abrégé de celui de S. Mathieu; mais cet abrégé, si l'on veut l'appeler ainsi, rapporte quelquefois des circonstances que S. Mathieu avoit omises, comme on le peut voir, par exemple, sur l'aveugle guéri avec du *crachat*, &c. **PÉLISS.** L'examen des *crachats* dans les Phrithiques est d'une grande importance; & Bennet, Médecin Anglois, s'y est fort attaché dans son Livre intitulé *Tabidorum Theatrum*.

On dit qu'une maison est bâtie de boue & de *crachat*, quand elle est bâtie de méchans matériaux. *Confecta luto domus.* On dit hyperboliquement d'un malheureux, qu'il se noyeroit dans un *crachat*.

**CRACHEMENT**, s. m. Action par laquelle on crache. *Excretio, scretatio.* Les pulmoniques, les enrhumés sont incommodés d'un *crachement* perpétuel. Le *crachement* de sang est un signe que le poulmon est ulcéré. Voyez **HÉMOPHTYSIE**.

**CRACHER**, v. a. Vider par la bouche la salive & les autres matières qui sortent de la trachée-artère, de la gorge, &c. *Spuere, despuere, expuere, excreare, sereare.* Cracher du sang. Il a craché du sang tout pur. *Cracher* ses poulmons, son poulmon. Il a mis dans sa bouche une dragée où il y avoit du chicotin, il l'a crachée sur le champ.

On dit proverbialement qu'un homme crache du coton; pour dire, qu'il a bien soif, & qu'il crache blanc. *Sicco sput ore.*

On l'emploie aussi absolument. Cet homme ne fait que *cracher*. Il a *craché* toute la nuit. Il *crache* au nez, il écarte la dragée. *Sput in os.* Scaliger dérive ce mot du verbe latin *seracere*, qui se trouve dans les Auteurs. D'autres disent qu'il été fait par onomatopée du son qu'on fait en *crachant*. **MÉN.**

**CRACHER AU NEZ**, *Cracher* au visage; traitement humiliant. *Consputare aliquem, sputis conspurcare, conspergere.* Un des plus grands outrages que J. C. souffrit en sa passion, c'est que les Juifs lui *crachèrent* au nez.

On dit figurément & familièrement *cracher* des injures, dire beaucoup d'injures.

On dit proverbialement & en badinant *cracher* du grec, du latin, parler grec ou latin mal-à-propos. Desmarests a dit d'un Poëte ridicule, dans ses *Vifionnaires*:

*Toutefois il crachoit du creux de ses poulmons,  
L'Epode, l'Antistrophe, & cent autres Demons.*

Ne dites plus, s'il vous plaît, *cracher* des Sentences, *cracher* des apophthegmes; le mot *cracher* n'est pas assez beau pour en tirer des images & des métaphores. **BALZ.**

On dit proverbialement & populairement, qui *crache* contre le ciel, il lui retombe sur le visage; pour dire, qu'on est châtié quand on inveective contre les Puissances. On dit aussi, faire *cracher* au bassin; pour dire, obliger quelqu'un à contribuer à quelque dépense.

**CRACHER**, v. n. terme de fonderie, se dit d'un moule qui rejette une partie du métal en fusion. Ce moule a *craché*.

**CRACHÉ**, ÉE. part. On dit populairement d'un enfant qui ressemble fort à son pere, que c'est le pere tout *craché*. *Puer iste omnimodò patrifiat.* Voilà déjà un petit Grichar tout *craché*. **LE GRONDEUR, Com.**

**CRACHEUR**, EUSE. s. Qui crache souvent. *Sputator, sreator.* Les *cracheurs* & touffeurs sont gens incommodes dans une assemblée.

**CRACHOIR**, s. m. sorte de vase qui sert à recevoir les crachats des personnes incommodées ou en santé. *Vasculum, sputis excipiendis.* Ce sont de petites vases d'argent, de fayance ou d'autre matière.

On donne aussi le nom de *crachoir*, à une espèce de petite boîte sans couvercle, ou d'auge de bois remplie de chaux vive ou de sable qu'on met dans les Eglises, dans les cabinets, dans les bureaux, dans les endroits où l'on s'assemble, afin qu'on crache dedans.

En Hollande où l'on ne peut souffrir de crachats sur les planchers, les *crachoirs* sont fort en usage.

**CRACHOTEMENT**, s. m. action de crachoter ou de cracher souvent. Cet homme a un *crachotement* continu.

Elle sortit un jour qu'il geloit, & qu'il faisoit un vent sec & piquant, ce qui lui procura une légère fluxion sur le visage, & un *crachotement* de matière sereuse. **Ac. d'EDIMB. T. I, p. 64.**

**CRACHOTER**, v. fréquentatif. Cracher peu & souvent. *Sputare.*

**CRACKOW**, Petite ville d'Allemagne, dans la basse Saxe, au Duché de Meckelbourg.

**CRACOVIE**, *Cracovia. Cracopolis.* Quelques Géographes l'appellent *Carrodunum*, ville de la petite Pologne, située sur la Vistulle. *Cracovie* fut bâtie par Cracus, ou Crac I, Duc ou Prince de Pologne, élu l'an 700 de J. C. & c'est de lui qu'elle a pris son nom. *Cracovie* est grande; belle, riche & bien peuplée. C'étoit autrefois le séjour des Rois de Pologne. Elle a une Université, un Evêché, dont l'Evêque est suffragant de Gnéine, Duc de Sibérie, Chancelier né de l'Université, & premier Evêque du Royaume. Il y a aussi un Palatinat & une châtellenie, dont le Castellain a depuis 1103. le privilège de précéder tous les Palatins de Pologne. *Cracovie* s'appelle la Rome de Pologne, & son Académie, la ville de Sorbonne; parce que Cazimir I qui la fonda en 1364, fit venir des Docteurs de Sorbonne pour commencer cet établissement. *Cracovie* diffère du méridien de Paris de 1<sup>h</sup>, 10', 0" orient. ou 170°, 30', 0". Sa longitude est 370°, 21', 20". Sa latitude 50°, 10', 0". **CASSINI.**

**CRAIE**, s. f. sorte de pierre calcaire, plus ou moins friable, ordinairement blanche & propre à marquer. *Creta*, à cause de l'Île de Crète, aujourd'hui Candie, où il y en a une grande quantité. On en trouve aussi beaucoup en plusieurs autres pays. Quelques Médecins la définissent, une terre minérale, blanche, emplastique & polychreste. Ils disent qu'elle est mêlée de beaucoup de parties de sel, de soufre & de mercure. Quelques naturalistes attribuent la formation de la craie à la décomposition du *Silex*, parceque les pierres à fusil noires se trouvent ordinairement dans des couches de *craie*, environnées d'une écorce qui y ressemble assez. D'autres prétendent que la *craie* est formée des débris de coquilles, parce qu'on découvre tou-

jours dans la *craie* des vestiges de coquilles qui en forment le tissu. Il s'en produit dans toutes les parties du monde, & en particulier l'Île de Ruga & celle d'Ufedom dans la Poméranie sont très-fertiles en *craie*. Quelques Médecins ne croient pas que la *craie* mérite d'avoir place parmi les remèdes : d'autres prétendent qu'elle a de très-bons effets, & qu'on en use avec succès dans plusieurs maladies, telles que sont les fièvres, même malignes, les maladies qui viennent de quelque intempérie particulière, les douleurs, les obstructions des parties, des vaisseaux, ou des pores, le flux des humeurs utiles ou inutiles qui sortent du corps, les tumeurs, les plaies, les ulcères, les vices de la peau, l'épilepsie, la difficulté de retenir les urines. Les principales propriétés de la *craie* sont d'absorber, de changer, &c. *Abforbendi, invertendi, saturandi,* &c. Aussi l'emploie-t-on comme un alcali ou absorbant terreux.

Quelques Auteurs en font trois espèces : de blanche, de verdâtre & de noire. Il n'y a que la blanche dont on se serve dans la Médecine : elle est desséchante, détersive & emplastique ; & étant appliquée au dehors, elle dessèche & cicatrice les plaies & les ulcères. On s'en sert aussi quelquefois intérieurement contre les ardeurs de l'estomac. Elle sert encore à blanchir la vaisselle, les cuirs, les draps, &c. Toute la ville de Reims est bâtie de *craie*. Ce qui fait la bonté des vins de Champagne, c'est qu'ils viennent sur des collines de *craie*. Il y a quelques pierres rouges & noires dont les Artisans se servent pour marquer leurs mesures, qu'ils appellent aussi *craies*.

**CRAIE** de Briançon. Espèce de pierre assez approchante de la nature du talc, à la réserve qu'elle n'est pas si écailleuse, & qu'elle est plus dure.

**CRAIE** rouge. Espèce de bol Arménien, commun, mais en tout inférieur au véritable bol d'Arménie, étant très-frêle & très-aisé à rompre. La meilleure croît en Egypte & autour de Carthage : on en trouve aussi aux Indes Occidentales.

Les tailleurs se servent de la *craie* de Briançon pour tracer des lignes sur les étoffes. Elle ste de peu d'usage en médecine & ce n'est qu'improprement qu'on lui donne le nom de *craie*.

Il y a plusieurs autres espèces de *craie* qui ne diffèrent les unes des autres que par leur couleur & quelques qualités accidentelles.

**CRAIE**, terme de Marine. Nom que l'on donne à des vaisseaux Suédois & Danois, qui portent trois mâts sans huniers.

**CRAIE** se dit absolument pour la marque de *craie* que les Maréchaux des Logis, ou Fourriers du Roi mettent sur les portes des maisons, pour signe qu'elles doivent servir au logement de certaines personnes. *Cretatus, cretâ notatus*. Il y a tant de maisons sujettes à la *craie* en une telle ville.

**CRAIE**, s. f. terme de Fauconnerie. C'est une maladie des oiseaux appelée la pierre, ou la *craie*. L'on reconnoît que l'oiseau a la *craie*, quand il a les yeux & les piés enflés, & qu'il les frotte du haut de son aîle : alors les deux veines qui sont entre ses yeux poussent fort, ses narilles sont bouchées. Il leve la queue deux ou trois fois avant que de pouvoir émeutir, & quand il veut émeutir, il fait son, comme petits pets, & son émeut est liquide & comme eau trouble, & quelquefois visqueux comme de la chaux endurcie.

**CRAINBOURG** ou **KRAINBURG**. Ville d'Allemagne dans la Carniole, sur la save.

**CRAINdre**, v. a. a au présent de l'indicatif *je crains* ; & non *je crain*. VAUG. CORN. A l'impératif *crain*, ou *crains*, qui est le meilleur. Il y en a cependant qui disent qu'on ne doit pas mettre d's à la fin de la seconde personne du

présent de l'impératif ; *vien-ça, croi-moi, &c*. LD. *je crains, tu crains, il craint, nous craignons, je craignois, je craignis, j'ai craint, je craindrai, que je craigne, que je craignisse, je craindrois*. Prouver un sentiment de crainte. VOYEZ **CRAINTE**. *Timere, metuere, in metu esse, vereri, tremere formidare, extimescere*. Un brave ne craint ni la mort ni les dangers. Il est plus sûr aux Rois de se faire craindre, mais il est plus doux de se faire aimer. Celui que beaucoup de gens craignent, a aussi nécessairement beaucoup de gens à craindre. S. EVR. S'il y a des craintes foibles & puétiles, il y en a de justes, & celui qui ne craint rien, n'est pas raisonnable. M. SCUD. Rien n'est plus ennuyeux que cette vie tiède, qui sans rien craindre, & sans rien désirer, n'a rien de sensible. S. EVR. On craint de se connoître, parce qu'on n'est pas tel qu'on devoit être. FLÉCH. Il y a tout à espérer, & rien à craindre quand on se trompetoit à croire qu'il y a un Dieu ; & au contraire tout est craindre, & rien à espérer dans le parti du libertinage. JAQ. Comme il y a de la foiblesse à craindre sans sujets, il y a aussi de la prudence à craindre avec raison. M. SCUD.

*Je ne craignois que vous, vous ne craigniez que moi ;  
Et puisqu'il faut ici parler de bonne foi,  
C'étoit avec raison que jaloux l'un de l'autre,  
Vous craigniez mon pouvoir, que je craignois le  
vôtre. CAMPISTRON.*

Il ne faut craindre rien, quand on a tout à craindre. CORN.

Cette sentence paroît quelque chose de contradictoire : elle est cependant au fonds d'une très-grande vérité. Elle signifie qu'il faut tout hasarder quand tous les partis sont également dangereux. Il eut falu, je crois, éviter le jeu de mot & l'antithèse.

Ménage dérive ce mot de *cremère*, qu'on a dit vraisemblablement pour *tremere*. Il témoigne que les vieux Auteurs ont dit *cremir, cremeur & creméteux*, pour *craindre, crainte & craintif*.

**CRAINTE** se dit aussi des choses inanimées, quoiqu'elles ne soient sujettes à aucune passion & signifie alors qu'une chose est contraire à une autre, *Abhorre*. Les oranges craignent la gelée. Les fleurs, le teint, craignent le hâle. Le feu craint l'eau. On dit figurément qu'un bon vaisseau ne craint que la terre & le feu ; pour dire, qu'il n'y a rien à craindre pour ce vaisseau, que d'échouer ou d'être brûlé. AC. FR.

On dit d'un homme craintif, qui craint tout, qu'il craint la touche, la réprimande : & au contraire d'un emporté, d'un libertin qui ne craint rien, qu'il ne craint ni Dieu, ni Diable.

**CRAINdre** signifie aussi s'abstenir, se retenir par respect, par amour, par honneur, de faire quelque chose. *Cavere, timere, refugere*. Un homme de bien craint d'offenser Dieu, parce qu'il est bon. Cette femme aime tant son mari, qu'elle craint sans cesse de le fâcher. Il craint de blesser les oreilles chastes. Il craint de choquer les loix de la bienséance, de la Grammaire.

**CRAINT**, AINTE. part. pass. & adj. *Formidatus*.

**CRAINTE**, s. f. agitation, inquiétude de l'ame occasionnée par la vue d'un mal qui nous menace, ou dont nous nous croyons menacés. M. de la Chambre définit la crainte, un mouvement de l'appétit, par lequel l'ame se retire, & fuit avec précipitation le mal qui vient fondre sur elle : selon cet Auteur, la crainte est une passion simple. *Timor*. La crainte resserre le cœur, & l'affoiblit par l'apprehension du mal qui le menace ; c'est ce qui fait que toute la chaleur étant contrainte d'accourir au secours du cœur, le visage devient pâle. FÉLIX. Je ne saurois souffrir



le héros de Virgile, il ne fournit que des larmes & des *crainies* à tous les perils qui se présentent. S. EYR. La *crainte* est un mouvement si subtil, qu'elle ne laisse pas toujours la raison libre. S. EYR. Voyez ceux qui sont possédés de la *crainte*, ils ont une pâleur mortelle sur le visage, & un air si effaré & si consterné, qu'il est aisé de connoître qu'une *crainte* excessive les trouble: sur-tout quand cette *crainte* va jusqu'à l'asthénie, elle les transite, & les rend immobiles. M. de SCUD. La *crainte* qui est une foiblesse, fait en bien des occasions une partie de la prudence. BELL. La jactance fait s'élever au dessus des *crainies* & des complaisances humaines. FLÉCH. La *crainte* n'agrandit pas seulement les maux, elle les multiplie; elle va même au devant d'eux, & en invente de faux. M. SCUD. La *crainte* de la mort est plus forte que tous les raisonnemens qu'on fait contre elle. NICOL.

On *crain*, dit M. l'Abbé Girard, par un mouvement d'aversion pour le mal, dans l'idée qu'il peut arriver. On *appréhende* par un mouvement de désir pour le bien, dans l'idée qu'il peut manquer. On *redoute* par un sentiment d'estime pour l'adversaire, dans l'idée qu'il est supérieur. On a *peur* par une foiblesse d'esprit pour le soin de sa conservation, dans l'idée qu'il y a du danger.

Le défaut de courage fait *craindre*: l'incertitude du succès fait *appréhender*. La défiance des forces fait *redouter*. les peintures de l'imagination font avoir *peur*.

Le commun des hommes *crain* la mort au-dessus de tout; les Epicuriens *crainent* davantage la douleur; mais les gens d'honneur pensent que l'infamie est ce qu'il y a de plus à *craindre*.

**CRAINTE**, terme Théologique. Aimer Dieu, & craindre Dieu, sont des termes synonymes dans l'Écriture. Les Théologiens néanmoins distinguent trois sortes de *crainte*; savoir, la *crainte* mondaine, la servile & la filiale. La mondaine est celle qui considère plus la faveur du monde, que celle de Dieu. Quand on fuit le péché à cause des peines que Dieu prépare à ceux qui le commettent, & non pas parce qu'il lui déplaît, cette *crainte* s'appelle servile. Il y a divers degrés de cette *crainte*; il y en a une qui est purement servile & criminelle, & elle vient de la préférence qu'elle donne à la peine par-dessus le péché, le cœur étant d'ailleurs attaché au crime. Il y en a une autre qui n'est point criminelle, & qui peut être au contraire un commencement de vertu. Cela arrive lorsque le cœur d'un homme n'a point d'aversion contre la vertu, & qu'il commence à l'aimer: mais il n'en est pas encore si charmé, ni si dégoûté des plaisirs du péché, qu'il n'y eût une grande pente, s'il n'étoit détourné par l'horreur de l'enfer. Plusieurs Théologiens considèrent cette *crainte* comme un premier pas & une entrée dans la piété, & comme un commencement du véritable amour de Dieu. Elle peut servir, selon eux, de disposition pour obtenir la grâce par le Sacrement de Baptême, ou de la Pénitence. On nomme *crainte* filiale celle qui est propre de l'ame Chrétienne, & qui nous éloigne du péché, parce que nous appréhendons plus que la mort de déplaire à Dieu, & que rien ne nous seroit plus fâcheux que de manquer à tout ce qu'il désire de nous.

Toute *crainte* ne bannit pas du cœur l'espérance chrétienne; la *crainte* filiale qui porte à s'abstenir du péché, non seulement dans la vue d'éviter la damnation, mais encore par l'amour de la justice, qui le défend, non seulement n'est point incompatible avec l'espérance; mais même elle la suppose. La *crainte* simplement servile ne l'exclut pas non plus, mais la *crainte* servilement servile ne laisse

qu'une espérance bien foible dans le cœur qu'elle anime.

**CRAINTE** en droit, est un mouvement de l'esprit causé par un péril présent ou qui peut arriver. La *crainte* légère, *metus levis*, est celle qui se rencontre dans l'esprit d'un homme timide: comme la *crainte* de déplaire à quelqu'un, d'encourir sa disgrâce. La *crainte* grave, *metus gravis*, est celle qui peut affecter un homme intrépide, comme la *crainte* de la mort, de la prison, de l'infamie, &c.

La *crainte* que le respect inspire aux enfans envers leur père, qu'on appelle en droit *timor reverentialis*, n'est pas une *crainte* grave; c'est pour-quoi le mariage contracté par un fils en conséquence d'une telle *crainte*, est valable, parce qu'elle n'exclut pas le consentement.

La *crainte* grave est une juste cause de restitution contre ce qu'elle nous a fait faire malgré nous à notre désavantage.

**CRAINTE DE** (DE) Conjonction. De peur de. Ne. L'orgueilleux n'approuve rien de *crainte* de se soumettre. LE P. RAP.

On dit aussi simplement, *Crainte* d'accident, *crainte* de pis. Il est du style familier. ACAD. FR.

**CRAINTE** en Mythologie. Il y avoit des Divinités chez les Anciens que nous pouvons appeler *crainte* en notre langue, mais qui passaient pour des Dieux, & non pas pour des Déeses, parce que les noms latins qui signifient la peur ou la *crainte* ne sont pas féminins comme en François, mais masculins. Ces noms sont *Metus*, *Timor*, *Pavor*. Nous parlerons du Dieu *Pavor* au mot PEUR; nous allons parler ici des deux autres. Les Poètes mettent le premier, *Metus*, au nombre des compagnons de Mars, & en font un Génie de sa suite, témoin Stace. *Theb. L. I, c. 27*.

Le Dieu que l'on appeloit *Timor* étoit aussi un des compagnons & de la suite de Mars. C'étoit une Divinité infernale. Pour obtenir de ce Dieu qu'il ne fût point nuisible, on lui sacrifioit le chien & la brebis. Plutarque dit que ce Dieu avoit un temple à Lacédémone. La politique fit mettre la *crainte* entre les Dieux. Quand on craint l'autorité légitime & les peines auxquelles elle peut condamner, on la respecte, on n'entreprend rien contre elle. De plus on voyoit que tout, même les plus grands cœurs, étoient soumis à la *crainte*; que le plus brave pâlit en prenant ses armes, que le soldat le plus brutal tremble au signal du combat, que le Chef le plus intrépide ressent les atteintes de la *crainte* avant le choc des armées, que l'Orateur le plus éloquent frémit quand il s'apprête à parler en public; qu'enfin la *crainte* produit souvent la valeur & fait des braves. Chez les Romains, T. Hostilius mit la *crainte* au nombre des Divinités: mais avec cette différence, que les Romains qui l'avoient jointe à la Pâleur, la révéroient sous l'idée d'une passion servile, foible & basse, non point comme le sentiment louable d'une ame bien née. Quelques Auteurs croient que les Payens avoient pris le culte de la *crainte* dans les livres saints mal-entendus. En effet, il y est souvent parlé de la *crainte* de Dieu & des effets excellens qu'elle produit; & dans la Genèse XXXI, 54. Jacob jure par la *crainte* de son père Isaac, בפיני יצחק אבני. Voyez sur tout ceci BARTHIIUS, sur la *Thébaïde* de Stace. L. III, v. 665. Alex. ab Alexandro. *Genial. Dier. L. I, C. 13*. Rivet sur la Genèse XXXI, 53.

Marot décrit ainsi la *crainte*, dans son Epître à Madame la Duchesse d'Alençon & de Berry, intitulée, le *Dépourvu*.

Mais tout soudain, Dame très-vertueuse,  
Vers moi s'en vint une vieille hideuse,  
Maigre de corps, & de face bleunie,  
Qui se disoit de fortune ennemie:  
Le cœur avoit plus froid que glace, ou marbre,  
Le corps tremblant comme la feuille en l'arbre,

Les yeux baiffés, comme de peur estrainte,  
Et s'appelloit par son propre nom crainte.

MAROT.

**CRAINTIF, IVE**, f. m. sujet à la crainte. *Timidus, meticulosus*. Il sied bien aux femmes d'être *craintives*. Les moutons, les cerfs, sont des animaux *craintifs*. La crainte si décriée a trouvé des hommes assez *craintifs* pour lui bâtir des temples. M. SCUD. La prévoyance trop *craintive* fait souvent que croyant tout perdu, on ne fait rien pour se sauver. M. SCUD. Comme je respecte volontiers ce que j'aime, je veux qu'on soit un peu timide & *craintif* en amour. MONT.

**CRAINTIVEMENT**, adv. timidement, d'une manière craintive. *Timidè, pavidè*. On marche toujours la nuit *craintivement* dans les bois, dans les pays qu'on ne connoît point. Ce mot ne se dit point, ou s'il se dit, il n'est pas du bel usage.

**CRAMAILLER**, f. m. terme d'Horlogerie. C'est un rateau denté en rochet, qu'on emploie à certaine mécanique, comme à des cadratures de répétition.

**CRAMANI**, f. m. terme de Relation. C'est aux Indes le premier Juge d'une ville. Le *Cramani* de Tarcolan, nouvellement Chrétien, consulta mes Catéchistes sur la conduite qu'il devoit tenir. LET. CUR. & EDIF. T. XI. Le *Cramani* vint alors me témoigner la part qu'il prenoit à ma disgrâce. ID. T. XI.

**CRAMOISI**, f. m. sorte de teinture qui rend les couleurs où on l'emploie plus vives & plus durables. On dit en ce sens, étoffe teinte en *cramoisi*.

Ce mot est aussi adjectif. Velours *cramoisi*, rouge *cramoisi*, soie *cramoisie*. Alors il désigne ce qui est teint en *cramoisi*. C'est en général une excellente teinture qui conserve sa couleur malgré les injures du temps, & qui rehausse beaucoup l'éclat de l'étoffe qui en est teinte. Les étoffes qu'on veut teindre en *cramoisi*, après avoir été dégorgees de leur savon & alunées fortement, doivent être mises dans un bain de cochenille, chacune selon sa couleur. Les couleurs qui ne sont pas *cramoisiées* sont appelées *couleurs communes*; & les couleurs *cramoisiées* sont celles qui se font avec la cochenille. Ainsi on dit, de l'écarlate *cramoisie*, du violet *cramoisi*. Mathioli dit qu'il y a bien de la différence entre notre *cramoisi* & le *coccus* des Grecs: & que le *kermès* n'est autre chose que la graine dont on teint en écarlate, qui est, dit-il, ce qu'on trouve attaché aux racines de la pimprenelle: mais il se trompe, & la graine d'écarlate ordinaire est la graine du chêne vert.

**CRAMOISI** se dit absolument d'un rouge foncé. Voilà un beau *cramoisi*.

Ce mot vient de l'arabe *kermesi*, qui a été fait de *kermès*, qui signifie rouge. On trouve dans la plus basse latinité, *cremesinus, cramoisinus, & carmosinus, vellutum cremesinum, Acl. SS. Mart. T. III, p. 807, F.* que les Bollandistes définissent *Pannus jericus Cremonæ textus*, c'est-à-dire, étoffe de soie faite à Crémone; insinuant que *Cramoisi* vient de Crémone, & est mis pour *Crémonois*.

On dit figurément & proverbialement, qu'un homme est fort en *cramoisi*; pour dire, qu'il est fort au dernier degré, & que sa fortune est telle, qu'elle ne s'effacera point, quelque chose qui arrive. Il est laid en *cramoisi*.

**CRAMOISIE**, f. f. terme de Fleuriste. Anémone à peluche, qui est d'un rouge-brun velouté, & dont la peluche est fort bien rangée. MORIN, *Cult. des Fl.*

**CRAMPE**, f. f. espèce d'engourdissement, ou de convulsion qui fait tétirer ou étendre les doigts des mains & des pieds & les jambes, avec une violente douleur qui n'est pas de durée & que le simple frottement dissipe. *Convulsionis species*

*quâ sapè manuum pedumque digiti, nonnumquam & crura, vel extenduntur, vel in se contrahuntur summo cum dolore, sed eo brevi, & qui frictione solâ mitescat.* FERN.

Ces contractions convulsives ne se font guère sentit que dans les muscles du pié & de la jambe. Il lui prit une *crampe* en nageant.

Ce mot vient de l'allemand *krampff*, signifiant la même chose.

On le prend adjectivement dans ce mot. Goutte-*crampe*, espèce de goutte subite, ou de convulsion très-douloureuse qui prend au nerf de la jambe, & qui n'est que momentanée.

**CRAMPE** est aussi un engourdissement qui prend au jarret des chevaux, qui leur fait trainer la jambe, & qui se dissipe par le mouvement. *Torpor*.

**CRAMPE** est aussi un crampon de fer dont la tête est arrondie.

**CRAMPON**, f. m. pièce de fer qui a les extrémités recourbées, qui sert à attacher des pièces de bois, & à retenir des pierres les unes avec les autres dans la construction des bâtimens en pierres. *Lamina ferrea immixta utrinque cuspidè duo saxa aut ligna constringens*. Les gonds qu'on scelle en plâtre sont à *crampons*. Ces pierres se tiennent avec des *crampons* de fer scellés en plomb. Les *crampons* de verroux, de serrures, &c. sont les petits morceaux de fer dans lesquels coulent les verroux & les pènes des serrures, & qui les attachent à la targette ou à la ferrure. *Unca fibula, confibula*. Quelques-uns croient que ce mot vient par corruption de *agrahon*, ou de l'Italien *rampone*, qui signifie la même chose.

**CRAMPON** est aussi un terme de Sellier, qui signifie un petit morceau de cuir qui est en forme d'anneau, & qui est sur le devant de la selle pour attacher les fourreaux des pistolets.

**CRAMPON** est aussi un terme de Maréchal. C'est le renversement de l'éponge du fer du cheval, ou la manière de renverser cette éponge: c'est un bout de fer recourbé qu'on fait exprès aux fers, quand on veut ferer les chevaux à glace. *Equina soleæ auricula, Crampon à oreille de lièvre*.

**CRAMPON**, en termes de Blason, se dit des petits morceaux d'acier ou de fer, qui servoient autrefois à mettre au bout des échelles pour escaler les villes. *Uncum utrinque ferrum*. Plusieurs allemands en ont chargé l'écu de leurs Armes. Il est fait en forme d'un Z, pointu par les extrémités.

**CRAMPONET**, f. m. *Ansa*. Diminutif de *crampon*, petit *crampon*. Les *cramponets* servent à tenir les verroux & les targettes sur leurs platines, ou à les attacher sur les portes & croisées de menuiserie. DAVILIER.

**CRAMPONNER**, v. a. lier, ferret, attacher avec des *crampons*. *Laminis ferreis utrinque infixis aliquid constringere*. *Cramponner* une pièce de bois.

On l'emploie avec le pronom personnel. Se *cramponner* à quelque chose, s'y attacher fortement pour ne point lâcher prise. Il se *cramponna* si fort au bateau, qu'on ne put l'en tirer.

**CRAMPONNER** les fers d'un cheval, y faire des *crampons*. Et *cramponner* un cheval, le ferret avec des fers *cramponnés*, recourbés par le bout, afin qu'il se tienne plus ferme sur la glace.

**CRAMPONNÉ**, EE. part. On dit, en termes de Blason, une croix *cramponnée*, des macles *cramponnées*, quand leurs extrémités sont recourbées comme celles d'un fer *cramponné*, ou ayant une demi-potence. *Recurvus*.

On dit populairement qu'un animal a l'ame *cramponnée*, ou chevillée dans le corps; pour dire, qu'il vit long-temps, qu'il combat long-temps contre la mort.

**CRAN**, f. m. petite entaille qu'on fait dans un corps dur pour arrêter ou accrocher quelque chose. *Incisio, incisura, crena*. Les roues des monttes entrent dans les *crans* des pignons. Il faut hausser la cre-

maillère d'un *cran*. Les Podomètres à chaque pas qu'on fait avancent d'un *cran*.

**CRAN**, en termes de Manège, se dit des inégalités ou replis de la chair, qui sont comme des sillons posés de travers dans le palais de la bouche du cheval. *Crenæ*. Il faut donner un coup de corne au troisième, au quatrième *cran* de ce cheval, pour le saigner.

En termes de Marine, mettre un vaisseau en *cran*, c'est le mettre sur le côté pour le caréner, ou fuiver. *Navem in latus statuere*. Voyez **CARENER**.

**CRAN**. Ce mot, en termes d'Imprimerie, signifie cette petite profondeur, ou canal qui est vers le bas de chaque caractère, & qui se fait dans la fonte même.

On dit figurément & familièrement hausser ou baisser d'un *cran*; pour dire, augmenter ou diminuer. Sa fortune, sa réputation, sa santé ont baissé d'un *cran*, c'est-à-dire, diminuent, baissent ou commencent à diminuer.

**CRAN**, nom du Raifort sauvage. Voyez **RAIFORT**.

**CRANCELIN** ou **CANCERLIN**, s. m. terme de Blason, qui se dit d'une portion de couronne posée en bande à travers un écu, qui se termine à ses deux extrémités tant du côté du chef, que de la pointe.

**CRAND**, s. m. terme de Coutumes, sûreté, assurance. *Crاند* de dettes. *Crاند* semble aussi signifier ce qui est prêt. *Creditum*.

**CRANE**, s. m. terme d'Anatomie. Assemblage de plusieurs os, boîte osseuse qui couvre & qui renferme le cerveau, le cervelet & la moëlle allongée. *Cava, cavaria*. Le *crâne* se divise en deux tables, qui sont comme deux lames appliquées l'une sur l'autre, entre lesquelles il y a le *diploë*, qui est une substance meëlleuse, pleine de cellules de différente grandeur. Il est percé de plusieurs trous qui donnent passage à la moëlle de l'épine, aux nerfs, aux artères & aux veines. Sa figure est ronde & un peu longue; car elle avance par derrière, & s'aplatit par les deux côtés vers les tempes. Il est composé de huit os, qu'on appelle *propres*, qui sont l'os du front, celui de derrière la tête, les deux pariétaux, & les deux des tempes. Dans les éminences des os des tempes est contenu l'organe de l'ouïe avec les quatre osselets qui y servent; savoir, l'étrier, l'enclume, le maillet & le circulaire. Outre cela il y en a deux *communes*, le sphénoïde & l'ethmoïde, qui sont expliqués à leur ordre. Le *crâne* a quatre sutures communes qui le divisent d'avec la mâchoire. Il en a de *propres*, dont il y en a trois vraies, la coronale, la sagittale, & la lambdoïde. Il y en a trois fausses, qu'on nomme aussi *squammeuses*, ou *temporales*, qui sont aussi expliquées à leur ordre. Velschius, dans ses *Observations de Physique & de Médecine*, parle d'un homme dont le *crâne* se trouva après sa mort épais d'un doigt, & sans suture, & qui néanmoins ne s'étoit jamais plaint de maux de tête pendant sa vie.

Ce mot de *crâne* est dérivé de *κράνος*, mot Grec qui signifie, *galea*, *armet*, ou *morion*, parce qu'il sert à défendre le cerveau comme un casque. *κράνιον*, *Cranium*, le *crâne*, vient du celtique *Cren*, qui est ainsi nommé à cause de sa rondeur. PEZRON.

**CRANEQUIN**, s. m. terme de l'art Militaire, instrument de fer dont on se servoit autrefois en France pour bander l'arc. On l'appelle autrement *pié de fiche*.

**CRANEQUINIER**. s. m. C'est le nom qu'on donnoit autrefois à certains Arbalétriers à pié & à cheval, qui portoit des arbalètes légères faites premièrement de bois, puis de corne, & enfin d'acier. Elles se bandoient avec un bandage de fer attaché à la ceinture, qu'on appeloit *cranequin*; d'où est venu ce nom, que Philippe de Commines croit être allemand. Il y avoit autrefois un Grand Maître des Arbalétriers & *Cranequiniers*, à la charge duquel le Grand Maître de l'Artillerie a succédé. Dans les auteurs latins on les appelle *Crenkinarii*. Voyez les *Rem. sur la S. M. Men.*

**CRANGANOR**, *Cranganor*, Ville des Indes Orien-

tales dans la presqu'île de deçà le Gange, capitale d'un Royaume de même nom, qui appartient au Roi de Calécut; elle est sur la côte de Malabar; elle a un Archevêché, & il y a plusieurs Chrétiens de S. Thomas. Les Hollandois ont pris *Cranganor aux Portugais*, qui en étoient autrefois maîtres. Voyez **MAFFÉE**, *Hist. Ind. L. II. Jarric. L. VI, C. 14.* & *Gorea, de Progr. Eccl. L. II. c. 19.*

**CRANOSTAW**, petite ville de Pologne dans la Russie rouge, sur la rivière de Wierpertz.

**CRANSAC**. Ce lieu est dans le bas Rouergue; les eaux minérales qui en portent le nom n'ont aucune odeur sensible, leur saveur est un peu âcre & vitriolique. Douze onces de ces eaux ont donné par l'évaporation dix-huit grains d'un sel gris tirant sur le blanc, d'un goût salé & légèrement vitriolique. On les regarde comme apéritives & purgatives, & on les emploie avec succès dans les maladies provenant d'obstruction. *Hist. de l'Acad. des Sc. année 1705, p. 67.*

**CRAON**. s. m. *Credo Andegavorum*. Le *Craon* est une rivière d'Anjou.

**CRAON**. *Credo, Credonitum*, petite ville de France sur l'Oudon dans l'Anjou, & non point sur le *Craon*, comme l'a cru Masson, qui dit qu'elle tire son nom de cette rivière.

**CRAONNOIS**, *Credonensis ager*; prononcez *Craonois*; plusieurs même l'écrivent ainsi: territoire de *Craon*. **VALOIS**, *Notit. Gal. p. 162. Pagus, ou ager Cratumnensis.*

**CRAPAUD**, s. m. animal venimeux dont la figure approche de la grenouille, excepté qu'il se traîne, & que la grenouille saute. *Bufo*. Le *crapaud* n'a point de dents, & ne laisse pas de mordre dangereusement avec ses babines. Il jette son venin par son urine, sa bave & son vomissement sur les herbes, & particulièrement sur les fraises & les champignons, dont il est fort friand. Le plus dangereux *crapaud* est celui qu'on appelle *Crapaud verdier*, ou *graisset*, ou *raine verte*, en Latin *bufo*. Il se gonfle pour jeter plus loin son urine sur les herbes, qui n'est pas moins venimeuse que le napellus. Son sang est mortel, de même que la poudre qu'on en fait. On dit que les *crapauds* forcent les petits oiseaux & les belettes à se jeter eux-mêmes dans leurs gueules. On dit la même chose de quelques serpents; mais cela est fort suspect. Le *crapaud* a pour ennemi le buffard, qui le dévore sans qu'il lui arrive aucun mal. **ROND.**

Les canards mangent aussi des *crapauds*, sans en ressentir aucun mauvais effet. Ces observations, & quelques autres paroissent rendre suspecte la qualité vénéneuse du *crapaud*. Mais d'un autre côté il y a tant de faits contraires, & qui paroissent démontrer l'existence de ce venin, qu'il y auroit au moins de l'imprudence à s'exposer au danger.

Quelques-uns ont cru que les Rois de France avoient eu d'abord pour armes trois *crapauds*; c'est une fable. Sous le règne de Pharamond les Francs s'habituèrent sur les rives du Rhin, & des marais de Westphalie, où sont les Duchés de Clèves, Gueldres, Juliers, la Frise, la Hollande, la Zélande & le Brabant, près de Cologne & de Liège, où sont les Ribarols. De cette demeure en ces lieux aquatiques & marécageux ils furent appelés Ribarols, ou Ripuaires, & de-là est venue la fable de ceux qui ont cru que Pharamond portoit en armes l'écu d'argent à trois *crapauds* de sable, parce que ces animaux sont aquatiques. De-là encore le sobriquet de *crapauds-franchois*, que les Flamands & les Walons donnent aux François. **FAVYN**, *Hist. de Nav. L. VII, p. 399.*

On trouve dans la vie de S. Pierre Céléstin, *crapollus*, comme si ce mot venoit de *crapoll*. Voyez *Act. SS. Maii, T. IV, p. 423. F.*

On dit ironiquement & proverbialement, qu'un homme est chargé d'argent comme un *crapaud* de plumes; pour dire, qu'il a peu d'argent. On dit encore, qu'un homme saute comme un *crapaud*; pour dire, qu'il n'est pas léger & disposé. On dit figurément

figurément d'un homme fort laid, c'est un vilain *crapaud*.

Il y a une espèce de poire qu'on appelle *crapaud*, ou poire de *crapaud*. Elle mûrit en Janvier, & la Quintinie la compte parmi les mauvaises poires.

**CRAPAUDAILLE**, f. f. par corruption du mot *crepodaille*. Crêpon, sorte de crêpe ou gâse fort légère & fort claire. La coëffe de dessus des filles de l'union Chrétienne est de raffetas noir, celle de dessous est d'éramine, de soie, ou de *crapaudaille*. P. HÉLYOT, T. VIII, C. 20. Voyez CRÉPON.

**CRAPAUDIÈRE**, f. f. lieu où il y a beaucoup de crapauds. On appelle figurément *crapaudière* un lieu bas, humide, sale & mal-propre.

**CRAPAUDINE**, f. f. pierre précieuse que le vulgaire dit se trouver dans la tête d'un vieux crapaud. *Batrachites*. Elle est de couleur grise tendant sur le rouge, convexe d'un côté, plane ou concave de l'autre. On la trouve dans les champs. Pierre d'Apone, dit le Conciliateur, en fait grand état, & les Médecins croient qu'elle résiste aux venins. Voyez CRAPAUDINE, PÉTRIFICATION.

**CRAPAUDINE**, en termes de Manège, est une crevasse qui se fait au pié d'un cheval par les atteintes qu'il se donne avec ses fers. *Fissura in craponis equinae suffraginis*.

**CRAPAUDINE**, est aussi une pièce de métal, de fer ou de cuivre, dans laquelle entre le pivot sur lequel tourne une porte cochère, celle d'une écluse, ou quelque fardeau qu'on fait tourner en rond. On l'appelle aussi *couette*. Voyez COUETTE.

Chez les Diamantaires, on appelle *crapaudine* une masse de fer au milieu de laquelle il y a un trou dans lequel tourne un pivot.

On appelle encore *crapaudine* une plaque de fer ou de plomb, percée de plusieurs trous, ou simplement une grille de fil d'archal qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin, de réservoir & pour empêcher que les crapauds & les ordures n'y entrent.

**CRAPAUDINE**. *Sideritis*. Plante qui croît dans des lieux incultes. On la distingue des autres plantes à fleur en gueule par ses fleurs qui sont disposées en anneaux, ou verticilles, & par étage le long des tiges & des branches. La *crapaudine* ordinaire ou *sideritis hirsuta procumbens*, C.B. a sa racine vivace, ligneuse, & pousse quelques tiges longues de deux piés environ, branchues, velues, carrées, menues, chargées de feuilles opposées deux à deux. Ces feuilles sont velues, semblables en quelque manière aux feuilles de la petite sauge, mais plus obtuses, moins épaissées, sans odeur particulière, crénelées sur leurs bords plus ou moins, suivant leur âge, & bien moins blanches. Les branches & les tiges sont terminées par des verticilles de fleurs éloignés les uns des autres plus ou moins. La fleur est taillée en gueule d'un blanc tirant sur le jaune, & tachée de quelques points de couleur de pourpre obscur. La lèvres supérieure est relevée & retroussée, & l'inférieure est divisée en trois parties. Son calice est un tuyau velu, à cinq pointes, & qui renferme quatre petites semences noirâtres. On trouve en Espagne & dans les Alpes plusieurs espèces de *crapaudine*. On a cru que le nom de *sideritis* avoit été donné à cette plante, parce qu'on avoit remarqué en elle une qualité vulnératoire, & propre pour les blessures faites par le fer.

**CRAPAUDINE** ou *Garatroine*, f. f. pétrification *Busontes lapis*, *chelonites*, *Batrachites*. Pierre argilleuse représentant un crapaud ou une grenouille de buisson. Sa couleur est verte; elle est creusée & représente un œil, avec un cercle blanc & noir. Sa figure en calotte l'a fait nommer *crapaudine*. Il y en a deux espèces: l'une ronde, creusée & convexe, formant une petite calotte fort polie; l'autre oblongue, toutes deux de couleur grise, verdâtre, quelquefois blanche ou noire & marquée de tâches roussâtres. On les découvre sur les rochers, les montagnes. On le dit des dents pétrifiées d'un poisson nommé le *Grondeur*.

Tome II.

C'est une erreur de croire que ces petites pierres forment des têtes de crapauds & des grenouilles. La *crapaudine* est un foilite

**CRAPAUDINE**, espèce de poire, qui vient au mois d'Août, & qu'on appelle autrement Grise-bonne, ou Ambrette d'été. LA QUINT, la met au nombre des poires médiocres.

**CRAPAUDINE**, terme de Cuisinier & de Traiteur. Des pigeons à la *crapaudine*, sont des pigeons préparés de la manière qui suit. On les fend sur le dos du haut en bas, on ouvre & on écarte les deux parties sans les séparer, on les écrase & on les aplatit, on les saupoudre de sel & de poivre, on les fait rôtir sur un gril, & on les mange avec un peu de verjus ou de vinaigre, ou une sauce piquante.

**CRAPONE**, f. f. terme d'Horlogerie. Lime bâtarde, faite dans une ville de ce nom.

**CRAPONE**, petite ville de France en languedoc, dans le Velai; il y a une autre petite ville de même nom en Auvergne sur une rivière qui se jette dans l'Allier. Et un Canal en Provence qui sert seulement à faire tourner quelques moulins & à fertiliser les campagnes par où il passe.

**CRAPULE**, f. f. vilaine & continuelle débauche de vin, ou d'autres liqueurs qui enivrent. *Crapula*. Les peuples du Nord sont fort sujets à la *crapule*, à une perpétuelle ivrognerie. Un grand s'enivre de meilleur vin que le peuple; c'est la seule différence qu'il y a dans sa *crapule*. LA BRUY.

Ce mot ne s'est appliqué d'abord qu'à la débauche habituelle du vin. On le dit aujourd'hui de toute débauche habituelle & excessive dans le manger, & principalement en matière d'amour. Il semble que quand on dit qu'un homme vit dans la *crapule*, on attache à ce mot l'idée d'un homme entraîné par l'habitude qu'il a contractée de boire & de manger avec excès, & de se livrer de même aux plaisirs de l'amour, sans choix dans les objets, sans modération dans la jouissance.

Ce mot vient de *κραπάλη*, de *κρά*, *caput* & *πάλλειν*, *vibrare*, *exagitare*.

**CRAPULER**, v. n. vivre dans la *crapule*. Voyez Ce mot. *Crapula indulgere*. Cette fièvre lui est venue après avoir long-temps *crapulé*, avoir fait des excès de vin. Ce mot est du style familier.

**CRAPULEUX**, EUSE, adj. qui aime la *crapule*. Voyez CRAPULE.

**CRAQUE**, terme d'Horlogerie, dont on se sert pour dire qu'un ressort commence à se casser.

**CRAQUELIN**, f. m. prononcez CRACLIN. Pâtisserie fort sèche qui est faite ordinairement en forme d'une écuelle, & qui craque sous la dent en la mangeant. *Libum*. Il y a des gens qui confondent les *craquelins* avec les échaudés. Ils n'en diffèrent guère que par la forme.

**CRAQUELOT**, f. m. on nomme ainsi le hareng sor, quand il est encore dans sa primeur.

**CRAQUEMENT**, f. m. bruit que font les corps durs & secs, en se frottant violemment, ou en s'éclatant. *Fragor*, *crepitus*. J'ai entendu le *craquement* de cette poutre.

**CRAQUEMENT** se dit aussi du bruit que font les dents lorsqu'on les presse violemment les unes contre les autres. *Craquement* de dents. *Dentium crepitus*.

**CRAQUER**, v. n. produire le bruit que font les corps durs & secs quand on les frotte les uns contre les autres, ou qu'ils éclatent. *Crepare*, & *crepitare*. On a donné la question si forte à ce patient, qu'on entendoit *craquer* ses os. La menuiserie *craque* quand on y a employé du bois trop verd. On dit ce mot des ouvrages de charpenterie, on le dit d'un vaisseau battu de la tempête. Tout le vaisseau *craquoit* en ses membres. Ce lit *craque*. La croute *craque* sous la dent.

**CRAQUER** signifie aussi, dans le style populaire, mentir, habler, se vanter mal-à-propos. On n'estime pas un homme qui ne fait que *craquer*.

Ce mot vient de l'Allemand *krachen*, signifiant la même chose, Schieck le dérive de *hharack*, N N N N a n



mot hébreu qui signifie *faire du bruit des dents*. *Frendere, fricare dentibus.*

**CRAQUER**, v. n. se dit en Fauconnerie ou Oïseïerie du cri des grues & du bruit qu'elles font en fermant leur bec. On dit des grues *craquer* & *trouper*.

La grue *craque*. Je viens d'entendre *craquer* une grue. FAULTRIER.

**CRAQUERIE**, f. f. menterie, hablerie, terme populaire.

**CRAQUÉTEMENT**, f. m. Ce mot se dit des dents, & signifie une convulsion des muscles des mâchoires. DEGORJ. *Dentium crepitus.*

**CRAQUÉTER**, v. n. craquer souvent & avec petit bruit. *Crepitare*. Les bois de hêtre, de brésil *craquent* quand on en brûle. L'air qui se dégage du bois où il est enfermé, *craquète* en sortant. J'entends *craquêter* le tonnerre. THÉOPH. On le dit peu.

**CRAQUÉTER**, v. n. c'est le terme dont on se sert pour exprimer le cri de la cigogne. La cigogne *craquète*. On a entendu *craqueter* les cigognes.

**CRAQUEUR**, EUSE, f. m. & f. celui ou celle qui ne fait que menir & se vanter faussement. Il se dit d'un menteur qui a toujours à conter quelque histoire faite à plaisir. Il étoit aussi *craqueur* que s'il avoit été nourri sur les bords de la Garonne. M. DU NOYER. Il est populaire.

**CRASE** ou **SYNÈRESE**, f. f. terme de Grammaire. Figure par laquelle on joint deux syllabes en une, *Crasis*, comme dans ce vers de Virgile.

*Orphei Calliopea, Lino formosus Apollo.* Ecl. iv, v. 57.

Il y a *crase* au mot *Orphei*, qui n'est que de deux syllabes dans ce vers. *Κάλυπ*, pour *καὶ ἔρα* & moi, en Grec; *l'honneur, l'amour*, pour *le honneur, le amour*, en italien; *l'el desir, l'el merito*, & *le desir & le mérite*, en françois, pour *e u desir, & il merito*. Il y en a qui distinguent la *crase* de la *synèrese*. Il y a *crase*, selon eux, lorsque les voyelles se confondent, se mêlent, & qu'on en rétranche quelqu'une, comme il arrive dans les exemples qu'on vient de rapporter, hormis le premier. Il y a une *synèrese* lorsque deux ou plusieurs voyelles au lieu de faire plusieurs syllabes n'en font qu'une, comme dans le premier exemple *Orphei*, & dans les mots françois *Caën, Laon, Faon*, &c. Ces notions sont plus conformes à l'Étymologie des noms de *crase*, & de *synèrese*.

Le nom de *crase* vient de *κράσις*, qui veut dire *mélange*.

**CRASE** se dit aussi en Médecine de l'état naturel du sang, dans lequel les principes sont mêlés & unis comme ils doivent l'être, son opposé est *discrase*, mélange vicieux des principes différents dont le sang est composé.

**CRASPEDON**, f. m. *κράσπεδον*. Maladie de la luette, dans laquelle cette partie pend sous la forme d'une membrane oblongue & foible. ARETÉE, de *causis & fig. Acut. Lib. I, cap. 8.*

**CRASSANE** ou **CRASANE**, mais il faut prononcer l'S forte, f. f. Sorte de poire. La *crassane* a la chair beurrée, tendre, délicate, avec une eau douce, sucrée & de bon goût, & un peu de parfum. LA QUINT. Bien des gens la nomment Bergamotte *crassane*; Bergamotte, à cause de sa chair, & *crasane*, à cause de sa figure, qui paroît comme écaillée. Il me semble qu'il lui conviendroit mieux de porter le nom de *Beurrée plate*, car elle est assez de la nature & de la couleur du *Beurrée*; cependant elle en est différente par sa figure plate: elle est à peu près de la forme des Meisre-Jean: le fond de son coloris est verdâtre, jaunissant en maturité, & presque tout chargé de rousses: la queue en est longue, médiocrement grosse, courbée & enfoncée comme celle des pommes. La peau en est rude: la chair extrêmement tendre & beurrée, quoiqu'elle ne soit pas toujours fort fine. L'eau en est aussi abondante que celle des fameux beurrées, & renchérit

sur eux par une âcreté un peu trop grande. Dans un terrain un peu gras & humide elle n'a pas ce défaut. Elle se conserve un mois entier en maturité, elle ne mollit jamais; mais elle pourrit comme toutes les autres poires. LA QUINT. Les *crassanes* demandent un terrain raisonnablement humide. ID.

**CRASSE**, adj. de t. g. mais qui n'a d'usage qu'au féminin. Il est synonyme d'épais, grossier; humeur *crasse*, matières *crasses*. Ce sont les humeurs *crasses* qui font des obstructions dans le corps, qui causent la plupart des maladies. La Chimie s'applique à séparer des corps les parties les plus subtiles d'avec les plus *crasses*.

On dit figurément, une ignorance *crasse*; pour dire, extrême, grossière, inexcusable. *Summa ignorantia*. Un Auteur peut être accusé d'une ignorance *crasse*, quand il ignore les principes de la matière dont il traite.

**CRASSE**, f. f. ordure qui s'amasse sur la peau, soit par les petites parties qui s'en détachent, soit par la poudre ou autres saletés qui viennent de dehors qui s'y attachent. *Squalor, pædor, illuvies, situs*. Les étrilles servent à ôter la *crasse* du poil des chevaux, les bains pour ôter la *crasse* du corps, des jambes. La *crasse* n'est autre chose que la sérosité qui sort par la transpiration, ou par les sueurs, desséchée sur la peau, & mêlée de saletés étrangères. Elle est capable de produire plusieurs maladies, clous, gale, &c. qu'il est aisé de prévenir par les bains.

**CRASSE** se dit encore plus particulièrement de l'ordure qu'on fait tomber de la tête en se peignant. *Furfures capitis*.

Ce mot vient du grec *γρᾶστος*, signifiant *sordes in velleribus*.

Les Médecins appellent aussi *crasse*, l'ordure qui vient sur la langue des rebreïcians.

Les Fondeurs appellent *crasse* des métaux, l'ordure, l'écume qui en sort quand on les fond.

Les Ouvriers en métaux appellent encore *crasses* ou pailles, l'écaille qui se détache au métal chaud quand on le bat sur l'enclume.

**CRASSE** se dit aussi de la poudre, de l'ordure qui s'est attachée sur d'autres corps. *Pulvis, sordes*. Ce tableau est plein de *crasse*, il le faut nettoyer & vernir. Ces habits, ces meubles sont pleins de *crasse*; il les faut bien vergeter & dégraisser.

**CRASSE**, se prend quelquefois pour malpropreté. *Sordes, immundities*. Il y a des gens qui aiment la *crasse*, & d'autres la propreté. On a fait une farce du Baron de la *crasse*.

**CRASSE** se prend quelquefois pour avarice sordide. Il a toujours vécu dans la *crasse*. ACAD. FR.

**CRASSE** se dit figurément de ce qui est méprisable. Les Chinois se figuroient les autres hommes comme des nains & de petits monstres, qui avoient été jetés sur les extrémités de la terre comme la *crasse* & le rebut de la nature. P. LE COMTE. On dit aussi qu'un homme est né dans la *crasse*; pour dire, qu'il est d'une naissance très-basse.

**CRASSE** se dit particulièrement de la saleté des gens de Collège, tant au propre, en parlant de leurs personnes, qu'au figuré, en parlant de leur manque de politesse, de leur grossièreté. *Inurbanitas, rusticitas*. Il y a des gens si rustiques, qu'ils ne se peuvent jamais défaire du pédantisme & de la *crasse* du Collège. L'étude immodérée engendre une *crasse* dans l'esprit: il faut que la conversation l'épure & le redresse. S. EVR.

**CRASSEUX**, EUSE, adj. mal propre, couvert de *crasse*. *Sordidus, immundus, squalidus*. Visage *crasseux*, mains *crasseuses*. Il a des habits *crasseux*, vilains, crottés, &c. On dit aussi *crasseux*, pour sordidement avare. Il est quelquefois pris substantivement. C'est un *crasseux*, vilain *crasseux*.

Ce mot vient du latin *crassus*, selon quelques-uns.

**CRATÆOGONUM**, f. m. plante dont parle Dioscoride. C'est une espèce de *melampyrum*, ou blé noir.

En latin, *melampyrum luteum latifolium*, ou *cratægonum vulgare*. Voyez FROMENT.

**CRATÉE**, f. f. terme de Mythologie, Déesse des Sorciers & des Enchanteurs, selon Homère, mere de la fameuse Scylla. On croit que c'est la même qu'Hécate.

**CRATÉE** ou **CRÉTÉE**, f. m. Roi de Crète, selon la Mythologie. Il étoit fils de Minos & de Pasiphaë fille du Soleil. Il partagea la Souveraineté avec Deucalion son frère, & fut tué par son propre fils, ainsi que l'Oracle le lui avoit prédit. Althéménès qui étoit ce fils, voulant prévenir ce malheur s'exila lui-même, & se retira à Rhodes. Le chagrin que l'absence d'un bon fils causa à *Cratée*, l'obligea de l'aller chercher. Il équipa un vaisseau pour ce sujet, & aborda à l'Île de Rhodes. Les habitans croyant que c'étoient des ennemis, prirent les armes. Althéménès y accourut comme les autres, & tira une flèche sur le plus apparent, qui étoit son père, & le tua. Ce malheureux fils ayant reconnu son malheur, pria les Dieux de ne le laisser pas survivre à son père. Il fut exaucé, la terre s'ouvrit & l'engloutit.

**CRATERE**, pour dire coupe, n'est plus en usage que dans l'Université de Paris. On dit les *crateres* de Sorbonne, les *crateres* du Collège de Navarre. Ce sont des coupes d'argent en forme d'oreilles sans oreilles. Celles du Collège du Cardinal le Moine sont grandes, & en forme d'un chap au qui a les bords abaissés. De Méziriac, dans son *Commentaire sur la lettre de Brisius à Achille*, fait une critique exacte du mot *crater*, qui est dans les Auteurs grecs, & qui a été mal traduit, selon lui, par Vigenère & par Amyot. *Crater*, dit-il, étoit un grand vaisseau dont on ne se servoit point pour boire; mais seulement pour y mêler l'eau avec le vin, dont on devoit boire pendant le repas; & de ce vaisseau on puisoit le vin ainsi mêlé avec des coupes; ou premièrement ils en versoit dans des pots & dans des chopines, & de-là dans les rasses. Ce qu'il prouve par quelques vers de l'Iliade d'Homère, & il ajoute qu'Amyot a commis une faute dans tous les endroits de Plutarque où il est parlé de cette sorte de vaisseau, l'ayant pris pour une coupe. Il vaudroit mieux, dit de Méziriac, retenir le mot de *crater*, ou l'expliquer par quelque périphrase, que de mettre une chose pour une autre.

**CRAU**. *Crava, Campi Lapidei*. Petit pays de Provence, entre la fausse Crapone, & la branche orientale du Rhône. Ce pays est si plein de pierres, qu'on n'y voit pas un ponce de terre, quoiqu'il n'y en ait point dans toute la Camargue, qui n'en est séparée que par une branche du Rhône. On a fort cherché la cause de cette différence sans la trouver. On ne laisse pas d'y semer du blé en quelques endroits, & il vient entre les pierres une herbe très-nourrissante pour les bestiaux. De Valois, *Notit. Gall. p. 123*, en parle, & rapporte tout ce que les anciens en ont dit. Il écrit *la Crau*, ou *las Craux*. On l'appelle Champ Herculier. BOUCHE, *Hist. de Provence, L. I, C. IV, §. 3*. Hercule, dit la fable, combattant contre Giron le Géant, fils de Neptune, & manquant de flèches, invoqua Jupiter, qui lui envoya une pluie de cailloux. Ce sont les cailloux dont est couverte l'Île de la *Crau*, à l'embouchure du Rhône, campagne que Plinè appelle un monument des combats d'Hercule.

Ce mot *Crau* vient peut-être de *αράζω*, qui veut dire crier; ou *crau* s'est dit comme *grau*, ou *gravier*. *Gave*, en Provençal signifie *gravier*. Ce sont apparemment des noms celtiques, comme l'insinue Cambden, qui dit que *craig*, en langue britannique, signifie une pierre. BOUCHE.

**CRAVAN**, f. m. vilain coquillage qui s'attache au fond d'un vaisseau qui a été long temps à la mer.

**CRAVAN**. Oiseau aquatique, qui ressemble beaucoup au canard sauvage pour la grandeur & pour la figure, dont le plumage est noir, un peu basané, en latin

*anas muscaria*, parce qu'il prend les mouches qui volent sur l'eau.

**CRAVAN**. Ville. Voyez CREVAN.

**CRAVATE**. Nom de peuples. *Corbas, Chrovatus, Croatus*. Les *Cravates* sont les *Croates*, ou peuples de Croatie. Voyez ces noms, & les articles suivans.

**CRAVATE**, f. m. espèce de cheval qui vient de Croatie en Allemagne, qui ordinairement est fort vite. *Equus Croata*. Les *Cravates* battent à la main, & portent au vent. Ils ont l'encolure haute, & tendent le nez en branlant la tête.

**CRAVATES**, en termes de Guerre, corps de Cavalerie étrangère, commandé par un Colonel. *Croatae equites*. Ils servent d'enfans perdus dans les batailles, de batteurs d'estrade dans un camp à aller en parti, à enlever des quartiers, &c.

☞ Pour parler régulièrement, il faudroit dire *Croate*. Voiture même avoit écrit ainsi; mais depuis il s'est toujours servi du mot *Cravates*, & l'usage général a prévalu de dire & d'écrire *Cravate*.

☞ **CRAVATE**, f. f. linge qui se met au tour du cou; toile fine qui fait plusieurs tours autour du cou, se noue par-devant, & dont les deux bouts pendent sur la poitrine. *Castitium collo circumvolutum, nodoque sub mento constrictum*. Une *cravate* de mouffeline, de taffetas. La mode de cet ajustement est de 1636; elle nous vint d'Allemagne. On en attribue la première invention aux Croates, qu'on appelle ordinairement *Cravates*.

☞ On ne porte plus guère de *cravates*. On leur a substitué les tours de cou.

☞ On a aussi appelé *cravate*, une espèce de tour de cou que les femmes portoient autour de leur robe, qui faisoit le tour de leur sein & de leurs épaules.

☞ En termes de jeu de Triétraque, la *cravate* est une marque que l'on met à son ficher, pour montrer qu'on a la grande bredouille. Voyez BREDOUILLE.

☞ **CRAULANT**, ANTE, part. du vieux verbe neutre, *crauler, branler, tomber*. Poésies du Roi de Navarre.

**CRAYE**. f. f. Voyez CRAIE.

**CRAYON**, f. f. petite pierre, pâte ou matière colorée, qui sert à marquer, écrire, dessiner, peindre au pastel. *Stylus ex plumbo, ex hamatise uslo, ex carbone*. La terre rouge appelée *Rubrica laminata seu terra synopica*, se nomme en françois, *crayon rouge* ou *sanguine*. Sa couleur est unie, quelquefois tachée. On s'en sert pour dessiner. On en tire des carrières de Cappadoce. On fait du *crayon* noir avec du charbon de saule & avec de la mine de plomb. On en fait qu'on nomme *pastel*, avec de la pâte de toutes sortes de couleurs. On écrit avec du *crayon* sur des tablettes. On marque avec du *crayon* des endroits d'un livre qu'on veut retrouver. Il y a une des pointes du compas qui sert de porte *crayon*.

**CRAYON** signifie aussi les portraits, les desseins qu'on fait avec le *crayon*. *Opus rubricâ, plumbo, carbone adumbratum*. Les *crayons* de du Moutier, de Nanteuil, sont fort estimés. Ce Peintre a fait le *crayon* d'un tel

☞ On le dit figurément de la description qu'on fait d'une personne. Vous nous avez fait un fidèle *crayon* de cet homme-là, vous nous l'avez bien dépeint.

☞ **CRAYON** signifie aussi le premier dessin; la première ébauche d'un tableau qu'on trace avec du *crayon*. *Adumbratio, deformatio*. Il n'a encore fait qu'un *crayon* de ce tableau. Ce n'est là qu'un *crayon* grossier, un léger *crayon*.

☞ On le dit dans un sens figuré des ouvrages d'esprit. Cette pièce n'est pas achevée: ce n'est encore qu'un *crayon*, un premier *crayon*.

☞ On dit aussi figurément que l'homme est un foiz

ble *crayon* de la Divinité; pour dire qu'on en voit en lui quelques traits; *imago*.

☞ *CRAYON* se dit, en termes d'Agriculture, d'une terre dure, blanchâtre, tout-à-fait stérile. *Terra cretosa*. Elle se trouve au-dessous de la bonne terre, quelquefois assez proche de la superficie, en sorte que le soleil pénétrant trop rôte la bonne terre, altère & brûle les racines des arbres qui tracent, c'est-à-dire qui s'étendent en rampant sur ce lit de terre dure où elles ne peuvent pénétrer.

*CRAYONNER*. v. a. Tracer, marquer avec du crayon. *Plumbo, carbone, rubricâ adumbrare, delineare*. Cela est *crayonné* de la main d'un tel. *Crayonner* une tête, un bras, &c. c'est les dessiner avec du crayon.

☞ *CRAYONNER* signifie aussi dessiner grossièrement, tracer les premiers traits. *Informem operis speciem designare*. Cela n'est que *crayonné*.

☞ On le dit au figuré, dans le même sens qu'on dit peindre quelqu'un, le blasonner, en dire du mal. Ces Messieurs le *crayonnent* maintenant à leur mode.

Masc. Dans ce sens, il n'est que du style familier. *CRAYONNÉ*, ÉE. part.

*CRAYONNEUR*, s. m. qui crayonne. Les nouveaux caractères de Corneille, Racine, la Fontaine, dans l'édition du Temple du goût, sont autant de beautés nouvelles. Il n'y a qu'une certaine ame d'Auguste & de Cinna qu'on ne reconnoît pas pour l'ouvrage de Corneille, qui étoit véritablement peintre, & non pas *crayonneur*. POUR ET CONTRE.

*Ce Corneille qui crayonna  
L'ame d'Auguste & de Cinna.*

☞ *CRAYONNEUX*, EUSE, qui est, qui tient de la nature du crayon. Le frêne qui s'emploie à faire des essieux, des charrues, des rames, des perches, des échelas, & bien d'autres instrumens, ne réussit point dans les terres dures, froides, argilleuses, *crayonneuses*; mais il viendra vite, & s'élèvera prodigieusement en plaine, dans une terre légère, & peu profonde. SPECT. DE LA NAT.

FIN DU TOME SECOND.

